17e Année. N° 149. ÉDITION DU MATIN. Samedi 16 Septe[illegible]

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS	Un an, 20 f.,	6 m. 11 f.,	3 m. 6 f.
DÉP. et ETR.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DEP. et ETR.	10 f.,	— 5 f.,	— 3 f.
PAYS à surtaxe.	14	— 7	— 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet, Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, marché aux Bois, 4.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

[illegible]

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

A compter du 16 septembre,

la Démocratie reprend son ancien format,

et diminue ses prix d'abonnement.

Lorsque le 4 mai dernier, nous avons augmenté le format de la *Démocratie pacifique*, nous avions pour but de consacrer aux débats de l'Assemblée nationale une place que nous craignions de ne pouvoir faire assez vaste, eu égard à la grandeur des discussions auxquelles nous nous préparions avec la France entière.

La France entière sait maintenant qu'à l'exception peut-être de la discussion qui vient d'avoir lieu sur le *droit au travail*, les débats sont loin de répondre aux proportions que nous attendions. La place que nous consacrions aux débats de l'ancienne chambre des députés suffira à ceux de l'Assemblée nationale.

Nous sommes déterminés par un motif plus grave à renoncer au format actuel.

En étendant notre format, nous avions dû élever nos prix d'abonnement et nos prix de vente au numéro. Nous rendions ainsi l'accès du journal plus difficile au grand nombre, impossible même à bien des lecteurs, dont la crise industrielle et sociale a épuisé les dernières ressources.

C'est quelque chose, en effet, dans un moment de gêne, que de dépenser deux francs de plus pour un abonnement de trois mois, et c'est trop de payer DIX centimes au lieu de CINQ un exemplaire de journal.

Nous continuerons à publier, au prix de *cinq centimes* le numéro, notre édition de six heures du soir, qui a obtenu tant de succès depuis deux mois.

Cette édition comprendra quatre pages, comme celle du matin. Le prix de celle-ci sera réduit à *cinq centimes*, en sorte que, d'une part, les acheteurs du numéro du soir auront plus de matière qu'auparavant pour le même prix, et que, d'autre part, les acheteurs du numéro du matin auront presque autant de matière pour la moitié du prix qu'ils payaient auparavant.

Nos prix d'abonnement sont moindres, pour Paris, qu'ils ne l'étaient même avant l'agrandissement du format.

En résumé :

La Démocratie pacifique, édition du **matin**, se vend **cinq centimes** le numéro.

L'édition du **soir** se vend également **cinq centimes.**

L'ABONNEMENT EST FIXÉ AINSI POUR LE JOURNAL QUOTIDIEN.

	1 an.	6 mois.	3 mois.		1 an.	6 mois.	3 mois.
Paris,	20 fr.	11 fr.	6 fr.	au lieu de	28 fr.	15 fr.	8 fr.
Départements,	32	17	9	—	38	20	11
Pays étrangers,	50	26	14	—	55	28	15

POUR LE NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

Paris et Départements	10	5	3
Étranger	14	7	4

En ce qui concerne le réglement des abonnements qui courent en ce moment, voici les règles que nous suivrons :

POUR PARIS.

Les échéances des 15 octobre, 1er novembre et 15 novembre 1848, seront reculées	de 15 jours.
des 1er décembre, 15 décembre 1848, 1er janvier et 15 janvier 1849,	de 1 mois.
des 1er février, 15 février et 1er mars 1849,	de 1 mois 1/2.
des 15 mars, 1er avril et 1er avril 1849,	de 2 mois.
des 1er mai, 15 mai, 1er juin et 15 juin 1849.	de 2 mois 1/2.
des 1er juillet, 15 juillet et 1er août 1849,	de 3 mois.
des 15 août et 1er septembre 1849,	de 3 mois 1/2.

POUR LES DÉPARTEMENTS.

Les échéances des 1er et 15 novembre, 1er et 15 décembre 1848, et 1er janvier 1849, seront reculées	de 15 jours.
des 15 janvier, 1er et 15 février, 1er et 15 mars 1849,	de 1 mois.
dès 1er et 15 avril, 1er et 15 mai et 1er juin 1849,	de 1 mois 1/2.
des 15 juin, 1er et 15 juillet, 1er et 15 août 1849,	de 2 mois.
du 1er septembre 1849,	de 2 mois 1/2.

Quant aux personnes qui, avant de connaître le changement de prix, prennent des abonnements à dater du 15 septembre et nous envoient 11 fr. pour 3 mois, 20 fr. pour 6 mois ou 38 fr. pour un an, nous les inscrirons pour 4 mois, 7 mois et 14 mois.

PARIS, 15 SEPTEMBRE.

Assemblée nationale.

LA PEINE DE MORT.

La question de l'abolition de la peine de mort est soulevée ; le débat sera continué lundi prochain.

L'honneur de cette proposition revient à un ministre protestant. Honneur à M. le pasteur Coquerel! Jusqu'à présent aucun prêtre catholique n'a pris la parole. Pendant la discussion, l'un des prélats membres de l'Assemblée quittait paisiblement la salle, et l'un de nos abbés les plus distingués se livrait, avec M. de Montalembert, à des causeries hilarieuses. Nous espérons bien que ce ne sont là qu'accidents, et que lundi prochain le clergé catholique tiendra à honneur de ne pas se laisser effacer par ce qu'il appelle encore des hérétiques. Nous espérons que la France catholique se montrera, sur cette question capitale, aussi chrétienne que l'Allemagne protestante.

Tu ne tueras pas... homicide point ne seras... Tel est le commandement contre lequel rien ne saurait prévaloir. Vainement des avocats de cour d'assises et des lieutenants-criminels viennent invoquer les nécessités de leur société païenne, et, subtilisant contre le commandement divin, veulent nous faire accroire que ce qui est infâme et hideux de la part de l'individu, devient juste et digne de la part de la collectivité. Non, le cri du cœur proteste contre leur intelligence oblitérée. Vous voulez conserver aux mains de la société la peine du *talion*, c'est la barbarie pure. Vous voulez que votre société, qui doit l'enseignement supérieur à tous ses membres, garde le droit de la violence et du crime, donne elle-même l'exemple du meurtre, du meurtre commis de sang-froid, après mûre délibération! Et vous vous imaginez par là garantir l'ordre et la sécurité!...

Oui, l'ordre et la sécurité, voilà les grands mots avec lesquels M. Aylies a essayé d'entraîner l'esprit de l'Assemblée. La conservation de l'ordre social, c'est avec ce mot-là que tous les privilèges, que toutes les illégitimités, que toutes les horreurs, que toutes les impuretés des sociétés païennes ont été tour à tour défendues, et il était juste qu'il servit, sur les lèvres d'un accusateur public, à défendre la plus grande des horreurs et des impuretés humaines, la peine de mort. M. Vivien, du moins, tristement réduit à demander le maintien provisoire de la peine capitale, l'a fait en honnête homme, avec un accent de chagrin, de douleur. Mais, M. Aylies! à la tribune, il s'emportait sans mesure et grinçait des dents. Et nous l'avons vu ensuite aller, avec un sourire de gracieux triomphe, recueillir, de banc en banc, les félicitations des *hommes de l'ordre brutal*, absolument comme certains procureurs de rois se font triomphants après avoir bien parlé contre un coupable et obtenu leur condamnation. Que Dieu pardonne à ce triste orateur, il ne sait ce qu'il fait.

Heureusement que des voix nobles et saintes ont consolé nos âmes. Coquerel, Victor Hugo, de Tracy, Rabuan, Victor Lefranc, Lagrange, hommes de la civilisation, disciples du Dieu de paix, de miséricorde et d'amour, soyez honorés, soyez bénis! Ministre de la religion, vous vous êtes souvenu de la parole sacrée! Poète, jamais vous ne fûtes plus noblement inspiré que dans cette improvisation si simple, si nette et si puissante; l'esprit de Dieu planait sur vous et votre cœur palpitait, et toutes les âmes ont généreusement frémi à vos accents! Honneur éternel et bénédiction universelle pour ces hommes de bien qui parlent au nom de l'humanité! Ils sentent qu'afin que l'homme soit meilleur, il faut que les pasteurs soient plus doux, et que la société, répudiant les pénalités barbares, ait enfin des entrailles maternelles. La mère ne tue pas l'enfant qu'elle veut corriger. La société, c'est notre mère, cette parole divine commande à elle-même encore plus qu'à nous : *Tu ne tueras pas!* Le poignard de l'assassin ne justifie pas la hache du bourreau.

L'espace nous manque pour parler aujourd'hui des critiques émises à la tribune par M. Pierre Leroux. Nous y reviendrons.

Les Elections.

Les élections de Paris approchent et les noms sur lesquels paraît devoir se concentrer la lutte sont d'un fâcheux augure.

Les Français ne sauront-ils jamais agir que par voie de réactions violentes!

Il y avait trois noms à choisir.

Au lieu de chercher des candidats dont le caractère, les sentiments, les idées démocratiques et l'esprit de sagesse tout à la fois, pussent donner des garanties sérieuses aux principaux éléments de l'opinion publique, on se jette de chaque côté dans des exagérations qui rendent toute conciliation impossible.

Au lieu de se rallier sur des noms d'un caractère élevé et supérieur, on force toutes les nuances raisonnables de l'opinion à former, par voie de réaction réciproque, des alliances qui ne peuvent les satisfaire.

Les prétendus sages, les prétendus modérés portent des noms compromis sous l'ancien régime, comme ceux de MM. Bugeaud, Fould, Roger (du Nord), un des aides-de-camp de M. Thiers; de M. Delessert, qui peut être très honorable, mais dont le nom, aujourd'hui, ne saurait être accepté par l'opinion républicaine et démocratique, etc.

Ce n'est plus une élection, c'est un combat, et les hommes que ces noms irritent y répondent par ceux de MM. Cabet, Raspail et Thoré.

Indépendamment de toute question personnelle et l'honorabilité des candidats réservée de part et d'autre, nous demandons si, en conscience, les électeurs forcés de choisir entre les drapeaux représentés par ces candidats sont vraiment libres? si le résultat d'une élection ainsi préparée peut donner un criterium vrai et sincère de l'opinion publique?

Les hommes de l'ancienne opposition et les légitimistes faisant alliance avec M. Bugeaud qu'ils ont accablé des témoignages de leur réprobation lors de la mort de Dulong, lors de l'arrestation de madame de Berri et dans cent autres circonstances, peuvent-ils trouver mauvais que les hommes ayant le sentiment démocratique se rallient aux noms choisis, en présence de leurs propres alliances, par les clubs démocratiques et les représentants des corporations ouvrières?

Ce n'est pas de la raison, c'est de la démence; ce n'est pas une élection, c'est une guerre!

Quand les partis se font insensés à ce point, quand la raison déserte ainsi les conseils de ceux qui exercent influence sur l'opinion, ceux qui conservent un esprit de sagesse ne sont plus libres.

Pour nous, nous déplorons la stratégie qui, des deux parts, a engagé l'affaire sur un terrain pareil.

De quelque côté que se porte la victoire, le résultat de l'élection sera un malheur politique, car il ne pourra qu'accroître l'irritation des esprits, aviver les haines, exciter les réactions. C'est de la guerre.

Pour nous, nous avions mis en avant un candidat connu par ses sentiments républicains et démocratiques, un homme de raison et de lumières, un homme d'une grande capacité industrielle et financière, que tous les partis sincères pouvaient accepter parce qu'il donnait à tous des gages sérieux, M. E. Blanc, qui n'est pourtant pas *phalanstérien*.

Que tous les organes de l'opinion, que tous les comités d'élection aient agi avec le sentiment qui nous a dicté ce choix, il en serait résulté une série de candidats qui n'eussent point provoqué de réactions violentes, et sur laquelle on eût pu, par voie d'élimination, se mettre d'accord ou du moins choisir des listes diverses, mais qui n'eussent point été des drapeaux de guerre...

Nous persistons dans notre sentiment, nous maintenons notre candidat comme une protestation de la raison et de la sagesse politiques contre les folies dont nous sommes témoins et qui nous désespèrent..... Avec ces extrémités, ces violences, nous n'arriverons qu'à la permanence de la guerre civile.

Illégitimités Sociales.

M. Thiers a reconnu que le titre légitime de la propriété, c'est le travail.

Eh bien! qui a travaillé pour construire ces hôtels somptueux que les riches habitent, ou plutôt n'habitent pas? — De pauvres maçons qui n'ont souvent pas de toit où reposer leur tête.

Qui a travaillé pour produire ces tissus de coton, de laine ou de soie, dont les masses énormes encombrent les entrepôts de commerce? — De pauvres ouvriers qui manquent de chemise ou d'habit.

Qui a travaillé pour garnir la table de l'homme aisé de pain, de vin, de chair, de toutes sortes de mets succulents? — De pauvres paysans qui ne boivent que de l'eau et ne mangent que des pommes de terre les trois-quarts de l'année.

Qui a travaillé pour faire rouler sur le pavé des capitales ces véhicules de l'opulence, ou pour lancer à travers les montagnes élégantes et les vallées les locomotives et les wagons? — De pauvres terrassiers qui vont à pied et n'ont pas même de chaussures.

Qui a travaillé pour créer tout le confortable moderne? Des masses d'infortunés qui n'en jouissent pas, qui s'étiolent et meurent de privations.

Il y a donc encore, dans la société actuelle, beaucoup d'illégitimités, beaucoup d'iniquités! Il y a donc encore, dans notre civilisation perfectionnée, des conquérants qui méconnaissent le véritable titre de la propriété, le TRAVAIL, et qui vivent aux dépens des travailleurs?

Est-ce là ce que M. Thiers a voulu dire?

Mise en demeure de M. Considerant à l'Assemblée nationale.

Peu de journaux reviennent aujourd'hui sur cet incident. Nous avons remarqué toutefois quelques lignes dans le *Commerce* et dans l'*Univers*.

M. Considerant, dit le *Commerce*, va vouloir nous faire croire que l'Assemblée nationale fuit la lumière parce qu'elle fuit quatre séances d'explications; comme si M. Considerant avait autre chose à dire que ce qu'il a tu dans Fourier, que ce qu'il a écrit dans ses brochures, que ce qu'il a dit ou laissé dire depuis dix-sept ans dans sa *Phalange* ou sa *Démocratie pacifique*; comme si M. Considerant n'aurait pas pu imiter M. Thiers, et expliquer son système en deux ou trois heures.

Nous défions le *Commerce* de nous dire quel *système* a exposé M. Thiers et à quelle idée pratique il a conclu. Si M. Considerant n'avait pas plus d'idées organiques à présenter, il n'aurait même pas besoin de deux ou trois heures. Mais M. Considerant devant résumer, comme le devine très bien le *Commerce*, les idées exprimées par Fourier, commentées dans un grand nombre de brochures et développées dans plusieurs journaux depuis dix-huit ans, on ne peut pas lui faire des conditions aussi étroites. L'Assemblée, dira le *Commerce*, connaît déjà suffisamment les idées phalanstériennes. Nous vous demandons pardon, digne journal; M. Thiers, qui est sans doute à vos yeux l'un des hommes les plus éclairés de l'Assemblée, parle des idées phalanstériennes comme un aveugle des couleurs. Quand il vient dire à des hommes qui ont puisé leurs idées fondamentales dans un ouvrage intitulé: *Traité d'association domestique agricole*, à des hommes qui ont toujours donné l'agriculture pour base à la régénération de la société: les socialistes ont constamment négligé l'élément des campagnes; quand il fait sa classification des écoles socialistes, attribuant la théorie d'association à Louis Blanc, le droit au travail à Victor Considerant, etc., M. Thiers prouve qu'il n'a pas des idées phalanstériennes la notion la plus élémentaire. On peut dire, en le prenant pour exemple, que le parti dont le *Commerce* est l'organe, est plongé, en fait de questions sociales, dans les ténèbres les plus profondes, et l'on a parfaitement le droit d'ajouter que ce parti fuit la lumière.

Quant à l'*Univers*, écrasé par le développement des idées progressives au sein des masses et par la marche des événements; quant à l'*Univers* qui a vu la Révolution de Février donner raison aux radicaux suisses, aux banquets réformistes, à la révolution française, à tout ce que M. de Montalembert avait si [illegible]

17e Année. N° 149. ÉDITION DU MATIN. Samedi 16 Septembre.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.
PARIS...... Un an, 20 f., 6 m. 11 f., 3 m. 6 f.
DÉP. et ÉTR. — 32 — 17 — 9
PAYS à surtaxe. — 50 — 26 — 14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI.
PARIS, DÉP. et ÉTR. 10 f., — 5 f., — 3 f.
PAYS à surtaxe. 14 — 7 — 4

Paris, rue de Beaune, 2.
On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet, Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, marché aux Bois, 4.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

A compter du 16 septembre,

la Démocratie reprend son ancien format,

et diminue ses prix d'abonnement.

Lorsque le 4 mai dernier, nous avons augmenté le format de la *Démocratie pacifique*, nous avions pour but de consacrer aux débats de l'Assemblée nationale une place que nous craignions de ne pouvoir faire assez vaste, eu égard à la grandeur des discussions auxquelles nous nous préparions avec la France entière.

La France entière sait maintenant qu'à l'exception peut-être de la discussion qui vient d'avoir lieu sur le *droit au travail*, les débats sont loin de répondre aux proportions que nous attendions. La place que nous consacrions aux débats de l'ancienne chambre des députés suffira à ceux de l'Assemblée nationale.

Nous sommes déterminés par un motif plus grave à renoncer au format actuel.

En étendant notre format, nous avions dû élever nos prix d'abonnement et nos prix de vente au numéro. Nous rendions ainsi l'accès du journal plus difficile au grand nombre, impossible même à bien des lecteurs, dont la crise industrielle et sociale a épuisé les dernières ressources.

C'est quelque chose, en effet, dans un moment de gêne, que de dépenser deux francs de plus pour un abonnement de trois mois, et c'est trop de payer dix centimes au lieu de cinq un exemplaire de journal.

Nous continuerons à publier, au prix de *cinq centimes* le numéro, notre édition de six heures du soir, qui a obtenu tant de succès depuis deux mois.

Cette édition comprendra quatre pages, comme celle du matin. Le prix de celle-ci sera réduit à *cinq centimes*, en sorte que, d'une part, les acheteurs du numéro du soir auront plus de matière qu'auparavant pour le même prix, et que, d'autre part, les acheteurs du numéro du matin auront presque autant de matière pour la moitié du prix qu'ils payaient auparavant.

Nos prix d'abonnement sont moindres, pour Paris, qu'ils ne l'étaient même avant l'agrandissement du format.

En résumé :

La Démocratie pacifique, édition du **matin**, se vend **cinq centimes** le numéro.

L'édition du **soir** se vend également **cinq centimes.**

L'ABONNEMENT EST FIXÉ AINSI POUR LE JOURNAL QUOTIDIEN.

	1 an.	6 mois.	3 mois.		1 an.	6 mois.	3 mois.
Paris,	20 fr.	11 fr.	6 fr.	au lieu de	28 fr.	15 fr.	8 fr.
Départements,	32	17	9	—	38	20	11
Pays étrangers,	50	26	14	—	55	28	15

POUR LE NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

Paris et Départements	10	5	3
Étranger	14	7	4

En ce qui concerne le réglement des abonnements qui courent en ce moment, voici les règles que nous suivrons :

POUR PARIS.

Les échéances des 15 octobre, 1er novembre et 15 novembre 1848, seront reculées	de 15 jours.
des 1er décembre, 15 décembre 1848, 1er janvier et 15 janvier 1849,	de 1 mois.
des 1er février, 15 février et 1er mars 1849,	de 1 mois 1/2.
des 15 mars, 1er avril et 1er avril 1849,	de 2 mois.
des 1er mai, 15 mai, 1er juin et 15 juin 1849	de 2 mois 1/2.
des 1er juillet, 15 juillet et 1er août 1849,	de 3 mois.
des 15 août et 1er septembre 1849,	de 3 mois 1/2.

POUR LES DÉPARTEMENTS.

Les échéances des 1er et 15 novembre, 1er et 15 décembre 1848, et 1er janvier 1849, seront reculées	de 15 jours.
des 15 janvier, 1er et 15 février, 1er et 15 mars 1849,	de 1 mois.
des 1er et 15 avril, 1er et 15 mai et 1er juin 1849,	de 1 mois 1/2.
des 15 juin, 1er et 15 juillet, 1er et 15 août 1849,	de 2 mois.
du 1er septembre 1849.	de 2 mois 1/2.

Quant aux personnes qui, avant de connaître le changement de prix, prennent des abonnements à dater du 15 septembre et nous envoient 11 fr. pour 3 mois, 20 fr. pour 6 mois ou 38 fr. pour un an, nous les inscrirons pour 4 mois, 7 mois et 14 mois.

PARIS, 15 SEPTEMBRE.

Assemblée nationale.

LA PEINE DE MORT.

La question de l'abolition de la peine de mort est soulevée ; le débat sera continué lundi prochain.

L'honneur de cette proposition revient à un ministre protestant. Honneur à M. le pasteur Coquerel ! Jusqu'à présent aucun prêtre catholique n'a pris la parole. Pendant la discussion, l'un des prélats membres de l'Assemblée quittait paisiblement la salle, et l'un de nos abbés les plus distingués se livrait, avec M. de Montalembert, à des causeries hilarieuses. Nous espérons bien que ce ne sont là qu'accidents, et que lundi prochain le clergé catholique tiendra à honneur de ne pas se laisser effacer par ce qu'il appelle encore des hérétiques. Nous espérons que la France catholique se montrera, sur cette question capitale, aussi chrétienne que l'Allemagne protestante.

Tu ne tueras pas... homicide point ne seras... Tel est le commandement contre lequel rien ne saurait prévaloir. Vainement des avocats de cour d'assises et des lieutenants-criminels viennent invoquer les nécessités de leur société païenne, et, subtilisant contre le commandement divin, veulent nous faire accroire que ce qui est infâme et hideux de la part de l'individu, devient juste et digne de la part de la collectivité. Non, le cri du cœur proteste contre leur intelligence oblitérée. Vous voulez conserver aux mains de la société la peine du *talion*, c'est la barbarie pure. Vous voulez que votre société, qui doit l'enseignement supérieur à tous ses membres, garde le droit de la violence et du crime, donne elle-même l'exemple du meurtre, du meurtre commis de sang-froid, après mûre délibération! Et vous vous imaginez par là garantir l'ordre et la sécurité!...

Oui, l'ordre et la sécurité, voilà les grands mots avec lesquels M. Aylies a essayé d'entrainer l'esprit de l'Assemblée. La conservation de l'ordre social, c'est avec ce mot-là que tous les privilèges, que toutes les illégitimités, que toutes les horreurs, que toutes les impuretés des sociétés païennes ont été tour à tour défendues, et il était juste qu'il servit, sur les lèvres d'un accusateur public, à défendre la plus grande des horreurs et des impuretés humaines, la peine de mort. M. Vivien, du moins, tristement réduit à demander le maintien provisoire de la peine capitale, l'a fait en honnête homme, avec un accent de chagrin, de douleur. Mais, M. Aylies! à la tribune, il s'emportait sans mesure et grinçait des dents. Et nous l'avons vu ensuite aller, avec un sourire de gracieux triomphe, recueillir, de banc en banc, les félicitations des *hommes de l'ordre brutal*, absolument comme certains procureurs de rois se font triomphants après avoir bien parlé contre un coupable et obtenu leur condamnation. Que Dieu pardonne à ce triste orateur, il ne sait ce qu'il fait.

Heureusement que des voix nobles et saintes ont consolé nos âmes. Coquerel, Victor Hugo, de Tracy, Rabuan, Victor Lefranc, Lagrange, hommes de la civilisation, disciples du Dieu de paix, de miséricorde et d'amour, soyez honorés, soyez bénis! Ministre de la religion, vous vous êtes souvenu de la parole sacrée! Poète, jamais vous ne fûtes plus noblement inspiré que dans cette improvisation si simple, si nette et si puissante; l'esprit de Dieu planait sur vous et votre cœur palpitait, et toutes les âmes ont généreusement frémi à vos accents! Honneur éternel et bénédiction universelle pour ces hommes de bien qui parlent au nom de l'humanité! Ils sentent qu'afin que l'homme soit meilleur, il faut que les pasteurs soient plus doux, et que la société, répudiant les pénalités barbares, ait enfin des entrailles maternelles. La mère ne tue pas l'enfant qu'elle veut corriger. La société, c'est notre mère, cette parole divine commande à elle-même encore plus qu'à nous : *Tu ne tueras pas !* Le poignard de l'assassin ne justifie pas la hache du bourreau.

L'espace nous manque pour parler aujourd'hui des critiques émises à la tribune par M. Pierre Leroux. Nous y reviendrons.

Les Elections.

Les élections de Paris approchent et les noms sur lesquels paraît devoir se concentrer la lutte sont d'un fâcheux augure.

Les Français ne sauront-ils jamais agir que par voie de réactions violentes!

Il y avait trois noms à choisir.

Au lieu de chercher des candidats dont le caractère, les sentiments, les idées démocratiques et l'esprit de sagesse tout à la fois, pussent donner des garanties sérieuses aux principaux éléments de l'opinion publique, on se jette de chaque côté dans des exagérations qui rendent toute conciliation impossible.

Au lieu de se rallier sur des noms d'un caractère élevé et supérieur, on force toutes les nuances raisonnables de l'opinion à former, par voie de réaction réciproque, des alliances qui ne peuvent les satisfaire.

Les prétendus sages, les prétendus modérés portent des noms compromis sous l'ancien régime, comme ceux de MM. Bugeaud, Fould, Roger (du Nord), un des aides-de-camp de M. Thiers; de M. Delessert, qui peut être très honorable, mais dont le nom, aujourd'hui, ne saurait être accepté par l'opinion républicaine et démocratique, etc.

Ce n'est plus une élection, c'est un combat, et les hommes que ces noms irritent y répondent par ceux de MM. Cabet, Raspail et Thoré.

Indépendamment de toute question personnelle et l'honorabilité des candidats réservée de part et d'autre, nous demandons si, en conscience, les électeurs forcés de choisir entre les drapeaux représentés par ces candidats sont vraiment libres? si le résultat d'une élection ainsi préparée peut donner un criterium vrai et sincère de l'opinion publique?

Les hommes de l'ancienne opposition et les légitimistes faisant alliance avec M. Bugeaud qu'ils ont accablé des témoignages de leur réprobation lors de la mort de Dulong, lors de l'arrestation de madame de Berri et dans cent autres circonstances, peuvent-ils trouver mauvais que les hommes ayant le sentiment démocratique se rallient aux noms choisis, en présence de leurs propres alliances, par les clubs démocratiques et les représentants des corporations ouvrières?

Ce n'est pas de la raison, c'est de la démence; ce n'est pas une élection, c'est une guerre!

Quand les partis se font insensés à ce point, quand la raison déserte ainsi les conseils de ceux qui exercent influence sur l'opinion, ceux qui conservent un esprit de sagesse ne sont plus libres.

Pour nous, nous déplorons la stratégie qui, des deux parts, a engagé l'affaire sur un terrain pareil.

De quelque côté que se porte la victoire, le résultat de l'élection sera un malheur politique, car il ne pourra qu'accroître l'irritation des esprits, aviver les haines, exciter les réactions. C'est de la guerre.

Pour nous, nous avions mis en avant un candidat connu par ses sentiments républicains et démocratiques, un homme de raison et de lumières; un homme d'une grande capacité industrielle et financière, que tous les partis sincères pouvaient accepter parce qu'il donnait à tous des gages sérieux, M. E. Blanc, qui n'est pourtant pas *phalanstérien*.

Que tous les organes de l'opinion, que tous les comités d'élection aient agi avec le sentiment qui nous a dicté ce choix, il en serait résulté une série de candidats qui n'eussent point provoqué de réactions violentes, et sur laquelle on eût pu, par voie d'élimination, se mettre d'accord ou du moins choisir des listes diverses, mais qui n'eussent point été des drapeaux de guerre...

Nous persistons dans notre sentiment, nous maintenons notre candidat comme une protestation de la raison et de la sagesse politiques contre les folies dont nous sommes témoins et qui nous désespèrent..... Avec ces extrémités, ces violences, nous n'arriverons qu'à la permanence de la guerre civile.

Illégitimités Sociales.

M. Thiers a reconnu que le titre légitime de la propriété, c'est le travail.

Eh bien! qui a travaillé pour construire ces hôtels somptueux que les riches habitent, ou plutôt n'habitent pas? — De pauvres maçons qui n'ont souvent pas de toit où reposer leur tête.

Qui a travaillé pour produire ces tissus de coton, de laine ou de soie, dont les masses énormes encombrent les entrepôts de commerce? — De pauvres ouvriers qui manquent de chemise ou d'habit.

Qui a travaillé pour garnir la table de l'homme aisé de pain, de vin, de chair, de toutes sortes de mets succulents? — De pauvres paysans qui ne boivent que de l'eau et ne mangent que des pommes de terre les trois-quarts de l'année.

Qui a travaillé pour faire rouler sur le pavé des capitales ces véhicules de l'opulence, ou pour lancer à travers les montagnes élégantes et les vallées les locomotives et les wagons? — De pauvres terrassiers qui vont à pied et n'ont pas même de chaussures.

Qui a travaillé pour créer tout le confortable moderne? Des masses d'infortunés qui n'en jouissent pas, qui s'étiolent et meurent de privations.

Il y a donc encore, dans la société actuelle, beaucoup d'illégitimités, beaucoup d'iniquités! Il y a donc encore, dans notre civilisation perfectionnée, des conquérants qui méconnaissent le véritable titre de la propriété, le TRAVAIL, et qui vivent aux dépens des travailleurs?

Est-ce là ce que M. Thiers a voulu dire?

Mise en demeure de M. Considerant à l'Assemblée nationale.

Peu de journaux reviennent aujourd'hui sur cet incident. Nous avons remarqué toutefois quelques lignes dans le *Commerce* et dans l'*Univers*.

M. Considerant, dit le *Commerce*, va vouloir nous faire croire que l'Assemblée nationale fuit la lumière parce qu'elle fuit quatre séances d'explications; comme si M. Considerant avait autre chose à dire que ce qu'il a lu dans Fourier, que ce qu'il a écrit dans ses brochures, que ce qu'il a dit ou laissé dire depuis dix-sept ans dans sa *Phalange* ou sa *Démocratie pacifique*; comme si M. Considerant n'aurait pas pu imiter M. Thiers, et expliquer son système en deux ou trois heures.

Nous défions le *Commerce* de nous dire quel *système* a exposé M. Thiers et à quelle idée pratique il a conclu. Si M. Considerant n'avait pas plus d'idées organiques à présenter, il n'aurait même pas besoin de deux ou trois heures. Mais M. Considerant devant résumer, comme le devine très bien le *Commerce*, les idées exprimées par Fourier, commentées dans un grand nombre de brochures et développées dans plusieurs journaux depuis dix-huit ans, on ne peut pas lui faire des conditions aussi étroites. L'Assemblée, dira le *Commerce*, connait déjà suffisamment les idées phalanstériennes. Nous vous demandons pardon, digne journal; M. Thiers, qui est sans doute à vos yeux l'un des hommes les plus éclairés de l'Assemblée, parle des idées phalanstériennes comme un aveugle des couleurs. Quand il vient dire à des hommes qui ont puisé leurs idées fondamentales dans un ouvrage intitulé : *Traité d'association domestique agricole*, à des hommes qui ont toujours donné l'agriculture pour base à la régénération de la société : les socialistes ont constamment négligé l'élément des campagnes; quand il fait sa classification des écoles socialistes, attribuant la théorie d'association à Louis Blanc, le droit au travail à Victor Considerant, etc., M. Thiers prouve qu'il n'a pas des idées phalanstériennes la notion la plus élémentaire. On peut dire, en le prenant pour exemple, que le parti dont le *Commerce* est l'organe, est plongé, en fait de questions sociales, dans les ténèbres les plus profondes, et l'on a parfaitement le droit d'ajouter que ce parti fuit la lumière.

Quant à l'*Univers*, écrasé par le développement des idées progressives au sein des masses et par la marche des événements; quant à l'*Univers* qui a vu la Révolution de Février donner raison aux radicaux suisses, aux banquets réformistes, à la révolution française, à tout ce que M. de Montalembert avait si long-

unique ; quant, aqui l'*Univers* sent chaque jour crouler son vieil édifice, et qui n'arrêtera pas plus l'avènement des idées socialistes qu'on n'arrête le lever du soleil, il témoigne sa mauvaise humeur en quelques paragraphes, dont lui même sent trop bien le vide pour que nous ayons besoin de lui répondre. Quand nous parlions à l'*Univers* d'organisation du travail, et qu'il nous répondait *géniteurs* ; quand nous lui parlions association agricole, et qu'il répondait *queue de trente deux pieds*, l'*Univers* avait pleinement conscience de porter la mauvaise foi aussi loin qu'elle peut aller dans une discussion. L'honnête et pieux journal nous excusera si nous dédaignons d'entrer en polémique avec lui.

L'*Evénement* montre aujourd'hui une modération dont nous devons lui tenir compte, sans admettre comme lui que M. Considerant ait reculé, hésité, ni qu'on puisse reprocher le *silence* à un homme qui propose l'exposition de ses idées, dans les seules conditions où elle soit possible.

Nous n'avons pas approuvé M. Considerant, dit l'*Evénement*, d'avoir reculé devant l'occasion qui lui était donnée d'exposer largement et définitivement, au grand jour de la tribune, les idées dont il a été toute sa vie l'apôtre et le prêtre. Nous aurions voulu, nous l'avons dit avec franchise, que, malgré le mal de gorge, malgré la grandeur de la salle des séances, malgré l'opposition ironique ou violente, le disciple de Fourier acceptât bravement le défi qui lui était porté. C'était son devoir de parler ; c'était notre droit de l'entendre. Mais nous ne pouvons nous empêcher de trouver que les journaux de ce matin vont trop loin dans leur critique. Que M. Considerant ait eu tort et ait manqué de décision, nous l'admettons ; mais qu'on l'accuse d'avoir manqué de sincérité, mais qu'on traite de plaisanterie et de gasconnade, comme le *Constitutionnel*, l'hésitation d'un esprit convaincu qui craint de compromettre sa doctrine, c'est ce que nous ne pouvons admettre.

M. Considerant est un penseur sérieux et croyant ; on peut lui refuser tout ce qu'on voudra, mais non la foi à ses principes. Et puis, tout en blâmant sa retraite précipitée d'une tribune où l'Assemblée entière voulait le retenir, on ne peut se dissimuler combien il est malaisé d'expliquer les doctrines nouvelles. La tâche est facile à ceux qui expriment le passé ; ils n'ont qu'à formuler plus ou moins nettement des résultats acquis et visibles ; les faits existent et parlent d'eux-mêmes ; mais exprimer une chose encore vague et flottante comme l'avenir, donner à des aspirations la précision extrême et totale qu'exigent les contradictions hostiles et les défiances naturelles des positions établies, la difficulté est bien autre. Formuler le passé, c'est tirer l'idée des faits ; formuler l'avenir, c'est tirer les faits de l'idée. — Ceci soit dit, non comme absolution, mais comme circonstance atténuante du silence de M. Considerant

L'*Ere nouvelle* aujourd'hui parle aussi de cet incident en termes fort modérés et presque bienveillants. Elle ne demande aux phalanstériens qu'un projet de loi. M. Considerant l'avait prévenue en déclarant que si l'Assemblée consentait à l'écouter, il terminerait son exposition par une proposition d'exécution.

Le Congrès des Peuples.

Nous avons eu le tort d'oublier une noble proposition présentée par M. Francisque Bouvet à l'Assemblée nationale. Voici l'article additionnel que l'honorable représentant proposait d'introduire dans le préambule de la constitution.

La République française désire qu'un jury international, un *congrès universel et perpétuel des peuples*, puisse un jour remplacer la guerre, juger les différents élevés entre les états, garantir les traités et régulariser l'activité humaine, en vue du progrès pacifique des sociétés, dans la moralité et le bien-être.

Conçoit-on que, dans une Assemblée qui déteste la guerre, qui a même peur de la guerre, dont tous les vœux tendent à la paix générale, cette idée d'un congrès universel et permanent, d'un arbitrage juste et pacifique n'ait excité que l'hilarité générale.

M. F. Bouvet, appelé à développer sa proposition, s'est contenté de dire qu'il « constatait simplement, pour l'histoire, que cette proposition était accueillie par des acclamations dérisoires. »

Que l'honorable représentant ne se décourage pas. Son idée est grande ; elle est dans tous les esprits élevés, dans tous les cœurs généreux ; le jour approche où elle sera consacrée par l'acclamation reconnaissante des peuples. Bientôt tous ces braves gens qui riaient de ce rire enfantin dont on accueille toute chose nouvelle, se montreront fort empressés de voter, pauvres moutons! qui n'écoutent guère la voix des pasteurs, mais obéissent bonnassement à la poussée des chiens hargneux.

Messieurs et amis,

La petite polémique qui s'est élevée, dans la *Démocratie pacifique*, entre M. l'abbé Deguerry et le président du club Bonne-Nouvelle, me fait craindre que la justice n'ait à souffrir de quelque malentendu. Permettez-moi de vous dire ici spontanément ce que je sais.

M. l'abbé Deguerry n'est pas démocrate-socialiste, si l'on entend, par ces mots, qu'il appartiendrait soit au parti de la République ardente, soit à l'une des écoles socialistes déterminées. M. l'abbé Deguerry a déclaré qu'il était chrétien, et c'est le seul titre qu'il invoque devant les électeurs. Ce titre suffit, selon moi, pour lui mériter les vives sympathies des démocrates socialistes ; car M. Deguerry est un vrai disciple du Christ, ardemment dévoué à la cause du pauvre peuple, désirant l'émancipation matérielle et intellectuelle des masses déshéritées et la conciliation sincère et fraternelle des classes. M. l'abbé Deguerry, vous ne l'avez pas oublié, a adopté avec enthousiasme, il y a trois mois, le manifeste électoral de la *Démocratie pacifique*.

J'ai la conviction que ce prêtre généreux et éloquent sera, dans nos assemblées nationales, l'un des plus énergiques défenseurs de la politique de fraternité et de solidarité, qui a sa source dans l'Evangile, et qui va donner bientôt au monde la paix, la liberté et le bonheur.

D. L.

Insurrection en Irlande.

Les hauteurs qui dominent Carrick sont couvertes d'hommes armés. Doheny et O'Mahony sont à la tête des insurgés. Tout ceci, dit le *Morning Chronicle*, a tout l'air d'une révolte déterminée et sanglante. On dit que le général Macdonal a demandé des renforts immédiats d'artillerie et de cavalerie. Les insurgés ont attaqué le village de Curraghenore, enlevé et désarmé le poste de la police, après avoir perdu deux ou trois hommes, pris sept fusils de rempart dans le château du marquis de Naterford. Leur projet est, dit-on, de s'emparer de Carrick, et ils coupent les ponts pour empêcher la marche des troupes.

Les dernières nouvelles du *Times* annoncent que des masses de paysans se dirigent de tous côtés vers le camp des insurgés.

NOUVELLES D'ITALIE. — La flotte sarde. — Prise de Messine. — Troubles de Livourne. — Le gouvernement piémontais fait officiellement des préparatifs pour ne pas heurter trop sensiblement les esprits. Mais il est facile de voir qu'il a la main forcée et s'emploie à défaire secrètement ce qu'il a été obligé de faire au grand jour.

La flotte sarde qui protégeait Venise contre une occupation autrichienne, vient d'être rappelée. On sait que l'amiral Albini qui commandait ce forces avait longtemps refusé de s'éloigner. Mais des ordres impératifs sont venus, et le 7 septembre l'amiral s'est éloigné avec toutes les troupes sardes qu'il a pu embarquer. Les navires vénitiens qui se trouvaient en rade avec la flotte sarde se sont retirés dans les canaux intérieurs. L'avis officiel de cette retraite a été donné le 6 aux autorités autrichiennes de Trieste, et renouvelé le 7 par des bateaux à vapeur sardes. Cette notification nous arrive comme nouvelle officielle dans les journaux de Trieste, l'*Osservatore* et le *Lloyd autrichien*. Ainsi, il n'y a plus lieu de révoquer le fait en doute.

On ajoute même que Venise aurait été occupée par les Autrichiens. Le *National* de ce matin révoque le fait en doute. Ce serait en effet une insolente bravade à la France, et que la France assurément ne tolérerait pas, à moins de se déshonorer.

Le 3 septembre, le gouvernement de Venise avait ordonné dans les églises des prières publiques pour demander à Dieu d'aider les Vénitiens dans leur sainte entreprise.

Le gouvernement sarde vient de proroger au 16 octobre la réunion des chambres. Il n'ose pas interroger le pays par des élections nouvelles et il craint les observations des députés actuels.

Le comité de la confédération italienne, fondé à Turin, a adopté dans une de ses dernières séances une protestation contre toute pensée de laisser une part quelconque de l'Italie entre les mains de l'Autriche, contre toute combinaison qui tendrait à constituer dans la Haute-Italie de prétendus Etats indépendants qui seraient gouvernés et administrés par l'Autriche. — On s'attend à voir Florence se soulever à son tour, dit une correspondance publiée ce matin par les *Débats* :

Tous les journaux italiens sont à la guerre.

Bologne est toujours dans une assez vive agitation. Les conditions apportées de Florence aux habitants de Livourne par ceux de leurs concitoyens qu'ils avaient dépêchés au grand-duc ont été favorablement accueillies. La ville s'est mise en fête. Une commission municipale a été élue sur-le-champ, et tout s'est arrangé pacifiquement.

Le *National* annonce ce matin, d'une manière positive, la prise de Messine. Il s'exprime ainsi :

Messine a été emportée le 8, après un combat de cinq jours. Les commandant des forces navales françaises et anglaises ont fait tout ce qu'il leur a été possible de faire pour prévenir les calamités de cette lutte ou pour les adoucir. Sept mille habitants, la plupart femmes ou enfants, ont trouvé un refuge sous la protection du pavillon français.

Nous apprenons en même temps que le ministre de France à Naples a invité le gouvernement napolitain à se borner à l'occupation de Messine; de telle sorte que le reste de la Sicile, Palermo, par exemple, devrait se trouver à l'abri d'une attaque. De son côté, l'amiral Parker aurait, sur la proposition de l'amiral Baudin, adressé la même invitation aux Napolitains.

On lit ce soir dans la *Patrie*:

Un représentant a communiqué aujourd'hui à plusieurs de ses collègues, à l'Assemblée nationale, une lettre d'Alexandrie, quartier-général du roi Charles-Albert, dans laquelle il est dit que l'armistice conclu entre le maréchal Radetzki et le roi ne sera pas renouvelé. Cet armistice expire le 20 de ce mois. Tout se prépare au quartier-général pour entrer immédiatement en campagne.

Le *Moniteur* de ce soir publie une note dans le même sens.

Prusse et Autriche.

Le roi de Prusse, en prenant parti pour ses ministres contre l'assemblée nationale, s'est placé à la tête de la réaction. Mais en se posant en constituante, l'assemblée a pris possession de la souveraineté, qui appartient maintenant au peuple et non plus au roi. « Si le roi, dit une lettre de Berlin, osait la dissoudre, comme il en a le désir, l'Assemblée tout entière donnerait au porte-sabre chargé du message royal, la réponse de Mirabeau : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple! »

Le peuple saura faire respecter ses représentants. Chaque jour, l'animosité qui règne entre la bourgeoisie et l'armée éclate avec plus de force. « Les soldats sont les enfants chéris du roi, disent les officiers à leurs subordonnés ; donc, châtiez les bourgeois qui désobéissent à notre père! » De semblables propos sont appuyés de distributions de vin, d'eau-de-vie et de cigares. Il en est résulté que l'insolence des soldats ne connaîtra bientôt plus de bornes. A Cologne, les soldats, après avoir insulté les femmes et les enfants, se sont lâchement enfuis devant la garde bourgeoise.

VIENNE, 9 septembre. — On s'inquiète beaucoup ici d'une lettre adressée par l'empereur, en date du 4 septembre, au ban Jellachich. Cet écrit, publié par la *Gazette d'Agram*, abolit le manifeste connu rendu contre le ban le 10 juin, et le réhabilite dans sa position de ban et toutes ses dignités. Suivant des nouvelles reçues hier, le ban de Croatie aurait déjà traversé la Drave et serait entré en Hongrie avec 50,000 hommes.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 15 septembre.*

La séance est ouverte à midi et demi.

Le procès-verbal est lu.

M. GLAIS-BIZOIN. Un grand nombre de nos collègues a pu croire que l'amendement que j'ai défendu hier avait été improvisé. Je dois dire que cet amendement a été présenté il y a deux jours, il a été imprimé et distribué. (Non! Si!)

M. LE PRÉSIDENT. M. Glais-Bizoin m'a en effet remis son amendement pendant une précédente séance ; je l'ai envoyé à l'impression, il a été distribué.

(Cet amendement a été en effet distribué aux journalistes, il y a plusieurs jours.)

Le procès-verbal est adopté.

M. FLOCON demande que la discussion de la proposition sur l'enseignement agricole qui devait être discutée aujourd'hui soit mis à l'ordre du jour vendredi prochain. — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT. M. Dufaure a la parole au nom de la commission.

M. DUFAURE. La commission considère comme un devoir de s'opposer à l'introduction dans l'art. 8 de toute expression qui aurait pour objet de proclamer le droit d'une manière absolue.

M. Dufaure donne lecture de la rédaction ancienne.

Dans l'amendement de M. Glais-Bizoin, que vous avez rejeté hier, se trouvaient deux idées : l'idée du droit et l'idée, peut-être un peu mieux formulée que par la commission, de garantir la subsistance aux nécessiteux.

La commission a pensé que, sans changer sa pensée, elle peut rédiger la portée du § 8 de manière à rendre inutile la discussion de douze amendements qui ont été proposés.

Nous mettons dans cette rédaction le devoir bien nettement formulé de fournir, dans la limite des ressources, du travail aux valides, l'assistance aux nécessiteux.

PLUSIEURS VOIX. Aux voix ! aux voix!

MM. de Lamartine et Jules Favre retirent leur amendement.

M. DABEAUX demande qu'il soit donné lecture de divers amendements qui ont été proposés.

L'Assemblée consultée décide qu'elle n'entendra pas la lecture des amendements.

M. LE PRÉSIDENT. Voici l'article 8 :

« La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail. » — Adopté à l'unanimité.

M. ASTOIN propose d'ajouter « et son salaire. »

L'amendement n'est pas appuyé.

M. LE PRÉSIDENT. « Et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes. » — Adopté.

M. BRUNET propose d'ajouter « Pour développer leurs facultés intellectuelles, physiques et morales. » — Rejeté.

M. LE PRÉSIDENT. « Elle doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en leur donnant, à défaut de la famille, les moyens d'exister. »

M. BÉCHARD propose d'ajouter aux mots à défaut de la famille « et de la commune. » Il veut que l'on applique le proverbe: *ubi onus, ibi honor*. Que la commune soit le second degré de la providence sociale.

M. BÉCHARD dit que le fonds de la pensée, c'est l'affranchissement de la commune, c'est l'organisation dans son sein des établissements de crédit, de l'école primaire et professionnelle. L'orateur obtient un succès d'inattention.

Six membres se lèvent pour cet amendement.

La rédaction de la commission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. Je donne lecture du dernier paragraphe de l'article 8 :

« En vue de l'accomplissement de tous ces devoirs, et pour la garantie de tous ces droits, l'Assemblée nationale, fidèle aux traditions des grandes assemblées qui ont inauguré la révolution française, décrète ainsi la constitution de la République. »

M. MAISSIAT propose l'amendement suivant :

« En vue de l'application progressive de ces principes qui expriment les tendances morales de la société française pour le bonheur de l'humanité, l'Assemblée, etc. »

M. Maissiat lit un discours pour développer son amendement.

M. VIVIEN. Il s'agit uniquement d'une question de rédaction... M. Maissiat voudrait que le but de la société française soit indiqué, mais déjà dans le premier article que vous avez déjà voté se trouve exprimée cette idée. L'auteur de l'amendement craint que la rédaction de la commission n'implique l'obligation d'appliquer immédiatement; les mots « en vue, » indiquent suffisamment que le développement sera progressif.

L'Assemblée rejette l'amendement, et adopte la rédaction de la commission.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'un amendement de MM. Roux-Carbonnel, Labruguière, Demians, de Puységur et Chapot. Il consiste à ajouter :

« Et déclare que ce pacte fondamental n'aura force d'exécution qu'après avoir été soumis à la sanction du peuple, convoqué à cet effet au chef-lieu de chaque commune en assemblées primaires, votant par *oui* ou par *non* et au scrutin secret.

PLUSIEURS VOIX à gauche. La question préalable!

M. LE PRÉSIDENT. M. Chapot a le droit de développer son amendement.

PLUSIEURS VOIX. La question préalable!

M. LEDRU-ROLLIN demande que cette proposition ne vienne qu'après que le dernier article de la constitution entière aura été votée. Il cite les grandes assemblées.

M. CHAPOT répond que la Convention, dans sa première séance, déclara que l'appel serait fait au peuple, le 21 septembre 1792. Son premier décret fut l'abolition de la royauté.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Chapot pour développer son amendement, malgré l'opposition de plusieurs membres, et la réclamation de M. Antony Thouret, qui demande la question préalable.

M. CHAPOT réussit à développer son amendement au milieu des conversations et du bruit : il cite des paroles de M. Ledru-Rollin qui disait : Toutes les constitutions ont été soumises à la sanction du peuple, et vous répondiez, (Très bien!) M. Chapot dit, en se tournant vers la gauche : Aujourd'hui M. Ledru-Rollin vient soutenir le contraire. (Dénégations à gauche.)

La question préalable est adoptée à la presque unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. M. Detours propose un article additionnel ainsi conçu :

« Toutefois, et préalablement, l'Assemblée nationale, élue en vertu du droit universel de suffrage, source et base de tous les pouvoirs dans la République, doit déclarer et déclare solennellement que le droit qu'a tout citoyen français majeur de participer personnellement à l'élection des représentants du peuple, est un droit préexistant, souverain et imprescriptible, qu'il n'appartient à aucune assemblée quelconque, même à celles de révision, de suspendre, d'altérer ou d'amoindrir. »

M. DETOURS développe son amendement. Il s'appuie sur les considérations suivantes :

« Considérant que le droit des électeurs ne peut être subordonné aux décisions de l'Assemblée qu'ils ont déléguée ;

» Que ce droit, tel qu'il a été exercé, est souverain ;

» Qu'il n'appartient nullement aux délégués des citoyens de leur octroyer des droits électoraux préexistants, qui sont la source et le fondement exclusif de tous les pouvoirs ;

» Considérant que, dans l'avenir comme dans le présent, le droit électoral ne peut être, en aucune circonstance, révisé, suspendu ou amoindri ;

» Qu'une majorité quelconque, dans le corps électoral lui-même tout entier, ne pourrait légitimement porter atteinte au droit individuel et universel, restitué par la Révolution de Février ;

»Qu'il n'y a, en conséquence, d'autres dispositions à prendre à l'égard du droit électoral, qu'à le reconnaître solennellement tel qu'il a été exercé, et de ne procéder qu'après à la rédaction de la constitution. »

Par ces considérations, je propose d'insérer à la suite des derniers mots du préambule, l'article additionnel dont il vient de vous être donné lecture.

C'est une précaution prise contre l'entraînement, possible d'une Assemblée.

A DROITE. A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement est-il appuyé.

VOIX DIVERSES. Oui ! Non! la question préalable!

M. LE PRÉSIDENT. Vingt membres ayant demandé le scrutin de division. (Interruption à droite.)

M. Martin (de Strasbourg) a la parole au nom du comité de constitution.

M. MARTIN (de Strasbourg) appuie la question préalable.

Le principe du suffrage universel est un droit supérieur à la constitution, et alors il est inutile de l'y insérer.

Vingt membres de la gauche demandent la question préalable.

Il est procédé à cette opération.

Les voix se répartissent ainsi :

Nombre de votants,	723
Majorité absolue,	362
Billets blancs pour la question préalable,	543
Billets bleus contre,	180

L'Assemblée adopte la question préalable.

M. DESLONGRAIS dépose, au nom du comité des finances, un rapport sur les propositions qui ont été présentées à l'Assemblée relativement à l'impôt sur le sel.

L'Assemblée revient au projet de constitution. On passe au chapitre Ier :

De la Souveraineté

Le 1er article est ainsi conçu :

« La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français.

» Elle est inaliénable et imprescriptible.

» Aucun individu, aucune fraction du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice. »

M. PIERRE LEROUX monte à la tribune. Le calme se rétablit difficilement.

M. PIERRE LEROUX commence en expliquant pourquoi il a apporté des discours écrits : Le discours écrit est une garantie de méditation antérieure. Il me semble que c'est faire acte de respectueuse déférence pour l'Assemblée que de venir à la tribune avec un discours écrit.

M. Pierre Leroux critique l'ordre dans lequel ont été distribués les titres dans la constitution.

Le principe de la souveraineté n'est pas défini. Vous venez de rejeter

l'amendement de M. Detours, qui vous disait, reconnaissez où est la souveraineté.

Je fais lecture du paragraphe :

« La souveraineté *réside* dans l'universalité du citoyen français. »

Que signifie ce mot *réside* ? Il est vague. Cette rédaction, du reste, est fausse. Avec cela, on peut faire une constitution monarchique. Du reste, je trouve tout le projet monarchique.

Dans la constitution de l'an III, on disait : La souveraineté réside *essentiellement* dans l'universalité des citoyens français. Ce mot essentiellement indiquait au moins quelque chose tendant à montrer que, dans son essence, la souveraineté était dans le peuple.

Il a été entendu par tous les auteurs et les rédacteurs de constitutions que la souveraineté est dans chacun des individus.

Vous dites dans votre prochain : Aucun individu, aucune fraction du peuple ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté. Mais votre constitution porte précisément le contraire. L'Assemblée, le président s'attribueront l'exercice de la souveraineté. La constitution de l'an III disait : Aucun individu, etc., ne pourra s'attribuer la souveraineté. C'était exact, votre rédaction ne l'est pas.

La liberté de la presse est une part de la souveraineté, et cependant les individus ou des fractions du peuple en usent tous les jours et vous ne pouvez pas l'empêcher.

Les lois préventives contre la presse, le cautionnement par exemple, sont contraires à la souveraineté du peuple. Vous n'avez pas de droits sur la parole, sur la pensée des individus. L'individu est souverain en lui-même, il est souverain tant que l'expansion de sa liberté n'empêche pas la liberté d'autrui.

Il y a des contradictions dans beaucoup d'articles de la constitution. Les expressions sont vagues, tout sera possible au pouvoir avec cette constitution. Demain, avec ces paroles vagues, on pourra interdire le libre examen.

Je propose donc de rédiger ainsi l'article :

« La souveraineté n'appartient à aucun homme, empereur, roi, président ou autre.

» Elle n'appartient à aucune caste, classe ou aristocratie quelconque.

» Elle appartient à chaque citoyen, et la souveraineté politique n'appartient à tous que parce qu'elle appartient à chacun.

» Concilier la souveraineté de chacun avec la souveraineté de tous est le but d'une constitution républicaine. »

Quelques membres de la gauche se lèvent seuls en faveur de cet amendement, qui est rejeté.

M. PIERRE LEFRANC demande que le chapitre 1er devienne le second.

Mon amendement, dit-il, a deux objets : l'un de pure forme, l'autre a pour objet le fonds de la constitution.

Vous avez, par votre préambule, établi les droits des citoyens et les droits corrélatifs de la société.

Je demande immédiatement la déclaration des droits avant de passer à la politique pure.

M. VIVIEN. Nous avons suivi l'ordre qu'indique M. Pierre Lefranc. Nous avons mis ensemble ce qui concerne les droits. Nous avons cru devoir, en tête de la constitution, placer la déclaration de la souveraineté. Ce n'est pas un principe, c'est une sorte de déclaration générale. Je demande donc que l'ordre que nous avons établi soit conservé.

L'amendement du citoyen Lefranc n'est pas appuyé.

L'article 1er est adopté.

M. Huot (Jura), demande qu'après l'article 1er on ajoute les articles suivants :

« Art. 2. Tout Français âgé de 21 ans accomplis est citoyen.

» Art. 3. La qualité de citoyen se perd par les mêmes causes qui font perdre la qualité de Français, et par l'effet d'une condamnation à des peines afflictives et infamantes.

« Art. 4. L'exercice des droits de citoyen est suspendu par l'état de faillite, d'interdiction judiciaire et de placement dans une maison d'aliénés :

» Par l'état d'accusation ou de contumace, enfin par l'effet des condamnations prononcées par les tribunaux dans les cas prévus par les lois spéciales. »

Art. 5. Le président de la République pourra, de l'avis du conseil d'Etat, conférer la qualité de citoyen français à l'étranger qui, après l'âge de 21 ans accomplis, a obtenu l'autorisation de se fixer en France, et y a résidé pendant cinq années consécutives.

M. HUOT développe son amendement. Il n'est pas une seule constitution républicaine qui n'ait posé à la base la définition du mot citoyen et les conditions auxquelles on peut acquérir ce titre.

M. MARTIN (de Strasbourg) répond que les dispositions proposées par M. Huot appartiennent à l'ordre législatif et non à l'ordre constitutionnel, et croit qu'il n'y a pas lieu d'insérer l'amendement dans la constitution.

L'amendement est rejeté.

L'art. 2 est ainsi conçu :

« Nul ne peut être arrêté ou détenu que suivant la prescription de la loi. »

M. ISAMBERT dit que la liberté individuelle n'est pas suffisamment garantie par le code d'instruction criminelle, et il voudrait que la constitution contînt une disposition formelle à cet égard.

M. DABEAUX propose l'article additionnel suivant :

« Nulle loi civile ou criminelle ne peut avoir d'effet rétroactif. »

Ce principe est dans toutes nos constitutions antérieures à la charte octroyée de 1814. Il ne figure pas non plus dans la charte bâclée en 1830, mais ce n'est pas une raison pour ne pas l'adopter. La liberté des citoyens exige l'insertion de cet article dans la constitution de 1848.

Le bruit des conversations couvre la voix de l'orateur.

M. DUFAURE. Le principe est excellent, incontestable, mais nous ne saurions reprendre dans notre constitution toutes les bonnes dispositions qui sont contenues dans nos diverses lois. Ces observations s'appliquent également aux observations de M. Isambert. Les dispositions que l'on nous demande sont contenues dans nos codes, et si les constitutions postérieures à l'empire ne contiennent pas ces dispositions contenues dans les constitutions antérieures, c'est que le code civil était venu apporter sa souveraine autorité.

Si vous entrez dans trop de détails, il vous faudra bientôt réviser votre constitution ; c'est le contraire que nous avons cherché.

M. SAINT-GAUDENS soutient qu'une disposition aussi générale sera mieux placée dans la constitution que dans le code civil.

L'amendement est rejeté.

L'art. 2 est adopté.

Art. 3. La demeure de chaque citoyen est inviolable ; il n'est permis d'y pénétrer que selon les formes et dans les cas prévus par la loi.

M. ISAMBERT préférerait la rédaction de la constitution de l'an VIII, qui déclarait la maison de toute personne un asile inviolable. Le mot citoyen ne s'applique pas à tout le monde ; la rédaction est trop affaiblie. Il voudrait que l'on dit :

« La demeure de toute personne habitant le territoire français est inviolable.

» Pendant la nuit, nul ne pourra y pénétrer si ce n'est en cas d'incendie, etc. »

M. VIVIEN déclare que la commission accepte la première partie de l'amendement. La deuxième lui semble une disposition de détail qu'il a suffi de placer dans une loi spéciale.

L'article 3 est adopté en ces termes :

« Art. 4. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

» Il ne pourra être créé de commissions et de tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit. » — Adopté.

« Art. 5. La peine de mort est abolie en matière politique. »

M. ISIDORE DUVIQUIER propose de supprimer ces mots : En matière politique.

M. ANATHASE COQUEREL développe cet amendement.

C'est depuis que les supplices ont été adoucis que les crimes contre les personnes ont généralement et considérablement diminué. Le comité de législation vous dira par quelle peine il faudra remplacer la peine de mort, repoussée par le respect dû à la vie humaine.

L'homme n'a pas le droit de punir l'homme, il n'a le droit que de défendre la société, de le corriger, de l'empêcher de nuire ; mais il n'a pas le droit de lui appliquer une peine irréparable.

Est-il parmi vous un seul de nos collègues qui conteste que les mots repentir et expiation signifient quelque chose ? Eh bien, si le repentir est une expiation, si le repentir est une réparation, une rédemption, l'homme n'a pas le droit de retirer à l'homme la faculté de se repentir, de redevenir un homme de bien. Eh bien, quand il n'y aurait qu'un seul coupable condamné à mort qui eût pu redevenir un bon citoyen, ce fait unique prouverait seul que la peine de mort est illégale.

L'homme n'a jamais le droit de désespérer de l'homme ; le sentiment moral ne s'éteint jamais. Donnez à l'homme que vous tenez au fond des prisons de la justice le temps de se repentir et de se réhabiliter, et peut-être le citoyen que vous auriez envoyé à l'échafaud rendra d'utiles services à la patrie et à la société.

Citoyens, il est digne de l'Assemblée nationale de donner au monde ce grand exemple de confiance envers l'humanité.

M. P. RABUAN. Il existait aux époques de barbarie une loi que l'on appelait la loi du talion. La loi disait alors : Œil pour œil, dent pour dent. Cette loi horrible est abolie depuis des siècles ; je me trompe, la loi du talion existe encore dans sa disposition la plus horrible : pour une tête, elle demande une tête. (Sensation.)

La peine de mort, citoyens, est-elle légitime, est-elle utile ?

Tous les législateurs conviennent que la société n'a d'autre droit contre la vie de l'individu que celui de la légitime défense. Si la société peut donc se préserver sans appliquer la peine de mort, il est évident qu'elle n'a pas le droit de disposer de la vie d'un citoyen. Or, la déportation, la prison, cent autres voies sont ouvertes à la société pour se mettre à l'abri.

En appliquant la peine de mort, la société ne se défend pas, elle se venge. Elle ne frappe pas sous l'impulsion d'une passion, de la passion qui peut quelquefois excuser le coupable, elle le frappe froidement, elle se venge sans excuse.

Au point de vue moral et religieux, la peine de mort est moins excusable encore. Les religions admettent toutes les peines et les récompenses, et la réhabilitation par le repentir, vous ne pouvez pas ravir à ce citoyen la faculté de se repentir.

Dieu a mis quarante ans à faire un homme, et vous, en quelques minutes, vous l'anéantissez ! La société nous donne la vie civile, elle a le droit de nous la reprendre, mais elle n'a aucun droit de nous prendre la vie naturelle qu'elle ne nous a pas donnée.

La peine de mort n'est pas nécessaire. Il résulte de toutes les statistiques que les crimes se multiplient avec la sévérité des peines. A Madrid on pend les voleurs, et les voleurs ne sont aussi communs nulle part qu'à Madrid ; le duel était puni de mort sous Richelieu, et jamais les duels ne se sont autant multipliés.

On ne punit plus de mort la plupart des crimes qui entraînaient autrefois cette peine. Il appartient à l'Assemblée de l'extirper complètement de nos mœurs, comme elle est déjà extirpée de nos cœurs.

M. DE TRACY appuie à son tour l'amendement. Il rappelle qu'il a soutenu il y a plus de vingt ans l'inviolabilité de la vie humaine et l'illégalité de la peine de mort.

Les révolutions sont des moments à saisir pour faire franchir un espace qu'en d'autres circonstances elle ne franchirait pas. Aussi, en 1830, présentai-je une proposition pour demander l'abolition de la peine de mort, ce legs que nous ont fait les temps barbares. (Très bien !) Une commission fut nommée ; on parlait alors du procès des ministres. On me dit que ma proposition n'était pas patriotique. Je n'ai jamais compris que le patriotisme puisse empêcher de remplir un devoir, et je remplissais un devoir. Malgré mes vives instances, ma proposition ne fut pas acceptée ; mais on décida qu'une adresse serait présentée au roi pour demander l'abolition de la peine de mort en matière politique. Je me suis toujours applaudi d'avoir empêché les têtes des ministres de Charles X de rouler sur l'échafaud.

Un mot, citoyens, en faveur de l'abolition de la peine de mort. Cette considération, c'est celle de la faillibilité des jugements humains ; car, enfin, nous ne possédons que des probabilités. Votre mémoire à tous vous rappelle quelques faits de faillibilité de la justice. J'en sais un pour ma part. Un individu avait été condamné à mort par l'unanimité du jury, et cependant trois ans après on reconnaît, par l'aveu du vrai coupable, que le condamné était innocent, complétement innocent. (Sensation.)

Les révolutions sortent les sociétés de l'ornière où elles roulaient. Profitons de la révolution qui vient de s'accomplir pour abolir la peine de mort, pour rayer de nos codes ce reste de la barbarie. Je vous en supplie, citoyens, renversez le dernier échafaud ; je bénirai ce jour avec enthousiasme, dût ce jour être le dernier de ma vie. (Très bien ! très bien !)

UN MEMBRE croit que si la peine de mort doit être abolie, elle ne saurait l'être pour les délits militaires.

M. LAGRANGE. Il appartient à l'Assemblé, née du suffrage universel, de supprimer la peine de mort. Et qu'on ne vienne pas faire une exception pour l'armée. Croyez-vous donc que le soldat français ait jamais peur de la mort ? et que cette peine soit plus forte qu'une autre pour le retenir ?

Dans le cas de trahison seulement et en présence de l'ennemi, c'est tout au plus si la peine de mort pourrait être appliquée.

M. LABOULIE. Ce sera un éternel honneur pour l'Assemblée nationale qu'il ne se soit pas présenté à cette tribune un seul orateur pour défendre la peine de mort, ce sera un éternel honneur qu'un vote unanime nous réunisse. (Réclamations à droite.)

Vous supprimez la mort en matière politique, si vous voulez qu'elle le soit sérieusement, vous devriez l'abolir en toute circonstance. Autrement vous imposeriez une hypocrisie au pouvoir ; il frapperait comme assassinat ce qu'il ne pourrait frapper comme un crime politique. (Très bien à gauche.)

M. VIVIEN. En proposant l'abolition de la peine de mort en matière politique, nous croyons avoir rempli un devoir ; mais nous ne pensons pas qu'on doive aller plus loin, aujourd'hui du moins. Quand un nouveau système pénitentiaire aura été appliqué, quand la répression sera suffisamment assurée, nous nous joindrons à vous pour en demander la suppression. La constitution ne porte pas que la peine de mort sera consacrée, mais nous croyons qu'on aurait tort de l'abolir complètement. (Bruit.) Dans l'état de nos mœurs, elle nous semble encore malheureusement nécessaire.

M. VICTOR HUGO. Je regrette que cette question, la plus grande de toutes peut-être, nous surprenne à l'improviste. Je me bornerai à quelques mots.

Vous venez de consacrer l'inviolabilité du domicile, nous vous demandons de consacrer une inviolabilité beaucoup plus élevée, celle de la vie humaine. (Très bien !)

La peine de mort est le signe de la barbarie. Partout où la peine de mort est fréquente, c'est la barbarie. Elle disparaît à mesure que la civilisation se développe. La torture a été abolie au dix-huitième siècle ; ce sera l'œuvre du dix-neuvième d'abolir la peine de mort, et il l'abolira. Si vous ne l'abolissez aujourd'hui, vos successeurs l'aboliront demain. (Très bien !)

Vous commencez votre constitution par vous mettre en présence de Dieu, et, dès le premier pas, vous lui enlevez un droit qui n'est qu'à lui, le droit de vie et de mort. (Très bien !)

Je n'ajouterai plus qu'un mot :

Après Février le peuple eut une grande pensée, le lendemain du jour où il avait brûlé le trône, il voulut aussi brûler l'échafaud. On l'empêcha d'exécuter cette idée sublime. C'est à vous qu'il revient de l'accomplir.

Vous avez renversé le trône par le premier article de votre constitution, complétez votre œuvre. Renversez aussi l'échafaud ! (Très bien ! très bien ! — Agitation.)

M. AYLIÈS. La société doit être avant tout protégée ; c'est la loi suprême. La répression est la nécessité, la fin des sociétés.

UNE VOIX. Le bourreau !

M. AYLIÈS. En présence des crimes qui fermentent sourdement au fond de la société (rumeurs), vous ne pouvez laisser la société désarmée. Interrogez les criminels, et vous verrez qu'ils vous diront tous qu'ils ne se sont arrêtés que devant la peine de mort. (Très bien ! très bien ! à droite ; protestations à gauche.)

Mon effroi redoublerait en présence de la peine de mort si [illegible] s'appliquer à ces crimes domestiques, qui s'accomplissent [illegible] l'impulsion d'une passion, mais qui s'accomplissent par des [illegible] sons machiavéliques qui ont pour mobile une ignoble cupidité. (Très bien ! à droite.) Abolir la peine de mort serait une imprudence ; au lieu de sauver quelques criminels, vous sèmeriez dans la société des germes de crimes nouveaux et sans cesse renaissants. (Explosion de bruit à droite. — Aux voix ! aux voix !)

M. VICTOR LEFRANC. La peine de mort est abolie dans le cœur de tous, et si l'on vient de la combattre, il est évident que nous n'avons besoin de chercher à la combattre. Je viens donc plutôt apporter à la tribune un vote motivé que l'espoir de vous convaincre.

M. Vivien vous a dit au nom de la commission que la peine de mort doit être conservée temporairement. Temporairement, citoyens ! Que l'on conserve temporairement une forme temporaire de châtiment, je le conçois ; mais conserver pour un temps limité une peine qui ôte la vie à un citoyen, c'est là un illogisme que je ne comprends pas.

Moi aussi j'ai longtemps exercé une profession où l'on est en contact avec les coupables ; ceux-là aussi ont sondé le cœur des coupables. Savez-vous ce qu'ils y ont trouvé ? Un soin attentif d'effacer toute trace de leur crime ; le plaisir, le bonheur profond de l'impunité. Je n'y ai jamais trouvé que cela dans les actes qui précèdent le crime. S'ils ont songé au châtiment, ce n'est jamais qu'après le crime accompli. (Aux voix ! la clôture !)

M. FRESLON. Lorsque dans une assemblée française on vient demander l'abolition d'une peine aussi horrible que la peine de mort, on doit être sûr de trouver partout des approbateurs.

Mais à côté de l'inviolabilité de la vie du condamné que réclame le sentiment, faut il oublier la nécessité de protéger aussi l'inviolabilité de la vie des citoyens, de l'inviolabilité de la société ? La société s'est attribuée dans tous les siècles le droit de disposer de la vie de celui qui a disposé de la vie de son semblable, et ce droit on ne saurait le lui nier.

Les peines se sont adoucies peu à peu, j'en conviens ; mais cela tient à ce que les mœurs se sont polies. Quand la répression semble suffisamment assurée, le législateur supprime une peine devenue inutile. Mais en sommes-nous là ? Je ne nie pas que dans l'avenir, dans un avenir assez éloigné, sans doute, la peine de mort ne puisse peut-être disparaître ; mais c'est une question que nous devons laisser à l'avenir. Mais, en attendant, je soutiens que l'on ne saurait aujourd'hui contester à la société le droit de punir de mort un assassin.

On nous dit que le peuple de Paris a protesté contre la peine de mort. Mais est-ce que le peuple, au milieu de la Révolution de Février, n'a pas appliqué la peine de mort ? N'a-t-il pas écrit sur les murs de vos palais — et nous l'avons tous appris avec une joie profonde, — N'y a-t-il pas écrit : Mort aux voleurs ! (Très bien ! à droite. — Agitation prolongée.)

La conscience de l'homme est d'accord avec la conscience de l'humanité, qui, dans tous les siècles, a reconnu à la société le droit de frapper de mort.

Je pose à l'Assemblée, je pose à la nation toute entière la question suivante :

L'Assemblée est-elle suffisamment rassurée sur l'abolition de la peine de mort en matière ordinaire ? La société se croit-elle suffisamment protégée ? Pour moi, je ne le crois pas.

Je crois que la peine de mort doit être rarement appliquée, mais je crois qu'aujourd'hui il y aurait grande imprudence à l'abolir, et qu'elle ne le pourrait être sans exposer la société aux plus extrêmes périls.

A DROITE. Très bien ! très bien ! la clôture ! la clôture.

M. DAMPIERRE. Si tous les membres de cette assemblée sont suffisamment éclairés, j'envie leur conviction. Pour ma part il me semble qu'une telle question ne peut être vidée en deux heures.

(Les cris aux voix ! aux voix ! forcent l'orateur à descendre de la tribune.)

La clôture de la discussion est mise aux voix.

La clôture n'est pas prononcée et la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Il est six heures, la séance est levée.

Demain à midi, séance publique. Discussion de plusieurs projets de loi.

Le discours dans lequel M. Thiers a déclaré solennellement que l'association était impossible en agriculture, que chacun devait chercher son pain *à ses risques et périls*, et que la condition de l'ouvrier s'améliorait sans cesse, amènera des réclamations de plus d'un genre. Dès à présent, un ouvrier, le citoyen Michelot, nous écrit pour protester contre une assertion du dernier ministre de Louis-Philippe. M. Thiers a dit que les ouvriers tisserands de Rouen gagnaient deux francs par jour. Notre correspondant lui reproche de n'avoir pas mentionné les tisserands de calicot des environs de Rouen, Yvetot, Bolbec, etc., à qui l'on donnait en 1845 3 fr. 50 c. de la coupe. Il faut une semaine à un ouvrier pour exécuter une coupe, et, si l'on déduit de ce salaire les frais d'éclairage pour le travail nocturne, à peine trouvera-t-on 50 centimes par jour. M. Thiers et ses amis accepteraient-ils une pareille existence ?

On nous écrit pour nous faire observer que les menées légitimistes en faveur de M. Crédit ou d'Henri V ne peuvent avoir aucun but tant que la filiation du baron de Richemond, qui se dit fils de Louis XVI, n'aura pas été discutée. Rien n'est plus juste que cette observation, et nous déclarons, pour notre part, que, si jamais nous devenons partisans de la monarchie, c'est en faveur de Louis XVII et non pas d'Henri V que nous chercherons à la rétablir. Quand on se pique d'être légitimiste, il ne faut pas l'être à demi.

Nous recevons la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

De temps immémorial, les ouvriers maçons travaillent pendant dix heures par jour, aucun entrepreneur n'a donc pu vouloir porter la journée de dix à douze heures.

Cependant des journaux ont annoncé que les maçons et les tailleurs de pierre se sont mis en grève. Nous comprenons bien cette tactique des ennemis de la République, ils sèment des bruits et répandent des calomnies afin de *régner* par la division.

Nous sommes placés pour savoir ce qui se passe dans les corporations, et nous *déclarons ces bruits sans aucun fondement.*

Plusieurs [illegible].

FAITS DIVERS.

— On lit dans le *Commerce* :

« La promulgation du décret sur les douze heures de travail a occasionné une très vive agitation parmi les ouvriers des fabriques d'Elbeuf. Il y a eu quelques désordres dans les fabriques ; ils se sont bornés jusqu'à ce jour à des bris de vitres. Le maire de la ville est accouru à Paris. Le conseil des ministres s'est réuni. On espère que la population laborieuse comprendra qu'il n'est pas de son intérêt de s'insurger contre les lois, et qu'elle a mal compris le décret. »

— Quelques journaux ont reproduit, d'après [illegible], l'annonce de l'arrivée dans les états sardes de petits détachements de [illegible] à 15 soldats français, appartenant à divers corps et devant [illegible] ver au chiffre de 3 000 hommes. Cette nouvelle est complètement [illegible] ; aucun détachement n'a passé la frontière.

— Le nombre des détenus de juin étant considérable, [illegible] les parents qui se présentent pour avoir des permissions [illegible] tisfaction immédiate et bien plus prompte qu'en demandant [illegible]

… par écrit ; il est donc de l'intérêt des familles de se présenter au Palais-de-Justice, 10e chambre, au lieu d'écrire ou d'attendre les réponses aux lettres déjà écrites.

— On nous communique la note suivante :

« Les votes de l'armée ont eu lieu lundi 11 du courant,

» On nous annonce que les sergents majors ont reçu l'ordre de leurs chefs de préparer les bulletins de leurs subordonnés et d'écrire *sur tous*, avant de les distribuer aux votants, le nom du *maréchal Bugeaud*. Nous savons aussi, de source certaine, qu'un certain nombre de militaires, ne se considérant pas comme libres dans l'expression de leurs choix, se sont formellement refusés à exercer leur droit de citoyen.

» Ce fait aurait eu lieu partout, mais nommément dans le..... de ligne, qui campe dans les Champs-Elysées. »

— Dernièrement, il a paru à Cromarty-Firth, une troupe de baleines. Les pêcheurs se sont aussitôt mis en disposition de leur livrer la bataille. Aussitôt que les barques sont arrivées au milieu des baleines, celles-ci se sont dispersées, non sans battre l'eau avec furie et sans mettre en péril les hardis pêcheurs. Après plusieurs heures de combat, les pêcheurs sont parvenus à ramener au rivage 45 de ces monstres-marins dont plusieurs avaient jusqu'à 18 pieds de long. On a dépécé ces animaux : les fermiers se servent de la carcasse comme engrais.

La graisse paraît devoir produire beaucoup. Dans la baie de Nigg, on a trouvé sept baleines laissées par la marée descendante et dont on s'est emparé également ; le reste a pu gagner la haute mer. On estime qu'il en a été pris environ 70.

— Deux ou trois cents ouvriers viennent de partir de Paris pour la Sologne. Ce convoi était composé d'individus de toutes les professions. Ils appartenaient presque tous au 9e arrondissement. Leurs parents et amis les ont accompagnés jusqu'à la barrière.

— Il serait important de savoir si la caisse de la ville de Paris paie à elle seule, oui ou non, *tous* les habillements des gardes nationaux que l'on fournit gratis ?

Il est à notre connaissance que des gardes nationaux, qui sont loin d'être dans l'impossibilité de s'équiper, profitent des largesses communales ou autres.

C'est là un abus d'autant plus criant, que les finances de la ville sont dans un état des plus déplorables.

— La décoration de la Légion-d'Honneur sera provisoirement modifiée, ainsi qu'il suit :

La couronne qui surmonte l'étoile sera supprimée.

Le centre de l'étoile présentera, d'un côté, la tête de Bonaparte avec cet exergue : *Bonaparte premier consul, 19 mai 1802*, et, de l'autre, les deux drapeaux qui y sont actuellement placés, avec cet exergue : *République française*, et, au centre, la devise : *Honneur et patrie*.

La plaque de grand-officier et de grand-croix portera l'effigie de Bonaparte avec cet exergue : *Bonaparte premier consul ; Honneur et patrie*.

— Les conseils généraux de département sont convoqués pour le 5 octobre prochain, à l'effet de répartir les contributions directes de 1849 et de délibérer sur les matières qui se rattachent à cette opération.

Cette session ne pourra durer plus de cinq jours.

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 15 octobre pour la seconde partie de leur session dont la durée est fixée à cinq jours.

— Les électeurs qui n'ont pas retiré leurs cartes des mairies n'ont plus que demain samedi pour les retirer.

— Une réunion des tailleurs de Paris qui adoptent l'association proposée par M. Barde, patrons, coupeurs et ouvriers, doit avoir lieu demain, samedi 16, de onze heures à quatre heures du soir au manége Fitte, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 bis.

Science sociale.— En ce mont d'agitation électorale et de réunions politiques, M. Victor Hennequin a cru devoir suspendre ses conférences sur l'association. Elles reprendront le jeudi 21 septembre, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45, à huit heures du soir.

Concours pour le grand prix de sculpture.

Philoctète partant pour le siège de Troie. — Ronde-bosse.

« Philoctète avait été abandonné dans l'île de Lemnos, à cause de sa blessure, qui répandait l'infection dans le camp des Grecs ; mais l'oracle ayant déclaré que Troie ne pouvait être prise qu'avec l'arc et les flèches d'Hercule restées en la possession de Philoctète, les rois grecs envoyèrent près de lui Ulysse et Pyrrhus pour le ramener dans leur camp. Les armes qui lui avaient été enlevées durant son sommeil, lui ayant été restituées par Pyrrhus, il se décida alors à retourner avec les Grecs, et s'il part pour le siége de Troie, où l'appelle la volonté des dieux et l'ordre d'Hercule. »

Tel est, hélas ! le programme donné par l'Académie. Voici les noms des huits concurrents dans l'ordre de leur admission en loge : MM. Thomas, Maneglier, Gumery, Crauk, Carpeau, Lepère, Ferrat, Roguet.

M. Thomas est le seul qui ait compris et convenablement exprimé le sujet. Sa figure est heureusement composée et exécutée avec une grande habileté. Le mouvement de la jambe droite indique bien que Philoctète est blessé ; il y a là un sentiment vrai de la nature sans exagération, sans grimaces. La tête du héros est belle et pleine d'animation, son attitude énergique.

Félicitons M. Thomas de n'avoir pas de ressouvenances banales. Les pendules de l'empire et les confidents de théâtre font tant de victimes ! L'avenir est à ceux qui osent.

La figure de M. Roguet est, après celle de M. Thomas, la meilleure, à notre avis, quoi qu'elle soit lourde et que l'enthousiasme du personnage soit trop pompeusement étalé.

Son Philoctète a toutes les apparences d'un gras Hercule qui va faire chavirer de son pied pesant une petite barque sur laquelle il n'y aura jamais assez de place pour lui.

M. Roguet est adroit, il sait son métier, mais il lui manque la naïveté, l'élégance et la finesse d'observation. La grandeur en art consiste dans l'unité et la simplicité de la conception jointes à l'étude des richesses infinies de détails dont la nature aime à se parer.

M. Maneglier et M. Gumery ont évité le laid, mais ils n'ont pas trouvé le beau.....

Nous voudrions pouvoir en dire autant des autres concurrents.

M. Thomas mérite à tous égards le grand prix, et nous n'hésitons pas à dire qu'il y a chez lui l'étoffe d'un artiste éminent.

C. B.

Bourse du 15 septembre 1848.

La Bourse blâme généralement les mesures prises *ex abrupto* par le ministre des finances. C'était aujourd'hui la clôture officiellement annoncée pour les actions de Lyon. On achetait des rentes dans cet espoir ; mais pendant la Bourse, et contrairement à tous les usages reçus, M. Goudchaux a annoncé à une heure et demie seulement que les délais de la conversion étaient *prorogés indéfiniment*.

Une panique générale s'en suit. C'est à qui vendra le plus vite son inscription. La rente 5 p. 0/0, laissée hier à 70 25, tombe à 68 50 pour finir à 68 75. C'est une baisse de 1 fr. 50.

Le 3, qui était à 45 25, reste à 44. La Banque de France perd 10 fr. 1635.

Les chemins de fer suivent la dépression générale : Orléans fait 660, Lyon 363.75, Avignon-Marseille est à 202.50, enfin le Nord n'est plus qu'à 376.35. Le marché finit on ne peut plus mal.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	45 25	45 25	44 ..	44 ..
Trois 0/0 Emprunt 1848	.. ..	.. ..	.. ..	72 75
Cinq 0/0	70 25	70 25	68 50	68 75

15 septembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44	4 Canaux avec prime	900 ..
— Emprunt 1847-1848	71 50 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	200 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1635	— dette passive	2 75
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	24 ..
Récep. Rothschild	78 50	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	.. ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	.. ..	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	79 ..	Zinc Vieille-Montagne	2275 ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	690 ..
Obligations de la Ville	1112 50	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	320 ..	... ..	Orléans à Bordeaux	385 50	385 ..
Versailles, rive droite	118 75	... ..	Du Nord	378 75	376 25
— rive gauche	101 25	101 25	De Paris à Strasbourg	346 25	346 25
Paris à Orléans	662 50	660 ..	Tours à Nantes	326 25	326 25
Paris à Rouen	482 50	430 ..	Paris à Lyon	366 25	363 75
Rouen au Havre	195 ..	195 ..	Montereau à Troyes	115 ..	... ..
Avignon à Marseille	202 ..	202 50	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	85 ..	85 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	253 75	252 50	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Le nouveau livre de M. de Custine, intitulé : ROMUALD OU LA VOCATION, est un livre important sous tous les rapports, et dans lequel sont débattues les plus grandes questions qui agitent le monde depuis 50 ans. Romuald est la suite d'un livre éternellement célèbre, la suite de Réné, mais cette fois Réné mêlé aux affaires et aux révolutions de son temps. A chaque page se révèle le talent d'un homme qui a beaucoup vu, beaucoup lu et beaucoup médité. Le signal de la renaissance des lettres ne pouvait pas être donné d'une façon plus éclatante.

M. SIEURAC ouvrira, le 5 octobre, rue de l'Ancienne-Comédie, 18, ses cours préparatoires aux écoles et au *baccalauréat*.

SUR LE RECRUTEMENT ET LE REMPLACEMENT,

PAR LE GÉNÉRAL PREVAL.

La question du recrutement occupe vivement les esprits, surtout en ce moment où elle est pendante à l'Assemblée nationale, et où le projet de constitution annonce l'interdiction du remplacement. M. le général Preval a été, en 1843, 1821 et 1817, rapporteur des projets de lois présentés alors sur cette matière. Cette circonstance, les nombreux travaux de cet officier général sur l'armée, et les hautes fonctions qu'il a si longtemps et si dignement remplies, donnent, dans le cas présent une importance spéciale à son opinion, qui ne peut manquer de mériter l'attention des représentants, des hommes d'Etat et des militaires appelés à méditer sur tout ce qui se rattache aux grands intérêts de la défense du pays. (*Voir aux Annonces.*)

∴ On désirerait, pour une maison de commerce, un jeune homme de 15 à 20 ans, connaissant bien le français et l'anglais, le calcul, et ayant une écriture convenable. L'appointement serait de 800 à 1 000 fr. S'adresser à M. TANDON, rue de Beaune, n° 2.

∴ Un homme marié, sans enfants ayant de bonnes références, demande une place de concierge.

S'adresser au bureau du journal.

Spectacles du 16 septembre.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Andromaque, le Mariage forcé.
OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.
ODÉON.—L'Ecole des Maris, les deux Anglais, le Jeu de l'Amour.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Charles VII, Marie Tudor
GYMNASE.—La Comtesse de Senneçey.
VAUDEVILLE.—Incessamment la réouverture.
VARIÉTÉS.—Le Muet d'Ingouville, Premières Coquetteries, Candide
THÉATRE MONTANSIER.—Le Mobilier, une Chaîne, Point du Jour, Fioli.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Don César de Bazan, les Petites Danaïdes.
GAITÉ.—La Taverne du Diable, le Passage Vendôme
AMBIGU-COMIQUE.—Napoléon et Joséphine, la Mère nourrice.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 151. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 17 Septem[illegible]

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.
PARIS...... Un an, 20 f., 6 m. 11 f., 3 m. 6 f.
DÉP. et ÉTR. — 32 — 17 — 9
PAYS à surtaxe. — 50 — 26 — 14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI.
PARIS, DÉP. et ÉTR. 10 f., — 5 f., — 3 f.
PAYS à surtaxe. 14 — 7 — 4
Paris, rue de Beaune, 2.
On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet, Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF [illegible]
ANNONCES
1 à 4 fois, [illegible]
5 à 9 — [illegible]
10 f. et plus. — [illegible]
INSERTIONS [illegible]
lundi avec [illegible]
Les annonces [illegible]
Société générale des [illegible]
place de la Bourse, [illegible]
Les lettres et envois doivent être affranchis.
Les manuscrits [illegible]
ne sont pas rendus.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 16 SEPTEMBRE.

Assemblée Nationale.

Aujourd'hui, la réaction a fait un pas de plus. Expliquons l'événement.

Parmi les *Républicains* qui désirent le retour de la monarchie, il n'est personne tant soit peu sage qui songe à la branche cadette des Bourbons; tous n'ont et ne peuvent avoir en vue que la branche aînée.

La branche cadette représentait un accident, une transition, mais non pas un principe ni un intérêt. Car, après tout, c'est seulement par une fausse intelligence de sa position qu'une certaine portion de la Bourgeoisie a cru s'en faire une défense contre le développement de la démocratie. Peuple et Bourgeoisie ne forment encore *en politique* qu'un seul corps, le corps du *tiers-état*, que la république purement politique, purement démocratique, doit émanciper définitivement de la suprématie des deux autres corps, la noblesse et le clergé.

La branche aînée, tout au contraire, représentait et représente encore des principes et des intérêts, ceux qui découlent de la conquête et d'une longue possession du pouvoir et de la terre.

Ebranlée, renversée par la révolution de 1789, la noblesse reparut en 1815; en 1830, nouvel échec, qui sembla définitif à quelques-uns, mais qu'elle ne regarda jamais comme tel. Elle se retira, laissant son allié naturel, le clergé, reconquérir quelque influence dans ses fonctions religieuses, et elle attendit.

Eclate comme la foudre la révolution de 1848. Elle est accueillie avec transport par ces nobles boudeurs. En premier lieu, le peuple les venge de cette famille d'Orléans, à qui ils avaient voué toute leur haine et tout leur mépris. En second lieu, la scène politique leur est rouverte avec mille chances de succès.

« Ce peuple, abandonné à lui-même, et renversant tour à tour ses chefs passagers au milieu des tourmentes de la guerre civile, veillons sur lui; rapprochons-nous-en sans cesse, enlaçons-le sous toutes nos influences temporelles et spirituelles, profanes et sacrées, et, dans ses moments de faiblesse, présentons-lui l'enfant du miracle, l'enfant sauveur, le berceau de la légitimité: peuple et bourgeois seront trop heureux de trouver en lui un abri, un repos, et le *suffrage universel* nous aidera à remplacer légalement la République par la monarchie. »

Tel a été le plan des royalistes; à eux se sont ralliés, du plus au moins, les serviteurs sans foi de la branche cadette.

Mais les vieux partis n'ont pas cette effervescence turbulente et évaporée des jeunes partis populaires, qui s'enivrent facilement de leur triomphe, sans prévoir le lendemain.

Le vieux parti royaliste est patient et sait attendre. Il veut user la République, et par la République les républicains et les serviteurs de la branche déchue. Il ne veut pas triompher aujourd'hui; il attend que l'hiver et ses rigueurs aient abattu le courage et amené de nouvelles douleurs; il ne se lèvera qu'au printemps prochain. En attendant, il agite, il conspire sourdement; il entretient l'incertitude dans tous les esprits; il entrave toutes les grandes mesures de crédit et ruine le peuple et la bourgeoisie par cette inquiétude incessante qu'il s'occupe soigneusement d'entretenir, et qui s'oppose à la reprise des affaires.

Cependant, le gouvernement, fatigué des soucis que lui cause cet ennemi insaisissable, avait arrêté une mesure importante: c'était de choisir et d'envoyer dans vingt ou trente départements un certain nombre de représentants du peuple, pour surveiller de plus près les menées légitimistes et donner plus d'action et de pouvoir à l'administration locale.

C'était là une attaque directe au parti légitimiste. A cette première atteinte, il n'est pas resté insensible, et il a engagé résolument la lutte avec le pouvoir exécutif.

Dénoncé à la tribune nationale par M. Baze, membre de la droite, ce projet a été attaqué avec talent et habileté par M. de Falloux, qui a déployé en cette occasion de grandes qualités d'orateur et de tacticien. Le parti légitimiste s'est un moment personnifié en lui, et n'a pas craint de poser au ministère ses conditions.

Le ministère s'est défendu, mais faiblement. Il ne pouvait pas se rétracter sans tomber immédiatement; mais il n'a pas osé persister, et un ordre du jour ambigu, rédigé par le président Marrast (*Deus ex machinâ*), tout en semblant lui donner raison, lui a donné tort, en effet, comme l'a fort bien exprimé le vote de la droite qui a adopté cet ordre du jour, en même temps que les républicains de la gauche et du fond de la salle. La gauche extrême s'est seule refusée à ce vote, soit qu'elle comprît qu'il n'était que la constatation de l'influence légitimiste, soit qu'elle eût voulu montrer qu'elle n'appuyait pas de son concours le pouvoir exécutif.

La blessure portée aujourd'hui par la droite à ce Pouvoir est mortelle; il peut encore vivre quelque temps, mais son jour est marqué, et la réaction royaliste peut maintenant préparer ses portefeuilles pour MM. Thiers, Barrot et consorts, en attendant qu'elle remette l'administration à des mains plus pures et moins entachées de libéralisme.

Le ministère a une chance de salut, c'est de s'appuyer sur les vrais républicains; mais l'osera-t-il?

Courage et espoir!

Courage et espoir, travailleurs! nous marchons à une régénération sociale.

Le règne du *laissez faire*, du *laissez passer* va faire place au règne de l'organisation.

A la licence succédera la vraie liberté; à la concurrence anarchique qui écrase et tue les faibles succédera la concurrence émulative qui enthousiasme et décuple la production.

Courage et espoir!

On n'a d'abord eu que dédain et mépris pour les réformateurs pacifiques, pour les apôtres de l'association. Puis sont venues les injures et les calomnies.

Ceux qui ont mis en pratique la conspiration du silence vis-à-vis des socialistes, n'ont pas plus réussi que ne réussiront ceux qui cherchent aujourd'hui à fausser l'opinion publique en présentant les idées nouvelles comme dangereuses et impossibles.

Voilà que la discussion grave, sérieuse, animée s'engage sur toute la ligne, dans la presse aussi bien qu'à la tribune; voilà que de toutes parts retentissent les paroles de la vraie science.

La lumière se fait.

Assez de douleurs et de larmes, assez de sang versé!

C'est de la persuasion et non de la violence que nous attendons tout.

Courage! les temps de l'équité sont proches, et la République de 1848 n'aura pas inscrit en vain sur son drapeau la sainte formule de nos pères: Liberté, Egalité, Fraternité.

La Traite des Suisses.

Les soldats suisses continuent à jouer un rôle dégradant et odieux. Après les massacres de Naples, les cantons se sont émus un instant. La Suisse a paru comprendre la gravité de ce concours prêté depuis si longtemps aux rois par une république qui se vante d'être la plus ancienne république de l'Europe moderne, le premier peuple indépendant du joug autocratique.

La Suisse a été un moment frappée de la monstrueuse anomalie qu'elle offre depuis si longtemps à l'univers. Cette nation si chatouilleuse en matière d'indépendance nationale et de liberté individuelle a rougi de voir des bataillons formés dans ses propres cités où elle vient de restaurer les pouvoirs démocratiques venir troubler la gloire de son triomphe par le déshonneur éclatant d'avoir prêté au dehors un concours aveugle et brutal à l'écrasement d'un peuple qui se levait comme elle pour la conquête de ses libertés.

Cette association de leurs concitoyens avec une tourbe de mendiants dégradés, de lazzaronis exaltés au vol par leur maître contre le peuple napolitain, a excité chez les vainqueurs du Sonderbund une indignation spontanée. Aussi avons-nous eu un instant l'espoir de voir enfin résilier cet ignoble marché qui met entre les mains du sauvage Ferdinand une force tyrannique d'autant plus terrible qu'il n'y a dans ce malheureux pays pour les soldats suisses ni liens de famille, ni liens d'amitié, ni sympathie de mœurs ou de langage qui puisse retenir leurs bras.

Comment la Suisse s'est-elle arrêtée dans ce sentiment honorable, et pourquoi apprenons-nous encore aujourd'hui que ces régiments suisses qu'on nous disait honteux de leur première œuvre de meurtre sont précisément les mêmes qui envahissent la courageuse Sicile, pour continuer et achever dans les combats, s'ils le peuvent, la tâche essayée par six mois de blocus et de bombardement.

Nous répondront-ils que les baux qui les louent corps et âmes à Ferdinand ne sont pas encore à terme? Que celui-ci remplissant religieusement les conditions du marché en leur payant leur haute solde, ils sont tenus de lui livrer le sang qu'il est en droit d'exiger? Vraiment un tel raisonnement est-il bien de notre siècle? Dans tous les temps, le dernier excès de la vénalité n'a-t-il pas été d'aller mendier l'or d'un roi pour verser le sang d'un peuple? Or, aujourd'hui que le principe de la solidarité, de la fraternité internationale germe dans tous les coins du monde, la Suisse est-elle bien venue à s'excuser sur de pareils engagements du secours qu'elle prête à l'oppression? Quelle se rappelle au surplus que c'est au service des rois que s'étalent formés les chefs de la coalition du Sonderbund.

Que la Suisse y songe, c'est là un dernier reste de barbarie qu'il est de son honneur de faire promptement disparaître. C'est une véritable traite de blancs qui, moins utile même que ne l'était l'ancienne traite des noirs, n'est tout au moins qu'un instrument de destruction.

A défaut de ces considérations que, ces fiers montagnards se mettent à la place des pauvres peuples qu'ils aident à opprimer. Quelle n'aurait pas été leur juste indignation, si dans leur lutte intérieure contre le jésuitisme, l'Autriche avait appuyé contre eux l'esprit de routine, d'arbitraire et de fanatisme? Quelles chaleureuses protestations n'eussent-ils pas fait entendre? Et les hommes justes eussent été de leur côté. Eh bien, ce qu'ils font aujourd'hui n'est-il pas cent et mille fois pire encore.

L'Autriche n'était pas libre alors, ils le sont eux depuis cinq cents ans; le gouvernement impérial avait un intérêt de sécurité, un intérêt vital à maintenir chez les voisins le *statu quo* interne et externe, quel intérêt ont-ils eux à venir de si loin écraser la liberté de la malheureuse Sicile?

Les soldats impériaux eussent agi sous l'impulsion d'un sentiment de gloire et d'honneur attaché selon eux à l'obéissance aveugle aux ordres de leur maître, les mercenaires suisses se battent pour gagner un salaire, ils vont tuer pour de l'argent.

O Suisses, ouvrez les yeux et forcez la Diète fédérale à rompre ce hideux marché. Que les vainqueurs récents et glorieux du Sonderbund ne puissent plus être soupçonnés demain d'avoir conservé l'esprit de ceux qu'ils ont vaincus.

Discours de MM. Arnaud (de l'Ariége) et Martin Bernard.

Le débat sur le droit au travail nous révèle un homme d'une grande valeur et certainement d'un noble caractère. C'est M. Arnaud (de l'Ariége). Son discours mérite l'attention du pays.

M. Arnaud, avant tout, est uniquement, on peut le dire, un chrétien. La base et le principe de ses idées, c'est l'Evangile. Seul, dans cette discussion, il a placé devant lui ce flambeau sacré; et l'autorité de cette attitude et la dignité de sa parole lui ont mérité l'attention [illegible] la sympathie de l'Assemblée nationale. Au moment où tant de journaux intitulés religieux et tant de prêtres soi disant chrétiens [illegible] daleusement l'esprit de l'Evangile, on s'arrête avec consolation, avec bonheur, devant la noble pensée de M. Arnaud. Une analyse très sommaire et quelques citations vont reproduire cette pensée dans sa généralité.

Le christianisme, au lieu d'être, comme on l'a dit par ignorance ou par mauvaise foi, la négation du progrès, de la démocratie, est la démocratie même, le germe de tous progrès; il doit conduire à l'amélioration du sort des classes laborieuses.

Il faut partir du christianisme pour trouver le principe des droits; il faut surtout partir du christianisme pour trouver le principe des devoirs: principes qui doivent être conciliés.

Le droit de la propriété tel qu'il existe aujourd'hui, n'est pas un droit absolu. Les chrétiens ne sauraient, comme M. de Lamartine, dresser un autel à la propriété pour l'adorer, comme une image divine. On peut concevoir un idéal social où la propriété individuelle, telle qu'on l'admet généralement, cesserait d'exister. La propriété actuelle, c'est une garantie que l'on a prise contre l'égoïsme de ses frères, parce que l'on n'est pas sûr, si l'on tombe dans la misère et le désespoir, de trouver une main secourable; parce qu'on n'est pas sûr de trouver où reposer sa tête. Cette propriété n'existerait pas dans une société [illegible], dans une société où le péché et le mal seraient vaincus, dans l'idéal de la société chrétienne. Mais, dans nos sociétés où dominent le morcellement, la division, l'égoïsme, la propriété est indispensable; et elle est [illegible]lement légitime parce qu'elle est nécessaire. Elle est la garantie [illegible] de la liberté; elle est le premier instrument de la liberté.

La propriété est un fait de nécessité sociale. Un autre fait [illegible] nécessaire, c'est le travail; la société repose sur le travail. [illegible] travail est une peine.

Or, l'organisation païenne reposait sur ce fait, que certains hommes s'étaient donné cette garantie, cet instrument de la liberté, la propriété, en la refusant aux masses. Ils s'étaient emparés du sol, s'abstenaient pour leur part du travail, et faisaient retomber toute la peine du travail sur leurs frères: c'était le régime de l'esclavage.

Cependant, sous ce régime odieux, l'homme était du moins assuré de vivre sur le sol où il était attaché, il avait, en quelque sorte, le droit au travail. Il n'avait pas la liberté.

Le christianisme a aboli l'esclavage, a rompu la chaîne. Le lien est brisé entre le maître et l'esclave. Les voici à côté l'un de l'autre. Est-ce à dire que l'un va rester sur le sol avec l'instrument du travail, avec la garantie de la liberté, et que l'autre sera simplement nanti de la déclaration de liberté, sans l'instrument qui seul garantit cette liberté? En quoi donc eût consisté l'émancipation? Qu'eût été le don du christianisme? Ce don, en réalité, n'eût été que la liberté de mourir de faim...

Si l'émancipation chrétienne n'est pas une déception, il doit s'établir une combinaison nouvelle, un accord nouveau et supérieur entre celui qui possède l'instrument du travail, et celui qui ne possède que ses bras et qui offre son travail. Il entrait dans les desseins de Dieu que le propriétaire et le travailleur fussent indispensables l'un à l'autre, afin que le but supérieur de la destinée terrestre fût atteint, afin que l'unité fût réalisée, afin que tous les hommes ne formassent plus bientôt qu'une famille de frères.

Ainsi, de l'émancipation chrétienne résultent un devoir pour les uns et conséquemment un droit pour les autres.

Deux doctrines sont en présence: « L'une qui, derrière le droit au travail, cache le principe plus radical du droit au bonheur, et qui, [illegible] de le réaliser, n'invoque que le droit, exige l'intervention [illegible] que de l'Etat, et finalement aboutit à l'emploi de la force et de la violence. L'autre doctrine reconnaît que l'homme est fait pour le bonheur (ce serait faire injure à Dieu de supposer qu'il a pu créer un seul être sans le destiner au bonheur), mais que cette destinée doit se réaliser par la liberté, par la vertu, par le dévouement, par le sacrifice même, car il y a un motif d'expiation. Cette doctrine, qui est la doctrine chrétienne, prend pour point de départ la théorie des devoirs. Le moyen radical d'action du christianisme, c'est la persuasion, c'est la propagande pacifique. »

Mais, tout en proclamant le principe du devoir comme le mobile supérieur du progrès social, le Christ n'a pas entendu que l'homme, dans sa liberté, pût oublier le devoir, et c'est pour cela que l'idée du droit [illegible] nécessairement de l'idée du devoir, que la réclamation du droit vient souvent forcer l'accomplissement du devoir.

Les hommes ont-ils fait leur devoir? Les propriétaires, les [illegible] font-ils leur devoir? Non. Et c'est parce que les hommes [illegible], parce qu'ils n'ont pas librement, volontairement, sympathiquement, fraternellement organisé les relations industrielles, que l'intervention [illegible] l'Etat devient indispensable. On prétend que l'intervention de l'Etat [illegible] atteinte à la liberté, et l'on oppose aux prétentions des travailleurs les besoins de l'ordre public. Dans le paganisme aussi, les privilégiés [illegible]maient que toucher à l'esclavage c'était porter atteinte à leur liberté, détruire l'ordre. L'Etat, sous prétexte de protéger la liberté, ne doit pas protéger l'égoïsme. Les propriétaires invoquent leur droit, ils appellent à leur aide la religion pour sauvegarder la famille et la propriété [illegible] vos regards vers le christianisme, non pas seulement pour lui demander la consolidation de vos droits, mais aussi pour qu'il vous rappelle les devoirs et les droits du prochain.

Travaillons donc à réaliser une société chrétienne, [illegible] fraternellement le travail par l'association volontaire, par [illegible] bré. Ainsi nous rendrons inutile l'intervention de l'Etat [illegible] dant que nous remplissions notre devoir, et pour que ce [illegible] promptement accompli, proclamons le droit au travail [illegible] laborieuses.

Nous n'avons pas de commentaires à [illegible] Voilà bien la doctrine sociale du christianisme [illegible]

tendons, et telle est la politique que nous avons toujours proclamée et défendue. Nous tendons à M. Arnaud (de l'Arriège) une main fraternelle; nous applaudissons à la générosité de son désir, à la profondeur de sa pensée, et nous le remercions du fond du cœur pour le secours puissant qu'il apporte à la vraie science sociale. Le discours de M. Arnaud est un immense service rendu à la politique et à la religion.

Quant au discours de M. Martin Bernard, nous ne l'analyserons pas ici, parce que la communion de sa pensée avec la nôtre est encore plus complète, plus parfaite. Il n'a pas ce point de vue nouveau qui consiste, chez M. Arnaud, à faire dériver directement la science sociale de l'Evangile et des Pères de l'Eglise. Il procède seulement du sentiment et de la raison. S'il n'invoque pas les livres sacrés, il n'est pas moins chrétien dans ses aspirations, et il conclut avec plus de netteté peut-être à l'*association*, cette forme de l'unité chrétienne. *Omnes fratres.... unum sint* : Voilà le but supérieur. « Toute la loi, toute la religion, toute la révélation de la politique sociale et de la Destinée de l'humanité, sont résumées dans ces paroles. » Qu'importe que les hommes soient un moment divisés sur l'origine plus ou moins miraculeuse de ces dogmes sublimes ! Tous ceux qui les acceptent sont déjà de la même famille. Ainsi unis par le désir, par l'amour, par la Charité, « cette plus grande des vertus, » qu'ils oublient leur divergence sur les points secondaires, pour travailler ensemble à réaliser l'unité par l'association, à embrasser toutes les activités humaines dans un même organisme harmonique de solidarité et de fraternité. C'est là l'œuvre suprême à laquelle M. Martin Bernard apporte son généreux concours. Réjouissons-nous tous de voir, de points divers et en apparence opposés, toutes les âmes nobles et fortes converger vers le même but sacré.

Hier, à l'Assemblée nationale, M. Detours demandait que le suffrage universel et direct fût placé désormais au dessus de toute contestation. Cent quatre-vingts voix seulement ont appuyé cette proposition.

Pour donner satisfaction au désir de l'honorable M. Detours, il aurait fallu préciser, nommer tous ces *droits absolus et supérieurs* dont il est question dans un autre paragraphe du préambule. Or, l'intelligence politique du pays n'en est pas encore là. Aussi l'Assemblée a-t-elle paru assez étonnée, lorsque M. Pierre Leroux est venu très positivement démontrer que le projet de constitution manque de méthode dans sa rédaction et de conséquence philosophique dans son esprit.

M. Pierre Leroux a justement dit que la souveraineté collective n'était légitime qu'à condition de respecter la souveraineté individuelle, dont elle découle. Parmi les droits imprescriptibles dans chaque individu, il compte le libre examen, la presse et l'élection, et il constate que toute loi préventive contre la presse est une violation de la souveraineté individuelle, c' vice par conséquent le principe même sur lequel on prétend baser la constitution. M. Pierre Leroux voulait du moins faire adopter cette déclaration que « la constitution a pour but de concilier la souveraineté de chacun avec la souveraineté de tous. » Assurément, M. Pierre Leroux avait raison dans sa critique : la question est escamotée et non résolue dans le projet qu'on discute ; assurément, le principe qu'il proposait est vrai et élevé : cette conciliation, cette unité des deux souverainetés, individuelle et collective, est bien en effet le but d'une bonne constitution.

Mais la philosophie de M. Leroux s'est trouvée un peu trop forte à digérer pour les estomacs ordinaires de l'honorable assemblée. Pour le moment l'esprit public se trouve bien d'un peu de confusion et d'inconséquence.

La majorité de l'Assemblée a senti aujourd'hui que M. Pierre Leroux pouvait bien avoir raison contre la commission de constitution ; elle a conçu que les critiques élevées du philosophe pouvaient contenir de bons enseignements ; mais bientôt, rougissant de se laisser aller à un sentiment de justice envers un excentrique, qu'elle a pris le parti de proscrire, elle a profité de quelques traits obscurs et nuageux du discours de M. Leroux, pour se tirer d'affaire par quelques rires malveillants. La gaieté française a toujours tout attaqué pour tout corriger et perfectionner ; mais elle a fait souvent bien des sottises, et elle n'a jamais empêché la raison d'avoir raison et la vérité d'être vraie.

Menées légitimistes.

On lit dans le *Progrès de l'Aube* :

« Ce matin, on a trouvé, affichés dans le Quartier-Bas, des placards manuscrits qui ont été arrachés de suite.

» D'après ce qu'on nous rapporte, voici à peu près les termes dans lesquels ils étaient conçus :

« Vive Henri V! — Appel aux légitimistes. — N'agissons pas isolément comme nos frères du Midi. — Il n'y a que l'ensemble qui puisse amener la réussite. — Unissons-nous pour frapper à l'heure dite les républicains. — Nous sommes en force ; la démonstration des gardes nationales des campagnes l'a prouvé.

» A bas la république ! — On était plus heureux avec les droits féodaux et lorsqu'on payait la dîme. — Au moins l'argent circulait. »

» Tels sont les vœux et les projets de ce parti, qui n'a jamais reculé devant la guerre civile quand il n'a pu invoquer l'appui des baïonnettes étrangères. »

— Le *Progrès de l'Aube* publie aussi le texte d'une des oraisons répandues dans les couvents de Troyes par le clergé, accompagné d'une lettre d'envoi dans laquelle on lit ceci :

« Nous vous envoyons une copie de la prière composée par notre honorable directeur pour obtenir le règne de HENRI V. Nous comptons, chère sœur, sur toute votre ferveur et sur tout votre zèle pour dire régulièrement cette prière. Communiquez-la à vos connaissances qui partagent vos sentiments de piété.

» Nous réussirons, chère sœur, soyez en sûre, le Seigneur ne nous abandonnera pas ; que toutes vos communions soient faites pour le règne de notre exilé. »

L'oraison contient les aimables souhaits qui suivent :

« Délivrez-nous de ces républicains qui désolent la terre, comme vous en avez délivré nos pères autrefois, et envoyez-nous l'homme que vous nous avez destiné : c'est le vœu, Seigneur, de tous vos serviteurs.

» Envoyez votre ange exterminateur sur la terre pour nous débarrasser de ces monstres. »

Voilà des sentiments chrétiens et patriotiques !

— Nous lisons dans l'*Indépendant du Midi* :

« Le canton de Ganges a été le témoin d'une nouvelle manifestation légitimiste.

» La nomination de M. Ricard de Villarel au conseil d'arrondissement, a eu lieu au cri de : Vive Henri V ! Un arc de triomphe avait été dressé d'avance et orné d'une quantité de morceaux de papiers blancs peints en vert dans le milieu.

» C'est la suite de l'ovation populaire que les habitants de Ganges avaient décernée à M. de Bénévent, lors de sa nomination au conseil général. »

— La *Sentinelle* de Toulon rapporte que, dans la commune du Puget, des démonstrations légitimistes ont accompagné l'installation du conseil municipal.

— On écrit de Lunel à l'*Indépendant du Midi* :

« Depuis longtemps déjà des groupes nombreux de citoyens parcourent la ville en criant à bas la République ! vive Henri V ! avec accompagnement de chants, et cependant l'administration municipale les laisse faire. »

— On nous écrit de Pont-Saint-Esprit, le 10 septembre, que le drapeau blanc a été [illegible] arboré comme défi jeté à la population de cette ville, qui venait d'élire pour maire un républicain. Les voyageurs du bateau à vapeur qui descendait le Rhône ont arraché ce drapeau et l'ont brûlé. (Le *Journal*.)

— Un nouveau journal légitimiste, la *Bretagne*, va paraître à Vannes sous la direction de M. Georges Cadoudal. On l'annonce avec fracas dans toute la presse légitimiste.

— Le *Haro* de Caen raconte qu'on vient d'écrouer à la maison d'arrêt de cette ville un marchand forain, arrêté à Vire sous l'inculpation de menées légitimistes. Il correspondait, à ce qu'il paraît, avec quelques embaucheurs de Paris, qui lui envoyaient de l'argent. Par suite de révélations qu'il aurait faites, plusieurs arrestations auraient été opérées et certains personnages se trouveraient compromis.

Le même journal raconte que des placards henriquinquistes ont été affichés à Caen.

— On écrit de Sauves au *Républicain du Gard* :

« Le 9 septembre, on a trouvé suspendu à l'un des mûriers de la promenade, située à l'extrémité du pont, un drapeau blanc en papier, sur lequel on lisait ces mots :

» A bas la République, vive Henri V !
» Quand Henri V viendra,
» L'abondance renaîtra. »

Statistique des candidats pour les élections du 17 septembre.

Le comité électoral des associations démocratiques et des corporations ouvrières a adopté pour candidats les citoyens Cabet, Raspail et Thoré.

Le comité démocratique a présenté la liste suivante patronée par le *National* et le *Siècle* : Edm. Adam, Gervais (de Caen), Roger (du Nord)

Le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel* s'entendent pour porter Edm. Adam, Roger (du Nord) et Achille Fould.

La *Presse* et l'*Evénement* se rencontrent pour présenter le maréchal Bugeaud, M. Emile de Girardin et M. Delessert fils. L'*Assemblée nationale* substitue dans cette liste M. Fould à M. de Girardin.

L'*Ere nouvelle* adopte les abbés Roux et Deguerry et M. de Boissy.

MM. Delessert fils, Bugeaud, Emile de Girardin, Louis-Napoléon Bonaparte et quelques autres encore, se font recommander aux électeurs par douze, quinze, vingt ouvriers signataires de placards élogieux.

Des affiches nombreuses offrent les noms des candidats aux regards des passants, en caractères typographiques de toutes grosseurs, et avec des apostrophes de toutes natures. Nous avons remarqué particulièrement une affiche ainsi conçue : TROIS HOMMES DE TALENT : *Emile de Girardin, Genoude, Alexandre Weill*, et NOMMONS !!! Louis-Napoléon Bonaparte (liberté du vote), Emile de Girardin (liberté de la presse), Emile Thomas (liberté individuelle).

Un certain nombre de candidats viennent varier quelques-unes des listes précédentes : ce sont MM. Em. Blanc, les généraux Castellano et Lesourd, Lallier, Dumoulin, Dupoty, Lefèvre-Deumier, Ernest Grégoire, de Suleau, Joubert, Labistour, Lauzin, Battur, Adolphe Bertron, l'amiral Dupetit-Thouars, Billecoq, Emile-Lambert, Thierry.

Les citoyens Kersausie, d'Althon-Shée, Schœlcher, Horace Say, Cousin, Marchal de Calvi ont retiré leurs candidatures pour ne pas introduire de division parmi leurs amis politiques.

En résumé, nous avons compté 41 candidats, dont 7 républicains démocrates ou socialistes, 2 républicains de la couleur du *National*, 6 de l'ancienne opposition de gauche, 7 anciens conservateurs-satisfaits, 2 légitimistes et pas mal de célébrités inconnues.

P. S. Nous recevons ce soir une communication du rédacteur en chef du journal la *République* qui nous annonce que M. Louis-Napoléon Bonaparte retire sa candidature.

Le *Constitutionnel* avait annoncé pour ce matin à la Bourse une réunion définitive des électeurs de sa couleur. Mais, lorsque ceux-ci se sont présentés, la place avait été occupée par un grand nombre d'ouvriers et de démocrates. Divers orateurs ont été entendus ; les candidats de la République démocratique et sociale, MM. CABET, RASPAIL et THORÉ ont été adoptés par acclamation et à une très grande majorité.

Les lecteurs du *Constitutionnel* se sont réunis dans une petite salle au-dessus et ont choisi pour leurs candidats MM. BUGEAUD, FOULD et DELESSERT.

Une faute.

La manière dont la médiation a été offerte et acceptée, au lieu d'impliquer l'affranchissement de l'Italie, suppose au contraire le droit de l'Autriche sur le Milanais et la Vénétie.

Entre qui la médiation a-t-elle lieu? Est-ce entre ces nationalités qui avaient recouvré leur indépendance, et l'Autriche qui voulait les soumettre de nouveau à son joug? Pas le moins du monde. La médiation n'a lieu qu'entre l'Autriche et le Piémont.

Aussi qu'arrive-t-il aujourd'hui? L'Autriche, qui est en possession de l'enjeu, refuse de s'en dessaisir, elle consent tout au plus à modifier l'administration intérieure du Milanais et de la Vénétie ; et, comme elle tient beaucoup à l'argent, elle demande que le roi de Piémont lui paie les frais de la guerre.

Ce n'est pas là une négociation républicaine, mais monarchique. Mettons-nous à la place des Lombards et des Vénitiens, voudrions-nous qu'on fît de notre pays l'enjeu de deux ambitions royales?

Du reste, le cabinet de Londres adhère aux propositions de l'Autriche ; et lord Palmerston a déclaré que si la République française ne les accepte pas et entre en Italie, l'Angleterre se retirera de la médiation et gardera la neutralité.

Cette conduite justifie toutes nos prévisions. Le gouvernement de la République s'est laissé endormir par la médiation anglaise, tandis qu'il aurait fallu agir dès le principe pour empêcher Radetzki de revenir sur ses pas, et négocier ensuite, en ayant pour soi le fait accompli, et en se portant médiateur entre l'Autriche et l'Italie du Nord, dont on aurait reconnu par là l'indépendance.

Réparera-t-on cette faute? Il y va de l'honneur de la République française et de sa légitime influence sur le monde. Commencer par se laisser jouer, c'est là un mauvais début. Qu'on s'en souvienne ! c'est surtout par la question extérieure que le gouvernement de Louis-Philippe a péri.

NOUVELLES D'ITALIE. — **La flotte sarde à Venise.** — La flotte sarde ne s'est pas éloignée de Venise le 7 septembre, comme le rapportaient les journaux de Trieste.

L'amiral Albini avait évidemment reçu depuis quelque temps de son gouvernement l'ordre de s'éloigner de Venise. Il avait annoncé sa résolution aux Vénitiens qui n'avaient pas perdu courage. « Nos forces maritimes sont en bon état, écrivait le 5 septembre l'*Indépendente*, la ville est approvisionnée pour plusieurs mois, et d'ailleurs qu'avons-nous à craindre? Après-demain, demain peut-être, et certainement avant que le blocus soit possible, la flotte française viendra protéger nos communications.

C'était peut-être aussi l'espoir d'Albini, mais la flotte française n'arrivait pas. Les journaux autrichiens déclaraient tout haut que l'armistice n'engageait l'armée autrichienne qu'envers le Piémont, et nullement envers Venise, qui n'était qu'une ville révoltée; Albini hésitait et cherchait à gagner du temps.

Enfin, le 6 septembre il envoya à Trieste un bateau à vapeur chargé d'annoncer son départ ; mais le lendemain son escadre était encore au même lieu. Nouveau message à Trieste pour annoncer qu'il partira enfin dans la journée. La nouvelle est publiée officiellement par les journaux. Mais au dernier moment l'amiral avait reculé devant la responsabilité qu'il encourait, et le 8 il envoya annoncer aux autorités autrichiennes qu'il ne se retirerait qu'à la condition d'être sûr que l'armée autrichienne ne profiterait pas de son éloignement pour se porter sur Venise. Les choses en étaient là au départ des dernières nouvelles.

Peut-être aussi l'amiral a-t-il reçu de nouveaux ordres. Charles-Albert, mécontent des conditions qui sont proposées par l'Autriche, se prépare, dit on, à reprendre l'offensive.

Le calme est rétabli à Livourne ; le gouvernement provisoire fonctionne activement pour donner satisfaction à tous les griefs. La ville a été illuminée *a giorno*, pendant plusieurs nuits.

Les journaux que nous recevons de Naples ne nous apprennent rien d'important. Les journaux d'Italie annoncent que Messine a dû être attaquée ; mais jusqu'ici les journaux des divers ports sont muets sur le résultat.

A Milan les vexations de toute nature deviennent de plus en plus grandes.

Radetzki est déjà entré dans la voie des réformes *libérales* qu'il prépare à la Lombardie. La loterie, qui avait été supprimée lors de la révolution, a été remise en activité.

Les arrestations ont commencé. MM. Fontana et Poglieghi ont été jetés en prison.

Une correspondance particulière du *Messager* annonce que le dévouement des habitants a été admirable, mais que leurs ressources sont épuisées. Une lettre de M. Manin à M. Panattonio montre l'urgence que le reste de l'Italie vienne à son secours.

Croyez-vous, écrit M. Manin, que la résistance de Venise puisse servir la cause de l'indépendance? Si vous dites oui, il faut que les peuples et les princes de l'Italie viennent promptement, efficacement à son secours. Le besoin le plus grand, le plus urgent pour Venise est l'argent. Venise résistera pendant longtemps, si elle peut avoir de l'argent et vite, si non, non. Qui veut donc que Venise résiste, doit lui procurer beaucoup d'argent. Nous en avons demandé, nous en demandons de nouveau à toute l'Italie. Faites tous vos efforts pour en obtenir de la Toscane.

Insurrection en Irlande.

Les journaux anglais ne donnent pas de nouveaux détails sur l'insurrection irlandaise. Le *Times* seul annonce, d'après une dépêche de Dublin, que tout est pacifié ; mais cette nouvelle n'est pas confirmée par les autres feuilles.

Du reste, comme le fait remarquer le *Morning advertiser*, le repeal n'est pour rien dans cette levée de boucliers ; le mouvement est causé par l'oppression des propriétaires-fermiers qui, depuis longtemps, ont profité de la présence des troupes anglaises, pour expulser de leurs domaines les locataires dont les baux étaient expirés, et, tous les malheureux qui s'installaient malgré eux, sur leurs terres. Un seul propriétaire a chassé ainsi huit cents personnes. Si la guerre se prolonge, elle sera donc sociale et non politique.

Ce qui nous porte à croire que l'insurrection n'a pu être aussi promptement apaisée ou vaincue, c'est que les révoltés occupaient des positions formidables. O'Mahony était retranché sur un pic presque inaccessible, et Doheny occupait une position non moins formidable. Les journaux anglais ne mentionnent aucun engagement sérieux, et il nous semble impossible que, cette fois, les révoltés se soient dispersés sans opposer une forte résistance.

Berlin et Vienne.

Frédéric Guillaume prend fait et cause pour ses ministres ; il va plus loin, il annonce qu'il choisira un ministère en dehors de la chambre. M. Beckerath, chargé de la formation d'un cabinet, est un membre de l'Assemblée de Francfort, siégeant à l'extrême droite.

Le peuple, que l'on ne fait jamais impunément assister comme spectateur à une lutte de principe, commence à remuer les questions réelles des journées de mars. L'effet produit par la nouvelle de la résistance de la chambre est tel, que quatre cents paysans sont arrivés de la Poméranie, province jadis royaliste, avec l'intention de protéger l'Assemblée nationale.

La crise ministérielle est toujours sans solution à Francfort ; en attendant, les populations s'agitent et songent à prendre elles-mêmes des mesures. Une grande assemblée a eu lieu le 10 à Bergen, présidée par M. Simon, de Trèves. On y a décidé la formation d'un parlement social.

La députation madgyare a enfin été reçue ; le 11, par l'empereur, à Schœnbrunn. Sa réponse a été très évasive. « L'état de ma santé, a-t-il dit, ne me permet pas de me rendre actuellement à Pesth. J'ai à cœur l'intégrité de la couronne hongroise. Des ouvertures ont été faites à cet égard à la Diète de Pesth. Quant au baron Jellachich, les mesures seront prises pour l'amener à un arrangement. »

Les députés sont repartis pour Presbourg, fort mécontents, après avoir placé sur leurs chapeaux la plume rouge, en signe de séparation d'avec l'Autriche. L'exaltation en Hongrie est telle, que des prêtres et des femmes prennent les armes.

On pense que la Hongrie ne tardera pas à se constituer en république.

NOUVELLES D'AMÉRIQUE. — Nous avons reçu les journaux de New-York jusqu'au 30 août. M. Van-Buren a définitivement accepté la candidature présidentielle que lui a déférée le parti formé contre l'extension de l'esclavage. Tout indique que la lutte sera plus acharnée que jamais.

Les meetings à New-York, en faveur de la révolte en Irlande, continuent à avoir lieu, mais sans la même ardeur.

Au Mexique, tout est assez tranquille, et le gouvernement de Herrera paraît en définitive se rallier presque toutes les sympathies du pays.

De Yucatan, les nouvelles sont toujours plus favorables. Les villes de Merida et de Valladolid ont été reprises par les blancs, et les Indiens, battus sur tous les points, se retirent en désordre vers les montagnes.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

» Varsovie, 8 septembre : Depuis quelques jours le gouvernement a fait cesser les rigueurs que l'on exerçait chez nous envers les prisonniers politiques. Non seulement la police les fait traiter avec la plus grande douceur, mais beaucoup d'entre ces détenus qui se trouvaient dans les casemates de la citadelle de Varsovie ont été mis en liberté, et on leur a déclaré que toutes les accusations portées contre eux ont été supprimées par ordre de l'empereur Nicolas.

» Les lettres de Cracovie du 6 courant annoncent que environ vingt de ces prisonniers relaxés sont déjà arrivés dans le sein de leurs familles, qui demeurent sur les frontières de la Gallicie autrichienne.

Sur la demande de plusieurs citoyens, et avec l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur, le préfet de la Seine a décidé que le scrutin électoral, qui devait être fermé le lundi 18, à SIX HEURES du soir, resterait ouvert JUSQU'A NEUF HEURES.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. PAGNERRE, vice-président. — *Séance du 16 septembre.*

La séance est ouverte à une heure un quart.

Le procès-verbal est adopté.

Une certaine agitation règne dans l'Assemblée.

M. le président invite les représentants à prendre leurs places, il agite sa sonnette pour obtenir le silence; mais la main peu habile du citoyen Pagnerre ne sait pas diriger l'instrument. M. Buchez, touché d'une tendre sollicitude pour M. Pagnerre, est monté au bureau et lui a donné une leçon de sonnerie. La leçon a été profitable. La sonnette retentit dans la salle, et parvient à dominer le bruit.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de plusieurs lettres.

MM. FAVREAU et ALEM ROUSSEAU demandent des congés. — Accordé.

Une autre lettre des citoyens Garnier-Pagès, Bresta et de Malleville annonce la mort du citoyen d'Aragon, député du Tarn.

M. LE PRÉSIDENT lit un discours où il fait l'éloge des qualités de M. d'Aragon. Ce juste hommage rendu à la mémoire de ce représentant est accueilli par une approbation unanime.

Les obsèques de M. d'Aragon devant avoir lieu dans le Tarn et le corps devant partir demain matin, le président tire au sort la députation qui devra l'accompagner depuis sa demeure jusqu'au chemin de fer d'Orléans.

L'Assemblée n'étant pas en nombre, la séance est suspendue.

M. DE RANCÉ dépose une pétition des habitants de l'Algérie qui demandent leur assimilation aux habitants de la France. Ce sera le seul moyen de rendre leur position moins cruelle.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires de 1847 et des exercices clos.

Les différents articles du projet sont mis aux voix et adoptés, ainsi que les tableaux qui s'y réfèrent.

Les crédits supplémentaires de 1847 s'élèvent à 51 956 601 fr. 22 c.

Les crédits extraordinaires s'élèvent à 11 822 344 fr. 11 c.

Les annulations de crédit s'élèvent à 8 105 814 fr. 65 c.

Les reports sur l'exercice 1848 s'élèvent à 4 243 292 fr. 5 c.

Les crédits spéciaux portés par ordre au budget de 1847 seront augmentés de 304 000 fr.

M. BAZE a la parole pour des interpellations.

J'ai prévenu M. le ministre de l'intérieur que je lui adresserais des interpellations au sujet d'un fait qui a circulé dans les conversations, et qui est ainsi raconté par un journal de ce matin :

« Les luttes effroyables de juin, l'émission de certaines doctrines socialistes, l'état du commerce et la misère publique, ont produit dans certains départements une réaction aveugle contre le principe républicain lui-même. Il paraît que le général Cavaignac a cru devoir prendre une mesure destinée à éclairer les départements sur les intentions véritables de l'Assemblée et du pouvoir lui-même, propre en un mot à ramener les opinions égarées : un certain nombre de représentants auraient été convoqués ce matin chez le président du conseil, qui les auraient priés d'accepter une mission dans les départements. Cette mission serait toute de conciliation, et elle aurait aussi pour objet de faire connaître au gouvernement le véritable état de l'opinion et de l'administration dans les départements. »

Je demande à M. le ministre de l'intérieur des explications sur ce fait, qui me semble avoir une certaine importance.

M. SENARD. Citoyens représentants, j'accepte l'interpellation, et je réponds immédiatement et sur le fait et sur la pensée qui y a donné lieu.

Il n'a été fait à cet égard aucune communication à aucun journal. Je vais vous dire que la nouvelle a été insérée dans un journal qui nous est complètement étranger.

VOIX A DROITE. Le *National!*

M. SENARD. Je déclare que le *National* nommément nous est parfaitement étranger, et il est bon que les explications aient été amenées par cet incident ; il faut que l'on sache que le *National* est complètement étranger au gouvernement.

Nous sommes dans une situation grave, il faut que nous concourions tous à faire aimer la République dans les départements. (Très bien !)

Il faut que dans l'administration nous puissions agir vigoureusement, que nous ayons sur tous les agents du pouvoir une action prompte, énergique. (Très bien !)

Quand des hommes viennent au pouvoir, qu'on leur donne un personnel considérable, formé sous la monarchie, et qu'on veut marcher sous le gouvernement républicain (Très bien !), on est obligé de rechercher si ces hommes, qui avaient paru accepter la République, parce que c'est toujours la France que l'on sert, si ces hommes restaient encore les représentants de l'ancien régime, s'ils continuaient à servir les anciennes institutions sous la République; il nous faudra bien constituer une administration nouvelle, puissante, qui lasse marcher le corps avec la tête, et nous permette de constituer sur des bases inébranlables la République. (Très bien !)

Ces difficultés, si on avait beaucoup de temps devant soi, s'éclairciraient; elles ne sont pas insolubles; mais nous avons été obligés d'aller vite.

Mais cette administration nouvelle, que nous avons essayé par tous les moyens de faire la meilleure possible (Interruption.), cette administration nous espérons que le pays marchera avec elle et sentira que la République est définitivement fondée.

Or, pour cela, qu'avons-nous à faire ? A nous rendre compte, par tous les moyens, des besoins des populations, de l'esprit public, des rapports des administrateurs avec les administrés, de l'exécution des instructions que nous avons données, pour savoir si nous avons, oui ou non, à les modifier.

C'est une inspection générale à organiser sur les nécessités du pays et les moyens d'action du gouvernement. Le gouvernement ayant besoin de se renseigner...

A DROITE. Nous sommes pour quelque chose ici.

M. SENARD. L'interruption m'est précieuse, parce que ce mot résume toute ma pensée. L'Assemblée est non-seulement quelque chose pour nous, mais elle est tout. Nous ne sommes quelque chose que par la délégation de l'Assemblée. Et nous ne l'oublions jamais, car, lorsqu'il s'est agi d'établir cette inspection sur le véritable état du pays, et d'y jeter ce regard plus sûr que notre correspondance de chaque jour, nous avons cru que, pour faire cette inspection, nous ne pouvions pas nous adresser à d'autres qu'à des membres de cette Assemblée. (Interruption. — Mouvements divers.)

On me dit, les représentants sont là pour vous renseigner, mais il me semble qu'aucun de nous ne peut trouver complètement dans des correspondances individuelles qui nous sont adressées de nos départements un état bien net de la situation d'un pays que nous avons tous quitté depuis le commencement de mai ; mais, chaque jour, j'entends de vous, citoyens représentants, les renseignements les plus contradictoires sur chaque fraction du pays, des renseignements qui ne me permettent pas de me faire une idée même incomplète du pays ; or, personne de vous ne nie l'importance pour le gouvernement d'être complètement renseigné à cet égard.

Il n'y a pas incompatibilité entre les fonctions de représentant du peuple et des missions temporaires. Nous avons cru qu'il était plus respectueux pour l'Assemblée... (Interruption) oui, nous avons cru qu'il était plus respectueux pour l'Assemblée de venir demander à quelques-uns de ceux qui nous ont pris sur ces bancs pour nous confier un pouvoir que nous ne désirions pas plus que vous, de venir leur demander de nous aider dans l'accomplissement de la mission difficile qu'ils nous ont donnée. (Bruit.)

Je dois protester ici contre un mot que j'ai entendu, le mot de *coterie.* (Bruit.) Ce mot est d'autant plus étrange, qu'il n'y a encore aucun choix de connu. (Bruit, interruption.)

Je vous ai dit les moyens auxquels le gouvernement a cru devoir recourir pour atteindre le but qu'il s'était proposé.

J'ajoute un dernier mot. La mission que nous voulons donner à quelques membres pour la connaissance de l'administration, nous fournira des renseignements exacts sur la manière dont fonctionne cette administration. Le choix que nous ferons nous permettra, s'il le fallait, d'agir sur l'esprit du pays. (Bruit à droite. — Interruptions.)

Nous avons réchauffé l'esprit public en mettant en contact avec le pays quelques membres de cette Assemblée et en faisant arriver jusqu'aux extrémités de la France un sentiment qui est dans tous vos cœurs (Rumeurs à droite.), un sentiment de confiance dans l'affranchissement de cette république, que tant de sentiments égoïstes ont intérêt d'ébranler et de détruire. (Très bien ! à gauche. — Rumeurs à droite.)

M. BAZE. Le fait demeure acquis à l'Assemblée... Je réponds donc seulement aux observations que M. le ministre a présentées pour expliquer le fait dont il s'agit.

Le gouvernement nouveau rencontre des difficultés. Les rouages de l'administration ont été entravés. Nous la voulons forte, puissante comme lui, et certes nos conseils ne lui ont pas manqué. (Explosion de cris à gauche.) Nous l'avons engagé à marcher dans la voie de la confiance intime avec cette Assemblée.

Quelles sont les mesures de gouvernement auxquelles a manqué l'Assemblée ? Est-ce qu'il n'y a pas eu concert toujours ? Que le ministre ne dise donc pas qu'il n'a pas trouvé sa force dans cette enceinte. (Exclamations à gauche.)

Le ministre auquel je réponds a si bien pensé que c'est dans l'Assemblée qu'il prend sa force, qu'il s'est adressé à l'Assemblée pour donner des missions. C'est précisément ce qui fait difficulté entre lui et nous.

A GAUCHE. Qui, nous ? qui, nous ? (Longue interruption.)

M. BAZE. Si le gouvernement s'était adressé à cette Assemblée, les interpellations étaient sans objet. Il s'y est si peu adressé que vous ne connaissez le fait que par les paroles que j'ai prononcées à cette tribune. (Très bien ! à droite.) Il ne s'est pas adressé à cette Assemblée, mais à quelques membres de cette Assemblée. (Interruption.)

Le pouvoir y a-t-il bien songé ? Au moment où nous votons la constitution du pays, au moment où nous constituons la République, le gouvernement a-t-il bien pensé aux inconvénients d'éloigner de cette Assemblée une partie de ses membres ?

Le pays ne manquera pas de faire un rapprochement. Il se rappellera les représentants en mission de salut public d'une autre époque. (Réclamations prolongées.)

Nos opinions n'ont pas besoin d'être soutenues en dehors de cette Assemblée.

UNE VOIX. Si ! si !

A DROITE. Très bien ! très bien !

M. BUVIGNIER prononce quelques paroles au milieu du bruit.

M. VEZIN. A l'ordre ! à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT rappelle à l'ordre M. Duvignier et M. Vezin.

M. BAZE. Nous voulons fonder la République. Nos opinions sont républicaines : elles ont pour base. (Bruit.) Se tournant vers la gauche : Oui, nos opinions sont républicaines. (Cris et rires.) Elles ont pour base. (Interruption nouvelle.)

Les représentants envoyés dans les départements pour réchauffer l'esprit du pays surveillent l'administration; cette mission est-elle digne de cette Assemblée ? (Rires ironiques à gauche.) Le règlement, sans doute, ne prononce pas d'incompatibilité en pareil cas. Mais, lorsque le gouvernement prend sur un banc un certain nombre de membres, qu'il leur confie un mandat dont nous ne connaissons pas le programme, le gouvernement en agissant ainsi sème des germes de division dans le pays. (Bruit à gauche.) Il jette des germes de division à un moment où nous devrions tous nous unir dans une pensée de conciliation.

A GAUCHE. Donnez-nous donc l'exemple.

M. BAZE. La mesure produira un immense effet sur les populations. Elle amènera des divisions.

UN MEMBRE. C'est votre discours qui divise.

UNE VOIX. A l'ordre.

AUTRE VOIX : A l'ordre vous-même.

M. BAZE. C'est une mission politique qui est donnée, au nom de l'amour du pays, car, tous ici, nous professons les mêmes sentiments. (Cris, interruptions, à gauche.)

M. DAHIREL. Monsieur le président, je demande la parole. Mon nom a été prononcé. Je demande la parole.

M. BAZE. Lors même que l'union n'existerait pas entre nous, il serait de l'intérêt du pays qu'elle ne fût pas contestée.

LE CITOYEN RAYNAL parle à l'orateur de l'hémicycle.

M. Baze lui répond.

M. LE PRÉSIDENT. Citoyen Raynal, vous n'avez pas la parole. Reprenez votre place. (Agitation).

M. BAZE. Si vous voulez l'union, n'établissez pas de catégories. (Bruit.) Vous établissez des catégories. (Interruption.) Nous devons tous rester dans cette enceinte. L'Assemblée sera affaiblie si le gouvernement vient prendre dans son sein une partie de ses membres pour les envoyer au dehors. (Très bien ! à droite.)

M. SARRANS monte à la tribune. Un grand nombre de membres quittent la salle.

M. D. MAUQUIS dépose une pétition.

M. SARRANS. Je n'ai connu la question qui s'agite en ce moment que par le débat lui-même, et n'ai par conséquent aucune idée préconçue.

Le gouvernement, nous dit-on, n'a point consulté l'Assemblée; mais vous avez rendu un décret par lequel vous avez autorisé le gouvernement à confier à des représentants des missions extraordinaires. Il s'est donc montré respectueux envers l'Assemblée, vous évoquez de vieux souvenirs, mais est-ce que la Constituante n'a pas délégué quelques-uns de ses membres pour une mission semblable ?

A DROITE. C'est elle-même.

M. SARRANS. Je soutiens qu'aujourd'hui c'est encore l'Assemblée qui confie les missions indirectement. (Protestations à droite.)

A toutes les époques de la révolution, des missions semblables ont été confiées, soit par les assemblées, soit par le pouvoir exécutif, et ces missions, sous la Constituante, sous le Consulat, ont été remplies par les hommes les plus honorables, par des hommes qui se sont illustrés dans toutes les carrières.

Si au moment où vous discutez le pacte fondamental, il se passe au dehors des choses dangereuses (Voix à droite : C'est de l'intimidation !), croyez-vous que ce n'est pas une œuvre gouvernementale de s'opposer à certaines menées ? (Bruit.)

Pour la mesure qui a été prise, je ne vois pas, je ne puis voir autre chose que le désir de maintenir l'union dans le pays. Si la division pouvait naître dans le pays, certes ce ne serait pas à la suite d'une mission pareille dont l'objet est d'arriver à concilier et à constituer la République forte et impérissable.

M. DE FALLOUX. Je ne connais le débat que par le débat lui-même; j'en écarte toute pensée hostile ; mais je ne puis m'empêcher de dire que le projet de M. le ministre aura pour but de porter la plus grande perturbation dans nos départements.

On nous dit qu'il s'agit de fonder la République ; mais n'a-t-elle pas été fondée à trois époques différentes, au 4 mai, au 15 mai et au 23 juin, à l'époque où tous les départements sont venus apporter ici leurs sentiments de fraternité ? Ah ! si alors on croyait n'avoir pas besoin des départements, il fallait leur dire : Remportez vos fusils; remmenez vos gardes nationaux. (Protestation.)

UNE VOIX A GAUCHE : C'est une insulte à la nation.

M. DE FALLOUX. Je parle ici au nom de la nation, et je ne crois pas lui faire insulte en disant que ce qu'on ne nous a pas dit le 23 juin au matin, on ne peut nous le dire aujourd'hui. (Très bien ! à droite.)

Si j'examine la mesure en elle-même, je dirai qu'elle me semble inopportune. On veut envoyer des membres de cette Assemblée dans les départements : sera-ce pour contrôler les préfets, les procureurs-généraux ? Avec quels fonds ces missions seront-elles soldées : sera-ce avec les fonds secrets ? Nous aurons donc alors des collègues qui recevront une indemnité sur les fonds secrets pour aller remplir une mission dont je ne vois ni le but ni la nécessité.

Je citerai, par exemple, mon département, celui de Maine-et-Loire ; eh bien ! parce qu'un de nos collègues aura passé huit ou dix jours, un mois peut-être dans ce département, croit-on qu'il connaîtra le département mieux que moi, par exemple ? Quelle sera donc [illegible] de ces nouveaux commissaires ? Sera-ce des circulaires faites [illegible] que l'on enverra dans les départements ?

On conçoit peut-être qu'à une époque où l'Assemblée n'existait pas, on ait pu envoyer des circulaires pareilles dans les départements; mais peut-on en faire autant aujourd'hui ?

Pourquoi donc ces nouvelles missions ? Pourquoi recevoir, dit-on, l'impulsion du pays ? Mais depuis quand donc le pays donne-t-il l'impulsion au gouvernement, plutôt que de la recevoir de lui ? Ces missions ne seraient-elles donc pas la suite du débat qui existe entre la République modérée et celle qui l'est moins ?... (Interruption à gauche.)

UNE VOIX A GAUCHE. Dites la République rouge.

M. DE FALLOUX. Permettez-moi de ne jamais dire la République rouge; elle a paru une fois, mais elle a été vaincue le 25 février par M. de Lamartine, et ce n'est pas moi qui amoindrirai cette victoire.

Je dis qu'il y a un débat qui s'élève entre la République modérée et celle qui l'est moins, et que ce débat donnera beaucoup de mal au gouvernement. Si le gouvernement ne se sent pas la force de soutenir ce débat, qu'il se retire ; mais qu'il ne vienne pas renier la République modérée qui lui a donné naissance, et sur laquelle il ne devrait pas cesser de s'appuyer.

Si l'on croit que, dans l'intérêt du pays, une enquête soit nécessaire, eh bien, qu'on nous le dise. Ni moi ni les amis qui votent avec moi ne nous y opposerons. Mais alors que cette commission procède de l'Assemblée et qu'elle soit nommée par elle. (Interruption.)

Ce qu'il faut avant tout, c'est de la netteté dans les questions et de la lumière. Soyons sincères en tout, c'est la meilleure des habiletés, et faisons partout la lumière, c'est le meilleur moyen de réussir pour ceux qui ont le droit pour eux.

M. SENARD, ministre de l'intérieur. Je dois écarter du débat toute parole irritante. Il ne s'agit de mettre en suspicion ni les opinions ni les hommes ; il s'agit pour le gouvernement de remplir sa mission. Quant à nous, nous n'aurions jamais pensé qu'une mesure qui n'avait pour but que de nous éclairer, de mettre l'Assemblée en contact avec l'administration, dût soulever les réclamations qu'elle soulève d'un côté de l'Assemblée.

M. de Falloux nous a dit que la République a été acceptée et proclamée. Il a raison, et aux trois dates qu'il a indiquées, j'en ajouterai une autre qu'il a oubliée, la plus importante, celle du 24 février. (Très bien ! très bien !) Sans doute la République a été proclamée, mais il faut l'organiser, la fonder, l'affermir. On nous dit que le gouvernement, que l'Assemblée doivent s'inspirer du pays, mais l'Assemblée est composée de ce que le pays a de plus éclairé, et à son tour elle doit agir sur le pays pour l'éclairer, pour y porter la lumière. (Très bien ! à gauche.)

Quant à la mesure elle-même, je dirai que nous ne donnons pas de pouvoirs extraordinaires, que nous ne nommons pas de commissaires ; nous ne donnons la mission que de s'approcher le plus près du pays et de nous faire connaître ce que le pays attend et ce qu'il désire ; nous attendons tout du zèle et de la confiance de ceux que nous prierons de s'éloigner quelque temps de cette enceinte. (Interruption.)

J'entends dire que personne ne voudra y aller. Si l'appel que nous ferions à quelques-uns de nos collègues de partager pour quelques instants notre tâche n'était pas entendu ; si ces collègues nous refusaient leur concours, nous aviserions et nous prendrions d'autres mesures pour parvenir à un but que nous jugeons utile ; mais nous sommes convaincus que ceux auxquels nous nous adresserons comprendront qu'ils se doivent aux intérêts du pays. (Bruits divers.)

Voilà les observations que j'avais à faire. On me fait cette objection, que ce choix aurait dû être fait par l'Assemblée ; si l'Assemblée elle-même nommait des commissaires, ce serait une grande mesure politique, toute autre que celle que nous avons eue en vue, et qui n'est qu'une mesure administrative. (Nouveaux bruits.) Si l'état du pays nous avait paru devoir rendre nécessaire la grande mesure à laquelle on fait allusion, nous n'aurions pas hésité à consulter l'Assemblée, et à nous décharger ainsi de l'embarras et de la responsabilité des choix. Mais nous avons été choisis par vous pour conduire les affaires du pays, nous espérons que votre concours nous soutiendra dans cette circonstance où il s'agit d'une mesure purement administrative. (Oui ! oui ! Non ! non !)

M. BESNARD demande que l'Assemblée vide l'incident en passant purement et simplement à l'ordre du jour. (Oui ! oui ! — Non ! non ! — Longue agitation.)

M. Vezin monte à la tribune, qu'il quitte bientôt pour la céder à M. Ferdinand de Lasteyrie.

M. Flocon y paraît en même temps, et, après quelques paroles échangées avec le président, il cherche à se faire entendre, mais le bruit qui règne dans la salle couvre sa voix.

En ce moment, M. Marrast paraît au bureau, prêt à soutenir M. le vice-président, qui semble prêt à perdre la tête au milieu du bruit toujours croissant. M. Flocon descend de la tribune ; l'agitation redouble.

M. MARIE, ministre de la justice. Dans l'intérêt du pouvoir, une mesure prise par le gouvernement a paru soulever les susceptibilités de quelques membres ; je crois devoir déclarer que le gouvernement persiste dans sa décision. (Murmures et approbation.)

Je demande donc que l'Assemblée passe à l'ordre du jour, mais à un ordre du jour profondément exprimé. (Mouvements divers. — L'agitation recommence. — Des groupes nombreux se forment dans les diverses parties de la salle, des conversations animées s'établissent sur divers points, et notamment auprès du banc des ministres. — La séance est forcément suspendue.)

Des explications violentes ont lieu dans un groupe qui se forme auprès du banc où siègent MM. Cavaignac et Marie ; le désordre va toujours croissant ; bientôt les ministres qui se sont successivement réunis au même banc, sortent tous ensemble, précédés du général Cavaignac ; malgré leur absence, le tumulte n'en continue pas moins dans la salle.

Enfin, au bout de près de trois quarts d'heure, les ministres rentrent dans la salle. MM. les représentants reprennent peu à peu leurs places, et le calme se rétablit.

M. MARRAST paraît à la tribune. Citoyens, dit-il, je ne veux pas prolonger d'un seul instant le débat au milieu de l'agitation qui règne dans l'Assemblée, je lui propose l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée, après les explications entendues, laissant à la responsabilité du pouvoir exécutif l'appréciation de la mesure projetée, passe à l'ordre du jour. »

VOIX NOMBREUSES. Oui, oui — Vive agitation.

M. Baze se dirige vers la tribune ; plusieurs membres cherchent à le détourner de prendre la parole.

M. LE PRÉSIDENT se dispose à mettre aux voix l'ordre du jour présenté par M. Marrast.

VOIX DIVERSES. Lisez-le ! lisez-le !

AUTRES VOIX. Le scrutin de division ! (Le bruit est tel que l'on ne peut entendre M. le président.)

M. MARRAST reparaît à la tribune et donne une nouvelle lecture de son ordre du jour.

Cet ordre du jour est mis aux voix et adopté à une immense majorité.

La séance est levée au milieu d'une vive agitation.

Lundi, à midi, séance publique. Suite de la discussion du projet de constitution.

Sur le recrutement et le remplacement,

PAR LE GÉNÉRAL PRÉVAL. (1)

La question du recrutement occupe vivement les esprits, surtout en ce moment où elle est pendante à l'Assemblée nationale, et où le projet de constitution annonce l'interdiction du remplacement. M. le général Préval a été, en 1843, 1844 et 1847, rapporteur des projets de lois présentés alors sur cette matière. Cette circonstance, les nombreux travaux de cet officier général sur l'armée, et les hautes fonctions qu'il a si longtemps et si dignement remplies, donnent, dans le cas présent, une importance spéciale à son opinion, qui ne peut manquer de mériter l'attention des représentants, des hommes d'État et des militaires appelés à méditer sur tout ce qui se rattache aux grands intérêts de la défense du pays.

---

(1) Un fort volume in-8°. Chez Corréard, rue Christine, [illegible].

Science sociale. — En ce moment d'agitation électorale et de réunions politiques, M. Victor Hennequin a cru devoir suspendre ses conférences sur l'association. Elles reprendront le jeudi 21 septembre, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45, à huit heures du soir.

FAITS DIVERS.

L'*Evénement* rapporte que, hier soir, des groupes nombreux s'étaient formés sur le boulevard Bonne-Nouvelle, aux abords du club du Bazar.

Vers huit heures, dit-il, un incident est venu rompre la monotonie des groupes pacifiques. Un sergent d'infanterie ayant négligé de saluer en passant un garde mobile décoré, celui-ci s'est plaint de ce manque d'égards. Le sergent a répliqué qu'il était porteur d'une médaille de sauvetage, valant mieux qu'une croix, il ne devait par conséquent le salut à personne. A cette vive réplique, le garde mobile s'emporte, menace, le sergent lui tient tête : deux citoyens prennent fait et cause pour le dernier. Une patrouille qui passait a mis fin à la dispute, en arrêtant le sous-officier ainsi que ses deux défenseurs. Tous trois ont été conduits au corps-de-garde voisin.

— Le général Changarnier vient de publier un ordre du jour qui enjoint aux gardes nationaux qui portent des sabres-poignards, de se conformer au sabre d'ordonnance, qui est le sabre briquet. Beaucoup de gardes nationaux avaient également fait scier une partie du canon de leurs fusils afin de les rendre plus légers. Ces fusils vont être changés et remplacés tous par des fusils à pierre.

— On écrit de Cherbourg, le 15 septembre :

« La frégate *le Darien*, partie le 13 du Havre, est arrivée à Cherbourg à une heure avancée de la nuit ; les insurgés, qui étaient à bord au nombre de 197, ont été aussitôt transbordés sur le vaisseau *le Triton*.

» Le vaisseau de 100 canons, *le Henri IV*, a été lancé hier ; cette mise à l'eau avait attiré une affluence considérable d'étrangers ; l'opération a parfaitement réussi. »

— Le *Journal du Loiret* dit que l'on s'occupe activement au château d'Amboise de tout préparer pour recevoir Abd-el-Kader. Un officier supérieur du génie a reçu du gouvernement l'ordre de faire disposer des logements pour les compagnies d'infanterie qui vont être envoyées incessamment au château.

— Le gouvernement des Etats-Unis a envoyé, il y a quelques mois, une société de savants pour explorer la mer Morte. Elle vient d'accomplir ses recherches d'une manière satisfaisante. Elle a passé deux mois environ dans les bateaux sur la mer ou campé sur les bords, et les résultats ont été intéressants. La mer a été sondée dans toutes ses parties ; à une profondeur de 600 brasses, on trouva le fond d'un sel crystalisé. Il paraît que les effets pestilentiels attribués à ses eaux sont fabuleux. On a vu des canards nageant sur la surface, et les perdix abondaient sur les côtes. (*Journal.*)

— Des agents de police ont arrêté hier sur la voie publique un individu depuis longtemps en rupture de ban. Cet individu, très proprement vêtu, a déclaré se nommer Faglin ; il se faisait passer tantôt pour un ecclésiastique, tantôt pour un membre d'une congrégation religieuse, et, se présentant chez des personnes crédules, il leur extorquait des sommes assez fortes. On l'a trouvé nanti d'un cachet en argent, d'une lettre à tête du ministère de l'intérieur, et d'une liste qui avait pour titre : *Personnes coalisées pour Henri V*, sur laquelle une quarantaine de nobles noms étaient inscrits.

— On écrit de Liernais, 10 septembre, au *Spectateur de Dijon* :

« Vendredi dernier, 8 septembre, vers l'heure de midi, un habitant de la paroisse de Liernais quittait ce village, où se tenait la foire, et regagnait son hameau, lorsqu'un inconnu se présente pour faire route avec lui. A trois kilomètres de là, l'étranger, qui se disait commis-voyageur circulant pour placer des vins, tire de sa poche un flacon : « Tenez, dit-il, voilà du vin rare, il vaut 5 fr. la bouteille ; je veux que vous le goûtiez. » L'autre, quelque peu méfiant, de s'excuser sur son inexpérience en fait de vins recherchés.

» Cependant, il cède à de nouvelles instances, et comme le prétendu commis-voyageur fait semblant de boire le premier, l'autre avale une gorgée de la liqueur. Immédiatement après le palais du buveur se dessèche, ses yeux s'égarent, il peut à peine marcher. « Allons, dit l'inconnu en le tirant par le bras, vous êtes fatigué ; asseyons-nous ici et vidons le flacon. » Mais notre paysan lui riposte par une galanterie de sa façon et vous l'envoie promener ; il était temps. A trois minutes de là le malheureux, entrant dans une auberge, demande de la poudre et du contre poison. Il en boit un verre et tombe dans une léthargie alarmante. Quatre heures après le médecin arrive et prodigue les secours de l'art ; mais ses efforts sont inutiles pour rendre au malade la parole et le bon sens : il est resté dix heures dans cet état.

» Aujourd'hui nous l'avons vu ; il ne lui reste qu'une fièvre assez forte, une agitation violente dans le sang et un grand mal d'estomac. Nous tenons de cet homme digne de foi les circonstances de son aventure, et il nous peint ainsi son maudit échanson, qu'il désire beaucoup faire connaître, parce que, d'après plusieurs questions, il augure mal de ses intentions : Taille d'environ cinq pieds deux pouces, teint vivement coloré, yeux gris, âgé d'environ trente ans, vêtu d'une blouse bleue et d'un pantalon gris.

» *P. S.* — Ce prétendu commis-voyageur n'est autre chose qu'un malfaiteur qui cherche à empoisonner les individus trop confiants qu'il rencontre pour les voler tout à l'aise. Il faut que le poison soporifique employé par cet étrange industriel soit bien violent, puisque le malheureux dont je viens de parler déclare avoir peu bu de la maudite liqueur et s'être néanmoins senti engourdi presqu'instantanément. Ce fait a été dénoncé de suite à la gendarmerie de Saulieu. »

— On vient enfin de rendre à la liberté un des plus anciens et des plus vaillants soldats de la cause démocratique, M. L'Héritier (de l'Ain), homme de lettres, arrêté à la suite des affaires de juin, sous prévention de complicité.

Le rôle formidable que les rapports de police et notamment les dépositions mensongères de l'agent provocateur Chenu attribuaient à M. L'Héritier (de l'Ain) n'était rien moins que celui de chef visible et actif de l'insurrection.

La mise en liberté, après une instruction longue et minutieuse, montre quel cas des magistrats éclairés devraient faire de ce déluge de lâches dénonciations, et donne la mesure de la confiance que l'on doit maintenant accorder aux rapports des fameux *montagnards-indicateurs* de la police.

— M. Pinel-Grandchamp ne s'est pas pourvu en révision contre l'arrêt du conseil de guerre qui l'a condamné à un an de prison. On assure qu'il veut porter l'affaire devant la cour de cassation.

— M. Frédéric de Raumer a remis au général Cavaignac une lettre de l'archiduc d'Autriche Jean, par laquelle S. A. I. et R. fait connaître au gouvernement de la République que la diète de Francfort a déposé entre ses mains le pouvoir central et fédératif de l'Allemagne.

LA PEINE DU TALION. — Un Kabyle se présente l'autre jour à l'audience du juge-de-paix, demandant justice contre un [illegible], qui, d'un coup de poing, lui avait cassé deux dents ; le fait s'est [illegible] territoire civil, et M. le juge-de-paix lui déclara qu'il ne pouvait que transmettre sa plainte à M. le général, s'il n'aimait mieux la porter lui-même. — *Toi ou Sidi Djenimar*, répondit le Kabyle, *ma kau hadja* ! pourvu que je sois jugé suivant la loi de mon pays. — Et cette loi, quelle est-elle ? — Le chrétien m'a cassé deux dents, on doit lui en casser deux au même endroit. — Et comment cela ? — Le chaouc le tiendra et je m'en charge. Cette peine du talion, sérieusement invoquée par le demandeur, n'a pas semblé du goût du Français, qui a préféré transiger à prix d'argent, et qui a obtenu l'*aman* en payant 60 fr. comme indemnité du préjudice causé. Le Kabyle, en les recevant, s'est cru le droit de compléter la leçon en disant à son adversaire : — Fais bien attention que si mes dents n'avaient pas été usées à déchirer des cartouches, tu ne les aurais pas eues à si bon marché !...

INDE. — Une insurrection de colons chinois établis dans le royaume de Siam, a coûté la vie à sept ou huit mille personnes. Les révoltés, vainqueurs des troupes royales et maîtres de la forteresse de Tchou-Soug-San, défendue par soixante pièces de canons et amplement pourvue de munitions de toute espèce, s'étaient choisi un roi et se préparaient à marcher sur Bangkok, la capitale ; mais le général Tchao-Kiou, Bodin, illustre par la guerre qu'il a dirigée dans le Cambodge, marcha contre eux à la tête de 10 000 hommes et les défit complètement. La forteresse fut prise après une résistance de quatre jours ; l'insurrection fut noyée dans le sang.

M. Molin.

L'un des médecins homœopathes éminents de Paris vient de mourir dans un âge peu avancé, victime de son dévouement à l'humanité. Déjà, il y a plusieurs années, M. Molin père avait altéré sa santé en expérimentant sur lui-même l'effet des remèdes. Ces expérimentations incessamment renouvelées, sont aujourd'hui la cause de sa mort. Il est beau de succomber ainsi dans le labeur périlleux de la science.

M. Molin était un de ces esprits élevés qui conçoivent le lien unitaire des sciences. La science sociale avait conquis son intelligence et son cœur, et il appelait de ses vœux la réalisation de l'association parmi les hommes. Nous regrettons en lui un ami et un consciencieux chercheur de la vérité.

Notice sur la manière de se préserver du choléra et de le traiter,

PAR UN MÉDECIN DE TIFFLIS. (Extrait d'un journal russe.)

Précautions. — Le choléra ne vient presque jamais sans être précédé, pendant deux ou trois jours, de légères diarrhées ou de mal d'estomac, d'une grande lassitude, d'une forte soif. Lorsque l'on sent un de ces légers malaises, on prend de suite 6, 8 ou 10 gouttes de menthe sur un morceau de sucre ; le nombre des gouttes selon la constitution de la personne. On garde le lit ou au moins l'appartement, on observe une grande diète et l'on boit peu. Avec ce régime, on se préserve de la maladie.

Régime du malade. — Il est défendu au malade de boire de l'eau crue (tous ceux qui ont bu de l'eau crue sont morts) ; mais il peut boire de l'eau bouillie refroidie, mêlée de vin rouge ou surtout de thé de menthe mêlé avec du vin rouge, il lui est prescrit de ne boire qu'en petite quantité, et surtout pas de suite après avoir pris l'élixir. Le malade, durant quelques jours, doit être tenu à une diète sévère ; une légère soupe à l'orge ou à la semouille, pas autre chose.

Il est absolument nécessaire, au commencement de la maladie, si les maux d'estomac ou de ventre devenaient trop violents, de mettre sur le ventre ou au creux de l'estomac, des cataplasmes de moutarde ou de raifort ; lorsque tout espoir semble être perdu, on met sur le bas ventre deux ou trois moxas (en cas pressant, on fait l'effet de moxas en touchant avec un fer rouge deux ou trois places), ce moyen est presque infaillible pour faire cesser l'attaque la plus effroyable ; tout le corps du malade doit être chaudement couvert ; sur le ventre des linges chauds ou mieux de l'avoine chauffée, enfin tout ce qui peut exciter la transpiration, car dès qu'elle est rétablie, le malade est sauvé. (Tout le monde est à même de placer des moxas ; on prend de la ouate, on forme une boule de la grandeur d'un florin, on l'imbibe d'esprit de vin ou d'eau de cologne, on l'applique, on y met le feu et on laisse brûler.)

Composition de l'élixir. — Ammoniac, camphre, eau forte, de la naphte blanche, du salpêtre, de tout cela par 136 grains de chacun, deux gousses de poivre rouge, un grand verre de vinaigre et deux bouteilles d'eau-de-vie ; mêlez le tout ensemble dans une grande bouteille et posez là pendant vingt-quatre heures dans un endroit chaud ou au soleil, remuez le plus souvent possible et ne bouchez pas trop hermétiquement la bouteille, car elle se briserait.

Manière de s'en servir. — Sitôt qu'on sent un vertige ou des nausées, un malaise avec un mal d'estomac, ou bien une diarrhée avec des vomissements, ou un froid dans les pieds et les mains, ou tous ces symptômes ensemble, on donne au malade, s'il est habitué à prendre de l'eau de-vie, un verre à vin de cet élixir ; si, au contraire, c'est une personne qui ne prend pas d'eau-de-vie, un demi-verre, un quart de verre, et même moins, selon la complexion ; les personnes sanguines, généralement moins ; les gens de l'art doivent juger quelle quantité il est urgent de donner aux patiens ; si les symptômes ne cessent pas, on répète la dose après une demi-heure ; dans les cas difficiles on peut administrer ces doses jusqu'à cinq fois ; après avoir pris l'élixir, comme on éprouve une soif ardente, on peut mâcher un morceau de pain de seigle, mais pas l'avaler, surtout il ne faut pas donner d'eau à boire. Si le malade a des crampes, on lui frotte fortement avec le même élixir les extrémités, le dos et le ventre, sous la couverture de laine.

Nous recevons la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Je vous donne connaissance d'un fait qui s'est passé sur les ateliers dont je fais partie au canal de la Marne, pour que vous lui donniez la publicité de votre journal si vous le jugez convenable.

Depuis plusieurs jours il vient sur les chantiers des émissaires pour engager à voter pour Napoléon-Louis, avec promesse de nous donner du vin à volonté pendant plusieurs jours, et de mettre à notre disposition pendant ce même temps des viandes et des comestibles.

Ces menées sont trop coupables et pourraient malheureusement entraîner un trop grand nombre de nos camarades pour que nous ne les dénoncions pas au public, afin qu'on en fasse justice.

HENRY, travailleur.

A compter du 16 septembre,

la DÉMOCRATIE reprend son ancien format, et diminue ses prix d'abonnement.

La Démocratie pacifique, édition du **matin**, se vend **cinq centimes** le numéro.

L'édition du **soir** se vend également **cinq centimes**.

L'ABONNEMENT EST FIXÉ AINSI POUR LE JOURNAL QUOTIDIEN.

	1 an.	6 mois.	3 mois.		1 an.	6 mois.	3 mois.
Paris,	20 fr.	11 fr.	6 fr.	au lieu de	28 fr.	15 fr.	8 fr.
Départements,	32	17	9	—	38	20	11
Pays étrangers,	50	26	14	—	55	28	15

POUR LE NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

Paris et Départements	10	5	3
Étranger	14	7	4

PETITE CORRESPONDANCE.

Marckolsheim. — M. K. — Reçu les 100. Nous vous enverrons les quittances par la voie ind.

Vire. — M. D. — Reçu les 13 pour Ab. et R. — Souv. aff.

Alger. — M. M. — Reçu les 100. — Prière de nous envoyer le détail des 40 de R. Ce détail nous est indispensable pour la comptabilité.

Saint-Etienne. — M. D. — Nous vous débitons, au nouveau prix, de 10.50 pour l'ab. de M. B. jusqu'à la fin de l'année.

Marchenoir. — M. H. — Vot. compte se trouve soldé, l'affr. des 2 vol. ayant coûté 2 fr. 50.

Valence. — M. C. — Reçu les 10. — Noté vot. dem. de livres. — Nous fournissons par vous au 15 octobre p. 218.05 pour la bal. de vot. compte à [illegible]. Nous joindrons au paquet de livres un Ext. de ce compte.

Bourse du 16 septembre 1848.

Il s'est vendu beaucoup de rentes à découvert (sans les posséder) pendant la panique qui a régné hier, et l'on court après aujourd'hui.

Les fonds publics remontent tous.

La rente 5 0/0, laissée en baisse hier à 68 75 arrive et finit à 69 25. Les vendeurs à découvert prennent peur. Le Trois, qui était à 44 ferme à 44 75. La Banque de France gagne 15 à 1650.

Les chemins de fer sont un peu mieux. Orléans fait 661 25 ; Lyon, 362 50 ; Avignon-Marseille, 202 50 ; enfin, le Nord termine à 377 50. Les comités pour les élections sont fort agités ; la lutte sera on ne peut plus vive. La baisse semble tout-à-fait arrêtée.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j
Trois 0/0.....	44 ..	44 75	44 ..	44 75
Trois 0/0 Emprunt 1847	.. ..	.. ..	.. ..	72 50
Cinq 0/0.....	68 75	69 50	68 75	69 25

16 septembre — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin.....	44 75 ..	4 Canaux avec prime.....	900 ..
— Emprunt 1847-1848.....	72 50 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars.....	69 25 ..	Caisse hypothécaire.....	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.....	.. .. ..	Emprunt d'Haïti.....	200 ..
4 0/0 j. du 22 septembre.....	.. .. ..	Espagne, dette active.....	.. ..
Actions de la banque.....	1650	— dette passive.....	2 75
Rente de Naples, j. juillet.....		— 3 0/0 1841.....	24 ..
Récep. Rothschild.....	78 75	Emprunt portugais 5 0/0.....	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain.....	68 75	— — 3 0/0.....	.. ..
5 0/0 belge 1840.....	78 ..	2 1/2 hollandais.....	.. ..
— — 1842.....	79 ..	Zinc Vieille-Montagne.....	2275 ..
— 4 1/2.....	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835).....	... ..	Emprunt du Piémont.....	857 50
Obligations de la Ville.....	1650 ..	Lots d'Autriche.....	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	325 ..	Orléans à Bordeaux.....	385 ..	382 50
Versailles, rive droite	... ..	117 50	Du Nord	376 25	377 50
— rive gauche	101 25	101 25	De Paris à Strasbourg	346 25	347 50
Paris à Orléans	660 ..	661 25	Tours à Nantes	326 25	32[illegible] 25
Paris à Rouen	450 ..	440 ..	Paris à Lyon	363 75	362 50
Rouen au Havre	195 ..	195 ..	Montereau à Troyes.....	... ..	115 ..
Avignon à Marseille.....	202 50	202 50	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	8[illegible] ..	86 50	Paris à Sceaux.....	... ..	... ..
Du Centre	232 50	... ..	Bordeaux à la Teste.....	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 septembre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Marion Delorme.
OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice, Gille, la Sournoise.
ODÉON. — L'Ecole des Maris, les deux Anglais, le Jeu de l'Amour.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Angèle.
GYMNASE. — La Comtesse de Sennecey.
VAUDEVILLE. — Incessamment la réouverture.
VARIÉTÉS. — La République, le Hochet, le Gamin de Paris, Candide.
THÉATRE MONTANSIER. — Agenor le Dangereux, Mobilier, une Chaîne, l'Omelette.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César de Bazan, Tronquette, les Petites Danaïdes.
GAITÉ. — La Taverne du Diable, le Passage Vendôme, l'Ane, intermède.
AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Mari nourrice.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Justice de Dieu, Georges et Amélie, Fête de Femme.
FOLIES. — Les 20 Sous de Périnette, les Deux Francs-Maçons, un Logement pour trois, le Fils du Routier.
DÉLASSEMENTS. — Tentale, l'Idiot, les Mémoires, Un Voyage.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Les Dragons, intermède, Jemmy, le Chevallier.
COMTE. — Michel Cervantes, scènes comiques, chansonnette, Claude et Baptiste.
CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — A huit heures, soirée équestre.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.
THÉATRE-SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
CHATEAU DES FLEURS. — Tous les jours, de 2 à 6 h., promenades, jeux de toute espèce. — Prix : 1 fr.
DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle). — Vue de Chine, Eglise Saint-Marc.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 152. **ÉDITION DU MATIN.** **Lundi 18 Septembre [illegible]**

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.
PARIS...... Un an, 20 f., 6 m. 11 f., 3 m. 6 f.
DÉP. et ÉTR. — 32 — 17 — 9
PAYS à surtaxe. — 50 — 26 — 14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI.
PARIS, DÉP. et ÉTR. 10 f., — 5 f., — 3 f.
PAYS à surtaxe. 14 — 7 — 4
Paris, rue de Beaune, 2.
On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 46; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet, Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES INSERTIONS.
ANNONCES [illegible]
1 à 4 fois, 1 mois, 40 c. [illegible]
5 à 9 — — 35 [illegible]
10 f. et plus. — 30 [illegible]
INSERTIONS SPÉCIALES dans le [illegible] du lundi avec avantage de prix [illegible].
Les annonces sont [illegible] à la Société générale des Annonces [illegible], place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

La Démocratie a diminué ses prix d'abonnement et repris son ancien format.

La Démocratie pacifique, édition du **matin**, se vend **cinq centimes** le numéro.

L'édition du **soir** se vend également **cinq centimes**.

L'ABONNEMENT EST FIXÉ AINSI POUR LE JOURNAL QUOTIDIEN.

	1 an.	6 mois.	3 mois.		1 an.	6 mois.	3 mois.
Paris,	20 fr.	11 fr.	6 fr.	au lieu de	28 fr.	15 fr.	8 fr.
Départements,	32	17	9	—	38	20	11
Pays étrangers,	50	26	14	—	55	28	15

POUR LE NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

Paris et Départements	10	5	3
Étranger	14	7	4

Le supplément que nous devons à nos abonnés du lundi, et qui formera une feuille et demie de notre ancien format, c'est-à-dire la valeur de deux suppléments, ne sera prêt que mardi ou mercredi.

Nous l'adresserons alors à nos abonnés spéciaux.

Ce supplément comptera donc pour les deux suppléments en retard.

UNE BONNE NOUVELLE.

La Librairie phalanstérienne commencera prochainement la publication d'une série de petits livres par M. EUGÈNE SUE, sous le titre de : LE BERGER DE KRAVAN. Les questions politiques et sociales du moment y seront exposées sous une forme simple et attachante, propre à les rendre populaires parmi les travailleurs des villes et des campagnes.

Dans la lutte suprême que soutiennent les socialistes contre l'empirisme inhumain de l'économie politique, M. Eugène Sue ne pouvait pas faillir à la mission généreuse qu'il s'est donnée et qu'il a si courageusement, si fructueusement accomplie jusqu'à ce jour. Si, aux œuvres d'imagination, aux romans, il a su allier l'enseignement le plus élevé, le plus religieux, il saura mettre également au service de l'enseignement cette vigueur de plume, cette chaleur généreuse du cœur et cette clarté d'expression qui ont tant contribué à l'immense et légitime succès de tous ses livres.

L'annonce de cette publication sera accueillie par le public, et notamment par nos amis, avec autant de joie que nous avons de plaisir à la leur faire, et nous n'avons besoin d'y ajouter aucun commentaire.

La *Démocratie pacifique* fera connaître ces publications à mesure qu'elles paraîtront et en publiera des extraits.

PARIS, 17 SEPTEMBRE.

La Peine de Mort.

Il y a peu de jours M. de Lamartine, après avoir puissamment défendu le principe de la propriété, protestait contre les considérations purement matérielles produites dans le débat et terminait par un magnifique appel à la spiritualité du génie français.

Eh ! que doit-on dire de nous, me disais-je silencieusement à moi-même sur mon banc, en écoutant ces discours, en lisant ces journaux, ces affiches? Que dira l'histoire à la postérité qui nous attend? Mais qu'est-ce que ce peuple français, le peuple des idées, avait donc fait de son âme en ce temps-là? dira-t-elle. Où donc était l'inspiration immatérielle, spiritualiste de cette grande révolution et de ces immortelles discussions? Car enfin il faut une âme à un mouvement pareil de l'humanité, et elle se répondra : Mais je n'en vois pas !...

Eh bien, nous laisserons-nous plus longtemps tromper? nous laisserons-nous plus longtemps diviser? nous laisserons-nous plus longtemps amoindrir, avilir ainsi aux yeux de l'Europe et de la postérité? Non! non ! c'est assez de matérialisme comme cela ! Revenons au noble élan du peuple de Février et de nous-mêmes! Je crois à la divinité de l'âme française !...

Rattachons à un principe spiritualiste, moral, religieux, divin; rattachons à Dieu, chaînon par chaînon, toutes les déclarations sommaires comme toutes les réalisations populaires, pratiques, que nous devons à Dieu qui les inspire, et à ce peuple aussi, à ce peuple de frères qui a donné son sang à la révolution, et à qui nous devons rendre cette révolution en bienfaits !

Chacun se le rappelle, cette éloquente péroraison souleva un transport unanime d'adhésion. L'applaudissement enthousiaste se prolongea sur tous les bancs de l'Assemblée nationale.

Oui, les représentants du peuple de France, quelle que soit leur timidité sur certaines questions, n'hésitent pas dans la sympathie et dans l'entraînement généreux, lorsqu'on rappelle à leur esprit cette spiritualité du désir qui est le titre d'honneur de notre patrie. Si la France est grande dans l'humanité, c'est que toujours, chez elle, le sentiment et la raison l'ont emporté sur la nécessité matérielle, ont dominé le fait; c'est que dans ce duel suprême entre le Bien et le Mal, toujours le peuple français resta fidèle à cette devise, un jour formulée par l'un des plus Français de ses princes : ***Fais ce que dois, advienne que pourra!*** c'est que cette race élue eut toujours le pressentiment qu'en suivant l'inspiration de l'esprit et la loi du devoir, elle arriverait nécessairement à faire ce qui est bon pour l'humanité et glorieux pour elle-même. Tant il y a d'harmonie préétablie entre le devoir et la destinée, entre la loi divine et le bonheur!

Si jamais l'Assemblée nationale doit s'inspirer à cette source spirituelle et divine du génie français, c'est dans la question qui va se vider demain, *la peine de mort*. Eh bien! nous constatons un fait, c'est qu'avant-hier, dans la bouche des conservateurs du bourreau, il ne s'est pas trouvé un argument qui ne fût emprunté au matérialisme pur. Relisez ce discours de M. Aylies, qui, pour la première fois de sa vie s'avisant d'être éloquent, a mis cette ardeur fiévreuse de la parole au service de l'échafaud ! Relisez, et vous ne trouverez pas un mot qui ne s'adresse à l'égoïsme ou à la peur, pas un mot qui n'invoque la prétendue *nécessité* pour forcer le vote du législateur et pour étouffer le soulèvement généreux du cœur.

Or, nous le disons, si l'Assemblée troublée par les sophismes des matérialistes, votait la conservation de la peine capitale, ce ne serait qu'un vote de surprise. Il n'y aura pas délibération sérieuse, il n'y aura pas décision juste tant qu'il n'aura pas été répondu aux arguments suprêmes produits, au nom du juste, au nom de l'esprit, au nom de Dieu, par MM. Coquerel, Hugo, Rabuan, Victor Lefranc.

Ces arguments, nous les résumons simplement ici, ne cherchant même pas à les augmenter en rappelant aucune des paroles souveraines de tous les prophètes, de tous les Pères de l'Église, de tous les philosophes, de tous les savants qui ont honoré l'humanité.

L'homme n'a pas le droit de punir l'homme, a dit M. le pasteur Coquerel. L'humanité a eu tort dans tous les supplices sans appel qu'elle a appliqués. Tout le droit de la société s'arrête à corriger l'individu.

L'homme n'a pas le droit de rien retrancher du temps que Dieu lui a donné pour remplir sa tâche ici-bas.

L'homme n'a jamais le droit de désespérer de l'homme. Il y a toujours, dans l'homme même le plus coupable, un instinct, un germe de divinité qui peut renaître.

Or, par la peine de mort, c'est le repentir et la conversion que vous effacez, et vous ne permettez pas à votre semblable d'effacer son crime devant Dieu.

La société, a dit M. Paul Rabuan, pour pourvoir à sa défense, n'a pas plus de droits que l'individu.

L'homicide individuel est excusé dans le cas de légitime défense. Le cas analogue pour la société, c'est la répression sanglante de l'émeute, de l'insurrection armée. Mais l'individu qui a échappé au péril imminent peut-il, sous prétexte de prévenir de nouveaux attentats, sous prétexte de garantir la sécurité de lui-même ou des siens, peut-il frapper? Non. Et la société ne peut pas davantage s'attribuer à elle-même le droit du meurtre réfléchi. A ce principe supérieur qui impose à la société les mêmes devoirs qu'à l'individu et des obligations plus grandes encore, on ne peut pas déroger pour une monstrueuse exception, pour autoriser dans la collectivité le plus horrible des crimes humains, l'homicide.

La société ne peut reprendre à l'homme que ce qu'elle lui a donné. La vie naturelle est à Dieu seul : la vie civile seule est le don de la société, et elle a le droit de retirer ce bienfait par l'exil et les diverses formes de détention.

La peine doit-elle être proportionnelle à la faute? a dit M. de Tracy. Est-ce là un principe de droit absolu? Nul ne peut nier, ne peut discuter cette loi suprême de la justice. Or, la peine de mort frappe d'un coup égal des crimes très divers, des culpabilités très inégales. Les *circonstances atténuantes* n'atteignent pas le but, ne consacrent pas le droit du coupable à la proportionnalité. Les supplices et les tortures du moyen-âge et de la barbarie sont plus justes que la peine de mort. Cette peine étant la seule qui ne permette pas la proportionnalité, n'est pas de droit humain, est une immoralité au premier chef.

L'esprit humain est-il faillible? ont dit MM. Lefranc, Rabuan, Laboulie, Hugo. Si l'homme peut se tromper dans ses jugements, il en résulte absolument que toute peine sans appel est une iniquité, une immoralité, une violation des lois naturelles et divines. « Malheur à l'homme s'il introduit dans ses lois trois choses qui n'appartiennent qu'à Dieu, l'irrévocable, l'irréparable et l'indissoluble! »

Vous proclamez devant le monde l'abolition de la peine de mort en matière politique! s'est écrié M. Laboulie. Eh bien! sachez-le, point d'illusion à cet égard : tant que la peine capitale existera en un coin quelconque de vos codes, on saura trouver un prétexte quelconque pour l'appliquer aux crimes d'Etat. Si vous ne faites pas disparaître le bourreau lui-même de la société, vous verrez bientôt se relever l'échafaud politique.

Eh! ne sentez-vous pas que l'instinct universel refusera de croire qu'un ordre social existe, que la constitution humaine est normale, conforme à la loi naturelle et divine, que le bourreau sera la pierre angulaire de votre édifice! Et ne concevez-vous pas dès lors qu'il y aura protestation et insurrection contre la société, tant qu'elle portera un signe évident de sa constitution païenne et barbare?

Faut-il citer ces superbes condamnations de votre illogisme portées par M. Victor Hugo? Vous avez consacré l'inviolabilité du domicile, citoyens, et vous en êtes à discuter sur l'inviolabilité de la vie humaine! Vous déclarez avec solennité que vous constituez la société française *en présence de Dieu* : et vous dérobez à Dieu le droit qui n'appartient qu'à lui!

Nous avons dit qu'aucune objection sortie de la raison, de la philosophie, de l'histoire, sortie du cœur humain, n'avait été produite contre tant d'invincibles considérations. Nous nous trompons. Un honorable membre d'un parquet quelconque, M. Freslon, a eu cette heureuse inspiration d'invoquer la conscience de tous les siècles qui ont pratiqué sans remords le meurtre judiciaire. « La conscience de la barbarie » a justement crié une voix. Oui, la conscience de la barbarie; et il est aussi absurde d'en appeler à la brutalité du passé pour conserver et adorer l'échafaud, qu'il le serait de demander, au nom de cette conscience des siècles, le rétablissement de la torture et du bûcher, du droit de vie et de mort des pères sur leurs enfants, du sacrifice des victimes humaines?

M. Freslon a poussé encore plus loin la folie de ses arguments. M. Victor Hugo avait rappelé que le noble peuple de Paris insurgé en février, après avoir brûlé le trône des rois, voulut, le jour même, livrer aux flammes l'échafaud ; et le poète inspiré, et le noble penseur s'écriait : Vous, qui avez accompli le premier désir du peuple en décrétant la République, accomplissez l'autre désir, plus grand encore, en supprimant le bourreau! A cet appel, M. Freslon, qui aime mieux apparemment les bourreaux que les rois, et qui ne voit que les *fantaisies d'un système* dans la protestation contre la peine de mort, M. Freslon a objecté, en assez mauvais français, que, si l'on avait consulté le peuple le lendemain du meurtre de la duchesse de Praslin, il n'eût pas demandé l'abolition de la peine de mort. Piteuse discussion! Comment! vous voulez que l'on consulte l'homme à l'heure de sa colère et de son désespoir! C'est à peu près comme si vous eussiez été demander sur la barricade même aux gardes nationaux engagés et aux ouvriers, à tous ces hommes enfiévrés, l'œil en feu, la bouche noire de poudre : Etes-vous d'avis de supprimer la poudre et les balles?

Enfin (car il ne faut rien perdre des saines et profondes idées de M. Freslon) cet honorable s'est écrié : « Eh! messieurs, n'avons-nous pas tous appris, en province, avec *une joie profonde*, » que le peuple de Paris avait inscrit sur la porte des palais : » Mort aux voleurs! » Voilà ce que M. Freslon invoque comme le cri de la conscience humaine : un mot d'intimidation brutale, écrit sur les murs au milieu du désordre des révolutions, à ces heures terribles où la force inspire tous les actes, une inscription enfin dont la violence ne trouve sa justification que dans cette pensée : HONOS *populi suprema lex!* En vérité, M. Freslon se moque. Puisque le « mort aux voleurs! » lui cause une si profonde joie, que ne propose-t-il de rétablir, contre le vol, la peine capitale, et, pour varier, la pendaison, à la mode anglaise?...

Laissez donc ces misérables réponses, qui sont bonnes en cour d'assises, mais non pas devant l'Assemblée constituante d'un grand peuple. Arrêtez avec gravité votre pensée devant ces idées saines, justes, souveraines, dont nous venons de donner l'expression affaiblie. Si toutes ces paroles sont vraies, si la peine de mort est la violation évidente et incontestable de tout droit humain et divin, n'invoquez pas, de grâce, pour la défendre, la nécessité. Que peut-il y avoir de nécessaire contre la raison, contre la justice, contre la loi philosophique et divine, contre Dieu? Hommes de bien, amis de la paix, rappelez-vous que le premier pas à faire pour en arriver à la destruction de l'esprit de violence, du duel, de la guerre, c'est l'abolition de la peine de mort. Ne continuez plus à forcer le commandement barbare : *OEil pour œil et dent pour dent*, en prenant « vie pour vie. » Rappelez-vous, avant de déposer votre vote, que le christianisme a explicitement aboli cette loi du talion, et que cette parole divine retentisse dans votre âme : *Tu ne tueras pas!* Vous tous, qui invoquez à cette heure le secours de la Religion pour écarter tant de périls imminents et pour sauvegarder les principes sacrés de l'ordre social, commencez donc par décréter des lois chrétiennes! Effacez de la constitution la loi suprême de la violence païenne, si vous ne voulez pas autoriser l'emploi de la violence contre vous-mêmes et contre la société!

Protestations contre le Discours de M. Thiers.

Dans le discours par lequel il a déclaré que l'association était impossible en agriculture, que M. Louis Blanc représentait l'association par opposition au communisme, etc., etc., M. Thiers s'est montré parfaitement étranger à toutes les théories socialistes; on pouvait croire du moins que les détails statistiques apportés par lui à la tribune avaient le mérite de l'exactitude. Nous sommes assiégés aujourd'hui de réclamations contre les chiffres de M. Thiers. Ces réclamations émanent d'ouvriers, d'industriels; elles sont trop nombreuses, trop développées pour que nous puissions les produire autrement que par extraits.

Monsieur le rédacteur,

M. Thiers a dit dans un discours de mercredi que depuis [illegible] le taux des journées des ouvriers métallurgistes avait doublé. « Le tourneur et l'ajusteur, ajoute-t-il, qui gagnaient 3 fr. gagnent aujourd'hui, 5, 6 et 7 fr. » Ceci, permettez-moi de le dire, est parfaitement inexact. Dans les ateliers de MM. Derosne et Cail, à la Cunette, où les prix sont les plus bas, la journée est de 3 fr. 40 c. ; à Chaillot, où elle est plus forte, le prix ordinaire est de 4 fr. 50 c.; on peut considérer d'ailleurs ce dernier prix comme général aujourd'hui. Qu'on fasse une enquête et on reconnaîtra que nulle part il n'atteint la moyenne de M. Thiers, 6 fr. Pourquoi donc cette exagération? M. Thiers craindrait-il que la vérité ne fût trop vraie?

Un ouvrier tourneur.

Nous lisons dans une seconde lettre :

M. Thiers reconnaît que la nourriture est restée aussi chère qu'elle l'était il y a une soixantaine d'années; que le prix des [illegible] est augmenté d'un tiers ; toute cette diminution de dépenses qu'il fait sonner si haut se résume donc dans une diminution dans le prix de la plupart des produits industriels.

Le prix total de la valeur d'un produit vendu à l'ouvrier se compose de :

La valeur intrinsèque des matières premières ;

Le prix de transport ;

Le salaire payé à l'ouvrier qui le façonne.

Et le bénéfice que prélèvent ou ajoutent le fabricant d'abord et le vendeur ensuite.

Eh bien! quelles croyez-vous, monsieur, de ces parties qui soient les plus réductibles? Est-ce la matière première? [illegible] je crois que plus on demandera au détenteur et plus [illegible] et c'est ce qui a eu lieu, je ne crois donc pas qu'elle soit [illegible] ductible.

[illegible] du fabricant ou du revendeur? Ne le croyez pas! car pour ceux-là il faut toujours qu'ils y retrouvent leur compte. Ils pourront bien faire 5 centimes de diminution sur un objet; mais c'est à cette condition que la quantité qu'ils en vendront leur fera gagner 4 000 fr. de plus par an. Nous reconnaîtrons plus tard comme quoi cette combinaison se retourne toujours contre eux, bornons-nous ici à constater que le fabricant et le revendeur ne cherchent que les moyens d'augmenter leur part.

Que sont donc alors le salaire de l'ouvrier et la paie de l'agent qui sert de [illegible] aux matières comme aux produits qui sont [illegible], qui le sont considérablement.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire tous les développements de cette lettre. L'auteur en promet une nouvelle. Nous insérerons tous les faits et documents précis qu'elle contiendra.

Paris, le 14 septembre 1848.

Monsieur le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

En lisant le discours de M. Thiers sur le droit au travail, j'y ai rencontré de telles erreurs que je ne puis me résoudre à les passer sous silence; les paroles de M. Thiers ont trop d'importance dans le monde politique pour accepter de pareilles inexactitudes sans les relever. Ainsi M. Thiers prétend que les tisserands sont plus rétribués aujourd'hui qu'il y a 60 ans.

Avant d'alléguer à la tribune de semblables faits, si M. Thiers s'était informé chez quelques tisserands de Roubaix, d'Alsace, de Lyon, de Nîmes et de Paris, il aurait appris que des articles payés à Paris 1 fr. il y a quinze ans, ne sont plus payés que 60 c., et que, pour ce prix, les articles sont plus compliqués, plus délicats, et que l'ouvrier ne fait que la même quantité qu'il faisait il y a quinze ans; que ces mêmes articles, payés en Picardie 80 c. à la même époque, ne sont plus payés que 25 c.; qu'à Lyon ils ne sont payés que 40 c., et à Nîmes 25 à 30 c. Je ne vois donc pas qu'il y ait augmentation. Si M. Thiers eût ajouté que les logements ont doublé de valeur; que la viande, qui se vendait, il y a quinze ans, 40 c. la livre, en vaut aujourd'hui de 75 à 90; que le luxe s'est emparé de toutes les classes de la société, que l'ouvrier aussi bien que le rentier et le bourgeois ont contracté des habitudes qu'ils n'avaient pas au temps passé, M. Thiers aurait compris que l'ouvrier d'aujourd'hui a besoin, pour vivre, d'une somme d'argent bien supérieure à celle qui lui était nécessaire autrefois, et qu'au lieu d'avoir vu son salaire s'augmenter, il a toujours été en diminuant. On peut, à cet égard, consulter les tisserands de toutes les industries, et je me fais fort de prouver à M. Thiers, quand il le voudra, que la main-d'œuvre s'est réduite de près de moitié depuis quelques années, et qu'aujourd'hui l'ouvrier tisserand ne gagne plus assez en travaillant pour vivre du strict nécessaire.

Et j'ajouterai à ma réfutation, contre les dires de M. Thiers, une question à M. Tocqueville.

Un ouvrier, qui dans les temps heureux ne gagne que le strict nécessaire pour vivre s'il n'a pas de famille, car s'il en a il est constamment au-dessous du niveau de ses besoins les plus pressants, comment fera-t-il des économies pour les temps de chômages qui sont nombreux et périodiques?

J'ai vu de mes ouvriers refuser du pain à leurs enfants, dans la crainte de n'en pas avoir pour l'heure du repas. Et quel pain! du pain de munition de Paris, c'est tout dire.

Je serais heureux que M. Tocqueville m'enseignât ce moyen que je transmettrais à de nombreuses ouvrières que j'occupe en temps ordinaire, et qui gagnent en commun 50 à 60 centimes par jour en travaillant dix-huit à vingt heures par jour, c'est-à-dire, depuis quatre heures du matin jusqu'à onze heures, minuit. Et notez que ce que je paie, à Paris, 1 franc, n'est payé en Picardie que 25 centimes. Jugez de la journée que peut gagner une ouvrière en Picardie, environ 12 à 15 centimes par jour. Voilà, monsieur le rédacteur, les réclamations que j'ai à faire contre les faits avancés par MM. Thiers et Tocqueville. On jugera par là que ces messieurs sont loin de connaître les misères qui assaillent les travailleurs pour l'industrie en général et les tisserands en particulier.

Si vous croyez que la publication de cette lettre puisse éclairer la religion de nos représentants sur le vote qu'ils vont faire, je vous autorise à en user selon que votre sagesse le croira nécessaire.

Connaissant vos bons sentiments pour tout ce qui se rattache à la classe laborieuse, je n'ai pas hésité à vous donner ces détails, car il est pénible pour un honnête homme de voir soutenir de pareilles thèses.

Agréez, monsieur, etc., CHINARD fils,

Fabricant de châles, 9, rue Cléry.

Echecs de la contre-révolution en Allemagne.

La crise ministérielle entre à Berlin dans une phase nouvelle, par suite d'une révolte militaire qui a éclaté à Postdam. La lutte entre la démocratie et l'aristocratie vient d'éclater dans les rangs de la garde royale elle-même. Les soldats considérant la résolution de l'Assemblée nationale du 9 courant comme la délivrance de la tyrannie de leurs officiers, publièrent une adresse de remercîments à l'Assemblée, et portèrent des vivats en son honneur. L'adresse fut confisquée par un officier, ce qui occasionna un vif mécontentement, encore augmenté par la conduite de quelques personnes influentes, qui avaient distribué de l'argent à ceux des soldats du [illegible] régiment qui s'étaient le plus distingués dans les journées de mars. Les soldats qui avaient signé l'adresse reprochèrent à leurs camarades d'avoir accepté *l'argent du sang*, et en déterminèrent une partie à se rendre. Les deux régiments faisant ensemble l'exercice, l'[illegible] commandant dit aux soldats avec colère: « Que huit jours d'exercice suffiraient pour abattre leur arrogance. » Un grand nombre de soldats mirent alors l'arme au pied, et on fut obligé de les faire rentrer dans la ville, où les bourgeois fraternisèrent avec eux, criant: vive le peuple de Berlin! vive la révolution! Les soldats brisèrent les fenêtres de l'hôtel du commandant. On essaya d'élever des barricades dans Berliner-Strasse. On avait pour la nuit de sérieuses inquiétudes. Une assemblée populaire devait avoir lieu et les soldats voulurent y prendre part, quoique cela leur soit sérieusement interdit.

La *Gazette rhénane* regarde la contre-révolution comme anéantie par cette révolte militaire. Maintenant on n'osera pas dissoudre l'assemblée. Il faudra céder, exécuter la résolution du 9 septembre et appeler au ministère le démocrate Waldeck, ce qui avancera de beaucoup les affaires de la république.

Les paysans silésiens se sont révoltés à Hutschin, à Beneschan et dans d'autres localités. Le gouvernement prussien y a envoyé des troupes.

L'insurrection des ouvriers continue à Chemnitz (Saxe). Le 11 septembre, à quatre heures, la révolte éclata de nouveau avec fureur. Des barricades furent élevées, et l'on entendait les feux de peloton des soldats. A six heures, la lutte était vivement engagée. Il y avait beaucoup de blessés. La révolte avait pris un caractère politique, et les faubourgs s'armaient contre les bourgeois et les soldats, qui n'avaient plus d'espoir pour se sauver que dans l'artillerie. Déjà un capitaine et 20 soldats avaient été tués. Le conseiller privé Todt avait été blessé d'une pierre à la poitrine.

A Vienne, l'orage est encore plus fort qu'à Berlin. Le 12 septembre, toute la ville était alarmée. On battait la générale dans les rues. Des milliers d'ouvriers furieux étaient réunis devant l'hôtel du ministre [illegible], demandant qu'on fît retirer les soldats. On prévoyait qu'il y aurait des barricades dans la soirée et des coups de fusil. On a de l'argent pour Radetzki et pour Jellachich, disent ces pauvres gens, mais pour nous, il n'y a pas un sou, parce que nous avons des ministres noirs et jaunes (dynastiques). A trois heures, les soldats arrivaient en masse, dans les faubourgs; tout le monde courait aux armes, la légion académique était rangée devant l'Aula. Si un bon génie n'intervient pas, dit le *Zeitungs-Halle*, le sang coulera, mais le ministère et la camarilla tomberont infailliblement.

Tous les préparatifs sont faits à Pesth pour proclamer la séparation dans le cas où l'empereur aurait fait une réponse défavorable à la députation. A Vienne même, il paraît qu'on prend fait et cause pour la Hongrie depuis que l'empereur a écrit une lettre à Jellachich pour le réintégrer dans ses titres et honneurs de ban de Croatie.

Les Viennois croient, à tort ou à raison, que Jellachich, devenu le chef de la réaction militaire, profitera de ses succès en Hongrie pour venir ensuite à Vienne relever le despotisme. Ils se sont donc coiffés du chapeau hongrois, et leurs femmes portent des bouquets verts, blancs et rouges. Des volontaires autrichiens partent en masse pour Pesth. Chacun cherche à réparer autant qu'il sera possible la faute commise en Italie.

Pendant ce temps-là, les Slaves dominent de plus en plus dans la Diète. L'un d'eux, Rieger, s'est écrié dans la séance du 14 septembre: « Nous, Slaves, nous formons la majorité dans l'Etat, et nous voulons la maintenir. »

Un supplément extraordinaire des feuilles de Berlin annonce qu'à la suite des évènements de Postdam, le roi a pris la fuite.

Destruction de Messine.

Les journaux de Livourne, de Gênes, de Marseille, nous apportent aujourd'hui la nouvelle d'une catastrophe épouvantable. Messine, voyant que la résistance lui était impossible, aurait pris le parti de se faire sauter. La ville n'offrirait plus qu'un monceau de décombres et de corps mutilés.

Cette nouvelle a été apportée à Livourne par un bateau à vapeur venant directement de Messine, le *Palermo*, venu de Messine à Livourne en trente-six heures avec des lettres pour les divers gouvernements en rapport avec la Sicile; le *Courrier de Corse* l'a portée à Gênes et à Marseille. Voici comment on raconte cette catastrophe:

« La lutte a duré deux jours. Des bombes, des fusées à la congrève furent lancées sur Messine et mirent le feu à divers quartiers. Les habitants avaient miné la ville dans la prévision du triomphe des Napolitains; encouragés par la déclaration du parlement de Palerme, que toutes les pertes supportées par les particuliers par suite de la guerre seraient considérées comme pertes nationales, lorsqu'ils virent que toute résistance devenait impossible, ils se retirèrent dans la campagne. Les Napolitains se précipitèrent dans la ville en partie incendiée; un moment après, le feu était mis aux mines et engloutissait les vainqueurs sous ses ruines. Les Messinois seraient rentrés alors et auraient massacré les Napolitains survivants.

Deux dépêches télégraphiques adressées de Messine à Naples, l'une en date du 7, l'autre en date du 8, à deux heures après-midi, portent que Messine est rentrée sous la *loi de son légitime souverain*. L'explosion n'aurait eu lieu qu'après. Un des bateaux à vapeur a rapporté qu'une troisième dépêche, annonçant la destruction de Messine, était également parvenue à Naples, mais elle n'avait pas encore été publiée par le journal officiel.

Et pendant que se faisait cette épouvantable boucherie, la flotte française et anglaise restait à l'ancre en rade de Naples, pouvant tout empêcher et ne s'interposant pas au nom de l'humanité, au nom de la nationalité sicilienne, italienne, sans doute, mais non pas napolitaine!

La flotte sarde à Venise. — On sait que le 8 septembre l'amiral Albini, commandant de la flotte sarde, avait envoyé avertir les autorités autrichiennes de Trieste qu'il ne se retirerait des eaux de Venise avec les troupes sardes qui si on lui donnait l'assurance que Venise ne serait pas attaquée par les troupes autrichiennes. Albini entrait dans l'esprit d'une protestation adressée à l'Autriche par le gouvernement français, mais il se mettait en contradiction avec les ordres de Charles-Albert.

Vers le commencement de ce mois, Charles-Albert, *sur les instances du plénipotentiaire anglais lord Abercrombry*, avait remis à Radetzki une lettre patente enjoignant à l'amiral et au commandant *le Marmora* l'ordre de s'éloigner de Venise. Il paraîtrait qu'Albini se serait décidé à partir, car un supplément de l'*Osservatore triestino* du 10 septembre qui nous parvient aujourd'hui annonce qu'un nouveau message d'Albini avait annoncé le 9 au matin aux autorités de Trieste qu'il consentait à s'éloigner sans conditions. Dans l'après-midi, un bateau à vapeur arrivé de Venise rapportait qu'en effet la flotte s'était éloignée et qu'il ne restait dans les eaux de la ville que des navires vénitiens.

L'Autriche persiste à vouloir s'emparer de Venise aux termes de l'armistice. Elle l'a déclaré officiellement; elle tient d'autant plus à ce que les conditions de l'armistice soient exécutées à cet égard qu'elle a déjà exécuté les conditions que cette convention lui imposait, en rendant le parc d'artillerie sarde abandonné à Peschiera par les troupes piémontaises.

Que fera le gouvernement de la République française? Laissera-t-il prendre Venise? On dit qu'il cherche à s'entendre avec l'Angleterre pour empêcher ce malheur; mais les ministres anglais se plaisent à traîner la négociation en longueur. Les ministres anglais sont en vacances, et d'ailleurs peut-on supposer que lord Abercromby a agi contre les intentions de son gouvernement quand il a fait obtenir la lettre patente qui éloigne la flotte sarde de Venise?

On écrit de Milan au *Constituzionale subalpino*:

Radetzki s'occupe activement, depuis quelque temps, de concentrer des forces considérables sur les lignes du lac majeur, du Tessin et du Pô. Cette opération l'a obligé de retirer toute la garnison de Côme et de Pavie, où il y a eu quelques désordres. A Côme, des ouvriers, au nombre de 500, sont venus demander à la municipalité du pain ou du travail; les boutiques ont été fermées; il a fallu envoyer à Milan demander des renforts. Si l'on n'y prend garde, le désespoir s'emparera de cette classe, et la troupe alors ne pourra faire que peu de chose.

— Le duc de Modène a fait placer deux canons devant son palais pour se défendre contre ses sujets bien aimés.

— Le gouvernement toscan déclare dans son journal officiel qu'il ne reconnaît pas la légalité des actes du gouvernement provisoire livournais. Le conseil d'Etat s'est associé par un vote à cette déclaration.

Nouvelles d'Angleterre. — On lit dans l'*Express* du 16 septembre:

« Les malles arrivées à Dublin hier soir annoncent que le pays est calme. Le steamer *Victory*, arrivé ce matin à Bristol, nous donne des nouvelles de Waterford d'hier, à neuf heures du matin. La troupe fouillait les bois dans le voisinage de Curraghmore à la recherche d'individus qui avaient participé à l'attaque contre le poste de police de Portlow; le marquis de Waterford coopérait puissamment à ces recherches. »

Les autres journaux anglais ne disent rien de l'insurrection. Le *Morning Chronicle* seulement annonce l'arrestation d'Isaac Jefferson, le fameux forgeron de Bradfort, connu sous le nom de Wat Tyler, qui a été conduit au château d'York, sous la prévention de conspiration séditieuse.

Espagne. — Les journaux espagnols annoncent la mise en déroute de plusieurs bandes en Catalogne. L'insurrection est, dit-on, près d'éclater en Navarre. Une levée de 25 000 hommes doit s'effectuer le 25 de ce mois en Espagne; mais la Navarre n'a reçu aucun ordre à cet effet, parce qu'on craint que la jeunesse, une fois armée, ne passe du côté des montémolinistes.

Les journaux américains répandent la nouvelle qu'une insurrection des noirs aurait éclaté, le 5 du mois dernier, à la Jamaïque, et que 3 ou 4 000 blancs auraient été massacrés.

Le comité central démocratique nous transmet les deux faits suivants. Nous engageons tous les citoyens à surveiller avec attention tout ce qui pourrait porter atteinte à la liberté du vote et à nous faire connaître les faits répréhensibles dont ils auraient une connaissance certaine.

Nous signalons à l'opinion publique le fait suivant: le président de la septième section, troisième arrondissement, a voulu aujourd'hui lire le bulletin de vote d'un électeur. L'électeur était en blouse, c'est pour cela sans doute que ce président en usait ainsi. Cette prétention, repoussée avec énergie, il en prenait texte pour insulter l'électeur ouvrier. Sont-ce là des élections libres? Heureusement que le parti démocratique et ses comités veillent.

—Il y a décidément un parti pris chez certains chefs militaires d'étouffer toute espèce de manifestation, même la plus innocente. Aujourd'hui dimanche, à neuf heures du matin, quatre ouvriers ont été arrêtés sur l'ordre du colonel du 61e régiment au moment où ces ouvriers traversaient la cour de l'Ecole militaire. Cette arrestation a été faite tout simplement parce que l'un d'eux avait dit tout haut qu'il voterait pour Cabet. Que penser de semblables procédés?

Voici les noms des quatre travailleurs arrêtés:

ROTILLON, 136, rue Saint-Dominique (Gros-Caillou).
PERROT, 14, rue des Acacias à Montmartre.
ROGER, 11, rue Neuve-Coquenard.
CONTENTAUX, 134, rue de Sèvres.

Nous avons annoncé ce matin le désistement de M. Louis-Napoléon Bonaparte, dont une lettre du rédacteur en chef du journal la *République* nous avait donné la nouvelle. Nous recevons ce soir l'avis suivant:

AUX ELECTEURS.

Sur la foi d'une lettre datée d'hier, six heures du soir, et signée *colonel Piat*, le journal la *République* a annoncé que LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE *se désistait de sa candidature pour la représentation nationale*.

Le rédacteur du journal la *République* apprend à l'instant que la lettre qu'il a reçue est l'œuvre d'un indigne faussaire: le colonel Piat la désavoue formellement.

Louis-Napoléon Bonaparte persiste, au contraire, dans sa candidature.

La lettre qui porte la fausse signature du colonel Piat sera déposée demain au parquet du procureur de la République pour qu'on en recherche l'auteur.

EUGÈNE BARESTE,
rédacteur en chef de la *République*.

L'adresse suivante a été déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale:

La France, obéissant aux exigences du temps, venait de rompre avec ses vieilles traditions monarchiques; elle venait de proclamer la république, et par ses manifestes à l'Europe et au sein de son Assemblée nationale elle proclamait aussi sa foi dans la réorganisation des nationalités. Sous cette puissante impulsion, les peuples réveillés avaient salué l'inauguration d'une politique nouvelle et généreuse, basée non plus sur l'usurpation des droits par les princes ni sur la force aveugle et brutale, mais sur la justice éternelle et sur la conscience des nations.

L'Italie avait secoué la domination étrangère; mais, par la faute de ses chefs, son armée avait subi des échecs désastreux, et déjà la trahison produisait la capitulation qui livrait Milan et amenait l'armistice du 9 août. Nous invoquâmes alors l'appui de la France, et l'on nous répondit qu'elle accorderait sa médiation en faveur de la nationalité italienne, et l'Italie accueillit avec transport l'espérance que les principes sacrés proclamés aux premiers jours de la république recevraient leur prochaine application.

Aujourd'hui, comme alors, nous nous confions entièrement aux intentions de la France et à la sincérité des croyances qui forment l'essence de sa vie politique; mais nous sommes émus par les affirmations de la presse relativement à un prétendu projet de médiation qui, tout en reconnaissant l'indépendance de la Lombardie, livrerait les provinces vénitiennes au joug plus ou moins tempéré de l'Autriche. C'est pourquoi les soussignés, interprètes des vœux de leurs concitoyens d'Italie, et sûrs de leur assentiment, croient que leur devoir envers leur patrie et envers la France elle-même, leur impose de déclarer hautement.

Que le mouvement italien est surtout un mouvement national, tendant essentiellement à l'unification de l'Italie et à l'affranchissement intégral de son territoire de toute domination étrangère directe ou indirecte; et cette vérité ressort de l'opinion que l'Italie tout entière, des Alpes à la Sicile, a manifesté pendant les deux dernières années; elle ressort aussi des faits mémorables qui ont témoigné de la fermeté de cette opinion. Et en effet l'insurrection lombardo-vénitienne a éclaté au moment même où l'Autriche épouvantée accordait des franchises civiles et politiques; et dans la guerre qui s'est engagée on a vu des hommes de tous les Etats d'Italie accourir à la défense de la cause italienne.

Ils déclarent que toute pensée qui méconnaîtrait le caractère national de notre révolution n'atteindrait pas le but de la pacification que l'on aurait en vue et trahirait les besoins de la nation. Cette pensée serait d'ailleurs repoussée dans son accomplissement par la conscience du peuple italien.

Forts de leur droit et de la mission que Dieu a confiée à la France; forts de la loyauté du peuple français et de l'Assemblée qui la représente, les soussignés confient au jugement de la nation française et à l'approbation de leurs frères d'Italie la déclaration présente, et, s'il le faut, ils protestent.

Lugano, 4 septembre 1848.

Joseph MAZZINI, président de l'association nationale italienne; François RESTELLI, avocat, membre du comité de défense publique; Pierre MAESTRI, docteur; Paul BONETTI, secrétaire du comité de défense publique; Charles ZUCCHI, général commandant la garde nationale de Lombardie; Joseph REVERE, rédacteur en chef de l'*Italie du peuple*; Henri CERNUSCHI, rédacteur de l'*Ouvrier*; Romolo GRIFFINI, rédacteur de la *Voix du peuple*, Guillaume FORTIS, membre du comité d'armement et mobilisation de la garde nationale de Lombardie.

Nous regrettons de n'avoir pu insérer plus tôt la lettre suivante, du 10 de ce mois:

Au rédacteur.

Monsieur,

Vous publiez aujourd'hui une lettre d'un de vos abonnés, à propos de l'article: la *Récolte est trop bonne*, inséré dans votre feuille du 10. Non qu'économiste et partisan de la liberté, je suis *votre abonné* aussi,

et j'espère que votre impartialité ne me refusera pas une petite place dans vos colonnes.

Je ne veux point combattre l'auteur de l'article; je ne lui reprocherai point les formes de sa polémique, si éloignées de celles dont l'École phalanstérienne a longtemps usé. Soit, parce que je voudrais qu'on laissât faire ce qui est bien, et passer ce qui est bon; je suis inhumain, impie, immoral, un égoïste abject, doué d'un honteux courage; soit. Mais il me semble pourtant que cette trop belle récolte de vin dont la France est menacée, prouve précisément qu'il n'y a ni impiété, ni honte, ni abjection, à demander libre passage pour le bon vin; car, s'il reste invendu dans la cave des producteurs, c'est qu'on ne veut pas lui ouvrir les issues. A l'heure qu'il est, plusieurs vignobles offrent 225 litres de bon vin pour 12 fr., et ne trouvent pas d'acheteurs; il est vrai que ces 225 litres devraient payer 47 fr. 50 c. de taxe pour être consommés à Paris. Est-ce la faute des partisans de la liberté du commerce?

On met sur notre compte, l'exploitation, l'agiotage, l'usure, la ruine, la banqueroute, la famine et la mort. C'est beaucoup! Si nous sommes d'aussi abominables coquins, il n'y a qu'à nous fusiller sur le champ, ou du moins à nous transporter en masse et le plus loin possible; mais, avant l'exécution, que l'honorable accusateur veuille bien nous dire où et quand les économistes ont jamais gouverné, car Turgot n'a fait que passer au pouvoir. Tout est gêne, obstacle, entrave dans notre malheureuse société: pour nous, voilà la cause principale de ses souffrances. C'est peut-être une erreur, mais je ne puis voir rien d'immoral, d'inhumain où d'impie dans cette opinion.

Agréez, etc. UN DE VOS ABONNÉS.

L'abonné économiste qui nous adresse la lettre qu'on vient de lire est un esprit ouvert, un homme sans préjugés qui n'a pu prendre sérieusement pour lui les épithètes un peu vives en effet dont il s'est senti blessé. Si tous les économistes comprenaient comme lui l'application de leurs doctrines, nous aurions bien rarement le triste devoir de les attaquer; mais il est des âmes dures, des cœurs glacés qui ne reculent pas devant les conséquences les plus inhumaines de l'économisme, et qui pensent et professent tout haut la maxime impie et ignorante: *Périsse l'humanité plutôt que notre principe.*

Au reste, notre abonné s'est trompé en appliquant au principe du libre-échange les paroles que nous n'avions adressées qu'au commerce intermédiaire et parasite. Notre abonné connaît assez nos idées pour savoir que nous ne sommes séparés des libre-échangistes que par une question de temps et d'organisation de garanties sociales. Lorsque ce moment sera venu, nous dirons comme lui qu'il faut laisser librement passer le bon vin, car, à ce moment-là, il y aura du bon vin pour les travailleurs de toutes les classes, ou plutôt il n'y aura plus de classes, mais bien association et assurance mutuelle entre tous les hommes, entre toutes les fonctions, entre toutes les industries.

Science sociale.—En ce moment d'agitation électorale et de réunions politiques, M. Victor Hennequin a cru devoir suspendre ses conférences sur l'association. Elles reprendront le jeudi 21 septembre, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45, à huit heures du soir.

La propriété, la liberté et la concurrence.

Il n'est pas très exact de dire, comme M. Thiers l'a posé en fait, que la société a toujours reposé à la fois sur la propriété, la liberté et la concurrence. La propriété féodale du servage, de la glèbe était oppressive de toute liberté, de toute émulation. Avant nos révolutions, les grands domaines de nos seigneurs et les privilèges exclusifs des corporations industrielles ne comportaient qu'une somme très faible de concurrence et de liberté. Aujourd'hui encore, il y a telle industrie qui souffre beaucoup de la concurrence, tandis que telle autre mise en régie ou en monopole prospère incontestablement.

M. Thiers eût parlé en historien plus exact, en observateur plus pratique, s'il eût constaté que la propriété s'est toujours modifiée et développée pour se mettre plus en harmonie avec les conquêtes de la liberté et de l'émulation. La propriété comme le pouvoir, comme la religion, a subi des révolutions profondes. Elle est encore monothéiste en Orient, féodale en Russie et même en Angleterre pendant qu'elle est morcelée, bourgeoise, dans le midi de l'Europe. Aux premiers temps du christianisme, sous l'inspiration des pères de l'église, la propriété a pris une forme de communisme corporatif, et elle a dû au protestantisme et aux révolutions politiques qui en ont été la conséquence, les caractères de morcellement et d'individualisme qu'elle offre aujourd'hui.

Cependant, il est une forme nouvelle que la propriété tend à revêtir depuis déjà deux ou trois siècles, et dont M. Thiers n'a également pas dit mot: c'est la forme actionnaire, sociétaire, collective, mobile. La propriété prend cette forme nouvelle précisément pour satisfaire aux exigences de la liberté et de l'émulation, et pour devenir illimitée comme elles. La propriété, quelque morcelée qu'on la suppose, ou précisément même parce qu'elle était morcelée, n'aurait pu stimuler l'émulation du progrès, les grandes découvertes et les grandes entreprises, si elle n'avait trouvé le moyen de se rendre plus accessible, plus mobile, plus multiple et plus solidaire à la fois. C'est à cette fin seule que la propriété a imaginé elle-même l'association des capitaux, les sociétés d'actionnaires, les sociétés d'assurances, les tontines, etc. Ce n'est certes pas sous l'inspiration socialiste de Fourier, ni sous celles de MM. Cabet, Pierre Leroux, ni Proudhon que les bourgeois, les propriétaires, les industriels eux-mêmes ont reconnu qu'il était indispensable de rendre la propriété actionnaire et mobile pour soutenir la concurrence, pour substituer les machines aux bras, pour créer de grandes manufactures, de grands comptoirs, de grands bazars, pour remplacer par de belles, de grandes entreprises de messageries et de roulage ces misérables routines individuelles des pataches et des rouliers; pour couvrir la France de chemins de fer et nos fleuves de bateaux à vapeur; pour lancer en mer des vaisseaux d'une capacité plus grande et des expéditions commerciales plus riches et plus variées; pour créer même en agriculture des fermes-modèles, des colonies agricoles où tous les progrès de la science puissent être essayés et réalisés; pour fonder encore dans nos villes des omnibus, des docks, des distributions de gaz et d'eau, des théâtres, des cercles de toute sorte, des plaisirs à la portée de tous.

Puisque la propriété n'a déjà pu réaliser ces progrès, ces avantages sociaux qu'en recourant à l'association, qu'en quittant le caractère individuel pour prendre la forme collective, il nous semble que M. Thiers, en homme d'État pratique, aurait bien dû tenir compte de ces tendances nouvelles de la propriété et reconnaître que c'est uniquement en les développant que la propriété pourra doter la société d'améliorations nouvelles et satisfaire à un plus haut degré à l'essor de la liberté et de l'émulation.

Quant à nous, qui sommes des utopistes, des rêveurs, des idéologues, nous défions l'esprit pratique de M. Thiers de nous indiquer, en dehors de cette tendance sociétaire et actionnaire de la propriété, une seule amélioration possible pour l'agriculture, l'industrie et le commerce. Nous défions nos cultivateurs actuels, isolés, ignorants et sans crédit, d'appliquer à l'agriculture les lumières et les procédés de la science, de s'assurer du crédit, de substituer les machines aux bras, les bonnes méthodes à la routine, de s'adonner à l'élève des bestiaux, de profiter économiquement des engrais, des assolements, des irrigations et d'échapper surtout à la rançon des agioteurs et des spéculateurs tant qu'ils ne se décideront pas à associer leurs ressources, leurs lumières et leurs instruments, et à exploiter leurs parcelles comme un seul domaine. Nous défions nos manufacturiers de faire un pas de plus dans l'abondance des produits et dans le bon marché sans demander un progrès de plus au principe d'association, sans réunir plusieurs ateliers et sans greffer autant que possible la grande industrie sur la grande culture, sans faire participer solidairement les bras et les intelligences aux bénéfices de l'association des capitaux, sans faire reposer, en un mot, sur une association libre de capitalistes, de travailleurs, de directeurs et de consommateurs, bien pourvus d'argent, de crédit, de machines et de science, l'entreprise industrielle dont tout le poids de propriété, de direction et de responsabilité repose aujourd'hui sur les épaules d'une seule famille ou de quelques confiants actionnaires. Nous défions enfin le commerce qui n'a usé de la liberté et acquis la propriété qu'en rançonnant les producteurs et les consommateurs, qu'en grevant de péages la circulation des produits, qu'en spéculant sur les malheurs publics, qu'en régularisant l'agiotage, l'usure, l'accaparement, les fraudes, les falsifications, les faillites et le parasitisme, nous défions, disons-nous, le commerce de faire subir longtemps encore les mêmes abus aux consommateurs et aux producteurs, nous le défions de trouver des débouchés durables ailleurs que dans la consommation du peuple lui-même; nous le défions d'être à l'avenir autre chose qu'un échange libre et direct de produits entre les associations de producteurs et de consommateurs; qu'une circulation d'entrepôts en entrepôts, sous le contrôle des origines, des prix et des qualités.

Si l'esprit de M. Thiers avait été assez pratique pour connaître ces faits, ces tendances nouvelles de la propriété et ces conditions nouvelles du progrès industriel, il n'eût pas présenté la propriété comme une chose privilégiée et limitée par sa nature, comme une palme de guerre qui peut changer continuellement de mains, être sans cesse disputée, conquise ou perdue: il eût, au contraire, constaté que la propriété tend, par l'association et dans son propre intérêt, à devenir illimitée, accessible, mobile, démocratique, universelle, comme la liberté et l'émulation elles-mêmes. Et si M. Thiers était logique et humain autant qu'esprit pratique, il eût trouvé cela juste, rationnel et heureux, puisque la propriété lui paraît un principe essentiel à l'ordre social, puisqu'il voit dans la propriété une institution à la fois divine et humaine, puisqu'il constate avec M. Lamartine que la prospérité des États correspond avec l'extension du principe de propriété.

On voit donc sur quelle base de logique et de faits nous nous fondons pour affirmer que, par l'association, nous donnons au principe de la propriété une satisfaction beaucoup plus large que celle du *statu quo* préconisé par M. Thiers.

Il en est de même du principe de liberté.

A nos yeux, l'illusion que M. Thiers se fait en considérant comme normale une propriété paralysée par son morcellement, périodiquement menacée par les révolutions et les crises, sans cesse minée et battue par la liberté et la concurrence, n'a pour égale que son illusion même à l'endroit de la liberté. M. Thiers, en soumettant la liberté aux *risques et périls* d'une lutte incessante, ne satisfait pas plus la liberté que le principe de propriété. M. Thiers, en disant à l'homme libre qu'il lance dans l'arène industrielle: *Travaille; ta destinée dépend de toi*, agit comme les empereurs romains, qui promettaient leur grâce aux chrétiens échappés miraculeusement à la voracité des bêtes féroces. M. Thiers comprend bien qu'une nation entière s'associe pour résister à l'ennemi extérieur, pour peser d'un grand poids dans les destinées politiques du monde; mais il n'entend pas que cette nation s'associe également pour combattre l'ennemi intérieur, la misère; pour rendre plus heureuse la destinée de chacun de ses membres. M. Thiers demande pour garantir la *sécurité* publique une armée bien disciplinée marchant avec ordre et unité de direction, mais, pour garantir la *prospérité* des nations, c'est-à-dire la production et la répartition des richesses, il ne voit rien de mieux que de perpétuer ces guerres civiles du moyen-âge, où les barons recrutaient au hasard et pour quelques jours leurs partisans, leurs soudards, où ils envahissaient, saccageaient, brûlaient et rasaient réciproquement leurs châteaux et leurs domaines, où ils se disputaient incessamment l'autorité et le pouvoir, la terre et les vassaux, le luxe et la grandeur.

M. Thiers trouve libres les petits propriétaires, agriculteurs, industriels ou débitants qui, sans crédit, sans lumières et sans machines, luttent continuellement et isolément contre les forces illimitées de la concurrence, contre toutes les crises et contre tous les hasards funestes provenant de la confusion des efforts et de l'antagonisme des intérêts. M. Thiers trouve libre *de disposer de ses facultés comme il l'entend, de choisir une profession, de se consacrer à la terre, au tissage ou à la métallurgie*, l'enfant à qui son père impose son métier, le jeune homme qui trouve toutes les places occupées ou qui en doit une au hasard, le jeune homme enfin dont aucune institution ne protège, ne favorise l'essor varié des vocations. M. Thiers trouve libre l'ouvrier prolétaire qui, pendant toute la journée et toute la vie, courbé sous la crainte de la faim, brise son corps et abrutit son âme pour recommencer une tâche de plus en plus monotone, répugnante ou pénible, pour gagner un salaire toujours incertain et souvent décroissant. Oui, M. Thiers trouve également libres ces malheureux patrons et ces malheureux ouvriers qui gémissent sous le poids d'une entreprise chanceuse ou d'une tâche épuisante, qui ajoutent la crainte du lendemain à la fatigue de la veille, qui ne sont sûrs ni de la vente ni du salaire, qui, cloués sur leur place, ne peuvent abandonner leurs métiers sans consommer leur ruine, et n'ont jamais le temps, sinon le droit, de respirer l'air, de regarder le ciel, de penser, d'aimer et d'agir en hommes, de s'initier aux joies de l'art, aux lumières de la religion et de la science.

Nous en appelons volontiers sur ce point à la conscience publique, et nous lui demandons s'il est possible de pousser plus loin l'illusion, le rêve, l'utopie. Nous lui demandons si ce n'est pas encore par l'association des industries et des intérêts qu'il sera possible d'offrir aux capitalistes et aux ouvriers des ateliers assez vastes, assez pourvus de crédit pour conjurer la ruine, assez pourvus de machines pour rendre la main-d'œuvre facile et racheter l'ouvrier du joug de la misère, assez variés comme division du travail, comme clavier de fonctions pour favoriser l'essor des vocations et substituer l'attrait à la peine, assez solidaires et solides pour n'écraser personne sous leur responsabilité, pour permettre à tout capitaliste, à tout inventeur et à tout ouvrier d'apporter pour un jour ou pour une année le concours de leur capital, de leur bras ou de leur génie sans leur enlever la liberté de leur personne.

On voit donc encore que nous ne différons avec M. Thiers sur la liberté, que parce que nous la voulons beaucoup plus grande et beaucoup mieux garantie.

Dès lors, même démonstration sur la concurrence et l'émulation.

M. Thiers n'a confondu ces deux mots que pour donner le change à son auditoire et éviter une objection facile. En couvrant du nom de noble émulation tous les moyens que les concurrents mettent en jeu pour se ruiner réciproquement, pour se faire le plus de mal possible, on endort les scrupules. Des capitalistes se mettent à dix pour écraser un petit fabricant ou un petit marchand: M. Thiers trouve que c'est de la noble émulation. La concurrence acharnée ne met à profit les découvertes de la science que pour falsifier les produits; c'est encore de l'émulation noble. Les agioteurs dépouillent les petits rentiers, c'est toujours de la rivalité honorable. La loi du plus riche et du plus fort, c'est l'émulation par excellence!...

Eh bien! nous objecterons à M. Thiers que l'émulation est aussi limitée, aussi restreinte aujourd'hui que la propriété et la liberté elles-mêmes. Nous lui ferons remarquer qu'elle s'arrête là précisément où s'arrêtent les deux premières. Nous lui dirons qu'il n'y a émulation, rivalité, qu'entre les gros capitalistes, car eux seuls sont à peu près libres, maîtres de leurs actes et stimulés par la perspective d'un gain croissant. Chez le petit propriétaire ou le petit entrepreneur, il n'y a bon an mal an, quoi qu'il prie et quoi qu'il fasse, que la certitude de ne pas dépasser le strict nécessaire. Chez les quatre-vingt dix-neuf centièmes de prolétaires qui travaillent, ouvriers des villes ou journaliers des campagnes, il n'y a pas la plus légère émulation, parce que la fixité du salaire, la rigueur et la monotonie du travail s'y opposent formellement; il n'y a que résignation ou désespoir, parce que rien ne garantit un grade plus élevé, une position plus avantageuse à l'ouvrier qui s'efforce au travail et qui progresse en talent.

Et ici encore nous défions M. Thiers et tous ses amis les économistes d'inventer un autre procédé pour généraliser l'émulation que la participation des ouvriers aux bénéfices des capitalistes et aux fonctions de plusieurs industries associées; nous les défions de trouver autre chose pour centupler la puissance de l'émulation que cette organisation sériaire et attrayante des travaux d'une commune dans laquelle chacun est rétribué selon son apport en capital, en travail et en talent, dans laquelle chaque groupe de travailleurs nomme pour chef le plus habile, dans laquelle toutes les classes, toutes les fortunes, tous les sexes et tous les âges rivalisent par courtes séances pour faire du travail non-seulement un honneur, mais un plaisir.

Et c'est ainsi que M. Thiers combat, au nom de la propriété, de la liberté et de l'émulation, ceux qui apportent les seuls moyens de garantir la liberté, la propriété et l'émulation!...

Et quand M. Thiers ose dire que ce triple stimulant d'intérêt, de liberté et d'attrait qu'offre l'association *inspirera plus la paresse* que le travail monotone forcé et salarié. Nous ne pourrons encore en appeler qu'à la conscience publique. Quand il ajoute que l'*association prendra ses capitaux dans le trésor public*, au lieu de se fonder et de se soutenir avec ses seules ressources, nous lui répéterons qu'il rêve. Enfin, quand jouant sur les mots, il s'écrie que, la concurrence n'existant plus, *c'est l'association qui fera les prix*, et que les progrès du bon marché disparaîtront avec la liberté des prix, nous lui répondrons que la concurrence existera d'autant plus, qu'elle sera élevée à la puissance d'association communale, au lieu d'être réduite à la force individuelle, et que les prix baisseront d'autant aussi, qu'entre les producteurs et les consommateurs, il n'y aura plus d'agioteurs, d'entremetteurs, d'agents parasites.

Mais c'est en vain que nous prendrions au sérieux ailleurs qu'en pratique politique, les discours de M. Thiers. L'habile chef de la réaction n'a l'esprit vraiment pratique que sur un point: il sent à merveille que, pour revenir au pouvoir d'une manière quelconque, il n'a de point d'appui que dans la résistance des préjugés, des craintes et des défiances qu'inspire le socialisme. Il est évident pour lui que dans l'état actuel des esprits, on ne peut gagner la majorité des ignorants et des égoïstes suffrages qu'en résistant, en repoussant, et en dénaturant les doctrines des socialistes.

Ce calcul d'homme de d'État pratique est juste, mais seulement jusqu'à concurrence d'une nouvelle catastrophe. Ce calcul est juste, mais il pourra coûter à la France de bien douloureux déchirements.

Opinion de M. Marcel Barthe.

Il y a un mois, l'*Ère nouvelle* nous accusa d'avoir rendu un compte inexact et méchamment inexact d'un discours de M. Thiers. Nous démontrâmes, par citation nette et claire, que nous n'avions aucun tort, et que l'*Ère nouvelle* avait, elle, le tort d'avoir lu notre article avec légèreté et d'avoir accusé témérairement.

L'*Ère nouvelle* se garda bien d'avouer son erreur et de confesser sa faute. Procédé fort peu catholique!

Aujourd'hui l'*Ère nouvelle*, persévérant dans un procédé à elle propre qui consiste à anathématiser en bloc le socialisme, sans distinguer entre tant de doctrines diverses et souvent contraires, l'*Ère nouvelle* apprécie en ces termes le discours de M. Marcel Barthe:

> M. Marcel Barthe a fait un discours dans lequel il repousse le socialisme comme attentatoire à la propriété, à la famille, à l'héritage.

Or, voici dans quels termes M. Marcel Barthe a apprécié le socialisme phalanstérien. Nous citons le *Moniteur*:

> L'honorable M. Victor Considérant n'est pas, comme on le disait il y a un instant, le père du droit au travail; c'est son maître, c'est Charles Fourier qui l'a formulé de la manière la plus nette, en 1808; c'est Charles Fourier dans ses admirables critiques de la société... Charles Fourier ne séparait jamais l'industrie manufacturière de l'industrie agricole; il voulait, lui, que, dans toutes les communes, on laissât une part de terre ou de capitaux suffisante pour employer les bras inoccupés dans les moments de crises industrielles; mais en même temps il voulait qu'on enseignât à chaque citoyen l'art de cultiver la terre; il voulait que chaque ouvrier d'industrie fût en même temps agriculteur. Oh! à ce point de vue, il avait parfaitement raison. Si les travaux manquaient dans les manufactures, on pouvait dire à l'ouvrier: Voilà une pelle, voilà une brouette; il y a un chantier ouvert, l'immense chantier de la nature, allez: voilà des travaux qui ne peuvent jamais faire concurrence à l'industrie privée.

[illegible]

que Charles Fourier prévoyait, dans une situation où les manufactures se trouvaient placées, non pas dans les grands centres de populations, mais au milieu des compagnes et des travaux agricoles ; il se plaçait dans une situation où tous les ouvriers des manufactures seraient en même temps agriculteurs.

Si la situation sociale était telle, il n'y aurait aucun inconvénient à reconnaître le droit au travail, car on pourrait toujours dire aux ouvriers qui n'auraient pas de tissage à faire : Voilà des instruments d'agriculture, vous connaissez l'agriculture, allez vous livrer à ces travaux.

Les socialistes ne présentent que deux modes d'organisation du travail ; celui de Charles Fourier et celui des communistes. IL FAUT ÊTRE JUSTE ENVERS TOUT LE MONDE, messieurs ; l'un des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune a commis une erreur, il a considéré Fourier comme un communiste ; cela n'est pas exact. Fourier ne voulait appauvrir personne, il voulait, au contraire, enrichir tout le monde. Il disait aux riches : « Vous tenez à votre fortune, eh bien, avec mon système, je veux la quintupler. » Il disait aux pauvres : « Vous êtes plongés dans la misère, eh bien, je vous donnerai un bien-être tel que vous n'aurez rien à envier aux riches. » Fourier est le seul socialiste qui, dans sa société idéale, AIT ADMIS ET RESPECTÉ LE CAPITAL, LA PROPRIÉTÉ ; il faut lui rendre cette justice.

Il existe entre lui et les communistes cette différence, que les communistes veulent commencer la réorganisation de la société par le sommet, tandis que Fourier veut la commencer par la base ; Fourier veut commencer la réorganisation de la société par la commune, en la reconstituant sur de nouveaux principes.

Voilà son système :

Son système est une hypothèse, mais c'est une hypothèse honnête. Et je dois ajouter même qu'en considérant ses livres comme des romans, on ne peut pas s'empêcher de reconnaître qu'ils contiennent au fond, comme morale, le principe d'association libre et volontaire, SANS L'INTERVENTION DE L'ÉTAT, principe que M. Corbon proclamait ici l'autre jour, et qui, peut-être, renferme dans son sein la solution pacifique et progressive des questions économiques qui nous tourmentent aujourd'hui.

L'autre système de l'organisation du travail, c'est celui des communistes.

Leur système est simple ; il consiste à vouloir faire de l'Etat l'entrepreneur ou plutôt le commanditaire de toutes les industries. Des différences existent entre eux : les uns veulent une répartition proportionnée à l'importance des fonctions et des œuvres accomplies, les autres veulent une répartition uniforme ; Mais, au fond, tous veulent détruire l'héritage. Il n'est pas un communiste qui ne proclame hautement le respect de la propriété : mais, quand on en vient à l'héritage, cela change ; il n'en est pas un d'entre eux qui ne veuille détruire l'héritage, l'héritage qui est le lien indispensable de la propriété et de la famille, tous veulent concentrer toute la production dans les mains de l'Etat. Voilà ce qu'il y a d'uniforme entre eux.

Eh bien, messieurs, je le dis, parce que c'est le fond de ma pensée, je le dis parce que j'y ai mûrement réfléchi, si vous admettez le droit au travail, vous arriverez nécessairement à l'organisation du travail ; alors vous vous trouverez placés entre deux organisations du travail : celle de Charles Fourier et celle des communistes. Celle de Charles Fourier, vous ne pourrez pas aller même à celle là ; elle est trop savante, trop compliquée pour devenir populaire. Vous irez nécessairement à l'autre, qui saisit toutes les imaginations, parce qu'elle est simple. Elle se borne à dire à l'ouvrier : L'Etat est là, il est votre protecteur, il doit vous ouvrir les bras, allez à lui.

On le voit, M. Barthe établit une distinction fondamentale entre la doctrine des socialistes phalanstériens et celle des socialistes communistes (1), et il déclare catégoriquement que Fourier admet et respecte le capital, la propriété. Il ne confond donc pas tous les socialismes dans sa proscription.

Il est vrai que M. Marcel Barthe a étudié sérieusement ; il s'est donné la peine de lire, d'examiner avant de juger et de condamner. L'*Ere nouvelle* trouve plus expéditif de condamner sans entendre, de tout confondre dans ses proscriptions, et de recommander incessamment le socialisme entier à l'anathème de ses lecteurs. Procédé peu religieux !

Cependant, quels que soient les jugements téméraires de l'*Ere nouvelle*, il serait par trop inique qu'elle attribuât la même témérité à son prochain, et qu'elle prêtât ses tristes armes à M. Marcel Barthe pour mieux frapper le socialisme en masse. Nous espérons donc que notre confrère voudra bien loyalement faire connaître à ses lecteurs la distinction explicite faite par l'honorable M. Marcel Barthe.

A ce propos, rectifions pour notre propre compte. Nous avions mal entendu à la séance, et nous avions, à tort, reproché à M. Barthe de méconnaître l'opinion de Fourier sur l'héritage. Nous ne devions à l'impartial représentant des Basses-Pyrénées que des remerciements et des hommages pour sa loyauté et pour son esprit de chrétienne justice, que beaucoup de chrétiens officiels devraient imiter.

Sur la demande de plusieurs citoyens, et avec l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur, le préfet de la Seine a décidé que le scrutin électoral, qui devait être fermé le lundi 18, à SIX HEURES du soir, resterait ouvert JUSQU'A NEUF HEURES.

FAITS DIVERS.

L'Académie des Beaux-Arts de l'Institut a jugé, dans sa séance du 16 septembre, le concours des grands prix de sculpture. Les prix obtenus sont :

Premier grand prix : à M. Gabriel-Jules Thomas, de Paris, âgé de vingt-quatre ans, élève de MM. Ramey et Dumont.

2e prix : à M. Louis Roguet, de Saint-Junien (Haute-Vienne), âgé de vingt-quatre ans, élève de MM. Duret et Drolling.

Mention à M. Henri-Charles Maniglier, de Paris, âgé de vingt-deux ans, élève de MM. Ramey et Dumont.

— On remarquait ce matin sur le boulevart du Temple deux personnages qui s'étaient faits distributeurs de bulletins : leur costume témoignait de la position élevée qu'ils occupent dans la société. Le premier de ces individus était complètement vêtu de noir. Il portait une cravate et des gants d'une entière blancheur et des bottes vernies. La compagne de cet étrange distributeur portait avec aisance un superbe cachemire et un chapeau à plumes. Ce n'est pas sans une certaine surprise que nous avons lu sur les bulletins distribués le nom de Louis-Napoléon.

— Le départ de M. Pascal Duprat pour l'Allemagne est ajourné, en raison des nouvelles reçues de Vienne.

— M. de Thorn, conseiller d'ambassade, a remis à M. J. Bastide, ministre des affaires étrangères, les lettres qui l'accréditent en qualité de chargé d'affaires d'Autriche auprès du gouvernement de la République.

— Ce soir, des groupes où l'on discutait assez paisiblement la question électorale se sont formés dans la plupart des quartiers de Paris, notamment sur la place de la Bourse et aux boulevards. Bien que ces rassemblements fussent tout-à-fait inoffensifs, nous avons vu circuler par pure précaution, sans doute, de nombreuses patrouilles de garde républicaine à pied et à cheval.

— Le *Progrès de l'Aube* cite encore un détenu qui a été transporté à Belle-Isle comme insurgé de juin, et dont on vient de reconnaître l'innocence.

Dénoncé comme ayant été vu aux barricades, il avait été condamné par une commission militaire ; il a été fourni la preuve qu'il était resté paisiblement chez lui. Qui oserait affirmer que bien des malheureux ne sont pas dans ce cas ?

Il est de toute justice de réviser les jugements rendus à la hâte par les commissions militaires ; les acquittements prononcés par les conseils de guerre en faveur d'individus présumés plus coupables que ceux qui ont été désignés pour la transportation, en font surtout un devoir impérieux.

— Le pont Saint-Michel est le bazar aux pommes de terre ; elles s'y trouvent crues et cuites, rôties ou bouillies, en habit nankin ou en robes de chambre. Ces dernières sont vendues un sou la livre par un gros homme qui se tient debout auprès d'une barrique fumante ; il en a qui auraient pu lutter en grosseur avec la tête de Parmentier. — Sa clientèle est bizarre. — Les grands habitués de la misère ou les fantaisistes en légumes l'abordent sans façon, se font servir et s'en vont. Mais les gens qui se trouvent réellement pauvres pour la première fois et qui ne possèdent juste que de quoi payer une ou deux livres de ces aliments, jouent une douloureuse comédie auprès ou loin du gros homme. J'ai vu une dame en robe de soie s'arrêter à quelques pas de la barrique, le regarder et pleurer. Cette même dame en s'approchant du marchand, s'est prise à rire comme une coquette capricieuse.

Elle a emporté sa part pour un sou, et, en s'échappant, elle sanglotait. J'ai vu un ancien avoué, ruiné comme un poète classique, flanquer son lorgnon sur son œil, et, après avoir fait de ces pommes de terre l'objet apparent d'une analyse caustique, en acheter pour étudier leur qualité, disait-il ; — c'était pour ne pas mourir de faim. — Lugubre comédie !

(Evènement.)

— L'*Evènement* annonce que le détachement de l'armée des Alpes, dont les votes appartiennent au département de la Seine, aurait donné à M. Bugeaud 7 000 voix, 4 000 à M. Fould, et 3 000 à M. Roger (du Nord.)

Voici le résultat du scrutin à l'Hôtel des Invalides :

Louis Bonaparte,	2 151 voix.
Ney de la Moskowa,	529
Dumoulin,	454
Dupetit-Thouars,	373
Emile de Girardin,	359
Général Piat,	349
Bugeaud, Benjamin Delessert, Fould, 300 environ.	

— On écrit de Southampton, jeudi, 24 septembre :

« Le prince Louis-Napoléon Bonaparte est arrivé ce matin de Londres. Après avoir fait une collation à l'hôtel Syeva, il s'est embarqué sur le steamer de la compagnie du Sud Ouest, le *Wonder*, pour le Havre. »

(Sun.)

— On vient enfin de rendre à la liberté un des plus anciens et des plus vaillants soldats de la cause démocratique, M. L'Héritier (de l'Ain), homme de lettres, arrêté à la suite des affaires de juin, sous prévention de complicité.

Le rôle formidable que les rapports de police et notamment les dépositions mensongères de l'agent provocateur Chenu attribuaient à M. L'Héritier (de l'Ain) n'était rien moins que celui de chef visible et actif de l'insurrection.

La mise en liberté, après une instruction longue et minutieuse, montre quel cas des magistrats éclairés devraient faire de ce déluge de lâches dénonciations, et donne la mesure de la confiance que l'on doit maintenant accorder aux rapports des fameux *montagnards-indicateurs* de la police.

— M. Pinel-Grandchamp ne s'est pas pourvu en révision contre l'arrêt du conseil de guerre qui l'a condamné à un an de prison. On assure qu'il veut porter l'affaire devant la cour de cassation.

— M. Frédéric de Raumer a remis au général Cavaignac une lettre de l'archiduc d'Autriche Jean, par laquelle S. A. I. et R. fait connaître au gouvernement de la République que la diète de Francfort a déposé entre ses mains le pouvoir central et fédératif de l'Allemagne.

— On se rappelle l'affaire scandaleuse des millions soustraits dans la casauba d'Alger lors de l'invasion française. On nous assure que cette affaire est déjà pendante devant le comité de la justice où elle va prendre une physionomie nouvelle et des proportions sérieuses. Trois personnes qui jouissent d'une fortune considérable sont, dit-on, compromises dans cette affaire et vont avoir à compter avec l'opinion publique, après avoir, en 1834, assez mal répondu à la justice.

— Voici quelques détails sur le meurtre commis il y a trois jours près du bois de Vincennes :

« Un ouvrier de la commune d'Alfort, qui, à une heure assez avancée, revenait de Paris avec sa femme, longeait le mur d'enceinte du bois de Vincennes, un peu au delà de Saint-Mandé, lorsqu'ils furent grossièrement apostrophés par deux soldats d'infanterie de ligne, qui venaient en sens inverse. L'ouvrier, sans répondre, se contenta d'abord d'allonger le pas, abandonnant le côté de la route qu'il occupait ; mais un des soldats lui barra le passage, tandis que l'autre se permettait quelques familiarités avec sa femme. Il y eut alors une collision sans gravité après laquelle les deux soldats s'éloignèrent : mais à peine furent-ils à quelques pas, que l'ouvrier les appela lâches, et, s'armant de cailloux disposés pour le ferrement de la route, les leur lança de toute la vigueur de son bras.

» Le reste de cette scène n'est pas bien connu ; car la femme, voyant un des soldats menacer son mari de faire feu sur lui, aurait pris la fuite. Presque au moment instant l'explosion de l'arme répandait l'alarme dans le voisinage, et lorsque l'on accourait au bruit, on ne trouvait plus que le cadavre de l'ouvrier gisant dans son sang, tandis qu'au loin on voyait fuir les deux soldats à travers champs.

» Ces deux militaires, qui ont été arrêtés presque immédiatement, appartiennent au camp de Grenelle. Celui qui a commis le meurtre avait été envoyé comme planton au camp de Saint-Maur. C'est en revenant, et après s'être enivré avec un camarade, que ce malheureux a engagé la fatale collision qui devait avoir un dénouement si cruel.

La justice militaire est saisie.

Colonisation algérienne.

C'est à demain samedi qu'est fixée la discussion du projet du gouvernement tendant à favoriser l'émigration en Algérie. Les principales dispositions de ce décret sont celles-ci :

Un crédit de 50 millions dont 5 millions pour l'exercice 1848, 10 millions pour 1849 et 35 millions pour 1850 et 1851, est ouvert au ministère de la guerre. Il sera spécialement appliqué à l'établissement de colonies agricoles dans les provinces de l'Algérie et aux travaux d'utilité publique destinés à en assurer la prospérité.

Le chiffre des émigrants qui bénéficieront des dispositions du présent décret ne pourra excéder 12 000 âmes en 1848.

Les colonies seront fondées par des citoyens français chefs de famille ou célibataires.

Les colons cultivateurs ou qui déclareront immédiatement vouloir le devenir, recevront de l'Etat, à titre gratuit, des concessions de terre d'une étendue de deux à dix hectares par famille et les subventions nécessaires à leur établissement.

Les colons ouvriers et d'art exécuteront, soit individuellement, soit par association, tous les travaux d'installation des familles, et concourront aux travaux d'utilité publique reconnus indispensables pour le développement des colonies.

Lorsque les colons ouvriers d'art voudront se fixer dans un des centres des colonies agricoles, ils recevront, comme les premiers, dans la localité qui leur sera assignée, un lot à bâtir, un lot de terres et les prestations nécessaires pour faciliter leur établissement.

6. Les subventions de toute nature, accordées pour la mise en valeur des terres, ne pourront être allouées pendant plus de trois années. Cette durée du temps comptera à partir du jour où chaque colon aura pris possession de son lot.

7. Les colons seront soumis aux lois et arrêtés en vigueur dans les territoires sur lesquels ils auront été placés.

Aussitôt que le comportera le chiffre de sa population, chaque colonie agricole sera assimilée, pour le régime municipal et judiciaire, aux communes des territoires civils.

9. Une commission nommée par le pouvoir exécutif vérifiera les titres des colons et désignera ceux qui seront admis à jouir du présent décret.

Ce projet du gouvernement paraît uniquement destiné à régler l'émigration en Algérie des insurgés condamnés à la transportation. Il paraît ne pas vouloir répondre, au moins pour 1848, aux vœux des 20 000 ouvriers libres qui sollicitent comme une faveur le sort réservé aux prisonniers les moins compromis dans les journées de juin. Ces ouvriers libres ont adressé à cet effet une pétition à l'Assemblée nationale. Matériellement plus à plaindre que les transportés, ils font les plus vives instances pour obtenir les instruments de travail et les moyens d'établissement qu'on offre aux insurgés. Ils menacent même d'aller pacifiquement avec leurs femmes et leurs enfants mendier la transportation comme une grâce.

Les délégués de ces ouvriers libres, et beaucoup d'individus intéressés à la question algérienne, se sont réunis récemment dans les salons de la *Société algérienne*, rue de Favart, 12, pour demander quelques changements dans le projet d'envoi des ouvriers en Algérie. Ces changements se réduisent à ceci :

Au lieu de 5 millions seulement pour l'exercice 1848, et de 10 millions pour 1849, on demande 10 millions pour 1848 et 15 millions pour 1849.

Au lieu de fixer à 1 200 âmes en 1848 le chiffre des émigrants, les ouvriers proposent que ce chiffre soit proportionné à la somme du crédit alloué.

Au lieu de 2 à 10 hectares par famille, auxquels le projet du gouvernement fixe les concessions de terre par famille, les ouvriers demandent de 7 à 10 hectares.

Au lieu d'indiquer l'association comme facultative pour les travaux d'installation des familles les ouvriers demandent que tous les colons, chefs de familles ou célibataires qui voudront s'associer temporairement et se présenteront au gouvernement tout organisés, obtiendront une portion de terre d'un seul tenement et une quantité d'argent proportionnée à leur nombre.

Les ouvriers désirent encore que le bénéfice du régime municipal et judicaire soit garanti aux communes des territoires civils dès l'organisation de chaque colonie agricole.

Enfin, ils proposent que ce soit une commission de l'Assemblée nationale plutôt qu'une commission ministérielle qui vérifie les titres des colons et désigne ceux qui seront admis à jouir du bénéfice du décret.

La plupart de ces modifications nous paraissent essentielles, indispensables pour régulariser ce mouvement d'émigration et pour le rendre décisif en faveur de l'Algérie. Il serait fâcheux que, par un chiffre irrévocablement fixé, le gouvernement et l'Assemblée fermassent carrière à l'impulsion que va prendre la colonisation et refusassent à des ouvriers pacifiques et malheureux les garanties d'existence offertes aux insurgés. Il serait aussi très surprenant qu'ils ne facilitassent pas par tous les moyens l'association des colons en Algérie, lorsque l'Assemblée vote des millions en France pour encourager des essais d'association.

Nous espérons que la discussion qui s'engagera demain sur ces points sera assez dégagée de vaines préventions, de sottes défiances pour convaincre l'Assemblée qu'à quelque chose malheur sera bon, si notre crise politique et financière détermine la fondation d'une seconde France à l'autre bord de la Méditerranée et favorise sans danger, sous les yeux du gouvernement, les expériences économiques de nature à mettre un terme aux crises industrielles.

Au sujet de la pétition des ouvriers libres, on nous communique les deux pièces suivantes :

Citoyens représentants,

Les délégués des ouvriers du 4e arrondissement qui ont signé la pétition relative à la colonisation de l'Algérie déclarent, au nom de leurs frères, adhérer aux sentiments exprimés dans la pétition adressée à l'Assemblée nationale par la société algérienne siégeant rue Favart, 12.

Ils espèrent que l'Assemblée nationale, dans sa sagesse et son humanité, ne voudra pas renouveler les expériences malheureuses tentées jusqu'à ce jour par le regime militaire ; car ils sont convaincus que l'isolement et le morcellement ne les mèneraient à rien, sinon à la misère.

Ils espèrent, en outre, que le principe tutélaire de l'association et de l'administration civile leur sera accordé, comme à des citoyens qui préfèrent leurs libertés et la jouissance de leurs droits civils à tous les avantages que pourrait leur offrir le régime exceptionel, dans lequel on paraît vouloir les placer en Algérie.

Signé : A. Bullez, Cournet, Damiel, Ruchon, Bricho, Boulart, Potar, Binaud, Lafont, L. Rulhez.

La commission algérienne, composée de six membres nommés par des réunions d'ouvriers, a été admise à présenter au comité de l'Algérie et des colonies à l'Assemblée nationale des observations sur le projet de M. le ministre de la guerre. Ces observations, qui ont été développées par M. Cohen, l'un des membres de la commission, rapporteur de la Société algérienne, ont eu pour but de réclamer dans le décret la consécration du principe fraternel de l'association et la garantie de l'administration civile dans la direction des colonies agricoles.

Ces considérations, expression des vœux des ouvriers, conditions essentielles de leur émigration en Algérie, ont été accueillies favorablement par le comité, qui a amendé dans ce sens le projet de M. le ministre de la guerre. Nous croyons qu'elles frapperont également l'esprit impartial et élevé de M. Lamoricière, et qu'elles auront la sympathie de l'Assemblée nationale.

PETITE CORRESPONDANCE.

Carcassonne. — M. T. M. — On fera l'échange.

Montlegan. — M. T. — J'ai reçu votre lettre et vous écrirai au sujet des broch. Dites à mon frère que je ferai sa commission. — S. F. B.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 septembre.

THÉATRE DE LA NATION. — Nisida. Lucie de Lammermoor.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Il ne faut jurer de rien, la Mère et la Fille.
OPÉRA-COMIQUE. — Il signor Pascarello.
ODÉON. — L'Ecole des Maris, les deux Anglais, le Jeu de l'Amour.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Angèle.
GYMNASE. — La Comtesse de Sennecey.
VAUDEVILLE. — Incessamment la réouverture.
VARIÉTÉS. — Muet d'Ingouville, Maison en Loterie, les Extrêmes se touchent.
THÉATRE MONTANSIER. — Agenor le Dangereux, Mobilier, une Chaîne, l'Omelette.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Ruy-Blas.
GAITÉ. — La Taverne du Diable, le Passage Vendôme, l'Ane, Intermède.
AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Mari nourrice.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Prison des Comédiens, Mon Habit. Justice de Dieu.
FOLIES. — Les 20 Sous de Périnette, les Deux Francs-Maçons, un Logement pour trois, le Fils du Roulier.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

(1) M. Barthe a négligé de dire que [illegible] leur système d'association.

17e Année. N° 155. — ÉDITION DU SOIR. — Mardi, 19 Septembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS.....	Un an, 20 f.,	6 m. 11 f.,	3 m. 6 f.
DÉP. et ÉTR.	— 22	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. et ÉTR.	10 f.,	— 5 f.,	— 3 f.
PAYS à surtaxe,	14	— 7	— 4

Paris, rue de Beaune, 2.
On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet, Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES ANNONCES.
1 à 4 fois, 1 mois, 40 c. — 5 à 9 — 30 — 10 f. et plus. — 20
INSERTIONS SPÉCIALES dans le n° double du lundi avec avantage de [illegible] abonnés.
Les annonces sont également reçues à la Société générale des annonces (Bigot et Ce), place de la Bourse, 8.
Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 18 SEPTEMBRE.

Assemblée Nationale.

Trois immenses questions ont occupé la séance de ce jour : la peine de mort, le salaire du clergé et la liberté d'enseignement.

Le débat sur la peine de mort avait été prolongé sur la demande de M. de Dampierre; mais le parti de la majorité était pris d'avance, et, après avoir entendu d'un air distrait un généreux discours de M. Buvignier et un déplorable et vulgaire discours de M. Jules Leroux, avocat et amateur de l'échafaud, elle a repoussé, par 498 voix contre 216, l'amendement de l'honorable M. Coquerel.

Vainement MM. Edouard Charton, Favart, Wolowski, Xavier Durrieu, Sibour, Noirot ont essayé de reprendre la question ou de pousser l'Assemblée vers l'adoucissement progressif des peines. Tous les amendements des amis de l'humanité ont été successivement repoussés.

M. l'abbé Sibour, qui demandait, dans un sentiment élevé, que le code pénal fût révisé tous les dix ans, et qui a dit de bonnes paroles, a pourtant reconnu à la société le *droit strict* de se défendre par la peine de mort, et il a invoqué, lui aussi, la conscience des siècles. Il y a ici une question de date qu'il ne faut pas oublier. Oui, la société a pu, dans des époques de subversion profonde, pousser jusqu'à cette extrémité son droit; mais ce n'était qu'un droit relatif et un droit démoniaque. Aujourd'hui nous disons que ce droit n'existe plus, et nous invoquons le droit absolu, et nous demandons l'abolition de la peine de mort, au nom de la Loi nouvelle, de la loi de miséricorde et d'amour. Nous regrettons qu'en pareille question un prêtre catholique, tout en votant pour l'abolition de la peine capitale, n'ait pas su, aussi bien que le pasteur protestant, invoquer le droit harmonique, le droit évangélique. Tant que vous n'opposerez pas le droit supérieur au préjugé, tant que vous vous arrêterez à des considérations d'utilité, la société restera esclave de sa vieille routine.

La question des rapports de l'Etat et de l'Eglise n'a pas été traitée avec profondeur. M. Pierre Leroux lui-même, le seul orateur qui ait élevé le débat, n'a pas fortement creusé la question de l'indépendance absolue du clergé. D'autres orateurs n'ont montré que des défiances étroites contre les prêtres, contre les congrégations religieuses. M. de Lavallée, qui a défendu la cause du clergé secondaire, n'a pas toujours usé d'arguments solides. Par exemple, l'honorable membre trouve que l'Etat, en salariant également le sacerdoce catholique, protestant et juif, donne au peuple une leçon d'incrédulité. C'est, à notre avis, une leçon de tolérance qui profite certainement à l'esprit public.

Un discours de M. de Montalembert sur la liberté d'enseignement a donné un vif intérêt à la séance. M. de Montalembert avait une position admirable et facile. Il l'a compromise par les emportements de son zèle, par ses aggressions violentes contre l'Université.

S'il en faut croire l'honorable orateur, tout ce qui a touché les bancs universitaires, depuis cinquante ans, est empoisonné, corrompu, gangrené. On conçoit que l'Assemblée, à ces excès de paroles, se soit sentie mal à l'aise. Nos honorables sont tous enfants de l'Université. Or, ils venaient d'entendre M. de Montalembert faire cette belle et tendre déclaration : « La société est toujours une mère, jamais une ennemie. Malheur à qui lui porte le remède et la vérité au bout d'une épée ! Je m'agenouille devant ses souffrances, comme je ferais en fils pieux devant ma mère infirme et malheureuse. » Dociles à cette poétique leçon, les membres de l'Assemblée consentiront bien à entourer de leurs soins, à corriger avec douceur leur mère l'Université, mais ils ne veulent pas la mépriser et l'insulter.

Le monopole universitaire, s'est écrié M. de Montalembert, c'est le communisme intellectuel. Et malheureusement cette force monstrueusement accumulée entre les mains de l'Etat est impuissante à détruire le mal qui tourmente et menace l'ordre social. Le socialisme veut détruire la civilisation chrétienne, en attaquant ses deux principes essentiels : la propriété personnelle et la liberté individuelle. Contre ce danger la force matérielle est impuissante. Napoléon disait : « Il n'y a que deux forces : le sabre et l'esprit. Tôt ou tard, le sabre est battu par l'esprit. » Il vous faut donc un esprit pour combattre cet esprit révolutionnaire. Or, votre Université ne produit rien que l'abâtardissement intellectuel de la race française; elle tend à faire de tous les citoyens des ignorants, des égoïstes et des factieux. Quant aux socialistes, je n'entends pas contester absolument leurs remèdes ; mais ce qu'il faut au pays, ce sont des solutions, non des problèmes. Quand ils auront organisé un village, nous verrons, nous apprécierons. En attendant, moi, qui n'ai rien inventé, je vous offre un remède connu de tout le monde : c'est le vieil esprit chrétien. Ce remède n'en exclut aucun autre; mais sans lui, tous les autres seront insuffisants.

Il y a devant nous deux écueils auxquels aboutissent toutes les doctrines nouvelles : l'écueil de la jouissance, du bonheur, et l'écueil du mépris de l'autorité. Le peuple ne veut plus être pauvre, il espère le paradis sur la terre. Avec l'idée du travail attrayant, on a faussé en lui la notion essentielle du travail, qui n'est qu'une condamnation, un châtiment. D'un autre côté, le peuple est ingouvernable; le mépris de toute autorité n'a plus de bornes. A ce débordement d'erreur et de désordre, il faut opposer la doctrine chrétienne de la résignation et de l'humilité, de la privation et de l'obéissance. S'abstenir et respecter, voilà toute la morale chrétienne.

Il y a certainement, à travers ce long discours incessamment interrompu et non encore terminé, d'excellentes idées et des mots heureux. On devine la sincérité, et l'on sourit à ce mélange singulier de modération et de violence, d'amabilité gracieuse et de colère aveugle, qui n'est pas rare dans les natures créoles. Si M. de Montalembert savait se modérer, s'il ne maltraitait pas tant dame Université, il obtiendrait aisément toutes les sympathies de l'Assemblée, en ce moment où chacun, par intérêt bien entendu, rouvre son cœur à la religion.

Pour nous, qui n'avons cessé de réclamer la liberté de l'enseignement, nous souhaitons vivement que l'excès de zèle de l'orateur ne compromette pas son amendement.

Nous ferons observer à M. de Montalembert, en attendant que nous ayons le plaisir de montrer à ses regards bienveillants notre village organisé, que nous avons la prétention de guérir le *mal moral* en même temps que le mal physique. Il est bien vrai que nous n'entendons pas accomplir la transformation du monde sans une grande dépense de dévouement et d'abnégation. Rien de grand ne peut se faire, en effet, sans l'esprit chrétien; et ce souffle divin de la charité sociale, qui a soutenu Charles Fourier pendant sa longue vie de misère et de martyre, ne sera pas moins nécessaire à ses disciples pour réaliser sa sublime pensée.

Nous ajouterons, pour éclairer les études peu avancées de M. de Montalembert, que les socialistes phalanstériens n'ont jamais attaqué d'aucune façon les principes de la propriété personnelle et de la liberté individuelle, et qu'ils détestent tout procédé de violence.

Nous avouons, du reste, que notre but est de rendre le travail attrayant, et de faire descendre le Paradis sur la terre, le Paradis terrestre, bien entendu. L'harmonie sur ce globe n'exclut pas les harmonies supérieures du ciel.

Nous croyons que ce qui est le signe de la déchéance, de la punition, ce n'est pas le travail en lui-même, mais la peine attachée au travail; et nous avons la conviction que l'homme peut vaincre l'esprit du mal, et conséquemment enlever au travail ce qu'il a de répugnant et de pénible.

Nous croyons avec M. Arnaud (de l'Arriège) que Dieu a destiné les hommes au bonheur. Nous croyons, avec M. l'abbé Cazalès, que le monde est guérissable. Otez le mal, que reste-t-il? Le bien. Nous croyons, en un mot, d'une foi profonde, à cette promesse, contenue dans l'*Oraison dominicale*, de la venue du règne de Dieu et de l'accomplissement de la volonté de Dieu sur la terre comme au ciel. Et nous nous imaginons que notre petit village organisé sera le grain de sénevé dont il est parlé dans l'Evangile.

Mais ce qui est tout aussi profondément dans notre foi et dans notre conviction, c'est que les hommes désormais ne se contenteront plus des préceptes d'obéissance passive et de renoncement absolu. L'humanité veut la hiérarchie libre et le bonheur. Législateurs, avisez à la suivre dans son irrésistible désir, ou retirez-vous de son chemin glorieux.

Esprit des Journaux.

Le *Courrier français* signale en ces termes l'erreur grossière de M. Thiers, qui a déclaré l'association impossible en Agriculture :

Le socialisme semble s'attacher spécialement à l'agriculture, et en cela il est très louable; car, comme le disait Sully, c'est la mère nourricière des travailleurs. On ne paraît pas malheureusement disposé, en France, à beaucoup favoriser le système de colonisation agricole. C'est une erreur fâcheuse, et, de plus, un malheur considérable. Un lettré, membre de l'Assemblée nationale, aussi distingué par son intelligence que célèbre par ses écrits, ne vient-il pas de déclarer que l'association agricole n'est pas possible, qu'elle n'a pas réussi, et qu'elle n'est pas placée dans la condition normale de réussir? M. Thiers s'est trompé. L'association est ancienne dans l'agriculture. Nous l'avons vue dans l'antiquité, nous la retrouvons dans les temps modernes. L'association agricole existe depuis le moyen-âge dans certaines contrées de la France, de l'Espagne et de l'Italie. Et, chose étonnante, malgré la mauvaise administration turque, nous l'avons rencontrée dans quelques cantons de l'Asie-Mineure. L'association, en agriculture, est plus praticable que dans l'industrie, et les résultats en sont plus efficaces. M. Thiers, disons-nous, s'est trompé, et son erreur est d'autant plus déplorable que l'Assemblée ne paraît pas comprendre les avantages qu'on retirerait de l'association en agriculture et des colonies agricoles.

Comment le rédacteur de cet article tombe-t-il dans une erreur tout aussi forte en publiant ces lignes incroyables :

Il est un côté des choses humaines où se manifestent la faiblesse et l'impuissance du socialisme avec un prodigieux éclat. Les sociétés ne souffrent pas seulement sous le rapport matériel, elles souffrent encore sous le rapport moral; et cependant le socialisme ne paraît en avoir aucun souci. Il y a plus, le mot SOUFFRANCES MORALES ne se trouve pas dans la langue socialiste. Les grandes douleurs de l'âme, les blessures incurables du cœur ne le touchent en aucune façon.

L'*Ere nouvelle* nous reproche un peu vivement de lui avoir prêté des candidats. Sur les trois que nous indiquions, MM. Deguerry, l'abbé Roux et de Boissy, elle n'accepte que M. l'abbé Deguerry. C'est un digne choix. Mais nous ne pensions pas avoir commis un grand péché en prêtant M. l'abbé Roux à l'*Ere nouvelle*.

On lit dans le *Journal* :

La sortie de M. de Falloux dans la séance d'hier touche l'âme du journal l'*Union*, M. de Falloux a beau dire, comme plusieurs de son parti, qu'il est toujours disposé à ne point troubler « l'épreuve que la France

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI, 19 SEPTEMBRE 1848.

REVUE DRAMATIQUE.

GYMNASE. *La Comtesse de Sennecey*, drame-vaudeville en trois actes, par MM. Bayard et Dennery. — MONTANSIER. *Agénor le Dangereux*, un acte, par MM. Labiche et Decourcelle. — Un improvisateur? — Rentrées de Mlle Rachel, de Frédérick-Lemaître et de Bouffé.

Il était une fois deux jeunes filles élevées ensemble, deux cousines, nobles toutes les deux, toutes les deux belles à ravir, également spirituelles, également passionnées, cultivées par les mêmes études et riches des mêmes talents, mais à qui le monde devait faire une existence bien différente : l'une était riche, l'autre était pauvre.

Le père de la première avait pris chez lui sa nièce encore enfant pour en faire la compagne de sa fille, par charité. Les études furent communes aux deux jeunes filles, et la vie aussi, en apparence du moins. Mais au fond, Georges sentait bien qu'on lui jetait une aumône et si elle eût été tentée de l'oublier, mille circonstances de chaque jour le lui eussent amèrement rappelé. L'attitude des gens de service, l'indifférence des visiteurs pour la protégée, tandis que les hommages s'adressaient à sa compagne; la modestie sévère de son costume à côté des brillants atours de sa cousine, humiliations de toutes les minutes, milliers de coups d'épingle qui vont au cœur et exaspèrent le plus dévoué. Le bienfait de cette éducation brillante donnée à la pauvre jeune fille était une torture de plus qu'on lui infligeait pour toute sa vie. Et cependant qui oserait dire que son oncle ne se conduisait pas noblement envers elle? Mais il en est toujours ainsi dans cette organisation sociale qu'admire tant M. Thiers. On ne peut pas faire une bonne action qu'il n'en résulte un mal quelque part.

Vint l'âge de l'amour. L'une des cousines était grave, tendre, aimante; l'autre piquante, passionnée, ardente et même... coquette. Comment ne l'eût-elle pas été? Sa cousine avait une dot; les hommages lui arrivaient directement; elle n'avait pas besoin de se mettre en frais pour plaire : l'or exerçait une fascination suffisante. Mais Georgina, on passait auprès d'elle, on ne daignait même pas la voir, ou, si on la regardait, c'était tout au plus pour la trouver la plus ravissante des maîtresses. On aurait bien voulu lui abandonner quelques poignées d'or en passant pour prix de son amour et de sa pudeur violée, de son honneur perdu, la seule dot dont elle pût disposer : mais l'amour que le monde approuve et honore, personne ne songeait à le lui offrir; Valentine seule attirait les yeux, Valentine et sa dot.

Un jeune homme cependant fit exception. Le comte de Sennecey s'éprit d'abord de la belle délaissée; mais les parents intervinrent, et les considérations financières dont notre société embarrasse toujours les questions d'amour, et les considérations des convenances matrimoniales. Toutes les âmes ne sont pas faites pour le mariage tel que le code et les mœurs nous l'ont fait. Les qualités de haut titre se trouvent toujours à l'étroit dans le nœud conjugal, que la mort tranche parfois, mais que la société ne dénoue jamais. Le comte reconnut que Valentine, douce, tendre, aimante, médiocre, un peu étroite par l'intelligence, s'arrangerait mieux du ménage à deux que son ardente compagne. Puis épouser Valentine, c'était s'assurer les jouissances du luxe, épouser Georgina, c'était renoncer à une part de son bien-être. Il aimait la jeune fille pauvre, il épousa la riche héritière.

Georgina ne se plaignait pas; elle para elle-même sa compagne pour la cérémonie qui mettait un abîme entre elle et celui qu'elle aimait, entre elle et l'amour. Sa douleur ne se trahit que par une larme, une grosse larme qu'elle laissa tomber sur le front de Valentine, et que l'on crut une larme de joie. Puis elle retourna dans sa Normandie pour n'être pas une cause de troubles dans le jeune ménage, et pour ne plus manger le pain de la charité.

Le comte fut puni par où il avait péché. Notre société est un cercle vicieux : en cherchant à éviter un mal, on se jette presque immanquablement dans un plus grand. Il en sera toujours ainsi tant que la société ne sera pas réorganisée sur de meilleures bases. Valentine possédait les qualités de la maîtresse de maison, mais elle en avait la mesquinerie. Elle aimait son mari de toute son âme, mais elle le tourmentait de même. Cœur d'or et humeur tracassière, volonté exigeante et intelligence relativement bornée, Valentine était une excellente et vertueuse épouse, mais une insupportable compagne. En butte aux injustes soupçons de sa femme, le comte n'en était encore qu'à la velléité de se faire accuser justement; il en était à se dire que supportant tous les ennuis de la situation, il devait en recueillir les avantages, lorsque dans un de ces voyages qu'il faisait de temps à autre pour échapper aux orages mêlés de baisers et de larmes qui l'importunaient sous le toit conjugal, il se rencontra avec la charmante Georgina.

Georgina s'était faite institutrice pour vivre. Sa beauté n'avait pas décliné, mais son cœur s'était aigri par l'isolement et les humiliations. Elle portait au fond de l'âme une haine amère à cette société qui n'avait développé ses facultés que pour mieux lui faire sentir son impuissance, — et même à sa cousine, qui l'insultait de son luxe et de son bonheur. Ce fut avec une émotion profonde qu'elle revit le comte, avec un double bonheur qu'elle l'entendit lui dire qu'il l'aimait encore, la joie de l'amour partagé et la joie de la vengeance. Et lorsque Sennecey l'engagea à venir habiter quelque temps le château où il vivait tristement avec sa femme, elle accepta sans trop se faire prier d'exercer son industrie dans ce château, et d'élever le fils de sa cousine.

C'était la guerre qui s'organisait. Une fois les femmes en présence, elle ne tarda pas à éclater. La comtesse s'aperçoit que ses injustes soupçons ont produit leur effet naturel, elle se jette entre son mari et Georgina, elle les épie, les entrave, les rapproche et les surprend... Mais à quoi bon vous rappeler ces scènes d'intérieur? Vous les avez saisies palpitantes sur la réalité, l'année dernière, dans ces lettres pathétiques de Mme de Praslin, et dans les débats de ce grand procès qui s'est instruit devant le public, si le coupable est parvenu à se soustraire à la justice. Nous retrouvons au Gymnase, comme dans le drame Praslin, l'épouse qui récrimine sans cesse, la mère qui oublie ses enfants pour courir après son mari qu'elle obsède, les visites nocturnes de l'institutrice au père de son élève, les scènes de coquetterie, de querelles, de violences, de reproches et la haine sourde de ces deux femmes éclatant à la fin en imprécations et en larmes.

Mais rassurez-vous, nous sommes au Gymnase, le sang ne coulera pas; il y a plus, si la morale a rarement gain de cause dans la société, elle a pour se dédommager le théâtre de M. Montigny, où elle triomphe tous les jours. Une tentative de suicide de la part de l'épouse ramène l'infidèle au giron de l'hymen, et Georgina, l'amour et la haine dans le cœur, s'éloigne pour expier ailleurs le crime de sa pauvreté, de son intelligence et de son amour. — Pauvre jeune fille! pauvre mari!

Malgré ce dénouement couleur de rose, malgré une certaine faiblesse,

...vent faire de la République, » sous cette protestation l'*Union* sent bien son légitimiste ; et la voilà fière de ce qu'elle appelle le succès de cet ami, jusqu'à se trahir elle-même. « Enfin, s'écrie l'*Union* en parlant de l'ordre du jour motivé, c'est un premier mais bien rude coup à une combinaison de gouvernement qui a vécu sans difficulté parce qu'elle était nécessaire. »

Les véritables Communistes.

Non, le travailleur n'est pas communiste ; ce qu'il demande, c'est que chacun soit propriétaire du fruit de son travail ; ce qu'il désire, c'est que personne ne s'enrichisse aux dépens d'autrui.

Mais, sous le régime du salaire qui réduit constamment la part de l'ouvrier, sous le régime de la concurrence anarchique, qui détériore, falsifie et renchérit, pour le consommateur pauvre surtout, les objets de première nécessité, est-il vrai que chaque travailleur soit propriétaire du fruit de son travail ?

Le commerçant, trompant sur le poids et la qualité, qu'il est impossible à la masse des acheteurs de vérifier, s'enrichit en peu d'années. L'entrepreneur et le fabricant, profitant de la concurrence des ouvriers et y ajoutant celle des machines, réalisent des bénéfices considérables. Le spéculateur, en quelques heures, rafle des centaines de mille francs. Les banquiers, en donnant une signature, gagnent des millions.

Sur quoi donc ces valeurs sont-elles prélevées ? N'est-ce pas sur le travail, c'est-à-dire sur la propriété d'une masse de journaliers, d'ouvriers, de prolétaires, qui, par un rude labeur de douze heures, obtiennent à peine de quoi ne pas mourir de faim ?

Nous le demandons aux économistes et à M. Thiers, ces privilégiés ne sont-ils pas les véritables COMMUNISTES, puisqu'ils vivent aux dépens du commun des martyrs, et qu'ils mettent dans leur poche la propriété de millions de travailleurs ? Ne sont-ils pas les véritables COMMUNISTES, puisqu'ils nous contraignent tous à partager avec eux, de par la ruse ou la violence.

Destruction de Messine.

La nouvelle s'est confirmée. Messine n'est plus. Messine s'est ensevelie sous ses ruines et y a enseveli avec elle les soldats du Bourbon napolitain. Nouvelle Missolonghi, Messine s'est offerte en hécatombe à l'indépendance sicilienne. Messine, battue quatre jours entiers par les bombes napolitaines, s'est défendue quatre jours ; puis voyant que la résistance n'était plus possible, elle ne s'est pas rendue, elle s'est fait sauter. Messine n'a plus ni édifices, ni toit pour abriter ses enfants, mais les Messinais sont libres. Les Napolitains ont pénétré dans l'héroïque cité ; elle est devenue leur tombeau. Si nous en croyons des rapports, probablement exagérés, vingt mille Napolitains auraient péri dans cette catastrophe.

Cet acte de sublime désespoir garantit désormais l'indépendance sicilienne. Un peuple qui débute ainsi dans une guerre d'indépendance ne saurait plus périr. Toutes les proclamations publiées en Sicile attestent de la manière la plus énergique la volonté de ne se soumettre à aucun prix. Si l'Europe pouvait rester l'arme au bras devant cette lutte horrible et sublime, Ferdinand finirait peut-être par dominer en Sicile, mais la Sicile serait un désert.

Forcés de nous restreindre dans la publication des documents relatifs à cet acte sublime, nous nous bornons à citer la proclamation suivante, publiée par le gouvernement central sicilien, en date du 7 septembre :

Siciliens, Messine a tenu la parole solennelle donnée par elle de s'ensevelir sous ses propres ruines plutôt que de courber le front sous le joug odieux du tyran ; déjà la mitraille, les bombes et l'incendie ont presque effacé du sol la Varsovie, la Missolonghi sicilienne. Déjà le pied vandale des lâches soldats du Bourbon a profané le sol sacré de l'héroïque cité. Pendant quatre jours entiers, les vils et féroces satellites de Ferdinand, battus dans chaque attaque, refoulés dans la citadelle avec des pertes énormes, ont fait pleuvoir des forts et des vaisseaux une grêle de bombes, de grenades, de fusées à la congrève, et nous avons dû abandonner une ville que ces barbares, dans leur rage de ne pouvoir la vaincre, avaient convertie en un monceau fumant de ruines. Devant une si terrible catastrophe, le premier devoir du gouvernement, interprète des sentiments du peuple, est de pousser un cri qui trouvera de l'écho dans toute la Sicile : Vengeance ! vengeance ! Oui, tout le pays est prêt à suivre le glorieux exemple de Messine. Mais nulle autre part, comme à Messine, il n'y a une citadelle inexpugnable qui permette à des lâches qui y sont renfermés à l'abri de tout danger, de renverser et de réduire en cendre une ville tout entière ; et, dans un combat d'hommes à hommes, dix des nôtres valent cent de ces traîtres. Guerre donc, et guerre à extermination avec les Bourbons ! Messine ! Messine ! que tel soit notre cri de bataille. Et qu'au souvenir de cette héroïque cité, qui a mieux aimé se laisser réduire en cendres plutôt que de transiger avec l'ennemi, que notre courage devienne une sainte fureur ! Siciliens, Messine s'est posée en sentinelle avancée de toute la Sicile ; elle est tombée pour nous, victime noble et volontaire ! Montrons-nous dignes de son généreux dévouement. Suivons son exemple et nous pourrons la venger. Que nos demeures servent d'asile aux valeureux enfants de la cité qui n'a pu être vaincue ; partageons avec eux notre pain, et lorsque l'heure de l'expiation aura sonné, de nos mains nous rebâtirons Messine et la ferons sortir plus belle et plus majestueuse de ses ruines !

La Sicile s'organise avec la plus grande ardeur ; il paraît que quelques jours avant l'expédition, la citadelle de Messine aurait pu être prise sans trop de difficulté par les habitants de Messine, mais ils ne voulaient pas qu'on leur reprochât d'avoir les premiers tiré le canon. A Palerme, il y a trente mille hommes armés prêts à combattre.

Nous espérons que ni la France ni l'Angleterre n'assisteront immobiles à l'anéantissement d'un peuple. Que nous importe que l'Angleterre songe ou non à tourner à son profit l'indépendance de la Sicile ? Ceci est une question secondaire qui devra se décider plus tard. Une profonde antipathie sépare le Sicilien du Napolitain. Origine, caractère, dialecte, souvenirs d'oppression, tout nécessite la séparation des deux peuples.

La Sicile doit entrer dans la confédération italienne, mais au même titre que l'Etat napolitain et sans être fatalement attachée à son flanc. Voilà le but que la France doit se proposer, qu'elle marche ou non dans cette circonstance d'accord avec l'Angleterre. La France a commis une grande faiblesse en laissant attaquer Messine. La catastrophe héroïque de la cité sicilienne est une protestation terrible contre l'abandon que les amiraux ont fait de la cause sicilienne. Que ce soit du moins pour la République française une leçon et un ordre pour l'avenir.

Les journaux de Naples se taisent sur l'expédition de Sicile. Le roi, trouvant que la présence du parlement, tout complaisant qu'il lui avait fallu devenir, était encore un obstacle, a pris le parti de le proroger. Les faits qui ont suivi cette prorogation n'ont pas tardé à montrer le but que se proposait Ferdinand.

Le lendemain même de la prorogation, des lazzaroni descendirent très nombreux dans la rue de Tolède, drapeau blanc en tête et criant : *Vive le roi ! A bas la constitution !* Ferdinand espérait profiter de ce moment pour déclarer que la constitution était repoussée par le peuple, et la retirer. Mais la comédie avait été éventée ; comme les lazzaroni blancs encombraient la rue de Tolède, une troupe non moins nombreuse d'autres lazzaroni débouchait par une rue latérale, drapeau tricolore en tête et criant : *Vive la constitution !* Les deux troupes en vinrent aux mains. On se battit à coups de bâtons et à coups de pierre.

Les blancs avaient été mis en fuite lorsque les troupes royales leur vinrent en aide et dispersèrent les constitutionnels à coups de fusil. Ceux-ci se vengèrent sur quatre soldats qu'ils trouvèrent isolés et les massacrèrent. Cinq ou six des leurs furent tués et une vingtaine reçurent des blessures. Le quartier de Tolède resta alors envahi par les soldats qui donnaient la main aux lazzaroni absolutistes.

Ceci se passait le 7 ; le 8, des manifestations semblables eurent encore lieu, mais il paraît que le lendemain, voyant que ses agents n'obtenaient pas tout le succès qu'il en attendait, le roi prit le parti de leur ordonner le repos. La ville cependant continue d'être fort agité. La nouvelle de la prise de Messine (on ne connaissait pas les détails) a été accueillie avec un sentiment de tristesse générale, disent unanimement les correspondances.

Il y a des mouvements entre diverses parties du royaume de Naples, entre autre dans les Abruzzes, où il s'est fait des rassemblements au cri de *Vive la République !*

Charles-Albert est rentré le 14 à Turin. Il a publié une proclamation à la garde nationale, pour la remercier d'avoir maintenu l'ordre en son absence.

— On écrit de Livourne, 10 septembre, à l'*Alba* : « La ville est parfaitement tranquille, la surveillance ne manque pas. La légion Morandi part avec les bérets à la baïonnette, pour aller secourir Venise ; la population fait entendre des cris de joie sur son passage. Tout annonce qu'à Livourne les choses iront suivant le vœu du gouvernement. La municipalité est assemblée, les commissions créées d'urgence seront remerciées : on déclarera qu'elles ont bien mérité de la patrie. La municipalité de la ville, par reconnaissance, a conféré le titre de prieur à Guerrazzi et Petracchi. »

— Rien de nouveau de Venise ni de Trieste.

Mouvement allemand et danubien.

Les autorités de Berlin s'efforcent de donner un caractère insignifiant à l'affaire de Postdam. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'une émeute des plus graves a éclaté dans la garnison. On assure même que le 6e régiment de ligne, en garnison à Francfort-sur-l'Oder, s'est révolté, et qu'à Spandau des coups de fusil ont été tirés pour empêcher le peuple de mettre en liberté les détenus. A Manheim, les cuirassiers de la garde, ayant reçu l'ordre de charger le peuple réuni à une partie de la troupe, remirent tranquillement le sabre au fourreau, en disant : « Un bon soldat ne frappe pas ses frères. » La même chose était déjà arrivée à Postdam. Un bataillon ayant été rassemblé et commandé pour marcher contre les insurgés, les soldats de la garde élevèrent des barricades et reçurent le bataillon d'attaque aux cris de : Vive Stein ! vive la gauche ! Le bataillon, qui s'avançait au pas de charge, s'arrêta court, cria : Vive Stein ! vive la gauche ! et déclara qu'il ne se battrait pas contre ses frères. Les officiers furent donc obligés de céder, et le roi et les princes, ne pouvant plus compter sur les baïonnettes de leurs *fidèles*, s'empressèrent de quitter Postdam. Ce ne sera probablement pas leur dernier voyage.

L'insurrection de Chemnitz a été étouffée dans la nuit du 12 au 13, par l'intervention des troupes. Toutes les barricades ont été prises. La défense opiniâtre des insurgés, et notamment le feu entretenu par eux dans la Johannigstrasse, ont fait beaucoup de victimes. On prétend que le mouvement avait des causes purement politiques, probablement des tentatives républicaines. La ville est surveillée rigoureusement par une batterie et 5 000 hommes de troupes.

A Prague, une assemblée de sous-officiers, après avoir déclaré que les soldats devaient désormais faire cause commune avec le peuple, d'où ils étaient sortis et où ils devaient rentrer, s'est prononcée énergiquement pour l'abolition des priviléges militaires de la noblesse.

Selon la *Gazette de Cologne*, les Viennois seraient sur le seuil d'une révolution socialiste sans s'en douter. Un M. Swoboda a voulu prendre, dans l'intérêt des ouvriers, un rôle à peu près analogue à celui de M. Proudhon à Paris. Il est l'auteur d'une société qui délivre des bons dont la garantie consistera dans le travail des ouvriers auxquels ces bons seront remis. Le ministère ayant déclaré ne pouvoir s'intéresser à une affaire purement privée, les ouvriers pauvres, dans l'intérêt desquels la société avait été fondée, ont enfoncé les portes du ministre de l'intérieur, et ont pénétré dans les appartements où ils ont enlevé une masse de papiers. Les ministres étaient cachés ou en fuite. Les soldats envoyés pour arrêter le désordre ont été obligés de se retirer devant la volonté du peuple et l'intervention de la légion académique.

Le bruit court que le chef républicain Hecker que l'on disait parti pour l'Amérique est dans le voisinage de Vienne, où il n'attendrait qu'une occasion favorable pour paraître et proclamer la République.

Il est impossible de ne pas remarquer la simultanéité du mouvement populaire de Vienne avec ceux qui ont éclaté à Berlin, et qui agitent en ce moment la capital de la Hongrie.

Les nouvelles qu'on reçoit de Pesth sont extrêmement menaçantes pour le parti madgyare. Jellachich a définitivement passé la Drave sur trois points différents. Les Madgyares ne peuvent opposer qu'une faible résistance à cet ennemi redoutable, qui a pour auxiliaire l'élément slave tout entier. A leur retour de Vienne à Presbourg, les députés hongrois qui avaient arboré sur le bateau à vapeur un drapeau rouge, ont trouvé sur le rivage la garde nationale armée, et s'opposant à ce qu'aucun d'eux ne débarquât.

Le seul ministre hongrois qui ait donné sa démission est le prince Esterhazy ; son collègue le comte Szecheny, le premier instigateur de l'opposition madgyare, en voyant que son œuvre n'a abouti qu'à la ruine probable de la nationalité hongroise, a éprouvé une secousse telle qu'il est devenu fou.

Le ministère hongrois avait signifié au prince Bibesco et à ses partisans d'avoir à quitter Cronstadt, où ils s'étaient réfugiés à la suite de la révolution valaque, aujourd'hui pleinement régularisée par la reconnaissance de la Porte. Cette mesure était provoquée par des intrigues plus ou moins fondées que le prince nouait, disait-on, avec le parti slave. Mais la municipalité de Cronstadt, qui se donne le titre de sénat, et qui se compose en majeure partie de Saxons ne partageant pas les sentiments des Hongrois pour le parti slave, a protesté contre l'expulsion des réfugiés valaques, et a fait savoir à ceux-ci qu'ils pouvaient, en toute sécurité, continuer à résider à Cronstadt.

La *Gazette universelle d'Autriche* annonce que la Grande-Bretagne a résolu d'appuyer la Porte ottomane contre la Russie dans les négociations concernant la Moldavie et la Valachie. Le consul anglais de Bucharest auront félicité le gouvernement sur la reconnaissance par le divan des réformes introduites. Les troupes turques se concentrent. Les Turcs et les Egyptiens présentent un effectif de 300 000 hommes qui seraient commandés par Ibrahim-Pacha et marcheraient contre les Russes dans le cas où ceux-ci refuseraient d'évacuer la Moldavie

Nous laissons à la feuille allemande la responsabilité de cette nouvelle au moins extraordinaire.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 18 septembre.*

La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est adopté.

M. FRANCISQUE BOUVET, à qui les Amis de la Paix à Bruxelles ont offert la vice-présidence de leur société, demande un congé de quelques jours pour répondre à cette invitation. — Accordé.

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. L'Assemblée se rappelle que l'urgence a été accordée pour le projet de décret de colonisation de l'Al

---

une certaine incertitude de pinceau dans le personnage de la comtesse, ce drame est des plus intéressants. Nous n'oserions pas affirmer que les convenances soient complètement respectées dans la mise en scène d'une aventure si récente et dont plusieurs acteurs vivent encore. Mais on excusera les auteurs par le but moral qu'ils se sont proposé, les maris y verront une leçon à l'adresse des femmes soupçonneuses et jalouses, et les femmes une leçon de fidélité. Celle-ci cependant est moins nettement exprimée, et plus d'un spectateur est disposé à absoudre le mari dans ses velléités d'émancipation.

Mais cet accroc à la morale tient moins aux auteurs qu'à Mlle Melcy chargée du rôle de Georgina, rôle odieux qui par le charme, la passion contenue et la coquetterie émue de l'actrice devient le plus sympathique des deux. Ajoutons que dans la scène entre les deux femmes au troisième acte, Mlle Melcy a montré une énergie d'autant plus digne d'éloges qu'elle n'était pas dans les habitudes de son talent.

Le rôle de la comtesse est moins nettement dessiné, et par là même plus difficile à faire accepter du public. Le fait historique a gêné les auteurs. Mais Mme Rose Chéri pallie ce défaut en alliant à cette grâce, à ce naturel qui ne l'abandonnent jamais, cette vigueur adoucie qu'elle sait trouver au besoin. Quant à Bressant, nous n'en dirons rien, il est dans cette pièce ce que nous le voyons toujours quand un rôle lui est sympathique. La *Comtesse de Sennecey* sera un succès fructueux pour le Gymnase.

Agénor le Dangereux a été sifflotté samedi soir au théâtre Montansier. C'est un de ces vaudevilles quelque peu insipides, sans être précisément ennuyeux que les théâtres risquent pendant l'été. Les auteurs et le théâtre prendront leur revanche.

Après la représentation, un monsieur à lunettes qui répond au nom de Marc Leprevost, si l'on en croit l'affiche, est venu débiter, sous prétexte de bouts rimés, une grossière et stupide satire contre un proscrit, déclamation platement méchante écrite en langage de portière. Nous ne comprenons pas comment M. Dormeuil qui est homme de tact et de goût, a pu même, pour une fois, prêter son théâtre à cette exhibition.

Mlle Rachel, de retour depuis une semaine, fait refleurir la tragédie et ranime les recettes au Théâtre de la République, Frédérick-Lemaître et Bouffé ont aussi terminé leurs pérégrinations d'été. Pour ce dernier les Variétés ont repris le *Muet d'Ingouville*. Frédérick a déjà joué à la Porte-Saint-Martin le *Joueur* et *Don César de Bazan*, une de ses meilleures et plus sympathiques créations. Il va reprendre successivement ses meilleurs rôles en attendant l'apparition, sur ce théâtre, d'un drame de M. Léon Gozlan.

L. FLEURY.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. *La Sournoise*, 1 acte, par M. Sauvage, musique de M. Thys, première représentation le 13 septembre. — Débuts de M. Boulo et de Mlle Decroix dans *Haydée*.

Disons tout de suite, sans circonlocutions et sans ambages, que le libretto de M. Sauvage est sans intérêt, que le vide du fond n'est pas racheté par l'esprit des détails, et que la musique de M. Thys ne sauve rien. A quoi bon, après cela, entrer dans une analyse qui ne pourrait que communiquer à nos lecteurs une partie de l'ennui que nous avons éprouvé nous-même ?

— M. Boulo, qui s'est fait sur plusieurs scènes importantes, et notamment à Bruxelles et à Lille, une belle réputation de premier ténor, s'est présenté jeudi dernier comme prétendant à l'héritage de Roger. Nonobstant l'émotion d'un premier début, M. Boulo a provoqué plus d'une fois de vifs applaudissements, par l'expression qu'il a mise aux passages les plus chaleureux de son rôle. Sa voix puissante et sympathique dans les cordes hautes, brille surtout dans les élans dramatiques. Il rend aussi avec beaucoup de charme les phrases tendres, pourvu qu'elles lui permettent d'employer quelques-uns des sons de la voix mixte, qui, chez lui, ont une grande douceur.

Dans le médium, son organe perd son éclat et son timbre. Comme comédien, M. Boulo est très soigneux, trop soigneux peut-être. Il ne fausse pas, mais il exagère. Il confond avec la perspective du grand opéra celle de l'opéra-comique où le point de vue est beaucoup plus rapproché. Il abuse surtout du jeu de ses sourcils. L'usage de la salle Favart le ramènera à plus de simplicité. Il est à désirer que de bons conseils puissent modifier aussi certaines habitudes de prononciation qui sont d'autant plus sensibles, que M. Boulo articule avec beaucoup de netteté et qu'il n'y a pas à s'y tromper quand il substitue un *é* formé à un *e* ouvert. M. Boulo, en résumé, est un artiste qui mérite que l'on se préoccupe de l'avenir de sa carrière à Paris.

Mlle Decroix, qui débutait le même jour dans le rôle assez insignifiant de Rafaëla, est une grande et jolie personne : elle paraissait trembler beaucoup, et nous ne voudrions pas la juger sur un premier essai de si peu d'importance.

ALLYRE B.

On lit dans le *Courrier de la Gironde* (Bordeaux), 16 septembre :

« Avant-hier, vers deux heures de l'après-midi, un homme d'un certain âge est tombé mort, comme frappé d'un coup de foudre, au moment où il traversait la place Royale ; lorsqu'on a voulu lui porter les premiers soins, on s'est aperçu qu'une rupture de vaisseaux avait eu lieu dans les bronches. On a dû renoncer à tout espoir de le sauver ; on l'a transporté à la morgue, où il a été reconnu le lendemain matin pour le sieur André Bellisle, commis, né à l'Isle d'Espagnac (Charente), et domicilié à Bordeaux, rue Fondaudége, 112.

» Cet accident a donné lieu à une scène qui ne serait pas dédaignée de nos grands faiseurs dramatiques.

» Le cadavre de cet infortuné était à peine à la morgue depuis quelques minutes, qu'un jeune homme, donnant les signes du plus violent désespoir, se précipitait dans la salle où reposait le corps, et se jetait sur lui en laissant entendre des sons inarticulés.

« Il est impossible de décrire l'état de ce malheureux jeune homme ; il avait pris entre ses mains la tête du cadavre, la couvrait de ses baisers et ne s'interrompait que pour s'écrier au milieu des sanglots : « Mon père ! j'ai perdu mon père ! »

On a relevé cet infortuné tout couvert de sang, et on l'a enfin décidé à retourner chez lui. Quel n'a pas été son étonnement et sa joie, en rentrant dans son domicile, de trouver son père confortablement assis, au milieu de sa famille, devant une table bien servie !

« Une fatale ressemblance avait donné lieu à la méprise dont ce jeune homme venait d'être victime. »

gérie. La discussion devait venir samedi dernier ; elle n'a pas eu lieu. Je demande qu'on la mette à l'ordre du jour de demain. (Non ! non ! — Appuyé ! appuyé !)

L'Assemblée ne se trouvant pas en nombre, le vote est renvoyé à un autre moment.

La discussion est reprise sur le projet de constitution. L'Assemblée s'est arrêtée à l'article 5, relatif à l'abolition de la peine de mort en matière politique.

M. BUVIGNIER défend l'amendement qu'il a présenté d'accord avec M. Coquerel, pour demander l'abolition absolue de la peine de mort.

M. Buvignier revient sur les arguments qui ont été présentés dans la séance de vendredi pour l'abolition de la peine de mort en toute matière.

L'orateur n'avait pas pris la parole samedi, parce que la proposition avait paru d'abord obtenir un assentiment unanime ; mais deux orateurs ayant cru devoir contester l'opportunité de la proposition à la fin de la séance, il se croit obligé de rappeler succinctement les motifs qui l'ont déterminé à présenter son amendement.

M. Aylies a fait de cette question d'humanité une question de statistique et de faits. Il a prétendu que la peine de mort est une nécessité dans l'intérêt de la conservation sociale. Il a rapporté des conversations avec des criminels. Je laisse aux magistrats et aux avocats qui siégent dans cette enceinte à lui répondre sur ce point. Je prends la question de plus haut. Ce qui touche le plus le criminel, ce n'est pas la peine de mort, c'est le déshonneur actuel et futur de sa famille ; car il faut remarquer que le plus grand nombre des criminels croient au néant. Quant à ceux qui reviennent aux sentiments religieux, ce n'est pas la peine temporelle qui les effraie, c'est la peine de l'autre monde.

Quant à ceux qui, en commettant un crime, ont cédé à un acte d'exaltation, de folie momentanée, il est évident que la gravité du châtiment n'est rien pour eux.

M. Freslon a invoqué la sûreté sociale. Il a soutenu pour la société le droit formel de l'application, par la société, de la peine de mort. Mais on vous a prouvé que cette peine n'est pas appliquée dans le cas de la légitime défense, que c'est une vengeance que la société exerce. Or, la loi religieuse qui défend le suicide pour l'individu, ne peut donner à la collectivité ce qu'elle ne permet pas à l'individu.

On a rappelé cette inscription : *Mort aux voleurs !* inscrite par le peuple sur les murs après la Révolution de Février. Mais ici c'était le cas de la légitime défense ; le peuple défendait son honneur à tout prix ; mais pourquoi recourait-il à cette peine ? C'est parce qu'il n'en avait pas d'autres ; c'est que tous les pouvoirs réguliers étaient suspendus.

On nous dit que le temps n'est pas venu encore de prononcer l'abolition de cette peine. Mais c'est là ce qu'on oppose à toute réforme, aux plus équitables, à celles dont nous bénissons chaque jour les plus heureux effets. D'ailleurs, si vous convenez que la peine de mort doit être abolie un jour, vous la sapez vous-mêmes dans son principe, vous la déclarez injuste et illégale.

M. JULES LEROUX soutient que la question doit être traitée non pas avec le sentiment, mais avec la raison. Il croit la peine de mort indispensable à la conservation de la société. Un parricide, défendu par l'orateur, lui a dit qu'il n'aurait pas assassiné sa mère s'il n'avait pas cru la peine de mort abolie.

Le bruit des conversations couvre la voix de l'orateur, qui soutient subsidiairement que, si la peine de mort devait être abolie dans les affaires criminelles ordinaires, elle ne pourrait être rayée du code militaire, et que, par conséquent, elle ne devrait pas être inscrite dans la Constitution.

La peine de mort lui semble également indispensable dans la marine militaire.

La peine de mort est appliquée aujourd'hui avec la plus grande réserve. Il n'y a donc pas d'inconvénient grave à sa conservation, et il y a de grands avantages à la conserver. Une loi pénale ne doit être abolie que lorsque le sentiment public le réclame ; il réclame cette abolition seulement en matière politique.

L'orateur termine en disant que lors même que la peine de mort devrait être abolie prochainement, il y aurait le plus grand danger à l'abolir dans l'état d'effervescence où se trouve la société.

VOIX DIVERSES. La clôture, la clôture.

M. WOLOWSKI demande à parler contre la clôture, il essaie d'appuyer l'amendement ; mais les cris de l'Assemblée le forcent de s'interrompre.

La clôture est mise aux voix et prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin de division a été demandé sur l'amendement de MM. Buvignier et Coquerel, relatif à l'abolition absolue de la peine de mort. Il va être procédé à cette opération.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants	714
Majorité absolue	358
Billets blancs pour l'abolition de la peine de mort	216
Billets bleus contre	498

L'Assemblée n'adopte pas l'abolition de la peine de mort.

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre, revient sur la demande de discuter demain le projet de décret sur la colonisation de l'Algérie. Il est important qu'on puisse profiter de cette année pour labourer.

Cette proposition est adoptée.

On discutera également demain les projets sur l'indemnité coloniale et sur les chemins vicinaux. Un amendement de M. Walferdin, portant que la peine de mort sera abolie en 1850, est retiré.

M. NOINOT propose de rédiger ainsi l'article 5 :

« La peine de mort et *les peines infamantes* sont abolies en matière politique. »

M. NOINOT. Les crimes et délits politiques ne sont pas considérés comme les autres crimes. Je ne comprends pas comment, après avoir aboli la peine de mort en matière politique, vous conserviez les peines infamantes. L'exaltation des passions peut entraîner dans un crime politique des jeunes gens de 18 ou 20 ans, et vous les enverriez passer au bagne les plus belles années de leur vie. Vous les priveriez des moyens de réhabilitation qui leur resteraient.

L'orateur conclut en appuyant l'amendement.

M. VOIRHAYE. Voyons quelles peines supprimerait l'amendement. Ce sont les travaux forcés, la détention, la réclusion, le bannissement, la dégradation civique.

Si l'amendement était adopté, il serait impossible d'appliquer la détention ou la réclusion, ou même le bannissement ou la dégradation civique. Ce serait déclarer que les citoyens qui veulent renverser un gouvernement se rendent coupables d'un délit léger qu'on ne doit presque pas réprimer. Je n'hésite pas à déclarer que, parmi ceux qui veulent renverser un gouvernement, il en est d'ardents, de généreux, mais il en est de dangereux qui s'insurgent parce que le pays résiste à leurs mauvaises utopies.

Les gouvernements ont été trop sévères, trop cruels ; il ne faut pas tomber dans l'exagération contraire. Nous vivons sous un gouvernement républicain, c'est-à-dire le gouvernement de tous ; ceux qui voudraient renverser le gouvernement républicain au profit d'une dynastie ou d'une dictature, il ne faut pas craindre de les punir.

Il ne faut pas oublier que nous faisons une constitution ; quand vous vous occuperez du code pénal, vous pourrez alors modifier la pénalité comme vous le jugerez convenable.

M. NOINOT, de sa place. Je modifie l'amendement de la manière suivante : *La peine de mort et les travaux forcés.*

L'amendement ainsi modifié est mis aux voix et rejeté.

L'article du projet est mis aux voix et adopté.

L'art. 5 de la commission est adopté.

M. DE LUDRE propose d'ajouter à l'article :

« Excepté pour les crimes de lèse nation qui seront définis par la loi. »

L'orateur entend par criminels de lèse-nation les traîtres qui vendront leur patrie à l'étranger.

Cet amendement est rejeté à la presque unanimité. M. Isambert vote presque seul pour.

M. LE PRÉSIDENT. M. Edouard Chatton a proposé un amendement ainsi conçu :

« La peine de mort est abolie. Elle sera remplacée, pour les crimes non politiques, par la réclusion solitaire et perpétuelle. » — Appuyé ! appuyé.

AUTRES VOIX. C'est voté. La question préalable !

La question préalable est mise aux voix et prononcée.

M. ISAMBERT propose un autre amendement ainsi conçu :

« Il n'appartient qu'à la loi de spécifier quels sont les crimes politiques auxquels s'applique cette abolition, et quelles peines leur seront appliquées. »

L'orateur demande le rétablissement de la peine de mort contre des insurgés qui auraient pris les armes et porté le pillage et le massacre dans la société.

M. VIVIEN combat cet amendement au nom de la commission de constitution. Cet amendement restreindrait singulièrement le vote qui vient d'être émis par l'Assemblée. Cette décision doit nécessairement donner lieu à une loi postérieure. C'est là une des lois organiques que l'Assemblée devra nécessairement discuter après la constitution. L'orateur croit donc qu'il n'y a pas lieu d'insérer l'amendement dans la constitution.

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement est-il appuyé ? (Non ! non !)

M. ISAMBERT insiste. (Aux voix ! aux voix !) Les tribunaux peuvent avoir à se prononcer avant que la loi organique ne soit votée ; il importe que la constitution porte une condition suspensive.

L'amendement, n'étant pas appuyé, n'est pas mis aux voix.

M. SIBOUR propose d'ajouter dans la constitution l'article additionnel suivant :

« Il y aura au moins tous les dix ans une révision du code pénal. »

L'orateur s'appuie sur la discussion qui vient d'avoir lieu sur la peine de mort pour demander cette révision. L'abolition de la peine de mort vient d'être rejetée aujourd'hui, il est probable qu'elle sera votée à l'unanimité dans dix ans. L'article aurait pour effet de poser le principe et de consacrer l'espoir qui est dans tous les cœurs de voir les peines très sévères disparaître, comme ont déjà disparu les peines corporelles.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

M. FAVART demande à présenter un amendement.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée avait décidé que les amendements seraient imprimés et distribués : elle décidera si elle veut ou non entendre le développement de l'amendement.

M. FAVART voudrait qu'on déclarât que « la peine de mort est abolie, excepté dans les cas de parricide, d'assassinat. (Bruit.)

UNE VOIX. Comme la liberté de la presse de Figaro.

M. FAVART continue à parler au milieu du bruit.

VOIX DIVERSES. La question préalable.

UN REPRÉSENTANT, à droite. La loi sur l'admission des circonstances atténuantes a satisfait au vœu de l'auteur de l'amendement.

L'amendement est repoussé par la question préalable.

M. XAVIER DURRIEU. Il y a une transaction entre ceux qui demandent l'abolition absolue de la peine de mort et ceux qui en demandent le maintien, c'est la déclaration que la peine de mort ne sera appliquée que dans le cas d'extrême nécessité. (Bruit.) Je dépose sur le bureau de l'Assemblée une proposition dans ce sens.

Cette proposition sera imprimée et distribuée.

On passe à l'art. 6 ainsi conçu : « Chacun professe librement sa religion, et reçoit de l'état, pour l'exercice de son culte, une égale protection.

Les ministres des cultes reconnus par la loi ont seuls droit à recevoir un traitement de l'Etat.

M. PIERRE LEROUX demande que l'article soit réduit à ces termes :

« Chacun professe librement sa religion. »

Le projet reconnaît la liberté et l'égalité de tous les cultes, et plus tard il déclare que certains cultes sont reconnus par la loi. L'idée d'unité est niée par la constitution, puisqu'on veut la séparation de la politique et de la religion ; je demande au moins que vous soyez conséquents.

Or, pourquoi y aurait-il alors des cultes salariés et d'autres qui ne le seraient point ? Votre article parle des cultes reconnus par la loi. Quels sont ces cultes et de quelle loi parlez-vous ? Cette loi, c'est le concordat ; or, personne n'ignore que le concordat est une œuvre d'hypocrisie, que la raison politique seule a créé. L'Etat ne comprenait ni Dieu ni l'humanité, et ne voyait que l'individu sans lien avec l'humanité.

Il ne croyait pas à la religion, il voulut s'en faire un instrument politique, et il dit de la religion ce qu'on a dit plus tard du travail : la religion est un frein dont il faut se servir pour maintenir le peuple.

M. Pierre Leroux espère que le clergé catholique comprendra que la liberté et l'indépendance ne sauraient s'allier avec la condition de salariés : l'abolition du salaire des prêtres importe essentiellement à l'église, comme elle importe à l'Etat.

Le salaire du prêtre n'est qu'un esclavage réciproque entre le clergé et l'Etat. Le clergé salarié par l'Etat réclame l'enseignement du pays, et il a raison. On lui accorde un privilége ; on le reconnaît officiellement comme ministre de la religion dominante. Il y aurait inconséquence à lui à ne pas exiger l'enseignement de la société.

Il y a d'ailleurs iniquité à forcer tous les citoyens à participer aux dépenses d'un culte qui n'est pas le leur. Chaque culte en principe doit être salarié par les fidèles qui profitent de ses leçons.

Ne salariez aucun culte, par là vous mettrez la vérité au concours. Si toutes les religions, si toutes les sectes jouissent d'une égale liberté, elles se perfectionneront par l'émulation.

L'orateur rappelle les proscriptions dont certains cultes ont été l'objet, et il s'étonne que le protestantisme officiel n'ait pas protesté au nom de la liberté religieuse.

Il termine en demandant l'abolition complète du salaire de tous les cultes.

M. COQUEREL a la parole pour un fait personnel.

Les arrêts de la cour royale qu'il a rappelés ont été l'objet d'une protestation de tous les pasteurs de Paris. Le protestantisme officiel, comme dit M. Pierre Leroux, a toujours protesté pour la liberté de toutes les communions protestantes.

M. LHERBETTE dit que la question est très grave. Il veut combattre l'amendement de M. Leroux, qui consiste à supprimer le salaire des ministres des cultes.

L'amendement de M. Pierre Leroux n'est pas adopté. La question du salaire des ministres est réservée.

M. BOUZIGUE développe un amendement ainsi conçu :

« Chacun professe librement la religion qui convient à ses croyances, et reçoit de l'Etat, pour l'exercice de son culte, une égale protection.

» Les ministres des cultes actuellement établis en France toucheront un traitement du Trésor public.

» Les ministres des églises qui s'y établiraient à l'avenir seront payés par l'Etat, lorsqu'elles compteront au moins cinquante mille adhérents. »

L'amendement est retiré.

M. BOURZAT propose de remplacer l'art. 7 par le suivant :

« Chacun professe librement sa religion et obtient pour l'exercice de son culte une égale protection.

» L'exercice public des cultes est soumis aux lois et règlements jugés nécessaires au maintien de l'ordre et de la paix publique.

» Aucune communauté ou congrégation religieuse ne pourra s'établir que dans les formes et sous les conditions déterminées par une loi spéciale d'autorisation. Cette loi ne devra être rendue que sur le vu et après la publication des statuts de la communauté ou congrégation.

» Les ministres des cultes actuellement reconnus, ont seuls droit à un traitement de l'Etat. Les ministres des cultes qui seront reconnus à l'avenir ne pourront recevoir de traitement qu'en vertu d'une loi de révision de la constitution. »

M. BOURZAT développe son amendement :

« Une question religieuse n'est souvent en réalité qu'une question politique ; ainsi l'Etat a droit d'intervenir dans toutes les questions religieuses. »

L'orateur critique l'organisation des congrégations, et soutient que l'Etat doit avoir connaissance des règlements des congrégations religieuses avant de les autoriser. Le domaine religieux touche toujours au domaine de César.

Quant à la troisième partie de l'amendement, elle se justifie également bien. Le fait de l'établissement légal d'un culte nouveau est une question assez grave sous le rapport financier pour qu'on l'entoure de formalités sérieuses.

M. CH. DUPIN veut parler sur le salaire du clergé. On lui fait remarquer qu'il existe un amendement spécial et formel sur cette question.

Les divers paragraphes de cet amendement sont rejetés successivement.

M. FLOCON constate qu'il est bien entendu que l'Assemblée n'a pas voté sur les principes mêmes, mais sur l'opportunité de leur introduction dans la constitution.

La commission fait un signe d'assentiment.

M. LAVALLÉE développe un amendement ainsi conçu :

« Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'aucun culte. La République n'en salarie aucun. »

Cet amendement est rejeté.

M. VIVIEN, au nom de la commission, présente une nouvelle rédaction du second paragraphe ainsi conçue : « Les ministres des cultes actuellement reconnus par l'Etat, et de ceux qui le seront à l'avenir, ont droit à recevoir un traitement de l'Etat. »

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix la nouvelle rédaction de la commission.

QUELQUES VOIX. Il y a un amendement de M. Camille Bérenger.

M. BÉRENGER propose un amendement ainsi conçu :

« La loi détermine quels sont les cultes dont les ministres ont droit à recevoir un traitement de l'Etat. »

L'orateur pense qu'il serait nécessaire de coordonner ces diverses dispositions, et demande le renvoi de tous les amendements à la commission de constitution.

M. VIVIEN répond que l'article de M. Bérenger ne tranche nullement la question, et donnera lieu à des difficultés sans cesse renaissantes ; il pense que la rédaction de la commission suffit.

M. MARCHAL demande qu'au lieu de ces mots : *ont droit*, il soit dit : *pourront avoir droit.*

M. DUFAURE. La commission maintient la rédaction de la commission ; elle veut consacrer le droit, et ne pas permettre que dans l'avenir la minorité puisse être opprimée par la majorité.

L'amendement de M. Marchal est rejeté, et la rédaction de la commission est adoptée, ainsi que l'ensemble de l'article 7.

« Art. 8. Les citoyens ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans armes, de pétitionner, de manifester leurs pensées par la voie de la presse ou autrement.

» L'exercice de ces droits n'a pour limites que les droits ou la liberté d'autrui et la sécurité publique.

» La presse ne peut, en aucun cas, être soumise à la censure. »

Sur cet article, plusieurs amendements sont présentés.

MM. DE MONTALEMBERT et ROUX-LAVERGNE ont proposé d'ajouter, dans le premier paragraphe, après ces mots : de pétitionner, ceux-ci : d'enseigner et de manifester leurs pensées par la voie de la presse ou autrement.

MM. Leblanc et Freslon ont proposé d'ajouter après ces mots : par la voie de la presse, ceux-ci : de l'enseignement ou autres moyens.

M. DE MONTALEMBERT. Mon amendement a pour but de mettre fin à une équivoque dont nous souffrons depuis dix-huit ans. La liberté d'enseignement nous avait été promise et garantie en 1830. Cette promesse n'a été ni réalisée ni garantie, car elle n'avait pas été définie. En demandant que ce droit fût inscrit dans la constitution, nous désirons que toutes les restrictions autres que celles contenues dans l'art. 8 disparaissent sans retour ; nous voulons nous mettre à l'abri d'une nouvelle déception. Quand nous disons que nous ne voulons pas de la surveillance de l'Etat, entendons-nous : nous ne repoussons pas cette surveillance supérieure et égale qui s'exercerait par d'autres yeux que par les yeux d'ennemis et de rivaux ; nous ne voulons pas de surveillants. Nous sommes comme les journaux, qui repousseraient avec raison une surveillance surgissant de la presse ministérielle.

Au milieu de cet amas de lois protectrices, préventives, écloses de l'établissement de juillet, après avoir vu ce qu'elles ont produit, nous contestons le droit de surveillance de l'Etat comme le comprenait l'Université, nous n'admettons pas que l'Etat ait plus de droit sur l'enfant que sur le père.

Le père, l'homme, le citoyen, peut être, pour ainsi dire, redevable de sa liberté à l'Etat, mais il ne lui est pas redevable de sa paternité : il la tient de Dieu, de la nature, comme son âme, et quand l'Etat fait apparaître sa férule et ses pédagogues entre lui et son enfant, il a le droit de dire : Arrière ! car vous n'avez pas de droit sur la créature que Dieu m'a donnée.

Savez-vous où résident les droits de l'Etat ? Ces droits doivent se montrer quand il s'agit de suppléer à la négligence ou à l'indigence du père, mais il y a loin de là à cet abus de la substitution aux lieu et place du chef de la famille, et de cet odieux monopole que nous combattons depuis dix-huit ans. (Très bien ! à droite.)

Vous avez tous ici une légitime et salutaire crainte du communisme ; eh bien ! le monopole universitaire n'est pas autre chose que le communisme intellectuel. (Allons donc !) Cela vous étonne ? Le communisme ne cherche-t-il pas à substituer l'Etat aux propriétaires ? N'est-ce pas aussi pour imposer ses idées que le monopole universitaire se substitue aux pères de famille ?

Mais on me dit : Si l'on accordait ce que nous demandons, l'élément religieux deviendrait trop prépondérant ; on me l'a dit dans mon bureau. Si vous déclarez que l'instruction est libre, la France tout entière se jettera dans les bras de l'enseignement religieux. Je ne le crois pas ; mais quand cela serait, de quel droit les représentants du peuple français refuseraient-ils d'obéir à sa volonté, si elle était telle ?

D'ailleurs, venant après ces hardis novateurs que nous avons entendus ici, je ne puis dire qu'une chose : c'est que je n'ai rien inventé, c'est que je n'ai pas la prétention de refaire la société et encore moins de lui faire la guerre.

Non, dans la société je n'ai jamais vu qu'une mère, et l'on ne fait pas la guerre à sa mère. La société, d'ailleurs, ne pardonne pas à ceux de ses enfants qui lui présentent la vérité au bout d'une épée et la déchirent pour la guérir... Pour moi, je m'agenouille devant la société blessée ; je pleure sur ses souffrances, je baise ses plaies, et je tremble avant que d'étendre la main pour essayer de la panser.

Je dis que la société est malade, et qu'elle est menacée par le communisme et le socialisme... (Rumeurs.) Je veux dire qu'elle est menacée par ces principes qui attaquent les deux principes de la propriété personnelle et de la liberté individuelle. Je sais bien qu'entre ceux qui attaquent la société et ceux qui la défendent, il y a une autre classe de personnes qui veulent des réformes utiles, nécessaires ; mais je ne crois pas que ces réformes puissent être obtenues par la force.

Il y a trois mois, quand la force brutale faisait la guerre à nos institutions, savez-vous avec quoi étaient chargés les fusils ? avec des idées. Songez-y bien, cette force là est plus terrible que l'autre, et je me rappelle que M. de Fontanes disait avec raison : Il n'y a que deux forces au monde : le sabre et l'esprit, et toujours le sabre est vaincu par l'esprit.

Les doctrines plus ou moins avancées que l'on a proclamées à cette tribune, ne nous sont pas encore connues ; mais la société ne peut pas attendre. Nous sommes donc obligés d'en revenir, avant d'adopter les mesures qu'ils nous proposeront, et qui ne sont pas encore nées dans leur pensée, nous sommes obligés de revenir à cet ancien sentiment religieux qui est la base de toute société. On a signalé des maux dans notre organisation ; on a parlé de l'air vicié que respirent les ouvriers dans nos manufactures ; mais n'y a-t-il pas aussi d'autres causes qui peuvent influer sur la société ? A côté de cet air vicié, n'y a-t-il pas aussi des cœurs viciés ? C'est à cela qu'il faut s'empresser de porter remède.

Sans doute, on nous apportera des projets d'amélioration dans l'enseignement est cela est nécessaire. Depuis cinquante ans l'Etat s'est chargé de l'enseignement, mais il est constant aujourd'hui que dans l'enseignement supérieur il y a diminution de qualité sur l'ancien régime. (Vives rumeurs.) Cela est démontré par les aveux mêmes des ministres dans l'exposé des projets qu'ils ont présentés depuis dix-huit ans. (Nouvelles rumeurs.)

Il en est de même dans l'instruction secondaire. (Nouvelle interruption. — Exclamations diverses.) Je suis ici dans le fond même de la question, et si l'on ne me permet pas de dire toute ma pensée, toute discussion est impossible. Vous en verrez bien d'autres dans la discussion des lois organiques.

Je dis que dans l'enseignement secondaire, comme dans l'enseignement supérieur, il y a aujourd'hui une grande diminution sur l'ancien système. « Aujourd'hui, dit un de vos rapports officiels, tout le monde en France

apprend le latin ; de telle sorte que personne ne le sait. » Les progrès de l'instruction en France ont été en raison inverse des sacrifices faits par l'Etat. (Nouvelles rumeurs.)

Savez-vous ce que produit l'absence de l'éducation ? Les statistiques criminelles sont là pour vous l'apprendre. Vous y voyez une augmentation effrayante des crimes de toute nature. (Exclamations.) Si vous contestez mes assertions, je vous renvoie aux documents authentiques publiés par le gouvernement.

Que résulte-t-il donc de tout cela ? C'est que, depuis cinquante ans, l'enseignement est impuissant à empêcher les mauvaises passions ; il est impossible, pour un esprit impartial, de trouver dans cet enseignement officiel le frein dont vous avez besoin pour arrêter le mal. Ce n'est pas seulement l'enseignement qu'il faut donner au peuple, c'est un bon enseignement ; car, si on pouvait faire une comparaison, je dirais que l'enseignement c'est la faim, et le mauvais enseignement c'est le poison.

Depuis cinquante ans, le mauvais enseignement a empoisonné les uns et affamé les autres, en voulant les empêcher de s'empoisonner.

Les insurgés de juin n'avaient-ils pas reçu cette fameuse instruction primaire que l'on nous représente comme un remède à tous les maux : ils avaient profité de la science, pourquoi faire ? pour lire les ouvrages de l'honorable M. Proudhon ? (Vives exclamations à gauche.)

UNE VOIX. Ils sont plus instructifs que les vôtres.

M. DE MONTALEMBERT. Le lendemain de cette affreuse catastrophe, n'est-on pas venu nous présenter une loi pour retirer à l'enseignement l'éducation religieuse, et pour assimiler les habitants des derniers villages de France aux habitants des faubourgs de Paris. (Bruits.) Je crois, quant à moi, que le meilleur remède à tout le mal qui dévore la société, c'est la morale chrétienne, telle qu'elle a été enseignée pendant quatorze siècles ; car ce qu'il faut au peuple, ce ne sont pas des problèmes, ce sont des solutions immédiates et positives.

Je ne parle pas en théologien ; je prends la religion au point de vue politique. Je ne dis pas non plus que ce remède soit le seul : présentez-nous-en d'autres ; je n'en contesterai aucun, mais je dirai qu'ils sont insuffisants, s'ils ne vont droit au cœur et à l'âme du peuple.

Toutes les tendances anti-sociales qui nous menacent peuvent se réduire à ces deux mots : jouir et mépriser ; jouir non-seulement de son bien, mais encore de celui des autres. (On rit.) Ainsi, au Luxembourg on a promis aux ouvriers le *maximum* des jouissances. Un orateur a dit : « J'ai été pauvre, je ne veux plus l'être. » Un autre a dit : « Ce qu'il me faut, c'est le paradis sur la terre. » C'est par de telles doctrines qu'on change le cœur de l'homme, qu'on lui fait espérer non pas seulement le bonheur moral, mais le bonheur matériel ; c'est ainsi qu'on l'amène à l'esprit de révolte. On veut bien en France obéir à des lois que l'on trouve de son goût; mais obéir à la loi parce que c'est la loi, c'est là une notion qui tend à s'éteindre de plus en plus, parce que le sentiment de la justice s'éteint également.

L'un de nos collègues, qui a fait partie du gouvernement provisoire, disait, il y a quelque temps, qu'aujourd'hui il n'était plus permis de conspirer, parce que nous avions obtenu le suffrage universel, et le lendemain même du jour où il prononçait ces paroles, l'insurrection la plus formidable s'élevait précisément contre le suffrage universel.

M. FLOCON. Vous vous trompez de date.

M. DE MONTALEMBERT. Je prie l'Assemblée d'entendre M. Flocon et de me permettre de prendre ainsi quelques instants de repos.

M. FLOCON (à la tribune). Je ne comptais pas prendre la parole ; je veux seulement faire remarquer que ce n'est pas la veille des journées de juin que j'ai prononcé les paroles auxquelles on vient de faire allusion. Je profiterai de ce que je suis à la tribune pour dire qu'aucun des hommes qui ont voué leur vie au bonheur de la patrie, ne serait venu dire ici que le travail devait être considéré comme un châtiment. (Mouvement.)

M. DE MONTALEMBERT. Je regrette que l'honorable M. Flocon ait compris l'expression que j'ai employée autrement qu'elle ne s'emploie d'ordinaire dans les discussions religieuses. Je reviens à la question de la faiblesse de l'enseignement : je demande aux vainqueurs de la veille s'ils ne sont pas affligés de l'infirmité du pouvoir et de la difficulté qu'il y a pour lui de gouverner les hommes de notre temps.

Je le demande aussi aux vainqueurs de demain, aux novateurs qui veulent régénérer la société, n'auront-ils pas dans l'accomplissement de leurs œuvres les mêmes difficultés, les mêmes embarras !

M. ANTHONY TOURET. Ils n'auront pas cette peine-là. (On rit à droite.)

M. DE MONTALEMBERT. Y a-t-il un enseignement qui puisse opposer une barrière à cette tendance que j'ai signalée tout à l'heure : jouir et mépriser ? Il n'y a qu'une force capable de combattre cette tendance, elle réside dans la doctrine chrétienne. (Bruit prolongé à gauche.)

UNE VOIX. Que vous ne comprenez guère.

M. DE MONTALEMBERT. Oui, elle réside dans cette doctrine qui apprend avant tout à s'abstenir et à respecter. (Nouveau mouvement.)

UNE VOIX. A la condition que les monopoleurs feront leur devoir.

M. DE MONTALEMBERT. Elle est enseignée par l'Eglise, qui n'a pas deux lois : une pour le pauvre et une pour le riche ; par l'Eglise, qui dit au pauvre : Abstiens-toi du bien d'autrui ; qui dit au riche : Abstiens-toi de ton propre bien, car tu en dois compte à Dieu.

A GAUCHE. Et à tes frères.

M. DE MONTALEMBERT. Et le riche, écoutant cette voix, a couvert le sol d'aumôneries, de fondations charitables qui prouvent que la fraternité, si l'on en parlait moins alors, était au moins aussi bien pratiquée qu'aujourd'hui. (A demain ! à demain !)

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur lui-même demande à remettre la fin de son discours à demain. (Appuyé !)

La séance est levée à six heures.

Demain à midi, séance publique. — Scrutin pour la nomination du président. — Discussion du projet de décret relatif à la colonisation de l'Algérie. — Suite de la discussion du projet de constitution.

FAITS DIVERS.

— Cette nuit, un homme en état d'ivresse a scié l'arbre de liberté placé sur le quai Voltaire, en face du Pont-National, et qui, du reste, était dans un état de dépérissement.

Les ouvriers du port et d'autres citoyens du quartier ont replanté aujourd'hui un nouveau peuplier, en ayant soin de l'entourer de terre végétale, précaution que l'on avait négligée pour celui qui vient de disparaître.

— M. le préfet de police vient de recevoir une pétition signée d'un assez grand nombre d'ouvriers scieurs de pierre, par laquelle ceux-ci réclament contre des exigences, qu'ils croient injustes, de la part des entrepreneurs qui les emploient.

M. le préfet de police est tout disposé à entendre les explications des entrepreneurs et à faire droit aux réclamations des ouvriers, si elles sont fondées.

En conséquence, il invite les signataires de la pétition à lui faire connaître les noms et les adresses des entrepreneurs dont ils ont à se plaindre.

— Nous recevons, dit la *Réforme*, des plaintes nombreuses sur les irrégularités qui se commettent ouvertement dans quelques sections, notamment dans la 2e mairie. C'est aux électeurs de constater les abus, sauf à aviser ultérieurement ; nos observations aujourd'hui seraient trop tardives. Nous comptons cependant sur la droiture et la loyauté des citoyens chargés du scrutin. Ils sentiront que, si l'on veut que le peuple s'accoutume à n'user que des voies légales, il faut lui laisser le plein exercice de son droit.

— Nous remplissons un devoir en publiant le fait suivant. Il nous est attesté par un ouvrier qui donnerait au besoin son nom et son adresse :

« Dimanche au soir, deux ouvriers revenaient paisiblement de Suresne et traversaient le bois de Boulogne, vers huit heures, quand trois gardes mobiles sortant du fourré, le sabre à la main, leur crièrent : « Halte-là ! Si vous avancez, vous êtes morts. — Camarades, répondirent les ouvriers, vous vous trompez, nous n'avons jamais eu de querelle avec vous; regardez-nous bien. » Les gardes mobiles persistaient à leur barrer le passage en les menaçant. Deux soldats d'infanterie de ligne arrivèrent au bruit de cette rixe et désarmèrent les mobiles. La foule s'amassa, elle prit vivement le parti des ouvriers attaqués sans aucune provocation. »

Ce fait vient à l'appui de beaucoup d'autres pour faire désirer que les jeunes soldats de la garde mobile se mettent, sous le rapport de l'esprit d'ordre et de la discipline, à la hauteur de la réputation qu'ils ont obtenue par leur courage.

— Sous ce titre : *Dernières nouvelles, vote de l'armée*, la *Presse* publie la liste suivante :

Napoléon	2 760
Adam	2 717
Fould	2 740
Girardin	2 349
Bugeaud	2 220
Delessert	1 929
Thoré	900
Roger (du Nord)	841
Cabet	674
Raspail	579

— On lit dans le *Journal de Villefranche*, 12 septembre :

« A dix heures et quart du soir, le 3 septembre, six *compagnons* cordonniers montaient la rue Nationale à Villefranche ; ils se sont croisés avec quatre *révoltés* ou *indépendants*.

» Quelques injures grossières ont été échangées entre ces deux troupes dissidentes. Une lutte s'en est suivie et l'un des compagnons est tombé frappé d'un instrument tranchant qui lui a coupé l'artère crurale. Son sang a jailli avec abondance ; le malheureux a fait quinze pas environ, et il est tombé ; puis, se relevant et tournant sur lui-même, il est tombé en rendant le dernier soupir.

» Immédiatement M. le procureur de la République, M. le juge d'instruction, M. le commissaire de police et la force publique étaient accourus sur les lieux.

» Plusieurs individus ont été arrêtés sur place et dans la nuit.

» Le cadavre a été transporté à l'hospice de Villefranche ; les hommes de l'art ont procédé à la visite, et ont constaté le nombre de ses blessures (il en a deux) et leur nature.

» Sans désemparer et durant toute la nuit, les magistrats sont restés en permanence ; ils ont interrogé les témoins et les individus arrêtés. L'instruction se poursuit.

» On dit que le 4 septembre, M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction ont fait amener devant le cadavre un individu surnommé *Pied-de-Bœuf*, lequel avouait avoir pris part à la lutte.

» Cet ouvrier cordonnier qui s'était défendu jusque-là avec beaucoup d'énergie, mais sans vouloir accuser personne, s'est décidé tout à coup, à l'aspect du cadavre et de ses sanglantes blessures, à faire de graves aveux qui compromettent au dernier point l'un de ses co-détenus. »

— Les membres du bureau de la 7e section, 3e arrondissement, nous ont fourni des explications devant lesquelles disparaît le fait attribué au président de ce bureau par notre numéro d'hier.

La 7e section compte un grand nombre d'électeurs en blouse, et ces électeurs n'ont pas été accueillis par le bureau, avec moins d'égards que les autres. Quant au secret des bulletins de vote, personne n'a tenté de le violer. Les scrupules du bureau sur ce point ont eu pour témoins tous les voisins.

CONGRÈS DE BRUXELLES. — Les journaux belges annoncent pour le 20 l'ouverture du congrès universel des *Amis de la Paix*. Deux cents députés environ des sociétés de ce nom, venant d'Amérique et d'Angleterre, sont attendus pour le 19 à Bruxelles, où doivent se rencontrer des conviés des divers Etats de l'Europe. Le congrès siégera trois jours, et s'occupera des moyens propres à hâter l'établissement d'une juridiction internationale. Il sera présidé par le vénérable Hélice Burrett, des Etats-Unis, et la vice-présidence est réservée à un Français, dans la personne de M. Francisque Bouvet, représentant du peuple.

Nous donnons les noms des représentants qui ont voté pour l'adoption de l'amendement de M. Glais-Bizoin, en faveur du droit au travail, et les noms des représentants absents au moment du vote :

ABSENTS PAR CONGÉ.

Arago (Emmanuel), d'Aragon, G. de Beaumont, Bedeau, Boutoey, Charlemagne, Drault, Dariste, Grangier de la Marinière, Hennessy, Laforet, Lafontaine, de Larcy, Nogué, Oudinot, Pascal (d'Aix), Pascal-Duprat, Quinette, Saint-Romme, Thiers, Repellin, Antoine (Moselle), Durand (Calvados), Bethmont.

ABSENTS AU MOMENT DU VOTE :

Albert, Alem-Rousseau, Altaroche, Arago (Étienne), Arago (François).

Baraillier, Barbès, Barot (Ferdinand), Barthélemy (Bouches-du-Rhône), Berger, Billault, Louis Blanc, Blanchard, Blin de Bourdon, Boulner de l'Ecluse, Braheix.

Caussidière, Cavaignac, Charras, Chenais, Courtais, Creton.

Dabirel, Davy, Demesmay, Didier, Duclerc, Ducoux.

Etienne.

Fournas aîné.

Gambon, Gerdy, Gourd, Grellet, Grévy, Guérin (Oise.)

Hamard, Harscouet de Saint-Georges, Heddebault, Hugo (Victor).

Labrousse, Lamartine, Lefort-Gonssollin, Lemonnier, Leichtenberger, Lubbert.

Marie (Seine), Martin-Rey.

Pagès (Ariège), Pagnerre, Parisis, Paul Rabuan, Pelletier, Petit-Jean, Pierre Leroux, Piétri.

Regnard, Renaud (Isère), Renouvier, Rey (Alexandre), Roger.

Saint-Victor, Sarrans.

Toulon.

Viox.

Xavier Durrieu.

POUR.

Alcan, Allègre, Anglade, Arnaud (Ariège), Arnaud (Henri), Astaix, Astouin, Audry de Puyraveau, Azerm.

Babaud-Laribière, Bac (Théodore), Bajard, Baugier, Baume (Edmond), Baune, Benoît (Joseph), Bertholon, Bertrand (Toussaint), Blot, Bochard, Bonaparte (Pierre), Bourzat, Bouvet, Brard, Bravard-Toussaint, Breymand, Brives, Bruckner, Bruys (Amédée), Buvignier (Isidore).

Calès, Camel, Carbonneau, Carion-Nisas, Carnot, Carré (Félix), Careau, Cazelles, Cenac, Chanay, Charles aîné, Chauffour (Victor), Chauffour (Haut-Rhin), Chavassieu, Chavoix, Chevallon, Cholat, Clément (Auguste), Considérant, Coralli, Cormenin, Coutanseau, Crémieux, Crépu, Curnier.

Dargenteuil, David (d'Angers), Degeorge, Delbetz, Deludre, Detours, Deville, Doûtre, Dubarry, Dubruel (Lot-et-Garonne), Ducluzeau, Duplan, Dupont (de Bussac), Durand-Savoyat, Durreau (Paulin.)

Espagne.

Farconet, Fargin-Fayolle, Favre (Jules), Fayolle, Ferrand, Fleury, Flocon, Frichon.

Garnier-Pagès, Gatien-Arnould, Gavarret, Glais-Bizoin, Gounon, Greppo, Guinard, Guiter, Guizard.

James de Montry, Jandeau, Joigneaux, Joly (Henry), Joly (Edmond).

Kestner, Kœnig.

Labrousse, Lacroix (Augustin), Lacroix (Julien), Laflize, Lagrange (Charles), Laidet, Lamennais, Landrin, Lasteyras, Latrade, Laurent (Ardèche), Laussedat, Lavigne, Lebarillier, Lebreton (Louis), Lecuyer, Ledru-Rollin, Lefranc (Pyrénées-Orientales), Lefrançois, Legendre, Lenglet (Emile), Loyer (Côtes-du-Nord).

Madet (Charles), Magnin-Philippon, Maichin, Maire, Marie (Auguste), Martin (Alexandre), Martin-Bernard, Mahé (Félix), Mathey, Mathieu (Drôme), Mathieu (Saône-et-Loire), Médal, Ménand, Mie, Michot, Morhéry, Mulé.

Ollivier (Bouches-du-Rhône).

Parenteau (Armand), Paullian, Péan (Emile), Péget-Ogier, Pénières, Perdiguier (Agricol), Perret, Petit de Bryas, Pézérat, Picard, Picas (Hippolyte), Pin (Elzéar), Pleignard, Portalis (Auguste), Pradié, Proudhon, Pyat (Félix).

Quinet (Edgar).

Racinet, Raspail (Eugène), Raynal (Théodore), Regembal, Renou de Ballon, Reverchon, Rey (Tarn), Roy (Drôme), Reynaud-Lagardette, Richard (Cantal), Richard (Jules), Robert (Yonne), Robert (Léon), Rolland (Charles), Rollinat, Ronjat.

Saint-Gaudens, Salvat, Sarrut, Serlooten, de Sesmaisons, Sibour, Signard, Simiot.

Tamisier, Target, Tassel (Yves), Teilhard-Latérisse, Terrier (Barthélemy), Tranchand, Trinchant.

Vignes (Th.), Vignerte, Vogin.

Westercamp.

PETITE CORRESPONDANCE.

Courdemanges. — M. H. — Vous nous avez remis 50 cent. de trop, qui seront à valoir sur le renouv.

Toulon. — M. P. — Nous portons à votre compte 42.50 pour le prix net des 4 ab. que nous vous ferons servir. Le *Sp. Rep.* n'a pas encore reparu.

Bourse du 18 septembre 1848.

Il arrive de meilleures nouvelles d'Italie : on escompte au début du marché la prorogation de l'armistice.

En Autriche, les démocrates l'emportent, le ministère cède en garantissant les actions industrielles, dont la chute perdrait la place de Vienne.

Les élections préoccupent toujours beaucoup les esprits. La nomination de Bonaparte a, dit-on, beaucoup de chances de succès, en face des divisions qui règnent dans la bourgeoisie.

La Bourse est peu animée. Tout le monde s'observe et veut attendre. Les fonds publics sont stationnaires. Le 5 p. 0/0, laissé samedi à 69 25, ouvre et ferme à ce prix après avoir coté 69 fr. au plus bas.

Le 3 qui était à 44 75 finit de même. La Banque de France tombe de 1650 à 1635. Les chemins de fer sont délaissés. Orleans fait 663 75. Avignon-Marseille 200, Enfin le Nord est à 378 75. Le marché ne finit pas mal. Les élections maintenant feront le mouvement.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 75	44 75	44 25	44 75
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	72 50
Cinq 0/0	69 25	69 50	69 ..	69 25

18 septembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 50 ..	4 Canaux avec prime	900 ..
— Emprunt 1847-1848	72 50 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	69 25 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	490 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ./.
Actions de la banque	1635	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	79 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	63 ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	78 25	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	79 ..	Zinc Vieille Montagne	2275 ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque 1835	... ..	Emprunt du Piémont	... ..
Obligations de la Ville	1145 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj	AU COMPTANT.	Hier.	Auj
Saint-Germain	325 ..	325 ..	Orléans à Bordeaux	382 50	381 25
Versailles, rive droite	117 50	117 50	Du Nord	377 50	378 75
— rive gauche	101 25	100 ..	De Paris à Strasbourg	347 50	348 25
Paris à Orléans	661 25	663 75	Tours à Nantes	326 25	326 25
Paris à Rouen	440 ..	430 ..	Paris à Lyon	362 50	361 25
Rouen au Havre	195 ..	195 ..	Montereau à Troyes	115 ..	115 ..
Avignon à Marseille	202 50	200 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	86 50	86 25	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	... ..	250 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	45 ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants, F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 septembre.

THÉATRE DE LA NATION.—

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Marie Stuart.

OPÉRA-COMIQUE.—Fiorella, le Déserteur.

ODÉON.—L'Ecole des Maris, les deux Anglais, le Jeu de l'Amour.

THÉATRE-HISTORIQUE.—Angèle.

GYMNASE.—La Comtesse de Sennecey.

VAUDEVILLE.—Incessamment la réouverture.

VARIÉTÉS.—Muet d'Ingouville, Maison en Loterie, les Extrêmes se touchent.

THÉATRE MONTANSIER.—Agenor le Dangereux, Mobilier, une Chaîne, une Chambre à deux Lits, improvisation.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Ruy-Blas, Bruno.

GAITÉ.—La Taverne du Diable, le Passage Vendôme, l'Ane, intermède.

AMBIGU-COMIQUE.—Napoléon et Joséphine, le Mari nourrice.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.

FOLIES.—Les 20 Sous de Périnette, les Deux Francs-Maçons, un Logement pour trois, le Fils du Roulier.

DÉLASSEMENTS.—Tentale, l'Idiot, les Mémoires, Un Voyage.

THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Les Dragons, Intermède, Jemmy, le Chevalier.

COMTE.—Michel Cervantes, un Pari, l'Ecuyer du Cirque, Marquis et Marquise, Claude et Baptiste, Dis-moi Pourquoi ?

CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées).—A huit heures, soirée équestre.

HIPPODROME (barrière de l'Etoile.)—Char du Soleil.

CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.)—Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.

THÉATRE-SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.

CHATEAU DES FLEURS.—Tous les jours, de 2 à 6 h., promenades, jeux de toute espèce. — Prix : 1 fr.

DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle).—Vue de Chine, Eglise Saint-Marc.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 154. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 20 Septembre [illegible]

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN
PARIS. . . . . Un an, 20 f., 6 m. 11 f., 3 m. 6 f.
[illegible]
PAYS à surtaxe. — 50 — 26 — 14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI.
PARIS, DEP. et ETR. 10 f., — 5 f., — 3 f.
PAYS à surtaxe. 14 — 7 — 4
Paris, rue de Beaune, 2.
On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippon; Marseille, Michelet, Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, marché aux Bois, 4.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

La Démocratie a diminué ses prix d'abonnement et repris son ancien format.

La Démocratie pacifique, édition du **matin**, se vend **cinq centimes** le numéro.

L'édition du **soir** se vend également **cinq centimes**.

L'ABONNEMENT EST FIXÉ AINSI POUR LE JOURNAL QUOTIDIEN.

	1 an.	6 mois.	3 mois.		1 an.	6 mois.	3 mois.
Paris,	20 fr.	11 fr.	6 fr.	au lieu de	28 fr.	15 fr.	8 fr.
Départements,	32	17	9	—	38	20	11
Pays étrangers,	50	26	14	—	55	28	15

POUR LE NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

Paris et Départements	10	5	3
Étranger	14	7	4

En ce qui concerne le réglement des abonnements qui courent en ce moment, voici les règles que nous suivrons :

POUR PARIS.

Les échéances des 15 octobre, 1er novembre et 15 novembre 1848, seront reculées — de 15 jours.
des 1er décembre, 15 décembre 1848, 1er janvier et 15 janvier 1849, — de 1 mois.
des 1er février, 15 février et 1er mars 1849, — de 1 mois 1/2.
des 15 mars, 1er avril et 1er avril 1849, — de 2 mois.
des 1er mai, 15 mai, 1er juin et 15 juin 1849, — de 2 mois 1/2.
des 1er juillet, 15 juillet et 1er août 1849, — de 3 mois.
des 15 août et 1er septembre 1849, — de 3 mois 1/2.

POUR LES DÉPARTEMENTS.

Les échéances des 1er et 15 novembre, 1er et 15 décembre 1848, et 1er janvier 1849, seront reculées — de 15 jours.
des 15 janvier, 1er et 15 février, 1er et 15 mars 1849, — de 1 mois.
des 1er et 15 avril, 1er et 15 mai et 1er juin 1849, — de 1 mois 1/2.
des 15 juin, 1er et 15 juillet, 1er et 15 août 1849, — de 2 mois.
du 1er septembre 1849, — de 2 mois 1/2.

Quant aux personnes qui, avant de connaître le changement de prix, prennent des abonnements à dater du 15 septembre et nous envoient 11 fr. pour 3 mois, 20 fr. pour 6 mois ou 38 fr. pour un an, nous les inscrirons pour 4 mois, 7 mois et 14 mois.

Nos abonnés auront pu remarquer que le numéro d'hier portait en tête *édition du soir*. Cette fausse indication résulte d'une erreur commise à l'imprimerie. C'est bien réellement l'édition du matin qui a été expédiée à tous nos abonnés.

UNE BONNE NOUVELLE.

La Librairie phalanstérienne commencera prochainement la publication d'une série de petits livres par M. EUGÈNE SUE, sous le titre de : LE BERGER DE KRAVAN. Les questions politiques et sociales du moment y seront exposées sous une forme simple et attachante, propre à les rendre populaires parmi les travailleurs des villes et des campagnes.

Dans la lutte suprême que soutiennent les socialistes contre l'empirisme inhumain de l'économie politique, M. Eugène Sue ne pouvait pas faillir à la mission généreuse qu'il s'est donnée et qu'il a si courageusement, si fructueusement accomplie jusqu'à ce jour. Si, aux œuvres d'imagination, aux romans, il a su allier l'enseignement le plus élevé, le plus religieux, il saura mettre également au service de l'enseignement cette vigueur de plume, cette chaleur généreuse du cœur et cette clarté d'expression qui ont tant contribué à l'immense et légitime succès de tous ses livres.

L'annonce de cette publication sera accueillie par le public, et notamment par nos amis, avec autant de joie que nous avons de plaisir à la leur faire, et nous n'avons besoin d'y ajouter aucun commentaire.

La *Démocratie pacifique* fera connaître ces publications à mesure qu'elles paraîtront et en publiera des extraits.

PARIS, 19 SEPTEMBRE.

Elections de la Seine.

PREMIERS RÉSULTATS DES DÉPOUILLEMENTS.

Ier ARRONDISSEMENT (résultat général).

Bonaparte,	6 278	Cabet,	2 872
Achille Fould,	6 210	Thoré,	2 840
Bugeaud,	5 346	Emile de Girardin,	2 597
Roger (du Nord),	3 977	Edmond Adam,	2 563
Benjamin Delessert,	3 919	Montholon,	950
Raspail,	3 445		

IIe ARRONDISSEMENT.

Fould,	8 714	Cabet,	4 546
Bugeaud,	6 448	Thoré,	4 429
Roger (du Nord),	6 290	Adam,	4 295
Bonaparte,	5 763	B. Delessert,	4 753
Raspail,	4 612	E. de Girardin,	2 929

IIIe ARRONDISSEMENT.

Fould,	4 966	Ed. Adam,	3 231
Roger (du Nord),	3 879	Raspail,	3 230
Bonaparte,	3 878	Thoré,	3 230
Raspail,	3 [illegible]	Delessert,	2 7[illegible]
Cabet,	3 [illegible]	Girardin,	[illegible]

IVe ARRONDISSEMENT.

Raspail,	3 491	Roger,	2 576
Cabet,	3 376	Adam,	2 340
Thoré,	3 334	Delessert,	1 723
Fould,	3 269	Bugeaud,	1 703
Napoléon,	3 017	Girardin,	906

Ve ARRONDISSEMENT.

Louis Bonaparte,	7 044	Adam,	3 914
Cabet,	6 424	Delessert,	3 424
Thoré,	6 293	Bugeaud,	2 367
Raspail,	5 989	Girardin,	1 506
Fould,	4 596	Gervais,	1 453
Roger (du Nord),	4 498		

VIe ARRONDISSEMENT.

L. Bonaparte,	7 737	Delessert,	3 753
Raspail,	7 200	Bugeaud,	2 966
Thoré,	7 170	Girardin,	1 732
Cabet,	6 942	Gervais (de Caen),	1 462
Fould,	5 743	Montholon,	862
Roger (Nord),	4 906	Boissy,	448
Ed. Adam,	4 816		

VIIe ARRONDISSEMENT.

Napoléon,	5 212	Adam,	3 265
Thoré,	4 923	Delessert,	2 499
Raspail,	4 912	Bugeaud,	1 990
Cabet,	4 872	Girardin,	1 049
Fould,	4 054	Gervais,	82
Roger (du Nord),	3 439		

VIIIe ARRONDISSEMENT.

Bonaparte,	8 500	Fould,	4 200
Thoré,	6 645	Adam,	3 400
Cabet,	6 490	Delessert,	2 727
Raspail,	6 258	Bugeaud,	2 472

IXe ARRONDISSEMENT.

Napoléon,	3 770	Roger,	1 874
Raspail,	2 825	Adam,	1 654
Thoré,	2 807	Delessert,	1 302
Cabet,	2 783	Bugeaud,	1 224
Fould,	2 215	Girardin,	843

Montholon, 429. — Gervais, 361.

Xe ARRONDISSEMENT.

Fould,	5 669	Raspail,	3 348
Bonaparte,	5 566	Thoré,	3 116
Bugeaud,	4 242	Adam,	3 006
Roger (du Nord),	4 010	Cabet,	3 028
Delessert,	3 347	E. de Girardin,	2 271

XIe ARRONDISSEMENT.

Fould,	4 235	Thoré,	3 208
Bonaparte,	3 861	Bugeaud,	2 744
Raspail,	3 472	Delessert,	2 493
Cabet,	3 374	E. Adam,	2 690
Roger (du Nord),	3 328	E. de Girardin,	1 525

12e ARRONDISSEMENT (7 sections sur 25).

Bonaparte,	2 672	Roger (du Nord),	1 280
Raspail,	2 250	Adam,	1 082
Cabet,	2 434	Delessert,	1 025
Thoré,	2 403	Bugeaud,	701
Fould,	1 598		

Sur 26 000 électeurs inscrits 17 000 seulement ont voté. Le résultat de 14 sections sur 16 donne ces noms :

Napoléon, Thoré, Raspail, Cabet et Fould. On n'aura que demain matin achevé le dépouillement.

BANLIEUE.—BATIGNOLLES.

Napoléon,	1 994	Thoré,	993
Fould,	1 224	Bugeaud,	937
Delessert,	1 156	Roger (du Nord),	742
Raspail,	1 104	Adam,	689
Cabet,	1 286	Girardin,	585

LA CHAPELLE.

Napoléon,	2 067	Thoré,	1 467
Raspail,	1 257	Emile de Girardin,	229
Cabet,	1 223		

BELLEVILLE.

Bonaparte,	2 604	Adam,	1 457
Thoré,	1 474	Fould,	905
Cabet,	1 292	Roger,	926
Raspail,	1 274	Delessert,	898

MONTMARTRE.

Napoléon,	1 559	Fould,	758
Raspail,	1 741	Delessert,	751
Cabet,	1 427	Bugeaud,	473
Thoré,	1 067		

PASSY. — Inscrits, 2 344 ; votants, 1 537.

Louis-Napoléon Bonaparte,	854	Cabet,	[illegible]
Benjamin Delessert,	564	Raspail,	[illegible]
Achille Fould,	536	Edmond Adam,	[illegible]
Le maréchal Bugeaud,	340	Thoré,	[illegible]
Roger (du Nord),	321	Emile de Girardin,	[illegible]

Votes de l'armée de Paris et de l'Hôtel des Invalides, reproduits par les Débats *et le* National.

MM. Louis Bonaparte,	1 760 voix.	1 758
Edmond Adam,	2 717	2 317
Fould,	2 740	2 317
Girardin,	2 340	1 411
Bugeaud,	2 220	2 220
Delessert,	1 929	1 663
Thore,	900	968
Roger (du Nord),	844	1 432
Cabet,	674	599
Raspail,	579	853

Le *Siècle* ajoute trois candidats laissés de côté par les *Débats* :

H. Say, 900. — Gervais (de Caen) 755. — Kersausie, 251.

Neuf sections du 12e arrondissement manquent, ainsi que Charenton, Vincennes, Neuilly, Vaugirard, etc.

Voici la récapitulation des votes connus au moment où nous écrivons :

Louis Bonaparte,	76 641	Roger (du Nord),	[illegible]
Fould,	61 776	Adam,	[illegible]
Thoré,	59 462	Bugeaud,	[illegible]
Raspail,	56 337	Delessert,	[illegible]
Cabet,	55 685	Girardin,	[illegible]

— On lit dans la *Patrie* :

« M. Antony Thouret nous communique une lettre qu'il reçoit du département du Nord.

» Dans les arrondissements de Douai, de Valenciennes et d'Avesnes, M. le colonel Négrier a une grande majorité; M. Louis Bonaparte marche à égalité de voix avec M. l'abbé de Genoude. »

— On nous assure que le gouvernement a reçu par dépêche télégraphique connaissance de la nomination de Louis Bonaparte dans quatre départements.

P. S. Il paraît que, d'après les suffrages dépouillés ce soir, M. Fould se trouverait rejeté le quatrième sur la liste, devancé par les trois candidats démocrates.

Au peuple français.

RÉPONSE DE LA DÉMOCRATIE ALLEMANDE

A L'ARTICLE DU LUNDI 4 SEPTEMBRE, DE LA *Démocratie pacifique*.

Nous l'avons entendu, ce généreux appel, que vous nous adressiez! Honneur aux sentiments qui l'ont dicté! Oui! les deux peuples sont des frères, qui doivent marcher d'un commun accord vers la liberté. Mais, en nous adressant la parole, vous nous faites des reproches. Permettez que nous y répondions. Ce qui peut rétablir la bonne intelligence entre des frères, c'est l'explication franche et nette des griefs qu'ils peuvent avoir l'un contre l'autre, et qui, trop souvent, ne sont semés que par des tiers jaloux. Indiquons donc les voies par lesquelles nous pourrons nous rapprocher de nouveau.

Par votre révolution du 24 février, vous avez donné le branle à toutes ces secousses qui ont bouleversé la vieille Europe, en changeant la face du continent. L'Allemagne a suivi votre exemple, et certes, s'il y a quelqu'un au monde qui reconnaît les services que vous avez rendus à la Liberté, c'est là bien le parti démocratique en Allemagne. Ce parti veut la liberté; il veut, avec la liberté, l'unité de cette Allemagne, si diversement éparpillée. Ce parti, qui grandit de jour en jour, fait tous ses efforts pour affaiblir les gouvernements particuliers et pour réunir dans un pouvoir central toutes les forces dont l'Allemagne dispose. La démocratie, en Allemagne, c'est la tendance vers l'unité, c'est l'établissement d'une seule patrie commune. La démocratie, en Allemagne, travaille pour renverser ces barrières qu'une étroite politique de familles et de dynasties a mises entre les Prussiens et les Hessois, les Badois et les Wurtembergeois.

Or, en travaillant pour l'unité de l'Allemagne, le parti démocratique se sentait fort de l'appui moral que lui prêtait la France républicaine. Nous avons entendu avec enthousiasme ce salut fraternel que l'Assemblée nationale de Paris nous envoyait d'un commun accord; nous y avons répondu de grand cœur en décrétant, le 24 juillet, à l'unanimité, que notre pouvoir central serait chargé de reconnaître la République et d'envoyer un ambassadeur allemand à Paris.

Nous autres, démocrates de l'Allemagne, nous avons toujours voulu le pacte fraternel avec la France; nous avons hautement proclamé ce vœu de notre cœur dès 1830; nous avons insisté pour que l'Assemblée nationale de Francfort se prononçât dans le même sens. Nous qui voulons une Allemagne unie et démocratique, nous voulons aussi que cette Allemagne soit la sœur de la France républicaine. Chez vous, la République a remporté la victoire; chez nous, la lutte ne fait que commencer. Nous luttons de toutes nos forces contre un parti puissant, contre un parti réactionnaire, qui, à l'intérieur, se repose sur l'armée aristocratique et absolutiste, et qui, à l'extérieur, a pour alliées la Russie et l'Angleterre. Ce parti dépend de nos princes, de nos dynasties; il seconde leurs vues particulières, il cherche à affaiblir notre centralisation, et trouve dans notre éparpillement le moyen de suivre ses vues hostiles à la liberté. La lutte n'est pas égale : ce parti réactionnaire a pour lui l'armée, la bureaucratie et la noblesse, dont l'avenir est menacé; nous n'avons pour nous que les vœux d'un peuple qui connaît encore trop peu ses véritables intérêts, et qui n'aime pas agir efficacement. Pour eux, la force et l'action directe; pour nous, la raison.

La France monarchique voulait la division de l'Allemagne; la France républicaine veut l'unité de notre pays. La France monarchique [illegible] les vues du parti réactionnaire; la France républicaine [illegible] secourir le parti démocratique.

Mais la France républicaine ne remplit point cette mission dans ce moment; elle suit les traditions de la monarchie; elle s'est mise du côté des ennemis du parti démocratique en Allemagne. Le ministère français s'est fait prendre à la remorque de l'Angleterre, et, depuis ce moment, la réaction en Allemagne relève la tête plus fièrement que jamais. [illegible] la France républicaine [illegible]

er [illegible] en Allemagne, étend une main homicide contre le parti démocratique.

Pour arriver à l'unité, nous avons établi un pouvoir central provisoire. Cette institution ne répond pas entièrement aux désirs du parti démocratique; mais, quels que soient ses défauts, il est toujours assez bien établi pour représenter une force unie et concentrée. Nos princes s'opposent à ce pouvoir; ils ne veulent pas lui abandonner le commandement des troupes; ils ne veulent pas consentir que ce pouvoir central soit seul chargé des affaires étrangères. La France, que fait-elle dans cette lutte? Elle se met du côté des princes, elle rappelle un chargé d'affaires démocrate pour le remplacer par un diplomate de l'ancienne école, elle ne veut pas entrer en relation avec le chargé d'affaires du pouvoir central envoyé à Paris, sous prétexte qu'il vient de la part d'un pouvoir provisoire! Oh! si vous voulez continuer ainsi, si vous voulez repousser la main que vous tend le parti démocratique de l'Allemagne, faites-le, mais alors ne nous parlez pas de vos intentions amicales! Dites-nous alors franchement que vous voulez suivre en politique les traditions de M. Thiers et d'autres hommes d'état célèbres de la vieille école. Nous saurons alors à quoi nous en tenir; nous saurons que la République chez vous est un mot vain, qui n'engage à aucune conséquence.

Vous nous parlez de notre esprit de conquête. L'Italien râle sous notre épée sanglante, dites-vous? Oui! l'Italie râle sous l'épée sanglante de Radetzki, — mais point sous la nôtre. Nous, les démocrates de l'Allemagne, nous nous sommes opposés à cette guerre fratricide, nous avons élevé notre voix contre l'oppression de l'Italie. Comment! vous ne savez donc pas que Radetzki est l'instrument de cette camarilla autrichienne qui ne rêve que l'oppression de la démocratie à Vienne? vous ne savez donc pas que nous tremblons de voir le mouvement patriotique de Vienne écrasé sous les pieds des Radetzki, des Windisch-Graetz et des Jellachich? Non! ce ne sont pas les démocrates allemands qui oppriment les Italiens, ce sont des régiments autrichiens, composés pour la plupart de Hongrois, de Croates et d'autres Slaves, instruments aveugles et obéissants d'un pouvoir absolu que nous détestons! Croyez-moi, le peuple allemand suit avec anxiété les progrès de cette guerre déloyale; car le retour de Radetzki et de son armée triomphante serait pour la démocratie allemande le signal d'un deuil immense. Le glaive qui a percé le cœur de l'Italien serait tourné contre les démocrates allemands; l'heure de la rentrée de Radetzki à Vienne serait la dernière heure de la démocratie en Autriche.

Vous le voyez bien, la ruine de Radetzki et de son armée serait un triomphe pour la démocratie allemande; notre propre existence dépend de la délivrance de l'Italie.

Le Danois, dites-vous, se plaint et nous maudit. Mais, pourquoi nous maudit-il? Parce que nous nous sommes opposés à ses vues égoïstes, parce que la pointe de notre épée l'a arrêté dans une agression injuste!

L'Allemagne, dites-vous, a le droit d'arriver librement aux mers qui sont le domaine commun. — Demandez la neutralisation des routes de la mer qui vous sont fermées; la France, la raison du siècle et le développement du droit des gens seront avec vous!

C'est bien vrai! la raison du siècle, le droit des gens seront avec nous, mais la France, permettez qu'on vous le dise, la France est contre nous! Qui donc s'est mis du côté de nos ennemis, s'opposant au développement de notre marine? qui donc a pris parti pour le Danemark, qui nous ferme les routes de la mer, si ce n'est la France? Vous vous oppposez à cette guerre que nous faisons au Danemark, vous prétendez que nous sommes des oppresseurs, que nous voulons imposer par la force à une nation faible! Oh! n'invoquez pas cette guerre du Schleswig-Holstein, qui n'est que la guerre de l'indépendance contre la tyrannie, qui se fait pour la sainte cause de la nationalité.

On vous a mis dans l'erreur. Nous ne voulons pas conquérir sur le Danemark; nous voulons seulement soustraire nos frères, les Allemands des deux duchés, aux mains d'un tyran indigne, qui voulait abolir les institutions libres de ce pays et détruire la nationalité. Je ne vous parle pas du Holstein, c'est un pays allemand, je vous parle du Schleswig. C'est un pays indépendant qui, suivant la déclaration même du gouvernement danois, a tous les rapport de droit public en commun avec le Holstein, sauf l'existence de ce dernier comme partie de la confédération allemande; c'est un pays qui n'a rien de commun avec le Danemark, sauf la personne du souverain, du roi, qui, en même temps, est duc de Schleswig; C'est un pays dans lequel règne une autre loi de succession que dans le Danemark, qui sera séparé bientôt du Danemark précisément par cette loi de succession; enfin, c'est un pays qui, aux deux tiers au moins, est habité par des Allemands. Le Schleswig est, de l'aveu même des Danois, indissolublement lié au Holstein. Longtemps il a résisté dans la voie légale aux prétentions danoises; mais, quand, au mois de mars, le roi du Danemark a voulu, par une lettre patente, séparer le Schleswig du Holstein, pour l'incorporer au Danemark, quand il faisait entrer ses troupes pour effectuer ce plan, c'est alors, dans ce moment suprême, que les habitants des deux duchés ont fait appel à leurs frères d'Allemagne.

Cet appel a été entendu. De toutes parts, les corps francs, les troupes sont accourus pour combattre à côté de leurs frères contre l'agression danoise. Mais, en relevant le gant jeté par le Danois, nous avons déclaré hautement à la face du monde entier, que nous ne voulions pas conquérir; nous avons posé le principe de nationalité; nous avons déclaré que nous voulions laisser non seulement au pays entier du Schleswig, mais même aux différents cantons de ce duché de décider, par majorité et par un vote loyal et populaire, s'ils voulaient faire partie du Danemark ou rester dans l'union avec le Holstein. Nous avons répété cette déclaration à différentes reprises, nous avons invoqué ce vote comme une des conditions de la paix — et vous, qui avez posé le même principe de la libre volonté des peuples, qui avez déclaré hautement votre intention, de venir en aide à toutes les nations opprimées, qui réclament votre secours, vous vous opposez à ce que nous suivions les mêmes principes! Avez-vous donc changé votre manière de voir?

Vous dites que nous invoquons pour notre excuse les traités, les vieilles conventions, dans lesquelles se trouvent enregistrés l'asservissement des peuples, le droit des perfidies et des rapines? Vous vous trompez encore! C'est vous, c'est votre gouvernement, qui, par l'organe de M. Bastide, s'appuie contre nous sur une vieille convention de 1720; c'est vous, la France républicaine, qui vous armez d'une garantie dynastique, donnée par la dynastie des Bourbons à la dynastie du Danemark; c'est la France républicaine qui, en vertu d'une garantie royale, s'oppose à l'affranchissement d'une nation opprimée et violée dans ses droits! Nous n'osions pas en croire nos yeux; mais c'est vrai: cette même France qui est prête à tirer l'épée du fourreau pour une nation opprimée dans le Sud, cette même France plaide au Nord le principe de la vieille diplomatie, qui regarde les peuples comme une marchandise que l'on donne en indemnité pour les pertes, qu'une dynastie pourrait avoir éprouvées! Ah! si vous voulez parler d'inconséquence, cherchez-la dans les actes de votre gouvernement dit républicain!

Français, nos frères, écoutez-nous. En secourant le Danois, vous aidez la tyrannie. En vous concertant, dans la question du Holstein, avec la Russie et l'Angleterre, vous rendez au roi et au prince de Prusse, à l'aristocratie prussienne, leurs gardes, les fidèles instruments de l'absolutisme. Vous aidez à préparer les armes que la royauté absolue va tourner contre la démocratie en Allemagne. Vous aiguisez l'épée qui se tournera contre vous au moment où la victoire sur le parti démocratique en Allemagne sera achevée!

Les progrès de la liberté en France et en Allemagne s'enchaînent mutuellement. Nos ennemis le savent bien; ils ont appris par l'expérience qu'ils ne peuvent maîtriser le mouvement démocratique que dans le cas où les deux pays sont séparés. *Divide et impera!* c'est là leur devise. Serons-nous assez insensés pour donner dans leurs panneaux? Certes non! L'unité, il nous la faut! nous la voulons tous deux; aussi, réfléchissez-y encore une fois: en donnant la main aux ennemis de l'unité allemande, vous compromettez l'avenir de la démocratie en Allemagne, et, par là, l'avenir de la démocratie en France.

UN DÉMOCRATE ALLEMAND,
Député à l'Assemblée nationale de Francfort.

Assemblée Nationale.

M. le général de Lamoricière enlève un décret comme il prendrait une redoute, avec un mélange de brusquerie et de courtoisie chevaleresque qui ne déplait pas. Un grand mouvement d'expansion colonisatrice et cinquante millions ont été votés, dans la séance de ce jour, au pas de charge.

Assurément nous ne suivons pas MM. Etienne et Deslongrais dans leurs mesquines chicanes; mais nous partageons les regrets, les doutes et les généreux désirs de MM. de Rancé, Brunet, Didier, Poujoulat, Presbois, Buchez, Foy, de Montreuil, de Trédern.

Il est regrettable qu'une discussion d'une telle importance soit ainsi brusquée, écourtée, étouffée, et que les systèmes de colonisation ne soient pas plus sérieusement étudiés. Il est douteux que cette dépense considérable de l'Etat produise l'effet qu'on en espère. M. de Presbois touchait au plus profond de la question, lorsqu'il s'efforçait de rattacher à cette grande mesure d'immigration le sort des colons qui déjà sont établis en Algérie. Il ne suffit pas de transporter des hommes; il faut que ces hommes demeurent, ne meurent pas et prospèrent. Vous ne voulez pas, sans doute, a dit l'honorable représentant de l'Algérie, n'aboutir qu'à une transmutation entre les ouvriers de Paris et les colons ruinés qui reviendront bientôt ici prendre la place des émigrants.

Il est évident que la question est de trouver un système de colonisation capable de féconder le travail et de prévenir toutes les souffrances et tous les désordres qui ont arrêté le développement normal de notre colonie d'Afrique. Sans doute l'honorable M. Didier a un peu exagéré les défauts du décret; mais ce décret, en fait, n'ajoute rien au système suivi jusqu'à ce jour, et non-seulement il ne constitue aucun organisme colonial nouveau, mais il ne prépare et n'encourage rien dans le sens de l'organisation.

Les ouvriers de Paris demandaient avec instance que le gouvernement favorisât l'association. Le comité de l'Algérie avait adopté le principe de l'association, principe patroné d'ailleurs par les représentants algériens et par tous nos jeunes officiers. Il était arrêté que deux cents familles, avec leurs chefs agricoles élus, formeraient un village associé; que quatre ou cinq colonies formeraient un district, dirigé par un chef nommé par l'Etat, surveillant et distribuant les forces nécessaires au travail. Après trois années d'association on aurait distribué les terres entre les familles.

MM. Lamoricière et Goudchaux n'ont pas voulu encourager ces tentatives, et, par un trait de faiblesse regrettable, les hommes spéciaux du Comité de l'Assemblée ont sacrifié leur opinion, celle des représentants de l'Algérie et le désir des ouvriers de Paris. Cependant, le comité glissait timidement une petite réserve dans le projet. « Des concessions, disait-il, *pourront* être accordées à des associations de colons, dont les statuts seraient *approuvés par le ministre.* » Certes, c'était bien modeste, bien simple, bien légitime. M. de Lamoricière a sabré impitoyablement cet article additionnel, et l'Assemblée a obéi au commandement avec une docilité édifiante. Les représentants du peuple ne sentent pas que la plus détestable politique, en ce moment, consiste à témoigner de la défiance contre le principe de l'association.

M. de Lamoricière a plus étudié apparemment l'art de la tactique militaire que la science de l'association pacifique; mais il a ses idées très décidées, et il les expose en un langage si net, si vif, si précipité, si ardent, que bien des gens se disent: « Un homme qui parle si clairement, si résolument et si vite est évidemment sûr de son fait, et doit avoir raison. »

M. de Lamoricière reconnait justement qu'on ne peut pas faire revivre les communautés religieuses et militaires du moyen-âge avec leur règle sévère et oppressive; et il déclare qu'entre ces communautés et la famille il n'y a rien. Où est, dit-il, la loi dans les associations que l'on veut fonder? Où est la sanction de ces règles nouvelles? L'association agricole est une utopie; la famille seule est la base de l'agriculture.

Si l'honorable ministre de la guerre a l'esprit « alerte et progressif, » comme l'a proclamé M. Didier, il pourra, lorsque la guerre et la politique lui laisseront quelque loisir, chercher et trouver, dans les livres de Fourier, la loi de l'association des familles. Les impossibilités qu'il a signalées aujourd'hui, au grand applaudissement de la majorité (toujours heureuse quand on maltraite l'association), disparaîtront alors à ses yeux, et le brave général n'aura plus la faiblesse de nous répéter en économie sociale ce mot *impossible*, qui n'est pas français, et qu'il n'a jamais dit sur le champ de bataille.

Du reste, le ministre de la guerre a hautement professé que le gouvernement approuvait l'association pour le travail manufacturier, entre les ouvriers, et qu'il désirait vivement détruire la plaie des intermédiaires, qui dévore consommateurs et producteurs. C'est déjà beaucoup, et nous voilà bien loin de la politique économique de MM. Duchâtel, Léon Faucher, Duvergier de Hauranne et autres de la vieille droite et de la vieille gauche. M. de Lamoricière a ajouté qu'il n'entendait contrarier en rien les associations librement formées entre les colons, et qu'il se bornait à ne pas faire intervenir l'Etat dans leurs contrats.

Le principe de l'association a été généreusement défendu par MM. Buchez, de Rancé, Didier, Brunet, Foy, de Montreuil et de Trédern. Quant à M. Poujoulat, il a fait la déclaration suivante: « Annoncer la destruction de la misère, c'est prêcher les révolutions. La misère n'est pas un problème, c'est un fait. Il y aura des indigents, tant qu'il y aura des paresseux et des criminels. » O homme de peu de foi et de peu d'espérance! la question est de savoir si l'on ne peut pas faire disparaître la paresse et le crime. Homme religieux, puisqu'il vous reste, du moins, la charité, étudiez donc la théorie du travail attrayant!

Il faut se décider.

La situation se dessine nettement: il n'y a plus que deux partis, le socialisme et le royalisme. Le juste-milieu républicain est aussi impossible que le juste-milieu monarchique.

Ou il faut marcher vers l'association, vers la justice dans le travail, ou il faut reculer jusqu'à Henri V, et à toutes les iniquités politiques et sociales que la Révolution a détruites en France et détruit en ce moment en Europe.

Français, choisissez! Soyez la honte et le désespoir du genre humain qui vous regarde, ou soyez-en l'honneur et le modèle!

Restaurez pour la troisième fois l'ancien régime féodal, greffé en féodalité industrielle, avec sa double base dissonnante, le trône et l'autel; ou instaurez résolument la société nouvelle, la société de justice et d'harmonie, avec sa triple base consonnante, la Liberté, l'Egalité, la Fraternité!

En avant ou en arrière! Il faut se décider; car c'est l'indécision qui vous perd, qui paralyse les affaires, qui empêche le retour de la confiance, qui cause tout le mal actuel!

Français, quand la Révolution vous disait: En avant contre la féodalité! En avant contre le trône et l'autel! vous marchiez. Aujourd'hui que le socialisme vous dit: En avant vers l'association! En avant vers la Liberté, l'Egalité et la Fraternité! reculerez-vous?

Nouvelles d'Italie.

Le *Journal des Débats* publie ce matin une correspondance de Naples, 10 septembre, contenant quelques détails sur les événements de Messine.

Jusqu'au 6, rien de bien décisif n'eut lieu; les vapeurs napolitains croisaient et le canon grondait. Cinq cents Suisses environ, jetés sur la plage, parvinrent à s'emparer d'une petite redoute située à l'entrée de la ville; mais ils furent forcés de l'abandonner, laissant une soixantaine de morts. En ce moment, l'enthousiasme des Messinois n'avait plus de bornes; les cris de victoire arrivaient jusqu'aux bâtiments mouillés en rade. Plusieurs chefs se rendirent à bord du vaisseau français *l'Hercule*.

Pendant la journée du 6, la canonnade était plus vive que jamais.

Le 7 au matin, une capitulation fut proposée; M. le capitaine de vaisseau Nonay, commandant le vaisseau *l'Hercule*, et M. Roob, officier du même grade, commandant la frégate à vapeur anglaise *Bulldog*, s'empressèrent d'offrir leur médiation; mais ils ne purent parvenir à mettre d'accord le général en chef Filangieri et les délégués de la population de Messine. La canonnade, un moment interrompue, recommença aussitôt plus terrible que la veille; l'armée fut jetée à terre, et les bâtiments à vapeur entrèrent dans le port pour seconder les opérations. Peu d'instants après, les Napolitains étaient dans Messine, et s'emparaient de tous les forts sans coup férir.

Le 8 la fusillade avait cessé, tout était calme; le pays offrait l'aspect de la désolation: plusieurs quartiers de la ville étaient en feu. Une notable partie de la population (plus de 10 000 personnes de tout âge et de tout sexe) avait cherché un refuge sur le vaisseau *l'Hercule* et à bord des frégates à vapeur *le Panama* et *le Bulldog*. De nombreuses familles s'étaient dirigées vers l'intérieur de l'île.

La plume se refuse à tracer les horreurs qui ont été commises; il y a eu des scènes de cannibales: des cadavres ont été coupés par morceaux, rôtis et mangés. Les Siciliens ont été très surpris de l'inaction des escadres française et anglaise. Quelle est donc la mission de ces forces navales dans nos parages?

On écrit de Rome que les bases d'une ligue fédérale tendant à relier les divers Etats de l'Italie viennent d'être convenues. Trois Etats seuls les ont souscrites, Rome, la Toscane et le Piémont; mais les protocoles restent ouverts pour attendre les autres adhésions.

L'armée napolitaine vient de publier une adresse à la nation dans laquelle elle se proclame en rébellion ouverte contre la constitution et la chambre des députes, et dit que, si le gouvernement ne dissout pas cette Assemblée, l'armée agira par elle-même.

Les débris de la consulte lombarde, réunis à Turin, ont protesté contre l'armistice. Ces représentants exilés ont déclaré que le sort de la république de Venise ne pouvait être séparé de celui de la Lombardie, et ils ont demandé que le pacte d'union de la Lombardie au Piémont soit respecté par le peuple, malgré la défection du roi.

Le cercle italien de Venise vient d'adresser au peuple français, au nom des peuples d'Italie, une proclamation dont nous citons quelques passages. Cet ardent appel aux sympathies de la République est rédigé en français:

Frères, dans la crainte d'un traité pareil à celui de Campo-Formio, ou de toute autre transaction diplomatique qui puisse nuire à la nationalité italienne, nous avons protesté devant tous les peuples d'Europe.

Dans cet acte, nous avons exposé nos antécédents et notre position actuelle, pendant que nous déclarions vouloir continuer à combattre jusqu'à ce que notre nationalité soit bien assurée.

Et maintenant, c'est au cœur de nos frères que nous nous adressons...

Le 24 février fut un jour de gloire pour vous, frères, d'espérance pour nous.

A la proclamation de votre glorieuse République, à la sainte trinité proclamée par vous, liberté, égalité, fraternité, l'Italie se remuait, et, quelques jours après, elle voulut pouvoir se présenter devant vous, et vous dire:

« Frères, embrassez-moi, je suis enfin digne du nom de nation! j'ai » chassé mes ennemis, mes oppresseurs, les maîtres infâmes qui m'a» vaient humiliée!

» Et vous frères, vous avez tressailli de joie en apprenant mes efforts, » et toujours généreux comme il convient aux braves, vous nous avez » présenté votre bras invincible... »

Nous nous sommes battus! et ce n'est pas la force qui nous a manqué, ni le courage, ni la volonté. Vous savez pourquoi nous sommes réduits aux derniers remparts!... Oh! faites-le nous oublier!... Oh! ne renouvelez pas nos douleurs en provoquant la mémoire des plus tristes détails!... Songez seulement que l'Autriche, quoique plus forte que nous, a eu recours à ses anciens alliés pour tâcher de nous réduire de nouveau sous sa domination, et ceux-là mêmes qui commenceront demain leur lutte contre elle, pour reconquérir leur nationalité méconnue, n'ont pas rougi de lui apporter le secours de leurs régiments; tandis que nous avons été abandonnés par ce roi qui devait assurer notre victoire, et qui a rappelé son armée pour foudroyer son peuple, nous avons été trahis par celui qui s'était porté le champion de notre cause!

Le pape, sous l'impression que, comme prêtre, il ne pouvait pas proclamer une guerre meurtrière, nous a ôté son appui moral, et nous peuple, nous qui avons versé notre sang, qui sommes prêts à en verser encore, nous n'avons pas désespéré de notre cause, nous n'y renonçons pas, nous voulons vaincre ou mourir, et c'est pour assurer cette victoire que nous vous appellons.

Vous nous connaissez, frères! nous avons combattu dans les mêmes rangs, notre sang a coulé pour vos intérêts dans maintes campagnes et toutes glorieuses: nos liens ont été scellés par des milliers de morts qui reposent sous la même terre: toutes vos destinées nous touchent de près, les nôtres vous sont également chères!

Frères, accourez, accourez vite sauver l'Italie qui vous appelle! etc.

— Le *Portafoglio maltese* rapporte qu'une balle lancée de la citadelle de Messine est tombée sur le bateau à vapeur *le Gilbraltar*. Deux officiers ont été blessés.

Agitation irlandaise. — L'Irlande fermente toujours. L'affranchissement de ce pays et même la ruine complète de l'aristocratie britannique est au bout de ces agitations dont les journaux anglais essaient vainement de dissimuler la gravité ou de voiler le caractère.

Le *Dublin Evening-Post* contient l'article suivant sur les mouvements insurrectionnels qui ont éclaté dans les comtés de Tipperary et de Waterford:

Des troupes de bandits organisés par les clubs dans les comtés de Kilkenny, Waterford et Tipperary, tiennent dans une alarme continuelle les environs de Carrick on Suir par leurs démonstrations nocturnes et les déprédations qu'ils commettent le jour. Ils ne sont pas nombreux; mais ils grossissent leurs rangs et menacent les populations de meurtre et d'incendie si elles refusent de s'associer à eux. Dans l'affaire de Glenbower, un cinquième seulement des assaillants se battait énergiquement; le reste se tenait à distance et semblait attendre une occasion favorable

pour s'évader. Les chefs des rebelles avaient certainement formé le plan d'attaquer des villes ; mais ils savent bien qu'ils ne peuvent compter sur les partisans dont la plupart ne sont entrés dans leurs rangs que par suite d'intimidation. Il n'y a plus, à proprement parler, de révolte contre le gouvernement, mais une terrible conspiration et presqu'une guerre ouverte contre la société! Les paysans ont pris les armes contre la propriété ; ce n'est pas une révolte, mais une *Jacquerie*.

Par suite, dit le *Morning Herald*, des nouvelles défavorables de l'Irlande reçues en ville samedi, des courriers du gouvernement ont été expédiés à Wolhwich et Chathanes, et un message télégraphique a été envoyé à Portsmouth, pour que tous les hommes des troupes de marine disponibles se tiennent prêts à s'embarquer immédiatement. Des dépêches dans le même sens ont été envoyées à Plymouth.

Portsmouth, dimanche. — Par suite des nouvelles défavorables reçues hier au soir d'Irlande, le capitaine Hastings, du bateau à vapeur *le Cyclope*, a reçu hier au soir l'ordre de se préparer à un service immédiat. Ce matin, le colonel Gibson a reçu l'ordre de choisir 200 hommes de l'artillerie de la marine royale avec leurs officiers, une batterie de quatre pièces, afin de les embarquer aujourd'hui pour l'Irlande. Déjà les canons et les munitions sont embarqués, et ce soir les officiers et soldats d'artillerie partiront sur *le Cyclope* pour Waterford.

— Le *Morning-Herald* du 18 supplie le gouvernement d'adopter les mesures les plus énergiques pour réprimer les désordres en Irlande. Il faudrait, dit-il, proclamer l'état de siège dans plusieurs districts. Ce que se proposent les chefs de l'insurrection qui se sont assemblés à Boundonwell sur la montagne de Slievenomon, c'est de harasser les troupes et de ne jamais les attendre en campagne.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MALLEVILLE, vice-président. *Séance du 19 septembre.*

La séance est ouverte à midi un quart. Le procès-verbal est lu et adopté en présence de vingt ou trente membres.

PLUSIEURS VOIX. L'appel nominal!

M. LE PRÉSIDENT procède ou tirage au sort des vingt-cinq scrutateurs pour le dépouillement du scrutin qui va s'ouvrir pour la nomination du président. A cette opération, l'on procède au scrutin.

Divers congés sont accordés.

M. Xavier Durrieu a la parole pour une motion d'ordre.

M. DURRIEU demande que son amendement à la proposition de M. Crespel de Latouche, sur la suspension de journaux, amendement dont il a fait une proposition, vienne à l'ordre du jour après la discussion de l'enseignement agricole.

Cet ordre du jour est accepté sans discussion.

M. SALMON dépose un rapport sur une proposition de M. Laporte, relative à des bourses et demi-bourses à accorder dans les colléges.

L'Assemblée adopte sans discussion un projet de décret portant demande d'un crédit d'un million pour secours extraordinaire aux citoyens du département de la Seine qui se trouvent dans le besoin.

L'Assemblée adopte également, sans discussion, un crédit d'un million pour des établissements de bienfaisance.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret portant demande d'un crédit pour l'établissement de colonies agricoles en Algérie.

M. POUJOULAT. L'Algérie a été pour la France une grande expérience. Le mauvais vouloir du gouvernement de juillet a cédé à cet instinct national qui portait ses regards vers cette riche contrée pour y déverser le trop plein de sa population.

(L'Assemblée se livre aux conversations les plus bruyantes ; la voix de l'orateur nous arrive au milieu du bruit, lamentable et monotone comme celle des mendiants dans les foires de Normandie. Il nous est impossible de suivre le discours de l'orateur. Nous en saisissons seulement quelques bribes.)

On a eu tort de parler du problème de la misère. La misère n'est pas un problème ; elle est un fait, un fait aussi ancien que la première société et qui durera autant que l'homme. Parler du problème de la misère, c'est charger les fusils de l'insurrection et de la guerre sociale, puisque ce problème est insoluble. La misère est un fait fatal, qu'il faut tâcher de rendre supportable, mais qu'il est absurde de vouloir abolir.

La colonisation algérienne nous fournit un moyen d'arriver à ce soulagement de la misère. Je voterai donc pour le projet. Je ne lui reprocherai que de ne pas faire assez encore pour adoucir les souffrances et délivrer la société du danger d'une multitude sans ressources.

M. LE PRÉSIDENT. Voici le résultat du scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée pour le mois d'octobre.

	Votants.	670
	Majorité.	336
MM.	Marrast.	527
	Dufaure.	54
	Bac.	50
	Lacrosse.	17
	Voix perdues.	22

En conséquence, M. Armand Marrast est proclamé président de l'Assemblée nationale.

M. HENRI DIDIER passe en revue la plupart des colonies établies en Algérie. Il rappelle les critiques du maréchal Bugeaud contre les plans du général Lamoricière, et le rejet des projets dispendieux du maréchal. Et cependant il y a en Algérie des terrains considérables qui ne demandent que la main de l'homme pour devenir féconds. Le comité de l'Algérie a examiné tous les systèmes qui lui ont été proposés, ceux de MM. Lamoricière et Bugeaud, et le système des familles isolées depuis si longtemps appliqué sans succès, le comité de l'Algérie s'est prononcé pour un système mitigé entre les familles propriétaires et les associations. C'est aussi le vœu de ces milliers d'ouvriers qui sont venus demander au ministère et à l'Assemblée de les envoyer coloniser l'Afrique française. Les ouvriers sont venus avec un personnel de colonie tout formé, avec des chefs instruits en agriculture, acceptés ou choisis par les ouvriers, le projet de ces colons c'était l'association, mais l'association en participation de bénéfices, de manière à ce que chacun en travaillant pour autrui, travaille aussi pour soi.

L'orateur critique le système du général Lamoricière, qui n'est pas celui qu'il avait proposé d'abord.

L'orateur rectifie plusieurs faits rapportés par le général Lamoricière et par le maréchal Bugeaud. On a dit qu'un village dans lequel on avait commencé par l'association n'avait prospéré qu'après qu'on y eut rétabli le travail morcelé. La preuve qu'il n'en est pas ainsi, dit l'orateur, et que le morcellement des travaux n'a pas donné la prospérité à cette colonie, c'est que ce village contenait 84 colons sous le système de l'association, et que plus de la moitié sont émigrés depuis.

L'orateur discute aussi le fait rapporté par le maréchal Bugeaud, relatif à des colons associés auxquels on aurait rendu la prospérité en morcelant leur propriété.

L'orateur montre que l'association organisée par le maréchal Bugeaud ne ressemblait en rien à l'association proposée par les socialistes. Cette association n'admettait pas l'émulation, sans laquelle aucune organisation de travail n'est possible.

L'orateur termine en demandant la colonisation par association.

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. Le préopinant a dit que nous allons coloniser l'Algérie parce que tout ce qui est cultivable en France est aujourd'hui cultivé. Ceci n'est pas exact. Il y a en France beaucoup de terrains que l'on pourrait cultiver encore ; mais il y a cette différence que les terres à cultiver en Algérie seront d'excellent rapport, et que les terres à cultiver en France rapporteraient au contraire fort peu, et ne permettraient de soulager qu'un petit nombre de misères.

Ce qui a fait jusqu'ici échouer la colonisation en Algérie, c'est l'insuffisance des moyens ; c'est parce que les colonies ont été commencées avec des fonds insuffisants. C'est pour cela que nous renonçâmes à faire appel aux capitaux privés.

Nous avons pris toutes nos mesures pour que cette fois nos efforts ne restent pas sans résultats.

L'orateur entre dans quelques détails sur son projet. Nous les reproduisons d'après l'exposé des motifs qu'il a présenté.

Ce serait, dit-il, commettre une erreur grave de supposer tous les colons envoyés en Algérie également aptes aux travaux de culture. Le plus grand nombre d'entre eux, au contraire, y sont restés jusqu'à ce jour complètement étrangers, et ont un long et pénible apprentissage à faire. Les ouvriers du bâtiment, tels que maçons, charpentiers, serruriers, etc., ceux qui exercent des professions industrielles, tels que boulangers, bouchers, etc., ne sont pas en général de bons cultivateurs ; mais ils n'en sont pas moins capables d'être profitablement employés dans une colonie naissante. Il suffit de les utiliser les uns et les autres selon leur aptitude particulière.

De là un classement naturel entre les colons qui sont ou voudront devenir cultivateurs, et les colons ouvriers d'art ou exerçant des professions industrielles. Les conditions d'établissement en Algérie ne sauraient être les mêmes pour tous, et le projet de décret y pourvoit, en accordant les concessions de terre de labour aux cultivateurs seuls, et en réservant aux autres, soit individuellement, soit par association, l'exécution des travaux d'installation et d'utilité publique. Chaque citoyen aura ainsi l'emploi de son aptitude spéciale, et les ouvriers d'art pourront trouver dans le principe d'association sagement appliqué, des ressources qu'il n'offrirait pas à des cultivateurs. L'exécution des travaux d'utilité publique, dont les projets sont déjà étudiés, leur assurera, au début, des avantages que ne leur présenteraient pas les travaux de culture auxquels la plupart d'entre eux sont restés jusqu'à ce jour étrangers.

Toute liberté sera d'ailleurs laissée, à cet égard, aux uns et aux autres; mais, si l'association de quelques-uns peut être avantageuse, imposée à tous, elle constituerait une véritable impossibilité.

L'association, telle que l'avait formulée une des propositions soumises au comité de l'Algérie, n'était pas un essai socialiste, une communauté permanente, mais seulement une association temporaire, limitée à trois années, après lesquelles les colons devaient se séparer et devenir propriétaires libres. Réduite à cette courte durée, l'entreprise serait très difficile, sinon impossible. D'ailleurs, si elle offre des avantages au début, alors que les travaux de défrichement et de construction sont les plus pénibles, pourquoi ne pas la continuer?

Deux cents familles sont établies sur un territoire; elles forment une population de 800 à 900 habitants.

Supposons les terres défrichées, les maisons bâties, tous les besoins de la vie de village satisfaits. Pense-t-on que tous les ouvriers du bâtiment, beaucoup plus nombreux au début d'une installation qu'ils ne doivent l'être lorsque toutes les constructions seront terminées, consentiront à devenir des agriculteurs et à cultiver le lot de terre qui leur sera donné en partage? certainement non.

Si, comme en France, ils pouvaient affermer leur champ, ils en toucheraient le revenu net et ils iraient ailleurs chercher de l'ouvrage pour grossir leur avoir. Mais, dans une colonie qui se développe, les terres sont concédées à titre gratuit, si l'on veut en favoriser le défrichement ; le fermage n'existe que pour un petit nombre de terrains privilégiés, car les cultivateurs ont plus de profits en obtenant une concession dont ils sont propriétaires ; pendant longtemps encore il en sera ainsi. Les ouvriers que l'on croirait avoir rémunérés de leur travail, ne pourront donc ni cultiver leur lot ni en tirer un revenu net ; ils l'abandonneront et le laisseront en friches, attendant, ce qu'ils ne verront pas, l'époque lointaine où leurs terres donneraient lieu à un fermage. Ainsi, après avoir été les artisans actifs de la colonie, ils auraient entre leurs mains un instrument de travail dont ils ne sauraient ni se servir ni retirer un profit.

La prospérité de chaque centre exige donc logiquement qu'il n'y soit définitivement établi qu'un nombre d'ouvriers d'art proportionné à ses besoins ; les autres sont instinctivement nomades ; ils iront où les appellera le travail le plus actif et le mieux rémunéré, se fixant successivement dans les diverses localités qui leur offriront pour l'avenir la perspective la plus avantageuse.

L'essai du défrichement en commun a d'ailleurs été déjà tenté, et il n'a pas réussi. Une émigration allemande débarqua, en 1846, dans la province d'Oran. Le gouvernement français lui avait accordé l'hospitalité, il en fit les frais. Divisée en deux groupes, l'un fut établi à la Stridia, l'autre à Sainte-Léonie. Chaque famille reçut les vivres en nature et des matériaux de construction. On devait travailler en commun, élever les habitations et défricher les terres pour pourvoir à la subsistance de la communauté.

Les émigrants étaient presque tous laboureurs. On leur adjoignit des ouvriers militaires pour les constructions. Les maisons furent construites, mais les champs restèrent en friches ; nul ne se souciait de travailler sur un sol qui n'était pas sa propriété.

La misère régna, et la colonie allemande serait morte, si les distributions de vivres ne l'avaient alimentée. Pour faire cesser cet état de choses, il fallait donner à chacun son champ, réveiller l'intérêt privé : ce qui fut fait, et quelques mois après les cultivateurs commençaient à ensemencer.

L'Etat accordera à tous une installation provisoire sous la tente ou dans des barraques. Aux uns il fera construire un logement satisfaisant aux stricts besoins de l'habitation et de l'exploitation agricole ; les autres recevront le prix de leur travail en salaire, ou suivant les clauses d'un marché amiable. Ceux d'entre eux qui devront être fixés dans un centre seront, en outre, crédités de la valeur moyenne d'un logement.

Dans une colonie qui se développe, les salaires sont élevés, les capitaux sont rares, et leur intérêt avantageux. La partie flottante de la population, celle qui travaillera aux constructions et à ce qui s'y rattache, semble, au premier abord, la moins bien traitée ; toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'emploi de la main d'œuvre est assuré par l'Etat, et que son prix élevé fournira non-seulement aux besoins des ouvriers et de leurs familles, mais leur permettra, s'ils sont économes et rangés, de faire des épargnes dont ils trouveront toujours sur place un emploi avantageux.

Dans une colonie naissante, les travaux d'art offriront longtemps un vaste champ à ceux qui les entreprendront avec la ferme volonté de ne pas faillir à leurs devoirs envers eux-mêmes et leurs familles. L'Algérie donne aux uns et aux autres des moyens honorables d'existence; c'est à eux de s'en assurer les bienfaits.

M. BRUNET critique le projet ministériel comme trop vague et beaucoup au dessous de ce qu'exigeraient les circonstances. Ce projet ne mentionne aucun moyen d'action ni d'organisation ; il coûtera fort cher à réaliser, et ne produira que des résultats fort mesquins.

Le but d'un pareil projet devrait être de faire disparaître le prolétariat en France, en créant la propriété en Algérie. Il rappelle une proposition présentée par lui au comité des travailleurs.

Dans ce projet, il proposait de concentrer tous les efforts possibles sur les points principaux de notre colonie, et notamment autour de ceux qui sont occupés par l'armée, afin d'y créer des centres, qui seraient destinés à devenir des centres de colonisation. Il y a une double pensée qui préside à ce projet : se suffire à soi-même pour la défense et pour l'alimentation. Il croit qu'on devait admettre le peuplement par les administrations, par l'armée, par les émigrants isolés ou à l'état d'association, français ou étrangers.

Il fait appel à chacun de nos départements pour qu'ils viennent tous occuper une place dans son vaste réseau de centres de populations. Il indique les moyens à employer pour que les convois d'émigrants arrivent en Algérie dans les conditions les plus favorables, et pour qu'à l'avenir les colons ne viennent plus, par imprévoyance, périr de misère sur la plage africaine, en attendant la concession de la terre qui eût dû le faire vivre, ainsi que sa famille. »

Dans la pensée de l'orateur, ce n'est pas le gouvernement qui fournirait les fonds, mais des associations de capitalistes.

VOIX DIVERSES. La clôture! la clôture!

M. MONTREUIL paraît à la tribune.

L'Assemblée, consultée sur la clôture, se prononce pour la continuation de la discussion.

L'orateur dit que l'Algérie peut fournir un moyen de résoudre [illegible] quement la question du prolétariat.

Le bruit des conversations couvre bientôt la voix de l'orateur, qui renonce à la parole en remettant le manuscrit de son discours aux sténographes du *Moniteur*.

L'Assemblée consultée déclare qu'elle [illegible] à la [illegible] [illegible]

L'art. 1er est ainsi conçu :

« Un crédit de cinquante millions de francs est ouvert au ministre de la guerre sur les exercices 1848, 1849, 1850, 1851, pour être [illegible] ment appliqués à l'établissement des colonies agricoles dans les [illegible] de l'Algérie et aux travaux d'utilité publique destinés à en [illegible] prospérité.

» Ce crédit sera réparti ainsi qu'il suit :

» Exercice 1848.	5 000 000 fr.
» Exercice 1849.	10 000 000
» Exercices 1850 et 1851.	35 000 000

» Un décret de l'Assemblée nationale déterminera ultérieurement la portion du crédit de 35 000 000 affectée à chacun des exercices 1850 et 1851. »

M. [illegible] propose de rédiger ainsi cet article, l'orateur n'approuvant pas la division établie dans le projet :

« Il est ouvert au ministre de la guerre un crédit [illegible] de 5 millions de francs, applicable au chapitre 32 du budget du ministère de la guerre, et réparti conformément au tableau-ci-annexé :

» Art. 1er. — *Personnel.* — Personnel des inspecteurs de colonisation, 50 000 fr.; idem des pépinières, 50 000 fr.; idem des dépôts d'ouvriers, 50 000 fr.

» Art. 2. — *Matériel.* — Travaux pour la création et le développement des centres de population, [illegible]; voies de communication à établir entre ces différents centres, [illegible] fr.; subventions aux colons en matériaux, instruments, graines et bestiaux, [illegible] fr.; frais d'émigration, passages, séjour à Toulon, 500 000 fr.; matériel des pépinières, essais de cultures diverses, 450 000 fr.; matériel des dépôts d'ouvriers, 200 000 fr. »

M. [illegible], au reste, n'attend rien de bon de ces projets de colonisation. Pour faire de bons cultivateurs, il faut un apprentissage, sans lequel on échouera toujours.

Ce sont des charges nouvelles que le gouvernement vient faire peser sur le pays. Le gouvernement déchu est tombé pour avoir gaspillé les finances du pays. Si vous voulez que la République tombe de même, votez les 50 millions.

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre, combat la réduction proposée qui paralyserait complètement l'action du gouvernement, mais il accepte le reste de l'amendement.

Les charges du pays sont grandes, mais ces charges ce sont celles de la misère. Vous venez de voter un million pour venir en aide à la misère et vous en voterez bien d'autres. Cette misère vient de ce qu'il y a trop d'ouvriers employés par le travail manufacturier, et pas assez pour le travail agricole. C'est cette pléthore industrielle, cette indigence agricole qu'il faut guérir, cette inique répartition des forces qu'il faut changer. C'est le but du projet de colonisation algérienne. (Très bien!)

M. DESLONGRAIS appuie l'amendement de M. Etienne. Le chiffre qu'il propose suffit pour les nécessités actuelles. Il serait imprudent dans l'état de nos finances et dans l'impossibilité de dresser, pour les exercices de 1849, 50 et 51, un tableau analogue à celui que M. le ministre [illegible] prouve dans l'amendement de M. Etienne ; il serait imprudent de charger ainsi l'avenir.

M. ÉMERY soutient le projet du gouvernement.

M. ÉTIENNE dit encore quelques mots en faveur de sa proposition.

M. DUFAURE. L'adoption de l'amendement de M. Etienne serait le rejet du projet. Il ne s'agit pas seulement des dépenses pour l'exercice de 1848 ; il faut satisfaire dans l'avenir aux promesses faites aux familles qui répondent à cet appel.

Si vous refusez ces crédits pour plusieurs années, vous aurez bien d'autres sommes à dépenser en France pour venir au secours des travailleurs inoccupés cet hiver, et ces dépenses seront stériles. La commission repousse l'amendement. (Aux voix!)

L'amendement de M. Etienne est mis aux voix et rejeté à la presque unanimité.

Le paragraphe 1er de l'article 1er du projet du gouvernement est mis aux voix et adopté.

M. DE PRÉBOIS propose de répartir ce crédit de la manière suivante :

Exercice 1848.	10 millions.
Exercice 1849.	20 millions.
Exercice 1850.	10 millions.
Exercice 1851.	11 millions.

Cette proposition, combattue par le comité, est rejetée.

La seconde partie de l'article 1er est mis aux voix et adoptée, ainsi que l'article dans son entier.

« Art. 2. Le chiffre des colons qui bénéficieront des dispositions du présent décret ne pourra excéder 12 000 âmes en 1848. »

M. TREDERN propose un amendement ainsi conçu :

« Le chiffre des émigrants qui bénéficieront des dispositions du présent décret sera, pour chacune des années créditées, proportionnel au crédit alloué. »

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. [illegible] fait observer que, dans le projet du gouvernement, il y avait le chiffre des *émigrants*. Il demande pourquoi la commission a substitué le nom de *colons*?

M. DE RANCÉ répond que les Français qui iront en Afrique ne perdront pas pour cela leur qualité et qu'ils seront Français.

L'art. 2 est adopté.

« Art. 3. Les colonies seront fondées par des citoyens français, chefs de famille ou célibataires.

» Les colons cultivateurs, ou qui déclareront vouloir le devenir, recevront de l'Etat, à titre gratuit, des concessions de terres d'une [illegible] par famille, selon le nombre des membres de la [illegible] et la qualité de la terre, et les subventions nécessaires [illegible]

» [illegible] exécuteront, soit individuellement, soit par association, [illegible] d'installation des familles, et concourront [illegible] publique reconnus indispensables pour le développement [illegible]

» [illegible] d'art voudront se fixer dans un des centres [illegible] ils recevront, comme les premiers, dans la localité [illegible] un lot de terre et les provisions nécessaires pour faciliter leur établissement.

Après une discussion sans intérêt sur un nouvel amendement présenté par M. Tredern, l'article est mis aux voix et adopté.

Art. 4 proposé par le comité :

« Les concessions et subventions [illegible] l'article précédent pourront être accordées à des [illegible]

» Les conditions [illegible] devront être soumises à l'approbation du ministre de la guerre. »

M. DE RANCÉ appuie cet article.

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. [illegible] l'agriculture. Les familles sont les seules associations possibles en agriculture, et en introduisant les familles dans l'Algérie, nous y introduisons le travail et la moralité.

Mais on nous dira : Vous oubliez donc les immenses services que les associations monastiques ont rendus [illegible] des terres? Non, mais nous n'oublions pas non plus que [illegible] était la sanction de ces associations; nous ne voyons que la discipline militaire qui puisse, par ses effets matériels, remplacer [illegible] bile. En dehors de ces deux éléments, je ne connais que l'intérêt sacré de la famille.

[illegible]

... dites-le ! (Non ! non ! à droite.)

M. [illegible] défend le projet du comité; il ne faut pas considérer l'association sous un seul point de vue. Il y a des associations qui font la prospérité du pays; il y a des départements où il y a des biens de mainmorte qui, s'ils étaient livrés à l'association, seraient extrêmement productifs.

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. Il paraît que je n'ai pas été compris : je n'ai pas dit que nous refuserions aux colons de s'associer pour leurs travaux, bien au contraire; mais il n'y a rien en dehors du régiment et du monastère, de la discipline militaire ou de la règle monastique pour rendre les associations agricoles possibles.

En dehors de cela, il n'y a que la famille, et l'association de la famille est la seule que le gouvernement ait l'intention de favoriser.

M. [illegible] se prononce pour le principe de l'association. Permettez, dit-il, à un homme qui connaît l'Algérie de vous faire part de ses convictions. L'honorable membre, au milieu du bruit et des marques d'impatience de l'Assemblée, appuie l'article inséré par la commission dans le projet.

M. TOURRET, ministre du commerce, défend le gouvernement du reproche qui lui semble fait de repousser les associations; seulement, le gouvernement pense que ce droit n'a pas besoin d'être inséré dans la loi; il faut laisser aux colons une grande latitude d'action, car, étant parfaitement libres, ils feront plus et ils feront mieux.

M. FOY, rapporteur, persiste dans la proposition de la commission. Il ne s'agit pas de colons, il s'agit d'ouvriers qu'on veut transformer en cultivateurs; ceux qui ne savent pas cultiver ne peuvent pas être abandonnés à eux-mêmes; il faut qu'ils puissent s'associer avec des cultivateurs habiles avant de pouvoir cultiver pour eux-mêmes à leurs risques et périls. (Aux voix ! aux voix !)

L'art. 4 proposé par le comité est mis aux voix et rejeté.

Art. 4 du projet du gouvernement :

« Les subventions de toute nature accordées pour la mise en valeur des terres ne pourront être allouées pendant plus de trois années. Cette durée du temps comptera à partir du jour où chaque colon aura pris possession de son lot.

» A l'expiration de ces trois années, les habitations construites par eux et les lots qui leur auront été concédés deviendront la propriété des colons, à la condition de se conformer aux décrets qui régiront la propriété en Algérie. » — Adopté.

Art. 5 du projet du gouvernement. — « Tous les concessionnaires dont les lots ne seront pas mis en rapport dans le délai de trois ans, pourront être dépossédés, suivant les formes et les règles de la législation en Algérie, à moins qu'ils ne puissent justifier d'un cas de force majeure. »

La commission propose la rédaction suivante :

« Les concessionnaires qui, dans le délai de trois ans, n'auront pas mis en culture le tiers des terres qui leur auront été concédées, pourront être dépossédés suivant les formes et les règles qui seront déterminées par le règlement dont il est mention en l'art. 12.

» Ils recevront des colons qui leur seront substitués une indemnité équivalente à la plus value que leur travail aura donnée au lot dont ils seront dépossédés. »

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE combat la proposition.

L'article de la commission est mis aux voix et rejeté, et celui du gouvernement est adopté.

Les articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 sont adoptés sans discussion.

M. DE RANCÉ propose et développe un article additionnel ainsi conçu :

« Les crédits déterminés par le présent décret seront, dans une égale proportion, répartis entre les trois provinces de l'Algérie. »

M. FOY, rapporteur, combat cet amendement, qui n'est pas appuyé.

Article additionnel proposé par la commission :

« Dans le cours du mois de mars 1842, une commission de neuf représentants sera envoyée en Algérie par l'Assemblée nationale, et lui fera, au retour, un rapport détaillé sur l'établissement des colonies agricoles; sur l'état général du pays et sur son administration. »

M. LAMORICIÈRE combat l'article : le gouvernement connaît trop bien ses devoirs pour contester à l'Assemblée le droit de faire une enquête, si elle le juge convenable; mais ce droit ne peut être réglementé, et l'article proposé impliquerait un vote de défiance contre le gouvernement.

L'article additionnel est rejeté.

L'ensemble du décret est adopté.

M. SENARD, ministre de l'intérieur, dépose deux projets de décret : l'un sur les récompenses nationales, l'autre sur un emprunt à contracter par le département de l'Aube.

La séance est levée à 6 heures.

Demain séance publique à midi et demi. Suite de la discussion du projet de constitution.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie une ordonnance qui modifie le régime intérieur du dépôt de la marine et la composition du corps des ingénieurs hydrographes.

Nous trouvons aussi dans le journal officiel une série de médailles décernées pour belles actions.

— La corporation des cochers de voitures de place de la ville de Paris a félicité, par l'organe de ses délégués, M. le préfet de police Ducoux de son esprit de justice, et déclaré qu'elle lui en témoignerait sa reconnaissance en redoublant de zèle et de probité envers le public.

— C'est par erreur que plusieurs journaux ont annoncé un ordre de M. le général Changarnier tendant à supprimer le sabre-poignard. Jamais pareil ordre n'a été donné.

— La bibliothèque du Louvre a été ouverte au public. Cette bibliothèque a deux entrées, l'une sur le quai, vis-à-vis le poste du port Saint-Nicolas, l'autre par la place du Musée. La bibliothèque occupe treize salles ayant chacune quatre corps de bibliothèque et deux croisées, ouvrant l'une sur le quai, l'autre sur les chantiers qui sont au nord. Ces salles sont voûtées. Dans chaque salle sont deux bureaux très élégants, destinés précédemment aux littérateurs privilégiés qui avaient leurs entrées à cette bibliothèque. Pour le moment, le public est provisoirement placé dans un corridor assez exigu, en attendant que les ouvriers aient fini de badigeonner deux petites salles à droite en entrant, et qui pourront contenir chacune quinze à vingt lecteurs.

— On annonce une *tombola* des théâtres. Il s'agit de réunir une somme de un million à répartir entre les principaux théâtres de Paris. Indépendamment de plusieurs lots considérables en argent, il y aurait des distributions aux numéros gagnants de loges à l'année, d'entrées à vie, d'entrées hebdomadaires, et pour les souscripteurs les moins heureux la représentation en billets de théâtres de deux ou trois fois la valeur de leurs mises.

— L'*Abeille cauchoise* raconte ce qui suit :

« Mercredi dernier, une jeune fille d'un hameau voisin, pendant que ses parents étaient à Yvetot, s'imagina, ainsi que cela se pratique quelquefois à la campagne, de faire cuire des pommes de terre à la vapeur : pour cela elle voulut perfectionner le moyen qu'elle avait vu employer. Elle boucha hermétiquement sa marmite, non-seulement avec un linge et un couvercle, mais encore avec de la terre glaise, mit cette marmite sur le feu, et posa sur son couvercle un poids en fer. Ce qui arriva est facile à concevoir : la vapeur ne pouvant s'échapper, fit faire explosion à la marmite. Heureusement qu'au moment de l'explosion la jeune fille était sortie pour visiter une voisine; les débris de la marmite n'ont endommagé que quelques meubles. »

[illegible] de Grainville [illegible] du danger qui résulte des allumettes chimiques [illegible] précautions. Mercredi, en débarrassant [illegible] une odeur de fumée qui [illegible] On l'ouvrit, et on y trouva [illegible]. Des allumettes chimiques [illegible] une feuille de papier, s'étaient allumées par le frottement et avaient brûlé à l'étouffée, ainsi que les vêtements auxquels elles avaient communiqué le feu. »

— Un officier nommé Rémy, condamné à une année d'emprisonnement, s'est suicidé la nuit dans la prison de l'Abbaye. Ses gardiens l'ont trouvé hier matin pendu aux barreaux de sa cellule.

— On écrit de Brest :

« Une charmante goëlette française, l'*Anna*, vient de couler dans le port. Elle était amarrée au quai au moyen de deux câbles, que des malfaiteurs ont largués la nuit. Le bâtiment a chaviré et a été presque aussitôt rempli d'eau. On cherche à le relever, mais on ne voit encore que la pomme du mât. Ce bâtiment arrivait d'Angleterre avec un chargement de charbon. »

— M. le maire de Nîmes vient de publier un avis à propos de cocardes bleues ou rouges que des jeunes filles de la ville arboraient depuis quelques jours à leurs bonnets.

L'autorité ne souffrira point, dit cet avis rédigé dans des termes fort convenables, que quelques enfantillages de mauvais goût deviennent jamais parmi nous des sujets de discorde ou des signes de ralliement.

— Toulouse est en ce moment le foyer de nombreuses intrigues légitimistes. Les meneurs sont actifs, ils ont le projet de faire de Toulouse le centre d'un mouvement royaliste qui s'étendrait dans le Midi. Leurs menées occultes ont des ramifications dans un grand nombre de villes, notamment Beziers, Carcassonne, Montauban, Castelnaudary et Montpellier, etc. On signale parmi les agents les plus dévoués du parti légitimiste à Toulouse un ancien notaire qui est investi depuis longtemps de la confiance du clergé et de l'aristocratie. S'il faut en croire les renseignements qui nous parviennent, cet homme serait le caissier de l'association. On a organisé un service de colporteurs, chargés de distribuer dans les campagnes environnantes d'ignobles pamphlets, où la République est représentée sous les couleurs les plus odieuses. Ces manœuvres ont d'autant plus faciles à exécuter que les maires de plusieurs communes sont d'anciens fonctionnaires publics qui ne craignent pas d'afficher leurs opinions monarchiques.

— Des lettres d'Angleterre annoncent que Louis-Philippe et l'ex-reine Amélie, ont couru la semaine dernière de grands dangers dans leur résidence de Claremont.

Un taureau furieux s'est échappé dans le parc au moment de la promenade habituelle du comte et de la comtesse de Neuilly, et il allait atteindre et frapper les deux vieillards sans le courageux dévouement d'un valet de pied qui a détourné le coup. Depuis ce moment la comtesse est gravement indisposée, et elle a fait demander à Paris un des vicaires de Saint-Roch, l'abbé Crabot qui est parti avant-hier pour Claremont.

— Le *Journal* cite cet extrait d'un journal anglais : « La société formée pour l'amélioration des classes ouvrières vient d'ouvrir, dans la rue Old-Compton, à Londres, une maison garnie-modèle destinée aux commis et ouvriers des classes supérieures. La maison, qui est très vaste, contient 436 chambres à coucher, divisées en deux catégories distinctes. La première se loue à raison de 3 sh. 6 d. (4 fr. 20 c.), et la seconde de 2 sh. 6 d. (3 fr.) par semaine, et chacune a son café, sa salle de bains, ses lavoirs, etc., et son entrée particulière. La société fournit aux habitants le service, les journaux du jour, magasins, publications périodiques et une bibliothèque.

» Cette maison est la première d'une série qui s'étendra à chacune des paroisses de la métropole. »

— Un sieur G..., après avoir retiré, à la mairie du 1er arrondissement sa carte d'électeur, avait également retiré celle d'un de ses amis. Muni de ces deux cartes, il voulut en user pour voter deux fois. La fraude ayant été découverte, il a été arrêté sur mandat de M. le commissaire Primorin au moment où il se présentait à la 10e section pour voter.

— Des gardes mobiles du 24e bataillon ont, assure l'*Univers*, distribué rue Saint-Denis la liste Cabet, Raspail, Thoré.

— L'Hôtel-Dieu de Marseille a été le théâtre d'une véritable insurrection. Le docteur, chargé du service de la salle des filles soumises, avait été forcé, pour ramener parmi ces filles l'ordre et la tranquillité, de leur imposer un jour de diète. Dès que ces femmes eurent connu l'ordonnance du médecin, elles éclatèrent en injures. Il n'était question de rien moins que de le tuer sur place. Les voies de fait avaient déjà commencé, lorsqu'une prompte fuite a empêché probablement l'exécution de la menace. En ce moment l'insurrection féminine prit, pour un hospice, le plus étrange caractère. Ces malheureuses donnèrent à leur salle l'aspect d'un faubourg parisien le jour d'une émeute : les lits, les tables, les matelas, tous les objets qui se trouvaient à leur disposition, furent rapidement réunis, et l'on put voir bientôt s'élever une énorme barricade, derrière laquelle les insurgées commencèrent à entonner des chants patriotiques.

Il fallut recourir à la force armée, et les soldats du poste furent appelés pour venir renverser la barricade. On n'entendait plus que des cris, que le bruit des vitres qui tombaient en éclat, et celui de ces vases qui complètent l'ameublement d'un lit. En quelques instants, la salle a été jonchée de débris. La force armée, qui se disposait à détruire la barricade, a fini par imposer à ces révoltées, dont on a pu saisir les *meneuses*. Ces *meneuses*, placées entre une double haie de soldats, ont été conduites en prison, et comme la nouvelle de ce mouvement féminin s'était répandue dans les rues voisines de l'hôpital, une foule considérable s'est amassée sur leur passage.

— Les membres du bureau de la 7e section, 3e arrondissement, nous ont fourni des explications devant lesquelles disparaît le fait attribué au président de ce bureau par notre numéro d'avant-hier.

La 7e section compte un grand nombre d'électeurs en blouse, et ces électeurs n'ont pas été accueillis par le bureau, avec moins d'égards que les autres. Quant au secret des bulletins de vote, personne n'a tenté de le violer. Les scrupules du bureau sur ce point ont eu pour témoins tous les voisins.

— Des poursuites judiciaires viennent d'être intentées : 1° contre le sieur Bernard, président du club du bazar Bonne-Nouvelle, pour discours proférés dans les séances des 10 et 13 septembre.

Les membres du bureau qui ont toléré ces discours sont également poursuivis.

2° Contre le sieur de la Pierre, à l'occasion d'un discours proféré dans la séance du 12 septembre, au club du manège Defitte.

Des poursuites ont également été intentées contre l'imprimeur d'une affiche signée Blanqui, et contre un manifeste publié par le sieur Viguié, avec le titre : *Candidature de Joinville*.

Cette affiche et ce manifeste ont été saisis. (*Moniteur*.)

— La brochure les *Coups de Sabre*, par M. A. Barbet, vient d'être saisie chez les libraires et chez l'auteur. Cette brochure avait été distribuée par l'auteur lui-même depuis douze jours aux membres de l'Assemblée et du gouvernement.

— Dimanche prochain 24, à une heure précise, GRAND FESTIVAL *au profit de l'association des artistes musiciens*, dans les jardins de l'Elysée-National.

MM. les orphéonistes qui veulent concourir à cette solennité sont invités à se rendre ce soir, mercredi 20, à la Halle-aux-Draps, lieu ordinaire des cours de MM. Lévy et Foulon pour la répétition générale des chœurs.

Bourse du 19 septembre 1848.

On apporte en Bourse le résultat du scrutin de diverses sections d'arrondissement. La majorité est acquise à Louis-Bonaparte. Les valeurs en sont péniblement influencées et leurs cours se traînent devant la réserve des spéculateurs qui sont en général très timorés. Il y a eu cependant une velléité de hausse dans le courant de la Bourse, mais à la fermeture elles ont perdu leur avantage.

Le 5 reste donc à 69 fr., perte 25 c. Le 3 à 44,25, perte 50 c. L'emprunt perd également 50 c. à 72 fr. La Banque perd 5 fr. à 1630. Tous les chemins de fer sont à la baisse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 75	44 50	44 ..	44 25
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	72 ..
Cinq 0/0	69 25	69 50	68 50	69 ..

19 septembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 50 ..	Canaux avec prime	897 50
— Emprunt 1847-1848	72 25 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	69	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Act. de la banque	1630	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	79 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	62 ..	— — 2 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	79 ..	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..	Zinc Vieille Montagne	.... ..
— 4 1/2	.. ..	Id. de la Grand-Combe	.... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	... ..
Obligations de la Ville	1140 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	325 ..	... ..	Orléans à Bordeaux	381 25	380 50
Versailles, rive droite	117 50	117 50	Du Nord	378 75	377 50
— rive gauche	100 ..	100 ..	De Paris à Strasbourg	346 25	343 ..
Paris à Orléans	663 75	662 75	Tours à Nantes	326 25	323 25
Paris à Rouen	430 ..	428 75	Paris à Lyon	361 25	362 ..
Rouen au Havre	195 ..	200 ..	Montereau à Troyes	115 ..	... ..
Avignon à Marseille	200 ..	200 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	86 25	85 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	250 ..	247 50	Bordeaux à la Teste	15 ..	15 ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 septembre.

THÉATRE DE LA NATION. — Les Huguenots.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Camaraderie.
OPÉRA-COMIQUE. — La Sournoise, Haydée.
ODÉON. — La Première Affaire, le Doute et la Croyance, les deux Anglais.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Angèle.
GYMNASE. — La Comtesse de Sennecey.
VAUDEVILLE. — Incessamment la réouverture.
VARIÉTÉS. — Muet d'Ingouville, Maison en Loterie, les Extrêmes, Candide.
THÉATRE MONTANSIER. — Agenor le Dangereux, Mobilier, une Chaîne, l'Etourneau, improvisation.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Ruy-Blas, Bruno.
GAITÉ. — La Taverne du Diable, le Passage Vendôme, l'Ane, intermède.
AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Mari nourrice.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.
FOLIES. — Les 20 Sous de Périnette, les Deux Francs-Maçons, un Logement pour trois, le Fils du Roulier.
DÉLASSEMENTS. — Tentale, l'Idiot, les Mémoires, Un Voyage.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Les Dragons, intermède, Jemmy, le Chevallier.
COMTE. — Michel Cervantes, un Pari, l'Ecuyer du Cirque, Marquis et Marquise, Claude et Baptiste, Dis-moi Pourquoi?
CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — A huit heures, soirée équestre.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.
THÉATRE-SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
CHATEAU DES FLEURS. — Tous les jours, de 2 à 6 h., promenades, jeux de toute espèce. — Prix : 1 fr.
DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle). — Vue de Chine, Eglise Saint-Marc.

Imprimerie Lacour et Mayr, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 155. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 21 Septembre [illegible]

VOS CHERS FRÈRES ÉTES (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, [illegible]

PRIX DE L'ABONNEMENT [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

[illegible]

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

PARIS, 20 SEPTEMBRE.

Élections.

Voici, à trois heures, quel était le résultat connu des élections du département de la Seine :

Louis Napoléon,	111 192
Fould,	78 518
Raspail,	66 815
Cabet,	64 815
Thoré,	64 449
Roger (du Nord),	61 218

On ne connaissait pas encore les élections de Bourg-la-Reine et de Saint-Denis.

DÉPARTEMENTS.

Le *Messager du Nord*, qui nous parvient à l'instant, donne le résultat suivant des élections de son département :

Louis Napoléon,	14 430
Négrier,	13 770
De Genoude,	8 722

Dans deux des cantons il n'avait été donné qu'une voix à M. Louis Bonaparte, dans un autre 7, dans un troisième 14, et dans d'autres il en a eu 1 210, — 1 359, — 1 590 et 2 432.

GIRONDE.

On lit dans le *Mémorial bordelais* du 18 :

« Nous recevons cette nuit le résultat suivant du scrutin des élections du canton de Pessac :

Nombre des votants,	499
MM. Molé,	327
Compans,	142
Louis Napoléon,	47
Labrousse,	3

L'*Indicateur* publie le résultat suivant des élections du canton de Blanquefort :

MM. Compans,	538
Molé,	429
Louis Napoléon,	20
Voix perdues,	2

Le gouvernement a, dit-on, reçu la nouvelle des élections suivantes : Louis Bonaparte est élu dans l'Orne et dans l'Yonne.

M. Paillet est élu dans la Charente.

M. Rivet, ancien député, qui avait pour concurrent M. Raspail, est élu à Lyon.

M. l'abbé de Genoude a des chances dans l'Hérault contre M. Leissac.

M. le comte Molé marche à égalité de voix dans la Gironde avec M. Compans, procureur de la République. On assure, ce soir, que M. Molé l'a emporté.

Assemblée Nationale.

M. de Montalembert a achevé son discours. Il n'a rien ajouté de bien nouveau. Il a eu le courage d'invoquer l'autorité du catéchisme et la faiblesse de répéter le vulgaire refrain : *C'est la faute à Voltaire!* Il a donc conclu qu'il fallait s'armer contre les novateurs et les philosophes et recourir à la morale chrétienne, comme unique remède au mal présent, à la religion comme suprême médiatrice entre les classes.

« Le peuple, a-t-il dit, ne veut plus ni peine, ni travail, il veut » une part dans les biens terrestres et à nos dépens. Le pro» blème du jour, c'est d'inspirer le respect de la propriété à ceux » qui ne possèdent pas; et le seul moyen d'atteindre ce but c'est » de leur faire croire à Dieu, qui punit éternellement les vo» leurs. »

Ce trait constate l'aveuglement profond dans lequel est plongé l'honorable M. de Montalembert. Ainsi, la peur de l'enfer, voilà la solution qu'on a la bonhomie de nous présenter encore. Si M. de Montalembert comprenait sérieusement l'esprit de l'Évangile, assurément, avec la peur des peines éternelles, il se préoccuperait de donner encore aux prolétaires une part dans cette propriété qu'ils envient. Il est fort commode aux riches de dire : J'ai la propriété, et j'en jouis; toi, pauvre, qui n'as pas où reposer ta tête, reste dénué, résigne-toi, ou crains la justice de Dieu. Non, cette religion sainte qui commande la charité, qui veut que nous fassions à autrui ce que nous voudrions qu'il nous fût fait à nous-mêmes, nous ordonne de chercher une organisation sociale, dans laquelle tous les hommes, fraternellement associés, acquerreront par le travail la propriété. Quand tout le monde pourra librement devenir propriétaire, la propriété n'aura plus d'ennemis. C'est là ce que disent les socialistes, et, avec eux, tout le peuple des ouvriers.

M. de Falloux prétend que les socialistes nient le mouvement progressif de l'humanité, et il étale avec complaisance cette progression : « Le travailleur s'est nommé esclave, serf, vassal, sujet; aujourd'hui il se nomme travailleur libre. » Si M. de Falloux avait lu une seule ligne de nos critiques sociales, il saurait que, bien loin de nier le mouvement ascendant de l'humanité, nous l'invoquons, au contraire, et que nous voulons simplement ajouter un terme à tous les termes déjà conquis. Nous voulons que, de salarié, le travailleur devienne *associé*. Et nous affirmons que c'est là le caractère que doit prendre le travailleur dans l'unité chrétienne accomplie.

MM. de Vaulabelle et Jules Simon ont relevé aujourd'hui, au nom de l'Université, toutes les accusations exagérées de M. de Montalembert. M. Simon a obtenu un immense succès. Sa discussion a été ferme, décisive, souvent très élevée et [illegible].

Aux catholiques qui accusent la philosophie moderne d'empoisonner l'esprit public et de laisser l'esprit du mal corrompre la nation, il a répondu : « Si nous sommes coupables, nous ne » sommes pas seuls coupables. Et n'aurions-nous pas davantage » le droit de vous accuser vous-mêmes? Car nous n'avons que » six chaires de philosophie en France, et vous, vous en avez » partout, dans toutes les communes, et vous exercez sur les » populations un apostolat de toutes les minutes. »

C'était fort bien dit, et M. Jules Simon aurait dû conclure à l'impuissance radicale, apparente, de tous les éducateurs, philosophes et religieux, clercs et laïcs. L'honorable professeur de philosophie a préféré rejeter tout le mal sur ces damnés socialistes, et il a proposé au Clergé de se coaliser avec l'Université contre l'*ennemi commun*. M. de Falloux, dans un discours peu réussi, a répondu à l'appel du philosophe et a accepté la coalition.

La voilà donc qui se forme cette alliance nouvelle entre la foi et la raison, entre la religion et la liberté, entre le parti catholique et le parti libéral. Franchement, nous ne croyons pas que tous les plénipotentiaires qui signent ce grand acte soient parfaitement sincères et loyaux. Beaucoup cependant sont de bonne foi.

Quels que soient d'ailleurs les arrière-pensées, les calculs qui peuvent altérer ce beau mouvement, nous le contemplons avec joie. Ainsi rapprochés dans un intérêt de commune défense, ces hommes, jusqu'ici divisés, apprendront à se mieux connaître et à mieux apprécier mutuellement leurs doctrines. Ils concevront qu'en effet il peut y avoir accord entre la liberté et la religion, et ils rechercheront ensemble les conditions supérieures de cet accord.

Des deux parts aujourd'hui on a fait appel à la tolérance et à l'accomplissement de l'unité progressive. « Nous sommes, a-t-on » dit, les héritiers d'un même passé, soyons les défenseurs d'un » même avenir. » C'était bien beau. Seulement, il était bien entendu, des deux parts, que la tolérance irait jusqu'aux socialistes exclusivement, et que le socialisme en masse était exclu de l'unité progressive.

Ce sont là de petites exclusions qu'il faut pardonner à des esprits prévenus et peu éclairés. Ce sont là de petites proscriptions qui ne nous inquiètent guère. Si le traité de paix entre l'Université et le parti catholique est tout à fait conclu et ratifié, quand ils auront bien coalisé leurs chaires et mis d'accord leurs livres, pour combattre le mal social, ils en viendront bientôt à sentir que ceux-là ne sont pas les auteurs du mal, qui l'ont sondé dans sa profondeur, analysé dans ses cruels détails, et qui en ont cherché le remède avec sincérité, avec patience, avec dévouement. Le jour où les catholiques et les libéraux, revenus de leur aveugle préjugé, compléteront leur fraternelle alliance en tendant la main aux socialistes pacifiques, ce jour-là l'humanité pourra se réjouir, car, sous l'effort combiné de toutes ses forces vives, l'esprit du mal ne tardera pas à être vaincu.

Un accord avec les socialistes! abomination de la désolation! cela vous paraît monstrueux et impossible? Eh! qui donc, il y a vingt ans, eût pu croire possible une alliance entre les dévots et les philosophes! Aujourd'hui c'est un danger commun qui vous unit; bientôt un péril bien plus grand vous forcera à chercher un allié nouveau. Ce péril, ce sera la misère, la ruine, la barbarie, le désespoir. Ce ne sera pas trop de l'union de tous contre tant de malheurs.

M. Roux-Lavergne a fait un discours froid, mais élevé, pour appuyer l'amendement de M. de Montalembert. « L'unité, a-t-il » dit, n'a de valeur qu'autant qu'elle garantit la liberté indivi» duelle. Toutes les doctrines humaines ont droit à leur libre » expansion. » Nous félicitons l'orateur, et nous prenons acte.

L'amendement qui consistait à introduire dans la constitution le *droit d'enseigner* a été retiré. La limite de la liberté de l'enseignement sera déterminée dans la loi organique sur l'éducation nationale. Nous serons, pour notre part, toujours disposés à étendre autant que possible cette limite.

MM. Morhery, Charamaule, Félix Pyat ont fait de généreux efforts pour mettre la liberté de la presse et de la parole hors d'atteinte des lois préventives. La discussion a été des plus vives. L'irritation est allée jusqu'aux cris et aux injures. Nous concevons la persistance ardente de la gauche et de tous les amis de la liberté. Cependant, il nous semble que la question préalable demandée par M. Martin (de Strasbourg) protégeait mieux, en fait, la cause de la liberté de la presse que le scrutin de division réclamé par l'extrême gauche. Dans ce moment-ci, l'Assemblée nationale n'a pas l'esprit libre; lui demander de se prononcer, c'est, on peut dire, demander un vote défavorable à la liberté. Faisant ainsi, on compromet de plus en plus devant le monde cette majorité timide ou rétrograde; mais on embarrasse l'avenir, et l'on rend plus difficiles les retours de bonne volonté que la discussion ultérieure des lois organiques nous permet d'espérer.

M. Victor Hugo nous paraît avoir compris la situation, en réservant, d'une part, le débat approfondi de ces questions capitales, et, d'autre part, en faisant aujourd'hui une brève et énergique protestation contre cet esprit de timidité étroite, contre ces tendances illibérales qui menacent de mettre notre constitution républicaine de 1848 bien au dessous, à certains égards, de la charte monarchique de 1830.

MM. Bezanson, Hervieu et Douesnel, représentants du peuple, nous communiquent la note suivante :

La mission que le pouvoir exécutif a eu la pensée de confier à quelques membres de l'Assemblée nationale a été attaquée avec une vivacité qui a fait obstacle à sa réalisation.

Le pays ne la connaît que par cette attaque [illegible] avoir pour résultat de fausser l'opinion [illegible] l'objet même de la mission, [illegible] ont conçu la pensée et de ceux [illegible]

Une explication loyale et [illegible] les préjugés et pour détruire les préventions [illegible]

Voici quelles étaient les instructions du pouvoir exécutif :

Les déplorables événements de juin, [illegible] produites jusqu'à la tribune de l'Assemblée nationale, [illegible] partements : il faut les rassurer, il faut qu'ils [illegible] pensée invariable du gouvernement est de [illegible] donner sécurité à tous les citoyens, [illegible] tes les libertés : il serait insensé de prétendre gouverner la France en la violentant; il n'accepte la République que [illegible] que la République se fera aimer.

« Cette pensée est-elle suffisamment [illegible] tous ordres? Les citoyens eux-mêmes [illegible] forme sincèrement toute la politique du pouvoir exécutif, [illegible] rige évidemment toutes les délibérations de [illegible]

C'est là ce qu'il faut vérifier; car tout malentendu [illegible] pour conséquence funeste de déconsidérer le pouvoir, de prolonger les souffrances inséparables de toute révolution, de compromettre l'avenir de la République.

En un mot, il faut que le pays, ébranlé par les [illegible] trines subversives, par les commotions de la guerre civile, soit ramené au calme et à la sécurité.

C'était pour l'aider à accomplir cette mission que le pouvoir exécutif faisait un appel au patriotisme de quelques membres de l'Assemblée nationale; il espérait un bon résultat de leur concours; il avait [illegible] que la haute position de confiance qu'ils tirent de leur mandat [illegible] nerait toute l'autorité nécessaire pour imprimer une bonne et conciliante impulsion à l'administration républicaine et à l'opinion publique.

La liste des représentants auxquels cette mission aurait été confiée n'était pas close; il s'agissait de la composer d'hommes qui [illegible] la mission de la même manière. Chacun d'eux, faisant [illegible] tation de cette composition et de la bonne entente de [illegible] tous ceux qui auraient à concourir à ce but commun.

La mission ne devait avoir rien d'occulte, rien de [illegible] devait être digne, paternelle et conciliatrice.

L'Assemblée en aurait été prévenue par [illegible]

Les représentants de chaque département [illegible] tendre avec leur collègue en mission, pour lui prêter [illegible] concours moral.

Pour copie conforme à l'original déposé dans mes mains.

[illegible]

[illegible]

La Duperie du Salariat.

« Travaille; ta destinée est entre tes mains, » a dit M. Thiers au bon peuple.

Je veux bien; mais dans quel sens faut-il entendre [illegible] travail? car il est des travaux de plusieurs sortes et qui [illegible] destinées bien différentes.

Est-ce comme salarié, est-ce comme spéculateur que je dois travailler?

Si c'est comme salarié, je recevrai chaque jour une [illegible] fixe, assez restreinte, et qui certes, avec beaucoup d'économie, ne me permettra pas d'épargner assez pour m'assurer une existence convenable quand je ne pourrai plus travailler. [illegible] n'y a guère plus de 300 jours ouvrables dans l'année. [illegible] par jour, je toucherai 600 fr. par an pour tout potage; — à 3 fr., 900 fr.; — à 4 fr., 1 200 fr.; — à 5 fr., 1 500 fr.

Mais déjà tout le monde ne peut pas atteindre 3, 4 et 5 fr. par jour, et la société serait bien embarrassée si elle était obligée de payer chaque travailleur réel à 5 fr. la journée.

En effet, admettant 20 millions de travailleurs [illegible] millions de Français, il se trouve que le salaire à 5 fr. [illegible] millions demanderait pour l'année entière 30 milliards [illegible] milliards! Mais la France ne produit pas [illegible] liards, comment pourrait-elle payer [illegible] à 5 fr.?

Mettons 4 fr. par jour. — Mais c'est encore trop, [illegible] drait que la France produisît 24 milliards, et elle ne les [illegible] pas.

Mettons 3 fr. par jour. — C'est encore trop, car il faudrait [illegible] milliards de produits annuels, et nous ne les avons pas.

Mettons 2 fr. par jour. — C'est peut-être encore trop, car la France ne produit probablement point 14 milliards, [illegible] croire nos statisticiens; mais je veux me montrer [illegible] marché, et supposer que le revenu annuel de la France [illegible] 12 milliards... Mais cela ne suffit pas [illegible] qui avons la bonhomie de nous [illegible] ma moyenne de salaire ne se prendra pas [illegible] bruts, mais sur les 12 milliards [illegible] défalcations, d'abord le budget de l'État, [illegible] et des capitaux, puis les profits des spéculateurs de [illegible] marchands, agioteurs, parasites [illegible]

Pourtant je veux encore me montrer accommodant et [illegible] ser qu'ils n'enlèveront que 6 milliards [illegible] ser par eux, et qu'ils laisseront pour le salaire [illegible] c'est-à-dire un milliard de plus que ne [illegible] timés MM. de Morogues et Dupin.

Ces 6 milliards de salaires, [illegible] salariés actifs, donneraient à chacun [illegible] par an.

« Travaille, me dit M. Thiers, [illegible] Il est donc bien clair que ce n'est [illegible] conseille ce savant représentant, [illegible] voulait me persuader que [illegible] [illegible]

gagner ces 300 fr. qui ne sont qu'une moyenne et une moyenne très élevée, — et comme je connais quelques salariés qui gagnent plus d'un franc par jour et que j'en connais un beaucoup plus grand nombre d'autres qui gagnent moins, tout en travaillant tout et toute l'année, je pourrais bien me trouver acculé dans cette seconde et malheureuse catégorie. Donc, je ne travaillerai point comme salarié.

Trois cents francs en moyenne et avec chance probable de tomber au-dessous de la moyenne, ce n'est pas assez. Je travaillerai, ainsi que me le conseille M. Thiers, mais en spéculateur, en achetant et vendant le travail et le produit des autres. C'est là vraiment le travail auquel m'engage M. Thiers, s'il a pour moi quelques bonnes intentions. Le métier de salarié est une duperie; vive le travail de la spéculation. — Nous en causerons encore demain.

Les Rabâcheurs.

On sait que les organes les plus exaltés de la réaction s'oublient en ce moment jusqu'à représenter certains socialistes comme dignes du bagne, et à leur supposer l'intention de mettre la main dans la poche d'autrui. L'aveuglement et la passion politique ont dans tous les temps le même langage. Voici comment, d'après M. de Vaulabelle, les royalistes, les *honnêtes gens* de 1819, traitaient ces libéraux qui devaient triompher en 1830.

En 1819, la qualification d'*Indépendant*, prise en 1817 par les hommes de l'opposition nationale, ayant fait place à celle de *libéral*, cette substitution devint immédiatement l'objet des jeux de mots les plus injurieux: ce n'était pas seulement dans l'intimité de leurs salons que les royalistes exclusifs, voyant sérieusement en eux seuls les *honnêtes gens*, dans leurs adversaires des esprits dépravés ou pervertis, des anarchistes voués à tous les châtiments, transformaient, par plaisanterie, chaque *libéral* en un condamné *libéré*. Plusieurs de leurs journaux, au mois de mars, publiaient deux vers qui restèrent une sorte de mot d'ordre pour le parti. Le journaliste suppose que deux anciens forçats se rencontrent; l'un dit à l'autre:

> Quoi! je te vois, ami, loin du bagne fatal!
> Es-tu donc *libéré?* — Non, je suis *libéral.*

Cette opposition de mots se retrouvait dans une foule de récits ridicules dont on pourra juger par cette anecdote que rapportait le *Drapeau blanc*: « Le libéralisme, comme on sait, est en général la religion des » gens qui fréquentent les galères; on nous racontait l'autre jour que l'un » de ces honnêtes citoyens, échappé du bagne, *depuis l'ordonnance du* » *5 septembre* prit la poche de son voisin pour la sienne. On lui de- » manda raison de cette méprise, il répondit que tous les nez étant » *égaux*, tout le monde devait se servir du *même* mouchoir. »

Les antécédents du prince Louis.

Les élections du prince Louis sont-elles un danger pour la République? Nous ne le pensons pas. Le parodiste de Napoléon n'aura qu'à se faire voir de près pour dissiper un engouement ridicule. Espérons, pour l'honneur de la France, que des masses enivrées ouvriront bientôt les yeux. Pour les éclairer, le *Bien public* imprime depuis quelques jours des articles fort piquants sous ce titre: *Les exploits de M. Louis Bonaparte*. Nous y remarquons les détails suivants sur l'échauffourée de Boulogne:

Les deux compagnies du 42ᵉ étaient en bataille, la baïonnette croisée. La troupe du prince se replia pour se masser et fit de nouveau irruption. Comme le capitaine Col leur enjoignait une dernière fois de se retirer, le prince Louis, transporté de fureur, tira de sa poche un pistolet, et visa à bout portant le noble et spirituel officier. La balle mal ajustée atteignit au visage un homme du second rang, lui brisa trois dents et lui traversa le col.

Après ce bel exploit, la troupe du prince Louis prit la fuite vers la haute ville. Le prince voulait armer *le peuple* qui le suivait. Ce peuple se composait de quelques centaines de polissons, qui se disputaient ignoblement les pièces de monnaie qu'on ne cessait de leur jeter. Le prince, éperdu, avait mis son petit chapeau au bout de son épée et s'en allait par la ville, criant: vive l'Empereur!

..... La garde nationale de Boulogne avait pris les armes, et, au bout d'une heure, toute l'armée conquérante, l'aigle doré, l'aigle vivant et le prince Louis étaient sous la main de la justice. Il ne manquait que le petit chapeau, qui ne put être retrouvé.

Le prince Louis-Napoléon fut traduit devant la cour des pairs. Les magistrats firent bonne justice en mettant hors de cause la plupart des hommes abusés et enivrés, qui avaient été faits prisonniers à la suite du prince Louis. Et aussitôt, ces pauvres diables, qui avaient leurs places marquées parmi les dignitaires du nouvel empire si l'entreprise eût réussi, coiffèrent de nouveau leur chapeau de livrée et réclamèrent le reste de leurs gages.

On découvrit dans les papiers du prétendant un grand nombre d'ordres et de brevets préparés pour l'organisation et l'entrée en campagne de volontaires de toutes armes, à pied et à cheval. Le prince avait tout prévu avec cette minutie tatillonne que les esprits faux apportent dans leurs conceptions. Il avait tout deviné, sauf la dignité, le bon sens, l'honneur du peuple français! Il nous avait traités comme si nous étions une nation de mercenaires, d'ivrognes et d'enfants, que l'on subjugue avec des pièces d'or, des bouteilles de rhum et des oripeaux de théâtre. Le prétendant s'était trompé de route; il avait cru débarquer chez une peuplade de sauvages.

On lit dans l'*Union*:

Les représentants et les membres du gouvernement se préoccupaient aujourd'hui de l'élection de Louis-Napoléon dans plusieurs départements. On se communiquait des craintes, on agitait des projets, on redoutait une nouvelle crise. Nous l'avons déjà dit: *Le nom de Napoléon est la fatalité de la République.*

Heureusement, la République a pour se défendre MM. de Larochejaquelein, Poujoulat, de Falloux et beaucoup d'autres anciens légitimistes qui ne sont arrivés à l'Assemblée nationale qu'en protestant de leur amour pour la République. L'*Union* elle-même, qui a rayé son épithète de *monarchique*, et le parti légitimiste presque entier prouveront qu'ils ont le sentiment de l'honneur en combattant à la fois *M. Crédit* et *M. Louis Bonaparte*.

L'*Ere nouvelle* cherche à rectifier son erreur à l'endroit du jugement de M. Barthe sur le socialisme. Mais son explication est imparfaite et satisfera médiocrement l'honorable représentant. Nous n'avons pas dit que M. Marcel Barthe fût phalanstérien; et il n'y paraît pas, en effet, puisqu'il qualifie d'*ingénieux roman* la théorie économique de Fourier. Seulement, en homme qui a étudié, il déclare que ce roman est *honnête et moral*, et il affirme que *Fourier respecte la propriété*.

L'*Ere nouvelle* vient de plaider pour la conservation de la peine de mort, en invoquant des motifs purement d'utilité, de nécessité. Pourtant l'*Ere nouvelle* déclarait, en un récent manifeste, qu'*elle n'était pas un journal politique, mais un journal chrétien*. Or, au point de vue purement chrétien, la peine de mort n'est et ne peut être qu'une monstruosité, une immoralité, une impiété;

Du reste, nous le constatons avec bonheur, depuis huit jours l'*Ere nouvelle* a paru tendre à se transfigurer. Ce journal vient de reconnaître hautement le *droit au travail*, après avoir nié et proscrit ce droit pendant quatre mois. Il lui reste à rendre hommage à l'homme qui, le premier, a rappelé à l'humanité ce droit au travail, qui découle du Verbe évangélique, et que la primitive Eglise ne contestait pas. Cet homme est Charles Fourier.

Nous reviendrons du reste sur l'attitude nouvelle de l'*Ere nouvelle*, et nous signalerons les tendances plus libérales encore d'une revue catholique l'*Arche d'Alliance*, rédigée par MM. David et Marzion.

Les distributions de Croix à la Garde nationale.

On nous prie de publier la lettre suivante:

Paris, le 18 septembre 1848.

Monsieur le rédacteur,

Dans une lettre de M. le général commandant les gardes nationales de la Seine, nous lisons ce qui suit:

« Le travail relatif aux récompenses honorifiques, a été préparé par » des commissions spéciales, formées dans chaque bataillon, par les soins » des colonels. Ces commissions, régulièrement constituées, sont seules » responsables des actes accomplis. »

Si M. le général Changarnier veut bien prendre quelques informations, il se convaincra facilement qu'en ce qui concerne la 12ᵉ légion les choses ne se sont pas passées ainsi.

Nous affirmons que, dans aucun bataillon, on n'a institué des commissions spéciales; nous affirmons que le travail relatif aux récompenses honorifiques a été préparé par un seul homme.

Voici ce qui a eu lieu:

Une commission constituée par la municipalité, et présidée par un adjoint, était chargée de présenter la liste des gardes nationaux méritant des mentions honorables. Après une enquête sérieuse, elle terminait son enquête, lorsqu'un ordre du jour vint lui annoncer que les présentations étant déjà soumises au ministre de l'intérieur, son œuvre devenait inutile. Elle apprit en même temps qu'à son insu un autre travail avait été préparé et que, pour la 12ᵉ légion tout entière, un homme seul, sans contrôle, avait été choisi pour juger ses concitoyens et distribuer des récompenses.

Ajoutons à ce fait étrange, que l'auteur de la liste insérée au *Moniteur* ne s'est pas servi du rapport de la commission d'enquête, bien que ce rapport lui fût parfaitement connu.

Il n'a pas porté sur la liste des noms honorablement mentionnés par la commission. Il a inscrit des noms que cette commission n'avait pas discutés.

Enfin, il en a inscrit d'autres qu'elle avait cru devoir écarter.

N'allons pas plus loin pour éviter toute question de personnes. Nous ne prétendons ni juger, ni critiquer les nominations qui ont été faites, mais nous déclarons que la commission municipale n'a pas été consultée.

Membres de cette commission, en présence des réclamations qui s'élèvent, nous avons le droit de repousser la responsabilité qu'on veut aujourd'hui faire peser sur nous.

Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

Signé: Amiel, président de la commission, adjoint au maire, Bollenois, d'Heuble, R. Julien, Berthault, Schlessinger-Bahier, Brun, Lesage, Ansart, Vimont, décoré de juin.

Nouvelles d'Italie.

Le *Corriere mercantile* de Gênes publie une correspondance de Naples, 12 septembre, où nous trouvons quelques lignes sur les événements de Messine. La ville est à peu près complètement détruite, mais le bombardement y a contribué plus que la mine. Il paraît que quelques parties seulement avaient été minées. On lit dans ce journal:

« La destruction complète de Messine est confirmée; la perte des troupes royales a été immense. Une grande partie des soldats resta dans la ville, victimes des mines qui avaient été pratiquées en cas d'invasion. Quinze grandes barques chargées de troupes ont été coulées à fond. »

Le *San-Giorgio*, arrivé de Naples à Gênes le 14, a apporté quelques autres détails sur la destruction de Messine.

Trois assauts furent donnés à la ville, les deux premiers furent vigoureusement repoussés. Au troisième, secondé par les feux de la citadelle, les Messinais furent obligés de céder, mais ils reculèrent pied à pied, et quand ils prévoyaient ne pouvoir tenir dans une rue, *ils mettaient le feu aux mines*. Un capitaine d'un navire français, rencontré par le *San-Giorgio* dit que le massacre était suspendu et que l'on était sur le point de conclure une trève. On suppose que cette trève aurait été demandée par le commandant napolitain qui voulait gagner du temps pour obtenir des renforts.

— La flotte sarde se trouvait le 9 dans les eaux d'Ancône.

— L'escadre autrichienne qui se trouvait à Trieste a mis à la voile le même jour, à l'exception d'une frégate et d'une corvette. On ignorait sa destination. Vers le soir, elle se trouvait à la hauteur d'Umago par suite de vents contraires.

La *Presse* annonce ce matin, comme on dit, que la flotte française de la Méditerranée a reçu ordre de se reporter devant Venise. Puisse cette nouvelle être vraie, pour l'honneur de notre gouvernement, et puisse la flotte ne pas arriver trop tard.

La présence du cardinal Amat, commissaire du gouvernement papal, a ramené la tranquillité dans Bologne. Des manifestations de lazzaroni pour et contre la constitution continuent à se faire dans les rues de Naples, et la plupart se terminent par des rixes. Il paraît, cependant, que les lazzaroni commencent à ne plus vouloir former une force réactionnaire entre les mains de Ferdinand et de sa cour.

La Lombardie est pleine d'agitation, et cette conspiration silencieuse qui a précédé l'explosion de Milan recommence dans les principales villes.

Résultat de la Restauration à Modène.

Il circule à Modène des menaces de mort contre Molza, Saccozzi, etc. On a envoyé deux balles de plomb avec une lettre au ministre Gandini avec l'avis que d'autres balles arriveraient par une voie moins amiable, s'il ne donnait à l'instant sa démission. Le ministre docile s'est hâté de porter les balles à S. A. en lui rendant son portefeuille.

Le duc rend une foule de décrets auxquels personne n'obéit; il est continuellement salué des titres de polisson et de gamin, et ne sort jamais qu'en voiture et au galop. Il a placé des canons devant son palais, mais tous disent publiquement qu'il n'en tirera pas plus de deux coups.

Reggio est plus calme, mais il ne s'embarrasse pas plus de monseigneur le duc que s'il était auprès de sa femme pour l'aider à accoucher. Les Allemands, du reste, nous tiennent sous un joug de fer, pour tout ce qui tient à la possession d'armes, à l'obtention de passeports, de licences, de permissions, etc.

Les aristocrates ne sont rien moins que rassurés, le bas peuple est inerte, la campagne est livrée au pillage, les libéraux ont bon espoir, les républicains surtout se réjouissent de la tournure que prennent les choses.

(Correspondance de la *Patria* du 12 septembre.)

En vérité, il faut avouer que M. Henri V, dont les spirituels partisans raillaient si bien les mariages de la famille d'Orléans, n'est guère heureux lui-même dans le choix de ses alliances conjugales.

Nouvelles d'Allemagne.

A Berlin, la crise ministérielle, loin d'avoir fait un pas, est moins près que jamais de toucher à sa fin. La camarilla et le parti réactionnaire, qui avaient tourné leurs efforts vers les soldats, en les engageant à demeurer fidèles au roi contre les bourgeois, ont perdu le dernier espoir qui leur restait. Ce parti est maintenant aux abois.

Le parlement de Francfort s'est enfin décidé à repousser les conclusions de la commission, qui étaient hostiles à l'armistice.

La nouvelle de cette décision a causé parmi le peuple de Francfort une agitation extraordinaire. De nombreux rassemblements se sont portés devant la demeure de divers députés et ont brisé les fenêtres. On a dû battre la générale, et ce n'est que vers deux heures de la nuit que la tranquillité a pu être rétablie par la garde bourgeoise, unie aux troupes hessoises de la garnison.

Le 13 a eu lieu à Vienne une grande séance de l'Assemblée nationale, qui s'était déclarée en permanence pendant les troubles qui ont agité la capitale. La situation précaire et difficile où se trouvent les petits bourgeois et les petits industriels avait fait décider, dans le club des députés radicaux, qu'ils présenteraient à l'Assemblée une motion tendant à allouer un crédit de deux millions pour venir en aide à cette classe.

Au milieu de la séance, le président annonce qu'on vient de lui apprendre qu'un bataillon de ligne et une batterie de six canons s'avancent vers l'Université. (Grand mouvement dans l'Assemblée. On entend dans les galeries les cris: *aux armes! à l'Université!* et la plupart des spectateurs sortent précipitamment.)

M. Hornbostel donne lecture d'une lettre d'après laquelle on élèverait des barricades dans la rue des Etudiants, et l'on manifesterait le dessein de proclamer la République à huit heures.

Le ministre demande un vote de confiance pour les mesures qu'il croira devoir prendre. (Applaudissements au centre. — Sifflets à gauche et à droite.)

M. Hornbostel. Il ne s'agit pas actuellement du maintien de quelques ministres, il s'agit du salut du pays.

Il n'est pas procédé au vote de confiance.

M. Kudlich entre en toute hâte. La ligue, dit-il, a pris possession du Hohen-Markt. La sensation que cette mesure a causée dans le public est énorme. Les passions s'aigrissent de plus en plus. Les dispositions de la garde nationale sont douteuses; on parle de plusieurs compagnies de la ligne qui voudraient faire cause commune avec les étudiants.

M. Strakowski propose d'envoyer une députation au peuple pour lui faire entendre des paroles de paix et de conciliation. Cette proposition est rejetée, mais on adopte celle d'envoyer une commission à l'Université pour s'informer de l'ordre des choses.

La commission est reçue à l'*Aula* avec tous les honneurs dus à des membres de l'Assemblée. Les étudiants garantissent qu'ils maintiendront seuls l'ordre dans Vienne, sans le concours des troupes. En conséquence, l'Assemblée arrête que, dans une heure, les troupes auront quitté la ville.

A leur sortie les députés sont accueillis par les vivats de la population.

Le lendemain, les deux millions destinés à venir en aide à la petite industrie, ont été votés.

Le cabinet, dont la chute paraissait certaine, se trouve raffermi, vis-à-vis de la chambre du moins, par les concessions qu'il a été obligé de faire à l'opinion publique.

En Hongrie, la diète siégeant à Pesth s'est également déclarée en permanence, et, de plus, en quelque sorte souveraine, puisqu'elle a déclaré que les dernières lois rendues par elle et non sanctionnées par le roi seraient mises en vigueur. Elle a pris, en outre, les mesures les plus énergiques pour la défense et le salut de la patrie. La levée en masse a été ordonnée.

On écrit du théâtre de la guerre que les Serbes ont remporté le 6 une nouvelle victoire sur l'armée hongroise. Après un combat sanglant, ils se sont emparés de Tuttak, Ker, Pirdes, Bogecs, et ils ont fait une attaque opiniâtre contre Werbasz. Il paraît qu'indépendamment du général Bechtold, les commandants Woblenhofer et Ottinger ont résigné leurs commandements.

A son entrée en Hongrie, le ban de Croatie a adressé un manifeste aux peuples de l'Autriche, une proclamation aux Madgyars et un appel à ses compagnons d'armes en Hongrie. Le ban déclare dans son manifeste que les reproches qu'on lui fait de travailler à amener une réaction sont complètement faux; il ne combat, dit-il, que pour la liberté et l'égalité de droits de toutes les nationalités.

BELGIQUE. — Le roi Léopold vient de prendre, sur la proposition de M. Rogier, un arrêté qui fait honneur à son gouvernement.

Léopold, etc. Considérant qu'il importe de mettre à la portée des populations rurales tous les moyens d'instruction que le gouvernement peut leur fournir dans la mesure des crédits disponibles à cet effet:

Art. 1ᵉʳ. Il sera publié, par les soins et sous la surveillance de notre ministre de l'intérieur, une bibliothèque rurale, comprenant les meilleurs traités sur les différentes branches de l'industrie agricole.

Cette publication sera faite en français et en flamand.

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur est autorisé à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la composition, la traduction et la publication des ouvrages destinés à faire partie de la bibliothèque rurale.

Un tiers des dépenses auxquelles celle-ci donnera lieu sera imputé sur le crédit porté au budget en faveur de l'enseignement primaire. Le surplus des dépenses sera prélevé sur les crédits ouverts pour l'enseignement de l'agriculture.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 20 septembre.*

La séance est ouverte à midi et demi.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Gouin dépose, au nom du comité des finances, un rapport sur un projet de décret relatif au crédit de 14 millions 500 000 fr. par anticipation sur le budget de l'année prochaine, pour les dépenses des colonies pendant le premier semestre de 1849.

Le rapporteur demande qu'il soit passé immédiatement au vote de ce projet. Cette proposition, ainsi que le projet sont adoptés sans discussion.

M. Verninhac, ministre de la marine, a la parole pour une communication du gouvernement.

Le ministre dépose un projet de décret relatif à un crédit de 1 552 000 francs pour combler un déficit dans le budjet de 1847.

Ce projet est renvoyé d'urgence aux comités de la marine et des finances.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'art. [illegible] du projet de constitution.

On se souvient que M. de Montalembert a présenté un amendement sur cet article pour demander la liberté absolue de l'enseignement.

M. de Montalembert a la parole pour continuer son discours commencé dans la séance de vendredi.

M. DE MONTALEMBERT proteste contre toute pensée d'attaque aux institutions politiques que la France s'est données depuis 1789.

Il se demande pourquoi le mal moral qui ronge la société, pourquoi cette instabilité des pouvoirs, cette agitation fébrile, cette faiblesse des esprits. L'orateur croit que la cause de ces agitations est dans la nature de l'éducation donnée à la jeunesse française.

M. de Montalembert n'a pas encore prononcé à l'Assemblée une parole de nature à blesser un parti politique quelconque; il vient parler dans toute la sincérité de son cœur. (Marques d'impatience.)

La monarchie était malade du même mal que vous. La garantie du calme et de la paix n'est que dans la vérité chrétienne, et le seul moyen de faire triompher cette vérité chrétienne, c'est la liberté de l'enseignement.

Parmi les assertions que j'ai apportées ici dans mon premier discours, il en est une qui a soulevé de vives réclamations; il en est une sur laquelle je crois devoir revenir. J'ai affirmé que l'éducation est inférieure aujourd'hui en France à ce qu'elle était avant 89.

M. DE VAULABELLE. Je demande la parole.

M. DE MONTALEMBERT lit un passage d'un rapport présenté à la chambre des députés par M. de Salvandy, dans lequel il est constaté que beaucoup d'élèves qui suivent les cours des colléges ne se font pas recevoir bacheliers.

Le bruit des conversations couvre la voix de l'orateur, qui nous parvient difficilement.

L'essence du gouvernement républicain, c'est que les hommes qui gouvernent changent sans cesse. Ce gouvernement a plus besoin qu'un autre de se placer sous l'égide de la religion, parce que la religion peut seule donner à leur autorité le respect dont ils ont besoin, parce qu'elle les sacre pour ainsi dire par ces mots : « Rendez à César ce qui est à César. »

La religion est non moins utile à la conservation de la propriété. Je ne connais qu'un moyen de faire respecter la propriété; c'est la croyance en Dieu, non pas du Dieu des éclectiques, mais du Dieu que nous enseigne le catéchisme, le Dieu qui punit et qui récompense. (Bruit à gauche.)

On a dit que la propriété s'usera comme le christianisme. Je crois, moi, que ni l'un ni l'autre ne disparaîtront, mais soyez sûrs, messieurs, que dans le cœur du peuple français, la propriété ne survivra pas au christianisme. (Bruits à gauche.)

Le christianisme a disparu de certaines contrées, de l'Asie-Mineure, de l'Afrique septentrionale par exemple.

L'orateur proteste contre la pensée qu'il y ait un christianisme pour les classes élevées, et un christianisme pour les pauvres.

Rien de plus opposé que cette idée à la morale du catéchisme. (On rit.) Cette théorie a été inventée par Voltaire, qui ne voulait pas penser comme son cordonnier et sa blanchisseuse; elle a été préconisée par les professeurs de la philosophie universitaire.

Qu'en est-il résulté? que le peuple a voulu aussi s'émanciper, qu'il s'est fait voltairien comme vous. Il n'a plus voulu travailler, il n'a plus voulu souffrir les inégalités sociales. Cette situation, c'est nous tous qui l'avons faite, c'est nous qui en sommes coupables.

Je comprends que les novateurs, que ceux qui vous ont proposé, ou qui vous proposeront des moyens de réorganisation sociale repoussent le vieux système qui a maintenu la société autrefois; je comprends ces hommes, mais je ne comprends pas que, vous, qui repoussez les innovations, qui n'êtes ni phalanstériens ni socialistes; je ne comprends pas que vous qui n'êtes que des sceptiques, vous repoussiez le seul remède que vous connaissiez.

M. CONSIDERANT. Très bien!

M. DE MONTALEMBERT. Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis le commencement du siècle, les trois monarchies qui ont succombé tour à tour ont voulu, elles aussi faire de la propagande par l'éducation, ils n'en ont pas moins succombé; vous ne ferez pas plus aujourd'hui par votre éducation des républicains que les journaux n'ont fait des monarchistes.

Sans doute aujourd'hui, comme en 1830, le peuple français repousse l'immixtion du clergé dans les affaires publiques; mais il ne repousse pas l'immixtion du clergé dans la famille. (Très bien!) Voyez ce qui s'est passé depuis la révolution de Février. Le peuple parisien a montré partout son respect profond pour le christianisme. Et, quand l'archevêque de Paris est allé sur les barricades, qui donc lui a valu les respects dont il a été l'objet? Est-ce le courage? Mais tout le monde avait du courage ces jours-là, devant et derrière les barricades. Non, ce qui lui a valu les hommages dont il a été l'objet, c'est le caractère sacré dont il était revêtu, c'est la religion dont il était le ministre. (Non! Oui!) C'est le christianisme qui parlait au cœur de tous.

L'orateur termine en disant qu'il n'est qu'une seule doctrine qui puisse répondre au sentiment populaire et remplir les âmes, c'est la doctrine du devoir, du droit et du sacrifice, dont la liberté d'enseignement peut seule lui assurer les consolations.

M. DE VAULABELLE, ministre de l'instruction publique, déclare qu'il ne répondra qu'à une seule des assertions de M. de Montalembert.

L'orateur cite divers rapports d'où il résulte qu'il n'y a aucune sorte de comparaison possible entre l'éducation qui se donne aujourd'hui en France et celle qui se donnait avant 1789. Il y a différence du tout au tout sur le nombre de ceux qui en profitent et sur l'importance des études. Il fait la statistique des écoles établies sur tous les points de la France.

Il demande si c'est dans les écoles de l'Université que les révolutionnaires de 92 s'étaient instruits, et de quelle école sortaient ce Voltaire et tous ces philosophes du dix-huitième siècle que M. de Montalembert voue à l'exécration. (Très bien!)

Nous ne pouvons saisir les détails statistiques par lesquels M. de Vaulabelle réfute l'incroyable assertion de M. de Montalembert.

M. ROUX-LAVERGNE cherche à établir que le droit d'enseigner est un droit naturel.

Dans l'enceinte de la famille, l'homme enseigne à chaque instant; c'est le fait et le droit pour tout père de famille. L'Etat n'a pas le droit d'intervenir pour mouler l'enfant à son image.

Nous devons sonder toutes les plaies; la France est livrée aujourd'hui à la multiplicité des doctrines; il faut de toute nécessité que liberté soit donnée à toutes les doctrines de se répandre. L'Etat ne doit pas intervenir dans cette diffusion de doctrines.

Ce qui a fait croire le contraire, c'est l'unité dont est empreinte notre organisation politique, qui a amené l'unité de foi. Il ne faut en France ni une religion ni une philosophie de l'Etat.

VOIX DIVERSES. Nous sommes tous d'accord là-dessus.

M. ROUX-LAVERGNE. Des doctrines diverses sont répandues sur le sol; elles tentent partout à faire des prosélytes; elles travaillent la France comme un corps dans lequel elles voudraient s'injecter, comme le sang dans les veines. Il y a impossibilité pour l'Etat, dans la situation actuelle des esprits de formuler une doctrine qui donne l'explication intégrale de la destinée humaine. Je connais beaucoup d'esprits éminents dans cette enceinte, je connais des éclectiques, des spiritualistes, des sensualistes (On rit.), tous se combattent, et je les défie de s'entendre pour formuler un corps complet et uniforme de doctrine, une théorie homogène qui puisse servir de base à l'enseignement de l'Etat.

Il en est de même dans les questions désormais sociales sur lesquelles ni les socialistes ni les économistes ne parviendront à se mettre d'accord.

Eh bien, s'il y a tant de dissidences entre les philosophes des diverses écoles, il est évident qu'il n'y a pas de doctrine existante, et par conséquent de base solide à ces enseignements de l'état.

Donc, si l'état n'a pas de corps de doctrine à faire prévaloir, il s'ensuit qu'il doit accorder la liberté d'enseignement à tous.

M. JULES SIMON. M. de Montalembert a porté à cette tribune un magnifique éloge de l'Evangile; mais qui donc avait-il à convaincre sur ces bancs? Est-ce que l'Université a jamais nié la grandeur de l'Evangile?

M. de Montalembert se plaint que la parole des catholiques ne soit suffisamment libre. Mais qui donc a autant de chaires que vous, autant de chaires d'enseignement qui s'adressent aux grands et aux petits, depuis la cathédrale jusqu'au dernier village? (Très bien!)

Vous faites un tableau épouvantable de notre société. Ah! n'entrez pas le tableau, messieurs, ou nous croirons que, si vous nous en voulez tant, c'est d'avoir fait la République. (Très bien!)

Vous nous accusez d'avoir fait l'éducation de la société actuelle? Mais est-ce nous l'avons faite seule, cette éducation? D'où sortaient donc les encyclopédistes, les matérialistes, les révolutionnaires du dix-huitième siècle? Est-ce qu'ils ne sortaient pas de vos cloîtres?

Aujourd'hui encore, est-ce que vous n'avez pas une part de l'enseignement? Est-ce que vous n'avez pas vos chaires? Est-ce que vous n'avez pas vos séminaires? Est-ce que vous n'avez pas vos tribunes? Est-ce que vous n'avez pas surtout l'apostolat? Acceptez donc votre part de l'état de cette société que vous aimez à calomnier.

Vous nous dites que nous faisons des sceptiques, nous qui ne vivons que de notre foi! Vous nous parlez de doctrines qui ne parlent que de jouissances. Mais ces doctrines est-ce nous qui les répandons? Est-ce que le gouvernement déchu a placé des phalanstériens ou des communistes dans les chaires philosophiques de l'Université?

Peut-être si je cherchais le secret des attaques de M. de Montalembert, le trouverai-je ici : « Les insurgés de juin savaient lire, nous dit-il; le lendemain de l'insurrection, on apportait ici un projet de loi qui supprimait l'enseignement religieux. »

Telles sont les paroles de M. de Montalembert. Est-ce qu'on voudrait nous empêcher d'enseigner à lire? Si l'on n'a pas mis dans le projet l'enseignement religieux, c'est qu'on voulait réserver au ministre des cultes le soin de s'en occuper. Y a-t-il un parti au monde qui ait besoin, pour triompher, de s'appuyer sur l'ignorance?

Nous avons établi bien des droits, l'égalité surtout, mais nous n'aurons jamais accompli notre œuvre tant que nous n'aurons pas aboli le dernier des esclavages, l'esclavage de l'ignorance. (Très bien!)

On parle du droit d'enseigner comme d'un droit naturel? Enseigner à qui? enseigner quoi? Y a-t-il quelque chose qui s'appelle le droit naturel d'enseigner l'écriture, d'enseigner le latin?

A DROITE. Ce n'est pas cela.

L'ORATEUR. Si je viens à cette tribune animé d'une profonde conviction du droit de l'Etat, j'y viens aussi pour soutenir le droit de la conscience. (Très bien!) Je veux que, si la presse ne suffit pas à celui qui a quelque chose à enseigner, je veux qu'il puisse monter sur la borne, et propager sa doctrine...

Le droit d'enseigner, selon vous, n'est-ce pas cela? Ce serait le droit d'être professeur. (Dénégations.)

Je dois répondre en très peu de paroles à ce que j'entendais à la tribune. On contestait le droit de l'Etat. Pour quelle raison? On nous démontre, avec un talent admirable, que la France n'est rien sans l'idée... A vous qui représentez la France, on dit : Contentez-vous d'être la force matérielle, ne soyez pas l'esprit. Il y a l'intelligence et le sabre, on vous dit : Soyez le sabre. (Très bien!)

On vous disait hier : Laissez la France libre; elle ne se jettera pas dans les bras du clergé. Si l'Etat s'oubliait, s'il se déshonorait jusqu'à abandonner toute direction morale, je serais de son parti, et je voudrais que la France pût se rattacher à un symbole, car je respecte le symbole, et je le crois nécessaire après la liberté. Je veux la liberté avec la garantie et la surveillance de l'Etat.

Il y a six mois, vous ne vouliez pas d'une certaine garantie, d'une certaine surveillance. Je le comprends; mais, à présent, qui donc gênera la liberté? Est-ce l'Université? Si l'Université gêne la liberté, supprimez-la. Est-ce de l'Etat, qui exercera une surveillance légale, que vous avez peur? Si vous voulez une liberté illimitée, je ne puis être avec vous; si vous voulez de la liberté, demandez qu'elle soit réglée. (Très bien!)

C'est avec douleur que j'ai entendu parler ici de la vieille querelle entre l'Université et le clergé... Pour moi, je ne veux plus de querelles. Effaçons la trace de ces luttes, inscrivons ici la liberté de l'enseignement avec surveillance. Disons tous : Pas de liberté illusoire. Liberté avec garanties. (Très bien!)

M. DE FALLOUX. M. Simon aurait raison de repousser vivement certaines paroles prononcées par M. de Montalembert, si ces paroles s'étaient adressées à l'Université. Mais ces paroles, évidemment, ne s'adressaient qu'à ceux qui professent des doctrines fouriéristes et communistes.

Pour ma part, ce n'est pas comme corps enseignant que j'attaque l'Université, c'est comme corps empêchant d'enseigner.

On a parlé de l'éducation des ordres monastiques : on a dit que Voltaire avait été élevé chez les jésuites; mais est-ce les jésuites qui avaient formé Voltaire tel qu'il s'est manifesté?

A GAUCHE. Ils y ont été pour beaucoup.

M. DE FALLOUX. La question n'est donc pas là. La solution de la question n'est que dans la liberté. La solution de la question est dans la liberté de se produire pour toutes les idées grandes et généreuses.

Quant à cet antagonisme entre la société ancienne et la société moderne, entre la philosophie et la foi, dont a parlé M. Jules Simon, je n'y crois pas. Cet antagonisme n'existe que dans l'esprit des socialistes qui veulent refaire la société sur de nouvelles bases. Est-ce que la démocratie serait un fait nouveau? Non pas; la démocratie a été l'œuvre de la royauté, l'œuvre des siècles qui nous ont précédés. (A la question! aux voix! Marques unanimes d'impatience.)

M. Louis Blanc a écrit l'histoire de la Révolution (Interruption); je veux lui rendre hommage. (Nouveau bruit.) M. Louis Blanc fait remonter la Révolution de 89 à Luther; d'autres la font remonter à Jésus. (Bruit.) On va siècle à siècle de la barbarie à la civilisation, de la monarchie à la république. Nous sommes des esprits plus ou moins rapides, mais nous appartenons tous à la même idée. La liberté serait une bien petite chose dans le monde, si elle ne datait que d'aujourd'hui.

VOIX DIVERSES. L'amendement! l'amendement!

M. DE FALLOUX. Je comprends bien qu'à une époque où il y avait solidarité entre le gouvernement et la religion, on ait soulevé les défiances qui se manifestent aujourd'hui. Mais aujourd'hui ces défiances sont un anachronisme. Est-ce que ce n'est pas Pie IX qui a donné l'impulsion au mouvement d'Italie. L'archevêque de Paris. (Rumeurs; marques d'impatience.)

L'alliance du sang des soldats et du sang de l'apôtre sur les barricades a formé le ciment indestructible de l'Eglise et de la liberté. (Nouvelles rumeurs.)

On dit que l'Université donne plus l'éducation que l'instruction, que les maisons religieuses donnent plus l'éducation que l'instruction, donnez-leur la liberté, et avec la liberté l'émulation sous la surveillance des lois, afin que, de part et d'autre, il y ait perfectionnement au bénéfice de tous.

M. de Montalembert retire son amendement.

M. DUPIN. En d'autres temps, quand la question était agitée, j'ai montré que je ne redoutais pas la lutte avec des adversaires, quels qu'ils fussent.

Je parle dans cette question pour le projet de constitution. Si on insistait pour introduire le droit d'*enseigner* seul, nous nous y opposerions. Dans le préambule et dans le projet, nous avons pris garde d'inscrire des droits absolus, non définis, non limités.

Nous repoussons le droit : on le retire; nous en prenons acte : on l'aurait soutenu, que nous l'aurions combattu.

UNE VOIX. Il est retiré.

M. DUPIN. On n'en sera pas quitte pour risquer un amendement, venir le développer dans un certain système, et plus tard venir dire à ceux qui le combattraient, qu'on le retire au moment où ils vont le combattre.

Nous voulons la liberté : nous ne voulons pas de servitude, ni de liberté illimitée. Nous voulons le principe français que consacre le projet dans l'article 9; mais la liberté ne pourra s'exercer que conformément aux lois. (Très bien! très bien!)

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement de M. de Montalembert est retiré. Il n'y a pas d'autre amendement. Je mets l'article aux voix.

« Les citoyens ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans armes, de pétitionner, de manifester leurs pensées par la voie de la presse ou autrement. » — Adopté.

Le deuxième paragraphe est ainsi conçu :

« L'exercice de ces droits n'a pour limites que les droits ou la liberté d'autrui et la sécurité publique. »

M. FRANCHART propose de le remplacer par ces mots :

« En restant soumis aux lois répressives des délits qu'ils pourraient commettre dans l'exercice de ces droits. »

L'amendement est rejeté. Le paragraphe est adopté.

§ 3. La presse ne peut en aucun cas être soumise à la censure.

M. MORHERY demande que l'on ajoute : ni au cautionnement.

Cet amendement est rejeté, l'article est adopté.

M. FÉLIX PYAT propose un amendement ainsi conçu :

« La censure ne pourra jamais être rétablie. »

Mon amendement, dit-il, a pour but de mettre le dernier paragraphe de l'article en harmonie avec le premier; la rédaction de la commission laisse à l'arbitraire une porte ouverte qu'il faut se hâter de fermer.

M. VIVIEN repousse cet amendement, qui aurait pour conséquence l'abolition absolue de la censure, non pas seulement en matière de presse, mais en matière de théâtre.

UNE VOIX. Ce n'est pas la liberté alors.

M. VIVIEN. Il faut s'entendre sur la portée de ce droit si précieux de la liberté. La liberté doit avoir des limites; nous consacrons dans la constitution le principe que jamais la censure ne pourra être rétablie dans la presse; mais nous n'admettons pas qu'il en soit de même pour les pièces de théâtre, parce qu'il peut y avoir des choses contraires à la morale, contraires aux intérêts particuliers, et il faut qu'une censure préalable puisse s'exercer à cet égard.

M. VICTOR HUGO. Une pareille matière soulève des idées qui occuperaient tout le reste de la séance. (Exclamations diverses.) Je sais qu'une grande partie de cette Assemblée ne voit dans la question des théâtres qu'une futilité. (Murmures négatifs.) Nous aurions voulu que la liberté tout entière de l'intelligence eût été inscrite dans la constitution. (Explosion de murmures.) Puisqu'il n'en est pas ainsi, puisque vous voulez lui apporter des entraves, je proteste.

L'amendement de M. Félix Pyat, mis aux voix, n'est pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT. M. Charamaule a proposé un amendement ainsi conçu : « Ni à aucune mesure préventive. »

M. VICTOR HUGO craint que l'adoption de cet amendement ne nuise au vote que l'Assemblée vient de porter contre la censure.

M. CHARAMAULE. Il y a d'autres mesures préventives que la censure; je n'ai pas besoin de les indiquer à l'Assemblée; son intelligence va au devant de mes explications.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée vous prie de les lui donner. (On rit.)

M. CHARAMAULLE continue au milieu du bruit qui couvre sa voix. L'Assemblée semble tenir à justifier la bonne opinion que l'orateur a de son intelligence.

M. MARTIN (de Strasbourg) veut parler sur la position de la question. Sa présence à la tribune soulève des orages à gauche.

On demande avec plus de force le scrutin de division qui a reçu un commencement d'exécution, et ces cris interrompent l'orateur toutes les fois qu'il veut parler. Ces interruptions durent plus d'un quart d'heure.

M. PERRÉE. Il s'agit de savoir si quelques membres ici pourront imposer silence à la majorité. (Tonnerre de clameurs à gauche; quelques membres de cette partie de l'Assemblée, debout, répondent aux interpellations dirigées contre eux. — Le tumulte est à son comble.)

M. LE PRÉSIDENT. Il y a ici des citoyens qui semblent avoir pris le parti de s'opposer à l'audition des orateurs que l'Assemblée veut entendre. Si je les connaissais, je les rappellerais nommément à l'ordre. (Le tumulte s'apaise un peu, après une nouvelle explosion de cris à gauche.)

M. MARTIN (de Strasbourg). J'ai demandé la parole sur la question préalable pour bien expliquer la pensée de la commission. La commission ne repousse pas l'amendement quant au principe; mais elle pense que, dans l'intérêt même de la question que soulève l'amendement, la question préalable doit être mise aux voix, parce que cette question préalable n'implique pas le rejet de la proposition elle-même; elle ne fait que suspendre le vote de l'Assemblée. La question se trouvera donc naturellement à sa place dans la discussion du code de la presse, quand il s'agira du cautionnement.

M. DEVILLE. Je ne veux pas traiter la question au fond; aussi, je ne dirai qu'un mot, c'est que l'amendement de M. Charamaule n'implique pas que le cautionnement soit ou non une mesure préventive. Ce sera à vous à trancher cette question.

Quant à la question de forme, est-il bien convenable qu'une grande Assemblée se prononce pour la question préalable sur une question aussi grave et qui a déjà été discutée à cette tribune?

D'ailleurs, après le développement de la proposition, le scrutin de division a été demandé, ordonné, car les huissiers ont pris les urnes pour commencer le scrutin; il y avait donc déjà chose jugée. Il est inouï que l'on vienne ensuite demander la question préalable pour empêcher un vote commencé; cela est contre tous les usages et contre tous les règlements. Je demande donc que le scrutin de division sur l'amendement soit continué; ou, si l'Assemblée ordonne la question préalable, je demande le scrutin de division sur la question préalable.

M. CHARAMAULE. La question préalable aurait quelque chose de préjudiciable. (Non! — Si!) Je ne regarde pas le cautionnement comme mesure préventive. (Allons donc!) C'est la suspension des journaux qui est une mesure préventive! (Explosion de cris et de murmures.)

On passe au scrutin de division sur la question préalable.

Nombre des votants	778
Majorité absolue	390
Pour	483
Contre	295

L'Assemblée adopte la question préalable, c'est-à-dire que la question « Abolition des mesures préventives dirigées contre la presse » est réservée.

L'art. 8 est adopté.

M. PIERRE LEROUX propose un article additionnel ainsi conçu :

« L'imprimerie ne peut être soumise à aucun monopole. »

L'orateur rappelle comment ce monopole a été établi, et comment l'imprimerie est devenue la proie des hommes de la police et des bureaucrates. C'est une censure préalable. Dernièrement, on a privé des imprimeurs de leur brevet pour avoir prêté leurs presses aux adversaires de tel ou tel ministère.

Après 1830, B. Constant avait présenté une loi pour mettre fin à cet abus si criant. La loi fut votée article par article; puis, au scrutin, elle fut rejetée.

Resterez-vous au niveau de la chambre de 1830? Vous avez posé en principe la liberté de l'industrie : comment pourriez-vous souffrir la continuation des entraves opposées au développement de cette industrie, dont le libre exercice importe tant à la liberté de la pensée.

M. VIVIEN. La législation qui réglemente l'imprimerie doit être sérieusement examinée; elle est susceptible de grands changements, de nombreuses améliorations; mais ce sont là de ces innovations qu'un vote ne peut improviser.

C'est ce qui arriva en 1830. La chambre recula devant une œuvre semblable qui se rattache à la liberté de la presse, à la morale publique, à la propriété littéraire. Ce serait porter une grande perturbation dans cette industrie telle qu'elle est constituée. Le comité repousse l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT. Vingt membres ont demandé le scrutin de division sur la proposition de M. Pierre Leroux.

VOIX NOMBREUSES AU CENTRE DROIT. Le scrutin secret! le scrutin secret!

Le scrutin secret est ordonné. MM. les représentants se pressent en foule au pied de la tribune pour déposer leurs votes. Quand le scrutin est terminé, MM. les secrétaires procèdent au dépouillement.

En voici le résultat :

Nombre des votants	[illegible]
Majorité absolue	[illegible]
Pour l'amendement	[illegible]
Contre	[illegible]

La proposition de M. Pierre Leroux est rejetée.

On a remarqué que M. Pierre Leroux [illegible] contre sa proposition. Cet incident [illegible] dans la salle.

La séance est levée à six heures [illegible]

Demain, à onze heures et demie, réunion dans les bureaux. — Examen du projet de décret sur les récompenses nationales.

A midi et demi, séance publique, suite de la discussion du projet de constitution.

FAITS DIVERS.

— Le représentant Ducoux, préfet de police, vient d'adresser aux habitants de Paris une nouvelle proclamation. Nous y trouvons les détails suivants :

La situation du Mont-de-Piété présente une amélioration assez notable. Les sommes prêtées du 8 au 17 septembre se sont élevées à 459 303 fr., et les sommes remboursées à 472 339 fr. La différence, qui n'était à l'époque du dernier bulletin que de 2 033 fr., est aujourd'hui de 13 065 fr.

Le chiffre des dépôts à la caisse d'épargne a été, le 17 et le 18 septembre, de 35 661 fr., versés par 351 déposants, dont 79 nouveaux.

Sur plusieurs points de la capitale, de grands travaux de pavage, de terrassement, de construction, occupent un grand nombre de bras. Le 8 septembre, sur 27 308 ouvriers habitant les garnis, 17 977 étaient occupés. Le 16 du même mois, sur 29 388 ouvriers, 19 777 avaient du travail. Ainsi, le nombre des ouvriers inactifs est resté à peu près le même, quoique deux mille ouvriers de plus soient entrés dans Paris.

Malgré la saison des vacances, le nombre des personnes qui viennent dans la capitale s'augmente chaque jour. Du 7 au 17 septembre, il est entré à Paris 8 437 Français, c'est-à-dire 2 056 de plus qu'à la date de notre dernier Bulletin. Dans le même espace de temps, 1 313 étrangers sont arrivés dans notre cité.

Du 8 au 18, il n'a été délivré ou visé que 1 662 passeports. — dont 678 avaient été demandés par des étrangers.

Les maisons d'arrêt renferment 3 389 détenus ordinaires, mais elles ne contiennent plus que 1 893 prisonniers de juin ; 497 appartenant à cette dernière catégorie ont été transportés depuis la publication du dernier bulletin.

Le nombre des vols simples est, en moyenne, de huit par jour ; celui des vols avec effraction s'est élevé à quinze pendant ces onze derniers jours. Là encore, il y a amélioration sensible.

Le nombre total des décédés de juin est de 1 450.

La vigilance de la police a multiplié ses investigations, au moment où les approches de l'hiver jettent dans la capitale un plus grand nombre de malfaiteurs. Dans la semaine qui vient de s'écouler, elle s'est emparée de bandes entières de voleurs ; chefs et complices sont sous sa main, et les indications qu'elle a obtenues la mettent sur la trace de ceux qui sont jusque-là parvenus à se soustraire à ses recherches.

Du 3 au 15 septembre, les recettes des théâtres se sont élevées au chiffre de 433 556 fr.

— Le tribunal de Police correctionnelle de Paris (7e chambre), a condamné, dans une de ses dernières audiences les nommés Barthe et Genty, marchands de sangsues, à 6 mois de prison et 1 000 fr. d'amende, pour avoir livré sciemment au commerce des sangsues gorgées. Parmi les dépositions à décharge, nous remarquons les deux suivantes : — « Ces messieurs m'ont, il est vrai, vendu quelquefois des sangsues gorgées *comme tous les autres*, mais leur maison était celle qui donnait les meilleures. » — « MM. Vitcoq et Vinot disent que les sangsues fournies par MM. Barthe et Genty étaient bonnes *relativement à l'état actuel du commerce.* »

— Le tribunal, dans son audience d'hier, a statué en ces termes dans l'affaire Pontécoulant, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

« Attendu qu'il est établi par les débats que de Pontécoulant étant dépositaire public a détourné, et se les est appropriés, un certain nombre de pièces offrant un intérêt historique et politique, entre autres : la minute d'une *Lettre de l'ex-roi Louis-Philippe au pape* ; une *Note sur les lieutenants-généraux* ; une *Réponse du duc de Nemours à son frère le duc de Joinville* ; pièces qui se trouvaient entre les mains de Pontécoulant, en vertu des fonctions dont il avait été investi le 1er mars dernier ;

» Ce qui constitue le délit prévu par l'art. 171 du code pénal modifié par l'art. 463 ;

» Condamne de Pontécoulant à 500 fr. d'amende et aux dépens. »

— On écrit du golfe de Forth (côte orientale d'Ecosse), le 11 de ce mois :

« La pêche, après avoir langui quelque temps sur la côte orientale d'Ecosse, s'est faite à profusion vers les îles Farin, Staples, Holy, et vers la pointe Sunderland : le hareng se vendait 5 schellings le mille. Cette circonstance, qui favorisait nos acheteurs n'était pas moins avantageuse à nos pêcheurs, dont plusieurs, en quelques marées, ont pu compléter leurs chargements. Certains acheteurs, engagés par l'abondance du poisson, se sont mis à pêcher réellement.

» Le coup de vent S.-E. qui a soufflé du 18 au 19 août sur les côtes d'Ecosse, et qui a occasionné plusieurs sinistres parmi les pêcheurs anglais, n'a fait éprouver aucune perte aux pêcheurs français. »

— Nous signalons à l'attention de nos lecteurs une brochure intitulée : *La Gratuité de l'enseignement public à tous les degrés, avec son organisation pratique*, par M. Delouze, chef d'institution. Ce petit ouvrage, dédié aux représentants du peuple, renferme d'excellentes idées exposées d'une manière nette et concise. M. Delouze demande la gratuité et le concours pour tous les degrés de l'enseignement.

Il y a longtemps que l'Ecole sociétaire a proclamé ce double principe qui seul peut réaliser la véritable justice et la véritable égalité, et qui sert évidemment la loi de l'avenir, d'un avenir prochain. Mais, malgré la dédicace de M. Delouze, nous doutons que l'Assemblée nationale actuelle se décide à faire un pas dans cette voie généreuse et féconde.

AVIS IMPORTANT. — La commission instituée près du ministre de l'intérieur, par son arrêté du 4 septembre courant et conformément aux décrets des 21 et 29 juin dernier, ne doit recevoir que les demandes formées par les blessés ou les familles des citoyens morts pour la défense de l'ordre et des institutions républicaines, dans les journées des 23, 24, 25 et 26 juin 1848.

Les réclamations de toute autre nature ne se rattachant pas exclusivement à ces faits spéciaux, ne rentrent aucunement dans les attributions de la commission et resteraient sans résultat.

LE CHOLÉRA EN SYRIE. — Le choléra continue à faire des ravages parmi les populations d'Alep et de Damas. Au nombre de ceux qui ont succombé à ses atteintes, on voit malheureusement figurer M. Combès, jeune consul de la République française, qui venait à peine d'occuper le poste dont il était si digne. A la date du 31 août, les habitants de Beyrouth étaient dans la consternation ; la maladie venait de se manifester également dans cette ville, et tout le monde avait émigré ou songeait à émigrer pour la campagne.

LA RESTAURATION ROUGE. — On lit dans le *Républicain* de la Dordogne :

« Il y a quelques jours, un individu sans profession, étranger à la localité, se présenta sur la place publique d'Excideuil, et se livra, en présence des paysans qui l'entouraient, à des attaques violentes contre la République. Deux honorables citoyens qui survinrent le menacèrent de le conduire en prison et lui imposèrent silence. Cet individu se retira en disant que Henri V lui seul pouvait nous sauver. Il paraît même qu'il apostropha Mme Saint-Germain, sœur de M. Bugeaud, au sujet de son frère. Obligé de s'esquiver de nouveau, il laissa tomber une pancarte que nous avons eue sous les yeux et sur laquelle on lisait : Vive Henri V! Malgré nos petits démagogues, les lys refleuriront et Henri V reviendra.

» En présence d'exemples si nombreux, nous avons le droit de douter que les légitimistes prêtent un loyal concours à la République, et fassent tous leurs efforts pour assurer son triomphe et sa durée. Nous pouvons leur dire : Vous craignez une république rouge, et nous, nous avons peur d'une restauration rouge! »

LES BATTUS PAIENT L'AMENDE. — Le 14 septembre, un grand scandale a eu lieu dans la cathédrale de Munich, où se pressait un public nombreux qui était accouru pour entendre le sermon que devait prononcer M. l'abbé Théodore Weingaertner, jeune chapelain, d'Augsbourg, fort renommé pour son éloquence. L'auditoire entendit ce sermon avec le plus grand recueillement, jusqu'à ce que, vers la fin, dans une digression sur les devoirs des ecclésiastiques, il se permit de blâmer, mais en termes fort modérés. les prêtres qui, transgressant les lois de l'église, abusent de leur influence sur le peuple dans l'intérêt des coteries politiques.

Aussitôt, plusieurs ecclésiastiques qui se trouvaient dans l'auditoire se levèrent et poussèrent le cri de : « A bas le prédicateur ! » Ce cri devint le signal d'un tumulte effroyable. Une centaine d'hommes et quelques femmes, appartenant tous à la population inférieure, se précipitèrent contre la chaire, y grimpèrent, et saisirent M. Weingaertner par les cheveux ; ils l'entraînèrent dans la nef, et de là ils le poussèrent à coups de pied dans la sacristie, dont les portes furent sur-le-champ fermées en dedans.

Bientôt après, ces forcenés enfoncèrent les portes de la sacristie et y pénétrèrent ; puis ils s'emparèrent de nouveau de M. Weingaertner, et ils le conduisirent de l'église jusqu'à l'hôtel où il logeait, en vomissant contre lui toutes sortes d'imprécations.

M. Weingaertner et le curé de la cathédrale ont été cités à comparaître devant l'officialité, le premier, sous l'accusation d'avoir prononcé en chaire des paroles offensantes contre le clergé ; l'autre, sous celle d'avoir participé à la perpétration de ce délit, en permettant à M. Weingaertner de prononcer le sermon dont il s'agit ; car en Bavière les règlements ecclésiastiques rendent les curés responsables des sermons faits dans leurs églises par des ecclésiastiques étrangers à la paroisse, et leur recommandent de se faire exhiber d'avance et d'examiner avec le plus grand soin le manuscrit de ces sermons.

Cette affaire a produit à Munich, où la majorité de la population est, comme on sait, très dévote, une sensation immense.

LES 12 HEURES DE TRAVAIL. — La fermentation qui régnait depuis quelques jours parmi les ouvriers de la ville d'Elbeuf, a pris lundi un caractère tellement agressif, que la force publique a dû intervenir.

Les ouvriers teinturiers gagnaient, avant la révolution de février, 1 fr. 75 c. par journée de onze heures de travail ; ils faisaient en plus des heures supplémentaires payées à raison de 25 centimes, ce qui élevait leur salaire jusqu'à 2 fr. le plus souvent, et quelquefois à un taux plus considérable. Après la révolution, les heures supplémentaires furent supprimées, et les maîtres teinturiers consentirent à payer leurs ouvriers comme s'ils faisaient chaque jour une heure en plus. Ils portèrent, en conséquence, leur salaire à 2 fr. Depuis la promulgation du décret qui fixe le maximum des journées de travail à douze heures, plusieurs maîtres teinturiers ont fait connaître à leurs ouvriers qu'ils étaient disposés à continuer de les payer 2 fr., mais qu'il fallait qu'ils consentissent à travailler douze heures ; dans le cas contraire, ils les prévenaient que leurs journées ne seraient plus comptées qu'à 1 fr. 75 c., comme avant la Révolution. Quelques ouvriers ont accepté cette proposition ; d'autres, en grand nombre, ont refusé ; ils se sont mis en grève.

Quant aux autres ouvriers, dits plus spécialement ouvriers de fabrique, ils travaillaient avant la Révolution de Février treize heures et demie par jour. Après la Révolution, le travail a été réduit à onze heures sans diminution de salaire, et maintenant la plupart des fabricants veulent porter la durée du travail à douze heures, toujours sans toucher au prix total de la journée.

Samedi dernier un grand nombre de fabricants prévinrent leurs ouvriers que l'on travaillerait douze heures à partir de lundi ; beaucoup d'ouvriers se soumirent, quelques-uns reprirent leurs livrets, un nombre plus restreint encore fit entendre des menaces.

Lundi, tout se passa assez tranquillement, sauf quelques sourdes rumeurs, jusqu'à sept heures du soir, instant où les fabriques cessaient le travail quand elles ne marchaient que onze heures, et, comme elles continuèrent pour la plupart à fonctionner, pour atteindre huit heures, des rassemblements se formèrent devant chacune d'elles, et bientôt des pierres furent lancées contre divers établissements.

Cependant la garde nationale, prévenue à domicile, se réunissait.

L'émeute avait commencé à sept heures et demie, à neuf heures moins le quart, la garde nationale était partout la maîtresse, sans qu'on eût répandu le sang.

Hier soir, à sept heures, on craignait encore le renouvellement des scènes de la veille. La garde nationale a pris les armes, et des piquets ont stationné sur divers points de la ville, mais nulle part il n'y a eu de désordre.

L'autorité judiciaire a commencé une instruction ; plusieurs individus ont été arrêtés hier et mis à la disposition du procureur de la République.

PETITE CORRESPONDANCE.

Condé-sur-Vesgres. — M. A. P. — Faits donc, paresseux. L'aïeule s'impatiente. — P.

La Calle. — M. D. — Nous recevons pour vous de M. N. 100, que nous portons à votre crédit pour ab. et R. — Aff. compl.

Bourse du 20 septembre 1848.

La Bourse ayant déjà escompté hier les nominations, éprouve aujourd'hui peu de variation ; seulement les fonds publics sont lourds. Il y a peu d'affaires.

Le 5 0/0, laissé hier à 69, descend et finit à 68 50.

On détache le coupon sur l'emprunt qui cote 69 25 ex-dividende. Le 3 varie de 44 25 à 44.

La Banque de France gagne 5 fr. à 1635.

Les chemins de fer sont stationnaires. Orléans fait 663 75. Avignon-Marseille, 200. Enfin le Nord est à 376 25. On voit peu de hausse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 75	44 50	44 ..	44 25
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	69 50
Cinq 0/0	69 25	69 50	68 50	68 75

20 septembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 25 ..	4 Canaux avec prime	997 50
— Emprunt 1847-1848	69 50 ..	Lin Maberly	... .
5 0/0 j. du 22 mars	68 75 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... .
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ./
Actions de la banque	1635	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	79 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	61 50	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	78 50	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	. ..	Zinc Vieille-Montagne	2250 ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	640 ..	Emprunt du Piémont	... ..
Obligations de la Ville	1130 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	380 50	377 50
Versailles, rive droite	117 50	117 50	Du Nord	377 50	376 25
— rive gauche	100 ..	100 ..	De Paris à Strasbourg	345 ..	345 ..
Paris à Orléans	663 75	663 75	Tours à Nantes	326 25	326 25
Paris à Rouen	428 75	428 75	Paris à Lyon	362 ..	362 50
Rouen au Havre	200 ..	195 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	200 ..	200 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	85 ..	86 25	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	217 50	215 ..	Bordeaux à la Teste	45 ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 septembre.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Misanthrope.

OPÉRA-COMIQUE. — La Sournoise, Il signor Pascarello.

ODÉON. — Le Philinte de Molière, l'Avare.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Angèle.

GYMNASE. — La Comtesse de Sennecey.

VAUDEVILLE. — Incessamment la réouverture.

VARIÉTÉS. — Muet d'Ingouville, Maison en Loterie, les Extrêmes, Candide.

THÉATRE MONTANSIER. — Agénor le Dangereux, Mobilier, une Chaîne, un Jeune Homme pressé, improvisation.

PORTE-SAINT-MARTIN. — M. Lafleur, Ruy-Blas, la Chasse aux Conscrits.

GAITÉ. — La Taverne du Diable, le Passage Vendôme, l'Ane, intermède.

AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Mari nourrice.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.

FOLIES. — Les 20 Sous de Périnette, les Deux Francs Maçons, un Logement pour trois, le Fils du Roulier.

DÉLASSEMENTS. — Deux Papas, Tentale, Maurice, Un Voyage en Icarie.

THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Le Marguillier, Petite Maison, Dragons, Chevalier.

COMTE. — Michel Cervantes, un Pari, l'Ecuyer du Cirque, Marquis et Marquise, Claude et Baptiste, Dis-moi Pourquoi?

CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — A huit heures, soirée équestre.

HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.

CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.

THÉATRE-SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.

CHATEAU DES FLEURS. — Tous les jours, de 2 à 6 h., promenades, jeux de toute espèce. — Prix : 1 fr.

DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle). — Vue de Chine, Eglise Saint-Marc.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16

17e Année. N° 156. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 22 Septembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS. . . . . . . Un an, 20 f., 6 mois, 11 f., 3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR. — 32 — 17 — 9
PAYS à surtaxe.. — 40 — 26 — 11

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ÉTR. 10 — 5 — 3
PAYS à surtaxe 11 — 7 — 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1

ASSOCIATION

LIBRE ET VOLONTAIRE

du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES INSERTIONS

ANNONCES

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix sur le tarif.

Les Annonces sont reçues chez MM. Lejolivet et Ce, rue Notre-Dame-des-Victoires; et à l'Office-Correspondance, (Annonces, Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

RÉPARTITION

PROPORTIONNELLE

au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 21 SEPTEMBRE.

Elections de la Seine.

DÉPOUILLEMENT DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

Les maires de Paris se sont réunis ce matin à 9 heures 1|2 pour procéder au dépouillement général des votes du département de la Seine. Le bureau était ainsi composé : MM. Lemor, maire du 4e arrondissement, Manseanne, maire du 9e, Dutot, sous-chef au bureau des élections.

M. Trouvé-Chauvel, préfet de la Seine, a proclamé dans la salle d'abord, puis sur le perron, les noms des trois élus : MM Louis Bonaparte, Fould et Raspail. Il a terminé cette proclamation par ces mots : *Vive la République!* La foule immense qui stationnait sur la place a répondu par le cri populaire : *Vive la République sociale!*

Les voix se sont ainsi réparties :

Bonaparte,	110 752	Roger,	61 482
Fould,	78 891	Adam,	54 507
Raspail,	66 963	Delessert,	49 337
Thoré,	64 480	Bugeaud,	48 590
Cabet,	64 375	Girardin,	26 885

Voici, pour chacun des arrondissements, le nombre des électeurs inscrits et de ceux qui ont voté :

	Inscrits.	Votants.
1er arrondissement.	29 619	15 145
2e —	36 597	19 196
3e —	15 058	12 058
4e —	13 213	9 466
5e —	30 337	17 883
6e —	34 022	20 066
7e —	24 717	14 272
8e —	26 900	17 441
9e —	13 925	8 081
10e —	24 071	14 461
11e —	20 808	12 017
12e —	25 199	14 725
Charenton.	7 029	4 872
Sceaux.	13 647	8 653
Villejuif.	10 366	7 579
Vincennes.	3 880	2 639
Courbevoie.	4 727	3 157
Neuilly.	24 834	13 757
Pantin.	18 225	9 734
Saint-Denis.	10 854	6 261
Armée.	48 782	46 670
Algérie.	419	419
	406 929	247 242

Il résulte de cette liste que sur 406 929 électeurs inscrits, 159 687 n'ont pas pris part au vote.

Élections dans les départements.

On nous annonce les nominations suivantes :

M. Vaudore dans l'*Orne*.
M. le colonel Négrier dans le *Nord*.
M. Paillet dans la *Charente*.
M. Molé dans la *Gironde*.
M. Napoléon Bonaparte dans la *Moselle*.
M. Gent, *Vaucluse*.

Dans l'*Hérault*, l'élection de M. Laissac paraît certaine.

M. Négrier est élu dans le Nord, par 26 000 voix contre 20 000 données à Louis Bonaparte. — M. de Genoude en a obtenu 10 000.

A Lyon, Raspail a obtenu 27 708 suffrages contre 16 040 donnés à M. Rivet. Les votes se sont répartis en même proportion dans les villes du département ; mais les votes des campagnes ont assuré l'élection de M. Rivet.

Les dernières nouvelles de Lyon donnaient le résultat suivant des élections de cette ville :

M. Rivet. 31 900
M. Raspail. 31 400

Il restait quelques cantons dont on ne connaissait pas encore les votes.

Une dépêche télégraphique a fait connaître la nomination de M. Rivet.

Assemblée Nationale.

La discussion s'est encore renouvelée sur la liberté de l'enseignement. Elle a fourni à M. Parisis, évêque de Langres, l'occasion de protester que ce n'était point par ambition que le clergé réclamait le droit d'enseigner, et à M. Fayet, évêque d'Orléans, celle d'expliquer la cause profonde du débat qui existe sur l'enseignement entre le clergé et les philosophes.

D'après le dogme chrétien de la chute, l'homme naît mauvais, tandis que, d'après les idées philosophiques, l'homme naît bon, et la société seule le *déprave*

D'après le premier dogme, il est donc nécessaire de placer auprès de l'homme des éducateurs qui atténuent autant que possible le mal inné en lui par suite du péché originel, et nul n'est plus propre à ce rôle que le clergé dépositaire des vérités sacrées et qui, saisissant l'homme au sortir du berceau, puisse imprimer en sa tendre intelligence des dogmes et des croyances destinés à agir continuellement sur sa conduite pendant tout le reste de sa vie.

La croyance profonde et sincère en ce dogme et l'esprit corporatif suffisent à expliquer la part immense prise dans notre histoire moderne par le clergé qui exerçant une sorte de janissariat religieux s'est trouvé constamment mêlé à tout le mouvement politique et social des quinze derniers siècles.

Quant à nous, sur le fond de la question, nous pensons que l'homme, instrument créé par Dieu lui-même, et par conséquent conformément à la fin que Dieu lui assigne, l'homme est susceptible de deux essors, l'un bon, l'autre mauvais.

Placé à l'origine du monde, dans un milieu favorable, l'homme fut bon et heureux. Ce milieu ayant été détruit par des circonstances que la tradition laisse enveloppées de voiles obscurs, l'homme devint malheureux et mauvais. C'est ce que les livres sacrés ont appelé la chute; mais cette chute n'a pas atteint profondément la nature même de l'homme moral, intellectuel et physique, qui est à très peu près la même aujourd'hui qu'elle était au commencement du monde.

Sur ce point, l'histoire de l'humanité n'est pas autre que celle dont on voit tous les jours des exemples dans des individus. Cet homme que vous avez connu bienveillant et rempli de qualités, parce que toute sa vie s'était passée dans les circonstances les plus heureuses de famille, d'éducation, de fortune, pourquoi est-il devenu méchant? Qui l'a poussé aux crimes les plus affreux? Un changement de condition : il a perdu parents, amis, fortune, il est devenu fangeux comme la boue où il se trouve.

Mais n'insistons pas trop sur ces considérations, car il nous faut suivre l'Assemblée, qui s'y arrête à peine un instant, et se laisse entraîner dans un tourbillon d'amendements qui disparaissent l'un après l'autre.

Elle adopte en principe la liberté de l'enseignement ; mais elle soumet cette liberté à la surveillance de l'Etat.

Quelques autres articles de la Constitution ont encore été adoptés. Il n'y a eu de discussion un peu vive que sur la question de l'impôt progressif et de l'impôt proportionnel auxquels la rédaction de la Commission semblait ouvrir également la porte.

M. Servières a voulu la fermer complètement à l'impôt progressif, au nom de la propriété. Déjà il voyait les démocrates pauvres envahissant l'Assemblée et se servant de cette terrible machine de l'impôt progressif pour dépouiller les riches.

M. Vivien a réduit à ses justes proportions la portée de l'article adopté par la Commission : néanmoins, l'Assemblée a réservé la question.

Les élections de la Seine.

Ainsi que nous l'avions pressenti, les élections ont eu le caractère de la lutte la plus ardente. Paris s'est divisé en deux camps; de part et d'autre on n'a voulu se rallier qu'à des noms symbolisant les opinions les plus extrêmes ; toute candidature présentant un caractère neutre et conciliateur s'est vue rejetée. Les partis sont aujourd'hui à l'état de guerre, ils se lancent de mutuels défis. Nous ne prétendons tirer aucune induction du triomphe obtenu par M. Louis Bonaparte. C'est un engouement puéril, un délire, un dernier écho des succès obtenus au Cirque-Olympique par la redingote de Napoléon. Tout ce qu'on peut conclure de cette élection, c'est que les Français livrés à de pareils entraînements, ont besoin d'être mûris par un actif enseignement démocratique pour arriver à la hauteur de leur conquête révolutionnaire, le suffrage universel.

Les autres noms sortis de l'urne ont une signification profonde. Le parti qu'on appelle *conservateur*, bien que son aveugle entêtement ait déjà couvert la France de ruines, a provoqué, défié la révolution de Février, par des candidatures comme celle de M. Fould, que nous n'apprécions pas comme individu, mais qui est le représentant de cette féodalité financière dont Février avait sonné l'heure fatale; des candidatures comme celle de M. Bugeaud, qui versa le sang des républicains sous Louis-Philippe, et qui, sans l'attitude de la garde nationale, eût encore essayé de noyer dans le sang le généreux mouvement de Février.

De l'autre côté, les noms choisis comme ralliement n'avaient pas un caractère moins hostile. A la réaction en délire, les démocrates viennent d'opposer MM. Raspail et Cabet, dont les noms sont expressifs. M Thoré, considéré, à tort ou à raison, par la bourgeoisie comme un représentant de l'ancienne Montagne.

Nous sommes loin de nous réjouir d'un pareil état de choses ; quand les partis extrêmes se manifestent seuls, quand la guerre acharnée est dans le scrutin, elle peut descendre dans la rue.

Pour éviter l'odieux retour de la guerre civile, les conservateurs et les démocrates doivent puiser en même temps une grande leçon dans les derniers résultats électoraux.

Conservateurs de toutes nuances, cessez de rire du socialisme; il a su donner une place à l'Assemblée nationale, à l'un de ses représentants les plus extrêmes, et cela même après les journées de juin, que vous regardiez complaisamment comme le Waterloo du mouvement socialiste. Cette opinion a marché avec ordre, avec désintéressement, avec ensemble ; il vous faut compter avec elle.

Les socialistes sont pour la République de 1848, ce que les libéraux étaient pour la Restauration, les républicains pour Louis-Philippe. Si vous ne voulez pas jouer, et bientôt, le rôle de vaincus, occupez-vous activement des intérêts populaires. Ecoutez les représentants des écoles socialistes avec bienveillance, ne négligez rien pour approfondir leurs idées, pour en tirer parti; persuadez-vous bien que vous ne détruirez pas plus leur influence par des ricanements dans l'Assemblée nationale, que par des coups de canon dans les rues.

Et vous, démocrates socialistes, sachez comprendre votre position, l'avenir est à vous. A chaque élection, vous montrerez plus de discipline et d'ensemble, à chaque élection, vos adversaires, malgré leurs efforts, se diviseront davantage, c'est la fatalité des partis qui meurent. N'oubliez pas cependant que vous ajourneriez, que vous compromettriez votre succès par la violence. Sans les journées de juin, qui ont éloigné de Paris tant d'ouvriers et jeté l'alarme dans beaucoup d'esprits, vos trois candidats arrivaient ensemble. Point d'émeutes, point d'exagération dans les doctrines, et bientôt vous verrez venir à vous une grande partie de vos adversaires actuels.

Si les dernières élections apprennent aux conservateurs à compter avec le socialisme, aux démocrates à se renfermer dans les voies légales, un grand pas se a fait dans notre pays vers le succès du socialisme pacifique et organisateur, qui peut seul concilier tous les intérêts et tous les droits.

La Transportation est impossible.

Au moment où tonnait encore l'insurrection de juin, au moment où toutes les émotions de ces terribles journées frémissaient dans les âmes, l'Assemblée nationale a chargé des commissions de désigner parmi les milliers d'individus arrêtés, ceux que l'on supposait avoir pris part à l'insurrection, comme chefs ou instigateurs, et ceux que l'on accuserait d'avoir prêté seulement leurs bras à la lutte et de s'être faits les soldats plus ou moins actifs de la guerre sociale.

Ce travail s'est accompli. Les uns ont été renvoyés devant le conseil de guerre, où il leur a été loisible de faire entendre des témoins et de se défendre; les autres ont été purement et simplement déclarés transportables hors du territoire français, et transportés provisoirement dans les forteresses de Brest et de Cherbourg.

Ainsi ceux que l'on présumait les plus coupables ont été simplement mis en accusation; mais ceux que l'on a présumés les moins coupables ont été condamnés. Les premiers ont été interrogés, défendus, ils ont pu détruire les dénonciations calomnieuses dont ils avaient été victimes, et beaucoup l'ont fait ou le feront avec succès. Le tribunal devant lequel on les traduit est un tribunal exceptionnel sans doute, mais il s'entoure des garanties judiciaires qui protègent la liberté des citoyens, mais il offre à l'accusé la faculté de se disculper.

Toutes ces garanties ont été refusées à l'inculpé déclaré transportable. Il a été jugé sur pièces, sans confrontation, sans interrogatoire, sans avoir pu faire entendre les témoins de son innocence, par des hommes pressés d'en finir et qu'une raison d'humanité même poussait à la précipitation.

Loin de nous la pensée d'accuser les commissions ; elles ont agi consciencieusement, nous en sommes persuadés ; mais il est impossible que, dans les conditions où elles étaient placées, elles n'aient pas commis des erreurs, beaucoup d'erreurs. Les acquittements prononcés par les conseils de guerre seraient une présomption suffisante contre l'équité des autres jugements sommaires, quand même l'administration ne posséderait pas déjà de nombreuses preuves matérielles des erreurs commises.

Et remarquons bien qu'il ne s'agit pas ici d'une peine légère, d'une de ces simples détentions préventives que dans les moments de troubles il faut bien excuser par la nécessité de pourvoir au salut de la société. La peine infligée, c'est l'exil, l'exil loin de la terre natale, du foyer paternel, l'exil loin des affections et des habitudes, la plus cruelle des peines morales, la déportation enfin, car la transportation n'est pas autre chose au fond, moins la tache infamante.

Et ce châtiment serait infligé au dix-neuvième siècle, en l'an premier de notre seconde République française, à des individus simplement *soupçonnés!* à des citoyens contre la plupart desquels manquent les preuves légales, à des victimes de la haine, de la calomnie qui n'ont pas été admis à se justifier, à des hommes condamnés par un tribunal qui devait forcément commettre et qui a commis tant d'incontestables erreurs!

Non, cela est impossible. Les condamnés à la transportation ne seront pas transportés. Le jugement qui les condamne est vicié dans son principe. La lumière ne s'est pas faite, les décisions prises ne sont que provisoires et provisoirement exécutées. C'est une mesure révolutionnaire que les circonstances expliquent, mais qui ne saurait sans iniquité flagrante recevoir une exécution définitive.

Nous le répétons, la transportation est impossible. La République ne doit pas laisser planer sur elle le moindre soupçon d'iniquité ; il n'y a qu'un moyen d'en finir, il n'y a qu'un moyen de sortir de cette situation, l'AMNISTIE!

Le ministère et la situation.

Les représentants de la gauche se sont réunis hier soir au Palais-National pour aviser aux dangers de la situation. Un membre a pris la parole et a reproché à l'Assemblée nationale de n'avoir pas su prendre des mesures propres à consolider la République. « Qu'avons-vous fait, a-t-il dit, pour sauver le pays de la misère et de la guerre civile qui le menacent? Rien. Je demande donc qu'on se mette à l'œuvre. Voici les mesures que je propose :

1° Abolition de l'impôt des 45 centimes ;

2° Abolition de l'impôt du sel;

3° Abolition de l'impôt sur les boissons ;

4° Extension considérable donnée à l'agriculture par de bonnes institutions.

Pour remplacer le déficit que la suppression des impôts proposée, soit laissée dans ses recettes, l'orateur a parlé de l'impôt à percevoir sur les bons hypothécaires dont il a demandé une émission immédiate proportionnée aux besoins de l'agriculture et de l'industrie.

Cette motion a produit dans l'Assemblée une impression très vive. Il a été résolu que le bureau se rendrait ce matin à onze heures chez le président du conseil pour lui exposer ses griefs et lui demander le renversement des ministres. Tous les membres de la réunion du Palais-National ont été convoqués [illegible]

ment pour ce soir. Là on doit discuter la réponse que le général Cavaignac aura faite aux membres du bureau et aviser aux mesures à prendre pour empêcher la République de tourner à la monarchie.

On le voit, nous touchons à une crise ministérielle. Il faut absolument, dans l'intérêt du principe républicain, que le général Cavaignac se rattache énergiquement à la véritable et sincère démocratie.

On lit dans la *Patrie* :

« Nous croyons savoir de bonne source que deux combinaisons ministérielles auraient été agitées entre le chef du pouvoir exécutif et divers membres notables des deux principales réunions.

» Il aurait été d'abord question de composer un ministère ainsi qu'il suit :

« MM. le général de Lamoricière, Goudchaux, Vaulabelle, Tourret auraient conservé leurs portefeuilles. Les autres portefeuilles auraient été attribués :

» Les affaires étrangères à M. le général Bedeau,

» Justice, à M. Dufaure,

» Intérieur, à M. Vivien,

» Instruction publique, à M. Léon de Malleville.

» Cette combinaison aurait échoué faute de s'entendre sur le programme. »

Suivant une version mieux garantie, le ministère projeté aurait été composé ainsi :

Dufaure, intérieur ;
Bedeau, affaires étrangères ;
Lamoricière, guerre ;
Goudchaux, finances ;
Ch. Dupin, instruction publique ;
Vivien, justice ;
Malleville, travaux publics ;
Tourret, agriculture et commerce ;
Baudin, à la marine.

La *Patrie* ajoute :

« On parlait, au commencement de la séance, d'un rapprochement entre le général Cavaignac et M. Ledru-Rollin pour former un nouveau ministère, pris exclusivement dans la réunion du Palais-National et dans la réunion démocratique absolue. Cette combinaison a également manqué. Il a été décidé ce soir qu'on resterait dans le *statu quo*. »

Menées légitimistes.

Voici ce que nous lisons dans le *Publicateur des Côtes-du-Nord*, du samedi 16 septembre :

De coupables actes, que désavoueront tous les hommes amis de l'ordre et des institutions que le peuple s'est choisies, ont eu lieu ces jours derniers dans le département. A Guingamp, on a scié jusqu'au cœur l'arbre de la liberté, et, dans un esprit de destruction que rien ne légitime, on a mutilé deux autres arbres de la place du Centre. A Broons, dans la matinée du 10, on a trouvé sur les halles un drapeau blanc, sur lequel on lisait : « *Dévouez-vous tous Henri V. Mort à Cavaignac!* » Ces deux actes de vandalisme et de sédition se sont accomplis de nuit.

Monsieur le rédacteur,

Une lettre de Douvres, que j'ai sous les yeux, m'explique les rumeurs qui ont couru hier dans le 6e arrondissement de Paris, relativement au départ de gardes nationaux qui seraient allés au devant de Louis-Napoléon Bonaparte.

Dimanche dernier, une partie de la 6e légion a pris le chemin de fer du Nord et a porté un drapeau à la garde nationale de Boulogne-sur-Mer. Lundi, après un déjeuné copieux, l'idée est venue à un garde national, marchand d'allumettes en gros, de passer le détroit et de pousser ses pérégrinations jusqu'à Londres. Les gardes nationaux dans l'ivresse du champagne, acceptèrent avec enthousiasme. Ils s'embarquèrent à trois heures, et, à la nuit tombante, ils firent leur entrée dans la ville de Douvres.

Les Anglais furent étonnés de voir 180 gardes nationaux parisiens revêtus de leur uniforme. Les ouvriers du port huèrent les nouveaux venus, au point que ceux-ci durent abandonner leur projet de voyage à Londres.

Voilà, monsieur le rédacteur, toute la vérité. Que les habitants du quartier des Lombards aient voulu visiter l'Angleterre en frac ou en habit, rien de plus inoffensif ; mais qu'ils s'y soient rendus en capote et en schako, c'est ce que le bon sens le plus vulgaire défendait impérieusement.

Pourtant, il y a loin de cette extravagance à l'idée d'aller ainsi chercher l'empereur Napoléon II.

UN DE VOS ABONNÉS.

Assemblées républicaines allemandes.

TROUBLES GRAVES A FRANCFORT.

Des troubles de la nature la plus grave viennent d'éclater à Francfort à la suite de la séance du 16, pendant laquelle l'Assemblée nationale avait voté la ratification de l'armistice avec le Danemark.

Deux grands discours avaient particulièrement signalé cette séance ; c'étaient ceux de MM. de Wincke et Robert Blum.

Selon M. de Wincke, la seule question à décider était de savoir si l'on agissait selon les intérêts de l'Allemagne entière en ratifiant l'armistice. L'orateur répond affirmativement : « Eh quoi ! dit-il, vous voulez forcer la Prusse à se soumettre à vos décrets, et vous prétendez laisser au Schleswig-Holstein la liberté d'accepter ou de rejeter ? Je vous prie de ne pas trop pousser le Danemark ; souvenez-vous de ce qu'a fait Louis XIV, quand, cédant à toutes les exigences, il n'a pas voulu s'abaisser jusqu'à chasser lui-même son petit-fils du trône d'Espagne.

« Vous voulez une guerre européenne, et vous avez voté contre l'augmentation de l'armée allemande. Mais cette guerre, si elle est faite selon l'ancienne méthode, peut nous conduire au despotisme militaire ; si elle est faite par le moyen de corps francs, elle nous mènerait à la convention. Je laisse à votre choix de préférer ou la guillotine du despotisme ou celle du terrorisme. »

M. Blum ne pense pas que la guerre éclate. Nous qui avons tendu la main à la France, dit-il, nous ne pouvons pas penser que cette république demeure infidèle à son origine, cet État qui ne date que d'hier puisse invoquer les anciens traités de 1720 pour protéger, en Danemark des intérêts purement dynastiques. On a vanté notre révolution de Mars, parce qu'elle a respecté les trônes ; ne faisons donc pas en sorte qu'une autre révolution devienne nécessaire et renverse les trônes.

Pendant le discours de l'orateur démocrate, on a entendu au dehors un bruit qui est toujours allé en croissant. On distinguait surtout les cris de : *Vive Hecker!* Enfin, la foule, de plus en plus nombreuse, entonne un chant populaire en l'honneur du chef républicain proscrit. La générale est battue bientôt dans toutes les rues. La foule se porte dans le Westend-Hall, où sont les salons de lecture des députés ; mais ceux-ci craignant la fureur populaire, prennent la fuite en toute hâte. Plusieurs autres hôtels, rendez-vous ordinaires des représentants, sont également envahis. Enfin, la force armée déblaie les rues. Il est une heure après minuit quand le calme est rétabli.

Le 17, une Assemblée populaire à laquelle assistaient des bandes arrivées de Hanau, Mayence, Offenbach, s'était tenue, près de Francfort. Plusieurs députés démocrates et entre autres le républicain Zitz, de Mayence, y avaient pris part.

L'Assemblée avait décidé que les membres de la majorité de l'Assemblée nationale devaient être regardés comme traîtres au peuple allemand à cause de la résolution du 16 septembre au sujet de l'armistice ; qu'en outre la résolution de cette Assemblée populaire sera publiée dans toute l'Allemagne et communiquée à l'Assemblée nationale par une députation. L'agitation fut grande dans la soirée, principalement devant l'*Hôtel d'Allemagne*, lieu de réunion des membres de l'extrême gauche.

Des bruits menaçants s'étant répandus le 17 au soir qu'on projetait pour le 18 une sérieuse démonstration contre l'Assemblée nationale dans l'église Saint-Paul, environ 2 000 hommes de troupes fédérales prussiennes et autrichiennes arrivèrent pendant la nuit et occupèrent le 18 au matin la place Saint-Paul et les alentours.

La foule irritée construisit alors des barricades, principalement dans le voisinage du Rœmer. Bientôt s'engagea un combat violent qui dura jusqu'à cinq heures. On s'entendit alors sur un armistice qui durait encore à sept heures, au départ des nouvelles pour la poste. Un quart d'heure après, le combat avait recommencé avec plus de violence. Le canon se faisait entendre sur le Zeil (grande et large rue), et la cavalerie hessoise, qui venait d'entrer dans la ville, déblayait les rues. Les insurgés occupent les maisons voisines des barricades et tirent de là sur les troupes.

Les troupes comptent jusqu'à ce moment plusieurs morts et blessés.

Les détails nous manquent. Nous savons seulement que, parmi les victimes, il faut compter le prince Lichnowski, député de Silésie, aristocrate prussien qui était à la tête de la réaction. Le prince est tombé percé de cinq balles. Un autre député réactionnaire prussien, M. d'Auerswald, est grièvement blessé.

Pendant que les démocrates du Nassau et de la Hesse se rassemblaient près de Francfort, ceux de la Prusse rhénane se réunissaient également le 17, dans une prairie située sur les bords du Rhin, à Woringen, près de Cologne. Toutes les communes des environs de Cologne y étaient représentées. Six bateaux contenant chacun plusieurs centaines d'hommes étaient partis de Cologne pour ce rendez-vous patriotique et avaient arboré le drapeau rouge. M. Schapper présida, les citoyens Lassalle, Wolff, Muller et le journaliste américain Brisbane ont parlé. Le secrétaire, Frédéric Engels, a fait à l'Assemblée la proposition suivante : « Nous déclarons à l'Assemblée nationale de Francfort que nous combattrons pour » l'Allemagne contre la Prusse, dans le cas d'une scission entre ces deux » pays. Nous verserons notre sang, quand l'opposition de la Prusse » contre la volonté du parlement allemand et du pouvoir central aura » provoqué ce conflit. »

Le président proposa ensuite de se déclarer *pour le parti de la République démocratique et sociale, dite rouge*, ce qui a été adopté unanimement, à l'exception d'une seule voix sur huit mille.

On a aussi décidé que dans le cas où le 27e régiment qui a été forcé de sortir de Cologne, rentrerait dans cette ville, toutes les populations représentées à l'Assemblée se rendront, au premier appel, au secours du peuple colonais contre les soldats prussiens.

On sait aujourd'hui que la contre-révolution prussienne avait projeté un grand coup, et que c'est l'insurrection militaire de Postdam qui l'a fait avorter. L'adoption de la proposition Stein a fait pénétrer un esprit nouveau dans l'armée. Certains que la majorité de la nation est opposée au despotisme et à l'esprit réactionnaire des officiers, les soldats fraternisent cordialement avec le peuple, et, depuis huit jours, ils fréquentent les clubs démocratiques pour y faire, disent-ils, leur éducation politique.

A Vienne, on est toujours sous les armes. Les étudiants ont envoyé une députation au ministère pour demander le rétablissement du comité de sûreté. On redoute une nouvelle collision.

Les Piémontais.

L'opinion publique en Piémont se prononce de plus en plus pour la guerre. L'emprunt forcé a fait affluer des sommes considérables au trésor. L'armée piémontaise est forte de 100 000 hommes, et d'une réserve de 30 mille gardes nationaux mobilisés. Les Piémontais ne veulent pas la prolongation de l'armistice à moins que les Autrichiens n'abandonnent la Lombardie.

Les Piémontais comprennent parfaitement la position ; il faut agir, agir avec vigueur contre le cabinet autrichien, dont la politique expectante consiste à user l'énergie par des atermoiements indéfinis.

Mais que dire de la politique pusillanime de l'hôtel des Capucines? Nous avons la certitude, d'après une lettre de Turin du 12, que M. Bastide a déclaré qu'il n'était pas en mesure d'entrer en campagne, et que, par conséquent, il fallait prolonger l'armistice.

Etrange politique! D'un côté le gouvernement français aurait laissé abattre l'esprit d'indépendance de la Lombardie, de crainte d'entrer en campagne il y a deux mois ; de l'autre, il chercherait à paralyser l'élan des Piémontais en disant, que le cas échéant, il ne serait pas encore en mesure d'agir.

Cependant, le lieutenant-général Racchia, président de la commission militaire du Piémont, s'occupe de mettre Turin à l'abri d'un coup de main.

Nous espérons que les Piémontais n'écouteront que la voix de la liberté et de la gloire italiennes. Qu'ils entrent immédiatement en campagne, c'est le meilleur moyen de servir l'indépendance de l'Italie et d'assurer le triomphe de la cause des peuples.

Arrière les demi-mesures, arrière la politique *modeste*, elle n'aboutit qu'aux lâchetés et aux trahisons !

La Campagne lombarde.

Les campagnes lombardes sont dans une exaspération impossible à décrire. Les habitants du val Tamagna (province de Bergame) ont reçu les Autrichiens, qui voulaient les désarmer, par des coups de fusils ; la troupe a été forcée de se retirer.

A Legnano (province de Milan), l'arrestation d'un adjoint de la commune a soulevé toute la population. A Menaggio (lac de Como), il y a eu aussi des collisions sanglantes.

Ces faits et mille autres ont fait craindre un soulèvement général au gouverneur de Milan ; il a fait mettre la ville en état de défense ; les canons sont braqués à toutes les barrières ; Milan est continuellement sillonné de régiments de ligne et de cavalerie.

Les Autrichiens en Italie. — Les réquisitions se poursuivent dans la Lombardie Vénétie d'une manière si atroce, qu'on ne saurait croire aux détails qu'on en donne, si les documents autrichiens officiels n'en faisaient eux-mêmes foi. Ainsi, dit l'auteur de cette communication, au moment où j'écris on m'apporte un autre ordre de réquisition pour fournir du tabac aux troupes autrichiennes cantonnées à...., sous peine d'être fusillé et voir nos fermes et nos fourrages incendiés conformément à la circulaire du 5 septembre, qui a été publiée dans les formes ordinaires.

— Le baron Welden a publié à Padoue, le 5 septembre, une défense absolue de garder des armes ; ceux qui en ont sont tenus de faire sur-le-champ la remise de ces armes au commandant de place de la ville. Tout contrevenant à cette disposition sera irrémissiblement traduit devant un conseil de guerre et fusillé dans les vingt-quatre heures. La même peine sera encourue par quiconque se permettra d'insulter, par des paroles ou des faits, l'autorité militaire ou un simple soldat, et surtout les sentinelles.

Les Autrichiens ont jeté trois ponts volants sur le Pô, aux environs de Bologne.

L'amiral Filangieri demandait, le 9, 10 000 hommes au roi de Naples pour continuer la guerre de Sicile.

Les journaux de Marseille nous apportent aujourd'hui des nouvelles de Messine. Elles n'ajoutent rien à celles que nous avons déjà publiées.

Les promesses d'une reine.

En 1846, les gouvernements d'Espagne, d'Angleterre et de France intervinrent en Portugal contre le peuple en faveur de la reine. Un protocole fut signé. Maria da Gloria y prenait l'engagement solennel de marcher désormais dans les voies des réformes, de faire cesser les abus qui s'étaient introduits dans l'administration publique, en un mot de hâter les progrès moraux et matériels de la nation. A ce prix, et sur ces promesses, le peuple portugais mit bas les armes.

Eh bien ! Maria da Gloria n'a tenu aucun de ses engagements, et le Portugal continue à présenter le spectacle le plus désolant.

Les revenus de l'État sont absorbés par les emprunts usuraires qui ruinent les finances du pays ; — pour solder une armée, espèce de garde prétorienne, composée de gens sans aveu et commandée par des chefs sans esprit national ; — pour fournir aux dépenses d'une camarilla ennemie de tout progrès, sans énergie et sans cœur, qui, n'ayant été ni assez forte ni assez courageuse pour détruire l'*armée populaire* de 1846, préféra la livrer à l'épée des étrangers.

Tandis que le trésor public est ainsi livré au pillage, l'agriculture et le commerce périssent faute de voies de communication et de protection de la part du gouvernement.

L'industrie et les beaux-arts sont méprisés par une ignorante aristocratie ; peu appréciés par la bourgeoisie, ils n'entrent pour rien dans l'éducation du peuple.

Les hommes de cœur et d'intelligence sont repoussés des emplois pour faire place aux intrigants, aux *satisfaits* sans foi politique, agents électoraux, ou délateurs.

Les agioteurs triomphent, les énormes bénéfices qu'ils réalisent détruisent la richesse publique, et rendent improductifs le travail et le talent.

En un mot, la règle du gouvernement de la reine et de sa camarilla se résume ainsi : *Tout par nous et pour nous*.

Le Portugal est donc encore livré aux honteuses menées d'une poignée d'intrigants, et d'une reine parjure qui n'a rempli ni ses promesses envers le peuple, ni ses engagements envers l'intervention de 1846.

Mais le Portugal n'a pas oublié ses illustres traditions. De nos jours et depuis vingt-huit ans, il lutte incessamment pour affermir sa liberté. Au milieu des mille vicissitudes d'une orageuse carrière, il a enfin appris à connaître ce que valent les royales promesses de Maria da Gloria, il en saura tenir compte à l'avenir.

Disgrâce d'Oribe.

Oribe a eu le malheur de froisser l'amour-propre de Rosas, sa disgrâce a été immédiate. Il a donné le commandement des troupes qui assiègent Montevideo au fameux Massa, l'un de ses satellites (*mas-horquero*) les plus redoutés.

Depuis l'arrivée de Massa sous les murs de Montevideo, les assassinats ont augmenté, plusieurs officiers orientaux ont été poignardés, entre autres le colonel Saura, son aide-de-camp, et le colonel Etcherria.

Le 30 juin dernier la légion française, commandée par le brave colonel Thiébaut, a repoussé l'ennemi sur tous les points.

Il paraît que Rosas, après avoir disgrâcié Oribe, se dispose à entrer en arrangement. Rosas a envoyé au gouvernement de Montevideo un négociant anglais avec des propositions de paix ; mais ces propositions n'étaient que verbales, le gouvernement de Montevideo a demandé une communication officielle. La position des affaires de Montevideo et la levée du blocus de Buenos-Ayres, à la date des ouvertures faites par Rosas, jettent du doute sur la sincérité des propositions du dictateur. Cette nouvelle mérite confirmation.

Science sociale. — Les conférences de M. Victor Hennequin sur l'Association ont repris hier jeudi, à huit heures du soir, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45, pour continuer les samedi et lundi suivants.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MALLEVILLE, vice-président. *Séance du 21 septembre.*

La séance est ouverte à midi et demi.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. ADESWART dépose un rapport sur un projet de décret portant demande d'un crédit de deux millions, pour rembourser les propriétaires d'esclaves aux colonies.

On reprend la discussion du projet de constitution.

« Art. 9. L'enseignement est libre. La liberté d'enseignement s'exerce dans les conditions de capacité et de moralité déterminées par les lois et sous la garantie des lois et la surveillance de l'État.

Cette surveillance s'étend à tous les établissements d'éducation sans aucune exception.

M. LABOULIE propose de rédiger ainsi l'article : « L'enseignement est libre. Il s'exerce sous la surveillance de l'État en ce qui concerne l'Université ;

» Sous la surveillance des évêques, en ce qui concerne les grands et petits séminaires ;

» Sous la surveillance exclusive des autorités municipales et départementales électives, en ce qui concerne les autres établissements d'éducation et d'enseignement. »

M. LABOULIE développe son amendement. Il ne veut pas d'une liberté menteuse qui consiste à faire des promesses qu'on ne tient pas, ou dont on entrave le développement. Il n'accepte d'autre surveillance que celle du pays. Il ne veut pas de celle de l'État qui au fond n'est que la surveillance rivale de l'université, l'université qui s'est prostituée tour à tour à tous les gouvernements depuis le consulat qui l'avait fondée.

M. DUFAURE combat l'amendement au nom de la commission. Cet amendement ne lui semblant au fond que la proposition de M. de Montalembert développée,

L'amendement est rejeté.

M. PARISIS avait proposé de réduire l'article à ces mots : « L'enseignement est libre. » L'intervention du clergé est diversement appréciée, dit l'orateur, les uns y voient l'accomplissement d'un devoir, les autres un zèle indiscret et déplacé ; d'autres enfin des prétentions de domination. (C'est cela ! c'est cela !) Je ne crois pas le moment venu de discuter cette accusation. La commission accepte le principe de mon amendement ; je le retire, me réservant de rentrer dans la discussion à propos des lois organiques.

M. FAYET propose de rédiger ainsi l'art. 9 :

« La constitution garantit la liberté d'enseignement. Cette liberté sera exercée sous la surveillance de l'État. »

M. FAYET monte à la tribune pour développer son amendement. (Aux voix ! aux voix !)

L'orateur fait le procès à l'*Emile* de J.-J. Rousseau, et reproduit, au milieu du bruit, les raisonnements développés dans le mandement de l'archevêque Christophe de Beaumont au dix-huitième siècle.

UNE VOIX. Nous savons tout cela il y a longtemps.

L'orateur conclut en disant qu'il ne sait pas ce que signifient ces mots: *les lois*. Il ne sait de que la liberté de l'enseignement ne sera garantie que lorsqu'elle sera placée sous la protection de la constitution.

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement de M. Fayot est-il appuyé? (Non! non! Oui!)

Cet amendement mis aux voix est rejeté à la presque unanimité.

MM. LEGRAND et POUJOULAT renoncent aux amendements qu'ils avaient présentés.

M. MAUVAIS propose de rédiger ainsi l'art. 9 :

« L'enseignement est libre.

» Il ne pourra être soumis qu'à la surveillance de l'autorité publique désignée par la loi.

» Les délits commis dans l'exercice de l'enseignement seront jugés par le jury. »

M. DE TRACY appuie cet amendement. Il fait une critique énergique de l'enseignement scholastique et secondaire où les jeunes gens passent un temps infini à apprendre des abstractions qu'ils ne comprennent pas, à faire des études qu'ils n'auront rien de plus pressé que d'oublier dès qu'ils auront quitté les bancs. A l'époque ardente où l'éducation est reçue dans le collége, l'âme a besoin d'être en face des choses de la vie, de s'essayer à l'existence qu'il devra mener plus tard, enfin de faire l'apprentissage de la vie. La concurrence seule fera sortir l'éducation de cette voie absurde où les établissements religieux et les établissements universitaires s'obstinent à la maintenir.

L'orateur voudrait que la constitution garantit cette liberté, sans laquelle il n'est pas de concurrence possible, sans laquelle il n'est pas d'émulation entre les méthodes. Les lois organiques que l'on annonce sont un leurre dont on est accoutumé à se servir comme d'une fin de non recevoir.

L'orateur termine en lisant un amendement qu'il a lui-même présenté, et dont il préfère la rédaction à celle de M. Mauvais. Cet amendement est ainsi conçu

« L'enseignement est libre. Il ne pourra être soumis à la surveillance de l'autorité publique que dans l'intérêt de la morale et du respect des lois. » (Appuyé! appuyé!)

M. B. SAINT-HILAIRE combat la pensée que le droit d'enseigner est un droit naturel. Le droit d'enseigner n'appartient qu'à l'Etat. (Rumeurs.) Sans doute le père de famille a le droit d'enseigner son fils; mais il n'a pas le droit d'enseigner les fils des autres. (Réclamation à droite.) Sans doute le père de famille peut déléguer son droit; mais celui qui reçoit ces délégations en grand nombre n'exerce pas simplement le droit du père de famille. (Si! si! à droite. Non! non! à gauche.) Il exerce une fonction publique dont il doit rendre compte à l'Etat. (Oui! oui!)

Comment! on ne permet pas à des citoyens de se réunir en grand nombre sans qu'il s'exerce sur eux une certaine surveillance, et des citoyens pourraient réunir un grand nombre d'enfants, d'intelligences neuves encore et flexibles, sans que l'Etat sût ce qui se passe dans ces réunions, sans qu'il se rendît compte de ce que l'on fait de l'intelligence des jeunes citoyens! Cela ne se peut pas; il manquerait à tous ses devoirs. (Très bien! très bien!)

La liberté qu'on nous demande, la liberté comme en Belgique, c'est la licence.

M. DE MONTALEMBERT. Comme en Angleterre, comme en Amérique.

M. B. DE SAINT-HILAIRE. M. de Montalembert s'effraie beaucoup de certaines innovations, des innovations socialistes; je m'étonne que M. de Montalembert vienne nous proposer la plus grande des innovations et de beaucoup la plus dangereuse.

M. DE MONTALEMBERT. C'est pour fermer la porte aux autres.

M. B. DE SAINT-HILAIRE. Jamais dans le passé cette liberté qu'on nous demande ne s'est réalisée. Dès le temps des empereurs romains, l'Etat donnait l'éducation, il l'a toujours donnée. Il n'y a d'exception qu'en décembre 93. A cette époque, tout citoyen avait le droit d'enseigner avec un certificat de civisme. Cependant il y avait une exception contre les ministres d'un culte quelconque, qui ne pouvaient user de la liberté de l'enseignement. Est-là ce que veut M. de Montalembert?

L'Etat ne peut se dépouiller de son droit d'enseigner sans le plus grave danger pour l'unité du pouvoir. Il peut le déléguer à qui il lui plaît, L'Université n'est autre chose que l'Etat enseignant. (Rumeurs à droite.) Je repousse l'amendement de M. Mauvais.

M. ROUX-LAVERGNE paraît à la tribune (Aux voix! la clôture! la clôture!). M. J. de Lasteyrie paraît également à la tribune. Les cris redoublent.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a vingt orateurs inscrits pour parler sur cette question. (Explosion de cris d'impatience.)

M. ROUX-LAVERGNE demande à combattre la clôture. On a laissé les orateurs précédents rentrer dans une discussion formée; il est impossible qu'on me refuse la parole. (Explosion de murmures.)

M. DUFAURE explique que la commission a entendu par liberté d'enseignement une liberté réelle et sérieuse; elle n'admet pas qu'une délégation puisse être donnée par l'Etat à un corps quelconque. (Très bien! à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Mauvais se rallie à l'amendement de Tracy. Plus de vingt membres ont demandé le scrutin de division.

VOIX DIVERSES. Lesquels? lesquels?

M. LE PRÉSIDENT. MM. Montalembert, de Falloux. (Ah! ah!)

AUTRES VOIX. Le scrutin secret!

On procède au scrutin secret. Cette opération dure trois quarts d'heure.

L'amendement n'est pas adopté.

Le second et le troisième paragraphe du projet de la commission sont adoptés, ainsi que l'article 9 dans son entier.

« Art. 10. Les citoyens sont admissibles à tous les emplois publics, sans autres motifs de préférence que le mérite ou les droits acquis suivant la loi.

» La constitution ne reconnaît ni titre ni distinction de naissance ou de caste. »

M. DÉTOURS propose de substituer à la dernière phrase du premier paragraphe ces mots :

« Et suivant les droits qui sont fixés par les lois organiques. »

La commission adhère à cet amendement, qui est mis aux voix et adopté.

MM. FLYE et CHADENET proposent de remplacer ce dernier paragraphe de l'article par ces mots :

« Sont abolis : tout titre nobiliaire, toute distinction de naissance, de classe ou de caste. »

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre l'amendement aux voix. J'invite l'Assemblée toute entière à prendre part au vote.

L'amendement est adopté ainsi que l'article amendé.

« Art. 11. Toutes les propriétés sont inviolables. Néanmoins, l'Etat peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'utilité publique légalement constatée et moyennant une juste et préalable indemnité. »

M. SAINT-PRIEST propose cet amendement :

« La propriété est inviolable et sacrée. »

L'amendement n'est pas adopté.

M. SAUTEYRAT. Un quart de minute suffira pour ce que j'ai à dire. (Vive interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. L'interruption a duré plus d'un quart d'heure. (On rit.)

M. SAUTEYRAT demande s'il s'agit des propriétés immobilières?

Voix nombreuses : Toutes! toutes!

L'article 11 est adopté.

« Art. 12. La confiscation des biens ne pourra jamais être rétablie. » — Adopté.

« Art. 13. La constitution garantit aux citoyens la liberté du travail et de l'industrie.

» La société favorise et encourage le développement du travail par l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité de rapports entre le patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de crédit, les associations volontaires et l'établissement par l'Etat, les départements et les communes, de travaux publics propres à employer les bras inoccupés; elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources et que leurs familles ne peuvent secourir. »

M. LE PRÉSIDENT. Il y a quinze amendements sur cet article. (Exclamations.) Le premier est de M. Jean Reynaud, qui s'éloigne le plus du texte primitif.

M. JEAN REYNAUD propose sur le premier paragraphe l'amendement suivant :

« La liberté du travail et de l'industrie s'exerce sous la garantie des lois et la surveillance de l'Etat. »

L'amendement est rejeté.

Le premier paragraphe est adopté.

M. BÉCHARD avait proposé un amendement ayant pour objet de commencer ainsi le second paragraphe : « Les communes, les départements et l'Etat favorisent, etc. » Le reste comme au projet.

J'avais présenté mon amendement, dit l'orateur, afin de laisser entière la question de l'enseignement primaire; mais la commission m'ayant annoncé que cette question viendrait nécessairement lors de la discussion de la loi sur l'enseignement, je retire mon amendement.

M. LE PRÉSIDENT. M. Roux-Lavergne avait également présenté un amendement; mais il déclare ne pas y persister. Il a la parole pour retirer son amendement. (Rire universel que partage l'honorable membre lui-même.)

M. DANIELO propose de mettre, après les caisses de prévoyance, *les institutions agricoles*. — Adopté.

L'article est adopté paragraphe par paragraphe, avec l'addition proposée par M. Daniélo.

« Art. 14. La dette publique est garantie. » — Adopté.

M. PLEYGEARD demande qu'on ajoute : « Toute espèce d'engagement contracté par l'Etat est inviolable. »

PLUSIEURS VOIX. C'est un pléonasme. — Non! non!

L'amendement mis aux voix est adopté.

M. ETIENNE demande qu'on ajoute: « Les caisses d'épargne sont placées sous la sauve-garde de la foi publique. » (Appuyé.)

MM. TOURRET ET VIVIEN font remarquer que la garantie donnée à la dette publique implique naturellement les intérêts des caisses d'épargne.

L'art. 14 est adopté.

« Art. 15. Tout impôt est établi pour l'utilité commune.

» Chaque citoyen y contribue en raison de ses facultés et de sa fortune. »

M. SERVIÈRE propose et développe un amendement ayant pour objet de modifier ainsi le second paragraphe de l'article.

« Chaque citoyen y contribue dans la proportion de sa fortune. »

Le projet de la commission, dit-il, est une menace à la propriété, car il contient le germe de l'impôt progressif, dont je ne veux pas, parce qu'il attaque la propriété, et que dans les circonstances mêmes où nous sommes, nous devons le flétrir comme odieux. (Très bien! à droite.) Vous n'avez pas le droit de faire la distinction entre le nécessaire et le superflu : ce serait de l'arbitraire; ce serait transporter la dictature d'un pacha entre les mains d'une majorité.

Voulez-vous donc que sous la République il n'y ait plus de riches? Est-ce que vous faites une distinction entre la protection que vous accordez aux citoyens? non, ils sont égaux devant la loi. Supposez un million entre les mains d'une seule personne, ou divisé par sommes de 50 000 fr. entre les mains de plusieurs: est-ce que ce million réuni doit vous rapporter quelque chose de plus que lorsqu'il est divisé? Voulez-vous donc nous voler?... (Protestations vives.) Et vous le faites en établissant l'impôt progressif. Les charges de l'impôt sont-elles plus fortes pour le million réuni que pour le million divisé?

Pour établir un impôt progressif, il faudra l'établir sur le superflu; mais je demanderai où sera le superflu? Il faut le trouver quelque part? Eh bien! je dis que c'est là que commencera l'arbitraire. Prendra-t-on pour base du superflu la propriété? Je demanderai si avant 1830 les éligibles à 1 000 fr. étaient riches? Non, car ils avaient leurs dettes à payer, et s'il avait fallu examiner de près leur position, on n'y aurait trouvé que de l'embarras et de la gêne. Aujourd'hui, il n'y a pas de riches, et s'il y en a, il y en a si peu que l'impôt progressif ne produirait réellement rien.

Mais ce n'est pas tout. En frappant aujourd'hui d'un impôt progressif ceux qui possèdent, la République de 1848 frapperait les prolétaires de 89, qui ont su par leur travail acquérir une certaine aisance, et qui possèdent ce que l'on voudrait appeler du superflu. Je dis que cet impôt est impolitique, qu'il est en contradiction même avec la constitution, parce qu'il consacre la spoliation. (Très bien à droite. Réclamations à gauche.)

S'il est une nature de gouvernement qui ait besoin de s'appuyer sur la propriété, c'est évidemment la République. Si elle ne peut s'appuyer sur la propriété, évidemment la République périra.

Quand le peuple des campagnes se présente dans les comices, il vote sous l'influence de la propriété. (Rumeurs à droite.) Eh bien! si aujourd'hui nous frappons la propriété par l'impôt progressif, lorsque nous rentrerons dans nos foyers, nous serons obligés de dire à nos commettants : L'article 15 de la constitution a consacré une spoliation; mais aussi la République périra. (Bruits à droite.) Oui, elle périra.

J'ai dit que l'article 15 était en contradiction avec la constitution, et, en effet, nous avons dit au peuple : La révolution a été faite pour toi; l'Etat te doit assistance et travail; travaille, et tu deviendras riche. Et puis nous ajouterons : Quand tu auras travaillé, quand tu seras devenu riche, tu payeras. (Très-bien! à droite.)

L'impôt progressif menace la République démocratique elle-même, savez-vous pourquoi? C'est que, d'après la constitution, il ne faut pas de cens pour être électeur et éligible; il peut donc arriver que beaucoup de membres soient nommés à cause de leurs principes démocratiques, mais aussi qu'ils n'aient d'autre fortune que l'indemnité qui leur sera allouée. Quelle garantie la propriété trouvera-t-elle dans une majorité pauvre? (Murmures.)

Comment voulez-vous qu'une majorité ainsi composée, puisse faire la distinction entre le nécessaire et le superflu; et cette majorité qui ne possèdera rien, qui verra des riches partout, là même où il n'y en a pas, ne sera-t-elle pas disposée à frapper ces riches d'un impôt progressif, et dès lors inique?

Enfin voulez-vous inquiéter la propriété, voulez-vous la détruire, maintenez la proposition élastique de la commission; voulez-vous, au contraire, rassurer la propriété, voulez-vous la consolider, adoptez mon amendement. (Mouvements divers.)

M. COMBAREL DE LEYVAL. On a laissé un vague dans la constitution pour pouvoir y glisser en temps opportun l'impôt progressif. Que veut dire d'ailleurs ce mot *en raison*, n'est-ce pas indiquer qu'on veut en venir à l'adjonction du mot progressif. (Réclamations diverses.)

M. MATHIEU (de la Drôme) réfute les arguments de M. Servière. Le pauvre, on l'a calculé, paye à Paris 200 à 250 fr. aux impôt indirects, et le riche, quelle que soit sa fortune, ne paye au-delà de 2,000 fr. Qu'est-ce que cette somme pour un riche, en comparaison du prélèvement de 200 fr. sur l'avoir du pauvre. (Bruit. Interruption.) La dernière fois que je suis monté à la tribune; j'ai été interrompu cinquante fois. (Rire et bruit.) J'en ai fait le compte sur le *Moniteur*, car il importe que le pays sache comment on entend de ce côté (il montre la droite) la liberté de la tribune. (Murmures à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Je ne contrôlerai pas le calcul de l'orateur; ce que je constate, c'est qu'une égale intolérance se remarque dans les deux côtés de l'Assemblée. (Vives réclamations à gauche.)

M. MATHIEU (de la Drôme) continue. Il demande qu'on supprime les impôts indirects, car il est prouvé que le pauvre, par ces impôts, paie quatre ou cinq fois plus que le riche, proportion gardée entre leur avoir. Si l'on ne veut pas cette suppression, on ne peut refuser l'adoption de l'impôt progressif.

Une longue agitation accompagne cette discussion.

M. DESLONGRAIS parle au milieu du bruit. Il s'inquiète aussi de l'omission du mot proportionnel, et croit que le comité a voulu ainsi faire une place à l'impôt progressif.

On demande de tous côtés la clôture.

M. MÉAULE. Cette question est la plus grande de toutes celles qui ont été agitées ici. L'impôt progressif n'est pas une question législative. L'impôt proportionnel était consacré par les constitutions antérieures.

L'article 15 est une source de difficultés pour l'avenir. Il faut de la netteté, de la franchise dans les déclarations; que la commission dise franchement ce qu'elle veut.

La clôture de la discussion, mise aux voix, n'est pas adoptée.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Boucherie et boulangerie.

Nous reproduisons avec empressement cet excellent article du *Journal de Liège* :

Lorsque les octrois seront abolis, ce qui, il faut l'espérer, arrivera bientôt, les prix des diverses denrées imposées ne baisseront probablement pas immédiatement. Ainsi à Paris, où l'octroi sur la viande avait été supprimé, on s'est vu forcé de le rétablir, parce que le prix de la viande n'avait pas baissé d'un centime; les consommateurs ne profitaient pas de la suppression et la caisse municipale y perdait.

Il y aurait pourtant un moyen infaillible de faire baisser le prix de la viande, qui doit se livrer au taux le plus bas possible, pour devenir la nourriture des masses. Ce moyen a déjà été signalé plusieurs fois, et nous l'indiquons de nouveau ici: c'est l'établissement d'une boucherie communale qui vendrait la viande à un prix raisonnable, sans faire une concurrence ruineuse aux bouchers, mais uniquement pour régler les prix et empêcher ainsi les consommateurs d'être rançonnés.

L'établissement d'une boulangerie communale serait tout aussi nécessaire et aurait le même but. On ne devrait plus taxer le pain et fatiguer ainsi les boulangers d'investigations périodiques toujours désagréables; d'un autre côté, ceux-ci devraient fournir des pains de bonne qualité et à des prix convenables, étant modérés dans leur appétit commercial par la boulangerie communale, qui servirait de régulateur à tout le monde, consommateurs comme producteurs.

Prendra-t-on de semblables mesures? Non, parce que tout cela est beaucoup trop simple, trop facile; et l'on sait que les choses simples sont toujours les dernières dont il soit fait usage.

Il y a encore d'autres motifs qui empêcheront ou retarderont les améliorations que nous indiquons.

Il est de par le monde des gens enfarinés de liberté, qui croient avoir résolu toutes les questions, parce qu'ils ont sans cesse à la bouche le mot de liberté. Ils laisseraient mourir un homme au nom de la liberté et par respect pour elle. Ces gens s'écrieront que, si la ville vend de la viande et du pain, elle attente à la liberté de l'industrie des boulangers et des bouchers; qu'il n'y a pas de raison pour qu'ensuite elle ne fasse pas aussi le commerce des liqueurs, de grains, de chapeaux, etc., etc., où s'arrêter dans un pareil système?

Nous les arrêtons dans leurs déclamations en leur disant que l'analogie est une mauvaise raison, trop souvent employée faute de meilleurs arguments. Ce n'est qu'une présomption et rien de plus. La ville vendra des chapeaux et du genièvre si l'intérêt de la commune l'exige. Elle a un conseil qui ne procède pas par analogie, mais qui examine sérieusement toutes les propositions qu'on lui fait. Il doit considérer à part chaque industrie, examiner ses rapports avec les citoyens et conclure ensuite si l'autorité doit intervenir pour le plus grand bien de tous.

FAITS DIVERS.

On annonce, dit le *Commerce*, que la chambre des mises en accusation vient de rendre une ordonnance de non-lieu au sujet de l'instruction suivie contre les anciens ministres de Louis-Philippe.

— Quelques journaux ont parlé de cas de choléra-morbus qu'on aurait observés à Paris, soit en ville, soit dans les hôpitaux. L'*Union médicale*, dans son numéro du 21, cite un cas mortel, recueilli dans le service de l'Hôtel-Dieu. Nous pouvons affirmer qu'aucun cas de *choléra-morbus asiatique* n'a eu lieu dans le département de la Seine. Tous les malades ont été soumis à un examen sévère, et M. le préfet de police, qui surveille avec soin le service d'inspection médicale, a reçu des rapports circonstanciés qui permettent de donner un démenti à toutes ces assertions exagérées. Les cas observés appartiennent à l'espèce de *choléra sporadique*, qui se manifeste toujours dans cette saison de l'année.

(*Communication officielle.*)

— M. Bernard, président du club Bonne-Nouvelle, assigné devant la police correctionnelle pour infraction à la loi rendue sur les clubs, a été acquitté aujourd'hui.

— Nous avons rencontré ce soir, dit le *Bien public*, un brave caporal, assurément meilleur soldat que grand politique et bon républicain, qui nous disait à propos des élections de l'armée : « Ah! oui, nous avons bien voté quelque chose pour Louis Bonaparte, il faut qu'il soit quelque chose à l'Assemblée nationale, mais nous ne l'avons pas encore voté *empereur*. Il paraît que c'est pour plus tard. »

Voilà une opinion politique contre laquelle il n'y a rien à dire, d'autant que l'excellent caporal nous quittait en criant avec une égale naïveté: *Vive la République!*

LA MÈRE NAPOLÉON. — C'est sous ce nom qu'on désignait la femme Ametiger, âgée de 79 ans, ancienne cantinière des marins de la garde impériale. Cette femme, qui a sa place dans les annales militaires de l'empire, vient de terminer sa longue carrière d'une façon assez singulière.

La femme Ametiger avait assisté à la plupart des grandes batailles de Napoléon. Elle s'était distinguée par plusieurs traits de courage, et avait eu même le bonheur de sauver la vie à Bernadotte. Elle se trouvait à Stockolm, lorsque celui-ci fut élu prince royal de Suède, et reçut de lui des témoignages d'affection.

Après la chute de l'empire la femme Ametiger fut réduite à se faire chiffonnière. Comme un vieux de la vieille, elle aimait à raconter ses campagnes, et c'est pour cela qu'on l'avait surnommée la Mère Napoléon.

Lorsqu'il fut question de l'élection du prince Louis, l'ancienne vivandière sentit ses sympathies se réveiller avec plus d'ardeur; malgré son âge elle se donna beaucoup de mouvement pour lui procurer des voix, et hier, quand elle vit que l'élection du neveu de l'empereur était enfin assurée, elle éprouva une joie si vive qu'elle tomba frappée d'apoplexie. On chercha vainement à la ranimer, elle était morte.

Massacre de missionnaires protestants.

Les journaux des îles Sandwich annoncent le massacre de toute une communauté de missionnaires protestants fixés dans la Colombie.

Il y avait plus de dix ans que ces missionnaires américains étaient établis, sous la direction du révérend docteur Whiteman, chez les Cayouses, une des tribus indiennes les plus féroces et les plus ignorantes de la rivière Columbia.

Quelques émigrants des Etats-Unis apportèrent la dysenterie à Waulatpou, chef-lieu de la tribu, où elle fit parmi les Indiens seulement de prompts et cruels ravages. En sa qualité de médecin plutôt que de supérieur de la mission, le docteur Whiteman fut aussitôt entouré d'une foule de malades qui le suppliaient d'employer à leur guérison le pouvoir surnaturel dont ils le disaient doué.

La maladie était à sa première période d'intensité; presque tous les malades mouraient; et les Cayouses de s'imaginer alors qu'au lieu de remèdes les missionnaires leur administraient du poison afin de détruire la tribu et de s'emparer ensuite de ses terres. Quelques [illegible] convaincus de l'intégrité du pasteur, combattirent cet horrible soupçon, et proposèrent d'essayer l'effet des médicaments sur trois [illegible], dont deux seraient malades et une en parfaite santé; [illegible] succombèrent au fléau, et la tribu résolut alors de [illegible] les missionnaires.

Il était six heures de l'après-midi; les Indiens [illegible] l'autre à la mission, d'un air calme et sans [illegible] armes cachées sous leur manteau. Le docteur [illegible] aux enfants, pendant que ses collègues étaient occ[illegible] ceux-là à des soins [illegible]; leurs dames et [illegible]

[illegible] elles apprenaient à lire et à coudre aux petites filles du pays.

Quand les Indiens se virent en nombre suffisant, ils envahirent toutes les pièces de l'établissement, et, se précipitant sur leurs victimes, ils commencèrent le massacre. Le docteur Whiteman reçut une balle en pleine poitrine et un coup de hache sur la tête. Mme Whiteman fut littéralement mise en lambeaux. Les autres dames et leurs enfants furent épargnés.

On a su depuis que la fureur de cette horde sauvage avait été attisée, pendant le carnage, par les aveux d'un M. Rogers, auquel les Cayouses avaient promis de conserver la vie s'il dévoilait en entier la trahison de son supérieur. Effrayé par la vue d'une mort imminente, ce missionnaire raconta qu'en effet le docteur Whiteman voulait tous les empoisonner, afin de livrer leur pays aux Américains ; que son intention, clairement exprimée dans un conseil tenu la nuit, était de leur livrer une forte dose de poison qui les fît succomber tous à la fois ; mais que, sur les observations de M. Spalding, on avait résolu de les empoisonner graduellement.

Après cette triste déposition, M. Rogers fut laissé libre ; mais un Indien survenu depuis, l'ayant aperçu dans un coin, déchargea sur lui sa carabine.

Un autre missionnaire fit des aveux semblables, ajoutant que Mme Whiteman était complice de son mari. Les Cayouses demandèrent encore à ce malheureux s'il était de leur parti ou du parti des Américains : « Je suis pour vous, répondit-il ; je déteste mes compatriotes. » — « Eh bien ! prouvez que vous dites vrai, reprit un Indien, en tuant le fils de votre ancien chef que voilà. » Et il lui mit en main un pistolet chargé. Il y eut un moment d'hésitation, mais le coup partit, et le jeune Whiteman tomba roide mort aux pieds de l'apostat !

Quinze membres de la mission furent ainsi massacrés. Aussitôt que M. Abernethy, gouverneur de la Colombie, reçut la nouvelle de cet affreux événement, il adressa un rapport au conseil législatif de l'Orégon, et obtint, par un bill d'urgence, l'autorisation de faire une levée de 500 volontaires pour aller châtier la sanguinaire tribu des Cayouses.

La compagnie de la baie d'Hudson a envoyé, de son côté, un renfort considérable sur Walla-Walla.

Organisation de l'enseignement de la culture du sol.

A la veille de la discussion de la loi sur l'enseignement agricole, nous recommandons le travail qu'on va lire comme une œuvre consciencieuse et de nature à éclairer la question.

L'enseignement primaire a été fondé en 1833, sur des bases dignes de la France, on propose aujourd'hui de perfectionner et d'étendre le programme de 1833 afin de le mettre en harmonie avec les institutions républicaines du pays ; il s'agit d'y consacrer désormais une somme annuelle de quarante-sept millions.

En regard d'une si magnifique dotation (1) qui serait annuellement consacrée à la culture de l'intelligence populaire, l'enseignement de la culture du sol vient humblement en demander moins que la dîme. Ainsi, 4 420 000 fr. qui lui seraient garantis annuellement pendant un temps qu'on pourrait limiter suffiraient pour qu'une révolution se fît dans la production du territoire, et que la richesse privée et publique éprouvât un accroissement énorme. Le sort des populations ne peut changer qu'au moyen de la métamorphose que le progrès de la culture fera subir au rendement du sol. Le plan présenté ici est donc en quelque sorte la consécration du régime nouveau que la France s'est donné.

L'enseignement de la culture de la terre serait ainsi organisé :

Art. 1er. L'enseignement *supérieur* théorique et pratique serait donné par une ferme départementale dans chaque département.

L'enseignement *primaire cantonal* par une ferme dans chaque canton.

Art. 2. Chaque département faisant appel au crédit, avec la garantie de l'Etat, ouvrira immédiatement un emprunt d'un million de francs environ, selon sa population, et garantira son emprunt sur la ferme départementale et sur les fermes cantonales.

Art. 3. Le conseil général élira une commission de trois membres spéciaux, dont deux pris dans son sein pour faire l'acquisition d'une ferme départementale de 6 000 fr. de rente environ ; le préfet et le président du tribunal se réuniront à cette commission.

Art. 4. On procédera à l'acquisition, en réservant le capital nécessaire pour se procurer le bétail et les instruments, et pour servir de fonds de roulement.

Art. 5. Dans chaque arrondissement, une commission formée d'un membre par chaque canton, cultivateur praticien, sera élu par le conseil d'arrondissement ; le sous-préfet en fera partie ; cette commission, comme la précédente, s'occupera immédiatement de l'acquisition des fermes cantonales de l'importance de 60 000 francs environ, y compris le capital nécessaire pour bétail, fonds de roulement, etc., dans la proportion d'une ferme d'abord pour deux cantons, la ferme de 1 200 fr. de location environ.

Art. 6. La ferme départementale étant acquise et le capital d'exploitation restant en réserve chez le receveur-général, cette ferme sera mise au concours et adjugée par la commission au plus digne des concurrents dans les limites d'âge de 25 à 40 ans, en se basant sur la capacité et la moralité principalement, il faudra que le fermier soit marié.

Art. 7. Le fermier prendra la ferme départementale à ses risques et périls, moyennant un fermage convenu, comme il est dit dans l'article suivant, avec réserve du quart de ses bénéfices à répartir entre les *apprentis fermiers* et les apprentis cultivateurs, selon leur mérite personnel, une réserve semblable sera faite dans les fermes cantonales.

Art. 8. Le département donnera au fermier de la ferme départementale et à celui de la ferme cantonale une *subvention annuelle*, dont le montant sera égal au prix de location de la ferme, de telle sorte que chacun de ces fermiers recevra une indemnité annuelle d'enseignement *égale au prix primitif de location* qu'il devrait payer, et qu'il sera pour ainsi dire fermier à titre gratuit pendant la première période de son bail.

Art. 9. Cette subvention sera destinée à servir de gages aux *apprentis fermiers* et aux apprentis cultivateurs, moins une somme de 6000, mise en réserve pour tenue des écritures. (Le département donnera à part à son vétérinaire une prime pour le service de la ferme.)

Art. 10. Les apprentis de la ferme départementale et des fermes cantonales passeront un contrat d'apprentissage ; après trois mois d'essai réciproque, ce contrat sera rédigé dans les termes ordinaires des contrats d'apprentissage.

Art. 11. Le prix de location de chaque ferme départementale et cantonale sera réglé, conformément au prix de la localité, sur le rapport d'une commission de cinq cultivateurs, propriétaires ou fermiers des plus estimés.

Art. 12. Le bail sera dénommé *bail progressif*, synallagmatique ; il sera de 5, 10, 15, 20, 25, 30 années, etc., et ainsi de suite par période de cinq années. Après un relevé statistique de l'accroissement successif de la [illegible] du sol dans la localité pendant une période suffisamment longue, le [illegible] de l'augmentation périodique du bail sera fixé pour chacune des [illegible] quinquennale de manière à favoriser le fermier. Celui-ci [illegible] conditionnellement, c'est-à-dire qu'après chaque période, le [illegible] sans [illegible], le fermier ayant alors le droit [illegible] bon lui semble ; mais, s'il ne souscrit pas [illegible] nécessairement se retirer ; un autre fer[illegible]

[illegible] 2 000 000 [illegible] 4 000 000 [illegible] 17 millions et plus. [illegible] 17 000 000

Art. 13. Les sommes qui proviendront de cet accroissement successif des fermages à l'expiration des périodes quinquennales seraient affectées dans chaque département à la formation d'un fonds d'amortissement ; ce fonds servirait à libérer d'hypothèque les fermes achetées ; il se grossirait d'une allocation annuelle du département.

Art. 14. Chaque fermier acceptera un programme d'enseignement pratique qu'on rendra aussi uniforme que possible en tenant compte de la différence des contrées.

Art. 15. Le bail de la ferme départementale stipulera particulièrement des prescriptions de mode de culture pour une partie déterminée de la ferme, les commissions précédemment indiquées fixeront ces prescriptions ; quelques hectares seront réservés dans la ferme départementale pour des applications ou essais de culture spéciale, dans les limites et dépenses préalablement fixées.

Art. 16. Parmi les clauses obligatoires du bail, on fera figurer un inventaire annuel qui sera rendu public et des comptes détaillés qui seront publiés pareillement.

Art. 17. L'enseignement durera 3 ou 4 années, les apprentis cultivateurs et les apprentis fermiers de la ferme départementale auront vingt ans accomplis, ils recevront de 2 à 300 francs de gages, les apprentis garçons de charrue dans les fermes cantonales recevront de 100 à 200 francs ; ils pourront être pris à 17 ans accomplis s'ils sont robustes ; ni les uns ni les autres ne seront choisis au concours, l'unité de responsabilité devant laisser le fermier libre dans ses choix.

Art. 18. Après les trois mois d'épreuve, le contrat d'apprentissage sera signé ; une demi-année de gages restera toujours en dépôt comme cautionnement de la part des apprentis ; ils devront aussi avoir un livret de caisse d'épargne crédité au moins d'une demi-année de leurs gages dans un temps déterminé par leur engagement.

Art. 19. Les apprentis seront examinés annuellement selon les formes déterminées par la commission ; ils seront classés à leur sortie ; ceux dont la capacité aura été reconnue recevront un brevet.

Art. 20. Si le département croit devoir faire les frais d'un enseignement scientifique, chimique, géologique, etc., dans les fermes départementales, il y pourvoira par une allocation spéciale.

Un service d'inspection et un programme d'instruction seront organisés pour la constitution et la surveillance de ces fermes par les soins du gouvernement, et l'administration en sera *laissée aux départements*.

La dépense totale que cet enseignement mettra à la charge de l'Etat sera de 4 420 000 fr., comme il résulte du tableau ci-après :

TABLEAU DES DÉPENSES.

5	Inspecteurs-généraux organisateurs	(17 départ. chacun.)			292 000 fr.
42	id. ordinaires.	(7	id.	id.	
30	Sous-insp. org. des fermes cant.	(2	id.	id.	

FRAIS GÉNÉRAUX DE DÉPLACEMENT.

86 Fermes départementales de 200 000 fr. environ, intérêt d'acquisition 5 p. 100 d'emprunt, 10 000 fr. multipliés par 86 égalent	860 000 fr.
Pour fonds de roulement, bétail et instruments de ces 86 fermes à 40 000 chacune, soit intérêt 86 multiplié par 2 000 fr. égalent	172 000 fr.
1 032 Fermes cantonales, soit 12 par départ., à 60 000 fr. fonds de roulement, bétail compris, donnent 720 000 fr. par département, ou intérêt, 36 000 multipliés par 86 égalent	3 096 000 fr.
	4 420 000 fr.

RÉSUMÉ DE CE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT.

1° Acquisition des fermes par le crédit, ces fermes restent aux départements, ils profitent de la plus value, ils amortissent avec la somme provenant de la progression des baux et par une somme annuellement consacrée à la même fin (1 p. 100 par exemple) ;

2° Ces fermes donnent chaque année un tiers de leurs apprentis, c'est-à-dire trois mille environ pour fermiers ou cultivateurs, et comme fermes cantonales elles font pénétrer bien plus intimement l'enseignement dans les communes.

3° De bons fermiers pour toutes ces fermes sont d'autant plus faciles à trouver qu'ils recevront en indemnité d'enseignement une somme égale à celle qu'ils devront payer en fermage et qu'ils auront leur ferme à peu près gratuitement pendant la première période de leur bail.

4° *L'Etat paiera aux départements* l'intérêt des sommes qu'ils ont empruntées et qu'ils auront en outre garanties par une inscription hypothécaire sur les fermes acquises, double condition pour une réalisation facile et rapide. Plus d'état-major dans les fermes-modèles ou autres, mais un régime ordinaire, et le rôle de l'Etat après la constitution des fermes, limité à des inspections annuelles, à une balance annuelle des inventaires.

Donc 4 420 000 pour l'enseignement de la culture en regard de 47 000 000 demandés pour l'enseignement primaire de 17 000 000 qu'il a reçus en 1847.

Observation. Si au lieu de 2 millions annuels donnés aux haras pendant quarante-trois ans, c'est-à-dire 86 000 000, chaque département eût été contraint de faire (de 1805 à 1814) l'acquisition d'une ferme d'un million.

Quelle différence dans les résultats ! quelle plus-value ! et quelle énorme différence entre *fonder* et *subventionner* !

24 juillet.— Ce plan d'organisation était écrit lorsque le projet d'enseignement a paru au *Moniteur*.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la création de l'*Institut national agronomique*, ainsi qu'à celle des *fermes régionales* ; mais la constitution de 4 ou 5 de ces fermes serait peut-être préférable, car la totalité pour ce seul objet réclame une avance de 2 millons 600 000 francs.

Les fermes-écoles d'arrondissement, toutes constituées, seront subventionnées d'environ 4 000 000.

Les fermes régionales produiront une réduction d'environ un million et demi, et les frais d'enseignement s'élèveront à sept millions. Ces fermes régionales forceront l'Etat à faire de la culture, il est à craindre que ce ne soit un grand embarras, et qu'il n'en résulte des mécomptes.

Les fermes-écoles d'arrondissement feront-elles pénétrer l'enseignement dans les communes aussi bien que de *petites fermes cantonales*, espèces de fermes dont il existe une quantité si considérable ? Nous hésitions à le penser.

Feront-elles pénétrer dans les communes, loin de leurs yeux, la foi dans la science agricole aussi bien que la ferme de canton, exploitée au milieu des communes ? Nous hésitons également à le croire.

Je crois qu'il faut combiner avec *l'instruction publique* une mesure qui mettrait un hectare de terre environ à la disposition de chaque instituteur primaire, pour l'enseignement et l'application des principes généraux de culture, la récolte brute étant réservée à cet instituteur.

Du reste, nous estimons l'agriculture bien heureuse d'avoir obtenu enfin ce haut témoignage d'intérêt, cette grande satisfaction qui lui est promise, cet avenir d'enseignement qui lui est enfin assuré ; grâces en soient rendues au ministre actuel de l'agriculture !

PETITE CORRESPONDANCE.

Sceaux. — M. C. — Notre action s'arrête devant la liberté du commerce, et vous ne pouvez compter que sur la libre concurrence pour amener dans la vente au détail la baisse correspondante à notre nouveau prix. Les vendeurs ne dépendent point de notre administration, et ne prennent conseil que de leur intérêt bien ou mal compris.

Paris. — M. A. G. — Vous sommes entièrement de votre avis, et agissons en conséquence.

Largentière. — M. M. — Nous sommes reconnaissants de votre concours. D'après notre nouv. prix, vous nous remettez 1 fr. de trop que vous pourrez diminuer sur le réab.

Lyon. — M. I. — Nous avons reçu le paq. de crèches, en tout 95.

Paris. — M. E. B., ouvrier. — Nous ne pouvons publier ce fait sans un répondant, et vous oubliez de nous donner votre adresse.

Bourse du 21 septembre 1848.

On s'inquiète de la nomination de Louis Bonaparte et des embarras qu'elle va causer au gouvernement. On redoute les ovations populaires. On parle de modifications ministérielles.

La panique règne à la Bourse et gagne tout le monde. Le 5 p. 100, laissé hier à 68.75, descend successivement jusqu'à 67.25, cours de fermeture fin courant; c'est 1.25 de baisse. Le Trois de 44.25 arrive à 43.50. L'emprunt fait 68.25.

La Banque de France perd 15 fr. à 1620. Tous les chemins de fer fléchissent. Orléans fait 661 25. Lyon, 360. Avignon-Marseille, 200. Enfin le Nord n'est plus qu'à 372 50. Le marché est fort lourd.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 25	44 25	43 50	43 50
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	68 25
Cinq 0/0	68 75	68 50	67 25	67 25

21 septembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	43 50 ••	4 Canaux avec prime	897 50
— Emprunt 1847-1848	67 50 ••	Lin Maberly	••• •
5 0/0 j. du 22 mars	68 25 ••	Caisse hypothécaire	••• ••
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	•• •• ••	Emprunt d'Haïti	200 ••
4 0/0 j. du 22 septembre	•• •• ••	Espagne, dette active	•• •/•
Actions de la banque	1620 •• ••	— dette passive	• ••
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	23 ••
Récep. Rothschild	79 ••	Emprunt portugais 5 0/0	•• ••
3 0/0 de l'Etat romain	62 ••	— 3 0/0	•• ••
5 0/0 belge 1840	78 25	2 1/2 hollandais	•• ••
— — 1842	•• ••	Zinc Vieille-Montagne	2250 ••
— 4 1/2	•• ••	H. de la Grand-Combe	••• ••
— Banque (1835)	••• ••	Emprunt du Piémont	875 ••
Obligations de la Ville	1115 ••	Lots d'Autriche	••• ••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	••• ••	320 ••	Orléans à Bordeaux	377 50	375 ••
Versailles, rive droite	117 50	117 50	Du Nord	376 25	372 50
— rive gauche	100 ••	100 ••	De Paris à Strasbourg	345 ••	342 50
Paris à Orléans	663 75	661 25	Tours à Nantes	326 25	325 ••
Paris à Rouen	428 75	425 ••	Paris à Lyon	362 50	360 ••
Rouen au Havre	195 ••	190 ••	Montereau à Troyes	••• ••	••• ••
Avignon à Marseille	200 ••	200 ••	Dieppe à Fécamp	••• ••	••• ••
Strasbourg à Bâle	86 25	85 ••	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	245 ••	242 50	Bordeaux à la Teste	•• ••	•• ••
Amiens à Boulogne	••• ••	••• ••			

BOURSE DES MARCHANDISES.

Suifs de la boucherie, 67-50 les 100 kil., dans Paris ; chandelle, 73, id. ; oleines, 93 à 96, id., rares, stéarines, 250, id., hors barrière, bougie stéarique, 1-55 le kil.

Huile de colza (les 100 kil. en tonnes), disponible et courant du mois, 89-50.

Savons disponibles, belle qualité, 118, les 100 kil.

Laines en suint, 75 à 80 c. le 1/2 kil. On les demande.

Soies. Elles montent dans les foires du Midi.

Blés et farines. — Les farines de choix, en hausse, de 49 à 50, et les premières marques, 47 à 48. — Les blés de choix, en hausse, de 25 à 26 l'hectolitre et demi.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 septembre.

THÉATRE DE LA NATION.— Nisida, Lucie.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.— L'Aventurière, un Caprice.
OPÉRA-COMIQUE.— Le Muletier, l'Ambassadrice.
ODÉON.— M. Musard, l'Ingénue à la Cour, le Célibataire et l'Homme marié.
THÉATRE-HISTORIQUE.— Angèle, le Chandelier.
GYMNASE.— La Comtesse de Sennecey.
VAUDEVILLE.— Incessamment la réouverture.
VARIÉTÉS.— Muet d'Ingouville, Maison en Loterie, les Extrêmes, Candide.
THÉATRE MONTANSIER.— Le Camp de Saint-Maur.
PORTE-SAINT-MARTIN.— M. Lafleur, Ruy-Blas, la Chasse aux Conscrits.
GAITÉ.— La Taverne du Diable, le Passage Vendôme, l'Ane, intermède.
AMBIGU-COMIQUE.— Napoléon et Joséphine, le Mari nourrice.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.— Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.
FOLIES.— Les 20 Sous de Périnette, les Deux Francs-Maçons, un Logement pour [illegible], le Fils du Roulier.
DÉLASSEMENTS.— Deux Papas, Tentale, Maurice, Un Voyage en Icarie.
THÉATRE-BEAUMARCHAIS.— Le Marguillier, Petite Maison, Dragons, Chevalier.
COMTE.— Michel Cervantes, un Pari, l'Ecuyer du Cirque, Marquis et Marquise, Claude et Baptiste, Dis-moi Pourquoi ?

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année, N° 157. ÉDITION DU MATIN. Samedi 23 Septembre

NOS ÂMES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE ÉCHANGE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. Un an, 20 f., 6 mois, 11 f., 3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR. 22, 12, 6.
PAYS à surtaxe. 26, 14.

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI
PARIS, DÉP. ET ÉTR. 10, 5, 3.
PAYS à surtaxe 14, 7.

Paris, rue de Beaune, 2.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 22 SEPTEMBRE.

Allemagne et France

POUR LA LIBERTÉ ET LA PAIX DU MONDE.

Nous nous étions adressés au peuple allemand tout entier; il nous est répondu au nom du parti démocratique (1).

Au nom de l'esprit universel de la France, où l'idée de conquête et de domination extérieure est désormais éteinte, au nom du droit naturel et de la justice divine, au nom du progrès et du bonheur de l'humanité, nous suppliions nos frères allemands de lever le joug que leur race fait peser sur les populations danoises, slaves et italiennes.

Le parti démocratique allemand proteste de son respect pour toutes les nationalités et de son amour pour la liberté universelle.

Nous n'avions pas attendu cette protestation pour rendre justice à ce jeune esprit de l'Allemagne. Là est la sève renouvelée et vivante du corps germanique. Là nous trouverons l'élément de cette alliance des « hommes de bonne volonté » dont le concours tout puissant donnera la liberté et la paix à la terre.

Le parti démocratique allemand constate d'ailleurs que la France, représentée par l'Assemblée nationale et par le Gouvernement, trahit les vrais principes de la politique démocratique et retombe dans les vieux errements de la diplomatie aristocratique et royale. Nous enregistrons avec douleur cette plainte fondée.

Nous n'entendons pas nier ni excuser absolument les fautes du Gouvernement français. Nous disons seulement que les dispositions peu décidées, incertaines ou mal exprimées de l'esprit public, en Allemagne, sur la question italienne, ont poussé les ministres de la République à cette entente bâtarde avec l'aristocratie anglaise, où notre diplomatie va se trouver de plus en plus gênée et empêtrée.

Pour nous, toutes nos sympathies sont, chez les peuples étrangers, pour les partis qui écrivent sur leur drapeau : *Indépendance des nationalités! Paix et Démocratie!* et nous n'avons confiance, pour faire triompher cette devise, que dans des alliances et dans des mesures qui aient elles-mêmes à la fois le caractère démocratique et, autant que possible, pacifique. A l'heure qu'il est, le gouvernement français procède pacifiquement, mais aristocratiquement; il échouera, et l'Europe entière portera la peine de cette faute.

La France ne devait pas laisser le temps à Radetski de rassembler ses armées et de leur rendre l'énergie morale. La France ne devait pas permettre que ce vigoureux champion des puissances aristocratiques eût pour lui l'avantage des faits accomplis, la force de la concentration et le relief du triomphe, alors qu'il était évident que tout succès du vieux général devait être immédiatement tourné contre l'unité démocratique allemande.

La France aurait dû comprendre que l'aristocratie britannique, et par des considérations de principes et par des considérations d'intérêt, doit désirer l'avortement de l'essor de l'Allemagne vers son unité démocratique, unité que la France, au contraire, doit désirer au nom des principes et au nom de ses grands intérêts.

Le gouvernement français, par timidité, par faiblesse ou par ignorance, a manqué son rôle. Il devait prêter vigoureusement appui à l'esprit démocratique et unitaire de l'Allemagne, en paralysant, vers le Midi, tous les efforts de son aristocratie militaire.

Si nous avions eu l'honneur de diriger les affaires de notre pays, voici ce que nous eussions fait à la nouvelle des insurrections de Milan et de Palerme. Cette politique a été indiquée, dès l'origine, dans la *Démocratie pacifique*.

Il fallait expédier sur les côtes de Sicile une forte escadre, et dire à l'Angleterre : « Associez-vous à nous pour prévenir, pour écraser au besoin toute tentative de violence du Bourbon de Naples. » Les engagements antérieurs de l'Angleterre et surtout ses intérêts ne lui permettaient pas de refuser, d'hésiter même un seul moment.

Tandis qu'une seconde escadre cinglait vers Venise, une armée française traversait le Piémont pour se rendre en Lombardie. Des proclamations éclatantes donnaient toute garantie aux Italiens et à tous les peuples. La France ne peut plus être ni conquérante, ni dominatrice : elle veut être libératrice et pacificatrice. Nos proclamations provoquaient la convocation, à Francfort, d'un congrès démocratique où toute nationalité devait être représentée.

Ainsi la République française, aux bords de l'Adige, apparaissait au monde l'épée sous le bras et les deux mains fraternellement tendues à l'Italie indépendante, à l'Allemagne démocratique et à tous les peuples engagés dans les complications du mouvement nouveau.

Cette initiative nous assurait la sympathie de tous les Allemands unitaires; et comme nos paroles de paix exprimaient le sentiment sincère et unanime de toute la France, le gouvernement anglais, d'ailleurs engagé par la question de Sicile, se trouvait paralysé dans ses vues si souvent machiavéliques, par l'opinion publique, toute pacifique et libérale en Angleterre.

La Russie seule pouvait essayer de secourir l'Autriche aristocratique et militaire. Nous pensons qu'en l'état des choses, elle eût reculé. En tout cas, nous devenions forts, à cette époque, de l'union positive de toute la démocratie *populaire* et *bourgeoise* de l'Europe, et nous engagions, dans les conditions les plus avantageuses, ce duel suprême prédit par Napoléon entre la démocratie et le despotisme.

Alors il y avait *une chance* de prévenir cette immense lutte entre la civilisation chrétienne et le reste des dominations païennes : cette chance est perdue, sans retour, peut-être.

Aujourd'hui, tout s'est compliqué, tout est devenu plus difficile. Rien n'est résolu, tout menace, et il faudra sans doute des combinaisons plus héroïques pour résoudre ce conflit colossal, pour apaiser ce désordre infini, qui se révèlent par tant de bruits souterrains et déjà par tant d'éruptions partielles dans le volcan de la vieille Europe.

La République française a ce grand reproche à se faire d'avoir manqué de décision et perdu l'heure opportune de lier l'idée de l'affranchissement de l'Italie à l'idée de l'unité allemande. Pour peu que la France hésite encore dans l'initiative qui lui appartient, pour peu que l'Allemagne conteste le droit de la nationalité italienne, Allemands et Français ne tarderont pas à se faire la guerre. Oui, nous pouvons le craindre, ils s'entredéchireront ces deux peuples, dont l'accord est la condition de l'affranchissement et de la pacification du monde !

Quant à la question du Sleswig, elle offre des difficultés considérables. Pour arriver à la résoudre, il faut d'abord se pénétrer d'une idée supérieure.

L'Allemagne, pour ses propres intérêts, et la démocratie, en général, pour le bien de l'Europe et de l'humanité, doivent désirer que le Danemark, la Suède et la Norwège soient définitivement soustraits à l'influence russe; qu'une grande *Confédération scandinave* se constitue et s'allie à la France et à l'Allemagne.

Conséquemment, l'unité allemande ne peut pas songer à s'établir au prix d'une pression exercée sur les peuples du nord. L'Allemagne, loin d'irriter et d'éloigner d'elle le Danemark et la Suède, devrait plutôt se les attacher par des sacrifices.

Venons à la question spéciale du Sleswig.

Nous n'avons pas besoin d'exprimer ici notre sentiment sur les procédés que l'honorable représentant à l'assemblée de Francfort attribue à notre ministre des affaires étrangères. Si le gouvernement de la République n'oppose, en effet, à des arguments de droit absolu et démocratique que le texte d'une convention dynastique de 1720, c'est de la politique absurde et odieuse. Nous voulons croire que notre diplomatie est, en ceci, injustement accusée.

Il y a un point de fait assez obscur. Les Allemands affirment que le Sleswig est allemand, et qu'en prenant parti dans cette guerre, ils ne font rien que soutenir le principe de l'indépendance des nationalités. Cependant ils avouent que le duché n'est habité qu'aux *deux tiers* par des Allemands.

Les Danois affirment que ce chiffre est tout à fait inexact. Ils objectent qu'une masse considérable de petit peuple, de race danoise, parle l'allemand, ayant été contrainte à adopter cette langue par l'aristocratie allemande qui domine dans le duché. Ils prétendent que beaucoup de paysans et de prolétaires danois, subissant servilement la domination des riches, passent pour Allemands sans l'être en réalité.

Mais admettons la proportion donnée en Allemagne. Nous dirons alors que le triomphe des Allemands, soit par les armes, soit par le vote des cantons, ne serait pas une solution vraiment démocratique et chrétienne. L'oppression du tiers d'une population par les deux autres tiers n'a rien de satisfaisant pour le cœur, rien d'harmonique devant la raison. C'est le malheur de l'Allemagne de trouver de toutes parts ses enfants en conflit avec des races étrangères, au milieu desquelles ils se sont implantés sans réaliser ni une assimilation complète, ni une fusion fraternelle. Il n'est pas juste que, dans un généreux désir d'unité, l'Allemand absorbe violemment en lui des éléments que l'esprit n'a pas conquis.

Si le tiers danois du Sleswig est étouffé dans les deux tiers allemands, verrons-nous ensuite la minorité allemande du duché de Posen imposer sa suprématie à la masse polonaise?

Cet enchevêtrement, cette juxta-position d'éléments hétérogènes, commande à l'Allemagne de rechercher avec ardeur les solutions du problème de l'*organisation communale*, afin que, dans la solidarité des intérêts et dans l'accord des cœurs, s'effacent promptement les vieux préjugés nationaux.

Quoi qu'il en soit, cette situation délicate, en ce qui concerne le Sleswig conseille une politique de conciliation, d'ailleurs réclamée par l'intérêt de l'alliance germano-scandinave. Nous croyons, d'autre part, que le Danemark ne doit pas fermer les voies maritimes du Nord à l'Allemagne. Il nous semble donc que la nature des choses et les droits réciproques demandent que le Sleswig devienne un *état neutre*. Cet état serait placé à la fois sous la protection du Danemark et de l'Allemagne, et ainsi définitivement rayé des espérances secrètes de l'envahissement russe.

Pour conclure ces grandes conventions de la politique démocratique de solidarité et de fraternité, il faut aux peuples un CONGRÈS UNIVERSEL PERMANENT. L'École sociétaire propage depuis vingt ans l'idée de cette institution supérieure. Le vulgaire n'en comprend pas encore la valeur; mais, si des hommes d'État généreux et fermes, si les chefs de la démocratie, en France et en Allemagne, adoptaient l'idée du congrès démocratique européen, on la verrait réalisée dans quelques mois, et tous les peuples, lassés de la guerre, applaudiraient à l'envi à cette noble et féconde manifestation de l'esprit de l'unité universelle.

Que nos frères Allemands pardonnent à la France les fautes de son gouvernement! Et tous, nous unissant de plus en plus dans la générosité du désir et dans l'effort enthousiaste du grand labeur de ce siècle, marchons d'un même pas, conduisant les peuples à l'accomplissement de leur destinée par les voies de la vérité et de la justice.

Allemagne et France pour la liberté, la paix et le bonheur du monde!

(1) Voir la *Démocratie pacifique* des 4 et 20 septembre.

Élections.

Les élections ont eu lieu à la Martinique les 9, 10 et 11 août dernier. Voici les noms des élus :

Les citoyens	Bissette,	19 850 voix.
	Papy,	19 203
	Schœlcher,	19 117

Les suppléants sont :

Les citoyens	Mazulime,	18 498 voix.
	France,	16 712

Cette nouvelle nous est parvenue par une lettre en date du 17 août. Les élections ont eu lieu, à la Guadeloupe, le 29.

M. Vandoré, qui vient d'être nommé représentant dans l'Orne, était le candidat des légitimistes et du clergé. Sa place est marquée à l'Assemblée, nous dit-on, auprès de M. de Montalembert.

Les voix se sont ainsi divisées dans l'Orne : Vandoré, [illegible]; Louis Bonaparte, 9 724; H. Passy, 7 853; Berryer Fontaine, 6 248; Mercier, 4 143.

Le nom de Louis Bonaparte, auquel personne ne pensait, pour lequel personne n'a récolté de voix et dont tous les bulletins ont été écrits à la main, est venu se jeter à la traverse de l'élection et a dérangé toutes les combinaisons.

Le gouvernement a appris aujourd'hui l'élection de M. Chambolle, ancien député, à Mayenne; celle de M. Gent, à Avignon.

L'élection du général Leflô est assurée dans le Finistère.

La République est démocratique, c'est un fait acquis et constaté dans la Constitution. Aussi le peuple, avec sa rapide intelligence, n'a-t-il pas crié devant l'Hôtel-de-Ville, lors de la proclamation des noms des candidats : Vive la République démocratique et sociale, mais seulement : Vive la République sociale!

Assemblée nationale.

La séance d'aujourd'hui s'est divisée en trois parties.

Pendant la première, toute de causeries et d'inattention, l'Assemblée a voté sans trop y prendre garde un projet de décret relatif à l'achèvement de chemins vicinaux.

Mais pendant qu'on discutait ce projet, [illegible] leurs, on causait des élections nouvelles, [illegible] prits, des remaniements ministériels projetés. On se demandait si le pouvoir exécutif devait continuer à se porter [illegible] et quêter l'appui des royalistes de toute nuance, [illegible] ou financiers, ou bien s'il ne ferait pas une conversion [illegible] côté où est la force, parce que là est le droit, comme disait autrefois M. Senard. Un membre de la droite, M. Sautayra, s'est chargé de porter à la tribune la question qui préoccupait les esprits.

M. Sautayra a interpellé le pouvoir exécutif sur sa pensée et ses projets en présence de circonstances qui peuvent devenir embarrassantes. M. Sautayra pense que le pouvoir penche beaucoup trop du côté démocratique, et il fait appel à tous les partis sur le terrain de la conciliation. Il est [illegible] qu'il entend c'est celle qui [illegible] lui, et à faire abstraction de [illegible] Aussi, fallait-il voir comme [illegible] dans sa bouche et prenaient [illegible] mot de concorde devenait [illegible] dame Discorde, de classique [illegible] plus doucereusement irritantes.

Le général Cavaignac a donné quelques explications [illegible] dinaire, et a sollicité un vote de nature à prouver [illegible] pouvoir exécutif et l'Assemblée marchaient en [illegible] Labaissière s'est chargé de donner un corps à ce vote en présentant l'ordre du jour motivé que l'on trouvera plus loin.

Mais ce n'était pas l'affaire de la droite. Elle veut bien harceler le pouvoir exécutif de ses critiques [illegible] faire tomber sur lui goutte à goutte cette déconsidération qui use si vite les hommes aux époques de révolution; mais elle ne voulait pas que le gouvernement pût s'abriter derrière un vote de confiance de l'Assemblée : ce qu'il lui faut, c'est compromettre l'idée par les hommes, bouleverser et diviser en feignant de donner un conseil d'ami. MM. de Charencey et Vezin ne se sont pas fait faute de jouer ce rôle de leur mieux. Mais le parti de l'Assemblée était pris. La responsabilité d'une crise ministérielle l'a effrayée; elle a accordé le vote d'entière confiance à une [illegible] majorité.

Mais ce n'est là qu'un ajournement. Les partis n'en restent pas moins en présence, avec leurs rancunes d'un côté, leurs [illegible] mes espérances de l'autre. Ce n'est pas la paix, c'est tout au plus une trêve.

L'Assemblée s'est occupée d'un projet de loi tendant à allouer une somme de 6 millions pour la construction et l'achèvement des chemins vicinaux. A vrai dire, cette somme est peu importante, eu égard à l'étendue de [illegible] le projet renfermait un principe dont [illegible] une influence marquée sur le développement [illegible] à la charge des communes et des départements [illegible]

Nous disons que 6 millions, répartis sur [illegible] nos chemins vicinaux, sont à peu près [illegible] dans l'océan. En effet, aujourd'hui [illegible] moins de 100 000 kilomètres de [illegible] en reste encore au moins [illegible] sommes dépensées [illegible] de francs, tant en prestations qu'en numéraire. [illegible]

[illegible] les 6 millions demandés qui pourrait avancer de beaucoup l'achèvement des chemins dont il s'agit.

Toutefois, la manière dont la loi est conçue doit exercer une heureuse influence sur le développement de ces voies de communication. Des 6 millions votés, la moitié sera distribuée par égales portions entre 85 départements; les autres 3 millions seront répartis entre les départements et les communes, proportionnellement aux centimes spéciaux que les conseils-généraux et les conseils municipaux auront votés en sus de ceux imposés par la loi de 1836, pour l'achèvement et l'amélioration des chemins vicinaux.

On le voit, cette loi introduit un principe nouveau dans la législation. C'est un système de primes qu'elle établit au profit des départements qui s'imposeront des sacrifices dans l'intérêt des travaux d'utilité publique.

Le projet a été voté tel qu'il avait été refait par la commission. Plusieurs amendements se sont produits, d'abord sur le crédit de 6 millions lui-même, ensuite sur le mode de répartition de ce crédit. Après une discussion froide et terne, tous les amendements ont été repoussés. Ces amendements avaient été proposés par MM. Dabeaux, Gresset, Guérin et Desmolles.

Le recensement pour la garde nationale mobile produit une profonde agitation dans les campagnes. On se croit revenu au temps de la conscription, et les paysans, du moment qu'ils sont inscrits *sur le livre*, se regardent comme partis et font leurs adieux.

On nous écrit du Haut-Rhin:

Malgré l'affirmation superbe de M. Thiers à la tribune, nous avons les quatre cinquièmes de nos ouvriers industriels et agricoles de nos campagnes qui gagnent de 1 fr. à 1 fr. 50 pour une journée de douze heures de travail, et sont obligés de subvenir, avec cela, à l'entretien d'une femme et de deux, trois et jusqu'à quatre enfants en bas âge et hors d'état de gagner quoi que ce soit. Pourtant, il faut que ces malheureux vivent, et ils vivent! mais comment? Je souhaiterais que M. Thiers fût obligé de suivre leur régime pendant tout le temps qu'il sera *représentant du peuple*, il verrait si le sort des ouvriers s'améliore et s'ils gagnent plus et dépensent moins que ci-devant.

Ce que vous avez dit au sujet des malheurs d'une trop abondante récolte est parfaitement vrai chez nous. Nos cultivateurs qui récoltent des céréales ont leur grenier plein et ne peuvent, sans se ruiner, faire argent de leur denrée, qui est à vil prix. Le bétail n'a pas de prix non plus, de sorte que le numéraire ne circule pas chez nos cultivateurs, qui sont presque tous obérés et livrés en proie aux usuriers et gens de loi.

L'opinion que nous avons attribuée à M. de Montalembert sur le remède préservatif de la propriété est si étrange, qu'on pourrait supposer que nous avons altéré sa pensée par une citation incomplète. Nous citons textuellement le *Moniteur* :

Je n'ai point à répéter ici ce que la doctrine catholique fait pour la propriété et ce que je vous ai dit à ce sujet l'autre jour. J'ajouterai un seul mot, comme propriétaire et parlant à des propriétaires, avec une franchise entière, parce que nous sommes ici, je pense, pour nous dire la vérité les uns aux autres sans détour. *Quel est le problème aujourd'hui? C'est d'inspirer le respect de la propriété à ceux qui ne sont pas propriétaires.* Or, je ne connais qu'une recette pour inspirer ce respect, pour faire croire à la propriété à ceux qui ne sont pas propriétaires : c'est de leur faire croire en Dieu, et non pas au dieu vague de l'éclectisme, de tel ou tel autre système, mais au Dieu du catéchisme, au Dieu qui a dicté le Décalogue et qui punit éternellement les voleurs. Voilà *la seule* croyance réellement populaire qui puisse protéger efficacement la propriété. (Réclamations à gauche.)

UNE VOIX, à gauche. C'est ravaler la religion!

Nous n'avons rien à ajouter à l'interruption, si ce n'est qu'il est un parti décidément incorrigible, auquel les terribles leçons de l'histoire n'ont rien appris. Laissons donc les morts enterrer leurs morts.

On lit dans les *Débats* :

« L'Université, c'est le communisme, soit! Nous prouverions tout aussi bien, nous prouverions mieux peut-être que l'Eglise c'est le communisme. »

Fraternité des peuples. — Il résulterait d'une lettre publiée par nous que des gardes nationaux parisiens, au nombre d'environ deux cents, complétant un voyage à Boulogne par une tournée en Angleterre, auraient été mal reçus par la population de Douvres. Un officier supérieur de la sixième légion, témoin de tous les faits, nous transmet au contraire le récit suivant. On y verra que l'uniforme français a trouvé de l'autre côté de la Manche l'accueil le plus fraternel.

Une fête patriotique, qui a fourni l'occasion d'une pacifique excursion en Angleterre, a eu lieu à Boulogne-sur-Mer. Dimanche dernier, 1 200 gardes nationaux des 6e et 7e légion de Paris y sont arrivés en armes; et, pendant quatre jours, on a exécuté un programme très varié et très brillant. Un drapeau a été offert par ces deux légions à la garde nationale de Boulogne, commandée par le colonel Sanceau. Le dernier jour, le 20, un cortége immense, qui avait suivi dans la ville le char de l'Agriculture et la statue de la Liberté, a fraternisé et dansé autour de la colonne de Napoléon, sur un vaste plateau qui domine la mer, est là en présence de l'Océan, cinq toasts ont été portés et chaleureusement applaudis, ce sont ceux de MM. le préfet du département, Vatrin, lieutenant-colonel de la 6e légion de Paris, Victor Ségalas, commandant de la même légion, et enfin un Anglais dont les paroles ont été immédiatement traduites par un interprète. Les pauvres n'ont pas été oubliés, et près de 3 000 fr. leur ont été laissés par les deux légions.

Un incident remarquable de ce voyage, c'est que 200 gardes nationaux, en grande partie de la 6e légion de Paris, et sous le commandement du chef de bataillon Victor Ségalas, ont pris le bateau à vapeur à Boulogne et sont descendus en Angleterre. Ils ont débarqué à Folkstone; puis le chemin de fer les a transportés à Douvres, où ils sont entrés en armes (le fusil excepté). Grande a été la surprise des Anglais de voir sur le sol britannique tant d'uniformes français.

Ils ont accueilli nos gardes nationaux avec la plus franche cordialité et ont applaudi au chœur des *Girondins* que deux cents voix ont entonné sur le bateau à vapeur, et sur le chemin de fer.

Un officier de la sixième légion, M. Chapiseau, nous a communiqué de plus grands détails. Les gardes nationaux, à leur passage à Boulogne, y ont excité l'enthousiasme républicain et démocratique, puissamment secondé par le lieutenant-colonel des gardes nationaux de cette ville, le capitaine en retraite Coquet. C'est le commandant du paquebot anglais qui leur a proposé de les conduire en Angleterre pour une somme très minime. Ils n'ont trouvé à Douvres que sympathie, cordialité, désintéressement. La population les a reçus aux cris de : Vive la France! Vive l'Angleterre! On a pressé leurs mains, on a répété leurs chants nationaux, et les marchands même chez lesquels ils avaient choisi quelques objets de fabrique anglaise n'ont voulu recevoir aucun paiement. Les gardes nationaux de la sixième légion, dont l'esprit du reste est franchement républicain, sont revenus persuadés que les dispositions rencontrées par eux sont générales en Angleterre, le gouvernement de ce pays ne trouverait aucun appui pour une politique hostile à la démocratie française.

Nouvelle jurisprudence commerciale.

Le décret du 22-26 août dernier sur les Concordats-Amiables s'est ressenti de la précipitation avec laquelle il a été discuté et voté. Chaque jour on reconnaît, dans la pratique, qu'il n'a pas prévu tous les cas qui pouvaient se présenter; et, si le tribunal de commerce (dont nous ne saurions trop, dans cette circonstance, louer la haute raison et le bon esprit) ne prenait pas sur lui d'interpréter et d'étendre le décret dans le sens le plus large et le plus bienveillant, nous verrions se réaliser tous les jours de choquantes anomalies, que, très certainement, l'Assemblée n'a pas eu l'intention de consacrer.

D'après le décret, tout commerçant qui a cessé ses paiements depuis le 24 février dernier jusqu'au 26 août, *peut* être relevé de la qualification de failli et de toutes les incapacités légales que cette qualification entraîne après elle. Mais il n'est rien statué à l'égard des commerçants qui auraient été forcés de déposer leur bilan postérieurement au 24 février et qui, depuis cette époque, auraient suivi la marche indiquée par le code.

Il peut donc arriver, et il arrive en effet que ces commerçants, si on n'interprétait pas le décret et si on n'en étendait pas l'application, ne pourraient pas réclamer le bénéfice dudit décret, tandis que d'autres commerçants, ayant également cessé leurs paiements depuis le 24 février, mais *ayant différé* jusqu'au 26 août de régulariser leur position par un dépôt de bilan, se trouveraient aptes à réclamer ce bénéfice. Il y a là une criante injustice.

Le tribunal de commerce de la Seine, sous la présidence de M. Devinck, vient de rendre, pour ce cas difficile, un jugement très soigneusement libellé, que nous approuvons complètement, et auquel nous engageons tous les tribunaux de commerce de France à se rallier formellement.

Il serait peut-être à désirer que ce premier jugement fût déféré à la cour d'appel, et en cas de confirmation, porté devant la cour de cassation; il y aurait alors une jurisprudence bien établie, et ce serait un grand bien.

Voici ce jugement :

Attendu que Charles C., dont la faillite a été prononcée le 1er mai 1848 et terminée par concordat homologué le 22 juillet suivant, réclame le bénéfice du décret des 22-26 août dernier;

Attendu que, suivant l'art. 1er de cette disposition de loi, les cessations de paiements survenues depuis le 24 février jusqu'à la promulgation du décret, ne doivent recevoir la qualification de faillite et entraîner les incapacités attachées à la qualité de failli que dans le cas où le tribunal de commerce refuserait d'homologuer le concordat, ou, en l'homologuant, ne déclarerait pas le débiteur affranchi de cette qualification;

Attendu que Charles C., en déposant son bilan le 1er mai, s'est conformé à la prescription de l'art. 438 du Code de commerce;

Que, s'il n'avait pas rempli cette formalité, il se serait exposé à être déclaré banqueroutier, aux termes du § 4 de l'art. 586 du même code;

Attendu que le respect de Charles C. pour la loi, non plus que le bref délai dans lequel sa faillite a été terminée, ne peuvent avoir pour conséquence de le laisser frappé des incapacités qui ne pourraient l'atteindre, si, contrairement aux prescriptions de la loi, il avait attendu quatre mois pour effectuer le dépôt de son bilan;

Attendu que telle n'a pu être la volonté de l'Assemblée nationale;

Que cette volonté doit être interprétée dans le sens le plus large en faveur des débiteurs malheureux et de bonne foi;

Que c'est en vain, d'ailleurs, qu'on objecterait qu'il y a chose jugée par le jugement déclaratif et celui d'homologation; que l'autorité de la chose jugée n'a lieu qu'à l'égard de ce qui a fait l'objet du jugement;

Que jusqu'à présent la juridiction n'a pas encore eu à statuer sur la question de savoir si Charles C. serait affranchi des incapacités, conséquences de la faillite;

Que le point à juger est donc soumis pour la première fois à l'appréciation du tribunal;

Attendu qu'il résulte des pièces produites et renseignements recueillis que Charles C. avait conduit ses affaires avec ordre et économie; qu'il les avait vues successivement augmenter et prospérer: que les événements postérieurs au 24 février ont renversé toutes ses prévisions et l'ont forcé à suspendre ses paiements et à déposer son bilan le 1er mai dernier;

Par ces motifs et après avoir entendu M. le juge commissaire qui a eu la surveillance de la faillite;

Le tribunal déclare Charles C. affranchi de la qualification de failli et des incapacités qui sont attachées à ladite qualification.

M. Biétry vient d'adresser à M. Blanqui aîné la lettre suivante :

Mon cher monsieur Blanqui,

Je vous réitère mes compliments bien sincères pour l'importante mission dont vous ont chargé le pouvoir exécutif et l'académie des sciences morales et politiques. Aucun travail ne saurait en ce moment avoir une plus haute portée que le rapport qui vous est demandé sur le malaise des industries en général et particulièrement sur la position malheureuse de la classe ouvrière.

J'ai pensé que votre bonne amitié pour moi vous ferait excuser la liberté que je prends de vous donner quelques renseignements que ma vieille expérience, comme ouvrier et comme fabricant, m'a mis à même de recueillir.

La cause première du malaise dans l'industrie en général, c'est la concurrence déloyale et à bon marché, c'est-à-dire la vente des produits au-dessous du prix de revient, produit la faillite, déshonore et ruine les familles et engendre la misère, dont les premières victimes sont toujours les ouvriers.

Les salaires, dans les filatures et fabriques de tissus de laines, sont diminués, depuis trois ans, de plus de 30 0/0; les ouvriers gagnent à peine de quoi manger du pain, et je sais, d'une manière certaine, qu'il n'est pas loin d'en être ainsi dans beaucoup d'autres industries. C'est là, selon moi, la cause première, je pourrais même dire la seule cause, de la stagnation du commerce.

Que personne ne s'y trompe, c'est l'ouvrier qui est le premier consommateur. Quand l'ouvrier ne consomme pas, tout est arrêté, et, pour qu'il consomme, il faut que son salaire soit au-dessus des premiers besoins de la vie. Vous en avez un exemple frappant par ce qui s'est passé depuis février. L'humanité et la charité nous sont venues en aide pour que personne ne meure de faim, mais rien de plus. Aussi la consommation des produits manufacturiers et le travail ont été partout anéantis.

N'est-ce pas à ce manque de travail général que nous devons attribuer les déplorables désordres de mars, mai et juin?

Je sais qu'en parlant d'augmentation de salaire, vous et tous vos collègues les économistes, vous craignez toujours que nous ne puissions pas lutter avec la concurrence étrangère; c'est là une erreur bien funeste à l'intérêt général et à la tranquillité du pays.

Il y a trois ou quatre ans, nos ouvriers gagnaient une journée plus rationnelle et les affaires étaient en pleine prospérité, donc la consommation intérieure et les débouchés extérieurs étaient en rapport avec la production. Et quand l'ouvrier gagne une journée convenable, les produits en sont mieux faits et mieux soignés.

Mais, connaissant vos sentiments et votre patriotisme, je ne doute pas qu'avant peu vous reconnaîtrez, comme tous les gens dévoués pour l'amélioration du sort des travailleurs, que le bon marché est trop cher; et votre appui, je l'espère, ne nous fera pas défaut pour demander la marque de fabrique obligatoire et la désignation des produits.

Je suis convaincu, ainsi que je l'ai dit bon nombre de fois, que la marque et la responsabilité pour tous ramèneront promptement l'amélioration dans le pays.

Votre tout dévoué, BIÉTRY.

Le Poète Freiligrath.

Pour donner une idée de l'indignation sombre et profonde qui anime les Allemands contre les menées réactionnaires, nous publions la chanson suivante du célèbre poète populaire Freiligrath. Cette pièce est un chef-d'œuvre de poésie, nous regrettons seulement que le poète allemand ne proteste pas contre la politique de l'Autriche en Italie.

Les Morts aux Vivants.

La poitrine déchirée par les balles et le front fendu, étendus sur la planche, baignés dans notre sang, c'est ainsi que nous avons été portés après les barricades de Berlin.

On nous a portés sur les épaules jusqu'au portail du roi de Prusse, pour que tous nos concitoyens nous vissent, et que le roi nous vît, lui quand il dort et quand il veille, quand il ouvre sa bible et quand il s'arrose du vin de champagne qu'il aime tant; oui, afin que l'image des morts et des mourants le poursuivît jour et nuit, jusque dans l'heure suprême quand il ira expirer dans son lit ou quand il couchera sa tête sous la guillotine.

Eh! vous, vous avez crié alors devant son balcon : *Descends*! et il est descendu; vous lui avez crié : *Chapeau bas*! et il a ôté son chapeau pour saluer les cadavres, lui, le comédien en pourpre et en diadème, était devenu une marionnette pâle et tremblante.

Nos os étaient brisés, nos chairs déchirées en lambeaux par la mitraille royale; mais l'orgueil du triomphe brillait sur nos sourcils ensanglantés; dans l'espoir de vous laisser héritiers de notre conquête, nous nous endormions en paix sous la terre. Mais, hélas! quelle illusion!

En quatre mois, vous, ô vivants, vous avez gaspillé un héritage si précieux!

Lâches que vous êtes! nous avons entendu tout : la folie de la guerre danoise en Sleswig, la honte allemande en Posen, la brutalité *vendéenne* des provinces rétrogrades, le retour de la soldatesque berlinoise avec le frère du roi, la honte à Mayence et à Trèves, le désarmement de la garde nationale qui venait de naître, le cri des gonds des portes des prisons au midi et au nord, l'alliance avec les cosaques, l'injure lancée de tout côté sur..... (Allusion douloureuse à nos malheurs de juin.)

La trahison dans les assemblées nationales... payées par l'argent du pauvre.

Le vertige universel à propos de Jean, le vicaire de l'empire.

Oui, il serait bon de nous exhumer et de porter encore une fois les insurgés morts tombant en pourriture, pour les placer dans la salle des représentants allemands; notre pourriture serait la véritable image de l'Allemagne officielle.

Mais frères, ne désespérons pas, vous retrouverez votre fierté, vos forces; vous avez sans doute encore l'étincelle de la vengeance mortelle dans vos âmes, et cette vengeance superbe et juste ne se démentira pas, ô Allemands. Vous reprendrez le fusil en poussant le cri de victoire dans la lutte à mort contre la soldatesque du roi.

Les monarques fuiront vers la côte maritime et leurs trônes tomberont en cendres; les *aigles*, les *lions* royaux fuiront, l'avenir sera fait par le peuple souverain et pour lui seul.

Concitoyens qui vivez encore, ne languissez plus sous les coups empoisonnés de la réaction de Berlin et d'Inspruck, debout! et affranchissez encore une fois le sol où vous nous avez creusé le lit du repos!

Allemagne, debout!

Insurrection républicaine de Francfort.

Le 16, après le vote de l'Assemblée sur l'armistice, la gauche s'était réunie à l'*Hôtel d'Allemagne* pour se concerter. Il s'agissait de se séparer de la constituante, de former un nouveau parlement et de se déclarer en permanence. Le lendemain, à deux heures du matin, le peuple entourait en masse l'hôtel où étaient réunis les députés démocrates. Blum de Leipsig et Simon de Trèves haranguèrent la foule, afin d'obtenir le temps nécessaire pour délibérer. Les masses se retirèrent. Les clubs démocratiques et le comité des travailleurs qui étaient réunis, envoyèrent des députés à la gauche pour l'inviter à se constituer en parlement. Pendant ce temps là la générale se faisait entendre. On décida de tenir au matin une grande assemblée populaire. Les députés partirent pour les localités voisines afin d'inviter les populations environnantes à y assister.

L'assemblée populaire eut lieu sur la *Pfingstweide*, vingt mille hommes s'y trouvaient. On propose des mesures transitoires, elles furent rejetées.

Les présidents des clubs se réunirent, et se rendirent au lieu de réunion de la gauche pour lui communiquer les décisions de l'Assemblée populaire. Dix-neuf membres de l'extrême gauche et un de la gauche (Zimmermann) se déclarèrent pour rompre avec la constituante.

Toutes les rues voisines de l'église Saint-Paul avait été cernées par les troupes. La cavalerie bavaroise pénétra dans la ville. La bourse était pleine de soldats. Le peuple exaspéré courut aux armes. Les habitants de Sachsenhaus, venant au secours des Francfortois, défilèrent tout armés devant les Prussiens, qu'ils ont en horreur. Ils furent bientôt suivis des bourgeois de Hanau, ardents républicains, qui ne démentent point leur origine française, car ils descendent pour la plupart de nos réfugiés protestants. Les Hanauviens avaient vidé leur arsenal pour venir au secours de leurs frères de Francfort.

A deux heures toute la ville était barricadée. A trois heures une barricade était prise d'assaut par un régiment de Slaves-Autrichiens. On tirait des fenêtres. Mille Prussiens arrivent. A la porte de Friedberg s'élevait une énorme barricade; c'était le quartier général du peuple. Les insurgés y transportaient des Prussiens blessés et des Autrichiens désarmés.

Une députation de la gauche se rendit auprès du chef du pouvoir central pour exiger la retraite des troupes. L'archiduc Jean y consentait; mais il ne put trouver aucun ministre pour contresigner l'ordre. Déjà beaucoup de sang avait coulé de part et d'autre.

A six heures du soir, au lieu d'un messager de paix, des pièces d'artillerie vinrent prendre position en face des barricades. Un député de la droite est remarqué à la tête d'une batterie.

A sept heures la canonnade retentissait dans les rues; à sept heures et quart, le prince Lichnowski, chef du parti réactionnaire, tombait percé de cinq balles. Le député prussien, colonel d'Auerswald, blessé mortellement, a succombé le lendemain.

Il y a eu beaucoup de morts et de blessés.

Un supplément extraordinaire de la *Gazette de Cologne*, du 19 septembre, annonce que la lutte s'est continuée avec acharnement jusqu'au 18 à onze heures du soir.

Douze mille hommes de troupes étaient dans la ville à onze heures et demie, la canonade qui s'était fait entendre jusqu'alors a cessé, et la tranquillité paraissait rétablie.

Un arrêté publié le 18 déclare la ville en état de siége.

Les associations sont suspendues et il est défendu à leurs membres de se réunir.

Quiconque excitera à la révolte, fera résistance aux troupes ou sera trouvé illégalement armé, sera jugé sommairement.

En supposant que l'ordre soit complètement rétabli, il nous paraît difficile qu'il soit de longue durée. On assure que la révolte s'est étendue plus loin le long du Rhin jusqu'à Bâle.

Des assemblées populaires continuent à avoir lieu sur tous les points de l'Allemagne. Les démocrates de Leipzig dictent des lois au peuple; ils se sont réunis au nombre de dix mille hommes pour s'occuper de la convocation d'une assemblée constituante.

A Naumbourg (Prusse), le peuple s'est soulevé au cri de : *Vive Hecker et les républicains*. Au moment où les troupes arrivaient contre les insurgés, des incendies se sont déclarées en même temps sur trois points différents de la ville.

Une assemblée tres agitée a eu lieu, le 17, à Esslingen (Wurtemberg), on a publié, dans cette ville, un manuel pour les révolutionnaires.

Plusieurs des soldats qui fréquentent les clubs de Berlin montent à la tribune pour protester des sentiments qui animent l'armée. Un banquet a dû avoir lieu le 19, qui a réuni des milliers de soldats, la garde nationale et les membres des clubs.

Plusieurs compagnies de la garde nationale ont adressé une pétition à l'Assemblée prussienne pour l'inviter à se déclarer Assemblée constituante et souveraine.

Devant toutes ces démonstrations, M. Beckarath cherche en vain à former son ministère. Il essuie des refus de quelque côté qu'il s'adresse.

Italie. — On lit dans le *Constitutionnel* :

Les gouvernements de France, d'Angleterre et d'Autriche sont tombés, dit-on, d'accord pour que Venise soit maintenu dans le *statu quo*, c'est-à dire provisoirement libre de toute garnison autrichienne. L'armistice, qui est prolongé de quarante-cinq jours, serait ainsi étendu à toute l'Italie.

Il paraît certain aussi que les gouvernements de France et d'Angleterre se sont interposés pour amener la cessation des hostilités entre le roi de Naples et la Sicile.

Modène, 2 septembre.— Les collisions sont fréquentes entre les gendarmes et la garde civique. Le prince autrichien de Lichtenstein s'est mis lui-même à la tête d'une patrouille de la garde nationale pour réprimer les violences de ces gendarmes. Les ministres du duc de Modène le poussent à des partis extrêmes, entre lesquels le prince de Lichtenstein est obligé lui-même de protester. Il a déjà fait révoquer des ordres monstrueux. Il a représenté au duc qu'il n'était plus l'heure d'agir comme il le faisait, et que l'empereur était rentré à Vienne, chapeau bas, par respect pour le peuple.

— On écrit de Palerme, le 9 septembre : « On croit que les troupes du *Bombardeur* ne se hasarderont pas à de nouvelles luttes avant d'avoir reçu des renforts. Nous nous préparons à la lutte. »

Milan, 12 septembre.— Les Autrichiens prennent toutes les précautions possibles; aujourd'hui ils ont placé de 2 à 4 canons à chaque porte la mèche allumée et la gueule tournée contre la campagne. A la porte Comasina, ils ont élevé deux fortins qu'ils ont aussi garnis de canons; ils ont, en outre, expédié une batterie à Pavie. Le sommet du dôme est garni de soldats armés de lunettes d'approche pour surveiller les environs. La loi martiale a été également proclamée à Lecco. On dit que des troubles graves ont éclaté à Bergame, et que l'on y a expédié par la voie de Trévise des troupes que l'on porte jusqu'à 10 000 hommes.

Irlande. — On écrit de Dublin, mardi soir au *Morning Herald* :

Ont été encore mis aujourd'hui hors la loi quatre chefs de la dernière révolte, ce sont Williams Mitchell, âgé de 22 ans (frère de John Mitchell), le docteur Antisell, âgé de 33 ans, Edward Hallywood, âgé de 34 ans, ouvrier en soie, l'un des députés qui, en mars dernier, ont porté à Paris la fameuse adresse des confédérés irlandais au gouvernement provisoire français, et John Kavanagh, âgé de 26 ans.

On lit dans le *Morning-Chronicle* du 21 :

A Tipperary il y a de la tranquillité, mais on remarque avec inquiétude la démoralisation des gens de la campagne, et l'on craint pour l'hiver. Les prisonniers d'Etat sont arrivés à Clonmel. On fait des préparatifs à la résidence du comte de Donoughmore, à trois ou quatre milles de Clonmel, pour recevoir lord John Russell, qui doit déposer devant la commission spéciale.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. CORBON, VICE-PRÉSIDENT. — *Séance du 22 septembre.*

La séance est ouverte à midi et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. MARCHAL demande que la séance de demain soit consacré à la discussion de la constitution. Si l'Assemblée ne procède pas pour les autres articles plus vite que pour les premiers, il lui faudra dix-sept semaines pour achever son œuvre.

M. TILLANCOURT combat cette proposition sur laquelle l'Assemblée décide qu'elle s'occupera à la fin de la séance.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret portant une allocation de 6 millions pour l'achèvement des chemins vicinaux.

M. DABAUD annonce qu'il a l'intention de présenter un amendement tendant à répartir les 6 millions suivant l'importance des communications qu'il s'agit de créer.

M. LUNEAU demande que la discussion générale s'engage à propos des articles et des amendements.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministère de l'intérieur, sur l'exercice 1848, un crédit de 6 millions, qui sera affecté, à titre de subvention extraordinaire, tant à l'achèvement des chemins vicinaux de grande communication, qu'à l'amélioration des chemins vicinaux de petite communication. »

M. FÉLIX GRELLET propose de rédiger ainsi cet article :

« Une somme de 6 millions sera distraite du crédit de 67 millions inscrit au chapitre 13 de la 2e section du budget des travaux publics, exercice de 1848, pour les travaux des chemins de fer, et affectée, tant à l'achèvement des chemins vicinaux de grande communication qu'à l'amélioration des chemins vicinaux de petite communication.

» Cette somme sera transportée au chapitre 22 du budget du ministère de l'intérieur, où elle formera un article distinct. »

M. GRELLET développe son amendement. Il faut renoncer à ce système qui consiste à faire sans cesse de nouvelles dépenses, sans savoir où l'on va. Il faut rétablir l'ordre dans les finances par des économies.

M. SENARD, ministre de l'intérieur, répond que le projet a été présenté d'accord avec le ministre des finances, et par conséquent que le crédit demandé n'excède pas les crédits disponibles. Cette somme est nécessaire pour que les ouvriers sans travail puissent être occupés et rappelés vers le travail agricole.

M. GRELLET insiste.

M. [illegible] défend l'article de la commission.

L'amendement est rejeté.

L'art. 1er est adopté.

« Art. 2. Cette somme sera répartie entre les départements, le département de la Seine excepté, savoir :

» Trois millions, par portions égales; trois millions en proportion des sommes provenant des centimes extraordinaires, que chaque département et les communes qui le composent affecteront pour 1849 à la confection et à l'amélioration des chemins vicinaux.

» Ces subventions seront distribuées dans chaque département, par le préfet, sur l'avis du conseil général. »

M. GUERIN retire un amendement qu'il avait proposé.

M. FRÉD. DE PIOGER propose de rédiger ainsi l'article 2 :

« Cette somme sera répartie entre les départements, celui de la Seine excepté, à raison de leur population...

» Les conseils généraux feront, dans leur session ordinaire, la répartition détaillée de la somme allouée à chaque département. Ces fonds seront employés exclusivement à des travaux utiles, à l'achèvement des chemins de petite et de grande vicinalité. »

L'orateur développe, au milieu du bruit, son amendement, qui n'est pas adopté.

On passe à celui de M. Desmolles, ainsi conçu :

Cette somme sera répartie entre les départements, le département de la Seine excepté, savoir :

Quatre millions par portions égales, et deux millions en proportion des sommes, etc.

Une discussion confuse s'engage sur cet amendement au milieu du bruit.

M. BESNARD combat l'amendement au nom de la commission. Tous les départements ont besoin d'occuper les ouvriers à la même époque. C'est ce qui a déterminé la commission à rédiger l'article comme elle l'a fait.

L'amendement est rejeté.

M. GRELLET propose l'amendement suivant à l'art. 2.

« Cette somme sera répartie entre les départements, le département de la Seine excepté, savoir :

» Quatre millions par portions égales de deux millions, en proportion du taux des contributions directes.

» Ces sommes seront distribuées dans chaque département, par le conseil général, en ayant égard aux ressources, aux sacrifices et aux besoins des communes. »

Cet amendement est rejeté.

M. DABEAUX propose un autre amendement qui est également rejeté.

M. LUNEAU propose un article additionnel ainsi conçu :

Pour l'exécution de cette disposition, les conseils généraux des départements autres que celui de la Seine, et les conseils municipaux de ces départements, pourront voter une contribution extraordinaire, jusqu'à concurrence de 3 centimes sur les quatre contributions. — Adopté.

M. ALCAN demande que le travail à exécuter sur les chemins vicinaux soit fait sous la direction des agents-voyers.

Cet amendement n'est pas appuyé.

« Art. 3. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par le présent décret, au moyen des ressources créées pour les besoins de 1848. » — Adopté.

L'ensemble du décret est également adopté.

M. Marrast remplace M. Corbon au fauteuil.

La parole est à M. Sautayra pour adresser des interpellations au président du conseil.

M. MOLÉ, élu à Bordeaux, entre en ce moment dans la salle. Il échange des poignées de main avec un grand nombre de représentants, et va siéger au centre droit.

M. SAUTAYRA. Dans la gravité des circonstances, j'ai cru qu'il était utile d'adresser quelques interpellations à M. le président du conseil.

Après les sanglantes journées de juin, le pays semblait offrir l'espoir d'un heureux avenir. Les transactions commerciales reprenaient. Et cependant une certaine agitation règne dans le pays, et nous pouvons nous croire en face d'événements graves. (Bruit.)

Si le 24 février la majorité de la France n'était pas républicaine, au moins est-il certain qu'à cette époque tout le monde acceptait la république. Malheureusement certaines promesses, nécessitées peut-être par les circonstances, sont venues donner le signal à la propagation de certaines doctrines qui ont fait concevoir des espérances *irréalisables*. (Rumeurs.)

M. SAUTAYRA fait un appel à la concorde. Oublions, dit-il, toutes nos dissensions, ne parlons plus des hommes de la veille et des hommes du lendemain. (Rumeurs.) Enfants de la même patrie, nous devons tous travailler à sa prospérité.

Nous sommes depuis quelques jours sous l'impression des événements qui s'accomplissent en dehors de cette enceinte, et la dignité de l'Assemblé en a quelque peu souffert. (Rumeurs.)

VOIX DIVERSES. Au fait! au fait!

M. SAUTAYRA. En présence de cette agitation, il faut que les voix du patriotisme se fasse entendre, il faut que l'on se fasse des concessions; il faut qu'une majorité se forme entre des hommes qui peuvent différer d'idées, mais qui se réunissent à vouloir le bonheur du pays. (Bruit.)

VOIX DIVERSES. Qui donc ne le veut pas?

M. SAUTAYRA. Le patriotisme de l'honorable général Cavaignac nous est connu. (Bruit.) Nous ne doutons pas qu'il ne repousse toute tentative insensée de troubles et de désordres de quelque côté qu'elle vienne.

Je viens demander à l'honorable général ce qu'il pense de la position générale du pays, et ce qu'il compte faire, le cas échéant. (Interruption.) Je lui demande ce qu'il compte faire dans le cas d'événements graves. (Vive interruption. — Tumulte prolongé.)

M. CAVAIGNAC. Si l'Assemblée croit devoir nous interroger, nous sommes prêts à lui répondre, et même nous profiterons de l'occasion pour lui poser à notre tour une interrogation.

Il est incontestable, messieurs, que, depuis quelques jours, il s'est élevé dans cette Assemblée un nuage entre elle et le pouvoir qui fonctionne en son nom. En dehors de cette enceinte, en la présence de cette situation, et, comme cela ne manque guère en pareil cas, presque tout le monde se l'exagère.

On nous parle du drapeau de la conciliation; on nous a demandé ce que nous ferions en cas de tentative de désordre. Sur ce dernier point, il est évident que nous n'avons pas besoin de répondre. (Très bien!)

En ce qui tient au drapeau de la conciliation, ce drapeau a été le nôtre, et nous en trouvons la preuve dans les accusations contraires qu'on porte contre nous. Mais nous nous sommes mis à l'abri du drapeau républicain. (Très bien!) Nous ne cherchons l'origine des convictions de personne, nous demandons à chacun sa conviction présente. (Très bien!) et son désir de travailler au bonheur du pays.

Quelques faits [illegible] ont été exagérés. On s'est [illegible] de quelques oppositions [illegible]. Le gouvernement n'a rien à vous demander en [illegible] de ce [illegible] lui avez donné. Nous [illegible] les dangers de la situation.

Maintenant ce que nous avons à demander à l'Assemblée, c'est de nous dire si elle entend marcher avec nous et si nous marchons avec elle? (Sensation.)

M. DE CHARENCEY. Pour trouver un remède au mal qu'on a signalé ici, il faudrait remonter à sa cause. (Cris d'impatience.)

L'orateur rappelle l'unanimité qui a salué l'avénement de la République. Qui a troublé ces excellentes dispositions? Les mesures prises par le parti avancé du gouvernement provisoire : les circulaires du ministre de l'intérieur ont jeté la division et la désaffection dans les esprits, et n'ont même pas amené le résultat qu'on en espérait. L'orateur accuse ensuite la commission du pouvoir exécutif. Aucun organe gouvernemental n'a déclaré quelles seraient ses tendances, quel était son programme. Et comment amener la conciliation sans dire à quelles conditions on la veut?

Après le 15 mai, ajoute l'orateur, a-t-on [illegible] d'éloge à l'adresse de cette admirable garde [illegible] l'Assemblée? (Explosion de cris : à l'ordre! Tumulte prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT. C'est une erreur. Cette tribune [illegible] éloges que méritait la garde nationale.

M. DE CHARENCEY. Cette garde nationale [illegible] (Nous le savons! nous le savons!), ces citoyens qui quittent leurs travaux pour prendre les armes du soldat... (Nous le [illegible]) devaient s'attendre à plus de justice. (On la lui a rendue! — A [illegible])

Quand le général Cavaignac a été investi du pouvoir [illegible] [illegible] — Longue et nouvelle interruption), nous avons désiré [illegible] rapprocher des principes qui seuls peuvent assurer le retour [illegible] et le maintenir. (Lesquels? lesquels?) Je fais la part des difficultés, des exigences de la position; je comprends les ménagements qui ont [illegible] sa conduite; mais ce que je veux maintenant, c'est que nous [illegible] positivement le terrain sur lequel il s'est placé. (Il l'a dit! il l'a dit! — Longue interruption.)

M. DUCLERC. Le préopinant s'est plaint qu'avant le 15 mai la commission exécutive n'eût pas formulé un programme. La commission n'existait alors que depuis quatre jours.

Le préopinant a prétendu qu'après cette journée, la garde nationale n'avait pas été remerciée par le gouvernement; cela prouve qu'il n'est rentré dans cette enceinte que fort tard après l'attentat. (Exclamations diverses. — Approbation à gauche.)

M. CAVAIGNAC, président du conseil. Je viens poser la question sur le terrain de la conciliation; aussi me garderai-je de répondre à quelques-unes des paroles prononcées tout-à-l'heure par M. Charencey.

La situation a sans doute ses gravités; mais je crois être sûr de suivre, dans ma ligne de conduite, les inspirations de l'Assemblée. Nous n'avons donc pas à nous défendre de tel ou tel penchant pour telle ou telle doctrine. Je demande que l'Assemblée veuille bien déclarer catégoriquement si nous avons encore sa confiance. (Agitation.)

M. DE KERDREL. Je ne comprends pas la question de confiance posée dans cette forme par le pouvoir exécutif. Sous la monarchie, lorsqu'un cabinet doutait de l'appui des assemblées législatives, il les consultait pour que la manifestation de leur pensée fût portée jusqu'au roi. Mais dans ce moment le gouvernement n'est pas solidaire. Il vit au milieu de nous, il s'impressionne de nos idées, de nos sentiments, et la preuve qu'il a notre confiance, c'est qu'il siége. Il n'a pas, il me semble, le droit de venir vous demander un ordre du jour motivé. (Interruption.)

Je demande l'ordre du jour pur et simple.

M. LABOISSIÈRE. Vous venez d'entendre dire que lorsqu'un cabinet avait des doutes sur la confiance que les chambres pouvaient lui accorder, il consultait les assemblées, afin que leur expression pût arriver jusqu'au chef de la nation.

Aujourd'hui, c'est la nation qui est le souverain; il faut qu'il sache, cela est très nécessaire, dans les circonstances actuelles, où il existe des incertitudes. L'honorable général Cavaignac s'est exprimé devant vous d'une manière nette et franche. L'Assemblée doit lui répondre avec netteté et franchise.

Il ne faut pas que ce débat se termine en paroles, mais par un acte significatif. Je maintiens l'ordre du jour. (Très bien!)

M. VEZIN ne voit pas la nécessité d'un ordre du jour motivé; un simple ordre du jour suffirait, et on ne pourrait pas en conclure que le gouvernement a cessé d'avoir la confiance de l'Assemblée nationale.

M. LE PRÉSIDENT lit l'ordre du jour de M. Laboissière, ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, répondant à la communication qui lui a été faite, déclare que le gouvernement continue à posséder sa pleine confiance. »

Cet ordre du jour est adopté à la presque unanimité; à la contre-épreuve, parmi les quelques membres qui se lèvent, on remarque M. Napoléon Bonaparte. (Agitation extraordinaire.)

Après une suspension d'une demi-heure, suspension chaudement occupée par des conversations animées, l'Assemblée reprend la suite de son ordre du jour; c'est la discussion du décret relatif à l'enseignement professionnel de l'agriculture en France.

M. JOIGNEAU appuie le projet du gouvernement, en indiquant quelques améliorations. Il voudrait par exemple que le projet s'occupât aussi du sort des jeunes filles et de leur instruction.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE dépose un projet de loi portant demande d'un crédit pour le payement du deuxième semestre des pensions servies par son ministère.

M. CRÉMIEUX, au nom du comité de législation, annonce à l'Assemblée que MM. Rabuan et Xavier Durrieu, auteurs d'une proposition sur le nombre des voix nécessaires pour les condamnations, proposition renvoyée au comité, consentent à la proposer demain sous forme d'amendement quand l'ordre du jour appellera le projet de décret relatif à la même question, et présenté par le gouvernement.

L'Assemblée entend encore, sur l'enseignement agricole, M. Dezeimeris, et renvoie la suite de la discussion à demain, après un débat confus sur l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures.

Le numéro 9 du Bulletin phalanstérien vient de paraître.

Ceux des souscripteurs à la Rente de l'Ecole sociétaire qui ne le recevraient pas, sont priés de nous adresser leur réclamation.

FAITS DIVERS.

Les ouvriers de Paris s'occupent en ce moment d'une organisation philanthropique qui doit réunir, comme dans une même famille, toutes les personnes appartenant à la classe ouvrière de la capitale. Cette organisation [illegible] dans une [illegible] de tous les ouvriers occupés, pour donner [illegible] existence [illegible] leurs camarades qui [illegible] ouvrage [illegible] chômage [illegible] de travailler. Cette vaste association [illegible] ouvriers de tous les états. Elle [illegible] adhésions confondues dans ce but fraternel.

— Un grand nombre de représentants se sont réunis aujourd'hui en un banquet au Châlet des Champs-Elysées, pour célébrer la fondation de la République de 1792. M. Ledru-Rollin a électrisé l'assemblée par un discours admirable.

— Ce matin les habitants du quartier Rochechouart ont encore été troublés par un accident qui aurait pu avoir des suites déplorables.

Un des âniers qui chaque jour descendent dans Paris et chassent devant eux des ânesses pour en donner le lait à domicile, laissant vaguer par trop librement ses animaux sur la voie publique, l'un d'eux vint se jeter dans les jambes du cheval d'une voiture qui descendait en ce moment la rue et dans laquelle se trouvaient trois personnes. L'animal effrayé [illegible] retenu malgré les efforts de son maître, s'élança avec [illegible] violemment sur la pente [illegible] cours de dix mètres, grâce aux généreux efforts [illegible] de ce moment, il ne résulta aucun accident grave. Une [illegible] éprouva quelques contusions, les deux autres en ont été quittes pour la peur.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de messieurs les inspecteurs de voirie sur les causes de ces accidents par trop souvent répétés, et sur ceux dont l'imprudence est presque chaque jour le sujet de récriminations violentes pour la sûreté des passants.

— Hier, vers une heure, des ouvriers parcouraient la ligne des boulevarts, en chantant la *Marseillaise* et en criant vive Raspail! La police n'a pas cru devoir intervenir.

— Cent trente-et-un détenus, arrêtés à la suite des journées de juin, ont été rendus à la liberté. Tous sortaient du fort d'Aubervilliers, la plus grande partie appartenant au quartier Popincourt.

Aujourd'hui, par suite de cette mise en liberté, tous les forts sont vides, [illegible] Ivry, où tous les [illegible]

— On écrit de Bruxelles que [illegible] pour célébrer l'anniversaire de la révolution belge. Les fêtes auront lieu les 24, 25 et 26 septembre.

— Des lettres de la Cochinchine [illegible] la [illegible] des [illegible] probables de la mort de [illegible] de tolérance de son successeur, la persécution n'a [illegible] Le roi [illegible] pas sans fureur à ses [illegible]

un commandant français. Aussi a-t-il donné des ordres impitoyables contre les missionnaires, et Mgr Miche s'est trouvé dans la nécessité de quitter momentanément la Cochinchine et de se rendre dans le Camboge, où l'accueil le plus honorable lui fut fait par le souverain, qui l'invita à dîner, et lui donna une garde de deux mandarins et de quarante soldats. Il mit en même temps à la disposition du zélé missionnaire toutes les barques, pour le porter partout où il voudra aller.

— Lundi prochain doit paraître une brochure de M. Louis Blanc en réponse au dernier discours prononcé par M. Thiers à l'Assemblée nationale. On s'entretient beaucoup, dans le monde politique de ce travail du représentant exilé.

TOULOUSE, 16 septembre. — Le 13 de ce mois, une compagnie d'infanterie et de chasseurs à cheval requis par le sous-préfet de Saint-Gaudens, se sont rendus dans la commune de Saint-Martial pour assister les percepteurs dans le recouvrement des 45 c.

Aussitôt leur arrivée, on a sonné le tocsin, et plusieurs milliers d'habitants des communes environnantes, armés de faulx et d'autres instruments, se sont rués sur la troupe, qui a été obligée de rentrer à Saint-Gaudens avec les percepteurs, qui n'ont pu accomplir leur mission. On sait que le parti légitimiste est fort influent dans les environs de Toulouse.

— A Marseille, la police vient d'arrêter, à la porte d'Aix, le nommé L..., qui criait dans la rue : « Henri V ou du pain ! » Cet individu, qui semblait être en état d'ivresse, s'est trouvé subitement dégrisé en apprenant avec quelle générosité la République lui offrait le gîte et la nourriture, qu'il demandait en vain au prétendant légitimiste.

— Un procès-verbal a été dressé samedi dans la même ville, par le commissaire de l'arrondissement nord (extra-muros), contre un soldat qui proférait à Saint-Jérôme les cris de : « Vive Henri V ! »

— A l'exposition des fleurs, Jardin-d'Hiver, l'on remarque une ratisserie de jardin, ingénieuse, bien construite, d'un mécanisme simple, et un coupe-racines qui tranche avec célérité la pomme de terre, la betterave et la carrotte, recommandée, avec raison, par les médecins-vétérinaires, pour la nourriture des chevaux. L'instruction, relative à l'emploi de ces instruments utiles, se délivre gratuitement chez Durand fils, 2, rue de Paradis, près le faubourg Saint-Denis.

LA GARDE NATIONALE A L'ABBAYE DE WESTMINSTER. — Les visiteurs de l'abbaye, dit un journal anglais, ont été étonnés de voir s'y présenter plusieurs officiers de la garde nationale de Paris. A leur entrée, leurs yeux se sont d'abord portés sur ces voûtes majestueuses et ces magnifiques vitraux. Le guide les a priés de déposer leurs armes, ce qu'ils ont fait après qu'on leur eût expliqué que c'était une règle générale prise dans l'intérêt de la conservation du monument.

Ces messieurs ont examiné avec une attention toute particulière les tombeaux élevés à nos grands hommes de mer et les sculptures qu'on y remarque. C'est à la libéralité de la compagnie du chemin de fer du Sud-Est que nous avons dû la visite de nos voisins, car elle leur a offert le passage pour aller et retour à moitié prix.

Grande fête à l'Élysée national.

Dimanche prochain, 24 septembre, à deux heures précises, aura lieu le GRAND FESTIVAL, donné au bénéfice de l'ASSOCIATION DES ARTISTES MUSICIENS. Ce concert, auquel doivent concourir 1 800 exécutants, aura lieu dans les beaux jardins de l'ÉLYSÉE NATIONAL (Élysée-Bourbon), qui, pour cette solennité, ont été mis à la disposition des artistes musiciens. Les jardins seront ouverts depuis midi jusqu'à six heures et demie, et offriront le gracieux aspect d'une brillante fête foraine. Musique, jeux, marchands, physiciens, etc., rien ne manquera pour rendre cette fête attrayante. Le prix d'entrée est fixé à 4 fr.

MM. les orphéonistes et les instrumentistes qui doivent concourir à l'exécution sont invités à se rendre samedi soir, 23, à huit heures très précises, dans la salle des concerts du Conservatoire, pour la répétition générale.

L'Élysée national, bien que construction moderne, est un de nos palais historiques. Bâti vers 1788, par Beaujon, il fut vendu à la princesse de Bourbon, qui lui donna son nom. Déclaré propriété nationale à la première révolution, il servit à des fêtes publiques sous le Directoire et le consulat. Murat en fit l'acquisition et l'habita quand il était grand-duc de Berg. Napoléon, en faisant Murat roi de Naples, réunit l'Élysée à la couronne. L'impératrice Joséphine, après son divorce, voulut en faire sa demeure, mais sur la demande de Marie-Louise, elle fut bientôt reléguée à la Malmaison. Alors l'empereur lui même vint l'habiter.

C'est dans un des salons du palais qu'il traça la campagne de Russie. Il y séjourna pendant les Cent jours et y signa sa dernière abdication.

A la restauration, l'Élysée reprit son nom, redevint propriété de la famille de Bourbon et fut donné au duc de Berry qui y forma une admirable collection de tableaux flamands et hollandais.

Pendant les 18 ans du règne de Louis-Philippe, l'Élysée, réuni au domaine royal, servit à recevoir les rois et princes qui vinrent en France; le roi de Naples, Ibrahim-Pacha, le bey de Tunis et le prince de Salerne y séjournèrent successivement.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière quittance.

PETITE CORRESPONDANCE.

Casteinau-Magnoac. — M. de La M. — Reçu les 10-45. Nous avons inscrit l'ab. pour 5 m. 1/2; soit jusqu'à fin janvier.

Bourse du 22 septembre 1848.

Les actions de la Banque, qui étaient hier à 1 630, finissent à 1 635. Après, les fonds publics remontent.

Après 5 fr. de baisse (car on est parti de 72.50), une reprise était inévitable. On l'a faite: Le 5 p. 100, laissé à 67.25, remonte à 68.75. C'est donc 1.50 d'amélioration. Le Trois, de 43.50, arrive à 44.50, en gagnant 1 fr. L'emprunt remonte à 69.25.

Les chemins de fer ont eu peu de transactions. Orléans fait 660. Avignon-Marseille 200; enfin le Nord 376 25.

La fin du marché est animée : on voit encore un peu de hausse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	43 50	44 50	43 75	44 50
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	69 25
Cinq 0/0	67 25	68 50	67 50	68 75

22 septembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 50 ..	4 Canaux avec prime	800 ..
— Emprunt 1847-1848	69 25 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68 50 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	900 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. 0/0
Actions de la Banque	1635	— dette passive	. ..
Rente de Nantes, j. juillet		— 3 0/0 1841	23 50
Récép. Rothschild	79 25	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'État romain	63 ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 Belge 1840	78 25	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	640 ..	Emprunt du Piémont	880 ..
Obligations de la Ville	1105 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	250 ..	... ..	Orléans à Bordeaux	375 ..	380 ..
Versailles, rive droite	117 50	... ..	Du Nord	372 50	376 25
— rive gauche	100 ..	101 25	De Paris à Strasbourg	342 50	342 30
Paris à Orléans	661 25	660 ..	Tours à Nantes	325 ..	325 ..
Paris à Rouen	425 ..	420 ..	Paris à Lyon	360 ..	360 ..
Rouen au Havre	190 ..	190 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	200 ..	200 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	85 ..	86 25	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	242 50	245 ..	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 septembre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Andromaque.
OPÉRA-COMIQUE. — Il signor Pascarello.
ODÉON. — M. Musard, l'Ingénue à la Cour, le Célibataire et l'Homme marié.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Angèle, le Chandelier
GYMNASE. — La Comtesse de Sennecey.
VAUDEVILLE. — Incessamment la réouverture.
VARIÉTÉS. — Muet d'Ingouville, Maison en Loterie, les Extrêmes, Candide.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Camp de Saint-Maur.
PORTE-SAINT-MARTIN. — REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE au bénéfice de Mlle Clarisse Miroy, pour la clôture des représentations de M. FRÉDÉRICK LEMAITRE. — *30 Ans ou la Vie d'un Joueur, l'Auberge des Adrets.* — M. Poultier chantera *Marie* et *Jenny l'Ouvrière*, Mlle Julienne chantera un *grand air dramatique*; des *pas de deux* seront exécutés par M. Pelipa et Mlle Plunkett, M. Mérante et Mlle Fuoco. — Le prix des places ne sera pas augmenté.
GAITÉ. — La Taverne du Diable, le Passage Vendôme, l'Ane, Intermède
AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Mari nourrice.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.
FOLIES. — Les 20 Sous de Périnette, les Deux Francs-Maçons, un Logement pour trois, le Fils du Roulier.
DÉLASSEMENTS. — Deux Papas, Tentale, Maurice, Un Voyage en Icarie.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Le Marguillier, Petite Maison, Dragons, Chevallier.
CONTE. — Michel Cervantes, un Pari, l'Écuyer du Cirque, Marquis et Marquise, Claude et Baptiste, Dis-moi Pourquoi?
CIRQUE NATIONAL (Champs-Élysées). — A huit heures, soirée équestre.
HIPPODROME (barrière de l'Étoile.) — Char du Soleil
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.
THÉATRE-SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
CHATEAU DES FLEURS. — Tous les jours, de 2 à 6 h., promenades, jeux de toute espèce. — Prix : 1 fr.
DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle). — Vue de Chine, Église Saint-Marc.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16

17e Année. N° 1[illegible]. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 24 Septembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, [illegible]

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.
PARIS. . . . . . Un an, 20 f., 6 mois, 11 f., 3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ETR. — 32 — 17 — 9
PAYS à surtaxe. — 50 — 26 — 14
AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI
PARIS, DÉP. ET ETR. 10 — 5 — 3
PAYS à surtaxe 14 — 7 — 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

[illegible]
ANNONCES
[illegible]
INSERTIONS SPÉCIALES [illegible]
Les Annonces sont également reçues à [illegible] Annonces (Bigot et Cie), [illegible]
Les lettres et envois doivent être affranchis.
[illegible]

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 23 SEPTEMBRE.

Assemblée nationale.

LES FERMES-ÉCOLES.

Il y a dans l'Assemblée nationale un parti qui regrette le passé : il rêve une restauration. Ce parti est facile à reconnaître. S'agit-il d'une mesure propre à ramener la confiance, à faire renaître le crédit, à développer l'agriculture? vous le voyez aussitôt, par de misérables subterfuges, se jeter à la traverse. C'est ce qui a eu lieu hier et aujourd'hui à propos de la loi sur l'enseignement agricole.

Cette loi, qui est un premier pas fait dans la voie de l'agriculture démocratique, a été attaquée, avec une véhémence, une mauvaise foi inqualifiables.

Nous dénonçons cette manœuvre du parti des privilégiés et des députés obstinés de la vieille gauche, afin que les cultivateurs sachent où sont leurs véritables amis et d'où part la résistance aux améliorations qu'ils réclament.

La discussion commencée hier a continué aujourd'hui. Hier deux orateurs seulement avaient été entendus. M. Joigneaux a soutenu énergiquement le projet, qu'il a proposé de compléter en donnant aux jeunes filles une éducation plus en harmonie avec les besoins de l'agriculture. Aujourd'hui les jeunes hommes qui se livrent à cette industrie trouvent difficilement à se marier. L'isolement dans lequel ils vivent ne flatte pas assez l'amour-propre de nos jeunes filles élevées dans des idées de dissipation.

Quant à M. Dezeimeris, il trouve que le projet n'est pas assez démocratique. Il voudrait, pour sa part, transformer la France tout entière en prairies à l'usage des bestiaux, sans s'inquiéter si les hommes y trouveraient leur compte, et rien de ce qui se peut faire en dehors de son système ne lui semble acceptable.

M. Auberger a ouvert la séance d'aujourd'hui par un discours, dans lequel il a énergiquement appuyé le projet du ministre. M. Auberger est un praticien habile et de vieille date, qui a droit à voix délibérative dans la question. Mais que parlons-nous de connaissances spéciales? Voici venir M. Amable Dubois, médecin de son métier et parlant comme un avocat, qui va nous expliquer que le projet est inopportun et impraticable. Il invoque d'abord le mauvais état de nos finances. D'ailleurs, ajoute-t-il, pour créer des écoles, il faut un personnel, où le prendre? Et le personnel une fois trouvé aura-t-on des élèves? M. Dubois désespère de tout.

Est-ce à dire que M. Dubois soit un partisan de l'obscurantisme? Non. Il veut bien que l'on fasse des comices, que l'on établisse des bibliothèques rurales, qu'il y ait même des professeurs ambulants; mais ne lui parlez pas d'écoles, M. Dubois les a en horreur.

Il n'a pas été difficile à M. de Tillancourt de réfuter ses objections. M. de Tillancourt lui a reproché de confondre deux choses qui sont essentiellement distinctes : l'exemple et l'enseignement. En agriculture l'exemple est tout puissant. Mais, pour s'être adressé aux yeux, est-on dispensé de s'adresser à l'intelligence? C'est le défaut de culture qui éloigne de l'industrie rurale les capitaux qui abondent dans l'industrie manufacturière et dans le commerce.

Après une réponse catégorique de M. Flocon, M. Tourret est venu lui-même défendre son projet. Il a fait justice de ces misérables subterfuges qui consistent à invoquer sans cesse la pénurie du Trésor, quand il s'agit d'entreprises fécondes. Il a montré que l'enseignement agricole est une œuvre d'intérêt national comme l'enseignement primaire, et qui ne saurait être abandonnée à la seule initiative des départements et des communes. Il a montré que s'abstenir de dépenses productives, sous prétexte d'économie, c'est marcher à l'appauvrissement et à la ruine du pays.

Les paroles énergiques et vraiment démocratiques de M. Tourret ont produit une grande impression sur l'Assemblée : 449 voix contre 200 ont repoussé l'ajournement. La suite de la discussion a été renvoyée à vendredi prochain.

Le *Journal des Débats* se livre aujourd'hui à un calcul ingénieux pour tâcher de se persuader et de persuader que le parti dit socialiste et rouge, qui a porté Raspail, Cabet et Thoré, a perdu 8 à 10 mille voix depuis les élections de juin, ce qui prouve que le Socialisme est naturellement en baisse.

Nous en demandons bien pardon au *Journal des Débats*, mais, s'il veut considérer que 6 à 8 mille ouvriers sont encore dans les prisons ou transportés, et que des masses d'autres ouvriers ont quitté Paris pour les provinces depuis trois mois, à moins de croire que ces derniers se soient convertis à la république réactionnaire et que les premiers eussent voté pour MM. Fould et Bugeaud, il reconnaîtra que son calcul n'est pas juste.

Les progrès de l'*opinion modérée* (on sait ce que ce journal entend par ces mots) ne sont donc pas aussi *considérables* qu'il voudrait le faire croire.

Que le journal des *Débats* ne s'illusionne pas et n'illusionne pas son monde! On ne gagne jamais rien à ne pas voir clair.

Les Accusés de juin.

Nous sommes heureux d'annoncer l'acquittement de notre ami Ottin, prononcé ce matin par le premier conseil de guerre. Après plus de deux mois et demi de prison préventive, motivés par une dénonciation anonyme, Ottin et son camarade Condat, capitaine en second dans le même bataillon, sont déclarés non coupables et mis en liberté!

L'accusation avait réuni les trois affaires des capitaines Ottin et Condat et du lieutenant Bisson. Les débats ont occupé toute la séance d'hier vendredi et ont été continués ce matin. Le ministère public a déclaré abandonner l'accusation en ce qui concerne Condat, mais il l'a maintenue contre les deux autres et invoquait contre eux l'application de la loi de 1819 sur les *délits de la presse*. Me Jacob a présenté la défense de Condat, devenue, ainsi qu'il l'a dit, trop facile, et, en l'absence de Me Jules Favre, il a démontré l'inanité des charges alléguées contre Ottin. Me Celliez a défendu le lieutenant Bisson. Ce matin, à la reprise, Me Jules Favre a pris la parole pour Ottin et il a achevé de démolir le seul témoignage véritablement à charge contre son client, témoignage dont l'exactitude et l'impartialité étaient hautement contestées par tous les gardes nationaux qui avaient assisté aux faits relatés dans la cause.

Le conseil a ordonné la mise en liberté de Condat et d'Ottin et prononcé contre Bisson le maximum de la peine corporelle porté par l'article invoqué contre lui, soit deux ans de prison.

Ottin va donc être rendu à sa famille et à ses amis.

Deux autres de nos amis, Paulin et Fugère, qui aussi avaient été arrêtés sur des dénonciations anonymes, ont été, l'un après l'autre, mis en liberté sans jugement, et longtemps après le seul interrogatoire qu'on leur avait fait subir. Ils sont sortis de prison comme ils y étaient entrés, sans savoir pourquoi.

En présence de pareils faits, et après avoir assisté aux débats de l'affaire où était impliqué Ottin, débats dans lesquels il était impossible, deux seulement exceptés, de distinguer les témoins à charge des témoins à décharge, après avoir pu juger la valeur des incroyables dépositions sur lesquelles peuvent être échafaudées les accusations les plus graves, en considérant surtout qu'Ottin et Condat, dont la mise en liberté vient d'être prononcée, appartenaient à la catégorie des plus coupables parmi les citoyens arrêtés dans la fièvre de dénonciations qui a désolé Paris, nous répétons avec une conviction profonde que l'amnistie seule peut épargner à la République le crime d'avoir frappé une masse d'innocents.

Que les conseils de guerre continuent l'examen des causes qui lui ont été déférées, soit. Là au moins il y a débat, et l'innocent a chance de faire éclater son innocence; mais pour les transportés la révision des procédures et la marche régulière des débats entraineraient plus d'inconvénients que la société ne pourrait retirer d'avantages de la répression, et, puisqu'il est avéré que bien des innocents ont été confondus avec les coupables dans des peines préventives, qui auront bientôt atteint trois mois de durée, on ne doit pas hésiter à rendre à la liberté et à leur famille ceux-là même que la loi dans sa sévérité aurait eu le droit de punir, puisque c'est le seul moyen de faire cesser, à l'égard de tant d'autres, l'iniquité d'un châtiment non mérité.

Si parmi ceux qui étaient réputés les plus coupables on trouve des innocents, que sortirait-il donc de l'examen approfondi de tous les dossiers des transportés?

La société a une conscience comme les individus; or, nous en appelons à cette conscience, elle répondra que les faits connus aujourd'hui rendent l'accomplissement de la transportation impossible. Punir des innocents c'est le plus grand des crimes; gracier des coupables, au contraire, c'est la plus grande des vertus politiques d'un gouvernement. Le po[illegible] une iniquité [illegible] et la clémence, p[illegible] tant? On ne peut inaugurer la République [illegible] exil de plusieurs milliers d'INNOCENTS.

Anniversaire de la fondation de la République.

L'anniversaire de la proclamation de la République française, en 1792, a été célébré hier au Châlet dans un banquet patriotique où assistaient plus de cinq cents citoyens, parmi lesquels on remarquait près de cent représentants du peuple.

M. Audry de Puyraveau, le vieux républicain, le contemporain de cette révolution gigantesque qui a frayé la voie à la nôtre, a ouvert cette réunion par un discours dans lequel il a rappelé avec chaleur les souvenirs de cette première phase de notre république, et juré de défendre jusqu'à son dernier souffle nos conquêtes du 24 février.

Au dessert M. Ledru-Rollin a pris la parole en ces termes :

Citoyens,

A l'anniversaire du 22 septembre 1792! A cette mémorable journée où la Convention proclama la République dans le palais même où la veille elle avait aboli la royauté!

Oui, à la République que nos pères ont décrétée et que nous avons pour mission de rendre à jamais durable, en lui donnant dans les institutions sociales une base indestructible! (Applaudissements.) A la République, génie protecteur des peuples, qui, comme nous, poussent un cri de délivrance! (Bravos!)

A la République vengeresse des déshérités de la grande famille humaine qui, à notre exemple, arborent le drapeau démocratique et sont traqués par les derniers représentants des vieilles aristocraties! (Bravos!)

Citoyens, je dis à la République consolidée par les institutions sociales, car, nous qui sommes ici, nous sentons que, si le législateur ne la fait pas pénétrer profondément dans les lois, dans les mœurs, nous n'aurons encore que le mot sans la chose. (Bravo!)

Aussi infortunés que nos pères qui n'en furent que les [illegible] virent jamais la terre promise, qu'ils ne purent que nous montrer du doigt (Bravos.) oh! sans doute, on nous dira : Vos folles espérances c'est le socialisme. Vieille querelle faite aussi à nos devanciers et à laquelle ils répondirent par les bienfaits dont nous jouissons aujourd'hui.

Le socialisme!... Quand, pour rendre à l'homme le [illegible] de toutes ses facultés, ils ont eu la pensée d'abolir les vœux monastiques, était-ce du socialisme ou de la politique? Quand, mettant [illegible] d'accord avec la nature, ils ont uniformisé la situation de tous les enfants, en faisant passer le niveau de la loi sur l'inégalité des successions, était-ce du socialisme ou de la politique? (Bravos.) Quand, malgré les déchaînements du clergé et de la noblesse, ils établissaient l'égalité de l'impôt, et Dieu sait au milieu de quels obstacles, faisaient-ils du socialisme ou de la politique? Quand ils ont fait cesser l'asservissement de l'industrie, en brisant les liens des vieilles maîtrises, était-ce du socialisme ou de la politique? (Bravos.) Quand ils ont divisé à l'infini la propriété cléricale, communale, nobiliaire, pour faire de toutes ces parcelles, sous les pieds de l'homme, autant d'instruments de liberté, était-ce du socialisme? C'était de la République! (Bravos.) Quel est donc le législateur assez insensé pour poser un principe politique auquel il ne donne point une assise profonde dans les institutions sociales?

Est-ce donc du socialisme quand nous disons : pas de République sans droit au travail; car il n'y a pas de peuple souverain là où il n'y a pour la société qu'un devoir d'assistance! (Applaudissements.)

Oh non! ce n'est pas là du socialisme, c'est de la République. Quand nous disons encore il faut des institutions de crédit, sans cela le capital dévore en quelque sorte, par l'usure, les bras de l'ouvrier, ce n'est pas du socialisme, c'est de la République. (Applaudissements.)

Oui! c'est de la République; et ne serait-ce point parce que les adversaires de la République vraie sentent qu'ainsi enracinée dans les mœurs du pays on ne pourrait plus la renverser, qu'ils voudraient donner le change, exploiter des peurs en confondant deux choses parfaitement distinctes : le socialisme et la République appliquée? (Bravos!) Nous connaissons ces vieilles pratiques : les jésuites démasqués d'une autre époque ne criaient-ils pas à l'athéisme, les monarchiens de 1790 à la loi agraire? (Applaudissements.)

Et ce n'est pas sans un certain plaisir que je m'arrête à constater cette confusion systématiquement faite entre le socialisme et la République par les ennemis de la République. Ce perpétuel abus de mots démontre leur impuissance et la nécessité à laquelle ils sont réduits d'incliner le front devant la grande volonté du peuple, et de respecter le mot lui-même dont il a salué sa victoire au 24 février. (Bravos!)

Cette République appliquée qui doit pénétrer dans nos lois, dans nos mœurs, qui doit amener pour chacun un juste équilibre de dignité et de bien-être, cette République, que faut-il pour la conquérir? Oh! ce qu'il faut, c'est de l'union, c'est de la hardiesse, une volonté indomptable. (Bravo!) Ce qu'il faut encore, c'est un dévouement à la hauteur des sacrifices qui nous seront demandés. (Bravo!) Et rien au monde ne saurait nous empêcher d'obtenir la chose, je le répète, à nous qui, malgré les duplicités, les corruptions, les forces accumulées de la monarchie, avons conquis ce nom. Bien insensés ceux qui voudraient y mettre obstacle, ils n'auraient pas vu, ceux-là, l'admirable drame du 24 *Février*, où le Gouvernement provisoire ne fut que le traducteur de l'immense voix du peuple armé, à quiconque paraissait hésiter, il disait : Nous voulons la proclamation de la *République démocratique une et indivisible*.

Rien en deçà, rien au delà, tout autre mot pourrait tendre à l'entourer d'institutions monarchiques : nous ne voulons plus de duperies! (Applaudissements.)

Ainsi donc, souvenir de la volonté du peuple au 24 février, union, hardiesse, dévouement, voilà ce qu'il faut. Avec cela, le pays sera grand et la République invincible. (Bravo!)

Oui, frères, de l'union! hélas! nos pères en ont manqué parfois, prenons garde d'échouer sur le même écueil. Il est, je le sais, des retardataires dans la voie du progrès, des hommes qui ont confiance *quand même*, qui s'effraient moins des écarts, des déviations du pouvoir qu'ils ne redoutent de l'ébranler; leur conviction est respectable, parce qu'on ne peut douter de leur patriotisme; leurs yeux s'ouvriront; pour nous, plus résolus, ne retardons pas notre marche; bientôt ils doubleront le leur pour se retrouver avec nous. Oui, patience, car s'ils hésitent, c'est qu'on les effraie, en montrant autour de nous des périls, des dangers.

Des dangers! lesquels? Les prétendants? Les royalistes? Ah! oui dangereux peut-être, tant qu'on ne voudra pas faire sincèrement de la République. Mais du moment qu'on le voudra, ils disparaîtront au souffle du [illegible]. (Bravos.)

Les [illegible] que peuvent-ils dire, en effet? Qu'ils veulent la monarchie [illegible] Ils diront cela à un peuple qui en 18 ans a renversé deux fois la monarchie! Qui en 1830 a chassé deux générations de prétendants et deux générations en 1848. Ce peuple n'a-t-il plus le même cœur, les mêmes bras, les mêmes armes? (Applaudissements.)

Non, non, ce n'est pas cela qu'ils peuvent dire, mais ils parleront au peuple de ses intérêts meurtris, de ses droits méconnus. Et si après tout [illegible] sont améliorées, si ses intérêts sont sauvegardés par une République sincère, véritablement démocratique, au nom de quelle idée pourra parler le prétendant? Où sera son levier, son point d'appui. Il ne pourra plus être qu'un simple citoyen, obligé de se perdre obscurément dans la foule commune, comptant moins qu'un autre, parce que moins qu'un autre il aura rendu des services. (Applaudissements.)

Ainsi donc, pas de danger possible, pourvu qu'on veuille creuser d'une main sûre et robuste le sillon de la République. Mais, si on ne veut que l'effleurer, incontestablement il y a danger, parce qu'elle ne peut pousser des racines profondes. Eh bien! Citoyens, vient alors naturellement cette question : Qu'a-t-on fait pour le peuple depuis le 24 février? (Nombre de voix : Rien! rien!)

Ce qu'on a fait? On avait d'abord pensé que l'abolition de l'impôt du sel était une satisfaction due à l'opinion prête à l'obtenir même de la monarchie. Courte illusion, il s'agit aujourd'hui de le rétablir.

On avait essayé de rendre à la santé publique un service immense en faisant disparaître l'impôt de l'octroi sur la viande, l'impôt sur les boissons, deux charges qui pèsent si lourdement sur le pauvre. Aujourd'hui on les a décrété de nouveau. (C'est vrai!)

Et le laboureur, cet homme dont la vie se meut entre les dures exigences de la terre et les exigences plus dures encore du capital, lui qui n'a guère de rapport avec l'État et la politique que par l'entremise du percepteur, que pensera-t-il de la République qui vient, au sein de la paix, lui demander une aggravation d'impôt? (C'est cela! oui! oui! très-bien!)

Voilà ce qu'on a fait pour le peuple depuis le 24 février. Oh! je sais bien que parfois on est venu à son secours, que parfois on a jeté à sa misère quelques millions, à titre d'assistance; mais qu'est-ce que cela, en comparaison des grandes institutions de crédit, d'association, de secours [illegible], d'instrument de travail qu'on aurait dû fonder? [illegible] [illegible], rien de large, rien de fécond, rien de véritablement républicain, toujours et toujours la vieille ornière du passé. (C'est vrai! c'est vrai!)

Citoyens, que répond-on? « L'État est pauvre. La République ne saurait faire de telles fondations, car l'argent manque! » J'avoue que je n'ai jamais compris cette objection dans un pays aussi fertile, aussi puissant que la France. Je dis, moi, que les ressources sont inépuisables, et qu'il ne faut que savoir leur tracer des canaux pour les conduire

[illegible] jusqu'au pauvre. Mais le pays n'était donc pas ruiné par les folies de Louis XIV, les dilapidations des cours de Louis XV et de Louis XVI? Et cependant la première révolution, pour accomplir sa grande œuvre, a-t-elle été arrêtée par des questions d'argent?

Comment! après les énormes sacrifices de nos guerres révolutionnaires, nous avons eu l'Empire qui par ses réquisitions forcées, par ses impôts extraordinaires pour défendre le territoire, avait en quelque sorte tari toutes les ressources du pays. Nous le croyions du moins, et pourtant la Restauration arrive, et pour payer la rançon de l'étranger, la France trouve 1 500 millions (C'est vrai!), et à peu de temps de là, pour reconstituer l'aristocratie, la monarchie arrache encore à la France un milliard. (Bravos!)

Et quand cette France, aux larges et fécondes mamelles, a pu pour payer sa défaite, a pu pour payer l'émigré, trouver des sommes presque fabuleuses, elle ne pourrait pas trouver de quoi alimenter le travail? (Applaudissements.)

Non, cela n'est pas possible, l'argent se retire et se cache, l'argent ne manque pas (C'est cela!) il ne peut pas manquer. Réfléchissez-y bien, nous avons eu trente-trois ans de paix, et, malgré la perte du travail depuis le 24 Février, l'argent est quelque part (Oui! oui!), il doit donc y avoir dans des moyens financiers la possibilité de le trouver là où il se cache, là où il se fait égoïste. (Oui! oui!)

Quoi! citoyens! la France n'aurait pas les ressources qu'a trouvées l'Angleterre! Pour combattre le blocus continental et soutenir son commerce, l'Angleterre a pu solder contre nous six coalitions renaissantes, elle a pu faire sortir de terre des millions d'hommes et des armées, elle a pu dompter le génie de Napoléon, elle a pu épuiser jusqu'à la dernière goutte de sang de nos veines en 1815, et la France, foncièrement plus riche, ne pourrait pas trouver de l'argent pour son peuple de travailleurs? non, cela n'est pas possible, et ceux qui tiennent un pareil langage sont les calomniateurs du pays. (Salve d'applaudissements.)

Croyez-moi, citoyens, le véritable danger c'est la misère, le défaut de travail, l'atonie du commerce, c'est l'absence de quelque chose de hardi, de nouveau, c'est la vieille routine en matière de finances, la question est là et point autre part. (Oui! oui!) Ah! sans doute elle peut se modifier, s'envenimer, si la France, sincèrement républicaine, ne s'ingénie point à sortir de ce gouffre fatal par quelque grande mesure : la banque hypothécaire, les billets anticipés de l'impôt, que sais-je, dix moyens sont proposés pour un, mais il faut trouver le secret que la République fasse le peuple heureux, la nation grande; que non seulement elle subvienne au malaise intérieur, mais qu'elle ait des ressources pour défendre au dehors ses principes de fraternité et d'émancipation, autrement tout ombre de danger peut grandir et mettre la République en péril. Mais vainement, disent-ils, que l'argent manque, soyez persuadés que c'est bien plutôt un homme entreprenant, résolu, qui manque au moyen de trouver de l'argent. (Oui! oui! c'est vrai!) Nos pères, il est vrai, vivaient d'expédients, mais c'est ainsi que vivent les révolutions, et, après tout, pourvu qu'elles vivent et qu'elles sauvent l'humanité, qu'importe! (Applaudissements.)

De Necker à Cambon, que de financiers honnêtes, mais se traînant dans les vieux sentiers du passé, ont essayé vainement de faire face aux besoins de la révolution. Cambon est arrivé, financier de grand renom, sans doute, non, mais grand citoyen, ne voyant que le but, ayant l'audace de la situation, et Cambon est arrivé à sauver la République; ne trouverons-nous pas un autre Cambon? (Bravos.)

J'ai dit, citoyens, qu'il fallait à la France des ressources pour soutenir dans ses alliés, ses principes de liberté et d'émancipation au dehors. Est-ce qu'en effet le cœur ne vous saigne pas comme à moi en contemplant l'Italie livrée sous la main des oppresseurs à sa seule impuissance? Oh! que la marche de l'humanité est lente, et combien nous pouvions en hâter le cours. Plus de trois siècles déjà se sont écoulés depuis que Machiavel, gémissant sur les malheurs de sa chère patrie, nous la peignait séchant dans l'attente d'un libérateur qui mît fin aux dévastations de la Lombardie, de la Toscane et du royaume de Naples. Il demandait au ciel de susciter un bras vengeur qui l'affranchît du joug humiliant et odieux de l'étranger. Ce bras pouvait être celui de la France, l'Italie avait le droit d'y compter, et le bras de la France est demeuré immobile! (Applaudissements.)

Oui, l'Italie avait le droit d'y compter, car Milan pris, nos troupes devaient franchir les Alpes; Milan est pris depuis longtemps et leurs fusils sont encore en faisceaux, et les vaisseaux de la France assistent impassibles au sac de Messine. Citoyens, est-ce là de la politique républicaine, et ne pourrions-nous pas nous tromper de date? (Applaudissements.)

Et vis-à-vis de l'Allemagne, la ligne de conduite du gouvernement est à mes yeux aussi inexplicable.

Evidemment, ou il ne comprend pas le mouvement qui s'opère au-delà du Rhin, ou il comprend mal les intérêts de la France.

L'avenir de l'Allemagne est représenté par une démocratie jeune, ardente, courageuse, qui voit dans l'unité du pays la liberté. L'unité de l'Allemagne, c'est la démocratie de l'Allemagne, et qui dit démocratie dit sympathie acquise à la France. Demandez à tous ceux qui sont bien informés, si cette appréciation n'est pas vraie. Ah! je sais bien qu'on prête à cette démocratie des projets d'envahissement contre nous, c'est une ruse des vieilles aristocraties pour la perdre dans notre esprit : l'Angleterre ne manque pas d'en rire tout en y jouant sa part; eh bien! les choses se passent de telle façon, en Allemagne, que nous ne ferons désormais plus rien, comme en Italie, que sous l'influence de l'Angleterre. (C'est vrai!)

Je le démontrerai plus amplement ailleurs. Ah! je l'avoue, mon âme est profondément émue des plaies de l'intérieur. Les misères qui nous assiégent de toutes parts trouvent en moi de bien douloureux échos, mais encore cela est-il chez nous, sous le voile domestique, nous souffrons pour ainsi dire en famille; mais au dehors, notre gloire, livrée à l'Angleterre; mais au dehors, l'alliance avec cette aristocratie hostile à notre fortune; mais au dehors, l'alliance avec ce gouvernement qui, pendant dix-huit ans a pesé sur nos intérêts d'une façon si fatale, c'en est trop, je le déclare, quant à moi. (Bravos!)

C'est à tout cela qu'il faut remédier; nous sommes pour la plupart, de vieux champions de la liberté; pour la plupart, nous avons fait nos preuves; eh bien! redoublons d'efforts, confondons les nuances républicaines plus ou moins avancées, ne voyons qu'une chose : la gloire, l'intérêt du pays; n'ayons qu'un sentiment : plus de repos, plus de tranquillité, jusqu'à ce que la République, un instant dévoyée, soit rentrée dans sa véritable route. (Bravos!)

Non, plus de repos, car si nous pouvons dire justement en invoquant la mémoire de nos pères : Salut à vous, qui avez intronisé la République. Ah! prenons-y bien garde, si nous ne suivons pas leur exemple, si comme eux nous ne sommes pas ardents au dévouement, indomptables dans la volonté, craignons que nos neveux ne maudissent notre mémoire, et ne disent point à leur tour : Salut aux hommes du 24 février.

Ce discours, souvent interrompu par des bravos enthousiastes, a produit une profonde impression dans l'auditoire.

M. Démosthène Ollivier a ensuite porté, en peu de mots, un toast chaleureux : *A la mémoire de tous les Français morts pour la liberté, et au souvenir des Républicains absents.* Le représentant de Marseille a voulu, dit un journal, faire mentir le vieil adage : Les absents ont tort.

La fête a été pleine d'animation et de cordialité. On s'est beaucoup entretenu des nécessités de la situation, et l'on s'est accordé à reconnaître qu'il n'y avait pour la République qu'un moyen de salut, le ralliement autour des principes de la démocratie sociale.

La réunion s'est terminée par une quête faite par MM. Cormenin et Sarrut au profit des femmes et des enfants des transportés.

La *Patrie*, dans un article reproduit hier matin par plusieurs journaux, rend compte de la décision prise récemment par la réunion du Palais-National et de la démarche de délégués de cette réunion auprès du chef du pouvoir exécutif. Elle ajoute que la réunion a fait connaître au général Cavaignac qu'elle était d'avis de quelques mesures propres à rattacher les masses à la République, telles que l'abolition de l'impôt du sel, des droits-réunis, la vente des immeubles de la liste civile de l'ex-roi et l'émission d'un papier hypothécaire.

Pour compléter ce programme, il faut y ajouter la demande d'une *révision générale* des condamnations sommaires qui prononcent la transportation contre des masses d'hommes parmi lesquels se trouvent des légions d'innocents, et jusqu'à des idiots, des aliénés, des paralytiques en assez grand nombre.

Cette décision a effectivement été prise par la réunion sur la proposition d'une demande d'amnistie faite par M. Considerant.

Nous croyons savoir que le général Cavaignac a répondu que cette révision était dans les intentions du gouvernement, et que déjà il s'en occupait.

Actes officiels.

Le *Moniteur* publie une ordonnance du ministère des finances sur les débits de tabac; en voici les dispositions les plus essentielles :

Le ministre des finances,

Considérant que les débits de tabac doivent être réservés aux personnes qui justifient de services rendus à l'Etat, et dont les moyens d'existence sont insuffisants,

Arrête :

Les demandes de débits de tabac déjà existants seront révisées, et il sera formé une nouvelle liste de candidats.

Cette liste comprendra :

1° Les anciens militaires ou leurs femmes, leurs veuves ou leurs enfants majeurs :

2° Les anciens employés des services publics ou leurs veuves ou leurs enfants majeurs;

3° Les personnes qui auront justifié d'actes de courage et de dévouement dans un intérêt public.

Les anciens militaires ne seront inscrits sur la liste des candidats qu'autant qu'ils sont restés sous les drapeaux au delà du temps fixé par la loi sur le recrutement.

Seront exceptés les militaires que des blessures graves auraient mis hors de service.

Ne seront point admis comme candidats les titulaires de pensions civiles ou militaires dont le chiffre sera supérieur à 2 000 fr.

Crise révolutionnaire allemande.

Les insurgés de Francfort ont été repoussés de la ville, et il paraît certain que le 20 ils n'occupaient plus que Sachsenhausen (ville hessoise séparée de Francfort par le Mein), position dans laquelle ils se sont fortement retranchés.

Les rails du chemin de fer ont été enlevés de plusieurs côtés, la poste et les communications sont plus ou moins interrompues.

Francfort est en état de siége. Mais les démocrates ne se laisseront point bâillonner le lendemain d'une révolution.

Il paraît que l'artillerie qui, dans les rues larges, a pris les barricades à revers, a principalement déterminé la retraite des insurgés vers leur position actuelle.

En supposant que le combat ne recommence plus à Francfort, il n'en faudrait pas augurer que l'insurrection est étouffée. Les paysans qui ont pris les armes, ne les déposeront que lorsqu'ayant renversé les châteaux des seigneurs, ils en auront fini avec la féodalité.

Le prince Félix Lichnowski, première victime de cette guerre des paysans, ancien aide-de-camp de don Carlos, en Espagne, se faisait remarquer par l'excentricité et l'exaltation de son esprit. Il s'était acquis une certaine réputation par ses nombreux duels et ses aventures romanesques. Ses mémoires sur ses campagnes en Espagne témoignent d'opinions plus exaltées que profondes. Il ne manquait pas d'un certain talent d'orateur, mais sa voix criarde, sa parole blessante, son attitude provoquante et en général ses formes peu sympathiques nuisaient à son succès. On se rappelle qu'au sein du parlement, dans la discussion relative aux troubles qui ont eu lieu à Mayence, il avait qualifié les insurgés mayençais d'*assassins*. Les républicains se sont souvenus du mot, et cette circonstance explique l'acharnement dont il a été l'objet.

Le prince Lichnowski était député de la Silésie; il siégeait à l'extrême droite. Pendant les séances il était continuellement en mouvement, se mêlant au public des tribunes, s'entretenant avec les dames, escaladant la tribune à tout propos, interrompant l'orateur et s'attirant de fréquentes admonitions du président.

Il était âgé de 35 à 38 ans, mais il en paraissait à peine 25. Il était de petite taille et doué d'une physionomie assez agréable. Il portait de petites moustaches noires relevées en croc et l'impériale. Une certaine affectation de dandisme devait lui nuire considérablement comme homme politique.

Les feuilles réactionnaires s'efforcent de prouver que le prince a été assassiné; mais elles omettent de dire que les paysans qui ont tué cet arrogant gentilhomme, avaient été auparavant traités par lui de *lâche canaille* et de *révolutionnaires impies*. Le prince était sorti de la ville avec le colonel d'Auerswald pour reconnaître les renforts d'insurgés attendus de Hanau. Ils rencontrèrent un détachement de paysans qui les accueillirent à coups de fusil. Ils essayèrent, mais en vain, de rentrer dans la ville. Repoussés de tous côtés, ils errèrent pendant quelque temps dans les sentiers entre les jardins. Enfin, acculés entre les haies, ils furent obligés de mettre pied à terre pour tenter de s'échapper à pied. Atteint le premier, M. d'Auerswald serait mort sur le coup. Le prince essaya de résister, et ne succomba qu'après avoir reçu vingt blessures.

La *Gazette de Cologne* du 22 septembre, après avoir déploré la catastrophe de Francfort et exprimé le vœu qu'elle serve de leçon, prétend, non sans raison, que ce n'est pas Francfort qui l'inquiète le plus, mais Berlin. La Prusse, dit ce journal, est au bord d'un abîme, et, si elle y tombe, l'Allemagne la suivra.

A Cologne, il y a eu, le 21 septembre, une assemblée populaire. La proposition suivante a été adoptée : 1° Les membres de l'assemblée nationale de Francfort sont des traîtres, à l'exception de ceux qui ont déclaré au peuple qu'ils étaient prêts à se retirer; 2° les combattants des barricades de Francfort ont bien mérité de la patrie. Cette proclamation sera publiée et propagée par les journaux.

A Heidelberg, la tranquillité a été troublée par les étudiants, qui ont sonné le tocsin et excité la population à marcher sur Francfort.

A Manheim, il y a eu une assemblée populaire; des résolutions énergiques ont été adoptées.

Il règne de nouveau à Vienne une grande agitation ayant pour cause la soudaine apparition de rubans et d'enseignes noir-jaune portés par les partisans du système autrichien-monarchique constitutionnel, ce qui est considéré par leurs adversaires comme une provocation. De petits rassemblements ont lieu devant les boutiques où l'on vend ces rubans, et l'on insulte les *noir-jaune* par des sifflets, même par des voies de fait. Cependant l'on n'en est pas encore venu à de sérieux conflits, et le nombre des noir-jaune, qui ont formé une association constitutionnelle, semble être considérable, car l'association, à laquelle s'est joint presque tout le corps des officiers de la garnison, comptait dans les trois premiers jours près de 18 000 membres.

Question Danoise.

AU RÉDACTEUR.

Votre estimable journal du 20 septembre contient un article rempli d'une foule d'erreurs sur le Schleswig. Votre impartialité me fait espérer que vous ne refuserez pas de donner accueil aux rectifications suivantes :

L'auteur de l'article en question, qui signe : *Démocrate allemand, membre de l'Assemblée nationale de Francfort*, prétend d'abord que le Schleswig a tous les rapports de droit public en commun avec le Holstein, sauf l'existence de ce dernier comme partie de la confédération allemande.

Cette prétention est dépourvue de tout fondement. Les lois du Schleswig diffèrent essentiellement de celles du Holstein. C'est la loi jutlandaise, donnée par Valdemar II, dans le treizième siècle, qui forme encore aujourd'hui la base de toute l'organisation judiciaire du Schleswig. Ainsi, les institutions de ce duché, contraires à celles du Holstein, sont d'origine purement danoise. Il sera de toute impossibilité à l'auteur de prouver le contraire.

Il n'en est pas autrement de toutes les autres prétentions de l'auteur. Elles sont toutes plus ou moins inexactes.

« Le Schleswig, dit-il, est *aux deux tiers au moins* habité par des Allemands. » Par quel document au monde pourra-t-il prouver une prétention aussi dénuée de vérité? Le recensement de la population du duché a été faite sous les yeux des fonctionnaires allemands; car, par l'incurie de l'ancien gouvernement de Danemark, ce duché danois a toujours été administré par des Allemands, malgré les protestations réitérées de la population. Selon ce recensement, sur lequel les Danois n'ont exercé aucune action, beaucoup plus de la moitié des habitants sont Danois, et, sur le surplus, un sixième appartient à la race frisonne; en sorte que la population parlant allemand ne forme qu'environ le tiers de la population. Ces faits sont contenus dans une brochure publiée par M. le docteur Paulsen, professeur de droit à l'université de Kiel. Il y a eu depuis un nouveau recensement dont le résultat a encore été plus favorable à la cause danoise par suite du développement du commerce et de l'agriculture de la partie septentrionale de la province, depuis la ville de Flensbourg y comprise, jusqu'à Kolding. Demandez aux soldats prussiens qui ont fait la guerre dans le Schleswig, ils vous diront tous combien ils ont été surpris de rencontrer partout, à la campagne et dans la classe ouvrière, une population danoise, au contraire de tout ce que les insurgés leur avaient fait croire.

Il est d'ailleurs bien connu que le peuple schleswigien n'a pris aucune part à l'insurrection. Partout on s'est opposé à l'enrôlement sous les drapeaux allemands. Pour y forcer les habitants, le gouvernement provisoire a fait cerner les villages pendant la nuit, et les villageois ont été forcés de sortir de leur lit pour se laisser entraîner à Rendsbourg. L'auteur parle de la tyrannie danoise; mais qui ne conviendra pas que de pareils faits (et nous pourrons en alléguer une foule d'autres) sont de l'usurpation allemande? Les vaisseaux danois stationnés à l'entrée des golfes reçurent toutes les nuits nombre d'émigrés scheleswigiens qui s'enfuyaient pour se soustraire au joug allemand. Un seul vaisseau, *la Naïde*, reçut deux cents fugitifs en une nuit. De tels faits prouvent de la manière la plus évidente combien les prétentions du *démocrate allemand* sont contraires à la vérité. Des députations de Flensbourg et d'autres endroits ont protesté hautement contre l'usurpation de Francfort. Les Allemands ont objecté que ce ne sont que les négociants qui tiennent ce langage; mais les négociants sont pour ainsi dire l'âme de la province, et toute la population agricole est de leur avis. Les fonctionnaires et les avocats, à peu près seuls partisans de la réunion à l'Allemagne, sont ceux qui jusqu'à présent ont crié le plus haut; mais ce sont tous des Allemands qui ne font point partie de la vraie population.

Le duché du Schleswig n'a jamais été séparé de la monarchie danoise. Je défierai qui que ce soit de prouver le contraire. Tous les rapports matériels lient cette province au Danemark. Les habitants des villes les plus commerçantes du pays ont nouvellement déclaré que la séparation du pays auquel ils ont toujours été réunis causerait leur ruine, et que l'Allemagne n'aurait rien à leur offrir en dédommagement de leurs pertes. Tels sont les vrais termes de leur acte de protestation.

Etablir en principe que les parties d'une province qui, par la suite des temps, se peuplent d'Allemands doivent aussi appartenir à la mère-patrie germanique, c'est vouloir le renversement d'une foule de rapports sociaux tout à fait inséparables. Il faut reconnaître que la population allemande qui s'est introduite dans le pays y avance ou rétrograde selon les circonstances; ce qui nécessiterait la révision des limites avec le nouveau recensement de chaque année. Les inconvénients d'un pareil système doivent être évidents pour tout le monde. La population allemande prend d'abord pied dans les villes avant de s'implanter à la campagne. En adoptant le principe en question, il faudrait donc que les villes, devenues allemandes par leur population au milieu d'une contrée tout à fait danoise, cessassent de faire partie de la dernière nation; en d'autres termes, il faudrait qu'au cœur même de la monarchie danoise il y eût des oasis germaniques; ce qui serait d'une exécution impraticable.

Voilà pourquoi il faut que la province du Schleswig reste danoise et que la minorité allemande renonce à faire partie de la mère-patrie germanique jusqu'à ce qu'elle se soit augmentée au point de devenir majorité. Les Danois, de leur côté, doivent accorder aux deux nationalités de la province l'égalité parfaite sous tous les rapports. Les habitants allemands, à cet égard, n'ont certainement aucun sujet de plainte; car, jusqu'à l'avènement de Frédéric VII, ce sont les Schleswigiens danois qui, bien que formant la majorité, ont été opprimés par les fonctionnaires allemands dont la province abonde. C'est là un fait incontestable.

L'auteur prétend enfin que c'est la guerre de l'indépendance contre un *tyran indigne*. Mais l'auteur trahit ici son ignorance des événements, autrement il ne pourrait pas se servir de termes aussi outrageants. Nous n'hésiterons pas à dire que de tous les princes de l'Europe, le roi de Danemark est en ce moment le plus libéral, et que son gouvernement est celui qui s'approche le plus de celui de la République. Avant tout autre roi en Europe, ce fut lui qui accorda à toute sa monarchie les libertés les plus larges et sans qu'aucune révolution sanglante les lui arrachât.

La vraie cause de la guerre n'est à chercher que dans l'ambition du duc d'Augustenbourg, dans les vues égoïstes de ce prince, qui croyait le moment opportun pour faire la conquête d'un trône ducal. Tout le monde sait que ce fut une cohorte de princes qui, le 29 mars, leva le drapeau de la révolte à Rendsbourg. Le prince d'Augustenbourg corrompit les militaires en répandant le mensonge que le roi de Danemark était entre les mains d'un parti démocrate, et que c'était au nom du roi qu'il se chargerait du commandement des troupes. Les faits ont prouvé que le roi était en pleine jouissance de sa liberté, et que le prince d'Augustenbourg s'était rendu coupable d'un double mensonge, en publiant d'abord ce qu'il savait être faux, et en prouvant ensuite que la raison qu'il mit en avant n'était qu'un prétexte servant à cacher d'autres plans.

Convient-il à un vrai démocrate de soutenir une pareille cause *princière*? certainement non. Mais votre correspondant, en signant *démocrate et député de l'Assemblée de Francfort*, trahit la duplicité de son caractère; car cette Assemblée a, en effet, fait preuve de très peu de dévouement à la cause démocratique, d'abord en persécutant les républicains allemands, et ensuite en mettant à sa tête un chef *irresponsable*, qui n'a d'autres titres en sa faveur que ceux que lui transmettent les traditions du moyen-âge. C'est une vérité incontestable que la démocratie rejette avant tout des simulacres de chef, des valeurs sans réalité.

Veuillez bien agréer l'assurance de ma parfaite considération,

LAURENT,
Démocrate schleswigien.

Paris, 21 septembre 1848.

Il y a un doute dans l'esprit de notre correspondant schleswi-

gien, que nous devons faire cesser. L'auteur de l'*Adresse au peuple français*, publiée par la *Démocratie pacifique*, est M. Vogt, l'un des membres les plus considérables de la gauche à la Diète allemande. Et c'est ainsi qu'il peut justement s'intituler à la fois démocrate allemand et membre de l'Assemblée de Francfort. M. Vogt est un digne organe de la démocratie allemande; lui et son parti ne sont pas responsables des actes timides ou rétrogrades de la majorité.

Plusieurs personnes accusent le parti démocratique allemand de n'être pas tout à fait exempt de cet esprit d'envahissement qui caractérise ce que l'on a nommé le *parti teutonique*. Notre correspondant danois ne semble pas porter cette accusation contre la démocratie allemande; il l'accuse seulement de méconnaître les faits, l'état réel des choses, et de favoriser, sans en avoir conscience, une intrigue, ambitieuse du duc d'Augustenbourg. Que de fois, dans l'histoire de l'humanité, l'injustice n'a eu pour fondement que l'erreur!

Entre Allemands et Danois, il y a donc débat sur une question de fait et de chiffre, question encore fort obscure. Elle peut être éclaircie par le vote libre des populations du Schleswig. Si le parlement de Francfort demande, en effet, que cette difficulté soit vidée par un appel au peuple, il nous semble que le Danemark doit accepter avec joie cette proposition puisqu'il affirme avoir la majorité pour lui.

Cependant, nous n'estimons pas que la raison de la majorité soit l'*ultima ratio* entre peuples libres et chrétiens. Parce que l'Allemagne aurait poussé successivement ses enfants industrieux sur une terre étrangère, est-ce à dire que, du jour où les Allemands formeront, sur cette terre, la moitié plus un, ils auront le droit de dire : cette terre est nôtre, et la nationalité est perdue pour la moitié moins un? C'est là de la politique matérialiste, oppressive, et que n'adoptera jamais, nous n'en doutons pas, l'Allemagne démocratique.

Le très honorable M. Vogt, dans sa lettre privée, appelle notre attention sur le passage suivant du journal officiel prussien, le *Preussische Staats-Anzeiger* :

« Il était d'autant plus nécessaire d'en finir avec cette guerre » du Holstein, que les complications à l'extérieur devenaient » plus graves, et que la Prusse avait besoin de toutes ses trou- » pes pour garder les frontières du Sud, menacées peut-être » d'une invasion prochaine. »

Il est très probable, en effet, que les inquiétudes du roi de Prusse, du côté de la France, ont été pour quelque chose dans la conclusion de l'armistice. Mais, d'abord, les vues secrètes de Frédéric-Guillaume ne changent rien à la question de droit; et, ensuite, convient-il, dans tous les cas, à la démocratie allemande de s'aliéner le cœur des peuples scandinaves pour mieux déjouer et vaincre la politique aristocratique et royale? Laissons les princes manœuvrer comme il leur plaît, et nous, attachons-nous les peuples.

Nous le répétons, en considérant la question de haut, nous ne pouvons voir sûreté ni pour l'Allemagne, ni pour l'Italie, ni pour la France, ni pour la cause démocratique universelle, dans tout acte qui tendrait à jeter le Danemark et la Suède entre les bras de la Russie. Cet intérêt est tellement supérieur, qu'il commanderait, au besoin, des sacrifices au peuple allemand.

La question du Schleswig, à notre avis, veut donc une solution par les voies pacifiques. Ici les termes du débat sont obscurs, compliqués, embrouillés; l'épée ne le trancherait pas sans péril pour le bien de l'humanité. Il ne s'agit pas d'une question nette et claire comme celle de la nationalité italienne dans la Lombardie et dans la Vénétie. Les Allemands ne peuvent pas appuyer un jour de plus le pied sur l'Italie sans outrage évident à la loi naturelle et divine. Pour le Schleswig, il y a, sur des questions de fait et de droit, des doutes et des embarras qui exigent des arrangements pacifiques, et qui ne trouveront sans doute leur solution convenante que dans le principe de la *neutralisation des duchés*.

Que les Allemands et les Danois y réfléchissent : il y a une puissance qui se réjouit de leurs divisions : c'est la Russie, dont la politique patiente et impitoyable grandit et triomphe sur les déchirements et les ruines de ses voisins.

Nouvelles d'Italie.

On lit dans le *Sémaphore*, de Marseille :

Nous avons reçu des nouvelles récentes de Messine et de Palerme par le *Périclès* et l'*Hellespont*. Les lettres et les journaux confirment la prise de Messine et de Milazzo par les Napolitains. Messine n'avait pas été minée, comme l'annonçaient les derniers paquebots, mais les ravages causés par les bombes et l'incendie dans cette malheureuse ville n'en sont pas moins effrayants. Presque toutes les maisons sont entamées ou détruites, le seul quartier de la marine n'a pas eu à souffrir du bombardement.

On sait maintenant que les Napolitains ont eu 2 000 hommes tués et 1 200 blessés. Les Siciliens ont, de leur côté, essuyé des pertes cruelles. *Le Périclès* a transporté à lui seul à Palerme 200 blessés appartenant à la partie de la population de cette ville qui était allée secourir les Messinois. Il y avait, au départ des paquebots, plusieurs vaisseaux français devant Messine.

L'amiral Parker et l'amiral Baudin ont demandé un armistice en attendant les réponses aux dépêches qu'ils avaient adressées à leurs gouvernements sur les faits qui s'étaient, en quelque sorte, passés sous leurs yeux. Cette nouvelle a été officiellement annoncée au parlement sicilien dans la séance du 14 par le ministre des affaires étrangères. La nouvelle en avait été apportée à Palerme par le vapeur anglais *le Sidon*. Les amiraux ont, à ce qu'il paraît, ajouté qu'à défaut du consentement du roi de Naples ils étaient disposés à employer la force pour obtenir la cessation des hostilités. Un avis du ministre de l'intérieur, en faisant connaître au public sicilien la détermination des amiraux, déclare néanmoins aux populations que le gouvernement continue à faire des préparatifs de guerre pour se trouver en mesure, à tout événement, de soutenir le droit de la Sicile.

Les journaux de Naples nous apprennent qu'en effet un armistice a été conclu entre les Napolitains et les Siciliens par suite de l'intervention anglo-française.

Le *Journal constitutionnel des Deux-Siciles*, organe officiel du bombardeur de Messine, donne au sujet de l'explosion des mines dont on avait parlé ces jours derniers, les détails suivants, dont nous empruntons la traduction à *Gazette du Midi* :

« Au moment où les troupes napolitaines commençaient le débarquement, celles de la citadelle, sous les ordres du général Pronio, devaient faire une sortie, et profitant des brèches faites par les Messinois dans les murs de la caserne de Terranova et du monastère abandonné de Sainte-Claire, gagner, presqu'entièrement à couvert, la porte Impériale vers laquelle le général en chef devait se présenter d'abord ; mais, à l'instant où la troupe se rassemblait sous les remparts, une bombe de gros calibre vint éclater dans les rangs, fit sauter les caissons et tua, blessa, déchira d'une manière horrible plus de 200 hommes. Ce désastre empêcha la sortie et fit craindre au général de ne pouvoir opérer sa jonction avec les troupes de la citadelle.

» Le 7 au matin, le général se disposait à faire enlever de vive force l'une des trois batteries construites en travers de la route.

Etats de l'Eglise.— Rome, 14 septembre.

Le ministère Fabbri a donné en masse sa démission. Dans la courte période de son existence il n'a agi que par des impulsions réactionnaires; il a suspendu la session des chambres pour se soustraire au contrôle des légitimes représentants du peuple, pour arrêter l'armement décrété par eux, publier des ordonnances arbitraires, augmenter en tous sens les embarras de l'Etat et dissoudre les liens qui commençaient à rattacher les provinces à la capitale. Enfin, persuadé de son inaptitude, il s'en va, laissant à d'autres la tâche difficile de renouer les fils de la trame gouvernementale si gravement embrouillée.

M. le comte Rossi, ex-pair et ambassadeur de France, est chargé de former le nouveau cabinet; voici la combinaison la plus probable : Rossi, intérieur et police,—Duc de Rignano, travaux publics, — Zucchi, la guerre,— Righetti, finances, — Soglia, affaires étrangères, — Vigzardelli, l'instruction publique.

Cette combinaison passe pour être une inspiration à la Metternich.

On écrit de Pise, 15 septembre, à l'*Alba* :

Une collision, qui a eu lieu ce matin à Lucques, a fait fermer les portes de la ville. La cause du désordre a été une démonstration du peuple contre une compagnie de volontaires qui se rendait au camp de Pise. Le peuple a transporté deux canons à la station du chemin de fer, dans la crainte qu'un détachement de la garde civique campée à Pise ne marchât sur Lucques.

On ajoute que la garde nationale aurait fait quelques décharges, mais qu'ayant épuisé ses munitions elle aurait été contrainte à se renfermer dans le palais communal (Hôtel-de-Ville). Nous ne pouvons pas garantir l'entière exactitude de ces nouvelles; nous sommes assurés seulement que les canons ont été retirés de la station.

TURIN, 18 septembre.—(Correspondance particulière du *National savoisien*.)—J'ai appris aujourd'hui d'une manière formelle et par quelques mots provenant de source officielle, que ce matin on avait, en haut lieu, l'espoir de mettre un terme prochain à nos différends avec l'Autriche, par une paix que le ministre appelle honorable, et à laquelle la nation refuserait ce titre. Voici la base que l'empereur serait disposé à accepter.

La Lombardie resterait unie au Piémont, et la ligne de démarcation serait le Mincio; ainsi, deux des principales forteresses de l'Italie resteraient dans les mains du roi de Sardaigne, Mantoue et Peschiera. Rien n'a été ajouté à l'égard de Venise et de ses provinces. Le bruit se répand en Toscane que des troupes piémontaises iraient tenir garnison dans cet Etat, et que, par réciprocité, le même nombre de troupes toscanes viendrait dans le Piémont. Le *Corriere Livornese*, dont on connaît le libéralisme un peu exalté, paraît ajouter foi à cette version.

L'*Opinione* du 19 annonce cependant que le bruit court à Turin qu'il va paraître une proclamation du roi par laquelle il déclarera vouloir recommencer la guerre.

Des correspondances de Milan portent que l'on voit des canons partout. Radetzki en a fait placer sur le dôme afin de pouvoir foudroyer la ville en cas de soulèvement. Il voulait convertir la cathédrale de Milan en quartier de cavalerie. L'archiprêtre Oppizoni l'a empêché de commettre cet acte d'impiété vandale. Hors de la porte du Tesin, sur la route de Pavie, sont placés 6 canons. A Magenta, 10 000 hommes sont stationnés. A Brescia, il y a eu de nouvelles collisions entre les habitants et les Autrichiens par suite de nouvelles rigueurs des Autrichiens.

DANNEMARK.—*Copenhague*, 16 septembre.—Le journal de Berling annonce comme une nouvelle positive, provenant d'une source officielle, qu'il n'a jamais été question auprès du gouvernement danois d'adopter les modifications dont les organes du parti insurgé ont fait mention. Selon ces modifications, la séparation des troupes ducales en troupes holsteinoises et en troupes sleswigiennes n'aurait pas lieu, et la nomination du comte de Molke Nutschau à la présidence du gouvernement intérimaire des duchés, serait révoquée.

La fusion des troupes des duchés dont l'un fait partie de la confédération germanique, tandis que l'autre n'y a jamais appartenu, est en effet inconciliable avec la conservation du *statu quo ante bellum*. La deuxième modification nous paraît au contraire d'une importance très secondaire. Comme il est connu que le comte de Molke Nutschau passait longtemps, aux yeux du parti danois, pour dévoué au duc d'Augustenbourg, chef de la faction sleswig-holsteinoise, nous avons regardé sa nomination comme une condescendance de la part des Danois envers les Allemands, et dont par conséquent il ne serait pas difficile de revenir.

Selon un bruit répandu, un courrier expédié par le général Wrangel au chambellan de Reed, en ce moment auprès du roi à Sonderbourg, a été renvoyé avec le refus à la demande de revenir sur l'armistice conclu.

Le *Fædreland* du 17 septembre insiste même sur la rupture de l'armistice si, au bout d'un certain temps, tous les points n'en sont pas ratifiés.

Le journal de Hempel annonce que l'ordre a été donné aux troupes suédoises restant encore en Fionie de ne pas s'embarquer, et à celles qui sont déjà en retour, de revenir sur leurs pas.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. CORBON, VICE-PRÉSIDENT. — *Séance du 23 septembre.*

La séance est ouverte à midi et demi. Le procès-verbal est adopté.

M. le ministre de la justice écrit au président de l'Assemblée que le gouvernement retire le projet de loi relatif au divorce, comme inopportun. (Sensation prolongée.)

Divers projets de loi d'intérêt local sont mis aux voix. Ils ont pour objet d'autoriser les départements de l'Ardèche, du Puy-de-Dôme, de la Seine et de la Seine-Inférieure à s'imposer extraordinairement sur les quatre contributions directes, pour travaux neufs et d'amélioration des routes départementales.

VOIX DIVERSES. Nous ne sommes pas en nombre. Le scrutin de division et l'insertion des noms des absents au *Moniteur*.

Il est procédé à cette opération. Les représentants arrivent en foule et se pressent autour des urnes du scrutin après qu'il a été fermé, et quelques-uns parviennent à y glisser leurs bulletins, malgré l'opposition des huissiers. Le dépouillement du scrutin constate la présence de 5[illegible] membres. Il n'est pas donné suite à l'opération. Les projets sont adoptés sans discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de décret sur l'enseignement agricole.

M. AUBERGER lit un discours dans lequel il approuve complètement le projet. Je suis agriculteur, dit-il, et je parle ici en pleine connaissance de cause. Etablissons un institut agricole qui soit pour l'agriculture ce qu'est l'Ecole polytechnique pour les sciences mathématiques. (Très bien!) Aucun sacrifice ne doit nous arrêter pour atteindre ce but.

M. AMABLE DUBOIS repousse le projet comme compromettant pour les finances. La France n'offre pas un personnel suffisant pour faire face aux exigences de cet enseignement. Il est d'autres moyens de venir en aide à l'agriculture. Est-ce qu'il y a des écoles agricoles en Belgique, en Angleterre, en Suisse, aux Etats-Unis?

UNE VOIX. Certainement. Il y en a cinq dans les Etats-Unis.

M. AM. DUBOIS. C'est possible, mais ce n'est pas le gouvernement qui les a établies. Les instituts agricoles tendent à remplacer les bras par les machines dans le travail agricole; est-ce là ce que vous voulez en venir?

UNE VOIX. Indubitablement.

M. AM. DUBOIS. Moi, je crois qu'il faut surtout employer les bras. Quant à l'amour de la routine qu'on reproche aux agriculteurs, l'accusation n'est pas fondée. Il suffit pour s'en convaincre d'entendre causer nos agriculteurs. Vous voulez fonder des cours d'agriculture dans vos colléges, mais cet enseignement sera illusoire en dehors de la pratique.

L'orateur croit que le seul moyen sérieux de favoriser les progrès de l'agriculture, c'est la distribution de primes, non pas de primes [illegible]res, mais de primes de nature à encourager les efforts de l'agriculture. Ce qui manque dans les campagnes, c'est l'argent. La plaie de l'agriculture, c'est l'usure. L'argent s'y paie 8, 10 et même 20 pour 100. Cette situation déplorable vous amènera forcément la création de banques hypothécaires. (Agitation.)

M. Dubois croit qu'il suffirait d'encourager les comices et de les relier par une organisation, pour remédier aux souffrances de l'agriculture.

L'orateur ne s'oppose cependant pas d'une manière absolue à l'établissement d'écoles agricoles, mais il croit qu'elles devraient être réduites à douze.

M. TILLANCOURT. Ce n'est pas moi, qui fais partie depuis dix ans de comices agricoles, qui nierai les avantages de ces institutions; mais l'action de ces comices est fort restreinte et fort insuffisante, et je crois que les établissements qu'on nous propose sont appelés à rendre d'immenses services à l'agriculture.

M. BINET parle au milieu du bruit; il nous est impossible de saisir le sens de son discours.

M. LE PRÉSIDENT. Les représentants qui croient pouvoir se dispenser d'écouter devraient bien au moins ne pas en empêcher les autres.

VOIX DIVERSES. La clôture! la clôture!

M. MONTREUIL. La question est très importante et ne peut être votée sans une discussion approfondie. (La clôture! la clôture!)

Après quelques paroles prononcées au milieu du bruit l'orateur quitte la tribune.

M. FLOCON. On a proposé l'ajournement de la discussion; je supplie l'Assemblée de repousser cette proposition. De tous les projets qui nous ont été présentés, il n'en est pas de plus important pour la consolidation de la République. (C'est vrai! écoutez!)

Les orateurs qui ont combattu le projet me semblent avoir fait indirectement l'éloge de l'ignorance. (Légères rumeurs.) L'enseignement agricole a été jusqu'ici borné à une certaine classe; il y a là un inconvénient grave et une entrave à l'affranchissement des classes inférieures. Le projet tend à faire pénétrer l'enseignement agricole dans toutes les classes. L'Allemagne a des écoles d'agriculture depuis longtemps et elles ont rendu les plus grands services à l'agriculture, à l'élève des bestiaux.

Les améliorations à réaliser dans notre agriculture sont immenses; il s'agit de rendre la viande accessible à toutes les classes de la population. Le perfectionnement de l'agriculture contient en principe la solution de tous les problèmes qui nous préoccupent si justement.

L'orateur insiste pour que l'Assemblée passe à la discussion des articles.

M. LUNEAU demande l'ajournement du projet. Le projet n'est nullement ce que l'on était en droit d'attendre. Il établit de nouvelles charges, il met de nouveaux emplois à la disposition de l'Etat, et ouvre une porte au favoritisme. La pensée de créer au compte de l'Etat des fermes modèles lui semble une idée dangereuse, qui coûtera beaucoup et ne produira rien d'utile. Une dépense aussi considérable que celle qu'on nous demande ne peut être votée sans que l'on ait pris l'avis des conseils généraux, mieux placés que personne pour se prononcer sur cette question.

M. TOURRET, ministre de l'agriculture, soutient le projet. M. Luneau appartient à une école que je désapprouve sous le rapport financier. Il a dit que les conseils généraux appelés à contribuer aux dépenses devront être consultés. La pensée qui a inspiré le préopinant me semble dangereuse. C'est elle qui a inspiré toutes les fautes dont les précédentes chambres se sont rendues coupables envers l'agriculture. Ce système consistait à dire : Vous voulez une école, imposez-vous extraordinairement.

Eh bien! s'il faut dire toute ma pensée sur cette façon de procéder, je dirai que c'était une lâcheté! (Très bien! très bien! à gauche.) L'Etat doit profiter de sa puissance de centralisation pour veiller à ce que toutes les parties du sol français soient complètement développées et équilibrées de manière à ce que la production agricole devienne aussi complète, aussi abondante qu'elle peut l'être. Les dépenses qui intéressent le progrès de la nation entière doivent être des dépenses nationales. (Très bien!)

Je dis donc que, si nous avons à consulter les conseils généraux, ce n'est pas sous le rapport financier, mais sous le rapport des services généraux que ce projet peut rendre à l'agriculture, et, à cet égard, nous n'avons plus rien à apprendre; les conseils généraux se sont prononcés.

Croyez-vous donc que le projet ait été conçu en une nuit. Les conseils généraux d'agriculture, tous les corps constitués pour s'occuper d'agriculture, tous les agriculteurs sérieux l'ont réclamé. Un projet semblable à peu de chose près à celui qui vous est présenté a été formulé par le conseil général de l'agriculture dont je faisais partie.

On nous dit que nous allons créer un nouvel état major agricole. Mais, citoyens, est-ce que lorsqu'en 1833, vous avez décidé qu'il y aurait dans chaque commune un instituteur rétribué, est-ce que vous n'avez pas établi une nouvelle dépense à la charge de l'Etat?

Nous disons : il n'y a pas en France comme en Angleterre de grands propriétaires qui puissent établir des fermes-modèles, l'Etat doit faire ce que feraient ailleurs les grands propriétaires et les congrégations. (Très bien!)

Il est évident que l'assistance qui se donnait à la porte des seigneurs et à la porte des couvents, doit aujourd'hui retomber à la charge de l'Etat.

Autrefois le grand propriétaire vendait sa récolte lorsqu'il le jugeait à propos, c'est-à-dire lorsque le prix était le plus élevé; mais cela est impossible au petit propriétaire obligé de réaliser à mesure pour subvenir à ses dépenses. Ceci nous mène à la question des entrepôts, dont nous aurons à nous occuper plus tard. Il ne faut pas dire : la difficulté est grande; si elle est grande, nous la vaincrons. (Très bien! très bien! à gauche.)

Il nous en coûtera de l'argent, nous le savons bien, mais il est temps de faire quelque chose pour l'amélioration agricole. Est-ce que vous n'êtes pas las des phrases banales? (Très bien!) Est-ce que vous ne croyez pas que le temps est venu d'arriver aux faits? Croyez-vous que le ministère de l'agriculture puisse marcher sans des fonds? C'est comme si l'on disait à quelqu'un : marche! et qu'on lui coupât les jambes.

Si j'avais des millions, j'en emploierais 50 à l'agriculture, parce que ces 50 millions en produiraient 200. (Très bien!) Il n'en serait pas ainsi sur une terre vierge, à moins qu'elle ne fût préparée par le parcours des bestiaux; mais cela est vrai pour une terre déjà cultivée et déjà préparée. Ce que l'on peut tirer d'un pareil terrain est immense. (Très bien!)

Je crois qu'il y a eu un trop grand développement donné aux travaux publics. (Très bien!) Je ne dis pas qu'il faut enlever les ouvriers de l'industrie pour les refouler vers l'agriculture; mais je dis qu'il faut réduire l'attraction des villes sur les campagnes par des mesures raisonnées. (Très bien!)

Je termine par un mot. Je crois que, dans les circonstances actuelles, ajourner le projet serait un grand danger. La France a les yeux sur nous, et c'est le premier pas que nous ayons à faire dans l'ordre d'idées que je soutiens. (Très bien! très bien!)

M. LUNEAU insiste pour que les fermes-écoles soient mises principalement à la charge des communes.

M. [illegible] demande l'ajournement. Vous n'avez qu'un moyen, dit-il, de faire bénir la République par tous, c'est de réduire immédiatement les impôts. Le projet exigera des dépenses considérables, et ne produira certainement pas les effets qu'on en attend. Les essais de ce genre faits dans le passé n'ont pas réussi. Ce n'est pas aujourd'hui le cas de faire des expériences coûteuses et incertaines. (Aux voix! aux voix! La clôture! la clôture!)

M. ROVYN LA TRANCHÈRE repousse les critiques dont le projet a été l'objet.

M. TOURRET, ministre de l'agriculture, combat de nouveau l'ajournement. Il importe que les essais réussissent. Je demande des fonds pour établir un certain nombre de fermes-écoles; mais, si je ne trouve pas à les établir dans des conditions avantageuses et avec des garanties de succès, je n'en établirai qu'un très petit nombre.

L'agriculture manque de capitaux; mais elle n'en manquerait pas si elle offrait des garanties sérieuses de bénéfice. Les capitaux se portent là où des revenus leur sont assurés. Si l'agriculture ne rapporte pas davantage, c'est que les méthodes sont mauvaises, c'est que la science manque; si les bras manquent au travail agricole, c'est que ce travail ne rapporte pas assez; si la culture est imparfaite, c'est que les agents n'ont pas reçu une éducation professionnelle convenable. L'agriculture, qui pourrait être une carrière, n'en est pas une; aujourd'hui, pour cultiver avec fruit, il faut rester constamment sur les lieux, parce que les agents instruits font défaut. Le projet de loi est destiné à obvier à ces inconvénients, à créer des agents agricoles, à augmenter la richesse réelle de la France. Par toutes ces raisons, je prie l'Assemblée de ne pas l'ajourner.

M. GUICHARD présente quelques critiques de détail; il trouve anti-démocratique la pensée d'exiger diplôme des professeur dans les écoles d'agriculture.

Après quelques mots de M. le ministre de l'agriculture, l'Assemblée est consultée sur l'ajournement.

On demande le scrutin de division. (Non! non! le scrutin secret!)

(De vives altercations s'élèvent autour de la tribune. Enfin les deux urnes qui apparaissent sur la tribune annoncent que les partisans du scrutin secret l'ont emporté.)

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants,	649
Majorité absolue,	325
Pour l'ajournement,	200
Contre,	449

L'ajournement est rejeté.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret portant demande d'un crédit pour le paiement des expropriations en Algérie. (Réclamations diverses.)

QUELQUES VOIX. Il faut continuer le projet de loi sur l'enseignement agricole.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. L'heure avancée ne permet pas de terminer la discussion de la loi sur les instituts agricoles; je demande que l'Assemblée s'occupe du projet de loi sur l'Algérie, dont l'Assemblée avait déclaré l'urgence et renvoyé la discussion à la séance d'aujourd'hui.

M. DUPLAN demande que l'on mette à l'ordre du jour de vendredi et de samedi le projet de décret sur le crédit foncier et sur le crédit industriel. (Réclamations diverses.)

M. GOUDCHAUX, ministre des finances. Il y a deux rapports importants sur le crédit foncier et le crédit industriel, qui seront déposés lundi ou mardi prochain. Quand l'Assemblée les aura entendus, elle pourra prendre une décision. (Oui! oui!)

VOIX NOMBREUSES. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

L'Assemblée passe à la discussion du projet de décret sur l'Algérie, et adopte sans débat l'article unique ainsi conçu :

« Il est ouvert au ministre de la guerre sur les fonds de l'exercice 1848, un crédit de deux millions de francs, affecté au paiement, en capital et intérêts, des deux premiers cinquièmes des indemnités dues, pour les expropriations consommées en Algérie, pour cause d'utilité publique, antérieurement au premier janvier 1845.

La séance est levée à 6 heures.

Lundi, séance publique à midi et demi. Suite de la discussion du projet de constitution.

Situation de la Banque de France

Au 7 septembre 1848 au matin.

ACTIF.

Argent monnayé en lingots	430	017	678	76
Numéraire dans les succursales	98	362	379	»
Effets arriérés à recouvrer	4	208	249	06
Dito en souffrance à la Banque	16	543	461	40
Dito Dito dans les succursales	9	498	643	»
Portef. de Paris, dont 17 434 502 fr. 64 c. provenant des succursales	72	794	830	82
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	418	220	695	40
Avances sur lingots et monnaies	44	314	590	»
Avances sur effets publics français	34	007	796	65
Avances sur effets publics français dans les succursales	4	309	404	»
Avances à l'Etat sur les bons du trésor de la République	50	000	000	»
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions	25	000	000	»
Rentes de la réserve	10	000	000	»
Rentes, fonds disponibles	33	902	413	62
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12	806	744	39
Hôtel et mobilier de la Banque	4	000	000	»
Immeubles et succursales	2	524	088	»
Prêt de 10 millions à la ville de Paris	4	000	000	»
Intérêt dans le comptoir d'Alger	»	»»»	»»»	»
Intérêt dans le comptoir national d'escompte		200	000	»
Intérêt des succursales dans les comptoirs nationaux des villes		230	000	»
Dépenses d'administration de la banque		253	751	07
Dépenses d'administration des succursales		209	430	»
Divers		860	539	30
Compte courant du Trésor		»»»	»»»	»»
Rembours. d'actions du comptoir d'Alger		»»»	»»»	»
Bons du trésor à consolider (précédemment compris dans le portefeuille)	6	997	270	»
	643	961	621	47

PASSIF.

Capital de la Banque	67	900	000	»
Capitaux des nouvelles succursales	23	350	000	»
Réserve de la banque	10	000	000	»
Réserve des nouvelles succursales	2	980	750	14
Réserve immobilière de la banque	4	000	000	»
Billets au porteur en circulation de la banque	319	271	600	»
— — des succursales	50	636	300	»
— à ordre	4	478	078	85
Compte courant du Trésor créditeur	56	425	301	81
Comptes courants	67	596	247	02
Comptes courants dans les succursales	29	046	872	»
Récépissés payables à vue	2	861	300	»
Récépissés payables à vue dans les succursales	2	366	049	»
Traites des succursales à payer par la banque	4	822	950	22
Traites de la banque à payer par les succursales	2	191	244	»
Dividendes à payer		835	837	25
Liquidation du comptoir d'Alger		808	389	04
Comptoir d'Alger, somme non encore employée en bons du trésor	»		»	»
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	1	219	735	27
Escomptes, intérêts divers dans les succursales	1	536	218	»
Réescompte du dernier semestre		422	932	97
Réescompte du dernier semestre dans les succursales		641	216	»
Divers		462	730	30
	643	961	621	47

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,
D'ARGOUT.

Les citoyens délégués des corporations et des associations ouvrières sont priés de vouloir bien se réunir le dimanche 24 septembre, à 11 heures précises du matin, rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 25, au bureau de la Banque foncière, pour une communication qui les intéresse. Entrée libre et gratuite.

FAITS DIVERS.

— Un nouveau convoi de transportés a quitté Paris hier à huit heures du soir.

— On ne saurait croire les bruits singuliers et absurdes qui trouvent crédit en ce moment dans les campagnes des environs de Paris et jusque dans la banlieue. Croirait-on qu'il se trouve un bon nombre de paysans qui sont persuadés que l'empereur n'est pas mort et qu'il va venir en personne pour accompagner son neveu Napoléon à Paris! Un pareil fait prouve combien l'éducation est encore arriérée dans nos campagnes. (*Vérité.*)

— Hier matin, un peu avant le jour, le gardien du bateau de blanchisseuses qui se trouve amarré au pont de l'Archevêché, averti par les aboiements du chien de garde qu'un événement extraordinaire venait de se passer, sortit à la hâte et ne vit ni entendit plus rien. Mais vingt minutes après, un de ses camarades vint le chercher pour l'aider à retirer de l'eau le corps d'un jeune homme qui donnait encore quelques signes de vie. Un médecin fut aussitôt mandé, et malgré ses soins empressés tout fut inutile, l'infortuné avait cessé de vivre. Transporté à la Morgue, le corps n'a pas tardé à être reconnu pour être celui d'un étudiant en médecine. On ignore les causes d'une aussi fatale résolution.

— Avant-hier un jeune homme s'est précipité du haut du pont d'Arcole dans la Seine. Sauvé par des mariniers, il a avoué que la misère l'avait poussé à cet acte de désespoir.

— Le sieur Vouillarmet, meneur de nourrices, nous écrit pour protester contre les faits odieux que nous lui avons attribués dans notre numéro du 8 septembre, d'après les journaux judiciaires. Nous déclarons que le journal le *Droit* a reconnu l'inexactitude de ces faits dans son numéro du 20.

—L'intérêt vrai et profond que partout les particuliers comme les pouvoirs publics prennent aux souffrances causées par la stagnation des affaires industrielles, vient de suggérer à l'autorité municipale de Neuilly, aux membres du bureau et commission de bienfaisance, la pensée d'organiser une fête publique et de jour, qui aura lieu le dimanche, 1er octobre prochain, au profit des familles nécessiteuses de cette commune, dans le parc de Neuilly.

Un concert où les artistes les plus distingués se feront entendre, un spectacle, des courses en canot sur la Seine, des promenades dans ce parc et dans les îles de ce domaine peu connu du public parisien, un feu d'artifice, tel est l'ensemble du programme de cette fête, dont l'intérêt réuni à la pensée d'accomplir une œuvre de charité ne peut manquer d'attirer la foule.

— Il n'était bruit hier, à l'Assemblée, que d'un complot de montagnards, à la tête duquel se trouverait un ami de l'ex-préfet Caussidière, et qui avait pour but d'enlever la réunion de la rue de Poitiers, qui tenait séance. Ce complot n'aurait manqué son effet que par suite des mesures prises par M. le préfet de police.

— Le *National* publie une lettre du préfet de police Ducoux qui relate les conditions de la loterie autorisée dans l'intérêt des imprimeurs et des libraires. Cette lettre détruit la fausse nouvelle répandue que la loterie n'avait point été autorisée.

UN BANQUET FRATERNEL doit réunir les marchands de vins, vignerons, brasseurs, commerçants, locataires et ouvriers le 22 du mois prochain, sous la présidence du citoyen Flocon, représentant du peuple, ex-membre du gouvernement provisoire.

Le prix du banquet sera de deux francs. La souscription sera reçue chez M. Figuet, délégué, rue Montmartre, 17, à Paris.

On fera connaître ultérieurement le lieu de ce banquet, auquel sont conviés les commerçants et ouvriers qui se rattachent à l'industrie des boissons dans toute la France. Cette manifestation est faite en faveur de la réforme complète des lois sur les boissons.

Beaucoup de familles sont souvent embarrassées pour l'éducation de leurs enfants, quand cette éducation doit forcément s'écarter du plan rigoureux des études classiques. Mille accidents peuvent troubler la marche de ces études, et ne permettent pas toujours d'en accepter la longue durée. L'âge du jeune sujet, ses goûts, ses aptitudes, la nécessité peut être le portent vers l'agriculture, les manufactures, le commerce, le génie civil ou d'autres carrières auxquelles il faudrait le préparer directement et de bonne heure; cela exige une organisation rationnelle et complète, des cours et des professeurs spéciaux, les traditions qui constituent un bon enseignement.

L'établissement de *M. Louis Leclerc*, fondé en 1831, à Paris, rue Payenne, 9, a constamment répondu avec honneur et succès aux nécessités dont il s'agit. La composition française, la littérature, l'anglais et l'allemand, les mathématiques, l'histoire naturelle, les diverses branches du dessin, la comptabilité, la chimie, la technologie rurale et manufacturière, l'économie industrielle y sont enseignés avec soin par d'habiles professeurs. La discipline toute paternelle, un nombre limité d'élèves permettent d'exercer sur les caractères une action constante, sans laquelle il ne saurait y avoir d'éducation dans le sens rigoureux du mot.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière quittance.

PETITE CORRESPONDANCE.

Mirepoix. — M. J. R. — Cordial accueil à tous. Avec des auxiliaires comme vous nous avons promptement raison des calomnies insensées. — Reçu les 57.50. Nous attendons la liste pour enregistrer. — Nous allons vous écrire.

Caen. — M. le cap. M. — Votre cousine vous prie de lui accuser la réception des broch. et autres art. qu'elle vous a expédiés.

Toulon. — M. P. — Les livres sont partis par *accél.* Prix du transport 30 fr. tout compris.

Trannes. — M. H. — Nous vous prions de nous envoyer un mandat de poste de 9 pour le trim.

Avignon. — M. P. — Noté le changement, et corrigé l'échéance, qui ne va en effet, que jusqu'au 31 octobre prochain.

Bourse du 23 septembre 1848.

Voici les principales différences que signale la situation de la banque de France, par son bilan du 21 courant.

Le numéraire s'augmente, par la stagnation des affaires, de douze millions; les effets arriérés et en souffrance, loin de diminuer, montent à 1 million de plus; les escomptes sont restreints, le portefeuille s'est allégé de deux millions. La circulation des billets n'a pas varié. Le trésor a porté son crédit de 41 millions à 56, les comptes-courants, au contraire, ont retiré 12 millions. Au total, la position n'offre que peu d'amélioration sur la précédente.

On s'attendait généralement à de la hausse pour l'ouverture de la Bourse; mais, comme toujours, des alarmistes intéressés ont fait prévaloir leur influence. Quoiqu'aucune nouvelle n'ait été articulée, les transactions ont été lourdes.

Le 5 p. 0/0, laissé à 68 75, est descendu à 68, pour finir à 68 50 fin courant d'ouverture en baisse de 25 centimes sur la bourse précédente. Le 3 de 44 50 arrive à 44 pour fermer en baisse à 44 25. La banque de France perd 15, et de 1635, tombe à 1620. Un agent de change, qui a les banquiers dans sa clientèle, M. M... a déprécié les cours par ses ventes continuelles.

Les chemins de fer éprouvent peu de variations : Orléans fait 660, Lyon, 360; Avignon-Marseille est à 200; enfin le Nord est descendu à 375.

Le marché est faible; les acheteurs sont fort craintifs et veulent attendre la modification ministérielle annoncée.

RENTES FIN COURANT	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 50	44 50	44	44 25
Trois 0/0 (Emprunt 1848	.. ..	.. ..	.. ..	69 25
Cinq 0/0	68 75	69 ..	68 ..	68 50

23 septembre — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 25 ..	4 Canaux avec prime	890 ..
— Emprunt 1847-1848	69 25 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68 50 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	200 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1620	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		3 0/0 1841	24 ..
Récép. Rothschild	79 50	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	63 50	3 0/0	.. ..
5 0/0 belge, 1840	78 25	2 1/2 hollandais	.. ..
— 1842	.. ..	Zinc Vieille Montagne	2225 ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835	... ..	Emprunt du Piémont	... ..
Obligations de la Ville	1110 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT	Hier	Auj
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	380 ..	378 75
Versailles, rive droite	... ..	117 50	Du Nord	376 25	375 ..
— rive gauche	101 25	100 ..	De Paris à Strasbourg	342 50	342 50
Paris à Orléans	660 ..	660 ..	Tours à Nantes	325 ..	325 ..
Paris à Rouen	420 ..	420 ..	Paris à Lyon	360 ..	360 ..
Rouen au Havre	190 ..	... ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	200 ..	200 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	86 25	85 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	245 ..	245 ..	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 septembre.

THÉATRE DE LA NATION.—

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Les Femmes savantes, les Frais de la Guerre.

OPÉRA-COMIQUE.—La Fille du Régiment, le Muletier.

ODÉON.—Le Cid, la Mère coupable, l'Avare.

THÉATRE-HISTORIQUE.—Angèle, le Chandelier.

GYMNASE.—La Comtesse de Sennecey.

VAUDEVILLE.—Incessamment la réouverture.

VARIÉTÉS.—Muet d'Ingouville, Maison en Loterie, les Extrêmes, Candide.

THÉATRE MONTANSIER.—Le Camp de Saint-Maur, le Mobilier de Rosine, Père et Père, le Caporal et la Payse.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Enfants du Délire, Trente Ans, Chasse aux Conscrits.

GAITÉ.—La Taverne du Diable, le Passage Vendôme, l'Ane, intermède.

AMBIGU-COMIQUE.—Napoléon et Joséphine, le Mari nourrice, Café de l'Ambigu.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.

FOLIES.—Les 20 Sous de Perinette, les Deux Francs-Maçons, un Logement pour trois, le Fils du Roulier.

DÉLASSEMENTS.—L'Idiot, les Mémoires du Diable.

THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Les Dragons, le Huit, Jemmy, le Chevalier.

COMTE.—Michel Cervantes, un Pari, l'Ecuyer du Cirque, Marquis et Marquise, Claude et Baptiste, Dis-moi Pourquoi?

CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées).—A huit heures, soirée équestre.

HIPPODROME (barrière de l'Etoile.)—Char du Soleil.

CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechonart.)—Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 159. **ÉDITION DU MATIN.** **Lundi 25 Septembre 1848.**

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN

PARIS	Un an,	20 f.	6 mois	11 f.	3 mois,	6 f
DÉPAR. ET ETR.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI

PARIS, DÉP. ET ETR	10	5	3
PAYS à surtaxe	14	7	4

Paris, rue de Beaune, 2

On s'abonne aussi chez Brulé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

TARIF DES INSERTIONS.

ANNONCES		ANNONCES	
1 à 4 fois en 1 mois	40 c.	ANNONCES-ANGLAISES.	[illegible]
5 à 9 — —	30	RÉCLAMES-NOTICES.	[illegible]
10 fois et plus —	20	FAITS de publicité	1 f [illegible]

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT

La Démocratie a diminué ses prix d'abonnement et repris son ancien format.

La Démocratie pacifique, édition du **matin**, se vend **cinq centimes** le numéro.

L'édition du **soir** se vend également **cinq centimes.**

L'ABONNEMENT EST FIXÉ AINSI POUR LE JOURNAL QUOTIDIEN.

	1 an	6 mois.	3 mo.		1 an.	6 mois.	3 mois.
Paris,	20 fr.	11 fr.	6 fr.	au lieu de	28 fr.	15 fr.	8 fr.
Départements,	32	17	9	—	38	20	11
Pays étrangers,	50	26	14	—	55	28	15

POUR LE NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI

Paris et Départements	10	5	3
Étranger	14	7	4

En ce qui concerne le réglement des abonnements qui courent en ce moment, voici les règles que nous suivrons :

POUR PARIS.

Les échéances des 15 octobre, 1er novembre et 15 novembre 1848 seront reculées	de 15 jours
des 1er décembre, 15 décembre 1848, 1er janvier et 15 janvier 1849,	de 1 mois.
des 1er février, 15 février et 1er mars 1849	de 1 mois 1/2.
des 15 mars, 1er avril et 1er avril 1849,	de 2 mois
des 1er mai, 15 mai, 1er juin et 15 juin 1849	de 2 mois 1/2
des 1er juillet, 15 juillet et 1er août 1849	de 3 mois
des 15 août et 1er septembre 1849	de 3 mois 1/2

POUR LES DÉPARTEMENTS.

Les échéances des 1er et 15 novembre, 1er et 15 décembre 1848, et 1er janvier 1849, seront reculées	de 15 jours.
des 15 janvier, 1er et 15 février, 1er et 15 mars 1849,	de 1 mois.
des 1er et 15 avril, 1er et 15 mai et 1er juin 1849	de 1 mois 1/2
des 15 juin, 1er et 15 juillet, 1er et 15 août 1849	de 2 mois.
du 1er septembre 1849	de 2 mois 1/2.

Quant aux personnes qui, avant de connaître le changement de prix, prennent des abonnements à dater du 15 septembre et nous envoient 11 fr. pour 3 mois, 20 fr. pour 6 mois ou 38 fr. pour un an, nous les inscrivons pour 4 mois, 7 mois et 14 mois.

PARIS, 24 SEPTEMBRE.

La Peste du Socialisme.

C'est un bien triste et bien curieux spectacle que celui des mouvements confus, des efforts aveugles, contradictoires, tentés par les partis en dissolution pour fuir les idées nouvelles qui doivent les sauver.

Ils ont appelé le socialisme une peste, et ils agissent, en effet, à son égard comme en présence d'un fléau. A son approche les riches timorés ont fui les villes pour les campagnes. La peur a frappé les esprits les plus faibles, les imaginations les plus malades, les consciences les plus égoïstes. Il y a des parents qui repoussent aujourd'hui le contact de fils ou de frères qu'ils voient atteints de la contagion. Des femmes qui aimaient, qui exaltaient dans leur époux la foi au bonheur, le dévouement à la justice, craignent désormais pour leurs jours. On fuit le fléau sans vouloir l'étudier ni le comprendre. On le fuit, mais on le retrouve partout; on l'emporte avec soi, sur ses vêtements, dans la crainte qu'il inspire, dans l'air, dans le vent qui souffle, dans les exhalaisons de la terre, dans l'atmosphère de la nature et de la société.

Et comme cela s'est vu dans toutes les paniques, dans toutes les superstitions et contagions épidémiques, c'est principalement la peur du mal qui propage ou qui cause le mal lui-même. On se ruine très vite par l'idée seule qu'on est menacé par le socialisme de spoliation et de destruction. En février, on a retiré les capitaux, fermé les ateliers, suspendu les travaux, c'est-à-dire aggravé et généralisé la crise, en se disant qu'il fallait laisser passer cette crise. A l'imitation de ce condamné à mort à qui on promit sa grace s'il consentait à coucher dans les draps d'un cholérique, et qui mourut de peur, quoique le lit fût parfaitement sain et ordinaire, il est des esprits qui se rendent très gravement malades par la supposition seule que l'idée nouvelle qui les touche est empoisonnée. Cet aveuglement, cette superstition ont été, en effet, de tout temps les véritables fléaux de l'humanité.

Ainsi, il y a un an à peine, c'était, disaient-ils, pour empêcher l'avènement du communisme que les *satisfaits* refusaient toute réforme électorale et parlementaire, toute amélioration économique, et qu'ils exaltaient la résistance de leur parti comme on exalte l'acharnement d'une armée. Eh bien! c'est précisément à cette résistance aveugle qu'ils ont dû la révolution qui a fait siéger le communisme sur les bancs de la pairie; — car le communisme, qu'on le sache bien, n'est pas autre chose qu'une réaction aveugle, fatale du droit commun contre l'individualisme exagéré, la réaction de l'égalité outrée, absolue, despotique contre l'inégalité choquante, arbitraire, oppressive. Lorsque, pour fuir le communisme, on enfonce la tête dans le sable de la conservation égoïste, de l'insolidarité, de l'individualisme, on rend plus imminente, plus terrible, plus inévitable la réaction de cette logique solidaire, égalitaire et niveleuse. Il n'y avait qu'un moyen, il y a dix ans déjà, d'empêcher le progrès du communisme, c'était de concilier l'individualisme et le droit commun, la liberté et la solidarité dans l'association des classes et des industries. Mais c'est dans le remède contre le mal que certains malades voient le fléau lui-même.

Ainsi en mai et en juin, au moment où le [illegible], éphémère comme toute réaction, s'était déjà compromis par sa propre formule de l'égalité des salaires et s'était vu écarté aux élections par les ouvriers eux-mêmes; en ce moment où, pour l'empêcher de reparaître, pour empêcher les ateliers nationaux de devenir des foyers d'insurrection et de subversion sociale, il eût suffi d'entrer résolument dans l'expérience du socialisme régulier et conservateur, de proclamer la nécessité des réformes économiques, de prouver d'une manière solennelle, sympathique, active la résolution d'améliorer le sort des masses, qu'a-t-on fait? On a fait précisément ce qui pouvait donner une nouvelle force pour l'avenir au communisme. On a eu recours à la contrainte pour dissoudre les ateliers nationaux. On a paru confondre dans la même réprobation l'association avec l'égalité des salaires, le socialisme avec le communisme. Et, dominés par ce scrupule qu'on paraîtrait céder à l'insurrection si on votait un crédit de 150 millions pour favoriser l'association des industries, l'association des ouvriers et des patrons, on a renoncé à présenter ce décret, quoiqu'il fût préparé et qu'il eût été une mesure décisive pour la conciliation des classes et la reprise des travaux. Et on a laissé ainsi les deux classes souffrir isolément et s'irriter réciproquement. Et après avoir refusé d'allouer quelques millions de plus à des ateliers nationaux stériles, on s'est vu forcé d'en voter en plus grande quantité et d'une manière encore plus improductive pour les frais de guerre civile, pour l'augmentation des forces militaires, pour des secours à domicile, pour l'emprisonnement, l'entretien et l'expatriation de plus de douze mille ouvriers prisonniers. Et c'est ainsi que la peur de la peste a encore produit la peste elle-même.

Et lorsque la Bourgeoisie a cru devoir retourner à M. Thiers pour en faire son Archange contre le socialisme, elle a conduit ainsi le peuple à élire le même jour, pour dragons des idées nouvelles, MM. Proudhon et Pierre Leroux.

Et, comme au dernier scrutin les bourgeois montraient encore un plus grand éloignement du socialisme en se retranchant derrière le coffre fort d'un banquier et appelant à leur secours le grand sabre du maréchal Bugeaud, il en est résulté que le nom de Raspail, le prévenu du 15 mai, est sorti de l'urne à côté de celui de M. Fould, et a été serré de près par ceux de MM. Cabet et Thoré.

Ainsi, ceux là mêmes qui fuient le socialisme comme la peste en sèment la contagion sous leurs pas.

Ils ont repoussé, comme entachées de socialisme, les propositions financières tendant à la reprise par l'Etat des chemins de fer et des assurances, et ils ont ainsi enlevé au gouvernement de la République l'occasion de faire rentrer l'Etat dans la vérité de ses attributions; ils ont repoussé un des meilleurs moyens de parer aux difficultés de la situation, d'imprimer une impulsion décisive aux grands travaux, un moyen enfin d'assurer un emploi productif aux bras inoccupés.

Ils ont repoussé également et uniquement parce qu'elles étaient appuyées par des socialistes, les idées de banque nationale, de banques agricoles, de bons hypothécaires, des lettres de gage usitées dans la Prusse, et ils se sont mis ainsi dans l'impossibilité de rendre une circulation suffisante aux capitaux, de donner à l'agriculture le crédit et les valeurs qui lui manquent, de dégager la propriété elle-même des entraves de ses obligations. Ils ont indisposé les propriétaires qui réclamaient ces mesures dans leur propre intérêt; ils se sont replacés sous la dépendance de la féodalité financière; ils ont engagé dans les mains de la bande noire une partie des forêts de l'Etat; ils ont épuisé les dernières ressources du Trésor. Et, sous prétexte que la moindre émission, la moindre apparence de papier-monnaie alarmeraient les esprits, ils ont discrédité eux-mêmes le seul moyen qui leur restât de rendre une forte impulsion aux affaires et de parer aux terribles éventualités que recèle l'hiver!

Il n'y a pas jusqu'aux concordats-amiables, cette mesure toute bourgeoise, toute favorable aux chefs d'industrie, tout indispensable à la reprise des travaux, dans laquelle ils n'aient vu un danger socialiste; qu'ils n'aient repoussée à ce titre pendant des mois entiers et qu'ils n'aient finalement votée qu'en partie et à contre-cœur!

Où fuir, se disent-ils?, comment éviter ce fléau dévastateur?... Et les voilà qui s'entrechoquent, se coudoient, s'embrassent, se confondent pêle-mêle, légitimistes, conservateurs, libéraux, républicains, universitaires, catholiques, pour ne former qu'un seul parti, qu'une seule ligue, et ils ne s'aperçoivent pas qu'ils consomment ainsi cette ruine des vieux partis, cette débâcle de la vieille politique, cent fois prédite et annoncée par les socialistes depuis quinze ans. Ils se liguent aveuglément sans acception de drapeaux, de nuances, d'antécédents, de souvenirs, et ils ne voient pas qu'ils forcent par là les socialistes de toutes les écoles et de tous les systèmes, pacifiques et révolutionnaires, à se liguer aussi, à former un seul camp hostile et acharné. Et ils ne voient pas que, par leurs manœuvres de peur et d'égoïsme, ils rendent socialistes, comme sous l'action d'un miracle, tous les ouvriers, tous les gens de cœur, tous ceux qui sentent confusément qu'une idée n'est ainsi méconnue, combattue et poursuivie que lorsqu'elle est juste et que lorsqu'elle est près de triompher.

Retournons au christianisme, s'écrient les libéraux, les sceptiques, les athées d'hier. Abjurons nos erreurs, confessons nos péchés et faisons pénitence. Le sein de l'Eglise est le seul refuge contre de tels fléaux. Recourons aux principes de charité, de sacrifice, de devoir, d'humilité, d'abnégation, de résignation comme aux seuls antidotes du droit au travail, de l'association des intérêts, du travail attrayant, du bonheur sur la terre. — Oui, retournez au christianisme, répondent les socialistes, car c'est dans le christianisme même que le socialisme a pris sa source; l'Evangile est toute la science sociale de M. Cabet et de ses disciples; les pères de l'Eglise étaient tous communistes, et ils ont fait des droits et de la rente du capital une critique autrement acerbe et méchante que celle de M. Proudhon, comme vous pouvez le voir.

Pour en finir plus sûrement avec le socialisme, disent les légitimistes, les prêtres et les riches de nos villages, décentralisons la France, fédéralisons-la, coupons toutes relations avec Paris, ce membre gangrené et corrompu. Pendant que la misère et l'ignorance du peuple des campagnes le tiennent encore à notre discrétion, excitons-le, à l'aide du suffrage universel, contre les novateurs politiques et économistes. Persuadons aux paysans que le crédit ne reviendra qu'avec le roi légitime; l'incapacité financière des ministres républicains nous seconde à cet effet. Comme la société des droits de l'homme, qui renversait le gouvernement au nom d'une minorité, nous majorité, organisons-nous en décuries, en centuries, en légions, qui devront obéissance aveugle à leurs chefs pour combattre les socialistes et défendre la propriété, la morale et la religion. « Sortons de l'apathie où nous sommes; associons-nous et opposons à nos ennemis les armes qu'ils nous présentent; c'est le moyen le » plus sûr et le seul de leur résister (1). » Oui, associez-vous, braves gens rétrogrades, la misère et l'ignorance des campagnes ont besoin d'être ainsi exploitées pour arriver à s'affranchir comme celles des villes; vos efforts pour empêcher le socialisme d'éclairer les campagnes forceront la propagande invincible des idées de s'y répandre à flots; votre réaction contre la centralisation vampire, contre l'Etat-despote, cadre du reste très bien avec les théories socialistes sur l'émancipation des communes. Associez-vous, associez-vous contre nous, c'est un bon moyen de vous inoculer cette peste du socialisme que vous combattez et qui vous sauvera.

Enfin, viennent les esprits forts, les incrédules, les tacticiens roués qui, tout en voyant dans le socialisme un fléau, ne le croyant pas contagieux, n'en ont pas peur, et affirment qu'il va disparaître de lui-même comme un mal passager, comme une de ces doctrines subversives que les révolutions traînent à leur suite et emportent avec elles. C'est au fond parce que M. Thiers espère voir disparaître ainsi de lui-même le socialisme de 1848, le socialisme de Fourier, de Proudhon, de Leroux, comme celui de Babœuf et celui de Saint-Simon, qu'il a exposé au comité des finances un *moyen pratique* de salut public qui consiste simplement à s'interdire toute innovation financière, toute émission de valeurs nouvelles, toute intervention de l'Etat en matière d'industrie et à attendre, les bras croisés, que les affaires soient reprises.

Et vraiment, M. Thiers a raison. Tout porte à croire que le socialisme est un fléau qui s'en va. Les ouvriers qui ont voté dernièrement pour MM. Proudhon, Leroux, Raspail et Cabet, mieux éclairés, voteront désormais pour MM. Duvergier de Hauranne, Thiers et Molé. Ce n'est qu'accidentellement, comme pluie d'orage, comme écume de notre révolution de Février, que l'Angleterre a été couverte de chartistes, l'Allemagne de communistes et que le hasard a fait naître en France Saint-Simon, Fourier et leurs écoles. Ah mon Dieu! en ce temps de liberté démocratique, il est des idées qui sont ainsi condamnées à paraître pour disparaître, à briller et à se propager pour ne jamais se réaliser. Il est évident que les ouvriers honnêtes à qui M. Thiers a bien voulu apprendre que la propriété, la liberté et l'émulation sont les principes essentiels, les bases fondamentales de la société éternelle ne persisteront pas à vouloir s'initier aux avantages de cette propriété, de cette liberté et de cette émulation par l'association, et qu'ils préféreront le salaire réglé par le rapport entre l'offre et la demande et les *hasards heureux ou malheureux* de la concurrence. Il est impossible qu'ils persistent plus longtemps à vouloir se garantir à eux-mêmes solidairement l'échange et la consommation de leurs propres produits, plutôt que de profiter toujours de ce bon marché de la liberté des prix dont ils jouissent pour tout, excepté (M. Thiers l'avoue) *pour le logement et la nourriture!* Il n'y a donc qu'à se tenir tranquille, on verra disparaître le socialisme bien plus vite que le choléra.

Et c'est ainsi qu'en plein dix-neuvième siècle, au milieu d'une révolution européenne, une nation ardente, progressive, généreuse et sympathique comme la France s'aheurte dans l'inaction ou se débat dans une sotte panique, se forge un mal profond pour fuir un mal imaginaire, et s'arme pour une lutte intestine au lieu de se rallier pour une œuvre de régénération, de production et de bonheur!

C'est ainsi que la France, en manquant le moment favorable pour concilier les droits anciens et les droits nouveaux, l'individualisme et la solidarité dans l'association libre et volontaire, donne une nouvelle raison d'être à cette réaction aveugle du droit commun et de la solidarité, qui constitue le communisme, et s'expose à ne pouvoir revenir au socialisme régulier, pacifique et conciliateur qu'après avoir justifié et subi toutes les subversions du socialisme radical et révolutionnaire!

Monstrueuse duplicité de la politique autrichienne.

On s'explique difficilement le silence gardé par le gouvernement français sur les affaires d'Italie. Depuis plus de vingt jours que la médiation a été acceptée, cette grave question paraît n'avoir fait aucun pas.

Et pourtant les vengeances de Radetzki ensanglantent et couvrent de deuil la malheureuse Lombardie : le pays rançonné sous

(1) Extrait des statuts de la *Société pour la défense de l'ordre*, société ayant déjà des légions et des ramifications dans beaucoup de départements.

mille formes, les habitants fusillés et martyrisés par la bastonnade; tous ces actes d'une affreuse tyrannie auraient dû pousser le ministère à tendre une main fraternelle au généreux peuple lombard, écrasé sous le faix, mais non dompté.

Le gouvernement verra-t-il encore longtemps d'un œil sec ces actes de cannibales?

A défaut d'explication de la part du ministère, voici ce que nous pouvons affirmer :

D'un côté, le gouvernement militaire qui étouffe la Lombardie, Radetzki et ses traîneurs de sabre, déclarent qu'ils la traiteront selon leur bon plaisir, jusqu'à ce que le pays soit tranquille.

Leur politique atroce va même plus loin, ils déclarent qu'ils iront bientôt mettre à la raison les *bavards docteurs* de Vienne, pour rétablir la monarchie dans toute son intégrité gothique.

D'un autre côté, le ministère de Vienne paraît prêt à faire des concessions : voici quelles seraient les bases de la médiation proposée par lui il y a quelques jours.

La Lombardie et la Vénétie formeraient un Etat à part de la monarchie autrichienne; il aurait à sa tête un prince allemand : le pays serait régit constitutionnellement : il aurait deux chambres législatives, une armée composée entièrement d'Italiens. Les finances seraient même séparées de celle du reste de l'empire autrichien.

Ces bases de prime abord paraissent assez libérales; mais il n'est pas dit un mot des forteresses, et probablement c'est à propos de ces places de guerre qu'il y aura beaucoup à rabattre, car elles continueraient à recevoir de fortes garnisons autrichiennes.

Mais, en supposant, par impossible, que le cabinet de Vienne accorde à la Lombardie et à la Vénétie une existence politique presque réelle, comment expliquer, qu'en attendant, le parti militaire y exerce des ravages inouïs?

La différence profonde qui existe en Lombardie entre le *fait* du régime du sabre, et la *théorie* du gouvernement de Vienne ne peut s'expliquer que par cet art infernal, de la politique autrichienne, de conserver les dehors de la justice tout en commettant des atrocités.

Malheureusement le ministère français ne paraît pas encore avoir compris la fausse position dans laquelle il s'est placé. Jusqu'ici le cabinet de Vienne triomphe, puisqu'il a obtenu un nouvel armistice de cinq semaines, qui, en se terminant à la mauvaise saison, permettra au régime militaire qui assassine la Lombardie, de continuer ses brigandages au moins jusqu'au printemps prochain.

La médiation telle qu'elle vient d'être proposée par le cabinet de Vienne, n'est donc qu'un nouveau piége tendu à la foi de notre diplomatie; on promet beaucoup, on s'explique peu, le temps passe, la réaction teutonique peut reprendre le dessus, et alors, si nous sommes entraînés à faire la guerre, nous ne trouverons plus un appui en Lombardie, car la Lombardie sera étendue dans un linceul.

La République française doit donc briser d'un seul coup les mailles du filet dans lesquelles la vieille diplomatie cherche à la garotter.

Il est temps que la France pose un *ultimatum* net et bref; car il ne faut pas oublier que deux mois se sont déjà écoulés depuis les désastres de l'Italie.

Un *ultimatum* de dix jours devrait donc suffire pour décider des affaires de la Lombardie, soit pour la paix soit pour la guerre.

La temporisation tue l'Italie, comme elle ruine et perd la France.

L'*Union* fait sur les chefs, ou plutôt sur les instruments et les mannequins des partis monarchiques, des réflexions auxquelles nous adhérons complètement, tout en nous permettant un léger changement de nom :

Nous pensons que M. *Crédit* n'est plus le maître de choisir la voie dans laquelle il entend marcher. Il est maintenant à la disposition des événements, et, quoi qu'il fasse, sa route est tracée. Les partis poussent et compromettent les hommes qu'ils ont pris pour drapeau, à moins que, pressés d'échapper au flot qui les porte, ils ne se condamnent eux-mêmes au suicide.

Nous trouvons dans l'*Univers* cette charmante plaisanterie :

La commotion produite dans les esprits par le discours de M. de Montalembert...

La guerre républicaine en Allemagne.

Le pouvoir central allemand, persuadé que les évènements de Francfort ont de nombreuses ramifications, *et qu'on doit s'attendre à les voir se renouveler*, se dispose à envoyer des troupes dans les localités qui ont fourni des contingents à l'insurrection, et à supprimer les associations démocratiques, puisque ce sont elles qui, le 17 de ce mois, ont déclaré la guerre à l'Assemblée nationale. Heureusement les républicains allemands n'attendront pas que la réaction vienne les écraser.

La *Gazette nationale suisse* du 22 septembre nous apprend que la République a de nouveau été proclamée dans le grand-duché de Bade. Le chef républicain Struve, venu de Suisse, a été accueilli avec enthousiasme par le peuple des campagnes qui l'a accompagné à Loerrach, et conduit à l'Hôtel-de-Ville. Là, il a harangué le peuple. Le bailli et d'autres employés ont été mis en prison, ainsi que le docteur Kaiser, qui passait depuis longtemps pour un espion.

Les douaniers avaient déjà pris la fuite. Le tocsin a sonné dans toutes les communes. A Weil, la colère du peuple s'est déclarée plus particulièrement contre le curé, qui s'était rendu depuis longtemps odieux par son fanatisme monarchique. Les jeunes gens sont partis en deux colonnes pour s'emparer de Carlsruhe. La landsturm (*la levée en masse*) est proclamée au nom de la République dans la partie supérieure du lac. Les réfugiés rentrent dans leurs foyers; ceux de la Suisse qui n'avaient pas d'armes en ont trouvé sur la frontière badoise. On dit que les républicains ont enlevé les rails des chemins de fer pour se mettre à l'abri de l'attaque des troupes. Ils ne laissent partir aucune diligence.

D'après des rapports plus récents, le gouvernement républicain provisoire à Loerrach s'est emparé des caisses publiques, a reçu le serment pour la République, proclamé la loi martiale, et décidé que les douanes seraient *provisoirement* maintenues, mais dans l'intérêt de la République.

Les armes et les munitions ne manquent pas, et l'enthousiasme pour la République est plus grand que la première fois.

Struve a adressé la proclamation suivante au peuple allemand :

La lutte du peuple avec ses oppresseurs a commencé. On a tiré sur le peuple même dans les rues de Francfort-sur-le-Mein, siége du pouvoir central impuissant et de l'assemblée constituante verbeuse. L'épée seule peut sauver le peuple allemand. Si la réaction l'emporte à Francfort, l'Allemagne sera exploitée et opprimée par les voies légales d'une manière plus terrible qu'elle ne le serait dans les guerres les plus sanglantes. Aux armes, peuples allemands! la république seule peut nous conduire au but où nous tendons. Vive la république allemande! Au nom du gouvernement provisoire.—Signé : G. Struve. —République allemande.—Prospérité, éducation, liberté pour tous.—Quartier général de Lorrach, 21 septembre 1848.—Ordre de service pour tous les bourgmestres. Les bourgmestres devront sous leur responsabilité personnelle; 1° faire sonner le tocsin toute la journée et allumer du feu pendant la nuit sur les montagnes voisines aussi longtemps que l'armée républicaine se trouvera dans leur district. 2° Ils devront empêcher les personnes du parti monarchique de s'éloigner de leur district, les arrêter et mettre le sequestre sur tous leurs biens. — 3° Ils devront appeler aux armes les jeunes gens et les faire partir pour le chef-lieu du district et procurer aux troupes des vivres, des habillements et des munitions. — 4° Ils devront tenir prêts des billets de logement afin que les troupes républicaines puissent être immédiatement et bien logées. Les bourgmestres sont responsables de l'exécution immédiate de la présente ordonnance au nom du gouvernement provisoire. Signé G. Struve.

Tandis que le midi de l'Allemagne s'arme pour la République, le gouvernement prussien compte sur son armée de retour du Schleswig pour *écraser l'anarchie*. L'évènement de Berlin est l'ordre du jour du général de Wrangel, prenant possession du commandement général des troupes, au nom du roi de Prusse. Ce vieux général, qui a commandé la malheureuse expédition du Danemark, prévient les factieux et tous les fauteurs de désordre, quelque masque qu'ils prennent, qu'ils le rencontreront désormais sur leur chemin. Les paroles suivantes ont été adressées par lui aux troupes de la garnison de Berlin, après une parade : « Les troupes sont bonnes, les épées bien effilées et les balles dans le fusil. Je vais apporter le bien avec l'ordre. Il faut que l'anarchie soit vaincue; elle le sera, je vous le promets, et un Wrangel n'a jamais manqué à sa parole. »

On parle d'une révolution dans le Mecklembourg. Un régiment de cuirassiers prussiens aurait reçu l'ordre de pénétrer dans le duché pour rétablir l'autorité du grand-duc, qui serait en fuite.

La *Réunion allemande parisienne* a envoyé à M. Emile de Girardin la pièce suivante, que nous sommes priés d'insérer dans la *Démocratie pacifique*. Nous faisons nos réserves sur la Belgique.

A Monsieur le rédacteur en chef de la Presse.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre numéro d'hier vous avancez que les démocrates allemands sont les plus grands ennemis de la France, à laquelle ils veulent, selon vous, arracher l'Alsace et la Lorraine. C'est une *indigne calomnie*, répandue et répétée par la réaction dans le but de semer la méfiance et la discorde entre la France et l'Allemagne révolutionnaire. La réaction comprend parfaitement que l'alliance intime de ces deux peuples libres anéantirait ses plans.

Les démocrates allemands, nous le disons encore une fois, seraient même fort heureux de voir la République française s'agrandir en s'emparant de la Belgique. Ils ont protesté et protesteront toujours contre l'infâme politique exercée par la majorité du parlement envers l'Italie et la Pologne; ce n'est pas leur faute si vous n'avez point pris connaissance de leurs manifestes et adresses en faveur de ces nations, ni de leur persévérante opposition parlementaire à cet égard. Vous leur reprochez, en outre, de vouloir continuer la guerre dano-allemande, pour arracher au roi de Danemark les trois duchés, Schleswig, Holstein et Luxembourg. En effet, le parti démocrate en Allemagne a bien le droit, il a même le devoir de secourir ses frères dans les trois duchés, qui sont révolutionnaires, qui, sans la moindre haine contre la brave et noble *nation* danoise, ne veulent plus retourner sous le joug insupportable de la bureaucratie du roi absolutiste de Danemark, et qui, trahis et poussés à bout par la camarilla prussienne et la majorité servile du parlement de Francfort, finiront par proclamer la république. De là, il ne naîtrait, certes, aucun malheur pour le *peuple* danois!

Les démocrates de l'Allemagne savent aussi que la partie septentrionale du Schleswig parle danois et veut rester incorporée au Danemark; partant, ils ne pensent pas même à l'en détacher.

Si vous aviez lu l'adresse des 8 000 démocrates de Cologne au parlement, vous connaîtriez mieux la volonté de la démocratie allemande à cet égard. Vous méconnaissez, en outre, le but de la lutte sanglante dans les rues de Francfort, éclatée à propos de cet armistice si peu honorable pour la nation allemande et si excessivement nuisible à la bonne cause de l'indépendance des trois duchés. Il s'agit de faire respecter le pouvoir central, ce mince commencement de l'unité allemande vis-à-vis du séparatisme égoïste du roi prussien. Et comme celui-ci avait été soutenu par la majorité parlementaire, force a été de dresser contre elle des barricades. Vous savez : *Quod medicamentum non sanat, ferrum sanat*, etc.

Vous faites l'éloge de l'ex prince Lichnowski, mort par cinq balles. Ce député prussien était un des plus acharnés et plus insolents réactionnaires, et du reste fort mal famé sous d'autres rapports. Le commandant Auerswald fut tué comme aristocrate et sabreur à la fois.

Naples, 14 septembre 1848.

Monsieur le rédacteur,

Une lettre de Naples, publiée il y a quelques semaines dans votre journal rendait compte des réjouissances et des fêtes du consulat de France à Messine. J'ai à vous entretenir aujourd'hui de détails fort tristes sur le bombardement et la prise de cette malheureuse ville; le temps des fêtes est passé pour elle, celui des larmes est venu. Echappé moi-même, comme par miracle, à toutes les horreurs que j'ai à raconter, je sens encore mon sang se glacer au souvenir de ce que j'ai vu, de ce j'ai entendu. La France, j'en suis sûr, répondra par un cri d'indignation au cri de douleur parti du détroit.

Messine, depuis longtemps preparée à une lutte inévitable avec le gouvernement napolitain, a vu rendre inutile son héroïque résistance par la manière barbare dont on l'a traitée. En vain, du haut de ses montagnes, elle a dirigé contre la citadelle tout le feu de son artillerie; on a négligé ses forts et ses points de défense pour adresser à la ville seule un déluge de bombes, de grenades, de fusées incendiaires. Pendant cinq jours, du dimanche matin 3 septembre au jeudi, Messine a été bombardée sans relâche. Monsieur le rédacteur, le droit de la guerre, je le sais, est de réduire l'ennemi par tous les moyens que la force met en main; mais depuis quand s'adresse-t-on aux femmes, aux enfants, aux malades, pour venger une querelle nationale? Or, lorsque le général Filangieri faisait bombarder une ville de cent mille habitants, lorsqu'il souffrait, lorsqu'il ordonnait peut-être que tous les projectiles fussent lancés sur les palais, les églises, les maisons, dans les rues et les jardins, il devait savoir qu'il ne s'y trouvait que des habitants sans défense et que les hommes armés s'étaient retirés sur les remparts ou aux avant-postes. Il a foulé aux pieds les lois de l'humanité. Dès le mercredi soir, le canon sicilien était muet et ne répondait plus aux coups de la citadelle; on aura peine à croire que c'est alors surtout que l'incendie et la mort furent envoyés de toutes parts. Le sénat a été la proie des flammes, la cathédrale est un monceau de ruines; quantité de palais n'existent plus; le quartier sud de la ville n'offre plus que des décombres; le feu y a duré trois jours. Maîtres de cette partie de la cité, les Napolitains n'ont pas rougi de mettre le feu à l'hôpital; un faubourg a disparu entièrement. Messine, que son admirable position et la magnificence de ses édifices mettaient au rang des plus belles villes du Midi, est aujourd'hui un objet de pitié pour le voyageur, qui n'y aperçoit que des ruines. Je ne dirai rien du nombre des morts, il n'est pas connu; mais tout me porte à croire qu'il ne peut y en avoir moins de cinq à six mille, presque tous femmes et enfants.

Si de telles abominations font frémir, je ne sais, monsieur le rédacteur, comment qualifier la conduite de notre marine. Nous avions dans le port de Messine un vaisseau de guerre de cent canons, *l'Hercule*, un bâtiment à vapeur, *le Panama*; nous avions espéré, nous Français, qu'une force aussi imposante aurait envers le général napolitain des paroles sévères, et rendrait à la guerre le caractère qui lui convient dans un pays civilisé. Nos deux commandants en ont jugé autrement : satisfaits de recueillir à bord les malheureux réfugiés, ils ont repoussé toute demande d'entrer dans le port, en regard de la citadelle, démarche qui suffisait pour arrêter tant d'excès. Ils ont vu d'un œil sec la destruction de Messine, et je n'hésiterai pas à dire ici que la femme du consul, Mme de Maricourt, s'est jetée aux pieds du commandant de *l'Hercule* pour le conjurer de sauver un peuple ami qu'on égorgeait. Un refus net et précis a été toute sa réponse. Ce n'aurait pas été celle de la France.

La noble conduite de M. de Maricourt a excité l'admiration générale. Il me sera permis d'en parler ici, quoique j'aie l'honneur de lui être attaché par les liens d'une amitié profonde. Au moment où deux de ses enfants évitaient à grand'peine la mort sous les éclats d'une bombe, il s'élançait dans les rues les plus menacées pour sauver ses compatriotes, et il les amenait au consulat, d'où il les dirigea sur les bâtiments. Un grand nombre de familles furent recueillies dans ses appartements et y demeurèrent tout le temps du danger. Lui-même ne voulut pas se retirer à bord, afin de les protéger et de les encourager, il ne fit sur les vaisseaux que quelques courtes apparitions. A peine la ville était-elle occupée par les Napolitains, qu'il se rendit auprès du général Filangieri pour obtenir la garantie de la vie et des biens des Français, et même celle de la ville entière s'il le pouvait.

Cette démarche était pleine de périls; plus de deux mille fois peut-être il eut des baïonnettes croisées sur sa poitrine; on l'insultait à plaisir, accusant le gouvernement français de complicité avec les Siciliens; mille propos atroces étaient proférés à ses oreilles, sans qu'il répondît autre chose que ces mots : « Tuez-moi, messieurs, mais ne m'outragez pas. » Le succès couronna ses généreux efforts : le pillage, sur ses instances, fut arrêté, et ordre fut donné de fusiller tout soldat pris en délit de vol ou d'assassinat.

Il est bon, monsieur le rédacteur, que la vérité soit connue sur ce siége mémorable. Les journaux de Naples ont répandu tant de calomnies qu'elles pourraient en imposer à l'Europe. Je parle en témoin, je ne crains pas d'être démenti. Non, il n'est pas vrai que les Messinois aient mis le feu eux-mêmes à leurs palais, ils l'eussent éteint par leurs larmes, les infortunés; il n'est pas vrai qu'ils aient refusé les propositions les plus avantageuses : aucune ouverture de ce genre ne leur a été faite. La responsabilité du crime pèse tout entière sur ses auteurs. Je n'oserais ajouter qu'elle pèse également sur ceux qui pouvant l'empêcher ne l'ont pas voulu.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma respectueuse considération.

Un Abonné.

Nouvelles d'Italie.

Les journaux de Palerme racontent que le mercredi 13, après l'arrivée du bateau à vapeur anglais *le Sidon*, le ministre des affaires étrangères se présenta au parlement, et rapporta qu'il venait d'apprendre du commandement anglais que l'héroïque défense de Messine et les atrocités commises par les troupes napolitaines avaient rempli d'admiration pour les uns et d'horreur pour les autres les résidents de France et d'Angleterre, qui avaient transmis le récit à leurs gouvernements respectifs; qu'à la suite, une note avait été remise par l'amiral sir W. Parker, dans laquelle il exprimait l'horreur que lui avait fait éprouver la conduite des troupes royales à Messine, sans exemple dans l'histoire des peuples civilisés.

L'amiral ajoutait, dans cette note remise au ministre des affaires étrangères à Naples, que les hostilités devaient être immédiatement suspendues, que la France et l'Angleterre prendraient les mesures pour mettre un terme à la guerre entre les deux nations, et qu'au besoin, si le gouvernement napolitain ne voulait pas y consentir, il y serait contraint par la force.

Le ministre a dit encore que cette suspension imposée au roi de Naples était conseillée aux Siciliens, et que si le gouvernement y adhérait, c'était bien entendu sans suspendre les armements; que le gouvernement a tous les motifs pour compter sur la sympathie et les bons offices des amiraux Parker et Baudin, qui représentent dans la Méditerranée les deux plus grandes puissances de l'Europe, protectrices de la liberté et de la civilisation, qui ne peuvent pas permettre que sous leurs yeux la tyrannie outrage l'humanité.

Le ministre ayant ensuite voulu donner connaissance d'une proclamation du roi de Naples publiée à Messine, il en commença la lecture; mais, arrivé à ces mots appliqués au roi : *Padre amoroso*, il fut interrompu par des imprécations qui se renouvelèrent chaque fois qu'il voulut recommencer, et par des cris et des malédictions où l'on disait que des oreilles siciliennes ne pouvaient entendre de semblables paroles.

A la suite de cette séance, le gouvernement de la Sicile a fait publier la proclamation suivante :

» L'Angleterre et la France ont imposé l'armistice au roi de Naples; il a été demandé à notre gouvernement d'adhérer à cette mesure, sans compromettre en aucune manière la cause de la Sicile, et il a été répondu affirmativement.

» Pendant ce temps le gouvernement ne cesse pas ses armements, ni rien de ce qui peut dans tous les cas mieux assurer les droits de la Sicile. »

On écrit de Turin au *National savoisien* :

Le commandant des troupes autrichiennes à Plaisance prétendait, depuis plusieurs jours, lever des contributions sur la ville pour l'entretien de ses troupes; cette dépense devait s'élever de 7 à 8 000 livres. La ville avait fourni cette somme pendant plusieurs jours de suite, en attendant l'organisation du service d'administration et de fournitures comme le lui avait promis le commandant, mais, comme cette mesure traînait en longueur, à ce point qu'il avait été notifié à la ville de fournir cette somme jusqu'à nouvel ordre, une convocation a été faite à cent notables de la ville, afin d'aviser sur le parti à prendre.

On est parvenu à en réunir 60, et il a été bientôt décidé que la ville n'était nullement chargée de pourvoir à l'entretien des troupes autrichiennes, et que les prétentions du commandant étaient contraires aux conventions conclues avec Bricherasio. Dans la soirée il y eut une nouvelle séance, dans laquelle il fut résolu de répondre au commandant qui avait signifié son intention d'obtenir par la force ce qu'on lui refuserait de bonne grâce.

Cette réponse fut la confirmation que la ville n'avait rien à fournir aux troupes autrichiennes. A la suite de cette notification, le commandant autrichien a passé des marchés avec des fournisseurs pour son propre compte. C'est dans les journées des 8 et 9 courant que ces faits se sont passés.

La diète suisse et Radetzki.

La diète a reçu de Radetzki une note dans laquelle le maréchal autrichien prétend que les réfugiés lombards conspirent toujours dans le Tessin et que le gouvernement tessinois favorise leurs menées. En conséquence, il exécute ses menaces : il renvoie de la Lombardie les ressortissants du Tessin, et il interrompt les communications postales avec ce canton; de plus, les passeports tessinois ne seront plus désormais reconnus, à moins qu'ils ne portent le *visa* du ministre autrichien près la confédération.

Cette affaire a été mise à l'ordre du jour dans la séance du 21 septembre. Les procédés sauvages du gouvernement autrichien ont été rappelés avec éloquence par M. Luvini, député du Tessin. Ce député vient de recevoir la nouvelle que Radetzki a donné ordre de procéder militairement contre tous les Suisses qui ne rentreraient pas de suite dans leur pays. On sait ce que cela veut

-dire. Ce serait la fusillade. Radetzki nous insulte et cherche notre ruine. Est-ce ainsi qu'on respecte notre neutralité? Si nous souffrons cet outrage, nous ne pourrions plus désormais porter la tête haute.

L'orateur expose ensuite la conduite qu'a tenue Radetzki envers le Tessin depuis qu'il est rentré à Milan. Il ne s'est pas contenté de spoliations commises par les saisies d'armes au préjudice de nos nationaux, les notes se sont succédé. Il a prétendu entre autres que le Tessin secondait la colonne Garibaldi. « On a, dit-il, l'intention d'envahir la Lombardie, de la délivrer. Oh! sans doute, on voudrait délivrer ce pays; mais cette intention est-elle universelle. Moi tout le premier, s'écrie le député dans un vif mouvement oratoire, moi tout le premier je voudrais pouvoir planter à Milan le drapeau tricolore. Est-ce un crime? »

Mais c'est aussi à la presse que Radetzki en veut. Pourquoi? Parce qu'elle le taxe de barbare. A qui la faute? J'ai vu de mes propres yeux, dit l'orateur, les cadavres défigurés entassés dans le château de Milan, parmi lesquels j'ai cherché en vain les restes d'un ami. J'ai vu moi-même des femmes égorgées, aux cadavres desquelles les soldats avaient arraché les bagues. A qui la faute? Est-ce que la presse n'est pas unanime à cet égard? Est-ce qu'à Vienne même et à Francfort on n'a pas appelé barbare celui qui a incendié Castelnovo, qui n'était même pas coupable d'avoir résisté? Seulement parce qu'une colonne d'Italiens s'y était battu contre les Autrichiens!

Et aujourd'hui ne sait-on pas que l'on fusille à Milan, à Monza, ailleurs; et pourquoi? parce qu'on a enfoui des armes dans un champ. Les Croates vendent publiquement des montres d'or dans les rues de Milan pour deux pièces de cinq francs; *les officiers vendent même des voitures*. Et l'on fera tant de bruit parce que la presse l'a dit? Les ossements du Spielberg, ceux de la Lombardie ne sont-ils pas des témoignages de ce gouvernement paternel? Radetzki se flatte d'amener une réaction dans le canton du Tessin en lui renvoyant des milliers de familles dans la détresse.

Il se trompe. Le Tessin saura tout supporter; et, si la réaction osait lever la tête, elle ne tarderait pas à expier son audace. Il s'agit de savoir, en définitive, si le Tessin sera un canton suisse ou une province autrichienne. M. Luvini demande: « Que la Suisse considère les mesures prises par Radetzki comme des actes d'hostilité, et qu'elle demande la retraite. » Il ajoute que, tout en étant plein de respect et d'admiration pour le vorort, il voudrait que la diète se déclarât en permanence.

Les députations de Neuchâtel et de Genève ont demandé que la diète protestât énergiquement, et qu'en cas de non-satisfaction de la part du cabinet autrichien, l'affaire fût considérée comme une déclaration de guerre. La diète a dû s'occuper de cette question jeudi dernier. Si la diète n'obtient pas satisfaction, quel parti aura-t-elle à prendre, dit le *Républicain neuchâtelois*, celui de mettre de côté sa *neutralité absolue*, et de réveiller par une détermination énergique la somnolente République française.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu dans votre journal que plusieurs représentants proposaient l'abolition de l'impôt du sel. Comme cette mesure toute bienveillante de la part du gouvernement pourrait bien partager le sort de la suppression de l'octroi sur la viande, dont la population ne profitait pas, que le Trésor public y perdrait une recette évaluée par les journaux à 70 millions, je me propose de demander à l'Assemblée nationale le monopole du sel au profit de l'Etat, la vente, dans toute la France, à 15 ou 20 centimes le kilogramme.

La vente à 15 centimes doit laisser au Trésor 33 millions. La vente à 20 centimes le kilogramme laisserait au Trésor 47 millions.

Mais la population, en payant le sel au gouvernement à 20 c. le kilogramme, économiserait une dépense annuelle de 60 millions, puisqu'elle paie aujourd'hui au commerce 240 millions de kilogrammes de sel à 45 centimes, soit 108 millions de francs, ce que le gouvernement lui fournirait pour 48 millions.

Je crois inutile de vous rappeler que le sel n'a qu'une valeur de 1 à 3 centimes le kilogramme en entrepôt sur les différents lieux de production.

UN DE VOS ABONNÉS.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

FAITS DIVERS.

Elections. — Voici le relevé du nombre de voix obtenues par les différents candidats portés dans le département du Rhône:

MM. Rivet, 41 850; Raspail, 34 385. Louis Bonaparte, 4 526; Hénon, 1 475; Genoude, 958; Petetin, 114.

Haute-Loire. — Le général Rulhière a été élu représentant du peuple, par 10 232 suffrages.

Le citoyen Saint-Ferréol en a obtenu 6 103.

Le citoyen Calemard-Lafayette, 1 324.

— Les voyageurs arrivés le 20 à Marseille, d'Ajaccio annoncent que Louis Bonaparte a eu la presque unanimité des votes de cette ville.

— L'Académie des Beaux-Arts de l'Institut, a jugé, dans sa séance du 23 septembre, le concours des grands prix d'architecture.

Les prix obtenus sont:

Premier grand prix, à M. Jean-Louis Charles Garnier, de Paris, âgé de 23 ans, élève de M. Lebas;

Deuxième grand prix, à M. Achille-Aimé-Alexis Hue, de Mathieu (Calvados), âgé de 23 ans, élève de M. Gauthier;

Mention, à M. Denis Lebouteux, de Saint Denis, âgé de 29 ans, élève de MM. Huyot et Lebas.

Nous parlerons de ce concours en rendant compte de l'exposition générale des grands prix et des envois de Rome.

— On se rappelle que, dans la journée du 23 juin, la maison où se trouvent les magasins des Deux-Pierrots, au coin de la rue du Petit-Pont, fut envahie par les insurgés, qui s'y retranchèrent comme dans une forteresse et y soutinrent un combat acharné. Depuis quelque temps on sentait dans une des pièces de cette maison une odeur infecte dont il était impossible de se rendre compte, et, voulant essayer de parer à cet inconvénient, le maître de l'établissement fit venir avant-hier des ouvriers pour faire les réparations nécessaires et assainir la pièce où les mauvaises exhalaisons se manifestaient le plus.

Un ouvrier peintre, en grattant le plafond, aperçut une large tache produite par une matière qui s'était infiltrée dans le plâtre et qui, analysée, fut reconnue être du sang. Il fallait se rendre compte d'où ce sang pouvait provenir, et en recherchant, on s'aperçut que le plafond était double et qu'il renfermait un cadavre en état de putréfaction auprès duquel était un fusil.

Ce cadavre était celui d'un insurgé qui, craignant sans doute d'être passé par les armes au moment où les soldats pénétrèrent dans la maison, était monté sur une soupente pour y trouver un refuge; là, il avait aperçu une ouverture et s'était blotti entre les deux plafonds. Ce malheureux avait reçu une blessure, par où son sang s'échappait, et il sera mort ainsi, sans avoir pu réclamer du secours.

— Avant hier, près de la Bourse, un de ces vitriers qui portent leur boutique sur le dos, offrait ses services d'une voix bien faible; mais le temps des émeutes est passé, et les vitres restent intactes. Enfin, arrivé au coin de la rue Feydeau, sa figure pâlit, une larme vient à ses yeux, et, sans maudire la société, il laisse tomber ces paroles: *Faudra-t-il donc encore passer cette journée sans manger?* Mme T., jeune femme, qui se trouvait à quelque distance, a entendu cette plainte; elle s'avance, glisse une pièce d'argent dans la main de cet homme.

— Nos rapports viennent d'être interrompus avec la confédération des Etats de l'Amérique centrale. Notre consul a quitté Guatemala laissant nos nationaux sous la protection du représentant de la Grande-Bretagne. On assure que cette mesure a été prise à la suite d'insultes graves faites au nouveau gouvernement de France, insultes auxquelles se serait associé le président Carrera.

— M. Alphonse Karr, gérant du journal le *Journal*, et M. Lange-Lévy, imprimeur, comparaissaient hier devant le tribunal de police correctionnelle (chambre des vacations), pour avoir publié cette feuille sans dépôt de cautionnement et sans déclaration préalable; ils ont été condamnés chacun à un mois de prison et 200 fr. d'amende.

La même contravention amenait devant la même juridiction M. Charles de la Guerronière, gérant du journal le *Bien public*, et M. Schneider, imprimeur. Ils ont été également condamnés chacun à un mois de prison et 200 fr. d'amende.

M. Rascol, gérant du journal le *Messager*, et M. Brière, imprimeur, ayant publié ce journal sans dépôt de cautionnement, ont été, comme les précédents, condamnés chacun à un mois de prison et 200 fr. d'amende.

— M. le procureur de la République a interjeté appel *à minimâ* du jugement qui condamne M. Doulcet de Pontécoulant à 500 fr. d'amende pour détournement de papiers dont il était dépositaire.

Cette affaire sera portée devant la cour dans la première quinzaine du mois prochain.

— Nous lisons dans le *Moniteur*:

« Les journaux réactionnaires de Toulouse annoncent que le préfet de la Haute-Garonne doit être révoqué. Nous sommes autorisés à déclarer que cette nouvelle est sans fondement aucun, et que M. Cassavan n'a jamais cessé de mériter la confiance du gouvernement. »

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette rectification, c'est l'emploi du mot *réactionnaire* par un journal officiel.

— D'importantes mesures de sûreté ont été prises avant-hier, dit la *Gazette des Tribunaux*, et se sont renouvelées hier soir, pour maintenir le calme et la tranquillité dans Paris. Il paraîtrait que des individus avaient organisé une sorte d'ovation en faveur du prince Louis-Napoléon, laquelle se devait traduire en un nombreux cortège qui eût parcouru les boulevarts aux flambeaux, dans toute leur longueur, après quoi une députation se fût rendue à l'hôtel du président du Conseil, chef du Pouvoir exécutif, pour demander le rappel de la loi d'exil remise temporairement en vigueur à la suite des dernières élections.

Grâce à d'actives démarches et à l'attitude prise par l'autorité, ceux qui avaient organisé cette manifestation ont renoncé à l'entreprendre.

— Les journaux légitimistes ont mis en circulation, sans commentaire, le fait suivant: « Il existe dans les campagnes, aux environs de Limoges, un préjugé bizarre. Quelques paysans sont convaincus que la maladie des pommes de terre provient de ce que, à Limoges, il y a une fabrique de gaz. » Cette naïve niaiserie, dit la *République*, paraît naturelle à nos gothiques écrivains, qui se gardent bien de trouver dans une aussi triste ignorance un motif de demander qu'on se hâte de répandre l'instruction. Ils savent bien que le jour où le peuple des campagnes sera éclairé, l'influence de leurs amis cessera.

— Les confidents du prince Louis Napoléon assurent qu'il ne veut pas se rendre à Paris tant qu'une de ses élections n'aura pas été validée. Nous croyons pouvoir affirmer que Louis Napoléon Bonaparte a exprimé son intention formelle d'opter pour le département de la Charente-Inférieure, dans le cas, bien entendu, où son admission à l'Assemblée n'éprouverait aucun échec. (*Journal du Havre.*)

— M. Clapet, ancien principal de collége dans l'Académie de Paris, a pris l'initiative de la fondation d'une association pour l'enseignement gratuit du peuple. Déjà un athénée existe depuis plus de deux mois dans le 12e arrondissement, et quinze professeurs mus par le seul désir d'être utiles, y font des leçons tous les soirs. MM. les adjoints de la mairie, ainsi que les citoyens les plus honorables du 12e arrondissement, font partie de l'association. Les personnes qui voudraient y entrer, et attacher ainsi leur nom à une œuvre d'ordre et de moralisation, sont invitées à assister le jeudi, 28 de ce mois, à trois heures, à la réunion qui aura lieu au secrétariat de l'Athénée, rue Saint Jacques, 212.

— Un hourra unanime, dit le *Journal*, a accueilli à Lyon le préfet proclamant l'élection de M. Rivet, du balcon de l'Hôtel-de-Ville, et il lui a été impossible d'énumérer le nombre des voix de chacun des candidats; le tapage et les sifflets mêlés à la *Marseillaise* ont couvert sa voix; il dut se retirer.

Une masse compacte stationnait à ce moment devant l'Hôtel-de-Ville; l'autorité en fit garder l'entrée par un peloton de troupes de ligne, et laissa les sifflets s'évertuer à leur aise. Après quelques moments un groupe de deux cents hommes se dirigea du côté de la préfecture; les portes de l'hôtel se fermèrent à leur approche, et M. le préfet s'étant avancé, on lui demanda de casser la nomination de M. Rivet, ou tout au moins d'appuyer une protestation déjà élaborée. La réponse de M. le préfet fut que cette affaire n'était pas de son ressort, et que l'Assemblée nationale seule pouvait statuer sur un pareil fait. En même temps quelques forces sortirent de la préfecture et parvinrent à dissiper le rassemblement.

Les sifflets, les hourras et les chansons continuaient sur la place des Terreaux; à huit heures, un grand cercle fut formé, et de cette enceinte sortaient des strophes à profusion; le refrain de chacune était le cri: *A bas Rivet!* A neuf heures, une partie du rassemblement se dirigea sur la Croix-Rousse et redescendit un instant après avec un drapeau; il fit deux fois en chantant le tour de la place des Terreaux et retourna ensuite à la préfecture. Quelques agents de police s'élancèrent à la tête de la colonne, se saisirent du porte-drapeau, et, secondés par la force armée qui occupait les principaux débouchés de la place, mirent fin à cette manifestation violente. A minuit, tout était rentré dans l'ordre. Quelques arrestations ont eu lieu.

— Il a été répandu dans le public que le paiement du semestre n'aurait pas lieu, et on a dit plus tard qu'il serait arrêté au 30 septembre. Les faits et le bon sens publics font justice de ces traits mensongers, dont il est facile d'apercevoir l'intention.

Les paiements ont commencé, comme par le passé, le 22 septembre; ils se continueront tant qu'il se présentera des rentiers; on ajoutera que la consolidation des livrets d'épargne et le rachat du chemin de fer de Paris à Lyon ayant considérablement augmenté le nombre des rentiers, des mesures ont été prises pour accélérer le service des paiements, et qu'il a été ouvert, à cet effet, de nouveaux bureaux spécialement affectés au paiement des rentes provenant des caisses d'épargne.

(*Communication officielle.*)

— M. Pierre Leroux a fait distribuer à l'Assemblée nationale un écrit intitulé: « Projet d'une Constitution démocratique et sociale fondée sur la loi même de la vie, et donnant, par une organisation véritable de l'Etat, la possibilité de détruire à jamais la monarchie, l'aristocratie, l'anarchie, et le moyen infaillible d'organiser le travail national sans blesser la liberté. »

— On assure que la transportation des insurgés ne s'effectuera pas. Une amnistie sera proclamée. (*Patrie.*)

— Il est question de changer la coiffure des régiments de chasseurs à cheval. On leur avait donné, il y a quelques années, le colbak; mais cette coiffure, d'abord bien accueillie, présente de tels inconvénients, que douze régiments sur treize, consultés à ce sujet par le ministre de la guerre, ont demandé qu'elle fût remplacée par une autre. Il est probable que les chasseurs recevront la coiffure des hussards, qui est d'ailleurs beaucoup plus économique, puisque le colbak coûte aujourd'hui 23 à 24 fr., et que le shako revient à moins de 7 fr.

— Des bruits de modification dans le cabinet, répétés par quelques journaux, occupent depuis plusieurs jours le public. Ces bruits n'ont pas le moindre fondement. Depuis sa formation, le cabinet n'a pas cessé d'être parfaitement uni, et aucun de ses membres ne songe à abandonner le poste auquel l'a appelé la confiance de l'Assemblée nationale et du chef du pouvoir exécutif. (*Moniteur.*)

— Le journal l'*Assemblée nationale* parle d'une conspiration dirigée contre la réunion de la rue de Poitiers. Les membres de la réunion devaient être mis à mort. Le chef du pouvoir exécutif aurait été lui-même l'objet d'une tentative des plus coupables.

Ces nouvelles sont complètement fausses. (*Idem.*)

— BANQUET DÉMOCRATIQUE, samedi, 30 septembre 1848, à 5 heures, au grand Salon de la barrière de Sèvres, n° 49.

Prix de la souscription: 2 fr.

Cette réunion fraternelle a pour but de célébrer l'anniversaire de la fondation de l'ère républicaine en France.

Les démocrates qui veulent assister à cette solennité populaire, devront prendre des cartes d'admission chez les commissaires du banquet dont les noms suivent:

FOLLIET, rue Saint-Lazare, 78;

CHATELAIN, avenue de Neuilly, 71, à Neuilly;

FLORIOT, rue Dauphine, 20;

SAINT-AUBERT, rue de Seine Saint-Germain, imprimerie Lemercier;

Martin BERNARD, représentant du peuple, avenue de la Muette, 10, à Passy;

Clément DUHAMEL, 18, rue Beauregard.

SUNDERBUND FRANCO-SUISSE. — Une lettre venant du Locle (Suisse), fait mention d'un petit sonderdund franco-loclois qui a pris naissance sur les deux extrêmes frontières. Après quelques considérations que le manque d'espace ne nous permet pas de reproduire, le correspondant termine ainsi sa lettre:

« Ce ramassis de réfractaires neuchâtelois et de fanatiques franc-comtois à notre extrême frontière, fait que la nouvelle route du Col-des-Roches n'est rien moins que sûre; les républicains neuchâtelois y sont signalés, et dernièrement un citoyen du Locle, aimé et estimé de tous, fut victime de ces brutes qui, le soir, parcourent quelquefois cette route en proférant les cris de vive le roi! vive Henri V! vive Napoléon II! à bas la République! attaquant les républicains qu'ils rencontrent, ou proférant des menaces de mort, cherchant même à enfoncer des portes d'habitations afin d'assouvir leur haine contre des républicains.

LA FAMILLE CIVILISÉE. — La femme Hourlier habite Montmartre où elle a acquis une triste célébrité. C'est une de ces belles-mères, une de ces marâtres qui n'ont rien d'humain que la forme. Heureusement qu'on rencontre rarement de ces monstres; elle a été signalée à la justice par l'indignation et la clameur publiques. Tous les jours cette misérable se livrait, sur la personne de la jeune Delphine, sa belle-fille, âgée de six ans et demi, à des voies de fait de la dernière brutalité. Le corps de la victime n'était qu'une plaie, et quand dans les premiers jours de mai l'autorité vint l'arracher des mains de son bourreau, on constata entre autres choses la trace d'un coup de bâton sur le nez de la pauvre enfant et des écorchures à la tête provenant de ce que récemment la femme Hourlier avait pris Delphine par les pieds et lui avait frappé la tête contre les murs de sa tannière jusqu'à les ensanglanter.

La marâtre mesurait ensuite d'une main si cruellement avare le pain quotidien de l'enfant, que cette dernière était dans un état de maigreur incroyable; elle ne pouvait se soutenir sur son séant. Elle est décédée le 3 juin, dans l'hospice des Orphelins, où elle avait été recueillie.

Les premiers juges avaient condamné la femme Hourlier à une année d'emprisonnement; elle a interjeté appel.

La Cour, sur l'appel *à minimâ*, interjeté à la barre par M. Thévenin, avocat-général, a condamné l'ogresse à deux ans de prison.

Beaucoup de familles se trouvent dans une situation embarrassante pour l'éducation de leurs enfants; Mille incidents troublent et retardent la marche ordinaire des études classiques, et ne permettent pas toujours d'en accepter la longue durée. Les goûts du sujet, son âge, ses aptitudes, le désir des parents, la nécessité peut-être, le portent vers l'agriculture, les manufactures, la banque, le commerce, le génie civil, la marine, Saint-Cyr, l'Ecole polytecnique, et pour l'y préparer de bonne heure on n'a d'autres ressources que les classes dites de *français*, formant exception au milieu d'autres plus relevées et réputées plus honorables; classes entachées d'infériorité et qui ne sauraient offrir une organisation complète, rationnelle et bien fructueuse.

L'établissement de *M. Louis Leclerc*, fondé à Paris depuis dix-huit ans, rue Païenne, 9, a constamment répondu avec honneur et succès aux nécessités dont il s'agit. La composition française, la littérature, l'anglais et l'allemand, les mathématiques, l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle, les diverses branches du dessin, la comptabilité, la chimie, la technologie rurale et manufacturière, l'économie industrielle y sont enseignées avec soin par d'habiles professeurs. La discipline toute paternelle, un nombre limité d'élèves permettent, d'exercer sur les caractères une action constante, sans laquelle il ne saurait y avoir d'éducation, dans le sens rigoureux du mot.

Rapport sur le tombeau de l'empereur Napoléon.

Lundi, 29 mai 1848.

Monsieur le ministre,

La commission, nommée pour l'examen des travaux faits et à faire au tombeau de l'empereur Napoléon, placé sous le dôme des Invalides, s'est réunie, pour la première fois, le 20 mars, au ministère de l'intérieur. Dans cette première séance, la commission a pris connaissance d'un mémoire adressé par M. Visconti, architecte du monument, à M. Duchâtel, mémoire dans lequel M. Visconti expose qu'il a été amené par ses études à dépasser le crédit voté par les chambres, et prie le ministre d'approuver toutes les dépenses qu'il a faites. Avant de se prononcer sur les conclusions de ce mémoire, la commission a pensé qu'il convenait d'étudier attentivement le projet primitif présenté aux chambres, et de voir, sur les lieux, l'état des travaux achevés et des travaux en cours d'exécution. Réunie le 22 mars à l'Hôtel-des-Invalides, elle a nommé une sous-commission composée de MM. Labrouste, A. Lenoir, Charpentier, Labouré et Marey, Lagivardière, Rondelet, chargée spécialement de l'examen des travaux d'architecture. Dans la même séance, elle a étudié avec soin tous les ouvrages de sculpture achevés ou en cours d'exécution. Dans les séances suivantes, après avoir entendu le rapport de la sous-commission, elle s'est livrée à l'examen général des comptes présentés par l'administration. Le 7 mai, elle s'est transportée à Vaux pour voir la statue équestre de l'empereur Napoléon, dont l'exécution avait été confiée à M. Marochetti; enfin, pour compléter les renseignements dont elle avait besoin, pour s'éclairer pleinement et donner à son avis plus d'autorité, elle a interrogé MM. Visconti, Cavé, Marochetti et Duret sur quelques dépenses mentionnées dans les comptes de l'ad-

ministration, et dont la légitimité ne lui semblait pas parfaitement établie. Si la commission ne sait pas aujourd'hui tout ce qu'elle aurait désiré, tout ce qu'elle aurait dû savoir, elle peut, du moins, vous assurer qu'elle n'a rien négligé pour satisfaire sa juste curiosité. Elle a poussé aussi loin qu'elle le pouvait ses investigations, et ne s'est arrêtée qu'après avoir épuisé toutes les sources d'information dont elle disposait. Le crédit de deux millions voté par les chambres a été, dès le début, affecté à un projet tout autre que celui qui leur avait été soumis et qu'elles avaient adopté. Le mémoire adressé par M. Visconti à M. Duchâtel ne donne à cet égard aucune explication satisfaisante. Après avoir inutilement essayé de se justifier, M. Visconti demande à plusieurs reprises s'il est coupable pour avoir dépassé de 604 000 francs le crédit voté par les chambres, lorsqu'il s'agissait d'honorer la mémoire d'un homme tel que Napoléon, du plus grand capitaine, du plus grand législateur des temps modernes. Ce mémoire, qui n'a pas moins de trente-sept pages, est un véritable plaidoyer ; la commission, après avoir pesé les arguments présentés par M. Visconti, se voit obligée de blâmer sa conduite. En effet, si l'on prend ce mémoire au sérieux, l'architecte a commencé par dépasser le crédit, se réservant d'obtenir plus tard l'approbation du ministre, ce qui est contraire aux principes les plus élémentaires de toute bonne administration. M. Visconti produit, à la vérité, une série d'arrêtés ministériels qui autorisent le paiement des travaux ordonnés par lui ; mais il ne produit pas, il ne peut pas produire un arrêté ministériel qui autorise l'abandon du projet primitif présenté aux chambres, approuvé par elles, et l'exécution d'un projet nouveau beaucoup plus dispendieux que le premier. Si M. Duchâtel eût été Louis XIV, si M. Visconti se fût appelé Mansart, la chose serait toute simple et ne vaudrait pas la peine d'être relevée ; dans un gouvernement représentatif, le crédit voté par les chambres ne peut être dépassé sans appeler sur l'architecte et sur le ministre un blâme sévère; et la commission manquerait à son devoir si elle ne signalait cette étrange irrégularité dans le maniement des fonds publics. La seule excuse que puisse invoquer M. Visconti est l'exemple même de M. Duchâtel. En effet, tandis que l'architecte dépensait 604 000 francs en dehors du crédit alloué par les chambres, le ministre ne craignait pas d'engager 775 000 francs pour des ouvrages d'art dont il n'était pas question dans le projet primitif. Comment M. Visconti se fût-il repenti d'avoir dépassé le crédit de 604 000 francs quand M. Duchâtel, sans s'inquiéter de la volonté des chambres, engageait 775 000 francs? M. Visconti ne devait-il pas avoir pleine confiance dans l'indulgence du ministre ? Le mémoire qu'il adresse à M. Duchâtel, comme s'il voulait se justifier, n'est évidemment destiné qu'à justifier le ministre aux yeux des chambres.

Dans son enthousiasme pour la gloire du héros dont les cendres ont été rapportées de Sainte-Hélène, M. Visconti va jusqu'à dire que la France, l'Italie, la Grèce et l'Egypte, vainement explorées, n'ont pas offert une matière assez précieuse pour renfermer les restes mortels de ce grand homme. Cette poétique hyperbole coûte à la France plus de cent mille francs.

Les matériaux employés présentent, *dans les parties visibles*, toutes les garanties désirables de durée, de solidité. La sous-commission pense que l'achat des marbres a été traitée d'une manière avantageuse pour l'administration. Les blocs fournis ont été employés avec tout le soin, toute l'économie qu'on pouvait souhaiter. Ceux qui n'ont pas encore reçu d'application se trouvent, à cette heure, sur les chantiers. Cependant la commission doit vous signaler une exception dont elle a été justement étonnée. Un bloc de marbre statuaire de Carrare, cubant dix mètres, deux cent quarante millimètres, et valant vingt mille quatre cent quatre-vingt francs, apporté sur le chantier pour le tombeau de Napoléon, a été appliqué au tombeau de Vauban, et demeure pourtant imputable sur le crédit ouvert par les chambres, pour le tombeau de Napoléon.

La commission serait heureuse de voir l'Etat acquérir les marbrières de France et les exploiter. Cette exploitation l'obligerait d'abord à de grands sacrifices ; mais l'avenir, un avenir prochain, le dédommagerait amplement, et nous ne serions plus obligés d'aller demander à l'étranger les richesses géologiques que nous possédons, et qui aujourd'hui, demeurent inutiles, faute de moyens de transport.

Les travaux de grosse construction, tels que terrassement, maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie n'ont pas été mis en adjudication publique, malgré les termes formels de la loi. Pour les travaux de marbrerie, dont l'exécution exige, à la vérité, des garanties plus nombreuses et prescrit à l'administration un discernement plus sévère, les entrepreneurs se sont soumis à un rabais amiable de 5 0/0. La commission pense que, tout en assurant l'exécution parfaite des travaux de marbrerie, l'administration pouvait obtenir des entrepreneurs des conditions meilleures.

Les recherches faites par M. Delaunay dans la rade de Morlaix pour découvrir le porphyre que demandait M. Visconti, ont été rétribuées avec une modération que la commission se plaît à louer.

Quant à la mission en Finlande, confiée, pour le même objet, à M. Léouzon-le-Duc, il suffit de la raconter pour la caractériser dignement; de pareils faits n'ont pas besoin de commentaire. Cette mission que nous devons à l'enthousiasme poétique de M. Visconti coûte à l'Etat 23 239 fr.; et pourtant M. Léouzon-le-Duc avait signé avec l'administration un traité par lequel il s'engageait à chercher, à découvrir, à choisir le porphyre rouge de Finlande, que M. Bujatti devait livrer à la France pour le sarcophage de Napoléon, et, de plus, à surveiller l'extraction et l'embarquement des blocs. Les honoraires, les frais de voyage et de surveillance de M. Léouzon-le Duc avaient été fixés par ce traité à 7 000 fr. En quittant Paris, M. Léouzon-le-Duc a touché 3 000 fr.; à son arrivée à Saint-Pétersbourg, il a touché 4 000 fr.; mais à peine avait-il mis le pied en Finlande, qu'il préparait pour l'administration un compte dont la rédaction semble empruntée au *Malade imaginaire*. Sans parler d'une calèche louée par M. Léouzon, brisée plusieurs fois et plusieurs fois réparée à grands frais, sans parler des pourboires de 50 roubles argent (200 fr.) donnés aux postillons, sans parler des barques et des rameurs qui figurent dans ce compte formidable, sans parler des dépenses de bouche qui ne s'élèvent pas à moins de 4 roubles argent par jour, soit environ 16 fr., la commission croit devoir appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le chapitre XIV du compte présenté par M. Léouzon. Ce chapitre s'intitule tout simplement : Dépenses secrètes. De quelle nature sont ces dépenses? A cet égard la commission est demeurée dans une complète ignorance; car elle ne peut accepter comme une explication satisfaisante la lettre écrite par M. Léouzon-le-Duc, le 20 février 1847, lettre où il est question d'agents mystérieux dont les services ne peuvent s'obtenir qu'à prix d'argent, mais avec qui, d'ailleurs, il n'est pas possible de traiter directement. Après comme avant la lettre de M. Léouzon-le-Duc, les dépenses du chapitre XIV sont parfaitement secrètes. Le compte présente un total modeste de 2 500 roubles argent, environ 10 000 fr. qui, avec 7 000 fr. d'honoraires convenus et autres menues indemnités, forment une somme de 23 000 fr.

La commission ne pouvait passer sous silence une telle dilapidation des deniers publics. M. Bujatti, par un traité passé avec l'administration, s'était engagé à fournir 24 mètres cubes de porphyre rouge de Finlande, et M. Léouzon est chargé de chercher le porphyre promis par M. Bujatti, comme si celui qui a promis le porphyre n'était pas capable de le trouver. S'il se fût agi d'une simple vérification, de la comparaison des blocs avec l'échantillon fourni, à la bonne heure! Si l'administration se fût adressée à M. Cazener, attaché à l'ambassade de France en Russie, si elle lui eût confié plus tôt la mission dont il s'est acquitté avec un louable désintéressement, elle aurait prévenu un scandale et ménagé les deniers publics.

L'administration a déjà payé à M. Bujatti 95 902 fr., soit les trois quarts du prix des blocs de porphyre qu'elle n'a pas encore reçus. Elle n'a pas même été avisée de l'embarquement des blocs. Les dernières nouvelles expédiées de Saint-Pétersbourg à Paris se réduisent à l'espoir de voir bientôt le porphyre arriver à Cronstadt. Ce n'est pas tout : le marché passé avec M. Bujatti a été enregistré, et l'enregistrement a coûté 4 460 fr. Puis vient la commission des banquiers pour les sommes envoyées à Saint-Pétersbourg; cette commission qui, pour 5 900 fr., est de 80 fr., soit 1 0/0, s'élève à 2 0/0 pour 95 902 fr.

Ordinairement, la commission des banquiers croît en raison inverse de l'importance des sommes transmises; dans les comptes qui nous ont été soumis, les usages de la Banque sont renversés. M. Cavé, directeur des Beaux-Arts sous M. Duchâtel, n'a pu nous donner à cet égard aucun éclaircissement.

La sous-commission a constaté que, dans le cours de l'année 1843, M. Marneuf avait reçu, comme acompte, une somme de 1 500 fr. Plus tard, dans le cours de la même année, M. Marneuf a présenté le mémoire général des travaux exécutés par lui, mémoire qui, réglé et revisé, s'élève à la somme de 5 415 fr. Or, cette somme de 5 415 fr. lui a été payée intégralement; M. Marneuf doit donc restituer à l'administration les 1 500 fr. qu'il avait reçus à titre d'acompte.

Les travaux de mosaïque en marbre ont été exécutés jusqu'à ce jour par des ouvriers employés à la journée. Après avoir entendu les explications de l'architecte et du vérificateur; après avoir pris l'avis d'hommes spéciaux, la sous-commission pense que ce travail aurait dû être fait à prix débattu. Par cette méthode, il eût été facile de réaliser une notable économie.

Les travaux de mosaïque en émail ont été, de même, jusqu'à ce jour exécutés par des ouvriers payés à la journée. Or, le 22 mars 1848, les ouvriers mosaïstes ont adressé au ministre de l'intérieur une réclamation dont la commission a pris connaissance dans sa séance du 25. Les ouvriers exposent et offrent de prouver que la journée des plus habiles était payée par les entrepreneurs 2 fr. 50 c., et la journée des moins habiles 1 fr. 25 c., et que, cependant, les entrepreneurs comptaient les journées à l'administration 8 et 6 francs.

La sous-commission a reconnu que les Mémoires présentés par les entrepreneurs ont été réduits d'une manière très notable, mais la réduction portant à la fois sur le travail et sur les fournitures, et le vérificateur ne donnant aucun détail sur les motifs de la réduction, il est impossible de savoir quel prix a été alloué par l'administration aux entrepreneurs pour les journées de première et de seconde classe.

Le personnel de l'agence a été, dès le début, composé trop largement; quant au chiffre des appointements, la sous-commission pense qu'il est fixé d'une manière équitable. Réduire maintenant le personnel de cette agence serait une économie sans importance, et cette mesure serait un véritable dommage pour les jeunes architectes qu'elle atteindrait ; elle leur ôterait la faculté de concourir à l'achèvement d'une œuvre dont ils ont suivi l'exécution jusqu'à ce jour.

Les honoraires de l'architecte, du vérificateur et du contrôleur ont été fixés suivant l'usage adopté par l'administration. Toutefois, la commission croit devoir appeler votre attention sur une somme de 4 800 fr. allouée à M. Visconti pour deux copies du projet soumis aux chambres et adopté par elles. L'opinion de la commission, appuyée par des précédents, est que les copies de projets ne doivent pas être payées en dehors des honoraires alloués pour l'exécution.

Quant aux travaux de sculpture, exécutés pour le tombeau de Napoléon, il en est plusieurs sur lesquels la commission est obligée de porter un jugement sévère. La statue équestre exécutée par Marochetti, qui doit être fondue en bronze et placée sur l'esplanade des Invalides, n'a pas le caractère monumental qu'elle devrait avoir. Le style manque d'élévation, de hardiesse ; la tête de Napoléon n'exprime ni le courage du guerrier, ni la méditation du législateur ; le cavalier n'est pas solidement établi sur sa monture ; la peau de lion jetée sur le cheval brise malheureusement le profil de la statue. Puisque M. Marochetti prenait pour modèle le Marc-Aurèle du Capitole, il aurait dû imiter la simplicité de cet admirable ouvrage. Les proportions colossales de la statue rendent encore plus frappants les défauts que nous signalons.

Quoique la lettre de commande adressée à M. Marochetti le charge expressément de l'exécution du piédestal, et que le prix de ce piédestal soit compris dans les 85 000 fr. alloués à M. Marochetti, M. Visconti a cru pouvoir en confier l'exécution à M. Marneuf; or les aigles modelés par M. Marneuf sont une œuvre informe et ne supportent pas l'examen. D'ailleurs, tant que la commande faite à M. Marochetti n'était pas annulée par le ministre, il n'était pas permis de confier à M. Marneuf l'exécution du piédestal. Si M. Marochetti veut user de son droit, que personne ne peut lui contester, l'Etat sera-t-il donc obligé de payer deux fois?

Pénétrée d'une légitime admiration pour le talent de M. Pradier, la commission se voit, à regret, forcée de déclarer que les 12 victoires signées du nom de M. Pradier ne sont pas dignes de l'artiste éminent à qui ce travail important avait été confié. M. Pradier devait livrer au praticien des modèles moitié d'exécution ; il n'a tenu aucun compte de cette obligation, très nettement exprimée dans la lettre de commande. Les modèles qu'il a fournis sont, tout au plus, tiers d'exécution. L'architecte demandait au statuaire des cariatides dans le goût des tympans du Parthénon et des Victoires du temple d'Erechtée; M. Pradier, sans se donner la peine de varier l'expression des têtes, a confié au praticien l'exécution entière des figures que le praticien devait ébaucher et que le statuaire seul devait achever. Le praticien, pour simplifier sa tâche, a supprimé, dans le marbre, les bouts de pieds qui existent dans les modèles et qui expliquent le mouvement de la draperie.

La somme de 240 000 francs allouée à M. Pradier n'eût été que suffisante, si l'artiste eût produit une œuvre digne de son nom ; mais les douze Victoires placées dans la crypte du tombeau, ne sont pas l'œuvre de M. Pradier. C'est l'avis unanime de la commission.

Les bas-reliefs de M. Simart, dont les esquisses nous ont été soumises, se distinguent par la grandeur et la sévérité du style. Les sujets donnés au statuaire par l'architecte offraient de grandes difficultés ; il s'agissait de représenter, dans une suite de compositions, toute la vie civile de Napoléon ; pour donner à ces compositions un caractère idéal, tous les personnages devaient être vêtus à l'antique. On peut, certainement, discuter le parti adopté par M. Visconti ; mais, ce parti une fois accepté, il faut reconnaître que M. Simart s'est acquitté, très habilement, de la tâche qui lui était confiée.

Dans chacune de ces compositions, le personnage principal est empreint d'une grandeur héroïque. Toutes les figures groupées autour du législateur, ajustées tantôt avec grâce, tantôt avec majesté, expliquent très bien le sujet dont elles font partie. Aux termes de la lettre de commande, M. Simart s'est adjoint, pour l'exécution de ces dix bas-reliefs, cinq élèves lauréats, anciens pensionnaires de Rome, MM. Jaley, Lanno, Ottin, Chambard et Villain.

Etant donné le costume adopté pour la statue équestre de Napoléon, étant données les douze Victoires qui ne rappellent pas, mais qui auraient dû rappeler les Victoires du temple d'Erechtée, le goût ne conseillait pas de représenter la vie civile de Napoléon avec le costume réel. La commission pense donc que les esquisses de M. Simart doivent être fidèlement exécutées, et que, pour donner de l'unité à son œuvre, il doit en conserver la direction.

Les figures colossales exécutées par M. Duret et placées à l'entrée de la crypte sont d'un style un peu timide, mais les diverses parties de ces deux figures sont rendues avec soin.

En dehors des trente mille francs qui lui avaient été alloués primitivement, M. Duret a demandé une indemnité de dix mille francs, qui a été réduite à six mille francs par M. Duchâtel, sur la proposition de M. Cavé. Cette demande d'indemnité s'appuie sur une erreur de dimension que M. Duret impute à M. Visconti, que M. Visconti impute à M. Duret, et qui aurait motivé l'abandon des premiers modèles faits par M. Duret. Quelle que soit l'origine de cette erreur, la commission ne pense pas qu'il soit dû une indemnité aussi importante pour une modification facile à réaliser en quelques jours. Elle ne croit pas, non plus, que l'administration doive supporter les frais de moulage et d'ajustage des deux figures exécutées par M. Duret.

Le Christ exécuté par M. Triqueti pour l'autel placé sous le baldaquin en regard de la crypte lui a été offert comme dédommagement. M. Triqueti avait commencé pour la crypte du tombeau une suite de mosaïques murales dans le goût des mosaïque de Sienne. Ce travail ayant été interrompu sans que la commission puisse assigner le motif de la décision prise par l'administration, M. Triqueti a été chargé d'exécuter un Christ en marbre, dont le caractère n'a pas paru satisfaisant à la commission; le style n'est pas assez sévère, assez soutenu pour une figure de cette dimension.

Les bas-reliefs demandés à MM. Dumont et Jouffroy ne se relient pas étroitement à l'ensemble du monument. La commission est d'avis qu'il faut se borner à payer les modèles, et ne pas ordonner l'exécution en marbre. La suppression de ces deux bas-reliefs ne présente aucun inconvénient; car les sujets traités par MM. Dumont et Jouffroy, l'Exhumation de Napoléon à Saint-Hélène et la Réception de ses restes mortels à l'hôtel des Invalides, ne se rattachent qu'indirectement à la gloire civile et militaire du héros que MM. Simart et Pradier ont été chargés de représenter.

A l'occasion du concours pour le tombeau de Napoléon, et plus tard à l'occasion de la translation des cendres, l'administration a demandé deux médailles à M. Barre et une médaille à M. Galle. De ces trois coins, le premier a été payé 4 000 fr., le second et le troisième 8 000 fr. La commission ne trouve rien d'exagéré dans le prix alloué à MM. Barre et Galle. Mais, quoique cet usage fût autorisé par les chambres, elle considère comme un véritable gaspillage les épreuves en or et en argent qui ont été tirées et distribuées ; les épreuves en bronze suffisaient amplement.

Sur les mosaïques en émail, qui, d'ailleurs, n'ont pas un caractère monumental, dont les tons crus blessent l'œil et sont loin de pouvoir soutenir la comparaison avec les mosaïques en marbre faites au temps de Louis XIV, et réparées aujourd'hui à grands frais, M. Visconti propose une économie de 80 000 fr. La commission approuve la proposition de M. Visconti. L'architecte consent, en outre, à supprimer la chambre dite de l'épée, qui aurait coûté 80 000 fr. ; c'est donc, en tout, une économie de 160 000 fr.

En résumé, monsieur le ministre, les deux millions votés par les chambres sont épuisés ; les sommes dépensées par M. Visconti et engagées par M. Duchâtel s'élèvent à 1 379 000 fr. ; la somme demandée par l'architecte pour l'achèvement du monument, qui s'élevait, il y a deux mois à 900 000 fr., se réduirait maintenant à 740 000 fr. Pour payer le découvert et achever le monument, il faut donc un nouveau crédit de 2 119 000 fr. Tout en reconnaissant que le tombeau de Napoléon n'est pas ce qu'il aurait dû être, ce que la France pouvait faire, la commission pense qu'il n'est pas permis, maintenant, de modifier notablement les travaux commencés, et qu'il faut se borner à les achever.

Telle est, monsieur le ministre, l'opinion de la commission sur les travaux faits et à faire au tombeau de Napoléon.

En conséquence, nous vous proposons de demander, pour l'achèvement du monument, un crédit de 2 119 000 fr.

Recevez, monsieur le ministre, notre salut respectueux et fraternel.

JEANRON, président ; DROLLING ; DAVID (d'Angers); BARYE ; H. LABROUSTE ; A. LENOIR ; CHARPENTIER ; LABOUCÉE ; MAREY ; LAGIVARDIÈRE ; RONDELET ; GUSTAVE PLANCHE, secrétaire.

P. S. La commission a vu avec étonnement la retraite de M. Delaunay, qui, après avoir assisté à toutes les séances et n'avoir pris, il est vrai, qu'une part muette aux délibérations, n'ayant jamais rencontré aucune résistance, n'ayant jamais eu à défendre ses opinions, que la commission ignore, qu'il exprime aujourd'hui, pour la première fois, dans la lettre qu'il vous adresse, proteste pourtant contre les conclusions du présent rapport, dont la première ligne n'était pas écrite le jour où il s'est retiré.

PETITE CORRESPONDANCE.

Condat-en-Feniers. — M. F. — Nous vous mettons au service et vous prions de nous adr. un bon de poste, ne pouvant faire mandat pour si faible somme.

Besançon. — M. B. — Reçu les 19. Nous acceptons votre proposition de règlement.

Toulon. — M. B. — Reçu les 100 pour div. ab., que nous allons faire servir. Aff. compl. à tous.

Le Quesnoy. — M. M. — Reçu les 21 pour ab. et R. — Merci de vos observations et de votre sympathie.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 septembre.

THÉATRE DE LA NATION. — Nisida, Lucie de Lammermoor.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Blaise Pascal.
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
ODÉON. — Le Cid, la Mère coupable, l'Avare.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Angèle, le Chandelier.
GYMNASE. — La Comtesse de Sennecey.
VAUDEVILLE. — Incessamment la réouverture.
VARIÉTÉS. — Muet d'Ingouville, Maison en Loterie, les Extrêmes, Candide.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Camp de Saint-Maur, le Mobilier de Rosine, Père et Père, le Caporal et la Payse.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Enfants du Délire, Trente Ans, Chasse aux Conscrits.
GAITÉ. — La Taverne du Diable, le Passage Vendôme, l'Ane, Intermède.
AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Mari nourrice, Café de l'Ambigu.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.
FOLIES. — Les 20 Sous de Périnette, les Deux Francs-Maçons, un Logement pour trois, le Fils du Roulier.
DÉLASSEMENTS. — L'Idiot, les Mémoires du Diable.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Les Dragons, le Huit, Jemmy, le Chevallier.
CIRQUE. — Michel Cervantes, un Pari, l'Ecuyer du Cirque, Marquis et Marquise, Claude et Baptiste, Dis-moi Pourquoi?
CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — A huit heures, soirée équestre.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.
THÉATRE-SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
CHATEAU DES FLEURS. — Tous les jours, de 2 à 6 h., promenades, jeux de toute espèce. — Prix : 1 fr.
DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle). — Vue de Chine, Eglise Saint-Marc.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

Tous nos abonnés recevront incessamment un Supplément double contenant l'article de M. Meunier, intitulé : Jésus-Christ devant les conseils de guerre. Cet article, augmenté de nouvelles citations, sera précédé d'un travail de M. Victor Considerant, intitulé : Le Socialisme devant le siècle ou les Vivants devant les Morts.

Revue politique de la semaine.

Le discours prononcé par M. Thiers contre le *droit au travail*, ce discours si remarquable, à la fois, par l'inexpérience et par l'aplomb de l'orateur, a excité, de la part de la classe ouvrière et même des entrepreneurs, des réclamations nombreuses. Les socialistes n'ont pas été seuls à protester contre un morceau d'éloquence où on les accusait de *négliger l'agriculture* qui *ne comporte pas l'Association*. En dehors de toutes les écoles, nombre d'hommes pratiques ont détruit les chiffres de l'orateur par des notes adressées aux journaux démocratiques.

A l'Assemblée nationale, M. de Montalembert a découvert un procédé pour sauver la vieille organisation sociale; ce procédé consiste à effrayer les voleurs en leur faisant peur de l'enfer. Reste à savoir où sont les voleurs. Si M. de Montalembert se propose d'intimider, non pas seulement les filous de la rue, mais les agioteurs, monopoleurs, spéculateurs de bourse, commerçants parasites et falsifiant leurs denrées, races de voleurs les plus dangereuses de toutes, nous tenons compte à M. de Montalembert de ses bonnes intentions; mais nous ne croyons pas que tous ces voleurs puissent être à jamais pris par la peur de l'enfer, attendu qu'ils sont habitués à braver le danger bien autrement sérieux de la police correctionnelle et de la cour d'assises.

Le jeudi, 21 septembre, on a connu le résultat définitif, officiel des élections de Paris. MM. Louis-Napoléon Bonaparte, Fould et Raspail étaient élus représentants. Les démocrates avaient porté leurs voix sur MM. Raspail, Thoré et Cabet avec un ensemble remarquable. Ces noms étaient loin de représenter l'opinion de tous les hommes qui les ont portés sur leurs bulletins; mais l'inertie de l'Assemblée nationale, sa résistance à toute innovation sociale, les oscillations du pouvoir exécutif ne pouvaient manquer d'amener une protestation. La protestation démocratique fut d'autant plus colorée, que la réaction, ne s'arrêtant pas à mi-chemin, se ralliait à des noms que les électeurs privilégiés de Paris eussent eux-mêmes repoussés sous Louis-Philippe.

Le 22 septembre, au Châlet des Champs-Elysées, l'anniversaire de la fondation de la République française en 1792 a été célébré dans un banquet de cinq cents convives, dont cent représentants. M. Ledru-Rollin a prononcé un discours plein de chaleur et d'énergie. Puissent les démocrates, en ravivant l'enthousiasme populaire, déjouer tous les projets de ces monarchiens qui veulent nous conduire en 1848 à la Restauration par la banqueroute, comme nous y fûmes conduits en 1814 et en 1815 par les cosaques. Les cosaques, ou le déficit, sont des auxiliaires désormais indispensables à la monarchie.

Les troupes du bourreau couronné qui souille le trône de Naples, se sont emparées de Messine presqu'entièrement démolie par leurs bombes, leurs fusées et par les mines qu'une population héroïque avait pratiquées.

En Allemagne, le mouvement démocratique a fait des progrès immenses; le roi de Prusse a compris qu'il ne pouvait plus compter sur ses gardes de Postdam. Ces prétoriens se sont transformés comme les gardes françaises de 89 au contact d'un peuple enthousiaste. On a combattu à Francfort au nom de la république, et le républicain Hecker a trouvé dans le grand-duché de Bade un accueil triomphal.

L'Europe démocratique nous tirera peut-être du bourbier réactionnaire par le contrecoup de ses triomphes. Ce serait justice. La France, martyre des révolutions, a donné à l'Europe assez d'impulsions progressives pour en recevoir à son tour.

La duperie du Salariat.

« Travaille, ta destinée est entre tes mains, » dit M. Thiers au bon peuple.

Mais le peuple a-t-il attendu le conseil de M. Thiers pour travailler? A entendre les conseils très moraux de ces savants politiques, on croirait que jamais le peuple n'a travaillé ou qu'il ne travaille plus! C'est vraiment chose ridicule que ces paroles: « Travaille. » Eh! parbleu! il travaille et de toutes ses forces; il accomplit un labeur rude, incessant, ingrat et meurtrier, pendant que ses législateurs, guerriers, prêtres et philosophes font des phrases et des sermons et se disputent à belles dents le pouvoir et les richesses.

Le travail salarié est une duperie pour le travailleur, et par lui il ne tient d'autre destinée entre ses mains que celle de la misère ou de la gêne.

En effet, dans la société actuelle, le travail salarié, comme l'ont fort bien exprimé les Economistes, prôneurs de cette société, n'est qu'une marchandise, ni plus, ni moins. Le travail se vend et s'achète, le travail a un cours sur le marché.

Mais peut-on séparer le travail du travailleur? Non : ces deux mots sont synonymes; donc le travailleur n'est qu'une marchandise, le travailleur se vend et s'achète sur le marché; donc le travailleur salarié est une espèce d'esclave.

L'esclave d'autrefois appartenait en propre à un maître; le salarié d'aujourd'hui, qui se vend et s'achète, appartient à la collectivité des capitalistes et entrepreneurs d'industrie. L'esclavage collectif a remplacé l'esclavage individuel.

Que donnait le maître à son esclave? lui payait-il toute la valeur du produit créé par son travail? Non; il lui donnait simplement l'entretien le plus chétif possible, la nourriture, le vêtement, le logement.

Sous le régime du salariat, que donne le maître collectif à l'esclave collectif? Lui paie-t-il toute la valeur du produit créé par son travail? Non; il lui donne simplement l'entretien le plus chétif possible, la nourriture, le vêtement, le logement. « Le sa» laire des travaux ordinaires, dit l'oracle des économistes fran» çais, *J. B. Say*, ne s'élève guère, en chaque pays, au-delà de » ce qui est rigoureusement nécessaire pour y vivre (tome II, » page 277). »

Or cette théorie est confirmée par les faits. Dans un précédent article nous avons démontré que, dans les suppositions les plus favorables, la moyenne du salaire de la journée de travail n'est tout au plus que de *un franc*, — 300 fr. par an.

Que devient donc le surplus des valeurs créés par le travail de l'esclave individuel, et de l'esclave collectif ou salarié?

Une portion, est attribuée, comme intérêt ou salaire, au capitaliste ou entrepreneur d'industrie; — le surplus forme ce que nous appellerons le *profit* que l'un ou l'autre tire du travail de l'esclave, et ce profit il le consomme immédiatement, le capitalise ou il en fait commerce.

Nous avons donc, par le défaut de bonne organisation sociale, quatre classes de personnes qui concourent au travail industriel:

1° Le travailleur ou salarié qui ne reçoit que son entretien;

2° L'entrepreneur d'industrie, ou directeur intéressé du travail, qui, outre son salaire, tire profit du travail du salarié;

3° Le capitaliste, ou fournisseur d'instruments de travail, qui reçoit un salaire, intérêt ou loyer, pour la location du prêt qu'il fait de son instrument;

4° Le commerçant qui achète des mains de l'entrepreneur d'industrie et revend au public les produits.

Ce sont là les quatre grandes divisions industrielles. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que quelquefois elles se confondent, en ce qu'il arrive que le travailleur soit en même temps entrepreneur d'industrie et chef d'atelier, que le capitaliste soit en même temps entrepreneur d'industrie et commerçant, etc. Ne nous arrêtons pas à ces classes mixtes.

Mais nous en tenant aux quatre grandes divisions industrielles, nous demandons à M. Thiers dans quelle classe il veut placer ceux à qui il dit d'un ton si bienveillant: Travaillez?

Travailler comme salarié est une duperie puisqu'on ne reçoit pas généralement, par le salaire toute la valeur créée par le travail, et que la plus forte partie va entre les mains de l'entrepreneur d'industrie, du capitaliste ou du commerçant.

Il n'y a donc de lucratif, dans l'ordre industriel, que la *spéculation*, c'est-à-dire que les classes 2e, 3e, et 4e qui, outre le salaire dû à leur propre travail, vendent et achètent le travail et les produits des autres et s'enrichissent de toute la différence qui, dans la valeur créée par le travail, existe entre le prix réel, (matière première, salaires, frais), et le prix de vente.

Le seul moyen de sortir de la classe des salariés, qui est évidemment la dupe sociale, est donc de joindre à son industrie un petit bout de spéculation. Ceux des ouvriers, nés entièrement pauvres et qui se sont enrichis, comment y sont-ils parvenus? Ce n'est pas en restant purement et simplement salariés, c'est en se faisant d'abord petits brocanteurs, en attrapant quelque petit capital, en ajoutant les profits de ce brocantage et de ce capital à leur salaire, puis en augmentant peu à peu leurs moyens, profitant des bonnes occasions, etc., et l'on en a vu s'élever ainsi à des fortunes colossales. Il est vrai que souvent ils se ruinent après s'être enrichis, mais alors qu'ont-ils perdu? Leur temps, tout comme le salarié qui a travaillé toute sa vie sans sortir de la misère.

Avaient-ils travaillé? Oui et beaucoup, mais encore une fois leur richesse n'était point provenue de leurs salaires, mais de leurs spéculations.

Jamais le salaire n'a enrichi et n'enrichira personne. On ne s'enrichit, sauf le gain accidentel d'un capital, que par la spéculation, c'est-à-dire que par le brocantage du travail des autres hommes.

En résumé, lorsque M. Thiers dit au peuple: Travaille, il ne lui dit qu'une moquerie, s'il lui indique le travail salarié, — ou il ne donne qu'un conseil bon seulement et accessible pour le petit nombre, s'il lui indique la spéculation.

Or, dans ce dernier cas, son conseil n'a rien de *social*, et est au contraire une critique très vive de la société, puisque s'enrichir par la spéculation, c'est s'enrichir aux dépens des autres, c'est opérer à son profit un simple déplacement de richesses avec accompagnement presque forcé de mensonges et de fraudes qui sont l'essence du commerce anarchique.

Le but social à atteindre est celui-ci: Donner à chacun le produit total de son travail et abolir la spéculation, en outre multiplier les produits et leur valeur utile par une production associée et par une consommation associée. Il n'y a de science sociale que dans la solution de ces problèmes.

Mais que les mots sont lents à traduire la pensée! Pour ne pas laisser la nôtre trop incomplète, nous aurons besoin d'un troisième article.

Mise en demeure de M. Considerant à l'Assemblée nationale.

Cet incident de la séance du 13 septembre est ainsi apprécié par un journal de Bruxelles, *l'Organisation sociale*:

La question de la reconnaissance du droit au travail vient d'être portée à la tribune de l'Assemblée nationale de France. Inutile de dire que l'issue de la lutte qui s'est engagée à ce sujet n'était douteuse pour personne. Mais ce qui a droit d'étonner quiconque n'est pas resté entièrement étranger au mouvement des idées, c'est de voir la majorité des hommes appelés à constituer la nouvelle république, faire preuve de si peu de connaissances en ce qui concerne les différents systèmes sociaux qui s'agitent autour d'eux, systèmes qu'ils devraient bien avoir étudiés, ne fût-ce que pour être à même de les combattre.

Ces réflexions nous sont suggérées par un incident qui a marqué l'une des dernières séances de la Constituante française. — M. Thiers avait jeté un défi formel à toutes les écoles socialistes; il les avait sommées, pour ainsi dire de faire connaître le remède qu'elles prétendaient apporter à des maux que lui, pour son compte, déclarait incurables. — Ces paroles firent monter à la tribune M. Victor Considerant, le chef de l'école phalanstérienne. Nous allons reproduire son discours en entier, afin que chacun puisse être juge du plus ou moins de justesse de l'opinion que nous venons de formuler. Ce discours est remarquable, du reste, en ce que, seul jusqu'aujourd'hui, il a posé nettement à l'Assemblé la règle qu'elle aurait à suivre, si elle avait la conscience de la grandeur de sa mission et la volonté de l'accomplir, sans autre préoccupation que celle d'assurer le bonheur de toutes les classes du peuple, qui lui a confié le soin de ses intérêts.

Suit le discours de M. Considerant. Le journal belge continue:

S'il y a quelque chose d'étrange dans la relation que nous venons de donner d'une partie de la séance du 13 septembre, ce n'est certes pas la proposition de M. Considerant; — c'est l'attitude de cette assemblée qui demande à être éclairée, qui semble du moins le demander avec instance, puis qui se récrie, qui recule stupéfaite lorsqu'on vient lui dire, — ce qu'elle aurait bien dû savoir, — que ce n'est pas en quelques heures qu'il est possible de développer le mode d'application et les conséquences d'un principe qu'on lui déclare devoir établir entre la société actuelle et la société qu'il inaugurera, une différence plus tranchée qu'entre la société constituée en 89 et celle qui vit alors finir son règne séculaire.

Eh! qu'auraient donc fait les hommes de l'Assemblée nationale de 1848 s'ils avaient vécu en 1789 et que, — législateurs constituants comme aujourd'hui, — on fût venu leur demander, comme à leurs devanciers, de proclamer la liberté illimitée du travail? Auraient-ils exigé de l'audacieux novateur qui leur eût fait cette proposition, qu'il leur expliquât en quelques heures les conséquences de ce nouveau principe, glorieuse conquête qui devait préparer [illegible] liberté? Auraient-ils exigé qu'on leur [illegible] ture des rapports qui s'établiraient entre [illegible] les grands seigneurs & venus simples propriétaires, [illegible] et les entrepreneurs d'industrie; que, [illegible] de temps, on leur fît comprendre l'influence [illegible] de l'offre et de la demande des bras sur la condition des [illegible] ses, — l'influence de la concurrence anarchique sur la [illegible] etc., etc.?... — Il serait inutile d'insister.

Il n'est pas un seul économiste, pensons-nous, qui [illegible] faire, en dix leçons, l'histoire des faits qui sont sortis de [illegible] travail... Mais l'Assemblée nationale de 1848 trouve [illegible] ge qu'on lui fasse la demande de quatre séances pour [illegible] ports nouveaux qui doivent être la conséquence de [illegible] de la liberté dans l'industrie, — la conséquence de l'[illegible] volontaire de tous les éléments de la production aujourd'hui [illegible] ouverte... Quand le peuple lui demandera compte de ce qu'elle a fait pour le soustraire au régime du salariat, source fatale du paupérisme, sera-t-elle bien venue à lui dire: Je n'ai rien fait; je n'ai pas eu le temps d'examiner les moyens que prétendent avoir découverts les philosophes et les penseurs qui ont consacré leur vie à la recherche de la vérité sociale?

Les agréments d'une Restauration.

Nous continuerons, en prenant pour guide M. de Vaulabelle, le récit des massacres, des pillages et des assassinats judiciaires qui ont accompagné le retour des Bourbons en 1815. Ces souvenirs et ces leçons ne manquent pas d'à-propos, si nous en jugeons par l'empressement avec lequel la presse démocratique des départements nous a suivis dans cette voie. D'autre part, [illegible] même prouve l'utilité de cette œuvre, nous a [illegible] des esprits. Un légitimiste nous écrit pour nous engager à publier en regard des exploits de Trestaillons, de Quatretaillons et autres bandits royalistes, l'histoire des massacres de la Glacière, des septembrisades et autres horreurs de la première révolution.

Ennemis sincères des révolutions et d'une société qui les nécessite, nous ne manquerions pas de satisfaire ce désir, si les horreurs de la première révolution n'avaient pas été mises déjà complètement en lumière. M. de Lamartine, notamment, dans ses *Girondins*, n'a rien dissimulé des atrocités de 92 et 93, mais les attentats royalistes sont restés dans le demi-jour. La Convention, du moins, n'était pas hypocrite: la Restauration l'a toujours été. Les rêveurs de restaurations nouvelles nous présentent constamment la Révolution française comme souillée de crimes, ils oublient les crimes séculaires de la royauté, de l'aristocratie, qui ont déterminé cette explosion; ils oublient la part prise par les royalistes à la sanglante réaction thermidorienne; ils oublient la machine infernale et autres tentatives d'assassinat contre le premier consul; ils oublient les massacres et les exécutions de 1815: ils oublient que la Révolution versait le sang pour se défendre et la Restauration pour se venger.

Il est important de mettre sous leurs yeux tous ces souvenirs, afin qu'ils ne revendiquent plus l'honnêteté, la modération, l'humanité, comme des privilèges de leur parti.

ASSASSINAT DU GÉNÉRAL LAGARDE.

Lorsque les pouvoirs publics imposaient avec emportement tout silence à la plainte; quand les hommes les plus courageux se voyaient réduits, comme M. d'Argenson, à déclarer qu'ils n'ajoutaient aucune foi à d'affreux assassinats dirigés contre toute une classe de citoyens, et ayant la population d'un département entier pour témoin, il était difficile que les assassins ne se crussent pas autorisés à commettre de nouveaux crimes. Effrayé de l'audace que Trestaillons et les siens pouvaient puiser dans l'incroyable incident parlementaire que nous venons de rapporter (*la séance du 23 octobre 1815, à la chambre des députés*) M. d'Arbaud-Jouques, qui venait de remplacer M. de Calvière dans les fonctions de préfet du Gard, *appela les Autrichiens*. La présence des troupes alliées dans le reste de la France était une charge intolérable, un malheur; dans le Gard, elle devint une protection; les bandits [illegible] se trouvèrent contenus. Mais, lorsque, dans les derniers jours d'octobre, les arrangements diplomatiques obligèrent les troupes autrichiennes à se replier vers les Alpes, leur départ fut signalé par une recrudescence de meurtres. Le préfet, aidé du nouveau commandant de la division, le général Lagarde, osa enfin faire arrêter Trestaillons et quelques-uns des siens; et à défaut de soutien matériel contre leurs nombreux complices, il invoqua l'appui moral du duc d'Angoulême, alors en voyage dans les départements voisins des Pyrénées. Le duc fit son entrée à Nîmes le 5 novembre. Durant deux jours, ce prince, cœur honnête, s'efforça de ramener la confiance parmi les protestants; il écouta leurs plaintes, accueillit leurs pasteurs, les fit asseoir à sa table et ordonna la réouverture de leurs temples, fermés depuis plusieurs mois. Les protecteurs de Trestaillons de leur côté ne restèrent pas inactifs: un assez grand nombre de femmes, parmi les principales de la ville, secondées par les membres les plus élevés du clergé catholique, vinrent solliciter sa liberté. « Il faut laisser agir les lois contre les assassins et les incendiaires, » leur répondit le duc. Le 7, il quitta la ville en recommandant au général Lagarde de protéger avec énergie les protestants, ainsi que le libre exercice de leur culte. La réouverture de leurs temples, fixée à cinq jours de là, eut lieu le 12 novembre. L'office était déjà commencé, lorsqu'un violent tumulte annonce l'approche des bandes catholiques; bientôt les fenêtres, assaillies par une grêle de pierres, volent en éclats, les portes du temple sont enfoncées, et une multitude furieuse, envahissant l'enceinte, [illegible] maltraite les ministres, blesse et meurtrit les hommes, foule aux pieds les vieillards et les femmes. Le général Lagarde accourt avec quelques soldats destinés à former un des régiments de l'armée nouvelle; il pousse son cheval au milieu des groupes et veut les calmer; aux premiers mots qu'il prononce, un homme saisit les rênes de sa monture; le nommé Boivin, sergent de la garde nationale, s'approche en même temps, un pistolet à la main, ajuste le général et lui décharge son arme dans la poitrine. Bien que blessé grièvement, le général se maintint pourtant debout et parvint, à l'aide des soldats, à contenir la multitude. Le duc d'Angoulême, alors à Toulouse, s'empresse de revenir; il rentre à Nîmes le 17, et, par sa présence, il réussit enfin à mettre un terme à ces scènes abominables. Si les persécutions, après le départ du prince, condamnèrent encore à l'exil ou livrèrent aux tribunaux bon nombre de prétendus bonapartistes, dont le seul crime était leur titre de protestants, le sang, du moins, ne fut plus répandu que par la main du bourreau. (*Histoire des deux Restaurations*, par M. de Vaulabelle.)

Les Républicains non-socialistes.

La coterie qui a voulu absorber en elle le mouvement de février se trouve aujourd'hui doublement battue en brèche.

D'une part, elle est tenue en échec par la majorité de l'Assemblée nationale qui force la main au pouvoir exécutif pour la formation d'un nouveau ministère d'où plusieurs membres de cette coterie seraient exclus.

D'une autre part, elle se trouve repoussée sur toute la ligne par les élections partielles qui viennent d'avoir lieu.

Le résultat de ces élections est la meilleure preuve de ce que nous disions l'autre jour, savoir qu'il n'y a plus que deux partis, le royalisme et le socialisme, et qu'il n'y a plus de place [illegible] ni pour un juste-milieu quelconque.

Après six mois de règne, la coterie des [illegible]

[illegible] est complétement usée, et ce n'est pas elle qui sauvera la [illegible] puisqu'elle ne peut pas se sauver elle-même.

Le [illegible] cette coterie est de n'avoir pas compris que la République [illegible] qu'à la condition de [illegible] franchement dans la transformation sociale, et de prendre [illegible] point d'appui sur [illegible] nouveaux que cette transformation [illegible].

Le tort de cette coterie est de n'avoir pas compris qu'il ne suffit pas de changer les mots en laissant subsister les choses.

Et pourtant, avant la révolution de février, le *National* nous répétait souvent qu'il voulait comme nous la transformation sociale, mais que la République en était le seul moyen.

Ce moyen, les politiques de l'ancien *National* l'ont en leur possession depuis février. — Qu'en ont-ils fait?

Bilan rouge de la Restauration.

EXÉCUTIONS POLITIQUES ET MASSACRES EN 1815, 1816 et 1817.

Le tableau suivant nous a paru fort utile à présenter comme souvenir du bonheur dont jouissait la France sous les parents de M. Crédit, et comme un présage des affreux déchirements qu'amènerait infailliblement son retour.

1° Massacre des Egyptiens et des bonapartistes à Marseille;
2° Assassinat du maréchal Brune à Avignon;
3° Massacres, pillages et dévastations commis à Nîmes par la bande de Trestaillons;
4° Massacres commis à Uzès par Quatretaillons.
5° Assassinat du général Lagarde à Nîmes;
6° Assassinat du général Ramel à Toulouse;
7° Exécution des deux frères Faucher, de la Réole;
8° Exécution de Labedoyère;
9° Exécution du maréchal Ney;
10° *Conspiration* de Grenoble; Drevet et Buisson guillotinés, quatorze condamnés fusillés, huit autres fusillés, malgré la demande en grâce du conseil de guerre; exécution de Didier;
11° *Les patriotes de* 1816. Exécution de Plaignier, Carbonneau et Tolleron;
12° Procès et exécution du général Chartran;
13° Exécution de Mietton, aide-de-camp du général Bonnaire;
14° Procès et exécution du général Mouton-Duvernet;
15° Œuvre sanglante des cours prévôtales: MM. Baux, Bonéry et Garié, guillotinés à Carcassonne;
16° Quatre bonapartistes guillotinés à Lude (Sarthe);
17° Cinq gardes nationaux guillotinés à Nîmes;
18° Cinq victimes politiques sacrifiées à Montpellier, dont deux vieillards septuagénaires et deux femmes;
19° Desfontaines et Raymond, guillotinés à Alençon;
20° Bodrine Cassaigne et Randon, guillotinés à Bordeaux;
21° Quatre paysans guillotinés à Melun;
22° Les fourriers Deshaie et Chayou, fusillés à la plaine de Grenelle;
23° Nombreuses exécutions politiques à Lyon, en 1817; la guillotine promenée dans six communes environnantes.

Nous nous proposons de publier quelques détails sur ces faits dissimulés ou dénaturés par l'hypocrisie de la Restauration.

Commerce véridique.

On nous écrit de New-York que, depuis quelques années, il s'est formé des associations d'ouvriers pour l'achat en gros et la vente en détail des objets de consommation domestique et personnelle, et notamment pour les aliments et les vêtements.

Par ce moyen, les familles ouvrières sont parvenues à se passer, en grande partie, des intermédiaires du petit commerce.

Dans le seul Etat de Massachusetts, il s'est formé une centaine de ces *unions protectrices* (tel est le nom qu'on leur donne), contre les exactions et les falsifications du commerce, et ces unions viennent de se centraliser de manière à constituer un seul capital entre les mains d'une direction centrale. Ce capital est aujourd'hui de quinze cent mille francs. Le comptoir central achète tout en gros et au comptant, sur les lieux mêmes de la production ou sur les marchés les plus importants. De là il expédie les marchandises en proportions convenables sur les comptoirs succursales, où les consommateurs associés les trouvent en détail au prix coûtant, avec la seule addition d'une légère prime pour couvrir les frais de transport et d'administration.

Ce germe d'association, en prenant de l'extension, pourra changer bientôt toutes les conditions du commerce et de l'industrie.

Dissolution de la surveillance des chemins de fer.

Un décret du pouvoir exécutif a prononcé la dissolution du personnel et des anciens services de surveillance sur les chemins de fer, et les agents de l'Etat devront cesser leurs fonctions à partir du 1er octobre. Le décret porte qu'il sera procédé à une réorganisation immédiate, et cependant rien ne se décide, rien ne se termine. Dans quelques jours, les compagnies de chemins de fer seront affranchies de tout contrôle; toutes les lignes leur seront abandonnées de fait, si le ministère des travaux publics s'avise enfin.

Il paraît, du reste, que le gouvernement est bien décidé à user des droits qu'il tient de la loi sur les opérations des chemins de fer; mais le comité des finances refuserait systématiquement les moyens d'action nécessaires, indispensables.

Si cette importante question ne peut se terminer amiablement avec les comités, il est du devoir du gouvernement de la faire résoudre au plus tôt par l'Assemblée elle-même. Il est impossible de laisser les choses dans l'état actuel; ce serait de la trop mauvaise politique et de la trop mauvaise administration.

Barbarie.

Tandis que le ministère se vante de *protocoliser*, les actes de la plus cruelle Barbarie s'exécutent journellement en Lombardie.

A Monza, ville située près de Milan, les patrouilles ont reçu l'ordre de tirer sur les *rassemblements* composés de TROIS personnes. L'homme d'affaires du conseiller Rampini et l'un de ses fils ont été fusillés immédiatement, parce que l'on a trouvé chez eux deux fusils de chasse.

L'autorité autrichienne, après avoir fait arrêter un nombre considérable de citoyens, a ordonné que cinq d'entre eux fussent immédiatement condamnés à l'affreux supplice de 50 coups de bâton. Un de ces malheureux, M. Beretta, ne put pas endurer au-delà du quarantième coup; broyé sous la bastonnade, il ne donnait plus que quelques signes de vie.

Les malades italiens de l'hôpital de Saint-Ambroise, à Milan, sont on peut dire abandonnés; on ne donne plus de soins qu'aux malades autrichiens.

Vis-à-vis d'actes de barbarie aussi monstrueux, comment ne pas stigmatiser la faiblesse que les ministres de France et d'Angleterre déploient dans la médiation!

Quand donc comprendra-t-on que la politique du cabinet de Vienne est encore animée de l'esprit de Metternich, et qu'il n'y a pas à pactiser avec cet esprit de barbarie?

D'ailleurs, dans la séance du 11 de ce mois de l'assemblée de Vienne, le ministre de l'intérieur Dobbihof ne s'est exprimé que trop catégoriquement sur les affaires d'Italie; il a dit: « Le ministère accepte la responsabilité pleine et entière de TOUT ce qui se fait en Italie; les autorités civiles et militaires de ce pays n'agissent que d'après les *ordres directs* du cabinet. » Est-ce clair?

L'Épée de Metternich.

Radetzki ne recule devant aucun moyen pour faire naître la défiance et la terreur en Lombardie; il excite, il pousse la population aux désordres et aux pillages. La misère règne partout et la lâche politique de Metternich attend avec joie la démoralisation qui accompagne toujours la détresse publique.

L'émigration lombarde continue. En y comprenant les femmes, les vieillards et les enfants, on ne compte pas moins d'un demi-million de personnes réfugiées en Suisse et en Piémont.

Un mois d'occupation autrichienne a suffi pour ruiner la Lombardie et réduire ce pauvre pays à une situation désespérée. Les emprunts forcés se succèdent l'un à l'autre; ils se reproduisent sous mille formes, imposés par les autorités militaires supérieures ou extorqués par des détachements isolés; l'impôt foncier de 1849 a été exigé; des réquisitions considérables, soumises au bon plaisir des soldats, aggravent d'une manière désastreuse cette terrible position.

L'exaspération est à son comble, dans les provinces de Como et de Bergame, des collisions sanglantes entre les paysans et les soldats ont continuellement lieu.

Radetzki a fait ouvrir, à Milan, un théâtre; on n'y voit que des officiers et des soldats.

Les Lombards se distinguent encore hautement par cet admirable esprit de résistance et d'opposition passives dont ils avaient donné de si éclatants exemples l'hiver dernier.

On ne fume plus, on ne joue plus à la loterie, quoiqu'elle ait été rétablie; aucun citoyen ne fréquente les cafés ou autres lieux publics hantés par les militaires.

Pour punir les Lombards de leur dévouement à la cause de l'indépendance, les objets d'art des citoyens, les bibliothèques particulières sont brisés et détruits. On force les propriétaires des maisons à aller demeurer dans les hôtels garnis, pour livrer leurs appartements aux soldats.

Ces faits sont exorbitants, monstrueux. Voilà comment Radetzki jette un insolent défi à la face de la France et de l'Angleterre! — Voilà comment la digne épée de Metternich comprend au milieu du dix-neuvième siècle les obligations de l'armistice et de la médiation.

Qu'attendre de pareils hommes et de pareils principes? qu'attendre de ces assassins politiques qui crucifient de sang-froid tout un peuple, parce qu'il veut accomplir le plus sacré de ses devoirs, celui de conquérir son indépendance!

Honte et infamie! la France, la noble France de février demeurera-t-elle encore longtemps spectatrice de l'agonie d'un peuple, broyé sous la force brutale de Radetzki, de ce haineux vieillard de 82 ans qui cherche des émotions royales dans les douleurs de la démocratie italienne!

Les promesses d'une reine.

En 1846, les gouvernements d'Espagne, d'Angleterre et de France intervinrent en Portugal contre le peuple en faveur de la reine. Un protocole fut signé. Maria da Gloria y prenait l'engagement solennel de marcher désormais dans les voies des réformes, de faire cesser les abus qui s'étaient introduits dans l'administration publique, en un mot de hâter les progrès moraux et matériels de la nation. A ce prix, et sur ces promesses, le peuple portugais mit bas les armes.

Eh bien! Maria da Gloria n'a tenu aucun de ses engagements, et le Portugal continue à présenter le spectacle le plus désolant.

Les revenus de l'Etat sont absorbés par les emprunts usuraires qui ruinent les finances du pays; — pour solder une armée, espèce de garde prétorienne, composée de gens sans aveu et commandée par des chefs sans esprit national; — pour fournir aux dépenses d'une camarilla ennemie de tout progrès, sans énergie et sans cœur, qui, n'ayant été ni assez forte ni assez courageuse pour détruire l'*armée populaire* de 1846, préféra la livrer à l'épée des étrangers.

Tandis que le trésor public est ainsi livré au pillage, l'agriculture et le commerce périssent faute de voies de communication et de protection de la part du gouvernement.

L'industrie et les beaux-arts sont méprisés par une ignorante aristocratie; peu appréciés par la bourgeoisie, ils n'entrent pour rien dans l'éducation du peuple.

Les hommes de cœur et d'intelligence sont repoussés des emplois pour faire place aux intrigants, aux *satisfaits* sans foi politique, agents électoraux, ou délateurs.

Les agioteurs triomphent, les énormes bénéfices qu'ils réalisent détruisent la richesse publique, et rendent improductifs le travail et le talent.

En un mot, la règle du gouvernement de la reine et de sa camarilla se résume ainsi: *Tout par nous et pour nous.*

Le Portugal est donc encore livré aux honteuses menées d'une poignée d'intrigants, et d'une reine parjure qui n'a rempli ni ses promesses envers le peuple, ni ses engagements envers l'intervention de 1846.

Mais le Portugal n'a pas oublié ses illustres traditions. De nos jours et depuis vingt-huit ans, il lutte incessamment pour affermir sa liberté. Au milieu des mille vicissitudes d'une orageuse carrière, il a enfin appris à connaître ce que valent les royales promesses de Maria da Gloria, il en saura tenir compte à l'avenir.

Rosas s'amuse.

Rosas s'amuse dans ses journaux de Buénos-Ayres: la levée du blocus de ce port par les forces navales françaises fournit à Rosas le sujet de se désopiler. Il n'en a malheureusement que trop le motif. La sanglante diatribe du dictateur contre l'intervention porte pour épigraphe: *La montagne qui accouche d'une souris.*

Nous citons: « Après un blocus de mille jours, s'esquiver déconfit,
» couvert de honte et de ridicule, *c'est agir comme il faut.* L'agent
» français s'en va en cachette, sans tambour ni trompette, donnant à
» entendre qu'il n'est influencé par aucune conviction honorable, ni
» entraîné par aucun sentiment de repentir.

Un journal de Rosas ajoute que l'abandon de Montevideo par la France et de 12 mille Français qui s'y trouvent est maintenant certain, et n'est plus qu'une question de temps.

Voilà les fruits de la politique *modeste*, qu'elle parte d'un cabinet monarchique ou républicain: Le nom de la France devenu la risée d'un Rosas!

Nouvelles d'Orient.

On lit dans le *Journal de Constantinople*, organe semi-officiel de la Porte:

Sur l'invitation du gouvernement impérial, S. A. Ibrahim Pacha, fils de Méhémet-Ali Pacha, vice-roi d'Egypte, s'est rendu à Constantinople, ainsi que nous avons eu déjà l'occasion de l'annoncer.

La présence à Constantinople de S. A. Ibrahim-Pacha avait une haute importance. On sait que, par suite de l'état de santé dans lequel se trouve Méhémet-Ali-Pacha, depuis quelque temps S. A. avait dû confier le gouvernement de l'Egypte à son fils aîné, Ibrahim-Pacha, qui, d'après le règlement de 1840, est son successeur à la vice-royauté héréditaire de ce pays.

Il importait que cette situation qui n'avait pas été prévue par les stipulations dont nous venons de parler fût réglée définitivement par la consécration de la cour suzeraine, afin de donner à un fait qui existait depuis quelques mois, toute l'autorité du droit.

Vendredi dernier, S. A. Ibrahim Pacha fut invité à se rendre au palais impérial de Tchéragan, pour recevoir l'investiture de la vice-royauté d'Egypte, avec le titre de vizir. Il reçut, des mains du sultan, le portrait en brillants de S. M. I., ainsi que les insignes de son grade. L'investiture eut lieu avec le cérémonial usité en pareille occasion.

Le *Journal de Constantinople* termine par les réflexions suivantes:

Nous sommes convaincus que si jamais les circonstances étaient telles, que la patrie eût besoin de ses meilleurs défenseurs, S. A. Ibrahim-Pacha ne serait pas un des derniers à répondre à la voix du souverain de l'empire.

Serait-ce là ce qui aurait donné lieu à la nouvelle extraordinaire qui a été publiée par la *Gazette universelle d'Autriche*, et d'après laquelle un effectif de 300 000 hommes de troupes turques et égyptiennes combinées, sous les ordres d'Ibrahim-Pacha, s'apprêterait à marcher contre les Russes dans le cas où ils refuseraient d'évacuer les provinces danubiennes?

Incendies à Constantinople.

Les journaux d'Orient ne reflètent plus que les flammes de l'incendie. Chaque numéro du *Journal de Constantinople* nous apporte la nouvelle d'un nouveau désastre. Dans le numéro du 29 août, nous lisons ce qui suit:

« Hier encore, pendant huit heures et par un vent des plus forts, l'incendie a porté ses ravages dans les quartiers de Sali-Bazar et de Foundoucli, qui ont à peu près disparu sous les cendres. Les pertes ont été très grandes: une douzaine de riches yalis appartenant en partie aux hauts fonctionnaires du palais impérial, près de deux cents maisons et une mosquée ont été la proie des flammes. Grâce aux efforts dirigés par M. Castan, pharmacien, son établissement fut sauvé de ce désastre, et cette heureuse circonstance préserva du feu tout le quartier situé derrière cette pharmacie.

» Le feu fit des progrès rapides dans le palais d'Ahmed-Fethi-Pacha, que deux *cavas* furent consumés par les flammes. Leurs cadavres ont été trouvés au milieu des décombres.

» La goëlette autrichienne *Elisabetta*, de station à Constantinople, a porté des secours très efficaces aux nombreux bâtiments mouillés près de l'incendie. Ils furent remorqués par les embarcations de l'*Elisabetta*, et échappèrent ainsi au danger des flammes qui allaient les atteindre. »

Dans le numéro du 4 septembre, nous trouvons les deux faits ci-après:

« Hier, vers dix heures du matin, le feu s'est déclaré à Scutari, dans un magasin d'huile. Grâce aux prompts secours qui arrivèrent sur le lieu, on se rendit maître des flammes avant qu'elles eussent pu se communiquer aux maisons voisines. Il n'y a eu de consumé que le magasin où le feu avait pris.

» Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le feu vient de se déclarer à Psamatia. »

L'*Impartial de Smyrne* nous apprend que Constantinople offre un aspect de désolation:

» De vastes espaces sont maintenant en ruines, et il faudra bien du temps avant que l'on puisse réparer les dommages occasionnés par les derniers incendies. »

En face de pareilles calamités, le *Journal de Constantinople* conserve son flegme oriental, et il pense « qu'il y a quelque chose à faire. » Le *Journal de Constantinople* persiste à rejeter la cause de ces malheurs sur les maisons en bois, et il propose, comme une invention, des maisons en pisé. C'est le pisé qui sauvera l'honneur de ses patrons, et vaincra le fléau de l'incendie!

Monsieur, ne savez-vous donc pas que les villages de nos départements du centre, presque tous en pisé, sont loin d'être à l'abri des flammes? L'expérience ne vous apprend-elle pas que les cités elles-mêmes bâties en pierre peuvent être la proie de l'incendie? Avez-vous oublié que récemment des quartiers du Caire, ville entièrement construite en moellons, en briques et en pisé, ont été dévorés par le feu? Et quand même vous rebâtiriez Constantinople en marbre ou en fonte, croyez-vous pouvoir la préserver du fléau si vous n'avez pas une police vigilante et un corps de pompiers bien organisé?

Certes, à Londres et à Paris, il y a autant de matières combustibles et de foyers allumés pour les usages domestiques et industriels, qu'à Constantinople; et pourtant on ne voit pas que Londres et Paris soient ravagés par les incendies périodiques, comme ils l'étaient aux temps barbares du moyen âge, ou comme l'est aujourd'hui Constantinople. Pourquoi cela? Parce que, dans ces capitales de l'Occident, on est toujours prêt à éteindre l'incendie dès qu'il se déclare quelque part; parce qu'on a étudié et qu'on possède les moyens de le maîtriser, de le vaincre. Qu'on en fasse autant à Constantinople, et cette capitale cessera d'être pour ses infortunés habitants un enfer périodique!

Oui, le véritable Satan qui allume les brasiers de cet enfer, c'est l'incurie du gouvernement turc. Déjà, dans les précédents désastres, plus de sept à huit cent millions ont été engloutis. Avec la centième partie de cette somme la Porte aurait pu établir un bon système de défense contre l'incendie et prévenir ces malheurs. Si la Porte ne sait pas ou ne veut pas prendre cette mesure, les représentants des puissances européennes à Constantinople doivent s'entendre pour organiser un matériel et un personnel convenable, et le gouvernement turc sera bien obligé de solder cette dépense, à moins qu'il ne préfère donner sa démission de gouvernement à Constantinople.

RENVOYÉ AU SPHINX. — « Indiquer les caractères de l'invention originale et les causes qui la font inépuisable, rechercher sous ce rapport dans les divers genres et aux principales époques de la littérature antique et moderne l'influence qu'ont exercée le culte religieux, les institutions politiques, les grands événements, le progrès des sciences et généralement l'âge de civilisation auquel un peuple est parvenu. »

Tel est le programme proposé par l'Académie française pour le sujet du premier prix extraordinaire (Monthyon, médaille d'or de 3,000 fr.).

Le *National* pense qu'au lieu d'une médaille, l'Académie en devait décerner deux: la première à celui qui comprendra le programme, et la seconde à celui qui aura le mieux traité le sujet en se conformant à l'interprétation couronnée.

LE TAILLEUR DU CHIMPANZÉ. — L'administration du Jardin-des-Plantes s'est mise en frais pour le *Chimpanzé*, dont les talents et la gentillesse font l'admiration des invalides et des bonnes d'enfants. Un tailleur des plus distingués lui a confectionné un élégant paletot. Il a des bagues à ses doigts, il porte une cravate de satin; pour nourriture, l'administration lui fournit des fruits de première qualité et des biscuits à la cuillère. Jaloux de cette préférence, les autres singes avaient formé contre *Chimpanzé* une conspiration qui a été déjouée par un des gardiens. Cette conspiration, pleine de malignité, consistait à déshabiller *Chimpanzé* de ses habits pendant son sommeil. Des singes avaient déjà déchiré un des pans du paletot de *Chimpanzé*, lorsqu'un des gardiens les a surpris en flagrant délit. Depuis, *Chimpanzé* a une cage pour lui seul, et reçoit ses visites de onze heures du matin à trois heures du soir.

(*Le Journal.*)

17e Année. N° 160. ÉDITION DU MATIN. Mardi 26 Septembre 1848.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Paris, rue de Beaune, 2.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 25 SEPTEMBRE.

Assemblée Nationale.

L'IMPOT PROGRESSIF. — LES DEUX CHAMBRES.

Il s'agissait aujourd'hui de l'impôt progressif. La droite n'en voulait à aucun prix, mais la gauche y tenait, et la commission de constitution avait pris le parti de biaiser et de rédiger l'article de manière à laisser la porte ouverte à l'innovation.

Une séance avait déjà été consacrée à cette question, et la discussion abandonnée à des orateurs secondaires menaçait de s'éterniser au milieu des conversations, lorsque M. Goudchaux est encore monté à la tribune,

Vous voulez l'impôt progressif? a-t-il dit à la gauche; mais qu'est-ce que l'impôt progressif? c'est celui qui consiste à imposer plus fortement le riche à mesure que sa fortune va croissant et à dégrever d'autant le pauvre. Eh bien! laissez-moi faire, citoyens, j'ai là une multitude de projets qui consistent à faire peser l'impôt sur des objets à l'usage exclusif des riches. C'est là ce que vous demandez? — Sans doute. — Eh bien! nous sommes d'accord, votez avec moi.

Quant à vous, messieurs de la droite, qui voulez l'impôt proportionnel, je suis avec vous. Je crois que l'impôt ne doit être établi que proportionnellement à la fortune, mais vous me permettez de frapper d'impôts nombre d'objet épargnés jusqu'ici. — Sans doute. Eh bien! nous sommes d'accord, votez avec moi.

Et le président du conseil ayant appuyé la déclaration du rusé ministre des finances, le mot proportionnel a été introduit dans l'article de la constitution. Quelques montagnards obstinés, au nombre de 96, ont seul refusé de se rallier à l'amendement.

M. Pierre Leroux a succédé à M. Goudchaux à la tribune. M. Pierre Leroux voudrait que la constitution fût disposée d'après les principes de l'absolu. La Trinité est la loi de la vie; suivant le philosophe de Boussac, on la retrouve en toutes choses, dans l'homme, dans le monde, dans les religions et dans les philosophies, donc il faut l'introduire dans la constitution. M. Pierre Leroux vit d'habitude dans les régions de l'idéal, et il ne sait pas toujours se mettre à la portée de ceux qui l'écoutent. Ses discours sont longs et il est impossible qu'il en soit autrement, l'ordre d'idées dans lequel il raisonne, se trouvant fort éloigné de celui où se place son auditoire, et ses propositions vraies peut-être dans l'absolu, manquent, de ce côté, pratique et terre à terre qui seul pourrait les faire accepter. La division trinaire, introduite dans la constitution, pourrait y jeter une netteté qui manquera à l'œuvre de l'Assemblée nationale. Mais une subdivision parfaite et mathématique ne se peut appliquer qu'à une organisation complète. Or, la société actuelle est loin d'être organisée; quelques branches le sont, d'autres pourront l'être dans un temps plus ou moins éloigné; d'autres, enfin, ne le pourront être qu'à la condition d'une transformation. Une constitution n'est pas l'idéal, c'est un tableau de la société du moment avec quelques aspirations de l'avenir, indiquant la tendance des esprits. Si l'Assemblée nationale pouvait, dès aujourd'hui, concevoir et formuler une constitution complétement équilibrée et organisée, c'est que l'organisation serait prête à s'incarner au sein même de la société, et la difficulté qu'éprouve M. Pierre Leroux, non pas à faire accepter ses idées, mais à se faire comprendre de cette Assemblée qui se plaît à étouffer sa voix, montre assez combien nous sommes encore loin de ce jour. Une constitution, aujourd'hui, ne saurait être qu'une œuvre de transition entre l'anarchie du passé et l'harmonie de l'avenir.

C'est ce qui explique les critiques que l'on peut adresser à bon droit aux articles les plus sages et les plus démocratiques du projet de constitution. M. Duvergier de Hauranne a pris aujourd'hui à partie l'article relatif à la chambre unique.

Assurément, s'il est une question vidée dans les esprits, c'est bien celle-là, et cependant la défense des deux assemblées s'est fait écouter sans trop de défaveur. Il est vrai que M. Duvergier de Hauranne n'a rien négligé, pour faire valoir sa thèse impopulaire, de ces petites malices, de ces épigrammes amères et insidieuses qu'il aiguisait autrefois au service de son ami M. Thiers.

»Depuis 1795, a-t-il dit, nous avons eu constamment deux chambres, et il n'est pas prouvé que ce soit elles qui aient fait le mal dont nous nous plaignons; au contraire, la chambre des pairs était libérale sous la restauration, et si elle était nulle sous Louis-Philippe, c'est que Louis-Philippe en avait fait son *veto*. M. Duvergier de Hauranne craint qu'avec une assemblée unique la majorité n'écrase la minorité. Nous ne voyons pas comment ce danger cesserait avec deux assemblées élues également par scrutin de liste et par le suffrage universel.

A moins d'enlever tout caractère d'antagonisme au mode électoral, le despotisme de la majorité sera toujours possible. M. Duvergier de Hauranne craint les entraînements d'une assemblée unique, comme si, dans cette assemblée, il n'y avait pas toujours une opposition pour contrarier ou presser la majorité: comme si l'on ne pouvait trouver des garanties contre la précipitation sans la constitution d'un corps aristocratique ayant pour mission d'entraver le progrès!

De deux choses l'une, ou la chambre des anciens sera élue par les mêmes électeurs que la chambre des représentants et pour des fonctions analogues, et alors il y aura doubles rouages et superfétation, ou cette assemblée sortira d'un mode d'élection différent, et alors c'est une aristocratie que vous reconstruirez dans une république démocratique.

Il n'y a pas de milieu.

Aussi M. Duvergier de Hauranne a-t-il avoué ingénuement que, s'il n'avait pas craint de faire échouer sa proposition, il aurait proposé un mode d'élection relevant du privilége. Tout le sens de sa proposition est dans ce mot. La chambre des anciens est un point d'appui que les privilégiés de tout genre, que les défenseurs des vieux abus voudraient se créer pour renverser une République que, suivant l'expression de M. Duvergier de Hauranne lui-même, ils n'ont ni prévue ni appelée.

M. Antony Tourret, qui a pris la parole pour répondre à M. Duvergier de Hauranne, n'a pas toujours été heureux dans le choix de ses métaphores; mais sa cause pouvait se passer des habiletés du langage.

La discussion continuera demain.

Amnistie et Secours.

La plupart des familles des malheureux transportés sont dans un état de dénuement et de détresse qui déchire le cœur de ceux qui les visitent. Incertaines toujours du sort qu'on leur réserve, balottées entre l'espoir d'une amnistie dont on parle et la perspective d'une colonisation qu'on prépare, doutant enfin qu'on leur facilite à elles-mêmes les moyens de départ, elles souffrent autant des angoisses de l'anxiété que des douleurs des privations matérielles.

Nous avons dit et nous répéterons chaque jour que l'amnistie est devenue une nécessité morale et politique, une mesure d'ordre, d'à propos, de conciliation et d'intérêt public. Dans notre esprit, loin d'exclure les projets de colonisation, l'amnistie les favorise. Les familles répondront avec d'autant plus d'empressement et de confiance aux offres du gouvernement en Algérie et ailleurs, qu'elles seront mises en position de partir volontairement, librement, sans proscription, sans ressentiment ni haine. Nous espérons que cette vérité sera bientôt assez généralement sentie, pour que sous son action irrésistible l'amnistie triomphe des dernières résistances.

Cependant et sans retard, il importe que tous les gens de cœur qui peuvent porter le moindre soulagement à la misère extrême des familles des transportés s'empressent de remettre leurs secours à la commission que le pouvoir exécutif a instituée pour les recueillir et pour visiter ces familles. Le ministère en formant cette commission s'est inscrit lui-même pour la somme de 30 000 fr. C'est là une généreuse initiative, une bonne action qui mérite d'être secondée, imitée et qui permet de concevoir encore des espérances de fraternité, de concorde.

La *Démocratie pacifique* a souscrit pour la somme de 100 fr.

Nous remarquons le passage suivant d'une appréciation du discours de M. Ledru-Rollin, par le *Moniteur du soir* :

Ce discours n'est ni aussi conciliant ni aussi violent qu'on l'avait dit. Il a le même caractère, la même physionomie que tous les autres discours de l'honorable orateur, avec cette différence cependant que M. Ledru-Rollin semble chercher à se rapprocher un peu plus des doctrines socialistes, sans abandonner toutefois son terrain favori, qui est celui de la tradition révolutionnaire de 93, des souvenirs de la Convention.

Ce rapprochement, pour ceux qui ont quelque peu étudié le mouvement de l'esprit humain depuis soixante ans, produit un [illegible] assez singulier.

Le socialisme, à son origine, avant qu'il fût devenu ce qu'on l'a fait, une machine de guerre, le socialisme (beaucoup de gens l'ignorent) est né précisément de l'horreur des procédés révolutionnaires de 93.

Lisez Fourier, lisez Saint-Simon, non pas dans les ouvrages de quelques-uns de leurs disciples, mais dans leurs propres ouvrages, et vous serez frappés du mépris, poussé parfois jusqu'à l'injustice, avec lequel ils parlent sans cesse de cette période de la révolution française dont M. Ledru-Rollin s'est particulièrement constitué l'adorateur.

Chez des hommes comme Saint-Simon et Fourier, constamment préoccupés de l'idée que toute misère sociale est une affaire de faux calcul, de dissonnance, qu'il suffit pour la faire disparaître d'harmoniser, de combiner plus habilement les différents éléments de la nature humaine.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI, 26 SEPTEMBRE 1848.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE MONTANSIER. *Le Camp de Saint-Maur*, tableau en un acte, par MM. Varin et Biéville.

Des tentes, des soldats qui jouent au rat, blanchissent leurs buffleteries, des cantinières qui versent à boire ou se délectent à manier des cartes sur les caisses des tambours, des fournisseurs qui volent, des jeunes filles qui courent après le plaisir, des officiers et des soldats oisifs, beaucoup plus occupés d'introduire dans le camp de folâtres Parisiennes, et de s'enlever les uns aux autres une femme ou une maîtresse, que de faire un service monotone et ingrat; des gardes mobiles gorgés de baisers, de dîners, de compliments, de croix et de fatuité querelleuse; des vertus peu farouches, grisettes ou grandes dames, femmes libres ou épousées, un rapport de caporal qui rappelle certaine chanson que Béranger n'a pas osé avouer, tout friand qu'il est de gaillardises, enfin toute une population désœuvrée et préoccupée uniquement de faciles et changeantes amours, tel est le tableau joyeux et peu moral que nous offre le camp de Saint-Maur..... au théâtre Montansier.

C'est vif, c'est alerte, c'est spirituel, et rien n'y rappelle le faire de M. Clairville. Aussi le public y rit-il à cœur-joie.

Et cependant l'impression qui reste au sortir de ce riant tableau a quelque chose d'amer. De l'œuvre d'art l'esprit se reporte à la réalité, de la reproduction au modèle. Ces hommes campés en plein air et soumis à la discipline des jours de bataille, pourquoi les a-t-on rassemblés? Le territoire est-il menacé? Avons-nous à repousser l'invasion étrangère? Hélas non. Ces soldats n'ont pas à punir l'ambition personnelle des rois, ils ont pour mission de comprimer l'ambition trop impatiente mais légitime des peuples; ils ont pour mission d'empêcher par la force une lutte entre des éléments sociaux discordants aujourd'hui, conciliables demain si l'on voulait s'entendre; ils protégent d'égoïstes privilégiés contre des déshérités qui ne veulent plus attendre. Ces cent mille hommes armés sont là pour en garder cent cinquante mille, sans quoi la société, cette société si bien faite au dire de M. Thiers à qui elle a laissé faire son chemin, cette société de ses propres mains déchirerait ses entrailles.

Et ces gardiens d'ailleurs qui peut en répondre? Ces gardiens qui sont avec vous aujourd'hui, qui vous garantit qu'ils ne se tourneront pas demain contre vous, et que, deshérités eux-mêmes, ils ne combattront pas avec les deshérités? *Quis custodiet ipsos custodes?*

Et n'espérez pas que cette situation anormale va disparaître par suite de mesures compressives. La compression n'y peut rien parce que la situation n'est que l'épanouissement, que la mise en lumière d'un mal longtemps caché, mais qui allait toujours se développant. Tant que la maladie n'avait pas fait éruption, on pouvait gagner du temps en l'entravant. Aujourd'hui, il en faut prendre son parti, compter avec elle et la guérir par la voie résolutive. Vous aviez compté sur l'effet d'une insurrection comprimée, voyez où vous en êtes après les massacres de juin, après les arrestations, les condamnations, les transportations en masse! Vous avez employé tour à tour la rigueur et les caresses, comme les empereurs romains à l'égard des martyrs du christianisme. Vous avez calomnié, vous avez diffamé le socialisme, vous l'avez traité tour à tour de démence et d'infamie, vous avez cherché à le peindre comme l'apologie du vol et de l'immoralité. On livrait les chrétiens aux bêtes, vous avez livré les socialistes aux membres de l'Académie des sciences morales et politiques; toutes les influences que pouvaient vous fournir la richesse, l'éducation, l'esprit, vous en avez usé avec rage. Qu'y avez-vous gagné? Les élections de Paris viennent de vous le dire. Vous avez fait des prosélites au socialisme.

Vous aurez beau vous placer sous l'empire du sabre ou du sophisme, invoquer à la rescousse de la propriété les banalités de M. Thiers, les subtilités de M. Troplong, les abstractions de M. Cousin; vous aurez beau vous placer sous l'égide de Jean-Jacques Rousseau, un autre socialiste démolisseur que les vôtres ont traité en son temps comme vous nous traitez aujourd'hui, et renvoyé aussi à Charenton; vous aurez beau appeler comme sanction suprême de votre loi ce bourreau, dont l'autre jour ceux que vous appelez les buveurs de sang, les hommes de la république rouge voulaient supprimer à jamais le couperet, et que vous avez défendu si opiniâtrement contre eux; vous avez beau invoquer le bourreau dans cette vie et menacer dans l'autre vos victimes des peines de l'enfer s'ils ne vous laissent jouir en paix des priviléges que vous avez usurpés sur eux; le peuple sait maintenant que le bonheur est possible pour tous, et qu'il a droit au bonheur, et il ne se reposera que le jour où il aura obtenu la garantie de son droit!

Vos persécutions ne feront que l'affermir dans sa croyance, et si vous l'empêchez d'apprendre par la science ce qu'il ne sait que par le sentiment, si vous l'empêchez de s'instruire des moyens de réalisation, il brisera par la violence votre société brutale, et vous fera payer vos résistances insensées. Au lieu de crier à tout propos: la propriété, la famille! comme on criait autrefois: le trône et l'autel! laissez la lumière se faire sur ces questions. Plus elle se fera vite et pour tous, moins vous aurez à redouter les mesures violentes. C'est la demi-science qui est dangereuse. Etudiez le socialisme et vous cesserez de le craindre; accordez-lui ses légitimes exigences, et vous fermerez la porte aux révolutions. «Si Louis XVI, en arrivant au pouvoir, eût proclamé la constitution de 91 ou même la charte octroyée de 1815, n'eût-il pas épargné d'horribles malheurs à la France et à lui-même, quelque exorbitante qu'eût semblé une telle concession? Le socialisme n'exige pas tant aujourd'hui des privilégiés, mais il fera son chemin comme l'idée démocratique. C'est à eux de décider s'ils veulent mériter les hommages du monde en favorisant l'incarnation de la République dans les relations sociales, ou périr désastreusement en lui opposant une résistance aveugle.

O vous qui avez voix prépondérante dans le gouvernement de la République, agissez pour le peuple et vous pouvez laisser là votre sabre. Si le peuple est impatient, c'est que, trompé tant de fois, il désespère en écoutant les paroles des hommes du passé, en voyant l'inaction des hommes du présent. Il attendra avec patience s'il reconnaît qu'on s'occupe de lui, non pas pour lui jeter une aumône toujours humiliante, mais pour lui garantir le moyen de vivre par le travail.

Et alors vous pourrez éloigner vos hommes d'armes, alors ces camps que vous placez à nos portes en crainte des idées, vous pourrez les établir sur la frontière au profit des idées. A cette Italie qui vous invoque avec amour, à cette Sicile que l'on massacre et que l'on incendie, vous n'offrirez plus d'impuissantes négociations qui laissent à l'ennemi le temps de se préparer de nouvelles victoires; dans le plateau de la balance diplomatique, vous jetterez l'épée de la République française, l'épée de la démocratie française; et les rois, et les aristocraties s'inclineront, et les peuples émancipés salueront la généreuse patrie de la liberté, et, dans leur reconnaissance, uniront au nom du Dieu des progrès celui de la France, qui ne sait pas jouir d'un bonheur qui n'est que pour elle, de la France, qui ne fait pas une conquête sur l'oppression et le despotisme, qu'elle n'appelle les nations ses sœurs à partager son triomphe.

Et alors quand les théâtres nous montreront les camps où bivouaquent les troupes françaises, le spectacle n'aura plus rien d'amer, et aux bruyants éclats de rire de l'esprit qui s'amuse viendra se mêler l'enthousiasme du cœur qui admire et s'épanouit à la pensée d'un immense bienfait accompli.»

Mais nous voilà bien loin du ton d'une causerie dramatique. Terminons en annonçant pour jeudi la réouverture du Vaudeville, qui vient de faire peau complètement neuve, et de rappeler les intelligents acteurs et les jolies actrices qui le servirent aux jours de sa prospérité.

J. FLEURY.

RENVOYÉ AU SPHINX. — « Indiquer les caractères de l'invention originale et les causes qui la font inépuisable; rechercher sous ce rapport dans les divers genres et aux principales époques de la littérature antique et moderne l'influence qu'ont exercée le culte religieux, les institutions politiques, les grands événements, le progrès des sciences et généralement l'âge de civilisation auquel un peuple est parvenu. »

Tel est le programme proposé par l'Académie française pour le sujet du premier prix extraordinaire (Monthyon, médaille d'or de 3,000 fr.).

Le *National* pense qu'au lieu d'une médaille, l'Académie en devait décerner deux: la première à celui qui comprendra le programme, et la seconde à celui qui aura le mieux traité le sujet en se conformant à l'interprétation couronnée.

et de la société, chez de tels hommes il est aussi facile de concevoir le mépris et le blâme des procédés violents, qu'il est difficile d'admettre chez M. Ledru Rollin des notions exactes et un sentiment vrai d'une amélioration sociale réalisée en dehors des voies révolutionnaires.

Ces réflexions sont très vraies en ce qui concerne Fourier, Saint-Simon et les neuf dixièmes des socialistes. Il est très certain que c'est en protestant contre les procédés violents de l'esprit révolutionnaire que le socialisme moderne a pris naissance et a formulé les moyens de transformation pacifique de la société entière. Mais il est très certain aussi que, ces formules organiques et harmoniques du socialisme ne sont que la réalisation même des principes et des droits solennellement proclamés et héroïquement défendus par nos pères de la grande révolution. C'est pourquoi M. Ledru-Rollin a été fondé à dire que le socialisme n'est que la République appliquée, organisée.

Le *Moniteur du soir* rappelle ensuite à M. Ledru-Rollin le mauvais effet de ses circulaires; il lui reproche de croire beaucoup trop à l'influence de la peur et de professer trop volontiers, en matière de religion républicaine, le dogme du *Compelle intrare*. M. Ledru-Rollin, dit-il, lorsqu'il demande un nouveau Cambon pour la République, a donc oublié que les *moyens financiers* de Cambon n'étaient autres que l'emprunt forcé, la confiscation et le maximum.

Certes, nous n'avons pas été des derniers à faire la critique des petits moyens *d'intimidation et d'agitation* que M. Ledru-Rollin a cru devoir employer ou tolérer, pendant qu'il siégeait, en qualité de ministre de l'intérieur, au gouvernement provisoire. Mais cette critique s'est usée en s'exagérant jusqu'à la calomnie. Il est temps de convenir que la petite *terreur morale* des circulaires de M. Ledru-Rollin, était bien anodine comparée à celle de 93, et qu'elle n'a fait beaucoup de mal qu'au ministre Ledru Rollin lui-même. Et puisque la bonne foi conduit le *Moniteur du soir* à reconnaître que le caractère généreux de M. Ledru-Rollin, repousse aussi énergiquement que tout autre l'échafaud de 93, elle aurait dû admettre aussi que lorsqu'il demande un nouveau Cambon pour les finances de la République de 1848, M. Ledru Rollin repousse également comme *moyens financiers, l'échafaud, l'emprunt forcé, la confiscation et le maximum.*

Dans les circonstances actuelles, la République a tout à perdre et la réaction tout à gagner à ce que les républicains des diverses nuances dénaturent ainsi eux-mêmes leurs intentions et leurs tendances.

Un des membres les plus distingués de l'Assemblée nationale allemande nous écrit :

« Nous sommes animés des mêmes sentiments que les démocrates français; mais je ne puis m'empêcher de vous parler encore ici des craintes que suscite au parti démocratique de l'Assemblée l'attitude du gouvernement français. Nos conservateurs ne tarissent pas d'éloges au sujet du général Cavaignac et de son gouvernement. Cela montre trop qu'ils pensent que nous sommes abandonnés par la France. Je voudrais que cela ne fût pas ainsi; malheureusement je ne m'aperçois que trop bien que le vent de la région diplomatique souffle d'une toute autre manière qu'il y a deux mois.

Le diable réactionnaire.

Malgré le traité d'assurance mutuelle contre le socialisme conclu entre toutes les bornes politiques, philosophiques et religieuses, les amis de M. Thiers, après avoir porté aux nues son magnifique discours, n'ont pas même fait semblant d'écouter le discours également magnifique de M. de Montalembert. L'*Univers* s'en plaint amèrement et fait judicieusement observer que si M. Thiers avait signalé le mal, M. de Montalembert avait rendu à la société un plus grand service en apportant le remède. Remède merveilleux en effet, et qui donne pleinement le droit à la coalition rétrograde, au Sonderbund anti-républicain, de railler les panacées socialistes. Ce remède, c'est *la peur de l'enfer*. La coalition a fini par trouver son chef, et ce chef est le diable en personne. Lucifer agitant sa fourche et retournant les adversaires de la rue de Poitiers sur la braise éternelle; voilà le pivot, la clef de voûte de la réaction. Otez Lucifer à la réaction, elle n'existe plus. Nous félicitons M. de Montalembert d'avoir signalé à la droite le seul candidat qu'elle puisse logiquement porter à la présidence de la République.

De la Médiation en Italie. (1)

Nous venons de lire avec un profond étonnement l'extrait d'un article de la *Gazette universelle d'Augsbourg*, concernant la médiation en Italie.

Nous en sommes encore à nous demander si un homme de bon sens peut sérieusement poser comme principe incontestable que la Lombardie et la Vénétie doivent être reconnues provinces de l'empire d'Autriche, comme l'Irlande est province de la Grande-Bretagne.

Au point de vue du droit absolu, la situation des deux peuples aurait peut-être plus d'analogie qu'on ne pense; mais au point de vue des actes historiques, des traités, des autorités diplomatiques, la situation de l'Italie est de beaucoup la plus favorable. L'Angleterre peut invoquer contre l'Irlande une espèce de cession d'Adrien IV, acte qui date d'environ *sept siècles*. En 1800, l'Irlande fut *unie* à l'Angleterre.

Nous voudrions que de son côté la *Gazette d'Augsbourg* pût nous dire d'où dérive le prétendu droit de l'Autriche sur la Lombardie et sur la Vénétie, qu'elle nous dît si l'une et l'autre ont été réunies à l'Autriche de manière à former un seul royaume.

Mais, mon Dieu ! à quoi bon cette discussion ? Est-ce que pour les despotes il existe d'autre droit que celui du plus fort ? que le droit du canon? Tout ce que l'on peut leur opposer de convaincant, d'entraînant en droit, n'est rien pour eux. Ils n'ont pour eux que les faits accomplis par la force brutale, ou par la ruse et l'hypocrisie.

Ainsi, à quoi bon rappeler à l'Autriche les emphatiques proclamations de l'archiduc Jean et de Nugent, et leurs promesses au nom de *François* en faveur des Italiens? A quoi bon prouver que ces proclamations, loin de constater les prétendus droits de l'Autriche sur l'Italie, les excluent entièrement en établissant au contraire que les Italiens ont droit à leur liberté, à leur indépendance? Liberté et indépendance que *François* leur promettait, leur garantissait *sur sa foi, sur son honneur* ! A quoi bon enfin relever toute l'iniquité de l'exécrable congrès de Vienne, où on disposa, comme d'un troupeau de moutons, de l'avenir des peuples sans qu'ils y fussent aucunement représentés?

La domination, ou plutôt l'usurpation de l'Autriche, date de cette trop fatale époque; elle date des célèbres traités de 1815, contre lesquels les peuples ont protesté. Nous ajouterons à ces souvenirs peu de mots.

Que les peuples de l'Allemagne s'édifient sur la bonne foi de leur *vicaire* après avoir parcouru sa proclamation adressée en 1809 aux Italiens!

On en jugera, du reste, par le fragment que nous allons citer.

« *L'empereur François envoie en Italie une forte armée.* (Il disait); CE N'EST PAS LA SOIF DE CONQUÊTE QUI L'Y POUSSE, *il veut se défendre lui-même* POUR RENDRE L'INDÉPENDANCE *à tant de nations européennes. Que Dieu seconde seulement la valeureuse entreprise de François, et l'Italie sera de nouveau heureuse et respectée! Une constitution conforme à la nature et à votre état politique fera le bonheur des* PROVINCES ITALIENNES (elles n'étaient donc pas autrichiennes alors), *et éloignera les insultes des étrangers. François vous promet cela.* LE CIEL, LE CIEL VOUS PARLE PAR SA BOUCHE. » Hypocrisie indigne!

Parlons de la médiation.

C'est en vain que l'on tenterait de vous persuader que cette médiation n'aura d'autre but que d'obtenir de l'Autriche quelques concessions plus ou moins larges en faveurs des Lombards et des Vénitiens, et nullement *l'affranchissement promis* de la Péninsule.

Une médiation dont le but ne serait pas l'AFFRANCHISSEMENT de l'Italie, non-seulement serait dérisoire, mais elle porterait une atteinte grave au droit que les Italiens, ainsi que les peuples civilisés et affranchis ont à leur liberté et à leur indépendance, et ils se verraient forcés de protester EN MASSE contre une telle médiation.

Car si la France et l'Angleterre ne se proposent pas l'affranchissement de l'Italie, elles consentent nécessairement, et par le fait, à la consolidation de la domination autrichienne dans l'Etat lombardo-vénitien et à l'asservissement du reste de l'Italie sous la même influence. En un mot, la France et l'Angleterre, par un nouveau traité, rappelleraient à la vie les exécrables et les exécrés traités de 1815. Ces traité, déchirés d'abord et anéantis par les signataires eux-mêmes, puis abolis de fait et de droit par le gouvernement républicain, n'existent plus, et ils ne peuvent pas être invoqués. Ils peuvent encore moins servir de base à la médiation sans que la France désavoue complètement la politique inaugurée LE 24 FÉVRIER.

Faut-il en appeler au manifeste du gouvernement provisoire ou au rapport lu le 6 mai par le citoyen ministre des affaires étrangères à l'Assemblée nationale, qui l'approuva?

Notre seconde pensée, dit-il, *fut pour le dehors. L'Europe indécise attendait le premier mot de la France. Ce premier mot fut* L'ABOLITION DE FAIT ET DE DROIT DES TRAITÉS REACTIONNAIRES DE 1815.

S'il en était autrement et si la France n'exigeait pas l'affranchissement de l'Italie, elle marcherait sur les traces du gouvernement déchu, et le gouvernement républicain ne serait, à l'égard de sa politique extérieure, que le copiste du gouvernement sorti des barricades de 1830.

En résumant les faits, nous verrons qu'en 1830 on avait, du haut de la tribune, proclamé *le principe de la non-intervention*; qu'en 1831 un mouvement en sens libéral ayant eu lieu dans le duché de Modène, se propagea avec la rapidité de la foudre jusqu'aux portes de Rome, sans qu'une seule goutte de sang fût répandue, tant il fut unanime. Eh bien! ce généreux mouvement fut paralysé de la part du gouvernement de Juillet par le désaveu solennel du principe proclamé. L'Autriche, libre ainsi d'intervenir en Italie, quoiqu'il ne s'agît pas des Etats possédés par elle, ne tarda pas à étouffer le mouvement, certaine qu'elle était aussi, il faut le dire, que ceux qui dirigeaient le mouvement reculeraient devant l'emploi des moyens nécessaires dans de pareilles circonstances.

Le prix de l'adhésion donnée par le gouvernement de 1830 à l'intervention de l'Autriche fut du côté de celle-ci l'adhésion au nouvel ordre de choses établi dans l'intérieur de la France, et la faculté pour le gouvernement de Juillet d'intervenir à son tour dans les affaires de l'Espagne, du Portugal et de la Belgique, trafic inique de chair humaine!

Mais l'Angleterre et la France républicaine surtout ne feront pas de pareils marchés.

Elles ne feront rien qui puisse porter atteinte à la liberté et à l'indépendance des peuples. Elles doivent les protéger et les aider, ou il faudra qu'elles désavouent tous leurs principes.

Dans cette hypothèse seulement, elles pourront admettre les prétentions de l'Autriche, ce qui serait injuste, indigne; car, encore une fois, les Italiens ne sont pas moins que les autres peuples civilisés.

Une médiation qui transigerait sur l'indépendance de l'Italie entière serait pire que l'inaction, pire que la neutralité.

Mieux vaudrait abandonner les Italiens à eux-mêmes, ne pas arrêter leur élan, ne pas les désarmer.

Dans le nouveau traité à intervenir, les puissances libérales sanctionneraient les prétentions de l'Autriche, et elles condamneraient les Italiens à l'asservissement; par le fait, elles les désarmeraient, mettant fin, dans l'intérêt unique de l'Autriche, à une lutte qui ne fait que commencer.

Et que l'on n'exagère pas les revers subis par les Italiens ! Ils ont un moment arrêté, mais non pas étouffé leur élan.

N'oublions donc pas que la France aussi, dans ses campagnes d'Italie, qui font sa gloire, a eu ses revers, ses échecs, et qu'elle s'est relevée; elle a pris avec usure sa revanche contre ses ennemis. Il n'est pas nouveau, dans les fastes de la guerre, de voir la fortune changer les vainqueurs en vaincus, et les vaincus en vainqueurs.

Et que l'on ne nous dise pas que, par la médiation, on obtiendra de l'Autriche un gouvernement plus libéral et des lois conformes au temps et aux circonstances.

Soyons de bon compte. Est-ce que les Italiens ont besoin de la médiation des deux plus influentes puissances de l'Europe pour décider l'Autriche à concéder quelques améliorations? Est-ce qu'elle n'a pas fait déjà des avances spontanées? Il dépend des Italiens, des Lombards, des Vénitiens de les accepter. L'Autriche serait bien aise de s'en tirer de la sorte; elle se passerait ainsi de la médiation de la France et de l'Angleterre.

Cependant, que l'Angleterre et la France y prennent bien garde : l'Autriche, tout en dédaignant leur médiation, pourrait bien la désirer dans le for de sa pensée. Nous savons que le cabinet de Vienne a été toujours suspect de machiavélisme.

Son prétendu droit à la domination de l'Italie n'ayant pour base que les traités de 1815, ces traités déchirés et anéantis par les puissances du Nord elles-mêmes à Cracovie, puis abolis de droit et de fait en Italie, l'Autriche pourrait avoir en vue de les faire revivre par un nouveau traité, et chercher pour complices l'Angleterre et la France.

Ce serait les ressusciter que d'admettre dans un traité ses prétentions, même sur le plus petit coin de l'Italie.

Que la France n'hésite pas davantage; qu'elle ne se désavoue pas, qu'elle ne se déshonore pas en reculant devant les principes qu'elle a proclamés, devant ses promesses spontanées en faveur des peuples qui réclament leur affranchissement, leur indépendance.

La France n'a qu'à le vouloir, et tous les peuples seront libres. Qu'elle plante sur le Rhin et sur les Alpes l'étendard de la liberté et de l'affranchissement des peuples!

Qu'elle se rappelle donc qu'en 1796 l'Autriche avait sur le Rhin 180 000 combattants. Bien que les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin, qui se trouvaient en présence de l'ennemi, fussent d'une infériorité numérique notable, à la fin de la campagne de 1796 et 1797, le général Joubert et le chef de brigade Andréossi présentèrent au Directoire le drapeau que le Corps législatif avait donné à l'armée d'Italie.

On y lisait que cette armée avait fait cent cinquante mille prisonniers, pris cent soixante-dix drapeaux, cinq cents cinquante pièces de siège, six cents de campagne!!! On y lisait aussi qu'elle avait triomphé en dix-huit batailles rangées, en soixante-sept combats.

Ne serait-ce pas le cas de crier comme Bonaparte au pont d'Arcole : « Vous n'êtes donc plus les soldats de Lodi? Où est donc votre courage? *Les Français ne sont donc pas les braves de 1796 et de 1797?* »

Nous ne le répèterons jamais assez : Que ceux à qui les destinées de la France et de tous les peuples civilisés sont confiées y réfléchissent! Jamais la France ne peut entrer en campagne sous des augures aussi propices qu'aujourd'hui.

Vous ne voyez donc pas que tous les peuples vous tendent la main? Tournez vos regards vers l'Allemagne, vers la Hongrie et vers l'Autriche même. Tous ces peuples vous appellent. La France est-elle ou non avec les peuples? Si elle est avec eux, qu'a-t-elle à craindre?

Ne nous abusons pas. Les deux grands principes — *despotisme* et *droit des peuples* — sont aux prises. Que la France seconde ceux-ci ou elle-même retombera sous le joug du premier.

Ce serait une grande erreur de fuir aujourd'hui une guerre qu'on n'éviterait pas plus tard et qui se présenterait alors avec des circonstances fatales.

Citoyens, à qui le sort et l'avenir de la France sont confiés, pensez bien qu'une seule erreur en politique peut amener la chute des empires les mieux affermis.

Une faute grave a été déjà commise, celle de ne pas prendre la position que le ministère Molé fit perdre à la France en abandonnant Ancône. Si ce fut une faute grave d'abandonner alors cette position sans stipuler des garanties pour que l'Autriche ne pût à son tour envahir les Etats du pape, on n'a pas commis une faute non moins dangereuse en s'abstenant de l'occuper de nouveau Ferrare, lorsque l'Autriche, en attaquant l'autorité de Pie IX, l'occupa, et menaça les autres provinces romaines.

Enfin, quel droit exclusif et imprescriptible aurait donc l'Autriche de dominer en Italie, et de l'opprimer sous un joug de fer? D'où ce prétendu droit émanerait-il?

Est-ce qu'il émane de Dieu?

Nous n'en sommes plus au temps où l'ignorance générale permettait aux despotes d'abuser du nom de la divinité pour établir et consolider leur domination sur les peuples.

Non, dirons-nous aux despotes, votre domination n'émane pas de Dieu, Non, vous ne relevez pas de lui. Vous êtes des rebelles à ses doctrines. Vous profanez son nom. Dieu est le principe même de la liberté, de la fraternité, et vous n'êtes que des oppresseurs, des égoïstes. *Tout pour vous; rien pour les peuples.*

Voilà votre devise.

Mais aussi gravez dans vos cœurs cette terrible sentence :

Si Dieu permet quelquefois que les tyrans versent le sang des peuples, il permet aussi que le sang soit puni par le sang. (Botta, *Histoire d'Italie.*)

L. COMETTI.

(1) Voir nos numéros du 24 août dernier et 2 septembre courant, sous le titre *Intervention en Italie*, et le numéro du 11 du courant, sous le titre de *Pacification de l'Italie.*

Nouvelles d'Italie.

Un journal de Lyon annonçait hier que Charles-Albert avait abdiqué. Les feuilles piémontaises ne contiennent rien à ce sujet.

L'armistice n'est pas renouvelé, mais comme le terme n'en a pas été dénoncé, il pourra être prolongé de huit jours en huit jours aux termes de la convention.

L'*Opinion* du 21 septembre reproche au ministère de Revel d'agir comme s'il ne voulait pas la guerre et de ne pas déployer l'activité qui serait indispensable dans les circonstances actuelles. « Et la médiation, ajoute ce journal, où en sommes-nous avec cela? Il est certain que l'Angleterre nous trompe; mais que fait la France? Il n'a pas encore été fixé une seule base, pas été nommé un seul plénipotentiaire, et nous en sommes aujourd'hui... au même point que le 9 août. Si le ministère de Revel veut sincèrement la paix, il devrait mettre en demeure les puissances médiatrices, et surtout la France, d'établir une trêve de six mois à de justes conditions qui assureraient à Venise la neutralité, qui ferait cesser en Lombardie l'exercice d'un pouvoir violent qui permettrait aux émigrés de rentrer dans leurs foyers sans craindre d'être inquiétés. Il faudrait que des commissaires des puissances médiatrices résidassent en Lombardie, pour veiller à l'exécution des stipulations. C'est ainsi que la médiation serait bonne à quelque chose.

Les agents de l'Autriche font dans la Vénétie de grands efforts pour obtenir des paysans des signatures en faveur de la domination autrichienne.

La nouvelle se confirme, dit le *Corriere mercantile*, que le contre-amiral Albini a reçu l'ordre de se porter de nouveau avec son escadre. Un fait positif, ajoute ce journal, c'est que le brick *le Furino* vient de partir de Gênes avec vingt mille fusils, en destination de Venise. Il va partir aussi de cette ville un autre bâtiment chargé de canon, de munitions et d'autres objets d'armement pour l'escadre.

Des détachements de volontaires et de soldats pontificaux sont arrivés à Venise sur des barques venues d'Ancône, sous le commandement du général Durando. Le 15, l'escadre autrichienne se trouvait dans les eaux de Caorle et se dirigeait sur Venise, si nous en croyons l'*Osservatore triestino*.

On lit dans le *Contemporaneo* de Rome :

Le bruit court que le nouveau ministère serait ainsi composé : l'ex-ambassadeur Rossi, à l'intérieur et par intérim aux finances; le duc de Rignano, aux travaux publics et au commerce, et aussi à la guerre par intérim; l'avocat Ciccognani aurait la justice et les grâces. Si cette combinaison ne pouvait réussir, l'avocat Piacentini arriverait au ministère. Au train dont vont les choses, il est facile de voir que l'ex-ambassadeur guizotin serait le seul ministre réel, et que ses collègues ne seraient que des satellites gravitant dans l'orbite de cette lumineuse planète. Toutefois, nous espérons que le prince réfléchira avant de confier les intérêts publics à la discrétion du soutenteur d'une politique qui a été plus fatale aux têtes couronnées qu'aux peuples. Ce serait de plus faire injure à la

République française que de se jeter dans les bras d'un homme qui a tout à espérer du retour de la dynastie d'Orléans. Le ministère de la police serait réuni à celui de l'intérieur, et l'on attend, dit-on, l'acceptation du général Zucchi ; mais ce bruit n'est répandu que pour endormir l'opinion publique, et lui faire accepter le ministère Rossi. Comment le général qui a combattu l'Autriche pourrait-il consentir à commander les armées d'un gouvernement qui fait tant d'humbles soumissions à cette puissance ?

On écrit de Messine, 13 septembre, au *Corriere mercantile* :

Lipari a fait sa soumission. La communication par voie de terre a été rétablie entre Melazzo et Messine. Les villes de Nolo et de Girgenti ont envoyé, comme Catane, des députations à Messine pour faire leur soumission. A Palerme il règne un grand mouvement.

M. de Cassibile a été élu syndic de Messine. Au nom du commandant général il a publié un bando accordant pleine et entière amnistie ; sont seuls exceptés les chefs de la révolte. La ville et les bourgs sont déclarés ports francs.

Il paraît qu'à Messine les troupes royales ont perdu 450 artilleurs, 600 Suisses, 1 200 Napolitains, 1 000 blessés portés à Reggio, 700 à Naples. Du côté des Siciliens il y a un millier de morts, outre un grand nombre de femmes, d'enfants et de vieillards. La perte totale, dit-on, est de 7 000 personnes, dont 900 appartiennent aux troupes royales.— Il ne reste plus à Messine une maison habitable.

L'Indépendant de Marseille résume en ces lignes les dernières nouvelles d'Italie, apportées par le paquebot *la Ville de Marseille*, qui a quitté Naples le 17 :

Le calme règne à la surface, mais l'inquiétude et un vague pressentiment tiennent les esprits suspendus. Il semble que tout le monde s'attend à de graves événements.

Le roi de Naples a accepté la médiation que les amiraux W. Parker et Baudin lui avaient signifiée.

La diplomatie rendra à la Sicile une indépendance qu'elle a acquise au prix d'héroïques sacrifices.

Les forces napolitaines et siciliennes gardent leurs positions.

Des lettres de Gênes annoncent que l'escadre sarde a reçu l'ordre de rester en croisière dans l'Adriatique.

Une tactique Radetzkienne.

Nous trouvons dans l'*Independente* de Venise, en date du 13 septembre, la singulière nouvelle que voici :

Le bruit se confirme ici que les généraux autrichiens emploient tous les moyens en leur pouvoir pour faire souscrire dans les provinces vénitiennes une sorte de pétition pour la réunion de la Vénétie à l'Autriche, dans le genre de celles réclamées par Charles-Albert.

Il n'est pas impossible que trompés, effrayés ou forcés, les ignorants ou les peureux ne couvrent de quelques signatures ces pages honteuses. Dans ce cas, l'Autriche ne manquerait de se prévaloir de ce simulacre d'adhésion aux yeux des puissances médiatrices pour leur faire accroire que la majorité de ses victimes désire le retour au régime paternel de l'empereur.

Il est donc bon que l'Europe soit avertie à temps de cette impériale manœuvre.

Menées légitimistes.

Des voyageurs arrivés de Bretagne rapportent que dans le Morbihan on fait faire aux paysans des pèlerinages à Sainte-Anne d'Auray en faveur du prétendant Henri V. Les pèlerins s'y rendent avec beaucoup de componction et reviennent chacun avec un ruban blanc à la boutonnière. Comme c'est édifiant ! *(National de l'Ouest.)*

— Les élections municipales de Château-Thébaud (canton de Vertou, arrondissement de Nantes), ayant été cassées par le conseil de préfecture, ont été recommencées dimanche dernier.

Les candidats légitimistes ont triomphé, et la proclamation de leurs noms a été saluée des cris de : Vive Henri V ! A bas la République !

L'autorité a voulu intervenir et faire cesser ce scandale, ces cris séditieux, cet appel à la guerre civile ; mais elle a été méconnue. Les quatre gendarmes survenus ont été repoussés et frappés : l'un d'eux a eu ses insignes arrachés, un autre a été très maltraité.

Le lendemain, les gendarmes se sont mis en devoir de dresser un procès verbal qui sera remis au procureur de la République. *(Id.)*

Assemblée nationale.

Séance du 25 septembre. — Présidence de M. MARRAST.

La séance est ouverte à midi et demi.

M. Armand (du Var) demande un congé. — Accordé.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet de constitution.

On s'est arrêté à l'art. 15, ainsi conçu :

« Tout impôt est établi pour l'utilité commune.

» Chaque citoyen y contribue en raison de ses facultés et de sa fortune. »

M. Servières a proposé de rédiger ainsi le 2e paragraphe :

« Chaque citoyen y contribue *dans la proportion de sa fortune.* »

M. DE CHARENCEY appuie l'amendement. Le bruit des conversations nous dérobe la plus grande partie de son discours.

L'orateur combat l'impôt progressif. Passé une certaine limite, il ne resterait plus rien au propriétaire. Armand Carrel, Robespierre lui-même, se sont prononcés contre l'impôt progressif. L'établissement d'un tel impôt aurait pour conséquence l'établissement d'une véritable inquisition.

DE TOUTES PARTS. Assez ! assez !

M. DE CHARENCEY. J'ai toujours été partisan du progrès ; mais je ne comprends pas le progrès de l'impôt, et c'est parce que l'article de la commission laisse la porte ouverte à cet impôt, que je repousse l'article de la commission et que j'appuie l'amendement.

M. GUÉRIN. On confond souvent deux choses très distinctes. Les critiques que l'on fait de l'impôt progressif s'appliquent principalement à l'impôt sur le capital et non à l'impôt sur le revenu. Cet impôt est le seul qui soit réellement proportionnel, le seul qui fasse peser sur tous des charges égales. Il permettra de réaliser un dégrèvement considérable au bénéfice des classes pauvres et de pratiquer sérieusement la fraternité.

Au reste, l'article de la constitution ne préjuge rien sur la question, c'est pour cela que je crois devoir repousser l'amendement.

M. LHERBETTE paraît à la tribune. (La clôture ! la clôture !)

Cette question, citoyens, est une des plus graves que nous puissions avoir à juger. L'impôt progressif est une menace pour la propriété, parce qu'il peut amener à la confiscation. Les impôts sont dus proportionnellement à la fortune de chacun. L'impôt progressif a été voté par la Convention en mars 93, sur la proposition de Barnave. Eh bien ! la Convention tira bientôt la conséquence de ce principe ; elle décréta un impôt de deux milliards.

UNE VOIX. C'était un emprunt forcé.

M. LHERBETTE. Un emprunt forcé qui ne se rembourse point est un impôt, ou je ne m'y connais pas. La Convention tirait la conséquence de l'impôt progressif, la spoliation.

On nous dit qu'il existe déjà des impôts progressifs dans notre législation : c'est inexact. Cet impôt est proportionnel, et, s'il a été distribué quelquefois progressivement, c'est contrairement à la constitution, ainsi que cela résulte d'une discussion qui s'éleva en 1816 à la Chambre des pairs. (Aux voix ! aux voix !)

Je ne veux pas entrer dans les détails des inconvénients de l'impôt progressif. On nous dit que l'impôt proportionnel pèse autant sur le nécessaire que sur le superflu. C'est un inconvénient sans doute ; mais n'est-il pas moindre que celui de l'impôt progressif, qui nécessite une inquisition de l'Etat dans la famille, qui mène à la confiscation et qui a une base arbitraire. C'est de deux choses l'une, ou la progression ne s'arrêtera pas, et alors vous arrivez à la confiscation, ou elle s'arrêtera, et alors vous cesserez d'appliquer votre principe lorsque le superflu sera excessif, c'est-à-dire lorsque le principe serait le plus applicable.

Le riche a besoin du pauvre sans doute, mais le pauvre a encore plus besoin du riche. Or, l'impôt progressif a pour effet de supprimer les grandes fortunes.

Quand vous aurez décapité les grandes fortunes, et appauvri les riches, il faudra bien que vous retrouviez l'impôt quelque part, alors vous en viendrez aussi à confisquer la chaumière du pauvre. (Très bien ! à droite.)

L'orateur parle au milieu du bruit des votes de confiance qui ne prouvent que la défiance de ceux qui les demandent et de ceux qui les émettent. Il somme le gouvernement de dire sa pensée sur l'impôt progressif. Il cite un passage de Condorcet sur le danger des situations qui manquent de netteté, et termine en conjurant l'Assemblée de poser des digues au torrent du socialisme qui monte toujours et menace de tout engloutir.

M. GOUDCHAUX. Je voulais parler en mon nom. M. le président m'a engagé à le faire au nom du gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne pouvez pas empêcher le gouvernement d'avoir une opinion sur l'impôt progressif. (Bruit.)

Le gouvernement n'a pas à émettre son opinion quand il s'agit de constitution ; chacun de nous réserve son droit de représentant.

L'article de la constitution dit que *chaque citoyen contribue à l'impôt en raison de sa fortune.* Je vous propose de mettre les mots : *En proportion de sa fortune et de ses facultés.* Je fais de cette modification l'objet d'un amendement.

VOIX NOMBREUSES. Ah ! ah ! enfin ! (Bruit.)

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC, de sa place. Il est impossible qu'un gouvernement subsiste en présence de méfiances qui ne se montreraient pas nettement. J'ai invité M. le ministre des finances à parler au nom du gouvernement, parce qu'il y a entre lui et moi communion d'idées depuis trois mois. J'ai invité le ministre à parler au nom du gouvernement, j'engage donc l'Assemblée à donner à ses paroles toute la portée qu'elles ont quand elles émanent du gouvernement.

(Une longue agitation succède à ces paroles.)

M. GOUDCHAUX. La constitution doit rattacher le pays à la République. Je veux que la forme républicaine subsiste, qu'elle ne se rattache ni à un consulat, ni à un empire, ni à une restauration, ni à une quasi-restauration. (Très bien !) Voilà pourquoi je propose de mettre les mots *en proportion* au lieu des mots *a raison*. Il faut que notre langage soit clair et précis ; il ne faut promettre que ce que l'on peut obtenir ; il faut donner au peuple une nourriture qu'il puisse digérer. (Bruit.—Rires.) J'ai parlé de nourriture, parce que l'impôt est une nourriture. (Rires. Interruptions.)

Il y a trois sortes d'impôts : l'impôt uniforme, l'impôt proportionnel et l'impôt progressif. On nous demande l'impôt progressif. (Bruit.)

Ce que je veux faire disparaître, c'est le vague de l'article. Les trois natures d'impôts sont progressives. La plus grande partie des impôts, aujourd'hui ne sont pas proportionnels, il s'en faut. Nous nous efforcerons de les rendre tels, mais il faudra du temps, beaucoup de temps, et je désire que la constitution que vous faites vive aussi long temps qu'il en faudra pour que l'impôt soit réparti dans une proportion exacte. (Mouvements divers.)

Que l'impôt progressif soit applicable plus tard, c'est possible ; mais il est certain qu'il ne l'est pas aujourd'hui. Il y a au maximum 5 millions de cotes foncières en France. Il est évident que dans ces conditions l'impôt progressif n'est pas applicable. Ce n'est pas déjà une si petite œuvre que de rendre tous les impôts proportionnels, et je crois qu'elle suffira aux premières années de notre république. Voilà ce que j'ai à dire à ceux qui demandent l'application immédiate de l'impôt progressif. Si plus tard on doit y arriver, on pourra alors réviser la constitution.

On suppose la République plus malade qu'elle est (on rit) ou qu'elle n'est. Nous avons apporté des lois d'impôts sur des objets nouveaux, et qui n'avaient pas encore payé l'impôt. Ces plans financiers auront pour effet de demander à celui qui possède plus que ce dont il a besoin pour donner à celui qui a un peu moins que ce dont il a besoin. Nous croyons que par ce moyen nous arriverons à réaliser les espérances de ceux qui demandent l'impôt progressif et à rassurer les craintes de ceux qui le craignent. (Mouvements divers.)

M. CAVAIGNAC, président du conseil. Quand il s'agit d'un décret d'application immédiate, le gouvernement doit donner son avis, parce qu'il peut avoir à appliquer ce décret ; mais, quand il s'agit d'une question de constitution, par exemple, il est certain que le gouvernement peut avoir à réserver son opinion, car, pour une œuvre qui durera beaucoup plus que nous, nous ne sommes que de simples représentants. (Très bien !)

Ainsi, il pourra arriver que, dans la discussion de cette constitution, nous ayons à réserver notre opinion.

Mais aujourd'hui le pays a besoin qu'il n'existe pas de voile entre l'assemblée nationale et le gouvernement. Quand j'ai dit au ministre des finances de parler au nom du gouvernement, je voulais seulement montrer l'union et la confiance qui existent entre les membres du gouvernement. Je voulais lever complètement ce nuage qui semblait exister entre l'Assemblée et nous, et prouver au pays qu'un même sentiment nous unit.

Je ne descendrai pas de cette tribune sans inviter ceux des membres de cette Assemblée qui ont des griefs contre nous à les formuler. Plus que jamais il importe que le gouvernement et l'Assemblée soient aux yeux du pays unis dans une même pensée.

PLUSIEURS VOIX. La clôture ! aux voix !

M. DUFAURE. Au nom de la commission, je dois dire quels motifs avaient déterminé la commission à introduire les mots EN RAISON dans sa rédaction. Le mot *proportionnel* n'était pas juste en présence des impôts qui existent aujourd'hui. (Interruptions.) Nous avons eu aujourd'hui une conférence avec M. Servières et M. Levet, auteurs d'amendements où ce mot *proportionnel* était introduit. Ils sont tombés de notre avis. M. le ministre déclare que la tendance du gouvernement républicain est d'introduire la proportionnalité dans l'impôt, c'est-à-dire l'égalité.

C'est une promesse pour l'avenir. Le lendemain du vote de la constitution, il ne faudra pas vouloir que la proportionnalité soit immédiatement réalisée ; il faudra seulement marcher dans cette voie. A ce point de vue, la commission adopte l'amendement.

Le premier paragraphe est adopté.

Voici le second paragraphe :

« Chacun y contribue en proportion de ses facultés et de sa fortune. »

On a demandé le scrutin de division.

Voici le résultat du vote :

Nombre des votants.	740
Majorité absolue.	371
Billets blancs pour l'adoption.	644
Billets bleus contre. . . .	96

L'Assemblée a adopté l'amendement.

« Art. 16. Aucun impôt ne sera perçu qu'en vertu de la loi.

M. POUGEARD propose de dire : « Aucun impôt ne peut être *établi* ni perçu qu'en vertu d'une loi. » Il développe au milieu du bruit cet amendement qui est rejeté.

L'article est adopté.

« Art. 17. L'impôt direct n'est consenti que pour un an.

» Les impositions indirectes peuvent être consenties pour plusieurs années. » — Adopté.

M. KOENIG propose d'ajouter à cet article la disposition additionnelle suivante :

« Sont exempts de l'impôt, les boissons, les denrées et tous autres objets de consommation de première nécessité qui seront spécifiés par la loi. » (Hilarité prolongée à droite.)

L'orateur insiste pour l'adoption de cette proposition, qui lui semble une conséquence nécessaire de la révolution de février. Il importe qu'il se décide à faire quelque chose pour la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Ce sera un moyen de faire sentir au pauvre les bienfaits de la République et de faire profiter du gouvernement républicain ceux qui sont le plus intéressés à ce gouvernement.

Cet amendement n'est pas adopté. Un petit nombre de membres de l'extrême gauche se lèvent seuls pour.

M. CAMILLE BÉRANGER demande à interpeller le ministre des finances au sujet d'un décret rendu par l'Assemblée.

VOIX DIVERSES. La constitution ! la constitution !

Les interpellations se feront lundi prochain.

On passe au chapitre 3 du projet de constitution. *Des pouvoirs publics.*

M. PIERRE LEROUX propose de placer en tête de cet article la déclaration suivante :

« L'Assemblée nationale,

» Considérant qu'il existe dans la connaissance humaine un principe qui n'est guère autre que la loi même de la vie, principe enseigné par toutes les grandes religions et toutes les grandes philosophies sous le nom de Trinité, reconnu sous la forme de la Foi par l'immense majorité des hommes qui peuplent l'univers, et en particulier par la majorité des Français ;

» Que ce principe, bien qu'il n'ait jamais été appliqué avec délibération aux constitutions politiques, n'en est pas moins visible dans toutes les constitutions dont nous admirons la durée, et que c'est à lui que l'on doit rapporter cette durée ;

» Considérant, en outre, que la connaissance de ce principe nous fait un devoir de l'appliquer ;

» Voulant substituer la lumière de la raison à un aveugle empirisme, le consentement à l'obéissance, la liberté à l'esclavage ;

» Décrète que la constitution politique de la République sera organisée d'après ce principe, afin de mettre cette constitution en rapport avec la loi même de la vie, de la rendre rationnelle et inattaquable, et d'anéantir par là dans leur germe les ambitions qui tendraient à la détruire. »

M. PIERRE LEROUX paraît à la tribune. (Aux voix ! aux voix !)

L'orateur invoque l'esprit du christianisme comme principe fondamental de l'état qu'il s'agit de constituer. La constitution que l'on institue, selon l'honorable orateur, ne sera qu'anarchie, elle n'organisera rien. Il n'y a aujourd'hui d'organisé que l'armée, et, si l'on est conséquent, le despotisme militaire est le seul gouvernement qui puisse être chargé de la conduite du pays.

La voix de l'orateur est incessamment couverte des cris : Aux voix ! aux voix !

L'orateur, au milieu de ces interruptions, cherche à établir son principe trinitaire.

M. Pierre Leroux, las de ses efforts inutiles pour se faire entendre, quitte la tribune en s'écriant : Mon devoir était de vous dire la vérité : vous ne voulez pas m'entendre, mais mon discours aura des lecteurs.

M. PROUDHON présente un autre amendement qui remplacerait l'art. 18 du projet, et qui est ainsi conçu :

« L'indivision du pouvoir et la division des fonctions est la première condition d'un gouvernement libre. » — Cet amendement est rejeté.

» Art. 18 du projet. « Tous les pouvoirs publics, quels qu'ils soient, émanent du peuple.

» Ils ne peuvent être délégués héréditairement. »

Le premier paragraphe est mis aux voix et adopté.

M. PROUDHON propose d'adopter après le second paragraphe ces mots : « Ni à vie. »

Le second paragraphe moins l'amendement, qui est réservé, est adopté.

M. DUFAURE. Je prie l'Assemblée de réfléchir sur les conséquences de cet amendement, et de ne pas s'engager à la légère. Nous ne voudrions pas, et l'Assemblée ne voudrait pas, ajoute-t-il, que l'amendement pût préjuger en rien contre l'inamovibilité de la magistrature. Il faut attendre, puisque tout à l'heure vous allez avoir à décider combien d'années durera la délégation donnée au pouvoir exécutif et au pouvoir législatif. L'amendement serait inutile en ce sens ; il serait dangereux en celui qu'on pourrait l'appliquer à la magistrature.

L'amendement est repoussé.

M. KERDREL propose un autre amendement ayant pour objet d'ajouter après ces mots : « Ils ne peuvent être délégués héréditairement, » ceux-ci : « Ils sont essentiellement séparés. » Au moyen de cet amendement, on supprimerait l'art. 19, ainsi conçu :

« La séparation des pouvoirs est la première condition d'un gouvernement libre. »

L'orateur a présenté sa proposition pour repousser par avance des amendements proposés pour faire nommer par l'Assemblée le président de la République.

M. SAINT-GAUDENS combat l'amendement. Quand il n'y a pas séparation des pouvoirs, il y a anarchie ou monarchie.

M. VIVIEN s'appuie sur les constitutions de 1791 et de l'an III pour demander le maintien de l'article proposé par la commission.

L'amendement est rejeté.

L'art. 18 est adopté.

« Art. 19. La séparation des pouvoirs est la première condition d'un gouvernement libre. » — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre qui annonce à l'Assemblée le décès de M. François Durand, représentant du Calvados.

Après cette lecture, M. le président tire au sort la grande députation qui devra assister aux obsèques de M. Durand.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de constitution.

« Art. 20. Le peuple français délègue le pouvoir législatif à une assemblée unique. »

M. LE PRÉSIDENT. Il y a trente-deux membres inscrits pour parler contre cet article. (Exclamation d'effroi.) La parole est à M. Lherbette, M. Lherbette n'étant pas là, la parole est à M. Duvergier de Hauranne.

M. DUVERGIER DE HAURANNE. Je ne sais si la question est déjà jugée, non par la raison, mais par l'instinct de la démocratie moderne. En soutenant qu'il est impossible de soutenir un gouvernement stable, régulier, avec une chambre unique, je crois remplir mon devoir et contribuer de mon mieux à l'établissement de la République.

Les hommes qui discutaient avec nous, sous l'ancien régime, nous disaient : Ne croyez pas que nous voulions de la république de la convention ; nous voulons ce que l'Amérique a établi chez elle : un pouvoir législatif divisé en deux chambres ; nous aurions ainsi, avec un président, ajoutaient-ils, tous les avantages de la monarchie constitutionnelle sans en avoir les désavantages. Comment ce changement s'est-il fait ? d'où vinrent ces grands cris dirigés contre la division du pouvoir législatif, et la proscription qu'on fit peser sur cette proposition ? Heureusement que nous avons vu ici bien des propositions de ce genre s'évanouir, et j'espère qu'il en sera encore de même pour la proposition de l'établissement de deux chambres.

Je crois qu'il serait facile de démontrer que la raison de séparation des pouvoirs en Angleterre n'est pas celle qu'on lui a attribué ; mais enfin l'Angleterre est un état monarchique, et sous ce point de vue on peut peut-être ne pas vouloir suivre cet exemple. Mais il n'en est pas de même des Etats-Unis, car c'est là une République, et assurément on peut se prévaloir de son exemple.

Sous l'empire et sous la restauration, il y avait deux chambres, et tout le monde sait que de 1822 à 1827, l'esprit libéral s'était réfugié de la chambre élective à la chambre des pairs. Si la restauration n'est pas tombée plus tôt, c'est qu'elle a été retenue dans sa chute par la chambre des pairs ; il faudrait ignorer l'histoire de notre pays pour l'ignorer.

Quand au dernier gouvernement, la chambre des pairs ne l'a ni sauvé, ni perdu, car elle n'existait pas... (Rires divers. — Interruption.)

Je dis que la chambre des pairs n'existait pas, car en lui ôtant l'hérédité sans donner l'élection, on l'a privée de toute force et de toute autorité : c'est une faute grave à laquelle j'avoue que j'ai pris part et je m'en accuse ici. (Sensation.) Dans la chambre des pairs, la couronne ne parlait pas, mais elle votait ; aussi n'y trouvait-elle ni résistance ni appui. Et cependant, malgré l'état dans lequel se trouvait la chambre des pairs, il est arrivé souvent que la division des pouvoirs a été fort utile, précisément à cause de la révision des lois votées par la chambre des députés.

L'expérience nous apprend donc que de tout temps la division du pouvoir a été une chose utile (Réclamations.) : voyons maintenant si la logique nous donnera les mêmes résultats.

Il est une chose certaine, c'est que, si les gouvernements changent, les esprits ne changent pas, et que les pouvoirs, soit aristocratiques, soit anarchiques, soit démocratiques, tendent toujours au despotisme, et qu'il leur faut un contrepoids. Toutefois, ce despotisme que l'on critique quand il émane d'une personne seule, on ne le conteste pas quand il émane d'une assemblée, parce que, dira-t-on, cette assemblée c'est le peuple ; la nation est une, et elle n'a pas besoin de deux organes pour faire connaître sa volonté.

En vérité, je m'étonne qu'on prétende résoudre par de pareils jeux de mots une question semblable. Le système d'une chambre est le plus simple, mais il n'y a rien de simple comme le despotisme. La liberté suppose plusieurs droits, plusieurs intérêts, plusieurs volontés qui se choquent. Vouloir supprimer ce choc, c'est attenter à la liberté. Que les soutiens du système aillent jusqu'à la dernière conséquence de leur principe : point de président, une assemblée unique, gouvernement par des délégués pris dans son sein. Est-ce là ce que vous voulez, messieurs de la commission ? Non, assurément ; et pourtant ce serait là la réalisation de l'unité. Le conflit entre l'assemblée et le président, conflit que vous prévoyez avec deux chambres, n'existera-t-il pas et ne sera-t-il pas plus violent avec une seule chambre ?

Tout le monde reconnaît que des lois, pour être bonnes, ont besoin d'être réfléchies; tout le monde reconnaît qu'une seule assemblée est susceptible d'entraînement et de précipitation, et personne ne veut du remède à ce mal. M. le rapporteur voit avec effroi les conséquences de l'antagonisme qui naîtrait entre les deux chambres. Mais cette crainte d'un débat réagirait sur la confection des lois. On s'appesantit davantage sur ses œuvres quand on pense qu'elles passeront sous le contrôle d'un juge et d'un critique. (Très bien !)

Que devient le dilemme qu'on nous pose ? On dit : Ou les chambres sont d'accord, et alors deux chambres sont utiles; ou elles sont en désaccord, et alors vous créez de rivalités. Je réponds, au contraire : Ou les chambres sont d'accord, et alors les lois qu'elles sanctionnent ont une double autorité; ou elles ne sont pas d'accord, et alors il est certain que les projets ne sont pas suffisamment élaborés, et qu'il faut les étudier de nouveau.

La commission, en instituant une seule chambre, nous en a pourtant promis deux; et vous allez le voir. M. Pierre Leroux disait, il y a quelque temps, qu'il n'y avait rien de nouveau dans la constitution : je lui en demande pardon, mais il y a quelque chose de nouveau dans le conseil d'Etat. Voici comment s'exprime, à cet égard, M. le rapporteur :

« A côté de l'Assemblée unique, la constitution place un conseil d'Etat choisi par elle, émanation de sa volonté, délibérant à part, en dehors des mouvements qui peuvent agiter les grandes réunions. C'est là que la loi se prépare, c'est là qu'on la renvoie, pour la mûrir, toute proposition d'initiative parlementaire qui paraît trop hâtive au pouvoir législatif. Ce corps, composé d'hommes éminents, et placé entre l'Assemblée qui fait la loi et le pouvoir qui l'exécute, tenant au premier par sa racine, au second par son contrôle sur l'administration, aura naturellement une autorité qui tempérera ce que l'Assemblée unique pourrait avoir de trop hardi, ce que le gouvernement pourrait avoir d'arbitraire. »

Politiquement, le conseil d'Etat est une conception fausse ; c'est également une conception fausse, administrativement parlant; et je ne sache pas que si deux négations valent une affirmation, deux faussetés puissent valoir une vérité. (On rit.)

L'orateur explique en peu de mots son système. Les deux chambres diffèreraient pour le nombre, l'âge et les qualités de ceux qui la composeraient. Sommes-nous sincères, ajoute-t-il, nous disons qu'à notre avis, il devrait encore exister une différence dans le mode d'élection, mais pour soustraire notre proposition à tout reproche d'aristocratie, nous appelons le jugement des électeurs à se prononcer sur ce choix, et nous nous en remettons au bon sens populaire.

Une autre objection ne nous arrêtera pas, je veux parler des conflits qui, dit-on, ne manqueront pas de s'élever entre les deux Assemblées. Nous avons proposé un moyen pour faire cesser les dissidences, c'est de réunir les deux Assemblées pour discuter et vider ensemble ces difficultés. On nous dit : Mais pourquoi, puisque vous l'admettez dans certains cas, cette réunion, ne pas l'admettre toujours ? Mais on oublie qu'ainsi l'on ne remédierait pas aux inconvénients d'une seule Assemblée, et que le problème resterait sans solution.

Quant à moi, qui ai dit sous l'ancien gouvernement, et à la grande colère des dynastiques, qu'en dernier mot la victoire devait rester au pouvoir qui représentait le plus la volonté nationale, j'espère qu'on ne m'accusera pas de vouloir imposer silence à cette volonté.

L'orateur rappelle le besoin de confiance que la République éprouve. Croit-on la satisfaire, ajoute-t-il, en constituant une chambre unique qui ouvrira la porte aux votes irréfléchis ?

Pour ma part, je le répète en terminant, je crois faire acte de loyauté en demandant une institution qui me paraît nécessaire à la République. Je ne suis pas de ceux, on le sait, qui ont désiré et prévu la République... (Mouvement prolongé. — Interruption.) Je me rendrais coupable d'une hypocrisie honteuse si je disais le contraire. Mais je l'ai acceptée loyalement et sans arrière-pensée.

Je veux que la France puisse enfin observer le bien-être qu'elle demande depuis cinquante ans; c'est pour cela que je veux une institution viable et qui puisse donner au pays les garanties qu'il a le droit d'espérer. Si vous refusez de donner à la République cette institution que je réclame pour elle, républicains de la veille, vous la compromettez.

M. ANTONY TOURRET. Je viens défendre l'art. 20 de la constitution, c'est-à-dire l'avenir de la République. (Bruit.) Nous sommes arrivés tous aujourd'hui, grands et petits, riches et pauvres, à nous incliner devant le grand principe de la souveraineté nationale, c'est-à-dire du suffrage universel.

Avez-vous le droit de vouloir élever contre cette volonté et de dire au peuple : Nous allons nous scinder en deux Assemblées, et élever deux tribunes qui peut-être seront rivales? Non, vous ne le pouvez pas; vous devez respecter la volonté qui vous a assemblés dans cette enceinte.

Consultez cette sybile (Bruit) que l'on nomme l'histoire, et vous verrez que partout on a fini par obéir à la volonté du peuple.

L'orateur dit qu'il ne saurait comparer le Français tout courtois à John Bull, qui suspend sa politique à la bouche d'une femme. (Exclamations.) Quant à l'Amérique, il faut lui laisser son besoin de fédéralisme et ses forêts jadis vierges. (Nouvelle explosion de rires.) Il faut laisser à la France le droit d'exprimer sa pensée, car la France, qui a fait trois révolutions, ne peut se contenter de trois mots.

Permettez-moi de vous dire un premier et un dernier mot : au 24 février, j'ai ouvert mon cœur républicain; et j'avoue que je ne savais pas si nous serions assez nombreux pour gouverner la République; mais le 25 au matin, j'ai vu se lever une foule de républicains; aussi maintenant j'aime les républicains du lendemain, autant et plus que les républicains de la veille. Maintenant je me demande comment, parmi les républicains de la veille, il ne s'en trouve pas un seul qui demande deux assemblées....

Dans les républicains du lendemain, je ne vois personne qui veuille d'une Assemblée unique. Je prie donc nos amis du lendemain de ne pas nous mettre dans le cas d'une rupture qui ne viendrait pas de nous, et j'espère que je voterai avec eux l'Assemblée unique.

L'orateur dit qu'au physique comme au moral, la ligne la plus courte est la ligne droite : je défie qu'on réponde à cet argument ; il faut donc une chambre unique.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures un quart.

FAITS DIVERS.

— Le bruit s'est répandu aujourd'hui dans la salle des Pas-Perdus de l'Assemblée nationale que M. Gustave de Beaumont avait refusé à Louis-Napoléon ses passeports pour se rendre à Paris. Nous ne répétons ce bruit que sous toutes réserves. (*Patrie.*)

— M. Ives, représentant du Haut-Rhin, montrait aujourd'hui à l'Assemblée une lettre, qui confirmait avec de grands détails, l'insurrection qui vient d'éclater dans le grand-duché de Bade. (*Idem.*)

— Le ministre de l'instruction publique a envoyé à M. Alfred de Martonne une lettre de remerciments au sujet de l'envoi de ses deux opuscules : *Isabelle d'Autriche* et *Examen de l'Histoire de la littérature française*.

— Avant-hier au soir, à dix heures, un convoi d'insurgés, escorté par un régiment de ligne, est parti de la Préfecture de police, se dirigeant le long du quai pour gagner le chemin de fer du Havre. Quelques individus et des femmes suivaient silencieusement le cortége. De temps en temps, quelques cris de : Vive la République ! et le chant de la *Marseillaise* se faisaient entendre, mais ils étaient aussitôt réprimés, quoique avec une grande douceur, par le chef du détachement.

Le *Journal du Havre* annonce en ces termes l'arrivée au Havre de ce dernier convoi :

« Trois convois d'insurgés, d'ensemble cinq cents environ, sont arrivés ce matin par le chemin de fer. Pour combiner l'embarquement avec l'heure de la marée, l'*Ulloa* s'était halé entre les portes du bassin de la Floride, qui avaient été ouvertes, mais les insurgés tardant à arriver, la marée commençant à baisser, la frégate a dû rentrer dans le bassin et reprendre, à quai, sa place ordinaire. Là, l'opération de l'embarquement a eu lieu sans aucun incident digne de remarque. L'*Ulloa* doit partir à la marée de demain. »

— Le général Lamoricière a passé avant-hier en revue les troupes qui composent le camp de la Chapelle-Saint-Denis. Il leur a, dit-on, annoncé que bientôt elles viendront prendre garnison dans Paris.

— Un journal prétend qu'un représentant du peuple, nommé par les électeurs de la Gironde, doit donner sa démission, afin de nommer à sa place M. le maréchal Bugeaud.

— Les individus accusés d'avoir pris part à l'insurrection, dont les noms suivent, ont été écroués à la maison de justice des conseils de guerre, qui auront à les juger prochainement :

François Husson, charpentier ; Jean-Claude-Camille de Montmahou, professeur au lycée Descartes; Jean Chaudesaigues, sergent ; Jean-Pierre Chaudesaigues, cordonnier ; Pierre-Etienne Brun, compositeur-typographe ; Louis-Alexis Fleury, ouvrier couverturier ; Louis-Jacques Voisambert, cordonnier ; Joseph-Marie Beudon, corroyeur ; Georges-Alphonse Nozières, cordonnier , Jean-Marie Mazin, clontier ; Pierre-Nicolas Dussart, garde national ; Vincent-François Lecuyer, tourneur en cuivre ; Bosel, capitaine d'artillerie de la garde nationale de Belleville ; François Lécuyer, tourneur en cuivre ; Joseph-Jacques-Thomas Grenon, dit Mounier, architecte ; Constant Hudet, appréteur en bijouterie, André-Joseph Jannot, piqueur de moellons.

— On fait circuler dans les deux faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine une pétition adressée à l'Assemblée nationale, et qui demande la mise en liberté de M. Raspail, prisonnier au donjon de Vincennes depuis les événements du mai. Une autre pétition se signe dans les mêmes quartiers à l'effet de faire annuler l'élection de M. Achille Fould. On parle vaguement de corruption, de sommes répandues pour faire triompher cette candidature.

— On lit dans l'*Emancipation de Bruxelles* :

« On assure que sir Robert Peel est l'ami et le conseil du prince Louis-Napoléon. Ce serait par ses inspirations que le prince se laisserait conduire. »

— Depuis quelques jours, le concierge du n° 26, rue Neuve-des-Mathurins, était en proie à des accès de fièvre chaude : il croyait qu'on l'accusait de communisme, qu'on allait l'arrêter et qu'on en voulait à ses jours. Ce matin ce malheureux résolut de se tuer, il quitte sa loge, monte au sixième étage, et comme il y avait dans la cour un joueur d'orgue sur lequel il pouvait tomber, il jette un morceau de bois pour qu'il ait à se déranger, puis aussitôt se laisse glisser par la lucarne et se précipite sur les dalles, où il se brise les membres.

— Des affiches placardées annoncent la formation définitive de la commission de colonisation de l'Algérie.

Cette commission est composée de MM. Foy, Martin-Bernard, Didier, Dubodan, Beslay, Boissel, Trélat, représentants du peuple ; Martellet, maire du 7e arrondissement ; Richard, maire du 8e; O'Reilly, secrétaire-général de la préfecture de police ; Dumont, docteur en médecine ; Grisolle, idem ; Pellmann, ancien sous-directeur au ministère de la guerre.

La commission a appelé M. Trélat à la présidence et M. Didier à la vice-présidence. Elle a désigné pour son secrétaire M. Caillé, sous-chef du bureau de la colonisation à la direction des affaires de l'Algérie. Il a été décidé :

1° Que les ouvriers de toutes professions de Paris et de la banlieue, qui désireraient participer au bénéfice du décret du 19 septembre, devront au préalable se faire inscrire dans leurs mairies respectives, où des listes et des dossiers seront formés pour chacun d'eux ;

2° Que, sur la vu des listes et des dossiers, la commission vérifiera les titres, et dressera les Etats d'admission dans les colonies ;

3° Qu'une affiche portera immédiatement ces dispositions à la connaissance de la population ouvrière.

La commission, de concert avec les ministres de la guerre et des travaux publics, a choisi pour lieu de réunion la galerie neuve des Tuileries, local de l'ancien Trésor, près le guichet de l'Echelle.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi leur journal.

On s'abonne à **Paris**, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

Plusieurs abonnés nous ont prié de leur continuer l'envoi du journal, en nous annonçant un envoi prochain de fonds. Nous les prions de régulariser sans retard leur position, s'il ne veulent point éprouver d'interruption.

La Démocratie a diminué ses prix d'abonnement et repris son ancien format.

La Démocratie pacifique, édition du **matin**, se vend **cinq centimes** le numéro.

L'édition du **soir** se vend également **cinq centimes**.

L'ABONNEMENT EST FIXÉ AINSI POUR LE JOURNAL QUOTIDIEN.

	1 an.	6 mois.	3 mois.		1 an.	6 mois.	3 mois.
Paris,	20 fr.	11 fr.	6 fr.	au lieu de	28 fr.	15 fr.	8 fr.
Départements,	32	17	9	--	38	20	11
Pays étrangers,	50	26	14	—	55	28	15

POUR LE NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

	1 an.	6 mois.	3 mois.
Paris et Départements	10	5	3
Étranger	11	7	4

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Gaudens. — M. L. — J'ai transmis l'avis. — Je n'ai rien pour la rue de Montreuil, mais je chercherai, et la généreuse sollicitude de votre cœur ne sera pas oubliée. — D. L.

Bourse du 25 septembre 1848.

La mesure du ministre des finances, pour la fermeture des escomptes sur les certificats d'emprunt et des actions de Lyon n'exerce aucune influence sur le marché. On s'attendait à de la hausse, c'est la stagnation qui a lieu. En présence de ce résultat, chacun est libre de chercher la cause de cette anomalie suivant son point de vue ; mais ne serait-elle pas dans ce sentiment assez général, que certains rouages du ministère ne sont pas appropriés à la grandeur des circonstances aux besoins de la situation ?

Le 5 p. 0/0, resté samedi à 68 50, reste à ce taux après avoir fait 68 75 au plus haut, et 68 25 au plus bas. La Banque de France perd 15 fr. à 1605. Toutes les autres valeurs sont stationnaires. Les affaires sont peu animées.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0.	44 25	44 50	44 ..	44 50
Trois 0/0 (Emprunt 1848).	.. ..	.. ..	.. ..	69 ..
Cinq 0/0.	68 50	68 75	68 25	68 5

25 septembre. AU COMPTANT. COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 50 ..	4 Canaux avec prime.	885 ..
— Emprunt 1847-1848	68 75 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars.	68 50 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	200 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1605	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	25 ..
Récep. Rothschild	78 50	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	64 ..	— 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	..	2 1/2 hollandais.	.. ..
— 1842	.. ..	Zinc Vieille Montagne	2287 50
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque 1835	645 ..	Emprunt du Piémont	... ..
Obligations de la Ville	1100 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT	Hier	Auj.	AU COMPTANT	Hier	Auj
Saint-Germain	... ..	320 ..	Orléans à Bordeaux	378 75	378 75
Versailles, rive droite	117 50	... ..	Du Nord	375 .	375 ..
rive gauche	100 ..	100 ..	De Paris à Strasbourg	342 50	341 25
Paris à Orléans	660 ..	660 ..	Tours à Nantes	325 ..	325 ..
Paris à Rouen	420 .	420 ..	Paris à Lyon.	360 ..	361 25
Rouen au Havre	... ..	195 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	200 ..	197 50	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle.	85 ..	85 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	245 .	245 ..	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 septembre.

THÉATRE DE LA NATION.—

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Jeanne d'Arc, Il ne faut jurer de rien.

OPÉRA-COMIQUE.—Pasearello.

ODÉON.—Le Philinte de Molière, le Collatéral.

THÉATRE-HISTORIQUE.—Angèle, le Chandelier.

GYMNASE.—La Comtesse de Sennecey.

VAUDEVILLE.—Incessamment la réouverture.

VARIÉTÉS.—Muet d'Ingouville, Maison en Loterie, les Extrêmes, Candide.

THÉATRE MONTANSIER.—Le Camp de Saint-Maur, le Mobilier de Rosine, Père et Père, le Caporal et la Payse.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Enfants du Délire, Trente Ans, Chasse aux Conscrits.

GAITÉ.—La Taverne du Diable, le Passage Vendôme, l'Ane, intermède.

AMBIGU-COMIQUE.—Napoléon et Joséphine, le Mari nourrice, Café de l'Ambigu.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.

FOLIES.—Les 20 Sous de Périnette, les Deux Francs-Maçons, un Logement pour trois, le Fils du Roulier.

DÉLASSEMENTS.—L'Idiot, les Mémoires du Diable.

THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Les Dragons, le Huit, Jenny, le Chevalier.

COMTE.—Michel Cervantes, un Pari, l'Ecuyer du Cirque, Marquis et Marquise, Claude et Baptiste, Dis-moi Pourquoi?

CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées).—A huit heures, soirée équestre.

HIPPODROME (barrière de l'Etoile.)—Char du Soleil.

CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.)—Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.

THÉATRE-SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.

CHATEAU DES FLEURS.—Tous les jours, de 2 à 6 h., promenades, jeux de toute espèce. — Prix : 1 fr.

DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle).—Vue de Chine, Eglise Saint-Marc.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 164. ÉDITION DU [illegible] Mercredi 27 Septembre [illegible]

PRIX DE L'ABONNEMENT [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION [illegible] au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

La Démocratie a diminué ses prix d'abonnement et repris son ancien format.

La Démocratie pacifique, édition du **matin**, se vend **cinq centimes** le numéro.

L'édition du **soir** se vend également **cinq centimes**.

L'ABONNEMENT EST FIXÉ AINSI POUR LE JOURNAL QUOTIDIEN.

	1 an.	6 mois.	3 mois.		1 an.	6 mois.	3 mois.
Paris,	20 fr.	11 fr.	6 fr.	au lieu de	28 fr.	15 fr.	8 fr.
Départements,	32	17	9	—	38	20	11
Pays étrangers,	50	26	14	—	55	28	15

POUR LE NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

Paris et Départements	10	5	3
Étranger	14	7	4

En ce qui concerne le réglement des abonnements qui courent en ce moment, voici les règles que nous suivrons :

POUR PARIS.

Les échéances des 15 octobre, 1er novembre et 15 novembre 1848, seront reculées	de 15 jours.
des 1er décembre, 15 décembre 1848, 1er janvier et 15 janvier 1849,	de 1 mois.
des 1er février, 15 février et 1er mars 1849,	de 1 mois 1/2.
des 15 mars, 1er avril et 1er avril 1849,	de 2 mois.
des 1er mai, 15 mai, 1er juin et 15 juin 1849	de 2 mois 1/2.
des 1er juillet, 15 juillet et 1er août 1849,	de 3 mois.
des 15 août et 1er septembre 1849,	de 3 mois 1/2.

POUR LES DÉPARTEMENTS.

Les échéances des 1er et 15 novembre, 1er et 15 décembre 1848, et 1er janvier 1849, seront reculées	de 15 jours
des 15 janvier, 1er et 15 février, 1er et 15 mars 1849,	de 1 mois.
des 1er et 15 avril, 1er et 15 mai et 1er juin 1849,	de 1 mois 1/2
des 15 juin, 1er et 15 juillet, 1er et 15 août 1849,	de 2 mois.
du 1er septembre 1849	de 2 mois 1/2.

Quant aux personnes qui, avant de connaître le changement de prix, prennent des abonnements à dater du 15 septembre et nous envoient 11 fr. pour 3 mois, 20 fr. pour 6 mois ou 38 fr. pour un an, nous les inscrirons pour 4 mois, 7 mois et 14 mois.

PARIS, 26 SEPTEMBRE.

Assemblée Nationale.

M. LOUIS NAPOLÉON ET M. RASPAIL.

L'Assemblée continuait une discussion soporifique sur le nombre des chambres. Quelques orateurs avaient déjà ressassé tous les arguments connus sur cette question, qui offre aux hommes animés du sentiment démocratique aussi peu d'incertitude que le *droit au travail*. Tout à coup les rapports présentés sur les élections de l'Yonne et de la Seine introduisent dans la séance une puissante diversion. Le nom de Louis-Napoléon Bonaparte est prononcé. Tous les regards se tournent vers le banc où siége déjà le nouvel élu. Le rapporteur a la maladresse de demander un ajournement de l'admission jusqu'au moment où le citoyen Bonaparte aura justifié par pièces de son âge et de sa nationalité, mais l'Assemblée frémit d'impatience. Elle ne veut pas qu'on prolonge dans les esprits la petite agitation dont le nom de Louis Bonaparte a été l'occasion ; elle ne veut pas qu'on élève un piédestal au citoyen Louis en lui faisant une guerre puérile. On déclare que la notoriété tiendra lieu de pièces. L'ex-prince est proclamé représentant.

A ce moment un homme jeune encore, de petite taille, vêtu de noir, distingué dans ses manières, s'est dirigé vers la tribune un papier à la main ; c'était Louis-Napoléon Bonaparte. D'une voix sonore il a lu la déclaration suivante, dont les termes, assurément, ne le compromettront pas :

"Citoyens représentants, il n'est pas permis de garder le silence après les calomnies dont j'ai été l'objet. J'ai besoin d'exposer ici hautement et dès le premier jour où il m'est donné de siéger parmi vous, les vrais sentiments qui m'animent et qui m'ont toujours animé.

Après trente-trois ans de proscription et d'exil, je retrouve enfin une patrie et tous mes droits de citoyen.

La République m'a fait ce bonheur ; que la République reçoive mon serment de reconnaissance, mon serment de dévouement, et que les généreux concitoyens qui m'ont porté dans cette enceinte soient certains que je m'efforcerai de justifier leurs suffrages en travaillant avec vous au maintien de la tranquillité, ce premier besoin du pays et au développement des institutions démocratiques que le peuple a le droit de réclamer.

Longtemps je n'ai pu consacrer à la France que les méditations de l'exil et de la captivité. Aujourd'hui la carrière où vous marchez m'est ouverte. Recevez-moi dans vos rangs, mes chers collègues, avec le même sentiment d'affection et de confiance que j'y apporte. Ma conduite, toujours inspirée par le devoir, toujours animée par le respect de la loi, ma conduite prouvera, à l'encontre des passions qui ont essayé de me proscrire encore, que nul ici plus que moi n'est résolu à se dévouer à la défense de l'ordre et à l'affermissement de la République.

Quelques cris de vive la République ! répondent à cette profession de foi, plus sincère, nous l'espérons, que celle des partis qui font *l'épreuve de la République*. Pour juger Louis-Napoléon, nous attendrons ses actes. La Révolution de Février, son élection même, peuvent avoir fait de lui un homme nouveau. Qu'il se manifeste par des paroles sages, par des actions dignes, sérieuses, et ce n'est pas nous qui désormais opposerons le héros de Strasbourg et de Boulogne au représentant de 1848.

L'incident relatif au citoyen Raspail a jeté dans l'Assemblée beaucoup plus d'agitation que l'admission de l'ex-prince Louis.

On avait témoigné au citoyen Louis-Napoléon de la curiosité, mais le nom de Raspail a excité les pas[illegible]ns. Toutefois, malgré des interpellations violentes, des rappels à l'ordre, une vive effervescence à la surface, il n'y avait pas au fond de lutte sérieuse. La droite sentait qu'elle ne pouvait pas contester l'élection de M. Raspail et jeter un pareil défi à 70 000 électeurs. La gauche, d'autre part, n'espérait pas obtenir la mise en liberté de M. Raspail, et redoutait de constater sa faiblesse numérique sur un pareil vote. On s'est donc mesuré des yeux, on s'est fait de grandes menaces, puis quand il s'est agi de combattre, tout le monde s'est trouvé d'accord. L'Assemblée a validé presque unanimement l'élection du citoyen Raspail ; elle a déclaré avec presque autant d'ensemble, et conformément au réquisitoire du procureur de la République, que le nouveau représentant resterait sous les verroux. La gauche s'est contentée de constater qu'on avait pris cette décision contre le citoyen Raspail sans l'entendre.

La République honnête.

On nous parle de la République honnête : mais sommes-nous débarrassés de toutes les turpitudes politiques, de toutes les injustices sociales qui ont produit la Révolution de Février ?

De prétendus hommes d'Etat, plats valets [illegible] monarchie, demandent au suffrage universel l'entrée dans une assemblée républicaine. — Est-ce de la république honnête ?

Des puritains qui ont combattu la soif des places se gorgent de traitements et envahissent toutes les fonctions de l'Etat. — Est-ce de la république honnête ?

Des fonctionnaires touchent l'argent de la République et conspirent pour la renverser. — Est-ce de la république honnête ?

Des banquiers sèment l'or et achètent le suffrage de la misère. — Est-ce de la république honnête ?

Le clergé des campagnes abuse de son influence sur les petits propriétaires pour leur persuader que les socialistes sont des voleurs et des assassins. — Est-ce de la république honnête ?

Les réactionnaires font leurs efforts pour que la transportation soit maintenue et l'amnistie refusée, tandis qu'il est notoire qu'un grand nombre de transportés sont innocents. — Est-ce de la République honnête ?

Dans l'intérêt du peuple, le Gouvernement provisoire avait supprimé les droits d'entrée sur le bétail, et les marchands ont continué à vendre la viande au même prix. — Est-ce de la république honnête ?

A la bourse, la spéculation et l'agiotage ont repris leurs cours, et les habiles profitent de la pénurie des capitaux et de la crise industrielle pour rançonner encore plus le producteur. — Est-ce de la république honnête ?

A mesure que la misère grandit, tous les intermédiaires parasites diminuent leur crédit et augmentent leurs fraudes sur la qualité, la quantité et le prix. — Est-ce de la république honnête ?

L'exploitation de l'homme par l'homme est en vigueur plus que jamais ; pressé par la faim, le travailleur est contraint plus que jamais de se vendre au rabais ; et les priviléges de la fortune, inutiles comme toujours, continuent à vivre du labeur de milliers de prolétaires. — Est-ce de la république honnête ?

Au dedans, les conquérants et les spoliateurs légaux se servent toujours du capital, c'est-à-dire de l'instrument de travail, comme d'un instrument de guerre, pour conquérir la richesse ; au dehors, ils voudraient que le gouvernement républicain fît alliance avec les conquérants féodaux, afin de comprimer et d'exploiter encore les plus travailleurs. — Est-ce de la république honnête ?

Enfin, les barons du coffre-fort qui exploitent les masses laborieuses, qui rançonnent le producteur et le consommateur ; les privilégiés, les parasites et les improductifs, qui, sans travail, retiennent des parts énormes dans la richesse sociale, se croient des gens très moraux, et traitent de canaille le peuple qui les enrichit. — Est-ce de la république honnête ?

Non, la République honnête n'existe pas ; ce sont toujours les mêmes turpitudes politiques, toujours les mêmes iniquités sociales ; et il ne pouvait en être autrement, car la cause de la corruption et de l'injustice n'a pas été atteinte.

La notion de l'honnêteté véritable n'est pas suffisamment développée dans les esprits. On ne sait pas encore ce que c'est qu'un honnête homme.

Nous n'aurons la République honnête que lorsque nous aurons la République sociale, c'est-à-dire lorsque le milieu civilisé sera transformé selon la justice et la vérité, lorsque tous les droits seront reconnus, tous les priviléges abolis, tous les intérêts harmonisés, en un mot, lorsque l'exploitation de l'homme par l'homme aura fait place à l'association de l'homme avec l'homme.

Ont été nommés représentants à la Guadeloupe :

SCHŒLCHER
PERINON,
CHARLES DAIN.

Suppléants :

Louis MATHIEU (noir).
WALLON, professeur à l'école normale de Paris.

Un de nos abonnés qui se dit bien informé nous écrit que ce n'est point en faveur du maréchal Bugeaud, mais bien en faveur de M. Guizot, qu'un honorable représentant de la Gironde va donner sa démission.

La royauté agonisante est allée de M. Guizot à M. Molé, puis de M. Molé à M. Thiers ; on retrograde suivant la même [illegible] après M. Thiers M. Molé ; après M. Molé M. Guizot ; c'est logique.

Le fait peut n'être pas vrai, mais il est vraisemblable.

L'Impôt Progressif. [illegible]

Le *Constitutionnel* entonne ce matin les louanges du gouvernement qui a renoncé au principe de l'impôt progressif, ou du moins a eu *la sagesse* de le reléguer par delà les nuages d'un avenir indéterminé.

Pour faire comprendre *l'absurdité* de l'impôt progressif, le *Constitutionnel* suppose l'application de la progression géométrique, et il démontre facilement qu'en frappant les revenus de 10 000 fr., 20 000 fr., 30 000 fr. d'un impôt progressif de 10, 20, 30 p. 100, on arrive à prendre la totalité à celui qui possède 100 000 fr. de revenu. Et le *Constitutionnel* s'écrie alors [illegible]vement : *C'est la spoliation !*

Mais pourquoi s'arrêter en si beau chemin ? En appliquant le même principe au possesseur de 200 000 fr. de rentes, celui-ci étant imposé à 200 pour 100, aurait non-seulement à verser au Trésor tout son revenu, mais il resterait encore débiteur envers l'Etat de 200 000 fr. On ne rétorque pas des arguments de cette force.

M. Léon Faucher, le savant économiste, avait déjà produit cette triomphante démonstration par l'absurde, dans sa brochure, à propos du système de M. Louis Blanc.

Avec une autre hypothèse non moins absurde, mais à laquelle malheureusement le projet mal digéré de l'impôt sur les successions prête de la valeur, le *Constitutionnel* prouve également que, si on frappe de 10 p. 100 un revenu de 10 000 fr., et de 20 p. 100 un revenu supérieur, il arrivera que le possesseur de 11 000 fr. de rente sera moins riche que le possesseur de 10 000 fr. de rente. Selon lui, ces anomalies, ces injustices sont [illegible] avec le système progressif, et *la preuve*, c'est que le projet présenté sur l'impôt des successions les renferme !

Le *Constitutionnel*, il faut l'avouer, n'est pas difficile en matière de preuves.

Pour établir rationnellement un système d'impôt progressif, il importe de poser avant tout deux sortes de bases : 1° le minimum de revenu qu'il convient d'exempter d'impôt ; 2° la limite proportionnelle, soit 1/4, ou 1/5e ou 1/6e, etc., qui ne doit pas dépasser l'impôt quel que soit le chiffre du revenu.

Le *Constitutionnel* dira que la fixation de ces deux chiffres est du domaine de l'arbitraire et que l'arbitraire est bien voisin de l'injustice ; mais nous demanderons alors aux hommes d'Etat du *Constitutionnel* dans quelles sortes de *révélations* ils ont [illegible] terminé le *quantum* des différents impôts directs ou indirects. Il nous semble, quant à nous, que le seul terme fixe du problème est le chiffre des dépenses qu'il s'agit de couvrir.

Une fois déterminées *arbitrairement*, les deux limites dont nous venons de parler, la solution devient facile. Supposons admis en principe que le minimum exempt d'impôt soit 1 000 fr. de revenu, et que le maximum de l'impôt ne doit jamais dépasser le cinquième du revenu soit 20 0/0. On pourra établir la progression ainsi :

Pour le 2e, mille francs,		1 0/0
le 3e,	id.	2 0/0
le 4e,	id.	3 0/0

et ainsi de suite jusqu'au 21e millier de francs, ce qui donnerait un tableau facile à former et dont nous donnons seulement les principaux termes :

1 000 fr.	de revenu	seraient imposés à	0 fr.
2 000	—	—	10
5 000	—	—	10[illegible]
10 000	—	—	[illegible]
20 000	—	—	1 900
21 000	—	—	2 100

Au dessus, l'augmentation d'impôt croîtrait de 200 fr. pour chaque somme de 1 000 fr. de revenu. En d'autres termes, pour toute fortune supérieure à 20 000 fr. de revenu, l'impôt serait de 1 900 fr. pour les 20 premiers mille francs, et de 20 0/0 sur le surplus.

De cette façon, la proportionalité n'existerait, à très peu près, que dans les fortunes très considérables, et l'impôt n'atteindrait jamais 20 0/0 du revenu total. Ainsi, un million de revenu paierait 1° 1 900 fr. pour les vingt premiers mille francs, [illegible] sur les 980 000 fr. restant, soit 196 000 fr. ; en tout, 197 900 fr., soit 19,79 0/0. Deux millions paieraient 1 900 fr., plus [illegible] soit 397 700 fr., ou 19,88 0/0. La progression [illegible] peine, mais elle existe encore ; et quel que soit le chiffre du revenu auquel on applique cette règle, on s'approchera [illegible] de la limite fixée à 20 0/0, sans jamais y atteindre (1).

Cette limite que nous avons prise arbitrairement [illegible] minée en raison du revenu imposable [illegible] der à l'impôt.

La véritable objection à l'impôt progressif est [illegible] que, en France, la richesse n'étant que l'exception, [illegible] réparti ne pourrait jamais donner un produit notable. [illegible] jection a une grande valeur en ce qui concerne l'impôt [illegible] car, comme le dit le *Constitutionnel* : « ne sait-on pas [illegible] nos 10 millions de cotes foncières, il y en a près de [illegible] dessous de 5 fr. ? » (Nous prenons acte en passant de [illegible]

(1) Voir pour de plus amples développements : *Note sur* [illegible] par Ph. Breton. Brochure in-8°. Librairie sociétaire, quai [illegible] 20 centimes.

Constitutionnel qui réduit à sa juste valeur le fameux argument des économistes sur les 10 millions de propriétaires.) Mais en appliquant l'impôt progressif à tous les genres de revenu, comme cela se fait en Angleterre pour l'*income tax*, cette objection perd beaucoup de sa force. Vient alors la difficulté de constater le revenu. Pour cela, nous renvoyons le *Constitutionnel* à l'étude des institutions anglaises que M. Thiers a proclamées lui-même le *nec plus ultra* du libéralisme appliqué au gouvernement des nations civilisées.

M. Raspail a fait afficher aujourd'hui sur les murs de Paris un remerciement adressé aux électeurs qui lui ont confié le mandat de représentant.

Nous publierons demain ce document qui n'exprime que des sentiments pacifiques et généreux.

On nous apprend que ce manifeste, à peine affiché, a été arraché sur plusieurs points aujourd'hui par des individus qui parcouraient à cet effet tous les quartiers de Paris. Des ouvriers ayant voulu s'opposer à cette lacération, ont été eux-mêmes arrêtés et conduits à la Préfecture de police. Cependant, on nous assure que, sur les plaintes qui lui sont parvenues, M. Ducoux a promis de faire respecter le droit légal dont use M. Raspail en publiant sur les murs ses remerciements aux électeurs.

La duperie du Salariat.

« Travaille, ton sort est entre tes mains, » dit au bon peuple M. Thiers, — le politique.

« Abstiens-toi et respecte, » ajoute, au nom des classes riches et nobles, M. de Montalembert, — le prêtre.

« En dehors du régiment et du monastère, il n'y a d'autre association possible que la famille, » dit pour terminer M. de Lamoricière, — le guerrier.

Le peuple a toujours *travaillé*, toujours il a été forcé de *s'abstenir*, de subir les plus cruelles privations. Serait-ce qu'il n'a pu réaliser en plein d'autre association que celle de la *famille?*

La famille est la plus petite association possible, puisqu'elle ne se compose que de deux personnes, le mari et la femme, et que les enfants s'en écartent et vont former une association, une famille distincte, un *ménage* séparé, aussitôt que l'âge le leur permet.

La famille est une association si petite, si faible qu'aucun progrès social n'a pu s'accomplir tant qu'elle ne s'est pas accrue par une association plus étendue.

Le sauvage, qui n'a ni esclaves, ni domestiques, et qui exerce strictement la vie et l'industrie de famille n'a jamais pu étendre cette industrie.

Dans l'état patriarchal, la famille se trouve déjà renforcée de nombreux serviteurs qui ne sont pas de la famille de sang, et dont toutes les forces, se multipliant l'une par l'autre, rendent possibles le soin des troupeaux et la culture des terres.

Dans notre état civilisé, notre puissance industrielle provient de ce que la plupart travaillent en dehors de la famille, et vont ajouter leurs forces physiques et intellectuelles à des entreprises qui ne peuvent réussir et être menées à fin que par le concours d'un grand nombre d'individus.

Chacun, il est vrai, ou beaucoup du moins rapportent à la famille, au *ménage*, le fruit des travaux opérés collectivement et le consomment dans ce *ménage*; mais il n'en est pas moins vrai que le travail a cessé d'être familial pour devenir collectif, associé, mais incomplètement associé.

Incomplètement associé, parce que presque tous n'ont fait que *louer* leurs bras et vendre leur travail moyennant un salaire qui reste presque constamment inférieur à la valeur produite par eux; — incomplètement associé, parce que ce concours du travail ne s'est pas étendu à toutes les branches de l'industrie humaine et n'a pas été régularisé.

Il n'en est pas moins vrai que la puissance du travail civilisé résulte de cette demi-association des travailleurs, qui implique nécessairement qu'une très grande partie du travail ne se fait plus dans la famille, dans le *ménage* civilisé, mais en dehors.

Si la *production* s'augmente par ce mode de travail non familial, y aurait-il intérêt à toujours *consommer* dans la famille, dans le *ménage morcelé?* Evidemment non. De même que la production collective est plus puissante, la consommation collective est plus économique.

Qu'un ménage nourrisse cinq personnes, s'il en survient une sixième, il ne lui en coûtera pas un sixième de plus. Il nous suffit de citer les pensions, logements, restaurants, voitures diverses, bains, etc., etc.

Tenons donc ceci pour certain : la production collective est la seule puissante, la consommation collective est la seule économique.

Nous avons évalué dernièrement le revenu annuel de la France à 12 milliards. Ce revenu ne serait-il pas plus considérable, si les forces des travailleurs ne se perdaient pas en efforts isolés et souvent contraires? Ne serait-il pas plus profitable si la consommation en était moins éparpillée et si plus d'objets pouvaient servir à la fois à un plus grand nombre d'individus?

C'est sur ces questions que les salariés, s'ils ne veulent pas continuer à être les dupes de la société, doivent fixer toute leur attention. L'état de demi-association où nous nous trouvons nécessite des salariés, des demi-esclaves. L'association intégrale peut seule affranchir le travail par l'augmentation énorme du produit total, tant d'une manière directe, par une plus grande production, que d'une manière indirecte, par une consommation plus économique.

Et en effet, tous les membres de la société peuvent-ils être libres et heureux quand la société elle-même est pauvre? Or, la France est pauvre, puisqu'elle ne produit annuellement que 12 milliards, — 12 milliards qui, répartis entre 34 millions de Français, donneraient à chacun, par an, 350 fr., — par jour moins d'un franc.

Que vous vous rendiez plus pauvre en consommant ce franc individuellement, ou un peu moins pauvre en le consommant en famille, en *ménage* de 4 à 5 personnes, vous serez toujours des pauvres... des pauvres civilisés non-associés.

Ceci nous amène à reconnaître que le régime du salariat est une double duperie :

Primo, parce qu'il n'accorde pas au salarié toute la valeur par lui produite;

Secundo... Ce *secundo* est de la plus haute importance et mérite les réflexions les plus sérieuses de la part des salariés, — 2° parce que quand même, ne songeant qu'au problème de la répartition, on supposerait tous les produits du travail équitablement répartis, chacun n'en resterait pas moins pauvre; au lieu d'avoir quelques riches et beaucoup de pauvres, tout le monde serait pauvre. La belle avance!

Pour être libres, pour être heureux, il faut que tous soient riches. Pour que tous soient riches, il faut produire collectivement, c'est-à-dire *plus*, et il faut consommer collectivement, c'est-à-dire avec plus d'économie, c'est-à-dire non pas en *ménage* de 4 et 5 personnes, mais en *ménage* de plusieurs centaines de personnes.

— Ah! ah! c'est du phalanstère. — Ce sera ce que vous voudrez, mais soyez persuadés que sans la science de la production associée et de la consommation associée, sans la science de l'association complète, il y aura toujours des pauvres parmi vous... et beaucoup... et le plus grand nombre.

Nous n'avons pas la prétention de vous forcer à croire que les phalanstériens possèdent seuls cette science. D'autres l'on peut-être trouvée... Si vous passiez à l'Académie des sciences morales, politiques et économiques?... Hein! vous avez l'air de croire que ce serait du temps perdu. Bah! qui sait? le hasard!...

Défiez-vous du mot *impossible!* La découverte d'un nouveau monde est impossible, disait-on à Christophe Colomb. — C'est impossible, disait Bonaparte à Fulton qui lui apportait le bateau à vapeur. — L'association agricole-industrielle est impossible, dit le général Lamoricière. — Ne vous laissez pas endormir par cette dernière négation. On s'est moqué des contemporains de Christophe Colomb, et on a eu raison de se moquer de Bonaparte. Ayons soin que la postérité ne se moque pas de nous.

Election de Vaucluse. — On nous écrit d'Avignon le 21 septembre 1848 :

Monsieur le rédacteur,

Le parti démocratique vient de remporter dans le département de Vaucluse un brillant succès sur les carlistes et les réactionnaires. M. Alp. Gent a été réélu représentant à une majorité de 2754 voix; 12 073 suffrages sont venus protester contre l'accusation de corruption et d'intimidation que les réactionnaires avaient cru devoir jeter à la face d'un département tout entier.

M. de Raousset-Boulbon, candidat légitimiste, malgré les intrigues des jésuites à robes noires et à robes courtes, telles que distributions d'argent, d'indulgences et de promesses de tout genre, n'a pu réunir que 9 323 voix.

Un ancien philippiste, M. B. Monier, qui se croyait encore aux beaux jours du dernier règne, avait essayé d'introduire la division dans le parti républicain; et, se couvrant d'un masque tantôt rouge, tantôt tricolore, il avait osé se donner comme candidat démocrate. Mais les républicains n'ont pas été dupes de cette habileté.

Après le recensement général des votes, M. Alphonse Gent a été nommé représentant au milieu des acclamations et des bravos unanimes d'une nombreuse réunion.

Le soir, aux flambeaux, les membres du comité électoral républicain ont fait une promenade civique. A la tête du cortège marchaient les tambours, les musiques de la ville, un grand nombre d'officiers et d'artilleurs de la garde nationale, en uniforme; venait ensuite une foule de citoyens, qu'on peut évaluer à 4 ou 5 000. Cette masse imposante, rangée en colonne, a parcouru la ville entière, avec le plus grand ordre, chantant la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, l'*Hymne des Girondins*, et ne poussant d'autres cris que ceux de : *Vive la République démocratique!* et *vive le représentant Gent!*

Jamais Avignon n'avait eu une manifestation aussi digne, aussi belle d'enthousiasme et d'ordre. Les républicains étaient fiers de leurs succès; mais ils ont témoigné leur joie avec la modération et la dignité qui conviennent à leur cause et au droit. Quelle différence entre cette manifestation des républicains de 1848 et les orgies sanglantes des royalistes de 1815! Honneur au comité électoral d'Avignon, qui a su si bien comprendre sa mission, et qui a déployé tant de zèle et de dévouement pour le succès de la cause républicaine!

On assure, dit le *Moniteur du soir*, que le gouvernement a reçu par une dépêche télégraphique la nouvelle que M. Gent, le représentant récemment réélu dans le département de Vaucluse, venait d'être tué en duel.

L'adversaire de M. Gent était M. Léo Laborde.

On nous affirme, ce soir, d'après une lettre d'Avignon, que M. Gent n'a pas été tué, mais qu'il a eu un bras cassé.

Amnistie!

Un journal très conservateur sous la monarchie, l'*Ordre*, de Limoges, demande lui aussi l'amnistie pour les insurgés de juin :

Nous ne comprenons pas, dit ce journal, qu'en présence des arrêts rigoureux qui se succèdent, la presse n'ait pas un mot de compassion, une prière éloquente en faveur de malheureux qui semblent d'autant plus coupables qu'ils ont moins réussi.

Alors que commençaient les barricades, on regardait tranquillement travailler; les insurgés se rendaient au lieu de leur destination, et personne ne s'en effrayait; ce ne fut que plus tard, lorsqu'ils furent vaincus, que chacun trembla et qu'on raconta des histoires hideuses que le temps est heureusement venu affaiblir.....

Au nom de l'humanité, que les populations ne se fassent plus complices de la raison d'Etat; qu'elles ne sanctionnent pas, docilement poussées par la peur, des mesures qui portent la désolation dans des cœurs de femmes et d'enfants. Que n'est-il donné à tous les Français d'assister à un départ d'insurgés, à ces déchirants adieux que l'on ne peut se faire qu'à travers une triple haie de soldats, il n'en faudrait pas davantage pour dissiper toutes les préventions. Et ces pauvres femmes, fortes et dévouées dans le malheur, qui errent autour des prisons en contenant leurs larmes, quelles colères pourraient ne pas fléchir devant leur douleur. Hélas! au moment où l'on propose à l'Assemblée de voter des récompenses aux insurgés d'une autre époque, chacun doit sentir quelles circonstances militent en faveur des insurgés de juin.

On lit dans le compte-rendu du congrès agricole tenu à Bruxelles les 21, 22 et 23 septembre, la phrase suivante, prononcée par un Français, M. Chasle, ancien satisfait, sur les colonies agricoles :

« Nous sommes parvenus, dans certaines localités, à fonder des colonies qui prospèrent parfaitement. On a reconnu que le travail devenait *attrayant*. Je ne suis pas phalanstérien, que ce mot ne vous effraye point. »

Nous en sommes fâchés pour M. Chasle, mais par cela seul qu'il reconnait que le travail peut devenir attrayant, il est phalanstérien.

Les agréments d'une Restauration.

ASSASSINAT DU GÉNÉRAL RAMEL.

Il peut sembler étrange que tant de crimes (les massacres de Nîmes) aient pu se commettre au milieu d'une ville considérable, chef-lieu d'une division militaire et résidence d'une cour royale, surtout lorsque les bandits qui, durant cinq mois, tinrent sous cette terreur le département du Gard, étaient, en réalité, assez peu nombreux.

Chacun, d'ailleurs, savait leurs noms, et leurs réunions, toutes publiques, se tenaient dans une maison que désignait aux regards de la foule cette inscription tracée sur la porte en lettres gigantesques : LES BOURBONS OU LA MORT. A la vérité, ils suppléaient au nombre par l'audace, et ils étaient forts de la complicité de la partie riche ou élevée de la classe catholique, forts surtout de la protection des autorités administratives et judiciaire; car c'est le malheur des temps de réaction politique de voir la justice faillir trop souvent à ceux qu'elle devrait protéger... Si Trestaillons ou quelqu'un des siens comparaissait, comme prévenu de vols ou d'assassinat, il était acquitté aux applaudissements de la foule et porté ensuite en triomphe dans les principales rues de la ville. Le sergent Boivin lui-même (assassin du général Lagarde), bien que confessant son crime, fut absous comme *ayant agi en cas de légitime défense.*

Telle était la soumission honteuse de la justice et des gens de police aux passions personnifiées dans ces bandits que, longtemps après 1815, jusqu'en 1817, ces derniers pouvaient peupler encore les prisons au gré de leur haine ou de leur caprice. Nîmes n'avait pas, au reste, le privilège de ces scandales. L'impunité qui venait de protéger le sergent Boivin avait également couvert, à Toulouse, les assassins du général Ramel.

Ce général était le même commandant des grenadiers de la garde des deux consuls qui, complice de Pichegru au 18 fructidor, avait été condamné avec ce dernier à la déportation. Nommé par la seconde Restauration commandant militaire de Toulouse, ses services et sa proscription furent impuissants à conjurer les fureurs qu'il souleva contre lui, en s'efforçant à différentes reprises de réprimer les excès des royalistes de cette ville.

Le 17 août, une nouvelle scène de désordre appelle son intervention. Il accourt au milieu des groupes; la foule aussitôt l'entoure et le sépare de son escorte; un seul soldat, resté près de lui, est tué en le couvrant de son corps. Cent voix accusent aussitôt le général du meurtre de son défenseur; cent bras le saisissent; il tombe percé de coups. Ses assassins, le croyant mort, l'abandonnent. Quelques habitants le transportent dans la chambre d'un ouvrier. Bientôt le bruit se répand qu'il respire encore. La foule revient et fait le siége de la maison. Vainement le chirurgien qui panse les blessures du général paraît à la fenêtre et annonce qu'il est frappé mortellement; on enfonce les portes, on envahit la chambre de Ramel, on achève de le tuer.

(*Histoire des Deux-Restaurations*, par M. Vaulabelle.)

Le ministère Pfuel.

Le ministère de la réaction militaire vient d'être constitué à Berlin. Il n'a dans son sein aucun des hommes qui ont la confiance du parti démocratique. Le nouveau cabinet a pour chef le général de Pfuel, l'homme qui administra pendant quelque temps le canton-principauté de Neufchâtel, l'homme qui commandait à Berlin le 18 mars, l'homme qui, chargé de rendre à la Pologne son indépendance, ne fit que la déchirer une fois de plus, l'homme qui fut envoyé à Pétersbourg, pour servir une politique qui eût permis à la réaction, libre des embarras du Sleswig et de la Pologne de reporter sur Berlin ses soldats et ses canons, l'homme enfin qui ne connaît qu'une chose, servir le roi *son maître*, dût-il, pour prouver son dévouement, livrer de nouveau Berlin au meurtre et au carnage.

Les démocrates prussiens ont répondu au choix du roi en affichant le placard suivant sur les murs de la capitale :

AU PEUPLE DE BERLIN.

« Peuple de Berlin, la patrie est en danger! Tu sais quelles masses considérables de troupes ont été rassemblées dans notre capitale; tu sais quel ordre du jour menaçant a été publié par le général de Wrangel, investi de la dictature militaire.

» *Aujourd'hui, le sort en est jeté.*

» L'Assemblée nationale compte sur toi pour consolider la liberté du peuple prussien. C'est à toi qu'il appartient de veiller sur le dépôt sacré de notre liberté. La Prusse, l'Allemagne et l'Europe entière ont les yeux sur toi.

» Aujourd'hui,

» Le *ministère de la réaction armée* se rencontrera avec l'assemblée nationale, l'assemblée fera son devoir. Et toi, peuple, souviens-toi de tes journées de mars.

» L'assemblée nationale [illegible] compte aujourd'hui de la dictature confiée à Wrangel et des [illegible] de troupes réunies à Berlin.

» Le ministère Pfuel ne peut pas marcher avec l'assemblée. Il sera hostile aux défenseurs du peuple, il détruira la liberté du peuple.

» A toi, peuple de Berlin, sont confiés l'honneur et la liberté de la nation prussienne. Ce jour est décisif. Qu'il soit digne de ta gloire récente!

» Berlin, 22 septembre. »

La séance du 22 a été très animée. Tous les ministres étaient sur leurs bancs. Les tribunes étaient combles; une grande inquiétude régnait dans l'Assemblée.

MM. Waldeck et Otto ont pris la parole sur l'interpellation de M. Kirckmann, relative à l'ordre du jour du général Wrangel.

« En présence d'un ordre du jour comme celui d'hier, a dit M. Waldeck, nous devons veiller sur les droits du peuple. Si nous manquons à ce devoir, nous serons responsables du sang versé. Il peut bien se faire que demain l'Assemblée ait à s'occuper de tout autre chose que de la constitution. »

« 50 000 hommes de troupes, munis de canons et de mitraille, entourent Berlin, a dit M. Otto. Et cette capitale elle-même ressemble à un volcan qui peut faire irruption d'une minute à l'autre. Que fait la constituante dans des circonstances si graves? Elle délibère sur des formalités et ne sait ce qui se passe. Je vous le dis, le régime de la terreur militaire commence. Annibal est à nos portes. Toutefois, sachons du ministère ce qui nous attend. »

M. de Pfuel a cherché à démontrer que la situation politique de l'Allemagne à l'intérieur et à l'extérieur rendait une concentration de lois ces nécessaire. Le ministre a cité les récents évènements de Francfort, qui ont montré, a-t-il dit, quels dangers menacent la jeune liberté.

Ce qui prouve le peu de confiance qu'inspire le ministère, c'est que les journaux monarchiques eux-mêmes déplorent amèrement qu'il ait été choisi en dehors de l'Assemblée nationale.

Pendant la nuit du 20 septembre, la famille royale faisait au château de Sans-Souci des préparatifs de départ, comme s'il s'agissait d'un long voyage.

La lutte qui va s'engager aboutira à une prompte dissolution, ou de l'assemblée ou du cabinet.

Si le peuple de Berlin tient ferme et que les succès des républicains de Bade se confirment, les Allemands auront la gloire d'avoir déterminé le triomphe de la liberté et vaincu définitivement l'absolutisme.

La bataille qui se livre en ce moment de l'autre côté du Rhin est une bataille européenne.

Trahison de Teleki.

Jellachich n'a pas encore rencontré la moindre résistance dans sa marche sur Ofen, dont on prétend qu'il n'est plus qu'à 15 milles.

Dans la séance du 15 septembre de la constituante hongroise, Kossuth a annoncé que le comte Teleki, avec lequel il avait concerté un plan d'attaque contre Jellachich, a déclaré, au moment du combat, que ni lui ni son corps d'officiers ne se battraient contre Jellachich; qu'en suite de cette déclaration, Teleki s'est retiré avec son corps d'armée, livrant passage à Jellachich et découvrant l'armée hongroise. A cette nouvelle, les mots de *traîtres, à bas les traîtres!* sont prononcés par l'assemblée tout entière.

L'assemblée a fait inviter l'archiduc palatin à aller prendre le commandement de l'armée hongroise ainsi trahie par son chef. L'archiduc a

promis de partir immédiatement pour le camp, déclarant que, si tout le monde trahissait la brave nation hongroise, l'histoire dirait néanmoins un jour que lui seul a su mourir pour elle.

Pesth est dans la consternation.

Affaire de Francfort.

Aujourd'hui que le calme est rétabli à Francfort, les investigations auxquelles on s'est livré font retomber dans le néant des inventions perfides qui avaient pris cours dans les premiers moments. Ainsi, il est bien vrai que le prince Lichnowski et le colonel Auerswald, allant reconnaître la position des insurgés, furent surpris en flagrant délit par ces derniers, dans leur fuite précipitée, ils se réfugièrent dans une maison de campagne où ils se cachèrent, Auerswald au premier, Lichnowski dans la cave. Découverts tous deux, ils furent tués à coups de fusil, mais nullement avec la cruauté dont ont parlé certaines feuilles réactionnaires. Il est également vrai que M. le président de Gagern s'est tenu caché dans une cave, ainsi que l'ex ministre Heckscher, voué au gibet par un arrêté du peuple. Le député Gallophage Jahn n'a pas été tué, mais vertement roué de coups de bâton.

Plusieurs chefs de barricades ont été tués, d'autres ont été faits prisonniers ; 130 de ces malheureux ont été transportés, attachés ensemble dans les casemates de la forteresse de Mayence.

Le vicaire de l'empire a décrété qu'une armée de 100 000 hommes devaient prendre position dans les environs de Francfort.

Insurrection badoise.

On annonce que Hecker a passé le Rhin entre Strasbourg et Colmar, à la tête d'une forte colonne pourvue d'artillerie.

La colonne de Besançon serait aussi arrivée à Huningue et aurait passé la frontière.

Le bruit court que Struve est entré à Presbourg à la tête de 6 000 hommes parfaitement armés.

Vingt mille paysans se disposaient à marcher avec les corps francs sur Francfort.

Une grande agitation règne dans le Wurtemberg, à Esslingen, Heilbronn, Tubingen et Stuttgart.

Nouvelles d'Italie.

Le bruit que le gouvernement autrichien procède au blocus de Venise est rapporté par plusieurs feuilles italiennes. La *Gazette de Gênes* du 21 dit que l'escadre autrichienne a été vue dans les eaux de Caoule, se dirigeant vers Venise, où sont à l'ancre la frégate française *Asmodée*, le brick anglais *Harlequin* et la frégate américaine *Princeton*.

On écrit de Turin, 21 septembre, au *National savoisien* :

Le journal de Trieste donne comme certain que la flotte autrichienne aurait rétabli le blocus de Venise, et il ajoute à l'appui, comme un fait qui doit nous convaincre de la vérité, que le bateau à vapeur impérial, *le Vulcano*, a intimé à un petit bâtiment marchand cinglant vers Venise l'ordre de prendre une autre direction, autrement qu'il serait déclaré de bonne prise.

D'Ancône, on nous écrit qu'environ 2 000 hommes volontaires se sont embarqués pour Venise, et des nouvelles de cette dernière ville annoncent qu'ils y sont arrivés. Une partie de ceux-ci ont été compris dans la capitulation de Vicenza. Des bâtiments anglais, français et américains croisent dans le golfe.

On lit dans un journal de Turin, l'*Opinione*, du 22 :

Avant hier est arrivé le général polonais, dont nous avions dit que le ministère avait réclamé l'assistance. Il a amené avec lui un colonel de ses compatriotes que l'on dit devoir bientôt être nommé général de brigade. On assure que les puissances médiatrices ont obtenu que les troupes autrichiennes quitteraient le duché de Parme et Plaisance. Dans ce cas, nous pourrions espérer que le malheureux armistice aurait bientôt un terme ; mais nous n'insisterions pas moins de toutes nos forces pour que la condition de la Lombardo-Vénétie et du Modenais fût améliorée.

— On a laissé écouler sans rien faire les six semaines de la suspension d'armes : l'Autriche seule a profité de cette suspension. Notre parc de siége est toujours à Peschiera ; Modène est au pouvoir du très gracieux duc, et Plaisance est en état de siége.

—Nous tenons de source certaine, dit l'*Alba* du 19, que l'amiral Baudin, indigné des cruautés commises par les troupes napolitaines, a prié l'amiral Parker de se joindre à lui pour mettre un terme aux hostilités. Les deux amiraux ont, en effet, forcé les troupes royales à renoncer à toute agression ultérieure et à conclure un armistice qui durera jusqu'à ce que les gouvernements de France et d'Angleterre aient pris les mesures convenables pour arranger les affaires de la Sicile. On dit, dans les cercles diplomatiques, que les bases de l'accord seraient l'unité de la couronne et une constitution différente.

Mais les Siciliens sont tellement exaspérés, qu'ils ne voudront accepter aucune proposition autre que l'indépendance absolue. De tout côté on court aux armes, et des populations entières se présentent pour marcher à l'ennemi.

Progrès de Cabrera en Espagne. — On lit dans le *Clamor publico* du 21 septembre :

Les lettres que nous recevons aujourd'hui de la Catalogne et les journaux de Girone du 17, et ceux de Barcelone du 18, nous apportent l'importante nouvelle de l'entrée de Cabrera dans la populeuse ville de Castellon de Ampunas. Il avait sous ses ordres mille hommes environ. Son premier soin a été de faire démolir les fortifications de la ville, qui étaient à peine achevées, et de s'emparer de tous les chevaux propres au service. Il a quitté la ville après 6 heures de séjour, emmenant avec lui trois conseillers municipaux comme otages de la contribution qu'il a imposée à la ville, et il a publié l'avis qu'il punirait de la peine de mort tout maçon ou manœuvre qui serait employé à relever les fortifications.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 26 septembre.*

Le rapporteur du 2e bureau propose la validité de l'élection du général Leflô, élu dans le Finistère. — Adopté.

M. Négrier, élu dans le Nord, et M. Chambolle, élu dans la Mayenne, sont également admis comme représentants.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de constitution. L'Assemblée s'est arrêtée à l'article relatif à une assemblée unique.

M. LHERBETTE combat cet article. L'opinion publique s'est, dit-on, prononcée contre les deux chambres, dit l'orateur, moi, je crois que l'opinion publique se trompe et qu'il faut l'éclairer.

Le bruit des conversations ne tarde pas à couvrir la voix de l'orateur. Si l'Assemblée, dit-il, a une opinion faite d'avance, il est inutile que je continue. (Oui ! oui ! — Non ! non ! — Parlez !)

M. Lherbette revient sur les observations présentées hier par M. Duvergier de Hauranne. Il nous est impossible de le suivre au milieu du bruit toujours croissant. Le projet de constitution, dit-il, tend à établir une Assemblée omnipotente à côté d'un président oisif et d'un conseil d'Etat bâtard.

De guerre lasse, l'orateur descend de la tribune.

M. MARCEL BARTHE. Il y a deux manières de concevoir une constitution. On peut se placer au point de vue purement théorique comme le faisait hier M. Duvergier de Hauranne ; ces constitutions ont leur valeur, mais elles ne sont pas pratiques. Les constitutions qui conviennent à tous les peuples ne conviennent à aucun. La nature humaine ne change pas, mais les habitudes, les mœurs, les traditions, les préjugés même diffèrent et doivent s'incarner dans les constitutions.

Si nous considérons le passé de la France, nous verrons qu'elle a constamment marché vers l'unité. La France est composée d'une population complétement homogène ; la France n'a rien de commun avec les Etats-Unis, qui sont une fédération. En France, il y a une nation indivisible, parlant la même langue et se ralliant en un sentiment profond et intime de l'unité nationale. Le peuple français n'a pas reculé, et cela fait son éloge, devant les difficultés de détruire les inégalités politiques qui pouvaient nuire à l'unité. (Rumeurs à gauche.) Le peuple est si puissamment imbu du sentiment de l'égalité, qu'il accepterait plutôt un despote que de se soumettre à une aristocratie quelconque.

Quelle que soit l'origine, quel que soit le nom de la seconde chambre, le peuple y verra toujours une aristocratie. On nous disait hier que la dernière chambre des pairs n'a pas existé. Il y a là un argument contre une seconde chambre quelconque. Les hommes qui la composaient étaient la plupart des hommes honorables et de valeur, et cependant leur réunion n'avait pu parvenir à exercer une influence quelconque.

Voyez ce qui s'est passé après la Révolution de février. On a dissous la chambre des députés ; mais qui s'est occupé de la chambre des pairs ? Aux yeux du peuple, elle n'était pas.

Et, notez le bien, citoyens, ce n'était pas là un préjugé. La seconde assemblée représente une idée aristocratique ou elle ne représente rien. Or la nation française ne veut pas d'aristocratie. Elle est une, il est impossible qu'elle ait une double représentation sans danger.

L'orateur montre que la stabilité est mieux garantie avec une assemblée unique. Il en résultera nécessairement des luttes qui pourront devenir acerbes. Si le président présente une loi au sénat et si le sénat l'adopte, mais non la chambre des députés, croyez-vous que le président ne se prévaudra pas d'un tel résultat pour opprimer la liberté et abuser de la constitution ?

On craint qu'une chambre unique n'abuse de son omnipotence pour établir son despotisme. Cette crainte se comprendrait si l'Assemblée émanait d'une fraction de la population seulement, si l'Assemblée n'était nommée par exemple que par le peuple de Paris, qui est bien le plus généreux, mais qui est aussi le plus mobile ; mais l'Assemblée unique est élue par tous, par les départements comme par la capitale, par les huit millions de propriétaires fonciers comme par les prolétaires. Il est impossible qu'une assemblée soit oppressive avec cette garantie du suffrage universel de tous les intérêts.

M. Thiers nous disait l'autre jour : Il faut prendre des garanties contre tous les pouvoirs. Napoléon, Charles X, tous les pouvoirs qui ont succombé, sont tombés, non pas parce qu'ils n'ont pu accomplir leur volonté, mais parce qu'ils l'ont accomplie. Je n'admets pas cette explication historique. Ces souverains sont tombés non parce qu'ils ont fait ce qu'ils voulaient, mais parce qu'ils voulaient le contraire de ce que voulait la nation.

On a critiqué le conseil d'Etat à établir par la constitution, mais ce conseil d'Etat n'existe pas, il pourra n'être qu'un simple bureau de l'Assemblée.

On nous a dit aussi que les autres garanties proposées par la commission contre les précipitations de l'Assemblée seront insuffisantes ; qu'une assemblée peut toujours défaire ce qu'elle aura fait.

Mais il ne s'agit pas d'un simple règlement qu'une assemblée fait aujourd'hui et qu'elle défera demain ; il s'agit d'un article de la constitution, et vous savez de quelles formalités la révision de la constitution doit être accompagnée.

(En ce moment, M. Louis Bonaparte entre dans la salle, et va prendre place à gauche dans le groupe des députés réactionnaires qui siégent de ce côté. Une assez vive agitation se manifeste dans l'Assemblée, et l'orateur éprouve la plus grande difficulté à obtenir un peu de silence et très peu d'attention, et il se décide à quitter la tribune.)

M. CLÉMENT rend compte, au nom du 9e bureau, des élections du département de l'Yonne. Sur 48 077 électeurs inscrits, M. Louis Bonaparte a obtenu plus de 42 000 voix, les autres voix se sont réparties sur divers citoyens. Le bureau propose l'admission provisoire du citoyen Louis Bonaparte jusqu'à ce que ce citoyen ait fourni les documents prouvant son âge et sa nationalité.

M. LE PRÉSIDENT. On ne peut proposer l'admission provisoire. On peut proposer la validation de l'élection sans ajournement jusqu'à production de pièces.

M. CLÉMENT. Le bureau entend vous proposer purement et simplement l'admission. (Bruit.) Il m'a chargé de vous présenter les mêmes conclusions relativement à l'élection du citoyen Bonaparte dans les départements de la Charente et de la Seine. (Bruit. — Agitation.)

M. VIVIEN. Le 2e bureau est d'avis, à l'unanimité des membres présents, de l'admission pure, simple et définitive du citoyen Louis Bonaparte. Les chambres ont toujours considéré en pareil cas la notoriété comme une preuve suffisante.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a-t-il opposition à l'admission du citoyen Louis Bonaparte ? (Non ! non !)

En ce cas je proclame l'admission du citoyen Louis Bonaparte comme représentant du peuple.

M. LOUIS BONAPARTE se lève et veut lire un papier qu'il tient à la main.

VOIX DIVERSES. A la tribune ! à la tribune !

M. LOUIS BONAPARTE lit ce qui suit :

Citoyens, après les calomnies dont mes intentions ont été l'objet, je dois faire connaître à l'Assemblée les vrais sentiments qui m'animent et m'ont toujours animé.

Après trente-trois ans de proscription, il m'est enfin permis de revoir ma patrie et de rentrer en possession de mes droits de citoyen. C'est la République qui m'a fait ce bonheur, qu'elle reçoive ici le serment de ma reconnaissance et de mon dévouement. Je concourrai dans les limites du mandat qu'elle me donne pour rétablir la tranquillité qui est le premier besoin des citoyens et les institutions démocratiques auxquelles le peuple a droit.

Instruit par la méditation de l'exil, croyez que je ne négligerai rien pour arriver à ce double but, de concert avec vous, mes chers collègues, et pour protester par ma conduite contre les passions qui se sont servies de mon nom, toute ma vie sera consacrée à la défense de l'ordre et à l'affermissement de la République.

QUELQUES VOIX. Très bien !

UNE AUTRE VOIX. Vive la République ! (Agitation. M. Louis Bonaparte remonte à son banc.)

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Girerd pour présenter un rapport sur les élections de Paris.

M. GIRERD, au nom du 8e bureau, fait un rapport sur les élections du département de la Seine. Le bureau propose de déclarer les élections régulières ; il propose également d'admettre M. Fould et M. Louis Bonaparte, qui sont proclamés représentants.

Quant à M. Raspail, continue M. le rapporteur, son élection est également régulière ; mais à côté du dossier de l'élection nous avons trouvé un dossier judiciaire dans lequel se trouve une demande faite par M. le procureur général Corne, afin d'être autorisé à continuer les poursuites commencées contre M. Raspail.

Comme vous le voyez, messieurs, continue M. le rapporteur, ces questions sont graves : elles ont été soumises au bureau ; mais celui-ci a dû se poser d'abord une question de compétence, et se demander s'il avait le droit de les trancher, sans en appeler à l'Assemblée tout entière. Le bureau a pensé qu'au point de vue de l'élection, il ne pouvait se saisir des questions qui se rattachent à l'inviolabilité du représentant : il m'a chargé de rendre compte de cet incident à l'Assemblée, afin que l'Assemblée elle-même avise à ce qu'il conviendra de faire. En conséquence, il vous propose de déclarer l'élection régulière, et de surseoir à l'admission jusqu'à ce que les bureaux aient examiné et tranché la question. (Bruits divers.)

M. DEGUOY. Je demande la parole comme membre du bureau chargé d'examiner l'élection de M. Raspail, et je demande à compléter les observations qui viennent d'être présentées par M. le rapporteur, et qui ne paraissent pas avoir été suffisamment comprises.

M. Raspail a été élu représentant au moment où il était, par suite de l'attentat du 15 mai, détenu sous un mandat de dépôt ; c'est à ce moment que l'élection l'a pris, qu'elle l'a fait votre collègue et qu'elle l'a couvert de son inviolabilité. Il se trouve aujourd'hui deux intérêts en présence, l'intérêt du représentant et l'intérêt de la justice, qui est l'intérêt de la société tout entière.

La justice a intérêt à ce que les poursuites soient continuées ; mais elle ne le peut pas. (Rumeurs diverses. — Longue agitation.) C'est l'opinion qui a prévalu dans le bureau. Je répète que la justice ne peut pas continuer les poursuites, à moins que quelqu'un d'entre vous ne vienne demander que l'élection soit supprimée. (Nouveaux bruits.) Sans cela, pour que les poursuites soient continuées, il faut deux choses : la première, que vous admettiez M. Raspail, et la seconde, quand il sera admis, que le procureur-général vous demande l'autorisation de poursuivre. (Nouvelle agitation. — Longue interruption.)

M. DEVILLE. Depuis que nous sommes ici, que de fois on a fait appel à votre omnipotence ! Il s'agit encore de cette omnipotence. Ce mot ne devrait s'appliquer, selon moi, qu'à Dieu. N'usurpons pas, nous créatures de Dieu, un de ses attributs. (Bruits divers. — Interruption.) Dieu lui-même... (Nouvelle interruption.) Est-ce que ce nom est proscrit de la langue parlementaire ? (Très bien !) Dieu lui-même est soumis à des règles... (Nouvelle interruption.) Votre omnipotence, vous ne pouvez l'exercer qu'en vous soumettant à de certaines conditions.

Le peuple, notre maître à tous, a nommé le citoyen Raspail pour son représentant. (Dénégations diverses.) C'est le peuple qui l'a nommé. Vous avez reconnu qu'il était le représentant de la France entière. Quand le peuple l'a nommé, il savait parfaitement qu'il était détenu au fort de Vincennes ; il connaissait fort bien sa situation.... (Bruit.) Malgré cette situation, le peuple avait-il le droit de le nommer, oui ou non ? La proclamation dans cette enceinte n'est qu'une formalité ; c'est donc du jour de la nomination qu'il est revêtu de l'inviolabilité. (Bruit.) Je défends un homme aussi honorable que n'importe qui ici. (Explosion de murmures. — Cris : A l'ordre !)

On ajoute, le pouvoir n'a rien à voir dans cette position. La justice doit continuer son cours. Je réponds que si le ministre de la justice avait quelque souci de la liberté des hommes, il y aurait quatre mois que le citoyen Raspail serait jugé. Son délit, si tant est qu'il y ait délit... (Nouveaux cris : A l'ordre ! à l'ordre !)

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle à l'ordre l'orateur qui met en doute si la violation de la représentation nationale est un crime. (Très bien ! à droite. — Explosion de murmures à gauche.)

UNE VOIX. Il est prévenu, il n'est pas condamné ; vous ne pouvez le traiter comme tel. (Nouvelle explosion de cris. — Tumulte prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT. Il ne s'agit pas d'un prévenu ou d'un accusé, il s'agit de la violation de la représentation nationale, et l'on a demandé si c'est un délit. (Oui ! oui ! — C'est cela !)

M. DEVILLE. Je demande que Raspail soit immédiatement mis en liberté pour pouvoir répondre ici à ses accusateurs. (Mouvement prolongé.)

M. DEMANTE. Je demande que la validité de l'élection soit mise aux voix.

M. BAC. Nous avons d'abord à statuer sur la validité de l'élection ; nous aurons ensuite à nous occuper de la question secondaire.

M. le président met aux voix la validité de l'élection. Elle est prononcée.

QUELQUES VOIX. Aux voix l'admission !

UN MEMBRE, à gauche. Le huitième bureau a déclaré que l'élection était régulière, qu'il n'y avait aucune incompatibilité qui empêchât M. Raspail d'être représentant, et il a proposé son admission.

M. le président, au milieu du bruit, met aux voix l'admission de M. Raspail ; elle est prononcée. (Marques de satisfaction à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT donne immédiatement lecture du réquisitoire déposé sur le bureau par M. le procureur général, par lequel ce magistrat demande que l'Assemblée autorise la continuation des poursuites commencées contre M. Raspail à l'occasion de l'attentat du 15 mai.

M. MARIE, garde des sceaux. Je prie l'Assemblée de statuer d'urgence sur la demande en autorisation de poursuites qui vient d'être déposée sur le bureau. (Aux voix ! aux voix !)

M. EUGÈNE RASPAIL. La question que soulève l'élection de M. François Raspail intéresse l'Assemblée entière ; je supplie l'Assemblée de la dégager de toute considération personnelle et de toutes considérations politiques, et de l'examiner avec une entière impartialité.

L'orateur soutient, au milieu de nombreuses dénégations, que Raspail doit être, jusqu'à présent, considéré comme innocent des faits qui lui sont imputés.

J'avais l'intention, ajoute l'orateur, d'adresser une interpellation au président du conseil, pour demander que la mise en liberté immédiate du citoyen Raspail soit ordonnée. (Rumeurs prolongées.) Je soutiens, en outre, que l'inviolabilité du représentant date du jour de l'élection et non du moment où la vérification du pouvoir a été faite ici.

Raspail ne se plaint pas de son séjour dans le donjon de Vincennes ; il a l'habitude des prisons, mais ses amis ont raison de s'inquiéter de cette longue détention. Le nouveau jury ne pourra être installé qu'au mois de novembre ; et, soyez en sûrs, les détenus de Vincennes récuseront l'ancien jury. (Explosion de murmures.) Raspail demande à être entendu. (Interruption. Dénégation.) Vous n'avez pas refusé d'entendre Caussidière. (Nouvelle interruption.) Raspail veut être entendu pour nommer ici les coupables, les véritables coupables, qui ne sont pas à Vincennes. (Bruyante approbation à gauche.)

Je demande donc que la mise en liberté de Raspail soit immédiatement prononcée (Non ! non !) et que l'autorisation de continuer les poursuites ne soit accordée qu'après qu'il aura été entendu ici. (Nouvelles et nombreuses dénégations.)

M. CORNE. Les droits de la justice, selon nous, doivent être sauvegardés et la politique ne peut pas, ne doit pas faire invasion sur son domaine. Un citoyen saisi en flagrant délit, on le prouvera, ne peut être relevé de l'accusation qui pèse sur lui par votre souveraineté, car votre souveraineté a couvert ces lois : donc l'action sur les droits de la justice est au-dessus du droit électoral. (Dénégations à gauche. — Vive interruption.)

Mais, dit-on, vous méconnaissez, vous déclinez donc les droits des électeurs ? Citoyens, les électeurs savaient parfaitement bien, en choisissant le citoyen Raspail pour représentant, la situation dans laquelle il se trouvait, ils l'ont acceptée cette position, il faut qu'ils continuent à l'accepter.

M. SARRUT. Parlez comme représentant et non comme procureur de la République. (A l'ordre ! à l'ordre !)

M. LE PRÉSIDENT. Le citoyen Corne parle comme représentant, sans oublier son mandat de procureur de la République. (Rumeurs prolongées.)

M. CORNE. Le représentant explique ici la pensée du procureur de la République. Le procureur de la République ne pouvait souffrir que le cours de la justice fût suspendu.

L'honorable orateur explique comment et pourquoi la procédure relative à l'attentat du 15 mai n'est pas arrivée plus tôt au grand jour de l'audience. Trois cents prévenus ont été impliqués dans cette affaire. Leur nombre s'est restreint à cent trente ; mais n'est-ce rien qu'un procès où figurent cent trente prévenus, et cette procédure gigantesque dirigée contre les insurgés de juin et deux membres de l'Assemblée ?

Tout fait croire, du reste, ajoute l'honorable orateur, que l'affaire pourra être évoquée vers la fin de novembre, non pas parce que le jury nouveau sera convoqué, mais parce que l'affaire sera instruite à cette époque. La justice n'est pas suspendue dans le pays, et le jury, tel qu'il est composé à l'heure qu'il est, le jury, qui protége la société et les citoyens, peut fort bien juger et punir les attentats contre votre sûreté, contre votre dignité. (Approbation.)

M. BAC. (Aux voix ! aux voix !) L'Assemblée a consacré le principe que je voulais défendre ; elle a déclaré que l'élection couvrait de son inviolabilité le représentant. (Dénégations diverses.) Ce que j'énonce est si vrai, que le gouvernement a senti aussitôt le besoin de demander l'autorisation de continuer les poursuites. Est-il convenable, à la dignité de la justice de juger sans entendre au moins celui qui est accusé ? (Vives réclamations.)

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée, qui déclare l'urgence ; il se dispose ensuite à consulter l'Assemblée sur l'autorisation de poursuites.

Le renvoi dans les bureaux est mis aux voix et rejeté à une forte majorité.

L'autorisation de poursuites est également mise aux voix et adoptée à la même majorité.

Une longue agitation succède à ce vote. La séance est suspendue quelques instants.

M. LE PRÉSIDENT appelle à la tribune les rapporteurs des divers bureaux qui n'ont pas encore fait leurs rapports sur les élections qui leur ont été renvoyées. Aucun rapporteur n'est présent.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de constitution sur la disposition relative aux deux chambres.

QUELQUES VOIX. La clôture ! la clôture !

M. CH. DUPIN, combat l'article de la commission, et appuie l'amendement de M. Duvergier de Hauranne ; il fait la comparaison des anciennes constitutions de la République avec la constitution actuelle ; c'est précisément parce que dans ces constitutions l'Assemblée nationale n'avait pas de contrepoids qu'elles n'ont pu vivre longtemps. Pour que dans un Etat l'équilibre soit parfait, il faut deux assemblées et un pouvoir exécutif.

L'orateur est interrompu à diverses reprises par des marques d'impatiences de l'Assemblée, qui réclame la clôture. Ses paroles se perdent au milieu du bruit toujours croissant des conversations particulières. Les cris : La clôture ! la clôture ! redoublent avec force.

La clôture de la discussion générale est mise aux voix et prononcée.

Voix nombreuses : A demain ! à demain !

La discussion est continuée à demain.

La séance est levée à six heures.

M. Louis Blanc vient d'adresser à la *Patrie*, qui avait publié une lettre contre le représentant exilé, la réponse suivante que nous nous faisons un plaisir de reproduire.

Londres, le 22 septembre 1848.

Monsieur le rédacteur,

Une lettre datée de Londres, dit-on, et que vous avez publiée dans votre journal, me représente dînant à Richemond, chez Louis Bonaparte, montant dans sa voiture et me faisant produire, sous son patronage, dans l'aristocratie anglaise.

La personne qui aurait écrit cette lettre, et qui ne se fait pas connaître, se donne comme ayant *dîné avec moi chez Louis Napoléon, à Richemond*.

A ces allégations, d'une impudence sans égale, je réponds :

Que je n'ai jamais dîné chez Louis Bonaparte ni avec lui, à Richemond ni ailleurs.

Que Louis Bonaparte demeure, non pas à Richemond, mais à Londres.

Que j'ignore même s'il a une voiture.

Que je n'ai été produit par lui chez qui que ce soit au monde.

Je serais curieux de connaître l'imposteur effronté qui prétend *avoir dîné avec moi chez Louis Bonaparte*, et j'attends, pour le confondre, qu'il se nomme, s'il l'ose.

Salut et fraternité,

LOUIS BLANC.

L'Escadre française dans la Méditerranée.

Voici de précieux documents sur l'esprit qui règne à bord de notre escadre de la Méditerranée. Nous les livrons aux réflexions de M. le ministre de la marine, parce qu'ils ont été puisés à la source même par un témoin des derniers événements de Naples et de Sicile.

M. Verninhac pense-t-il qu'il soit bon de laisser aggraver l'inaction de notre flotte au milieu des massacres qui se renouvellent sans cesse, par des paroles de découragement et d'illibéralisme, par des insultes au gouvernement républicain de la France vers laquelle se tournaient naguères les espérances des infortunés Italiens si honteusement abandonnés aujourd'hui ? Pense-t-il qu'il soit prudent et raisonnable de laisser plus longtemps notre escadre sans ordre et sans chef assister à ces drames sanglants qui se jouent maintenant sur les côtes de la pauvre Italie ?

Lorsque nous avons appareillé pour les côtes d'Italie dans le mois d'avril, tout le monde a trouvé que c'était très impolitique. Il était évident que le pavillon français devait enflammer les idées libérales, et dans l'état où se trouvaient les esprits, occasionner quelque mouvement. On venait à bord des vaisseaux pour voir ces fameux républicains que l'on croyait sympathiser de cœur avec la cause italienne, et les visiteurs étaient bien désappointés, lorsqu'ils ne trouvaient sur certains bâtiments que des officiers hostiles à la république française, et cherchant à la démonétiser aux yeux des étrangers. La majorité des officiers de l'escadre et les chefs eux-mêmes tenant des propos inconvenants et disant à haute voix que le gouvernement actuel ne pouvait pas durer ; il s'en est suivi que l'Italie a jugé la France d'après l'esprit qui régnait dans la marine, et elle n'a pas eu la moindre confiance en nous.

A Naples surtout, cette opinion est très répandue, parce que l'escadre étant restée longtemps sur rade, et les officiers ayant beaucoup de connaissances, on nous a reçus plus particulièrement. Dans plusieurs maisons, je cherchais à nous réhabiliter dans l'opinion publique, mais on me citait alors des conversations tellement extraordinaires, que je ne savais que répondre. Je ne pouvais que déplorer le mal que faisaient certains officiers à Livourne, à Rome, à Palerme, à Naples et partout. L'*Océan* est peut-être le seul vaisseau où il y ait quelques officiers véritablement républicains ; aussi, il est à l'index des chefs et des autres bâtiments, et on les regarde comme des hommes dangereux ; c'est cependant un des vaisseaux les mieux organisés, et, si la guerre vient à éclater, je crois bien qu'il soutiendra l'honneur du pavillon français, parce que l'équipage est animé d'un très bon esprit. Il n'en est pas de même de plusieurs autres vaisseaux ; peut-être l'on aurait à craindre des révoltes, résultat du peu de confiance que les commandants et officiers ont su inspirer. Les mêmes abus existent comme par le passé ; les faveurs tombent sur les mêmes individus, et le gaspillage est peut-être plus grand que jamais.

Notre séjour à Naples a été très nuisible à l'indépendance italienne. Le parti libéral, croyant que l'escadre était envoyée pour les protéger, n'a pas voulu se laisser enlever la constitution ; alors a eu lieu cette terrible émeute du 15 mai, où la garde nationale a été écrasée par les Suisses, qui se sont livrés à toutes les horreurs que l'imagination puisse inventer. J'étais alors à bord à une très petite distance du théâtre du combat, et je vous assure que c'était quelque chose d'épouvantable. Le roi, ayant 15 000 hommes pour combattre 1 500 insurgés, comprima facilement l'émeute, mais ce fut avec une perte de 1 200 hommes. D'après ce que j'appris quelques jours plus tard, il paraîtrait que la garde nationale voulait seulement faire une démonstration, car il n'y avait que deux ou trois barricades, derrière lesquelles on n'était seulement pas à l'abri. C'est Ferdinand qui a cherché à engager la lutte, afin d'opérer ensuite une réaction.

A trois heures du soir l'émeute étant comprimée, l'amiral aurait très bien pu arrêter les malheurs et les incendies qui ont duré toute la nuit, mais il n'a pas voulu écouter M. Levrault, et ce n'est que le lendemain qu'il a exigé que les Français fussent respectés et indemnisés, lorsque tout le mal était déjà fait. Si l'escadre n'eût pas été à Naples, il est probable que l'émeute n'aurait pas eu lieu, et il existerait encore un parti libéral, les troupes napolitaines n'auraient pas été rappelées, et l'union italienne aurait réussi à repousser les Autrichiens.

Après être resté deux mois à Naples, l'amiral Baudin nous a conduits à Palerme pour y reconnaître le gouvernement sicilien ; mais lui-même, ayant la jambe en très mauvais état, a été forcé de retourner à Naples pour prendre les eaux minérales, de sorte que depuis deux mois ses ordres nous arrivent de Naples, ce qui est d'un grand embarras et contraire à la politique. Dans ce moment-ci, nous venons d'en voir une triste conséquence, car l'*Hercule* se trouvant à Messine pendant l'invasion des Napolitains, n'a pas empêché, faute d'ordres précis, la destruction de la ville, et s'est contentée de recevoir les réfugiés.

L'auteur de cette lettre parle ensuite du peu de sympathies, de l'hostilité même de la plupart de nos consuls pour le nouveau gouvernement qu'ils représentent. Ceci est presque naturel, si l'on songe que ce sont encore les hommes du ministère Guizot. Une seule chose étonne dans tout cela, c'est qu'après sept mois de République, les agents royaux n'aient pas encore été remplacés.

Incendie des Brenets.

Le beau village des Brenets (Suisse), vient d'être la proie des flammes. Tout a été rasé par le feu. Trente-et-une maisons et le temple avec sa tour et ses cloches sont anéantis. 89 ménages sont sans asile. Le temple des Brenets était l'un des derniers édifices du seizième siècle des montagnes jurassiennes. Les amateurs d'horticulture ont à regretter la riche collection de M. Droz.

Science sociale. — M. Victor Hennequin terminera ses conférences sur l'Association vendredi prochain, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45, à 8 heures du soir.

Club-Chabrol.

Le citoyen Bernard, président du club Bonne-Nouvelle, ouvrira jeudi, 28, un club dans la salle de la rue Chabrol, marché Saint-Laurent.

Le club tiendra ses séances le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaines.

Ordre du jour du jeudi 28 :

Une semaine à l'Assemblée nationale. Compte-rendu des séances de la huitaine, par Bernard, président du club.— Enquête sur le travail.— Organisation du parti démocrate socialiste à Paris et dans les départements.— Discussion de la constitution.

FAITS DIVERS.

Le pape a tenu, le 11 septembre, au palais du Quirinal, un consistoire secret dans lequel il a préconisé comme archevêque de Paris, Mgr Sibour, ancien évêque de Digne.

— Nous recevons le *Moniteur algérien* du 20 septembre. M. le général Marey-Monge, gouverneur général par intérim de l'Algérie depuis le départ de M. le général Cavaignac, a fait ses adieux à la colonie, où il est remplacé par M. le général Charron.

— On s'est décidé à transférer les insurgés des pontons de Brest à Belle-Isle-en-Mer, et à leur donner un directeur dont le choix sera généralement approuvé : c'est M. Antony Béraud, qui joint des talents administratifs consommés au caractère le plus honorable.

— Le général Bedeau assistait aujourd'hui à la séance ; on a remarqué qu'il boitait et marchait avec quelque peine.

— M. Berryer, qui a été retenu chez lui depuis quelques jours par une indisposition, est venu hier, vers quatre heures, à l'Assemblée. Il paraissait encore très souffrant.

— Les débats de l'affaire du chef d'escadron d'état-major Constantin ont commencé hier devant le premier conseil de guerre, présidé par M. Brunet, colonel du 15e régiment d'infanterie. Cette première audience a été occupée par la lecture des pièces de l'information et par l'audition des cinq premiers témoins. La défense de l'accusé a été présentée aujourd'hui par Me Nogent de Saint-Laurent.

Le commandant Constantin est déclaré coupable à la majorité de 5 voix contre 2, de ne s'être pas rendu à son poste au moment du combat.

Sur le chef d'accusation d'avoir pris part à un attentat ayant pour but de détruire le gouvernement, etc., l'accusé est déclaré non coupable à la minorité de faveur, 4 voix contre 3.

Par application du titre VIII, art. 2, de la loi du 21 brumaire an V, le commandant Constantin est condamné à trois mois de prison, destitué de son grade, et déclaré incapable de servir dans les armées de la République.

— La séance du conseil de guerre de demain sera consacrée au jugement du tambour-major Dubois, de la 12e légion de la garde nationale, dit le *professeur de barricades*.

— Une protestation, signée par plusieurs membres des conseils de département, d'arrondissement et municipaux et par un grand nombre de citoyens de Lyon, vient d'être adressée à l'Assemblée nationale, dans le but de faire annuler l'élection de M. Rivet, dans le Rhône.

— Le gouvernement vient de déclarer, sur un rapport fort pressant du ministre de la marine, qu'un envoi d'argent très important serait prochainement affecté, à titre d'avance, à notre colonie du Sénégal, qui se trouve, par suite d'une pénurie absolue d'argent, dans une situation tout à fait intolérable.

— Les halles centrales dont on s'occupe en ce moment vont occuper un périmètre immense. Elles formeront huit halles distinctes, séparées par de belles allées plantées. La halle aux pommes de terre, oignons, verdure occupera 1484 mètres de superficie.

La dépense pour la construction de ces halles est portée sur l'avant-projet à 6 600 000 fr.

— A compter d'hier matin, des registres sont ouverts dans toutes les mairies, pour recevoir l'inscription des citoyens qui désirent postuler leur admission parmi les 12 000 colons de l'Algérie.

— Le journal la *République* avance, dans son numéro de ce matin, qu'il serait sérieusement question du remplacement de M. Ducoux à la préfecture de police, et prétend même qu'on désigne à l'avance son successeur. Ce fait est complètement controuvé : M. Ducoux n'a jamais cessé de jouir, à juste titre, de la confiance du gouvernement.

(*Moniteur du soir.*)

— Le bruit court à Londres que lord Brougham va publier une lettre au marquis de Lansdowne sur la révolution et les affaires de la France. Cette lettre paraîtra d'ici à quelques semaines.

— Le gouverneur du Sénégal vient de faire, au nom de la République française, un traité de commerce avec le roi de Dahomey.

(*Courrier du Havre.*)

— De concert avec l'autorité municipale, le gouvernement paraît s'occuper avec beaucoup d'activité de l'organisation définitive de la garde républicaine. Pour arriver enfin à cette organisation, les ministres de l'intérieur et de la guerre ont récemment institué une commission composée de MM. Ducoux, préfet de police, Galis et Guinard, membres de la commission municipale, le général Dulac, commandant la place de Paris, Rebillot, colonel de la 1re légion de la gendarmerie, Raymond, colonel de la garde républicaine, et Lefébure, sous-intendant militaire. Cette commission a rapidement élaboré les questions qui lui étaient soumises, et déjà elle a transmis aux deux ministres le résultats de ses travaux.

Aux termes du projet proposé, l'effectif de la garde républicaine serait fixé à un total de 2 013 hommes, c'est-à-dire à 1 200 hommes de moins que l'ancienne garde municipale. Il y aurait 1 773 hommes d'infanterie, et seulement 240 de cavalerie ; la dépense serait supportée moitié par l'Etat, moitié par la ville. Après la triste journée du 12 mai 1839, on avait senti le besoin de porter l'effectif de la garde municipale à un chiffre assez imposant pour suffire du moins à la première répression des tentatives anarchiques. Dans un temps où d'audacieuses excitations mettent incessamment la paix publique et l'ordre social tout entier à la merci de passions sans frein comme sans limites, il est difficile de comprendre comment on peut amoindrir ainsi une force destinée à faire face aux désordres sur tous les points de la ville.

— On écrit de New-York, 30 août :

« Le hasard vient de faire découvrir, dans une vieille maison de la ville de Brighton (Massachussets), une chambre souterraine qui a dû servir naguère encore de repaire à une bande de faux monnayeurs. Située sous le sol de la cave, cette pièce était d'environ douze pieds de haut et doublée en planches sur toutes ses parois. C'est un éboulement survenu au dessus d'une partie du plafond qui a amené la découverte, et l'on a retiré divers instruments, ainsi que nombre de pièces de un demi-dollar portant la date de 1833. Il paraît que la maison avait longtemps passé pour être hantée par des esprits, et quelques personnes parlent même de la disparition mystérieuse d'un nègre qui y demeurait. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

Plusieurs abonnés nous ont prié de leur continuer l'envoi du journal, en nous annonçant un envoi prochain de fonds. Nous les prions de régulariser sans retard leur position, s'ils ne veulent point éprouver de retard.

PETITE CORRESPONDANCE.

Selongey. — M. D. — Que tous fassent comme vous. — D'accord pour l'éch.— Nous nous informerons. — R. les 10.

Saint-Seine. — M. D. A. — Nous vous savons doublement gré d'agir ainsi en face de vos propres embarras. Merci à votre comp. — Nous allons aviser pour Dijon. — R. le 25.

Saumur. — M. L. R. — Merci, ami. De chacun selon ses facultés. — R. les 10.

Rennes. — M. M. — Nous sommes habitués à vos façons d'agir. — Merci à vous et à M. M. — Reçu les 510.

Boulogne. — MM. L. et L. — R. les 50. Remercîment cordial.

Tarbes. — M. L. — Reçu les 50 que nous portons au compte de M. P. de Fanpico.

Guadalajara. — M. S. P. — Reçu les 1 000. Nous allons sans plus de retard, combler l'arriéré. — Complim. aff. — Vous avez oublié la lettre pour Mme C. ?

Agen. — M. S. — Nous écrivons aujourd'hui même à Agen.

Amsterdam. — M. D. — Reçu les 51. — C'est l'espace qui nous fait défaut.

Meaux. — M. de V. — Nous notons l'ab. et faisons droit à votre dem. de nos et de bull. Déjà nous vous avions envoyé un paquet de bull. le 22.

Châlons-s.-M. — Mme B. M. — Avez-vous reçu mon petit envoi ? Veuillez m'en accuser réception. — Arrivée en bonne santé. — Ch. M.

Dôle. — M. M. — Nous renouv. votre ab. et notons votre dem. de livres.

Tours. — Mme de C. — J'arrive demain. — De C.

Bourse du 26 septembre 1848.

Les capitalistes se félicitaient de l'impôt proportionnel, on croyait à la hausse, mais les titres du Lyon convertis en rente abondent sur le marché.

On dit en outre que le gouvernement est en train de traiter du rachat du chemin de fer de Strasbourg, ce qui est bon au fond, mais cela augmentera encore le chiffre de la dette publique.

Les fonds publics n'éprouvent presque pas de variation. Le 3 finit comme hier, à 44 25. Le 5 0/0 ouvre à 69 et ferme à 68 75 offert, c'est 25 c. de baisse. La Banque de France gagne 10 fr. à 1645.

Les chemins de fer sont dans une complète stagnation. Orléans fait 660. Avignon-Marseille 195, enfin le Nord est à 375. Le marché est lourd vers la fin surtout.

RENTES FIN COURANT	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 50	44 50	44 25	44 40
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	69 ..
Cinq 0/0	68 50	69 ..	68 50	68 65

26 septembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 40 ..		4 Canaux avec prime	880 ..
— Emprunt 1847-1848	69		Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68 75 ..		Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..		Emprunt d'Haïti	200 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..		Espagne, dette active	22 50
Actions de la banque	1615		— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	23 ..
Récép. Rothschild	80 50		Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	64 50		— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	70 ..		2 1/2 hollandais	47 ..
— 1842	.. ..		Zinc Vieille-Montagne	2250 ..
— 4 1/2	72 50		H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..		Emprunt du Piémont	880 ..
Obligations de la Ville	1110 ..		Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	320 ..	... ..	Orléans à Bordeaux	378 75	376 25
Versailles, rive droite	... ..	... ..	Du Nord	373 ..	375 ..
— rive gauche	100 ..	100 ..	De Paris à Strasbourg	341 25	340 ..
Paris à Orléans	660 ..	660 ..	Tours à Nantes	325 ..	325 ..
Paris à Rouen	490 ..	490 ..	Paris à Lyon	364 25	364 25
Rouen au Havre	195 ..	197 50	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	197 50	195 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	85 ..	88 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	245 ..	245 ..	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 septembre.

THÉATRE DE LA NATION.— Robert le-Diable.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.— Blaise Pascal.

OPÉRA-COMIQUE.— Haydée.

ODÉON.— Le Philinte de Molière, le Collatéral.

THÉATRE-HISTORIQUE.— Angèle, Charles VII.

GYMNASE.— La Comtesse de Sennecey, Jeanne Mathieu.

VAUDEVILLE.— Incessamment la réouverture.

VARIÉTÉS.— Muet d'Ingouville, Maison en Loterie, les Extrêmes, Candide.

THÉATRE MONTANSIER.— Le Camp de Saint-Maur, la Rue de la Lune, le Point du Jour, une Chaîne.

PORTE-SAINT-MARTIN.— Enfants du Délire, le Chiffonnier.

GAITÉ.— La Taverne du Diable, le Passage Vendôme, l'Ane, intermède.

AMBIGU-COMIQUE.— Napoléon et Joséphine, le Mari nourrice, Café de l'Ambigu.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.— Prison des Comédiens, Mon Habit. Justice de Dieu.

FOLIES.— Les 20 Sous de Périnette, les Deux Francs-Maçons, un Logement pour trois, le Fils du Roulier.

DÉLASSEMENTS.— L'Idiot, les Mémoires du Diable.

THÉATRE BEAUMARCHAIS.— Les Dragons, le Huit, Jenny, le Chevalier.

COMTE.— Michel Cervantes, un Pari, l'Ecuyer du Cirque, Marquis et Marquise, Claude et Baptiste, Dis-moi Pourquoi ?

CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées).— A huit heures, soirée équestre.

HIPPODROME (barrière de l'Etoile.)— Char du Soleil.

CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.)— Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.

THÉATRE-SÉRAPHIN.— Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.

CHATEAU DES FLEURS.— Tous les jours, de 2 à 6 h., promenades, jeux de toute espèce. — Prix : 1 fr.

DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle).— Vue de Chine, Eglise Saint-Marc.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 162. — ÉDITION DU MATIN — **Jeudi 28 Septembre 1848.**

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

	Un an	6 mois	3 mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

	Un an	6 mois	3 mois
PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	5	3
PAYS à surtaxe	14	7	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION

LIBRE ET VOLONTAIRE

du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

TARIF DES INSERTIONS.

ANNONCES
1 à 4 fois en 1 mois. 40 c.
5 à 9 — — 30
10 fois et plus — 20

[illegible]
[illegible]
Faits de publ. . 1 f. [illegible]

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la [illegible] des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, [illegible]

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION

PROPORTIONNELLE

au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 27 SEPTEMBRE

Assemblée Nationale.

Lorsque notre grande révolution de 1789, rebroussant chemin, se laissa peu à peu entraîner vers les idées monarchiques, par quelle voie y arriva-t-elle? Par la division du pouvoir révolutionnaire, qui avait résidé jusque-là dans une seule chambre, par l'établissement de deux chambres, le conseil des anciens et le conseil des cinq cents. Bonaparte eut bon marché de ce pouvoir fractionné et incohérent qui avait la prétention de représenter partout le peuple souverain et qui ne le représentait nulle part. Le tort de la Convention après le 9 thermidor, ou du moins le tort de ceux de ses membres qui étaient de bonne foi, fut de croire la révolution finie et de la désarmer d'un pouvoir fort et unique en présence de ses ennemis extérieurs et surtout intérieurs.

Notre révolution de 1848 est-elle achevée? Qui l'oserait dire? Elle n'est pas seulement consolidée. Peut-on penser que tout d'un coup tous les intérêts contraires se soient subitement convertis à elle, et qu'abjurant leurs vieux souvenirs, ils se soient précipités de bonne foi à ses pieds pour l'adorer? Non, c'est pour la renverser. Ne demandons pas aux hommes plus qu'ils ne peuvent faire, et ne comptons pas sur ces illuminations subites qui transforment en un seul instant des partis que cinquante ans de revers n'ont pas éclairés.

Ce point de vue de la défense de la révolution a été spécialement traité par M. de Lamartine au profit d'une chambre unique dans un très brillant discours, où il a également anathématisé les rétrogrades ou réactionnaires et les socialistes ou hommes de l'avenir.

Tous les vrais démocrates, socialistes ou non, partageant le même sentiment que M. de Lamartine à l'égard d'une chambre unique et demandant comme lui un pouvoir fort et unitaire, nous n'irons pas le chicaner sur ses appréhensions quelque peu stationnaires à l'égard du socialisme. Nous préférons le louer sur le sentiment vrai de la situation politique qui respire dans tout son discours et lui a fait railler avec succès ces faiseurs de constitution agençant à leur aise dans leur cabinet tous les rouages d'une constitution et trouvant sur le papier d'admirables contrepoids, qui dans la pratique sont emportés par le moindre souffle populaire.

Dans les pays où il existe deux chambres, cette co-existence de deux rouages législatifs tient à quelque cause inhérente au pays lui-même et à son histoire. Ainsi, en Angleterre, une forte aristocratie qui, plus tard, s'est vue forcée de partager le pouvoir avec une portion de la bourgeoisie. Ainsi, aux Etats-Unis, des Etats fédérés qui instituent un sénat précisément pour renforcer le lien fédératif, si faible, si relâché, si peu solide. Mais en France, rien de pareil: une forte unité nationale, pas d'aristocratie. Que représenterait l'une des deux chambres, puisque toutes deux émaneraient du suffrage universel et direct? Rien de plus, rien de moins que l'autre chambre. A quoi alors servira-t-elle? A ralentir les mouvements, à engraver la démocratie sous prétexte de la pondérer.

Cette seconde chambre n'est donc pas une force ajoutée, c'est au contraire une diminution de force, c'est une roue mal faite tout exprès, pour que la machine ne marche pas tout à fait aussi bien.

Voilà pourtant la thèse qu'est venu soutenir M. Odilon Barrot, avec talent du reste. Cet ancien chef de la gauche a saisi l'occasion pour faire à la République cet acte d'adhésion qu'on annonçait depuis quelque temps. C'est très bien de sa part; plus il y aura de républicains, mieux cela vaudra, mais l'éducation républicaine de l'ancien tribun est encore peu avancée puisqu'elle ne lui fait pas sentir la différence du régime constitutionnel avec le régime démocratique, et comprendre que la marote législative, dont il a été le peu prévoyant défenseur pendant dix-huit ans a achevé son temps, est complètement usée.

En vérité le vieil esprit gaulois a mieux servi M. Dupin aîné, lorsque lui aussi, nouveau républicain, il a attaqué par quelques trait piquants ces restes de charte monarchique qui encombrent le terrain de la République, et font obstacle à l'édification d'un édifice nouveau et durable.

Il est vrai que tous les orateurs ne tiennent aucun compte du socialisme et l'écrasent tous de leurs malédictions les plus terribles. Si le socialisme était le ciment indispensable à votre œuvre, cela vous étonnerait bien, ô grands législateurs, et toutefois rien n'est plus exact.

Mais il est dans l'ordre des sociétés humaines que vous commenciez par maudire ce que vous adorerez plus tard. Vous n'avez pas encore assez maudit le socialisme; ajoutez anathème sur anathème, et son triomphe sera plus proche.

Pour achever notre récit, disons que l'amendement de M. Duvergier de Hauranne qui demandait les deux chambres, a été rejeté à une immense majorité, et que l'Assemblée s'est séparée au milieu d'un affreux tumulte, causé par l'amendement désespéré des néophytes républicains, qui voudraient au moins que la chambre unique ne fût que *provisoire*.

L'énigme napoléonienne.

Les 110 mille voix que la capitale de la France vient de donner au citoyen Louis Bonaparte et les diverses nominations qu'il a obtenues dans les départements ont une signification qu'il importe de déterminer.

Assurément cette nomination n'a pas pour objet de reconnaître les mérites de récompenser les services de l'élu; elle ne s'adresse pas à sa personne, à son passé; car nul n'ignore, à Paris et dans les départements, que le citoyen Louis Bonaparte n'a rien fait qui dénote un homme extraordinaire.

Le peuple souverain, dans cette conjoncture, aurait-il obéi au vieux préjugé dynastique, à ce préjugé qui a fait croire si longtemps aux masses abusées que la vertu et le génie étaient héréditaires et se transmettaient dans les familles en ligne directe ou collatérale? Non, ce ridicule préjugé n'existe plus en France, et le peuple sait très bien que la race humaine ne doit point être assimilée à la race chevaline.

Ce n'est donc ni l'*homme* ni le *neveu* que l'on a élu; c'est un nom, le nom de Napoléon que l'on a salué, parce que ce nom représente un passé de grandeur et de gloire.

Il y a deux choses dans cette manifestation de l'opinion publique. Il y a d'abord la preuve de l'absence complète d'idées et de convictions chez la plupart des esprits, l'absence de vues d'avenir qui les a portés à élire un nom historique. Il y a ensuite, pour un certain nombre de votants, l'instinct d'un besoin profond dont les masses commencent à être travaillées, le besoin d'un pouvoir fort pour le bien, d'une autorité puissante et progressive, qui résume nos trois grandes révolutions, d'une volonté énergique qui soit à la hauteur des circonstances actuelles et du rôle de la France dans l'humanité.

A ce point de vue, l'élection du citoyen Louis Bonaparte est la critique la plus amère de tous les pygmées qui s'agitent dans le néant intellectuel, la condamnation la plus formelle de toutes les impuissances, de tous les avortements qui ne font qu'aggraver les souffrances du peuple. Cette élection est l'expression du besoin général de grandes et fortes choses; mais, dans son application personnelle, elle n'est qu'une erreur, qu'une illusion.

Aujourd'hui, tout le monde le sent, il ne peut plus y avoir d'homme grand et fort sans l'idée; il ne peut plus exister d'individualité puissante en dehors de la grande pensée du siècle, L'ASSOCIATION.

Que le citoyen Louis Bonaparte sente, lui aussi, cette vérité; qu'il comprenne la signification réelle du vote qui l'a porté à la représentation nationale, et il se montrera, comme simple représentant, digne des suffrages groupés autour du nom de Napoléon!

La Religion de l'Honneur et de la Dignité.

Après la Révolution de Février, le parti légitimiste a crié *Vive la République!* avec ardeur. En réunissant des circulaires des professions de foi nombreuses, en invoquant le témoignage des citoyens qui ont entendu les candidats de ce parti dans les clubs, il ne serait pas difficile de constater que les gros bonnets légitimistes ont protesté de leur dévouement à la forme républicaine, *la seule possible désormais en France, la seule qui consacre les droits de tous*, etc., etc. Se dire ainsi républicain ce n'est pas seulement subir la République, ni même s'y prêter, comme *à une expérience*, c'est prendre l'engagement d'employer tous ses efforts à la consolider, à l'implanter dans le pays, en extirpant les dernières racines du monarchisme. Nous rappellerons cet engagement aux anciens royalistes, en empruntant le langage de leur journal l'*Union*, qui nous permettra seulement de remplacer par le mot de *légitimiste* celui d'*impérialiste*. La leçon peut servir aux deux partis à la fois.

Au résumé, le prétendu parti légitimiste a été dissous aujourd'hui.... Il ne saurait relever la tête sans aller se briser au reproche d'hypocrisie, le plus odieux, le plus sanglant de tous dans ce pays de France, façonné à la religion de l'honneur et de la dignité.

Les journaux anglais parlent d'une liste de souscription ouverte par des négociants de Londres pour un nouvel emprunt français de 12 millions sterling. Voici ce que dit le ***Morning-Post*** à ce sujet:

Une maison de Londres à fait circuler à la bourse une sorte de souscription pour un prêt à faire au gouvernement français dans les circonstances actuelles. D'après le programme de cette opération on prêterait au gouvernement francais 12 millions de livres sterling, et comme il y a lieu d'espérer que ce gouvernement ferait aux prêteurs des conditions avantageuses, on propose d'ouvrir une souscription. Sur 100 livres sterling les souscripteurs verseraient 5 livres sterling comme dépôt, seule garantie exigée par le ministère français avant de présenter le projet de loi d'emprunt à l'Assemblée nationale.

Les souscripteurs donneront plein pouvoir d'agréer les conditions qu'exigerait le gouvernement français; mais on s'engage à obtenir que ces paiements puissent se faire dans une période qui ne sera pas au-dessous de douze mois. Si le gouvernement français demandait moins, la maison pourrait accepter son offre de même que si on n'avait pas le chiffre correspondant de rentes ou si les circonstances rendaient nécessaire une combinaison avec d'autres parties, dans ce dernier cas aucune souscription ne pourrait être réduite de moitié. On pourra renoncer à toute offre du gouvernement français si on le juge convenable. Les reçus seront délivrés sur versement du dépôt, la commission devant être convenue avec le gouvernement français, les souscripteurs n'auront aucun frais à payer sous ce rapport.

L'Autriche et la médiation anglo-française.

La *Presse* publie ce matin, sur la médiation en Italie, une *note* qu'elle dit lui être *communiquée* (par l'ambassade de Sardaigne probablement).

Si l'on en croit cette note, le gouvernement autrichien, sortant enfin de sa réserve, aurait adressé aux gouvernements de France et d'Angleterre une note diplomatique dans laquelle il établit:

1° Que la guerre entreprise par le roi Charles-Albert contre l'Autriche n'pouvant être justifiée par aucun principe du droit international, ne saurait établir en faveur de la couronne de Sardaigne la moindre prétention sur une partie quelconque du royaume Lombardo-Vénitien;

2° Que l'Autriche, en se maintenant dans la possession intacte du royaume lombardo-vénitien, loin de poursuivre un agrandissement territorial, ne réclame que l'accomplissement des garanties établies en sa faveur par les sept puissances co-signataires de l'acte final de Vienne, garanties qui trouvent un nouveau point d'appui dans le *droit de conquête*, puisque le maréchal Radetzki, en repoussant l'armée sarde au-delà du Tessin, a rétabli de fait le *statu quo strict*, tel qu'il était avant la guerre, et tel qu'il a été pris pour base de l'armistice conclu à Milan le 9 août dernier entre les deux parties belligérantes;

3° Que la médiation offerte par la France et l'Angleterre ne saurait en aucun cas avoir pour but d'altérer le système de l'équilibre politique de l'Europe, sans la coopération des puissances, qui l'ont fondé et garanti.

Cela posé, l'Autriche en renouvelant de la manière la plus formelle ces réserves, quant à la possession du royaume Lombardo-Vénitien, propose de convoquer un congrès général, où, d'un commun accord entre les principales puissances de l'Europe, seraient concertées les mesures les plus opportunes pour assurer d'une part, une administration nationale et indépendante au royaume Lombardo-Vénitien, et d'autre part, pour consolider d'une manière durable la tranquillité de la presqu'île des Apennins. Sans formuler d'une manière précise son idée sur ce point, l'Autriche paraît vouloir proposer au congrès, de rattacher la Lombardie et la Vénétie à la couronne impériale par des liens semblables à ceux, qui, dans l'intention primitive de l'empereur Alexandre, devaient unir le ci-devant grand-duché de Varsovie au sceptre de la Russie, c'est-à-dire par les liens de sa propre constitution.

Copie du manifeste aurait été adressée aux diverses puissances de l'Europe. La Russie aurait déclaré d'avance qu'elle regarde la question de la Lombardie, comme elle considéra, en 1830, la question de la Pologne. Les conférences auraient lieu à Inspruck.

On voit que les Italiens avaient bien raison de ne rien attendre de la médiation anglo-française. Il est évident que l'affranchissement de l'Italie ne peut sortir d'une réunion d'agents monarchiques.

Nouvelles d'Italie.

L'*Opinione* du 23 rend compte en ces termes de nouvelles atrocités commises par les soldats de Radetzki dans la Lombardie:

Monza, la cité chérie des rois lombards, la délicieuse villa des Visconti, des Sforce, l'agréable demeure où le rude vice-roi Reignier trouvait naguère encore des loisirs, le sanctuaire de la couronne de fer, l'asile des Monti, des Parini, des Ornani, etc., est changée en un séjour de deuil. Deux mille cinq cents Autrichiens et Croates, guidés par un furieux, l'ont livrée au pillage et au massacre. Dès les premiers jours, trente-quatre des citoyens les plus distingués ont été soumis à l'infâme supplice de la bastonnade. Parmi eux on cite Parravicini, San-Ambrogio del Borgo, Rossi, etc. Des étrangers ont eu également à souffrir ce honteux châtiment, un Français entre autres, que l'on dit neveu de M. [illegible]tido et qui s'est réclamé du consul. Son seul crime est d'avoir essayé de se soustraire par la fuite à l'attaque de quatre soldats armés. Il a été puni, dit-on, pour avoir « tenté d'éviter la force publique! » Il en a été quitte pour cinquante coups de bâton, et a été ensuite conduit à Milan, à pied et les mains liées comme un malfaiteur.

Les nommés Rivolta, père et fils, ont été fusillés sous prétexte qu'ils avaient caché des fusils dans l'endroit où ils travaillaient. Il fallait faire un exemple. Un certain Brusati, qui habitait la même maison que ces infortunés, la voyant envahi et fouillée par les Autrichiens, essaya de cacher dans un tas de paille des couteaux d'un usage domestique; il fut surpris dans cet acte et fut laissé pour mort après avoir reçu soixante coups de bâton, parce que, disaient les soldats, il n'avait pas l'âge légal pour être fusillé. Une députation composée du podesta, de l'assesseur municipal et de l'archiprêtre se rendit auprès de Radetzki, pour protester contre de telles violences; le héros d'Ulm répondit, en citant les paroles de l'archiduc Reignier: « Je verrai, je dirai, je ferai ce que je pourrai! » et, le lendemain, il donna à Pottinger la permission de faire fusiller qui il jugerait convenable.

On écrit de Lugano, en date du 23 septembre:

Tout autour de notre frontière se concentrent des troupes autrichiennes. On dirait que Radetzki songe à faire une visite au canton du Tessin. A Porto-Moscote, où d'ordinaire il n'y a que huit à dix soldats, se trouve aujourd'hui un bataillon entier. Ce matin, cinq grandes barques y ont été séquestrées. Des confins de Luino à ceux d'Uggialé, on compte [illegible] hommes avec des trains et de l'artillerie.

La *Concordia* annonce que le général Oudinot, commandant l'armée des Alpes, était le 19 septembre à Chambéry, avec des aides-de-camp et plusieurs officiers de la brigade de Savoie; il a visité les casernes de cette ville.

Insurrection rhénane.

Les nouvelles directes sur l'insurrection badoise manquent toujours. D'après les renseignements que nous fournissent les journaux suisses, il paraîtrait que Struve, qui se trouvait encore à Loerrach où il attendait des renforts de volontaires qui accouraient de tous les pays voisins, serait parti dimanche matin pour Fribourg. Cette ville aurait été occupée par les républicains, et des 500 à 1 000 hommes de troupes qui s'y trouvaient, la moitié aurait passé du côté des insurgés.

Un journal, publié par les républicains à Loerrach, publie la pièce suivante:

RÉPUBLIQUE ALLEMANDE.

Bien-être, instruction, liberté pour tous!

Quartier-général de Loerrach, le premier jour de la République allemande, 22 septembre 1848.

Au nom du peuple allemand, le gouvernement provisoire ordonne ce qui suit:

Art. 1er. Toutes les charges du moyen-âge qui pèsent sur la propriété foncière, toutes les corvées personnelles, dîmes, [illegible] quelle que soit leur dénomination, sont abolies sans indemnité. Toutes les dettes pour le rachat de ces charges sont également annulées.

Art. 2. Tous les impôts payés à l'Etat, à l'Eglise ou aux [illegible]

seront dès ce jour. Un impôt progressif sur le revenu remplacera tous ces impôts. Les douanes établies aux frontières de l'Allemagne continueront comme par le passé.

Art. 3. Les propriétés de l'Etat, de l'Eglise et des citoyens combattant du côté des princes entrent provisoirement et jusqu'à un règlement ultérieur, dans le domaine de la communauté à laquelle ils appartiennent.

Art. 4. Pour assurer l'exécution de tout ce qui est prescrit dans les articles précédents, la levée en masse du peuple est ordonnée.

Tous les hommes aptes au service, depuis dix-huit ans jusqu'à quarante, doivent prendre les armes pour le salut de la patrie menacée.

Dès aujourd'hui la loi martiale est en vigueur, jusqu'à ce que le peuple allemand ait conquis sa liberté.

Au nom du gouvernement provisoire,
G. Stauve.
Le secrétaire Ch. Blind.

On a fait afficher à Constance l'invitation suivante :

Une assemblée populaire de la Haute-Souabe aura lieu dimanche 24 septembre, à une heure de l'après-midi, à Ravensbourg.

Le but de cette réunion est d'exprimer un vote de méfiance contre la majorité de l'Assemblé nationale, un vote de confiance aux membres de la gauche, et de faire un appel à l'action à cette même partie de l'assemblée.

Le comité des réunions populaires de Tettnarg, Friedrichshafen et Ravensbourg.

On assure que dimanche prochain il y aura une levée de boucliers dans le Wurtemberg.

Les républicains comptent déjà 15 000 hommes. Ils ont institué partout sur leur passage des autorités républicaines, et invité à les suivre tous les hommes de 18 à 40 ans.

Les troupes badoises, wurtembergeoises, bavaroises et prussiennes se sont mises en marche pour comprimer l'insurrection. Les troupes autrichiennes de Bregentz ont reçu du vicaire de l'empire l'ordre de se rendre dans le cercle du Lac, d'où elles pourront attaquer les insurgés en tombant sur eux par derrière.

La *Gazette nationale suisse* parle d'une rencontre qui aurait déjà eu lieu vers Stauffen, entre une division d'infanterie badoise et une des trois colonnes républicaines, commandée par Lœwenfeld. Un grand nombre de maisons auraient été brûlées, et l'artillerie aurait mis fin à la lutte. La colonne dispersée aurait repassé le Rhin; mais cette nouvelle est contredite.

Les députés de la gauche du parlement de Francfort voulaient célébrer les funérailles des insurgés morts sur les barricades. L'état-major de la place s'y est opposé : un arrêté défend les attroupements et les promenades en masse, sous peine de l'application de la loi martiale. Les troupes sont toujours réunies sur les places avec de l'artillerie. Le désarmement est opéré dans tous les quartiers de la ville. Pendant la nuit du 24, des coups de fusils ont été tirés sur les troupes dans le faubourg Bockenheim. On est entré de force dans plusieurs maisons, et les coupables ont été arrêtés. A Gicheim, on a aussi tiré sur les avant-postes.

Une grande agitation régnait à Cologne dans la journée du 25. On savait que plusieurs personnes devaient etre arrêtées, comme prévenues d'un complot. Effectivement, trois personnes ont été arrêtées, mais deux ont été délivrées par le peuple. Des enfants ont essayé de faire une barricade. La garde civique, qui voulut les en empêcher, a été reçue à coups de pierres.

La *Nouvelle gazette rhénane* annonce que plusieurs des ses rédacteurs sont sur la liste de proscription; mais que, quoi qu'il arrive, elle continuera de paraître.

Le capitaine Wackber, de la garde nationale, a été arraché par le peuple aux mains de la Sainte-Hermandad prussienne.

Malgré la défense de la police, l'Assemblée du peuple a eu lieu. La garde nationale a fraternisé avec le peuple. Guwand, de Crefeld a ouvert la séance par un discours remarquable. Moll qui a été délivré par le peuple a parlé après lui. Juwandt a demandé aux officiers de la garde nationale s'ils sont les agents de la police ou les protecteurs du peuple; ils ont répondu qu'ils étaient là pour protéger le peuple. Un orateur a fait remarquer que les issues étaient occupées ; elles ont été ouvertes à l'instant même par la garde nationale.

Toute la cavalerie de Deutz a été mise en réquisition pour empêcher l'arrivée des gens de la campagne.

L'Assemblée populaire de Breslau a déclaré que cette ville se lèverait comme un seul homme si les droits acquis éprouvaient le moindre atteinte.

Assemblée nationale.

Séance du 27 septembre. — Présidence de M. Marrast.

La séance est ouverte à midi et demi.

L'Assemblée adopte sans discussion divers projets de loi d'intérêt local ayant pour objet d'autoriser les départements du Calvados, de la Haute-Garonne, de la Manche, de Seine-et-Oise, de Tarn-et-Garonne, de Seine-et-Marne, de la Meurthe, du Nord et du Loiret à s'imposer extraordinairement pour subvenir à des travaux d'utilité publique.

M. Emile Leroux fait au nom du 8e bureau un rapport sur les élections de la Charente-Inférieure. M. Louis Bonaparte a obtenu 36 820 voix; M. Paillet, 5 339 et M. Thomas, 2 173. Le bureau a remarqué que le nombre des suffrages excédait celui des votants, qui n'était que de 47 332. Cependant la majorité obtenue par M. Bonaparte est telle que le bureau n'a pas cru devoir s'arrêter à cette difficulté.

Mais deux protestations ont été présentées contre l'élection : la première relativement aux heures auxquelles le bureau a été ouvert et fermé, et la seconde sur ce que la boîte renfermant les bulletins n'aurait pas été cachetée, mais seulement fermée à clef. Mais il a été constaté que cette boîte fermait à trois clefs remises entre les mains de trois personnes différentes, dont il aurait fallu la complicité pour altérer la sincérité des votes. Le bureau n'a pas cru devoir s'arrêter à ces protestations.

D'autres reproches ont été formulés contre l'élection de M. Louis Bonaparte. On a dit que, naturalisé Suisse, il ne pouvait invoquer sa qualité de Français. Cette question nous a paru tranchée par le vote d'hier. Quelques bulletins portaient Napoléon empereur. Nous n'avons pas pensé que cette qualification illégale fût de nature à vicier la sincérité des opérations. On dit aussi que les partisans du candidat élu ont persuadé aux paysans que son élection les dispenserait de payer l'impôt des 45 cent., et leur vaudrait une exemption d'impôts pendant trois ans. Mais le bureau, tout en flétrissant de telles menées, n'a pas trouvé la preuve qu'elles se soient en effet produites, ni que l'élu y ait pris une part quelconque, dans le cas où les allégations seraient exactes. Nous vous proposons en conséquence la validation de l'élection de M. Louis Bonaparte.

L'admission est prononcée.

M. Senart rend compte des élections du département de la Moselle. M. L. Bonaparte a obtenu une très grande majorité; les opérations sont régulières, et le bureau propose la validité de l'élection. — Adopté.

Quelques voix dans ce département se sont égarées, a dit le rapporteur, sur le duc de Bordeaux et l'ex-roi Louis-Philippe.

Les opérations électorales du département de la Haute-Loire sont également validées, et le général Rulhières est proclamé représentant du peuple.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la constitution. On en est resté à l'article relatif à une assemblée unique.

M. Rouher présente quelques développements sur l'amendement qu'il a présenté avec MM. Duvergier de Hauranne et Creton, pour demander le rétablissement d'une chambre des pairs.

L'orateur se contente de reproduire, en plus mauvais termes, les observations déjà présentées par M. Duvergier de Hauranne.

Une Assemblée unique absorbera le pouvoir exécutif ou elle en sera absorbée. Le conseil d'Etat, dont on propose la création, est une institution qui n'a aucune racine dans le pays, et qui offrira de graves dangers dans l'avenir.

M. de Lamartine. (Marques d'attention.) Je viens combattre l'amendement de M. Duvergier de Hauranne avec un profond respect pour les intentions de ceux qui l'ont présenté. Si je montais à cette tribune dans quatre ans, à une époque où la République sera fondée et complètement établie, dans un temps de calme, peut-être me prononcerais-je pour deux Assemblées.

Ces mots de Pascal ne sont pas une absurdité : Vérité au-delà des Pyrénées, erreur en deçà. Sans doute, il en est ainsi dans un grand nombre de circonstances. La vérité pratique, non pas la vérité absolue, mais la vérité pratique dépend des lois, des mœurs, des usages, des pensées, de la situation des peuples pour qui elle est faite. C'est pour cela que je viens combattre l'amendement sans me prononcer complètement en théorie contre l'institution des deux chambres.

Avant de me déterminer, j'ai réfléchi comme vous, j'ai lu l'histoire, j'ai vu le danger du despotisme de la monarchie, le danger de l'anarchie de la démocratie; j'ai vu aussi ces dangers avec les deux chambres. Je me suis demandé alors qu'est-ce que c'est qu'une constitution. C'est la forme extérieure d'un peuple.

Pourquoi y a-t-il deux chambres en Angleterre, aux Etats-Unis, dans l'Amérique du Sud? La raison en est, non dans la préférence à accorder au nombre deux sur le nombre un, mais, dans sa nature même, dans la constitution essentielle des nations. (Très bien !)

Pourquoi avez-vous deux chambres en Angleterre? Parce qu'il y a là une aristocratie. Quand les temps développent le progrès, que devient la chambre des lords en présence de la chambre des communes, et cette chambre des communes obtient un tel ascendant, que la chambre des lords ne vit qu'en se recrutant parmi les membres actifs de la chambre des communes.

On parle des chambres américaines. Mais il n'y a aucun rapport entre la pensée qui a fait établir le sénat américain et la pensée qui anime les auteurs de l'amendement. La seconde chambre aux Etats-Unis représente un fait, elle représente l'état fédératif, elle représente l'imperfection de l'unité nationale ; le sénat ne représente pas la démocratie, il représente la fédération, l'imperfection de l'organisation démocratique. (Très bien ! très bien ! Sensation prolongée.)

Cet état politique n'a aucun rapport avec l'état politique de la France. Où existe l'état fédératif dans notre France, si intimement unie? Nulle part. Et s'il n'est nulle part dans le pays, pourquoi en jetteriez-vous le germe dans la constitution? Pourquoi donneriez-vous une représentation dans les assemblées législatives à un élément qui n'existe pas? Pourquoi arrivés à un état plus parfait dans les faits, reculeriez-vous dans vos lois vers un état moins parfait?

Avez-vous, comme en Angleterre, une aristocratie? Inutile de le demander. Tous les éléments renversés en 1789 sont aujourd'hui disséminés sur le sol. Il n'y a plus d'autre aristocratie que celle du génie, des lumières, de la vertu, du patriotisme, consacrés par cette force mobile qui fait la force du pays, par l'élection. Il n'y a plus de privilèges dans les armes ; tout citoyen n'a plus que sa valeur personnelle, reconnue, sans catégorie, sans privilège, sans exception, au grand tribunal de l'opinion.

La France est une démocratie ; et ce serait une chimère, un rêve que de chercher aujourd'hui à donner au pays cette constitution des deux chambres. Une seconde chambre aristocratique ! Je sais que vous ne la voulez pas dans le fond, mais savez-vous bien quelle importance dangereuse aurait cette forme que vous donneriez à la constitution? (Très bien ! très bien !)

Ce ne serait pas seulement un rêve, ce serait une réalité dangereuse, un péril, un péril conservateur, je le sais. (On rit.) Mais n'oubliez pas devant qui vous fonderiez cette aristocratie ; vous la fonderiez en face d'une démocratie qui s'est infiltrée à travers tous les règnes et tous les siècles, mais qui n'est apparue dans la société que depuis quelques années. Eh bien ! cette démocratie, jeune encore, est soupçonneuse, et elle a raison, et elle ne souffrirait pas sans ombrage la formation du fantôme même d'une aristocratie, d'une féodalité nouvelle. (Très bien ! très bien !)

Je ne veux pas faire de discours *ex professo*, je me borne à cette inspiration d'instinct qui déterminera votre vote. Je veux dire ce sentiment qui contracte les forces quand il y a un grand effort à faire pour fonder cette République, qu'il faut protéger, que nous voulons protéger autant que vous, contre les dangers qui la menacent de droite, de gauche, de haut, de bas, contre les dangers de toute espèce, et qui en sortira triomphante. (Très bien !) Nous voulons fonder la République, qui n'est pour nous que la société elle-même, la société perfectionnée, la société française.

Quoi, citoyens, c'est en présence de la situation française, cette situation, je ne veux pas l'exagérer, mais nous nous devons la vérité ; c'est au moment où l'Europe entière est en mouvement par les mêmes idées, en présence des explosions de tous les peuples de l'Europe, c'est en présence de votre agitation intérieure et du cynisme dans les opinions, c'est en présence de cette situation que des spéculateurs viendraient nous dire : Tout bien considéré, nous croyons que deux chambres feront un meilleur effet dans l'histoire. (Hilarité. — Bruyante approbation.)

Vous risquez tout à jouer avec des élucubrations, avec des théories. Vous risquez tout en vous reportant... (On n'entend pas ! plus haut ! — Agitation.)

Je disais aux membres de cette Assemblée qui ne sont pas de notre avis de ne pas jouer avec des idées philosophiques, parce que, pendant que nous nous occuperions d'abstractions, les faits s'agiteraient, les agitations tremblant sous vos pieds feraient explosion. A une époque de révolution, c'est l'activité qu'il faut, et non pas la lenteur, non pas les frottements, les froissements qui sont sans danger, qui sont une garantie même aux jours de calme. Avec ces lenteurs vous laissez aux agitations anti-sociales une place, un pouvoir qu'il faut garder pour les manifestations légales du peuple souverain. Ces lenteurs, si vous les incarnez dans la constitution, ces lenteurs vous perdront. (Très bien ! — Agitation.)

Il faut agir en hommes d'Etat révolutionnaires, disons le mot dans l'acception qui lui convient, en temps de révolution. Il faut savoir échapper à la fiction des gouvernements représentatifs qui doivent avoir deux chambres; si vous aviez ce pouvoir inattaquable, plaçant sa racine, non dans la terre, mais au ciel, le droit divin se continuant, se soutenant par lui-même, alors on comprendrait la nécessité des deux chambres. (Bien.) Mais aujourd'hui la souveraineté? où est-elle chez le peuple. Y a-t-il ici quelqu'un assez insensé pour nier la permanence, la nécessité, la présence réelle (permettez-moi le mot) de la souveraineté dans cette assemblée? (Très bien!)

Aux arguments qui ont été présentés à cette tribune, je répondrai par un seul.

Vous n'avez pas encore achevé votre constitution, peut-être pourrai-je discuter avec l'honorable préopinant sur les rapports du pouvoir exécutif avec le pouvoir législatif. Je veux espérer que le projet sera adopté tel qu'il a été présenté par la commission. Eh bien, dans ce projet, le président est-il un roi au petit pied qui ait le droit de dissoudre l'assemblée législative, qui ait une prérogative à faire juger entre deux assemblées? Il n'en est rien. S'il n'a pas le droit de dissoudre une des deux assemblées, que fera-t-il en présence d'un dissentiment entre elles? S'il ne peut dissoudre l'une, il faudra qu'il reste impuissant et les bras croisés devant la difficulté. Je le défie de sortir de là. (Agitation.)

Avant de conclure, il me vient quelques scrupules. Je demande encore cinq minutes. (Parlez !)

On nous fait la grâce de ne pas scinder la démocratie. (Les électeurs nommeront le sénat comme ils ont nommé l'Assemblée.) Je prie les auteurs de l'amendement de répondre à trois interpellations que je vais leur adresser, ou plutôt que je m'adresse à moi-même...

A quels signes les électeurs reconnaîtront-ils les membres politiques qu'ils devront placer dans le sénat. A quels titres diront-ils : Toi, tu seras du sénat, toi tu seras de la seconde chambre, toi, nous te condamnons à n'y pas aspirer. (Vive agitation.)

Je demande à l'Assemblée où elle posera la limite entre la première et la seconde Assemblée? Dira-t-on aux hommes de l'Institut, aux vétérans de l'Assemblée nationale : Vous, vous serez la chambre haute (Bruit.), vous, au contraire, vous serez de la chambre basse? (Interruption.)

On me dit que ce sont les électeurs eux-mêmes qui détermineront les fonctions. Mais à quel caractère le pays reconnaîtra-t-il que je suis plus apte à faire partie de la chambre haute que de la chambre basse? (Interruption.)

Consulterez-vous la fortune, la naissance? Non. Vous consulterez l'âge. Mais la nature a mêlé les âges et les facultés entre les générations ; elle a donné souvent la sagesse au jeune homme et l'ardeur au vieillard. Et vous iriez scinder cette situation en deux ! Vous voulez mettre d'un côté les cheveux blancs, et de l'autre les jeunes gens sans expérience ! L'honorable Royer-Collard, que nous nous honorions d'avoir pour collègue à la dernière assemblée, vous seriez venus lui dire : Votre place n'est plus ici, allez à l'autre assemblée. (Interruption prolongée.)

Cette création des deux chambres est destructive de toute unité puissante ; elle est impraticable ; et, plus on les presse, plus ces idées s'évanouissent.

Je finis par où j'ai commencé. S'il fallait deux chambres, mais vous les créeriez immédiatement. Nous traverserons les dangers ; mais nous les traverserons sans sombrer, parce que nous les aurons prévus.

Depuis le moyen-âge, il n'y a pas eu à l'horizon un cataclysme pareil à celui qui nous menace... Depuis le temps de Munster et des anabaptistes, ce communisme anti-social qui couvrait l'Allemagne de trente mille hommes, vous n'avez rien vu de pareil... Je sais que ces dangers dont je parle, que ces sectes volantes, destructrices de tout ordre social, ont passé comme des météores, comme des monstres effrayants qui durent, il est vrai, quelque temps et épouvantent, mais qui, comme les monstres, ne peuvent se reproduire.

Qu'auriez-vous à opposer à ces factions, si elles se produisent, si elles menacent les bases fondamentales de notre société?

En présence de toutes ces factions, de ces factions dévorantes de la misère et de la faim ce qu'il vous faut, c'est la dictature, non pas la dictature d'un homme, mais la dictature d'une assemblée puissante et intimement unie avec le pouvoir exécutif, qui sera votre bras. (Très bien !)

Qu'opposerez-vous à ce parti des plagiaires de la terreur de 93, qui peuvent venir, s'appuyant sur les sociétés secrètes, se poser en face de vous ; que leur opposerez-vous, sinon la dictature d'une assemblée unique, la dictature d'une assemblée débarrassée de ces lenteurs, de ces froissements du régime constitutionnel. Si vous avez des lenteurs dans le pouvoir, je vous le répète, vous êtes sans force et vous êtes perdus.

Remettrez-vous la dictature à vos deux chambres? Mais elle tomberait en lambeaux à leurs pieds. A une seule? Mais l'autre serait immédiatement avilie. A un seul homme? Mais auriez vous plus de confiance en un seul homme qu'en vous-mêmes? Trouverez-vous cet homme à heure fixe? Croyez-vous que nous sommes à un temps où l'on se paie longtemps de chimères?

Songez à Monck d'un côté, songez à Bonaparte de l'autre. Si j'hésitais avant de monter, si j'ai hésité longtemps, je n'hésite plus et je vote pour une seule assemblée. (Sensation prolongée.)

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

M. Bastide, ministre des affaires étrangères, dépose un projet portant demande d'un crédit de 670 000 francs pour le service de son département.

M. Odilon Barrot a la parole pour répondre à M. de Lamartine.

L'orateur qui descend de la tribune a terminé par le mot de la question. Il s'agit de savoir si, par votre constitution, vous voulez établir une dictature, une dictature collective, une de ces dictatures dont l'histoire nous a conservé les actes et montré les dangers.

Ce que l'on vous propose, c'est la plus insensée des entreprises (Interruption) et la plus dangereuse.

Si vous consultez le bon sens et l'expérience, l'un et l'autre vous diront que ce qu'il faut créer ce sont de ces pouvoirs timides qui résistent, et non de ces pouvoirs sans contrepoids que l'on peut renverser d'un seul coup. (Agitation.)

Lorsque nos pères faisaient un gouvernement révolutionnaire, ils avaient la franchise de le dire ; mais ont-ils jamais songé à créer une chambre unique dans une constitution? Ont-ils jamais songé à organiser une convention permanente?

Mais jamais jusqu'ici il n'y a eu de chambre unique que dans deux cas : une Constituante, une Convention.

Lorsqu'il faut faire une constitution, il importe que l'Assemblée soit unique ; il est impossible que, pour faire cette œuvre urgente, les pouvoirs soient divisés. Mais c'est l'œuvre d'exception, l'œuvre révolutionnaire, et non pas l'œuvre régulière qu'il s'agit de fonder aujourd'hui. Si vous voulez une convention, dites-le-nous, ajournez l'application de la constitution, si vous voulez, et demandez-nous une convention dictatoriale pour un temps, mais ne nous dites pas que c'est là une situation normale ; dites-nous que vous prenez des expédients, mais ne nous dites pas que vous faites une convention normale.

Si la nécessité était impérieuse, il faudrait être conséquent. La Convention, quand elle luttait contre l'Europe armée, quand elle luttait à l'intérieur contre les nobles et les prêtres, elle concentrait tous les pouvoirs, elle tenait sous sa main le pouvoir exécutif, et envoyait à l'échafaud ceux qui lui inspiraient de l'inquiétude. Vous allez nommer un pouvoir exécutif qui nommera tous les fonctionnaires, qui sera souverain. (Vives réclamations.) Une chambre unique, un pouvoir exécutif subordonné. (Interruption à la montagne.) Oh ! alors, vous êtes en pleine convention. (Bruit.)

C'est donc la convention que vous allez décréter, avec la double puissance, ne voyant à côté d'elle aucun pouvoir modérateur. Il y a dans cette Assemblée une partie qui a une terrible logique, qui veut la convention parce qu'elle veut démolir. (Agitation.)

Il y a dans cette Assemblée une majorité qui a donné des preuves de bon sens, qui à l'extérieur a su résister aux entraînements les plus généreux ; à l'intérieur a su jeter la lumière sur les questions sociales, pour cette majorité, y a-t-il à démolir ou à construire? (Très bien à droite.)

Organisons le pouvoir pour consolider et défendre. Dans l'intérêt de la forme républicaine, est-il nécessaire de constituer ce pouvoir redoutable de la convention, d'une assemblée unique, toute-puissante?

On a parlé de l'Europe. Les peuples sont las d'être gouvernés, et ils veulent se gouverner eux-mêmes. Les coalitions sont brisées. Les pouvoirs absolus sont assez occupés à se défendre contre leurs peuples. Nous n'avons pas treize armées à organiser et à lancer contre l'Europe. A l'intérieur, nous avons trouvé le pays disposé, par les lois civiles ; car il y a du républicanisme dans le code civil, à cette transition du gouvernement constitutionnel à la forme républicaine.

Voilà quel était l'état du pays. Puis, des inquiétudes sont venues. D'où sont-elles venues?

M. Flocon. De la réaction. (Bruit.)

M. Odilon Barrot. Si la République peut donner autant de liberté qu'une autre forme de gouvernement, et autant de sécurité pour les masses, à liberté égale, à sécurité égale, la forme républicaine l'emporterait, car c'est elle qui satisfait chacun dans sa dignité originelle, c'est la forme qui honore toutes les vertus, appelle tous les dévouements.

D'où viennent donc ces inquiétudes qui forcent même les hommes qui aspirent le plus à cette forme, à proclamer ici la nécessité d'une dictature?... C'est de la croyance où ils sont que la démocratie ne peut pas se modérer. Elle ne le pourra qu'en se plaçant sous la forme d'un gouvernement régulier et modéré.

M. Odilon Barrot ne comprend pas qu'au point de vue du bon sens, de l'expérience on nie la nécessité de deux chambres. Il se prononce pour l'amendement.

Quand la Convention continuait son œuvre de destruction en répondant aux attaques de toute l'Europe, aux résistances monarchiques, sacerdotales qui l'assaillaient de toutes parts, du moins elle concentrait tous les pouvoirs dans ses mains, elle ne commettait pas du moins l'in-

conséquence d'établir à ses côtés un pouvoir et de lui conserver une ombre d'indépendance.

Et vous qui faites une constitution en 1848, après ces exemples, vous voulez une chambre unique, un pouvoir exécutif subordonné? (Oui! oui!) Eh bien! vous êtes en pleine Convention. (Nouveau mouvement.) Et vous qui appelez comme nous le retour de la confiance et de l'ordre, ne craignez-vous pas que le pays, en voyant ces entraînement, ne pense qu'il y a une partie de l'Assemblée qui doit obéir à cette terrible mission qu'avait reçue la Convention, et qu'il y a encore quelque chose à démolir?... (Sensation prolongée.)

Mais l'immense majorité de cette Assemblée a prouvé qu'elle entendait autrement sa mission: elle a, dans les questions extérieures, renoncé aux plus généreux entraînements; et à l'intérieur, abordant les questions sociales sur lesquelles étaient accumulées tant d'erreurs, elle a fait jaillir la lumière.

C'est à cette majorité que je me suis rallié et c'est à elle que je m'adresse pour lui demander ce qu'il y a à détruire en France, et si, au contraire ce n'est pas l'heure de consolider, de raffermir le terrain sur lequel va s'élever l'édifice républicain. Nous devons lui consacrer tous nos efforts... qu'ils me répondent. On vous a parlé de l'état de l'Europe. J'en tiens compte.

Les peuples de l'Europe, las d'être mal gouvernés, veulent se gouverner eux-mêmes: leur transformation aux idées nouvelles est un grand événement. Les rois, occupés à disputer à la démocratie les lambeaux du pouvoir royal, ont bien d'autres choses à faire que de jeter leurs troupes sur la France. La France n'a rien à craindre des coalitions: à quoi donc serviraient les moyens d'énergie et de compression que vous mettriez aux mains d'une seconde Convention? (Qui a parlé de cela?)

La même transformation se rencontre à l'intérieur. La République a trouvé une société toute disposée à l'accueillir: le code civil plus républicain que tout ce que vous ferez, les fautes des précédents gouvernements ont préparé la transition. La nation entière a laissé faire, et cependant des inquiétudes se sont manifestées... Ces inquiétudes d'où sont-elles venues?

UNE VOIX à gauche. De la réaction. (Bruit.— Interruption.)

M. O. BARROT. La démocratie pourra-t-elle se modérer et se régulariser elle-même? Voilà ce qu'il s'agit de prouver, en plaçant la République dans les conditions d'un gouvernement modéré et régulier. (Très bien! à droite.)

Croyez-moi, si vous voulez maintenir l'unité dans le pouvoir législatif, vous ferez croire que l'œuvre révolutionnaire n'est pas achevée, qu'il y a encore quelque chose à briser, à détruire.

Maintenant j'examine la question sous le point de vue de la science politique: je ne comprends pas qu'au point où elle est arrivée cette science, nous en soyons encore à ces tâtonnements de la démocratie.

Ce qui est simple, uniforme, est ce qui saisit d'abord: les sociétés qui naissent à la démocratie, obéissant à cet instinct du cœur humain, ne comprennent pas d'abord qu'on puisse partager le pouvoir, et puis l'expérience, la triste expérience acquise par des faits chèrement payés, vient lui dire: Partout où il y a un pouvoir unique, tout puissant, irresponsable, il y a une ruine prochaine; le pouvoir sans limites appelle l'abîme où il se perd infailliblement.

J'approuve l'esprit, le principe de l'amendement, qui a pour but de chercher à introduire l'élément modérateur de la démocratie dans la démocratie. Cet équilibre existe en nous. Nos devoirs, notre conscience établissent un équilibre pour nos passions.

Vous nous dites que vous avez introduit dans la constitution un élément modérateur, le président, le conseil d'Etat. Mais est-ce là une pondération sérieuse? Le président sera obligé de se mettre à la suite de l'Assemblée.

Pour moi, voilà dix-huit ans que je fais de la politique...

UNE VOIX, à gauche. Oui, vantez-vous-en!

M. ODILON BARROT. Je ne comprends pas l'interruption et je n'y réponds pas. Je dirai seulement que l'expérience est quelque chose aussi. (Oui! oui! à droite.)

Je dis que votre conseil d'Etat ne sera qu'une déception; qu'on ne peut supposer que l'Assemblée reconnaîtra son incapacité ou son impuissance en renvoyant devant un conseil d'Etat, ou en lui demandant les lois qu'elle aura discutées ou qu'elle voudra donner au pays. Les assemblées sont jalouses. Jalouses, entendez-vous? et rien ne se fera en dehors de l'initiative de votre Assemblée unique.

Aussi, soyez bien convaincus que, dans cette Assemblée, les hommes qui auront quelque conscience de leur valeur resteront sur ces bancs au lieu de descendre au triste et obscur métier d'élaborer des projets pour l'Assemblée unique. Ce qui s'est fait dans l'ancien conseil d'Etat est positif: pas un projet important n'a été élaboré par le conseil d'Etat, et ceux qui avaient passé par ses mains étaient les plus bouleversés par les chambres.

Les palliatifs que l'on propose sont sans efficacité, et, selon moi, c'est une nouveauté qui ne supporte pas même la discussion.

Fonder une contitution sur un conseil d'Etat mi-partie politique, mi-partie administratif...

MM. COQUEREL, DUFAURE, VAULABELLE. Du tout. C'est une erreur.

M. ODILON BARROT. Enfin votre conseil d'Etat n'est ni le conseil d'Etat de l'empire, ni celui de l'ancien gouvernement. C'est une création hybrique sans valeur.

L'Assemblée n'a-t-elle pas été frappée, je ne dirai pas de la contradiction, mais des arguments divers qu'a employés M. de Lamartine? Vous l'avez entendu dire que la question qu'il tranchait aujourd'hui, il la résoudrai différemment dans deux ou trois ans.

VOIX DIVERSES. Peut-être! peut-être!

M. ODILON BARROT. Aujourd'hui, deux opinions opposées sont en présence: les uns se laissent entraîner par la nécessité du moment; ils veulent l'unité en tout; ils veulent un seul président, une seule chambre, comme autrefois les ultra-monarchiques disaient: Un seul roi; un seul Dieu Dieu, une seule loi, une seule foi.

De quel côté est la logique et quelle est l'opinion qui doit prévaloir? Quant à moi, j'ai eu du malheur dans ma vie politique. (Ah! ah!) J'ai voulu fonder, j'ai voulu consolider le gouvernement représentatif et la monarchie constitutionnelle.

UNE VOIX. Vous avez bien réussi. (Hilarité à gauche.)

M. O. BARROT. J'y ai employé tous mes efforts. Mais aujourd'hui tous mes efforts sont aussi sincères quand je veux fonder, quand je veux consolider la République. (Approbation à droite.)

A GAUCHE. Vous en feriez comme de la monarchie. Epargnez-lui votre appui.

M. O. BARROT. Comme tous les gouvernements périssent par l'excès de leurs principes, j'ai lutté pendant dix-huit ans à travers une foule de déceptions, sans m'en blesser et sans désespérer pour défendre le gouvernement contre les excès du principe monarchique et la prépondérance du pouvoir royal, qui devaient nécessairement l'entraîner à sa perte.

Mais la monarchie constitutionnelle était perdue, elle était impossible du moment où elle intervenait personnellement dans le débat. (Très bien! très bien!) J'ai combattu dans tous les temps et de toutes mes forces pour signaler ce danger et pour faire rentrer la monarchie dans un système moins dangereux pour elle: aujourd'hui c'est encore le même service que je veux rendre à mon pays. (Très bien! à droite. — Bruit à gauche.)

Pour la seconde fois depuis que j'ai l'honneur d'être représentant, je suis monté à cette tribune: la première fois, c'était dans une circonstance importante et décisive, il s'agissait de constituer le pouvoir exécutif; j'ai cru qu'il était de mon droit et de mon devoir de dire la vérité à l'Assemblée; je l'ai suppliée d'écarter les entraînements du moment, de s'élever au-dessus des considérations de personnes, d'envisager la haute mission qu'elle avait à remplir. J'ai eu le malheur de ne pas être compris; la majorité en a décidé autrement; peut-être aujourd'hui n'en est-elle pas à se repentir de ce qu'elle a fait alors...

VOIX CONFUSES. Non! non! — Si! si! (Agitation.)

M. O. BARROT. Aujourd'hui qu'il s'agit de constituer le pouvoir, non pas partiellement, mais dans toutes ses parties, non pas pour un temps, mais à toujours, je supplie l'Assemblée de diviser le pouvoir législatif. (Approbation à droite. L'orateur en descendant de la tribune est félicité par ses amis de la droite, MM. de Malleville, Poujoulat, Duvergier de Hauranne, etc. La séance est un moment suspendue.)

M. DUPIN aîné. La question est si grave qu'il ne faut pas s'étonner qu'elle ait partagé les meilleurs esprits. Pour mon compte, j'ai entendu avec plaisir le beau discours de mon honorable ami M. Odilon Barrot. Je reconnais qu'il contient de nobles sentiments; mais je dois dire que nous n'en sommes pas moins divisés sur la question actuelle. Je ne comptais pas venir soutenir le projet de la commission, puisque je viens de m'en charger instantanément; je dirai toutefois que la commission a cru devoir adopter l'article tel qu'il est rédigé, à une immense majorité, et que les bureaux l'ont décidé en ce sens, puisque quatorze contre un se sont prononcés pour une assemblée unique.

Je ne veux pas suivre un des orateurs qui m'ont précédé dans son argumentation sur ce qui pourrait arriver dans l'avenir. Nous n'avons à nous occuper que du présent. Je sais que d'ordinaire les constitutions se font pour l'avenir; mais je sais qu'elles doivent se faire pour le présent, car c'est le plus pressé.

Un immense changement a été opéré par la Révolution de Février; au lieu d'une monarchie vous avez une République; vous avez le suffrage universel. Je ne sais si le pays devra avoir encore de nouvelles révolutions; mais, à coup sûr, ces révolutions n'iront pas au-delà de la révolution actuelle. Elles ne pourront que rester en deçà.

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'un simple changement de dynastie, du remplacement de la branche aînée par la branche cadette, il s'agit de la proclamation d'une République démocratique qui doit étendre les droits de tous. Mais si nous avons admis la République démocratique, nous avons repoussé la République sociale, parce que nous repoussons ces doctrines qui promettent au peuple le bien d'autrui et ne peuvent pas le lui livrer. (On rit.)

L'orateur signale les bons effets qui peuvent résulter pour la République, des institutions nouvelles, si la République veut réellement les appliquer: déjà elle a montré sa sagesse dans les jours de crise; et je vous le demande, continue l'orateur, deux chambres auraient-elles fait mieux que nous avons fait ici? (Très bien!) Pensez-vous que si cette chambre eût été séparée en deux, s'il eût fallu que ces deux chambres se concertassent à chaque instant pour parer à la gravité des circonstances, pensez-vous qu'elles auraient mieux fait qu'une seule chambre réunie en un seul faisceau? (Très bien!)

La situation se prête moins que jamais à la séparation des chambres, parce qu'il arriverait que l'une se fortifierait au détriment de l'autre. Non seulement il y aurait un grave inconvénient dans cette situation, mais il y aurait un principe d'antagonisme entre deux chambres, car il y en aurait toujours une qui serait plus populaire que l'autre.

Au contraire, avec une seule chambre élue par le suffrage universel, qui représente les intérêts nationaux, il n'y a aucun danger; car une seule chambre est obligée de résister aux mauvaises choses, sous peine de ne plus exister.

Quant au conseil d'Etat, nous n'avons pas voulu en faire une seconde chambre, nous n'avons pas voulu en faire un pouvoir modérateur: il sera modéré, ce sera dans sa nature (on rit), mais on ne lui donne aucune portion du pouvoir législatif; ce sera un pouvoir auxiliaire. Nous voulons que le pouvoir législatif soit un: quand vous faites deux chambres, vous ne séparez pas les pouvoirs, vous en coupez un en deux, le pouvoir législatif.

On a dit que l'unité du pouvoir avait pour but d'établir une dictature: ce n'est pas là l'opinion de la majorité de la commission, car si telle était son opinion, je n'en serais pas; je serais de tout, excepté de cela. (Très bien!)

Je conviens que le pouvoir exécutif aura beaucoup plus de mal avec une chambre qu'avec deux; mais c'est là précisément l'un des avantages de la chambre unique. Ce sera une garantie contre l'ambition du président (Sensation.), de même que le pouvoir de l'Assemblée sera modéré par celui du président, sorti comme elle du suffrage universel. Là est la garantie sérieuse de modération pour l'avenir, beaucoup mieux que dans cette vieillerie d'une double assemblée qui n'est qu'une réminiscence. (Très bien! très bien!)

VOIX DIVERSES. La clôture! la clôture!

La clôture est mise aux voix et prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre d'abord aux voix la première partie de l'amendement de M. Duvergier de Hauranne, qui est ainsi conçu: « Le peuple français délègue le pouvoir législatif à deux assemblées. »

M. VEZIN. Le scrutin de division!

On procède au scrutin de division; en voici le résultat:

Nombre des votants.	819
Majorité absolue.	410
Boules blanches.	289
Boules noirs.	530

L'amendement n'est pas adopté.

Une longue agitation succède à ce vote.

M. LE PRÉSIDENT. Le rejet de ce vote implique nécessairement le rejet des autres amendements. (Oui! oui! — Non! non!)

M. BARTHELEMY SAINT-HILAIRE s'élance à la tribune. (Tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. Il y a un amendement de M. Barthelemy Saint-Hilaire ainsi conçu:

« Le peuple français délègue provisoirement... » (Violente et bruyante interruption. — Rires ironiques.)

VOIX DIVERSES. La question préalable!

M. BARTHELEMY SAINT-HILAIRE demande la parole sur la question préalable. Le mot que j'ai mis dans l'amendement, dit-il, résume parfaitement la pensée d'un grand nombre de nos collègues. (Non! non!) Je ne m'arrête pas au chiffre que vient d'accuser le vote, mais je prends les arguments qui ont été donnés dans la discussion, et j'en tire la conséquence que la constitution d'une chambre unique n'est que provisoire. (Bruyante interruption.)

VOIX NOMBREUSES. La question préalable! (Tumulte prolongé.) Je m'associe à l'opinion de M. Barrot; voilà ce que disent l'expérience, la science politique...

DE TOUTES PARTS. Encore! La question préalable!

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE tient tête aux cris qui s'élèvent de tous les points. Divers orateurs l'engagent à quitter la tribune. Pour toute réponse il étale devant lui une énorme quantité de livres et de papier.

DE TOUTES PARTS. La clôture! la clôture!

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le renvoi de la discussion à demain.

Ce renvoi est rejeté à une immense majorité.

DE TOUTES PARTS. Aux voix l'amendement! La question préalable!

UNE VOIX A GAUCHE. Jamais aucune motion n'a mis dans la constitution le mot provisoire. (Tumulte prolongé.)

La nuit se fait dans la salle; les représentants se rapprochent dans l'hémicycle et conjurent l'orateur de quitter la tribune. Mais il refuse obstinément. Les cris aux voix! continuent. M. Marrast, après avoir lutté pendant vingt minutes sans vouloir mettre l'amendement aux voix, prend son chapeau et quitte la séance. Quelques représentants l'interpellent vivement. — Je m'en vais, répond-il, parce qu'on n'a pas éclairé. Il est six heures et demie.

La discussion sera reprise demain sur l'amendement.

On lit dans la *Patrie*:

« M. Laissac a été réélu représentant dans l'Hérault à une forte majorité. Son concurrent était M. de Genoude. »

Voici le manifeste que Raspail a adressé aux électeurs de la Seine:

Citoyens,

Que l'on vienne encore nous dire que le peuple est ingrat! Je répondrai par la glorieuse couronne que vos suffrages m'ont décernée hier, à moi vieux martyr de votre sainte cause!

72 000 voix avaient protesté en juin contre l'arbitraire de mon incarcération.

67 000 voix m'innocentent en septembre, et m'investissent de l'inviolabilité de votre représentant; j'attends, prêt à partir, que la porte de mon cachot s'ouvre, pour aller prendre la place que [illegible]

Quelque retard qu'en cela j'éprouve, je n'en battrai pas moins ... victoire, pour m'avoir donné la mesure de la force pacifique et ... puissante, que vous pouvez puiser, quand vous le voudrez bien, et ... lez-le toujours, dans votre inaltérable union sur le champ électoral.

Citoyens, mes frères, n'acceptez plus le combat sur un autre terrain.

Comptez-vous; vous êtes neuf contre un; à ce nombre, qu'a-t-on besoin de combattre, si vous marchez unis? Il ne reste plus qu'à prendre ses adversaires par la main, et à les incorporer dans les rangs de son armée par la force de l'oubli du passé et de la démonstration de l'avenir.

Restez donc ce que vous êtes: le plus grand nombre. Ne vous divisez pas; ce serait abdiquer votre souveraineté. Laissez à la politique de l'ambition et de l'intrigue la ressource de la ruse et de la fourbe; toute votre politique à vous est dans votre fraternité, et la politique d'un peuple de frères n'a qu'à lever le doigt pour que les trônes s'affaissent, que les ambitions s'éclipsent, que les citadelles baissent leur pont-levis, que les canons s'enclouent et que les bataillons les plus formidables lèvent la crosse en l'air, en signe d'adhésion à la formule nouvelle.

Sans la fraternité, point de République; toute la République est dans la fraternité.

Multipliez donc vos réunions fraternelles sur toute la surface de notre belle France, non plus sous le nom de CLUBS (j'ai pris ce mot en aversion depuis que je l'ai entendu prononcer CLEUBS et CLOUBS), mais sous celui de RÉUNIONS ÉLECTORALES, vu qu'un jour tout sera mis à l'élection.

Ouvrez toutes vos séances sous les inspirations de cette devise trinitaire: LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ, qui est maintenant écrite sous la voûte du ciel, comme l'arc-en-ciel de notre nouveau monde.

Méfiez-vous de ces comparses qui viennent vous souffler le feu de la discorde et vociférer la haine; celui-là est un faux frère qui veut exclure quelqu'un du grand banquet de la fraternité universelle; celui-là n'a jamais souffert qui ne sait rien pardonner. Pardonnons à l'erreur, elle est si souvent involontaire! Le jésuitisme seul ne pardonne jamais; nous, contentons-nous de le démasquer; cela nous dispensera de le mettre à la porte; il se connaît assez hideux pour se retirer sans en être prié.

Quand la guerre civile osera faire encore un appel à votre bravoure, regardez-la passer, les bras croisés, cette pourvoyeuse de prétendants, et montrez-lui en riant votre carte d'électeur, dont vous n'avez nullement envie de faire une bourre, pour tirer sur nos libertés publiques, au profit de quelque acheteur de couronnes ou d'oripaux.

Pour renverser tous les obstacles, sans recourir aux armes, on n'a plus aujourd'hui qu'à se donner la main et à serrer ses rangs.

Dans vos réunions, apprenez à vous connaître, à démêler les capacités et les spécialités, pour les besoins futurs de l'administration de la République.

Instruisez-vous de vos devoirs, c'est le meilleur moyen de vous instruire de vos droits; car c'est du devoir que naît le droit. Admettre le devoir et nier le droit, c'est, sous une absurdité, cacher une arrière-pensée. Dans le contrat synallagmatique que la grande voix de la nature a passé entre chacun de nous et la société, le DEVOIR, c'est la condition qui nous oblige envers elle; le DROIT, c'est la condition qui l'oblige envers nous. Réclamer l'une, sans remplir l'autre, de part et d'autre, ce serait voler.

Mes amis, ne soyons pas les voleurs. Travaillons, c'est notre devoir; quant à notre droit, il est écrit au dos de notre devoir même. Laissons dire les oisifs; ils ne savent plus que dire, eux qui mettent au rang des *châtiments* de Dieu, ce travail qui fait notre force physique et notre orgueil.

Blasphème contre Dieu! insulte à la science! Ces gens-là voudraient ne voir le beau idéal de la félicité humaine que dans la condition de ce pauvre crétin accroupi sur le bord de la route où tant de gens se meuvent et se fatiguent à ne rien faire; là où tant de gens se désennuient et se retrempent en travaillant.

Laissez-là ces mécréants; qu'en avons-nous besoin pour la réalisation de nos doctrines? Afin de rendre le travail profitable à nos vieux jours et rémunérateur en nos jours de force, est-ce que l'association ne nous suffit pas amplement? et le droit d'association industrielle est une des plus grande conquêtes de Février.

Pour élaborer les produits, associez-vous dans les mêmes corps d'état.

Pour échanger le produits, associez-vous entre les divers corps d'état.

Point d'acception de personne, point de distinction de classes: en France, on ne compte plus que des citoyens; qui voudrait s'élever plus haut serait un traître; qui voudrait descendre plus bas serait un esclave; et la loi punit l'un et émancipe l'autre.

Ne vous inquiétez pas du numéraire: la fraternité bat monnaie avec des feuilles de papier.

On vous accuse d'être les ennemis de la famille: ce sont les libertins qui vous calomnient ainsi; quant à eux, ils aiment bien la famille, mais seulement la famille d'autrui.

Apprenons-leur, par notre exemple, que le bonheur est dans sa propre famille; que c'est voler que d'en soustraire une seule parcelle à qui de droit. On peut être bon frère de tout le monde; on n'est bon père que chez soi.

Chassez donc de vos rangs les séducteurs et les libertins, êtres parasites, incapables et fainéants; chassez-les jusqu'à résipiscence et réparation, car il n'y a que la justice des codes qui flétrisse à jamais.

Cette justice ne sera pas celle de la République, car elle n'est pas celle de la Divinité; la République française, démocratique et sociale, substituera les écoles de régénération à ces prisons, lieux de torture ou écoles de corruption.

Elle se gardera bien d'avoir des prisons d'Etat et d'ensevelir les dissidents à Vincennes. Bientôt on dansera dans ces salles où aujourd'hui l'on pleure. Plaise à Dieu que nous soyons les derniers prisonniers d'Etat!

Quand la France aura donné ce grand et solennel exemple, et que les peuples de l'Europe, nos disciples chéris, auront jeté un seul instant les yeux sur l'œuvre de nos maîtres, dès ce moment le dernier de ces rois bombardeurs et égorgeurs prendra ses passeports pour s'exiler en Sibérie, ne sachant plus chez quel peuple civilisé il oserait, sans rougir, réclamer les droits de l'hospitalité.

C'est alors que notre jeune et vaillante armée, déposant les armes entre les mains de la patrie, nous aidera à remporter d'autres genres de victoires tout aussi profitables à la cause du progrès de l'humanité.

Salut aux futures destinées de la République!

Citoyens électeurs, salut et merci à vous!

Donjon de Vincennes, 22 septembre 1848. F.-V. RASPAIL.

FAITS DIVERS.

On assure que le départ de plusieurs bataillons de la garde mobile pour l'armée des Alpes, qui avait été ajourné, va définitivement avoir lieu. Le 15e bataillon doit partir aujourd'hui pour Lyon.

— Le conseil de guerre a condamné à cinq années de travaux forcés le nommé Dubois, tambour-major de la 12e légion.

— Le 22 au soir, il ne restait plus dans les hôpitaux de Paris que 190 blessés de juin.

— Le 6e bataillon de la garde mobile, arrivé de Rouen il y a trois semaines à peine, et qui était caserné à l'extrémité de l'aile du Louvre, a été remplacé hier par un bataillon de ligne.

M. Aladazine, qui commande ce bataillon, est un ancien officier d'infanterie, compromis dans l'affaire de Boulogne et condamné avec Louis Bonaparte par la cour des pairs. A la révolution de février, il était encore en prison à Sainte-Pélagie.

— La nouvelle garde républicaine à cheval a un costume presque identique avec celui de l'ancienne garde municipale; il varie seulement par la disposition du casque, qui est tout entier en acier poli, orné d'une énorme queue rouge.

— Il est arrivé à Paris des chasseurs de Vincennes. On n'en avait pas vu depuis les affaires de février.

— Le prince et la princesse de Capoue sont débarqués le 22 à Marseille, venant de Malte et se rendant à Paris.

— Une lettre particulière du Havre annonce que les affaires commerciales ont commencé à reprendre quelque activité. La plupart des manufactures fonctionnent, et les ouvriers sont presque tous rentrés dans les ateliers; mais les fabricants font plutôt travailler en vue de futurs achats qu'ils attendent pour l'entrée de l'hiver que par suite de commandes déjà reçues. (*Presse.*)

— Les apprêts d'un banquet à 25 centimes ont motivé une descente de police chez M. Caron, habitant à Rouen. Elle y a saisi 6 600 cartes d'entrée. Ces cartes portaient un cachet noir avec la figure de la République, et ces mots en exergue : « Société des Droits de l'Homme. — Liberté, Egalité, Fraternité. »

— Aujourd'hui jeudi, 28 septembre, à 2 heures précises, aura lieu le deuxième grand festival au bénéfice de l'Association des Artistes musiciens. Ce concert, auquel doivent concourir 4 500 exécutants, sera donné dans les beaux salons de l'Elysée-National (Elysée-Bourbon), qui seront ouverts depuis midi jusqu'à 6 heures et demie, et offriront le gracieux aspect d'une brillante fête foraine.

L'un des principaux attraits de la fête sera le plaisir de parcourir les jardins d'un magnifique palais devenu historique par le séjour de plusieurs personnages illustres, Murat, Joséphine, Napoléon, et dans ces derniers temps, Ibrahim-Pacha et le bey de Tunis. — Prix d'entrée : 1 fr.

— On lit dans le *Journal du Havre* du 26 :

« M. Cabet est arrivé ce matin par le chemin de fer, à la tête d'une colonne de 45 ou 50 communistes icariens, qui doivent s'embarquer sous peu pour la Nouvelle-Orléans, sur le navire brémois *Victoria*, capitaine Marlem. M. Cabet, quoi qu'en aient dit les journaux de Paris, ne se dispose pas encore à partir lui-même pour la Terre Promise; il vient seulement au Havre pour surveiller les arrangements du départ de ses disciples. »

— La voiture de Gap à Marseille, la même qui fut arrêtée, il y a quelques mois à Venelles, a de nouveau été assaillie dans la nuit du 23, à une heure, par trois bandits, à peu de distance d'Aix, et presque aux portes de cette ville, entre le pont de l'Arc et Luynes. Un coup de pistolet tiré sur la voiture et qui heureusement n'atteignit personne, fut le signal de l'attaque. Deux des bandits couchaient les voyageurs en joue pendant que le troisième, qui paraissait le chef, procédait aux fouilles avec des formes et une politesse peu habituelles à nos chevaliers de grandes routes. Il poussa encore la civilité jusqu'à donner la main à plusieurs dames qu'il pria fort galamment de descendre pour poursuivre à son aise ses perquisitions dans l'intérieur de la voiture. Les valeurs enlevées par ces industriels montent à la somme de 1 200 francs, ainsi qu'il résulte de la déposition faite par le conducteur et les voyageurs à la gendarmerie, qui a reçu aussi le signalement des trois voleurs, probablement les mêmes auxquels on doit plusieurs expéditions du même genre que nous avons déjà signalées, et qui hier encore faisaient de la route de Martigues le théâtre de leurs exploits. (*Nouvelliste.*)

FÊTE DE BOULOGNE. — On nous écrit de cette ville : « A l'issue de la fête, et après que la distribution des coupes et médailles eût été faite aux vainqueurs, les Parisiens de la 7e légion demandèrent aux musiciens de la Société de la Fraternité, de Boulogne, de leur donner quelques-uns des rubans que tous avaient au bras, afin de pouvoir attacher ces trophées à la bannière de la légion. Les musiciens s'empressèrent de présenter ces rubans, en expliquant aux Parisiens que la couleur violette était, d'après Fourier, l'emblème de l'amitié et de la fraternité. Cette explication fut reçue avec intérêt, et l'on promit de ne pas séparer les rubans de la bannière. Des acclamations retentirent au défilé, lorsque les légions passèrent devant la musique bourgeoise de la Fraternité, et sa bannière d'argent, bordée d'oranger et garnie de rubans violets, fut saluée avec enthousiasme par les cris répétés de « Vivent les travailleurs! »

— Nous recevons le *Moniteur algérien* du 20 septembre. M. le général Marey-Monge, gouverneur-général par intérim de l'Algérie depuis le départ de M. le général Cavaignac, a fait ses adieux à la colonie; où il est remplacé par M. le général Charron.

OURAGANS. — Les nouvelles des Antilles sont remplies de détails sur un de ces terribles ouragans si fréquents sous les tropiques, et dont aucun n'avait été aussi désastreux depuis vingt ans. Les îles d'Antigoa, Névis et Saint-Thomas ont été dévastées plus violemment encore qu'au tremblement de terre de 1843. Une foule d'édifices publics et privés ont été renversés, les plantations détruites, et beaucoup de personnes ont perdu la vie.

La perte du gouvernement dans le seul port d'Antigoa est évaluée à 25 000 livres sterling. Celle des particuliers est immense. A Saint-Thomas, un navire français dont on n'indique pas le nom a péri dans le port; l'équipage a été sauvé.

Une collision sanglante a eu lieu à Haïti entre les blancs et les mulâtres, et M. Thomson, consul britannique au Cap-Français, y a été tué.

— On lit dans l'*Avenir de la Pointe-à-Pitre* :

« Un désastre épouvantable vient encore une fois de frapper la Guadeloupe.

» Le coup de vent que nous avons ressenti à la Pointe-à-Pitre, dans la nuit du 21 au 22 et qui n'a heureusement pas eu ici les conséquences funestes que l'on redoutait, a causé de grands ravages sur d'autres points de la colonie. La Désirade surtout a été maltraitée. Tout y a été détruit, habitations et cultures, et nos malheureux concitoyens se sont ainsi trouvés sans abri et menacés de la disette. Aussitôt que leur triste position a été connue à la Pointe-à-Pitre, des vivres ont été expédiés par les soins de M. le commissaire de marine.

» Au Port-Louis, au Canal, le fléau a sévi également avec une grande intensité. Des usines, des habitations ont été renversées, des champs de cannes endommagés ou détruits.

» Au Canal, l'usine de M. Gaillard a été renversée.

» Enfin, dans une partie de la Grand'Terre, à ce qu'on nous assure, les bananiers et le manioc ont été détruits.

» L'ouragan a également dévasté la commune du Moule. Dans la ville, les maisons ont résisté. Néanmoins, l'église, nouvellement construite et encore inachevée, a souffert.

» Le brick le Castor, de Marseille, presque chargé et un bateau dont nous ignorons le nom ont été jetés à la côte. Le Castor est défoncé et plus du tiers de sa cargaison est perdu. On n'espère pas remettre ce navire à flot.

» A la campagne, plusieurs sucreries ont été ou renversées ou gravement endommagées. Toutes les cases des cultivateurs sont découvertes ou abattues. Quelques moulins dont les ailes n'avaient pas encore été mises à terre ont de graves avaries. — Les plantations et plus particulièrement les maniocs sont dévastés. »

Club-Chabrol.

Le citoyen Bernard, président du club Bonne-Nouvelle, ouvrira jeudi, 28, un club dans la salle de la rue Chabrol, marché Saint-Laurent.

Le club tiendra ses séances le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaines.

Ordre du jour du jeudi 28 :

Une semaine à l'Assemblée nationale. Compte-rendu des séances de la huitaine, par Bernard, président du club. — Enquête sur le travail. — Organisation du parti démocrate socialiste à Paris et dans les départements. — Discussion de la constitution.

Amnistie.

CHANT. — UNE LETTRE DE BÉRANGER.

Au général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, et aux membres de l'Assemblée nationale.

AIR : *Dis-moi, soldat, dis-moi, t'en souviens-tu?*

Vous que le ciel, qui veille sur la France,
A revêtus d'un fraternel pouvoir,
Pour rendre aux cœurs la joie et l'espérance,
D'imiter Dieu faites-vous un devoir.
Que sa justice et sa miséricorde
Brillent en vous, à de pareils degrés!
Si vous frappez les fauteurs de discorde,
Ayez pitié des pauvres égarés.

Le monde, au mal livré dès l'origine,
Triste vaisseau, vogue entre un double écueil;
Fuyant, hélas! la lumière divine,
Il va, heurtant l'ignorance ou l'orgueil.
Si l'ignorance est trop féconde en crimes,
Ils sont toujours par l'orgueil préparés.
Frappez sur lui, vos coups sont légitimes,
Mais épargnez les pauvres égarés.

L'ambitieux, hypocrite en sa rage,
Feint de gémir sur le peuple souffrant,
Et du bonheur lui montrant un mirage,
Dit : « Tu l'auras, si j'ai le premier rang. »
N'épargnez pas ces orgueilleuses têtes
Qui, dans les cœurs, de bonheur altérés,
Ont soulevé d'homicides tempêtes;
Mais épargnez les pauvres égarés.

Ces égarés, ne sont-ce pas vos frères,
Qui vous ont faits et libres et puissants?...
Aux cris d'enfants, d'épouses et de mères,
Sans crainte, ouvrez vos cœurs compatissants!...
Aux royautés quand nous portons ombrage,
Pour nous les rois, contre nous conjurés,
Sachent, un jour, ce que peut leur courage,
N'exilez pas ces pauvres égarés.

Jamais le feu de la guerre civile,
N'est bien éteint par les proscriptions;
Qu'un martyr meure, il en fait naître mille,
Prêts à braver les persécutions!
Dans tous les temps, d'un esprit de clémence,
Les nobles cœurs brillèrent inspirés.
Trop de rigueur sied mal à la puissance;
Montrez-vous bons aux pauvres égarés.

Séchez des pleurs! apaisez des colères!
Au nom du Christ, priant pour ses bourreaux,
Soyez cléments! N'exilez pas des frères!
Brisez leurs fers! Ouvrez leurs noirs cachots!...
Volant rapide, et souriante et belle,
De vos grands cœurs vers leurs cœurs ulcérés,
Que l'AMNISTIE apporte sur son aile
Un doux pardon aux pauvres égarés!...

CH. MARCHAND.

Mon cher Marchand, vous voilà donc retombé de la poésie religieuse dans les couplets politiques.

Votre Marseillaise m'a semblé fort bonne à chanter et à répandre, et la chanson que vous m'envoyez a le même mérite.

Mais à quoi pensez-vous de faire des chansons pour le monde nouveau qui s'agite aujourd'hui? Il a mieux à faire qu'à s'occuper de chanter. Sauf quelques refrains auxquels il donne lui-même toute leur valeur, le peuple n'a plus besoin de poètes.

Pourtant, si je connaissais quelques journalistes un peu littéraires, je leur donnerais votre chanson; mais je n'ai plus de connaissances parmi ces messieurs. Je crois même que je finirai par n'en avoir plus nulle part. Je le regrette pour votre chant d'AMNISTIE, dicté par un sentiment que je partage et que, selon moi, vous feriez bien d'envoyer au général Cavaignac, bien que je lui suppose peu le temps de lire des vers, si bons qu'ils soient.

N'en continuez pas moins de chanter, mon cher Marchand, et croyez-moi tout à vous.

Passy, 25 septembre 1848. BÉRANGER.

La DÉMOCRATIE a diminué ses prix d'abonnement et repris son ancien format.

La Démocratie pacifique, édition du **matin**, se vend **cinq centimes** le numéro.

L'édition du **soir** se vend également **cinq centimes**.

L'ABONNEMENT EST FIXÉ AINSI POUR LE JOURNAL QUOTIDIEN.

	1 an.	6 mois.	3 mois.		1 an.	6 mois.	3 mois.
Paris,	20 fr.	11 fr.	6 fr.	au lieu de	28 fr.	15 fr.	8 fr.
Départements,	32	17	9	—	38	20	11
Pays étrangers,	50	26	14	—	55	28	15

POUR LE NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

Paris et Départements	10	5	3.
Etranger	11	7	4

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

Plusieurs abonnés nous ont prié de leur continuer l'envoi du journal, en nous annonçant un envoi prochain de fonds. Nous les prions de régulariser sans retard leur position, s'ils ne veulent point éprouver de retard.

PETITE CORRESPONDANCE.

Rouen. — M. E. — Reçu les 23.80. — Nous savons gré de la constance.
Fontenay-aux-Roses. — M. B. — Nous étions sûrs de vous voir venir. — Reçu les 20.
Douai. — M. F. — Reçu les 30. — Merci.
Boulogne-s.-M. — M. D. — Reçu les 10. — Vous aurez vu avez plaisir que vous n'étiez pas seul.
Paris. — M. B. — Reçu les 4 vai. ens. 400. — Nous sommes reconnaissants.
Nantes. — M. G. — Reçu les 15. — Nous apprécions vivement et vous serrons la main.
Nantes. — M. B. — Reçu les 180. Tout sera fait à temps.
L. C. G. — M. S. — Vos instruct. seront suivies. Vos condit. sont les nôtres.

Bourse du 27 septembre 1848.

La nouvelle saillante du jour, c'est l'emprunt de 300 millions de francs (12 millions sterling), demandé par la France à l'Angleterre et proposé à Londres par souscription avec l'assentiment des Rothschild. Les Anglais consentaient à le prendre, il y a deux mois, à 65 fr. On prétend que le gouvernement français en porte le prix à 75. On espère qu'on trouvera moyen de s'entendre. On dit que les Anglais y mettent pour condition la libération et la reddition des biens de la maison d'Orléans. Le 5 p. 0/0, laissé hier à 68-75, monte à 69-50 et finit à ce prix. Le trois, qui était à 44-25, arrive à 44-75.

La banque de France gagne 5 fr. et fait 1620. Les chemins montent légèrement.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 40	44 75	44 50	44 75
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	69 85
Cinq 0/0	68 65	69 50	68 75	69 50

27 septembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 50 »»	4 Canaux avec prime	880 »»
— Emprunt 1847-1848	69 75 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	69 50 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	200 »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	28 50
Actions de la banque	1620 »» »»	— dette passive	» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	23 »»
Récep. Rothschild	79 75	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	65 25	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	80 »»	2 1/2 hollandais	47 »»
— — 1842	»» »»	Zinc Vieille-Montagne	»»»» »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	»»» »»
Obligations de la Ville	1110 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	376 25	377 50
Versailles, rive droite	»»» »»	»»» »»	Du Nord	375 »»	376 25
— rive gauche	100 »»	101 25	De Paris à Strasbourg	340 »»	341 25
Paris à Orléans	660 »»	660 »»	Tours à Nantes	325 »»	326 25
Paris à Rouen	420 »»	420 »»	Paris à Lyon	361 25	361 25
Rouen au Havre	197 50	197 50	Montereau à Troyes	»»» »»	115 »»
Avignon à Marseille	195 »»	»»» »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	85 »»	86 25	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	245 »»	243 75	Bordeaux à la Teste	»» »»	»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 septembre.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Les Aristocraties.
OPÉRA-COMIQUE.—L'Ambassadrice, Gille le Ravisseur, le Maître de Chapelle.
ODÉON.—M. Musard, Jarvis, les Deux Anglais.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Angèle, Charles VII.
GYMNASE.—La Comtesse de Sennecey, Jeanne Mathieu, le Coup de Canif.
VAUDEVILLE.—Incessamment la réouverture.
VARIÉTÉS.—Muet d'Ingouville, Maison en Loterie, les Extrêmes, Candide.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Camp de Saint-Maur, le Rue de la Lune, le Point du Jour, Père et Portier.
PORTE-SAINT-MARTIN.—La Chasse aux Conscrits, le Chiffonnier.
GAITÉ.—La Taverne du Diable, le Passage Vendôme, l'Ane, intermède.
AMBIGU-COMIQUE.—Napoléon et Joséphine, le Mari nourrice, Café de l'Ambigu.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.
FOLIES.—Les 20 Sous de Périnette, les Deux Francs-Maçons, un Logement pour trois, le Fils du Roulier.
DÉLASSEMENTS.—L'Idiot, les Mémoires du Diable.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Les Dragons, le Huit, Jemmy, le Chevallier.
COMTE.—Michel Cervantes, un Pari, l'Ecuyer du Cirque, Marquis et Marquise, Claude et Baptiste, Dis-moi Pourquoi?
CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées).—A huit heures, soirée équestre.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.)—Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.)—Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.
THÉATRE-SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 163. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 29 Septembre 1848.

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.
PARIS. Un an, 20 f., 6 mois 11 f., 3 mois 6 f.
DÉPAR. ET ETR. — 32 — 17 — 9
PAYS à surtaxe. — 50 — 26 — 14
AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.
PARIS, DÉP. ET ETR. 10 — 5 — 3
PAYS à surtaxe 14 — 7 — 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché-aux-Bois, 1.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Les Annonces sont ... Annonces (Bigot et Cie) ...

Les lettres et envois ... adressés au Journal ...

PARIS, 28 SEPTEMBRE.

Les Etudes socialès de M. Thiers.

PROCÈS-VERBAL DE CARENCE.

Lorsque les huissiers et commissaires-priseurs chargés d'estimer les biens d'un débiteur retardataire ne trouvent rien à saisir ni à vendre; lorsque le résultat de l'inventaire est un déficit absolu, ils dressent ce qu'on appelle dans la langue du palais un procès-verbal de *carence*. Nous sommes obligés d'accomplir aujourd'hui cette formalité, vu l'énumération des idées que M. Thiers se propose de développer dans son livre *De la propriété*.

M. Thiers envahit les premières colonnes du *Constitutionnel*. Enfin! enfin! le grand ouvrage de la *propriété* va paraître. En voici du moins l'avant-propos et la table.

Après avoir tant contribué aux ruineuses fortifications de Paris, le dernier ministre de Louis-Philippe apporte aujourd'hui sa pierre au nouveau rempart qui s'élève pour la défense de cette vieille société qui donna de si beaux fruits en 1847.

L'ouvrage de M. Thiers se divise en trois livres ainsi intitulés : 1° *du droit de propriété*; 2° *du communisme*; 3° *du socialisme*; 4° *de l'impôt*.

Cette classification seule met dans tout son jour l'inexpérience de l'écrivain. Le communisme et le socialisme ne constituent pas deux systèmes ni deux familles de systèmes que l'on puisse détacher ainsi. Le socialisme est une expression générale comprenant toutes les doctrines qui ne se renferment pas dans la politique aride et stérile, et qui tendent à transformer l'organisation sociale elle-même, en plaçant dans de nouvelles conditions la famille et la propriété. La théorie de Fourier, le saint-simonisme, le communisme avec toutes ses nuances, sont autant de variétés du socialisme. Un phalanstérien est un socialiste réclamant l'association libre et volontaire du capital, du travail et du talent; un saint-simonien, un communiste icarien, sont des socialistes se ralliant à d'autres formules. La logique ne permet pas de placer le communisme en dehors du socialisme et de mettre ces deux termes en opposition l'un avec l'autre. Direz-vous que parmi les habitants de notre pays les uns sont Parisiens, les autres Français?

Quant aux sommaires du livre consacré au *droit de propriété*, nous avons peu de choses à y reprendre. Nous comprenons le principe de la propriété et ses principales conséquences, absolument comme M. Thiers. Nous lui reprocherons seulement d'avoir trop insisté sur des vérités à la mode de Lapalisse, et que beaucoup de socialistes ne contestent pas le moins du monde.

Nous ferons aussi nos réserves au sujet de la *prescription*. M. Thiers se propose de démontrer :

« Que si *la fraude et la violence* sont QUELQUEFOIS l'origine de la propriété, la transmission pendant quelques années sous des lois régulières lui rend le caractère *respectable et sacré* de la propriété fondée sur le travail.

M. Thiers aurait pu voir, en observant mieux, que la fraude et la violence sont TRÈS SOUVENT l'origine de la propriété dans la société actuelle, que la plupart des propriétés nobiliaires aristocratiques dans la Grande-Bretagne, en Irlande surtout, et même encore en France, ont pour point de départ la conquête qui nous semble un peu entachée de violence; que les grandes fortunes industrielles sont habituellement le résultat de l'exploitation des ouvriers, que les grandes fortunes commerciales procèdent bien fréquemment du monopole, de l'accaparement, de la falsification, et que l'opulence des banquiers prend difficilement sa source ailleurs que dans l'agiotage et les mensonges de bourse. Voilà ce que M. Thiers aurait pu et dû dire, sans contester le moins du monde la légitimité de la propriété, fille du travail. Nous lui accorderons volontiers que la consécration, par voie de prescription, de la propriété mal acquise, est une nécessité dans le monde actuel, mais nous nions formellement que dans une société mieux organisée, fondée sur la vérité, la liberté, la justice de pareilles propriétés puissent devenir *respectables et sacrées*.

Quant au livre sur le *Communisme*, nous attendrons pour le juger la publication de l'ouvrage. Le sommaire ne présente rien qui nécessite une discussion. Nous ne sommes pas communistes d'ailleurs et n'avons pas de combat à livrer sur ce terrain.

Mais au chapitre du *socialisme* le divertissement commence. On voit nettement que M. Thiers, après avoir fait des études assez avancées sur la propriété telle qu'elle est organisée aujourd'hui, ne s'est pas donné le temps d'approfondir, ni même de parcourir, de feuilleter les ouvrages consacrés à l'exposition des idées nouvelles. Cette partie de son œuvre est complètement improvisée, c'est le chaos. On en jugera par ces énonciations étourdissantes :

CHAPITRE Ier. — *Du socialisme* : Que les adversaires de la propriété, n'osant pas toujours la nier absolument, ont abouti à divers systèmes mixtes, lesquels sont l'*association, la réciprocité, le droit au travail*.

CHAPITRE VI. — Que, par l'abolition du marchandage, on a détruit le seul moyen pour les ouvriers de participer aux bénéfices du capital.

Ici l'on ne rira pas, on s'indignera. Le marchandage était un des modes les plus odieux de l'exploitation de l'homme par l'homme. Il créait entre les entrepreneurs et les ouvriers des intermédiaires parasites, prélevant pour la seule peine de distribuer le travail une rétribution plus élevée que celle des vrais travailleurs. L'abolition du marchandage est depuis longues années le vœu unanime des ouvriers qui comprennent leurs intérêts aussi bien sans doute que M. Thiers, l'ancien éditeur responsable de la loi contre les associations. Réclamer le rétablissement du marchandage dans l'intérêt même des ouvriers, c'est leur lancer un défi qui les blessera au cœur.

CHAPITRE X. — *Du caractère général des socialistes*. — Que les socialistes, en définitive, attaquent autant la propriété que les communistes eux-mêmes, « et ne s'occupent que d'une petite partie du peuple, » CELLE QUI EST AGGLOMÉRÉE DANS LES VILLES.

Ici, M. Thiers fait preuve incontestablement, non pas d'ignorance involontaire, mais d'opiniâtreté inconcevable. Il a dit que les socialistes ne s'occupent pas d'agriculture; il l'a dit, et il faut que cela soit vrai, malgré les preuves les plus éclatantes du contraire. Nous avions pensé qu'une simple observation éviterait à M. Thiers la récidive de cette énorme bévue; mais point : M. Thiers est infaillible. Ce qu'il a dit, il faut qu'il l'imprime. Nous voilà donc obligés de renouveler encore une fois nos preuves :

L'Ecole de Fourier, qui compte probablement parmi les Ecoles socialistes, a pour base de ses enseignements un ouvrage intitulé : DE L'ASSOCIATION DOMESTIQUE AGRICOLE.

Cette Ecole a pour but la création de phalanstères, c'est-à-dire de communes associées où l'agriculture joue le premier rôle.

Cette Ecole a constamment patronisé la création d'un ministère spécial de l'agriculture, d'un corps d'ingénieurs agricoles, de comptoirs communaux ou banques rurales; elle a constamment protesté contre l'engouement purement industriel et contre l'agglomération de la population dans les villes.

Nous faudra-t-il citer la moitié des œuvres de Fourier et publier ici le catalogue de nos livres pour prouver que notre théorie d'organisation est plus agricole que manufacturière et commerciale?

Ce serait peine perdue. Le siège est fait, M. Thiers imprimera son chapitre qui sera du commencement jusqu'à la fin un démenti à l'évidence, mais aussi, juste punition! les ouvriers liront encore moins son ouvrage qu'ils n'ont lu les petites brochures anti-socialistes de MM. Cousin et Troplong.

Nous ne nous arrêterons pas au livre de l'*Impôt* qui conclut à la nécessité, à la fatalité du mal, et nous finirons par quelques remarques sur l'*avant-propos* bien digne d'une pareille œuvre :

La confiance de M. Thiers dans l'influence de ses prétendues idées va si loin qu'il se reproche de ne pas avoir opposé plus tôt au socialisme cette digue toute puissante :

Le fonds de cet ouvrage était conçu et arrêté dans ma tête il y a trois années. Je me reproche de ne pas l'avoir publié alors avant que le mal eût étendu plus loin ses ravages.

O grand homme! vous arrivez encore à temps et vous arrêterez le socialisme subitement, comme vous avez par votre coup d'œil fascinateur arrêté, le 24 février, la marche des combattants qui se dirigeaient vers les Tuileries.

M. Thiers a forgé, pour pétrifier les socialistes, cette tête de Méduse pendant les loisirs que lui procuraient *les électeurs de son pays natal*, allusion piquante aux citoyens des Bouches-du-Rhône, qui ont laissé trois mois sous la tente un pareil Achille; mais cessons de plaisanter. Tant de confiance en soi-même et tant d'impuissance à la fois nous obligent à retourner contre M. Thiers le trait envenimé qu'il dirige contre les amis du peuple, et nous cédons

A l'indignation profonde que nous inspirent des doctrines, filles de l'ignorance, de l'orgueil et de la mauvaise ambition.

Nous sommes heureux d'apprendre, par la lettre suivante de M. Hippolyte Raspail, que M. Alphonse Gent n'a pas succombé au duel qui a suivi sa réélection, et que, selon toutes probabilités, la cause démocratique ne perdra pas cet homme de cœur :

Paris, 28 septembre 1848.

Mon cher collègue,

Je viens vous prier de vouloir bien démentir dans votre journal le bruit de la mort de M. Alphonse Gent, élu pour la seconde fois représentant du département de Vaucluse. Les nouvelles que je reçois à chaque instant sont de plus en plus rassurantes. Les désordres causés par sa blessure sont beaucoup moins graves qu'on ne l'avait d'abord supposé. Une lettre arrivée ce matin me donne la certitude que la démocratie, qui, dans ce moment plus que jamais, a besoin de serrer ses rangs, ne perdra pas un de ses défenseurs les plus énergiques.

Agréez, etc.

HYP. RASPAIL,
représentant de Vaucluse.

Assemblée Nationale.

LA RÉPUBLIQUE MISE EN QUESTION.

Nous sautons à pieds joints sur les divers incidents de cette séance, parce que nous n'avons pas une minute à perdre pour toucher à une difficulté très périlleuse à travers laquelle doit passer notre nouvel établissement républicain.

L'Assemblée a voté aujourd'hui le suffrage direct et universel; mais comment doit s'exercer ce vote?

Les électeurs seront-ils divisés par circonscriptions électorales qui n'auront chacune à nommer qu'un seul député, — ou bien par départements qui éliront à la fois plusieurs députés par scrutin de liste, comme cela s'est pratiqué depuis le 24 février?

La majorité nécessaire pour la validité de l'élection devra-t-elle être absolue, c'est-à-dire de moitié plus un des votants, — ou bien seulement relative, c'est-à-dire à la majorité simple, quel que soit le nombre de voix acquises, comme cela s'est encore pratiqué depuis le 24 février?

Enfin, l'électeur votera-t-il dans sa commune, — ou bien ira-t-il voter au chef-lieu du canton, toujours comme cela a eu lieu depuis le 24 février?

Telles sont les trois questions posées à l'Assemblée, et qu'il importe de résoudre dans le meilleur intérêt de la République.

Les républicains de caractère et d'ancienne conviction demandent le vote au chef-lieu de canton, à la majorité relative, par scrutin de liste et par département.

Les républicains de conviction récente (anciens légitimistes, anciens libéraux; anciens dynastiques de toutes nuances) demandent l'élection à la commune, à la majorité absolue, par circonscription électorale et sans scrutin de liste.

De sorte que les uns et les autres étant également républicains, sont aussi divisés sur cette difficulté que si les uns étaient restés dynastiques et souhaitaient le retour de la monarchie, et que si les autres n'étaient que de purs républicains.

Il y a même ceci de curieux, que dans cette question les anciens monarchistes se prétendent et se montrent en apparence plus républicains que les vieux républicains eux-mêmes.

En effet, ils disent : « Vouloir forcer le pauvre paysan qui n'a que son salaire pour vivre, vouloir le forcer à aller voter au chef-lieu de canton, qui très souvent se trouve éloigné de sa commune de cinq, six, sept lieues, c'est lui imposer une gêne, une dépense, une perte qui, dans beaucoup de cas, équivaudra à la perte, à la suppression du droit de voter. Puisque vous avez adopté le suffrage universel, vous devez, pour être conséquents, offrir les plus grandes facilités à l'exercice de ce droit, et non pas l'entraver; vous le facilitez par le vote à la commune; vous l'entravez par le vote au chef-lieu de canton. »

On le voit, l'argument est très spécieux, mais l'ardeur même que mettent à le faire prévaloir les légitimistes, c'est-à-dire un parti qui n'a jamais été, que nous sachions, très ami de la liberté, nous force à la défiance, et nous n'avons pas de peine à comprendre le motif qui enflamme le parti dynastique par excellence, d'un si bel amour pour la liberté et les droits du paysan.

La classe ouvrière, la classe des salariés se divise en deux grandes catégories : les ouvriers des villes et ceux des campagnes.

Or, pourquoi, au moyen-âge, l'émancipation des roturiers a-t-elle commencé par l'émancipation de villes? Parce que, dans les villes, avec plus d'activité, de science, de richesse, avec un contact plus rapproché entre les individus qui leur faisait davantage sentir leur solidarité et leur force, surgissait un sentiment plus vif d'indépendance et se produisait un moyen plus énergique de la conquérir.

Ce qui s'est produit autre fois pour la bourgeoisie se présente de nouveau pour le prolétariat.

Le prolétaire des villes est, par sa position même, plus instruit, plus indépendant, a plus de besoin et de désirs et se sent plus fort par le contact de ses semblables, que le prolétaire des campagnes, ignorant, abruti, isolé.

Le prolétaire des campagnes est plus moral, s'écrie-t-on à côté de nous. — Oui, de cette moralité préconisée par M. de Montalembert, qui consiste à *s'abstenir* et *respecter*, c'est-à-dire à croupir dans la misère et l'ignorance, et courber un front esclave devant les iniquités sociales.

Aussi pendant que le suffrage des ouvriers des villes compte non-seulement par son nombre, mais aussi par son intelligence (bien ou mieux employé n'importe, mais libre et spontané), le suffrage des prolétaires de la campagne ne compte trop souvent que par le nombre et par une obéissance inintelligente aux influences qui l'entourent, et qui veulent faire de l'électeur, supposé libre, ce que les despotes ont fait en tout temps du prolétaire fait soldat, le gardien de leurs privilèges et leur instrument d'oppression contre leurs autres esclaves.

En accordant le suffrage universel, la République a fait l'application prématurée d'un principe, vrai absolument, mais qui souvent ne l'est pas dans la pratique actuelle. Car le droit de voter n'est pas attaché à la qualité d'homme, mais à celle d'être intelligent. Or s'il est vrai, et nous le croyons, et M. Mauguin-Ballange l'a avoué aujourd'hui, qu'un grand nombre de paysans, en votant, ne savent pas ce qu'ils font, ne se rendent pas bien compte de l'opération à laquelle ils concourent, est-ce vraiment un bien grand malheur que d'apporter à leur vote une difficulté qui, en définitive, tourne au profit de leur liberté bien entendue?

Si le paysan vote dans la commune, ils restent soumis aux influences énormes qu'exercent sur eux le curé et les principaux propriétaires. Il votera trop souvent sous l'empire d'obsessions irrésistibles, et comme une véritable machine, sans savoir pourquoi ni pour qui on lui a fait mettre un papier plié dans une boîte de la mairie.

Si, au contraire, il sort de la commune et est contraint d'aller jusqu'au chef-lieu, il a la *chance* d'échapper à ces obsessions et d'être éclairé sur la portée de l'acte civique qu'il accomplit.

C'est donc pour rendre généralement au paysan une liberté dont il ne pourrait pas jouir, ou dont il ne se saurait pas même investi, que les vrais républicains demandent qu'on le fasse sortir de sa commune, qu'on lui fasse connaître ses droits et qu'on fortifie son individualité par le contact des autres hommes, et par un frottement utile avec le mouvement plus développé et plus libre du chef-lieu de canton.

C'est par un motif contraire, c'est pour continuer à tenir séparé des autres hommes et attaché à la glèbe ce serf mal émancipé, que les anciens seigneurs et maîtres réclament le vote à la commune. Ils invoquent miséricordieusement pour leurs esclaves des champs la liberté, et ne songent qu'à la domination pour eux. Ils ne peuvent plus les forcer à les servir comme soldats pour maintenir dans l'esclavage leurs autres serfs, mais ils veulent en faire des soldats parlementaires, des soldats-électeurs, avec le suffrage desquels ils puissent contre balancer et vaincre les votes des serfs révoltés et intelligents des villes.

Nous croyons avoir bien fait sentir le motif vrai de cet apparent amour des anciens légitimistes pour la liberté des paysans. On doit comprendre combien il importe d'arracher les paysans à ces influences exclusives. Le vote au canton ne suffira pas même

doute à obtenir ce résultat ; mais la République est généreuse et hardie ; elle a donné le suffrage universel, elle ne le révoquera pas, quoiqu'elle sache que ses ennemis veulent s'en faire une arme contre elle-même. Tout ce qu'elle demandera, c'est de faire sortir le paysan de sa commune, qui est pour lui une véritable prison électorale. Un jour, un seul jour de liberté pour lui, c'est tout ce qu'elle demande ; est-ce trop ?

Il ne nous reste plus assez d'espace pour discuter les autres questions posées ; mais elles se résolvent toutes dans le même sens.

Pas d'élections circonscrites dans un espace trop restreint, parce qu'elles prêtent trop aux influences et aux intrigues locales.

Le scrutin de liste et à la majorité relative, parce qu'il permet aux minorités de faire parvenir quelques-uns de leurs candidats. Le suffrage universel doit profiter à tout le monde ; en conséquence, il ne faut pas qu'il ne fasse sortir de l'urne électorale que les candidats de la majorité, il faut aussi qu'il permette à quelque membre de la minorité d'entrer dans l'Assemblée nationale, sans quoi la représentation nationale ne serait pas complète, ne serait pas l'image véritable du pays.

En adoptant ces solutions, nous croyons adopter le système le plus large, — le plus libéral. — et, ajoutons-nous, le plus prudent, car il y a de la prudence à consolider la République, il y a de l'imprudence et des périls sans nombre à l'affaiblir.

Le Décalogue.

M. de Montalembert ne connaît qu'une recette pour inspirer le respect de la propriété à ceux qui ne sont pas propriétaires : c'est de leur faire croire au Dieu du catéchisme, au Dieu qui a dicté le décalogue et punit éternellement les voleurs.

Or, qu'est-ce que le Dieu du catéchisme? — Un pur esprit qui *sait tout*, qui *voit tout*, qui est partout. Et que dit le décalogue? — Le bien d'autrui tu ne *prendras* ni *retiendras*, en le SACHANT.

Eh bien! ceux qui ne sont pas propriétaires, éclairés par le pur esprit qui sait tout, qui voit tout, qui est partout, comprennent aujourd'hui qu'il y a bon nombre de gens uniquement occupés à *prendre* et à *retenir* le bien d'autrui, c'est-à-dire le produit du travail des masses laborieuses, et ils sont bien aises de le leur faire SAVOIR.

Combien d'individus, en effet, qui, pour un travail très léger, ou même sans aucune espèce de travail, *prennent* ou *retiennent*, sur l'ensemble de la production sociale, des parts très considérables et hors de toute proportion avec l'utilité produite par eux! Combien de gens qui vivent et s'enrichissent de spéculations mercantiles, d'opérations usuraires, de fraudes commerciales, de dividendes actionnaires, d'intérêts accumulés, etc., etc. ! ! !

Plus vous prêcherez le Dieu du catéchisme, le Dieu qui a dicté le décalogue, plus vous ferez comprendre cette injustice aux non-propriétaires, et même aux propriétaires. Vous tournez dans un cercle vicieux, monsieur le comte.

Vous prétendez ne conserver de votre conception religieuse que le côté oppressif, et le côté libéral vous emporte! Ne voyez-vous pas que le monde actuel n'est pas fait à l'image de Dieu, et qu'il en est au contraire la perpétuelle négation. Aujourd'hui, ce sont les croyants qui sont les révolutionnaires.

Le meilleur moyen d'inspirer le respect de la propriété, c'est de la fonder sur la justice distributive; c'est de l'asseoir sur le travail producteur; c'est de faire que chaque travailleur ne *prenne* et ne *retienne* que la part de valeur produite par lui. Voilà ce que veut le Dieu du catéchisme, le Dieu du décalogue qui *punit éternellement les voleurs*.

On lit dans l'*Etoile de la France*, journal de M. de Genoude :

M. Duvergier de Hauranne, dans son dernier discours, a prononcé cette phrase *remarquable* :

« Le pays a condamné le système des deux chambres : qui vous l'a dit? Pour moi, je crois le contraire. Je crois que si le pays était en ce moment consulté, il serait pour deux chambres plutôt que pour une seule. »

« Qui vous l'a dit? » Cette interrogation de M. Duvergier de Hauranne est bien *remarquable*...

« Qui vous l'a dit? » restera comme le mot de la situation.

A cette dernière assertion de M. de Genoude, nous serions tentés de répondre : *Qui vous l'a dit?*

Elections des Antilles.

Nous annonçons avec joie que notre ami, M. Charles Dain, est nommé représentant du peuple à la Guadeloupe.

Sont également nommés M. Schœlcher et M. Perrinon, gouverneur de la Martinique.

On pense que M. Perrinon n'acceptera pas, et qu'il continuera à se consacrer à l'organisation du régime nouveau dans son île natale, œuvre délicate et difficile, qui exige tout le dévouement d'un grand caractère. M. Perrinon serait alors suppléé par M. Louis Matthieu, noir pur sang, que l'on dit sans éducation, mais doué d'une intelligence remarquable.

Le second député-suppléant de la Guadeloupe est M. Wallon.

Les élections de la Guadeloupe nous paraissent supérieures à celles de la Martinique. Dans cette dernière île, les noms de MM. Pory-Papy et Bissette semblent caractériser l'esprit de réaction contre la population blanche, si longtemps dominatrice. L'abus de cette domination explique l'exclusion de tout créole blanc sur la liste des représentants; mais nous regrettons cet excès, qui va entretenir l'antagonisme des classes.

A la Guadeloupe, la représentation a davantage le caractère de l'intégralité. M. Dain appartient à la partie blanche de la famille créole. L'impartialité élevée de son esprit, la générosité de son cœur, son dévouement à la cause de l'association, garantissent que tous les intérêts trouveront en lui un défenseur libéral, un conciliateur fraternel.

La double élection de M. Schœlcher est un hommage rendu à l'homme qui a brisé la chaîne de l'esclavage. La rupture a été brusque sans doute et laissera des traces fâcheuses, des plaies difficiles à fermer. A qui la faute? si ce n'est au parti colonial de la résistance aveugle, qui, pour avoir repoussé les mesures de transformation progressive, a rendu inévitable la révolution brusque et confuse.

Pour nous, qui avons longtemps enseigné les voies de la transition contrairement aux idées purement révolutionnaires, nous comptons sur l'activité généreuse de M. Schœlcher pour reconstruire un ordre meilleur aux colonies. Les blancs auraient tort, aujourd'hui, de soupçonner les intentions de M. Schœlcher à leur égard. Ami des noirs, ami du peuple opprimé, il a voulu l'abolition de l'esclavage, et il veut encore que, sous aucune fausse couleur, on ne puisse rétablir la servitude. Mais M. Schœlcher sait que le bonheur des noirs eux-mêmes est intéressé au développement du travail et de l'industrie, et on le verra, nous n'en doutons pas, prêt à favoriser toute mesure organique qui, en respectant la liberté, tendra à donner aux colonies la paix et la prospérité.

Menées légitimistes.

On lit dans le *Progrès de l'Aube* :

Nous racontions dernièrement que des oraisons étaient dites dans toutes les maisons religieuses de Troyes (et elles sont nombreuses) pour hâter le retour de M. le comte de Chambord. Aujourd'hui un hasard inespéré a fait tomber entre nos mains une lettre et une prière copiée par la supérieure d'un des couvents de Troyes.

Voici, dans toute leur exactitude, les deux pièces en question :

A notre très chère sœur en Jésus-Christ, M...

« ††† .... Chère sœur en Jésus-Christ,

» Nous vous envoyons une copie de la prière composée par notre honorable directeur pour obtenir le règne de HENRI V. Nous comptons, chère sœur, sur toute votre ferveur et sur tout votre zèle, pour dire régulièrement cette prière. Communiquez-la à vos connaissances qui partagent vos sentiments de piété.

» Nous réussirons, chère sœur, soyez-en sûre, le Seigneur ne nous abandonnera pas; que toutes vos communions soient faites pour le règne de notre exilé.

» Votre sœur en Jésus-Christ, D..... »

Prière

DITE DANS TOUS LES COUVENTS DE TROYES POUR OBTENIR LE RÈGNE DE HENRI V.

Dire cette prière, soir et matin, pendant neuf jours.

O bon Jésus, plein de miséricorde, vous qui avez daigné mourir sur la croix pour racheter le genre humain, ayez pitié de notre pauvre France! Comme le passereau solitaire, comme le cerf altéré qui court après l'eau de la fontaine, nous crions vers vous, Seigneur ; délivrez-nous de ces républicains qui désolent la terre, *comme vous avez délivré autrefois nos pères*, et envoyez-nous l'homme que vous nous avez destiné : c'est le vôtre, Seigneur, de tous vos serviteurs. Vos saints temples, Seigneur, sont devenus déserts ; on voit à peine quelques âmes pieuses y aller faire leurs prières, et encore sont-elles insultées, outragées!!!

Vous ne souffrirez pas, Seigneur, que nous restions plus longtemps dans le deuil et dans l'affliction. Nous sommes dans de mauvais jours ; envoyez-nous-en de meilleurs. Nous sommes sur une mer orageuse, battus de tous côtés par les flots ; notre vaisseau est prêt d'être englouti ; dites seulement une parole, Seigneur, et le calme renaîtra ; nous vous en conjurons par tout ce que vous avez souffert pour nous sur la croix.

Envoyez votre ange *exterminateur* sur la terre pour nous *débarrasser de ces monstres* ; leurs lèvres, Seigneur, ne s'ouvrent que pour blasphémer votre saint nom. Votre serviteur alors apparaîtra comme le soleil à l'horizon ; il relèvera vos saints autels, Seigneur, et fera respecter vos temples ! ... — Ainsi soit-il !

Insurrection rhénane.

Cologne vient d'avoir aussi ses barricades. Malgré la défense de l'autorité, un certain nombre de jeunes gens s'étaient réunis dans l'après-midi du 26, sur le Vieux-Marché, où il y avait plusieurs détachements de la garde bourgeoise, qui n'ont pas jugé à propos d'intervenir. Du haut d'une table ont été prononcés plusieurs discours par les chefs démocrates arrêtés la veille, et délivrés le matin par le peuple. Un commissaire de police, M. de Gravenitz a été dépouillé de ses vêtements, qui ont été pendus à la pompe du marché, autour de laquelle la foule s'est mise à danser.

A trois heures, la réunion s'est dispersée en disant qu'on se réunirait à quatre heures dans la salle de M. Eiser. Cette dernière réunion fut nombreuse. Après y avoir écouté plusieurs discours, la foule retourna sur le Vieux-Marché, on se mit à arracher la potence et à briser la plupart des arbres, à les réunir au milieu de la place et à y mettre le feu. Plusieurs orateurs prirent encore la parole et indiquèrent la construction de barricades comme le dernier moyen à apporter à la réaction. Cet appel fut entendu et des barricades furent immédiatement construites.

Vers cinq heures, le commandant de la ville fit demander à la garde bourgeoise si elle voulait prêter main-forte pour opérer les arrestations, et si elle se sentait en état de maintenir la tranquillité. Les chefs se réunirent, répondirent négativement à la première question, et quant à la seconde, déclarèrent par 25 avis contre 5, que la garde bourgeoise ne se sentait pas assez forte pour maintenir l'ordre. Alors la garnison, infanterie et cavalerie, fut distribuée immédiatement sur les diverses places, et les canons furent conduits sur le nouveau marché et à l'hôtel du Gouvernement.

Les portes de la ville furent occupées par la troupe pour empêcher d'entrer des masses de paysans armés dont on était menacé. Cependant des barricades s'élevaient de tous côtés ; sur quelques-unes flottaient le drapeau rouge. On tenta dans plusieurs églises de sonner le tocsin, beaucoup pénétrèrent chez les armuriers, mais ne s'emparèrent que de fusils. Les troupes n'essuyèrent qu'un seul coup de feu qui renversa un soldat et blessa un sous-officier.

Les troupes de la garde bourgeoise qui circulaient dans les rues ne détruisaient pas les barricades, et les troupes qui avaient pris une position importante s'attachaient surtout à maintenir la liberté de circulation avec le Rhin et avec Deutz. On continua de travailler aux barricades pendant toute la nuit. Cependant il n'y a point eu, à ce qu'il semble, d'engagement sérieux entre les insurgés et la force publique.

D'après le refus de la garde bourgeoise de coopérer au rétablissement de l'ordre, la ville a été déclarée en état de siége, de plus, toutes les associations publiques et socialistes ont été abolies, et les rassemblements défendus. Les journaux démocrates et socialistes, tels que la *Nouvelle Gazette rhénane*, la *Gazette de l'Association des ouvriers* et plusieurs autres, sont suspendus. La garde bourgeoise est dissoute, et ses armes ont dû être livrées.

On pense que cette levée de boucliers se rattache au soulèvement dans le duché de Bade.

Les paysans armés qui étaient aux portes de la ville n'ont pu entrer. La cavalerie de Deutz les a écartés.

Des troubles ont également éclaté à Dusseldorf et à Munster.

On croit que le combat livré à Francfort avait été provoqué par le gouvernement, qui l'aurait fait naître sciemment, afin qu'une rébellion étouffée lui rendît un peu de force.

Quant au combat lui-même, ce fut un des épisodes les plus héroïques de notre grande guerre européenne des barricades. Cinq cents combattants à peine, depuis midi jusqu'à cinq heures du soir, soutinrent la lutte, repoussant partout une force armée vingt-cinq fois plus nombreuse, l'obligèrent à parlementer et à conclure un armistice. Lorsqu'ensuite ils s'aperçurent que les renforts promis n'arrivaient pas et qu'ils étaient abandonnés à eux-mêmes, ils recommencèrent une lutte désespérée, jusqu'à ce que, à dix heures et demie du soir, ils eurent épuisé leurs munitions ; alors seulement ils songèrent à la retraite. Ce fut la barricade de la rue de Tous-les-Saints qui exista le plus longtemps ; elle était commandée par Arnold Reinach, le fils d'un riche banquier de la ville. Forcés de se retirer au moment où, par la prise des autres barricades, ils allaient être enveloppés, ces braves, au nombre d'une vingtaine, battirent en retraite, sous les ordres de leur jeune chef, qui était en uniforme de la garde bourgeoise, et ils furent assez heureux pour ne perdre qu'un seul homme. Un mandat d'amener ayant été lancé contre Reinach, il se défendit avec sa petite troupe, à Sachsenhausen, où trente gendarmes l'avaient surpris, et, après avoir tué trois gendarmes et en avoir blessé un plus grand nombre, ces braves jeunes gens, Arnold Reinach en tête, s'échappèrent de nouveau.

Dans la ruelle du Chant-des-Oiseaux, cinq braves défendirent une barricade contre 200 Autrichiens.

Pendant le combat, les quartiers les plus riches de la ville étaient occupés par les insurgés sans que la moindre atteinte ait été portée aux propriétés et aux personnes. Mais à peine les troupes eurent-elles pris possession du terrain que plusieurs magasins furent pillés par les soldats.

Les nouvelles du duché de Bade sont mauvaises pour les insurgés. Une bataille aurait eu lieu à Stauffen dans laquelle les républicains avaient été mis en déroute. Les insurgés élevèrent des barricades et coupèrent le pont de Neumagen. Les troupes arrivèrent au pas de charge, attaquèrent aussitôt en deux colonnes, l'une commandée par le général Hoffmann, et l'autre par le général de Geiling. La résistance des insurgés fut plus opiniâtre qu'à Fribourg. La *Gazette de Carlsruhe* prétend qu'ils ont perdu beaucoup de monde. Ils ont laissé 60 prisonniers qui seront conduits à Fribourg. Struve s'est évadé. Les soldats n'ont pu s'emparer que du chapeau et du manteau de sa femme. La poursuite des insurgés a été interrompue à cause de la nuit.

La défaite des républicains s'explique par le défaut d'armes et de munitions. La plupart n'étaient armés que de bâtons. Leur colonne ne s'est point dissoute, elle s'est réunie à Mulheim.

Des nouvelles de Bâle-campagne annoncent que la commission républicaine est rentrée à Liestall (Suisse.)

Nouvelles d'Italie.

Les cercles populaires (clubs) de Rome, d'Ancône et de la plupart des villes des Etats pontificaux, ont adopté des proclamations dans lesquelles ils protestent solennellement devant l'Europe entière contre tout arrangement des affaires italiennes qui ne garantirait pas l'affranchissement plein et entier de l'Italie et sa complète indépendance de l'Autriche.

Tous les journaux sans exception, radicaux ou conservateurs, déclarent qu'ils n'attendent rien de la médiation et poussent aux préparatifs de guerre. Il est évident dans l'état actuel de l'opinion que, si les souverains ne pouvaient signer un arrangement, ils signeraient leur propre déchéance. Les peuples ne pouvant reconquérir par eux leur indépendance prendraient le parti de se passer d'eux.

Les correspondances de la Lombardie sont remplies de détails sur les vexations des Autrichiens contre les peuples nouvellement conquis par eux.

On dit que la nouvelle est arrivée à Naples d'une rencontre très meurtrière entre les troupes royales et les troupes siciliennes auprès d'Aci-Reale. La perte aurait été très considérable des deux côtés. Mais Aci-Reale n'aurait pas été prise.

On sait que Radetzki, ne pouvant obtenir que le canton du Tessin refusât l'hospitalité aux Lombards fugitifs, s'est vengé sur les Suisses fixés en Lombardie, et qu'il leur a donné l'ordre de quitter immédiatement le pays. On lit à ce sujet dans l'*Helvétie* :

Les plus tristes nouvelles nous parviennent du Tessin. Le feld-maréchal n'a que trop fidèlement gardé sa parole. Les Tessinois chassés rentrent en foule dans leur patrie; toutes les communications sont interrompues; des Lombards arrivent encore chaque jour sur notre territoire, fuyant la malheureuse Italie. C'est à peine si l'on sait où tout ce monde trouvera place; les maisons étaient déjà pleines d'émigrés avant ces derniers événements. Pendant que le gouvernement du Tessin ignore les projets réactionnaires qui se trament contre lui sur les bords des lacs de Garde et de Come, Radetzki est toujours au courant de nos affaires suisses. L'interruption des dépêches ne le regarde point; au défaut de la route du Gothard, il a celle du Splügen à son service. La Diète donc en refusant d'employer les représailles contre l'Autriche a favorisé cette puissance et sera cause peut-être de la lutte à mort que le radicalisme devra livrer dans le Tessin, où la réaction s'éveille pleine d'espoir et de confiance.

La *Gazette de Milan* confirme que l'armistice de six semaines conclu entre l'Autriche et la Sardaigne, et qui expirait le 22 septembre, a été renouvelé pour trente jours.

On écrit de Venise, le 12 septembre : « Nous attendons d'heure en heure l'arrivée dans nos eaux de la flotte française. Hier, un vapeur français qui la précède a reçu l'ordre de tenir prêts 400 tonneaux de charbon fossile. Dans la nuit du dimanche au lundi, le gouvernement a reçu de France des dépêches officielles qui annoncent que tout acte d'hostilité de la part de l'Autriche contre Venise sera considéré comme une déclaration de guerre à la France et à l'Angleterre; le gouvernement vient de le publier.

» Le vapeur autrichien *Vulcano* parcourt de temps en temps la mer entre Trieste et Venise; il y a peu de jours, il s'est emparé d'une barque dite *brassera*. Un vapeur anglais l'a sommé de lâcher sa proie, et lui a envoyé en même temps une bordée de je ne sais combien de canons. L'autrichien a pris la fuite, abandonnant la brassera.

» Nous apprenons qu'un vapeur autrichien ayant aperçu la flotte française, en a porté la nouvelle à la flotte autrichienne, qui s'est aussitôt retirée précipitamment dans le port de Trieste. » (*Moniteur du soir.*)

SAINT-DOMINGUE. — Les nouvelles de Saint-Domingue apportées par les journaux de New-York sont du 23 août; elles annoncent que le consul français a écrit au président que, s'il n'arrêtait pas le cours des exécutions politiques, la France lui déclarerait la guerre. Il avait en même temps envoyé l'ordre à l'amiral français à la Martinique de faire partir une frégate que l'on attendait chaque jour au Port-au-Prince.

Les avis de Campeachy et du Yucatan vont jusqu'au 23. Les blancs avaient eu le dessus dans toute la péninsule, et Yucatan avait été de nouveau réuni au Mexique. Ce gouvernement avait offert aux Indiens leur pardon s'ils cessaient leurs hostilités, et il devait donner 140 000 dollars pour le Yucatan.

On écrit de Saint-Pétersbourg :

L'empereur a été sérieusement irrité de l'occupation de Jassy qui s'est faite à son insu. Il est sincère dans sa politique conservatrice et ne demande au ciel que de pouvoir étouffer l'hydre révolutionnaire. Aussi tend-il une main cordiale à l'Autriche, et les bruits d'un rapprochement avec la France ne sont pas fondés. La lettre qu'il aurait écrite au général Cavaignac n'est qu'un immense canard. S'il a fait relâcher quelques Polonais, il en a fait incarcérer un nombre plus considérable encore, et ne songe point à accorder une amnistie générale. La censure devient plus rigoureuse de jour en jour. Il n'est plus possible de publier la moindre chose dans nos revues, on n'y tolère que des traductions à l'eau de rose.

Le czar est conséquent avec lui-même, lorsqu'il travaille contre l'unité germanique, mais comment votre chef du pouvoir exécutif ne comprend-il pas que cette unité est le fruit de la révolution et de la démocratie allemande ; qu'en repoussant l'une, il mine les deux autres?

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 28 septembre.*

La séance est ouverte à midi et demi.

M. HENRI rend compte des élections du département de l'Orne. M. Vaudoré a obtenu la majorité des suffrages ; il justifie des conditions d'âge et de nationalité ; mais une protestation a été présentée, constatant que les habitants d'une commune n'ont pas été appelés à voter, et que certains retards ont été apportés dans l'apposition des affiches ; de sorte qu'un certain nombre de citoyens n'ont pu voter. Mais la majorité obtenue par M. Vaudoré n'aurait pu être invalidée dans le cas même où tous les électeurs qui n'ont pu voter auraient donné leurs voix à ses concurrents, et le 7e bureau a cru devoir proposer à l'Assemblée la validation de l'élection. Ces conclusions sont adoptées, et M. Vaudoré est proclamé représentant du peuple.

M. DUCOS rend compte des élections de la Gironde. M. Molé justifie des conditions d'âge et de nationalité, mais il résulte d'une protestation présentée contre cette élection que, dans dix collèges électoraux, les opérations ont été, contrairement aux décrets et instructions, commencées après sept heures du matin, et fermées avant six heures du soir. La minorité du 3e bureau a pensé que cette irrégularité devait entacher l'élection ; mais la majorité a pensé autrement, et le rapporteur a été chargé de proposer à l'Assemblée de valider l'élection.

Ces conclusions sont adoptées sans opposition.

Il est déposé, au nom du comité de l'intérieur, un rapport sur un projet de décret relatif à un crédit d'un million pour les prisons.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de constitution.

M. LE PRÉSIDENT. La discussion a commencé hier sur un amendement de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, ainsi conçu :

« Le peuple français délègue *provisoirement* le pouvoir législatif à une Assemblée unique. » (Bruit.)

VOIX DIVERSES. La question préalable ! C'est du temps perdu ! Aux voix ! — Agitation.

M. B. SAINT-HILAIRE. Je dois vous dire pourquoi j'ai présenté hier un amendement que je viens retirer aujourd'hui. (Ah ! ah ! à la bonne heure !)

La question des deux chambres est une question grave, et j'aurais désiré que la discussion continuât. (Interruption ; bruit.) Je crois que la chambre aurait dû, pour concilier toutes les opinions. (Nouvelle interruption. — C'est voté ! — Tumulte.) Je retire mon amendement.

Le silence se rétablit. On passe à l'amendement de M. Proudhon, ainsi conçu :

« Le peuple français délègue *tous* ses pouvoirs à une Assemblée unique.

M. PROUDHON retire son amendement.

L'article 20 (Assemblée unique) est adopté.

« Art. 21. Le nombre total des représentants du peuple sera de 750, y compris les représentants de l'Algérie et des colonies françaises. »

M. SAUTAYRA demande que le nombre des représentants soit maintenu à 900.

Le nombre de 900 est celui de l'assemblée actuelle ; ce nombre sera exigé pour les autres assemblées constituantes ; c'est un représentant par 40 000 citoyens ; l'orateur ne voit pas pourquoi on renoncerait à ce nombre.

Si l'on porte les assemblées constituantes à 900 membres, c'est probablement parce qu'on espère plus de lumières. Pourquoi priverait-on de ces lumières les assemblées ordinaires ? On objecte que l'on ne s'entend pas dans cette salle, croyez, citoyens, que cela ne tient pas au nombre des représentants, mais à la disposition de la salle. (Réclamations.)

L'amendement est rejeté.

M. BOUSSI demande que le nombre des membres des assemblées législatives soit réduit à 600.

Si 600 représentants peuvent faire aussi bien que 900, il y a une déperdition de forces de la valeur de 300 citoyens, Si l'on se fonde sur la population pour fixer le nombre de représentants, on pourra arriver à l'infini. (Oh ! oh !)

M. LE PRÉSIDENT, L'amendement est-il appuyé ? (Non, non ! — Oui, oui !)

M. POINT soutient la légitimité du principe qui donne à la députation la population pour base. Pour sa part, il avait proposé un amendement tendant à déclarer qu'il y aurait un représentant par 60 000 âmes, ce qui, pour la population actuelle, donnerait 586 représentants, ce qui, joint aux représentants des colonies, dont le nombre serait fixé par une loi, atteindrait le chiffre 600, proposé par le préopinant.

M. DUFAURE repousse l'amendement au nom de la commission. Il n'y a pas ici une question de principe, mais d'appréciation. Les bureaux n'ont pas fait d'objection au chiffre que nous avons fixé. La Constitution de 91 portait le nombre des représentants à 745, et cependant la population n'était alors en France que de 25 millions. En Angleterre, la chambre des communes comprend 668 membres. Il est impossible que la France ait une représentation proportionnellement moins nombreuse. On a rappelé qu'il s'est fait quelque tumulte à la fin de la séance d'hier. Ce tumulte n'a nullement dépassé ce qui se produit dans des assemblées beaucoup moins nombreuses.

Quant à laisser flottant le nombre des représentants du peuple, il est certain que cela nécessiterait quelques difficultés dans la pratique, difficultés en échange desquelles je ne vois aucune sorte de compensation. Quand on révisera la Constitution, il sera temps de voir si le nombre aujourd'hui fixé peut être changé. (Très bien ! Aux voix !)

M. ISAMBERT paraît à la tribune. (Aux voix ! aux voix !) L'orateur miaule au milieu du bruit quelques observations en faveur de l'amendement.

L'amendement de M. Boussi est rejeté à une immense majorité. Il en est ainsi de l'amendement de M. Point.

L'art. est adopté.

Art. 22. — « Ce nombre s'élèvera à 900 pour les assemblées qui seront appelées à réviser la constitution. » — Adopté.

Art. 23. — « L'élection a pour base la population. »

M. COMANDRÉ propose de remplacer cet article par le suivant :

« La répartition du nombre des représentants sera faite par la loi électorale organique. » — Rejeté.

M. OSCAR LAFAYETTE demande si l'article s'applique à l'Algérie et aux colonies.

M. VIVIEN. La question est complètement réservée.

L'article est adopté.

M. COMANDRÉ voudrait que l'on prît pour base l'étendue territoriale et la contribution foncière des départements. — Rejeté.

MM. FERDINAND DE LASTEYRIE et MAURAT-BALLANGE proposent un article additionnel ainsi conçu.

« Les départements seront divisés en circonscriptions électorales nommant chacune un député. (Rumeurs.)

M. DUFAURE demande que cet amendement ne soit discuté qu'à propos de l'article 28. — Adopté nonobstant quelques observations des auteurs de l'amendement, et de M. Isambert.

« Art. 24. Le suffrage est direct et universel. Le scrutin est secret. — Adopté.

M. MILLARD propose d'ajouter : « Les bulletins de vote sont manuscrits. La loi électorale déterminera le mode d'émission de ces bulletins. »

M. A. COLLET propose d'ajouter à l'article 25 :

« La loi électorale établira une pénalité contre les citoyens qui, sans excuse valable, s'abstiendraient d'user de leurs droits électoraux. »

M. DE LAROCHEJAQUELEIN combat cet amendement. Si le vote devait se faire dans la commune, cela se conceverait ; mais on ne peut imposer aux électeurs de faire quinze lieues quelquefois pour déposer leur vote. L'orateur demande le renvoi à la loi électorale. — Adopté.

Le rapport sur le budget rectifié est déposé sur le bureau de l'Assemblée.

« Art. 25. Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans, et jouissant de leurs droits civils et politiques. » — Adopté.

« Art. 26. Sont éligibles sans conditions de cens ni de domicile tous les Français âgés de 25 ans, et jouissant de leurs droits civils et politiques. »

M. PAGNERRE propose de supprimer ces mots : *sans conditions de cens ni de domicile.*

La commission adhère.

M. OSCAR LAFAYETTE combat l'amendement.

M. VIVIEN. La rédaction de la commission est parfaitement nette. L'insertion des mots : « Sans condition de cens ni de domicile, » dans l'article relatif aux éligibles, pouvait faire supposer qu'on exigerait des conditions de ce genre pour les électeurs.

M. DEVILLE insiste pour le maintien de ces mots. Il n'y a pas d'inconvénient à conserver ces mots, il peut y en avoir à les retrancher. On pourrait s'armer plus tard du silence de la constitution pour revenir sur les conditions d'éligibilité. (Très bien !)

L'article est adopté tel qu'il avait été proposé d'abord par la commission.

Art. 27, La loi électorale déterminera les incapacités et incompatibilités résultant de l'exercice des fonctions publiques.

Un grand nombre d'amendements ont été déposés, tendant à fixer les incompatibilités mentionnées dans l'article.

M. DUFAURE demande que la solution de cette question soit renvoyée aux lois organiques.

M. SERVIÈRES combat cette proposition. Le principe des incompatibilités n'est pas un principe transitoire ; mais un principe éternel de moralité et de vertu, qui doit trouver place dans une constitution qu'on ne revise point par une loi. On a posé comme principe absolu le suffrage direct et universel, un principe qui cependant est transitoire, et vous n'y placeriez pas celui des incompatibilités, qui est absolu !

M. DUFAURE insiste. La commission avait d'abord posé le principe de l'amendement de M. Servières dans un article, mais elle l'a retiré sur les observations des bureaux. Il est évident, en effet, qu'on ne peut présenter comme un principe d'éternelle morale l'énumération contenue dans son amendement. J'en fais juge l'Assemblée. L'article de MM. Servières et Desèze est ainsi conçu :

« Il y a incompatibilité entre la qualité de représentant du peuple et celle de fonctionnaire public révocable à volonté.

» Aucun membre de l'Assemblée nationale ne peut, pendant la durée de la législature, être nommé ou promu à des fonctions dont les titulaires sont choisis à volonté par le pouvoir exécutif.

« Sont exceptés de ces dispositions :

« 1° Les ministres ;

» 2° Le procureur général au tribunal de cassation ;

» 3° Le procureur général au tribunal d'appel de Paris ;

» 4° Le préfet du département de la Seine ;

» 5° Le préfet de Police ;

» 6° Le commandant de la garde nationale de Paris. »

« La loi électorale désignera les fonctionnaires qui ne peuvent être élus dans le département et le ressort territorial où ils exercent leurs fonctions. »

Il est évident qu'il y a là des incompatibilités transitoires, et sur lesquelles il peut être utile de revenir sans que l'on ait pour cela à remettre incessamment en question la constitution même.

M. LAGARDE, auteur d'un autre amendement, revient sur les observations de M. Servières. Il n'admet pas qu'un fonctionnaire quelconque doive jamais siéger dans une Assemblée législative.

M. MARTIN (de Strasbourg), membre de la commission. Nous avons demandé le renvoi aux lois organiques de l'amendement de M. Servières, mais nous croyons que l'amendement de M. Lagarde doit être discuté immédiatement. Il est évident que si l'Assemblée veut que pas un fonctionnaire n'ait entrée dans les chambres, elle doit le mettre dans la constitution.

L'amendement de MM. Lagarde, Chavoix et Rey est conçu en ces termes :

« Art. 27. Sont incompatibles avec le mandat législatif toutes les fonctions dont les titulaires sont rétribués par l'Etat.

» Art. 28. Les ministres ou les représentants chargés d'une mission temporaire, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, sont exceptés des dispositions de l'article précédent. »

Celui de M. Boussi, plus général encore, est ainsi conçu :

« Il y a incompatibilité entre les fonctions de représentant et toutes les autres fonctions publiques.

» Sont exceptés de cette disposition : les ministres et sous-secrétaires d'Etat, le préfet de la Seine, le préfet de police, le commandant de la garde nationale de Paris, les plénipotentiaires et tous autres commissaires chargés de missions temporaires à l intérieur ou à l'extérieur.

» En aucun cas, les traitements ne pourront être cumulés.

» Des lois spéciales détermineront les incompatibilités des autres fonctions publiques. »

Une autre rédaction (3) est conçue en ces termes :

« Les fonctions salariées sont incompatibles avec le mandat de représentant. La loi électorale déterminera les exceptions. »

M. BOUSSI fait observer que son amendement est le plus général. Il demande que tout fonctionnaire public, salarié ou non, ne puisse avoir entrée dans les assemblées législatives, sauf les exceptions qu'il pose.

M. PAYET. On a posé comme principe qu'un fonctionnaire public ne pouvait pas être indépendant du pouvoir. Mais quel est le pouvoir aujourd'hui ? N'est-ce pas vous ! (Bruit divers.) N'y a-t-il pas un grand nombre de fonctionnaires qui ont montré leur indépendance quand l'intérêt du pays le demandait ?

M. LAGARDE rappelle que la révolution de Février avait pour drapeau la réforme, c'est-à-dire la réforme électorale et la réforme parlementaire. C'est au cri de : Vive la réforme ! que s'est établie la République. Aujourd'hui, la République ne doit-elle pas tenir les promesses faites en son nom ? Le fonctionnaire est utile à son poste, et il doit y rester au lieu de venir siéger comme représentant.

M. DUFAURE demande que l'Assemblée décide d'abord si elle discutera immédiatement les amendements, ou si elle les renverra à la loi organique.

Vingt membres demandent le scrutin de division sur cette question.

On procède au scrutin de division ; en voici le résultat :

Nombre des votants,	785
Majorité absolue,	393
Pour,	473
Contre,	212

Le renvoi aux lois organiques est rejeté. La discussion continue.

M. DUFAURE. Cinq amendements ont été présentés dans la séance. La commission demande qu'on lui renvoie ces amendements. — Adopté.

« Art. 28. L'élection des représentants se fera par département, au chef-lieu du canton et au scrutin de liste. »

La commission demande que cet article soit renvoyé à la loi électorale. (Explosion de murmures.)

M. BOURBOUSSON soutient que cette question ne peut être ajournée.

M. DE SÈZE parle sur la question. De retrait en retrait, d'ajournement en ajournement, la constitution se trouvera vide de principes fondamentaux. Déclarer où le principe du vote universel doit être exercé, est tout aussi fondamental que celui du suffrage universel. (Allons donc !) Je le prouve : il sera une vérité ou un mensonge, selon le lieu où il s'exercera. (Agitation.)

Dans la séance d'hier, l'honorable M. Dupin, traitant la question des élections, disait que ce n'était pas seulement un droit, mais un devoir pour les citoyens de concourir aux élections. Si vous ne maintenez pas entre les électeurs l'égalité nécessaire, vous faussez ce droit ; vous ne maintenez ni la vérité du suffrage universel, ni l'égalité entre les citoyens.

M. DUFAURE. Quand la commission a demandé le renvoi de l'article précédent, elle ne le retire pas, elle le maintient, sauf à le coordonner avec les amendements.

M. MAURAT-BALLANCHE propose un premier amendement ainsi conçu :

« L'élection se fera par circonscription électorale au chef-lieu de canton. Chaque circonscription nommera un représentant. »

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je crois qu'il est important que la question soit décidée par la constitution. Si vous voulez le vote universel, vous n'en aurez la réalisation que par le vote à la commune. (Bruits confus.)

Il faut que le principe soit posé par la constitution et par les lois organiques, car les législations qui nous suivront, pourront changer les lois organiques et ne pourront changer la constitution.

Le renvoi de la question à la discussion des lois organiques est mis aux voix et rejeté à une grande majorité.

M. MAURAT-BALLANGE développe son amendement. La commission de constitution, dit-il, propose le maintien de la loi électorale actuelle ; nous proposons, M. de Lasteyrie et moi, un changement complet.

Je soutiens que le système de la commission est antipathique au suffrage universel et nous conduirait bientôt à un résultat plus déplorable que celui auquel nous a conduits la loi électorale du gouvernement de juillet. Les meilleures institutions peuvent se trouver compromises avec un mauvais système électoral, et c'est ce que nous voulons éviter.

La première condition de la vérité du suffrage universel, c'est que l'élu soit connu de l'électeur ; c'est qu'il ne soit pas trop loin de lui ; c'est là une vérité incontestable ; c'est là le reproche qui a toujours été fait au système du suffrage universel.

Comment, en effet, ont été faites les dernières élections, et comment seront-elles faites à l'avenir avec le système de la commission ? Il est évident que la majorité des électeurs ne connaît pas les candidats. Je soutiens qu'il n'y a rien de moins direct et de moins universel que le suffrage tel que la commission veut l'établir : au lieu du privilège de la fortune, il tend à constituer le privilège de l'intrigue.

M. LE PRÉSIDENT. M. Marcel Barthe et M. Mortimer Ternaux ont présenté un amendement ainsi conçu :

« L'élection des représentants se fera par département et au scrutin de liste ; pour être élu au premier tour de scrutin, il faudra réunir la majorité absolue des suffrages. » (Réclamations diverses.)

Au deuxième tour de scrutin, qui aura lieu huit jours après, la majorité relative suffira. (Nouvelles réclamations.)

Ce n'est pas fini, continue M. le président. Voici la suite de l'amendement :

« Dans les communes ayant une population de 1200 âmes, l'élection aura lieu au chef-lieu de la commune. (Oh ! oh !) Dans les communes ayant moins de 1 200 âmes de population, les électeurs seront réunis par sections, qui ne peuvent être inférieures à 1 200 âmes. (Réclamations très nombreuses.)

VOIX NOMBREUSES. A demain ! à demain !

M. LE PRÉSIDENT. On demande le renvoi de la discussion à demain. Je vais consulter l'Assemblée sur l'ordre du jour de demain.

M. TOURRET, ministre de l'agriculture, demande que dans la séance de demain soit discuté un projet de décret sur l'instruction agricole. La commission de constitution a été chargée aujourd'hui de l'examen d'amendements très importants ; on lui donnerait ainsi le temps de procéder à cet examen, et l'Assemblée pourrait continuer et achever peut-être un décret qui a un immense intérêt.

M. DE LASTEYRIE demande que la séance de demain soit consacrée à la constitution.

L'Assemblée consultée décide qu'il en sera ainsi.

La séance est levée à six heures.

Comités de l'Assemblée. — Question du reboisement.

Les comités du travail, des finances, de l'administration départementale et communale de l'agriculture et du crédit foncier se sont réunis de nouveau aujourd'hui dans l'ancienne salle des séances.

La discussion sur le reboisement a continué, sous la présidence de M. Pollier-Gillon. Cette proposition de reboiser 200 000 hectares de terrain et d'en défricher 110 000 de nos plus belles forêts est diversement appréciée par les représentants qui font partie de ces comités. Tous paraissent bien vouloir reboiser, mais tous ne sont pas de l'avis du défrichement. Cependant, selon quelques uns, la portée du projet est dans le défrichement, qui donnera du travail cet hiver, et qui, par une de ses combinaisons, permettra sous peu de temps de faire un certain nombre de propriétaires.

Les vues générales du projet ont été assez bien accueillies dans les réunions précédentes. Ce n'est que dans les détails qu'il y a eu grande diversité d'opinions.

Pour encourager au reboisement, la commission propose d'indemniser les planteurs ou semeurs en leur accordant par hectare un maximum de cent francs.

Ce chiffre a été regardé comme trop élevé par quelques membres, et trop faible par d'autres.

M. le directeur-général des forêts, dont la présence avait été demandée, a exposé que dans le mode de plantation par bandes, à peu près généralement admis par l'administration, l'hectare ne revenait qu'à environ 50 fr. pour le travail de préparation : les semences ou les plants, l'ensemencement ou les plantations, les sarclages, etc., n'étaient pas compris dans ce chiffre.

A la demande adressée à ce fonctionnaire par M. Durand-Savoiat, sur ce que l'hectare coûtait à planter dans les montagnes des Alpes, le directeur a répondu que ses souvenirs ne lui fournissaient pas le chiffre pour le moment. Le chiffre a été porté par le préopinant à 400 fr. l'hectare et au minimum dans quelques localités.

La discussion, après avoir été éclairée sur ce sujet par quelques orateurs, s'est enfin arrêtée à la nomination des membres du jury chargé d'apprécier. Ce jury a été définitivement composé comme suit :

Le juge de paix du canton ;

Un agent forestier ;

Un agent du trésor ;

Le maire de la commune où sont situés les bois ;

Un agriculteur désigné par le comice agricole, ou la société d'agriculture du canton, de l'arrondissement ou du département.

Ont été entendus dans cette discussion les représentants Tillancourt, Alcan, Robert (des Ardennes), Durand Savoiat, de Vogué, Dufournel, Rampon, Ronjat, Leblond, Coulmann, Drust-Desvaux, Enguerrhard, etc., etc.

La séance est levée à 10 heures et demie, et renvoyée à demain 8 heures du matin.

M. Detourn, représentant de Tarn-et-Garonne, a déposé aujourd'hui, sur le bureau du président, la proposition suivante :

Art. 1er. A l'avenir les pensions de retraite accordées par la République française ne pourront excéder le chiffre de quatre mille francs.

Art. 2. Les pensions de retraite qui dépassent présentement la somme de quatre mille francs seront réduites à ce chiffre.

Art. 3. Toutefois, mais seulement pour des services extraordinaires rendus à l'Etat, il pourra être dérogé aux prescriptions de l'art. 1er par un vote spécial de l'Assemblée nationale.

Art. 4. La présente loi ne sera exécutoire qu'à partir du 1er avril 1849.

Science sociale. — M. Victor Hennequin terminera ses conférences sur l'Association le vendredi 29 septembre, à huit heures du soir, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le *Républicain du Havre* : « Les insurgés sont arrivés dimanche, vers six heures du matin, au nombre de 547, et ils ont été immédiatement conduits à bord de *l'Ulloa* ; on remarquait sur l'extérieur des transportés, un grand accablement physique, qui s'explique facilement par les souffrances d'un voyage de nuit, fait après une longue marche sous le vent et la pluie.

» Les transportés, néanmoins, ne montraient ni cet abattement ni cette surexcitation fiévreuse particulière aux condamnés ordinaires. Ils étaient calmes, et la plupart d'entre eux, en arrivant sur le port, ont poussé spontanément le cri de *Vive la République !* Sur l'invitation qui en fut faite par les agents de l'autorité, les cris ont cessé.

» Parmi eux se trouvait le citoyen Deflotte, ancien officier de marine, orateur fougueux et puissant, qui doit peut-être sa déportation à quelques paroles ardentes prononcées dans un club de Paris.

» Le citoyen Deflotte est un jeune homme de 32 ou 33 ans, d'une figure énergique et fortement caractérisée. — Hier *l'Ulloa* est parti, emportant 800 de ces infortunés ; 47 sont restés à bord du *Darien*, qui attend, dit-on, un nouveau convoi. »

Nous pouvons ajouter à ces détails que le départ de M. Deflotte est le résultat d'une erreur. L'ordre avait été donné de surseoir à la transportation de ce citoyen. Cet ordre est arrivé trop tard au commandant du fort dans lequel Deflotte était détenu. Mais cet officier de marine a été rappelé à Paris, où la décision qui le concerne sera soumise à une révision.

— Plusieurs négociants de la Havane ont été arrêtés à leur retour des Etats-Unis. On les accuse d'avoir négocié secrètement avec le cabinet de Washington, l'annexion de l'île de Cuba à l'Union américaine. Du reste, l'île jouissait de la plus parfaite tranquillité, et le seul mois de juillet avait livré 162 000 caisses de sucre à l'exportation.

— Parmi les transportés du dernier convoi, on remarquait un chirurgien de la garde nationale, décoré, un gardien de Paris, et plus particulièrement un homme en blouse portant à son chapeau un écriteau sur lequel il y a : *Père de neuf enfants*. (*République.*)

— Le bruit a couru que le ministre des finances cherchait à négocier un emprunt en Angleterre. Cette nouvelle est dénuée de fondement. Si quelques démarches ont été tentées à Londres, elles ont été faites sans la participation du gouvernement, qui ne songe pas, en présence de la situation du trésor, à adresser un nouvel appel au crédit. (*Moniteur.*)

— On annonce l'arrivée prochaine du nouvel archevêque de Paris, et on espère qu'il pourra être installé dimanche 9 octobre, jour de la fête de Saint-Denis.

— M. le général Pfuel, qui vient d'être placé à la tête du nouveau ministère prussien, était officier au service du roi de Westphalie, à la bataille de Dresde, et c'est lui qui a pointé la pièce qui, au commencement de la bataille, a tué le général Moreau.

— Un banquet démocratique et socialiste a eu lieu à Lyon le 22 septembre, en commémoration de la première République. Un autre a eu lieu le même jour à Bourges. M. Michel (de Bourges) a prononcé un discours qui a été suivi des cris de Vive la République démocratique ! M. le préfet du Cher a prononcé aussi une allocution.

— Une dépêche télégraphique, arrivée hier de Bayonne, annonce que Mme la duchesse de Montpensier est accouchée d'une fille à sa villa.

— L'administration de la marine vient de décider qu'un de nos plus beaux vaisseaux de ligne en construction en ce moment s'appellerait *le Président*.

— Hier, à midi, ont eu lieu de grandes manœuvres d'ensemble au Champ-de-Mars, sous le commandement du général Newmayer, commandant la 1re division, et de deux généraux de brigade. Les 14e léger, 48e de ligne, 16e léger, 21e, 57e et 73e de ligne étaient représentés à ces manœuvres. Les troupes avaient la petite tenue.

— Le général Cavaignac vient, dit-on, de retenir une des plus belles loges du Théâtre-Italien, et plusieurs fonctionnaires haut placés dans le gouvernement actuel ont imité son exemple. C'est toujours le 3 octobre que le Théâtre-Italien rouvrira ses portes. (*Evénement.*)

DÉPART DES CONDAMNÉS. — Samedi dernier, huit condamnés aux travaux forcés sont partis pour le bagne de Toulon : ce sont les nommés Regal, Couture et Zabiolle, condamnés à cinq ans ; Charpentier et Husson, six ans ; Gaussin et Decoigne, dix ans ; Baudoin, à quinze ans de travaux forcés.

Hier matin encore, un nouveau convoi de condamnés à des peines infamantes est sorti de la prison de la Roquette pour Rochefort : huit condamnés en faisaient partie : c'étaient Charles Sébastien, Courtois, Deladieu, Magne, Trotte et Mauger, dit Cartouche, condamnés chacun à cinq années de travaux forcés. C'étaient en outre les nommés Tremot, dit Rémond, et Chaussad, dit Willem, condamnés à six ans de la même peine.

— Plusieurs journaux ont publié la note suivante :

« Le gouvernement français a envoyé à nos agents diplomatiques à Naples et à notre marine l'ordre de faire cesser les hostilités entre les Siciliens et le gouvernement napolitain. »

Le *Moniteur* dit aujourd'hui à ce sujet :

« Cette note renferme une inexactitude en ce qu'elle donne à supposer que le gouvernement français a pu donner, indirectement, des ordres tant à la Sicile qu'au gouvernement napolitain. La République n'a pu intervenir, dans cette circonstance, qu'au nom de l'humanité. »

— Un duel des plus acharnés entre deux capitaines du 3e d'infanterie de marine a eu lieu à Toulon le 20. Il y avait eu voies de fait dans un dîner, en présence de tout l'état-major du régiment. Les deux champions se sont battus d'abord à l'épée ; épuisés de fatigue, ils ont recommencé le combat à plusieurs reprises sans s'être touchés. Un des deux proposa le sabre à son adversaire, qui accepta. Le duel recommença avec le plus grand acharnement de part et d'autre, sans autre résultat qu'une nouvelle fatigue. Les témoins ont fini par faire cesser cette lutte terrible, en faisant comprendre aux deux adversaires qu'ils avaient pleinement satisfait aux lois de l'honneur.

OMMEGANO, ou Marche des figures et représentations populaires et traditionnelles des différentes villes du royaume. — En Belgique il est peu de villes qui n'aient ses colosses traditionnels, ses géants de bois, ses tarasques. Toutes ces figures réunies cette année, par extraordinaire, à Bruxelles, ont exécuté une curieuse procession, dont nous empruntons le récit à la presse du pays.

« Il était plus de deux heures, lorsque le cortége, impatiemment attendu, a pu se mettre en marche. Il était six heures et demie du soir lorsqu'il est rentré à l'Allée-Verte, après avoir parcouru, au milieu d'une foule compacte, son long itinéraire.

» Le temps s'était tout à fait remis et a heureusement favorisé cette première partie du cortége national, dont nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'un aperçu rapide.

» Le corps de musique des sapeurs pompiers de Bruxelles ouvrait la marche, précédé par un peloton de gendarmerie à cheval ; suivait immédiatement la célèbre famille des géants de Bruxelles, composée de cinq figures : Janneken et Mieke (Jean et Marie), leur papa et leur maman et leur grand-papa. Les autres membres de l'illustre lignée n'existent plus à ce qu'il paraît.

» Ces géants étaient conduits par les ouvriers du canal, vêtus de la blouse et coiffés du bonnet blanc, retombant sur l'oreille à la manière des anciens Capons du rivage.

» Goliath et sa femme, de la ville d'Ath, ainsi que le géant Antigone, d'Anvers, nous ont manqué, comme le Signorke conservé à Malines.

» Le plus bel ornement du cortege était sans contredit le cheval Bayard et les quatre fils Aymond, que nous ont envoyés les habitants de Lierre. Les fils Aymond étaient très exactement représentés par quatre jeunes garçons de 10 à 14 ans, couverts chacun d'une armure complète et coiffés du casque traditionnel.

» Après le cheval Bayard, venait le Don Christophe, de Hasselt, rappelant la fondation, dès 1411, de la société de Rhétorique de Hasselt, qui n'a pas cessé d'exister depuis cette époque reculée.

» Venaient ensuite le géant *Groot-Vader*, le Grand-Père de Malines, traîné par quatre chevaux caparaçonnés et portant des panaches tricolores. Ce géant était suivi de cinq autres de la même ville et de la même famille, le père, la mère et leurs trois enfants ; des chameaux, des girafes portant des amours munis de carquois, d'arcs et de flèches ; des chevaux que l'on pourrait appeler *artificiels* ou postiches marchaient entre les géants de Malines, conduits, eux aussi, par des ouvriers débardeurs, qui ont conservé ce privilége de temps immémorial.

» La roue de fortune, originale conception s'il en fut une, terminait le contingent que nous a envoyé la ville de Malines.

» Enfin le fameux dragon de Mons, Saint-Georges, Gilles de Chin et ses compagnons, qui mériteraient à eux seuls une longue description, terminaient le fantastique cortége. Les pompiers et leurs sapeurs municipaux de la ville de Mons, armés jusqu'aux dents, précédaient ces héros du fameux *Lumeçon*, dont on doit nous gratifier d'une représentation demain matin.

» Tel est, en raccourci, le détail de l'*Ommegaug* qui, aujourd'hui, a eu le privilége de divertir la population prodigieuse que renferme pour le moment la ville de Bruxelles. »

La DÉMOCRATIE a diminué ses prix d'abonnement et repris son ancien format.

La Démocratie pacifique, édition du **matin**, se vend **cinq centimes** le numéro.

L'édition du **soir** se vend également **cinq centimes**.

L'ABONNEMENT EST FIXÉ AINSI POUR LE JOURNAL QUOTIDIEN.

	1 an.	6 mois.	3 mois.		1 an.	6 mois.	3 mois.
Paris,	20 fr.	11 fr.	6 fr.	au lieu de	28 fr.	15 fr.	8 fr.
Départements,	32	17	9	—	38	20	11
Pays étrangers,	50	26	14	—	55	28	15

POUR LE NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

Paris et Départements	10	5	3
Étranger	11	7	4

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

Plusieurs abonnés nous ont prié de leur continuer l'envoi du journal, en nous annonçant un envoi prochain de fonds. Nous les prions de régulariser sans retard leur position, s'ils ne veulent point éprouver de retard.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nantes. — M. S. — Reçu les 172.80. Cordial remerciement à tous. — Dites à M. L. qu'il sera trop tard pour l'alm.

Boulogne-s.-M. — M. L. — Cordial accueil à M. C. V. Reçu les 10. Voilà le 3e envoi de votre ville.

Saint-Jean-P.-de-P. — M. G. — Reçu les 50. — Merci

Donchery. — M. B. — Vous voulez cumuler tous les genres de concours. — *Visite* va très bien. — V. C. n'a pas vu l'ami B., mais il a reçu votre lettre relative à des livres, qui ont été remis suivant vos désirs. — Aff. souvenir.

Brest. — M. F. — Reçu les 86.05. — Votre propos. antér. nous paraît devoir être maintenue au contraire. Nous vous en écrirons — En attendant, courage et merci.

Semur. — M. C. — Reçu les 139. — Remerciements affectueux à M. C., D., R. et à vous.

Marigny. — M. S. — Reçu les 50. Nous inscrivons. — Merci

Blenau. — M. L. — Nous expédions le journal, mais veuillez régler sans retard par un mandat de poste.

La Ferté-Milon. — M. G. — Le numéro réclamé est épuisé.

Vienne. — M. H. C. — Répondez donc à la lettre que vous a apportée M. Ch. On s'inquiète de votre silence. — X

Bordeaux. — M. P. — Les frais de port montent à 1.50, dont vous aurez à nous faire compte à 1re occ.

Antraigues. — M. G. — L'erreur provient d'une confusion entre *Antraigues* et *Entraigues*. Nous avons rectifié.

Bourse du 28 septembre 1848.

L'emprunt de 300 millions, malgré les dénégations du *Moniteur*, occupe encore les esprits. On pense qu'une souscription de cette importance n'a pu être ouverte avec publicité sans une autorisation tacite en cas de réussite.

Nous n'apprécierons ni la forme ni le chiffre de l'emprunt (à 65 ou 70) mais nous voyons avec plaisir un pays rival avoir confiance dans la République.

Cela prouve de nouveau aux ennemis du pays, à tous les alarmistes, que la France, belle et riche par son sol, ne saurait périr.

Il arrive des nouvelles de Cologne; l'émeute y a paru; cette ville vient d'avoir aussi ses barricades; elle a été mise en état de siége.

Les fonds publics reperdent à peu de chose près ce qu'ils avaient gagné hier : le 3 0/0 qui était à 44 75, revient à 44 25 ; baisse, 50 centimes. Le cinq, laissé à 69 50, descend à 69, pour finir à 69 10 c.

L'emprunt n'est plus qu'à 69 35. La Banque de France perd 10 fr. et ferme à 1610. Les chemins de fer varient fort peu. Orléans fait 660, Avignon-Marseille 195, et le Nord 378 75. Les rentes ont été constamment offertes et lourdes.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	44 75	44 75	44 25	44 25
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	69 35
Cinq 0/0	69 50	69 75	69 05	69 10

28 septembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 40 ••	4 Canaux avec prime	••• ••
— Emprunt 1847-1848	69 45 ••	Lin Maberly	••• ••
5 0/0 j. du 22 mars	69 20 ••	Caisse hypothécaire	••• ••
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	•• •• ••	Emprunt d'Haïti	200 ••
4 0/0 j. du 22 septembre	•• •• ••	Espagne, dette active	11 50
Actions de la banque	1610 •• ••	— dette passive	• ••
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	23 ••
Récep. Rothschild	80 ••	Emprunt portugais 5 0/0	•• ••
3 0/0 de l'Etat romain	63 25	— — 5 0/0	•• ••
5 0/0 belge 1840	78 25	2 1/2 hollandais	47 ••
— — 1842	•• ••	Zinc Vieille-Montagne	2225 ••
— à 1/2	•• ••	H. de la Grand-Combe	••• ••
— Banque (1835)	••• ••	Emprunt du Piémont	880 ••
Obligations de la Ville	1110 ••	Lots d'Autriche	••• ••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT	Hier	Auj
Saint-Germain	••• ••	320 ••	Orléans à Bordeaux	377 50	378 75
Versailles, rive droite	••• ••	••• ••	Du Nord	376 25	375 ••
— rive gauche	101 25	101 25	De Paris à Strasbourg	341 25	342 50
Paris à Orléans	660 ••	660 ••	Tours à Nantes	326 25	326 25
Paris à Rouen	420 ••	415 ••	Paris à Lyon	361 25	362 50
Rouen au Havre	197 50	••• ••	Montereau à Troyes	115 ••	115 ••
Avignon à Marseille	••• ••	195 ••	Dieppe à Fécamp	••• ••	••• ••
Strasbourg à Bâle	86 25	85 ••	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	243 75	245 ••	Bordeaux à la Teste	•• ••	•• ••
Amiens à Boulogne	••• ••	••• ••			

BOURSE DES MARCHANDISES.

Suifs. — Les cours de la boucherie sont faibles, dans Paris, de 68 à 67 les 100 kil.; chandelle, 73, id. ; bougie stéarique, 1-50 le kil ; oleines, 96 à 98, les 100 kil., tares, stearines, 250, id. hors barrière

Savons de Marseille, fermes, 11. fr., marchandise ordinaire demandée. 118, les 100 kil., belle qualité.

Laines en hausse de 10 p. 0/0 et demandées.

Esprit 3/6 (l'hectol.), disponible 58 à 59 et courant du mois, 57.

Huile de colza (les 100 kil. en tonnes), disponible et courant du mois, 91-50; épurée, 98.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 29 septembre.

THÉATRE DE LA NATION. — Jérusalem

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Blaise Pascal, l'Enfant trouvé.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon, la Fille du Régiment

ODÉON. — Werner, l'Ecole des Femmes.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Angèle, Charles VII

GYMNASE. — La Comtesse de Sennecey, Jeanne Mathieu, le Coup de Canif.

VAUDEVILLE. — Demain samedi, la réouverture.

VARIÉTÉS. — Muet d'Ingouville, Maison en Loterie, les Extrêmes, Candide.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Camp de Saint-Maur, le Rue de la Lune, le Point du Jour, Père et Portier

PORTE SAINT-MARTIN. — La Chasse aux Conscrits, le Chiffonnier

GAITÉ. — La Taverne du Diable, le Passage Vendôme, l'Ane, intermède.

AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Mari nourrice, Café de l'Ambigu.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.

FOLIES. — Les 20 Sous de Périnette, les Deux Francs-Maçons, un Logement pour trois, le Fils du Roulier.

DÉLASSEMENTS. — L'Idiot, les Mémoires du Diable.

THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Les Dragons, le Huit, Jemmy, le Chevalier.

COMTE. — Michel Cervantes, un Pari, l'Ecuyer du Cirque, Marquis et Marquise, Claude et Baptiste, Dis-moi Pourquoi?

CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — A huit heures, soirée équestre.

HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 164. ÉDITION DU MATIN. Samedi 30 Septembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MAT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN
PARIS Un an, 20 f., 6 mois 11 f., 3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ETR. — [illegible] — 17 — [illegible]
PAYS à surtaxe — [illegible] — 26 — 14
AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI
PARIS DÉP. ET ETR. 10 — [illegible]
PAYS à surtaxe 13 — [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez [illegible], passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES INSERTIONS
ANNONCES
1 à 4 fois en 1 mois. 40 c.
5 à 9 — — 30
10 fois et plus — 20
ANNONC.-ANGLAISES. [illegible]
RÉCLAMES-NOTICES. [illegible]
FAITS de publicité. [illegible]

INSERTIONS SPECIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 29 SEPTEMBRE.

Ce n'est pas une Assemblée, c'est une Foire.

L'Assemblée nationale, nous le disons avec une tristesse profonde, présente dans ses délibérations, un spectacle de plus en plus indigne du caractère d'une réunion de législateurs. La séance d'aujourd'hui dépasse tout ce que l'on avait vu.

Il est impossible qu'un pays puisse conserver quelque respect moral pour une chambre qui ressemble plus à une arène de la barrière du combat qu'à une Assemblée délibérative. Quoi! ce bruit permanent, ces conversations indécentes, cette inattention soutenue, ces interruptions violentes, systématiques; ces démentis, ces étouffements de la parole sous le tapage brutal des cris, des poings, des couteaux de bois; ce mépris pour sa propre dignité et pour la dignité de la tribune et de l'Assemblée tout entière; ces emportements grossiers, ces impatiences puériles, ces prolongations indéfinies des discussions par leur confusion même: ce sont là les caractères de la sagesse, de la prudence, de la raison, de la maturité, de la conscience, enfin, au foyer où s'élaborent la constitution et les lois du pays?

Et vous voulez qu'on vous honore et qu'on vous respecte, quand vous ne savez ni vous honorer ni vous respecter vous-mêmes! Allons donc. Vous donnez au pays le spectacle de la violence, de l'anarchie, de la brutalité dans l'enceinte souveraine de la loi; et vous voulez que les partis et les passions dans le pays aient une raison dont vous, législateurs, vous faites une telle preuve! Cela n'est pas possible.

Vous parlez avec un profond mépris et une grande colère des violences des clubs; c'est très bien. Cependant il n'y a pas de club qui offre habituellement des désordres et des violences comparables à celles que vous manifestez vous-mêmes. La plupart des clubs vous donneraient des leçons de décence.

Chacun avoue personnellement que l'Assemblée se perd par ses honteux excès; mais la plus grande partie des membres se laissent entraîner à y prendre part, sur l'initiative d'une vingtaine de têtes chaudes du côté gauche et d'une cinquantaine d'enragés *amis de l'ordre* et de la *république modérée* de l'autre.

Ce n'est pas une assemblée nationale, ce n'est pas même une foire, c'est encore pis.

Quand une assemblée manque du sentiment de dignité et de force morale, et qu'elle ne peut se contenir, il n'y a plus qu'un moyen pour l'arrêter, et ce moyen est nécessairement un moyen *physique*. Il faut lui mettre un frein et la faire taire de force.

Il n'y a dès-lors, pour atteindre le but, qu'une seule chose à faire: c'est de munir le président, non d'une sonnette, dont le grelot argentin se perd dans la tempête au lieu de la couvrir et de la dominer; la sonnette est bonne dans une petite réunion, où elle est plus énergique que la voix des interrupteurs. Pour faire taire chacun, en effet, il faut que le cri, et à plus forte raison la conversation individuelle, expirent impuissants contre une vibration tellement éclatante et massive, qu'elles ne puissent lutter contre elle.

Nous proposons, très sérieusement, d'armer le président d'un formidable tam-tam. Quelques coups vigoureusement assénés, peuvent seuls, en renfonçant la parole dans toutes les gorges ouvertes, rendre à volonté muette cette affreuse et criarde cohue.

Le doigt posé sur le tam-tam en arrête subitement les vibrations, et la parole du président peut immédiatement alors se faire entendre dans un profond silence. Qu'on en essaye, et nous gageons que les chevaux les plus hennissants et les plus emportés du troupeau, sont domptés et matés.

Diviser pour régner a toujours été le moyen employé par les oppresseurs pour maintenir les opprimés sous le joug. Et, en effet, ceux-ci formant la grande majorité, dès qu'ils peuvent se réunir, se compter, se concerter, ont bientôt raison de la minorité qui les exploite.

Aujourd'hui, tandis que les classes ouvrières agglomérées dans les villes prennent par cette agglomération même une importance qui va sans cesse grandissant, en raison des idées profondément rénovatrices qu'elles agitent, les classes ouvrières des campagnes restent isolées, ignorantes, et, par suite, n'ont en politique qu'un rôle purement passif.

La tactique des partis rétrogrades est de maintenir les paysans isolés les uns des autres, et en même temps de leurs frères des villes, pour les maintenir dans l'abaissement et l'ignorance, et pour pouvoir escamoter à leur profit le droit de vote donné à tous les prolétaires de la République, en vue de leur élévation future.

C'est dans ce dessein que les républicains légitimistes demandaient que le vote eût lieu au chef-lieu de la commune. La commission de constitution a assez fortement insisté pour qu'elle se fit au canton, et elle a fini par faire poser en principe que l'élection serait au chef-lieu de canton.

Mais les habiles et persévérants tacticiens de la droite (quels habiles jésuites ils feraient s'ils voulaient) ont failli, en assommant l'Assemblée sous une kyrielle d'amendements, faire tomber le principe, en proposant d'accorder aux conseils généraux le droit d'établir des subdivisions de canton quand ils le jugeraient convenable. On comprend que cette faculté serait devenue une règle fixe dans les conseils généraux, composés de réactionnaires, et qu'ils auraient eu hâte de profiter de la permission pour parquer leurs paysans dans le cercle le plus restreint.

Battus encore sur ce point, les rétrogrades ont trouvé un secours inattendu dans l'esprit conciliant de M. Emile Leroux (homme excellent, que la *Démocratie* a à se reprocher d'avoir bien injustement qualifié il y a quelques jours). Cet honorable député a proposé de renvoyer à loi organique sur les élections la détermination des exceptions à la règle posée par l'Assemblée et le mode d'exécution. De guerre lasse, la majorité a voté avec empressement cet échappatoire, et dans six mois nous aurons une répétition de la fastidieuse séance de ce jour.

Les conséquences de Février.

Après la révolution de 1830, l'opposition ne cessa de réclamer les conséquences de juillet, mais elle ne put les formuler, et se perdit ainsi dans l'opinion publique.

Pendant ce temps, les idées sociales se développaient en dehors de la sphère politique et gagnaient chaque jour du terrain. De tous les points de l'horizon intellectuel surgissaient diverses écoles qui s'accordaient toutes sur cette pensée fondamentale, la nécessité de transformer la société même et d'organiser le travail.

Quand la révolution de Février éclata, cette pensée prit tout-à-coup un essor immense, et reçut le nom de SOCIALISME.

A l'idée *République* se souda presque subitement l'idée *Réforme sociale*. Ces deux points de vue se fusionnèrent dans l'esprit des masses, comme par l'effet d'une étincelle électrique.

Ainsi, l'on vit la manifestation pacifique de plus de cent mille citoyens demander au gouvernement issu de Février l'abolition de tous les priviléges industriels et sociaux, l'organisation du travail, la cessation de l'exploitation de l'homme par l'homme, la transformation du salariat en association.

Les conséquences de février étaient donc nettement formulées; elles l'étaient par les masses elles-mêmes. Le but était posé, l'organisation du travail sans exploitation.

Il est vrai que la science des moyens manquait et qu'elle manque encore; mais, pour avoir cette science, il faut l'apprendre, l'apprendre de ceux qui l'ont étudiée depuis longues années.

Si l'on repousse la science des moyens, on demeurera impuissant à tirer les conséquences de la Révolution de Février. Ne pouvant marcher vers le but posé par elle, on rétrogradera vers l'anarchie industrielle, vers l'exploitation de l'homme par l'homme.

Voilà pourquoi, jusqu'à ce moment, nous n'avons eu d'autres conséquences de Février que la misère, l'émeute, l'insurrection, les emprisonnements, les transportations, l'état de siége, enfin un avortement bien plus radical que celui de Juillet.

En face de pareils mécomptes, tous les amis de l'humanité pourraient-ils ne pas désirer s'instruire des procédés positifs que la science donne pour réaliser les véritables conséquences de Février!

L'ouvrage de M. Thiers sur la propriété se divise en deux parties: la partie banale et la partie fausse. M. Thiers est banal quand il énumère ces attributs de la propriété qui ne rencontrent pas de contradiction sérieuse; il tombe dans les plus grotesques erreurs quand il s'occupe du socialisme. Le *Constitutionnel* nous donne aujourd'hui *in extenso* la partie banale de cette production, en nous apprenant que c'est *un beau livre*, qui est *original et qui vivra*. Nous comprenons qu'en donnant de pareils éloges on éprouve *l'embarras* confessé par le *Constitutionnel*, et nous justifierions cet embarras par des citations étendues, si nous ne lisions au bas d'une page: « Toute reproduction est formellement interdite et serait poursuivie comme contrefaçon. » Oyez un peu! Les socialistes multiplient les brochures à bon marché et les enseignements gratuits, tandis que les organes de la conservation borne transforment en objet de commerce, de spéculation, de monopole, les idées mêmes qu'ils présentent comme indispensables au salut de la société. Dévouement et conviction d'un côté, égoïsme, ambition de l'autre; ce contraste peut servir à faire comprendre pourquoi les démocrates socialistes sont unis dans les élections, pourquoi les conservateurs-bornes se divisent et se diviseront toujours. Au surplus, la prohibition du *Constitutionnel* ne nous étonne pas: quand on résiste à la vulgarisation des avantages sociaux, à l'extension démocratique de la propriété, il est assez naturel de faire passer la théorie dans la pratique, et d'entourer son petit champ de haies, quand même il ne contiendrait que de fades légumes comme le potager de M. Thiers.

Malgré la prohibition, nous ne résistons pas au plaisir de constater par quelques lignes que, suivant M. Thiers, toutes les bêtes partagent son opinion sur le socialisme.

Est-ce que le lapin n'a pas son terrier, le castor sa cabane, l'abeille sa ruche? Est-ce que l'hirondelle, joie de nos climats au printemps, n'a pas son nid qu'elle retrouve, qu'elle n'entend pas céder; et, si elle avait le don de la pensée, ne serait-elle pas révoltée, elle aussi, des théories de nos sophistes? L'animal qui pâture, etc., etc.

Ne se croirait-on pas au théâtre des ombres chinoises, au moment du *passage des animaux*.

Toutes les bêtes sont de l'avis de M. Thiers, les carnassiers surtout:

Le carnassier, le lion, semblable au sauvage chasseur, ne peut pas vivre en troupe; IL SE NUIRAIT; il a un arrondissement de destruction où il entend habiter seul, et d'où il expulse tout autre carnassier qui voudrait partager son gibier. LUI AUSSI, S'IL SAVAIT PENSER, IL SE PROCLAMERAIT PROPRIÉTAIRE.

En vérité, M. Thiers, est-ce bien dans l'intérêt du propriétaire que vous écrivez? Comment, vous comparez son droit à celui de la bête fauve sur le mouton volé, égorgé, de la bête fauve qui fait autour d'elle un *arrondissement de destruction*! Comment se fait-il que dans la ménagerie des bêtes qui sont de votre avis, vous ayez oublié l'ours? Cette omission surprendra, car vous faites penser à l'ours; il a comme vous des pavés avec lesquels il écrase la tête des amis qu'il veut défendre.

Les véritables Révolutionnaires.

M. Blanqui, l'académicien économiste, a cru devoir répondre à la lettre de M. Biétry l'industriel, insérée dans la *Démocratie pacifique*. Dans cette réponse, publiée par l'*Evénement*, nous remarquons la phrase suivante:

« Les problèmes difficiles qui se rattachent aux intérêts des travailleurs ne pourront avoir de solutions réelles et durables que sous les auspices de l'ordre. »

Cela est parfaitement vrai. Le calme, la paix et l'ordre sont les conditions essentielles du véritable progrès social. Ce n'est pas quand la tempête révolutionnaire éclate, quand les barricades se dressent, quand le sang coule, quand le canon gronde, qu'il est possible de résoudre *les problèmes difficiles qui se rattachent aux intérêts des travailleurs*.

Mais, pendant que le calme, la paix et l'ordre règnent, pourquoi ne s'occupe-t-on pas plus activement, plus efficacement, de la solution de ces problèmes? Pourquoi attend-on que le tonnerre tombe pour s'apercevoir que l'atmosphère est chargée d'électricité, et qu'il est urgent de soutirer la foudre?

La France a eu dix-sept ans de patience, de longanimité; à l'abri des lois de septembre, l'*ordre* régnait dans toute son énergie compressive. Qu'a fait le pouvoir, pendant ces dix-sept années, pour résoudre *les problèmes difficiles qui se rattachent aux intérêts des travailleurs?* Livré à l'égoïsme le plus sordide, il a fait du machiavélisme et de la corruption; il a livré la chose publique aux parasites et aux improductifs; il a accumulé toutes les causes de ruine et de désordres dont nous voyons maintenant les déplorables effets.

Il a fallu que la Révolution de Février vînt renverser dans la boue cet ignoble pouvoir, pour que la question sociale fût posée.

Les véritables révolutionnaires sont donc les hommes aveugles, les faux conservateurs qui, sous prétexte de maintenir l'ordre, ne cherchent qu'à satisfaire leurs intérêts égoïstes et dominateurs, et se persuadent que tout le monde est *satisfait* quand ils ont assuré leur position et arrondi leur fortune aux dépens de la chose publique.

Eh! croit-on que le peuple aime le désordre pour le désordre, et qu'il fasse des révolutions pour le plaisir d'en faire? N'est-ce pas le peuple qui est toujours victime de ces grands cataclysmes? N'est-ce pas lui dont le sang coule sur les barricades? N'est-ce pas lui qui est le premier atteint par la misère?

Non, le peuple a le sentiment de l'ordre, comme il a le sentiment de la liberté; le peuple comprend, aussi bien que les économistes, que le calme et la paix sont indispensables à la solution des problèmes qui l'intéressent; le peuple ne veut pas détruire la richesse, car il sait mieux que personne ce qu'il en coûte pour la produire. Aussi le peuple n'a-t-il recours au moyen extrême des révolutions que lorsqu'il est poussé à bout par le désespoir et la misère, par l'aveuglement et l'égoïsme incurable du pouvoir.

M. Blanqui redoute la propagande des idées sociales, et s'exprime en ces termes:

« Ce qui m'inquiète, ce sont les grands centres de population travaillés par les émissaires de toutes sortes de *faux* socialismes, qui substituent leurs catéchismes anarchiques à la vieille morale de nos pères, et qui prêchent la fraternité l'écume à la bouche. »

Eh bien! pour faire cesser ces inquiétudes, pour prévenir les fâcheuses impressions que les *faux* socialismes peuvent produire, dans l'esprit des ouvriers, pourquoi M. Blanqui, l'académicien économiste, n'engage-t-il pas le gouvernement républicain à favoriser les enseignements du *véritable* socialisme, des véritables principes d'association volontaire et fraternelle? Pourquoi, dans son rapport sur l'état de l'industrie en France, M. Blanqui ne conclut-il pas à ce que le pouvoir mette à profit l'*ordre* actuel pour résoudre *les problèmes difficiles qui se rattachent aux intérêts des travailleurs*, non pas seulement par des enquêtes, par des publications académiques, mais par des actes positifs qui améliorent le sort des ouvriers, qui réalisent la justice dans la répartition de la richesse produite, qui fondent enfin la propriété sur le travail, comme le veut M. Thiers lui-même?

Tout pouvoir qui n'agira point ainsi méritera qu'on l'accuse de provoquer les catastrophes révolutionnaires; il ne maintiendra pas l'*ordre*, mais il provoquera le désordre.

Les Courtiers-Marrons.

L'*Indépendant*, journal de Marseille, publie depuis quelque temps d'excellents articles sur le privilège des courtiers, l'une de ces *maîtrises en nombre fixe* qui constituent, d'après Fourier, un accessoire de la féodalité industrielle, un caractère de la civilisation en décadence. Nous ne pouvons reproduire *in extenso* les articles de l'*Indépendant*: mais nous en citerons un passage, où le respect des droits acquis, la nécessité d'indemniser les titulaires actuels nous paraissent très bien conciliés avec l'émancipation du courtage.

Par une loi due au malheur des temps (loi de 1816 ainsi qualifiée par le ministre du commerce en 1838), le privilége du courtage est devenu une propriété individuelle et a cessé d'appartenir à l'Etat, ainsi que cela existait avant que la loi eût concédé au courtier titré le droit d'aliéner sa charge.

Il faut donc, suivant les règles de la justice, que le courtier privilégié soit indemnisé.

En abolissant le privilége du courtage, qui consiste dans la vénalité de

la circonscription du nombre des offices et leur transmissibilité, il faut sans contredit dédommager les titulaires actuels.

Ici se présente une difficulté :

L'indemnité s'élèvera à une somme importante ; la situation actuelle des finances ne permet pas d'imposer de nouvelles charges à l'Etat; comment indemniser les titulaires actuels?

Nous allons essayer de résoudre la difficulté par des chiffres :

On compte en France 520 courtiers titulaires. Sans reproduire partiellement l'évaluation respective de chaque office, et en établissant un terme moyen entre ceux dont la valeur peut être porté jusqu'à 60 000 fr., et ceux qui pourraient être rachetés, seulement pour la valeur du cautionnement, nous trouvons la somme moyenne de 30 322 fr.; l'Etat devrait donc rembourser à chaque titulaire actuel, l'un dans l'autre, cette somme de 30 322 fr., ce qui, à raison des 530 offices existants, représenterait une somme totale d'environ 46 millions. Le nombre des courtiers titulaires, qui n'est maintenant que de 530, s'élèverait, sans exagération, après l'abolition du privilège, à au moins 3 000, qui, soumis à un cautionnement de 8,000 fr., feraient rentrer dans les caisses de l'Etat un capital de 24 millions, avec lequel il lui serait facile de payer l'indemnité.

Mais, dira-t-on le gouvernement aura à payer l'intérêt de ces cautionnements, s'élevant à 24 millions, qui, à raison de 3 0[0], le grèveront d'une somme annuelle de 720 000 francs.

A cela nous répondrons : Chaque titulaire, outre le cautionnement de 8 000 francs, devant payer une patente de 300 francs, l'Etat touchera ainsi une somme de 900 mille francs; avec laquelle il pourra facilement faire face aux 720 mille francs d'intérêt à servir pour les cautionnements. Ainsi le gouvernement peut faire droit à des réclamations bien fondées, en détruisant un privilège injuste, sans s'imposer de nouveaux sacrifices. Bien au contraire, le nombre des courtiers s'augmentant avec le développement du commerce, le chiffre de 3 000 que nous avons posé, et qui est un *minimum*, ne tarderait pas à s'accroître, et augmenterait relativement la plus-value que l'Etat trouverait à cette manière de résoudre le problème.

La Guerre aux Places.

L'INSTITUT AGRONOMIQUE DE VERSAILLES.

C'est demain que la discussion sur le projet de loi relatif à l'*enseignement agricole*, commencée vendredi dernier, doit être reprise. On sait que ce projet propose la création d'un vaste institut agronomique sur le domaine national de Versailles, et que cette idée a reçu l'approbation unanime du comité d'agriculture. La création probable de cet établissement a déjà mis sur pied toutes les ambitions professorales qui pullulent dans Paris.

On cite entre autres plusieurs membres de l'Institut qui, en vue d'être utiles à l'industrie rurale, et peut-être aussi par amour du traitement affecté aux chaires de la nouvelle école, daigneraient descendre des hauteurs où ils planent, et faire à l'agriculture l'honneur insigne de venir prendre place au sein de son académie.

Mais une seule chose dérange les vues vraiment philanthropiques de ces messieurs. Le projet porte que les chaires seront mises au concours. Le concours pour des membres de l'Institut! M. Tourret y a-t-il bien réfléchi! Nos savants académiciens n'ont-ils pas fait leurs preuves? et puis aller se mesurer avec des inconnus, ne serait-ce vraiment pas se compromettre? Ces messieurs ont donc résolu de faire rayer le concours du texte de la loi.

A cette fin, ils ont chargé un des leurs, membres de l'Assemblée nationale, de battre en brèche cette institution par trop démocratique, et de la remplacer par la nomination directe, beaucoup plus conforme aux usages monarchiques. Nous signalons ces manœuvres au comité d'agriculture, afin qu'au besoin, il les dévoile à la tribune. Il faut que l'on sache bien quels sont les secrets désirs des adversaires du concours.

D'ailleurs, des raisons majeures s'opposent à ce que les vœux de nos académiciens puissent se réaliser. Sous une république démocratique, où l'encombrement des carrières est un véritable fléau, le cumul ne doit pas être permis. L'homme qui occupe plusieurs fonctions et qui en touche les appointements, est un ogre qui s'engraisse avec la part réservée à ses frères. Or, les membres de l'Institut qui veulent être professeurs à Versailles ne sont-ils pas déjà tous titulaires de deux ou trois bonnes chaires largement rétribuées? Faut-il donc que, pour satisfaire leur appétit glouton, les jeunes savants, qui ont usé leur vie et dissipé leur patrimoine dans des études sérieuses, soient réduits au désespoir et à la misère! Qu'on y prenne garde! Pendant que tout progresse en France, le haut enseignement seul est en pleine décadence. Pourquoi ce mouvement rétrograde? C'est parce que les chaires du collége de France, de la Sorbonne, du Conservatoire des Arts-et-Métiers, du Jardin-des-Plantes, sont le monopole de quelques savants. Le même homme est professeur à la fois dans tous ces établissements.

Qu'arrive-t-il de cet état de choses? D'une part, les jeunes savants, qui ne voient pas d'issue devant eux, se dégoûtent. De l'autre, les professeurs cumulards, absorbés qu'ils sont par leurs diverses chaires, ne peuvent plus suivre le mouvement. C'est sur leur passé qu'ils vivent. Aussi n'espérez pas qu'ils fassent des découvertes, qu'ils ouvrent à la science des horizons nouveaux; non, parvenus à une haute position, ils n'ont plus qu'un seul désir, c'est de se reposer et de jouir.

De pareils hommes sont-ils aptes à remplir les chaires de l'Institut agronomique de Versailles? Nous ne le pensons pas. En effet, l'enseignement qu'on doit donner à Versailles est entièrement à créer. Les physiciens, les chimistes, les mécaniciens, n'ont point encore songé sérieusement à faire de leurs sciences une application à l'agriculture. Nous sommes loin de nous douter de toutes les ressources que la zoologie nous offre pour l'amélioration de nos races. Il y a donc dans la voie de l'application des sciences à l'agriculture, tout un monde à fonder. Les professeurs cumulards sont-ils à la hauteur de cette mission? Non. Ils se trouvent dans une position telle qu'ils ne peuvent plus rien apprendre. Ce serait donc manquer le but que de leur confier les chaires de l'Institut de Versailles. Cet enseignement ne sera bien rempli que par des hommes jeunes qui sont dévorés par le besoin d'apprendre, et qui aspirent à se faire une réputation.

En résumé, il doit être bien entendu dans la discussion, que tout candidat nommé à l'une des chaires de l'Institut agronomique, sera tenu d'opter s'il est déjà pourvu d'une chaire. Il est temps enfin que les scandales du cumul aient un terme. Deux mots dits dans ce sens à la tribune suffiront pour modérer le zèle agronomique de nos académiciens.

Une commission a été formée par ordre du chef du pouvoir exécutif pour soumettre à un nouvel examen les dossiers des individus condamnés à la transportation.

Cette commission, composée de magistrats de la cour de cassation, de la cour d'appel et du tribunal de première instance de la Seine, s'est divisée en dix comités ou sous-commissions qui fonctionnent tous les jours et examinent en moyenne chacune de 60 à 70 dossiers.

Elle fait deux catégories : l'une comprend les individus dont la condamnation doit être maintenue; dans l'autre sont rangés ceux que la commission croit devoir recommander à la bienveillance du pouvoir exécutif.

On estime qu'un tiers ou un quart des transportés seront rendus à la liberté par suite de ce travail de révision. (*Moniteur du soir*.)

Nouvelles d'Italie.

Le cercle italien de Venise vient de publier une adresse aux populations, dans laquelle il dénonce les menées des partisans de l'Autriche et de ceux de Charles-Albert, qui se seraient réunis pour conseiller aux paysans de postuler en faveur de la domination autrichienne. Les partisans de Charles-Albert se seraient entendus sur ce point avec les Autrichiens, afin que l'Autriche, sûre de garder les provinces vénitiennes, laissât la Lombardie à Charles-Albert.

La propagande républicaine fait de très grands progrès en Toscane, par suite de l'obstination de Léopold à garder un ministère réprouvé par le sentiment public.

Le roi de Naples n'a, dit-on, accepté la médiation de la France et de l'Angleterre, entre lui et les Siciliens, qu'à la condition que l'on ne contesterait pas ses droits sur la Sicile.

Menton et Roquebrune ont été occupés par les Piémontais le 22. Quand cette nouvelle est arrivée à Monaco, des bruits outrageants pour le prince se sont répandus dans la foule. On disait que le fils du prince avait vendu sa principauté au gouvernement sarde, et que par conséquent hommes et choses avaient été l'objet d'une vente. Les habitants se portèrent au palais pour demander des explications :

Le prince descendit au milieu d'eux, et leur conseilla, dit une correspondance adressée de Nice au *Journal des Débats*, de réclamer le protectorat de la France pour rester indépendants, ou à se donner, lui se retirant, à la République française. Cette proposition fut accueillie par des cris d'enthousiasme; les chants patriotiques français furent entonnés, des cris: Vive la France! vive la République française! retentirent dans la foule, une promenade s'organisa, une démonstration complète s'ensuivit, faite avec calme et dignité, sans que l'autorité militaire sarde eût à s'y opposer.

Ce soir, après les vêpres, pareille démonstration doit avoir lieu, si le temps le permet. Le drapeau français sera promené dans la ville. La ville de Monaco va expédier des délégués à Paris pour se mettre à la disposition du gouvernement français. Etre Français, tel est le cri unanime du pays, habité par un grand nombre de Français, et dans lequel sont sont conservées et pratiquées les mœurs et les habitudes françaises.

Pendant que ce mouvement éclatait à Monaco, les villes de Menton et de Roquebrune célébraient par des coups de canon, des coups de fusil, des fanfares et des chants, la prise de possession de leur territoire par le gouvernement sarde.

Agitation républicaine en Allemagne.

La tentative de Struve a échoué. Après un combat sanglant à Stauffen entre les troupes badoises et les insurgés, ces derniers, comme nous l'avons dit, se sont dispersés, et le gouvernement provisoire qui s'était installé à Loerrach est retourné en Suisse.

Stauffen est un grand village situé à mi-chemin entre Fribourg et Mulheim. C'est le 24, vers trois heures, qu'a commencé vers ce village un engagement meurtrier entre les soldats et l'avant-garde des insurgés, laquelle se composait en partie d'habiles tireurs. Les troupes, chassées d'abord du Stauffen, bombardèrent le village et le mirent en feu. Partout aux environs les paysans et les ouvriers se rendirent sur les hauteurs pour assister de loin à ce spectacle de destruction. L'exaspération fut portée au comble à Fribourg, et surtout dans les communes voisines, par cet acte violent de la soldatesque.

Deux fois l'attaque des troupes a été repoussée par l'avant-garde des insurgés; surprise pendant son repos, ce n'est que la troisième fois, après le bombardement, qu'elle a dû se replier sur le corps principal. L'action avait duré une heure et demie. Sept voitures chargées de soldats blessés sont arrivées à Fribourg pendant la nuit. Les soldats ont commis des excès abominables. Ils ont tué des femmes et des enfants.

On annonce que, dans le Wurtemberg, l'insurrection se propage avec rapidité Tout le cercle du Haut-Rhin est déclaré en état de siége.

Trente-et-un des principaux républicains ont été arrêtés à Stuttgard, et M. de Sternenfels a été envoyé en toute hâte à Francfort pour y requérir 3 000 hommes de troupes fédérales.

Dix mille personnes assistaient, le 21, à une réunion populaire tenue à Reutlingen. Les propositions de l'association populaire de Tubingen, y ont été adoptées, à savoir : que la république démocratique et sociale est le seul moyen de salut pour l'Allemagne, que ce n'est que par elle que l'unité et la liberté de l'Allemagne seront conquises, et l'honneur allemand assuré, et que l'assemblée nationale de Francfort a perdu la confiance du peuple.

Un supplément de la *Gazette de Cologne*, daté du 26, à minuit, annonce que l'ordre n'a pas été troublé pendant la journée de mardi. Quelques rassemblements avaient parcouru la ville, précédés d'un drapeau rouge, et avaient essayé d'attaquer plusieurs maisons. Quelques barricades avaient été élevées, mais elles n'avaient pas tardé à être démolies.

Des renforts de troupes arrivaient de tous côtés.

Le grave différend existant à Berlin, entre le gouvernement et l'Assemblée, au sujet de la fameuse circulaire à l'armée paraît aplani. Le général Pfuel a cédé, et l'Assemblée s'est déclarée satisfaite.

Tout prouve qu'un mouvement aurait éclaté si le ministère ne s'était pas exécuté.

Le 25, à cinq heures après midi, tout était préparé pour l'explosion d'une nouvelle révolution, car les démocrates n'avaient pas cru que le ministère céderait, et, dans ce cas-là, l'émeute devait éclater. Des milliers d'hommes entouraient dès le matin la salle des séances de l'Assemblée. Il n'eût fallu qu'une étincelle pour allumer un incendie. La séance levée, une masse d'hommes portant des bonnets rouges parcoururent les rues en chantant et en se faisant haranguer à chaque coin de rue par leurs chefs. Chaque harangue était suivie de vivats et d'applaudissements sans fin.

On avait pour le lendemain de vives inquiétudes. Un certain nombre de familles riches avaient déjà quitté la ville.

On écrit de Lisbonne au *Morning-Post* du 28 septembre :

Le 10, vers 9 heures du soir, l'imprimerie de la rue Dàs Adella, où s'imprime un journal très violent, le *Rabiçaõ*, a été assaillie et détruite par des agents du gouvernement. Un individu, suivi de quatre hommes, vient demander à l'imprimeur des cartes que celui-ci cherche pour les lui donner. Au même moment, cet individu lui place deux pistolets sur le cœur, un autre en fait autant à la femme de l'imprimeur, et, pendant ce temps, un des soldats des grenadiers de la reine, et un artilleur se mettent à l'ouvrage, ils brisent les presses. Les voisins appellent au secours les gardes municipaux d'un poste non éloigné. Ceux-ci ne bougent pas. Les deux soldats, livrés à la police, n'ont pas tardé à être relâchés.

Assemblée nationale.

Séance du 29 septembre. — Présidence de M. MARRAST.

La séance est ouverte à midi et demi.

L'Assemblée adopte un projet de loi relatif à un crédit supplémentaire d'un million de francs applicable aux dépenses pour les condamnés.

On reprend la discussion du projet de constitution. On s'est arrêté hier à l'art. 28 et aux amendements relatifs au lieu où se fera le vote.

Le premier est celui de M. Bérard. ainsi conçu :

« L'élection des représentants se fera par département, au chef-lieu de commune et au scrutin de liste. »

M. BÉRARD développe son amendement. On n'a porté le lieu de l'élection au chef-lieu de canton que pour soustraire les électeurs à certaines influences. Mais les influences sont-elles hostiles à la République? On en peut douter. La question n'est pas là d'ailleurs. Le vote au chef-lieu de canton a pour effet de priver un grand nombre d'électeurs de l'exercice de leurs droits. Et d'ailleurs, que diriez-vous si nous vous objections l'influence dans les grandes cités des clubs, des journaux, et si nous demandions qu'on allât voter à Saint-Germain au lieu de voter à Paris?

Croyez-vous d'ailleurs que le clergé soit inféodé à certains partis? On vous a raconté dernièrement que si des prêtres avaient recommandé M. de Genoude, d'autres avaient recommandé M. Laissac. On nous dit que les attaques les plus vives contre la république modérée sont sorties d'un journal rédigé par un prêtre; mais avez-vous oublié qu'aux dernières élections le journal du citoyen Considérant a recommandé un prêtre aux électeurs? et si ce journal l'a fait, c'est probablement que ce prêtre avait bien quelques tendances démocratiques. Le R. P. Lacordaire n'a-t-il pas fait ici l'éloge de la commission exécutive qui a fait quelquefois les affaires de la république avancée? (Bruit.)

Si l'on rejette l'amendement, le suffrage universel sera réduit à un petit nombre de votants et ne sera qu'une apparence et non une vérité.

M. FRESLON soutient le vote au chef-lieu. Il ne nie pas les tendances démocratiques du clergé supérieur; il est certain que dans quatre ou cinq ans ces tendances seront aussi celles du clergé inférieur; mais aujourd'hui dans les campagnes on exploite contre la République les souvenirs de 93, et trop souvent le clergé a servi les menées des hommes qui regardent en arrière et voudraient ramener le passé.

L'orateur revient sur les arguments qui ont déjà été présentés pour le vote au chef-lieu de canton.

M. DUFAURE. Je viens rendre compte des délibérations de la commission sur deux amendements qui nous ont été renvoyés sur la question qui occupe l'Assemblée. Voici la rédaction à laquelle nous nous sommes arrêtés :

« Le vote a lieu au chef-lieu de canton. Néanmoins, en raison des circonstances locales, le chef-lieu de canton pourra être divisé en circonscriptions électorales sur l'avis émis par le conseil d'arrondissement. (Longue agitation.)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Ce que je demande, c'est que le suffrage universel soit une vérité. Je me rallie à l'amendement.

M. DESÈZE. Je persiste dans mon amendement. Pourquoi la commission a-t-elle osé vous proposer le suffrage universel? Pourquoi l'avez-vous accepté?

A GAUCHE. Comment, osé!

M. DESÈZE. Vous ne l'avez accepté que parce que le gouvernement provisoire l'a mis en pratique.

DE TOUTES PARTS. Allons donc!

M. DESÈZE. C'est assurément l'acte le plus politique du gouvernement provisoire.

DE TOUTES PARTS. Mais c'est un droit, un droit absolu.

M. DE SÈZE. Vous avez proclamé ce suffrage, mais il n'existe pas en réalité avec le vote au canton. Vous en avez eu un exemple. Nulle part, dans aucun département où de secondes élections ont eu lieu, il ne s'est présenté autant de votants que lors des élections d'avril. (Bruit. — De bruyantes conversations s'établissent sur tous les bancs.) Il y a progression décroissante, c'est un fait. C'est votre vote au canton qui en est cause. Ce vote viole le droit des électeurs. (Allons donc! Oui! Non!) Ce vote, qui pourrait être facile, commode, vous le rendez incommode, plein d'entraves. (Interruption prolongée; causeries bruyantes. — Aux voix! aux voix!)

Le vote au canton détourne le paysan de ses travaux.

VOIX DIVERSES. Les élections se font le dimanche.

M. DESÈZE. D'ailleurs, croyez-vous qu'il n'y ait pas inconvénient à faire sortir un jour donné tous les hommes de la commune et à laisser les femmes et les enfants livrés aux malfaiteurs? (Bruyante interruption. Rires ironiques sur tous les bancs.)

Croyez-vous que l'agriculteur ne dépense pas beaucoup plus en allant au chef-lieu de canton que s'il restait chez lui? (Nouvelle interruption.) Est-ce en lui imposant de telles dépenses que vous protégez l'agriculture?

Vous inscrivez sur votre constitution suffrage universel ; mais vous sous-entendez : le pauvre est banni des comices! (Allons donc! Interruption prolongée. — De guerre lasse, l'orateur descend de la tribune.)

M. DUFAURE monte à la tribune. (Tumulte épouvantable à droite. Aux voix! aux voix! — Le précédent orateur!)

QUELQUES AUTRES VOIX. Parlez! parlez!

M. LE PRÉSIDENT. M. Desèze a renoncé à la parole parce qu'il se fatiguait le larynx sans pouvoir se faire écouter. (Nouveaux cris à droite : Le précédent orateur! Aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT, regardant à droite, très vivement. Je rappelle à l'ordre les interrupteurs. (Explosion de cris dans cette partie de l'Assemblée.)

QUELQUES VOIX A GAUCHE. A l'ordre! à l'ordre! (Les cris continuent à droite.)

M. DUFAURE. Si l'honorable M. Desèze n'a pas achevé de parler, je suis prêt à lui céder la tribune.

M. Desèze garde le silence. Nouveaux cris à droite.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Le Rambour, je vous rappelle à l'ordre! (Très bien! Bruit.)

M. LE RAMBOUR s'élance de sa place et vient à la tribune. (A l'ordre! à l'ordre!)

Pendant que M. Desèze était à la tribune, tout un côté de l'Assemblée.....

A GAUCHE. Ce n'est pas exact. (Non! non!)

M. LE RAMBOUR. On a demandé la clôture pendant que M. Desèze parlait, et il m'a semblé que la liberté de la tribune n'était pas suffisamment protégée...

A GAUCHE. C'est bien aux vôtres de parler de la liberté de la tribune; vous, les interrupteurs éternels!

M. LE RAMBOUR. J'ai interrompu, il est vrai, mais c'était pour réclamer le silence; et, quand M. Dufaure est arrivé à la tribune, nous avons dit : La tribune pour tous ou pour personne. On m'a rappelé à l'ordre; mais je suis en règle avec ma conscience. (Hilarité à gauche; approbation à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Il est évident que l'Assemblée ne veut pas écouter la discussion. Elle n'a pas écouté M. Desèze, mais auparavant elle n'avait pas écouté davantage M. Freslon qui parlait dans le sens opposé. (C'est vrai!)

M. DUFAURE. Une opinion singulièrement exagérée a été portée à cette tribune. Les élections d'avril ont été admirables de gravité, de sagesse et de retenue. Rien de plus beau jamais ne s'était produit dans l'histoire des élections. L'affluence a diminué sans doute depuis ; mais est-ce parce que l'élection se fait au chef-lieu de canton?

Non, c'est parce que les élections se sont singulièrement multipliées depuis lors, élections municipales, élections de conseil d'arrondissement, élections répétées, on s'est lassé de ces convocations multipliées. Vous avez la preuve que ce n'est pas l'élection au chef-lieu qui est cau-

se de cette diminution d'affluence.

Est-ce que cette diminution ne s'est pas manifestée dans les villes? A Paris, par exemple, dans le second arrondissement, un quartier riche, qui s'occupe beaucoup de politique, où les sections se trouvent toutes les quatre rues; eh bien! dans ces circonstances favorables, 18 mille électeurs sur 36 mille n'ont pas profité de leur droit. La cause de ce fait est dans les élections multipliées, et non ailleurs.

L'orateur entre dans le détail des garanties que présente la loi électorale. Il rappelle les nombreuses irrégularités qui se trouvent aujourd'hui dans les opérations électorales du canton; que sera-ce donc si on les fait dans la commune? Il sera presque impossible d'entourer le vote des plus simples garanties, et voyez où cela nous conduirait.

Il est des communes rurales de 60, de 100 habitants; eh bien, comment dans ces communes parviendrez-vous à former un bureau suffisamment éclairé? (C'est vrai. Interruption à droite.) Il est des communes qui n'ont ni curé ni instituteur.

A DROITE. Il n'y a donc pas d'élections municipales?

M. DUFAURE. Si fait; mais il n'en est presque pas qui ne soient attaquées ensuite pour vices de formes. (Bruit à droite.) Et puis, est-ce qu'il ne faut donc pas plus de garanties pour les élections des membres de l'Assemblée nationale, et probablement du président de la république?

Est-ce qu'il sera possible de se reconnaître au milieu de ces 36 mille procès-verbaux pour la plupart irréguliers? Est-ce qu'un contrôle sera possible dans ces conditions?

La commission s'est assurée que le vote dans la commune est mauvais parce qu'il ne met pas les électeurs en contact... (Très bien! à gauche. — Réclamations à droite.)

La commission a reconnu que ce vote est impossible; mais, d'un autre côté, elle a reconnu que la règle relative au vote au chef-lieu pourrait, dans certains cas, recevoir des exceptions, et c'est pour cela qu'elle a proposé la rédaction que je vous ai lue tout à l'heure. (Très bien! — Aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin de division a été réclamé sur l'amendement de M. Bérard; il va être procédé à ce vote, sans préjudice pour les amendements qui ont été présentés par d'autres membres.

Cette opération se fait au milieu de la plus vive agitation du côté droit.

En voici le résultat :

Nombre des votants.	799
Majorité absolue.	400
Billets blancs pour le vote à la commune.	271
Billets bleus contre.	528

L'amendement n'est pas adopté.

Plusieurs rapports sont déposés.

M. GOUDCHAUX, ministre des finances, dépose un projet de décret sur l'allocation d'un crédit de 95 000 fr. pour solde de pensions aux employés de l'ancienne chambre des pairs.

M. BUVIGNIER a la parole pour des interpellations sur les affaires d'Italie. Par suite des lenteurs et des hypocrisies de la diplomatie, nous touchons aux plus graves évènements, sans savoir si la France est en mesure d'y faire face. Je demande que l'Assemblée autorise mes interpellations pour demain. (Longue agitation.)

M. DE LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. Je commence par protester contre le mot d'hypocrisie employé par le citoyen qui quitte la tribune. (Bruit.) Notre diplomatie n'est pas et ne sera pas hypocrite; elle ne craint pas de marcher à visage découvert. (Nouvelle interruption.) Je ne conteste pas le droit d'interpellation, mais je remarquerai que quand des négociations sont pendantes (vive interruption à gauche), il n'est pas d'usage de répondre à des interpellations. Je ne suis pas autorisé à les accepter, et je ferai remarquer que l'honorable citoyen qui descend de la tribune a choisi le moment où M. le président du conseil et M. le ministre des affaires étrangères sont absents.

UNE VOIX. Ils n'y sont jamais! (Bruit prolongé).

M. LAMORICIÈRE. Il faudrait donc attendre, pour fixer le jour de ces interpellations, que M. le président du conseil fût présent. (Non! non!)

M. BUVIGNIER. L'honorable ministre ne m'a pas compris; je me suis sans doute mal expliqué. J'ai parlé de l'hypocrisie de la diplomatie étrangère (Très bien!) et ce mot n'a pas été appliqué par moi à notre diplomatie. J'ai voulu dire que l'Autriche nous tendait une main hypocrite; qu'elle n'a voulu que gagner du temps et qu'elle s'entend avec la Russie; je maintiens cette expression avec le sens que je lui ai donné. (Agitation prolongée.) Quant aux interpellations, j'ai usé de mon droit, et j'insiste pour qu'on fixe le jour où il sera répondu.

M. LEDRU-ROLLIN. Pour quiconque jette les yeux sur les différents journaux de l'Europe, il est clair qu'il existe de graves, de notables différences entre la politique du gouvernement provisoire et celle suivie par le pouvoir actuel. (Agitation.)

Oui, je le répète, il y a un changement notable dans la politique suivie par notre diplomatie vis-à-vis de l'Italie et de l'Allemagne. Eh bien! je le dis, il y a là un sujet de vives préoccupations, et je ne comprends pas qu'en face de ces préoccupations on vienne nous parler de négociations pendantes. Je l'avoue, je rougis d'entendre un langage que nous n'avons entendu que trop longtemps. (Bruit prolongé.) Oui, naguère on nous répondait aussi : les négociations sont pendantes, et ensuite quand quelque infamie s'était faite, on nous disait : les faits sont accomplis! Est-ce là ce qu'on veut maintenir? Le fait capital de la menace d'intervention de la Prusse et de la Russie, si l'on ne se conforme pas aux traités de 1815, traités déclarés nuls par la révolution de février, n'est-ce pas une chose assez grave pour attirer notre attention? (Sensation.)

Nous avons confiance dans la manière dont ces négociations seront suivies, mais nous voulons savoir d'après quel principe ces négociations seront poursuivies, quelle est la base de la médiation proposée.

Ce droit que le congrès américain exerce toutes les fois qu'il s'agit de traités et de négociations, sera-t-il dénié à l'Assemblée nationale? J'avoue que je n'admets pas cette réponse de la responsabilité dans de si graves questions; je veux, nous voulons savoir en vertu de quels principes généreux le ministre entend traiter avec l'Autriche, sur la question d'Italie. Car, ne nous y trompons pas, les puissances de l'Europe ne veulent frapper la révolution en Italie pour l'atteindre dans son véritable foyer. (Très bien! à gauche. Silence à droite.)

M. LAMORICIÈRE. J'ai été mal compris. En parlant d'une question pendante. On dit que nous renouvelons ce qui se passa jadis. Les révolutions ne changent pas la nature des choses.

A GAUCHE. Allons donc! Pourquoi donc les aurait-on faites? (Bruit.)

M. LAMORICIÈRE. Si j'ai demandé l'ordre du jour, c'est à cause de l'absence du président du conseil et du ministre des affaires étrangères.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix l'ordre du jour.

VOIX sur tous les bancs. Non! non! Fixez un jour.

M. DE LAMORICIÈRE. Je demande simplement l'ajournement des interpellations.

M. BUVIGNIER. Quand, dans une assemblée délibérante, des interpellations sont annoncées, il ne faut pas qu'on puisse les éviter par une demande d'ajournement.

M. DUPIN AINÉ. Il importe à l'Assemblée de ne pas s'engager légèrement. Chaque membre a le droit d'adresser ses interpellation; mais il y a un droit supérieur, c'est celui de l'Assemblée qui est juge. (Interruptions.) Les deux droits se concilient en ce que l'Assemblée a le droit de déclarer que les interpellations sont adressées à un moment inopportun.

M. DE LAMORICIÈRE. Le gouvernement n'accepte pas l'explication donnée par M. Dupin. (Vous avez raison.) Je demande l'ajournement pour la fixation du jour, à cause de l'absence du ministre des affaires étrangères et du président du conseil.

M. LE PRÉSIDENT. Vu l'absence de M. le ministre des affaires étrangères et du président du conseil, les interpellations de M. Buvignier auront lieu un autre jour.

M. DENJOY. J'ai l'intention d'adresser au ministre de l'intérieur des interpellations sur des faits qui se sont passés à Toulouse. Je l'annonce aujourd'hui, afin que M. le ministre soit prévenu. (Agitation.)

L'Assemblée reprend ensuite la discussion du projet de constitution (art. 28.)

MM. Mortimer Ternaux, Barthe, etc., ont présenté l'amendement suivant :

« Dans les communes de 1 500 âmes au moins, l'élection aura lieu dans la commune.

» Les électeurs domiciliés dans les communes d'une population inférieure seront réunis par groupes de communes, sans que la population de chacun de ces groupes puisse être moindre de 1 200 âmes.

» Les votes seront dépouillés aussitôt après la clôture du scrutin; le résultat de ce dépouillement sera porté par le président et deux membres du bureau au chef-lieu de canton. »

L'amendement n'est pas adopté.

M. ÉMILE LEROUX propose cet autre amendement. Après ces mots : « Sera faite au chef-lieu de canton, » ajouter : « Ou par section de plusieurs communes. »

Cet amendement est combattu par M. Vivien, qui soutient la nouvelle rédaction de la commission.

M. OSCAR LAFAYETTE ne veut d'élection ni à la commune, ni par la commune en masse; il voudrait que le scrutin durât plusieurs jours, et que les électeurs pussent aller voter séparément et sans obéir à cet entraînement de la foule et aux influences de ceux qui les conduisent comme on conduirait un régiment à la manœuvre. (Rires ironiques à droite.)

M. BAZE propose une nouvelle rédaction à l'article de la commission. La voici :

« Les électeurs voteront au chef-lieu de canton. Néanmoins, les chefs-lieux de canton seront divisés en circonscriptions électorales toutes les fois que les conseils généraux le jugeront convenable. »

Cet amendement est combattu par M. Martin (de Strasbourg), au nom de la commission.

Vingt membres demandent le scrutin de division; il y est procédé au milieu d'une vive agitation.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	797
Majorité absolue,	399
Pour,	355
Contre,	444

L'Assemblée n'adopte pas l'amendement de M. Baze.

Une nouvelle réaction de M. Emile Leroux est mise aux voix et adoptée. La voici :

« Néanmoins les cantons seront divisés en circonscriptions électorales en vertu des circonstances locales, et dans les formes proscrites par la loi électorale. »

On demande le renvoi de la discussion à lundi. L'Assemblée consultée décide que la discussion continue.

M. MORTIMER TERNAUX propose un article additionnel ainsi conçu :

« La nomination aura lieu à la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin, et à la majorité relative au deuxième tour, qui devra avoir lieu huit jours après le premier. — Rejeté.

L'article 28 est adopté.

« Art. 29. L'Assemblée nationale est élue pour trois ans et se renouvelle intégralement. »

M. BOUSSI demande que l'Assemblée soit élue pour quatre ans et renouvelée par moitié tous les deux ans.

M. DE RANCÉ. C'est là une question fort intéressante. Je demande le renvoi de la discussion à lundi. (Non! non!)

L'amendement de M. Boussi est mis aux voix par division.

La première partie est repoussée.

M. LAUSSÉDAT combat le renouvellement.

PLUSIEURS VOIX. Il n'est pas appuyé!

L'article 29 est adopté.

La séance est levée à six heures et demie.

Demain, séance publique à midi et demi.

Comités de l'Assemblée. — Question du reboisement.

Les comités du travail, des finances, de l'administration départementale et communale, de l'agriculture et du crédit foncier, ont continué aujourd'hui, toujours sous la présidence de M. Pollin Gillon, et dans l'ancienne salle des séances, la question du *reboisement*.

Cette discussion s'est particulièrement attachée à l'indemnité énoncée par l'auteur de la proposition, comme moyen d'encourager à ce travail les propriétaires, les établissements publics ou les communes.

Plusieurs chiffres supérieurs à celui que présentait la commission ont été diversement appréciés, même assez vivement discutés et enfin repoussés : celui de 125 fr. par hectare a été admis comme maximum.

A été ensuite rejeté, après deux épreuves et à la majorité d'une ou deux voix seulement, un amendement de M. de Vogué, au principe duquel s'étaient ralliés plusieurs membres de la réunion.

Cet amendement consistait à établir une proportionnalité dans le chiffre alloué pour l'indemnité; une moitié ou les deux tiers, par exemple, de la somme totale qu'aurait coûté le reboisement, et cela dans tous les cas et pour tous les lieux.

Ont été entendus dans cette discussion les représentants Druet des Vaulx, Tendret, Desmolles, Durand-Savoyat, Rampon, Dufournel, Baudot-Lafarge, Frotart, Leblond, Drappier, Tillancourt, de Luppé, etc., ainsi que le directeur-général des forêts.

La séance, levée à 10 h. 3/4, reprendra demain à 8 heures précises du matin.

Situation de la Banque de France

Au 28 septembre 1848 au matin.

ACTIF.

Argent monnayé en lingots	430	894	388	41
Numéraire dans les succursales	99	664	708	»
Effets arriérés à recouvrer		202	573	44
Dito en souffrance à la Banque	16	232	482	49
Dito Dito dans les succursales	9	029	431	»
Portef. de Paris, dont 19 314 080 fr. 58 c. provenant des succursales	74	858	068	31
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	115	218	184	38
Avances sur lingots et monnaies	14	482	200	46
Avances sur effets publics français	33	981	296	65
Avances sur effets publics français dans les succursales	1	312	748	50
Avances à l'Etat sur les bons du trésor de la République	50	000	000	»
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions	25	000	000	»
Rentes de la réserve	10	000	000	»
Rentes, fonds disponibles	33	902	413	62
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12	806	741	39
Hôtel et mobilier de la Banque	4	000	000	»
Immeubles et succursales	2	524	088	»
Prêt de 10 millions à la ville de Paris	1	000	000	»
Intérêt dans le comptoir d'Alger	»	»»»	»»»	»
Intérêt dans le comptoir national d'escompte		200	000	»
Intérêt des succursales dans les comptoirs nationaux des villes		230	000	»
Dépenses d'administration de la banque		313	564	78
Dépenses d'administration des succursales		208	972	»
Divers		644	704	41
Compte courant du Trésor		»»»	»»»	»»
Rembours. d'actions du comptoir d'Alger		»»»	»»»	»
Bons du trésor à consolider (précédemment compris dans le portefeuille)	5	992	445	»
	643	698	377	54

PASSIF.

Capital de la Banque	67	900	000	»
Capitaux des nouvelles succursales	23	350	000	»
Réserve de la banque	10	000	000	»
Réserve des nouvelles succursales	2	980	750	14
Réserve immobilière de la banque	4	000	000	»
Billets au porteur en circulation de la banque	329	878	500	»
— — des succursales	48	384	800	»
— à ordre	1	457	124	86
Compte courant du Trésor créditeur	44	336	555	64
Comptes courants	71	950	267	88
Comptes courants dans les succursales	24	040	952	79
Récépissés payables à vue	2	711	300	»
Récépissés payables à vue dans les succursales	2	335	703	»
Traites des succursales à payer par la banque	5	417	483	44
Traites de la banque à payer par les succursales	2	096	324	»
Dividendes à payer		847	660	25
Liquidation du comptoir d'Alger		729	849	04
Comptoir d'Alger, somme non encore employée en bons du trésor	»		»	»
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées.	1	664	938	69
Escomptes, intérêts divers dans les succursales	1	634	116	»
Réescompte du dernier semestre		422	932	27
Réescompte du dernier semestre dans les succursales		641	216	»
Divers		250	940	21
	643	698	377	54

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,
D'ARGOUT.

Monsieur le rédacteur,

Je lis ce soir la note suivante dans l'*Estafette* :

« Une scène assez animée s'est passée aujourd'hui à midi dans la salle des Pas-Perdus. Voici ce dont il s'agit : Un journaliste, M. C. Marchal, dont le nom a retenti dans un procès de presse sous Louis-Philippe, ayant prononcé quelques paroles violentes devant un représentant, et ayant dit entre autres celles-ci : « Oui, Raspail qui est en ce moment à Vincennes viendra lui-même à la tête de cent cinquante mille hommes prendre sa place à l'Assemblée. » Le représentant, ému de ces paroles, vint demander à M. Armand Marrast l'autorisation de faire arrêter M. Marchal. M. le président donna l'ordre à l'instant, et M. Yon, commissaire de police du palais de l'Assemblée, se rendit à la salle des Pas-Perdus pour mettre l'ordre à exécution; mais M. Marchal avait déjà disparu. »

Permettez-moi d'emprunter la voie de votre journal pour rétablir les faits. D'abord, je n'ai adressé aucune *parole violente* au représentant dont il s'agit, et, à propos de Raspail, j'ai seulement dit qu'une pétition qui se signe depuis quelques jours en faveur de sa mise en liberté était couverte de plusieurs milliers de signatures; cela en présence du procureur-général de Bordeaux, au témoignage duquel j'en appelle.

Quant au mandat d'arrêt lancé contre moi, ce n'est que trop vrai, mais je ne puis croire que la justice persiste dans l'exécution d'un mandat dirigé par erreur contre un citoyen paisible, qui, loin de pactiser avec la violence, a payé de sa personne pour protéger l'Assemblée le 15 mai, et qui, dans la conversation même dont il s'agit, émettait cette opinion que « l'insurrection c'était le plus grand des forfaits en » présence du suffrage universel. »

Barbarie d'un commandant de navire français.

Nous recevons les communications suivantes, qui dénoncent une injustifiable infraction, commise par le commandant d'un brick français, au décret du gouvernement républicain, par lequel les peines corporelles ont été abolies sur nos vaisseaux de guerre. La conduite de ce commandant, comme le fait remarquer le *Nouvelliste*, est encore aggravée par les pénibles incidents qui ont marqué l'application illégale d'une exécution barbare, que les sentiments d'humanité et les lumières de nos officiers avaient déjà, de fait, bannie de notre flotte avant qu'une nouvelle législation l'eût entièrement rayée de la discipline maritime. Nous appelons sur ces faits la sévère attention de M. le ministre de la marine :

Toulon, 21 septembre 1848.

A Monsieur le rédacteur en chef de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous envoyer le *Nouvelliste de Marseille*, du jeudi 21 septembre 1848. Il contient une communication d'Athènes (le Pyrée), dont nous ne pouvons pas garantir l'authenticité, mais dont l'annonce a porté la désolation dans le corps des officiers de la marine.

Si semblable infraction aux lois a été commise; si un outrage aussi inattendu a été fait aux sentiments généreux proclamés dans les premiers jours de la République par le gouvernement provisoire et maintenu par l'Assemblée nationale, nous avons la confiance que justice prompte en sera faite, afin que la France et les nations européennes ne puissent croire que semblable barbarie est dans l'esprit du corps des officiers de la marine française.

L'immense majorité de ce corps frappe d'une réprobation *indélébile* le commandant qui a pu ordonner arbitrairement semblable châtiment, et blâme sévèrement les officiers qui y ont assisté, sans protester hautement contre une telle infamie.

Salut et fraternité,

Plusieurs officiers de la marine française.

Athènes (le Pyrée) 8 septembre.

Le 30 août, à 3 heures de l'après-midi, notre brick appareillait de ce mouillage pour aller à Napoli-de-Romanie faire de l'eau. A 7 heures, la bordée de tribord prenait le quart, qui se relève à minuit selon l'usage. A minuit moins dix minutes, l'officier donna ordre d'éveiller la bordée de babord; mais à l'appel on constata l'absence de trois matelots. L'ordre fut cependant donné aux tribordais d'aller se coucher, et l'officier signala à son collègue qui le remplaçait, les trois hommes qui manquaient.

Ce détail de service arriva aux oreilles du commandant qui se trouvait sur le pont; il fit sur-le-champ sauter tout le monde des hamacs et ordonna l'appel de tout l'équipage. L'appel terminé, il se fait amener les trois pauvres matelots qui avaient eu le malheur de ne pas entendre *réveiller le quart*, et les condamne à recevoir, sur l'heure, douze coups de corde. A ces paroles, officiers, maîtres et matelots, furent stupéfaits; aux murmures succède l'indignation; une révolte était imminente; mais l'excellent esprit de nos marins et les exhortations des officiers, nous épargnèrent ce malheur.

Cependant, telle est la force de la discipline à notre bord, que les trois marins furent attachés aux échelles de revers de misaine. Cela terminé, le lieutenant appela le quartier maître de manœuvre, nommé Virieu, le chargea, de la part du commandant, d'exécuter sa barbare sentence et de frapper les trois matelots.

Ce jeune homme ne voulut pas se rendre l'instrument de cette injuste et ignoble correction; il fit poliment observer au lieutenant que la République avait aboli les peines corporelles, et que, même sous le gouvernement précédent, un conseil de guerre avait seul autorité suffisante pour infliger cette peine. « C'est bien, Virieu! ne frappe pas! » lui dit l'équipage encouragé par le silence approbateur de l'état-major. Le commandant, furieux de cette résistance, ordonna aux officiers de s'armer et d'attacher ensuite le maître de manœuvre, qui fut aussi condamné à recevoir douze coups de corde et à être mis aux fers jusqu'à nouvel ordre. (Il y est encore au moment où je vous écris.)

Ne sachant [illegible] s'adresser pour flageller ces hommes, il désigna le maître d'équip[illegible] et celui-ci cédant à la menace, appliqua en tremblant la correction au [illegible] de manœuvre et à un matelot. S'apercevant de l'irritation générale, le commandant arrêta là l'exécution et gracia les deux autres marins ; il déclara en même temps à l'équipage que les seules lois auxquelles il devait obéir étaient les siennes, et qu'il n'en reconnaissait pas d'autres. S'excitant à mesure, il alla jusqu'à dire qu'il ferait pendre aux basses-vergues quiconque refuserait de lui obéir ; et qu'au moindre mécontentement qui se manifesterait il supprimerait les vivres à tout le monde, dût-il garder lui-même le panneau de la cambuse.

Nous ne savons de quel air le ministre verra les incartades absolutistes de ce commandement et ses velléités d'indépendance peu déguisée, à l'encontre de la souveraineté nationale. Un procès-verbal relatant tous ces faits, signé de tout l'équipage, avec l'approbation tacite de l'état-major, sera bientôt adressé à l'Assemblée nationale qui aura à juger la conduite de cet officier, M. le comte d'Harcourt.

Signé ***,
A bord du brick-aviso *le Cerf*.

FAITS DIVERS.

L'Assemblée nationale vient encore de perdre un de ses membres, M. Aubertbier, représentant du Rhône. Cette nouvelle nous est donnée aujourd'hui par un journal de Lyon.

— L'Assemblée nationale vient d'être saisie d'une pétition contre le travail dans les prisons. Cette pétition porte les signatures d'un nombre considérable de patrons et d'ouvriers de Paris.

— M. Ledru-Rollin a cité devant le tribunal correctionnel de la Seine MM. Bignon père et fils, Paulin, Tuessart, Basset, Laroche, Canoly et Garin, comme s'étant rendus coupables à son égard de diffamation et de dénonciations calomnieuses.

L'affaire sera appelée jeudi prochain 5 octobre.

— On lit dans l'*Indépendant du Midi*, journal de Montpellier :

« Les désordres graves qui ont éclaté hier à Lunel à l'occasion des élections, ont nécessité le départ immédiat de Montpellier du procureur de la République et du conseiller de préfecture, secrétaire-général. »

— Cette nuit, dit la *Patrie*, vers une heure, cent cinquante insurgés ont été extraits du fort d'Aubervilliers et ont rejoint une colonne de cinq cents condamnés qui se trouvaient dans la prison de Saint-Lazare depuis les affaires de juin. Ils ont été dirigés sur un de nos ports de mer.

— A compter de dimanche prochain, 1er octobre, le prix du pain dans Paris, est fixé ainsi qu'il suit :

Le pain de 1re qualité, à 29 centimes le kilogramme.
Le pain de 2e qualité, à 22 centimes le kilogramme.

— Des désordres d'une nature assez graves ont éclaté le 25 à Abbeville. Des groupes, composés d'hommes et d'un bien plus grand nombre de femmes, ont voulu s'opposer à un embarquement de pommes de terre. Le maire et l'adjoint ont été insultés. Il a fallu l'intervention de la garde nationale, de la gendarmerie et d'un escadron de cuirassiers pour arrêter ces désordres.

— Selon l'*Observateur des Pyrénées*, le départ d'Abd-el-Kader pour le château d'Amboise serait fixé au 29 septembre.

— L'état de siége fait fuir la littérature. M. Ivan Golovine publie à Leipsik son nouvel ouvrage : « La République et les Républicains. » C'est, nous dit-on, un examen raisonné de tous les événements qui se sont passés en Europe depuis février. Sa connaissance des relations internationales promet de rendre ce livre curieux et piquant.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* du 27 septembre : « La politique française est toujours pittoresque : elle se personnifie de la manière la plus curieuse et la plus variée. Ainsi, le type de la Révolution de Février est Lamartine, celui des troubles de mars, Cabet ; de la réaction d'avril, le général Changarnier ; de la tentative du mai, Barbès ; de l'insurrection de juin, Caussidière ; de l'état de siége, le général Cavaignac ; du service public de la France, le comte Molé, que nous appelons le lord Palmerston de la France. Et encore les vicissitudes nombreuses de la vie de lord Palmerston pâlissent-elles devant la carrière du comte Molé qui a figuré sous l'Empire, sous la régence de Marie-Louise, sous les Cent-Jours, sous la Restauration et sous la dynastie de la maison d'Orléans. »

— Le *Times* annonce avoir reçu de Buénos-Ayres la nouvelle très importante que Rosas avait non seulement refusé de recevoir M. Hood comme consul général d'Angleterre, mais qu'il ne reconnaîtrait aucun agent britannique avant qu'on eût fait droit à ses réclamations au sujet de 5 millions de dollars pour prix du guano enlevé du Paraguay et les îles Malvina. On dit aussi qu'il a résolu d'empêcher toute communication entre la République Argentine et les vaisseaux de guerre anglais et français.

— Le *Moniteur du soir* dément le bruit annonçant que le conseil des ministres s'était déclaré en permanence à l'occasion de l'arrivée de M. Louis Bonaparte à Paris, et assure que cette rumeur ne repose sur aucune espèce de fondement.

— Un nouveau départ de transportés est annoncé pour la fin de ce mois.

— Le ministre de la marine et des colonies renouvelle pour la dernière fois l'avis qu'il ne donnera suite à aucune demande d'audience qui ne sera pas motivée, et dont l'objet ne se rattachera pas au service de son département.

— Les individus dont les noms suivent, accusés d'avoir pris part à l'insurrection de juin, ont été écroués aujourd'hui à la maison de justice des conseils de guerre, pour être jugés ultérieurement :

Bélot (Charles-Paul), peintre en bâtiments ; Dinas (Antoine), concierge, tailleur ; Pornin (Bernard), ex-commandant des montagnards ; Detourtat (Auguste-Victor), caporal de la garde mobile ; Grandvincent (Charles-Joseph), marchand fruitier ; Picard (Joseph), artiste peintre.

Avec ces individus se trouve une femme âgée de 76 ans, née à Gouzeaucourt, département du Pas-de-Calais, nommée Anne-Marie Catelin, veuve Henri, venant de la prison de Saint-Lazare, et justiciable des conseils de guerre, à raison de sa participation à l'insurrection de juin.

C'est la première femme qui sera appelée à comparaître devant la juridiction militaire.

C'est, dit-on, une de ces femmes qui auraient soumis à d'affreux traitements des gardes mobiles faits prisonniers par les insurgés.

— L'Académie de Médecine vient de nommer une commission de onze membres pour s'occuper de tout ce qui concerne le choléra. Cette commission est ainsi composée : MM. Guénau de Mussy, Chomel, Gérardin, Husson, Bally, Martin-Solon, Gauthier de Claubry, Cornac, Andral, Bouillaud et Isidore Bourdon. Voici comment s'exprime à ce sujet le dernier bulletin de l'Académie de Médecine : M. le président annonce que, bien que le choléra soit encore loin de nous, il a paru sage au conseil de s'en occuper, et de réunir dès à présent tous les documents qu'on pourra se procurer pour se mettre en état de le recevoir et de le combattre, si le malheur voulait qu'il visitât encore une fois la France. On ne croit pas que le choléra arrive jusqu'à nous avant la fin de février.

— M. Lassell, astronome de Liverpool, vient d'annoncer à M. Leverrier que, dans la nuit du 18 de ce mois, il a découvert autour de Saturne un nouveau satellite, ou, si l'on aime mieux, une nouvelle lune. Ce fut Huyghens qui découvrit, en 1655, le premier satellite de Saturne qu'on ait aperçu. En 1671, 1672 et 1684, Dominique Cassini en trouva quatre autres. Plus d'un siècle s'écoula ensuite avant que Herschell pût voir, au moyen de son puissant télescope de 39 pids, deux satellites plus voisins de la planète que les précédents.

— M. Batillat, de Mâcon, a découvert qu'il suffisait d'ajouter au vin de Bourgogne 100 grammes d'acide tartrique par hectolitre pour lui communiquer la propriété de supporter les longs voyages et les chaleurs des tropiques, tout aussi bien que pourrait le faire le meilleur bordeaux.

— Au nombre des divertissements des fêtes de Boulogne figurait l'ascension d'un ballon. Le jeune aéronaute, M. Godard, qui en est déjà à son seizième voyage, a couru les plus grands dangers. Après avoir plané longtemps au-dessus du port, son ballon tourna tout à coup et prit la direction de la mer, où il vint s'abattre. M. Godard, à la merci de son ballon qui pouvait à chaque instant l'engloutir dans les flots, fut assez heureux pour éviter la submersion en se cramponnant aux cordages au fur et à mesure qu'il approchait de la mer ; il lui fallut attendre plus d'une demi-heure avant qu'on pût le retirer de cette cruelle position ; un canot, qui procurait à plusieurs gardes nationaux le plaisir d'une promenade en mer, vint enfin à son secours, le recueillit, et le ramena sain et sauf à terre, où il fut accueilli par les marques de sympathie que justifiait le courage dont il avait preuve.

La DÉMOCRATIE a diminué ses prix d'abonnement et repris son ancien format.

La Démocratie pacifique, édition du **matin**, se vend **cinq centimes** le numéro.

L'édition du **soir** se vend également **cinq centimes**.

L'ABONNEMENT EST FIXÉ AINSI POUR LE JOURNAL QUOTIDIEN.

	1 an.	6 mois.	3 mois.		1 an.	6 mois.	3 mois.
Paris,	20 fr.	11 fr.	6 fr.	au lieu de	28 fr.	15 fr.	8 fr.
Départements,	32	17	9	—	38	20	11
Pays étrangers,	50	26	14	—	55	28	15

POUR LE NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

Paris et Départements	10	5	3
Etranger	14	7	4

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

Plusieurs abonnés nous ont prié de leur continuer l'envoi du journal, en nous annonçant un envoi prochain de fonds. Nous les prions de régulariser sans retard leur position, s'ils ne veulent point éprouver de retard.

PETITE CORRESPONDANCE.

Dijon. — M. D. G. — Bravo! l'élan est repris : il se continuera. Nous expédions les nos et la libr. Il faut agir par tous les moyens. — Reçu les 460. Remerciements à tous.
Rouen. — M. D. — Reçu les 50. Nous apprécions vivement.
Châteauroux. — M. P. — Merci à tous les trois. — Reçu les 15. — Il faut leur pardonner, car ils ne savent ce qu'ils font.
Pesmes. — M. B. — Reçu les 25. — Merci.
Bône. — M. G. — Reçu les 100 — Comptez sur tous nos efforts.
Ménilmontant. — M. M. — Nous enregistrons les 200. — Remerciement cordial.
Morlaas. — M. F. — Reçu les 40. — Merci.
Bilbao. — M. X. — Reçu les 21. — Vous avez dû voir que nous avons apprécié M. F. A. comme il le mérite. — C'est à même de le voir.
Erstein. — M. G. — Remerciements à tous les 4. — Reçu les 63 — L. vous répondra. — Avec le petit format et les 2 édit., l'espace nous manque chaque jour pour les choses les plus urgentes.
Esqueheries. — M. L. — Reçu les 30. — Merci.
Sentheim. — M. R. — Reçu les 20. — Que ne pouvons-nous vous rappeler immédiatement.
Orléans. — M. B. — Reçu les 160. — Remerciements à MM. D. et H. Nous portons les 100 en compte.
Blois. — M. P. — Il ne nous est pas possible de prendre des engagements de cette nature, à quelque prix que ce soit.

Bourse du 29 septembre.

Le bilan que donne la banque de France le 27, n'offre pas de différences saillantes sur le précédent, mais les escomptes diminuent toujours. Le portefeuille s'est encore allégé d'un million de francs. Les effets arriérés et en souffrance, après avoir recouvré 1 million, atteignent encore le chiffre de 25 millions de francs.

Au passif : les billets en circulation s'augmentent de 9 millions ; le trésor public a retiré 15 millions ; son compte n'est plus créditeur que de 41 millions (au lieu de 56 qu'il avait précédemment). Les banquiers et particuliers ont repris 5 millions sur les 96 qu'ils avaient versés en comptes-courants. Somme toute, la position est loin de s'améliorer ; elle réclame de plus en plus un meilleur système financier. Les actions de la Banque, laissées hier à 1610, débutent en baisse à 1600, tombent à 1545, dernier cours.

Le conseil de la Banque a, dit-on, décidé que s'il était créé un papier-monnaie quelconque, elle entrerait immédiatement en liquidation. Ce bruit grave est généralement répandu, mais il mérite confirmation : on le regarde comme une menace.

Les fonds publics sont en grande dépression. Le 5 0/0, laissé à 69 10, descend à 68 25, pour finir à 68 50. Le 3 0/0 ouvre à 44 25, comme hier à 44, pour fermer à ce dernier prix. L'emprunt est à 68 60.

Les chemins de fer sont entraînés dans la panique générale. Orléans perd 10 à 650. Avignon-Marseille n'est plus qu'à 190. Le Nord est à 373.75. Le marché est fort animé et en baisse sur toutes les valeurs.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 25	44 25	44 ..	44 75
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	69 33
Cinq 0/0	69 10	69 10	68 75	69 50

29 septembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44	4 Canaux avec prime	870 ..
— Emprunt 1847-1848	66 75 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68 40 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	53	Espagne, dette active	23 75
Actions de la banque	1545	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	80 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	[illegible] [illegible]	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge [illegible]	78 25	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..	Zinc Vieille-Montagne	2225 ..
— 4 1/2	72 50	H. de la Grand-Combe	... ..
Banque ([illegible])	... ..	Emprunt du Piémont	[illegible] ..
Obligations de la Ville	[illegible] ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	320 ..	... ..	Orléans à Bordeaux	378 75	375 ..
Versailles, rive droite	... ..	... ..	Du Nord	375 ..	373 75
— rive gauche	101 25	101 25	De Paris à Strasbourg	342 50	342 50
Paris à Orléans	660 ..	650 ..	Tours à Nantes	326 25	326 25
Paris à Rouen	415 ..	400 ..	Paris à Lyon	362 50	362 50
Rouen au Havre	... ..	190 ..	Montereau à Troyes	115 ..	... ..
Avignon à Marseille	195 ..	193 75	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	85 ..	85 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	245 ..	... ..	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Quelques jours encore et le Cirque des Champs Elysées va, selon sa coutume, fermer ses portes pour six mois. Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs la grande fête équestre qui sera donnée ce soir au bénéfice de Mlle Caroline Ducos.

Spectacles du 30 septembre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Blaise Pascal, l'Enfant trouvé.
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée, le Châlet.
ODÉON. — (1re) Le 24 Février, Métromanie, Femmes fortes.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Angèle, Charles VII.
GYMNASE. — La Comtesse de Sennecey, Jeanne Mathieu, le Coup de Canif.
VAUDEVILLE. — (Réouverture.) L'Avenir dans le passé, le Chemin de traverse.
VARIÉTÉS. — Muet d'Ingouville, Maison en Loterie, les Extrêmes, Candide.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Camp de Saint-Maur, le Mobilier, l'Omelette.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Repr. extr. au bénéfice de Frédérick. Robert-Macaire, airs de Charles VI, air d'Odette, danse par Mlle Fuoco, Tragaldabas, Kean, jeux olympiques, ouverture de la *Muette*, etc.
GAITÉ. — La Taverne du Diable, le Passage Vendôme, l'Ane, intermède.
AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Mari nourrice, Café de l'Ambigu.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.
FOLIES. — La Fille de l'air, Serrurier, Lunettes.
DÉLASSEMENTS. — L'Idiot, les Mémoires du Diable.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Marguiller, Petite maison, Vin de la Courtille, Le 8.
COMTE. — Michel Cervantès, l'Anguille, je pense toujours, la Leçon de Solfège, la Quêteuse, Claude, Dis-moi Pourquoi?
CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Repr. extr. au bénéfice de Mlle Caroline Ducos.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.
THÉATRE-SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
CHATEAU DES FLEURS. — Tous les jours, de 2 à 6 h., promenades, jeux de toute espèce. — Prix : 1 fr.
DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle). — Vue de Chine, Eglise Saint-Marc.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 165. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 1er Octobre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE [illegible], ÉLECTION.

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.
PARIS....... Un an, 20 f., 6 mois, 11 f., 3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ETR. — 32 — 17 — 9
PAYS à cartons.. — 50 — 26 — 14
AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.
PARIS, DÉP. ET ETR. 10 — 5 — 3
PAYS à cartons 14 — 7 — 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éd. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

[illegible]
RÉPARTITION PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 30 SEPTEMBRE.

Assemblée Nationale.

LE BANQUET DE TOULOUSE.

La séance a commencé comme une séance de la Convention aux jours d'orage pour se terminer bourgeoisement comme une séance de l'ex-chambre des députés.

Dans un grand nombre de villes on a imaginé comme à Paris de fêter le 57e anniversaire de la proclamation de la République en 1792 ou plutôt le 1er vendémiaire an 57. Ces banquets se sont empreints des préoccupations de chaque localité. Dans quelques villes, la population était frémissante encore de la question sur le droit au travail; on a porté un toast à l'organisation du travail. Sur d'autres points le drapeau légitimiste avait apparu, on y a répondu par des protestations ardentes en faveur de la République démocratique, et l'on a évoqué les souvenirs gigantesques de la Convention, et sur quelques points, le vin aidant, il paraît que dans la rue, à la suite du banquet, on a crié : Vive Barbès! et peut-être : Vive Marat! On assure même que le drapeau à l'ombre duquel se sont faites les insurrections républicaines à Paris de 1830 à 1848, le drapeau rouge enfin, a été aperçu quelque part.

Grand émoi dans les journaux réactionnaires et à la rue de Poitiers. Ah! vous vous imaginez, messieurs de la réaction, que parce que vous protestez du républicanisme de vos sentiments, le peuple s'endormira en remettant le soin de ses destinées à ceux qui naguère encore lui niaient tous ses droits! Vous vous imaginez que, parce que vous avez repoussé le droit au travail, le mot et l'idée devront disparaître! Comme les inquisiteurs qui s'étonnaient que la terre tournât encore après avoir condamné Galilée pour l'avoir affirmé, ou comme les juifs qui s'imaginaient avoir enterré l'idée chrétienne, parce qu'ils avaient enterré Jésus, vous vous scandalisez, parce que l'on parle encore de l'organisation du travail après votre vote! On n'enterre pas une idée juste, messieurs de la réaction, on n'en finit pas avec un droit en repoussant sa formule; on ne fait que rendre le peuple plus ardent à sa poursuite.

M. Denjoy est venu aujourd'hui à la tribune dénoncer la connivence coupable des autorités de Toulouse, qui avaient cru devoir assister à un banquet démocratique. Il a évoqué bruyamment toute une fantasmagorie qui s'est dissipée facilement aux explications de M. Senard, de M. Joly et de M. Sarrut.

Les passions sont très vives à Toulouse, le drapeau blanc avait paru aux portes de la ville, les journaux monarchiques se faisaient aggressifs, il est possible que dans la chaleur d'une manifestation républicaine les bornes aient été quelque peu dépassées; mais il n'en est pas moins certain qu'en assistant à ce banquet les autorités toulousaines ont donné force au parti républicain et servi les intérêts de la France, compromis par les fanfaronnades des débris des vieux partis monarchiques. Il est certain, aussi, que leur présence a contribué à tenir dans les bornes de la décence une manifestation qui, en des têtes méridionales exaltées par l'opposition, pouvait se terminer d'une façon moins paisible. Ceux-là seuls qui auraient voulu les voir s'abstenir sont de ces gens qui ne peuvent espérer de succès que dans les déchirements de la patrie.

Mais ce n'est pas ce banquet seul qui excite les colères de M. Denjoy. A Bourges, dans un banquet où assistaient aussi les autorités du département, on a aussi osé parler d'égalité et de fraternité. Et ce qui est terrible à dire, un ingénieur des ponts et chaussées a osé dire que le travail ne sera pas toujours répugnant, qu'il existe des procédés pour l'organiser et faire descendre le royaume de Dieu sur la terre! Il fallait voir avec quelle horreur l'honorable Représentant laissait tomber un à un ces blasphèmes, et comme la droite se recréait et se voilait la face. Il est vrai que la gauche applaudissait à chacune de ces nobles paroles et les faisait siennes par ses marques unanimes d'approbation; mais l'orateur n'en a pas moins conclu en demandant la destitution immédiate de tous ces fonctionnaires qui se permettaient des opinions démocratiques, et nommément de cet ingénieur qui a parlé du travail attrayant et du royaume de Dieu sur la terre.

L'orateur s'animait de plus en plus. Il n'y a pas eu seulement des banquets à Toulouse et à Bourges, il y en a eu aussi à Paris, au Châlet. Là aussi on a parlé de 92, d'assignats, d'impôt progressif, et, probablement, car qui veut la fin veut les moyens, là aussi on a sous-entendu la guillotine. L'insulte était trop forte. Quatre cents représentants se sont tout à coup précipités vers l'orateur, en lui criant : Nous voulions supprimer complètement la guillotine il y a quelques jours, c'est vous, ce sont les vôtres qui l'ont maintenue! Tous escaladaient à la fois la tribune, qu'il a fallu faire garder par quatre huissiers de service. Ce n'est qu'après une demi-heure de tumulte que l'orateur a pu reprendre son discours, contraint à retirer son indécente provocation.

M. Senard a donné des explications au ton conciliateur. M. Lamoricière, plus cassant, a été fort applaudi par la droite dans une première allocution; il a senti que ces applaudissements le compromettaient, et il est remonté à la tribune pour adoucir quelque peu ce qu'il avait dit d'abord. M. Lamoricière, du reste, est de l'avis de M. Denjoy, sur le droit au travail; il ne comprend pas qu'on en parle après le vote de l'Assemblée. Le *droit au travail* est d'ailleurs pour lui la République *sociale*. M. Lamoricière a complètement oublié que lui aussi fut saint-simonnien.

La séance s'est terminée par une discussion assez terne sur le projet de loi relatif à l'enseignement agricole.

Les Amis de l'Ordre.

Il est à remarquer que la rue de Poitiers détache presque chaque semaine un de ses membres, avec la mission de jeter au milieu de l'Assemblée quelque proposition bien irritante, quelque projectile bien incendiaire.

Ces Messieurs savent que les troubles de l'Assemblée ont un retentissement dans le pays.

Ils savent qu'une querelle brûlante dans l'Assemblée fait plus de tort au commerce, à l'industrie, au crédit que vingt jours de violence de la presse, ou vingt banquets, même exaltés, en faveur de la République sociale.

Cependant, ils crient bien fort contre les clubistes, les journalistes et les convives des banquets socialistes, les accusant d'empêcher le retour du crédit et des affaires.

Entrerait-il dans le plan de messieurs les meneurs de la modération et de la conciliation, de bénéficier des apparences de la protection de l'ordre, du crédit et des affaires, auprès des masses et en même temps de les dégoûter de la République en maintenant le désordre dans les esprits? Si tel n'est pas leur calcul, leur intention, leur but; leur conduite alors est bien trompeuse.

Quoi qu'il en soit, nous signalons au commerce, à l'industrie et à la propriété, messieurs les meneurs de la réaction à l'Assemblée nationale. M. Denjoy a fait baisser aujourd'hui les fonds. Avis aux rentiers.

Il n'est pas exact que la *Démocratie* ait été saisie aujourd'hui, ainsi que l'annonce la *Patrie*. Il n'en a été nullement question. La *Patrie*, d'ailleurs, donne des éloges à l'article (*Ce n'est pas une Assemblée, c'est une Foire*) qui a motivé ce bruit, et en reproduit même une partie en s'associant à la pensée qui l'a dicté.

Nécessité d'explications sur la question d'Italie.

La question de l'Italie a pris depuis quelques jours une tournure plus grave. La Russie, la Prusse veulent intervenir dans la solution et réclament un congrès de souverains.

Les gouvernements rétrogrades voudraient profiter de l'instant où ils sont encore sûrs d'une majorité de voix diplomatiques pour faire une nouvelle édition des traités de 1815 et étouffer l'esprit d'indépendance et de démocratie en Europe.

Le jugement d'un tel tribunal ne serait pas douteux. Deux gouvernement veulent sincèrement et ont intérêt à vouloir l'indépendance de l'Italie : la France et la Suisse. Sur cette question les autres gouvernements sont indifférents ou hostiles. La seule constitution de ce tribunal de rois pour adjuger un peuple serait la condamnation de l'Italie.

La France ne saurait donc accepter une telle combinaison sans trahir tous ses devoirs, tous ses engagements, sans s'annuler, sans se déshonorer. La France ne peut accepter un congrès européen et prendre elle-même l'initiative de sa convocation qu'à la condition que toutes les petites nationalités, toutes les parties intéressées y soient représentées librement et fidèlement.

La nouvelle du congrès monarchique a été publiée depuis quelques jours avec un caractère semi-officiel, et c'est en vain que depuis lors nous avons feuilleté, non-seulement les journaux officiels, mais tous ceux qui passent à tort ou à raison pour recevoir directement ou indirectement des confidences gouvernementales. Hier, à l'Assemblée nationale, M. Buvignier et M. Ledru-Rollin ont annoncé qu'ils interpelleraient à ce sujet le pouvoir exécutif, et M. Lamoricière, sans refuser positivement de répondre, a cependant évoqué le vieux fantôme des négociations pendantes.

Que sous la monarchie, où le roi avoit le droit à peu près incontesté de faire les traités, on pût invoquer les négociations pendantes, cela se conçoit; mais aujourd'hui, le roi c'est l'Assemblée nationale; elle a délégué l'exécution de ses volontés à un ministère; mais ce ministère lui doit les comptes qu'il eût rendus à la royauté dans une autre forme de gouvernement. L'Assemblée, sans doute, aurait tort de vouloir connaitre jour par jour le résultat des conférences; mais elle abdiquerait complètement si elle n'exigeait pas qu'on lui indiquât nettement, positivement, les bases sur lesquelles le pouvoir exécutif traite avec les puissances étrangères. Il n'y a pas là seulement un droit, il y a un devoir pour elle.

Ce devoir est d'autant plus urgent aujourd'hui, que, de tous les points de l'Italie, on accuse la République française de faiblesse et d'impuissance; que les journaux autrichiens poussent déjà des cris de triomphe auxquels applaudissent en France les organes de la vieille légitimité. Ne nous dites pas, si vous croyez qu'une indiscrétion peut compromettre les négociations, ce que l'Autriche consent à faire, mais la France a le droit de savoir ce que vous demandez à l'Autriche. Si vous exigez, comme le gouvernement provisoire, comme l'Assmblée, l'affranchissement complet, l'indépendance de toute l'Italie, pourquoi ne vous empressez-vous pas de le dire? Si vous vous cachez, si vous vous abritez sous des réticences, le pays a le droit de croire que vous faiblissez, que vous le trahissez.

Nous espérons donc que le pouvoir exécutif n'attendra pas qu'on l'interpelle davantage, et qu'il viendra de lui-même rassurer les inquiétudes et ranimer les espérances.

Le congrès dont on parle n'est qu'un leurre. Si la France y entre, elle n'en sortira qu'avec la honte de n'avoir pas réussi. Que ferons-nous alors? Déclarerons-nous la guerre? Mais alors du temps sera perdu, beaucoup de temps; l'élan de l'Italie aura été comprimé et l'on n'arrivera qu'avec des efforts inouïs à un résultat si facile il y a quelques mois, facile aujourd'hui encore, mais dont chaque jour de retard augmente les difficultés.

Voyez ce qui se passe déjà en Italie : M. Rossi, l'ami de M. Guizot et des Autrichiens, est ministre à Rome. Le ministère piémontais est prodigue de paroles [illegible] garde de presser les préparatifs militaires et emploie [illegible] pour dépopulariser la guerre sainte, et donne au duc de Toscane trois mille soldats pour comprimer le libéralisme de ses sujets. Encore quelque temps de ce régime de temporisation, et le despotisme uni aux baïonnettes étrangères étendra de nouveau son réseau sur toute l'Italie, et le sang de tant de martyrs [illegible] aura rougi en vain les plaines de la Lombardie.

Le Sabre et la Science.

Après les journées de juin, le chef du pouvoir exécutif demanda à l'Académie des sciences morales et politiques un examen critique de ces idées nouvelles dont les formules étaient apparues si soudainement sur les bannières de l'insurrection, et avaient inspiré un fanatisme si héroïque aux insurgés.

Depuis lors, quelques membres de cette académie publient de petits livres où la science sociale brille surtout par son absence; mais ces élucubrations vides et irritantes ne sont pas lues par les ouvriers; et, si elles parviennent à exercer quelque influence sur l'opinion publique, ce ne sera certes pas une influence de calme et de raison.

Loin de venir en aide au pouvoir exécutif, ce prétendu secours académique ne fera qu'augmenter les difficultés d'une position déjà si difficile, et aigrir un levain de révolte qu'il eût fallu neutraliser par une bonne éducation des masses.

Il est évident que l'académie des sciences morales et politiques ne peut apporter aucune lumière sur les problèmes mal compris qui ont amené l'insurrection de juin; car ce n'est pas ce corps savant qui a soulevé ces problèmes, et il n'a par conséquent pas étudié les moyens de les résoudre.

Si l'on veut prévenir le retour de la guerre civile, si l'on veut éclairer les questions qui ont fait dresser les barricades de juin, si l'on veut substituer l'entente des citoyens à l'état de siége qui ne peut être éternel, il faut enseigner et réaliser tout ce qu'il y a de vrai et de réalisable dans le socialisme.

Dans la main d'un Mahomet ou d'un Napoléon, le sabre a pu devenir l'auxiliaire du progrès; mais il n'a jamais arrêté l'essor de l'esprit humain. La force des baïonnettes n'est qu'une force transitoire qui peut bien, à un moment donné, couper court à une crise trop violente, mais qui ne saurait fonder un état social, et qui est tôt ou tard elle-même pénétrée et vaincue par les idées.

Rien de plus contagieux que les idées; quelque bien disciplinée qu'elle soit, l'armée ne peut rien contre elles; dans ses rangs elles s'infiltrent, se propagent avec une facilité extrême, car le soldat est l'enfant du peuple, et l'esprit de corps donne à l'idée la rapidité de l'éclair.

Vous voulez garder Paris avec cent mille hommes! Prenez garde! Vous mettez ces cent mille hommes à côté d'une immense pile électrique! Ne voyez-vous pas que si votre armée tient Paris en état de siége matériellement, Paris la tient en état de siége spirituellement?

Non, non; il n'y a de salut que dans l'épanouissement de l'idée, que dans la réalisation sociale de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Un journal a fait planer sur le préfet de police et le préfet de la Seine, le soupçon d'avoir privé volontairement les officiers de la dixième légion de l'entrée de leurs salons. Une pareille supposition est évidemment dénuée de fondement. Les invitations des préfets ont été adressées au colonel de la dixième légion comme à tous les autres; le défaut de convocation vient uniquement de la négligence des fourriers, qui ne l'ont pas communiquée aux capitaines.

Dans les *Sept Péchés capitaux* d'Eugène Sue, il y a un M. de Macreuse, fort dévot personnage, patron d'une œuvre quelconque de charité, qui parle en ces termes des ouvriers, et de leurs droits, et de leurs espérances.

Vous ne pouvez concevoir l'esprit d'aveuglement et de révolte de ces malheureux-là... Ah! que de peines pour faire comprendre à ces brutaux d'ouvriers tout ce qu'il y a pour eux d'inappréciable, d'[illegible] divin... au point de vue de leur rédemption, dans l'atroce misère où ils vivent... Mais non, au lieu de se trouver très satisfaits de cette chance de salut et de marcher les yeux levés au ciel, ils s'obstinent à regarder ce qui se passe sur la terre... à comparer leur condition à d'autres conditions, à parler de leurs droits au travail, au bonheur.... au bonheur! cette autre hérésie! C'est désespérant!

Ce même jeune homme de bien, qui prêche si éloquemment aux pauvres le détachement des choses d'ici-bas, se livre à toutes les hypocrisies et à toutes les bassesses imaginables pour épouser une riche héritière.

Amnistie.

NOUS FAISONS DE L'HISTOIRE, a dit le général Cavaignac à la tribune de la représentation nationale, en protestant contre la [illegible] vérité des intentions qu'on voulait lui prêter. C'est là une noble parole.

Se placer ainsi en face de la postérité, c'est se mettre dans la nécessité d'être impartial, d'être juste, de se montrer dans le présent homme de l'avenir; c'est se séparer hardiment de ces intelligences nouées, qui sont impitoyables parce qu'elles [illegible]

d'autre moyen que celui de la compression pour conserver l'ordre dans la société.

Mais nous le demandons au général Cavaignac, si ce mot vraiment républicain n'a pas seulement effleuré ses lèvres dans un élan passager n'a-t-il pas quelque doute, quelque inquiétude sur la manière dont l'histoire jugerait l'exécution rigoureuse, quatre mois après la victoire, du décret échappé à la première colère, de l'arrêt de transportation.

Chacun le sait, l'histoire a toujours été sévère en enregistrant les vengeances des partis. Or on trouverait difficilement dans ses époques les plus cruelles une vengeance aussi vaste, une aussi complète exécution du parti vaincu. Des milliers de personnes prises non pas toutes *les armes à la main*, selon les termes du terrible décret, mais arrêtées sur des dénonciations privées souvent sans signatures et sans preuves, traquées dans leur domicile, arrachées à leurs familles pour crimes de misère impatiente ou de tendance trop hautement avouée, vont être transportées loin de la patrie; non pas en exilés, ceux-là sont libres du moins, mais en prisonniers privés en fait de tous les droits qu'ils nous ont aidés à reconquérir.

Ces malheureux se sont vus déjà conduits les mains liées au dos, le trouble et le désespoir au cœur, dans les ports où ils devront s'embarquer pour des terres inconnues. Et cela sans confrontation, sans débats contradictoires, sans jugement, même sommaire, parce que le nombre d'entre eux est si grand que la justice est forcément obligée de suspendre son cours.

Le procureur de la République demandait dernièrement à l'Assemblée si c'était trop de six mois pour préparer le procès des 130 accusés du 15 mai. Nous n'en savons rien; mais à ce compte, le premier demi-siècle de la république, ce gouvernement de promesse pour tous et de régénération sociale, serait employé à juger les sept ou huit mille transportés de juin.

Le déni de justice était donc forcé; mais, général, qu'en dira l'histoire à laquelle vous en appelez?

Certes, les premières annales du monde nous retracent bien des massacres dans la chaleur du combat, bien des villes prises et saccagées par des soldats furieux; mais l'on n'y voit nulle part les habitants d'une même ville emprisonner une aussi grande quantité de leurs concitoyens. On n'y voit nulle part la rancune persister ainsi contre des vaincus aussi facilement incriminés, aussi dépourvus de toute illustration menaçante, de toute popularité de nom, de toute influence de fortune ou de position.

Le sentiment de la colère n'a jamais été bon conseiller. Un ennemi sur lequel on abuse de la victoire en fait surgir cent nouveaux; ceci est proverbial et ressort tristement des annales de l'humanité. L'oublierions-nous aujourd'hui, nous qui avons pris sérieusement à tâche d'incarner enfin dans le monde le sentiment de la fraternité?

Quoi! dans cette foule immense de proscrits vous avez choisi, pour leur garantir les conditions de justice des conseils de guerre, pour leur offrir des chances d'acquittement, ceux d'entre eux sur lesquels semblaient peser les charges les plus sérieuses; et les autres, pauvres ouvriers, dont les noms inconnus manquaient aux procès-verbaux, ceux-là se voient condamnés en masse, sans espoir de pouvoir jamais faire reviser les charges générales, admises contre eux si hâtivement. Au nom de la justice, l'histoire approuvera-t-elle une pareille précipitation?

Mais supposons un instant que tous aient eu dans ces fatales journées la menace à la bouche, le fusil à la main, qu'il n'y ait eu aucune méprise pendant la huitaine consacrée aux arrestations; puisque vous avez mis à part tous *les fauteurs de l'émeute*, n'est-ce pas à ces hommes que s'adressait la circulaire du président Senart, commençant ainsi: « Ouvriers, on vous trompe, on vous égare!...

Or, ne sauriez-vous donc trouver d'autres moyens que cette condamnation anormale, exorbitante pour les faire revenir de leur égarement. Un gouvernement républicain, fort de son principe et de ses intentions, n'a-t-il rien de mieux à faire que de sévir sans pitié contre des infortunés, rendus un moment accessibles aux suggestions de la violence, par la misère du jour et l'inquiétude du lendemain? N'est-il pas temps de faire grâce à ces égarés, punis déjà par quatre mois de prison, et de les rassurer peu à peu par le développement, par la réalisation sincère du dogme sublime: Liberté, égalité fraternité, inscrit en tête de notre nouvelle constitution? Ne vaut-il pas mieux réveiller en nous le sentiment de la fraternité, qu'en appeler plus longtemps à la rancune politique de l'homme de parti?

En agissant ainsi, le gouvernement ne ferait que suivre l'impulsion de l'opinion publique. L'irritation dans toutes les âmes a fait place à la compassion. A mesure que la vérité a atténué ou fait disparaître les accusations sinistres que se jetaient les partis, les barbaries, les atrocités fabuleuses qui envenimaient les haines, les esprits loyaux et sincères reviennent à l'idée d'oubli mutuel et d'impartialité.

Les ennemis de la République, dont l'intérêt direct est d'envenimer l'aigreur, de perpétuer la division, repoussent seuls ce noble projet d'amnistie. Ils tremblent seuls de voir revenir parmi nous ces hommes égarés qui croyaient se battre pour la liberté, ces vaincus qui partent pour l'exil forcé, aux cris de *Vive la République!*

Il est donc temps, général, de faire de l'histoire selon votre cœur; il est temps de vous rappeler votre loyale parole: « DANS PARIS JE VOIS DES VAINQUEURS, DES VAINCUS; QUE MON NOM RESTE MAUDIT, SI JE CONSENTAIS A Y VOIR DES VICTIMES! »

Contre-enquête sur les évènements de Juin.

M. Dupoty adresse à la *Réforme* une lettre dont nous extrayons les passages suivants, relatifs à l'intervention du parti dynastique dans les évènements de juin:

J'ai acquis par un citoyen auquel des ouvertures ont été faites à ce sujet la certitude de l'existence et de l'organisation d'une société légitimiste dont le but apparent est de secourir les nécessiteux, et dont le but réel est de recruter les mécontents de tous les partis. Je pourrais, si je le voulais, indiquer le nom du président, les jours et lieu de réunion.

J'ai acquis la certitude que, dans ces circonstances et pour le besoin de sa cause, un emprunt de 500 000 francs a été fait par un prétendant. J'indiquerais également, si je le voulais, le nom du négociateur, celui du notaire, la propriété hypothéquée à la sûreté du capital et les débats relatifs à la fixation du taux des intérêts.

Menées légitimistes.

On écrit de Cotignac (Var) à l'*Indépendant de Marseille*:

Voici un nouvel échantillon des extravagances du parti légitimiste. La proclamation suivante a été affichée, dimanche dernier:

« Français,

» Le descendant de Saint-Louis, le petit fils de Henri IV va bientôt paraître parmi nous!

» Réunissons-nous tous sous le drapeau sans tache pour défendre la cause la plus juste et la plus sainte qui fut jamais.

» Armons-nous tous pour défendre notre prince qui nous aime comme ses enfants, et qui seul peut nous donner la liberté, la confiance, l'ordre et la sécurité qu'on ne voit plus depuis longtemps.

» Vive Henri V! Vive le roi! A bas la République!

» UN LÉGITIMISTE.

» Le Roi,
» La Patrie,
» La Loi,
» Les Belles.

On voit que les partisans du comte de Chambord n'ont point oublié les vertus de son aïeul, lequel avait, selon la chanson populaire, le triple talent de *boire*, de *battre* et d'être *un vert galant*.

Cosmogonie de M. Thiers.

M. Thiers continue aujourd'hui dans le *Constitutionnel* la publication de son livre premier *sur le droit de propriété*. C'est la partie banale de son œuvre. Toutefois M. Thiers s'y montre en quelques passages plus socialiste, plus phalanstérien que ne le croyaient ses amis et qu'il ne le pense lui-même. Quand nous parlons de la multiplication des richesses sur le globe harmonisé, nons n'allons jamais plus loin que M. Thiers ne va dans ces lignes:

Si donc on pouvait imaginer un jour où toutes les parties du globe seraient habitées, l'homme obtiendrait de la même surface dix fois, cent fois, mille fois plus qu'il n'en recueille aujourd'hui. De quoi, en effet, peut-on désespérer quand on le voit créer de la terre végétale sur les sables de la Hollande? S'il en était réduit au défaut d'espace, les sables du Sahara, du désert d'Arabie, du désert de Cobi se couvriraient de la fécondité qui le suit partout. Il disposerait en terrasses les flancs de l'Atlas, de l'Himalaya, des Cordillieres, et vous verriez la culture s'élever jusqu'aux cimes les plus escarpées du globe et ne s'arrêter qu'à ces hauteurs où toute végétation cesse. Et fallût-il enfin ne plus l'étendre, il vivrait sur le même terrain en augmentant toujours la fécondité.

M. Thiers ne se contente pas de nous présenter cet idéal splendide, réalisable seulement par l'association, les armées industrielles et le travail attrayant, il se montre phalanstérien jusqu'à la cosmogonie inclusivement. — Nous le voyons esquisser ainsi l'application de la loi sériaire et de l'analogie universelle à la vie des astres.

Je crois que tous les êtres finissent, grands ou petits, et les planetes comme les autres, car j'ai foi dans l'unité des lois divines. Les individus naissent et meurent, les nations naissent et meurent. Tout est placé sous cette loi immuable, depuis l'être infiniment petit, dont nous ne pouvons distinguer le corps qu'à l'aide d'instruments puissants, dont la vie passe comme une de nos sensations les plus fugitives, jusqu'aux êtres dont la taille nous parait être colossale comparée à notre petite stature. Seulement, Dieu leur mesure à tous le temps comme l'espace et ils durent en proportion de leur grandeur. Eh bien! ces corps célestes, apres avoir mille fois plus duré que les individus, que les nations elles-mêmes, devront finir à leur tour, soit que, refroidis, ils ne soient plus qu'un bloc de glace sur lequel la vie sera devenue impossible, soit qu'une comete, Attila ou Tamerlan des cieux, vienne les heurter et les briser.

Quelle est donc cette œuvre indigeste où l'on trouve pêle-mêle des préjugés rétrogrades, des idées d'une vérité incontestable et vulgaire, des inductions hardies empruntées au Socialisme lui-même! M. Thiers savait-il ce qu'il faisait, ce qu'il attaquait, ce qu'il défendait avant de prendre la plume? Le sait-il après l'avoir prise? Il nous est permis d'en douter. Si M. Thiers avait daigné lire avec attention et d'un bout à l'autre les principaux ouvrages des écoles socialistes, il se fût gardé de se forger lui-même des ennemis ridicules et de se lancer en vrai Don Quichotte contre des moulins à vent, en enfourchant le *Constitutionnel*.

Un propriétaire fort riche, actionnaire de la banque de France, vient de faire distribuer à l'Assemblée nationale une note dans laquelle il demande: 1° une émission de bons hypothécaires pour une somme de six millions; 2° la conversion de la banque de France en un établissement national.

Cette opinion, exprimée par un de nos plus riches propriétaires fonciers, n'est pas suspecte d'utopie ni même de socialisme. Elle est inspirée par une appréciation compétente et impartiale de la situation actuelle. Voici les deux dernières phrases de ce manifeste:

Sans le moyen indiqué, c'est-à-dire sans le rétablissement d'un moyen de circulation monétaire, l'heure de la République a sonné, et l'anarchie est inévitable! Et vous, aristocratie financière, absurde et entêtée dans vos vieilles routines, qui refuseriez ce remède à la détresse générale, prenez-y garde: vous finiriez peut-être par payer plus cher que vous ne le pensez tout ce que vous prélevez depuis si longtemps de richesses sur vos concitoyens!

L'*Univers* nous adresse aujourd'hui des reproches injustes. Suivant lui, tout en disant que la propriété a souvent la violence pour origine, nous n'oserions pas signaler comme un fait de désordre et d'imperfection sociale les confiscations révolutionnaires. Fourier a répondu par le passage que nous lui avons emprunté le lundi, 11 septembre, et dans lequel, il réclame des garanties pour toutes les classes dépouillées pendant les crises politiques, et notamment pour le clergé.

L'*Univers* nous reproche encore d'autoriser un recours éternel contre la propriété mal acquise, et de la mettre indéfiniment en question. Nous avons dit, dans l'article même qui sert d'occasion à cette critique:

Nous accorderons volontiers que la conservation, par voie de prescription, de la propriété mal acquise, est une nécessité dans le monde actuel...

C'est en vain qu'on essaierait de présenter notre théorie comme amie des moyens révolutionnaires et hostile à la propriété.

Les idées dont nous sommes les représentants triompheront nécessairement. Mais, si jamais la force accélère leur succès, si l'impatience des masses, bernées sans cesse, se traduit en nouvelles révolutions, nous n'en serons pas coupables, car nous n'avons jamais cessé d'indiquer à la société la seule voie des réformes pacifiques: l'association *du capital, du travail et du talent*, réalisée d'abord dans la commune. Si le peuple, voyant qu'on n'entre pas dans cete voie d'études pratiques et d'expérience, recourait à des moyens violents et désastreux; si le peuple, voyant que le riche repousse l'idée de l'association, se montrait exclusif, exagéré à son tour, en effaçant le mot *capital* de notre formule, la faute, encore une fois, n'en serait pas à nous, mais à tous ces écrivains égoïstes, légers, qui, au lieu de se rattacher à une devise de progrès démocratique, mais aussi de paix et de conciliation, ont mieux aimé rire, hausser les épaules, en nous reprochant la mer de limonade et le choux au jasmin.

La politique anglaise.

Les lords d'Angleterre organisent en Irlande la terreur et la délation. Non contents d'emprisonner les écrivains indépendants, et de mettre à prix la tête des derniers serviteurs de la malheureuse Irlande, ils arrêtent les femmes et les jeunes filles qui refusent de vendre les têtes de leurs amis, de leurs époux, de leurs frères à la barbare aristocratie britannique. Deux jeunes dames, miss Elisa Power et mis Ryan, ont été arrêtées près de Carrick en Suir, et conduites à la prison de Clonnel sous la prévention de *pratiques traitreuses*. Miss Ryan est accusée d'avoir donné l'hospitalité *à son frere* et à O'Mahoney, fugitifs.

Une caste qui ne rougit pas d'employer de pareils moyens pour soutenir son oppression, ne peut manquer de s'écrouler tôt ou tard dans le sang et dans la boue.

La République en Allemagne.

Nous doutions hier encore de l'arrestation de Struve, annoncée avec une joie quelque peu insolente par les feuilles réactionnaires des bords du Rhin. Cette nouvelle n'est malheureusement que trop vraie. Après la défaite de Stauffen, le chef républicain avait pris les habits d'un paysan. C'est sous ce déguisement qu'il arriva à Todtenau, disant à ses partisans qu'il ne fuyait pas, mais qu'il allait organiser une nouvelle prise d'armes à Saint-Blaise. Il continua sa route du côté de Rhinfelden; mais il était suivi de près par quelques cavaliers auxquels il parvint à se soustraire par un habile détour. Ils surent cependant qu'il était arrivé à Wehr, où les paysans l'empêchèrent de continuer sa route. Accourus sur ses traces, ils le sommèrent de se rendre prisonnier. Struve mit la main sur un de ses pistolets; mais, couché en joue et menacé de mort, s'il faisait mine de résister, il dut se rendre. On le conduisit à Sekingen, et de là à Fribourg.

La *Gazette de Carlsruhe* avait ajouté à ces détails que Struve, aussitôt arrivé à Fribourg, avait été fusillé. Nous sommes heureux de pouvoir démentir cette nouvelle. Nous ajouterons que les républicains sont loin d'être découragés. On dit qu'il y a encore des corps francs dans Salzbourg et Mulheim. La république a été proclamée de ce côté-ci du Rhin, à Alzei et à Worm, localités importantes, qui seront probablement mises en état de siège.

Le républicain wurtembergeois Rau était, dimanche dernier, à une assemblée populaire à Rothweil, à laquelle 3 000 personnes ont assisté. Rau y a prononcé un discours dans lequel il a proposé de convoquer une assemblée *armée* immense, le jour de la fête de Constadt. Il a annoncé au peuple que l'heure est venue de lui rendre sa liberté. Il a proclamé la souveraineté du peuple et l'inviolabilité de la propriété. Tout vol sera puni de bannissement. Chaque commune choisira un comité de sûreté provisoire.

Les traîtres seront traduits devant un tribunal du peuple. Tous les hommes capables de porter les armes se rendront à Stuttgart, dans le courant de la semaine, pour proclamer la souveraineté du peuple dans une grande assemblée. Le peuple ne combat point l'armée wurtembergeoise ou allemande en général, sauf le cas de légitime défense, mais il fraternise avec elle.

La troupe de Rau s'est approchée de Bailingen le 26 septembre. Les républicains préparaient aussi une levée de boucliers à Ulm.

Trente mille hommes doivent être concentrés à Francfort, et quinze mille sont assemblés à Cologne.

Quand la moitié de l'Allemagne s'armerait pour surveiller l'autre, la réaction n'en serait pas pour cela plus victorieuse.

Chaque jour les idées démocratiques pénètrent de plus en plus dans les rangs de cette armée sur laquelle les dynastiques ont jusqu'ici compté pour écraser leurs adversaires. A Berlin, des assemblées populaires continuent à être convoquées pour enseigner aux soldats leurs devoirs à l'égard des bourgeois. Les soldats s'y rendent en masse. Quelquefois des réunions s'élèvent au nombre de 20 000 personnes. Dans l'une d'elles, un soldat s'est écrié: « Si dans une circonstance grave, mon capitaine m'ordonne de faire feu, je sortirai des rangs et je lui dirai: Je ne tire pas sur le peuple. » Là-dessus, un second militaire reprit: « Nous ne servons pas un seul homme, nous servons quinze millions de citoyens! » Un troisième a ajouté: « Peuple! nous sommes avec toi, voilà ce que je puis te dire au nom de tous mes camarades! Puis, il s'élève dans cette foule immense un cri unanime de: Vive la liberté! vive la démocratie! vive le peuple! »

Il y a eu quelques désordres à Berlin dans la soirée du 26. Une masse d'hommes se présenta devant la prison demandant la liberté des détenus politiques et tenta d'élever des barricades.

Le vapeur *le Lombardo*, arrivé à Gênes le 24 septembre, a apporté de Naples quelques nouvelles. On attendait avec anxiété des nouvelles de Sicile. Tout le monde s'accordait à dire que l'attitude des Siciliens avait dissuadé les généraux napolitains de poursuivre la guerre.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 30 septembre.*

Il est procédé au renouvellement des bureaux.

M. CAMILLE BÉRANGER. L'Assemblée a voté, le 18 mai, un décret par lequel elle interdit à ses membres les sollicitations et apostilles, et cependant il y en a toujours.

L'orateur donne lecture d'une lettre dans laquelle il est question de recommandations relatives à un bureau de tabac.

M. GOUDCHAUX, ministre des finances. La lettre que M. Camille Béranger vient de citer était adressée au poète Béranger; c'est Béranger le poète qui avait fait la recommandation. C'est par erreur qu'elle a été adressée à M. Camille Béranger. Je dois ajouter que nos collègues de l'Assemblée nous adressent souvent des observations sur des intérêts généraux, jamais sur des intérêts particuliers.

M. DENJOY. Je viens adresser à M. le ministre de l'intérieur des interpellations au sujet de banquets qui se sont tenus à Toulouse et à Bourges.

Une compagnie de banquets vient de s'organiser dans les départements. Nos collègues ont appris qu'un grand nombre de banquets analogues à celui de Toulouse s'organisent sur tous les points du territoire pour fêter l'anniversaire de la République, ou plutôt, comme disaient certaines personnes, pour célébrer le 1er vendémiaire an 57. Mais le motif réel c'est une manifestation, une protestation contre le vote de l'Assemblée qui a repoussé le droit au travail par une majorité de plus de 400 voix. Cela résulte formellement de divers articles publiés avant comme après par les journaux avancés de la république démocratique. L'*Emancipation* le déclare formellement dans un article qui a précédé le banquet et dans lequel on lit entre autres passages:

« Nous voulons protester contre la décision prise par l'aristocratie et la bourgeoisie, qui prétend nier au peuple son droit le plus sacré, le droit au travail. »

Malgré cette déclaration, nous voyons les autorités adhérer au banquet; le préfet, le recteur de l'Académie, des membres du conseil municipal. (Interruption.)

Faut-il maintenant entrer dans les tristes détails de ce banquet?

Il y a un drapeau national, le drapeau tricolore. (Oui! oui!) Eh bien! à Toulouse le drapeau rouge a paru. Sur les cocardes on avait effacé le bleu et le blanc pour que le rouge seul apparût. (Bruit.) Les colonnes étaient rouges; le buste de la Liberté se trouvait sur un socle revêtu de rouge, un cartouche dans lequel était écrit le mot : *Organisation du travail*, était entouré de rouge.

Le préfet a été faible, mais je dois lui rendre justice ; il a porté un toast à l'Assemblée nationale; mais aussitôt ce mot a été couvert par les cris : Non! non! A bas l'Assemblée nationale! On a voulu porter le toast du général Cavaignac, et l'on a répondu à ce toast par les mots : A bas Cavaignac! Et le préfet, le maire, le conseil municipal, toute l'administration était-là, et personne n'a pris la parole, et personne n'a protesté au moins par son absence.

Le gouvernement a bien trouvé l'énergie de dissoudre des conseils municipaux ; je demande ce qu'il fera du conseil municipal de Toulouse.

Le banquet terminé, les convives firent une immense farandole, conduite par la musique de la garde nationale, et là, quoi qu'en ait dit l'*Emancipation*, les convives, émus par le vin et surtout par ce qui avait été imprimé précédemment sur l'Assemblée nationale, ont crié : Vive Marat! vive Barbès! vive la guillotine! (Bruit.)

Ainsi, pendant toute une longue soirée, la ville de Toulouse a été effrayée par cette manifestation.

Est-ce en représentant ainsi la République dans le Boulingrin ou dans le Châlet de Paris. (Explosion de cris : A l'ordre! à l'ordre! — Tumulte inimaginable.) M. Jules Favre sort pour chercher M. Ledru-Rollin. (Longue agitation.)

Je demande à l'Assemblée si c'est en évoquant les souvenirs de 93, en évoquant les assignats et la propagande extérieure qu'on espère rattacher les populations à la République? Est-ce en évoquant, car qui veut la fin doit vouloir aussi les moyens, est-ce en évoquant la guillotine? (Explosion de cris d'indignation à gauche : C'est vous qui l'avez maintenue l'autre jour.)

Les membres de la montagne se précipitent en grand nombre dans le couloir et autour de la tribune. Les démocrates épars dans diverses parties de l'Assemblée, se précipitent également autour de la tribune et dans le couloir. Des menaces sont adressées à l'orateur. Un grand nombre d'orateurs essaient de monter à la tribune qui est occupée par les huissiers. Trois à quatre cents membres prennent part à ce mouvement. La droite et la gauche réactionnaire restent à leur banc. Ce tumulte dure près d'une demi heure.

M. DENJOY, quand le silence est rétabli. On a crié à Toulouse : Vive la guillotine! J'ai dit que, dans la pensée de ceux qui avaient poussé ce cri, la guillotine semblait la sanction de leurs projets. Mais Dieu me garde d'avoir dit... (Interruption prolongée.)

Je disais qu'il était dangereux de rappeler au peuple les souvenirs de 93, parce qu'il y a des hommes égarés qui les traduisent toujours par la guillotine. (Nouvelle et bruyante interruption à gauche.)

Je vous ai signalé un danger, j'ai dit que c'était un grand écueil de rappeler 93, parce que si ceux qui le rappellent veulent ne pas dépasser un certain but, les populations égarées traduisent cela autrement. (Nouvelle interruption à gauche.—Agitation prolongée.)

Dieu me garde, et je crois que depuis quelques instants je prouve que j'ai le courage de mes convictions. (Ah! ah!—Interruption à gauche.)

Dieu me garde de penser qu'aucun de mes collègues puisse jamais invoquer la guillotine! (A gauche. Pourquoi l'avez-vous dit? — Bruit prolongé.) Je voudrais que toute la France eût pu être témoin du magnifique mouvement que je viens de provoquer sans le vouloir. (Ah! ah!)

Je dois parler aussi d'un autre banquet ou assistaient des membres de la municipalité et de la magistrature. Ce banquet avait été annoncé longtemps à l'avance; des maires, des officiers de la garde nationale et des juges de paix le dirigeaient. Le préfet et le procureur-général de la République furent invités solennellement à y prendre part.

QUELQUES VOIX. Où?

M. DENJOY. Dans le Cher. Eh bien, dans ce banquet il a été prononcé un toast dont je ne lirai qu'un passage.

A GAUCHE. Lisez tout.

M. DENJOY. Dans ce toast, il est dit que la bourgeoisie s'était enrichie des biens du clergé, que la révolution s'était montrée ingrate envers le peuple. « La République de l'an III fut une république bourgeoise. Le directoire incarna complètement le règne de la bourgeoisie. Eh bien! quelques années après, un despote chassait la représentation nationale et s'attribuait la tyrannie. La bourgeoisie fut punie, et son protecteur aussi, en 1815, lorsque les Cosaques lui ramenèrent un roi, qui la replaça sous le joug de la vieille noblesse.

En 1830, le peuple donna encore le pouvoir à la bourgeoisie, et la bourgeoisie eut encore un roi, qui n'était pas celui du peuple...» (Après? après?) Eh bien, je dis, messieurs qu'il y a là une attaque contre la bourgeoisie, qu'on représente d'abord comme lâche, puis... (Allons donc! — Vive interruption.)

Je continue :

L'idéal des républiques démocratiques, c'est l'égalité...

VOIX DIVERSES. Vous en avez parlé.

M. DENJOY. Non, cette égalité céleste...

A DROITE. Lisez donc tout.

AUTRES VOIX. A l'ordre! à l'ordre!

UNE VOIX. L'orateur a droit de ne lire que ce qu'il veut et comme il l'entend. (Long tumulte.)

M. DENJOY. Je continue ma lecture : « Le 25 février 1848, le peuple dit que la république soit, et la république fut. (Très bien à gauche.) Eh bien, j'affirme que si nous le voulons, nous établirons une république démocratique sans la terreur. »

A GAUCHE. Ah! ah! Eh bien?

M. DENJOY. Plus loin on dit que « toutes les victoires remportées contre le peuple sont toujours funestes à la liberté. L'insurrection peut faire une révolution, mais il n'y a que l'harmonie des intérêts qui la consolide.

» La République doit au peuple qui a fait la révolution du pain, du travail, de l'instruction. L'idéal des Républiques, c'est l'égalité, non cette égalité céleste qui n'existe pas et qui est irréalisable ; non cette égalité devant la loi qui est une fiction, mais l'égalité réelle qui fait un partage égal des biens et des maux. »

A GAUCHE. Eh bien! qu'avez-vous à dire? (Bruit.)

M. DENJOY. « Cet idéal auquel on n'atteindra jamais, nous en approcherons par le progrès des mœurs, des institutions. » (A gauche, très bien! très bien!)

M. DENJOY, continuant de lire :

« Un travail modéré et un capital modeste, voilà le type de la fortune du démocrate. (Eh bien?) Au-dessous, il n'y a pas assez. (Très bien! à gauche.)

« Eh bien! l'état viendra en aide à ceux qui sont au-dessous par des distributions de parcelles du domaine public ; au-dessus, la République appliquera ce niveau salutaire, symbole de notre première République, par des lois et des institutions salutaires, par des impôts sur les successions, les testaments et par l'impôt progressif. (A gauche; très bien! très bien!)

« En un mot, le niveau (le niveau!) gravé par nos pères, au frontispice des lois, est l'emblème de la démocratie. (Eh bien!) » Ici je m'arrête.

VOIX DIVERSES. Mais non! mais non! continuez. Il est bon que cela se dise ici.

M. DENJOY. Je déclare que je ne continuerai pas. (Ah! ah!) Je crois que ce que j'ai dit suffit. J'ai le droit de m'arrêter où le moment est venu pour moi de conclure. Je dis que ce niveau qui était le symbole d'une autre époque....

UNE VOIX, A GAUCHE. Vous faites erreur. (Bruit.)

M. DENJOY. Je crois, pour ma part, au danger de ce discours fait en présence d'ouvriers qui appartenaient aux usines des environs de Bourges, ou aux ateliers du gouvernement. Je crois pouvoir vous lire aussi quelques passages d'un autre discours d'un ingénieur des ponts-et-chaussées.

Cet ingénieur a prononcé un toast au travail et aux travailleurs. « Au travail, a-t-il dit, au travail, inviolable propriété de l'humanité. » (Eh bien!) Il y a dans ce toast des choses excellentes et que nous approuvons tous, mais il y en a d'autres qui sont dangereuses. Je poursuis : « Au travail dont la République organisera l'usage. (Eh bien!) Comment eh bien? mais est-ce que ce n'est pas là l'organisation du travail que vous avez condamnée. (Allons donc! il faudra bien qu'elle se fasse.) Je continue à lire le toast : « Au travail, que des doctrines mal comprises imposent à l'homme comme un châtiment...

A GAUCHE. Très bien! très bien!

A DROITE. Passez! passez!

M. DENJOY. « Au travail répugnant encore, mais qui perdra bientôt ce caractère (A gauche : Très bien!) lorsque l'humanité aura par une suite d'institutions réalisé le royaume de Dieu sur la terre.»

A GAUCHE. Très bien! très bien! mais rien n'est plus vrai et plus beau!

M. DENJOY. Comment il n'est pas dangereux de laisser croire à des masses ignorantes qu'il est possible de réaliser le royaume de Dieu sur la terre?

A GAUCHE. Il faut bien qu'on le dise pour que cela se fasse. (Bruit.)

M. DENJOY. Eh! messieurs, je ne suis pas un paria. Si vous réalisez le royaume du ciel sur la terre, j'en aurai ma part sans doute. Je ne blâme donc pas la doctrine en elle-même. Mais le danger consiste à le dire devant des masses ignorantes. (Protestation à gauche.)

Les doctrines que je viens d'exposer, qui se sont produites, soit à Bourges, soit à Toulouse (ne confondez pas), sont menaçantes pour ce qu'on appelle la bourgeoisie. Je croyais qu'il n'y avait plus de classes. Où sont les bourgeois? (Bruit.)

VOIX DIVERSES. C'est vous! (Nouveau bruit.)

M. DENJOY. Je demande au gouvernement, dans la personne du ministre de l'intérieur, de la justice et de l'instruction publique, je demande ce qu'ils ont fait de ces fonctionnaires qui ont prononcé les paroles que je viens de rapporter. (Vive agitation.)

M. SENART, ministre de l'intérieur. Nous sommes sortis des barricades de juin ; nous voulons faire respecter l'ordre, et nous ne voulons pas que nos agents oublient qu'il faut faire respecter l'autorité. Ces agents ne seraient plus respectés, s'ils ne se respectaient pas eux-mêmes.

Il faut seulement que l'on ne prenne pas au sérieux ce qu'écrit un journal, et je commence par vous déclarer que j'espère de toute mon âme... (Interruption.)

Je répète que j'ai la ferme espérance que tout ce qui a été produit dans la feuille que l'orateur tenait à la main n'est pas et ne peut pas être vrai. (Agitation.)

Est-ce que vous pouvez imaginer, croire si facilement qu'une série d'hommes, tous investis de l'autorité, que le préfet de la République, que M. Roquelaine, le maire, l'un des plus honorables citoyens de Toulouse, que les deux tiers du conseil municipal, qu'un recteur de l'Académie, dont on faisait l'éloge ici tout à l'heure, que ces hommes se soient assis sous des emblèmes, sous des drapeaux tricolores, arrangés de manière à faire disparaître deux couleurs, que les cocardes mêmes des gardes nationaux aient été arrangées de manière à ce que le rédacteur du journal n'ait vu que du rouge. (Bruit.)

Je déclare que je tiens ces faits pour faux. La peine de la révocation serait trop douce pour les fonctionnaires qui se seraient oubliés à ce point. (Bruit à droite.)

Un gouvernement, en apréciant l'invraisemblance de vos allégations, n'a pas le droit de s'en tenir là : en conseil, nous nous étions déjà occupés de cette affaire, et les ordres les plus sévères étaient partis pour Toulouse.

M. Denjoy vous a donné lecture d'une série d'articles de journaux qui avaient précédé le banquet. La provocation contre l'Assemblée nationale avait été comprise. Nous avons dans notre correspondance officielle des renseignements (Ah! ah!) qui faisaient donner à ce banquet une couleur dangereuse.

Le maire de Toulouse eut la pensée de ne pas laisser exploiter cette grande date du 22 septembre par des intentions coupables.... Ce qu'il faut déplorer, c'est que quelquefois les dates les plus respectées soient exploitées contre nous, contre la République même... M. Roquelaine eut l'idée de diriger lui-même le banquet, où pas un discours ne serait prononcé sans qu'il en eût été pris connaissance.

Nous aurions répondu si nous eussions été consultés par toutes les autorités : la pensée est bonne, mais l'exécution en est dangereuse. Nos renseignements nous faisaient croire que la fête de Toulouse était restée dans les bornes d'une fête patriotique, et que l'esprit public, au lieu d'en être troublé, n'avait eu qu'à gagner au mouvement et à l'enthousiasme de grandes réunions patriotiques, (Rumeurs à droite.)

Quand le gouvernement connaîtra toute la vérité, que l'Assemblée soit tranquille, il fera son devoir. (Assez! assez!)

Je le répète, le gouvernement averti par la rumeur publique, avait pris des mesures, et, dès que la vérité nous sera connue, nous ferons notre devoir.

M. JOLY. Un journal que l'on n'a pas lu, qui n'est pas l'*Emancipation*, mais le *Journal de Toulouse*, un journal appris par cœur et qu'on est venu vous réciter à cette tribune (Cris.), le journal dont on n'a pas contrôlé les faits, faits que je suis chargé de démentir hautement, a été la cause d'une accusation portée contre la population de Toulouse, qui, au nombre de 4 000 personnes, est venue s'asseoir à ce banquet fraternel et patriotique.

Je ne suis pas étonné que l'honorable préopinant n'aime pas les banquets. Nous qui faisons les révolutions, nous sommes pour les banquets. J'ai fait un rapprochement entre le caractère qu'on a voulu assigner entre le banquet de Toulouse et celui d'un certain nombre de représentants qui avait lieu à Paris, à pareil jour.

M. DENJOY. Je conteste le rapprochement. (Bruit.)

M. JOLY. Nous avons été jaloux de constater cette date de l'ère républicaine, à travers les malheurs du pays, de la constater en 1848, comme pour constater que la conquête est impérissable.

On a eu la même pensée à Toulouse, je m'en glorifie pour mes commettants. On a voulu travestir ce banquet en assemblée de fous furieux.

Déjà le ministre a dit que les faits ne sont pas exacts : moi j'ajoute que la passion a été assez aveugle pour venir raconter ici des choses impossibles.

On a dit que le local était couvert d'étoffes rouges. Savez-vous ce que c'était que ce local? C'était en plein air. (Rires.)

On ajoute qu'il aurait été fait une protestation contre l'Assemblée nationale, contre le chef du pouvoir exécutif, contre la République modérée; et cela en présence des fonctionnaires. On ne les a pas énumérés tous : aux côtés du préfet étaient le conseil de préfecture, puis le recteur. On ne les a pas énumérés tous : il y avait le procureur de la République.

VOIX. On l'a dit!

M. JOLY cite de nombreux extraits de la *Gazette du Languedoc* et de la *Gazette de France*, dans lesquels on fait appel à une république avec un chef héréditaire. Il donne aussi lecture d'une lettre de Henri V, qui est souvent interrompue par des marques d'hilarité.

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. Je viens repousser l'accusation de faiblesse dirigée contre le gouvernement. Si le gouvernement eût pensé que la manifestation dût être utile à la République, il n'eût pas défendu au général commandant d'y assister. (Très bien! très bien! à droite.)

Quant aux articles qui ont été cités, ils sont connus, et je dois dire qu'ils ont été presque tous poursuivis. (Ah! ah!) La République, nous le savons, est attaquée de divers côtés, le gouvernement saura la défendre. (Très bien!) On peut se tromper avec de bonnes intentions. Eh bien! cette démonstration est du genre de celles qui ébranlent, et non de celles qui consolident... Elles ne peuvent avoir que de fâcheux résultats. (Oui! oui!) Maintenant l'on doit attendre, pour l'appréciation des faits, que l'administration ait fait connaître les rapports qui lui seront adressés. Quels que soient ces rapports, soyez persuadés que la justice saura faire son devoir. (Très bien! très bien! à droite.)

M. GERMAIN SARRUT. On ne vous a pas dit que le drapeau blanc avait été développé aux portes de Toulouse. (Sensation.) Comment trouve-t-en étonnant qu'en présence des attaques incessantes du parti légitimiste, les républicains actifs de Toulouse aient fait la démonstration qu'on leur reproche? On n'a pas compris à Toulouse que le général Ballon se soit abstenu du banquet, et je ne comprends pas que, lorsqu'il a été demandé conseil à l'autorité supérieure au sujet du banquet, on n'ait pas également tranché la difficulté pour les autres chefs d'administration. L'on parle de poteaux rouges, aurait-on mieux aimé qu'ils fussent verts? On dit aussi que les cocardes tricolores ont disparu. Cela n'est pas, parce que cela ne peut être.

Tout cela prouve que les républicains ne se laisseront pas confisquer la République, et que, si les carlistes redressent leur drapeau blanc, nous ne les craignons pas. (Bravos à gauche.)

M. DE LAMORICIÈRE, ministre de la guerre, répond à M. Sarrut. Le gouvernement a sévi contre le drapeau blanc qui s'est montré aux portes de Toulouse ; il sévira contre le drapeau rouge avec une égale sévérité s'il se montre quelque part.

La République réprimera les efforts de ses ennemis, quel que soit le nom qu'ils mettent en avant.

M. Lamoricière explique ensuite que la demande du général Ballon lui est parvenue par le télégraphe après la fin du conseil des ministres. Il a répondu à cet officier après en avoir référé au général Cavaignac, et n'avait pas à s'occuper des autres administrateurs. Les autres ministres n'ont pas été prévenus.

Du reste, ajoute M. le ministre de la guerre, une dépêche que j'ai reçue dans la journée annonce que les cris dont on se plaint n'ont pas été poussés en présence des autorités. (Agitation.)

VOIX NOMBREUSES. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

Plusieurs membres escaladent la tribune en même temps. Nous remarquons parmi eux MM. Proudhon et Mathieu (de la Drôme). Après un colloque, M. Proudhon cède la tribune à M. Mathieu. Les cris : L'ordre du jour! l'ordre du jour! redoublent avec force.)

M. MATHIEU (de la Drôme). On a parlé dans des termes que je m'abstiens de qualifier d'une manifestation à laquelle j'ai assisté... (Exclamations diverses.)

Je ne m'occupe pas de ce qui s'est passé à Toulouse, mais je m'occupe de ce qui s'est passé au banquet du Châlet... (Bruit.)

Il est de mon devoir de protester contre ce qui a été dit à cet égard. Il y a des expressions malheureuses échappées à M. Denjoy, je ne veux pas les répéter ; il a parlé de la guillotine ; il y a quinze jours à peine, l'Assemblée a été appelée à se prononcer sur le maintien de la guillotine, et le côté de l'Assemblée que l'on appelle la Montagne a voté tout entier contre les hommes de la droite qui en ont voulu le maintien. On nous accuse de communisme, non, nous ne voulons pas de communisme.

L'orateur dit que l'on a fait appel à la conciliation ; pour sa part, il y est tout disposé; mais il regrette que M. Denjoy n'ait pas compris que ses interpellations auraient précisément pour objet d'empêcher cette conciliation que tout le monde doit désirer.

La clôture est prononcée. La chambre passe à l'ordre du jour.

M. GOUCHAUX, ministre des finances. Je viens demander à l'Assemblée de s'occuper le plus tôt possible du projet de décret sur le crédit foncier, qui intéresse à un plus haut point la place de Paris. (Oui! oui!) Je demande à l'Assemblée de le porter à son ordre du jour de lundi. (Appuyé! appuyé!)

Après une discussion de peu d'intérêt, l'Assemblée décide qu'elle consacrera les séances de lundi et de mardi à la discussion du projet de décret sur l'enseignement agricole.

UN MEMBRE au nom du comité de la marine dépose le rapport du comité sur le projet de décret relatif à un crédit supplémentaire de 1 552 000 fr. pour le service de la marine pendant l'exercice 1847, il demande, attendu l'urgence, la discussion immédiate de ce projet.

L'Assemblée déclare l'urgence et adopte sans discussion ce projet de décret.

M. RECURT, ministre du commerce et des travaux publics, présente trois projets de décret. Le premier, portant demande d'un crédit de deux millions pour les routes nationales; le second, portant demande d'un crédit de un million, pour les travaux à la Marne ; et le troisième, portant demande d'un crédit de 1 890 000 fr. pour l'entretien des palais nationaux.

M. CRÉMIEUX dépose sur le bureau le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de décret relatif à l'indemnité à accorder aux colons, par suite de l'affranchissement des esclaves.

M. TARRIEN dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de décret sur l'impôt mobilier. La commission propose d'assujettir, à partir du 1er janvier 1848, à un impôt fixe de 3 0/0 tous les revenus de quelque nature que ce soit, tels que les bénéfices du commerce et de l'industrie, des offices ministériels, les pensions et retraites, les actions industrielles, rentes, etc. Sont exceptés les produits agricoles, les salaires des ouvriers et les revenus ne s'élevant qu'à 400, 600 et 800 fr., selon les localités. La répartition sera faite par une commission réunie au chef-lieu de canton.

Ces projets de décrets et rapports seront imprimés et distribués.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret sur l'enseignement agricole ; mais l'Assemblée paraît fatiguée des émotions de la séance; les bancs se dégarnissent d'une manière sensible, et des conversations diverses s'établissent sur tous les bancs.

La discussion s'ouvre sur l'article 1er du projet, qui statue que l'enseignement professionnel de l'agriculture se divise en trois degrés, et comprend au premier degré les fermes-écoles, au second degré les écoles régionales d'agriculture, et au troisième degré une institution nationale agronomique.

M. PERSON combat l'esprit de routine, et s'attache à démontrer que les sociétés d'agriculture sont composées de savants et non d'agriculteurs, ce qui fait que la France, en fait d'agriculture, est devancée par tous les autres peuples de l'Europe.

M. LAUSSAT prétend que ce n'est pas en faisant asseoir des cultivateurs quatre heures par jour, sur les bancs des écoles agricoles, qu'on leur apprendra plus qu'ils n'en apprendraient en tenant le manche de leur charrue.

L'orateur dit que jusqu'ici les établissements agricoles que l'on a voulu faire ont toujours été en perte ; il en sera de même encore si l'on veut continuer à faire des fermes-écoles ; et cependant, si ces établissements n'ont pas prospéré, la faute n'en est pas à leurs administrateurs. M. Mathieu de Dombasle, par exemple, ne peut pas être accusé d'incapacité ; mais cet insuccès vient de ce qu'en agriculture il faut du positif et non de l'idéal.

M. DE PANAT dépose sur le bureau le rapport du comité chargé d'examiner le projet de décret relatif à un prêt à faire à la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen.

M. MORHÉRY prononce, en faveur du projet de loi sur l'enseignement agricole, un discours que la voix faible de l'orateur et le bruit des conversations particulières ne nous permettent pas de saisir.

L'Assemblée n'étant plus en nombre, la séance est levée.

Lundi à midi séance publique.

Interpellations sur l'Italie.—Suite de la discussion du projet de décret sur l'enseignement agricole.

Comité de l'Assemblée. — Question du reboisement. (Suite.)

Les quatre comités principalement chargés de la proposition Dufournel, relative au *reboisement*, ont continué leur travail aujourd'hui sur cette importante question.

Après une assez longue discussion, deux articles du projet faisant suite à ceux adoptés dans la séance d'hier, ont été votés : l'article 6 concernant les établissements publics et les communes a donné lieu à plusieurs amendements ou articles additionnels présentés par MM. Favard, Durand-Savoyat, Drapier, Leblond, et renvoyés à la commission.

Ces articles ou amendements demandaient, les uns, une indemnité pour les fermiers des établissements publics ou des communes qui seraient dépossédés par le fait du décret sur le reboisement ; les autres, l'attribution à la commune qui voudrait reboiser, de la totalité des dépenses, etc.

Au nombre des orateurs qui ont parlé hier et ont encore été entendus aujourd'hui, il faut ajouter les représentants Chevalier, Chatenay, Tanchard, Tossel, Havin, Richard Joly, etc.

La séance sera reprise lundi à la même heure.

— La proposition de M. Martin-Rey concernant la naturalisation de la légion étrangère, a été développée par son auteur au sein du comité de justice. Cette proposition, telle que M. Martin-Rey a cru devoir l'a-

mander, est de la compétence du comité de la guerre. En conséquence, il sera fait sur le bureau de l'Assemblée un nouveau dépôt de la proposition, et M. Martin-Rey en demandera le double renvoi aux deux comités compétents. Le comité de justice a exprimé des sentiments sympathiques et favorables à la cause de la légion étrangère.

Avis aux familles des transportés.

Il y a des escroqueries de tous les genres, mais on ne saurait en imaginer une plus infâme que celle qui s'exerce en ce moment à Paris. Des individus se présentent chez les parents des transportés, et sous prétexte de démarches à faire pour obtenir la mise en liberté des proscrits, soutirent de l'argent à leurs malheureuses familles. Les personnes auprès desquelles des tentatives de ce genre sont faites peuvent hardiment considérer comme voleurs de l'espèce la plus ignoble les auteurs de ces propositions et les livrer immédiatement à la police.

La sous-commission chargée d'étudier la proposition de M. Depasse sur les salles d'asile à créer dans le département de la Seine, aux frais de l'Etat, s'est réunie hier matin. L'auteur de la proposition a donné dans le comité, des détails pleins d'intérêt sur les établissements créés en Bretagne.

La commission a semblé d'avis que l'Etat ne devait pas intervenir ici, et que cette dépense était purement municipale.

M. Waldeck-Rousseau a pensé qu'il était convenable de généraliser l'institution des salles d'asile, d'admettre toutes les villes à profiter de leurs bienfaits. Il a insisté pour que M. Depasse élargît son idée et la développât dans le sens qu'il indique.

M. Waldeck-Rousseau a été nommé président et M. de Tillancourt vice-président.

On nous communique la note suivante :

Un comité vient de se constituer pour recevoir et distribuer des secours en nature ou en argent aux familles des déportés.

Les offrandes seront reçues rue Montmartre, 154, et au siége du comité, rue Montorgueil, 32. Il engage les citoyens de bonne volonté à venir l'aider pour la distribution des secours et les informations à prendre sur les pauvres familles.

En présence de la misère affreuse qui ronge la classe laborieuse et surtout ces malheureuses familles qui ont perdu leur père et leur appui, tombés victimes de la guerre civile, ou qui gémissent aujourd'hui loin de leur famille.

Au nom de l'humanité, nous faisons appel à tous pour des femmes et des enfants mourant de faim! Qui pourrait donc nous refuser son concours?

Que le riche donne de son superflu, que le pauvre apporte son obole, et ces malheureuses femmes, entourées d'enfants amaigris par la faim et leur demandant du pain, pourront être consolées!

Oh! nous sommes bien certains que nous serons entendus des femmes de toutes les classes, dont le cœur est sensible à toutes les misères, à toutes les infortunes.

BILLOT, président, rue du Mail, 25; QUERAS, rue Barre-du-Bec, 8; DELBROUCK, rue Barre-du-Bec, 15; HISAY, rue du Plâtre, 9; MERLIEUX, LEFÈVRE, CLÉMENT.

Monsieur le rédacteur,

L'espace nécessairement restreint que vous avez donné au compte-rendu du procès qui m'a été intenté pour retard dans le versement du cautionnement du journal, a entraîné une inexactitude qui alarme quelques-uns de mes abonnés.

Soyez assez bon pour ajouter que le journal n'a paru qu'un jour sans cautionnement, et qu'il est en règle depuis le lendemain de la citation.

Je suis, Monsieur, avec une parfaite considération, votre serviteur,

A. KARR.

FAITS DIVERS.

Le banquet de la barrière du Maine, dont on s'était efforcé d'obtenir la suppression du ministère, s'est passé dans le plus grand ordre et beaucoup de calme.

— Les candidats élus pour représenter la population de Cayenne à l'Assemblée nationale, sont MM. Vidal de Lingendes, procureur-général, et Jouannet, président de la cour d'appel de la Martinique.

M. Jouannet appartient à la classe de couleur.

— Depuis son installation par M. le ministre de la guerre, le 23 septembre, la commission des colonies agricoles de l'Algérie a tenu deux séances, le 25 et le 27. Dans la dernière, elle a reçu communication du projet de règlement.

Des registres ont été ouverts dans les mairies de Paris et de la banlieue pour recevoir les inscriptions des citoyens susceptibles d'être admis parmi les 12,000 colons qui, d'après le décret de l'Assemblée nationale, doivent être établis dans l'Algérie en 1848. Le nombre des inscriptions, dans les deux journées du 25 et du 26 septembre, ayant dépassé six mille, la commission, afin de répondre à l'empressement des travailleurs qui se présentent en foule, s'est constituée en permanence. Ses membres siégeront, à tour de rôle, au lieu de ses réunions, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, et depuis sept heures et demie du soir jusqu'à onze heures. Le dépouillement des dossiers a commencé dès hier et sera continué sans interruption.

De son côté, M. le ministre de la guerre a passé les marchés pour le transport des colons de Paris aux ports de l'embarquement.

Grâce à l'activité de la commission et de l'administration de la guerre, le premier convoi, selon toute probabilité, partira du 5 au 8 octobre. (*Moniteur.*)

— Par un arrêté du président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 28 de ce mois, M. l'abbé Morrieu, vicaire-général du diocèse de Digne, a été nommé évêque du même diocèse, en remplacement de M. Sibour, promu à l'archevêché de Paris.

— L'*Etoile de la France* annonce que, sur le refus persistant de M. de Genoude de ne payer aucune contribution jusqu'à ce que le chef du gouvernement ait été nommé ou reconnu par la nation convoquée tout entière à cet effet, un huissier de Provins a fait de nouveau la saisie de tous les meubles et objets mobiliers garnissant le château du Plessis.

— Trois représentants viennent de mourir : MM. Auberthier (du Rhône), d'Aragon (de Tarn-et-Garonne), et Durand (du Calvados). Quatre autres vacances vont avoir lieu par suite de l'option de M. Louis-Napoléon pour un des départements qui l'ont nommé. C'est donc sept nominations nouvelles qui vont être à faire.

— Un arrêté du pouvoir exécutif, qui a paru dans le *Moniteur*, contient quarante-et-une nominations dans la Légion-d'Honneur au profit de la garde nationale des départements.

— Aujourd'hui ont commencé, devant le deuxième conseil de guerre, les débats de l'affaire relative à la mort du chef de bataillon Masson, tué devant la barricade de la rue Saint-Severin.

Les accusés sont au nombre de cinq.

La lecture des pièces a rempli une partie de l'audience, et plusieurs témoins ont été entendus.

— La garde mobile de Lyon est définitivement dissoute; un mois de solde a été accordé aux hommes de tout grade qui en faisaient partie. Un certain nombre de soldats de la mobile se sont enrôlés dans les régiments en garnison à Lyon.

— Les anciens appartements de l'ex-reine Marie-Amélie, aux Tuileries, viennent d'être convertis en caserne d'infanterie, ainsi que l'ancien salon des aides-de-camp.

— Le *Journal de Constantinople* publie les nouvelles suivantes :

« On nous écrit de Yassy que les troupes russes continuent à se renforcer en Moldavie, et qu'elles font de grands approvisionnements.

» Les mêmes lettres nous annoncent qu'un général russe, commandant un corps de ces troupes, s'est suicidé en se tirant au cœur un coup de pistolet. On ignore la cause de ce suicide.

» On nous écrit d'Odessa, en date du 11 septembre, que l'autorité maritime de cette ville a reçu de Saint-Pétersbourg l'ordre de tenir l'escadre prêt à prendre la mer.

» Nous avons appris par la même voie que le cabinet de Saint-Pétersbourg a envoyé les instructions nécessaires à sa légation de Paris pour la reconnaissance de la République Française. »

— Le tribunal correctionnel de Lyon vient de juger un certain nombre d'individus poursuivis à la suite des troubles qui éclatèrent à Givors, le 18 juin dernier, à l'occasion des élections de la garde nationale. Les montagnards de Givors, mécontents des nominations qui étaient sorties du scrutin, se portèrent à de coupables excès. Un adjudant-major fut séquestré. Voulant délivrer cet officier, une trentaine de gardes nationaux se réunirent chez le sieur Bonnand, capitaine des pompiers; mais les montagnards arrivèrent en armes.

La mêlée s'engagea et plusieurs gardes furent blessés. Maîtres du champ de bataille, les montagnards se saisirent du sieur Bonnand et le conduisirent à un poste dont ils s'étaient emparés. Ils ne le relâchèrent que sur les représentations énergiques du maire et de l'adjoint. A raison de ces faits, les sieurs Gayet, Augier, Bois, Dumaine, Clavière, Revoil, Trailhoux, Trailon, Targe et Bellin ont comparu devant la police correctionnelle sous la prévention de coups et blessures et de séquestration de personne.

Gayet et Bois ont été condamnés à un an de prison; Dumaine, Clavière, Augier, Revoil, Trailhoux à quinze jours; Trailon, Targe et Bellin à six jours de la même peine.

— Il y a quelques jours à peine, nous signalions à l'autorité le dangereux état d'insécurité de cette partie de la route de Marseille à Martigues, qui traverse le vallon de l'Assassin. Nous ne pensions pas qu'un nouveau fait viendrait si peu d'intervalle donner plus d'autorité à notre réclamation.

Hier, dans la soirée, quatre voyageurs pédestres ont été brusquement assaillis, à un détour de ce vallon, par quatre bandits armés qui les ont dépouillés en un clin d'œil des valeurs dont ils étaient porteurs. Tout annonce que ces individus, dont la mine et le costume n'avaient rien de rassurant, sont des étrangers employés au canal. Ces malfaiteurs ont, sans doute, déserté leurs travaux pour se livrer à une industrie plus fructueuse et qui tend chaque jour à prendre de nouveaux développements, grâce à l'impunité que l'absence de toute force publique paraît leur assurer indéfiniment. (*Nouvelliste.*)

DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE EN ANGLETERRE ET EN AMÉRIQUE. — Une compagnie télégraphique s'est établie à Londres en juin 1846. En moins d'une année, elle a appliqué son système sur une longueur de chemin de fer égale à 1 200 milles anglais, de manière à réaliser une ligne télégraphique complète de Londres à Edimbourg et Dalkeith.

De Nine Elms, à travers le pont de Waterloo, jusqu'au Strand, les fils sont renfermés dans des tubes isolants enfermés eux-mêmes dans des tubes de verre; il en est de même du Strand à l'Amirauté, de sorte que l'Amirauté est maintenant en communication télégraphique complète avec Gosport.

Quant aux frais d'établissement, ils dépendent du nombre des fils, du poids des timbres; ils varient de 80 à 250 livres sterling par mille anglais.

De juin 1846 au 29 mai 1847, la compagnie a établi 254 stations de télégraphe électrique, avec 228 appareils à aiguille double, 61 appareils à aiguille simple, 355 timbres ou cloches, sur une longueur de 1 200 milles; elle a employé 6 017 milles de fil de fer, pesant 309 tonneaux. Le capital de cette compagnie constituée par acte du parlement est de 600 000 livres sterling, divisé en 6 000 actions de 100 livres chacune; elle est autorisée à transmettre les dépêches qui lui sont apportées par les particuliers, sans faveur ou exception de personne, et au prix fixé par elle. Les dépêches demandées par le gouvernement doivent toujours avoir la préférence; elles doivent être expédiées sur le champ, d'après un tarif convenu entre la compagnie et le comité des lords du conseil privé.

Demain dimanche aura lieu, à l'Elysée-National, le troisième et dernier grand Festival donné au bénéfice de la caisse de secours des artistes musiciens. L'immense succès qu'ont obtenu les deux premiers, le soin que l'on a mis à la composition du nouveau programme, le concours de l'Orphéon, dirigé par M. Hubert, et nos meilleurs musiciens des régiments de la garnison de Paris, tout fait espérer que cette fête musicale sera une des plus belles qu'on ait vues en ce genre.

Les admirables jardins de ce palais seront ouverts depuis midi jusqu'à six heures, et les musiques militaires feront entendre alternativement, avant et après le concert, des marches, pas redoublés, valses, airs nationaux, morceaux d'opéras, etc. — Prix d'entrée : 1 fr.

L'un des principaux attraits de la fête sera le plaisir de parcourir le jardin d'un magnifique palais devenu historique par le séjour de plusieurs princes et rois : Murat, roi de Naples; l'impératrice Joséphine, l'empereur Napoléon, et, dans ces derniers temps, d'Ibrahim, pacha d'Egypte, et du bey de Tunis.

Dimanche, 1er octobre, le docteur Dechenaux commencera un cours d'analogie appliquée à la botanique, dans une salle de l'Ecole communale, rue des Grands Augustins, à midi.

PETITE CORRESPONDANCE.

A un voyageur. — De pareilles marques de sympathie nous donneraient du courage si nous pouvions en manquer. — Merci! — Mais vous ne nous refuserez pas le plaisir de savoir qui vous êtes; c'est un droit que nous acquerrons en acceptant votre envoi pour la cause.

Tonneins.—M. B.— Reçu les 71.90. — Merci à vous deux. — Oui, les cris de colère sont des cris de détresse. — Mieux qu'espoir aujourd'hui, certitude.

Châlons-s.-Marne.—M. P. R.—Reçu les 88.15.—Cordial accueil à tous.— Nous prenons bonne note. — La remise d'août ne nous a pas été encore faite.

Lezoux.—M. M.—Comme vous, nous avons pleine confiance.—Reçu les 80.

Issoudun.—M. C.— Reçu les 117. — Laissons le passé, regardons toujours en avant et comptons sur le réveil général.

Rue.—M. G.—Reçu les 50.45.— Merci.—Nous expédions.

Villers-St-C.—M. M.—Nous avons pleine confiance. — Comptez votre ab. au 30 novembre.—Nous continuerons.

Rambouillet. — M. C. R. — Vous recevrez le quot. — Oui, c'est bien une question de ténèbres à dissiper, et c'est le flambeau qu'il faut, non la torche.

Périgueux.—M. L. — C'est 85.10 et 16, dont total 33: — Nous nous avisons du sort des mand.

Rouen.—M. D.—Reçu les 50.—Remerciem. cord.

Rochebelle.—M. M.—Les frais de petits mandats sur petites localités sont trop élevés.

Warmeriville. — M. L. M. — Pourquoi ne pas reproduire la demande? Reçu. Merci.

St-Martin-de-Ré.—M. T.—Reçu les 10.— Merci.— L'obs. est prise en consid.

Alger.—M. M.—Nous prenons bonne note.—Vous ne réfléchissez pas à la multiplicité des frais par envois successifs et minimes.

Munster.—M. R.—Reçu les 20. — Merci à vous et à M. G. — Votre ceh. est au 15 décembre.

Caouet.—M. R.—Votre exactit. est connue et appréciée.—Reçu les 50. Merci.

Orléansville. — M. R. — Pure question d'espace. — L'art. est fait et ne tardera plus.

Marck.—M. K.—Reçu les 150.—Merci aux amis du H. et du B.—Vos observ. sont justes, et auj. nous sommes d'accord.

Strasbourg.—M. S.—Reçu les 357.55.—Nous vous accuserons la conformité.— Remerciements.

Guérel.—M. A.—Reçu les 12.—Nous apprécions les motifs. — M. D. L. à Châtelus.

Thann.—M. J.—Reçu les 200.—Nous servons M. F.—Merci.

Toulon.—M. P.—Reçu les 200. — Nous faisons rectif. aux 5 journ. — Compliments à tous. Nous tenons compte des résult. à qui de droit. — Persévérance! le triomphe est proche.

Saint-Gaudens. — M. L. fait le nécessaire pour le J. du Ch. cont. 90. Resté 20 pour suppl. de H.

Nantes.—M. R.—Ab. 155.50 net. Livres 5. net. Reste à votre crédit 21.50 sur votre remise de 180.

Lyon. — Mme Ph. — Reçu les 100.

Menneton-Salon. — M. L. — M. Ch. nous règle votre ab. jusqu'à fin mars p.

Gannat.—M. R. — Nous payons 7 pour votre ab. au *Franc-Maçon* et nous en débitons votre compte.

A Lyon.—M. N. d'Ambert. — Pardon et mille fois pardon. Lettre au bureau restant pour les amis B. et C. — D. L.

Vaucluse. — M. M. C. — Nous ne voyons pas moyen d'aborder, à notre grand regret.

Bourse du 30 septembre.

On entre en liquidation aussitôt après la reprise des primes, laquelle se fait en baisse, à 2 heures, à 68 50. Presque toutes les primes sont abandonnées, après quoi la rente 5 0/0 remonte à 68 90, mais elle retombe bientôt et ferme comme hier à 68 50. Cette dernière baisse est motivée par les discussions violentes qui ont eu lieu à l'Assemblée nationale. Le trois, qui était à 44 25, finit à 44. La Banque de France, de 1550, tombe à 1520 et se relève à 1540. L'emprunt fait 68 75.

Les chemins de fer varient peu. Orléans fait 650; Avignon-Marseille, 492 50; le Nord, 373 75. Le marché est lourd à la coulisse à quatre heures.

RENTES FIN COURANT	Prec clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 75	44 20	43 90	44 20
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	68 75
Cinq 0/0	69 50	68 90	68 25	68 50

30 septembre. — AU COMPTANT — COURS DE CLOTURE

3 0/0 j. du 22 juin	44 25 ..	4 Canaux avec prime	870	..
— Emprunt 1847-1848	69	Cin Maberly	...	..
5 0/0 j. du 22 mars	68 50 ..	Caisse hypothécaire	...	..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	...	..
4 0/0 j. du 22 septembre	55	Espagne, dette active	28	75
Actions de la banque	1540	— dette passive	.	..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	..	..
Récép. Rothschild	80 ..	Emprunt portugais 5 0/0	..	..
3 0/0 de l'Etat romain	65 25	— — 3 0/0	..	..
5 0/0 belge 1840	78 75	2 1/2 hollandais	..	..
— — 1842	79 ..	Zinc V. Montagne	2250	..
4 1/2	72 50	H. de la Grand Combe	...	..
— Banque 1835	... ..	Emprunt du Piémont	880	..
Obligations de la Ville	1140 ..	Lots d'Autriche	...	..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT	Hier	Auj.	AU COMPTANT	Hier	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	375 ..	376 25
Versailles, rive droite	... ..	... ..	Du Nord	373 75	373 75
— rive gauche	401 25	400 ..	De Paris à Strasbourg	342 50	340 ..
Paris à Orléans	650 ..	650 ..	Tours à Nantes	326 25	325 ..
Paris à Rouen	400 ..	400 ..	Paris à Lyon	362 50	361 25
Rouen au Havre	490 ..	492 50	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	493 75	... ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	85 ..	85 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	.. ..	212 50	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	150 ..			

L'un des gérants : L. CANTAGREL.

Spectacles du 1er octobre.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — L'Aventurière.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Maître de Chapelle, Il signor Pascarello, le Muletier.

ODÉON. — Le Deuil, le 24 Février, les Deux Chemins, le Barbier de Séville.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Angèle, Charles VII.

GYMNASE. — La Comtesse de Sennecey, Histoire de Rire, un Monsieur et une Dame, Passé Minuit.

VAUDEVILLE. — L'Avenir dans le passé, le Chemin de traverse.

VARIÉTÉS. — Les Premières Coquetteries, les Chansons, le Muet d'Ingouville, intermède, la Maison en Loterie.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Camp de Saint-Maur, le Mobilier de Rosine, Père et Portier, un Voyage sentimental.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Représentation extraordinaire.

GAITÉ. — La Taverne du Diable, le Pacte.

AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Moine au Diable.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.

FOLIES. — La Fille de l'air, Se rurier, Lunettes.

DÉLASSEMENTS. — Miel et Vinaigre, l'Impératrice de la Chine, les Mémoires du Diable, le Débutant, un Voyage en Icarie.

THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Les Dragons, le Huit, Vin de la Courtille, Chevalier.

CONTE. — Un Pari, Marquis et Marquise, la Leçon de Solfége, Michel Cervantès, la Quêteuse, Deux Pourquoi? Claude.

CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Représentation extraordinaire.

HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Char du Soleil.

CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.

THÉATRE-SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.

CHATEAU DES FLEURS. — Tous les jours, de 2 à 6 h., promenades, jeux de toute espèce. — Prix : 1 fr.

DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle). — Vue de Chine, Eglise Saint-Marc.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 166. ÉDITION DU MATIN. Lundi 2 Octobre 1848.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS. . . Un an, 24 f., 6 mois, 12 f., 3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ETR. — 32 — 17 — 9
PAYS à surtaxe. — 50 — 26 — 14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI
PARIS, DÉP. ET ETR. 10 — 5 — 3
PAYS à surtaxe. 14 — 7 — 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les documents adressés au Journal ne sont pas rendus.

PARIS, 1er OCTOBRE.

Enseignement agricole.

Le parti des rétrogrades a fait hier encore une campagne contre démocratie. Après la sortie de M. Denjoy, M. Luneau est venu de nouveau proposer l'ajournement indéfini du projet de loi sur l'enseignement agricole. Il faut que les réactionnaires espèrent beaucoup de bien de ce projet, puisqu'ils le combattent avec une telle persévérance !

Malgré tant de mauvais vouloir, le projet de loi a été repris vers la fin de la séance. La discussion s'est engagée sur l'article premier. Trois orateurs seulement ont été entendus : M. Person, de Laussat et Morhery. Deux de ces orateurs, MM. Person et Morhery, se sont montrés favorables au projet ; M. de Laussat seul a fait quelques objections que nous allons examiner.

M. de Laussat approuve les fermes-écoles en principe ; mais ce qu'il critique, c'est leur programme. Il ne comprend pas que les élèves doivent étudier et la comptabilité et la médecine vétérinaire.

En ce qui concerne la comptabilité, il soutient que cette science pourrait être apprise avec autant de fruit dans les écoles primaires que dans les fermes-écoles.

La réponse à cette objection est facile. Vous dites que la comptabilité agricole est de peu d'importance pour le cultivateur ; nous soutenons, nous, qu'elle est à l'agriculture ce que la tenue des livres est au commerce. Aujourd'hui, bien peu de propriétaires peuvent se rendre compte du prix de revient des choses qu'ils produisent. L'éleveur, qui, sur le marché de Poissy, vend son veau 1 f. 20 le kilogramme, connaît-il au juste ce que lui coûte ce même kilogramme ? Non. A quelques rares exceptions près, le propriétaire échange ses produits contre de l'argent, sans savoir s'il perd ou s'il gagne. Eh bien ! la comptabilité agricole seule peut éclairer le propriétaire et lui permettre d'établir d'une manière certaine les prix de revient.

Mais, dit M. de Laussat, on pourrait apprendre la comptabilité dans les écoles primaires. Nous répondons, nous, à M. de Laussat, pour que cette science soit profitable, il faut qu'elle soit appliquée sur un domaine. Étudiée au point de vue purement théorique, la comptabilité ne serait d'aucun secours.

M. de Laussat critique ensuite l'enseignement vétérinaire. Il reproche au projet de vouloir faire de chaque élève des fermes-écoles, autant de médecins capables de traiter le bétail. Mais il n'en est rien. M. de Laussat n'a pas compris l'esprit du projet. Il ne s'agit pas pour les élèves de devenir médecins vétérinaires ; ce que l'on veut c'est leur donner des connaissances telles qu'ils puissent améliorer nos races de bestiaux par une bonne hygiène et par des croisements judicieux.

Passant aux écoles régionales, M. de Laussat les critique au point de vue des expériences qui doivent y être faites. Comme l'agriculture varie dans chaque canton, dans chaque commune, il pense que, pour être utile, les expériences devraient être faites dans chaque commune.

Il y a dans cette manière de raisonner beaucoup d'exagération. Les expériences qui sont pratiquées dans les écoles régionales porteront sur des faits généraux et non sur des faits particuliers. Lorsqu'il s'agira d'introduire une culture nouvelle dans une région, de croiser deux races, de domestiquer ou d'acclimater des animaux inconnus, ce sera à l'école régionale qu'on aura recours. Quant aux expériences propres à chaque localité, il va de soi qu'elles ne pourront être faites que par les propriétaires eux-mêmes. C'est pour cela qu'il importe de les instruire.

Arrivant à l'institut de Versailles, M. de Laussat lui reproche de vouloir trop centraliser toutes les branches d'enseignement qui sont du domaine de l'économie rurale. Ainsi, il ne voudrait pas que Versailles renfermât à la fois une école d'horticulture, une école de sylviculture, une école vétérinaire, une école de sériciculture, un haras, une bergerie, une vacherie, etc. Il préférerait qu'on n'y fît que de l'agriculture proprement dite.

Nous n'approuvons point cette manière de voir quant à nous. La concentration de ces divers enseignements fera de l'institut de Versailles un établissement unique en Europe. Il sera bien supérieur à l'institut de Hohenheim, où il existe une ferme-école pour les praticiens, une école supérieure pour les agronomes, et une école forestière ; bien supérieur à l'académie de Tharant (Saxe), composée de deux sections, l'une agricole et l'autre forestière ; bien supérieur aux instituts de Mœgelin et de Schleissheim, qui ne valent pas mieux que nos instituts de Grignon et de Grandjouan. Félicitons donc M. Tourret d'avoir conçu un établissement où toutes les branches de l'économie rurale seront enseignées, où toutes les expériences seront faites par des hommes habiles.

Demain, la discussion doit continuer. A l'ouverture de la séance, M. Buffet, qui s'est inscrit contre, doit prendre la parole. M. Buffet est un avocat de Mirecourt, qui est arrivé à l'Assemblée nationale en passant par son comice agricole et par le congrès central d'agriculture. Si M. Buffet est quelque chose, c'est donc aux agriculteurs qu'il le doit ; comment, après cela, comprendre que cet honorable avocat se soit fait inscrire contre le projet ? Ah ! pourquoi l'agriculture ouvre-t-elle si facilement sa porte aux avocats !

La réaction blasphème !

Le parti réactionnaire, qui a soin d'entretenir l'irritation dans les esprits et d'entraver le retour de la confiance en excitant des luttes au sein de l'Assemblée nationale et en bravant impudemment la révolution de Février, n'avait pas réussi encore à provoquer des tempêtes aussi violentes que celle d'hier. Les lauriers de M. Denjoy empêcheront de dormir ses rivaux.

Mais aussi le citoyen Denjoy est sorti de la route battue. D'autres avant lui avaient provoqué l'indignation des républicains sincères en attaquant la démocratie ou le socialisme, qui est la démocratie réalisée ; M. Denjoy est remonté plus haut dans ses défis : c'est à la source sacrée de tous les principes émancipateurs, c'est au christianisme qu'il n'a pas craint d'adresser ses accusations, nous pourrions dire ses blasphèmes.

Lorsque Jésus-Christ sur la montagne parla pour la première fois au peuple assemblé, il enseigna aux prolétaires, à tous les opprimés cette prière sublime : *Notre père qui êtes aux cieux, — que votre règne arrive, — que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel, — ne nous laissez pas succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal. — Que votre règne arrive !* Ou cette phrase est menteuse comme une charte ou elle veut dire : Vienne le règne de la vérité, de la liberté et de la justice ! — *Que votre volonté soit faite sur la terre !* c'est-à-dire : Périssent l'erreur, la misère, l'oppression, l'exploitation de l'homme par l'homme ; viennent la fraternité, la solidarité, l'association, l'harmonie ! — *Ne nous laissez pas succomber à la tentation !* c'est-à-dire : Loin de nous l'indigence qui pousse au vol, à la prostitution, à la guerre civile ! — *Délivrez-nous du mal !* oui, délivrez-nous du travail répugnant, insalubre, mal rétribué, mal garanti ; aidez-nous à sortir des limbes sociales, pour entrer dans une société plus conforme à la dignité humaine comme à la bonté de la providence.

Un homme de cœur, le citoyen Vautier, ingénieur des ponts-et-chaussées, a répété les enseignements du Christ, au banquet républicain de Bourges. Voici dans toute son intégrité le toast prononcé par lui sous l'inspiration de l'oraison dominicale, sous l'inspiration du principe chrétien, généreusement interprété par la science sociale :

Au travail ! aux travailleurs !

Au travail, dont tous ici vous êtes les enfants, dévoués et les nobles représentants !

Au travail, inviolable propriété de l'homme, droit sacré dont la République organisera l'usage, malgré les paroles des froids rhéteurs dont le cœur n'a jamais vibré au doux mot de Fraternité !

Au travail matériel, qui couvre la terre de moissons, qui embellit le domaine de l'homme et lui procure l'aliment de ses nombreux besoins !

Au travail de l'intelligence, qui pétrit la matière, l'anime de son souffle, et va chaque jour affranchissant le corps des œuvres pénibles et répugnantes !

Au travail des âmes dévouées qui, à travers les racines de l'ignorance et les embûches de la mauvaise foi, sèment dans le monde des germes d'avenir et assurent la fin prochaine de l'exploitation de l'homme par l'homme !

Au travail, qui élève le cœur et ennoblit l'âme !

Au travail, que des doctrines mal comprises imposent à l'homme comme châtiment, mais qui perdra bientôt cet odieux caractère, quand la République aura réalisé son divin symbole, et que, suivant la parole du Christ, notre maître, l'homme aura trouvé le royaume de Dieu et sa justice !

Voilà le toast que le citoyen Denjoy a eu le courage de dénoncer à l'Assemblée nationale, en demandant quelles mesures de rigueur l'autorité avait prises contre le fonctionnaire qui le prononça.

La réaction en est arrivée à l'impiété, au blasphème, au délire, à cet égarement qui annonce la chute de tous les pouvoirs. Comme Louis-Philippe, elle se trouve en présence de banquets populaires, multipliés partout, sans comprendre que son heure est venue ; comme Louis-Philippe, s'imaginant que la *réforme* était un vain mot, parce que sa majorité satisfaite n'en voulait pas, elle s'imagine qu'elle a pu détruire par un vote la puissance et l'avenir de ces formules : *Droit au travail, Organisation du travail !* Démocrates socialistes, contenez une indignation légitime ; vos adversaires périssent par leur aveuglement et leurs excès ; le droit et les idées sont pour vous, la violence vous est inutile !...

Un petit journal réactionnaire et fort peu intelligent croit nous faire pièce en publiant ce passage du *manifeste de l'Ecole sociétaire*, signé Victor Considerant :

N'est-il pas évident que les gouvernements, débordés par l'esprit révolutionnaire, s'épuisent en efforts impuissants pour combattre cet esprit qui dirige contre eux l'arme très dangereuse de ses déclamations aussi vagues qu'irritantes sur la liberté, les droits du peuple, la réforme sociale et le progrès ? Eh bien ! les gouvernements peuvent, dès aujourd'hui, confondre publiquement toutes les doctrines subversives, et les anéantir sous l'AVEU FORCÉ de leur propre *vacuité*, de leur propre *fausseté* ; et cela, purement et simplement, EN LES SOMMANT de produire leurs prétendues théories de réforme sociale et de Progrès, et spécialement leurs plans d'organisation, susceptibles d'être mis à l'épreuve locale devant la société, et de provoquer l'imitation spontanée dans l'humanité.

Nous n'ajouterons rien à cette citation, dont nous acceptons tous les termes, si ce n'est que l'Assemblée nationale s'est refusée jusqu'à ce jour à l'exposition de la théorie phalanstérienne dans des conditions sérieuses, et ne lui a pas, que nous sachions, fourni aucun moyen d'épreuve locale.

Le journal la *République* signale d'étranges paroles prononcées devant les conseils de guerre par des officiers d'état-major investis des fonctions du ministère public. Ces paroles prouvent que la portée démocratique de la Révolution de Février est encore bien mal comprise par ceux-là mêmes qui sont chargés du soin de défendre la République :

C'est ainsi que, dans le procès d'un officier de la garde nationale, accusé de juin, qui avait combattu au Château-d'Eau en février, l'organe du ministère public s'écriait : « Vous n'avez pas éprouvé de résistance alors ; vous n'avez vaincu personne. La troupe de ligne ne demandait qu'à donner ; on l'a contenue, empêchée ; sans cela, Dieu sait comme vous auriez été traités ! Ne vous targuez donc pas de votre victoire de février ; l'armée n'a pas combattu, et il n'y a pas de triomphe là où il n'y a eu que surprise. »

Dans un plus récent procès, celui du pharmacien Ansart, de Belleville, des paroles plus graves, paroles qu'a du reste relevées avec une énergique indignation le représentant du peuple Germain Sarrut, étaient encore prononcées par un commissaire rapporteur. Un témoin avait dit qu'Ansart, au mois de février dernier, avait fabriqué de la poudre et l'avait donnée aux gardes nationaux de Belleville qui marchaient sur les Tuileries.

Ansart, pour ce fait, était aussi coupable en février qu'en juin, disait le commissaire rapporteur (après avoir épuisé toute son éloquence à établir que les insurgés de juin étaient *des lâches*). Il était aussi coupable en février qu'en juin. Seulement, la réussite, le succès de l'insurrection de cette époque a empêché que des poursuites fussent exercées contre lui ; mais aujourd'hui nous le reprenons, et nous lui demandons compte de la fabrication coupable de poudre à laquelle il s'est livré.

Ces paroles malheureuses ont été relevées par M. Germain Sarrut, défenseur d'Ansart, avec une chaleur et une indignation réprobatrices auxquelles l'auditoire, à défaut du conseil, a paru s'associer sympathiquement.

Situation de la France dans le cas d'une guerre européenne.

Le *National* publie ce matin un article pour prouver que la France se trouve dans une meilleure condition pour entreprendre une guerre qu'aucune autre nation de l'Europe. Dans le cas, dit ce journal, où l'Angleterre resterait notre alliée, l'intervention en Italie, appuyée sur la nation italienne serait économique au lieu d'être dispendieuse, quand même il faudrait régler sur le Danube les comptes de l'Europe avec la Russie.

Dans le cas où la France aurait l'Angleterre pour ennemie et par suite une partie de l'Europe, la France, même réduite aux conditions de guerre les plus redoutables, aurait encore à sa disposition 456 millions, c'est-à-dire de quoi mener, pendant deux ans la guerre, sans créer de nouvelles ressources. Aucun État de l'Europe n'en peut faire autant.

L'Autriche a fait plusieurs banqueroutes. L'état de la Prusse n'est pas meilleur, et la Russie ne jouit pas d'un grand crédit.

Reste l'Angleterre. Son budget ordinaire s'est soldé par un déficit de 50 millions, malgré l'impôt extraordinaire du revenu, qui produit 1[illegible] millions. Sur ce budget, la dette publique seule absorbe annuellement 692 millions. Il faudrait donc que l'Angleterre eût immédiatement recours aux ressources extraordinaires, aux emprunts. Croit-on qu'elle pût doubler sa dette ?

Aucune puissance européenne n'a intérêt autant que la France à faire la guerre. Aucune n'a des ressources financières, territoriales et morales équivalentes. En se réunissant toutes ensemble, elles ne pourraient pas, comme nous, faire la guerre pendant deux ans sans recourir aux ressources extraordinaires ; elles seraient forcées de les employer sur une grande échelle.

Donc, si la France ne fait pas la guerre, c'est uniquement parce que la guerre n'est pas dans la politique de son gouvernement. Non-seulement elle peut entrer en campagne quand elle voudra, mais elle y est sollicitée par des intérêts puissants : intérêt de détruire jusque dans leurs causes les traités de 1815 et de présider à un remaniement de l'Europe au nom de la révolution ; intérêt d'honneur et d'influence ; enfin, peut-être, intérêt de paix et de conservation nationale. Rester en paix, c'est pousser bien loin la modération ! ce serait même la pousser trop loin si l'Europe ne nous prouvait, par des actes, qu'elle nous en tient compte. »

Il résulte d'un état officiel publié par l'administration des douanes, que le montant des droits payés pendant les huit premiers mois de 1848 a été de 54 092 416 fr., au lieu de 83 991 339 fr. en 1847, et 190 555 074 fr. en 1846. Ces chiffres tendent à établir que, dès 1847, il y avait crise générale, et que les événements de février ne sont pas la cause exclusive de la perturbation suivie par nos rapports avec l'étranger.

Le mouvement de notre marine pendant les huit premiers mois de 1848 a été de 8 677 navires, jaugeant 1 148 299 tonneaux, au lieu de 11 525 navires jaugeant 1 927 867 tonneaux.

La situation des entrepôts, à la fin d'août 1848, témoigne tout naturellement d'un grand encombrement de marchandises, relativement à la même période des années précédentes. Ainsi, nous comptons cette année un stock de 126 000 quintaux métriques de café, au lieu de 144 en 1847 et 92 en 1846 ; de 207 000 quintaux métriques de coton, au lieu de 84 000 en 1847 et 156 000 en 1846 ; de 263 000 quintaux métriques de sucre, au lieu de 153 000 en 1847 et 183 000 en 1846.

Menées légitimistes.

Les choix déplorables qui ont eu lieu dans les dernières élections des départements méridionaux prouvent assez que la réaction y prend chaque jour de nouvelles forces. Après la victoire de Février, les partisans du privilège furent un moment consternés, mais bientôt après on les a vus relever la tête, et ils ont su merveilleusement profiter des fautes, de l'imprévoyance et de la faiblesse du pouvoir.

Dans des contrées où l'instruction est peu répandue, où l'industrie ne se développe que lentement, où le sol est possédé par un petit nombre de privilégiés, l'aristocratie doit exercer nécessairement une influence considérable. Là, l'existence du fermier et du paysan dépend du bon vouloir de quelques grands propriétaires, et ceux-ci, abusant de leur empire, trouvent dans ces populations ignorantes des instruments dociles de leurs égoïstes combinaisons.

Il faudrait avoir vu la réaction à l'œuvre dans les départements du Midi pour se faire une idée de tous les moyens qu'elle emploie afin de discréditer la République.

A Toulouse et à Montpellier, le clergé et l'aristocratie s'entendent à merveille pour nourrir et développer les préjugés séculaires qui vivent encore au sein de la classe la plus nombreuse. On répète chaque jour que la révolution est une source de maux ; qu'il n'y a pas de salut pour le pays en dehors de la monarchie légitime. A l'aide de ces sophismes, on agite des populations crédules ; et ces tentatives de désordre sont encouragées par l'inaction de certains fonctionnaires publics.

A Nîmes et à Montauban, où le catholicisme et le protestantisme forment deux camps opposés, les catholiques s'adressent au fanatisme religieux

gues. Ils disent au peuple que le gouvernement de la République en veut à leurs croyances, que d'horribles persécutions le menacent, qu'il n'aura de liberté que sous la monarchie. Sous l'influence de ces prédictions passionnées, les vieilles querelles religieuses se raniment, et l'on peut craindre de voir renaître, au milieu du dix-neuvième siècle, les luttes sanglantes du moyen-âge.

A Perpignan, à Narbonne, à Béziers, les séides de la réaction poussent l'audace jusqu'à crier dans les rues : *A bas la République! vive Henri V!* Des imprimeries clandestines lancent chaque jour des milliers de pamphlets. On persécute les hommes qui sont suspects de socialisme.

Dans les villages, certains membres du clergé se livrent aux attaques les plus violentes contre les principes et les hommes de la Révolution ; la chaire chrétienne est transformée en tribune politique ; les institutions primaires qui refusent de s'associer à ces aveugles fureurs sont chassées comme communistes et démagogues.

Ce tableau est affligeant sans doute, mais il n'est pas exagéré. Tous les efforts de certains hommes tendent à faire renaître dans les départements du Midi la terreur royaliste de 1815. Cette situation est grave ; que le gouvernement de la République ne s'endorme pas dans une funeste sécurité. C'est en éclairant les populations sur leurs véritables intérêts, c'est en opposant à l'ignorance et au fanatisme la puissance de la raison et de la vérité, c'est en prenant des mesures énergiques et décisives qu'on fera disparaître les ferments d'agitation qui se développent chaque jour.

(*République.*)

Clémence de la famille Crédit.

Les démonstrations ridicules de quelques partisans de la monarchie, les espérances mal dissimulées de beaucoup d'autres, la conduite équivoque de certains représentants qui, tout en se disant républicains, repoussent toute mesure républicaine, nous obligent à rappeler sous quels auspices se sont opérées les restaurations de 1814 et de 1815, et au prix de quel sang la France paya le retour de la monarchie.

Voici, d'après M. Vaulabelle, quelques incidents des procès Labédoyère, Lavalette et Ney.

Le général Labédoyère, qui avait cédé à Grenoble en présence de Napoléon revenant de l'île d'Elbe à cet entraînement si naturel alors chez l'armée française, venait d'être condamné à mort.

Le temps manquait pour un recours en grâce ; le roi d'ailleurs n'eût point accordé d'audience ; mais ce prince sortait chaque jour : à trois heures et demie, au moment où, descendant de ses appartements, il s'apprêtait à monter en voiture, une jeune femme, baignée de pleurs, s'ouvre précipitamment un passage à travers la foule réunie autour du carrosse royal, et se jette aux genoux de Louis XVIII, en criant : « Grâce ! sire, grâce ! » Le roi reconnait Mme de Labedoyere ; son visage devint sévère : « Madame, lui dit-il, je connais vos sentiments pour moi aussi » bien que ceux de votre famille : je regrette de vous refuser : je ne » peux qu'une seule chose pour votre mari ; JE FERAI DIRE DES MESSES POUR LE REPOS DE SON AME. » La jeune femme tomba évanouie; on l'emporta.

Peu de moments après, Labédoyère était fusillé dans la plaine de Grenelle.

Lorsque M. de Lavalette, la même année, fut condamné à mort pour avoir rempli, pendant les Cent Jours, les fonctions de *directeur général des postes*, l'épouse du condamné se fit conduire, par le maréchal Marmont, dans une galerie où devaient passer Louis XVIII et la duchesse d'Angoulême.

La messe venait de finir ; le roi parut au fond de la galerie. En apercevant Mme de Lavalette, il sembla vouloir s'arrêter ; continuant cependant à avancer, il ne tarde pas à arriver en face de la comtesse, qui se jeta à ses genoux : « Madame, lui dit-il, *sans suspendre sa marche*, je ne peux faire autre chose que mon devoir. » La duchesse d'Angoulême suivait ; Mme de Lavalette se tourne aussitôt vers elle et veut se précipiter à ses genoux ; mais M. d'Agoust, chevalier d'honneur de la fille de Louis XVI, se place entre elle et la suppliante, qu'il arrête en étendant les bras ; la duchesse jette un regard irrité sur la maréchale, et poursuit son chemin. Marmont, durant quelques semaines, subit une sorte de disgrâce.

Lavalette ne dut la vie qu'au courage et à la présence d'esprit de sa femme qui le fit évader de sa prison sous un déguisement.

L'emportement royaliste, à ce moment de la seconde Restauration, allait, pour ainsi dire, jusqu'à la folie. La jeune Joséphine de Lavalette faisait son éducation dans un des principaux couvents de Paris ; elle ne l'avait quitté que pour venir embrasser son père. Lorsqu'elle y rentra après l'évasion et que l'on connut la part bien modeste qu'elle y avait prise, une immense clameur s'éleva contre cette enfant ; les religieuses et ses compagnes la fuyaient et bon nombre de parents déclarerent qu'ils retireraient leurs filles si on la gardait. Ils ne voulaient pas, disaient-ils, laisser leurs enfants en contact avec une jeune personne qui avait tenu une pareille conduite et donné un tel exemple. Quand Mme de Lavalette, six semaines après l'évasion de son mari, recouvra la liberté, elle fut obligée de reprendre sa fille.

Après la condamnation du maréchal Ney, M. de Richelieu se rendit aux Tuileries pour solliciter une commutation de peine.

Admis auprès du roi, à minuit et demi, il trouva Louis XVIII inflexible. « Ma famille ne me pardonnerait point cette grâce, disait le roi, et » vous-même vous seriez mis le lendemain en accusation par la Cham- » bre des députés. » Une conférence avait effectivement eu lieu dans la soirée entre tous les membres de la famille royale ; la duchesse d'Angoulême, inspirée par des sentiments de vengeance qu'elle-même et les siens devaient expier quinze ans plus tard, avait insisté avec chaleur sur la nécessité d'un grand exemple et toutes les voix s'étaient réunies à la sienne.

Le lendemain, 7 décembre, de grand matin, fut préparé le supplice.

Cependant la maréchale était accourue aux Tuileries : elle s'était adressée pour parvenir jusqu'à Louis XVIII au duc de Duras, premier gentilhomme de service ; elle dut attendre assez longtemps. Le roi, disait M. de Duras, ne recevait encore personne. La nouvelle de l'exécution ne tarda pas à arriver au château. Le premier gentilhomme annonça alors à la veuve « qu'une l'audience ne pouvait lui être accordée, parce qu'elle » était maintenant sans objet. »

Lorsque la Révolution, attaquée par une partie de l'Europe, déchirée par l'insurrection royaliste, réduite à moins de quarante départements, créait les tribunaux qui portent son nom, elle luttait pour l'indépendance française et se trouvait en plein combat ; la Révolution se défendait. Quand la Restauration livrait les proscrits du 24 juillet à ses conseils de guerre et à sa cour des pairs, un million de soldats étrangers, ses alliés, couvraient notre territoire et la protégeaient ; elle n'avait aucune lutte à soutenir, aucune attaque à repousser ; la Restauration se vengeait.

Presse des départements.

Nous trouvons dans l'*Union républicaine*, journal de Saône-et-Loire et de l'Ain, un article d'un excellent esprit. Nous nous faisons un devoir de le reproduire :

On nous dit : l'*Union républicaine* marche à grands pas à la république rouge ; elle ne repousse pas le socialisme ; elle semble hostile à la bourgeoisie ; elle appuierait volontiers les candidatures de Raspail, de Cabet et de Thoré ; elle s'éloigne de son programme qui devait être celui de la république modérée.

Il nous est facile de répondre à ces diverses accusations.

Toutes les bonnes inspirations, toutes les propositions libérales, tout ce qui est franchement démocratique, part de ceux qu'on qualifie du titre de républicains rouges. La liberté de la presse, l'abolition de la peine de mort, le droit au travail, la gratuité de l'enseignement, sont combattus par les républicains modérés ; or, comme nous voulons la liberté de la presse, l'abolition de la peine de mort, le droit au travail, la gratuité de l'enseignement, nos sympathies sont naturellement acquises à ceux qui veulent ce que nous voulons ; nous votons en cela avec la république rouge, et nous voterons avec elle dans toutes les questions qui auront pour but l'amélioration du sort des prolétaires.

Sans être socialistes comme Considerant, comme Proudhon, comme Cabet, comme Pierre Leroux, nous reconnaissons dans l'association, qui est la principale base du socialisme, tant d'avantages, que nous sommes disposés à accepter du socialisme, de quelque chef qu'il nous vienne, tout ce qui est réalisable, tout ce qui est applicable à la société actuelle, tout ce qui peut contribuer au bien-être des travailleurs.

« Comment pourrions-nous être hostiles à la bourgeoisie puisque nous en faisons partie. Nous ne sommes pas nobles ; pas la moindre particule usurpée ou héréditaire ne précède nos noms ; nous ne sommes pas prolétaires dans toute l'acception du mot, puisque nous tenons tous plus ou moins au sol par la propriété ; nous sommes donc ce qu'on est convenu d'appeler des bourgeois ; mais nous sommes des bourgeois démocrates, laissant à ceux qui sont au-dessus de nous leur orgueil et leur égoïsme, tendant la main à ceux qui sont plus bas, en leur disant : Vous êtes les déshérités, mais vous êtes nos frères ; vous avez droit au banquet de la vie, venez vous y asseoir avec nous ; nous avons peu, mais nous donnerons volontiers une part à ceux qui n'ont rien. La bourgeoisie à laquelle nous sommes hostiles, c'est la bourgeoisie financière, qui cache son argent ; c'est la bourgeoisie égoïste et peureuse qui repousse tout progrès qui pourrait déranger son *far niente* et restreindre ses jouissances avec la bourgeoisie qui fait des vœux pour la suppression du suffrage universel et pour le retour d'une monarchie qui, seule, peut combattre cette égalité, cette fraternité qui l'épouvantent.

Nous appuierons certainement la candidature de Raspail plutôt que la candidature de Thiers, parce que Raspail veut sérieusement et sincèrement la République démocratique, tandis que Thiers ne veut qu'une monarchie qu'il cache sous le titre de République modérée.

Nous ne voyons dans la candidature de Cabet qu'une protestation contre les candidatures scandaleuses des réactionnaires. Les 64 375 voix qu'il a obtenues n'appartiennent certainement pas à 64 375 communistes, mais à des opposants voulant, par ce choix, répondre aux provoquants défis des ennemis de la République.

Notre couleur se fonce, dit-on, de jour en jour. C'est vrai ; à mesure que les réactionnaires deviennent plus audacieux et repoussent tous progrès, nous devenons plus résistants, et nous nous rapprochons davantage de ceux qui veulent la République.

Comme on le voit, nous exposons franchement nos vœux, nos tendances. Nous préfererions la montagne, où l'on respire l'air pur de la liberté, à la plaine où reste l'air épais et méphitique de la corruption et du servilisme. Nous aimons mieux monter que descendre.

Nous resterons fidèles à notre programme, c'est-à-dire sincèrement attachés à la République démocratique. S'il convient aux réactionnaires d'appeler cette République la République rouge, nous ne l'abandonnerons pas à cause de ce baptême. C'est en calomniant la *République rouge* que la réaction a perverti l'esprit des campagnes. C'est en agitant à leurs yeux le drapeau du communisme qu'elle est parvenue à leur faire préférer l'aigle impérial ou le drapeau blanc. Cet épouvantail commence à perdre singulièrement de son action terrorifiante. On commence à comprendre que les mots ne sont rien, que les principes sont tout. Le gouvernement lui-même reconnait qu'il importe à l'avenir de la démocratie de se rapprocher de la République dite *rouge*. Nous marcherons avec elle toutes les fois qu'elle suivra la route que nous nous sommes tracée.

Nous avons exposé nos principes. Que ceux qui désirent les faire prévaloir nous donnent la main, nous viennent en aide. Que ceux qui repoussent ces principes nous laissent ; nous ne nous en plaindrons pas, nous chercherons à les éclairer sur la pureté de nos intentions ; et lorsque nos idées auront prévalu, ce qui ne peut tarder, nous les accueillerons dans nos rangs, oubliant le passé, et marchant ensemble d'un pas ferme vers l'avenir. Il n'y aura alors ni république rouge, ni république blanche, ni république modérée, il n'y aura qu'une république, la république démocratique, qui est la seule appelée à faire le bonheur de la France. C'est cette république que nous voulons. C'est celle à laquelle nous nous sommes ralliés dans le programme de l'*Union républicaine*. Nous resterons fidèles à notre programme.

C. ORDINAIRE, rédacteur en chef.

La réaction allemande victorieuse et vaincue.

La cause de la république est loin d'être perdue en Allemagne. Les monarchiens y sont déjà embarrassés de leurs dernières victoires. Les colonnes Becker et Willich sont arrivées le 26 à Huningue pour entrer en Allemagne. Le bailli de Loerrach est venu leur offrir une capitulation. Becker a imposé pour première condition la délivrance de Struve, prisonnier à Fribourg, menaçant dans le cas contraire d'incendier Schopfheim et Werb dont les habitants ont pris part à l'arrestation du chef républicain. Un de nos correspondants nous apprend que la cause de la démarche du bailli de Loerrach paraît être la guerre prochaine qui est à craindre entre la Suisse et l'Autriche. Si, à l'ultimatum envoyé par la Suisse à Vienne, le cabinet autrichien ne répond pas favorablement, la Suisse appellerait à son aide la France son alliée naturelle qui ne pourrait faire autrement de soutenir les démocrates allemands. C'est ce que les princes de l'Allemagne commencent à craindre, d'autant plus qu'ils devient chaque jour plus évident que les soldats allemands refuseraient nettement de marcher contre la Suisse et contre la France, dans l'intérêt des dynasties.

En effet, la propagande démocratique fait de tels progrès dans les rangs de l'armée allemande, qu'il ne serait pas étonnant que d'ici à quelques mois cette armée fût plus républicaine que notre armée française.

C'est parce que la guerre du Schleswig avait fini par prendre le caractère d'une croisade républicaine contre la Russie, que le cabinet prussien, allié secret de cette dernière puissance, a renoncé à soutenir plus longtemps les prétendus droits du duc d'Augustenbourg. Les volontaires allemands, en participant à cette guerre, avaient cru se battre en faveur d'un peuple et non dans l'intérêt d'un trente-cinquième prince de la confédération. Ils n'ont pas plutôt eu reconnu qu'il avaient été joués par la réaction que leur colère s'est tournée contre les auteurs de cette nouvelle mystification dynastique. Espérons que celle-là sera la dernière. En attendant, les habitants des duchés ont compris que la République, qui leur assurait l'appui de la France, pouvait seule les délivrer à la fois et du duc d'Augustenbourg vassal du roi de Prusse, et du roi de Dannemark protégé par le czar.

Les soldats allemands, à leur retour du Schleswig, ont compris eux-mêmes que le seul moyen de mettre un terme aux déchirements de leur patrie, causés par les intrigues princières, c'était de se prononcer pour la république. Beaucoup de ces soldats sont rentrés dans leurs foyers en entonnant le chant républicain de Hecker. Les bataillons du Nassau ont même refusé de marcher contre les républicains de Bade. C'est en vain que leurs officiers se sont efforcés de leur faire considérer ce refus comme une trahison et une honte qui rejailliraient sur le duché de Nassau tout entier. Les soldats ont répondu à ces remontrances de leurs chefs par le cri unanime de *Vive Hecker!* qui équivaut aujourd'hui, dans toute l'Allemagne, à celui de Vive la République !

A une invitation doucereuse du général Alefeld qui leur avait dit de lui exposer leurs griefs et le motif de leur refus, l'un des soldats sortant des rangs a hardiment répondu : Le soldat allemand a droit d'être traité par ses chefs non comme une brute, mais comme un être raisonnable. Or, notre raison nous dit que nous ne devons point prendre part à une guerre injuste, telle que celle qu'on veut entreprendre contre Struve et ses amis. Il y a assez longtemps que le soldat se bat pour les princes et les bourgeois. Il ne rapporte de toutes ces guerres entreprises par l'égoïsme que des blessures et la misère. Si désormais il continue d'obéir à ses chefs, son obéissance ne sera plus aveugle.

Quand les baïonnettes devenues intelligentes parlent ainsi dans un pays, c'est que le règne de l'absolutisme touche à sa fin.

Il serait par trop curieux de voir le colosse germanique tomber sous les coups de la petite république suisse. Que faut-il pour que nous voyions se renouveler le combat de David contre Goliath? de la fermeté de la part du Vorort et un peu moins de pusillanimité de la part de notre propre gouvernement, qui n'aurait pas même à intervenir les armes à la main ; car le plus redoutable ennemi des princes allemands est dans l'Allemagne déjà à moitié conquise par la république.

Nouvelles d'Allemagne.

Les journaux allemands, que nous recevons habituellement par le chemin de fer de la Belgique, ne sont pas arrivés ce matin à Paris. Ces journaux sont la *Gazette de Cologne*, les feuilles de Berlin, de Hambourg, Breslau. Ils contiennent, outre les nouvelles du Nord, celles de Vienne.

On écrit de Liegnitz, 19 septembre :

Nous marchons à une guerre de paysans. Il est vrai que les mouvements insurrectionnels ont été réprimés dans la haute Silésie, mais les districts de Breslau et de Liegnitz, et surtout la contrée de Strehlen ne sont pas tranquilles. Là, on fabrique des lances et l'on fait l'exercice. Il a fallu envoyer un détachement d'infanterie à Radschitz pour dompter une insurrection. Les agitateurs voudraient amener un soulèvement en masse.

On dit généralement que le député Litz qui, depuis plusieurs jours, n'a point paru dans l'église Saint Paul, est à Strasbourg, et qu'il a écrit qu'il ne reviendrait plus en Allemagne. Jusqu'à présent on ne sait pas quelle est la cause de cet exil volontaire.

Vienne, 25 septembre.—Suivant des nouvelles reçues aujourd'hui, le ban est déjà entré à Stuhlwiedsenbourg, où il a été reçu au milieu d'une grande allégresse de la population. Des jeunes filles sont venues au devant de lui avec des fleurs, et les citoyens avec des drapeaux blancs. Le ban ne se trouve donc plus qu'à 8 milles d'Ofen. Nous apprenons en même temps que 12 000 hommes de l'armée hongroise se sont dernièrement rangés sous les drapeaux du ban de Jellachich.—L'archiduc Etienne (qui est arrivé hier subitement et s'est rendu aussitôt auprès de l'empereur à Schœnbrunn), a renoncé à son poste de Palatin de Hongrie. A la Bourse, la nouvelle de l'entrée du ban de Jellachich à Wissembourg, a fait hausser le cours des fonds publics.

Du Banat, 13 septembre. — Le patriarche Joseph Raijaschich a adressé le 10 courant deux proclamations et les a fait lire par le clergé dans toutes les églises. Dans la première il excite le Serbe à combattre pour sa liberté, mais en observant les lois de l'humanité.

Nouvelles d'Italie.

On écrit de Turin, 27 septembre :

On dit que Radetzki a enfin consenti à rendre la moitié du parc d'artillerie sarde de Peschiera. Pour ne pas rendre l'autre moitié, il prétend qu'il y a encore des artilleurs piémontais à Osopo (ce que nous croyons faux) et que le duché de Modène n'a pas encore été entièrement évacué par les troupes piémontaises.

On écrit de Padoue, le 22 septembre :

Nous savons ici que les Vénitiens occupent les forts de Malgera, Brondolo et Chioggia, il n'y a eu jusqu'ici que de légères escarmouches, mais il y aura bientôt, de la part des Autrichiens, un assaut général et les forts ne pourront pas tenir.

Les troupes féderales destinées à occuper le Tessin sont un bataillon de Saint-Gal, un de Zurick et les compagnies de carabiniers d'Appenzell. Le commandement de ces troupes est confié au colonel fédéral Ritter d'Alstatten. Le major Huber sera commissaire de guerre fédéral.

Nous recevons de M. l'abbé Roux les communications suivantes :

Monsieur le rédacteur,

Vous avez été si bon, si dévoué pour notre œuvre de Saint-Antoine en faveur des ouvrières sans travail ; j'ai rencontré en vous un si puissant auxiliaire, que je n'hésite pas à recourir à vous une seconde fois pour une œuvre non moins importante, bien que passagère, œuvre qui, de l'avis d'un grand nombre de personnes, doit sauver notre faubourg dans les terribles jours de l'hiver.

Il s'agit d'un projet de loterie publié par plusieurs journaux, et dont la première annonce a produit déjà les résultats les plus heureux, à savoir la réconciliation des ouvriers avec leurs patrons. S'il faut en croire les lettres que nous avons reçues, le succès de cette grande entreprise est désormais assuré. L'autorisation du gouvernement nous manque encore, il est vrai ; mais quel est le gouvernement qui ne s'empreserait de seconder une si belle œuvre? Avant de nous adresser à lui, nous avons dû sonder l'opinion publique : l'opinion publique s'étant prononcée, M. le ministre de l'intérieur vient d'être saisi de notre demande.

Soyez donc assez bon, monsieur le rédacteur, pour donner la publicité de votre feuille au projet suivant ; en le lisant, tout le monde comprendra qu'il n'est pas seulement une œuvre de bienfaisance et de salut public, mais qu'il offre encore aux souscripteurs, sous le rapport commercial, une excellente affaire, puisque tout souscripteur est assuré d'avoir pour les 50 fr. un meuble qu'il paierait 60 en magasin, avec la chance d'une prime de 500 fr.

Agréez, etc.

L. ROUX,
vicaire de Saint-Antoine (aux Quinze-Vingts).

Plan d'une tombola fraternelle en faveur du faubourg Saint-Antoine.

Bonne action sur une grande échelle
et d'un effet durable.

Des citoyens voulant réconcilier les ouvriers et les patrons et en même temps restaurer durablement l'industrie du meuble, ouvrent une souscription et y prennent part, sous les auspices et avec l'efficace coopération des représentants du peuple.

Voici le plan de la souscription :

Recette. Cent mille BILLETS à 50 francs. . . .	5 000 000	
Dépense. Cent mille LOTS à 60 fr. (prix de magasin, mais à 40 fr. (prix de revient) (1). . . .		4 000 000
Mille PRIMES de 500 fr. à gagner au sort par les souscripteurs.		500 000
Mille PRIMES FRATERNELLES de 500 fr. à gagner par les ouvriers au moyen d'un tirage au sort.		500 000
Equilibre des recettes et dépenses.	5 000 000	5 000 000

(1) Ces 100 000 *lots* de meubles offrant un avantage de 20 p. 0/0 sur le prix moyen d'achat chez les marchands, seront fournis, moitié par les patrons, moitié directement par les ouvriers.

Ce MILLION de francs gagné en primes sera destiné (déduction faite des frais) à créer une ASSOCIATION de fabrique de meubles qui sera la propriété des deux mille gagnants, comme capitalistes d'une part et des travailleurs consentants, comme co intéressés d autre part.

Un des représentants de la Seine a été prié par des fabricants et des ouvriers de demander l'autorisation du gouvernement ; ce représentant s'est chargé de cette demande.

Aidez-nous dans notre projet, vous qui le pouvez !
Aidez-nous promptement, vous qui réfléchissez !

UN AMI DES OUVRIERS LABORIEUX.

M. Biétry nous communique la lettre suivante, qu'il adresse à M. Blanqui :

Paris, le 28 septembre 1848.

Mon cher monsieur Blanqui,

J'étais à cent lieues de penser que la lettre que je vous ai très positivement écrite, et adressée à votre domicile à Paris, lettre reproduite obligeamment par l'*Evénement* du 21 et la *Démocratie* du 23 courant, aurait eu le malheur de vous fâcher tout rouge contre moi et contre beaucoup d'autres, que je n'ai pas l'intention de défendre. La réponse que vous me faites de Lyon, et que je lis dans le journal l'*Evénement* du 27 septembre, m'oblige à vous donner quelques explications.

Je vous dirai très franchement, et avec le simple bon sens que je crois avoir, qu'en vous écrivant ma lettre du 21 il n'est jamais entré dans ma pensée de faire peser sur vous et sur vos collègues les économistes, la responsabilité des malheurs et de la misère qui tourmentent en ce moment toutes les industries, et qui écrasent notamment la classe ouvrière.

Mais ce que je maintiens avec la même franchise et le même bon sens, c'est que la concurrence déloyale, la concurrence mensongère et les prix des salaires, sont les causes principales de la mauvaise position où nous sommes. J'ai comme vous une grande confiance dans l'avenir, mais pour que l'avenir justifie cette confiance, il ne faut pas retomber dans les fautes commises par le passé.

Aussi, je suis loin de partager votre opinion quand vous dites : « Que » ce n'est pas la marque obligatoire qui augmentera le salaire des ouvriers, » qu'il ne suffit pas de constater l'origine des produits, qu'il faut les vendre d'abord. »

Je dis, moi, qu'il est plus simple, plus rationnel, plus moral et plus honnête de garantir la qualité des produits avant ou pendant la vente, que de les vendre sans garantie, il faut constater *d'abord* l'origine des produits et les vendre *ensuite*.

Et en effet, comment voulez-vous qu'un fabricant de couverts d'argent qui vend 40 fr. un couvert, puisse supporter la concurrence du fabricant de couverts en plaque qui vend son couvert 20 fr., si tous deux peuvent proposer leurs produits comme *couverts d'argent*, sans être obligés à une garantie?

Comment voulez-vous qu'un fabricant de toile puisse supporter la concurrence d'un confrère qui, employant une *chaîne en coton* et une *trame en fil*, vendra la pièce fabriquée pour de la *toile pure*.

Peut-on sérieusement prétendre que les travailleurs des *produits vrais* ne sont pas toujours les victimes de ceux qui fabriquent et qui vendent le faux sans en prévenir l'acheteur?

C'est par ces motifs que je demande depuis si longtemps, et avec tant de persistance, la marque de fabrique et la garantie de désignation. Je le répète avec une conviction que rien ne saurait ébranler, tout ce qui aura pour résultat de ramener et de maintenir dans l'industrie et le commerce la loyauté et la vérité, ouvrira pour tous une voie d'amélioration pour le patron, pour l'ouvrier, pour le consommateur. D'ailleurs, l'accueil bienveillant qui a été fait par l'Assemblée nationale à la pétition que j'ai eu l'honneur de lui adresser dans ce sens, me fait espérer que la marque d'origine pour tous produits, obligatoire autant que possible, ne tardera pas à être décrétée.

Je connais les sentiments et la dignité des ouvriers ; je me porte garant pour tous, qu'ils ne veulent qu'une chose : du travail, vivre de leur travail et non d'aumônes. Ceux qui écrivent le contraire les calomnient. Je ne doute pas, mon cher monsieur Blanqui, que votre rapport ne jette quelque clarté sur ces questions si graves et si importantes ; je ne doute pas, non plus qu'avec l'aide du gouvernement et le concours de tous les honnêtes gens, patrons et ouvriers, le travail ne reprenne bientôt son activité ; mais ce dont je ne doute point, c'est que tous ces heureux résultats ne pourront s'obtenir que du jour où, dans les relations commerciales, la probité, la loyauté et la vérité auront détrôné la concurrence frauduleuse, le mensonge, la tromperie dans la chose et dans les mots, c'est une révolution nécessaire et pour le triomphe de laquelle je ne cesserai de combattre.

Tout à vous,
BIÉTRY.

Enquête sur les Travailleurs.

SITUATION DES OUVRIERS TEINTURIERS.

Il est bon que la situation de chaque industrie et des ouvriers dans chaque industrie soit révélée par les ouvriers eux-mêmes en même temps qu'elle est l'objet des enquêtes officielles. C'est pourquoi nous nous empressons de donner place dans nos colonnes au travail suivant d'un ouvrier teinturier, qui expose très clairement les conditions actuelles de son industrie dans le département de la Seine:

Rapport sur la situation des ouvriers des ateliers de teinture et apprêts des étoffes de laine en pièce (1).

1° Quelle est la durée de l'apprentissage?

On ne fait pas d'apprentissage, comme dans la plupart des autres professions ; en général les patrons ou contre-maîtres choisissent un ouvrier des plus intelligents, et lui apprennent l'une ou l'autre partie.

2° A quel âge commence-t-ils?

Il est rare que l'on occupe des enfants au dessous de 14 ans, il y en a même très peu de cet âge.

3° Quelles sont les conditions pécuniaires ou en années de travail?

L'ouvrier, assez heureux pour être choisi comme apprenti, continue à gagner le même salaire que précédemment.

4° Quel est le taux du salaire pour les différentes catégories de travailleurs?

Le salaire ordinaire est, pour les teinturiers, de 2 fr. 50 c., et pour les apprêteurs de 3 fr. Par ancienneté, et quelquefois comme plus habile, une augmentation de 25 à 50 centimes est accordée, il est très rare que cela soit dépassé. Les contre-maîtres et ceux qui ont été choisis comme apprentis et qui sont les seconds des contre-maîtres sont généralement à l'année et gagnent depuis 1 200 fr. jusqu'à 6 000 fr. Il y en a 5 à 6 pour conduire un atelier de 100 à 150 ouvriers, de sorte que le salaire peut être évalué à 2 fr. 75 c. quand l'ouvrier travaille.

5° Quelle est la durée de la journée de travail?

Le travail est de 12 heures par jour pour le taux de la journée, mais il se divise ainsi qu'il suit pendant le cours de l'année :

Du courant de mai	au courant de juillet	. . . .	12 h.
Id.	juillet	octob., de 16 à 18 h. en moyenne,	17
Id.	octobre	novembre.	12
Id.	novembre	mai, la moitié du temps seulement.	9
		[l'autre moitié RIEN (chômage).	

Lorsque le travail est prolongé, le salaire est augmenté de même ; quand il est plus court, le salaire est diminué. Et voici comment on procède : chaque jour, on marque le nombre d'heures de travail, et le jour de la paie on divise le total des heures par 12, et on reçoit autant de fois le prix de sa journée que l'on a travaillé 12 heures. De sorte que :

80 j. pend. lesquels on trav.	17 h. donn., à rais. de	2 75	p. 12 h.,	311 70
90	12	2 75	12	247 50
100	9	2 75	12	206 25
95	00	0 00	00	000 00
365 jours produisent.				765 45

Ce qui fait en réalité et en moyenne 2 francs par jour ;

6° Le travail expose-t-il à contracter certaines maladies? lesquelles?

Les apprêteurs sont exposés à contracter toutes les maladies qui peuvent résulter du manque d'air, surtout lorsque la chaleur exorbitante des métiers est jointe à celle de la température pendant le temps où le travail est le plus prolongé. Pour les teinturiers, les maladies qui résultent également de la grande chaleur quoiqu'il y ait de l'air, et de celles qui peuvent être produites par la respiration continuelle d'une vapeur contenant toutes espèces d'acides, et de matières colorantes, telles que vert-de-gris, indigo, etc. Et pour tous les deux l'excès de travail.

7° A quelques chances d'accidents est-on exposé?

Il est rare que le fond d'un métier à apprêter saute, et les apprêteurs ne courent guère d'autres risques. Les teinturiers sont continuellement exposés à être brûlés soit par les acides, soit par les flots bouillants qui sautent par-dessus les chaudières.

8° Quels sont les intermédiaires entre les patrons et les ouvriers? quel bénéfice prélèvent-ils sur eux?

Il n'y a pas de marchandeurs ni d'autres intermédiaires.

9° Quel est le prix d'achat de la matière première dans cette industrie?

Le prix des drogues de toutes espèces n'est jamais connu des ouvriers.

10° Quel est le prix de vente de la matière ouvrée?

Les ouvriers ne connaissent que très vaguement le prix des façons de teinture et d'apprêts.

11° Le travail des prisonniers fait-il concurrence à cette industrie?

Non.

12° Quelles sont les conditions et opérations des sociétés de secours mutuels qui existent dans cette profession?

Il n'en existe pas de spéciales.

13° Comment conçoit-on que l'association puisse être réalisée dans cette profession entre le travailleurs? Quelles conditions seraient indispensables? quelle somme de fonds nécessaire? quelles seraient les chances de succès d'une telle association?

L'association des ouvriers rencontre des difficultés, celle, par exemple, du capital, car il faut qu'il soit immense, et une association d'ouvriers aurait à lutter avec les patrons qui se ruinent eux mêmes par la concurrence acharnée qu'ils se font surtout depuis quelques années. On peut regarder comme indispensable l'intervention de l'Etat ou l'adhésion de quelques négociants, tels que MM. Paturle, de Fourment, etc., qui s'engageraient à donner leurs pièces à cette association, ou l'adhésion d'une partie des patrons actuels. Il faudrait au moins, pour un atelier de cent ouvriers, un capital de 4 à 500 000 fr. — Les chances de succès seraient immenses avec l'adhésion des négociants qui ne pourraient eux-mêmes qu'y gagner.

14° Etablir le budget des travailleurs dans cette profession. — Logements. — Nourriture. — Blanchissage. — Vêtements. — Entretien.

Il y a peu d'ouvriers à Paris, par conséquent c'est sur la banlieue où ils sont nombreux, que j'établirai une approximation du budget des dépenses, qui du reste ne diffèrent avec Paris que sur le logement, le vin et le chauffage. Tous les autres objets de première nécessité, tels que le pain, la viande, les légumes, l'habillement et l'éclairage, le blanchissage sont à peu de chose près au même prix qu'à Paris. C'est d'après une famille composée de quatre personnes dont le père, la mère et deux enfants que je baserai ces dépenses. Et je ferai remarquer que cette approximation est plutôt en dessous qu'au dessus de la réalité ; car je ne parle pas de bien des objets qui, pour n'être pas de première nécessité, n'en sont pas moins indispensables. Ainsi, je suppose que l'on n'aura que les vêtements nécessaires pour travailler, quand il est bien évident que cela ne suffit pas, et beaucoup d'autres détails dont je ne parle pas.

Logement.		Par an.	120 f.
Nourriture, par jour. . . .	1 fr. 60 c.	—	584
Blanchissage, par semaine.	» 75 .	—	40
Entretien.	» » .	—	100
Chauffage, par jour.	» 20 .	—	73
Eclairage, par jour.	» 05 .	—	18
Dépenses annuelles.		Total. . . .	935
Salaire annuel.		Total. . . .	765 70
Defficit			170 70

15° On voit que les dépenses à peine suffisantes pour faire vivre dépassent le salaire du père de famille ; il faut, pour subvenir au surplus, que la mère néglige son ménage pour gagner quelques centimes ; et, dans la plupart des différentes communes ci-dessous indiquées, il y a des imprimeries sur étoffe dans lesquelles les parents envoient les enfants dès l'âge de 8 à 10 ans, il y en a même de plus jeunes ; ils gagnent 50 c. par jour. La nécessité que les parents ont du salaire de leurs enfants pour les nourrir, leur fait abandonner toute espèce d'éducation. Ces enfants contractent, au contraire, tous les défauts, tous les vices qui peuvent résulter de l'ignorance la plus complète. Plusieurs d'entre eux sont censés aller à l'école après la journée de travail ; mais le plus souvent ils n'y vont pas, et quand ils y sont allés ils oublient le lendemain ce qu'ils ont appris la veille dans une leçon de deux heures.

16° Questions générales : Quels sont les principaux centres d'écoulement des produits de cette industrie?

Toutes les grandes villes, puisque partout on porte des vêtements de mérinos, mousseline de laine, stoff, cachemire, etc., et qu'il n'est pas de pays où on les porte tous blancs.

17° La consommation en France peut-elle s'accroître? Dans quelle proportion?

La consommation peut s'accroître proportionnellement au bien-être qui se fera sentir dans la classe la plus pauvre et la plus nombreuse, par la possibilité qu'elle aura de changer ses haillons en effets propres.

On pourra se convaincre de l'exactitude de ce rapport en interrogeant les ouvriers et en vérifiant les livres de paie des patrons des diverses localités que j'indique ci-dessous, en même temps que le nombre d'ouvriers qui y travaillent.

Suresnes.	MM. Terrier et comp., atelier occupant	70 à	80	ouvriers.
Puteaux.	Depouilly, seulement pour la teinture.	80 à	100	—
—	Francillon.	100 à	120	—
—	Chalamellé.	80 à	100	—
—	Voissière.	80 à	100	—
Courbevoie.	Poncet.	100 à	120	—
Clichy-la-Garenne. .	Rouquès.	70 à	90	—
—	Monnier	150 à	200	—
Saint-Ouen.	Boursier.	70 à	90	—
Saint-Denis.	Petit.	80 à	100	—
Gare d'Ivry.	Léroy (ancienne maison).	80 à	100	—
	Total. . . .	950 à	1200	ouvriers.

Ce n'est pas là le chiffre exact des ateliers ni, par conséquent, des ouvriers ; si l'on considère chaque ouvrier comme chef d'une famille composée en moyenne de 4 personnes, on arrive à une population de 4,500 à 5,000 âmes environ pour le département de la Seine seulement, ce qui mérite d'attirer l'attention du gouvernement de la République démocratique.

Paris, 12 septembre 1848. DUMARTHERAY.

(1) Je dis en pièce parce qu'il y a deux catégories de teinturiers-apprêteurs : ceux qui font la pièce et les autres qui font ce que l'on nomme le chiffon, c'est-à-dire les habillements confectionnés. Je ne connais point les conditions de travail de ces derniers, c'est donc spécialement des premiers que je parle ici. Si le rapport contient les renseignements sur les deux professions, c'est parce que les patrons sont à la fois teinturiers-apprêteurs et que le sort des ouvriers est exactement le même.

Bilan rouge de la Restauration.

Nos lecteurs savent que les 25 et 26 juin 1815, les ardents royalistes de Marseille massacrèrent les bonapartistes, et surtout les Egyptiens réfugiés dans cette ville. De nombreux témoins oculaires se souviennent d'avoir vu des charrettes pleines de mameloucs égorgés traverser la ville. Des cris de *Vive le roi!* escortaient ces cadavres tout sanglants et sillonnés de blessures. Dans le port, de malheureuses négresses essayant de se sauver à la nage avec leurs enfants, furent atteintes par les balles, jusque dans les ondes. Quelques bons citoyens firent pourtant leur devoir au milieu de ces scènes d'horreur. Nous sommes heureux de le constater en publiant la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

A propos du massacre des mameloucks en 1815, à Marseille, et dans le but de faire peser sur qui de droit toute la responsabilité de ce terrible drame, je viens transmettre quelques détails sur des faits dont j'ai été témoin oculaire et actif.

Je dois d'abord faire connaître les motifs de la haine encourue par ces malheureux égorgés au *nom du roi*.

Bonaparte avait ramené d'Egypte de nombreuses familles d'indigènes compromises dans leur pays par des services rendus à l'armée française. Marseille leur avait été assigné pour résidence et l'Etat pourvoyait à leurs besoins journaliers au moyen d'une rétribution par tête. A la chute de l'Empire, cette rétribution fut, sinon supprimée, du moins considérablement diminuée par la Restauration. Au retour de l'île d'Elbe, elle fut reportée au premier chiffre. Si les mameloucks avaient concentré leurs regrets en 1814, il n'en fut pas ainsi de leur joie en 1815 ; elle éclata d'autant plus vivement qu'ils voyaient revenir l'homme de leur admiration, leur père, leur prophète. Cette joie fut leur crime, leur perte fut jurée, et le 25 juin, jour où parvint à Marseille la nouvelle du désastre de Waterloo et de la seconde chute de l'Empire, les chefs royalistes ordonnèrent les exécutions. Je dis les chefs royalistes, car l'impulsion ne venait pas des masses, et les hommes qu'ils soldaient n'étaient pas fanatisés au point de n'écouter aucunes remontrances. Là où se présentait l'habit de garde national en proclamant des paroles de paix et d'union, il était souvent écouté. Ici je parle d'autorité. Une grande partie des mameloucks était colonisée près l'obélisque de la porte de Rome, sur les cours Gouffé et Lieutaud. La population de ce dernier se composait d'une trentaine de familles égyptiennes et de trois familles françaises dont la mienne faisait partie.

J'étais en ville lorsque j'entendis les premières menaces d'extermination. Mon unique pensée fut de courir chez moi, dans l'espoir de préserver mes malheureux voisins du sort terrible qui les attendait ; j'arrive et j'ai à peine eu le temps de me revêtir de mon uniforme de garde national, que je vois accourant de Marseille et se dirigeant sur le Cours, une bande d'individus armés de fusils, de piques et de sabres. Les cris de mort qu'ils proféraient étaient, je l'avoue, de nature à ébranler une résolution même désespérée ; mais, soutenu par l'idée que j'allais accomplir une mission de paix et de miséricorde, je m'avançai résolument vers eux, sans leur donner le temps d'arriver jusqu'au Cours. Il me serait difficile de me rappeler aujourd'hui les paroles que me suggéra la circonstance ; je fus sans doute inspiré ; car cette foule, étonnée de se voir arrêter par un jeune homme seul (je n'avais pas dix-huit ans), écouta mes exhortations et rebroussa chemin. Je la suivis des yeux, elle retournait à Marseille. Trois fois jusqu'à huit heures du soir, j'obtins auprès d'autres bandes aussi menaçantes que la première un succès d'autant plus extraordinaire qu'au cours Gouffé, voisin du nôtre, et dans les campagnes environnantes de Saint-Geniez et de Montredon, rien n'avait été épargné, femmes, enfants, vieillards (un de ces derniers avait plus de cent ans), tout était déjà massacré.

Cependant la nuit approchait et avec elle une inquiétude poignante. Dans l'ombre, l'uniforme conserverait-il son prestige? j'en doutais. Je me décidai alors à demander quelques secours au gouvernement provisoire installé à l'hôtel de la Préfecture et j'y courus. Il y avait là un fort piquet de garde nationale commandé par un officier que je connaissais de nom. C'était M. Vassal, fils, je crois, du président du tribunal. Il me fut impossible de pénétrer jusqu'au gouvernement ; je ne sais s'il y eut mauvais vouloir ou malentendus de la part de la personne chargée de transmettre ma demande, toujours est-il qu'il me fut *durement* répondu que, s'il fallait mettre des hommes partout où besoin était, la garde nationale serait insuffisante, je fus un moment atterré, mais, prenant aussitôt une détermination en me rappelant le nom de l'officier de piquet, je descendis vivement au poste, je l'appelle et le somme par ordre du gouvernement de me donner 20 hommes de bonne volonté pour passer la nuit au cours Lieutaud ; il les mit de bonne grâce à ma disposition et nous partîmes. Je cite ici M. Vassal avec reconnaissance, car je sus quelques jours après qu'il s'était douté de mon mensonge. Grâce à ce secours, la nuit se passa tranquillement. A huit heures du matin, le poste improvisé chez moi partit sans être relevé, et de nouveau je restai seul ; mais, je dois le dire, les succès de la veille me rendaient confiant pour la journée qui commençait. Bientôt une rumeur lointaine attire mon attention, c'est encore une masse de gens armés se dirigeant de nos côtés, leurs cris, leurs vociférations me semblent plus effrayants ; était-ce un effet de mon imagination, qui leur prêtait ce caractère? ou bien était-ce l'idée qu'ils revenaient d'autant plus furieux que le jour précédent ils s'étaient laissés gagner à des sentiments d'humanité?

Je ne sais, mais je crus devoir prendre un parti extrême et, l'arme au bras, je me mets en faction à l'entrée du cours ; à vingt pas de moi, la colonne menaçante s'arrête au cri de halte là ! et, sans hésiter, je lui signifie, en armant mon fusil, que ma consigne est d'interdire le passage et que j'ai ordre de faire feu sur quiconque tenterait de la forcer. La tête se consulte, et, craignant de mon côté qu'elle ne se décide à passer outre, je feins d'interpeller un poste établi dans l'intérieur du cours et j'appelle hautement le caporal et la garde ; cette inspiration fut heureuse, car elle détermina le départ de la colonne, et pour la quatrième fois je rendis grâce à mon habit.

Une demi-heure venait de s'écouler, lorsqu'un homme de haute taille arrive en courant par l'autre point du cours ; il est vêtu en garde national et brandit d'un air exaspéré et en tournant la pointe vers les maisons égyptiennes le sabre dont il est armé ; sa bouche écume de fureur et sa voix étouffée par la colère laisse à peine entendre ces mots : Brigands, c'est à moi que vous aurez à faire, dans une heure vous allez me revoir. Je reconnais cet homme, c'est M. Brousse, un des habitants du cours, je m'avance vers lui et cherche à le ramener au calme, mais sa fureur s'accroît, et, s'élançant vers Marseille, il me jette cette phrase : Non, je veux me venger (1). Tout est perdu, me dis-je, en me retirant auprès de ma famille, plus d'espoir, le prestige qui me secondait si admirablement va disparaître, puisque le même habit veut prêcher le massacre désespéré ; je ne pensai plus qu'à préserver notre maison, que, dans leur aveuglement, les égorgeurs pourraient confondre avec celles de leurs victimes.

Enfin, après deux heures d'angoisses, je vois revenir M. Brousse. Cette fois il marche à pas lents, la tête basse et l'esprit préoccupé au point de ne pas m'apercevoir ; à ma voix, il tourne vers moi ses regards adoucis, et me, tendant la main : « Pardonnez, me dit-il ; les horreurs, » les crimes dont je viens d'être témoin, me font rougir de mes emportements de ce matin. Il n'est qu'un moyen de les faire oublier, c'est de » me joindre à vous, je ne vous quitte plus et vous pouvez compter sur » moi. » Il ne tarda pas à accomplir sa promesse ; car presqu'en même temps une nouvelle bande arrive sur les lieux ; elle est conduite par deux gardes nationaux, deux frères, tous deux employés de l'Etat, et, comme nous, domiciliés au cours Lieutaud : enhardie par ces deux gardes, la foule est sur le point d'envahir une maison désignée par eux, c'est celle d'un vieil Egyptien, le général Abd'Allah. Déjà elle a atteint les premières marches du perron, Brousse la devance, et, le sabre à la

(1) M. Brousse, ancien sous-officier de gendarmerie, était alors employé dans la maison Fraycinet. Il accusait à tort les Mameloucks de l'avoir dénoncé comme royaliste aux autorités impériales des Cent-Jours.

main, il lui défend d'avancer; je fus bientôt auprès de lui, en imitant son attitude. Sa haute stature, son air fier et décidé en imposent; la foule est incertaine, mais elle va peut-être céder aux excitations de ces deux mineurs, lorsque Brousse s'adressant à ces derniers : « Vous êtes des lâ » ches, vous déshonorez l'habit que vous portez. Amis, dit-il aux as- » saillants, ne les écoutez pas; ils vous abusent, ils vous préparent des » remords, ils veulent salir votre drapeau; eh bien! qu'ils vous prou- » vent qu'ils ont du cœur en acceptant devant vous le défi que » nous leur portons. » Ces paroles prononcées avec l'accent de la plus noble indignation furent accueillies favorablement, quelques bravos mê- me vinrent augmenter la confusion des deux frères, et la plupart de ceux qu'ils avaient conduits là pour accomplir un acte de férocité nous quittèrent en nous serrant les mains et en nous remerciant de notre ré- sistance. Demeurés seuls, et tout en nous félicitant de l'issue de ce der- nier assaut, nous dûmes nous communiquer les craintes que nous ins- pirait le retour de semblables scènes, surtout si nos voisins si ver- tement tancés par M. Brousse avaient l'idée de revenir à la charge. Il n'en fut rien heureusement. Aux approches de la nuit, je me dispo- sais à recourir pour un renfort au moyen dont je m'étais servi la veille, mais Brousse m'en dissuada en me faisant part d'un expédient plus sûr et qui devait mettre un terme à notre sollicitude : c'était de con- duire tous les mameluks au fort Saint-Jean dont un de ses amis était commandant. Il partit pour Marseille. Pendant son absence, je veux prévenir ces malheureux de nos dispositions à leur égard et les engager à faire leurs préparatifs de départ. C'est inutilement que je sonne à chaque maison, rien ne me répond; vainement je me nom- me, vainement je leur dis qu'ils n'ont plus rien à craindre, un si- lence de mort succède à mes paroles. Je n'ose supposer qu'ils ont fui de chez eux, partout ailleurs ils eussent succombé! Enfin, une porte s'ouvre, un des leurs plus confiant vient à moi; je l'instruis de tout, et, plus rassuré, il me conduit au fond de son jardin. Ma fa- mille est là, me dit-il. Je le crus fou, car je ne voyais rien. Bientôt, à un signal donné, sa femme et trois enfants sortirent littéralement de des- sous terre. Vous peindre l'effet que produisit sur moi l'apparition de ces fantômes me serait impossible, leurs figures livides sur lesquelles se reflétait encore le sentiment de la peur qui les dominait, m'épouvantè- rent plus que celles des misérables dont nous les avions préservés. Dans chaque maison, le même spectacle se représenta; et si quelque chose put m'en adoucir l'horreur, ce fut la joie que leur causa l'espoir d'être sau- vés. La colonie entière fut bientôt prête, et à deux heures du matin, mo- ment choisi pour ne pas être inquiétés dans notre trajet, nous les escor- tâmes jusque au fort, d'où ils partirent lorsqu'ils le purent sans danger pour leur existence. Le lendemain toutes les maisons furent envahies, quelques-unes furent saccagées; mais l'on voulait du sang, l'on ne put trouver de victimes, et force fut de s'arrêter devant l'inutilité des re- cherches.

Tels sont, citoyen rédacteur, les quelques faits que j'ai voulu citer à l'appui de votre article du 22 septembre courant; ils puisent leur mora- lité dans leurs résultats, et viennent attester que, s'il est facile de pous- ser au mal les masses dont, avec de l'or, on exploite bien souvent l'i- gnorance et la misère, il n'est pas impossible de les ramener au bien par des raisonnements fermes et fraternels. J'en ai encore acquis la preuve le vendredi, 23 juin dernier. Alors que grondait l'insurrection, de concert avec le citoyen Boniface, comme moi lieutenant dans la 3e lé- gion, nous parvînmes, par nos exhortations, à dissiper un groupe nom- breux bien décidé à commencer des barricades; plusieurs même de ce groupe, craignant pour moi quelque danger, m'offrirent de m'escorter jusqu'à ma compagnie. Je le répète, les masses sont malléables pour le bien, et si, en 1815, à cette époque de sanglantes réactions, quelques hommes se fussent interposés en prêchant la conciliation, partout, malgré les ordres impitoyables, de si haut qu'ils émanassent, ils eus- sent, comme Brousse et moi, empêché bien des crimes. J'ai revu quel- quefois ce dernier, c'était toujours l'homme de bien. Quant aux deux frères, MM. D..., nos voisins du cours Lieutaud, je les ai totalement per- dus de vue, mais je ne doute pas qu'ils n'aient reçu le prix de leur en- thousiasme et qu'ils n'aient prospéré sous l'aile protectrice des deux royautés. Qui sait! s'ils me rencontraient aujourd'hui, peut-être m'ap- pelleraient-ils.... républicain rouge!

Recevez, citoyen rédacteur, mes salutations fraternelles.

PELLETIER, faubourg Poissonnière, 52.

Le 28 septembre 1848.

Du Gouvernement arabe et de l'Institution qui doit l'exercer.

Sous ce titre, M. Richard, capitaine du génie, chef du bureau arabe d'Orléanville, auteur d'un remarquable travail sur l'insurrection du Dhara et sur Bou-Maza, vient de publier une nouvelle et importante bro- chure (1). La position que le capitaine Richard occupe depuis longtemps en Algérie, son contact permanent avec les Arabes et surtout son interven- tion dans leurs litiges, l'ont mis à même d'étudier sérieusement le cara- ctère que ces hommes empruntent à leur genre de vie, si différent du nô- tre. Observateur consciencieux et sagace, M. Richard a su mettre à profit les excellentes conditions dans lesquelles il était placé pour bien s'éclairer sur ce qui constitue le principal élément du problème de la domination française en Algérie, les mœurs et les habitudes intimes de la popula- tion.

Deux épigraphes empruntés l'une à Montesquieu, l'autre à Tite Live, montrent dans quel esprit l'auteur a conçu son ouvrage : « La conquête » laisse toujours à payer une dette immense pour s'acquitter envers la » nature humaine. » Montesquieu, *Esprit des lois*. — « La domination » la plus assurée est celle qui est agréable à ceux-là mêmes sur qui on » l'exerce. » Tite Live. — Pour M. Richard, en effet, c'est en nous ren- dant utiles aux Arabes, en étudiant leurs besoins et en en provoquant chez eux de nouveaux, à la condition bien entendue de savoir de les satis- faire, que nous parviendrons à nous asseoir solidement dans leur pays. En homme qui comprend le véritable caractère des faits sociaux, il se préoc- cupe vivement de la condition de la femme arabe et montre que, sans sor- tir du cercle de la loi musulmane et en s'appuyant même sur cette loi, on pourrait améliorer considérablement cette condition, et il le dit avec rai- son : « Dans un pays où les opprimés et les malheureux sont en grande ma- jorité, il n'y a pas de séduction, pas de charme plus puissant que celui des garanties générales assurées aux masses; il n'y a rien qui fasse éclater plus vivement la sympathie et la reconnaissance publique. »

Toutes les questions importantes du gouvernement, l'action politique, l'administration, l'impôt, la justice, l'exercice de l'autorité militaire, le recrutement, etc., etc., sont abordées par M. Richard dans ce nouvel écrit qui mérite d'être sérieusement consulté par tous ceux qui se préoc- cupent, comme on doit le faire, des devoirs que la conquête impose vis- à-vis des populations conquises. Dire que l'Algérie est une terre fran- çaise ne signifie pas que la terre algérienne appartient aux Français; une nation comme la France au dix-neuvième siècle ne peut pas jouer le rôle d'une horde barbare, et quand elle cherche à s'implanter dans un pays qui gémissait sous la tyrannie brutale d'un repaire de pirates, les progrès sociaux dont elle s'enorgueillit peut-être un peu trop, elle doit prendre à tâche de prouver par tous ses actes que son but était d'éman- ciper et non de dépouiller, de développer et non d'étouffer, de répandre les lumières et le bien-être et non de substituer l'oppression du sabre français à celle du cimeterre musulman. Civilisation et chrétienté obli- gent.

FAITS DIVERS.

C'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé la mort de M. Auber- thier, représentant du Rhône. La *Liberté* de Lyon publie une lettre de M. Auberthier qui dément ce bruit.

— Louis Bonaparte a été nommé représentant de la Corse. Sur 32 968 votants, il a obtenu 30 493 suffrages.

— On écrit de Lyon : Une mesure importante vient d'être prise par la police de Lyon. Cette mesure consiste dans l'interdiction de vendre dans les rues les journaux de Paris dont les droits de poste n'auraient pas été acquittés.

— Le chef du pouvoir exécutif a reçu hier en audience solennelle l'ambassadeur d'Espagne, M. le duc de Sotomayor, qui a remis entre ses mains les lettres de créance de S. M. la reine catholique.

— Ce matin, rue Sainte Appoline, une femme de 25 ans s'est affaissée sur le trottoir, en face du no 5. Les passants, les voisins, se sont rassem- blés autour d'elle, et ont appris que nourrissant un enfant, et n'ayant pas mangé depuis trente-six heures, ses forces étaient à bout. On a fait aussitôt une collecte qui a produit 7 fr. 50 cent. qu'on lui a remis. Une dame, mise avec distinction, qui passait en ce moment, s'est informée de ce qui se passait, et a remis sa carte à la jeune femme en la priant d'al- ler la voir. (*Patrie.*)

— Le *Constitutionnel*, en annonçant la publication qu'il donne en entier du travail de M. Thiers *sur la propriété*, dit : Il faudrait que toute la France pût lire cet écrit.

En même temps, on lit en note : « La reproduction totale ou partielle de ce travail est interdite. » Traduction des deux notes : Il faudrait que la France entière s'abonnât au *Constitutionnel*.

— M. Emile Thomas, l'ancien directeur des ateliers nationaux, part pour les Antilles françaises. Il est chargé d'étudier la situation au point de vue des rapports des colons et des anciens esclaves. Sa mission du- rera trois mois.

— M. Lingay écrit à un journal pour démentir les bruits qui lui attri- buaient la rédaction du discours de M. Louis Bonaparte.

M. Lingay ajoute qu'il a écrit en effet la défense de M. Caussidière, mais qu'il s'étonne qu'en 1848, sous la République, on blâme un avocat d'avoir plaidé pour un ami et pour un proscrit.

— Le 2e conseil de guerre vient de rendre son arrêt dans l'affaire des barricades de la rue Saint-Severin, où a été tué M. le chef de bataillon Masson.

Tous les accusés sont acquittés du chef d'attentat ayant pour but de détruire le gouvernement; Grossot est également acquitté du chef d'ac- cusation d'assassinat sur la personne du commandant Masson.

Tous sont déclarés coupables d'avoir pris part à un mouvement insur- rectionnel, étant porteurs d'armes apparentes, et Grassot et Jacquot, avec cette circonstance, qu'ils ont fait usage de leurs armes.

En conséquence, sont condamnés : Balond, à un an de prison; Le- roy, à cinq ans de détention; Boulond, à dix ans de la même peine; Grassot, à dix ans de travaux forcés, et Jacquot à dix ans de la même peine.

— L'*Etoile de la France* publie un article intitulé : *Les hanches, les pieds, le corps et la tête*. C'est un apologue beaucoup plus difficile à comprendre que celui de Menenius Agrippa sur les membres et l'es- tomac.

— Le citoyen J.-.. Boué, ancien sous-officier de l'empire, décoré de juillet, combattant de février, est mort à son domicile le 30 septembre, et ses obsèques auront lieu aujourd'hui lundi 1 octobre; on partira de la maison mortuaire à dix heures et demie très précises, 10, rue de la Marche.

Boué était un démocrate pur, dévoué et désintéressé, toujours prêt à combattre, les armes à la main, quand les circonstances l'exigeaient im- périeusement, ou par la propagande; car, s'il fut combattant de juillet et de février, il fut aussi le premier actionnaire du *Journal du Peuple* et de la *Réforme*. Il n'avait rien sollicité, rien obtenu, et il meurt ne laissant pas de quoi pourvoir aux plus modestes funérailles, et il a sou- vent versé son sang pour la patrie.

Nous pensons que son convoi sera composé d'un grand nombre d'a- mis, qui viendront dire un dernier adieu à un homme du peuple, à un républicain pur.

— Le conseil départemental de la Seine a demandé que M. le préfet ré- digeât un règlement qui établît d'une façon uniforme le mode de distribution de comptabilité et de contrôle des secours destinés aux in- digents pendant l'hiver qui commence.

— On vient d'organiser une administration sous le nom de : Admi- nistration générale de la poste aux commissions, qui vient d'établir un service de relais d'hommes pour le transport à bras dans Paris et la banlieue.

Le prix de la course est de 25 et 30 centimes avec réponse.

Les employés qui font ce service n'ont d'autre signe distinctif qu'une casquette en cuir verni, sur laquelle on lit : Poste aux commissions.

— Nous publions, d'après l'*Akhbar* d'Alger la liste des gouverneurs- généraux, titulaires et intérimaires, depuis le départ du maréchal Bu- geaud (5 juin 1847).

1o M. le général de division de Bar (par intérim), jusqu'au 16 juillet 1847.

2o M. le général de division Bedeau (par intérim), jusqu'au 3 octobre.

3o M. le duc d'Aumale, jusqu'au 3 mars 1848.

4o M. le général de division Changarnier (par intérim), jusqu'au 10 mars.

5o M. le général de division Cavaignac, jusqu'au 12 mai.

6o M. le général de division Changarnier (par intérim), jusqu'au 22 juin.

7o M. le général de division Marey (par intérim), jusqu'au 20 sep- tembre.

8o M. le général de division Charron.

Ainsi, dans l'espace de quinze mois, l'Algérie a eu huit gouverneurs généraux; cela ne fait pas tout à fait deux mois en moyenne pour cha- cun. Sur ces huit gouverneurs, cinq l'ont été par intérim. Pendant plus de la moitié des quinze mois qui comprennent ces huit administrations successives, le pouvoir a été entre les mains d'intérimaires.

— On finit de construire en ce moment, sur l'esplanade des Invali- des, les baraques en pierre et en bois où doivent être logés les soldats qui bivouaquent depuis un mois dans le grand carré des Champs-Ély- sées. Des constructions semblables s'élèvent maintenant à l'extrémité de la grande allée du Luxembourg qui conduit à l'Observatoire. Ces cons- tructions, élevées avec cette rapidité d'exécution qui ne se rencontre qu'à Paris, ont occupé et occupent encore un grand nombre d'ouvriers. Du reste, il est bien à regretter que la saison soit si avancée, car les travaux de construction, source d'occupations pour beaucoup de corps d'état, reprennent sur quelques points de Paris, et il serait très regrettable que les froids, survenant trop tôt, vinssent en interrompre le cours. (*Presse.*)

— Nous lisons dans le *Moniteur* que le décret relatif à l'établissement des colonies agricoles en Algérie ne comporte aucune création nouvelle d'emplois dans nos possessions d'Afrique.

— Six avocats à la cour d'appel de Paris ont été adjoints à la com- mission chargée de réviser les décisions des commissions militaires re- latives aux transportés.

— M. Pinard, procureur de la République, M. Desnoyers, juge d'ins- truction, et d'autres magistrats ont commencé hier une visite générale des prisons.

— L'*Emancipation* rend compte du banquet socialiste de Toulouse, et dément par son récit les extravagances attribuées aux convives par les journaux royalistes. « Malgré de dangereuses excitations, dit l'*E- mancipation*, l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner au milieu de ces 4 000 convives, entourés de plus de 6 000 assistants. C'est une vérité que la presse réactionnaire a été forcée d'enregistrer bon gré mal gré. » Mais quelques organes de cette presse n'ont pas tenu compte de la vérité et ont travesti les faits, dans un intérêt odieux de polémique.

— Louhans a eu aussi son banquet socialiste, en commémoration de la fondation de la République. Des toasts ont été portés à la République dé- mocratique et sociale, à la liberté d'association, aux prolétaires, au droit au travail, à la liberté de la presse, etc. Tout s'est passé dans le plus grand ordre.

— L'exposition publique du concours des grands prix de peinture, dont le sujet à traiter pour les concurrents de Saint-Pierre chez Marie, aura lieu à l'École nationale des Beaux-Arts, de dix heures du matin à quatre heures du soir, les mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 octobre.

La semaine suivante exposition des prix décernés et des travaux des pensionnaires de Rome.

— Le comité de l'Algérie et des colonies est saisi en ce moment d'un projet de décret à présenter à l'Assemblée nationale, et relatif à la créa- tion d'une caisse de crédit agricole à Alger.

Ce projet, élaboré par M. de Rayneval, sera très prochainement sou- mis à l'Assemblée nationale par M. de Rancé, l'un des représentants de l'Algérie.

— Depuis le 22 août 1848, il a été délivré, à Paris, par la préfecture de police, aux crieurs d'écrits sur la voie publique, 1 125 permissions, dans la banlieue 87 seulement. D'après un relevé assez curieux qui a été fait, il a paru, depuis le 15 juin de la même année jusqu'à ce moment, environ 3 392 brochures, telles que pamphlets politiques, chansons et au- tres écrits de ce genre.

— Un arrêt de la cour d'appel de Bruxelles a décidé récemment que la présence de punaises dans une maison louée peut motiver une action en résiliation de bail, avec dommages-intérêts, lorsqu'il est prouvé que le bailleur connaissait cette circonstance au moment où il effectua la location.

— Nous avons donné, hier, des nouvelles du citoyen Gent, représen- tant de Vaucluse. Une lettre que nous recevons aujourd'hui nous an- nonce que la fièvre et l'hémorrhagie ont cessé, et que le blessé se trouve aussi bien que possible. La balle a traversé l'avant-bras à un pouce et demi au-dessous du coude, et s'est logée au-dessus du coude; elle s'est arrêtée sur une côte. La nouvelle de l'amputation est au moins prématurée, car on ne sait encore si la balle s'est frayé un passage entre les deux os du bras ou si elle en a fracturé un.

On nous apprend que ce duel est le second qui a eu lieu entre l'ho- norable représentant de Vaucluse et ses adversaires légitimistes. On parle même d'un projet affreux, mais auquel nous refusons de croire. D'autres provocations seraient adressées au citoyen Gent jusqu'au dé- nouement fatal. La justice doit des amis intervenir, et l'élu de Vau- cluse peut honorablement refuser un cartel qui ne serait plus qu'infâme. Il se doit, d'ailleurs, à la cause démocratique et à son pays. Il a payé de son sang trop généreusement versé le droit de ne plus se défendre.

(*La République.*)

Plusieurs abonnés nous ont priés de leur conti- nuer l'envoi du journal, en nous annonçant un envoi prochain de fonds. Nous les prions de ré- gulariser sans retard leur position, s'ils ne veu- lent point éprouver de retard.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bilbao. — M. X. *et à plusieurs autres*. — Vous jug. mal. C. a voulu prendre acte d'une mise en dem. La chose est faite et la posit. prise. Attend. donc un p. av. de jug. des mouv. que vous ne comp. pas et qui sont comb. pour un but. Il n'y a pas à regret. une pos. qu'on guett. dep. 5 mois. l'occ. de prend. et qui est enf. prise. Attend. la suit. Quoiq. il arr. la cause est mainten. gagn. Mett.-v. bien cel. dans la tête, v. et les aut. Dep. 15 à 20 ans n. av. prouv. à nos am. que n. ne fais. général. pas les ch. sans réfl. Est-ce auj. qu'il s'ag. d'une att. décis. que n. n. conduir. en écervel.? — Ar. est un de n. am. Vous vous p'argn. de ne rien recev., je voudr. bien v. y voir! Quand on est écras. on fait ce que l'on peut, non tout ce que l'on voudr.

Marseille. — M. P. — Nous avons payé en effet, en mars dernier, 60 pour un mois et d'avance.

Spectacles du 2 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Favorite.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Cléopâtre, un Caprice.
OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice, Gilles-Ravisseur.
ODÉON. — Le Deuil, le 24 Février, les Deux Chemins, le Barbier de Séville.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Marie Tudor, Charles VII.
GYMNASE. — La Comtesse de Sennecey, Histoire de Rire, un Monsieur et une Dame, Passé Minuit.
VAUDEVILLE. — L'Avenir dans le passé, le Chemin de traverse.
VARIÉTÉS. — Oscar, le Lion empaillé, Candide.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Camp de Saint-Maur, le Mobilier de Rosine, Père et Portier, un Voyage sentimental.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Charlotte, la Chasse aux Conscrits, les Danaïdes.
GAITÉ. — La Taverne du Diable, le Pacte.
AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Morne au Diable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.
FOLIES. — La Fille de l'air, Serrurier, Lunettes.
DÉLASSEMENTS. — Miel et Vinaigre, l'Impératrice de la Chine, les Mémoires du Diable, le Débutant, un Voyage en Icarie.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Les Dragons, le Huit, Vin de la Courtille, Chevaliers.
COMTE. — Un Pari, Marquis et Marquise, la Leçon de Solfége, Michel Cervantes, la Quêteuse, Dis-moi Pourquoi? Claude.
CIRQUE NATIONAL (Champs-Élysées). — Soirée équestre.

(1) Alger. — Chez Bastide, libraire-éditeur. Prix : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

Revue politique de la semaine.

L'Assemblée nationale a mis dans la constitution que l'impôt progressif était inique et l'impôt proportionnel le seul équitable, — c'est-à-dire que le citoyen qui a un revenu de 100 000 francs ne doit pas payer à l'Etat proportionnellement plus que celui qui n'a que 1 000 fr. de revenus; en d'autres termes que si l'impôt est de un pour cent, le premier paiera 1 000 fr. et il lui restera 99 000 fr., et le second paiera 10 fr. et il lui restera 990 fr.

Elle a ensuite, malgré les efforts des républicains dynastiques, repoussé le système des deux chambres et adopté celui de la chambre unique et souveraine. — Nous la félicitons de ce vote.

Il s'est agi ensuite de savoir si l'élection des représentants aurait lieu à la commune ou au chef-lieu du canton. Les dynastiques, voulant isoler les prolétaires des campagnes de tout contact avec leurs concitoyens, et désirant les parquer dans la commune pour les tenir enchaînés à leurs influences, ont voté pour l'élection à la commune; cependant, après une lutte acharnée, l'Assemblée a fini par décider que l'élection aurait lieu au chef-lieu de canton, — sauf les exceptions à déterminer plus tard par la loi électorale.

Une fâcheuse maladie mentale a été produite par les événements de juin : c'est la manie de la dénonciation, qui a jeté dans les cachots une foule de citoyens, comme suspects d'opinions avancées. Un représentant de la droite, M. Denjoy, est atteint de cette maladie. Vendredi dernier, il avait obtenu un mandat d'arrêt contre un ancien journaliste, parce qu'il lui avait entendu prononcer quelques paroles assez vives dans la salle des Pas-Perdus. Samedi, il est monté à la tribune pour demander à faire arrêter ou destituer quelques citoyens qui, dans des banquets, avaient prononcé des paroles, mal sonnantes à son oreille; — notamment un ingénieur des ponts-et-chaussées qui, à un de ces banquets, avait eu l'audace de parler du travail attrayant et de manifester cet espoir que le règne de Dieu descendrait sur la terre. Il est parvenu à exciter dans la chambre un tumulte effroyable.

En Italie, le roi Charles-Albert continue à jouer un rôle fort équivoque. Il a adhéré à un nouvel armistice avec les Autrichiens, ce qui donne à ceux-ci le temps de se rétablir tout à leur aise dans la Lombardie et rendre plus difficile l'intervention française, si elle doit avoir lieu. Le défaut de décision de la part du pouvoir exécutif et l'échec continuel où le tient la minorité très compacte et très ardente de l'Assemblée nationale, font craindre que l'intervention n'ait jamais lieu, et que les traités de 1815, déchirés à si bon droit par le Gouvernement provisoire, restent le droit international européen.

Néanmoins, les vives agitations qui remuent toute l'Allemagne pourraient renverser toutes les combinaisons machiavéliques des monarchistes de tous les pays.

Guerre aux Assignats.

Après la révolution de Février, il fallait *liquider* la position financière de la France, celle de l'Etat et des particuliers.

L'Etat était obéré, quoi qu'en disent les apologistes du dernier règne, qui, à force de vouloir trop prouver, ne prouvent plus rien du tout. Les particuliers étaient gênés par suite des trop nombreuses entreprises et spéculations entamées à la fois, sans que le plus grand nombre eût encore commencé à reformer le capital consommé.

L'anarchie industrielle a cette propriété de rendre les relations inextricables et de ne jamais permettre de bien voir quelle est la véritable situation d'un pays, quel est le gain, quelle est la perte. Le bilan général est impossible à faire, puisque, pour le dresser, il faudrait en quelque sorte interrompre toutes les opérations pendant tout le temps de l'inventaire, et cependant ce bilan et cet inventaire seraient de grande utilité pour déterminer quelles opérations il faut continuer, quelles autres il faut interrompre, afin d'éviter de plus grandes pertes; en un mot, pour se rendre pleinement compte de la situation et agir en conséquence.

La révolution de Février, en suspendant forcément la plus grande partie des affaires, était une excellente occasion de procéder à la liquidation.

Il y avait deux manières de procéder : l'une par la ruine et la faillite, en laissant tous les canaux de circulation engorgés, en les engorgeant encore davantage, en dépréciant toutes les valeurs, en disloquant le travail; c'est celle que l'on a réalisée par le laissez-faire d'une part, et de l'autre par la consolidation en rentes des cinq cent millions dus par l'Etat aux porteurs de bons du Trésor, de livrets des caisses d'épargne et des actions du chemin de fer de Lyon.

L'autre procédé consistait au contraire à jeter dans la circulation un agent rapide qui, remplaçant le numéraire absent et le renforçant lors de sa réapparition, accélérât cette circulation, soutînt les valeurs et permît à chacun d'apurer ses comptes par un solde net et liquide. Cet agent nécessaire était le papier-monnaie.

Mais, dit-on, il n'y a pas de papier-monnaie sans confiance; or, la confiance n'existait pas.

Nous prétendons que la confiance qui n'a pas manqué au cours forcé des billets de la Banque de France, n'aurait pas manqué au papier de l'Etat.

Nous comptons en première ligne l'intelligence patriotique du peuple parisien, à qui il eût été facile de faire comprendre tous les avantages de la mesure, et qui par sa foi en un signe circulant de l'avenir républicain, eût dissipé les nuages de défiance qu'entretenaient les peureux et les savants professeurs d'économie politique.

Etait-il plus avantageux pour l'Etat d'émettre des assignats, c'est-à-dire des billets sans intérêt, que d'émettre des rentes, c'est-à-dire des titres portant intérêt, un gros intérêt, et obligeant l'Etat pour une somme plus forte que celle reçue par lui? Evidemment oui : donc le credit de l'Etat est réellement plus solide avec des assignats qu'avec des rentes, puisqu'il est moins obéré.

Etait-il plus avantageux pour les particuliers, au lieu de rentes et d'actions, d'avoir entre les mains le capital représentant leurs rentes, leurs actions, pour l'employer à la liquidation de leurs affaires? Oui.

Pour l'Etat et pour les particuliers, il fallait *un papier de liquidation*, et il eût aisément eu cours, malgré quelque défiance, parce qu'il était utile, *nécessaire*.

Mais, dit-on encore, le vice des assignats, c'est qu'on n'en connaît pas la fin, et qu'un gouvernement peut en émettre indéfiniment.

A cela nous pourrions répondre : Connaît-on la fin des rentes, et quand cessera-t-on d'en émettre? — Mais cette réponse ne suffirait pas, et nous répéterons ce que nous avons dit à ce sujet, il y a déjà cinq ou six mois.

Si les circonstances politiques ne deviennent pas trop mauvaises, on n'émettra d'assignats qu'une quantité raisonnable, — et alors on aura eu raison d'employer ce procédé, moins cher pour l'Etat que l'émission des rentes.

Si, au contraire, les circonstances politiques s'aggravent et se prolongent trop, l'émission des assignats se faisant outre mesure, on arrivera à la banqueroute; — mais on y arrivera aussi par tout autre moyen, si on n'emploie pas les assignats, parce que, pour payer les dépenses extraordinaires et écrasantes, nécessitées par l'aggravation de la situation [illegible] bois, et [illegible] extraordinaires, etc. [illegible] on ne pourra pas l'éviter. [illegible] assignats si on emploie les assignats, les rentes si on emploie les rentes, mais seulement la situation politique.

La banqueroute de la première révolution faite sur les assignats n'a point eu lieu *parce qu'on* a fait des assignats, mais parce que la révolution durait depuis dix ans, avec des circonstances inouies dans l'histoire.

Ce point, que nous avions établi il y a six mois, le *Journal des Débats* le reconnaît aujourd'hui. Après avoir attaqué les assignats par des déclamations et par l'exemple du système de Law, qui est hors de place en cette affaire, puisque la chute du système de ce grand financier tient à d'autres causes, et après avoir cité la banqueroute de la Révolution, ce journal émet un aveu plein de vérité, et qui résume la question dans le même sens que la nôtre :

« Peut-être la Constituante ne pouvait-elle faire autrement » qu'émettre les assignats. La banqueroute de l'Etat avait déjà » été commencée; on était sur la pente. *Il fallait la descendre.* »

Oui, aucun système financier n'eût préservé la révolution de la banqueroute. Il *fallait* qu'elle s'accomplit; — de manière ou d'autre, peu importe. Il est donc peu raisonnable de citer l'exemple de la révolution contre les assignats, car tout homme de sens comprendra, en y réfléchissant un seul instant, que nul état financier ne pouvait résister à une tourmente aussi terrible. Or, c'est cependant cet exemple de la banqueroute révolutionnaire qui sert de texte éternel aux déclamations et aux préjugés contre le papier-monnaie. Encore une fois, il *fallait* faire banqueroute, il était impossible de ne pas faire banqueroute, et on fit banqueroute de 45 milliards d'assignats, des deux tiers de la *petite* portions de rente alors due. Aujourd'hui que *la banqueroute de l'Etat a déjà commencé et que la pente* en est rendue plus rapide par le ruineux système d'emprunt en rente, *s'il faut descendre cette pente*, qui sera la dupe? Ce seront les porteurs de rente; mais pour les consoler le *Journal des Débats* leur dira : Mes amis, les banquiers et économistes et moi, nous vous avons sauvés des assignats.

M. Proudhon et son discours.

Usage des maisons. (1)

Si, dans l'état actuel de la législation, et jusqu'à ce qu'on ait réalisé les institutions qui permettraient de garantir les droits de tout homme qui vient au monde, sans méconnaître les droits antérieurement acquis, il est légitime d'acheter des terres et d'en percevoir les revenus; quand il s'agit de maisons, la question est absolument la même.

L'accaparement d'une partie du sol par quelques membres de l'humanité, soit pour la culture, soit pour la bâtisse, ne peut être justifié par le droit absolu et définitif, mais il peut l'être au point de vue relatif du droit qui nous régit maintenant et qui nous régira légitimement jusqu'au jour où s'accomplira la transition *équitable* et *volontaire*.

Sous le régime futur, sous le régime de l'association, la terre doit être exploitée au mieux de l'intérêt collectif, par l'humanité constituant elle-même sa hiérarchie au moyen d'un suffrage vraiment universel, vraiment compétent, vraiment éclairé. C'est la régence de l'association communale qui détermine les constructions destinées à des services communaux, c'est le conseil départemental, provincial ou national qui fait construire dans l'intérêt du département, de la province, du pays, en consultant les convenances individuelles aussi bien que sociales, en mettant les habitations en harmonie avec les goûts des habitants, mais en faisant disparaître cette anarchie, cet antagonisme, ce désordre des constructions actuelles qui se disputent mutuellement l'air, l'espace, le jour, et dont la distribution intérieure est trop souvent déterminée par des spéculations assassines.

M. Proudhon a raison d'appeler de ses vœux une plus grande intervention de la prévoyance et de la surveillance sociales; il a raison de réclamer l'abaissement du prix des loyers, mais il en est des loyers comme du crédit; quand il en demande la gratuité complète, il dépasse le but, il arrive à la chimère.

Le propriétaire qui a placé son capital en maisons, au lieu de le placer dans l'industrie, est bien fondé à demander à la location un revenu que l'industrie lui aurait donné.

Seulement, le propriétaire construit souvent des logements étroits, malsains, pour mettre à contribution plus de monde; seulement, le propriétaire exige souvent des loyers exagérés.

Le remède transitoire serait l'intervention de l'Etat dans les constructions comme dans la banque.

L'Etat faisant la banque, non pas gratuitement, mais à bon marché, réduirait partout le prix des services du capital à un taux modéré, convenable.

L'Etat construisant, pour les ouvriers par exemple, des maisons-modèles, saines, bien aérées dont il n'exigerait pas des loyers trop chers, donnerait le ton à tous les propriétaires de bâtiments; il aurait assurément le droit d'aller plus loin que l'influence de l'exemple et de la concurrence. De la même manière que les règlements administratifs fixent l'alignement, la hauteur des édifices et l'inclinaison des toits, toutes conditions extérieures, de nouveaux règlements pourraient, devraient même statuer sur la hauteur des étages, mansardes, ampleur des escaliers, largeur des cours, toutes conditions intérieures, fort influentes sur l'existence de tous les travailleurs qui ont droit à la protection sociale.

Ce sont là des mesures transitoires. Le bien absolu, en fait de constructions, nous apparaît dans l'association librement formée à tous les degrés de la société, construisant les édifices, leur donnant un caractère unitaire et cependant varié dans les détails, un caractère conforme aux besoins de l'existence collective, comme à celles de la vie familiale et individuelle.

La jouissance des habitations serait-elle alors gratuite ou payée par chaque sociétaire?

En droit absolu, et sauf les questions de transition que nous avons déjà examinées, nul n'a le droit d'interdire à un [illegible] la jouissance de la terre ou de la lui faire payer. On n'a pas le droit de faire payer l'atmosphère ni le soleil.

Tout homme a le droit, en association, de participer gratuitement à la promenade et à la culture, sauf à tirer de cette culture plus ou moins de bénéfice, suivant l'énergie et l'habileté de ses efforts.

Mais dans la bâtisse, dans la construction, nous trouvons des fruits du travail humain. En habitant un édifice vous jouissez du travail d'autrui, vous lui devez une compensation; vous participez aux richesses sociales dans une mesure qui doit être imputée sur les produits de votre propre travail; la nécessité de compter commence; la construction somptueuse qui a coûté du travail et des efforts ne peut être livrée, comme la terre, à un usage gratuit; l'association ouvre à chacun de ses membres un crédit dont le logement est défalqué pour une valeur correspondante à son comfort, à son élégance, à son luxe.

Quand on veut être fidèle au principe de la liberté, à cette règle de ne jamais rien imposer à personne, de préférer toujours et partout l'attrait à la contrainte, on rejette bien loin l'idée de l'égalité absolue dans les logements. Laissez chaque homme dépenser son avoir comme bon lui semble; graduez les habitations en élégance et en loyer, afin que, suivant la variété des goûts, celui-ci puisse mettre son luxe dans son logement, tandis qu'un autre aimera mieux le placer dans les vêtements, les équipages ou les livres.

Le logement sera donc payé, même en Association, et sera payé proportionnellement à son luxe, à son étendue. Mais si vous examinez combien un édifice sociétaire, à égalité de comfort, est moins dispendieux à élever, à entretenir, que quatre ou cinq cents habitations morcelées; si vous concevez une Association qui ne règle pas les comptes de ses membres à l'aide de la monnaie et qui se contente de défalquer la modique évaluation du logement sur un dividende considérable, vous aurez l'idée du système de loyer le moins onéreux et le moins sensible par son mode de perception.

Il y a plus; quand les richesses de l'Association le lui permettront, elle assurera gratuitement à tous les hommes le *minimum*, c'est-à-dire, le nécessaire en logement, vêtement, nourriture; la société de l'avenir, la pleine harmonie sociale est un contrat d'assurance par lequel les hommes se garantissent mutuellement le nécessaire, et ce nécessaire est trop abondant pour qu'il soit besoin de le mesurer.

En résumé, voici nos idées sur le loyer des maisons :

Ce loyer est aujourd'hui légitime dans son principe.

Il y a des hommes qui abusent du principe, qui l'exagèrent comme on abuse de tous les droits. C'est à l'Etat, par son intervention, à équilibrer, à régulariser le commerce des logements comme tous les autres.

La question ne sera résolue définitivement que par l'association territoriale fondée librement sur des bases équitables. Mais, dans cette association, l'usage de la terre, œuvre de Dieu, sera toujours gratuit, une fois les propriétaires actuels désintéressés; tandis que l'usage des habitations, œuvre de l'homme, sera payé, toutes les fois que le logement dépassera ce nécessaire qu'une société riche et humaine ne peut refuser à qui que ce soit.

C'est donc la réalisation de la théorie de Fourier, l'association intégrale dans la commune qui peut seule nous conduire à cette gratuité des logements que M. Proudhon nous promet sans indiquer nettement comment il se chargerait de la produire.

INSTRUMENTS DE TRAVAIL.

L'accumulation des produits du travail étant légitime, cette accumulation étant une privation qui doit être compensée, une fonction utile et qui doit être rétribuée.

Le propriétaire a droit aux intérêts et aux dividendes attribués à son capital dans l'industrie, sauf l'intervention de la banque nationale pour limiter ces bénéfices et pour dégrever le travail.

Le propriétaire a droit aux revenus de son capital appliqué à l'acquisition du sol, sauf transformation équitable et volontaire de la propriété morcelée en association territoriale.

Le propriétaire a droit aux loyers de son capital appliqué à l'achat de cet édifice, sauf transformation équitable et volontaire des habitations morcelées en habitations sociétaires.

Si le propriétaire, au lieu de faire valoir son capital à l'état de numéraire, au lieu d'acheter des terres, maisons, achète des instruments de travail, proprement dits, des bestiaux, outils, machines, il est évident d'après les principes sus-énoncés qu'il en percevra le loyer légitimement. Il aura le droit de dire à ceux qui lui emprunteraient ces objets: rendez-les moi et rendez-moi en outre une indemnité pour le service que je vous rends par mon abstention; il serait autorisé à percevoir ce loyer tant que dureront les objets qui représentent son capital.

Mais ici comme partout et par suite de la pauvreté de la société actuelle, de sa pénurie en produits de toute sorte, il est facile au propriétaire de rançonner le travailleur. Quand il se commet trop d'abus dans un commerce quelconque, le remède transitoire consiste pour l'Etat à exercer lui-même ce commerce, non pas de manière à l'absorber, mais de manière à le régulariser comme on régularise le prix du pain par des boulangeries communales, comme la Banque nationale régulariserait le taux de l'argent, comme des houillières exploitées par l'Etat régulariseraient le taux de la houille.

Il faut donc examiner si les circonstances nécessitent l'emploi de ce remède, et si l'Etat doit se faire loueur d'instruments de travail de toute espèce.

Ce qui est assuré, c'est que ce remède serait transitoire et nullement définitif. La solution définitive du problème social dans son ensemble, c'est la réalisation de l'association du capital et du talent dans la commune pour toutes les branches de travaux, depuis l'agriculture et l'industrie jusqu'aux beaux-arts.

Cette réalisation mettrait en tout temps les instruments de travail à la disposition des travailleurs.

Tout capital est un instrument de travail; mais renfermons-nous ici dans les instruments proprement dits, et tels que nous les énumérions tout à l'heure dans ces objets nécessaires à l'exploitation et que les Romains appelaient *instrumentum*. L'association communale, après avoir réuni des terrains, du numéraire, des valeurs de toutes sortes et les avoir payés en titres d'actions, ne manquera pas de se munir de tous les objets nécessaires à l'exploitation agricole et industrielle qu'elle prépare.

Elle achètera des machines, des bestiaux, des outils, le tout de meilleure qualité et en même temps beaucoup moins dispendieux que les nombreux instruments aujourd'hui achetés et entretenus par tous les propriétaires morcelés qui exploitent le territoire d'une commune.

(1) Voyez les numéros des 10 et 14 septembre.

La commune associée, dans l'intérêt de son exploitation, mettra [illegible] à la disposition des sociétaires.

Ces machines et instruments sont des créations du travail humain qui ne peuvent pas être mis gratuitement en usage comme le sol; la commune a payé pour les acheter ou les louer; mais cette rétribution d'un service indispensable à toute l'association, se prélevant sur le produit brut avant toute répartition individuelle, est insensible pour chacun et met les meilleurs instruments de travail à la disposition du producteur au meilleur marché imaginable.

En principe, le loyer des terres, maisons, instruments de production, repose à nos yeux sur une base légitime.

Les abus qu'on fait aujourd'hui de ce principe peuvent être limités transitoirement par l'intervention de l'Etat exerçant partiellement comme régulateur le genre de commerce qui est le plus dénaturé par l'abus.

Enfin, ces abus doivent être supprimés définitivement par la transformation des exploitations incohérentes et morcelées en exploitations sociétaires. L'association intégrale, réalisée dans la commune, satisfait tous les vœux légitimes de M. Proudhon, qui eût rendu plus de services à l'humanité en propageant les principes de la science sociale constituée définitivement par Fourier, qu'en cherchant à la refaire.

V. H.

L'Armée de la Réaction.

Les paysans, la population rurale, voilà tout l'espoir des hommes qui entravent les conséquences démocratiques et sociales de la Révolution de Février. Ils sentent que la population des villes, et surtout la population ouvrière, échappe à jamais à leur influence. Mais les paysans, voilà leur armée de réserve, leur phalange sainte! Chaque jour nous lisons dans leurs journaux : « Des ouvriers nous vient le péril : dans les cultivateurs est le salut. »

La comparaison seule de ces deux éléments de la population est la condamnation des partis réactionnaires.

Mettez en regard les paysans et les ouvriers, et dites-nous de bonne foi de quel côté sont les lumières.

Si beaucoup de paysans croient naïvement à toutes les merveilles qu'on leur débite sur le compte de M. Crédit, s'ils sont dociles, dans les élections, à la voix de ces propriétaires qui les maintiennent dans le servage politique; s'ils s'imaginent que les socialistes veulent leur enlever leurs terres et leurs femmes; s'ils se montrent conservateurs passionnés d'une société qui les rançonne et les exploite; c'est que la réaction conserve, entretient, nourrit précieusement leur ignorance sur toutes les questions politiques et sociales; c'est que la réaction suit l'infâme politique de Metternich, ameutant les paysans galliciens contre la noblesse polonaise du roi de Naples excitant contre les libéraux l'aveugle brutalité des lazzaroni.

Il y a d'excellents éléments dans les campagnes, mais ces éléments ont besoin d'être développés par un enseignement politique et social, qui est une mission sacrée pour le gouvernement, et, à son défaut, pour tous les démocrates sincères. Tant que cet enseignement n'aura pas été répandu activement, par des publications peu coûteuses ou gratuites, par les affiches, par les almanachs, par des journaux spéciaux, par la parole enfin, nous ne devrons pas nous étonner de voir une partie de la population rurale plongée dans une barbarie dont le fait suivant, attesté par le *Journal de Maine-et-Loire*, donne un déplorable exemple.

On écrit de Bourgueil : Il vient de se passer, sur les bords de la Loire, dans le *Jardin de la France*, à Chouzé, un fait horrible qui montre tout à la fois en quel état de sauvage barbarie vivent encore certaines populations, et quelles colères profondes ont enfantées ces agitations incessantes de Paris, auxquelles est venue mettre le comble l'insurrection communiste de juin.

Un homme d'assez mauvaise mine, parlant mal le français, traversait Chouzé l'un des jours de la semaine dernière. Son aspect jette la défiance; on le prend pour insurgé de juin; on l'entoure, on le menace; il tire son passeport qui constate qu'il est Polonais; il cherche à s'expliquer, on ne l'écoute pas; dix à douze hommes se précipitent sur lui, le renversent, lui lient les mains et les pieds, le suspendent à une potence élevée, et, le laissant retomber comme le billot destiné à enfoncer les pilotis, lui infligent, pendant une demi-heure, à grand renfort de vociférations fort peu républicaines, le supplice de l'estrapade.

Ce n'est pas tout, les femmes surviennent, lui crachent au visage, le frappent, lui arrachent les cheveux et la longue barbe qu'il portait; et de cette barbe et de ces cheveux, pétris dans un pot de pommade que le malheureux avait dans sa poche, font une bouillie affreuse qu'elles lui enfoncent dans la gorge et le forcent d'avaler.

L'autorité arrive enfin, mais trop tard, et ce n'est plus qu'un corps inanimé qu'on arrache aux mains de ces furieux, pour le porter à l'hôpital de Chouzé, où le Polonais expire immédiatement.

Il est incontestable que cette horde de sauvages eût voté comme un seul homme pour les représentants de la République *honnête*, et surtout *modérée*.

De la diplomatie française après le 24 Février.

La diplomatie n'est point une science qui, plus que les autres sciences pratiques, puisse échapper aux transformations. Ses principes sont éternels, mais ses moyens doivent changer, et varient, en effet, selon les époques et selon les besoins des peuples. Elle est l'art de défendre les intérêts des nations et d'entretenir entre elles de bons rapports. Or, parmi ces intérêts il en est de permanents, il en est de transitoires, et parmi les amitiés et les alliances, les unes sont durables et les autres sont momentanées.

Ce sont ces principes fondamentaux, ces intérêts éternels ou passagers que doit connaître un diplomate. Il a encore une tâche très belle.

La diplomatie est instituée pour prévenir les guerres et pour y mettre fin, quand les passions des hommes ou les ambitions des gouvernements, ou le juste soin de l'honneur national ont amené cette terrible extrémité.

Pour remplir dignement une pareille mission, un diplomate doit être fortement pénétré de l'idée du juste et de l'injuste, des droits et des devoirs de sa nation, et par son caractère et sa droiture inspirer le respect et la confiance. Tout cela ne nuit point à l'habileté, loin de là, ce sont des qualités qui la servent, qui, pour ainsi dire, en font partie. Ce n'est que dans une époque où le sens moral a été affaibli que la ruse a pu être considérée comme l'expression la plus élevée de l'habileté diplomatique. On demandait à l'homme de l'esprit le plus fin et le plus mondain de ce siècle-ci, M. de Talleyrand, quel était le moyen le plus certain pour réussir dans le monde? Il répondit : « La bienveillance. » Pour un diplomate, on devrait dire la justice! mais la justice appuyée sur une connaissance profonde des véritables intérêts de son pays et des hommes, autrement ce serait vouloir combattre sans armure et sans épée contre un homme cuirassé de pied en cap.

Voyons, après ces réflexions préliminaires, comment doit être organisée notre diplomatie et quelles doivent être les relations diplomatiques de la France avec le monde. Nous ne voulons point faire un traité *ex professo*; nous n'avons ni le temps, ni l'espace nécessaire, nous nous bornerons à une esquisse, et à une esquisse plus pratique que didactique.

I.

Ministère des affaires étrangères. Sa composition.

Un ministère des affaires étrangères, représentant la politique dominante de l'Assemblée, du cabinet;

Un sous-secrétaire d'Etat représentant la tradition, la suite (suite indispensable) dans les affaires, au courant de tout le personnel diplomatique français et étranger, devant étudier le talent, les aptitudes des agents; en état de mettre, en toute occasion, sous les yeux du ministre, un tableau de la situation diplomatique avec telle ou telle puissance; à la fois homme d'affaires et homme du monde; un diplomate, en un mot, pouvant quelquefois remplacer le ministre auprès du corps diplomatique.

Deux directeurs à la tête de deux grandes directions; — direction du Nord, direction du Midi, comprenant chacune les intérêts politiques et commerciaux si étroitement liés ensemble; deux grandes divisions, — au lieu de ce qui existe aujourd'hui au ministère des affaires étrangères, c'est-à-dire une direction pour la politique et une direction pour le commerce, ne sachant que la moitié des affaires et ne pouvant pas embrasser les intérêts généraux.

Comprendre tous les agents du département dans une même carrière dont les différents grades seront ouverts à tous, depuis l'élève drogman jusqu'à l'ambassadeur, sans autre distinction que celle du talent, de l'habileté et de la probité.

Mettre, en un mot, dans le droit ce que la révolution de février a mis dans le fait, et ce que pratiquent depuis bien longtemps la Russie, la Prusse, l'Autriche, des monarchies qui, hier encore, étaient absolues, dont le corps diplomatique de ces puissances, tous les agents intérieurs appartiennent à une même carrière, leurs titres seuls diffèrent, et en France il a fallu une révolution pour mettre les consuls dans le droit commun!

Ces réflexions nous amènent à parler des agents extérieurs.

II.

Nous le disons franchement, nous regrettons l'abolition des ambassadeurs. La France, quoi que l'on puisse faire, est une vieille puissance par son histoire et par sa gloire; elle ne doit pas volontairement se diminuer dans ses représentants, là où elle a occupé le premier rang. Cela peut être d'un mauvais effet aux yeux des populations étrangères. Ses envoyés ne représenteront plus un roi, il est vrai, mais ils représenteront le peuple français, la grande nation française. La Convention avait maintenu un ambassadeur à Constantinople: la République de 1848 consentira-t-elle, dans la capitale des sultans, où les envoyés de la France ont quelquefois fait leur entrée à cheval à côté du grand-visir, à venir après l'envoyé des Pays-Bas ou de Portugal, après avoir eu le pas sur toutes les puissances? Et à Rome, un agent anglais ou russe pourra primer celui de la nation qui doit prendre les titres du souverain et s'appeler la très chrétienne et la fille aînée de l'église. Nous croyons qu'il faudrait revenir, partiellement, sur cette mesure. Ces pages étaient écrites quand nous avons su que M. d'Harcourt était accrédité près du Saint-Père comme ambassadeur.

Nous savons que l'on objectera la question d'économie; mais, osons le dire, la réduction extrême des traitements est un principe anti-démocratique, qui rapporte peu de bénéfices au Trésor et qui diminue la considération que l'on porte, à l'étranger, aux agents d'une puissance. La République sera-t-elle flattée d'être, ou plutôt de ne pas être représentée par un fonctionnaire qui n'aura que le tiers du traitement des envoyés anglais ou russes? Il n'y aura alors que les gens riches ou les aventuriers qui rechercheront les emplois les plus politiques de la République. Les gens qui n'ont que leurs services et leurs talents préféreront une vie obscure dans la patrie, à une grandeur humiliée à l'étranger.

Dans les divers choix d'envoyés ou de représentants à l'étranger, il faut prendre bien soin de respecter le juste orgueil, la susceptibilité des peuples. Il faut choisir pour représenter la République au dehors des hommes d'opinions éprouvées, d'un patriotisme pur, mais aussi de formes polies, d'un caractère conciliant, de talents reconnus ou d'une expérience réelle.

Outre les agents établis dans différentes résidences, la République devrait envoyer, de temps en temps, de jeunes diplomates visiter toute une contrée, l'Allemagne, par exemple, l'Italie, les Etats-Unis; ces voyageurs politiques s'aboucheraient partout avec les agents établis et donneraient au ministère leurs impressions sur tout ce qu'ils verraient, les hommes, la politique, le commerce, les manufactures, la littérature, les arts. De quel intérêt ne serait pas en ce moment une pareille mission exécutée dans toute l'Italie! Quels points de vue intéressants, quelle masse d'informations ne donnerait pas un homme intelligent qui, à quelques semaines d'intervalle, verrait Turin, Rome, Naples et Palerme, et prendrait ainsi une vue générale et collective de toute l'Italie! Que de secrets intéressants ne livreraient pas l'Inde et l'Amérique ainsi explorées? Les Etats-Unis ont dans leur organisation diplomatique quelque chose de semblable à ce que nous proposons ici. Les Vénitiens l'avaient au temps de leur splendeur; tout voyageur anglais un peu intelligent est un correspondant du *Foreing-Office*.

Enfin, parmi les principales qualités requises pour être diplomate, le ministre des affaires étrangères devrait exiger la connaissance des langues. J'ai souvent entendu parler de l'ignorance de notre diplomatie sur ce point, et les diplomates étrangers, tout en reconnaissant que les Français sont plus excusables que les autres peuples, à cause de l'universalité du caractère de leur langue, confirment cependant qu'un des moyens les plus sûrs de plaire à un peuple et de le bien connaître, c'est de parler sa langue.

UN DIPLOMATE.

Episode de la Réaction de 1815.

Monsieur le rédacteur,

Quoique vous soyez bien informé sur les scènes d'horreur qui, en 1815, ensanglantèrent le midi de la France, il est multitude d'atrocités dont vous n'avez pas eu sans doute connaissance; car vous n'auriez pas hésité, je pense, à les rappeler à ceux qui nous qualifient de républicains rouges.

Voici l'épisode d'un assassinat juridique dont les tribunaux de Nîmes se rendirent coupables :

Le duc d'Angoulême, faisant une tournée dans son cher et fidèle Midi, fit appel à la jeunesse nîmoise pour marcher contre l'usurpateur, l'*Ogre de Corse*. On se mit en route au cri de : Mort aux bonapartistes! Le lendemain, à peine avait-on traversé le pont du Saint-Esprit, que quelques gendarmes enrégimentés débouchent tout à coup. Leur présence inattendue jette l'épouvante dans l'armée de héros, une terreur panique la saisit, et le pont de Saint-Esprit, si étroit et si long, est témoin de la plus comique des déroutes. Dans leur fuite précipitée, les volontaires royaux se poussent, tombent, les uns sont foulés aux pieds, d'autres se jettent dans le Rhône afin d'éviter les simples coups de plat de sabre que les gendarmes se contentaient d'appliquer sur les reins des fuyards. Le reste se sauve à travers champs. Leur général, bien monté, disparut comme un éclair, se préoccupant fort peu du sort de son armée.

Nos miquelets (c'est le nom dont furent baptisés les volontaires royaux), après une course de quelques lieues, reconnaissant enfin qu'ils n'étaient pas poursuivis firent halte, se rallièrent, non pour voler au combat et venger leur défaite, mais pour retourner sous le toit paternel.

Accablés de faim et de fatigue, ils résolurent de pénétrer dans le premier hameau, afin d'obtenir, de gré ou de force, les secours dont ils avaient besoin. Ils se ruèrent sur un village du nom d'Arpaillargue, entièrement habité par des citoyens professant la religion protestante. Ils y commirent toute sorte d'excès. Leur brutalité exaspéra les paisibles habitants de ces campagnes. Ceux-ci s'armèrent de faulx, de fourches et de fusils, et ordonnèrent aux pillards de quitter immédiatement leur village. Sur un refus positif, le combat s'engagea, et les miquelets, vaincus par le courage et le bon droit, s'enfuirent de nouveau, laissant sur la place quelques-uns des leurs.

Les Cents jours s'écoulèrent... et les Bourbons remontèrent sur leur trône vermoulu. Les autorités nîmoises, dans leur zèle légitimiste, se hâtèrent de faire arrêter les principaux habitants d'Arpaillargue, accusés d'avoir assassiné des défenseurs du trône et de l'autel. Neuf hommes et deux femmes furent conduits dans les prisons de Nîmes, et bientôt leur sang versé sur l'échafaud, rougit la place des Carmes!...

Telle fût la justice et la placidité des royalistes du département du Gard.

Dieu nous garde de ces honnêtes gens!

Salut fraternel,

UN NIMOIS,
Témoin oculaire.

Paris, ce 26 septembre 1848.

Paris, 23 septembre 1848.

Monsieur,

Votre feuille de lundi a l'article *Bilan rouge de la Restauration*, donne un aperçu des sanglantes exécutions qui marquèrent le retour de Louis XVIII, appuyé sur les baïonnettes ennemies. Une seule erreur existe dans la nomenclature que vous faites d'une partie des victimes immolées dans la période de 1815 à 1817. Les cinq gardes nationaux qui en sortant de la Cour de sang furent conduits à l'échafaud, en juillet 1816, à la lueur des flambeaux, furent guillotinés à Montpellier. Nîmes a assez de sanglantes saturnales, sans qu'on lui impute encore ce crime.

Condamné moi même à mort par acte du 12 mars 1815, ayant fait partie de la commission des condamnés politiques de 1815 à 1830, je suis en mesure de vous donner à ce sujet des renseignements certains.

Salut et fraternité,

VIAL,
Doyen des condamnés à mort politiques, non par l'âge, mais par la date de l'acte qui me fit condamner.

Madagascar. — On lit dans le *Morning-Chronicle* du 26 septembre :

D'après des lettres de Madagascar du 13 juillet, on parle très diversement du résultat d'une entrevue entre l'amiral Dacres et une commission envoyée par la reine au sujet de la réouverture des ports de l'île aux bâtiments de Maurice. On pense que promesse a été faite dans ce sens, et que tout se terminera d'une manière satisfaisante. Les vaisseaux de S. M., le *Président* et le *Brillant* n'ont pu cependant obtenir de renouveler leurs provisions; mais l'amiral Dacres a reçu des présents en guise de vivres. Toutefois, il y a un obstacle à l'issue complètement favorable de la négociation, c'est que le commissaire de l'île a refusé d'admettre de nouveau ceux qui en avaient été expulsés, et on n'a pu non plus obtenir de lui qu'il rendit la tête du capitaine Helly.

— Une tentative de suicide, accomplie dans des circonstances singulières, a eu lieu avant hier dans la commune de Passy. Un sieur N..., demeurant rue Montorgueil, ayant proposé à sa femme de la conduire avec ses enfants dîner en partie de plaisir dans un restaurant de la banlieue, ce fut à Passy que se rendit la famille. Après avoir joui de la promenade, on entra chez un restaurateur, où le mari fit mettre la table dans un cabinet particulier. Depuis le matin, le sieur N... s'était montré de fort bonne humeur, et sa gaîté avait même paru assez extraordinaire à sa femme, lorsque, au moment où l'on allait servir le dîner, il se prit à lui faire d'injustes reproches sur un motif frivole, et se livra devant ses enfants à toutes les récriminations d'une scène de violences.

La dame N... cherchait à rappeler son mari à la raison. Tout à coup N..., mettant un terme à ses plaintes, comme s'il venait de prendre une résolution subite, s'arma d'un couteau à découper, qu'il se plongea à deux reprises dans la poitrine.

Les gens de la maison étant accourus aux cris de la femme et des enfants de cet insensé, on parvint à lui arracher son arme sanglante; un homme de l'art lui donna en même temps les premiers secours et le fit transporter à l'hospice Beaujon.

Malgré la gravité de ses blessures, on espère le sauver.

— On lit dans un journal : « Des craintes graves sur l'état commercial des principaux centres manufacturiers de la province agitaient depuis quelque temps les négociants de Paris. On voyait, non sans effroi, l'hiver approcher et les nouvelles ne pas devenir plus favorables. Nous sommes heureux d'annoncer, d'après une lettre que nous communique M. Huot, représentant du département des Vosges, à qui elle est adressée, qu'une reprise sensible des affaires se fait sentir à Lyon et à Saint-Etienne; que cette amélioration est due en grande partie aux commandes importantes faites par de grandes maisons anglaises et américaines. Cette lettre donne en même temps la nouvelle satisfaisante qu'un petit nombre d'ouvriers se trouvent en ce moment sans ouvrage et que, sous peu, on espère voir tous les bras occupés. »

— D'après le tableau officiel de la production et de la consommation du sucre indigène depuis le commencement de la campagne 1847-48, et la situation des fabriques à la fin du mois dernier, il y a en France 298 fabriques en activité, 6 en non-activité. Les reprises au commencement de la campagne s'élevaient à 4 784 948 kil.; les quantités fabriquées à 64 346 225 kil.; les entrées extraordinaires à 894 544 kil.; les entrées en entrepôts réels, 48 887 058 kil; décharges, 2 379 452 kil.; expéditions aux entrepôts réels, 18 887 058 kil.; mises en consommation, 44 823 928 kil. Total, 48 847 058 kil.; restes à la fin du mois, 49 792 624 kil. De ce tableau il résulte que l'augmentation des fabriques en activité a été de dix, qu'il y a eu diminution dans les mises en consommation de 6 893 804 kil., et dans le total de 6 264 063 kil.

17e Année. N° 167. ÉDITION DU MATIN. Mardi 3 Octobre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE ÉCHANGE, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS.	Un an, 20 f.,	6 mois, 11 f.,	3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe..	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	— 5	— 3
PAYS à surtaxe	11	— 7	— 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

TARIF DES INSERTIONS.

ANNONCES
1 à 5 fois en 1 mois 40 c.
5 à 9 — — 35
10 fois et plus — 30

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 2 OCTOBRE.

L'Assemblée Nationale et la République sociale.

Parlons raison et soyons francs.

L'Assemblée nationale est loin d'avoir rempli les espérances que le pays avait fondées sur elle. Il ne sert de rien de cacher la vérité que chacun connaît. Il est plus sage de la confesser franchement. On n'a jamais guéri une maladie réelle en affectant de croire à la santé du malade.

Est-ce à dire que les patriotes, que les socialistes eux-mêmes doivent désespérer de l'Assemblée, la miner dans l'esprit du peuple, l'attaquer systématiquement, travailler à sa démolition enfin, soit dans la pensée publique, soit par la violence?

La violence, la révolte, tentées contre une Assemblée sortie du suffrage universel le plus large et le plus direct qu'on ait jamais pratiqué dans un grand pays, est, qui peut hésiter à le proclamer? un forfait, un crime.

Il n'y a plus de société, plus d'avenir, plus de progrès possible chez un peuple qui n'aurait pas le sentiment du *respect légal* d'une Assemblée régulièrement élue, sortie de son propre sein, à des conditions telles que celles dont l'Assemblée actuelle est le produit, et qu'elle consacre dans la Constitution pour l'avenir.

Mais, dit-on, l'Assemblée n'a pas rempli les espérances que l'on avait mises en elle! Elle devait sauver le pays, rétablir le crédit, ranimer les affaires, améliorer rapidement le sort des prolétaires, marcher largement dans les voies de leur affranchissement social; et les affaires languissent toujours, le crédit râle, le pays ne se sent pas rassuré, il a toujours la fièvre; et rien n'annonce que l'Assemblée ait l'intelligence des besoins du temps et des moyens capables de rallier sincèrement les classes divisées par des antagonismes séculaires.

Tout cela est vrai.

Mais, nous le demandons à notre tour, était-il sage, était-il raisonnable d'attendre de l'Assemblée tout ce qu'on en attendait? Etait-il possible qu'elle satisfît promptement, résolument à toutes les espérances que l'on avait fondées sur elle? Nous répondons sans hésiter: non! cela n'était pas possible.

Un pays, après tout, ne peut donner que ce qu'il a. On avait travaillé pendant dix-huit ans, avec une trop heureuse et trop persévérante sollicitude, à propager en France le culte du matérialisme. On avait dressé un autel aux plus égoïstes intérêts, on s'était efforcé de corrompre les grandes et généreuses traditions de la nation française, pour n'y laisser debout qu'une seule et unique religion, celle de la cupidité; et l'on avait imprégné le pays des dogmes impurs de cette ignoble féodalité d'argent au moyen de laquelle le roi citoyen consolidait son trône. Le pays a récolté les mœurs, les instincts inférieurs et les basses passions que cette oligarchie et son chef y avaient si abondamment semés. De sentiments généreux, d'idées, d'aspirations larges, rien! on s'était trop bien appliqué à en étouffer les germes.

La Révolution de Février a sauvé la France; car la France, à ce régime de monarchie corrompue, tombait en putréfaction. Elle sombrait dans un océan de boue et s'y allait engloutir. La prospérité matérielle elle-même déclinait à vue d'œil. On oublie aujourd'hui que la crise des affaires, en pleine paix, en plein culte du matérialisme, avait déjà dix-huit mois de durée quand la Révolution a éclaté. C'est que l'ordre matériel réel, véritable, est solidaire de l'ordre moral.

Quand un grand peuple, qui a une grande mission et de grands devoirs les oublie pour se vautrer dans la fange, y ramassant avec délire les paillettes d'or qu'elle recèle; avec cet or immonde il ramasse aussi la fièvre ou la peste; et ses trésors rentrent bientôt avec lui dans le limon d'où ils sont sortis.

Une rénovation profonde de la société est nécessaire; mais aucune grande rénovation sociale n'est possible sans une grande élaboration des idées qui la préparent et qui *en sont capables*.

La Révolution de Février, arrivée à temps pour sauver la France de la mort où la conduisait la gangrène de l'oligarchie des satisfaits et du gouvernement de Louis-Philippe, est arrivée trop tôt pour les idées.

Le fumier a cela de bon, qu'il sert d'engrais et qu'il prépare et développe la vie de ce qui doit être.

La corruption d'une époque engendre toujours les idées et fait pousser les germes de l'époque qui doit suivre. C'est l'ordre de l'histoire comme celui de la nature.

La corruption du monde romain a fécondé le christianisme et fait ses développements rapides.

La corruption du dix-huitième siècle en a engendré la philosophie, qui a fait à son tour la Révolution française.

Encore cinq années de la corruption philippiste, des pourritures de la féodalité financière, et le Socialisme, qui est la philosophie du dix-neuvième siècle, était connu, compris, épuré; et les esprits, imprégnés de tout ce qu'il contient de fécond, étaient prêts pour l'organisation sage, prudente, intelligente, sûre et rapide de la société qui doit être.

Au 24 février la révolution a été un accouchement avant terme. Voilà pourquoi, bien que le retour à l'ordre ancien soit impossible, la constitution de l'ordre nouveau est si laborieuse.

Est-ce la faute de l'Assemblée? Oui et non. *Oui*, car si l'Assemblée savait et voulait, en deux mois elle tirerait, par la constitution du crédit démocratique, le pays de sa gêne affreuse; et le pays, reprenant ses forces, entrerait vaillamment dans la constitution de la société nouvelle. *Non*, car si l'Assemblée ne sait pas, c'est parce que le pays qui l'a nommée ne sait pas encore assez lui-même.

L'idée, l'idée! tout est dans l'idée, dans la connaissance. L'idée fait la foi, la foi transporte les montagnes.

Collectivement envisagée, la nation n'a pas encore d'idée, pas de foi commune: l'Assemblée représente la nation.

Nous avons dit: si l'Assemblée *savait*; nous n'avons pas dit: si l'Assemblée voulait. L'Assemblée n'a pas de volonté parce que, comme la nation dont elle sort, elle n'a pas d'idée. Elle n'a ni foi commune, ni volonté collective, c'est vrai; mais elle a, en très grande majorité, des intentions honnêtes, excellentes. Seulement elle ne sait pas, elle ne croit pas, et par conséquent elle ne veut et n'agit pas.

Elle attend le retour de la confiance et du crédit; la confiance et le crédit attendent que l'Assemblée les ramène. La situation est ainsi.

Quant au gouvernement, qui entraînerait l'Assemblée et le pays s'il avait deux idées et le courage des principes, il dort dans la sphère politique, s'agite et se laisse tourmenter dans celle de l'administration, et ne se décide à rien de grand. Il louvoie, ajourne, gagne du temps, c'est-à-dire en perd.

Une seule chose peut le sauver, c'est d'oser être la Révolution au dedans et la France au dehors. Eh bien! il ne demande pas mieux! Lui aussi a des intentions excellentes; mais il n'ose pas, parce qu'il ne sait pas. On ne lui conseille que des négations. A force de s'étudier à n'être trop ni avec les uns ni avec les autres, il est bien près de n'être plus avec personne.

Au lieu de se mettre *au milieu et au dessus* avec les principes de la Révolution française, les traditions de la nation, la science calme et organisatrice qui saurait faire aimer l'ordre aux amis du progrès et le progrès aux amis de l'ordre, il se tient *entre*, basculotte un peu à droite, un peu à gauche, ne gouverne pas, n'entraîne pas, et tout en se donnant beaucoup de mouvement, doit sur place comme une toupie sur sa pointe jusqu'à ce qu'elle chavire et meure.

Ce qui manque dans le pays, dans l'Assemblée, dans le gouvernement, c'est l'idée; et, par suite de cette absence de l'idée, la confiance, la foi, la volonté et l'action.

Et les partis vaincus du passé, et les partis confus de l'avenir, qui ne sont que des passions et qui se croient des idées, s'aigrissent, se menacent, s'échauffent; de telle sorte que la *modération* est elle-même beaucoup plus *rouge* que *l'exaltation*. Les discours violents, provocateurs, viennent du parti appelé, par antiphrase sans doute, le parti de la modération.

Que sortira-t-il de là? du feu, malheureusement peut-être; mais aussi, quoi qu'il arrive, le triomphe de l'Idée du temps, le monde à naître, la réalisation de tout ce que le Socialisme contient de réellement vrai, de réellement fécond, d'organisateur.

D'habiles imbéciles se réjouissent et disent *monarchie*; beaucoup d'imbéciles qui ne sont pas habiles répondent *monarchie*. Monarchie! qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire *guerre civile*. Beau remède!

Nous avons brisé quatre monarchies très solides en soixante ans. Il n'y en a pas une aujourd'hui qui durât soixante jours.

Avant qu'un roi ou un empereur s'installât aux Tuileries, il y aurait dans les rues de Paris du sang jusqu'aux genoux. Et puis, un roi ou un empereur installé aux Tuileries, combien lui donnez-vous de jours pour avoir une bonne balle dans la tête?

Ne pensez pas à la monarchie, croyez-nous.

On disait, en avril: les affaires reprendront en mai, avec l'installation de l'Assemblée nationale. Illusion. Les affaires n'ont pas repris.

On a dit depuis mai: les affaires reprendront quand la France aura sa Constitution. Illusion. La Constitution ne fera pas reprendre les affaires. Cette forme extérieure, cette mécanique de gouvernement ne va pas au fond des choses, et, quoiqu'étant de nécessité, elle n'a, à elle seule, qu'une importance bien secondaire.

La réaction arrivant à Paris disait, dès les premiers jours de l'Assemblée nationale: « Il nous faut une bataille: une révolution » ne liquide le trouble des esprits que par une victoire de la » rue. » La victoire terrible remportée sur une insurrection criminelle, et plus absurde encore que criminelle, n'a pas rétabli les affaires.

Hé bien! les intérêts qui s'accrochent ou qu'on accroche à l'idée d'une monarchie trouveraient de tout autres mécomptes encore...

La société est vivante, très vivante; mais les formes de la société précédente, le régime de la féodalité financière, le crédit aristocratique, l'inféodation du travail au capital, tout cela est mort et ne peut renaître.

Cependant, la société ne peut pas marcher sans crédit, sans pacification intérieure et sans travail, et il faut qu'elle marche. Donc, tant qu'on ne voudra pas comprendre la situation, en étudier les problèmes, fonder le crédit démocratique et entrer dans les voies d'une organisation industrielle capable de réconcilier le Capital avec le Travail, de leur faire contracter un mariage tout à la fois de raison, de convenance et d'inclination, rien n'ira.

A défaut d'idée et pour l'acquérir, il faudrait de la raison: on ne fait que de la passion. L'Assemblée se compromet chaque jour par des tumultes insensés et indignes. Il faudrait qu'elle commençât sur elle-même et par son exemple l'œuvre de la pacification et du calme.

Le Socialisme seul a étudié les questions sociales. On s'obstine à le repousser du pied, en bloc, en masse, avec colère, mépris, indignation.

On ne sait pas ce que c'est, on ne sait pas ce qu'il contient, on ne l'a pas étudié, et on s'obstine à voir en lui l'abolition de la famille et de la propriété, l'insurrection de juin et les insurrections à venir, le pillage, l'incendie, le meurtre et le viol, l'abomination de la désolation.

C'est tout juste aussi intelligent que si l'on répondait à l'interrogation: Qu'est-ce que le Christianisme? — C'est l'inquisition, les guerres de religion, les superstitions grossières qui règnent sur des esprits abrutis dans quelques coins des campagnes, les pactes avec le diable, etc., etc.

C'est tout aussi juste que si, à cette autre question: Qu'est-ce que la Révolution française? on faisait cette réponse: — C'est la guillotine, les massacres de septembre, la terreur, les fureurs démagogiques, les doctrines insensées et incendiaires, le père Duchêne, etc., etc.

Le Socialisme contient une masse d'idées vraies et d'idées fausses, d'idées positives et de sentiments divers, organisateurs ou violents, pacifiques ou subversifs, sans nul doute.

La vieille société avec ses vieilles idées, ses vieilles formes, est impossible, elle est mourante, elle est morte. Les idées du Socialisme, seules inspirées par les sentiments des besoins nouveaux, peuvent seules sauver la société. Il faut les faire comparaître, les étudier avec calme, prendre le bon grain, laisser l'ivraie. C'est sensé, cela; on n'en veut rien faire. Jusque-là, cependant, les idées repoussées du pied resteront violentes, les passions en présence et armées, et les partis iront, de l'échauffement au rouge obscur, du rouge obscur au rouge ardent, et gare l'incendie!

Que faire donc? — que faire? Pousser vigoureusement, partout, sur tous les points le développement de l'Idée; produire les idées saines, vraies, fécondes du Socialisme, et les faire accepter par tous les bons esprits, comme le seul remède au mal. Le mal qui grandit donne chaque jour plus de force et d'autorité à l'idée de salut, au besoin du remède. Quoi qu'il arrive, l'Idée du temps triomphera, le Socialisme sera vainqueur.

Quoi qu'il arrive, le pays s'éclairera, la fumée disparaîtra, le feu deviendra lumière.

L'Assemblée nationale elle-même s'éclairera, et elle s'éclairera plus promptement encore que le pays; car elle est, en somme, plus intelligente, mieux disposée, plus accessible, incontestablement supérieure à la moyenne générale de ceux qui l'ont nommée.

Les intentions, on ne saurait trop le redire, y sont en très grande majorité, excellentes et dirigées du côté des développements légitimes de la Révolution de Février.

Elle a, du Socialisme qu'elle ne connaît pas, qu'elle ne connaît que par des excès, une peur exagérée, absurde, puérile: et la peur ne raisonne pas. Aussi repousse-t-elle tout ce qui lui paraît toucher de près ou de loin au monstre du Socialisme, et chaque orateur qui veut combattre une proposition quelconque a-t-il un argument invariable, qui s'applique à tout « c'est le Socialisme. » — Molière avait prévu l'argument: *Tarte à la crème.*

Cette peur lui passera, et déjà cette *tarte* s'use.

L'Assemblée a, en majorité, le sentiment démocratique: de nombreux votes l'ont constaté. Mais elle ne se connaît pas encore, elle est incertaine, sans foi collective, sans force. Neuf cents hommes, inconnus les uns aux autres, sont arrivés à Paris, le lendemain d'une Révolution aussi soudaine et aussi profonde que celle de Février, pleins de défiance les uns envers les autres, abandonnés, sans impulsion aucune, par le gouvernement provisoire fidèlement imité en cela par la commission exécutive et par le pouvoir actuel; ils se sont vus en face de problèmes dont ils sentent la grandeur, mais dont l'inconnu les épouvante encore. Les bons sentiments sont restés jusqu'ici paralysés par des défiances réciproques, en grande partie injustes, et par des préjugés anti-socialistes poussés jusqu'à l'extravagance, et qui deviendront bientôt ridicules par leur excès même.

Les défiances, les préjugés, les passions folles, l'anarchie des esprits, sont bien plus grands encore en ce moment, dans le pays qu'à l'Assemblée nationale.

Le Socialisme seul peut sauver la société. Eh bien! malgré les apparences, nous le disons avec une profonde émotion à tous ceux qui seraient tentés de répondre par la violence aux provocations insensées de nos adversaires: Dieu, les évènements et l'irrésistible logique des choses aidant, l'Assemblée qui fonde en ce moment la République *démocratique*, aura fondé aussi la République *sociale*.

Enseignons donc avec ardeur! éclairons les esprits, échauffons les âmes, semons sans cesse, fécondons sans trêve l'Idée, par le sentiment et par la parole. Seuls, nous avons la foi sainte, la foi qui fonde; seuls, nous croyons à quelque chose; seuls, nous avons un but et une boussole. Soyons aussi patients qu'ardents et infatigables. Nous sommes maîtres de l'avenir, et déjà le présent échappe à ceux qui nous repoussent.

Respectons la suprême légalité du suffrage universel. Laissons la violence aux faibles, aux partis qui expirent. Ne compromettons pas la République démocratique par les impatiences de la République sociale; celle-ci est inévitable: elle vient, apportée par le cours des choses; elle se révèlera par des bienfaits pour tous. La République sociale seule peut sauver la République démocratique qui est déjà votée. Ne la retardons pas d'un jour en voulant la hâter d'une heure.

V. CONSIDERANT,
Représentant du peuple.

Assemblée Nationale.

LA QUESTION D'ITALIE.

Nous venons d'assister à un bien triste spectacle. L'homme qui a le plus tonné contre les traités de 1815, le tribun [illegible] leur qui défendit pendant de longues années les principes de l'indépendance des peuples, M. Marrast, a secondé avec [illegible] l'enlèvement d'un vote en outrageant opposition avec [illegible] principes qu'il a si énergiquement soutenus dans la [illegible]

qu'il lui faut sans doute un plus grand courage pour abandonner aujourd'hui.

L'Assemblée s'est donc aujourd'hui donné un démenti à elle-même, sous l'inspiration du gouvernement ; et quel démenti ! Enervement et déshonneur. Louis-Philippe a été bien bête ; il eût pu confier, sans danger de compromettre sa politique, le ministère à la rédaction du *National*.

Comment ! l'Assemblée nationale déclare le 24 mai qu'elle veut l'affranchissement de l'Italie, et aujourd'hui, entraînée par M. Marrast et par le gouvernement, elle se déjuge ! elle n'ose plus renouveler sa protestation du mois de mai.

Ces tristes réalités nous navrent le cœur. Cette politique sans caractère, sans intelligence, sans fermeté, de reculades et d'expédients, déshonore la République. Mais Dieu veille sur les peuples et protège la liberté. Que les peuples se rassurent ; ils ont pour eux le chef du pouvoir exécutif de l'Univers.

C'est ainsi qu'ils croient fonder la République sur une base inébranlable ! Messieurs les citoyens républicains de la veille, vous vous trompez étrangement. Rien de stable n'a jamais été établi en dehors des principes de la justice éternelle et de la fraternité. Qu'avez-vous fait des peuples, nos frères, qui ont invoqué l'appui de la France et à qui vous l'avez promis? Vous les laissez périr sous la sanguinaire vengeance des hordes de brigands qui appliquent en Italie la pure politique de Metternich et y refont tout à la fois Cracovie et la Gallicie !

Qu'est devenue la Lombardie depuis la rentrée de Radetzky? Livrée au pillage et au fer d'une odieuse soldatesque, râlant, elle maudit, et elle en a le droit, les hommes qui gouvernent la France.

Qu'est devenue la démocratie allemande dont la pensée supérieure s'animait du saint principe de l'unité, qui voulait faire surgir du centre de l'Europe un peuple de frères pour la France, un peuple capable d'opposer une résistance énergique aux intérêts égoïstes et anti-sociaux des royales familles de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin?

Le feu sacré de la pensée allemande ne rencontre pas plus d'appui en France que la sainte cause de l'indépendance pour laquelle la Lombardie s'était levée.

C'est ainsi que quelques mois après la révolution de février, la France retombe dans l'immobilisme et la honte dont l'avènement de la République l'avait lavée à la face du monde.

L'Autriche promettra tout ce que l'on voudra pour gagner du temps; mais, lorsqu'elle aura réuni ses tronçons épars, lorsqu'elle sera assurée du concours de Saint-Pétersbourg et de Berlin, elle rentrera dans l'arène, en disant : J'entends maintenir les traités de 1815.

Qu'aurons-nous gagné alors à ce système de temporisation? Nous aurons perdu l'enthousiasme et la force des peuples amis, et nous devrons reconquérir la position de février par les plus grands sacrifices.

Le gouvernement ne comprend donc rien? Il prétend ne point traiter sur la base des traités de 1815, et il laisse à l'Autriche tout le temps nécessaire pour reprendre haleine et se créer de nouvelles forces.

Le gouvernement aurait dû poser un *ultimatum* par *oui* ou par *non* dans un espace de temps *très court*. C'est seulement alors qu'il aurait prouvé à la France et au monde qu'il comprenait la mission démocratique de la République, et l'aurait fait respecter sans coup férir.

Il ne l'a pas fait, et, pour comble de malheur, l'Assemblée se laisse associer à cette politique de vieilles femmes!

Constatons cependant que, malgré la déplorable attitude du gouvernement, 336 voix contre 441 ont protesté en faveur d'une politique de dignité et appuyé les nobles paroles prononcées par M. Ledru-Rollin à la tribune.

La politique du gouvernement a eu l'insigne honneur de se voir, pour seul et unique défenseur à la tribune, M. Creton. M. Creton a prononcé un discours comique et lyrique, au milieu des rires et des haussements de 1 800 épaules, sans compter celles des tribunes. La conclusion tirée de ce discours dramatique et grotesque était, sur tous les bancs sans exception, qu'il y a devers la fin du nom de cet orateur une lettre à changer. Lisez le discours et vous devinerez laquelle.

L'Assemblée, après avoir entendu MM. Buffet, Dezeimeris, Tourret et Jamet, a adopté l'article premier du projet de loi sur l'enseignement agricole.

Encore M. Thiers.

Le *Constitutionnel* continue à propager, parmi ses lecteurs, la peste, non pas du socialisme, mais du désabonnement en remplissant toutes ses colonnes des massives élucubrations de M. Thiers. Il s'agit aujourd'hui du *communisme*. Nous n'avons pas à le défendre, nous, partisans de la rétribution proportionnelle au capital, au travail et au talent. Nous remarquerons seulement qu'en attaquant un communisme exagéré à plaisir, et dans lequel personne ne pourra reconnaître une doctrine sérieuse, M. Thiers n'entame en rien le socialisme, attendu qu'il est obligé de recourir sans cesse à des arguments phalanstériens. Il vient dire après nous que tous les produits industriels sont nécessairement gradués en série, comprenant au moins trois termes :

Si vous voulez une société perfectionnée, si vous voulez des tissus aussi beaux que ceux de Florence, des vases aussi élégants que ceux de Gênes, des fruits aussi délicats que ceux de Montreuil ou de Fontainebleau, il est impossible qu'on n'obtienne que de ceux-là, car, *ainsi que je l'ai dit ailleurs*, point de produits *fins* sans des produits *médiocres* et *grossiers*, la marche progressive de toute industrie le voulant impérieusement.

M. Thiers oppose ensuite à l'égalité des salaires la théorie de la répartition porportionnelle.

Sans salaire personnel, proportionné au travail, à sa quantité et à sa qualité, point de zèle à ce travail, votre communauté avec le traitement général et commun mourrait de faim avant peu.

M. Thiers a donc commencé avec trompettes, tambours et timbales une campagne contre le socialisme et, par le fait, il n'a émis d'idées exemptes d'erreur ou de vulgarité qu'en répétant des propositions phalanstériennes, telles que la possibilité de multiplier indéfiniment la richesse terrestre, telles que la vie et la mort des planètes, telles que la série appliquée au raffinement industriel, telles que la répartition proportionnelle au concours de chacun dans la production. Pourquoi donc ne pas accepter M. Thiers comme un des nôtres, comme un propagateur de la Théorie de Fourier? C'est que M. Thiers n'a pas étudié, c'est qu'il mêle à quelques idées avancées dont il ne connaît pas l'origine et dont il ne sait pas se défendre, les préjugés les plus rétrogrades; il affirme, par exemple, que l'agriculteur et l'industriel ne peuvent mériter par leurs travaux la gloire et l'honneur, exclusivement réservés à l'homme qui tue.

Quoi ! l'honneur pour deux ou trois planches de plus rabotées dans une journée, pour une pièce de fer mieux limée! Vous blasphémez ! L'honneur pour d'Assas, Chevert, Latour-d'Auvergne ; le salaire, c'est-à-dire la satisfaction de bien vivre, lui et ses enfants, pour celui qui a laborieusement et habilement travaillé, et de plus l'estime s'il est sage et probe, car il faut aussi des satisfactions morales à cet honnête ouvrier.

Vous blasphémez vous-même si vous croyez à la nécessité indéfinie de la guerre, si vous croyez que le métier de tuer des hommes survivra longtemps à la puissance de ces rois que vous avez contribué involontairement à précipiter dans l'abîme. Vous blasphémez si vous croyez que la gloire disparaîtrait avec les instruments de meurtre, et vous avez bien raison de nous dire, quelques pages plus loin, que le seul être dans la création qui commette le suicide, c'est l'homme. L'homme politique vient de se suicider en vous par la publication d'un pareil livre.

L'exploitation de la peur.

Le *Journal des Débats*, organe de la féodalité financière, comprend très bien que le mouvement actuel de la société n'est point politique mais social; que ce mouvement tend à la ruine des priviléges, à la constitution du crédit démocratique, d'une banque nationale, au retour à l'Etat des chemins de fer et des assurances, à l'organisation du travail, à l'association. Pour sauver l'aristocratie des écus, les *Débats* inventent chaque matin quelque fantôme ridicule; à les entendre, la démocratie veut ressusciter la guillotine.

Oui vraiment, la guillotine, voilà le texte qui fournit au journal de la rue des Prêtres un article ampoulé cherchant le sublime et n'arrivant qu'au grotesque.

Non, le danger que vous inventez n'existe pas. Nous réprouvons autant que vous, s'ils ont été réellement proférés, les cris qui suivirent le banquet de Toulouse; mais il y a loin de l'enivrement éphémère de quelques Méridionaux excités par des provocations légitimistes, dans la ville qui vit couler le sang de Ramel, à des actes sérieux, à la résurrection de la peine de mort en matière politique.

Cette peine, c'est le gouvernement provisoire qui eut l'honneur de l'abolir; les démocrates de l'Assemblée voulaient même la rayer entièrement de nos codes; ils ont voté contre elle d'une manière absolue, tandis que vos amis votaient pour son maintien. Et retenez bien ceci. Si jamais un parti, quel qu'il fût, songeait à relever dans Paris l'échafaud politique, le peuple démocrate ne permettrait pas la première exécution. Nous en prenons en son nom l'engagement solennel, persuadés qu'il dégagerait notre parole. La construction du premier échafaud politique serait arrêtée par une émeute faite au nom de l'humanité; dans cette émeute sainte vous trouveriez les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Suivant la *Patrie*, nous avons perdu le droit de mettre en tête de notre programme « *unité sociale* », parce que nous constatons que les électeurs de la campagne sont moins éclairés que les électeurs des villes, et que leur suffrage a par conséquent beaucoup moins de poids.

Quand on formule un principe et quand on l'insérit dans son programme, c'est précisément par ce qu'il n'est pas réalisé et qu'on aspire à le faire passer dans les faits.

Aussi, quand on nie, comme la *Patrie*, qu'il y ait en France une bourgeoisie constituant une classe, c'est qu'on veut perpétuer cette classe avec tous ses privilèges, comme le médecin perpétuerait la maladie en refusant de reconnaître son existence.

Quand on soutient, au contraire, que la bourgeoisie existe, qu'elle a seule les moyens de jouir des avantages sociaux et d'élever ses enfants en développant toutes leurs aptitudes, on prouve qu'on a véritablement à cœur la réalisation de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Le mouvement républicain en Allemagne.

On nous écrit de la frontière de Bade que les républicains ne se considèrent pas encore comme battus. Il y en a un grand nombre d'embusqués dans les gorges de la Forêt-Noire. On ajoute que tout le Wurtemberg est en insurrection, que les corps-francs badois doivent se joindre à une colonne de corps-francs wurtembergeois, près de Daunau-Eschingen. Ce qui est certain, c'est que le mouvement badois devait se rattacher à un mouvement général du sud de l'Allemagne, qui ne devait du reste éclater qu'après la rentrée des récoltes. Si l'on s'est mis en campagne un mois plus tôt, on y a probablement été déterminé par les affaires de Francfort.

Tous les points du grand-duché de Bade, connus pour être des centres d'idées républicaines, sont mis en état de siége. Jusqu'à Francfort, les routes sont sillonnées de troupes; les soldats ne restent jamais en place; on les fait voyager, autant pour faire voir un déploiement de forces destiné à intimider les esprits, que pour empêcher les militaires d'être atteints de la contagion. Partout sur leur passage les habitants sont obligés de les nourrir et loger sans aucune indemnité. Ce système est fort économique, mais très peu politique; il ne fera qu'augmenter l'exaspération des paysans. Déjà, au mois d'avril, ceux-ci ont menacé d'empoisonner les séides du despotisme, d'autant plus odieux aux Badois, que les soldats qu'on leur donne pour hôtes sont ordinairement des Prussiens et des Bavarois. Le gouvernement badois ne se fie pas aux troupes du pays, et il a raison.

Si le soulèvement de la Souabe se confirme, il y aura là tous les éléments d'une nouvelle guerre de paysans.

Hecker est décidément parti pour l'Amérique, où les cinq millions de républicains allemands qui habitent les Etats-Unis doivent, dit-on, lui fournir de l'argent et des munitions. Avant son départ il a passé quelques jours à Strasbourg. Ses compatriotes sont venus en grand nombre lui faire leurs adieux. Il leur avait recommandé de ne rien entreprendre avant son retour; on n'a pas jugé à propos d'écouter ce conseil. La dernière insurrection de Bade porte tous les caractères d'une téméraire étourderie. Struve, qui a conduit cette affaire, est un esprit par trop impatient. Il avait organisé sur le papier la République allemande; mais il n'a pu attendre le moment de voir son plan réalisé. Ce qu'il a entrepris, dit le *Courrier d'Alsace*, il l'a fait mû par un sentiment honnête pour le peuple allemand, et si la haine de la réaction prononce son arrêt de mort, il mourra pour une belle cause, son sang fécondera l'arbre de la liberté. Le même journal n'hésite pas à dire que la mort de Lichnowski, si bien exploitée par la réaction, était mille fois méritée. Le témoignage de plusieurs témoins oculaires constate l'odieux de sa conduite à l'égard du peuple ; il mena les troupes hessoises à l'attaque, en leur criant : « Tirez bien, ne ménagez point cette canaille ! » En se voyant entouré, cet ancien général de don Carlos aurait demandé humblement qu'on l'épargnât, et promit une grosse rançon. Mais la foule était trop exaspérée pour lui faire grâce.

Les soldats ne marcheront qu'à regret contre le peuple. Ils disaient : « Si seulement le peuple pouvait se soulever en masse, nous ne tirerions pas un coup de fusil ! » Le véritable auteur du soulèvement est le renégat Gagern.

Le gouvernement de l'empire a suspendu le journal la *Reichszeitung*, rédigé par Blum. Le député Zitz s'est réfugié en France. D'autres, plus déterminés, bien que menacés également d'être arrêtés, sont restés. Ils ont eu le courage d'accompagner le convoi des insurgés morts.

A Vienne, toutes les associations démocratiques étaient réunies le 25 septembre à l'Odéon. On a crié : A bas Latour et Wessemberg. Le gouvernement a pris des mesures pour faire venir des troupes par le chemin de Brünn et Olmütz. 17 000 hommes sont concentrés aux environs.

Une promenade avec flambeaux a eu lieu en l'honneur de Kudlich. On a crié : Vivent Kudlich et la gauche! Un grand nombre de paysans y assistaient. Kudlich a harangué la foule, tenant un épi à la main. Il s'est particulièrement adressé aux paysans et leur a dit que l'Assemblée s'était occupée d'eux d'abord, parce qu'ils avaient toujours le plus souffert. Il les a exhortés à veiller sur les droits conquis.

Une assemblée nationale s'est formée à Sigmaringen, et a exigé du gouvernement les armes du contingent en les menaçant de les enlever de force. On tira même des coups de fusil. Le gouvernement fut obligé de céder. Un négociant étranger prétendit que la république avait été proclamée à Reutlingen, Rothweil, Ravensbourg et Heilbrunn, et cherche à prouver que le gouvernement wurtembergeois n'existait plus. Les fusils ayant été livrés, la foule se dispersa. Le lendemain, le prince déclara ne pouvoir remplir ses devoirs à côté d'une autorité révolutionnaire, et se rendit à l'étranger avec son gouvernement. Le peuple lui souhaita bon voyage et le laissa partir.

Le *Contemporaneo* dit que l'ambassadeur français a présenté des observations au pape sur la nomination du ministre Rossi.

L'agitation républicaine fait des progrès dans la Toscane, et même, à ce qu'il paraît, dans le duché de Modène.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 2 octobre.*

La séance s'ouvre à midi et demie.

M. LATRADE demande un congé.—Accordé.

M. LE PRÉSIDENT. Au sujet de cette demande, je dois prévenir l'Assemblée qu'un grand nombre de membres ont demandé des congés pour assister à la session des conseils-généraux. Je crois que, dans les circonstances actuelles, il importe que l'Assemblée soit aussi complète que possible, et j'ai refusé ces congés. (Bruit.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de décret relatif à l'enseignement agricole.

M. BUFFET combat le projet. Il croit qu'il vaut mieux encourager les propriétaires qui cultivent, que de propager l'enseignement théorique de l'agriculture. En supposant 368 fermes-écoles, il faudra plus de 10 ans avant qu'un seul ouvrier sorte de ces établissements. Sans doute si chaque commune pouvait par ce moyen posséder un bon cultivateur, j'appuierais le projet, mais les bons cultivateurs, appartenant aux familles aisées de la campagne, ne viendront pas aux fermes-écoles pour devenir des manœuvriers.

M. BOUSSINGAULT fait valoir en faveur du projet les raisons qui ont déjà été invoquées.

M. TOURRET, ministre de l'agriculture, répond aux critiques qui ont été faites du projet.

Bon nombre de nos collègues, dit-il, confondent l'organisation agricole avec l'enseignement de l'agriculture ; ils nous parlent des comices, des primes agricoles; le projet est en dehors de ces questions. On peut arriver à de bons résultats par des primes, je m'occupe même d'un projet à ce sujet, mais les primes ne sont pas l'enseignement agricole.

Le projet n'a d'autre but que de prendre dans chaque pays, entendez-le bien, dans chaque partie de la France, ceux qui cultivent le mieux pour les donner en exemple à leurs voisins.

On a parlé de donner des primes à ceux qui produiront des prairies artificielles, c'est là une question complètement à part. C'est un autre emploi de fonds, ce n'est pas de l'enseignement agricole.

On a craint qu'une fois engagés dans la voie de l'enseignement agricole, nous ne puissions plus nous arrêter. C'est là une erreur. Le projet nous laisse complètement libres de nous arrêter si nous voyons que le succès ne répond pas à nos espérances.

La grande objection faite contre les fermes régionales, c'est que les dépenses seront supportées par l'Etat et que les élèves recevront une éducation plus théorique que pratique.

Mais si vous abandonnez les fermes régionales à l'industrie privée, c'est comme si vous ne les faisiez pas. L'enseignement, en effet, se compose de deux parties. Une partie des travaux sera productive, mais la plupart consistera en expériences. Or, ces expériences ne seront jamais bien faites par l'intérêt privé. C'est là un fait à la fois de théorie et d'expérience. On a reconnu qu'il faut essentiellement distribuer les bœufs, par exemple, en deux catégories. Ceux que l'on élève directement pour la boucherie, et ceux qui sont destinés à la culture. Une foule d'expériences sont à faire dans cet ordre. L'industrie privée a intérêt à tromper le gouvernement sur le prix de revient. Pour que la vérité soit connue sous tous les rapports, pour que les expériences offrent toutes les garanties, pour que les races soient sûrement améliorées, il faut absolument l'Etat; l'Etat qui ne recule pas devant les mécomptes d'une expérience douteuse. L'intérêt privé ne dira jamais toute la vérité parce qu'il a intérêt à tromper. Quand il s'agit de grandes expériences, il est évident que l'Etat peut seul les entreprendre. C'est l'avis de tous les hommes qui ont étudié la question.

Le ministre indique un grand nombre d'expériences agricoles qui doivent être tentées. Versailles offre tout ce qui est nécessaire pour créer un institut agricole sur une vaste échelle et sans qu'il en coûte presque rien à l'Etat. Tout eût été disposé à dessein, qu'on n'aurait pas mieux fait. Le local est trouvé pour l'institut agronomique ; quant aux hommes, le concours les mettra en lumière ; l'Assemblée peut être sûre que le ministre saura les choisir dignes et capables, car l'expérience doit être décisive, le gouvernement tient à ce qu'elle réussisse. (Très bien ! très bien ! aux voix !)

M. JUSSERAND répond au ministre au milieu du bruit des conversations.

La discussion générale est close. L'Assemblée passe à la discussion des articles.

M. Buvignier a la parole pour adresser des interpellations au pouvoir exécutif sur les affaires d'Italie. Le silence se rétablit.

M. BUVIGNIER. Dans une dernière séance je disais que l'opinion publique se préoccupe beaucoup du résultat des négociations.

UN MEMBRE. Du tout.

M. BUVIGNIER. Tous ceux qui tiennent à la dignité du pays s'en préoccupent. (Très bien.) On s'inquiète parce qu'il s'agit d'un peuple à qui nous avions garanti la liberté et l'indépendance, d'un peuple qui est notre boulevart contre les puissances du Nord. On s'en préoccupe d'autant plus que l'on est persuadé que l'Autriche n'a accepté la médiation qu'avec l'espoir de garder l'Italie.

On a pensé que le retard apporté par l'Autriche était motivé par le désir d'imposer plus tard des conditions qui lui fussent favorables. En Allemagne, on pense que l'Autriche n'a accepté la médiation que parce que la France et l'Angleterre avaient reconnu ses droits sur l'Italie.

Je demande au gouvernement si la base sur laquelle les négociations sont entamées, est conforme aux intérêts et à l'honneur du pays.

Je ne dirai pas les phases historiques de la révolution italienne. Je ne rechercherai pas comment l'Italie qui, par ses seules forces, a chassé l'étranger de son sol, a plus tard été forcée de le recevoir encore, quand elle avait une armée organisée.

Je crois que la France qui avait le droit d'intervenir a aussi le devoir de faire déclarer l'indépendance de l'Italie, comme l'Assemblée, comme la France en a émis le vœu.

Je demande au gouvernement, non pas de communiquer les notes sur les négociations commencées, je veux seulement demander qu'on me réponde par oui ou par non à une question.

Est-il vrai que dans l'acceptation de la médiation de la France et de l'Angleterre, le gouvernement français ait reconnu un droit quelconque de l'Autriche sur l'Italie?

Vous comprenez l'importance de cette question, elle touche à l'honneur du pays, parce qu'alors le gouvernement aurait manqué aux promesses de la France, aux promesses faites à l'Italie en face de l'Europe.

Les traités de 1815 seuls ont donné l'Italie à l'Autriche. Ces traités n'existent plus pour la France; nous les avons solennellement détruits, rompus. On ne peut donc reconnaître un droit quelconque à l'Autriche sur l'Italie.

Je prie donc le gouvernement de répondre nettement sur cette question.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. A l'époque où nous annonçâmes que les négociations avaient été entamées, vous ne nous demandâtes point d'être explicites.

Maintenant que ces négociations sont avancées, sans contester, je le répète, le droit qu'a l'Assemblée de nous demander communication des pièces, je demande qu'on passe purement et simplement à l'ordre du jour.

On a demandé si les négociations ont été entamées après la reconnaissance des droits de l'Autriche, je réponds que s'il en était ainsi il n'y aurait pas eu de médiation. (Sensation.)

VOIX PEU NOMBREUSES. L'ordre du jour.

M. LEDRU-ROLLIN. Je comprends quelle mesure et quelle prudence on doit apporter dans cette discussion, qui intéresse non seulement des peuples amis, mais encore l'honneur de la France et l'avenir de l'Europe. Mais il serait vraiment étonnant que, sous la République, on fût moins instruit de ce qui se passe dans les régions diplomatiques que sous la monarchie. Ne pas nous dire, non pas où en sont les négociations, mais sur quelles bases elles ont été entreprises, est une chose incroyable.

Il importe à la France... (A droite: Non! non! A gauche: Si! si!) Il importe à la France de savoir sur quelle base reposent les négociations, non pas ce que le gouvernement attend, mais ce qu'il demande. Car qu'arrivera-t-il si les conséquences de la médiation ne répondent pas à vos espérances? Vous renverserez le pouvoir exécutif. Eh bien! croyez-vous qu'un tel ébranlement soit indifférent au début du gouvernement républicain?

Tous les jours, en Amérique, dans les grandes affaires, on discute sur les bases des négociations.

Après février, on l'a dit éloquemment, il y avait deux moyens de propagande: la propagande armée, celle de la force; et celle de l'idée, la propagande pacifique.

Le gouvernement provisoire inaugura celle-ci dans un magnifique manifeste, dont la France entière accueillit le programme avec enthousiasme.

Cette propagande a été féconde, car en deux mois, dans toute l'Allemagne, les souverains étaient obligés de compter avec leurs sujets, et c'était là le résultat du rayonnement du foyer révolutionnaire.

Mais cette politique a été aussi celle de la commission exécutive. Vous vous rappelez ce que dit M. de Lamartine: Si l'Italie se lève, il faut soutenir l'Italie; si l'Allemagne se lève pour l'unité, il faut la soutenir; et vous couvriez sa voix de vos bravos. Mais cette politique a été même celle du pouvoir; car le ministre des affaires étrangères, interpellé un jour, répondit: la pacification ne peut exister que dans l'affranchissement entier et absolu de l'Italie. Et vous applaudissiez aussi. (Sensation.)

L'Europe s'émeut. Les journaux censurés de l'Allemagne nous annoncent tous que la Russie, que la Prusse veulent intervenir dans les affaires d'Italie, que toutes les puissances de l'Europe veulent un congrès, un congrès dans lequel on prendrait pour base des traités de 1815. Et c'est en présence de ces faits qu'on vient s'envelopper dans je ne sais quel silence diplomatique.

Je demande en quoi les négociations seraient compromises parce que que l'on nous dirait: « Non, la France ne traitera pas sur les bases des traités de 1815; la France entend que l'Autriche ne garde pas un pied en Italie. (Très bien! très bien! à gauche. — Bruit à droite.)

Nous entendions, nous, par l'affranchissement de l'Italie, l'affranchissement complet; or, de Berlin et d'Augsbourg on nous apprend que cela se terminera par l'établissement d'une monarchie constitutionnelle sous le patronage de l'Autriche.

On veut créer un gouvernement de Pologne, nous savons ce qui suit ces créations, et les massacres et les tortures de Cracovie nous disent ce qu'il advient de ces royaumes. Nous voulons, nous, l'affranchissement complet. Nous pensons que si la médiation s'opère sur ces bases bâtardes, nous protesterons au nom du pays, et nous dirons que le pouvoir oublie la dignité du pays et la parole donnée à l'Italie. Si vous pensez que ces libertés constitutionnelles suffisent à l'Italie, il faut, pour l'honneur du pays, que l'on sache qu'il y a dans cette Assemblée des voix qui s'élèvent, un parti qui proteste contre l'abandon des intérêts les plus sacrés de notre honneur. (Bravos à gauche.)

M. de Lamartine a dit dans le manifeste: Les traités de 1815 sont déchirés de droit, et si des négociations pouvaient être entamées sur la base des traités de 1815, ce serait ce qu'il y aurait de plus anti-national, de plus contraire aux sentiments du pays. (Sensation.)

En Allemagne aussi, le cri de la France a trouvé de l'écho. L'unité allemande, sachez-le bien, c'est la démocratie se débarrassant de tous les princes des petits Etats. Dans la question du Schleswig, la Prusse, abusant de son mandat, avait voulu traiter immédiatement, le peuple de Francfort a protesté contre cet abus de la Prusse, au nom de l'unité et de l'égalité allemandes.

Quand l'ambassadeur de l'empire allemand vient à Paris, on ne le reçoit pas officiellement. De ce peuple s'échappent des explosions d'indignation contre la France, qui ne veut pas reconnaître l'unité allemande.

En Allemagne, comme en Italie, la révolution de février, comme celle de 1830, entre dans la sainte-alliance... C'est là ce qui a perdu le dernier gouvernement. Eh! dans l'intérêt du pays, rappelez-vous donc le mot de Bonaparte: La République est comme le soleil, aveugle qui la nie!

Un mot encore. On nous dit: « Vous voulez la guerre. » Nous ne le nions pas. (Agitation.) Permettez. Nous ne voulons pas la guerre pour la guerre. Non, personne dans cette enceinte ne veut la guerre pour la guerre; car tous veulent le crédit, le développement de l'industrie, du commerce, la prospérité du pays que procure la paix. Mais, si la guerre devait sauver l'honneur, je me demande, non plus s'il faut la guerre, mais en quelle situation il faut la faire.

Suivez cette question étrangère, et vous serez convaincus que les monarchies subissent notre République et qu'elles se préparent à l'étouffer. Si je voulais, je vous lirais les lettres qui sont là, adressées, quelques-unes à des membres modérés de l'Assemblée, où l'on parle de l'assassinat et du pillage, du meurtre des femmes et des enfants, si je ne craignais pas de prolonger cette discussion, je vous lirais là un traité secret, où vous verriez qu'en donnant un monarque à la France les puissances étaient convaincues de la nécessité où l'Europe serait plus tard d'écraser encore une fois le génie révolutionnaire de la France.

Soyez-en convaincus, c'est une question de guerre; leurs journaux le disent à Berlin, à Vienne, à Milan. Ils disent: Eteignons d'abord l'incendie autour de nous; et puis, par une coalition universelle, détruisons à jamais cette France d'où nous vient cette propagande révolutionnaire. (Sensation.)

Et vous voulez que ces monarchies ne fassent pas tous leurs efforts pour étouffer ce centre d'où rayonne la liberté sur toute l'Europe. (Bravos à gauche, très bien! — Au centre, une voix: Très mal!)

Je dis que la guerre est imminente. Si vous sentez les dangers de la situation, forcez votre gouvernement à sortir de cette voie de protocoles et de négociations, qui a précipité la monarchie dans l'abîme, et qu'il consulte le sentiment du pays! Le pays veut l'émancipation, l'affranchissement complet de l'Italie; et si vous les laissez écraser, tremblez qu'après avoir détruit nos sentinelles avancées, les despotes ne viennent se ruer sur la France, et forcer la République à lutter encore contre toute l'Europe. (Sensation. — Très bien!)

M. CRETON. Quand on fait appel aux sentiments d'honneur, on trouve toujours de l'écho dans cette Assemblée. L'orateur qui descend de cette tribune est tombé dans une contradiction, il a dit que la France doit faire la guerre (Non! non!), et que la République et la liberté périraient par la guerre.

On nous dit que le pays a maintenu cette conviction que la République a besoin de toutes les forces vives de la France pour maintenir la République (Allons donc! allons donc! Vive interruption.) C'est une grave erreur. La France possède deux millions d'hommes capables de faire face à toutes les nécessités extérieures ou intérieures. Il n'y a pas en France deux cent mille hommes hostiles à la République. Ainsi, la France est parfaitement en mesure de résister à l'Europe et de faire prévaloir sa médiation.

Mais les gouvernements étrangers ont été effrayés par la grande quantité de fonds secrets déposés par le ministère des affaires étrangères. On a pensé qu'à côté des hommes qui avaient des paroles de paix à la bouche, il y avait des propagandes secrètes.

Il faut que l'on sache que la France respecte la volonté des peuples étrangers, et qu'elle ne veut pas les pousser malgré eux dans un gouvernement qui ne leur convient pas. Et cependant des crimes ont été commis en face de l'Europe. (A la question! à la question!)

Vous connaissez le fait principal, mais vous n'en connaissez pas tous les détails.

DE TOUTES PARTS. De quoi? de quoi? Parlez de l'Italie.

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle à l'orateur qu'il s'agit en ce moment de l'Italie.

M. CRETON. J'ai dit que si notre médiation n'est pas mieux accueillie, c'est à nos fautes que nous devons nous en prendre. J'ajoute que les principes de l'éternelle justice ne sont pas respectés en France. (A la question! à la question! Bruit.)

Je dis qu'un crime a été commis, un crime prévu par les articles 84 et 85 du code pénal. (Ah! ah! Hilarité et bruit. L'Italie! L'Italie!)

L'orateur revient sur l'histoire de Risquons-Tout; il essaie de raconter, au milieu des cris: à la question! l'histoire de Blervacq. Je suis, dit-il, père de famille (A la question!). La France saura faire son devoir, advienne que pourra! (Bruit.)

M. CAVAIGNAC, président du conseil. M. Ledru-Rollin parait croire que nous avons eu beaucoup à faire pour nous faire accepter par les gouvernements européens. C'est une erreur. Nous n'avons eu besoin que de dire, en nous montrant sur la frontière d'un pays, que nous ne voulons qu'une chose: le gouvernement du pays par le pays.

Que les monarchies de l'Europe voient la république française avec peu de sympathies, nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Quant aux traités de 1815, je ne les aime pas plus que M. Ledru-Rollin, mais je répète que le seul fait de l'acceptation complète de la médiation est une preuve que les traités de 1815 ne sont pas la base de la médiation. (Très bien!)

M. BUVIGNIER. En montant à cette tribune, je vais indiquer quel était le but de mes interpellations; selon moi, ce but n'est pas atteint; cependant, je crois qu'en adoptant non pas un ordre du jour pur et simple, mais un ordre du jour motivé, nous pourrions arriver à nous entendre. Je voudrais que le gouvernement exprimât franchement son opinion; sans cela, ce serait entraîner l'Italie dans une foule de malheurs; c'est pour que l'Italie sache bien quels sont les sentiments de la France à son égard, que je propose l'ordre du jour suivant:

« L'Assemblée nationale, persistant dans la pensée qu'elle a formulée dans son ordre du jour du 24 mai dernier, à propos des affaires d'Italie, et sans s'arrêter aux prétentions de l'Autriche sur l'Italie... » (Rires et interruptions.)

Je comprends l'interruption, dit l'orateur en s'interrompant lui-même, mais je ne comprends pas les rires, car il s'agit ici d'honneur national... (Très bien!) Je continue:

« ..... Renouvelle le vœu qu'elle a émis de l'affranchissement de l'Italie, et manifeste au pouvoir exécutif son vœu que cet affranchissement soit pris pour bases de la médiation entre l'Autriche et l'Italie. » (Très bien!)

M. LE PRÉSIDENT. Il y a un ordre du jour pur et simple qui doit avoir la priorité.

M. FLOCON. L'ordre du jour pur et simple a toujours la priorité, mais je viens proposer à l'ordre du jour de M. Buvignier un amendement qui le réduit à sa plus simple expression. Voici l'ordre du jour que je propose:

« L'Assemblée nationale, persistant dans la pensée qu'elle a formulée dans son ordre du jour motivé du 24 mai dernier, passe à l'ordre du jour. » (Appuyé! appuyé!)

M. LE PRÉSIDENT. Il y a plusieurs autres ordres du jour motivés; mais on a demandé l'ordre du jour pur et simple, et il doit avoir la priorité.

VOIX NOMBREUSES. Oui! oui! — Non! non!)

M. LE PRÉSIDENT. Dès qu'il y a contestation, je vais consulter l'Assemblée.

L'Assemblée accorde la priorité à l'ordre du jour pur et simple.

Un débat confus s'engage sur l'ordre de la discussion. Après quelques mots de M. Taschereau, l'Assemblée procède par scrutin de division sur l'ordre du jour pur et simple. En voici le résultat:

Nombre des votants.	777
Majorité absolue.	389
Billets blancs pour l'ordre du jour pur et simple.	441
Billets bleus contre.	336

L'Assemblée adopte l'ordre du jour pur et simple.

M. SAINT-ROMME demande la parole pour une explication personnelle. Quelques membres de l'Assemblée, dit-il, ont donné à l'ordre du jour pur et simple que nous avons voté, une interprétation que je ne puis admettre, je demande à M. le président du conseil comment il interprète le vote de l'Assemblée? (Bruit.)

M. BASTIDE, ministre des affaires étrangères. En votant l'ordre du jour pur et simple, nous avons entendu que les obligations qui nous étaient imposées antérieurement n'avaient en rien diminué. (Très bien! très bien!)

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. Je viens déposer sur le bureau trois projets de lois: le premier est relatif à un crédit de 48 millions.... (Oh! oh!)

Ce chiffre n'a rien qui doivent vous étonner. Voici en quoi il consiste: ordinairement à cette époque le budget est voté, et le ministre des finances peut faire au ministre de la guerre des avances pour l'achat de fournitures et fourrages à consommer l'année suivante; c'est donc un crédit à imputer sur 1849 que je viens demander.

Le second projet est relatif à un crédit de 900 000 fr. pour travaux de fortification des côtes d'Alger.

Le troisième projet est relatif au général Youssouf. Tout le monde sait les services qu'il a rendus, mais sa qualité d'étranger ne permettait pas de l'employer dans les cadres de l'armée française; il s'est adressé au conseil d'Etat qui a repoussé sa demande: c'est en présence de ce refus que le gouvernement a pensé qu'il devait demander une décision législative pour fixer la position du général Youssouf.

Ces divers projets seront imprimés, distribués et renvoyés aux comités qu'ils concernent.

M. SENARD, ministre de l'intérieur, présente divers projets de loi d'intérêt local.

M. PAYEN demande à expliquer le vote qu'il a émis dans la discussion relative aux affaires d'Italie.

DE TOUTES PARTS. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

L'Assemblée passe à l'ordre du jour, qui appelle la suite de la discussion du projet de loi sur l'enseignement agricole.

L'art. 1er du projet est ainsi conçu:

« L'enseignement professionnel de l'agriculture se divise en trois degrés. Il comprend:

» Au premier degré, les fermes-écoles, où l'on reçoit une instruction élémentaire pratique;

» Au deuxième degré, les écoles régionales d'agriculture où l'on reçoit une instruction du second degré;

» Au troisième degré, un institut national agronomique, qui est l'école normale supérieure d'agriculture. »

M. DEZEIMERIS propose et développe un amendement ainsi conçu:

« L'enseignement professionnel de l'agriculture comprend:

» 1° L'enseignement pratique mutuel, à l'usage des petits cultivateurs et des métayers;

» 2° L'enseignement secondaire, dans les fermes-écoles;

» 3° L'enseignement supérieur, dans des lycées d'agriculture (fermes régionales du projet du gouvernement) et dans un institut national agronomique.

M. BOUSSINGAULT combat l'amendement de M. Dezeimeris, dans lequel il trouve une certaine nuance aristocratique. Le système de M. Dezeimeris est complètement opposé à celui du gouvernement; il tend à étendre autant que possible la culture des fourrages. A chacun son goût. (Rire universel. — Longue interruption.) Mais il ne faut pas croire que trop de développement donné à la culture des fourrages soit toujours fructueux.

M. LUNEAU fait remarquer que la proposition de M. Dezeimeris consiste plutôt dans l'article 2 qu'il a proposé, que dans l'article 1er, qui n'est qu'une sorte de reproduction de l'article 1er du gouvernement. Il faudrait donc commencer par discuter l'art 2 de M. Dezeimeris, qui présente un système nouveau.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de ce second article, qui est ainsi conçu:

« A partir de l'an 1849, l'Etat affectera annuellement, pendant cinq ans, une somme de 3 millions à être décernée en primes de 500 fr., dans tous les cantons d'abord, et successivement dans toutes les communes rurales de France, au cultivateur qui aura consacré à des cultures fourragères l'étendue proportionnelle la plus considérable de son domaine. »

Cet article est rejeté, ainsi que le système présenté par M. Dezeimeris.

M. DE MONTREUIL propose et développe un autre système dont le premier article est ainsi conçu:

« Une chambre consultative d'agriculture sera formée dans chacun des départements de la République, par voie d'élection. Chaque canton y enverra un représentant.

» Ces chambres consultatives auront la surveillance des fermes-écoles et des fermes expérimentales établies dans le département. Un règlement fixera les droits et les limites de cette surveillance, ainsi que les attributions desdites chambres.

» Un conseil supérieur d'agriculture, composé d'un délégué de chacune des chambres consultatives, sera formé à Paris auprès du ministère de l'agriculture et du commerce.

» Ses attributions seront déterminées ultérieurement par un règlement d'administration. »

La proposition de M. Montreuil est mise aux voix et rejetée.

M. JAMET propose un autre amendement ainsi conçu:

« Il sera créé des fermes-écoles et des écoles régionales pour l'enseignement de l'agriculture. »

D'après ce système, ajoute l'honorable membre, l'institut national agronomique serait supprimé.

Cet amendement est également rejeté.

M. BLAVERGER propose, au contraire, de supprimer les écoles régionales.

Cet amendement est rejeté.

Toute cette discussion a lieu au milieu du bruit des conversations particulières, et l'Assemblée ne prête aucune attention aux divers orateurs qui se succèdent à la tribune.

On revient à l'art. 1er du projet que nous avons donné plus haut. Les trois paragraphes de l'article sont adoptés.

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé le scrutin de division sur l'ensemble de l'article. Persiste-t-on à le demander?

VOIX CONFUSES. Oui! oui! Non! non!

M. LE PRÉSIDENT. Puisqu'on insiste, le scrutin de division va avoir lieu. Je dois faire remarquer que souvent il y a des réclamations contre les énonciations du nom des votants dans le *Moniteur*. Je dirai que dans ce moment je tiens à la main 5 billets blancs et 5 billets bleus qui ont été déposés dans les urnes par les mêmes personnes qui votent ainsi pour et contre. Je les engage à ne pas renouveler cette erreur.

QUELQUES VOIX: Les noms!

M. LE PRÉSIDENT. C'est inutile!

Voici le résultat du scrutin:

Nombre des votants	552
Majorité absolue	277
Pour	493
Contre	59

L'article 1er est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures et un quart.

Plusieurs journaux annoncent que des poursuites sont dirigées contre les présidents du *Club Chabrol* et du *Club Saint-Honoré*, pour avoir exigé une rétribution de ceux qui se présentaient pour assister aux séances de ces clubs.

Dans l'intérêt du ministère public, nous espérons que cette nouvelle sera démentie. Tous les clubs reçoivent une rétribution des assistants, cette rétribution au *Club Chabrol* était de dix centimes seulement, somme indispensable pour couvrir les frais de salle et d'éclairage. Vainement on s'appuierait sur le décret qui exige la publicité des clubs; un théâtre où l'on paie assurément plus de dix centimes d'entrée, est un lieu public. Mettez à la disposition des clubs des édifices nationaux, ou abstenez-vous de rendre leur existence impossible par une chicane qui serait une odieuse manœuvre contre la liberté.

Nous croyons, pour l'honneur de la magistrature, que la nouvelle n'est pas vraie.

Nous recevons une lettre contenant des détails étendus sur les massacres de Nîmes en 1815, et confirmant de tout point les horreurs racontées par M. Vaulabelle. Nous engageons l'auteur à nous faire parvenir son nom et son adresse, autrement nous ne pourrions utiliser cette communication.

FAITS DIVERS.

L'administration des douanes vient de publier le tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1847. Cet ouvrage vient d'être mis en vente à la librairie du commerce, rue Sainte-Anne, n° 71, au prix de 7 fr. l'exemplaire.

— Le célèbre Mieroslawski, chef de la dernière insurrection polonaise, siégeait hier à côté des membres du bureau du club de la rue de Chabrol.

— On écrit de Nîmes, 29 septembre, que les mesures énergiques de l'autorité, secondées par le bon sens des masses, ont mis fin à cette ridicule affaire des cocardes. Il y a bien eu encore quelques excentricités de mauvais goût, mais sans conséquence.

Ainsi, un ancien forçat libéré a affecté pendant quelque temps de se promener sur l'esplanade avec une énorme cocarde sur le bas-ventre; il était en outre coiffé d'un bonnet de coton blanc, entouré d'une guirlande de cocardes tricolores. Cet individu a été arrêté et mis sous la main de la justice.

— Un industriel, propriétaire d'une maison de campagne, vient de la mettre en société au capital de quarante mille francs, divisé en seize cents actions de 25 fr. chaque, divisées elles-mêmes en coupons de 25 centimes.

— Un journal de Grenoble, en décrivant une statue d'Haydée que le ministère de l'intérieur va envoyer à cette ville, s'exprime ainsi : « La jeune femme est à sa toilette, mais elle n'a encore eu le temps de *revêtir* qu'un collier qu'elle arrange dans ses cheveux. »

— M. Schœlcher, représentant du peuple, vient d'être nommé commandant du 4er escadron de l'artillerie parisienne.

— On assure, dit le *Journal du Havre*, que M. Pageot, ex-ministre plénipotentiaire de France aux Etats-Unis, a quitté ce pays pour se rendre en Angleterre, dans le but d'offrir à Louis-Philippe une partie de sa fortune princière, et pour engager l'ex-roi à venir s'établir en Amérique avec sa famille.

Voilà certes qui est beau de la part de M. Pageot, d'autant plus beau que c'est plus rare. (*Presse.*)

— Il y a deux mois, un chien enragé sorti de Nantes, après avoir mordu, dit-on, une grande quantité de chiens sur les ports, parcourut les communes de Vorton et la Haye-Fouassière, dévorant tout ce qui se trouvait sur son passage. Une jeune fille de cette dernière commune, victime de ce furieux animal, vient de mourir la semaine dernière, atteinte d'hydrophobie et dans les plus horribles souffrances.

Cet affreux malheur a causé la plus vive sensation dans ces deux communes, et a signé l'arrêt de mort de presque tous les chiens du pays.

— Un affreux événement vient d'avoir lieu aux abords de la ville de Melle (Deux-Sèvres). Une voiture publique, faisant le trajet de Niort à Melle, a été emportée avec une telle vitesse par ses chevaux, dans un endroit de la route dit la butte du Mello, que la mécanique s'est rompue et que douze ou quatorze personnes sont tombées gisantes sur le sol. Il est impossible de peindre l'effroi de cette épouvantable catastrophe : le sang, les lambeaux de chairs, de vêtements, les cris des victimes. Tout le monde a été plus ou moins grièvement blessé : ici, c'est une cuisse cassée, un bras brisé ; là, des côtes enfoncées, des têtes toutes meurtries. On désespère de la vie du malheureux postillon.

— Il vient de se passer au Havre un fait de nature assez grave. Un jeune Irlandais s'y était réfugié après avoir pris part aux derniers événements de son pays. Un commissaire de police, agissant sous l'inspiration du consul anglais, s'est présenté chez lui pour examiner ses papiers qui ne pouvaient évidemment être en règle, vu sa position de réfugié. Heureusement, le jeune Irlandais, qui, par suite de cette mesure, que le commissaire de police regrette aujourd'hui, pouvait être rembarqué et livré à la police anglaise, a pu s'échapper à temps. Plainte a été portée à l'autorité supérieure, qui aura à examiner si le consul anglais avait droit de s'immiscer dans une affaire de police locale.

— On lit dans le *Journal de l'Indre* :

« M. de Barbançois vient d'être autorisé à faire défricher cent cinquante hectares de bois dans la forêt de Gireugne. Cet honorable propriétaire a dit à plusieurs de ses amis : « Je sais bien que les domaines que je veux établir dans la forêt de Gireugne me coûteront fort cher et me donneront peut-être moins de revenu que ne m'en apporterait mon bois si je ne le faisais pas défricher ; mais je crois bien faire en employant les ouvriers qui, la plupart, seront sans ouvrage pendant l'hiver. »

» M. de Barbançois espère occuper à son défrichement cent ouvriers pendant une année, et il ne prendra que des journaliers de la localité. »

Que, dans les villes et dans les campagnes, pour le travail agricole comme pour celui des divers corps d'état, les propriétaires imitent l'exemple de M. de Barbançois, ils verront si les travailleurs manquent de courage, de bienveillance, de reconnaissance.

— On sait que la chambre du conseil du tribunal de la Seine a, sur les conclusions du ministère public, ordonné avant-hier la fermeture du club du Vieux-Chêne, qui tenait ses séances rue Mouffetard, n° 69, sous la présidence du sieur Merlion.

La fermeture du Club Saint-Antoine a été également ordonnée hier.

Cette double décision a été prise en vertu de l'art. 11 du décret du 28 juillet, lequel dispose que, dans le cas de délits ou contraventions constatés par un procès-verbal et ayant donné lieu à une réquisition à fin de poursuites, la chambre du conseil pourra, par une ordonnance spéciale rendue sur les réquisitions spéciales du ministère public et le rapport du juge d'instruction, ordonner la fermeture immédiate et provisoire du club ou de la réunion, jusqu'au jugement définitif des délits et contraventions.

Plusieurs des orateurs de ces deux clubs sont poursuivis pour excitation à la haine des citoyens entre eux, et pour attaque contre le principe de propriété.

Les membres du bureau sont également poursuivis pour avoir toléré des discussions contraires à l'ordre public et tendantes à provoquer des actes qualifiés crimes et délits par la loi. (*Droit.*)

NOUVEAUX DÉTAILS SUR L'ÉMIGRATION ICARIENNE. — Un beau navire brêmois, *le Victoria*, est sorti du Havre, il y a trois jours, allant à la Nouvelle-Orléans, avec passagers, soit de chambre ou d'entrepont, parmi lesquels se trouvent les cinquante Icariens que M. Cabet a conduits, lui-même, jusqu'à leur embarquement, et qui vont rejoindre une colonne de leurs coreligionnaires qui les a précédés à la rivière Rouge, un des affluents du Mississipi.

Comme il y a de braves gens partout et qu'il y a en aura même en Icarie, dit le *Courrier du Havre*, il est juste de dire que ces Icariens, tous jeunes, de bonne mine et de bonne tenue, ont mérité les sympathies de ceux qui ont assisté à leur départ, et qui ont été témoins de leur discipline et de l'empressement qu'ils mettaient à obéir aux moindres volontés du chef.

M. Cabet n'est pas du voyage ; ce ne sont encore que des pionniers qu'il expédie, il ne marchera sans doute qu'avec l'arrière-garde.

Plusieurs abonnés nous ont priés de leur continuer l'envoi du journal, en nous annonçant un envoi prochain de fonds. Nous les prions de régulariser sans retard leur position, s'ils ne veulent point éprouver de retard.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous recommandons à nos amis, qui viendront au Congrès ph., de prendre, autant que possible, les mess. Laffitte-Caillard, en ayant soin de réclamer, pour nous les remettre, les bulletins de leur place.

Blois. — M G. — Nous faisons le chang. — Nous expéd. les 25 quot. — Nous sommes heureux de voir que l'initial. signal. au bull. est imitée sur beauc. de points

Orléans. — M. A C. R — Reçu les 15. — Merci.

Boulogne. — M. G. — Nous recevons les 180.40 et conformons nos écrit. — Nous ne pouvons descendre au dessous de 7 centimes dont 4 déboursés pour l'aff.

Cien. — M. B. — Reçu les 50. — Compl. affect.

Colmar. — M. G. — Reçu les 500. — Merci à tous.

Louhans. — M. D. — Reçu les 20. — Nous nous entendrons avec N. — Remerciem.

Ch. — M. F. — Reçu les 100. — Nous vous en savons d'autant plus de gré que nous connaissons la sit.

Uzès. — M. E. F. — Reçu les 12.25. — C'est le fait de la subv. d'étouffer l'unitéisme et de rendre l'égoïsme divergent

Fort du P. — M. L. — Reçu les 40. Merci.

Meaux. — M. de V. — Reçu les 221.50. Remerciem. à tous.

Kerneval. — M. L. — Reçu les 24. — Nous inscrivons — d'accord. — Merci.

Nîmes. — M. C. — Reçu les 285.50. — Nous expédions. — Nous étions sûrs que vous répondriez. Remerciem. affect.

Grandvillars. — M. R. — Reçu les 11. — Merci. — C'est un des princip. obj du congrès.

Crémieu — M. D. — Reçu les 26 — Merci

Benfeld. — M. N. N. — Contin. à nous tenir au courant.

Châlon-s.-S. — M. I. — Nous recevons les 100. — Nous attend. les détails.

Beaufort — Mlle J. C. — Reçu les 5 pour M. vot frère. — Merci.

Orléans. — MM. D. et B. — 15 j. ne donnent pas droit à une prolong., d'autant que vous ne fûtes pas réduits lors de l'augm. de prix.

Bourse du 2 octobre.

On cause sur l'emprunt des 300 millions, on croit qu'il a été autorisé, mais que le mode de souscription publique à Londres a déplu au ministre des finances, qui s'est rétracté.

Nous sommes en pleine liquidation. La rente a de la peine à monter. Le 5 0/0 se maintient et finit à 68 89, fin courant. Le 3 0/0 est toujours à 44 20.

La banque de France gagne 20 à 1560. Les chemins de fer sont faibles généralement. Orléans fait 651 25. Avignon-Marseille 185. Le Nord de 373 descend à 370.

Le marché est peu animé. On est occupé de la liquidation de chemins de fer.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j
Trois 0/0	44 20	44 20	43 95	44 ..
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	69 ..
Cinq 0/0	68 50	68 75	68 45	68 85

2 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44	4 Canaux avec prime	845 ..
— Emprunt 1847-1848	69	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68 70 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	200 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	55	Espagne, dette active	22 75
Actions de la banque	1560	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	80 50	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	62 50	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	75 ..	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..	Zinc Vieille-Montagne	2225 ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	... ..
Obligations de la Ville	.... ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	376 25	375 ..
Versailles, rive droite	... ..	... ..	Du Nord	373 75	370 ..
— rive gauche	400 ..	... ..	De Paris à Strasbourg	340 ..	340 ..
Paris à Orléans	650 ..	651 25	Tours à Nantes	325 ..	325 ..
Paris à Rouen	400 ..	400 ..	Paris à Lyon	361 25	361 25
Rouen au Havre	192 50	190 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	... ..	185 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	85 ..	85 ..	Paris à Sceaux	... ..	165 ..
Du Centre	242 50	240 ..	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	150 ..	150 ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Blaise Pascal Il ne faut jurer de rien.
ITALIENS. — Nabucodonosor.
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
ODÉON. — Les Deux Chemins, le 24 Février, l'Avare
THÉATRE-HISTORIQUE. — Marie Tudor, Charles VII.
GYMNASE. — La Comtesse de Sennecey, Histoire de Rire, un Monsieur et une Dame, Passé Minuit.
VAUDEVILLE. — L'Avenir dans le passé, le Chemin de traverse.
VARIÉTÉS. — Oscar, le Lion empaillé, Candide
THÉATRE MONTANSIER. — Le Camp de Saint-Maur, le Mobilier de Rosine, Père et Portier, un Voyage sentimental.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Maréchal Ney, les jeux icariens, Voyage fantastique.
GAITÉ. — La Taverne du Diable, le Facle
AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Morne au Diable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.
FOLIES. — La Fille de l'air, Serrurier, Lunettes.
DÉLASSEMENTS. — Miel et Vinaigre, l'Impératrice de la Chine, les Mémoires du Diable, le Débutant, un Voyage en Icarie.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Marguillier, le Huit, Vin de la Courtille, Chevalier.
COMTE. — L'Anguille, le Novice, Claude.
CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Soirée équestre.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.
THÉATRE-SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
CHATEAU DES FLEURS. — Tous les jours, de 2 à 6 h., promenades, jeux de toute espèce. — Prix : 1 fr.
DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle). — Vue de Chine, Eglise Saint-Marc.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

7e Année. No 168. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 4 Octobre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.
PARIS. . . . . Un an, 32 f., 6 mois, 11 f., 3 mois, 6 f.
DÉPART. ET ÉTR. — 32 — 17 — 9
PAYS à surtaxe. — 50 — 26 — 14
AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.
PARIS, DÉP. ET ÉTR. 10 — 5 — 3
PAYS à surtaxe 14 — 7 — 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

TARIF DES INSERTIONS.
ANNONCES: 1 à 4 fois en 1 mois. 40 c. — 5 à 9 — — 30 — 10 fois et plus — 20
ANNONCES: ANNONC.-ANGLAISES. 60 c. — RÉCLAMES-NOTICES. . 60 — FAITS de public. . 1 f. 50

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 3 OCTOBRE.

—

Assemblée Nationale.

L'Assemblée nationale a voté aujourd'hui la loi sur l'enseignement agricole. Trois séances avaient été consacrées à la discussion générale à déblayer les nombreux amendements présentés, à vaincre la résistance. Aujourd'hui, la discussion ouverte sur l'art. 2 a été close par un scrutin de division sur l'ensemble de la loi.

Au début de la séance, M. Amable Dubois a demandé qu'il fût annexé à chaque ferme-école une colonie destinée aux enfants condamnés comme ayant agi sans discernement.

M. Tourret est monté à la tribune pour repousser l'amendement de M. Amable Dubois. Il ne lui a pas été difficile de faire comprendre à l'Assemblée, que son adoption jetterait le discrédit sur les fermes-écoles.

Un amendement de M. Guichard, qui tendait à rendre obligatoire le concours des départements pour la formation des fermes-écoles n'a pas eu plus de succès. M. le ministre de l'agriculture a fort bien fait remarquer que dans les pratiques de l'administration, les conseils généraux avaient toujours été consultés lorsqu'il s'était agi de fonder des fermes-écoles actuellement existantes; M. Guichard insiste. M. Guichard craint le communisme, et il le voit même dans l'organisation de l'enseignement agricole aux frais du Trésor.

Si M. Guichard prend pour du communisme l'intervention de l'Etat dans un service public, cet honorable représentant doit être bien malheureux. Qu'est-ce, en effet, que l'université si ce n'est du commuuisme? Qu'est-ce que les monopoles du tabac, de la poudre, des postes, si ce n'est du plus pur communisme? Heureusement que l'Assemblée nationale, en votant l'enseignement agricole, aux frais de l'Etat dans tous ses degrés, a fait raison des terreurs chimériques de M. Guichard.

Mais voici venir M. Culmann, qui, à propos de l'article 4, dresse un réquisitoire en règle contre la bureaucratie. Il présente la bureaucratie comme l'obstacle le plus invincible au progrès. Il voudrait que la centralisation administrative que nous a léguée l'empire fût un peu moins puissante, qu'en un mot, les administrations locales eussent une initiative un peu plus grande. Il y a dans les critiques de M. Culmann beaucoup de vrai. Il n'est douteux pour personne aujourd'hui que souvent le bon vouloir d'un ministre va se briser contre la résistance de ses bureaux. Cela se voit surtout après une révolution assez humaine pour respecter l'existence des bureaucrates du gouvernement déchu. Habitués au repos, il doit leur sembler dur aujourd'hui que la République ne se paie plus de vains mots, d'avoir autre chose à faire que de savourer les douceurs de l'émargement. Puisse M. Culmann en signalant ces abus, en prévenir le retour.

M. Victor Lefranc, dans un discours bien senti, a fait ressortir tous les avantages que doivent procurer les fermes-écoles. Il a présenté la routine de nos paysans, que rien n'a pu changer jusqu'à présent cédant sous l'influence du fils de famille sorti de la ferme-école. Cette idée est aussi vraie que juste. Il est certain que le fils d'un cultivateur routineir, instruit à la ferme-école, sera pour toute sa famille un véritable maître. C'est par lui que les méthodes nouvelles, que la pratique des instruments perfectionnés s'introduiront d'abord sur l'héritage paternel, ensuite dans toute sa commune. En agriculture, on imite ce qui frappe les yeux. A ce point de vue, les fermes-écoles promettent des résultats certains.

Nous passons sur quelques questions de détail, pour arriver à un amendement proposé par M. de Rancé. M. de Rancé demande qu'une ferme régionale soit établi dans chaque province de l'Algérie. Cet amendement, équitable au fond, semblait remuer toutes les sympathies de l'Assemblée lorsque M. Tourret est monté à la tribune. M. Tourret approuve le principe, mais il repousse l'ament en fait, parce que l'Algérie n'est pas dans son département.

Nous sommes fâchés que ces raisons ayant prévalues, et que la proposition ait été repoussée. S'il est un pays qui ait besoin d'un bon système d'enseignement agricole, c'est sans doute notre colonie d'Afrique. Ce besoin est d'autant plus grand, qu'au lieu de le peupler de cultivateurs consommés, on va lui expédier le trop plein de nos villes.

Les adversaires du projet, si terribles à la première séance, semblaient aujourd'hui en avoir pris leur parti. Malgré les efforts de M. Luneau et de quelques autres honorables membres, le projet a été adopté; en conduisant la séance avec rapidité, M. Marrast aura du moins bien mérité de l'agriculture. Enfin la France possèdera une bonne loi sur l'enseignement agricole.

Les prisons de la famille Crédit.

Un des épisodes les plus odieux de la sanglante réaction royaliste en 1815, fut le supplice des deux frères Faucher, des jumeaux de la Réole, fusillés pour opinions bonapartistes. Les deux frères ne s'étaient jamais quittés. Tous deux avaient été nommés généraux de brigade le même jour. Nous n'entrerons pas dans les détails de leur procès et de leur mort. Il nous suffira de rappeler la situation qu'on leur fit subir lorsqu'ils étaient seulement accusés:

Ils furent transférés à la tour, dites des Forçats, dans une pièce immense, ouverte à tous les vents, que dix-sept galériens avaient quittée la veille, et on leur donna pour meubles une cruche, pour lit deux bottes de paille; on daigna par grâce y ajouter une mauvaise couverture et un matelas. Le feu et la lumière leur furent interdits; on ne leur laissa ni rasoirs, ni couteaux, ni fourchettes; ils ne purent obtenir ni un bois de lit, ni une chaise, ni un banc, parce qu'ils pourraient les briser, disaient MM. de la Poterie et de Ricaumont, et s'en faire des armes. Crainte étrange, si l'on songe que les guichetiers n'entraient jamais dans le cachot des jumeaux qu'armés d'une double paire de pistolets, de sabres nus, et accompagnés de quatre gardes nationaux également armés. Les prisonniers demandèrent au moins une de leurs malles pour s'asseoir; ils ne purent l'obtenir. On leur refusa jusqu'à un vase de nuit, sous prétexte qu'il existait, dans l'intérieur de leur cachot, une ouverture au niveau du sol, servant de lieux d'aisance. L'infection résultant de cette ouverture toujours béante, et qui recevait, en outre, les déjections des prisonniers des étages supérieurs; l'absence de feu dans cette vaste pièce ayant des murs épais de huit pieds, et dont les longues fenêtres n'étaient fermées que par deux rangs de barreaux de fer; les nuées d'insectes immondes qui couvraient la chambre et dont les morsures, dès le soir du premier jour, avaient fait de leurs corps une seule plaie; tous ces maux étaient encore tolérables auprès d'une autre souffrance, l'impossibilité d'être assis. Lorsqu'ils étaient las de marcher, ils s'arcboutaient l'un contre l'autre en se tournant le dos; mais leurs douleurs et leurs blessures les obligeaient bientôt de quitter cette position; alors ils se mettaient en marche ou se couchaient. « Nous croupissons dans la vermine, écrivaient-ils le 15 septembre, un mois et demi après leur arrestation; notre linge fait horreur. Les vents se croisent sur notre grabat, et l'autre nuit la pluie y est venue. Pour être moins tourmentés des insectes qui nous dévorent, nous nous découvrons; mais, un moment après, nous sommes raides de nos blessures et de nos douleurs... »

Tous ceux qui les approchaient, guichetiers, gardes nationaux, officiers de ronde ou gens de police leur montraient, en outre, la mort comme le terme de leur détention; il n'était jamais question d'autre chose devant eux que des massacres qui ensanglantaient alors le Midi; les uns leur disaient: « On marche dans le sang dans toutes les villes voisines; ce sont de justes représailles; on achève contre les révolutionnaires les vengeances commencées en l'an III; » d'autres ajoutaient: « Les représailles des *honnêtes gens* s'avancent avec rapidité de Marseille, à Avignon, à Nîmes, à Uzès; elle sont arrivées à Toulouse; on les attend à Bordeaux. »

Atrocités des Autrichiens en Italie.

Voici quelques extraits des lettres d'Italie, dont M. Ledru-Rollin a parlé lundi à la tribune. Nous avons eu ces lettres entre les mains, et le doute n'est pas possible sur les faits qu'elles rapportent:

Tout est deuil et terreur. La loi martiale est proclamée dans toutes les villes, mais le peuple n'en est pas abattu, et il proteste par son maintien digne et sévère. Les manifestations continuent, la résistance ne cesse pas, les collisions sont sanglantes, surtout à Brescia et à Pavie. Les Autrichiens ne reculent devant aucune iniquité ni devant aucun crime, pour étouffer dans le sang la nationalité italienne. Ils ont commencé par fusiller pendant la nuit les citoyens suspects; puis ils ont préféré les fusiller le jour et en pleine rue; maintenant, l'effet de ces exécutions paraissant nul sur les esprits des citoyens, les Autrichiens ont recours à la bastonnade, *jusqu'à ce que mort s'ensuive*.

Ils comptent sur l'ignominie de ce genre de supplice pour réduire les Milanais à l'obéissance. Pour s'attirer cette affreuse destinée, il suffit d'un ruban dans un chapeau, d'une croix à la boutonnière, d'une fortuite combinaison de couleurs. Un citoyen a été condamné aux travaux forcés pour un an, un autre au *carcere duro*, rendu plus affreux par le jeûne forcé, pour avoir regardé de travers un soldat qui fumait dans la rue.

L'émigration continue, et pas un émigré ne rentre. On nous dit que les Français n'ajoutent pas foi au récit des atrocités commises par Radetzki. Comment faire pour les convaincre?

Les soldats occupent en guise de casernes les plus beaux palais des familles absentes, et y commettent des dégâts. L'Archevêché, le Séminaire, les Collèges, le Casino des nobles, le grand salon de Cova, sont transformés en casernes. La loi martiale a été proclamée même dans les communes rurales, partout où s'est manifestée l'aversion des habitants envers l'Autrichien. Elle a été proclamée et exécutée à Monza, parce que les fils du vice-roi y avaient été insultés.....

Les églises sont aussi transformées aussi en casernes, les canons sont braqués contre la ville, et même dans les rues. L'agent de M. Borromini et son fils ont été fusillés sur-le-champ parce que l'on découvrit deux ou trois fusils dans leur jardin. Il suffit de porter une rédingote en velours

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI, 4 OCTOBRE 1848.

REVUE DRAMATIQUE.

—

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. *Blaise Pascal*, drame en quatre actes, en vers, par M. Costa. — ODÉON. *Le 24 Février*, drame de Werner, traduit en vers par M. Paul Lacroix. — VAUDEVILLE. *L'Avenir dans le passé*, prologue d'ouverture, par MM. Jules Cordier et Clairville. — *Le Chemin de traverse*, vaudeville en trois actes, par MM. Dumanoir, Dennery et Clairville.

Blaise Pascal amoureux! Blaise Pascal débitant des rimes langoureuses pour une novice de Port-Royal, Blaise Pascal devenant fou par amour! Voilà ce que vient de nous offrir le Théâtre de la République. Et venez donc nous dire que nous oublions les traditions! Mais voici qui nous ramène tout juste aux romans de Mlle Scudéry, et à ces tragédies où l'on peignait Caton galant et Brutus dameret. Ah! sans doute cette nature austère et comprimée, ce grand mathématicien arrêté dans son essor, ce philosophe profond qui a peur de la philosophie, ce censeur amer et malicieux des casuistes, Blaise Pascal aima aussi en son temps, tout aussi bien que Pierre Corneille ou Bossuet, mais c'était au début de leur vie, c'était aux jours où la passion littéraire ne les avait pas encore étreints, lorsque s'épanouissait la fleur de leur jeunesse. Pascal, entre autres, n'a dû, n'a pu aimer qu'à l'âge où son âme possédait encore tout son ressort, et ne s'était pas repliée sur elle-même sous le fouet de l'éducation paternelle.

Car Blaise Pascal fut une des victimes et des plus nobles et des plus cruellement sacrifiées de l'éducation civilisée. Vous vous rappelez ce que dit Toinette médecin au malade imaginaire: « Vous avez là un œil droit que je me ferai crever si j'étais à votre place. Ne voyez-vous pas qu'il incommode l'autre et lui dérobe sa nourriture? Croyez-moi, faites-vous le crever au plus tôt, vous en verrez plus clair de l'œil gauche. » C'est exactement ce qui se pratique en fait d'éducation. Blaise Pascal était né mathématicien et philosophe, son éducation le condamna à étudier les langues et à subir le joug religieux. Mais la nature ne se plie pas à toutes ces fantaisies. On peut la mutiler, mais non en tirer ce qu'elle ne veut pas donner. Pascal fut moins bon mathématicien, moins éminent penseur, mais il ne fut pas meilleur latiniste.

Bien qu'attaqué dès le début, son instinct ne se rend pas dès l'abord. On interdit au jeune savant les livres de géométrie, mais on lui donna la définition de cette science, et le voilà qui étudie les propriétés des *ronds* et des *barres*, — car c'est ainsi qu'il appelle les cercles et les lignes; — on refusait de lui enseigner la science, il l'inventait. Bientôt après, il écrivait sur les sections coniques un traité à rendre Descartes jaloux; il inventait le calcul des probabilités, renversait la théorie qui donnait à la nature l'horreur du vide, construisait pour l'ignorant un instrument de calcul plus rapide et plus sûr que la plume du savant. Il inventait la brouette du jardinier et la voiture suspendue pour remplacer la chaise à porteurs, etc. Mais Pascal n'était pas de ces têtes ardentes qui ont besoin de la lutte, et s'enflamment davantage en voyant croître les difficultés. Enfant docile et soumis, il se reprochait ces escapades dans un domaine qu'on lui avait interdit d'abord. Il ne s'y lançait que dans un but immédiatement pratique, et si un jour il se permit de découvrir en dehors de toute voie d'application les propriétés de la cycloïde — sans le secours du calcul infinitésimal bien entendu, — c'est qu'atteint d'un violent mal de dents, il tenait à neutraliser les douleurs physiques par une vive application intellectuelle. On sait qu'il réussit. Après une nuit d'étude et de souffrance, il se trouva guéri et maître de la solution d'un problème entièrement neuf, si neuf que, mis au concours entre tous les mathématiciens de l'Europe pendant une année, il ne put être résolu. — Mais c'étaient là des éclairs; Pascal, façonné au joug de l'enfance, garda au cou toute sa vie l'empreinte de son collier.

Voyez-le dans ce livre mutilé tant de fois par toutes les censures, dans ces feuillets épars que l'on appelle les *Pensées de Pascal*. Il s'élance vers l'inconnu, il pose les problèmes de la destinée humaine, son instinct merveilleux du vrai et du pratique l'entraîne, mais la voix de l'éducation, la voix paternelle résonne au loin dans son souvenir, il s'arrête et revient en toute hâte s'abriter sous la tradition. On dirait un enfant, qui, pendant quelque nuit étoilée, s'oublie à contempler les cieux, puis tout à coup se prend de frayeur à l'aspect de ce grand inconnu semé d'astres étincelants et court en hâte près de son père qui l'attend au foyer. On lui explique alors que cet immense vide qui l'effraie n'est qu'une voûte aux clous d'or, il se rassure, et retourne contempler ces clous dorés qui fixent le tapis du ciel; mais, partagé entre son impression première et l'explication qu'on lui a donnée, le vertige le prend, il en vient à douter de tout, de ses sens, de son intelligence, de celle de son père, il veut se dérober à cette contemplation, mais l'image de l'immensité l'obsède, les astres le poursuivent de leurs regards étincelants; il se trouble, il s'effraie et vient tomber dans les bras de son père, de son maître, docile encore, mais tremblant de ne plus l'être, soumis de cœur, mais fou.

Ainsi s'écoule la vie de Pascal. Effrayé à l'aspect des immenses problèmes qu'aperçoit son génie, il recule et va se réfugier tremblant dans les bras de la foi; il incline son front dans la poussière de l'autel; il noue un cilice sur ses reins, un cilice garni de pointes aiguës, il renonce au monde, et s'enfonce dans la pratique de la *religion étroite*, mais là encore, le doute le poursuit et l'assiége. Comme les anciens moines de la Thébaïde, que les visions du luxe et de la volupté suivaient, décevants fantômes, au fond de leurs désert, les problèmes de la destinée humaine suivent Pascal au milieu des prières qu'il va chaque jour offrir à Dieu dans toutes les églises; il sent que le dogme catholique expliqué par les Jansénistes ne suffira tantôt plus aux besoins des hommes; son imagination frappée lui montre à ses côtés un abîme toujours béant, et à 39 ans, il meurt usé par la maladie et le vertige de l'intelligence.

Pascal croit non par conviction, mais parce qu'il a peur de ne pas croire. Il croit avec le cœur, et il impose silence à sa raison. Ce sentiment, fort honorable au fond, est un des grands obstacles au progrès, et aujourd'hui il éloigne encore beaucoup d'âmes honnêtes de l'étude des questions sociales, dont elles s'effraient sans raison. Le maître avait dit à Pascal: « Ne sonde pas l'abîme, » il détourna les yeux et continua de le voir. S'il eût pu l'envisager hardiment, l'abîme aurait disparu, mais Pascal n'était plus croyant; il était le premier en date et le plus profond de ces philosophes du dix-huitième siècle qui ont préparé la chute du vieux monde et posé les bases du monde nouveau. Pascal fut grand malgré son éducation mutilée; avec l'éducation vocationnelle, il eût été sublime, et le progrès de la raison aurait pu être avancé d'un demi-siècle.

Façonné au joug, Pascal ne pouvait l'accepter à demi. Il était trop impitoyable logicien pour transiger avec ces doctrines mixtes et de juste-milieu qui posent le principe et repoussent la conséquence, doctrines qui forment le bagage de ce qu'on nomme aujourd'hui le parti bourgeois et qui alors se personnifiaient dans les casuistes de la Société de Jésus. La morale des casuistes protestait implicitement contre cette morale impie qui dénie la légitimité du plaisir; elle tendait au développement des jouissances, des arts, du luxe. A ce titre, ils eurent pour successeurs, au dix-huitième siècle, les philosophes bien lotis et libertins, Voltaire en tête, qui sortaient à peu près tous des collèges des jésuites, puis les hommes du Directoire et ceux des scandales de ces dernières années de la monarchie de juillet, hommes de plaisir, d'égoïsme et de peu de scrupule, mais qui n'auront pas été inutiles au progrès de l'humanité. Avec leurs antagonistes, l'humanité émancipée eût été réduite au brouet noir; grâce à leurs efforts, elle pourra être appelée, sans de trop longs retards, à toutes les jouissances du luxe.

Ces antagonistes, c'étaient alors les partisans de Jansénius; plus tard, ce fut J.-J. Rousseau, et les montagnards de la Convention, les stoïciens de la fraternité et de l'égalité, protestant contre des jouissances qui sont un privilège, et s'abstenant du superflu au nom des déshérités qui manquent du nécessaire. Les opprimés, les gens de cœur, les écrivains de conscience, étaient de ce côté. L'austère Pascal s'y jeta avec ardeur, et il stigmatisa d'un ridicule ineffaçable les enfants perdus de la morale facile, les logiciens de l'usure, de la fraude et des tromperies commerciales.

Les casuistes répondirent d'abord à Pascal par des injures [illegible] représentants à Proudhon, puis voyant que le public s'obstinait à leur donner tort, ils s'adressèrent à l'intimidation. Quand on a conscience

pour être condamné au bâton jusqu'à la mort. La vie est devenue impossible.

Au palais des Beaux-Arts on enlève tous les chefs-d'œuvre de l'École lombarde pour les envoyer à Vienne.

Souscription en faveur de l'indépendance italienne.

La République de Venise vient de faire un appel à tous les Italiens en ouvrant une souscription de 1 fr. par mois pour la sainte cause de l'indépendance de la Péninsule.

Nous croyons que cet appel sera entendu par l'Italie entière, et que les sommes nécessaires à la défense de Venise afflueront de toutes parts.

La cause de Venise est la cause des peuples ; nous espérons que les démocrates de tous les pays apporteront à la courageuse et vaillante Cité le témoignage *matériel* de leur ardente sympathie.

Voici la circulaire de Joseph Mazzini à ce sujet :

Les envoyés de la République vénitienne aux villes de l'Italie ont fait un appel à leurs frères par une adresse datée de Florence, le 9 septembre. Ils ont déclaré que Venise, pour défendre son drapeau, honneur et espoir du peuple italien, a besoin d'une somme mensuelle de trois millions de francs. Ils s'adressent à trois millions d'Italiens, et demandent à chacun d'eux un franc par mois pour la création de ce fonds de secours.

Venise est aujourd'hui le cœur de l'Italie ; elle l'est par son inébranlable volonté, par la sainteté de ses intentions, par ses gloires, par ses espérances et ses malheurs. Lorsqu'il paraissait s'effacer partout, l'esprit de la nation se concentrait en elle comme aux temps antiques. Lorsque tous faiblissaient ou désespéraient, Venise jetait le gant aux barbares ; elle avait foi dans les droits et l'éternité de l'Italie, et chacun de nous doit aujourd'hui répondre de son existence, s'il veut témoigner de son amour pour la patrie. Il est temps que l'Italie suive l'exemple que lui donne la malheureuse Irlande ; il est temps que la *caisse du peuple* soit fondée parmi nous, et que le nombre immense de souscripteurs apprenne à nos amis et à nos ennemis quel est le chiffre du parti national et quelle est sa volonté. Hâtons-nous donc et agissons. Nous répéterons ici les paroles des envoyés de la République vénitienne : « Celui qui refuse de payer l'impôt national pour Venise prononce son arrêt ; il déserte lâchement la cause de la patrie et de la liberté. »

Les émigrés italiens ne feront pas défaut à cet appel. »

49 septembre 1848. JOSEPH MAZZINI.

On souscrit à Paris, chez Mme Trivulce de Belgiojoso, rue du Montparnasse, 4 bis.

DATE LILIA.

Nous avons lu hier soir dans quelques journaux :

« Il est question de voter à M. Denjoy, par souscription, une médaille d'or pour honorer le souvenir de sa courageuse action de samedi dernier. Les souscriptions individuelles ne devront pas dépasser 10 centimes. »

Nous avions pris cette nouvelle pour une ironie, mais tant de journaux la reproduisent encore aujourd'hui, qu'elle devient sérieuse. La souscription pourrait avoir quelque succès dans le camp royaliste. Voici, d'après la *Réforme*, la déclaration par laquelle M. Denjoy, ancien sous-préfet de M. Duchâtel formula son adhésion à la République :

Le gouvernement qui m'avait confié les fonctions de sous-préfet est tombé ; je veux tomber avec lui... *Je ne crois pas que le moment soit venu de fonder en France, avec quelque espoir de stabilité, les institutions républicaines.*

Malgré d'aussi beaux états de service, les royalistes hésiteront peut-être à récompenser par une médaille l'orateur qui a dit à ses collègues, aux convives du Chalet : *Vous voulez la guillotine*, et qui a signalé son courage en dénonçant d'honorables fonctionnaires à toutes les rigueurs du pouvoir. A quoi bon braver ainsi le sentiment démocratique? Tout défi en appelle un autre. Le peuple a répondu à la candidature de M. Bugeaud par l'élection de M. Raspail. Sait-on quelle médaille ferait pendant à celle de M. Denjoy?

A qui plaira M. Thiers ?

Le livre de M. Thiers sur la *propriété* ne répond à l'attente de personne. Vainement, à propos du communisme, il a voulu célébrer la vie monastique ou du moins parler d'elle avec indulgence. Il a froissé le parti catholique et tout nous prouve chaque jour que les anti-socialistes, malgré leurs efforts, ne pourront jamais former une ligue. Voici les paroles de l'*Univers* :

Nous nous sommes promis d'attendre, pour parler de l'ouvrage de M. Thiers sur la propriété, que la publication en fût entièrement terminée. Mais nous ne pouvons nous empêcher de protester dès aujourd'hui contre le tableau fantastique des communautés religieuses que M. Thiers trace à la fin de son second livre, publié ce matin dans le *Constitutionnel*. M. Thiers fait visiblement effort pour n'être pas hostile, mais il est évident qu'il n'a jamais mis les pieds dans un monastère, qu'il ne sait pas du tout ce que c'est. A le lire, les monastères ne sont que des espèces d'infirmeries préparées pour des gens qui sont atteints du spleen, et des infirmeries où l'on vit dans la plus complète oisiveté, au milieu de richesses arrachées à la superstition. Nous ne dirons pas autre chose, pour le moment, sur ce passage, non plus que sur beaucoup d'autres qui nous ont vivement blessés. Nous attendons la fin de l'ouvrage pour entamer la discussion. Aujourd'hui nous ne voulons qu'y nous inscrire en faux contre certaines assertions de l'auteur.

Le Déluge.

Le *Courrier français* publie aujourd'hui sur le socialisme un article que nous nous dispenserons de discuter, attendu que tout y est peu sérieux, excepté ce sentiment que le socialisme envahit le monde actuel comme un flot irrésistible.

J'ai dit que nous en étions venus à douter des choses après avoir douté des hommes ; j'ai dit que la société était abandonnée au trouble et à la confusion, et que, au milieu de cette anarchie des esprits où les espérances sont en déroute, deux partis seulement peuvent se reconnaître dans la situation et ont le droit de compter sur un lendemain : — la contre-révolution et le socialisme.

..... Le socialisme est le système qui se présente sous les formes les plus avenantes, je dirai presque sous les espèces les plus réalisables. Et si l'Assemblée ne trouve pas en elle la volonté et l'intelligence de dégager la situation actuelle, c'est au socialisme que la France aboutit inévitablement. Le socialisme est dans l'air, et chacun a, sans le savoir ou même sans le vouloir, absorbé un peu des émanations socialistes. Tel se croit et se dit socialiste, parce qu'il est démocrate ; tel autre, cherchant un point de jonction entre ses croyances religieuses et ses sentiments démocratiques, conclut au socialisme.

Pour les uns, le socialisme, c'est, non pas le despotisme du pouvoir, mais l'omnipotence d'un gouvernement élu ; pour les autres, au contraire, c'est l'inutilité d'un gouvernement, c'est l'État régi par la virtualité propre de l'association. Pour tous, c'est la réalisation de l'égalité dans la fraternité ; on d'autres termes, c'est la fraternité solidaire d'une association garantie.

Jellachich devant Pesth.

La crise madgyaro-croate approche de son dénouement. Demain, nous apprendrons peut-être que l'armée slave de Jellachich a pris possession, sans coup férir, de la capitale de la Hongrie. Kossuth a cependant annoncé dans la séance de la diète du 27, qu'il allait tenter un dernier effort. Je vais, a-t-il dit aux députés, appeler le peuple autour de moi pour anéantir l'ennemi ; ou vous ne me reverrez plus, ou vous ne me reverrez qu'à la tête d'une force capable de réaliser ce que je viens de dire. Dans une demi-heure, je prends le drapeau à la main, et je pars. Il y en a d'autres qui pourront en faire autant, chacun dans sa contrée, et le peuple se verra autour du drapeau de la liberté.

Vite, vite, au peuple! m'accompagne qui peut! A ces mots Kossuth a quitté la salle.

Quant à l'archiduc Étienne, vice-roi de Hongrie, qui devait se faire tuer à la tête de l'armée, il s'est contenté d'aller à Vienne où il a résigné docilement ses fonctions entre les mains de Ferdinand. Effrayé sans doute à son tour de l'ascendant pris par Jellachich, l'empereur a ordonné à ce pacha des Croates de s'arrêter. « J'espère, a-t-il dit à cette occasion, que ce général et ses troupes obéiront *immédiatement* à ma volonté royale et mettront un terme à une guerre contre nature entre des troupes qui ont prêté serment de fidélité à mon drapeau et ne doivent combattre que pour la défense de notre commune patrie. Je compte en même temps que ceux de mes soldats qui se sont laissés entraîner à abandonner leurs drapeaux, obéiront à ma voix royale et reviendront pleins de repentir pour remplir de nouveau leurs devoirs envers le roi, conformément à leur serment. »

Les volontés royales de Ferdinand pourraient bien éprouver quelque opposition de la part de Jellachich, s'il est vrai, comme on l'assure, que le ban ait déclaré, à la veille de prendre Pesth, qu'il n'entrerait en négociations ni avec l'empereur d'Autriche ni avec le roi de Hongrie, et qu'il veut établir à Pesth et à Vienne un autre ordre de choses et d'autres constitutions.

Le comte Bubna a donné sa parole d'honneur que ces paroles qui sentent la révolte avaient été prononcées par Jellachich. Qu'elles soient vraies ou non, il est certain qu'elles expriment parfaitement la position des Slaves devant l'empereur, qui n'est plus pour eux qu'un instrument dont ils entendent se servir pour ruiner la domination des Allemands et des Madgyars.

Les Slovaques, les Rusniaques et les Tschekes favorisent de toutes leurs forces le mouvement des Croates ; et pendant que Jellachich attaque les Madgyars au midi, le pasteur slovaque Hurban les menace au nord. 600 étudiants du Swornost de Prague sont venus joindre dans les montagnes ce Mérino slave, dont la tête est mise à prix.

Depuis que la navigation du Bas-Danube est entravée par les Raidzes, le commerce allemand a cessé sur ce fleuve. On ne peut plus se procurer de blé. Il en résulte la famine, la cherté et la misère. La *Gazette de Woss* demande en conséquence que le ministère autrichien prenne des mesures pour rendre libre le Danube. Il faut absolument, dit ce journal, que les *hordes de brigands* qui dévastent les contrées du Bas-Danube soient repoussées, afin que la lutte entre les Slaves et les Madgyares ne trouble pas la liberté d'un fleuve qui appartient à toutes les nations.

Reste à savoir comment les Slaves victorieux recevront les réclamations des Allemands au sujet de la propriété d'un fleuve dont ils sont aussi jaloux que leurs voisins peuvent l'être de celle du Rhin. La guerre entre ces deux races commencée à Prague, pourrait bien continuer à Pesth.

Agitation républicaine allemande.

L'Oberland (le Haut-Rhin badois), foyer de l'insurrection, est, à cette heure, inondé de troupes allemandes, et toutes les frontières de cette partie du pays sont occupées. Néanmoins une nouvelle bande républicaine, sortie de Huningue, a passé le Rhin pendant la nuit du 27 au 28 septembre, et a attaqué Léopoldshœhe. Repoussés une première fois, les corps-francs ont réitéré leur invasion, et on sont venus aux mains avec les douaniers et les gardes civiques.

On croit que Struve, dont on avait annoncé prématurément l'exécution, ne sera pas jugé par la loi martiale. Ce chef et son épouse, son beau-frère avec sa femme, Lœwenfels et Blind sont enfermés à Mulheim, dans la chambre noire. Deux sentinelles, ayant leurs fusils chargés, les surveillent, et les entrées de la maison sont également garnies de sentinelles.

On annonçait à Fribourg, le 28, l'arrestation de Rau, l'agitateur républicain du Wurtemberg.

Munich est dans une agitation fiévreuse. Les huit membres du comité de l'Association démocratique, et quelques autres personnes accusées de républicanisme, ont été arrêtés et leurs papiers ont été saisis.

Malgré l'échec de Bade, les idées républicaines ont encore assez de force en Allemagne pour faire sauter les petits princes de ce pays. La princesse de Waldeck et son fils, chassés à cause du refus de la princesse de tenir les promesses faites en mars, sont allés rejoindre à l'étranger le prince de Siegmaringen. Le pouvoir central, trouvant le duché de Saxe-Altenbourg (Thuringe) par trop républicain, a pris le parti, pour pacifier le petit pays, de le faire occuper par les troupes impériales. La chambre des députés du duché a protesté.

Le *Courrier du Bas-Rhin* fait observer avec raison que la question est posée en Allemagne sur le terrain d'une révolution sociale beaucoup plus que d'une révolution politique. C'est la République de 93, celle qui avait une grande et terrible œuvre de destruction à accomplir, que les révolutionnaires allemands appellent de leurs vœux et de leurs efforts. En face de ce parti extrême, qui est fort des souffrances séculaires des peuples, le parti libéral modéré est impuissant.

Nouvelles d'Angleterre.

PROCÈS DES CHARTISTES.

Quatre chartistes, Drowling, Lacry, Fay et Cotry, viennent d'être condamnés à la déportation à perpétuité. Les journaux de l'aristocratie britannique applaudissent à cette condamnation. Le *Times* annonce que cette fois le chartisme est bien mort. Tandis que le *Morning-Chronicle* vante les mérites de l'espion Powels qui a livré les chartistes à leurs juges.

---

de son droit, on est calme et clément. Voyez le peuple en février. Il n'a pas daigné poursuivre Louis-Philippe, et huit mois après, ses ministres n'ont pas encore été traduits devant les tribunaux. Mais, quand on a tort, on devient féroce ; voyez les privilégiés de toutes les époques le jour où ils sont les plus forts. Les jésuites firent d'abord brûler les *Lettres de Pascal* par la main du bourreau, et, comme on ne les en lisait pas moins, au contraire, ils intriguèrent si bien, qu'ils obtinrent du vieux Louis XIV tombé en pouvoir de prude, un détachement de dragons pour aller piller un couvent où vivaient en paix de pauvres vieilles femmes, raser les murailles, profaner les sépultures, et enfin semer du sel sur le sol des bâtiments qui avaient abrité Pascal et ses amis.

Ceci se faisait cinquante ans après la mort de Pascal. Si la colère du peuple passe vite, la haine du privilège dure. C'est ainsi que les légitimistes se vengeaient en 1815 par les massacres du Midi de la peur qu'ils avaient éprouvée vingt-cinq ans plus tôt et l'on peut voir par là ce qu'ils feraient de la République si elle pouvait retomber jamais dans leurs griffes.

Les *Provinciales* avaient été de Pascal un acte d'obéissance comme toutes ses autres œuvres. Cette imagination que nous voyons si ardente d'abord s'était complètement soumise et disciplinée. Elle ne se retrouve, il plus que dans le détail. Si donc on tenait absolument à abriter un drame de ce beau nom de Pascal, il fallait montrer le grand penseur en lutte avec l'éducation compressive, avec les exigences sociales, se brisant d'abord à tous les obstacles et s'affaissant enfin dans la foi docile et dans la résignation passive. L'amour alors eût pu intervenir soit pour soutenir le courage du martyr, soit pour le modérer et l'abattre. Il y avait là un drame intime, amer, poétique et une grande leçon. M. Costa n'a pas même accusé ce côté de son sujet.

Dans son drame, Pascal a des lubies ; son valet, Bernard le camisard croit que l'amour pourrait bien n'y pas être étranger. Il ne se trompe pas. Dans une visite qu'ils font à Port-Royal, quelques religieuses et novices persécutées viennent prier l'écrivain d'écrire pour elles quelques-unes de ces Provinciales qu'il fait si bien ; tout à coup une des sœurs manque de mémoire à la fin de la plus belle stance ; Pascal se trouble, la sœur s'évanouit ; Marie de la Fare et Pascal se sont reconnus. Fin du premier acte.

Au second, Pascal a toujours des lubies, et, pour les chasser, il se promène au clair de la lune vers le tombeau d'une sœur qui, assure-t-on, a la fantaisie, depuis qu'elle est morte, de venir respirer l'air frais des bosquets du couvent. Une forme blanche ne tarde pas à apparaître en effet. Pascal reconnaît bien vite que ce n'est pas un fantôme, et la toile tombe sur une scène d'aveux réciproques.

Mais survient le marquis de la Farre, frère de la belle amoureuse, un dragon revenant d'exterminer ces camisards du Midi qui se permettaient d'être en religion d'un autre avis que leur roi, et se prépare à exercer le même métier à Port-Royal, si les mères ne se rallient aux jésuites. En attendant, il ordonne à sa sœur de choisir entre un mari de sa main, un mari quelconque, pourvu que ce ne soit pas un homme de rien comme ce Pascal, ou le cloître à perpétuité. Marie choisit l'étang voisin, où elle se précipite au moment où Pascal, l'homme de rien, faisait baisser les yeux au fanfaron de marquis. L'accident de Marie réconcilie les deux ennemis. Pascal retire la jeune fille de l'eau, et le marquis, si insolent et si bavard naguère, ne souffle plus un mot de tout le drame. Port-Royal est rasé, cinquante ans plus tôt que dans l'histoire.

Marie, conduite chez Pascal, est toujours très faible. Pascal la vient voir et lui dit qu'ils vont se marier. La jeune fille s'évanouit. Pascal la croit morte et devient fou. Marie revient à elle, mais, à la vue de la démence du grand écrivain, elle s'évanouit une seconde fois et ne se réveille plus.

Outre l'inconvenance du sujet, ce drame a un grand défaut, l'incohérence ; rien ne s'y tient, ni les actes, ni les caractères, ni les événements. Pascal y parle en vers, malgré son antipathie pour la poésie, mais les vers de M. Costa, à quel, nous choisis les prés, ressemblent tellement à de la prose, que ce n'est pas la peine de le chicaner sur ce point. Quelques passages cependant ne manquent pas d'énergie. La pièce est jouée avec beaucoup d'art et de passion par Geffroy qui a personnifié énergiquement l'idée qu'on se fait de Pascal, par Beauvallet qui met beaucoup de vérité dans son rôle de camisard, et par Mlle Rebecca, qui, cependant pleure un peu trop. Mme Melingue ne joue qu'un rôle insignifiant. Le drame a été écouté sans défaveur.

Il n'en est pas tout-à-fait ainsi du *24 février* représenté à l'Odéon. Ce *24 février* n'a aucun rapport avec cette grande journée qui a chassé pour jamais de la France une royauté égoïste et parjure, et l'aristocratie ignoble et corruptrice des satisfaits ; — c'est un drame sombre et fatal comme en savent faire les Allemands, l'histoire d'un meurtre qui enfante le meurtre, d'un terrible anniversaire qui se perpétue sanglant à travers les générations. Bien que traduit avec talent par le bibliophile Jacob, et joué avec ensemble par les acteurs, cet ouvrage a été assez mal accueilli.

La réouverture du Vaudeville s'est faite samedi soir par un prologue de circonstance, *l'Avenir dans le passé*, semé de jolies femmes et de couplets assez piquants. Nous regrettons d'avoir trouvé dans ces couplets des allusions d'un républicanisme plus que douteux. Messieurs les vaudevillistes devraient rougir de traîner le peu d'esprit qu'ils ont à la remorque des terreurs mesquines et des égoïstes préjugés de leur public.

On a joué ensuite un vaudeville en 4 actes, tiré d'un roman publié par M. J. Janin, il y a quelques dix ans, *le Chemin de traverse*.

Nous sommes aux premiers jours de la restauration. On massacre les patriotes dans le Midi avec l'assentiment des autorités. Une nuée de quêteurs de places, anciens et nouvelle noblesse, s'abat sur les Tuileries, avide de sucer le sang de la nouvelle monarchie. On prépare la demande du fameux impôt d'un milliard sur le peuple, au profit de l'aristocratie qui s'était battue contre la France aux jours du danger. Un pauvre jeune homme, un maître d'école dont l'industrie vient d'être brisée, arrive à l'hôtel d'une grande dame avec une lettre de recommandation. Mais il n'a pas de nom, pas de fortune, et il est honnête. On n'en peut rien faire. Pour obtenir une place, il ne suffit pas de n'être pas capable, lui dit un ami, il faut encore n'en avoir pas besoin. Le prolétaire reprenait tristement le chemin de son village, lorsqu'il rencontre une pauvre orpheline abandonnée qui a reçu une brillante éducation, mais qui ne possède plus rien que beaucoup d'amour pour Prosper, dont elle a reçu un service autrefois. Les deux déshérités s'associent, et bientôt lancés dans le monde, ils sont entourés de prévenances, d'amitiés ; Prosper devient conseiller d'État et millionnaire, et voit ramper devant lui ceux-là même qui lui avaient refusé une aumône quelques mois auparavant, tout cela parce qu'il a une jolie femme. Le chemin droit ne lui a pas réussi, il a pris le chemin de traverse. Mais on ne nous dit pas comment Prosper a fait le premier pas de la misère à l'opulence, et c'est là précisément que gît la difficulté. Dans la société telle qu'elle se révèle à nous chaque jour, Jeanne, la pauvre compagne du pauvre maître d'école eût été tout au plus marchandée brutalement, et délaissée si elle eût refusé de se vendre. Le chemin de traverse de M. J. Janin n'est à portée de personne. Ceux qui n'arrivent pas en prenant le droit chemin, c'est-à-dire neuf sur dix, n'ont de recours que le suicide matériel ou le suicide moral, la rivière ou l'avilissement dans l'intrigue, le vol, et les mille carrières infâmes qui peuvent conduire, selon que l'on est plus ou moins adroit, à Toulon ou bien au faîte des honneurs et de la fortune.

Le *Chemin de Traverse* a réussi au Vaudeville, bien que la pièce soit un peu décousue et que les personnages soient peu sympathiques. On a redemandé un couplet où une femme déclare que rien au monde ne la ferait voter pour les deux chambres. Il s'agit de l'habitation d'un jeune couple.

Michel Lando ou Florence en 1378, drame en 5 actes, de M. Victor Arnaud, vient d'obtenir un grand succès au théâtre du Luxembourg. *Le Diorama progressif* continue à attirer la foule à ce théâtre.

J. FLEURY.

La Bibliothèque nationale vient de perdre les deux immenses globes terrestre et céleste qui sont placés derrière la salle de lecture. Le directeur des musées, M. Jeanron, les a réclamés pour le Musée de Versailles, dont ils sont la propriété.

— La mort vient d'enlever M. Chabord, peintre d'histoire. Ses toiles décorent nos cathédrales de France et celles de l'étranger ; quelques-unes, telles que la *Mort de Turenne*, ont pris place dans la galerie historique de Versailles ; d'autres, enfin ont eu les honneurs du Vatican.

ges, le *Dayly News* apprécie en ces termes la conduite du pouvoir :

L'Anglais ne sait pas conspirer, il se laisse entraîner, tromper, égarer par d'infâmes agents, par des espions : car aujourd'hui l'espionnage est organisé ; un espion par conspirateur ; Coffey avait le sien. Toutes les sociétés chartistes avaient le leur, et nous ne savons jusqu'à quel point on peut trouver de la moralité dans des autorités qui permettent l'exploitation de l'espionnage par la maison politique de Powel, Davis et compagnie !

— Le procès de William Smith O'Brien continue ; les baillis ont prêté serment pour tenir au secret les membres du jury. Ceux-ci ne se sépareront qu'après l'issue du procès. On les garde dans un vaste appartement où des tables et des lits ont été dressés. C'est à peine si le procès pourra être terminé lundi.

Assemblée nationale.

Séance du 3 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'enseignement agricole.

L'Assemblée s'est arrêtée hier à l'art. 2 ainsi conçu :

« L'enseignement professionnel de l'agriculture est aux frais de l'Etat dans ces différents degrés. »

M. AMABLE DUBOIS propose l'amendement suivant :

« La ferme école est destinée à recevoir les enfants abandonnés, les orphelins et les jeunes détenus en vertu de l'art. 66 du code pénal, sans que ces diverses classes d'enfants puissent jamais être réunies dans le même établissement.

« Chaque ferme-école recevra 500 enfants au plus. Il en sera établi au moins une par département. Les premières seront destinées aux jeunes détenus.

» Les enfants ne seront pas reçus au dessous de huit ni au dessus de dix-sept ans. Ils devront y rester jusqu'à l'âge de vingt ans. »

M. A. DUBOIS développe son amendement. Membre d'une commission de surveillance, il a vu les jeunes détenus s'abrutir dans le travail des prisons. Il importerait de donner à ces enfants un travail qui développerait leurs forces et développerait les bons sentiments qu'on s'efforce de leur inspirer.

M. TOURRET, ministre de l'agriculture, combat cette proposition. Il serait très dangereux de mêler des condamnés aux jeunes gens des campagnes.

Le scrutin de division est demandé sur cet amendement. Il donne le résultat suivant :

Nombre de votants,	596
Majorité absolue,	299
Billets blancs pour l'amendement,	45
Billets bleus contre,	554

L'amendement est rejeté.

M. GUICHARD propose d'ajouter à l'article, après ces mots : Aux frais de l'Etat, » ceux-ci : « et des départements. »

M. DE MONTREUIL propose un amendement ainsi conçu :

« L'enseignement agricole est gratuit dans les différents degrés. »

L'amendement de M. Guichard n'est pas adopté. L'amendement de M. de Montreuil est également rejeté. L'article est adopté.

M. TOURRET, ministre de l'agriculture, demande que l'on reprenne l'article 2 de son projet, repoussé par la commission, et qui deviendrait l'article 3. Cet article est ainsi conçu :

« La ferme école est une exploitation rurale conduite avec habileté et profit, et dans laquelle des apprentis choisis parmi les travailleurs et admis à titre gratuit exécutent tous les travaux, recevant en même temps qu'une rémunération de leur travail un enseignement agricole essentiellement pratique. »

M. DE MONTREUIL propose la rédaction suivante :

« Les fermes-écoles sont des établissements privés où l'Etat, moyennant indemnité, place des élèves agriculteurs. Ces élèves reçoivent l'instruction pratique agricole du chef de l'établissement et des professeurs qu'il s'est adjoint. »

Cet amendement est rejeté. L'article 3 est adopté. On passe à l'art. 4, ainsi conçu :

» Dans chacun des départements de la République, il sera établi d'abord une ferme-école.

» Cette organisation sera successivement étendue à chaque arrondissement. L'enseignement des fermes-écoles est essentiellement gratuit. »

M. CULMAN combat cet article et propose de le remplacer par une rédaction qui n'est pas adoptée.

M. DESMOLLES propose l'amendement suivant :

« Dans chacun des départements de la République, il sera établi une ferme-école, lorsque cet établissement aura été demandé par une délibération du conseil général.

» Sous la même condition, cette organisation sera successivement étendue à chaque arrondissement. »

Le reste comme au projet.

M. VICTOR LEFRANC combat cet amendement, qui aurait pour effet de restreindre considérablement le bienfait de la loi. La routine s'opposerait en beaucoup de lieux à la création des fermes-écoles.

M. JAMET demande qu'il n'y ait pas de ferme-école dans le département de la Seine.

M. LAUSSEDAT. Un très grand nombre de conseils généraux ont repoussé la création d'un enseignement agricole officiel. L'orateur ne croit pas à l'utilité d'un enseignement qui consiste à apprendre aux cultivateurs les moyens de faucher, de labourer, choses qu'ils font à merveille et qui n'ont pas besoin de leur être assignées dans des écoles.

M. LUNEAU demande que dans le deuxième paragraphe on dise : Cette organisation *pourra être*, etc. Cette amendement est rejeté.

L'article est adopté.

« Art. Les traitements et gages du personnel enseignant sont payés par l'Etat. L'Etat prend aussi à sa charge le prix de la pension, qui, joint au travail des élèves, est alloué au directeur pour l'indemniser des dépenses de nourriture et autres occasionnées par l'admission des apprentis.

MM. Luneau et de Montreuil proposent l'amendement suivant à cet article.

« Toute ferme-école est établie sur la demande du conseil général du département. Cette demande ne sera admise qu'autant que le conseil aura voté, par voie de centimes additionnels, une somme égale au tiers de celle fournie par l'Etat. »

M. BEAUMONT (de la Somme) combat cet amendement, qui aurait aussi pour effet de restreindre l'enseignement agricole. C'est dans l'agriculture, ne nous trompons pas, qu'est la base de la prospérité d'un pays.

Il importe de répandre le plus tôt possible et partout les améliorations agricoles, surtout dans les régions de la France où l'agriculture est le plus en arrière. Eh bien ! si l'on doit attendre les demandes des conseils généraux, il est évident que les départements les plus en arrière sont ceux-là mêmes qui ne demanderont pas de fermes-écoles.

M. LUNEAU. On n'a pas dit pour quelle part le département participera aux frais d'établissement.

M. TOURRET. L'Etat dira : Voici ce que nous pouvons faire. Si vous voulez davantage, payez.

On a demandé que le conseil-général inspecte les fermes-écoles. Il est évident que l'inspection de la ferme-école revient de droit aux chambres consultatives d'agriculture et non pas au conseil-général.

M. DE MONTREUIL. Et depuis quand les conseils généraux ne sont-ils pas les représentants nés des intérêts des départements? Votre exclusion montre que vous vous défiez du pays. On me dit que cela renverse toute l'économie de la loi. J'en suis fâché pour l'économie de la loi.

L'amendement est rejeté. L'art. 5 du gouvernement est adopté.

M. LANGLOIS propose l'article additionnel suivant :

« Les colonies agricoles dépendant des maisons centrales de détention seront, comme annexes des *fermes-écoles* les plus voisines, soumises à l'enseignement des instituteurs de ces fermes, et placées sous la surveillance d'un chef de pratique.

» Il n'est d'ailleurs rien innové aux lois et règlements qui concernent la direction des maisons centrales, et l'administration intérieure des colonies agricoles. »

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. FÉLIX GRELLET développe un amendement ainsi conçu :

« Le choix de la ferme-école sera fait par une commission composée du préfet, de trois membres élus par le conseil général dans son sein, et de trois membres délégués par la chambre consultative ou la société d'agriculture.

» Cette commission sera chargée de la surveillance de la ferme-école, qu'elle visitera au moins quatre fois par an. »

Cet amendement est également rejeté.

« Art. 6. Le travail des élèves appartient au directeur de la ferme-école.

» Chaque année, le Trésor distribue aux fermes-écoles des primes. Elles sont réparties, à titre de pécule, tous les ans, sur la tête de chaque enfant suivant son mérite, mais elles ne leur sont remises qu'à la fin de leur apprentissage. » — Adopté.

M. LECLÈRE, au nom du 11[e] bureau, fait un rapport sur les élections du département du Rhône, qui a élu M. Rivet.

Des protestations ont été faites contre cette élection ; ces protestations porteraient sur ce que les cartes promises par d'administration n'auraient pas été envoyées à domicile. Sur ce que, dit l'un des auteurs de la protestation, un gendarme lui aurait changé son billet et lui aurait enlevé son Raspail en lui donnant un Rivet ; (On rit.) enfin, sur ce que le scrutin aurait été fermé avant l'heure indiquée. Tous ces faits n'ont pas paru au bureau de nature à vicier l'élection, et il propose l'admission de M. Rivet.

M. PAYER. L'Assemblée ne s'est ordinairement pas préoccupée des faits qui ne présentent aucune gravité, surtout quand la majorité obtenue par l'élu est considérable. Mais, quand il y a des faits graves, l'Assemblée ne doit pas passer outre sans les approfondir.

Plusieurs faits de cette nature se sont produits : ainsi, dans une section, un gendarme aurait arraché à un électeur son billet, sur lequel était écrit le nom de Raspail, pour lui en remettre un autre, sur lequel était écrit le nom de M. Rivet.

Dans une autre section, on aurait dit qu'on ne pouvait pas voter pour M. Raspail, parce qu'il était sous les verroux ; enfin, par suite de ces ma œuvres coupables, il y a eu un canton dans lequel M. Raspail n'a pas eu une seule voix, bien qu'il en ait eu dans tous les autres cantons. Tous ces faits nécessitent une enquête parlementaire (Rumeurs.), afin de savoir si, oui ou non, il y a eu des manœuvres coupables employées pour vicier l'élection. (Aux voix ! aux voix !)

Après quelques explications de M. le rapporteur, les conclusions du bureau sont mises aux voix et adoptées. M. Rivet est proclamé représentant.

M. VAULABELLE, ministre de l'instruction publique présente un projet de décret portant demande d'un crédit de 22 500 fr. pour les frais de conservation de la bibliothèque de l'ancienne liste civile.

Ce projet sera imprimé et distribué.

M. VICTOR LEFRANC. Il y a déjà plusieurs jours que la commission chargée d'examiner la proposition de M. Laussédat sur la nomination d'une commission chargée d'examiner les papiers de l'ancienne liste civile, a déposé son rapport. Il est important que l'Assemblée se prononce promptement à cet égard, je demande que ce rapport soit mis à l'ordre du jour.

M. RANDOUIN. Au moment où les conseils généraux vont se réunir, il me semble qu'il serait nécessaire que les membres de cette Assemblée qui font partie des conseils généraux puissent se réunir quelques jours par avance à leurs collègues, pour se concerter avec eux sur les objets en discussion. Il faudrait donc accorder des congés à ces membres et ajourner de quelques jours la discussion du projet de constitution. (Rumeurs confuses.)

VOIX NOMBREUSES. L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur la proposition de M. Randouin.

M. D'ADELSWARD. Il y a un grand nombre de propositions qui ont été renvoyées dans les bureaux et qui sont très importantes : pour que la discussion du projet de constitution ne souffre pas de retard, et qu'en même temps nous puissions nous occuper de ces propositions, je demande qu'il y ait pour cette semaine deux séances de matin. (Non ! non ! l'ordre du jour !)

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

La discussion est reprise sur l'enseignement agricole.

M. JUSSERAND propose après l'art. 6 une disposition additionnelle ainsi conçue :

« Dans chacune des fermes-écoles créées ou à créer en vertu du présent décret, il sera entretenu un ou plusieurs étalons, choisis par le directeur dans les races les mieux appropriées à la localité.

» Ces étalons, préalablement approuvés par l'Etat, recevront une prime annuelle basée tant sur leurs degrés de mérite, que sur les exigences de la race à laquelle ils appartiendront. »

M. DE DAMPIERRE demande l'ajournement : la proposition a pour conséquence de supprimer les haras et les étalons ; c'est une question extrêmement grave, mais le moment n'est pas venu de l'examiner : elle trouvera sa place lors de la discussion du budget de l'agriculture.

M. TOURRET, ministre de l'agriculture, appuie l'ajournement ; il déclare, pour rassurer les éleveurs, que l'intention du gouvernement n'est pas d'apporter de grandes modifications au système actuel des haras ; le moment d'ailleurs n'est pas venu de discuter cette grave question.

La proposition de M. Jusserand n'est pas appuyée.

« Art. 7. La France sera divisée en régions culturales. Dans chaque région il y aura une école régionale.

M. JAMET propose un amendement ainsi conçu :

« § 1[er]. La France sera divisée en cinq régions agricoles.

» § 2. Comme au projet.

» § additionnel : Les fermes-annexes des écoles régionales seront cultivées aux frais du directeur. »

Cet amendement, combattu par la commission, est mis aux voix et rejeté.

L'art. 7 est mis aux voix et adopté avec l'addition suivante :

« L'école régionale d'agriculture est une exploitation en même temps expérimentale et modèle pour la région à laquelle elle appartient. »

M. DE PRÉBOIS et M. DE RANCÉ proposent le paragraphe additionnel suivant :

« Trois écoles régionales d'agriculture seront créées en Algérie, savoir :

» Une dans la province de Bone ou Constantine ;

» Une dans la province d'Alger ,

» Une dans la province d'Oran ;

» Elles seront dans les attributions du ministre de l'agriculture et du commerce ;

» Les dépenses nécessités par la création de ces écoles seront prélevées sur les fonds alloués au ministre de la guerre pour la colonisation de l'Algérie. »

M. TOURRET, ministre de l'agriculture, ne pense pas qu'il soit possible de distraire des fonds alloués au ministère de la guerre, les dépenses de créations d'écoles régionales, qui seraient dans les attributions du ministre de l'agriculture.

M. DE LAMORICIÈRE, ministre de la guerre, dit que, dans tous les cas, il faudrait un crédit spécial, car celui attribué au ministre de la guerre a une destination que l'on ne peut pas changer.

M. DE RANCÉ retire son amendement.

« Art. 8. Les élèves reçus dans les écoles régionales sont ou boursiers ou payant pension. » — Adopté.

« Art. 9. Les bourses établies dans les écoles régionales sont données, moitié aux élèves des fermes-écoles de chaque région culturale ; l'autre moitié aux personnes qui se présenteront pour concourir. » — Adopté.

« Art. 10. Les meilleurs élèves des écoles régionales qui n'entreront pas immédiatement à l'Institut national agronomique, peuvent être placés aux frais de l'Etat comme stagiaires près des fermes-écoles et autres établissements agricoles publics ou particuliers.

» La durée du stage est de deux ans. »

M. GÉRAUD propose l'amendement suivant :

« Il sera établi une institution de stage agricole près des fermes-écoles, des écoles régionales et autres établissements agricoles publics ou particuliers.

» Les élèves admis en stage seront placés dans ces établissements, soit à leurs propres frais, soit aux frais de l'Etat.

» Le stage gratuit sera réservé de préférence aux meilleurs élèves des différents degrés de l'enseignement agricole. »

M. PAULIN GILLON demande la suppression, dans l'article du projet, de ces mots : « Aux frais de l'Etat. ».

L'amendement de M. Giraud est rejeté.

L'amendement de M. Paulin Gillon est mis aux voix et rejeté à la deuxième épreuve.

L'article est mis aux voix et adopté.

Le paragraphe additionnel suivant est également adopté :

« Le stagiaire seconde le directeur dans ses travaux, s'initie à la pratique de l'administration, et complète, en un mot, son éducation agricole comme chef d'exploitation,

» Art. 11. Les écoles régionales sont aussi des fermes expérimentales.

» En conséquence il y sera fait, aux frais du Trésor :

» 1° Des expériences de culture sur les plantes indigènes et d'acclimatation sur les plantes exotiques ;

» 2° Des expériences de croisement et de perfectionnement sur les animaux déjà connus en France ;

» 3° Des expériences d'acclimatation sur les races exotiques dont l'importation pourrait être profitable ;

» 4° Des expériences sur les meilleurs modes de conservation et de manipulation des produits agricoles ;

» 5° Des expériences sur les meilleures méthodes de viticulture, de silviculture, arboriculture fruitière, de sériciculture et généralement sur toutes les branches de l'économie rurale.

» Les résultats de ces expériences seront rédigés en forme d'instruction et adressés gratuitement à toutes les communes de la République, à toutes les écoles d'agriculture, à tous les comices et autres associations agricoles. »

M. DE MONTREUIL demande la suppression de tous les paragraphes de l'article, qui serait réduit au premier paragraphe.

M. TOURRET, ministre de l'agriculture, tout en adhérant à cette proposition, présente un article additionnel ainsi conçu :

« Les expériences et leurs résultats recevront la plus grande publicité. » — Appuyé.

L'article ainsi modifié est mis aux voix et adopté.

« Art. 12. Un institut national agronomique sera établi sur le domaine national de Versailles. » — Adopté.

« Art. 13. Les cours de l'institut national sont gratuits et publics.

» Néanmoins l'état y entretient quarante boursiers, admis après concours. » — Adopté.

« Art. 14. Chaque année, les trois premiers élèves de l'Institut reçoivent, aux frais de l'Etat, une mission complémentaire d'études.

» Cette mission dure trois ans ; elle a lieu tant en France qu'à l'étranger. » — Adopté.

« Art. 15. L'Institut national agronomique réunit au plus haut degré le caractère expérimental conféré aux écoles régionales.

» Ces expériences sont également rendues publiques dans les formes prescrites par l'art. 11. » — Adopté.

« Art. 16. A partir de l'année 1860, nul ne sera admis au concours comme candidat aux fonctions de professeur dans une école régionale d'agriculture, et ne pourra obtenir que des chaires spéciales d'économie rurale et d'agriculture à l'Institut national agronomique, ni être nommé inspecteur d'agriculture, s'il n'est muni d'un diplôme de l'Institut.

M. LAUSSAT combat cet article. J'ai été élevé, dit il, dans la frayeur des professeurs. (On rit.) Comment pouvez-vous exiger d'un cultivateur un diplôme de l'Institut?

M. TOURRET, ministre de l'agriculture. Il y a confusion dans l'esprit du préopinant : nous disons que l'Etat prendra les professeurs dans l'institut de Versailles ; et comme il y a toujours des établissements privés, il n'y aura pas nécessité pour ces établissements d'avoir un diplôme.

M. DEZEYMERIS fait remarquer que le temps d'études que l'on demande pour arriver au professorat exigera quatorze années. Il faut bien croire qu'après ce temps, un professeur sera suffisamment instruit, et n'aura pas besoin d'un diplôme pour justifier de sa capacité.

M. TOURRET, ministre du commerce, déclare consentir au retranchement de l'article.

L'art. 16 est mis aux voix et rejeté.

L'article 17, qui devient l'art. 16, est ainsi conçu :

« Les fonctions de professeur dans les écoles régionales et à l'Institut agronomique seront données au concours. » — Adopté.

M. ABBAL présente une disposition additionnelle ainsi conçue :

« Dans toute commune où sera formé un établissement agricole, les ministres des cultes reconnus par la loi sont autorisés à faire aux élèves de leur religion, le jeudi de chaque semaine, une conférence d'une heure, dans l'une des salles de l'école. L'heure de cette conférence sera fixée de concert par le ministre du culte et le directeur de l'établissement. »

Le paragraphe additionnel est mis aux voix et rejeté.

« Art. 17. Les écoles régionales et l'Institut national seront administrés en régie pour le compte de l'Etat. » — Adopté.

M. DESJOBERT demande que le ministre soit autorisé à conserver dans leur état actuel les établissements agricoles actuellement existants,

Après une discussion, cette proposition est rejetée.

« Art. 18. Les vacheries et les bergeries actuellement existantes pourront être annexées à des établissements d'instruction agricole.

» En conséquence, il pourra, dans le budget qui règle l'exercice de 1848, être dérogé à la spécialité des chapitres qui les concernent.

» L'établissement fondé à Versailles pour l'élevage des types régénérateurs sera annexé à l'Institut national agronomique. » — Adopté.

« Art. 19. Chaque année il sera rendu compte à l'Assemblée nationale de la manière dont la présente loi aura été exécutée. »

La commission propose un article additionnel ainsi conçu :

« Le chef du pouvoir exécutif nommera, sur la présentation du ministre de l'agriculture, une commission, non salariée, de quinze membres, dont les deux tiers seront représentants du peuple. Elle prendra le nom de Comité supérieur de l'enseignement de l'agriculture. Ce comité sera renouvelé par tiers tous les deux ans ; les membres sortants pourront être réélus. Sa mission sera d'examiner les travaux publiés par les écoles d'agriculture, pour juger de leurs doctrines et de la marche de leurs études. Tous les ans, il adressera au ministre un rapport qui sera publié. » — Rejeté.

« Art. 20. Des arrêtés rendus par le ministre de l'agriculture et du commerce, règleront toutes les questions de détail se rattachant à la présente loi. » — Adopté.

« Art. 21. Afin de pourvoir aux premiers frais que réclament les établissements d'instruction agricole à créer en 1848, il est ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'exercice courant, un crédit de 500 000 fr., qui sera inscrit au chapitre 5 de la loi de finances.

» Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources créées par la loi des recettes du 8 août 1847. » — Adopté.

« Art 22. Il est également alloué, sur l'exercice 1849, un crédit de 2 500 000 fr., qui sera inscrit dans un chapitre spécial intitulé : Enseignement professionnel de l'agriculture. » — Adopté.

« Art. 23. Toutes les dispositions des lois antérieures demeurent abrogées en ce qu'elles ont de contraire au présent décret. » — Adopté.

M. LE MINISTRE DES FINANCES demande que l'on mette à l'ordre du jour de demain le projet de loi sur le crédit financier qui devait être discuté hier.

Après une discussion confuse, M. le président met aux voix la proposition de M. le ministre des finances, elle est rejetée à une faible majorité.

Le projet sera mis à l'ordre du jour de lundi prochain.

On passe au scrutin de division sur le projet relatif à l'enseignement agricole. En voici le résultat :

Nombre des votants.	679
Majorité absolue.	340
Boules blanches.	579
Boules noires.	100

Le projet est adopté.

La séance est levée à six heures et demie.

Demain, à onze heures et demie, réunion dans les bureaux ; scrutin pour la nomination des vice-présidents et secrétaires.

A midi et demi, séance publique. — Suite de la discussion du projet de constitution.

Nous nous empressons d'insérer la lettre suivante, qui nous est adressée par M. Léouzou-le-Duc. Nous avons reproduit sans l'apprécier le compte-rendu *officiel* dans lequel il est parlé de M. Léouzou, et nous nous faisons un devoir d'ouvrir nos colonnes à ses réclamations :

Monsieur le rédacteur,

Votre numéro du 25 septembre, contenant un rapport sur les travaux relatifs au tombeau de Napoléon, ne m'est parvenu qu'hier à la campagne que j'habite. Je ne perds pas un instant pour vous prier d'admettre dans vos colonnes ma réponse aux personnalités que se permet contre moi cet inqualifiable travail.

Les Français sont renommés en Europe pour leur ignorance des hommes et des choses de l'étranger. Le rapport dont il s'agit s'est plu, ce semble, à confirmer cette triste réputation.

Ainsi, j'ai rempli une mission en Finlande et en Russie, et les auteurs du rapport supputent mes dépenses comme si je n'avais dû circuler que dans la banlieue de Paris.

Dans le cours de mes excursions pour trouver le porphyre destiné au tombeau de Napoléon, j'ai dû me rendre de Frederickshamn, ville de Finlande, à l'île de Hogland, située à vingt lieues du continent, île presque sauvage avec laquelle il n'existe aucune communication régulière ni publique ; j'ai dû, en outre, cotoyer les bords du lac Onéga et du Svir, naviguer sur plusieurs autres fleuves et rivières, — et l'on s'étonne que j'aie loué des barques et des rameurs.

J'ai fait pour le même objet un voyage de près de huit cents lieues, tant dans la Finlande centrale que dans le nord-ouest de la Russie, où il n'existe aucune diligence ni autre moyen de transport public, et l'on me fait un crime d'avoir loué une calèche.

Les routes de ces contrées ne sont pavées qu'avec des rondins ou bûches, tous les voyages imprimés en font foi, — et l'on voudrait que ma voiture de louage, plus heureuse que les équipages des plus grands seigneurs de l'empire, n'eût pas eu besoin de réparation, et l'on se récrie contre le chiffre de ces réparations, lequel n'a pas dépassé 30 roubles.

On voudrait encore que, obligé de voyager en poste, je n'eusse donné aucun pourboire aux postillons, et l'on trouve exorbitants les *huit centimes par lieue*, auxquels se sont élevés ces pourboires.

Enfin, et comme s'il m'eût été possible de trouver des restaurants à 2 fr. par tête, non seulement sur ces routes inhospitalières, mais encore au milieu des lacs et des marais où je cherchais mes marbres, on me reproche les 4 roubles par jour, auxquels se montaient ma nourriture et celle de mes guides.

Rien de plus naturel, au surplus, que toutes ces bévues sur ce qui se passe à 900 lieues de Paris, de la part des gens qui ont vu double et même quelquefois triple dans les pièces du dossier qu'ils avaient sous les yeux.

En veut-on des preuves ? En voici :

1° Ces messieurs allèguent que, lorsque je reçus ma mission du ministère de l'intérieur, je passai avec lui un traité d'après lequel toutes mes dépenses, y compris celles des explorations, ne dépasseraient pas 7 000 francs. Je ne dirai pas que la minimité de ce chiffre pour une pareille expédition eût été ridicule, je me bornerai à affirmer que je n'ai fait aucune espèce de traité de ce genre. Ma mission était une mission de confiance et non un traité.

2° Le rapport se demande comment j'ai pu être envoyé en Finlande pour chercher le porphyre du tombeau impérial, alors qu'un ingénieur russe, M. Bujatti, avait déjà promis au gouvernement de le lui fournir ! Quelle étrange hallucination !... Si ces Messieurs avaient seulement jeté les yeux sur les pièces du dossier, ils y auraient vu que M. Bujatti, dont le nom était parfaitement inconnu à l'administration lors de mon départ, n'a été mis en rapport avec elle que par moi et à la suite de la découverte du porphyre faite par moi. La confusion était d'ailleurs d'autant plus facile à éviter que ma mission date du 7 avril 1846, tandis que les relations établies entre le ministère et M. Bujatti ne commencent qu'au 12 novembre de la même année.

Ce n'est pas tout, et l'arithmétique fait aussi bien défaut à MM. les membres de la commission que les connaissances géographiques et l'étude des pièces comptables.

Je ne parlerai pas des 25 roubles (100 fr.) portés dans mes comptes à titre de pourboires donnés aux postillons durant un voyage de 850 *lieues*, 25 roubles que la commission a trouvé, sans doute, plus curieux de porter dans son rapport à 50 roubles (200 fr.). Voici qui est plus fort : Une somme de 340 roubles (1 360 fr.) figure dans ces mêmes comptes avec le titre de dépenses secrètes. Sous la plume de la commission cette somme de 1.360 fr. se transforme en celle de 40 000 fr. ! Que pensez-vous de la puissance du microscope qui est à l'usage de ces messieurs ? Ajoutez que ces dépenses secrètes, ils les signalent au ministre comme un scandale sans nom, comme si le ministre ne savait, ainsi que tout le monde, que, pour obtenir quoi que ce soit des agents administratifs de la Russie, il faut nécessairement *financer*.

Je crois en avoir dit assez, monsieur le rédacteur, pour prémunir vos lecteurs contre des assertions malveillantes et calomnieuses que s'est permise envers moi cette commission, et je me réserve de traiter la question avec toute la gravité et tout le développement qu'elle comporte, dans un travail préparé déjà depuis longtemps pour édifier le gouvernement et l'Assemblée nationale sur cette affaire si mal comprise et si ridiculement jugée du porphyre de Russie destiné au tombeau de Napoléon.

Je ne sais pas si j'ai l'avantage d'être mieux connu de la commission que la plupart de ses membres ne le sont du public, mais les savants et les administrateurs illustres qui ont lu les divers ouvrages que j'ai publiés sur le nord de l'Europe, les ministères qui m'ont honoré de leur confiance et pour lesquels j'ai rempli de si importantes missions en Russie et en Scandinavie, ne verront pas sans surprise la légèreté avec laquelle on a traité celui que leurs éloges et leur approbation sont venus si souvent trouver, même depuis la République, au milieu de ses travaux littéraires et scientifiques.

Et notez, monsieur le rédacteur, combien cette légèreté est impardonnable, puisque, dès la formation de cette commission, je lui avais offert tous les éclaircissements qu'elle pourrait désirer de moi, offre qui résulte de deux lettres que j'ai écrites, l'une à M. Jules Favre, sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, l'autre à M. le directeur des Beaux-Arts.

Agréez, etc. L. LÉOUZOU-LE-DUC.

Le préfet de police de la Seine a fait placarder hier l'affiche suivante :

Citoyens,

La capitale continue de jouir du calme le plus parfait, de la sécurité la plus grande. Les nouvelles des départements sont de nature à consolider cet heureux résultat. Partout, en effet, le travail tend à renaître. La plupart des ateliers et des fabriques ont repris leurs opérations et quelques-uns d'entre eux ont retrouvé leur activité des années les plus prospères. Le dernier décret relatif aux heures du travail a fait surgir, dans Paris, des difficultés qui tendent à s'aplanir de jour en jour. Dans ces circonstances, l'autorité n'oublie pas qu'il lui appartient de faire respecter, au même degré, la liberté individuelle ; elle doit protéger les majorités des travailleurs paisibles contre la domination quelquefois tyrannique des minorités turbulentes. Ce devoir, nous nous efforçons de le remplir sans partialité comme sans faiblesse, et bientôt, nous l'espérons, des transactions amiables auront assuré, pour toutes les industries, la paix et la régularité dans le travail.

Ces améliorations dans l'ordre matériel, citoyens, ne constitueraient qu'un progrès stérile, si elles ne se produisaient en même temps dans l'ordre politique et dans l'ordre moral. Les anciens partis comprennent aujourd'hui et proclament le besoin de la conciliation ; mais que servirait ce mot sur les lèvres, si la haine et la défiance restaient au fond des cœurs ? Nos divisions ne pourraient que perpétuer la défiance et la misère publique. A côté de ceux qui perdraient la République par l'impatience et l'exagération de leurs idées, il en est d'autres qui étoufferaient volontiers la démocratie, sous prétexte d'en modérer l'essor. Les amis véritables de la liberté n'approuvent ni les uns ni les autres. La Révolution de Février n'a voulu ni terreur ni privilèges, et c'est en marchant résolument dans cette voie que nous sauverons la République et la société.

L'approvisionnement des halles ne laisse rien à désirer.

Nous avions annoncé, dans notre dernier Bulletin, l'amélioration qui se manifestait dans l'orfèvrerie et la bijouterie : nous la prouvons aujourd'hui par les chiffres que nous fournit le bureau de garantie de l'Hôtel-des-Monnaies.

	Or.		Argent.		Valeur intrinsèq.	
Mois de juillet.....	56 k.	441 gr.	645 k.	375 gr.	278 k.	815 gr.
— août........	405	067	1 483	950	516	837
— septembre.	429	807	1 353	750	615	873

Ce mouvement dans les industries de luxe est une heureuse indication de celui qui doit s'opérer dans la plupart des autres industries.

C'est dans la draperie, et, en général, dans les étoffes en laine, que le progrès se fait sentir.

Dans les bronzes, les plaqués, l'ébénisterie elle-même, qui était restée en souffrance, un plus grand nombre d'ouvriers rappelés dans les ateliers, prépare les commandes considérables faites par l'étranger.

Les grands travaux d'utilité publique dont nous parlions dans notre dernier bulletin, se continuent avec activité.

Des usines importantes, situées dans divers quartiers de la capitale, appellent chaque jour de nouveaux travailleurs.

Partout enfin se manifeste une tendance à la reprise des affaires qui, un moment arrêtée par les agitations électorales, va se développer de nouveau.

Le chiffre des dépôts à la caisse d'épargne, a été, le 24 et le 25 septembre, de 39 667 fr. versés par 384 déposants, dont 38 nouveaux.

Les sommes prêtées par le Mont-de-Piété se sont élevées au chiffre de 528 922 fr., et les sommes remboursées à celui de 499 240 fr.

Il y a une progression heureuse, quoique lente, dans la situation des ouvriers. Sur le nombre de 29 761 qui habitent les maisons garnies, il y en a 20 892 qui ont du travail. Le nombre des ouvriers inoccupés se réduit donc à 8 869.

Du 18 au 28 septembre, il est entré dans les maisons garnies 7 950 Français et 1 346 étrangers.

Du 20 au 29 septembre, il a été délivré 1 708 passeports à des citoyens français et 647 à des étrangers.

Du 23 au 29 septembre, deux convois ont conduit au Havre 695 détenus de juin.

Les maisons d'arrêt renferment 3 391 détenus ordinaires. Elles ne contiennent que 542 détenus de juin.

Le nombre des vols simples est, en moyenne, de 7 par jour. Celui des vols avec effraction est de 22 depuis le 20 septembre.

Le nombre constaté des décédés de juin est aujourd'hui de 1 454.

La santé publique n'a jamais été dans un état plus satisfaisant. Les bruits alarmants répandus par la malveillance ou la peur, sur l'invasion de maladies épidémiques, doivent cesser devant les investigations administratives qui en ont démontré la fausseté.

Du 15 au 30 septembre inclus, les recettes des théâtres se sont élevées au chiffre de 213 682 fr. 78 c.

Des journaux de province publient la note suivante :

L'Assemblée nationale va posséder dans son sein deux nègres, M. Mathieu, délégué de la Guadeloupe, et M. Schœlcher, qui a opté pour la Martinique.

M. Schœlcher n'a d'autre rapport avec la race noire que ceux de la sympathie fraternelle et dévouée. Il est parfaitement blanc et européen de famille et de naissance.

FAITS DIVERS.

Les bruits que l'on fait courir relativement au lieu désigné pour les négociations qui doivent s'ouvrir sur les affaires d'Italie sont prématurés. Le siège de ces conférences n'est pas encore fixé, et, dans tous les cas, il est certain qu'elles ne se tiendront pas à Inspruck.

(*Moniteur du soir*.)

Une réunion de gardes nationaux avait lieu aujourd'hui dans la salle Valentino. Il s'agissait de signer une pétition au pouvoir exécutif à l'effet d'obtenir l'autorisation de porter un signe ostensible des mentions honorables accordées pour les journées de juin. Au moment où les gardes nationaux se précipitaient en foule vers le bureau pour donner leurs signatures, le parquet a fléchi, et un grand nombre d'entre eux, — on ne les porte pas à moins de cent — sont tombés d'une hauteur de 12 à 15 pieds sur le sol d'une cave, entraînant les débris du parquet, les tables et les sièges du bureau. Beaucoup ont été fortement contusionnés et quelques-uns blessés grièvement. Dans ce grave accident, il est miraculeux que personne n'ait perdu la vie.

— Le nombre des malheureux est si grand à Paris que, pour 12 000 citoyens appelés à former le noyau de la colonisation algérienne, 17 000 se sont présentés. Hier encore, rue Sainte-Appoline, en face du n° 4, on ramassait une pauvre femme qui n'avait pas mangé depuis trente-six heures ; elle est mère d'un enfant qu'elle nourrit. Une collecte faite sur-le-champ a produit 7 fr. 50 cent., qu'on lui a remis. Comment les bureaux de bienfaisance ne secourent-ils pas une aussi cruelle misère ?

— On écrit de Cherbourg :

« Le transportés détenus au fort National sont très bien nourris ; ils reçoivent le matin des légumes au gras, et le soir une bonne soupe et une demi-livre de bœuf par homme, plus un quart de vin, également par homme. Une cantinière leur vend, à des prix soumis au commandant du fort, tous les objets nécessaires. Le coucher consiste pour chacun en un matelas, avec une bonne couverte de laine.

» En un mot, ils sont fort bien et en bonne santé jusqu'ici. Mais il serait à désirer qu'on ne leur fît pas passer l'hiver dans cette forteresse, au milieu de l'eau, sous un ciel peu clément, dans un lieu enfin où les vents et l'eau pénètrent de toutes parts, même dans les meilleurs logements des tours. »

— Les patrons et les ouvriers charpentiers de trois villages des environs de Paris, Joinville-le-Pont, Saint-Maur, Saint-Maurice, se sont constitués en association pour jouir des facilités qu'un décret récent accorde aux associations de patrons et d'ouvriers pour la soumission des travaux publics. Ils viennent d'écrire, par la voie de M. Dément, l'un d'eux, pour soumissionner les travaux du canal latéral de la Marne. Si, comme tout porte à le croire, leur demande est accueillie, ce sera un des premiers et des plus curieux essais d'association entre patrons et ouvriers à observer.

— On assure que plusieurs grandes administrations, et principalement celles des chemins de fer, viennent de supprimer plusieurs employés et de réduire les appointements des autres. A la veille de l'hiver, cette mesure est cruelle : c'est une provocation par la misère et la faim, c'est une manière perfide de faire la guerre à la République.

— Par arrêté du 2 octobre, le ministre de l'instruction publique vient de nommer M. Alfred de Martonne professeur d'histoire au collège de Draguignan.

— Le *Spectateur de Londres* est un journal rédigé en français et qui reçoit les communications du parti royaliste. On avait même dit qu'il devait être placé sous la direction de M. Guizot. Nous lisons dans une correspondance qui lui est adressée de Paris :

Une personne de retour à Paris depuis quelques jours, a vu récemment le duc de Bordeaux. « Dites bien à mes amis et ennemis, lui a recommandé le prince, que je ne répands pas d'argent dans Paris, d'abord j'en ai fort peu, puis je ne ferai rien pour avancer d'une heure les événements qui sont inévitables. On viendra assurément à moi, je serai appelé ; mais je ne demande rien à la France, je l'attends. »

Dans une seconde lettre adressée au même journal, on lit : « La désaffection pour la République se manifeste de plus en plus dans les rangs de l'armée réunie à Paris. Un jour ou l'autre, quelque collision épouvantable éclatera entre l'armée et la garde mobile, dont la République veut en vain faire ses prétoriens. »

Tout ceci prouve l'alliance des légitimistes et des anciens *dynastiques*. Les royalistes-unis trahissent leur espoir d'un nouveau conflit qui leur permettrait de ressaisir dans le sang l'une des deux couronnes qu'ils y ont laissé tomber. Que les bons républicains soient prudents et évitent tout ce qui pourrait réaliser le vœu impie des ennemis de la République et de la patrie !

— Le *Peuple souverain* a été saisi, à Lyon, à propos d'un article sur une pétition adressée à l'Assemblée nationale par des transportés de juin, pétition que l'Assemblée a écartée.

— Hier, vers huit heures du soir, un facteur de la poste aux lettres a été assailli dans la rue Méchin, près de la barrière Saint-Jacques, par deux individus de fort mauvaise mine ; au moment sans doute où on allait lui faire un mauvais parti dans cette rue déserte, il a été assez heureux pour trouver la porte ouverte dans l'institution Fandot, à quelques pas de lui, où il s'est précipité. Un poste a été établi non loin de là ; ne vaudrait-il pas mieux employer les sentinelles à veiller à la sécurité des personnes qui sont obligées, de jour et de nuit, à remplir des fonctions urgentes, que de les occuper à garder, par exemple, la statue d'Henri IV.

(*Courrier français*.)

— On lit dans l'*Argus soissonnais* du 1er octobre :

« Le nommé Jean-Baptiste Cailleaux, forçat libéré en surveillance à Serches, canton de Braine, a disparu de son domicile jeudi dernier, après avoir assassiné Augustine Courtois, sa femme. Cet homme, qui martyrisait depuis longtemps sa femme, l'a étranglée la nuit avec une cravate. On prétend qu'il a couché plusieurs nuits sur le matelas sous lequel il avait caché le cadavre de sa victime. Le crime a été découvert par ses enfants, qui, apprenant qu'il vendait leurs habits, vinrent faire une perquisition dans la maison et découvrirent avec horreur le corps de leur mère dans un état déjà voisin de décomposition. Le meurtrier, se voyant découvert, prit la fuite. Le juge d'instruction s'est transporté vendredi sur les lieux, et, après l'information des faits, a pris toutes les mesures nécessaires pour que le coupable ne pût échapper aux recherches de la justice. C'est le deuxième assassinat commis dans notre arrondissement depuis huit jours. »

— On lit dans le *Droit* :

« La fermeture provisoire du club du marché Saint-Laurent, présidé par M. Bernard, homme de lettres, a été aujourd'hui, sur les réquisitions du ministère public, ordonnée par la chambre du conseil du tribunal civil de la Seine.

» Des poursuites sont dirigées contre plusieurs personnes, à raison des discours qu'elles ont prononcés dans ce club.

— Les *Veillées littéraires*, qui, précédemment, ont reproduit la satire du dix-huitième siècle, publient aujourd'hui le *Siècle des Vertus*, satire inédite, par Léopold Bougarre.

Les constructions que M. l'abbé Versvorst vient d'ajouter à son institution, au château d'Auteuil, lui ont permis d'élever le nombre de ses élèves et d'abaisser le chiffre de la pension. Il en résulte pour les familles un avantage que nous avons dû leur signaler.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous recommandons à nos amis, qui viendront au Congrès ph., de prendre, autant que possible, les mess. Laffitte-Caillard, en ayant soin de réclamer, pour nous les remettre, les bulletins de leur place.

Les Bordes. — Reçu. — Très bien. — Nous donnons imméd. à comp.

Genève. — M. B. — Reçu les 200. — Merci à vous et à M. V.

Poissy. — M. M. — Reçu les 10. — Nous savions que cette illusion était très répandue. — Merci.

Louvain. — M. V. E. — Reçu les 352. Remerciem. cord. à tous. — Merci à M. A. D. pour le c. de la p. — V. H. vous serre la main.

Lyon. — M. B. — Reçu les 100. — Merci. — Nous vous mettrons en rapp. dir. avec MM. E. et F. qui sont les bien venus.

Châlons-s.-M. — M. A. — Reçu les 24 dont 15 pour MM. B. C. et V. — Merci.

Amboise. — M. F. C. — Nous vous attendons.

Bourse du 3 octobre.

Les livraisons d'inscriptions qui devaient se faire n'ont pas lieu, le report (ou intérêt) se tend, il est à 25 c. sur le 5 0|0, ce qui met le taux de l'argent pour les capitalistes (ou reporteurs) à 4 1|2 0|0 l'an.

La liquidation par là devient plus facile ; elle se fait en hausse. Le 5 p. 0|0, laissé hier à 68 85, monte à 69 35 fin courant. Pour finir à ce cours, c'est une hausse de 50 c.

Le Trois qui était à 44 20 arrive à 44 50.

La Banque de France, de 1560, revient à 1595. Hausse, 35.

Les chemins de fer varient peu : Orléans fait 650 ; Avignon-Marseille 490, et le Nord 371 25.

La Bours est animée. Elle annonce une amélioration plus grande.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 » »	44 50	44 » »	44 50
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	» » » »	» » » »	» » » »	[illegible]
Cinq 0/0	68 85	[illegible]	68 75	[illegible]

3 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 40 » »	4 Canaux avec prime	[illegible] » »
— Emprunt 1847-1848	69 50 » »	Lin Maberty	» » » » »
5 0/0 j. du 22 mars	69 20 » »	Caisse hypothécaire	» » » » »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	» » » » » »	Emprunt d'Haïti	» » » » »
4 0/0 j. du 22 septembre	» » » » » »	Espagne, dette active	» » » »
Actions de la banque	1595 » » » »	— dette passive	» » »
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	» » » »
Récep. Rothschild	» » » »	Emprunt portugais 5 0/0	» » » »
3 0/0 de l'Etat romain	62 50	— — 3 0/0	» » » »
5 0/0 belge 1840	» » » »	2 1/2 hollandais	» » » »
— — 1842	» » » »	Zinc Vieille-Montagne	2250 » »
— 4 1/2	[illegible] 50	H. de la Grand-Combe	» » » » »
— Banque (1835)	» » » » »	Emprunt du Piémont	» » » » »
Obligations de la Ville	1115 » »	Lots d'Autriche	» » » » »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	» » » » »	» » » » »	Orléans à Bordeaux	375 » »	376 25
Versailles, rive droite	» » » » »	» » » » »	Du Nord	370 » »	371 25
— rive gauche	» » » » »	[illegible] 25	De Paris à Strasbourg	340 » »	340 » »
Paris à Orléans	651 25	650 » »	Tours à Nantes	[illegible]	» » » » »
Paris à Rouen	400 » »	402 50	Paris à Lyon	361 25	362 50
Rouen au Havre	[illegible] » »	[illegible] » »	Montereau à Troyes	» » » » »	[illegible]
Avignon à Marseille	[illegible] » »	[illegible] » »	Dieppe à Fécamp	» » » » »	» » » » »
Strasbourg à Bâle	[illegible] » »	[illegible] » »	Paris à Sceaux	[illegible]	» » » » »
Du Centre	240 » »	[illegible] 75	Bordeaux à la Teste	» » » »	» » » »
Amiens à Boulogne	160 » »	» » » » »			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Fille de Marbre, le Comte Ory.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Les Aristocraties, les Rivaux d'eux-mêmes, Il faut qu'une Porte soit ouverte ou fermée.

ITALIENS. —

OPÉRA-COMIQUE. — La Dame Blanche, Gille.

ODÉON. — Le Deuil, Brutus, les Deux Anglais.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Marie Tudor, Charles VII.

GYMNASE. — La Comtesse de Sennecey, Histoire de Rire, un Monsieur et une Dame, Passé Minuit.

VAUDEVILLE. — L'Avenir dans le passé, le Chemin de traverse.

VARIÉTÉS. — Oscar, le Lion empaillé, Candide.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16, [illegible]

17e Année. N° 169. **ÉDITION DU MATIN.** **Jeudi 5 Octobre 1848.**

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS	Un an, 20 f.,	6 mois	11 f.,	3 mois,	6 f.
DÉP. ET ÉTR.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	—	5	—	3
PAYS à surtaxe	14	—	7	—	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Baude, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché-au-Bois, 1.

ASSOCIATION

VOLONTAIRE ET AGRICOLE

du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES INSERTIONS.

ANNONCES		ANNONCES	
1 à 4 fois en 1 mois.	40 c.	ANNONC.-ANGLAISES.	40 c.
5 à 9 — —	30	RÉCLAMES-NOTICES.	40
10 fois et plus —	20	FAITS du public.	1 f. 50

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et paquets doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION

PROPORTIONNELLE

au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 4 OCTOBRE.

—

Assemblée Nationale.

Séance de suprême confusion. Deux affaires intéressantes : une question de constitution et un épisode militaire.

Il s'agissait des incompatibilités. M. Boussi poussait logiquement le principe à l'extrême ; il voulait exclure même les maires et les membres des conseils d'arrondissement. L'amendement est repoussé. Mais aussitôt M. Flandin demande que toute fonction salariée soit incompatible avec le mandat de représentant, et cet article additionnel est adopté à une assez forte majorité.

Ce vote cause un vif mouvement de surprise. M. de Lamoricière n'en revient pas. Il crie, il gesticule, il bondit. Un moment, nous avons cru que les efforts combinés, que les arguments modérateur de MM. Cavaignac, Bedeau, Coquerel et Fayet parviendraient à calmer le bouillant guerrier ; mais non, deux illustres généraux, l'église catholique et l'église protestante, la masse des représentants, tout échoue et bat en retraite devant cet indomptable héros. L'Assemblée fait galerie et contemple, frémissante et affligée, ce beau scandale indéfiniment prolongé.

Nous ne voulons pas insister sur les détails de ce triste incident. Dans le siècle de Napoléon, les militaires qui aspirent au titre d'hommes d'Etat ne devraient plus avoir les façons d'Ajax ou de Diomède. Ces allures bondissantes vont bien à un officier de cavalerie sur le champ de bataille, mais non pas à un ministre d'Etat au sein de la représentation nationale. L'Assemblée n'est pas un gros de Bédouins.

Mais l'Assemblée est bien tumultueuse. Quel exemple, grand Dieu ! donnent à l'envi ministres et représentants ! Et l'on ne veut pas que le pauvre peuple, imitant cette indiscipline et cette impatience fougueuse, s'exalte et s'emporte et bataille ! Commencez donc, messieurs les sages, les éclairés, les chefs, à ne pas faire d'émeute dans l'Assemblée solennelle de la nation !

Durant cette tempête, M. Thiers riait de tout son cœur. Il avait l'air de donner quatre mois à vivre à tout ce monde-là. Pauvre nature, que le désordre amuse ! Heureusement qu'il y a un milieu entre le scepticisme et l'exaltation furieuse.

Après l'ouragan, pour se consoler, les représentants s'en sont donné de rire. Ayant mal écouté, malgré les plaintes magistrales de M. Marrast, ils ont cru qu'un honorable membre, M. Guérin, proposait d'étendre l'incompatibilité absolue aux médecins, aux avoués, aux avocats. L'idée ne serait pas trop mauvaise. Les hommes d'affaires qui poussent devant eux les pauvres moutons d'électeurs au profit de l'aristocratie d'argent, sont tout aussi dangereux que les fonctionnaires qui travaillent au profit du pouvoir central.

Pour nous, nous n'avons jamais partagé les idées de l'ancienne opposition sur les incompatibilités. D'une part, nous croyons que le droit souverain de l'électeur ne doit pas être gêné ; d'autre part, nous voyons dans ce système de restrictions beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. Pourquoi donc refuserait-on au citoyen la faculté d'alterner d'une charge à une autre plus générale ? Cette suspension momentanée d'une fonction au profit d'une autre n'a rien que de juste et de conforme à la nature des choses. Tout ce que l'on doit désirer, c'est que le cumul abusif des traitements soit empêché ; c'est que pendant l'absence du titulaire les fonctions soient dignement remplies et justement rétribuées ; c'est surtout que la représentation nationale cesse d'être un marchepied pour les ambitions égoïstes. Une bonne organisation administrative préviendra à cet égard les abus.

L'Assemblée a renvoyé aux lois organiques la détermination des exceptions que doit porter le principe des incompatibilités. Ces exceptions seront alors étendues, nous n'en doutons pas.

M. Dufaure a fait justice, en fort bons termes, à la fin de la séance, des sophismes de certains députés qui, au nom de la chevalerie, voudraient refuser le salaire aux représentants du peuple, et réserver ainsi, en fait, l'éligibilité à des censitaires.

Aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, un membre a dit un mot qui a eu beaucoup de succès : « *On est avocat d'une manière indélébile.* »

Un autre membre a déclaré qu'il n'entendait pas qu'un représentant pût être jamais *violé* dans son domicile. Et l'Assemblée d'éclater en rires peu décents.

Qui nommera le Président de la République ?

L'Assemblée nationale va bientôt résoudre une grave question. Nommera-t-elle le président elle-même, en appellera-t-elle au suffrage des électeurs ?

Un seul principe doit la guider dans cette question, l'intérêt de la République. L'Assemblée du reste est entièrement libre. Son droit n'est primé ni entravé en aucune façon par celui des électeurs.

A entendre certains hommes, parmi lesquels vous en trouverez qui ont nié pendant longtemps le principe même de toute représentation nationale et reproché à Louis XVIII la concession même de sa charte comme une trahison, comme l'abandon de la légitimité, parmi lesquels, vous en trouverez de moins rétrogrades, mais qui résistaient encore sous Louis-Philippe à l'adjonction des capacités, l'Assemblée commettrait une usurpation en discutant même la question ; tout citoyen serait venu au monde avec le droit inviolable, inaliénable, imprescriptible de nommer le président de la République.

Quelle est donc la mission que le pays a donnée à l'Assemblée ? La mission de le représenter souverainement, d'organiser le gouvernement en général et le pouvoir exécutif en particulier conformément à l'intérêt national, de confier ce pouvoir à un président, à un triumvirat, à une pentarchie, à une commission tirée du sein de l'Assemblée nationale, comme elle le jugerait convenable. Nul ne peut nier ce droit de l'Assemblée constituante ; la proclamation de la République n'entraîne pas nécessairement le gouvernement présidentiel, et si la constitution n'avait pas admis de président, si elle avait perpétué le système d'une commission exécutive, que serait devenu le droit naturel des citoyens à nommer le président de la République ?

L'Assemblée est complètement libre encore une fois ; elle ne peut avoir en cette matière d'autre règle que l'intérêt du pays.

Cet intérêt demande qu'elle nomme elle-même le chef du pouvoir exécutif.

Dans son sein, les candidats ne seront pas nombreux ; l'un d'eux obtiendra facilement la majorité absolue ; mais dans le pays une pareille élection serait le signal d'une levée de boucliers pour tous les partis, les couleurs seraient nombreuses et tranchées. Dans l'état actuel de division des esprits, quelle serait la situation du président vis-à-vis l'immense quantité d'électeurs qui auraient voté contre lui ?

L'élection par l'Assemblée sera d'ailleurs une élection républicaine, nous n'en doutons pas. L'élection dans le pays peut rallier des votes autour de quelques bannières monarchiques. Les prétentions monarchiques ne peuvent réussir en France, mais elles peuvent y causer des malheurs que la mission du gouvernement est de prévenir.

L'Assemblée ne s'est pas montrée favorable aux innovations sociales ; mais, jusqu'à ce jour, elle a voté en républicaine toutes les fois que la République même était au fond de la question. C'est ainsi qu'elle a prévenu de grands déchirements. Nous espérons que, fidèle à cette conduite, elle déjouera de coupables intrigues, de funestes espérances en nommant elle-même le chef du pouvoir exécutif.

M. Flocon, qui n'est pas suspect de méconnaître les droits du peuple, a présenté un amendement dans ce sens. Nous pensons que l'intérêt bien compris de la République va rallier à cet amendement une forte majorité dans l'Assemblée.

Cette décision, si elle est prise, aura un inconvénient que nous ne nous dissimulons pas, celui de forcer M. de Genoude, le célèbre inventeur de la République monarchique, à exécuter le vœu qu'il a fait, de laisser vendre son mobilier pour refus d'impôt.

Le bruit de la démission du général Lamoricière, et par suite d'un remaniement du ministère, a été répandu aujourd'hui à la Bourse.

Cette rumeur n'a probablement d'autre motif que la scène regrettable qui a eu lieu à la séance de ce jour, à propos du mécontentement trop peu dissimulé du général Lamoricière après le vote sur les incompatibilités. Le ministre de la guerre, dans le premier mouvement de son dépit, a laissé échapper le mot de démission.

Les adversaires du gouvernement républicain n'ont pas dû laisser perdre cette occasion de continuer les manœuvres à l'aide desquelles ils s'efforcent de semer l'inquiétude dans l'Assemblée et dans le pays en entretenant l'idée de l'instabilité du pouvoir.

C'est dans ce but que l'on avait répandu aujourd'hui le bruit de la prétendue démission de MM. Senard et Vaulabelle dont il n'a pas été question une minute. Certains partis ont pris pour tactique de lancer ainsi des nouvelles inquiétantes qui n'ont d'autre source que le désir d'user le gouvernement de la République.

Nous pensons et nous disons souvent que la marche du gouvernement est loin de répondre à ce que nous attendions de lui. Nous attaquons fréquemment et vertement son indécision et ses actes. Notre protestation contre les attaques déloyales par lesquelles on cherche à l'affaiblir pour le renverser ensuite, ne peuvent donc être suspectes.

Ce que nous voulons, c'est le maintien de la République. Ce que veulent les auteurs de ces fausses nouvelles, c'est sa ruine. Nous critiquons le gouvernement pour le pousser dans la ligne où il trouvera la force en servant les grands intérêts de la Révolution et de la France. Si nous lui montrons qu'il s'affaiblit en la quittant, c'est pour l'y ramener non pour le jeter par terre. Nous connaissons la sincérité de ses intentions : nous lui disons la vérité quand il s'égare, parce que c'est notre devoir et qu'on la doit à ceux que l'on voudrait voir forts.

Que le gouvernement s'éclaire et prenne confiance dans la révolution, dans le pays, dans lui-même. S'il se mettait enfin à marcher, la France le suivrait et il serait bientôt débarrassé de tous les moustiques qui lui font la guerre.

Les leçons qu'il reçoit tous les jours par les intrigues de ses adversaires et le mécontentement de ses amis finiront par l'éclairer. Qu'il se hâte donc de prendre un parti résolu avant qu'il soit trop tard !

L'Affranchissement de l'Italie.

La lecture des journaux italiens est navrante. A Rome comme à Turin, à Florence comme à Venise, comme à Gênes, partout on compte sur l'appui cordial et fraternel de la France, partout on attend avec une fiévreuse impatience le moment où la République française, s'apercevant enfin de l'impuissance des négociations pour l'affranchissement promis de l'Italie, va recourir à des moyens plus efficaces et lancer au delà des Alpes ses bataillons tant de fois victorieux. L'Angleterre, on l'accuse d'égoïsme ; mais la France, la noble France, la nation initiatrice, on croirait l'insulter en supposant qu'elle pourra hésiter à l'heure où elle aura reconnu les déceptions de la diplomatie et les pièges que lui tend l'Europe monarchique. On s'impatiente du silence, on s'impatiente des lenteurs, on s'impatiente de ces retards qui permettent à l'Autriche de se raffermir, aux vieux préjugés réactionnaires de regagner du terrain, mais la foi n'est pas ébranlée. La France a promis de veiller, et l'Italie dort tranquille sur le résultat final de sa lutte contre les oppresseurs.

Pauvre Italie !

Il fut un temps où la République française brûlait de t'envoyer ses soldats pour t'affranchir à jamais d'un joug détesté. Ceux qui te gouvernaient alors ne l'ont pas voulu. Charles-Albert nous a dit : Attendez : l'Italie fera par elle-même. La révolution s'agitait encore toute palpitante de sa victoire ; nos gouvernants subissaient encore l'impulsion de ce grand enthousiasme qui venait de culbuter une royauté ; la fraternité était encore dans toutes les âmes ; l'Autriche, déchirée par des discordes renaissantes ; l'Autriche, menacée dans son existence intime, eût cédé alors à la première démonstration hostile de notre jeune République. Le roi sarde ne l'a pas voulu ; la réaction a repris peu à peu le terrain qu'elle avait perdu, elle a relevé sa tête à Vienne et à Paris, et aujourd'hui, à ses cris désespérés, l'Autriche se dresse menaçante et implacable ; et la république française dégénérée, la république française, devenue héritière de la monarchie de Louis-Philippe, n'a plus pour sa sœur l'Italie que des réponses évasives et de compromettantes et perfides négociations. Oui, les négociations entreprises avec l'Autriche sont perfides, parce que le congrès des souverains va refaire les traités de 1815, et donner à cette honteuse concession de la royauté légitimiste une consécration nouvelle, la signature de la démocratie française ; perfides, parce que, dans le cas même où les conférences se termineraient par une rupture, l'Autriche aurait eu le temps de réparer ses forces militaires, d'épuiser le pays, de faire jouer l'intrigue, d'exploiter les haines locales et les vieux préjugés de manière à se cantonner dans sa conquête comme dans un fort inexpugnable ; tandis que l'élan des populations, arrêté dans son essor, va se refroidir, s'assoupir et s'annuler pour n'avoir pas été utilisé à son heure...

Pauvre Italie ! Nos premiers gouvernants ont reculé devant les rois et les priviléges de la péninsule ; les seconds reculent devant le mauvais vouloir des réactionnaires de l'intérieur. La république nouvelle envie les lauriers de la monarchie de 1830 !

Pauvre Italie ! Non pas que nous doutions du triomphe de l'indépendance italique. Cette ardeur que les peuples mettaient à s'affranchir du joug étranger, ils la tourneront, ils la tournent déjà contre les souverains qui n'ont pas su ou n'ont pas voulu les conduire à la victoire nationale ; ils la tournent contre l'aristocratie qui a empêché la France de leur venir en aide. La propagande républicaine n'est plus concentrée à Gênes, elle a envahi tous les rivages méditerranéens. Les opinions républicaines qui n'étaient, voilà peu de mois encore, qu'un rêve de quelques esprits avancés, comptent des millions de partisans dans toutes les cités populeuses, à Livourne, à Lucques, à Rome, à Bologne, et dans les villes italico-françaises, Nice, Chambéry. Le mouvement est donné, il eût pu s'épuiser dans la conquête de l'indépendance ; les hommes du passé l'ont entravé, il les emportera.

L'affranchissement de l'Italie est au bout de ce mouvement, sans doute ; mais il pouvait s'opérer rapidement et sans de grands efforts ; il s'opérera lentement et au milieu de complications nombreuses. Il pouvait s'opérer au cri de : Vive la France ! On le fera peut-être en maudissant le nom de la France. Il pouvait s'opérer par la victoire contre l'étranger, il ne s'accomplira peut-être qu'au prix des horreurs de la guerre civile.

La Suisse et l'insurrection allemande.

M. Raveaux est chargé de remettre au vorort une note de la part du pouvoir relativement au mouvement républicain de Struve. M. Raveaux déclarera que le ministère de l'empire prendra des mesures commandées par l'honneur de l'Allemagne et sa sûreté. Le ministère exige une réparation pour la violation du droit des gens. Il veut que les gouvernements des cantons où les corps francs seront organisés et d'où ils sont partis, mettent immédiatement en jugement et punissent les employés ou autorités coupables. Tous les réfugiés devront être désarmés, et si la constitution nationale ne permet pas de les renvoyer, on devra les mettre sur la surveillance de la police. S'il n'était pas fait droit à cette demande, le gouvernement de l'empire prendrait toutes les mesures qui seraient selon lui justifiées par le droit des gens et commandées par l'honneur de l'Allemagne.

Selon la *Gazette de Bâle*, les autorités de la frontière de Bade auraient déjà reçu l'ordre de rompre toute communication avec les Suisses, et même de ne pas admettre les diligences. L'ordre serait mis en exécution aussitôt que les troupes de l'empire seront sur la frontière.

Les journaux suisses s'étonnent de ce que le gouvernement impérial ne demande pas aussi des explications au gouvernement français. En effet, un parti de corps francs républicains est parti de Besançon au vu et au su de la ville entière, qu'ils ont quittée après avoir crié *vive la république universelle* ! et où ils vont de nouveau rentrer après leur défaite.

Le journal la *Suisse* attribue à la réaction les nouveaux embarras qu'on cherche à susciter aux cantons. Il rappelle que M. de Pfuel, l'homme-lige de la Russie, qui a longtemps servi dans l'empire russe avant d'entrer dans l'armée prussienne, a le mot d'ordre de l'autocrate et s'inspire des sentiments les plus intimes de sa pensée occulte. Avant la guerre du Sunderbund, le général de Pfuel, alors gouverneur de Neuchâtel, avait tracé un plan de remaniement territorial et politique de

tous les cantons helvétiques, plan qui a été déjoué par la vigoureuse attaque dirigée contre ce parti de l'étranger.

La Suisse ne restera pas inattentive en présence des nouvelles évolutions de la politique prusso-moscovite.

Une solution de la question du crédit.

SIGNE D'ÉCHANGE UNITAIRE.

Nous avons donné la théorie de la fonction commerciale par notre projet des agences communales.

Nous avons démontré qu'il était possible de mettre directement en rapport le producteur et le consommateur :

En ne conservant que les intermédiaires indispensables ;

Sans capital ;

Avec un rabais immense sur les frais actuels.

De telle sorte que les produits seraient dégrevés des frais de la spéculation sur la matière première ;

Des frais de banque, des commandites et des intérêts du capital ;

Des frais de la spéculation sur les produits manufacturés ;

Et, enfin, des myriades d'agents parasites en tous genres, qui, loin de favoriser les relations entre le producteur et le consommateur, ne tendent qu'à les éloigner l'un de l'autre, sous prétexte que le secret est l'âme du commerce.

Les produits, disions-nous, ne seraient plus soumis à la falsification.

Le producteur serait délivré de la faillite et de la concurrence anarchique qui se trouverait remplacée par la concurrence émulative, et aurait la possibilité d'équilibrer la production sur la consommation, ce qui supprimerait le chômage, c'est-à-dire la misère et la révolte.

Les disettes deviendraient impossibles par la facile connaissance des existences de denrées en entrepôt.

Nous avons prouvé que l'Etat pourrait se procurer d'immenses ressources pour le prélèvement d'une commission sur la vente des produits.

Tous ces bienfaits que nous avons démontrés (*Démocratie* du 5 août), et qui ne sont ni ne peuvent être contestés, sont de nature à amener une baisse générale des produits, laquelle ne peut pas être évaluée, en moyenne, à moins de vingt à vingt-cinq pour cent ; cette baisse se ferait naturellement sans tours de force, sans rabais arbitraire et impossible, comme il en a été présenté naguère aux esprits étonnés.

Or, cette baisse immense des produits, ainsi qu'il est arrivé toutes les fois qu'un produit a baissé, activerait la consommation et refoulerait la concurrence étrangère.

Il en résulterait la concurrence en sens inverse, c'est-à-dire la hausse des salaires par insuffisance de bras.

Cette réforme commerciale a donc une immense portée ; son application à elle seule suffirait pour asseoir solidement un gouvernement et à lui donner une popularité sans bornes.

Et pourtant cette réforme n'est qu'une des faces d'un problème plus vaste.

Le problème est celui de la vie matérielle de l'homme, lequel embrasse :

La production,

La circulation,

La consommation.

Nous avons déjà abordé la question de la production et de la consommation (du moins en tant que manufacture) :

1° Par notre projet d'association libre et volontaire entre patrons et ouvriers ;

2° Par notre projet de ménage sociétaire.

Resterait donc la question de circulation.

Or, cette question est complexe ; elle se partage :

1° En échange direct des produits les uns contre les autres ;

2° En échange du signe de la valeur de ces produits.

Pour notre projet d'agences communales, nous avons résolu la question de l'échange direct des produits les uns contre les autres.

Il nous reste à aborder la question de l'échange du signe des produits.

Mais, quand on considère que cette question s'appelle :

Banque,

Crédit,

Papier-monnaie ;

Quand on sait que l'étude de ces questions a fait naître cent mille volumes, et que des hommes d'une réputation universelle, tels que les Smith, les Say, les Ricardo et tant d'autres ont retourné ce problème sous toutes ses faces, sans donner une solution nette, précise et capable d'être vulgarisée, ne doit-on pas craindre d'être traité d'outrecuidance, d'oser toucher à de pareilles difficultés ?

Et pourtant il doit y avoir une solution simple, précise, et à la portée de toutes les intelligences ; il doit y avoir une formule dégagée de toute obscurité, cette formule, comme toute formule scientifique, doit être la condensation en quelques lignes de toutes les faces du problème.

Ainsi, la *Démocratie pacifique* a déjà publié de nombreux travaux sur les banques et sur le crédit, tels que les banques immobilières, la mobilisation des chemins de fer, les comptoirs ruraux, tous ces remarquables travaux d'une bonté incontestable et incontestée résolvent une partie du problème ; mais ils ont besoin d'être reliés en un faisceau pour résoudre à la fois le problème tout entier.

En outre, ils ont besoin d'être débarrassés de toutes considérations générales, afin qu'exposés dans la plus complète nudité, il soit possible à tous sans exception de juger si les projets sont bons ou mauvais.

Formuler en quelques sujets ces excellents systèmes, leur donner l'unité, les rendre pratiques et compréhensibles à toutes les intelligences, telle a été la tâche qu'en homme pratique nous cherchons à accomplir.

Pour accomplir ce travail, nous n'avons pas dû nous contenter d'explorer tous les travaux déjà publiés par l'Ecole sociétaire, nous avons dû examiner les principaux systèmes que l'on cherche à mettre en circulation. Nous avons trouvé devant nous :

1° Le système de banque et de crédit employé jusqu'à ce jour ;

2° Des projets d'émission de papier-monnaie par l'Etat ;

3° Des projets de banque immobilière ;

4° Les projets d'un très célèbre économiste.

L'ancien système de banque et de crédit a fait ses preuves. Promoteur de la misère générale et de quelques fortunes scandaleuses, énergique agent de honte et de démoralisation, ce système nous a conduits à la guerre sociale et est suffisamment connu ; il n'y a rien à en dire.

Quant aux autres, ils sont fondés sur des idées justes, mais quelques-uns contiennent en même temps des lacunes, des obscurités, des impossibilités, sinon des attentats contre des droits légitimes ou contre la propriété tels qu'il devient impossible d'en opérer l'application.

Ainsi du papier-monnaie émis par l'Etat ; cette idée, dans sa forme la plus naïve, est la création d'un papier-monnaie hypothéqué sur les propriétés de l'Etat.

Mais, comme l'opinion publique considère l'Etat comme mineur, comme incapable de gérer ses biens, comme un dissipateur prodigue, sujet au gaspillage, il en résulte que l'émission d'un papier-monnaie par l'Etat excite la défiance, car on se souvient des quarante milliards d'assignats.

En vain argumente-t-on de cours forcé, le cours forcé est un rêve ; avec le cours forcé, on gorge les caisses de l'Etat de valeurs dépréciées, mais les particuliers savent bien s'y soustraire. Il n'y a qu'un moyen de faire circuler le papier-monnaie : c'est la confiance publique.

Quant aux banques hypothécaires, leur défaut est de ne résoudre que la question au point de vue immobilier, et, tout en reconnaissant la bonté et l'importance de la création d'un bon système de banque hypothécaire, nous avons dû tâcher de réunir ce projet au faisceau que nous allons proposer.

Toutefois, la banque hypothécaire, scientifiquement et loyalement formulée, est incontestablement bonne ; néanmoins, sous ce nom, on fait circuler des projets qui ont les vices les plus graves ;

Tels que cours forcé. Or du moment qu'on réclame le cours forcé, on fait l'aveu que le papier à émettre ne peut de lui-même inspirer la confiance. On veut aussi frapper forcément d'hypothèques toutes les propriétés de France avec ou sans le consentement du propriétaire.

Eh bien ! cette violence, dont la nécessité n'est point clairement démontrée, soulève de nombreuses préventions.

Toujours est-il que ces derniers projets excitent au moins autant d'effroi que d'espérance.

Sans doute, ce papier hypothécaire offre des garanties solides par l'hypothèque du sol ; mais, comme il n'est pas réalisable sans l'intervention du numéraire, il en résulte que, pour réaliser, il faudra subir le despotisme de l'or, c'est-à-dire la dépréciation.

Néanmoins, il repose sur une idée vraie, et le nombre de ceux qui le réclament indique suffisamment l'importance qu'on y attache ; mais il soulève de nombreuses objections, et ce qui lui nuit le plus, c'est qu'on l'accuse d'être un expédient à la portée des débiteurs pour se débarrasser de leurs créanciers. Ils veulent laver, dit-on, les anciennes hypothèques ainsi qu'ils le disent.

Or, ce blanchissage est médiocrement séduisant pour les créanciers ; aussi s'apprêtent-ils à s'opposer avec acharnement à sa réalisation. De telle sorte qu'il est à craindre que ces derniers projets que nous signalons ne soient rejetés, et que l'on ne discrédite par ce moyen l'institution des banques immobilières qui pourrait rendre tant de services.

Quant aux projets du célèbre économiste, des débats récents et qui retentissent encore, ont prouvé qu'ils n'étaient pas arrivés à maturité : c'est un métal encore enfoui dans la gangue ; peut-être est-ce un diamant dans l'argile !

Ce qui est positif, c'est que beaucoup en parlent et peu les comprennent ; ce que la masse devine plutôt qu'elle ne le comprend, c'est que ce système contient des idées de grande valeur, et il faut l'avouer, dussent les colonnes du temple conservateur s'écrouler d'horreur, la banque d'échange du citoyen Proudhon, jette des aperçus lumineux sur plusieurs points de crédit.

Mais ces idées sont noyées dans un torrent d'obscurités, et il faut un grand courage pour aller les y pêcher.

Il est à regretter que M. Proudhon n'ait pas voulu se mettre à la portée de toutes les intelligences, et il est fâcheux surtout qu'il ait cru devoir s'affubler de ce masque terrible qui en fait un sujet d'effroi pour tant d'esprits pusillanimes.

Mieux eût vallu parler comme tout le monde, car tout le monde aurait compris, et cela eût été préférable à ces oracles, à ces énigmes, qui font le désespoir de tous ceux qui voudraient s'instruire, mais qui voudraient comprendre.

Oui, si M. Proudhon avait formulé simplement ses idées, s'il avait pu n'en pas faire une arme de guerre, il ne se serait peut-être pas fait une aussi excentrique réputation, mais il aurait éclairé la question, il aurait donné des solutions pratiques, et au lieu d'apparaître comme un fantôme redoutable, il aurait pu devenir un sauveur du pays.

Nous reconnaissons donc ce qu'il y a de bon et de vrai dans tous ces systèmes, mais ce n'est pas notre faute si ce bon est noyé, perdu dans des obscurités et des impossibilités de tous genres, sinon dans d'utiles considérations générales.

Le travail que nous publions aujourd'hui est la somme de tous ces systèmes.

Papier-monnaie d'Etat,

Banques hypothécaires,

Banques d'échange,

Banques agricoles ou urbaines,

Viennent se réunir, nous le croyons du moins, comme les rayons épars d'un cercle peuvent se réunir pour former une circonférence.

Ainsi, nous prenons du papier-monnaie de l'Etat l'unité ; mais nous lui ajoutons la garantie réelle et nous en rejetons l'émission arbitraire et sans contrôle.

Au système hypothécaire nous prenons la garantie du sol ; mais nous en repoussons le lessivage des anciennes hypothèques et l'application forcée à tous les propriétaires ainsi que le cours forcé.

Aux projets du célèbre économiste nous prenons la réciprocité, la suppression de la mauvaise exploitation du numéraire ; mais nous croyons qu'il faut y ajouter la forme pratique et la facile compréhension, tout en en rejetant les énigmes et le cortège menaçant.

Le projet n'est plus en nos mains une machine de guerre, une sape contre la propriété, c'est, au contraire, la conservation du droit de propriété et de l'union entre toutes les classes de citoyens.

FRANÇOIS COIGNET,
Manufacturier, à Lyon.

(*La suite prochainement.*)

Surtout, point d'émeute !

Les réactionnaires font semblant de considérer comme des hommes de sang les partisans de la République sociale, comme si ce n'était pas la monarchie qui la dernière a versé le sang pour des causes politiques, comme si la terreur blanche de 1815, 16 et 17 n'était pas plus inexcusable et plus lâche que la terreur de 93, comme si les républicains de 1848 n'avaient pas aboli la peine de mort en matière politique et voté même son abolition absolue !

Il ne suffit pas de se prononcer en principe contre l'effusion du sang, il faut mettre la pratique à la hauteur des doctrines. Point d'émeutes, jamais d'émeutes au nom de la République sociale ! L'avenir appartient au socialisme, qu'il n'ajourne point ses succès en provoquant par des violences des lois hostiles à la liberté. Sachons user du club, de la presse, du suffrage universel et, puisque nous avons foi dans nos idées, comptons sur leur puissance. Organisons dans Paris les élections socialistes. Paris a toujours eu des représentants progressifs. Ses députés étaient libéraux sous la Restauration ; ils appartenaient à l'opposition sous Louis-Philippe. Nommons des hommes qui comprennent l'avenir et qui puissent défendre à la tribune les intérêts populaires, mais jetons bien loin de nous les armes de la guerre civile. L'homme qui pousse à l'émeute, en présence de la décomposition des vieux partis, est un ennemi du progrès social et nous nous associons de tout cœur à ces paroles de la *République* :

Des rumeurs sinistres se sont répandues aujourd'hui dans le palais de l'Assemblée nationale. On disait que des ouvriers avaient révélé à des républicains de l'extrême gauche des tentatives d'embauchage dont ils étaient l'objet, et qui avaient pour but l'envahissement de l'Assemblée aux cris de : *Vive la Montagne !* On ajoutait que ces ouvriers avouaient avoir accepté une solde de la part des embaucheurs.

De pareils projets ne peuvent être que l'œuvre des réacteurs et des contre-révolutionnaires. La réaction seule peut gagner au désordre. Il y a déjà longtemps qu'elle laisse percer la pensée qu'il lui faut une journée pour se débarrasser successivement de la Montagne et de la République. Ses mesures sont prises, dit-on, pour cela. Si elle embauche, au nom de la République rouge d'un côté, elle prépare, de l'autre, les baïonnettes de la République modérée.

Troupeau national de Rambouillet.

Monsieur le rédacteur,

On vient de nous apprendre au marché de Rambouillet que le comité d'agriculture de l'Assemblée nationale voulait demander la destruction de notre vieille et illustre bergerie. Les représentants ignorent, sans doute, que cet établissement ne coûte absolument rien à l'Etat : il couvre largement tous ses frais.

Pendant l'année 1847, le fourrage et le grain étant fort chers, on a dépensé pour le troupeau :

Frais de nourriture et litière.	22 229 fr.
Traitement des bergers . . .	1 800
Traitement du directeur. . .	2 400
Total . . .	26 429 fr.

Ces frais, je l'avoue, paraissent tant soit peu effrayants ; mais je cite exprès une année de fortes dépenses, pour prouver que la bergerie ne grève pas le Trésor, et je mets en regard les recettes afférentes au même exercice :

Vente publique des béliers et brebis.	11 275 fr.
Vente pour Alfort et Gévrolles.	4 580
Vente de bêtes pour les colonies anglaises.	2 938
Tonte du troupeau.	4 059
Peaux.	22
Vente au boucher.	488
Accroissement en agneaux.	1 240
Valeur du fumier.	2 000
Total.	26 602 fr.

Je ne suis pas bien sûr de n'oublier aucune recette ; seulement, j'affirme que, si l'on veut se donner la peine de vérifier ce compte dans les bureaux du ministère, on retrouvera tous les chiffres ci-dessus.

Maintenant faut-il prouver que la bergerie de Rambouillet a rendu d'immenses services à l'agriculture française et continue à nous être fort utile, en fournissant les types pur-sang nécessaires à la régénération incessante et nécessaire des innombrables troupeaux métis qui font la fortune des cultivateurs ? Bien peu de mots nous suffiront. — Cette année même, cette année de pénurie d'argent et de charges excessives pour l'agriculture, les béliers de la bergerie nationale se sont vendus en moyenne 352 fr. aux enchères ; il a été demandé des reproducteurs, après la vente publique, par plusieurs sociétés d'agriculture et par des cultivateurs anglais qui colonisent l'Australie.

C'est qu'en effet il n'existe nulle part dans l'univers un type aussi beau et aussi bon que celui de Rambouillet : pureté du sang, garantie par soixante-deux années de reproduction sans mésalliance ; toisons tassées, fines, pesantes, à mèche plus longue que les troupeaux indigènes de l'Espagne, — *conformation remarquable pour le service de la boucherie.*

J'insiste sur cette dernière qualité à laquelle on attache, avec raison, tant de prix aujourd'hui. Que nos représentants viennent voir de leurs yeux avant de se prononcer : c'est la seule faveur que nous leur demandons pour le plus ancien et le plus utile de nos établissements agricoles.

UN FERMIER.

Nouvelles d'Allemagne.

La *Gazette de Vienne* publie le manifeste de l'empereur aux Hongrois. Il est d'une grande étendue, et se prononce positivement contre les prétentions du parti national hongrois.

Jellachich n'est pas encore arrivé devant Ofen, comme on l'annonçait. Il est toujours entre Wesspraim et Stuhlweissenbourg.

On assure que le lieutenant feld-maréchal comte Lambert n'a pas accepté le commandement en chef de toutes les troupes de la Hongrie.

La nuit du 28 septembre a été tumultueuse et sanglante à Vienne. Dans le faubourg de Schottenfeld, la garde nationale dut intervenir. Lorsqu'elle s'avança la baïonnette croisée, le peuple lui jeta des pierres et tira par les fenêtres. Trois gardes nationaux et six hommes du peuple ont été blessés mortellement.

La garnison et la légion académique sont consignées.

Nouvelles d'Italie.

On lit dans le *Contemporaneo* :

C'était chose naturelle que l'ambassadeur français ne se montrât pas trop satisfait de la nomination de M. Rossi au poste de premier ministre du pape.

La République sait (et ce n'est pas un mystère) qu'il a été conclu une ligue entre les légitimistes qui désespèrent de voir sur le trône leur idole abandonnée de tous et les partisans de la quasi-légitimité cadette. Cette ligue veut renverser le gouvernement républicain ; elle porte au trône le fils de la duchesse d'Orléans. Si l'on en juge par les actes passés et les intérêts particuliers et privés, il est plus que probable que les sympathies d'un ex-ambassadeur, d'un ex-pair, d'un ex-aspirant au poste de premier ministre en France sous l'ancienne dynastie, doivent être toutes pour les d'Orléans.

On ne doit pas condamner les soupçons de ceux qui craignent de voir appuyer les intrigues de cette ligue monstrueuse par l'influence efficace du ministre du pontife, dans ce moment où toute l'Europe monarchique

a déclaré une guerre décisive, quoique encore occulte, contre la République française, comme étant le foyer perpétuel des idées démocratiques.

— Les correspondances de Milan du 27 s'accordent à dire que Radetzky ne veut faire qu'à sa tête. Il se moque de tous les ordres qui arrivent expédiés par ceux qu'il appelle les bureaucrates de Vienne. C'est ainsi qu'il a préféré pour le gouvernement du Milan le général Wimpffen, homme de son choix, à Montécuccoli, au comte Hartig et au prince de Schwartzenberg, qui avaient un esprit trop conciliant.

Des lettres particulières arrivées aujourd'hui de Turin annoncent que Charles-Albert se met en mesure d'agir promptement et vigoureusement dans le cas où la médiation et les négociations entamées n'aboutiraient pas à un résultat favorable, et n'amèneraient pas une solution prompte et bien vue du peuple italien.

Charles-Albert travaille avec la plus grande activité à la réorganisation de son armée, tant pour le matériel que pour le personnel de l'administration. (*Moniteur du soir.*)

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 4 octobre.*

Il est midi et demi. Le procès verbal est lu et adopté.

M. PASCAL DUPRAT rend compte, au nom du 4e bureau, de l'élection de M. Laissac dans le département de l'Hérault, où il avait pour concurrent M. de Genoude. Le bureau propose l'admission, qui est prononcée.

M. MARTIN (de Strasbourg) fait connaître le résultat des délibérations de la commission de constitution, sur les amendements relatifs aux incompatibilités. Voici la rédaction proposée par la commission :

« Art. 27. La loi électorale déterminera les causes qui peuvent priver un citoyen français de la capacité d'être élu.

» Elle désignera les fonctionnaires qui ne peuvent être élus dans le département et le ressort territorial où ils exercent leurs fonctions.

» Art. 28. Il y a incompatibilité entre la qualité de Représentants du peuple et celle de fonctionnaire public, salarié par l'État et révocable à volonté.

» Aucun membre de l'Assemblée nationale ne peut, pendant la durée de la législature, être nommé ou promu à des fonctions publiques salariées, dont les titulaires sont choisis à volonté par le pouvoir exécutif.

» Sont exceptés de ces dispositions :

» 1° Les ministres ;

» 2° Les sous-secrétaires-d'État ;

» 3° Le procureur-général du tribunal de cassation ;

» 4° Le procureur-général du tribunal d'appel de Paris ;

» 5° Le préfet du département de la Seine ;

» 6° Le préfet de police ;

» 7° Le commandant de la garde nationale de la Seine ;

» 8° Les représentants chargés d'une mission temporaire à l'extérieur ou à l'intérieur.

» Art. 29. Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables aux assemblées élues pour la révision de la constitution.

M. LE PRÉSIDENT appelle M. Boussi à développer son amendement tendant à interdire complètement l'éligibilité de tout fonctionnaire salarié ou non.

M. MARTIN (de Strasbourg) demande qu'on s'occupe d'abord de l'article 27, qui traite des incapacités et des incompatibilités

M. LEBLOND demande que l'on termine le premier paragraphe de l'art. 27, de droit d'élire et d'être elu.

M. MARTIN (de Strasbourg). C'est inutile, puique, pour être électeur ou élu, il faut, aux termes des articles 25 et 26 de la constitution, jouir de ses droits civils et politiques.

Le premier paragraphe de l'article est adopté avec la modification proposée par M. Leblond.

M. PARRIEU demande que l'on dise dans le 2e paragraphe :

« Où ils exercent ou ont exercé leurs fonctions.

Cette rédaction est adoptée.

M. BOUSSI développe son amendement qui est ainsi conçu :

« Il y a incompatibilité entre les fonctions de représentant et toutes les autres fonctions publiques.

» Sont exceptés de cette disposition : les ministres et sous-secrétaires d'État, le préfet de la Seine, le préfet de police, le commandant de la garde nationale de Paris, les plénipotentiaires et tous autres commissaires chargés de missions temporaires à l'intérieur et à l'extérieur.

» En aucun temps, les traitements ne pourront être cumulés.

» Des lois spéciales détermineront les incompatibilités des autres fonctions publiques. »

Dans ses développements, l'auteur dit que le caractère du prêtre est indélébile, comme celui d'avocat. (Hilarité bruyante. — Assez ! assez ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT proclame ainsi le résultat du scrutin qui s'est fait dans les bureaux pour la nomination des vice-présidents et secrétaires de l'Assemblée pour le mois d'octobre :

	Votants,	557
	Majorité absolue,	279
MM.	Corbon,	343
	Bixio,	342
	Lacrosse,	335
	Bedeau,	330
	Maleville,	345
	Pagnerre,	286
	Havin,	251
	Martin (de Strasbourg),	206
	Guinard,	205
	Billault,	185

En conséquence, MM. Corbon, Bixio, Lacrosse Bedeau Malleville et Pagnerre sont proclamés vice-présidents de l'Assemblée.

Voici le résultat du scrutin pour la nomination des secrétaires :

	Votants,	539
	Majorité absolue,	285
MM.	Péan,	328
	Degeorge,	309
	Heeckeren,	283
	Julien,	186
	A. Mie,	22

En conséquence MM. Péan et Degeorge sont proclamés secrétaires de l'Assemblée.

M. GIRARD combat l'amendement de M. Boussi.

M. CHARLES ROLAND combat également l'amendement au milieu du bruit. Il veut pour l'électeur le droit de choisir où il voudra, et pour l'élu l'option entre ses fonctions et son mandat.

La clôture de la discussion est prononcée. Vingt membres de la gauche ont demandé le scrutin de division sur l'amendement. Il est procédé à cette opération.

En voici le résultat :

Nombre des votants.	746
Majorité absolue.	374
Billets blancs pour l'amendement.	198
Billets bleus contre.	548

L'amendement est rejeté.

UN REPRÉSENTANT dépose, au nom du comité des finances, un rapport sur un projet de décret présenté par le ministre de la guerre pour approvisionnements et subsistances militaires, tant en France qu'en Algérie.

M. Stourm dépose, au nom du comité des travaux publics, deux rapports, l'un relatif à des travaux à exécuter sur les routes nationales et l'autre à des travaux relatifs à la canalisation de la Marne.

M. FLANDRIN propose un amendement ainsi conçu :

« Toute fonction publique rétribuée est incompatible avec le mandat de représentant du peuple. »

Cet amendement mis aux voix sans discussion est adopté. (Agitation prolongée.)

L'extrême gauche a voté avec l'extrême droite, en faveur de cet amendement.

Divers amendements sont proposés sur les exceptions à poser.

M. LE PRÉSIDENT. M. Guérin propose d'ajouter :

« L'incompatibilité s'étendra également aux notaires, avoués (Hilarité. — Appuyé ! appuyé ! — Agitation.), avocats (Très bien !), médecins. (Rires et interruption.)

UNE VOIX. C'est une plaisanterie.

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement est très sérieux, dans la pensée de l'auteur. Je continue : « ... Fournisseurs des administrations, actionnaires des sociétés ou compagnies dont les statuts sont soumis à l'action administrative. »

M. GUÉRIN développe son amendement. Si l'on veut des incompatibilités, il faut les vouloir complètes. On s'est souvent élevé contre la présence dans les assemblées d'actionnaires et d'administrateurs de compagnies qui profitent de leur influence pour obtenir des concessions avantageuses. (C'est vrai ! c'est vrai !)

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement est-il appuyé ? (Oui ! oui !)

A DROITE. La question préalable.

La question préalable est mise aux voix et votée par les représentants de la droite et ceux de la gauche qui votent habituellement avec eux.

L'Assemblée adopte ensuite un amendement portant que les exceptions seront déterminées par les lois organiques.

M. COQUEREL. Par suite de l'amendement qui vient d'être adopté, je demande, en mon nom personnel, le rejet de l'article 28 (nouvelle rédaction).

L'on passe au scrutin de division sur l'ensemble de l'article dont les paragraphes ont été adoptés. Il donne pour resultat :

Nombre des votants,	744
Majorité absolue,	374
Pour,	637
Contre,	107

L'Assemblée adopte l'article 28.

Pendant le dépouillement du scrutin, une certaine agitation règne dans l'Assemblée. Une vive altercation a lieu au banc des ministres entre M. de Lamoricière, ministre de la guerre, et quelques représentants amoncelés sur ce point. Le général Cavaignac y prend part. La sonnette du président retentit longtemps avant d'imposer le silence et de rétablir le calme.

M. SARRANS propose un amendement ainsi conçu : « Cette incompatibilité ne peut s'appliquer aux officiers de terre et de mer. » (Agitation prolongée.)

M. CAVAIGNAC, président du conseil. Si l'Assemblée est disposée à renvoyer à la loi organique les exceptions à l'article qu'elle a voté, je n'ai aucune objection à faire ; mais je crois devoir, dès à présent, protester contre l'amendement qui lui a été présenté et qui me paraît empreint d'injustice et d'ingratitude. (Très bien.)

VOIX DIVERSES. La question préalable !

M. SARRANS demande le renvoi de son amendement à la loi organique.

Cette proposition est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. La commission a proposé un paragraphe ainsi conçu :

« Aucun membre de l'Assemblée nationale ne peut, pendant la durée de la législature, être nommé ou promu à des fonctions publiques salariées, dont les titulaires sont choisis à volonté par le pouvoir exécutif. »

Cet article additionnel est mis aux voix par division, et adopté après une épreuve douteuse.

UN MEMBRE demande que l'Assemblée vote sur les exceptions proposées par la commission dans l'article amendé qu'elle a proposé.

M. MARTIN (de Strasbourg), au nom de la commission, demande le renvoi de ces exceptions aux lois organiques.

Cette proposition est adoptée.

« Art. 29. Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables aux assemblées élues pour la révision de la constitution. » — Adopté.

« Art. 30. L'Assemblée nationale est élue pour trois ans et se renouvelle intégralement. »

M. DE RUMILLY propose l'amendement suivant : « Les élections générales pourront être différées ; l'Assemblée législative pourra être prorogée d'un an sur la demande du président de la République. » (Bruit.)

A DROITE. La question préalable !

M. DE RUMILLY. Les élections qui se feraient dans des circonstances critiques ne seraient-elles pas un danger ? Supposons une guerre malheureuse, l'invasion du territoire, la guerre civile. Il faut prévoir ce que l'on fera si le renouvellement de l'Assemblée arrivait dans un moment semblable.

La question préalable sur l'amendement est mise aux voix et adopté.

« Art. 31. Elle est permanente.

» Néanmoins, elle peut s'ajourner à un terme qu'elle fixe.

» Pendant la durée de la prorogation, une commission, composée des membres du bureau et de vingt-cinq représentants nommés par l'Assemblée, au scrutin secret et à la majorité absolue, a le droit de la convoquer en cas d'urgence.

» Le président de la République a aussi le droit de convoquer l'Assemblée. »

Les trois premiers paragraphes sont adoptés.

Le quatrième est réservé.

M. DUPLAN demande que l'Assemblée se réserve le droit de fixer le lieu de ses séances et de déterminer le nombre de troupes destinées à assurer sa sûreté et son indépendance.

PLUSIEURS VOIX. La question préalable !

La question préalable est débattue au milieu d'une vive agitation.

M. VIVIEN combat l'amendement de M. Duplan. Le droit de fixer le lieu où doit siéger l'Assemblée est inutile à formuler dans la constitution, l'article 60 est explicite. Quant aux forces qui doivent assurer la dignité et la sûreté de l'Assemblée, ces forces seront mises à sa disposition par un décret.

M. KERDREL ne croit point que la proposition soit inutile. On parle d'un décret qui fixerait ultérieurement le nombre des forces destinées à protéger l'Assemblée ; ce décret sera impossible du moment où le président de la République sera nommé ; car à lui seul appartiendra la nomination des corps armés.

Le paragraphe additionnel proposé par M. Duplan est adopté au milieu d'une vive agitation.

Voici la rédaction définitive de ce paragraphe :

« L'Assemblée nationale détermine le lieu de ses séances. Elle fixe le nombre et l'importance des forces militaires qui seront établies pour la sûreté et pour le maintien du respect qui lui est dû dans le lieu où elle aura établi ses séances et où elle peut disposer de ces forces. »

« Art. 31, devenu art. 32. Les représentants sont toujours rééligibles. » — Adopté.

« Art. 32. Les membres de l'Assemblée nationale sont les représentants, non du département qui les nomme, mais de la France entière. » — Adopté.

« Art. 33. Ils ne peuvent recevoir de mandat impératif. » — Adopté.

« Art. 34. Les représentants du peuple sont inviolables.

» Ils ne pourront être recherchés, accusés ni jugés, en aucun temps, pour les opinions qu'ils auront émises dans le sein de l'Assemblée nationale. » — Adopté.

« Art. 35. Ils ne peuvent être arrêtés en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, ni poursuivis qu'après que l'Assemblée a permis la poursuite. » — Adopté.

M. FLANDIN propose la disposition additionnelle suivante :

« Le flagrant délit sera immédiatement déféré à l'Assemblée, qui maintiendra ou annulera l'arrestation. »

M. DUPIN aîné combat cette proposition : il y a un projet de loi sur les poursuites qui peuvent s'exercer contre des représentants.

L'article additionnel de M. Flandin est mis aux voix et adopté après une épreuve douteuse.

M. DESLONGRAIS. Qu'arrivera-t-il si l'Assemblée est prorogée ?

M. TROUSSEAU propose d'ajouter : « Ou à la commission chargée de ses pouvoirs pendant la prorogation. »

M. VIVIEN combat cette proposition. La commission [illegible] l'Assemblée pendant la prorogation ne doit avoir qu[illegible] celui de convoquer l'Assemblée.

M. TROUSSEAU demande quelle sera l'attitude de la justice [illegible] d'un représentant qui aura commis un crime ou un délit qui [illegible] rait son arrestation.

M. VIVIEN. Pendant la prorogation de l'Assemblée, le droit [illegible] sera appliqué aux représentants. (Bruits divers.)

L'amendement de M. Trousseau est mis aux voix et rejeté.

M. RAYNAL propose un autre article additionnel ainsi conçu :

« Le domicile d'un représentant ne pourra être soumis aux visites de l'autorité. (Bruits divers.)

QUELQUES VOIX. La question préalable.

L'article est rejeté.

« Art. 36. Chaque représentant du peuple reçoit une indemnité à laquelle il ne peut renoncer. »

Sur cet article plusieurs amendements sont présentés.

M. D'ALBIS DE SALZE demande la suppression de l'article.

M. ABBAL demande que l'indemnité ne dépasse pas 450 fr. par mois.

DE TOUTES PARTS. La question préalable !

Cet amendement est mis aux voix et rejeté à la presque unanimité.

M. MORIN demande la parole contre l'article. Il combat la disposition contenue dans l'article 36. Aux Etats-Unis, il n'y a pas d'indemnité allouée aux représentants. La France ne peut faire moins que les Etats-Unis, car la France a toujours été la nation chevaleresque par excellence. (Longue agitation. — Rumeurs prolongées.) Le principe démocratique s'oppose à une semblable rétribution. Si elle doit être consacrée, ce n'est pas dans la constitution qu'elle doit être inscrite, mais dans les lois organiques. C'est donc à l'occasion de ces lois seulement que la question pourra être examinée.

M. D'ALBIS DE SALZE. Je croyais que lorsque nous aurions voté la constitution, notre mandat serait rempli. Je croyais que l'indemnité allouée par le gouvernement provisoire ne serait elle-même que provisoire. (Rumeurs diverses.) C'est pour cela que j'avais demandé la suppression de l'article relatif à l'indemnité allouée aux représentants. (Aux voix ! aux voix ! — La clôture ! la clôture !)

M. DUFAURE combat les divers amendements. L'Assemblée a déclaré que tous les citoyens seraient éligibles ; ce serait une odieuse déception si cette déclaration signifiait que, parmi les élus, les uns pourraient arriver dans cette enceinte, et les autres, à cause de leur peu de fortune, ne le pourraient pas.

Le principe de l'indemnité, d'ailleurs, a été écrit dans la constitution de l'an III ; déclarer le contraire, c'est déclarer une partie de la nation incapable de siéger dans l'Assemblée. De tout temps, les fonctions publiques ont été salariées par l'Etat ; la commission propose de maintenir ce qui a toujours existé.

L'art. 36 est mis aux voix et adopté.

« Art. 37. Les séances de l'Assemblée sont publiques. »

» Néanmoins, l'Assemblée peut se former en comité secret, sur la demande du nombre de représentants fixé par le règlement. »

Le premier paragraphe de l'article est adopté.

MM. Lagache, Emile Leroux, Debeaux, Dufour, Baudelot, Bonain et Flandin ont proposé sur le 2e paragraphe l'amendement suivant :

« Les votes de l'Assemblée sont également publics.

» Néanmoins, l'Assemblée peut se former en comité secret ou voter au scrutin secret, sur la demande du nombre de représentants fixé par le règlement. »

L'amendement est mis aux voix par division et rejeté.

Le second paragraphe de l'art. 37 est adopté.

« Art. 38. La présence de la moitié plus un des membres de l'Assemblée est nécessaire pour la validité du vote des lois. » — Adopté.

Le renvoi de la discussion à demain est mis aux voix. L'épreuve est douteuse.

M. LE PRÉSIDENT. Dans le doute, la discussion continue.

« Art. 39. Aucun projet de loi, sauf les cas d'urgence, ne sera voté définitivement qu'après trois délibérations, à des intervalles qui ne pourront pas être moindres de dix jours. »

M. DE SAINT-PRIEST combat cet article. En présence des délais fixés par l'art. 39, délais de dix jours chaque, qui forment un délai total d'un mois, il arrivera que l'on demandera des discussions d'urgence pour tous les projets. Trois délais de cinq jours chacun suffiraient pour l'examen approfondi de divers projets de loi.

L'amendement de M. de Saint-Priest est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Nous arrivons à l'article 40, relatif aux propositions d'urgence. Sur cet article, il y a six amendements.

DE TOUTES PARTS. A demain ! à demain !

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures et un quart.

La lettre suivante a été adressée par le citoyen Raspail à l'Assemblée nationale :

Aux citoyens représentants du peuple français.

Citoyens collègues,

Je ne viens pas protester contre votre décision qui me frappe, sans *que j'aie été entendu.*

Vous avez cru user de votre droit. Quant à moi, j'ai aussi un droit à réclamer, celui de voter à l'Assemblée nationale ; telle est la mission dont m'a investi la souveraineté du peuple.

Je conçois que la vindicte publique veille à ce que sa proie ne lui échappe. Je veille de mon côté à ce que mes incarcérateurs n'échappent pas à mon accusation, pour ainsi dire reconventionnelle ; *car les coupables ne sont pas à Vincennes* ; vous les avez sans doute devinés, puisque vous n'avez pas voulu que je vous les nomme.

Afin donc de concilier les exigences de la persécution avec celles de ma mission, ordonnez qu'on m'escorte chaque jour, afin de me conduire à l'Assemblée et de me réintégrer ensuite dans mon cachot.

Salut et fraternité.

F. V. RASPAIL,
représentant du peuple.

Donjon de Vincennes, 28 septembre 1848.

FAITS DIVERS.

M. F. Flocon a fait distribuer hier à l'Assemblée nationale un amendement ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de président de la république. »

— M. de Cormenin vient d'ajouter à la troisième édition du pamphlet sur la constitution une note développée sur la question de la présidence de la République.

— Un jeune soldat du 72e de ligne, en garnison à Limoges, dont la présence au foyer domestique était devenue une nécessité pour ses vieux parents, était parvenu à faire agréer son remplaçant et rentrait joyeux, ces derniers jours, au sein de sa famille qui habite le département de la Charente-Inférieure. Après une longue route faite à pied, il était prêt d'atteindre le terme de son voyage, quand, cédant à l'ardeur de la soif, il alla prendre une grappe de raisin dans une vigne située sur le bord de la route. En ce moment le vigneron, qui était embusqué, ne pouvant contenir la rage que lui inspirait cette légère atteinte à sa propriété, [illegible] chargea une arme à feu sur le malheureux jeune homme qu'il étendit raide mort à ses pieds.

Le parquet n'a pas tardé à être informé des circonstances de cet événement, et le meurtrier est en ce moment entre les mains de la justice.

— Bien que la maladie des pommes de terre n'ait plus la même gravité, il n'y a cependant rien à négliger de ce qui peut nous éclairer sur les moyens d'en prévenir les ravages l'année prochaine. Lord [illegible]

l'un des agronomes les plus instruits de la Grande-Bretagne, vient d'adresser à ce sujet, à la Société royale d'agriculture d'Angleterre, une lettre où il signale un fait très digne d'attention. Dans le comté de Dorsett, les pommes de terre plantées en janvier et février ont éprouvé à peine quelques légers dommages. La récolte s'est trouvée des plus abondantes, et elle a fait en quelque sorte compensation pour la perte de pommes de terre tardives. Quant à la conservation, une recette infaillible, publiée par lord Portman, consiste à saupoudrer ce tubercule de chaux éteinte à l'air libre, et à les entourer par couches peu épaisses dans des sillons profonds creusés dans un sol parfaitement sec.

— M. Coiffard, propriétaire, habitant Saint-Paul-de-Fiolin, arrondissement de Jonzac, avait fait appel d'un jugement de police correctionnelle de ce tribunal, qui l'avait condamné à l'amende, pour avoir, dans une réunion politique à l'occasion des élections municipales de sa commune, dit à haute voix dans les groupes qui se formaient autour de lui, « qu'il ne fallait payer ni l'impôt ordinaire, ni celui de 45 centimes, » que Cavaignac n'en avait pas pour longtemps, que nous aurions Thiers après lui, et qu'enfin arriverait Henri V, pour le bonheur de la France.

Après l'exposé de l'affaire, qui a pleinement confirmé les faits, et l'interrogatoire du prévenu, qui a avoué avoir, en effet, tenu les propos consignés dans la plainte, le ministère public a requis le tribunal de se déclarer incompétent, attendu que le fait reproché était justiciable de la cour d'assises, aux termes de l'article 1er de la loi du 25 mai 1822. Le tribunal a adopté ces conclusions et renvoyé le prévenu devant la cour d'assises.

— Le docteur Arthur de Bonnard, fondateur du *Commerce véridique*, ouvrira un club les jeudi et vendredi de chaque semaine, à 8 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45. La première séance aura lieu jeudi prochain 5 du courant. — Critique du livre de M. Thiers, sur la *Propriété*; Etudes sur la banque du peuple; Organisation du travail; Questions sociales.

— Le rédacteur en chef du *Peuple souverain*, de Lyon, a été victime d'un acte inqualifiable d'arbitraire et de brutalité. Des agents de police s'étaient présentés chez lui entre onze heures et minuit, le 29 septembre; il leur fit dire qu'il était absent et ils se retirèrent. Le lendemain matin, deux hommes vinrent au bureau de l'imprimerie et dirent au même rédacteur que M. Galerne, commissaire de police, désirait lui parler; ils furent obéis. Arrivé à l'Hôtel-de-Ville, où il ne trouva pas M. Galerne, M. R naux fut injurié par un inconnu appartenant probablement aussi à la police, et qui ordonna d'inscrire son nom sur le registre d'écrou, en recommandant d'ajouter ces mots: *Ecroué pour motif inconnu*; puis on le jeta brutalement dans un cachot.

Au bout de quatre heures, il comparaissait au petit parquet, et il entendit un rapport où on l'accusait d'avoir, il y a plus d'un mois, tenu des propos contre M. Galerne, disant qu'on ne pouvait conserver en fonctions un homme qui avait servi la monarchie et avait fait du zèle contre les républicains, etc. Mais M. le substitut du procureur de la République ordonna sa mise en liberté.

Le *Censeur de Lyon* flétrit en ces termes l'inconcevable conduite de la police lyonnaise:

» Nous ne saurions nous élever avec trop d'énergie contre un pareil abus de la force de la part des agents subalternes de la police. Nous ne demandons pas de priviléges pour les hommes de la presse, mais nous ne voulons pas que la loi et les règles de la justice soient violées à leur égard. Sentinelles avancées du droit, s'ils veulent qu'on le respecte pour tous, c'est à la condition qu'on le respectera pour eux-mêmes; la République ne peut tolérer chez ses agents des actes de violence qui répugnent à nos mœurs et contre lesquels les bons citoyens ne sauraient trop énergiquement protester. »

Nous publions les noms des représentants qui, dans la séance de lundi, ont voté en faveur de l'Italie et de l'honneur de la France, ainsi que les noms des représentants absents:

ABSENTS PAR CONGÉ:

Emmanuel Arago, Arnaud (Var), Gustave de Beaumont, Ferdinand Barrot, Babaud Laribière, Bastiat, Bourzat, Bacot, Bonte-Pollet, Granville, Kling, Grelier-Dufougeroux, Demesmay, Etienne, Laloret, Paul Laboissière, Lagrange, Latrade, Lemaire, Mège, Maghiez, Mouraud, Oudinot, Pougeard, Quinette, Saint-Ouen, Thiard, Viox.

ABSENTS AU MOMENT DU VOTE:

Albert, Allart, Etienne Arago, François Arago, Auberthier, Aubertin.
Barbès, Bardin, Bechard, Toussaint Bertrand, Berryer, Berville, Bixio, Louis Blanc, Bouzique, Bravard Veyrières, Brunet.
Caussidière, Chevaton, Corbon, Cordier, Cormenin, Cornille, Courtois, Crémieux.
Delâtre, Denisset, Denjoy, Desabes, Drouyn de Lhuys, Charles Dupin.
Emile Martin, Emmery, de l'Espinasse.
Ferrand, Ferry.
Garnier-Pagès, Girard, Grangier de la Marinière.
Hennessy, Heuchel, Langray, Huot (Vosges).
Jean-Reynaud.
Kestner.
Lebraly, Le Flo, Luchtenberger, Lorette, Lubbert.
Alexandre Martin, Felix Mathé, Ménaud, de Montreuil, Mornay, de Mortemart, Mouton, Lucien Murat.
Nogué.
Osmont.
Pagès (Ariège), Pagnerre, Pradié, de Puységur.
François Raspail, Rémusat, Renou de Ballon, Repellin, de Larochejaquelein, Roger, Rudler.
Saint-Victor, de Sesmaisons.
Teulon, Tourret, Trélat, Trouvé-Chauvel.
Vavin, Vendois.
Yves.

ONT VOTÉ CONTRE L'ORDRE DU JOUR NON MOTIVÉ:

Alcan, Alem-Rousseau, Allègre, Alleman, Altaroche, Ambert, Angéle, Joseph Antoine, Antony-Thouret, Arnaud (Ariège), Astaix, Astouin, Audry de Puyraveau, Auguste Avond, Azerm.

Théodore Bac, Bajard, Baraguey-d'Hilliers, Bardy, Bartho, Barthélemy (Bouches-du-Rhône), Barthélemy (Eure-et-Loir), Barthélemy Saint-Hilaire, Baugier, Edmond Baume, Baune, de Beaumont (Somme), Belin, Joseph Benoît, Camille Bérenger, Bertin, Bertholon, Henri Bertrand, Bertrand (Marne), Beslay, Bidault, Alphonse Blanc, Blanchard, Blot, Louis-Napoléon Bonaparte, Pierre-Napoléon Bonaparte, Napoléon Bonaparte, Boubée, Boulanger, Bourdon, Bousquet, Boussi, Boutooy, Bouvet, Brard, Bravard-Toussaint, Breymand, Brillier, Brives, Bruckner, Amédée Bruys, Bureaux de Puzy, Isidore Buvignier.

Calès, Camus de la Guibourgère, Canel, Carion Nisas, Carnot, Félix Carré, Carreau, Cary, Casabianca, Cazelles, Conac, Ceyras, Chaix, Champy, Chanay, Chapot, Chappon, Charamaule, Charlemagne, Charles aîné, Charras, Charron fils, Edouard Charton, Victor Chauffour, Chauffour (Haut-Rhin), Chavassieu, Chavoix, Chenais, Cholat, Auguste Clément, Comandré, Considerant, Conti, Coralli, Courtauseau, Crépu, Crespel de Latouche, Culmann.

Dubeaux, Dahirel, Dargenteuil, David (d'Angers), Davy, Debain, Degeorge, Delbetz, Delbrel, Delespaul, Deludre, Demians, Demortreux, Dérodé, Desmars, Desormes, Detours, Deville, Didier, Diguet, Dollez, Dorlan, Doutre, Dubarry, Dubruel (Lot-et-Garonne), Duclerc, Ducluzeau, Ducoux, Dudouy, Dufont, Dufour (Théophile), Dumas, Duplan, Dupont (Eure), Dupont (de Bussac), Pascal Duprat, Durand (de Romorantin, Durand-Savoyat, Paulin Durrieu.

Eckenhard, Espagne.

Farconet, Fargin-Fayolle, Léon Faucher, Favand, Favart, Jules Favre, Favreau, Fayolle, Fleury, Flye, Flocon, Forel, Foy, Frichon, Froussard.

Galy-Cazalat, Ferdinand Gambon, Gatien-Arnoult, Gaudin, Léon Gérard, Girard, Giraudon, Glais-Bizoin, Gloxin, Gounon, Gourd, Greppo, Jules Grevy, Grillon, Guérin (Orne), Guigue de Champvans, Lucien Guigues, Guinard, Guiter, Guizard.

Hamard, Huré.

James de Montry, Jandeau, Joigneaux, Henri Joly, Edouard Joly, Pierre Jouin.

Kœnig.

Labrousse, Augustin Lacroix, Georges Lafayette, Oscar Lafayette, Laflize, Lagarde, Lagrevol, Lamartine, Lamennais, Landrin, Langlois (de l'Eure), Larabit, Lasteyras, Ferdinand de Lasteyrie, Lavallée, Laurent (Haute Loire), Laurent (Ardèche), Laussedat, Lauth, Lavigne, Lebarillier, Leblond, Leclerc (Meurthe), Lécuyer, Ledru-Rollin, Legendre (Pyrénées-Orientales), Victor Lefranc, Lefrançois, Legendre, Lemonnier, Lucien Lenglet, Emile Lenglet, Liouville, Loiset, Loyer (Côtes-du-Nord).

Madesclaire, Charles Madet, Magnin-Philippon, Maichain, Maire, Marchal, Auguste Marie, Donatien Marquis, Martin-Rey, Martin (de Strasbourg), Martin-Bernard, Mathey, Mathieu (Drôme), Mathieu (Saône-et-Loire), Mauguin, Marcellin Maurel, Méaulle, Médal, Mie, Michot, Millotte, Monnet, Morhéry, Mulé.

Nachet, Nermant.

Ollivier (Bouches-du-Rhône), Olivier (Pas-de-Calais).

Pascal (d'Aix), Paul Rabuan, Payer, Pégot-Ogier, Pelletier, Pénières, Agricol Perdiguier, Petit-Jean, Pézérat, Philibert, Picard, Hippolyte Picas, Pierret, Pierre Leroux, Pietri, Pigeon, Elzéar Pin, Pleignard, Poncelet, Auguste Portalis, Poujoulat aîné, de Prébois, Proudhon, Pureur, Félix Pyat.

Edgar Quinet.

Rampon, de Rancé, Eugène Raspail, Rathier, Théodore Raynal, Regnard, Renaud (Basses-Pyrénées), Renaud (Isère), J. Renouvier, Reverchon, Alexandre Rey, Rey (Tarn), Rey (Drôme), Reynaud-Lagardette, Richard (Cantal), Jules Richard, Robert (Yonne), Léon Robert, Charles Rolland, Rollinat, Rondeau, Ronjat, Roux-Lavergne.

Saint-Gaudens, Saint-Romme, Salvat, Sarrans, Sarrut, Sautayra, Schlosser, Serlooten, Signard, Simiot, Marc Solier.

Tamisier, Target, Yves Tassel, Treilhard-Latérisse, Barthélemy Terrier, Clément Thomas, Totain, Toupot-Desvignes, Trédern, Trinchant.

Valette (Moselle), Paul Vergnes, Vidal, Vieillard, Th. Vignes, Viguerie, Vogin, de Voisins.

Waldeck-Rousseau, Walferdin, Wesiercamp, Wolowski.

Xavier-Durrieu.

Plusieurs abonnés nous ont priés de leur continuer l'envoi du journal, en nous annonçant un envoi prochain de fonds. Nous les prions de régulariser sans retard leur position, s'ils ne veulent point éprouver de retard.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous recommandons à nos amis, qui viendront au Congrès ph., de prendre, autant que possible, les mess. Laffitte-Caillard, en ayant soin de réclamer, pour nous les remettre, les bulletins de leur place.
Largentière. — M. J. — La collection serait incomplète.
Chauxdefonds. — M. F. — Reçu les 21. — Merci. — Tous les reçus de R. ont été envoyés à M. A. C. — Le liv. dem. coûte 6, et nous vous l'adresserons par la poste, si vous le voul. A défaut, vous pourriez le dem. à Bruxelles chez M. Géruzel, qui en a une éd en petit format.
Velluire. — M. M. — Reçu les 11 p. 2 ab. et R. — Les 2 voy. se portent bien.
Dinan. — M. le R. du *Dinanais*. — Vous nous avez remis 1 de trop, qui seront à valoir sur le trim. p.
Fort-du-P. — M. L. — Sur les 40 remis, 16 ont été appl. à vot. ab. jusqu'à fin déc. et le reste à la R.
Arles. — M. G. D. — Reçu les 51.75. — Nous expédions et joignons les quitt. — Merci pour la libr. loc. Nous nous conformerons.
Paris. — M. C. L. — Reçu les 200. — Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous vous connaissons et comptons sur vous.
Mamers. — M. M. — Merci à tous; nous inscrivons les 50.
Lyon. — M. B. — 1° 7 centimes par la poste. — 2° Nous avons reçu les *crèches*. Merci. — 3° Envoyez-nous 2 ou 3 douz. d'anal. — 4° Votre trav. sur les fac. intell. sera inséré, mais pas tout de suite. On vous enverra les épr.
Quimperlé. — Mme B. — Reçu les 16.50. — Nous recev. touj. les art. avec reconn.; mais il y a souv. des raisons indép. du style qui s'opp. à l'ins. dans la D. P.
Forges-du-M. — M. T. — Reçu les 100 et les 3 bull. de dil. — Merci. — Il y a 58 pour suppl. de v. R.
Gros. — M. D. — Nous recevons les 87. — Merci.
Rodez. — M. M. — Nous savons à quoi nous en tenir a v. ég. Reculer devant la guerre n'est pas toujours le meilleur moyen de l'éviter, et nous avons la conviction de n'avoir abandonné ni notre rôle ni notre titre. Avant qu'il soit longtemps on pourra juger.

Bourse du 4 octobre.

Il arrive des nouvelles désastreuses de l'Autriche; on se bat, dit on, dans les rues à Vienne.

On voit avec peine un déficit de 300 millions dans le budget de 1848. Il va absorber l'emprunt qui a été souscrit. Il faut que le ministre, en face des crédits incessants qui sont demandés à l'Assemblée, pense à créer de nouvelles ressources.

Les fonds publics éprouvent une dépression générale. Le 5 0/0, de 69 40, tombe à 68 55 pour finir à 68 80. C'est une baisse de 50 c. Le trois, de 44 50, arrive à 44 pour fermer à 44 40. L'emprunt fait 68 85. La Banque de France perd 25 c., à 1570

Les chemins de fer sont entraînés dans la défaveur qui existe. Orléans fait 651 25. Avignon-Marseille 185. Le Nord, de 371 25, descend à 368 75.

Le marché est fort lourd, quoiqu'on ait essayé de le remonter à la fin de la Bourse.

RENTES FIN COURANT.	Préc clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 50	44 25	44 ••	44 40
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	69 10
Cinq 0/0	69 35	69 55	68 60	68 80

4 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 •• ••	4 Canaux avec prime	840 ••
— Emprunt 1847-1848	69 •• ••	Lin Maberly	••• ••
5 0/0 j. du 22 m. 48	69 85 ••	Caisse hypothécaire	••• ••
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	•• •• ••	Emprunt d'Haïti	••• ••
4 0/0 j. du 22 septembre	•• •• ••	Espagne, dette active	23 75
Actions de la banque	1570 •• ••	— dette passive	• ••
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	•• ••
Récep. Rothschild	81 75	Emprunt portugais 5 0/0	•• ••
3 0/0 de l'Etat romain	62 50	— — 3 0/0	•• ••
5 0/0 belge 1840	•• ••	2 1/2 hollandais	•• ••
— — 1842	•• ••	Zinc Vieille-Montagne	••• ••
— 4 1/2	73 50	H. de la Grand-Combe	••• ••
— Banque (1835)	645 ••	Emprunt du Piémont	••• ••
Obligations de la Ville	1105 ••	Lots d'Autriche	••• ••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	••• ••	••• ••	Orléans à Bordeaux	376 25	375 ••
Versailles, rive droite	••• ••	••• ••	Du Nord	371 25	368 75
— rive gauche	101 25	100 ••	De Paris à Strasbourg	340 ••	335 ••
Paris à Orléans	650 ••	651 25	Tours à Nantes	••• ••	321 25
Paris à Rouen	402 50	400 ••	Paris à Lyon	362 50	362 50
Rouen au Havre	190 ••	190 ••	Montereau à Troyes	••• ••	••• ••
Avignon à Marseille	165 ••	185 ••	Dieppe à Fécamp	••• ••	165 ••
Strasbourg à Bâle	85 ••	83 75	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	235 75	235 ••	Bordeaux à la Teste	•• ••	40 ••
Amiens à Boulogne	••• ••	••• ••			

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

CONCOURS.

Un prix de *deux mille cinq cents francs de France* est proposé pour le meilleur écrit populaire sur les lois et les actes par lesquels la liberté des cultes est frappée dans le canton de Vaud, et sur les effets de la persécution religieuse relativement à la morale publique et aux intérêts généraux d'un peuple.

M. Haldimand du Denantou a déposé la susdite somme chez MM. Dubois, Renou et fils, banquiers à Lausanne, et l'a mise à la disposition du jury chargé d'adjuger le prix.

Le jury est composé de MM. Fr. Guisan, avocat à Lausanne; Prévost-Martin, de Genève, ancien agent et consul général de la Confédération suisse à Londres, et Bloesch, avocat et membre du grand-conseil, à Berne.

Les mémoires, écrits en langue française, portant une épigraphe et accompagnés d'un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur, seront envoyés, avant le 31 janvier 1849, à Lausanne, à M. le professeur Vulliemin, à qui les concurrents peuvent s'adresser pour obtenir les pièces et les documents dont ils auraient besoin.

L'adjudication aura lieu à la fin de février.

Dans le cas où aucun des mémoires ne paraîtrait mériter le prix, les jurés sont autorisés à le diviser ou à remettre la question au concours.

SOCIÉTÉ FORMÉE POUR LE PROLONGEMENT DES RUES DES PYRAMIDES ET DE LA BOURSE.

Nous avons sous les yeux les statuts de la société.

Cette entreprise est une de celles qui se recommandent par son utilité; elle créera de belles voies de communication, occupera un grand nombre d'ouvriers et procurera des placements avantageux aux capitalistes et aux rentiers, les conditions sociales étant toutes en leur faveur.

Les actions sont de 1 000 fr. de capital payables par cinquièmes, portant intérêt à 5 0/0 l'an, ou bien représentant un transfert de 50 fr de rente 5 0/0, de 45 fr. 3 0/0 ou de 1 000 fr. bons du trésor; les porteurs de ces titres conservent le droit aux intérêts payés par l'Etat.

La souscription est ouverte chez M. Malachy-Daly, place Vendôme, 8. Renseignements chez M. Noverre, rue Vivienne, 22, de midi à trois heures.

Spectacles du 5 octobre.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Bajazet.
ITALIENS.—Nabucodonosor.
OPÉRA-COMIQUE.—Il signor Pascarello.
ODÉON.—Le Philinte de Molière, le 24 Février, le Médecin malgré lui.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo.
GYMNASE.—Chacun, un Monsieur et une Dame, la Comtesse de Sennecey, Passé Minuit.
VAUDEVILLE.—L'Avenir dans le passé, le Chemin de traverse.
VARIÉTÉS.—Oscar, le Lion empaillé, le Mobile.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Camp de Saint-Maur, le Mobilier de Rosine, Père et Portier, un Voyage sentimental.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Maréchal Ney, les jeux icariens, Voyage, la Chasse.
GAITÉ.—La Taverne du Diable, le Pacte
AMBIGU-COMIQUE.—Napoléon et Joséphine, le Morne au Diable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.
FOLIES.—La Fille de l'air, Serrurier, Lunettes.
DÉLASSEMENTS.—Miel et Vinaigre, l'Impératrice de la Chine, Marcel, Voyage.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Les Vacances, le Huit, le Vin, Schahabaham III.
COMTE.—L'Anguille, le Novice, Claude.
CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées).—Soirée équestre.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.)—Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.)—Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée: 2 fr.
THÉATRE-SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
CHATEAU DES FLEURS.—Tous les jours, de 2 à 6 h., promenades, jeux de toute espèce. — Prix: 1 fr.
DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle).—Vue de Chine, Eglise Saint-Marc.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. No 170. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 6 Octobre [illegible]

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE [illegible], ÉLECTION.

PRIX DE L'ABONNEMENT AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS ... Un an, 20 f., 6 mois 11 f., 3 mois 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR. ... 32 — 17 — 9
PAYS à surtaxe ... 50 — 26 — 14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.
PARIS, DÉP. ET ÉTR. 10 — 5 — 3
PAYS à surtaxe 14 — 7 — 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, rue des Bois, 1.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 5 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

A l'ouverture de la séance, M. Marrast a fait savoir à l'Assemblée que M. Bissette, représentant nommé dans les colonies, donnait sa démission. Les pouvoirs de M. Bissette n'ayant pas encore été vérifiés, l'acceptation de cette démission a été ajournée. Il paraît que le parti battu dans les élections de la Martinique et de la Guadeloupe se propose d'attaquer ces élections et d'engager à ce propos une lutte assez vive.

On a discuté quelques articles relatifs au réglement de l'Assemblée et qui se trouvent un peu dépaysés, au milieu de la constitution. La droite n'ayant pu obtenir la création d'une seconde chambre, d'une chambre des pairs, d'un sabot destiné à enrayer le char de l'Etat, s'efforce de multiplier les entraves, les degrés de lecture et de discussion dans l'Assemblée unique, politique naturelle à des hommes qui n'ont aucune idée rassurante de l'avenir. Ils s'imaginent que le moindre mouvement les conduirait à des abîmes. Février même ne leur a pas fait comprendre les dangers plus réels de la politique immobile. Pour eux, il n'y a pas de monde à découvrir. Contemporains de Colomb, ils eussent partagé les préjugés de son époque et arrêté le vaisseau du grand inventeur pour l'empêcher de se brûler aux feux des tropiques, ou de tomber dans un gouffre, aux limites de l'horizon.

Dans cet esprit systématique de résistance, M. de Saint-Priest a proposé un amendement d'après lequel le *vote d'urgence* qui affranchit les délibérations de l'Assemblée des formalités ordinaires ne serait valable qu'à la condition de réunir les trois cinquièmes des voix. Cet amendement, écarté par le scrutin de division, a produit le résultat singulier d'amener le partage égal des votants; 360 membres se sont prononcés contre et autant pour.

Quelques autres amendements sont repoussés. Une lettre de M. Louis-Napoléon Bonaparte annonce que ce représentant, élu dans cinq départements, opte pour Paris, *lieu de sa naissance*. Cette fin de phrase a paru d'un style *ambitieux*.

Enfin, la grande bataille s'engage. Qui nommera le président de la République? L'Assemblée ou le corps électoral?

M. Félix Pyat monte à la tribune et débute par cette phrase: *Citoyens représentants, je ne veux point de président.* L'orateur développe ensuite, sur l'analogie qui doit exister entre l'homme et la société, des considérations philosophiques fort élevées qui font rire l'Assemblée aux éclats. Elle ne veut pas que la tête soit un pouvoir législatif, ni le bras un pouvoir exécutif. L'orateur continue cependant avec fermeté. Il demande que le pouvoir exécutif dépende complètement de l'Assemblée, comme le bras dépend de la tête; il signale dans la présidence une institution monarchique, et s'exprime avec une logique dans les idées, une vigueur dans les expressions qui lui gagnent l'attention d'abord, ensuite la sympathie.

M. de Tocqueville lui succède. Il vient défendre non seulement la présidence, que nous défendrions avec lui, mais la nomination du président par les électeurs, nomination qui, dans les circonstances actuelles, ferait du pouvoir une hydre à plusieurs têtes, et pourrait devenir un signal de déchirements dans le pays. M. de Tocqueville, ramassant les morceaux de la monarchie constitutionnelle, cherche à faire basculer deux pouvoirs indépendants l'un de l'autre, mais on sait trop que ce jeu de bascule finit toujours par des chutes. Le pays a besoin d'unité. Dans une nation divisée et capable encore de ces engouements irréfléchis dont les cinq élections de M. Louis Bonaparte ont fourni l'exemple, un véritable ami de l'ordre ne laissera pas les factions jouer cette grande partie électorale dont la guerre civile peut sortir.

Le devoir d'un gouvernement républicain est de maintenir la République, et non pas de s'agenouiller devant tous les caprices, devant tous les entraînements souvent éphémères d'un corps électoral qui fait son apprentissage. Rien de plus suspect que le fétichisme de tous les représentants du passé pour le suffrage universel. Non, ce n'est pas le nombre qui doit régir le pays, c'est l'intelligence. Quand tous les Français seront éclairés, le suffrage universel nous donnera la plus grande somme d'intelligence possible. Jusque-là et tant que le suffrage universel sera placé bien au-dessus de la moyenne intellectuelle du pays, tant que l'exercice de ce droit aura ses dangers, l'Assemblée, tout en maintenant le principe, aura pour devoir impérieux d'en régler les applications.

La soudaine idolâtrie des adversaires de la République démocratique et sociale pour le suffrage universel n'a qu'une cause: ils ont trouvé les électeurs des campagnes plus ignorants, plus crédules, plus résignés au *statu quo* social qu'ils ne l'avaient espéré. Mais écoutez ce que ces grands politiques pensent du suffrage universel exercé par les ouvriers des villes et désignant Raspail!

M. Parrieu a prononcé un discours vigoureux, substantiel contre la nomination du président par les électeurs. Il a fait envisager la chance très probable du président désigné par une minorité seulement; il a supplié l'Assemblée de ne pas donner à l'Europe le bilan de nos discordes, en étalant à ses regards le chiffre de toutes les factions.

Nous ne pouvons reproduire ici tous les arguments de M. Parrieu. Disons seulement que sa démonstration a été complète et que ce représentant vient de se créer des titres sérieux comme orateur et comme homme d'Etat.

La droite a senti l'effet produit, et, malgré l'heure avancée, elle a voulu qu'un des siens eût le dernier mot. M. Fresneau a paru quelques instants à la tribune; mais la désertion générale de la salle l'a décidé à remettre à demain la conclusion de son discours.

Le progrès et la résistance.

Les anciens partis marchent à grands pas vers une dissolution complète, et déjà la question sociale qui grandit chaque jour occupe presque seule l'arène politique. La peur, l'ignorance, la mauvaise foi et quelques esprits exagérés ou faux, sont parvenus à dénaturer si bien le sens de cette expression: *question sociale*, qu'elle signifie, pour un grand nombre de gens, la propriété mise en question. Il n'en est rien cependant, et si le socialisme eût été ce que ses adversaires le représentent, il ne serait pas là où il est arrivé, malgré les calomnies dont il est assailli.

Quoiqu'un proverbe prétende que tout ce qui est nouveau séduit, il n'en est pas moins vrai pourtant que toutes les grandes découvertes, et particulièrement celles qui, dans la science, ont le plus contribué aux progrès de l'esprit humain, loin d'être accueillies d'abord, ont éprouvé, au contraire, les plus grandes résistances avant d'être reconnues. La majorité des esprits est incontestablement portée à croire que le passé doit être la règle de l'avenir et n'admet aisément que le perfectionnement des idées ou des instruments qu'elle possède déjà, si bien que non seulement toute innovation ne peut réussir que par l'expérience, mais encore pour arriver jusque-là tant de préjugés sont à vaincre qu'il faut, pour en triompher, des prodiges de foi et de constance de la part de l'inventeur et souvent même de ceux qui lui succèdent. On peut juger, d'après les obstacles que les progrès divers de l'industrie et de la science ont rencontrés à leur naissance, combien doit être laborieux l'enfantement du progrès social. Celui-ci n'a pas seulement pour adversaires les intelligences qui ne savent comprendre que ce qu'elles ont vu et touché, il a une classe entière pour ennemie, une classe qui, par position, est opposée à tout mouvement social, car elle est satisfaite de son sort lorsqu'elle le compare à celui des classes qu'elle domine, et elle pense que les malheureux du siècle ne sauraient être secourus qu'à ses dépens. Elle a horreur de tout changement, et tremble qu'un seul dérangement ne la rapproche de la misère qu'elle contemple autour d'elle; elle combat aveuglément; elle a peur et ne raisonne pas. Cette classe qui possède une double force, la richesse et l'instruction, s'appuie de plus sur les esprits qui ne peuvent rien concevoir en dehors des sentiers battus. Tel est le réseau dont l'idée sociale est enveloppée; déjà elle se dégage de ses liens et bientôt elle en sera libre. Son avènement doit être, car la vérité ne saurait manquer de régner un jour; il est proche, car la vieille société s'ébranle dans cette Europe qui fut son berceau. Qui saurait le méconnaître? Nous le demandons aux défenseurs les plus endurcis de l'ordre social qui nous a conduits où nous sommes, l'orage ne gronde-t-il pas de toutes parts? Le volcan de l'idée nouvelle n'a-t-il pas fait éruption au sein même des nations qui semblaient en être le plus éloignées, des nations qui étaient le tabernacle des vieilles institutions? Pensent-ils pouvoir étouffer l'espérance qui est entrée dans les cœurs? Et ne savent-ils pas que, quand même ils la déporteraient aux antipodes, quand même ils la noieraient dans tout le sang des hommes qui la propagent, elle resterait dans l'histoire et reparaîtrait encore avec la génération qui grandit? Qu'espèrent-ils d'une lutte qui doit les lasser et qui peut les perdre?

Qu'espèrent-ils?

On comprend aisément le combat désespéré d'hommes menacés d'une perte certaine; mais il n'en est pas ainsi de la classe qui possède. L'ignorance des doctrines socialistes dans laquelle elle vit lui inspire la crainte insensée qui la guide; le seul danger qui la menace vient de l'aveuglement avec lequel elle se précipite contre le progrès qui s'avance. Si le droit de propriété est le droit qu'a chacun d'amasser le fruit de ses travaux et d'en disposer même en quittant la vie, que la propriété se rassure, elle ne saurait cesser d'exister. Si l'instinct de propriété est celui qui nous porte à rassembler et conserver les moyens d'obtenir le bien-être pour nous-mêmes et pour ceux qui nous sont chers, cet instinct trouvera éternellement sa place dans les sociétés organisées qui se succéderont. L'accroissement du bien-être général est le dogme du socialisme.

Aujourd'hui l'idée sociale, qui n'a pu se développer encore par l'épreuve, tire sa force principale de la souffrance des sociétés modernes. — On a pensé longtemps que la source du mal public résidait entièrement dans la forme du gouvernement, de là sont venues les révolutions politiques, les gouvernements se sont succédé et leur impuissance a prouvé qu'il fallait remonter plus haut encore et que le vice était dans les institutions sociales. Dès lors le socialisme est devenu puissant, les partis politiques se sont confondus devant lui. La révolution de Février a donné une direction précise aux efforts de l'humanité qui tend vers une destinée meilleure; à dater de cet instant rien ne saura plus empêcher l'Europe de s'agiter et d'aspirer aux réformes sociales. De quel aveuglement ne sont-ils pas atteints ceux qui espèrent encore dominer et tromper plus longtemps les peuples!

Quant à nous, jamais notre confiance en l'avenir n'a été plus entière, mais nous craignons pour le pays les crises nouvelles, même lorsqu'elles pourraient accélérer le triomphe de nos principes; c'est pourquoi nous disons aux hommes qui se renferment obstinément dans le passé: Souvenez-vous des conservateurs politiques qui ont précipité la chute du dernier gouvernement, par une aveugle résistance ne faites pas brusquement crouler sur vos têtes le vieil édifice que vous soutenez.

Comme on l'avait prévu, l'exécution de la loi qui [illegible] maximum de douze heures la journée de travail est [illegible] tée par plusieurs patrons et occasionne de nombreuses [illegible] sions entre eux et les ouvriers. Quoiqu'il ait été [illegible] noncé dans un article additionnel que cette loi [illegible] limite extrême et ne change rien aux libres [illegible] ges consentis antérieurement entre les patrons [illegible] certains chefs d'industrie se prévalent de la loi [illegible] astreindre leurs ouvriers à travailler douze heures.

Les ouvriers de Suresne, qui ne travaillaient que dix heures par jour, et que l'on a voulu soumettre arbitrairement au maximum fixé par la loi, viennent de se mettre en grève, et, dans l'appréhension de quelque désordre, un bataillon d'infanterie a été envoyé dans cette commune.

Si les conseils de prudhommes, tels qu'ils sont aujourd'hui constitués, demeurent insuffisants pour prévenir et [illegible] altercations, la fréquence et la gravité de ces déplorables querelles exigent l'organisation immédiate d'un tribunal de conciliation qui intervienne officieusement entre les patrons et les ouvriers.

Le préfet de police s'est chargé jusqu'à ce jour de cette mission délicate. Nous savons que bien des difficultés de ce genre ont été aplanies par son intervention pacifique et éclairée; mais il est nécessairement débordé par la multiplicité de ces conflits industriels.

Nous croyons savoir que l'honorable M. Ducoux sollicite du ministre de l'intérieur la création d'une commission destinée à remplir cette tâche.

Nous appuyons vivement cette proposition. Il serait facile à l'administration d'intervenir paternellement entre les travailleurs et les chefs d'industrie sans offenser le principe de la liberté des transactions. Nul doute qu'une commission conciliatrice, nommée par les ouvriers et par les patrons des diverses industries, sous les auspices et par l'initiative du gouvernement, arriverait promptement à étouffer dans leur germe ces malheureuses [illegible] tions qu'a fait naître de toutes parts la loi des douze heures.

Le nouveau converti.

Vainement M. Thiers a voulu, *par politique*, prendre les allures d'un nouveau saint Paul touché de la grâce; vainement il a cherché à s'introduire sous un déguisement au milieu du parti catholique; il porte mal la soutane; on l'a reconnu pour un faux frère. L'*Univers* protestait hier contre sa description des couvents. Aujourd'hui la *Vérité* revient à la charge dans un article intitulé: *Catholiques, lisez le travestissement de l'état religieux, par M. Thiers, et connaissez l'homme à fond!*

Voici quelques passages de cette appréciation:

Nous n'avons pas cru devoir différer plus longtemps de signaler à nos lecteurs un endroit de cet écrit où la haine des institutions catholiques se cache sous les astucieuses apparences du respect, où les vieilles calomnies voltairiennes se trouvent artistement habillées en apologie de l'état monastique.

Oui, nous le dirons hautement, en comparant l'attaque franche et ouverte de l'ancien voltairianisme avec la tactique des coups de [illegible] déguisés et lancés dans l'ombre, le respect de M. Thiers pour le christianisme et le pas qu'il a fait vers lui pèse sur notre âme [illegible] comme un mystère ennemi! Oui, M. Thiers nous force à [illegible] regret de nous défier moins de Proudhon et du communisme que de la [illegible] tique et tortueuse doctrine qui échange avec la vérité catholique des paroles d'amitié. Le chapitre que nous signalons est une révélation importante, trop naïvement échappée peut-être à d'arrière-pensée; [illegible] résume dans le baiser célèbre qu'accompagnèrent ces mots: [illegible]

Maintenant, réactionnaires de toutes couleurs, tâchez de former un parti compacte et de vous unir pour résister à l'envahissement du socialisme.

Faire la guerre à propos.

La *Presse* contenait ce matin une nouvelle fort grave. Suivant ce journal, l'Autriche se serait décidée à repousser la médiation de [illegible]ance. Le pouvoir exécutif a fait cet après-midi démentir ce [illegible] à la Bourse.

C'eût été, en effet, folie à l'Autriche d'annoncer dès aujourd'hui son refus. Il est de sa politique de faire traîner l'affaire en longueur et de laisser au moins arriver l'hiver avant de [illegible] définitivement. Pour qu'elle eût rompu tout à coup les négociations, il eût fallu que le gouvernement de la République [illegible] se eût posé des conditions sérieuses et tenu haut le [illegible] la France et de la démocratie.

Nous aurions désiré que le fait fût vrai pour l'honneur du gouvernement français, et dans l'intérêt de la cause italienne! [illegible] a bien fait d'essayer de la solution pacifique, elle a prouvé [illegible] désintéressement et son désir de conserver la paix. [illegible] médiation dans les circonstances actuelles doit [illegible] rester impuissante; l'Autriche ne se [illegible] ment de l'Italie reconquise par elle. Les lenteurs [illegible] ne peuvent que la servir, il importerait d'en [illegible] le Piémont se prépare, la Suisse prend un [illegible] les populations italiennes n'attendent [illegible] pour reprendre l'offensive. L'Autriche [illegible] divisions intestines; jamais [illegible] entreprendre une guerre [illegible]

Et qu'on ne vienne pas [illegible] paix, nous nous mettons en [illegible] prêchant la guerre sainte en Italie. Quand [illegible] grave, une opération radicale, une amputation, préserve [illegible] malade, tandis que de demi-remèdes ne font que prolonger [illegible]

souffrance, sans pouvoir le sauver de la décomposition et de la mort. Faire la guerre à l'Autriche, c'est verser un peu de sang pour en épargner beaucoup; c'est détourner de l'Italie des désastres d'interminables guerres civiles, les douleurs d'une émancipation qui ne s'en fera pas moins, mais qui, accomplie en des conditions mauvaises, coûtera infiniment plus de sang, de douleurs et de sacrifices! L'économie ne consiste pas à s'abstenir de toute dépense, mais à dépenser à propos. L'amour de la paix ne consiste pas à s'abstenir de toute guerre, il consiste à livrer la bataille à l'heure la plus favorable pour n'être pas contraint de la livrer dans des conditions désespérées.

Le parti des Travailleurs.

Tous les partis politiques ont un passé souillé de sang, tous ont sacrifié des victimes humaines.

La légitimité royale! Mais la hache de César, depuis l'origine des sociétés, n'a-t-elle pas coupé assez de têtes? Quel est le trône qui n'ait pas été fondé ou restauré dans le sang? Après 1815, la guillotine n'a-t-elle pas fonctionné au profit du roi légitime? Dans le Midi, le poignard des assassins n'a-t-il pas soutenu les droits de celui qu'on appelait le petit-fils de saint Louis et de Henri IV?

A cette heure même, voyez là-bas, en Sicile, l'œuvre de la légitimité! Elle immole des cités entières, hommes, femmes, enfants et vieillards! Sept mille cadavres sous les ruines fumantes de Messine, pour étayer le trône d'un Bourbon couronné!

En vérité, le parti légitimiste a bonne grâce de reprocher à la Montagne le siége de Lyon!

La Révolution française a du sang royal sur sa hache; mais la royauté s'est plongée dans une mare de sang humain, et elle y périt.

Pendant que les rois légitimes immolaient et détruisaient, les travailleurs, esclaves, serfs ou prolétaires, couvraient les plaines de moissons, bâtissaient des cités, jetaient des ponts sur les rivières, sillonnaient de navires les fleuves et les mers, fondaient et ciselaient les métaux, tissaient les étoffes précieuses, inventaient les procédés et les machines qui multiplient indéfiniment la force productrice de l'homme, créaient, en un mot, toute la richesse possédée aujourd'hui par quelques privilégiés?

Cette masse de travailleurs a toujours été homicidée, spoliée; mais elle n'a jamais rendu meurtre pour meurtre, spoliation pour spoliation. Ce n'est pas elle qui, en 93, a frappé avec la hache de César; c'étaient la petite noblesse et la bourgeoisie qui trônaient sur la montagne, et qui décimaient les détenteurs féodaux du principal instrument de travail, la terre.

Comme le Christ, cette masse de travailleurs a été crucifiée depuis six mille ans; mais, comme le Christ, elle a toujours pardonné à ses bourreaux, parce qu'ils ne savaient *ce qu'ils faisaient*.

Le grand parti des travailleurs est le parti de l'humanité même; il triomphera par la puissance de l'IDÉE; il obtiendra justice, sans avoir recours à la guillotine, aux assassinats, aux exécutions en masse, à tous les moyens sanguinaires dont les partis politiques se sont servis; car cette justice est dans l'intérêt même des détenteurs de la richesse, et le Christ, par l'organe des socialistes, enseigne aujourd'hui à ses bourreaux *ce qu'il faut faire*.

La JUSTICE que réclame le parti des travailleurs, c'est l'association, la répartition proportionnelle, l'organisation économique de tous les travaux; et, malgré les clameurs de quelques politiques furieux de modération, le règne de cette divine justice arrive.

La Suisse et Radetzki.

La Suisse attend avec impatience la réponse du cabinet de Vienne à la note du Directoire helvétique. La proscription ordonnée par Radetzki continue de s'exécuter avec une impitoyable rigueur. Ses dignes agents poursuivent les citoyens suisses comme des bêtes fauves, et les Croates couvrent de plus en plus les frontières du Tessin. Le vieux maréchal, croyant pouvoir compter sur l'obéissance passive de ses troupes, ne reconnaît d'autre pouvoir que le sien. La Suisse ne reculera pas devant un despote militaire; elle a cent mille combattants prêts à passer les Alpes au premier appel; elle a de plus une réserve au moins aussi forte. Quand la Suisse le voudra, elle pourra expulser à son tour de l'Italie frémissante et prête à la seconder, cette multitude de barbares qui n'ont fait que des ruines sur le sol où la sainte-alliance, la force brutale et la trahison ont fondé leur sauvage domination.

Struve devant la commission militaire.

La commission se compose de six membres, dont trois officiers et trois membres de la magistrature. Elle siége à Mulheim, dans cette même salle où, quelques jours auparavant, Struve siégeait à la tête du gouvernement provisoire de la République allemande.

Struve est introduit. Il reste debout à l'extrémité de la table du tribunal, où on lui enlève ses chaînes.

On remarque parmi les auditeurs, le commissaire impérial comte de Keller.

Le président déclare en peu de mots à l'accusé devant quel tribunal il se trouve et invite le greffier à lire les lois en vertu desquelles il est procédé contre lui.

Le président invite ensuite l'accusé à donner des renseignements sur sa personne.

Struve répond par une courte esquisse biographique. Il déclare qu'il a été de tout temps républicain, et termine en disant qu'il considère comme une calamité l'existence de trente-cinq princes en Allemagne.

Le président lui recommande de ne rien dire qui puisse aggraver sa culpabilité, et lui fait aussitôt connaître les accusations pour lesquelles il est devant la commission militaire: l'invasion armée dans le but de renverser le trône et la constitution en Allemagne; avoir exercé le pouvoir gouvernemental; résistance ouverte contre la force armée légale; pillage des caisses; levée de contributions forcées.

Struve déclare que ces faits sont notoires, qu'il ne les nie pas; le mensonge est tout à fait opposé à son caractère; que, cependant, il n'est pas entré sur le territoire badois avec une troupe nombreuse et armée, que les gens qui l'accompagnaient lorsqu'il a pénétré dans le pays, étaient peu nombreux et sans armes.

Le président demande ensuite ce qu'il a fait pendant sa fuite et sa transportation pour étouffer l'insurrection.

Struve répond que depuis son arrestation à Wehre par des paysans fanatisés ou du moins excités, il a été tellement séparé du monde, qu'il n'a rien pu faire ni pour étouffer, ni pour favoriser l'insurrection.

Il proteste alors contre la manière dont on procède contre lui, s'appuyant sur ce que la publication de la loi martiale a eu lieu le 26, et que, suivant l'ordonnance qui l'a proclamée, elle ne s'applique qu'à certains crimes politiques expressément désignés dans l'ordonnance, et commis après la publication, tandis qu'il a été arrêté le 25, à onze du matin, que, quoique depuis lors il n'a pas commis de crimes de ce genre, il lui semble qu'il ne peut pas être soumis à la loi martiale.

La commission, après avoir longtemps délibéré, se déclare incompétente, et renvoi l'accusé devant la justice ordinaire.

On rattache ensuite les chaînes à Struve, et il est reconduit avec une forte escorte dans son cachot.

Mouvement républicain en Allemagne.

Les troupes du duché de Weimar se sont laissé gagner comme celles du Nassau par l'idée républicaine.

On écrit de Weimar à la *Gazette de Cologne* que toute la Thuringe se serait soulevée, si la levée de boucliers de Struve avait réussi. Les soldats ont déclaré qu'ils ne quitteraient point leurs foyers pour combattre les républicains, et qu'ils ne souffriraient pas que les troupes impérialistes pénètrent dans les duchés saxons. Plus de 20 000 hommes se sont réunis; ni Weimar ni les autres villes ne pourront résister à une attaque du peuple.

Le 30 septembre, les républicains de Weimar tinrent une assemblée à laquelle assistèrent un certain nombre de soldat qui promirent de ne pas se battre contre leurs frères. Le soir, la foule demanda la mise en liberté d'un soldat arrêté pour contravention à la discipline; sur le refus du commandant du poste, la foule tira sur le corps-de-garde, et un officier fut blessé. Malgré plusieurs charges à la baïonnette, le peuple ne se dispersa point.

A Hanovre, la garde bourgeoise a été honnie par le peuple; on a élevé une barricade, et arboré les couleurs républicaines.

A Munich, les huit membres de l'association démocratique, arrêtés comme républicains, ont été relâchés aux applaudissements de la foule. En revanche, le rédacteur du journal *Vorwaertz* (*en avant*), a été arrêté, ainsi que le prince Louis de Wallerstein qui a joué un rôle parmi les démocrates de l'Assemblée populaire de Nordling.

Dans la séance du 28 septembre, l'Assemblée nationale a été requise par M. Jahn de mettre en accusation les membres du côté gauche comme complices de l'insurrection républicaine du 18 septembre. La gauche s'est moquée de la proposition de M. Jahn, mais M. Schmerling a assuré que la justice aura son cours.

L'émeute de Vienne ne paraît pas avoir de suite. Les républicains prennent parti dans cette capitale pour les Hongrois contre la camarilla.

On annonce que le comte de Lamberg, nommé généralissime des troupes hongroises et croates par l'empereur a été assassiné le 29 septembre sur le pont de Pesth par un étudiant.

Le pape a passé outre aux observations qui lui ont été adressées par l'ambassadeur français au sujet du ministre Rossi; le roi de Naples vient de rejeter la médiation anglo-française. Des préparatifs formidables se font contre la Sicile. Il est vrai que les soldats ne marchent que malgré eux; une correspondance du *Contemporaneo* ajoute même que les Suisses ont refusé de partir.

Les Siciliens, de leur côté, se préparent à une résistance acharnée. On a élevé un poteau au milieu de Palerme, sur lequel on lit: Si nous sommes battus, on nous dira un jour: *Là fut Palerme*.

On lit dans la *Patria*, de Florence:

L'Autriche profite du temps qu'elle a gagné pour renforcer son armée en Italie, pour mettre en état ses fortifications, pour saccager le pays Lombardo-Vénitien, pour démoraliser quatre millions d'Italiens, pour intriguer à Rome et surtout à Turin. L'Angleterre qui redoute la guerre, parce que le premier coup de canon tiré assurerait la suprématie française, est prête à s'accommoder de tout pacte. Peu lui importe l'indépendance réelle de l'Italie; pourvu que les apparences soient sauvées, elle s'arrangera de tout. La France ne peut pas consentir aux ridicules, aux ignominies, aux ruineuses propositions de l'Autriche, qui voudrait asseoir sur le trône de l'Italie après l'avoir constituée en état indépendant, le fils aîné de l'archiduc Régnier. Acquiescer à de tels projets, ce serait consolider à jamais la domination autrichienne en Italie. Avec l'Italie unie et forte, elle est la maîtresse de l'Europe.

On lit dans la *Gazette de Milan* la rectification suivante:

La *Gazette piémontaise* a déclaré par erreur et certainement sans bonne foi que l'armistice était prorogé de huit jours en huit jours; nous lui donnons l'assurance, à notre tour, qu'à la requête du ministre français, à laquelle ont consenti S. M. Charles-Albert et S. E. le feld-maréchal Radetzki, l'armistice a été prolongé de trente jours, c'est-à-dire jusqu'au 22 octobre prochain.

Assemblée nationale.

Séance du 5 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

A une heure, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Noël demande un congé. — Accordé.

M. LE PRÉSIDENT. M. Bissette, élu par la Martinique, annonce qu'il donne sa démission: comme il n'est pas d'usage d'accepter la démission d'un membre qui n'est pas encore admis, il n'y a pas lieu de l'accepter.

On demande la lecture de la lettre du citoyen Bissette. M. le président se rend à ce désir; il donne, en conséquence, connaissance de cette lettre. Le citoyen Bissette dit que sa nomination ayant donné lieu à une protestation où on argue de fraude et de violence; il veut en appeler de nouveau aux électeurs.

L'Assemblée adopte d'urgence le projet de décret suivant:

Il est alloué au ministre de la guerre, au titre de 1849, et par anticipation sur les crédits à ouvrir par le budget de cet exercice, une somme de dix-huit millions deux cent mille francs (18 200 000 fr.) applicable aux dépenses des services, des vivres, du chauffage et des fourrages, tant en France qu'en Algérie.

Un autre décret portant allocation d'un crédit d'un million applicable au chemin de fer de Paris à Lyon est également adopté.

On reprend la discussion du projet de constitution. L'Assemblée s'est arrêtée à l'art. 40, ainsi conçu:

« Toute proposition ayant pour but de déclarer l'urgence est précédée d'un exposé de motifs.

« Si l'Assemblée est d'avis de donner suite à la proposition d'urgence, elle en ordonne le renvoi dans les bureaux et fixe le moment de la discussion.

» Une commission nommée dans les bureaux fait un rapport sur l'urgence seulement.

» Si l'Assemblée reconnaît l'urgence, elle le déclare et fixe le moment de la discussion.

» Si elle décide qu'il n'y a pas d'urgence, le projet suit le cours des propositions ordinaires. »

Le premier paragraphe est adopté.

M. FAURE propose de réduire le reste de l'article à ces lignes:

« Il est statué sur cette proposition dans les formes prescrites par le règlement. »

MM. DUFAURE et VIVIEN combattent cet amendement. Renvoyer ces prescriptions au règlement, c'est leur dénier toute stabilité; la mesure est trop importante pour qu'on l'expose à la mobilité d'un simple règlement.

L'amendement est rejeté. Les trois paragraphes suivants de l'article sont adoptés.

M. PARENTEAU propose une modification du § 5. Il voudrait que les trois quarts des suffrages exprimés fussent nécessaires pour valider la décision.

Cet amendement est rejeté.

M. SAINT-PRIEST demande que les deux tiers des suffrages soient nécessaires pour réclamer l'urgence.

M. LE PRÉSIDENT met l'amendement aux voix et le déclare rejeté. (Réclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Le bureau a jugé que l'amendement était rejeté. (Nouvelles réclamations.)

M. SAINT-PRIEST. Je propose un nouvel amendement ayant pour but de déclarer que la décision ne peut être rendue qu'au cinquième des suffrages.

Vingt membres demandent le scrutin par division.

En voici le résultat:

Nombre de votants,	720
Majorité absolue,	361
Pour l'amendement,	360 (On rit.)
Contre,	360

L'amendement n'est pas adopté.

M. SAINT-PRIEST. Le vote qui vient d'avoir lieu prouve que mon amendement avait été adopté par l'Assemblée.

Je demande maintenant que l'urgence ne soit déclarée pour un projet de décret que dans le cas où elle obtiendra l'approbation de la majorité absolue du nombre total des représentants inscrits.

M. MATHIEU (de la Drôme) combat cette proposition. Il peut arriver qu'il n'y ait dans l'Assemblée que 500 membres, il s'ensuivra par conséquent qu'il faudra, pour déclarer l'urgence, l'approbation de 450 membres.

M. VIVIEN. L'Assemblée pourra délibérer à 376 voix. Eh bien! il faudrait, dans ce cas, l'unanimité pour que l'urgence fût déclarée.

L'amendement est rejeté à la presque unanimité. Le paragraphe 5 est adopté.

M. DUPLAN propose l'addition suivante:

« En cas de troubles, quand l'urgence est réclamée par 20 membres ou par le gouvernement, l'Assemblée peut déclarer l'urgence et passer immédiatement au vote. »

M. LE PRÉSIDENT. La commission propose un article additionnel relatif à la convocation d'une nouvelle Assemblée. (Il nous est impossible de saisir les termes de cet article qui est adopté.)

M. FLANDIN propose l'article additionnel suivant à l'article 41:

« Avant la discussion publique d'un projet de décret émané de l'initiative parlementaire, l'Assemblée nationale nomme, sur la demande du gouvernement, une commission d'examen composée de vingt-cinq membres.

» La commission assistera aux débats sans prendre part à la discussion ni au vote.

» Dans les dix jours qui suivront le vote du décret ou de la loi, la commission fera son rapport; si le rapport conclut à une nouvelle délibération de l'Assemblée, il y sera procédé conformément au 4e § de l'article 40. »

Nous avons, dit l'orateur, posé dans la constitution que trois lectures seraient nécessaires pour l'adoption d'un projet; mais ces trois lectures qui doivent être trois discussions, ne tarderont pas à devenir des formalités. Il faut éviter les votes qui pourraient être enlevés par surprise, et l'amendement que je propose me semble indispensable pour donner aux propositions venues de l'initiative de la France les garanties de maturité qui entourent les projets ministériels.

L'amendement est rejeté.

M. LEBRETON propose la disposition additionnelle suivante:

« Un vote de l'Assemblée portant que la patrie est en danger peut seul autoriser l'Assemblée à s'affranchir des prescriptions de l'art. 40. » — Rejeté.

M. Louis Bonaparte écrit pour déclarer qu'élu par cinq départements, il opte pour Paris, lieu de sa naissance.

On passe au chapitre V. Le premier article est relatif au président de la République.

M. LEVET demande qu'avant le vote de l'article 41, ainsi conçu: « Le peuple français délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de président de la République, » on discute l'article 119, qui contient ces lignes: « Immédiatement après le vote de la constitution, il sera procédé par la nation à la nomination du président de la République, etc. »

M. LE PRÉSIDENT. Cette question peut être réservée; la discussion générale peut s'ouvrir sur le chapitre tout entier qui embrasse la constitution complète du pouvoir exécutif.

Plusieurs orateurs, appelés pour prendre part à la discussion, renoncent à la parole.

M. FÉLIX PYAT. Citoyens, je ne veux point de président. La société doit être faite à l'image de l'individu. Or, l'individu est un. Il faut connaître l'homme pour connaître la société. Ce qui a manqué aux législateurs, c'est de n'avoir pas suffisamment étudié l'homme, l'image de Dieu.

L'homme est un véritable gouvernement...

UNE VOIX. Un gouvernement absolu. (Bruit.)

M. FÉLIX PYAT. Le cerveau est un vrai pouvoir législatif (on rit), qui propose et discute les votes; c'est une assemblée délibérante comme la nôtre; c'est une concentration de tous les sentiments, de tous les droits, de tous les devoirs. (Approbation.) Le bras, c'est le pouvoir exécutif. (Hilarité.)

C'est lui qui matérialise la volonté. Dieu n'a pas fait un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif égaux chez l'homme; il a subordonné le pouvoir exécutif au pouvoir législatif, l'homme n'a pas deux têtes. (Interruption bruyante.)

UNE VOIX A GAUCHE, à l'orateur. N'écoutez pas ces bavards.

M. FÉLIX PYAT. Le rapporteur de la commission l'a entrevu lui-même. Je demande donc que le pouvoir exécutif soit inférieur au pouvoir délibératif.

La séparation des pouvoirs est une erreur sur laquelle les meilleurs esprits se sont trompés; je m'y suis trompé moi-même (On rit), parce que je confondais l'avenir avec le passé, la République avec la monarchie. Séparer aujourd'hui les pouvoirs en donnant une autorité égale au président et à l'Assemblée, ce n'est pas séparer les pouvoirs, c'est les diviser. Sous la monarchie, il y avait deux principes, il fallait les pondérer; l'un procédant du droit populaire, l'autre du droit divin, différents d'origine, et que, par conséquent, il fallait concilier. Aujourd'hui, rien de semblable. Le peuple est souverain, et il l'est tout seul. L'Assemblée élue par lui peut dire comme la royauté: L'Etat, c'est moi. Il y avait un pouvoir de fait et un pouvoir de droit.

Nous avons d'abord eu la monarchie absolue, qui représentait le pouvoir de fait, le roi. Plus tard, la monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire une transaction entre le droit et le fait, entre le roi et le peuple; aujourd'hui, le peuple a repris son droit; il doit se débarrasser des langes du passé. Le peuple a repris son droit, qu'il délègue; mais il n'a pas à le partager, il reconstitue l'unité.

Le pouvoir législatif doit donc être prépondérant, et c'est un illogisme de poser en face un autre pouvoir indépendant de lui; agir autrement, ce serait donner deux têtes au pouvoir, c'est créer un monstre à deux têtes comme sous la monarchie constitutionnelle, mais avec plus de périls pour la liberté.

En effet, un roi constitutionnel est subi, accepté; mais, en somme, il est toujours faible par suite de son origine, faible parce qu'il n'a pas été choisi, mais un président nommé par la majorité de la nation! C'est là, citoyens, une force immense que ne donne ni l'huile sacrée de Reims, ni l'acceptation silencieuse de la nation.

Le président pourra dire à l'Assemblée: Je suis autant que vous tous à la fois. Vous ne représentez que la neuf centième partie du peuple; je représente le peuple tout entier. Vous n'êtes les élus que d'une fraction minime de la nation, je suis élu par la nation tout entière; vous êtes nommé par la majorité relative, moi par la majorité absolue.

Je représente mieux le peuple, je suis plus souverain que vous. (Très bien! très bien!)

J'ajoute que la création du président de la République est non seulement un péril, mais une impossibilité.

En effet, comment entendez-vous la responsabilité du président, si l'Assemblée n'a sur lui aucun pouvoir. Le président non élu par l'Assemblée ne sera responsable que par des ministres qu'il n'aura pas choisis, avec lesquels il sera en hostilité; alors, de deux choses l'une : ou le pouvoir est indépendant de l'Assemblée, et par suite irresponsable, ou il est dépendant de l'Assemblée et il s'annule devant elle. Il faudra que l'Assemblée donne sa démission ou le président.

Tous ces inconvénients disparaissent avec un président sorti de l'Assemblée, qui nomme en son nom tous les fonctionnaires, du préfet au garde-champêtre. Vous aurez alors l'unité de gouvernement, c'est-à-dire la vérité.

On nous cite l'exemple des Etats-Unis. Mais qu'est-ce que le gouvernement des États-Unis? une république fédérale, girondine, si je puis parler ainsi, une nation d'alluvions et d'atterrissements, composée de parties hétérogènes, toujours prêtes à se disjoindre. Là, le pouvoir législatif est divisé; le danger pour l'Amérique est de se dissoudre.

Mais dans la France, qui est le pays de l'unité par excellence, de la République une et indivisible, le pays qui a repoussé les états, les deux chambres, le président tendrait à absorber tous les pouvoirs et à faire de la République une monarchie.

En Amérique, ce qu'on craint, c'est la disjonction; en France, c'est la concentration. Les arguments qui plaident en faveur d'un président aux Etats-Unis, plaident contre la nomination d'un président en France.

En résumé, citoyens, je ne veux qu'une assemblée nommant son pouvoir exécutif, un simple président du conseil, et je le veux ainsi parce que je veux la République, et la République simple, libre et à bon marché.

A votre président ajoutez un titre, ajoutez le mot héréditaire, vous aurez un roi, le plus dangereux des rois, un roi électif; c'est un souverain beaucoup plus fort qu'un souverain héréditaire, qui vous répondra, quand vous lui demanderez des explications par l'éternelle objection des questions pendantes, qui gouvernera sans vous et malgré vous.

Je vote donc pour une assemblée seule souveraine, parce que je veux le maintien de la république, parce que le pouvoir doit être un, et que, suivant la parole du Christ, tout pouvoir divisé périra (Bravos, applaudissements à gauche. La séance est un moment suspendue.)

M. DE TOCQUEVILLE. La question qui nous occupe est grave, et les circonstances actuelles en font la question la plus grave de toutes celles que nous ayons à trancher. En présence de la gravité de cette question, la commission a dû se réunir de nouveau : elle s'est livrée à un nouvel examen de cette question, et, à une grande majorité, elle a persisté dans son premier avis. Elle a pensé qu'il était nécessaire qu'un de ses membres vînt donner une communication officielle de sa décision et des motifs qui l'ont dirigée, et elle m'a fait l'honneur de me choisir pour être son interprète.

Parmi les membres de cette Assemblée qui ont voté pour une assemblée unique, quelques-uns avaient pour but avoué, non pas seulement de faire un seul corps législatif, mais de concentrer dans une seule assemblée les pouvoirs exécutif et législatif; que ces membres demandent aujourd'hui la nomination du président par l'Assemblée, ils sont conséquents avec eux-mêmes, et je n'ai rien à leur répondre.

Mais je crois que la majorité de l'Assemblée, en votant une chambre unique, a eu un autre but : elle a voulu consacrer la grande mesure de la division des pouvoirs; elle n'a pas entendu faire nommer le président de la République par l'Assemblée.

L'honorable orateur qui descend de la tribune a fait une peinture peu exacte des pouvoirs du président. Je n'ai besoin, pour lui répondre, que d'en appeler au projet lui-même, et si je reprends une à une les diverses dispositions de ce projet, je trouve que, loin d'étendre le pouvoir au chef de la République, ce projet le resserre dans des limites assez restreintes.

Jusqu'ici, il y a eu deux systèmes en présence.

Il y a le système de la monarchie constitutionnelle, dans lequel le roi est irresponsable, mais dans lequel il ne peut rien faire sans le contre-seing d'un ministre. Dans le système républicain, au contraire, le président est responsable; mais il n'a pas besoin du contre-seing d'un ministre; c'est ce qui se fait dans les Etats-Unis. Nous avons admis ce système, en le modifiant. Dans notre constitution, le chef du pouvoir exécutif, quoique responsable, ne peut pourtant rien faire sans le contre-seing d'un ministre responsable également.

Pour que le président de la République puisse avoir une force morale, il faut qu'il ait pour lui l'élection populaire.

Nous n'avons pas voulu une convention gouvernante, non pas que nous craignions le retour de la terreur, la terreur ne peut plus exister aujourd'hui. (Très bien à l'extrême gauche.) Nous avons repoussé le système parce qu'il nous semble inapplicable dans une situation normale, parce qu'une convention nationale ne satisferait pas le principe de stabilité qui seul peut rétablir le crédit.

J'arrive à un autre ordre d'idées.

Et d'abord, avons-nous le droit de nommer un président? (Rumeurs diverses.) J'entends toujours dire que les droits de l'Assemblée nationale sont limités, cela est vrai; elle n'a reçu aucun mandat impératif, elle peut choisir la constitution qui lui paraît le plus en harmonie avec les besoins du pays; elle peut décider que le président sera nommé par les assemblées législatives dans l'avenir; mais elle ne peut pas s'attribuer elle-même ce droit. (Allons donc!)

Quelle serait la raison que l'on pourrait donner pour cette nomination? C'est qu'il faut de l'harmonie entre le pouvoir exécutif et les représentants du pays. Mais, est-ce que vous croyez rester ici deux ou trois ans? Non sans doute. Eh bien! alors le président se trouvera précisément en face d'une Assemblée qui ne l'aura pas nommé.

Une telle nomination ne serait pas légale; je demande maintenant si elle est utile. S'agit-il d'entrer dans une autre voie que celle dans laquelle nous sommes entrés depuis six mois? Est-ce que depuis six mois le peuple n'est pas imbu de cette pensée, que ce sera lui qui nommera le chef de la République? Cette opinion n'est-elle pas enracinée et irrésistible? Le projet de la commission n'a-t-il pas dit dès l'abord que le président serait nommé par le peuple? Cette opinion, portée devant les bureaux, n'a-t-elle pas eu une quasi-unanimité? (Bruits divers.)

Quant à moi, je cherche dans la sincérité de mon âme un motif pour expliquer au pays un changement de résolution; je n'en trouve pas, ou plutôt je n'en trouve qu'un seul : je crois pouvoir défier tout orateur quelconque de venir expliquer ce changement autrement que parce que je vais dire. (Ecoutez!)

Depuis que cette proposition a été faite, il s'est passé dans le pays certains événements qui ont pu donner aux amis sincères de la République des préoccupations graves. Il est sûr que certains esprits ont craint qu'il ne sortît du scrutin un nom hostile à la République... (Bruit.)

M. FLOCON. Des noms!

M. DE TOCQUEVILLE. On me dit : Des noms! cela est vrai, mais cela ne change rien à l'objection que je présente. Mais, si ces craintes existent réellement, qui a pu les produire? Qui est-ce qui a paralysé au dehors notre politique? N'est-ce pas la crainte de l'avenir? Qui est-ce qui paralyse au dedans nos relations? qui est-ce qui fait que l'industrie est malade, que les travaux sont suspendus? N'est-ce pas l'incertitude de l'avenir, n'est-ce pas cette instabilité qui pèse sur toutes nos transactions commerciales, qui fait que chacun de nous se croise les bras et attend?

Vous espérez faire disparaître ce mode si dangereux pour la République en déclarant que le président sera nommé par l'Assemblée. Est-ce que vous douteriez des sentiments républicains du pays? Est-ce que vous croyez que c'est en manifestant ces craintes que vous échapperez au danger de la situation? Ce serait impossible; ce serait vouloir constituer un gouvernement républicain sans la République. (Agitation.) Ce serait vouloir constituer une démocratie moins le peuple.

Pour moi, je suis convaincu que les plus grands ennemis de la République ne pourraient mieux faire. (Très bien!)

Réfléchissez-y, citoyens, ce n'est pas un acte isolé qu'on vous conseille : c'est le premier anneau d'un enchaînement de faits qui se sont déjà produits sous les anciens gouvernements, et les ont fatalement entraînés quand ils ont voulu se maintenir, en s'appuyant sur une minorité. On les a vus de coups d'état en coups d'état, de violence en violence, arriver à l'abîme qui les a dévorés, et j'espère que vous résisterez à cette attraction fatale.

Je ne nierai pas qu'il y ait eu, sur différents points du pays, des démonstrations inquiétantes, légitimistes et autres. (Bruit.) Qu'on réprime sévèrement ces démonstrations partout où elles se présenteront, rien de mieux, et j'approuve les mesures de répression; mais est-ce là la maladie qui nous mine? n'est-ce pas plutôt un de ses symptômes? (Approbation.)

Quand on présente la France attachée aux droits de telle ou telle famille, entraînée par le prestige des souvenirs, on se méprend; non, la France est conduite par son instinct et non par ses idées.

Son instinct est le dédain ou l'envie pour toute supériorité, la crainte de la domination. La France, dans la libre sûreté de son cœur, est républicaine. (Bruits divers.) Mais on l'a effrayée, on lui a fait entendre qu'il s'agissait d'autre chose que d'un changement d'institutions politiques. On lui a présenté la République comme une attaque permanente à la propriété, à la famille. (C'est vrai! à droite. — Dénégations à gauche.) Oui, pour la France qu'on trompe, la République est une menace de sa constitution sociale. C'est cette crainte qui trouble le peuple.

Voilà pourquoi le peuple, inquiet, se montre disposé peut-être à se jeter dans les bras du premier fantôme qui se présente, et à prendre un nom pour un homme. (Agitation.)

Et dites moi maintenant, citoyens, croyez-vous que le remède qu'on vous propose soit approprié au mal qui nous tourmente? Non; le vrai remède est de séparer complètement les deux révolutions, de soutenir l'une et de réprouver l'autre. (Très bien! très bien! à droite.) C'est alors que cette séparation aura été faite et la différence nettement tranchée, de vous mettre résolument à la tête des intérêts, des idées nées en février et en brûlant vos vaisseaux. (Très bien!) C'est ainsi que vous rétablirez la confiance en France, c'est ainsi que vous appellerez sans crainte le peuple à nommer le président de la République. (Très bien!)

La séance est suspendue.

A la reprise de la séance, M. le président annonce que, dans le dernier scrutin, il y a eu des erreurs. Plusieurs membres, au nombre de 7, ont voté tout à la fois par billets blancs et par billets bleus : il en résulte que le nombre des votants, qui était de 720, se trouve réduit à 713; mais le scrutin n'en est pas moins bon, car il se trouve 355 billets blancs pour l'adoption de l'amendement de M. de Saint-Priest contre 358 billets bleus.

M. PARRIEU. Je viens me défendre d'être du nombre de ceux qui auraient changé d'opinion par suite des circonstances. Il ne s'agit pas non plus d'une mesure transitoire; ce n'est pas accidentellement et pour les besoins du moment que je demande la nomination du président par l'Assemblée : c'est pour une mesure définitive et qui soit exécutée à toujours.

Sans doute le suffrage universel est une bonne chose en soi-même, et il faut chercher à l'introduire dans toutes les parties du pouvoir, il est naturel de suivre la pente d'une idée que l'on croit bonne; mais une bonne politique ne doit jamais perdre de vue les résultats d'une mesure, surtout dans une question aussi grave et aussi importante.

Il ne faut pas perdre de vue que le président de la République en est le premier magistrat, et qu'il faut qu'il y ait entre lui et l'Assemblée unique un lien, une sympathie sans lesquels il n'y aurait que désordre et anarchie.

L'orateur rappelle qu'en Amérique, Washington, dont on disait à sa mort qu'il avait été le premier dans la paix, le premier dans la guerre, et le premier dans le cœur de ses concitoyens, n'avait été nommé président que par l'élection à deux degrés et non par le suffrage universel. si on examine les divers états républicains, on y verra que les présidents sont nommés par le pouvoir législatif.

Dans le système du projet, continue l'orateur, si aucun des candidats n'obtient plus de la moitié des suffrages exprimés, l'Assemblée nationale a le droit de choisir parmi les cinq candidats qui ont obtenu le plus de voix; de telle sorte qu'elle peut choisir celui des cinq qui aura réuni le moins de suffrages. Mais qu'est-ce donc que ce droit que l'on accorde à l'Assemblée nationale de venir choisir elle-même le président, quand on le lui a dénié dans un autre article. N'y a-t-il pas là une contradiction évidente. (Très bien.)

On a parlé de la République. Mais, si les craintes que l'on a manifestées existent, croyez-vous qu'il n'y a pas quelque danger à montrer ainsi le spectacle de nos dissensions intestines? Et si la République a des ennemis, ne leur donnerez-vous pas le moyen de réunir leurs forces et de se compter? (Très bien! très bien!)

Est-ce que la cause que je soutiens là est une hérésie? Est-ce un crime de lèze-nation? Quel est le pouvoir exécutif qu'on veut nous faire? Est-ce une espèce de royauté constitutionnelle? Non, il s'agit de créer une simple magistrature, qui exécute et ne délibère pas. Et, à cet agent dépendant, vous voulez donner une origine indépendante! Vous voulez lui faire des racines de chêne, et ce ne peut être qu'un roseau. (Mouvement.) Si cela était, je serais le premier à demander qu'on étende ses prérogatives.

On dit que le pouvoir exécutif doit être fort. En l'an III, on recommandait aussi cette condition d'existence pour le pouvoir exécutif, et cependant les législateurs de l'an III, qui disaient comme la commission : il faut que le pouvoir exécutif soit fort, parce que nous n'avons plus rien à détruire et beaucoup à édifier, reconnaissant que cette force devait pourtant se modérer dans un pouvoir responsable, de peur, disaient-ils, que cette force ne lui donne les moyens de se soustraire à cette responsabilité.

Vous avez voulu éviter les conflits en renonçant à l'établissement de deux chambres. Mais les conflits sont inévitables quand un président viendra en présence de l'Assemblée avec un mandat comme celui dont Napoléon était investi, comme celui que les rois de Pologne trouvaient dans leur élection; et vous ne voulez pas qu'il soit emporté par le désir d'en faire l'application?

Vous lui défendez de se dire le représentant de la nation qui l'aura élu. Vous voulez un pouvoir fort, vous le ferez tel, et vous voulez qu'il respecte les chaînes fragiles que vous attachez à ses membres de géant, et vous vous étonnerez s'il brise les impuissantes bandelettes!

Mais réfléchissez-y bien, l'antagonisme est inévitable et sans fin. Sous la monarchie constitutionnelle, il y avait une issue à ces difficultés; il y avait la dissolution de la chambre, qui était l'appel au pays. Mais qui dissoudra l'Assemblée? Qui renverra le président? Il y a là d'inextricables embarras, dont la crainte seule devrait rendre impossible la nomination du président remise au suffrage universel.

J'arrive à l'objection des savants, des gros bonnets en doctrine. (On rit.) La séparation des pouvoirs, qu'en faites-vous, me disent-ils? que devient-elle? Quoi! voici le pouvoir législatif nommant le pouvoir exécutif! — Eh bien! oui; mais, réfléchissez-y, la séparation des pouvoirs n'est pas applicable à la souveraineté. (Bruit.) Le roi, sous la monarchie même constitutionnelle, avait le pied dans tous les pouvoirs, on le retrouvait partout. (Rire et bruit.)

Vous êtes souverains. Que l'on sente partout que vous l'êtes. Ne nommez-vous pas, par exemple, la cour suprême? et cependant n'est-elle pas indépendante? Quand il aura été désigné par vous, le pouvoir exécutif trouvera pour son indépendance une garantie dans l'unité et dans l'homogénéité du pouvoir. Elle l'aura nommé au nom du peuple français, elle l'investira au nom du peuple français des prérogatives qui lui donnent sa raison et ses moyens d'être. C'est ainsi que les législateurs de l'an III décidèrent, dans l'œuvre fondamentale, que le corps législatif nommerait le Directoire.

L'honorable M. de Tocqueville a parlé de corruption électorale; je dis, moi, que plus vous étendrez l'élection, plus vous trouverez de déception et de corruption. Il a paru aussi craindre l'influence du président nommé par une Assemblée sur une autre Assemblée qui viendrait ensuite. Cet inconvénient n'existerait pas si l'on décidait, ainsi que j'ai l'honneur de le proposer, de faire nommer le président par l'Assemblée, jusqu'au moment où une nouvelle Assemblée élue nommera elle-même un nouveau président.

On a parlé aussi de la Convention; mais la Convention n'avait pas de pouvoir exécutif à côté d'elle; elle concentrait en elle tous les pouvoirs; il ne faut pas citer cet exemple.

Mais, dit-on, c'est une convention que vous voulez créer; non, ce que nous voulons créer, c'est l'unité, l'homogénéité dans le pouvoir. Les objections que l'on sort des principes de la République si l'on donne au président un pouvoir trop grand. Il y a en France assez d'éléments pour agrandir ce pouvoir sans lui donner encore une origine qui le mettrait en antagonisme constant avec l'Assemblée. L'objection de la faiblesse du pouvoir exécutif est donc sans force et ne peut être invoquée dans la discussion.

Il est encore un mot auquel je dois répondre : On a dit que la nomination du président par l'Assemblée était une usurpation. Cette objection ne porte pas sur la doctrine elle-même, mais sur la première nomination de circonstance, et s'il pouvait arriver à l'Assemblée de laisser la nomination à l'Assemblée suivante, ce reproche ne serait nullement fondé. Si quelque chose m'étonne, c'est qu'il soit fait par les partisans du système conservateur; je concevrais l'objection de la part des hommes qui veulent l'application absolue du suffrage universel. Mais songez qu'il ne s'agit que de la nomination du premier magistrat de la République.

Vous craignez d'embarrasser vos successeurs, dites-vous; mais alors ne faites pas de constitution. (Bruyante agitation.)

L'Assemblée qui vous suivra ne trouvera pas la constitution suffisante; elle voudra la réformer : lui en donnez-vous les moyens? Non, vous ne les lui donnez pas. (Dénégations diverses. — Si! si! — Interruption prolongée.)

L'Assemblée aura le droit non pas de réviser la constitution, mais d'exprimer le vœu qu'elle doit être révisée. (Mouvements divers.) Vous vous défiez donc de l'Assemblée qui vous suivra; puisque vous enchaînez son vote; et cependant ne sera-t-elle pas souveraine au même degré que vous? Je dis que vous ne pouvez enchaîner en rien l'Assemblée qui vous succédera.

Je ne répondrai pas aux autres objections tirées de ce que les bureaux, au nombre de 10 sur 15, auraient voté la nomination du président. Je ne reconnais pas à la majorité même des bureaux le pouvoir d'enchaîner le vote de l'Assemblée.

Si vous décidez que le président de la République sera, non pas constitué, mais désigné par l'Assemblée nationale, vous ferez une chose raisonnable et conforme à tous les précédents. Si vous décidiez autrement, c'en serait fait de la constitution. (Mouvement.) Vous êtes le résumé des forces vives et des intelligences du pays; vous êtes les élus de la nation, vous fondez la constitution. La nomination du président n'est qu'un élément de la constitution. Ne vous dessaisissez pas de votre mandat. Je vous dirai : Abnégation des idées et des intérêts personnels, toujours; mais abnégation des principes et des intérêts du pays, jamais. (Longue agitation.)

M. Fresneau paraît à la tribune.

VOIX DIVERSES. A demain! à demain!

AUTRES VOIX. Non! non! continuons! parlez! parlez! (Tumulte prolongé.)

M. FRESNEAU. Je ne crois pas que nous puissions sortir de la situation où nous sommes par l'expédient qu'on vient de vous présenter. Je crois que l'argumentation que l'on a émise consiste à dire que notre mandat n'a pas de limites, et que nous avons le pouvoir de faire le président de la République et de lui donner l'autorité dont il doit être investi par le peuple lui-même. (Très bien!) Eh bien! je conteste cette argumentation. Quel est celui d'entre vous qui, en recevant son mandat du peuple, a cru recevoir en même temps le mandat de nommer le président de la République? (Bruits.) N'y a-t-il pas une immense distance entre le mandat d'établir les lois organiques et le mandat de mettre ces lois en action? Nous avons traversé jusqu'ici bien des embarras, nous avons senti la nécessité d'établir un pouvoir exécutif provisoire, et comment se fait-il que nous ne nous soyons pas cru jusqu'ici le droit de le nommer d'une manière définitive?

Comment se fait-il que ce soit au bout de six mois que nous nous apercevons que nous étions investis d'un tel pouvoir et que nous pouvions l'exercer? Faut-il vous rappeler les protestations qui ont éclaté dans le pays quand on a su que telle était l'intention d'une partie de l'Assemblée? (Interruption prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur annonce qu'il est fatigué. Il désire que la discussion soit renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Demain, à midi et demi, suite de la discussion.

Colonisation de l'Algérie.

Un décret récent de l'Assemblée nationale a ouvert au ministère de la guerre, un crédit de 50 millions, à reporter sur plusieurs exercices, pour la colonisation de l'Algérie. Douze mille individus vont être immédiatement dirigés sur les côtes d'Afrique. Il convient donc d'examiner les chances de succès que cette première émigration présente en compensation des sacrifices qu'elle imposera au Trésor.

Les douze mille colons, destinés à faire de l'agriculture, seront probablement tous choisis, parmi la population de Paris et de la banlieue, les nécessités politiques en font un devoir au gouvernement. Or, quelle a été jusqu'à ce jour la profession de ces hommes qu'on veut subitement tranformer en cultivateurs? Tous ou presque tous sortent des ateliers de Paris. Il y aura donc parmi eux beaucoup de bijoutiers, d'horlogers, de tailleurs, de tisserands, etc., de véritables ouvriers des champs, il n'y en aura pas un seul.

Mais, si les nouveaux colons ne sont pas agriculteurs, ils ne connaîtront pas le mouvement de la charrue, de la bêche, de la herse, enfin de tous les instruments aratoires; ils ne sauront pas faucher leurs prés, couper leurs moissons, tailler leurs arbres, manipuler leurs récoltes; ils ignoreront le degré de préparation qu'il faudra donner à la terre, l'époque des labours et des ensemensements, la quantité de grains qu'il convient de semer sur chaque hectare; ils ne pourront donner à leur bétail les soins qu'il réclame, ni procéder à leur appareillement pour la reproduction. Que deviendront dès lors les villages agricoles fondés avec une population composée exclusivement de citadins!

Nous désirons nous tromper; mais nous osons affirmer d'avance qu'avec de tels éléments les nouvelles colonies coûteront des sommes énormes, sans donner le moindre résultat. Après cela on viendra nous dire que l'agriculture ne procure que des mécomptes! N'en sera-t-il pas toujours ainsi, tant que l'industrie rurale sera le refuge de tous les fruits secs de cette superbe civilisation, qui n'a pu venir encore à bout d'occuper chaque homme suivant sa spécialité! Tant que les tailleurs seront nommés consuls, tant que les bijoutiers tiendront les manches de la charrue, nos intérêts souffriront à l'étranger, notre agriculture se soldera par des pertes.

Que faudrait-il donc pour que les millions que l'on va dépenser en Algérie le fussent utilement? Il faudrait que sur les 12 mille colons qui sont sur le point de s'embarquer pour l'Afrique, 6 mille au moins fussent des cultivateurs consommés. Cette moitié servirait d'instituteurs au reste, et finirait, à la longue, avec beaucoup de patience, par transformer les ouvriers de Paris en de médiocres agriculteurs. Mais telles ne sont pas les vues de nos hommes d'Etat, dont la capacité agronomique nous est plus que suspecte.

Il est vrai que, dans cette affaire, la colonisation de l'Algérie n'est qu'un prétexte. Ce que l'on veut avant tout, c'est de trouver une issue au trop plein de cette population ouvrière qui a fait la révolution de février et qui demande l'organisation du travail. Aux approches de l'hiver, nos savants politiques redoutent de se trouver en face d'une classe d'hommes oisifs, affamés.

velles, ce qui explique l'empressement qu'on y met. Au dire du *Moniteur*, le premier convoi de colons partira du 6 au 8 octobre.

On transportera donc sur les côtes d'Afrique douze mille ouvriers de Paris; on créera des villages ruraux; mais, après avoir dépensé bien des millions et perdu bien du temps, on n'arrivera qu'à un immense échec. Encore une fois, pour faire de l'agriculture, il faut des cultivateurs.

Il n'y a qu'un moyen de rendre la colonisation des douze mille ouvriers manufacturiers profitable, efficace et durable, c'est de la compléter au plus vite par une émigration d'un pareil nombre de véritables agriculteurs.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le *Moniteur du soir* :

« Des nouvelles particulières annoncent qu'à l'occasion d'un réglement de solde, la garde mobile de Lyon, qui venait d'être licenciée, s'était révoltée et avait envahi la Préfecture du Rhône. Le fait est vrai en lui-même, mais il convient d'ajouter que la garde nationale et la troupe de ligne se sont portées sur la Préfecture, qu'elles ont eu immédiatement raison de l'émeute, et que cette échauffourée n'a servi qu'à prouver le bon esprit qui anime la population ouvrière de cette grande ville. En ce moment, tout est rondré dans l'ordre le plus parfait. »

— On lit dans le même journal :

« M. Bissette a donné aujourd'hui sa démission de représentant de la Martinique. L'intention de M. Bissette est de se représenter devant les électeurs, et de provoquer en même temps la démission des représentants nommés avec lui, comme suite d'une protestation qui a été signée contre l'élection de la Martinique.

— Les individus dont les noms suivent, accusés d'avoir pris part à l'insurrection de juin, ont été amenés hier matin à la maison de justice des conseils de guerre, pour être jugés ultérieurement :

Ganguet, Alexandre-Ferdinand, tapissier; Schmitt, Nicolas-Jean, ébéniste; Georges, Charles, journalier; Bony, Eugène-Jean-Baptiste, tailleur; Petit, Séraphin-Joseph, pharmacien; Dépré, Pierre-Joseph, forgeur; Courtois, François, jardinier; Lapaix, Gabriel-Louis-Auguste, capitaine; Delaire, Louis-Adrien-René, ébéniste; Dulorey, Jean-Hubert, cordonnier; Largilière, Joseph, ébéniste. (*Droit.*)

— On nous écrit de Lorient : « La démocratie est ici sage, conciliante et facile; cependant il ne faut pas la brusquer. Sur 28 municipaux elle en avait choisi 24. Grande rumeur au camp de nos adversaires. Des députés que l'on dit influents à l'endroit de notre département se sont scandalisés de ce succès. L'on a demandé que nos élections fussent annulées, et malheureusement pour la coterie réactionnaire, elles l'ont été. La démocratie qui n'aime point les députés du Morbihan s'est fâchée à son tour, et aux nouvelles élections nos 28 candidats ont passé malgré tous les efforts de nos adversaires. Avis à qui de droit.

— Les citoyens Langlois, Hezzy et Leclerc ouvrent, samedi 7 courant, à sept heures et demie du soir, un club démocratique et socialiste, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 169, salle Roisin. Les séances continueront les mercredis et samedis.

— Les élèves déclarés admissibles aux examens définitifs pour l'Ecole normale supérieure, doivent être rendus à l'Ecole le 15 octobre présent mois.

La rentrée des autres élèves aura lieu le 21 octobre.

— Un cours gratuit de dessin pour les ouvriers a lieu tous les soirs à la salle de l'Assomption. Ce cours est professé par M. Vasse, inventeur d'une méthode d'enseignement qui doit former, dit-il, d'excellents dessinateurs au bout de six mois.

Nous rendrons compte des résultats constatés par la commission qui a été nommée à cet effet.

— Le Diorama vient d'enrichir son exposition de la vue de la *Basilique de Saint-Paul* à Rome. C'est peut-être l'ouvrage qui a jusqu'alors offert à la curiosité du public la transformation la plus étonnante, et qui peut en même temps, par le contraste de son effet, faire ressortir le mieux l'aspect si riant de la *Vue de Chine* et de la fête des lanternes.

Une correspondance de Paris annonce, d'après des nouvelles récentes de l'Océanie, que le commandant de nos forces navales, d'accord avec la reine Pomaré, avait jeté les fondements d'une ville, qui sera désormais la capitale de l'île de Tahiti.

— Par un arrêté du président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 28 septembre 1848, rendu sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, le citoyen contre-amiral Bruat (Armand Joseph) a été nommé gouverneur de la Martinique, en remplacement du citoyen commissaire général Perrinon, élu représentant du peuple à la Guadeloupe.

— Par le même arrêté, le contre-amiral Bruat est nommé commandant de la station navale des Antilles, du golfe du Mexique et d'Haïti, en remplacement du contre-amiral Kerdrain.

— M. Maitrehenry, marchand de vin, demeurant rue de Bondy, 36, causait hier fort tranquillement, entre deux et trois heures de l'après-midi, avec quelques-uns de ses voisins lorsqu'il s'interrompit tout à coup et leur dit : Attendez-moi, un instant, j'ai besoin là haut, à la croisée de mon entresol, je vais vous surprendre. Il paraît, en effet, quelques instants après à cette croisée, un pistolet armé dans la main et se fait sauter la cervelle.

— Une jeune femme de chambre s'est donné hier la mort, rue de la Chaussée-d'Antin, par suite du désespoir que lui causait la rupture d'un mariage qui devait se conclure jeudi prochain. Une lettre touchante, trouvée près du réchaud de charbon dont la vapeur avait causé son asphyxie, appliquait à sa famille désolée les causes de sa fin tragique.

— On lit dans le *Courrier* de Dijon du 26 :

« Un horrible incident a marqué la revue militaire du dimanche dernier. Au moment où les troupes se trouvaient dans le Parc, un soldat du 44e de ligne (6e compagnie, 1er bataillon), est descendu dans un fossé, et là, avec la promptitude de la résolution la plus énergique, son fusil sous le menton, et un pied appuyant sur la gâchette, il s'est fait sauter la cervelle. La tête de ce malheureux n'était plus qu'un débris sanglant. On attribue cet acte de désespoir à un faux point d'honneur. Ce soldat venait d'être puni pour la première fois, et il n'a pas eu le courage de se résigner à cette première atteinte de la discipline. Sur le lieu même et sous l'impression première de l'évènement, le colonel a fait entendre à son régiment quelques paroles fortement senties sur la honte du suicide. « Déserter la vie pour échapper à la discipline, a-t-il dit, est aussi lâche que déserter son poste pour échapper à l'ennemi. » Et, comme sanction de ses paroles, il a décidé que le corps du soldat suicidé serait privé des honneurs de tout convoi militaire. »

— On annonce que M. Sobrier est gravement indisposé à Vincennes. On craint qu'il ne soit atteint d'une fièvre cérébrale.

— Les premières atteintes de la saison rigoureuse ont fait éclore à Paris une foule de mendiants nouveaux, qu'il faut bien se garder de confondre avec les mendiants de profession. Ces derniers venus, qu'il est facile de reconnaître à la rougeur qui leur monte au visage toutes les fois qu'ils tendent la main à un passant, se sont vus traqués pendant toute la journée d'hier, tant sur les boulevards que dans les rues adjacentes, arrêtés et conduits chez les commissaires du quartier, qui les dirigeaient ensuite sur la préfecture de police.

Pour quiconque savait découvrir le double malheur de ces pauvres diables, frappés par la misère et l'emprisonnement qui les attendait, c'était un spectacle navrant. Cependant il n'y avait rien à dire, point d'intervention à essayer; le flagrant délit était constant. L'un de ces malheureux est même venu se faire prendre à dessein, en affectant de demander l'aumône devant deux gardiens de Paris, dans l'un desquels il avait reconnu un de ses anciens camarades d'atelier. Je ne t'en veux pas, lui dit-il, au contraire, tu me rends un service : dans la prison et au dépôt de mendicité je serai certain, du moins, de manger du pain tous les jours.

— Le club de la Révolution, qui tenait ses séances rue du Bac, au salon de Mars, vient d'être fermé. Hier au soir, au moment où le club ouvrait d'ordinaire ses séances, les portes étaient gardées par des agents de police et de la troupe de ligne.

— Un horrible accident a causé ce matin la mort d'un malheureux ouvrier ébéniste qui, se trouvant sans travail, s'était placé comme garçon de service dans un lavoir public situé rue Mouffetard, 72. Cet ouvrier, nommé Auguste Garnier, âgé de vingt-sept ans, domicilié rue Saint-Jacques, 303, avait passé la nuit dans le lavoir, lorsque, vers cinq heures du matin, voulant saisir, pour le retirer, un paquet de linge, il s'avança sur le bord de la cuve en étendant le corps et le bras. Le pied lui glissa en ce moment, et, entraîné par son propre poids, il tomba dans la cuve en complète ébulition.

Aux cris arrachés à cet infortuné par ses effroyables souffrances, d'autres ouvriers, arrachés à leur sommeil, accoururent. On parvint à retirer Auguste Garnier du gouffre dévorant où il expirait. Transporté sans retard à l'hôpital de la Pitié, les médecins ont constaté que les brûlures, intéressant tout le corps, étaient parvenues au quatrième degré, et qu'il n'y avait à conserver nulle espérance. La mort, en effet, a été presque immédiate.

Concours pour le grand prix de peinture.

SAINT PIERRE CHEZ MARIE.

« Saint-Pierre, après être sorti de prison, vint en la maison de Marie, où » plusieurs étaient assemblés et en prière..... et lorsqu'ils eurent ouvert, » l'ayant vu, ils furent saisis d'étonnement... Mais lui, leur ayant fait » signe de la main qu'ils se tussent, il leur raconta comment le Seigneur » l'avait tiré de sa prison... etc.» (Acte des Apôtres, ch. XII.)

Les dix artistes admis à ce concours sont MM. Crauck, Baudry, Bouguereau, Chazal, Levy, Marquerie, Boulanger, Woillomot, Masson et Housez.

Le tableau de M. Boulanger est d'un charmant aspect et d'un style élégant, quoiqu'un peu entaché d'afféterie. S'il est de beaucoup supérieur aux autres c'est moins par des qualités bien solides du dessin et de coloris que par le charme des expressions, la délicatesse de la touche, la grâce et la distinction qui règnent dans cette toile.

M. Baudry, dont les débuts nous avaient fait concevoir l'année passée de grandes espérances, n'a pas été heureux cette fois. Non-seulement il n'a pas compris le sujet, mais il a abusé du laid, des figures courtes, des attitudes impossibles. L'énergie de sa couleur disparaît dans la rudesse du modelé et les exagérations d'un empâtement inutile.

M. Chazal a le tort de se préoccuper des coups de soleil et de chercher à imiter M. Granet; et nous n'avons pas le moindre goût pour les *scènes nocturnes* et les effets de lampes qui ont bien malheureusement inspiré MM. Crauck et Housez.

M. Levy est tombé dans la manière et l'étrangeté. Il a horreur du banal, tant mieux; mais il se trompe s'il croit qu'il suffise de découper des figures à l'emporte-pièce pour leur donner du caractère. Plus de simplicité, plus d'étude, monsieur Levy, et vous arriverez; car, malgré d'incontestables défauts, il y a chez vous intelligence et volonté.

A M. Boulanger le grand prix. C. B.

Plusieurs abonnés nous ont priés de leur continuer l'envoi du journal, en nous annonçant un envoi prochain de fonds. Nous les prions de régulariser sans retard leur position, s'ils ne veulent point éprouver de retard.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous recommandons à nos amis, qui viendront au Congrès ph., de prendre, autant que possible, les mess. Laffitte-Caillard; en ayant soin de réclamer, pour nous les remettre, les bulletins de leur place.

Les cartes d'admission à la réunion fixée à dimanche prochain par le bulletin nº 9, seront délivrées jusqu'à samedi cinq heures du soir, aux ayant-droit qui sont priés de venir les retirer au bureau de la D. P.

E. — M. D. — Nous vous envoyons les 2 ex. Ils avaient été remis, en effet, à la précéd. adresse. — Vot. let. a été exactement remise. — Affect. souvenir de tous.

Montbéliard. — M. B. — Reçu les 32.

Nantes. — M. A. — C'est toujours pour le 15 octobre, et rien ne peut faire prévoir un ajournement. — Nous avons déjà songé à cette comb. et nous en causerons. Ce serait 15 fr. pour 500 et 28 fr. pour 1.000.

Saint-Marcellin. — M. A. — Reçu les 25. — Merci. — Rien n'est compromis, au contraire. — Nous faisons et ferons cela, mais pas que cela.

Thionville. — M. C. — Reçu les 10. — Remerc. cord. — Nous esp. en venir à bout.

Saulieu. — M. JL. — Reçu les 60. — Merci à vous et à M. R. — Nous apprécions et vous savons gré. — Si vous n'avez point d'occ., nous enverrons par mess

Caen. — M. M. — Reçu les 20. — Remerc. et compl. affect.

Bourse du 5 octobre.

La nouvelle donnée par le journal la *Presse* de la rupture de la médiation a été reconnue fausse, et le ministre des finances en a fait connaître un avis particulier au syndicat des agents de change, ce qui a fait remonter les fonds publics.

Le 5 0/0, laissé hier à 70 80, descend à 68 50, à terme, et 68 30 au comptant, pour revenir à la clôture à 68 70 offert; c'est 10 c. de baisse en résumé sur la bourse précédente.

Le 3 0/0 n'éprouve guère de variations; hier à 44 10, il finit aujourd'hui à 44 15. La banque de France gagne 5 à 1575.

Tous les chemins de fer continuent de fléchir, à l'exception d'Orléans et de Marseille, qui restent à 651 25 et 185. Mais Rouen et le Nord ne sont plus qu'à 397 50 et 366 25.

Le marché n'a pas de couleur bien prononcée, on y voit plutôt une tendance vers la hausse.

RENTES FIN COURANT.	Préc clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 10	44 15	44 »	44 15
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	68 85
Cinq 0/0	68 80	68 80	68 30	68 70

5 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	44 15 »	4 Canaux avec prime	840 »
— Emprunt 1847-1848	68 65 »	Lin Maberly	» »
5 0/0 j. du 22 mars	68 65 »	Caisse hypothécaire	» »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	» » »	Emprunt d'Haïti	» »
4 0/0 j. du 22 septembre	» » »	Espagne, dette active	23 75
Actions de la banque	1575 » »	— dette passive	» »
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	» »
Récep. Rothschild	82 »	Emprunt portugais 5 0/0	» »
5 0/0 de l'Etat romain	74 »	— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	» »	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	» »	Zinc Vieille-Montagne	2325 »
— 4 1/2	» »	H. de la Grand-Combe	» »
— Banque (1835)	» »	Emprunt du Piémont	880 »
Obligations de la Ville	1160 »	Lots d'Autriche	» »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	» »	» »	Orléans à Bordeaux	375 »	» »
Versailles, rive droite	» »	» »	Du Nord	368 75	366 25
— rive gauche	100 »	» »	De Paris à Strasbourg	325 »	325 »
Paris à Orléans	631 25	651 25	Tours à Nantes	324 25	320 »
Paris à Rouen	400 »	397 50	Paris à Lyon	322 50	322 50
Rouen au Havre	190 »	187 50	Montereau à Troyes	» »	» »
Avignon à Marseille	183 »	185 »	Dieppe à Fécamp	165 »	» »
Strasbourg à Bâle	83 75	82 50	Paris à Sceaux	» »	» »
Du Centre	225 »	220 »	Bordeaux à la Teste	50 »	» 75
Amiens à Boulogne	» »	» »			

BOURSE DES MARCHANDISES.

Esprit 3/6 (l'hectol.), disponible, 58, et courant du mois, 55 à 56.— 3/6 Montpellier, disponible à 58.

Huile de colza (les 100 kil. en tonnes), disponible et courant du mois, dº 80-50

Savons, disponible, belle qualité, 118 les 100 kil.

Suifs, calmes. — Les suifs de boucherie se vendent de 66-50 à 67, dans Paris, les 100 kil.; chandelle, 73, id.; oleïnes, 98, id., et rares; stéarines, 250, id., hors barrière.

Blés (l'hect. 1/2) en baisse, qualité ordinaire, 116 à 118. Farines, en baisse, de 1 fr. par sac.

Vins de Macon, en grande baisse, vu l'abondance qui sera aussi grande qu'en 1840.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 6 octobre.

THÉATRE DE LA NATION.—La Fille de Marbre, l'Apparition.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Blaise Pascal.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—Haydée, le Châlet.
ODÉON.—Les Deux Chemins, la Mère coupable, le Sourd.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Monte-Cristo.
GYMNASE.—Chacun, un Monsieur et une Dame, la Comtesse de Sennecey, Passé Minuit.
VAUDEVILLE.—L'Avenir dans le passé, le Chemin de traverse.
VARIÉTÉS.—Oscar, le Lion empaillé, la Maison en loterie.
THÉATRE MONTANSIER.—Les Parades de nos Pères.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Relâche.
GAITÉ.—La Taverne du Diable, le Pacte.
AMBIGU-COMIQUE.—Napoléon et Joséphine, le Morne au Diable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.
FOLIES.—La Fille de l'air, Serrurier, Lunettes.
DÉLASSEMENTS.—Miel et Vinaigre, l'Impératrice de la Chine, Marcel, Voyage.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Les Vacances, le Huit, le Vin, Schahabaham III.
CONTE.—Le Pari, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude et Baptiste.
CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées).—Représentation extraordinaire.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.)—Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.)—Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée: 2 fr.
THÉATRE-SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
CHATEAU DES FLEURS.—Tous les jours, de 2 à 6 h., promenades, jeux de toute espèce. — Prix: 1 fr.
DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle).—Vue de Chine, Eglise Saint-Marc.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 171. ÉDITION DU MATIN. Samedi 7 Octobre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.).

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS	Un an, 20 f.	6 mois, 11 f.	3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ETR.	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DEP. ET ETR.	10	5	3
PAYS à surtaxe	14	7	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché-aux-Bois, 1.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

[illegible]

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 6 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

M. DE LAMARTINE.

L'Assemblée continue à discuter le mode d'élection du président de la République; mais tous les arguments sont épuisés, toutes les *flèches* décochées de part et d'autre. M. Fresneau, terminant son discours d'hier, nous donne une contre-épreuve pâle du discours de M. de Tocqueville en faveur de l'élection par le pays.

M. Grévy lui réplique et reproduit un peu longuement tous les arguments qui militent en faveur de la nomination par l'Assemblée. L'orateur émet cependant quelques arguments qui ne manquent pas d'originalité ni de valeur, pour faire écarter l'institution même d'un président de la République nommé pour un temps déterminé. M. Grévy ne veut qu'un président *du conseil*, constamment révocable; ce serait la prorogation de l'état actuel.

Nous ne suivrons pas M. Grévy jusque-là. Il est bon de donner au chef du pouvoir exécutif une existence politique plus stable que celle d'un ministère. Il ne faut pas que tous les éléments de ce pouvoir flottent sans cesse; il est utile de garantir à la présidence une durée constitutionnelle, afin que ce poste élevé ne soit pas le point de mire permanent de toutes les ambitions, de toutes les intrigues. Que le président soit élu pour quelques années par l'Assemblée, qu'il nomme et révoque ses ministres sous l'inspiration de la majorité et le besoin de la stabilité dans le pouvoir exécutif, le minimum d'indépendance d'initiative et de sécurité qui lui sont indispensables, nous paraissent conciliés avec cet esprit du gouvernement républicain, qui ne souffre point de pouvoir s'immobilisant, s'isolant de l'opinion publique.

M. Jules de Lasteyrie prononce un long discours qui intéresse peu l'Assemblée. Nous y distinguons le paradoxe suivant lequel l'Assemblée nationale n'est pas chargée d'éclairer, de guider le pays, de l'engager dans une voie, mais de le représenter fidèlement. A ce compte, aux anciens emblêmes de la République il faudrait substituer le miroir. Les membres de l'Assemblée doivent représenter les droits et les intérêts de la masse, rien de plus évident; mais nous n'accorderons pas qu'ils doivent aussi représenter l'insuffisance et la confusion de ses idées.

Après un discours de M. Leblond, logique nette et serrée, mais trop long et tard venu, l'attention générale a été réveillée par l'apparition de M. Lamartine à la tribune.

L'illustre orateur a démontré la nécessité de donner au pouvoir exécutif quelque fixité, quelque assurance de durée. Les pouvoirs ne doivent pas être *divisés*, mais il faut distinguer les fonctions. L'absorption de toutes les attributions politiques dans le sein de la Convention, état commandé par des circonstances exceptionnelles, n'aboutit, en voulant se perpétuer, qu'à la ruine de la République. Il faut que le pouvoir exécutif, sans se suffire à lui-même, et se passer des inspirations de l'Assemblée, se meuve dans une sphère d'activité libre.

Nous sommes ici d'accord avec M. de Lamartine, et nous applaudissons aux déductions qu'il a tirées de cette formule pleine d'avenir : *la popularité, c'est le pouvoir tout entier*. Oui, la sympathie d'une population reconnaissante, éclairée, sera un jour la seule consécration, la seule force des pouvoirs, et le pouvoir ainsi consacré, sera plus fort que les tyrannies les mieux armées.

Mais nous nous séparons de M. Lamartine, lorsque, même sans égard à l'état actuel du pays, il se prononce pour la nomination du président par les électeurs. Les citoyens les plus éminents, les plus désintéressés, les plus dévoués à la patrie, peuvent subir, comme à leur insu, l'influence d'une situation personnelle. M. Lamartine, en célébrant les lumières et le patriotisme de tout le corps électoral, songerait-il que lui-même est un des plus dignes candidats à la présidence, et que sa candidature a moins de chances dans l'Assemblée qu'en dehors? En écartant successivement tous les prétendants ou tous les hommes soupçonnés de l'être, y compris M. Louis Napoléon, voudrait-il déblayer sa propre voie? A peine oserions-nous le penser; mais beaucoup ne craindront pas de le dire; ils ajouteront même que la Providence, en donnant à M. Thiers de l'habileté, de la dextérité pour ces coups d'adresse politiques, et en douant M. Lamartine de franchise, de générosité, de poésie dans le cœur et de maladresse honorable, a donné encore à ce dernier la meilleure part.

Martinique.

M. le contre-amiral Bruat est nommé gouverneur de la Martinique en remplacement de M. Perrinon, élu représentant du peuple par la Guadeloupe. M. Bruat est en même temps chargé du commandement de toutes nos forces navales dans les mers des Antilles et du Mexique.

Nous applaudissons au choix de M. l'amiral Bruat, et à cause du mérite de cet officier général, et à cause des difficultés extrêmes que M. Perrinon trouvait dans sa condition personnelle.

Le choix d'un homme de couleur pour administrer la Martinique, a été une des fautes du gouvernement provisoire. Cette faute, il est vrai, était atténuée par le caractère très honorable, très généreux de M. Perrinon. M. Perrinon a fait beaucoup de bien, il a agi en frère; l'impartialité et la noblesse de ses désirs n'ont fait doute pour personne; mais il était impossible que sa seule présence ne fût pas un péril.

A la suite de la révolution, une fusion fraternelle fut proclamée entre les classes; mais la fraternité n'était pas bien avant dans les cœurs. Trop d'orgueil et de tyrannie, d'une part, avait enfanté, de l'autre, trop d'envie et de haine. Un article du *Courrier de la Martinique*, sur la candidature de M. Pory-Papy, article maladroit, malheureux, acte de légèreté impardonnable, donna le signal, servit de prétexte à la rupture. A cet article, il fut répondu par des chefs du parti mulâtre avec une violence odieuse. De ce qui n'avait été que la faute d'un journaliste imprudent, on fit un acte d'accusation, de proscription contre toute la race blanche. Le vieil esprit de vengeance avait reparu.

Les élections ont été faites exclusivement contre les blancs. Les noms de MM. Lepelletier Saint-Remy et Husson, hommes modérés et justes, esprits avancés, tout sympathiques aux idées d'association ont été exclus des listes; les blancs n'ont même pas osé voter. Une petite terreur s'est organisée contre une classe au profit d'une autre. Un *blanc très impartial*, autrefois maltraité à titre de négrophile, nous écrit :

> Laissez-moi me consoler avec vous dans l'intimité de cette lettre. Quel bien de se reposer dans la modération de l'âme, dans le bon sens qui marche entre les excès. Nous avons passé la moitié de notre vie à rougir de la violence blanche : en passerons-nous l'autre moitié à gémir de la violence jaune et noire? Entre les passions aveugles et furieuses n'y a-t-il donc jamais place pour la raison et pour la fraternité?

Nous avions espéré que M. Perrinon pourrait prévenir ces réactions et transformer, par son exemple, l'esprit général; mais les dernières nouvelles de la Martinique ne nous permettent plus cet espoir. Malgré toute sa bonne volonté, M. Perrinon ne suffisait plus à contenir le flot qui déborde. Une classe s'autorise de sa présence pour se croire tout permis, pour se laisser aller à ses prétentions dominatrices. Que M. Perrinon revienne donc en France; à l'Assemblée nationale, il se dévouera plus librement à l'œuvre généreuse de conciliation qu'il a entreprise.

Nous sommes de ceux qui ont, sans relâche et sans ménagement, flagellé et flétri l'esprit aristocratique et rétrograde de la majorité blanche martiniquaise. L'horrible malheur du mois de mai et tout le mal qui s'accomplit, nous le répétons, ont leur source dans le despotisme passé, dans l'esprit anti-fraternel de la caste blanche. Mais, parce que nous expliquons la cause de la réaction, nous ne saurions approuver cette réaction dans ses projets de violence. Si la spontanéité généreuse des cœurs créoles ne réalise pas la fraternité, la métropole saura au besoin imposer la mesure, l'équilibre, la justice.

D'ailleurs l'intérêt de la classe la plus nombreuse, l'intérêt du pauvre noir affranchis d'hier, commande de ne pas permettre l'écrasement de l'une des deux classes supérieures. Autrefois le blanc dominait seul : il opprimait l'esclave; si une petite aristocratie mulâtre chasse et étouffe le blanc, elle se substituera à lui et pèsera librement sur le travailleur noir, jusqu'à ce que le noir, comme à Haïti, proteste à son tour par le soulèvement et le massacre. Il importe au plus haut point au bien de la masse pauvre, que blancs et mulâtres restent en présence et en émulation. Leur rivalité, contenue dans les bornes justes, profitera au faible, car c'est par leur dévouement libéral et fraternel qu'ils pourront se disputer les sympathies de la masse des noirs et la prédominance d'influence.

Pour que cette juste émulation puisse se produire, il ne faut pas que, dès l'abord, le mulâtre proscrive le blanc. S'il y avait eu esprit de fraternité, de justice aux dernières élections, on eût fait place à un représentant de la classe blanche. En fait, la classe la plus nombreuse et la plus intéressante, celle des anciens esclaves, a son représentant dévoué, M. Schœlcher; les mulâtres ont deux représentants, MM. Bissette et Pory-Papy; les blancs sont annulés. C'est un partage faux et injuste; c'est un commencement d'exclusion oppressive, de guerre.

M. l'amiral Bruat, plus libre que M. Perrinon, parviendra sans doute, par sa fermeté et son esprit de conciliation, à rétablir l'équilibre. Nous le souhaitons dans l'intérêt de toutes les classes, toutes intéressées au bon accord, et nous faisons appel à la générosité créole des mulâtres pour que ce but de paix et de prospérité soit atteint. Il n'est pas digne d'eux de chercher les représailles et la vengeance; il serait imprudent pour eux-mêmes et fatale pour le pays d'ambitionner une domination jalouse. L'esprit démocratique et chrétien commande l'oubli des injures, la bienveillance et l'union.

Nous apprenons avec plaisir que M. Bissette a donné sa démission pour en appeler de nouveau aux électeurs. C'est un acte honorable de délicatesse et de justice. Il est remarquable que l'homme qui a le plus cruellement souffert de l'ancienne tyrannie semble donner aujourd'hui l'exemple de la modération.

Colonies agricoles de l'Algérie.

Départ du premier convoi.

La commission des colonies agricoles de l'Algérie poursuit avec la plus grande activité ses travaux. Elle a déjà vérifié les dossiers de tous les citoyens destinés à faire partie du premier convoi, et les a tous appelés devant elle, afin de les classer, suivant leur choix et leurs aptitudes professionnelles, parmi les colons cultivateurs ou ouvriers d'art.

Le départ de Paris doit avoir lieu le dimanche 8 octobre, et comprendra environ 800 personnes. Il s'effectuera de Paris à Roanne par la Seine, les canaux du Loing et de Briare, et le canal latéral à la Loire. De Roanne à Givors, le trajet se fera par le chemin de fer; de Givors à Arles, par bateaux à vapeur, et d'Arles à Marseille par chemin de fer. La durée du voyage jusqu'à Marseille sera de huit à dix jours.

Le premier convoi est dirigé sur la province d'Oran. De Marseille à Oran, la traversée se fait généralement en soixante-quinze heures. Le territoire choisi par M. le ministre de la guerre pour l'installation de la première colonie agricole en Algérie est celui de la commune de *Saint-Cloud*, dont le chef-lieu est *Goudiel*, sur la grande voie de communication entre Oran et Arzeu-le-Port, reste où de grands travaux [illegible] encore à exécuter.

Cette commune se composera des villages de Goudiel et d'Assi-Mefessour. Sa superficie est près de six mille hectares, et permet l'installation de 150 à 200 familles.

D'après la nature du sol, l'industrie qui paraît devoir le mieux convenir aux colons qui vont se fixer à Goudiel sera :

La culture des grains et de la vigne;

L'élève des bestiaux et des vers à soie;

Le commerce des fruits.

Il y aura aussi possibilité de cultiver des légumes, au moyen d'irrigations faciles.

On rencontre, sur une petite éminence, à mille mètres [illegible] de la source, des ruines romaines, où les colons pourront trouver, à pied d'œuvre, bon nombre de matériaux pour leurs constructions.

Assi-Mefessour est un puits assez abondant et dont les eaux sont potables. Il disparaît parfois, au printemps, sous une nappe d'eau qui, en hiver, forme une espèce de mare. La plaine, toute défrichée et bien cultivée, au centre de laquelle se trouve ce puits, peut avoir de 6 à 8 [illegible] de superficie. Les terrains avoisinants, surtout ceux qui sont au Nord, quoique quelques-uns soient encore couverts de broussailles, seront presque tous propres à la culture des céréales, lorsqu'ils auront été défrichés. Des irrigations y seront possibles au moyen de *norias*. C'est par Assi-Mefessour que passent les voies de communication d'Oran à Arzeu, de Goudiel à Saint-Denis-du-Sig, et d'Oran à Mostaganem.

La population d'Assi-Mefessour sera [illegible] agricole.

Ce n'est pas à Suresnes, mais à Clichy que, par suite d'une grève des ouvriers *teinturiers*, a été envoyé un bataillon d'infanterie. Il paraît qu'un seul teinturier de Clichy a voulu, mercredi dernier, obliger ses ouvriers à reprendre les journées au delà de dix heures. Les ouvriers se sont mis en grève, et, par solidarité, tous ceux de Puteaux et de Suresnes ont [illegible] leurs travaux, après avoir toutefois, d'accord avec les patrons, terminé la besogne commencée; mais ils ont toujours conservé l'ordre et la tranquillité la plus parfaite, et aucune force militaire n'a été déployée dans ces deux communes.

Les observations que nous avions faites à ce sujet n'en subsistent pas moins, et nous ne saurions trop engager le gouvernement à organiser promptement un tribunal de conciliation qui prévienne et apaise les [illegible] qu'a suscitées et suscitera encore la loi des [illegible] heures.

De l'unité du pouvoir.

Au moment où se discute la question d'élection du président de la République, nous recommandons à tous les membres de l'Assemblée nationale, la lecture d'un petit volume intitulé : *Tablettes des révolutions de la France, de 1789 à 1848, ou Précis historique des pouvoirs souverains dans les affaires d'État*, dont l'auteur est M. Cadiot, ancien sous-préfet (1). Voici quelques extraits de cet intéressant travail :

> La volonté d'un homme, voilà la monarchie.
>
> La volonté de la majorité d'une assemblée, voilà la République.
>
> Depuis soixante ans, on ne fait, en France, ni l'un ni l'autre.
>
> On a créé une [illegible] : un corps à deux ou trois têtes.
>
> Aussi est-il arrivé que ces deux partis ont [illegible] : la République est morte en France; la monarchie [illegible] ce pays, quand on n'a pas dit que tout gouvernement était impossible chez nous.
>
> Pourquoi? Parce que depuis soixante ans nous n'avons créé ni République ni monarchie viable. La monarchie s'est faite républicaine [illegible]; ensuite la République [illegible] s'est encore faite républicaine, [illegible] de nouveau monarchique. [illegible] l'autre de ces gouvernements [illegible] des éléments de destruction. La République, la franche République, ou la monarchie, la franche monarchie, l'une ou l'autre, suivant la volonté du pays, [illegible] s'établir en France, et même y durer, si d'ailleurs le gouvernement qui aurait été établi, quel qu'il soit, [illegible] avec vigueur, et surtout s'il eût eu au besoin de défendre avec l'énergie [illegible] que la violence de l'anarchie commande impérieusement aujourd'hui à tout gouvernement qui ne veut pas périr.
>
> Car si depuis soixante ans, en France, on n'a pas su établir de bons gouvernements, on n'a pas toujours su, non plus, pendant ce temps, bien défendre ceux que l'on avait établis.
>
> Vous qui accusez la France d'être ingouvernable, vous êtes des ignorants ou bien des calomniateurs.
>
> C'est vous, théoriciens de la division du pouvoir politique, idéologues de toutes les espèces, mécaniciens de la politique, qui ne savez pas la gouverner cette France, ou plutôt qui lui fabriquez des gouvernements qui ne durent pas et qui ne peuvent pas durer.
>
> La France non gouvernable! mais c'est une assertion abominable et mensongère!
>
> La France, au contraire, ne demande qu'à être gouvernée, car elle a crié : Vive [illegible] tous les gouvernements!
>
> Avec une seule volonté, une seule majorité, une décision politique est presque toujours infaillible. C'est l'accord, [illegible] d'Omnez.
>
> Avec plusieurs volontés, plusieurs majorités, une décision politique est souvent impossible. C'est la division, c'est la guerre, c'est-à-dire la Révolution.
>
> Voilà la vérité, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse!
>
> On a dit : « Que la division du pouvoir souverain [illegible] l'équilibre politique. »
>
> Je ne comprends pas l'équilibre politique.
>
> Qu'est devenu, au 18 brumaire, l'équilibre politique avec le Directoire, le conseil des Anciens et le Conseil des [illegible]?
>
> Qu'est devenu, en 1830, l'équilibre [illegible] avec l'infortuné Charles X, la chambre des pairs et la Chambre [illegible]?
>
> Qu'est devenu, en 1848, l'équilibre politique avec [illegible] (dont je ne puis parler qu'avec [illegible]), [illegible] la chambre des députés?
>
> [illegible]

(1) Prix : 1 franc.

On dit.... Que la pluralité des pouvoirs empêche la précipitation des dé[illegible]

Mais, cependant, en vertu des règles établies?

Eh bien! est-ce que des règles ne peuvent pas être établies aussi bien pour une seule assemblée que pour plusieurs pouvoirs?

Et, si la rapidité des délibérations a son mauvais côté, n'a-t-elle pas son bon côté? Les mesures prises aux événements de juin l'ont prouvé, comme l'avaient bien prouvé les événements de vendémiaire, quand il a fallu, à l'une et l'autre époque, que les assemblées se défendissent contre l'insurrection.

En sorte que, si un décret est précipitamment rendu, il peut être de même rapidement rapporté. Ce qui fait qu'à côté de l'inconvénient, il se trouve un avantage; qu'à côté du mal, si mal y a, il s'y trouve le remède.

Que serait-il advenu dans les journées de vendémiaire et de juin si la Convention et l'Assemblée nationale avaient eu besoin, l'une et l'autre, de la *permission* d'une autre assemblée pour se défendre? Chacune d'elles n'eût-elle pas pu être traitée par l'assemblée rivale comme l'assemblée des Cinq Cents fut traitée au 18 brumaire par l'assemblée des Anciens, qui décréta une résolution que l'autre assemblée n'aurait certainement jamais acceptée?

Comme aux journées de février, l'un des deux pouvoirs aurait été la cause de la ruine de l'autre, et tous les deux, comme à cette époque, se seraient détruits mutuellement.

Cela est clair comme le jour.

Vous n'aboutirez jamais qu'à deux espèces de gouvernement: le gouvernement d'un seul ou le gouvernement de plusieurs.

Eh bien! je ne vois de gouvernement raisonnable, logique, durable, que le gouvernement d'une seule volonté.

La volonté d'un seul homme, ou la volonté d'une seule majorité.

Toute autre combinaison me semble folle et furieuse.

C'est-à-dire qu'il semble inimaginable que tout autre mécanisme que ce mécanisme simple ait jamais pu être imaginé.

Ce mécanisme compliqué peut être admissible sans être bon par un peuple qui possède un roi ou une aristocratie; mais il ne l'est jamais par un peuple qui ne possède ni l'un ni l'autre.

Qu'un roi admette un autre pouvoir que le sien quand il y est forcé, cela se comprend.

Mais qu'une assemblée accepte un pouvoir rival, un président nommé par le peuple, un maître peut-être, quand elle est toute puissante, voilà ce qui ne se comprend pas.

Ainsi, la division établie dans le pouvoir souverain a produit, en France, les journées du 20 juin 1789; du 23 juin 1789; du 14 juillet 1789; des 5 et 6 octobre 1789; du 20 juin 1792; du 10 août 1792; du 2 septembre 1792; des 31 mai et 2 juin 1793; du 9 thermidor 1794; du 13 vendémiaire 1795; du 18 fructidor 1797; du 22 floréal 1798; du 30 prairial 1799; du 18 brumaire 1799; du 22 juin 1815; des 17 avril, 19 et 20 novembre 1827; des 27, 28 et 29 juillet 1830; des 23, 24 et 25 février 1848; du 15 mai et 23 juin de la même année. C'est-à-dire toutes les révolutions.

Que l'unité, au contraire, remplace la division du pouvoir souverain, et il n'y a plus de révolutions.

» Qu'il demeure cependant bien entendu que c'est la division de la souveraineté, la division du pouvoir politique que nous repoussons, et non la division des pouvoirs administratifs, la division des services publics, que nous admettons au contraire; division qui est aussi utile, aussi indispensable, que l'autre division est funeste et dangereuse.

» Dans notre opinion, rien ne serait changé, sous ce dernier rapport, à ce qui existait auparavant; le président du conseil, nommé par l'Assemblée nationale, comme le président du conseil, désigné par un roi constitutionnel, nommerait le pouvoir judiciaire inamovible, le conseil d'État pour préparer les lois, et aurait tant de ministres qu'il y aurait de branches de services publics. Sous les monarchies constitutionnelles, si c'est le prince qui signe les nominations des fonctionnaires, ce qui est une forme, [illegible] c'est bien le président du conseil qui nomme les [illegible], ce qui est une réalité.

[illegible] il ne devrait plus y avoir en France de pouvoir exécutif [illegible] de l'Assemblée nationale; l'Assemblée nationale nomme [illegible] du conseil chargé d'organiser un ministère et de [illegible]

[illegible]livrance de l'Italie.

Chaque jour nous apporte de nouvelles preuves de l'inébranlable volonté de l'Autriche à conserver l'Italie, et de l'insuccès forcé de la médiation pacifique de la France dans cette question. Les journaux de Francfort nous apportaient hier encore un nouveau document dans ce sens: c'est une lettre adressée par le maréchal Radetzki aux représentants de l'Autriche, qui siégent à Francfort. On y lit entre autres ce qui suit:

L'influence allemande est très ancienne dans la Lombardie; « cette » dernière a été constamment un fief de l'empire allemand, et c'est comme » tel qu'elle a passé en la possession de l'illustre dynastie autrichienne.

» Renoncer à notre influence sur cette contrée, ce serait commettre » une trahison, non-seulement contre l'Autriche, mais vis-à-vis de toute » l'Allemagne. »

Je vous adresse ces paroles, à vous, messieurs, que l'Allemagne a chargés de fonder son unité, sa position dans le monde. La Lombardie avait joui d'une prospérité sans égale; il en était de même de Venise, qui, poussée maintenant par quelques agitateurs à une résistance opiniâtre, s'était élevée sous le sceptre de l'Autriche, lorsqu'on nous y a assaillis au milieu de la paix, avec une perfidie inouïe, prêchant contre nous une véritable croisade, de sorte que le seul nom d'Allemand suffisait pour attirer des traitements ignominieux, cruels et barbares. Notre cause était trop juste pour que Dieu ne l'eût pas fait triompher. Je continue à compter sur cette protection divine; je compte encore, pour les temps futurs, non-seulement sur les sympathies de l'Allemagne, mais sur son aide et son assistance, pour le cas où j'en aurais besoin, car je ne combats pas ici exclusivement pour l'Autriche, mais tout autant pour l'Allemagne et son honneur blessé.

Recevez, messieurs, de même que tout véritable allemand, l'expression de ma vive reconnaissance: mes paroles doivent gagner en portée et en signification dans la ville où les empereurs d'Allemagne étaient autrefois couronnés.

Radetzki parle ici en son nom propre sans doute, mais la pensée qu'il exprime est celle du gouvernement de Vienne. En attendant, il se venge sur les malheureux Lombards de ses premières défaites. On lit dans le *Patriote savoisien*:

Les nouvelles que nous recevons de la Lombardie nous apportent d'affreux détails sur la conduite barbare des Autrichiens. Je vous dirai seulement qu'il suffit, pour être fusillé ou pour mourir sous la *schelaque*, d'être trouvé avec un couteau ou un chapeau à la calabraise; à Vérone, chaque maître de maison est responsable des placards mis sur les murs; il y a peine de mort. Chaque ville un peu importante est hérissée de bouches à feu, placées de manière à pouvoir, sur un signe, incendier la cité: on a enlevé toutes les pompes à incendie; à Milan, on a placé des *raguettes* sur le clocher de la cathédrale. L'artillerie, qui était à Magenta, s'est portée à Como le 26; on suppose que Radetzki craint une descente des Suisses en Lombardie.

Le même journal donne quelques autres détails sur les mesures répressives de la liberté adoptées par les gouvernements royaux du Piémont et de la Toscane.

Des troupes sont envoyées à Gênes, tout est préparé pour l'occuper militairement à la première occasion, les postes sont assignés d'avance à la troupe de ligne et à l'artillerie; ces dispositions sont telles que toutes les communications seront au premier moment interrompues dans [illegible] la réunion de la garde nationale; l'on accable les soldats en leur faisant entendre qu'ils le doivent aux Génois; la capitale de la Ligurie est menacée de l'envoi de commissaires extraordinaires, de [illegible] serait par [illegible] constitutionnelle, la prorogation de la chambre [illegible] on [illegible] présence [illegible] du ministère [illegible] aux affaires [illegible] de la défiance dans les esprits; [illegible] là [illegible] coups d'[illegible] l'opinion publique. Les nouvelles de Gênes [illegible] cependant [illegible] l'agitation [illegible] engagement [illegible] franchement dans la voie constitutionnelle, s'il [illegible] échapper [illegible] une terrible tempête.

[illegible] effet [illegible] une tranquillité pleine de dignité, ce calme n'est qu'apparent et couve une tempête; les républicains s'agitent; on a trouvé sur les carrefours des placards excitants. Les nouvelles venues de la Toscane donnent plus de poids à ce soupçons de la population [illegible] bataillons [illegible] Lucques [illegible] leur arrivée a provoqué [illegible] protestation [illegible] Les journaux qui ont immédiatement [illegible] refuser: un tiers de la garnison est pris dans la garde nationale, un tiers dans le peuple, un autre tiers est composé d'artilleurs.

Sous la protection de nos bataillons, on a opéré à Lucques de nombreuses arrestations; cependant notre journal officiel nous annonçait que nos bataillons étaient envoyés en Toscane uniquement pour protéger les frontières. Serait-ce donc là cette alliance tant rêvée des rois italiens pour sauver la nationalité et les libertés de l'Italie.

Révolution autrichienne.

L'étonnante révolution qui éclate à la fois dans tous les États autrichiens excite au plus haut point l'attention de toute l'Europe.

La *Gazette de Vienne* publie le projet des droits fondamentaux, tel qu'il a été élaboré par la commission de la constitution. En voici les points principaux:

L'abolition de la noblesse, l'*abolition de la peine de mort,* des travaux publics, de l'exposition publique, des châtiments corporels, de la marque, de la confiscation. Il n'y a pas de religion de l'État; la différence de religion ne donne lieu à aucune différence de droits et de devoirs des citoyens. La liberté de l'enseignement, l'instruction publique gratis, l'abolition des fidéi-commis. L'armement du peuple existe pour la protection de l'État et de la constitution. Personne n'est exempt du service militaire; l'armée est soumise aux lois et aux tribunaux civils; il n'y a de justice militaire que dans la guerre. Tout homme capable de porter les armes, qui ne fait pas partie de l'armée, fait partie de la garde nationale. Tous les pouvoirs émanent du peuple, et sont exercés de la manière fixée par la constitution, etc.

Les travaux de la Constituante n'empêchent point cette assemblée de s'occuper des graves événements qui ont eu lieu en Hongrie.

Dans la séance du 30 septembre, le député allemand Borrosch a appelé l'attention de la chambre sur une correspondance entre le ban Jellachich et le ministre de la guerre, M. de Latour, qui a été interceptée et transmise au ministère hongrois. Dans une de ces lettres, le ban demande entre autres choses 600 000 florins au ministre. La curiosité du public de voir interpeller le ministre à ce sujet était très vive. Aux premières paroles prononcées par M. Borrosch, des applaudissements frénétiques se sont fait entendre dans les tribunes.

M. de Latour a déclaré que le ban pourrait bien avoir écrit ces lettres, qu'il ne lui avait accordé de secours que depuis que le ministre hongrois avait refusé de payer les soldats croates, n'ayant pu permettre que des soldats impériaux souffrissent par suite de ce refus. Cette réponse a provoqué les applaudissements des Tchèkes et du centre, et des murmures de désapprobation de la gauche. Les Polonais sont restés neutres.

La nouvelle du meurtre du comte de Lamberg est confirmée. Il venait d'arriver à Pesth sans escorte. Personne n'en savait rien, car on avait appris que Batthyani avait conclu avec Jellachich un armistice de 24 heures, et on y attendait des nouvelles. Lorsque le bruit se répandit que Lamberg était arrivé, on ne voulait pas le croire; mais bientôt des gardes nationaux de Bude annoncèrent que le comte avait fait venir leurs officiers et leur avait dit qu'à l'avenir, il les commanderait. Il en résulta une grande agitation. Le peuple se porta à la tête du pont qui sépare Bude de Pesth, en s'écriant: Allons à Bude et arrêtons-le pour qu'il ne nous échappe pas. A l'instant même, des hommes armés de faulx et de fusils et des étudiants allemands passèrent le pont et arrêtèrent un fiacre qui allait très vite, et dans lequel on reconnut Lamberg habillé en bourgeois. La voiture fut cernée, et Lamberg, tiré hors du fiacre par le peuple qui se montra implacable, tomba mort percé de mille coups. La foule se disputa ensuite les lambeaux du cadavre.

La nouvelle de cet attentat produisit une impression douloureuse à la chambre des députés, bien que la nomination du général fût illégale. La chambre a adopté la résolution suivante: « En l'absence d'un gouvernement, la chambre nomme une commission de six membres pour être adjointe à Bathyani dans les affaires de la guerre.

On a remis à Pazmandi beaucoup de documents et décrets qu'on a trouvés sur Lamberg.

Il paraît qu'à la suite du meurtre de Lamberg, l'anarchie a éclaté à Pesth et que le pillage y est général. De nombreux fugitifs se dirigent sur Vienne où est arrivé le vieux Wesselengi. Ceux qui restent travaillent aux fortifications. Les travaux se poursuivent jour et nuit, et les femmes les plus élégantes conduisent la brouette.

Kossuth est rentré dans la soirée du 27 septembre. Il s'est mis à la tête du gouvernement révolutionnaire provisoire. Avec lui sont entrés dans la capitale hongroise des masses innombrables de paysans qui regardent Kossuth comme un second Messie, depuis que cet agitateur leur a annoncé, avec l'éloquence entraînante qui le distingue, la suppression des corvées et la fin du règne de l'aristocratie. Rien de bizarre comme l'aspect de ces hommes à la barbe épaisse et à la mine sauvage, aux mains desquels le dictateur hongrois semble décidé à confier le salut de la patrie. Nous saurons bientôt si son espérance sera trompée.

On entend le canon des Croates; Jellachich est à deux lieues de la ville.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 6 octobre.*

La séance est ouverte à midi et demie.

Après la lecture du procès-verbal, M. le président donne la parole à M. Clément Thomas pour une motion d'ordre.

M. CLÉMENT THOMAS. Il semblerait d'après le procès-verbal que M. Fresneau se serait retiré hier devant des manifestations des membres de l'Assemblée qui ne partagent pas son avis. Il n'en est rien; ces membres demandaient au contraire que la discussion continuât. M. Fresneau s'est retiré de lui-même et par le conseil de ses amis. (Oui! oui!)

MM. Manuel et de Falloux demandent des congés qui sont accordés.

L'Assemblée vote d'urgence deux projets relatifs 1° à un crédit d'un million pour les travaux de l'amélioration de la Marne, entre son embouchure dans la Seine et Dizy; 2° à un crédit de 2 millions pour les travaux des routes nationales.

On reprend la discussion sur le chapitre de la Constitution relatif au pouvoir exécutif.

M. FRESNEAU continue son discours. Il soutient que l'Assemblée, en nommant le président, dépasserait son mandat et commettrait un abus de pouvoir.

L'orateur dit que les pouvoirs de président de la République ne sauraient être comparés à ceux d'un roi constitutionnel. Si on lui retire la puissance qu'il tire du suffrage universel, il ne sera rien; et l'un des résultats de la révolution de février sera encore perdu. Le pouvoir du président nommé par l'Assemblée ne serait pas même sérieux, car il sera né d'un coup de majorité, et l'on sait ce que c'est qu'un coup de majorité.

Avec une assemblée nommant le président de la République, vous irez droit à l'oligarchie; vous aurez 3 ou 400 aristocrates comme à Venise, nommant un doge et organisant la République à leur profit. Est-ce là ce que vous entendez par la République démocratique?

La force d'un pouvoir ne doit pas être confondue avec son despotisme. Si vous voulez un président sans force, vous pouvez vous dispenser d'en nommer un. Je m'étonne d'entendre invoquer cet abus de la force par ceux qui ont tant abusé de ce pouvoir pour imposer la République. (Vives réclamations à gauche.) Comme si la République n'exerçait pas assez de séduction par elle-même! Pourquoi ces méfiances de l'opinion publique?

Le salut de la République, selon moi, est dans le système qui a pour but de retremper incessamment le pouvoir dans l'opinion publique. J'ai voté pour les deux chambres; c'est pour cela que je combats la nomination du président par l'Assemblée.

M. GRÉVY répond à M. Fresneau. Il demande que le président soit nommé par l'Assemblée, pour un temps illimité et toujours révocable.

Je prie l'Assemblée, dit l'orateur, de m'accorder toute sa bienveillance; j'en ai d'autant plus besoin que je viens soutenir une opinion qui n'est pas celle de la majorité. Mon système n'est autre que celui que vous avez mis à l'épreuve depuis quelques mois. Je diffère de M. Flocon en ce qu'il veut le président pour un temps limité, et irrévocable pendant ce temps, et que je demande que ce président soit toujours révocable par l'Assemblée.

Avant d'entrer dans la discussion, permettez-moi d'écarter deux objections préjudicielles, celles de droit et de fait.

On a dénié à l'Assemblée le droit de nommer le président de la République. Comment l'Assemblée n'a-t-elle pas été élue pour faire une constitution comme elle le jugera à propos, et dans une complète liberté, sans autre règle que le bien du pays? On dit que le peuple s'est habitué à croire qu'il nommera le président de la République. Je voudrais qu'on nous dît comment on s'est assuré que le peuple compte en effet sur ce droit et tient à en user.

J'arrive au système de la commission. Ce système a le grand, l'immense danger de créer dans la République un véritable pouvoir monarchique, un pouvoir plus fort que ne le fut jamais, que ne pouvait l'être celui de Louis-Philippe. (Mouvement.) Oui, Messieurs, si le président n'a pas l'hérédité, il aura ce qui est bien plus fort en France, il aura la puissance que lui donnera le suffrage populaire. Il ne faut pas tenter les hommes. Qui vous garantit que ce président, fort de son appui dans le pays, fort du parti qu'il aura dans l'Assemblée nationale, n'abusera pas de son pouvoir? N'est-il pas, au contraire, évident qu'il en abusera? Et si ce président est un général victorieux, s'il descend d'une de ces familles qui ont régné en France, et qui n'ont pas renoncé à leurs droits...

PLUSIEURS VOIX. Elles n'ont pas de droits.

M. GRÉVY... A ce qu'elles appellent leurs droits. Si le commerce languit, si le travail chôme, n'est-il pas à redouter que le président ne soit tenté d'abuser de son pouvoir pour renverser la République? (Sensation.)

Jusqu'ici toutes les républiques ont péri par le despotisme, et vous lui préparez une forteresse dans la constitution! (Mouvement.)

Voilà le résultat mixte du système de la commission.

M. de Tocqueville a évoqué hier l'argument de la pondération des pouvoirs. Mais, messieurs, où est née cette pensée de la pondération des pouvoirs? En Angleterre, là où il y a trois éléments distincts dans la population, une royauté, une aristocratie, une démocratie. Là le peuple s'est fait une place en ébréchant les deux autres pouvoirs, qui n'ont cédé qu'à grand'peine une part de leur autorité. Il a fallu en venir à des accommodements transitoires, en attendant que les pouvoirs oppresseurs disparaissent.

Mais rien de semblable en France, d'où 89 a rayé l'aristocratie. Vouloir rétablir dans le pouvoir une dualité qui n'existe pas dans la nation, ce n'est pas organiser l'harmonie, c'est organiser la lutte. Depuis cinquante ans, nous faisons l'expérience de cette pondération des pouvoirs, et vous savez quels désastres en ont été la conséquence!

Quand la lutte est finie, vouloir perpétuer la lutte, c'est un anachronisme.

Vous avez repoussé la seconde chambre parce qu'il n'y a plus d'aristocratie en France; pourquoi voulez-vous rétablir la royauté puisqu'il n'y a plus de royauté en France?

Vous avez décidé l'unité du pouvoir, vous ne pouvez vous déjuger aujourd'hui. Si vous vouliez la royauté du président, il fallait voter les deux chambres. Un président indépendant de l'Assemblée, tend à recréer cet antagonisme, cause de tant de désastres dans le passé.

C'est ainsi que je suis arrivé à l'amendement que j'ai eu l'honneur de vous proposer. Vous avez posé le principe de l'unité de pouvoir, j'ai tiré la conséquence; mais c'est vous qui l'avez inspirée.

Je repousse également le président par le peuple, et le président élu par l'Assemblée pour un temps limité. Pourquoi l'Assemblée s'enchaînerait-elle à un homme? Pourquoi, lorsqu'elle sera contente de lui, sera-t-elle contrainte de la renvoyer?

Et puis, quelle sera la force du président, lorsque l'Assemblée aura renversé son ministère? Vous aurez désavoué sa politique, et vous le clouerez là sur son banc pour deux ou trois années!

Il n'y a de force pour un gouvernement que lorsqu'il réside dans une assemblée. Vous nous parlez d'un gouvernement fort! Et quel gouvernement est donc plus fort que le gouvernement actuel?

Quel autre aurait pu voiler la statue de la liberté, suspendre les journaux et conserver trois mois un état de siége qu'aucune monarchie n'a pu garder pendant trois jours?

On a parlé de la Convention. Mais la Convention était un pouvoir dictatorial; il n'y avait pas alors séparation de pouvoirs. L'assemblée qui succédera à la nôtre sera au contraire enfermée dans une constitution qui fixera ses pouvoirs et l'empêchera de se placer au dessus des lois. A côté d'elle, il y aura la constitution et le pouvoir judiciaire.

On craint que l'Assemblée n'abuse. Mais depuis qu'il existe des assemblées délibératives, est-ce que ce ne sont pas en droit les assemblées qui gouvernent? Quelques personnes jettent toujours les yeux sur le trône défait, et se demandent où sera le pouvoir? Le pouvoir sera dans l'Assemblée, dans un gouvernement démocratique, il ne saurait être ailleurs. (Très bien! à gauche.)

Depuis trois mois vous faites l'épreuve d'une forme de gouvernement; vous vous en êtes bien trouvé; vous avez été assez heureux pour la rencontrer. Soyez assez sages pour vous y tenir. (Très bien! à gauche. — Une vive agitation succède à ce discours. L'orateur reçoit de nombreuses félicitations en descendant de la tribune.)

M. JULES DE LASTEYRIE soutient que le principe de la pondération des pouvoirs est loin d'avoir fait son temps, comme on le dit. Ce système a pour lui l'expérience et la tradition, et il est trop commode de mépriser de pareilles garanties.

On fait semblant de croire que le pouvoir exécutif sera fort s'il sort de l'Assemblée. L'expérience que nous venons de faire le prouve suffisamment. Plus d'une fois nous n'avons pas osé repousser un projet présenté par un ministre pour ne pas affaiblir le pouvoir exécutif chancelant sur sa base.

C'est un grand danger de donner à l'Assemblée trop d'élections à faire. Le projet de constitution porte que l'Assemblée unique nomme le conseil d'État, les membres de la cour suprême; ne lui donnons pas encore à nommer le président de la République, ce serait l'exposer trop fortement à la corruption.

Le danger de la nomination du président par l'Assemblée, c'est la corruption; le danger de la nomination du président par le pays, c'est l'appui donné à certaines candidatures.

Pour moi, je proposerai l'élection à deux degrés par le pays, comme

cela se pratique aux Etats-Unis depuis soixante ans. Ce système obvierait aux objections qui ont été présentées de part et d'autre sur le mode de l'élection du président de la République.

Ce qu'il y aurait de plus fâcheux pour les auteurs de l'amendement, ce serait que leur amendement fût adopté à une faible majorité, parce qu'au lieu de raffermir le pouvoir exécutif, ce vote aurait pour effet de l'ébranler. (Aux voix ! aux voix !)

M. LEBLOND a la parole pour répondre à M. Jules de Lasteyrie.

L'orateur a aussi proposé un amendement qu'il se réserve de développer plus tard. En attendant, il réfute les deux systèmes proposés.

Le président, nommé par l'Assemblée, sera sans pouvoir et sans force; il sera forcé de louvoyer et n'osera pas agir.

Nommé par le peuple, il sera trop fort en face de l'Assemblée, et tendra nécessairement à abuser de ce pouvoir.

Reste le troisième système, qui réunit les avantages des deux autres et offre moins d'inconvénients : c'est celui qui consiste à faire nommer le président par l'Assemblée pour un temps limité, et qu'il ne pourra être réélu.

L'Assemblée a bien fait de se débarrasser d'une seconde chambre, mais elle doit compléter son œuvre en supprimant toute autre institution qui tendrait à reconstituer une dualité dans le pouvoir, sauf pour elle à déléguer ensuite le pouvoir exécutif. Voilà l'unité de pouvoirs, le gouvernement de la démocratie pure.

La pondération était un remède apporté à la lutte qui devait s'établir nécessairement entre la royauté et la nation ; mais, aujourd'hui que la royauté n'existe plus, il n'y a plus de raison de maintenir cette pondération transitoire.

L'orateur redit ce qu'on a dit hier des dangers de la nomination du président par le peuple, il insiste sur l'immense inconvénient de permettre aux partis de se compter. Que parle-t-on de l'application générale et sans exception du suffrage universel ! Est-ce que le commandement de la garde nationale de Paris, est-ce que le maire de Paris sont à la nomination du peuple ? Comme vous avez réservé ces fonctions à cause de leur importance, vous ferez de même pour les fonctions de président de la République.

La séance est suspendue quelques instants.

M. DE LAMARTINE a la parole. (Mouvement d'attention.) Messieurs, dit-il, il y a de la témérité à venir parler dans une question sur laquelle l'indécision du pays se manifeste d'une manière aussi vive que celle qui se discute en ce moment. (Plus haut ! plus haut !) Il y a quelque chose même de pénible à venir combattre des orateurs dont on a pu apprécier les motifs et admirer le talent ; telle est la position dans laquelle je me trouvé en ce moment.

La plupart des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont confondu ce que j'aurais voulu voir constamment séparé, c'est-à-dire qu'ils ont confondu dans leurs argumentations les cinq articles qui traitent de la nomination du président de la République. Je suis forcé de les suivre, quoique très sommairement, avant d'arriver à la question principale, celle de savoir si le président sera nommé par l'Assemblée nationale ou par le pays.

On a demandé d'abord si la République devait avoir un président ; on a demandé ensuite quelle serait la forme et le pouvoir de ce président ; si on aurait une présidence annuelle ou quinquennale, ou si le pouvoir du président n'aurait d'autre durée qu'une durée transitoire, qui ne pût lui donner aucune des conditions de stabilité et de fixité sans lesquelles il ne peut subsister.

Quant à la première question, celle de savoir si nous devons avoir un président de la République, je répondrai par un seul mot : j'ouvre l'histoire de tous les temps et de tous les pays, et j'y vois que partout les Etats se sont reconnus un chef ; je ne puis admettre qu'il doive en résulter une division des pouvoirs ; je n'y trouve qu'une division des fonctions. Si l'on admettait que l'Assemblée nationale dût être tout à la fois pouvoir législatif et pouvoir exécutif, il faudrait aussi qu'elle se déclarât en même temps pouvoir judiciaire ; car c'est ce troisième pouvoir qui complète nécessairement le pouvoir unitaire.

Je ne parlerai pas d'une autre proposition qui a été présentée, de celle des comités, de ce pouvoir irresponsable, d'autant plus terrible qu'il est anonyme, qu'il n'est soumis à aucune responsabilité, à tel point qu'aujourd'hui si nous remontons dans notre histoire, nous ne savons pas si c'est à Collot-d'Herbois, à Danton ou à Robespierre que nous devons faire remonter les fautes passées. (Très bien !)

Ce pouvoir divisé, ce pouvoir irresponsable, a d'ailleurs un autre inconvénient non moins grave, c'est la faiblesse, c'est cette fluctuation de volontés ou de convictions qui entraîne le pouvoir dans des concessions réciproques qui n'amènent que l'irrésolution dans les décisions, et qui ne peuvent convenir au temps où nous vivons.

J'arrive maintenant au fond même de la question.

J'ai entendu avec le plus vif intérêt les orateurs qui ont paru à cette tribune, et notamment l'honorable M. Parieu qui a parcouru tous les enseignements de l'histoire. Les considérations qu'il a présentées ne sont pas nouvelles pour moi. J'avais aussi étudié les différens modes de constitution, de nomination du chef de la République ; j'avais consulté la constitution de la République des Etats-Unis, celle de Venise ; j'avais étudié la constitution de l'an III ; je le déclare, je n'y ai pas trouvé l'évidence, la lumière, l'applicabilité d'un principe qui doive aujourd'hui nous guider d'une manière définitive.

L'honorable M. Parieu a prétendu que l'élection du président devait être faite à deux degrés ; qu'il me permette de lui dire que les exemples qu'il nous a cités à l'appui de son opinion ne peuvent s'appliquer aux institutions qu'il s'agit de fonder, mais qu'ils ne sont applicables que lorsque les institutions ont reçu la consécration du temps.

Aux Etats-Unis, en Hollande, dans les Etats fédératifs de la Suisse, je le sais, l'élection du président est à plusieurs degrés ; cela est nécessaire dans ces pays, car il faut bien que les divers Etats fédératifs fassent connaître leur pensée avant que l'unité fédérale prononce en dernier ressort. Voilà pourquoi, dans ces pays, l'élection du président n'est pas faite directement par le peuple.

Depuis que l'Assemblée est réunie, je n'ai pas vu d'examen plus consciencieux que celui qu'elle fait aujourd'hui. Je suis tenté, aujourd'hui, de parler à cœur ouvert devant vous et devant le pays.

S'il ne s'agissait que de déterminer telle ou telle combinaison mécanique pour arriver à l'élection d'un président, cela serait bientôt fait ; nous dirions que le peuple est seul souverain, et que c'est du droit du peuple que doit sortir, non pas cette division des pouvoirs (je repousse toujours cette expression), mais cette distinction des fonctions de la souveraineté nationale. Le peuple est souverain, la démocratie est jalouse, susceptible, inquiète, injuste, d'autant plus qu'elle n'a pas un long règne derrière elle ; il faut donc lui conserver son droit tout entier. (Très bien.)

Je le demande en effet ; dans une république, où est la force ? La force se trouve dans la popularité. Tant que l'Assemblée nationale sera l'expression de la popularité du pays, tant qu'elle sera l'expression de la force du pays, elle sera le pouvoir tout entier.

Mais supposez que cette popularité s'évanouisse, supposez qu'elle abandonne l'Assemblée nationale, si le pouvoir exécutif est nommé par l'Assemblée, ne sera-t-il pas abandonné par la popularité, et dans quel abîme alors ne tomberions-nous pas ! (Très bien.)

Voilà une des considérations qui m'ont le plus vivement frappé ; je me suis dit : voici un président appelé par l'Assemblée ; il a été le favori d'un parlement... (Rumeurs.) il a perdu par cela même sa propre popularité. D'une impopularité vous en ferez deux. Est-ce ainsi qu'on réhabilitera le pouvoir ?

Dans toute constitution, messieurs, tout pouvoir propre doit avoir sa prérogative ; vous avez la vôtre dans l'élection universelle du pays ; mais le pouvoir exécutif que vous devez créer, non pour lui céder une part de votre souveraineté, mais pour qu'il en ait une qui lui soit propre, le pouvoir exécutif doit avoir la sienne : s'il n'en avait pas, ce serait une aiguille destinée à marquer vos caprices sur le cadran de votre souveraineté. (Mouvement.)

M. Parrieu le disait hier, et je le remercie d'avoir aussi franchement abordé la difficulté, M. Parrieu disait : Vous allez passer la revue des grands partis qui partagent la France ; vous allez donc procéder au grand recensement, — il a presque dit le grand recrutement, — de toutes les divisions, de toutes les opinions anti-républicaines ; vous allez compter les légitimistes qui se présenteront sous le nom d'Henri V, les partisans de la dynastie déchue ; et ne tremblez-vous pas du nombre des suffrages qui, pour l'une et pour l'autre de ces prétentions surannées, peut sortir de l'urne du scrutin ?

Je dirai à l'honorable M. Parrieu que la France est comme moi, et qu'elle montre plus d'impassibilité ; je lui dirai que ce serait pour la France et pour l'Assemblée une chose ridicule de se préoccuper de quelques suffrages plus ou moins nombreux, égarés sur des noms qui ont perdu leur prestige, car ils ont renoncé, j'en suis sûr, d'avance, à l'honneur qu'on prétend leur faire. (Mouvement.) Oui, je crois que je ne serai pas démenti par ceux que, dans cette circonstance, on veut servir malgré eux. Il n'en est pas un qui ne regardât comme une seconde abdication de venir, renonçant à ses prétendues prérogatives imprescriptibles de droit divin, briguer quelques voix incertaines à une candidature qui donnerait..., quoi ? une fonction incertaine de deux, trois ou quatre ans à ceux qui se croient des êtres d'un caractère que la mort seule peut enlever selon eux.

Quant à la dynastie illégitime de juillet, pense-t-on que ce pouvoir qui s'est affaissé sur lui-même au milieu de toutes les puissances d'une administration, d'une armée, que ce pouvoir qui s'est dérobé à la France tenterait, avec succès, de rentrer, caché dans l'urne d'un scrutin? Non, c'est impossible. (Agitation.)

Si cela est impossible pour les deux dynasties, reprend M. Lamartine, cela est encore moins probables pour d'autres prétentions. (Mouvement d'attention.) Je sais que je vais soulever ici le poids secret qui pèse sur la pensée et sur la conscience d'une partie de cette Assemblée. Ne craignez rien, j'aborderai cette question avec autant de convenance que de courage

A une autre époque, quand il nous a paru qu'il y avait incompatibilité entre certain nom et l'établissement de notre République ; quand nous avons cru que cet établissement était difficile en présence de personnes dont le seul crime, ne l'oubliez pas, est la gloire... (rumeurs diverses), j'apportai ici, non pas une mesure acerbe, j'en suis incapable, mais des paroles d'ajournement, de temporisation.

Les temps sont changés, vous en avez décidé autrement. Je m'incline devant votre décision. Vous avez le droit de rendre à celui dont je parle ses droits de citoyen, vous l'avez admis parmi vous comme représentant du peuple ; vous en étiez les maîtres ; nous, nous avons été nommés pour couvrir la République de notre corps s'il le fallait, pour éloigner avec une tendresse inquiète tout ce qui pouvait lui nuire dans son berceau. Vous avez pensé que cette sollicitude avait été trop loin ; je le répète, je m'incline, et pas une parole qui ne porte une empreinte de regret pour votre décision et pour celui qu'elle couvre ne sortira de mes lèvres ; mais enfin il y a des esprits qui, partageant notre ancienne susceptibilité, pensent à la possibilité qu'un fanatisme posthume fasse sortir de l'urne le nom d'un éclat fascinateur, et n'entraîne la nation dans ce que je nommerai une héroïque erreur.

D'abord, je respecte le patriotisme de ceux qui portent ce grand nom, et je crois à la parole des honnêtes gens, et puis je ne vois dans ce parti que des groupes isolés qui s'agitent autour d'une ambition supposée. Les gens qui composent ces groupes verraient bientôt combien il se sont trompés ! Pour arriver à des 18 brumaires, il faut avoir une Terreur en arrière et un Marengo en avant. (Sensation prolongée.) Et nous n'avons ni la Terreur derrière nous, ni Marengo devant nous !

Nous n'en sommes pas encore à ce reflux des révolutions, à cette heure la plus pénible, où l'on rejette les yeux en arrière. La désaffection est réelle, mais ce n'est qu'un nuage. Cela tient de ce que la République, en février, a été générale et merveilleusement surprise. Les esprits n'étaient pas préparés à sa venue.

Je ne dirai pas que la France n'était pas républicaine (Bruit.) elle a des vices de caractère qui la rapprochent de la monarchie, mais elle est républicaine, à son insçu peut-être, par les idées, par son intelligence, par son cœur ! (Très bien ! très bien !) Qui n'a pas applaudi à l'inauguration de cette République qui ne coûtait pas une goutte de sang, pas une larme, et qui nous apportait les espérances les plus magnifiques ? Elle a rallié tous les esprits, tous les cœurs de ceux-là mêmes dont vous accusiez plus tard les sentiments hostiles.

Oui, et si je vous apportais ici les expansions confidentiels des principaux chefs des partis dynastiques, vous y verriez que la République a été acceptée par tous avec une franchise et un entraînement qu'on ne pourrait nier. Et pourquoi ces premiers jours d'enthousiasme, de confiance et de foi ont-ils été changés dans les départements en incrédulité, en froideur, tranchons le mot, en méfiance, sous le coup de la crise financière, des agitations de la place publique, qui ont effrayé le cœur des faibles ? mais tout le monde, messieurs, y a concouru. Les uns par des excès de défiance contre le gouvernement ; les autres, par des manques d'impatience, qui ont fait croire que la République était la subversion de la société et de la propriété.

Et c'est en un moment où le pays se trouve dans cette disposition, qu'on viendrait lui dire : Arrière ! Nous t'enlevons ta part de souveraineté, nous t'excluons de ta propre République !... (Très-bien !) Est-ce là le moyen de recruter des forces intellectuelles et de confiance ? Je sais que si je voulais glacer les cœurs et achever de leur enlever ce que février y avait mis d'abord, je ne trouverais pas un autre moyen. (Très-bien ! à droite.)

Mais si je voulais, au contraire, rattacher la République par un lien au cœur de chaque citoyen, je dirais ce que nous voulons dire à chaque citoyen à son foyer : Réfléchis et juge, et quand tu auras réfléchi et jugé, prononce toi-même, choisis parmi ceux dont le nom est venu jusqu'à toi.

Celui-là ne sera pas ton maître, il sera mieux que cela, il sera ta personnification, le chef, le modérateur de tes institutions républicaines, il gardera ta fortune, il protégera ta famille, il réalisera tout ce que ton âme a rêvé de bon et d'utile quand tu as entendu le grand mot : la République ! (Sensation. Interruption.)

Oui, citoyens, en faisant cela vous ne ramènerez pas seulement la confiance, mais vous ramènerez le respect que l'on doit à l'autorité républicaine ; il faut que ce respect la retrempe dans le suffrage universel. C'est là le sacrement de l'autorité.

Oui, appelez tous les citoyens, que le peuple tout entier se lève et s'avance pour sacrer non pas son président, mais sa constitution républicaine ; que chaque citoyen se dépouillant de sa part de souveraineté, en revête non pas un citoyen qui n'est que son égal, mais un gouvernement plus populaire, par cela même qu'il est peuple lui-même. (Mouvements divers.—Interruption.)

Messieurs, ma parole a trompé ma pensée. Le président n'est pas un souverain, la souveraineté est dans l'Assemblée, le peuple en le nommant ne lui déléguera pas une part de sa souveraineté, il lui déléguera une simple fonction exécutive. (Très-bien ! à gauche.)

Vous aurez à discuter l'amendement qui vous sera présenté par M. Flocon ; mais quelle serait la conséquence de cet amendement ? Le président de la République, au lieu d'être balloté dans cet immense scrutin populaire qui doit réunir des millions de voix ; au lieu de réunir la majorité des suffrages (Dénégations.) ou du moins une immense majorité, sortira du scrutin de cette Assemblée avec une majorité de cinquante, de quarante, de trente, de vingt voix, peut-être même de trois ou quatre voix (Sensation), et sa nomination sera annoncée le lendemain dans le *Moniteur*, comme un acte officiel du gouvernement.

J'ai entendu hier, avec regret, parler de la corruption électorale : je ne veux pas en parler, car elle n'existe plus maintenant ; mais ne pourra-t-on pas dire à tel membre de cette Assemblée : Toi, tu as nommé ce président parce qu'on t'a promis une ambassade, toi parce que tu as obéi à des affections personnelles. (Vive agitation. —Voix diverses : Oui ! oui ! c'est vrai !)

Je le dis sans calomnier dans ma pensée aucun des membres de cette Assemblée, qui sont ici au même titre que moi ; mais ne pourra-t-on pas dire que la nomination du président sera sortie d'une source suspecte, d'une source douteuse, et n'y aurait-il pas là une atténuation possible du pouvoir du gouvernement ?

On disait hier : Prenez garde de trop renforcer le pouvoir exécutif, dont la force pourrait se transformer en usurpation. En écoutant énoncer ce prétendu péril, je n'ai pu retenir le sourire sur mes lèvres.

Il m'a semblé voir [illegible] des choses humaines ; il m'a paru qu'il y avait une sorte de dérision à parler de force, s'établissant sur la poussière et sur les débris d'un trône qui vient à peine de s'écouler.

En investissant le pouvoir exécutif de toute la force morale de nos institutions, vous faites ce qu'il y a à faire dans la situation présente de nos institutions actuelles ; vous rendrez plus inexcusable tout attentat contre la souveraineté de la République ; vous donnez à chacun des citoyens le droit et le devoir de se défendre lui-même et de punir ces attentats. (Mouvement.)

Je sais qu'il peut y avoir quelques dangers ; personne ne s'en préoccupe plus intimement que moi, qui ai mis dans la fondation de la République toute mon âme, mon espoir, mon avenir, mon individualité ; et si la République venait à périr par le danger que l'on veut nous faire craindre, je ne me consolerais jamais d'avoir penché pour l'opinion que je soutiens : mais je ne crains rien.

Il y a dans l'avenir de la République des espérances que nous devons saluer avec ardeur. Il faut d'ailleurs dire comme les anciens : *Alea jacta est*. Il faut laisser quelque chose à la Providence, qui voit plus loin que nous. Nous périrons peut-être à l'œuvre (Longue sensation.) ; mais cette Providence ne nous abandonnera pas. Si ce peuple qui nous a soutenus dans les journées de février et dans les journées de juin venait nous répudier, ce serait sa faute ; ce ne sera pas nous qui lui aurons ravi sa liberté ; c'est à lui à la protéger, à nous à la défendre.

S'il le faut, qu'on nous ramène aux carrières de la monarchie ; mais le peuple est le roi actuel, il est le souverain, gardons-nous de l'offenser ; nous succomberons peut-être. Nous dirons comme le héros de Pharsale :

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

Nous aurons pour nous notre conscience et l'approbation de la postérité. (Longue et vive agitation.)

Demain, à midi et demi, suite de la discussion.

La séance est levée à six heures.

Troubles de Lyon.

Le *Peuple souverain* donne les détails suivants sur l'émeute des gardes mobiles de Lyon dont certains journaux ont fait tant de bruit :

Le désarmement des gardes mobiles s'était effectué avec calme, malgré les menées des agitateurs.

Mais l'argent se faisait attendre ; beaucoup de ces jeunes militaires, désireux de retourner dans leur pays, ne voulaient pourtant pas se mettre en route sans avoir reçu l'indemnité d'un mois de solde qu'on leur avait solennellement promise.

C'est dans ce but qu'hier, vers sept heures du matin, cinq à six cents gardes mobiles se rendirent dans la cour de la préfecture, qu'ils envahirent, malgré la résistance du poste. Le citoyen préfet se rendit au milieu d'eux, leur déclara que le paiement de l'indemnité aurait lieu, qu'il attendait à cet effet des ordres de Paris, que certainement la dépêche télégraphique ne se ferait pas attendre, et que probablement le brouillard était la seule cause de ce retard ; et les engagea en conséquence à patienter.

La majorité des jeunes gens était disposée à se rendre à ces justes raisons, mais les meneurs n'y trouvaient pas leur compte et ils accueillirent ces paroles bienveillantes par des cris et des huées. La grille de l'hôtel de la Préfecture furent fermée, et le citoyen préfet se vit prisonnier des mobiles.

En ce moment, un escadron de dragons vint se placer en bataille devant la Préfecture ; un détachement de la même arme descendit de cheval, pénétra dans l'hôtel par une porte de derrière et se disposait à les faire évacuer de force, quand le citoyen préfet s'interposa, en déclarant aux dragons qu'avant de frapper un seul mobile ils devaient passer sur son corps. On fit alors ouvrir la grille de l'hôtel et les mobiles se répandirent dans la ville.

Toute la journée de fortes patrouilles parcoururent les rues, toutes les troupes ont été sur pied et ont bivouaqué dans les rues, sur les places, à l'Hôtel-de-Ville, à la Préfecture, etc.

Un déploiement extraordinaire de forces militaires a eu lieu sur tous les points de notre ville. L'artillerie avait mis en évidence toutes ses ressources. Des pièces de canon, épouvantail obligatoire, se reposaient silencieuses sur divers points de la ville. En un mot, on a employé tous les moyens pour faire une émeute, et le peuple est resté calme et impassible aux provocations insensées de ses ennemis.

Les mobiles se promenaient isolément et pacifiquement dans les rues, de nombreux rassemblements de curieux eurent lieu sur divers points, et principalement aux Terreaux et sur la place des Terreaux.

Mais si quelques mots séditieux sont sortis de divers groupes, nous déclarons en toute âme et conviction qu'ils émanaient de gens payés pour cela ; les royalistes et le clergé étaient radieux, plusieurs prêtres, des jésuites déguisés, des aristocrates bien connus des agents provocateurs en képis, cherchant à exciter la population ouvrière, mais tous leurs efforts ont été impuissants.

Les démocrates ne veulent plus livrer bataille qu'à l'urne, et ils savent qu'ils n'ont rien à gagner et tout à perdre dans ces troubles. Les agitateurs en ont été pour leurs frais et ils sont retirés tout confus. Les citoyens les plus à plaindre dans ce cas, ce sont les militaires, qui, par une pluie torrentielle, ont été obligés de barboter dans les rues et sur les places.

Espérons que cette leçon profitera aux agitateurs et qu'ils ne recommenceront plus de nouvelles tentatives.

Dans l'après-midi, la dépêche, impatiemment attendue, est arrivée, et en ce moment on paie les jeunes mobiles.

Nous lisons dans le même journal :

Dans son affiche d'hier, le citoyen Ambert, préfet du Rhône, remercie les ouvriers lyonnais du calme qu'ils ont gardé pendant les quelques moments d'agitation occasionnés par les justes prétentions de la garde mobile.

Ces remercîments trahissent, il faut l'avouer, une bien grande crainte et une bien fausse opinion à l'égard de la population ouvrière de notre ville.

Cette crainte révèle d'une manière évidente la source à laquelle notre préfet va prendre ses inspirations et l'école où il va étudier l'esprit de la population lyonnaise.

Une lettre particulière nous confirme le peu d'importance de cette affaire, et les tentatives d'agents provocateurs pour entraîner les ouvriers à l'insurrection :

Cette affaire, dit notre correspondant, n'aurait eu aucun retentissement dans la ville, si les légitimistes ne s'étaient efforcés d'en tirer parti, et si certains fonctionnaires n'avaient voulu grossir les choses afin de s'en faire un mérite, et d'attribuer à leur zèle intelligent la paix dont nous jouissons. Toujours est-il que les travailleurs, fort indifférents à cette affaire, sont restés tranquilles, malgré patrouilles et déploiement de forces militaires, tous moyens qui d'ordinaire attirent l'émeute au lieu de la prévenir. Toutefois, si nous avons le calme, la réaction n'en poursuit pas moins sa marche ; les hommes qui entouraient M. Jayr conseillent notre préfet actuel, et nous pourrions facilement croire que rien n'est changé.

Nous nous empressons de publier la lettre suivante.

Monsieur le rédacteur,

Les associations d'ouvriers en bâtiment ayant voulu profiter du décret rendu en leur faveur le 15 juillet 1848, se sont présentées aux adjudications de travaux publics des 11 et 20 septembre dernier. Elles ont été repoussées par suite de l'impossibilité où a [illegible] de les admettre en présence du règlement d'[illegible] 18 août dernier, dont plusieurs articles se contredisent ou sont susceptibles d'une interprétation équivoque.

La chambre syndicale de ces associations, pour étudier avec fruit les moyens à employer pour mettre en chantier le plus tôt possible les sociétés d'ouvriers en bâtiment, a senti la nécessité d'agir avec ensemble. Elle vous prie, monsieur le rédacteur, de lui prêter le concours de votre estimable journal pour appeler dans son sein la présence des syndics de toutes les associations d'ouvriers en bâtiment qui se forment à Paris et dans le département de la Seine, et pour témoigner aux associations des autres départements le désir d'entrer en correspondance avec elles.

Les membres fondateurs de la chambre syndicale s'adressent aux associations de travailleurs et leur disent : Unissons-nous ; que les lumières de chacun concourent au bénéfice de tous. Nous avons besoin d'étudier sérieusement entre nous, praticiens, la solution des questions qui intéressent les travailleurs ; ce n'est qu'en apportant cette activité constante, indispensable à la réalisation de la volonté humaine que nous arriverons à asseoir sur des fondations indestructibles les lois qui vivifieront l'œuvre de progrès, née de la révolution de février.

Suivent les signatures.

Le siège de la chambre syndicale est, 49, rue Notre-Dame-de-Recouvrance, où toutes les communications seront faites et les demandes de renseignements reçues *franco*.

Nouvel enfant du miracle.

On lit dans l'*Emancipation de Toulouse* :

Albricias! comme dit Sganarelle. La joie est au camp d'Israël ! une grande nouvelle circulait hier de la place Saint-Etienne à place du Salin et dans les autres quartiers de la Vendée toulousaine. C'est une lettre de Froshdorf qui l'a annoncée. Mme la comtesse de Chambord se trouve dans l'état intéressant si familier à Victoria. Il y a évidemment là un nouveau miracle de la Providence. Il était convenu entre les fidèles qu'on se contenterait de se réjouir en particulier et qu'on attendrait pour divulguer l'événement que la certitude en fût acquise d'une manière irrécusable ; mais une indiscrétion nous ayant mis au courant, nous ne pouvons tarder plus longtemps à l'annoncer à la France. Il faut que, si *Crédit est mort*, comme dit la gravure, on puisse, comme la chanson, crier sans délai : *Vive M. Crédit!* Ainsi le veut la tradition monarchique.

A une autre époque, au temps où l'on fusillait, massacrait et guillotinait au nom des Bourbons, avec l'approbation de leurs protecteurs MM. les cosaques, cette nouvelle aurait eu de l'importance ; mais aujourd'hui, renouvellant un mot de la famille Crédit, nous dirons philosophiquement : *Ce n'est qu'un républicain de plus.*

FAITS DIVERS.

— Les délégués de la ville de Monaco viennent de protester contre l'occupation de Menton et de Roquebrune par la Sardaigne, et demandent la protection de la France. (*Moniteur du soir.*)

— Une pauvre femme, vêtue de deuil et paraissant épuisée par les souffrances et les privations, est amenée sur les bancs de la police correctionnelle, comme prévenue de mendicité. Elle convient du délit qui lui est reproché. « Mon mari, dit-elle, a été blessé à la Révolution de Février ; je n'ai pas voulu le laisser aller à l'hôpital ; je l'ai soigné jour et nuit à la maison, et j'ai eu le malheur de le perdre au bout de six mois. Toutes mes ressources étaient épuisées ; j'ai trois petits enfants, et j'ai été obligée d'avoir recours à la charité publique un jour que je n'avais pas de pain à leur donner. »

M. le président : Avez-vous déjà été arrêtée ?

La prévenue : Jamais, monsieur. Je vous en prie, ayez pitié de moi ; ne m'envoyez pas au dépôt... Mes enfants n'ont que moi pour soutien ; comment vivraient-ils ?

Le tribunal condamne la malheureuse juive à un mois d'emprisonnement, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine elle sera conduite dans un dépôt de mendicité.

La prévenue, sanglotant : Le dépôt ! le dépôt ! Mon Dieu, que vont devenir mes pauvres enfants !

— Le *Droit* raconte le suicide d'un nommé Cambier, concierge, rue Neuve-des-Mathurins, et l'attribue au socialisme. Nous reprenons le vieil adage : « C'est la faute à Voltaire ; c'est la faute à Rousseau. » — « Fatalisé, dit le *Droit*, par les promesses décevantes des ouvrages socialistes dont il faisait sa lecture favorite, ce malheureux finit par perdre tout à fait la raison, et hier il mettait fin à son existence en se précipitant par une croisée du sixième étage sur le pavé de la cour, dans la maison qu'il habite. Il s'est fracturé les cuisses et la tête et il est mort presque immédiatement. »

Le *Droit* est un peu habitué aux canards, et, en admettant que le fait soit vrai, nous lui demanderons comment le fanatisme même du socialisme peut porter au suicide. Le socialisme, c'est l'espoir d'un avenir meilleur. Quand on a cet espoir, se tue-t-on ? Dites plutôt que ce sont vos doctrines décourageantes qui jettent le désespoir dans l'âme du malheureux, trop convaincu, hélas ! que le sort sous lequel il plie ne peut changer. Laissez croire que vous répandrez un jour le bienfait d'une organisation nouvelle, et chacun, supportant la vie avec patience, y restera attaché. A vous seuls la responsabilité des hommes désespérés qui se tuent ! (*La République.*)

— Les courses de Chantilly commencent demain samedi, et continueront dimanche 8, jeudi 12 et dimanche 15 de ce mois. La premier jour, six prix doivent être courus. Des trains à prix réduit conduiront les amateurs à la station de Saint Leu, et de là des omnibus spéciaux mènent pour 50 centimes à Chantilly.

— Un pauvre ouvrier, le sieur Devache, réduit au désespoir par le manque de travail, s'était précipité ce matin du haut du Pont National dans la rivière, lorsque heureusement un maître pêcheur, nommé Pierre Jourdain, est parvenu à le retirer du courant. Le commissaire de police, M. Martinet, qui a dressé procès verbal en envoyant le sieur Devache à l'hospice de la Charité, a été forcé d'insister vivement pour faire accepter la prime de sauvetage à Pierre Jourdain, qui est chargé de famille.

— Un crime inouï, en raison du jeune âge de son auteur, a eu lieu lundi soir dans la commune voisine de Heimsprung (Haut-Rhin), par un enfant de 14 ans, sur la personne de son beau-père, qu'il a assommé à coups de triques. L'assassin est entre les mains de la justice.

— Dimanche prochain, 8 octobre, à midi, le docteur Dechenaux continuera son cours d'analogie appliquée à la botanique, dans la grande salle de l'école communale, rue des Grands-Augustins.

La lettre suivante a été adressée au *Siècle* par une grande partie des employés de l'Assemblée nationale.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre numéro du 19 septembre, vous annoncez que le sieur Mathieu, garçon de bureau à l'Assemblée nationale, vient d'obtenir une médaille d'or, et vous ajoutez que « si tous les employés avaient fait » comme lui, l'Assemblée n'eût pas été violée. »

Nous devons à la vérité de déclarer que le sieur Mathieu n'a pas plus mérité que les autres employés ; tous ont fait leur devoir plus ou autant que lui, et s'ils n'ont pas demandé de récompense, c'est qu'ils croyaient n'avoir fait que leur devoir.

Les soussignés comptent, monsieur le rédacteur, sur votre impartialité pour faire insérer leur réclamation dans votre plus prochain numéro.

(Suivent 47 signatures.)

THEATRE DES VARIÉTÉS. — *Le Lion empaillé* est un charmant vaudeville, fort spirituel, plein de charme et de fini dans les détails. L'intrigue, réduite à sa plus simple expression paraîtra vulgaire. Un vieux lion, riche encore, mais retiré du monde, épouse bourgeoisement sa cuisinière. Sur ce tissu pourtant, M. Léon Gozlan a su jeter mille broderies capricieuses, dignes de l'auteur d'*Aristide Froissard*. M. Lafont est excellent dans le rôle du lion, le commandant Mauduit. On doit aussi des éloges à la séduisante bonne, Mlle Page, et à Mlle Marquet, qui joue le rôle d'une bacchante, essayant vainement de galvaniser le vieux lion et de l'arracher aux prosaïques liens qui vont l'enlacer.

Nous nous demanderons maintenant comment un auteur qui peint avec tant de caprice et de désinvolture, avec un tel dédain des préjugés, le triste monde où nous vivons, est privé de toute vue d'avenir et devient un bourgeois à coiffer du bonnet de coton ou même du bonnet à poil quand il écrit dans le *Journal* de M. Alphonse Karr. Hélas! hélas! nul n'est complet. Chaque génération a sa tâche, chaque homme sa mission. M. de Lamartine, qui représente si noblement le pays dans la politique extérieure, patauge et pataugera peut-être toujours quand il s'agira de socialisme. Ne demandons pas des prunes au poirier. M. Léon Gozlan est un littérateur plein de verve, démolissant le monde actuel par ses critiques. Pardonnons-lui de n'en pouvoir construire un nouveau, et continuons à rire de ses articles sérieux puisque nous avons la compensation de rire aussi à ses jolis vaudevilles.

— Tout le monde connait ce drame grandiose et profond de William Shakespeare, *Macbeth* avec son cortège de sorcières, d'apparitions, d'ombres menaçantes, avec sa forêt qui marche et ses merveilles de poésie. L'Odéon nous promet pour un jour prochain, non pas une imitation de ce drame dans le genre de celle de Denis et de ses imitateurs, mais une traduction littérale et littéraire de cette grande œuvre, une traduction due à l'un de nos poètes animés, avec l'accessoire d'une mise en scène digne du sujet, et qui n'aura pas coûté moins de 25 à 30,000 fr. C'est là une tentative qui ramènera pour longtemps, nous l'espérons, le public au théâtre de la rive gauche.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous recommandons à nos amis, qui viendront au Congrès ph., de prendre, autant que possible, les mess. Laffitte-Caillard, en ayant soin de réclamer, pour nous les remettre, les bulletins de leur place.

Les cartes d'admission à la réunion fixée à dimanche prochain par le bulletin nº 9, seront délivrées jusqu'à samedi cinq heures du soir, aux ayant-droit qui sont priés de venir les retirer au bureau de la D. P.

Metz. — M. G. — Reçu les 259.25. — Remerc. cord. à tous. — C'est vainement que les cris des oiseaux de nuit protestent contre la venue du jour.

Limoux. — M. D. — Reçu les 127. — Vous êtes de ceux que la foi illumine et que l'espérance n'abandonne jamais. — Fait pour M. P.

Roanne. — M. J. — Reçu les 135. — Cordial accueil à tous. Les adhés. nous sont précieuses auj.

Nîmes. — M. D. — Votre f. nous rem. les 50. — Merci. — Nous sommes heureux de vous voir partager notre conf. et nos esp.

Bellac. — M. M. — Reçu les 80. — Compl. affect. et remerc. à tous les trois.

Liège. — M. B. — Reçu les 200. — Remerc. à tous.

Lyon. — M. J. J. — Fais et act. la rentr. Ce sera très b. J'ai att. d'av. un mom. pour t'écr. On est écr. ; tu aur. bient. une lettre.

Bourse du 6 octobre.

Les actions de la banque tombent de 1 575 à 1 555.

Les fonds publics finissent tous avec une assez grande dépression. La rente, laissée hier à 68 85, finit au plus bas à 68 35 et 30, fin courant. C'est une baisse de 50 c.

Le 3 0/0 est stationnaire à 44 40.

L'emprunt fait 68 45.

Les chemins de fer ont été continuellement offerts, c'était une petite panique. Orléans, de 651 25, arrive à 647 50. Avignon-Marseille perd 5 fr. à 180. Rouen tombé de 397 50, arrive à 385. Enfin le Nord fléchit de 366 25 à 362 50.

On dit que nos troupes ont ordre d'entrer le 10 en Piémont si l'Autriche n'a pas désigné d'ici à cette époque la ville où se réuniront les médiateurs.

Les rentes ont été constamment offertes sans la moindre réaction. La bourse finit lourdement.

RENTES FIN COURANT.	Préc clôt	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 15	44 20	44 ••	44 15
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	68 85
Cinq 0/0	68 70	68 75	68 25	68 70

6 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 10 ••	4 Canaux avec prime	842 50
— Emprunt 1847-1848	68 45 ••	Lin Maberly	••• ••
5 0/0 j. du 22 mars	68 25 ••	Caisse hypothécaire	••• ••
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	•• •• ••	Emprunt d'Haïti	••• ••
4 0/0 j. du 22 septembre	•• •• ••	Espagne, dette active	23 50
Actions de la banque	1555 •• ••	— dette passive	• ••
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	•• ••
Récep. Rothschild	83 ••	Emprunt portugais 5 0/0	•• ••
3 0/0 de l'Etat romain	64 ••	— — 3 0/0	•• ••
5 0/0 belge 1840	77 50	2 1/2 hollandais	•• ••
— — 1842	77 50	Zinc Vieille-Montagne	2225 ••
— 4 1/2	70 50	H. de la Grand-Combe	••• ••
— Banque (1835)	••• ••	Emprunt du Piémont	860 ••
Obligations de la Ville	•••• ••	Lots d'Autriche	••• ••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	••• ••	320 ••	Orléans à Bordeaux	••• ••	371 25
Versailles, rive droite	••• ••	••• ••	Du Nord	366 25	362 50
— rive gauche	••• ••	97 50	De Paris à Strasbourg	335 ••	335 ••
Paris à Orléans	651 25	647 50	Tours à Nantes	320 ••	320 ••
Paris à Rouen	397 50	395 ••	Paris à Lyon	362 50	361 25
Rouen au Havre	187 50	187 50	Montereau à Troyes	••• ••	115 ••
Avignon à Marseille	185 ••	180 ••	Dieppe à Fécamp	••• ••	165 ••
Strasbourg à Bâle	82 50	80 ••	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	230 ••	230 ••	Bordeaux à la Teste	•• ••	•• ••
Amiens à Boulogne	••• ••	••• ••			

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 7 octobre.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Britannicus.
ITALIENS.—Lucia di Lammermoor.
OPÉRA-COMIQUE.—L'Ambassadrice, le Déserteur.
ODÉON.—Les Deux Chemins, la Mère coupable, le Sourd.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Lucrèce Borgia.
GYMNASE.—Chacun, un Monsieur et une Dame, la Comtesse de Sennecey, Passé Minuit.
VAUDEVILLE.—L'Avenir dans le passé, le Chemin de traverse.
VARIÉTÉS.—Premières Coquetteries, Migonne, le Lion empaillé, Turlututu.
THÉATRE MONTANSIER.—Les Parades de nos Pères.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Relâche.
GAITÉ.—La Taverne du Diable, le Pacte.
AMBIGU-COMIQUE.—Napoléon et Joséphine, le Morne au Diable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Prison des Comédiens, Mon Habit. Justice de Dieu.
FOLIES.—La Fille de l'air, Serrurier, Lunettes.
DÉLASSEMENTS.—Miel et Vinaigre, l'Impératrice de la Chine, Marcel, Voyage.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—A moitié Chemin, le Huit, le Vin, Schahabaham III.
THÉATRE CHOISEUL.—Le Pari, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude.
CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées).—Représentation extraordinaire.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.)—Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.)—Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.
THÉATRE-SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
CHATEAU DES FLEURS.—Tous les jours, de 2 à 6 h., promenades, jeux de toute espèce. — Prix : 1 fr.
DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle).—Vue de Chine, Eglise Saint-Marc.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 172. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 8 Octobre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

	Un an	6 mois	3 mois
PARIS	30 f.	11 f.	6 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	5	3
PAYS à surtaxe	14	7	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marcheaux Bois, 1.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

TARIF DES INSERTIONS.

ANNONCES: 1 à 4 fois en 1 mois. 40 c. — 5 à 9 — 30 — 10 fois et plus — 20

ANNONCES: Annonces-anglaises. 40 c. — Réclames-notices. — Faits de publié. 1 f.

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 7 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

LE SORT EN EST JETÉ.

Alea jacta est disait hier M. de Lamartine, le sort en est jeté! L'élection du président de la République par le pays semble décidée irrévocablement; 602 voix contre 211 ont repoussé l'amendement de M. Leblond, qui confiait la nomination du président à l'Assemblée nationale.

Nous avons combattu l'opinion qui vient de prévaloir, et nous craignons encore que l'épreuve à laquelle on va se livrer ne donne un résultat dangereux ou ridicule; qu'elle n'atteste à quels puérils engouements le pays peut céder encore, ou qu'elle ne contienne en germe la guerre civile.

L'Assemblée s'est traînée aujourd'hui, à propos de l'élection du président, sur des arguments qu'on peut appeler de *la veille* et même de *l'avant-veille*. Voici le troisième jour que les orateurs se répètent; les uns disant: Faisons nommer le président par l'Assemblée, afin de protéger la tranquillité publique contre les manœuvres des partis; les autres répondant: « Nous voulons le » suffrage universel partout et toujours. Il y a huit mois, beau» coup d'entre nous ne voulaient même pas de la réforme élec» torale, mais aujourd'hui le suffrage universel est pour nous » sacro-saint; il est antérieur et supérieur à tous les droits. » Nous ne l'avons pas dit plus tôt, parce que nous ne savions » pas quel puissant levier nous trouverions dans les votes de la » population rurale. »

La *Démocratie pacifique* veut le suffrage universel et vraiment universel, un suffrage auquel la femme et l'enfant même puissent prendre part; elle aspire à la réalisation d'un système social tellement riche en liberté que, devant cette organisation merveilleuse, les nuances qui séparent la royauté aristocratique de Charles X, la monarchie citoyenne de Louis-Philippe et la République bourgeoise de M. Marrast deviennent presque insensibles. Mais ces idées ont leurs conditions d'application, et quand nous considérons le vote soi-disant universel admis par les politiques du jour, dans ses rapports avec une population divisée d'intérêts, étrangère aux questions politiques et sociales, et souvent même à la connaissance de la lecture, nous pensons que ce suffrage est une institution beaucoup plus avancée que l'état moral et intellectuel de la nation.

Voilà ce que nous pensions avant Février, ce que nous pensons encore après. Cependant, comme les progrès politiques et sociaux ne marchent pas toujours d'un pas égal et sans qu'un élément dépasse l'autre; comme en attendant les améliorations sociales, il a fallu payer les vainqueurs de Février par une large conquête politique; comme la révolution et la Providence ont prononcé, ce n'est pas nous qui répudierons une institution parce qu'elle est trop progressive et placée comme un jalon sur la route de l'avenir. Nous acceptons, nous voulons le suffrage universel tel qu'il est compris actuellement, persuadés que la presse, que le droit d'association, que le droit de réunion, bien que maintenant compromis par la jurisprudence relative aux clubs, activeront l'éducation politique et sociale de la population tout entière.

Nous acceptons un droit qui n'est pas encore en harmonie avec les faits, mais nous n'éprouvons aucun enthousiasme pour les résultats que l'exercice de ce droit peut amener dans les circonstances actuelles. Nous croyons spécialement que nul principe n'obligeait une Assemblée chargée, sans réserve, d'organiser le gouvernement du pays, à en appeler aux électeurs sur le choix d'un président; les plus graves intérêts devaient la déterminer à ne pas le faire.

Bien que le suffrage universel ne produise encore que des ébauches, on comprend sans peine que le législateur attende de lui la formation d'une Assemblée délibérante. Il y a des partis fortement tranchés dans le pays; chacun de ces partis peut avoir sa représentation dans l'Assemblée et la respecter dans son ensemble comme une complète image de la nation.

Mais quand il s'agit de désigner une seule personne, point de conciliation possible; un parti exclusif triomphera, la défaite et la coalition de tous les autres prépareront des dissensions d'autant plus redoutables que le vote aura donné à toutes les fractions l'occasion de se compter et de se passer en revue.

Nous n'insisterons pas sur les dangers du vote d'aujourd'hui ni sur les arguments par lesquels nous avons tenté de le prévenir. En tout cas, nous avons eu le courage de notre opinion et nous sommes exempts de toute responsabilité pour l'avenir.

Comités de l'Assemblée.

La commission du crédit foncier a tous les jours une réunion extraordinaire.

Le système d'une banque nationale hypothécaire a soulevé bien des oppositions; mais, si elle a de nombreux adversaires, elle a aussi de nombreux partisans. Cependant, il est un point sur lequel tous s'accordent: c'est qu'il faut faire quelque chose; il est urgent de faire quelque chose.

Nous savons ce que le comité demande; nous verrons ce que vont proposer ses adversaires.

Les membres de la commission sont les représentants: Flandin, rapporteur, de Beaumont, Salvat, Durand-Savoyat, Hovyn-Tranchère, Vesin, Sauteyra, Pigeon, Auberger, Robert (des Ardennes), Besançon, Talon, Lacroix; Prud'homme, Turck, auteurs du projet.

du Crédit foncier.

Tout le monde s'occupe aujourd'hui de bons hypothécaires, de banques territoriales, de lettres de gage: chacun a la prétention de vouloir fonder le crédit foncier. Est-ce à dire que le crédit foncier soit encore à découvrir, et que, sous ce rapport, les propriétaires se trouvent bien moins favorisés que les manufacturiers et les commerçants? Non, sans doute. Le crédit foncier existe; il fonctionne même assez en grand; à l'heure qu'il est, la dette hypothécaire dépasse 14 milliards, et chaque année elle s'accroît de 500 millions.

Mais, si le crédit foncier existe, il est fort mal organisé. D'une part, les emprunts sur hypothèques sont trop onéreux; de l'autre, le revenu du sol insuffisant à payer l'intérêt de la dette, ne peut, à plus forte raison, en amortir le capital. La dette hypothécaire, loin de décroître doit donc grossir, jusqu'à ce qu'elle absorbe la propriété tout entière. Ce résultat est certain, à moins d'une réforme radicale dans le crédit foncier.

Quel est le taux auquel les emprunts sur hypothèques se négocient? Il varie suivant le terme accordé au débiteur et suivant l'importance des sommes. Pour un an il est de 10 à 41 0|0, pour quatre ans il est de 6 à 14 0|0. Ces chiffres ne sont point arbitraires; nous allons en déterminer les éléments:

Les frais d'expéditions, d'actes, d'enregistrement, d'honoraires, font plus que doubler l'intérêt du capital. En voici une note exacte pour une somme de 400 fr.

L'acte d'emprunt exige:

1° Un extrait de la matrice cadastrale	1	»
2° Etat des impositions délivré par le percepteur	»	75
3° Certificat négatif du conservateur des hypothèques	2	»
4° Timbres	1	60
5° Honoraires pour l'acte	5	»
6° Enregistrement à 1 fr. 10 0|0	4	40
7° Expédition de l'acte	4	»
8° Rédaction des bordereaux	3	»
9° Droits d'hypothèque et de timbre	1	45
10° Salaire du conservateur	1	25
Total pour l'acte d'emprunt	24	45

Lorsque le terme arrive et que le débiteur se libère, il faut faire de nouveaux actes et payer de nouveaux frais; ces actes sont:

1° La quittance avec timbre et honoraires	5 fr.	» c.
2° L'enregistrement à 55 c. 0|0	2	20
3° L'expédition avec timbre	5	25
4° Extrait et timbre pour radiation	2	70
5° Salaire du conservateur	1	»
Total pour l'acte de libération	16	25

Récapitulant les dépenses, notre emprunt nous coûtera, pour une année:

Acte d'emprunt	24 fr.	45 c.
Acte de libération	16	15
Intérêt de 400 fr. à 5 0|0	20	»
Total	60	60

Ainsi, 400 fr. empruntés sur hypothèque pour une année coûtent 15 fr. 15 0|0 d'intérêt. Si le prêt était fait pour quatre ans, terme qu'on ne dépasse guère, l'intérêt serait de 7 fr. 65 0|0.

On nous dira peut-être que les prêts de 400 fr. sont peu considérables, nous répondons qu'ils sont fort importants. D'après les documents officiels, en 1841; les prêts hypothécaires se sont classés de la manière suivante:

	Sommes prêtées.
Prêts de 400 et au-dessous.	36 640 928 fr.
de 400 à 1 000 fr.	62 421 267
de 1 000 et au-dessus.	392 513 625

Ainsi, en 1841, les petits propriétaires ont emprunté sur hypothèque 36 millions de francs dont le taux a été de 15 fr. 15 0|0 pour les prêts d'un an, et de 7 fr. 65 pour les prêts de quatre ans.

Toutefois, il est à remarquer que pour les prêts au-dessous de 400 francs, l'intérêt a été plus fort que pour cette dernière somme; les frais fixes étant à peu près les mêmes, pour une petite comme pour une grosse somme, l'intérêt a été d'autant plus grand, que la somme empruntée a été plus petite. S'agit-il de 100 francs prêtés pour un an, l'intérêt sera de 41 fr. 75 0|0; pour 4 ans il sera de 14 fr. 34 c.

En résumé, tenant compte de l'importance des sommes et de la durée du terme, voici le taux auquel reviennent les emprunts sur hypothèques:

Prêts de 1 000 fr.	Un an	10 fr.	15	p. 0|0 d'intérêts.
	Quatre ans	6	30	— —
Prêts de 400 fr.	Un an	15	15	— —
	Quatre ans	7	65	— —
Prêts de 300 fr.	Un an	17	98	— —
	Quatre ans	8	33	— —
Prêts de 200 fr.	Un an	23	90	— —
	Quatre ans	9	73	— —
Prêts de 100 fr.	Un an	41	75	— —
	Quatre ans	14	34	— —

Ces chiffres nous dispensent de tout commentaire. En présence de ces résultats il n'est plus permis de différer la réforme du crédit foncier.

Cette réforme purement économique s'est élevée à la hauteur d'une question politique, puisqu'elle attaque dans leur existence, les hommes de loi, les banquiers, les agioteurs, enfin, les parasites qui vivent de la sueur du peuple. La banque de France, redoutant la concurrence pour ses billets, menace, dit-on, de liquider si on accorde des bons hypothécaires. Les banquiers, qui prêtent aujourd'hui à gros intérêt, ce qui ne se pourrait plus avec un bon système de crédit foncier, intriguent sourdement pour faire avorter toute espèce de combinaison; les avoués, les notaires repoussent toute amélioration, parce qu'elle amènerait la révision du code de procédure et changerait la forme du prêt sur hypothèque.

Tous ces hommes aveuglés par leur égoïsme, veulent donner le change à l'opinion en insinuant que les bons hypothécaires causeraient la ruine du pays. Ainsi, les propriétaires et les manufacturiers, c'est-à-dire la classe qui forme les 19 vingtièmes de la France, serait sacrifiée à quelques intérêts cupides et mesquins; non, non cela ne peut pas être.

Le mouvement républicain allemand.

Le républicanisme continue à se répandre en Allemagne, absolument comme s'il n'avait pas épouvé un échec dans le duché de Bade.

A Trèves, la garnison et le peuple fraternisent au nom de la république, au cri de vive Hecker! et en entonnant des chansons républicaines.

A Eisenach, où les étudiants ont établi un parlement universitaire, les soldats du pays s'entendent avec les bourgeois pour repousser les troupes impérialistes.

La principauté de Sigmaringen s'est définitivement constituée en république, sous la présidence de M. Wurtz. Deux mille hommes armés sont prêts dans ce petit Etat à défendre la nouvelle forme du gouvernement.

Le poète démocrate-socialiste Freiligrath, accusé d'avoir injurié le roi qu'il appelle le futur *guillotiné*, dans sa pièce de poésie: *Les morts aux vivants*, vient d'être acquitté par le jury de Dusseldorf à l'unanimité moins une voix. Le poète a été porté en triomphe par le peuple et couvert de fleurs.

L'idée démocratique, si forte en Allemagne, s'enracine de plus en plus dans les provinces danubiennes, où elle tient hardiment tête à l'absolutisme du czar.

Les habitants de Bucharest ont fait un auto-da-fé du *règlement organique* russe et du livre d'or de la noblesse. Ils les ont transportés dans une voiture funèbre, au son des cloches et d'une musique funèbre, et accompagnés par le clergé, jusque chez le métropolitain, où ils ont été livrés aux flammes, au milieu des anathèmes de S. Em., sur un bûcher élevé dans la cour, tandis que les orateurs populaires haranguaient la foule, qui couvrait leurs discours par des acclamations.

On nous communique l'extrait suivant de la brochure de M. Louis Blanc qui vient de paraître chez Levy frères, éditeurs, rue Vivienne, 1.

Le Socialisme.

DROIT AU TRAVAIL.

Réponse à M. Thiers par Louis Blanc.

L'Assemblée nationale a récemment nié le droit au travail; elle l'a nié sous l'impression des funèbres journées de juin. Quelques mots, d'abord, sur cette insurrection dont a mis tant de mauvaise foi à dénaturer les causes. Les causes! Il n'y en a qu'une, et son nom... c'est la misère. Spéculez à votre aise sur les désastres de Paris, hommes des partis anciens; que vos passions, que vos ressentiments, que vos haines trafiquent à plaisir du désespoir de toutes ces mères en deuil et de ces vastes funérailles, l'histoire que vous ne vaincrez pas, l'histoire dira que la révolte, cette fois, est née des colères de la faim, et que, derrière les barricades, on poussait ce cri, variante sinistre de la formule lyonnaise: « Du pain ou des balles! »

C'est que, bien avant la révolution de Février, un mal profond travaillait l'industrie française et appelait d'importantes réformes sociales. La concurrence, dont l'Angleterre n'est parvenue à conjurer les périls suprêmes qu'à force d'audace, de persévérance et de génie, c'est-à-dire en dominant les mers, en s'emparant des comptoirs les plus lointains, en faisant avec des marchands ce que Rome avait fait avec des soldats, en prenant le monde, la concurrence se trouvait resserrée, chez nous, dans un cercle trop étroit, trop inflexible, pour n'y pas aboutir tôt ou tard à d'affreuses catastrophes.

Aussi, le domaine industriel transformé en champ clos, l'industrie devenue un combat à outrance, la production se développant au hasard, avec une activité fiévreuse, dans les ténèbres; les commerçants condamnés à vivre d'une vie aléatoire, à jouer un jeu terrible, et haletant après le gain de la partie entre les faillites de la veille et les banqueroutes du lendemain; tous les intérêts armés les uns contre les autres; puis, au sein de la confusion, la foule des journaliers courant se vendre au rabais, foule de plus en plus épaisse, de plus en plus affamée et grondante..., voilà ce que le principe d'individualisme avait fait d'une société où l'amour du gain avait été pris grossièrement pour le génie des affaires.

J'ai entre les mains une collection de lettres qui me furent adressées par divers chefs d'industrie, immédiatement après mon installation au Luxembourg. Je les publierai, ces lettres, testament de mort de l'industrie fondée sur la concurrence! Rien de plus décisif, mais en même temps rien de plus tragique. Les uns offrent en pur don leurs établissements, qu'ils se déclarent incapables de maintenir; les autres, mettant à la disposition du gouvernement, édifices, matières premières et machines, ne demandent en échange qu'une rémunération convenable comme directeurs d'atelier; tous invoquent à grands cris l'intervention tutélaire de l'Etat dans l'industrie, qu'ils montrent perdue si l'Etat ne se hâte d'accourir. Une chose qu'on ignore généralement, et dont je fournirai la preuve irrécusable, c'est que l'idée de publier le plan d'une vaste réforme sociale avant la convocation de l'Assemblée, me fut suggérée précisément par la véhémence des sollicitations qui me venaient en foule, non-seulement de la part des ouvriers, mais, plus encore, de la part de maint chef d'industrie, réduit à une inénarrable détresse, à une détresse d'origine ancienne.

La révolution de Février n'a donc pas produit la crise industrielle; elle n'a fait que la déclarer. Imputer aux prédications du Luxembourg le délabrement des affaires, c'est le comble de l'ignorance et de la puérilité.

Ceux qui attribuent à des réformes sociales, proposées mais non encore mises à l'essai, tous les embarras, toutes les douleurs de la situation actuelle, ressemblent à un malade qui, après avoir repoussé les inscriptions du médecin, lui attribuerait l'aggravation de la maladie.

D'un autre côté, il faut qu'on le sache : le socialisme n'a point pour date la révolution de Février. La révolution a donné au socialisme une scène éclatante, elle n'a pas été son berceau. Depuis longtemps, il se faisait parmi le peuple un travail souterrain qui ne se révélait aucunement par la tribune parlementaire, et ne se manifestait que très imparfaitement, soit dans les journaux, soit dans les livres. Tandis que de vulgaires grands hommes agitaient leur ambition dans l'urne des votes et remplissaient le monde d'un vain tumulte, de pauvres ouvriers, qu'on croyaient absorbés par les soucis de leur labeur quotidien, s'élevaient, du fond de l'atelier, à des préoccupations d'une portée immense et vivaient dans la région des hautes pensées. Tout en subissant leur misère, ils l'étudiaient. A cette société corrompue et malade ils composaient, en espérance, un lendemain radieux. Ils interrogeaient la loi des transformations sociales du passé, pour savoir si la civilisation n'avait point encore un pas à faire ; et se rappelant que les hommes du peuple avaient cessé d'être *esclaves*, puis d'être *serfs*, ils se demandaient, émus d'un généreux espoir, si les hommes du peuple ne cesseraient pas d'être *prolétaires*, le prolétariat n'étant qu'une dernière forme de l'esclavage.

Mais le moyen d'affranchissement, où le trouver ? Il avait été indiqué à notre génération par cette formule, gloire éternelle de nos pères : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ ; il ne s'agissait plus que de bien définir les trois termes de la devise sacrée. L'instinct populaire ne s'y trompa point.

Le peuple comprit :

Que la liberté est, non pas seulement le *droit*, mais le *pouvoir* accordé à l'homme de développer ses facultés sous l'empire de la justice et la sauvegarde de la loi ;

Que la diversité des fonctions et des aptitudes étant pour la société une condition de vie, l'égalité consiste dans la facilité donnée à tous de développer *également* leurs facultés *inégales* ;

Que la fraternité enfin n'est que l'expression poétique de cet état de solidarité qui doit faire de toute société une grande famille.

Ainsi,

Plus d'individualisme et de *laissez-passer*, parce que l'individualisme, c'est l'abandon du pauvre, du faible, de l'ignorant, et que, pour des milliers de créatures humaines, le *laissez-passer*, c'est le *laissez-mourir* ;

Plus de concurrence anarchique, parce que l'anarchie n'est qu'un despotisme déréglé, et que la lutte entre le fort et le faible, c'est l'oppression ;

Plus de mobiles puisés dans l'antagonisme ardent des intérêts, parce que, là où le succès des uns correspond à la ruine des autres, la société ne peut vivre que de haines, et couve fatalement la guerre civile.

Tel était donc le programme que, depuis plusieurs années, le peuple dressait en silence dans les ateliers des principales villes.

Mais, je le répète, le travail intellectuel qui s'accomplissait au fond de la société, ceux qui en habitaient les hauteurs, l'ignoraient d'une manière absolue. Les prétendus hommes d'Etat de la monarchie, les prétendus savants en politique et en législation, les financiers habiles, les industriels renommés, ne se doutaient pas qu'ils marchaient sur un monde nouveau. Le moment devait donc arriver où ils se réveilleraient en sursaut, comme dans un coup de tonnerre. Ce moment arriva en effet, et il restera dans l'histoire sous le nom de RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE DE FÉVRIER.

Alors éclata un énorme malentendu. Des questions, devenues depuis longtemps familières au peuple de Paris, de Lyon, des grands centres industriels, apparurent au gros de la bourgeoisie sous l'aspect effrayant et faux que revêt toute chose inconnue. Pour le gros de la bourgeoisie, l'avènement de la République était le dernier terme du progrès possible. Pour le peuple, au contraire, la réforme politique n'était qu'un *moyen* d'atteindre le *but*, c'est-à-dire la réforme sociale.

Il y parut assez clairement dès le premier jour de la révolution, lorsque, entrant brusquement dans la salle du conseil, et faisant retentir sur le parquet la crosse de son fusil, un ouvrier à l'œil étincelant et au front pâle vint exiger, de par le peuple, la reconnaissance du droit au travail. Il y parut assez clairement lorsque, le 28 février, des milliers de travailleurs, les vêtements encore noirs de la poussière des barricades, envahirent la place de Grève avec des étendards sur lesquels vous eussiez lu : *Organisation du travail*. Mes anciens collègues n'ont pu oublier pourquoi ils proposèrent alors d'instituer une *commission de gouvernement* au Luxembourg ; ils n'ont pu oublier que cette proposition fut longtemps combattue par Albert et par moi.... Une commission d'étude, une commission sans budget, une commission sans autre pouvoir que la parole !... Je pressentais les suites. D'ailleurs, le peuple voulait davantage. Son adresse portait : Création immédiate d'un ministère du travail.

Le Luxembourg, en février et mars 1848, n'a été qu'un écho placé sur la route du progrès. Admirez, maintenant, la prudence de ceux qui reprochent au Luxembourg « d'avoir donné des espérances au peuple. » Eh ! quel langage fallait-il donc tenir, en pleine tempête, à ce peuple affamé, à ce peuple victorieux, à ce peuple pénétré depuis longtemps de l'idée de son émancipation ? Fallait-il lui dire :

« Vous souffrez ; mais qu'y faire ? Tel est l'arrêt du sort. Ce que les anciens appelaient FATUM, c'est la misère, l'immortelle misère. Au nom de l'ordre à sauver, et de peur que l'impatience ne vous prenne, nous sommes forcés de vous interdire jusqu'à l'espérance. Laissez là vos fusils, regagnez tranquillement vos demeures ; et si vous trouvez écrite sur la porte de vos mansardes la fameuse inscription de l'enfer du Dante, sachez vous résigner, sachez donner de la résignation à vos enfants qui crient la faim, à vos femmes inconsolables du malheur d'être mères ! »

Voilà, j'imagine par quels sages discours les génies profonds qui nous attaquent seraient parvenus à calmer la multitude ! En vérité, c'est du vertige. Reprenons. A chaque siècle son caractère, par où il se détache dans l'histoire. L'individualisme fut le caractère du dix-huitième siècle : il est permis d'affirmer qu'au dix-neuvième siècle le socialisme a la toute-puissance d'une loi historique. Qu'on calomnie ces grands coupables du Luxembourg, qu'on les proscrive, qu'on les tue : L'idée qu'ils ont servie ne périra pas avec eux. La justice et l'intérêt même de ceux qui la combattent rendent cette idée indomptable. La force des choses est là.

Ceci posé, abordons les détails de l'Assemblée sur le droit au travail, et voyons ce que vaut le défi lancé par M. Thiers aux socialistes.

Dans son discours du 13 septembre, M. Thiers a attaqué mes doctrines, en regrettant mon absence. Il n'aurait tenu qu'à lui et à ses amis de s'épargner un regret, qui a le tort d'être bien tardif et dont le vote du 25 août pourrait faire paraître la sincérité douteuse aux esprits soupçonneux. Quoi qu'il en soit, on ne m'aura pas réduit au silence, en me condamnant à l'exil.

« Je viens, a dit d'abord M. Thiers, vous exposer les principes sur » lesquels repose la société, non pas la société de tel ou tel pays, mais » la société de tous les pays et de tous les temps. »

M. Thiers, on le voit, commence par se donner beaucoup de complices. Mais croit-il, d'aventure, que dans tous les temps, dans tous les pays, la propriété, la liberté, la concurrence ont été entendues, définies et pratiquées de la même manière ? S'il ne croit pas cela, que signifie son pompeux début ? S'il croit cela, l'erreur, de la part d'un homme d'Etat, est à peine vraisemblable.

Est ce que la propriété, par exemple, part chez nous du même ordre d'idées et se trouve assise sur les mêmes bases que chez les anciens, que chez les Arabes, que chez les Orientaux ? Est ce que M. Thiers ignore qu'il a existé et qu'il existe encore des peuples-pasteurs qui n'admettent pas la possession individuelle du sol ; des peuples qui disent comme Jean-Jacques : « Les fruits sont à tous, la terre n'est à personne ? » Est-ce qu'il n'y a aucune différence entre la propriété qui se borne à la possession héréditaire du sol et celle qui s'étend à l'homme lui-même, réduit à l'état d'esclave ? Aux yeux de Quesnay et des physiocrates, faisant du propriétaire le distributeur des trésors de l'agriculture, le caissier de l'industrie, un fonctionnaire public enfin, la propriété avait-elle le même caractère qu'aux yeux de ceux qui l'ont si longtemps considérée comme entraînant le droit d'user et d'abuser (*uti et abuti*) ; et ces derniers n'auraient-ils pas vu une violation mortelle du principe de propriété dans nos lois sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ? Lorsque, en 89, les dîmes furent abolies, M. Thiers sait bien que tous les membres du clergé crièrent au vol ; et ce que Mirabeau appelait une *restitution*, l'abbé Siéyès l'appela une *spoliation*.

La vérité est que la notion de propriété n'a cessé de varier selon les temps et selon les lieux. On en peut dire autant de la notion de liberté, autant de la notion de concurrence.

La société féodale, qui admettait le servage, ne reposait pas probablement sur le principe de liberté, à la façon de notre société moderne.

Le régime des jurandes et des maîtrises ne reposait pas sur le principe de concurrence, comme le régime qui, depuis 1789, s'est développé sous le nom de liberté d'industrie.

Il est donc fort douteux que M. Thiers se soit bien compris lui-même, lorsqu'il a annoncé qu'il venait défendre « la société de tous les temps et de tous les pays. »

Maintenant, je me demande, comme M. Thiers, quel est, ou plutôt, quel doit être le principe de la propriété ? Et, comme M. Thiers, je réponds : C'est le travail.

Mais de là dérivent deux conséquences : qu'il faut absolument que M. Thiers accepte :

La première, c'est que toute propriété qui ne vient pas du travail est sans fondement, c'est-à-dire illégitime ;

La seconde, c'est que tout travail qui ne conduit pas à la propriété est sans dédommagement, c'est-à-dire oppressif.

Jugerons-nous, d'après ces règles, la société actuelle ?

Ce qu'elle nous offre, tout d'abord, c'est l'affligeant spectacle d'une foule immense d'hommes dont chacun peut dire : « J'ai travaillé à nour- » rir mes semblables, et je ne suis pas sûr d'avoir toujours du pain. J'ai » travaillé à la confection de ces étoffes précieuses, et voyez mes hail- » lons. J'ai travaillé à la construction de ce palais, et je suis en peine de » mon gîte ! »

Encore, si c'était là un fait particulier, accidentel, résultant de causes purement personnelles ! Mais non : le fait est général, il est permanent ; il tient aux vices intrinsèques de la constitution sociale actuelle.

En vertu de cette constitution sociale, la somme des instruments de travail, terres, subsistances, matières premières de toute sorte, se trouve concentrée aux mains d'une portion déterminée de la société. Or, comme pour travailler il faut des instruments de travail, ceux qui ne les possèdent pas sont naturellement soumis à ceux qui les possèdent. De là nécessité pour les premiers de subir les conditions que les seconds stipulent, et de consentir à ce que le bénéfice obtenu, au lieu de devenir la propriété du travailleur, ne serve qu'à payer le loyer des instruments de travail.

Ainsi, quand M. Thiers déclare, en droit, que « le principe de la pro- » priété c'est le travail, » la société actuelle lui répond, en fait : La sour- » ce de la propriété des uns, c'est le travail des autres. »

Le droit et le fait se trouvant de la sorte en contradiction flagrante, il faut que M. Thiers renonce ou à proclamer le droit, ou à défendre le fait : nous attendrons qu'il se décide !

Continuons :

« L'homme, sans le travail, est le plus misérable des êtres. Dieu l'a » grandement doué, mais avant d'avoir exercé ses facultés, il est le plus » misérable des êtres. Il n'est quelque chose que par le travail. La so- » ciété est comme lui, misérable sans le travail. Eh bien ! la nature, la » société lui ont dit : Travaille, travaille ! et tu seras assuré de conser- » ver le fruit de ton travail.. Mais, quand elle lui a dit cela, elle a don- » né un stimulant puissant. Il faut que ce stimulant soit infini, et elle lui » dit : Travaille, travaille ! le produit de ton travail sera pour toi et » pour tes enfants. Et alors son ardeur est infatigable. Il travaille jus- » qu'au dernier jour de sa vie ; il a toujours un but à son ardeur. »

J'en demande pardon à M. Thiers, la société actuelle ne dit rien, elle ne peut rien dire de semblable à la plupart de ceux qui la composent ; et si elle osait tenir ce langage dérisoire aux prolétaires, voici ce que les prolétaires répondraient :

« Vous nous criez : Travaille ! Mais nous n'avons ni un champ, pour labourer ; ni du bois, pour construire ; ni du fer, pour forger ; ni de la laine, de la soie, du coton, pour en faire des étoffes. C'est peu : ne nous est-il pas interdit de cueillir ces fruits, de boire à cette fontaine, d'aller à la chasse de ces animaux, de nous ménager un abri sous ce feuillage ? Tout nous manque pour vivre comme pour travailler, parce qu'en naissant nous avons trouvé tout envahi autour de nous ; parce que des lois, faites sans nous et avant nous, ont remis cruellement au hasard le soin de notre destinée ; parce qu'en vertu de ces lois, les MOYENS DE TRAVAIL dont la terre semblait avoir réservé l'usage à tous ses enfants, sont devenus la possession exclusive de quelques-uns. A ceux-ci de disposer de nous, car nous ne pouvons disposer de nous-mêmes. — Travaille ! — Nous sommes prêts, mais en ceci pensez-vous que nous dépendions de notre seule volonté ? — Travaille, et tu seras assuré de conserver le fruit de ton travail. — Hélas ! comment pourriez-vous nous garantir le fruit de notre labeur, quand vous ne pouvez ou n'osez pas nous garantir l'emploi de nos bras ? — Travaille ! Le produit de ton travail sera pour toi et pour tes enfants. — Vous nous trompez, vous nous trompez ! Non, le produit de notre travail ne sera ni pour nous, ni pour nos enfants. Car notre dénûment nous met au service d'autrui, et ce qu'on nous offre, en échange de notre activité féconde, ce n'est pas le produit créé, c'est seulement un salaire qui nous permettra de vivre en le créant, salaire dont la concurrence maintient le chiffre au niveau des plus strictes nécessités de la vie, et qui ne laisse presque jamais de la marge pour des épargnes, que dévorerait, d'ailleurs, le premier jour de chômage ou de maladie. Ce n'est donc pas la perspective du bien-être futur de nos enfants qui nous stimule, nous : En fait de stimulant, nous ne connaissons que la faim. »

Qu'après cela, M. Thiers appelle la propriété un *droit*, et qu'il le déclare essentiel à la société, inhérent à la nature humaine, je n'aurai garde d'y contredire. Il est certain que l'homme ne peut vivre qu'en s'appropriant les objets extérieurs. Mais c'est précisément parce que la propriété est un *droit*, qu'il ne faut pas la rabaisser jusqu'à en faire un *privilége*. C'est précisément parce que le droit de propriété est inhérent à la nature humaine, que tous ceux qui appartiennent à la nature humaine sont appelés à jouir des avantages du droit de propriété. Il ne s'agit pas de le nier, au détriment de quelques-uns ; il s'agit de le confirmer, au profit de tous.

La question se réduit donc à savoir si la société actuelle, qui nous montre tant de milliers d'hommes gagnant 30 ou 40 sous par jour, moyennant 12, 13 et quelquefois 14 heures de travail, donne à chacun la propriété pour but et pour stimulant. La question est de savoir si la société actuelle, qui n'ose même pas s'engager à fournir des moyens de travail à tant de malheureux qu'attendent des chômages meurtriers, respecte bien véritablement dans chacun les droits « essentiels à la nature humaine. » Car enfin, si la qualification donnée par M. Thiers au droit de propriété est exacte, — et c'est notre avis, — il est clair que tout homme sans propriété se trouve en dehors de sa condition d'homme, puisqu'il manque de ce qui est « essentiel à sa nature. »

Oui, le droit de propriété est un droit naturel ; oui, il importe de le consacrer. Mais, à cause de cela même, il faut appeler tous les hommes à en jouir. Et le moyen, c'est d'établir des institutions sociales qui tendent à généraliser de plus en plus l'usage des instruments de travail, le moyen, c'est de substituer au régime actuel, fondé sur l'individualisme, un régime fondé sur l'association. Plus de salariés : des associés ! C'est ce que nous expliquerons, notre intention étant de suivre M. Thiers pas à pas dans la route qu'il a lui-même tracée à la discussion.

Progrès de la Liberté.

Voici le résumé de la loi sur les clubs telle qu'elle est comprise et appliquée par les tribunaux :

Art. 1er. Tout Français a le droit d'ouvrir un club.

Art. 2. Aucun édifice public ne pourra être mis à la disposition des clubs.

Art. 3. Il est interdit aux présidents des clubs de percevoir aucune rétribution pour couvrir la location de la salle.

Ainsi jugé par le tribunal de police correctionnelle, qui a condamné MM. Bernard et Chauvelot, présidents des clubs Chabrol et Saint-Honoré, à cent francs d'amende et aux frais du procès, pour avoir fait percevoir dix centimes par personne à l'entrée de la salle.

La politique civilisée.

Soit qu'elle pose la question organique à la base de la société, soit qu'elle la pose au sommet, la politique civilisée se débat dans de perpétuelles impossibilités, s'agite dans un cercle sans issue.

Immédiatement après la révolution de Février, on a essayé de transformer le salariat en association, et d'organiser le travail. C'était prendre le problème à sa racine même.

On a décrété l'augmentation des salaires et la diminution des heures de travail. Les entreprises se sont arrêtées, les capitaux se sont retirés de la circulation. Irrités par le besoin, les ouvriers ont attribué aux maîtres une suspension indépendante de leur volonté. Le désespoir s'est emparé des âmes, et l'insurrection a ensanglanté la capitale.

C'est qu'on avait détruit le mécanisme actuel de l'industrie, sans en construire un meilleur. C'est qu'on avait désorganisé ce qui est, sans organiser ce qui doit être.

Qu'arrive-t-il aujourd'hui ? L'ancienne base sociale se refait d'elle-même ; les anciennes pièces du mécanisme industriel se rejoignent, et la machine fonctionne comme auparavant, c'est-à-dire en broyant, en écrasant les masses laborieuses. L'ouvrier est toujours soumis aux mêmes conditions de labeur et de misère ; il est toujours rançonné par le commerçant, pour la satisfaction de ses besoins ; il est toujours exploité par l'entrepreneur, quant à sa part dans la valeur produite ; il est toujours forcé, par la concurrence réductive, à se vendre au rabais. L'entrepreneur lui-même, par l'effet de cette même concurrence, est toujours contraint de pressurer et d'exploiter l'ouvrier, et il n'a pas cessé d'être sous le coup de la faillite et de la ruine.

A l'heure qu'il est, la question se trouve posée au sommet de l'édifice, c'est-à-dire qu'on cherche à constituer un pouvoir capable d'exécuter le bien. Qui nommera le président de la République ? Est-ce l'Assemblée nationale ? Est-ce le suffrage universel ? La question vient d'être décidée dans ce dernier sens. Et pourtant, de part et d'autre, on a apporté des raisons qui ont paru concluantes.

Ainsi, tant qu'on reste dans la politique civilisée, tout aboutit à des négations ; par quelque côté qu'on aborde la difficulté, on se heurte contre l'impossible.

Bien que M. Thiers, qui vote contre le progrès agricole, prétende que les socialistes ne s'occupent pas de l'agriculture, nous insérons avec toute approbation les réflexions suivantes du *Journal* :

Nous avons remarqué qu'une notable portion de l'ancienne gauche Thiers et Barrot, ayant à sa tête comme porte-drapeau le général Baraguay d'Hilliers, a voté contre le projet d'enseignement agricole.

Nous lisons ce matin dans le *Moniteur*, parmi les adversaires du projet, et non sans surprise, le nom de M. Buffet, avocat de Mirecourt, et nommé à la représentation nationale par les cultivateurs du département des Vosges.

Nous lisons aussi les noms de MM. Deslongrais, Amable Dubois, Fourcas aîné, Kersauson, Montalembert, Parisis, Desjobert et de beaucoup d'autres encore qui se disent les chauds défenseurs de l'agriculture.

Le nombre des membres présents au moment du vote sur l'ensemble de la loi était de 679.

579 ont voté pour l'adoption du projet, 100 ont voté contre.

Le nombre des absents était de 166, parmi lesquels figurent les noms qui suivent : les trois Napoléon Bonaparte, leur cousin Murat et le précepteur du prince Louis, qui n'a point assisté à la discussion pendant les deux jours qu'elle a duré.

Ont voté contre le projet : MM. Thiers et Barrot, Cormenin, Isambert, les frères Dupin, Falloux et Berthier, de Lamartine, Pigeon, cultivateur de Seine-et-Oise, Larochejaquelein, porté à la représentation nationale par les cultivateurs du Morbihan, de Tocqueville et de Tracy, agriculteurs, Dufournel, le boiseur de montagnes.

Le décret sur l'enseignement agricole est évidemment l'un des plus importants qui soit émané de l'Assemblée nationale ; et nous voyons avec regret le peu de cas qu'y ont attaché les grands noms que nous venons de citer.

L'enseignement agricole, généralisé sur toute la surface de la République, peut seul émanciper le paysan et régénérer notre agriculture.

L'instruction développe l'intelligence, et l'intelligence crée la richesse. Aussi considérons-nous, et à juste titre, la loi sur l'éducation agricole comme éminemment patriotique, comme franchement républicaine. Et c'est sans doute aussi sous ce même point de vue qu'elle a été considérée par les illustres membres qui se sont abstenus de voter ou qui ont voté contre.

Nous félicitons l'*Ère nouvelle*, attaquée ce matin par l'*Univers* comme admettant le *droit au travail*. Voici les paroles de l'*Univers* :

L'*Ère nouvelle* somme assez aigrement la *Réforme* de ne pas la confondre avec les feuilles catholiques qui demandent le rétablissement des *biens de main-morte et l'investiture pour l'Eglise de vastes propriétés*. Nous croyons qu'aucun journal catholique n'a fait semblable demande, et la *Réforme* ne l'a d'ailleurs imputée à personne. Cependant, comme cette feuille nous reprochait hier de vouloir que l'Eglise possédât, nous sommes forcés de reconnaître, et nous le faisons humblement, que c'est avec nous que l'*Ère nouvelle* redoute d'être confondue. Une telle crainte nous paraît superflue de sa part ; quand on soutient le droit au travail et le principe de l'impôt progressif, on ne peut être suspect de penser comme nous.

Jellachich à Bude.

Depuis la chute de l'empire français à Waterloo, l'histoire militaire de l'Europe n'offre pas d'évènement plus remarquable que celui de la formation de l'empire slave qui sera bientôt un fait accompli sur les bords du Danube.

La tribune hongroise retentit encore de ces paroles arrogantes de Kossuth : « Qu'est-ce que les Croates, je n'en sais absolument rien ; si nous apprenons où se trouve ce peuple, nous n'en aurons pas pour un déjeuner. » Aujourd'hui Kossuth peut voir du haut des tours de Bude, sinon dans les rues de Bude même, ce que c'est que les Croates. Et Batthyani, qui avait dit à Jellachich, lors de leur dernière entrevue à Vienne : « Adieu, nous ne nous reverrons plus que sur les bords de la Drave. — Vous voulez dire sur les bords de la Theiss, avait reprit le ban, et le Croate avait raison.

Toute cette aristocratie madgyare, naguère si insolente, a disparu au moment du danger, et c'est en vain que le bourgeois Kossuth aura réuni autour de lui quelques milliers de porchers pour sauver la Hongrie perdue par ses gentilshommes. La dernière heure de l'aristocratie

hongroise a sonné, *finis Hungariæ*. Mais la Hongrie démocratique doit renaître.

Quoique les nouvelles de Hongrie qui arrivent de Vienne soient contradictoires, les unes présentant le ban de Croatie comme battant en retraite, les autres le déclarant maître d'Ofen, le résultat ne nous semble plus devoir être douteux. Ofen, dont Jellachich se serait emparé après un bombardement de deux heures n'est séparé de Pesth que par le Danube. Les deux villes communiquent par le pont sur lequel le commissaire impérial comte de Lemberg a été assassiné.

La fondation de l'empire slave, qui n'avait été jusqu'ici qu'un rêve, sera bientôt une réalité; cet empire a déjà son chef désigné dans Jellachich, simple colonel il y a six mois, et aujourd'hui plus maître en Autriche que l'empereur lui-même. Jellachich n'a-t-il pas dit : J'ai reçu de l'empereur vingt-et-une lettres autographes, et je n'en ai tenu aucun compte. Je sauverai l'Autriche malgré l'empereur. De quelle nature sera le salut que le ban prépare à la monarchie des Habsbourg. Selon nous, le doute à cet égard n'est plus permis.

Si, après s'être emparé de Pesth, il marche sur Vienne, ce ne peut pas être pour y faire triompher dans la camarilla une collection de vieux gentilshommes aussi usés que l'Autriche de Metternich elle-même. Jellachich n'est fort en ce moment que parce qu'il est le champion de l'élément slave, élément nouveau qui ne peut prendre place en Europe qu'à la condition de se prononcer pour l'avenir contre le passé.

Il paraît que l'on continue à ne pas s'entendre avec l'Autriche sur le lieu des conférences pour la médiation. L'Autriche avait proposé Inspruck, puis la proposition ayant été rejetée, elle a offert Vérone et Padoue. La France et l'Angleterre avaient proposé, de leur côté, Berne et Bâle, que l'Autriche a rejetées. Les choses en sont là. Quant aux conditions de la médiation, on assure que rien n'a encore été fait.

Livourne continue à se gouverner à part et à n'avoir plus de communications légales avec la Toscane.

Avis aux Journalistes français.

On lit dans le *Journal* :

Nous avons annoncé hier que les journalistes de Vienne, s'étant plaint de n'être point placés convenablement aux séances de l'Assemblée nationale, ils avaient pris à l'unanimité la résolution de ne pas rendre compte des débats et de garder le plus profond silence sur les faits, actes et discours des députés. Ces derniers n'ont pu résister aux conséquences de cette résolution; ils ont concédé aux journalistes une loge convenable, un foyer et même un petit salon pour les fumeurs.

Assemblée nationale.

Séance du 7 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de constitution.

M. ROUX LAVERGNE veut la nomination du président par l'Assemblée. Il invoque les principes de hiérarchie. Il ne s'agit pas de faire ici des abstractions politiques, mais d'entrer dans la pratique des faits; il faut remonter à l'idée du droit. Rappelons-nous une parole de l'Evangile (Interruption.) Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, le reste vous sera donné comme par surcroît. Il n'y a plus aujourd'hui de castes. L'aristocratie est morte comme la royauté; elle est morte en 89, on a essayé depuis de la galvaniser; on n'y a pu réussir. Renonçons aux fictions constitutionnelles, aux pondérations de pouvoirs. Il ne reste aujourd'hui qu'une force dans la nation, la démocratie, c'est-à-dire l'unité, l'harmonie. Créer dans une démocratie un pouvoir issu et procédant du peuple au même titre, c'est organiser la lutte, c'est revenir à la pensée qui avait fait proposer deux chambres. On aura beau équivoquer sur les mots : régner et gouverner ne sont pas deux actes qui se puissent séparer. Le président sorti du peuple voudra régner et gouverner, l'Assemblée voudra régner et gouverner; c'est une lutte incessante que vous organiseriez, et le passé nous a appris comment finissent ces luttes, ces comédies parlementaires et ces fictions constitutionnelles.

Nous avons des souvenirs monarchiques dont il faut savoir nous défendre. Les fautes, les malheurs du passé doivent nous instruire sur l'avenir. Ce que nous avons à craindre, ce n'est pas le despotisme d'une assemblée, c'est le despotisme monarchique, et l'institution d'un président vous ramène à la monarchie.

Le despotisme d'une Assemblée n'est pas à craindre; le despotimes à craindre, c'est celui qui confond le pouvoir spirituel avec le pouvoir temporel.

Nous sommes livrés à l'anarchie des doctrines, le remède à cette situation, c'est la liberté. Eh bien! un président nommé par le peuple est une menace pour la liberté. C'est pour cela que je voterai pour l'amendement de M. Grévy.

VOIX NOMBREUSES. La clôture! la clôture!

M. LABADIT paraît à la tribune. Les cris redoublent.

Après une discussion approfondie, dit l'orateur, il y a même des doutes dans quelques esprits. (Non! non! la clôture! Parlez!) Il doit y avoir une grande majorité pour la nomination du président; cette majorité est nécessaire pour lui donner la force dont il a besoin. (La clôture! la clôture!)

L'Assemblée consultée déclare que la discussion continue.

M. CRÉMIEUX, appelé à la tribune, renonce à la parole. MM. Forouillat et Baroche y renoncent également.

On passe à l'amendement de M. Grévy.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Art. 41. L'Assemblée nationale délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de *président du conseil des ministres.*

» Art. 42. Comme au projet.

» Art. 43. Le président du conseil des ministres est nommé pas l'Assemblée nationale, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

» Art. 44. Supprimé.

» Art. 45. Le président du conseil des ministres est élu pour un temps illimité. Il est toujours révocable. »

M. DEFONTAINE demande que l'on décide d'abord si le président sera nommé par le suffrage universel ou bien par l'Assemblée; on aura ensuite à décider si le président doit être nommé pour un temps limité ou révocable à la volonté de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. On ne peut voter que sur un amendement. De tous ceux qui ont été présentés, celui de M. Grévy est le plus large.

M. COMBAREL DE LEYVAL est appelé à la tribune pour combattre l'amendement. (Rumeurs. — Aux voix!)

M. FERDINAND DE LASTEYRIE. L'amendement de M. Grévy a l'avantage d'être sincère. Celui de M. Flocon, qui tend à faire nommer le président par l'Assemblée pour un temps limité, tend au même but que celui de M. Grévy, mais il cache le but où il tend. Faire nommer le président par l'Assemblée d'une manière quelconque, c'est purement et simplement supprimer le pouvoir exécutif, et le concentrer dans l'Assemblée.

L'orateur revient au milieu des marques d'impatience et du bruit des conversations sur les arguments déjà développés depuis deux jours en faveur de l'élection, par le suffrage universel.

M. BAC soutient l'amendement de M. Grévy. Dans ce moment solennel, il faut rappeler la question à son véritable principe. Y aura-t-il un président ou n'y aura-t-il pas de président? S'il y en a un, c'est à l'Assemblée à le nommer.

Mais je soutiens qu'il ne doit pas y avoir de président. Un président nommé aujourd'hui par l'acclamation universelle est quatre ans sans se retremper dans le pays. Or, pendant ces quatre années, n'est-il pas possible, n'est-il pas probable même qu'il se séparera du sentiment du pays? Si le pouvoir exécutif est nommé par l'Assemblée, il est à chaque instant en communication avec elle. Le jour où il se sépare de l'Assemblée, l'Assemblée l'avertit et le rappelle. La lutte ne peut s'envenimer au-delà d'une certaine limite. Il y a là une garantie de fixité et de durée que l'on chercherait vainement dans une autre combinaison.

Il n'y a pas deux voies, deux issues à la position où la France est engagée. Il faut ou un président élu par la nation ou un président du conseil, élu par l'Assemblée et toujours révocable.

Nous avons recherché dans le fait ou dans le droit quelle forme satisfaisait le mieux le besoin de fixité et de mobilité, qui à la fois convient le plus à la démocratie.

Qu'est le président dans le gouvernement? Pour ceux qui soutiennent ce principe, c'est un contre-poids, cette espèce de pondération, d'équilibre des pouvoirs que recherchent ceux qui appartiennent à l'école politique de l'équilibre. Là on a deux chambres.

Cette forme a été brisée par le vote pour l'Assemblée unique.

Le rôle que remplirait le président de la République, magnifique, je le conçois, dans l'esprit de ceux qui le désirent, ressemble à celui d'un roi constitutionnel.

L'autorité doit être quelque part; elle sera ou dans le président ou dans l'Assemblée. Permettez-moi de citer quelques lignes d'un orateur dont la parole si éloquente se faisait entendre hier à cette tribune...

M. Bac cite un passage de M. de Lamartine sur l'unité du pouvoir; d'où il résulte que le prétendu équilibre, si l'on arrivait à le réaliser, serait de l'immobilisme.

Voici le dilemme d'où l'on ne peut sortir. Ce qui arrivera sera ou le renversement du président ou l'annihilation de l'Assemblée. On l'a senti, et l'on a cherché, par des entourages qui amoindrissent le danger, à annihiler le président. On lui donne des ministres qui dépendent de l'Assemblée. C'est une responsabilité sans autorité. On lui met le pouvoir entre les mains comme un roseau fragile, emblème dérisoire d'une autorité sans puissance.

En présence de ce système, il y en a un autre, simple, non compliqué, qui peut être facilement compris. C'est le pouvoir dans la nation se manifestant par l'Assemblée, qui délègue le pouvoir à un conseil toujours révocable.

La force des choses l'a produit elle-même au milieu de nous. Il nous a été révélé pour ainsi dire par les choses elles-mêmes.

A-t-on combattu ce système? On a trouvé contre lui d'admirables mouvements d'éloquence. On a dit : Ce système, c'est la Convention, c'est la terreur. Quel est le système qu'on ne pourrait détruire ainsi? Et cette Convention qu'on attaque toujours, a-t-on compris qu'elle renfermait une minorité énergique obligée de lutter contre des embarras sans cesse renaissants?

L'éternel problème de l'esprit humain consiste dans la conciliation de l'idée de fixité, d'ordre, d'un côté, et du mouvement, du progrès, de l'autre.

La forme la plus parfaite du gouvernement est celle qui, avec la fixité et l'ordre, pourrait admettre les progrès, le mouvement. (A gauche : Très bien!)

Voilà l'idéal qu'il faut chercher : il satisfait à tous les besoins et ferme à jamais l'abîme des révolutions.

Toutes les fois que le progrès pourra s'accomplir sans bouleversement, nous arriverons toujours au progrès, car l'esprit humain a soif du progrès et il ne s'en détourne que par crainte des révolutions. (Très bien!)

L'Assemblée nationale sortie du peuple qui s'y mêle chaque jour et qui cherche à le comprendre, cette Assemblée composée d'individus qui rentreront demain dans la vie privée, et qui ne peut vouloir l'usurpation d'aucun de ses membres, cette Assemblée n'est-elle pas le pouvoir qui garantira à la fois la stabilité et le progrès? (Très bien!)

Que cette Assemblée se personnifie dans un président, elle fera sa faiblesse et non pas sa force. Avec un président nommé pour un temps, il peut y avoir lutte et par conséquent faiblesse si l'Assemblée l'abandonne. Le président nommé par l'Assemblée, par cela seul qu'il reste président, est en accord avec l'Assemblée. Là est le secret de sa puissance. Ce pouvoir ainsi constitué offre seul des garanties de force. C'est le plus absolu et le plus démocratique, le plus fort et le plus facile à briser; tout puissant pour faire le bien, impuissant pour faire le mal. (Sensation.) Il peut être mobile dans sa personne, mais il sera constant dans sa politique; sa politique sera la politique de l'Assemblée. L'homme qui incarnera la politique de la nation, l'Assemblée ne songera pas à le renverser (Très bien!); mais elle aura les garanties. Les pouvoirs révocables sont les plus forts et les plus puissants.

Cette puissance ne sera pas violente, parce qu'elle sera forte, et que la violence n'appartient qu'à la faiblesse. (Très bien!) Notre Assemblée n'a-t-elle pas su trouver sa modération en elle-même? Elle en eût peut-être trouvé beaucoup moins, si elle eût eu en face un pouvoir chargé de la contenir. (Très bien!) Il n'y a de force réelle dans un pouvoir que lorsqu'il s'appuie sur les majorités.

Aux minorités le droit de réunion, de propagation, afin qu'elles préparent, par les voies pacifiques, le triomphe de leurs idées. (Très bien!)

Tel est le système auquel je me suis arrêté après des réflexions sérieuses.

Si nous n'obtenons pas cette forme de gouvernement, nous nous en remettrons à la nation. Si elle décide contre nous, nous ne pousserons pas le cri de désespoir. Nous embrasserons courageusement cette tâche des minorités, jusqu'à ce que nos idées aient triomphé, parce que nous avons la foi en nos principes et que Dieu est avec nous. (Voix nombreuses : Très bien! aux voix! aux voix!)

Une grande agitation succède à ce discours.

M. SAINT-GAUDENS paraît à la tribune. (Aux voix! aux voix!) L'honorable préopinant a dit que, s'il doit y avoir un président, c'est au peuple à le nommer. Je prends acte de cette parole. Je crois, moi, qu'il doit y avoir un président de la République.

On a prétendu que nous voulions un président comme pouvoir pondérateur. Il n'en est rien. On a dit que c'était la doctrine des publicistes du dix-huitième siècle; c'est une erreur; c'est confondre les doctrines de Montesquieu avec celles de Rousseau. Le président de la République ne sera pas investi de la souveraineté, il aura un mandat spécial.

On nous dit qu'on va fermer l'abîme des révolutions. Il y a longtemps que cet abîme est fermé. (Hilarité.) Au 18 brumaire, on a dit que la révolution était finie.

UNE VOIX. Escamotée.

M. SAINT-GAUDENS. On a fermé l'abîme des révolutions avec la charte octroyée de 1815, avec la charte bâclée de 1830. L'ancien pouvoir avait le pied partout; il n'a pu marcher. (On rit.) Tant que vous n'aurez pas fondé un gouvernement fort, l'abîme des révolutions restera ouvert. (Hilarité.)

Le président de la république sera chargé d'exécuter les lois, il n'aura pas à faire prévaloir son opinion; s'il exécute les lois, il fera son devoir; sinon l'Assemblée le mettra en accusation. (Très bien à droite.)

On nous a parlé de la Convention. On oublie que la Convention, qui a fait la constitution dont on nous parle, n'avait plus ni Montagnards ni Girondins; elle a été faite par ceux qu'on appelait les crapauds du Marais. (On rit.)

On nous cite notre propre exemple. Mais, est-ce que nous n'avons pas un pouvoir très faible, très mobile? Pour moi, j'ai soutenu tous les gouvernements depuis que je suis ici, et je me suis trouvé, à mon grand étonnement, tout à fait ministériel. (On rit.) Il faut nécessairement sortir de cette situation.

On nous a dit que Napoléon avait été nommé consul par une Assemblée. Oui, par cette Assemblée qui l'avait autorisé à jeter les Cinq cents par les fenêtres de l'orangerie de Saint-Cloud. (On rit). Il fut nommé empereur par ce sénat conservateur qui ne conserva rien. (On rit.)

Je prie donc l'Assemblée de remettre au peuple l'élection du président de la République. (Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'amendement de M. Grévy. Deux demandes de scrutin de divisions ayant été déposées, il va être procédé à cette opération.

Les voix se repartissent ainsi :

Nombre des votants,	801
Majorité absolue,	401
Billets bleus pour,	158
Billets blancs contre,	643

L'amendement n'est pas adopté.

On passe à l'amendement de M. Flocon qui est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de président de la République. »

M. FLOCON déclare qu'il se rallie à l'amendement de M. Leblond sur l'art. 43, ainsi conçu :

« Le président de la République est nommé par l'Assemblée nationale, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. »

Deux autres amendements ont été présentés dans le même sens.

M. FLOCON. Dans mon système, l'Assemblée délègue une partie de sa souveraineté et retient l'autre. L'objection qui m'a le plus touché est celle-ci : Il y aurait une usurpation du pouvoir du peuple. Si cela était, citoyens, mon cœur ne serait pas assez grand pour contenir tous les remords qu'un tel crime pourrait faire naître. (Très bien!) Comment, je me le demande, peut-on contester le droit qu'a l'Assemblée de nommer le président de la République, elle qui a nommé déjà le président du conseil? En face d'un pouvoir qui n'a pas été défini par le comité de constitution, comment soutenir qu'il y aurait usurpation? La constitution, d'abord, aurait dû définir nettement les attributions du président, c'était la marche logique des choses, et c'est parce que cela n'a pas été fait par le comité que j'ai proposé mon amendement.

Citoyens, selon moi, le danger de la République est dans une usurpation, qui ne viendrait pas de l'Assemblée, mais du pouvoir exécutif. Il y a dans une assemblée unique toutes les garanties qui peuvent prévenir le danger. Comme ceux de mes honorables amis qui ont pris la parole dans cette discussion, je cherche, avec ce double pouvoir qu'on veut organiser, comment pourront se terminer les conflits qui s'élèveront entre eux. (Bruit prolongé.)

Je ne veux pas développer mon amendement, qui l'a été déjà d'une manière si éloquente par mon honorable ami, M. Parrieu; je suis seulement fâché de me trouver en contradiction avec un de mes anciens collègues du gouvernement provisoire. (Bruit.)

Je dis que j'ai vu avec peine M. de Lamartine prononcer des paroles qui seraient d'un mauvais augure pour la République. Je n'ai pas toujours partagé son opinion sous le gouvernement provisoire, et j'avoue qu'aujourd'hui encore je ne partage pas les craintes qu'il a manifestées : je ne puis penser que le peuple veuille renoncer déjà à des institutions qu'il n'a pas même essayées.

Vous avez entendu l'honorable M. de Lamartine vous dire : *Alea jacta est : le dé est jeté!* paroles graves qu'on ne doit dire qu'une seule fois dans la vie, et que M. de Lamartine avait déjà dites avec nous le 24 février en montant à l'Hôtel-de-Ville. Je ne conçois pas qu'on puisse jouer le sort de la République sur un coup de dé; et nous n'avons pas été envoyés dans cette enceinte pour garder notre popularité aux dépens de la République.

Je crois que le pouvoir exécutif doit être modeste, et qu'il doit se borner à se rendre utile. Ce qu'il faut au pays, ce n'est pas un gouvernement fort, c'est une bonne administration. (Très bien! très bien!)

Selon moi, le pouvoir exécutif est le premier magistrat de l'Assemblée, il est le premier serviteur du pays; son rôle est trop secondaire pour qu'il faille faire intervenir le pays dans sa nomination. C'est à l'Assemblée seule qu'il appartient de le nommer, car l'Assemblée a été commise par le pays; et quand le peuple souverain est intervenu, ce qui en sort est souverain comme lui, et vous en êtes la preuve. (Très bien!)

Vous avez voté une chambre unique : je suis de ceux qui l'ont votée, parce que je pensais bien que derrière elle viendrait la question du pouvoir exécutif; l'Assemblée a été assez républicaine pour ne voter qu'une seule chambre, qui est le pouvoir du pays, il faut qu'elle soit assez républicaine pour en accepter les conséquences.

M. DUFAURE demande qu'on vote d'abord sur l'art. 41, puis qu'on passe à la discussion de l'art. 43.

M. MARQUIS propose à l'art. 41 l'amendement suivant :

« Le pouvoir exécutif est exercé au nom du peuple français par un citoyen qui reçoit le titre de président de la République. » (Appuyé! appuyé!)

Cet amendement est mis aux voix et rejeté à une très faible majorité; les ministres votent pour.

M. le président met aux voix l'art. 41 du projet, ainsi conçu :

« Le peuple français délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de président de la République. »

Cet article est adopté à une immense majorité.

L'article 43 du projet est ainsi conçu :

« Le président est nommé par le suffrage direct et universel, au scrutin secret et à la majorité absolue des votants. »

M. LEBLOND a proposé sur cet article l'amendement suivant :

« Le président de la République est nommé par l'Assemblée nationale, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. »

M. GIRARD a proposé également un amendement dans le même sens.

M. DIDIER fait remarquer qu'il a proposé un amendement ayant pour but de demander la nomination du président par l'Assemblée, non par l'Assemblée actuelle, mais par celle qui viendra après celle-ci. L'Assemblée actuelle n'a pas le droit de nommer le président, elle n'a été envoyée que pour faire les lois organiques, elle ne doit pas faire autre chose, lorsqu'elle a été entamée dans sa popularité par cinq mois d'existence. (Rumeurs prolongées.) Alors le peuple serait averti, et il nommerait en conséquence ses représentants.

M. MARTIN (de Strasbourg) parle au nom de la minorité du comité et explique pourquoi lui et ses honorables collègues se sont séparés sur cette question de la majorité.

La minorité a cru que le salut de la République dépendait de la nomination du président par l'Assemblée, et que c'était la déduction logique, rationnelle de ce qui s'est fait jusqu'à présent. Le discours admirable qu'on a entendu hier n'a que mieux confirmé mon opinion. (On rit.) Chacun a reconnu la gravité des circonstances; selon moi, c'est une question de vie ou de mort pour la République. (Agitation prolongée. — Interruption.) J'exprime ma pensée, je dis ce qu'il y a au fond de mon cœur. La République pour moi n'a pas été une surprise; il y a dix-huit ans que la République était mûre, et qu'on aurait dû la proclamer sur les ruines de la monarchie. Il y a dix-huit ans que la même lutte existe entre l'école de l'unité républicaine et l'école de la pondération des pouvoirs; et pourtant ne nous étonnons pas qu'il y ait des dissidences à ce sujet dans l'opinion républicaine; considérez sous quelles influences s'est faite notre éducation politique.

Quant à moi, qui suis républicain de naissance, mon éducation politique s'est faite à l'aspect des grandes leçons que nous ont données les gouvernements qui ont fait l'essai de la pondération des pouvoirs; l'établissement créé en juillet devait aboutir à une révolution de juillet. Voilà pourquoi je suis l'ennemi déclaré de l'école anglicane. Il faut un pouvoir subordonné au pouvoir législatif; avec un suffrage universel vous aurez plus qu'un roi. Rappelez-vous ce qu'on vous a dit hier du sacre du peuple, il aura une bien autre puissance que le sacre de Reims. (Bruits prolongés.)

Quand il a été question, une première fois, de la nomination du président, j'avais aussi demandé que cette nomination fût faite par le peuple. Mais en réfléchissant aux conflits qui devaient naître, je voulais que le président eût le droit de dissolution ou d'appel au pays. Ma proposition fut repoussée par la commission au nom des principes que je défends aujourd'hui.

Le président sera plus fort que l'Assemblée elle-même, ajoute l'orateur, si l'on réalise ces vœux. Faire un appel au pays, alors que l'Assemblée accomplit encore sa mission, c'est vouloir atténuer sa force et paralyser son influence, c'est créer un second pouvoir et faire naître infailliblement des occasions de conflit.

Il n'y a pas d'exemple dans les antécédents de notre histoire révolutionnaire que le pouvoir exécutif ait été nommé par les mêmes électeurs qui avaient nommé le pouvoir constituant ou législatif.

M. DUFAURE. Je remercie d'abord l'honorable M. Martin (du Nord). (Longue et bruyante interruption.) Je remercie l'honorable M. Martin (de Strasbourg) d'avoir nettement posé la question, et d'avoir déclaré que l'amendement ne touchait nullement l'Assemblée actuelle, [illegible] ce ne serait qu'à l'Assemblée qui nous succéderait qu'il appartiendrait de nommer le président de la République. Cette proposition [illegible]

présentée dans le sein de la commission qui l'a repoussée.

Maintenant, qui nommera le président de la République? Sera-ce le peuple, au suffrage universel? sera-ce l'Assemblée nationale? Cette question a également été soumise à la commission, qui n'a jamais varié, et a toujours été d'avis que la nomination du président devait être faite au suffrage universel.

On parle de dangers qui peuvent venir du pouvoir exécutif, mais on ne parle pas de ceux qui peuvent venir de l'Assemblée. N'avons-nous pas vu le Directoire, usant de son pouvoir discrétionnaire, réduire ses adversaires au silence, en les envoyant à Synnamarie? et ce n'est pas à la suite de cet excès de pouvoir que le pays, approuvant le coup d'Etat du 18 brumaire, s'est jeté dans les bras du despotisme. (Bruyantes et nombreuses réclamations.) J'ai cherché à réduire à sa simple valeur un système que nous avions à combattre.

Je ne cache pas, après cela, qu'il n'y ait des dangers dans la nomination du président par le suffrage universel; mais nous y remédierons le plus que nous pourrons par les combinaisons que nous avons cherché à faire prévaloir. La constitution dira où sont les limites des pouvoirs, et pour ceux des pouvoirs qui dépasseraient ces limites, nous avons la justice et les tribunaux, qui seront chargés de punir et de réprimer de pareils empiètements.

M. CLÉMENT THOMAS paraît à la tribune. (Aux voix! aux voix!) Messieurs, dit-il, je n'abuserai pas longtemps de la tribune; permettez-moi de vous présenter une courte observation, mais qui n'est pas sans importance. N'est-il pas étonnant, quand les démocrates les plus éprouvés soutiennent une opinion, de voir l'accord touchant et unanime qui règne pour soutenir l'opinion contraire, entre ceux qui se disent les républicains du lendemain. (Bruyante interruption.)

Je m'adresse à tous ceux qui sont franchement républicains, à ceux qui ont accepté franchement le mandat de constituer la République sur des bases solides, et je leur demande: N'y a-t-il pas, je ne dirai pas dans cette Assemblée, car je ne veux incriminer les intentions de personne, mais n'y a-t-il pas au dehors des sycophantes, des hypocrites qui se cachent sous le manteau républicain? Vous voyez à quelle opinion ils se rallient: ralliez vous à l'opinion contraire; elle est juste.

M. VICTOR LEFRANC. J'ai demandé la parole pour répondre à un mot qui vient d'être dit à cette tribune, à cette accusation banale de républicains du lendemain. Il ne peut y avoir ici ni républicains de la veille ni républicains du lendemain; personne ne saurait accepter une semblable qualification. (Très bien! très bien!)

L'orateur demande que l'Assemblée se prononce promptement. Vous n'osez pas, dit il, toucher aux actes du pouvoir, dans la crainte d'élever un conflit. Le pouvoir ne veut pas non plus agir, dans la même crainte. Il faut que cette indécision cesse au plus tôt. (Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'indépendamment de l'amendement de M. Leblond, il y a six autres amendements qui sont présentés dans le même but et qui ont le même principe. Sur ces amendements, trois demandes de scrutin de division ont été présentées: le scrutin de division va avoir lieu. (Mouvement prolongé.)

M. FLOCON. Après l'énoncé des amendements déposés, M. le président a annoncé qu'ils étaient communs dans leur but. (Interruption.) Il y en a qui diffèrent dans les expressions. (Oui! oui!) Je demande qu'on vote séparément sur chaque amendement. (Oui! oui! — C'est conforme à l'usage!)

M. DIDIER. Je fais observer que dans l'amendement de M. Leblond il ne s'agit que de l'Assemblée nationale actuelle. (Réclamations diverses.)

M. LE PRÉSIDENT. Il est convenu que les autres amendements sont réservés.

L'Assemblée procède à ce scrutin au milieu d'une vive agitation.

Voici le résultat du scrutin:

Nombre des votants,	813
Majorité absolue,	407
Pour l'amendement,	211
Contre,	602

L'Assemblée nationale n'adopte pas la nomination du président de la République par l'Assemblée.

La séance est levée à six heures et demie.

Lundi, suite de la discussion du projet de constitution.

CANAL SAINT-MAUR. — On nous communique l'avis officiel suivant:

« Les travaux de réparation du canal Saint-Maur exigeant que le chomage de ce canal soit prolongé, la navigation ne reprendra son cours, par cette voie, qu'à compter du 26 octobre.

FAITS DIVERS.

— Hier, il est arrivé à la prison du Cherche-Midi, dans une voiture escortée de gendarmes, un prisonnier qui a fixé l'attention des personnes qui se trouvaient dans l'hôtel des conseils de guerre. C'était une dame fort bien mise, que l'on a dit être Mme Lécuyer, femme du capitaine de ce nom, qui, dans les journées de juin, défendait les barricades de la rue du Faubourg-du-Temple contre les attaques du général Lamoricière. En effet, nous avons appris que M. le capitaine-rapporteur près le 2e conseil de guerre poursuit activement l'information contre M. et Mme Lecuyer et un de leur fils, âgé de 19 ans, qui ont été renvoyés tous les trois devant le conseil de guerre, conjointement avec dix autres inculpés, par une décision des commissions militaires.

— La commune de Montignac-de-Lauzun vient d'être le théâtre d'un crime épouvantable.

Jeudi au soir, le sieur E..., de cette commune, a commis un double assassinat sur la personne de sa femme et sur celle du propriétaire de la maison qu'il occupait, et a ensuite, sans doute pour faire disparaître les traces de son crime, mis le feu à la maison. Le brigadier et un gendarme de la brigade de Miramont se sont rendus immédiatement sur les lieux, où ils ont voulu procéder à l'arrestation du coupable, qui les a accueillis par deux coups de feu. Le brigadier a, dit-on, été légèrement atteint; mais son camarade a reçu toute la charge dans la poitrine et presque à bout portant. On désespère de ses jours.

— Après quarante-huit heures d'une navigation pénible, le vapeur l'Ulloa est venu mouiller, le 27 septembre, à Port-Louis, ayant à son bord les 228 insurgés dont le logement était préparé dans la citadelle.

Le débarquement a eu lieu dans le plus grand ordre, le 28, à six heures du matin, sur la plage qui avoisine le fort; malgré le mal de mer dont plusieurs insurgés avaient eu à souffrir, tous paraissaient jouir d'une santé parfaite.

On a remarqué parmi eux un homme déjà fort âgé ayant une jambe de bois; un médecin goutteux auprès duquel un autre médecin remplissait avec une touchante sollicitude les fonctions d'infirmier, et un peintre qui, à peine arrivé au mouillage, s'est empressé de *croquer* le magnifique panorama de la rade de Port-Louis.

Les transportés ont été distribués par escouades de 20 dans des pièces parfaitement aérées et parquetées, et parfaitement saines; ils sont mieux nourris que ne le sont les troupes en campagne, entourés de tous les égards et de tous les soins dus au malheur.

— On écrit de Saint-Dizier (Haute-Marne), 30 septembre:

« Un crime affreux vient d'être commis dans notre ville. Un jeune homme, nommé Jacob, entra, il y a environ trois semaines, chez M. Victor Bourdon pour y soigner des vaches. Samedi drnier, il se coucha dans sa chambre, située dans la vacherie. Dimanche matin, la femme de service, ne le voyant pas paraître à l'heure où il devait se lever, l'appela vainement. Elle prévint de suite M. Bourdon; on ouvrit la chambre, le domestique avait disparu. On trouva ses habillements et ses papiers; sa bourse, où il pouvait avoir 300 fr., avait été enlevée. On pensa, dans le premier moment, qu'il était parti pour aller s'amuser avec quelques camarades; mais deux jours s'étant écoulés sans qu'il reparût, M. Bourdon fit sa déclaration à la justice qui fit une descente sur les lieux. Après diverses recherches, on trouva le tronc du corps de Jacob dans le puits d'un jardin voisin; la tête, les bras et les cuisses avaient été détachés du corps. On sonda les lieux d'aisances qui sont situés dans le corps-de-logis, où l'on trouva une cuisse et une jambe, un drap du lit et la moitié du traversin; d'autres recherches ayant été faites dans les latrines du jardin, on y trouva l'autre cuisse, les deux bras, et la tête mutilée par un coup qui avait enfoncé le crâne.

» Les soupçons de la justice se portèrent sur un nommé Joseph, qui avait été renvoyé par M. Bourdon et remplacé par la victime: des antécédents peu favorables portent à croire qu'il est l'auteur du crime. Il est arrêté, ainsi qu'une femme avec laquelle il vivait; on a arrêté aussi l'homme chez lequel ils logeaient.

» Le crime a été commis avec un très fort marteau qui a été trouvé près du lit; il portait des traces de sang, et des cheveux y étaient adhérents. »

— Par décision du ministre de la guerre, M. Cosquin vient d'être nommé professeur d'humanités à l'école nationale militaire de La Flèche. C'est un acte de justice et de réparation en faveur d'une victime de l'arbitraire et du favoritisme de l'ancien gouvernement. Il ne pouvait se faire attendre sous la nouvelle administration que la République a donnée à cette importante école et qui lui a communiqué, comme par enchantement une vie et un esprit tout nouveaux.

— M. le docteur Cisset vient d'être nommé inspecteur général des prisons, en remplacement du citoyen Petet. Cette destitution a vivement affligé les vrais républicains.

— Les journaux américains nous apportent l'étrange nouvelle de la formation d'une garde nationale française à Mexico. Nos compatriotes se sont ainsi organisés pour suppléer au défaut de police locale au milieu de l'anarchie et des conspirations qui se partagent les esprits, et leur but est de protéger les personnes et les propriétés des familles étrangères.

— L'association fraternelle des cuisiniers ouvrira son premier établissement mardi prochain, boulevard Pigale, 36, entre la barrière Blanche et la barrière Pigale.

Jardin, grand salon pour noces, banquets, etc.

— On lit dans l'*Indépendant de Montpellier* du 3 octobre:

« Samedi soir, pendant que l'administration municipale de Cournonterral publiait le résultat général des élections de l'Hérault, de nombreux groupes légitimistes se formèrent pour protester. Effectivement le cortège fut accueilli par des huées, des cris et des injures.

» Une rixe s'étant engagée dans un de ces groupes, un légitimiste armé d'un couteau en frappa à deux reprises un républicain. Heureusement les blessures ne présentent aucun caractère de gravité.

» L'adjoint, ceint de son écharpe, qui accourait en ce moment pour rétablir l'ordre, fut également blessé par le même individu d'un coup de couteau à la cuisse. L'autorité et les nombreux citoyens qui l'accompagnaient ont reçu plusieurs coups de pierre; plusieurs personnes ont été sérieusement blessées.

» Une information a été faite par le procureur de la République et par le juge d'instruction. Un individu a été arrêté. Pendant l'information, il régnait dans la commune la plus vive fermentation; plusieurs tentatives ont même été faites pour délivrer le prisonnier.

» Tout est rentré dans l'ordre depuis l'arrivée d'un détachement du génie. »

— Plusieurs journaux de Paris, en annonçant ces jours derniers le duel qui avait eu lieu entre MM. Gent, nommé représentant du peuple dans le département du Vaucluse, et M. Léo de Laborde, ont rapporté les faits d'une manière inexacte; ils ont surtout annoncé par erreur la mort de M. Gent. Son état va aussi bien que la gravité de sa blessure peut le permettre.

LES VENDANGES DE 1848. — On écrit de plusieurs départements que jamais, de mémoire d'homme, la récolte du raisin n'a été aussi abondante que cette année. C'est à ce point que, dans beaucoup de communes, on ne sait où placer la vendange. La vaisselle vinaire manque partout. Généralement, les vignes ont produit le double de ce qu'elles donnent dans les bonnes années. L'hectare, dans plusieurs localités, donne de 70 à 80 hectolitres. Dans la Bourgogne surtout, la baisse des prix est fabuleuse; les vins communs se vendent 10 fr. le tonneau, non envaisselés. Un riche propriétaire des environs de Beaune a fait publier le sien à 9 fr. C'est en vue de se procurer des futailles pour la prochaine vendange que se font ces ventes à bas prix. Dans l'Auxerrois, on raconte que la feuillette (contenant les deux tiers du notre tonneau), se vend seulement *quatre francs*.

HANOVRE (Ueltzen), 2 octobre. — Un crime atroce vient d'être commis dans notre ville.

Dix-sept fantassins et deux officiers des troupes du grand-duché de Hesse-Darmstadt, qui ont fait la campagne dans les duchés de Schlesvig et de Holstein, étaient logés chez le sieur R..., riche boucher de notre ville. Hier, dimanche, à huit heures du matin, M. R... fit servir à chacun de ces militaires une tasse de café et un pain au beurre. Immédiatement après avoir pris ce déjeuner, tous éprouvèrent simultanément de violentes coliques, et furent pris de vomissements.

On appela deux médecins. Ils reconnurent dans les matières vomies une certaine quantité d'arsenic blanc en poudre, et aussitôt ils administrèrent des contre-poisons aux malades, qui, heureusement, se sont rétablis dans le courant de la journée même.

Le boucher R... a été arrêté. On a découvert qu'il avait déjà une fois été accusé d'empoisonnement sur la personne de sa sœur, mais que, faute de preuves suffisantes, il avait été acquitté.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous recommandons à nos amis, qui viendront au Congrès ph. de prendre, autant que possible, les mess. Laffitte-Caillard, en ayant soin de réclamer, pour nous les remettre, les bulletins de leur place.

Dieulefit. — M. D. — Reçu les 87. — Remerc. et cord. accueil à tous. Plus que jamais nous avons besoin de nous unir. Les tempêtes excitées contre nous, excellent moyen de propag., sont signe de succès et gage de triomphe. — La Ph. 18 par an. — Nous vous enverrons des livres.

Vienne. — M. C. — Reçu les 127. — Merci à tous les trois. — Nous ne pouvions pas reculer autant; et il est regrettable que nous ayons été contraints à un ajournement. — Nous vous écrirons pour l'intermin. aff. du legs.

Corte. — M. C. — Reçu les 6. — Merci.

Saint-Marcellin. — M. A. — Nous revenons sur votre dern. pour vous dire que nous sommes en complet accord de vues avec vous, et que de plus vous avez pressenti les détails d'exécution que nous avions arrêtés déjà.

Chollet. — M. T. d. M. — Donnez-nous donc de vos nouvelles.

Pont-de-Vaux. — M. G. — Nous vous ab. pour 3 m. L'on nous a remis 50 c. de trop, qui seront à val. sur le renouv.

Havre. — M. Ch. F. — Nous nous entendons avec M. O.

Warmeriville. — E. M. — Un ami vient se rappeler à ton souvenir. Compl. à madame. Ecris-moi quelques lignes. — Ch. M.

Situation de la Banque de France au 6 octobre.

Les escomptes sont encore diminués de 4 millions et sont à 71 342 000; — ceux des provinces, 115 072 000 fr. La réserve en numéraire n'a pas changé: 130 600 000 fr. Les effets arriérés et en souffrances s'élèvent toujours à 25 millions.

Les billets émis sont en ce moment de 390 millions.

Le trésor public a encore retiré 20 millions pour le paiement des semestres de septembre. Il n'est plus créditeur que de 21 millions.

Les comptes-courants ont augmenté de 7 millions; ils sont à Paris de 78 300 000 fr.; dans les succursales de 24 800 000 fr.

Bourse du 7 octobre.

On attend avec anxiété la décision de l'Assemblée nationale. La discussion générale est fermée, mais personne n'ose engager de nouvelles opérations. Les affaires sont presque nulles. Il arrive des lettres d'Allemagne, qui annoncent la déroute complète du ban Jellachich.

L'empereur d'Autriche fait une proclamation au royaume Lombardo-Vénitien comme s'il n'existait pas de médiation.

La rente 5 p. 0/0 ouvre à 68 40, arrive à 68 40, et finit comme hier, à 68 65. Le Trois flotte uniquement entre 44 40 et 45.

La banque de France gagne sur hier et cote 1550.

Les chemins de fer continuent de baisser: Orléans fait 640; Avignon-Marseille 180; Rouen n'est plus qu'à 382 50, et enfin le Nord finit à 332 50. La bourse est inquiète et lourde.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 15	44 25	44 05	44 10
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	68 50
Cinq 0/0	68 70	68 40	68 15	68 35

7 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 15 »»	4 Canaux avec prime	840 »»
— Emprunt 1847-1848	68 65 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	68 35 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	23 50
Actions de la banque	1560 »» »»	— dette passive	» »»
Rente de Naples, j. Juillet		— 3 0/0 1841	»» »»
Récep. Rothschild	83 50	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	64 »»	— — 5 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	78 50	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	»» »»	Zinc Vieille-Montagne	2225 »»
— 4 1/2	70 50	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	880 »»
Obligations de la Ville	»»»» »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	320 »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	371 25	378 75
Versailles, rive droite	»»» »»	»»» »»	Du Nord	362 50	362 50
— rive gauche	97 50	97 50	De Paris à Strasbourg	335 »»	332 50
Paris à Orléans	647 50	640 »»	Tours à Nantes	320 »»	320 »»
Paris à Rouen	395 »»	382 50	Paris à Lyon	361 25	361 25
Rouen au Havre	187 50	185 »»	Montereau à Troyes	115 »»	115 »»
Avignon à Marseille	180 »»	180 »»	Dieppe à Fécamp	165 »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	80 »»	80 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	230 »»	227 50	Bordeaux à la Teste	»» »»	»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 8 octobre.

THÉATRE DE LA NATION.—

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Le Mariage de Figaro.

ITALIENS.—

OPÉRA-COMIQUE.—Haydée, le Muletier.

ODÉON.—L'Ecole des Maris, le 24 Février, la Petite Ville.

THÉATRE-HISTORIQUE.—Lucrèce Borgia.

GYMNASE.—Trente-six Heures, Comtesse de Sennecey, C'est encore du Bonheur.

VAUDEVILLE.—L'Avenir dans le passé, le Chemin de traverse, Trop Heureuse.

VARIÉTÉS.—Premières Coquetteries, Mignonne, le Lion empaillé, le Gamin.

THÉATRE MONTANSIER.—Les Parades de nos Pères, le Camp, Père et Portier.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Relâche.

GAITÉ.—La Taverne du Diable, le Pacte.

AMBIGU-COMIQUE.—Napoléon et Joséphine, le Morne au Diable.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Prison des Comédiens, Mon Habit, Justice de Dieu.

FOLIES.—La Fille de l'air, Serrurier, Lunettes.

DÉLASSEMENTS.—Miel, un Maître, Maurice, le Débutant, l'Impératrice.

THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Vacances, Jemmy, le Huit, le Vin, Schahabaham II.

THÉATRE CHOISEUL.—Le Pari, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude.

CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées).—Représentation extraordinaire.

HIPPODROME (barrière de l'Etoile.)—Char du Soleil.

CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.)—Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée: 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 172. ÉDITION DU MATIN. Lundi 9 Octobre 18[illegible]

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JEAN).

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.
PARIS....... Un an, 20 f., 6 mois, 11 f., 3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR. — 22 — 17 — 9
PAYS à surtaxe.. — 50 — 26 — 14
AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.
PARIS, DÉP. ET ÉTR. 10 — 5 — 3
PAYS à surtaxe 14 — 7 — 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marcheaux Bois, 1.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES [illegible]
ANNONCES
1 à 4 fois en 1 mois. 40 c. [illegible]
5 à 9 — 30 [illegible]
10 fois et plus — 20 [illegible]
INSERTIONS SPÉCIALES dans le [illegible] lundi avec avantage de prix aux abonnés.
Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, [illegible]
Les lettres et envois doivent être affranchis.
Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 8 OCTOB.

L'affaire s'engage.

Le *Siècle* nous fait une bien mauvaise querelle, et joue même avec nous un assez vilain jeu.

A l'entendre, notre terrain habituel serait celui de la guerre civile, et nous ne le quittons que par intermittence, pour demander l'examen.

Prenant à partie l'article récemment publié par l'auteur dans la *Démocratie*, le *Siècle* trouve fort étrange que M. Considerant n'y ait pas décrit l'organisation sociale qui serait le remède à tous les maux de la vieille société. C'est toujours le même système : ces messieurs passent leur vie à discuter des questions de points et de virgules ; ils consacrent à cela des légions innombrables de phrases et de paroles ; et en même temps ils se moquent des socialistes qui demandent pour produire leurs idées les conditions d'un examen sérieux ; ils veulent que ceux-ci vident tout ce qu'ils savent, tout ce qu'ils proposent, dans un article de journal ou dans un discours de tribune. C'est peut-être loyal, car enfin ces messieurs, ne pouvant pas éprouver la moindre difficulté à loger tout ce qui fait le fond de leur bagage dans un pareil cadre, imaginent de bonne foi peut-être que les socialistes sérieux peuvent en faire autant.

Malgré la malveillance et les insinuations calomnieuses, par lesquelles le *Siècle* s'efforce de nous faire passer pour des hommes de révolution et des fauteurs d'émeute, nous le remercions de son article, nous l'en remercions parce qu'il le termine ainsi :

« Il est temps cependant de lever les voiles sous lesquels s'enveloppe la science et se cache l'idée. Il est temps de connaître d'une manière précise les voies et moyens que se propose le socialisme sans jamais sortir de ses généralités stériles, sans jamais se faire connaître que par des excès.

» Assez de phrases, assez d'émeutes, assez d'injures, cette autre insurrection de phrases contre la raison. Que les fouriéristes se décident enfin à faire une proposition. Puisqu'ils ont la tribune, puisque le *Moniteur* est prêt à recueillir l'exposé définitif de leurs théories, nous sommes bien en droit de réclamer d'eux une formule, un plan, en un mot une *idée pratique*.

» Que les socialistes soient bien assurés que s'ils résumaient leurs idées dans une proposition simple et raisonnable, s'ils soumettaient à la discussion contradictoire un moyen d'application de ce qu'ils appellent leur système, et cela d'une manière normale et pacifique, l'Assemblée, si peu intelligente qu'elle leur paraisse, s'inclinerait devant leur génie et s'empresserait d'applaudir, une fois la *découverte* constatée, à ces messies inconnus, incompris, justement dédaignés lorsqu'ils ne produisent que des déclamations stériles et monotones.

« M. Considerant est mis en demeure de s'expliquer sur les termes mêmes de son ancien *Manifeste de l'Ecole sociétaire* ; nous sommes certains que l'Assemblée ne lui refusera ni sa patience pour l'écouter, ni même les moyens d'application qu'il lui demandera, sous des conditions sérieuses de moralité et de sécurité publiques. Voici ce que disait sous le dernier régime le disciple de Fourier :

« N'est-il pas évident que les gouvernements, débordés par l'esprit
» révolutionnaire, s'épuisent en efforts impuissants pour combattre cet
» esprit qui dirige contre eux l'arme très dangereuse de ses déclama-
» tions aussi vagues qu'irritantes sur la liberté, les droits du peu-
» ple, la réforme sociale et le progrès? Eh bien ! les gouvernements
» peuvent, dès aujourd'hui, confondre publiquement toutes les
» doctrines subversives, et les anéantir sous l'AVEU FORCÉ de leur propre
» *vacuité*, de leur propre *fausseté* ; et cela, purement et simplement, EN
» LES SOMMANT de produire leurs prétendues théories de réforme sociale
» et de progrès, et spécialement leurs plans d'organisation, susceptibles
» d'être mis à l'épreuve locale devant la société, et de provoquer l'imi-
» tation spontanée dans l'humanité. »

Nous n'avons pas un mot à changer aux termes du *Manifeste*, que rapporte le *Siècle* ; nous en maintenons toutes les expressions et ce n'est pas pour nous un petit triomphe de voir que ceux qui pendant dix-huit ans ont fait la sourde oreille ; qui n'ont pas voulu se donner la peine d'étudier les procédés positifs de transformation que nous avons développés sous mille formes dans plus de cent volumes ; qui font encore semblant de croire que nous ne sortons jamais du domaine des généralités stériles, soient enfin forcés, quelque mauvaise grâce qu'ils y mettent, à prendre le Socialisme en considération et à promettre d'en écouter les propositions.

Nous savions bien que ce moment viendrait. Nous l'avons attendu patiemment, et nous nous réjouissons de ce qu'il arrive. Nous verrions avec plaisir les autres organes des vieilles opinions manifester les mêmes dispositions que le *Siècle*. Nous voulons une affaire bien engagée. Il y a vingt ans que nous offrons la bataille. Nous la livrerons dès que l'on sera décidé à l'accepter franchement ; mais nous ne donnerons pas dans des pièges. Nous n'entendons pas nous laisser étouffer entre deux portes. Nous mettons depuis assez longtemps la société en demeure de nous entendre, pour vouloir être mis sérieusement à notre tour en demeure et en conditions sérieuses d'être entendus. Nous savons bien que le temps est proche où l'on sera obligé d'en venir là. Nous ne compromettrons pas, par quelque maladresse bien sotte, en donnant dans quelque fausse attaque, dans quelque petite manœuvre habile de nos adversaires, une position que nous avons mis vingt ans à faire. Nous savons ce que nous faisons. L'article du *Siècle*, dont nous prenons acte, est une preuve que nous n'avons déjà pas si mal manœuvré. Que tous ceux qui se prétendent prêts à nous entendre sérieusement s'y engagent sérieusement et publiquement, comme nous nous engageons depuis si longtemps nous-mêmes à parler, à exposer, à proposer des moyens déterminés, positifs, pratiques.

Quand les engagements réciproques seront pris, quand l'on consentira enfin à un examen *sérieux*, on nous trouvera tout prêts.

Nous comptons bien avoir aujourd'hui peu de temps à attendre ; nous n'épargnerons rien pour que le délai soit court.

Ceux de nos adversaires qui nous font des provocations sincères, peuvent donc, aussi bien que nos amis, compter que nous ne leur ferons pas défaut. Il ne dépendra pas de nous que leur attente se réalise le plus tôt possible. — Mais nous prévenons les habiles que nous sommes bien décidés à ne pas nous brûler à la chandelle.

Nous ne terminerons pas sans prier le *Siècle*, quand il nous fait l'honneur d'occuper de nous ses lecteurs, de ne point donner comme des citations textuelles de la *Démocratie pacifique* les analyses qu'il en fait à sa façon. C'est un procédé de discussion dont nous n'usons pas, et en cela du moins il gagnerait à nous imiter.

Anniversaire de la mort de Fourier.

Nous rappelons à nos amis, aux socialistes qui reconnaissent le cachet du génie et de la Providence dans l'œuvre de Fourier, que le mardi 10 octobre est le onzième anniversaire de sa mort.

Ce jour-là, ceux qui doivent à Fourier une espérance et une foi nouvelles, vont en pèlerinage à son humble tombe au cimetière Montmartre.

Chaque année, depuis 1837, a vu croître le nombre de ces hommages religieux rendus à l'auteur de la *Théorie de l'unité universelle*.

Au moment où la société entière, la société européenne est amenée par la force des choses et des révolutions à la conquête des vérités sociales, la mémoire de Charles Fourier perd le caractère d'un culte d'école pour prendre désormais celui d'une reconnaissance et d'une justice nationales.

Plus tard, l'humanité entière célébrera ce jour anniversaire.

Le Travail répugnant.

L'idée de rendre le travail attrayant, de pénible et répugnant qu'il a été jusqu'ici, est l'idée la plus neuve, la plus hardie, la plus caractéristique de Fourier. Avant lui, jamais philosophe, économiste ou moraliste ne se l'était proposée pour problème. Cette idée à elle seule contient une transformation sociale, un nouveau monde. Tout esprit exercé doit comprendre, en effet, que trouver le moyen d'enlever au travail ses caractères d'[illegible] tion, d'ennui, de douleur, et de le rendre *attrayant*, dans [illegible] la force du mot, c'est tout simplement trouver le moyen d'[illegible] per les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des vices, des crimes, des maux et des misères de ce monde. Pour juger si cette proposition est rationnellement juste et fondée, il suffit de rapprocher en quelques mots les principales conditions de morcellement, d'isolement et d'insolidarité qui rendent aujourd'hui le travail répugnant et pénible des principales conditions d'unité et de variété, d'association et de solidarité qui doivent le rendre attrayant et facile.

Le travail est répugnant, parce que c'est dans la majorité des cas, le hasard seul, et non la vocation, qui détermine le choix de la profession et de la fonction.

Le travail est une source de peines, de chagrins et de dangers, parce que son entreprise repose comme une croix sur les épaules d'un seul homme ou d'une seule famille dépourvue de capitaux, de crédit, de science et de machines ; parce que, question de vie ou de mort, il entraîne, par la moindre faiblesse, la ruine et le déshonneur ; parce que, soumis à toutes les éventualités, à tous les hasards de cette guerre sociale qu'on nomme la libre concurrence, il n'est presque jamais sûr de son bénéfice et de son lendemain.

Le travail est généralement triste et oppressif, parce que mis aux enchères des efforts et au rabais des salaires, il exige des séances de plus en plus longues, fatigantes ; parce que, généralement solitaire et monotone, il repose tout le jour et toute la vie, sur la même tâche éternellement répétée ; parce qu'il a la faim, la dure nécessité pour seuls aiguillons ; parce que, pour satisfaire aux seuls besoins matériels de la vie, il étouffe en l'homme toutes autres facultés, tous autres instincts ou besoins sociaux et moraux.

Le travail est encore triste et répugnant, même quand il se fait en commun, parce quil forme au hasard la réunion des travailleurs, sans consulter leur affinités de goûts, d'habitudes, de caractères ; parce que l'autorité ou la capacité qui le dirige est imposée arbitrairement, capricieusement ; parce que le salaire ou le bénéfice qui en résulte est rarement fixe et réparti d'une manière juste et régulière ; parce qu'il constitue à bien des titres un nouveau servage, une domesticité humiliante, suscitant l'envie, la défiance ou la haine entre les chefs, maîtres et ouvriers ; parce qu'il n'offre que de trop rares garanties d'avancement, de trop difficiles accès à la consommation, à la propriété ou au bien-être.

Le travail est encore ingrat, malsain et morne parce qu'il se fait généralement dans des lieux étroits, tristes ou insalubres. Il est souvent même malfaisant et immoral, parce qu'il met l'intérêt personnel en lutte avec l'intérêt collectif, parce qu'il froisse la conscience par l'emploi de fraudes, de fourberies, de sophistications, parce qu'il ne garantit pas une nourriture suffisante ; parce qu'il provoque aux vices et aux débauches par les privations ; aux mauvaises mœurs par contagion ou réaction des passions étouffées ; aux délits, aux crimes, aux insurrections par excès d'ennui, d'indigence ou de compression.

Le Travail attrayant.

Le travail cesse d'être pénible et devient attrayant lorsqu'au lieu de peser sur les ressources, les efforts et la responsabilité d'un seul homme ou d'une seule famille, il repose sur une association de trois ou quatre cents familles bien pourvues de capitaux, de crédit, de machines et de science ; lorsque le fonds so-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 9 OCTOBRE 1848.

Nous insérons avec un vif plaisir les pages instructives et touchantes que l'on va lire, écrites par une femme qui a passé plusieurs années en Algérie. Nous engageons les mères de famille que les malheurs du temps forcent à chercher, à la suite de leur époux, un refuge contre la misère, sur le sol de la France africaine, à méditer les tendres conseils que leur donne une de leurs sœurs.

Lettre sur l'Algérie.

Mme B. à Mme Louise C.

4 octobre 1848.

Si tu es réellement décidée, ma chère Louise, à quitter Paris pour l'Algérie, je vais essayer de te guérir de la peur du climat et des Arabes, et te donner quelques instructions relativement au voyage.

Je suppose que, depuis ta dernière lettre, tu n'as pas fait fortune plus que moi. Alors, avec tes trois beaux démons, il faut t'attendre à de la peine. Une si longue route avec eux ! Si tu étais plus riche, ma bonne Louise, je te te conseillerais de laisser ton petit Lucien à ta mère, puisqu'elle reste ; car le plus grand malheur que j'aie reconnu en Algérie, c'est la mortalité sur ces pauvres petites créatures que nous aimons tant : le climat agit sur eux, plus pernicieusement que sur les enfants qui ont atteint six ou sept ans ; tes deux aînés ne risquent donc rien, mais ton dernier n'a que dix-huit mois, veilles-y bien, si tu l'emmènes ; tous ne meurent pas, mais la plupart ; les cimetières d'Afrique te le prouveront malheureusement trop, car ils sont peuplés de nos pauvres petits anges. Et depuis l'occupation française de l'Algérie, les médecins en sont encore à l'A B C des causes qui nous les enlèvent. Il faudrait, je crois, que le Gouvernement ne changeât pas si souvent les médecins de résidence, parce que ceux qui sont anciens habitants de la colonie, doivent en connaître mieux les maladies que les nouveaux. En effet, quelle pratique peuvent avoir des sous-aides de vingt à vingt-cinq ans, tout frais débarqués, encore tout au plaisir, commençant leur carrière; plus glorieux de leur uniforme brodé que de leur mission; et les sous-aides sont en majorité. Comme dans chaque résidence, après les médecins militaires, souvent entravés, il n'y a guère qu'un pauvre médecin civil, subventionné de quelques douze cents francs par an du Gouvernement : en ceci je distingue les principales villes d'Algérie, j'y sais de fort bons docteurs; je ne te signale que les petites villes et villages, fort mal partagés, sous ce rapport, et fort oubliés surtout.

Je te le répète, tous les enfants ne meurent pas ; tu verras même que ceux qui supportent le climat sont frais et beaux comme en France. Ne désespère donc pas si tu es forcée d'emmener ton petit Lucien ; mais ne sois pas imprudente ; ne va pas, par une tendresse mal entendue, contenter tous ses désirs, ses fantaisies, satisfaire tous ses appétits d'enfant. Prends sur toi d'être sévèrement attentive : ta bonté, qui dégénère souvent en faiblesse, qui ne sait rien refuser à leur gracieuse petite tyrannie, serait un malheur en certaines circonstances. D'abord les fruits, une des principales causes de leurs maladies et souvent de leur mort, les fruits, donnés immodérément, leur occasionnent la dyssenterie et les fièvres ; et, souvent, les pauvres enfants jouent jusqu'à merci ayant le germe de ces deux terribles maladies. Souvent aussi, il est trop tard pour appeler le médecin, qui cherche quelquefois encore la cause du mal quand l'agonie commence. Crois-moi, mon amie, ma chère Louise ! j'ai passé par les douleurs de cette triste expérience ; tu verras dans les cimetières d'Algérie combien de petites tombes pressées les unes près des autres font les mères éplorées autant que moi et maudissant le climat et certains médecins ignorants.

Donc, Louise, pas d'imprudence, tu sais quel sentiment me guide : suis mes conseils. Beaucoup de mères aussi s'imaginent qu'à cause de la chaleur, il faut laisser les enfants nus et les baigner d'eau froide : garde-toi bien de cette erreur ! Habille-les comme en France : légèrement l'été, chaudement, et surtout de laine, l'hiver, qui est si plus pluvieux en ce climat. Il est inutile de te dire que les soins et une grande propreté sont les gardiens de la santé : tu te mires dans tes enfants frais et forts, bonne mère, oublieuse que tu es de coquetterie, pour ne songer qu'à eux. Encore si jeune et si gentille, tu es mère avant tout : c'est pourquoi je t'aime.

Je voudrais pouvoir retourner en Algérie, car j'aime notre colonie si riche d'espérances (qu'elle réalisera si on veut s'en occuper sérieusement), pour te guider, t'aider en route et l'habiter ensuite avec toi.

Comment vas-tu faire, toi qui n'as jamais quitté Paris, et qui n'oses pas t'aventurer dans le quartier du Marais? Je ne crains pourtant pas : je sais les Parisiennes peureuses pour des riens, mais sublimes lorsqu'il faut du courage réel, de la persévérance et du dévouement. Je te sais trop noblement Parisienne et femme du peuple souverain, pour faillir à ces trois vertus de la femme. Tu as trop bien compris aussi, qu'en émigrant, ton mari faisait de toi son soutien, son bon ange, sa compagne pour le consoler de l'exil volontaire auquel il se vouait, en vue de sa famille, pour chercher ailleurs l'aisance et le bonheur qui vous ont fuis à Paris. J'ai songé souvent, loin de vous, combien cet homme, qui te chérit si bien, doit souffrir de votre misère, lui si actif, si travailleur, si désireux de votre bien-être à tous. Je me rappelle combien autrefois il était heureux de toi, fier de t'avoir à son bras, parée et jolie comme tu étais toujours, avant que le manque de travail et les enfants apportassent la gêne dans votre ménage. Je me rappelle son bonheur, lorsque le dimanche de la paie (qui était toujours complète en ce temps-là), il t'apportait un joli meuble pour embellir encore ta chambre si coquettement propre. Et ces grosses bottes de fleurs qu'il venait jeter si joyeusement dans ton tablier, que tu lui reprochais de gâter! Hélas ! aujourd'hui, il ne rit plus guère, ni toi non plus ; je le devine bien d'après tes lettres : tu me peints, sans le vouloir, toute la misère qui vous étreint : [illegible] sans travail, et tu as trois enfants et ta vieille mère à nourrir ! [illegible] au Mont-de-Piété te font me faire une phrase que tu as voulu [illegible] gaie, et qui m'a fait venir les larmes du cœur aux yeux, tant [illegible] est triste et forcée. Courage, Louise, courage ; Dieu est bon et la république veille ! Elle se fait grande et saura trouver le remède à [illegible] maux et de misère. Car, combien d'honnêtes ouvriers, de [illegible] milles sont comme vous ! Combien de vertus [illegible] le peuple ; qui dira ces dévouements [illegible] bruit, sans vanité ; ce pain [illegible]

domaine, capitaux, terres, bestiaux, bâtiments, outils et machines sont représentés en action négociables ou remboursables de manière à laisser au capitaliste toute sa liberté d'option ; lorsque divisé par séries de classes, de genres d'industries, d'espèces ou de variétés de fonctions, il offre à la série des goûts, des vocations, des aptitudes, une tâche d'autant plus facile qu'elle n'est qu'une parcelle du travail commun et qu'elle n'est également déterminée que par la libre option du travailleur.

Le travail est attrayant, lorsque, rendu indépendant d'un minimum de nourriture et d'existence qui est assuré par l'association à tous ses membres, il devient le point d'honneur de l'esprit de corps, le seul but d'activité sociale, un acheminement aux grades, aux honneurs, aux distinctions de l'autorité pour chacun des progrès du talent; lorsque l'autorité qui le dirige dans chaque groupe est le résultat de l'élection, et que cette autorité est accessible à l'ambition de tout homme au moins dans sa spécialité prédominante.

Le travail est attrayant lorsqu'à cette liberté d'option de la fonction spéciale pour laquelle on se sent né, on ajoute la liberté de reporter sur d'autres fonctions le restant de son activité, de ses goûts et instincts ; lorsque par des séances courtes et variées, par des changements de groupes, de réunions et de lieux, on échappe à la lassitude de la tâche et du plaisir.

Le travail est attrayant, lorsqu'à cette multiplicité de fonctions rendues faciles se joint le charme des relations avec des associés polis par la même éducation, variant eux-mêmes à chaque série et ralliés en groupes par les mêmes goûts ; lorsque, stimulés par une noble émulation, par la gaieté et l'ardeur des intrigues inoffensives, les hommes, les femmes, les enfants, les individus de toutes fortunes peuvent, sous les yeux de tous, mais sans amalgame permanent et obligé, participer à la même œuvre et se confondre fraternellement.

Le travail est attrayant, lorsqu'il est inévitablement productif, lorsqu'il offre un facile accès à la propriété actionnaire et au bien-être ; lorsque les bénéfices qu'il répartit proportionnellement au concours en capital, travail et talent, sont payés distinctement à chacun, homme, femme ou enfant, d'après la constatation des séances données, et d'après la part affectée à chaque industrie, en raison de sa nécessité, de son utilité ou de son agrément.

Le travail est attrayant, lorsqu'il ouvre une voie de fortune par la vérité et la justice, par la coïncidence permanente des deux intérêts individuel et général ; lorsqu'il est garanti contre les fraudes et les rapines intermédiaires de la spéculation et du commerce, lorsqu'il facilite à la fois l'instruction et l'exercice physique, lorsqu'il développe et équilibre par contrepoids les sens et l'esprit, les passions, les instincts et les facultés.

Le travail est enfin attrayant lorsqu'il se fonde sur la combinaison des travaux domestiques, agricoles et manufacturiers, lorsqu'il s'exerce dans des lieux non-seulement spacieux et salubres, mais encore luxueux et confortables, lorsque les costumes, les emblèmes, les distinctions glorieuses, le double luxe de l'art et de la nature lui donnent l'éclat et la solennité des fêtes ; lorsque la merveilleuse création des machines, venant racheter l'homme du joug de la matière, remplace son bras par son levier, son faible effort par sa puissance, et lui épargnant toute l'ingratitude de l'œuvre, ne lui laisse que le rôle de directeur, de dominateur, de souverain.

Menées légitimistes.

Des voyageurs arrivés de Bretagne rapportent que dans le Morbihan, on fait faire aux paysans des pélerinages à Sainte-Anne-d'Auray, en faveur d'Henri V. Les pèlerins s'y rendent avec beaucoup de componction, chacun avec un ruban blanc à la boutonnière.

— On nous assure, dit le *Citoyen de Dijon*, qu'avant-hier une neuvaine a été commencée dans l'église Saint-Michel, de notre ville, pour demander à Dieu le rétablissement de Joas (M. Crédit) sur le trône de ses pères, occupé en ce moment par une autre Athalie, la république.

Voici la prière qui aurait été composée *ad hoc* : « Glorieux prince de la milice céleste, bienheureux archange saint Michel, qui avez toujours combattu pour le peuple de Dieu et qui, après avoir vaincu le dragon, l'avez précipité dans l'abîme infernal, nous vous prions du fond de notre cœur, de faire éclater encore une fois votre pouvoir. Secourez *ce jeune roi* dans les combats difficiles qu'il a à soutenir ; environnez-le de votre protection ; revêtez-le de votre force divine, afin que, triomphant de ses ennemis, il triomphe aussi des ennemis de Dieu, et fasse régner la justice et la paix.

« Ainsi soit-il.

« Pater, ave. »

Suivent les litanies dans lesquelles tous les saints et saintes, anges et archanges qui ont la réputation de s'intéresser tant soit peu spécialement à la France, sont instamment priés de conduire *le jeune roi* par la main.

Nous lisons dans la *Bretagne* les lignes suivantes qui n'ont pas besoin de commentaires :

On raconte qu'après l'inexplicable attaque du général Cavaignac contre l'ancien parti legitimiste, un des représentants de notre departement s'approcha du président du conseil : « Général, lui dit-il, vous venez de blesser au cœur ceux qui vous ont donné, dans la presse comme dans la rue, l'appui le plus loyal ; c'est deux millions de voix que vous perdez pour la présidence ! » Ces paroles, prononcées à haute voix, ont produit, assure-t-on, une très vive sensation, et il est à remarquer que c'est à dater de ce moment que l'etoile du général a pâli.

Le 26 septembre, dit la *Concorde* du Morbihan, des gendarmes et des militaires conduisaient à Ploërmel deux jeunes gens qui avaient, disait-on, crié vive Henri V! et arboré le drapeau blanc à l'assemblée de Saint-Guyomard.

Nous lisons dans la *Sentinelle populaire* de Saint-Etienne :

Un de nos amis, qui a passé avant-hier à Périgueux, a vu des habitants de cette commune abattre et couper l'arbre de la liberté, planté, il y a quelque temps. Le propriétaire qui a fourni l'arbre a cru avoir le droit de le faire enlever, lui a-t-on dit. Il s'ensuit que dimanche prochain, bon nombre d'habitants se disposent à en replanter un nouveau.

Voici la copie littérale d'un placard affiché lors de la réinstallation du curé : l'original est entre nos mains.

« Brave habitant de la commune de la Périgueux, réjoui vous touce avé nous nous somme triomphan et crion touce ensemble. Vive les blans, vive les blans.

» A bas les vorase, à bas les vorase.

» Et n'oublié pas celui qui a fait ça. Nous les tenons, ces vorases, voilà notre parti déclaré ne seron toujour les plus fort.

» Lache pas cadet. »

— Les élections municipales de Château-Thébaud, canton de Vertou, arrondissement de Nantes, ayant été cassées par le conseil de préfecture, ont été recommencées dimanche dernier.

Les candidats légitimistes ont triomphé, et la proclamation de leurs noms a été saluée des cris de : Vive Henri V ! A bas la République !

L'autorité a voulu intervenir et faire cesser ce scandale, ces cris séditieux, cet appel à la guerre civile ; mais elle a été méconnue. Les quatre gendarmes survenus ont été repoussés et frappés : l'un d'eux a eu ses insignes arrachés, un autre a été très maltraité.

Le lendemain, les gendarmes se sont mis en devoir de dresser un procès-verbal qui sera remis au procureur de la République.

(*National de l'Ouest*.)

— Des conciliabules mystérieux se tiennent depuis une quinzaine à Criquetot-l'Esneval et dans quelques communes voisines. Tout ne se passe pas cependant avec un tel secret qu'on ne puisse les étiqueter *légitimistes*. Quelques néophytes ont même montré avec orgueil de petites médailles en argent, payées cinquante centimes, et représentant M. Crédit.

La réunion préparatoire pour l'élection des délégués au congrès phalanstérien de Paris, a eu lieu aujourd'hui, à midi. — La réunion définitive a été remise au mercredi, 11, à sept heures et demie précises du soir.

Les souscripteurs à la rente de l'Ecole sociétaire qui n'étaient pas présents à la réunion d'aujourd'hui, sont instamment priés d'assister à celle de mercredi. Il leur sera délivré des cartes jusqu'à mercredi au soir.

Nous rappelons que tous les actionnaires et souscripteurs à la Rente inscrits depuis l'origine, ont droit d'assister à cette réunion, et que l'importance des questions qui doivent y être traitées leur en fait un devoir.

Nous insérons avec plaisir le généreux appel adressé à la garde mobile et à l'armée, par un des jeunes combattants qui se sont le plus distingués dans les funestes journées de juin :

Camarades,

Nous avons toujours témoigné les plus vives sympathies pour la cause italienne, à diverses reprises, nous avons formulé le désir de marcher au secours de nos frères de au-delà les Alpes. Les circonstances ne nous ont pas permis encore de réaliser nos vœux.

Aujourd'hui, l'occasion se présente de prouver nos vrais sentiments pour l'indépendance de l'Italie. Venise, qui s'était d'abord proclamée en république, résiste toujours contre l'Autriche, malgré une guerre longue et désastreuse. Elle implore à grands cris le secours de la France, qui est son dernier espoir. Les négociations qui sont pendantes, ne permettant pas au gouvernement de nous faire franchir la frontière, nous pouvons du moins soulager les Vénitiens par nos dons volontaires.

La princesse Trivulce de Belgiojoso, cette héroïne qui a si généreusement consacré sa fortune et son bras à la défense de son pays, est venue solliciter des souscriptions de la France républicaine, pour les transmettre à la République de Venise. Camarades, nous nous associerons tous de grand cœur à cette œuvre de patriotisme. Nous ne pourrons offrir que l'obole du pauvre, mais offrons-la avec empressement ; que chacun dans sa compagnie laisse une partie de sa solde pour la sainte cause de la liberté ; notre modeste offrande passant les Alpes, ira prouver à ces intrépides combattants tout l'intérêt que nous leur portons, et fera reluire à leurs yeux un rayon d'espérance.

Camarades, cet appel sera entendu, et puisque nous ne pouvons encore secourir l'Italie par nos armes, commençons à la secourir par notre bourse.

Chaque bataillon fera transmettre sa collecte dans le plus bref délai à la princesse de Belgiojoso (rue Mont-Parnasse, 4 bis).

Un de vos camarades,

Joseph MARTIN,
Garde du 5e bataillon,
auteur de la brochure *Sauvons l'Italie*.

Hongrie et Allemagne.

Les bruits les plus divers se croisent au sujet des événements de la Hongrie. La nouvelle s'était répandue le 2, à Vienne, d'une défaite essuyée par les Croates, près de Veleocze. Cependant, toute l'affaire semble s'être bornée à un engagement d'avant-postes, dans lequel les Croates auraient été repoussés avec quelque perte par les hussards hongrois et auraient laissé 800 prisonniers.

Le ministère hongrois et le ministère autrichien n'ont pas encore reçu la nouvelle officielle de l'entrée de Jellachich à Ofen. Cependant on ne doute guère du fait.

Le bruit s'est répandu que Kossuth s'est enfui, et qu'on attend une nouvelle proclamation de l'empereur aux Hongrois.

Le 2 octobre, à quatre heures du soir, à la bourse de Vienne, on ajoutait beaucoup de foi à la nouvelle de l'entrée de Jellachich à Ofen, et les fonds ont haussé de 2 0[0.

Les clubs démocratiques de Vienne montrent une violence particulière contre le ministre de la guerre.

Après avoir reçu la nouvelle de l'assassinat du général Lomberg, le ministre a donné l'ordre à toutes les troupes de la Moravie et de la frontière de Hongrie de se mettre en marche pour ce pays.

Le 1er octobre, un charivari monstre a été donné dans le Leopolstadt.

L'animosité la plus grande règne en Prusse contre les soldats et les gardes du corps.

Le 3 octobre, 60 soldats du régiment des gardes armés de poignards, de couteaux et de marteaux, ont pénétré au signal donné dans la salle de l'Association politique et se sont précipités sur les membres présents. Il y eut beaucoup de blessés. Il y avait dans le club 300 soldats dont 70 cuirassiers. On cria : cuirassiers en avant ! ceux-ci se jettèrent sur les gardes du corps, et une lutte générale s'engagea, à laquelles les autres soldats prirent part ; ils frappèrent les gardes du corps. On cria dans les rues : bourgeois à nous ! les gardes du corps massacrent les bourgeois.

Aussitôt la garde nationale cerna la maison et arrêta 40 gardes du corps. Le peuple était tellement irrité qu'il voulait mettre en pièce les prisonniers. Le colonel du régiment et le gouverneur de la ville ont promis une enquête sévère et la punition des coupables.

Un auto-da-fé a eu lieu à Berlin sur le Marché-des-Gendarmes. Les gardes nationaux ont brûlé solennellement la loi sur la garde nationale.

Madagascar.

Nous voudrions bien savoir ce que le gouvernement de la République compte faire de Madagascar et pour Madagascar.

Même sous le gouvernement déchu, les « *droits incontestables* » de la France ont été solennellement déclarés à la tribune nationale et par l'organe d'un ministre de la marine, M. l'amiral Roussin.

D'un autre côté, le gouvernement anglais n'a pas cessé de manœuvrer pour empêcher l'exercice de ces droits séculaires, et pour ruiner l'influence française dans l'île admirable, « cette Grande-Bretagne de l'Afrique, » comme disent ingénieusement les historiens et les marins anglais.

Malheureusement, la diplomatie du gouvernement de Louis-Philippe était capable de toutes les lâchetés comme de toutes les roueries ambitieuses, et nous l'avons vue toujours prête à trahir quelque intérêt sacré de la France pour couvrir ou se faire pardonner quelque triomphante manœuvre d'intérêt dynastique. C'est ce qui est arrivé à propos de Madagascar. Dans les dernières années du triste règne du dernier de nos rois, l'île Malegache était, petit à petit, sacrifiée. Quelques années encore, et cette terre splendide, qu'un grand prince français nommait la *France orientale*, était par son petit-fils livrée à l'Angleterre.

Après les folles et déplorables opérations de 1829 et de 1844, la question de Madagascar est devenue la question maritime la plus embrouillée et la plus pénible, comme elle est la plus importante pour la France. La question de Madagascar intéresse au plus haut point toutes les puissances maritimes, et particulièrement l'Espagne, le Portugal, la Hollande et l'Union-Américaine.

Madagascar est l'une des trois ou quatre positions capitales qui dominent les mers du monde. Sur ce point du globe doit se débattre et se résoudre ce grand problème de la politique universelle : le MARE LIBERUM, *La mer libre, ou la mer aux Anglais !* Que veut la République française ? Consent-elle à ce que l'aristocratie anglaise établisse une nouvelle Grande-Bretagne entre l'Afrique, l'Asie, la Malaisie et l'Australie ? Ou bien entend-elle maintenir, au moins, la politique traditionnelle de la monarchie, à laquelle deux princes seuls ont manqué, celui qui déshonora la royauté, et celui qui l'enterra, Louis XV et Louis-Philippe?

Toutes les nouvelles qui nous arrivent des mers orientales nous mon

---

trop partagé. Ceux qui ont souffert comprennent ceux qui souffrent : les grands font l'aumône, le peuple partage.

Va, mon amie, courage ! D'abord, heureuse de remplir un devoir en suivant ton mari, tu seras heureuse par la réussite de votre entreprise ; tu verras alors que cet épouvantail algérien qui paralyse tant de bons vouloirs ressemble aux bâtons flottants de la fable : *de loin c'est quelque chose, de près ce n'est rien*. Les Arabes ne sont pas méchants comme on le dit : pour ma part, ayant habité longtemps l'Afrique, j'ai reconnu le contraire. Ce peuple est généralement doux, patient et résigné. Rêveurs et paresseux, ils parlent peu et leur sobriété égale leur avidité de gains sans dépenses. Hospitaliers aux Français pacifiques comme aux leurs, je les ai vus protester toujours par un silence de résignation méprisante contre les injustices et les mauvais traitements qu'en leur qualité d'occupants par droit de conquête, beaucoup de Français leur font subir. Car, bien qu'ils soient nos compatriotes, il faut reconnaître que, parmi les Français, il y a des méchants et des improbes. Les Arabes le savent malheureusement trop. Pour ma part, j'ai été maintes fois témoin, avec le regret de ne pouvoir les venger, d'atrocités et d'escroqueries dont ils ont été victimes.

Par exemple, il faut attendre d'un si long voyage bien des tribulations, de la fatigue, des malaises, des privations de toutes espèces ; tes habitudes changées et dépaysées te feront souvent regretter ton petit logement si coquet de la rue Montmartre et le voisinage des boulevards. Mais, arrivée, les beautés pittoresques de cette nature encore sauvage, ce magnifique soleil qui t'inondera, ces montagnes qui cachent leur sommet dans les cieux, ces marabouts blancs, ces mosquées de marbre aux minarets hardis, cette ville d'Alger assise à la mauresque au bord de la Méditerranée si bleue, tant de grandioses nouveautés enfin endormiront tes regrets ; tu retrouveras là une seconde France au berceau, moins ses hivers rigoureux, et, si tu ne laisses personne à regretter ici, tu oublieras peut-être ta première patrie ingrate !

Il ne faut pas que j'oublie, qu'avant tout, tu es une bonne ménagère, capable de prendre au sérieux l'eau bleue de la Méditerranée et d'y tremper tes savonnages. Il faut que je te dise qu'en Algérie tu trouveras tout ce qui est nécessaire à la vie et même du luxe dans quelques villes. Les bestiaux sont assez nombreux, les fruits ne manquent pas, les poissons sont frais et à bas prix, les vins du Midi y abondent et le pain est de bonne qualité. Casée et tranquille, tu pourras, chère Louise, redevenir coquette de tes simples parures comme autrefois ; il y a de jolies robes comme à Paris et presque aux mêmes prix ; puis on met les trois quarts et demi de l'année des robes légères sans être ridicule, parce qu'en Algérie l'hiver n'est pas assez rigoureux pour bleuir le bout du nez et marbrer les bras, il se contente de tremper la terre à merci, et les colons s'en trouvent bien.

Je m'efforce, chère Louise, à te montrer le bon et le mauvais, la peine et le plaisir, la face et le revers ; afin que là, tu ne penses pas à m'accuser de ta peine, si tu en as, et je crois, pour être vraie, que tu essuieras plus d'un déboire ; mais songe à la misère qui t'étreint. Et l'hiver approche, l'hiver si terrible à Paris ! l'hiver qui nous trouve si souvent, nous autres du peuple, sans travail, sans pain et sans feu ! Puis, tu ne seras pas seule ; tant de Français vont émigrer aussi ! Courage donc, chère Louise, au bout est peut-être le bonheur. Chasse la peur et les préventions qui grossissent le danger et font souvent, comme tu sais, que la peur du mal donne le mal de la peur.

Si tu pars, vends ton ménage ; le transport te serait trop onéreux. Là bas, on improvise vite un ménage de colon, où le nécessaire existe, le superflu est dans le soleil. Garde ton linge tu t'en trouveras bien ; emballe-le en te réservant le nécessaire pour la route et la traversée. Habille tes enfants de vêtements sains et de couleur peu salissante, car en voyage, on use et on salit beaucoup. Je veux aussi te donner un conseil que tu suivras, selon que tu jugeras à propos : j'ai voyagé souvent sur mer, et souvent le mal de mer m'a terrassée de ses plus terribles nausées ; un essai que j'ai répété plusieurs fois me l'a évité. Avais-je trouvé un remède à ce mal si cruel, ou était-ce l'habitude contractée du roulis ou du tangage des navires? Toujours est-il qu'en me purgeant la veille ou l'avant-veille d'embarquer, je ne souffrais pas une fois à bord. Médite cela, et fais-en ton profit. En tout cas, une purgation ne nuit pas, surtout en changeant de climat.

Impuissante à émettre mieux mes pensées, à t'exprimer l'intérêt que je te porte, trop pauvre moi-même pour te prouver autrement que par des conseils et des instructions dictées par l'expérience de quelques voyages accomplis l'amitié que tu m'inspires, je te répéterai : médite, réfléchis, ne prends que prudemment une décision. Je serais désolée si, d'après mon enthousiasme pour l'Algérie, tu t'en faisais en imagination un pays de cocagne. Songe que partout on a de la peine, que partout il faut travailler lorsqu'on est besoigneux, seulement là tu as plus de chances qu'ailleurs, voilà tout. Quant à moi, pauvre bohémienne dans la vie, je vois souvent le bonheur dans les nuages, aussi m'échappe-t-il toujours.

A toi, mon intime, je te dirai qu'en Algérie je regrette peu mon pays, et qu'en mon pays je regrette beaucoup l'Algérie. Si tous ceux qui me sont chers pouvaient l'habiter avec moi, je ne regretterais plus rien, habituée que je suis à son soleil radieux, à son ciel bleu, à la vue immense de la mer si changeante. J'oublie si bien à Alger, à Cherchell, à Oran les mesquineries de la vie de Paris, si bon aux riches seulement, que je préfère la vie pauvre en Afrique ; la misère y est plus poétique, plus naturelle et surtout moins poignante. Pauvre Algérie, si abandonnée, si pittoresque et si peu comprise !

Toi, posée et réfléchie, tu ne prendras que le solide de mes idées, car tu sais quel dévouement me guide, tu sais que je voudrais tout le monde heureux. A la première nouvelle d'une émigration possible, d'une émigration en masse, voilà mon imagination chevauchant à travers monts et vallées, cherchant les plus beaux sites pour asseoir une ville, un village, une tribu sociale. Je m'arrête en imagination aux bords de l'Oued-Bourmi, près du bivouac Piétro ; j'y vois d'abord une légion de travailleurs bâtissant, défrichant, se reposant, après le travail, sous des tentes près de leurs familles ; j'entends les chants du soir, les chœurs qui égaient la fin de la journée, endorment le regret du pays. Je vois ces mille clartés des feux de broussailles étoilant, le soir, la terre comme le ciel, enfin tout ce qui fait qu'un bivouac vu d'une hauteur le soir, est un spectacle qui émeut et enthousiasme, qui ne s'oublie jamais une fois qu'on a pu le voir. Après les tentes, je vois s'élever les barraques en planches, après les barraques, des maisons blanches, solides et commodes, puis, voilà une ville assise et belle, où étaient tout à l'heure mon campement, mon bivouac, mes tentes et mes planches. Des terrains cultivés, des jardins remplacent aussi les steppes de broussailles, de bruyères et de palmiers nains, partout enfin la main de l'homme remplace en masse et d'accord ce travail supposé des fées de nos vieux contes, crée un panorama riche et vivant, là où s'ébattaient, sans trouble et solitaires, lièvres et perdrix. Il faut pour que ce rêve, qui va devenir une réalité, ne se trouve pas être un malheur, que l'Algérie, abandonnée comme curée à une bande de hauts et bas fonctionnaires arbi-

treat la comédie de l'entente prétendue cordiale se continuant autour de l'île Malegache, comédie dont le dénouement offrirait au monde la France éconduite et dupée. La mission du capitaine Page était un des actes de cette politique de renoncement maritime, dont la prospérité commerciale et la grandeur politique de notre pays ont eu tant à souffrir. Les journaux de Bourbon et de Maurice nous racontent comment M. Page est arrivé d'un air humble et avec des présents sur les côtes de cette terre dite française, où nous avons essuyé mille affronts, où les têtes de nos soldats et de nos marins sont encore exposées sur des piques, tandis que l'amiral Dacres s'y présente avec une escadre formidable. Comme toujours nous jouons le petit rôle.

Là où nous avons des droits de souveraineté, nous nous présentons au second rang, bien effacés, bien timides et mesquins à côté de nos rivaux qui, contestant notre souveraineté, apparaissent aux peuples malegaches avec l'appareil de la force et l'air de supériorité et de domination.

La royauté dégénérée méditait de sortir des difficultés de la question malegache par une lâcheté et une trahison. Le gouvernement républicain saura-t-il sortir d'affaire avec honneur! Le *National* est, avec la *Démocratie pacifique*, le journal qui a le mieux démontré et défendu les droits de la France sur Madagascar, qui a le plus célébré les avantages supérieurs de cette position maritime, qui a le plus reproché au dernier gouvernement son indifférence et ses faiblesses sur cette question. Les amis du *National*, devenus ministres, chefs de l'Etat, se souviendront-ils de leurs bonnes idées, sauveront-ils cet intérêt menacé? Nous le souhaitons; nous n'osons l'espérer.

Rosas négocie toujours.

Rien de plus burlesque que l'histoire des négociations des ministres français avec Rosas; et si les intérêts les plus graves d'humanité, de justice, de puissance commerciale n'étaient pas compromis dans ces interminables négociations, on pourrait en rire et tout serait dit.

Malheureusement, il en est autrement; aussi déplorerions-nous bien haut la conduite du ministre actuel, s'il se laissait endormir par les nouvelles propositions d'arrangement offertes par Rosas. Car, de deux choses l'une, ou Rosas s'est amendé, et nous en doutons fort, ou il cherche à gagner du temps, comptant, comme bien d'autres, sur la chute de la République.

Nous rappellerons donc au ministère que de suite après le déplorable traité de M. Mackau (29 octobre 1840); la France a dû envoyer en 1841 M. de Ludre pour réclamer les indemnités dues à des citoyens français.

En 1842, autres négociations pour les anciennes et les nouvelles spoliations, et pour défendre à Rosas d'envahir le territoire oriental. (M. de Ludre.)

En 1843, nouvelles réclamations faites par M. Bourboulon.

En 1844, MM. de Mareuil et Lepage réclament.

En 1845, mission de M. Deffaudis, intervention diplomatique et par les armes.

En 1846 M. Hood entame de nouvelles négociations.

En 1847, Mission de M. Waleski.

En 1847 et 1848, Mission de M. Gros.

Toujours dans le même but, toujours sans résultat.

Donc, si le gouvernement de la République ne parle pas haut et ferme à Rosas, il y aura encore de nouvelles missions, de nouveaux millions seront gaspillés en inutiles négociations; on aura dépensé pour faire la paix, et on dépensera encore pour faire la guerre.

Une politique rude et énergique peut seule convaincre Rosas que le temps des négociations est passé.

Et vos moyens pratiques?...

Ce sont les trois mots par lesquels les tapageurs de la droite s'amusent à interrompre les socialistes au milieu de leur exposition des principes de la science sociale.

Il entre dans ces mots autant d'orgueil que de malice.

Beaucoup d'orgueil, car ceux qui les prononcent ont l'air de posséder une science politique et sociale, une certitude expérimentale, des vérités satisfaisantes, tandis que, poussés dans leurs retranchements, ils sont forcés de convenir que toute leur science économique se réduit à *laisser faire, à attendre le retour de la confiance, à décrire comment les choses se passent.*

Beaucoup de malice aussi, car en empêchant les socialistes d'asseoir sur une synthèse de principes et sur une critique des choses actuelles, l'exposition de leurs moyens pratiques, les interrupteurs parviennent ainsi à paralyser la démonstration de l'idée nouvelle, à exciter les défiances et les préjugés contre elle, à dérouter l'inexpérience parlementaire des penseurs, à remporter enfin sur eux la plus facile des victoires.

Cependant, cette victoire est aussi courte et illusoire que facile; elle ne sert qu'à fortifier le socialisme dans sa persévérance **et qu'à rendre son étude pour le public plus opportune et plus intéressante.**

En effet, chaque jour amène à nous des hommes d'étude et de bonne foi qui se sont convaincus, à la lecture des principaux travaux de notre école, que le socialisme, loin d'être un idéal irréalisable, une théorie sans pratique, est au contraire une révélation essentiellement organique, positive; qu'il constitue la seule pratique possible des vagues principes de justice, d'ordre, de liberté, de fraternité et d'unité proclamés par les religions, les constitutions et les révolutions des siècles.

Qu'on le sache bien! par une contradiction étrange, phénoménale, insolente, les adversaires du socialisme, ceux qui lui reprochent d'être une théorie sans pratique, sont précisément aussi ceux qui rêvent l'impossible, qui veulent l'accord des passions sans l'accord des intérêts, qui repoussent les conséquences sociales des principes et des droits qu'ils écrivent dans leurs constitutions, qui refusent en pratique ce qu'ils veulent en théorie, qui pensent qu'il suffit de rétablir l'ordre dans la rue pour qu'il règne dans l'intérieur des familles, des ateliers et dans les rouages de la société entière; de décréter en principe la liberté, l'égalité et la fraternité pour qu'elles existent de fait; ceux qui agitent depuis vingt ans des questions de réformes et de progrès sans en résoudre définitivement aucune, et même sans reconnaître l'enchaînement et la solidarité de ces questions; ceux qui s'illusionnent au point de croire que la propriété, en dehors de la solidarité et de l'association, peut être mieux garantie et respectée que ne l'ont été tous les autres priviléges; ceux qui se figurent que la liberté et l'émulation existent réellement dans le morcellement, dans la lutte, dans la concurrence acharnée et mortelle, dans le régime du salariat, sous la loi despotique et arbitraire du plus riche, du plus rusé ou du plus fort.

Nous passons pour des rêveurs, des utopistes, des idéologues, et nous sommes cependant les seuls politiques qui ne se paient pas de mots, de changements de formes, mais qui veulent des faits, des réformes incarnées dans le fonds social, et il n'est pas une question politique ou sociale sur laquelle nous n'ayons depuis quinze ans émis des solutions organiques, scientifiques, positives!

Nous passons pour des rêveurs, des utopistes, des idéologues, et cependant nous constituons le seul parti, la seule opinion qui ait jusqu'ici proposé l'EXPÉRIENCE LOCALE et l'IMITATION VOLONTAIRE comme critérium de vérité et de progrès!

Nous passons pour des rêveurs, des utopistes, des idéologues, et il n'est cependant pas une seule de nos propositions théoriques qui ne repose sur l'observation des faits, sur la satisfaction intégrale des principes, des droits, des intérêts, des passions, des besoins et des facultés.

Prenez toutes les idées mères du socialisme, et vous verrez qu'elles se rattachent à la fois à une tradition, à des moyens acquis, à une tendance irrésistible de la société actuelle.

Ainsi le principe d'association, commun à plusieurs écoles, remonte à l'origine des sociétés, et constitue le principe social par excellence. C'est par le progrès de l'association et de la solidarité que la société a successivement formé la commune, la province, l'Etat, l'Eglise, et que les grandes associations de l'Etat et de l'Eglise ont garanti la sécurité, la justice, l'ordre administratif, ont protégé jusqu'à un certain point les industries, les arts et les sciences, ont doté la société d'institutions libérales et charitables, de monuments publics, etc. C'est évidemment parce que l'association avait une grande valeur pratique et pouvait seule enfanter de grandes choses, que les capitalistes eux-mêmes, de leur propre mouvement et sans prédications socialistes, l'ont appliquée à la spéculation et à la mobilisation des capitaux, à l'édification de leur fortune, à la création des machines, à la fondation des grandes manufactures et des grands comptoirs, aux sociétés d'actionnaires, d'assurances, aux grandes entreprises de messageries, de transport, de bateaux à vapeur, d'expéditions maritimes, à la formation de ces immenses ateliers de deux cents lieues d'étendue qu'exigent la création et l'entretien des chemins de fer.

Or, lorsque nous, socialistes, nous proposons d'étendre à l'agriculture l'application de la propriété actionnaire déjà usitée dans l'industrie; lorsque nous proposons d'étendre les principes de solidarité et d'association aux relations des ouvriers avec les capitalistes, aux relations des industries entre elles, à la production, à la distribution et à la consommation des richesses, nous ne faisons que développer un *moyen pratique* déjà connu et éprouvé, le seul moyen que la société éternelle (comme dit M. Thiers) ait elle-même trouvé, inventé et pratiqué déjà, pour réaliser ses plus grands progrès industriels. Et, lorsque nous demandons nous-mêmes de réduire l'expérience intégrale du principe d'association au territoire d'une seule commune et de soumettre ses résultats à l'imitation libre et volontaire, nous nous mon**trons hommes pratiques et prudents dans l'acception la plus rigoureuse du mot; nous garantissons la société contre tout changement aventureux, contre toute mesure arbitraire, révolutionnaire ou violente.**

Il en est de même de la loi sériaire, de cette loi unique que nous invoquons pour distribuer l'ordre et la liberté, l'attrait et l'harmonie dans toutes les ramifications de l'activité sociale. A ce seul mot de loi, l'esprit défiant suppose qu'il s'agit d'un décret politique, proposé par Fourier, que nous voudrions faire adopter par l'Assemblée nationale et exécuter dans toute la France, sous peine des tribunaux et des gendarmes. On se trompe pour la loi sériaire comme pour l'association. Fourier n'a pas plus imaginé l'une que l'autre; Fourier a seulement pensé que la loi instinctive et naturelle de classement, de nombre, de proportion, d'équilibre, d'unité et de variété reconnue par les naturalistes dans tous les règnes, ordres, classes, genres, espèces et familles d'êtres de la création, et appelée par eux la *série*, devait logiquement s'étendre aux choses humaines, et devenir le *moyen pratique* de l'ordre dans la société, comme dans la création.

Fourier ne s'est pas seulement appuyé, pour reconnaître cette loi, sur le témoignage des naturalistes, sur le modèle pratique de la nature, il s'est fondé aussi sur les faits sociaux déjà accomplis, sur les progrès réalisés par la société elle-même. Il a constaté que, par instinct et à leur insu, les peuples avaient déjà ébauché la loi sériaire dans leurs principales institutions. En effet, lorsque la société a voulu pourvoir à son premier besoin, la sécurité, et organiser pour cela l'armée, elle a observé fidèlement dans cette organisation la loi sériaire, la loi d'ordre, de hiérarchie, d'unité et de variété. Elle a su par ce moyen même rendre la guerre attrayante. Ce *moyen pratique* d'ordre, la société l'a même reproduit, à peu de choses près, dans l'administration, dans la justice, dans l'enseignement, dans la représentation politique et nationale, dans tout ce qui est groupé, coordonné, centralisé, organisé. Tous les individus qui veulent fonder quelque chose d'important et de stable copient instinctivement et plus ou moins bien l'ordre sériaire. La série, dans l'industrie, s'appelle la *division du travail*. Toutes les grandes manufactures, tous les grands comptoirs, toutes les grandes exploitations agricoles réalisent déjà jusqu'à un certain point cette condition d'ordre, en offrant des séries de spécialités et de produits aux séries de goûts et d'aptitudes. Les académies avec leurs commissions, les sociétés de toutes sortes avec leurs présidents, leurs secrétaires, leurs bureaux forment, sans le savoir, des séries et des groupes. On ne peut mettre de l'ordre dans une bibliothèque, dans un rayon de boutique, dans une collection quelconque, sans classer les objets d'après leurs points de ressemblance ou de différence. Il n'y a pas d'autre moyen pratique de distribuer avec ordre le mouvement, la vie, la pensée, les choses et le travail.

Eh bien! Fourier a encore pensé qu'il était au moins aussi important de mettre de l'ordre, de l'équilibre, de l'unité et de la variété dans la création, la distribution et la consommation des richesses que dans l'armée et l'administration. Fourier a osé conclure des expériences sériaires déjà faites, des moyens pratiques déjà connus que si, dans l'organisation des travaux de la commune, on combinait les conditions de variété et d'unité de la série avec l'association des intérêts, les courtes séances, l'emploi des machines, l'avancement électif, les grandes réunions de travailleurs, etc., on rendrait attrayants autant que productifs les travaux aujourd'hui les plus ingrats, les plus répugnants, les plus monotones. Fourier, en cela, a fait rigoureusement de la science de déduction et d'expérience.

L'idée d'un édifice communal, collectif, sous le nom de Phalanstère, paraît aussi utopique, féerique qu'un château des Mille et Une Nuits. Eh bien! sa construction découle aussi logiquement du seul fait de l'association des intérêts de la commune, que les quatre cents ménages du village actuel découlent du morcellement des propriétés, de l'antagonisme des intérêts et de l'isolement des efforts. A tous les progrès de l'esprit d'association, à tous les besoins nouveaux de la sociabilité humaine, la société a jusqu'ici répondu par des édifices collectifs, par de somptueux monuments. Il est tout aussi logique et pratique de bâtir un édifice communal, un Phalanstère, pour faciliter toutes les relations d'intérêts, de plaisirs et de travaux d'une commune associée de propriétaires, de travailleurs et de consommateurs, qu'il était logique et pratique de fonder des temples pour l'association des âmes; des palais publics, des préfectures, des bourses, des halles, des docks, des restaurants, des chemins de fer, des usines et des bazars pour les relations d'intérêts; des colléges, des musées, des théâtres, des journaux, des cafés, des salles de concerts, des cercles et des bals publics pour les relations d'idées et de plaisirs de la société actuelle. Le Phalanstère n'est ainsi que la synthèse des progrès architecturaux et des aspirations collectives de la sociabilité nouvelle. Le Phalanstère existe

---

traires, concussionnaires, et pleins de déloyauté, que l'Algérie, dis-je, protégée et comptée pour quelque chose par la chambre soit gouvernée loyalement et civilement, car quel mal n'a pas fait à notre belle colonie ce régime continu du sabre, ce libre arbitre, cette latitude laissée imprudemment à un certain gouverneur cachant sous une fausse bonhomie administrative et coloniale, comme sur un uniforme on revêt la blouse du cultivateur, son incapacité et sa rudesse de soldat, étouffant sous ses mensongers bulletins la voix des colons algériens, protestant sans cesse contre ce régime, contre l'abandon, l'injustice et la déloyauté de ceux-là mêmes qui devaient la rendre florissante et riche. Qui pourrait nombrer, ma chère Louise, les partages injustes de concessions, ce terrain donné à celui-ci au détriment de celui-là, les abus les plus révoltants impunis, insurveillés qu'étaient les employés dont l'incurie et le mauvais vouloir lésaient les intérêts des colons découragés par l'abandon de la mère-patrie. Combien de familles sont allées confiantes de la promesse et de l'assurance d'obtenir un terrain qui les mette à même de commencer leur bien-être par le travail, sont revenues la plupart ayant perdu des leurs, plus misérables, plus désespérées qu'avant, n'ayant rien obtenu, ne possédant plus rien, ayant tout vendu pour subvenir aux frais du voyage qui, selon eux, devait les conduire à la terre promise. Hélas! n'ai-je pas vu des gens pleins de bonne volonté faire des démarches, des voyages, des dépenses, pendant quelquefois deux ans et plus, promenés de bureaux en commissariats civils, et *vice versâ*; puis voir l'objet de tant de tribulations être accordé pour l'agrandissement d'un jardin ou d'une concession déjà bien grande d'un employé bien rétribué du gouvernement. Qui pourrait te faire comprendre, ainsi qu'à moi, cette protection accordée de préférence aux étrangers de toutes sortes: grossiers Maltais, Espagnols turbulents et traîtres, Allemands, etc., etc., tous avaient raison contre les Français, trompés dans leur attente. Qui pourrait te dire l'argent français enfoui dans les tribus arabes, n'ayant plus de circulation, puisque les Arabes nous apportent leurs produits, leurs denrées, leurs bestiaux, et qu'ils ne nous achètent rien. Qui évaluera ce que le domaine laisse avec tant d'incurie dépérir, détériorer et tomber en ruines au lieu d'en pourvoir les besoigneurs repoussés, auxquels il ne faudrait qu'un abri gratuit et un peu de terre pour sortir de la misère et commencer un bien-être qu'ils vont chercher si loin et qui leur échappe encore, parce que ce n'est pas le bon plaisir d'un commissaire civil, souvent improbe, ou d'un mince receveur des domaines faisant de l'arbitraire, encouragé qu'il est par l'insurveillance.

Que te dirai-je encore, ma chère et douce Louise, je suis femme, et ne puis par conséquent entrer dans des détails plus profonds. Je souhaite à l'Algérie, pour sa prospérité à venir, pour la grandeur qu'elle promet, pour la défendre et la faire protéger entièrement, une plume hardie, dévouée, savante et patriotique. Beaucoup, et mieux que moi, ont essayé déjà, mais leur voix étouffée a dû se taire. Les journaux dévoués aux fonctionnaires de l'Algérie écrasaient de leurs articles mousseux, de leurs bulletins mirifiques, les écrits peu nombreux de ceux qui voulaient le bien.

Puisse notre belle colonie algérienne, naguères si animée, si riche d'espérance, se relever sous les efforts des émigrants, et payer au centuple la peine et les fatigues qu'ils vont endurer avec tant de courage! puisse son commerce, redevenir florissant, son activité renaître!

Puisse enfin l'Algérie prouver à tous que la France est toujours la plus grande des nations, et garder ce beau nom de France algérienne que les vrais patriotes lui ont donné!

Toi, Louise, si indulgente et si bonne, qui sait si bien comprendre un bon sentiment à travers mon fatras, pardonne à cause du motif qui me guide, peins-toi mon regret de ne pouvoir te suivre, et mon admiration pour toutes ces femmes courageuses et dévouées qui se résignent comme toi aux périls, aux fatigues d'un si long voyage en vue d'un meilleur sort. Je te répète encore, médite et réfléchis, ne t'aventures pas sur le tracé imparfait que j'aurais voulu plus étendu et plus savant; mais, tu le sais, j'écris comme je pense, comme j'agis souvent. Un peu de la dignité gracieuse et raisonnable dont le malheur a empreint ton visage ne nuirait pas à cette esquisse que tu ne dédaigneras pas, j'espère.

Mille amitiés à tout les tiens.

A toi, bonne et aimée, courage et espoir.

ANNETTE B....

Paris, 5 octobre 1848.

Il me semble, ma chère A...., que le malheur ne rend pas toujours égoïste, et j'ai pensé que ta lettre pouvait servir à moi comme à toutes; j'ai donc prié Paul de la faire publier; puisque ton but est de m'être utile, mon but est d'être utile à mes compagnons d'exil. Alors tu pardonneras à Paul et à moi de ne pas attendre ton assentiment; nous n'avons que quelques jours devant nous.

J'emmène Lucien, bien triste de ce que tu m'apprends le concernant, pourtant confiante que mes soins et mon amour le garderont de tout mal, priant Dieu de me le laisser.

La pauvreté nous tient sous ses griffes de fer, je n'ai donc plus qu'à prier, pleurer et partir; tout nous manque ici. Viendras-tu bientôt nous rejoindre?

Amitié toute dévouée, LOUISE C...

ENVOI.

A vous qui allez quitter la France pour l'Algérie, à vous mères de famille qui allez essayer d'une seconde patrie pour le bien des vôtres: Courage, force et patience! Comme mères, compagnes et épouses, il en faut pour suivre vos époux qui vont entreprendre loin de leur pays natal de vous créer un meilleur sort. Comme mères surtout, courage et dévouement, sont deux vertus indispensables à la femme, quelle que soit sa condition. Courage! je ne cesserai de vous le crier que lorsqu'arrivées au but de votre voyage, je vous verrai sous vos tentes à l'abri du besoin. Puisse Dieu bénir votre entreprise et vous donner en récompense l'aisance et le bonheur, à moi, la santé des miens!

Voulant utiliser la pensée d'une amie dévouée, je vous transmets, par la voie de la publicité, une lettre peut-être trop longue, mais dictée par le sentiment d'éviter à autrui des peines endurées, consoler de l'exil celles de vous qui vont pleurer. Sachant d'avance qu'elle m'approuvera, je vous crie encore de concert avec elle: Courage et espoir!

Salut et fraternité. LOUISE C...

Le cours gratuit d'histoire que M. Wautier d'Halluvin faisait à la salle Montesquieu se continuera passage Jouffroy, 46. La première séance aura lieu après-demain mardi à huit heures du soir.

par fragments dans toutes les œuvres de l'art moderne.

Voilà comment les idées les plus originales, les plus fondamentales de la théorie de Fourier, se trouvent n'être que l'extension de *moyens pratiques* déjà éprouvés ou des procédés de réalisation en parfait accord avec les tendances irrésistibles de la société elle-même.

Et, par ailleurs, trouvez-vous que la *paix universelle* que Fourier fait découler graduellement des associations des intérêts, de cette organisation attrayante du travail et de la constitution de congrès sociétaires entre les peuples, soit une utopie, une pure chimère?... Demandez-vous alors pourquoi, dans la *pratique*, Louis-Philippe et Guizot ont pu, sans passer pour socialistes, proclamer la *paix partout et toujours*, et substituer à la *politique individuelle* des nations, la *politique sociétaire* des concerts européens! Pourquoi, à l'heure qu'il est, l'unité allemande associe dix nations éparses? pourquoi les gouvernements eux-mêmes réclament un congrès de l'Europe? pourquoi la solidarité des nations est déjà telle qu'elle empêche une conflagration européenne, malgré les graves conflits qui éclatent entre les peuples et leurs gouvernements? si ce n'est pas là une idée sociale d'accord avec les faits et les tendances des peuples, qu'est-ce donc?

O dignes empiriques! vous trouvez encore fabuleux et ridicule qu'on songe à organiser des armées industrielles et agricoles pour des défrichements, des dessèchements, des reboisements, des endiguements, des irrigations, des colonisations, etc., tous travaux favorables à la propriété, indispensables à la propriété matérielle des Etats! Mais alors demandez-vous comment vous avez pu employer vous-mêmes avec succès des armées guerrières à de grands travaux publics, à la fondation des villes, à des colonisations importantes? Comment ce qui est possible dans ce dernier cas devient impossible dans le premier?...

Et quand, pour moyens généraux d'application immédiate, nous vous proposons de mettre le crédit à la portée de tous les propriétaires, de le fonder, à l'aide de bons hypothéqués, de lettres de gage, sur les ressources de la société entière, sur la mobilisation des valeurs immobilières de tout genre, de créer une banque nationale qui dégage des crises de l'agiotage et des griffes de l'usure tous les propriétaires et entrepreneurs, n'est-ce pas encore sur la pratique que nous nous fondons? Faisons-nous autre chose qu'étendre, que régulariser, que fortifier ce qui est, qu'augmenter les garanties en augmentant la solidarité?

Et la proposition des assurances par l'Etat, n'est-ce pas encore sur l'expérience faite par les compagnies qu'elle se fonde? n'est-elle pas, aux yeux de tous les hommes pratiques, une excellente assiette d'impôts? n'est-elle pas le moyen le plus simple et le plus économique d'initier un pays à tous les avantages de la mutualité et de la solidarité contre tous les genres de risques?

Et les magasins municipaux, les agences communales que nous vous proposons d'instituer ou d'encourager comme institutions de commerce véridique évitant les falsifications et les rançons des intermédiaires, servant de régulateurs pour les prix et qualités des denrées alimentaires et des objets de première nécessité, telles que boulangeries, boucheries et épiceries communales, est-ce encore plus difficile à fonder que des régiments de ligne, des bataillons de gardes mobiles, des perceptions d'impôt, des bureaux de tabac ou des bureaux de poste?

Et, si vous ne voulez pas de l'intervention amiable de l'Etat dans les crises industrielles, si vous ne voulez pas d'industries commanditées ou aidées par l'Etat, dans un double intérêt d'ordre et de richesse publique, pourquoi vos tarifs protecteurs? pourquoi votre intervention légale dans les conflits d'honneur, dans les attentats entre particuliers? pourquoi votre intervention de fait, par l'intimidation, la répression partiale, la colère à coups de canon dans les conflits d'intérêts entre les classes?...

Non! il n'y a que des empiriques sans foi ni science, sans certitude ni logique, qui puissent commettre de pareilles contradictions et méconnaître le caractère pratique et scientifique de ces propositions de socialisme. Il n'y a que des esprits bien légers ou bien aveugles qui ne voient pas que ces idées nouvelles ont toutes des racines profondes dans la réalité, que les germes, sinon les fruits, en sont partout; que la société se transforme elle-même et marche à l'idéal socialiste par l'impulsion irrésistible de ses besoins ou de ses tendances, et qu'il serait dix fois plus difficile, plus impraticable d'arrêter le développement des réformes sociales que de réaliser la plus merveilleuse ou la plus excentrique des idées émises par Fourier!

Progrès du catholicisme.

L'ARCHE D'ALLIANCE.

Il y a des hommes du monde philosophique qui s'inquiètent de toute force acquise à l'Eglise, supposant que cette force doit nécessairement être tournée contre la liberté et le progrès. Il y a des hommes du *parti* catholique qui redoutent et jalousent et proscrivent tout ce qui ne vient pas d'eux.

Il y a de devotes personnes qui ont la charité de supposer toujours que tout acte et toute parole d'un philosophe cache un piège du Démon. Il y a des libéraux, tout aussi charitables, qui soupçonnent partout l'hypocrisie, et qui, dans chaque homme religieux, flairent un *Rodin*.

Si nous avions, les uns et les autres, un peu de cette Charité « qui ne soupçonne point le mal, qui croit tout, qui espère tout, » nous cesserions de perpétuer la division et la guerre en perpétuant la défiance réciproque. Le faux essor de l'orgueil nous emporte : nous craignons d'être dupes, et cette lâcheté de l'esprit nous met l'injustice au cœur.

Sans prétendre que l'Ecole sociétaire n'ait jamais cédé à cette faiblesse de la peur et de la défiance, nous avons pourtant conscience d'avoir généralement rempli notre devoir de loyale bienveillance envers le prochain. Cette confiance fraternelle, nous l'avons témoignée, notamment, à l'égard des organes du parti catholique. C'est ainsi que nous avons recommandé, avec une certaine solennité, l'*Ere nouvelle*, lors de son apparition, la *Société de l'Océanie* et l'*Arche d'Alliance*, il y a deux ans environ.

L'*Arche d'alliance* semble prendre à cœur de répondre à nos vœux. Depuis surtout que M. David est venu joindre son talent à l'activité du fondateur de l'œuvre, cette revue catholique s'élève par la générosité de l'idée et se place en tête du monde religieux. Le 6e numéro de cette publication contient un bon article sur *la misère*, et sous ce titre : *Du vrai parti social*, une sorte de manifeste sur lequel nous nous arrêterons un moment.

L'*Arche d'alliance* rappelle au pouvoir et ses devoirs sacrés envers *tous* les membres de la société et les droits inaliénables des masses. Elle fait un libéral appel à l'accord de toutes les bonnes volontés, à l'union de toutes les forces, sans en excepter les doctrines nouvelles, sans proscrire les socialistes, comme font MM. de Montalembert et de Falloux.

Nous voudrions trouver place ici pour citer les passages remarquables dans lesquels l'*Arche d'alliance* convie Catholiques et Socialistes à une tolérance mutuelle, à un accord, à une *alliance*, « alliance à jamais désirable, parce que la vérité est là avec sa lumière qui éclaire les hommes et qui les rapproche en les éclairant. »

L'*Arche d'alliance* expose sur la politique générale des vues conformes aux nôtres. Elle condamne également et le despotisme égoïste et le *laissez-faire* impitoyable ; elle fait voir le monopole naissant de l'anarchie industrielle, la licence enfantant la tyrannie ; elle se tient en garde contre les excès des puissances financières. L'article se termine ainsi :

« Nous avons dit quels principes nous entendons inscrire sur notre bannière : qu'on ne nous accuse donc pas de gémir sur le mal, sans en indiquer le remède. Ce remède, que tous les hommes de bien, quelle que soit leur nuance, peuvent nous aider à appliquer au mal présent, est tout entier, répétons-le une dernière fois, dans l'entière subordination des intérêts de quelques-uns aux intérêts du plus grand nombre : c'est l'esprit de sacrifice mis en action; c'est la vraie fraternité, celle qui ne s'inscrit pas fastueusement partout, parce que du fond des consciences elle passe rapidement au fond des actes : c'est l'application enfin de la LOI GÉNÉRALE DE JUSTICE, loi d'ordre divin, dont la violation comprend en elle-même et entraîne à sa suite le bouleversement de tout l'ordre social, « et dont » l'accomplissement, au contraire, s'il était sérieux, intelligent et com» plet, suffirait a sauver le monde, si grand que fût son abaissement, si » profonde que fût sa misère. *Quærite ergo primùm regnum Dei et* » JUSTICIAM *ejus*, ET HÆC OMNIA ADJICIENTUR VOBIS.

« Dans cette admirable devise de nos Annales, est tout le secret des plus hautes doctrines sociales : il y a là plus de profondeur et de vérité de science que dans tous les livres de nos économistes. »

Nous saluons fraternellement cette devise. Pour notre part, nous n'avons rien fait que chercher le royaume de Dieu et sa justice, afin que, dans cet ordre divin, tous les biens terrestres soient donné par surcroit à l'humanité.

FAITS DIVERS.

Hier a eu lieu à l'Ecole des Beaux-Arts le jugement de peinture. Il n'y a pas eu de premier grand prix.

Le premier second grand prix a été remporté par M. Boulanger, élève de MM. Delaroche et Jolivet.

Le deuxième second paix a été remporté par M. Bouquereau, élève de M. Picot.

L'exposition des prix et des envois de Rome aura lieu du 8 au 15 de ce mois, à l'Ecole des Beaux-Arts.

Dans la chapelle de l'Ecole seront aussi exposés les dix figures peintes réprésentant la République, et parmi lesquelles sera choisie celle qui doit orner ou l'Assemblée nationale ou l'Hôtel-de-Ville.

— Un décret de la congrégation de l'INDEX, en date du 18 septembre 1848, approuvé par le pape et promulgué à Rome dans les formes d'usage, condamne les ouvrages suivants :

Le vrai Christianisme suivant Jésus-Christ, par M. Cabet, ex-procureur général, ex-député ;

Nouvelle Théologie philosophique, avec un Examen critique des Dogmes, par M. Emile Hannotin ;

La *Science populaire de Claudius*, simples discours sur toutes choses.

— Un ukase de l'empereur Nicolas interdit dans ses Etats, aux jeunes gens nés non nobles, de fréquenter les classes supérieures des gymnases. Des bourgeois dont les fils étaient déjà entrés dans ces classes se sont adressés au ministre de l'instruction publique pour obtenir la faveur pour leurs fils d'achever les études commencées. Sa réponse a été un refus, motivé par la raison que l'instruction qu'on recevait dans les classes inférieures était déjà de trop pour les paysans.

— Le directeur général des musées nationaux a l'honneur de prévenir MM. les artistes que dorénavant les galeries seront ouvertes à l'étude une heure plus tôt qu'elles ne l'avaient été jusqu'à ce jour, c'est-à-dire à 9 heures, à partir du 1er octobre au 1er avril, et à 8 heures du 1er avril au 1er octobre.

— Le conseil municipal de la ville de Paris vient de voter le retrait de la taxe sur les sucres.

— M. de Broglie a été nommé président du conseil général de l'Eure.

— A dater du 16 octobre courant, le comptoir national recevra à l'escompte les effets à deux signatures, sur toute la France et la Belgique, jusqu'à 45 jours d'échéance.

Le tarif des pertes de place se distribue au siège de l'administration.

A partir du même jour, le comptoir national prendra à l'encaissement, pour les recouvrer au mieux, les effets sur l'étranger, à une ou plusieurs signatures.

CHOLÉRA. — Le choléra sévit toujours à Berlin. Le 2 octobre, le nombre des cholériques était de 4705 ; il y avait eu en totalité 4065 décès et 318 guérisons ; 382 personnes étaient en traitement.

IMPRUDENCE. — Avant-hier, un carrier de Vitry a eu l'imprudence de se placer sur un bloc de pierre au moment où, à l'aide d'un câble, on l'enlevait de la carrière. Ce bloc était près d'arriver à la hauteur du sol, lorsqu'il vint à se détacher. Le malheureux carrier disparut aussitôt. Il fut trouvé quelques instants après dans le fond de la carrière, horriblement mutilé et ne donnant aucun signe de vie. Il a été procédé aujourd'hui à l'inhumation du cadavre.

PETITE CORRESPONDANCE.

Valence. — M. C. — Le mandat n'était pas négocié. — Nous avons rectifié, et nous vous écrivons.

Orléans. — M. B. — Reçu les 280 25. — Remerciement à tous. — L'abon. S. L. a fini le 30 sept.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 9 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Fille de marbre, Xacarilla.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Barbier de Séville, Blaise Pascal.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon, le Domino noir.
ODÉON. — L'Ecole des Maris, le 24 Février, la Petite Ville.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Lucrèce Borgia.
GYMNASE. — Trente-six Heures, Comtesse de Sennecey, C'est encore du Bonheur.
VAUDEVILLE. — Le Chemin de traverse, l'Avenir dans le passé, le Protégé.
VARIÉTÉS. — Le Lion empaillé, le Gamin de Paris, Mignonne.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Parades de nos Pères.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. - No 173. ÉDITION DU MATIN. Mardi 10 Octobre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS	Un an, 20 f.	6 mois, 11 f.	3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	— 5	— 3
PAYS à surtaxe	13	— 7	— 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

TARIF DES INSERTIONS.

ANNONCES: 1 à 4 fois en 1 mois 40 c. — 5 à 9 — 30 — 12 fois et plus 20. | ANNONCES: [illegible] 60 c. — [illegible] — Faits de publicité, 1 f. 50.

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 9 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

LA PORTE OUVERTE AUX PRÉTENDANTS.

Toutes les fois que l'Assemblée vote une disposition légale qui soulève des dangers et des objections puissantes, il faut s'attendre, le lendemain, à une fatigante discussion d'amendements, ayant tous pour objet de revenir sur le principe admis et d'en atténuer la portée.

Samedi, on avait décidé seulement en principe que le président de la République serait nommé par le pays. En cela, on avait obéi à une espèce d'entraînement aveugle. C'est par peur de l'inconnu et par besoin d'imiter la République des États-Unis, après avoir copié le gouvernement constitutionnel de l'Angleterre, que la nomination du président par l'Assemblée a été repoussée. La France est sans doute le pays le plus novateur et le plus agitateur en idées, en principes; mais c'est très certainement un des plus routiniers, des plus timides en fait de réformes organiques.

L'Assemblée, en décidant samedi que le pouvoir exécutif pourrait encore, sous la République comme sous la monarchie, former conflit avec l'Assemblée représentative, ne s'est pas dissimulé les dangers de ce conflit, la perspective de nouvelles convulsions; mais elle a préféré s'y exposer sciemment que d'essayer de nouvelles voies. Aujourd'hui, elle a dû reconnaître encore que les complications qu'entraîne son vote peuvent être nombreuses et terribles; et cependant elle a persévéré.

Il manque à cette Assemblée, sur cette question politique, la science et la foi qui lui ont fait défaut dans toutes les questions sociales. Voulant avec raison prévenir les exagérations d'un pouvoir central et maintenir un certain équilibre, de certains contrepoids dans le gouvernement du pays, elle n'a pas vu que cet équilibre et ces contrepoids ne pouvaient s'obtenir désormais que par des moyens tout différents de ceux employés jusqu'ici. Elle n'a pas compris qu'en organisant l'administration sur des garanties démocratiques, en opérant même une décentralisation administrative, en rendant aux provinces et communes quelques libertés locales, elle arriverait bien plus sûrement à prévenir les abus d'autorité d'une seule Assemblée, qu'en perpétuant la lutte entre le pouvoir qui délibère et celui qui exécute. Il est écrit dans les destins de la France que ce n'est que par des expériences empiriques et douloureuses qu'elle progressera.

En dehors de cette connaissance des véritables et décisives réformes qui conviennent à notre société moderne, tous les amendements destinés à atténuer les conséquences du vote d'avant-hier, devaient tomber sans valeur. En vain MM. Lacrosse et Mortimer-Ternaux ont-ils d'abord essayé de substituer au suffrage universel et direct pour la nomination du président par le pays, une élection à deux degrés; en vain ont-ils fortement insisté sur les déchirements que peut entraîner une erreur électorale, l'Assemblée a passé outre. Vainement d'autres représentants ont-ils essayé d'empêcher l'ignorance politique des masses de s'égarer sur un seul nom propre, et d'imposer à l'Assemblée l'homme d'un seul parti; en vain a-t-on demandé que la diversité des opinions du peuple fût au moins exprimée par dix candidatures désignées par lui, entre lesquelles l'Assemblée aurait ensuite opté, la majorité des représentants était impatiente de voter l'art. 43, qui décide l'élection du président au scrutin secret, à la majorité absolue des votants par le suffrage direct de tous les électeurs. Un scrutin de division a donné à cet article une majorité de 627 voix contre 130.

Le combat a recommencé sur la question de savoir si, dans le cas probable où le premier scrutin ne donnerait une majorité suffisante à aucun candidat, il y aurait un nouveau scrutin, scrutin de ballottage ou nomination par l'Assemblée, comme le propose l'art. 44. Sur ce point de bonnes raisons ont été émises, contre l'abandon du suffrage universel. M. Charamaule a objecté avec force que les motifs qui empêchaient l'Assemblée d'élire elle-même le président, devaient l'empêcher également de le choisir entre les candidats incomplets des divers partis. On n'a fait valoir pour justifier cette inconséquence, cette désertion du principe, admis que les raisons qui militent toutes contre le premier scrutin par le pays. Mais l'inconséquence et le juste milieu sont à l'ordre du jour sous la République comme sous la monarchie. L'Assemblée nationale, comme l'ancienne chambre des députés, est condamnée à ne faire que des demi-lois, des lois transitoires, à ne prendre que des moyens termes, à s'arrêter partout à mi-chemin. Elle a donc décidé, après de longs débats sur le chiffre, que lorsqu'aucun des candidats élus par le peuple n'aurait obtenu deux millions de voix, c'est l'Assemblée législative qui choisirait elle-même le président parmi les cinq premiers candidats.

Sont venus ensuite les amendements relatifs à l'exclusion des prétendants, aux incompatibilités. Le principal de ces amendements portait que la présidence ne pourrait être conférée aux parents au 6e degré des familles qui ont régné sur la France. Un représentant, M. Deville, a égayé longuement l'Assemblée en proposant d'exclure aussi de la présidence les officiers généraux, et il a motivé son amendement sur un pittoresque tableau du règne du sabre et de l'état de siége. La question est ainsi devenue personnelle et brûlante.

MM. Cavaignac et Louis Napoléon ont été tenus longuement sur la sellette. L'Assemblée, seule responsable en toute justice des faits qu'on peut arguer contre le pouvoir exécutif actuel, n'a fait que sourire des attaques dirigées contre ce pouvoir lui-même. Mais elle a donné une attention plus grave, plus vive aux paroles de M. Antony Tourret qui ont eu pour effet de faire monter M. Louis Napoléon à la tribune. L'héritier du nom de l'empereur a dû renouveler sa protestation contre la position de prétendant que, ses amis ou les circonstances lui ont faite. Il a dû répéter que, satisfait d'avoir recouvré ses droits politiques, il n'ambitionnait pas d'autres titres. Peut-être le laconisme et la froideur de cette protestation ont-elles laissé encore quelque chose à désirer aux hommes mêmes qui, comme nous, n'ont aucune prévention contre la personne du neveu de l'empereur.

Cependant, l'Assemblée, ne demandant pas mieux que d'en finir, s'est déclarée satisfaite. M. Antony Thourret lui-même a retiré son amendement, qui a été en vain repris par M. Deludre. On a rejeté non-seulement toute proposition d'exclusion, mais encore la condition d'avoir habité le territoire français depuis au moins cinq ans, autre ingénieux amendement qui était braqué contre le prince Louis. L'Assemblée a évidemment plus de confiance dans la parole des ex-prétendants que dans celle des socialistes. Elle croit plus au passé qu'à l'avenir.

On s'est enfin battu longtemps, au bruit des interruptions des conversations et de couteaux de bois, sur la question de savoir pour combien d'années le président serait élu. Pour éviter que l'élection du président ne coïncide avec celle de l'Assemblée, on a proposé de décider que les fonctions présidentielles dureraient toujours pendant la première année de la nouvelle législature. L'Assemblée a été consultée sur le renvoi de cet amendement à la commission; mais la majorité était à la fois si confiante et si impatiente, qu'elle a refusé d'accorder à cette difficulté plus d'attention qu'aux autres. Le sort en est jeté encore une fois.

Grâce à la connaissance qu'elle a de l'ignorance et de la misère du peuple des campagnes, la droite est devenue plus fanatique de la vertu suprême du suffrage universel que ne l'étaient hier les républicains de la montagne. C'est donc avant tout en travaillant à extirper la misère et l'ignorance qu'il faut combattre et vaincre la réaction.

Les partageux.

Sous ce titre *la République* publie un article plein de vigueur et de vérité contre ces calomniateurs intéressés qui présentent aux crédules habitants des campagnes tous les socialistes comme autant de spoliateurs.

Le socialisme, le communisme, ce sont des expressions trop hautes pour les intelligences qu'ils s'efforcent lâchement de tromper; ils ont vulgarisé la parole pour mieux enfanter l'action!

Il n'y a plus de républicains rouges;
Il n'y a plus de démocrates-socialistes;
Il n'y a plus de communistes;
Il y a des PARTAGEUX!

Voilà le mot qui retentit dans les campagnes! C'est le mot fatidique; c'est le *Mané-Thécel-Pharès* du festin biblique!

Tout le monde comprend ce mot, et les ennemis de la République l'exploitent avec une perfidie atroce. « Les Parisiens (disent aux gens de campagne les meneurs) veulent venir partager vos biens: ce sont des *partageux!* »

Et les naïves gens de la campagne de répondre: « Ah! qu'ils viennent ces *partageux*, et nous aurons bientôt fait leur compte! »

Si bien qu'un de nos amis qui habite le département du Loiret nous disait que, si de nouveaux commissaires étaient envoyés dans ce pays, ils seraient écharpés. Et cet ami nous disait cela de l'air le plus tranquille et comme la chose la plus naturelle du monde. L'esprit de parti égare souvent les cœurs les plus honnêtes.

C'est par suite de ces calomnies, auxquelles on a joint quelquefois la mise en scène en envoyant dans les campagnes de faux arpenteurs communistes, qu'on a resserré les paysans autour de leurs exploiteurs et qu'on les a poussés à traiter en ennemis ceux qui veulent avant tout le développement de l'agriculture et la constitution du crédit démocratique. Tant que ces mensonges auront cours, et que les paysans, par suite, enverront à l'Assemblée nationale des hommes étrangers à toutes les questions du jour, on verra certains journaux défier le suffrage universel; mais, quand la campagne elle-même aura vu la question sociale sous son vrai jour, et voudra s'affranchir des suzerains électoraux, nous nous attendons à un changement de front fort amusant de la part des mêmes journaux; ils diront alors: *Où allons-nous? Tout est perdu! voici le déluge!* Heureusement pour vous, braves gens, que l'association du capital, du travail et du talent est une grande arche que nous construisons depuis longtemps, et qui pourra recevoir, comme celle de Noé, tous les animaux de la création.

La Scène du monde.

Tous les journaux ont parlé de l'usage où sont les soldats campés à Paris d'abandonner aux indigents une partie de leur nourriture. On a célébré à cette occasion l'humanité, la générosité du soldat français, et l'on a eu grande raison; mais, quand on assiste à de pareilles distributions, on est touché d'autre chose encore; on est navré de la profonde misère des masses. Qui pourrait voir sans émotion, dans une ville fière de sa civilisation et prête à considérer comme des ennemis ceux qui veulent améliorer son organisation sociale, des hommes, des femmes, des enfants, et en très grand nombre, réduits à demander leur nourriture à la pitié! Nous avons vu des mères donner à des enfants maigres et pâles quelques cuillerées de la soupe des soldats, en se réjouissant de cette aubaine inespérée, des ouvriers sans travail, accepter ces aliments avec hésitation et regret à la place de la rétribution légitime qu'une société bien ordonnée assurerait à l'emploi de leurs forces; chez quelques-uns cette pudeur l'emportait même sur la faim; ils restaient à distance contemplant, avec un sentiment pénible, le repas précaire des plus hardis, puis ils se retiraient en disant: *Nous ne mangerons pas encore aujourd'hui!*

Voilà ce que M. Thiers appelle la scène du monde, cette scène si dramatique, si intéressante à contempler pour un spectateur à qui sont assurées toutes les jouissances de la vie. Voilà cette société merveilleuse où règnent la propriété, la liberté, la concurrence et où chacun cherche son pain *à ses risques et périls!*

Unité religieuse et sociale.

RELIGION ET ASSOCIATION.

En applaudissant aux sentiments libéraux et aux vues élevées de l'*Arche d'Alliance* (1), nous nous sommes associés fraternellement à la devise de cet organe avancé du catholicisme: *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît.*

Suivant Fourier, l'homme, s'il cherche avec confiance, doit trouver; et son généreux labeur, s'accordant avec la bonté infinie de Dieu, doit réaliser l'harmonie entre les hommes et le bonheur sur la terre. L'homme distinguant en lui-même trois sphères, le matériel, l'intellectuel et le moral, les recherches des vrais pasteurs doivent porter sur ces trois éléments; et il est donné à l'esprit humain de découvrir et de réaliser progressivement les conditions du Bien matériel, intellectuel et moral. De plus (toujours suivant Fourier), l'homme n'est pas seulement un être matériel, intellectuel et affectif, il est, par dessus tout, un être *religieux*. L'*unitéisme*, ou suprême religiosité, est un sentiment qui nous unit à Dieu, qui nous met en unité avec le Créateur, avec tous les êtres créés par le souffle divin, avec les éternelles harmonies de la création. L'amour de Dieu et du Prochain, voilà le principe fondamental, le foyer d'où tout rayonne, où tout s'inspire, s'enflamme et s'illumine.

Telle est notre doctrine, catégoriquement appuyée sur une psychologie précise. Et cependant il se trouve des gens soi-disant religieux qui nous accusent d'impiété et de matérialisme!....

Ainsi donc, de notre doctrine (qui nous paraît être la vraie doctrine chrétienne), il résulte que, de l'amour de Dieu et du prochain, doivent s'inspirer toutes les idées destinées à modifier et à faire progresser l'ordre social. A ce point de vue, l'amour de Dieu et du prochain, c'est bien réellement « la loi et les prophètes. » Mais il n'en faut pas conclure qu'il suffise de prêcher aux hommes: *Aimez Dieu, aimez-vous les uns les autres.* Il faut encore enseigner les moyens naturels et scientifiques de produire le bien-être et l'accord; il faut montrer les voies dans lesquelles l'homme pourra, de plus en plus, *connaître, aimer et servir* Dieu et son prochain lui-même.

Et voilà pourquoi nous disons souvent que l'esprit de dévouement et de sacrifice pur et simple est insuffisant; ou plutôt que l'esprit de dévouement et de sacrifice doit non-seulement s'exercer en secours matériels et affectueux, mais encore s'appliquer à la recherche de combinaisons nouvelles, à la constitution de la science sociale.

Il y a, selon nous, dans cette question de la destinée, de la réalisation du royaume de Dieu, trois termes essentiels:

1° L'esprit de dévouement et d'abnégation, la religiosité, l'aspiration vers le bien absolu, l'unitéisme. Voilà le mobile, voilà le souffle qui fera éclore et qui vivifiera le règne de Dieu sur la terre.

2° La constitution de ce royaume divin; le principe de combinaison des choses matérielles et des rapports intellectuels et moraux; la forme unitaire essentielle, analogue à l'unité du monde spirituel; la mécanique générale, la constitution adéquate à cette loi de la destinée enseignée par Jésus: *Omnes unum sint.* Selon nous, cette forme est et ne peut être que *l'association intégrale*, l'association dont nous ne possédons encore en pratique que des germes obscurs et des ébauches informes.

3° Enfin, le résultat, l'effet produit par cet ordre social inspiré de l'Esprit divin: la paix, l'harmonie, le bonheur, le perfectionnement des êtres en vue de l'existence transmondaine, le raffinement et l'épurement de nos âmes, destinées à graviter éternellement vers Dieu.

Tels sont les trois termes de la suprême question; et c'est, pour avoir négligé l'un ou l'autre de ces termes, que les doctrines s'égarent et que les hommes se divisent. Peut-être nous est-il arrivé parfois, à nous, absorbés dans la recherche des formes organiques nouvelles, de négliger un peu d'invoquer l'esprit d'amour et de vie. La Foi sans bornes au Dieu de bonté, la Charité universelle, et l'Espérance infinie animaient notre cœur et guidaient notre pensée; mais souvent nous restions en cet état de neutralité calme où se placent l'intellect et la science. De leur côté, des âmes religieuses, perdues dans la contemplation ou livrées aux pratiques de la charité, en ses limites connues, désespéraient d'étendre ces limites, d'obtenir d'autres secours de ce Dieu qui a promis de tout donner: *Dabit bona petentibus se... Omnis qui petit, accipit; et qui quærit, invenit...* Elles oubliaient trop que le sacrifice n'est que l'instrument de la délivrance, que la délivrance ouvre la destinée, et que la destinée, « sur cette terre comme au ciel, » ne saurait s'accomplir qu'au sein de l'harmonie et du bonheur.

Désormais, rapprochons-nous donc avec confiance, unissons et nos cœurs et nos intelligences pour ce religieux labeur; et si, par moments, nous reculons découragés devant la peine, s'il nous paraît impossible de faire avancer ce monde endormi et de rendre la vie à tant de corps éteints, rappelons-nous que le Christ ressuscitait les morts et promettait le don des miracles à ceux qui parleraient en son nom. Si l'empêchement vient du haut,

(1) *Démocratie pacifique* du 9.

si les pasteurs officiels barrent le chemin aux brebis au lieu de les guider à la terre promise, rappelons-nous cette dernière parole adressée à Pierre : *Cum autem senueris, extendes manus tuas, et alius te ducet quo non vis.* D.-L.

Les convives du Chalet.

Beaucoup de journaux demandent avec instance les noms des représentants qui ont assisté au banquet démocratique du Châlet et font semblant de croire que les convives redoutent la responsabilité de cet acte. Les convives du Châlet ne se sont nullement cachés, ils ont assisté à une réunion publiquement annoncée et où la police de la réaction pouvait se donner la peine de prendre leurs noms si elle y trouvait quelque intérêt. Les convives n'avaient aucun motif pour dresser officiellement cette liste ; ils avaient usé tout naturellement d'un droit et ne songeaient pas à se faire un titre de gloire d'un acte aussi simple que légitime. Cependant, puisque la curiosité s'est éveillée à cet égard dans le public, nous essaierons, nous journalistes, de la satisfaire en reproduisant la liste encore incomplète des convives, telle qu'elle est publiée par l'*Emancipation de Toulouse*, d'après les souvenirs des commissaires et les notes de la *correspondance démocratique* :

Les fondateurs du banquet ont été les citoyens :

Ledru-Rollin, Germain Sarrut, Buvignier, Auguste Elisé, Théodore Bac, Robert (de l'Yonne), Jacques Demontry, David (d'Angers), Ollivier Démosthènes, Signard, Félix Mathé, Vignerte, Théodore Raynal, Joigneaux, Baune, Brives.

Auxquels se sont joints immédiatement M. Audry de Puyraveau et les représentants dont les noms suivent : Joly père, A. erm, Calès, Gation-Arnoult, Mulé, Pégot Ogier, Cormenin, Joly fils, Guinard, Laurent (de l'Ardèche), Ménant, Fleury, Michat, Delbetz, Flocon, Latrade, Frédéric Degeorge, Pascal Duprat, Chavoix, Sarrans jeune, Durlan, Boussy, Blot, Roux-Lavergne, Dupont (de Bussac), le général Rey, Morhéry, Méchin, Astaix, Detours, Pargin, Fayolle-Lefrançais, Félix Pyat, Gambon, Mathieu (de la Drôme), Pelletier, Bravard, Dubarry, Solier, Paulin Durrieu, les deux frères Chauffour-Conti, Pietri, Bertrand, Chevallon, Ferrier, Laussedat, Deville, Ronjat, Bertholon, A. Portalis, Cholat, Groppo, Benoit, Picas, Débain, Auguste Avond, Guitter, Anthony Thouret, Martin-Bernard, Fronsard, Victor Lefranc, colonel Ambert, Duplan, Trinchaut, Reverchon, Etienne Arago, Lastheyras, Kœnig, Boubée, Castille, Perdiguier, Henri Didier, Eugène Rasoail, Carion Nisas, Pierre Lefranc, Hortensius Saint-Albin, Pascal (d'Aix), Labroussé, Jules Favre, Barthe, Saint-Gaudens, Emile Leuglet, Richard, Guinard, Rinaud-Lagardette, Alkin, Edgard Quinet, Malte, Dubruel, Magnin-Philippon, Glosin, Yves, Renaud (Isère), Kestner, Doutre, Renaud (Basses-Pyrénées), Hainard, Brückner, Favart, Lepraux, Frédéric Arnaud, Maurel, Gouttai, Gérard, Target, Blanchard, Henri Arnaud, Baugier, Dodouit, Frichon, Considerant.

Mesures à prendre pour adoucir le sort de la classe ouvrière pendant l'hiver.

M. le ministre de l'intérieur en Belgique vient d'adresser, sous la date 5 octobre, la circulaire suivante aux gouverneurs :

Il importe de ne négliger aucun des moyens qui peuvent adoucir la position de la classe ouvrière pendant l'hiver qui est proche. Parmi les mesures qui tendent le plus directement à ce but, il faut mentionner, en première ligne, la distribution, à prix réduit ou gratuite, de denrées alimentaires et d'articles de première nécessité. Il serait pourvu, au moins en grande partie, à cet objet, par l'établissement général des sociétés d'épargnes, pour l'achat de provisions d'hiver, dont le gouvernement s'occupe de favoriser la création. Mais cette institution est seulement naissante, et elle ne pourra produire, cette année, que des effets isolés. Il faut donc, en attendant que ces associations se soient formées en plus grand nombre, avoir recours à d'autres moyens pour faciliter aux ouvriers et aux familles pauvres l'achat des subsistances, du combustible, etc., et pour leur procurer gratuitement ces objets lorsqu'ils sont tout à fait hors d'état de les payer.

Je crois devoir rappeler ce qui s'est pratiqué, à cet égard, à Bruxelles, pendant l'hiver de 1846-1847. On forma une agence centrale chargée spécialement de présider à l'achat, à la manutention et la vente des denrées de première nécessité. Cette agence, administrée avec zèle et dévouement, rendit de très grands services. Elle vint en aide à plus de 11 500 ménages, comprenant 42 500 personnes, et, cependant, ses opérations qui durèrent pendant trois mois, du 22 décembre au 21 mars, n'occasionnèrent à la ville qu'une dépense de 57 000 fr., représentant environ 11 0/0 du capital employé.

Des détails plus amples relativement à l'institution de cette agence se trouvent dans une brochure intitulée : *Notice sur les moyens de soulager les classes ouvrières*, dont mon département vous a envoyé un certain nombre d'exemplaires, avec sa circulaire du 5 mai 1847 (3e division, n° 3168), pour être distribués aux administrations communales. Cette brochure renferme en outre des renseignements sur des établissements existants en Allemagne, et ayant pour objet de procurer à la classe ouvrière une nourriture saine et économique.

Il serait fortement à désirer que l'exemple donné à Bruxelles en 1845, fût suivi, au moins dans les communes les plus importantes, pendant l'hiver prochain. Comme le résultat de l'essai qui a été fait dans cette ville l'a démontré, on peut réaliser un bien considérable, à l'aide d'une dépense relativement très faible.

Vous apprécierez, monsieur le gouverneur, toute l'importance de l'objet de cette circulaire, et vous voudrez bien faire aux administrations communales les recommandations propres à obtenir leur concours zélé pour la réalisation de la mesure. Je désire être tenu au courant des résultats que vos efforts auront amenés.

Guerre madgyaro-croate.

Nous ne savons encore rien de positif sur la Hongrie. Les nouvelles de ce pays se contredisent l'une et l'autre, et l'on ne sait auxquelles s'arrêter.

Suivant les dernières nouvelles de Pesth, du 1er, dit le *Bersenhalle*, de Hambourg, Jellachich, au lieu de marcher sur Pesth, aurait fait un détour avec le gros de son armée, et se trouverait dans la contrée de Vorosvar, au-dessus de Bude, et à une demi-lieue seulement de Pesth. On ajoute comme nouvelle positive que les troupes hongroises se sont retirées sur Pesth.

Ce qui semble certain, c'est que l'anarchie la plus affreuse règne dans la capitale de la Hongrie. Des bandes d'individus parcourent les rues en chantant et en tirant des coups de fusil. A leur tête se trouve l'étudiant Kolosi, qui a été porté en triomphe par le peuple, pour avoir le premier frappé le général comte de Lemberg. Ce meurtre a été le premier pas dans la voie du terrorisme, et les poursuites contre les habitants peu populaires sont à l'ordre du jour. Les *noirs-jaunes* se réfugient à Vienne.

On attend le nouveau manifeste de l'empereur aux Hongrois, et l'on désigne le lieutenant feld-maréchal baron Kress comme ministre qui sera nommé pour le contresigner.

A la bourse de Vienne, le bruit était répandu que les Hongrois et les Croates avaient conclu un armistice de trois jours.

Différents bruits rapportés par la *Gazette de Cologne* représentent le ban de la Croatie comme complètement défait et repoussé jusqu'au lac Balaton. On dit qu'il a perdu beaucoup de monde, et une somme faite ... de 20 000 hommes. L'exagération de ces bruits prouve leur peu de fondement.

Les Madgyars se sont retirés jusqu'à Maroscosar, où se rassemble leur landsturm.

Jellachich est maître de la route d'Ofen, à Stuhlweissembourg, de même que de celle d'Ofen à Vienne.

Le journal du *Lloyd* autrichien donne quelques détails sur l'affaire d'avant-poste qui a eu lieu le 29 septembre près de Stuhl-Weissembourg. Deux compagnies de la garde nationale de Borsod, engagées les premières, se retirèrent bientôt ; mais tout le bataillon, s'étant réuni, fit une attaque à la baïonnette et l'ennemi recula. Jellachich réunit ses cuirassiers et les conduisit en masse contre l'infanterie hongroise. La cavalerie hongroise n'était pas loin. L'artillerie de la landwehr hongroise quitta la vallée et s'établit sur une montagne d'où elle dirigea sur les cuirassiers slaves un feu si meurtrier, que ceux-ci furent obligés de se retirer en désordre. De onze heures à cinq heures du soir, les troupes hongroises repoussèrent toutes les attaques. A six heures, Jellachich se retira, non vers le centre, mais vers la droite. Les chefs de l'armée hongroise tinrent conseil, et, craignant que l'ennemi n'attaquât Bude, ils se retirèrent sur Markouvasar, laissant le major Ivanka prisonnier. Jellachich lui a, dit-on, rendu la liberté.

Six mille Croates sont entrés dans Raab, à 11 milles de Pesth. On ne sait si cette diversion indique une retraite, ou a pour objet de cerner la capitale.

Le comte Zichy a été pris par les Madgyars, et, suivant une version, il a été pendu.

La fermentation croît dans la Transylvanie ; le second régiment valaque a refusé l'obéissance au ministère hongrois ; une réunion populaire de 50 000 Valaques armés, tenue à Blasendorf, s'est prononcée dans le même sens.

La guerre contre les Raitzes continue à être défavorable aux Madgyars, dont 50 000 sous les ordres de Mezaros ont attaqué de nouveau Saint-Thomas, le 21. Les Madgyars ont perdu 3 500 hommes, entre autres le baron Crégi. Mézaros n'a échappé qu'avec peine.

Nouvelles d'Italie.

L'opinion libérale a triomphé dans les dernières élections piémontaises sur la plupart des points du territoire.

La *Concordia* reproche amèrement au gouvernement français, après toutes les promesses faites à l'Italie, de subir successivement tous les affronts avec une résignation coupable, ou plutôt de se prêter honteusement à jouer sa partie dans une des plus mesquines comédies qu'ait jamais imaginée la diplomatie au préjudice des peuples.

On écrit de Livourne au *Corriere mercantile* de Gênes :

Le 1er octobre, il s'est réuni dans la cathédrale un très grand nombre de citoyens, du clergé, de la municipalité, de la chambre de commerce. Guerrazzi a parlé longtemps sur la situation, présidée par le gonfalonier. La religion et la nature, a-t-il dit, nous commandent de pourvoir nous-mêmes à notre conservation puisque le gouvernement nous a abandonnés. Il faut nommer une commission chargée de pourvoir à la sûreté des biens et des personnes. On rédigera ensuite un exposé des griefs de la ville de Livourne, qui devra être présenté à Florence, par une députation spéciale, au chef du pouvoir exécutif et aux ministres. Si la députation obtient ce que nous désirons, toutes les incertitudes cesseront.

Si l'on nous refuse, la commission et la députation feront au peuple un rapport religieux, et, ayant foi en Dieu et dans sa conscience, elle adoptera le parti qu'elle croira le plus convenable à son salut et à sa générosité, après avoir rédigé un manifeste qu'elle répandra dans toutes les cours de l'Europe, et où elle fera la narration des faits qui l'ont amenée à cette extrémité. Le gonfalonier a appuyé ces propositions de Guerrazzi, qui ont provoqué de vifs applaudissements. Voici le vœu exprimé par les citoyens réunis : « La population de Livourne entend, comme elle l'a toujours entendu, demeurer réunie à la famille toscane et fidèle au prince constitutionnel. Elle entend obtenir du pouvoir exécutif l'amnistie de tout pour tous, militaires et bourgeois. Le ministère devra résigner les pouvoirs exceptionnels et la constitution rentrer dans son état normal.

On enverra pour gouverneur à Livourne une personne de confiance, ou le gouvernement de la ville sera confié à un gouverneur provisoire ; une députation sera envoyée à Florence pour porter ces propositions, en protestant que, si elles ne sont pas acceptées, le peuple prendra les déterminations que dans sa conscience et son droit il jugera opportunes, envoyant un manifeste qui rendra compte de tout ce qui s'est passé, à l'adresse de toutes les cours de l'Europe. Une commission de sûreté publique sera nommée, avec mission de pourvoir dans l'intervalle à toutes les éventualités. La municipalité et les citoyens réunis nommeront les membres des deux commissions. Il a été procédé à ces nominations.

On lit dans le même journal, 4 octobre :

Jusqu'ici la nouvelle que Venise ait été attaquée par mer n'est pas confirmée. Mais il est certain qu'elle l'a été du côté de la terre, et la question politique reste la même. L'armistice conclu en faveur de l'Autriche a été imprudemment violé par cette puissance. Que notre escadre ne s'éloigne pas sans avoir obtenu des autorités civiles et militaires de l'Autriche l'assurance que les hostilités ne reprendront pas ; car elle a le droit même, d'après cette malheureuse convention, de retourner à Venise et de rebloquer Trieste si besoin est. Nous verrons à quoi se résoudra notre gouvernement, il faut enfin qu'il se décide.

Nous recevons aujourd'hui les journaux américains. Rien d'important aux Etats-Unis ni au Mexique. La guerre civile continue à déchirer la république centrale. On sait qu'une discussion est survenue entre le consul de France à Guatimala et le gouvernement du pays. Les journaux nous fournissent quelques détails à ce sujet.

Le dimanche, 11 juin, M. Challaye convoqua chez lui tous les citoyens français résidant à Guatimala, dans le but de rédiger et de signer une adresse de félicitations au Gouvernement provisoire, et de faire acte d'adhésion aux institutions républicaines que venait de conquérir la mère-patrie.

L'adresse fut votée et signée ; mais, dans la même réunion, quelques Français se plaignirent amèrement des sentiments de malveillance et de partialité, exprimés, contre la France et son gouvernement, par les éditeurs de la *Gaceta Oficial*, journal guatimalien exclusivement destiné à la publication des arrêtés et des décrets de l'administration supérieure. Ces Français avaient rédigé d'avance une protestation qu'ils remirent entre les mains du consul, en lui recommandant d'en faire tel usage que bon lui semblerait.

M. Challaye trouvant fondés les griefs articulés par ses compatriotes, joignit sa signature aux dix-neuf signatures que portait déjà la protestation, et expédia le 13 juin, au gouverneur de Guatimala ce document, qu'il accompagna d'une note officielle.

L'insertion n'eut pas lieu ; le Gouvernement de Guatimala répondit que tout ce qu'il pouvait faire, en cette circonstance, était d'en référer au Gouvernement français.

Le 20 juin, M. Challaye répliqua par une nouvelle note, en déclarant qu'il se voyait dans l'inexorable nécessité de cesser immédiatement ses relations avec le gouvernement guatimalien ; que, par conséquent, le jour suivant à midi, il abaisserait son pavillon, et enlèverait de sa résidence l'écusson du consulat général, ce qu'il ne manqua pas de faire, effectivement, le 21, à l'heure dite.

Le gouvernement de Guatimala, de son côté, s'est empressé d'adresser une communication à la République française.

— Les nouvelles de Cayenne, reçues aux Etats-Unis, vont jusqu'au 15 août ; elles confirment pleinement celles que nous avons déjà données. L'émancipation a été proclamée le 10 août en présence des autorités civiles et militaires et d'un concours immense de peuple, aux acclamations de la foule et au bruit de l'artillerie. Le cortège s'est ensuite rendu à l'église où a été célébrée une messe solennelle d'actions de grâces, suivie d'un *Te Deum* et d'une adresse du commissaire-général. A l'issue de la messe, un nombre immense de nouveaux citoyens, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, ont fêté par des danses et des jeux, le jour de la liberté, ne cessant de faire retentir les airs des cris de : « Vive la république ! vive la liberté ! vive le commissaire-général ! » Au reste, la tranquillité n'a pas été troublée un seul instant, et le 15 août, au départ de Cayenne du longre *Nassau*, qui a apporté ces nouvelles à Salem, les nègres avaient repris leurs travaux, et rien ne faisait redouter de nouvelles complications. (*J. du Havre.*)

Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique* (Belgique).

Citoyen rédacteur,

La Belgique qui, jusqu'en 1815, a servi de champ de bataille à l'Europe guerrière, semble destinée aujourd'hui à être le lieu de rendez-vous de tous les penseurs qui, dans les divers pays, et sous diverses inspirations, travaillent au bonheur de l'humanité. C'est à Bruxelles que, l'année dernière, se sont réunis et le congrès des économistes et le congrès pénitentiaire. Cette année, un congrès de la paix universelle et un congrès agricole viennent dans notre pays neutre et libre élaborer et propager les idées de l'avenir.

Je veux vous parler aujourd'hui du congrès de la paix :

Le congrès de la paix universelle s'est réuni à Bruxelles le 20 et le 21 septembre dans la vaste salle de la Grande-Harmonie. En entrant dans la salle, les membres du congrès et les auditeurs des tribunes reçoivent un grand nombre de brochures en anglais et en français, publiées par la société des *Amis de la Paix*, à Londres. La plupart des Anglais, membres du congrès, portent l'habit de quaker, et, au nombre des dames qui garnissent les tribunes, on reconnaît, au costume, plusieurs quakeresses.

M. Visschers, de Bruxelles, préside l'assemblée. Les principaux pays de l'Europe et du Nouveau-Monde ont leur représentant au congrès : Elihu Buritt, des Etats-Unis, dont la belle figure et l'œil flamboyant attirent les regards ; lord Ewart, du parlement anglais ; Suringer, de Hollande ; Francisque Bouvet, de l'Assemblée nationale de France, remplissant les fonctions de vice-président ; lord Buckingham et Vincent, de Londres, sont au nombre des membres les plus remarquables du congrès.

Une chose a dominé le discours de tous les orateurs : c'est une foi profonde dans la Providence, c'est la foi dans la destinée heureuse de l'humanité, c'est la croyance que, de l'excès du mal qui afflige l'Europe en ce moment, doit sortir une véritable rénovation sociale ; c'est la pensée que le système de la compression et de la force brutale est à l'agonie, que l'amour et la paix doivent, dans des temps prochains, n'être plus de vains mots.

Vous faire un résumé des discours prononcés au congrès serait trop long et trop difficile. Je crois satisfaire la curiosité de vos lecteurs en déterminant le but et le moyen de réalisation que se proposent les Amis de la paix. Je parlerai ensuite du discours de M. Ramon de la Sagra, seul opposant que le congrès ait rencontré.

Abolir la guerre, voilà le but.

Provoquer la création d'un tribunal appelé à juger les différends entre les diverses nations de l'Europe (plus tard, du monde), voilà le moyen. Mais ce tribunal ne pourra pas juger d'une manière arbitraire ; il devra être guidé par une loi. Qui créera cette loi, cette constitution européenne, humanitaire ? Pour arriver là, le congrès provoque l'établissement d'une assemblée d'hommes délégués par les différents états de l'Europe : chaque état enverrait un député par chaque million d'habitants qu'il renferme. On le voit, il s'agit d'établir entre les nations ce qui existe depuis longtemps entre les individus dans chaque nation.

Qui, en septembre 1848, peut faire opposition à de pareilles idées ? Ecoutons M. Ramon de la Sagra.

« Vous ne parviendrez, dit-il en résumé, à réunir qu'une assemblée d'hommes soumis à des influences diverses, n'ayant ni la même langue, ni la même religion, ni le même intérêt, ni les mêmes idées. L'anarchie régnera dans cette assemblée. Ces hommes ne pourront s'entendre sur aucun point ; vous n'aurez organisé que le désordre. — Mais supposez que cette assemblée parvienne à confectionner le Code des nations ; quelle sera la sanction des règles établies, des jugements qui en seraient la conséquence ? La force, la force brutale ! Autrefois on croyait que la loi venait de Dieu, et cette croyance faisait respecter la loi. Aujourd'hui, toute foi sociale est morte ; la force règne seule. Avez-vous un moyen pour faire accepter à la raison de tous les décisions du tribunal européen ? Non, n'est-ce pas ? Eh bien ! vous ne changerez rien à l'état de choses actuel. »

Les objections de M. de la Sagra reposent toutes sur une erreur dans la position de la question. Non ! la constitution d'un congrès européen ne sera pas de nature à satisfaire tout le monde. Oui, la force sera encore *l'ultima ratio* ! La force n'aura pas fait place à l'amour, à l'attraction ; mais est-ce à dire pour cela que ce que veulent les amis de la paix ne soit préférable à ce qui existe maintenant ? M. de la Sagra ne désire pas, que je sache, retourner au temps où les individus se rendaient justice à eux-mêmes. Certes, il trouve préférable de soumettre ses différends au juge que d'employer la force pour soutenir son droit ! Pourquoi les nations ne seraient-elles pas comme les individus ? Quoi qu'il en soit, l'opposition de M. de la Sagra n'aura pas été inutile. Elle a mis en relief le côté faible des moyens employés par les *amis de la paix* pour atteindre leur but. Comme l'a très bien fait remarquer M. Bourson, secrétaire du congrès, il serait bien plus sensé de chercher à prévenir les causes de dissensions que de s'efforcer de leur donner une solution amiable lorsqu'elles sont nées. La guerre est un effet de la mauvaise organisation sociale. C'est cette organisation qu'il faut modifier. En s'obstinant à combattre un effet sans toucher à la cause du mal, l'on imite Sisyphe et s'expose à des mécomptes éternels !

Non ! la destinée de l'homme sur la terre ce n'est pas la guerre, c'est le travail. Les temps anciens ont organisé la guerre ; le monde qui s'élève a pour mission d'organiser la paix, d'organiser le travail. Pour arriver là, jetons enfin au vent le soutien du vieux monde : la force et la compression. Essayons dans l'élément alvéolaire de la société, dans la commune, un système qui réalise la loi du Christ, la loi d'amour, la loi d'attraction. Il faut régénérer l'humanité par un nouveau baptême ; car dans le monde où nous vivons, pour trouver l'homme *tel que Dieu veut qu'il soit, tel qu'il est sorti des mains de Dieu*, on suivrait Diogène portant sa lanterne, et l'on chercherait en vain. C'est que l'on a compromis, étouffé, dénaturé tous les stimulants qui guident l'homme vers sa destinée ; c'est que jamais on ne s'est attaché à développer les vocations, à harmoniser les intérêts. La position de l'humanité depuis des siècles, c'est la lutte dans l'ombre, dans les ténèbres, de chacun de ses membres contre tous et de tous contre chacun. Les temps sont proches où la lumière se fera, et où les hommes suivront la maxime du Christ : Aimez-vous les uns les autres.

Salut et fraternité, A. D.

Assemblée nationale.

Séance du 9 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

M. CLÉMENT THOMAS demande la parole sur le procès-verbal.

Quand j'ai quitté la tribune à la séance de samedi, le citoyen Taschereau, s'il en faut croire le *Moniteur*, a crié : Ne répondez pas ! Il faut que l'Assemblée fasse justice de ces paroles. Libre à M. Taschereau de juger sévèrement mes paroles, moi je crois qu'il a outrepassé son droit en parlant au nom de l'Assemblée, ce n'est d'ailleurs qu'à de paroles grossières, à des expressions indignes que l'on répond par le dédain. (Rumeurs prolongées.)

M. TASCHEREAU s'élance à la tribune, le *Moniteur* à la main. La leçon que notre collègue a voulu me faire pourrait être retournée contre lui-même. Il oublie que son discours mettait en suspicion une partie de ses collègues. (Bruit.) Je crois que la réponse du silence peut s'appliquer à des paroles injustes et irréfléchies aussi bien qu'à des paroles ...

sières.

M. CLÉMENT THOMAS. Un seul mot. Si mes paroles ont dépassé ma pensée, il faut en accuser les interrupteurs qui m'ont assailli. Je n'ai pas mis mes collègues en suspicion. J'ai signalé les alliés sur lesquels ils s'appuient au dehors, les diffamateurs publics, ces insulteurs qui espèrent décrier la République en calomniant les meilleurs citoyens.

Le procès-verbal est adopté.

M. CRÉMIEUX fait un rapport sur les élections de la Corse. M. Louis Bonaparte est proclamé représentant de ce département.

L'ordre du jour appelle la suite du projet de constitution.

Dans la séance de samedi, l'Assemblée a rejeté l'amendement de M. Leblond qui proposait de remettre, en thèse générale, la nomination du président aux Assemblées nationales.

MM. MORTIMER-TERNAUX et LACROSSE présentent un amendement ainsi conçu :

« Le président est élu au scrutin secret, par des assemblées électorales réunies aux chefs-lieux des départements, et composées de délégués cantonaux, dans la proportion d'un délégué par deux mille habitants.

» Les délégués cantonaux sont nommés dans la forme déterminée par l'art. 30 de la présente constitution.

» Ils ne pourront recevoir de mandat impératif.

» Ils toucheront la même indemnité de déplacement que les jurés. »

M. LACROSSE développe cet amendement, qui, dit-il, ne porte aucune atteinte à la souveraineté du peuple et au suffrage universel, et qui a pour conséquence d'écarter des candidatures indignes. L'orateur cite l'exemple des Etats-Unis où le président est nommé par le vote à deux degrés.

M. PAYER combat l'amendement, qui aurait pour effet d'empêcher les minorités de se faire jour.

M. MORTIMER TERNAUX défend son amendement. Il ne faut pas que le pouvoir exécutif ait la même origine que le pouvoir législatif; autrement les deux pouvoirs seraient égaux, ce qui constituerait un grave danger.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

M. PAUL SEVAISTRE propose la disposition suivante :

« Sur une liste de dix candidats élus à la majorité relative par le suffrage universel, l'Assemblée constituante ou législative nomme le président de la République, à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée. »

M. Sevaistre lit au milieu du bruit un discours en faveur de son amendement.

L'amendement est rejeté.

M. LARABIT propose l'amendement suivant :

« Le président est nommé par le suffrage direct et universel, au scrutin secret et à la majorité des *deux tiers des votants* (au lieu de la majorité absolue). »

Cet amendement, dit l'orateur, a pour but d'éviter, pour une aussi grande élection que celle du président de la République, une de ces petites majorités qui sont essentiellement variables, et ne peuvent satisfaire sérieusement au vœu national; pour que l'élection du chef de l'Etat soit vraiment nationale, il faut une grande majorité.

« Dans le cas où les opérations électorales ne produiraient qu'une faible majorité qui n'exprimerait pas suffisamment le vœu national, l'Assemblée des Représentants ressaisirait sa puissance, pour choisir avec discernement parmi un certain nombre de candidats, et pour éloigner les hommes qui pourraient être dangereux à la République par leur ambition ou toute autre cause. »

Cet amendement est rejeté.

M. TURCK propose de dire :

L'élection du président se fait à la majorité absolue des citoyens inscrits sur les listes électorales.

L'auteur croit que cette disposition mettrait un frein aux menées des partis, des partisans de M. Louis Napoléon surtout, dont l'oncle a été chanté sur toutes les orgues de barbarie.

On passe à l'art. 43 de la commission ainsi modifié :

« Le président est nommé, au scrutin secret et à la majorité absolue des votants, par le suffrage direct de tous les électeurs des départements français et de l'Algérie. »

Le scrutin de division ayant été demandé sur cet article, il est procédé à cette opération. Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	757
Majorité absolue,	379
Billets blancs pour,	627
Billets bleus contre,	130

L'article est adopté.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'en réponse à une observation des représentants des colonies, que si elles n'ont pas été désignées dans l'article, c'est uniquement à cause de l'éloignement.

L'article 44 est ainsi conçu :

« Les procès-verbaux des opérations électorales sont transmis immédiatement à l'Assemblée nationale, qui statue sans délai sur la validité de l'élection, et proclame le président de la République.

» Si aucun candidat n'a obtenu plus de la moitié des suffrages exprimés, ou si les conditions exigées par l'art. 42 ne sont pas remplies, l'Assemblée nationale élit le président de la République, à la majorité absolue et au scrutin secret, parmi les cinq candidats éligibles qui ont obtenu le plus de voix. »

Le premier paragraphe est adopté. Sur le second, M. Charamaule propose un amendement portant que, dans le cas où la majorité absolue ne se serait portée sur aucun candidat, il sera procédé à un scrutin de ballottage entre les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix.

M. HUBERT DE L'ISLE combat cet amendement qui est rejeté.

M. PERSON voudrait que les candidats entre lesquels l'Assemblée pourrait choisir eussent réuni au moins trois millions de suffrages.

M. VIVIEN. La commission reconnaît qu'il est nécessaire de fixer un minimum; mais elle croit le chiffre de trois millions de suffrages trop élevé. Je suis donc chargé de proposer en son nom de restreindre ce chiffre à deux millions.

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN se récrie contre cet amendement.

M. DUFAURE. Avec la condition des trois millions de voix, l'élection reviendrait probablement à l'Assemblée dans la plupart des cas; c'est ce que nous éviterons en fixant le chiffre à deux millions. L'amendement de M. Person est rejeté à une assez grande majorité; celui de la commission est adopté.

M. LARABIT demande que le choix de l'Assemblée puisse s'exercer entre les candidats qui auront obtenu le plus de voix. — Rejeté.

MM. DABEAUX et HUBERT DE L'ISLE demandent que l'Assemblée ne puisse avoir à choisir qu'entre les trois premiers.

M. LARABIT combat cet amendement. Il peut y avoir trois prétendants parmi les candidats qui auront obtenu le plus de voix, que fera l'Assemblée ?

L'amendement est rejeté. L'article est adopté avec la réserve de ces mots : « Si les conditions exigées par l'article 2 ne sont pas remplies. »

On revient à l'art. 42, ainsi conçu :

« Le président doit être né Français, âgé de 30 ans au moins, et n'avoir jamais perdu la qualité de Français. »

M. BOUZIQUE retire l'amendement suivant, qu'il avait présenté :

Ne peuvent être élus à la présidence :

1° Les parents ou alliés, jusqu'au sixième degré inclusivement, du président en exercice, ou d'un président antérieur dont les fonctions auraient cessé depuis moins de quatre années ;

2° Les membres des familles qui ont régné sur la France.

M. DEVILLE propose de dire que la présidence de la République ne pourra être conférée à aucun officier général. (Rumeurs.— Appuyé !)

M. DEVILLE. Je laisse les personnes en dehors de ma proposition. Je n'attaque jamais les personnes, excepté dans le cas de légitime défense. (On rit.) Les républiques démocratiques, les peuples émancipés ne doivent pas confier leur destinée à des officiers généraux. L'histoire est là pour nous en apprendre les dangers, l'histoire ancienne et l'histoire d'hier.

Les uns ont rebâti les couronnes pour les souverains déchus, ou pour des souverains étrangers, ou bien pour eux-mêmes. Voyez ce qui s'est passé en France, dans l'Italie, dans l'Espagne, dans l'Amérique méridionale. Combien de généraux victorieux sont restés fidèles à la patrie ? Un ou deux tout au plus. Courrons-nous la chance de trouver le troisième ?

Il ne faut pas se le dissimuler. Depuis le 22 septembre 1792, nous avons eu deux républiques : l'une que l'on appelle la rouge, probablement parce qu'elle a aboli la peine de mort, parce qu'elle a cherché à faire prévaloir en tout le sentiment d'humanité et de fraternité ; et l'autre que j'appellerai, si vous le voulez bien, la république blanche. (Sensation.)

L'une que vous représentez sous l'image d'une femme aux formes athlétiques (On rit.), aux mamelles puissantes (Nouvelle hilarité.), c'est la république rouge, celle qui tient d'une main une épée et conduit les enfants de la patrie aux armées contre l'étranger, c'est la république rouge qui a proclamé l'unité de la France.

UNE VOIX. Avec le drapeau tricolore. (Bruit.)

M. DEVILLE. La république rouge c'est celle qui a fait de grandes et de belles choses au dedans et au dehors.

La république blanche, au contraire, c'est celle qui s'est humanisée pour un général. (Bruit.)

On parle toujours de République rouge ; je veux montrer la République blanche, la République qui ne manque jamais de s'introniser lorsqu'un général apparaît à la tête du gouvernement ; la République blanche qui, en France, provoque l'invasion de l'étranger ; la République des divisions, des discordes.

La République rouge...

UNE VOIX A DROITE. Passez à la bleue. (Bruit.)

M. DEVILLE. Ces deux Républiques sont en présence. La république blanche a été vaincue dix fois en 56 ans. Elle a perdu le clergé, l'ancien clergé, elle a perdu la royauté, l'hérédité de la pairie; elle a perdu enfin cette chose sans laquelle il n'y a ni religion ni politique : la foi.

Elle a produit quelques hommes de talent sans doute, mais des hommes sans foi, usés par l'âge. (Hilarité. — On regarde M. Thiers.) Elle veut livrer son dernier combat à cette République rouge qui a derrière elle 35 millions d'habitants pour la défendre. (Réclamations à droite.) Qu'on écarte tous les membres héréditaires directs ou collatéraux des familles qui ont régné sur la France, c'est bien, mais ce n'est pas assez. Un officier général ramène toujours le régime du sabre. Le premier consul à vie devient l'empereur. Le sabre, c'est la force matérielle, brutale et inintelligente. C'est la meule du remouleur qui s'use à force de tourner. La liberté, l'honneur, la vie des citoyens sont livrés aux conseils de guerre. De liberté de la presse, il n'y en a plus. Le sabre tranche la difficulté et ne la résout pas.

Il n'est pas un seul citoyen qui soit sûr de son lendemain, (Bruit.) ce lendemain étant à la merci d'un mouchard, d'un délateur. Pour l'officier général, Paris n'est plus la capitale de la France des arts et de la civilisation ; c'est un camp avec des tentes et des barraques, et tout cela se solde par 600 millions de déficit. Voilà où nous a réduits la république blanche.

A DROITE. Rouge.

A GAUCHE. Non ! non ! blanche !

M. DEVILLE. Voilà où la république blanche nous a réduits. Vous croyez tenir le pouvoir par ce moyen, vous ne le tenez pas. Le pouvoir, dans une nation libre, est un instrument mobile et qui se brise dans les mains qui croient le tenir. (Bruit.)

VOIX DIVERSES. L'Assemblée perd son temps. A la question ! parlez !

M. DEVILLE. Je sais bien que nous n'avons pas un général de 26 ans qui ait gagné les batailles de Lodi, de Mondovi, de Montenote. (Interruption.)

UNE VOIX A DROITE. Il a gagné la bataille du 25 juin.

M. DEVILLE. Mais je crois que, dans tous les cas, c'est un grand danger de placer un général à la tête de la République.

UNE VOIX. On va vous y mettre, vous. (Bruit.)

M. DEVILLE. Si c'est un trait lancé contre moi, il est tombé à mes pieds. (Nouveaux bruits.)

UNE VOIX. Concluez !

M. DEVILLE. Je conclurai quand j'aurai fini. (Rires et bruit.)

Je passe à la seconde partie de mon amendement, celle qui exclut de la présidence les membres des familles qui ont régné en France. Pourriez-vous me citer une famille tombée du trône qui n'ait pas fait tous ses efforts pour y remonter ? Est-ce que, sous la première République rouge, le chef de la branche aînée n'a pas tout tenté pour recouvrer son trône ? Est-ce que le premier acte de son gouvernement n'a pas été daté de l'année vingt-neuvième de son règne ?

La République que j'appellerai encore une fois la République rouge, n'est pas aussi malade qu'on le croit ; mais il ne faut pas la compromettre : je demande donc que vous adoptiez mon amendement : je n'ai pas la prétention de vous l'imposer; j'espère que mes observations vous auront convaincus qu'il est indispensable. (Aux voix ! aux voix !)

M. DEGOUSÉE proteste contre ces qualifications de République blanche et de République rouge. Depuis six mois que l'Assemblée est réunie, elle a montré qu'elle ne voulait qu'une seule République, la République tricolore. Si la France est moins républicaine aujourd'hui qu'il y a six mois, la faute en est à la République rouge. (Très bien !)

La partie de l'amendement de M. Deville, relative aux officiers-généraux, est mise aux voix et rejetée.

MM. Bouzique, Antony Thouret, Deville et plusieurs autres membres, ont proposé divers amendements tendant à exclure de la présidence les familles qui ont régné sur la France.

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement de M. Antony Thouret ayant été déposé le premier, la parole est à M. Antony Thouret pour le développer.

M. ANTONY THOURET. Voici l'amendement que je propose :

« Aucun membre des familles ayant régné en France ne pourra être nommé président ou vice-président de la République. »

Je n'ai voulu que défendre la République que nous avons fondée des attaques de ceux que l'histoire me donne le droit d'appeler les ennemis de la République. Je livre ces simples observations à la prudence de l'Assemblée, et j'ajouterai même à sa justice.

M. NAPOLÉON BONAPARTE (de sa place). J'avais l'intention...

VOIX NOMBREUSES. A la tribune ! à la tribune !

M. NAPOLÉON BONAPARTE (à la tribune). Je ne veux dire qu'un mot. J'avais l'intention de présenter quelques observations sur l'amendement qui vient d'être développé, mais j'ai appris que ce matin même il avait été soumis à la commission de constitution, qui a l'intention de le repousser. Je lui laisse le soin de le combattre.

M. VOIRHAYE. Le comité de constitution s'est occupé à plusieurs reprises de l'examen de l'amendement qui vous a été présenté. Son avis unanime a été que l'amendement devait être rejeté. (Mouvements divers.) Je m'associe, au nom de la commission, aux sentiments exprimés par l'auteur de l'amendement. Il est évident pour tous qu'une naissance royale ou impériale n'est pas un bon moyen de faire une bonne éducation républicaine.

Quand un trône est brisé par le peuple, ceux qui s'y trouvaient assis ne peuvent avoir un grand amour pour la république.

Mais faut-il dire au peuple, qui sans doute n'est pas disposé à confier, à qui fut prince, les destinées de la République : Tu ne donneras pas ton suffrage à tel ou tel personnage. (Agitation.) Si nous écrivions une interdiction, nous croirions mettre en doute le patriotisme et l'instinct du peuple ; c'est ce que nous ne pouvons consentir à faire.

M. DE LUDRE. Moi aussi, je crois à l'instinct du peuple ; c'est parce que je l'aime le peuple que je veux l'empêcher de se nuire à lui-même. Je sais tout ce que la mesure a de pénible; loin de moi la pensée d'écarter des collègues honorables qui n'ont que le tort d'avoir eu un berceau glorieux. (Allons ! allons !) La voix de l'orateur ne parvient plus jusqu'à nous.

M. CHARLES DELAY demande la question préalable sur tous les amendements. Aucune restriction ne doit gêner la jouissance du droit de souveraineté du peuple.

UNE VOIX. Et si l'on nommait Louis-Philippe président ? (Bruit. — Agitation prolongée.)

M. CHARLES DELAY. Quand le peuple aura nommé un président, vous n'aurez plus qu'à vous incliner devant son choix.

M. LACAZE. J'avais espéré qu'aucun amendement de cette nature ne serait présenté ; il n'en a pas été ainsi : je viens donc le combattre, parce qu'une disposition de cette nature ne doit pas figurer dans une constitution, et qu'elle est inutile et dangereuse.

On dit que c'est une loi d'incompatibilité ; on se trompe, c'est une loi de proscription. (Non ! non !) Ceux qui disent *non* n'ont pas réfléchi à la différence qui existe entre cette loi et une loi ordinaire ; car, au lieu de statuer par une disposition générale, elle statue par une disposition spéciale pour atteindre ou frapper une famille ou un homme. (Très bien !)

Il n'y a pas d'exemple de loi de cette nature dans notre histoire ; je me trompe, il y en a un, on le trouve dans l'acte additionnel aux constitutions de l'empire. Eh bien ! je le demande, cette mesure a-t-elle porté bonheur à quelqu'un ?

Je ne vois pas comment on pourrait craindre aujourd'hui une usurpation de la part du chef reconnu de cette race...

QUELQUES VOIX. Il n'y a pas de chef reconnu. (Mouvements divers.)

M. LACAZE. Est-ce que dans l'histoire ce n'est pas ainsi que se nomme le chef d'une famille ? Au surplus, cette expression vous déplaît, eh bien ! je ne m'en servirai plus.

Je dis que quand au membre de cette famille qui pourrait affecter le plus spécialement des prétentions, il s'est expliqué. (Rumeurs diverses.) Il est venu à cette tribune protester de son dévouement à la République. (Nouveaux bruits.) Il n'est pas capable de manquer à l'engagement d'honneur qu'il a pris : il a promis de prêter son concours à la République ; il est maintenant au milieu de vous.

UNE VOIX. Qu'il demande la parole alors !

M. LACAZE. Si vous montrez aujourd'hui tant de défiance, comment avez-vous pu l'admettre parmi vous ?

J'ajoute qu'il y aurait un danger dans cette mesure. (Mouvement d'attention.) L'autre amendement serait un piédestal que vous lui feriez ! (Assez ! assez !) un défi jeté à la souveraineté du peuple ! (Nouvelles exclamations.) Des expériences récentes nous ont prouvé quel est le résultat de ces défenses... (Bruit.) On avait d'abord voulu l'empêcher d'arriver ici ; quatre départements l'y ont envoyé. (Nouvelles exclamations.)

(M. Sarrans jeune paraît à la tribune.— Clameurs d'impatience. — Au même moment, M. Louis-Napoléon Bonaparte se dirige vers la tribune, que M. Sarrans s'empresse de lui céder.

M. LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. (Mouvement prolongé d'attention. — Profond silence). Citoyens représentants, je ne viens pas parler contre l'amendement ; je me trouve assez récompensé d'avoir recouvré mes droits de citoyen pour ne pas avoir une autre ambition. Je viens seulement protester contre les calomnies qui m'ont été prodiguées et contre les prétentions qu'on m'a attribuées. Je dois aux 300 mille électeurs qui m'ont donné leurs suffrages, de déclarer que je proteste contre ce titre de prétendant que l'on persiste à me donner. (Mouvement prolongé. — Longue agitation.)

M. ANTONY THOURET. Après les courtes paroles que l'Assemblée vient d'entendre, je crois mon amendement inutile, et je le retire. (Nouveau mouvement.—Interruption prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT donne successivement lecture des autres amendements présentés dans le même sens par plusieurs membres. Parmi ces amendements, les uns demandent que le président de la République ait 35 ans au moins, les autres qu'il ait au moins cinq ans de domicile en France; ces divers amendements sont rejetés ou retirés par leurs auteurs.

L'article 42 du projet de constitution est adopté dans les termes suivants :

« Le président doit être né Français, âgé de 30 ans au moins, et n'avoir jamais perdu la qualité de Français. »

L'art. 44, dont le vote avait été réservé après l'adoption de l'article 42, est également adopté.

« Art. 45. Le président de la République est élu pour quatre ans, et n'est rééligible qu'après un intervalle de quatre années. »

M. BESANÇON propose de remplacer l'art. 45 par les dispositions suivantes :

« La première élection du président aura lieu pour une durée qui excédera d'une année celle de la première l'Assemblée nationale à élire en vertu de la constitution.

» Après cette première élection, le président de la République sera élu pour trois ans.

» Il ne pourra être réélu qu'après un intervalle de trois ans. »

L'amendement, mis aux voix, est rejeté après une discussion sans intérêt.

Plusieurs amendements ont été proposés sur la durée de la présidence.

Un premier amendement fixant cette durée à trois ans est rejeté.

M. KERDREL propose de réduire l'art. 45 à ces mots : « Le président de la République est élu pour quatre ans, et rééligible une seconde fois ; puis il ne pourra l'être qu'après quatre ans. »

L'orateur dit qu'il faut demander des enseignements à ceux qui ont pratiqué la République avec succès, c'est-à-dire aux Etats-Unis. Là, le président est constamment rééligible en droit, mais en fait il n'est jamais réélu qu'une seule fois. C'est cette mesure que l'orateur propose d'introduire dans la constitution. (Aux voix ! aux voix !)

On a fait une objection : on a dit que si le président était rééligible, il ferait tout pour sa réélection et non dans l'intérêt du pays, et qu'il emploierait tous les moyens de corruption. On peut répondre à cela que ce sera précisément un motif pour qu'il ne soit pas réélu, s'il n'en est réellement pas digne. (Aux voix ! aux voix !)

L'honorable membre continue à développer son amendement, mais les murmures d'impatience et les conversations particulières couvrent sa voix, qui ne parvient pas jusqu'à nous.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée doit s'apercevoir que ces interruptions ne font que prolonger la discussion.

QUELQUES VOIX. La clôture ! la clôture !

M. KERDREL. Je donne la parole à celui qui demande la clôture. (Aux voix ! aux voix !) Il est bien entendu que l'Assemblée nationale de 1848 n'a pas voulu m'entendre. (Explosions de murmures.)

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

L'art. 45 est mis aux voix par division et adopté.

M. GOUDCHAUX, ministre des finances, demande que l'on mette à l'ordre du jour de demain le projet de décret sur le crédit foncier.

M. X. DURIEU demande aussi que la proposition relative à la suspension des journaux soit également mise à l'ordre du jour de demain.

Ces deux propositions sont adoptées.

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

Le 10 août, deux mois après la promulgation du décret d'émancipation, la liberté générale des noirs a été proclamée à la Guyanne française. La feuille officielle de ce pays annonce que la population a salué cette heureuse nouvelle d'un immense cri de joie, et que la plus grande tranquillité règne dans la colonie.

— Cette nuit, à une heure environ, rue Dauphine, un chiffonnier a piqué de son crochet un de ces énormes rats qui prennent leurs ébats dans les rues de Paris depuis l'invention des ruisseaux couverts. Le rat dont il s'agit dévorait dans le moment une feuille de papier imprégnée d'un corps gras. Le chiffonnier lui enleva cette feuille : mais, oh ! surprise, c'était un billet de banque de 1 000 francs. Vous conviendrez que la fortune prend quelquefois des formes bien bizarres pour nous distribuer ses faveurs. (*Patrie.*)

— Avant-hier, à huit heures et demie du matin, M. le général Lamoricière, ministre de la guerre, partit à cheval de son ministère, accompagné de ses aides-de-camp et suivi d'un détachement de guides, pour se rendre à Bercy, passer la revue des 800 colons algériens qui l'attendaient sur le port, assister à leur embarquement et leur remettre, au nom du gouvernement républicain, l'étendard de la France, sur lequel nos braves et dignes compatriotes pourront lire incessamment dans les trois mots qu'il porte : *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité*, le code résumé de leurs devoirs et de leurs droits.

En remettant cet étendard aux colons, le général leur a adressé une chaude et touchante allocution qui a été saluée par les cris de : Vive la République ! En quittant le rivage [illegible] pour partir sur leur [illegible] flottille, les cris énergiques de : Vive la République ! vive la France ! ont

longtemps fait retentir les échos des deux rives de la Seine. Des membres de la commission de colonisation, M. le préfet de police, et divers personnages, assistaient à ce départ.

— La rue Cadet a été témoin d'un acte de révoltante brutalité. Un jeune homme suivait tranquillement le trottoir de cette rue pour gagner son domicile, lorsqu'une femme vint se mettre sous sa protection et le prier de la défendre contre les obsessions d'un homme qui voulait la forcer à le suivre. A peine ces mots avaient-ils été prononcés, que l'individu signalé se précipitait sur la femme et la frappait violemment. Le jeune homme s'interpose aussitôt; mais tout l'acharnement de l'agresseur se tourna alors contre lui. On lui prend sa canne, qu'on lui casse sur les reins et sur le bras, et pendant quelques minutes, le malheureux se trouve exposé à la brutalité de cet homme.

Ce qu'il y a de plus triste dans cette affaire, c'est que trois personnes qui passaient en ce moment, ont laissé cette scène s'accomplir sans intervenir en faveur de la victime qui les appelait. Un gardien de Paris est enfin arrivé sur les lieux et, sur la demande de l'officieux jeune homme, l'agresseur et son compagnon ont été conduits au corps de garde de la rue Pinon. Une fois là, le gardien, le croirait-on? n'a voulu relâcher ni le battant ni le battu. Celui-ci a eu beau déclarer ses noms et qualités, il s'est recommandé d'un représentant du peuple avec lequel il avait passé la soirée et qui demeure dans le voisinage; il a dû partager le sort de celui qu'il avait fait arrêter. Lorsque le représentant est venu à son tour, on lui a répondu que son intervention était inutile, et que le corps de garde ne lâchait point sa proie.

Pareille agression au sujet d'une femme battue s'est produite ces jours derniers. Un représentant a failli être assommé.

M. le préfet de police est instruit déjà; l'on est à la recherche de la femme, cause de cette affaire, qui s'est sauvée en voyant le traitement qu'essuyait son défenseur. Une fois qu'on l'aura retrouvée, les dénégations de l'agresseur ne le protégeront pas contre la peine qu'il a si largement méritée. (*La République.*)

— M. Pradier Foderé fait à l'Athénée du 12e arrondissement, rue des Postes, impasse des Vignes, 2, tous les samedis, à huit heures du soir, un cours gratuit de droit populaire.

— La comète de Encke, dont le retour périodique est d'un peu moins de quatre années, vient d'être aperçue à l'observatoire de Regent's-Park. Vers le milieu du mois, elle sera visible à l'œil nu, et restera une quinzaine de jours au dessus de l'horizon. On l'apercevra, vers le O., entre les étoiles *Iota* et *Théta* de la Grande Ourse.

— On ne saurait se figurer le nombre de propriétaires qui font poursuivre en ce moment leurs locataires pour déménagements furtifs, ou quittances de loyer arriérées. Quelques-uns même se livrent envers de pauvres gens à des actes de brutalité sans exemple. Aussi messieurs les huissiers, assistés de leurs recors, font-ils force saisies tous les jours, et, chose remarquable, c'est toujours dans les quartiers les plus misérables de Paris.

C'est à la suite d'une de ces saisies qu'une pauvre femme s'est suicidée ce matin dans une maison située rue Saint-Sauveur, 51. Cette malheureuse, placée sous le coup d'une saisie, et se voyant sur le point d'être privée du modeste ménage qu'à force de privations et d'économies elle était parvenue à se monter, a résolu d'attenter à ses jours. Elle s'est pendue ce matin dans sa chambre au moyen d'une corde attachée à un clou. La mort a été instantanée. M. le commissaire de police du quartier, mandé sur les lieux avec un médecin, n'a trouvé qu'un cadavre inanimé. (*Ère nouvelle.*)

— Un incendie considérable vient de détruire tout un quartier à Brooklyn, cité toute neuve qui touche aux portes de New-York. Cet incendie s'est déclaré le 9 septembre, à la suite d'une explosion dont la cause n'a pu être reconnue, et que l'on craint de voir attribuer à la malveillance. Il était onze heures et demie du soir, et les secours n'ont pu être complètement organisés qu'à trois heures du matin. Le feu avait alors acquis tant de violence, qu'il a fallu faire sauter plusieurs maisons pour se rendre maître de l'incendie.

On a à déplorer de graves et nombreux accidents. Un pompier a été écrasé par sa machine sous les roues de laquelle il était tombé; un autre s'est noyé en traversant la rivière, un troisième a été enseveli sous un pan de mur. On cite aussi plusieurs personnes et des enfants dont le sort n'est pas connu. Quant aux blessés, le nombre en est assez considérable, car ce n'est que grâce à de prodigieux efforts qu'on a pu préserver les bâtiments limitrophes de l'incendie dans toutes les directions.

Pour compléter ce tableau déjà si triste, disons à la honte de l'humanité que jamais les malfaiteurs n'avaient encore exploité une calamité publique avec une aussi sauvage avidité. On assure que le nombre des arrestations opérées par la police dans cette nuit néfaste s'élève à plus de deux cents. Suivant un journal, il y avait dimanche soir cent trente-deux prisonniers dans la geôle du comté de King, et quatre-vingt-six dans les caves du marché. L'insuffisance des officiers de police avait seule empêché le nombre de s'accroître encore, tant les misérables s'étaient rués avec fureur sur la proie que leur avait faite le feu.

— Une partie des réfugiés italiens casernés à Besançon a demandé à retourner dans ses foyers. Consulté par M. le préfet du Doubs, M. le ministre de l'intérieur a répondu, par le télégraphe, de laisser partir, avec des secours, ceux des réfugiés qui ont manifesté le désir de rentrer dans leur pays. Cent cinquante réfugiés environ vont quitter immédiatement Besançon en vertu de cette mesure. (*Union.*)

— Tous les soirs, depuis plusieurs jours, un grand nombre de curieux stationnent sur le boulevard Bonne-Nouvelle pour assister aux expériences d'éclairage électrique qu'on fait dans une maison située au coin de la rue Rougemont. Les phénomènes provenant des batteries voltaïques sont tels, qu'à une distance de trois cents mètres on produit, selon la grandeur de la lunette, une masse de lumière devant laquelle disparaîtrait la lumière du gaz. Les appareils que nous avons examinés sont très simples et peuvent être rendus facilement portatifs. On dit que le gouvernement a ordonné des essais pour l'application de ce procédé lumineux aux phares des ports de mer. Un ancien militaire assurait qu'on pourrait également l'utiliser pour les reconnaissances de nuit à la guerre, et surtout dans les places assiégées, pour découvrir les travaux de l'ennemi.

— Un banquet commémoratif du 22 septembre 1792, a eu lieu à Rodez dimanche dernier, sur la place de Cité. Des toasts patriotiques ont été portés par le préfet, par le maire et par les principaux représentants de l'opinion démocratique. Des députations venues des autres arrondissements de l'Aveyron, et notamment de Villefranche, qui avait eu son banquet huit jours auparavant, ont ajouté à l'éclat de cette fête qui laissera de longs souvenirs dans la population ruthénoise.

— A la demi-lune de Puteaux, sur la route de Saint-Germain, se trouve un cabaret isolé, tenu par les époux Leroux, dit Carignon. Cette maison, mal famée, était souvent le théâtre de scènes sanglantes.

Des gardes mobiles casernés à Courbevoie fréquentaient depuis quelque temps ce repaire, où se réunissaient des malfaiteurs et des filles de mauvaise vie. Pour offrir plus de séduction à ces jeunes gens, la fille Leroux, qui bien que fort jeune est déjà profondément pervertie par la débauche, allait dans les environs à la recherche de jeunes filles qu'elle attirait sous quelque prétexte dans ce lieu infâme.

Aucune plainte cependant n'avait encore été adressée directement à l'autorité, lorsque, il y a deux jours, les gendarmes de Puteaux rencontrèrent dans les champs, à peu de distance du cabaret Leroux, une jeune fille dont les vêtements étaient en désordre et qui paraissait en proie à une vive agitation. Elle leur dit qu'elle s'appelait Joséphine Lemaire et que ses parents demeuraient à Puteaux.

Joséphine, il y a quelque temps, avait fait la connaissance de la fille Leroux; celle-ci l'entraîna au bal de Courbevoie, [illegible] Joséphine accepta l'offre que lui fit sa compagne de venir coucher chez elle dans le cabaret. Cette malheureuse fille fut l'objet [illegible]

[illegible] plusieurs jours dans la maison, où ces [illegible] Elle venait de trouver le moyen de [illegible]

s'échapper, lorsqu'elle fut rencontrée par les gendarmes, qui l'ont conduite devant le maire de Puteaux. La justice est saisie de cette affaire.

— Une jeune ouvrière fleuriste, de mœurs douces et honnêtes, demeurant rue Saint Nicolas d'Antin, ayant appris, ces jours derniers, de la bouche même de son père, que celui dont elle espérait faire son époux entretenait des relations amoureuses avec une autre jeune fille du quartier, résolut d'en finir avec la vie.

Ce matin, pendant que son père s'applaudissait du courage qu'il avait eu de dire la vérité à sa fille, il recevait une lettre que celle-ci avait, à dessein, jetée à la poste hier au soir, après la dernière levée; il courut bien vite à la chambre de sa fille, et fit enfoncer la porte, mais il était trop tard : l'infortunée était déjà morte depuis plusieurs heures.

— La Banque de France se met en mesure de changer les billets de 100 fr., dont la forme et la couleur présentent l'inconvénient de ressembler à des billets de concert ou de spectacle, et qui peuvent être facilement contrefaits. Les nouveaux billets seront sur papier blanc et porteront la vignette ovale des billets de 500 fr., mais leur dimension sera plus petite. Ces nouveaux billets seront émis incessamment, et les anciens billets seront détruits au fur et à mesure qu'ils rentreront dans les caisses de la Banque.

FATALITÉ. — Un ouvrier de Merthyr, nommé Longfellow, écrivit la semaine dernière une lettre à sa femme, qui se trouvait alors à Newport, pour lui dire qu'il était très tourmenté d'un rêve qu'il avait fait deux ou trois nuits de suite, et selon lequel un grand malheur allait arriver à elle ou à son fils, jeune garçon de cinq ans. Il la priait de revenir promptement à Merthyr pour le tirer de son inquiétude. Impatientée de calmer les craintes de son mari, cette femme arrangea ses affaires mercredi matin à Newport et prépara ses paquets; mais elle voulut auparavant prendre congé de ses voisins. Tandis qu'elle causait, elle ne s'aperçut point de l'absence de son enfant, qui s'était furtivement esquivé pour aller dire adieu à l'un de ses petits camarades. Peu de temps après, on le retirait mort du canal, où dans sa hâte il s'était laissé tomber. Une enquête a eu lieu à la Dock-Tavern sur le cadavre de l'enfant, et un verdict de mort par accident a été rendu. (*Globe.*)

AUX MÉNAGÈRES. — Le *Moniteur Industriel* propose une économie bien simple dans la combustion de l'huile. — On fait une solution saturée de sel de cuisine (chlorure de sodium) que l'on filtre pour s'assurer que tout le sel est dissous. On y plonge une mèche et l'on a soin de la faire bien sécher. Ensuite on a fait un mélange à parties égales d'huile et de la solution saline; on agite le tout pendant quelque temps, on laisse en repos jusqu'à ce que tout l'huile soit revenue à la surface du liquide, et on la décante pour la recueillir. La mèche ainsi préparée donne une flamme très brillante, sans fumée aucune, et dure beaucoup plus que l'huile ordinaire.

THÉATRE DE LA GAITÉ. — *Les Femmes de Paris ou l'Homme de loisir*, drame en 7 tableaux, par Mme Ancelot.

La politique est aujourd'hui jalouse, elle envahit toutes nos colonnes, laissant à peine quelques lignes à la critique théâtrale. Nous le regrettons en ce moment, où nous trouvons l'occasion rare et précieuse de louer sans réserve. Mme Ancelot a fait de grands progrès depuis ses dernières productions. Elle a senti que la transformation sociale était l'œuvre du siècle, elle s'est vouée à la cause de tous les opprimés, à la cause des femmes surtout, victimes de tous les abus, trompées si souvent dans le mariage, brisées comme de vains jouets dans les amours illégaux, exclues de presque toutes les carrières, obligées souvent de chercher leur pain sans le trouver, dans un travail monotone, répugnant, mal rétribué. Mme Ancelot a recueilli les plaintes de toutes ces victimes, celle de l'épouse trahie, celle de la courtisane, celle de la jeune fille contrainte à des liens odieux par la cupidité de ses parents, celle de l'orpheline impunément outragée, celle de la jeune artiste ne rencontrant au bout de sa carrière que dérision et pauvreté. Mme Ancelot a puisé dans cette *scène du monde* qui amuse M. Thiers, des inspirations saisissantes. Comme dans une pièce destinée au théâtre de la Gaîté, il faut toujours qu'on tue et qu'on enterre un peu, l'auteur a dû placer un coup d'épée et un coup de pistolet au commencement de sa pièce, un empoisonnement à la fin, mais seulement pour payer sa bien-venue. L'intérêt de la pièce ne se soutient point par des procédés matériels et vulgaires, il est dans la vérité des situations, dans le naturel des sentiments. MM. Surville, l'homme de loisir qui porte la ruine et le déshonneur autour de lui; Saint-Mar, le notaire criminel; Francisque, le séducteur naïf et grotesque; Mmes Abit, Mélanie, Max, Meignan, Clarisse, ont contribué à un succès qui, nous l'espérons, engagera définitivement Mme Ancelot dans la voie socialiste.

Il vient de sortir des presses de M. Paul Dupont (rue de Grenelle St Honoré, 55), le 1er volume d'un ouvrage sur *la Gymnastique*, par M. N. Dally.

Ce premier volume traite de l'état physiologique des générations actuelles, et de la possibilité de leurs régénérations par des procédés rationnels de gymnastique.

L'auteur s'appuie non seulement sur les données de la physiologie moderne, mais sur la science expérimentale de l'antiquité, qui avait appliqué cet art avec tant de succès à l'éducation publique, à l'hygiène et aux cures médicales.

Ce volume termine par des traités de médecine gymnastique extraits de Platon, d'Hippocrate, de Galien, et par une rapide analyse d'un savant ouvrage écrit en latin au dix-septième siècle, par Mercurialis.

L'auteur annonce que le deuxième volume, qui est sous presse, traitera des rapports de la gymnastique avec les nouvelles mœurs introduites depuis l'ère chrétienne. Le troisième volume exposera l'état actuel de l'enseignement théorique et pratique de la gymnastique en Europe, et spécialement des nouveaux procédés dont M. Triat, de Nîmes, a enrichi l'art des exercices corporels.

Nos lecteurs connaissent déjà l'excellente méthode de M. Triat.

Nous reviendrons sur l'importante publication de M. N. Dally, que nous recommandons vivement à toutes les personnes qui s'occupent d'éducation, d'hygiène et de perfectionnement de l'espèce humaine.

PETITE CORRESPONDANCE.

Toulon. — M. B. — Nous supp. l'envoi des nos et attendrons vos nouv. instr.
Bassani-C.-B. — M. A. — Vous nous avez remis 1 de trop, qui sera à val. sur le renouv.
Aspach-le-P. — M. K. — Reçu les 10. — Remerc. cord.
Gannat. — M. R. — Reçu les 255. — Merci à tous — Nous expédions. — Recev. nos compl.
La Chauv... — Me L. — Nous ne mesurons pas le dév. au chiffre. — Reçu les 10. — Remerc. à tous les 5. — Merci pour le proj.
Clermont-F. — M. G. — Reçu les 210. — M. B. sera le bien venu. — Compl. affect.
Beaugency. — M. M. — Reçu les 36. — Merci à M. H.
Lagarde. — M. D. — Reçu. — Merci. — Courage!
Metz. — M. P. — Reçu les 100. — Vifs remerc.; ex. à suivre, et à sign. au bull.
Dijon. — M. B. — Reçu les 56. — Merci. — Nous expéd. les nos qui suivront régulièrement.
Montpellier. — M. V. — Reçu les 101. — Merci et compl. à tous.
Châlons-s.-M. — M. C. — Reçu les 27. — Cord. acc. et remerc. au sousc. inc.
C. — M. A. — On nous remet les 100. — Remerc. aux 8. — Compl. affect. Nous vous écrirons.

Bourse du 9 octobre.

La question financière préoccupe les esprits; on parle de la nécessité d'un nouvel emprunt en 5 0/0 dans les bas prix de 66 fr. L'Angleterre à ce taux en ferait, dit-on, une bonne partie. Les spéculateurs s'observent en attendant la fin de la crise politique extérieure.

Le 5 0/0 [illegible] samedi à 68 35, [illegible] au cours le plus bas, à 67 85, [illegible] de 50 centimes; le trois [illegible] 44 10, descend à 43 95. La Banque, de 1560 tombe à 1530, pour se relever faiblement à 1550, baisse 10.

Les chemins de fer continuent de fléchir tous : Orléans perd 5 fr. à 635; Rouen 7-50 à 375; Avignon-Marseille est stationnaire à 180; enfin, le Nord n'est plus coté [illegible] 358-75.

La bourse est toujours inquiète; il s'est fait de fortes et sourdes ventes de rentes.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 10	44 15	43 90	43 95
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	68 25
Cinq 0/0	68 35	68 50	67 85	68 85

9 octobre. AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	44 15 ..	4 Canaux avec prime	850 ..
— Emprunt 1847-1848	68 65 ..	Lin Maberly	... ..
4 0/0 j. du 22 mars	68 35 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
3 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	21 50
Actions de la banque	1560	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	83 50	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	64 ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	78 50	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..	Zinc Vieille-Montagne	2125 ..
— 4 1/2	70 50	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	880 ..
Oblig. bons de la Ville	... ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	373 75	370 .
Versailles, rive droite	... ..	... ..	Du Nord	362 50	358 75
— rive gauche	97 50	95 ..	De Paris à Strasbourg	332 50	330 ..
Paris à Orléans	640 ..	635 ..	Tours à Nantes	320 ..	312 50
Paris à Rouen	381 50	375 ..	Paris à Lyon	361 25	361 25
Rouen au Havre	185 ..	... ..	Montereau à Troyes	115 ..	115 ..
Avignon à Marseille	180 ..	180 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	80 ..	80 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	227 50	223 75	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 10 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Polyeucte.
ITALIENS. — I due Foscari.
OPÉRA-COMIQUE. — La Sournoise, il signor Pascarello, l'Eau merveilleuse.
ODÉON. — L'Ingénue à la Cour, les Marionnettes.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Lucrèce Borgia.
GYMNASE. — Image, Comtesse de Sennecey, C'est encore du Bonheur.
VAUDEVILLE. — Le Chemin de traverse, l'Avenir dans le passé, le Protégé.
VARIÉTÉS. — Lion empaillé, Gamin de Paris, Mignonne, Premières Coquetteries.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Parades de nos Pères.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre Noir.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris.
AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Morne au Diable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Prison des Comédiens, Mon Hanni, Justice de Dieu.
FOLIES. — La Fille de l'air, Serrurier, Lunettes.
DÉLASSEMENTS. — Miel, un Maître, Maurice, le Débutant, [illegible]
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Vacances, Jemmy, le Huit, la Vie, [illegible]
THÉATRE CHOISEUL. — Le Pari, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude.
CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Représentation extraordinaire.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées [illegible] santes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifice, [illegible] Entrée : 2 fr.
THÉATRE-SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.
CHATEAU DES FLEURS. — Tous les jours, de 2 à 6 h., [illegible] espèce. — Prix : 1 fr.
DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle). — Vue de Chine, [illegible]

17e Année. N° 175. — [illegible] — Mercredi 11 Octobre [illegible]

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

[illegible] du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

PARIS, 10 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

LE PAPIER-MONNAIE.

Devenu depuis quelque temps antiquaire par ambition, et s'étant pris à adorer dévotement toutes les vieilleries, M. Thiers a cru aujourd'hui aplanir son chemin vers la présidence, en donnant de nouveaux gages aux esprits timides ou rétrogrades, par la déclaration formelle qu'il était ennemi de toute innovation. Il y a longtemps que nous le savions : M. Thiers est l'homme d'Etat le moins libéral qui ait surgi en France depuis la Révolution. Sa déclaration de guerre aux innovations ne nous a donc pas surpris, non plus que ses boutades contre le papier-monnaie, qu'il a traité d'invention *exécrable*.

Le mot est dur : est-il bien justifié? Le discours de M. Thiers a été, comme presque toujours, spirituel et adroit : est-il bien fondé en raison? S'il suffit, pour éblouir une assemblée, de lui présenter avec art et d'expliquer avec lucidité une foule de banalités (c'est M. Thiers qui a appliqué ce mot à ses propres explications), cela ne suffit pas pour que les propositions fausses et hasardées, entremêlées à ces banalités, deviennent justes et évidentes.

Cette question du papier-monnaie a surgi à propos d'une proposition sur le crédit foncier, reposant sur une émission de deux milliards en papier. Laissant de côté pour le moment la formule de ce projet, nous ne parlerons que du papier-monnaie en lui-même.

Est-il toujours utile pour un Etat d'émettre du papier-monnaie? Oui ; en voici les raisons :

Ou l'Etat est tranquille, ou il se trouve dans une crise politique.

S'il est tranquille, l'émission de papier lui permet de faire usage de son crédit pour ses besoins, sans avoir recours au moyen onéreux des emprunts en rente, qui le grèvent indéfiniment et qui le mangent, selon la propriété malfaisante de tous les emprunts à intérêts.

Dans cette hypothèse, les billets circulent avec facilité et sans perte, pourvu qu'ils n'aient pas été émis dans une proportion supérieure aux besoins, proportion que l'expérience seule peut déterminer. S'il en a été lancé dans la circulation une proportion exagérée, ce signe monétaire s'avilit, c'est-à-dire qu'on est obligé d'en donner une plus grande quantité pour obtenir une même denrée, ou en d'autres termes, toutes les denrées enchérissent.

Quelle sera donc, en général, la juste proportion? Il serait trop périlleux de vouloir la déterminer *à priori*, mais nous ne craignons pas de dire que plus l'industrie est avancée, plus on peut en émettre. Par exemple, divers calculs établissent qu'en France la circulation *métallique* (or et argent) est d'un peu plus de deux milliards. Nous croyons sincèrement qu'une émission en papier de pareille somme ne jetterait aucune perturbation dans la circulation, parce que la circulation actuelle n'est pas limitée aux deux milliards métalliques, mais qu'elle se compose encore d'une vingtaine de milliards en billets à ordre et lettres de change qui suppléent au défaut de numéraire métallique et en remplissent, plus lentement, il est vrai, les fonctions.

Nous savons que ce chiffre de deux millards de papier-monnaie effraie, et M. Thiers s'est servi avec adresse de cette frayeur, lorsqu'après avoir expliqué que la découverte de l'Amérique au seizième siècle, en apportant en Europe une immense quantité d'or et d'argent, avait jeté quelque trouble dans la circulation, il s'est écrié : Quel avilissement vous produiriez dans toutes les valeurs en écrasant tout d'un coup le pays sous deux milliards de papier!

M. Thiers oubliait alors que quelques minutes auparavant il avait calculé le chiffre bien plus considérable des émissions de papier faites en Angleterre, sans que ces émissions eussent *par elles-mêmes* avili le système monétaire, ni fait enchérir les denrées au delà de toute mesure, comme il devrait arriver en effet, si la monnaie métallique était le seul agent de circulation.

Nous disons que les émissions anglaises n'avaient pas par *elles-mêmes* avili le signe monétaire : expliquons notre pensée.

Si l'Etat n'est pas tranquille, si les finances sont délabrées, s'il est plus ou moins menacé de ruine et qu'il émette en ce moment du papier-monnaie, ce signe monétaire sera indubitablement déprécié, quand même il n'en émettrait qu'une très petite quantité. Dans cette circonstance, la dépréciation ne tient pas à la quantité émise, mais au peu de confiance accordée à l'Etat.

C'est en ce sens que nous trouvons contradictoire le raisonnement de M. Thiers, quoiqu'il ait paru faire une grande impression sur la chambre. Le papier-monnaie anglais n'a pas été déprécié parce qu'il excédait de beaucoup les besoins de la circulation, mais parce que l'Angleterre était dans un état de crise.

De même créer en France deux milliards de papier à côté de deux milliards métalliques, ce ne serait pas réellement causer un encombrement de monnaie et déprécier le signe, si nous étions à une époque calme et tranquille. La dépréciation n'arriverait que parce que nous sommes, en toute vérité, dans un temps de troubles et de révolution.

Nous voilà arrivés au véritable point de la question, à la véritable [illegible] [illegible]ment, l'émission est bonne et utile pour l'Etat [illegible] elle peut s'élever au chiffre de deux milliards [illegible] en *fait* les circonstances permettent-elles [illegible]

[illegible] ne se termine pas promptement, si l'industrie ne [illegible] s'éteindre sans cesse, la banqueroute [illegible]. Que vous écrasiez le pays sous les impôts, que vous empruntiez en rentes, ou que vous forciez de prendre des assignats, ce sera toujours la même chose : la ruine est au bout de tout cela.

C'est donc une question d'avenir et d'avenir très incertain. Si l'Etat émet des assignats, ils seront dépréciés immédiatement. C'est très possible ; mais certes ils ne seront pas dépréciés plus vite que les rentes.

L'Etat a émis des rentes il y a quelque temps, du 3 p. 0/0 à 55 fr. Elles valent aujourd'hui 44 fr. : c'est une dépréciation de 20 0/0, et, d'ici à peu de temps, elles courent fort risque d'être encore plus dépréciées.

Si, au lieu de rentes, l'Etat avait émis des assignats, il ne serait moins obéré lui-même, et ses assignats ne perdraient pas 20 0/0 (la confiance n'est pas tout dans cette affaire), parce que les assignats auraient circulé partout, tandis que les rentes sont parquées dans l'étroit et unique marché de la Bourse.

Ceux qui en recevant de la rente ont perdu 20 0/0 de leur capital, auraient moins perdu en recevant des assignats, et peut-être même n'auraient-ils rien ou presque rien perdu, parce que les assignats auraient circulé rapidement et servi à liquider des positions que la rente n'a fait que gêner et encombrer.

En attaquant les assignats et en triomphant de leurs ruines fréquentes, on ne veut pas voir que les assignats n'ont été essayés que dans les temps de crises violentes et prolongées ; qu'ils n'aient pu y résister, quoi d'étonnant? Ce n'est pas à les critiquer sur leur malheureux sort qu'il faut s'attacher, mais c'est à empêcher la crise de se prolonger et de nous amener forcément à la banqueroute, avec ou sans assignats.

Or, voici ce qui nous fait plaindre du plus profond de notre cœur cette malheureuse société : c'est que ce sont précisément ses *conservateurs* qui la mènent droit au précipice. Ils se vantent de haïr les innovations ; ils ne veulent la sauver que par les vieux moyens ; et parce que dans leur jeunesse, par exemple, les rentes étaient en vogue, ils trouvent dans leur vieillesse le papier-monnaie *exécrable*.

Tout en reconnaissant expressément, comme M. Thiers, que la terre ne rapporte, en moyenne à son propriétaire, que trois pour cent, ils continueront à lui imposer la nécessité d'emprunter à 7, 8, et 10 p. 0/0. O merveilleux conservateurs de la propriété! allez, laissez s'aggraver la misère, laissez venir la guerre civile et la ruine de la bourgeoisie ; celle-ci reconnaîtra trop tard, hélas! à quels guides trompeurs elle s'était confiée!

Eloquence de la Chaire.

La *Vérité*, dans un style peu évangélique, nous reproche le *matérialisme*, le *fétichisme*, l'*anthropolâtrie*, l'*égoïsme* et la *niaiserie pommée* dont nous faisons preuve en rendant visite à la tombe de Fourier le jour anniversaire de sa mort.

Les rédacteurs de la *Vérité* n'ont-ils donc pas de parents et d'amis décédés dont ils chérissent le souvenir? n'éprouvent-ils jamais le besoin d'exprimer leur vénération pour des morts illustres?

Visiter un tombeau, voilà ce que vous appelez du matérialisme! Où trouver, au contraire, un acte de foi plus complet dans l'immortalité de l'âme et dans l'autre vie? Du fétichisme! Vous devriez pourtant savoir que Fourier n'est à nos yeux ni un Dieu ni un Messie : c'est un homme de génie ayant découvert, par le travail de son intelligence, les vérités les plus fécondes ; l'honneur que nous rendons à sa mémoire s'adresse avant tout aux idées d'association, de fraternité, de solidarité, d'harmonie sociale.

La *Vérité*, si fière de son christianisme orthodoxe, n'en donne pas la preuve par la bordée d'épithètes peu charitables qu'elle nous envoie sans provocation. Elle nous demande si nous pouvons nous regarder sans rire. Nous lui répondrons que nous avons beaucoup ri en lisant ces lignes dans ses colonnes :

Conquérants égoïstes des vérités que vous gardez sous le boisseau, articulez enfin quelles sont ces vérités toujours annoncées et jamais formulées.

Voilà dix-huit ans que les membres de l'Ecole phalanstérienne multiplient les expositions orales de leur théorie ; les ouvrages de Fourier, ceux de ses disciples, les exposés de tous les formats composent une librairie spéciale. Nous avons donné toutes les formes imaginables à la propagation de la science nouvelle. Et puis ceux qui n'ont pas daigné faire le moindre effort pour recueillir nos enseignements, nous parlent de *boisseau*, de doctrines toujours cachées. Puisque vous les ignorez aussi complètement que vous le dites, de quel droit les jugez-vous, de quel droit les qualifiez-vous de rêveries, de quel droit traitez-vous de niaiserie notre admiration pour leur auteur?

Joie des Royalistes.

Les royalistes avaient dit qu'ils faisaient l'épreuve de la République. Ces messieurs doivent être contents aujourd'hui. L'élection du président par le pays nous promet une épreuve douloureuse, sanglante peut-être ; la République en triomphera, mais beaucoup de représentants auront [illegible] prouvé, en nous exposant à de pareilles crises, qu'ils n'étaient ni modérés ni honnêtes, ni républicains.

Les dernières élections qui ont [illegible] nés du pays à toutes les [illegible] sauront [illegible] dans les cris de joie des royalistes [illegible] perdue. Voici ce qu'on lit dans la Gazette [illegible] qui a prédit le retour de Henri V malgré les [illegible] dangers.

L'Assemblée nationale a complété ce qu'elle a fait le 15 mai. Ah! si elle avait su ou pu le 4 mai. Mais ne récriminons pas. Ce qu'elle vient de faire est bien, très bien! C'est à la nation à faire le reste.

Si, au lieu de faire faire la constitution par l'Assemblée, on eût demandé au peuple d'en poser les bases, on aurait eu une œuvre toute française, toute nationale, et le cercle des révolutions serait fermé en France. Le peuple a une admirable intelligence, il comprend [illegible] mieux les questions de principe que les questions de personnes [illegible] rait étonné des déclarations qui sortiraient des entrailles mêmes de la France. Ce qu'on devait faire le 25 février et le 4 mai, on va le faire enfin. Qu'on ne s'y trompe pas, ainsi que l'a dit M. de Lamartine : *Alea jacta est*. Mais ces paroles de César, passant le Rubicon, doivent aujourd'hui convenir à la situation que si un ambitieux avait usurpé le pouvoir, le peuple investi de son droit de décider la constitution du pouvoir, ce n'est pas l'usurpation, c'est la légitimité nationale.

[illegible]

Le *Moniteur* publie une note fort importante sur l'augmentation de la prostitution à Paris et sur les remèdes que l'administration s'efforce d'apporter au mal. Ces remèdes [illegible] palliatifs ; on ne détruira la prostitution qu'en [illegible] et en organisant le travail des femmes sur des bases nouvelles ; mais les causes du mal sont [illegible] dans la note du *Moniteur*. C'est sur ce point surtout que nous attirons l'attention de nos lecteurs.

De graves et importantes réformes viennent d'être introduites, par le citoyen préfet de police, dans le service du dispensaire. Depuis quelques mois, la prostitution avait augmenté, à Paris, dans des proportions effrayantes, et la contagion avait dû suivre naturellement cette progression. L'*habitation de la garde mobile*, la *concentration des troupes autour de la capitale*, *les visites fréquentes des légions des gardes nationales des départements* et plusieurs autres circonstances, jointes à la *misère générale* et au *dérèglement qui accompagne toujours une commotion sociale*, ont été les causes principales de ce débordement de la prostitution dont la police s'occupe, avec le zèle le plus persévérant, d'arrêter la marche et de prévenir les ravages. Des razzias nombreuses opérées dans la banlieue et dans les garnis, ont amené l'arrestation de plusieurs [illegible]. Les corps de [illegible] ont organisé [illegible] réglementaires qui, d'accord avec la police centrale, exercent une surveillance rigoureuse autour des camps et des lieux de garnison. Pour compléter ces mesures de sûreté, le citoyen préfet de police, [illegible] les [illegible] de la maison dont il connaît les [illegible], a voulu que le service médical du dispensaire fût établi de telle façon que la contagion eût peine à échapper un seul moment des médecins chargés de la poursuivre. A cet effet, il a supprimé les visites à domicile. L'expérience en avait démontré depuis longtemps l'insuffisance et les inconvénients ; mais toutes les améliorations administratives qui froissent des intérêts personnels ou de longues habitudes trouvent dans leur application des lenteurs et des obstacles qui arrêtent quelquefois les hommes les mieux intentionnés. Le citoyen préfet [illegible] a volonté ne s'est laissée abattre par aucune considération, et il a consacré un principe d'hygiène publique dont la population lui sera reconnaissante.

Indépendamment de cette mesure, le citoyen préfet a multiplié le nombre des visites qui, toutes, ont lieu dans les Bâtiments du dispensaire. Des mesures sévères et des peines disciplinaires sont infligées aux maîtresses de maison et aux femmes qui chercheraient à se soustraire aux prescriptions de la police.

La prostitution clandestine, qui est la plus dangereuse, parce qu'elle échappe à la surveillance hygiénique de la police, est activement recherchée et poursuivie. De nouveaux moyens sont employés pour arriver à la découverte des délinquantes. En un mot, toutes les branches de ce service, qui importe tant à la sûreté publique, viennent de recevoir une nouvelle et salutaire organisation, et les heureux résultats ne se feront pas longtemps attendre.

La réunion définitive pour l'élection des délégués au congrès phalanstérien de Paris, aura lieu le mercredi, 11, à sept heures et demie précises du soir.

Les souscripteurs à la rente de l'Ecole sociétaire qui n'étaient pas présents à la réunion de dimanche dernier, sont instamment priés d'assister à celle de mercredi. Il leur sera délivré des cartes jusqu'à mercredi au soir.

Nous rappelons que tous les actionnaires et souscripteurs à la Rente inscrits depuis l'origine, ont droit d'assister à cette réunion, et que l'importance des questions qui doivent y être traitées leur en fait un devoir.

La manie des dénonciations.

M. Denjoy a fait école. De toutes parts, on dénonce les fonctionnaires les plus méritants, les plus honorables ; on demande que des carrières soient brisées ; on cherche à perdre comme suspects tous les hommes dont on ne partage pas les opinions. Nous ne saurions mieux flétrir cette manie ou plutôt cette rage qu'en empruntant les lignes suivantes au *Moniteur* :

Le *Constitutionnel* demande ce matin si un [illegible] de Bourges, nommé aux fonctions de régent dans un collége [illegible] est le même que l'enquête parlementaire signale comme ayant prononcé dans les clubs de Bourges les propos les plus violents, et écrit, dix jours avant l'insurrection de juin, une lettre dont ce journal cite textuellement un passage.

La réponse sera bien simple. Le [illegible] un titre [illegible] régent, et [illegible] [illegible] universitaires [illegible] honorables, et enfin au témoignage [illegible] sur sa [illegible] pendant les journées [illegible]

Il résulte [illegible]

[illegible] l'état [illegible]

[illegible] qui ne [illegible] rière, soit de fonctionnaires comptant de longs services, soit de jeunes

gens entraînés, il y a six mois, par une exaltation que peuvent expliquer les circonstances.

On signale ceux-ci comme les adversaires de tout ordre social ; on présente ceux-là comme hostiles à la République. Quelque soin que doive mettre la ... à défendre les droits de ses ... contre des accusations trop souvent irréfléchies, il n'hésitera cependant ... à donner les informations nécessaires au complet éclaircissement des faits reproduits par le *Constitutionnel*.

Mouvement républicain allemand.

A l'instigation de plusieurs membres de l'opposition de l'Assemblée des états du royaume de Saxe, les membres de la gauche de l'assemblée prussienne ont pris la résolution de s'entendre avec les fractions de l'opposition de toutes les assemblées de l'Allemagne, sur la non-reconnaissance du parlement de Francfort et sur la publication d'un manifeste par lequel sera frayée la voie à la convocation d'un nouveau parlement, dont le siége serait à Berlin.

L'association démocratique de la garde bourgeoise a déclaré que la loi sur la garde bourgeoise anéantissait le droit et la liberté, et que si l'on imposait cette loi il fallait prendre les armes et mourir, s'il le fallait, pour les droits et les libertés du peuple.

Il paraît que l'autorisation de poursuivre les représentants démocrates Zitz, Simon, Schloeffel, Blum et Gancher sera accordée par l'assemblée de Francfort.

La république de Sigmaringen, sous le régime dictatorial de Wurth, tient encore. Sur l'interpellation du député radical Fetzer, dans la chambre à Stuttgard, le ministère wurtembergeois a déclaré ne pas vouloir intervenir, mais qu'il abandonnerait ce soin aux troupes de l'empire. Le Wurtemberg a plus besoin que jamais de ses troupes pour sa propre tranquillité, il y a des troubles à Halle et dans diverses communes du royaume. Les ministres ont insisté sur la nécessité de réprimer ces désordres avec promptitude et énergie. Mais l'esprit républicain, que le gouvernement veut combattre, a éclaté au sein même de l'assemblée. Le député Bechor s'est écrié : « Oui, je le dis ouvertement, oui, je suis républicain ; je ne crois pas que la révolution soit terminée. La république est l'idéal de mes rêves. » Ces paroles ont produit une vive sensation sur la chambre.

Dans la Hesse, les bourgeois de la ville de Giessen ont chassé leur principal fonctionnaire.

De nombreuses arrestations pour motifs politiques ont eu lieu à Darmstadt et dans le reste du duché, pendant les premiers jours d'octobre ; on en annonce hautement d'autres encore.

Le vicaire général de l'empire vient d'adresser une circulaire aux gouvernements allemands pour leur demander d'établir des troupes nombreuses sur les divers points de l'empire, agités par les idées républicaines, et destinées à appuyer les réclamations du pouvoir central contre un Etat voisin (la Suisse), qui deux fois dans une année a permis, dit la circulaire, que des hordes criminelles se réunissent sur son territoire pour faire ensuite des irruptions dans une partie de l'Allemagne et y allumer le feu de la guerre civile.

Le vorort n'a pas fait attendre sa réponse à la note allemande. Dans cette réponse, faite avec la fermeté qui convient à un peuple libre, le directoire fédéral rappelle au vicaire de l'empire que lorsqu'un pays est comme l'Allemagne agité par la fièvre révolutionnaire, lorsque de nombreuses assemblées populaires y proclament leurs sympathies pour la république ; lorsque de pareilles tendances provoquent l'état de siége dans le chef-lieu d'une grande province (Cologne); là où une princesse (la princesse de Waldeck) est expulsée de ses Etats, et où un prince (celui de Sigmaringen) est obligé de quitter le pays ; là où les principes les plus exaltés du communisme et du socialisme se disputent la prééminence; là enfin où les conditions de l'état social et le mécontentement donne lieu à une levée de boucliers, il est on ne peut plus étrange que l'on veuille mettre à la charge d'un Etat voisin un fait isolé qui est en rapport intime avec une série de causes et d'effets semblables ; d'un Etat dont les ressortissants n'ont pas pris la moindre part aux événements et auxquels on devrait savoir témoigner sa reconnaissance de ne pas avoir propagé l'incendie qui menace de destruction l'état social de toute l'Allemagne.

Panique des Autrichiens.

Une lettre particulière de Milan, à la date du 3 octobre, donne les renseignements suivants sur l'espèce d'émeute qui a effrayé les Autrichiens à la porte du Tessin. Un ouvrier était emmené en prison par cinq soldats croates ; ses camarades se mirent à crier : Laissez-le aller, laissez-le aller. Ce garçon eut alors l'idée de faire tomber son chapeau. Un des Croates se baissa pour le ramasser, lorsqu'un homme du peuple, le frappant par derrière, le terrassa. A la faveur du tumulte qui suivit, l'arrêté parvint à s'échapper, et aussitôt coups de pied et coups de poing de pleuvoir sur les Croates, dont deux purent à grand'peine courir jusqu'à la caserne de l'Incoronata, apporter la nouvelle de la Révolution.

Aujourd'hui, on assure avoir vu des hommes sur les toits, préparant les projectiles qui leur ont déjà si bien servi dans une autre occasion. Les boutiques du Cours se sont fermées ; d'innombrables patrouilles ont parcouru cette promenade pendant toute la journée ; les canons de la porte du Tessin ont été tournés contre la ville, et nos bons amis les ultras viennois se sont couverts de gloire en arrêtant un vieil aveugle et un gamin. Pour comble de ridicule, les assistants, à la vue de cet exploit, éclatèrent de rire. L'officier de cavalerie, furieux, voulut dégainer, mais, dans cet acte, son cheval effrayé se cabra, et enfin l'homme et la bête roulèrent à terre.

Le soir 3,000 soldats étaient rangés en bataille devant la porte Tessinoise, et de fortes patrouilles, enseignes déployées et sapeurs et tambours en tête, parcouraient la ville en tous sens, leur avant-garde ne perdait pas les toits de vue. Bref, ces braves Autrichiens ont tellement eu peur des quelques coups de poing qu'ils ont reçus, qu'ils nous ont menacés de la loi martiale.

Les Autrichiens se sont engagés à ne pas occuper Venise, nous disait-on dernièrement d'une manière à peu près officielle, et cependant Venise a été l'objet d'une attaque. Le 25 septembre et les jours suivants, les troupes autrichiennes assaillirent les forts extérieurs qui défendent les lagunes du côté de Maghera. On leur répondit à coups de canon, et les assaillants furent obligés de se retirer. Mais, pendant cette attaque, que faisait notre escadre envoyée pour protéger Venise, notre escadre, dont on annonce solennellement l'arrivée dans cette ville comme une garantie en faveur des Vénitiens?

L'escadre sarde était à Ancône.

Défaite de Jellachich.

Nous avons enfin quelques nouvelles un peu plus certaines sur les affaires de la Hongrie. On avait beaucoup exagéré les succès du ban Jellachich. Loin d'être entré à Ofen, il n'est pas sans éprouver de grands embarras.

Il manque de vivres et s'est vu forcé de se retirer vers les frontières de l'Autriche d'où il attend des secours qui doivent lui être envoyés. Vingt bataillons, deux batteries d'artillerie et un régiment de cavalerie ont reçu l'ordre de se mettre en marche dans ce but. Il paraîtrait même que le ban est nommé gouverneur civil et militaire du royaume de Hongrie par un nouveau manifeste qui a dû être expédié de Vienne le 3 dans la soirée. La diète hongroise est dissoute.

Les exécutions continuent à Pesth contre ceux qui sont soupçonnés d'être d'intelligence avec l'ennemi.

Le comte Georges Zichy a été pendu dans l'île de Czepel, sur le Danube ; le comte Eugène a été fait prisonnier par les Madgyars. Le comte ..., qui a été déclaré hors la loi, a eu beaucoup de peine à ... ; il est arrivé à Vienne le 5 au soir.

Il est arrivé à Pesth ce que l'on avait vu précédemment à Prague. Le mouvement insurrectionnel s'est tourné contre l'aristocratie du pays qui ne se ralliait pas plus qu'ailleurs à la révolution.

Selon des lettres particulières, l'enthousiasme des Madgyars gagnerait les campagnes, les paysans hongrois se seraient levés en masse contre les Croates, et leur auraient fait éprouver de grandes pertes. Dans la séance de l'Assemblée hongroise, le 30 septembre, le président a lu un rapport duquel il résultait que Jellachich a été battu, mais que le défaut de forces suffisantes n'a pas permis aux Madgyars de tirer tout le parti possible de leur victoire. Le rapport se termine ainsi : « L'ennemi s'est retiré vers deux lieues sur la droite, et les notes supposent qu'il projette une attaque nocturne, d'autant plus que l'on dit que son armée est préparée pour de telles éventualités. On a donc résolu dans un conseil qu'une partie de l'armée se retirera à Mortawaour, pour empêcher l'ennemi d'attaquer la capitale. »

Il y a à Pesth beaucoup de monde. Une réunion populaire a eu lieu pour appeler sous les armes tous ceux qui peuvent les porter ; cette masse passera le pont et apprendra à Ofen le lieu de sa destination.

Les troupes hongroises que le gouvernement autrichien retenait loin de la Hongrie désertent pour voler au secours de leur patrie. Si cette désertion des Madgyars s'étend aux troupes campées en Italie, il ne faut pas douter que de leur côté les Croates ne viennent soutenir leurs compatriotes, de sorte que l'Italie, débarrassée en grande partie de l'armée qui sert à l'opprimer, n'aura plus qu'à faire un médiocre effort pour assurer son indépendance. Quant aux Slaves du sud, devenus sans le vouloir les instruments de la réaction, il faudra bien qu'ils reconnaissent, en se voyant pressés entre les Italiens et les Madgyars, que l'alliance sincère des peuples leurs voisins est préférable au patronage intéressé de l'empereur.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. BIXIO, VICE-PRÉSIDENT. — *Séance du 10 octobre.*

La séance est ouverte à une heure. On lit le procès-verbal.

M. PIERRE BONAPARTE. Citoyens représentants, j'ai demandé la parole sur le procès-verbal pour qu'on sache bien ici et ailleurs que dans cette enceinte il n'y a pas de prétendants, mais des représentants du peuple qui ont prêté serment de fidélité à la République démocratique, et qui ne le violeront jamais (Très bien !) et qui ne souffriront pas qu'on les désigne par une qualification qui équivaudrait à celle de traître et d'hypocrite. Pour mon compte, je déclare que je tiendrai pour prétendant au monopole de l'insolence et pour faux frère quiconque agirait de cette façon et qui viendrait ainsi conspuer ses collègues. (Vive approbation.)

Le procès-verbal est adopté.

M. GOUDCHAUX, ministre des finances. Plusieurs projets sur le crédit foncier ont été présentés. L'Assemblée doit décider auquel elle accordera la priorité, soit des projets de MM. Wolowski, Turck, Prudhomme, Hamard, Langlois, Prebois, ou Pougeard. Pour mon compte, je pencherai pour la priorité accordée à la proposition de M. Pougeard sur laquelle M. Flandin a fait un rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Parmi les projets que vient d'énumérer M. le ministre des finances, il en est qui n'ont pas été l'objet de rapports, d'autres ont été présentés comme amendements ; la discussion ne peut donc guères s'engager d'une manière suivie que sur la proposition de M. Pougeard.

M. BOCHIER DE L'ÉCLUSE réclame en faveur de son projet de banque nationale.

M. WOLOWSKI insiste pour que l'on discute la proposition de M. Pougeard.

M. LE PRÉSIDENT. Cette proposition, en effet, peut seule être mise en discussion aujourd'hui. La parole est à M. Léon Faucher pour la combattre.

M. LÉON FAUCHER. Le moment est-il bien choisi pour organiser le crédit lorsque le crédit n'existe pas, lorsque l'Etat lui-même ne peut trouver à emprunter? Vous voulez fonder le crédit de l'Etat, vous ne ferez que frapper le crédit privé.

Dans l'état actuel, la terre ne me semble pas offrir un gage suffisant. Il semble donc qu'on eût dû commencer par réformer le régime hypothécaire. Eh bien ! est-ce cela que vous propose votre comité d'agriculture? Nullement, il imagine un système mixte, qui place dans une certaine situation les emprunteurs à l'Etat, et les emprunteurs qui s'adressent au crédit privé.

On propose l'émission de deux milliards de papier-monnaie, mais à qui profiterait cet emprunt? A ceux qui n'en ont pas besoin. Si l'on voulait sérieusement venir au secours de la propriété foncière, ce n'est pas deux milliards qu'il faudrait prêter, mais bien une somme en rapport avec les charges qui la grèvent.

On nous parle des lettres de gage de la Prusse et de la Pologne. Mais dans ces pays les noms des emprunteurs sont inscrits sur le grand-livre et reçoivent, sur leur inscription, une obligation qu'ils vendent sur le marché public, comme les rentes sur l'Etat se vendent à la Bourse. Mais en est-il de même de ce que vous nous proposez? Nullement, ce ne sont pas des obligations, ce sont des billets de banque et par conséquent du papier-monnaie.

Or, qu'est-ce que le papier-monnaie? On l'a dit avant moi : Le papier-monnaie, c'est la fausse monnaie. Autrefois, on altérait les monnaies; on faisait un mélange adultère ; plus tard, on a inventé le papier-monnaie, qui n'est que le perfectionnement de l'altération des monnaies. Or vous savez ce qui est arrivé. Nulle part encore on n'a employé le papier-monnaie que l'on n'en soit arrivé à une banqueroute.

Les assignats sont une dégradation du papier de Law, et les bons hypothécaires sont une dégradation du billet de banque. Le comité vous propose pour gage la terre; la terre, nous dit-on, est le meilleur des gages. C'est une erreur. La terre ne vaut que par le travail. Rappelez-vous le proverbe : Tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

Le crédit est personnel, la France, par exemple, n'a jamais eu autant de crédit que l'Angleterre. Ce qui fait le crédit, c'est la confiance.

Est-ce que les espèces métalliques vous manquent? Nullement. Ce qui manque, c'est la confiance. Or, la confiance, ce n'est pas le papier-monnaie qui vous la ramènera; le commerce de Paris a protesté contre le papier-monnaie, et dernièrement encore le conseil général des Deux-Sèvres protestait de son côté. C'est par toutes ces raisons que je prie l'Assemblée de rejeter le projet qui nous est présenté.

M. GRANDIN rectifie quelques inexactitudes du discours de M. Faucher relatives aux comptes de la Banque.

M. TURCK fait justice du fantôme de banqueroute évoqué par M. Léon Faucher. Nous acceptons, dit-il, la responsabilité de l'avenir.

De jour en jour, de semaine en semaine, on vient demander ici des crédits considérables pour jeter en pure perte au peuple qui demande du travail ; nous proposons, nous, le moyen de rendre ces sacrifices inutiles: on jette une aumône, nous proposons une institution.

M. Goudchaux a combattu notre projet, mais ce n'était pas un adversaire sérieux, car, au fond, il veut la même chose que nous, mais il la veut moins hardiment. Quant aux banquiers, il n'est pas étonnant qu'ils nous combattent. L'Etat leur a engagé les forêts de l'Etat pour le cas où il ne se libérerait pas à une certaine époque ; il est de leur intérêt de combattre toute mesure qui aurait pour résultat de rétablir le crédit et d'améliorer la situation des finances de l'Etat. Ils y perdraient la magnifique proie de nos forêts, qu'ils se partagent déjà en espérance.

L'orateur cite de nombreuses autorités en faveur du papier-monnaie. Il donne, entre autres, lecture d'un passage de l'*Histoire de la Révolution*, où M. Thiers se prononce pour les assignats.

M. THIERS. Je demande la parole.

M. TURCK dit que, dans tous les cas, l'opinion des hommes compétents ne suffit pas toujours pour condamner une invention nouvelle. Il rappelle la déclaration de l'Académie des sciences contre les aérostats. Il donne lecture de quelques passages de J.-B. Say, patriarche de l'économisme, en faveur du papier monnaie; Ricardo, qui, de tous les économistes, a le mieux traité la question de circulation monétaire, est plus explicite encore.

Avant la révolution de février, on estimait que le commerce et l'industrie employaient la moitié du numéraire roulant ; mais on avait calculé que les effets fabriqués pour venir en aide au capital roulant s'élevaient à une somme supérieure encore. Aujourd'hui ce papier n'existe plus par défaut de confiance, il faut donc y suppléer par un moyen qui offre une garantie convenable.

Ce moyen, c'est le bon hypothéqué sur la terre, sur le sol. On vient de nier la valeur de la terre. Permettez-moi de la défendre. La terre mieux cultivée renferme des trésors immenses, il ne s'agit que de les lui demander. Et croyez-vous qu'on ne les lui demandera pas? Est-ce que l'agriculture ne se développe pas davantage de jour en jour? Le gage loin d'offrir un danger va croître et doubler de valeur.

On a parlé du crédit de l'Angleterre; mais qui est-ce qui a fait le crédit de l'Angleterre? Le papier-monnaie. C'est le papier-monnaie, qui créé à la fin du dernier siècle, a permis à l'Angleterre de soutenir une guerre longue et périlleuse avec l'Europe.

Et n'est-ce pas du papier-monnaie que ces billets de tout genre, billets de banques particulières ou de négociants qui ont circulé partout jusqu'au gouvernement provisoire?

Le papier-monnaie de l'Angleterre a réagi avec une telle puissance sur le travail de l'Angleterre, qu'on l'a accusé d'imprimer au travail trop d'activité. Eh bien ! aujourd'hui où tant de bras demandent du travail, où tant de machines restent sans emploi, vous reculeriez devant le moyen de leur en procurer?

Et notez que ce moyen est plus solide que celui de la Banque. Le gage foncier ne disparaîtra pas, celui de la Banque peut disparaître. Encore un pas, et l'émeute pouvait s'emparer de ce gage au mois de juin. (Sensation.)

Ce n'est pas une machine à assignats que nous vous demandons, c'est une émission de billets avec garantie sérieuse, avec un gage bien supérieur à l'émission. L'expérience a été faite, d'ailleurs; elle a produit des avantages immenses en Angleterre, je ne comprendrais donc pas que l'Assemblée rejetât la proposition que nous lui avons faite.

M. BERRYER dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la liquidation de la liste civile et du domaine privé de Louis-Philippe.

M. THIERS. Je ne viens pas répondre à un fait personnel. Vous avez discuté dernièrement des questions très importantes ; mais il n'en est aucune d'aussi grave que celle d'aujourd'hui. Je n'aime pas l'exagération; mais je déclare que, si vous votiez un tel projet, vous voteriez la ruine du pays.

Je ne suis pas l'ennemi de la révolution française... au contraire ; mais deux souvenirs pénibles pèsent sur sa mémoire : l'échafaud et le papier-monnaie.

Tandis qu'on cherche à oublier l'échafaud, on parle de papier-monnaie. Cela prouve que nos idées ont fait plus de progrès que nos esprits. Si M. Turck m'eût fait l'honneur de discuter tous les passages de mon histoire, il y eût vu partout cette pensée, que les assignats étaient une bonne mesure politique, mais une détestable mesure financière.

Vous comparez la mesure projetée aux assignats. Vous calomniez les assignats. La situation n'est plus la même. Les assignats se justifiaient au moins par leur nécessité.

D'après le rapport, la propriété foncière serait endettée pour le tiers de sa valeur. S'il en était ainsi, la propriété serait obérée.

Vous vous êtes trompé sur le chiffre de la dette, sur le chiffre de la valeur. La dette ne s'élève pas à beaucoup plus de 4 milliards 500 millions. Quant à la valeur, les employés des finances ont trouvé près du double des quarante milliards.

La précision ici est impossible. Le revenu net est de 2 milliards 300 millions. Si la propriété rapportait 5 0/0, la valeur serait de 40 milliards. Mais cela est inadmissible. Les maisons ne rapportent pas 5 0/0, les terres ne rapportent que 2 ou 3 0/0. Le rapport moyen est de 3 0/0, ce qui porterait la propriété foncière à 72 milliards.

Il n'est pas vrai que la propriété foncière soit endettée du tiers; 4 milliards sur 72, ce n'est que le dix-septième.

Au secours de qui viendra-t-on? au secours de l'agriculture, nullement. L'agriculture n'est que fort peu intéressée dans la question ; elle souffre surtout de l'impôt foncier, et toujours j'ai réclamé en ce sens dans les discussions. L'agriculture française supporte trois cents millions d'impôts. Voilà ce qui l'écrase, et il est très rare que des propriétaires empruntent pour améliorer leurs terres.

Les grands propriétaires ne sont pas sous le joug de cette affreuse usure ; ils n'empruntent pas. Les fermiers non plus n'empruntent pas. Le petit cultivateur est épris d'une passion véritable pour la propriété foncière, passion honnête, mais qui par les excès devient mauvaise.

Dès qu'un artisan a gagné 600 francs, il achète un arpent de terre; il ne peut tout payer, il donne hypothèque sur la terre qu'il vient d'acheter et se libère plus tard peu à peu. Là il n'y a pas encore usure, car le propriétaire qui vend se contente d'un intérêt de 5 à 6 p. 100 jusqu'à remboursement.

Supposez qu'on émette vos deux milliards, croyez-vous qu'on les transforme en améliorations agricoles? Nullement. Vous ne favoriserez que le petit propriétaire, qui se jettera avec plus d'ardeur encore dans l'acquisition de la terre, en fera monter le prix et se ruinera.

Ainsi, on peut retrancher d'un coup l'agriculture; elle n'est pas intéressée dans le projet. Voici ceux qui le demandent. Je ne dis pas que les souffrances d'aucuns propriétaires sont indignes d'intérêt ; il y a parmi les propriétaires de mauvais administrateurs qui ne savent pas calculer et empruntent. Il y a des constructeurs de maisons qui, surpris par la crise, cherchent à emprunter sur ce qu'ils ont déjà construit. Il y a les chefs d'industrie qui voudraient pouvoir battre monnaie avec leurs établissements pour continuer leur commerce. Je ne nie pas l'intérêt qui soutient ces classes de citoyens, mais enfin pourquoi secourir ceux-là plutôt que les autres? Vous allez venir au secours de quelques-uns; mais comment, en sacrifiant les autres?

QUELQUES voix à droite. Très bien.

M. THIERS. Je suis trop peu novateur, et je vous prie de me tenir suspect dans la question d'innovation en fait d'économie sociale. Je suis difficile à convertir sous ce rapport, vous nous dites que la propriété foncière emprunte moins facilement que la propriété mobilière. Cela est vrai, mais cela tient à la nature même des choses.

Cependant, si l'on veut faire une expérience, je n'aime pas les expériences, cependant, on peut les tolérer quand elles ne sont que fâcheuses, mais non quand elles deviennent ruineuses.

On peut donc si l'on veut réformer en partie le système hypothécaire, imiter un peu ce qui se fait en Prusse, en Allemagne. Mais je ne crois pas que nous arrivions par tous ces systèmes à rien de bien supérieur à ce que nous avons.

Eh mon Dieu! cela est vrai ; les capitaux se portent vers l'industrie plutôt que vers l'agriculture; mais cela tient aux conditions mêmes de l'agriculteur, si vous changez le système hypothécaire, vous serez obligé d'attaquer le principe de la famille, tel qu'il est établi dans le code civil, vous dépouillerez la femme et l'enfant des garanties que la loi lui accorde aujourd'hui. En vérité, les petits avantages que donnera le système hypothécaire prussien ne seraient-ils pas payés un peu cher s'il fallait les acheter à ce prix?

Ce à quoi je m'oppose de toutes mes forces, c'est à la création des banques territoriales et à l'émission de papier-monnaie. D'abord, la terre ne peut pas se mobiliser ; la nature est plus forte que les faiseurs de systèmes, et l'expérience a prouvé qu'il en était ainsi, et que les banques d'escompte n'ont jamais multiplié les capitaux. Je citerai l'exemple de la Banque de France telle qu'elle était avant la réunion des autres banques succursales. En prenant la moyenne du bilan de la Banque dans les cinquante dernières années, je trouve en portefeuille 200 millions et 100 ...

millions de réserve métallique. Qu'a produit la Banque pour l'escompte? Elle a créé 400 millions, pas davantage, puisqu'elle a été obligée de déplacer 400 millions métalliques pour y faire face. L'on a fait le même calcul depuis la réunion des banques, et la même proportion se retrouve dans les chiffres qui ont doublé par le fait de cette réunion.

Le numéraire circulant en France ne peut être que difficilement apprécié, et cependant on peut l'évaluer à une moyenne de deux milliards. Eh bien, en présence de ces deux milliards, les banques réunies ne peuvent créer que 200 millions, ainsi que je l'ai prouvé. C'est bien peu, vous le voyez. Non pas que je ne rende compte cette justice aux services rendus par les banques d'escompte. Elles ont, par leur puissante concurrence, agi salutairement sur le taux de l'argent, sur la moralité des signatures admises à son escompte, sur les transactions, en facilitant les transports d'argent; tout cela est vrai; mais tout cela n'est pas la création de nouveaux capitaux.

Ce que vos banques d'escompte n'ont pas fait, vous croyez que vos banques hypothécaires le feraient! mais non, détrompez-vous et abordez avec moi cette fantasmagorie des valeurs nouvelles qu'on nous annonce et qui disparaîtra si vous voulez la regarder avec moi. Un banquier est l'image assez fidèle d'une banque, voyez comment il procède. On a confiance en lui, on lui apporte des fonds, il se fait dans ses caisses une accumulation d'argent, et il l'utilise en prêtant aux uns et aux autres. Voilà comme a procédé la banque d'Amsterdam, qui, de banque de dépôt, s'est faite la première banque d'escompte.

Mais cette banque et toutes celles faites à son image ne prêtent pas sur hypothèque et pour cinq ou dix ans, elles s'en gardent bien. Elles savent, et nous l'avons vu comme elles, que les maisons qui, les premières, sont atteintes dans les temps de crise, ne sont pas celles qui font l'escompte, et peuvent réaliser d'un moment à l'autre, mais bien celles qui sont entravées par des prêts à longue échéance. Eh bien! vos banques hypothécaires, en face de ces banques d'escompte, qui sont quelquefois ébranlées, quoiqu'elles soient à même de liquider en cinquante jours, vos banques hypothécaires seront renversées au premier choc avec les dates éloignées de leur remboursement et les lenteurs de leurs opérations. (Mouvement.)

On a parlé des banques d'Ecosse; d'abord elles ne sont pas territoriales, elles font l'escompte; ce n'est que pour une très minime partie qu'elles emploient leur capital en placements hypothécaires. Vous ne savez pas peut-être que ces banques ne prêtent aux propriétaires que munies d'une procuration qui les autorise à mettre en vente d'un moment à l'autre et à leur convenance la propriété sur laquelle on a emprunté.

La Banque aussi fait ces opérations-là, mais rarement, mais en s'entourant des précautions les plus grandes. Je sais bien que l'on trouve un moyen dans le comité de l'agriculture: on propose de rendre le cours des billets forcé, on a demandé, en un mot, la création du papier-monnaie. Ici, je le déclare, j'ai une aversion entière et inaliénable contre les illusions en gouvernement.

Les illusions des gouvernements sont aussi sottes que celles des fils de famille qui, en train de se ruiner, se félicitent de trouver dans leurs besoins les ressources que leur procure l'usurier. J'ai juré une haine sans fin aux inventions de ce genre; je le dis, aucune de ces inventions ne s'est présentée à moi sous une forme plus digne d'écart... (Mouvement. — Agitation.)

L'orateur rappelle qu'il y a deux ans il témoigna déjà des inquiétudes au sujet des coupures des billets de banque; il rappelle ce qui se passa en Amérique et en Angleterre: l'Angleterre et l'Amérique se sont trouvées gravement atteintes par des mesures de ce genre. Et qu'adviendrait-il si l'on en faisait l'application à la France, à la France, puissance continentale, à la France toujours à la tête d'une politique provocatrice, toujours voulant prendre le pas sur tous, toujours prête à prendre la revanche de ses anciens revers. Ce serait une haute imprudence qu'on ne saurait trop flétrir.

La Russie, qui présente une incessante circulation de papier-monnaie, se paie de cette monnaie, parce qu'elle n'en a pas d'autre; les produits des mines de l'Oural ne comptent dans le pays que comme marchandises à exporter; et par cette même absence de métaux, la Russie, ainsi que tout pays qui souffre de cette privation, est tenue nécessairement dans un état d'infériorité.

Voyez donc, en effet, ce qui serait arrivé, si nous n'avions eu que du papier pour acheter, en Russie, le blé qui nous manquait il y a deux ans, et des denrées coloniales quand nous perdîmes nos colonies au commencement de la révolution? (Mouvement.)

Qu'un pays qui a besoin de circulation et qui n'a pas de numéraire crée du papier-monnaie, cela se conçoit; mais cela ne se concevrait pas en France, où la circulation du numéraire s'élève à peu près à deux milliards. Et l'on voudrait, en présence de cette circulation de deux milliards, créer une circulation de deux autres milliards! Ce serait une mauvaise mesure, car on a vu souvent le numéraire disparaître après une émission de papier monnaie.

Vous voulez aujourd'hui créer une nouvelle émission de papier-monnaie, pour deux milliards, je suppose, et au lieu de papier monnaie, vous trouverez un trésor d'or et d'argent et que vous l'employiez à jeter sur la place pour deux milliards de numéraire; eh bien! vous causeriez une crise effroyable. (Vives interruption.)

QUELQUES VOIX. C'est vrai.

M. THIERS. Si vous reconnaissez que deux milliards de numéraire émis en circulation causeraient une crise effroyable, que serait-ce, donc si cette émission était en papier monnaie? Je sais bien que l'on dit: Mais nous ne les émettrons pas tout de suite. Eh bien! savez-vous ce que vous feriez? Vous feriez immédiatement retirer les capitaux, et vos deux milliards en papier, au bout d'un mois, perdraient 50 p. 0/0. En vous disant qu'il y aurait une perte de 50 p. 0/0, je vous flatte. (On rit.)

On a dit que le propriétaire qui serait le vol; eh bien! votre papier-monnaie serait un vol. Il est certain que le négociant qui recevrait du papier qui aurait perdu 50 p. 0/0, ne perdrait rien en achetant immédiatement des marchandises avec ce papier qu'il donnerait au même prix où il l'a reçu, mais celui qui aurait un remboursement à recevoir ne serait-il pas volé de 50 p. 0/0 s'il était forcé de recevoir son paiement avec votre papier. (Très bien!)

Ce n'est pas tout: l'Etat qui reçoit les impôts n'en recevrait plus lui-même que la moitié, puisqu'il serait payé avec un papier déprécié, et au lieu de 1 400 millions, il ne recevrait que 700 millions. (Très bien! très bien! — Longue interruption.)

J'éprouve assurément une grande sympathie pour les souffrances que vous voulez soulager; mais ce n'est pas avec le moyen que vous proposez que vous y arriverez, et une telle mesure, je ne regrette pas mon expression, me paraît déplorable. (Vive approbation: — L'honorable M. Thiers, en descendant de la tribune, reçoit de nombreuses félicitations.)

La séance est suspendue quelques instants.

M. BEAUMONT (de la Somme), membre de la commission. Je n'ai pas la prétention de répondre au discours de M. Thiers, mais je veux constater qu'il a dit qu'il y avait quelque chose à faire pour l'agriculture.

On a dit que le projet de la commission avait pour but de jeter la perturbation dans nos finances et d'anéantir la banqueroute. Nous n'avons à cœur de justifier qu'aucune de nous n'a eu cette idée. (De toutes parts: Non! non!)

Notre projet a pour but de venir en aide, non pas seulement à la propriété agricole, mais encore à la propriété urbaine. On nous dit que le chiffre de deux milliards était trop élevé: ceci est une question d'appréciation, et ce chiffre n'est pas absolu.

La commission a pris des informations auprès des négociants, des banquiers, pour savoir si le papier que l'on voulait émettre serait admis par le commerce, « Avec empressement, » nous a-t-on répondu, parce que ce papier sera garanti par la propriété, et qu'il aura cours comme l'argent.

Lorsque l'on discuta le projet de loi sur la coupure des billets de la Banque de France, l'honorable M. Thiers s'éleva contre cette mesure qu'il disait désastreuse. Cependant la mesure a été adoptée: depuis les billets de la Banque ont été coupés à 50 fr., et aujourd'hui ces billets est accepté partout et préféré même au numéraire. (Dénégations diverses.) Il en sera de même des bons hypothécaires, qui seront garantis par la propriété foncière, au lieu d'être garantis seulement par le crédit de la Banque.

VOIX NOMBREUSES. Aux voix! aux voix!

M. SAUTEYRA demande la parole contre la clôture. Il ne faut pas que l'on puisse dire que la chambre a étranglé la discussion. (Vives rumeurs.)

M. GOUDCHAUX, ministre des finances. Le rapport du comité a été attaqué ici par une voix trop éloquente... (Interruption.) pour que je crois devoir rien y ajouter. Mais dans une question aussi grave, et qui intéresse si vivement le pays, la voix du gouvernement ne peut faire défaut, et si d'éloquents orateurs se sont fait entendre aujourd'hui, d'autres accents non moins éloquents se sont fait entendre à une autre époque. (Légers rires.)

Le papier monnaie a été combattu par tous les partis de cette chambre, et notamment par mon honorable prédécesseur, qui m'a suivi à la tribune... (Hilarité.) le 16 mai dernier.

M. le ministre rappelle les paroles prononcées par M. Ledru-Rollin, le 22 septembre, au banquet du Châlet; et, pour y répondre, il s'attache à démontrer par des chiffres que le gouvernement a fait ce qu'a une autre époque avait fait le gouvernement anglais. On vous a donné tout à l'heure, dit-il, des raisons qui pouvaient passer pour des chiffres; permettez-moi de vous donner des chiffres qui peuvent passer pour des raisons.

M. le ministre dit que les chiffres énoncés par la commission dans son rapport ont été donnés par les bureaux; mais ces chiffres ne sont pas exacts.

J'ai aujourd'hui un regret, c'est d'être venu à cette tribune proposer de rembourser à 80 et à 53 fr. les caisses d'épargne et les bons du Trésor. (Très bien!) J'en accepte la responsabilité; mais, je le répète, j'en ai le regret. Depuis ce jour-là, je me suis aperçu qu'au lieu de donner à chacun ce qui lui revenait, je lui ai donné moins qu'il ne lui était dû; depuis ce jour-là, la rente a baissé de 12 fr. 50 c. (Mouvement.) J'ai pour tout deux mots à dire au nom de l'un de mes collègues, du ministre de l'agriculture et du commerce. Si je ne disais pas un mot en faveur de l'agriculture, nous serions brouillés à mort. (On rit.)

M. le ministre de l'agriculture veut que vous sachiez qu'il s'occupe beaucoup de l'agriculture, qu'il veut la favoriser, mais qu'il veut principalement favoriser celle qui améliore le sol; c'est son idée. (Explosion de rires.)

Je termine en demandant que l'Assemblée n'adopte pas le projet qui lui est soumis.

DE TOUTES PARTS. Aux voix! aux voix!

M. FLANDIN, à la tribune, cherche à se faire entendre; mais l'extrême agitation qui règne dans la salle et les cris qui s'élèvent de toutes parts couvrent sa voix; des interpellations animées lui sont adressées de divers côtés.

M. RAYNAL. Je ne croyais pas que l'Assemblée nationale pût brusquer une question aussi importante; c'est une discussion que l'on veut escamoter. (A l'ordre! à l'ordre!) Je demande le renvoi à demain. (Oui! oui!)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a décidé que la discussion continuerait. M. Flandin a la parole.

VOIX NOMBREUSES. En place! en place! (Le silence se rétablit un peu.)

M. FLANDIN. Je croirais manquer à mon devoir de rapporteur, si à cette heure avancée je prenais la parole (Très bien à gauche.) pour répondre à M. Thiers. Je viens donc demander à l'Assemblée de prononcer la clôture et de réserver la parole au rapporteur pour le résumé de la discussion. (Non! non!) Si l'Assemblée s'y refuse, je parle ici au nom du comité, nous retirons le projet.

VOIX DIVERSES. Vous n'en avez pas le droit.

AUTRES VOIX. Retirez-le! retirez-le!

M. FLANDIN. M. le ministre des finances me déclare qu'il ne s'oppose pas à ce que la parole me soit réservée.

VOIX NOMBREUSES. Eh bien! à demain! à demain!

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à sept heures.

La chambre se sépare dans une vive agitation.

Le comité de la guerre a entendu aujourd'hui le développement de la proposition de M. Martin-Rey, concernant la naturalisation de la légion étrangère. A raison de son importance, la suite de cette discussion a été continuée à samedi prochain. Dans l'intervalle il devra faire imprimer et distribuer la série d'arguments qu'il a développés à l'appui de ses conclusions. Le président du comité, général Bedeau, a, dans un résumé fort lucide et sans rien préjuger, manifesté les plus honorables sympathies pour la cause des officiers au titre étranger.

M. Avond a fait le rapport de différentes pétitions dans le même sens. M. Mesaud a déposé un amendement qui sera discuté samedi prochain.

L'Almanach phalanstérien de 1849 *paraîtra du* 15 *au* 20 *octobre.*

Voici les titres de quelques-uns des principaux articles contenus dans cette publication de l'Ecole phalanstérienne:

Histoire de l'année, par M. V. Hennequin.
Plan de finances. — Emprunts. — Assignats.
Prédictions atmosphériques. — Prophéties, par M. Antony Méray.
Armées industrielles.
Colonies agricoles.
Un Chinois à la recherche du Communisme.
Question des Enfants-Trouvés.
Le Mendiant, par M. Savinien Lapointe.
La pauvreté, c'est l'Esclavage, par M. Lachambeaudie.
Cosmogonie.
Géographie générale du Globe.
Le Socialisme au Presbytère.
Il faut du neuf.
Voici du neuf.
Les Fruits de la Science économique et politique. — La Destinée. — Les phases sociales. — Unité de la Famille humaine. — Les impossibilités (citations de Fourier), etc., etc.

FAITS DIVERS.

— On nous prie de publier l'avis suivant:

« Les citoyens ex-détenus politiques sont invités à se rendre rue de Bellefond, n° 12 nouveau, de 2 à 5 heures, pour signer une pétition adressée à l'Assemblée nationale dans un intérêt commun. »

— Sous ce titre: *Suspension du club Chabrol*, le dépôt central des publications démocratiques et sociales publie une lettre d'un citoyen au citoyen Punard, procureur de la République.

Cette publication sera mise en vente demain, au dépôt, à l'angle de la rue Sartine et de la rue Coquillière.

— Les commerces illicites ont leur attrait sans doute et leurs bénéfices, mais ils ont aussi leurs périls. Ceux que les dames Lefour a courus la nuit dernière ne doivent pas laisser de doute sur cette triste vérité.

La maison qu'habite cette dame, rue Notre-Dame-de-Lorette, 40, avait été signalée depuis quelque temps à la police. Une invasion y a été faite à une heure du matin. On a trouvé treize personnes à une table de jeu où l'on jouait au baccarat. L'apparition inattendue de la police a été quelque émoi dans la réunion.

La dame Lefour a disparu comme par enchantement. Pour la faire, et au risque de la vie, elle a passé d'une croisée de son appartement donnant sur la rue, dans celle de sa voisine, en marchant sur un chambranle qui n'a pas six pouces de largeur, sur une longueur de deux mètres. C'est chez sa complaisante voisine qu'on l'a trouvée.

Les interpellations sont venues, et chacun des assistants a décliné ses noms et qualités. Ces noms seront encore un secret pour le public; une autre fois, l'administration ne se croirait peut-être pas obligée de garder; que cet avertissement soit utile aux hommes que la passion du jeu pousse encore dans ces maisons. Les femmes qui y vont n'ont rien à perdre.

Parmi celles qui formaient le personnel de cette réunion, l'une, à peine âgée de seize ans, était accompagnée par un ancien ouvrier horloger, très répandu dans le monde joueur; puis une rentière, puis une artiste dramatique, toutes deux habituées des tripots. Parmi les hommes, il y avait un jeune étudiant, un commissionnaire en marchandises, un vieux grec, se disant officier en retraite, et quelques autres sans profession.

Les enjeux s'élevaient quelquefois à 400 fr., selon la déclaration d'une des joueuses, et le prélèvement qui s'effectuait à chaque taille s'élevait de 5 à 10 fr.

La dame Lefour est âgée de vingt-six ans; elle s'est défendue en disant que le prélèvement qu'elle faisait était uniquement destiné à la défrayer du souper que lui imposaient les joueurs.

Le mobilier saisi est d'une grande valeur. La dame Lefour est sous la main de la justice. (*Moniteur du soir.*)

NOUVELLE INVASION DES NORMANDS. — On écrit de Southampton:

« Notre ville est menacée d'une invasion de la garde nationale havraise. M. Chanoinesme, capitaine de la garde nationale au Havre, a adressé la lettre suivante à M. Brooks, maire de Southampton:

» Havre, 3 octobre 1848.

» Honorable magistrat,

» M. Bridard, colonel de la garde nationale du Havre, me charge de vous informer qu'un grand nombre de citoyens de sa légion, désirant faire une excursion à Southampton, il serait bien aise d'apprendre de vous si ce projet ne rencontrerait aucun obstacle de la part des autorités de notre ville. En attendant l'honneur d'une réponse, je suis, etc.

Signé G. CHANOINESME. »

M. Brooks ayant répondu en termes on ne peut plus polis à cette demande, des arrangements ont été pris avec la compagnie des steamers et du chemin de fer South-Western pour que 3 ou 400 soldats citoyens puissent être transportés du Havre à Southampton et à Londres pour 45 sh. retour compris. Ces messieurs arriveront sans doute vers 4 heures de l'après-midi à Southampton, y passeront la nuit, et un convoi spécial les mènera à Londres jeudi matin. C'est le steamer *Express* qui fera la traversée. C'est ce même vapeur qui, en février, transporta Louis-Philippe et sa femme en Angleterre.

LES RUINES DE LA POPULARITÉ. — On lit dans les annonces de la *Concordia* l'avis suivant adressé aux habitants de Turin:

« Je passais de bonne heure, il y a quelques jours, dans la rue Saint-Thomas, quand une statuette de Pie IX, jetée d'un troisième étage, tomba sur ma tête. Une femme qui était près de moi, me dit que le même accident était arrivé à son oncle, passant dans la rue des Corroyeurs, et que des bras, des nez, appartenant aux statuettes de Pie IX, étaient disséminés dans les rues de la ville. Si cette pluie devait continuer, nous invitons les habitants de la ville et des faubourgs à fixer une heure dans l'intérêt des passants, dont quelques-uns ne portant pas Pie IX dans leur cœur, ne veulent pas non plus l'avoir sur la tête. »

CHOLÉRA EN ANGLETERRE. — Wagstaff, médecin de la paroisse de Lembeth, a été appelé auprès d'un individu nommé Pursell, demeurant 18, Kenington-Place. Cet homme avait une attaque de choléra asiatique. Comme il n'avait pas de couverture ni de quoi être mis chaud au lit, on a fait demander à la maison des pauvres de Lembeth deux couvertures et de l'eau-de-vie. Le docteur Wagstaff a commencé le traitement. Dans la même paroisse 2 ou 3 personnes ont été atteintes. L'une d'elles a succombé après 8 heures de souffrance. La police a reçu l'ordre de faire son rapport immédiat sur tous les cas qui se présenteraient, afin que l'on combatte le mal immédiatement. Dans les hôpitaux, presque pas un cas de choléra asiatique. On enlève avec le plus grand soin la boue et les immondices dans les rues; les compagnies qui fournissent de l'eau ont ordre de ne rien négliger pour que les approches des égouts soient lavés à l'eau fraîche. Beaucoup de médecins du quartier de Surrey croient que l'on s'est mépris sur les cas constatés jusqu'ici, et que ces cas sont des cas de choléra anglais ordinaire. Les médecins reconnaissent que la fièvre et la diarrhée sont plus malignes et plus fréquentes en ce moment que d'habitude.

A Woolwich, un condamné a eu une telle peur du choléra, qu'il s'est écrié: « J'ai le choléra! » et il s'est rendu en toute hâte auprès d'un chirurgien, qui, ne le trouvant pas malade, se mit à rire et lui donna une légère dose de médecine purgative. Cependant, à une heure, cet homme éprouva de violents symptômes de choléra et mourut en moins de deux heures. Quatre ou cinq autres détenus sont également atteints. On a fait un rapport au ministre de l'intérieur. Il est digne de remarque que, bien qu'il y ait eu beaucoup de diarrhées violentes à Woolwich, il n'y a pas eu un seul cas de choléra asiatique.

— Nous regrettons, dit l'*Observer*, d'avoir à annoncer que le choléra asiatique a fait son apparition à Londres, dans la cour de la métropole. Mercredi dernier, deux malades, le père et la fille, atteints du choléra, ont été reçus à l'hôpital de Saint-Barthélemy; le père se nomme James George, âgé de 40 ans, surveillant des voitures de bouchers à Newgate-Market. Sa fille n'a que 7 ans. Le père est mort le jour où il a été reçu à l'hôpital. La petite fille est rétablie. Les trois principaux médecins de l'hôpital ont constaté que le décès avait été causé par le choléra asiatique; ils ont fait un rapport sur les deux cas à sir G. Grey, ministre de l'intérieur. Il a été préparé à l'hôpital une salle spécialement destinée à recevoir les cholériques. Hier au soir, il n'avait pas été apporté de nouveaux malades. Le choléra a paru aussi dans le voisinage des bassins de Londres. Les médecins chargés de les soigner ont reçu ordre de garder le secret.

A une enquête qui a eu lieu samedi à Bedford-Arms, Bedford-Street, Comercial-Road-East, devant M. Baker, coroner, il a été déclaré par les médecins que le choléra asiatique, dans sa forme la plus sérieuse, s'était présenté à l'extrémité orientale de la capitale. En réponse à des questions du coroner, M. Faulkoner, médecin de paroisse, a dit avoir connaissance de trois cas de véritable choléra asiatique, l'un d'eux a été mortel après une très courte maladie; il ne pouvait y avoir aucun doute. Le corps était tout bleu. Le coroner a déclaré qu'il serait certainement remarquable, afin que le public pût avoir connaissance de l'existence de cette effrayante maladie et se prémunir contre sa venue, dans de telles circonstances le secret ne peut pas être utile; il vaut mieux, s'il y a du danger, que le public soit prévenu. Le constable a été chargé de faire son rapport sur le cas signalé. Les cas dont a parlé le docteur Faulkoner ont eu lieu dans Milend-Old-Town-Stepney.

Le droit au travail et à l'assistance

L'HUMANITÉ A UN DROIT COMMUN SUR LES RICHESSES NATURELLES.

Cela est évident comme un axiome. Dieu n'a pas dit à quelques-uns: « Prenez la terre, et ses minéraux, et ses fruits spontanés, et les animaux qui vivent à sa surface; tous ces biens sont à vous, à vous seuls, et je déclare les autres hommes exclus du partage. » Mais il a dit par la voix de Jésus: « Vous êtes tous frères, » et par la voix des socialistes: « Tout homme a le droit de vivre. » Je sais bien que des partisans de Malthus pourront m'objecter de leur prouver cette proposition, mais je leur demanderai, dans ce cas, de me prouver plutôt qu'ils ne sont pas des hommes à face humaine.

LES RICHESSES CRÉÉES N'APPARTIENNENT QU'A LEURS AUTEURS.

La chose que le travail de Jean a produite, à qui appartient-elle? Est-ce à Paul? Quand Michel-Ange a payé sa palette, ses pinceaux, ses couleurs, sa toile, etc., et qu'il peint le *Jugement dernier*, à qui appartient le tableau, à lui ou à un autre? La justice et la raison répondent: à Michel-Ange. Car ses facultés, ses organes, son corps, son âme, son travail, son être, ses mouvements, sa pensée, nul autre que lui n'a le droit de les revendiquer. Comment donc en serait-il autrement du Juge-

ment dernier qui n'est que tout cela sous une forme nouvelle, la métamorphose de son être, la mixture sublime sortie d'un creuset qui est lui-même ?

Ainsi donc, le droit du créateur sur son œuvre est sacré, inviolable, mais non absolu cependant, comme, par exemple, s'il y a violation d'un autre droit non moins sacré, le *droit de vivre*, ce que j'espère démontrer clairement tout à l'heure.

PROBLÈME A RÉSOUDRE.

Les valeurs naturelles doivent donc être libres et perpétuellement à la disposition de tous les membres de l'humanité pour qu'ils les utilisent, les façonnent à leurs besoins ; et une fois que l'un d'eux les a transformées ou rendues fécondes, les produits créés par son industrie deviennent sa propriété inviolable. C'est-à-dire qu'il faut tenir compte de cette double nécessité, disponibilité constante de la matière commune, et attribution à chacun des fruits de son labeur.

Ici, on se heurte à un problème.

Comment concilier la non-appropriation de la terre avec la culture et la bâtisse ? Comment payer le travail lié indissolublement au sol ? Voici un marais : par mon travail, j'en fais une prairie ; la récolte m'appartient, c'est incontestable, et je dois recevoir un salaire équivalent à la plus-value que j'ai communiquée au sol ? Mais qui me paiera ce salaire ? Ferai-je mon domaine du terrain en question ? Mais, je ne le puis pas, ou plutôt, je ne le dois pas ; car, en bonne justice, je suis propriétaire de l'amélioration que j'y ai apportée ainsi que de la récolte, mais je ne puis me croire propriétaire du sol brut qui existait avant moi. Et c'est pourtant ce que les hommes ont fait jusqu'ici ! Ils se sont payés de leur travail sur la terre en se l'appropriant, et ils l'ont enclose de murailles ; et, si des étrangers, poussés par la faim, s'avisent de les franchir, ils sont couchés en joue par les propriétaires, qui s'écrient : « Cette terre a reçu nos sueurs, elle est à nous ; malheur à quiconque osera la toucher ! » Les étrangers ne pourraient-ils pas répondre : « Frères, nous ne nions pas vos droits, mais donnez-nous les moyens d'exercer les nôtres ; car enfin, nous avons autant que vous le droit de baigner la terre de nos sueurs. D'où vient que nous ne le pouvons pas, et que nous la trouvons partout occupée ? Pourquoi voulez-vous avoir seuls le privilège de la fatigue ? Nous préférons encore, savez-vous, le poids de ce travail que vous dites si rude aux tortures de la faim ? »

Mais, au reste, la propriété née du travail est le cas le plus rare et le plus hypothétique. Il y a une recette connue pour acquérir et qui est beaucoup plus expéditive. Ainsi, des conquérants s'emparent d'un pays, font des vaincus leurs serfs ou leurs esclaves, les condamnent à tous les travaux productifs, et se réservent le noble métier de la guerre ou de l'oisiveté. Plus tard, ils sentent le besoin de colorer leur usurpation ; ils la sanctionnent alors par des lois qu'ils font eux-mêmes, et lèguent ainsi leurs biens légitimes à leurs héritiers : nos pères les Gaulois en savent quelque chose.

Tout cela est très juste et très humain, direz-vous, mais quand la population augmente, et que les prolétaires ne trouvent pas à vendre leurs services aux détenteurs du capital ? même au prix le plus dérisoire, même au prix d'une demi-famine ?

Ah dame ! dans ce cas... dans ce cas... écoutez ce que répond Malthus, le plus logique des apôtres du salariat et de la libre concurrence.

LES DROITS DU PROLÉTAIRE.

« Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille n'a pas le moyen de le nourrir, ou si la société n'a pas besoin de son travail, cet homme n'a pas le droit de réclamer une portion quelconque de nourriture ; il est réellement de trop sur la terre ; au grand banquet de la nature, il n'y a pas de place pour lui. La nature commande à cet homme de s'en aller, et elle ne tardera pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. »

Le docteur Malthus, par ces paroles effrayantes, a enregistré un fait incontestable, et qui domine dans notre société actuelle. Il aurait pu dire en d'autres termes : « Celui qui naît dans un monde où le sol et les instruments de travail sont appropriés, s'il est dénué de tout capital, si sa famille n'a pas le moyen de le nourrir, ou s'il ne trouve pas à vendre son travail, cet homme n'a rien à demander à ses semblables, il n'a pas le droit d'exploiter les valeurs naturelles que d'autres possèdent ; pour lui, il n'y a pas place au grand banquet de la nature, etc. »

Ce principe est en effet une des bases de notre organisation sociale.

Le prolétaire peut mourir d'inanition aux pieds du seigneur du coffre-fort, sans avoir le droit de lui demander une obole. Sans doute, en implorant sa compassion, en violant la loi, il recevra probablement de lui une aumône : mais il n'y a là de part et d'autre ni *droit* ni *obligation* ; il n'y a pas de contrat social ; c'est tout simplement un acte de pitié qui répond à un acte de supplication ; il est impossible de voir dans ces deux hommes des associés ou des frères : ce ne sont que des étrangers, dont l'un donne sa dignité, et dont l'autre paie sa place future au paradis. Et la preuve qu'on ne doit pas y voir autre chose, c'est que le détenteur du capital, libre d'ouvrir la main, est libre aussi de la tenir fermée. Et le prolétaire doit se montrer satisfait, du moins en apparence ! car s'il veut s'éclairer sur les droits d'autrui, on le traite d'imbécile ; s'il crie à la spoliation, on le traite de sauvage ; s'il se suicide, on le traite de lâche ; s'il mendie, on le flétrit ; s'il vole, on l'emprisonne ; s'il s'insurge, on le fusille ; s'il pille des convois de blé, comme à Buzançais, on lui coupe la tête : quel parti prendre alors ? Espérer un meilleur avenir, et, en attendant, mourir lentement de faim et de misère ! C'est ce que font les neuf-dixièmes des Français.

SOLUTION.

Ah ! si pour un instant, oubliant les préjugés, les passions fourvoyées et l'ignorance qui pèsent sur les hommes, nous osions contempler la justice et la vérité dans toute leur splendeur ! Si l'humanité voulait et pouvait rompre tous liens avec le passé, recommencer une vie nouvelle au point de vue de la répartition des richesses et de la propriété ! Voici ce que nous demanderions, voici le spectacle que verrait le monde.

La terre serait déclarée inaliénable et inappropriable.

Elle serait distribuée par lots égaux en étendue et en fécondité à des associations d'un même nombre d'habitants, de manière qu'aucune ne pût se croire lésée, qu'aucun homme ne fût avantagé au détriment de ses frères.

Il y a des objets d'un usage social et des objets d'un usage individuel.

Ceux de première catégorie (maisons, usines, etc.), seraient occupés ou utilisés par les particuliers, mais déclarés non susceptibles d'appropriation. Ceux de la seconde catégorie deviendraient la propriété des individus ; mais, comme le partage en serait impraticable en nature, on créerait pour une valeur correspondante et on répartirait également un papier contre lequel ils seraient échangeables.

Chaque association ayant à exécuter des travaux pour elle-même et devant contribuer pour sa part aux dépenses générales, il serait fait dans ces associations, avant toute répartition, un prélèvement qui aurait un triple but, savoir :

1° L'impôt pour le pouvoir central ;

2° L'entretien des citoyens invalides ;

3° L'exécution des travaux intéressant la commune.

Après ce prélèvement, la répartition des produits s'opérerait proportionnellement au travail et au talent marqué par le grade.

Ainsi, la justice serait pleinement satisfaite dans une pareille organisation.

La terre, inappropriable et inaliénable, est à l'usage de tous, sans être la propriété de personne, et les résultats du travail sont dispensés suivant les efforts de chacun qui devient maître souverain des produits de son labeur.

Je sais bien que cette solution, même quand je la déclare impraticable, excitera les fureurs et la réprobation des tartufes et des aveugles qui crieront à tue-tête à la spoliation des propriétaires ! à la spoliation ? Voyons cela. Le capital créé, aujourd'hui existant, à qui appartient-il légitimement ? A ses producteurs ? dans une certaine mesure ; et c'est ici le cas d'expliquer la restriction faite précédemment, au sujet de la propriété absolue du Créateur sur son œuvre. Comme on l'a vu, il n'a pas été tenu compte dans le passé des droits de tous aux valeurs naturelles, et, dès-lors, je dis que les contrats, les obligations, les résultats du travail qui se sont produits dans une organisation sociale entachée de cette lacune, sont nécessairement eux-mêmes viciés, frappés d'une indignité originelle. Mais, en supposant même la propriété née du travail parfaitement légitime, on en vient encore à se demander si ses détenteurs actuels sont bien ceux qui ont travaillé pour l'acquérir, et si l'usure, les bénéfices usurpés, l'accaparement, l'agiotage, les manœuvres de bourse, la spéculation, n'ont pas contribué quelque peu à son existence. Ainsi, en se plaçant dans le droit absolu, la propriété qui vient du travail, dans une société inique, n'est pas pour autant justifiée, et la légitimité admise, il reste encore à savoir si les propriétaires le sont devenus par leurs œuvres, ou par celles des autres, ou par une mauvaise foi clandestine ou légale. Abomination ! désolation ! reprendront les Malthusiens ; passer un même niveau de fortune sur les travailleurs et les paresseux, sur les économes et les prodigues, sur les habiles et les maladroits ! Sans doute ; où serait l'iniquité ? Il y a des paresseux ? mais combien en est-il qui ne le sont que par suite d'une vocation étouffée, méconnue ? Il y a des prodigues ; mais combien en est-il chez qui la prodigalité offre un tel caractère qu'on ne sait si elle est un vice ou une vertu ? Il y a des maladroits ? mais combien en est-il qui ne doivent leur maladresse qu'à une activité hors de sa vie naturelle ? Quel mauvais horloger était Jean-Jacques ! et quel pauvre acrobate eût fait Napoléon ! Or, comme on le voit, si les vices et l'infériorité intellectuelle sont en partie le résultat d'une mauvaise organisation sociale, comment pourrait-on s'en prévaloir contre la négation des droits fondés sur cette organisation même ? Certes, dans cette liquidation sociale (liquidation irréalisable, mais je me place au point de vue du droit absolu), un certain nombre d'hommes qui ont fait vraiment preuve de volonté, de persévérance dans leurs efforts, qui ont subi des privations, qui ont rejeté toutes les occasions de plaisir pour augmenter leur pécule ou la somme de connaissances et de travail qui devait les conduire au bienêtre, ceux-là, placés dans les mêmes conditions pécuniaires, au même échelon de fortune que les hommes dont la vie n'a été qu'une perpétuelle fête, qu'une jouissance anticipée de l'avenir, pourront croire être les victimes d'une injustice. Oui ! mais si l'on met en regard de ces hommes-là ceux qui, nés prolétaires, n'ont jamais été les favoris du hasard, quoiqu'ils aient incessamment plié sous le faix du travail ! ceux encore qui, plus et moins heureux, se sont vu ravir leurs épargnes à la suite de revirements sociaux, par la ruse, par la force colorées du nom de libre concurrence, si l'on dénombre tous ces élus de la misère, si l'on fouille dans ce cloaque d'iniquités où nous vivons, on verra que le prétendu dommage fait aux uns est parfaitement balancé par la restitution faite aux autres, et que si la spoliation existe quelque part, c'est dans la société actuelle.

Je ne saurais trop le répéter, cette solution est impraticable, et n'est donnée que comme expression souveraine du droit. Mais n'y en a-t-il donc pas une autre ? Car les prolétaires ne peuvent rester éternellement dépouillés de leur droit au sol, à la matière naturelle ? Si, heureusement ! cette autre solution existe ; moins parfaite, mais réalisable. Et ici, je ne suis plus que l'écho de Charles Fourier, le génie sublime, le fondateur du socialisme phalanstérien.

AUTRE SOLUTION.

L'école phalanstérienne dit : La terre appartient au genre humain, pour qu'il puisse s'y sustenter, s'y développer. Cependant, vu l'état d'ignorance des hommes dans leurs premiers pas, elle devait être fatalement appropriée, et d'une manière cruelle pour le plus grand nombre. Aujourd'hui, la conscience collective s'est épurée, épanouie ; l'usage de la terre, des instruments naturels, qui a été dans le passé un monopole, doit devenir désormais un droit ouvert à tous. Mais, comme ces instruments naturels sont entre les mains de propriétaires, et qu'un partage des biens avec déclaration d'inaliénabilité du sol est irréalisable, force est donc de biaiser, de transiger, de trouver un équivalent pour le prolétaire ? Eh bien ! cet équivalent, cette restitution faite par la société à ses membres, ce sera le *droit au travail* pour les hommes valides, et le *droit à l'assistance* pour les invalides. En effet, ce droit de tous sur les êtres et les choses non transformés par l'activité humaine ne s'exerce que par le travail. On chasse, on pêche, on laboure, on moissonne, on taille, on forge, pour utiliser ces êtres et ces choses. Donc, proclamer le *droit au travail*, c'est proclamer indirectement le droit à l'usufruit des valeurs naturelles par le travail ; quant au *droit à l'assistance* pour les invalides, on peut le regarder comme un tempérament des rigueurs et de l'origine plus ou moins suspecte du droit actuel de propriété.

CONCLUSION.

J'ai établi, je crois, sur une base de granit, sur le droit de vivre, sur la propriété du globe par l'espèce humaine, le droit au travail et à l'assistance. Tout récemment, l'Assemblée nationale a consacré pour la société le devoir de l'assistance envers les nécessiteux ; mais c'est là une loi purement morale et facultative, comme tout devoir qui ne trouve pas sa sanction dans une pénalité humaine : encore est-il ajouté que la société ne doit l'assistance que dans les limites de ses ressources ; autant valait dire que le prolétaire en chômage ne mangerait que dans certaines limites ! Cependant, reconnaissons-le, c'est un premier pas fait dans la voie du bien, et il serait injuste de ne pas en tenir compte.

Prolétaires, patience et courage ! Le vieux monde du salariat, du privilège, de l'oppression et de l'antagonisme se lézarde, s'écroule de toutes parts pour faire place au monde nouveau de l'association, de l'égalité, de la liberté et de la fraternité !

Je n'ajouterai plus qu'un mot pour résumer la pensée qui a inspiré cet article : « Tant que le droit au travail et à l'assistance n'aura pas été » reconnu sans restriction, la société sera coupable d'homicide. »

HENRI BRISSAC.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 octobre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saumur. — M. B. — Reçu les 27. Remerc. à tous les 4.
Rhodez. — M. M. — Reçu les 100. — Merci. — Compl. affect.
Saumur. — M. R. — Nous servirons success. les 4. — Très bien. — La D. P. vous informera.
Tonneins. — M. C. — Reçu les 32. — Très bien. — 3 ab. de ce genre valent mieux que 30 indiv. pour la propag.
Wissembourg. — M. L. — Reçu les 280. — Merci au 17. — Nous prenons note de votre bonne vol.
Genève. — M. A. C. — Nous sommes entièrement d'accord avec vous pour la réal.
Ile-Rousse. — M. P. — Reçu les 46 70. — Merci.
Poitiers. — M. P. — Nous recevons les 112 broch. — Nous ferons la distrib. selon vos désirs.
Ronquerolles. — M. C. N. — Nous regrettons vivement de ne pas pouvoir ; mais les moy. mat. font défaut. — Nous avons lu avec intérêt, et sommes forcés de tenir à votre disp.

Bourse du 10 octobre.

Les spéculateurs qui ont vendu tous ces jours-ci réalisent leurs bénéfices et rachètent leurs rentes ; il en résulte une hausse assez sensible.

Le 5 pour 100, laissé hier à 78 85, tombe au plus bas à 67 55, mais il se relève insensiblement jusqu'à 68 40, pour finir à ce cours. C'est 65 centimes de hausse sur la bourse précédente.

Le trois, de 43 95, arrive à 44 25 fin courant.

La Banque de France, qui était à 1550, monte à 1580, après avoir coté 1530 au plus bas.

Les chemins de fer faiblissent tous au contraire. Orléans perd 15 fr. ; Avignon-Marseille fait 475. Le Nord est à 360.

Il est question, dit-on, d'une nouvelle fusion entre le comité de la rue de Poitiers et le général Cavaignac.

La Bourse a été fort animée, particulièrement vers la fin du marché.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	43 95	44 30	43 70	44 25
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	66 50
Cinq 0/0	68 85	68 50	67 55	68 40

10 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	44 50 »»	4 Canaux avec prime	880 »»
— Emprunt 1847-1848	66 75 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	68 50 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	23 50
Actions de la banque	1580 »» »»	— dette passive	» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	»» »»
Récep. Rothschild	»» »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	64 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	78 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	78 25	Zinc Vieille-Montagne	»»»» »»
— 4 1/2	70 50	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	875 »»
Obligations de la Ville	»»»» »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	300 »»	Orléans à Bordeaux	370 »»	371 25
Versailles, rive droite	»»» »»	»»» »»	Du Nord	358 75	360 »»
— rive gauche	95 »»	95 50	De Paris à Strasbourg	330 »»	334 25
Paris à Orléans	635 »»	620 »»	Tours à Nantes	312 50	313 75
Paris à Rouen	375 »»	375 »»	Paris à Lyon	361 25	360 »»
Rouen au Havre	»»» »»	185 »»	Montereau à Troyes	142 »»	145 »»
Avignon à Marseille	480 »»	475 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	80 »»	80 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	223 75	225 »»	Bordeaux à la Teste	»» »»	»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 11 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Polyeucte.
ITALIENS. — I due Foscari.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Maître de Chapelle, Haydée.
ODÉON. — Les deux Chemins, Jarvis, les deux Anglais.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Lucrèce Borgia.
GYMNASE. — Chacun, Un Monsieur, Comtesse, 1er Coup.
VAUDEVILLE. — Le Chemin de traverse, l'Avenir dans le passé, le Protégé.
VARIÉTÉS. — Lion empaillé, Gamin de Paris, Mignonne, Premières Coquetteries.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Parades de nos Pères.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre Noir.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris.
AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Morne au Diable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Michel Lando, Panorama progressif, Diorama.
FOLIES. — La Fille de l'air, Serrurier, Lunettes.
DÉLASSEMENTS. — Miel, un Maître, Maurice, le Débutant, l'Impératrice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Vacances, Jemmy, le Huit, la Vie, Schahabaham II.
THÉATRE CHOISEUL. — Le Pari, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude.
CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Représentation extraordinaire.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 176. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 12 Octobre 1848.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS. . . . . . . Un an, 20 f., 6 mois 11 f., 3 mois, 6 f.

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

Paris, rue de Beaune, 2.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

TARIF DES INSERTIONS.

ANNONCES

10 fois et plus

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix hors abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 11 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

LE CRÉDIT DE L'ÉTAT.

Le ministère ayant repoussé le projet du crédit foncier, il ne restait plus à l'Assemblée qu'à le rejeter; c'est ce qu'elle a fait à une grande majorité, après un excellent mais un peu trop long discours de M. Flandin. Deux cents dix voix seulement se sont trouvées au fond de l'urne pour demander qu'on s'occupât actuellement du crédit foncier que plus de cinq cents voix ont renvoyé indéfiniment.

Le projet présenté pouvait être changé et amélioré, mais il était du devoir de l'Assemblée de ne pas le laisser de côté. C'est le papier-monnaie qui lui a porté malheur!

Et pourtant, en temps de révolution, vaut-il mieux emprunter en assignats qu'en rentes? Les adversaires des assignats argumentent de leur dépréciation. Mais est-ce que les rentes ne se déprécient point? Tout au contraire, et cette dépréciation vient plus vite et est plus grande que celle des assignats, par deux raisons:

La première est la charge écrasante de l'intérêt, qui est la ruine de tous les emprunteurs, et qui n'est pas attachée à l'assignat.

La seconde est la limitation du marché de la bourse où aboutissent forcément toutes les transactions en rentes. Si je possède une inscription de rentes, ce n'est point pour moi une monnaie avec laquelle je puisse payer mes créanciers. Pour la convertir en monnaie, il n'existe qu'un marché au monde où je puisse le faire, c'est la bourse de Paris. Mais là toutes les inscriptions affluent, tout le monde a besoin de monnaie, comme moi, et, comme nous sommes en révolution, peu de personnes ont des capitaux disponibles et consentent à les employer en rentes. Beaucoup de vendeurs, peu d'acheteurs, et des acheteurs pressés et maîtres des capitaux: donc baisse indubitable, dépréciation de la rente. (Nous avons déjà dit tout cela lors de la conversion des caisses d'épargne et des bons du Trésor en rentes; M. Goudchaux a avoué hier à la tribune que c'était vrai.)

A quel taux pensez-vous qu'on contracte le prochain emprunt? Le dernier était à 74, c'est-à-dire avec une *dépréciation* sur le capital de 26 pour 100 et un intérêt de 7 pour 100. La place étant surchargée de rentes anciennes et nouvelles, les banquiers prêteurs n'accepteront plus ce taux. Aussi a-t-on vu le ministre des finances essayer de négocier un nouvel emprunt à Londres, à 66 ou 67 fr., c'est-à-dire à 7 1/2 pour 100 d'intérêt et 33 pour 100 de dépréciation.

Les assignats perdraient-ils aujourd'hui 33 0/0? Nous ne le croyons nullement, parce qu'ils rendraient des services effectifs et que les rentes n'en rendent aucun, et bien au contraire nuisent à la circulation et aux véritables producteurs, en entretenant sans cesse le feu dévorant de l'agiotage qui ruine le pays.

Il est vrai que l'émission des assignats, qui rencontrerait dans le peuple un appui véritable, parce que le peuple a foi à la révolution, ne trouverait que défiance exagérée dans la bourgeoisie. Celle-ci tremble de tous ses membres depuis huit mois et s'entretient soigneusement dans cette terreur stupéfiante et y est entretenue par les fauteurs de la monarchie, qui pour la réussite de leurs desseins n'hésitent pas à faire *experimentum in anima vili* sur le peuple et sur la bourgeoisie, victimes dévouées à leur intrigues et à leurs ambitions, sur la bourgeoisie surtout qui a déjà beaucoup perdu et qui perdra encore davantage dans les troubles que préparent les réacteurs monarchiques.

Cette terreur folle de la bourgeoisie est le véritable et seul écueil où pourraient échouer les assignats. Dans la crise financière de 1800 à 1815, l'Angleterre ne s'est soutenue et n'a soutenu son papier que par l'accord unanime et patriotique de ses citoyens. En France, le peuple a cette foi dont le matérialisme économique ne tient aucun compte, mais la Bourgeoisie est trop effrayée pour avoir une foi quelconque. Et si le gouvernement lui aussi recule, que faire? Déplorer cette faiblesse et attendre patiemment.

Sous le dernier règne nous avons lutté pendant quatre ans contre le gouvernement, les banquiers et les économistes, ligués ensemble pour opérer le grand pillage des chemins de fer. Presque constamment battus, nous avons attendu, et est enfin arrivé le jour (avant la Révolution de février) qui a justifié nos prévisions. Ont-ils été assez trompés, ont-ils été assez rançonnés, dévalisés, ces pauvres actionnaires, qui n'ont plus aujourd'hui dans les mains que des chiffons de papier presque sans valeur, pendant que les héros de ces brillantes aventures, banquiers et économistes, les narguent du haut de leurs écus et de leurs postes.

Nous luttons de même aujourd'hui contre le gouvernement et les banquiers et les économistes ligués ensemble pour continuer ce déplorable système de l'incurie sociale, qui livre le faible au fort, l'argent de tous aux adroits et aux habiles, et qui repousse dédaigneusement toute mesure nouvelle, tout ce qui tend à mettre la prévoyance à la place de l'imprévoyance, l'ordre à la place du désordre, l'organisation à la place d'un désastreux *sauve-qui-peut*.

O bourgeoisie et peuple, vous avez été volés comme actionnaires; vous continuerez à être volés comme contribuables et comme travailleurs par les mêmes hommes qui ont égaré le gouvernement déchu et qui égarent le gouvernement actuel.

LA SUSPENSION DES JOURNAUX.

Après le rejet du crédit foncier, l'Assemblée a entendu M. Xavier Durrieu qui venait se plaindre de ce que les journaux avaient été suspendus arbitrairement. Il l'a fait en fort bons termes; mais à qui se plaignait-il? A l'Assemblée, qui avait elle-même ordonné la mise en état de siége et inventé ce procédé inouï dans notre histoire de faire juger dix mille hommes en même temps sans formalité aucune, sans même les faire voir et entendre par leurs juges! Que les réclamations de M. Durrieu aient été vaines, il est presque inutile de le dire: voyez au compte-rendu de l'Assemblée ce qu'en ont pensé les républicains du surlendemain.

La salle des Pas-Perdus a été témoin aujourd'hui d'un fait des plus graves. Nous le racontons d'après la *Patrie*:

M. Thouars, natif de Marseille et ancien courtier de marine à Alger, fut, après la révolution de Février, nommé consul général à Naples. Bientôt il fut révoqué et contraint de revenir en France.

Arrivé à Paris, M. Thouars, pensant qu'on devait une compensation à ses désillusions diplomatiques, on lui offrit alors le poste de consul à Guayaquil, sous l'Equateur. M. Thouars n'a pas voulu, à ce qu'il paraît, de ce poste, et pendant trois mois il promena sa mauvaise humeur dans la salle des Pas-Perdus de l'Assemblée nationale.

Des menaces de mort contre M. Bastide et contre M. Hetzell auraient même à diverses reprises, et devant un grand nombre de témoins, été proférées par M. Thouars. M. Hetzell avait écrit à ce sujet au préfet de police qu'il sortirait armé, ainsi que M. Bastide, et en aurait averti la veille M. Thouars.

Aujourd'hui à une heure, M. Bastide, ministre des affaires étrangères, et M. Hetzell, chef du cabinet du ministre, traversaient la salle de la Paix, lorsque M. Thouars a été à leur rencontre, et après quelques paroles, il fit le geste de cracher à la figure de M. Hetzell. A une insulte aussi grave, le secrétaire de M. Bastide saisit, d'une main, au collet M. Thouars, et de l'autre, tirant de sa poche un pistolet, il allait faire feu, si un inspecteur de sûreté et des représentants, témoins de cette scène, n'avaient arrêté M. Thouars, qui fut immédiatement interrogé par M. Yon, commissaire de police de l'Assemblée, et conduit à la Préfecture de police.

Cet événement a vivement ému l'Assemblée nationale.

Êtes-vous de bonne foi?

Il nous est difficile de répondre constamment avec sang-froid et patience à ces écrivains qui nous attaquent tous les jours, comme si nous émettions les doctrines les plus dangereuses, les plus perverses, et qui prouvent, par leurs objections mêmes, à quel point nos idées leur sont inconnues. Tant de légèreté, d'outrecuidance et d'injustice peuvent nous entraîner à de vives répliques. Nous ferons cependant un effort afin de mettre à l'épreuve la sincérité de ces adversaires, et nous répondrons à la dernière attaque de la *Patrie* par un renseignement, par une explication calme. Nous verrons bien si elle en fera son profit, ou s'il nous faudra la ranger parmi ces feuilles dont la mauvaise foi nous est démontrée, et auxquelles nous ne répondons plus. Voici ce qu'on lit dans la *Patrie*:

A la fin d'un article intitulé: *la Politique civilisée*, la *Démocratie* conclut en disant: « Que, tant qu'on reste dans cette politique, on se » débat dans de perpétuelles impossibilités, on s'agite dans un cercle » sans issue. » La *Démocratie* très pacifique nous conseille-t-elle donc une *politique sauvage*!

La *Démocratie pacifique* n'attaque point la *civilisation* au profit de la barbarie ou de l'état sauvage, mais au profit d'un état social supérieur à toutes les organisations déjà réalisées sur la terre. Elle a sur l'avenir des idées déterminées. Elle est convaincue que la civilisation, avec son morcellement agricole, industriel et commercial, avec sa domesticité, son salariat, sa prostitution toujours croissante, ses armées destructives, sa lutte permanente des classes dans chaque pays, des nationalités sur le globe, n'est pas le dernier terme du progrès social, et qu'elle doit être remplacée par des sociétés différant d'elle autant et plus qu'elle diffère elle-même de la barbarie. Ces formes sociales, bien connues des hommes qui ont étudié nos idées, c'est-à-dire des seuls juges que nous puissions accepter, s'appellent *garantisme* ou régime des garanties, et *harmonie* sociale ou régime de la pleine association. Qu'on discute ces conceptions, rien de mieux. mais qu'on nous reproche de rétrograder en théorie vers l'état sauvage quand nous marchons plus hardiment que personne sur la route de l'avenir, voilà ce que la justice ne permet pas. Nous sommes curieux de savoir si la *Patrie* reconnaîtra son erreur, et si nous aurons gagné quelque chose à lui expliquer tranquillement notre pensée.

Question italienne. — Une pièce curieuse.

Ces jours derniers, il a été imprimé et affiché à la préfecture de Brescia (*Delagazione provinciale*), la *notification* suivante signée par l'empereur d'Autriche.

Ce document a été envoyé de Vienne à Brescia par le général Mazzuchelli, brescian, au service de l'Autriche, et dont l'influence est considérable dans la camarilla de Schœnbrunn. Voici cette pièce curieuse, contresignée par l'avocat Labus, qui dirige maintenant la préfecture de Brescia.

S.M., dans l'intention de favoriser les habitants du royaume Lombardo-Vénitien au préjudice même de ses propres Etats, a accepté la médiation anglo-française; elle a aussi accepté les bases de la médiation qui seront mises en vigueur ainsi qu'il suit:

Les sujets lombards-vénitiens auront la constitution suivante:

1° Liberté de la presse avec des lois répressives;

2° Garde nationale;

3° Employés italiens, troupes italiennes du royaume Lombard-Vénitien;

4° Remise des forteresses, gardées par des troupes italiennes;

5° Administration séparée avec un vice-roi, à choisir parmi l'un des deux fils du vice-roi Reynier, Ernest ou Sigismond; la résidence vice-royale aura lieu pendant six mois à Milan, pendant six mois à Venise.

6° Le royaume Lombardo-Vénitien paiera un tribut de 25 millions à l'Autriche;

7° Chaque année, l'empereur fera une tournée dans le royaume Lombardo-Vénitien;

8° En cas *d'attaque ou d'invasion étrangère, S.M. promet un secours de 100 000 hommes*, avec obligation réciproque de la part du royaume Lombard-Vénitien de fournir un contingent proportionnel aux besoins, en cas de guerre contre la monarchie autrichienne.

Signé FERDINAND.

Donné à Schœnbrunn.

Ainsi, d'après cette pièce, la cour de Vienne tiendrait, en accordant des réformes au nouveau royaume Lombardo-Vénitien, à se considérer toujours comme maîtresse du territoire, et persisterait à faire valoir son titre de suzeraine par une vice-royauté déléguée à un prince allemand, et par un tribut de 25 millions.

Malgré donc les dénégations du ministère français, la médiation n'aurait été acceptée par l'Autriche qu'en s'appuyant en définitive sur les traités de 1815.

Quand donc le ministère s'expliquera-t-il nettement sur la médiation? quand donc aura-t-il le courage de son opinion, s'il en a une?

Apothéose de M. Thiers.

Après avoir déclaré que l'association est impossible en agriculture, M. Thiers a trouvé le moyen de tourner le dos plus complètement encore à la vérité en soutenant que l'agriculteur n'avait rien à souffrir de l'usurier, et n'était nullement intéressé à la mobilisation du crédit. Son discours d'hier, qui est une continuelle négation et qui ne conclut à rien de pratique, a trouvé de vifs admirateurs; mais le *Courrier français* a résisté à l'entraînement. Nous lisons dans ce journal:

Le talent de M. Thiers, et il est merveilleux, consiste à embrouiller les questions, tout en ayant l'air de les élucider.

Toutes les évaluations prestigieuses de M. Thiers changeront-elles la vérité de la question? Il ne s'agit pas de nous dire si la propriété foncière est plus ou moins considérable, plus ou moins endettée. Il s'agit de dire si l'on veut que l'agriculture continue à produire à perte vis-à-vis du créancier qui la ruine; si l'on veut, en un mot, relever son crédit ruiné et son existence compromise en lui rendant le prêt plus accessible et moins onéreux.

M. Thiers a insisté pendant deux heures sur la critique du projet. Mais enfin, puisque M. Thiers est un si habile financier et un si grand homme d'Etat, pourquoi donc n'a-t-il pas un remède? N'est ce pas du remède surtout qu'on avait besoin? Voulez-vous savoir pourquoi il n'a proposé aucune solution? C'est que M. Thiers n'est qu'un génie critique, c'est qu'il a l'esprit vide et l'intelligence inféconde!

L'Anglais en Irlande.

SES LOIS, SES TRIBUNAUX, SES DROITS.

M. W. Smith O'Brien, le célèbre chef de la Jeune-Irlande, vient d'être condamné à mort, pour crime de haute trahison. Le jury l'a déclaré coupable, en invoquant pour lui la clémence de la reine. Les amis d'O'Brien, accusés du même crime, ne sont pas encore jugés, mais il est plus que probable que le même sort les attend. L'Anglais ne se laisse pas facilement dessaisir de sa proie.

Les chefs de la jeune Irlande ont mérité leur défaite, mais ils n'ont pas mérité la mort. Ils voulaient chasser l'Anglais de leur pays, et ils avaient peut-être raison; mais ils avaient tort de vouloir à demi et de se laisser prendre au piége de la loi.

La loi de l'Anglais n'est pas peu de chose; il faut être fort et très intelligent pour oser la braver. Il n'est pas permis de succomber dans une pareille lutte.

Quand je dis l'Anglais, je ne parle pas du peuple anglo-saxon, je parle de l'oligarchie anglo-normande.

Je regrette peu la défaite des jeunes chefs irlandais; ils étaient trop peu capables. Mieux vaut qu'ils soient éloignés de la lutte qui s'engage sérieusement entre l'Irlande et ses maîtres. Il faudra des chefs plus avisés pour délivrer l'Irlande.

Je serais pourtant très affligé si O'Brien et ses amis devaient subir de la part de l'Anglais, soit la mort instantanée sur l'échafaud, soit la mort lente et cruelle de la déportation et des galères. C'est le sort que leur réserve cependant l'oligarchie qui opprime leur pays.

C'est quelque chose d'effroyable de voir le pauvre peuple irlandais dans les serres du vautour anglais. Il lui suce le sang, déchire les entrailles et empeste même l'air des restes des cadavres jetés sur le sol sans sépulture. L'Irlandais meurt de faim littéralement sur la voie publique. C'est un drame horrible qui se joue à la face de l'Europe sans exciter d'autre sentiment qu'une émotion passagère au milieu des émotions fortes qui agitent la vie politique et sociale des autres nations. Je n'ose à peine réclamer quelques instants pour raconter quelques-unes des souffrances de ce peuple martyr. C'est pourtant l'histoire future des autres peuples de l'Europe, s'ils se laissent longtemps gouverner par le système actuel qui mène directement au même résultat.

L'Irlandais n'est pour l'Anglais que le prolétaire qui travaille pour un maître, selon la loi du salaire. L'offre et la demande entre le travailleur et le propriétaire ont produit tout ce qu'on voit en Irlande. L'Anglais n'exerce que son droit *légitime* de seigneur et de maître du sol. La question de race n'est pour rien dans l'effroyable misère qui abîme le pauvre irlandais.

Le monopole du sol par des étrangers qui ne dépensent rien dans le pays, fait le malheur général de l'Irlande. A ce point de vue, la question de conquête et de race a quelqu'importance; mais les Anglais chez eux ne sont pas plus durs que d'autres dans l'exercice des droits de la propriété. C'est donc ce droit mal compris, mal exercé, qui engendre le mal et toutes les horreurs qui affligent le peuple de l'Irlande.

Les chefs de la Jeune-Irlande n'ont pas abordé cette grave question. Autant que M. Lamartine ils adorent la propriété. Ils n'ont voulu que renvoyer l'Anglais pour distribuer les terres aux indigènes. Ils ont voulu révolutionner les faits et modifier quelques lois, sans toucher ni aux principes ni aux causes du mal qui ronge leur pays. Ils n'ont rien compris à leur mission. C'est pour cela qu'ils ont succombé et qu'ils devaient succomber!

Plaise à Dieu que l'Anglais ne leur fasse pas trop cruellement expier la faute d'avoir tenté d'affranchir l'Irlande sans posséder les moyens de réussir!

[illegible] ici, à Paris. Ce sont des hommes très nobles, très doux et incapables de faire un acte de lâcheté ou de mauvaise foi; et pourtant, ils vont subir le sort d'assassins et de brigands. Est-ce là un effet nécessaire du droit de la propriété de l'Anglais en Irlande? Quel est donc ce droit? quelle en est la nécessité? Quel bien fait-il à la pauvre Irlande? Comment peut-on croire que les Irlandais doivent obéir à de pareilles lois, et aimer l'oligarchie anglaise et la reine Victoria?

Qu'ont fait les chefs de la Jeune-Irlande pour être mis à mort par l'oligarchie qui possède leur pays? Ces questions valent la peine d'être examinées. J'y reviendrai, car il faudrait tâcher de faire honte à ceux qui croient qu'ils ont le droit de tuer légalement des hommes qui n'ont qu'un tort: celui d'aimer la justice naturelle, leur pays et l'humanité.

HUGUES DOHERTY.

Nouvelles menées de la cour de Turin.

La cour de Turin et le parti rétrograde piémontais font tous leurs efforts pour obtenir l'agrandissement du royaume du Piémont jusqu'à l'Adige, en faisant bon marché de la Vénétie, et laissant volontiers les Autrichiens maîtres de la terre ferme vénitienne.

Des prôneurs de cette combinaison funeste ont été expédiés de Turin à Paris. C'est là un fait grave sur lequel nous appelons toute l'attention du gouvernement de la République.

Non! la Lombardie et la Vénétie ne sauraient être séparées sans déchoir considérablement, sans affaiblir l'une des parties les plus importantes de la Péninsule.

Il importe aux destinées futures de l'Italie que le territoire depuis le Tessin jusqu'à l'Adriatique forme un seul tout indivisible.

D'ailleurs, de quel droit la cour de Turin viendrait-elle s'imposer de la sorte? Si les Lombards-Vénitiens aiment en frères les Piémontais et les Génois, ils ne sauraient nourrir les mêmes sentiments envers la camarilla de Turin, dont les fautes à jamais déplorables, le manque d'initiative et de chaleur révolutionnaires ont fait avorter le triomphe de l'indépendance italienne et celui de l'esprit démocratique.

Certes, si le gouvernement français s'avilissait au point de prêter la main à une restauration plus ou moins déguisée des traités de 1815, mieux vaudrait pour le Lombard-Vénitien accepter la transaction ci-dessus proposée par l'empereur Ferdinand, que de souscrire aux prétentions de la cour de Turin.

Un prince autrichien et un tribut payé à l'Autriche vaudraient encore mieux que l'abandon de la Vénétie et l'accouplement hybride d'une partie du Lombard au Piémont, régi par un gouvernement ne comprenant pas largement les destinées italiennes.

D'ailleurs, la *consulta lombardo-vénitienne*, composée d'hommes qui veulent l'affranchissement de leur patrie, proteste contre toute séparation du Lombard-Vénitien; leur voix doit être entendue, leurs efforts acceptés bien plus que les menées de la camarilla de Turin, dont les vues égoïstes et mesquines tendent à sacrifier la sainte cause de l'indépendance italienne aux intérêts particuliers d'une famille princière, qui n'est pas à la hauteur de sa mission.

Il y a plus, le gouvernement français en prêtant les mains à de telles combinaisons, ne ferait que réveiller en Italie le souvenir de deux époques néfastes pour la Péninsule, celles du traité de Campo-Formio et de la paix de 1815.

Arrière donc les intrigues, et que le gouvernement français ne s'appuie que sur les principes de l'indépendance des peuples!

Révolution allemande.

La proposition relative à l'arrestation de cinq députés de la gauche a donné lieu, à Francfort, à une discussion fort orageuse. Le député Schmidt, de la Silésie, s'est écrié: Votez en aveugles l'autorisation de persécuter vos collègues, ce sera le meilleur moyen de faire voir à l'univers ce qu'est ce pouvoir central et cette assemblée nationale débile et impuissante.

Rappelé à l'ordre par le président, Schmidt a répété ses paroles, en ajoutant: « Oui, il faut que le monde entier voie que le pouvoir central n'est autre que la vieille droite et le foyer de toute réaction. »

L'opinion du député Schmidt sur le parlement de Francfort est partagée par tous les démocrates allemands convoqués pour le 26 dans un congrès général à Berlin. C'est dans cette capitale, comme on sait, que doit avoir lieu la réunion des membres de l'opposition des différentes assemblées constituantes de l'Allemagne pour délibérer sur le moyen de constituer un nouveau parlement allemand à Berlin. La conférence, qui durera trois jours, commencera le 27 octobre.

Tout prend un aspect guerrier à Leipsig et dans les environs. Le château de Fleissenbourg est encombré de canons et de munitions. Des régiments arrivent, d'autres partent pour occuper les villages et se rendre au camp formé à Altenbourg.

Les troupes royales saxonnes sont entrées à Altenbourg. Les trois bataillons de la garde civique étaient sous les armes, stationnant sur les principales places. Une partie des gardes criaient: Vivent les Saxons! une autre partie: Vivent Hecker et Struve! vive la République! vive la liberté allemande! La garde civique refuse d'abord de céder le poste principal aux troupes royales; il fallait près d'une heure de pourparlers pour qu'elle consentît à se retirer. La soirée fut très animée. Une partie de la bourgeoisie, soutenue par les ouvriers, qui sont organisés en corps francs, armés de faux et adjoints à la garde nationale, manifeste hautement l'esprit républicain dont elle est animée.

Les troupes impériales ont restauré le prince de Sigmaringen.

Nouvelles de Hongrie.

Les autorités de Pesth ont publié une proclamation ordonnant que tout commerce et affaires soient suspendus pendant huit jours au plus, jusqu'au retour du peuple armé; que tout homme capable de porter les armes est obligé de se rendre au lieu désigné pour s'y mettre en marche vers le camp avec tous les membres de sa famille et tous les habitants de sa demeure capables de porter les armes; que chacun doit être pourvu de vivres pour deux jours, et, s'il est possible, muni d'armes.

Le ban a, de son côté, adressé aux officiers hongrois une proclamation dans laquelle il les engage à retourner à leur devoir, c'est-à-dire à son drapeau.

Les routes, aux alentours de Pesth, sont couvertes de masses de peuple qui se rendent dans ses murs. 12 000 paysans sont arrivés dans cette ville, où le ministre de la guerre Messaros est rentré, ramenant 6 000 hommes du camp de Saint-Thomas.

On reçoit à tout moment, du théâtre de la guerre, des nouvelles d'incendie de villages, de cruautés et de désordres de toute espèce.

Beaucoup d'habitants riches continuent à s'enfuir de Pesth, d'Ofen et de Presbourg, vers la Moravie et la frontière.

On a confisqué une forte somme d'argent envoyée de Vienne à Jellachich.

A Vienne, les bruits les moins vraisemblables sont répandus au sujet de la Hongrie. On y a vendu dans les rues une feuille portant que Jellachich avait été pendu à Pesth.

S'il faut en croire une lettre écrite de Vienne le 5, le mouvement contre Raab, qu'on a pris pour une retraite, n'aurait été effectué par le ban que pour faciliter sa jonction avec 14 000 hommes de troupes impériales envoyées en Hongrie, sous les ordres du général Franck.

7 000 hommes, sous le commandement du général Roth, ont été laissés à Raab par le ban qui a quitté cette ville et s'est avancé jusqu'à Wiedelbourg, à 10 milles de Pesth. On l'attendait dans la soirée du 5 à Bruck, sur la Leytha, où plusieurs milliers d'hommes de troupes impériales se trouvaient déjà.

Toutes les troupes disponibles sont envoyées contre les Madgyars. Il est parti de Vienne 5 000 hommes; de la Moravie, 10 000, et de la Gallicie, 18 000; l'exportation d'armes pour la Hongrie est interdite.

Une grande effervescence règne dans les régiments madgyars ou croates qui sont en dehors de la Hongrie. Les uns et les autres cherchent à déserter et à retourner dans leur patrie. Le régiment madgyar, *prince Michel*, n'a pu être retenu à Lamberg qu'à l'aide des grenadiers et du canon; cependant le général Hammerstein lui a promis de le laisser libre, le 6 octobre, d'aller où il voudra. Quant aux Croates et aux Sorbes, ces derniers surtout ne se battront pas longtemps s'ils s'aperçoivent qu'on a voulu substituer à une cause qu'ils regardent comme exclusivement nationale, la cause perdue de Ferdinand et de sa vile camarilla.

Jellachich ne peut plus rester honorablement à la tête des Slaves du Sud, qu'en déclarant ouvertement qu'il n'a rien de commun avec l'aristocratie autrichienne, et qu'il est prêt à s'entendre fraternellement avec les représentants de la démocratie hongroise.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. D'XIO, VICE-PRÉSIDENT. — *Séance du 11 octobre.*

Après la lecture du procès-verbal, M. Prudhomme, l'un des auteurs de la proposition sur le crédit foncier, demande la parole sur le procès-verbal.

M. PRUDHOMME monte à la tribune. J'ai demandé la parole pour un fait personnel. (Rumeur.) Je proteste énergiquement contre le reproche qui nous est fait de vouloir une spoliation. C'est une indigne calomnie. (La voix de l'orateur se perd au milieu des exclamations de la droite.)

Le procès-verbal est adopté.

L'Assemblée nationale adopte sans discussion trois projets de loi d'intérêt local concernant les villes de Sens et de Colmar.

M. DESMOLLES demande la parole pour une ~~motion d'ordre.~~ Il s'agit d'un crédit de 500 000 fr. ouvert au ministre de l'intérieur par les bureaux de bienfaisance. Il voudrait que les pièces relatives à la distribution de ce secours fussent renvoyées à l'examen du comité des affaires départementales.

Une discussion confuse s'engage à ce sujet après laquelle on passe à l'ordre du jour.

On passe à la suite de la discussion de la proposition sur le crédit foncier.

M. FLANDIN, rapporteur. J'ai d'abord à remercier l'Assemblée de ce qu'elle a bien voulu m'entendre; je l'en remercie au nom du comité d'agriculture, au nom de 50 000 citoyens qui ont signé les pétitions à nous adressées, au nom de plusieurs milliers de propriétaires ruraux, qui attendent de la mesure que nous proposons un soulagement à leurs souffrances; j'ai à combattre une double résistance, celle de M. le ministre des finances et celle de M. Thiers. M. Thiers n'a pas mesuré la force de ses coups à la faiblesse du talent de son adversaire, il n'a envisagé que l'importance de la question. M. Thiers nous a laissés hier sous la même impression que vous. C'était une sorte d'éblouissement. (Bruit.) Pourquoi faut-il que je m'arrête au seuil de la discussion pour dire que nous sommes complètement désintéressés dans la question.

L'orateur rappelle sous quelle impression l'Assemblée s'est réunie au mois de mai. Tous, en présence des souffrances de la propriété et de l'agriculture, sentaient la nécessité d'organiser le crédit foncier. Les projets ont surgi de tous côtés. Les trois comités appelés à donner leur avis, à l'exception du comité des finances ont à la presque unanimité donné leur assentiment au projet sorti du sein du comité de l'agriculture; dans le comité des finances lui-même, il n'y a pas eu unanimité contre le projet, tant s'en faut, et parmi ceux qui nous ont repoussés beaucoup conviennent même qu'il y a quelque chose à faire.

M. Flandin répond à quelques observations présentées par M. Thiers sur les chiffres de son rapport. Il résulte des recherches auxquelles il s'est livré que la propriété foncière est grevée de douze millions. Qu'adviendrait-il si l'on arrivait à une expropriation? Envisagez-vous sans effroi les ruines qui en résulteraient pour les propriétaires et pour les prêteurs. Les propriétés ont été dépréciées du tiers et de moitié par la crise industrielle où nous sommes.

M. Thiers a approuvé les assignats; il nous dit aujourd'hui que c'est seulement sous le rapport politique. Mais les assignats ont empêché la banqueroute. (Interruption.)

Je parle de la première émission de 400 millions et non de la seconde. Je repousse d'ailleurs l'assimilation que l'on a voulu faire. Le bon hypothécaire n'est pas inférieur à l'assignat, il en est un perfectionnement.

Quant au cours forcé, il est indispensable. Il est certain que, si le cours n'est pas forcé, le cours n'existera pas et qu'il y aura dépréciation presque immédiate.

Pour les avantages du papier-monnaie, nous avons l'expérience, l'expérience de l'Angleterre. On nous dit que le papier-monnaie a perdu 25 p. 0/0 en Angleterre à une certaine époque.

Il y a eu dépréciation lorsque l'Angleterre a craint pour elle-même, lorsque la France était victorieuse sur tous les points, le cours s'est relevé après la restauration, et personne ne peut nier que le papier-monnaie n'ait sauvé l'Angleterre.

On a dit que la monnaie métallique circule pour sa valeur intrinsèque, c'est une erreur; elle circule, et elle est acceptée de tous surtout parce qu'elle porte l'empreinte, et pour ainsi dire la signature du souverain. (Interruptions; rumeurs.)

Je m'étonne, citoyens, que dans l'Assemblée constituante l'expression que j'ai employée soit si mal comprise; il ne s'agit pas d'un roi, il s'agit de l'État qui garantit les monnaies métalliques.

Et d'ailleurs les pays les plus riches en métaux sont précisément ceux qui produisent le moins de monnaie métallique. La Russie, si riche en mines d'or, expédie son or à l'étranger, et se sert de monnaie de papier. En effet, l'or qu'elle vend lui rapporte un profit, tandis que l'or monnayé est une valeur morte et qu'elle remplace avantageusement par une valeur intrinsèque. (Agitation.)

L'orateur fatigué demande à se reposer un moment. La séance est suspendue.

M. FLANDIN. Je disais que les bons hypothécaires doivent avoir nécessairement cours forcé. Le gouvernement provisoire l'a bien senti en rendant forcé le cours des billets de la banque de France. Si cette prescription a été nécessaire pour des billets qui se trouvaient dans les mains de tout le monde, à plus forte raison le serait-elle pour une institution nouvelle.

Remarquez, je vous prie, que les bons hypothécaires seraient infiniment mieux garantis que les billets de Banque. La Banque n'a de garantie que pour un tiers de son émission; les bons hypothécaires seraient garantis par une valeur double de celle de l'émission, puisqu'il n'en peut être émis que pour la moitié de la valeur de la propriété foncière.

Ainsi, la garantie de la Banque n'est que de 33 p. 100, tandis que la garantie des bons hypothécaires est, pour la valeur du sol, de 200 p. 100; et si l'on y ajoute la garantie de l'État aux taux de la rente, on trouve pour cette garantie 267.50 p. 100; c'est-à-dire que la garantie du billet hypothécaire sera à celle du billet de banque dans le rapport de 8 à 1. (Sensation.)

M. Thiers nous a parlé hier des grands dangers de l'émission des bons hypothécaires. M. Thiers est un grand orateur, mais il n'est assurément pas un grand prophète.

Vous vous rappelez ce qu'il a dit à cette tribune contre les coupures des billets de la Banque de France. A l'entendre, ces coupures devaient jeter une immense perturbation dans le pays. Ces coupures ont été faites, et vous savez le bien qui en est résulté. Il en sera de même de la fantasmagorie qu'il évoque contre notre projet.

C'est un fait acquis aujourd'hui que le numéraire circulant n'est aujourd'hui que ce qu'il était en 1789. Or, à cette époque, il était déjà trop peu abondant. Eh bien! la population a considérablement augmenté; les transactions commerciales, l'industrie ont fait d'immenses progrès, il est donc évident que le numéraire en circulation aujourd'hui serait beaucoup trop restreint, même à une époque normale. Nous serions avant février, que nous viendrions encore vous proposer la même ressource.

Cependant, avant février, cette rareté du numéraire était moins sensible, par suite de la grande quantité de billets particuliers et en circulation; valeur qui a complètement disparu en laissant un vide désastreux. Ajoutez l'argent qui se cache, et vous savez qu'il est peureux. On nous dit que l'argent ne manque pas. Assurément il ne manque pas à quelques-uns.

Nous avons surtout pour adversaires ceux qui, dans la France, ne voient que Paris, et qui, à Paris, ne voient la France que dans la Bourse. (A gauche: Très bien.)

Le numéraire manque à ceux qui en ont le plus besoin; il manque à l'agriculture, à la propriété foncière. Vous ne savez pas à quel taux se traite l'intérêt dans nos campagnes. Tous les agriculteurs vous l'attesteront, il s'élève dans certains départements à 15, 20 et même 40 0/0. (Dénégations à droite.)

Je parle au nom de votre comité de l'agriculture, au nom de tant d'agriculteurs de France, au nom de tant de milliers de signatures, de tant de correspondants qui chaque jour nous adressent tant de lettres où s'étalent les doléances et les souffrances de l'agriculteur!

On nous dit que le numéraire ne peut pas manquer parce que le prix des objets baisse quand le numéraire se fait rare. Eh! messieurs, croyez-vous que cette compensation s'établisse sans des pertes et des désastres financiers, et en faites-vous si bon marché?

On nous dit que les bons hypothécaires jetés dans la circulation vont faire concurrence aux billets de banque et vont les déprécier.

On m'annonce d'abord que les bons de la Banque de France vont cesser d'avoir cours forcé; il n'y aurait donc plus qu'un seul papier en circulation forcée. On ajoute que le numéraire disparaîtra par suite de cette émission; qu'il se cache, soit, mais qu'il s'en aille, cela est impossible. Où irait-il?

L'Europe n'est-elle pas en révolution, et son horizon ne s'assombrit-il pas à mesure que le nôtre se rassérène? Où irait-il? En Allemagne, où il trouverait des bons hypothécaires analogues aux nôtres? En Suisse, où le taux est plus bas qu'en France?

Nous voulons soulager les propriétaires, nous voulons les rattacher à la République qui leur donnera en crédit ce qu'ils lui donneront en confiance. Notre mécanisme financier est emprunté à des institutions qui fonctionnent depuis longtemps avec le plus grand succès.

Les ennemis seuls de la République peuvent le repousser, ceux qui craignent que le crédit se rétablisse et que la République s'affermisse et s'incarne définitivement dans nos mœurs. (Aux voix! à droite.)

Nous n'avons pas la pensée de remplacer le papier judiciaire. Le crédit personnel rend de grands services, et il a une assez belle carrière, une assez grande sphère d'action à remplir. Notre but est différent. Un avantage qui pourrait en résulter, ce serait l'abaissement du taux de l'intérêt; mais n'est-ce pas là un but auquel nous devons tendre de toutes nos forces?

Ce n'est pas seulement au nom du comité de l'agriculture que je vous parle ici, c'est aussi au nom du comité de législation moins trois voix. Mais quel que soit le vote, j'ai la ferme espérance que le décret sera voté tôt ou tard. Le projet, ce n'est pas le chiffre de deux milliards, réduisez ce chiffre comme vous l'entendrez; ce que nous demandons, c'est le bon hypothécaire.

Nous le demandons avec le cours forcé; sûrs que si vous ne le votez pas dès aujourd'hui, si vous faites une expérience, vous serez obligés d'y arriver plus tard. (Très bien! Aux voix! la clôture! la clôture!)

M. GOUDCHAUX paraît à la tribune, où il étale un grand nombre de papiers.

Je réclame, dit-il, quelques moments de bienveillance de la part de l'Assemblée.

Avant de répondre à l'honorable orateur qui descend de la tribune, je dois faire connaître un chiffre que j'ai oublié hier, c'est que les 2 milliards de bons hypothécaires ne profiteront qu'à 40 ou 50 mille propriétaires au plus.

J'arrive maintenant au projet. Je dirai à l'Assemblée que j'ai reçu ce matin une protestation de la chambre de commerce de Paris, qui déclare qu'elle regarde l'émission d'un papier-monnaie comme la ruine complète du pays. J'ai reçu de pareilles protestations de toutes les chambres de commerce de la France.

D'après un autre renseignement qui m'a été remis, il y a eu dans le mois de septembre 1848 une diminution de 8 millions sur les droits d'enregistrement. Cette diminution est causée, m'assure-t-on, par la proposition du crédit foncier. (Dénégations diverses.) Cette proposition arrête toutes les transactions. (Hilarité prolongée.)

L'orateur essaie de parler; le bruit des conversations va croissant; il s'arrête et attend que le silence se rétablisse; cela dure un quart d'heure. Le bruit continue. Le ministre rassemble ses papiers et va descendre de la tribune; quelques voix: Très bien! quelques autres: Parlez!

L'orateur dit que le projet de décret est contraire à la fraternité, à l'égalité et à la liberté (On rit.), et il prie l'Assemblée de le rejeter. (Aux voix!)

Plusieurs orateurs paraissent à la fois à la tribune. Les cris redoublent. M. Wolowski ne peut parvenir à se faire entendre.

M. LANGLOIS fait des réserves en faveur de la proposition de bons hypothécaires sans cours forcé. (C'est entendu! c'est entendu! Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée est maintenant saisie d'une proposition. Je vais la consulter pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division.

On procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant:

Nombre des votants. . .	788
Majorité absolue. . . .	395
Pour.	210
Contre.	578

L'Assemblée ne passe pas à la discussion des articles.

M. BEAUMONT (de la Somme) a la parole pour une motion d'ordre. L'Assemblée, dit-il, en déclarant qu'elle ne passe pas à la discussion des articles, n'a pas décidé qu'elle repoussait la proposition; elle n'a rejeté que le cours forcé. (Bruit.)

Je demande que l'on renvoie tous les projets sur le crédit au comité. (Longue rumeur.)

M. FLANDIN. L'Assemblée n'a voté que sur le projet qui lui était soumis: il y a un autre projet, celui de M. Wolowski, qui est en ce moment à l'étude dans les comités: l'Assemblée n'a pas voté sur ce projet, qui reviendra ultérieurement. (Nouveau bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition tendant à abroger la loi relative au bannissement de la famille Bonaparte.

L'article unique de cette proposition est adopté en ces termes:

« L'art. 6 du mois d'avril 1816, sur le bannissement de la famille Bonaparte, est abrogé. »

M. SENARD, ministre de l'intérieur, dépose un projet de décret ayant pour but d'autoriser la ville de Paris à contracter un emprunt de 6 millions pour les indigents; le même projet renferme une allocation de 500 000 fr. à payer par l'État, et par mois, pour l'hiver, et applicables à l'allégement des souffrances des pauvres.

Ce projet sera imprimé, distribué et renvoyé à l'examen des bureaux.

M. X. Durrieu est appelé à la tribune pour développer sa proposition relative aux journaux. Cette proposition est ainsi conçue:

« En aucun cas, pas même durant la durée de l'état de siége, un journal ne peut être suspendu. »

Je regrette, dit-il, d'être obligé d'entrer dans les développements de ma proposition en l'absence du pouvoir exécutif auquel j'aurais quelques questions à adresser... (Parlez! parlez!) [illegible]

j'entrerai immédiatement dans le fonds de la question.

Je ne dirai aucune parole irritante; mais je dois m'élever de toute mon énergie contre l'état de siége, que je n'ai pas voté, et que je n'espère jamais voter de ma vie; mais l'état de siége, en se prolongeant, a perverti l'opinion publique.

On a pensé que le chef du pouvoir exécutif, dans l'état de siége, a le droit de tout faire; et cependant, si l'on avait un chef du pouvoir inhabile ou mal intentionné, que de malheurs n'aurait-on pas à déplorer!

Aujourd'hui, la liberté de la presse n'existe nulle part, et M. le ministre de l'intérieur se trouverait fort embarrassé pour répondre, si on lui opposait les magnifiques discours prononcés en faveur de la liberté de la presse au banquet de Rouen. (Mouvement.)

Vous ne savez pas peut être qu'un journal sérieux occupe à peu près deux cents ouvriers. Ainsi, en supprimant quinze journaux, vous avez mis trois mille personnes sur le pavé... Qui sait si, en cas de troubles, ce ne seraient pas trois mille de plus sur les barricades. (Exclamations.)

La suspension, c'est la confiscation. La confiscation, quand elle était en vigueur, ne frappait le citoyen et la propriété qu'après un jugement. On n'y met plus tant de formes aujourd'hui; la confiscation maintenant est un moyen préventif exercé au profit du régime de l'état de siége.

Vous vous souvenez que le pouvoir vous disait : Accordez-nous le décret sur la presse, nous ne vous demanderons plus rien. On lui a donné ce qu'il demandait; ils ont laissé de côté leur décret et s'en sont tenus à la suspension comme par le passé.

Mais ce n'est pas tout : on a vu les écrivains, flanqués des imprimeurs, paraître devant les tribunaux; on a vu le journal l'*Indépendant de l'Ouest* sous le coup de poursuites dirigées pour attaque contre le gouvernement de la République, par le même magistrat qui l'avait fait condamner pour attaque au gouvernement de Louis-Philippe. (Hilarité.) Et quand il paraîtra devant le jury, ce jury sera présidé par le magistrat qui l'a fait condamner sous l'ancien régime. Le même fait s'est produit à Paris.

M. FRESLON paraît à la tribune.

VOIX DIVERSES. C'est au ministre à répondre! Le ministre! le ministre!

M. MARIE, ministre de la justice. Je ne veux dire qu'un seul mot; et je ne veux pas rentrer dans un débat qui se présente pour la troisième fois devant l'Assemblée, car trois fois déjà vous avez été appelés à vous prononcer sur l'état de siége et sur la suppression des journaux dont on vous a parlé : une première fois vous avez adopté la question préalable sur la proposition de M. Crespel de Latouche; une seconde fois vous avez rejeté un projet de décret qui avait pour but de remplacer cette proposition; aujourd'hui, la proposition qui vous est soumise par M. Durrieu n'est que la reproduction de l'amendement qu'il avait présenté dans la discussion de ce décret, que vous n'avez pas voulu adopter.

L'Assemblée nationale elle-même a confirmé l'état de siége et la suspension des journaux.

L'Assemblée nationale les a confirmés, non-seulement par son silence, mais encore par son vote. (Rumeurs et approbation.)

Nous acceptons d'ailleurs la responsabilité de nos actes, et nous déclarons que nous entendons maintenir la suspension des journaux. (Rumeurs prolongées.) Si j'avais pensé devoir prendre la parole dans cette occasion, j'aurais apporté ici les articles des journaux qui ont été suspendus...

VOIX DIVERSES. Il fallait les faire juger.

M. MARIE. Et vous auriez vu si nous pouvions plus longtemps supporter les attaques dirigées contre l'Assemblée nationale elle-même.

VOIX DIVERSES. Il fallait les livrer aux tribunaux.

M. MARIE. Le comité chargé d'examiner la proposition de M. Durrieu a demandé la question préalable; je la demande également. (Bruits confus.)

M. FRESLON. Je demande à répondre deux mots à ce qu'a dit M. Durrieu, relativement au journal l'*Indépendant de l'Ouest*. Ce journal est un de ceux à l'occasion desquels M. Joly disait dernièrement que le gouvernement avait manqué d'énergie...

M. JOLY. Je n'ai pas dit un mot de cela.

M. FRESLON. Maintenant, un mot seulement sur les magistrats dont a parlé M. Durrieu. A l'époque de la révolution de février, j'ai été appelé, comme procureur général à donner mon opinion sur le maintien des membres de la magistrature; j'ai pensé que la République n'était la propriété de personne et j'ai cru devoir proposer de conserver les magistrats qui remplissaient consciencieusement leurs devoirs.

M. SARRANS dit que, si c'est par crainte que le gouvernement a agi ainsi, il a eu tort, car un gouvernement qui paraîtrait douter de la République serait un gouvernement condamné à périr. (Mouvement.)

VOIX DIVERSES. Aux voix! aux voix!

M. VICTOR HUGO. Malgré l'impatience d'une partie de l'Assemblée, je ne puis croire que la question soit jugée. Le comité, en proposant la question préalable sur la proposition, avait la pensée que l'état de siége devait être levé, afin de laisser à la presse toute sa liberté. Je n'irai pas si loin que le comité, et je dirai à M. le ministre de la justice qu'il serait d'une bonne politique d'alléger peu à peu l'état de siége et de le rendre moins pesant. (Bruit confus.)

Un des inconvénients de l'état de siége, c'est la discussion de la constitution en l'absence de la liberté de la presse, c'est cette situation dans laquelle se trouvent placés les journaux, qui ne sont plus sauvegardés par les lois, mais laissés à l'arbitraire du pouvoir exécutif; il en résultera nécessairement que votre constitution, dans l'avenir, en sera amoindrie. (Adhésion.)

Vous avez pris dans ces derniers temps deux résolutions graves : par l'une, vous avez soumis la République à faire l'épreuve d'une chambre unique; par l'autre, vous avez renvoyé au peuple le choix de l'homme qui doit présider aux destinées du pays.

Dans ces deux circonstances, il était du devoir de l'opinion publique de se faire entendre, de prendre la parole; c'étaient là deux questions dont la discussion lui appartenait, et, pour ma part, j'aurais défié qu'elle pût la discuter en toute liberté. La liberté de la presse importe à la dignité de l'Assemblée elle-même. (Mouvements divers.) La liberté de la presse est la garantie de la liberté des minorités. (Très bien! — Tumulte prolongé.) Les majorités peuvent devenir les minorités, et c'est ce qui assure leur liberté.

Rappelez vous ce qui s'est passé à une autre époque. Un député s'écria dans la chambre : Nous sommes ici six, mais dehors nous sommes trente millions. Ces paroles furent couvertes de murmures à la chambre, mais le lendemain elles étaient applaudies par toute la presse, et le lendemain, si l'on en croit Benjamin Constant, Casimir Périer lui disait : Sans l'unanimité de la presse, j'aurais été découragé. Et voilà ce que peut cette voix de la presse pour encourager un généreux citoyen à persister dans son opposition sage et consciencieuse. (Interruption.)

Faut-il nous rappeler ce qu'était la presse sous le régime de la Terreur. (Exclamation d'impatience. — Aux voix!) Alors le bourreau était le censeur... (Tumulte. Interruption.)

Les membres qui m'interrompent violent deux libertés à la fois. (Bruit difficile à décrire.) Comment! il n'est pas permis de vous faire remarquer que quand le peuple vous demande des solutions, vous lui donnez des contradictions. (Tapage épouvantable.) L'on invoque la nécessité; la nécessité est l'argument de toutes les mauvaises politiques. Faites attention! vous faites respirer à la République le même air que la monarchie. (Très bien! — Opposition violente.)

Toutes nos libertés sont nos forces. Ne nous dépouillons pas plus de nos libertés que de nos armes. En 1793, il y avait l'échafaud; il n'y avait pas de liberté parce qu'il n'y avait pas de lois. Quoi! sous le règne des lois nous serions privés de la liberté! Songez-y, de grâce! la compression produit l'explosion; je ne veux pas de compression, je veux la liberté. (La clôture! la clôture!)

M. FLOCON parle contre la clôture. Il demande le renvoi à demain.

M. SENARD. Les dernières paroles du préopinant me font une nécessité de rétablir la question.

S'il est des personnes qui croient qu'il n'y a pas avantage à continuer l'état de siége, (Bruit.) c'est une question assez grave pour qu'on ne la rattache pas à une autre question moins importante... (Bruit.)

Des journaux ont été suspendus avant le 11 septembre. Le 12 septembre l'Assemblée a prononcé la question de la suspension. Depuis cette époque, aucun journal n'a été suspendu. M. Xavier Durrieu reproduit aujourd'hui l'amendement qu'il avait présenté; il demande qu'en aucun cas, sous l'état de siége, un journal ne puisse être suspendu.

Le comité de législation dont je tiens le rapport a été dans le vrai lorsqu'il vous a proposé de passer à la question préalable.

Si M. Xavier Durrieu ou tout autre représentant veut faire une nouvelle proposition, la discussion pourra s'engager... (Rumeurs.)

Trois orateurs se présentent en même temps à la tribune. (On rit.)

Après quelques explications de M. Durrieu, la clôture est mise aux voix et prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. Le comité a demandé la question préalable sur la proposition de M. Xavier Durrieu : vingt membres ayant demandé le scrutin de division sur la question préalable, il va être procédé au scrutin. (Mouvements divers.)

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.	681
Majorité absolue.	341
Pour.	345
Contre.	336

La question préalable est adoptée.

La séance est levée à six heures et demie.

Demain, suite de la discussion de la constitution.

FAITS DIVERS.

Il est complètement faux que M. Cavaignac ait assisté, comme l'annonce le journal la *Patrie*, à une réunion du Palais-National ou à tout autre conciliabule politique ayant pour but d'éloigner l'élection du président de la République. La note du *Moniteur* est trop formelle et trop explicite, pour permettre d'attribuer au pouvoir exécutif aucune arrière-pensée dans une question qu'il lui tarde, au contraire, de voir définitivement tranchée. (*Moniteur.*)

— La Porte-Saint-Martin a joué hier soir un drame fort remarquable et fort applaudi, le *Livre noir*, de M. Léon Gozlan. Au style littéraire, à l'esprit délicat, aux finesses du dialogue qui le caractérisent, M. Léon Gozlan a joint cette fois une action dramatique d'un poignant intérêt et un souffle de socialisme qui aggrandit et vivifie son œuvre. Nous avons remarqué avec bonheur que les passages où se pose l'idée de réforme sociale ont été les plus vivement applaudis. C'est un beau succès dont les acteurs Munié, Raucourt, Miles Grave et Daubrun peuvent légitimement revendiquer leur part.

— Où passent les fonds votés d'urgence pour venir en aide aux familles qui sont dans le besoin, à qui les donne-t-on? Beaucoup de familles souffrent en silence et ne demandent qu'à la dernière extrémité... Que leur répond-on? On leur répond très indifféremment dans les bureaux du ministère : « Qu'il faut attendre que le ministre prononce sur la demande de chacun (ce qui indique bien des choses), et que le retard peut se prolonger au delà d'un mois. » Voilà, hélas! comment sont congédiées les personnes qui sont sur le point d'expirer de faim!

Celui qui écrit ces lignes est un père de famille, qui a adressé, il y a déjà six semaines, au ministre de l'intérieur, une demande de secours fondée sur des droits incontestables; trois lettres sont restées sans réponse...

A la mère de cette famille, qu'elle a toujours dignement maintenue par sa bonne et honorable conduite, on a fait crédit chez le boulanger; mais aujourd hui, plus moyen, toute la famille est aujourd'hui sans pain, sans feu, sans asile! Une fille mourante au lit, et rien pour l'arracher à la mort et à la faim! Il a été demandé des médecins dans les bureaux de charité, mais l'on ne peut en obtenir qu'après des formalités humiliantes. Plutôt mourir! (*Patrie.*)

— Le général de Bréa, mort pendant l'insurrection de juin, était natif de Menton, ville aujourd'hui appartenant au Piémont.

Le grand conseil de Menton, afin de consacrer le souvenir d'une fin aussi honorable, vient de voter la pose d'une pierre commémorative sur le fronton de la porte de la maison où est né le général. Sur cette pierre seront inscrits ces mots : « A la mémoire du général de Bréa, mort au service de sa patrie et pour l'ordre. » (*Patrie.*)

— Le costume des gardiens de Paris, qui tenait déjà du Tyrolien et du Calabrais, vient de recevoir un nouveau caractère par l'adoption d'une capo brune qui permettra aux gardiens de braver les intempéries de la mauvaise saison. Plusieurs gardiens de Paris, qui faisaient avec ce nouveau costume le service de l'Assemblée nationale, étaient aujourd'hui l'objet d'une assez vive curiosité.

— Un jeune homme presque aveugle est amené sur le banc de la police correctionnelle, où l'appelle une prévention de vagabondage. Il convient n'avoir ni travail ni asile. « Il m'est impossible de travailler, dit-il, j'ai une maladie des yeux qui m'en empêche... En arrivant à la prison, on m'a mis à l'infirmerie, mais on ne peut m'y donner les soins que mon état exige... Tous les jours ma position s'aggrave, et, si je reste encore un mois en prison, je serai complétement aveugle... Je vous en prie, mettez-moi en liberté, afin que je puisse entrer dans un hôpital. Vous me sauverez plus que la vie. »

Un jeune ouvrier se présente pour réclamer le prévenu. « C'est mon cousin, dit-il, et tout ce qu'il vient de vous dire est vrai. Vingt fois il a trouvé de l'ouvrage, mais on n'a jamais pu le garder plus de deux ou trois jours, parce que son infirmité l'empêche de travailler... Il est entré plusieurs fois à l'hôpital, mais toujours on l'en renvoie au bout de quelques jours, en lui disant que sa maladie est incurable.... Je suis allé moi-même à l'hôpital Saint-Louis, prier ces messieurs de le garder et de le soigner, mais ils m'ont répondu qu'ils avaient déjà trop de malades... Si le tribunal voulait me donner un mot pour un hôpital... »

M. le président: Le tribunal n'a aucune action sur les hospices; il n'y a que M. l'avocat de la République qui pourrait peut-être essayer une démarche...

M. Fulchiron, avocat de la République : Nous n'avons pas plus que le tribunal de moyen de faire admettre ce malheureux dans un hôpital.

M. le président, au témoin : Nous allons vous rendre le prévenu; voyez à faire tout ce qui sera possible dans son intérêt; et, en attendant, donnez-lui un asile et des moyens d'existence.

Le témoin : Soyez tranquille, monsieur le président... Je vais aller au Parvis-Notre-Dame, et j'espère que je parviendrai à le faire admettre.

Le tribunal, attendu que la prévention de vagabondage n'est pas établie, renvoie le prévenu des fins de la plainte. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Le *Commerce* affecte de croire que l'on cherche à équivoquer en déclarant que M. d'Oms, procureur général à Toulouse, n'assistait pas au banquet démocratique de cette ville. Ce journal fait remarquer que M. d'Oms n'appartenait plus au parquet à l'époque où le banquet a eu lieu, et demande si M. Achille Marrast, son successeur, a pris part à cette manifestation. La réponse est facile; M. Achille Marrast n'est arrivé à Toulouse qu'après la célébration du banquet. (*Idem.*)

— Un banquet démocratique a eu lieu à Roye (Somme). Plus de sept cents personnes s'y trouvaient réunies; on comptait parmi elles des députations des gardes nationales des villes voisines. M. Defourment, représentant du peuple, s'était rendu à cette fête patriotique. Sur sa proposition, des travailleurs, non souscripteurs, ont pris part au banquet. Un toast, porté à la République démocratique, a été couvert des plus vifs applaudissements.

— Les listes du jury du département de la Seine viennent d'être affichées à toutes les mairies. C'est d'après ces listes, dit la *République*, que seront formés les jurys qui seront appelés à prononcer sur le sort des ministres de Louis-Philippe et sur les prévenus de l'affaire de mai. On pense que cette dernière affaire sera jugée dans le mois de novembre.

— La nouvelle de la limitation des heures de travail vient encore d'arrêter une partie des ouvriers du bâtiment : depuis samedi dernier, les ouvrier menuisiers se sont mis en grève.

— On cite un marchand de Bercy qui vient d'acheter à Auch, 10 000 pièces de vin de la récolte de [illegible], pour [illegible] fr.; c'est [illegible] fr. [illegible] centimes la pièce! Malgré ce fait cité par la *République*, les satisfaits nous opposeront encore des dénégations quand nous dirons qu'aujourd'hui les récoltes abondantes sont la ruine de l'agriculture.

— S'il faut en croire la *Vérité*, la santé de l'ex-roi Louis-Philippe, qui, depuis quelque temps, présentait des dangers, donne en ce moment les plus graves inquiétudes à sa famille.

— On écrit de Bar-la-Duc, le 2 octobre: « Chacun ici s'est récrié en lisant dans le compte-rendu des travaux de l'Assemblée nationale l'assertion mensongère de M. Thiers, relative à l'augmentation du salaire des ouvriers en tissage. Nous avons la conviction que les chiffres donnés par l'ex-ministre de l'ex-royauté sont faux pour tous les centres où cette industrie est exploitée. Des chiffres qui nous sont communiqués par un ouvrier de cette partie montreront combien M. Thiers est dans l'erreur. Le prix de confection des tissus qui se fabriquaient en 1830, et qui ne se font plus guère maintenant, sont considérablement réduits. Mais, sans remonter si haut, les articles qui leur ont succédé, les *croisés*, par exemple, qui se payaient, en 1840, 52 c. le mètre, se font aujourd'hui pour 27. Les *rayés* ou *prunelles* sont venus de 33 c. à 22. Les *satins* étaient à 35 c.; ils sont actuellement à 22. Cela est clair. » (*L'Atelier.*)

— Des ordres arrivés à Toulon ont prescrit le débarquement du matériel d'artillerie et du génie, des effets de campement, des munitions et des approvisionnements, qui avaient été mis à bord de quatre ou cinq bâtiments, en prévision d'une expédition sur un port de l'Italie. Cependant, la brigade réunie à Marseille n'est pas encore dissoute.

— Le journal l'*Echo du Midi* rapporte, dans son numéro du 6 octobre, un article de correspondance de Paris, à la date du 39 septembre. Cet article prête aux généraux de Lamoricière, Changarnier et Bedeau une démarche près de M. le président du conseil.

Nous sommes autorisés à déclarer que le fait relaté est, en tous points, controuvé. (*Idem.*)

— A la voix de l'audiencier, qui appelle Félix Biscarrat, un petit homme s'avance en sautillant et se place sur le banc, où il s'agite et frétille comme un barbillon échoué. Aussi n'est-on pas étonné lorsqu'on entend déclarer qu'il est sauteur-saltimbanque-équilibriste. Il est prévenu de mendicité en s'introduisant dans les maisons.

M. le président: Les agents vous ont arrêté au moment où vous veniez de demander l'aumône dans la boutique d'une marchande de tabac de la rue du Temple.

Le prévenu : L'aumône, oui, mais l'aumône d'une chique, vu que la journée commençait et que je n'avais pas encore fait la moindre recette.

M. le président : Ainsi vous niez avoir demandé l'aumône?

Le prévenu : Je n'ai pas besoin de ça, Dieu merci. Mes sauts me font vivre dans une honorable aisance, et j'avale assez d'épées, de sabres et d'étoupe enflammée pour suffire à ma consommation.

L'agent : Je vous ai vu recevoir un liard de la marchande de tabac; elle m'a même déclaré que, mécontent de ce qu'elle ne vous avait pas donné davantage, vous l'aviez injuriée.

Le prévenu : C'est-à-dire que j'étais indigné de ce qu'elle m'offrait une pièce de monnaie quand je ne lui demandais que le service d'une simple chique. Alors j'ai repoussé sa main avec dignité en lui demandant pour qui elle me prenait.

M. le président : Vous étiez porteur d'une épée quand on vous a arrêté; que vouliez-vous faire de cette arme?

Le prévenu: Oh! n'ayez pas peur, allez! cette épée-là n'a jamais fait de mal à personne... elle est aussi innocente que moi... c'est un outil de mon état... je l'ai avalée plus de 300 fois, et vous voyez que je n'en suis pas mort.

M. le président : La marchande de tabac a déclaré que vous lui aviez dit que vous aviez faim et que vous n'aviez pas d'argent.

Le prévenu : Il est vrai que je n'avais pas le sou; quant à ce qui est de l'appétit, je ne suis pas embarrassé pour *la* satisfaire. Quand on avale comme moi cinq ou six douzaines de sabres par jour, l'estomac a sa suffisance.

M. le président : Vous avez déjà été condamné deux fois pour mendicité.

Le prévenu : A l'époque, je n'étais pas saltimbanque, équilibriste et mangeur d'étoupes... j'avais un bête d'état : j'étais charpentier... ça ne nourrit pas son homme... Aujourd'hui, je roule sur les gros sous... j'en gagne de quoi me faire un oreiller si ce n'était pas si dur.

Le tribunal condamne Biscarat à quatre mois d'emprisonnement, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine il sera conduit dans un dépôt de mendicité. (*Gazette des Tribunaux.*)

— On nous annonce la découverte d'une substance qui remplacerait le QUINQUINA, pour la guérison des fièvres, et ne coûterait guère que 4 francs l'once au lieu de 45 qu'en coûte le quinquina. L'inventeur n'attend, pour livrer au public une découverte si utile, que le bon plaisir du ministre auquel il a déjà demandé de soumettre son SULFATE INDIGÈNE aux expériences chimiques et cliniques qui en constatent les qualités fébrifuges.

— M. Pastou, professeur au Conservatoire, fait, tous les mercredis, à 8 heures du soir, un cours gratuit de musique chorale pour les ouvriers, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée populaire du 12e arrondissement, rue des Postes, impasse des Vignes, 2 bis.

— M. Démogeot, agrégé près la Faculté des lettres de Paris, professeur de rhétorique au lycée Monge, commencera vendredi prochain, 13 octobre, à 8 heures précises du soir, dans la même salle, son cours d'histoire de France. — Les cours de l'Athénée sont entièrement gratuits.

— L'UNION FRATERNELLE, association générale des ouvriers cordonniers-bottiers, sous la direction des ex-délégués au Luxembourg, Guillaumon et Pinet, a son siége place du Louvre, 26. L'on trouve chez eux la cordonnerie pour hommes et pour dames, la production à *bon marché* et la perfection de l'ouvrage.

CHEMIN DE FER DU NORD. — Un accident épouvantable est arrivé hier, à onze heures du matin, sur le chemin de fer du Nord.

Le convoi de Bruxelles, partant de Valenciennes, a déraillé à cinq kilomètres de cette ville. La locomotive, après avoir arraché quelques rails, s'est précipitée d'un remblai de trois mètres d'élévation. Sa partie antérieure est entrée profondément dans le sol; les soupapes se sont brisées, et le colosse de fer, après avoir longtemps mugi, est resté sans mouvement. Le tender a été mis en morceaux, ainsi que le wagon des bagages. Ce dernier a reçu un choc si violent que le train est resté sur les rails, tandis que la caisse était lancée sur l'autre voie. Les wagons de voyageurs, arrêtés comme par miracle par cet amas de débris, n'ont pas été endommagés.

Trois personnes étaient sur la machine : le mécanicien, le chauffeur et un mécanicien belge; les deux premiers ont été jetés au loin et se sont relevés sains et saufs; le troisième, au moment de sa chute, a reçu, sur la tête, un coffret en fer qui s'est détaché du tender; il a été tué sur le coup.

Le garde des bagages s'est retrouvé dans le sable, n'ayant qu'une forte contusion à la hanche et une courbature générale.

Il est difficile de comprendre comment un malheur plus affreux n'est pas arrivé.

Quelles sont les causes de cet accident? La justice, l'ingénieur des ponts-et-chaussées, le commissaire spécial du chemin de fer ont fait une enquête, qui expliquera sans doute comment il est possible de dérailler en remontant une rampe sur une ligne parfaitement droite, quand aucun obstacle ne s'est présenté et que le terrain n'a pas cédé.

En attendant le rapport officiel, voici quelques renseignements officieux:

1° Les rails sont trop faibles, c'est l'avis de beaucoup de monde, et le chemin de Valenciennes à Blanc-Misseron a été construit par l'État avec grand soin. Les rails qui ont été posés étaient en rapport avec les petites machines dont on se servait alors. Lorsque l'État a livré ses chemins, les concessionnaires se sont servis de locomotives d'un poids presque double, et cependant ils n'ont pas changé les rails, ils ont seulement rapproché les billes qui les soutiennent.

Une compagnie recule toujours devant une grande dépense; comme

compagnie, elle a raison. Alors, que conclure? Qu'il ne faut pas de compagnie.

2° Le matériel ne peut suffire aux besoins, et, malgré les emprunts à d'autres chemins, les machines ne vont pas assez souvent dans les ateliers de réparation. La locomotive brisée n'était pas en bon état; j'ai examiné attentivement une de ses roues, elle est tellement usée que la partie qui pose sur le rail, et qui doit présenter une surface parfaitement plane, a été creusée par l'usage; il en est résulté un bourrelet saillant de près d'*un centimètre*, et ce bourrelet n'existe pas régulièrement sur toute la circonférence: il se réduit par places à quelques millimètres. En un mot, la roue n'est pas ronde! La compagnie a raison de faire des économies. Alors, que conclure? Qu'il ne faut plus de compagnie.

Que les vices signalés plus haut aient été ou non la cause de l'accident qui nous occupe, j'insiste sur ma conclusion.

L'Etat seul *a intérêt* à travailler pour le présent et pour l'*avenir*.

Il n'y aura *sécurité* sur les chemins de fer que quand l'Etat en aura repris possession.

Union démocratique et sociale.

Le peuple a répondu à l'appel des socialistes; il sent vivement aujourd'hui le besoin des solutions nouvelles.

Il sait que, si elles doivent être utiles à toutes les classes de la société, c'est surtout pour lui, l'opprimé, le déshérité de tous les temps, qu'elles auront avoir un résultat positif, immédiat. C'est lui d'abord qui doit y trouver le soulagement à sa misère, les améliorations directes à son sort, que les doctrines des économistes empiraient chaque jour davantage.

Mais, si ce sentiment vrai des tendances organiques de notre époque n'est pas étayé d'une connaissance exacte des moyens pratiques, applicables dès aujourd'hui, les uns se décourageront par l'impossibilité de répondre clairement aux vieux arguments des anciens partis; les autres, irrités, en appelleront à la violence, qui ne ferait qu'augmenter le chaos.

Une réunion d'hommes de bonne volonté, recueillant dans l'intérêt d'une propagande efficace toutes les idées socialistes élucidées et dès à présent rendues pratiques, était non seulement utile, mais nécessaire.

Cette nécessité a été comprise. M. Victor Meunier vient de donner le mot d'ordre et de poser les termes du programme dans une chaleureuse publication qui a pour titre: *Union démocratique et sociale*. C'est un appel ardent à tous ceux qui souffrent de la division des socialistes, à tous ceux qui regrettent la confusion que la divergence des moyens proposés peut entretenir dans les esprits. C'est une sommation d'agir à tous ceux qui désirent arracher les travailleurs aux suggestions de la violence.

Certes, en face des efforts négatifs d'union, tentés par les vieux partis, tout ce qui doit rapprocher les hommes de l'avenir est à l'ordre du jour. Il ne faut plus que les esprits portant en eux tous les sentiments qui réunissent se tiennent isolés, quand les adeptes des idées d'exclusion se rapprochent.

Nous, apôtres d'une foi commune, dont les cœurs s'échauffent aux mêmes aspirations, qui travaillons tous à réaliser les plus nobles espérances de l'âme humaine, le bonheur pour tous, il ne faut pas donner au monde le spectacle de notre division, en présence de la ligue formée par les vieux éléments de la société, qui n'ont trouvé de points communs entre eux que l'égoïsme de Malthus, la peur d'Harpagon, l'ignorance et l'entêtement de la superstition.

Nous n'aurons pas à le craindre si des volontés généreuses viennent s'adjoindre aux efforts éloquents et sincères de M. Victor Meunier, et les passages suivants que nous extrayons de l'UNION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE, feront juger à nos lecteurs du but et de l'esprit de son appel:

La Banque à l'Etat, et par là le crédit démocratisé et consolidé; — les chemins de fer et les canaux à l'Etat, et par là le commerce régularisé, les intérêts populaires sauve-gardés, d'immenses travaux créés; — les assurances à l'Etat, qui est l'assureur par excellence. — Sont-ce là des idées qui ne soient adoptées que par une école, ou qu'une seule école répudie? Si leur propagation a été l'œuvre d'une de ces écoles, leur propagation du moins est complète, car ces idées ont perdu l'estampille de leurs auteurs; elles font partie du programme de tous les socialistes.

Réunissez les représentants des diverses écoles et posez-leur cette question: voulez-vous l'enseignement gratuit, obligatoire, *intégral* pour tous les enfants de France? Chacun répondra: l'enseignement gratuit, obligatoire, intégral, est le droit de chacun, le devoir de l'Etat.

Est-il un socialiste qui n'accueillerait pas avec enthousiasme le décret qui organiserait l'armée des travaux publics? En est-il un qui ne saluerait pas avec ivresse le départ des premiers régiments, envoyés, musique en tête et bannières déployées, à ces nobles batailles qui, loin de coûter des pleurs accroîtraient à un degré fabuleux la richesse de la France? Les montagnes reboisées, et par suite les phénomènes météorologiques régularisés, — les torrents refrénés, les fleuves endigués, — les voies de communications achevées, et dès lors les richesses jusqu'ici inemployées, mises sous la main de populations qui, à quelques centaines de kilomètres des lieux de production, sont en proie au dénuement; — les campagnes irriguées, et par l'irrigation trois milliards d'engrais que nos fleuves jettent annuellement à la mer, venant accroître la fécondité de nos champs; voilà les victoires qu'enregistreraient les bulletins de cette glorieuse armée! Est-il un socialiste qui n'ait mille fois, en imagination, créé les cadres de ces phalanges, et qui ne les ait lancées contre l'ennemi, la misère, et qui ne les ait conduites à la victoire, c'est-à-dire à la conquête de l'aisance générale?

Faut-il établir des boucheries, des boulangeries, des épiceries communales; Faut-il créer des comptoirs communaux? Tous les socialistes répondront affirmativement.

Qui ne voudrait qu'en même temps que les hommes s'associeront pour la production, ils ne s'associassent pour la consommation? Et à cet effet, qui ne demande dans les campagnes la fondation de colonies agricoles; dans les villes la fondation de maisons communes ou plutôt de palais des travailleurs? Somme énorme de travaux immédiatement créée; vie à bon marché; nourriture saine et abondante; propreté; comfort; luxe collectif; économie du temps! Là une multitude d'hommes qu'embarrasse leur inutile savoir trouvent enfin à employer une science péniblement acquise. Après les fatigues de l'atelier les travailleurs viennent se délasser auprès d'eux. Apôtres de la science, ceux-ci les mettent en communication avec les grands penseurs de tous les temps; ils déroulent sous les yeux attentifs de leurs disciples l'inventaire des conquêtes humaines; ils les initient à ces découvertes sublimes qui, soumettant le monde à l'empire de l'homme, feront entrer en possession de ses domaines ce roi jusqu'ici ceint d'épines et couvert de haillons! — Que les gens sans foi et sans portée disent: cela est trop beau! L'abolition de l'esclavage était chose trop belle aussi aux yeux des contemporains sensés du Christ! Mais il n'est pas de socialiste qui ne voie dans l'exécution de ce programme un à-compte, et rien de plus, sur la réalisation des promesses faites à l'homme par la voie de ses désirs!

Qui donc enfin parmi les socialistes n'appelle de tous ses vœux l'abolition du salariat, cette forme dernière de l'esclavage, et l'association, soit des travailleurs entre eux, soit des travailleurs avec leurs patrons?

Nous n'avons parlé ni des banques hypothécaires, ni du papier-monnaie, ni de vingt institutions du même genre. Disons-le tout de suite, la totalité des réformes urgentes constitue un terrain neutre entre toutes les écoles. Sur ce terrain elles sont d'accord: qu'elles s'unissent donc; nous les convions à l'union: l'union fait la force.

Nous les convions à l'union sur le théâtre de la pratique. Au nom de notre foi commune, dans un avenir de gloire, d'honneur et de puissance, au nom des prolétaires qui ne peuvent attendre la réalisation de nos rêves, frères, unissons-nous!

Unissons-nous en vue de la réalisation immédiate. Eloignons un instant de nous cet idéal dans la contemplation duquel nous nous absorbons. Cessons de rêver à l'avenir pour nous consacrer tout entiers au présent; ou plutôt, puisque la même voie mène aux buts divers que nous nous proposons, entrons tous ensemble dans cette voie, marchons-y côte à côte: nous nous assisterons en chemin; et, quand nous arriverons au point où la route se divise pour aboutir à nos destinations spéciales, nous nous serrerons fraternellement la main, puis, gardant souvenir des travaux opérés ensemble, nous suivrons tous avec sollicitude les entreprises accomplies par chacun de nous dans la sphère dont il aura fait choix.

Frères, constituons l'armée pacifique de la démocratie socialiste! Que les nuances de doctrines qui existent entre nous soient comme les différences d'armes et d'habillements qui existent entre les corps d'une même armée. Ces différences ne les empêchent pas de concourir avec ensemble à leur œuvre de destruction; que nos différences, à nous, ne nous empêchent pas de marcher avec ensemble à notre œuvre de réorganisation!

Lorsque nous soulevons entre nous des querelles de doctrine, nous livrons des combats homicides. Lorsque nous agitons des questions d'école, nous nous comportons lâchement, car l'ennemi est en face, et nous tournons nos armes fratricides les uns contre les autres!

Que cherchez-vous? — Je cherche la liberté, l'égalité et la fraternité. — Frère, donnez-nous la main.

Jetez au monde le cri des sentinelles vigilantes, et le monde repondra: Egoïsme, Ignorance? A nous, frères; voici l'ennemi! Et pour assurer le triomphe de la Justice et de la Vérité, constituons *le parti politique du socialisme*; fondons l'UNION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE (1).

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 octobre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

(1) En vente rue Coquillière, n° 13, et chez les principaux étalagistes. — Prix: 3 centimes.

Bourse du 11 octobre.

Le ministère n'éprouvera de changement qu'après le vote de la constitution; tout reste dans le *statu quo*.

Les fonds publics éprouvent une assez grande amélioration. Le 5 0/0, laissé à 68 40, arrive à 69 40. C'est une hausse nouvelle de 70 c.

Le 3, de 44 25, s'élève à 44 50. L'emprunt fait 69 20.

La Banque de France, qui était à 1580, touche 1600 et ferme à 1585, en gagnant 5 fr.

Les chemins de fer participent enfin à l'élan général; Orléans remonte de 620 à 627 50; Avignon-Marseille revient à 180; enfin le Nord, de 360, monte à 366.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 25	44 60	44 55	44 60
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	›› ››	›› ››	›› ››	69 20
Cinq 0/0	68 40	69 40	68 65	69 40

11 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	44 60	››	4 Canaux avec prime	845	››
— Emprunt 1847-1848	69 20	››	Lin Maberly	›››	››
5 0/0 j. du 22 mars	69 10	››	Caisse hypothécaire	›››	››
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	58 75	››	Emprunt d'Haïti	200	››
4 0/0 j. du 22 septembre	›› ››	››	Espagne, dette active	23	60
Actions de la banque	1585 ››	››	— dette passive	›	››
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	››	››
Récep. Rothschild	83	››	Emprunt portugais 5 0/0	››	››
3 0/0 de l'Etat romain	64	››	— — 5 0/0	››	››
5 0/0 belge 1840	78	››	2 1/2 hollandais	››	››
— — 1842	78	25	Zinc Vieille-Montagne	››››	››
— 4 1/2	70	50	H. de la Grand-Combe	›››	››
— Banque (1835)	›››	››	Emprunt du Piémont	875	››
Obligations de la Ville	1400	››	Lots d'Autriche	›››	››

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	306 ››	››› ››	Orléans à Bordeaux	374 25	375 ››
Versailles, rive droite	››› ››	››› ››	Du Nord	360 ››	366 25
— rive gauche	92 50	93 50	De Paris à Strasbourg	334 26	337 50
Paris à Orléans	620 ››	627 50	Tours à Nantes	313 75	320 ››
Paris à Rouen	378 ››	380 ››	Paris à Lyon	360 ››	362 50
Rouen au Havre	183 ››	180 ››	Montereau à Troyes	115 ››	112 50
Avignon à Marseille	173 ››	180 ››	Dieppe à Fécamp	››› ››	››› ››
Strasbourg à Bâle	86 ››	85 ››	Paris à Sceaux	››› ››	››› ››
Du Centre	225 ››	223 ››	Bordeaux à la Teste	›› ››	›› ››
Amiens à Boulogne	›› ››	››› ››			

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 12 octobre.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Britannicus.
ITALIENS.—I due Foscari.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fille du Régiment, le Muletier.
ODÉON.—Les deux Chemins, Jarvis, les deux Anglais.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Lucrèce Borgia.
GYMNASE.—Le 1er Coup de Canif, Jeanne Mathieu, Mari de la Dame de Chœurs.
VAUDEVILLE.—Le Chemin de traverse, l'Avenir dans le passé, le Protégé.
VARIÉTÉS.—Les Extrêmes, le Muet d'Ingouville, le Lion empaillé, Mignonne.
THÉATRE MONTANSIER.—Les Parades de nos Pères.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Livre Noir.
GAITÉ.—Les Femmes de Paris.
AMBIGU-COMIQUE.—Napoléon et Joséphine, le Morne au Diable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Michel Lando, Panorama progressif, Diorama.
FOLIES.—La Fille de l'air, Serrurier, Lunettes.
DÉLASSEMENTS.—Miel, un Maître, Maurice, le Débutant, l'Impératrice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Le Marguillier, A moitié chemin, le Vin, le Huit.
THÉATRE CHOISEUL.—Le Pari, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.)—Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.)—Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée: 2 fr.
THÉATRE-SÉRAPHIN.—Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 177. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 13 Octobre 1848.

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS	Un an, 30 f.	6 mois 16 f.	3 mois 8 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14
AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.			
PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	5	3
PAYS à surtaxe	14	7	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 4.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES INSERTIONS.

Insertions spéciales dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 12 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

LES POUVOIRS DU PRÉSIDENT.

L'Assemblée a expédié très rondement aujourd'hui, sous l'aiguillon de son habile président, quinze ou seize articles de la constitution. Si elle continue de ce train, elle aura bâclé la seconde moitié de la besogne avant huit jours. Depuis le vote de la grande question de l'élection du président, on sent que l'Assemblée a hâte d'en finir. Cette élection prochaine tient, en effet, la politique en suspens. On disait aujourd'hui qu'une modification ministérielle, dont il était bruit, était forcément ajournée par l'impossibilité où se trouve tout candidat au pouvoir d'entrer dans une combinaison qui peut être entièrement remaniée par le président définitif d'ici à deux mois.

Les articles votés aujourd'hui ont trait aux prérogatives et à la liste civile du président. A ce propos, un membre, M. Mathieu (de la Drôme) a essayé de nouveau, au début de la séance, de conjurer les dangereuses conséquences de la nomination de ce premier fonctionnaire par le pays. Il a proposé d'ajouter à l'art. 45 un paragraphe qui eût donné à l'Assemblée nationale la faculté de décider la suspension du président à la majorité des deux tiers des voix, et de voter la révocation même dans le délai des huit jours qui suivraient sa première décision. Cet amendement était inspiré par le désir de ramener à l'unité de pouvoir et d'éviter ainsi au pays de nouvelles occasions de conflits, de guerre civile, de convulsions politiques. Mais l'Assemblée, on le sait, a fait son siège. Elle redoute beaucoup moins les dangers futurs que les difficultés présentes. Elle a donc repoussé cet amendement, et presque tous ceux, moins importants, qui l'ont suivi.

Depuis l'article 45 jusqu'à l'article 61, on a épluché un à un les pouvoirs et avantages qu'on reconnaissait au président. A dire vrai, ces pouvoirs et avantages n'ont rien d'absolu, de despotique ni de sardanapalesque. Le danger n'est pas dans les prérogatives, il est dans l'esprit de parti, dans le conflit, dans le défaut d'unité. Si le président futur est un des représentants actuels assistant à la séance, il n'a pas dû embrasser une perspective d'ambition bien riante, car on a chicané et lésiné aujourd'hui sur le droit qu'il aurait de présenter lui-même les projets de loi à l'Assemblée, sur son droit de ratifier les traités, sur son droit de grâce soumis à la sanction du conseil d'Etat, sur le délai qu'on lui donne pour promulguer les lois, sur la faculté de nommer les hauts fonctionnaires, sur la défense qui lui est faite de sortir du territoire de la République sans y être autorisé par une loi, enfin sur le logement et le traitement de six cent mille francs que la République lui accorde.

Sur ce dernier article, M. Antony Thouret s'est chargé de faire entendre de sa grosse voix, au futur président, les dures et austères paroles d'un farouche républicain. Il ne lui a pas ménagé les avertissements et les conseils d'économie et de tempérance. Pour preuve, il a proposé une réduction d'un tiers, c'est-à-dire de 200 000 fr. sur le budget de 600 000 demandé. Si ce traitement est vingt fois moindre que celui du dernier roi constitutionnel, c'est tant mieux, dit M. Antony Thouret, car il entretiendra moins de ces courtisans menteurs qui, au moment du danger, trahissent à la fois l'homme et l'autorité. Il ne faut pas que le président oublie qu'il préside à un peu d'opulence et à beaucoup de misère. Ces paroles ont été justement approuvées; il était bon sans doute qu'elles fussent dites; mais il n'était certainement pas besoin du scrutin secret qu'a réclamé la droite pour repousser la réduction proposée de 200 000 fr.

On pouvait très bien voter 600 000 francs d'honoraires au futur président sans compromettre sa popularité. Quel que soit l'homme qu'on élève à la présidence avec ces conditions, il est bien sûr qu'il ne fera pas des économies. Un membre avait essayé de faire élever la somme à un million, un autre même à 1 200 000 fr.; mais l'Assemblée s'est tenue fidèlement au chiffre du projet : 600 000 fr. ont été votés.

Les nouvelles de Vienne et les bruits de modification ministérielle avaient fait désirer et attendre quelques interpellations ou quelques incidents. On a cru que cette attente allait être satisfaite à la fin de la séance lorsque M. Senard est monté à la tribune pour une communication du gouvernement. L'attention et la curiosité ont été excitées au plus haut point. M. Senard a proposé à l'Assemblée un projet de décret tendant à autoriser le département de la Somme à contracter un emprunt de 500 000 fr. Une hilarité des plus bruyantes, à laquelle le ministre s'est associé lui-même, a éclaté alors dans toute l'Assemblée.

Il y a dans cette curiosité ardente, dans cette attente toujours déçue et toujours nouvelle, quelque chose de plus significatif, de plus intéressant et de plus grave que la moitié au moins des articles de la constitution.

Nouvelle Révolution autrichienne.

Une nouvelle révolution vient d'éclater à Vienne.

On sait qu'une partie des troupes de la garnison avait reçu l'ordre de se rendre dans la Hongrie. Le 6 au matin, deux bataillons de grenadiers, qui avaient manifesté quelques symptômes de désobéissance, se mirent en marche, escortés par un régiment de cuirassiers. Arrivés au pont du Danube, ils furent arrêtés par le peuple armé, qui démolit le pont.

Les grenadiers, encouragés par cette manifestation, ne tardèrent pas à fraterniser avec l'attroupement; plusieurs détachements de gardes nationaux se joignirent également à eux. Un bataillon de fusiliers du régiment polonais Nassau étant survenu pour tâcher de rétablir l'ordre, une lutte sanglante s'engagea. Le combat s'est prolongé jusqu'après midi dans le faubourg Léopoldstast; puis il s'étendit jusque dans la ville, où une partie de la garde nationale se battit contre l'autre, qui s'était jointe aux étudiants et au peuple.

A trois heures on tirait à mitraille. Les pionniers faisaient une attaque sur Scot et le Graben. Ils étaient repoussés par la garde nationale. On leur a pris douze canons. De tous côtés s'élèvent des barricades. A cinq heures, les soldats avaient été repoussés sur tous les points. La garde nationale a fait preuve pendant tout le combat d'un véritable héroïsme. Il y a beaucoup de blessés et de morts.

A cinq heures et demie, le ministre de la guerre Latour, bien qu'il ait été entouré d'une députation de la Diète ayant à sa tête le vice-président Smolka, a été égorgé et pendu à une lanterne. On a tiré sur son cadavre.

On dit aussi que le général Bréda a été fusillé.

Le colonel Klein, qui avait fait enlevé le pont du Danube, a été conspué et tué ensuite par le peuple.

A 7 heures du soir la Diète nomma une commission pour agir comme pouvoir exécutif. Elle se composait en grande partie de membres de la gauche.

Plusieurs proclamations publiées au nom de la Diète sont ainsi conçues :

PROCLAMATION. La diète, informée des évènements douloureux qui ont frappé cette capitale, s'est réunie et s'adresse, pleine de confiance, à la population de Vienne pour qu'elle la seconde dans l'accomplissement d'une tâche si difficile. La diète, en exprimant son regret profond d'un acte barbare qui a causé la mort violente du ministre Latour, exprime le ferme espoir, la ferme résolution que de ce moment le respect de la loi règnera seul. La diete s'est déclarée en permanence; elle prendra toutes les mesures commandées par le besoin de l'ordre, de la sécurité et pour la liberté des citoyens. Elle aura soin d'assurer l'exécution pleine et entière de ses résolutions. Elle s'adressera en même temps au monarque pour lui recommander d'éloigner de son conseil ceux de ses ministres qui ne possèdent pas la confiance du pays, et de remplacer le ministère actuel par un ministère national. La diete place la sûreté de la ville de Vienne, l'inviolabilité de la diète et du trône, et par conséquent la prospérité de la monarchie sous la protection de la garde nationale de Vienne.

Vienne, 6 octobre 1848. — Au nom de la Diète. — Le premier vice-président François Smolka. — Le ministre de l'intérieur vient d'adresser un avis à la garde nationale pour lui annoncer que le député Scherzer est nommé commandant de la garde nationale de Vienne et des environs. Il espère que les gardes nationales lui obéiront et maintiendront l'ordre public.

PROCLAMATION. — La Diète annonce qu'elle prend en ce moment des mesures pour éloigner les troupes de l'enceinte de la ville et pour obtenir une amnistie générale en faveur de toutes personnes, militaires ou civiles, en ce qui concerne ce qui s'est passé aujourd'hui.

Vienne, 6 octobre 1848. — Au nom de la Diète, le premier vice-président : F. Smolka.

AVIS. La Diète a résolu d'inviter S. M. à former un ministère national, jouissant de la confiance du peuple, dans lequel devront entrer les ministres Hornsbosk et Dobblhof, et cela comme condition indispensable du rétablissement de l'ordre. La Diète a en même temps exprimé le vœu à S. M. que le manifeste du 3 courant, qui nomme le ban Jellachich commissaire royal de Hongrie soit retiré et qu'une amnistie générale soit accordée à toute personne civile et militaire pour ce qui s'est passé aujourd'hui.

L'empereur a donné à la Diète l'assurance qu'il formerait un ministère national dans lequel entreraient les ministres Dobblhoff et Hornsbosk, en ajoutant qu'il concerterait avec le nouveau ministère toutes les mesures nécessaires pour le bien de la monarchie et a exprimé l'espoir que la population de Vienne contribuerait énergiquement au rétablissement de l'ordre légal.

Vienne, 6 octobre 1848.

Au nom de la Diète, le premier vice-président, F. SMOLKA.

Le ministre de l'intérieur annonce que le ministère a résolu de maintenir énergiquement la tranquillité et l'ordre légal, et il invite les gardes nationaux qui veulent seconder le ministère de se faire connaître par des écharpes blanches. Le ministère a vu avec la plus profonde douleur des gardes nationaux et des citoyens se battre les uns contre les autres, sans aucune raison plausible.

Vienne, 6 octobre 1848. — Le conseil des ministres, etc.

La Diète a adopté la résolution suivante : « La direction du chemin de Nord recevra l'ordre de n'admettre aucun militaire dans les convois. Cette résolution sera transmise à Ollmutz et à Brunn.

« Le premier président de la Diète, SMOLKA. »

A sept heures, l'arsenal a été attaqué. On a envoyé des parlementaires, mais inutilement; une canonnade effroyable s'est engagée et a duré toute la nuit.

A quatre heures du matin, l'arsenal a capitulé.

Le ministre de la justice a été arrêté et conduit à l'Université. Les autres ministres se tiennent cachés, à l'exception de Dobblhorf et de Hornbostl.

Tous les soldats ont quitté la ville.

Les paysans armés vont et viennent.

La famille impériale a pris la fuite, se dirigeant vers Linz.

A dix heures, on apprit que l'empereur avait quitté le château de Schœnbrunn.

A dix heures et demie, le ministre Kraus s'étant rendu à la Diète, monta à la tribune et s'exprima ainsi :

« Il y a une heure, un homme de la garde du château me remit une lettre scellée dans laquelle se trouvait un manifeste de l'empereur conçu à peu près dans les termes suivants :

« J'ai fait tout ce qu'un souverain pouvait faire pour le bien.
» J'ai renoncé au pouvoir absolu que je tenais de mes ancêtres.
» Au mois de mai, forcé d'abandonner le château de mes pères,
» j'y suis revenu ensuite sans autre garantie que ma confiance
» dans mon peuple.
» Une minorité factieuse, forte par son audace, a poussé les
» choses jusqu'à la dernière extrémité.
» Le pillage et le meurtre règnent à Vienne.
» Le ministre de la guerre est tué.
» Cependant, toujours confiant en Dieu et en mon bon droit,
» je quitte les environs de ma capitale pour trouver les moyens
» de porter secours à mon peuple opprimé.
» Que ceux qui aiment l'Autriche et sa liberté se pressent autour de l'empereur. »

M. Kraus ajoute qu'un billet de l'empereur l'invitait à contresigner le manifeste; mais qu'il s'y est refusé, s'en rapportant à cet égard à la sagesse de l'assemblée.

M. Bribil propose de nommer une commission composée de deux membres par province pour statuer sur le manifeste.

La commission est nommée.

La séance est momentanément suspendue.

A la reprise de la séance, M. Borosch propose, au nom de la commission, d'admettre M. Kraus dans le nouveau ministère. (Adopté à l'unanimité.)

La commission décide : 1° Que les ministres Hornsbosk, Dobblhof et Kraus traiteront toutes les affaires et feront des propositions à l'empereur pour compléter le ministère.

2° Une proclamation sera adressée au peuple, et un mémoire sur les évènements de la veille envoyé à l'empereur.

Schuselka est chargé de la rédaction.

Le président donne lecture d'une dépêche télégraphique qui lui annonce que 1 200 ouvriers des environs veulent entrer dans la ville.

Le bruit a couru que dans la même journée la République a été proclamée.

P. S. Les dernières nouvelles annoncent que le peuple, menacé par la fuite de l'empereur, comme la France jadis par le voyage de Varennes, a brûlé le palais impérial de Scœnbrunn. Elles ajoutent que les troupes enivrées se sont portées sur Vienne qu'elles bombardent.

Espérons que la cause démocratique sortira triomphante de cette terrible épreuve.

La nouvelle des avantages partiels remportés par les Madgyars sur le ban Jellachich, a produit à Pesth les dispositions les plus belliqueuses, et chacun prend les armes.

On évalue à plusieurs centaines de milliers le nombre des paysans madgyars qui se sont levés pour repousser les Croates par lesquels ils craignaient surtout d'être pillés. Cependant, les proclamations du ban aux Hongrois ont produit quelque effet. Il est remarquable qu'on avait mis pourtant en tête de ses proclamations les mots : Liberté, égalité, fraternité.

Le ban, en prenant possession de Raab, a déclaré aux habitants de cette ville qu'il entrait chez eux non en ennemi, mais en ami du peuple hongrois. Le drapeau blanc fut alors arboré partout, et les Croates entrèrent pacifiquement. La même chose eut lieu à Wieselbourg, grenier de la Hongrie et de l'Autriche. Les paysans armés s'en sont retournés, en apprenant ce qui s'était passé à Raab. La landsturm s'est dissoute, et Wieselbourg a été pacifiquement occupé par les Croates.

La noblesse autrichienne, épouvantée par le meurtre de plusieurs aristocrates, parle de se réfugier auprès du czar, son protecteur naturel. Il est faux que Jellachich et son armée slave soient dévoués à la réaction, qui ne compte que sur l'appui de la Russie. Il est toujours question de l'occupation de la Gallicie par une armée russe. En attendant, les progrès de la démocratie deviennent de plus en plus grands parmi les populations voisines de l'empire moscovite. C'est ainsi que la diète de Moravie vient d'adopter un projet de constitution des plus avancés. D'après un article de ce projet, la Moravie se déclare indépendante et unie seulement à l'empire constitutionnel d'Autriche. D'autres articles décident que la diète se composera d'une chambre unique, et que le pouvoir exécutif sera confié à un chef nommé par l'empereur et responsable. Non-seulement les privilèges de la noblesse, mais les titres mêmes de toute nature sont abolis en Moravie et ne pourront jamais être rétablis.

Condamnation d'O'Brien.

La commission spéciale d'Irlande a tenu sa séance. M. Smith O Brien a comparu, il a serré la main de son avocat et souri aux personnes qu'il reconnaissait dans l'auditoire. Sur la motion du procureur-général, il est décidé que le jugement sera prononcé audience tenante; le clerc de la couronne demande à M. O'Brien s'il a quelques raisons à exposer en vertu desquelles la condamnation ne serait pas prononcée contre lui; M. O'Brien, debout et la physionomie impassible, dit d'une voix fortement accentuée : Mylords, je n'ai pas l'intention de justifier ma conduite, quoique j'eusse pu désirer profiter de l'occasion qu'on m'offre, ma conscience est parfaitement tranquille, j'ai la conviction d'avoir rempli mon devoir vis-à-vis de mon pays, et je n'ai fait que ce que tout Irlandais devait faire. Je suis maintenant prêt à subir les conséquences de l'accomplissement de mon devoir vis-à-vis de mon pays; prononcez ma condamnation. Quelques applaudissements étaient accompagnés de trépignements; ils sont réprimés par les huissiers.

Le lord premier juge Blackburn, s'adressant directement à Smith O'Brien, lui déclare qu'un jury composé de ses compatriotes, l'a trouvé coupable de haute trahison. « Nous enverrons, ajoute-t-il, au lord lieutenant la recommandation à sa merci; vous savez que c'est à lui qu'appartient exclusivement le pouvoir d'y faire droit. C'est à vous maintenant à bien réfléchir sur le crime que vous avez commis, et puissent vos méditations être accompagnées d'un repentir sincère; il ne reste plus à la cour qu'à prononcer la condamnation à mort. » S. S. et les juges [illegible] leur toque noire, et le premier juge, avec beaucoup de solennité : « William Smith O'Brien, vous allez être emmené d'ici et conduit à la place d'où vous êtes venu; de là, vous serez mené sur une charrette au lieu de l'exécution pour y être pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'en suive; ensuite, votre tête sera séparée de votre corps qui [illegible] sera divisé en quatre quartiers pour qu'il en soit disposé ainsi que S. M. le [illegible]

jugera convenable. Puisse le Seigneur avoir pitié de votre âme!

Ici la voix de S. S. trahit une vive émotion, et en prononçant ces dernières paroles il lève les mains vers le ciel. O'Brien est la seule personne qui témoigne de l'indifférence. Les juges se retirent. Le gouverneur de la prison met la main sur l'épaule de M. O'Brien; au moment où il va sortir, le docteur Grey, M. Potter son avocat et M. O'Hara lui tendent affectueusement la main qu'il s'empresse de serrer, et il quitte la salle d'audience le sourire sur les lèvres. Les juges passent ensuite au jugement de Terence Mac Manus. Des témoins sont entendus et la cour s'ajourne à mardi.

L'Irlande et l'Oligarchie anglo-normande.

O'BRIEN ÉCARTELÉ.

Les chefs de la Jeune-Irlande vont mourir sur l'échafaud; O'Brien sera pendu, dit le jugement, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Ensuite sa tête sera séparée de son corps, qui lui-même sera divisé en quatre quartiers. Son crime est celui d'avoir voulu rendre la liberté, le travail et le bien-être à ses compatriotes. En Irlande, c'est un crime de haute trahison de vouloir se débarrasser du joug de la conquête. Les défenseurs de la famille et de la propriété *anglo-normande* l'ont ainsi jugé.

La misère séculaire du peuple irlandais, sous le joug du Normand, est un fait connu du monde entier. Depuis la conquête, l'Irlande s'est révoltée bien des fois, mais toujours pour son malheur. Aujourd'hui, elle est plus malheureuse que jamais. La misère de l'Irlande est une honte pour l'Angleterre, même pour l'Europe entière.

Cette question intéresse les travailleurs de toutes les nations, et surtout les travailleurs de France; car les mêmes causes produisent partout les mêmes effets dans des conditions semblables. Au fond de toutes les constitutions politiques imaginables se trouve la question des rapports entre le droit de vivre et celui de la propriété.

Le simulacre de révolution qui vient d'agiter si profondément la malheureuse Irlande n'a pas d'autre cause au fond, quoique les auteurs de cette rébellion avortée n'y aient vu qu'une question de race et de conquête. On peut même dire qu'une seule question est au fond de toutes les révolutions aujourd'hui: celle de l'exploitation de l'homme par l'homme.

L'usure et le monopole du sol engendrent le mal. Sans ces fléaux variés sous mille formes diverses, l'exploitation de l'homme par l'homme ne serait pas si facile.

La pire des formes du monopole du sol est celle du majorat et du droit d'aînesse, qui sont admis chez les Anglais. La pire des formes de l'usure est celle qui ronge les petits cultivateurs et propriétaires, obérés en tous pays.

On n'a plus les lois de substitution et de majorat en France, mais on a d'autres formes de monopoles et de privilèges tout aussi funestes et oppressifs pour la masse des prolétaires.

Je ne mets pas en cause les droits naturels et légitimes de la propriété, je ne parle que des droits légaux et des privilèges d'abuser du droit naturel. Aujourd'hui que les réactions et les privilèges veulent tout embrouiller et tout confondre, afin de régner par la terreur et les ténèbres, il est bon de s'expliquer avec netteté pour ne rien laisser à l'interprétation de la peur. De la peur à l'exaltation, et de l'exaltation à la violence il n'y a qu'un pas à l'heure qu'il est.

Je répète donc ici que je ne discute pas la propriété en principe, j'admets pleinement la propriété et tous ses droits. Je ne discute que des monopoles et privilèges qui rentrent trop souvent dans les *droits* légaux de la propriété chez certains peuples, mais qui ne sont pas, selon moi, de véritables *droits*. Je suis loin d'idolâtrer la propriété, et ceux qui sont adonnés à cette idolâtrie ne m'inspirent qu'un médiocre respect. Je crois néanmoins que les fruits du travail sont la légitime et naturelle propriété de celui qui les produit. Je veux pour tout le monde le bien-être du travail, de la famille et de la propriété. Je ne combats que les privilèges et monopoles de quelques familles, qui rendent impossibles au grand nombre les douceurs de la famille et de la propriété. Tel est le cas de l'oligarchie anglaise en Irlande. Je regarde la condamnation des chefs de la rébellion comme un meurtre effectué au nom du droit et de la loi d'une ligue debarbares.

Qu'est-ce en effet que la loi de l'Anglo-Normand en Irlande, sinon une loi du barbare moyen-âge. Dans quel pays aujourd'hui en Europe mettrait-on des têtes à prix pour faire traquer quelques proscrits comme des bêtes fauves par des millions d'esclaves séduits par l'appât infâme du prix du sang? Dans quel pays civilisé verrait-on écarter les lois actuelles du pays pour exhumer des lois féroces d'un temps barbare et reculé qui prêtent mieux à la vengeance sanguinaire d'une cupide oligarchie? Je crois que l'Anglo-Normand et le Cosaque sont seuls capables aujourd'hui de pareilles inhumanités.

C'est par une loi de 1350 que les tribunaux ont jugé et condamné O'Brien. Cette loi fut faite sous le règne d'Edouard III, pour définir le crime de haute trahison et déterminer la peine encourue par ce crime. Selon les lois en vigueur aujourd'hui, les meneurs de l'agitation en Irlande ne pourraient pas être passibles de la peine de mort. Ils n'ont rien fait pour justifier une pareille rigueur. Selon la loi du moyen-âge, quiconque appelle ses concitoyens à prendre des armes, est coupable de haute trahison, c'est-à-dire de conspiration contre la vie du roi. Les chefs de la Jeune-Irlande ont voulu organiser une garde civique à Dublin et dans d'autres villes du pays, à l'instar de la garde nationale de Paris et des villes de France.

Les Irlandais voulaient secouer, au moins en partie, le joug militaire de la conquête, en organisant la police des villes par une garde civique irlandaise. Voilà le crime de haute trahison qui *prouve* qu'ils avaient l'intention de décapiter la reine Victoria. On les a condamnés pour le crime d'avoir voulu mettre à mort la reine de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Il n'y avait pas d'autre moyen de les priver eux-mêmes *légalement* de la vie. L'oligarchie anglaise a trouvé ce moyen excellent, et s'en est servi.

C'est une comédie légale qui mène à un dénoûment tragique. C'est une infamie, faite au nom de la loi, qui doit protéger la personne, la famille et la propriété des sujets anglo-normands de la reine Victoria.

Il est inutile d'en faire le commentaire. Chacun le fait pour soi. Ce n'est qu'au point de vue de l'histoire que j'en parle. Maintenant qu'on est partout en révolution, qu'on remanie toutes les questions de fait et de droit, il est important d'étudier les fruits des constitutions politiques et sociales des autres peuples, et surtout du peuple de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, puisque c'est la constitution de ce peuple que M. Thiers et d'autres hommes d'Etat, plus ou moins républicains, veulent prendre pour modèle aujourd'hui en France. On prétexte toujours et partout, les droits de la propriété et l'amour sacré de la famille, pour s'opposer à tout changement politique ou social. On accuse de socialisme, de communisme et d'immoralité quiconque veut modifier l'état actuel des choses.

Les faux privilèges de la propriété et l'inique monopole du sol sont plus développés en Angleterre qu'en France. C'est là aussi qu'ils ont porté leurs fruits les plus odieux. C'est là qu'on peut démêler le plus facilement le faux du vrai, dans tout ce qui concerne les droits légitimes de la propriété, trop souvent et trop malheureusement confondus avec les abus et les monopoles du fait. C'est là qu'on souffre le plus, surtout en Irlande, du régime actuel de la propriété, du travail et des privilèges de banque et d'usure. C'est là enfin que la propriété du sol augmente le plus en valeur par la sueur des prolétaires, tandis que le salaire et le bien-être du travailleur va toujours baissant en proportion du développement du travail et des richesses.

L'oligarchie anglaise s'en trouve bien. Les revenus de la terre ont quadruplé en cinquante ans. Je connais telle propriété du sol en Angleterre qui rapporte aujourd'hui sept cent cinquante mille francs par an, après avoir subi un amoindrissement de deux millions et demi en biens fonds. Cette même propriété en 1800, et avant cet amoindrissement, rapportait seulement cent vingt mille à cent trente mille francs par an. Ce n'est pas le travail du propriétaire qui l'a amélioré, ni même les dépenses et économies qu'il y a faites. C'est tout bonnement l'effet de la concurrence entre les fermiers et le développement de la population industrielle dans les environs. Le propriétaire laisse tout diriger par son intendant, et il dépense son immense revenu en luxe de voitures et de chevaux, de plaisirs et de jockey-clubs.

Tout cela ne serait rien, si les travailleurs ne souffraient pas les horreurs de la misère et du chômage; mais, au milieu de telles souffrances et de tels résultats, il n'est pas permis de dénoncer tous les innovateurs comme des pillards, et de mettre à mort les ennemis d'un tel régime, quand ces innovateurs ne demandent que justice et fraternité pour tous les hommes.

Ce qui se fait aujourd'hui en Irlande et en Angleterre se ferait bientôt en France, sous d'autres formes et avec moins d'iniquité peut-être, si l'on affermissait le régime actuel, sans rien modifier dans les tendances et les lois du privilège.

Je répète donc qu'il est bon d'étudier les abus de la féodalité financière et territoriale chez d'autres peuples, pour être à même de comprendre et de combattre tout ce que révéleraient de pareils principes et de pareilles tendances dans le régime qu'on veut constituer aujourd'hui en France.

HUGUES DOHERTY.

Une émeute a eu lieu à Florence le 3 octobre au soir. Nous manquons de détails.

Une conspiration contre le gouvernement espagnol vient d'être découverte à Barcelone. Il paraît que les démocrates s'étaient entendus avec les carlistes. Un grand nombre de personnes ont été arrêtées et beaucoup de papiers saisis.

Actes officiels.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

Vu le rapport de la commission spéciale chargée, par l'arrêté du 15 juillet 1848, de réviser le programme de l'enseignement de l'histoire de France et de l'histoire moderne dans les lycées et collèges de la République, et de préparer un nouveau programme comprenant l'histoire de la révolution française;

Vu l'avis du conseil de l'Université en date du 4 octobre 1848,

Arrête:

Art. 1er. L'histoire de l'Europe et celle de la France pendant la période de la révolution, du consulat et de l'empire, depuis 1789 jusqu'en 1814, prendront place dans les études des lycées et des collèges à partir de la présente année scolaire.

Art. 2. Cette étude nouvelle formera le double complément du cours d'histoire moderne en seconde et du cours d'histoire de France en rhétorique. Elle comprendra cinq grandes questions d'une part et dix de l'autre, conformément aux deux programmes complémentaires ci-annexés.

Art. 3. Des questions correspondantes seront ajoutées pour l'histoire moderne, comprenant celle de la France, au programme actuel du baccalauréat ès-lettres, pour faire partie de l'examen, à partir du 1er juillet prochain.

Fait le 8 octobre 1848.

Le chancelier de l'Université, VAULABELLE.

THÉNARD.

Par arrêtés en date des 25 septembre et 9 octobre, le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, a, sur la proposition du ministre de l'intérieur, nommé:

Préfet du département du Finistère, le citoyen Brissot-Thivars, en remplacement du citoyen Pecheur-Bertrand, appelé à d'autres fonctions;

Préfet du département de Vaucluse, le citoyen Jean Debry, en remplacement du citoyen Poupart;

Sous-préfet de l'arrondissement de Brest (Finistère), en remplacement du citoyen Limayrac, non acceptant, le citoyen Montauzé, sous-préfet de Doullens,

Sous-préfet de l'arrondissement de Doullens (Somme), en remplacement du citoyen Montauzé, le citoyen de Charnailles, sous-préfet d'Orange.

Sous-préfet de l'arrondissement d'Orange (Vaucluse), en remplacement du citoyen de Charnailles, le citoyen Maurice;

Sous-préfet de l'arrondissement de Carpentras (Vaucluse), en remplacement du citoyen Brunet, non acceptant, le citoyen Ruel de Forges,

Sous-préfet de l'arrondissement de Ploërmel (Morbihan), en remplacement du citoyen Letellier, dont la démission est acceptée, le citoyen Daguillon;

Sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque (Nord), en remplacement du citoyen Jean Debry, le citoyen Rampand (Jules);

Membres du conseil de préfecture dans le département de l'Aude, les citoyens Bernard et Besse.

— Par arrêté en date du 8 octobre, le ministre de l'intérieur a délégué au citoyen Besse les fonctions de secrétaire général de l'Aube, en remplacement du citoyen Larrey qui, sur sa demande, conserve seulement celles de conseiller de préfecture.

— Par arrêté du 11 octobre 1848, le citoyen Saint-Amour a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loire), en remplacement du citoyen Renou.

Les Sauvages du Nivernais.

Dimanche dernier, tous les habitants de Paris ont pu voir dans les airs un ballon qui s'était enlevé à l'Hippodrome en emportant trois voyageurs. Le *Moniteur du soir* nous donne les détails suivants sur cette expédition:

C'est à tort qu'on a annoncé que le ballon de M. Green avait pris terre dans les environs de Corbeil. *Le Continent*, après s'être séparé du singe et du parachute qui se sont élevés à sa suite, dimanche, du terre-plain de l'Hippodrome, a continué sa course vers le sud, en traversant les plaines de la Sologne et les forêts du Nivernais. Dans la nuit, il s'est tenu à une faible distance de la terre, ce qui l'a exposé à recevoir un certain nombre de coups de fusil, tirés probablement par des paysans qui ne comprenaient pas l'apparition phénoménale de l'aérostat.

Lundi, vers cinq heures du matin, M. Green et ses deux compagnons de route, MM. Armand et Ferdinand Bouquié, sont descendus dans la commune de Saint-Géraud-le-Puy, près de Vichy, département de l'Allier, à 90 lieues de Paris, où ils ont reçu l'accueil le plus hospitalier.

Les voyageurs assurent qu'ils n'ont pas souffert du froid. Une corde de trois cents mètres, qui pendait sous le ballon, a souvent rencontré le sommet des grands arbres du Morvan, dont elle a enlevé de fortes branches, non sans imprimer au ballon des secousses assez désagréables pour ses hôtes.

On ne remarquera pas sans surprise et sans regret qu'en France, *pays des lumières*, des aéronautes ne peuvent tenter une excursion sans être exposés aux coups de fusil d'une population ignorante.

Un Maladroit ami.

Depuis le jour où Louis-Napoléon, en entrant dans l'Assemblée nationale, a repoussé la qualité de prétendant et protesté de son dévouement à la République, nous lui avons promis de le juger seulement d'après ses actes à venir et de nous montrer justes, bienveillants même à son égard. Pour être fidèle à cette promesse, et dans le désir de nous rendre utiles au citoyen Louis, nous le prévenons qu'on vend à Paris et dans les campagnes des imprimés apologétiques dont il est le héros, et qui lui font tort dans l'opinion des hommes sérieux. Nous empruntons les lignes suivantes à l'un de ses historiographes:

SON PORTRAIT.

Il est d'une physionomie agréable, d'une taille moyenne, d'une tournure militaire. Il joint à la distinction de toute sa personne, la distinction de manières simples, naturelles et de bon goût. Sa ressemblance avec le prince Eugène et l'impératrice Joséphine est *plus frappante* que celle avec l'empereur. Il est vrai que n'ayant ni l'ovale de figure, ni les joues pleines, ni le teint bilieux de son oncle, l'ensemble de sa figure est privé de *quelques-unes des particularités* qu'on remarque dans la tête de l'empereur. Les moustaches qu'il porte avec une légère impériale *nuisent un peu* à cette ressemblance. Cependant, en observant attentivement les traits essentiels on ne tarde pas à voir que le type napoléonien est reproduit avec une étonnante fidélité.... C'est à faire frissonner, *surtout lorsqu'il se tourne*, un soldat de la vieille garde!...

Iles orientales. — Maurice.

La révolution de Février a ses échos généreux dans les deux colonies-sœurs de l'Orient, les îles Maurice et de la Réunion.

Les trois journaux de Maurice, le *Mauricien*, le *Cernéen* et la *Sentinelle* (organe spécial de la classe de couleur) publient un manifeste collectif, expression noble et hardie de l'opinion universelle du pays. La population mauricienne, disent-ils, est française par le sang et par la sympathie. Elle ne veut pas revendiquer son titre national, elle accepte sans protestation la domination anglaise que la guerre lui a imposée; mais elle n'entend pas être traitée en vaincue, en ilote, en esclave. Elle veut pour elle tous les droits dont jouit dans sa patrie le citoyen anglais, et elle n'aura pas de repos qu'elle n'ait conquis ces droits.

Depuis quelques années déjà, un grand mouvement de renaissance se produisait à Maurice. D'une part, dans ce pays si longtemps indifférent en matière de religion, la lumière de la foi chrétienne pénétrait et se propageait avec une puissance miraculeuse. De l'autre part, la doctrine de l'association illuminait tous les esprits d'élite. Ces brillants essors font de notre ancienne île de France un glorieux foyer de vie spirituelle, à l'heure où son lustre matériel s'éteint; ils sont l'ouvrage de deux hommes éminents, le missionnaire catholique Laval et notre ami Evenor Dupont. L'un entraîne toutes les femmes, tous les pauvres noirs, toutes les âmes simples, naïves et pures. L'autre conquiert tous les hommes éclairés des deux classes aînées, tous les esprits justes et réfléchis.

Par un coup de malheur, ce double mouvement, qui tend au même but l'unité spirituelle et sociale, semble devoir être troublé par un malentendu. Un prêtre éloquent et ignorant a injurié, en pleine chaire, la théorie de Fourier, et le *Mauricien* a répliqué avec aigreur. Puisse la charité ardente de MM. l'abbé Laval et Dupont, ces deux hommes de bonne volonté, étouffer ce germe de division, et réaliser l'alliance entre deux éléments également nécessaires au salut de l'humanité, la foi et la science.

Nous ne pouvons, faute de place, exposer ici tout ce que font nos frères de Maurice pour la propagation de la science sociale. Le groupe mauricien a son journal, ses cours publics où tout le monde afflue, ses conférences régulières; il a ses orateurs, ses publicistes, ses poètes. C'est peut-être à l'heure présente le groupe le plus actif et le plus méritant. Que l'applaudissement amical de leurs frères d'Europe encourage incessamment ces généreux missionnaires du monde oriental!

Les élections de la Martinique.

A monsieur le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre numéro de samedi dernier, vous avez publié, sur la Martinique, un article qui contient d'injustes récriminations contre les nègres et les mulâtres, et des vues hostiles à la complète émancipation de cette race et à l'avenir des colonies.

Il est de notre devoir de protester contre cet article, et nous comptons sur votre loyauté, sur votre impartialité, pour faire insérer, dans un de vos plus prochains numéros, cette réponse inspirée, soyez-en sûr, par le seul amour du juste et du vrai.

Vous applaudirez, monsieur, à la nomination de M. Bruat au gouvernement de la Martinique, sans rien préjuger du caractère et du mérite de ce contre-amiral, nous ne saurions nous réjouir, avec vous, de ce choix du pouvoir exécutif.

Le gouvernement de nos îles par des marins ou des militaires, nous semble, pour plus d'une raison, contraire à leur régénération. Au moment où, purgées de l'esclavage, s'apprêtant à entrer dans le droit commun, elles tendent à se soustraire à la domination autocratique qui, jusqu'ici, leur a pesé si lourdement; au moment même où il leur faudrait, pour vaincre les immenses obstacles qui naissent fatalement de toute transformation sociale, un organisateur intelligent et progressiste, nous voyons, avec un profond regret, l'administration de la Guadeloupe livrée à un colonel et celle de la Martinique à un contre-amiral. Habitués à commander en maîtres, les officiers de la marine et de l'armée, généralement despotes et superbes, sont plus aptes à trancher les difficultés qu'à les dénouer. De plus, la tradition laissée aux colonies, par les officiers généraux qui les ont administrées en des temps difficiles, n'est point une sûre garantie pour l'avenir. On se souvient encore à la Guadeloupe des terribles moyens qu'employa le général Richepance, pour exécuter le frauduleux sénatus-consulte de Bonaparte qui rétablissait l'esclavage. Et à la Martinique, on n'a pas oublié le supplice de Bissette, Fabien et Volny, ni cette fournée de nègres, martyrs de la liberté, pendus en un jour sur la place Bertin, théâtre de tant d'horribles exécutions!... Puissent les choix du pouvoir ne point aller raviver, dans le cœur d'une population ombrageuse, le souvenir de ces temps néfastes!

Après vous être réjoui de la nomination de M. Bruat, vous désapprouvez celle qu'avait faite le gouvernement provisoire d'un homme de couleur au commissariat général de la Martinique, bien que vous lui reconnaissiez *un caractère très honorable, très généreux*; bien que vous accordiez *qu'il est agi en frère et que l'impartialité et la noblesse de ses désirs ne fassent doute pour personne*. Certes, voilà bien des titres au gouvernement d'un pays, et cependant vous ne craignez pas d'ajouter *qu'il était impossible que la présence seule du commissaire général ne fût pas un péril*. Pourquoi? Parce que, selon vous, il est *un homme de couleur*, et que cette condition devait être un motif d'exclusion. Nous ne nous préoccupons ni de M. Perrinon, ni de son administration; nous n'entendons défendre ici que la question de principe; or, à ce point de vue, nous soutenons qu'il est injuste de regarder comme une faute du gouvernement provisoire le choix qu'il a fait d'un mulâtre pour gouverner une de nos îles. En effet, en choisissant un homme de la classe opprimée pour gouverner la Martinique, au moment où la servitude allait disparaître, la République accomplissait à la fois un acte de réhabilitation et de souveraine justice. Elle relevait ainsi l'interdit qui pesait depuis si longtemps sur toute une race d'hommes. Fallait-il donc, parce qu'une minorité, rebelle aux enseignements de la Providence, s'immobilise dans d'absurdes préjugés, que la République devînt sa complice et lui sacrifiât ceux que ces préjugés prétendent proscrire? D'une telle faiblesse découlerait inévitablement cette étrange conséquence, que la participation des nègres et des mulâtres aux fonctions publiques dans leur pays, serait subordonnée à l'extinction des préjugés des blancs. Ainsi donc la République française, moins libérale que la monarchie anglaise, serait pour la race africaine une quasi-république des Etats-Unis.

Vous qualifiez de *violence* et *tiasse* la réponse des mulâtres au *Courrier de la Martinique*. Pour juger ainsi un acte légitime par une prévention insensée, il faut que vous ayez lu cette réponse dans les organes semi-officiels des intérêts des privilégiés d'outre-mer, dans ces feuilles réactionnaires où elle a été si traîtreusement défigurée; autrement il serait difficile de s'expliquer la partialité de votre jugement.

La défaite de MM. Lepelletier de Saint-Remy et Husson sur le champ électoral provoque aussi vos plaintes. Bien que nous n'accordions pas aux résultats des élections coloniales une complète admiration, bien que nous soyons toujours prêts à accepter avec joie des hommes de progrès, de sincères amis de la liberte, quelle que soit leur couleur, nous ne pouvons cependant partager vos regrets. Quels étaient, en effet, les titres qui recommandaient ces messieurs dont vous déplorez l'échec aux suffrages des électeurs? Ils sont sympathiques, dites-vous, aux idées d'association. La sympathie aux idées d'association n'est pas toujours un indice certain, un gage suffisant d'adhésion et de dévouement à la cause sociale. Il y a association et association, personne mieux que vous ne le sait, monsieur le rédacteur.

Vous accusez les mulâtres d'organiser de *petites terreurs*, de s'élancer *à des prétentions dominatrices*, de réagir *par la violence*, de *proscrire les blancs*, etc., etc. Eh! mon Dieu! monsieur, ces accusations n'ont ni plus de valeur ni plus de fondement que celles, semblables en tous points et non moins injustes, dirigées par la réaction contre la République démocratique et sociale, dont votre journal est un des organes. Aussi est-ce avec la plus grande surprise que nous avons vu la *Démocratie pacifique*, qui défend avec tant d'ardeur et de talent la sainte cause des prolétaires métropolitains contre les malthusiens, se trouver en parfaite communion d'idées avec ceux-ci pour attaquer les déshérités des colonies.

Quand donc enfin sera-t-on juste envers la race africaine, si longtemps exploitée, si longtemps opprimée? Faut il que dès son avènement aux affaires publiques, que dès son apparition au banquet de la fraternité, elle soit aussitôt frappée de suspicion par ceux-là même qui devaient glorifier sa bienvenue?... En vérité, en la voyant outragée par un organe de la démocratie, nous serions tentés de désespérer de son salut, si nous n'étions pleins d'une foi invincible dans le droit éternel.

Comment se fait-il que la rédaction de la *Démocratie pacifique*, toujours si intelligente, ait pu se laisser ainsi abuser par les criailleries de l'aristocratie coloniale? Ignore-t-elle donc que toutes les fois qu'une société est poussée dans la voie de l'égalité, les prévaricateurs, se posant en martyrs, ne manquent pas de crier à la violence et à la proscription, dès que leurs anciennes victimes veulent exercer leurs droits. Ce lieu commun de l'histoire est la véritable explication de tout ce qui se passe aujourd'hui aux colonies.

Agréez, etc.

MELVIL-BLONCOURT. E, SAINTE LUCE. S. DEGBANGE. J. SERVIENT.

Nous répondrons demain à la lettre si modérée et si digne des créoles des Antilles.

Le discours du roi Oscar de Suède.

Nous trouvons dans la *Patrie*, de Copenhague, le discours du roi de Suède sur les affaires du Danemark. Ce discours est très important. On sait que le roi Oscar s'était rendu sur la frontière sud de ses Etats, à Malmoe, pour assister aux conférences qui y eurent lieu à propos des affaires du Schleswig, entre le pouvoir central de Francfort, représenté par la Prusse et le gouvernement danois.

A son retour à Stockolm une députation des Etats du royaume, présidée par le grand maréchal de Suède, alla féliciter le roi Oscar du zèle dont il avait fait preuve dans la grave question du Schlewig, qui touche de si près aux intérêts de toute la Scandinavie. Le roi Oscar répondit :

Bons seigneurs et citoyens de Suède, vous avez reconnu combien était importante, pour la Scandinavie, la question compliquée de Schleswig dont la solution m'a éloigné de vous si longtemps à l'époque de la réunion des Etats du royaume. Pendant mes efforts incessants pour assurer le triomphe de la cause la plus juste, pendant les heures pleines de soucis que j'ai consacrées à des complications toujours renaissantes, j'ai eu pourtant la consolation de posséder l'appui, la confiance et l'adhésion des deux peuples frères de la Scandinavie.

La force qui naît toujours de l'accord du roi et du peuple, n'a pas manqué de produire ses heureux résultats. La mission médiatrice que me confiera la confiance des puissances belligérantes, m'a donné la force nécessaire pour accomplir ma tâche, car vous avez embrassé la question dans toute sa gravité, en vous décidant, en cas de besoin, à prendre part au combat.

» L'action que j'ai pu exercer sur la suspension d'une guerre aussi déplorable est due principalement à l'appui prompt et bienveillant avec lequel les Etats de Suède et la grande diète de Norvège ont accueilli ma résolution de tendre la main à une puissance amie et voisine. Quoique des obstacles imprévus se soient présentés, malgré moi, à l'exécution de la convention conclue à Malmoe, je nourris l'intime conviction que l'inviolabilité des engagements contractés, non moins que la force de la raison, finiront par lever toutes les difficultés.

Extraits de l'Etoile de la France.

Nous empruntons quelques diamants à l'écrin de M. de Genoude :

Le pays avant tout a soif d'un gouvernement fort et définitif, s'est écrié M. Martin (de Strasbourg), le républicain par instinct et de naissance. — Oui, oui, a répondu le général Cavaignac, c'est ce qui presse le plus.

La France est témoin qu'il y sept mois que la *Gazette de France* n'a cessé de répéter ce que l'on dit aujourd'hui, et la *Gazette* est encore suspendue.

—

Le peuple français ressemble, depuis soixante ans, aux poulets à qui un cuisinier demandait : « Mes amis, à quelle sauce voulez-vous être mangés ? — Ils répondaient tous d'une voix : Mais nous ne voulons pas être mangés ! — Le cuisinier répondait gravement : *Vous sortez de la question.* » Il nous semble assister à la cuisine politique faite par la Montagne et les doctrinaires de la démocratie. L'appel au peuple empêchera que le peuple ne soit mangé.

—

Tout le monde voit venir le dénouement de la situation actuelle. Mais quel sera-t il? Voilà la question que l'on s'adresse en France et en Europe.

Les souscripteurs à la Rente de l'Ecole sociétaire, réunis hier dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, ont nommé leurs délégués pour le Congrès phalanstérien.

La séance d'ouverture du Congrès aura lieu dimanche, 15 de ce mois, à midi.

Les délégués de Paris et des départements qui doivent faire partie du Congrès sont priés de se munir d'un laissez-passer spécial, qui leur sera délivré rue de Beaune, 2, sur leur demande.

Avis aux Actionnaires

de la Société du 15 juin 1840, (Phalange, Librairie sociétaire, etc.), *et de la Société du 10 juin 1843 pour la publication de la* Démocratie pacifique, *ainsi qu'aux souscripteurs à la Rente de l'Ecole sociétaire.*

Les assemblées générales annuelles des Sociétés de 1840 et de 1843 se tiendront au siège social, rue de Beaune, 2, vendredi 21 de ce mois, savoir :

L'Assemblée générale de la Société de 1840, à dix heures du matin.

L'Assemblée générale de la Société de 1843, à deux heures.

Tout souscripteur à la Rente de l'Ecole sociétaire, porteur de reçus faits en son nom et montant à 500 fr., peut assister à l'une et à l'autre de ces assemblées générales.

Tout actionnaire possédant ou représentant une somme de 500 fr. d'actions nominatives, ou complétant cette somme par la production de reçus de rente faits en son nom, peut assister à l'assemblé générale de la société à laquelle correspondent les titres d'actions dont il est porteur.

Assemblée nationale.

Séance du 12 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure. On lit le procès-verbal.

M. CRESPEL DE LA TOUCHE. Hier, au moment de la proclamation du scrutin sur la proposition de M. Xavier Durrieu, M. le ministre de la justice a déclaré, non pas dans une conversation particulière, mais publiquement, à haute et intelligible voix, que la mesure de la suppression des journaux serait levée aujourd'hui. Je demande que le fait soit relaté au procès-verbal. (Agitation prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. Le procès-verbal n'a pas à consigner les paroles qui émanent de conversations particulières.

M. GRANDIN. Je dois donner des renseignements sur le fait signalé. C'est à moi que M. le ministre s'est adressé après le vote. Il m'a dit : Mon Dieu, il ne me reste plus qu'à rendre la liberté aux journaux. Et je lui ai répondu : Si vous croyez que votre devoir soit de maintenir la suspension des journaux, vous ne devez pas hésiter. Ce n'était là, je le reconnais, qu'une conversation particulière.

M. LE PRÉSIDENT. Je le répète, il n'y a pas lieu de consigner au procès-verbal les conversations particulières. Maintenant je dois signaler à l'Assemblée un fait qui s'est déjà produit plusieurs fois, c'est que dans le vote d'hier plusieurs représentants ont voté deux fois; d'autres ont voté pour et contre. Ainsi, quatre de nos collègues ont déposé quatre doubles billets, et deux autres ont mis dans l'urne deux billets blancs et deux bleus (les noms! les noms!), cela diminue la majorité d'autant. Ainsi, le vote sur la proposition relative aux journaux doit être ainsi rectifié.

Votants,	673
Majorité absolue,	337
Pour la question préalable,	339
Contre,	334

En somme la majorité n'a été que de deux voix. (Tumulte prolongé.) Je supplie encore une fois mes collègues d'apporter plus d'attention dans leurs votes.

(Une longue agitation suit ces explications.)

M. DE LAMARTINE demande un congé.— Accordé.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de constitution.

M. MATHIEU (de la Drôme) propose de placer à la suite de l'art. 45 les articles additionnels suivants :

« Art. 45. Le président de la République peut être suspendu de ses fonctions par un décret rendu aux deux tiers des voix de l'Assemblée.

» Art. 46. Le décret prononçant la suspension sera considéré comme nul, huit jours après avoir été rendu, s'il n'est, dans l'intervalle, converti en un décret de révocation rendu à la même majorité.

» Art. 47. En cas de révocation, le peuple sera appelé à élire un nouveau président dans le délai d'un mois.

« Art. 48. Le président révoqué ne sera rééligible qu'au bout de quatre ans. »

« Art. 49. Seraient réputés traîtres à la patrie et punis comme tels, 1° le président qui aurait fait un acte quelconque d'autorité après sa suspension ou sa révocation ; 2° les fonctionnaires, agents de l'autorité, commandants de la force armée qui auraient obéi aux ordres du Président suspendu ou révoqué.

M. MATHIEU (de la Drôme) développe son amendement. Il importe de mettre un frein au pouvoir du président qui, nommé par la nation, sera ou pourra être tenté d'abuser de son pouvoir.

M. VIVIEN combat cet amendement, qui ne lui semble qu'une reproduction de celui de M. Grévy.

L'amendement est rejeté. On passe à l'art. 46, ainsi conçu :

« Il surveille et assure l'exécution des lois. »

M. DE SAINT-PRIEST propose un article additionnel qui, modifié par la commission et combiné avec l'article, est adopté en ces termes :

« Il a le droit de faire présenter des projets de loi à l'Assemblée nationale par les ministres ; il surveille, etc. »

« Art. 47. Il dispose de la force armée sans jamais pouvoir la commander en personne. ».

M. BRUNET demande que la fin de l'article soit ainsi modifiée :

« ..... Mais il ne peut la commander en personne que sur un décret de l'Assemblée. »

L'orateur développe, au milieu des cris d'impatience, cet amendement qui est rejeté à la presque unanimité.

L'article est adopté.

« Art. 48. Il ne peut céder aucune portion du territoire, dissoudre, ni proroger le corps législatif, ni suspendre, en aucune manière, l'empire de la constitution et des lois. » — Adopté.

« Art. 49. Il présente chaque année, par un message à l'Assemblée nationale, l'exposé de l'état général des affaires de la République. » — Adopté.

« Art. 50. Il négocie et ratifie les traités.

» Aucun traité n'est définitif qu'après avoir été approuvé par l'Assemblée nationale. »

M. COMBAREL DE LEYVAL combat le second paragraphe de cet article, qu'il regarde comme dangereusement restrictif du pouvoir du président de la République. Il peut arriver qu'il y ait dans un traité des conditions secrètes, telles que des compensations territoriales, par exemple. Ainsi, le traité de Campo-Formio qui, en échange de la Vénétie abandonnée à l'Autriche, nous promettait, par une clause secrète, Mayence et les limites du Rhin, serait impossible avec l'article proposé par la commission.

Cet amendement est rejeté à l'unanimité. L'article est adopté.

Art. 51. Il veille à la défense de l'Etat, mais il ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE propose d'ajouter : Sauf les cas d'urgence. (Rumeurs prolongées. — Aux voix ! aux voix !)

L'orateur développe son amendement au milieu du bruit. Il rappelle que, sur la proposition de Lafayette, semblable disposition fut insérée dans la constitution de 91. (Aux voix !)

L'amendement est retiré. L'art. 51 est adopté.

« Art. 52. Il a droit de faire grâce; mais il ne peut exercer ce droit qu'après avoir pris l'avis du conseil-d'état.

» Les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi.

» Le président de la République et les ministres condamnés ne peuvent être graciés que par l'Assemblé nationale. »

MM. FERROUILLET et CHARLES ROLAND proposent de rédiger ainsi cet article :

» Il a le droit de faire grâce.

» Il a aussi celui d'accorder des amnisties, mais il ne peut exercer ce dernier droit qu'après avoir pris l'avis du conseil d'Etat. »

Le troisième paragraphe comme au projet.

M. FERROUILLAT trouve que l'on marchande trop le droit de grâce au président de la République. Que l'on se montre jaloux de l'autorité du président quand il en peut résulter un danger pour la liberté, l'orateur le comprend ; mais il n'en peut être ainsi du droit de grâce, le plus personnel de tous les droits.

Le conseil d'Etat ne dépend pas du président, mais de l'Assemblée. Un conflit se produira au grand dommage des intéressés.

L'orateur a grand peine à se faire entendre de l'Assemblée impatiente.

M. BRUNET combat l'amendement. Le projet de constitution porte que le président de la République sera responsable; or, le droit de grâce ne peut appartenir qu'à un pouvoir irresponsable. Il y a pour cela mille et une raisons. (Rumeurs.)

UNE VOIX. Faites-nous grâce de mille.

M. BRUNET. Les ordres du président ne sont valables qu'avec le contreseing d'un ministre. Ici le ministère ne serait pas même consulté. On n'a donné aucune fonction au vice-président ; il serait plus simple de le charger de la fonction de faire grâce. (On rit.)

L'amendement est rejeté.

M. DABEAUX demande que le président ne puisse exercer le droit de grâce que sur l'avis du ministre de la justice.

M. VIVIEN combat cet amendement au nom de la commission. Le président de la République n'est pas un roi, et nous croyons qu'un certain tempérament doit être apporté au droit de grâce qu'on lui accorde. Il ne faut pas qu'il devienne comme dans le passé une monnaie électorale.

M. CRÉMIEUX demande que le président n'ait pas besoin, pour gracier, de prendre l'avis du conseil d'Etat. Cette mesure serait impossible dans la pratique. Les demandes en grâce sont très nombreuses, des renseignements sont demandés sur chacune ; le conseil du ministre de la justice délibère avec le ministre, et c'est sur leur proposition que le pouvoir exécutif a jusqu'ici prononcé. Je ne vois pas ce qu'on gagnerait à rien changer à ces garanties.

Le conseil d'Etat, composé de quarante membres, sera donc consulté sur la grâce accordée à de petites peines correctionnelles; on me dit que le président pourra toujours passer outre; mais il se placera alors dans une situation mauvaise et qui ne manquera pas de lui attirer l'animadversion du pays.

L'amendement de M. Dabeaux est rejeté.

M. P. BOUDET combat l'amendement de M. Crémieux. Le conseil d'Etat, divisé par sections, pourra toujours examiner les demandes en grâce, et il offrira une garantie qu'on ne trouve pas dans le simple avis des bureaux de la justice.

L'amendement est rejeté. Le § de l'article est adopté.

Sur le § suivant, M. Aylies demande que la loi d'amnistie ne pourra être rendue que sur la proposition du président de la République.

L'orateur croit que l'Etat courrait un grave danger si une loi d'amnistie pouvait être votée sur la proposition d'un membre de l'Assemblée législative. (Aux voix ! aux voix !)

M. DUPIN combat, au nom de la commission de constitution, cet amendement, qui est rejeté à la presque unanimité.

M. JULIEN demande qu'un vote de l'Assemblée nationale soit nécessaire pour que « les personnes condamnées par la haute cour de justice » puissent être graciées.

La commission adhère. Le paragraphe est adopté, ainsi que l'ensemble de l'art, 52.

« Art. 53. Le président de la République promulgue les lois au nom du peuple français. » — Adopté.

« Art. 54. Les lois d'urgence sont promulguées dans le délai de trois jours, et les autres lois dans le délai d'un mois, à partir de la transmission qui en est faite par le président de l'Assemblée nationale au président de la République. »

M. AUGUSTE CLÉMENT propose de rédiger ainsi l'article :

« Les lois d'urgence seront promulguées le troisième jour, et les autres lois le dixième jour, à partir du jour où elles auront été adoptées par l'Assemblée nationale.

« Toutefois, les lois d'urgence pourront être promulgées avant l'époque dont il vient d'être parlé, et devenir immédiatement obligatoires ; mais alors elles seront publiées suivant le mode spécial déterminé par la loi. »

Cet amendement est rejeté, et l'article est adopté.

« Art. 55. Dans le délai fixé pour la promulgation, le président de la République peut, par un message motivé, demander une nouvelle délibération.

» L'Assemblée délibère ; sa résolution devient définitive; elle est transmise au président de la République.

» En ce cas, la promulgation a lieu dans le délai fixé pour les lois d'urgence. »

M. DE SAINT-PRIEST propose l'amendement suivant :

« Dans le délai fixé par la promulgation, le président de la République peut, de l'avis du conseil-d'état, et par un message motivé, demander une nouvelle délibération.

» L'Assemblée délibère : s'il s'agit d'une loi votée d'urgence, la délibération n'aura lieu qu'après quarante-huit heures ; s'il s'agit d'une loi soumise aux formes ordinaires, elle n'aura lieu que huit jours après, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, le président ne sollicite lui-même une délibération immédiate.

» La nouvelle résolution de l'Assemblée est définitive, etc. »

Le reste comme au projet.

M. CORSON, au nom de la commission, combat cet amendement, qui est soutenu par M. Larabit et rejeté.

M. LARABIT demande que, dans le cas d'une nouvelle délibération, la délibération de l'Assemblée ne soit définitive qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Cet amendement n'est pas appuyé.

L'article de la commission est mis aux voix par division et adopté.

« Art. 56. A défaut de promulgation par le président de la République dans les délais déterminés par les articles précédents, il y serait pourvu par le président de l'Assemblée nationale. » — Adopté.

« Art. 57. Les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès du président de la République. » — Adopté.

« Art. 58. Il préside aux solennités nationales. ». — Adopté.

« Art. 59. Il est logé aux frais de la République et reçoit un traitement de 600 000 fr. par an. »

M. BOUSSET propose de faire fixer le traitement du président par la seconde session de la législature qui précédera la nomination.

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. DABEAUX propose l'amendement suivant :

« Il est logé aux frais de la République et reçoit un traitement fixé avant l'élection par l'Assemblée nationale, et qui ne peut être moindre de 600 000 fr. »

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. ANTONY THOURET propose de réduire le traitement du président à 400 000 fr. par an. (Exclamations diverses.) Je demande, dit-il, une réduction de 200 000 fr. par an sur le traitement du président de la République, parce que ce traitement trop élevé me paraît renfermer deux dangers.

Pour moi, le président de la République en est le premier magistrat. Nous qui voulons que la République ne soit pas un vain mot, qui voulons une petite place au soleil pour tout le monde, nous ne voulons pas faire cette place trop grande pour celui qui doit donner l'exemple du désintéressement.

Je suis curieux de savoir si l'on ne viendra pas à cette tribune s'apitoyer sur le sort de ce pauvre président, à qui on ne veut donner que 600 mille francs par an, sans compter le logement.

UNE VOIX. Et l'éclairage. (On rit.)

M. ANTONY THOURET. Quelle misère ! Six cent mille francs, comme c'est mesquin pour un grand peuple ! Seize cents francs par jour ! ce pauvre président ! mais avec cela il mourra de faim ! (On rit.)

N'est-il pas vrai que cette réduction de deux cent mille francs, autrement employée, pourrait faire vivre quatre cents familles. Si je demande cette réduction, c'est précisément parce que d'autres ont demandé une augmentation. Songez que Louis-Philippe touchait vingt fois plus par jour.

Malgré les enseignements de l'histoire, les gouvernants sont toujours les mêmes et se laissent prendre sans cesse à de fausses démonstrations et à de faux dévouements : *Aures habent et non audient.* (Hilarité.)

Je demande si jusqu'ici les rois, princes, empereurs, n'ont pas été à cet égard sourds et aveugles, et c'est parce que je ne veux pas exposer le président de la République à cette double infirmité que je demande la diminution de sa liste civile.

Vous n'avez pas à craindre que cet état modeste rende la France moins respectée aux yeux de l'étranger. Que le premier magistrat la rende vraiment respectable partout, que le peuple voie enfin la République autrement qu'au travers de la misère, qu'elle resplendisse à tous les yeux ornée de la simple auréole de la gloire, de la félicité publique et de l'inaltérable concorde ! Et l'étranger, à l'aspect de ce merveilleux spectacle, ne s'inquiétera plus de ce que vous coûtera votre président ! (Très bien !)

Au moment où l'amendement du citoyen Thouret va être mis aux voix, plusieurs membres se lèvent et demandent le scrutin de division, avec insertion des noms au *Moniteur*. Aussitôt d'autres membres se le-

votent en plus grand nombre, et dans toutes les parties de la salle réclament le scrutin secret.

Une longue interruption succède à cette double manifestation.

M. LE PRÉSIDENT parle longtemps sans pouvoir se faire entendre.

Enfin, il parvient à expliquer le vote, et l'on procède au scrutin secret au milieu d'une vive agitation.

Voici le résultat du scrutin secret :

Nombre des votants.	731
Majorité absolue.	366
Pour.	182
Contre.	549

La chambre repousse la réduction de 200 000 fr. sur le traitement du président.

M. SENARD, ministre de l'Intérieur, demande la parole pour une communication du gouvernement. Il présente un projet de décret tendant à autoriser le département de la Seine à s'imposer extraordinairement pour subvenir à des travaux d'utilité publique.

M. CRÉMIEUX dépose le rapport du comité de la justice, relatif à la demande en naturalisation formée par le général Yussouf.

L'Assemblée reprend le vote de la constitution.

M. DESLONGRAIS. Je crois qu'un grand peuple comme le peuple français doit faire les choses grandement. (On rit.) Je demande que le traitement du président soit d'un million.

M. BERGER demande que le traitement soit de 100 000 fr. par mois.

Ces amendements sont repoussés. L'article de la commission est adopté.

« Art. 60. Il réside au lieu où siége l'Assemblée nationale, et ne peut sortir du territoire de la République sans y être autorisé par une loi. » — Adopté.

« Art. 61. Le président de la République nomme et révoque les ministres.

» Il nomme et révoque, en conseil des ministres, les agents diplomatiques, les commandants militaires des armées de terre et de mer, les préfets, le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, le gouverneur de l'Algérie et des colonies, le gouverneur de la Banque de France, les procureurs-généraux et autres fonctionnaires d'un ordre supérieur.

» Il nomme et révoque, sur la proposition du ministre compétent, dans les conditions réglementaires déterminées par la loi, les agents secondaires du gouvernement. »

Le premier paragraphe est adopté.

M. SAUTAYRA propose de supprimer, dans le second paragraphe, le gouverneur de la banque de France.

La commission adhère à cette suppression qui est adoptée.

Les 2e et 3e paragraphes sont adoptés, ainsi que l'article entier.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

Des instructions ministérielles adressées aux préfets prescrivent les mesures d'ordre et de conservation dont les armes délivrées aux gardes nationales doivent être l'objet. Ces armes, confiées à leur patriotisme pour protéger l'ordre et défendre le pays au besoin, sont une propriété de l'État, et on leur faisant subir une modification quelconque, les citoyens peuvent, d'une part, en altérant la solidité de l'arme, s'exposer à de graves accidents, et, de l'autre, se placer dans le cas de s'en voir réclamer la valeur.

Il est surtout interdit aux gardes nationaux de faire transformer leurs fusils à silex en fusils à percussion.

— On signale à Nantes une reprise industrielle très marquée.

— Un médecin d'une commune des environs du Havre, ému de la position de la femme B..., devenue folle à la suite de la transportation de son mari, ébéniste du faubourg Saint-Antoine, l'avait accueillie chez lui, et à la suite d'un traitement savant et de soins assidus, elle avait à peu près recouvré l'usage de sa raison. Dans ses intervalles de lucidité, la femme B... fondait en larmes et ne cessait d'appeler son mari avec lequel elle n'était mariée que depuis 7 mois. Le médecin la consolait de son mieux et lui faisait espérer que sous peu elle pourrait rejoindre le transporté à Belle-Isle. Il s'engagea même à lui obtenir une permission pour visiter Pierre B... à bord du bâtiment où il était détenu. Soit que cette promesse eût frappé vivement l'imagination de la jeune femme, soit que la pauvre folle ne fût pas entièrement guérie, elle sortit avant hier fort avant dans la nuit sans être vue de personne et à l'insu du docteur, courant vers les bassins, elle détacha une petite embarcation et ramant avec force elle gagna le large. Par malheur, la mer était houleuse, le flot se retirait, la barque mal dirigée fut bientôt entraînée par les courants. Attirés par les cris de la malheureuse, des pêcheurs cherchèrent à lui porter secours; mais la barque chavira sous leurs yeux et la folle s'engloutit dans l'abîme. Les flots n'ont pas encore rejeté sur la grève le cadavre de cette pauvre femme. (*L'Intérêt public de Caen.*)

— Dimanche prochain, 15 octobre, à midi, le docteur Déchenaux continuera son cours d'analogie appliquée à la botanique, dans la grande salle de l'école communale, rue des Grands-Augustins, 6. Dans les deux premières séances il a traité des analogies relatives aux passions et aux travaux. Dans la prochaine séance il fera l'exposition des analogies relatives aux titres caractériels et aux périodes historiques.

— En quatre jours, la première édition de l'ouvrage nouveau de Louis Blanc LE SOCIALISME. — DROIT AU TRAVAIL. réponse à M. Thiers, a été épuisée. La seconde édition vient de paraître chez Michel Lévy frères, 4, rue Vivienne. Voici le sommaire de cette brochure, écrite dans le plus beau style : La Révolution de Février et le Prolétariat; — Cause des Événements de Juin; — M. Thiers et la Question de la Propriété; — Condition des Filles du Peuple dans la Société actuelle; — la Concurrence; — la Question agricole et l'Association; — le Droit au Travail et le Droit à l'Assistance; — l'Avenir du Socialisme.

— Le Café-Concert, Palais-National, galerie Montpensier, a ouvert ses salons samedi 7 octobre.

— Les journaux publient souvent avec une grave imprudence et une grande légèreté des nouvelles de nature à porter l'inquiétude dans les familles. L'*Estafette* vient d'annoncer que le docteur Subervie, médecin des eaux minérales à Bagnère, était dans le plus grand danger par suite d'un terrible accident. Nous sommes heureux de pouvoir rassurer les amis du docteur Subervie. Il est bien vrai que lorsqu'il portait secours dans un incendie, un plancher s'est affaissé sous lui, mais il n'a eu d'autre mal que quelques contusions. Il n'y a donc heureusement aucune inquiétude à avoir au sujet d'un homme aussi recommandable par le talent que par la noblesse du caractère.

— On lit dans la *Gazette d'Auvergne* :

« Tous les journaux de Paris du 6 octobre contenaient la note suivante :

» Le gouvernement a, dit-on, reçu des nouvelles inquiétantes du Puy-de-Dôme. Les vignerons se seraient coalisés contre les droits réunis. Ils auraient parcouru les villes de Riom et de Clermont en proférant des cris tumultueux. Les vignerons seraient maîtres des principaux postes dans le chef-lieu du département. »

» On ne s'étonnera pas de la crédulité des Parisiens, quand on saura que dimanche un gendarme arrivait à bride abattue à la préfecture pour demander, de la part du sous-préfet de Riom, si la nouvelle qu'il avait lue dans les journaux de la capitale était vraie. »

MÉTAPHORES. — On lit dans une publication récente : « Si la presse » est une *torche*... ce n'est pas une raison pour la *museler*. »

Ces images rappellent la phrase attribuée à M. Berryer : « Ce serait *proscrire* les véritables *bases* du *lien* social.

CHOLÉRA EN ÉCOSSE. — Nous avons la douleur d'annoncer, dit le *Scotsman* de samedi, que le choléra asiatique a éclaté à Edimbourg et que plusieurs personnes ont déjà succombé soit dans la ville, soit à Newhaven. Les points qui ont fourni les premiers cas sont West-Port, Grassmarket, Canongate et Loch-Calton. Avis avait été dépêché aussitôt à Londres; le docteur de la commission sanitaire est arrivé hier soir de la part de la commission sanitaire de la métropole anglaise.

SALLE DES PAS-PERDUS. — La *Gazette des Tribunaux* donne les détails suivants sur le scandale d'hier :

« Ce matin, entre midi et une heure, M. Thouars attendait dans la salle des Pas-Perdus, lorsque, y voyant entrer M. Hetzell, qui se disposait à la traverser, il se dirigea vers lui s'apprêtant à lui adresser ses plaintes : « Je ne puis pas avoir d'explications avec vous, Monsieur, lui dit, en l'interrompant dès les premiers mots, M. le secrétaire-général des affaires étrangères, écrivez au citoyen ministre, je dois éviter toute discussion avec vous, vous êtes trop violent. — Ah! je suis trop violent, répliqua M. Thouars, qui, pâle, agité, paraissait avoir peine à se contenir. eh bien! c'est vrai, et vous allez en avoir la preuve. » En disant ces mots il cracha au visage de son interlocuteur.

» A peine cet outrage avait eu lieu que M. Hetzell, tirant du gousset de son pantalon un pistolet, le dirigeait vers M. Thouars; mais celui-ci, d'un geste rapide, lui saisissait le bras et le contenait violemment. En ce moment, M. le ministre des affaires étrangères Bastide, qui était entré dans la salle sur les pas de M. Hetzell, voyant s'engager cette collision, dont il serait impossible de retracer la rapidité, s'élança dans la direction des deux adversaires, et, s'armant à son tour d'un pistolet dont il était aussi porteur, en dirigea le canon sur la poitrine de M. Thouars pour le contenir et l'empêcher de se livrer à aucune violence. « Quoi! vous êtes donc tous armés? s'écria alors celui-ci au milieu du groupe qui s'était aussitôt formé dans la salle; vous êtes armés! eh bien! qu'on me fouille, moi; je n'ai pas d'armes; je viens en simple citoyen faire entendre ma juste réclamation, et c'est le pistolet au poing qu'on m'accueille... »

» En un instant les garçons de l'Assemblée, les gardiens, les hommes du poste étaient accourus, et M. Thouars, entraîné par eux, était conduit devant le commissaire spécial de l'Assemblée, M. Yon. »

Le lundi 23 octobre, à 3 heures de l'après-midi, M. ÉMILE CHEVÉ ouvrira chez lui, rue Saint-André des Arts, 60, un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie. Les leçons auront lieu à l'heure indiquée les lundis, mercredis et vendredis. — Des places spéciales sont réservées aux dames et aux enfants.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 octobre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Argeliers.—M. H. D.—Reçu les 10.—Compl. affect.

Clermont.—M. G.—Félicit. vives au sujet de M. H. C'est un adh. dont nous sentons tout le prix.

Reims.—M. F.—Reçu les 50.—Vous serez le bienvenu à double titre.

Compiègne.—M. D.—Reçu les 10.—Nous apprécions et vous serrons la main.—L'abonn. allait au 15 sept.

Auzouey.—M. B. A.—La broch. de L. Blanc est cotée 1 fr.—Quant à l'œuvre de M. Thiers, il faut pour la lire s'abonner au *Constitutionnel*.

Bordeaux.—Mme X.—Livres et lettre en route.

Bordeaux.—M. N.—Nous adressons la lettre à Lyon.—On va vous répondre.

Salins.—M...—Reçu les 20.—Merci.

En voyage.—M. G.—Reçu les 20.—Vot. commission est faite.

Valence.—M. N. D.—Nous all. nous inf. suiv. vos désirs.—L'ab. à la *Phal.* a cessé fin septembre.—Vous nous avez remis le bulletin de dépôt et non le bon de poste. Veuillez réparer cette erreur.

Arles.—M. S. d. R.—C'est 27 à fin décembre, ou 44 à fin juin.

Vauvert.—M. V.—Reçu les 12.75. Nous expédions.

Nevers.—M. L.—Le mont. des livr. et de vot. ab. pour un an, soit jusqu'au 15 avril p., est de 37.55.

Madrid et Oléron.—M. J. frères.—Vos ab. seront en retard d'un an à la fin de ce mois.

Bourse du 12 octobre.

La révolution signalée officiellement à Vienne, le départ de l'empereur, ainsi que le massacre du ministre de la guerre, amènent au début de la Bourse 60 c. de baisse sur la bourse précédente. Le 5 p. 100, laissé à 69.10, commence donc à 68.50, mais de bons achats le relèvent successivement jusqu'à 69.20, pour finir à 69. Dix centimes moins bien qu'hier.

Le trois, de 44 60, flotte entre ce prix et 44 55, derniers cours. La Banque de France, de 1 585, tombe au plus bas à 1 570, baisse 15 fr.

On dit que le ministère est modifié, et que MM. Dufaure, le général Bedeau, Beaumont et Billault remplacent MM. Senart, Bastide, Vaulabelle et Recurt. C'est un bruit de Bourse.

Les chemins de fer varient fort peu. Orléans fait 628 75; Lyon 362 50; Avignon-Marseille 182 50; enfin le Nord est à 365. La bourse, en résumé, offre une certaine tenue.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 60	44 50	44 ••	44 55
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	68 ••
Cinq 0/0	69 10	69 15	68 85	69 ••

12 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	44 50 ••	4 Canaux avec prime	845 ••
— Emprunt 1847-1848	69 25 ••	Lin Maberly	••• ••
4 0/0 j. du 22 mars	69 •• ••	Caisse hypothécaire	••• ••
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	•• •• ••	Emprunt d'Haïti	200 ••
3 0/0 j. du 22 septembre	•• •• ••	Espagne, dette active	23 50
Actions de la banque	1570 •• ••	— dette passive	• ••
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	•• ••
Récep. Rothschild	83 ••	Emprunt portugais 5 0/0	•• ••
5 0/0 de l'État romain	63 75	— — 3 0/0	•• ••
5 0/0 belge 1840	78 ••	2 1/2 hollandais	•• ••
— — 1842	•• ••	Zinc Vieille-Montagne	2225 ••
— 4 1/2	•• ••	H. de la Grand-Combe	••• ••
— Banque (1835)	615 ••	Emprunt du Piémont	875 ••
Obligations de la Ville	1120 ••	Lots d'Autriche	••• ••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	••• ••	300 ••	Orléans à Bordeaux	375 ••	372 75
Versailles, rive droite	••• ••	••• ••	Du Nord	366 25	365 ••
— rive gauche	92 50	95 ••	De Paris à Strasbourg	337 50	337 50
Paris à Orléans	627 50	628 75	Tours à Nantes	320 ••	317 50
Paris à Rouen	380 ••	382 50	Paris à Lyon	362 50	362 50
Rouen au Havre	180 ••	185 ••	Montereau à Troyes	112 50	112 50
Avignon à Marseille	180 ••	182 50	Dieppe à Fécamp	••• ••	••• ••
Strasbourg à Bâle	85 ••	82 75	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	255 ••	258 75	Bordeaux à la Teste	•• ••	•• ••
Amiens à Boulogne	••• ••	••• ••			

BOURSE DES MARCHANDISES.

Blés (l'hect. 1/2) en baisse de 50 centimes, bonne qualité, 116 à 118 les 100 kil. Farines, ventes dures et offertes.

Cotons offerts au Havre et à Liverpool.

Esprit 5/6 (l'hectol.), disponibles, 55 à 56 fr., et courant du mois, 54 fr.— 3/6 Montpellier, disponible à 58.

Huile de colza (les 100 kil. en tonnes), disponible et courant du mois, d°, 90 fr.

Savons, disponible, belle qualité, 118 les 100 kil.

Suifs, calmes. — Les suifs de boucherie se vendent 66-50, dans Paris, les 100 kil.; chandelle, 75, id.; oleines, 98, id., et rares; stéarines, 230, id., hors barrière.

Vins, en grande baisse partout.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 13 octobre.

THÉATRE DE LA NATION.—La Fille de Marbre, Lucie de Lammermoor.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—La Camaraderie.

ITALIENS.—

OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.

ODÉON.—Les deux Chemins, Jarvis, les deux Anglais.

THÉATRE-HISTORIQUE.—Lucrèce Borgia.

GYMNASE.—Jeanne Mathieu, Mari de la Dame de Chœurs, la Comtesse.

VAUDEVILLE.—Le Chemin de traverse, l'Avenir dans le passé, le Protégé.

VARIÉTÉS.—Les Extrêmes, le Muet d'Ingouville, le Lion empaillé, Mignonne.

THÉATRE MONTANSIER.—Les Parades de nos Pères.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Livre Noir.

GAITÉ.—Les Femmes de Paris.

AMBIGU-COMIQUE.—Napoléon et Joséphine, le Morne au Diable.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Michel Lando, Panorama progressif, Diorama.

FOLIES.—La Fille de l'air, Serrurier, Lunettes.

DÉLASSEMENTS.—Miel, un Maître, Maurice, le Débutant, l'Impératrice.

THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Représentation extraordinaire.

THÉATRE CHOISEUL.—Le Pari, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude.

HIPPODROME (barrière de l'Etoile.)—Char du Soleil.

CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.)—Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 178. ÉDITION DU MATIN. Samedi 14 Octobre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

	Un an	6 mois	3 mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉPARTEMENTS	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉPARTEMENTS	10	5	3
PAYS à surtaxe	14	7	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Achetot-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., marchand aux P...

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES INSERTIONS.

ANNONCES
1 à 4 fois en 1 mois 40 c.
5 à 9 — 30
10 fois et plus 20

ANNONCES
Annonces-Anglaises. 60 c.
Réclames-annonces. 60
Faits de publie... 1 f. 50

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis.
Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 13 OCTOBRE.

—

Assemblée Nationale.

CHANGEMENT DE MINISTÈRE.

L'Assemblée était préoccupée du changement partiel du ministère dont la nouvelle s'est confirmée.

M. Senard, ministre de l'intérieur, est remplacé par M. Dufaure; M. Recurt, ministre des travaux publics, par M. Vivien, et M. Vaulabelle, ministre de l'instruction publique, par M. Freslon.

Nous croyons que les trois nouveaux ministres se sont sincèrement ralliés à la République, mais leur entrée aux affaires a lieu sous de mauvais auspices, n'étant due qu'aux intrigues de la rue de Poitiers, qui les pousse en avant pour les faire tomber à leur tour et les remplacer bientôt par des réactionnaires décidés. Ils vont se trouver dans une position bien fâcheuse pour des gens de cœur, celle d'avoir été choisis par les ennemis de la République et d'être obligés de s'appuyer sur eux, et en même temps d'avoir à lutter contre les républicains sincères, qui, ayant soutenu avec un dévouement quelquefois aveugle le ministère précédent, ne sauraient soutenir avec énergie un ministère qui n'est qu'un plastron inventé par les habiles de la droite.

Le général Cavaignac n'a pas osé annoncer officiellement cette nouvelle à la tribune : c'est triste.

Il semble que le gouvernement veuille cependant lever l'état de siége. Le général Cavaignac a demandé à l'Assemblée la nomination d'une commission qui s'entendrait avec lui pour examiner s'il y avait lieu de rapporter le décret sur l'état de siége : cette commission sera nommée demain.

L'Assemblée a repris la discussion sur la constitution. Elle a entamé le nouveau conseil d'Etat, institution quelque peu bâtarde, dont une discussion assez confuse n'a pu déterminer le caractère On disloque l'ancien conseil pour le dédoubler. Cette combinaison ne nous paraît nullement heureuse, non plus que le mode de nomination des nouveaux conseillers d'Etat par l'Assemblée nationale. Demain on aura beaucoup de peine à corriger les mauvaises dispositions prises aujourd'hui sur ce chapitre.

On annonce, dit la *Patrie*, la démission de M. Ducoux, préfet de police, par une lettre motivée. On parle de M. Théodore Raynal ou de M. Antony Thouret pour le remplacer.

— MM. Senard et Vaulabelle ont communiqué à plusieurs de leurs collègues la lettre par laquelle le chef du pouvoir exécutif leur notifiait purement et simplement leur congé. Voici la formule littérale de cette lettre :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous annoncer que, par suite de la démission collective de tous les ministres, j'ai confié votre portefeuille à M.....

» Salut et fraternité. Signé, CAVAIGNAC. »

Les nouvelles reçues aujourd'hui de l'Autriche n'ajoutent rien d'important à celles arrivées hier. L'empereur se maintient à Lintz avec six mille hommes de troupes. Il se défend énergiquement contre les insurgés. L'aile la plus importante de l'armée de Jellachich, aile composée de 25 000 hommes, a été complètement battue en Hongrie. Jellachich est arrivé à sept lieues de Vienne, essayant de reconstituer un corps d'armée.

A Berlin, l'agitation commence. La Diète est en permanence à Vienne, protestant toujours de son dévouement à l'empereur. (*Patrie.*)

VIENNE, 7 octobre. — L'empereur s'est réfugié à Linz. Le comité des étudiants, d'accord avec le comité central, demande : 1° que le manifeste soit retiré; 2° que tout le ministère soit composé par le député Lohler (de l'extrême gauche), 3° que l'armée soit soumise à l'autorité civile; 4° que les soldats quittent la ville; 5° le bannissement de l'archiduc Louis (oncle de l'empereur) et de l'archiduchesse Sophie, sa femme, des états autrichiens; 6° révocation de Radetzki; 7° gouvernement civil pour l'Italie. La diète a adopté ces résolutions, à l'exception de celle du bannissement, qui sera l'objet d'une discussion particulière.

L'empereur a écrit à la Diète qu'à l'avenir il agirait avec énergie et vigueur. La Diète va répondre.

Les barricades sont maintenues et on les fortifie. Les troupes ne pourront pénétrer dans la ville.

La Diète a conféré à la garde nationale le pouvoir exécutif suprême.

— On écrit de Vienne, 7 octobre, au *Moniteur prussien* du 11 :

« On ne sait pas encore exactement quel est le nombre des morts et des blessés. Ce matin, il y avait 89 morts à l'hospice général, savoir 86 gardes nationaux, 3 femmes et un ecclésiastique. A l'arsenal, 30 à 40 gardes nationaux et militaires sont tombés, et au pont de Yabor 5 étudiants et 25 soldats. Dans les faubourgs, le nombre des morts est insignifiant.

» On prétend que les soldats pillent dans les faubourgs, et que quelques-uns tirent sur des étudiants, mais sans avoir reçu l'ordre. En ce moment on bat la générale. »

8 *octobre*. — La garnison, forte de 40 000 hommes, a quitté la capitale, et nous sommes maintenant dans les mains d'un gouvernement populaire qui exerce un pouvoir illimité.

Presse départementale.

Nos lecteurs savent que le soi-disant congrès de la presse départementale réuni à Tours, n'était qu'un conciliabule fort peu démocratique, dont les délibérations portent un cachet tout-à-fait contre-révolutionnaire. La presse républicaine des départements ne pouvait laisser croire qu'elle acceptait la solidarité des principes de l'assemblée de Tours. Un grand nombre de journaux sincèrement républicains de la province ont adhéré à un projet de congrès qui leur a été soumis par le *Courrier de la Sarthe*, chaleureusement appuyé par le *National de l'Ouest*, congrès qui, en resserrant les liens qui unissent les publicistes voués à la cause de la Révolution, donnera à la presse départementale une désirable communauté d'efforts, et lui permettra de s'occuper de quelques questions vitales pour elle. Nous apprenons que les journalistes républicains se réuniront à Paris, le 1er novembre prochain. Nous invitons nos confrères de la presse démocratique départementale à assister à ce congrès ou à s'y faire représenter en temps et lieu.

Colonies.

La *Réforme* avait relevé avec quelque vivacité notre article sur la Martinique. La réclamation de MM. Servient, Melvil-Bloncourt, Sainte-Luce, Degrange, plus modérée et plus juste, facilite des explications plus calmes.

Il est bien entendu que nous avions comblé M. Perrinon d'éloges, et que nous nous bornions à constater les difficultés de sa position. Il est bien entendu qu'aucune de nos paroles n'implique un blâme contre M. Pory-Papy, sur lequel nous n'avons que des renseignements honorables.

Il est bien entendu encore que nous n'avons pas voulu donner de leçon aux représentants de la Martinique. Nous avons seulement cru devoir louer, dans un homme de couleur, ce qui nous semblait être un acte d'extrême susceptibilité délicate. Sur les avis positifs qui nous parviennent, nous retirons cette appréciation. Mais ce n'est pas un gros péché d'avoir supposé le bien; et si nous sommes coupables de préventions bienveillantes en cette affaire, nous le devons à l'un de nos honorables correspondants, M. Servient.

Nos frères créoles confessent qu'ils n'accordent pas aux élections martiniquaises « une complète admiration »; ils n'expriment pas le motif de cette réserve. Pour nous, nous ne pouvons nous empêcher de regretter l'exclusion d'un créole blanc, et nous affirmons avec tristesse que le résultat de ce vote exclusif est de nature à ranimer, à perpétuer l'hostilité des classes.

Nous avons cité et recommandé les noms de MM. Lepelletier-Saint-Rémy et Husson, d'abord parce que ces messieurs étaient les candidats connus de la classe blanche, et de plus parce que nous savons que tous deux ont des idées vraiment libérales. La preuve de leur libéralisme est dans la répulsion qu'ils inspiraient, avant la Révolution, à tout le vieux parti de l'esclavage, dont M. Charles Dupin s'était fait le triste champion en France.

Si nous avions désiré l'annulation du vote, nous l'eussions dit nettement. Nous avons l'habitude de la franchise. L'annulation serait un péril, et elle n'est pas motivée par des faits d'ailleurs regrettables. Il faut savoir subir quelques désordres, aux premiers essais du suffrage universel; mais il ne convient pas, pour autant, de garder le silence sur les abus et sur les fautes.

On conteste la justesse de notre appréciation sur la polémique grave qui a précédé les élections de la Martinique, et l'on objecte que la protestation des hommes de couleur a été « traîtreusement défigurée dans les organes réactionnaires. » Si cette pièce, dont nous avons le texte sous les yeux, avait été altérée, ce serait une indignité dont nous ne manquerions pas de faire justice. En attendant qu'on nous ait édifiés à cet égard, et jugeant sur les documents imprimés, nous persistons à penser que l'attaque folle et déplorable dirigée *contre un seul des candidats* de la classe de couleur n'autorisait pas une protestation menaçante faite *au nom de toute une classe*. M. Perrinon lui-même a jugé que c'était une faute, et le blâme qu'il en a exprimé, quoique trop adouci selon notre sentiment, justifie assez notre plainte.

Pour constater le mauvais vouloir des blancs, on cite ce fait que M. Dain, à la Guadeloupe, du jour où il a été adopté par les nouveaux citoyens, s'est vu répudié par tous les siens. Cet abandon, qui ne nous surprend pas, hélas! est un trait de maladresse coupable; mais l'impartialité libérale, sensée et généreuse de la majorité guadeloupéenne n'en est que plus honorable. Nous regrettons que l'inspiration des électeurs martiniquais n'ait pas été aussi élevée. Du reste, cette différence s'explique et par le libéralisme éclatant du candidat blanc à la Guadeloupe, et par l'excès si longtemps prolongé de la tyrannie à la Martinique. D'une part, l'accord était plus facile; de l'autre, l'hostilité était presque inévitable.

Nos honorables contradicteurs supposent que nous pourrions bien approuver le despotisme militaire étouffant, aux colonies, l'essor de la liberté. Nous ne saurions répondre à de telles imaginations. Nous avons dit et nous répétons que, dans l'hypothèse d'une violence et d'une oppression, de quelque côté qu'elles vinssent, la métropole devrait imposer l'équilibre et la justice. Nous nous étonnons que la *Réforme* ait rien à objecter à ce principe de politique.

Nous persistons à penser que, particulièrement pour la Martinique, le gouvernement d'un homme de couleur était difficile, périlleux, moins sans doute que ne l'eût été celui d'un créole blanc. En cet état, nous préférions un européen. Quel homme de couleur, à la Martinique, se plaint d'avoir M. Meynier pour procureur-général? Nous partageons d'ailleurs, à l'égard des gouverneurs militaires, la défiance de nos correspondants. Si nous avons salué le nom de M. Bruat, c'est que son administration, à Tahiti, offre des garanties de sagesse. Certes, si la chose eût été possible, nous aurions préféré voir M. Schœlcher, M. de Tracy, et autres généreux abolitionnistes, aller accomplir eux-mêmes l'œuvre de la réforme coloniale qu'ils ont si généreusement poursuivie

L'idée ne peut pas venir sérieusement que nous désirons exclure les hommes de couleur des fonctions publiques. Loin de là, nous avons la conviction que l'élément coloré doit ultérieurement prédominer aux colonies. Mais nous voudrions que ce mouvement d'ascension s'opérât progressivement et pacifiquement, sans brusque exclusion, par le développement normal des forces intellectuelles. Nous croyons que le gouvernement doit encourager cette exaltation progressive et pacifique, mais avec tous les ménagements commandés par une situation très délicate.

Nous ajouterons demain quelques considérations générales.

Le désordre partout.

L'Europe est en feu, disent les organes des partis aveugles ou rétrogrades; le désordre est partout; le fatal esprit des révolutions nous menace de bouleversements sans terme.

Oui, le désordre est partout; le désordre à l'intérieur des états, il est dans l'exploitation de l'homme, dans l'accaparement des fruits du travail par le capital; il est dans l'imprévoyance sociale, dans le chômage forcé, dans la misère, dans les bénéfices frauduleux du commerce et de la banque, dans les germes de génie que la Providence fait tomber du ciel et qui meurent faute de culture dans l'intelligence de tant d'enfants pauvres.

Le désordre à l'extérieur, nous le voyons dans l'oppression des peuples privés de toute existence nationale, Italie, Pologne, Irlande, Hongrie, Bohême, Croatie, dans la persistance des gouvernements aristocratiques et *pseudo-constitutionnels* qui se maintiennent à Vienne, à Berlin, à Naples, en Espagne, en Portugal par le parjure et par la mitraille.

Tant que les hommes repousseront aveuglément l'Association qui peut, en régénérant l'Europe entière, depuis la commune jusqu'aux plus vastes empires, créer pacifiquement l'harmonie sociale, la conciliation des intérêts et des droits, l'indépendance et l'accord de tous les peuples, la révolution sanglante travaillera à l'établissement de l'ordre providentiel et définitif, comme Attila, fléau de Dieu, travaillait, en déblayant le vieux monde païen, à la fondation de l'Europe chrétienne.

Dieu protège la France.

Ils auront beau faire, ils auront beau se montrer ignorants, faibles, incapables; ils auront beau lutter mesquinement contre les conséquences européennes et sociales de la révolution de Février, Dieu ne laisse point périr les germes que cette explosion sublime a jetés partout. Nouveaux Ahasverus qui rétabliriez sous le nom de la République la politique de M. Guizot, la Providence ne vous laissera pas faire. Écoutez la voix qui part de Vienne et qui vous crie : Marche! marche! Non, vous n'aurez pas le temps de rassembler les débris de la monarchie, de reconstituer la féodalité financière. En avant, en avant! Si vous ne guidez pas la démocratie européenne, elle vous traînera victorieuse à sa remorque.

Enthousiasme, espérances des mois de mars et d'avril, vous pouvez enfin renaître; l'avenir se dégage, les aristocraties s'écroulent, les empires monstrueux se décomposent; l'Italie et la Pologne peuvent sortir du tombeau. La monarchie devient partout impossible. Transformation de la vieille Europe en républiques confédérées, en républiques démocratiques et sociales, telle est la destinée du siècle; elle se réalisera, dût la monarchie se souiller encore en expirant par des crimes inutiles. Que ce spectacle donne enfin quelque énergie, quelque assurance à nos gouvernants, dont la Providence répare les fautes. Un effort en faveur de l'Italie! Intervenons pour accélérer la victoire des peuples et pour prévenir les affreux déchirements qui précéderont encore la fondation de la république européenne si nous restons lâchement immobiles.

Nouveaux détails sur la révolution de Vienne.

Après la publication du manifeste qui investissait le ban de Croatie de tous les pouvoirs pour rétablir l'ordre en Hongrie, on devait s'attendre à ce que les démocrates de Vienne, partisans de Kossuth fissent un mouvement. L'habileté du parti madgyare, depuis longtemps d'accord avec le parti unitaire allemand, a été de faire croire que le triomphe de Jellachich serait celui de la réaction, et, pour le prouver, les deux partis unis ne manquèrent pas de dire que, dans l'Assemblée constituante, les Tschèkes, amis du ban, avaient toujours voté avec les conservateurs.

Il est certain, d'un autre côté, que c'est l'influence naguère toute puissante de la majorité slave de la diète qui a empêché la grande députation madgyare de faire valoir ses réclamations devant l'Assemblée.

Cependant, il faudrait bien se garder de croire que c'est par hostilité contre la cause démocratique que les Slaves se sont constamment opposés au parti madgyaro-allemand. Leur opposition n'a pas d'autre cause que la rivalité nationale. Allemands et Madgyars sont des dominateurs de la veille aux yeux des Slaves qui aspirent à devenir les dominateurs du lendemain. Le bombardement de Windisgraetz a prouvé que les Slaves n'étaient pas plus que leurs adversaires les favoris de la camarilla. Quant à Jellachich, devenu le chef des Slaves du Sud et le principal représentant de la cause slave, fût-il vaincu, comme il est probable, il ne faudrait pas regarder sa défaite comme définitive, et la lutte comme terminée entre les Allemands unis aux Madgyars d'une part, et les Slaves méridionaux unis aux Tschèkes de l'autre.

Les Hussites de Prague, qui s'agitaient de nouveau depuis quelque temps, vont certainement relever la tête et chercheront à prendre une revanche éclatante de ceux qui les mitraillèrent il

y a trois mois dans les rues de leur capitale. Au milieu de l'agitation fiévreuse qui s'est emparée de tous les esprits, une guerre terrible, la guerre des races, va sans doute éclater. Le Slave Borrosch, président de la diète, et ses collègues tschèkes ont regagné en toute hâte la Bohème, comme s'ils n'avaient plus voulu prendre part aux travaux de la diète depuis que l'insurrection victorieuse y a fait triompher l'élément allemand.

Les Polonais sont restés, mais en imposant pour condition la dissolution de l'empire d'Autriche et sa reconstitution sur les bases d'Etats fédératifs et indépendants, formés par les diverses provinces de la monarchie. Dans les circonstances actuelles, la résolution prise par les députés polonais était la plus sage. Puisse-t-elle prévenir la guerre entre les Slaves et les Allemands et donner lieu à un arrangement pacifique et fraternel entre tous les peuples du ci-devant empire des Hapsbourg!

Nous trouvons quelques nouveaux détails, dans les correspondances de Vienne, sur la fin tragique du ministre de la guerre, triste épisode mêlé à la glorieuse victoire du peuple.

Les ministres étaient réunis dans l'hôtel du ministère de la guerre, lorsque le peuple, aidé de quelques soldats, vint l'assaillir. La résistance ne fut pas longue; il n'y avait que quelques soldats pour le défendre; elle permit cependant à tous les ministres de fuir. Malheureusement, le général Latour voulut quitter son uniforme; c'est dans cet instant que, dénoncé par un soldat, il tomba au pouvoir du peuple.

Quelques personnes voulurent s'interposer; un représentant du peuple, M. Goldmark, harangua la foule. Ses instances furent vaines. Le ministre tomba frappé à coups de marteau et de barre de fer, puis son corps, dépouillé de vêtements et transporté sur la place du Hof, fut pendu à un réverbère. Son corps servit de point de mire à des coups de fusil; un bourgeois couvrit sa nudité d'un drap de lit, et il ne put le décrocher qu'à deux heures du matin, après qu'il eût servi de risée à la population.

Au nombre des victimes de l'insurrection se trouvent le prince Pablonowski et le général Bredi, et non Breda. Ce général, qui commandait les troupes contre le peuple, fut renversé de son cheval par un coup que lui tira un légionnaire.

Le peuple a brisé les portes de l'arsenal à coups de canon. La troupe nationale, qui se trouvait dans cet édifice et contre laquelle le peuple était le plus furieux, a échappé à un massacre certain par une issue souterraine qui n'était pas surveillée.

Les étudiants ont adressé à la Diète une pétition demandant que l'archiduc Louis et l'archiduchesse Sophie soient bannis à tout jamais de l'Autriche, et que quiconque osera déclarer Vienne en état de siège soit considéré comme traître à la patrie.

Le comité des étudiants agit de concert avec le comité central.

Une correspondance de Pesth, de la *Gazette de Vienne*, dit, au sujet des affaires de Hongrie : « Qu'il vienne seulement une nouvelle révolution, et la Hongrie est sauvée! » — « Voilà, dit un correspondant de la *Gazette de Cologne*, la clef des évènements qui viennent de nous frapper.

Le président de la diète Strobach est parti; il n'est pas le seul; un grand nombre de députés de la droite, principalement de la Bohême, ont fait cause commune avec les Slaves. Ils ont pris l'engagement de rester réunis aux Allemands pour travailler au salut de la monarchie autrichienne; mais ils ont déclaré comment ils entendaient organiser cette monarchie.

Cette condition est le prix de leur adhésion. Ils veulent un empire composé d'Etats fédératifs, indépendants les uns des autres. L'ancien empire d'Autriche a donc cessé d'exister dans son ancienne forme, et s'il survit ce sera sous une forme nouvelle. Dès à présent, on peut considérer la Hongrie comme affranchie des liens de la pragmatique sanction, et s'il en reste qui la retiennent encore, on peut entrevoir le jour où ils seront brisés.

Les affaires d'Italie vont prendre également une face nouvelle. On parle, pour le ministère des affaires étrangères, du général Hauslab. M. Borrosch sera ministre de l'intérieur. M. Brauner, tschèke, Bohême, aura le département de la justice. On dit que M. Bach est prisonnier au faubourg de Weden.

La fuite de l'empereur est considérée comme une trahison de la cause du peuple, et l'on est d'autant plus indigné que l'on croit que le manifeste était déjà rédigé lorsque l'empereur a fait sa réponse, en sens contraire, à la diète. Tout le monde interprète ce manifeste en ce sens qu'il y aura bientôt une concentration de troupes devant Vienne; mais le courage héroïque de la population de Vienne ne se démentira pas.

La diète est en permanence.

Le peuple a adopté la proclamation aux peuples de l'Autriche, rédigée par Schuselka. Cette proclamation se termine ainsi :

« Le 7 octobre, S. M. a pris la déplorable résolution de s'éloigner de la capitale. Cet évènement met en danger la patrie et la liberté conquise. Pour sauver ce bien précieux, il faut que le peuple de Vienne et tous les peuples de l'Autriche aiment la patrie déploient la même prudence politique et la même magnanimité que dans les journées de mai.

Le comité de sûreté est très actif; on dit qu'il veut organiser en garde nationale mobile les ouvriers armés. Une commission a été nommée pour défendre énergiquement la ville. Le colonel Catinelli et le colonel Stoppicki, députés de la Diète, et des officiers de l'armée polonaise, sont à la tête de cette commission.

La Diète a conféré à la garde nationale le pouvoir exécutif.

La Diète a adopté les résolutions suivantes :

1° La Diète déclare qu'elle ne se dissoudra pas et qu'elle restera fidèle à son devoir; 2° la Diète se maintiendra sur le terrain constitutionnel, et n'emploiera que des mesures légales pour sauver la patrie, la liberté du peuple et le trône héréditaire.

Les chefs du parti tschèke n'ont plus paru à l'assemblée. Les journaux allemands prétendent qu'ils se sont rendus à Prague, pour devancer l'empereur, qui aurait pris le chemin de cette ville. Les Tschèkes pensent déjà à réorganiser le congrès slave dans la capitale de la Bohême, et peut-être même à y transporter la Diète entière.

Le 4 octobre, Jellachich avait son quartier-général à Altenbourg, où il a reçu le manifeste qui le nomme commissaire.

Le 5, Presbourg avait été occupé sans résistance par les troupes impériales.

On a répandu le bruit que Jellachich était le 6 à Schœnbrunn, mais d'un autre côté on annonce qu'il a été repoussé dans la Styrie, et que 26 000 Hongrois sont sur ses derrières.

Les Dalmates voisins du Montenegro, excités sans doute par le Vladika de cette contrée, viennent de s'insurger contre l'Autriche. Nous apprenons que, dans les journées du 28 et du 29 septembre, une sanglante bataille a eu lieu entre les insurgés de Zuppa, unis à 1 500 Monténégrins, contre les troupes régulières autrichiennes. Les impériaux, n'étant que 600, ont battu en retraite devant les insurgés et se sont retirés en toute hâte vers Cattaro. La population de toute la province est dans la consternation; des familles entières abandonnent leurs demeures et se réfugient dans la forteresse de Cattaro; les insurgés apportent avec eux la mort et l'épouvante, tuant sans pitié les femmes, les vieillards et les enfants.

Le secrétaire du Vladika, accompagné de deux autres officiers monténégrins, sont arrivés par le bateau à vapeur à Zora, d'où ils se sont dirigés vers la Croatie, pour assurer au ban Jellachich le secours de 10 000 Monténégrins.

Les nouvelles de Vienne ont produit une grande agitation dans Berlin. Le général de Pfuel a reçu la confirmation des premiers bruits qui avaient couru au sortir de la séance par son banquier, qu'il rencontrait par hasard. Le banquier lui montra une lettre, dont il prit connaissance au milieu de la rue. La lecture de cette communication privée lui arracha une exclamation militaire. On s'attend à ce que ces graves évènements réagissent sur la situation à Berlin.

Les fonds ont fléchi à la Bourse de 1 à 2 0|0.

Sous les Tilleuls on criait : *Révolution à Vienne! Fuite de l'empereur! Triomphe du peuple!*

Nous recevons de M. Ivan Golovine l'adresse suivante aux Slaves. Nous la publions tout en faisant nos réserves sur les Allemands, que nous rendons aujourd'hui moins que jamais responsables de la folie de leurs gouvernements :

A mes frères slaves,

Vous n'avez ni liberté ni nationalité; vous saurez conquérir l'une et l'autre; mais pas de nationalité sans liberté! Jadis, on vous a pris vos droits et votre indépendance; aujourd'hui, on se joue de ce joyau que vous avez su conserver intact à travers les siècles et sous le poids du plus dur esclavage, — la nationalité. Des despotes sanguinaires et des politiques fourbes l'exploitent tour à tour. La Russie vous parle de panslavisme pour vous accaparer plus facilement; l'Autriche vous pousse, au nom de la nationalité slave, contre les libertés conquises par les Madgyars; la Diète germanique vous convoite au nom de la force. Défiez-vous de toutes ces séductions! La Russie n'a pas de plus grand ennemi que ses institutions, et, tant que ces institutions seront debout, vous ne pourrez faire cause commune avec elle. Les Allemands ont assez vécu de notre sang, et, aujourd'hui encore, ils ne veulent assurer leur nationalité que sur les ruines de celle des autres. L'Autriche ne cherche qu'à ressaisir son absolutisme pour le faire peser sur vous. Les Hongrois enfin, jaloux de leurs libertés, ne songent pas à vous assurer les vôtres. Ces fiers conquérants de la Pannonie veulent maintenir leur suzeraineté sur vous; mais les Slaves ne seront plus esclaves! La Pologne nous tend à son tour ses bras meurtris; elle est sincère, car elle est malheureuse! Rapprochez-vous d'elle. C'est sur le berceau de la nouvelle Pologne que pourra se former la confédération slave. Ce doit être là le but constant de nos efforts. Les Etats qui forment l'Union sauvegarderont leur mutuelle indépendance et assureront leur commune puissance.

Un soleil nouveau se lève sur nous : qu'il nous trouve tous debout; mais que ceux qui attenteraient à la liberté soient déclarés traîtres à la future patrie!

IVAN GOLOVINE.

Tyrannie autrichienne en Lombardie.

Mortara, 8 octobre. — Milan semble le rendez-vous du gros de l'armée autrichienne; il s'y trouve au moins 30 000 hommes. La ville, ou pour mieux dire la municipalité, dépense chaque jour environ 88 000 livres d'Autriche pour satisfaire les caprices des soldats. Les officiers habitent les appartements des propriétaires absents, et ils déchirent, gâtent et volent sans se gêner. La municipalité est obligée de fournir de voitures le gouverneur, le commandant de place et les généraux. Aussi voit-on tous ces officiers s'étendre dans nos carrosses avec leurs maîtresses.

Toutes les portes de la ville sont garnies de canons, les uns braqués contre la campagne, les autres contre la ville. A dix heures du soir tout le monde rentre chez soi, et l'on ne rencontre plus dans les rues que des patrouilles de fantassins et de cavaliers fortes d'une soixantaine d'hommes.

Malheur au citoyen attardé; à chaque pas, il rencontre des soldats qui lui demandent de l'argent qu'il ne leur refuserait pas sans danger. Le chef des officiers d'ordonnance est le sieur Sereni qui, remplissant les mêmes fonctions sous le gouvernement provisoire, est allé offrir ses services aux Autrichiens aussitôt après leur entrée à Milan.

Voici, pour terminer un rescrit de Radetzki qui en dira à lui seul plus que tout ce que je pourrais ajouter : « Nous sommes en temps de guerre » et non de paix. Milan est pour ainsi dire placé aux avant-postes, et l'on » doit y éviter tout ce qui peut jeter l'alarme. Monseigneur l'archevêque » sera, en conséquence, invité à défendre toute sonnerie qui n'aurait pas » pour objet quelque service divin, comme la messe ou la bénédiction du » soir. On ne devra chaque fois sonner qu'une cloche et pendant qu'une » seule minute, ce qui est suffisant pour faire connaître aux fidèles que le » service divin va commencer. J'avertis de nouveau le clergé que Milan » étant en état de siège, le caractère sacerdotal ne saurait m'empêcher » d'appliquer toute la rigueur des lois militaires si, contre mes ordres, » on abusait du son des cloches et de l'influence ecclésiastique en général. — RADETZKI. »

— Les iniquités commises par les Autrichiens dans les provinces exaspèrent les populations, qui se soulèveront comme un seul homme au premier signal. Parma, commissaire de police autrichien à Bellune, a ordonné un assassinat atroce à Aurenzo, village du Cadore. Un malheureux, nommé Bresson, qui avait en sa possession un couteau de chasse, a été impitoyablement fusillé par ordre de ce misérable, qui avait avec lui 400 Tyroliens et Croates. Les supplications des notables, les prières et les larmes de la femme enceinte du malheureux Bresson et de ses sept petits enfants, n'ont pas désarmé l'agent de l'Autriche. La fermentation est telle dans la population que les assassins n'osent pas se montrer en public. La vendetta sera terrible.

Radetzki est atteint d'une dyssenterie assez grave.

Turin, 8 octobre. — Ce matin, tous les bruits sont à la guerre, les troupes qui se trouvent maintenant dans l'intérieur, reçoivent l'ordre de marcher à la frontière dans un bref délai. On dit même qu'il va être formé un corps de réserve de 30 000 hommes de garde nationale mobile, qui s'établira le long de la *Dora Baltea*. Ce matin, à dix heures, le roi a passé en revue la garde nationale de Turin. Sur le passage de S. M., les cris de : Vive le roi! ont retenti. Bien que ce cri fût unanime, il n'y avait plus cependant cet enthousiasme de février. On a remarqué avec plaisir qu'un groupe nombreux de Lombards, parmi lesquels figuraient Durini et Casati fils, ont crié : Vive la garde nationale! Vive l'union! sur le passage de la milice citoyenne.

Les propositions de Rosas.

S'il en faut croire les feuilles argentines, Rosas est aussi loin que jamais de s'entendre avec les gouvernements de France et d'Angleterre. Il mande entre autres choses *cinquante millions* d'indemnité aux deux nations! Voici les conditions posées par lui, d'après le *Courrier de la Plata* du 22 juillet :

1° Restitution dans le port de Buenos-Ayres des bâtiments argentins dans le même état où ils ont été pris le 2 août 1845 par l'escadre franco-anglaise. — 2° Restitution au gouvernement argentin de l'île Martin-Garcia dans le même état où elle a été prise. — 3° Reconnaissance de son droit exclusif de régler la navigation, non pas seulement des fleuves et rivières qui traversent le territoire argentin, mais encore de ceux qui lui sont communs avec le territoire oriental. — 4° Paiement d'une indemnité de *cinquante millions* par la France et l'Angleterre, à laquelle a droit la Confédération argentine pour torts et préjudices qu'on lui a fait éprouver au combat d'Obligado et pendant la durée du blocus de Buenos-Ayres. — 5° Salut de 21 coups de canon au pavillon argentin par chacune des deux escadres.

Le *Courrier* ajoute qu'il n'y aura aucune communication officielle ni aucun agent admis à Buenos-Ayres, sans que préalablement la France et l'Angleterre aient accepté ces bases et pris l'engagement officiel de les exécuter.

Si les deux gouvernements refusent de se soumettre à ces conditions, dans le plus bref délai, le gouvernement argentin renouvellera son décret de 1845, qui interdit toute communication entre Buenos-Ayres et les bâtiments de guerre des deux nations. Les représailles ne se borneraient même pas là; cette prohibition s'étendrait à tous les navires marchands français et anglais.

Rosas n'espère pas sans doute faire accepter ces conditions, mais c'est un défi jeté aux puissances européennes, qui ont si mal protégé leurs compatriotes contre son oppression; une bravade qu'il nous jette en nous voyant lever le blocus de Buenos-Ayres sans que nous ayons pu rien obtenir de lui.

Non seulement, dit le *Courrier de la Plata*, du 10 juillet, nos agents ont levé le blocus de Buenos-Ayres, mais encore les ports orientaux occupés par Oribe, bien qu'étant déclarés en état de blocus rigoureux, par une circulaire qui date déjà d'un mois, émanée du citoyen consul de France, ne sont pas encore bloqués. Ainsi, Maldonado, le principal port des assiégeants, est entièrement libre, de même que la côte depuis Colonia jusqu'à Sarandi.

Nous avons annoncé comment Rosas avait laissé partir de Buenos-Ayres, sans vouloir le reconnaître, l'agent diplomatique anglais, M. Hood.

Le 17 juillet une émeute a eu lieu à Montevideo contre le ministère; elle a été comprimée par la force armée.

Assemblée nationale.

Séance du 13 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à midi et demi. Le procès-verbal est adopté sans réclamation.

On poursuit la discussion du projet de constitution.

Art. 62. « Il a le droit de suspendre, pour un terme qui ne pourra excéder trois mois, les agents du pouvoir exécutif élus par les citoyens.

» Il ne peut les révoquer que de l'avis du conseil d'Etat.

» La loi détermine les cas où les agents révoqués peuvent être déclarés rééligibles aux mêmes fonctions.

» Cette déclaration d'inéligibilité ne pourra être prononcée que par un jugement. »

Les deux premiers paragraphes sont adoptés sans discussion.

M. MORAND demande que les citoyens révoqués ne soient déclarés inéligibles que pour l'élection suivante, et que dans tous les cas l'inéligibilité définitive ne frappe que les citoyens privés de leurs droits civiques. — Rejeté.

Les derniers paragraphes de l'article sont adoptés.

M. VIVIEN donne quelques explications sur un amendement de M. Mortimer-Ternaux, qui avait été renvoyé hier à la commission. M. Mortimer-Ternaux retire son amendement.

« Art. 63. Le nombre des ministres et leurs attributions sont fixés par le pouvoir législatif. » — Adopté.

« Art. 64. Les actes du président de la République, autres que ceux par lesquels il nomme et révoque les ministres, n'ont d'effet que s'ils sont contre-signés par un ministre. » — Adopté.

« Art. 65. Le président de la République, les ministres, les agents et dépositaires de l'autorité publique, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de tous les actes du gouvernement et de l'administration.

» Une loi déterminera le cas de responsabilité, les garanties des fonctionnaires et le mode de poursuite. » — Adopté.

« Art. 66. Les ministres ont entrée dans le sein de l'Assemblée nationale; ils sont entendus toutes les fois qu'ils le demandent, et peuvent se faire assister par des commissaires nommés par un décret du président de la République. » — Adopté.

« Art. 67. Il y a un vice-président nommé par l'Assemblée nationale, sur la présentation faite par le président dans le mois qui suit son élection.

» En cas d'empêchement du président, le vice-président le remplace.

» Si la présidence devient vacante par décès, démission du président, ou autrement, il est procédé dans le mois à l'élection d'un président.

» Le nouveau président est élu pour quatre ans. »

M. KOENIG propose cet amendement :

Il y a un vice-président nommé par l'Assemblée sur la présentation de trois candidats faite par le président, etc., le reste comme au projet.

M. COQUEREL demande la suppression de ces mots : sur la présentation du président. Il combat cet amendement.

L'amendement est mis aux voix. La première épreuve est déclarée douteuse. A la seconde qui semble également douteuse, M. le président déclare que ces mots : *sur la présentation du président* sont adoptés. (Violentes réclamations de tous les points de la salle. — Longue agitation.)

Le chiffre de trois candidats est adopté.

M. CLÉMENT THOMAS propose la disposition additionnelle suivante :

« Le vice président ne pourra être choisi parmi les parents ou alliés du président jusqu'au 6e degré inclusivement. » — Adopté.

M. SAUTEYRA propose d'ajouter à l'article :

« Le vice-président reçoit un traitement de 120 000 fr. par an. »

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. GIRERD propose de dire : Cette élection (celle du nouveau président), est faite à la diligence du vice-président, ou à son défaut et à son refus, à celle de l'Assemblée nationale. — Rejeté.

M. STOURM demande un congé. — Accordé.

On passe au chapitre VI du *Conseil d'Etat*.

M. SAINTE BEUVE combat la création du conseil d'Etat tel qu'il est organisé par le projet de constitution.

M. STOURM critique aussi la composition du conseil d'Etat. L'Assemblée nationale aura toujours le droit de faire des fournées de conseillers d'Etat, et par conséquent de modifier ce corps à volonté. Si l'on tient essentiellement à créer ce corps, il faut au moins lui assigner nettement ses fonctions.

L'orateur voudrait que le conseil d'Etat fût consulté sur les projets de loi du gouvernement et sur les projets d'initiative parlementaire admis à discussion. Il voudrait aussi que pendant le délai fixé pour la promulgation des lois, le conseil d'Etat pût présenter la demande motivée d'une nouvelle délibération sur les lois qui ne sont pas d'urgence.

M. MARCEL BARTHE soutient que le conseil d'Etat, inventé par la commission de constitution, désorganise ce qui est, sans rien organiser de nouveau.

Le nouveau conseil ne sera plus un conseil d'Etat, il ne sera pas un pouvoir méditateur. Il ne sera pas un conseil d'Etat, puisqu'on lui retire ses attributions essentielles, puisque la loi constitue un tribunal administratif en dehors de lui, il ne sera pas un pouvoir modérateur, puisqu'il n'aura pas accès à la tribune pour faire prévaloir ses avis.

L'orateur voudrait que le conseil d'Etat remplît pour toute la France les fonctions d'un tribunal administratif supérieur, et que les attributions que l'on veut donner au conseil d'Etat fussent remplies par une commission consultative élue par l'Assemblée au commencement de la session, et composée de 45 membres. Les membres de cette commission continueraient à participer aux travaux de l'Assemblée.

Cette commission donnerait son avis sur tous les projets de l'Assemblée, même sur les projets d'urgence. Elle réviserait les lois votées et elle pourrait provoquer une nouvelle délibération de l'Assemblée sur tout ou partie d'une loi déjà votée.

M. CAVAIGNAC, président du conseil, à la parole pour une communication

tion du gouvernement.

Citoyens représentants, dit-il, le 24 juin dernier, l'Assemblée, usant de son initiative, a mis Paris en état de siége. A son initiative seule il appartient de décider si cette mesure doit cesser d'être appliquée. Nous avons l'honneur de vous proposer de nommer une commission chargée de recevoir les communications que nous avons à lui faire.

Dans le cas où l'Assemblée penserait que ces communications doivent lui être faites directement, nous sommes tout prêt à les lui faire. (Parlez! Non! une commission dans les bureaux!)

M. LE PRÉSIDENT. M. Berger a déposé une proposition tendant à demander la levée immédiate de l'état de siége. Cette proposition sera renvoyée dans les bureaux, et l'Assemblée aura alors à se prononcer. (Bruit.)

M. LA BORDERE. Une proposition vient de vous être faite par le chef du pouvoir exécutif, il me semble que c'est sur cette proposition que nous devons délibérer.

M. CAVAIGNAC, chef du pouvoir exécutif. Le gouvernement ne recule pas devant son initiative; mais il lui semble que dans cette circonstance, il est de son devoir de s'entendre avec l'Assemblée. Nous ne refusons pas de nous expliquer en séance publique, mais nous croyons qu'il serait plus convenable qu'une commission de l'Assemblée fût chargée de s'entendre avec nous sur la prolongation ou la levée de l'état de siége.

M. CLÉMENT THOMAS. Avant que cette grave question soit résolue, il est indispensable que nous sachions à qui nous avons affaire, et si la crise ministérielle est terminée. (Oui! Non!) Y a-t-il oui ou non deux ministères? (Bruit.)

M. CAVAIGNAC. L'Assemblée doit comprendre qu'il n'y a pas simultanéité entre deux ministères. Il est évident qu'il y a un ministère et qu'il n'y en a pas deux.

UNE VOIX. Lequel?

M. CAVAIGNAC. Lequel? mais c'est celui que vous connaissez. Il est évident qu'il n'y a pas de ministère secret. S'il y avait un ministère nouveau, notre devoir serait de le faire connaître à l'Assemblée. (Très bien! Agitation.)

M. CLÉMENT THOMAS reparaît à la tribune. (Clameurs.) Il est évident que nous ne pouvons nous prononcer si nous ne savons pas nettement à qui nous avons à faire. Y a-t-il oui ou non crise ministérielle? (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la proposition du pouvoir exécutif. Que ceux qui sont d'avis qu'une commission doit être nommée veuillent bien se lever.

La proposition est adoptée à la presque unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. En conséquence, l'Assemblée se réunira demain à onze heures dans ses bureaux pour nommer cette commission. (Non! non! maintenant! aujourd'hui!)

M. SAINT-GAUDENS. C'est ici une question très grave. Il s'agit de savoir si Paris restera plus longtemps dans une situation anormale. (Rumeurs.) Je demande que l'Assemblée se retire immédiatement dans ses bureaux. (Agitation.)

M. FERDINAND DE LASTEYRIE. S'il s'agissait du salut de la République, je concevrais que la discussion de la constitution fût interrompue; mais il me semble qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que la nomination de la commission soit renvoyée à demain. (L'agitation continue.)

M. HUREAT (de Lille) insiste pour la nomination immédiate. La crise ministérielle existe (Bruit); on s'en préoccupe au dehors de cette Assemblée beaucoup plus qu'ici, il faut que le pays sache à quoi s'en tenir sur le gouvernement et sur l'état de siége.

M. DE RANCEY. La question de l'état de siége serait décidée immédiatement si nous n'étions pas préoccupés de la crise ministérielle. Quand nous voyons plusieurs des ministres assis sur les bancs des représentants et non au banc ministériel, il est évident que cela va causer au dehors une certaine agitation. (Interruption.) Il importe de sortir de cette incertitude.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix la proposition de la réunion immédiate de l'Assemblée dans les bureaux pour la nomination de la commission spéciale.

Cette proposition est mise aux voix et rejetée à une faible majorité.

M. LE PRÉSIDENT. La réunion aura lieu demain dans les bureaux à onze heures et demie pour la nomination d'une commission de quinze membres.

Les représentants quittent leurs bancs.

La séance est suspendue au milieu d'une vive agitation.

A la reprise de la séance, la discussion de la constitution continue.

La séance est suspendue.

A la reprise, l'Assemblée est loin d'être en nombre.

M. LE PRÉSIDENT. Si dans un instant l'Assemblée n'est pas en nombre, on le constatera par le scrutin de division et on lèvera la séance.

Après une nouvelle suspension, l'Assemblée se trouvant plus nombreuse, la discussion de la constitution est reprise.

M. CRÉMIEUX fait connaître la constitution actuelle et les attributions du conseil-d'état et rend un entier hommage à la manière dont la justice contentieuse y est traitée. Le conseil-d'état, tel qu'on le propose à l'Assemblée, serait une ombre de chambre qu'on voudrait glisser dans la constitution à la place de cette deuxième chambre qu'on n'a pu obtenir, ombre véritable, car elle n'aurait qu'une ombre de puissance, et son existence elle-même est une illusion.

Il faudrait donc d'abord fixer les attributions, et ne pas attendre pour cela les lois organiques. Faire jouer au conseil d'Etat le rôle de seconde chambre, c'est vouloir frapper au cœur une institution qui a rendu, qui peut rendre encore de grands services. Il faut que les attributions qui lui ont été données ou qu'on lui donnera soient déterminées par la loi. Le conseil d'Etat a été jusqu'à présent une notable partie de la législature du pays, et il convient d'y réfléchir longtemps avant de modifier ou de dénaturer une pareille institution.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

» Art. 68. Il y aura un conseil d'Etat, composé de quarante conseillers au moins.

» Le vice-président de la République est de droit président du conseil d'Etat. »

M. MARCEL BARTHE a proposé l'amendement suivant :

« Au commencement de chaque session, l'Assemblée nationale élit dans son sein une commission de 45 membres.

» Cette commission prend le nom de commission consultative.

» Les membres qui la composent continueront à être représentants du peuple et participent à tous les travaux de l'Assemblée. »

Cet amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.

Voici un autre amendement de M. Langlois :

« Il y aura un conseil d'Etat composé de soixante membres au moins et de quatre-vingts au plus.

» Les membres du tribunal administratif supérieur, institué par l'article 88, feront en outre partie du conseil d'Etat. »

M. Langlois retire son amendement après quelques explications de M. Vivien.

M. POINT propose cet amendement :

« Il y aura un conseil d'Etat dont les attributions seront déterminées par les lois organiques. »

Après une discussion confuse, cet amendement est rejeté.

L'article 68 est adopté.

« Art. 69. Les membres de ce conseil sont nommés pour six ans par l'Assemblée nationale. Ils sont renouvelés par moitié dans les deux premiers mois de chaque législature, au scrutin secret et à la majorité absolue.

» Ils sont indéfiniment rééligibles. »

M. CRÉMIEUX demande la suppression de cet article et de deux autres articles qui le suivent, tout ce qui a rapport à la nomination du conseil d'Etat devant être renvoyé à la loi organique.

Après une discussion dans laquelle l'Assemblée entend MM. Vivien, Baroche, Point, de Rancé, la proposition de M. Crémieux n'est pas adoptée, et le débat continue sur les amendements.

M. LEBLOND propose l'amendement suivant :

« Les membres de ce conseil sont pris dans les diverses branches de l'administration, de manière que chacune d'elles soit également représentée.

» Ils sont nommés par l'Assemblée nationale, d'après un ordre de candidature qui sera réglé par une loi organique. »

L'amendement est rejeté.

M. DEMESANGE demande que les membres du conseil d'Etat soient nommés pour quinze ans. — Rejeté.

M. LHERBETTE demande si l'Assemblée aura assez de connaissances pour faire elle-même de bons choix. (Oui! oui!) Comment alors procédera-t-elle à cette nomination? Il arrivera que les membres de l'Assemblée se nommeront eux-mêmes. (Agitation prolongée.)

Ces nominations se feront par des coteries, et qui peut assurer que pour obtenir ces places certains hommes ne feront pas abnégation de leurs opinions? (Nouvelle agitation.)

VOIX NOMBREUSES. Aux voix! aux voix!

L'article 69 est mis aux voix par division et adopté.

« Art. 70. Ceux des membres du conseil d'Etat qui auront été pris dans le sein de l'Assemblée nationale seront immédiatement remplacés comme représentants du peuple. » — Adopté.

« Art. 71. Les membres du conseil d'Etat ne peuvent être révoqués que par l'Assemblée, et sur la proposition du président de la République. » — Adopté.

La discussion est renvoyé à demain.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

Du Socialisme, par M. Thiers.

M. Thiers continue, dans le *Constitutionnel*, la publication de son travail sur la *propriété*. Nous insérons sans commentaires les citations suivantes,

FATALISME. — Les adversaires de la propriété dans ce temps-ci ne l'ont pas tous attaquée directement. Plusieurs d'entre eux, n'osant pas la nier d'une manière absolue, se sont bornés à chercher et à proposer les moyens de corriger ce qu'ils appellent ses fâcheux effets, comme si une institution sainte et sacrée, qui n'est autre chose que le développement libre, illimité des facultés humaines, produisant ce qu'elles peuvent produire, *tantôt la richesse*, *tantôt la médiocrité*, TANTÔT L'INDIGENCE, exactement semblable sous ce rapport à la végétation des forêts, dans lesquelles, à côté d'un arbre faible, ou jeune, ou placé sur un mauvais sol, s'en trouve un autre, moyen, beau ou superbe; comme si une institution, qui n'est que *la nature elle-même*, *obéie et respectée*, avait besoin d'excuses et de correctifs. Aussi ces correcteurs de la Providence sont-ils arrivés à des découvertes dignes du but qu'ils se proposaient.

.... DÉFI A L'ÉVIDENCE. — L'ASSOCIATION EST INAPPLICABLE A L'AGRICULTURE, c'est-à-dire à vingt-quatre millions de travailleurs en France. Quoi! du premier coup, il faut mettre hors du système la plus grande, la plus intéressante partie de la population, la plus constamment souffrante! Le système est donc fait pour quelques-uns, exclusivement pour eux?

APOLOGIE DU MARCHANDAGE. — Vous ne voulez donc pas, me dira-t-on, que l'ouvrier sorte jamais de sa condition de salarié, d'esclave du maître, de prolétaire exclu des bénéfices du capital!... Tel est le langage des socialistes quand on leur démontre la vanité de leurs systèmes. Je leur en demande pardon, mais la nature, plus habile qu'eux, et non moins humaine, avait enseigné aux hommes un procédé au moyen duquel les ouvriers de génie avaient jusque-là franchi les premiers degrés de l'échelle de la fortune. Mais on a eu l'esprit de détruire ce procédé, et de briser l'échelle, ou du moins de la laisser briser par les mauvais ouvriers, qui n'avaient jamais pu en franchir le premier échelon. Le fait est certain, et je vais en fournir la preuve.

Oui, je désire, pour ma part, que l'ouvrier qui n'a que ses bras, puisse aussi participer aux bénéfices de son maître, devenir capitaliste à son tour, et s'élever à la fortune. Je ne crois pas qu'il le puisse en se mettant à la place de son maître, en s'associant avec ses camarades pour former avec eux une entreprise collective, qui manquera de capital, de direction, de tout ce qui fait réussir; mais voici, pour l'ouvrier de mérite, un moyen certain d'arriver au résultat proposé, de devenir entrepreneur sans capital, et sans l'inconvénient attaché à une entreprise collective: ce moyen est celui du travail à la tâche ou MARCHANDAGE, que les nouveaux amis des ouvriers ont aboli.

IGNORANCE. — Je demande ici COMME POUR L'ASSOCIATION, quand on songera aux pauvre paysan, qui, dans la Corrèze ou les Cévennes, se nourrit de pommes de terres ou de châtaignes? *Les socialistes ne penseront donc jamais à lui?*

Comment peut-on supporter qu'un homme parle du socialisme en professeur quand il articule de pareils reproches, quand il met les socialistes partisans de l'*association* en opposition avec les socialistes partisans du *droit au travail*; enfin quand il prouve à chaque ligne que les systèmes socialistes lui sont absolument inconnus. Nous l'avons qualifié d'ignorant et d'orgueilleux, nous voudrions employer un langage plus parlementaire, mais M. Thiers autorise toutes les répliques quand il conclut par ces lignes :

Utopistes ou factieux, voilà comment je définis les philosophes, qui, pour ne pas s'appeler *communistes*, ont imaginé de s'appeler *socialistes*. Je leur demande pardon de cette manière de les définir, et je les supplie de croire que, dans mon jugement sur leurs systèmes, il n'entre pas la moindre rancune contre leur personne, mais une *incurable* aversion pour la déraison *orgueilleuse*, STÉRILE *et perturbatrice*.

Stérile! stérile! M. Thiers, vous reprochez à quelque chose ou à quelqu'un d'être stérile? O sagesse de l'Evangile! O parabole de la poutre et de la paille!

Un homme charmant.

Grâces soient rendues à M. de Genoude! Au milieu des graves circonstances qui inquiètent le pays, où trouverait-on le mot pour rire sans la facétie toujours nouvelle de la vente des meubles du célèbre abbé pour refus d'impôt. Cet intermède vient d'être exécuté samedi dernier, avec des incidents du comique le plus piquant; mais point de commentaires, citons seulement l'*Étoile de la France*:

Vente des meubles de M. de Genoude, sur la place publique de Provins, le 7 octobre.

Depuis huit jours des affiches posées dans toutes les communes voisines du Plessis, et sur la place publique de Provins, annonçaient que le fisc continuerait à vendre les meubles du Plessis-les-Tournelles, M. de Genoude refusant de payer l'impôt jusqu'à ce que le chef de l'Etat ait été nommé ou reconnu par le peuple.

A midi et demi on a commencé, et en quelques heures le fisc a complété la somme qui lui était due.

Quand les voitures chargées des meubles du Plessis ont traversé le village, on a remarqué plusieurs personnes *qui pleuraient* en voyant dévaster une maison hospitalière pour tout le monde.

Nous pouvons affirmer que lorsque ce matin la nouvelle est arrivée que l'Assemblée avait décidé la nomination du chef de la République par le peuple, un très grand nombre de personnes se sont réjouies en pensant que les scènes d'enlèvement des meubles du Plessis ne se renouvelleraient plus, et ont exprimé hautement leur satisfaction.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 octobre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

Situation de la Banque de France

Au 12 octobre 1848 au matin.

ACTIF.

Argent monnayé en lingots	127 370 236	[illegible]
Numéraire dans les succursales	104 662 824	»
Effets arriérés à recouvrer	304 429	10
Dito en souffrance à la Banque	45 483 700	90
Dito Dito dans les succursales	8 371 405	»
Portef. de Paris, dont 48 042 731 fr. 44 c. provenant des succursales	69 457 429	50
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	144 390 609	65
Avances sur lingots et monnaies	13 556 535	»
Avances sur effets publics français	33 925 396	65
Avances sur effets publics français dans les succursales	4 430 963	50
Avances à l'Etat sur les bons du trésor de la République	50 000 000	»
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions	25 000 000	»
Rentes de la réserve	10 000 000	»
Rentes, fonds disponibles	33 902 443	[illegible]
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12 806 741	[illegible]
Hôtel et mobilier de la Banque	4 000 000	»
Immeubles et succursales	2 524 058	»
Prêt de 10 millions à la ville de Paris	3 500 000	»
Intérêt dans le comptoir d'Alger	» »»» »»»	»
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200 000	»
Intérêt des succursales dans les comptoirs nationaux des villes	230 000	»
Dépenses d'administration de la banque	373 473	[illegible]
Dépenses d'administration des succursales	283 502	»
Divers	412 799	[illegible]
Compte courant du Trésor	»»» »»»	»
Rembours. d'actions du comptoir d'Alger	»»» »»»	»
Bons du trésor à consolider (précédemment compris dans le portefeuille)	6 993 470	»
	632 578 358	43

PASSIF.

Capital de la Banque	67 900 000	»
Capitaux des nouvelles succursales	23 350 000	»
Réserve de la banque	10 000 000	»
Réserve des nouvelles succursales	2 980 750	14
Réserve immobilière de la banque	4 000 000	»
Billets au porteur en circulation de la banque	349 295 500	»
— — des succursales	46 399 275	»
— à ordre	644 307	[illegible]
Compte courant du Trésor créditeur	46 920 247	[illegible]
Comptes courants	76 063 414	[illegible]
Comptes courants dans les succursales	23 827 365	[illegible]
Récépissés payables à vue	4 922 200	»
Récépissés payables à vue dans les succursales	1 553 344	[illegible]
Traites des succursales à payer par la banque	5 601 495	[illegible]
Traites de la banque à payer par les succursales	2 402 283	[illegible]
Dividendes à payer	244 435	25
Liquidation du comptoir d'Alger	621 666	06
Comptoir d'Alger, somme non encore employée en bons du trésor	[illegible]	
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	4 847 499	[illegible]
Escomptes, intérêts divers dans les succursales	1 879 669	[illegible]
Réescompte du dernier semestre	422 232	[illegible]
Réescompte du dernier semestre dans les succursales	644 216	»
Divers	235 034	70
	632 578 358	43

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,
D'ARGOUT.

FAITS DIVERS.

— Notre correspondant de Montpellier nous écrit :

« Un grand banquet démocratique vient d'avoir lieu. Trois mille convives environ ont pris part à cette fête civique dont la première idée était d'exprimer la joie causée par le triomphe électoral du 25 septembre. Vous savez que le candidat légitimiste, M. de Genoude, a été évincé par une majorité républicaine de 8 mille voix environ, bien que les légitimistes ardents à la lutte aient fait usage de tous leurs savoirs, et qu'une partie des républicains modérés se soit abstenue. Un autre but de ce banquet, la plus important peut être, était de réunir toutes les fractions sincères de l'opinion républicaine dans une manifestation imposante en faveur des principes éternels de la démocratie. Malheureusement, un certain nombre de républicains timorés ou induits en erreur, ce qui s'explique par les diverses péripéties d'abandon et de reprise qui ont précédé le banquet improvisé d'ailleurs en quelques jours, ébranlés peut-être par les savantes manœuvres de la réaction à l'endroit du banquet de Toulouse, se sont abstenus. L'événement leur a prouvé qu'il ont eu tort. Aucun désordre n'a eu lieu. Les toasts réglés à l'avance n'ont eu aucun caractère subversif, par suite de concessions mutuelles aucun toasts n'a été porté au chef du pouvoir exécutif ni à l'Assemblée nationale, et si quelques clameurs discordantes se sont produites, elles étaient étouffées par un concert universel de bons sentiments et d'un enthousiasme généreux. Le cri : *Vive la République!* dominait tout et se mariait fraternellement aux cris nombreux de Vive la République démocratique et sociale. Des milliers de spectateurs, une population toute entière entourait les tables dressées dans l'admirable place du Peyrou. Un beau temps favorisait la fête.

Une très nombreuse députation du Gard est venu fraterniser avec les démocrates de l'Hérault qui, de divers points et en grand nombre, s'étaient rendus à ce banquet.

Il y a eu là en somme un beau meeting démocratique et un avertissement sans hostilité adressé au pouvoir public pour qu'il s'appuyât sur les véritables républicains.

Les diverses autorités se sont abstenus de prendre part à ce banquet. »

— Le grand banquet patriotique et fraternel des marchands de vins, vignerons et brasseurs, réunis aux commerçants-fontainiers et aux ouvriers, aura lieu le mercredi 25 courant, et non le 23, comme il avait été annoncé primitivement.

Le but de cette manifestation est de signer une adresse à l'Assemblée nationale, afin d'obtenir l'urgence des propositions [illegible] bureau, les 24 juin et 1er juillet derniers, par [illegible] guin, Pascal (d'Aix), Anberlin, Dandé [illegible] du peuple.

Par ces propositions, il est demandé [illegible] 1849, l'exercice de la régie [illegible] les boissons soit égalisé pour tous les [illegible] l'octroi des vins soit rendu libre [illegible]

— A Southampton, on a reçu la semaine [illegible] de France. Au marché aux bestiaux de [illegible] également beaucoup de boeufs étrangers et [illegible]

aux grains de Londres était fort abondant, et les prix y étaient en baisse. Cependant on n'avait plus de doute sur le résultat de la récolte dans la Grande-Bretagne, et l'on savait positivement qu'elle était fort médiocre; mais il arrive tous les jours à Londres des chargements considérables de blés et de farine de France. On en offre à des prix réduits, parce que les fermiers français ont besoin d'argent et ont beaucoup de peine à vendre leurs grains à l'intérieur.

— Le 8 octobre a nécessairement amené un surcroît d'embarras pour bien des gens, mais ce n'est pas une raison, ce me semble, pour maltraiter un propriétaire qui, après tout, n'exige que ce qui lui est dû. Dimanche dernier, nous passions rue de la Tour-d'Auvergne, devant la modeste demeure de Mme Cavaignac, mère du général. Grand bruit, grand tumulte. Nous questionnons. Le propriétaire s'opposait à la sortie d'un locataire qui prétendait avoir le *droit* de partir sans payer. La masse approuvait. Cependant une rixe s'élève, le propriétaire est battu, l'agresseur s'échappe, la garde arrive, mais comme elle ne veut pas s'en aller les mains vides, elle empoigne qui?... le propriétaire, à la satisfaction générale. Ce serait vraiment risible, si ce n'était pas déplorable.

ERRATUM. — Le *Charivari* attribue aux phalanstériens une queue de dix-huit pouces. On avait dit jusqu'à présent trente-deux pieds..... Pour dix-huit pouces, ce n'est pas la peine d'avoir une queue.

LA RÉACTION A TORT DE TROP COMPTER SUR LES DÉPARTEMENTS. — Le suffrage universel vient enfin de faire sortir la petite ville de Semur (Côte-d'Or) de la léthargie politique dans laquelle elle languissait depuis si longtemps, par suite de l'influence de son député (élu depuis un quart de siècle), l'auteur des *Veillées du château*, le citoyen Vatout, et ses très humbles et obéissants courtisans. Les aristocrates, petits et grands, ont été constamment et complétement battus dans toutes les élections qui ont eu lieu depuis février. Elections des officiers de la garde nationale, élections des conseils municipaux, élection d'un membre pour le conseil général. Partout, et malgré les menées et les protestations des aristocrates, les républicains sincères, nous n'osons pas dire de la veille; car, par le temps qui court, cette désignation pourrait être compromettante, ont remporté une victoire qu'on peut, à bon droit, appeler complète, car le parti rétrograde n'a pu, dans toutes ces élections faire passer *qu'un seul* de ses candidats à un grade d'officier dans la garde nationale.

DERNIÈRES FÊTES DONNÉES PAR L'ASSOCIATION DES ARTISTES MUSICIENS à l'Élysée national. — Un nouveau concours de musique militaire doit avoir lieu dimanche prochain, 15 octobre, dans le magnifique jardin de l'Elysée-National. Les corps de musique des onze regiments qui n'ont pu prendre part à la dernière solennité de ce genre, feront entendre tour à tour une série de brillants morceaux d'harmonie.

Un jury, composé d'artistes éminents, décernera des prix et des médailles d'or et de vermeil. La société si populaire des ENFANTS DE PARIS, contribuera au grand effet de cette fête de jour, par l'exécution de chœurs et de chants en masse. L'empressement avec lequel le public s'est porté jusqu'à présent dans ces jardins, dont la renommée est historique, assure le succès de cette nouvelle et dernière solennité. Les portes seront ouvertes de midi à 5 heures. Le prix d'entrée est fixé à UN FRANC.

—Une Fête de Nuit de l'effet le plus original, aura lieu, le même jour, 15 octobre, dans les mêmes jardins. Au charme d'une musique brillante se joindra l'attrait d'un spectacle vraiment pittoresque. Des Illuminations Vénitiennes, Chinoises, Viennoises. Un Feu d'Artifice de la composition de Ruggieri, des Jeux variés, un Théâtre en plein air et des Divertissements de tout genre, compléteront cette délicieuse Fête, que révèlera le prestige féérique d'un éclairage général par les feux électriques.

Cette solennité de nuit est la dernière que le comité de l'association des artistes musiciens se propose d'organiser dans cette enceinte célèbre, qui a été si longtemps fermée au public.

Les bureaux seront ouverts à 6 heures. Le prix d'entrée est fixé à 1 franc.

CONTRAVENTION AU DÉCRET SUR LES CLUBS. — Edouard Hervé, journaliste, rue de Corneille, hôtel Corneille, président du club du Salon de Mars, rue du Bac, et Jules Pelet, trésorier du même club, sont cités devant la septième chambre, présidée par M. Jourdain, comme prévenus de contravention au décret du 28 juillet 1848.

M. Goujet, avocat de la République, lit le procès-verbal dressé par M. Lemoine-Taschereau, commissaire de police, constatant qu'à l'entrée du club du Salon de Mars se tenait le trésorier, M. Pelet, qui exigeait de tous ceux qui se présentaient un droit de 40 centimes, et que, dans le cas où la personne interpellée déclarait ne pas pouvoir ou ne pas vouloir verser cette rétribution, *on ne l'en laissait pas moins prendre place dans la salle de réunion.*

M. Goujet soutient que le fait seul d'avoir réclamé cette contribution de 40 centimes, même en n'en faisant pas une condition *sine quâ non* de l'admission dans la salle, constitue une contravention à l'article 3 du décret du 28 juillet, et requiert, en conséquence, l'application des peines portées par le susdit décret.

M. Ed. Hervé commence par faire observer au tribunal que M. Jules Pelet a été placé à la porte par lui président, et que, comme employé, il n'avait pas le droit de refuser cette mission. M. Hervé demande donc à être seul passible des suites de la contravention, si contravention il y a. Il ajoute que le club du Salon de Mars bien loin de vouloir restreindre le droit de réunion, permettait à toutes les opinions de se manifester à la tribune.

M. Pelet déclare que la rétribution de 40 centimes était toute facultive, et que diverses personnes du quartier sont entrées plusieurs jours de suite, entre autres un blessé de juin. Il ajoute que cette poursuite devant la police correctionnelle est un des moyens plus ou moins légitimes par lesquels on veut arriver à tuer le club du Salon de Mars. On poursuit en nous, ajoute-t-il, avec feu, l'ancien club de la Révolution, qui avait pour président, notre ami, notre frère... Barbès.

Me Malapert présente la défense de MM. Edouard Hervé et Jules Pelet.

Le Tribunal condamne Hervé à 400 francs d'amende, et renvoie purement et simplement Pelet des fins de la citation. (*Droit.*)

GARDES NATIONAUX A LONDRES. — Hier, dit le *Sun* du 12, un certain nombre de gardes nationaux du Havre-de-Grâce sont arrivés à Londres venant de Southampton par le chemin de fer du Sud Ouest, afin de visiter les établissements nationaux et d'autres objets intéressants. Partout où passaient les gardes nationaux avec leurs armes, il se manifestait une vive curiosité. La Tour, le musée anglais et le tunnel de la Tamise paraissaient les intéresser vivement. Plusieurs d'entre eux ont visité Windsor-Castle.

— Hier, ajoute le *Times*, deux gardes nationaux de Paris en grande tenue ont été présentés au club Whittingdon, et à leur entrée dans la salle, ils ont été vivement applaudis. Un gentleman qui touchait du piano a immédiatement joué la *Marseillaise* en leur honneur. La on chanté le chœur des *Girondins*, ensuite toute la compagnie a entonné le *God save the queen*, et les gardes nationaux y ont mêlé leurs voix. Un souper avait été improvisé. Le président, après avoir félicité les gardes nationaux sur les services qu'ils avaient rendus à leur patrie, a porté un toast à la prospérité de la France et à la garde nationale. Ce toast a été accueilli avec le plus grand enthousiasme. Un capitaine de la légion adressa des remerciements chaleureux à la soirée. Puis il porta un toast à la prospérité de l'Angleterre et à la fraternité des peuples. Après minuit on s'est séparé.

DUBLIN, mercredi matin. — Mille rumeurs sont en circulation, dit le *Morning-Chronicle*, au sujet du sort réservé à O'Brien. On a été jusqu'à dire que l'exécution aurait lieu samedi 14 octobre. Ce qu'il y a de plus positif; c'est que la demande en grâce faite par le jury a été expédiée par les juges de Clonmel et qu'elle est actuellement entre les mains du lord-lieutenant. Au reste, rien ne peut prévenir l'exécution de l'arrêt que l'intervention miséricordieuse de la couronne.

PETITE CORRESPONDANCE.

Besançon.— M. T.— Reçu les 638.50.— Votre lettre est un mode d'ordre et de précision; nous nous en félicitons — Remerc. cord. aux 26.— Compl. affect. à J. M. et à O. — Nous compt. beauc. sur l'impul. que v. régul. va imp. aux aff.—Nous expéd. les 50 ex. quot. à raison de 7 c. l'un.

Bourse du 13 octobre.

La situation que donne la Banque est toujours de plus en plus fâcheuse sous le rapport des affaires: les escomptes sont encore diminués de 6 millions; le portefeuille n'a plus que pour 180 millions de valeurs; la réserve en numéraire s'est restreinte à 229 millions au lieu de 230.

Les effets arriérés et en souffrance, sur près de 24 millions, n'ont recouvré que 360 000 francs.

Au *passif*, les billets en circulation n'ont pas varié; le Trésor public a retiré 4 millions sur les 21 qui reposaient à son crédit; enfin les comptes courants ont également prélevé 3 millions sur les 103 qu'ils avaient versés. On espérait un bilan infiniment meilleur.

Il nous conduit naturellement à la situation semestrielle donnée par le haut comptoir national d'escompte, qui a fait 93 millions d'escomptes en six mois. Mais le commerce regrette qu'il suive les errements de la Banque de France, en portant près de 400 mille francs de bénéfices pour distribuer aux actionnaires un dividende de 3 0/0, quand il a un million 400 mille francs d'effets en souffrance sur un capital qui ne s'élève encore qu'à 4 millions.

La constitution du ministère est donnée de nouveau, elle ne fait pas de hausse; on cite toujours M. Dufaure ayant pour collègue M. Vivien ou M. de Beaumont.

La rente 5 0/0, laissée à 69, descend au plus bas à 68 85, pour finir à 68 90.

Le Trois, de 44 55, arrive à 44 50, pour fermer au plus bas à 44 25.

La Banque de France, de 1580, descend à 1570.

Les chemins de fer varient peu. Orléans fait 625 25, Avignon-Marseille 185; enfin le nord 364 25 vers la fin de la bourse.

Le marché est très faible.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 55	44 50	44 25	44 25
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	69 ..
Cinq 0/0	69 ..	69 20	68 85	69 ..

13 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 25 ..	4 Canaux avec prime	845 ..
— Emprunt 1847-1848	69 20 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68 90 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1570	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	.. ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'État romain	63 ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	77 50	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	77 50	Zinc Vieille-Montagne	2212 50
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	635 ..	Emprunt du Piémont	... ..
Obligations de la Ville	1120 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	300 ..	300 ..	Orléans à Bordeaux	372 75	372 75
Versailles, rive droite	... ..	... ..	Du Nord	365 ..	361 25
— rive gauche	95 ..	95 ..	De Paris à Strasbourg	337 50	336 25
Paris à Orléans	628 75	610 25	Tours à Nantes	317 50	321 25
Paris à Rouen	382 50	387 50	Paris à Lyon	362 50	361 25
Rouen au Havre	185 ..	185 ..	Montereau à Troyes	112 50	112 50
Avignon à Marseille	182 50	185 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	83 75	83 75	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	238 75	237 50	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 14 octobre.

THÉATRE DE LA NATION.—

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Britannicus.

ITALIENS.—Nabucodonosor.

OPÉRA-COMIQUE.—L'Ambassadrice, Gilles-le-Ravisseur.

ODÉON.—L'Héritière.

THÉATRE-HISTORIQUE.—Lucrèce Borgia.

GYMNASE.—Jeanne Mathieu, Mari de la Dame de Chœurs, la Comtesse.

VAUDEVILLE.—Le Chemin de traverse, l'Avenir dans le passé, le Protégé.

VARIÉTÉS.—Les Extrêmes, le Muet d'Ingouville, le Lion empaillé, Mignonne.

THÉATRE MONTANSIER.—Les Parades de nos Pères.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Livre Noir.

GAITÉ.—Les Femmes de Paris.

AMBIGU-COMIQUE.—Napoléon et Joséphine, le Morne au Diable.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Michel Lando, Panorama progressif, Diorama.

FOLIES.—La Fille de l'air, Serrurier, Lunettes.

DÉLASSEMENTS.—Miel, un Maître, Maurice, le Débutant, l'Impératrice.

THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Représentation extraordinaire.

THÉATRE CHOISEUL.—Le Pari, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude.

HIPPODROME (barrière de l'Etoile.)—Char du Soleil.

CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.)—Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée: 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 179. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 15 Octobre 1848.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Paris, rue de Beaune, 2.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 14 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

Presque au commencement de la séance, le général Cavaignac, appelé à la tribune par une interpellation très vive de M. Portalis, a annoncé qu'il serait prêt lundi prochain à expliquer avec tout son ministère sa ligne politique. A lundi donc la grande bataille! Pauvre France!

Sous l'Empire, en l'absence des chambres législatives, la préparation des lois était la plus importante fonction du conseil d'Etat. Cette importance a diminué lors de l'avènement du régime parlementaire, et alors le jugement des affaires administratives a pris le pas dans ce Conseil sur toute autre fonction.

La commission de constitution avait eu l'idée de dédoubler ces deux fonctions en créant, d'une part, un Conseil d'Etat chargé de la préparation des lois, et de l'autre un Tribunal administratif supérieur. Nous disions hier qu'à notre avis c'était là une mauvaise idée; la discussion a sans doute éclairé sur ce point la Commission, car elle a déclaré aujourd'hui vouloir renvoyer aux lois organiques ce tribunal administratif. C'est annoncer à mots couverts que le conseil d'Etat restera investi de sa juridiction administrative.

Si c'est en effet la pensée de la Commission, nous nous permettrons de lui faire observer qu'il ne conviendrait pas de laisser une lacune sur ce sujet dans la Constitution, et qu'il vaudrait mieux refondre en entier, lors de la révision qu'elle aura à faire dans deux semaines, ce chapitre du conseil d'état, mal discuté et voté hier sous l'influence de préoccupations politiques qui ne laissaient pas à l'Assemblée toute sa liberté d'esprit.

L'Assemblée a entamé les articles relatifs à l'organisation judiciaire. Elle achèvera lundi ce chapitre si les discussions politiques le lui permettent.

Extrait du Moniteur.

Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif,
Arrête :
La démission des citoyens :
Senard, ministre de l'intérieur;
Recurt, ministre des travaux publics;
Vaulabelle, ministre de l'instruction publique et des cultes;
Est acceptée.
13 octobre 1848.

Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif,
E. Cavaignac.

Le ministre de la justice,
Marie.

Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif,
Arrête :
Sont nommés :
Ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, le citoyen Dufaure, représentant du peuple;
Ministre secrétaire d'Etat au département des travaux publics, le citoyen Vivien, représentant du peuple;
Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes, le citoyen Freslon, représentant du peuple.
13 octobre 1848.

Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif,
E. Cavaignac.
Le ministre secrétaire d'Etat au département de la justice,
Marie.

Par suite des modifications opérées dans le ministère, le cabinet est ainsi composé :

Les citoyens Marie, à la justice;
Bastide, affaires étrangères;
De Lamoricière, à la guerre;
Vernhinac, marine et colonies;
Dufaure, intérieur;
Tourret, agriculture et commerce;
Freslon, instruction publique et cultes;
Goudchaux, finances;
Vivien, travaux publics.

Démission de M. Ducoux.

La démission de M. Ducoux a été remise au général Cavaignac par M. Ducoux en personne, avec la lettre suivante :

Au président du conseil des ministres.

Citoyen président,

Vous venez de constituer un ministère qui est à mes yeux la personnification de la contre-révolution. La République va être dirigée, après huit mois d'existence, par des hommes qui ont de tout temps employé leur intelligence et leurs efforts à l'empêcher de naître. Cette politique est habile peut-être, mais je ne la comprends pas, et je l'approuve encore moins.

En présence des dangers qui menacent la liberté en France, lorsqu'elle triomphe en Allemagne, je vais reprendre ma place parmi les adversaires de la royauté que je combattrai sous tous ses déguisements. Tous les soldats de la démocratie doivent être à leur poste, et le mien n'est plus où cessent d'être mes sympathies politiques.

Veuillez me donner un successeur.

Salut et fraternité.

Le représentant du peuple, préfet de police,
Ducoux.

Nous n'avons pas besoin de faire sentir à nos lecteurs combien cette lettre honore M. Ducoux. C'est parce que la France possède de pareils hommes que la République est impérissable, mais les partis qui viennent d'imposer au général Cavaignac une modification ministérielle encourent une responsabilité bien grave.

M. Gervais (de Caen) est nommé préfet de police en remplacement de M. Ducoux.

D'après un bruit qui courait aujourd'hui dans les bureaux, il paraît que la levée de l'état de siège ne sera consentie par la droite qu'à la condition de nouvelles lois repressives et exceptionnelles contre les clubs et même contre la presse. De zélés émissaires de la réaction sondaient le terrain à cet effet.

Quel que soit le découragement des républicains, nous espérons qu'ils ne se laisseront pas arracher des concessions aussi honteuses.

La question accessoire!

Suivant l'*Union*, la République est une épreuve à deux degrés, on peut concevoir une république socialiste ou rouge, et une république modérée. Nous sommes déjà fort avancés dans l'épreuve, la république socialiste est condamnée par l'expérience (*notez bien qu'on n'a fait l'expérience d'aucun système socialiste*). Maintenant, on va juger la république modérée. Ecoutez le journal légitimiste :

> Il est bon, il est très bon que la République développe son *épreuve* dans l'ordre des idées régulières, modérées et pacifiques qui dominent en France. L'EXPÉRIMENTATION SOCIALISTE EST CONSOMMÉE. Il y a des mots dans la langue politique qui ne peuvent désormais être prononcés sans exciter l'horreur, le dégoût ou la pitié.
>
> Et qu'on ne dise pas pour cela que nous tenons l'état de la République pour un essai. Nous entendons, au contraire, NE PAS FAIRE OBSTACLE à ce qu'il soit définitif.

Et nous, messieurs, *nous ferons obstacle*, et obstacle insurmontable, à ce que vous recommenciez l'expérience d'une monarchie quelconque, voire même d'une république monarchique ou d'une monarchie républicaine.

> Aujourd'hui, à l'exception de quelques cerveaux détraqués, il y a visiblement unanimité en France sur un certain programme de droits et de devoirs, base nécessaire de l'organisation et de la conduite de la société. Quel est l'insensé qui se mettra en travers du mouvement qui emporte le monde? Liberté et pouvoir, égalité et ordre, c'est là le principe de la politique moderne. *Que la pratique en soit plus facile et plus naturelle dans la République ou dans la Monarchie*, C'EST UNE QUESTION ACCESSOIRE, *que chacun écarte avec une sagesse qui n'est point assez remarquée*.

Messieurs du parti légitimiste, nous n'avons pas en effet remarqué jusqu'ici votre sagesse, mais nous remarquons votre folie. Elle dépasse tout ce qu'on attendait de vous. Ainsi, la question de savoir si la République est préférable à la monarchie est pour vous *accessoire*. La folie est grande, mais nous vous promettons que l'accès n'aura pas de suites sérieuses, quels que soient les résultats que vos intrigues puissent tirer de l'urne électorale.

Si nous en croyons la *correspondance démocratique des départements*, l'enfantement du nouveau ministère aurait été laborieux.

La nomination de M. Vivien aurait été repoussée à l'unanimité par l'ancien conseil. M. Marie surtout y aurait fait une vive opposition. Quant à M. Dufaure, on ne voulait lui confier que le ministère de l'instruction publique. On consulta plusieurs représentants sincèrement républicains, mais qui votent parfois avec la rue de Poitiers. La plupart repoussèrent la proposition, M. Freslon seul l'approuva, et c'est alors seulement qu'on songea à en faire un ministre. M. Vaulabelle était dénoncé par la rue de Poitiers comme trop sincèrement républicain et anti-royaliste; ce fut lui qu'on sacrifia pour faire place à M. Freslon, que l'on alla réveiller au milieu de la nuit de jeudi à vendredi pour lui offrir le ministère.

L'Irlande et ses Bourreaux.

L'échafaud qu'on va dresser pour O'Brien est la réponse anglo-normande à toute plainte irlandaise qui deviendrait sérieuse. Tant que les Irlandais ne se plaindront qu'en paroles et se laisseront tranquillement dépouiller de leurs récoltes pour payer la dîme au clergé anglican et les loyers aux propriétaires du sol, on ne leur fera pas souffrir les rigueurs d'une pénalité barbare. Dès qu'ils refusent de laisser enlever leurs récoltes, ou qu'ils organisent la moindre force de protestation ou de résistance, on les traque comme des bêtes fauves. On les traite de rebelles et de canailles qui ont soif de sang; ou tout au moins de têtes exaltées qui demandent des choses impossibles.

On leur promet monts et merveilles par les soins d'une législation pratique et paternelle. La patience et la foi aux bonnes intentions de leurs maîtres sont proclamées comme les seuls moyens raisonnables et légitimes d'obtenir le bonheur et le bien-être par le travail.

Mais, hélas! voilà deux, trois, quatre siècles, et plus, que dure cette politique, et rien n'est changé à l'état misérable du prolétaire irlandais. Cette politique est devenue, plus que jamais, une odieuse dérision, d'autant plus odieuse à l'heure qu'il est, que sa mauvaise foi et son impuissance pour le bien ont été cruellement constatées par de nombreux malheurs. Il est impossible à un homme intelligent de croire le bien réalisable par le régime anglo-normand. Ce régime pousse donc constamment l'Irlandais à la révolte. La loi est devenue un piège permanent pour tout homme honorable qui a de l'énergie au fond du cœur, et qui ne peut pas se résigner à voir mourir à ses côtés, tous les jours, de pauvres enfants et de pauvres femmes, qui manquent du nécessaire et qui sont emportés par la fièvre de la famine. Je n'ose pas décrire les misères de ce pauvre pays. On ne me croirait pas. Le tableau modifié et diminué de moitié ne paraîtrait qu'une incroyable exagération. Je ne le tenterai pas.

Je rapporterai cependant une parole de ce pauvre O'Brien qui va mourir sur l'échafaud. C'était ici, à Paris, au mois de mai dernier. Je lui disais que les moyens dont il parlait me paraissaient trop vagues et trop incomplets pour régénérer l'Irlande et pour forcer l'Anglais à capituler; qu'il s'exposait à la vindicte de l'oppresseur, et qu'il fallait encore attendre avec patience et organiser des moyens plus forts et mieux étudiés. Il me répondit que le mot *attendre* prouvait bien que depuis longtemps je vivais à l'étranger, loin de mon pays : qu'il était aujourd'hui impossible à un cœur noble d'y vivre, sans être torturé soir et matin par des scènes de misère et de souffrance qui déchirent l'âme. Quant à lui, il aimait mieux mourir sur l'échafaud que de vivre au milieu de ces scènes de douleurs, sans en appeler à des moyens prompts et efficaces pour y remédier. D'un autre côté, quoique riche (1), il ne voulait pas se soustraire, par l'expatriation, à la solidarité des souffrances sociales.

Sa conduite a répondu à ses paroles. C'est un noble martyr.

Mais l'Irlande restera-t-elle toujours l'esclave de la ligue anglo-normande? Cela n'est pas possible. Il faut trouver un moyen quelconque d'en finir avec les descendants de cette bande d'aventuriers qui dépouilla les races anglo-saxonne et irlandaise de leurs territoires au moyen-âge. C'est un fléau et un mauvais exemple pour les peuples de l'Europe, que de laisser dominer plus longtemps la politique héréditaire d'une pareille oligarchie.

Tous les peuples sont intéressés à intervenir dans la question, à faire cesser un pareil régime. Malheureusement il est difficile de faire sentir l'importance d'une pareille question à des peuples qui ont leurs propres souffrances à supporter, et de nombreux malheurs à secourir chez eux.

Le peuple anglo-saxon fait de grands sacrifices pour venir au secours de ses frères malheureux de l'Irlande, mais cela ne guérit pas le mal. Ce n'est même qu'une duperie de sa part; car il nourrit de ses bienfaits le travailleur irlandais [illegible] et le printemps, et à l'époque de la récolte, les propriétaires du sol font enlever presque tous les produits de la terre pour payer dîmes et loyers.

Pour guérir un tel mal, il faut une révolution complète. Pour que cette révolution soit facile et sans excès, il faudrait que les peuples émancipés la voulussent à la fois provoquer et seconder. On peut à peine l'espérer aujourd'hui. La politique [illegible] occupe trop peu vivement l'esprit.

Si nous voyons un homme dur et fort maltraiter un homme faible et doux, nous sommes indignés. Une marâtre qui fait souffrir toutes les horreurs de la faim, du froid et des [illegible] continues à un enfant devenu triste et maladif, nous paraît une monstrueuse déviation de la nature. Nous éprouvons pour cette femme une vive répulsion et un sentiment de [illegible] pour la victime de sa démence. Le sort de l'esclave mal nourri, mal vêtu, roué de coups et brisé de fatigues, nous [illegible] profondément. L'injustice et la violence sous toutes les formes nous révoltent et nous poussent à l'indignation, pourvu toutefois que cette violence et cette injustice soient commises près de nous et sur une petite échelle. Dès que les proportions grandissent, que les faits s'éloignent de nous en histoire, en temps ou en lieux, nous en laissons passer l'histoire comme un drame auquel on vient d'assister sans le prendre au sérieux et sans s'en émouvoir.

La tyrannie cependant pousse l'opprimé à la révolte. Un régime injuste appelle à la rébellion. La guerre civile est inévitable, et plus que jamais aujourd'hui, dans tous les pays où le régime féodal et barbare domine par le droit de conquête. Ce sont des dangers même pour d'autres peuples, car la guerre civile mène très souvent à une guerre étrangère.

Le Moscovite en Pologne, l'Autrichien en Italie, le Bourbon en Sicile et l'Anglais en Irlande sont des violences perpétuelles qui poussent à la guerre civile et menacent la paix générale de l'Europe.

On ne croit pas à ces dangers, parce qu'ils nous semblent incertains et éloignés.

C'est comme le choléra aux Indes, à Bagdad, à Constantinople, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Berlin, à Bruxelles : cela ne nous regarde pas; ce n'est pas encore à Paris, ni à Londres.

Les fonds n'ont pas encore baissé, et c'est là le thermomètre de la vie. Cela prouve que les hommes qui ont le plus à perdre, les esprits les plus pratiques et les plus avisés, n'y croient pas, ne s'en inquiètent nullement, et dès lors tout le monde peut dormir tranquille.

C'est cependant bien sérieux, au point de vue de l'avenir politique et de la fraternité des peuples. Une nation comme la France, en pleine République, ne peut avoir que des rapports froids et antipathiques avec des oligarchies féodales et [illegible] de leur nature comme celles de la Russie, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne et de Naples.

Il faudrait aider [illegible] les peuples opprimés par ces oligarchies à s'émanciper. Sans cela, le progrès de l'humanité sera difficile et lent, sinon sanglant et convulsif.

Quant à l'Irlande, elle ne pourra jamais [illegible] de l'Anglais. L'expérience des siècles [illegible] la délivrer de cette oligarchie anglo-normande qui [illegible]

(1) O'Brien possède une fortune de 160 000 fr. de rente environ.

et enlève tous les ans la majeure partie des récoltes. Il faudrait que la nation irlandaise, appuyée par le peuple de France, se déclarât libre et rentrât dans la pleine possession de la terre qu'elle louerait aux travailleurs sans la céder en toute propriété aux individus. Avec le produit des loyers de la terre, qui servirait en même temps d'impôt, on rembourserait peu à peu aux Anglais dépossédés la valeur jugée équitable des terres expropriées.

Je m'abstiens d'entrer dans les détails de ce projet; ils nous entraîneraient trop loin. Je laisse de côté aussi la question politique et l'union fédérale entre l'Angleterre et l'Irlande; ce n'est pas ici le lieu d'en donner les développements. Je me contente de proposer en deux mots le moyen de rendre l'Irlande aux Irlandais et de prévenir à jamais les malheurs qui résultent du monopole du sol, et qui ne pourront jamais cesser tant que durera le système actuel de la propriété.

L'association peut seule sauver les sociétés des révolutions qui les menacent aujourd'hui; mais il leur faudra longtemps pour développer les principes de l'association et les réaliser dans toute l'Europe.

Avant d'y parvenir, il faudrait trouver les moyens de prévenir la guerre civile et les révolutions. La guerre des intérêts est produite en tous pays par deux causes : l'intérêt de l'argent et le monopole du sol. L'exploitation de l'homme par l'homme n'a pas d'autre fondement. L'Irlande souffre le plus de ce faux régime. La cause du mal doit etre extirpée chez elle, si on veut la guérir. Tel est mon désir, et j'indique le moyen que je crois seul capable de le réaliser. HUGUES DOHERTY.

Souscription en faveur des familles des transportés.

Nous rappelons que le pouvoir exécutif a institué une commission pour visiter les familles des transportés et recueillir les secours destinés à soulager leur misère extrême; qu'un comité démocratique s'est formé spontanément pour le même but, rue Montorgueil, 32; que nous-mêmes nous avons ouvert dans nos bureaux une souscription.

Ces offrandes, ces secours de l'humanité, joints aux allocations votées par la ville de Paris et par l'Etat, ont empêché jusqu'ici la détresse des malheureuses familles qui ont perdu leurs chefs d'aboutir au désespoir; mais l'approche de la saison rigoureuse augmente la nécessité de ces secours, au lieu de les restreindre; elle appelle de nouveaux efforts de tous ceux qui peuvent disposer encore d'un peu de superflu ou au moins d'une obole.

Nous prions nos amis de faire eux-mêmes quelques quêtes dans le cercle de leurs relations et de nous en apporter le montant, qui sera immédiatement remis aux personnes chargées de la distribution des secours.

Par conscience et par esprit de solidarité, nous oserons réitérer souvent cet appel aux gens de cœur.

Proclamez donc la République!

Tout homme qui a réfléchi sur les conditions d'une société logique, sur le développement progressif, irrésistible de la liberté, n'a pas attendu la révolution de février pour comprendre que la République était l'avenir de toutes les nations. Après la monarchie absolue, monarchie constitutionnelle; après la monarchie constitutionnelle, République, cette marche était inévitable; seulement les étapes pouvaient être plus ou moins distancées, et nous sommes de ceux qui ont compris les inconvénients d'un progrès politique beaucoup plus rapide que le progrès social. Ennemis des révolutions, nous n'aurions pas voulu briser une forme de gouvernement avant d'en avoir tiré, dans l'intérêt des masses, tous les progrès économiques, industriels, sociaux, compatibles avec son existence. Nous n'avons point combattu le gouvernement de Louis-Philippe dès son origine; nous l'avons au contraire accepté franchement, sachant bien que les idées en fait d'organisation sociale étaient rares, presque nulles dans le pays; que le parti républicain manquait de programme, et que son triomphe, au lieu d'enfanter l'amélioration du sort des masses, eût été le signal d'une anarchie sans issue.

Nous nous sommes consacrés à l'enseignement phalanstérien, à la propagation des idées sociales organiques, sans lutter systématiquement contre le pouvoir.

Par degrés l'inertie, puis l'égoïsme et la corruption de ce pouvoir nous ont forcés à lui faire une guerre de plus en plus vive; sa chute est devenue pour le pays une question d'honneur, et quand l'heure de sa ruine est arrivée, les idées de droit au travail, d'organisation du travail, d'association, étaient assez vulgarisées dans les masses pour que la révolution, bien qu'arrivée un peu trop tôt, ne fût pas stérile et qu'il fût absolument impossible d'entraver longtemps ses conséquences sociales.

Les républicains sincères étaient devenus socialistes, et nous, d'autre part, nous étions devenus républicains; la Providence nous apportait une forme politique infiniment plus rapprochée de notre idéal que la monarchie; nous devions l'accueillir avec enthousiasme et comprendre que sa cause était désormais intimement unie à la cause du progrès social.

Ceux qui n'auraient pas voulu, il y a peu d'années, provoquer des luttes dans l'intérêt de cette république dont on pouvait se croire séparé par des fleuves de sang, et qui n'avaient pas d'amélioration sérieuse, pratique à offrir au travailleur, sentent aujourd'hui combien la situation est changée. A l'intérieur, les ardents républicains politiques ont chaque jour la notion plus nette du progrès social; à l'extérieur, les évènements grandioses de février ont poussé irrésistiblement vers la démocratie et le socialisme l'Europe entière, habituée à l'imitation de la France. Il faut aujourd'hui que la République s'établisse partout et le plus promptement possible; il le faut dans l'intérêt de la réforme sociale dont les royalistes se montrent en tous pays les aveugles adversaires; il le faut pour épargner l'effusion du sang, car les délais, car la résistance à la volonté si bien formulée de la Providence multiplieraient les collisions et les déchirements.

Aux premières commotions de Vienne et de Berlin, en mars 1848, les démocrates allemands devaient avoir assez de résolution et d'énergie pour proclamer la république, ils eussent épargné à leur pays bien des néfastes journées. Nous le disons maintenant aux vainqueurs de Vienne : proclamez la République, afin de prévenir des luttes nouvelles; proclamez-la pour l'affranchissement de tous les peuples opprimés; proclamez-la dans l'intérêt de la paix du monde!

Nouvelles de Vienne.

Les nouvelles qui nous arrivent ce matin de Vienne ne nous apprennent rien de bien nouveau sur la situation de cette ville, qui est à feu presque tranquille.

L'assemblée s'efforce de ne poser aucun acte qui puisse donner une apparence d'illégalité à ses résolutions. C'est pour cela que les trois anciens ministres, en qui elle continue à avoir confiance, restent seuls chargés de tous les portefeuilles, la chambre n'étant pas assez audacieuse pour s'emparer du droit de nommer de nouveaux ministres dont le choix n'aurait pas été sanctionné par l'empereur. On ne sait ce qu'est devenu le baron de Dobblhof, qui n'a pas paru depuis le 6. M. Bach s'est soustrait à l'arrestation dont il était menacé. M. Krauss a profité des dispositions de la chambre pour faire voter, pour une année entière, tous les anciens impôts, excepté l'impôt des juifs, et un autre voté par les propriétaires pour les jouissances des droits féodaux.

La chambre a décidé que le mandat de tous les membres absents sans congé serait annulé s'ils ne revenaient pas occuper leur siége avant quinze jours.

La société des ouvriers de Vienne a transmis à l'Assemblée constituante une adresse dans laquelle elle félicite l'assemblée d'avoir pris en mains les rênes du pouvoir dans ces circonstances difficiles. Les ouvriers déclarent qu'ils se sont battus pour la liberté et non pour piller, et ils se mettent complètement à la disposition de l'assemblée. Cette dernière a décidé que cette adresse serait imprimée et envoyée dans les provinces pour leur faire connaître l'esprit qui anime le peuple de Vienne.

Un journal raconte ainsi qu'il suit la mort du général Bredi. Il avait été fait prisonnier au commencement du combat, et comme il protesta de son innocence et de ses bons sentiments, le peuple le mit en liberté. Peu après, le général paraît à la tête de trois régiments polonais, et fait ouvrir un feu meurtrier sur le peuple et les grenadiers qui fraternisent avec lui. Mais un grenadier sort des rangs, se dirige seul au milieu d'une grêle de balles vers le général et le tue d'un coup de baïonnette.

La place et l'église Saint-Etienne ont offert le spectacle du massacre le plus affreux. On a tiré de la tour, de la sacristie et du chœur, et si longtemps que les étudiants et les gardes nationaux exaspérés se jetè. ent dans l'église pour tuer leurs ennemis. Des coups de fusil furent tirés dans l'église; les soldats, arrachés des autels et des confessionnaux, ont été mis à mort. Le peuple irrité voulait pendre un lieutenant qui était à moitié mort.

L'aspect de Vienne, quoique sombre, ne laisse pas que d'offrir un certain intérêt. Les barricades sont debout encore et des milliers de curieux s'y promènent pour y reconnaître les ravages que les balles et les boulets ont produits. Les fenêtres ont été brisées par les coups de canon, les murailles et les boutiques sont trouées par des balles innombrables. C'est à tort, à ce qu'il paraît, que l'on avait prétendu que des gardes nationaux se trouvaient parmi les défenseurs de l'arsenal. Les soldats qui l'ont défendu ont pu rejoindre les troupes concentrées sous les ordres du comte Auersberg, près du palais du Belvédère.

On porte le nombre de ceux qui occupent cette position à sept et huit mille hommes, et ils ont 50 pièces de canon. Le voisinage de cette force armée inquiète la ville, d'autant plus que les soldats ont maltraité et désarmé des gardes nationaux qui passaient dans les faubourgs. Le comte Auersberg a fait demander des vivres, et le constituante a profité de cette occasion pour faire déclarer au général qu'elle n'ordonnerait les envois que s'il se mettait à sa disposition. Auersberg a répondu que la sûreté des troupes l'a forcé de les faire sortir des casernes, mais qu'elles ne sont animées d'aucun sentiment hostile envers la population. Ce général ne paraît avoir reçu aucun ordre supérieur, et il ne sait s'il doit rester, ni s'il doit partir.

Le manifeste lancé par l'empereur au moment de sa fuite a excité le plus vif mécontentement. Ces paroles : « Je quitte le voisinage de Vienne pour m'occuper ailleurs des moyens de délivrer la population *opprimée* de Vienne, » sont interprétées dans ce sens qu'une concentration de troupes aura lieu prochainement devant Vienne. Les habitants se préparent énergiquement a la défense.

On ne sait toujours pas si la cour continuera sa route vers le nord de l'Autriche, ou si elle passera le Danube à Stein, pour se rendre en Bohême.

Le bruit court que l'empereur s'est rendu au camp du ban des Croates.

Le quartier général du ban était le 4 à Altenbourg. Le ban faisait observer une sévère discipline aux troupes sous ses ordres. On assurait qu'il avait passé les frontières de l'Autriche; mais on espère à Vienne que si les Croates mettent le siége devant cette capitale, les Hongrois prendront l'ennemi par derrière.

D'après un bruit rapporté par le *Zeitung-Halle*, Jellachich aurait été battu, pris et fusillé par les Malgyars près d'Oldenbourg. Suivant un autre bruit, il aurait été pendu. C'est la troisième fois que ce dernier supplice est infligé au terrible ban, selon les feuilles hongroises.

Personne ne doute que les évènements de Vienne ne réagissent à Berlin. Cependant, jusqu'à ce moment, la tranquillité publique n'a pas été troublée. Les nombreux rassemblements que l'on voyait partout dans la soirée du 10 ont abandonné le projet de brûler en effigie le général de Wrangel sur le marché des Gendarmes.

Les clubs sont extraordinairement nombreux. On y parle des évènements de Vienne; des discours violents y sont prononcés et des vivats poussées en l'honneur des Viennois et de la république.

M. Arago, l'envoyé de la République française, prétendait avoir reçu la nouvelle que la république était proclamée à Vienne. Jusqu'ici cette nouvelle n'a pas été confirmée.

Le *Zeitung-Halle* assure que toutes les troupes autour de Berlin ont reçu des cartouches et doivent être à leur poste avec leurs armes chargées.

Le czar n'aura pas plutôt appris les événements de Vienne, qu'il mettra tout en œuvre pour venir en aide au césar déchu. On sait que le gouvernement russe a exprimé dernièrement au cabinet autrichien, sous la forme d'un conseil, le désir que l'Autriche, au sujet de l'Italie, fasse valoir le principe d'une sévère observation des traités. On ne se regarde pas seulement comme obligé à Pétersbourg de soutenir moralement et matériellement l'Autriche, mais on s'est même assuré au cabinet de Vienne que, dans le cas où l'emploi de toutes les forces de l'Autriche dans le Sud et l'Ouest deviendrait nécessaire, la Russie veillera avec soin à la pacification de la Hongrie.

Nouvelles d'Italie.

L'agitation continue à Livourne. Le 25 octobre au soir, il y eut sur la grande place une démonstration pacifique pour demander la retraite du ministère réactionnaire toscan. Cinq mille personnes qui assistaient à cette démonstration ont défilé devant le palais municipal, criant : A bas le ministère! Vive Montanelli! Vive Guerazzi! Quelques-unes ayant crié : Mort au ministère! un paysan du haut répondit : Ne demandons la mort de personne. Protestons pacifiquement, et nos vœux seront entendus. La foule s'est ensuite retirée tranquillement, décidée à recommencer jusqu'à ce que ses vœux aient été entendus.

L'agitation est grande aussi à Modène. Il n'est pas de jour où l'on ne trouve affichées sur les murs quelques-unes de ces inscriptions : *Mort à Francesco! Chassons les barbares! Vive la République!* Ces affiches sont signées : Les républicains italiens unis. Des agents qui cherchaient à arracher ces placards ont été maltraités par le peuple.

Les soldats hongrois et croates qui se trouvent en garnison dans cette ville sont en mauvaise intelligence. Les Hongrois ont repris leur cocarde nationale et veulent retourner défendre leurs compatriotes.

Osopo continue à se tenir sur l'offensive. La garnison italienne de cette ville, bien qu'entourée de milliers d'ennemis, proteste qu'elle ne se rendra que si elle en reçoit l'ordre de la république vénitienne.

Les Siciliens continuent leurs préparatifs de défense désespérée. La Calabre est dans la plus grande agitation.

Le Droit des écus.

La crise financière qui pèse sur la France a atteint quelques grandes administrations, quelques maisons de banque de premier ordre; mais il en est d'autres qui, bien que n'ayant pas cessé de réaliser des bénéfices, ont feint d'être ébranlées par la crise et par suite ont restreint leur crédit, congédié leurs employés, diminué les salaires. Ces dernières agissaient dans un but évident d'hostilité contre la République; elles cherchaient à pousser les choses au pire dans l'espoir que du malheur public naîtraient les beaux jours de l'exploitation de la société à leur profit.

On nous signale certaines maisons de haute banque qui, avec des inventaires en bénéfice, n'ont cessé de s'isoler, de retirer l'argent de la circulation, de refuser tout concours au commerce soit de la province, de l'étranger ou de Paris, même alors que des couvertures suffisantes ôtaient tout péril aux transactions qui étaient proposées.

Tandis qu'elles semaient ainsi la défiance autour d'elles, un système analogue était suivi dans leur intérieur. Le personnel était réduit par la retraite des plus nouveaux employés et des menaces de réduction étaient suspendus sur la tête de ceux qui étaient conservés. Ces réductions s'élèveraient, dit-on, dans certaines maisons, jusqu'à moitié des appointements, et si les malheureux employés qui ont usé leurs forces à accumuler des milliards pour leurs maîtres et seigneurs ne se résignent pas à subir cette perte, ils vont être jetés sur le pavé à un âge, pour la plupart, où il leur sera impossible de se créer une nouvelle carrière.

Et pourtant ces hommes sont dans leur droit. Ils ont le *droit* de jeter dans la rue les travailleurs qui ont édifié leur fortune; ils ont le *droit* d'arrêter les affaires, d'entraver les transactions, de tuer complètement le crédit. Ils ont le *droit*, si ces manœuvres suffisent pour cela, de renverser la République et de ruiner la France. Ce droit, c'est le droit de la force, qui s'appelle aujourd'hui le droit des écus.

Assemblée nationale.

Séance du 14 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

M. CEYRAS a la parole pour une motion d'ordre. A la fin du mois, dit-il, j'ai déposé une proposition sur les invalides de la campagne. Ma proposition a été prise en considération dans la séance du 11 août. Je pourrais même dire qu'elle a été adoptée, puisque le comité du travail ayant demandé l'ajournement de cette proposition, l'ajournement fut repoussé au scrutin de division par une majorité de 100 voix. Le rapport de la commission a été déposé le 7 septembre; il conclut à l'adoption, sauf quelques modifications de détail que j'accepte. Je demande qu'en raison de l'hiver qui s'approche et des vicissitudes que ma proposition a essuyées (On rit), que vous la discutiez d'urgence. (Rumeurs diverses.) Je demande qu'elle soit mise à l'ordre du jour de lundi.

M. LE PRÉSIDENT. M. le ministre de l'intérieur a présenté dernièrement un projet dans le même sens que la proposition de M. Ceyras : il n'y a donc pas lieu de s'occuper de cette proposition.

L'Assemblée adopte sans discussion un projet de décret relatif à un emprunt et à des impositions extraordinaires pour les villes de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), et de Chartres (Eure et-Loir).

M. BARAGUAY-D'ILLIERS fait, au nom du 15e bureau, un rapport sur les opérations électorales du département de Vaucluse. L'élection de M. Gent est régulière, et le comité en propose la validation. M. Gent est admis.

M. GOUDCHAUX, ministre des finances, demande que deux projets de décret, l'un sur l'emprunt grec, l'autre sur un crédit de 6 800 000 fr., destinés à acquitter le prix de 130 000 écharpes et 43 000 drapeaux, prescrits par le décret du 4 avril dernier, soient mis à l'ordre du jour.

Le projet sur l'emprunt grec est adopté sans discussion.

L'Assemblée passe à la discussion du projet sur les drapeaux et écharpes.

M. GOUDCHAUX. Un mot avant le vote. Au mois d'avril dernier, le gouvernement provisoire ayant égard à la situation de la ville de Lyon, lui commanda les drapeaux qu'il s'agit de solder. Ces drapeaux et écharpes étaient destinés à toutes les communes de la République. Trois millions ont été payés pour les travaux confectionnés; mais l'Etat est engagé envers les fabricants, la fourniture est même en quelque sorte remplie, la plupart des étoffes qui la composent sont chez les fabricants, le gouvernement doit en prendre livraison en les faisant reconnaître, accepter par qui de droit.

Une grande partie du prix convenu a été payée; pour le restant, les termes sont échus, il faut absolument que l'Administration prenne livraison et paie. Ce qui est encore dû revient en totalité aux fabricants, les ouvriers ayant été payés sur les premiers fonds avancés par le Trésor; il importe au plus tôt de les désintéresser : en premier lieu, parce que le défaut de paiement pourrait compromettre les maisons de commerce qui ont à recevoir et les mettre dans la triste nécessité d'arrêter leurs affaires, ce qui serait on ne peut pas plus désastreux pour la ville de Lyon, car il s'agit au moins de cinquante maisons; en second lieu, parce que, avec l'argent qui leur sera payé, ils pourront se mettre en mesure de confectionner d'autres étoffes.

Ces explications soulèvent une vive opposition à droite.

M. ROUX CARBONNEL, rapporteur. La commission pense que la commande a été faite un peu légèrement. Cependant elle pense que le crédit doit être voté. Toutefois, les affaires commerciales ayant repris à Lyon, votre comité exprime le désir de voir renvoyer cette confection à une époque où le travail viendrait à manquer. Ce n'est que sous le bénéfice de cette mesure qu'il a cru devoir vous engager de voter ce crédit.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'article 1er, qui est adopté au milieu du bruit. Il est ainsi conçu :

« Un crédit de six millions sept cent mille francs est ouvert, sur l'exercice de 1848, au ministre de l'agriculture et du commerce pour acquitter les dépenses relatives à la commande de 130 000 écharpes et de 43 000 drapeaux, prescrites par le décret du 4 avril dernier.

L'art. 2 est ainsi conçu :

« Art. 2. Les ministres de l'agriculture et du commerce, de l'intérieur, de la justice et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de prendre les mesures nécessaires pour assurer, auprès des communes et des officiers publics, le recouvrement du prix des écharpes et des drapeaux qui leur auront été fournis sur leur demande. »

M. GOUDCHAUX demande le rejet de ces mots : Sur leur demande. Les fonds ne seront jamais recouvrés si on laisse cette latitude aux communes. (Vive opposition à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'article 2.

A DROITE. Le 1er n'est pas voté. (Si! si! Non! non! Longue agitation.)

M. GAILLON propose de rédiger ainsi l'article :

« Les drapeaux seront distribués gratuitement aux gardes nationales des communes qui en feront la demande. »

M. GOUDCHAUX combat cette disposition. Autant vaut dire qu'on les donnera gratuitement à tout le monde.

M. GAILLON. C'est bien ainsi que je l'entends.

L'amendement est adopté, ainsi que le reste du projet.

M. PORTALIS a la parole pour des interpellations au pouvoir exécutif.

Citoyens représentants, dit-il, il a été distribué à nos collègues un supplément du *Moniteur* portant que trois de nos collègues ont cessé d'être ministres et que trois autres ont été nommés. Hier, il a été dit à cette tribune qu'il n'existait pas de ministère nouveau. (Interruption.) Les choses ont donc changé dans l'intervalle de deux séances. Le peuple est seul souverain. Nous sommes les mandataires du peuple. Lorsque les ministres sont changés, il est naturel que nous sachions pourquoi les uns s'en sont allés, pourquoi les autres sont restés. (Bruit.) Sous les gouvernements constitutionnels, jamais un changement de cet ordre ne se faisait sans que des explications fussent données à la représentation nationale. Nous avons droit de demander si ce changement de personnes est un changement de système.

Nous avons d'autant plus le droit de nous en enquérir, que deux de ces ministres ont déjà été les ministres de l'ex-roi Louis-Philippe. (C'est

cela.—Tumulte épouvantable.) Je ne doute pas] que ce ne soient de bons et loyaux républicains. (Bruit.) Nous avons droit de demander si le système qu'ils vont suivre est le même que celui qu'ils ont suivi lorsqu'ils étaient les ministres d'un roi. (Tumulte.)

Nous savons avec chagrin que le système dans les affaires extérieures ne sera pas changé, mais nous voyons avec inquiétude que le système à l'intérieur sera changé. Il est nécessaire que le pouvoir exécutif vienne nous dire ici pourquoi il a changé du système ; il appartient aux anciens ministres de nous dire pour quelle raison ils se sont retirés, et aux nouveaux de nous dire ce qu'ils entendent faire.

M. CAVAIGNAC, chef du pouvoir exécutif. L'orateur qui descend de cette tribune a cru voir une contradiction entre les paroles que j'ai prononcées à la séance d'hier et le supplément du *Moniteur*, publié ce matin. Il n'y a rien là de contradictoire. Hier, au moment où je parlais, il y avait trois ministres démissionnaires sans doute, mais ils gardaient le pouvoir tant qu'ils n'étaient pas remplacés. Il s'est passé du temps depuis lors. Une heure, une minute pouvaient suffire pour que l'on s'entendît. Combien de temps voulez-vous donc nous accorder ?

On me demande la cause de la retraite des ministres qui se retirent. C'est aux anciens ministres à voir ce qu'ils ont à dire sur ce point. Je n'ai pas mission de répondre en leur nom.

Au reste, lundi j'apporterai à l'Assemblée une demande de fonds secrets. Ce sera une occasion pour nous de nous expliquer sur le passé et sur l'avenir ; ce sera pour l'Assemblée un occasion de déclarer d'une manière catégorique si elle entend, oui ou non, nous soutenir (Très bien !) ; une occasion de nous entendre nettement avec l'Assemblée sur la politique qu'elle entend nous imposer. (Très bien !)

Ce n'est point un vote accidentel que nous demanderons, mais une déclaration solennelle que l'Assemblée se croit suffisamment représentée par le pouvoir exécutif. (Très bien !) Suivant la décision de l'Assemblée, le pouvoir exécutif verra s'il y a lieu pour lui de se retirer en masse ou de rester au pouvoir. (Très bien ! Agitation.)

On passe à la discussion du projet de constitution.

« Art. 72. Le conseil d'état est consulté sur les projets des lois du gouvernement, qui, d'après la loi, devront être soumis à son examen préalable, et sur les projets d'initiative parlementaire que l'Assemblée lui aura renvoyés.

« Il prépare les règlements d'administration publique ; il fait seul ceux de ces règlements à l'égard desquels l'Assemblée nationale lui a donné une délégation spéciale.

» Il exerce, à l'égard des administrations publiques, tous les pouvoirs de contrôle et de surveillance qui lui sont déférés par la loi. »

La loi règlera les autres attributions.

Le 1er § est adopté.

M. VALETTE combat le second, qui lui semble inutile.

M. VIVIEN soutient au nom de la commission le § qui est adopté.

M. DESJOBERT demande la suppression du § 3, qui lui paraît obscur.

M. VIVIEN répond que l'article ne fait que consacrer ce qui existe.

M. COMBAREL DE LEYVAL combat aussi le § 3, qui est adopté, ainsi que le 4e et l'article en son entier.

Une discussion s'engage pour savoir si le chapitre VII, relatif à l'administration intérieure, sera discuté après le chapitre VIII, sur l'organisation judiciaire, comme le demande M. Dufaure, ou avant, comme le porte le projet de constitution.

Les cris et les interpellations se croisent dans tous les sens.

L'ordre de discussion proposé par M. Dufaure est adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'article 78, ainsi conçu :

La justice est rendue gratuitement au nom du peuple français.

Les débats sont publics, à moins que la publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs ; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

MM. DE MONTALEMBERT et CAZALÈS avaient déposé un amendement qu'ils ont retiré.

M. CAZALÈS explique la nature de l'amendement sur l'organisation d'une justice gratuite pour les pauvres. Il le retire, réservant la question pour l'époque où l'organisation judiciaire sera discutée.

L'article 78 est mis aux voix et adopté.

« Article 79. Le jury continuera d'être appliqué en matière criminelle.» Adopté.

M. MÉAULE propose d'ajouter : « Il sera étendu aux matières correctionnelles dans les cas déterminés par la loi. »

L'orateur développe son amendement.

» Sous la monarchie, la justice émanait du roi ; sous la République, elle émane du peuple. Le principe républicain sera donc que toute justice doit être rendue par le peuple. Les exceptions devront être déterminées. Il faut d'abord établir la distinction entre les appréciations de fait et celles de droit : tout ce qui touche au *droit* doit être réservé à la magistrature ; mais tout ce qui est une question de fait doit être jugé par le peuple. Le jury apprécie le fait en matière criminelle, il doit aussi l'apprécier en matière correctionnelle.

M. Méaule critique la procédure correctionnelle et en fait ressortir tous les défauts. Il montre que l'application du jury aux matières correctionnelles réaliserа le jugement par les pairs

M. DUPIN combat l'amendement de M. Méaule. Dans la première révolution, on a songé à appliquer le jury en matière civile, on n'a jamais songé à l'appliquer en matière correctionnelle.

M. BAC fait remarquer qu'il y a une tendance, parmi les agens de l'autorité judiciaire, à amoindrir les crimes, afin de faire renvoyer les coupables devant la police correctionnelle, et de les enlever ainsi à la justice du pays. C'est là un scandale qui doit disparaître sous un gouvernement démocratique.

M. CRÉMIEUX, tout en reconnaissant que la juridiction correctionnelle a besoin de recevoir de grandes modifications, ne pense pas cependant que l'on puisse soumettre au jury l'examen de 125 mille affaires qui se jugent annuellement par la police correctionnelle, non compris 46 000 affaires pour délits de chasse.

Il demande que des lois spéciales viennent dire que tels ou tels délits seront jugés par le jury, sans pour cela que le jury soit appelé à les juger tous. (Aux voix ! aux voix !)

M. MÉAULE, auteur de l'amendement, reprend que si M. Crémieux l'avait lu, il l'aurait appuyé, car cet amendement demande que la loi détermine les délits qui seront jugés par le jury.

M. CHARAMAULE sous amende la proposition de M. Méaule, à la manière suivante :

« L'institution du jury pourra être étendue aux affaires correctionnelles dans les cas déterminés par la loi. »

M. DUPIN aîné, au nom de la commission repousse le sous-amendement. On demande le scrutin de division. (Exclamations diverses.)

Il est procédé au scrutin ; en voici le résultat :

Nombre des votants,	722
Majorité absolue,	362
Pour,	304
Contre,	421

L'amendement est rejeté.

L'art. 79 est adopté.

« Art. 80. La connaissance de tous les délits politiques et de tous les délits commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication appartient exclusivement au jury. » — Adopté.

« Art. 81. Le jury statue seul sur les dommages-intérêts réclamés pour faits ou délits de presse. » — Adopté.

« Art. 82. Les juges de paix et leurs suppléants, les juges de première instance et d'appel, sont nommés par le président de la République, d'après un ordre de candidature qui sera réglé par la loi d'organisation judiciaire. »

L'art. 83 est relatif à la nomination des juges du tribunal de cassation.

M. DABEAUX propose par amendement de supprimer les art. 82 et 83, et de les remplacer un article ainsi conçu :

« La loi d'organisation judiciaire règlera le mode de nomination des juges de tout ordre et de tout rang. »

M. CHARAMAULE combat l'amendement ; il déclare qu'il ne se prononce pour aucun système, mais il demande que la nomination des juges ne soit pas abandonnée à des lois secondaires : c'est la constitution qui doit elle-même poser les bases de cette nomination.

M. SAINT-GAUDENS répond qu'il ne faut pas confondre entre l'organisation et les attributions ; il appuie l'amendement de M. Dabeaux.

M. KERDREL s'étonne que l'on veuille tout renvoyer aux lois organiques ; il faut au moins laisser quelque chose à la constitution, surtout quand il s'agit de poser des principes.

L'amendement de M. Dabeaux est mis aux voix et rejeté.

M. DESFONTAINES présente un autre amendement ainsi conçu :

« Les tribunaux ordinaires, actuellement existants, sont maintenus. Il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.

L'amendement n'est pas appuyé.

M. ANGLADE propose un autre amendement ainsi conçu :

« Les juges de paix et leurs suppléants sont élus au chef-lieu de canton par le suffrage direct de tous les citoyens domiciliés dans le canton.

« La loi d'organisation judiciaire règlera les conditions d'éligibilité. »

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement est-il appuyé ? (Oui ! oui ! Non ! non !) Je vais le mettre aux voix.

PLUSIEURS VOIX. Le scrutin de division !

AUTRES VOIX PLUS NOMBREUSES. Le scrutin secret ! (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Persiste-t-on à demander le scrutin de division ? (Non ! non !) Je mets l'amendement aux voix.

L'amendement est rejeté.

M. LE PRÉSIDENT. M. Dérodé a proposé un autre amendement qui remplacerait également les articles 82 et 83, et qui est ainsi conçu :

Les juges de paix et leurs suppléans, les juges des tribunaux de première instance et d'appel, les membres du tribunal de cassation...

M. DUPIN, avec vivacité. De la cour de cassation, s'il vous plaît. (On rit.)

M. LE PRÉSIDENT, reprenant. Les membres de la cour de cassation et de la cour des comptes, sont nommés par le président de la République, d'après un ordre de candidature qui sera reglé par la loi d'organisation judiciaire.

Une discussion confuse s'engage sur cet amendement, qui est tour à tour appuyé et combattu au milieu du bruit.

M. DUPIN aîné, tout en convenant que rien ne donne plus de garanties à une magistrature que la nomination par le peuple, explique que cette question a divisé la commission de constitution. Les membres de cette commission, qui sont présents à la séance, sont d'avis de l'amendement proposé, tandis que les membres absents, MM. Dufaure et Vivien, entre autres, y sont opposés. Il appuie l'amendement. (Aux voix ! aux voix ! — La clôture !)

M. BOUHIER (de l'Ecluse) parle contre la clôture, qui est mise aux voix et prononcée.

M. LAUSSEDAT demande le renvoi de la discussion à lundi. (Oui, oui.— Non, non.)

M. LE PRÉSIDENT. Il faut d'abord fixer l'ordre du jour. (Oui, oui.)

Un nouveau débat confus s'engage sur l'ordre de la discussion ; il est impossible de rien saisir au milieu du bruit. Nous entendons cependant que l'on demande à aller aux voix sur l'amendement de M. Dérodé.

Cet amendement est mis aux voix par division et adopté ; il remplace les articles 82 et 83.

M. LE PRÉSIDENT, consulte l'Assemblée sur l'ordre du jour de lundi.

L'Assemblée décide qu'elle continuera la discussion de la constitution. La séance commencera par une communication du gouvernement.

La séance est levée à six heures.

La commission nommée par les bureaux pour s'entendre avec le pouvoir exécutif sur la levée de l'état de siége est ainsi composée :

1er	Bureau.	MM. Bedeau.
2e	—	Landrin.
3e	—	Isambert.
4e	—	Changarnier.
5e	—	Blanchard.
6e	—	Pleignart.
7e	—	Ayliès.
8e	—	Liouville.
9e	—	Flandin.
10e	—	Porion.
11e	—	Glais-Bizoin.
12e	—	Moreau (Seine).
13e	—	Feuilhade-Chauvin.
14e	—	Duclerc.
15e	—	Laboulie.

La majorité de cette commission est, comme on le voit, composée de membres de la réunion de la rue de Poitiers.

Dernières élections.

On lit dans le *Journal des Pauvres* :

Pour mettre nos lecteurs à même d'apprécier les faits en connaissance de cause, il est indispensable de placer sous leurs yeux le tableau des cinquante-cinq candidats qui ont obtenu le plus de voix dans les élections du mois de septembre. On remarquera que dans ce tableau nous nous sommes arrêtés au chiffre de 400 voix ; il nous a manqué des renseignements indispensables, parce que, d'une part, les procès-verbaux sont incomplets dans plusieurs arrondissements, notamment dans le quatrième, où le bureau a cru pouvoir se dispenser de descendre au-dessous du chiffre de 362 voix obtenues par le général Montholon, et dans le sixième, où le bureau s'est contenté de dire : « Voix perdues, 650 » ; et que, d'un autre côté, nous n'avons pas pu nous procurer les procès-verbaux de l'armée.

Voici donc les noms des cinquante-cinq premiers candidats, avec le nombre des suffrages obtenus en regard :

1 Bonaparte,	110 752	37 Boissy d'Anglas,	309
2 Fould,	78 891	38 Bertrand (Napoléon),	282
3 Raspail,	66 963	39 Thierry,	275
4 Thoré,	64 480	40 Batron,	274
5 Cabet,	64 375	41 Général Sourd,	260
6 Roger (du Nord),	61 482	42 Kersausie,	245
7 Adam,	54 507	43 Bervanger,	194
8 Delessert,	49 337	44 Blanqui,	192
9 Bugeaud,	48 590	45 de Joinville,	191
10 Emile de Girardin,	26 885	46 de Castellane,	182
11 Montholon,	11 355	47 Passy, (H.),	155
12 Gervais,	11 962	48 Cousin,	134
13 Dumoulin,	6 832	49 Battur,	128
14 de Boissy,	6 706	50 Schmith,	127
15 Dupetit-Thouars,	5 964	51 Joubert,	12[illegible]
16 Général Petit,	5 086	52 Alexandre Weill,	121
17 d'Alton-Shée,	4 084	53 Le comte de Chambord,	120
18 Dapoty,	4 043	54 Lambert (Emile),	105
19 de Guerry,	4 005	55 Grégoire (Ernest),	100
20 de Genoude,	3 023		
21 E. Blanc,	2 559	Total des suffrages exprimés	742 424
22 L'abbé Roux,	2 455	Si, à ce chiffre de 742 424 suffrages, nous ajoutons pour l'armée les suffrages non comptés dans le tableau publié par le gouvernement s'élevant à	28 788
23 Général Pyat,	2 063		
24 Marchal de Calvi,	1 738		
25 Thomas Emile,	1 332		
26 Comte Léon,	1 455		
27 Ney de la Moskowa,	923		
28 Cartéret,	864		
29 Beauchet,	675		
30 Delestre,	629	Pour l'Algérie, les suffrages qui ne figurent pas dans le même tableau, s'élevant à	274
31 Horace Say,	409		
32 Champion,	398		
33 Rousseau (Mathurin),	398		
34 Suleau,	348		
35 Laveaux,	315	Nous trouvons au total de	7[illegible] 4[illegible]
36 Mathieu (de la Drôme)	314		

Les autres voix s'élevant à 5 346 se sont perdues sur 247 citoyens ayant obtenu moins de 100 voix [illegible] remarquons [illegible] Beauharnais, Bedeau, [illegible] Bloury, B[illegible], Edouard [illegible] Jérôme Bonaparte, Pierre Bonaparte, [illegible] gues, Caussidière, Chambolle, [illegible] de Flotte, François Bonnet, Gabriel [illegible] Dumas, Esquiros, Flotte (cuisinier), de [illegible] Gourgaud, Guizot, Hébert, Hottin, Lecondaire, [illegible] nacaye, Laurentie, Marin (du Nord), Montebello, [illegible] Labistour, Schœlcher, Ségalas, Sobrier, maréchal [illegible] gène Sue, Trélat.

Envois de Rome.

L'importance des nouvelles politiques ne nous laisse pas la place nécessaire pour faire une critique détaillée des ouvrages [illegible] née par les pensionnaires de l'Académie de France à Rome. Nous nous bornerons à en donner la nomenclature, en signalant comme [illegible] du plus haut mérite une statue en marbre, représentant [illegible] M. Cavelier. — Un *Faune dansant*, figure en plâtre, de M. L[illegible]. Ces deux jeunes statuaires ont les honneurs de cette exposition.

PEINTURE. — Le Mauvais Riche, par M. Bicquevy [illegible] près l'école d'Athènes, copie par M. Damery. — Gaulois captif [illegible] étude. — La Paix et la Liberté proclamant la Fraternité des Peuples, par M. Barrias. — Achille, étude, plusieurs dessins par M. L[illegible] ville. — Ange déchu, étude, dessins par M. Cabanel. — Trois Paysages par M. Achille Benouville.

SCULPTURE. — La Vérité, Pénélope, par M. Cavelier. — Faune dansant, Thyrtée chantant les Messéniennes, par M. Lequesne. — [illegible] des Gracques, l'Amazone du Capitole, copie par M. Guillaume. — [illegible] Trois principales villes de l'Algérie faisant leur soumission à la France, médaille de M. Merley.

GRAVURE. — Portrait du Carrache, par M. Delemer. — La Vierge à l'œillet, par M. Aubert. — Dessins de M. Touray.

ARCHITECTURE. — Ensemble et détails de l'arc de Titus, par M. [illegible] mand. — Détails du temple d'Hercule à Cori, par M. [illegible] et restauration de la porte d'Auguste, à Pérouse, par M. [illegible] — Une restauration, par M. Tétaz. — Projet d'un [illegible] chevêque de Paris, par M. Paccard. — Les Propylées à Athènes, par M. Titeux.

FAITS DIVERS.

Une puissante association, dit la *Vérité*, est en train de se former avec l'adhésion et le concours de soixante représentants siégeant à la Montagne. Cette association aura pour titre : *Solidarité [illegible] contre le rétablissement de la royauté*. La cotisation [illegible] par an. On compte qu'elle réunira facilement 25 000 adhérents dans Paris et étendra promptement ses ramifications sur toute la France et probablement aussi à l'étranger.

— La commission du banquet démocratique et social de Passy, composée entièrement d'ouvriers, ayant fixé la cotisation à 2 francs, il a été décidé qu'*une partie de cette somme seulement* serait affectée aux frais généraux, et l'excédant au soulagement de ses frères malheureux.

Tous les discours ou toasts seront réglés par la commission et le président du banquet, et approuvés par eux.

La réunion aura lieu chez les citoyens Dourlens, boulevart du Roule, le dimanche 22 octobre à 10 heures du matin, où l'on peut se procurer des cartes.

L'on peut aussi souscrire chez le citoyen d'Alton-Shée, président du banquet, rue Saint-Georges, no 5, et, au bureau du *Peuple*, rue Montmartre, no 154.

A Passy, chez le citoyen Duchesne, restaurateur à la porte du bois ; chez le citoyen Boucleny, carrefour de la Montagne.

A Grenelle, chez le citoyen Vaquet, restaurateur au Grand Balcon, barrière de l'Ecole.

—Nous autres bourgeois, disait M. Dupin, nous savons bien ce que nous ne voulons pas, mais nous ne savons pas du tout ce que nous voulons. (*Estafette.*)

— Ce qui peut paraître extraordinaire, dit la *Presse*, et ce qui est pourtant vrai, c'est que la retraite de M. Bastide est surtout désirée par le chef du pouvoir exécutif, et que le maintien de ce ministre [illegible] les exigences du parti modéré.

— Le *Censeur de Lyon* rapporte qu'une lutte s'est engagée au [illegible] lin-à-Vent, commune de Venissieux, entre des [illegible] et des gendarmes qui voulaient constater la contravention. Les gendarmes, reçus à coups de bâton, auraient fait usage de [illegible] seurs auraient été blessés, l'un par un coup de [illegible] un coup de baïonnette dans le bras. La population [illegible] entrée dans une extrême irritation et poussait des cris de [illegible] gendarmes. Il a fallu envoyer de Lyon un escadron [illegible] mettre fin à ce déplorable conflit.

— On cite Mme Lacour, femme de l'envoyé de la République [illegible] ne, comme ayant déployé un courage vraiment héroïque [illegible] te bataille des 5 et 7 octobre. Au plus fort de l'action, [illegible] pluie de balles, cette jeune femme, toute frêle et délicate, [illegible] la rue et cherchait les blessés pour les ramener dans [illegible] habite, et qui devint bientôt une vraie ambulance.

— Un horrible événement vient de plonger dans la stupeur et la consternation les habitants d'Ars-sur-Moselle. Dans la nuit du dimanche au lundi, un père de famille, après avoir étouffé ses deux jeunes enfants, a coupé le cou à sa femme avec un rasoir, puis a mis fin à ses jours avec le même instrument. Un vol de vin dans une cave dont les clés se trouvaient égarées et qui leur était imputé, paraît avoir été la cause de cette détermination furieuse.

— On écrit de Montargis, le 11 octobre :

« Le convoi des colons de l'Algérie est arrivé ici en très bon état. Le service s'est organisé à bord des bateaux d'une manière aussi satisfaisante que possible. Les colons ont élu entre eux des chefs, dont chacun est préposé à un service spécial, tels que distribution du vin, pesage de la viande, du pain, surveillance de la cuisine, ordre à bord.

» Les populations sur toute la route se pressaient autour des bateaux, distribuant des paniers de raisin, des fruits, etc., aux femmes et aux enfants.

» Bien que les clauses du marché passé entre l'administration de la guerre et l'entrepreneur n'en portât pas l'obligation, [illegible] ché, autant que possible, à se procurer du lait pour les enfants. L'un d'eux, à Montargis a rencontré une sœur de l'hospice, et aussitôt l'administration de cet établissement a envoyé 200 litres de lait qui ont été une grande douceur pour tout le monde.

» D'après la marche du convoi, on calcule qu'il sera demain à Briare, à quatre heures du soir. Vers six heures, il aura traversé la Loire et il entrera dans le canal latéral.

» Ces commencements donnent la certitude que [illegible] trouveront partout accueil et assistance. Ainsi la France [illegible] courra avec empressement à l'œuvre fondamentale de [illegible] l'Algérie. »

— M. Galimard vient d'achever un tableau représentant la [illegible] *douleurs*.

— Sur la demande d'un grand nombre d'ouvriers, M. [illegible] professeur de géographie à l'Institut populaire du [illegible] 69, rue de Babylone, fera, les jeudis à [illegible] dimanches à 2 heures, quelques leçons [illegible]

— Le conseil de famille des décorés de juillet, autorisé [illegible] dre de l'organisation pour la formation de leur [illegible] tous leurs frères valides de Paris et des départements [illegible] faire partie, à se présenter, dans le plus court délai, [illegible]

chez le citoyen Héraudet, rue de la Harpe, 62, où il leur sera donné connaissance du travail. »

— Dans le tableau général et statistique des transportés que la préfecture vient de publier, on remarque un enfant de treize ans et un vieillard de soixante treize.

— Depuis deux jours, la vente de cigares a sensiblement diminué. C'est à l'excursion des gardes nationaux en Belgique qu'on attribue cette dépréciation dans la vente.

— Un garde national qui était allé à Lille et de là en Belgique, et qui avait fait une ample provision de cigares de contrebande, rentrait ces jours derniers dans son domicile sans y être attendu. Après avoir embrassé sa femme, qui était fort troublée, il commençait à se débarrasser de ses nombreux cigares, en se félicitant du tour qu'il venait de jouer à la régie, lorsqu'un individu qui s'était caché à son arrivée, et pour cause, s'avança, et, plaçant la main sur le corps du délit, dit en s'adressant au mari : — Détrompez-vous, monsieur, la régie avait les yeux sur vous, et je vais dresser procès-verbal.

La femme, surprise d'abord, comprend bientôt, et en femme d'esprit (elles en ont toutes dans ces circonstances), feint de ne pas connaître le prétendu agent de la régie et s'empresse de le supplier. Celui-ci résiste d'abord, enfin il veut bien ne pas verbaliser en considération de madame. Là-dessus, il est invité à déjeuner, à venir souvent, tous les jours, ce qu'il ne manquera pas de faire. Du reste, le mari l'a présenté à toutes ses connaissances comme son meilleur ami.

— Hier, dit le *Courrier du Havre*, est sorti de notre port, allant à la Nouvelle-Orléans, le paquebot *le May-Flower*, avec passagers en grand nombre, parmi lesquels se faisaient remarquer trente icariens.

On attend une autre avant-garde de M. Cabet, qui s'embarquera, dans une quinzaine de jours, sur le navire *le Suantou*, que la même maison expédie.

Nous avons à constater, encore une fois, dit le *Courrier du Havre*, l'excellente tenue et la parfaite conduite des disciples de M. Cabet. Ce sont la plupart des maîtres ouvriers, et il est à regretter que la terre étrangère ait jamais pu être préférée par eux à la mère-patrie.

MENÉES LÉGITIMISTES. — On lit dans le *Progrès de l'Aube* :

« Nous avons eu déjà des placards henriquinquistes, puis des prières congréganistes à l'usage des monastères et des âmes pieuses ; voici maintenant un nouvel échantillon des dispositions bienveillantes du parti. C'est la copie d'un placard affiché au tronc de l'un des arbres du mail de Preize et dont l'original est entre les mains du commissaire de police. On verra, par l'orthographe et le style primitifs de cette pièce, que les partisans de M. Crédit ont voulu faire croire à une sorte de complicité de la classe ouvrière dans ces moyens de simuler l'ardeur des gens bien pensans.

» Voici, dans toute sa fidélité grammaticale, la proclamation en question :

» *Français*.....
» Au drap au blanc, vite, il est temps
» Il n'y a que Henri V qui peut nous débarrassé
» de la République et de ses partisan
» Aidons-nous et Dieu nous aidera à sauver le pays.
» Vive le Roi Henri V.
» mort aux Républiquans
» Vive la guillotine pour les terasé
» Aba Con-vaniac. »

ÉTAT COMPARATIF DES PROFESSIONS DES TRANSPORTÉS. — Manœuvres, journaliers, terrassiers, chauffeurs, 460 ; — Menuisiers, ébénistes, etc., 328 ; — Mécaniciens, serruriers, forgerons, etc., 305 ; — Maçons, carriers, etc., 251 ; — Marchands, boutiquiers, 217 ; — Artistes, musiciens, etc., 150 ; — Tisseurs, châliers, tapissiers, etc., 122 ; — Fondeurs, etc., 122 ; — Sans profession, 119 ; — cordonniers, chaussonniers, 117 ; — imprimeurs sur papiers, sur étoffes. 110 ; — scieurs de long, charrons, etc., 91 ; — Peintres, vitriers, doreurs, etc., 71 ; — Boulangers, charcutiers, cuisiniers, etc., 90 ; — Militaires, 85 ; — Bijoutiers, orfèvres, horlogers, etc., 83 ; — Corroyeurs, bourreliers, etc., 82 ; — Charpentiers, couvreurs, 84, — Tailleurs, 77 ; — Charretiers, cochers, 64 ; — Papetiers, boutonniers, bimbelottiers, etc., 55 : — Domestiques, portiers, 51 ; — Ferblantiers, fumistes, 45 ; — Marbriers, plâtriers, etc., 35, — Hommes de lettres, médecins, avocats, étudiants, 33 ; — Chapeliers, 30, — Raffineurs, brasseurs, savonniers, etc., 25 ; — Jardiniers, cultivateurs, 21 ; — Mariniers, pêcheurs, 21, — Potiers, verriers, etc., 18 ; — Blanchisseurs, matelassiers, 17 ; — Teneurs de livres, agents d'affaires, 16 ; — Bonnetiers, 14 ; — Propriétaires, rentiers, 7. — Total, 3 423.

UN MARTYR. — Le fusilier Issenman, qui comparaît devant le deuxième conseil de guerre, présidé par M. le colonel Destaing, est accusé de désertion. C'est un homme de moyenne taille, âgé de 35 ans, né dans le département du Bas-Rhin et servant comme remplaçant au 55e régiment d'infanterie de ligne. Son attitude est pensive, il cache sa figure dans sa main droite et il semble faire une prière.

M. le président : Pourquoi avez-vous abandonné vos drapeaux ?

— Les camarades se moquaient de moi ; ils me tourmentaient et ils me brossaient le ventre avec la brosse à cirage.

— Pour quel motif vos camarades vous faisaient-ils souffrir des mauvais traitements ?

— Parce que je priais souvent le bon Dieu.

Le caporal de la chambrée est entendu comme témoin.

Cet homme, dit il, est un bon serviteur ; il est très doux ; ses camarades s'amusaient de lui ; ils lui faisaient des plaisanteries parce qu'il s'occupait beaucoup plus de ses pratiques religieuses que de ses devoirs militaires.

M. le président : Mais vous venez de dire qu'il était bon serviteur ; s'il remplissait sa tâche comme militaire, les camarades ne devaient pas trouver à redire à ses habitudes de religion.

Le témoin : Mon colonel, voyez-vous, cet homme-là a toujours l'esprit en l'air avec sa religion ; il était toujours le chapelet à la main. Alors, les camarades le prenaient, le couchaient sur son lit, le déshabillaient et lui brossaient le ventre. Vous savez comment les soldats jouent ensemble.

M. le président, avec sévérité : Eh bien ! caporal, vous avez commis une faute très grave en tolérant ces mauvais procédés. Fallait-il se moquer de lui parce qu'il remplissait ses devoirs de religion ? Est-ce que ce n'est pas là une chose sacrée ?

Un fusilier de la compagnie à laquelle appartient l'accusé dépose qu'il l'a vu souvent prier dans la chambre ; il avait un livre et un chapelet. Le jour où il est parti du fort de Charenton, dit le témoin, il avait ses poches pleines de morceaux de pain ; cela ne m'a pas étonné, car nous savions tous qu'il les distribuait aux pauvres.

M. le président : Accusé, vous avez remplacé deux fois ; qu'avez-vous fait de l'argent que vous avez reçu pour le prix de ce double remplacement ?

L'accusé : J'en ai donné une partie à ma pauvre mère, et j'ai acheté un coin de terre au pays avec le reste ; j'irai le cultiver quand j'aurai fini mon temps de service.

M. le président : Si, par suite du jugement que le conseil va prononcer, vous retourniez au régiment, rappelez vous que vous êtes sous la protection de vos supérieurs, et que vous devez vous adresser à eux si quelqu'un vous chagrine.

M. le capitaine d'Hennezel, du 70e régiment de ligne, commissaire du gouvernement, abandonne l'accusation.

Le fusilier Issenman est déclaré non coupable à l'unanimité des voix.

(*Droit.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous rappelons à nos amis les délégués des départements que la première séance du *Congrès phalanstérien* aura lieu aujourd'hui dimanche à midi rue de Beaune, 2.

Houdan. — M. L. — Reçu. Nous sommes profondément touchés. — Ne viendrez-vous pas ?
C..... — M. C. J. — Reçu les 20. — Demain le chiffre.
B..... — M. L. G. — Reçu les 20. — Votre ab. sera de 7 mois. — Nous vous écrirons.
Le Th. — M. L. — Reçu les 9. — Les 3 mois partiront du 16 octobre, parce que la prolong. ne concerne pas cette éch. d'ab.
Brest. — M. F. — Continuez. — Nous nous en rapportons à votre prud., et prendrons le déf. à n. c.
Liège. — M. B. — Reçu les 70. — Nous avons près de nous les amis de Louvain.
Pont-l'Abbé. — M. P. — Nous all. fournir sur vous. — Nous sommes heureux d'avoir bien jugé. — Nous vous envoyons *Syst. des dév.* de l'Ec. phal. — Vous avez raison pour l'ab.
Marseille. — M. P. — Reçu les 550. — La proch. p. c. vous répondra.
Bellevue. — Mme A. B. — Le no 4 bis consent. Envoie-moi imméd. par J. un mot qui m'aut. à concl. — A. B.
Soissons. — M. J. — Votre ab. ira au 15 déc.
Grand-Jouan. — M. J. R. — C'était un faux bruit.
Castelmoron. — M. R. — Vous nous avez remis 1 de trop, qui seront à val. sur vot. renouv.
Dijon. — M. B. — Reçu les 30. Merci et compl. — Vous nous devez 9 de livres.
Lafleche. — M. D. — Reçu les 50 pour vos ab. — Mis au service M. B. pour 6 mois à vot. compte.
R — Faub***. — Reçu les 100 — Compl. affect.
Moulins. — M. P. — Reçu les 40 — Pas si loin, croyez-le.
Decize. — M. M. — Reçu les 9. — Nous prenons note. Merci.
Toulouse. — M. F. G. — Très bien. — Nous connaissons le liv.

Bourse du 14 octobre.

Le supplément du *Moniteur* confirme la nomination des ministres MM. Dufaure, Vivien et Freslon ; elle produit un peu de hausse au début de la bourse, mais qui ne se maintient pas.

Le 5 p. 0/0 commence à 69 10 pour descendre insensiblement jusqu'à 68-50. cours auquel il ferme. Le trois, de 44-35 arrive à 44-50, pour finir à 44-35. L'emprunt fait 69. La Banque de France, laissée à 1570, finit au plus bas à 1555.

On s'inquiète des démarches et des intentions de l'empereur Nicolas. On prétend que sa diplomatie a provoqué sourdement la guerre entre les Croates-Slaves et les Hongrois, et qu'il pourrait bien profiter du conflit général.

Les chemins de fer d'Orléans fléchissent encore : il fait 621.25. Avignon-Marseille remonte à 195, enfin le Nord est stationnaire.

La Bourse annonce un peu de baisse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 25	44 50	44 30	44 35
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	69 10
Cinq 0/0	69 ..	69 20	68 80	68 80

14 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 40 ..	4 Canaux avec prime	840 ..
— Emprunt 1847-1848	69 05 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68 85 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1555	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	81 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	65 75	— — 5 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	77 50	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	77 50	Zinc Vieille-Montagne	3300 ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	875 ..
Obligations de la Ville	.... ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	300 ..	300 ..	Orléans à Bordeaux	373 75	371 25
Versailles, rive droite	... ..	105 ..	Du Nord	361 25	361 25
— rive gauche	95 ..	100 ..	De Paris à Strasbourg	338 25	335 ..
Paris à Orléans	626 25	621 25	Tours à Nantes	321 25	317 50
Paris à Rouen	387 50	382 75	Paris à Lyon	361 25	362 50
Rouen au Havre	185 ..	187 50	Montereau à Troyes	119 50	... ..
Avignon à Marseille	185 ..	195 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	83 75	81 25	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	237 50	237 50	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 15 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — L'Aventurière.
ITALIENS. — Lucia, I due Foscari.
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
ODÉON. — L'Héritière.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Lucrèce Borgia.
GYMNASE. — Jeanne Mathieu, Mari de la Dame de Chœurs, la Comtesse.
VAUDEVILLE. — Le Chemin de traverse, l'Avenir dans le passé, le Protégé.
VARIÉTÉS. — Les Extrêmes, le Muet d'Ingouville, le Lion empaillé, Mignonne.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Parades de nos Pères.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre Noir.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris.
AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Morne au Diable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Michel Lando, Panorama progressif, Diorama.
FOLIES. — La Fille de l'air, Serrurier, Lunettes.
DÉLASSEMENTS. — Miel, un Maître, Maurice, le Débutant, l'Impératrice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Représentation extraordinaire.
THÉATRE CHOISEUL. — Le Pari, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.
THÉATRE-SÉRAPHIN. — Spectacle dans le jour, dimanche et jeudi.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 180. **ÉDITION DU MATIN.** Lundi 16 Octobre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. ET OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS	Un an, 20 f.,	6 mois 11 f.,	3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ETR.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14
AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.			
PARIS, DÉP. ET ETR.	10	— 5	— 3
PAYS à surtaxe	14	— 7	— 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF [illegible] ANNONCES [illegible] INSERTIONS SPÉCIALES [illegible] Les Annonces sont reçues [illegible] Les lettres et envois [illegible]

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 15 OCTOBRE.

Que ferez-vous?

Quoi qu'il arrive de la révolution autrichienne, que la République soit proclamée à Vienne, ou que le mannequin impérial reprenne pour un temps encore les oripeaux monarchiques, il est évident que l'Italie est sauvée.

Dieu a épargné à la nation française la honte et les remords que lui préparait un gouvernement égoïste. Il a épargné aux prétendus hommes d'Etat de notre République le ridicule de se voir joués comme des enfants par les élèves de Metternich.

Les hommes sont faibles; mais Dieu est fort, et l'idée démocratique est puissante.

Représentants de la révolution française, vous avez voulu tourner dans le cercle étroit de la politique monarchique; enserrés dans les réseaux de la vieille diplomatie, vous étiez réduits déjà à continuer à la tribune républicaine le rôle que jouait M. Guizot à la tribune constitutionnelle. Au lieu de faire entendre aux peuples la voix mâle et généreuse du peuple, vous vous laissiez englober dans les finasseries perfides, dans les fallacieux traités des camarillas; encore un peu, vous étiez perdus d'estime et d'honneur, et c'est le principe démocratique, c'est une explosion populaire qui vous sauvent. Ne l'oubliez jamais!

En entendant le bruit de la révolution viennoise, vous avez dû rougir de confusion et de regret. Avez-vous du moins alors tourné des regards reconnaissants du côté de l'antique cité des césars, et, sentant votre cœur soulagé de tout le poids de cette question italienne que vous aviez si mal entamée, de tout le fardeau de cette prochaine agonie d'une nation généreuse de plus en plus abandonnée par vous, vous êtes-vous écriés, dans un saint transport d'enthousiasme et de gratitude: — Merci, peuple de Vienne, merci!

Et maintenant qu'allez-vous faire?

Si Radetzki, fidèle à la cause monarchique, refuse d'obéir aux ordres de la Diète qui le rappelle, que ferez-vous?

Si ces bandes de condottieri qui pillent les trésors de l'Italie et égorgent ses habitants continuent sur le sol milanais leurs déprédations et leurs massacres, que ferez-vous?

Si la Diète autrichienne, entraînée par un fatal égoïsme, ne proclame pas bientôt l'émancipation complète du Milanais et de la Vénétie, quel langage lui tiendrez-vous?

Si Charles-Albert, le roi suspect, voyant la cause redevenue belle et le succès rendu facile, marchande encore ses services aux populations épuisées par la dernière lutte, comment interviendrez-vous?

Si l'Angleterre qui, redoutant l'influence française en Italie, vous a déjà perfidement attirés dans la voie inextricable des négociations, des temporisations et des protocoles, s'efforce encore d'entraver votre action légitime et tutélaire, que lui répondrez-vous?

Chefs de la République française, maintenant que les chemins sont aplanis, nous vous attendons à l'œuvre.

Les causes et les effets des Révolutions.

Aujourd'hui que la trombe de février a produit ses bienfaits et ses ravages, aujourd'hui que le calme du désenchantement et du doute succède à l'émotion de l'enthousiasme et de la peur, il est opportun de se rendre compte du phénomène de cette perturbation politique et sociale.

Si les causes et les effets d'un mouvement révolutionnaire étaient bien constatés et bien compris par les meneurs de tous les partis, il est probable qu'ils s'accorderaient pour éviter ces violentes secousses et qu'ils préféreraient les évolutions aux révolutions.

Une révolution, comme toutes les crises physiologiques, a toujours une série de causes, une cause locale, déterminante, occasionnelle et plusieurs causes latentes, générales, essentielles. Elle est excitée, provoquée et alimentée par toutes les douleurs, les vices, les besoins moraux et physiques de la société entière. Elle puise ses matières inflammables dans l'ignorance et la misère. Elle est toujours, quoiqu'en prédominances diverses, à la fois politique, sociale et religieuse dans ses causes et dans ses effets.

Une révolution est un effort synergique et violent par lequel les peuples brisent l'obstacle qui s'oppose à un progrès *possible* vers la destinée meilleure qu'ils pressentent, et par lequel ils se révèlent de nouveaux progrès à accomplir pour atteindre à cette destinée.

Les révolutions ont été toujours jusqu'ici suivies de réactions, parce qu'elles n'ont pas su faire accepter librement par la majorité des esprits une bonne partie des idées qu'elles promulgaient; parce qu'elles ont fait provisoirement échouer, en la condamnant à mourir encore, l'idée qui n'avait pas suffisamment éclairé la conscience publique.

Une révolution donne ainsi la double mesure des aspirations les plus progressives d'une époque et des vrais obstacles qui persistent à retarder la réalisation de son idéal de progrès.

Il ressort de là, comme vérités philosophiques et historiques:

Qu'il y aura des germes, des causes de révolutions au sein des peuples, et des ferments de guerre entre eux, aussi longtemps qu'ils ne seront pas entrés dans la voie de leur destinée définitive et normale;

Que les révolutions seront infaillibles, inévitables, aussi longtemps que la connaissance de cette destinée normale n'aura pas été assez généralement révélée et comprise pour désarmer la résistance des conservateurs éternels;

Que ces révolutions resteront cependant en grande partie stériles aussi longtemps que ceux qui les inspirent et les dirigent n'auront pas la connaissance des moyens pratiques et harmoniques les plus propres à faire accepter leur programme novateur;

Que les adversaires les plus fougueux des révolutions sont ainsi précisément ceux qui, se trompant sur leurs *causes*, sur leur légitimité, les provoquent au lieu de les éviter;

Que les partisans les plus fanatiques du procédé révolutionnaire sont également ceux qui s'abusent le plus lourdement sur les *effets* d'une révolution, et la rendent d'autant plus stérile qu'ils s'efforcent de la rendre trop rapidement féconde;

Qu'enfin la révélation pratique des véritables destinées de l'humanité sur la terre contient seule le secret d'une révolution décisive, heureuse, définitive, et constitue seule le moyen d'en prévenir de nouvelles.

II.

Les révolutions qui se succèdent à de certains intervalles sont analogues et différentes. L'une est plus particulièrement critique, l'autre plus organique; l'une plus violente, l'autre plus éclairée; celle-ci est principalement religieuse, celle-là politique, la dernière sociale. Elles passent à peu près par les mêmes phases; mais elles se corrigent dans leurs excès et progressent l'une sur l'autre. L'histoire se répète, mais elle va toujours plus vite et mieux en se répétant.

C'est pourquoi la Révolution de Février a besoin, pour être comprise dans son caractère et dans ses résultats, d'être comparée avec la révolution de 89-92 et 93. Les souvenirs sanglants de cette dernière date, en planant sur les évènements qui viennent de s'accomplir, en ont contrarié l'essor et la portée. Il a suffi qu'un ou deux membres du gouvernement provisoire imitassent dans leurs discours ou dans leurs circulaires, les formes et les allures des républicains de la fin du dix-huitième siècle, pour qu'aussitôt on ait vu surgir les défiances et les résistances autour de la République. La réaction de 1848 s'est crue dès lors fondée à imiter elle-même dans ses procédés la réaction du Consulat et de l'Empire. Les fatales journées du 15 mai et des 23, 24, 25 et 26 juin ont ainsi entraîné des mouvements rétrogrades analogues à ceux du 9 thermidor, du 12 germinal, du 1er prairial et du 13 vendémiaire. Le souvenir des spoliations et des horreurs de 93 a principalement causé les préventions aveugles, les haines et les calomnies qui accablent le socialisme moderne.

La peur des assignats a seule empêché depuis six mois la reconstitution du crédit sur des bases rationnelles et démocratiques. C'est principalement aussi pour ne pas paraître imiter les conquêtes militaires de la République et de l'Empire que le pouvoir actuel a cru devoir pousser la réserve et la circonspection jusqu'à l'abandon des peuples qui comptaient sur notre concours et qui succombent à nos portes sous les armes de la réaction européenne. Si notre révolution de 1848 n'avait pas eu à lutter contre les sinistres souvenirs de celle de nos pères, elle eût pu, en vertu du progrès des mœurs, des idées et des libertés publiques, et grâce surtout à son admirable début, réaliser ses conséquences, sans déchirements ni grands obstacles. Ce sont les fautes ou les malheurs du passé qui paralysent encore sous nos yeux les espérances et les bienfaits des idées de l'avenir.

Ainsi s'explique la principale différence des deux révolutions. La France s'est montrée en 1848 d'autant moins révolutionnaire qu'elle l'avait été plus profondément en 93. Elle a passé légèrement, en quelques jours, sur les phases où elle s'était appesantie pendant des années. Elle n'a eu qu'une tentative folle et un véritable combat, au lieu de vingt attentats et de cent luttes anarchiques.

Il y a soixante ans, la victoire du peuple avait dominé et s'était traduite par la terreur, par des proscriptions, des spoliations, des exécutions terribles; en 1848 c'est la réaction qui domine, qui remporte la principale victoire; c'est elle seule qui prononce des proscriptions, et qui, pour fuir le fantôme de la terreur rouge, fait régner pendant quelques jours une sorte de terreur blanche. Autrefois, c'était parmi les conservateurs qu'étaient les suspects et que tombèrent le plus de victimes, aujourd'hui c'est parmi les novateurs et les impatients que se trouvent les émigrés, les proscrits, les suspects qu'on dénonce et qu'on calomnie.

Il ne faut pas voir dans ce revirement des phases révolutionnaires un effet du hasard ni en tirer fatalement l'augure de prochaines représailles, d'insurrections nouvelles. Il faut, au contraire, en induire que la France est déjà assez habituée à l'exercice des libertés légales pour ne pas subir aisément le joug improvisé d'une faction ou d'une dictature arbitraire. Il faut en conclure que c'est précisément parce qu'elle a conscience de pouvoir progresser sans arbitraire et sans violence qu'elle a réagi si énergiquement contre la moindre apparence de bon plaisir révolutionnaire. Il faut espérer que la France, s'apercevant bientôt que la peur des fantômes de 93 l'a emportée trop loin dans sa réaction contre les théories nouvelles et contre l'égarement momentané du généreux et sublime peuple de février, reviendra d'elle-même à des sentiments plus confiants et plus justes envers ce peuple, et saura éviter par des institutions socialement démocratiques et définitives les révolutions nouvelles qu'entraîneraient infailliblement en se prolongeant ses défiances réactionnaires.

III.

Il serait d'autant plus à souhaiter que l'ère des révolutions fût à jamais fermée pour la France que le spectacle en est devenu pour elle triste, décevant et monotone. L'expérience répétée a dû la convaincre que les quelques bienfaits apportés par le flux d'une révolution sont toujours compensés par le ravage qu'il occasionne et par la perte des illusions que le reflux emporte.

En effet, à la première heure du triomphe, tout est enthousiasme, admiration, fraternité sublime, accord unanime et généreux. Cette heure attendrit les plus égoïstes et arrache des larmes de sympathie et d'espérance aux vaincus eux-mêmes. On croit vivre un siècle en ce moment.

Mais déjà, le soir, les exigences et les compétitions des vainqueurs se révèlent. Le premier danger d'une révolution se trouve dans l'essor illimité, effrayant qu'elle imprime aux personnalités et aux ambitions nouvelles. Ceux qui sont assez heureux pour [illegible] la dictature, posent devant leurs modèles de l'antiquité et se mirent déjà dans l'histoire. Puis ils se disputent la popularité comme un manteau de pourpre. On les voit chercher en dehors du conseil, dans la confiance aveugle et abusée du peuple, le poids qui manque à leur influence personnelle. On les voit [illegible] entre eux le pouvoir, pendant que les personnalités laissées en dehors ébranlent la porte, agitent la rue, menacent le gouvernement improvisé du haut de la tribune d'un club ou de la première colonne d'un journal. Les personnalités sont ainsi le premier obstacle aux bienfaits d'une révolution.

En même temps on assiste aux entraînements, aux illusions, à l'ivresse du parti vainqueur qui se recrute en quelques instants de millions d'adeptes. Cette foule ardente et généreuse a perdu tout à coup les notions du temps et de l'espace. Elle fait abstraction du passé et du présent, des traditions, des préjugés et des résistances, et elle croit tenir des deux mains l'idéal de tous ses rêves, de toutes ses espérances. Elle s'irrite contre quiconque lui parle de retard, de patience, de difficultés et d'obstacles. En ce moment, la confusion règne partout, et il s'opère des transformations étranges. Les plus timorés, les plus circonspects de la veille deviennent les plus audacieux, les plus menaçants; les plus fougueux au contraire avant la victoire subissent [illegible] après un miracle de placidité et de modération. La même passion publique vibre et s'exagère chez tous. On veut parler, agiter, lutter, parvenir, régner, commander et non obéir. On est candidat en tout, partout et pour tout.

Mais déjà la scène change. La division entrée sous la [illegible] des dictateurs, s'est propagée dans le camp, dans l'armée, et a traîné la défiance et la calomnie après elle. Au [illegible] des difficultés de la situation, l'incapacité des chefs improvisés se révèle. Les ambitieux déçus désespèrent dès-lors de la révolution, et trouvent tout ce qui se fait mauvais, honteux, exécrable. Le parti vaincu profite habilement de ces dissensions pour relever la tête. Le peuple, se croyant trahi, s'amasse, s'impatiente et s'irrite. On ne le calme qu'en lui prodiguant de vagues et fallacieuses promesses. A plusieurs reprises, la même péripétie se répète; mais, à la dernière fois, elle se dénoue dans un combat fratricide où on s'égorge au nom des mêmes principes, des mêmes sentiments, du même but; la scène se couvre de flots de sang sur lesquels surnagent des débris, des épaves, des misères plus grandes, et par-dessus tout la trame de la réaction.

Alors commencent les récriminations, les faiblesses, les palinodies, les haines implacables, les trahisons et les lâchetés. Alors les délations et les proscriptions, les vengeances à [illegible], les mesures arbitraires, la terreur blanche et le règne du [illegible]. Alors l'entraînement, l'illusion et l'ivresse des réactionnaires remplacent et imitent absolument l'ivresse, l'illusion et l'entraînement des hommes de la révolution. Comme ces derniers, les réactionnaires font abstraction de tout ce qui s'est passé et se croyent revenus aux temps anciens. Ils remontent le cours des siècles pour s'accrocher à la tradition de leur croyance, [illegible] les vainqueurs des barricades se lançaient tête baissée dans le torrent de l'avenir, pour atteindre plus vite à l'idéal de leurs aspirations. Les réactionnaires essayent de renouer la coalition des gouvernements contre les peuples, comme si les peuples pouvaient être indéfiniment dupes, épuisés et vaincus. Les mêmes faiblesses, les mêmes ridicules et la même curée se reproduisent dans le sens contraire. Seulement, la tactique a remplacé la foi, la prudence s'est substituée à l'élan, l'égoïsme à la générosité, la force armée à la force morale. A ces travestissements près, le scenario est toujours le même; les mêmes causes produisent les mêmes effets, et tendent, de révolutions en réactions et de réactions en révolutions, à recommencer toujours le même drame.

Nous demandons si ce spectacle ne fatigue pas, ne dégoûte pas à la longue, et s'il ne fait pas désirer une voie plus régulière et plus sûre d'évolutions progressives vers la destinée meilleure?

IV.

Nous croyons que les révolutions sont inévitables, nécessaires même, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, en Italie et en Espagne, partout où elles n'ont pas été aussi profondes, aussi radicales qu'en France. Nous pensons même qu'en France des mouvements insurrectionnels, la guerre civile, des révolutions et des démembrements sont non moins inévitables, si la réaction parvient à paralyser, à empêcher plus longtemps les réformes économiques et sociales qu'exige chaque jour davantage l'état d'insolidarité, de morcellement et d'anarchie des intérêts. Mais nous sommes non moins convaincus que dans ce pays, déjà profondément labouré par le soc révolutionnaire, il est extrêmement facile, en raison même de cet état de morcellement et d'insolidarité dont tout le monde souffre, de rallier toutes les classes aux mêmes solutions pacifiques, aux mêmes progrès, aux mêmes améliorations sociales.

Il ne faut pas oublier que le dernier gouvernement eût pu éviter une révolution en faisant à temps la dixième partie des concessions électorales qu'a faites la République, [illegible] n'était pas absolument incompatible avec les [illegible] plus urgentes de la situation.

N'oublions pas non plus qu'en politique tout est conquis; qu'il

n'y a d'autres obstacles au progrès que l'ignorance et la misère, et que dans ce sens toute révolution nouvelle serait réellement sans [illegible]

Il importe de remarquer surtout que les transformations sociales n'exigent pas les mêmes procédés que les transformations politiques. Pendant que les dernières impliquent le renversement du pouvoir et l'application forcée de lois nouvelles à la société entière, les réformes sociales, conçues dans un véritable intérêt de conciliation de toutes les classes, peuvent s'opérer en dehors de l'action du pouvoir par la libre expérience et la libre adoption de la part des individus et des populations intéressées. S'il est au pouvoir d'une émeute victorieuse de changer un gouvernement et d'en imposer un nouveau au pays, il n'appartient qu'à la société elle-même de se transformer spontanément et graduellement, par conviction, par nécessité ou par intérêt.

Si, le 24 juin, les ateliers nationaux avaient su refuser la journée sanglante que la réaction désirait; s'ils avaient, pour faire valoir leurs réclamations, usé légalement et pacifiquement de leur force numérique et morale, ils eussent pesé assez puissamment sur la situation et sur l'Assemblée pour obtenir toute satisfaction possible et légitime.

Dès lors, qui ne voit que le peuple s'entendant et se soutenant pacifiquement pour revendiquer des conditions meilleures de travail et pour exercer dans toute leur étendue les libertés légales dont il dispose, pourrait rendre les évolutions graduelles et organiques aussi sûres, bienfaisantes et durables que les révolutions sont incertaines, douloureuses et illusoires!

Que le peuple se pénètre bien d'une chose: une seconde victoire comme celle de juin assurerait dix années de durée et de pouvoir aux intrigues de la réaction!...

Prudence et Patience.

Nous disons au peuple *prudence* et *patience*, et nous ne cesserons de le lui répéter surtout dans les circonstances actuelles, où une faute pourrait ajourner le succès de la cause que nous défendons.

Amis, du calme, de la modération ; les évènements se succèdent, ils nous servent à merveille : laissons-les agir.—Nos ennemis les réactionnaires nous viennent en aide, ne les dérangeons pas.

[illegible] de réunions tumultueuses dans les rues, fût-ce même pour remercier l'honorable M. Ducoux. Il sait que tous les démocrates lui sont sincèrement reconnaissants de sa lettre si digne et si courageuse, cela lui suffira. Amis, pas de prétexte aux coups de fusil.

Amnistie.

Le citoyen Ollivier, représentant des Bouches-du-Rhône, a déposé sur le bureau du président de l'Assemblée nationale le projet suivant de décret d'amnistie.

L'Assemblée nationale décrète ce qui suit :

Art. 1er. Amnistie générale est accordée à tous les individus prévenus de crimes et délits politiques commis tant à Paris que dans les départements depuis le 24 février.

Art. 2. Toutes instructions commencées au sujet de ces crimes et délits seront discontinuées et mises au néant.

Art. 3. Les condamnations déjà prononcées seront considérées comme non-advenues, et remise est faite des peines et amendes.

Ont signé ce projet de décret les citoyens :

Lamennais, Ledru-Rollin, David (d'Angers), F. Pyat, Pierre-Napoléon Bonaparte, Démosthène Ollivier, A. Mie, Vignerte, P. Lefranc, Th. Bac, Robert (Yonne), Ronjat, Lagrange, Detours, G. Sarrut, Mathé, A. Bruys, F. Signoret, A. Perdiguier, James Demontry, Challat, Proudhon, Bertholon, Ménand, Mulé aîné, Calès, Madet, Benoît, Martin-Bernard, Astaix, Greppo, Deville, Pegot, Ogier, Laussedat, Dubarry, Morhery, Brives, Ferrier, Bravard Toussaint, Doutre, Paulin Durieu, F. Bouvet, Fargin-Fayolle, Joigneaux, Piétri, Yves, Isidore Buvignier, F. Gambon, Borhan, Pelletier, Baune, Mathieu (Drôme), Laurent de l'Ardèche, Renaud (Isère), Delbetz, Eugène Raspail, Farget.

A l'occasion du Congrès phalanstérien réuni en ce moment à Paris, un banquet aura lieu samedi prochain, 21 octobre. Le prix du billet est de 5 fr. Les dames sont admises.

Outre les places naturellement réservées aux enfants auprès de leur famille, une table sera spécialement réservée à l'enfance, et le service en sera confié à la sollicitude des sœurs et des mères.

On s'inscrit au bureau de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2, de 9 à 5 heures, tous les jours jusqu'à jeudi soir inclusivement.

Jellachich devant Vienne.

Les journaux de Berlin et les correspondances de Vienne nous annoncent la présence de l'armée de Jellachich devant les murs de cette capitale.

Pour l'intelligence des évènements qui s'accomplissent à Vienne, nous rappelons que Presbourg est à 20 lieues de cette ville. Le 7, Jellachich a été prévenu des évènements du 6. Il a donc eu le temps de prendre sa résolution ; c'est ainsi que s'explique d'une part la sommation qu'il a faite aux habitants de Presbourg dès le 7, et dont ceux-ci ont transmis la nouvelle le 8 à Vienne. C'est ainsi encore que s'explique l'arrivée de Jellachich, le 9, à quatre heures, sous les murs de Vienne. L'armée du ban est forte de 71 000 hommes.

La ville est dans une grande agitation ; l'armée du ban est visible sous les tours. On bat la générale. Tout le monde s'empresse de courir à son poste.

Les ouvriers, qui sont armés et dont la loyauté est sans exemple en Europe, attendent le combat. Le comité des étudiants est en permanence. La ville est approvisionnée et une garde mobile organisée. Les armes et les munitions ne manquent pas, et la garde nationale combattra comme dans la journée du 6. Elle a montré une bravoure extraordinaire, et les combats de Paris et de Berlin peuvent à peine donner une idée du mépris de la mort avec lequel les Viennois, sans se retrancher derrière les barricades, ont bravé les balles et la mitraille.

La garnison occupe toujours sa position près de Schwartzenberg ; elle n'est pas attaquée. Il n'y a là que quelques milliers d'hommes, 6 000 ayant escorté l'empereur. On dit que le régiment *Grand-Maître de l'Ordre teutonique* (infanterie) a promis son appui au peuple.

Quinze cents volontaires de la Styrie sont arrivés.

Les paysans des environs sont aussi appelés à prendre les armes.

Derrière Jellachich se trouve Kossuth qui arrive, dit-on, à la tête de 60 000 Madgyars.

De Pesth jusqu'aux environs de Raab, tout le pays est couvert de volontaires et de landstourm madgyars.

Ainsi, le ban a devant lui la ville de Vienne très décidée à opposer une vigoureuse résistance, et d'un autre côté, les Madgyars le suivent de près, le camp de ces derniers n'étant qu'à quelques lieues du sien.

Tout est donc décidé pour un combat à outrance, pour une grande bataille décisive.

Malheureusement pour l'Autriche, la diète n'est pas à la hauteur de son rôle sublime. Elle hésite encore entre un peuple héroïque et son pauvre empereur auquel elle a envoyé le mémoire suivant adopté à l'unanimité :

« Sire, la Diète qui, au milieu des tristes évènements de ces derniers jours, a reconnu comme son premier devoir de faire connaître à son empereur constitutionnel le sentiment d'inaltérable amour qu'elle éprouve pour lui, a été surprise par la déplorable nouvelle que V. M. avait quitté les environs de sa résidence. Il n'y a pas de parole rassurante exprimée par la voie constitutionnelle sur le lieu, la durée, le temps de cet éloignement qui puisse diminuer les inquiétudes des peuples incapables d'une démarche aussi affligeante. Dans cette grave question, la Diète a résolu d'adresser une proclamation au peuple de l'Autriche et en même temps un mémoire à V. M., mémoire exposant avec sincérité le véritable état des choses et donnant à l'empereur constitutionnel l'assurance que l'amour des peuples pour lui est inébranlable. Cet amour demande de la confiance envers le peuple, qui doit et veut se serrer autour du trône, de la confiance envers les représentants élus par ce peuple libre pour être l'organe de ses sentiments.

» C'est avec confiance que la Diète supplie son monarque de revenir au siege de son gouvernement. Que V. M. accorde à tous les peuples qui attendent ce retour le calme et la paix ! Faites cesser, suivant l'impulsion de votre noble cœur, une guerre civile qui, allumée dans une partie de l'empire, étendra sa flamme dévastatrice sur une vaste monarchie ! Choisissez pour l'accomplissement de ce grand devoir des conseillers possédant la confiance de V. M. et celle d'un noble peuple aimant la liberté. La reconnaissance et la bénédiction de ce peuple seront la plus belle couronne de V. M. »

Cette adresse était déjà adoptée, et l'on avait résolu en même temps de la faire imprimer dans toutes les langues de la monarchie, lorsque M. Hornsboslt monte précipitamment à la tribune et annonce qu'il a reçu une lettre de l'empereur. Ce billet est ainsi conçu :

« Mon cher Hornsbostl ! je vous appelle à ma cour pour contresigner tous les documents nécessaires.

» FERDINAND. »

» Siegardskirchen, 8 octobre. »

M. Hornsbostl ajoute : Vous voyez que l'empereur n'a pas l'intention de quitter le terrain constitutionnel. Je partirai immédiatement.

Il paraît que la véritable cause du départ précipité du ministre est l'arrestation du monarque fugitif par les paysans qui se sont levés en masse et qui retiendraient Ferdinand prisonnier pres d'Amsticken.

Le correspondant de la *Gazette de Cologne* ne croit pas à cette dernière nouvelle, qu'il appelle une *histoire à la Drouet*.

La commission permanente de la diète avait dépêché à Jellachich le député Pato, pour le sommer de s'arrêter dans sa marche. Un courrier avait été expédié en même temps à l'empereur, afin qu'il adresse au ban un ordre semblable.

L'envoyé anglais aurait, pour tranquilliser les personnes qui craignent un bombardement, déclaré qu'il est contre le droit des gens de bombarder une ville où se trouvent les envoyés de l'étranger.

Cependant, au départ du courrier, une personne ordinairement bien informée, assurait que des nouvelles indirectes de Vienne laisaient croire à l'exactitude des bruits relatifs au bombardement de cette ville, et à la jonction des troupes de Jellachich aux troupes de l'empereur.

L'Assemblée nationale de Francfort, dans sa séance du 12, s'est occupée des évènements de Vienne. Un grand nombre de propositions ont été déposées. M. Berger a demandé qu'il fût déclaré que l'Assemblée et la population de Vienne avaient bien mérité de la patrie. L'urgence est repoussée pour cette proposition. M. Reiter, de Prague, a demandé que le pouvoir central fît toutes les démarches nécessaires pour que les députés non allemands cessassent de faire partie de l'assemblée constituante d'Autriche.

Trois autres propositions ont encore été présentées.

La première demande que le ministre communiquât immédiatement à l'assemblée les mesures qu'il avait adoptées relativement à l'Autriche ; la seconde, que l'assemblée déclarât que toute intervention de sa part dans les affaires de Vienne, où la Diète a pris en main le pouvoir exécutif, serait une violation du droit des Etats particuliers. L'urgence a été refusée pour toutes les trois. L'auteur de la troisième n'a pas été admis à la développer, et la première a été retirée par son auteur.

Mouvement Moldo-Valaque.

Le mouvement anti-madgyar, fait les plus grands progrès dans la Transylvanie.

La circonscription ordonnée par le ministère hongrois et la levée de soldats pour former quinze bataillons de la Landwehr, donne lieu en Transylvanie à des scènes sanglantes. Dans les environs de Torda, une masse considérable de peuple s'est opposée aux fonctionnaires publics. Par malheur, des gardes nationaux se joignirent aux soldats, circonstance qui ne fit qu'aggraver l'agitation des esprits. Le peuple lança des pierres contre la troupe. Une pierre qui atteignit un capitaine donna lieu à une décharge qui tua ou blessa un grand nombre de paysans.

Le général commandant refusa son concours dans l'affaire de la conscription.

L'exaspération des Valaques a atteint un très haut degré, car ils sont convaincus que la levée de soldats n'a lieu qu'en faveur de leurs oppresseurs les Madgyars, pour lesquels ils disent ne pas vouloir sacrifier leurs enfants. Tout le pays est, au contraire, prêt à prendre fait et cause pour les Slaves. Plus de 80 villages ont demandé à grands cris d'être incorporés dans les régiments frontiériens, et plus de 1 000 volontaires se sont présentés à Naszod pour remplir les vides dans les régiments de ligne.

Blasendorf, où une assemblée populaire composée de Valaques ou Roumans, s'est réunie l'année dernière, a de nouveau pris rang dans le développement de l'histoire de la liberté roumane. Les bourgeois de cette ville, après avoir contribué à la mise en liberté des deux professeurs roumans, se sont plaints de ce que le chapitre d'Orlac ne s'intéressait pas assez au mouvement émancipateur du pays. Une masse de peuple armé de pique, de sabres et d'armes à feu demanda : 1° la mise en liberté de tous les prisonniers ; 2° la suspension de la levée des recrues ; 3° la sanction légale par l'assemblée de Blasendorf.

Tandis que le chapitre tenait conseil et envoyait une estafette au commissaire royal, des paysans armés des environs se rassemblèrent, et on concentra des troupes pour empêcher le désordre. On entend des cris de Vive l'empereur ! vivent les soldats impériaux ! L'ordre ne fut pas troublé un instant ; on admira la tenue militaire des paysans, surtout de ceux des vallées d'Abradbanys, s'élevant à plusieurs milliers et commandés par un certain Jarko, marchant avec des éclaireurs et une arrière-garde. Des cavaliers étaient en tête. On eût dit un élève de Radetzki.

Le commissaire royal crut prudent d'accorder la mise en liberté des prisonniers ; la conscription, qui avait déjà cessé par le fait, fut suspendue. Les 8 à 10 000 hommes armés de l'assemblée allaient se disperser, lorsqu'ils apprirent que les autorités ne rendaient pas la liberté à tous les prisonniers, et que l'un d'eux, condamné à être fusillé, n'a pu être sauvé que par l'intervention du commandant du château. Cette nouvelle, jointe à celle d'un désarmement partiel du peuple, a donné un nouvel aliment à l'agitation, et l'on a tout à craindre pour le repos du pays.

Si l'offre du czar de faire occuper la Hongrie par ses troupes est acceptée, la Transylvanie sera la première envahie par les bataillons russes qui ne reculeront plus une fois qu'ils seront entrés. Cette malheureuse province partagera le sort de la Moldavie et de la Valachie.

Pendant que la révolution triomphait à Vienne, la contre-révolution était victorieuse en Valachie.

La liberté des Romans est anéantie, dit la *Feuille de Transylvanie* du 30 septembre. Cette catastrophe a eu lieu le 28 septembre après-midi. Les Turcs ont occupé Bucharest et ont fait couler des torrents de sang. Une nombreuse députation envoyée au camp turc, y a été faite prisonnière, et une foule armée de paysans a été entourée et coupée par les Turcs. Ceux-ci sont entrés dans la ville par plusieurs points. L'agitation était effrayante, toutes les cloches furent mises en branle et de terribles hurlements se mêlèrent à leurs sons. Tout-à-coup on entendit la cannonade. Les Turcs et les soldats du Bucharest en étaient venus à un engagement près de la caserne. Environ 200 hommes, entre autres un pacha, restèrent morts sur la place. Les Turcs ont pillé la ville.

Une kaïmaikamie a été formée. Elle se compose du général russe Duhamel, du turc Fuat-Effendi et du candidat à la dignité d'Hospodar, Kostako, Kantacuzeno.

Après l'occupation de la ville, tous les membres de la Diète provisoire ont été arrêtés.

Affranchissement des peuples autrichiens.

L'amour-propre national des Allemands est pour beaucoup dans les révolutions qui viennent de se succéder à des époques si rapprochées dans la capitale de l'Autriche. Il répugne souverainement à Vienne, en sa qualité de ville allemande, de subir l'influence des Slaves. Ces derniers sont, il est vrai, dix-huit millions en Autriche et les Allemands ne sont que six millions, mais inférieurs en nombre, ils sont supérieurs par l'intelligence, et c'est cette supériorité intellectuelle qui est la cause de la répugnance invincible que les Allemands ont éprouvée jusqu'ici à l'endroit des Slaves.

Jaloux de son droit d'aînesse, l'Allemand n'a pas encore pu se persuader que l'heure de l'émancipation est sonnée pour ses jeunes frères de la Slavie. Pour le bourgeois de Vienne, le Tschèke, le Slovaque, le Ruthène, le Croate, le Serbe, l'Esclavon sont autant de peuples encore plongés dans la barbarie, trop heureux de pouvoir se civiliser un peu au contact de l'Allemand. Ce n'est pas à nous autres Français qu'il appartient de blâmer chez les Viennois une faiblesse que le Parisien partage un peu à l'égard d'une grande partie des peuples de l'Europe. L'horreur que nous éprouverions à la seule pensée que les tribus arabes du nord de l'Afrique, réunies sous un chef influent, tel qu'Abd-el-Kader, ont osé former le projet d'asservir notre belle France, n'est pas plus grande que celle que les Viennois ont ressentie devant Jellachich et ses Croates.

Cette horreur, il faut bien le reconnaître, n'a pas peu contribué à transformer les pacifiques habitants de Vienne en ardents révolutionnaires. Oui, si Vienne, cette grande et joyeuse hôtellerie du centre de l'Europe, a été subitement métamorphosée en volcan, c'est en grande partie la crainte de l'épée de Jellachich qui a fait ce miracle. Pour les Slaves du Sud, Jellachich peut être un héros national ; pour le peuple viennois, il n'est que la personnification de la domination slave. Et la domination slave pour l'Allemand, c'est la mort politique.

La Croatie, où tout enfant naît soldat, ne serait pas très redoutable, si elle était réduite à ses seules forces ; mais, réunie à l'Esclavonie et à la Dalmatie, alliée des Raidxes du Banat, des Serbes de la principauté, des Monténégrins et des Bosniaques, la Croatie devient le cœur d'une confédération d'autant plus redoutable que les Slaves du Sud qui la composent ont les sympathies des Tschékes de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie, peuples voisins et amis de la Pologne. L'idée que tant de tribus diverses, issues d'une même race, peuvent s'unir pour venger sur l'Allemagne des injures séculaires, a enflammé le Viennois. Il est devenu révolutionnaire par patriotisme, espérant que la puissance de l'idée, à défaut de la force du nombre, lui donnerait la victoire sur ceux qu'il regarde comme d'irréconciliables ennemis.

Au mois de mai il a suffi de la nomination du savant tschèke Palacki aux fonctions de ministre de l'instruction publique pour provoquer la révolution qui força l'empereur à se réfugier à Inspruck. Moins de quatre mois après, la nomination du général croate Jellachich au grade de commissaire royal en Hongrie fait éclater une nouvelle révolution, plus terrible que celle du mois de mai, qui remplit Vienne de sang et de carnage et chasse une seconde fois l'imbécile Ferdinand.

Quelles seront les conséquences d'un soulèvement qui porte à la majesté impériale une atteinte irréparable?

Jellachich se retirera de la Hongrie, mais ce sera pour se joindre à Radetzki, et venir mettre, à la tête des conquérants slaves de l'Italie, le siége devant Vienne, qui n'aura pas couru de plus grand péril depuis le jour où Sobieski l'arracha des mains des Turcs. Sobieski sortira-t-il du tombeau pour sauver une seconde fois la capitale autrichienne? La Pologne assassinée retrouvera-t-elle assez de force pour venir en aide au brave peuple de Vienne? Oui, si les Allemands, rompant enfin avec leurs princes hypocrites, déclarent, au nom de la démocratie européenne, que la Pologne est libre et indépendante.

Et l'indépendance de la Pologne, c'est-à-dire de la première et de la plus illustre des nations slaves, ne peut se supposer, sans qu'on l'étende aussitôt aux Tschèkes, aux Slovaques, aux Croates, aux Esclavons, aux Dalmates, aux Serbes, enfin à tous les peuples de la race slave, depuis la Baltique jusqu'à l'Hellespont, depuis l'Adriatique jusqu'aux Carpathes, et un jour jusqu'au Kamschatka. Si Sobieski sort de la tombe pour reparaître devant Vienne, ce ne sera point pour se mêler aux passions des vivants; si la Pologne martyre se relève, ce ne sera point pour imposer la force du glaive, mais pour accomplir une œuvre de réconciliation. Il appartient au peuple polonais, le plus éclairé des fils de la Slavie, d'apporter la paix et le pardon entre les hommes de deux races qui, pour être rivales, n'en doivent pas moins devenir amies; car les Slaves et les Germains ont écrit, de même que les Latins sur leur drapeau, les trois mots sacrés : Liberté, Egalité, Fraternité.

Espérons donc qu'il n'y aura de vaincu devant les murs de Vienne que l'absolutisme, qui n'aurait plus qu'à y mourir, en voyant la joie de tant de peuples affranchis, s'il ne lui restait un

dernier refuge sous la couronne du czar.

Et cette couronne, la dernière de toutes, combien de temps étreindra-t-elle encore, comme un anneau de fer, le bras de l'Europe prisonnière.

L'Europe ne sera complètement libre que lorsque la Russie aura cessé d'être esclave.

Nouvelles d'Italie.

La *Gazette de Milan*, du 9 octobre, publie un manifeste de l'empereur d'Autriche aux habitants du royaume lombard-vénitien. Nous lisons dans ce document les lignes suivantes :

« ..... Notre volonté souveraine est que les habitants du royaume lombard-vénitien aient une constitution en rapport, tant avec leur nationalité et les besoins du pays, qu'avec l'union du royaume avec l'empire autrichien. Dans ce but, aussitôt que la paix et la tranquillité seront suffisamment assurées, nous convoquerons, en un lieu qui sera fixé, des représentants de la nation qui seront librement élus par toutes les provinces du royaume lombard-vénitien. »

Dans un autre article inséré dans la partie non officielle du même journal, on cherche à prouver que l'Italie autrichienne ne peut pas même être constituée en état séparé, et qu'elle doit être soumise nécessairement aux mêmes lois que les autres parties de l'Autriche.

Le 11 octobre a eu lieu à Turin l'ouverture d'un congrès fédéral chargé de poursuivre une confédération unitaire de l'Italie.

Le ministère piémontais vient de refuser les services de la légion franco-italienne qui s'était formée à Paris sous le commandement du colonel Bonnefond.

Le mouvement carliste s'est étendu à un grand nombre de provinces d'Espagne, et les colonnes insurgées sont beaucoup plus nombreuses que ne l'avaient dit d'abord les journaux officiels.

La République française et l'affranchissement des Peuples.

L'inauguration de la République en France et l'affranchissement des peuples constituent un acte seul et indivisible.

Tant que la République ne sera pas reniée, déchirée, anéantie, l'affranchissement des peuples est un devoir pour ceux qui en relèvent. Les hommes qui transigeraient sur l'affranchissement et l'indépendance de l'Italie entière, qui recul eraient devant un tel devoir, manqueraient à leur mission, et tout pouvoir délégué par la France républicaine leur tomberait des mains.

Que fit le peuple de Gênes en 1744, après avoir chassé les Autrichiens? Il n'hésita pas à déposer entre les mains du chef de la République les clefs de la ville en lui disant : « *Tâchez de les conserver, car le peuple les a rachetées de son sang.* » — Le peuple français à son tour en a dit autant en février.

Prétendriez-vous éviter une guerre en désertant la cause des peuples? Erreur!

Reculez, reculez plutôt devant l'idée de forfaire à la sainte cause, et pensez que tous les gouvernements qui vous ont précédés doivent leur chute et leur déchéance à l'abandon de cette cause.

Quant au congrès projeté par les despotes du Nord, que doit-on en attendre? N'est-ce pas le cas de dire: *Riunione di volpi distruzione di galline?* (Réunion de renards, destruction de poulets.)

Quel rôle la France républicaine pourrait-elle jouer dans ce fameux *conciliabule?* Il est facile de le prévoir. Elle aurait contre elle tous les despotes; seule, isolée, elle assisterait à la formation *d'une nouvelle coalition* qui l'attaquerait après avoir écrasé les autres peuples.

Non, la France républicaine ne se prêtera pas à jouer ce rôle ridicule. On ne pourrait pas non plus prêter cette intention au chef du pouvoir exécutif. Il ne désertera pas la cause des peuples, et la cause républicaine, l'homme qui a dit : SOYEZ FIDÈLE A LA RÉPUBLIQUE; *à vous, à moi, un jour ou l'autre; peut-être aujourd'hui il nous sera donné de* MOURIR POUR ELLE. QUE CE SOIT A L'INSTANT SI NOUS DEVONS SURVIVRE A LA RÉPUBLIQUE.

Faut-il redire aussi ce qu'il disait avec un noble orgueil à l'Assemblée du 3 septembre? « *Je rappelle à l'Assemblée que mon » père siégeait à la Convention, et que* JE SUIS HEUREUX D'ÊTRE LE FILS D'UN TEL HOMME. »

Mais si, contre toute attente, la cause italienne était abandonnée, les Italiens n'auront qu'à se rappeler les proclamations de 1814 que leur adressaient l'Autriche et l'Angleterre lorsqu'il s'agissait d'abattre la France. *Aux armes! aux armes, Italiens! N'importe qui vous êtes ou à quelle opinion politique vous appartenez! Milanais, Vénitiens, Toscans, Piémontais, Romains, Napolitains, et vous* TOUS, PEUPLES D'ITALIE, SOUVENEZ-VOUS DES TEMPS PASSÉS, SOUVENEZ-VOUS DE L'ANCIENNE GLOIRE! !

L. COMETTI.

Protestation des réfugiés italiens.

Aux rédacteurs du journal la *Démocratie pacifique*, à Paris.

Venise, 25 septembre 1848.

C'est à vous, honorables et courageux défenseurs des droits des hommes et des nations, à vous qui ne vous êtes point associés aux déplorables félicitations du journalisme, à propos de la communication à l'Assemblée de France de l'*acceptation par l'Autriche* de la médiation anglo-française, à vous qui avez rappelé, au contraire, aux négociateurs les promesses de la France à l'Italie, et l'immense responsabilité qui en résulte ; c'est à vous que nous adressons les déclarations et les protestations suivantes, nous, réfugiés de la Lombardie et de la Vénétie, certains que les *centaines de milliers* de nos frères dispersés en Italie, en Suisse et en France partagent nos sentiments, et nous vous prions de les insérer dans votre journal, auquel les emprunteront sans doute toutes les feuilles qui lui ressemblent.

Aucun revers ne pouvait être plus fatal à l'infortunée Italie qu'une *médiation* qui doit nécessairement servir d'*excuse aux artificieux délais* de la vieille diplomatie qui tire toujours de nouvelles forces du temps.

Si la France démocratique, même en oubliant ses promesses, ses sympathies et tout sentiment d'humanité, avait d'abord arrêté ses regards sur elle-même, en se voyant isolée au milieu des aristocraties d'Europe, elle n'aurait pas écouté les insinuations en sens contraire du roi et du ministère de Piémont, et serait venue en Italie sans que personne eût osé ou pu s'y opposer. Quelques milliers de soldats et quelques semaines lui auraient suffi pour délivrer l'Italie et acquérir en elle une alliée fidèle et puissante. L'Autriche, qui allait perdre la Hongrie, la Bohême et la Croatie, et qui ne va les soumettre de nouveau à son despotisme que grâce à une incurie produite par l'inexpérience et à une lâcheté préparée par la trahison qui l'ont raffermie en Italie, l'Autriche se serait dissoute; le rêve de Lamartine et de tant d'autres qui, étendant leurs regards sur l'avenir, ne s'occupèrent pas du présent, serait devenu une réalité. Le principe libéral aurait triomphé, et la France ne se trouverait point exposée à la dure et humiliante situation que la conjuration des despotes lui prépare, c'est-à-dire à la perspective de l'esclavage dont elle vient de sortir. Une telle entreprise aurait alors été pour elle aussi aisée que noble et profitable.

Mais l'occasion est-elle passée sans retour? Non, messieurs ; elle va fuir. La France ne peut plus la saisir par le bras, mais elle peut encore la prendre par le talon et l'arrêter. Il suffit qu'elle coupe court à la médiation et descende irrésistible des Alpes. Elle n'a pas besoin d'un nombre de troupes plus grand que celui qui est réuni sur les frontières. A ces troupes s'uniront l'armée piémontaise et lombarde, et les populations entières indignées d'avoir été contenues jusqu'ici. La victoire de Radetzki n'en a imposé ni à l'Italie ni à l'Autriche; tous se demandent s'il y a eu plus de honte à offrir la médiation ou à l'accepter; ce qui est resté incontestable, c'est que le soldat autrichien, exercé mais esclave, est infiniment inférieur à l'Italien libre. Que sera-t-il en face du Français belliqueux et libre?

Que l'Autriche en péril ait recouru au ministère anglais ; que, se trouvant, grâce à un retard de quatre mois, en meilleure position, elle ait tenté de jouer lord Palmerston lui-même en nouant des négociations directes avec le roi Charles-Albert, et que, ébranlée par les préparatifs de la France, elle se soit enfin déterminée à accepter la médiation, c'est ce qu'il était facile de prévoir. Ce sont là des moyens dilatoires que les circonstances diverses lui suggéraient. Mais que la France se laisse abuser plus longtemps par de tels subterfuges, qu'elle ne voie pas ce que voient clairement ici les plus simples, c'est ce qui est absolument incroyable. La nation la plus grande et la plus policée du monde civilisé ne saurait tomber dans une erreur si grossière ; il faudrait pour cela supposer que les hommes qui la représentent ne secondent point ses intentions. Or, de même que le roi Charles-Albert, peu ami certainement de l'indépendance italienne, dut frémir cependant à la pensée d'une fuite ignominieuse et de l'abattement jeté dans une armée de braves et dans un peuple généreux, ainsi les négociateurs de ce qu'on appelle la pacification italienne, alors même qu'ils ne prendraient aucun intérêt au bien de l'Italie, devraient frémir du moins à l'idée de blesser l'honneur et la grandeur de la France et de s'abriter timidement à l'ombre du drapeau des intrigants décrépits de l'Europe, rassemblés à Londres.

C'est pourquoi, tout assurés que nous sommes de voir bientôt déployer en Italie le drapeau français (notre unique espérance de salut), nous voulons protester d'avance ici contre les artifices de la diplomatie, dans le cas où elle voudrait nous imposer un arrangement avec nos oppresseurs, incompatible avec notre indépendance.

Nous protestons contre ceux qui, préférant leur intérêt particulier au bien public, conseilleraient à la plus généreuse et à la plus puissante des nations de laisser accumuler sur notre pays si beau, si innocent et si malheureux, dommages sur dommages, outrages sur outrages, martyres sur martyres, sous prétexte d'éviter les frais et les périls d'une guerre générale. Eviter des frais! tandis que la France en supporte tant aujourd'hui pour entretenir la force parmi ses citoyens à une menace tournée désormais en ridicule par l'Autriche; tandis que, à l'entretien de ces mêmes troupes, pourrait abondamment pourvoir le Lombard-Vénitien, qui seul, par l'ordre du cabinet de Vienne, entretient présentement une armée de pillards ; tandis que notre délivrance serait une nouvelle source de richesse pour la France, qui verrait refluer vers elle le commerce que l'Autriche accaparait tout entier à son profit! Eviter les périls d'une guerre générale! tandis que la certitude du triomphe des armes françaises engagerait l'Angleterre, dès qu'elles auraient franchi les frontières de la Savoie, à forcer l'Autriche d'abandonner l'Italie pour finir une guerre qui causerait à son commerce le plus notable préjudice; tandis qu'au contraire la guerre générale serait une conséquence inévitable de l'abandon de l'Italie; car il faudra bien ou combattre contre l'Autriche avec l'Italie libre, brûlant de se soulever à la vue d'une baïonnette française, ou s'attendre à une nouvelle invasion de l'Autriche et du Nord entier, impatients d'étouffer la liberté dans son berceau, traînant après eux l'Italie esclave; ou secourir sa sœur de tradition, de sympathie, de langue, de mœurs, de gloire et de souffrance; ou la voir alliée aux ennemis de la France tourner contre sa sœur son bras, forcé il est vrai, mais non moins redoutable.

Nous protestons contre ceux qui voudraient faire croire en France à la sincérité et à la loyauté de la déclaration de l'Autriche d'accepter la médiation sur la base de l'indépendance italienne, si même une telle condition a été posée par les négociateurs (ce que nous ne savons pas), tandis que les journaux autrichiens d'Italie parlent d'une telle médiation dans le sens de la conservation des droits existants, lesquels sont pour eux ceux du traité de Vienne (*Gazette de Milan*, 11 septembre); tandis que, jusque sur les bords du Rhin, d'autres journaux répètent hautement que la domination étrangère en Italie est pire que jamais aujourd'hui, et qu'en Allemagne l'ancien système s'est remis des atteintes de mars et venait plus audacieux et plus vindicatif (*Nouvelle Gazette du Rhin*); tandis qu'à Vienne même, un journal modéré, la *Constitution*, s'écrie : Nous voilà retournés au 13 mars ; qu'importe que le tyran s'appelle ASSEMBLÉE OU METTERNICH, et ses satellites *ministres responsables* ou *Seldnitzky*. tandis que le fait démontre ouvertement l'artifice, puisque l'Autriche, bien loin de penser à la paix augmente maintenant son armée en Italie de trente mille soldats, et y mêle nos paysans, arrachés violemment à leurs foyers ; élève partout de solides fortifications, couvrant et hérissant plus que jamais notre sol de tours, de forts, de redoutes, de retranchements, et emploie une partie du butin à rebâtir des ponts, à établir des lignes télégraphiques, à achever et même à fonder de nouveaux édifices. En effet, loin d'éviter l'embarras que causerait à une occupation temporaire le retour des fugitifs, l'Autriche fait son possible pour les forcer à rentrer dans les provinces qu'elle a résolu de maîtriser à perpétuité, les menaçant de spoliation, et feignant d'oublier leur aversion, artifice ordinaire de l'hypocrisie autrichienne, jusqu'à ce que sa plante parasite ait jeté de profondes racines dans le sol. Enfin, ses sicaires, loin de respecter la France dans leurs proclamations, osent donner aux Français (sans parler de l'Angleterre) le nom de lâches et les défient au combat.

Nous protestons contre ceux qui, en annonçant à la France qu'ils lui ont obtenu un rang élevé dans les congrès des souverains par l'acceptation de sa médiation à Vienne et en lui représentant comme une première période de négociations la permission dérisoire de faire des propositions, auraient pour but d'éveiller dans un gouvernement républicain une vanité qui, frivole en elle-même, deviendrait inhumaine si la France contemplait plus longtemps sans horreur la Lombardie et la Vénétie entre les serres de leurs vautours et tant d'exilés, fugitifs et mendiant leur pain ; si elle laissait Venise, séparée depuis plusieurs mois de ses provinces et de ses possessions par des hordes barbares, languir dans une longue agonie et périr misérablement, emportant avec elle le dernier asile qui reste en Italie aux hommes libres, et un port sûr pour ses défenseurs, perte qui serait la plus grande des difficultés pour la délivrance de l'Italie.

Nous protestons enfin contre quiconque, après avoir allégué pour motif que l'Italie n'a point demandé jusqu'ici du secours, maintenant que les clubs, les représentants des Etats, les gardes nationales et le peuple entier le demandent, prétexteraient des intentions diverses des princes italiens, coalisés avec l'Autriche afin d'imprimer à l'honneur de la France une tâche ineffaçable en l'entraînant à manquer à sa promesse sacrée et solennelle d'accourir à notre premier cri, se railler si cruellement de notre confiance, et devenir, à cause des encouragements même qu'elle nous a donnés, le principal auteur, non seulement de notre ruine, mais aussi de celle de toute l'Italie et du principe libéral en Europe.

Et ces protestations nous les formulons à la face de la France même, de cette magnanime nation, qui, éblouie par l'étoile resplendissante d'un conquérant et conduite par le sentier de la liberté dans les prisons de l'esclavage, le délaissa et le livra à la vengeance de ses impitoyables ennemis; qui, offensée et atteinte dans ses libres institutions, chassa de son sein un monarque *restaurateur*, le poursuivit l'épée à la main, et le força à mourir dans l'exil; qui, enfin, trompée et trahie par un faux *roi-citoyen*, le renversa du trône où elle l'avait élevé, et le chassa avec l'homme de Gand au-delà de la Manche.

Nous espérons encore que les négociateurs français, tout en stimulant la crédulité, songent à terminer un délai fatal; mais contraints à douter par la terrible froideur avec laquelle on vit l'expédition du plus farouche tyran contre la Sicile, et on contempla ce destin atroce de Messine; par la flatterie de la Russie, âme et soutien de tout despotisme, qui comble d'honneur en ce moment même le bourreau fumant de notre sang ; par la capture de plusieurs bâtiments chargés de vivres pour Venise, opérée par des bateaux à vapeur sous les yeux de l'escadre française ; par le bruit répandu de propositions iniques tendantes à nous affaiblir toujours davantage, et par les ténèbres dont se couvrent les négociations, nous voulons élever par les présentes protestations un monument capable de démasquer au besoin quiconque prétexterait bientôt de l'inclémence de la saison et du rétablissement de l'oppression autrichienne pour manquer de parole à l'Italie libérale, et par l'abandon de ce pays à la domination étrangère ouverte ou déguisée, faire encore de la France une nation isolée, faible, déshonorée, maudite.

(Suivent les signatures de nombreux réfugiés.)

IRLANDE. (Clonmel), 13 octobre.— Mme Smith O'Brien, dont l'accouchement avait été annoncé prématurément, a reçu de M. l'attorney général l'assurance que l'intention du gouvernement n'est point de faire exécuter la sentence capitale prononcée contre son mari, et que la peine sera commuée. On croit généralement que cette peine sera celle de la déportation.

Le seul changement de situation qu'ait éprouvé M. Smith O'Brien depuis l'arrêt, est sa séparation de son ami M. Meagher.

Hier au soir, deux des témoins à charge ont été insultés dans la principale rue de cette ville, mais la police est intervenue, et les assaillants ont été mis en accusation.

Instruit de cette circonstance, M. Smith O'Brien s'est empressé d'écrire à son avoué la lettre suivante :

« De la geôle de Clonmel, 12 octobre 1848.

« Mon cher Potter, je désire sincèrement et ardemment qu'aucune insulte ni aucune voie de fait ne soit exercée à l'égard soit des membres du jury, soit des témoins qui ont servi d'instruments à ma condamnation. Je vous serai très reconnaissant si vous employez tous vos efforts pour rendre publics tous mes sentiments à ce sujet.

» Votre très dévoué,

» William Smith O'BRIEN »

Le procès de M. Mac-Manus continue encore aujourd'hui. L'affaire de M. Meagher, qui viendra ensuite, durera au moins huit jours. Elle embarrasse beaucoup le gouvernement, parce que les conseils de l'accusé doivent élever incidents sur incidents pendant le cours des débats.

Le comte Demidoff est arrivé jeudi de Saint-Pétersbourg à Londres. Nous sommes informés que 4 cas attribués au choléra asiatique, ont éclaté hier à Uxbridge. A Londres, les attaques sont très disséminées; il y a beaucoup de diarrhées, mais peu de terminaisons fatales. Nous apprenons de Hambourg, que le nombre des cholériques, jusqu'au 9 courant, s'élevait à 2,223, sur lesquels 1063 [illegible] étaient encore en traitement, 775 avaient été guéris. Les nouvelles de Lubeck, où le fléau s'était aussi déclaré, sont mauvaises; la maladie faisait de rapides progrès.

Le jury, dans le procès de M. Manus, a rendu son verdict de culpabilité au milieu d'un profond silence. Le président du jury a déclaré que le jury reconnaissait la culpabilité. Le clerc de la couronne a donné lecture de la recommandation suivante : Nous recommandons fortement le condamné à la considération miséricordieuse de la couronne. Samuel Barton présidait le jury. M. Mac Manus a serré la main de son avocat et il a quitté la salle d'audience. La cour de commission spéciale a procédé au jugement de O Donohve. (*Sun* du 14 octobre.)

Assemblée démocratique de Neumuster en Holstein.

Le parti germanique ou aristocratique et le parti démocratique se dessinent de plus en plus dans le Holstein.

Le premier, qui a à sa tête le duc d'Augustembourg, son frère, le prince de Noer, et les membres du gouvernement provisoire, demande la réunion absolue à l'Allemagne, l'incorporation du Slesvig et le maintien des priviléges de la noblesse et du clergé.

L'autre parti se compose principalement de la bourgeoisie, des petits fermiers et de la classe industrielle : il exige l'abolition des privilèges de la noblesse et du clergé, veut ce que l'on appelle l'*union personnelle* avec le Danemark, c'est-à-dire qu'il reconnait pour chef politique le roi. Ce parti possède la majorité dans le pays, et se soucie fort peu de la réunion du Holstein au Sleswig.

Le 5 octobre une collision a eu lieu à Kiel entre les deux partis; il y a eu des carreaux de brisés et des menaces proférées contre le prince d'Augustembourg, le comte Reventlow, et d'autres membres dévoués à l'union germanique absolue.

Le parti démocratique s'est donné rendez-vous à Neumuster pour le 8 octobre ; les décisions qui auront été prises dans cette assemblée auront une importance considérable sur la marche des affaires dans le Holstein.

La décoration de Juillet.

Nous avons rendu compte de l'intimation faite aux décorés de juillet, salariés par l'Assemblée nationale, de quitter le ruban rouge liseré de noir pour reprendre le ruban bleu.

Tout le monde sait l'histoire de ces deux rubans. A peine sur le trône, Louis-Philippe eut peur de ces hommes qui étaient un peu plus républicains que lui, et il voulut au moins les reconnaître. La commission des récompenses nationales ayant proposé et le ministère ayant adopté le ruban de la Légion-d'Honneur avec liserés noirs en signe de deuil, Louis-Philippe refusa ce ruban national et en donna un aux couleurs de Mme Adélaïde, le bleu!

Le ruban monarchique ne fit pas fortune. A l'exception des membres de la Légion-d'Honneur qui le portaient avec celui de leur ordre, tous les décorés de juillet le refusèrent ; il ne reparut qu'au bout de dix-sept ans sur les barricades de Février, pour faire place quelques jours après au ruban rouge liseré de noir, seul ruban national.

Les décorés se sont émus à la nouvelle de l'intimation faite aux citoyens employés par l'Assemblée nationale, ils se sont réunis, et dans la crainte que l'on n'en vînt, sous le régime de l'état de siège, à les dégrader publiquement, ils ont pris la résolution suivante :

Art. 1er. Le ruban monarchique bleu liseré de rouge ne sera jamais porté.

Art. 2. Tous les décorés s'abstiendront de porter les insignes de l'ordre jusqu'à la nomination du président de la République.

Art. 3. Il sera ultérieurement adressé à l'autorité compétente telles réclamations que de droit et de raison.

MM. Carlos Forel (des Vosges) et Engelhart, représentants du peuple, nous écrivent pour déclarer qu'ils assistaient au banquet du Châlet et pour nous inviter à joindre leurs noms à la liste de convives que nous avons publiée.

Crise ministérielle.

M. Senard adresse la lettre suivante à la *Patrie* :

Monsieur le rédacteur,

Quelque répugnance que j'éprouve, en ce moment [illegible], à demander aux journaux la rectification de détails tout personnels, je ne saurais

passer sous silence un article de la *Patrie* d'hier, reproduit dans plusieurs feuilles de ce matin, et qui tend à dénaturer complètement les circonstances de ma retraite du ministère, et mes dispositions à l'égard du général Cavaignac.

Je déclare que la pensée que m'attribue le rédacteur de cet article n'est pas plus vraie que les formules qu'il donne et qu'il prétend *littérales* de la lettre d'avis des nouvelles nominations.

Si j'ai communiqué hier à quelques uns de mes collègues à l'Assemblée le billet que je venais de recevoir du président du conseil, c'était uniquement pour leur donner la preuve que le portefeuille de l'intérieur *était remis* à M. Dufaure, et qu'ainsi j'avais pu et dû quitter le banc des ministres pour reprendre ma place de représentant.

Quant aux formules, il suffit, pour les faire apprécier, de substituer aux mots *monsieur* et *salut et fraternité*, donnés par la *Patrie*, les termes vrais du billet: *Mon cher collègue...; venez me voir et recevoir mes remerciements affectueux. Affection sincère*, général CAVAIGNAC.

De tels détails sont sans doute bien peu importants, et il m'est plus pénible que je ne puis vous le dire d'avoir à en entretenir le public.

Mais, dans les circonstances où se trouve notre pays, quand il s'élève dans un cabinet longtemps uni des difficultés assez graves pour que des ministres consciencieux et dévoués croient devoir donner leur démission, il ne faut pas laisser s'accréditer des récits qui rapetisseraient les circonstances d'une telle résolution à quelque débat de mauvaise humeur ou de susceptibilité personnelle.

Nous nous sommes connus, le général Cavaignac et moi, dans les journées de juin à l'hôtel de la présidence. Depuis, et pendant trois mois, j'ai concouru pour ma part et de tous mes efforts à la grande tâche qu'il a acceptée, et que personne ne désire plus que moi lui voir entièrement accomplir.

» L'estime, l'affection, le dévouement que de telles relations font naître ne sauraient s'altérer par l'abandon d'un portefeuille, et je suis heureux d'ajouter que nous en échangions l'expression sincère au moment même où notre séparation était présentée au public dans des termes contre lesquels il m'a été impossible de ne pas réclamer.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de toute ma considération,

» SENARD.

» Paris, 14 octobre 1848. »

La lettre suivante a été adressée au rédacteur en chef de la *Patrie* :

« Monsieur, vous avez publié dans votre numéro d'hier, à l'occasion de ma retraite du cabinet, un article dont chaque détail, chaque mot, renferme à la fois une injure ou une fausseté.

» Vous dites : « M. Vaulabelle a communiqué à plusieurs de ses collègues la lettre par laquelle le pouvoir exécutif lui signifiait son congé. »

» Je n'ai pas reçu de congé; ma démission était donnée depuis trois jours.

» Je n'ai pu communiquer à aucun collègue aucune lettre du général Cavaignac, par la raison que je n'en avais point reçu.

» La lettre que j'ai trouvée au ministère, à mon retour de la chambre, ne ressemble en rien au billet que vous avez supposé.

» Vous ajoutez : « M. Vaulabelle paraissait fort ému de ce procédé du président du conseil. »

» L'émotion n'était pas plus réelle que la lettre. Cette invention a dû profondément étonner tous ceux qui connaissent le général Cavaignac, et tous ceux dont j'ai l'honneur d'être connu.

» J'attends de la loyauté des journaux qui ont reproduit votre article la reproduction de ma réponse.

» Je vous salue,

VAULABELLE. »

FAITS DIVERS.

Les gardes nationaux de Paris qui reviennent de Bruxelles, d'Anvers et d'Ostende, ne tarissent pas d'éloges sur la franche et délicate cordialité avec laquelle ils ont été reçus par nos voisins. Le transport par le chemin de fer leur a partout été offert gratuitement; ils ont été même forcés de se refuser aux instances de M. Rogier, ministre de l'intérieur, qui voulait mettre à leur disposition des convois spéciaux.

— La 11e légion doit partir de Paris le 21 de ce mois pour aller offrir un drapeau à la garde nationale de Calais. On annonce que cette ville fait de grands préparatifs pour recevoir dignement ses hôtes, et que des paquebots à vapeur seront frétés par les soins du maire de Calais pour transporter les gardes nationaux parisiens à Douvres, qui ne se trouve plus éloigné que de deux heures de Londres, où la 6e et la 7e légion ont reçu un accueil si bienveillant.

— L'école gratuite de Dessin du troisième arrondissement, fondée par M. Alexandre Dupuis, pour les ouvriers adultes, ouvrira le 16 octobre prochain, rue Paradis-Poissonnière, 28, les lundis, mercredis et vendredis, de 8 heures à 10 heures du soir.

Pour les cartes d'admission, s'adresser à M. A. Dupuis, rue Richer, n° 12.

— L'ouverture d'une LIBRAIRIE SOCIALISTE et d'un cabinet de lecture aura lieu prochainement au n° 7 du boulevard du Temple. On y trouvera les ouvrages publiés par les écoles socialistes et généralement toutes les publications relatives aux questions sociales.

— Le clergé du diocèse de Quimper en Bretagne publie, en patois breton, un prétendu *Catéchisme des Communistes*, extrait des *Annales de la Propagation de la Foi*, page 509, et répandu partout par les jésuites :

« D. Y a-t-il un Dieu? — R. Il n'y a point de Dieu; mais on peut expulser les prêtres et piller les églises.

» D. L'homme a-t-il une âme? — R. Il n'y en a point; chaque chose sur la terre est faite pour le bien du corps. L'homme peut voler, commettre des meurtres, se livrer enfin à tous les excès imaginables; si c'est pour le bien du corps, tout cela lui est permis : c'est même une loi qui lui est ordonnée.

» D. Est-il nécessaire d'aimer et d'honorer son père et sa mère? — R. Non; il n'y aura désormais parmi le monde ni père, ni mère, ni aucune espèce de parenté. Les parents ne font que ravir et mettre en lambeaux l'amitié des enfants; la parenté est la source de tous les maux qui arrivent ici-bas.

» D. Le mariage est-il une bonne chose? — R. Non; il n'y a rien de pire que le mariage; le mariage est une loi infâme, qui met le désaccord entre les personnes et qui les rend malheureuses. Le temps est rapproché, où chacun pourra prendre femme et la répudier quand il en sera las; les femmes en général appartiendront à tout le monde.

» D. Et les biens de la terre, l'argent et les autres choses? — R. Tous ces biens seront communs comme les femmes. Quand un père mourra, son fils n'héritera pas de ses biens; chaque homme aura sa part du champ et de l'argent du défunt. »

Quand de pareilles calomnies viennent d'écrivains profanes, elles sont déjà odieuses et mêmes infâmes; mais, quand elles viennent des prêtres, n'est-ce pas une impiété capable de détruire tout respect pour les prêtres et de compromettre la religion elle-même! (*Populaire.*)

— Le préfet de la Seine et Mme Trouvé-Chauvel recevront lundi 16 courant et les lundis suivants.

— Tous les soirs, à cinq heures, les musiques des divers régiments en garnison à Paris exécutent des symphonies sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

— On lit dans la *Gazette de Midi* :

« Les journaux parisiens ont parlé d'une assez grave maladie de Louis-Philippe. Une ancienne affection herniaire se serait réveillée avec force et aurait donné lieu à des accidents sérieux.

» Nous avons sous les yeux une lettre de Londres, du 2 octobre, qui donne quelques détails sur le genre de vie du comte de Neuilly et ne fait aucune mention de la maladie de ce prince. On rapporte qu'il vit très retiré, et que la cour d'Angleterre entretient avec lui des rapports de stricte politesse, mais dépouillés aujourd'hui de cette intimité que l'on se jurait réciproquement au temps si récent de l'entente cordiale. Toutefois, l'ex-roi des Français, quand il sort du parc de Claremond, se montre plein de prévenances pour les Anglais, et se plaît à leur donner, comme en 1830 aux Parisiens, ces poignées de main, ces *chakchands*, auxquels nos voisins sont plus habitués entre eux, mais qui ne laissent pas que de les surprendre de la part d'un prince.

» Les autres membres de la famille d'Orléans mènent une existence encore plus solitaire que leur chef. Cette révolution de février, qui les a emportés comme un tourbillon, avait laissé d'abord les jeunes princes dans un état d'abasourdissement; un vide immense s'était fait dans leur existence, et, habitués qu'ils étaient aux faveurs de la fortune, ces revers soudains, qui sont venus renverser tous leurs projets, avaient dû les affecter plus que d'autres déjà éprouvés par le malheur. Ils ont tâché, depuis lors, de se créer des occupations de cabinet pour remplir la monotonie du séjour de Claremond; mais un tel exil reste toujours bien pénible à ceux qui furent les enfants gâtés du sort.

BANQUET DES TYPOGRAPHES. — Aujourd'hui a eu lieu à la barrière de Sèvres le banquet annuel typographique. Les convives étaient au nombre de mille à douze cents. Plusieurs représentants assistaient à cette réunion. La place de M. Louis Blanc avait été réservée. M. Corbon a prononcé un discours terminé par le cri de *Vive la République*! On lui a demandé comment il la comprenait, il a répondu : *démocratique et sociale*. Ces mots ont été salués des plus vives acclamations.

CLUB DES BATIGNOLLES-MONCEAUX. — Le citoyen Bernard, ex-président du club Bonne-Nouvelle et du club Chabrol, ouvrira mardi prochain à sept heures et demie du soir, un club, rue Lévis, aux Batignolles-Monceaux, salle du bal. Séances le mardi, mercredi et vendredi.

Le citoyen Bernard a l'intention de parcourir toute la banlieue, afin d'y propager les principes du socialisme.

Enseignement musical.

Paris, 15 octobre 1848.

A monsieur le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

La commission de surveillance de l'enseignement du chant dans les écoles communales de la ville de Paris, déléguée du comité central, va, pour la *quatrième fois*, être mise en demeure de se prononcer sur le concours que nous demandons, depuis si longtemps, entre la méthode Wilhem et la méthode Galin-Paris-Chevé.

Cette fois, le concours nous a été solennellement promis, le 11 mars dernier, par le gouvernement provisoire; [illegible], par M. Carnot, ministre de l'instruction publique, qui a délégué M. Ritt, inspecteur général de l'université, pour lui rendre compte des résultats obtenus; une première expérience, ordonnée par M. Marrast, maire de Paris, devait avoir lieu sous ses yeux, à l'Hôtel-de-Ville, le 25 juin, et fut empêchée par l'insurrection du 23; M. Vaulabelle, ministre de l'instruction publique, m'a prévenu, le 9 septembre, qu'il demandait à M. Ritt quelle suite il pensait devoir donner à ma demande. Enfin, M. Trouvé-Chauvel m'a dit qu'il allait donner des ordres pour que l'on s'occupât immédiatement de cette affaire.

Toutes les décisions que je viens de signaler ont été provoquées par des adhésions tellement explicites et tellement nombreuses, de la part des hommes les plus compétents en matière d'enseignement musical, que je ne vois pas quel prétexte de refus reste encore à la disposition des amis du *statu quo* en musique.

Permettez moi de mettre sous les yeux de vos lecteurs, les trois pièces suivantes, qui résument nettement l'État de la question; j'ajouterai deux ou trois faits, dont le dernier est le cri d'agonie de la méthode Wilhem, arraché par l'imminence du concours qu'elle ne peut accepter.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de ma profonde estime, et de mes sympathies les plus vives. EMILE CHEVÉ.

PREMIÈRE PIÈCE. — Nous, soussignés, compositeurs et professeurs de musique, déclarons avoir fait une étude consciencieuse et détaillée des nouveaux moyens employés par M. Emile Chevé, pour l'enseignement de la musique, et désignés par lui sous le nom de méthode *Galin-Paris-Chevé*. Les résultats que nous avons vus, et que nous voyons chaque jour produire par l'emploi de ces moyens, et ceux que la plupart d'entre nous obtiennent également dans leur enseignement, nous portent à déclarer, en âme et conscience, qu'aucun des moyens employés jusqu'ici n'est capable de rivaliser, *même de très loin*, avec la méthode Galin-Paris-Chevé, dont l'application est très facile, et qui jouit, entre autres avantages, de celui de passionner les élèves pour l'étude, ordinairement si aride, du solfége et de l'harmonie. En un mot, cette méthode nous paraît appelée à rendre générale la connaissance de la musique dans le peuple, aussitôt que l'application en sera faite en grand. Aussi, nous appelons de tous nos vœux l'instant où le concours comparatif sera enfin accordé, entre la méthode nouvelle et la méthode Wilhem, ou toute autre méthode qui croira pouvoir soutenir le parallèle.

Collot, Divis, Zimmermann, A. Lelyon, Hottin, Pouille, Lebeau aîné, Priou, Hurand, A. Lebeau, Régnauld, Machard, Lahausse-d'Issy, Mangin, Perrot, E. Hue, Balleux Fournier, Rondonneau, Gaillard, professeurs d'après la méthode Wilhem. — Guyon, sous-inspecteur du chant dans les écoles communales de Paris. — Meifred, Elwart, Duvernoy, professeurs au Conservatoire de Musique. — A. Theys, Besozzi, compositeurs, anciens pensionnaires de Rome. — Desvignes, Ovide Laurent, Emile Descombes, lauréats du Conservatoire de Musique — Felicien David, Emile Prudent, Achille Descombes, compositeurs. — L. David, L. Allix, Redler, Jugieux-Clermont, professeurs de pianos. — Prouveze, maître de chapelle. — Derennes, organiste. — Rommy, A. Allix, professeurs de chant perfectionné. — A. Bureau, membre de la commission de surveillance de l'enseignement du chant dans les écoles communales de la ville de Paris. — E. Vannier, L. Joannais, C. Pierret, J. Allix, Ch. Gand de Sainte-Ruffine, Gillot, Schmidt, chefs d'institution. — Dupart, Houdier, Montal, professeurs de musique. (En tout 51 signatures.)

DEUXIÈME PIÈCE. — Nous soussignés, professeurs de musique, désirant ardemment prendre connaissance de vos moyens d'enseignement, venons vous prier de vouloir bien nous faire un cours spécial. Nous ne doutons pas, Monsieur, que vous n'accueilliez notre demande avec la bienveillance qui vous est habituelle.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre respectueuse considération,

Richard, Pény, Foulon, Blondeau, L. Mayer, Michel Lévy, S. Machard, Forestier, L. Pickaert, Collet, Divis, Hottin, Lebeau aîné, A. Lebeau, A. Lelyon, Pouille; Hurand, Priou, Guerrier, La Hausse d'Issy, Zimmermann, Régnault, professeurs d'après la méthode Wilhem dans les écoles de la Ville.

Paris, 7 mars 1848.

A Monsieur Emile Chevé.

TROISIÈME PIÈCE. — A Monsieur Emile Chevé.

Les Orphéonistes soussignés désirant connaître votre méthode, vous prient de vouloir bien leur faire un cours gratuit.

Paris, 15 juin 1848. Suivent 125 signatures.

Voici quelques faits récents :

1° Le conseil municipal de Rouen vient, dans sa séance du 10 octobre courant, d'accueillir la proposition de M. Aimé Paris et de permettre à ce professeur d'enseigner la musique suivant sa méthode dans les écoles *Saint-André* et *Saint-François*. A la fin des cours, les élèves qui auront suivi la méthode de M. Aimé Paris seront examinés concurremment avec ceux des autres écoles qui auront suivi la méthode ordinaire.

2° M. Rondonneau, ancien professeur de la méthode Wilhem, vient d'être chargé d'enseigner la méthode Galin-Paris-Chevé à l'école normale de Charleville, comme il l'est depuis l'année dernière dans les écoles communales de Sedan.

3° Enfin, le plus brillant élève de Wilhem, son successeur direct, le délégué pour l'inspection de l'enseignement du chant dans les écoles communales de la ville de Paris, M. Hubert enfin, vient de déclarer solennellement avant-hier, le 14 octobre courant, à tous ses répétiteurs assemblés « que depuis longtemps il avait remarqué tout ce qu'a d'insuf-
» fisant et d'incomplet la méthode Wilhem; que le respect pour la mé-
» moire de son maître l'avait seul arrêté jusqu'ici; mais que le moment
» est enfin venu de remanier complètement la méthode Wilhem. En con-
» séquence, il a fait appel à tous les répétiteurs pour que chacun lui in-
» quât ce qu'il croit devoir être retranché ou ajouté à la méthode Wil-
» hem!!! »

Enfin, voilà la vérité confessée par votre bouche! Qu'il a été dur de vous l'arracher! Mais c'est le cri de mort de votre doctrine. Hors la foi, point de salut, et vous ne croyez plus à votre dieu; son temps est fini. Place au progrès, et que Dieu vous pardonne votre résistance inintelligente!

EMILE CHEVÉ.

PETITE CORRESPONDANCE.

Marseille. — M. P. — M. R. n'est pas ab. chez nous. Le journ. lui est adressé d'ailleurs. — Nous vous adr., à dater de ce jour, 25 ex. à 7 c. l'un, aff. à notre charge. — Débit au 31 déc. 47. 2,457.05, et crédit à la même époque 1,957.75. — Nous vous prions inst. de régler avec la librairie. — M. B. a réglé, en effet, jusqu'au 30 juin d.

Alger. — M. M. — Reçu les 390. — Compl. affect. — Nous achem. vot. lettre.

Poligny. — M. G. — Reçu pour vous 20 de M. H.

Wesserling. — M. W. — Reçu 68.

Riquewihr. — M. W. — Reçu 12.

Bone. — M. L. — Reçu les 250. — Compl. à tous. — Nous ferons droit aux réclamations.

Zurich — M. B. — Reçu les 50. — Nous vous expéd. les livres et passons à la R. 12 p. l'excédant.

Montmartre. — M. P. — Pris note. Il n'y a pas d'augm. de prix pour la banlieue.

C. — M. C. J. — Pas fixé encore, mais 120 à 130 sans doute.

Metz. — M. A. — Reçu les 39-30. — Compl. à tous.

Poitiers. — M. D. — Reçu les 60. — Remerc. à M. B. — M. T. nous a remis les 156.

Lyon. — M. F. B. — Nous all. exp. les 30 ex. — Nous n'avons pas encore reçu les 60.

Toulon — M. P. — Reçu les 300. — Nous all. vous expédier les 50 nos. — Noté votre réclam. pour les livres.

Soissons — M. R. — L'on nous remet 55 de votre part, pour liv. et ab.

Besançon. — M. St A — Tu dois av. reç. un env. par la dilig. avec une let. On a oubl. d'affr. Porte en cpt. ou que P. C. te remb.

M. H. R. — Dans ces cond., je crois une nouv. dém. inut.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 16 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. — Charles VI.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Louis XI.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Il signor Pascarello.
ODÉON. — L'Héritière.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — Jeanne Mathieu, Mari de la Dame de Chœurs, la Comtesse.
VAUDEVILLE. — Le Chemin de traverse, l'Avenir dans le passé, le Protégé.
VARIÉTÉS. — Les Extrêmes, le Muet d'Ingouville, le Lion empaillé, Mignonne.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Parades de nos Pères.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre Noir.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris.
AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Morne au Diable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Michel Lando, Panorama progressif, Diorama.
FOLIES. — La Fille de l'air, Serrurier, Lunettes.
DÉLASSEMENTS. — Miel, un Maître, Manrice, le Débutant, l'Impératrice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Représentation extraordinaire.
THÉATRE CHOISEUL. — Le Pari, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée: 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. Nº 181. ÉDITION DU MATIN. Mardi 17 Octobre 1848.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS	Un an, 20 f.,	6 mois, 11 f.,	3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	— [illegible]	— 17	— 8
PAYS à surtaxe	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	— [illegible]	— [illegible]
PAYS à surtaxe	[illegible]	— 7	— [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

INSERTIONS SPÉCIALES dans le [illegible] lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues [illegible] Annonces ([illegible] et Cie), place de la Bourse, [illegible]

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

BANQUET PHALANSTÉRIEN.

Le banquet remplaçant la solennité annuelle du 7 avril, aura lieu samedi prochain, 21 octobre, à 6 heures, au Jardin-d'Hiver.

Ainsi que l'année dernière, outre les places attribuées aux enfants auprès de leurs familles, plusieurs tables sont spécialement réservées à l'enfance.

On délivre les cartes aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2, de 9 à 5 heures, tous les jours jusqu'à jeudi soir inclusivement.

Prix : 5 francs. — Cartes d'enfants : 2 francs.

PARIS, 16 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

LES AVEUGLES.

La séance de ce jour avait attiré une foule immense. Pour quoi voir ? Une Assemblée marchant résolument dans une large voie républicaine et sociale, consacrant tous ses efforts à l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre ? Non ; car l'Assemblée actuelle a perdu de vue le but de la révolution de février et en est encore à savoir si demain elle sera républicaine ou monarchique. — Pour quoi entendre ? Des discours habiles et éloquents ? Non, le temps n'est plus des brillantes passes oratoires de MM. Thiers, Guizot et Odilon Barrot qui amusaient la défunte royauté. On parle beaucoup, mais généralement assez mal dans la nouvelle Assemblée, et pour employer un calembourg tombé ! aujourd'hui de la tribune avec un grand succès, porter ce jugement, ce n'est que rendre justice au style (*hostile*).

Nos lecteurs nous pardonneront de les mettre et de nous mettre ainsi avec eux à la hauteur de l'Assemblée, mais ils comprendront mieux par ce seul trait la vulgarité d'expression, d'idées et de sentiments au milieu de laquelle se débattent les intérêts de la grande patrie.

M. Cavaignac avait rémis à cette séance les explications sur la recomposition du cabinet.

Le nouveau ministre de l'intérieur, M. Dufaure, est monté le premier à la tribune, et, en présentant un projet de crédit de cent mille francs pour les fonds secrets, il a demandé un vote de confiance à l'Assemblée. Il a appuyé sa demande sur un prétendu programme où l'on vante, en très bons termes, la liberté, la fraternité, l'égalité, mais où l'on ne dit pas un seul mot des moyens d'arriver à la réalisation de ces trois principes, non plus que de la politique intérieure et extérieure.

Bien plus, nous avons remarqué dans cette espèce d'amplification rhétoricienne que le ministère admettait la *nécessité douloureuse* de la misère. Qu'on le sache, l'abîme des révolutions ne sera pas fermé, tant que les dépositaires du pouvoir auront foi en la nécessité du mal. On ne veut pas de la République sociale; pourquoi ? Parce qu'elle a une foi tout opposée à celle de toutes les vieilles sociétés. Elle a une foi absolue au bien ; elle n'accepte le mal que comme une transition passagère que l'ignorance humaine peut plus ou moins prolonger, et non pas comme une nécessité, non pas comme la destinée de l'homme.— Disons donc de suite, pour rentrer dans la question politique, que tout homme d'Etat qui accepte la nécessité du mal, celui-là n'est pas le ministre du peuple, car jamais il n'aura puissance pour lui venir efficacement en aide.

M. Landrin étant monté à la tribune après M. Dufaure, pour expliquer qu'un grand nombre de ses amis, qui avaient appuyé le ministère ancien, ne pouvaient donner un vote de confiance au ministère nouveau qu'ils n'avaient pas encore vu à l'œuvre, et dont ils suspectaient l'origine, M. le général Cavaignac a répliqué. Ses paroles, empreintes de gêne et d'une profonde tristesse, et qui nous paraissent sortir d'une âme oppressée, d'un esprit écrasé sous le poids d'une situation et d'exigences qu'il ne peut écarter et qu'il sent cependant mener à la perte de la République, ses paroles n'ont rien appris à l'Assemblée.

Puis a commencé une longue et fastidieuse discussion que nous ne prendrons pas la peine de détailler. Elle s'est terminée par un discours de M. Dufaure, où, établissant ses convictions républicaines, que pour notre part nous ne mettons pas en doute, il n'a pu cependant parvenir à expliquer quelles étaient les intentions du cabinet.

Après ce discours, assez mou, il a été procédé au scrutin de division : 725 représentants seulement ont voté. Sur ces 725, 570 ont voté pour le nouveau ministère et 155 contre.

Ce ministère durera probablement jusqu'à la nomination du président.

Jellachich et la Diète de Vienne.

NOUVEAUX DÉTAILS.

Les nouvelles que nous recevons de Vienne vont jusqu'au 10, à six heures du soir. Elles démontrent l'inexactitude de tous les bruits qui ont couru sur le bombardement de la ville par Jellachich, de la proclamation de la République ou de la rentrée de l'empereur dans sa capitale. Le 10, à six heures du soir, rien de tout cela n'avait eu lieu ; la situation était à peu près la même que la veille. La ville se préparait à une énergique résistance en cas d'attaque de Jellachich, qui était, en effet, presqu'aux portes de Vienne, et qui avait repoussé, bien qu'avec modération, les ouvertures qui lui avaient été faites au nom de la Diète.

M. Prado, qui avait été chargé par la Diète de se rendre auprès de Jellachich, a rencontré les avant-postes de l'armée slave près de Schwadorf; ce sont des troupes irrégulières bizarrement habillées. Le ban, entouré de ses principaux officiers, a reçu le député avec politesse, en déclarant qu'en ce qui concerne la Hongrie il n'a pas d'ordre à recevoir de la Diète autrichienne, mais qu'il reconnaît sa compétence en ce qui concerne les intérêts de la monarchie tout entière ; il n'a d'autre but que l'intérêt de la monarchie constitutionnelle, et il croit remplir son devoir en se mettant lui et ses troupes à la disposition de l'empereur.

Malgré les déclarations amicales du ban, la Diète a pris toutes les mesures nécessaires à la défense de la ville.

Le ministre des finances a dit que le ban s'étant souvent déclaré général autrichien, il croyait qu'il devait le considérer comme tel. Il a ajouté que, ne pouvant pas rassembler un corps de troupes contre lui, il n'adhérait pas aux propositions du comité permanent, en ce qui concerne les mesures à prendre.

Le comité a essayé encore une fois des moyens pacifiques. Le 10, dès le point du jour, une députation composée de MM. Pillendorf, Borroschi et Slobniski, s'est rendue auprès du comte Auersberg pour l'inviter à quitter sa position. Le général prétend qu'il n'a aucune intention hostile contre la ville, et que l'armée croate s'avançant, il ne lui est pas permis d'abandonner sa forte position, afin de préserver son armée de toute attaque.

De concert avec le comité, le ministère a adressé une nouvelle dépêche au ban dans laquelle il proteste contre sa tentative de transporter sur le territoire autrichien le théâtre de la guerre madgyaro-croate.

Il est probable que rien ne se décidera avant qu'on ait des nouvelles de l'empereur. Son arrestation n'est pas confirmée, mais elle n'est pas non plus démentie. La Diète ignorait où il se trouvait, et si M. Hornsbostl, qui lui a porté l'adresse de l'assemblée, avait pu le rejoindre. On savait cependant qu'avant son départ, Ferdinand a expédié un courrier au vicaire de l'empire allemand, à l'archiduc Jean son oncle, pour réclamer l'appui matériel du pouvoir central allemand et pour protester en attendant contre toute atteinte portée par le gouvernement provisoire de Vienne aux prérogatives de la couronne impériale.

Une lettre particulière de Prague du 9 porte que, ce jour-là, Windisgraetz a reçu l'ordre de marcher contre Vienne avec son corps d'armée. Un bataillon de chasseurs était déjà en marche, et la garnison de Prague tout entière devait y être avant le 12.

Déjà vingt-sept députés tschèkes à l'Assemblée constituante de Vienne sont arrivés à Prague. Le 9, on a délibéré à l'Hôtel-de-Ville sur les mesures nécessitées par les évènements de Vienne.

Palacki, le chef du fédéralisme, a fait un long rapport sur la révolution de Vienne ; il a justifié Jellachich et prétendu que la dynastie n'avait plus d'appui que dans les Slaves.

L'autorité communale a publié, à la suite de cette conférence, une proclamation dans laquelle elle proteste, au nom de la population de Prague, contre tout ce qui se fait à Vienne, où, dit-elle, la minorité de la diète a pris le pouvoir arbitrairement, et prend des résolutions illégales, après que le parti de la révolution a terrorisé cette Assemblée, et a forcé l'empereur à la fuite par l'insurrection, la violence et l'assassinat.

Prague imite Lyon, et l'on peut déjà voir par l'attitude des Tschèkes, des Tyroliens et des Croates que la révolution autrichienne aura, elle aussi, ses fédéralistes, ses vendéens et ses chouans.

Nous trouvons dans la *Gazette d'Augsbourg* et celle de Cologne quelques nouveaux détails que nous ajoutons à ceux que nous avons déjà donnés sur la personne, le caractère et les vues de Jellachich.

Joseph Jellachich de Bussin est âgé d'environ 45 ans, de moyenne et forte stature; tête chauve comme César, front élevé, nez aquilin, sourcils épais, œil doux mais perçant. Le type de sa physionomie est méridional et exprime l'énergie et l'assurance. Versé dans la littérature allemande, il parle l'allemand comme sa langue maternelle; au reste, il ne parle pas moins bien le madgyar et même l'italien.

Jellachich est célibataire et sans fortune. Il était encore dernièrement colonel d'un régiment de troupes frontiérennes ; il est vrai que sur les frontières un colonel vaut un prince. D'où vient cependant l'immense considération dont il jouit parmi les siens ? un mot suffit pour dévoiler ce secret : Jellachich est un homme du peuple ; né d'une mère croate, il met son orgueil à être un Croate et à faire à son peuple la position qui lui est due, et principalement en Hongrie.

Lorsque, après les évènements de mars, les Madgyars obtinrent de l'empereur que les frontières seraient aussi incorporées à la Hongrie, ce qui n'avait jamais eu lieu jusque-là, une insurrection contre les empiètements des Madgyars eût aussitôt éclaté, si les frontiériens eussent eu un chef. Le pays en demanda un, et acclama le colonel Jellachich. Ce cri fut entendu à Vienne. Jellachich fut nommé général et ban, et quelques semaines après lieutenant-feld-maréchal, afin qu'il pût devenir commandant en chef, ce qui est sans exemple dans les annales de l'armée autrichienne, même en temps de guerre. Jellachich est également le premier de sa nation, qui ait été nommé en même temps ban et commandant général.

Son élévation en avril at-t-elle eu lieu afin qu'il pût jouer le rôle qu'il joue aujourd'hui ? Il est certain que de hauts personnages déclaraient déjà alors que l'Autriche ne pourrait plus exister dorénavant que comme un empire slave.

Nous trouvons dans une correspondance particulière de nouveaux détails sur les circonstances qui ont accompagné la mort du ministre Latour.

Le comité des étudiants était réuni dans la grande salle de l'Université. Il reçut du comité central une adresse qui demandait entre autres le renvoi du ministère ; que Radetzki fût rappelé, et que toute l'armée fût placée sous les autorités civiles, le bannissement de l'archiduc Louis et de l'archiduchesse Sophie.

L'archiduc Louis, oncle de l'empereur et fils de l'empereur Léopold II, est connu pour un des partisans acharnés du régime déchu : l'archiduchesse Sophie, princesse bavaroise, connue comme l'âme de la camarilla, est belle-sœur de l'empereur et femme de l'archiduc héritier présomptif, François-Charles-Joseph, qui ne se distingue pas non plus par son libéralisme et la sincérité de ses opinions.

Cependant un tumulte effrayant régnait dans l'assemblée. Tout à coup un homme se précipite dans la salle. Il porte le costume des ouvriers, un tablier, une jaquette blanche ; il est armé d'une énorme barre de fer ensanglantée. Il s'avance au pied de la tribune et présente en dialecte viennois le rapport suivant sur la mort du comte de Latour.

« Des cris de mort contre Latour se font entendre. Nous rentrons dans la salle pour le chercher. Nous parcourûmes d'abord le premier étage, et, ne le trouvant pas, nous visitâmes le rez-de-chaussée. Nous le rencontrons, et je lui enfonce ma barre de fer dans la gorge. N'était-ce pas bien ? Les autres lui assénèrent des coups de leurs instruments sur la tête, mais moi je pensai qu'il fallait le pendre. N'était-ce pas bien ? Nous l'attachâmes donc dans la cour à une corde qui se cassa. Alors nous le transportâmes dans la rue et le pendîmes à la lanterne. N'était-ce pas bien ? »

Un sentiment d'horreur parcourut l'assemblée. Quelques voix isolées osèrent seules crier *bravo*. Mais le président, révolté de ces horribles manifestations, s'empressa de faire évacuer la salle.

Le sentiment qui anime en général la population de Vienne n'est point la férocité, mais le dévouement à la patrie poussé jusqu'à l'enthousiasme. Dans les campagnes, on s'apprête, on s'arme pour la cause commune. A chaque instant des paysans armés arrivent chargés de vivres et de provisions. C'est à qui se dépouillera de ce qu'il possède. Ces vivres sont portés à l'héroïque phalange des étudiants qui forment le quartier général, et qui régularisent les distributions et l'approvisionnement.

On désire le signal de la lutte avec impatience, pour en finir d'un seul coup. La ville est d'ailleurs assez saccagée par le combat livré dans ses rues, pour qu'elle ne craigne plus un bombardement. Beaucoup de riches dont les quartiers ont le plus souffert, se sont enfuis, en écrivant sur la porte de leurs maisons abandonnées :

Prière au peuple de respecter nos propriétés.

Bien que le mécontentement soit grand contre les fuyards, bien que le peuple sans travail soit dans la misère, nul vol, nul pillage n'a eu lieu ; le peuple veille sur les propriétés de ceux-là mêmes qui ont fui au moment du combat.

La lutte a été plus sanglante qu'on ne le croyait d'abord ; la journée du 6 et la nuit suivante ont coûté au peuple près de mille victimes.

La nouvelle des évènements de Vienne a produit à Munich une sensation extraordinaire. Des dispositions militaires sont prises par le gouvernement, décidé à s'opposer à tout mouvement.

Non-seulement il a été assigné à toutes les troupes, y compris la landwehr et les corps-francs, les endroits où elles se réuniraient dans les différents quartiers de la ville, en cas de mouvement ; mais ces dispositions vont jusqu'à indiquer aux troupes leur ligne de retraite, si l'insurrection avait le dessus.

C'est là qu'elles attendraient des renforts militaires pour reprendre l'attaque.

Les divers régiments de l'armée ont en même temps reçu des instructions qui prouvent que Munich et Francfort sont et veulent être d'accord. Le pouvoir central et les troupes impériales, l'obéissance de ces dernières au premier, et le pouvoir de celui-ci dans les affaires militaires, forment le caractère de ces instructions.

On s'attend à voir marcher, d'ici à quelques jours, une armée impériale sur Vienne, mais l'on s'attend aussi à une diversion à Berlin, où les démocrates se préparent activement à renverser le parlement de Francfort.

Italie.

La *Concordia* du 12 octobre annonce que la nouvelle de l'insurrection de Vienne venait d'arriver à Milan le 10. Les troupes avaient été immédiatement consignées. Les journaux de demain nous apprendront sans doute l'effet produit par cet évènement important sur la population lombarde.

— On lit dans le même journal :

« Hier, à neuf heures du soir, un grand nombre de soldats du régiment de la brigade Regina, se plaignant de ce qu'on diminuait leur solde, ont fait du bruit dans la caserne de l'Annona, près l'Acquaverde. Lorsque des bourgeois passaient sous les fenêtres de la caserne, les soldats criaient : Vive Gênes ! vivent les Génois !

» Pareto, général de la garde nationale, avec 30 soldats et gardes nationaux, craignant que l'ordre ne finît par être troublé dans la ville, engageait la foule attardée par ces cris à s'éloigner. Dans les mouvements qu'il se donnait, Pareto a brisé son épée contre un mur. La foule s'est retirée en criant : Vive Garibaldi ! vive l'Italie ! vive Pareto ! Pareto ne cessait de dire au peuple : Ne criez qu'une chose : Vive l'Italie ! »

— La *Gazette piémontaise* du même jour annonce qu'une ordonnance royale révoque les pouvoirs extraordinaires accordés par décret du 6 septembre dernier au général Jacques Durando, en sa qualité de commissaire extraordinaire du gouvernement en la ville de Gênes, attendu la cessation des causes qui avaient motivé cette nomination, et que le baron Hector Perrone de San Martino, ministre des affaires étrangères, est nommé président du conseil en remplacement du marquis César Alfiéri de Sostegno, dont la démission est acceptée.

— On lit dans le *National savoisien* :

Aujourd'hui, les troupes ont manœuvré sur la place d'Armes, en présence du roi. Lorsque S. M. a quitté la place, après le défilé, la foule s'est portée autour de Charles-Albert et l'a accompagné et salué d'unanimes acclamations de : Vive le roi ! la guerre ! la guerre ! nous voulons la guerre ! Les députés qui sont ici se préparent à une guerre parlementaire ; chaque journal fait appel à ceux du parti qu'il représente. On dit que le parti conservateur tient de fréquentes séances afin de combiner les moyens de résister le mieux possible aux rudes [illegible]

par l'opposition ; il paraît du reste que les députés qui appartiennent à cette dernière, se disposent à en faire autant.

Dans la réunion qui a eu lieu à Livourne le 8 octobre pour recevoir le professeur Montanelli, nommé gouverneur de la ville, le peuple, réuni en très grand nombre, était dans une vive agitation et interrompait souvent le gouverneur pour crier : « A bas le ministère ! Vivent Guerrazzi et Montanelli ! Le peuple est décidé à marcher sur Florence si le ministère n'est pas changé. Nous donnons trois jours. »

Montanelli promet de transmettre au grand-duc la demande du peuple.

Espagne.

Cabrera vient d'essuyer une défaite près de Repoll. Sa bande, dit le *Fomento* du 10 octobre, a été complètement dispersée, après avoir eu 10 hommes tués et 30 blessés.

Trois individus impliqués dans la conspiration récemment découverte à Barcelone viennent d'être exécutés, malgré les efforts du capitaine-général et une demande en grâce signée d'un grand nombre de notables.

La guerre civile, dans ce malheureux pays, prend tout à fait les allures de la barbarie la plus odieuse et la plus sauvage, si nous en jugeons par les lignes suivantes, que nous lisons dans le *Clamor publico* :

« Le général Villalonga a donné l'ordre d'arracher les pommes de terre semées dans les terres des populations des bords de l'Ebre, comprises sous son commandement, d'enlever les figues des figuiers et de cacher les grains et les légumes, afin que les carlistes ne puissent plus trouver de subsistances. Les malheureux paysans qui comptaient sur ces produits pour vivre pendant l'hiver, périront de faim et de misère par suite de ces rigoureuses mesures. »

Avis aux Actionnaires

de la Société du 15 juin 1840, (Phalange, Librairie sociétaire, etc.), *et de la Société du 10 juin* 1843 *pour la publication de la* Démocratie pacifique, *ainsi qu'aux souscripteurs à la Rente de l'Ecole sociétaire.*

Nous rappelons que les assemblées générales annuelles des Sociétés de 1840 et de 1843 se tiendront au siége social, rue de Beaune, 2, vendredi 20 de ce mois, savoir :

L'Assemblée générale de la Société de 1840, à DIX heures du matin.

L'Assemblée générale de la Société de 1843, à deux heures.

Tout souscripteur à la Rente de l'Ecole sociétaire, porteur de reçus faits en son nom et montant à 500 fr., peut assister à l'une et à l'autre de ces assemblées générales.

Tout actionnaire possédant ou représentant une somme de 500 fr. d'actions nominatives, ou complétant cette somme par la production de reçus de rente faits en son nom, peut assister à l'assemblée générale de la société à laquelle correspondent les titres d'actions dont il est porteur.

Assemblée nationale.

Séance du 16 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

A midi et demi, la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le ministre de l'intérieur pour une communication du gouvernement.

M. DUFAURE paraît à la tribune. Il présente d'abord un projet de décret autorisant le département de la Sarthe à s'imposer extraordinairement.

Le nouveau ministre ajoute :

Voici un autre projet de décret demandant un crédit supplémentaire de 100 000 francs sur l'exercice de 1848, pour dépenses secrètes. (Agitation.) Je demande à lire à l'Assemblée l'exposé des motifs. (Attendez ! attendez ! l'Assemblée n'est pas en nombre.)

Après un moment d'attente, et lorsque l'Assemblée est plus nombreuse, M. Dufaure donne lecture de l'exposé des motifs, ainsi conçu :

Citoyens représentants, le chef du pouvoir exécutif vient d'être appelé, de nouveau, à choisir les ministres qui dirigent, sous sa présidence, les différentes branches de l'administration publique.

Vous avez désiré connaître la pensée politique qui animerait le nouveau cabinet; nous avons hâte, nous-mêmes, de vous la communiquer.

Nous avons cherché une occasion de vous l'exposer et de vous demander solennellement si notre pensée est conforme à la vôtre. Nous ne saurions concevoir, à vrai dire, que l'on pût imaginer deux systèmes différents de gouvernement dans les circonstances où nous sommes placés.

La France, il y a huit mois, a proclamé la République; elle s'est spontanément, et sans effort, placée sous cette forme politique qui appelle tous les citoyens, sans exception ni privilége, à participer par leur concours direct ou par leur vote, au gouvernement. Noble institution, qui réalise pleinement et franchement le principe de la souveraineté populaire, qui donne hardiment et avec confiance, à chaque citoyen, toute la liberté qu'il peut exercer sans nuire à la liberté d'autrui, qui établit, entre tous, l'égalité des devoirs et des droits, la vraie égalité politique, et qui traduit en loi humaine les grands principes de la fraternité enseignés au monde, il y a dix-huit siècles, par la révélation chrétienne !

Il serait insensé le pouvoir qui méconnaîtrait ces caractères de l'institution républicaine que vous avez déjà inscrite dans votre constitution ; il serait coupable le pouvoir qui chercherait à les éluder, qui ne s'efforcerait pas de les mettre en pratique dans l'action quotidienne et constante de son administration. Quel devoir, plus facile d'ailleurs pour l'administrateur, dont l'âme est un peu élevée, que de rendre par ses actes un sincère et perpétuel hommage à la liberté, source de tout progrès, de tout perfectionnement, de toute grandeur ! Qui pourrait, de nos jours, contester, mettre en doute l'égalité de tous les citoyens devant la société dont ils sont les membres, comme devant Dieu qui les a formés, tout en respectant ces inégalités nécessaires et si souvent douloureuses que le travail, l'intelligence, les vices ou les vertus établissent entre eux.

Enfin est-il, pour l'administration, une tâche plus glorieuse que de s'enquérir de toutes les souffrances sociales et de faire du soulagement de ces misères, par le travail ou par l'assistance, le premier soin de l'Etat, le but incessant de sa sollicitude et de ses efforts ?

Quoique ces principes tutélaires soient la loi du gouvernement républicain plus spécialement que de tout autre, le nom seul de la République n'en a pas moins excité dans le pays des craintes, des méfiances ; il faut les attribuer au souvenir d'une autre époque, dont les conditions présentes de notre société ne permettront jamais le retour. Quoi qu'il en soit, ces méfiances, par cela seul qu'elles existent, ont leur danger ; en inspirant des doutes sur l'avenir, elles pourraient énerver, paralyser toutes les activités sociales ; l'industrie ne songerait plus à accommoder ses produits à des besoins futurs, le commerce ne se hasarderait plus dans des spéculations lointaines, le citoyen vivrait au jour le jour, inquiet du lendemain ; il s'attacherait peu à un gouvernement qui ne lui donnerait pas plus de sécurité, et son indifférence ferait l'espoir des factions de toutes couleurs, qui rêvent la ruine de la République.

Nous sommes convaincus, citoyens représentants, que ces craintes sincères, mais funestes, font notre faiblesse actuelle ; nous pensons que le gouvernement doit s'attacher énergiquement à les combattre. Il doit faire comprendre aux populations, leur faire sentir qu'une République n'est pas nécessairement inquiète, turbulente, agitée sans relâche et sans but ; qu'elle n'est pas une révolution en permanence ; qu'elle peut marquer sa place dans l'histoire autrement que par des jours de sang et de deuil ; qu'elle ne peut être solidement assise que sur les bases éternelles de toute société humaine, la liberté, la propriété, la famille, l'inviolable respect de tous ces droits ; que plus que tout autre gouvernement, peut-être, elle demande l'ordre, l'ordre non pas arbitraire et despotique, mais l'ordre selon la loi, exigé de tous impartialement, mais inflexiblement.

Le pays, aujourd'hui, ne songe plus à la monarchie ; il demande, il veut un gouvernement d'ordre, et l'instinct d'un peuple intelligent comme le nôtre ne se trompe pas : il pressent aisément que, sans cette condition, il n'est pas de durée pour un Etat. Rappelons-nous toujours qu'il y a bientôt cinquante ans la France, à peine émancipée, se jeta dans les bras du despotisme militaire, par horreur de l'anarchie ; la même cause pourrait, de nos jours, produire le même résultat.

Cette pensée n'a-t-elle pas été la vôtre lorsque, par de sages décrets, vous avez tantôt mis un frein aux désordres qui pouvaient agiter la société, tantôt rassuré tant de droits inquiets et raffermi tant de propriétés ébranlées ? Nous voulons que les principes que vous avez si sagement proclamés, descendent, en pratique, jusque dans les derniers détails de l'administration, et que les plus humbles des citoyens se sentent, à tout instant, libres et inviolables, sous la main protectrice de la République.

Sous l'influence de ces idées, la France doit être aujourd'hui calme et ferme ; le sort de l'Europe entière en dépend ; l'avenir de ces peuples, à qui notre exemple a inspiré le besoin d'une régénération politique, est attaché à la tranquillité qui règnera parmi nous ; unie et prospère, la France frappe d'un coup mortel l'esprit absolutiste en Europe ; divisée, agitée par les impatiences, les colères ou les folies des partis, elle fournit des armes aux ennemis de la liberté et se condamne elle-même à la décadence.

Telles sont nos convictions sincères ; nous sommes persuadés qu'en deçà ou au delà de ces principes il n'y a que division, luttes toujours renaissantes, essai de gouvernement qui ne vivront pas, et après de longs malheurs, l'alternative odieuse du despotisme ou de l'anarchie. Nous développerons plus amplement nos idées, s'il est nécessaire, dans la discussion qui va s'engager.

Plus tard, et pendant la durée du pouvoir que vous nous conférez, nous chercherons à les réaliser ; vous jugerez nos actes, et nous osons espérer, du moins, que vous les trouverez toujours empreints d'un profond amour pour notre pays et d'un dévouement sincère à la République.

Mais nous ne sommes que les délégués temporaires de votre puissance exécutive ; nous ne pouvons rien que par votre appui.

Sans votre confiance, le pouvoir s'énerve et expire entre nos mains ; c'est pour ce motif que nous nous sommes décidés à vous demander immédiatement une somme de 100 000 fr. pour les dépenses secrètes de 1848.

Ce crédit nous paraît nécessaire pour le maintien de l'ordre ; il n'a pas le même caractère qu'avaient autrefois les fonds secrets, puisque nous nous sommes obligés d'en rendre compte à une commission prise dans le sein de l'Assemblée nationale ; mais nous vous le demandons principalement à titre de confiance, et pour puiser dans votre adhésion, si vous nous l'accordez, la force morale indispensable au pouvoir pour rassurer la société et affermir nos institutions démocratiques.

Tel est le programme du nouveau cabinet. C'est surtout d'après nos actes que vous nous jugerez. Ils seront dictés par un amour sincère de la République et de la France. Nous avons besoin de votre concours : nous vous demandons un vote de confiance pour le crédit de 100 000 francs. Ces fonds secrets n'ont pas le même caractère que ceux demandés sous l'ancien ordre de choses, puisqu'il est rendu compte de l'emploi des fonds à une commission de l'Assemblée. Nous demandons la discussion immédiate, à moins que la Chambre ne préfère se retirer dans ses bureaux. (Non ! non !)

La discussion immédiate est prononcée.

Citoyens, continue le ministre, je demande à l'Assemblée de voter d'urgence le projet de décret que je viens de lui soumettre. Je demande également à cette occasion un vote qui nous apprenne si nous avons sa confiance. (Très bien ! très bien !)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée veut-elle voter d'urgence le projet de décret dont il vient de lui être donné lecture ? (Oui ! oui !) En ce cas la discussion est ouverte.

La parole est à M. Landrin.

M. PORTALIS, de sa place. Avant que la discussion ne s'engageât, il serait nécessaire que l'ancien ministre de l'intérieur vînt donner quelques explications que l'Assemblée a le droit d'attendre de lui.

M. LE PRÉSIDENT. Chacun des membres de l'Assemblée a le droit de choisir le moment où il croit nécessaire de prendre la parole. (Adhésion marquée.)

M. LANDRIN. La demande du pouvoir est une mise en demeure adressée à chacun de nous pour que nous ayons à nous expliquer sur la ligne de conduite que nous voulons suivre. Cela appartient surtout à ceux qui ont prêté un loyal concours au pouvoir qui vient de tomber. J'étais du nombre de ceux-là, et je dois, en ce sens, m'expliquer par de brèves paroles le vote que je vais émettre dans un instant.

Quand, au mois de juin, le chef du pouvoir exécutif reçut de l'Assemblée le haut mandat dont il est investi. La commission du pouvoir exécutif qu'il remplaçait était composée d'éléments trop contradictoires pour offrir cette unité dont le pays a tant besoin. Cette unité, nous la trouvions dans un homme dont la vie entière et le caractère nous offraient des garanties suffisantes pour lui promettre nos votes de sympathie dans de certaines occasions. (Rumeurs diverses.)

Le pouvoir que nous soutenions avait plus d'une fois cherché sa majorité ailleurs qu'avec nous, et enfin sa séparation a été complète et décisive. (Bruit.) Maintenant, pouvons-nous le suivre dans la voie où il s'engage, nous, ses amis politiques d'hier et ses amis personnels toujours ? D'abord, je constate une vérité que je proclame parce que j'y crois : nous voulons tous ici la République (Mouvements divers), mais nous la voulons d'une manière différente; les uns veulent qu'elle soit la réalisation de toutes les promesses de février, les autres, qui apportent une certaine tendance rétrograde contre cette réalisation. (Bruit.)

Il résulte de là l'existence de deux fractions dont le but est profondément différent. (C'est vrai !) Oui, c'est vrai, et il est vrai aussi que le chef du pouvoir exécutif, qui avait d'abord cherché sa majorité dans l'une de ces catégories, veut la prendre maintenant dans l'autre.

N'est-ce pas une chose alarmante pour le pays de voir sa direction intérieure au moment des élections et de celle du président de la République, confiée à des hommes dont la transformation, quoique sincère, je le crois, peut bien ne pas être comprise par le pays. (Bruit.) Il y a des hommes qui ne sont pas possibles, par cela même qu'ils semblent ne pas l'être, et que leur heure n'est pas encore venue. (Murmures.) Je ne comprends pas ces murmures. Je fais une large part à l'estime que méritent ces hommes, et je n'accuse que leur position.

Maintenant l'on me dira : comment vous vous insurgez contre un programme ! vous discutez les hommes sans attendre les actes ? Attendez les actes, et ne faites point d'opposition systématique. Un programme n'est qu'une promesse qui peut être renversée par la mobilité des circonstances. Il y a deux sortes de programmes : les programmes écrits et les programmes de paroles. Mais j'aime mieux les programmes vivants, les programmes de personnes. Les nouveaux ministres n'ont rien de rassurant à cause de leurs antécédents politiques. Nous estimons les personnes ; nous avons pour elles le plus grand respect.

M. CAVAIGNAC, chef du pouvoir exécutif. Sans vouloir à aucun égard accepter la distinction qui vient d'être faite entre l'ancien cabinet et le nouveau, je laisserai cependant à M. le ministre de l'intérieur la réponse personnelle qu'il pourra avoir à faire.

L'honorable préopinant a dit que, depuis trois mois, il ne nous a accordé des votes de confiance que pour ne pas nous renverser, et non par sympathie profonde. Eh bien ! c'est par ces votes de confiance non expliqués, non dessinés que nous en sommes arrivés à la situation où nous sommes aujourd'hui ; c'est parce que dans ces votes l'Assemblée ne s'est pas dessinée.

En principe, quiconque aspire à gouverner un pays doit forcer la majorité qui l'appuie à s'accuser nettement. Quand, après les journées de juin, j'ai été appelé à former un cabinet, je n'ai peut-être pas complètement suivi cette règle ; mais le motif de cet écart à la règle est facile à comprendre. Nous sortions d'une crise grave et profonde, il fallait d'abord rétablir l'ordre, prendre des mesures importantes pour garantir l'ordre et la liberté.

Le gouvernement n'avait pas plus que l'honorable M. Landrin des craintes sérieuses pour l'avenir ; il savait que lorsque le moment serait venu, la majorité saurait bien composer son gouvernement ; un intérêt plus important était urgent.

J'accepte le peuple comme mon souverain, mais non pas comme mon maître. Je n'ai pas parlé, il y a quelques jours, qu'il fallût me retirer. J'aurais craint qu'on ne m'accusât de faire à la nation une flatterie électorale.

Je dirai deux mots de mon vote sur la question de la présidence. Si la majorité eût été douteuse, je me serais abstenu. Je savais qu'elle n'était pas douteuse, et j'ai voté avec la minorité. J'ai cru qu'au moment de me présenter devant le pays, je lui devais la vérité sur ma pensée.

Les hommes auxquels je me suis associé dans l'origine sont les meilleurs assurément qui puissent toucher à la liberté et la sauvegarder. (Mouvement.) J'ai voulu accomplir dans le fait une œuvre de conciliation (Très bien à droite), parce que je crois que cette œuvre est dans les vœux du pays. (Oui ! oui ! à droite.—Non ! non ! à gauche. Agitation.) Quelque soit le résultat de mes efforts, je tiendrai à honneur de l'avoir entrepris. (Très bien ! à droite.) Quant à ceux qui pensent que cette conciliation ne doit pas avoir lieu, je crois qu'ils se trompent sur ce qu'ils croient les intérêts de la République. (Agitation.)

M. PORTALIS. Puisque l'ancien ministre de l'intérieur ne juge pas à propos de répondre... (Interruption.) il me semble que c'est aux ministres qui se sont retirés à répondre à M. le chef du pouvoir exécutif. Il vient de nous dire qu'il les avait choisis d'abord comme les meilleurs qui puissent mettre la main sur nos libertés. (Agitation. — Oui ! oui ! non !) Enfin puisqu'ils ne veulent pas s'expliquer, le pays les jugera.

Quant au programme qui vient de nous être apporté, nous l'approuvons de tout point, nous y mettrons tous notre nom, et voudrions le signer de notre sang. Mais cela ne nous explique pas pourquoi trois des ministres se sont retirés. (Bruit.)

Rappelons-nous à quel propos s'est opéré le changement de cabinet. Ce changement a suivi le vote sur la proposition que M. Xavier Durrieu a apportée à cette tribune sur la suspension des journaux.

Sur cette question, l'Assemblée s'est partagée en deux parts. Ceux qui ont défendu la suspension des journaux sont restés au pouvoir ; ceux qui ont été appelés au gouvernement avaient voté pour le maintien de la mesure tout aussi bien que ceux qui en sont sortis.

M. SENARD. Je demande la parole. (Sensation prolongée.)

M. PORTALIS. Puisque j'ai le bonheur de provoquer une explication, je cède la tribune à l'ancien ministre de l'intérieur, me contentant de rappeler que les programmes, nous le savons par expérience, sont rarement une vérité. (Mouvement prolongé.)

M. SENARD. Je parlerai avec une complète sincérité en ce qui me regarde. Mais, je prie l'Assemblée d'avoir pour moi quelque indulgence, car je suis très fatigué, et je ne prendrais pas la parole sans la gravité des circonstances.

Le programme qui vient de vous être lu, je le signerai sans hésiter d'un bout à l'autre.

Je ne suis pas blessé de ce qu'a dit M. le président du conseil, de ce que je suis un de ceux dont les opinions républicaines lui ont paru assez prononcées pour que leur main pût retrancher, sans inspirer de soupçon, restreindre quelque peu les libertés publiques. C'est là un sacrifice que je comprends dans l'intérêt de la République, et il serait à faire que je le ferais encore si j'y croyais l'intérêt de la République engagé.

Mes opinions ne datent pas d'hier. J'ai été au pouvoir ce que j'avais été dans l'Assemblée pendant les deux mois qui avaient précédé. J'ai toujours cru que pour que la France vînt à la République, le gouvernement devait aller à la France. (Très bien à droite.) Je n'ai pas cru qu'il fallait exclure du maniement des affaires les hommes qui avaient accepté le plus franchement la République ; (Très bien à droite.) mais je n'ai pas cru non plus que ceux-ci dussent exclure les premiers. Je n'ai pas cru qu'on dût choisir dès l'abord pour généraux les recrues de la veille. (Très bien à gauche.) J'ai été signalé tour à tour comme réactionnaire royaliste pour avoir placé dans les rangs inférieurs de l'administration des hommes qui avaient servi la monarchie, mais en se respectant.

D'un autre côté, j'ai été signalé comme montagnard pour n'avoir pas proscrit les républicains de la veille, les hommes qui avaient donné des gages à la révolution. Chaque jour je recevais une multitude infinie de dénonciations odieuses contre des hommes qui n'avaient d'autre crime que d'appartenir depuis longues années à l'opinion républicaine. Ces dénonciations, je les ai méprisées, et j'ai poursuivi ce que j'appellerais mon œuvre de conciliation, mais de conciliation ferme, sincère.

Voilà ce que j'ai fait au pouvoir, et je l'ai fait sans me tromper sur l'issue probable de mes efforts. Je me permettrai de rappeler ce que j'ai dit à l'Assemblée en la remerciant de l'insigne honneur qu'elle avait bien voulu me faire en m'élevant à la présidence, de la rapidité avec laquelle s'usent les hommes aux époques de révolution.

Voilà ce que j'avais à dire en ce qui me concerne. J'ajoute que toujours, dans le conseil, malgré les dissidences qui ont pu exister, j'ai trouvé un concours efficace dans les mesures que je proposais.

La majorité, toujours forte dans les trois mois que nous avons passés au pouvoir, prise tantôt ici (montrant la gauche), tantôt là (montrant la droite), s'est amoindrie. Je rappellerai qu'en deux circonstances j'ai voulu me retirer. La première fois, quand je voulus envoyer des commissaires, je voulus couvrir le cabinet par ma retraite. A quelques jours de là, à propos du banquet de Toulouse, je voulus encore me retirer.

J'avais apporté à la tribune des paroles arrêtées en conseil. C'était l'approbation des autorités de Toulouse, si elles réussissaient à empêcher le désordre, en dirigeant le banquet, l'improbation si elles ne réussissaient pas. Il avait été décidé que le gouvernement suspendait l'approbation ou le blâme : je vins faire cette déclaration. L'Assemblée n'a pas oublié qu'un des ministres en rapport avec un général, qui comme tous les autres fonctionnaires avait accepté, ce ministre vint déclarer qu'il avait défendu à ce général d'y assister. Le lendemain la presse tout entière fit ressortir cette contradiction entre les deux ministres.

Dans ces deux circonstances, je voulus me retirer ; j'en fus empêché par une considération devant laquelle je m'inclinerai toujours : il me fut dit que ma retraite serait dangereuse, que mon remplacement serait difficile. Je ne contestai pas un mot. (Très bien.)

La question de la suspension des journaux n'a pas été la cause de la démission du cabinet ; car dans cette question, là et là (à droite et à gauche), la majorité n'était pas tranchée.

La véritable question a été l'élection du président. Nous pensions tous que l'élection devait être faite par le suffrage universel. Mais la position où se trouve le pays nous avait fait poser la question de savoir s'il ne fallait pas transiger un moment. Nous avions pensé dans le cabinet qu'il fallait faire nommer le président par l'Assemblée.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC, de sa place. A l'insu du président du conseil.

M. SENARD. J'allais le dire, général ; oui, c'est sans l'avis du général Cavaignac que le cabinet avait pris cette décision. (Très bien ! — Mouvement.)

M. SENARD. Plus de 600 voix se prononcèrent contre l'élection par l'Assemblée. A la suite d'un vote de cette nature, le cabinet dut se demander s'il pourrait honorablement rester aux affaires. Après des discussions, on se demanda si l'on ne devait pas offrir des gages de conciliation à la majorité de l'Assemblée et au pays qui, dans les élections municipales et départementales, venait de montrer qu'il adoptait aussi la politique de conciliation.

La retraite de tous fut proposée et repoussée immédiatement. Une combinaison différente était difficile et, devant cette retraite, un vote de confiance de l'Assemblée nous forçait à rester ; mais les votes de confiance n'ont pas d'autre valeur que de prouver l'embarras où est l'Assemblée de remplacer le cabinet existant. Il fut convenu que nous devions modifier le cabinet de manière à ce que le principe républicain ne fût pas altéré, et que le pays n'en pût prendre aucune suspicion. (Très bien !)

Alors nous décidâmes qu'une démission collective devait être donnée. Le président du conseil restait en pleine liberté. Nous signâmes notre démission et nous la portâmes au président du conseil. Depuis ce moment, je me suis tenu en dehors de tout. Le 29 juin, le même sentiment de devoir qui me força à accepter le portefeuille, m'a forcé à le remettre le 12 octobre. Je l'ai fait, heureux de revenir m'asseoir près de vous, et prendre ma part des travaux de l'Assemblée, prêt à donner mon concours à leur combinaison actuelle, s'il m'est prouvé que le pays y peut gagner dans cette question de la présidence qui nous préoccupe

tous. J'espère que notre chère République sortira triomphante de toutes les entraves. (Très bien.)

M. DUPONT (de Bussac). Je crois, citoyens représentants, que les raisons qui ont été données ne sont pas les véritables.

Un changement de cabinet ne peut se faire régulièrement que lorsqu'une majorité s'est prononcée contre le ministère. Or, il n'y a pas eu de vote de ce genre dans l'Assemblée, jamais l'Assemblée n'a voté contre les ministres qui sont sortis du cabinet, et elle a parfois voté contre ceux qui sont restés. (C'est vrai!)

Vous savez ce qui s'est passé lors du dernier vote. Le cabinet tout entier n'a obtenu qu'une majorité de deux voix; or, cinq ministres ont voté; donc le ministère tout entier avait la minorité dans l'Assemblée. La totalité du cabinet était d'accord, il devait donc se retirer tout entier; la retraite de trois de ses membres ne peut résoudre la difficulté.

Parlerons-nous de la discussion du banquet de Toulouse? M. Senard vient de nous dire que le cabinet avait délibéré d'avance et qu'il était décidé à faire d'un vote de blâme une question de cabinet. Dans la discussion, un membre seul fit scission; on aurait pu comprendre la démission de M. Lamoricière, mais non celle des autres membres du cabinet. (C'est cela!)

J'arrive à la question des commissaires à envoyer dans les départements. Cette mesure avait été inventée par M. le président du conseil, par M. Lamoricière et par M. Marie.

M. CAVAIGNAC. Par le président seul.

M. SENARD. La mesure avait été concertée entre le président du conseil et le ministre de l'intérieur; le cabinet n'avait pas été consulté.

M. DUPONT (de Bussac). La mesure a été défendue à la tribune par M. Marie qui en fit une question de cabinet (Mouvements divers), et dans ce cas l'Assemblée n'a certainement blâmé personnellement ni M. Recurt, ni M. Vaulabelle, ni M. Senard. (C'est vrai!)

Est-ce la question de la présidence qui explique le changement de cabinet? Mais c'est là une question de constitution et qui ne regardait pas le gouvernement. Le ministère a voté unanimement sur cette question avec la minorité de 211 voix.

Si le vote de la majorité impliquait un blâme au cabinet, ce blâme s'adressait aussi bien à M. Lamoricière qu'à M. Vaulabelle; à M. Marie comme à M. Recurt, à M. Bastide comme à M. Senard. Comment se fait-il donc que MM. Senard, Vaulabelle et Recurt aient quitté seuls le cabinet?

L'explication de la modification ministérielle n'est donc pas plus dans ce vote que dans les autres.

Je veux être aussi franc envers mes adversaires que je désire qu'on le soit à mon égard.

Je me crois aussi dévoué à la République que qui que ce soit. Je veux le suffrage universel, et cependant je me suis prononcé pour le vote par l'Assemblée dans mon bureau; j'aurais soutenu cette opinion à la tribune, si M. Martin (de Strasbourg) ne l'eût fait, et le général Cavaignac applaudissait à son langage. Le cabinet a changé d'opinion, puisqu'il avait voté pour la nomination par l'Assemblée. Voilà donc la nomination du président par l'Assemblée anéantie. Comment expliquer le transport de la gauche à la droite. Est-ce que par là on aurait voulu s'appuyer, pour la présidence, sur une fraction qui aurait dans le pays certaines influences? Je ne puis l'expliquer... j'en parle d'après ce qui m'a été dit...

Je ne veux pas dire que le nouveau cabinet ne m'inspire pas de confiance, j'ai l'habitude de la baser sur des faits, et lorsque les faits n'existent pas encore, que je n'ai que le passé pour base de mon appréciation, je déclare que ce n'est pas de la défiance que j'éprouve, mais que je me tiens dans l'expectative, et, comme il n'y a que des billets blancs et des billets bleus, je déposerai un billet bleu; et je pense que tous ceux qui, comme moi, sont dans cette situation d'expectative, ne déposeront pas un billet blanc. (Sensation. — Très bien.)

M. CAVAIGNAC, président du conseil. On a parlé de l'opinion que j'aurais soutenue dans le comité de constitution. Il est vrai qu'interrogé sur la nomination du président par le suffrage universel, j'ai répondu comme l'indiquait tout à l'heure M. Dupont (de Bussac); mais il est inexact que j'aie apporté aucun argument à l'appui de cette opinion.

Je ne me croyais pas appelé à donner à la commission de constitution des lumières sur ce point. J'avais été pris à l'improviste. Mon vote a été raisonné. Aujourd'hui encore je crois que la minorité avait raison.

Mais, je le répète, si je n'eusse été bien certain que mon vote ne pouvait influer sur le vote de l'Assemblée, je me serais abstenu. (Mouvements divers.)

Quant à la dissolution du cabinet, je l'ai déjà dit et je le répète, elle s'est accomplie contre ma volonté. (Agitation.)

M. LEDRU-ROLLIN. Je veux fixer vos souvenirs sur un point saillant. Ce n'est pour aucun des votes qui ont été émis ici que le cabinet s'est retiré, car les votes avaient la même signification contre tous, et ces hommes sont des hommes d'honneur; ils se seraient retirés tous.

Si les hommes qui, après juin, avaient pu enlever à nos libertés, à cause des garanties qu'ils avaient données à la cause républicaine, si ces hommes se sont retirés, c'est qu'ils ne pouvaient pas donner encore et qu'on leur demandait, c'est qu'ils ne voulaient pas aller plus loin. (Très bien! très bien! — Mouvement.)

Le chef du pouvoir exécutif vous a dit : Dans un gouvernement représentatif, il faut administrer avec la majorité; soit, mais le premier devoir du gouvernement est d'avoir des idées, un but, car les majorités sont changeantes, et le pouvoir qui onduleraît à tous les votes d'une majorité serait un pouvoir complètement nul.

Jusqu'ici, dans les questions qui vous ont été soumises, la majorité s'est portée tour à tour vers la droite ou vers la gauche. Il faudrait donc que le gouvernement eût pris aujourd'hui une mesure dans un sens et demain la mesure opposée. Il faut que le gouvernement ait son principe, son but nettement caractérisé, sans cela il n'y a pas de pouvoir solide, il n'y a qu'une anarchie dans le pouvoir.

J'ai été éclairé par les paroles de M. Senart. Vous avez parlé de conciliation. Tout le monde la veut. (Sensation. Bruit à droite.) Vous avez parlé de conciliation. M. Senart vous a dit qu'il la veut; il se retire; il y a donc deux genres de conciliation? Je le répète, nous la voulons, mais pour les principes. (Rumeurs.) Il y a deux genres de conciliation. On a voulu faire exclusivement entrer les derniers venus du parti républicain. On a déclaré que les hommes qui depuis longtemps avaient donné des gages au pays devaient être écartés, tandis qu'il fallait aller à ceux dont les convictions s'étaient formées plus tard.

M. BEDEAU. Je demande la parole.

M. LEDRU-ROLLIN. Je le répète, Le pacte que vous faites est un pacte avec les hommes, et nous avons les principes.

VOIX A DROITE. C'est un pacte avec la France.

M. LEDRU-ROLLIN. On me dit que c'est un pacte avec la France. Est-ce que les principes que représente M. Senart n'étaient pas les principes de la France? (Interruptions à droite.

M. LE PRÉSIDENT. J'invite M. le ministre de l'instruction publique à ne pas interrompre.

M. LEDRU-ROLLIN. Si l'Assemblée ne veut pas m'entendre (Si! si! parlez!). Je poursuis. Vous avez pensé que M. Senard représentait des opinions de la France puisque vous l'avez trouvé pour restreindre les libertés. Je croyais que M. Ducoux représentait aussi des opinions de la France. (Agitation prolongée.) Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aujourd'hui les hommes du 24 février sont sous le coup d'une prétendue majorité, sont expulsés de toutes les places pour les remplacer par des hommes qui le 24 février étaient d'une autre opinion. (C'est cela!) M. Senard vient de vous le dire tout à l'heure. (Interruption.)

Modifier aujourd'hui l'administration de la France, ce serait une mesure de la plus haute signification, ce serait retourner en arrière et trahir la cause républicaine. C'est pour dire cela que je suis monté à cette tribune. (Interruption.)

J'ajouterai que le programme qu'on vous a présenté est tellement vague qu'il peut demain être changé sans que les termes engagent en rien.

On nous parle de libertés proclamées il y a dix-huit cents ans, mais on ne nous dit pas : Voilà ce que nous voulons faire pour l'instruction publique, pour le commerce, pour l'industrie. (Interruptions à droite.)

M. MATHIEU (de la Drôme). Demain les journaux diront que c'est la gauche qui interrompt. (Bruit.)

M. LEDRU-ROLLIN. Il m'est impossible de suivre une idée avec les interruptions constantes qui me viennent de ce côté. (Il montre la droite.) Je veux seulement constater qu'il ne m'a pas été permis de me faire entendre. (A gauche : Très bien! très bien!)

M. SENARD parait à la tribune. Un membre de la droite lui adresse des paroles outrageantes que nous n'entendons pas. (Cris à l'ordre! Tumulte prolongé.) — Agitation bruyante et cris dans toute l'Assemblée. L'orateur monte à la tribune. De toutes parts on lui crie de parler, il se retire cependant sans avoir prononcé une parole.)

M. MARTIN (de Strasbourg). Il vient d'échapper à un de mes collègues, bien involontairement, j'en suis sûr, une expression qui a paru blesser une partie de cette Assemblée. (Interruption.) Il me semble que le règlement doit vouloir que des explications lui soient permises. (Oui! oui! non! non!)

M. LE PRÉSIDENT. Cette expression n'a pas été entendue. (Tumulte prolongé.) L'Assemblée veut-elle que l'on passe à l'ordre du jour? (Oui! oui! non! non!)

M. TASCHEREAU. J'ai dit de ma place que, si chacun pouvait venir répéter à la tribune ce que lui a dit son voisin, la dignité de nos institutions en souffrirait. C'est pour ces paroles que j'ai été rappelé à l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous ai rappelé à l'ordre parce que vous avez dit que le président ne présidait pas. La parole est à M. Senard.

M. SENARD rappelle en peu de mots que sa position comme ministre de l'intérieur était extrêmement délicate. On lui reprochait d'un côté d'appeler à des fonctions des hommes qui avaient des talents administratifs, bien qu'ils ne fussent pas des républicains de la veille, et, de l'autre côté, on l'accusait de nommer des républicains exaltés qui remplissaient dignement les fonctions qui leur étaient confiées.

M. BEDEAU. Citoyens représentants, mon intention, en montant à cette tribune, n'est pas de rechercher les causes qui ont amené la dislocation de l'ancien cabinet, mais de dire pourquoi mon adhésion est acquise au cabinet nouveau.

On a prétendu que ses convictions étaient récentes; je répondrai que depuis longtemps le pays est habitué à avoir confiance dans les lumières et dans la probité. (Très bien! à droite.) Je suis porté à croire que les hommes qui ont su faire abnégation de leurs sentiments personnels pour se dévouer au service de la République, n'hésiteront pas à sacrifier également leurs intérêts à ceux de la République.

UNE VOIX : On n'a pas compris... (Longs rires.)

M. LE PRÉSIDENT. La faute n'en est pas à l'orateur. (On rit de nouveau.)

M. BEDEAU. Je remercie M. le président d'avoir répondu pour moi, comme je n'aurais pu le faire moi-même.

C'est parce que j'ai confiance dans les hommes dont je parle que je leur donne mon entière adhésion. Nous ne sommes pas loin du moment où nous aurons à nommer le président de la République; il n'est pas indifférent d'avoir dans ce moment un ministère de conciliation, et non pas un ministère d'exclusion; il n'est pas inutile d'avoir dans le conseil des hommes qui ont la confiance du pays. (Adhésion à droite. — Interruption à gauche.)

Pardon, messieurs, je ne suis pas habitué à la tribune....

UNE VOIX A DROITE. Cela se voit bien. (Rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle l'interrupteur à l'ordre; cette interruption est inconvenante.

M. BEDEAU. Si je n'ai pas l'habitude de la tribune, j'ai du moins le sentiment de l'amour et du dévouement pour mon pays.

UNE VOIX A GAUCHE. Et pour la République?

M. LACROSSE. Personne n'a oublié que vous avez versé votre sang pour la République. (Très bien! très bien!)

M. BEDEAU. J'ajouterai que si j'avais su soulever une animation semblable, je me serais abstenu de prendre la parole, (parlez! parlez!) mais j'ai cédé au besoin de concourir à l'œuvre qui doit rallier toutes les opinions qui font la force du pays autour du drapeau de la République. (Adhésion.)

Maintenant, je donne pour mon compte appui au ministère qui vient d'être constitué, et je répète que je n'entends pas déverser le moindre blâme sur ceux qui se retirent. Mes motifs de confiance dans l'administration présente sont que l'élément nouveau qu'on y a introduit, à mes yeux, a la confiance du pays. (Oui! oui! à droite. — Mouvement opposé à gauche.) Je me rallie à cette majorité de l'opinion, et je crois qu'elle doit recevoir ici une complète satisfaction. La majorité ici doit être ce qu'elle est dans le pays, la majorité qui veut la République honnête et conservatrice. (Nouvelle et bruyante explosion de murmures à gauche.)

Je ne sache pas que dans mes paroles il y ait le moindre sens provocateur. Je n'ai pas le sens provocateur, j'ai le sens résistant. (On rit.) J'ajouterai qu'il n'est pas sans importance que l'opinion publique soit complètement rassurée dans ce moment... (Bruit.) dans ce moment, où les difficultés étrangères surgissent et peuvent encore se compliquer, il est fort important qu'on ne pense pas à l'étranger que les hommes qui sont au pouvoir ne sont pas l'expression véritable de l'opinion du pays.

Quand une majorité se sera prononcée autour du nouveau cabinet, nous traverserons sans inquiétude les quelques semaines qui nous séparent de la constitution définitive du gouvernement républicain. (Rumeurs à gauche.)

S'il n'y a que l'opposition de la tribune, nous n'aurons aucune émeute à craindre. (Bruit.) Quand la tranquillité sera rétablie, les capitaux se montreront, les misères seront soulagées, et nous pourrons entrer dans l'essai pratique des améliorations qui doivent signaler l'ère nouvelle. (Très bien! très bien!)

M. DUCOUX. Je ne me proposais pas de prendre la parole dans cette séance.

Quelques-unes des paroles de M. le général Bedeau me font un devoir d'expliquer la participation que j'ai prise aux affaires du gouvernement qui vient de se modifier. (A droite, interruption.) J'entendais dire tout-à-l'heure de ce côté que les interruptions étaient inconvenantes, c'est de ce côté même qu'on m'interrompt. Je disais que je me crois obligé de prendre part à cette discussion à propos du cabinet qui se retire. Je ne prenais pas part aux délibérations du conseil, mais par la position que j'occupais j'avais ma part de responsabilité. M. le général Bedeau vous a dit qu'il avait entière et pleine confiance dans les nouveaux membres du cabinet, parce que leurs antécédents les recommandaient. N'est-ce pas dire que ceux qu'ils remplacent n'ont pas ce qu'il croit aux autres. (Bruit.) Il faut de la franchise, il ne faut pas de réticences dans les paroles.

Quant à moi, je déclare hautement que je me croirais indigne de figurer devant vous, si je m'étais rallié à un gouvernement qui ne m'aurait pas paru animé des sentiments que M. le général Bedeau reconnaît dans le ministère actuel. (Bruit prolongé.)

Si je me suis séparé du gouvernement qu'on vient d'installer, c'est que je veux que la République attire à elle et ne repousse pas les citoyens, et surtout ceux qui ont figuré dans les rangs républicains avant le triomphe de la République.

Savez vous pourquoi la France semble se détacher de la République? (Interruption.) C'est que des hommes travaillent à pervertir l'opinion du pays et à lui inspirer des craintes exagérées. L'on a combattu la réforme en disant que les réformistes étaient des républicains de 93, et maintenant l'on repousse ceux qui veulent la République, en répandant contre eux des accusations de communisme. (Bruits divers. — Interruption prolongée.) Malgré l'injustice de ces attaques, nous soutiendrons que la propriété doit être accessible à tous les citoyens, en restant transmissible par l'hérédité; que la propriété doit être le but de tous les citoyens, et qu'il n'y a pas d'avenir pour la France si l'on ne travaille pas à en faire une grande démocratie agricole. (Très bien! à gauche.)

Tout ce qui serait en dehors de ces justes bornes du progrès ne peut être considéré que comme une curiosité philosophique ou une folie irréalisable. Voilà ce que je pense, voilà ce que pensait le cabinet auquel je m'étais associé.

Qui a pu vous décider à contracter ce nouveau mariage? (Rire et bruit.) Et remarquez-le, je me sers de cette expression à dessein, car l'un des ministres qui entre au pouvoir a prononcé pour les mariages exotiques... (Nouveau rire et bruit nouveau.)

Le dévouement des ministres qui se retirent s'est signalé depuis le 4 mai, et il s'est maintenu à la hauteur du [illegible] installé au pouvoir, vous le croirez sans peine, et [illegible] avec moi comment les néophytes qui ont rêvé à peine le bonheur d'une nouvelle religion, sont déjà reconnus dignes d'en être les grands prêtres. (Approbation à gauche.)

Nous n'aurons plus qu'une parole pour le chef du pouvoir. [illegible] bruit.) Nous lui devons un avertissement. Il s'est étrangement [illegible] sur les besoins et les tendances du pays. Le pas que l'on fait vers les hommes de ce ministère est, selon nous, un abandon des principes de février. Nous ne pouvons admettre que la République soit dirigée par des hommes que nous avons conquis. (Bruit.) Oui, je le répète, le pouvoir est sur une pente fatale, et puisse l'avenir ne pas nous donner raison! (Très bien! à gauche. — Agitation.)

La séance est suspendue.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur. Les paroles que vous avez entendues rendront ma réponse très courte. Les orateurs que vous avez entendus ont parlé de tout ce qui avait précédé le changement du cabinet; sur ce dernier point, je n'ai rien à dire. Quand M. le général Cavaignac me fit l'honneur d'appeler mon concours dans le nouveau cabinet, l'ancien ministère était dissous, et je n'ai point à expliquer certains votes qui ont amené sa retraite.

Si j'avais quelque chose à dire des anciens ministres, ce serait pour annoncer que je n'oublierai pas les services qu'ils ont rendus à la République, les rapports que j'ai eus avec eux dans le comité de constitution, et la conduite énergique qui signala le passage de l'un d'eux à la présidence de l'Assemblée. Je le répète, ils n'étaient plus ministres quand j'ai été appelé. Je ne le cache pas, citoyens, en ce moment, j'ai hésité; non que je ne me sentisse pas animé d'un ardent amour pour la chose publique, mais je prévoyais les attaques qui seraient dirigées contre mon passé, et ces attaques, je ne les craignais pas pour moi, sachez-le bien, mais je craignais qu'elles n'affaiblissent en moi le pouvoir qu'on voulait me confier.

Cependant quand j'ai pensé que c'était un pouvoir temporaire, un pouvoir de deux ou trois mois, ainsi qu'on vous l'a dit, qu'il s'agissait d'accepter, j'ai craint que le refuser n'eût paru un calcul égoïste. J'ai craint que le pays ne crût que l'opinion à laquelle j'appartiens ne refusât tout concours à ces deux généraux qui ont fait triompher la France en Afrique, qui, dans les journées de juin, ont fait triompher la société sur la barbarie. Je me suis demandé si moi, dont le concours était jugé utile à la République, je pouvais le refuser à qui le demandait. Je me suis décidé, m'en remettant à vous du soin de m'apprendre si j'ai eu tort.

Voilà comment je me suis associé à ceux qui restaient au pouvoir, et, quelque chose qui arrive, je ne m'en repens pas. (Très bien.)

Je ne quitterai pas la tribune sans répondre à un mot qui a été dit tout à l'heure à cette tribune. Quoi! vous a-t-on dit, les hommes qui, il y a huit mois, blasphémaient les principes qui ont triomphé en février, sont ceux qui se présentent pour en assurer le maintien. Ceux qui nous attaquent ainsi, comment pourraient-ils justifier leur allégation?

La France, lasse de l'anarchie, avait abdiqué toute idée de liberté dans les mains d'un maître. Sous la Restauration, elle retrouva le sentiment de liberté; puis, quand la Restauration tomba, un nouveau progrès se fit, elle releva le grand dogme de la souveraineté du peuple, et l'inscrivit d'une manière incomplète dans la charte. Et si l'on me demande pourquoi tant d'hommes se sont ralliés à ce gouvernement, je leur dirai que ce fut en vue du principe qui se trouvait au fond du gouvernement, et dont ils espéraient la réalisation.

Ce qui est arrivé en février n'a été que l'expansion du principe qui était en germe dans le gouvernement de juillet. (Rumeurs à gauche.) Après la révolution de février, j'ai eu à me poser cette question, et je n'ai pas été le seul qui ait eu à faire son examen de conscience; tous les membres de l'opposition ont eu à se demander si, en effet, la République serait perdue, si cette opposition prenait part à la direction des affaires.

Quant à moi, avant que d'accepter un devoir, j'ai examiné si je pouvais le remplir. Eh bien! citoyens, cet examen intime que j'avais fait au moment des élections, je l'ai fait au moment où j'ai été appelé par le chef du pouvoir exécutif : ma conscience m'a répondu que nous n'étions plus des républicains de nouvelle date (Rires à gauche.); que cinq mois de travail dans cette enceinte pouvaient compter pour quelque chose, et que j'ai plus que M. Landrin, qui m'a interpellé, le droit de lui demander : Qu'avez-vous fait?

M. Dufaure soutient que le grand mot de ces colères de la gauche est toujours le même : être les seuls à exploiter la République et à profiter de son existence. La France pense qu'ils ne peuvent rester seuls à être républicains, qu'une minorité conduit fatalement à la dictature, et qu'il n'y a pas en un mot de République sans le gouvernement de la majorité.

L'exclusion dont on voudrait frapper ici quelques-uns de vos collègues frapperait en réalité la majorité du pays, et c'est cette majorité que nous voulons rallier en vous demandant votre appui.

Nous acceptons le gouvernement actuel, non pas comme un gouvernement nécessaire, mais comme un gouvernement grand et salutaire; nous nous joignons avec plaisir au chef actuel du gouvernement, qui peut à bon droit passer pour un républicain sincère et dévoué. (Oui! oui!) Nous ne faisons pas de distinction entre les républicains de la veille et ceux du lendemain; nous avons la prétention de ressentir autant que qui que ce soit les sentiments de fraternité, et de rechercher autant que possible à améliorer le sort des malheureux. (Très bien!)

Je n'entrerai pas dans des questions de chiffres; je demande seulement à l'Assemblée d'apprécier nos intentions, et, si elle nous appuie, ce ne sera pas à nous, mais au pays qu'elle donnera de la force. (Très bien!)

M. GIRARD dit que si le moment est venu où chacun doit faire abnégation de ses sentiments personnels en faveur des intérêts de la République, et si le salut de la République dépend de la conciliation des principes d'ordre et de liberté, il ne faut pas cependant faire passer le drapeau de la République dans les mains qui ne l'ont jamais porté.

Il faut, avant de donner au nouveau gouvernement un vote de confiance, attendre au moins ses actes, et, dans une pareille situation, les vrais républicains doivent s'abstenir.

M. DUCLERC parle dans le même sens que le préopinant. Sans doute lui et ses amis veulent une politique de conciliation; ils l'ont prêchée à l'Hôtel-de-Ville. Mais est-il certain que le nouveau cabinet soit un cabinet de conciliation? C'est ce qu'on ne peut dire avant que le ministère ait agi : il faut attendre ses actes.

UNE VOIX à gauche. Il faut nous abstenir, et laisser voter la droite.

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée, qui déclare que la discussion est close, et qu'elle passe à la délibération de l'article unique, qui porte allocation d'un crédit de 100 000 fr. sur l'exercice 1848, pour complément des dépenses secrètes.

QUELQUES VOIX. Le scrutin de division!

M. TASCHEREAU. Quelques-uns de nos collègues ont annoncé l'intention de s'abstenir; c'est une marque de défiance. Comme on a l'habitude de considérer comme absents ceux qui ne votent pas, et qu'il faut connaître ceux qui protestent contre le nouveau cabinet, je demande que, tout en conservant le scrutin de division, il soit fait un appel nominal pour constater les membres absents. (Oui! oui!)

L'appel nominal et le scrutin de division sont demandés. On place deux urnes sur la tribune, l'une destinée à recevoir le billet blanc ou bleu de chaque représentant, et l'autre à recevoir la boule de contrôle. Une agitation inaccoutumée se manifeste dans l'Assemblée; un des secrétaires se dispose à faire l'appel nominal; mais, sur l'observation du président, cette opération n'est pas commencée.

M. LE PRÉSIDENT. Le mode de vote demandé par M. Taschereau n'est pas prévu par le règlement; il offre d'ailleurs de grandes difficultés d'exécution. Je propose à l'Assemblée de revenir au mode de division ordinaire. Les membres qui voudront s'abstenir mettront dans l'urne un papier blanc. (Bruit confus.)

M. KERDREL. Le moyen proposé par M. le président est [illegible] inexécutable. Dans la circonstance grave où nous nous trouvons, nous ne devons pas nous abstenir. Je demande à nos collègues de consulter leurs devoirs et leurs consciences, et de voter. (Mouvement, bruit.)

Après quelques moments d'hésitation, on procède au scrutin de division dans la forme ordinaire.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	725
Majorité absolue,	363
Pour,	570
Contre,	155

Une soixantaine de membres s'abstiennent.

L'art. 1er du décret est adopté.

« Art. 2. Il sera pourvu à la dépense autorisée par l'art. ci-dessus, au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1848. » Adopté.

L'ensemble du décret est également adopté.

La séance est levée à six heures et demie.

Demain séance publique. — Suite de la discussion du projet de constitution.

Les travailleurs du canal de la Marne nous adressent la communication suivante :

Citoyen rédacteur,

Devant l'affreuse misère qui pèse sur les victimes des déplorables journées de juin, les travailleurs réunis du canal de la Marne ont cru qu'il était de leur devoir de venir en aide aux veuves et aux orphelins laissés sans espoir et sans moyens d'existence.

A cet effet, ils ont ouvert dans leur sein une souscription hebdomadaire dont le produit est versé entre les mains de la commission siégeant aux bureaux du journal le *Représentant du Peuple*.

Nous vous prions, citoyen rédacteur, de nous prêter chaque semaine le concours de votre estimable journal, afin de porter à la connaissance de nos frères les efforts de travailleurs faiblement rétribués et les encourager à s'unir à nous pour cette œuvre de sympathie et d'humanité.

Salut et fraternité,

Les délégués des ouvriers.

Souscription en faveur des familles des détenus, des veuves et des orphelins des déplorables journées de juin.

Cotisation fraternelle des travailleurs du canal de la Marne. — Division de Neuilly : 11e brigade, 4 fr. 60.— 12e 2 fr. 05. — Direction des camps, 5 fr. — Total, 8 fr. 65 c.

Division de Chelles : 21 brigades ensemble, 23 fr. 50. — 1 surveillant, 50 c.— 1 surveillant, 50 c.— 1 cantinier, 50 c.— Total, 25 fr.

Division de Noron : 4 brigades ensemble, 5 fr. 30. — 6 travailleurs à la journée, 60 c.—Le conducteur des travaux, 5 fr.—Total, 10 fr. 90.

Total général versé au *Représentant du Peuple*, 44 fr. 55 c.

FAITS DIVERS.

Le deuxième convoi des colons de l'Algérie est parti hier matin, à huit heures, du quai Saint-Bernard en présence de M. Trélat, président de la commission. Une foule de curieux assistaient à ce départ, saluant de ses sympathies ces braves ouvriers qui vont en Algérie demander au travail le pain qui leur manque en France.

Le capitaine Sauvage, du 10e bataillon des chasseurs à pied, a été désigné par le ministre de la guerre pour diriger ce convoi jusqu'à sa destination. On lui a adjoint M. Ribes, aide-major à l'Hôpital du Gros-Caillou, et M. de Héricourt; officier d'administration des subsistances militaires.

Le convoi sera remorqué jusqu'à Corbeil par le bateau à vapeur le *Neptune*. On pense que quinze jours lui suffiront pour arriver à destination.

L'affluence des colons qui se présentent pour l'Algérie a déterminé la commission à faire partir deux convois par semaine. Le troisième départ aura lieu le jeudi 19 octobre et sera dirigé sur Mostaganem. Les territoires sur lesquels les colons de ce convoi seront installés sont ceux de la commune d'Assi-Mamach et de la Vallée des Jardins.

— Le bataillon de la garde marine doit quitter demain lundi le Palais-National pour la résidence de Saint-Cloud.

— M. Edmond Sevestre est nommé commissaire de la République près le Théâtre-Français, en remplacement de M. Lockroy.

— Une lettre, reçue de la baie d'Hudson par l'amirauté, a fait renaître l'espérance de voir revenir le capitaine Francklin, à la recherche duquel une expédition a été envoyée dans les mers polaires. Des Esquimaux auraient vu, près de la côte à l'Est de la rivière Mackensie, deux grands navires montés par des blancs, et, si leur rapport est exact, on aurait lieu de croire, d'après la position indiquée et l'eau étant profonde pendant l'été entre la rivière Mackensie et le détroit de Behring, que l'aventureux navigateur aurait enfin franchi ce *passage nord-ouest* si longtemps entrevu par les géographes.

— On dit que le ministre de la justice a annoncé à plusieurs de ses collègues que le rapport sur l'affaire du 15 mai concernant MM. Barbès, Louis Blanc, Caussidière, Blanqui, Sobrier, Raspail et autres inculpés est prêt et sera soumis aux tribunaux dans les premiers jours de la semaine prochaine.

— CÔTE-D'OR.—On peut se faire une idée de l'abondance de la récolte du vin dans la Côte-d'Or par le fait suivant, que cite le *Spectateur de Dijon* :

« Le vin de nos plaines au bas de la côte est si abondant, et les futailles si rares, qu'il ne se vend que 3 francs la feuillette de 115 litres. »

— LE CHOLÉRA, dont on se préoccupait beaucoup en France, est actuellement en voie de décroissance dans tous les pays où il sévissait avec force, il y a encore peu de jours. Il a presque entièrement disparu de l'Égypte.

Le choléra, qui a fait tant de ravages en Syrie, s'était déclaré avec la plus grande force à Snédié. Beaucoup de personnes étaient mortes en trois heures. On a fini cependant par trouver un remède que l'on dit avoir été reconnu efficace. Il consiste à saigner le malade à la grande veine voisine du coude pied. On pratique cette opération après avoir chauffé avec de l'eau les jambes du malade et obtenu la circulation du sang, ce qui est souvent bien difficile. Sur 90 malades traités de cette manière, pas un n'a succombé. (*Journal.*)

— Au Diorama, l'église de Saint-Marc vient de faire place à la magnifique basilique de Saint-Paul de Rome. Le changement qui s'opère dans ce tableau et sous les yeux du spectateur est un des plus extraordinaires que l'on ait vus jusqu'ici ; aussi cette vue avec celle de la Chine composent-elles un spectacle digne de toute l'admiration du public.

— L'*Océan*, de Brest, raconte que le 11, au matin, vers dix heures, à la cale du passage de Recouvrance, un forçat a été arrêté au moment où, mettant le pied dans le bateau, il se disposait à passer du côté de Brest.

Le gardien de Paris, qui regardait attentivement, à ce qu'il paraît, les personnes qui s'embarquaient, croyant voir quelque chose de suspect dans la mise d'un individu déguisé en matelot, conçut la pensée qu'il pourrait bien être un échappé du bagne. Aussitôt, demandant assistance à deux douaniers, il descend dans la cale, entre dans la barque et s'empare de ce malheureux, qui se laisse saisir sans opposer la moindre résistance. Ce forçat portait encore au pied son fer, qu'il n'avait pas eu le temps de scier, et qui était caché par un long pantalon de toile.

— Une nouvelle session du jury d'examen de l'Hôtel-de-Ville pour la délivrance des diplômes de maîtresse d'étude, de pension et d'institution, doit avoir lieu le 25 octobre courant.

Les jeunes personnes qui ont l'intention de se présenter devant le jury d'examen, sont invitées à réclamer leur inscription sur le registre ouvert à la préfecture de la Seine, bureau d'instruction publique, de onze à quatre heures. Ce registre sera clos le 21 du présent mois.

— L'Assemblée nationale a reçu une pétition d'un grand nombre de cultivateurs du département de la Meurthe, qui se plaignent de l'usure qui s'organise contre eux, tandis que le discrédit frappe leurs immeubles, et qui demandent à l'Assemblée d'aviser à quelques combinaisons financières qui leur permettent de se procurer, sous l'hypothèque de leurs biens, les capitaux qui leur sont nécessaires.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Certains journaux avancent que la levée de l'état de siége et la présentation d'un décret ordonnant le transfèrement en Algérie des insurgés de juin condamnés à la transportation, sont des conditions mises par les nouveaux ministres à leur entrée dans le conseil. Ces mesures étaient arrêtées depuis le vote de la proposition Durrieu. Elles ont reçu, du reste, l'assentiment du nouveau ministère tout entier. »

LE BERGER DE M. DE GENOUDE. — Aux dernières élections de l'Orne, un jeune avoué d'Argentan, blanc, des plus blancs, s'est travesti en berger pour gagner une voix à M. Vauxdoré, candidat de sacristie. Le moderne Apollon est allé au milieu de la plaine prendre la place d'un gardeur de moutons, afin que celui-ci eût le loisir de porter son vote saint dans l'urne électorale. Mais, ô mésaventure ! moutons et chiens ne connaissant pas la voix du nouveau pasteur, se sont enfuis sur le terrain d'un voisin, qui ne paraît pas, lui, très légitimiste. En effet, ce propriétaire, au grand scandale de la gent à robe noire, a fait irrévérencieusement un procès au nouveau Tyrcis. L'affaire a dû paraître cette semaine devant le juge de paix d'Argentan.

UN DUEL A L'ALCOOL. — Un journal de Nantes raconte que deux petits propriétaires de la Vendée viennent de vider un différend d'une façon singulière. Attablés en tête à tête, ils se sont fait servir un litre d'eau-de-vie qui a été absobé en quelques minutes ; un second litre a été apporté et bu avec non moins de rapidité ; puis est arrivé un troisième litre qui n'a pas éprouvé plus de difficulté à disparaître. Cependant, une quatrième bouteille est servie aux deux adversaires, qui ne veulent pas demeurer en affront, et se mettent en devoir de la vider. Malheureusement, ils n'en eurent pas le loisir. L'un d'eux, subitement saisi de violentes colliques, expire bientôt, tandis que l'autre tombe en quelques instants dans une paralysie à peu près générale.

PETITE CORRESPONDANCE.

Les séances du Congrès phalanstérien nous obligent à suspendre pour mercredi prochain la réunion ordinaire du soir.

Laflèche. — M. B. — Nous prenons bonne note. — Vos lettres ont été remises.
Marseille. — M. F. — Les deux chiffres donnés hier sont indép. du compte de la librairie. — Nous notons les 2 ab.
Les Vans. — M. G.— Reçu les 65. Nous avons fait les ab. indiqués. Vous nous restez devoir 5, la *Réf.* ayant augmenté son format et son prix.
Oran. — M. R. — Reçu les 50. — Affect. souvenir.
Oran. — M. H. — Reçu les 100 — Merci de vos soins.
Gray. — M. C. — Reçu les 50. — Remerciements.
Tonneins. — M. B. — Les liv. dem. ne tarderont pas à v. parvenir. — Merci de vot. communic. — Nous all. envoyer à M. C le livre qu'il désire.
Angers. — M. B. — Reçu les 215.80. — Aff. compl. à tous. — Nous prenons note des observ. — Nous aurions bien voulu avoir auprès de nous, vous ou votre excellent ami G.
Tonneins. — M. C. — Vous avez réglé jusqu'à la fin de l'année.
Saumur. — M. H. — Pour le moment elle est interdite.
Saint-Amand. — M. W. — Le concours de tous nos amis nous est précieux en ce moment.....

Bourse du 16 octobre.

Le parquet ouvre froidement. La rente 5 0/0 débute à 68 90, et descend insensiblement jusqu'à 68 60. pour revenir à 68 85, fin courant. On attend de l'Assemblée nationale le résultat du vote de confiance pour opérer à nouveau. Les transactions sont peu animées. Le 3 0/0 est stationnaire à 44 40. La banque de France descend de 1 555 à 1 545.

Les chemins de fer varient fort peu. Orléans fait 620 ; Avignon-Marseille, 495 ; Lyon est à 362 50; enfin, le Nord n'est plus qu'à 360.

On écrit de Vienne, du 10 à dix heures du soir, que Jellachich est toujours devant la capitale, et qu'un renfort considérable marche derrière lui. Les parties belligérantes sont donc en présence.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 35	44 45	44 »»	44 »»
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	68 90
Cinq 0/0	68 80	69 »»	68 60	68 85

16 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 40 »»	4 Canaux avec prime	842 50
— Emprunt 1847-1848	68 90 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	68 85 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	59 »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la banque	1545 »» »»	— dette passive	» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	23 50
Récep. Rothschild	80 50	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	61 50	— — 3 0/0	»» »»

5 0/0 belge 1840	77 50	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	77 50	Zinc Vieille-Montagne	2300 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	655 »»	Emprunt du Piémont	875 »»
Obligations de la Ville	1125 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	300 »»	300 »»	Orléans à Bordeaux	371 25	370 »»
Versailles, rive droite	105 »»	105 »»	Du Nord	361 25	360 »»
— rive gauche	100 »»	100 »»	De Paris à Strasbourg	336 »»	335 »»
Paris à Orléans	621 25	620 »»	Tours à Nantes	317 50	318 75
Paris à Rouen	382 75	387 50	Paris à Lyon	362 50	362 50
Rouen au Havre	187 50	187 50	Montereau à Troyes	»»» »»	112 50
Avignon à Marseille	195 »»	195 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	81 25	81 25	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	237 50	236 25	Bordeaux à la Teste	»» »»	55 »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 17 octobre.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Les Aristocraties.
ITALIENS.—L'Elisire d'Amore.
OPÉRA-COMIQUE.—Il signor Pascarello.
ODÉON.—Relâche pour la repr. de Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Catilina.
GYMNASE.—Mari de la Dame de Chœurs, Image, la Comtesse de Sennecey.
VAUDEVILLE.—Roger Bontemps, l'Affaire Chaumontel, l'Avenir, Trop Heureuse.
VARIÉTÉS.—Le Lion, Mignonne, 1res Coquetteries, Dernière Conquête.
THÉATRE MONTANSIER.—Les Parades, le Camp, le Lion et le Rat, le Caporal.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Livre Noir, la Chasse aux Conscrits.
GAITÉ.—Les Femmes de Paris.
AMBIGU-COMIQUE.—Napoléon et Joséphine, le Monde au Diable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Famille de la Bernardière, Georgette, Plus de Jeudi, Diorama.
FOLIES.—Les Lunettes, la Laitière, les Domestiques, Vacossard, Diorama.
DÉLASSEMENTS.—Miel, un Maître, Maurice, le Débutant, l'Impératrice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Jemmy, le Vin, le Chevalier.
THÉATRE CHOISEUL.—Le Pari, le Novice ou l'Opéra et le Convent, Claude.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 182. — ÉDITION DU MATIN. — Mercredi 18 Octobre 1848.

[illegible] (MATT.). — [illegible] — DROIT AU TRAVAIL, [illegible], ÉLECTION. — [illegible] (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Paris, rue de Beaune, 2.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

BANQUET PHALANSTÉRIEN.

Le banquet remplaçant la solennité annuelle du 7 avril, aura lieu samedi prochain, 21 octobre, à 6 heures, au Jardin-d'Hiver.

Ainsi que l'année dernière, outre les places attribuées aux enfants auprès de leurs familles, plusieurs tables sont spécialement réservées à l'enfance.

On délivre les cartes aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2, de 9 à 5 heures, et chez Brûlé, marchand de musique, passage des Panoramas, tous les jours jusqu'à jeudi soir inclusivement.

Prix : 5 francs. — Cartes d'enfants : 2 francs.

PARIS, 17 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

L'Assemblée nationale continue à s'occuper de la constitution, mais elle en est arrivée à cette période de fatigue où l'on vote, mais où l'on ne discute plus. Tout amendement qui se présente, tout orateur qui apparait pour discuter est accueilli comme un ennemi dont on fait bientôt justice par un refus ou par des cris d'impatience. C'est ainsi qu'elle a voté aujourd'hui cinq ou six articles du chapitre sur l'organisation judiciaire, sans écouter les amendements, fermant les yeux pour ne pas voir les difficultés et renvoyant impitoyablement aux lois organiques tout ce qui semble matière à débat.

Un rapport sur les élections de la Martinique a jeté un peu de variété dans cette pluvieuse séance. M. Charamaule, rapporteur de la commission chargée d'examiner ces élections, concluait à ce qu'une enquête fût ordonnée, et la droite appuyait de ses encouragements et de son vote. M. Pory-Papy, homme de couleur, et l'un des élus de la Martinique, a discuté en fort bons termes les accusations portées contre lui et ses collègues ; il n'a pas eu de peine à en montrer le vide et la passion. M. Levavasseur a essayé de lui répondre. Mais l'Assemblée a tenu pour suspect l'éternel défenseur de l'esclavage dans la Chambre des députés, et, sans vouloir l'entendre, elle a voté la validation des élections. Celle de M. Bissette a été annulée, mais uniquement parce que l'élu ne se trouvait pas au moment du vote dans des conditions d'éligibilité.

A la fin de la séance, le ministre de la justice a présenté un projet de loi sur l'organisation judiciaire, élaboré par le comité de la justice.

La pierre de touche.

Immédiatement après la révolution de février tout le monde s'est proclamé républicain. Aujourd'hui encore, les vieux partis, bien qu'ils aient repris courage et conçoivent de folles espérances, n'osent pas renier publiquement le titre de républicains. La palinodie serait trop scandaleuse et trop prompte.

Il y a cependant un moyen infaillible de les démasquer et de distinguer les républicains sincères de tous les hommes, de tous les partis qui subissent la République à contre cœur. Examinez leur opinion sur la politique étrangère.

Quand on aime la République, on ne se contente pas de l'accepter en France, on la désire pour tous les pays et l'on sympathise avec tous les peuples qui la réalisent au prix de leur sang. L'insurrection de Vienne est une excellente pierre de touche.

Celui qui se dit républicain et qui ne sympathise pas avec les Viennois, qui ne forme pas de vœux pour leur cause, est un charlatan qui mériterait d'être montré au doigt dans les rues.

Aux Ouvriers.

L'approche de l'hiver, l'aggravation de la misère, des choix impopulaires dans la haute sphère politique, l'inertie du gouvernement français en présence de la révolution viennoise et du mouvement qui se prépare en Italie, sont exploités actuellement par les recruteurs de sédition.

Les ouvriers intelligents comprendront sans peine qu'une levée de boucliers ou même une démonstration dans les rues, de quelque nature qu'elle puisse être, compromettrait aujourd'hui la cause du peuple, si énergiquement servie par la Providence.

Le calme est indispensable non-seulement à la reprise des affaires, mais à la propagation des idées qui peuvent seules accomplir l'émancipation industrielle du prolétaire.

Ceux qui voudront assurer une victoire à la réaction, entraver pour longtemps la presse, les clubs, toute émission de la pensée, rendre Paris suspect aux départements, maintenir la science sociale en interdit, ceux-là feront des émeutes.

Ceux qui comprennent la situation enseigneront à leurs frères la résignation et la confiance dans l'avenir.

Siège de Vienne.

Une incertitude terrible existe au sujet des évènements qui ont dû se passer à Vienne dans la journée du 11. Ce jour-là, le courrier n'est pas parti; on savait seulement qu'un combat était de plus en plus imminent entre les défenseurs de la ville et les troupes de Jellachich.

Les soldats serazéniens paradaient avec leurs manteaux rouges devant les murailles de la ville.

Cependant, l'Assemblée constituante avait publié une nouvelle proclamation pour rassurer les habitants et annoncer que Jellachich n'avait avec lui que 2 000 hommes tout épuisés.

Si cette nouvelle était exacte, on aurait peine à comprendre comment le ban, dans une sommation à la Diète, a pu exiger les trois conditions suivantes : 1° le désarmement de la légion académique ; 2° la fermeture des clubs ; 3° l'arrestation des assassins du ministre de la guerre. A ces conditions, l'armée impériale devait rentrer en ville, et agir d'accord avec l'Assemblée constituante pour le rétablissement de l'ordre. Jellachich a accordé un délai de dix heures. Ce qui l'engage à se hâter, c'est l'approche de l'armée hongroise. Il ne veut pas s'exposer à être pris entre deux feux.

Dans la ville tout était armé et préparé à un combat décisif. On s'attendait à l'arrivée de Kossuth et de ses Madgyars victorieux. De tous côtés arrivent des secours. Au moment de l'attaque, des signaux du haut de la tour de Saint-Etienne devaient appeler tout le pays aux armes comme au temps des Turcs.

Au départ du dernier courrier, le 10 octobre au soir, on venait d'amener en ville et de déposer dix mille fusils que Windisgraetz envoyait au ban Jellachich et dont la garde bourgeoise des faubourgs s'était emparée. Des canons étaient braqués sur toutes les places, et deux pièces d'artillerie étaient placées à chacune des portes de la ville. On venait également de recevoir de Presbourg la nouvelle à peu près positive que dix à quinze mille Madgyars s'étaient embarqués sur quinze bateaux à vapeur sous les ordres de Messaros pour voler au secours des Viennois. Un décret de la Diète ordonnait de distribuer au peuple des faubourgs les armes qui restaient encore dans l'arsenal.

Le comité des étudiants a publié les deux proclamations suivantes :

« Citoyens, nous ne sommes forts que par l'union ; la désunion anéantirait la liberté. Pour ce motif, nous voyons avec une joie sincère que même les gardes de la ville intérieure, dont un grand nombre, méconnaissant nos sentiments, s'étaient séparés de nous, nous tendent une main fraternelle. Nos nouveaux amis ne combattent pas avec moins de courage que nous pour notre jeune liberté, et veulent dès à présent occuper toutes les portes de concert avec nous. Réunissons-nous avec amour, et le jeune arbre de la liberté deviendra grand et portera des fruits magnifiques. Vive la liberté ! Vivent tous nos amis libres !

» Signé : *Le comité des étudiants.* »

« Citoyens compatriotes, le moment est plein de dangers. Nous exhortons le peuple et l'invitons solennellement à être prudent. Nous le prions de n'ajouter foi à aucun des écrits anonymes qu'on a distribués aujourd'hui et qu'on pourra distribuer encore. N'ajoutez foi qu'aux imprimés de la diète. Concitoyens, amis ! la diète montre pour nous une sollicitude paternelle, et, jusqu'à ce que la paix soit assurée, nous ne pouvons et ne devons avoir confiance qu'en elle. Une fois encore, nous vous en prions, soyez prudents, surtout contre les écrits qui se vendent et se distribuent secrètement. Vive la liberté ! vive la loi !

» Signé : *Le comité des étudiants.* »

Pendant que les représentants héroïques de la jeune Autriche préparent ainsi à leur patrie un avenir de grandeur et de liberté, le souverain qu'ils ont chassé continue, à ce qu'il paraît, sa course fugitive à travers ses Etats et au milieu de ses anciens sujets, qui le laissent passer sans le plaindre.

Le 9 octobre, Ferdinand arrivait à Krems, venant de la station de Sieogenbourg, avec une escorte de 5 à 6 000 hommes de troupes de toutes armes et de quatre pièces de canon, et avec une suite de vingt à trente voitures. Il se dirigeait sur Olmütz par Znaïm. Sa réception dans les villes de Stein et de Krems a eu lieu sans témoignage approbateur ni improbateur ; elle a été grave et silencieuse.

Il est probable que Ferdinand se rendra d'Olmütz à Prague.

La capitale de la Bohême proteste énergiquement contre la révolution de Vienne et se prononce contre le fractionnement de la monarchie. Dans une proclamation adressée aux habitants par les autorités communales, nous lisons les phrases suivantes :

« L'insurrection, le meurtre et la violence ont mis en question à

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 18 OCTOBRE 1848.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE HISTORIQUE. *Catilina*, drame en cinq actes et sept tableaux, par MM. A. Dumas et Auguste Maquet. — PORTE-SAINT-MARTIN. Le *Livre noir*, drame en cinq actes et six tableaux, par M. Léon Gozlan. — FUNAMBULES. La *Reine des Carottes*, pantomime en douze tableaux, par MM. Champfleury et H. Monnier.

Le socialisme s'intronise au théâtre; voici en une semaine deux drames où prédomine la pensée d'une réforme sociale. Les auteurs l'ont rencontrée, l'un en fouillant les révolutions accomplies, l'autre en scrutant l'histoire des familles; l'un en observant la place publique, l'autre en se penchant sur le front d'une femme qui pleure au fond d'une retraite isolée pour lui demander la cause de ses larmes ; l'un en nous retraçant des évènements vieux de deux mille années, l'autre en nous racontant l'histoire d'hier, l'histoire de demain ; tous deux les douleurs constantes de l'humanité tant que le monde ne se transfigurera pas par la loi de solidarité.

Au Théâtre-Historique, M. Alexandre Dumas vient d'évoquer *Catilina*, le grand agitateur. Catilina nous est arrivé fort maltraité par l'histoire et par les poètes. Mais son parti fut vaincu, les historiens étaient ses ennemis, la presse n'existait pas, et nous savons trop comment l'histoire des vaincus est racontée pour les vainqueurs en temps de révolutions, même sous le contrôle de la presse, pour ne pas douter beaucoup des récits de Cicéron, dont Catilina avait projeté la mort, et de Salluste, le concessionnaire qui prêchait dans ses écrits le stoïcisme et la république aristocratique pour se faire pardonner les scandales de sa vie. N'oublions pas, pour apprécier la véracité des historiens romains, que les chrétiens leur ont inspiré plus d'anathèmes et de calomnies que les insurgés de juin à nos journaux de la *République modérée*.

Catilina appartenait à la classe aristocratique, mais comme Mirabeau il renia les siens pour passer au peuple. Ame ardente et sympathique, il s'était, comme le tribun de la Constituante, lancé dans la vie avec une soif immodérée de toute science et de toute volupté, passant des amours de la Vestale à celles de la courtisane, des soupers raffinés du patriciat aux orgies de la taverne populaire; et partout, à tous les rangs, il avait répandu une part de son âme et reçu en échange une part des âmes qui s'approchaient de lui. Le spectacle de la souffrance lui était un supplice; ces voluptés qu'il recherchait pour lui, il les voulait pour tous ; tant que sa fortune paternelle lui suffit, il la donna du moins à ceux qui l'entouraient, et, quand elle eut disparu dans ce gouffre des prodigalités, il se prit à en acquérir une autre pour la distribuer encore. Mais, aux heures de réflexion, il se demandait, comme le héros de Beaumarchais, ce qu'il avait fait pour posséder ses biens et son rang, et ce que n'avaient pas fait les autres pour en être privés; et ce fut alors qu'il conçut la pensée, non pas de faire descendre la noblesse, mais d'élever le peuple à son rang.

Quel était son plan après la victoire, quelle organisation il entendait donner à la société romaine renouvelée, c'est ce qu'il n'est guère possible d'entrevoir au milieu des exagérations et des calomnies. Peut-être même n'avait-il pas de plan, mais de simples expédients et la foi en la Providence pour le reste. Toujours est-il que son but était l'émancipation du peuple et son accession à la richesse. Aussi voit-on à la fois parmi ses ennemis acharnés Caton, la tradition vivante de la vieille aristocratie, et Cicéron le bourgeois parvenu, l'aristocratie d'argent, conservateur aveugle d'une société où il s'était fait une place, — et parmi ses amis, celui qui, plus tard, devait frapper au cœur les deux aristocraties avant de devenir leur victime, et réaliser pacifiquement une partie de son œuvre, César. Catilina avait surtout pour lui le peuple romain, le peuple des déshérités qui, sans trop comprendre l'œuvre du tribun, sentait instinctivement que son affranchissement était là. Le peuple applaudissait parfois Cicéron au pied de la tribune aux harangues, mais il mourait pour Catilina. Quand le mouvement fut éventé, quand l'impossibilité d'agir fut bien démontrée, pas un de ceux qui l'avaient suivi ne l'abandonna ; prières, menaces, offres d'argent, rien n'y fit ; ils se laissèrent tuer jusqu'au dernier, au point que Catilina, pour sauver la vie de tant de braves gens, se jeta tête baissée dans la mêlée pour les délier par sa mort du culte qu'ils lui avaient voué. Les historiens nous trompent quand ils voient là une conspiration ordinaire, et jettent à Catilina vaincu l'épithète de scélérat. Il y avait là une foi commune et une grande entreprise. Un homme de valeur peut se faire quelques séides ; mais il faut plus qu'un homme pour fanatiser les masses : il faut une idée.

M. Al. Dumas n'a pas aussi complètement sacrifié Catilina que ses devanciers ; son héros a de la grandeur, et, s'il nous le représente souillé de vices, les personnages vertueux qui l'entourent n'en sont nullement exempts. Ainsi Caton vend sa sœur à Jules César moyennant quinze mille voix pour Cicéron, et Cicéron, ne pouvant faire marché avec son compétiteur, le séquestre à main armée pour l'empêcher d'être élu. Quant au peuple, stupide et grossière engeance, on nous le représente toujours prêt à se donner au plus offrant. Il y a dans ce drame une quarantaine de personnages et pas une figure honnête. On voit bien que l'auteur a étudié le cœur humain à la cour de Louis-Philippe et qu'il a vécu parmi la fine fleur de la gentilhommerie moderne.

Que M. Dumas brusque en passant Caton et Cicéron, nous y voyons peu à redire, ces personnages représentant dans son drame le parti de la réaction, — mais ce que nous ne lui abandonnons pas, c'est l'honneur du peuple. Quoi, ces individus avilis, abâtardis, occupés seulement de boire et de manger, matière vénale à tout prétendant, ces [illegible] des citoyens romains ! Ce sont tout au plus des lazzaroni de Naples, de ces gens qu'on enivre et qui vont criant par les rues : Vive le roi ! à bas la constitution ! des êtres abrutis par de longs siècles de despotisme. Qu'il se soit trouvé à Rome quelques uns de ces individus, c'était là une fraction imperceptible. La plèbe romaine lutta quatre siècles pour obtenir son émancipation ; ainsi composée, elle n'eût pas lutté quatre jours. Un peuple élevé dans la pratique de la liberté peut être cruel, outrageux, mais l'avilissement du cœur est un effet de l'esclavage ou de l'abus des jouissances matérielles. Ce que Jugurtha espérait acheter de Rome ce n'était pas la plèbe toute palpitante encore de sa lutte émancipatrice sous les Gracques, c'étaient le sénat et l'ordre équestre, l'aristocratie de naissance et l'aristocratie d'argent à qui les conquêtes lointaines avaient apporté d'énervantes voluptés. M. Al. Dumas parle du peuple comme on en parlait à Trianon devant Marie-Antoinette au début de notre première révolution. Quand on a vu le peuple de Paris vainqueur en février, ce peuple en blouse et en guenilles qui eût pu exiger les dépouilles royales, retourner, le trône brûlé, à son œuvre abrutissante, et demander pour tout prix de sa victoire, non pas des richesses, mais du travail, il n'est plus permis de traiter le peuple avec ce sans-façon de gentilhomme. Est-ce que par hasard M. Dumas voudrait se venger sur les Romains de n'avoir pas été élu par les Parisiens ?

Catalina prononce quelques belles et énergiques paroles en faveur du peuple au moment où Cicéron vient lui proposer son marché électoral et le menacer de séquestration. Mais, dans cet entretien même qui n'est qu'une allusion transparente aux questions qui se débattent dans les esprits, pourquoi faire dire à Catilina qu'il veut détruire d'abord, sans savoir comme il réédifiera ? Toute parole qui tombe de la scène est un enseignement, puisque le public n'a pas la parole pour y répliquer. M. Dumas dans cette réponse de Catilina s'est fait le complice de ces journaux qui cherchent à persuader au peuple et à la bourgeoisie que le socialisme n'est qu'une œuvre de destruction. Ignore-t-il donc, ou lui est-il permis d'ignorer que les socialistes n'attaquent l'organisation sociale actuelle qu'au point de vue d'un idéal supérieur ? Que le but commun de tous est la suppression de la misère, et leur moyen commun l'association ou des intérêts, et que la dissidence entre les diverses écoles ne se manifeste que sur des points relativement secondaires, des questions de détail ?

Pourquoi aussi avoir ramassé ces autres calomnies des *Constitutionnel* du temps de Catilina, ce projet de brûler Rome, ce sang humain fumant encore et dont les convives s'abreuvent aux [illegible] flamb au de Néhésia ? Salluste lui-même, tout ennemi de [illegible] était, Salluste n'en parle que comme d'un bruit répandu par les amis de Cicéron pour le sauver lors de la réaction qui s'opéra plus tard. [illegible] nous dise pas que c'est là de l'histoire ancienne, et que le [illegible]

17e Année. N° 182. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 18 Octobre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — [illegible] — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT [illegible]

PARIS. . . . . . . Un an, [illegible] f., 6 mois, [illegible] f., 3 mois, [illegible] f.
DÉPAR. ET ÉTR. [illegible]
PAYS A surtaxe. [illegible]
[illegible]
PARIS, DÉP. ET ÉTR. [illegible]
PAYS A surtaxe [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, [illegible]-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

[illegible]

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

BANQUET PHALANSTÉRIEN.

Le banquet remplaçant la solennité annuelle du 7 avril, aura lieu samedi prochain, 21 octobre, à 6 heures, au Jardin-d'Hiver.

Ainsi que l'année dernière, outre les places attribuées aux enfants auprès de leurs familles, plusieurs tables sont spécialement réservées à l'enfance.

On délivre les cartes aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2, de 9 à 5 heures, et chez Brûlé, marchand de musique, passage des Panoramas, tous les jours jusqu'à jeudi soir inclusivement.

Prix : 5 francs. — Cartes d'enfants : 2 francs.

PARIS, 17 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

L'Assemblée nationale continue à s'occuper de la constitution, mais elle en est arrivée à cette période de fatigue où l'on vote, mais où l'on ne discute plus. Tout amendement qui se présente, tout orateur qui apparait pour discuter est accueilli comme un ennemi dont on fait bientôt justice par un refus ou par des cris d'impatience. C'est ainsi qu'elle a voté aujourd'hui cinq ou six articles du chapitre sur l'organisation judiciaire, sans écouter les amendements, fermant les yeux pour ne pas voir les difficultés et renvoyant impitoyablement aux lois organiques tout ce qui semble matière à débat.

Un rapport sur les élections de la Martinique a jeté un peu de variété dans cette pluvieuse séance. M. Charamaule, rapporteur de la commission chargée d'examiner ces élections, concluait à ce qu'une enquête fût ordonnée, et la droite appuyait de ses encouragements et de son vote. M. Pory-Papy, homme de couleur, et l'un des élus de la Martinique, a discuté en fort bons termes les accusations portées contre lui et ses collègues ; il n'a pas eu de peine à en montrer le vide et la passion. M. Levavasseur a essayé de lui répondre. Mais l'Assemblée a tenu pour suspect l'éternel défenseur de l'esclavage dans la Chambre des députés, et, sans vouloir l'entendre, elle a voté la validation des élections. Celle de M. Bissette a été annulée, mais uniquement parce que l'élu ne se trouvait pas au moment du vote dans des conditions d'éligibilité.

A la fin de la séance, le ministre de la justice a présenté un projet de loi sur l'organisation judiciaire, élaboré par le comité de la justice.

La pierre de touche.

Immédiatement après la révolution de février tout le monde s'est proclamé républicain. Aujourd'hui encore, les vieux partis, bien qu'ils aient repris courage et conçoivent de folles espérances, n'osent pas renier publiquement le titre de républicains. La palinodie serait trop scandaleuse et trop prompte.

Il y a cependant un moyen infaillible de les démasquer et de distinguer les républicains sincères de tous les hommes, de tous les partis qui subissent la République à contre cœur. Examinez leur opinion sur la politique étrangère.

Quand on aime la République, on ne se contente pas de l'accepter en France, on la désire pour tous les pays et l'on sympathise avec tous les peuples qui la réalisent au prix de leur sang. L'insurrection de Vienne est une excellente pierre de touche.

Celui qui se dit républicain et qui ne sympathise pas avec les Viennois, qui ne forme pas de vœux pour leur cause, est un charlatan qui mériterait d'être montré au doigt dans les rues.

Aux Ouvriers.

L'approche de l'hiver, l'aggravation de la misère, des choix impopulaires dans la haute sphère politique, l'inertie du gouvernement français en présence de la révolution viennoise et du mouvement qui se prépare en Italie, sont exploités actuellement par les recruteurs de sédition.

Les ouvriers intelligents comprendront sans peine qu'une levée de boucliers ou même une démonstration dans les rues, de quelque nature qu'elle puisse être, compromettrait aujourd'hui la cause du peuple, si énergiquement servie par la Providence.

Le calme est indispensable non-seulement à la reprise des affaires, mais à la propagation des idées qui peuvent seules accomplir l'émancipation industrielle du prolétaire.

Ceux qui voudront assurer une victoire à la réaction, entraver pour longtemps la presse, les clubs, toute émission de la pensée, rendre Paris suspect aux départements, maintenir la science sociale en interdit, ceux-là feront des émeutes.

Ceux qui comprennent la situation enseigneront à leurs frères la résignation et la confiance dans l'avenir.

Siège de Vienne.

Une incertitude terrible existe au sujet des évènements qui ont dû se passer à Vienne dans la journée du 11. Ce jour-là, le courrier n'est pas parti ; on savait seulement qu'un combat était de plus en plus imminent entre les défenseurs de la ville et les troupes de Jellachich.

Les soldats serazéniens paradaient avec leurs manteaux rouges devant les murailles de la ville.

Cependant, l'Assemblée constituante avait publié une nouvelle proclamation pour rassurer les habitants et annoncer que Jellachich n'avait avec lui que 2 000 hommes tout épuisés.

Si cette nouvelle était exacte, on aurait peine à comprendre comment le ban, dans une sommation à la Diète, a pu exiger les trois conditions suivantes : 1° le désarmement de la légion académique ; 2° la fermeture des clubs ; 3° l'arrestation des assassins du ministre de la guerre. A ces conditions, l'armée impériale devait rentrer en ville, et agir d'accord avec l'Assemblée constituante pour le rétablissement de l'ordre. Jellachich a accordé un délai de dix heures. Ce qui l'engage à se hâter, c'est l'approche de l'armée hongroise. Il ne veut pas s'exposer à être pris entre deux feux.

Dans la ville tout était armé et préparé à un combat décisif. On s'attendait à l'arrivée de Kossuth et de ses Madgyars victorieux. De tous côtés arrivent des secours. Au moment de l'attaque, des signaux du haut de la tour de Saint-Etienne devaient appeler tout le pays aux armes comme au temps des Turcs.

Au départ du dernier courrier, le 10 octobre au soir, on venait d'amener en ville et de déposer dix mille fusils que Windisgraetz envoyait au ban Jellachich et dont la garde bourgeoise des faubourgs s'était emparée. Des canons étaient braqués sur toutes les places, et deux pièces d'artillerie étaient placées à chacune des portes de la ville. On venait également de recevoir de Presbourg la nouvelle à peu près positive que dix à quinze mille Madgyars s'étaient embarqués sur quinze bateaux à vapeur sous les ordres de Messaros pour voler au secours des Viennois. Un décret de la Diète ordonnait de distribuer au peuple des faubourgs les armes qui restaient encore dans l'arsenal.

Le comité des étudiants a publié les deux proclamations suivantes :

« Citoyens, nous ne sommes forts que par l'union ; la désunion anéantirait la liberté. Pour ce motif, nous voyons avec une joie sincère que même les gardes de la ville intérieure, dont un grand nombre, méconnaissant nos sentiments, s'étaient séparés de nous, nous tendent une main fraternelle. Nos nouveaux amis ne combattent pas avec moins de courage que nous pour notre jeune liberté, et veulent dès à présent occuper toutes les portes de concert avec nous. Réunissons-nous avec amour, et le jeune arbre de la liberté deviendra grand et portera des fruits magnifiques. Vive la liberté ! Vivent tous nos amis libres !

» Signé : *Le comité des étudiants.* »

« Citoyens compatriotes, le moment est plein de dangers. Nous exhortons le peuple et l'invitons solennellement à être prudent. Nous le prions de n'ajouter foi à aucun des écrits anonymes qu'on a distribués aujourd'hui et qu'on pourra distribuer encore. N'ajoutez foi qu'aux imprimés de la diète. Concitoyens, amis ! la diète montre pour nous une sollicitude paternelle, et, jusqu'à ce que la paix soit assurée, nous ne pouvons et ne devons avoir confiance qu'en elle. Une fois encore, nous vous en prions, soyez prudents, surtout contre les écrits qui se vendent et se distribuent secrètement. Vive la liberté ! vive la loi !

» Signé : *Le comité des étudiants.* »

Pendant que les représentants héroïques de la Jeune Autriche préparent ainsi à leur patrie un avenir de grandeur et de liberté, le souverain qu'ils ont chassé continue, à ce qu'il paraît, sa course fugitive à travers ses Etats et au milieu de ses anciens sujets, qui le laissent passer sans le plaindre.

Le 9 octobre, Ferdinand arrivait à Krems, venant de la station de Sigogenbourg, avec une escorte de 5 à 6 000 hommes de troupes de toutes armes et de quatre pièces de canon, et avec une suite de vingt à trente voitures. Il se dirigeait sur Olmütz par Znaïm. Sa réception dans les villes de Stein et de Krems a eu lieu sans témoignage approbateur ni improbateur ; elle a été grave et silencieuse.

Il est probable que Ferdinand se rendra d'Olmütz à Prague.

La capitale de la Bohême proteste énergiquement contre la révolution de Vienne et se prononce contre le fractionnement de la monarchie. Dans une proclamation adressée aux habitants par les autorités communales, nous lisons les phrases suivantes :

« L'insurrection, le meurtre et la violence ont mis en question à

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 18 OCTOBRE 1848.

REVUE DRAMATIQUE.

Théâtre Historique. *Catilina*, drame en cinq actes et sept tableaux, par MM. A. Dumas et Auguste Maquet. — Porte-Saint-Martin. *Le Livre noir*, drame en cinq actes et six tableaux, par M. Léon Gozlan. — Funambules. *La Reine des Carottes*, pantomime en douze tableaux, par MM. Champfleury et H. Monnier.

Le socialisme s'intronise au théâtre ; voici en une semaine deux drames où prédomine la pensée d'une réforme sociale. Les auteurs l'ont rencontrée, l'un en fouillant les révolutions accomplies, l'autre en scrutant l'histoire des familles ; l'un en observant la place publique, l'autre en se penchant sur le front d'une femme qui pleure au fond d'une retraite isolée pour lui demander la cause de ses larmes ; l'un en nous retraçant des évènements vieux de deux mille années, l'autre en nous racontant l'histoire d'hier, l'histoire de demain ; tous deux les douleurs constantes de l'humanité tant que le monde ne se transfigurera pas par la loi de solidarité.

Au Théâtre-Historique, M. Alexandre Dumas vient d'évoquer *Catilina*, le grand agitateur. Catilina nous est arrivé fort maltraité par l'histoire et par les poètes. Mais son parti fut vaincu, les historiens étaient ses ennemis, la presse n'existait pas, et nous savons trop comment l'histoire des vaincus est racontée pour les vainqueurs en temps de révolutions, même sous le contrôle de la presse, pour ne pas douter beaucoup des récits de Cicéron, dont Catilina avait projeté la mort, et de Salluste, le concessionnaire qui prêchait dans ses écrits le stoïcisme et la république aristocratique pour se faire pardonner les scandales de sa vie. N'oublions pas, pour apprécier la véracité des historiens romains, que les chrétiens leur ont inspiré plus d'anathèmes et de calomnies que les insurgés de juin à nos journaux de la *République modérée*.

Catilina appartenait à la classe aristocratique, mais comme Mirabeau il renia les siens pour passer au peuple. Ame ardente et sympathique, il s'était, comme le tribun de la Constituante, lancé dans la vie avec une soif immodérée de toute science et de toute volupté, passant des amours de la Vestale à celles de la courtisane, des soupers raffinés du patriciat aux orgies de la taverne populaire ; et partout, à tous les rangs, il avait répandu une part de son âme et reçu en échange une part des âmes qui s'approchaient de lui. Le spectacle de la souffrance lui était un supplice ; ces voluptés qu'il recherchait pour lui, il les voulait pour tous ; tant que sa fortune paternelle lui suffit, il la donna du moins à ceux qui l'entouraient, et, quand elle eut disparu dans ce gouffre des prodigalités, il se prit à en acquérir une autre pour la distribuer encore. Mais, aux heures de réflexion, il se demandait, comme le héros de Beaumarchais, ce qu'il avait fait pour posséder ses biens et son rang, et ce que n'avaient pas fait les autres pour en être privés ; et ce fut alors qu'il conçut la pensée, non pas de faire descendre la noblesse, mais d'élever le peuple à son rang.

Quel était son plan après la victoire, quelle organisation il entendait donner à la société romaine renouvelée, c'est ce qu'il n'est guère possible d'entrevoir au milieu des exagérations et des calomnies. Peut-être même n'avait-il pas de plan, mais de simples expédients et la foi en la Providence pour le reste. Toujours est-il que son but était l'émancipation du peuple et son accession à la richesse. Aussi voit-on à la fois parmi ses ennemis acharnés Caton, la tradition vivante de la vieille aristocratie, et Cicéron le bourgeois parvenu, l'aristocratie d'argent, conservateur aveugle d'une société où il s'était fait une place, — et parmi ses amis, celui qui, plus tard, devait frapper au cœur les deux aristocraties avant de devenir leur victime, et réaliser pacifiquement une partie de son œuvre, César. Catilina avait surtout pour lui le peuple romain, le peuple des déshérités qui, sans trop comprendre l'œuvre du tribun, sentait instinctivement que son affranchissement était là. Le peuple applaudissait parfois Cicéron au pied de la tribune aux harangues, mais il mourait pour Catilina. Quand le mouvement fut éventé, quand l'impossibilité d'agir fut bien démontrée, pas un de ceux qui l'avaient suivi ne l'abandonna ; prières, menaces, offres d'argent, rien n'y fit ; ils se laissèrent tuer jusqu'au dernier, au point que Catilina, pour sauver la vie de tant de braves gens, se jeta tête baissée dans la mêlée pour les délier par sa mort du culte qu'ils lui avaient voué. Les historiens nous trompent quand ils voient là une conspiration ordinaire, et jettent à Catilina vaincu l'épithète de scélérat. Il y avait là une foi commune et une grande entreprise. Un homme de valeur peut se faire quelques séides ; mais il faut plus qu'un homme pour fanatiser les masses : il faut une idée.

M. Al. Dumas n'a pas aussi complètement sacrifié Catilina que ses devanciers ; son héros a de la grandeur, et, s'il nous le représente souillé de vices, les personnages vertueux qui l'entourent n'en sont nullement exempts. Ainsi Caton vend sa sœur à Jules César moyennant quinze mille voix pour Cicéron, et Cicéron, ne pouvant faire marché avec son compétiteur, le séquestre à main armée pour l'empêcher d'être élu. Quant au peuple, stupide et grossière engeance, on nous le représente toujours prêt à se donner au plus offrant. Il y a dans ce drame une quarantaine de personnages et pas une figure honnête. On voit bien que l'auteur a étudié le cœur humain à la cour de Louis-Philippe et qu'il a vécu parmi la fine fleur de la gentilhommerie moderne.

Que M. Dumas brusque en passant Caton et Cicéron, nous y voyons peu à redire, ces personnages représentant dans son drame le parti de la réaction, — mais ce que nous ne lui abandonnons pas, c'est l'honneur du peuple. Quoi, ces individus avilis, abâtardis, occupés seulement de boire et de manger, matière vénale à tout prétendant, ces hommes-là des citoyens romains ! Ce sont tout au plus des lazzaroni de Naples, de ces gens qu'on enivre et qui vont criant par les rues : Vive le roi ! à bas la constitution ! des êtres abrutis par de longs siècles de despotisme. Qu'il se soit trouvé à Rome quelques uns de ces individus, c'était là une fraction imperceptible. La plèbe romaine lutta quatre siècles pour obtenir son émancipation ; ainsi composée, elle n'eût pas lutté quatre jours. Un peuple élevé dans la pratique de la liberté peut être cruel, outrageux, mais l'avilissement du cœur est un effet de l'esclavage ou de l'abus des jouissances matérielles. Ce que Jugurtha espérait acheter de Rome ce n'était pas la plèbe toute palpitante encore de sa lutte émancipatrice sous les Gracques, c'étaient le sénat et l'ordre équestre, l'aristocratie de naissance et l'aristocratie d'argent à qui les conquêtes lointaines avaient apporté d'énervantes voluptés. M. Al. Dumas parle du peuple comme on en parlait à Trianon devant Marie-Antoinette au début de notre première révolution. Quand on a vu le peuple de Paris vainqueur en février, ce peuple en blouse et en guenilles qui eût pu exiger les dépouilles royales, retourner, le trône brûlé, à son œuvre abrutissante, et demander pour tout prix de sa victoire, non pas des richesses, mais du travail, il n'est plus permis de traiter le peuple avec ce sans-façon de gentilhomme. Est-ce que par hasard M. Dumas voudrait se venger sur les Romains de n'avoir pas été élu par les Parisiens ?

Catilina prononce quelques belles et énergiques paroles en faveur du peuple au moment où Cicéron vient lui proposer son marché électoral et le menacer de séquestration. Mais, dans cet entretien même qui n'est qu'une allusion transparente aux questions qui se débattent dans les esprits, pourquoi faire dire à Catilina qu'il veut détruire d'abord, sans savoir comme il réédifiera ? Toute parole qui tombe de la scène est un enseignement, puisque le public n'a pas la parole pour y répliquer. M. Dumas dans cette réponse de Catilina s'est fait le complice de ces journaux qui cherchent à persuader au peuple et à la bourgeoisie que le socialisme n'est qu'une œuvre de destruction. Ignore-t-il donc, ou lui est-il permis d'ignorer que les socialistes n'attaquent l'organisation sociale actuelle qu'au point de vue d'un idéal supérieur ? Que le but commun de tous est la suppression de la misère, et leur moyen commun l'association des intérêts, et que la dissidence entre les diverses écoles ne se manifeste que sur des points relativement secondaires, des questions de détail ?

Pourquoi aussi avoir ramassé ces autres calomnies des *Constitutionnel* du temps de Catilina, ce projet de brûler Rome, ce sang humain fumant encore et dont les convives s'abreuvent aux lueurs [illegible] du flambeau de Némésis ? Salluste lui-même, tout ennemi de Cicéron qu'il était, Salluste n'en parle que comme d'un bruit répandu par les amis de Cicéron pour le sauver lors de la réaction qui s'opéra plus tard. [illegible] nous dise pas que c'est là de l'histoire ancienne, et que [illegible]

Vienne les garanties de la liberté ; nous protestons contre toutes les résolutions illégalement prises par la diète ; nous protestons contre une assemblée qui, n'étant plus en nombre voulu pour prendre des résolutions valables, tenterait d'attirer à elle le pouvoir exécutif en excédant son mandat.

» Nous déclarons notre attachement à la dynastie, à la monarchie constitutionnelle-démocratique ; nous déclarons formellement et solennellement qu'une Autriche une et indépendante doit ressortir du chaos dans lequel de perfides organes du renversement ont plongé l'Autriche.

» Nous appelons l'attention des habitants de Prague sur les dangers des menées anarchiques qui peuvent précipiter la Bohême dans le malheur et dans une éternelle dépendance. Tenez donc fermement et fidèlement ensemble. Qu'à nous, Bohêmes, soit réservée par l'histoire la gloire d'être restés un fidèle appui de la monarchie. L'union dans la force, conservez donc l'union, c'est en elle que gît la victoire sur nos ennemis aussi bien que sur nos détracteurs.

» Prague, 9 octobre 1848. »

Les journaux de Prague publient cette invitation de haute importance :

« Nous, députés à la diète, nous invitons les députés de tous les pays autrichiens représentés à la diète, à se réunir le 20 octobre, à Brunn en Moravie, pour une conférence sur les mesures à prendre pour assurer la liberté des délibérations et l'existence de la diète constituante, dans l'intérêt de toute la monarchie.

» Prague, 10 octobre 1848. »

Suivent les signatures de vingt députés, parmi lesquels on remarque Palacky et Rieger.

Dans la soirée du 10, il est arrivée à Prague une foule de fugitifs de Vienne, le nombre s'élève déjà à 24 000. La crainte des Croates est tout aussi puissante que la crainte de l'anarchie ; les envois de troupes sur Vienne continuent ; la garnison de Prague, qui se composait de 17 000 hommes, a été envoyée tout entière, à l'exception de sept bataillons de landwehr ; le général Schlik a quitté Cracovie avec toutes ses troupes pour se joindre à celles de Jellachich, d'Auersberg et de Windisgraetz. Enfin on annonce qu'un quatrième corps d'armée de 10 000 hommes est arrivé de Styrie.

Ces nouvelles expliquent suffisamment le retard du courrier de Vienne, cette ville étant sinon réduite, du moins bloquée très étroitement.

Le 10, à sept heures et demie du soir, on avait illuminé la ville par mesure de sûreté. L'agitation était à son comble, dit la *Gazette de Breslau*, et tout le monde prenait la fuite.

Nous manquons complètement de nouvelles positives sur les événements du 11 ; mais les bruits les plus divers étaient répandus. Nous n'en communiquerons qu'un, mais dont nous ne garantissons pas la véracité. On prétend avoir appris que les rails du chemin de fer ont été enlevés jusqu'à une distance de 5 milles de Vienne ; qu'Auersberg, de concert avec Jellachich et Windisgraetz, bombarde Vienne, mais qu'il est vivement répondu au feu des bastions de la ville.

On ajoute que la ville est en flammes sur plusieurs points.

Les exploits du vicaire de l'Empire.

Les conséquences funestes de la nomination d'un prince autrichien à la tête du gouvernement central allemand se dessinent de plus en plus.

Les lettres de Francfort confirment les nouvelles d'hier relatives à un envoi de troupes de la confédération entre Vienne et Pesth.

Si ce fait s'exécute, si des troupes prussiennes, wurtembergeoises, bavaroises ou autres entrent sur le territoire autrichien pour abattre les deux plus puissants foyers de l'esprit démocratique en Autriche et en Hongrie, la République française, il faut l'espérer, ne restera pas spectatrice impassible d'un acte aussi exorbitant.

Colonies.

Nos honorables contradicteurs (1) inclinent à accuser la *Démocratie pacifique* de prévention, d'hostilité, d'outrage envers la classe de couleur.

Qu'on nous permette d'abord un mot d'explication personnelle.

La question coloniale est traitée dans ce journal par un homme dont l'aristocratie blanche, aux colonies, disait : *Il pue le noir*. Le mot n'est pas choisi, mais il est caractéristique. Et savez-vous pourquoi il puait le noir ? C'est que, se souvenant avec piété qu'il avait puisé la vie au sein bienfaisant d'une négresse, cet homme, par pure fantaisie d'affection et de dévouement, s'était fait maître d'école et bonne d'enfants. C'est qu'il avait recueilli les pauvres petits noirs abandonnés, les élevant, les soignant, les caressant, les adorant, comme s'ils eussent été de son propre sang. Nous ne reconnaissons donc à personne le droit de venir nous faire, à nous, des phrases sur le préjugé de la couleur et sur la domination des castes.

Renoncez à vous imaginer, dans l'emportement de votre susceptibilité créole, susceptibilité proverbiale, très généreuse, mais très ombrageuse et très aveugle, renoncez à vous imaginer que nous sommes gens à prendre parti pour les blancs contre les colorés. Nous ne sommes contre aucune classe ; nous voulons la conciliation de toutes ; nous défendrons les droits de chacune. Mais nous sommes surtout, en tout pays, pour les masses ; nous sommes surtout pour les pauvres noirs affranchis d'hier. Ce sont les plus faibles, les plus dignes de notre sympathie fraternelle.

Nous connaissons assez bien le monde colonial, assez bien la nature humaine. En conscience, nous ne croyons pas que les hommes de couleur jaune soient meilleurs que ceux de couleur blanche. Tous les hommes, en terre civilisée, se valent à peu près. Au temps de l'esclavage, a-t-on vu que les maîtres blancs fussent seuls hautains et durs, et les maîtres de couleur seuls affectueux et doux ! Non, tous étaient également des *maîtres*, accompagnés du commandeur, du bloc et du fouet. Tous, avec quelques bons mouvements du cœur, prenaient part égale aux abus d'un ordre social odieux.

Il y a, nous dit-on, un *lieu commun de l'histoire* qui est la véritable explication de tout ce qui se passe aujourd'hui aux colonies : c'est la plainte hypocrite des anciens dominateurs, se posant en victimes et cherchant à retenir leurs privilèges oppressifs. Il y a deux lieux communs de l'histoire. Le second, c'est la réaction presque fatale de l'élément longtemps dominé et qui tend à dominer à son tour. Il est dans la nature des choses que la classe moyenne des colonies, échappant à la condition subalterne où elle a été tenue par l'aristocratie païenne des blancs, aspire à réagir, à faire sentir aux aînés le fardeau qu'elle-même a porté. Ce jeu de triste bascule est dans toutes les annales de l'humanité. Pour notre compte, nous ne cesserons de protester contre ces deux excès.

L'exemple de Saint-Domingue et l'exemple de la France ne sont pas faits pour nous rassurer sur les mouvements des Antilles. Les masses, en Europe, n'ont pas gagné beaucoup au triomphe de la bourgeoisie et à l'écrasement de la noblesse ; et voici que l'oligarchie bourgeoise se voit à son tour menacée pour avoir oublié ses devoir. A Haïti, les mulâtres, après avoir brisé le joug des blancs, rendent compte à leur tour de leur domination égoïste. Nous désirons ardemment que le peuple entier, aux colonies, profite davantage de la révolution nouvelle.

Sous ces luttes, dont le bruit nous arrive, entre blancs et hommes de couleur, à vrai dire, nous voyons deux drapeaux derrière lesquels s'abritent deux petits partis, deux petites aristocraties, qui se disputent les emplois et l'influence. Aujourd'hui, sans doute, tout le monde se partage et se range sous l'une ou l'autre bannière ; mais demain nous pourrions voir une seule fraction profiter de la victoire. Les anciens colons appauvris ou ruinés (et désormais les pauvres seront nombreux), les petits blancs, l'immense majorité des mulâtres, et la totalité des nouveaux affranchis ne sont que peu intéressés à ces débats.

Tel est notre sentiment, telle est notre inquiétude ; et voilà pourquoi nous avons accueilli avec un peu de précipitation peut-être, les bruits fâcheux et les plaintes qui nous parvenaient des Antilles. Les renseignements qui nous sont fournis en ce moment nous font espérer que des dispositions généreuses et fraternelles sont dans le cœur de la grande majorité des hommes de couleur. Nous serons heureux de nous être trompés. La France sera fière si cet exemple est pour la première fois donné au monde par ses enfants, d'une classe, qui, échappant à une oppression séculaire, n'a pas voulu se venger et tyranniser à son tour.

Ah ! ce serait un grand exemple, ce serait un acte sublime si le pardon pouvait égaler l'injure, si la fraternité pouvait se mesurer à la souffrance. Certes, les sociétés humaines portent au front le signe de crimes détestables, mais il est un outrage à la loi divine qui dépasse tous les autres. Nous, hommes de la race blanche, nous avons été arracher violemment toute une race à sa terre natale, à ses liens d'amitié et de famille, et nous l'avons faite esclave pour notre enrichissement. Nous lui avons interdit dans toute sa postérité le droit naturel d'appropriation. Et nous invoquons le respect de la propriété !... Mais ce n'est rien encore. Nous avons saisi les femmes noires pour satisfaire nos besoins grossiers ; et les enfants issus de ces unions brutales, ces enfants qui portaient dans leurs traits, dans leur couleur éclaircie le signe indélébile de leur filiation, ces fils, ces frères, nous les avons rejetés, comme faisait Abraham du fils d'Agar ; nous les avons tenus dédaigneusement à distance ; nous les avons proscrits ! Et nous invoquons le respect de la famille, nous, nous qui avons insulté à notre propre sang !...

Non, jamais plus cruelle iniquité ne souilla le cœur humain. Heureusement les temps sont accomplis. Il était écrit : « *Je ferai devenir le fils d'Agar* UNE PUISSANTE NATION, *car il est de la race d'Abraham*. L'esclavage a disparu pour toujours, et il est d'ordre providentiel que la race mixte devienne la vraie puissance dans les pays intertropicaux. Nous acceptons, pour notre part, et nous voudrions favoriser cet essor, cette exaltation de la population de couleur. Seulement nous faisons des vœux pour que ce mouvement s'opère sans violence et sans douleur. Frères colorés, deux routes s'ouvrent devant vous : la route vulgaire de la colère et de la réaction, celle-là mène à la guerre et à l'anarchie, à la décadence et à l'abîme ; la route chrétienne de la miséricorde et de l'amour, celle-ci conduit à l'accord, à la fraternité, à l'association et au bonheur. L'humanité va vous juger ; l'humanité va savoir si vous voulez être aussi mauvais fils que les blancs ont été mauvais pères !

(1) Voir la *Réforme du 6 et la Démocratie pacifique* des 13 et 14 octobre.

Logique de M. Thiers.

Celui qui n'a pas lu, dans le *Constitutionnel*, le chapitre IX[e] du 3[e] livre du sophistique ouvrage de M. Thiers, *de la Propriété*, ne peut se flatter de connaître la merveilleuse facilité avec laquelle cet ennemi né de toute innovation sait faire d'une pierre deux coups. « Le droit au travail, dit-il, à quoi bon ? A la bonne heure si le *chômage* était autre chose qu'un accident qui ne se répètera, *heureusement*, que dans de rares circonstances ; mais, avec les chances que nous avons d'éviter les cas de chômage, réclamer le droit au travail, n'est-ce pas demander une chose à tout le moins inutile ?

Voilà pour la première partie du chapitre. Voici pour la seconde : Vous parlez de droit au travail ! Y songez-vous ? Mais le *chômage* n'est-il pas là avec ses exigences de tous les instants ? Vous vous êtes mis en tête qu'il fallait enfin, par des mesures régulières, parer au chômage. Mais le chômage, à chaque instant, ne peut-il pas vous déborder ? Vienne une crise commerciale, et vous voilà en présence de deux cent mille bras inoccupés.

Assez, monsieur Thiers ; oui, vous êtes habile, vous savez accomoder toute chose à vos besoins. Votre souci, à vous, ce n'est pas d'être logique. C'est de frapper, n'importe comment, là où vous voulez frapper. Selon qu'il vous plaît, le chômage, comme éventualité, mérite à peine d'être prévu, ou c'est la menace la plus terrible qui puisse se dresser devant l'Etat, si le droit au travail est reconnu.

Un exemple à suivre.

Nous recevons à l'instant la visite d'un brave ouvrier venu pour nous entretenir d'un moyen de propagande démocratique qu'il a imaginé et mis en pratique avec succès. — « S'il y avait, nous disait-il, quarante mille ouvriers qui voulussent suivre cet exemple, les campagnes seraient bientôt éclairées sur leurs véritables intérêts. Si vous approuvez ma conduite, faite-la connaître aux travailleurs pour qu'ils l'imitent de leur côté. » L'exemple nous paraît excellent, et nous ne pouvons mieux l'exposer qu'en laissant parler notre digne et intelligent visiteur :

---

prendre tout ce qu'il jugeait à propos dans la tradition pour donner de la couleur à son drame. N'oublions pas que ce drame établit une solidarité entre Catilina et les socialistes modernes.

Les chrétiens aussi furent accusés, au premier siècle, de tuer un enfant dans leurs réunions, de boire son sang, de manger sa chair, puis, les lumières éteintes, de se livrer entre les deux sexes à toutes les orgies des Bacchanales. Les chrétiens n'auraient-ils pas droit aujourd'hui de crier à la calomnie, si le théâtre reproduisait ces scènes horribles et impures dans un drame dirigé contre le christianisme ? Et cependant le dogme chrétien n'est plus persécuté.

Catilina a de belles parties. Les premiers actes surtout sont vifs et intéressants ; il y a entre autres un rôle de gamin de Rome, brillant d'entrain et joué avec une grande vérité. Mais les derniers actes sont horribles, celui de la coupe de sang surtout, et forment une dissonnance choquante avec ce qui précède. Comment Catilina, qui défend les esclaves que l'on veut punir, donne-t-il tout à coup et sans nécessité aucune l'ordre de tuer un homme inoffensif pour faire boire du sang humain à ses amis ?

Le drame entier est d'ailleurs un fouillis d'événements domestiques et politiques entre lesquels flotte la pensée, et l'impression générale est confuse et sans précision. La plus grande richesse est déployée dans la mise en scène. C'est la vie humaine en action, la vie de la place publique et du foyer domestique, le spectacle des batailles et des festins féeriques importés de l'Asie. Le costume est fidèlement rendu. Nous avons été cependant quelque peu étonné d'entendre une cloche annoncer le résultat des élections.

Mélingue joue avec largeur et énergie le rôle de Catilina ; il est bien secondé par Mme Lacressonnière, Mlle Person et les autres acteurs. Nous ne ferons d'exception que pour Mlle Jouve, dont le jeu rend incompréhensible la passion de Curius pour Fulvie.

Le public a applaudi et sifflé tour à tour. Les applaudissements prédominent au début, les sifflets vers la fin. Quant à la scène entre Catilina et Cicéron, les hommes en blouse applaudissent le premier avec fureur et les gens bien vêtus rendent les mêmes applaudissements au second.

Quel immense bien pourrait produire un drame exécuté avec l'art de Dumas, par un écrivain possédant la science qui lui manque !

Le drame de M. Gozlan est moins vaste de proportions, mais il est plus un, plus sympathique et d'un meilleur esprit.

C'était à Paris, la ville de toutes les fourberies, de tous les vices et de toutes les misères, par une de ces nuits d'hiver si chaudes, si étincelantes de luxe et de joie pour le riche, si glacées et si profondément douloureuses pour le pauvre, Henriette avait seize ans, la beauté des anges, une éducation distinguée, une âme de feu, un cœur novice et avide d'amour, et elle se trouvait jetée sans pain, sans asyle, sans protecteur, sur les trottoirs glacés. Henriette avait frappé à bien des portes pour mériter un salaire ; mais à jolie fille de seize ans qui demande un emploi, on suppose un autre but ; les uns la repoussent, les autres l'outragent ; si bien qu'un soir la pauvre enfant qui n'avait pas mangé de deux jours se laissa glisser dans l'enfoncement d'une porte et s'endormit. Un jeune lion qui passait, le nez dans son manteau, au sortir d'une maison de jeu, aperçut ce frais visage qu'éclairait un rayon de gaz, il appela un fiacre et le lendemain l'orpheline se réveillait dans un appartement somptueux. Quelques mois après vous l'eussiez vue présider aux fins soupers du vicomte de Vaudreuil ; reine ardente de l'orgie, mais toujours noble et simple de cœur, toujours dévouée, et s'échappant souvent des enivrements de la fête pour voler auprès d'un berceau où souriait une charmante petite fille dont elle était devenue mère.

Mais les fêtes somptueuses où sont appelées les filles du peuple qui se vendent, c'est la flamme du punch qui brille un moment d'un éclat fiévreux, et meurt tout à coup. Ces nuits d'orgie où elles assistent adorées et méprisées à la fois, c'est un rêve doux et amer qui s'envole au premier rayon du jour. Elles s'étaient endormies sur la soie quand elles étaient belles ; mais la beauté s'use vite à ces excès, et, un beau jour, elles se réveillent vieillies, flétries, l'opprobre au front, sur un lit d'hôpital ou sur le grabat fétide d'une mansarde glacée, déshabituées d'un travail qu'on ne leur confierait qu'à regret, et qui ne les nourrirait pas, et contraintes pour vivre de descendre jusqu'au dernier échelon l'échelle du vice et du crime, ou d'allumer un réchaud de charbon qui les délivrera à jamais de cette misérable vie.

Henriette cessant d'être aimée, eut le bonheur de trouver un asile comme dame de compagnie chez une noble dame, mais cette dame était la mère de son amant d'hier. Le vicomte vola chez sa mère, et Henriette n'osant l'accuser, fut accusée à son tour, traduite en justice ; elle ne dut d'échapper au supplice qu'au talent, qu'à l'amour d'un jeune avocat, Maurice, qui, dédaignant l'alliance d'une noble demoiselle, épousa la pauvre abandonnée.

Les épreuves semblaient terminées pour elle ; mais le monde ne lâche pas aussi facilement sa proie de mépris. Malheur à jamais à la femme qui a eu faim et qui s'est oubliée, car le monde officiel est là qui se souvient et lui jette sans cesse son passé à la face, car l'opinion qui refuse au pauvre les moyens de vivre avec honneur, le frappe du mépris et du châtiment s'il meurt ou s'il demande sans succès son existence aux moyens qu'elle condamne. Le jour de ses noces, Maurice donne une soirée ; de nombreuses invitations ont été faites ; et cependant il est deux heures du matin, les bougies sont à demi-consumées, les fleurs se fanent, et les salons sont restés déserts ; ses amis, ses meilleurs amis, se sont rendus à la soirée que donnent les parents de la fiancée de Vaudreuil. Ils ne viennent pas chez moi, s'écrie Maurice, eh bien, j'irai chez eux. Il prend sous le bras sa femme toute tremblante, tombe au milieu de la fête, rassemble les invités dans un salon, et là il lit une page arrachée du *Livre noir* de la police, la révélation du vol dont Vaudreuil s'est rendu coupable.

L'innocence est vengée et reprend ses droits, mais que de chances contre elle ! qu'Henriette eût été moins belle, que Maurice ne se fût pas pris de sympathie pour cette jeune fille en la rencontrant chez la marquise, qu'il ne se fût pas trouvé à l'audience, qu'un fonctionnaire infidèle ne lui eût pas livré moyennant finance les secrets de la police, etc. etc., l'innocence restait écrasée, avilie, conspuée, tandis que le crime triomphant se donnait les honneurs de l'insolence et de l'intolérance en face de la vertu persécutée.

De nobles protestations contre une organisation sociale qui exige la vertu de ses membres et leur impose le vice, contre une société qui n'accorde le succès qu'au mensonge et à l'impudence, et condamne le pauvre à la dégradation, animent ce beau drame de M. Gozlan. Un souffle de solidarité humaine le pénètre dans toutes ses parties, et la beauté des scènes qui se trouvent en saillie fait oublier les invraisemblances du second plan ; deux personnages comiques le traversent, l'égaient ; le style est éclatant, délicat, ciselé, un peu tourmenté même, mais c'est le défaut d'une qualité trop rare au théâtre pour que nous l'osions reprocher à l'auteur. Nous relèverons un mot cependant qui nous semble jurer durement avec le reste du drame : Le monde *vous passe dessus*. C'est de l'anglais ou du faubourien peut-être, mais ce n'est pas du français.

Munié remplit le rôle de l'avocat avec chaleur, mais il abuse un peu trop du sourire, et certains passages énergiques de son rôle y perdent. Mlle Grave joue avec énergie son personnage d'Henriette. Mlle Daubrun est une bien jeune et fraîche maman, mais personne ne songe à s'en plaindre. Raucourt est d'une admirable vérité dans les divers travestissements du major Martingale, et Potier fort amusant dans le rôle d'un Dijonnais, qui, six actes durant, ne peut parvenir à surprendre sa femme en flagrant délit tant elle use de papillonne en ses amours.

Nous sommes quelque peu en retard pour parler de la *Reine des Carottes*, une pantomime des plus piquantes, par ma foi, et comme il n'appartient qu'à M. Champfleury d'en imaginer. Mais mieux vaut tard que jamais.

Vous saurez donc que la reine des carottes, une petite naine à la voix étranglée, s'est éprise d'un violent amour pour Pierrot, l'éternel amoureux, l'éternel préféré de Colombine. Pierrot, bien entendu, tient à rester fidèle à la tradition, — et cela se conçoit quand la tradition est aussi jolie. — De là une multitude de persécutions grotesques auxquelles il se trouve en proie ; les carottes crient quand il les ratisse, il se trouve changé en salsifis, et, promené de royaume féerique en royaume légumineux pendant douze tableaux, en compagnie de Polichinelle son rival, qui n'avait jamais ri d'un rire plus sympathique ; jusqu'à ce qu'enfin la reine amoureuse et jalouse soit jetée au fond de la marmite pêle-mêle avec ses sujets pour faire une julienne ; après quoi Pierrot épouse pour la millième fois sa belle et toujours aimée Colombine. — Nous avons assisté à la vingtième représentation, qui a été applaudie comme la première.

J. FLEURY.

Messieurs, nous a-t-il dit, je suis allé, il y a quelque temps dans mon pays, en Picardie. Je suis d'un petit village qui a quelque chose comme trois à quatre cents habitants ; ils ne reçoivent pas de journaux, et, comme vous le comprenez, ils étaient bien arriérés ; on leur disait que les Parisiens ne voulaient que l'anarchie et le pillage. Aussi, ne me regardaient-ils pas d'un bon œil quand j'arrivai. Ce fut bien une autre affaire quand je leur eus dit que je suis républicain. On disait que *j'étais un voleur*. J'essayai de leur faire comprendre qu'on pouvait être républicain et honnête homme, cela n'était pas très facile. En les quittant, je leur promis de leur envoyer des journaux afin qu'ils voient ce que nous sommes, et, pour leur prouver que je suis un homme de parole, voici ce que j'ai fait dès que j'ai été de retour à Paris. J'achète de temps en temps des journaux, comme tous les ouvriers ; mais, quand je les ai lus, au lieu de les mettre dans un tiroir ou d'allumer ma pipe avec, je les mets sous une bande et les envoie dans mon pays, chez les marchands de vin et les aubergistes. Alors tout le monde peut les lire. Et savez-vous ce qui est arrivé ? c'est que depuis trois mois que je fais ce commerce-là, il y en a plus de deux cents dans mon village qui sont devenus aussi *voleurs* que moi. Et comme voilà le temps des grandes veillées dans les campagnes, il me semble qu'il serait bon de répandre mon idée. Je n'ai peut-être pas dépensé quarante sous en tout, et vous allez voir qu'aux prochaines élections on votera dans mon village comme nous votons à Paris ; et ils ont si bien pris goût aux journaux, qu'ils m'envoient maintenant de l'argent pour payer la poste.

Nous recommandons ce moyen de propagation à tous les démocrates socialistes ; il est aussi puissant que facile à mettre en œuvre. Si chacun l'employait, la France ne tarderait pas à être convertie à des idées qu'on ne repousse que par ignorance. Honneur à celui qui a pris cette intelligente initiative, et puisse son exemple trouver des imitateurs !

Agitation en Italie.

La guerre ! la guerre ! tel est le cri qui retentissait à Turin, à Gênes, à Florence, à Livourne, même avant l'arrivée des nouvelles de l'insurrection de Vienne. Toute l'Italie était dans la plus grande agitation.

A Modène, on promène le drapeau rouge en criant : *Mort à Francesco!* A Parme, à l'occasion d'une procession où figurait un bataillon de la garde nationale, on cria : Vive la république de Venise ! Vive l'Italie ! Mort aux Allemands !

On plante partout des arbres de liberté, malgré les défenses de l'autorité. A Livourne, le gouverneur Montanelli a développé devant la foule réunie sur la place le projet d'une constituante générale de toute l'Italie, et la foule d'applaudir et de crier : A bas le ministère réactionnaire de Florence ! nous marcherons sur Florence, si dans trois jours le ministère n'est pas changé, si Guerazzi, le chef du mouvement révolutionnaire de Livourne n'est pas nommé ministre, si la guerre n'est pas déclarée à l'Autriche !

A Pavie même, sous le coup des baïonnettes autrichiennes, on affiche des proclamations dans lesquelles on conseille aux Autrichiens de fuir au plus vite, s'ils ne veulent s'exposer à de terribles représailles, car cette fois, dit-on, on ne se montrera pas aussi clément que la première fois.

A Turin, les troupes passées en revue par Charles-Albert ont crié avec le peuple : la guerre ! la guerre ! Un mouvement militaire a eu lieu à Gênes. Les soldats ont fait entendre les mêmes cris que leurs frères de Turin, et le cercle de la confédération italienne répond aussi : la guerre ! la guerre !

A Milan, la discorde était entre les troupes et Radetzki. De nombreuses bandes de Hongrois et de Croates, casernés en Lombardie, ont déserté et se sont réfugiés à Lugano, à Runtra, à Pallanza. A Milan, les Hongrois, en recevant des nouvelles de leur pays, se sont rangés en bataille sur la place en criant : Mort aux Croates !

Ils voulaient partir pour leur pays, et ont donné, dit-on, 24 heures à Radetzki pour leur donner la permission de s'éloigner, menaçant de s'en passer si elle ne leur était pas accordée. Une correspondance porte que les Hongrois avaient ajouté que si le général, comme le bruit en courait, faisait venir à Milan d'autres régiments croates, ils les extermineraient. Radetzki, étant malade, un de ses officiers est venu haranguer les soldats, qui l'ont mal reçu. Les officiers qui s'étaient présentés à Radetzki pour obtenir de retourner dans leur pays avaient été arrêtés comme complices du mouvement, mais l'exaspération des soldats était telle, qu'il a fallu les relâcher.

Ceci se passait avant que l'on connût à Milan l'insurrection de Vienne, que Radetzky avait cachée aussi longtemps que possible, afin de prendre ses dispositions. Il a commencé par consigner les troupes dans leurs quartiers. La population milanaise était dans la plus grande agitation. On criait par les rues : Vive l'Italie ! Vivent les Hongrois ! Toutes les correspondances prévoyaient une insurrection le 12. Le bruit même courait le 13 à Turin que le soulèvement avait eu lieu à la suite d'une lutte entre les troupes croates et les troupes hongroises, et que ces dernières s'étaient jointes à la population.

Cette nouvelle se répandit en un moment d'un bout à l'autre de Turin, on cria par les rues : vive Milan ! vivent les Lombards ! la guerre ! la guerre ! Toute la population était dans l'enthousiasme. Mais on reconnut, par des informations plus précises, que la nouvelle était au moins prématurée. Le cercle de la confédération italienne signa sur le champ, sur la proposition de Mamiani, une adresse à Charles-Albert, pour l'engager à profiter de l'occasion de reprendre l'offensive.

— Le gouvernement de Venise a convoqué, pour le 11 courant, l'Assemblée nationale pour élire un comité chargé de traiter les questions politiques urgentes, et pour nommer un gouvernement régulier pour remplacer la dictature confiée à trois membres, décidés à résigner leurs pouvoirs.

Au parlement de Francfort, dans la séance du 13, le député Vogt, de la gauche, a interpellé de nouveau le ministère sur les évènements de Vienne. Il a demandé avec ironie si le ministre avait des nouvelles officielles sur les évènements, et de quelle nature étaient ces nouvelles ? Quelles mesures le ministre a-t-il prises pour neutraliser les menées réactionnaires d'un parti autrichien dont les sentiments sont anti-germaniques, et pour combattre la réaction dans un grand empire, aussi vigoureusement qu'il a combattu l'anarchie dans quelques petits états ? Le ministre a-t-il pris des mesures pour déclarer Vienne en état de siège, et pour y envoyer des troupes et des commissaires de l'empire, afin de faire ce qu'il faut pour protéger une population héroïque et la liberté d'un peuple, contre toutes les tentatives ultérieures du parti de l'oppression ?

Le député Jahn, le réactionnaire, auteur du *Chant du Cygne*, a demandé à son tour au ministre s'il savait qu'il existe une conjuration des émeutiers les plus mal famés, qui ont convoqué à Berlin, pour la fin de ce mois, une assemblée qui désorganisera la révolte. Le *vieux-père* Jahn veut savoir si le ministre a pris ses mesures à cet égard.

Pauvre parlement de Francfort ! Qui pense maintenant à lui en Allemagne ; qui s'inquiète en Europe de savoir quelles mesures il prendra pour maintenir le juste-milieu entre Vienne et Berlin ?

Tous les clubs démocratiques de Berlin avaient convoqué pour le 13 une grande réunion populaire ; il s'agit de présenter en masse une pétition demandant le renvoi du ministère et son remplacement par un cabinet présidé par le démocrate Waldeck ; le renvoi du général réactionnaire de Wrangel ; amnistie pour tous les détenus politiques, etc.

Les autorités sont sur le qui vive, les troupes sont consignées dans les casernes et les chefs ont reçu l'ordre de les tenir prêtes à marcher au premier signal.

Parmi les lettres saisies de Jellachich, il en est, dit-on, une à l'archiduchesse Sophie qui est désignée dans le procès-verbal officiel de la diète comme une lettre d'amour.

Les nouvelles reçues des provinces danubiennes confirment pleinement la contre-révolution survenue à Bucharest et le passage du Pruth par l'armée russe. C'est par la trahison que Fuat Effendi, le commandant des troupes turques, est entrée dans la capitale de la Valachie, où ses soldats se sont livrés à tous les excès. A propos du passage du Pruth par les Russes, la *Gazette d'Augsbourg* fait ressortir l'importance de ce nouveau pas fait par la Russie vers le but qu'elle convoite depuis si longtemps.

Quand tout marche et s'agite en Europe, la France restera-t-elle seule immobile et sourde à la voix des peuples qui l'appellent ? Le rôle de la France, au milieu de si graves évènements, est-il de regarder et de se taire ?

Une correspondance particulière nous apprend que des troubles ont éclaté dans les îles Ioniennes. Le 26 du mois dernier, les paysans de Céphalonie sont en masse, le fusil sur l'épaule, dans la ville d'Argostoli aux cris de vive l'Union, vive la Grèce, vive la liberté ! La garnison anglaise a engagé le feu, et des deux côtés il y a eu des victimes. La ville a été mise en état de siège. On s'est aussi battu à Lixuri. Le peuple veut, au prix de son sang, délivrer son pays de l'oppression absolue que, sous prétexte de *protectorat*, l'Angleterre exerce sur la *république ionienne*.

Assemblée nationale.

Séance du 17 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à midi et demi.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de constitution (chapitre 7 du pouvoir judiciaire).

Avant de passer à l'article 84, l'Assemblée revient sur l'art. 83 et sur la décision qui ajoute la cour des comptes aux juridictions qui seront à la nomination du président de la République.

L'amendement de M. de la Porte serait un paragraphe addidionnel à l'article 83. Il est ainsi conçu :

« Les membres de la cour des comptes ne peuvent être nommés et ne peuvent recevoir d'avancement que sur la proposition du conseil d'Etat. »

M. DUPIN aîné fait remarquer que cette question viendra dans la discussion des lois organiques.

M. STOURM pense que c'est une question constitutionnelle, et que dans la constitution, il faut inscrire tout ce qui peut assurer l'indépendance de la nouvelle cour des comptes.

M. BAROCHE pense que la meilleure condition de l'indépendance de la cour des comptes est dans l'inamovibilité. (Bruit.) La proposition de M. Delaporte équivaudrait à la nomination de conseiller des comptes par le conseil d'Etat.

M. DELAPORTE insiste pour l'adoption de son amendement.

M. ÉTIENNE se prononce pour le renvoi à la discussion des lois organiques.

M. LACROSSE appuie l'amendement. L'inamovibilité est une garantie de l'indépendance des magistrats ; mais il en faut une autre ; c'est leur nomination qu'il faut mettre à l'abri des intrigues et de la faveur. (Très bien.)

M. DESLONGRAIS s'étonne qu'on veuille donner des attributions au conseil d'état avant de savoir quelle en sera l'organisation. Il se prononce contre l'amendement.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

« Art. 84. Les magistrats du ministère public sont nommés par le président de la république. »

M. BOUSIGUE demande qu'on ajoute : *et révocables à volonté*.

M. BAUCHART voudrait qu'on ajoutât : « sur des conditions de candidature et de présentation déterminées par une loi. »

M. DUPIN aîné pense qu'on ne doit pas enchaîner le choix du gouvernement par les termes de la constitution. Il faut reconnaître des différences d'origine entre un magistrat inamovible et celui qui ne l'est pas.

M. Crémieux, pendant qu'il était ministre, avait préparé un projet de décret qui règle les conditions d'admission. Ce projet sera prochainement présenté à l'Assemblée. Il serait bon d'attendre la présentation de ce décret.

L'amendement est rejeté après une épreuve douteuse.

L'article 84 est adopté.

M. CHARAMAULE, au nom du douzième bureau, présente le rapport sur les élections de la Martinique. La validité de ces élections a été contestée par de nombreuses protestations. Ces protestations signalent les incertitudes des colons, en présence des débats élevés au sein du comité des colonies, on s'y était élevé contre l'instruction du 27 avril, émanée du gouvernement provisoire, et l'on y avait proposé un projet de décret portant que les colons seuls seraient appelés à voter.

Les colons se sont trouvés sous le coup de l'intimidation. Le journal officiel de la Martinique, dans un article signalé comme le manifeste de la population noire, menaçait la réaction du renouvellement des actes sanglants qui avaient signalé la nuit du 22 mai, où l'incendie allumée, dit-on, par les hommes de couleur avait dévoré les habitations. Le commissaire général était accusé d'avoir rédigé ce manifeste, signé par ses amis. Le citoyen Perrinon, commissaire général, a, dans une proclamation affichée quelques jours après, rappelé la population noire et les blancs à des sentiments de concorde et d'union.

M. Schœlcher a rédigé la circulaire du 27 avril. C'est à son influence qu'est due la nomination du citoyen Perrinon, qui, aidé du citoyen Bory-Papy, a préparé l'élection du citoyen Schœlcher.

L'administration, toujours d'après la protestation, n'aurait négligé aucun moyen d'influence pour faire pencher la balance du côté des noirs.

Le rapport conclut à l'annulation de l'élection du citoyen Bissette, et à une enquête sur les autres élections.

M. BORY-PAPY, homme de couleur. (Profond silence.) Je viens donner quelques explications au sujet du rapport qui vient de vous être présenté et combattre la pensée d'une enquête qui serait certainement fort mal interprétée aux colonies.

Il faut que la vérité entière soit connue sur les élections de la Martinique. Le rapport semble vouloir contester au gouvernement provisoire l'acte par lequel le suffrage universel est appliqué aux colonies ; c'est contre cette pensée que je proteste.

Pas d'affiches électorales à la Martinique, pas de gravures, des journaux paraissant seulement une fois par semaine, pas de listes imprimées. Il y a cinq mille blancs et vingt mille hommes de couleur dans cette colonie. Il y a eu 20 mille votants sur lesquels nous avons obtenu 19 mille voix, c'est-à-dire la presque unanimité. Je demande à l'Assemblée si des fraudes nous eussent donné cette unanimité ? (Très bien ! Aux voix ! aux voix !)

La clôture de la discussion est mise aux voix et prononcée.

M. CHARAMAULE paraît à la tribune. (La clôture est prononcée, aux voix.) L'orateur insiste pour avoir la parole. (Tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. La commission conclut à ce qu'une enquête soit faite sur les élections et que celle de M. Bissette soit annulée.

M. DESLONGRAIS. Je demande l'annulation de toutes les élections.

M. FLOCON. Les explications apportées à la tribune par M. Bory-Papy ont paru si évidentes... (Protestations à droite), j'en appelle à la conscience de tous ; c'est sous cette impression que l'Assemblée a interrompu l'orateur, qui s'apprêtait à donner des explications nouvelles pour réclamer le vote immédiat. (Bruit prolongé.)

M. LEVAVASSEUR. Je suis convaincu que la majorité de l'Assemblée ne s'est pas prononcée pour la clôture de la discussion. (Interruption ; à l'ordre ! à l'ordre !) Je ne dis pas que le bureau se soit trompé. (Nouvelle interruption.) Il m'a semblé que le bureau n'avait pas été consulté. (Assez ! assez ! La clôture ! — La voix de l'orateur se perd au milieu des cris d'impatience.)

M. LE PRÉSIDENT. Le préopinant s'est trompé. Je n'ai prononcé la clôture qu'après avoir consulté tous les membres du bureau.

M. FLOCON. Une proposition nouvelle a été présentée par M. Deslongrais. Je demande que la discussion soit ouverte sur cette proposition. (Oui ! oui !)

M. DESLONGRAIS demande que M. Bory-Papy soit entendu d'abord.

M. BORY-PAPY. Voici les objections formulées contre nous ; 1° Le gouvernement provisoire n'avait pas le droit de décréter le suffrage universel ; MM. Perrinon et Schœlcher auraient abusé de leur influence ; des manœuvres frauleuses auraient eu lieu.

Je n'ai pas à défendre le gouvernement provisoire, je me contenterai de dire qu'il a accompli un acte de justice et d'humanité, et s'est acquis à jamais, par ce qu'il a fait aux colonies, la reconnaissance de l'avenir. M. Schœlcher jouit d'une grande influence aux colonies ; mais il l'a obtenue par son énergie en faveur de l'émancipation de la race nègre.

Quant à M. Perrinon, il n'y eut qu'une voix en sa faveur aux colonies avant que la réaction ne se fût opérée. Il a maintenu un ordre parfait au moment où s'opérait une réforme sociale immense, beaucoup plus grande que les révolutions politiques.

Pour moi, j'étais connu d'un grand nombre d'électeurs parce que j'avais proposé un grand système d'association entre les colons et les noirs, un système d'organisation du travail qui m'avait valu la sympathie des noirs ; mais je ne me suis occupé des élections qu'au dernier moment.

L'orateur donne quelques explications sur une polémique qui s'est élevée dans les journaux à son sujet. Il soutient ensuite que les listes électorales ont été dressées régulièrement et affichées conformément aux prescriptions de la loi. Les listes ont été dressées en partie par les blancs, principalement par les curés des campagnes, qui ont été appelés comme les plus capables.

Les procès-verbaux font foi de tous ces faits. Il y a donc eu à cet égard erreur dans le rapport.

Les protestations sont signées par des noms inconnus et dont les signatures ne sont même pas légalisées.

L'autorité a distribué des bulletins, mais où les noms étaient en blanc. Les candidats, au contraire, répandaient en profusion dans les campagnes des bulletins manuscrits contenant leurs noms, mais dont personne ne voulait.

On a parlé de substitution de bulletins. Voici ce qui s'est passé : Des bulletins avaient été distribués en grand nombre. Or, la grande majorité des électeurs avait bien ses candidats, mais elle ne savait pas lire ; quand ces électeurs se trouvaient aux abords de la salle du vote, ils se faisaient lire leur bulletin ; quand les noms ne leur convenaient pas, ils le déchiraient et en demandaient un autre.

Quel que soit le jugement de l'Assemblée, dit en terminant l'orateur, j'ai été chargé par les colonies, et c'est avec bonheur que je me suis chargé de leur mission, d'exprimer au gouvernement français leur reconnaissance profonde envers la révolution de février qui a mis un terme aux souffrances de tant de siècles. (Très bien ! très bien !)

M. LEVAVASSEUR. Je me félicite que la discussion ait été continuée ; car elle nous a permis d'entendre le citoyen Bory-Papy. (Ah ! ah !) Je ne le connaissais que de réputation (On rit.), et je l'ai entendu avec un plaisir bien vif. (Vraiment. — On rit.) Mais, après cette déclaration, je rappellerai à l'Assemblée ce qui s'est passé dans le sein du comité des colonies sous l'impression des funestes événements de la nuit du 22 mai et au sujet des élections de la Martinique et de la circulaire du 27 avril. Il y eut indécision dans le comité, et l'ajournement fut prononcé à l'unanimité.

L'orateur continue au milieu des cris d'impatience de l'Assemblée. Les collèges électoraux ont été incomplets, et les marins, ni les militaires, ni les gendarmes (On rit.) n'y ont été admis.

M. JULES DE LASTEYRIE paraît à la tribune. Les cris : Aux voix ! aux voix ! se font entendre de toutes parts. L'orateur quitte la tribune.

M. ISAMBERT lui succède. Il rappelle que l'Assemblée avait senti la nécessité de donner aux hommes de couleur de toutes les nuances le droit de voter, droit que le comité colonial ne voulait seulement accorder qu'aux hommes de couleur anciennement émancipés. Aujourd'hui le résultat des élections ne peut laisser aucun doute sur leur sincérité ; sur 20,000 votants, 19,000 suffrages ont été donnés, non pas à des esclaves émancipés, mais à des hommes libres qui exerçaient des professions libérales.

M. CHARAMAULE est encore entendu.

M. J. DE LASTEYRIE défend le commissaire général, dont les actes ont été incriminés, et qui est un homme parfaitement honorable. (Aux voix ! aux voix !)

Les conclusions de la commission qui propose l'enquête, sont mises aux voix et rejetées à une grande majorité.

L'annulation proposée par M. Deslongrais est également rejetée à la presque unanimité.

Les élections de la Martinique, en ce qui concerne MM. Schœlcher et Bory-Papy, sont validées, et ils sont proclamés représentants de la Martinique. MM. Mazuline et sont proclamés suppléants.

M. MANUEL soutient, à propos de l'élection de M. Bissette, que celui qui est nommé représentant du peuple n'a pas le droit de donner sa démission avant d'avoir été proclamé par l'Assemblée nationale.

M. CHARAMAULE, rapporteur, persiste à soutenir que l'élection doit être annulée à cause de l'incapacité personnelle de l'élu.

Cette annulation est mise aux voix et prononcée.

M. MARIE, ministre de la justice, dépose sur le bureau un projet de loi sur l'organisation judiciaire.

Ce projet sera imprimé, distribué et renvoyé aux bureaux après une discussion sans intérêt.

Plusieurs rapports sont déposés sur le bureau ; nous remarquons entre autres le rapport du comité de l'agriculture sur les défrichements et les reboisements, pour lequel on demande un vote d'urgence, et le rapport relatif au travail dans les prisons, pour lequel on réclame également un vote d'urgence.

Ces divers projets seront imprimés et distribués. La discussion sera ultérieurement fixée.

L'Assemblée reprend le vote du projet de constitution.

» Art. 85. Les juges de première instance, d'appel et de cassation, sont nommés à vie. Ils ne peuvent être révoqués, suspendus ou mis à la retraite que par un jugement pour les causes et dans les formes déterminées par les lois. »

M. CAMILLE BÉRANGER demande, dans l'article, l'adjonction des juges de paix.

M. Béranger parle au milieu d'un bruit qui ne cesse pas.

L'amendement, repoussé par la commission, est rejeté.

L'article est adopté.

« Art. 86. Les conseils militaires de terre et de mer, les tribunaux de commerce, les prud'hommes et autres tribunaux spéciaux, conservent leur organisation et leurs attributions actuelles jusqu'à ce qu'il y ait été dérogé par une loi. » — Adopté.

Les articles 87, 88, 89 sont retirés. Ils concernent les tribunaux administratifs, qui seront réglés par les lois organiques. L'article 90 réglemente la cour des comptes. La cour des comptes se trouve dans les articles déjà votés. En conséquence, l'Assemblée passe à l'article 91.

« Art. 91. Les conflits d'attribution entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire seront réglés par un tribunal spécial [illegible] du tribunal de cassation et de conseillers d'état, désignés tous les [illegible] en nombre égal par leurs corps respectifs.

» Ce tribunal sera présidé par le ministre de la justice. »

M. CASTON propose l'amendement suivant :

« [illegible] qui statueront sur les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire, seront pris au moins par moitié dans la cour de cassation. »

L'amendement est combattu par M. Crémieux.

M. [illegible] demande la suppression de l'art. 94. Les conflits sont l'opprobre de la justice en France, et rien ne peut faire admettre les tribunaux exceptionnels.

M. [illegible] aîné. Personne n'aime les conflits, et personne ne peut empêcher les conflits d'éclater. Il y a des questions, celle des cours d'eau, par exemple, qui touchent à la fois à l'administration et à la justice. Sous l'ancien gouvernement, c'était le conseil d'état qui était appelé à dire son avis, et cet avis faisait trancher par le roi la question qui faisait conflit par suite de ce vieil adage : « Toute justice émane du roi. » Aujourd'hui toute justice émane du peuple. Il faut donc un tribunal pour prononcer en son nom.

L'amendement de M. Creton est rejeté.

L'article est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures.

Dernière proclamation de M. Ducoux aux habitants de Paris.

Citoyens,

En résiliant les fonctions que j'avais acceptées après les luttes de juin, j'éprouve le besoin de vous remercier de la sympathie avec laquelle vous avez accueilli les actes de mon administration. Dévoué, corps et âme, à la République, je me suis efforcé d'en appliquer et d'en faire aimer les principes. Ce que j'ai essayé de faire comme magistrat, je le continuerai comme représentant du peuple.

J'ai la satisfaction d'avoir traversé trois mois difficiles sans que l'impatience ou l'excitation des partis soient venues troubler un seul instant la sécurité de la Capitale. C'est un heureux résultat auquel la sagesse et l'intelligence du peuple ont contribué plus que ma vigilance et mes efforts.

Aujourd'hui, citoyens, à part l'émotion causée par la crise ministérielle et que le temps aura bien vite dissipée, Paris est dans un état de tranquillité parfaite. Je lègue le soin de continuer ma tâche à un successeur dont une vieille amitié m'a permis de connaître le patriotisme et la fermeté. Ses luttes politiques et les persécutions qu'il a subies sous la monarchie sont un sûr garant de son dévouement à la liberté.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Paris, le 15 octobre 1848.

Le représentant du peuple, préfet de police, démissionnaire,
DUCOUX.

FAITS DIVERS.

Le ministre des affaires étrangères vient d'être informé que l'admission des étrangers en Russie est soumise à de nouvelles prescriptions. Tout Français qui voudrait se rendre dans ce pays devra donc se munir d'une autorisation spéciale, sans égard au visa provisoire des agents russes en France. Il est nécessaire qu'un procès-verbal d'information ait été envoyé par l'ambassadeur russe à Saint-Pétersbourg, et qu'on attende la réponse. C'est un délai d'au moins vingt jours.

Si cette réponse arrive, l'agent consulaire vise le passeport, et y ajoute cette formule officielle : *par autorisation suprême*.

Si la réponse n'arrive pas, l'agent ne donne qu'un simple visa, et déclare au requérant que ce visa ne constitue nullement l'autorisation d'entrer en Russie ; qu'il n'est point définitif, et que le voyageur doit bien se pénétrer de ceci, c'est qu'il se rend aux frontières de l'empire à ses risques et périls.

Faute d'avoir pris ces précautions, des Français qui s'étaient mis en route ont éprouvé des difficultés et des désagréments.

— L'association de l'œuvre de Bon-Secours, fondée pour venir en aide à la classe souffrante des ouvrières, vient de transférer ses ateliers faubourg Poissonnière, 21.

— M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire rouvrira son cours de zoologie au Muséum d'histoire naturelle, jeudi 19 octobre, à une heure et demie, et le continuera à la même heure, les mardis, jeudis et samedis.

— On lit dans la *Réforme* :

« Les feuilles légitimistes sont toutes joyeuses d'une relation de l'*Echo du Midi*, à propos d'un banquet démocratique qui a eu lieu à Montpellier. Parmi les affreuses clameurs dont les convives, au sortir de la table, ont effrayé la cité, l'*Echo du Midi* a entendu crier : *Vive la potence!*

» Oh ! pour le coup, l'*Echo du Midi* se vole lui-même. *Vive la potence!* est un cri royaliste. Nous n'avons pas oublié que M Duplessis-Grenedan a demandé le rétablissement du gibet en 1815, et que M. de Trinquelague, appuyant la motion, en faisait ressortir les avantages par cette considération, que la guillotine était un instrument embarrassant et d'un déplacement difficile, tandis que l'autre système était à la portée de tout le monde, puisqu'il suffisait d'un bout de ficelle et d'un clou!

» M. de Trinquelague est mort premier président sous la royauté. »

— Le banquet de la *République démocratique et sociale* a eu lieu aujourd'hui à 2 heures sous la présidence du citoyen Lamennais.

— Des banquets démocratiques se préparent dans un grand nombre de villes, pour le dimanche 22 octobre.

— Le *Franc-Comtois* annonce, dans son dernier numéro, que les individus qui ont enlevé le paquet de dépêches ont été arrêtés à Dijon. On les a trouvés nantis d'un paquet encore intact et d'une somme de 8 000 fr. en or.

— On dit que M. Delacour, ministre de la République française à Vienne, vient d'informer le gouvernement de son refus d'accéder à une demande de l'empereur, qui l'avait invité, ainsi que les représentants des diverses puissances, à se rendre auprès de sa personne à Lintz.

— La lettre suivante a été adressée à M. le préfet de la Seine :

« Monsieur le préfet,

» Tenant ma nomination, non de l'élection populaire mais du gouvernement, et le gouvernement inclinant vers un côté qui n'est pas le mien, je vous prie de recevoir ma démission de membre de la commission municipale et départementale.

» Salut et fraternité.

E. LITTRÉ (de l'Institut).

UNE EXÉCUTION EN ALGÉRIE. — On écrit de Constantine :

« On se rappelle peut-être un assassinat commis à Constantine sur les personnes de quatre femmes indigènes, crime froidement médité par l'amant de Fathma, l'une des victimes, lâchement exécuté par quatre hommes sur des femmes endormies, inspiré par une cupidité qui n'avait même pas la misère pour excuse. Après avoir parcouru tous les degrés de juridiction, deux des coupables, protégés par des circonstances atténuantes, ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité ; les deux autres, Bel-Kassem-ben-Saïd et Mohamed-ben-Kakoua, condamnés à la peine de mort, ont été exécutés le 27 septembre sur la place de la brèche, à Constantine.

» La place de la Brèche ! Nous regrettons d'avoir à nommer ce lieu comme théâtre des supplices infamants ; il nous répugne de placer un échafaud au milieu des souvenirs qui s'y dressent de toutes parts, de voir mêler le sang des criminels à celui d'un soldat mort un jour de notre gloire, et d'imprimer un sceau de honte en face des monuments où sont inscrits les noms honorés de Damrémont, de Caraman!

» Le 27, au matin, cette place, le versant du Coudiat-Aty et les murs de la ville étaient couverts d'une foule impatiente et tumultueuse, se pressant autour d'un large cercle formé par une haie de soldats. Au centre se dressait l'instrument terrible élevé pendant la nuit. [illegible] les Arabes, le contemplaient avec une curiosité mêlée d'effroi, en [illegible], incomme et cherchaient un nom à cette machine [illegible]. Il était sept heures à peine, et l'exécution ne devait avoir lieu qu'à huit ; mais c'était la première fois que l'exécuteur français venait remplacer le chaouch (bourreau) indigène. Il y avait dix-huit mois que le crime avait été commis, et depuis dix-huit mois les parents de la victime et la population entière demandaient sang pour sang. Derrière ce tapis de burnous blancs s'agitait un réseau bleu de femmes couvertes de leurs haïks, au visage voilé, mais au regard haineux. Quatre des leurs allaient être vengées!

» La veille encore, un kabyle, condamné par le conseil de guerre, avait subi la même peine, mais sans éclat, sans intérêt pour personne, devant une centaine de spectateurs tout au plus. Et cependant Tahar, l'assassin, avait broyé sous une pierre, et pendant la nuit, la tête de son compagnon de voyage et avait ensuite dépouillé sa victime ; et cependant un officier en hausse-col avait lu la sentence au peuple et avait dit au bourreau : « Allez ! » Et cependant si Mustapha-Chaouch avait, d'un seul coup de revers, séparé la tête du tronc, il avait avec grâce salué l'Orient de sa lame ensanglantée, et l'avait effleurée de sa langue en récitant deux versets du Koran.

» Mais tout cela n'était pas fait pour émouvoir le peuple de Constantine. Qui n'a pas vu tomber mille têtes sous le dernier bey Akhmed, et cinquante-deux sous un de nos généraux ? qui n'a pas suivi chaque condamné dans cette longue et lugubre promenade qu'une exécution *régulière* lui fait encore subir dans les rues de Constantine ? qui n'a pas entendu la voix glaciale du berrâ (crieur) annoncer, en le précédant, que c'est lui qui va mourir... Celui-ci est Tahar, etc. Ces détails font frémir, sans doute ; mais, au point de vue de l'exemple, cette cérémonie n'est pas sans utilité.

» Tandis que dix mille spectateurs se pressaient ainsi autour d'un échafaud, les malheureux acteurs du drame annoncé attendaient à la prison que la dernière heure sonnât pour eux. Exaltés par le fanatisme religieux et abrités derrière cette idée philosophique du Croyant : *Mektoub* (c'est écrit), ils envisageaient la mort sans effroi comme sans repentir apparent. Bel-Kassem chantait à demi-voix un chant religieux en écrivant une amulette destinée à son cercueil. Ben-Kakoua, mû à ce dernier moment par un désir de vengeance, faisait au magistrat appelé une prétendue révélation contre le premier témoin du crime qu'il allait expier. Tous deux furent visités par leurs parents. Le frère de Ben-Kakoua pleurait en l'embrassant : « Qu'as-tu, lui dit le condamné, n'es-tu pas venu ici pour me consoler ? »

» Enfin, les portes s'ouvrent, le dernier instant est venu. Ces deux hommes marchent lentement à la mort, mais d'un pas ferme. Ben-Kakoua semble recueilli ; Bel-Kassem répète à haute voix la formule de l'islamisme et demande pardon au peuple. Tout à coup un cri s'élève de la foule, cri aigu et prolongé comme celui des femmes aux jours de fête et aux heures de combat... Bel-Kassem se retourne et reconnaît la mère de l'une de ses victimes. « Hâte-toi de te réjouir, lui dit-il ; dans un instant nous serons lavé du sang de ta fille. »

» Cinq minutes après, la justice des hommes était satisfaite. Les Arabes, épouvantés de la promptitude et de la sûreté du coup fatal, rentraient en ville et regagnaient leurs douars, silencieux et pâles, en formulant à voix basse leur impression du présent et leur pensée d'avenir : *Hadja ouhéra... Allah houa kébar* (chose méchante... Dieu est le plus grand. »

Avis aux Actionnaires

de la Société du 15 juin 1840, (Phalange, Librairie sociétaire, etc.), *et de la Société du 10 juin 1843 pour la publication de la* Démocratie pacifique, *ainsi qu'aux souscripteurs à la Rente de l'Ecole sociétaire.*

Nous rappelons que les assemblées générales annuelles des Sociétés de 1840 et de 1843 se tiendront au siège social, rue de Beaune, 2, vendredi 20 de ce mois, savoir :

L'Assemblée générale de la Société de 1840, à DIX heures du matin.

L'Assemblée générale de la Société de 1843, à deux heures.

Tout souscripteur à la Rente de l'Ecole sociétaire, porteur de reçus faits en son nom et montant à 500 fr., peut assister à l'une et à l'autre de ces assemblées générales.

Tout actionnaire possédant ou représentant une somme de 500 fr. d'actions nominatives, ou complétant cette somme par la production de reçus de rente faits en son nom, peut assister à l'assemblée générale de la Société à laquelle correspondent les titres d'actions dont il est porteur.

— Le *Journal d'Agriculture pratique et de jardinage* contenait, dans son numéro de septembre, les articles suivants :

MM. Villeroy.	Des prés tourbeux et des prés secs des montagnes. — VI.
Puvis.	De la distillation des marcs de raisin.
Martins.	Observations sur le climat et l'agriculture des Féroe, de Shetland et de l'Islande méridionale.
Riedel.	Ethérisation appliquée à la castration des vaches.
Romand.	Organisation de l'enseignement agricole.
	Partie officielle.
	Bulletin bibliographique.
A. Pommier. . .	Chronique agricole d'août. Travaux d'octobre.
Ch. Pommier. . .	Revue commerciale.—Prix courant des denrées agricoles en août.
Naudin.	Chronique horticole d'août. Travaux d'octobre.
Pommier.	Le Delta du Rhône.
Pobinet.	Chronique séricicole d'août. Travaux d'octobr.

PETITE CORRESPONDANCE.

Clermont.-F. — M. G. — Suiv. son aut., nous créditons votre compte de 80 prov. de M. G. de St-E.

Blois. — M. G. — Reçu les 87.35 et la m. — Merci. — Pris note des offres.

Blois. — M. P. — Reçu le paquet. Nous regrettons votre absence. Votre lettre est communiquée à la com. d'org.

Reyrevignes. — M. L. — Nous acceptons et fournissons sur vous à vue 21.

Londres. — M. L. s. — Reçu le paquet. Merci.

Saint-Etienne. — M. T. a. — Reçu les 112. Pris note de fournir sur M. G. 125 fr. au 15 nov. p.

Garancière. — M. V. — La prolong. ne concerne que les ab. échéant fin cour. — Vous nous avez remis de trop 1, qui sera à val. sur vot. renouv.

Châtellerault. — M. P. — Nous recev. de M. F. les 70 et vot. lettre — Compl. à tous.

Bourse du 17 octobre.

Les transactions voudraient se baser sur les affaires de Vienne ; on attend la fin des événements avec anxiété, personne n'ose s'aventurer auparavant.

Les transactions sont donc fort restreintes. A Milan, les soldats hongrois se battent contre les Croates. Le peuple fait cause commune avec les Hongrois.

Les fonds publics s'en ressentent : le 5 p. 0/0, laissé à 68-85, commence à 69-40, pour tomber au plus à 68-65 ; baisse, 20 centimes. Le trois, de 44-40, descend à 44 25. L'emprunt fait 68-90.

Les chemins de fer sont stationnaires. Orléans est à 621 25. Avignon-Marseille, 200 ; enfin le Nord fait 360.

Le manifeste du ministère, comme on le voit, n'a produit aucun effet sur la bourse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 »»	44 [illegible]	44 [illegible]	44 25
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	68 »»
Cinq 0/0	68 85	69 40	68 65	68 85

17 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	68 35 »»	4 Canaux avec prime	642 50
— Emprunt 1847-1848	68 [illegible]	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	68 85 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	60 »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»

[illegible]	»» »» »»	Espagne, dette active	[illegible]
[illegible] de la Banque	1825 [illegible] »»	— dette passive	[illegible]
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	[illegible]
Récep. Rothschild	[illegible]	Emprunt portugais 5 0/0	[illegible]
5 0/0 de l'Etat romain	68 75	— 2 0/0	[illegible]
5 0/0 belge [illegible]	»» »»	2 1/2 hollandais	[illegible]
— — [illegible]	77 50	Zinc Vieille-Montagne	[illegible]
— 2 1/2	»» »»	M. de la Grand-Combe	[illegible]
— Banque (1835)	635 »»	Emprunt du Piémont	875 »»
Obligations de la Ville	1180 »»	Lots d'Autriche	[illegible]

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	3[illegible] »»	360 »»	Orléans à Bordeaux	370 »»	370 »»
Versailles, rive droite	1[illegible] »»	160 »»	Du Nord	360 »»	360 »»
— rive gauche	100 »»	99 70	De Paris à Strasbourg	3[illegible] »»	3[illegible] »»
Paris à Orléans	620 »»	636 »»	Tours à Nantes	315 75	315 75
Paris à Rouen	387 50	385 »»	Paris à Lyon	3[illegible]	3[illegible]
Rouen au Havre	187 50	187 »»	Montereau à Troyes	1[illegible] 50	»» »»
Avignon à Marseille	193 »»	200 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	81 25	83 75	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	236 25	235 »»	Bordeaux à la Teste	25 »»	25 »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 18 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Juive.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Les Enfants d'Edouard, la Femme juge et partie.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur, Ne touchez pas à la reine.
ODÉON. — L'Héritière.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — 1er Coup de Canif, un Monsieur, la Comtesse, Passé Minuit.
VAUDEVILLE. — Roger Bontemps, l'Affaire Chaumontel, l'Avenir, Trop Heureuse.
VARIÉTÉS. — Le Lion, Mignonne, 1res Coquetteries, Dernière Conquête.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Parades, le Camp, un Jeune Homme, Deux Papas.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre Noir, la Chasse aux Conscrits, Mlle Keller.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris.
AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Morne au Diable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Famille de la Bernardière, Georgette, Plus de Jeudi, Diorama.
FOLIES. — Les Lunettes, la Laitière, les Domestiques, Vacossard, Diorama.
DÉLASSEMENTS. — Maurice le Mobile, Adrien.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Jimmy, le Vin, le Chevalier.
THÉATRE CHOISEUL. — Le Parapluie, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifice. — Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 183. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 19 Octobre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marchéaux Bois, 1.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

BANQUET PHALANSTÉRIEN.

Le banquet remplaçant la solennité annuelle du 7 avril, aura lieu samedi prochain, 21 octobre, à 6 heures, au Jardin-d'Hiver.

Ainsi que l'année dernière, outre les places attribuées aux enfants auprès de leurs familles, plusieurs tables sont spécialement réservées à l'enfance.

On délivre les cartes aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2, de 9 à 5 heures, et chez Brûlé, marchand de musique, passage des Panoramas, tous les jours jusqu'au vendredi 20, à midi, sans remise. Nous prions instamment nos amis de retirer immédiatement leur carte.

Prix : 5 francs. — Cartes d'enfants : 2 francs.

PARIS, 18 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

Après la révolution de février, le gouvernement provisoire, dans son respect pour la personnalité humaine, abolit ou adoucit diverses pénalités ; il restreignit la peine de mort, il supprima la contrainte par corps, il exigea dans le jury les deux tiers des voix pour qu'une condamnation pût être prononcée, etc., etc. Un des premiers actes des vaincus de février a été de lui reprocher cette clémence, et ils ont si bien fait que l'Assemblée nationale est revenue graduellement sur ces divers hommages aux principes nouveaux. La contrainte par corps a été rétablie. Il s'agissait aujourd'hui de revenir sur le décret relatif à la majorité du jury. Quelques voix ont essayé de le défendre ; on a même réclamé un scrutin de division, mais le parti de la majorité était pris, et 554 voix contre 165 ont prononcé l'abrogation du décret. La disposition législative qui le remplace porte que la majorité nécessaire pour la condamnation, sur le fait principal, les circonstances aggravantes, les questions d'excuse ou de discernement devra être de plus de sept voix sur douze. La simple majorité suffira pour les circonstances atténuantes.

L'Assemblée a voté ensuite au pas de course les douze articles du projet de constitution, relatifs à la création d'une haute cour de justice pour juger certains crimes et délits politiques. Un article qui faisait du conseil d'Etat une sorte de tribunal chargé de juger et de suspendre au besoin les fonctionnaires qui auraient manqué à leurs devoirs administratifs sans se rendre coupables de crimes ou délits réprimés par les lois, a été écarté sur la proposition de M. Combarel de Leyval, appuyée par M. Dupin.

M. Béchard a soulevé la question de centralisation administrative à la fin de la séance; mais l'Assemblée était fatiguée, et, après avoir entendu M. Charles Dupin, elle a renvoyé à demain la suite de la discussion.

Une Solution de la question du crédit. (1)

Voici notre moyen :

L'Etat, c'est tout le monde, c'est la France entière, hommes et choses.

Alors que l'Etat garantit une valeur, c'est la France entière, hommes et choses, qui la garantit.

La plus sure garantie est donc celle de l'Etat ; car, quelle que soit la garantie d'un ou de plusieurs particuliers, il est évident que la garantie de l'Etat, c'est-à-dire de tous les particuliers, est autant supérieure que le tout est supérieur à la partie.

D'où provient le mépris que l'on a généralement pour la garantie de l'Etat?

Cela provient d'une fatale confusion ; on confond l'Etat avec le Gouvernement, et cette confusion a été et sera encore longtemps l'obstacle le plus puissant à toute grande réforme de crédit.

On ne saurait trop le répéter, l'Etat n'est point le Gouvernement, l'Etat est immuable, il ne change jamais, tandis que les Gouvernements changent.

Le gouvernement, comme un simple particulier, doit emprunter au crédit de l'Etat, mais il ne doit point l'usurper ni l'exploiter.

La fonction du crédit de l'Etat doit donc être parfaitement indépendante du gouvernement.

Or, une fois admis que le gouvernement n'est point l'Etat, et qu'à l'Etat seul appartient le crédit, il devient facile de concevoir la création d'une banque d'Etat.

Et quand on se sera bien pénétré que le gouvernement, soumis, comme les particuliers, aux lois de la banque d'Etat, ne peut créer des valeurs de son chef, et qu'il est obligé de les emprunter, on ne tardera pas à reconnaître la supériorité du crédit de l'Etat.

On aura bientôt admis que l'Etat est la source de tout crédit, puisque l'Etat est tout le monde.

A quelle condition l'Etat, source de tout crédit, doit-il en opérer la distribution?

A la seule et unique condition de n'opérer des prêts que contre un gage certain.

Ce principe est la loi générale sans exception.

Si l'Etat y déroge, il perd son crédit.

Ceci bien établi,

Comment l'Etat, source de crédit, peut-il opérer la distribution de ce crédit?

Voici comment nous le concevons :

(1) Voir le numéro du 5 octobre.

On établirait à Paris, siége du gouvernement, une Banque centrale;

On établirait dans chaque département une Banque succursale de la Banque centrale;

Il y aurait des sous-succursales dans les chefs-lieux d'arrondissement, et finalement dans les chefs-lieux de canton.

L'Etat aurait un signe d'échange unitaire qui serait le même dans toutes les banques de l'Etat.

Mais ce signe d'échange unitaire ne serait mis en circulation que contre nantissement d'une valeur supérieure au signe d'échange émis.

De telle sorte que toutes les fois qu'un billet de ce signe d'échange serait mis en circulation, l'Etat, c'est-à-dire tout le monde, serait garanti par une valeur supérieure.

Prenons des exemples.

Un producteur a-t-il besoin d'un signe d'échange unitaire ? Il dépose à l'entrepôt des agences communales le produit sur lequel il veut emprunter, il reçoit un récépissé portant, ainsi que nous l'avons indiqué, l'estimation du jury d'expertise.

Il portera ce récépissé à la Banque d'Etat qui lui donnera sur ce gage, du signe d'échange unitaire jusqu'à concurrence du montant fixé par le jury d'expertise de l'agence communale.

Conséquence: Tout producteur pourra recevoir une avance considérable et immédiate sur la consignation de ses produits.

Autre exemple.

Un propriétaire veut-il emprunter sur sa propriété ? Il porte à la Banque d'Etat ses titres de propriété, et, après estimation de cette propriété par un jury spécial, la Banque d'Etat lui prêtera la moitié ou les deux tiers de la valeur de l'immeuble.

Conséquence : Tout propriétaire d'immeubles pourra librement emprunter sur sa propriété.

Cette faculté, basée sur la liberté, a tous les avantages de la Banque hypothécaire sans avoir un seul de ses vices ; elle a de plus le mérite de la simplicité.

Troisieme exemple.

Un capitaliste se trouvant nanti de coupons de rente, de bons du Trésor, d'actions industrielles, d'actions de chemins de fer ou de canaux veut-il se procurer du signe d'échange unitaire, il apporte ses titres à la Banque d'Etat qui, d'après l'avis d'un jury d'expertise, fait une avance de moitié ou des deux tiers sur le nantissement des titres (1).

La Banque pourra aussi escompter les effets de commerce à l'instar de la Banque de France, si toutefois il reste encore de ces valeurs dans la circulation.

Par le moyen de ce nantissement, toutes les fois qu'un billet de la Banque d'Etat se trouvera en circulation, on saura qu'il n'y est mis que sur nantissement d'une valeur certaine expertisée, plus considérable que ce signe lui-même.

On pourrait tout aussi bien appeler cette Banque d'Etat mont-de-piété général de toutes les valeurs non circulables, sur le dépôt desquelles seraient déboursés des reçus appelés *billets de la Banque d'Etat*. Or, qui ne conçoit qu'un tel système de banque offre toutes les garanties désirables.

De son application découleraient plusieurs avantages.

Au lieu de faire une émission arbitraire non basée sur les besoins réels ainsi qu'il a été fait sous l'ancienne révolution par les assignats, ainsi que voudraient le faire les promoteurs de certaine banque immobilière appliquée forcément à toutes les propriétés de France, ce billet de Banque d'Etat ne circulerait que dans la mesure des besoins, car l'emprunteur serait obligé de payer un intérêt annuel à la Banque d'Etat en déposant un nantissement supérieur.

Il est bien évident qu'il n'empruntera pas pour mettre les billets en portefeuille ; il n'empruntera que s'il en a besoin.

Or, le besoin d'un papier est la seule cause légitime de son émission et la seule garantie contre sa dépréciation.

Ce signe d'échange, ce billet de Banque d'Etat obtiendra la confiance générale, même celle du paysan le plus entêté et le plus défiant, car par l'établissement d'une succursale de la Banque d'Etat dans les chefs-lieux de canton, il se sera bientôt rendu compte du mécanisme; il aura bientôt vu que l'Etat, c'est-à-dire tout le monde, recevant un gage plus considérable que le billet mis en circulation, il en résulte que ce n'est plus l'Etat qui fait crédit et qui risque de perdre, puisqu'au contraire c'est l'emprunteur qui fait crédit à l'Etat en le nantissant d'une valeur plus considérable.

Or, quand il sera bien persuadé qu'il n'y a pas à Paris, la *grande ville*, une fabrique arbitraire de papier-monnaie émis sans garantie ; quand il aura bien vu que, pour tous aussi bien que pour lui, il faut déposer une valeur plus considérable, (et tout cela il le verra par la fonction de la banque de canton), alors il n'aura plus qu'un vœu, c'est d'en avoir le plus possible.

La cause la plus active de la défiance du campagnard pour le papier-monnaie provient de son éloignement des banques. Ne les voyant pas fonctionner, et ayant une respectueuse crainte pour tout ce qui est signature, il se tient sur la réserve, il a peur.

Mais il cesserait de s'abstenir si les choses se passaient sous ses yeux.

Il nous reste à parler de la question importante de l'intérêt.

L'Etat, ne mettant en circulation le billet de Banque d'Etat que sur nantissement d'une valeur supérieure, n'opérerait cette émission que moyennant un intérêt de trois pour cent l'an.

Or, cet intérêt c'est l'impôt.

(1) Producteurs, propriétaires, capitalistes, pourront retirer en tout temps les gages qu'ils auront consignés, moyennant le remboursement à la Banque des billets de banque d'Etat qui leur auront été prêtés sur nantissement.

Avec cet impôt de trois pour cent l'an sur la circulation du signe d'échange unitaire, l'Etat peut faire une recette immense, chaque milliard émis lui donnant trente millions. Il est facile de comprendre que la recette s'élèvera à plusieurs centaines de millions, et cette énorme recette, jointe à celle non moins énorme qui résultera de la commission que l'Etat prélèvera sur la vente des produits par l'institution des agences communales, constituera à l'Etat le plus formidable budget de recettes qui se soit jamais vu, et ces brillantes recettes permettront la suppression des impôts fonciers, des douanes, et enfin de toutes ces entraves qui arrêtent la circulation.

Or, d'un côté, par l'institution des agences communales basée sur l'échange réciproque des produits par l'entremise des récépissés;

Et de l'autre, par l'organisation de la Banque unitaire de l'Etat, nous enlevons au capital les deux pompes aspirantes, les deux ventouses de la spéculation, les accaparements et l'usure.

Or, supprimez la ventouse, vous supprimez la succion.

Est-ce à dire pour cela que nous voulons la mort du capital, l'abolition de la propriété, et que se que nous disons les tuera comme le dit si pittoresquement le célèbre Proudhon!

Non, grâce au ciel, nous ne voulons pas la mort du pécheur, nous voulons son amendement.

Loin de vouloir la mort du capital et de la propriété, nous voulons consolider à jamais la propriété, nous voulons la rendre sacrée même pour le plus pauvre, sans juges et sans gendarmes, et tout à fait de son plein gré.

Nous voulons que le capital porte des fruits, et qu'il participe aux bénéfices, mais il faut pour cela qu'il devienne producteur, qu'il produise, et alors il aura droit soit à un intérêt, soit à une part de bénéfices, mais nous voulons des services réels et nous ne voulons plus d'accaparement, d'agiotage ni d'usure.

Tout le monde sait aujourd'hui que, dans le commerce et dans la banque le capital, ne produit rien ; c'est un baron féodal qui, à cheval sur la route de la circulation, prélève sur chaque producteur et chaque consommateur une rançon, non pas en proportion de la richesse de la victime, mais bien en proportion de sa faiblesse et de sa pauvreté.

Oui, nous le répétons : au capital, un intérêt fixe, ou une participation dans les bénéfices ; mais à la condition qu'il sera productif, à la condition qu'il fécondera l'industrie et l'agriculture; sinon, plus de rançon.

Dans un prochain article, nous indiquerons comment nous concevons la possibilité d'obtenir le capital et la sécurité du placement avec un intérêt fixe, mesuré, ou bien une part éventuelle dans les bénéfices,

Au moyen d'une autre institution unitaire de l'Etat.

François COIGNET,
manufacturier à Lyon.

Question des salaires.

M. THIERS ET LA STATISTIQUE.

Selon M. Thiers, il s'est produit dans l'industrie depuis la révolution, un double phénomène qui a prodigieusement amélioré le sort de l'ouvrier, si même il n'en a fait un digne sujet d'envie. D'une part, le prix de la journée s'est élevé considérablement; de l'autre, le prix des objets nécessaires à la vie a diminué dans la même proportion. Ce miracle a trouvé bien des incrédules. Plusieurs ouvriers se sont inscrits en faux contre les chiffres de M. Thiers. Nous avons dû, dans l'intérêt de la vérité, ouvrir nos colonnes à leurs protestations. Il existe beaucoup de documents officiels qui cadrent fort mal avec les opinions du président du 1er mars. Nous en extrairons tout ce qui peut jeter de la lumière sur la question. Nous puisons aujourd'hui quelques renseignements sur l'industrie des ouvriers tullistes dans l'excellent ouvrage de M. Villermé.

Aucune classe d'ouvriers n'a vu réduire autant ses salaires depuis quinze ou seize ans que ceux dont il s'agit et n'a passé plus rapidement d'une grande aisance à une sorte de détresse; l'ouvrier tulliste proprement dit, c'est-à-dire celui qui fabrique le tulle sur le métier, gagnait, en 1823, jusqu'à 15 et 20 francs par jour, et, à la fin de 1834, il gagnait seulement depuis 30 sous jusqu'à 3 francs.

L'extrait suivant de l'*enquête commerciale* de 1834, t. III, p. 534, montre d'une manière saisissante cet abaissement continu du salaire.

En 1823	la façon d'un *brack* de tulle 76[11	était payée	3
En 1827		*id.*	1 50
En 1834	Mars	*id.*	25
	Novembre	*id.*	15

Seulement, il faut dire que, par suite du perfectionnement des machines, l'ouvrier tulliste, qui fabriquait autrefois 7 ou 8 *racks* par jour, en pouvait faire en 1840 15 ou 20 dans le même temps. Il gagnait donc dans le premier cas 21 à 24 francs; il gagne dans le second 2 fr. 25 c. à 3 fr. Qu'en dit M. Thiers?

Le Berger de Kravan.

ENTRETIENS SOCIALISTES ET DÉMOCRATIQUES,

Par E. SUE.

Nous avons annoncé la publication d'une série de petits livres par M. E. Sue sous le titre de : le *Berger de Kravan*. La première de ces petits livres est sous presse et paraîtra prochainement à la Librairie phalanstérienne. Les titres de chapitres qui suivent feront comprendre dans quel sens et dans quel but est [illegible]

pris cette publication dont nous n'avons pas besoin de faire l'éloge.

I. Comment le père Mathurin, vieux soldat de la première République, n'aimait ni l'Empereur ni les Bourbons. — Pourquoi il ne les aimait point.

II. Comment, lors de l'invasion de 1814, le père Mathurin allait à la chasse aux cosaques. — Pourquoi il se livrait à cette classe avec amour. — Comment le père Mathurin rencontra plus tard, dans un cabaret de Nîmes, plusieurs *blancs* de la compagnie de MM. de Trestaillons et de Quatretaillons. — Ce qu'il advint de la rencontre du père Mathurin avec ces royalistes.

III. Comment le père Mathurin, de retour à son village, y trouva sa cousine Rosette, un marquis et son curé. — Pourquoi le père Mathurin n'aimait ni ce curé ni ce marquis, et pourquoi ceux-ci n'aimaient point le père Mathurin et le lui prouvaient bien.

IV. Histoire de Rosette et de M. le curé.

V. Fin de l'histoire de Rosette et de M. le curé.

VI. Comment le père Mathurin ne se trouva point mieux de la royauté de Louis-Philippe que de la royauté de Charles X. — Ce qu'il advint au père Mathurin de sa rencontre avec un riche bourgeois qui avait acheté le château de M. le marquis. — Comment le père Mathurin rencontra le père Antoine, travailleur invalide, la mère Madeleine, coupeuse de brumailles, et maître Charrie le métayer. — Comment et pourquoi ces bonnes gens désespéraient de la République, et croyaient qu'il n'y avait de salut pour la France que dans la régence, Louis-Napoléon ou Henri V. — Comment le père Mathurin entreprit de prouver à ces bonnes gens qu'il ne savaient point du tout ce qu'ils disaient.

VII. Des véritables intentions des Orléanistes, des Napoléonistes, des Légitimistes. — Causes réelles de l'Insurrection de juin. — Comment et pourquoi les Socialistes et les Républicains rouges ne sont point des pillards, des assassins et des rêveurs de guillotine.

VIII. Comment la régence de Louis-Napoléon. — Ce que c'est que la régence et Louis-Napoléon. — Comment et pourquoi le père Mathurin prouve évidemment et par des faits que Henri V n'aime ni le peuple ni la liberté. — Comme quoi il est impossible de n'être pas de l'avis du père Mathurin. — Comment et pourquoi le père Mathurin donnera son avis sur les petits livres populaires de l'Académie des sciences morales et politiques.

Le Vertige des Vieux partis.

Ce dut être une étrange et rude sensation pour les soutiens de la vieille politique que l'émoi jeté en eux par le renversement violent de leur gothique idole. On n'éprouve pas deux fois en sa vie une stupéfaction aussi complète, un ébahissement pareil à celui que dut leur occasionner le subit revirement de février, cette impulsion nouvelle et si en dehors du champ de leurs prévisions.

Ce réveil en sursaut a été en effet si brusque, si soudain, qu'ils en sont encore tout effarés. Ces grandes formules de la science nouvelle, ces problèmes de la solidarité jetés tout à coup à l'examen les ont trouvés si complètement en défaut, si bien habitués au demi-jour favorable aux lâchetés du *statu quo* qu'ils sont encore à se remettre de leur premier éblouissement. La secousse a été si vigoureuse, que tous les vieux partis en ont perdu leur aplomb, et la débâcle de la politique prédite par nous depuis si longtemps a été consommée.

Nous avons assisté à une incroyable fusion : libéraux et royalistes, légitimistes, orléanistes, athées et catholiques se sont embrassés pleins de frayeur en face de la République nouvelle. Ils se sont juré d'employer à leur commune défense la vieille tactique dont ils usaient jadis les uns contre les autres, de voter aveuglément, de rejeter sans examen tout ce qui serait proposé par leurs adversaires, tout ce qui leur paraîtrait dans le sens de la grande devise républicaine, tracée par une main puissante sur les murailles de leur dernier banquet.

Ils se sont mis à s'agiter fiévreusement, à propager au centuple leur première terreur, à inventer des systèmes impossibles pour pouvoir les réfuter, à prêter à leurs adversaires des absurdités et des infamies. Ils ont gonflé leurs poumons pour anathématiser en eux de prétendus partisans de la communauté des femmes, cet apogée fantastique de l'abus de la force brutale, pour les représenter comme des prôneurs violents de la loi agraire, supposition niaise que jette en bas le seul mot d'association.

Ils ont fait tout ce qui leur est venu à l'idée, ils ont écrit au hasard tout ce qu'ils ont trouvé dans leurs cerveaux. Les défroques du passé ont été reprises par ceux-là mêmes qui les avaient lacérées et les réputations douteuses du dernier règne reconnues et acceptées par ceux qui les avaient le plus outrageusement conspuées.

Ils ont fait armes de tout. Tout moyen leur a semblé bon et ils n'en sont arrivés qu'à montrer plus clairement les prodigieux effets du vertige qui s'est emparé d'eux.

Après tout, ce vertige est bien naturel, convenons-en ; nous serions nous-même étrangement effrayés si après avoir constaté la décomposition rapide des vieux éléments politiques, l'impuissance de l'ancien mécanisme social, nous n'apercevions rien autour de nous, rien, absolument rien pour remplacer ces états pourris, si nous ne connaissions aucun moyen, non pas même de régénérer l'humanité, mais seulement de l'arracher à de mortels déchirements.

Certes, il serait bien inutile de faire les bravaches, nous l'avouons franchement, notre effroi serait au comble ; et non-seulement nous nous réunirions aussi à nos anciens ennemis dans cette attente d'un danger suprême, mais nous irions franchement à ceux que nous regarderions comme nos nouveaux adversaires.

Nous aborderions sans faux amour-propre les hommes qui prétendraient avoir travaillé aux choses sérieuses, aux intérêts de tous, pendant que nous aurions été occupés à perfectionner notre triple balançoire constitutionnelle, et nous écouterions sans malignité envieuse, sans esprit arrêté de dénigrement les paroles de ces penseurs indépendants et hardis. De plus, nous emploierions quelques heures pendant quelques jours à la lecture de leurs œuvres, afin de leur répondre en toute connaissance de cause, afin d'apprécier nous-mêmes ces nouveautés dont l'apparition subite nous aurait si fort alarmés.

On peut admettre à la rigueur, que dans le premier moment, les hommes qui employaient gravement leur temps à la chasse du pouvoir aient perdu la tête aux sifflets énergiques de ceux qu'ils avaient dédaigné. On peut leur pardonner d'avoir jugé d'abord les idées nouvelles d'après les charges du *Charivari*, les cancans d'estaminet, les naïvetés de corps-de-garde ou les clameurs de la rue. Qui sait si nous-mêmes, nous trouvant aussi empêtrés qu'eux dans les idées du passé, aussi complètement ignorants des besoins du présent, nous n'eussions pas procédé ainsi ?

Mais, six mois après le premier avertissement, nous serions revenus à nous-mêmes, et, le cœur aidant, nous aurions compris que, bien avant nous, ce mouvement était dans l'ordre nécessaire des [illegible] [illegible] nous aurions jugé à l'unanimité du peuple des villes où le mot d'ordre de la fraternité s'est fait entendre, que rien ne pourra plus désormais lui enlever le désir légitime des améliorations sociales. Nous aurions senti l'impossibilité d'affermir les bases de la République autrement qu'en formant un vaste parti conservateur dans la classe laborieuse, cette majorité mobile de la nation qui a si bien rendu jusqu'ici à tous les gouvernements leur indifférence et leur hostilité.

Ici le besoin des solutions sociales nous eût vivement frappés et nous aurions hâté notre examen des idées déjà émises, dans la ferme conviction, que si par malheur elles étaient insuffisantes ou fausses, il fallait s'empresser de les corriger ou de les compléter.

Mais eux que font-ils ? Ah ! les hautes questions pour eux sont toujours les questions d'ambition personnelle. Ils ne voient comme hier dans le mandat dont le pays les a investis que la faculté d'embrouiller et d'intriguer. Maintenant encore ils s'occupent à énerver les hommes du pouvoir, à préparer des combinaisons ministérielles. Ils visent à une restauration des esprits stériles comme eux, disposés comme eux à employer la compression au maintien du *statu quo*.

Et pendant ce temps les campagnes s'obèrent d'emprunts usuraires, les communes font faillite, les fabricants s'endettent, les ouvriers chôment, les malaises et les inquiétudes augmentent, la misère grandit et l'hiver vient.

La proclamation suivante a été distribuée aujourd'hui dans Paris :

Au Peuple.

Nous sommes bien loin du jour où, après des combats héroïques, la République, sortant éclatante et glorieuse du sein de la victoire, se leva sur le monde comme l'image vivante de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité, comme le sacré symbole de toutes les espérances de l'avenir.

D'une extrémité de l'Europe à l'autre, les nations la saluèrent de leurs acclamations, et, pénétrés de l'esprit nouveau, du souffle régénérateur, elles brisèrent leurs vieilles chaînes, au nom du droit que la France venait d'inaugurer.

La France en recueillit elle-même immédiatement les fruits : dans l'ordre politique, l'abolition des privilèges et le suffrage universel ; — dans l'ordre social, l'affranchissement des travailleurs, condition première de la transformation du travail même, pour arriver à une plus juste répartition de ses produits, à la garantie de la vie de tous, dans la société une et solidaire.

Bientôt cependant les partis vaincus se réunirent et s'organisèrent. Partout où put s'étendre leur action, ils s'appliquèrent à susciter, par l'intrigue et la calomnie, des ennemis à la République et des obstacles à son gouvernement. Se glissant peu à peu dans l'administration, ils y introduisirent leurs principes, leurs passions, et se firent du pouvoir révolutionnaire qu'ils avaient surpris une arme contre la révolution même. On recula jusqu'aux portes de la monarchie.

C'est là que nous sommes maintenant ; c'est aux hommes de la monarchie que viennent d'être confiés les destins de la République.

Nous comprenons les craintes du peuple et son indignation trop justifiée, certes. Qu'il ne s'alarme pas cependant outre mesure, et surtout qu'il se garde de céder à de perfides provocations. Quoi que l'on fasse pour le pousser à des imprudences désastreuses, qu'il reste calme et ferme, maître de soi, pour l'être de l'avenir. C'est ainsi qu'il prouvera sa force et qu'il la trouvera tout entière, invincible par l'union, dans les combats pacifiques qui doivent seuls aujourd'hui venir en aide au droit.

Et nous, honorés du titre de représentants du peuple, nous savons à quoi ce titre nous oblige ; nous connaissons nos devoirs, et nous les remplirons. Sortis du peuple, unis au peuple, nous lutterons et, c'est notre foi, nous vaincrons avec lui.

Paris, 17 octobre 1848.

Les représentants du peuple,

Lamennais. — Ledru-Rollin. — Félix Pyat. — Amédée Bruys. — Ollivier (Bouches-du-Rhône). — E. Baune. — Chollat. — Terrier. — Brives. — Ronjat. — Ch. Robert (Yonne). — Bertholon. — V. Schoelcher. — Joly (Haute-Garonne). — Edmond Joly. — Vignerte. — Isid. Buvignier. — Bravard-Toussaint. — Doutre. — Eug. Raspail. — Ch. Madet. — Deville. — Dubarry. — Ménand. — Benoît. — Félix Mathé. — Astaix. — Th. Bac. — P. Joigneaux. — J. Pégot Ogier. — Pierre Lefranc. — Detours. — Martin-Bernard. — G. Cales. — Pelletier. — G. Lasteyras. — Fargin-Fayolle. — Greppo. — Mainchain. — F. Gambon. — Agricole Perdiguier. — James Demontry. — Xavier Durrieu.

Retraite de Jellachich.

Les nouvelles suivantes, que nous trouvons dans les journaux de Berlin et de Breslau, nous sont confirmées par un témoin oculaire parti de Pesth le 9, le 13 de Berlin.

Nous avons des lettres de Vienne jusqu'au 12, dans la soirée. Le général d'Auersberg a quitté sa position du Belvéder ; le ban Jellachich, n'étant pas appuyé par le général autrichien, ne s'est pas senti assez fort pour tenter une attaque de vive force contre cette capitale ; il a opéré un mouvement de retraite, afin d'attendre l'arrivée de Windisgraetz, qui emmène des renforts de la Bohême.

Une lettre de Prague évalue les forces de Jellachich à 34 000 hommes, dont 7 000 Manteaux-Rouges ou Scerézaniens.

Dans la seconde entrevue que Jellachich avait eue le 10 au soir avec les envoyés de la diète, il avait répondu que sa marche sur Vienne avait pour but de s'opposer à l'anarchie, en sa qualité de fonctionnaire de l'Etat et de militaire. Le bruit du canon lui avait indiqué la route. Son principal mobile est le maintien de la monarchie constitutionnelle. Il n'est pas poursuivi par les troupes hongroises. Au besoin il les repoussera par la force, si elles l'attaquaient sur le territoire autrichien. Sur ce territoire il ne connaît ni troupes croates ni troupes hongroises, mais seulement les troupes de l'empire autrichien.

Cette réponse du ban est écrite ; Jellachich a ajouté verbalement qu'il avait été démocrate avant les Viennois, qu'il était toujours attaché de cœur à la cause démocratique ; mais qu'il ne comprenait pas la liberté sans l'ordre, et que c'était pour allier ces deux principes qu'il était devant les murs de Vienne.

D'après des nouvelles qui paraissent dignes de foi, l'armée réunie au camp se trouve composée des troupes suivantes :

- Trois bataillons du régiment Nassau, de nationalité polonaise ;
- Deux bataillons du régiment Khevenhüller, de nationalité tschèke ;
- Deux bataillons du régiment Baumgarten, de nationalité tscèke ;
- Un bataillon du régiment Etienne, Gallicien ;
- Un bataillon du régiment prince Léopold, Bohême ;
- Un bataillon de grenadiers, Allemands et Bohêmes ;
- Neuf compagnies de pionniers, les mêmes qui ont été défaits par le peuple, au Graben ;
- Une division de mineurs et de sapeurs ;
- Deux régiments entiers de cavalerie ;
- Six batteries d'artillerie ;
- Un bataillon de chasseurs, qui est revenu au camp après avoir reconduit l'empereur.

Ces troupes qui forment un effectif de 15 à 20 000 hommes, paraissent fort animées contre le peuple de Vienne. Comme elles sont presque complètement composées de Slaves, leur sympathie pour Jellachich n'est pas douteuse ; et si Auersberg a abandonné le commandement, c'est que ce général allemand était devenu suspect à ses soldats qu'il ne pouvait d'ailleurs plus maîtriser et qui l'ont presque obligé à remettre le commandement au prince Félix de Schwartzemberg.

D'après le *Zeitungs-Hall*, l'empereur arrivé à Olmutz suivi de quatre mille hommes de cavalerie, aurait appelé auprès de lui Windisgraetz, Wessemberg et Jellachich. Après leur arrivée, il aurait été décidé que les troupes de tous ces princes marcheraient sur Vienne, où on les attend vers le 13 de ce mois, et il aurait été conclu avec la Russie un cartel stipulant que, dans le cas où il éclaterait en Gallicie des troubles après le départ des régiments, des troupes russes passeraient la frontière, et à la réquisition du gouvernement autrichien, et seraient mises sous les ordres d'un général autrichien.

De son côté, toute l'Allemagne démocratique s'ébranle pour marcher au secours de Vienne.

L'association allemande de l'Autriche, représentant 120 sections, a fait parvenir au vicaire de l'empire une protestation contre l'invasion du ban de Croatie.

Il n'est point probable que le pouvoir central de Francfort se décide à envoyer contre les Viennois une armée impériale, qui se prononcerait certainement contre les Slaves. Le parlement allemand se divise ; la gauche de cette assemblée, composée de 130 membres environ, vient de signer une adresse pour engager les Viennois à la résistance. Une députation de cinq membres est partie pour Vienne, afin de porter une adresse ainsi conçue :

« Aux Viennois !

» La magnanimité avec laquelle vous vous êtes levés a excité toute notre admiration. Le combat sanglant que vous venez de soutenir si glorieusement a été aussi livré par nous, vos frères. Nous savons que vous persisterez dans vos efforts, et que vous marcherez en tête du reste de l'Allemagne par le courage et l'énergie.

» Nous vous députons cinq de nos amis pour vous exprimer notre admiration sans réserve et notre profonde reconnaissance pour les services par vous rendus à la liberté. »

On peut assurer d'avance que le jour où le vicaire impérial ordonnerait l'envoi d'une armée contre Vienne, serait celui de son abdication. La gauche tout entière et une grande partie de la droite se retireraient et viendraient se joindre au nouveau parlement démocratique qu'il est question d'établir à Berlin.

Dans la capitale de Prusse, le mot d'ordre des démocrates est celui-ci : « Le despotisme est détruit à Vienne, il faut qu'il le soit à Berlin. »

Les nouvelles de Vienne ont augmenté l'animation du peuple hongrois. Quarante mille hommes réunis le 7 à Rubt avaient pris la route de Wieselbourg. Arrivées à Bruck, ces troupes se sont arrêtées pour attendre des renforts considérables. Kossuth a promis 300 000 hommes, mais Kossuth exagère toujours. Au reste, les Hongrois n'attendaient pour passer la frontière que l'appel de la Diète, qui ne s'était pas encore décidée à cette démarche, ce qui mécontentera le peuple viennois.

La nuit du 11 a été assurément la plus agitée qu'ait eue Vienne depuis le bombardement par Napoléon, en 1809. On y avait vu jusqu'au grand jour dans les rues une foule d'hommes armés, qui les parcouraient silencieusement, seuls ou à petits groupes.

Le lendemain, l'intérieur de la ville offrait un aspect morne et triste. Les boutiques étaient fermées, les rues presque vides, la plupart des habitants s'étant enfuis, et tous ceux qui portent les armes s'étaient réunis dans les faubourgs.

A une heure, on battit la générale ; les avant-postes de l'armée croate avaient attaqué les gardes nationaux à une des portes ; mais ils se retirèrent après avoir échangé quelques coups de feu.

A quatre heures, des adjudants, envoyés en reconnaissance, rentrent dans la ville et annoncent que le campement sur la montagne de Vienne et Lascer est détruit ; l'armée croate s'est dirigée sur Neustadt. Il paraît que les Madgyars approchaient, et Jellachich aurait voulu tenter un combat aux portes de Vienne.

Deux députés de la Diète hongroise, adjoints à l'armée sous les ordres de Mezzaros, se sont présentés au comité des étudiants, en annonçant que 30 000 hommes de troupes madgyares arrivaient au secours des Viennois, et que la fatigue seule les a jusqu'ici empêchés d'arriver.

La Diète a fait afficher un placard dans lequel elle repousse la supposition qu'elle considère l'intervention des Madgyars comme une violation de territoire.

Dans la séance du 12, le député Schuselka a excité la Diète à ne pas reculer devant les conséquences de la prise de possession du pouvoir exécutif. L'orateur a été applaudi lorsqu'il a dit qu'à défaut de la sanction de l'empereur, on aurait celle du peuple souverain.

Tous les Slovaques de Pesth ont été arrêtés. Ils sont accusés d'avoir voulu profiter de l'absence d'une grande partie de la population, pour incendier et piller Pesth.

Le ministre Hornbostl, envoyé à l'empereur, écrit : « Arrivé près de S. M., je lui ai représenté la situation de Vienne. Cependant j'ai remarqué que S. M. ne m'accordait plus la confiance nécessaire pour exécuter les mesures arrêtées ; j'ai donc pris la résolution d'offrir ma démission. »

La Diète a décidé l'envoi à l'empereur d'une députation prise dans son sein et composée d'un député de chaque province.

L'empereur a rendu une proclamation dans laquelle, après avoir répété le contenu de son manifeste daté de Schoenbrunn, il ajoute ce qui suit : J'ai indiqué le but de mon voyage, à savoir de choisir pour le moment un endroit de la monarchie plus sûr d'où je pourrai fonder la liberté constitutionnelle de manière à la rendre profitable à tous, *sans diminuer mes prérogatives*.

Les lettres reçues ce soir par plusieurs représentants annoncent que la République a été proclamée à Trèves (Prusse-Rhénane).

Agitation en Italie.

Nous n'avons reçu aujourd'hui de Milan que la *Gazette officielle* de Radetzky, qui se tait complètement sur l'agitation de cette ville. Quant à l'insurrection de Vienne, elle la raconte en quelques lignes, qui se terminent ainsi :

« Nous pouvons assurer, de source certaine, que les principaux auteurs du mouvement révolutionnaire ont cherché leur salut en abandonnant Vienne, et que des mesures énergiques ont été prises pour que l'ordre et les lois reprennent le pouvoir et obtiennent le triomphe qui leur est dû. »

— On écrit de Como, 13 octobre, au *Republicano* :

« La révolution de Vienne a produit ici l'effet qu'on devait en attendre. Milan spécialement s'est relevée. Vous savez déjà ce qu'ont fait les Hongrois. Trois commissaires sont arrivés ici y a quelques jours à Milan avec la mission de conduire les troupes hongroises dans leur pays pour lutter contre l'armée de Jellachich. Radetzky leur donna l'ordre de retourner immédiatement, ils refusèrent, il les fit arrêter. Mais leur mission n'était

plus du secret. Une députation fut envoyée à [illegible], qui [illegible] venir sur sa décision. Les soldats hongrois irrités se portèrent au Castello, portant les couleurs nationales, et firent pour ainsi dire le siége du quartier général. Un de nos amis qui arrive de Milan dit que trente et quelques officiers sont partis pour la Hongrie, et que c'est la seule concession que Radetzky ait consentie... Le fait est que les Hongrois fraternisent avec le peuple italien, qu'ils crient : Vivent la Hongrie et l'Italie!»

— L'agitation est toujours grande à Turin. Le cercle politique de cette ville vient d'adresser aux Hongrois une proclamation latine qui contient un appel à l'union entre les deux peuples, l'Italien et le Hongrois.

— Un journal dit que Charles-Albert a adressé aux gouvernements français et anglais une note dans laquelle il les presse d'obtenir une réponse de l'Autriche, afin de reprendre les hostilités immédiatement si les conditions offertes ne semblaient pas acceptables. Cette note serait antérieure aux derniers événements de Vienne.

L'esprit démocratique en Danemark.

Les élections générales en Danemark ont eu lieu le 5 de ce mois. L'opinion démocratique a triomphé. Les représentants appartiennent à la partie intelligente et radicale du pays. L'ouverture des Etats du royaume aura lieu le 23 octobre.

A l'occasion des élections, le grand président des représentants de Copenhague a adressé un discours au roi Frédéric VII, dans lequel on remarque le passage suivant qui se rapporte aux derniers événements : « Le peuple danois sera toujours prêt à faire les plus grands sacrifices pour défendre les limites du pays et l'honneur de la nation. »

Assemblée nationale.

Séance du 18 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à midi et demi.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'Assemblée adopte sans discussion un projet de décret concernant un emprunt extraordinaire de 300 000 fr., à contracter par le département de la Somme.

On passe à la discussion du projet relatif à la majorité du jury.

« Art. 1er. L'article 347 du code d'instruction criminelle sera modifié comme il suit :

» La déclaration du jury contre l'accusé se formera sur le fait principal, sur les circonstances aggravantes, sur les questions d'excuse ou de discernement, à la majorité de plus de sept voix. La déclaration du jury énoncera cette majorité de plus de sept voix, sans pouvoir énoncer le nombre de voix; le tout à peine de nullité.

» « La déclaration des circonstances atténuantes aura lieu à la simple majorité. »

M. MÉAULE propose de maintenir ce qui existe, c'est-à-dire la nécessité d'une majorité de 8 voix.

M. CRÉMIEUX, rapporteur. Un des premiers actes du gouvernement provisoire fut l'abolition des lois de septembre. Ces lois, réglant les conditions du verdict, réduisirent à 7 voix le nombre suffisant pour les condamnations.

Au sein de ce magnifique transport dont nous pouvons, mieux que personne, vous dire la grandeur et la pureté, la République, dans les premiers jours d'effusion fraternelle, n'a pas balancé à prodiguer aux accusés les trésors de l'indulgence. Oui, citoyens, au lendemain de notre Révolution de Février, entouré des flots d'un peuple en armes, dont l'irritation s'était miraculeusement calmée devant notre magique symbole : *Liberté, Egalité, Fraternité*, le Gouvernement provisoire, entraîné par les généreuses sympathies, par le spectacle des nobles passions qui éclataient alors autour de lui, proclama dans le jury, c'est-à-dire dans la justice du pays même, une immense rénovation.

La France ne doit pas avoir regret à cette épreuve. Dans le plus grand nombre de ses décisions, le jury ne s'est pas montré au-dessous de la grande mission qui lui avait été confiée.

Mais deux motifs graves commandent aujourd'hui de modifier cette législation : d'abord, sur plusieurs points de la République, les magistrats se plaignent que la justice répressive manque de force, que la société n'a pas de sauvegarde. Le premier devoir de la République, c'est de maintenir à la justice son autorité; c'est de donner à chaque habitant du territoire, pour sa personne, pour sa famille, pour sa propriété, la sûreté qu'il a le droit de réclamer.

Or, un décret qui, même en présence de bons résultats, a fait naître, dans plusieurs départements, la crainte que le crime ne reste impuni, c'est-à-dire que la société ne manque de protection, ne peut rester comme loi de l'Etat. D'autre part, le jury, depuis votre dernier décret qui l'organise, est placé sur une base large, immense; l'institution repose aujourd'hui sur le principe du suffrage universel. C'est un instrument nouveau que la République va employer dans les plus graves intérêts du pays. Il y a de l'inconnu dans l'avenir de la justice criminelle; cet inconnu, le législateur doit tendre à le régler autant qu'il lui est permis de le prévoir.

Quelle règle devrons-nous suivre?

Avant tout, citoyens, il faut protection à l'accusé; chacun de nous comprend que la justice criminelle a pour première condition de donner toute sécurité à l'homme qui paraît devant les tribunaux pour y défendre sa liberté; sa vie, son honneur. Frapper le coupable, mais assurer à l'innocent toutes les garanties de justification, voilà le double but de la justice criminelle.

L'atteindrons-nous en fixant à 8 voix le nombre de voix nécessaire à la condamnation?

Nous l'espérons, et nous demandons que l'Assemblée nationale adopte le projet qui lui est soumis.

M. ALEM ROUSSEAU soutient l'amendement de M. Méaule au milieu des cris d'impatience.

Vingt membres réclament le scrutin de division sur l'amendement. Il est procédé à cette opération, qui donne le résultat suivant :

Votants,	729
Majorité absolue,	365
Billets blancs pour,	165
Billets blancs contre,	564

L'amendement est rejeté. L'article est adopté.

M. FARCONNET propose d'ajouter au second paragraphe de l'article premier :

« S'il s'agit d'une accusation capitale, et si la déclaration contre l'accusé s'est formée à l'unanimité, le jury sera également tenu de l'énoncer; ce n'est que dans le cas de cette déclaration à l'unanimité, que la peine de mort pourra être prononcée. »

L'orateur comprend que l'on conserve la peine de mort, mais au moins faut-il la rendre d'une application aussi rare que possible, et lorsqu'il y a conviction de la part de tous les jurés que l'accusé est réellement coupable.

M. BAZE combat cet amendement qui lui semble consacrer un renversement de tous les principes en matière criminelle, et préparer un danger à la société.

M. SAINT-ROMME appuie les arguments de M. Farconnet.

L'amendement est rejeté.

M. CHARAMAULE demande que la peine de mort ne puisse être prononcée que lorsque les trois quarts des voix déclareront l'accusé coupable.

Cet amendement est également rejeté.

M. TASSEL propose de substituer au troisième paragraphe la rédaction suivante :

« Six voix suffiront pour l'admission des circonstances atténuantes. Le jury le déclarera ainsi : Oui, il y a des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé. »

Cet amendement, développé au milieu du bruit, est combattu par M. Valette et rejeté.

[illegible] du décret du 7 mars 1848 est abrogé. » — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée ayant annulé hier l'élection de M. Bissette, il y a lieu de proclamer représentant le premier suppléant de la Martinique, M. Mazuline.

M. Mazuline est admis comme représentant.

L'Assemblée revient à la discussion du projet de constitution.

« Art. 93. Une haute cour de justice juge, sans appel ni recours en cassation, les accusations portées par l'Assemblée nationale, soit contre ses propres membres, soit contre le président de la République ou les ministres.

» Elle juge également toutes personnes prévenues de crimes, attentats ou complots contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat.

» Elle ne peut être saisie qu'en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale. » — Adopté.

« Art. 94. La haute cour est composée de juges et de jurés.

» Les juges au nombre de cinq et deux juges suppléants, sont nommés au scrutin secret, à la majorité absolue, par le tribunal de cassation et dans son sein. Il choisissent leur président.

» Les magistrats remplissant les fonctions du ministère public sont désignés par le président de la République, et, en cas d'accusation du président ou des ministres, par l'Assemblée nationale.

» Les jurés, au nombre de 36, et 4 jurés suppléants, sont pris parmi les membres des conseils généraux des départements. »

M. SAINT-ROMME propose de substituer au scrutin secret le tirage au sort pour la nomination des juges.

M. DUPUIS combat cet amendement. Les juges qui ont à diriger les débats ne sauraient être assimilés aux jurés.

Le sort est employé pour la désignation des jurés et cette garantie doit suffire à l'accusé.

M. SAINT-ROMME insiste sur son amendement, qui n'est pas adopté.

M. GUÉRIN propose d'ajouter dans le deuxième paragraphe, que les juges seront désignés chaque année dans les quinze premiers jours de janvier.

Cet amendement accepté par la commission est adopté, ainsi que l'article du projet.

M. RONDEAU propose d'ajouter : « Les représentants du peuple n'en peuvent faire partie. » — Adopté.

« Art. 95. Lorsqu'un décret de l'Assemblée nationale a ordonné la formation de la haute cour de justice, le président du tribunal de première instance du département tire au sort, en audience publique, le nom d'un membre du conseil général. » — Adopté.

« Art. 96. Au jour indiqué pour le jugement, s'il y a moins de 60 jurés présents, ce nombre sera complété par des jurés supplementaires, tirés au sort, par le président de la haute cour, parmi les membres du conseil général du département où siégera la cour. » — Adopté.

« Art. 97. Les jurés qui n'auront pas produit d'excuse valable seront condamnés à une amende de 1 000 à 10 000 fr. et à la privation des droits politiques pendant cinq ans au plus. » — Adopté.

« Art. 98. L'accusé et le ministère public exercent le droit de récusation, comme en matière ordinaire. » — Adopté.

« Art. 99. La déclaration du jury portant que l'accusé est coupable ne peut être rendue qu'à la majorité des deux tiers des voix. » — Adopté.

M. SAINT-ROMME demande les trois quarts des voix.

L'amendement est rejeté. L'article est adopté.

« Art. 100. Dans tous les cas de responsabilité des ministres, l'Assemblée nationale peut, selon les circonstances, renvoyer le ministre inculpé, soit devant la haute cour de justice, soit devant les tribunaux ordinaires, pour les réparations civiles, soit devant le conseil d'Etat. »

M. COMBAREL DE LEYVAL demande pourquoi la commission de constitution a introduit une juridiction nouvelle pour les cas de responsabilité. Est-ce la chambre ardente qu'on voudrait rétablir? (Oh! oh!)

L'orateur demande la suppression de ces mots qui terminent l'article :

« Soit devant le conseil d'Etat. »

M. DUPIN, de sa place. Je dois dire qu'à l'égard de cette nouvelle juridiction, il y a deux opinions opposées dans le sein de la commission. En conséquence, je crois qu'à ceux-là seuls qui l'ont proposée appartient de la défendre. (Longue hilarité.)

M. COQUEREL défend le projet, que M. Boudet appuie également.

L'Assemblée entend encore MM. Isambert et Martin (de Strasbourg), qui déclarent que la commission abandonne sa rédaction.

L'article est adopté, moins la dernière phrase, dont M. Combarel de Leyval a demandé la suppression.

Les art. 101, 102 et 103, relatifs au conseil d'Etat, qui a été supprimé, deviennent sans objet.

« Art. 104. L'Assemblée nationale et le président de la République peuvent, dans tous les cas, déférer l'examen des actes de tout fonctionnaire autre que le président de la République au conseil d'Etat, dont le rapport est rendu public. » — Adopté.

« Art. 105. Le président de la République n'est justiciable que de la haute cour de justice, sur l'accusation portée par l'Assemblée nationale, pour crimes et délits qui seront déterminés par la loi. » — Adopté.

L'Assemblée revient au chapitre 7, relatif à l'administration intérieure, dont la discussion avait été ajournée.

M. Dufaure quitte le banc des ministres pour aller se placer au banc de la commission de constitution.

M. BÉCHARD a la parole sur la discussion générale. Messieurs, dit-il, selon moi, vous abordez en ce moment une question qui doit recevoir une solution dans l'acte constitutif.

Toutes les constitutions en ce pays, et celle de 91, et celle de 93, et celle de l'an III, et celle de l'an VIII, et la charte de 1814, et la charte de 1830, s'en sont expliquées. Pourquoi donc la commission de constitution n'a-t-elle pas fait ce que les législateurs avant elle n'avaient pas oublié?

Messieurs, vous allez avoir à opter entre le principe despotique inauguré dans la constitution de l'an VIII et entre le principe consacré par les législateurs de 1789 et de l'an III.

D'abord, je proteste de mon attachement profond et sincère au principe de la centralisation politique maintenue dans de justes et raisonnables limites; je rends hommage à cette grande et nationale unité qui en est sortie, mais j'attaquerai sous la République comme j'ai attaqué sous la monarchie la centralisation administrative.

Il ne me sera pas difficile de prouver que la centralisation administrative est funeste aux travailleurs, attentatoire aux droits de la propriété. Vous n'avez pas admis le droit au travail, cette prime à l'émeute et au vagabondage. (Murmures à gauche.) On pourrait favoriser les associations pour les travaux; mais les associations sont-elles possibles avec cette compression qui pèse du centre sur les libertés locales? En face de ces utopies du Luxembourg et des ateliers nationaux, la vérité proclame la réalisation du bien par les associations locales. Sans l'affranchissement des communes, comment réaliser l'art. 13?

Mais, nous dit-on, qui s'oppose à ce que les communes prennent l'initiative de ces améliorations? Qui s'y oppose? Mais le principe écrit dans toutes nos lois, le principe qui place l'autorité locale sous le coup de l'autorité centrale, qui fait que devant celle-ci l'autre n'est même pas comptée comme auxiliaire, qui fait qu'elle ne peut même nommer un garde-champêtre, un maître d'école, et voit, comme il est arrivé dernièrement, ses déclarations annulées par un arrêté du ministère.

Maintenant, faut-il vous montrer combien l'agriculture est intéressée à la décentralisation et à l'affranchissement des communes? Votre décret sur l'enseignement agricole a eu pour but principal de retenir le fils de l'agriculteur dans ses champs et de l'empêcher d'aller dans les villes s'enrôler au service des partis. (Bruit.)

Mais croyez-vous que vous obtiendrez ce résultat, si vous n'affranchissez pas les communes? croyez-vous que ces chambres consultatives d'agriculture, dont M. Tourret, ministre de l'agriculture, fait un si juste éloge, seraient possibles avec les entraves de la centralisation? Et ce crédit foncier que vous avez promis de réaliser, n'est-ce pas le vice du système administratif que je dénonce ici qui vous a fait reculer devant les conséquences de cette proposition?

Vous avez redouté une émission exagérée de ces bons hypothécaires, qui réveillaient les funestes souvenirs des assignats, et pourquoi? Parce [illegible] n'avez rien qui constitue la confiance.

La confiance, en finances, tient surtout du droit de contrôle exercé par tous les citoyens. Le crédit, sachez-le bien, est dans le triomphe des institutions municipales et communales; c'est pour cela que le ministre des finances insistait tant sur les associations locales. Mais à quelles conditions les réalisera-t-on? A la condition qu'elles seront libres.

On parle d'organiser le travail. Mais nos terres incultes, nos montagnes déboisées, nos landes abandonnées, offrent d'immenses ressources au travail. La division sera toujours bien plus facile que la division des travailleurs. Les ingénieurs des ponts-et-chaussées, au lieu de surveiller les travaux, passent leur temps à attendre des modifications de plans, des approbations, des rectifications. Voyez, malgré toutes les lois que nous avons faites, le mauvais état de nos communications vicinales; voyez cet absurde régime forestier qui place sur la même ligne les bois rabougris de nos landes et les forêts les plus belles du pays! Voilà les résultats du système dans lequel nous languissons depuis si longtemps.

Au lieu de cela, avec les libertés communales, nous aurons une administration grande et forte. Au moyen de travaux savamment exécutés, chaque commune pourra nourrir ses pauvres, rendre à la commune la liberté de son action, et bien des misères seront soulagées sans l'intervention de l'Etat; tandis qu'au contraire la centralisation tarit la bienfaisance, car personne ne se soucie d'enrichir l'Etat.

Il en est de même pour l'instruction publique. M. Charles Dupin avait marqué sur la carte de France, d'une teinte noire, les départements où les crimes étaient les plus nombreux. (Dénégations diverses.) Je prie les honorables membres qui contestent cette assertion, de consulter l'excellent rapport fait par M. Moreau-Christophe, inspecteur général des prisons; ils y verront que la plupart des criminels n'ont reçu aucune éducation. Il faut donc répandre dans le peuple une bonne instruction primaire; pour cela nous demandons qu'on rende aux communes la libre administration de ses intérêts locaux. A quel titre l'Etat prétend-il s'immiscer dans les actes de l'administration des communes? C'est en vertu d'une législation spoliatrice de 1793; mais cette législation établit une sorte de communisme; car l'abus de la centralisation nous mène droit au communisme.

Tout le monde en France veut l'unité, continue l'orateur, mais tout le monde veut aussi la liberté : la liberté à la base, et l'unité au sommet. On n'aura rien fait, si on laisse au pouvoir la centralisation. Ce ne seront pas les préfets qui administreront, ce sera l'Assemblée nationale. Il faut décentraliser, si on veut être conséquent avec le principe de la séparation des pouvoirs; car la confusion des pouvoirs n'engendre que le désordre et l'anarchie. Il faut, pour l'éviter, que les intérêts communaux soient administrés par les communes, et les intérêts généraux par l'administration.

M. CH. DUPIN. Je demande à l'Assemblée la permission de combattre ce que l'on a dit à cette tribune sur la centralisation.

On a parlé de la bienfaisance, et, d'après ce qu'on a dit, il semble que la centralisation s'oppose à la charité publique. Non, certainement. Est-ce que cette centralisation empêche de secourir un aveugle, un sourd-muet? Est-ce que la commune ne peut les secourir sans avoir besoin de s'adresser à l'autorité supérieure?

L'orateur examine les objections présentées par M. Béchard; il soutient que dans une foule de circonstances la commune est complètement indépendante de l'autorité centrale; il y a plus, dans certaines circonstances aussi, la décentralisation serait funeste : ainsi, par exemple, pour les chemins de grande communication, l'intervention de l'autorité centrale est indispensable.

On a parlé de la liberté du travail, du secours à donner aux ouvriers; mais, lorsqu'il y a eu de grands malheurs, de grandes inondations, qu'a-t-on fait? On a évoqué les conseils généraux; on n'a pas dit à chacune des communes qu'elles eussent à secourir leurs pauvres : on a dit au contraire au département tout entier qu'il devait venir en aide aux malheureux. Ainsi, la centralisation a montré qu'elle pouvait efficacement pratiquer la charité et exercer la bienveillance.

La centralisation, loin d'être un obstacle au progrès, est au contraire favorable au progrès, lorsqu'elle est intelligente. Ce n'est pas un instrument du despotisme, c'est au contraire un agent de la civilisation.

La centralisation, qui date de 1789, qui a été consolidée par les différents gouvernements qui se sont succédé, devra être respectée par la révolution de 1848.

La centralisation est l'admirable vaisseau qui réunit toutes les forces du pays. Il ne faut pas considérer la commune isolément; il faut considérer l'ensemble de l'administration.

En terminant, l'orateur appuie le système présenté par la commission. (Très bien!)

M. PASCAL DUPRAT. La question est très grave, l'heure est avancée, je demande le renvoi de la discussion à demain. (Oui! oui!)

La séance est levée à six heures.

Demain, à midi, séance publique. — Scrutin pour la nomination du président. — Suite de la discussion du projet de constitution.

Chemin de fer d'Avignon à Marseille.

On nous communique la note suivante :

Les porteurs d'obligations de la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille sont loin d'être rassurés sur l'avenir de cette compagnie. Sa position actuelle leur donne de réelles inquiétudes; car elle ne peut faire face à ses engagements et payer les intérêts échus depuis le 1er juin. Qu'arrivera-t-il donc quand il s'agira de rembourser les sommes versées par les porteurs d'obligations?... Nous voyons cependant les défenseurs des compagnies prévaloir, la question du rachat des chemins de fer mise de côté par les hommes qui sont au pouvoir, et vigoureusement combattue dans l'Assemblée nationale par une majorité intéressée. L'Etat, en reprenant les chemins de fer, sauvegarderait les intérêts de tous, et s'assurerait pour l'avenir des ressources considérables. Mais qu'importent les ressources de l'Etat, qu'importe la gêne dans laquelle vont se trouver de nombreuses familles, pourvu que les idées soutenues par les socialistes soient et demeurent repoussées? Un comité vient de s'organiser, rue de Grammont, 19, pour surveiller les opérations de la compagnie et protéger les intérêts des ayant-droit. Ce sera sans doute avec une bien vive satisfaction que ces derniers verront figurer dans ce comité les sieurs Drouillard et Pellapra, si avantageusement connus par leurs actes de désintéressement vers la fin du règne de Louis-Philippe.

FAITS DIVERS.

Les journaux avaient annoncé, que le banquet qui a eu lieu avant-hier chez le restaurateur Fontaine serait présidé par MM. Lamennais et Ledru-Rollin et réunirait au moins 60 représentants de l'extrême gauche (la Montagne). On sait qu'il n'en a pas été ainsi, ni M. Lamennais, ni M. Ledru-Rollin, ni aucun des représentants de l'extrême gauche n'a paru au banquet; voici le motif de cette abstention. Les membres de la réunion de la rue Taitbout avaient mis pour condition expresse de leur participation de la manifestation qui a eu lieu que M. Proudhon n'y figurerait pas, ou au moins qu'il n'y prendrait pas la parole. Cette condition n'ayant pas été acceptée, tous les représentants se sont abstenus.

— Moins d'accidents arriveraient, si les ouvriers avaient plus de prudence. Encore hier, un ouvrier du port a perdu la vie par sa faute. Des bateaux de charbon se déchargeaient au quai des Ormes. Ces bateaux sont souvent amarrés fort loin du rivage et n'ont d'autre moyen de communication qu'une longue planche souvent très inclinée, et sur laquelle le débardeur court [illegible] malgré les oscillations [illegible] sage. Hier matin, un débardeur [illegible] avec [illegible] que le pied lui manquant au milieu de la [illegible] ne, très étroite en cet endroit, [illegible] dus se jetèrent immédiatement à l'[illegible] mais malgré tous les soins [illegible] cet infortuné laisse une famille dans la plus profonde [illegible] perte de son seul soutien.

— Le journal la *République* a été saisi hier matin à la poste et dans ses bureaux.

— On s'indigne à Londres du refus brutal qui a été fait à Mme la duchesse de Sutherland de la recevoir dans le train du chemin de fer central d'Écosse, pour se rendre au lit de mort de son père, lord Carlisle, qui l'avait fait appeler. Malgré ses pleurs, il lui a fallu voir partir toutes les voitures vides à la suite de la malle des lettres. Le motif de ce refus ne serait pas devine en France : il est tiré de la règle qui s'impose la compagnie de ne pas recevoir de voyageurs le dimanche.

— Le roi de Prusse a refusé sa sanction à la loi qui prononce l'abolition absolue de la peine de mort.

— Mercredi dernier, 11 du courant, à la suite d'une discussion dont on ne dit pas la cause, deux officiers supérieurs de la garde nationale de Perpignan, MM. B... et G..., chefs de bataillon, se sont battus en duel. La plage du Canet était le lieu du rendez-vous. L'arme était le fusil ; les combattants se placèrent à 50 ou 60 pas. M. B... dut tirer le premier ; il manqua son adversaire. M. G... riposta et blessa assez grièvement M. B... ; la balle lui traversa les deux cuisses.

— On lit dans la *République* : « Qu'est devenue l'enquête agricole et industrielle ordonnée par toute la France par l'Assemblée nationale, le 25 mai dernier ? Si elle a marché partout comme dans le canton d'Ingouville, nous n'en félicitérons pas les fonctionnaires ou magistrats chargés de la diriger. Voici des détails intéressants adressés de Graville, le 13 de ce mois, par un délégué des ouvriers métallurgistes :

« J'ai reçu une lettre le 28 septembre, du citoyen juge de paix du canton d'Ingouville, par laquelle il me convoquait au même jour, à sept heures du soir, à la justice de paix, pour assister, en qualité de délégué, à l'enquête agricole et industrielle. Je me suis rendu à l'invitation ; mais, par malheur, il manquait un délégué patron, qui ne put assister à la réunion parce qu'il n'avait reçu son invitation que la veille, et qu'il avait disposé de ses instants. Le juge de paix ajourna la réunion au 12 octobre à sept heures du soir. Je me suis rendu hier au lieu de réunion et n'ai trouvé personne au rendez-vous ; la porte du bureau était fermée et personne pour faire connaître la cause de la suspension de la réunion. Conséquemment, l'enquête, comme tous les autres décrets ordonnés par l'Assemblée nationale et qui auraient pour but de porter remède à l'industrie et à l'agriculture qui sont en souffrance, est tombée dans l'eau. »

— Dimanche prochain, 22 octobre, aura lieu, à Bordeaux, l'inauguration de la tombe de Flora Tristan. C'est un tribut payé par le peuple de Paris et de Bordeaux à la femme qui a si puissamment contribué à la propagande et au triomphe des idées sociales.

DOUBS, Besançon, 11 octobre. — Il y a une tendance générale vers une amélioration des affaires.

Les fromageries ont repris ; les expéditions sur Paris se raniment.

Les hauts-fourneaux continuent à produire, les tireries se raniment ; des tonnes de fil de fer s'expédient journellement sur Lyon et Paris.

La papeterie se réveille lentement ; pourtant des commandes assez fortes témoignent de la reprise des affaires.

La vente des marchandises diverses pour les approvisionnements d'hiver s'est faite avec plus d'entrain qu'on ne croyait.

Le transport des marchandises de l'Alsace sur le Midi a été d'une abondance extraordinaire.

— La Société fraternelle des ouvriers peintres en bâtiment, en exercice depuis le 10 août dernier, et dont le siége est à Paris, rue de la Bruyère, 40, nous prie d'annoncer qu'elle offre des facilités de paiement pour tous grands travaux.

— Samedi dernier a eu lieu une enquête très étendue dans Salmon's-Lane à Ratcliffe, au sujet de la mort d'un matelot du charbonnier *Magnet*, nommé Robert Scott, âgé de 50 ans, natif de Seaham, près Southshields. Comme le navire stationnait dans le Pool, cette circonstance avait excité une certaine inquiétude parmi les nombreux bâtiments, qui y sont également amarrés. Des détails minutieux ont établi que le défunt, s'étant absenté du bord pendant deux jours, avait fait excès de liqueurs alcooliques. Le verdict du coroner se résume en ces termes : « Visitation de Dieu (c'est-à-dire mort) par le choléra asiatique. »

— Le banquet de la presse démocratique aura lieu le dimanche 29 octobre à 3 heures au Château-Rouge.

Le prix des cartes d'entrée a été fixé à 5 francs. On peut se procurer des cartes au bureau de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

— Lundi soir, M. le sous-préfet de l'arrondissement du Havre et M. le commissaire de la République, accompagnés de trois cents hommes de la garnison, sont partis par le convoi spécial de sept heures (qui emportait les gardes nationaux de Paris), pour se rendre à Fécamp, où des troubles avaient éclaté le matin.

Ces troubles ont eu lieu à l'occasion d'un navire qui était venu prendre, à Fécamp, un chargement de céréales ; on assure que la population a envahi ce bâtiment, a mis la cargaison à terre, et a voulu forcer les vendeurs à reprendre les marchandises qu'ils avaient livrées, ce que ceux-ci auraient refusé de faire. (*Journal du Havre*.)

HÉRAULT. — On lit dans le *Messager du Midi* :

« Les désordres que l'on avait mal à propos annoncés il y a huit jours, mais qui se pouvaient prévoir depuis lors, ont éclaté cette semaine dans la maison centrale d'Aniane. Les détenus qui, depuis la suspension des travaux, s'étaient résignés au *dolce far niente*, ont refusé de se remettre à l'ouvrage, et se sont mis en état de rébellion ouverte. La troupe, trop faible pour mettre à la raison ces cinq cents forcenés, et qui un moment s'est vue presque écrasée dans la cour, a dû abandonner l'intérieur, qui a été saccagé.

» M. le préfet, averti de ces faits, est à l'instant parti pour Aniane. Arrivé à la maison centrale, il a trouvé les détenus, qui s'étaient emparés de la cave, dans un état complet d'ivresse ; néanmoins, il s'est avancé au milieu d'eux, leur a parlé avec la fermeté nécessaire, et, en faisant arrêter une quinzaine des plus mutins, il a exigé qu'à l'instant même, et devant ses yeux, les travaux fussent repris. Cet acte de vigueur a produit son effet, et l'ordre a été immédiatement rétabli. »

BRIOCHES DE MARRONS D'INDE. — Depuis longtemps on cherchait à rendre comestible la pulpe du marron d'Inde, mais les procédés employés dans ce but étaient coûteux et de difficile emploi. M. Charles Flandin a communiqué lundi à l'Académie des sciences un moyen aussi simple qu'économique d'utiliser cette richesse jusqu'ici perdue. Nous empruntons le compte-rendu du *National* :

« Ramassez quelques marrons d'Inde que vous râperez après en avoir enlevé l'écorce ; jetez sur cette pulpe un peu de carbonate de soude pulvérisé. (Le carbonate de soude se trouve chez l'épicier du coin. Il coûte 25 c. le kilogramme, et il en faut un kilogramme pour cent de pulpe.) Mélangez bien ces matières en pétrissant la pulpe entre vos mains, puis vous l'exposerez sur un tamis à un courant d'eau, comme celui qui sort du robinet de votre fontaine. En brassant la matière ainsi arrosée, vous la verrez passer tout entière à travers les mailles du tamis, et tomber avec les eaux de lavage dans la cuve placée au dessous. Laissez reposer ces eaux pendant quelques minutes, puis versez-les au dehors en inclinant la cuve doucement. Elles emportent avec elles l'huile amère qui les a teintes en vert en s'y dissolvant ; et au fond du vase se trouve une pâte fine d'une blancheur éclatante, d'un goût fort agréable. C'est la pulpe purifiée, c'est de la fécule amilacée. L'opération est accomplie, et il ne vous reste plus qu'à accommoder cette farine de la manière qui vous plaira le mieux. Si vous aimez le gâteau de fécule, nous n'avons qu'à vous renvoyer à la *Cuisinière bourgeoise* ; mais, si vous préférez en faire du pain, du pain de ménage de bonne qualité, comme ceux que les membres de l'Académie se sont partagés, comme celui qui est là sur votre table, envoyez la pulpe de marron au boulanger, en lui recommandant de l'introduire pour un cinquième dans sa pâte ordinaire, d'augmenter un peu la quantité de levain, et d'enfourner le tout sans plus de cérémonie.

» Voulez-vous maintenant connaître la théorie de cette opération ? Rien de plus simple. Le principe amer contenu dans la pulpe du marron d'Inde s'est combiné immédiatement avec le carbonate de soude introduit dans la pâte, en formant avec cet alcali un sel soluble, et la fécule, purifiée par un simple lavage, s'est déposée d'elle-même au fond de la cuve où vous l'avez recueillie.

» Il serait après cela bien superflu d'insister sur la valeur [illegible] d'une telle découverte. Le fruit des marronniers d'Inde est [illegible] cile à récolter, inattaquable aux insectes, et susceptible d'être conservé fort longtemps. On peut accumuler dans un silo [illegible] les récoltes de plusieurs années, et puis, vienne une mauvaise moisson comme celle de 1847, on trouvera là un amas de produits qui, convertis à peu de frais en fécule, présenteront à l'alimentation publique une ressource très précieuse. C'est ce que M. Flandin a voulu rendre sensible en disant qu'un marronnier d'Inde planté à la porte d'un paysan représenterait pour lui la valeur d'un champ de pommes de terre. »

UN PLÉONASME. — Un journal étranger qualifie ainsi l'empereur d'Autriche... *ce monarque réactionnaire*.

NOUVELLES DES THÉATRES. — Nous avons annoncé la démission de M. Lockroy et son remplacement par M. Edmond Sevestre au poste de commissaire de la République près le Théâtre-Français. Nous apprenons que M. Dufaure a suspendu cette nomination jusqu'à plus ample informé. Nous espérons que le nouveau ministre n'acceptera pas la démission de M. Lockroy, et que le théâtre de la République conservera cet intègre et habile administrateur.

Mlle Rachel a donné sa démission de sociétaire. Cette démission ne sera valable que dans un an, et encore si Mlle Rachel persiste à la renouveler dans six mois, et si elle prend l'engagement formel de renoncer à jouer sur aucun théâtre de la France ou de l'étranger, aux termes du décret de Moscou.

Mlle Judith quitte aussi le Théâtre-Français, et entre, dit-on, au Vaudeville.

Arnal vient de rentrer au Gymnase dans cette ébouriffante bouffonnerie qui a pour titre : le *Mari de la dame de chœur*. Mme Keller est de retour à Paris avec de nouvelles poses plastiques, qui accompagnent les représentations du *Livre noir* à la Porte-Saint-Martin. L'Odéon va avoir dans quelques jours un *Macbeth* traduit littéralement de Shakespeare avec une mise en scène splendide. Mlle Nathalie est, dit-on, engagée aux Français. Il paraît que le Cirque du boulevard du Temple ne va pas se rouvrir comme on l'avait annoncé.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Vous avez publié dans votre numéro d'avant-hier une lettre de M. Chevé qui me fait tenir un langage et me prête des intentions contraires à la vérité, relativement à mon opinion sur la méthode B. Wilhem. La malveillance seule a pu renseigner M. Chevé.

Trois fois déjà la méthode B. Wilhem a été revue et améliorée par son auteur, en 1832, en 1835 et en 1839 ; il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'elle le fût une quatrième fois en 1848.

J'ajouterai que M. B. Wilhem ne s'en rapportait pas seulement à son expérience et qu'il profitait aussi de celle de ses répétiteurs.

Je n'ai pas fait autre chose le 11 octobre, en demandant à ceux qui enseignent tous les jours, le résultat de leurs observations.

Je déclare donc, solennellement, que j'ai toujours eu et que j'ai encore la plus grande confiance dans la méthode B. Wilhem qui donne d'année en année les meilleurs résultats et que j'en maintiendrai l'enseignement jusqu'au jour où l'administration municipale et scolaire m'ordonnera d'entrer dans une autre voie.

Je compte sur votre impartialité, monsieur le rédacteur, pour vouloir bien faire insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de votre journal.

Recevez, etc.

J. MULLER,
Délégué général pour l'inspection de l'enseignement du chant auprès des écoles communales, 5, rue Ollivier-Saint-Georges.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lyon. — M. F. — Nous vous donn. crédit de 60 que nous remet M. B., et attendons la note détaillée d'appl.

Bonnétable. — M. L. B. — Reçu votre lettre. — Affect. rem.

Cherbourg. — M. V. C. — Reçu les 100. — Nous avons fait les ab. et all. écrire à M. M.

Bruxelles. — M. C. — Reçu votre lettre et les 700 annonces. — Nous all. vous exp. les livres dem. — Affect. compl.

Brest. — M. F. — Reçu les 100. — Nous vous écrirons.

Bourse du 18 octobre.

Les lettres du commerce datées de Vienne des 12 et 13 annoncent que la capitale est cernée en partie par les troupes autrichiennes qui veulent forcer la ville à capituler.

La rente débute en baisse à 68 50, pour remonter insensiblement jusqu'à 68 75, après avoir coté 68 85. C'est une légère amélioration de 10 c. sur la Bourse précédente. Le 3 arrive de 44 35 à 44 50. La Banque de France fléchit à 1540.

Les chemins de fer faiblissent tous : Orléans fait 647 50 ; Avignon-Marseille 496 25 ; enfin le Nord seul se maintient à 360.

Les transactions sont peu animées. La baisse semble éprouver un temps d'arrêt.

RENTES FIN COURANT.	Préc clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 25	44 50	44 21	44 50
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	69 ..
Cinq 0/0	68 65	68 85	68 50	68 75

18 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 40 ..	4 Canaux avec prime	842 50
— Emprunt 1847-1848	69	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68 75 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	23 25
Actions de la banque	1540	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	79 80	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	.. ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	.. ..	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	77 ..	Zinc Vieille-Montagne	2200 ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	630 ..	Emprunt du Piémont	850 ..
Obligations de la Ville	1120 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	300 ..	... ..	Orléans à Bordeaux	370 ..	371 25
Versailles, rive droite	100 ..	110 ..	Du Nord	360 ..	360 ..
— rive gauche	98 70	97 60	De Paris à Strasbourg	335 ..	332 50
Paris à Orléans	625 ..	647 50	Tours à Nantes	318 75	317 50
Paris à Rouen	385 ..	386 25	Paris à Lyon	302 50	301 25
Rouen au Havre	187 ..	187 50	Montereau à Troyes	.. ..	142 50
Avignon à Marseille	200 ..	190 25	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	83 75	82 50	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	235 ..	233 ..	Bordeaux à la Teste	25 ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 19 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Il ne faut jurer de rien, les Frais de la Guerre.

ITALIENS. — Il duc Foscari.

OPÉRA-COMIQUE. — Haydée, la Sonnette.

ODÉON. — Relâche pour les répétitions générales de Macbeth de Shakespeare.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.

GYMNASE. — 1er Coup de Canif, un Monsieur, la Comtesse, Passé Minuit.

VAUDEVILLE. — Roger Bontemps, l'Affaire Chaumontel, le Chemin...

VARIÉTÉS. — Oscar XXVIII, le Buveur d'Eau, la Fille terrible.

THÉATRE MONTANSIER. — Les Parades, le Camp, un Voyage sentimental, le Lion.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre Noir, la Chasse aux Conscrits, Mme Keller.

GAITÉ. — Les Femmes de Paris.

AMBIGU-COMIQUE. — Napoléon et Joséphine, le Morne au Diable.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Famille de la Bernardière, Georgette, Plus de Jeudi, Diorama.

FOLIES. — Les Lunettes, la Laitière, les Domestiques, Vacossard, Diorama.

DÉLASSEMENTS. — Maurice le Mobile, Adrien.

THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Le Marguillier, le Hait, le Vin, le Chevalier.

THÉATRE CHOISEUL. — Le Parapluie, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude.

HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.

CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 184. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 20 Octobre 1848.

VOX CLAMANTIS (MATT.).

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS	Un an, 30 f.	6 mois 16 f.	3 mois 8 f.
DÉPAR. et ÉTR.	32	17	9
PAYS à surtaxe	56	26	14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. et ÉTR.	10	5	3
PAYS à surtaxe	14	7	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Rue Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 6.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

BANQUET PHALANSTÉRIEN.

Le banquet remplaçant la solennité annuelle du 7 avril, aura lieu samedi prochain, 21 octobre, à 6 heures, au Jardin-d'Hiver.

Ainsi que l'année dernière, outre les places attribuées aux enfants auprès de leurs familles, plusieurs tables sont spécialement réservées à l'enfance.

On délivre les cartes aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2, de 9 à 5 heures, et chez Brûlé, marchand de musique, passage des Panoramas, tous les jours jusqu'au vendredi 20, à midi, sans remise. Nous prions instamment nos amis de retirer immédiatement leur carte.

Prix : 5 francs. — Cartes d'enfants : 2 francs.

Le banquet phalanstérien est d'avance attaqué par plusieurs journaux comme s'il devait être une démonstration anarchique, une manifestation de ce qu'on est convenu d'appeler la *République rouge*.

Le banquet annuel qui réunira samedi pour la dixième fois les disciples de Fourier n'est pas un acte politique, mais une fête, un hommage rendu à une théorie placée en dehors, au-dessus des partis, et dont les révolutions qui éclatent autour de nous n'ont pu changer le caractère.

Dans cette réunion, nous sommes heureux d'oublier les intérêts, les passions du jour pour exprimer toutes nos aspirations vers un avenir de paix, d'association, d'harmonie. Nous faisons appel à la fraternité en indiquant ses conditions véritables, et nous voudrions que notre voix fût entendue, non-seulement des phalanstériens, des hommes sympathiques à nos convictions, mais aussi de nos adversaires; nous les convions sur le terrain de la conciliation; ils peuvent y venir sans crainte d'être attaqués dans leurs sentiments et dans leurs croyances; nous voudrions leur apprendre qu'il existe encore en ce siècle désenchanté des hommes de foi consacrant leur vie à préparer cet asile où voudra se reposer l'humanité, quand elle sera lasse enfin des luttes aveugles et sanglantes.

PARIS, 19 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

L'état de siége est levé. Sur la proposition de la commission nommée par l'Assemblée nationale pour s'entendre sur ce point avec le pouvoir exécutif, l'Assemblée a rapporté aujourd'hui à l'unanimité son décret du 24 juin. Certains journaux nous avaient fait craindre qu'il ne fallût acheter cet affranchissement par le sacrifice de quelques nouvelles libertés. M. Aylies, rapporteur de la commission, a dit que le pouvoir exécutif répondait du maintien de l'ordre par les moyens légaux dont il dispose.

L'Assemblée a consacré le reste de la séance au vote du projet de constitution, vote qu'elle terminera probablement demain ou samedi au plus tard. Dans la séance d'hier, M. Béchard avait soulevé la grave question de la décentralisation administrative et à cette occasion tonné de son mieux contre le communisme qui n'avait rien à y voir. La discussion a continué aujourd'hui, mais en s'amoindrissant de plus en plus. Hier on parlait de l'affranchissement de la commune, de l'émancipation de la municipalité, voire même du département. On invoquait à cette occasion les anciennes franchises municipales; on affirmait gravement que le despotisme n'existe en France que depuis 89, et qu'avant la révolution les communes étaient beaucoup plus libres et les habitants beaucoup plus heureux sous l'administration paternelle du seigneur du village, — car les municipalités n'existaient guère que dans une partie des villes, — que sous l'empire des lois révolutionnaires qui ont constitué des municipalités dans toutes les communes, en restreignant, il est vrai, les franchises de quelques-unes au profit de l'unité Bref, il ne s'agissait de rien de moins que de morceler la France en des milliers de centres d'action administrative et de créer sur le sol une grande ligue des communes et des départements à opposer au pouvoir central, le tout organisé dans le but d'isoler les citoyens entre eux, et de soustraire les points éloignés du sol à cette poste de la démocratie et du socialisme qui des grands centres va s'infiltrant dans les provinces d'une façon désespérante pour les privilégiés de la vieille société.

Sans doute, il y a de la justice dans ces réclamations. L'administration que nous a léguée l'empire, combinée surtout au point de vue de l'unité n'accorde pas assez à la variété. Le pouvoir central exerce une influence trop exclusive et trop absorbante; il serait à désirer qu'une initiative plus grande pût être laissée à la commune; qu'une hiérarchie plus complète pût être établie entre la capitale, le chef-lieu de département, la commune. Cette organisation se réalisera certainement un jour, mais, pour que cette transformation puisse s'accomplir sans danger et à l'avantage de l'Etat et des individus, il faut que la centralisation ait accompli son œuvre et fait rayonner, du centre à la circonférence, la science et la lumière qui doivent guider les peuples dans l'usage de la liberté; il faut enfin que la décentralisation soit un instrument de progrès et non une arme à l'usage des ennemis de la démocratie.

M. Bonjalignier et M. Dufaure ont arraché pièce à pièce le masque de libéralisme dont se couvraient les auteurs de l'amendement; M. Dufaure a déclaré cependant au nom du comité de constitution qu'il croyait qu'on peut dès aujourd'hui élargir le cercle des attributions municipales et départementales, mais il a demandé le renvoi aux lois organiques. L'amendement a été rejeté à une immense majorité.

Le comité avait proposé d'abord l'interdiction du remplacement militaire; mais les réclamations des membres de la République modérée l'ont déterminé à retirer cette disposition, qui a été reprise comme amendement par plusieurs membres de la gauche. La discussion s'engagera demain sur cette question.

La fin couronne l'œuvre.

Le livre de M. Thiers a produit, on ne saurait se le dissimuler, un effet profond sur une certaine classe de lecteurs. Si étrange que ce résultat puisse paraître à ceux qui, versés dans la connaissance des questions sociales, ont pu apprécier l'ignorance complète de l'auteur sur le sujet qu'il traite, rien n'est plus facile à expliquer. M. Thiers n'a pas, sur la propriété et le socialisme, une idée de plus que les moins instruits de ses lecteurs. Ce sont leurs propres pensés qu'il leur renvoie et que ceux-ci applaudissent! Ils s'admirent dans M. Thiers. Ajoutons que ces vulgaires arguments prennent une autorité nouvelle en passant par la plume d'un personnage aussi considérable. Ce n'est pas peu de chose pour certaines gens que d'être en communauté d'opinion avec un homme qui a occupé les plus hautes fonctions politiques.

Aussi lorsqu'on essaie de faire comprendre à ces braves lecteurs que M. Thiers ne sait pas le premier mot des questions qu'il tranche d'un ton si péremptoire, ils vous arrêtent tout de suite par un argument à leur avis sans réplique : « Comment comptez-vous nous persuader qu'un homme qui a tenu si longtemps les rênes de l'Etat (formule de rigueur) ne connaît pas à fond les questions qui s'agitent en ce moment? A d'autres! cela est invraisemblable, impossible, absurde. »

Cela est cependant parfaitement vrai. Il est démontré que M. Thiers n'a jamais ouvert un livre socialiste. Tout ce qu'il sait du socialisme, il l'a évidemment puisé dans les entretiens de gens qui n'y entendaient rien de plus que lui-même. Son article d'hier, qui heureusement pour tous est le dernier, nous en fournit des preuves sans réplique. Voyez, par exemple, l'étrange confusion que le chef du parti *anti-social* établit entre le communisme et la doctrine phalanstérienne.

« Entre les systèmes nouvellement inventés y en a-t-il un seul qui pourrait guérir ce mal, le convertir en bien? EST-CE LE COMMUNISME, qui, indépendamment de son impossibilité pratique, car on ne trouverait pas le genre humain disposé à se laisser dépouiller et mettre au PHALANSTÈRE, etc... »

Autant vaudrait dire : M. Thiers ne sauvera pas la France, parce que la France n'est pas disposée à vivre en république.

Après l'ignorance la mauvaise foi.

« Le principal malheur du temps, veut-on savoir quel il est? C'est qu'on a trompé le peuple sur la nature du mal qu'il éprouve. »

Fort bien. Voyons en quoi on l'a trompé.

« Tout ce qu'il ressent, tout ce que le riche ressent comme lui, et plus que lui souvent, la maladie, la fatigue, la privation, le désir contrarié, la déception après le désir satisfait, la vieillesse, la mort, toutes ces souffrances, on lui persuade qu'il pourrait ne pas les endurer, qu'elles pourraient lui être épargnées.... »

Est-ce de la mauvaise foi ou de l'enfantillage? Les socialistes promettant au peuple de lui épargner la maladie, la vieillesse, la mort! Quelle triste opinion M. Thiers a-t-il donc de ses lecteurs?

Que dites-vous aussi de la justesse de cette observation : « Les fatigues, les privations plus grandes chez les riches que chez les pauvres... » Et ne trouvez-vous pas que cette « déception après le désir satisfait » ne soit une suffisante compensation aux désirs toujours inassouvis du pauvre? Puis, n'est-ce pas là une œuvre damnable; enseigner au peuple que la fatigue et la privation pourraient lui être épargnées! — Evidemment M. Thiers a apporté dans la rédaction de son livre, cette humeur brouillonne qu'il apportait jadis au maniement des affaires publiques. On ne réfute pas de pareilles choses, on plaint ceux qui les écrivent.

Colonies Orientales.

LA RÉUNION.

L'île de la Réunion a accueilli avec enthousiasme la proclamation de la République. Toute la jeunesse se trouvait enfin débarrassée des institutions caduques qui étouffaient l'esprit public.

Deux impulsions généreuses sont données à l'esprit public. D'une part, l'on travaille ardemment à transformer la constitution politique et à chercher une vie nouvelle dans des formes démocratiques. Un jeune avocat, plein de feu et de noblesse, M. Legras est à la tête de ce mouvement. De l'autre part, on se préoccupe sérieusement des réformes sociales. Les idées d'organisation du travail et d'association sont enfin produites et accueillies avec faveur. Le *Moniteur colonial* et le *Courrier républicain*, de Saint-Paul, paraissent porter un intérêt particulier aux questions organiques et sociales.

Le socialisme a trouvé de dignes interprètes dans MM. Barquisseau, Bonnier, Cotteret. M. Barquisseau a exposé nos principes généraux dans un article tout-à-fait supérieur publié par le *Courrier républicain*. M. Bonnier fait mieux qu'enseigner l'association du capital, du travail et du talent; il a déjà réalisé dans son établissement de boulangerie la participation aux bénéfices pour tous ses ouvriers. L'homme qui a porté dans cette île lointaine la lumière de la science sociale, c'est M. le docteur Reilhac. Qu'un prompt triomphe récompense son zèle dévoué!

Le Socialisme, c'est la conciliation.

Le discours suivant a été prononcé par M. E. Stourm, au banquet mensuel des phalanstériens, qui a eu lieu, dimanche dernier, à la Chapelle-Saint-Denis.

Amis, la vie nouvelle envahit chaque jour un plus grand nombre d'intelligences. Le flot monte, l'océan de vérité submerge le vieux monde, qui, pour échapper à ce baptême nouveau, se réfugie dans tous les abîmes de l'erreur.

Ceux qui sont rebelles aux principes de justice qui éclairent notre conscience, peuvent, sans calomnie, sans exagération, être comparés à ces idolâtres arriérés qui, au temps de Jésus, se cramponnaient à leurs pénates vermoulus pour résister à l'ébranlement du monde, le monde ne chancelait pas moins sur sa base, et les idoles n'en étaient que plus tôt renversées en démontrant leur impuissance!

La société actuelle, atteinte et convaincue d'inhumanité, sommée par les plus grands cœurs et les plus grands esprits, les vrais continuateurs du Christ, de se convertir à la justice, de faire son examen de conscience, a peur de se comprendre, de s'analyser franchement, de bien se rendre compte de ses actes et de ses sentiments; elle sent que la raison l'abandonne, qu'il lui reste à peine assez d'intelligence pour colorer les erreurs nécessaires à son entretien, elle subtilise, elle avocasse, elle se voue aux sophistes, les conjurant de découvrir quelque argumentation spécieuse qui fasse encore quelque temps illusion sur sa pauvreté morale, sur le néant de ses droits. Vains efforts! elle a tout usé, elle demeure sans excuse, et ne sait plus que dire!

Rien n'est bouffon comme de voir ce vieux monde, qui a vécu au hasard des circonstances, sous les impulsions fatales du plus aveugle égoïsme, entreprendre, au moment où il fait naufrage, où la tête lui tourne, sa justification rationnelle, en pompeuse et ridicule apologie! Donnez donc un brevet de génie à l'architecte de ce bâtiment qui s'écroule! couronnez donc cet avocat retord qui se charge de la plus mauvaise cause, et se fait fort d'avoir raison contre l'évidence et contre la raison!

Voyez un peu quel effroyable rapprochement entre les conservateurs des iniquités sociales de tous les temps; les nôtres, comme ceux qui ont crucifié le rédempteur des hommes, sous des formes différentes, défendent l'esclavage, qu'ils considèrent comme la forme naturelle et la condition nécessaire de l'ordre social. Le citoyen de la cité antique croyait à la nécessité de l'esclave, comme le citoyen moderne croit à la nécessité du prolétaire! Cela était un dogme politique, une superstition sociale qu'un grand et sublime effort de cœur et d'intelligence pouvait seul dissiper. L'esprit tout seul n'y suffirait pas, puisque les génies de ces temps éloignés, dont les rayons nous éclairent encore, s'y sont laissés prendre, et que pas un d'eux n'a mis en doute la légitimité de cette infamie.

Le patriotisme était même un sentiment encore trop étroit pour faire découvrir les droits de l'humanité. Brutus, quand il parlait de liberté, n'entendait pas la liberté de tous ses semblables : « Comment, eût-il demandé aux utopistes qui lui auraient parlé de la liberté pour tout le monde, comment voulez-vous que je sois libre si mes esclaves le deviennent? Toute la gloire de l'empire ou de la république est attachée à la conservation des bases de l'ordre social. » Si vous aviez parlé de l'abolition de l'esclavage à Brutus, vous l'auriez réconcilié avec César.

Et de même, nos Brutus ne comprennent plus rien à la liberté, du moment que cette liberté a la prétention de vivre en bonne intelligence avec sa sœur l'égalité, du moment qu'il s'agit de prendre la fraternité à la fois au pied de la lettre et dans son esprit. Les libéraux des deux restaurations se réconcilient donc aussi avec César en voyant qu'ils n'ont plus le monopole de l'affranchissement, que tout le monde s'en mêle, que le fond de la société s'élève à son tour pour atteindre au niveau du bien-être et de la dignité!

Voilà donc le rapprochement entre les deux époques, mais, Dieu merci! voici la différence : C'est qu'aujourd'hui le peuple reconnaît ses véritables défenseurs. Si Pilate, à l'heure qu'il est, s'avisait de faire appel au peuple pour faire condamner *le juste*, le peuple ne crierait plus : crucifiez-le crucifiez-le!... Cette jouissance des vieilles aristocraties de voir le peuple jeter la première pierre pour lapider ses amis les plus purs, il faut bien qu'elles y renoncent! Aujourd'hui, Jésus serait peut-être encore en exil ou dans une prison d'Etat, mais le peuple voterait pour lui d'enthousiasme, ferait des chants et des pétitions pour sa délivrance et vivrait dans l'espoir impatient de le remettre à sa place et de lui confier ses destinées nouvelles!

Or, tout ce qui est peuple est sur cette pente irrésistible; ces masses compactes de prolétaires dont la triste mission a toujours été de servir les dominateurs du monde, ne sont pas non plus inaccessibles à la lumière. Dieu merci, la peste du progrès est contagieuse; elle l'est dans tous les temps, mais la voilà devenue tellement épidémique qu'on la compare à une traînée de poudre ou à l'étincelle électrique à qui le moindre contact suffit.

Il n'y a pas de buffleteries ni de bouclier qui empêchent le cœur de battre. Il n'y a pas de casque qui empêche la tête de penser; cela étant, l'armée devient socialiste, et, quand un régiment est ainsi pestiféré, grâce aux soins de la peur, il défile la parade, va faire de la propagande en province, et est remplacé par un autre à qui Paris inocule en rien de temps le même virus!

Pauvre vieux monde! le voilà forcé dans sa dernière citadelle, dans ses derniers retranchements; le voilà comme ce despote tremblant dont parle la Bible, se disant derrière ses murailles de fer : « Je suis bien gardé, mais qui gardera mes gardes? »

Nous avons dit que tout ce qui est peuple marche dans cette voie. Est-ce une exclusion que nous avons voulu faire? Et qui donc n'est point du peuple aujourd'hui? Est-ce cette masse de propriétaires expropriés, de marchands qui ne vendent rien, d'actionnaires mystifiés? Est-ce que tout ce qui souffre ne va pas puiser dans sa souffrance un enseignement, une révélation? S'en prendre aux ouvriers qui meurent de faim de ce qu'on ne gagne pas d'argent, ce serait trop bête, personne ne prend plus le change aussi grossièrement. La bourgeoisie va devenir socialiste, car ce que le peuple veut gagner, elle le perd de plus en plus; son indépendance, dont elle a eu un instant le tort de vouloir faire un privilége, son indépendance matérielle va lui être ravie; une nouvelle féodalité s'en empare; tout son travail, depuis l'assemblée des notables, que dis-je? depuis l'affranchissement des communes, tout cela avorte; si elle n'y prend garde, elle va être replongée dans les rangs obscurs du prolétariat. Qu'elle n'aide donc plus à l'accomplissement de cet anachronisme sacrilége, de cette restauration des plus mauvais jours de l'[illegible]. Comme en 1789, comme en 1830, comme au 24 février, le peuple et la bourgeoisie ne font qu'un, n'ont au fond qu'un seul et même intérêt, et c'est le socialisme qui proclame et qui réalisera leur unité, le socialisme,

[illegible] d'un écueil, et qui est l'unique planche de salut, [illegible] par la haine, et qui se défend par l'amour.

Nous citons avec plaisir les réflexions suivantes, empreintes d'un vrai sentiment de fraternité, qu'inspire au journal l'*Evénement* la simultanéité du banquet de la barrière Poissonnière et de la soirée donnée hier par le général Cavaignac.

Du rapprochement de ces deux fêtes, données à la même heure aux deux extrémités de Paris, l'une joyeuse comme un triomphe, l'autre sérieuse comme une protestation, quelles conclusions devons-nous tirer ?

Que l'on s'inquiète dans le peuple de ce dont on se félicite aux régions du pouvoir ; que des défiances, habilement propagées et exploitées, repoussent ici cette fusion ministérielle accueillie là avec tant de faveur ;

Qu'il faut donc aviser à ce dissentiment, changer, à quelque prix que ce soit, cette défiance en confiance, et tenter beaucoup, beaucoup faire pour ce peuple qui doute parce qu'il souffre ;

Que le pouvoir doit, non pas s'endormir sur un succès et sur des félicitations d'amis, mais, par des efforts et des sacrifices prudents et généreux à la fois, gagner aussi à la joie et à l'espoir ce morne protestant qui fait table à part hors de la ville ;

Qu'il faut combler à toute force cet abîme qu'on essaie d'élargir de jour en jour entre deux parts d'une seule nation, rapprocher les classes moins malheureuses des classes plus souffrantes, et vaincre et convaincre celles-ci, — par le dévouement, par l'amour.

Qu'il faut enfin que pouvoir et peuple, gouvernants et gouvernés, tous s'asseoient, avec un même cœur, au même banquet fraternel et que l'on n'entende plus parler de deux fêtes, qui toutes deux nous semblent tristes — justement parce qu'il y en a deux.

Nous nous empressons d'insérer la réclamation suivante, et nous nous unissons à M. Delbrouck pour demander compte au préfet de police des inconcevables motifs qui ont déterminé sa décision :

Citoyen rédacteur,

Les faibles secours distribués par la commission du gouvernement, n'étant pas suffisants pour mettre un terme à la misère affreuse qui désole les malheureuses familles des détenus politiques, plusieurs citoyens avaient fondé un comité de secours, qui siégeait rue Montorgueil, 32, et qui distribuait immédiatement les offrandes reçues; mais un commissaire de police vint saisir les registres et faire dissoudre le comité.

Nous fîmes une démarche près du préfet de police (le citoyen Ducoux) qui nous dit qu'avant deux jours les registres nous seraient rendus et que l'autorisation de se reconstituer serait accordée au comité. Aujourd'hui, refus définitif.

Pourriez-vous nous dire, citoyen rédacteur, en vertu de quel droit un gouvernement peut empêcher des citoyens de secourir des malheureux ?

Les déportés ne sont-ils pas assez cruellement punis ?

Faut-il donc que leurs femmes et leurs enfants meurent de faim ?

DELBROUCK,
Membre de l'ex-comité, rue Barre-du-Bec, 45.

Vienne.

LES ASSIÉGÉS ET LES ASSIÉGEANTS.

Les nouvelles que nous recevons de Vienne vont jusqu'au 13. La situation n'y est pas beaucoup changée depuis la veille, si ce n'est que Vienne a continué ses armements et que la diète a fait quelques concessions de plus, en rapport avec les besoins de la défense. On disait toutefois que les corps d'armée sous les ordres de Jellachich et d'Auersberg, avaient fait leur jonction, et que le ban recevait chaque jour des renforts considérables, Windisgraetz lui ayant envoyé de la Bohême, de la Gallicie et de la Moravie, toutes les troupes et les munitions dont il est possible de disposer. Il paraît aussi que les Madgyars ne sont plus qu'à deux milles de Vienne, et que leur général Mezzaros est entré dans la ville pour y organiser la défense et prendre le commandement des troupes.

Jamais, à aucune époque de l'Autriche, l'antique Vindabona n'a présenté un aspect aussi belliqueux. A l'intérieur de la ville et dans les faubourgs, une foule armée, que l'on peut, sans exagération, évaluer à 80 000 hommes, occupe toutes les rues, toutes les places, tous les postes, et du haut de la tour Saint-Etienne on aperçoit dans un vaste rayon les différents corps de troupes campés autour des murailles; des Ruthènes, des Masures, des Rusniakes et des Polonais de Gallicie, des Allemands et des Tschekes de la Hongrie forment le corps qui s'était retranché, sous les ordres d'Auersberg, dans les jardins de Schwartzenberg et qui maintenant s'est retiré à côté du Simmering vers le Danube, et partie vers le chemin de fer du Sud ; depuis Klein-Neusield jusqu'à Moedling et vers la forêt de Vienne s'étendent les bandes mobiles du ban Jellachich ; des Illyriens, coiffés du bonnet rouge, des hommes de la contrée de Scerazan en manteau rouge, des Croates, de nombreux soldats frontiériens, et çà et là de la cavalerie et de l'artillerie de l'armée impériale ; de l'autre côté du Danube, près de Susseubrunn, bivouaquent un régiment de Roumans transylvaniens, venu on ne sait comment et allant on ne sait où, quelques détachements épars de pionniers et de cavaliers, et sur la route de la Hongrie, ce bataillon italien qui, le 5 octobre, aurait dû quitter Vienne pour se rendre à Pesth, et dont le colonel Ferrari a été contraint, par ses propres officiers, à signer sa démission. Au fond, à l'Orient, se montre déjà menaçante pour les uns, attendue avec joie par les autres, l'armée madgyare. On dirait que toute la monarchie s'est donné un grand et imposant rendez-vous militaire sous les murs de la capitale.

A l'intérieur de la ville, l'attention se concentre sur cinq points principaux. La diète et le comité du salut public établi par elle, et qui est constamment en rapports directs avec les corps armées et les événements ; le conseil communal qui ne s'est constitué que le 6, et dans la formation duquel l'élément radical et démocratique domine, tandis que les membres conservateurs n'assistent pas ou n'assistent que rarement aux séances ; l'état-major général de la garde nationale, qui est chargé de l'organisation de la force armée ; le comité des étudiants, qui non-seulement dirige la légion académique, mais qui encore est considéré par toute la population comme un point central où les nouvelles viennent aboutir. C'est là que les bourgeois et les ouvriers s'adressent pour avoir des armes et des munitions, c'est là que sont conduits les soldats déserteurs ou faits prisonniers, les espions supposés, les personnes considérées comme dangereuses, les canons, les voitures de bagages, les caisses capturées ; c'est là qu'arrivent tous les quarts d'heure les rapports de l'observatoire établi sur la tour de Saint-Etienne.

Les démocrates sincères demandent le combat, un combat à outrance. Ils voient les souffrances inouïes de la société, ils voient les héroïques classes ouvrières manquer de tout et respecter néanmoins la propriété de ceux qui, après avoir été les oppresseurs et les exploiteurs de l'ouvrier, ont fui au moment du danger. Les démocrates veulent en finir avec tous ces maux et apporter de prompts remèdes. Ils sentent d'ailleurs qu'en s'affranchissant, ce n'est pas eux seuls qui deviendront libres, mais c'est l'Allemagne tout entière ; c'est l'Italie qui le demande avec eux ; c'est la France encore, la noble France, qui, depuis les funestes événements de juin, fléchit sous le poids de ses malheurs et de menées réactionnaires. Voilà pourquoi les démocrates de Vienne désirent le combat, lassés qu'ils sont de la diplomatie, de la politique et du jésuitisme, ignoble trinité qui fait la force de leurs adversaires, et voilà le motif pour lequel ils veillent depuis huit jours aux barricades de Vienne, attendant avec impatience le cri sauveur de la liberté de l'Europe, le cri : Aux armes !

La diète de Vienne, encore réunie en nombre plus que suffisant pour pouvoir prendre des résolutions légales, a déclaré nulles et non avenues toutes les résolutions d'un parlement isolé, éventuel, tandis qu'en même temps les députés bohêmes protestent de Prague contre tout ce qui peut se faire à Vienne. La scission de tous les éléments hostiles entre eux est donc arrivée à son apogée.

Dans la séance du 12 au soir, le peuple a apporté, dans la salle qui précède le lieu des délibérations de l'Assemblée, un cadavre mutilé d'une façon horrible, pour prouver à la diète les actes de brutalité auxquels se livrent les soldats.

M. Schuselka a présenté une adresse de la diète hongroise à la diète autrichienne, apportée par une députation de deux membres. Voici la teneur de cette pièce importante.

A la Diète constituante de Vienne.

La nation hongroise, engagée dans le saint combat pour sa liberté et son bon droit contre la trahison inouïe dans l'histoire du monde de la camarilla réactionnaire, est pénétrée de la plus ardente reconnaissance pour l'héroïque sacrifice des nobles habitants de Vienne, qui se sont conduits si glorieusement pour empêcher que l'armée du traître Jellachich ne fût renforcée.

La Hongrie se déclare inébranlablement résolue à régler les intérêts réciproques des nations autrichiennes, sur la base la plus large du droit, du fidèle amour fraternel, et offre à cette fin sa main fraternelle.

La nation hongroise invite les nobles représentants de l'Autriche à déclarer traître à la patrie tout sujet de la monarchie qui prêterait appui au rebelle Jellachich, à l'instrument parjure qu'a choisi la camarilla pour l'oppression de la liberté de l'Autriche et de la Hongrie.

Le rebelle Jellachich pousse ses hordes au combat contre la liberté. Pressé par nos braves troupes, il a jeté ses hordes avides contre Vienne.

La nation hongroise est convaincue qu'il tombera infailliblement sous le glaive vengeur des enfants de la liberté de l'Autriche, et elle considère comme son devoir le plus sacré de seconder le noble peuple de l'Autriche dans l'œuvre de sa destruction bien méritée.

C'est pourquoi l'armée hongroise a reçu l'ordre de poursuivre Jellachich, et de retourner en Hongrie aussitôt que sa coopération pour la victoire de la liberté ne sera plus nécessaire.

M. Kraus a reçu un manifeste de l'empereur, qui, imprimé pendant le voyage de la cour, est déjà distribué partout. Il est conçu en ces termes : « L'empereur a quitté Vienne lorsqu'un parti peu nombreux et téméraire (Oh ! oh !) y a excité l'insurrection, et il a été forcé de quitter sa capitale, où il était rentré, se confiant à l'amour de son peuple. »

M. Borrosch a proposé de nouveau de rédiger une nouvelle adresse à l'empereur, demandant qu'il invite les peuples de l'Autriche à un congrès général à Vienne. Il n'y a plus d'autre moyen pour sauver la patrie commune qu'en faisant une réalité des droits égaux de toutes les nationalités. (Bruyants applaudissements.)

La proposition est acceptée.

Dans la séance du 13, M. Schuselka a présenté de nouveaux rapports sur la situation de la ville, l'enthousiasme de la population, l'arrivée de nouveaux renforts, etc.

Il a annoncé qu'une dépêche télégraphique, datée de Bruno, faisait savoir que cette ville était tranquille, et que beaucoup de députés en étaient partis pour se rendre auprès de l'empereur.

Ferdinand était arrivé le 11 à Olmütz.

Une correspondance assure que la démission offerte par les ministres Dobblhof et Bach a été acceptée par l'empereur. Le prince de Windisgraetz serait également parti pour Olmütz, où des troupes de la Gallicie et de Bohême ont ordre de se rendre. Avant son départ, la ville de Prague aurait dû fournir au prince douze ôtages pour qu'il pût marcher sur Vienne avec la garnison.

La proclamation des trente-six députés Tschèkes, revenus de Vienne à Prague, se termine par les conclusions suivantes :

« Il nous est impossible de considérer comme libres, des résolutions prises pendant que la foule encombre les galeries, dirige ses armes vers le siège des députés et terrorise l'Assemblée par ses cris ou ses intentions bien connues ; nous ne pouvons regarder comme libres des résolutions prises dans une ville encombrée de barricades, gardée et occupée par une foule effrénée de prolétaires désespérés, excitée au plus haut point par les faux rapports de misérables hommes de partis qui imposent de lourdes charges aux citoyens pacifiques, qui profèrent contre les députés des menaces, qui, après les événements effroyables de l'arsenal, font craindre que des actions plus horribles encore que ces terribles menaces ne les suivent de près.

» Nous voulons la monarchie constitutionnelle démocratique. Ce n'est qu'à la diète, d'accord avec le monarque, que nous reconnaîtrons le droit de rendre des lois obligatoires pour toute la monarchie.

» En qualité de fidèles représentants du peuple, ne voulant pas que la diète soit soumise au despotisme militaire, nous déclarons trahison envers la liberté du peuple toute tentative de ravir à la diète sa puissance souveraine, de quelque côté que vienne cette tentative, soit d'une fraction qui cherche à exploiter l'anarchie la plus complète, soit d'un parti qui désire le retour de l'ancien absolutisme. »

Suivent les signatures de 36 députés tschèkes à la diète de Vienne, dont celle du président de cette assemblée, M. Strohback.

S'il faut en croire la *Gazette de l'Oder*, Windisgraetz aurait été nommé ministre de la guerre par l'empereur, et ce serait cette mesure qui aurait amené la démission de MM. Hornbostl et Dobblhof.

En se rendant devant Vienne *pour y protéger la personne sacrée* de l'empereur, Windisgraetz à qui la révolution coûte sa femme et son fils, a adressé aux Bohêmes une adresse dans laquelle nous lisons les passages suivants :

« L'anarchie et ses terribles suites qui ont éclaté à Vienne de la manière la plus révoltante, m'imposent le devoir de partir avec une partie de mes braves troupes pour protéger la personne sacrée du monarque et garantir l'âme de la monarchie constitutionnelle. J'espère en quittant Prague que l'ordre et la tranquillité ne seront plus troublés dans cette ville. »

Il est plus que douteux que l'accord règne longtemps entre Windisgraetz et Jellachich. Depuis le bombardement de Prague, le prince de Windisgraetz passe, aux yeux d'un grand nombre de Slaves, pour un traître, tandis que le ban des Croates Jellichich est considéré en Styrie même, dans le propre pays de Windisgraetz, non-seulement comme le défenseur de la nationalité croate et slavone contre les empiètements du madgyarisme, non-seulement comme le sauveur de l'unité de la monarchie, mais comme le chef suprême de la grande croisade des Slaves, comme une sorte de Mahomet du slavisme qui, le glaive du prophète et du conquérant à la main, est appelé à propager la langue et l'influence des Slaves sur un grand empire.

La réaction contre le germanisme a lieu dans les provinces de l'Autriche slave les plus allemanisées, en Styrie, en Carniole, en Carinthie, où l'on se remet à parler le vieil idiome slave des Wendes comme au bon temps des Carantaniens.

La guerre des Races, en Autriche, est donc de plus en plus inévitable.

Question italienne.

La *Presse* publie un nouvel article *communiqué* sur la médiation anglo-française dans les affaires d'Italie. En voici quelques passages :

La majorité du cabinet sarde a décidé de faire une démarche pressante auprès des gouvernements français et anglais, en déclarant que si les négociations résultant de la médiation anglo-française n'étaient pas assez avancées pour laisser espérer la prochaine conclusion d'une paix honorable pour les armes italiennes, la Sardaigne reprendrait l'offensive.

Telle est la véritable signification de l'envoi du marquis Ricci à Paris, destiné à remplacer le marquis de Brignoles-Sales, comme représentant de la cour de Turin auprès de la République française. Le marquis Ricci est, en quelque sorte, la personnification du parti qui demande la guerre à outrance.

Toute autre considération à part, la suppression du poste d'ambassadeur à Paris, de la part du gouvernement sarde, a été motivée par le refus du cabinet français de placer à la tête des troupes piémontaises un général ayant acquis une réputation militaire dans les rangs de l'armée française. La cour de Turin a été contrainte d'avoir recours à un officier supérieur de l'émigration polonaise, au général Chzaanowsky, qui, pendant que M. Ricci doit réitérer la demande de l'intervention française, organise déjà un corps d'observation de 30 000 Piémontais sur la rive droite du Tessin.

Le gouvernement français aurait consulté le cabinet anglais qui aurait répondu que la guerre de l'indépendance italique a été entreprise contre son avis, et que, si la guerre recommence, il retirerait son concours à l'œuvre de médiation, et laisserait au gouvernement sarde la responsabilité des événements. Le gouvernement français aurait fait en autres termes une déclaration semblable.

» Quant à la question de savoir jusqu'à quel point la Sardaigne pourrait compter sur l'appui matériel de la France pour continuer la guerre, le cabinet de Paris ne paraît pas vouloir s'expliquer, pour le moment, là-dessus, et encore moins prendre un engagement quelconque. »

Il y a quelques mois, nous aurions protesté au nom de l'honneur de la République française contre le récit de la presse ; maintenant, il n'est plus rien qui nous étonne ; quand on est une fois lancé sur la pente de la réaction, il est difficile de s'arrêter. Mais nous espérons que les événements de Vienne épargneront à la République de février la honte de cet abandon de l'Italie.

La *Gazette de Milan* du 12 annonçait que l'ordre était à peu près rétabli à Vienne. Celle du 14 publie comme unique nouvelle de la capitale de l'Autriche... une résolution de Ferdinand accordant la grâce de quelques condamnés. C'est ainsi que le *Moniteur* de Louis XVIII écrivait l'histoire à l'époque du retour de l'île d'Elbe.

Silence complet du reste sur la situation de Milan. Une correspondance du *National Savoisien* porte que le 12 il y a eu une escarmouche à Milan entre les Hongrois et les Croates, et que plusieurs soldats ont été blessés.

Une lettre du 12, adressée au *Corriere mercantile*, contient ce qui suit :

« Depuis quelques jours les Hongrois cherchent à fraterniser avec la population; ils s'écrient en mauvais italien : « Ah ! les Italiennes être nos frères ! avoir bien combattu pour les Hongrois; moi te vouloir embrasser. Vive l'Italienne ! Mort à ces c..., à ces porcs de Croates ! Etre pires que des bêtes; avoir arraché les yeux à nos sœurs, avoir coupé des oreilles, avoir massacré nos petits frères !.... »

Le 12 au soir, au théâtre de la Scala, les officiers hongrois jetèrent des cocardes tricolores italiennes aux danseuses. Radetzki fit fermer le théâtre sans attendre la fin du spectacle.

La nouvelle de l'insurrection de Vienne a été reçue à Gênes avec une indicible joie. Le *Corriere mercantile* termine ainsi son premier-Gênes :

« Maintenant, l'Italie est sauvée. Avec ou sans gouvernement, nous irons en avant à la conquête de nos glorieuses destinées, si toutes nos pensées sont tournées vers un seul but ! »

M. l'abbé Cœur vient d'être nommé évêque de Troyes. Le gouvernement ne pouvait faire un plus digne choix. Que M. Deguerry soit à son tour et bientôt désigné pour prendre place parmi les pontifes, et l'on pourra attendre avec plus de patience la réforme nécessaire de la constitution ecclésiastique. De tels prêtres rendront à l'épiscopat français son lustre, au peuple sa confiance ; de tels prêtres feront aimer la religion, et, par leur tolérance évangélique, par leur généreuse initiative, par leur charité ardente, ils préparent l'alliance définitive de la foi et de la raison.

Malheureusement, il ne paraît pas que l'élévation de M. l'évêque de Troyes à l'archevêché d'Avignon soit également justifiée. Un gouvernement républicain et démocratique pouvait mieux choisir.

Le gouvernement a cédé à une pression exercée sur lui d'un côté par les sollicitations du candidat et de ses amis, et de l'autre par des entraves apportées par ses diocésains et ses prêtres à son administration. L'archevêché d'Avignon, du reste, a été refusé déjà par trois évêques. Les dissidences politiques rendent très difficile le gouvernement de ce diocèse.

Mme Trivulce de Belgiojoso vient de publier, dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 septembre et 1er octobre), une relation historique des événements qui se sont passés en Lombardie et dans la Vénétie, depuis le mois de mars jusqu'au funeste armistice du 9 août. Nous recommandons vivement la lecture du beau travail de Mme de Belgiojoso. L'exposition et l'enchaînement des faits y sont retracés avec un ordre et une précision remarquables. Les personnes y sont jugées avec une rare sagacité, ainsi que les fautes politiques, administratives et même stratégiques qui ont amené la capitulation de Milan.

L'auteur s'élève avec une franche sévérité contre ces fautes ; mais il est bien plus indulgent envers les intentions des individus qui ont pris part au triste dénouement d'une révolution commencée sous des auspices aussi glorieux. Nous ne saurions trop approuver une modération qui a sa source dans un sentiment de dignité nationale et de haute convenance politique.

Nous regrettons que l'espace nous manque pour apprécier avec plus de détail le beau travail de Mme de Belgiojoso.

Un nouveau convoi de colons algériens est parti aujourd'hui. Une lettre que nous recevons ce soir nous donne de déplorables détails sur la manière dont est organisé le transport des émigrants.

Les bateaux, dit notre correspondant, sont occupés en longueur par quatre rangées de bancs numérotés par places trop étroites pour un homme de carrure moyenne ; la toiture, en planches non jointes et couverte d'une toile non cirée, laisse pénétrer la pluie. Il est impossible qu'un amas d'hommes, de *femmes et d'enfants*, enfermés dans ces ca-

ges humides et froides, puissent arriver en bonne santé à leur destination.

Nous appelons sur ces faits l'attention de l'administration supérieure.

M. Chevé nous adresse la réponse suivante à la lettre de M. Hubert (et non pas Muleers, comme l'ont écrit nos typographes), insérée dans notre numéro d'hier.

A M. le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique.*

S'il ne s'agissait que d'une question de personnes, je ne répondrais pas à la lettre de M. Hubert; mais il s'agit de l'enseignement du peuple, et cette question touche de trop près à la régénération sociale pour qu'elle ne soit pas traitée avec toute la rigueur qu'elle réclame. Les méthodes d'enseignement sont comme les fleuves : elles portent la vie ou la mort chez les populations qui en font usage. Il est donc aussi important de faire choix des meilleures méthodes d'enseignement qu'il l'est de faire choix des eaux les plus saines et les plus fécondantes.

Depuis dix ans, nous proposons vainement de prouver par expérience comparative, *et à nos frais*, que la méthode *Galin-Paris-Chevé* est la source vivifiante, et que la méthode *Wilhem, imposée partout,* est la source léthifère. Depuis dix ans, l'opposition de quelques hommes a empêché la comparaison simple, facile, raisonnable et gratuite, que nous demandons à tous les hommes qui ont mission d'organiser l'enseignement musical en France.

Aujourd'hui, le jugement éclairé d'un grand nombre de personnes compétentes vient forcer la main aux opposants et leur arracher l'aveu suivant, fait par M. Hubert, le 14 octobre courant, devant tous ses répétiteurs assemblés ; il leur a dit : « Que depuis longtemps il avait remarqué tout ce qu'a d'insuffisant et d'incomplet la méthode Wilhem, que » le respect pour la mémoire de son maître l'avait seul arrêté jusqu'ici ; » mais que le moment est enfin venu de remanier complètement la méthode Wilhem. En conséquence, il a fait appel à tous les répétiteurs » pour que chacun lui indiquât ce qu'il croit devoir être retranché ou « ajouté à la méthode Wilhem. » — M. Hubert prétend que je lui prête un langage contraire à la vérité ; *j'affirme, moi, avec un grand nombre de témoins oculaires, qu'il a dit cela, et même plus que cela, contre la méthode Wilhem.* — Et les opposants ne voudraient pas que je rendisse leur aveu public, quand il n'y a que leur résistance de parti pris qui s'oppose à la comparaison que nous demandons, nous qui avons voué notre vie à la démonstration de la vérité dont M. Hubert vient de faire l'aveu. — Nous vous avons pendant bien longtemps proposé la paix ; vous avez préféré la guerre : subissez-en les conséquences.

Qu'après cet aveu si clair, si positif, si explicite, M. Hubert déclare aujourd'hui solennellement « qu'il a toujours eu et qu'il a encore la plus » grande confiance dans la méthode Wilhem, qui donne d'année en an» née les meilleurs résultats, » (M. Hubert a-t-il déjà oublié les résultats déplorables de l'examen qu'il vient de faire subir aux orphéonistes ? Je les lui rappellerai sous peu de jours dans un écrit qui va les faire connaître au public) « et qu'il en maintiendra l'enseignement jusqu'au » jour où l'administration municipale et scolaire lui ordonnera d'entrer » dans une autre voie. » — Ainsi, il est bien entendu que vous n'avez plus foi en votre doctrine, puisque vous êtes prêt, *sur ordre*, à changer de culte ! — Libre à vous d'affirmer cependant que vous conservez confiance pleine et entière dans un instrument que vous-même déclarez mauvais ; mais libre aussi aux hommes sérieux de porter un jugement sévère sur ceux qui empoisonnent sciemment les sources de l'enseignement populaire.

Quant au mot de malveillance échappé sans doute à la plume de M. Hubert, je ne veux pas le relever ; je me garderai bien de porter une question de principes sur le terrain des personnalités, seul refuge des défenseurs des mauvaises causes. M. Hubert a déclaré devant ses répétiteurs, et il vient de le faire encore par écrit, *que la méthode Wilhem était insuffisante et incomplète* ; je l'en remercie, toute la question était là, et cela me suffit.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma profonde estime et de toutes mes sympathies.

EMILE CHEVÉ.

Assemblée nationale.

Séance du 19 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour indique la nomination du président de l'Assemblée nationale.

On tire au sort les noms des 27 scrutateurs. Le dépouillement du scrutin commence à une heure 35 minutes.

MM. Senard et Morhéry demandent un congé. — Accordé. — La santé de MM. Senard et Molé ne leur a pas permis de prendre part aux travaux des trois derniers jours.

M. VIVIEN, ministre des travaux publics, présente un projet de décret pour un crédit de 280 000 francs pour une route nationale.

La parole est à M. Francisque Bouvet pour des interpellations au ministre des affaires étrangères.

M. FRANCISQUE BOUVET. Citoyens représentants, le ministère, composé d'hommes nouveaux, doit trouver bon que je l'interpelle sur les affaires étrangères.

A DROITE. La constitution !

M. LE PRÉSIDENT. M. Bouvet a demandé la parole pour des interpellations. L'Assemblée décidera, après l'avoir entendu, si elle veut fixer un jour.

M. FRANCISQUE BOUVET. Je vais soumettre quelques observations sommaires. (Interruption.)

A DROITE. La constitution !

En présence des évènements graves qui se passent à Vienne, je désire savoir... (Le bruit systématique de la droite couvre la voix de l'orateur.)

M. BASTIDE. Il n'y a rien de changé dans la politique étrangère..., l'Assemblée comprendra que je ne saurais fixer d'avance le jour où je pourrais répondre, car il ne dépend pas de nous de faire qu'il nous soit permis, à un moment donné, de nous expliquer sur ces évènements.

M. BEAUNE appuie M. Francisque Bouvet. Il demande que le ministre s'explique catégoriquement sur la Lombardie, la Vénétie, sur l'Autriche et sur l'Allemagne.

M. BASTIDE. L'Assemblée a certainement le droit d'exiger que tout lui soit communiqué ; mais en ce moment la révélation de certains renseignements entraînerait des dangers incalculables. Si vous fixiez un jour je serais obligé d'interpréter ce vote comme un manque de confiance. (Bruit.)

M. BEAUNE. Je prie l'Assemblée de fixer lundi pour les interpellations au ministre des affaires étrangères.

L'Assemblée consultée passe à l'ordre du jour.

La parole est à M. le ministre des finances.

M. GOUDCHAUX. Je viens vous demander de mettre à l'ordre du jour de demain les projets de décrets suivants : la réorganisation de la commission d'amortissement ; la rectification du budget ; le décret sur l'impôt mobilier, sur l'impôt du sel, et le décret sur le domaine privé.

M. DUPIN aîné. Je ne veux pas m'opposer directement à la proposition de M. le ministre des finances. Nous aurons fini la constitution probablement samedi. Il y aura cinq jours la semaine prochaine pendant lesquels nous aurons alors le temps de discuter tous ces décrets.

M. GOUDCHAUX insiste sur l'urgence. Il demande que la révision de la constitution n'ait lieu qu'après que tous les projets auront été votés.

M. DUCOS demande également la discussion prochaine de la proposition relative à la publicité des débats de l'Assemblée.

On revient à la discussion du projet de constitution.

M. PASCAL DUPRAT prend la parole sur la discussion relative à la centralisation administrative. Je viens, dit-il, appuyer l'opinion qui a été soutenue par M. Béchard, bien que je ne sois pas, je prie l'Assemblée de le croire, partisan de pays d'Etats, et que je sois au moins aussi révolutionnaire que M. Dupin. (On rit.)

L'orateur fait la critique de la complication des rouages que nécessite la centralisation administrative. Il énumère le nombre fabuleux de mains par lesquelles doit passer la plus petite affaire. Le projet de construction d'un simple peuplier doit traverser 29 bureaux différents avant d'être approuvé.

Il résulte de ce fait qu'il y a isolement complet entre l'individu et le pouvoir central et de la désaffection ou tout au moins indifférence.

Ce n'est pas cependant que l'orateur approuve complètement la rédaction de l'amendement de M. Béchard, mais il en approuve la pensée. Il croit que les intérêts locaux seront avec avantage remis aux communes ou aux cantons. Si on l'appelle girondin pour soutenir cette opinion, il faudra donc que l'on donne aux membres de la commission la qualification de montagnards.

Quand nos pères voulurent secouer le joug de leurs maîtres, ils s'écrièrent : Maison commune !... Nous aussi, citoyens, écrions-nous : Maison commune ! Et nous aurons ainsi une République forte comme la France, immuable comme son sol, invincible comme ses armées. (Très bien ! très bien.)

M. LE PRÉSIDENT proclame le résultat du scrutin qui vient d'être dépouillé dans les bureaux pour la nomination du président. Les voix se sont ainsi réparties ;

Votants,	630
Majorité absolue,	316
MM. A. Marrast,	485
Senart,	72
Lacrosse,	25
Bac,	16

En conséquence, M. Armand Marrast est proclamé président de l'Assemblée pour le mois d'octobre.

M. JOINT parle dans le même sens que M. Pascal Duprat.

L'unité dans la liberté, dit-il, voilà ce que veulent les auteurs de l'amendement, l'unité sans la liberté, voilà ce que veulent les partisans de la centralisation excessive. Il n'y a point là de fédéralisme. Le fédéralisme n'est pas à craindre, le patriotisme du peuple français le rendra toujours impossible.

La centralisation n'est que le despotisme ; aussi est-ce le despotisme impérial qui l'a inventée. Ce qu'il y a d'ancien en France, c'est la liberté ; ce qu'il y a de nouveau, c'est le despotisme. (Mouvements divers.) Je ne comprends pas comment je trouve comme adversaires de cette opinion les révolutionnaires et les démocrates.

Au reste, M. de Tocqueville lui-même a écrit contre la centralisation des lignes très énergiques, et il a prouvé que la centralisation mène droit au despotisme le plus intolérable. M. Cormenin, qui a écrit de si belles pages en faveur de la centralisation, a prouvé aussi que, grâce à la centralisation les artisans des villes pourront, quand ils le voudront, neutraliser complètement les agriculteurs. Si l'on veut la liberté, il faut vouloir ce qui donne la liberté.

L'orateur s'étonne que M. Dupin ait invoqué l'histoire des évènements de juin en faveur de sa thèse. M. Joint a vu au contraire dans ces évènements une preuve effroyable des dangers de la centralisation.

Aux dernières élections, l'urne était à peu près *déserte*. Pourquoi cela ? Parce que les citoyens ne voient pas, ne touchent pas le résultat de leur vote.

UNE VOIX. A Paris, où est l'Assemblée nationale, on n'a pas plus voté qu'en province.

M. JOINT revient sur les arguments déjà développés hier par M. Béchard.

M. BOULATIGNIER. La question qui s'agite devant vous est une question d'unité nationale. La convention décréta la centralisation politique, judiciaire et administrative. Si l'on touche à la centralisation administrative d'une manière sensible, l'unité nationale est atteinte... L'unité administrative consiste dans le double mouvement de direction donnée par le centre aux extrémités de l'empire, et par la vie de l'extrémité revenant au centre de cet empire même.

UNE VOIX. Dites la République ! (Hilarité.)

M. BOULATIGNIER examine rapidement l'organisation administrative que créa la constituante. Des orateurs ont parlé de la constitution des communes avant la révolution, mais on oublie que c'est la constituante qui a créé les municipalités. (C'est vrai ! — Très bien !)

Quand la Constituante créa les municipalités, elle comprit que si dans ces 39 mille municipalités elle laissait le champ libre à l'esprit étroit de localité, à ce qu'on appelle les franchises des communes, elle aurait détruit d'une main ce qu'elle voulait créer de l'autre. Elle sentit qu'il fallait fortement constituer l'unité.

On vient réclamer l'indépendance administrative et l'on soutient que la centralisation politique n'en souffrira point. Qu'est-ce qui constitue une municipalité ? Le droit de lever des taxes à son profit ; le droit d'avoir une force armée à son service ; le droit de faire des dépenses à sa discrétion ; le droit de faire sa police.

Est-ce qu'il est sans danger de donner cette quadruple puissance à une force indépendante du pouvoir central ? Est-ce que si vous lui laissez le droit de lever des contributions, croyez-vous qu'il n'y ait pas danger pour les besoins financiers de l'Etat ?

Chaque administration n'aura-t-elle pas le désir de se placer le plus à l'aise possible, et n'est-il pas nécessaire que le pouvoir central qui veille à l'intérêt de tous, doive résister à cette tendance qui pourrait ruiner l'avenir au profit du présent ? Est-ce qu'il n'y a aucun inconvénient à confier à un pouvoir indépendant de l'Etat une force armée dont il peut disposer à son gré ? Est-ce que sous prétexte de faire la police des marchés, un maire ne pourrait pas confisquer le principe de la liberté de l'industrie ?

Un maire de Bretagne ayant vu la rue de Rivoli, ne s'imagina-t-il pas de prendre un arrêté pour obliger les habitants de sa petite ville de bâtir ainsi. Qui sauve la liberté des citoyens ? L'abominable centralisation. (On rit.)

L'orateur, répondant aux allégations de M. Pascal Duprat, soutient que ces allégations sont exagérées ; au lieu de vingt-cinq rouages administratifs qu'il fallait même au mouvement pour les plus simples demandes, il n'y en a réellement que trois.

M. DE LA ROCHETTE lit un discours contre la centralisation.

M. BÉCHARD. L'argumentation de M. Boulatignier repose sur une erreur historique et sur une erreur de droit.

Je réponds d'abord qu'on a beaucoup trop attribué aux rois la création des communes. Les communes et leurs libérateurs existaient en partie avant eux ; c'était une création romaine. L'idée contraire était propagée par les complaisants de cour ; mais elle a été réfutée victorieusement par MM. Guizot et Thiéry. L'Assemblée constituante a fondé le régime municipal moderne. Les municipalités s'administraient elles-mêmes, en vertu de l'art. 50 de la loi du 15 septembre 1789, le seul que nous revendiquons et que nous voulons substituer au système imposé par la constitution de l'an VIII.

Plusieurs membres se présentent à la fois à la tribune ; de toutes parts on demande la clôture.

M. DUFAURE, au nom de la commission de constitution, a la parole. Messieurs, dit-il, hier l'honorable M. Béchard avait présenté un amendement pour demander la décentralisation complète ; aujourd'hui sa proposition se restreint à des limites telles, qu'elle ne peut plus faire partie de la constitution et doit être renvoyée aux lois organiques. (Adhésion.)

Pouvons-nous donc mettre dans la constitution une disposition qui devra nécessairement trouver sa place dans la discussion des lois organiques ? Non, assurément, et l'Assemblée, je n'en doute pas, partagera mon avis.

Si l'on s'était maintenu dans les termes de l'amendement présenté par un grand nombre de membres ; si l'on avait persisté à demander l'émancipation des communes, assurément une telle question serait du domaine de la constitution. Toutefois, la commission a été d'avis unanime de refuser tout changement partiel qui impliquerait nécessairement l'abandon du système de centralisation administrative. Tout ce que l'on a dit hier et aujourd'hui contre la centralisation actuelle n'est que la reproduction, plus éloquente à la vérité (on rit), de tout ce qui a été écrit en 1815 sur ce sujet.

Si nous avons aujourd'hui quelques parties de l'administration dans les mêmes circonstances qu'en 1815, il y a aussi dans certaines autres parties des améliorations immenses. En effet, si les préfets [illegible] aujourd'hui, comme en 1815, nommés par le ministre, les conseils généraux sont nommés par l'élection. Les attributions des conseils généraux sont étendues : ce sont eux qui peuvent voter les centimes additionnels, sans l'intervention de l'Etat, ils votent les dépenses et les recettes des communes ; ils ne peuvent, il est vrai, outrepasser un certain nombre de centimes additionnels, sans l'intervention de l'administration ; est-ce là la centralisation que l'on attaque ?

Une liberté illimitée de la commune du département, ce serait le sacrifice des droits du citoyen. Qui est-ce qui paie, en effet, les centimes communaux, les centimes départementaux ? c'est le citoyen ; et vous voudriez que le vote de ces deniers ne fût pas limité ; non, cela n'est pas possible.

La législation de 1837 a été un grand progrès ; je ne dis pas qu'il n'y aura pas encore d'autres progrès à réaliser, mais je ne comprends pas que l'on attaque aujourd'hui la centralisation, absolument de la même manière qu'on l'attaquait en 1815.

Nous vous supplions donc de ne pas mettre dans la constitution un germe de désorganisation. Et ce n'est pas au moment où autour de nous les éléments épars d'une grande nation vont former une unité de 36 millions d'hommes, ce n'est pas en ce moment qu'il serait bon, patriotique de diminuer la force du pouvoir, d'anéantir l'unité nationale. La constituante l'avait fondée, espérons que la République de 1848 la constituera sur des bases inébranlables. (Très bien ! très bien !)

VOIX NOMBREUSES : La clôture ! la clôture !

La clôture est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. Avant de passer à la discussion des amendements, la parole est à M. Aylies au nom de la commission chargée d'entendre les explications du gouvernement sur l'état de siège. (Mouvement de curiosité.)

M. AYLIES. Dans la séance du 13 octobre dernier, le chef du pouvoir exécutif a demandé à l'Assemblée de nommer une commission qui entendrait les communications du gouvernement sur l'état de la ville de Paris ; il a ajouté que cet état de siège ayant été établi en vertu de l'initiative de l'Assemblée, c'était à l'Assemblée qu'il appartenait de le faire cesser. C'est dans cet état que l'Assemblée a nommé une commission dont je viens aujourd'hui vous présenter le rapport.

Il y a quatre mois, sous l'impression des évènements du mois de juin, l'état de siège a été proclamé ; la commission a dû examiner s'il y avait lieu de le prolonger et de le maintenir, ou si cet état exceptionnel ne devait pas cesser avec les circonstances qui lui avaient donné naissance. Les communications faites à la commission par le gouvernement ne lui ont laissé aucun doute à cet égard. Le chef du pouvoir exécutif, les ministres de la justice et de l'intérieur nous ont déclaré que, loin de s'opposer à la levée de l'état de siège, ils pensaient que cet état devait cesser. Ils n'ont même pas craint de prendre, à cet égard, toute responsabilité. Est-ce à dire qu'il n'y ait plus aucune agitation dans le pays, que les esprits soient entièrement calmés ? Non, sans doute ; mais les ministres eux-mêmes ont reconnu que cette agitation était un des symptômes nécessaires de la liberté. Et d'ailleurs, si le danger renaissait, la République ne resterait pas désarmée ; et le gouvernement n'hésite pas à déclarer que les moyens de répression qu'il a entre les mains lui permettraient de faire face à toutes les conjectures ; et qu'il aurait d'ailleurs pleine confiance dans le dévouement des citoyens et le concours de l'Assemblée nationale.

La Commission, après une mûre délibération et un examen approfondi des documents qui lui ont été soumis, croit que l'état de siège peut être levé sans danger, et elle vous propose le projet de décret suivant :

« Article unique. Le décret du 24 juin 1848, relatif à l'état de siège de la ville de Paris, est rapporté. »

VOIX NOMBREUSES. Aux voix ! aux voix !

L'Assemblée déclare l'urgence, et adopte immédiatement, sans discussion, et à l'unanimité, le projet de décret.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de constitution.

CHAPITRE VII. — *De l'administration intérieure.*

« Art. 73. La division du territoire en départements, arrondissements, cantons et communes est maintenue. Les circonscriptions actuelles ne pourront être changées que par la loi. » — Adopté.

« Art. 74. Il y a, 1° dans chaque département, une administration composée d'un préfet, d'un conseil général, d'un conseil de préfecture remplissant les fonctions de tribunal administratif ;

» 2° Dans chaque arrondissement, un sous-préfet ;

» 3° Dans chaque canton, un conseil communal ;

» 4° Dans chaque commune, une administration composée d'un maire, d'adjoints et d'un conseil municipal. »

MM. F. Béchard, T. Chauffour, de Tracy, Gounon, Chapot, de Voisins, Turck, Jouin, Roux-Carbonnel, de Puységur, Sibour, de Sèze, Astouin, de Laboulie, de Lausat, Poujoulat, Crespel de Latouche, Dariste, Favrault, A. d'Adelsward, de Pioger, Sauvaire-Barthélemy, Defontaine, de Tinguy, Prudhomme, de Charencey, Struch, de Saint-Georges, Dabirel, Duchaffault, Valadier, de Kerdrel, Bidard, de Larcy, [illegible], de Montalembert, Vezin, Reboul, Mathieu (Ardèche), de Dampierre, Labruguière, Des Molles, Roux-Lavergne, Mauvais, Vernhetté, V. Chauffour proposent de remplacer les art. 74, 75, 75, par l'amendement suivant :

» L'administration publique sera organisée d'après les principes suivants :

» 1° Gestion par des administrateurs élus par le suffrage universel et direct des intérêts purement locaux ;

» 2° Délégation par le pouvoir exécutif de fonctionnaires chargés de veiller aux intérêts généraux, et d'empêcher les empiètements des administrations locales sur la politique et sur l'administration générale. » — Rejeté.

Un autre amendement dans le même sens, proposé par MM. Vernhettes, Cordier, de Laussat, Valladier, de Lespinay et Defontaine, est rejeté.

M. TURCK propose un amendement qui est également repoussé.

M. LUNEAU voudrait que l'organisation sur les attributions départementales, cantonales et communales fut renvoyée à la discussion des lois organiques ; il formule ce désir dans un amendement.

M. MARTIN (de Strasbourg) demande que cet amendement soit renvoyé à la commission.

L'amendement de M. Luneau, et les art. 74 et 75, sont renvoyés à la commission.

« Art. 76. Les conseils généraux et les conseils municipaux sont élus par le suffrage direct de tous les citoyens domiciliés dans le département ou dans la commune. Chaque canton élit un membre du conseil général.

» Une loi spéciale réglera le mode d'élection dans la ville de Paris et dans les ville de plus de ving mille âmes. »

Un amendement de M. Tranchant est également renvoyé à la commission, avec l'art. 76 et l'art. 77, qui termine le chapitre.

L'Assemblée passe au chapitre 9 : De la force publique.

On demande le renvoi à demain. Ce renvoi est rejeté.

« Art. 106. La force publique est instituée pour défendre l'Etat contre les ennemis du dehors, et pour assurer au dedans le maintien de l'ordre et l'exécution des lois.

» Elle se compose de la garde nationale et de l'armée de terre et de mer. » — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT. L'article 107 est ainsi conçu :

« Tout Français, sauf les exceptions fixées par la loi, doit en personne le service militaire et celui de la garde nationale.

» Le remplacement est interdit. »

La commission, après un nouvel examen, a cru devoir réserver la question du remplacement ; en conséquence, elle présente une nouvelle rédaction dans laquelle elle supprime, dans le premier paragraphe de l'article, ces mots : « En personne. » Et, par suite, elle supprime le second paragraphe en entier. (Aux voix ! aux voix !)

UN MEMBRE fait remarquer que la question du remplacement est extrêmement grave et qu'elle doit être décidée dans la constitution.

VOIX CONFUSES. Oui ! oui ! Non ! non ! — Longue agitation. — Des interpellations confuses partent de divers côtés.

M. LE PRÉSIDENT. Sur l'article 107, M. Tuigny a proposé l'amendement suivant :

« Le remplacement est maintenu ; il sera réglé par une loi spéciale. »

M. TUIGNY développe son amendement au milieu du bruit.

M. CLÉMENT THOMAS. Il est impossible de discuter la question du remplacement avant de connaître quel sera le mode de recrutement. Je crois que M. le ministre de la guerre a un projet tout prêt sur cette question. Il me semble donc que nous devrions renvoyer la discussion à demain. (Bruits confus.)

M. DE LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. De toutes les questions que soulève la constitution, il n'en est pas de plus importante que celle du remplacement. Pour mon compte, je crois que le remplacement doit être maintenu : c'est là mon opinion personnelle. Je dois dire cependant que le gouvernement, d'accord avec la commission de constitution, a pensé que le remplacement devait être interdit. C'est là, je le répète, une question grave. Je ne crois pas qu'elle puisse être discutée ce soir ; cependant, si l'Assemblée le désire, je suis à ses ordres.

VOIX NOMBREUSES. Non! non! à demain!

M. LE PRÉSIDENT. La discussion est renvoyée à demain. Cela est beaucoup plus simple. (On rit.)

La séance est levée à 5 heures 3/4.

Nous sommes priés d'insérer la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

A la demande de plusieurs décorés de juillet, je viens vous témoigner notre surprise au sujet de votre article d'hier, 16, ayant pour titre : *La décoration de juillet*. Il est dit dans cet article que les décorés se sont réunis et qu'ils ont pris telle résolution. Si quelques décorés se sont réunis, il est inexact que *les* décorés de juillet, qui sont au nombre de quinze ou dix-huit cents, aient pris une résolution unanime. Il n'y a pas eu convocation régulière, et quelques hommes n'ont pas le droit de parler au nom de tous. Je dois donc déclarer que votre obligeance a été surprise, et qu'en donnant place à l'article inséré, vous avez exprimé le désir et la volonté de quelques-uns, non la décision de la majorité.

Veuillez, etc.

HIPPOLYTE COGNIARD,
Président de la commission des délégués des décorés de juillet.

17 octobre 1848.

Avis aux Actionnaires

de la Société du 15 juin 1840, (Phalange, Librairie, etc.), *et de la Société du 10 juin 1843* (Démocratie pacifique, *et aux souscripteurs a la Rente de l'Ecole sociétaire.*

Nous rappelons que les assemblées générales de ces deux Sociétés auront lieu demain vendredi :

Celle de 1840, à 10 heures du matin ;
Celle de 1843, à 2 heures.

Il sera délivré un laissez-passer spécial aux actionnaires et fondés de pouvoirs, qui sont priés de se présenter une heure avant celle de la réunion, afin de faire vérifier et régulariser leurs titres.

Les membres du congrès seront admis aux deux assemblées, mais les porteurs de laissez-passer spéciaux peuvent seuls avoir voix délibérative.

FAITS DIVERS.

Si nous sommes bien informé, dit un journal, le procès du général Courtais n'aurait pas lieu. Ni le parquet ni la commission d'enquête n'ont pu établir contre lui une accusation qui puisse se soutenir. Le général serait donc promptement rendu à sa famille et à ses nombreux amis. On assure même que son élargissement serait suivi d'un décret d'amnistie qui s'étendrait à tous les prévenus du 15 mai, sauf peut-être deux ou trois exceptions.

— On assure qu'après le vote du projet de Constitution et de quelques autres lois dont les rapports sont déposés, l'Assemblée nommera une commission de soixante membres pour aider le pouvoir exécutif et le conseil des ministres de ses avis et de ses lumières pendant les vacances que prendront les représentants, du 5 novembre au 25 décembre. Cette commission, investie de tous les pouvoirs de l'Assemblée, exercerait par délégation la souveraineté de celle-ci, pourrait convoquer immédiatement l'Assemblée elle-même si les circonstances l'exigeaient, déclarer au besoin Paris en état de siége, et prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté du pays.

— Un étranger a fait courir à Lille le bruit que Paris était en feu, que les barricades étaient attaquées et défendues ; enfin, qu'un autre 24 juin était commencé. Inutile de dire quelles alarmes ces fausses nouvelles avaient répandues dans la ville.

— Le *Républicain de Vaucluse* donne des nouvelles très satisfaisantes de l'état de M. Gent, blessé en duel. On a l'heureuse certitude de sa guérison très prochaine. Déjà M. Gent a pu sortir. Son départ pour Paris ne peut tarder.

— Nous lisons dans le *Spectateur de Dijon* :

« Samedi dernier, sur les deux heures après-midi, un événement bien douloureux est venu attrister la partie de l'armée qui se trouve à Dijon et dans le voisinage, aussi bien que toute la population de la ville.

» M. le lieutenant-général Rachis, commandant de la 5e division de l'armée des Alpes, en résidence ici, voulut faire une promenade à cheval, et il se dirigea vers le Parc, accompagné de son aide-de-camp et d'un domestique. Arrivé au rond point du Cours, son cheval fit un mouvement violent, qui lança le malheureux général, la tête en avant, contre un des arbres de l'allée. Le cerveau fut brisé et la mort instantanée. Un médecin, qui se trouvait sur place, pratiqua une saignée qui n'eut aucun résultat.

» Les personnes qui étaient présentes assurent que le cheval, jusqu'à l'heure du fatal accident, avait une allure tranquille, et qu'un coup d'éperon, involontairement donné, a pu seul déterminer, chez l'animal, le mouvement qui a causé la chute violente et la mort du général. On présumerait donc que le général a été frappé d'abord d'une attaque d'apoplexie ou au moins d'un étourdissement.

» Le général Rachis était universellement estimé et aimé : de toutes parts on n'entendait dire de lui que du bien. C'était un *enfant de troupe*, comme il aimait à le dire lui-même ; lieutenant-général et décoré de plusieurs ordres, il n'était donc parvenu que par son seul mérite au rang qu'il occupait. Il était âgé de soixante ans. On nous dit qu'après la cérémonie des obsèques, qui a lieu aujourd'hui, son corps sera transporté à Paris. »

— Lundi, un détachement d'environ quarante hommes de garde mobile se dirigeait vers sept heures du soir, du faubourg du Temple vers la Préfecture de police, conduisant vingt-six individus, pour la plus grande partie enfants de treize, quatorze et quinze ans, pris sur les buttes Chaumont d'où, à l'aide de frondes, ils lançaient des pierres sur la gendarmerie de la banlieue et la troupe de ligne, réunies pour disperser ces turbulents ; à l'arrivée de la garde mobile, qui a exécuté une charge au pas de course, tous ont pris la fuite, et elle n'a pu s'emparer que de vingt-six d'entre eux.

— On lit dans le *Messager du Midi*, de Montpellier :

« Un homme d'un certain âge est frappé d'apoplexie. Un médecin appelé le déclare bien et duement défunt ; le cadavre est cousu dans son linceul, la déclaration de décès est faite en ville au bureau de l'Etat civil ; le permis d'inhumer est délivré.

» L'enterrement devait se faire hier à quatre heures de l'après-midi ; mais voici qu'à trois heures on vient prévenir à la mairie qu'il ne saurait avoir lieu, attendu que le mort est ressuscité.

» Une heure de léthargie de plus, et le malheureux était enterré vivant ! »

— Un portier du nom de Coquot vient de s'asphyxier après avoir prévenu le commissaire de police par une lettre qui malheureusement et selon l'intention du signataire, a été reçue trop tard.

« Depuis longtemps l'idée de la mort me poursuit, j'obéis à une hallucination, dit cette singulière épître, j'entre dans mon cabinet, j'allume mon réchaud. — Dans une heure, plus de Coquot ! »

— La Savoie a aussi ses banquets. Dimanche 8 octobre, un grand banquet, auquel assistaient plus de 400 personnes, a eu lieu à Albertville ; un grand nombre d'officiers de l'armée des Alpes y avaient été invités. Le général avait engagé ses officiers à y assister. Ils ont été reçus à Montmélian par les patriotes de Chambéry, aux cris de : Vive la France ! vive l'armée des Alpes ! Des toasts ont été portés à la France, à l'armée des Alpes et à la fraternité. Un capitaine a répondu à ces toasts par un toast à la Savoie et à la liberté des peuples. Après le banquet il y a eu bal. (*Censeur de Lyon.*)

— Un des six médecins sanitaires que la France a envoyés en Orient a fait une lecture à l'Académie de Médecine sur le choléra d'Egypte. Ce médecin, le docteur Willemain, depuis dix mois résidant au Caire afin d'y conjurer la peste à l'aide de l'hygiène d'Europe, a éprouvé une dangereuse attaque de choléra. Pour mettre sa convalescence à l'abri de tout nouveau péril, les médecins du vice-roi, les docteurs Clot-Bey, et Gaëtany-Bey, l'ont engagé à retourner à Paris. A l'en croire, il aurait guéri plusieurs cholériques en leur administrant, dans la période calme et algide, des prises de haschisch en teinture : ce qui veut dire qu'on fait macérer le chanvre égyptien dans un véhicule alcoolique. M. Willemain assure qu'il guérissait ainsi ses malades après les avoir enivrés.

— Le maire de Villeneuve-sur-Yonne vient d'adresser à M. Cormenin, directeur des prisons politiques, la somme de 312 fr., montant d'une souscription faite par les habitants de Villeneuve et destinée aux blessés de juin, *sans distinction de parti*.

C'est là bien comprendre le sentiment conciliateur de la fraternité, et nous ne pouvons que féliciter les habitants de Villeneuve de leur bonne et généreuse pensée.

— Les séances du club de la salle Saint-Jean sont transférées rue du Faubourg-du-Temple, 22, dans les salons de MM. Theurin et Beaumont, restaurateurs. Elles auront lieu, à l'avenir, les lundi, mercredi et vendredi, à sept heures du soir. Cinquième séance ce soir, 20 octobre 1848.

— Nous avons annoncé qu'au banquet des typographes M. Corbon, représentant, avait porté un toast à la République démocratique et sociale. Ce fait n'est pas complètement exact. M. Corbon a porté un toast à la *République démocratique* ; pressé d'ajouter *et sociale*, il s'en est défendu en disant : Je ne comprendrais pas une République démocratique qui ne fût pas sociale.

— Le banquet démocratique et social de Passy aura toujours lieu dimanche prochain, 22 courant, chez Dourlans, boulevard et barrière du Roule, à dix heures du matin. On pourra se procurer des cartes chez le citoyen d'Alton-Shée, rue Saint-Georges, 5 ; au bureau du *Peuple*, rue Montmartre, 154 ; à Passy, chez le citoyen Duchêne, à la porte du bois, 2 ; chez le citoyen Bougloux, carrefour de la Montagne, et enfin chez le citoyen Dourlans, barrière du Roule, qui en aura jusqu'à dimanche, neuf heures du matin, à la disposition des démocrates qui voudraient assister au banquet.

UNE BONNE PLAISANTERIE. — On lit dans plusieurs journaux :

« On signe depuis quelques jours, dans l'arrondissement de Lesparre (Gironde), une adresse à M. Denjoy, ainsi conçue :

A M. Denjoy, représentant du peuple à l'Assemblée nationale.

» Monsieur,

» Vous avez bien mérité de vos concitoyens. L'arrondissement de Lesparre est fier de vous compter au nombre de ses enfants.

» *Digne successeur des martyrs d'une sanglante époque*, vous avez répondu aux espérances que nous fondions sur vous. Merci au nom de l'ordre, au nom de la République, que nous voulons sage, grande et pure, pour votre dévouement et votre noble courage.

» Que Dieu protége la France et veille sur vous ! »

PETITE CORRESPONDANCE.

Caen. — M. L. B. — Le double envoi est arrivé à bon port. Les commissions sont faites. P.

Epinal. — M. B. — Vot. ab. sera de 1 m.

Lyon. M. F. C. — Reçu. Pour la lettre à P., nous trouvons 9 f. ; mais le 9e s arrête au minimum d'une plr

Tournus. — M. B. Reçu les 45. Merci et compl. à tous. — Nous remettons les 5 à la souscr. ind.

Bourse du 19 octobre.

Les nouvelles des insurgés à Vienne sont meilleures ; ils conservent l'avantage, et ce sont les troupes qui demandent à entrer en pourparler. Il existe des scissions graves dans l'armée de l'empereur, qui fait un pas vers le peuple.

La rente fléchit de 68 75 à 68 55, baisse de 20 c. ; le 3 fait 44 40, la Banque de France perd 40 à 1 530.

Les chemins de fer sont de plus faibles en plus faibles. Orléans n'est plus qu'à 600 ; Avignon-Marseille seul monte à 197 50 ; enfin, le Nord fléchit à 358 75. Il s'est traité fort peu d'affaires. Les primes sont très offertes ; on assure que c'est un gros bonnet de la finance qui les gagnera.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 50	44 50	44 40	44 40
Trois 0/0 Emprunt 1848	.. ..	.. ..	.. ..	68 75
Cinq 0/0	68 75	68 75	68 55	68 55

19 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 40 ..	4 Canaux avec prime	... ..
— Emprunt 1847-1848	68 85 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68 60 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1530	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	79 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	61 ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	.. ..	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	76 50	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	... ..
Obligations de la Ville	1126 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	300 ..	Orléans à Bordeaux	371 25	370 ..
Versailles, rive droite	110 ..	107 50	Du Nord	360 ..	358 75
— rive gauche	97 50	97 70	De Paris à Strasbourg	332 50	331 50
Paris à Orléans	617 50	610 ..	Tours à Nantes	317 50	316 25
Paris à Rouen	386 25	387 50	Paris à Lyon	361 25	... ..
Rouen au Havre	187 50	185 ..	Montereau à Troyes	112 50	... ..
Avignon à Marseille	190 25	197 50	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	82 50	.. ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	235 ..	227 50	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

BOURSE DES MARCHANDISES.

Blés (l'hect. 1/2) en baisse de 1 fr. par hectol. Il vaut, blé blanc, nouveau choix, 25-50, à 26-50 ; qualité ordin., de 116 à 118 kil., 23 à 24. Les farines sont très offertes aussi de 44-45 les sortes ordinaires. — Le cours commercial, première qualité, est de 50 à 50-60 les 100 kil. — Cotons en baisse à New-York, à Liverpool et au Havre hier. — Esprit 3/6 (l'hectol.), disponibles, 51 à 55 fr., et courant du mois, 53 fr. — Huile de colza disponible, courant du mois, 90-50, à Lille 76-50. — Laines pour le peigne, fort recherchées et se placent facilement. Les toisons en suint et lavées à dos reprennent favorablement. — Or recherché de 10 à 17. — Savons, disponible, belle qualité, 114. — Soies, 30 balles, se vendent à Marseille à 13 et sont en hausse à Lyon. — Sucres de nos colonies, on vend au Havre, 32 barriques brut, baisse 1-52. — Suifs de place, se sont vendus 66-50 à 67.

Résumé : L'industrie manufacturière à Lyon, à Roubaix et dans d'autres villes sort de sa torpeur ; il y a des demandes et beaucoup de besoins. Les hôtels à Paris ont reçu beaucoup d'étrangers cette semaine.

Spectacles du 20 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Vivandière, Lucie de Lamermoor.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Hernani.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Maître de chapelle, les Rendez-vous, l'Ambassadrice.
ODÉON. — Les Etourdis, l'Héritière, Crispin rival.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — 1er Coup de Canif, un Monsieur, la Comtesse, Passé Minuit.
VAUDEVILLE. — Roger Bontemps, le Chemin, Chaumontel.
VARIÉTÉS. — Premières Coquetteries, Mignonne, le Lyon, Dernière Conquête.
THÉATRE MONTANSIER. — (1re repré.) L'Eté de la Saint-Martin.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre Noir.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Moine au Diable, Napoléon et Joséphine.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Famille de la Bernardière, Georgette, Plus de Jeudi, Diorama.
FOLIES. — Les Lunettes, la Laitière, les Domestiques, Vacossard, Diorama.
DÉLASSEMENTS. — Maurice le Mobile, Adrien.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Le Marguillier, le Huit, le Vin, le Chevalier.
THÉATRE CHOISEUL. — Le Parapluie, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 185. ÉDITION DU MATIN. Samedi 21 Octobre 1848.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Paris, rue de Beaune, 2.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ASSOCIATION du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

BANQUET PHALANSTÉRIEN.

Le banquet remplaçant la solennité annuelle du 7 avril, aura lieu samedi prochain, 21 octobre, à 6 heures; au Jardin-d'Hiver.

Ainsi que l'année dernière, outre les places attribuées aux enfants auprès de leurs familles, plusieurs tables sont spécialement réservées à l'enfance.

On délivre les cartes aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2, de 9 à 5 heures, et chez Brûlé, marchand de musique, passage des Panoramas, tous les jours jusqu'au samedi 21, à midi, sans remise. Nous prions instamment nos amis de retirer immédiatement leur carte.

Prix : 5 francs. — Cartes d'enfants : 2 francs.

Le banquet phalanstérien est d'avance attaqué par plusieurs journaux comme s'il devait être une démonstration anarchique, une manifestation de ce qu'on est convenu d'appeler la *République rouge*.

Le banquet annuel qui réunira samedi pour la dixième fois les disciples de Fourier n'est pas un acte politique, mais une fête, un hommage rendu à une théorie placée en dehors, au-dessus des partis, et dont les révolutions qui éclatent autour de nous n'ont pu changer le caractère.

Dans cette réunion, nous sommes heureux d'oublier les intérêts, les passions du jour pour exprimer toutes nos aspirations vers un avenir de paix, d'association, d'harmonie. Nous faisons appel à la fraternité en indiquant ses conditions véritables, et nous voudrions que notre voix fût entendue, non-seulement des phalanstériens, des hommes sympathiques à nos convictions, mais aussi de nos adversaires; nous les convions sur le terrain de la conciliation; ils peuvent y venir sans crainte d'être attaqués dans leurs sentiments et dans leurs croyances; nous voudrions leur apprendre qu'il existe encore en ce siècle désenchanté des hommes de foi consacrant leur vie à préparer cet asile où voudra se reposer l'humanité, quand elle sera lasse enfin des luttes aveugles et sanglantes.

PARIS, 20 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

LOIS D'OCTOBRE. — LES INSURGÉS. — LE REMPLACEMENT MILITAIRE.

Nous nous étions trop flattés. Le ministre de la justice n'a pas tenu les promesses de la commission de l'état de siége. M. Marie a apporté aujourd'hui à l'Assemblée sa petite loi d'octobre pour tenir lieu des lois de septembre abrogées par lui alors qu'il faisait partie du Gouvernement provisoire. Cette nouvelle loi aura pour effet de ne laisser aucun délai entre le délit et le châtiment. La procédure nouvelle frappera comme la foudre instantanément, sûrement. En trois jours il y aura saisie, citation, jugement. Si la cour d'assise ne siége pas, on fera appel à une cour extraordinaire, et dans le cas d'appel, la cour de cassation jugera d'urgence et toutes affaires cessantes. Ce projet sera voté la semaine prochaine.

M. Flocon a profité de la présentation de cette loi pour demander quelques explications au sujet d'une note insérée il y a quelques jours dans le *Moniteur*. Le journal officiel démentait le bruit que les nouveaux ministres avaient exigé pour prix de leur entrée au cabinet la transportation des insurgés de juin en Algérie; il ajoutait que le projet était depuis longtemps dans la pensée du pouvoir exécutif tout entier. C'était là un engagement solennel dont l'orateur demandait la confirmation ou l'explication. Il s'agissait d'une déclaration officielle et sur laquelle les membres du pouvoir exécutif avaient dû délibérer ; on pouvait donc s'attendre à une réponse catégorique. Mais il faut croire qu'il y a incompatibilité entre l'exercice du pouvoir et la netteté des résolutions. M. Lamoricière s'est lancé dans une dissertation sur le droit de l'Assemblée et sur le droit des ministres à l'endroit des interpellations, et comme on le pressait de s'expliquer sur la question, il a promis qu'il verrait plus tard, à une prochaine séance, si l'Assemblée l'exigeait. Et l'on se plaint qu'il y ait des nuages entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée, entre le pouvoir exécutif et le pays. Comment n'y en aurait-il pas, lorsque depuis les événements de juin les efforts multipliés de tous les interpellateurs sont demeurés impuissants à obtenir du gouvernement une manifestation nette et explicite de sa pensée dans le présent, et de ses vues pour l'avenir?

Sur cette question des insurgés de juin déclarés transportables à la suite de ces jugements sur pièces dont nous avons fait entrevoir les erreurs, il faudra bien, pourtant, que des explications soient données, car M. Pierre Leroux a annoncé, de son côté, son dessein d'interpeller le ministère au sujet d'une pétition signée d'un grand nombre de familles d'insurgés, qu'il déposait sur le bureau de l'Assemblée. M. Lagrange a demandé la discussion, dans le courant de la semaine prochaine, de la proposition relative à la transportation en Algérie, et sur laquelle il a déposé un amendement. Le gouvernement aura-t-il la sage et généreuse inspiration de rendre ces interpellations et ces explications inutiles, et de reconquérir une popularité qui l'abandonne en prenant l'initiative d'une amnistie?

L'Assemblée a expédié ensuite ce qui restait d'articles relatifs à l'administration intérieure, au milieu d'un déluge d'amendements proposés par les légitimistes et votés par M. Thiers et ses amis, mais seulement par eux. La discussion ne s'est animée que sur la question du remplacement militaire. Ici même M. Thiers s'est rencontré à côté de M. de Larochejaquelein pour demander que le principe du remplacement fût inscrit dans la Constitution.

La commission qui d'abord avait proposé d'interdire le remplacement, demandait aujourd'hui que cette question fût renvoyée aux lois organiques. M. Lamoricière appuyait ce renvoi. L'interdiction du remplacement nécessitera des modifications graves dans la loi sur le recrutement ; cette loi va être appliquée prochainement et probablement avant que l'Assemblée ait pu discuter une loi nouvelle. Et d'ailleurs, si le remplacement devait être maintenu, ajoutait M. le ministre de la guerre, il est évident qu'il devrait être modifié profondément et remis entre les mains de l'Etat. Mais la droite se sent forte aujourd'hui, elle en veut finir avec cette question de l'égalité devant l'impôt du sang qui lui semble beaucoup trop empreinte d'esprit démocratique pour n'être pas rayée de nos lois fondamentales. La proposition de renvoyer la question aux lois organiques a été mise aux voix et rejetée à la majorité de 503 voix contre 219. Ainsi demain la question s'engagera au fond.

Au commencement de la séance, l'Assemblée a validé, sans opposition, l'élection des représentants de la Guadeloupe.

Comment on nous juge.

La théorie de l'association intégrale et de la répartition proportionnelle étant, en fait de science sociale, la vérité complète, absolue, ces idées ne peuvent être attaquées en face. Aussi, ne le sont-elles jamais, et, sur le terrain de l'organisation sociale, nos adversaires ne peuvent nous combattre qu'en nous prêtant le contraire de nos opinions. L'*Univers*, à qui ce procédé est depuis longtemps familier vient d'en faire une application remarquable.

On sait que nous prêchons non pas le nivellement, mais l'harmonie, l'emploi dans la société de toutes les inégalités, de tous les contrastes. On sait que M. Considerant, notre rédacteur en chef, a combattu au Luxembourg la répartition égalitaire. Il suffit enfin de tenir un numéro de la *Démocratie* pour lire en tête cette devise: *Répartition proportionnelle au capital, au travail et au talent.* Tout cela n'empêche pas l'*Univers* d'imprimer bravement ce qui suit :

M. Proudhon, lui aussi, dans ses premiers écrits, regardait comme une *chimère* la suppression des *inégalités que Dieu nous impose*; mais plus tard, dans sa *lettre à M. Considerant*, convaincu sur ce point PAR LES ARGUMENTS PHALANSTÉRIENS, il abjura noblement cette hérésie anti-socialiste et proclama sans détour ni fausse honte que *les différences de force, de beauté et d'intelligence* étant contraires à la loi sacrée de l'égalité, doivent disparaître.

Nous faisons en passant cette citation, afin de faire comprendre pourquoi nous ne discutons pas avec l'*Univers* ni avec les journaux de la même couleur et de la même loyauté.

Veni creator spiritus!

Observez bien les hommes de la situation, l'immense majorité des représentants du suffrage universel : ce n'est ni l'intelligence, ni les bonnes intentions, ni les principes qui leur manquent pour faire aimer la République et réaliser d'une manière définitive les conséquences des dernières révolutions. L'esprit créateur et organisateur leur fait seul défaut.

Tous ou presque tous reconnaissent la vérité de cette épigraphe inscrite par la *Démocratie pacifique* en tête de ses colonnes le lendemain de la Révolution de Février : LA RÉPUBLIQUE DE 1792 A DÉTRUIT L'ORDRE ANCIEN, LA RÉPUBLIQUE DE 1848 DOIT CONSTITUER UN ORDRE NOUVEAU.

Tous ont accepté franchement ou silencieusement la devise républicaine : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Tous veulent aussi, disent-ils : L'ORDRE, LE PROGRÈS ET LA JUSTICE.

Tous ne demandent pas mieux que de concilier LA FORCE ET LA DURÉE DU POUVOIR, non seulement avec LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ ET DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLES, mais encore avec L'AMÉLIORATION CONSTANTE DU SORT DES MASSES.

Tous sont même forcés, en le combattant dans les applications nouvelles, proposées par les socialistes, de rendre hommage au principe d'ASSOCIATION, de reconnaître que c'est le principe social par excellence, que ce principe a été dans le passé et se trouve encore dans le présent le levier de toutes les grandes choses, la base de toutes les institutions solides et bienfaisantes.

Tous sont saturés, fatigués, dégoûtés de la CRITIQUE vaine, de la NÉGATION pure, de la DISPUTE DES PARTIS, des FICTIONS REPRÉSENTATIVES ET CONSTITUTIONNELLES, de la GUERRE DES PEUPLES ET DES CLASSES.

Les représentants de la France ne sont dès-lors plus divisés par des principes, par de grands intérêts, mais uniquement par les divers modes d'application et de conciliation des principes et des intérêts. Ils n'arborent plus des bannières distinctes, opposées, militantes; ils ne luttent plus d'une manière ouverte, franche, systématique pour le triomphe exclusif de leur opinion, de leur parti : ils se mêlent confusément, se confondent, pêle-mêle, légitimistes, conservateurs, libéraux, républicains, universitaires, catholiques, dans la crainte qu'ils ont de l'inconnu, dans l'impuissance commune où ils sont d'appliquer leurs principes, de créer ou d'organiser des garanties durables d'ordre et de liberté. Ils se coudoient, se heurtent, s'entrechoquent, s'irritent, s'apaisent et s'irritent encore, sans espoir fondé de dominer la situation et de s'assurer le pouvoir. La confusion morale est le mot de cette époque.

L'histoire enseigne que cette confusion a précédé les évolutions organiques, les grands progrès de l'humanité et leur a servi de point de départ. Plus cette confusion est grande, plus l'ordre nouveau qui en surgit doit être majestueux, solennel, unanime. C'est le chaos annonçant la création.

Ainsi fut le Bas-Empire. L'égoïsme, l'individualisme [illegible], la corruption, l'esprit de parti et de conservation [illegible], le scepticisme, l'incrédulité et l'indifférence [illegible] avec les pressentiments d'une justice nouvelle, avec les instincts vagues de liberté, d'égalité, de fraternité, avec les progrès des arts et des sciences, avec les théories aventureuses, les aspirations généreuses vers un monde meilleur.

Il y a des instants dans la longue vie des peuples et surtout dans la vie des hommes publics où ayant couru de lutte en lutte, de projet en projet, de rêve en rêve, de révolution en révolution, on arrive à haïr toute idée nouvelle, on se refuse à tout effort nouveau. C'est précisément l'instant où il s'agit de l'idée salutaire, de l'effort suprême qui doit fonder l'ordre de plusieurs siècles. L'incrédulité et l'inertie sont alors en raison double et directe de l'infructuosité des efforts précédents et de l'importance du progrès décisif qu'il s'agit de réaliser.

Aujourd'hui, l'éloquence sublime et [illegible] du Christ ne pourraient suffire pour vaincre l'incrédulité. La mort même des novateurs ne serait pas plus puissante que les [illegible] et les paraboles. Les préventions qui s'élèvent contre les [illegible] tions du socialisme, contre l'association [illegible], l'équilibre et l'harmonie des passions, l'organisation [illegible] du travail, le quintuplement de la richesse publique [illegible] ce que ces propositions sont illogiques, [illegible] bien sur ce que c'est trop beau, [illegible] éblouissant d'attrait et de promesse, [illegible]. Des années de luttes douloureuses, de dévouement et de [illegible] pour propager l'idée nouvelle seraient [illegible], si elles n'étaient couronnées par des faits évidents, par des succès pratiques, visibles, [illegible]. La société actuelle ne croira le royaume de Dieu possible sur la terre que lorsque sa réalisation sera matérielle, palpable, irréfragable.

Voyez ces hommes des vieux partis qui, après s'être longtemps combattus entre eux, se coalisent pour réagir contre la République sociale sortie de la Révolution de Février, [illegible] même que provisoirement et malgré eux avec la [illegible] rement politique : ces hommes sont moralement [illegible] vaines luttes, les stériles discussions et les [illegible] qu'ils ont engagées dans les vingt dernières années. Trompés vingt fois par les événements dans leurs espérances ou dans leur ambition ils ne peuvent plus croire ni espérer. Ce sont des acteurs usés qui ne savent que d'anciens rôles. Ils [illegible] les novateurs par impuissance, par dépit d'orgueil, par [illegible] de gens blasés. L'homme qui les représente le mieux, l'esprit le plus superficiel, le plus empirique, le plus sceptique de [illegible], M. Thiers, nie le progrès, ne croit plus à la vertu des [illegible], ne voit dans la nature et dans la société qu'un [illegible] perpétuel des forces, qu'une *succession de hasards heureux ou malheureux, de risques et de périls*, et s'appuie tantôt sur la liberté, tantôt sur la compression, tantôt sur le droit, tantôt sur le privilége, selon que telle branche de l'arbre gouvernemental lui paraît plus proche ou plus solide. Il séduit et [illegible] les hommes par des tours de mémoire et d'agilité, en [illegible] l'idée avec le fait, le fait avec l'idée, en décrivant comment les choses se passent et comment il n'y a rien à faire. Cet homme se plaît à singer l'histoire, à imiter le passé, et parce que l'idée de réforme sociale, trop jeune encore, a été facilement écartée par la réaction qui a suivi la révolution de juillet, il croit que pour tuer le socialisme nouveau, il suffit encore d'exciter contre lui les défiances des intérêts sordides, de s'interdire toute innovation financière, toute intervention de l'Etat en matière d'industrie, et d'attendre les bras croisés le retour de la confiance. Cet homme est la négation même du génie créateur. On dirait un singe gambadant et grimaçant sur les débris d'un monde.

Et tous les vieux partis d'imiter M. Thiers et de revenir effrayés aux errements anciens, à leur ornière historique. Les légitimistes poussent l'aberration de l'idée fixe jusqu'à se flatter de l'espoir de donner bientôt pour couronnement au suffrage universel, pour flèche au clocher des libertés publiques, l'hérédité de leur prétendant dynastique. Ils s'abusent au point de croire que le peuple n'a été émancipé sous toutes ses faces que pour reprendre avec plus de folie lisière de son enfance. Et les catholiques, par la bouche de M. de Montalembert, ne proposent d'autre moyen de refréner les masses, de faire respecter la famille et la propriété qu'une exhibition nouvelle aux yeux du peuple de l'épouvantail des peines de l'enfer! Et la queue des admirateurs de l'Empire s'imagine également qu'il suffit d'agiter le nom de Napoléon, de lui donner la forme d'un neveu quelconque, d'exposer toujours aux yeux du peuple reconnaissant un petit chapeau, un grand sabre, un aigle vivant pour continuer la dynastie de l'empereur et faire prendre au sérieux le spectacle [illegible] que. Et des républicains eux-mêmes, des hommes de la tradition révolutionnaire, naïvement [illegible] de la République n'ait pas [illegible] complications sociales qui surgissent [illegible] dormir sur leurs lauriers, se [illegible] leur impuissance, et à [illegible] de la monarchie renversée, à [illegible], sa théorie de [illegible] d'intimidation et à Guizot sa *défense* [illegible] à tout prix.

Voilà les vieilleries politiques, [illegible] partis [illegible] en ce moment de régénération [illegible] et sociale! Ils rabâchent l'histoire, ils singent [illegible]

[illegible] par peur de l'inconnu, par sentiment de commune et égale impuissance. N'y a-t-il pas dans ce seul fait de débandade des vieux partis vers le passé la preuve évidente que nous touchons à une ère nouvelle, que l'œuvre d'avenir qui se présente devant nous a des proportions énormes et réclame non-seulement un esprit nouveau, mais encore les bras du peuple lui-même?

Oui, voyez-les, voyez-les, et prenez en pitié leurs embarras et leur détresse:

Ils veulent tous l'ordre et ils veulent tous la liberté; mais ils croyent tous que la liberté et l'ordre sont incompatibles, contradictoires; que l'on ne peut gagner qu'aux dépens de l'autre, et ils blasphèment ainsi Dieu et la Providence, et ils repoussent aveuglément l'expérience de cette association intégrale des intérêts qui peut seule unir la liberté à l'ordre, ils repoussent sans l'approfondir l'application de cette loi seriaire qui seule dans la nature garantit l'ordre par la liberté, la liberté par l'ordre, et sert d'anneau d'alliance entre l'unité et la variété.

Ils croient tous plus ou moins au libre arbitre d'une part, et de l'autre à l'existence de lois générales, innées, naturelles, régissant l'essor des passions humaines, et ils refusent d'asseoir sur l'essor même de ces passions les institutions sociales, ils refusent d'étudier les moyens de soumettre à l'attrait tous les mobiles de l'activité humaine, et de faire correspondre ainsi la plus haute expression du libre arbitre avec la plus absolue soumission aux lois constitutives de l'homme et du monde.

Ils veulent tous, d'une part, la paix, une paix solide et générale, et d'autre part l'indépendance des nationalités, et ils ne trouvent d'autres moyens de concilier ces deux choses que de rester en permanence sur le pied de guerre, et de laisser opprimer les nationalités les plus faibles par les Etats les plus forts; et ils subissent ainsi de continuelles engoisses ou de continuelles hontes, et ils croiraient tomber dans l'utopie, dans l'absurde, s'ils réclamaient ouvertement et préparaient énergiquement un congrès démocratique des peuples, une représentation européenne des nationalités de tous rangs, décidant à l'amiable toutes les questions internationales, permettant un désarmement général et garantissant à chaque peuple la paix et l'indépendance.

Ils veulent tous plus ou moins conserver d'une part à l'Etat un rôle protecteur et centralisateur, et de l'autre à la liberté individuelle ses garanties de spontanéité et de contrôle; mais ils ne croient pas que l'action de l'Etat puisse remédier à la souffrance et à la ruine des intérêts individuels en lutte sans nuire à leur liberté, et que ces libertés individuelles puissent s'étendre elles-mêmes sans nuire à la sécurité sociale et à l'intérêt de l'Etat; et dès lors ils se résignent à n'avoir ni sécurité, ni liberté véritables; et c'est avec une prévention invincible qu'ils refusent de voir dans l'association intégrale des intérêts de la commune et dans l'association des communes entre elles le seul moyen de rendre l'Etat et la Société identiques et de garantir la liberté contre le despotisme ou le monopole de l'Etat et les prérogatives de l'Etat lui-même contre l'empiétement incessant des libertés individuelles.

A aucune époque de notre histoire, cette absence d'esprit créateur, cette impuissance de concilier en pratique les principes et les intérêts n'a été; chez les hommes d'Etat, aussi manifeste que chez les politiques qui réagissent en ce moment contre le flot de sciences et d'idées nouvelles destinées à transformer la société entière. Si l'armée de cinq cent mille hommes sur laquelle ces vieux partis fondent tout leur espoir et leur sécurité n'était pas sortie du cerveau de leurs devanciers, ils n'auraient pas eu le génie de l'inventer; car ils ne savent pas même s'en servir. Si la Convention et l'Empire n'avaient pas fondé l'unité administrative et politique de la France, ils ne la soupçonneraient seulement pas. Si l'Algérie n'était pas conquise et dominée, ils n'auraient pas songé à offrir cette issue à l'expansion militaire et coloniale de la France. Si le règne de Louis-Philippe n'avait pas conquis des titres à la reconnaissance de l'histoire par ses grands monuments d'intérêts matériels, par de grands travaux publics, ce ne sont pas ses successeurs immédiats qui les lui auraient ravis; car ils n'ont pas trouvé dans ce sens une seule idée nouvelle!...

VENI CREATOR SPIRITUS!...

Oui, vienne l'esprit créateur! Que Dieu fasse descendre enfin sur ces hommes un peu de ce souffle d'inspiration qui a tiré l'humanité de toutes les grandes crises! Le moment est plus que jamais urgent, la prière est plus que jamais fervente... Si cet esprit de création et d'organisation tardait encore à se manifester, il trouverait bientôt le terrain des sociétés modernes couvert de sang, de débris et de ruines.

Vienne, Prague et Berlin.

Le *Francfurter journal* annonce que, le 16 au soir, est arrivé à Francfort un courrier qui a apporté la nouvelle de la reddition de Vienne. La *Gazette de Cologne* ajoute que les nouvelles du 14 n'en disant rien, il est probable que cette nouvelle est dénuée de fondement.

Le 14, après midi, la situation de Vienne n'était pas changée; environ 100 000 hommes armés attendaient l'attaque de l'ennemi.

L'armée cernait la capitale de deux larges rayons à l'est et au sud; mais la population de Vienne attendait impatiemment des frontières de la Hongrie l'arrivée des Madgyars pour engager le combat et écraser l'armée croate par une sortie en masse de Vienne.

Du côté du nord, Windisgraetz s'avançait avec des régiments tschèkes et polonais. Ce serait ce général qui aurait forcé la ville de se rendre après un bombardement de quatre heures.

La troisième députation envoyée à l'empereur était de retour le 14. Elle avait été reçue par la cour le 12 à Zolswitz. Outre l'empereur se trouvaient dans la salle d'audience l'archiduc François-Charles, l'archiduchesse Sophie et le prince Lobkowitz. L'empereur lut rapidement l'adresse de la diète, la remit au prince, et donna lecture d'une réponse faite dans le sens de son manifeste de Schœnbrunn. Lobkowitz a dit que les troupes stationnées devant Vienne n'attaqueraient pas la ville, que l'empereur a été charmé d'apprendre que la diète a confiance en sa parole impériale; que l'armée de Jellachich ne combat que la Hongrie, et que la position qu'elle prendra dépendra des circonstances.

L'empereur se proposait de passer l'hiver à Olmutz, d'où il se rendra peut être à Prague. Il est toujours sous l'impression de l'assassinat de son ministre de la guerre, impression que ceux qui l'entourent, presque tous officiers, ne peuvent qu'entretenir et augmenter. On assure, dit une lettre particulière, que le pauvre César a l'esprit fort dérangé, et qu'il balbutie sans cesse les mots de: « *A la Louis XVI* ! ou *à la lanterne* ! »

La Diète avait reçu, le 13, de Jellachich un écrit portant que la haute Diète peut avoir confiance dans les sentiments qui l'ont amené devant Vienne; que lui-même est prêt à protéger les institutions de la patrie. Son intervention en Hongrie en est la preuve. Le ban pense en outre que ce serait bien affligeant de voir Vienne devenir le théâtre d'un sanglant combat, et il désire une paix qui établisse l'ordre, la liberté et le bonheur des peuples.

Ces paroles ont excité l'hilarité de l'Assemblée qui paraît peu disposée à croire au libéralisme du chef croate.

La commission a proposé d'envoyer au ban la réponse suivante: « Il ne règne à Vienne ni anarchie, ni force brutale; mais la Diète et le ministère s'efforcent de maintenir l'ordre légal, et le peuple les seconde. Le peuple est en armes; cela est naturel, lorsque deux armées ennemies les menacent. Nous regretterions aussi que Vienne devînt le théâtre d'un sanglant conflit. Mais la présence de Votre Excellence en serait la seule cause. (Hilarité et applaudissements.) Il n'est qu'un moyen de l'éviter; que Votre Excellence se retire; l'adresse que nous avons présenté à l'empereur prouve que nous désirons sérieusement la paix. »

M. Borbsch a donné lecture de l'adresse à l'empereur. En voici les parties saillantes:

« Chaque heure rend de plus en plus imminente la ruine de l'Etat. Les choses en sont venues à ce point que tenir convenablement compte des désirs des peuples est la dernière ancre de salut. Des victoires, des armées ne pourraient qu'aggraver le mal. Le peuple espère que Votre Majesté préfèrera un congrès de paix à la sanglante force des armes. »

C'est la quatrième adresse que la diète envoie à l'empereur. Il est probable, dans la situation où sont les choses, qu'elle aura le même résultat que les autres.

L'aristocratie ne se tient pas encore pour battue. L'espoir de la camarilla consiste à ravir l'autorité de la constituante pour la transmettre à une diète convoquée à Prague et composée en partie des députés qui se sont enfuis à Vienne. Il est vrai que les députés tschèkes se sont prononcés pour une monarchie démocratique, ne croyant sans doute pas encore le moment opportun pour organiser la République; mais l'aristocratie compte au besoin sur les concours de la Russie pour mettre à la raison les démocrates descendants des Hussites.

L'agitation tschèke a recommencé à Prague, comme aux jours sanglants de la semaine de la Pentecôte. Le Slovake Urban et Stur excitent le peuple à la haine contre les Madgyars, et font entendre contre les Allemands des paroles amères. Tous les discours sont prononcés en langue tschèko. Le député Rieger a assuré avoir en main des preuves que l'insurrection de Vienne a été provoquée par l'or des Madgyars.

Si la Bohême prend parti pour l'empereur, la Hongrie, de son côté, se prononce énergiquement pour le peuple de Vienne. La ville de Presbourg approuve la diète. Cette ville, par sa population et par sa position intermédiaire entre Vienne et Pesth, est destinée à jouer un rôle important. Presbourg a près de 40 000 habitants. Il s'est trouvé dans cette ville des troupes qui ont en partie fraternisé avec le peuple. Mais il est à regretter que là aussi le mouvement se soit signalé par le meurtre. Un colonel et un capitaine ont été tués par leurs soldats; voici à quelle occasion:

Le 7 arrivèrent à Presbourg huit sceresaniens, porteurs d'une lettre de Jellachich au général Knoehr, chef de brigade. Les messagers furent arrêtés par la garde bourgeoise et conduits à l'Hôtel-de-Ville. Knoehr y fut mandé pour faire la lecture de la lettre; mais il avait disparu. La lettre, écrite au nom de Jellachich, était conçue en ces termes: « Vous êtes-vous emparé du pont de Presbourg? Envoyez-moi les troupes disponibles, et faites-moi connaître les dispositions qui règnent à Presbourg et l'état des choses.

Après avoir entendu cette lettre, le peuple chercha partout le général Knoehr pour le pendre; il ne put le trouver. Tout à coup les troupes se retirèrent de la ville; la garde nationale occupa les postes. Une partie des soldats revint bientôt se joindre aux bourgeois, après avoir fusillé leur colonel et un capitaine, qui voulaient les retenir.

L'assemblée nationale de Pesth a décidé: 1° qu'elle rappelerait tous les soldats hongrois employés hors du pays; 2° l'archiduc Etienne ayant abandonné le pays comme palatin est dépouillé de sa dignité; 3° tous les Hongrois qui se trouvent en Autriche devront rentrer dans leur pays dans le délai de quinze jours. Quant à ceux qui sont hors de l'Autriche, le comité fixera le délai de leur retour. Le consul autrichien, M. Ungerhofer, a passé avec 4 000 serfs du côté des Raitzes révoltés.

Dans l'Assemblée nationale de Francfort du 17, le député Vesedey, de Cologne, et plusieurs de ses collègues, ont fait une proposition tendante à ce que le ministère de l'empire prît les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts allemands en Autriche, et veiller à ce que les troupes autrichiennes fussent mises à la disposition du ministre responsable et de la diète constituante.

Cette proposition a été renvoyée à une commission spéciale, de même que la protestation de l'association allemande à Vienne contre l'entrée des Croates sur le territoire autrichien. Une proposition du député Nauwerk, de Berlin, demandant que l'assemblée reconnaisse la diète et le comité de sûreté à Vienne comme le seul pouvoir légal, et que le ministère de l'empire sera invité à le seconder sans retard par l'envoi d'une armée, a été également renvoyé à une commission.

Le courrier de Berlin du 16 n'est pas arrivé. Ce retard, qui a répandu l'inquiétude dans les esprits, a-t-il été causé par le contrecoup des affaires de Vienne? La veille avait eu lieu la [illegible] du roi. Frédéric-Guillaume était arrivé à Berlin comme toujours [illegible] général contrairement aux désirs des habitants qui s'attendaient [illegible] voir en habit bourgeois.

Frédéric-Guillaume a daigné recevoir dans son château de Bellevue, la députation de l'Assemblée nationale. « Messieurs, a-t-il dit aux envoyés, nous sommes sur le point d'élever un édifice qui doit durer des siècles. Nous possédons encore, ce qui fait peut être un objet d'envie de bien des côtés, une autorité légitime *par la grace de Dieu* (le roi appuie sur ces mots) qui est encore revêtue d'une entière puissance. Elle est la base sur laquelle seule peut être élevé cet édifice, si l'on veut qu'il soit durable.

» Messieurs, je suis très satisfait de vous avoir vus. Il est bon de se voir de temps à autre.

» N'oubliez pas, a dit ensuite le roi au commandant de la garde bourgeoise que c'est de moi que vous tenez des armes; j'exige donc que vous fassiez un devoir de les porter pour la défense de l'ordre, de la loi, de la liberté. »

S'adressant enfin au magistrat de la ville, il lui a dit: « Ce n'est pas seulement par des paroles, mais aussi par des faits qu'il faut maintenir l'ordre. »

Ces diverses paroles ont dû donner lieu à de fâcheuses interprétations, et nous n'aurions pas été surpris d'apprendre qu'à la suite d'un soulèvement à Berlin, le roi de Prusse se fût décidé, lui aussi, à quitter, pour ne plus y rentrer, les environs de sa résidence.

Voici les nouvelles de Berlin sur la journée du 16; nous les empruntons au *Zeitungs-Halle* du 18:

Des ouvriers s'étaient rendus dans le Kopnekerfeld pour y célébrer une fête de drapeaux. Dès le matin, 150 d'entre eux s'étaient rendus, musique en tête, devant le bâtiment des exercices pour y saluer la garde civique. A la pointe du jour, le 18e bataillon avait reçu l'ordre de se rendre dans le Kopnekerfeld pour y empêcher toute sorte de tumulte. Quand la garde civique arriva sur la place, les ouvriers manifestèrent les dispositions les plus amicales et paraissaient très joyeux.

Malheureusement, quelques gardes nationaux les repoussèrent et les irritèrent vivement; alors plusieurs ouvriers lancèrent des pierres sur la garde nationale. On suspendit cependant les hostilités, mais les ouvriers exigèrent que les gardes nationaux qui avaient tenu des propos contre eux se retirassent. Vers midi, les ouvriers reçurent un renfort, mais la garde nationale en reçut aussi. Alors on somma les ouvriers de se retirer. Ceux-ci répondirent en lançant des pierres, alors vingt coups de fusil furent tirés des rangs de la garde nationale: quatre à cinq ouvriers tombèrent et plusieurs furent blessés. On cria: aux armes! Les ouvriers désarmèrent quelques gardes nationaux et en chassèrent d'autres à coups de pierre. On se battit ensuite dans les rues voisines. Plusieurs ouvriers enlevèrent les corps de leurs frères, tués ou blessés, et les portèrent dans les rues.

On prétend que dans la Rosstrasse, des bourgeois ont tiré des fenêtres sur les porteurs et que l'un d'eux a été tué. Des barricades ont été faites dans les rues voisines du Kopinkerfeld. Un combat s'est engagé, il y a eu des morts des deux côtés. Le major Vagel a été grièvement blessé et le capitaine Schneider tué. Dans la soirée, les ouvriers ont porté quelques cadavres au château et les y ont déposés. A huit heures la tranquillité était rétablie.

Nouvelles d'Italie.

L'enthousiasme de l'Italie va croissant à mesure que se déroulent dans les journaux les évènements de Vienne. La Toscane, dont les représentants ont mis en avant les premiers la pensée de convoquer une constituante pour toute l'Italie, semble vouloir jouer un rôle important dans ce second réveil de l'Italie. Rome a donné la première impulsion au mouvement italien, puis elle a reculé devant les conséquences de son œuvre.

Le Piémont a fait la guerre en Lombardie; mais après un effort brillant, il a reculé à son tour; la Toscane, qui la première suivit l'impulsion réformatrice de Rome, comprend que son heure d'agir est venue. L'insurrection de Livourne a été la première manifestation de la population toscane pour pousser en avant le gouvernement; le grand-duc, après avoir lutté quelque temps s'est soumis d'assez bonne grâce. Le promoteur de l'idée d'une constituante a été nommé gouverneur de Livourne, et le chef de l'insurrection de cette ville vient de recevoir le portefeuille de l'intérieur.

Voici la composition du nouveau cabinet toscan, qui a un caractère très démocratique:

Président du conseil, M. J. B. Nicolini; ministre de l'intérieur, M. Guerrazzi; affaires étrangères, M. Montenelli; travaux publics, M. Mazoni, instruction publique, M. le professeur Pigli; justice, M. Guidi Bantani; finances, M. Fenzi; guerre, M. Mariano Bugala.

A Turin, une démonstration a eu lieu le 15 pour demander la guerre immédiate. Vers midi, un rassemblement nombreux, drapeau italien en tête, s'est porté vers le palais du roi en chantant l'hymne guerrier de Mameli; la foule s'arrêta en face du ministère, et deux des chefs se rendirent auprès du roi pour le supplier de profiter de l'occasion des troubles de Vienne pour repasser le Tessin avec son armée; le roi les reçut poliment, mais il les renvoya aux ministres.

Ceux-ci répondirent que le parlement allait se rassembler et qu'ils ne pouvaient prendre de décision sans le consulter. Un des délégués annonça ces réponses à la foule d'un des balcons du ministère, et il ajouta que si sous trois jours le gouvernement n'avait pas pris des mesures, il pousserait de nouveau le cri de guerre, et que le peuple ferait par lui-même si le gouvernement ne voulait pas se mettre à sa tête.

La foule applaudit et se retira en bon ordre.

L'armée sarde est complètement organisée, et son corps d'avant-garde, fort de 30 000 hommes, est cantonné sur la rive droite du Tessin.

Plusieurs journaux, la *Presse* entre autres, avaient raconté une pérégrination du général Oudinot auprès de Radeztki. Un journal de Turin dit qu'ayant voulu prendre des renseignements à cet égard, il a reconnu qu'il s'agissait d'un étranger nommé Dinot, qui de Milan était arrivé à Turin, et non du général de l'armée des Alpes.

Les journaux de Gênes annoncent que le blocus de Venise a été levé. Les nouvelles directes de Venise ne parlent pas de ce fait.

Pas de correspondance de Milan. La *Gazette offi*[illegible] de Radetzki rompt aujourd'hui le silence sur les évènements de [illegible] cer que Jellachich cerne la ville avec une armée de [illegible] déterminés « à rétablir l'ordre dans la ville et à rendre [illegible]

Assemblée [illegible]nale.

Séance du 20 *octobre*. — PRÉSI[illegible] M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. TRANCHANT demande ce qu'est devenu un amendement proposé par lui sur l'art. 73, contre la centralisation.

M. LE PRÉSIDENT répond que l'amendement de M. Tranchant s'est, sans doute, perdu dans la foule d'amendements qui sont quotidiennement remis sur le bureau.

M. DUPONT DE BUSSAC, au nom du 13e bureau, rend compte des élections de la Guadeloupe. Comme celles de la Martinique, ces élections ont donné lieu à plusieurs protestations. Les faits qui y sont relatés n'ont pas paru à la commission de nature à infirmer les élections. Il y a eu dans deux communes des troubles assez graves pour interrompre les opérations électorales; en admettant que ces communes eussent donné leurs voix aux candidats qui n'ont pas eu la majorité, les candidats élus n'en eussent pas moins conservé une majorité considérable. La commission propose l'admission des représentants de Guadeloupe.

L'admission est prononcée. Ces représentants sont MM. Schœlcher, Perrinon, Ch. Dain.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de constitution.

M. ODILLON-BARROT, au nom de la commission de constitution, rend compte du nouveau travail de cette commission sur les amendements qui lui ont été renvoyés, et tendant à remplacer les articles 74, 75, 76, 77.

La commission pense que ces articles doivent être maintenus, en laissant aux lois organiques à fixer les attributions des conseils généraux, des conseils cantonaux, des conseils municipaux. Toutes les fois, dit-il, que la question de décentralisation a été posée, l'on s'est trouvé en face d'une grave objection.

Les communes, dit-on, ne sont que les anciennes paroisses. Mais l'administration des paroisses était renfermée dans des limites fort restreintes, si restreintes qu'il n'y a aucune espèce de concordance entre l'importance des attributions municipales et les hommes aux mains de qui on voudrait en confier l'exercice.

Cette objection m'a été faite quand j'ai combattu dans l'ancienne chambre pour l'extension des attributions municipales, quand je demandais qu'on remît aux pouvoirs municipaux les règlements en matière de police. On me répondit: Avez-vous réfléchi au personnel de cette autorité municipale?

L'impuissance des communes est dans leur morcellement, et comment remédier à cet état qui rend indispensable la tutelle du pouvoir central? Il eût fallu les réunir et faire une seule individualité communale de deux ou trois de nos communes. Il y avait là une impossibilité, je ne dis pas physique, mais morale. (C'est vrai.) Quiconque s'est mêlé d'administration communale, cantonnale ou départementale, sait quelles oppositions locales soulève une fusion de ce genre.

La constitution de l'an III avait essayé un autre remède. C'était un moyen révolutionnaire, dans la mauvaise acception du mot, on avait confisqué les communes. Il n'y avait plus que des sections de communes dont le chef-lieu était au canton. C'était une atteinte grave à l'individualité communale, chose sacrée, car c'est le centre de la vie sociale, reli-

gieuse et politique des citoyens. (Très bien !)

Point de confiscation de ce genre, étendez à la commune le respect que vous maintenez pour la famille, car le citoyen a sa famille là où il a l'habitude d'aller prier, là où sont ses affaires. Que fallait-il faire? créer une vie collective pour les intérêts de tous. C'est au canton que se tient le marché, que se font les élections, que siége le juge de paix. L'individualité cantonale cesse donc pour ainsi dire, et c'est là ce qui nous a déterminé à créer le conseil cantonal, intermédiaire entre les communes trop morcelées et les grands pouvoirs. (Très bien !)

M. Barrot conclut en persistant au nom de la commission.

M. LUNEAU s'étonne que la question si importante de la centralisation et de la décentralisation n'ait pas été traitée dans le rapport de la commission... Il voudrait que cette question ne fût pas tranchée dans la constitution, et que vu l'importance de cette institution, on renvoie la discussion aux lois organiques. M. Luneau développe l'amendement qu'il a déposé.

M. DE LARCY appuie l'amendement de M. Luneau. Après quelques développements, il termine en disant que si l'on supprime les conseils d'arrondissement, il faudrait au moins les consulter avant cette suppression. (Rires.)

M. ODILON BARROT. Je ne répondrai pas à l'argument de M. de Larcy, qui voudrait qu'on consulte les conseils d'arrondissement avant de les supprimer. Avons-nous donc pris la peine de consulter les pouvoirs que nous avons supprimés depuis six mois? (Rires.) Les conseils d'arrondissement sont jugés par les hommes compétents; ils sont ou trop loin ou trop près. Si vous leur donniez un budget à régler, vous troubleriez toute l'économie administrative.

Les conseils cantonaux ont été proposés depuis longtemps. Ils serviront à donner aux communes, impuissantes par leur isolement, la force que donne l'association. Créez les conseils cantonaux dans votre constitution, vous ferez plus tard la loi qui règlera les attributions. M. Barrot fait ressortir les avantages qui résulteraient de l'institution des conseils cantonaux.

M. DABEAUX insiste, au milieu du bruit, pour que la discussion soit renvoyée aux lois organiques.

La clôture de la discussion est prononcée.

M. LUNEAU propose l'amendement suivant :

« Des lois spéciales détermineront l'organisation et les attributions départementales et communales. »

Cette réduction, qui eût remplacé les articles 74 et 75, est rejeté.

L'art. 74 de la constitution est ainsi conçu :

« Il y a dans chaque département une administration composée d'un préfet, d'un conseil général, d'un conseil de préfecture remplissant les fonctions de tribunal administratif.

» 2° Dans chaque arrondissement un sous-préfet

3° Dans chaque canton, un conseil cantonal.

4° Dans chaque commune, une administration composée d'un maire, d'adjoints et d'un conseil municipal.

M. DE LARCY propose un amendement ainsi conçu :

« L'administration des circonscriptions intermédiaires sera déterminée par une loi spéciale. »

Cet amendement est rejeté. M. Thiers et ses amis votent pour tous ces amendements avec les légitimistes.

M. DESLONGRAIS propose de dire : « Dans chaque arrondissement, il y aura un conseil d'arrondissement ou des conseils cantonaux. »

(Pendant que l'orateur développe son amendement, M. Mathieu, représentant de la Guadeloupe, entre dans la salle. M. Mathieu est complètement noir; il va s'asseoir au fond de la salle. Vive et longue agitation. L'orateur est forcé de s'interrompre pendant cinq minutes. Après être resté un moment au fond, M. Mathieu va s'asseoir à l'extrême gauche au milieu des représentants de la montagne, où il reste.)

L'amendement de M. Luneau est rejeté.

MM. HAVIN et LUNEAU demandent le rejet du § 2, relatif aux sous-préfets.

Cet amendement est rejeté.

M. LANGLET propose d'ajouter après ces mots : 3° Dans chaque canton, un conseil cantonal, ceux-ci :

« Néanmoins, un seul conseil cantonal sera établi dans les villes chefs-lieux de plusieurs cantons. »

La commission adhère.

M. COMBAREL DE LEYVAL combat cet amendement au milieu du bruit.

M. LARABIT le défend.

M. DAHIREL. Si vous nommez des conseils cantonaux, dites dans la constitution qu'ils sont nommés par le suffrage universel. (Oui! oui!)

M. VIVIEN. Il y a des communes divisées en plusieurs cantons; il est indispensable d'établir que dans ces communes il ne puisse y avoir qu'un seul conseil cantonal, comme il n'y a qu'un seul conseil municipal.

M. DESLONGRAIS. Alors, ou ce conseil sera une doublure du conseil municipal, ou bien il y aura lutte entre ces deux corps.

M. VIVIEN. La loi organique décidera si ces deux conseils se confondront, comme à Paris le conseil général de la Seine et le conseil municipal de Paris, ou s'il en sera autrement. Nous croyons aussi qu'il faut laisser à la loi organique à décider le mode d'élection de ces conseils, qui, par exemple, pourraient être composés de maires des communes.

L'amendement est adopté ainsi que l'article.

M. MARIE, ministre de la justice, présente un projet relatif à la poursuite des délits de la presse.

Ce projet est ainsi conçu :

« Art. 1er. En cas de crimes ou délits commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication, le juge d'instruction, sur le réquisitoire du ministère public, ordonnera sans délai la saisie des écrits imprimés, placardés, dessins, gravures, peintures, médailles ou emblèmes.

» Art. 2. Le ministère public pourra, même dans le cas de saisie, traduire les prévenus devant la cour d'assises, par voie de citation directe. Cette citation sera donnée à un délai de trois jours; elle précisera l'écrit ou les écrits incriminés, et contiendra l'articulation et la qualification des délits qui ont donné lieu à la poursuite.

» Dans le cas où une saisie aurait été ordonnée et exécutée, copie de l'ordonnance et du procès-verbal de ladite saisie sera notifiée au prévenu ou tête de la citation, le tout à peine de nullité.

» Art. 3. Si le prévenu ne comparaît pas au jour fixé par la citation, il sera jugé par défaut par la cour, sans assistance ni intervention de jurés. L'opposition à l'arrêt devra être formée dans les deux jours de la signification à personne ou à domicile, sous peine de nullité.

» L'opposition emportera de plein droit citation à la première audience.

» Art. 4. Après l'appel et le tirage au sort des jurés, le prévenu, s'il a été présent à ces opérations, ne pourra plus faire défaut. En conséquence, tout arrêt qui interviendra, soit sur le fonds, soit sur la forme, sera définitif, quand bien même le prévenu se retirerait de l'audience ou refuserait de se défendre.

» Art. 5. Toute demande en renvoi, pour quelque cause que ce soit, tout incident sur la procédure suivie, devront être présentés avant l'appel ou le tirage au sort des jurés, sous peine de forclusion.

» Art. 6. Aucun pourvoi en cassation contre les arrêts qui auront statué sur les demandes en renvoi, soit sur les incidents de procédure, ne pourra être formé qu'après que l'arrêt définitif aura été rendu, et en même temps que le pourvoi contre cet arrêt, à peine de nullité.

» Art. 7. Le pourvoi en cassation devra être formé dans les vingt-quatre heures de l'arrêt définitif au greffe de la cour d'appel.

» Vingt-quatre heures après, les pièces seront adressées au greffe de la cour de cassation. Dans les cinq jours qui suivront l'arrivée desdites pièces au greffe de la cour de cassation, l'affaire sera instruite et jugée d'urgence, toutes affaires cessantes.

» Art. 8. Si au moment où le ministère public exerce son action, la session de la cour d'assises est terminée, et s'il ne doit pas s'en ouvrir d'autre à une époque rapprochée, il sera formé une cour d'assises extraordinaire par ordonnance motivée du premier président. Cette ordonnance prescrira le tirage au sort des jurés, conformément à l'article 388 du code d'instruction criminelle, et elle désignera le conseiller qui doit présider.

» Dans les chefs-lieux des départements où ne siégent pas les cours d'appel, le président du tribunal de première instance sera de droit président de la cour d'assises, si le ministre de la justice ou le premier président n'en ont pas désigné un autre.

» Art. 9. Les dispositions des lois antérieures qui ne sont pas contraires au présent décret, continueront d'être exécutées selon leur forme et teneur. »

L'urgence est déclarée. Le projet est renvoyé aux bureaux.

M. FLOCON. Je demande au gouvernement si les mesures qui accompagneront la levée de l'état de siége se borneront au projet de décret dont on vous a donné connaissance : je demande s'il a pris au sujet des déportés de juin des déterminations autres que celles dont il est parlé dans une note du *Moniteur* du 15 octobre. (Mouvement prolongé. — Ecoutez! écoutez!) « Un projet de décret ordonnant le transfèrement dans l'Algérie des hommes arrêtés après les journées juin. Cette mesure était décidée par l'ancien ministère et a reçu l'assentiment du nouveau cabinet.

Ainsi, il résulte de cette note que l'ancien et le nouveau ministère s'entendaient sur toute cette mesure, et qu'elle était pour ainsi dire connexe avec celle de l'état de siége. (Bruit.) Je m'attendais que la commission, parmi les communications qui lui ont été faites au sujet de l'état de siége, aurait reçu quelques renseignements à ce sujet.

Je prie le gouvernement de s'expliquer sur la note insérée au *Moniteur*, et de nous dire si en effet les mesures arrêtées en conseil, mesures auxquelles le ministère nouveau s'est associé, recevront leur exécution?

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. Je ne crois pas qu'il soit d'usage de venir interpeller le gouvernement sur les projets de décret qu'il a l'intention de présenter à l'Assemblée; je n'éprouve toutefois aucun embarras à répondre à l'honorable préopinant; mais je dois dire qu'il a été arrêté en conseil des ministres, et cela pour n'apporter aucune entrave à la marche des affaires, qu'aucune interpellation ne serait acceptée par le gouvernement, à moins que le jour ait été fixé à l'avance. Je demande donc que la chambre fixe le jour auquel les interpellations seront adressées; nous ne nous opposerons pas à ce que ce jour soit fixé à demain.

VOIX A DROITE. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

M. FLOCON. Je ne saurais admettre la doctrine qui vient d'être émise par M. le ministre, il s'en suivrait que le droit d'interpellation serait illusoire, si on ne pouvait demander au gouvernement s'il a l'intention de présenter tel ou tel projet de loi. Je comprends très bien qu'il est nécessaire que le gouvernement soit prévenu des interpellations qui doivent lui être adressées, afin qu'il soit mis à même de répondre; mais quand le *Moniteur*, qui est l'organe officiel du gouvernement, annonce que le gouvernement a l'intention de présenter deux mesures, et que le gouvernement n'en a présenté qu'une seule, il doit bien être permis aux membres de l'Assemblée de lui demander quand il présentera l'autre.

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. Je ne conteste nullement le droit de l'Assemblée; je dis seulement que la demande d'interpellations doit être apportée officiellement à la tribune.

M. LAGRANGE. Un projet de décret a été présenté par notre collègue, M. Joly, tendant à obtenir la transportation des insurgés de juin, en Afrique, au lieu de les transporter dans les colonies en dehors de la Méditerranée. J'ai présenté à ce projet un amendement qui élargissait beaucoup la proposition première, qui l'élargissait beaucoup trop peut-être pour certaines personnes, mais non pas pour moi. La mesure que je désirerais voir adopter aurait une corrélation parfaite avec le décret que vous avez rendu hier, et qui lève l'état de siége de Paris. D'après ce qui a été dit à la séance d'hier, la chambre pourrait être incessamment appelée à se séparer. (Légers rires.) Je la supplie, avant de se séparer, de fixer un jour pour la discussion de ma proposition.

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. Le gouvernement ne s'oppose pas à ce que l'Assemblée fixe cette discussion à un des jours de la semaine prochaine.

A DROITE. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

M. PIERRE LEROUX. Je dépose sur le bureau de M. le président une pétition revêtue de plus de 500 signatures des femmes et enfants des malheureux transportés; cette pétition est de nature à intéresser votre humanité. (L'ordre du jour! l'ordre du jour!) A l'occasion de cette pétition je crois devoir prévenir le gouvernement que je désire l'interpeller sur la manière dont a été exécuté le décret du 26 juin dernier; je demanderai que l'Assemblée veuille bien fixer le jour des interpellations. (L'ordre du jour! l'ordre du jour!)

L'Assemblée reprend la discussion de la constitution. L'article 74 est adopté.

« Art. 75. Une loi déterminera la composition et les attributions des conseils généraux, des conseils cantonaux, des conseils municipaux, et le mode de nomination des maires et des adjoints. »

Sur cet article, plusieurs amendements sont proposés : parmi ces amendements, il en est un proposé par M. Favreau dans les termes suivants :

« Le conseil municipal choisit dans son sein le maire et les adjoints. Toutefois, dans les chefs-lieux de départements, et dans les communes dont la population excède 10 000 habitants, le maire est nommé par le président de la République, sur une liste de trois candidats choisis par le conseil municipal, et pris dans son sein. »

Un autre amendement demande le renvoi de l'article à la loi organique.

M. FAVREAU insiste pour que la disposition qu'il propose prenne place dans la constitution et ne soit pas renvoyée aux lois organiques. Puis, voyant les dispositions peu favorables de l'Assemblée, il retire son amendement.

L'art. 75 est adopté.

« Art. 76. Les conseils généraux et les conseils municipaux sont élus par le suffrage direct de tous les citoyens domiciliés dans le département ou dans la commune. Chaque canton élit un membre du conseil général.

» Une loi spéciale réglera le mode d'élection dans la ville de Paris et dans les villes de plus de 20 000 âmes. »

M. ANGER et plusieurs de ses collègues demandent la suppression de ces mots : « Chaque canton élit un membre du conseil général. »

La commission consent à cette suppression.

Mise aux voix, cette suppression n'est pas adoptée après une épreuve douteuse.

« Art. 77. Les conseils généraux, les conseils cantonaux et les conseils municipaux, peuvent être dissous par le président de la République, de l'avis du conseil d'État. La loi fixera le délai dans lequel il sera procédé à la réélection. » — Adopté.

MM. Favreau, de la Rochette, de Sesmaisons et Bidard demandent que l'on ajoute à l'art. 77 :

» La dissolution ne pourra être prononcée contre un conseil qui n'aura pas même fonctionné.

» Dans tous les cas, l'ordonnance de dissolution sera motivée. »

Cet article n'est pas adopté.

M. DE LARUE dit qu'on ajoute après ces mots : *de l'avis du conseil d'Etat*, ceux ci : « Lequel sera inséré dans le décret de dissolution. »

L'amendement, après une épreuve douteuse, n'est pas adopté.

M. EMILE MARTIN propose cet article additionnel : « Une loi spéciale déterminera les conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques. »

M. VIVIEN. Les termes de l'amendement sont trop généraux pour être admis dans le projet de constitution. D'ailleurs, ce principe est consacré dans la constitution par le préambule, qui pose que les seules distinctions pour l'admission et l'avancement sont le mérite et les services rendus. (Exclamations diverses.)

Après une discussion confuse, l'amendement est rejeté à une faible majorité. L'article est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant la discussion s'engage sur l'art. 107, ainsi conçu :

« Tout Français, sauf les exceptions fixées par la loi, doit en personne le service militaire et celui de la garde nationale.

» Le remplacement est interdit. »

La commission propose de supprimer dans l'article les mots : « En personne » et le second paragraphe : « Le remplacement est interdit. »

M. DEVILLE. La commission était d'un avis opposé à celui qu'elle [illegible] aujourd'hui, quand elle déclarait [illegible] pas admis. Je ne comprends pas ce revirement d'opinion [illegible] encore moins le renvoi aux lois organiques. La question [illegible] veille, tous les officiers supérieurs qui ont réfléchi sur [illegible] connaissent que le remplacement est un véritable abus. [illegible] remplacement ne favorise que les riches, dont les enfants [illegible] se préparer à remplir des fonctions lucratives, et à suivre [illegible] plus profitables.

On dit que l'interdiction du remplacement n'est pas [illegible] parce qu'il prive l'enfant du pauvre de l'argent qu'il [illegible] vendant. Mais presque tous, avant la fin de leur [illegible] vice ont dépensé l'argent qu'ils ont gagné par ce marché. [illegible] dit que cette suppression serait injuste en présence de la liberté de l'industrie et du commerce... (Les exclamations et les interruptions de la droite couvrent la voix de l'orateur.

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. Si j'ai demandé que le remplacement militaire soit supprimé, je n'ai jamais pensé que le remplacement militaire pût être supprimé avec le système actuel de recrutement. Nous avions pensé que la loi du recrutement serait votée beaucoup plus tôt; mais nous sommes pressés par le temps; et je viens au nom du gouvernement vous prier de vous abstenir de toute discussion; car il est des choses qu'il ne faut jamais ébranler que quand on est prêt à les remplacer.

Une discussion aurait l'inconvénient d'attaquer la loi du recrutement, qui va être mise à exécution pour le contingent de l'armée; l'armée est la défense du pays; il ne faut donc pas porter atteinte à une loi qui touche de si près à l'armée.

L'armée, messieurs, est la défense de l'extérieur; mais elle est principalement aujourd'hui que les passions politiques s'agitent, le soutien de l'ordre à l'intérieur. Si vous avez vu l'armée hésitante et flottante dans les derniers jours des monarchies chancelantes, c'est qu'elle ne croyait pas aux fictions constitutionnelles qui les entouraient. L'armée aujourd'hui est intéressée à l'ordre, parce qu'elle sait que c'est du scrutin, où elle a le droit de déposer son vote, que l'ordre doit sortir. Je demande donc à l'Assemblée de renvoyer la question du remplacement aux lois organiques.

M. LAROCHEJACQUELEIN demande que le remplacement soit maintenu. M. Deville a voulu faire une question démocratique de la question. Il l'a prise au rebours. (Allons donc!) Je crois que c'est une question politique. Il y beaucoup de départements qui sont agités par cette question. (Bruits divers.)

En vérité, je ne comprends pas que l'on parle en cette occasion de riches et de pauvres. Les riches, autrefois, avaient le privilége de paraître les premiers sur le champ de bataille et de s'y faire tuer, et ils n'ont pas été étrangers, vous le savez, à la confection de la carte de France. Mais ce privilége n'existe plus, ou du moins ils le partagent avec tous. (Bruit.) Vous ne connaissez donc pas l'esprit des campagnes? Détruisez donc la conscription pour arriver à détruire le recrutement. (Bruit.) C'est une question très populaire.

Songez-y, si vous supprimez le recrutement et que les événements deviennent tels que nous soyons forcés de marcher tous aux frontières, nous ne trouverions pas l'unité dont nous aurions besoin. [illegible] bien que je n'approuve pas le système actuel de remplacement et la loi de recrutement; mais je dis qu'il est d'une nécessité absolue (Oh! oh!) d'inscrire dans la constitution le principe du remplacement.

M. DE RANCÉ. Je veux qu'il soit bien entendu qu'avec le renvoi à la discussion des lois organiques, la question tout entière sera réservée. Je le demande comme adversaire déclaré du remplacement.

M. THIERS. La question du remplacement est une de celles qui ne peuvent être ajournées et qui doivent être discutées immédiatement. Quant à moi, je suis convaincu que l'abolition du remplacement serait une grande faute et entraînerait de graves inconvénients. Ce serait, en un mot, le système prussien.

M. le ministre de la guerre a dit que la discussion de la question du remplacement aurait l'inconvénient d'appeler les critiques sur la loi du recrutement. Je réponds que ce n'est pas d'aujourd'hui que la loi du recrutement est attaquée; il y a dix ans qu'on l'attaque; et cependant jusqu'ici, elle n'a pas cessé d'être mise en pratique. Je crois donc que la chambre ferait bien de conserver quelques heures à la discussion de la question du remplacement, qui est extrêmement importante, et qui, je le répète, doit être discutée immédiatement. (A demain! — Non! non!)

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. L'honorable M. de La Rochejaquelein a semblé nier que le remplacement fût une [illegible] à une certaine classe. Je réponds que la faculté de se libérer du service pour de l'argent ne peut subsister plus longtemps telle qu'elle existe dans le système central du remplacement.

Pouvez-vous, d'ailleurs, insérer dans la constitution un mot qui n'est pas suffisamment défini. Si le remplacement doit être conservé, ne serait-il pas convenable de le mettre dans les mains de l'État. Et si vous conservez le remplacement dans la constitution, ne privez-vous pas des moyens d'adopter plus tard les améliorations et les perfectionnements qui pourront être appliqués au remplacement?

J'ajouterai que vous ne pouvez être juges des modifications que le système du recrutement peut recevoir, tant que vous ne connaîtrez pas le projet de loi sur le recrutement. (Aux voix! aux voix!)

M. THIERS. Je n'ai qu'un mot à dire : c'est que l'on peut très bien voter sur le principe sans engager l'avenir. M. Deville a demandé que le remplacement fût aboli : on pourrait voter sur cet amendement, et de cette manière la question se trouverait décidée. (Rumeurs diverses.)

Nous n'avons nullement besoin d'entrer dans des détails de la forme du remplacement; j'accorde que la loi du remplacement telle qu'elle existe est mauvaise; il n'est pas un seul paysan de nos campagnes qui ne s'en plaigne. Mais je dis qu'il est un moyen de statuer sur le principe en lui-même, c'est-à-dire de voter sur l'amendement de M. Deville. (Aux voix!)

M. LAMORICIÈRE. Le gouvernement ne peut pas accepter le reproche qu'il ajourne une question qui intéresse l'honneur du pays et le repos des familles. La loi du remplacement existe; elle existera jusqu'à ce qu'il en soit autrement. Les familles n'ont donc pas sujet de s'inquiéter. (Bruit.) Sortons de toutes ces généralités et examinons la question en elle-même.

Nous allons vous demander la levée de 80 ou 90 mille hommes. Cette levée se fera sous l'empire de la loi actuelle du [illegible], et une discussion actuelle aurait pour résultat de porter à cette [illegible] atteinte qui lui ôterait son effet moral.

Nous voulons, nous, avoir le temps d'étudier et de présenter à l'Assemblée un système qui puisse répondre à toutes les exigences.

M. MORNAY insiste pour le vote immédiat.

M. TOURRET, ministre de l'agriculture. La question n'a pas été encore soumise à la décision du cabinet. Il n'y a aucun [illegible] ce qu'il a l'intention de faire.

Le scrutin de division est demandé; il est procédé à cette opération. En voici le résultat :

Nombre des votants,	762
Majorité absolue,	382
Pour,	[illegible]
Contre,	[illegible]

La chambre ne renvoie pas la question du [illegible] sion des lois organiques.

La discussion est renvoyée à demain. — La [illegible]

FAITS DIVERS.

La Californie va [illegible] de la richesse. La [illegible] veilles, vient d'offrir [illegible] précieux encore que [illegible] de charbon de terre [illegible] fouille dans cette vallée [illegible] aux de bateaux à vapeur [illegible] duiraient pas plus de [illegible]

... commerce de la mer du Sud.

— Le pouvoir exécutif doit, dit-on, demander à l'Assemblée de nommer une commission pour apprécier l'opportunité d'une amnistie générale. On dit, d'un autre côté, que le général Cavaignac se serait réservé de prendre l'initiative de cette importante mesure, avant de résigner ses fonctions.

— Des arrestations nombreuses de crieurs publics ont eu lieu hier sur différents points de Paris ainsi que dans les faubourgs. A la place de la Bourse, rue Vivienne, sur les boulevarts et aux abords de l'Assemblée particulièrement, des gardiens de Paris et des agents du service de sûreté ont arrêté des hommes, des femmes et des enfants qui colportaient la proclamation des représentants de la gauche au peuple. Il paraît que ces arrestations n'avaient d'autre motif que l'absence des permissions et de médailles de colporteurs d'écrits, dont ces malheureux n'étaient pas munis et dont on leur demandait l'exhibition voulue par les règlements spéciaux.

— Il paraît que la réunion Taitbout se propose de rendre ses séances publiques.

— Un épouvantable événement, une action dont on ne peut trouver d'exemple que dans le délire d'un accès de désespoir, a répandu cette après-midi l'effroi dans le quartier des écoles. Un homme de lettres, à peine âgé de trente ans, M. Daumont, s'est précipité, tenant son jeune enfant dans ses bras, de la fenêtre du quatrième étage de la maison n° 54 rue de la Harpe, où il occupait un petit logement. Ce malheureux a été tué sur le coup. L'enfant, qu'il tenait étroitement serré contre sa poitrine, n'a eu, dans cette horrible chute, aucun membre fracturé; mais la pression convulsive qu'il a éprouvée et la force du contre-coup qu'il a reçu quand le crâne de son père se brisait sur le pavé, ont été tels, qu'on n'a pu depuis ce moment (deux heures après-midi) lui faire recouvrer connaissance, et que les hommes de l'art aux soins desquels il a été confié désespèrent de le conserver à la vie. Il paraîtrait que l'infortuné Daumont, qui avait perdu depuis peu la mère de son enfant, aurait été déterminé à accomplir son affreux suicide par la misère. Ayant vainement imploré des secours, il se serait trouvé réduit à une extrémité telle, que les douleurs de la faim n'auraient pas peu contribué à exalter son cerveau et à y produire des désordres auxquels seuls ceux qui connaissaient la résignation de Daumont et la tendre affection qu'il portait à son enfant n'hésitent pas à attribuer sa fin tragique.

— Ce matin un assassinat, suivi de suicide, a été commis, quai Pelletier, 20, entre la place du Châtelet et l'Hôtel-de-Ville. Un horloger, le sieur Brossard, qui vivait depuis quelque temps en mauvaise intelligence avec sa femme, l'a frappée de coups de couteau dans leur appartement, situé au troisième étage, jusqu'à ce que cette malheureuse, qui ne lui opposait qu'une faible résistance, tombât morte.

Se faisant ensuite justice lui-même au moment où il entendait accourir les voisins auxquels les cris de sa victime avaient donné l'éveil, il s'est coupé la gorge avec un couteau de table que l'on a trouvé près de lui en pénétrant dans l'appartement.

Le commissaire du quartier des Arcis, M. Lallemant, a dressé procès-verbal de ce double crime.

— M. Louis-Napoléon Bonaparte s'est fait inscrire comme membre du comité de l'instruction publique. Il a refusé de déférer au vœu de ses amis, qui désiraient le faire inscrire au comité des affaires étrangères ou à celui de la guerre.

— Un homme d'un certain âge, ayant tout l'extérieur d'une personne de distinction et accompagné d'un jeune homme qu'il appelait son neveu, se présenta hier chez M. Turgot, joaillier, boulevart des Italiens, et lui dit qu'il désirait acheter des diamants. M. Turgot en fit voir de plusieurs sortes, et l'acheteur, qui se prononçait sur leur mérite en véritable connaisseur, les étalait sur un papier pour mieux les apprécier.

De temps en temps, il portait ses doigts à sa bouche, comme un homme qui a l'air de réfléchir.

Comme il faisait ce mouvement une dernière fois, M. Turgot vit un diamant couler à travers la barbe épaisse de cet individu. Aussitôt il lui saisit vivement la main et s'aperçut qu'il avait d'autres diamants collés après ses doigts.

Vous êtes un voleur s'écria le joaillier, et je vais vous livrer à la justice.

Cette accusation parut indigner l'étranger, qui énuméra aussitôt les plus beaux titres pour se donner de la considération.

La preuve que je ne voulais pas vous voler, ajouta-t-il, c'est que j'ai de quoi vous payer trois fois la valeur de ce que je voulais acheter, et en disant cela il montrait une bourse remplie d'or et un portefeuille garni de billets de banque.

Mais cette justification n'attendrit pas M. Turgot; il fit appeler la garde, et l'oncle et le neveu furent conduits devant le commissaire du quartier Feydeau. Ce magistrat reconnut bientôt dans notre acheteur de diamants le nommé Levy, forçat libéré. Levy, dont le père est mort au bagne, appartient à la famille juive de ce nom qui, il y a plusieurs années, exploitait audacieusement le genre de vol pour lequel il vient d'être arrêté.

— L'*Association nationale italienne* invite tous les italiens demeurant à Paris à une réunion qui aura lieu dimanche prochain 22 octobre, à *midi*, à l'hôtel du n° 49 bis de la Chaussée-d'Antin.

— Les blessés de février sont invités à se réunir dimanche 22 courant, à dix heures du matin, rue Saint-Honoré, 219 bis. On n'entrera que muni de sa carte.

LES CLUBS DES FEMMES démocratiques à Vienne et à Breslau (Prusse), viennent d'ouvrir leurs séances. Les journaux rapportent que tout s'est passé dans le plus grand ordre; on a commencé ... sur la position des ouvrières, et toute discussion ... sur l'émancipation de la femme a été écartée. Mais il faut dire que les hommes se sont conduits avec bien peu de convenance à Paris dans les clubs des femmes avant les journées de juin. La présidente, à Berlin, ayant déclaré que les dames étaient gênées de parler en présence des hommes, ceux-ci ont quitté sur-le-champ la salle en criant : vive nos concitoyennes démocrates.

PETITE CORRESPONDANCE.

Castres. — M. F. F. — Reçu les 73 27 p. ab. et livres. — Merci des détails.
Alençon. — M. A. — Reçu les 17. — Affect. accueil à M. D.

Bourse du 20 octobre.

La Banque a donné hier son bilan. Voici les différences qu'il offre sur le précédent : Les effets arriérés et en souffrance s'augmentent d'un million de francs. Les avances ... le portefeuille ne s'élève ... d'escomptes de moins ... lation des billets au port...

Le Trésor public a retiré 7 millions ... le 17 ... par contre, les comptes courants des particuliers ont ... 1 million de plus; somme toute, la situation est ... Les actions, laissées hier à 1530, ouvrent en ... 1510, pour fermer à 1500. Son cours le plus bas, baisse 30 fr.

La rente 5 pour 100, laissée à 68 55, débute ainsi pour descendre mollement à 68 20 et finir à 68 30; perte, 25 centimes.

Le trois, de 44 50, arrive à 44 35 fin courant, cours de fermeture.

On assure que Berlin, à l'instar de Vienne, est en complète insurrection, et que les barricades s'élèvent à la hauteur de deux étages. Les initiés ou diplomates disent que le ... a été ... battu.

Le chemin de fer d'Orléans sert à battre monnaie après du versement de l'emprunt. Hier il était à 610; il tombe aujourd'hui à 582 50, baisse 28 fr. Avignon-Marseille, fait à 195. Enfin le Nord perd 5 à 353 75. Le marché est inquiet et fort lourd.

RENTES FIN COURANT.	Cours préc.	Plus haut	Plus bas	Clôture
Trois 0/0	44 40	44 50	44 20	44 35
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	68 30
Cinq 0/0	68 55	68 60	68 20	68 30

20 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.			
3 0/0 j. du 22 juin	44 20 ..	4 Canaux avec prime	842 40
— Emprunt 1847-1848	68 70 ..	Jouissance Mal...	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68 30 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	59	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	13 75
Actions de la banque	1500	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	25 ..
Récap. Rothschild	. ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	62 50	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	76 25	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	76 25	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— 4 1/2	.. ..	B. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	... ..
Obligations de la Ville	1115 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	300 ..	... ..	Orléans à Bordeaux	370 ..	368 75
Versailles, rive droite	167 50	165 ..	Du Nord	358 75	353 75
— rive gauche	97 7.	.. ..	De Paris à Strasbourg	334 50	332 50
Paris à Orléans	610 ..	582 50	Tours à Nantes	316 25	316 25
Paris à Rouen	387 50	377 75	Paris à Lyon	... ..	361 25
Rouen au Havre	185 ..	183 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	197 50	195 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	.. ..	.. ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	227 50	227 25	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 21 octobre.

THÉÂTRE DE LA NATION. —
THÉÂTRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Mariage de Figaro.
ITALIENS. — L'Elisir d'Amore.
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
ODÉON. — Les Étourdis, l'Héritière, Crispin rival.
THÉÂTRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — Les Fonds secrets, les Cabinets particuliers, Indiana, le Brasseur.
VAUDEVILLE. — Roger Bontemps, l'Avenir, Chaumontel, Trop Heureuse.
VARIÉTÉS. — Le Buveur d'eau, le Lion, Mignonne.
THÉÂTRE MONTANSIER. — L'Été de la Saint-Martin, les Envies de Mme Godard.
PORTE SAINT-MARTIN. — Le Livre Noir.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Moine au Diable, Napoléon et Joséphine.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 186. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 22 Octobre 1848.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Paris, rue de Beaune, 2.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 21 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

M. THIERS ET LE REMPLACEMENT.

Nous sortons d'une séance des plus chaudes, d'une bataille livrée par la réunion de la rue de Poitiers aux républicains de la veille. M. Thiers s'est chargé de porter la parole. Ceux qui pouvaient croire que la Révolution de Février avait renouvelé l'ex-ministre de Louis-Philippe, savent maintenant à quoi s'en tenir. M. Thiers, non plus que les privilégiés d'une autre époque, n'a rien appris ni rien oublié. Aujourd'hui, comme avant la révolution, ce qui le préoccupe sur tout dans une question, ce n'est pas l'importance du sujet ou les résultats de la solution, c'est l'effet qu'elle peut produire au point de vue de la conquête du pouvoir. Ce qu'il voulait avant tout aujourd'hui, — il s'en est défendu avec trop de soin pour qu'on en doute, — c'était faire échec au ministre de la guerre qui avait osé hier blâmer le remplacement.

M. Thiers, du reste, en est toujours à la théorie de M. Guizot sur la prépondérance des classes moyennes. A l'entendre, le remplacement rend service à tous, au peuple et à l'armée, à celui qui remplace et à celui qui se fait remplacer; l'un se fait payer pour exercer un métier qui lui plait, l'autre pour continuer en liberté sa carrière libérale, l'Etat a son homme, qui donc oserait se plaindre? La véritable égalité est là.

Quant à ceux qui ne peuvent pas se faire remplacer, c'est-à-dire aux deux tiers des 80 000 hommes qui sont levés chaque année, tant pis pour eux; pourquoi ne sont-ils pas riches? Aucune loi ne les a empêchés de le devenir? Le pauvre, l'artisan, le laboureur obligés de servir en personne abandonnent une famille sans ressource, et que leur travail faisait vivre, ils abandonnent de vieux parents dont ils sont l'unique soutien; la loi est pour eux impitoyable, mais elle s'humanise devant les écus du fils de la bourgeoisie et lui permet de poursuivre tranquillement sa carrière d'avocat ou de procureur. D'un côté le sang versé, une famille souvent livrée à la misère, voilà la dette du pauvre; quelques écus, voilà la dette du riche. Tant pis pour le pauvre s'il est sacrifié. C'est la scène du monde. C'est la fatalité des choses. C'est la véritable égalité. M. Thiers ne sort pas de là.

L'ex-ministre s'est ensuite lancé dans de longues considérations militaires. M. Thiers ne veut pas des armées enthousiastes, elles ne sont pas propres à faire des conquêtes; il veut des armées vieillies sous la tente, qui servent indifféremment à opprimer les peuples au dehors, les citoyens au dedans.

Le chef de la réaction a trouvé dans M. Lamoricière un chaleureux adversaire. M. le ministre de la guerre, dans un discours profondément empreint du sentiment démocratique et nourri de sérieuses observations, a réfuté les assertions de l'avocat des classes privilégiées. Il a montré l'inégalité avec laquelle se répartit l'impôt du sang; il a montré le pauvre arraché à sa carrière aussi bien que le riche, laissant derrière lui la misère et rentrant chez lui après sa libération, déshabitué du travail qu'il avait appris et refluant dans les villes déjà si encombrées de bras inoccupés. Il a fait justice de cette majorité qui, disait-on, demande le maintien du remplacement et prouvé que ce n'est pas la majorité des voix, mais la majorité des écus.

La gauche applaudissait à ce noble et courageux discours; mais la droite lançait à l'orateur ses apostrophes les plus provoquantes, et lui gardait ses rancunes. Elle le lui a bien prouvé lors du vote.

M. Deville avait demandé le maintien de l'article promitif de la commission portant abolition du remplacement. M. Lamoricière demandait simplement que le principe du remplacement ne fût pas inscrit dans la constitution comme le voulait M. Thiers.

L'amendement de M. Deville a été repoussé par 663 voix contre 140. La commission en présence de ce vote s'est ralliée à une disposition intermédiaire, portant que les conditions auxquelles on pourra se libérer du service militaire seront réglées par la loi organique, et cet article a été adopté à la presque unanimité.

A la fin de la séance, M. Pierre Leroux a présenté un amendement qui déclarait la guerre un fait anormal, et exemptait du service militaire les ministres des cultes qui condamnent le principe de la guerre. Les murmures et les cris de l'Assemblée ont à peine permis à l'orateur de développer son amendement.

L'Assemblée a votée ensuite le reste de la constitution, moins les articles relatifs à la Légion-d'Honneur, aux colonies et les dispositions transitoires.

Banquet phalanstérien.

Plus de mille personnes se pressaient autour des tables disposées dans le salon du Jardin-d'Hiver, et ornées des écussons des principales villes de France où les écrits de Fourier et la parole de ses disciples ont répandu la lumière sociale. Représentants du peuple, savants, prolétaires, magistrats, mères de famille, enfants et jeunes filles, confondus en groupes sympathiques, attendris et joyeux, unissaient leurs regards et leurs cœurs dans une fraternelle tendresse, dans une espérance commune.

Grâce aux événements politiques qui surgissent autour de nous, et dont le noble élan de Février a donné le signal au monde, grâce au courant électrique qui embrase et secoue l'âme des peuples, l'anniversaire de la naissance de Charles Fourier n'est déjà plus la fête d'une Ecole isolée, et bientôt ce sera la fête de l'humanité entière. Nous n'en voulons d'autre présage que le recueillement respectueux qui a présidé à cette pieuse solennité.

Nous publierons demain les toasts chaleureux qui ont été prononcés à cette tribune ornée de fleurs, où dominait la tête grave et pensive du fondateur de l'harmonie humaine, et le discours plein de cœur, de pensées fécondes et de foi dans l'avenir lu par son premier disciple, Victor Considerant.

Mais, ce qu'il nous sera impossible de dépeindre, c'est la sympathie grave et solennelle qui a accueilli ces idées consolantes. Chacun sentait qu'il n'y avait que là, derrière cette science rassurante, positive et organisatrice, un refuge contre le scepticisme des esprits, l'incohérence des doctrines, l'appréhension des malheurs qui menacent ce vieux monde dont nous sentons la base s'écrouler sous nos pas.

A la suite du banquet, une quête a été faite pour les enfants et les femmes des transportés. Elle a produit 498 fr. qui seront versés à la commission spéciale.

Les œuvres du parti anti-social.

Le monumental ouvrage de M. Thiers a fait entièrement perdre de vue les travaux de ses éminents confrères et collaborateurs, MM. Cousin et Troplong. Cet oubli du parti *anti-social* envers des hommes aussi dévoués à sa cause est souverainement injuste. Les travaux confectionnés par ce philosophe et ce jurisconsulte, sur la commande de l'*Académie politique et des sciences morales*, fourmillent de détails précieux qui ne dépareraient pas l'œuvre de M. Thiers elle-même. Nous voulons donner l'exemple de la juste réparation à laquelle ces grands incompris ont droit. Quelques extraits à petites doses seront accueillis avec reconnaissance. Commençons par M. Cousin.

L'illustre philosophe a fourni deux opuscules, l'un, intitulé: *Philosophie populaire*, et l'autre: *Justice et charité*. Nous dirons aujourd'hui quelques mots du premier.

« Oui, dit M. Cousin en commençant, on peut, on doit même enseigner la philosophie au peuple, si la philosophie n'est point une chimère, si elle est, comme elle le prétend, la science des grandes vérités intellectuelles et morales. »

Voilà un beau début, et que nous approuvons de tout point.

« Mais entendons-nous bien, » ajoute l'auteur, et nous n'allons plus du tout nous entendre.

M. Cousin distingue deux philosophies, l'une artificielle et savante, l'autre naturelle et humaine.

La première est réservée à quelques-uns, par exemple à M. Cousin et à ses amis.

La seconde est à l'usage de tous. Nous pouvons par conséquent en réclamer notre part.

C'est probablement pour donner à chacun son dividende que M. Cousin a écrit son livre.

Or, suivez bien ceci:

« Le peuple a sa philosophie et pour ainsi dire une métaphysique naturelle, qui sort des suggestions spontanées de la conscience.

» Le plus grand des philosophes ne tire pas des études de toute sa vie et n'a pas au bout du compte une croyance essentielle de plus que le paysan ou l'ouvrier un peu cultivé... »

Donc, à supposer que M. Cousin soit un grand philosophe, il n'a pas au bout du compte une croyance essentielle de plus que le paysan ou l'ouvrier un peu cultivé.

A plus forte raison n'a-t-il pas une croyance essentielle de plus que le paysan ou l'ouvrier, si, au lieu d'être un grand philosophe, il n'est qu'un philosophe moyen ou petit.

Quelle que soit sa taille philosophique, si M. Cousin n'a pas une croyance de plus que le paysan ou l'ouvrier, il n'enseignera donc rien d'essentiel au paysan et à l'ouvrier? Evidemment non. Alors pourquoi a-t-il écrit son livre?

Il n'a pu l'écrire que pour prouver ce qu'il avait avancé, à savoir qu'il n'avait rien à écrire. Et il en donne une démonstration satisfaisante.

Son travail sert d'introduction à la *Profession de foi du Vicaire savoyard*. Or, voici ce que M. Cousin pense de ce célèbre ouvrage.

« La profession de foi du vicaire savoyard est sans contredit le meilleur écrit de Rousseau; c'est même le seul qu'une saine philosophie puisse avouer tout entier. La raison en est qu'il n'y a presque rien du sien, ni dans les idées qu'il développe, ni dans les arguments dont il se sert. »

Voilà qui est convenu. Mais treize lignes plus loin M. Cousin ajoute:

« Le vicaire savoyard, c'est Rousseau lui-même, avec tout ce qui le fait grand et presque seul dans son siècle. »

Tâchez d'accorder cela.

Le meilleur ouvrage de Rousseau est celui dans lequel Rousseau n'a rien mis du sien,

Or Rousseau s'est mis tout entier dans le *Vicaire savoyard*,

Donc le *Vicaire savoyard* est le meilleur ouvrage de Rousseau!

Il est à croire que cette logique n'appartient pas à cette philosophie naturelle et humaine sur laquelle le plus éminent professeur n'a pas une croyance essentielle de plus que le paysan et l'ouvrier, et qu'elle relève de cette philosophie artificielle et savante dont l'intelligence est exclusivement réservée à M. Cousin et à ses amis.

Ne rions pas, l'écrit de M. Cousin est faible au point de vue de la pensée et de la logique. C'est vrai; mais c'est plus qu'un bon livre, c'est une noble action. Le général Cavaignac, en appelant l'*Académie morale des sciences politiques* au secours des vieux principes ébranlés, n'avait voulu, dit-on, que la mettre en demeure de confesser son impuissance. D'autres eussent essayé de la dissimuler, M. Cousin en fait l'aveu. Rentré dans le giron de l'église catholique avec son collègue M. Thiers, le chef de l'éclectisme prouve sa foi par ses œuvres; il a reçu un soufflet sur une joue, il tend l'autre. C'est d'un bon chrétien.

Clémence de la famille Crédit.

On sait avec quelle inhumanité la famille de Louis XVIII repoussa Mmes Ladédoyère, Ney, Lavalette implorant la grâce de leurs maris condamnés à mort. La même cruauté froide accueillit la femme du général Mouton-Duvernet, condamné en 1816 pour avoir servi l'empereur dans les Cent-Jours:

Mme Mouton-Duvernet se trouvait alors à Paris; avertie de la condamnation, elle profita du délais du pourvoi en révision pour solliciter la grâce de son époux; le 24, elle se rend aux Tuileries, pénètre dans la salle des Maréchaux, à l'heure où le roi allait habituellement à la messe, et se range sur le passage du cortège en tenant à la main un placet, qu'elle présente successivement au comte d'Artois et au duc de Berry, qui, l'un et l'autre, le repoussent de la main. Louis XVIII paraît à son tour, elle se jette à ses genoux en implorant sa clémence: « Je *ne peux vous accorder votre demande,* » lui répondit le roi sans suspendre sa marche. Le 26, le pourvoi en révision fut rejeté; le 29 on conduisit Mouton-Duvernet au supplice.

Une notice sur la vie et le procès du général Mouton-Duvernet publiée en 1844, au Puy, par M. Bauchet, avocat, contient le détail suivant: » Un banquet eut lieu (peu de jours après l'exécution); des vociférations » s'y firent entendre; des toasts célébrèrent la mort du général, et, pour » compléter cette odieuse parodie, les convives assistant à cette saturnale exigèrent qu'on leur servît un foie de *mouton*, qui fut aussitôt « percé de cent coups de couteau. »

La clémence royale, qui laissa couler le sang des frères Faucher, de Labédoyère, de Ney, de Mouton, de Chartran et de beaucoup d'autres condamnés politiques, s'exerça pourtant en faveur du général Travot. Ce vieux serviteur de l'Empire vit sa condamnation à mort commuée en vingt années de détention, belle grâce, comme on va voir!

Travot dut la vie à l'attitude de la population de Rennes. Sa condamnation avait excité l'indignation la plus vive; un nombre considérable de citoyens convinrent de ne pas laisser exécuter la sentence; on fit publiquement des préparatifs dans ce but; deux courageuses femmes, mesdames Duchâtellier et Godefroi devaient donner le signal du mouvement en se jetant entre les fusils des soldats et le condamné.

L'autorité militaire ne disposait que de quelques centaines d'hommes à peine enrégimentés, avertie des dispositions des habitants, elle les fit connaître au gouvernement, qui prit le parti d'éviter la lutte par une commutation. Travot était sexagénaire; une détention de vingt ans devenait, à son âge, une détention perpétuelle; en entendant la lecture de l'acte qui lui infligeait cette peine, plus cruelle pour lui que la mort, il devint fou, et mourut peu de temps après sans avoir recouvré sa raison.

Nous espérons que nos lecteurs ne se tromperont pas sur le sentiment qui nous porte à retracer des faits aussi affligeants. Nous sommes loin d'en rendre responsables tous les hommes qui ont appartenu à l'opinion légitimiste, et nous ne leur [illegible] pas le titre d'*ogre* que leurs publicistes ont donné à Napoléon; mais nous voulons détruire cette fatale illusion suivant laquelle le parti monarchique aurait le privilège d'être pur de sang, pur de cruautés, et pourrait triompher en France sans violences, sans persécutions, sans excès. Nous aurons rendu service à nos concitoyens si, par le tableau des restaurations passées, nous dissuadons tout homme vraiment ami de son pays d'en essayer, d'en désirer même pour l'avenir.

Prédictions.

Bis repetita placent.

« Avant cinquante ans, l'Europe sera républicaine ou cosaque...

» Alors, si mon fils existe, il sera appelé au trône au milieu des acclamations du peuple. S'il n'est plus, la France redeviendra [illegible]; car aucune main n'oserait s'emparer d'un sceptre qu'elle ne pourrait soutenir.

» LA BRANCHE D'ORLÉANS, quoique agréable, EST TROP FAIBLE, *elle tient trop des autres Bourbons, et elle aura* LE MÊME SORT, si elle ne préfère vivre en simples citoyens, quels que soient les changements qui surviendront.

» Une fois encore la France sera RÉPUBLIQUE et les autres pays suivront son exemple. — Allemands, Prussiens, Polonais, Italiens, Danois, Suédois et Russes, se joindront à elle, dans une croisade en faveur de la liberté. Ils s'armeront contre leurs souverains, qui s'empresseront de leur faire des concessions, afin de conserver une partie de leur ancienne autorité; ils s'appelleront eux-mêmes rois constitutionnels, ayant un pouvoir limité. Ainsi, le système féodal recevra son coup de mort; comme le brouillard au milieu de l'Océan, il se sera évanoui au premier rayon du soleil de la liberté.

» Mais les choses n'en resteront pas là; la roue de la Révolution ne s'arrêtera pas à ce point; son impétuosité quintuplera et sa vitesse ira en proportion. Lorsqu'un peuple recouvre une partie de ses droits, il s'enthousiasme par la victoire, et, ayant goûté des douceurs de la liberté, il devient plus entreprenant, afin d'en obtenir davantage. Les Etats de l'Europe seront peut-être pendant quelques années dans un état continuel d'agitation, semblable au sol au moment qui précède un tremblement de terre; — mais enfin la lave se dégage, et l'explosion a tout terminé.

» LA BANQUEROUTE de l'Angleterre sera la lave qui doit ébranler le monde, DÉVORER LES ROIS et les aristocraties, mais cimenter par son éruption les intérêts de la démocratie. Croyez-moi, [illegible] les vignes plantées dans les cendres qui couvrent les [illegible] du Vésuve produisent les vins les plus délicieux, [illegible] LA LIBERTÉ deviendra inébranlable quand il sera [illegible] LAVE RÉVOLUTIONNAIRE qui aura DÉBORDÉ sur toutes LES MONARCHIES. Puisse-t-il fleurir pendant des siècles!

» Ces sentiments vous paraissent peut-être étranges dans ma bouche; ils sont pourtant les miens.

» J'ÉTAIS NÉ RÉPUBLICAIN; mais la destinée et l'opposition de l'Europe m'ont fait empereur! J'attends maintenant l'avenir... » NAPOLÉON. »

Un de nos amis qui se trouve dans les [illegible] nous adresse la lettre suivante, à laquelle nous [illegible] ajouter foi, sans le caractère [illegible]

nous attendons des explications sur le fait inconcevable que cette lettre nous signale.

Je vous avais promis d'être votre correspondant pendant mon séjour en Italie, et en effet, je vous ai adressé plusieurs lettres, ou plutôt j'ai eu l'imprudence de les adresser à M. Considérant, et d'écrire sur l'adresse correspondance d'Italie. Ces lettres n'ont pu vous parvenir, parce que la police romaine les a ouvertes, lues et trouvées peu de son goût. Elle a pris soin de me le faire savoir, et m'a donné l'avertissement charitable de m'abstenir.

Je profite pourtant d'une occasion pour vous faire part d'un fait tout exceptionnel, non qu'il jure avec ce qu'on voit de la marche des choses. Au contraire; mais parce qu'il la manifeste si bien qu'on prendra grand soin de le tenir secret. Ce fait, le voici : Vous savez sans doute que vers le mois de juin des officiers polonais se rendirent en Italie sur l'invitation formelle du gouvernement pontifical à l'effet d'y former une légion polonaise sous le drapeau national. Je n'entre point dans le détail de toutes les déceptions, de tous les déboires qu'ils ont eu à souffrir. Il suffit que vous sachiez qu'au commencement du mois d'octobre, Charles-Albert s'est enfin décidé à tenir la parole du gouvernement romain. L'ordonnance était prête, signée, communiquée même officiellement à l'officier supérieur qui est à la tête de l'entreprise. Bref, si les nobles fils de la Pologne sont toujours exilés, ils pourront du moins vivre sur la terre étrangère à l'ombre du drapeau de leur patrie.

— Eh bien cet espoir s'est évanoui. Un ambassadeur ayant eut vent de l'affaire y a mis son véto.

L'AMBASSADEUR RUSSE? Non monsieur, c'est l'ambassadeur français. L'ambassadeur anglais est de moitié dans la protestation, cela va sans dire. Ces messieurs ont éprouvé le besoin de consulter leur cour respectives. Quelle sera la réponse? ici on ne la présume que trop. Oui, voilà comment la France prête son appui à la Pologne. On accuse le gouvernement républicain de marcher sur les errements de celui de Louis-Philippe. Mais ceci est bien plus qu'un plagiat, le modèle est surpassé de beaucoup. Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne vous écrit point à la légère.

Je suis lié intimement avec les officiers polonais, je les vois à toute heure. J'ai tenu dans les mains la communication *officielle* de ce que j'annonce.

Si donc un démenti vous vient de quelque part, de la presse ou de la tribune, vous pouvez affirmer hardiment que ce démenti est un mensonge très digne sans doute de ceux qui entendent la politique française d'une manière si loyale et si généreuse; digne de l'ambassadeur et du gouvernement qui l'envoie.

Agréez, etc.

Vienne.

DERNIERS PRÉPARATIFS.

Les nouvelles de Vienne vont jusqu'au 15. La situation avait peu changé ce jour-là dans l'après-midi. On s'attendait toujours à un combat avec l'armée de Jellachich, qui, décidément, cerne la ville de très près, mais qui est toujours elle-même menacée d'être prise entre l'armée hongroise et une sortie de la garnison de Vienne. On prépare cette sortie en organisant des corps mobiles et en montant des canons de tout calibre. Un corps de volontaires, exclusivement composé d'étrangers, s'est organisé au *Café français*, et s'est armé, à l'aide des fusils de la garde nationale des quartiers dans lesquels on n'avait pas confiance. Les Italiens et les Polonais ont également formé des légions qui, de même que la garde mobile, reçoivent une solde de 25 kreutzers par jour.

La garde nationale, et surtout celle des faubourgs, continue, avec le secours des ouvriers armés, à élever des barricades aux abords des principaux points stratégiques. La plupart de ces barricades sont construites suivant toutes les règles de l'art, sous la direction de quelques officiers du génie. Tous garde national et ouvriers, sont animés du meilleur esprit, et soulagent quelquefois leur impatience par des escarmouches avec les avant-postes ennemis.

La garde nationale est sous le commandement de deux généraux polonais. L'un, le général Boëhm, est un officier très distingué et un homme énergique. C'est celui qui commandait l'artillerie à la bataille d'Ostrolenka. L'autre, le général Jelovitski, a servi en Afrique dans la légion étrangère. Il n'avait jusqu'ici que le grade de colonel.

Des paysans arrivés à Vienne assurent que le camp de Jellachich forme une ligne de plusieurs lieues. Ils ont marché pendant plus d'une lieue sans en voir la fin devant les faisceaux d'armes formés sur le front de bandière. D'abord viennent plusieurs régiments frontiériens, ensuite une cohue d'hommes armés en guenilles, puis encore des troupes régulières. Ces troupes ne sont pas cantonnées dans les villages, mais bivouaquent en rase campagne.

Il paraît à peu près positif que les représentants de la France et de l'Angleterre ont protesté contre le projet d'un bombardement de la ville.

On a reçu à Vienne d'importantes nouvelles des provinces. La Styrie, sur laquelle on conservait des doutes à cause des Slaves qui habitent une partie de cette contrée, s'est prononcée pour le mouvement. Trois mille Styriens sont déjà arrivés dans la capitale; ce sont pour la plupart des chasseurs bien armés. Un autre corps de 6000 hommes a pris position sur les derrières de Jellachich. Le *Landsturm* a été proclamé dans toute la Styrie, et le gouverneur comte Wickebourg dirige ces mesures. Les troupes allemandes en Styrie se sont également mises à la disposition de la Diète. Des renforts sont aussi arrivés de Marbourg, Cilly, Olmütz, Brunn.

Le député Kudlich, l'ami des paysans, qui s'était rendu dans les campagnes des environs, pour organiser la levée en masse, a été fait prisonnier par les Croates; mais Jellachich l'a fait relâcher après avoir connu sa qualité et son nom.

Le bateau à vapeur de guerre hongrois, le *Mezzaros*, armé de 12 canons, se trouve entre Haimbourg et Regelbrunn, et les corps armés de Madgyars s'avancent sur la rive gauche du Danube, organisant partout la levée en masse. On assurait le 15, que l'armée madgyare attaquerait le lendemain le ban qui se trouverait dans une situation d'autant plus périlleuse que la retraite vers la Styrie lui est coupée... On prétend d'un autre côté que les renforts par le Danube parviendront difficilement à Vienne, des batteries défendant le passage du fleuve. Une attaque de l'armée madgyare paraît aussi offrir quelque doute, sa force étant inférieure à celle de l'armée impériale, que l'on dit s'élever déjà à quatre-vingt mille hommes.

Jellachich a son quartier général à Schœnbrunn. Le 14, il avait de nouveau envoyé une dépêche à la Diète pour la sommer d'exclure l'armée madgyare du territoire autrichien. La Diète a répondu en sommant le ban lui-même de quitter immédiatement le territoire autrichien pour se retirer où bon lui semblera, après avoir restitué aux gardes nationales des environs de Vienne les armes qui leur ont été enlevées. Ce n'est que lorsque ces conditions auront été remplies que la Diète pourra adresser à l'armée hongroise l'invitation de s'arrêter dans sa marche. *C'est la dernière démarche que fera la Diète en vue de la conciliation.*

Si la Constituante temporisait plus longtemps, elle perdrait infailliblement la confiance du peuple. Chacun comprend qu'une conflagration générale est imminente, car il s'agit de la liberté en Europe et de renverser pour toujours les trônes vermoulus des rois. « Chaque instant peut nous amener la bataille, dit une correspondance particulière, elle sera terrible cette fois. Les rois redoublent d'efforts, pourvu qu'ils règnent, peu leur importe. Tous les démocrates sincères, vont se donner rendez-vous à Vienne et grossir l'armée des défenseurs de la liberté.

Vienne, qui fut, il y a deux siècles, le boulevard de la chrétienté contre les Turcs, le sera cette fois de la civilisation, et la Pologne aura encore contribué pour sa bonne part au salut de cette cité prédestinée; non-seulement la garde nationale est commandée par des généraux polonais, mais les régiments de cette nation, qui s'étaient d'abord battus avec acharnement contre le peuple, sont revenu de leurs erreurs. Le général Dewarnicki, à la tête de 8 000 hommes, est allé se joindre aux Madgyars. En Gallicie, les gentilshommes, qui redoutent autant les paysans [illegible], forment des corps-francs dont on évalue déjà la force [illegible], et qui entreront en Hongrie pour appuyer les Madgyars. Le comité polonais de Vienne a lancé un appel aux armes à la Pologne, invitant tous les hommes de cœur de leur pays à venir prendre part aux combats que les Viennois vont livrer pour la liberté européenne.

Le prince Lubomirski, membre de la diète, qui avait trahi la cause de la liberté et celle de la Pologne, aurait voulu, dit-on, se remplacer et brûler la cervelle. Il n'a fait que se blesser.

Le 15, au moment de l'entrée en séance de la diète, on a entendu le canon. Le bruit s'est répandu aussitôt que la bataille avait commencé entre les Croates et les Madgyars.

M. le ministre de la guerre communiquait hier soir, vers la fin de la séance, une dépêche dont voici la substance :

« Les Hongrois, qui se trouvaient à quelques lieues de Vienne, ont attaqué l'armée de Jellachich sur les derrières, et l'ont entièrement défaite. »

La diète a reçu du gouverneur d'Ollmutz une dépêche qui lui annonce que l'empereur est entré le 15, à quatre heures, dans cette ville au milieu d'un enthousiasme indicible de la population, qui a dételé les chevaux de la voiture impériale.

Ferdinand est toujours invité à se rendre à Prague, où les Tschèkes veulent le proclamer empereur des Slaves.

Les Ouvriers et la Garde bourgeoise à Berlin.

Les versions les plus contradictoires circulent sur l'origine de la sanglante collision qui a éclaté le 16, à Berlin, entre les ouvriers et la garde bourgeoise.

Vers sept heures, un combat sanglant s'engage entre les ouvriers et la garde bourgeoise. Le major Vogel reçoit une balle dans le bas-ventre. Les archers de Postdam virent tomber un des leurs, M. Schneider. Les bourgeois font une décharge qui tue une dixaine d'ouvriers. Un ouvrier qui, en haut de la barricade, brandissait un drapeau rouge, tombe frappé de dix balles. On tirait des fenêtres sur les bourgeois.

Vers les neuf heures, il y a eu un second attroupement dans le Rosenthaler-Strass. Le peuple voulait démolir la maison du boulanger Schultz, accusé d'avoir le premier commandé le feu contre les ouvriers, mais la garde bourgeoise a cerné les rues adjacentes, et la maison du boulanger a été suffisamment protégée.

La dernière barricade n'a été prise qu'à dix heures du soir par la garde bourgeoise, après un combat qui fit un grand nombre de victimes.

La consternation a régné dans la ville pendant toute la nuit.

Le lendemain 17, les troubles ont recommencé, et la chambre a même été menacée par le peuple. Au sortir de la séance, à deux heures, la place du marché des Gendarmes était occupée par une foule immense. Il y avait au moins vingt drapeaux, dont un enveloppé d'un crêpe funèbre. M. Behrends a harangué le peuple qui s'est un peu apaisé à sa voix. M. Waldeck, désiré pour chef du ministère par les démocrates, était près de l'orateur. Les ouvriers leur ont remis une pétition dans laquelle ils demandent :

1° Qu'une enquête eût lieu sur les causes du conflit de la veille et que les coupables soient punis;

2° Que les tués soient enterrés solennellement aux frais publics;

3° Qu'on prenne soin des blessés et de la famille des tués. Ils ont encore ajouté verbalement qu'ils désiraient que leur salaire leur fût payé pour les journées du 16 et du 17, et que les individus arrêtés fussent mis en liberté.

D'après une autre version, les ouvriers auraient de plus demandé la démission du ministère.

Les pétitionnaires ont dit qu'ils reviendraient le lendemain chercher la réponse.

A deux heures et demie, une pluie battante qui a continué toute l'après-midi avait dissipé la foule.

Un peu de jour est jeté sur toute cette affaire par les expressions qu'on a entendues dans les divers groupes, au moment où les ouvriers se préparaient à s'en aller : « Il ne faut pas, disait-on, s'en aller, mais il faut combattre la garde bourgeoise, la désarmer et prier le roi de faire intervenir la troupe; alors le peuple se rangera du côté de cette dernière et mettra un terme à la situation actuelle.

On le voit, la camarilla n'est pas étrangère à cette effusion de sang. Il s'agissait pour elle d'amener l'occasion de faire rentrer les troupes en ville, et c'est en faisant intervenir le nom du roi qu'elle est parvenue à exciter le peuple contre la garde bourgeoise.

Des troubles graves ont éclaté à Ohlau (Silésie), à l'occasion de la fête du roi. Les officiers de la garnison, réunis aux principaux bourgeois, ayant voulu célébrer la fête par un banquet, le peuple s'est jeté sur les tables, a brisé les plats et les bouteilles, et a chassé les banqueteurs. Les hussards et le canon ont à leur tour dispersé le peuple, qui s'est retiré satisfait d'avoir empêché la manifestation royaliste.

A Halle, les démocrates ont fêté la révolution de Vienne, pendant que les royalistes se réjouissaient en l'honneur de Frédéric-Guillaume.

Nouvelles d'Italie.

Rien d'important aujourd'hui de la péninsule italique.

On écrit de Milan 15 octobre au *Corriere mercantile* :

« Aujourd'hui, malgré la pluie, grand mouvement de troupes. Quelques régiments vont, dit-on, être dirigés sur Lodi. On continue de fusiller. Ce matin, on a affiché sur les murs une adresse des Vénitiens pour exciter les Milanais à prendre les armes. La police a fait parcourir les rues en tous les sens pour détruire ces affiches, mais il y en a des exemplaires dans toutes les maisons. On dit que Wimpfen, gouverneur de la ville, disait hier au consul français, M. Denois : Pour conserver ce f.... pays, nous perdons la monarchie. »

La *Gazette de Milan* continue à garder le silence sur les événements de Vienne.

Quelques jours auparavant, au théâtre de la Scala, la prima donna, à qui les officiers autrichiens avaient jeté des bouquets ornés de cocardes autrichiennes, rejeta ces bouquets du pied dans le parterre, et plaça sur son sein de petits bouquets aux couleurs italiennes qui lui avaient été offerts par les officiers hongrois, aux applaudissements de la foule. L'autorité fit évacuer le théâtre.

La nomination du nouveau ministère toscan a été célébré par de grandes réjouissances publiques à Florence et à Livourne.

Turin, 8 octobre.

Une lettre adressée au *National savoisien* rapporte que les Hongrois seraient partis de Milan divisés en petit corps pour rentrer en Hongrie. Il ne resterait à Milan que les Croates et en petit nombre.

Des lettres de Parme, 10 courant, annoncent que maintenant on y crie, sans y être empêché : A bas les Autrichiens! Vive l'indépendance italienne!

A Turin, la brigade de Savoie, consignée dans les quartiers, a brisé les fenêtres et crié : Vive la République!

A Trieste, l'ordre a été assez gravement troublé pour que le gouverneur ait jugé nécessaire de s'adjoindre un comité de sûreté publique.

Question de Schleswig.

Le gouvernement *intérimaire* qui doit administrer les duchés de Holstein et du Schleswig pendant les six mois de l'armistice conclu entre le Danemark et l'Allemagne, vient enfin d'être complété. Le protocole qui constate cet acte est du 12 octobre. Il a été signé à Berlin par MM. Reedtz, Denois et Dœnhoff, Prussien. Le gouvernement intérimaire est composé de MM. Boysen, préfet dans le Schleswig; — le baron Heintze, du Holstein; — le comte de Moltke, du Holstein; — Preusser, Schleswigeois, ancien membre de la chancellerie du Schleswig-Holstein.

La présidence du gouvernement intérimaire a été conférée à M. le comte Theodore Reventlow de Jersbek (Holstein).

Deux commissaires chargés de surveiller l'exacte exécution de l'armistice ont été également nommés : M. Reedtz, de la part du Danemark; M. Stedmann, membre du parlement central de Francfort, de la part de l'Allemagne.

Nul obstacle ne s'oppose donc plus à l'exécution de l'armistice, espérons qu'une paix définitive sera bientôt signée entre le Danemark et l'Allemagne.

Assemblée nationale.

Séance du 21 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure et demie. Plusieurs représentants demandent des congés.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de constitution.

Plusieurs amendements ont été présentés par MM. de Tinguy, Valleck-Rousseau, Bourbousson pour demander que le maintien du remplacement militaire soit écrit dans la constitution.

M. BOURBOUSSON développe le premier son amendement; M. Bourbousson défend le remplacement dans l'intérêt de la famille et de la propriété.

On demande l'égalité devant le service militaire; mais savez-vous jusqu'où vous mènerait ce sentiment exagéré de l'égalité? Au communisme et à la loi agraire. (Oh! oh!)

Le reste du discours de l'orateur se perd dans le bruit des conversations.

M. SIMIAUX combat l'amendement.

M. THIERS. Je ne regarde pas comme douteux le vote de l'Assemblée; mais je crois qu'il est utile d'éclaircir pour le pays la question que nous avons à débattre.

J'ai longuement étudié la question. Nous sommes d'opinions diverses, nous différons sur la forme des gouvernements. Mais il y a un point sur lequel nous devons être tous d'accord, c'est lorsqu'il s'agit de la grandeur du pays. Et dans ce cas on ne doit pas hésiter à sacrifier quelque chose de ses opinions quand il s'agit de la force du pays.

Pour moi, en ce cas, je n'hésiterai pas, pas plus que je n'ai hésité dans la question administrative.

J'ai soutenu avec chaleur dans la commission l'opinion que je viens défendre. Loin de moi la pensée de créer une difficulté au cabinet, nous avons à traiter une question de constitution.

Dans tous les cas, je n'ai pas cherché à créer cette difficulté.

On prétend que le remplacement est contraire à la véritable égalité. On dit encore que la force publique serait plus forte si le remplacement n'existait pas. Je vais examiner ces deux objections.

D'abord, je n'ai pas besoin de répéter que le remplacement tel qu'il organisé est mauvais; nous sommes tous d'accord sur ce point : j'arrive à la question.

Avant la révolution, le service militaire ne pesait pas sur tous; il était en partie volontaire, en partie recruté par le sort.

La révolution de 89 posa en principe que tout citoyen devait l'impôt et le service militaire. Mais on a décidé en même temps que l'on pouvait fournir un autre homme à sa place. L'intérêt de l'Etat est évidemment sauvegardé par cette tolérance.

Un homme désigné par le sort est éloigné du service militaire par sa force, par son caractère, par ses goûts; à côté de lui il y en a un autre qui désire servir et qui le peut faire avantageusement. Quel est l'intérêt de l'Etat? C'est qu'on lui donne un homme propre au service, un bon soldat. L'Etat peut exiger toutes les garanties à cet égard, mais il ne peut exiger davantage.

Quant aux citoyens, il y a là un contrat où tous deux gagnent. L'un ne sert pas parce qu'il ne veut pas servir, l'autre sert parce qu'il veut servir, c'est là la vraie égalité. Ce qui serait contre l'égalité, c'est qu'on forçât les vocations.

L'homme des champs, qui remplace l'homme d'étude, gagne à entrer au service militaire; il trouve à l'armée une vie meilleure, il est mieux nourri, plus instruit. (Longue et bruyante interruption.) Il revient chez lui plus fort et plus moral. (Nouvelle et longue interruption.)

Je répondrai plus tard aux objections. Je disais que la carrière de l'homme des champs ne souffre pas de passer sept années loin de son pays. Je vous demande s'il en est de même pour l'avocat, le médecin, l'homme qui suit les carrières libérales? (Vive interruption.)

On me dit : Ce n'est pas sept ans, c'est trois ans, c'est deux ans. Je le sais bien, et j'y vais arriver tout à l'heure. (Nouvelle interruption.)

Je n'accepte que l'Assemblée pour juge. Je vous prouverai que votre système est barbare et intolérable; si le service est de sept ans, vous désorganisez les carrières libérales; si le service est réduit à trois ans, vous désorganisez l'armée. (Quelques voix à droite : Très bien!)

Qu'on ne dise pas que le remplacement est un privilège. Eh mon Dieu! tous les petits paysans font remplacer leurs enfants.

UNE VOIX. Quand ils peuvent.

M. THIERS. Qu'est la société où tout le monde est soldat? C'est dans les pays barbares. Les barbares qui ont envahi l'empire romain étaient tous soldats. Quand tout le monde est soldat, on est mauvais soldat.

M. SUBERVIE prononce quelques paroles qui n'arrivent pas à nous.

M. THIERS. Dans les grandes nations militaires, c'est une profession, c'est une spécialité que d'être soldat. A Rome les soldats formaient une caste.

La loi du remplacement a concilié cette nécessité d'imposer le service militaire à tout le monde et de laisser au service militaire sa spécialité.

Voyez l'Angleterre, la marine et la guerre sont des professions spéciales. Il en a toujours été de même en France, excepté dans les cas de grand danger.

Dans le système contraire, que trouvez-vous? Outre l'oppression des classes vous trouvez la confusion, l'inaptitude. On nous dit que le peuple ne peut se faire remplacer, et que la bourgeoisie ne fait pas partie de l'armée. C'est une erreur. Les enfants de la bourgeoisie ont parfois le goût militaire, ils vont aux écoles militaires. (Interruption.)

Le libéralisme c'est le respect des vocations. Le fils du bourgeois va aux écoles militaires; mais les fils du peuple deviennent aussi des officiers et des maréchaux de France. Nos annales sont là pour le prouver.

Je sais qu'il y a plus de fils des classes aisées dans le corps des officiers, mais c'est là la prépondérance naturelle de l'éducation. Ce sont eux qui constituent la force de l'armée française. Les soldats sont braves en tous les pays; ce qui fait la supériorité de l'armée française, ce sont les officiers sortis du tiers-état, de la classe moyenne, qui forment les deux tiers des officiers de l'armée.

Eh bien! les officiers au lieu de les envoyer à l'école, vous les enverriez porter le mousquet.

M. LAMORICIÈRE. Nous n'avons rien demandé de ce que dit l'orateur.

M. THIERS. Je ne combats pas M. le ministre de la guerre, je combats un amendement extrêmement démocratique qui a été présenté. Pourquoi M. le ministre de la guerre se fait-il mon adversaire quand je ne me fais pas le sien? (Murmures.)

Je ne saurais parler au milieu de ces interruptions multipliées. Un orateur qui a quitté la tribune, il y a quelques jours, était moins interrompu que moi. (Bruit.)

Je n'ai pas voulu établir de distinction, la déplorable distinction entre pauvres et riches dans l'armée. Un roi le disait : Chaque soldat a son bâton de maréchal dans le sac... Depuis 89 il n'y a plus d'inégalités. Et ce qui fait la supériorité de notre armée, c'est l'éducation que l'on reçoit à Saint-Cyr et à la Flèche, aux autres écoles spéciales, et non l'exercice du mousquet pendant sept ans.

J'ai consulté tous les vieux militaires, ceux que la plus grande expérience rendait plus compétents : et tous se prononçaient pour allonger le temps de service au lieu de le raccourcir. J'en appelle à la bonne foi de mes adversaires. Serait-il possible de faire accepter sept années de service à tous les jeunes gens? Réaliser ce que vous appelez votre principe, ce serait faire descendre la France au rang des dernières nations.

Le système anglais est un extrême, le système prussien est l'autre ex-

trême, le système français est entre deux.

En Angleterre, on a un tel respect de l'individualité, qu'on n'oserait pas proposer le service. On a une armée mercenaire, mais forte, disciplinée, une des plus fâcheuses à rencontrer sur les champs de bataille. (Hilarité.

Elle est composée de volontaires qui passent 16 à 18 ans sous les drapeaux. A côté de ces soldats, tous volontaires, vous avez le système prussien, où tout le monde passe à l'armée 18 mois au plus, et le reste du temps dans la landwer.

Le soldat anglais a besoin d'être bien nourri, il ne peut pas trop marcher ; mais, sous le rapport des qualités militaires, l'armée anglaise n'a pas de rivale. Le défaut de ce système, c'est d'être trop étroit. Cela suffit à une île ; mais, quand Napoléon menaça l'Angleterre d'un débarquement, on dut modifier ce système.

Le grand Frédéric a créé en Prusse un système que la nécessité lui imposait ; car la Prusse, avec 10 millions d'âmes, a dû, pour jouer le rôle de grande puissance en Europe, avoir constamment une armée très nombreuse ; mais j'ai entendu à Berlin même les plus savant militaires élever des doutes sur la solidité de ce système. Tous sont d'accord que quand il faut un grand effort, quand une garde nationale suffirait, alors ce système est excellent. Mais, quand on a des guerres lointaines, des guerres politiques à faire, ce n'est pas avec des gardes nationales qu'on fait cela, mais avec des armées qui obéissent au sentiment national sans discuter, sans raisonner, parce qu'elles obéissent au gouvernement.

Et s'il fallait aller à Constantinople combattre pour l'équilibre européen, vous ne pourriez le faire qu'avec une armée.

Je sais que quelques militaires combattent les idées que je défends. Je leur opposerai Napoléon, le prince Eugène, Frédéric. (Interruption.) On me dit que ce sont des aristocrates ; mais les militaires, quand ils ont remporté des victoires, deviennent bientôt des aristocrates. (Hilarité.)

En France, au bout de six mois l'on sait manier le fusil, le courage est inné. Sous le drapeau le conscrit se comporte bravement. La garde mobile en est la preuve. Mais il y a une chose que l'on n'acquiert que dans l'armée, c'est l'esprit militaire, c'est-à-dire la tenue, l'attitude, la solidité, toutes ces qualités enfin qui ne sont pas le courage, mais qui le complètent.

Vous pouvez avoir une troupe militaire très bonne, mais elle raisonne ; elle juge non-seulement la politique, mais les généraux ; si elle est fatiguée, elle ne marche plus ; l'armée, la bonne armée, ne raisonne jamais, elle juge des généraux mais tout bas. Après les fatigues, elle ne marche pas si vite, peut-être, mais elle ne recule jamais, voilà l'armée solide, véritable. (A droite : Très bien !) avec ces armées-là on gagne ces batailles, et les nations ne périssent pas !

On dit qu'elle détruisent la liberté ; mais ces armées ne détruisent pas la liberté, parce qu'elles n'obéissent qu'à la loi. (A droite : Très-bien !)

Le temps seul donne ces qualités. Je pourrais citer les plus grandes autorités. Dans une séance du conseil d'Etat, Napoléon traitait cette question avec l'amiral Truguet, qui avait son franc parler, et qui avait tort en combattant l'opinion de l'empereur : Sur terre, disait-il, en quelques jours on fait des soldats ; il faut des années pour faire de bons matelots. Napoléon répondit avec sa vivacité ordinaire : Monsieur l'amiral, vous ne savez ce que vous dites... car sur terre aussi les conscrits ne deviennent de bons soldats qu'après avoir passé de longues années sous les drapeaux.

Les bons soldats ne sont devenus bons qu'après cinq ou six ans. Voilà ce qu'il pensait ; il a mieux fait que de le penser, il en a fait une cruelle expérience. Je vais citer un fait funeste, déplorable dans nos annales, Baylen, où non-seulement la grandeur du pays fut compromise, mais son honneur lui-même. Dupont. (Interruption à gauche.)

Quand vous m'aurez écouté, vous ne m'interromprez point. Dupont était un brave, il avait combattu en héros à Ulm, à Friedland. Cet homme était brave à Baylen. Il y a la bassesse qu'il faut empêcher ; il y a eu de la bassesse dans le fait de Baylen. J'ai lu toute la procédure. Des grands malheurs il faut tirer des leçons utiles : eh bien, voici la leçon que j'en ai tirée.

Napoléon prit dans les dépôts des conscrits qu'il envoya en Espagne. C'étaient des enfants qui n'avaient pas l'attitude militaire. Les ambassadeurs étrangers voyaient avec joie ces jeunes troupes et s'applaudissaient de cette faute. A Baylen, le premier jour, ces jeunes soldats se battaient en héros. Dupont aussi se battit en brave, mais le soir, après cette longue journée de luttes héroïques, ces jeunes soldats, harrassés de fatigue, abattus, non accoutumés à ces alternatives de succès et de revers, qui se terminent par la victoire définitive, quand la lutte peut être soutenue, eh bien ! Dupont supplia ces jeunes soldats de reprendre courage, de lutter encore contre la fatigue et l'ennemi ; mais ce n'était pas la vieille armée, ce n'étaient pas les soldats d'Egypte... Je n'ai pas à parler ici des déplorables résultats de ce fait malheureux dans nos annales. Et c'est pour cela que je voudrais faire passer dans vos esprits ma conviction. Le Français a l'activité, le courage, la promptitude ; à ces qualités, joignez l'éducation militaire, la fixité, la discipline, et le soldat français deviendra le premier soldat du monde. (Très bien.)

Je disais donc que sans l'éducation l'héroïsme militaire n'est rien. Je pourrais vous citer bien d'autres faits, si je l'osais. (Osez ! osez !) Je pourrais citer une victoire, une victoire éclatante qui n'a pas donné de résultat à cause de la jeunesse des troupes, c'est celle de Wagram.

Napoléon, après cette bataille, mena ses troupes sur le champ de bataille d'Austerlitz, et là il dit à ses officiers que s'il avait eu à Wagram l'armée d'Austerlitz, la monarchie autrichienne n'existerait plus. Un moment d'hésitation dans sa jeune armée l'empêcha d'exécuter une manœuvre décisive, et qui aurait eu pour résultat d'anéantir l'armée autrichienne.

Voilà des faits qui suffisent à faire justice des sophismes qu'on vous présente, quelque honorable qu'en soit le sentiment.

Je crois avoir établi que le service réduit à un petit nombre d'années serait un grand danger. J'arrive à une dernière considération.

La France a soutenu les grandes luttes de l'empire au moyen de la conscription. Cette conscription a été écrite dans toutes nos lois sous des formes diverses, le remplacement n'a pas toujours existé. Quand le service était obligatoire pour tous, sous l'empire, qui pourtant était si obéi, on avait dû renoncer à appliquer la conscription dans les départements de l'Ouest. Et au moment où la guerre est possible, malgré toute votre sagesse, vous voudriez rendre le service militaire obligatoire ! Vous allez créer une cause incessante de résistances, de luttes et de mécontentements, non pas chez les riches, mais chez les petits cultivateurs qui économisent pour racheter leurs enfants du service militaire ! Et c'est nous qui n'avons pas créé ce gouvernement que vous gardez pour vous et les autres avec un soin si jaloux ; c'est nous qui sommes obligés de vous prier de ne pas jeter dans le pays une cause de troubles, de mécontentements et de danger pour notre patrie ! (Agitation. — La séance est suspendue un moment.)

M. DE LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. J'éprouve quelque embarras à me présenter à cette tribune après l'admirable talent qui vient d'en descendre ; cependant je dois le dire, le beau discours que l'Assemblée a entendu, quelque éloquent qu'il ait été, n'a pas changé mes convictions.

Je commencerai par déclarer que j'accepte complètement la position que M. Thiers a faite au cabinet. M. le général Cavaignac avait déclaré que le cabinet n'entendait nullement intervenir dans la discussion de la constitution ; ce n'est donc pas comme ministre, mais comme représentant, et principalement comme militaire que je prends la parole. (Très bien ! très bien !)

Je déclare que je suis d'accord avec l'honorable M. Thiers sur quelques-unes des doctrines qu'il a émises ; mais il en est d'autres que je ne puis admettre.

M. Thiers défend le remplacement et soutient qu'il ne vaut rien ; mais il ne met rien à sa place. C'était pour éviter cette position qu'hier j'avais demandé que la discussion de la question du remplacement fût renvoyée aux lois organiques. (C'est vrai !)

Je ne viens pas appuyer l'amendement de M. Deville, mais je demande que vous n'inscriviez pas dans la constitution de disposition relative au recrutement.

Parmi les arguments invoqués par M. Thiers, il en est que je ne puis passer sous silence. M. Thiers, dans son histoire de la révolution, a été plus sévère qu'il ne l'a été à cette tribune. Parmi les faits qu'il a cités, s'il en est quelques-uns que je déplore comme citoyen, il y en a d'autres que, comme militaire, je dois flétrir. (Très bien ! très bien !)

M. Thiers a fait l'éloge d'Austerlitz, et a prétendu que Napoléon trouvait l'armée de Wagram moins bonne que celle d'Austerlitz ; mais par la même raison il devait en dire autant des armées subséquentes, et le motif de cette opinion est facile à donner. C'est que dans les premières campagnes Napoléon avait avec lui les braves armées de la révolution. (Très bien !)

Ce qui importe avant tout, c'est que l'armée soit composée à l'image de la nation, qu'elle soit animée de son esprit et de sa pensée ; car, selon moi, s'il en était autrement, l'armée ferait courir de grands dangers à nos libertés. (Très-bien ! très bien !)

J'arrive maintenant à ce que je demande, et le voici : Qu'est-ce que le remplacement ? C'est la faculté pour un homme d'en payer un autre pour servir à sa place.

Dans ma pensée, cette faculté doit être retirée. Est-ce à dire qu'il ne sera pas permis de s'exempter du service militaire avec de l'argent ? Non, sans doute ! (Exclamations prolongées.) Dans le remplacement tel qu'il se fait aujourd'hui, il y a un contrat entre deux individus dont les intérêts sont garantis, mais l'intérêt de la société ne l'est nullement.

M. Thiers, dans son argumentation, ne vous a présenté aucun chiffre à l'appui de son opinion. Permettez-moi de vous en présenter quelques-uns qui sont officiels.

Il y a, en France, 19 à 20 000 remplacements dans l'armée, et il est à remarquer que le nombre des remplaçants augmente en proportion de l'effectif de l'armée ; depuis quinze ans, nous avons augmenté l'effectif, et depuis la même époque nous avons été obligés d'augmenter les compagnies dites de discipline, de créer des compagnies exceptionnelles, qui sont connues sous le nom de compagnies ou bataillons d'Afrique, et cela, parce que les moyens de discipline étaient devenus insuffisants. Eh bien, les remplaçants figurent pour les quatre cinquièmes dans ces compagnies. (Très bien ! très bien !)

Je n'essaverai pas de combattre le remplacement, quoique cependant je crois qu'il vaudrait mieux que tout le monde pût sans exception satisfaire au service militaire. On dit que nous n'y sommes pas habitués, nous ne sommes pas suffisamment républicains, nous ne sommes pas des Spartiates. Je réponds que j'ai assez de confiance dans les institutions républicaines pour croire que cette nouvelle forme de gouvernement réagira sur les mœurs. (Très bien !)

On a parlé aussi des populations alarmées, mères de famille éplorées, etc. (Hilarité prolongée. — Interruption.) Permettez-moi de reprendre en citant encore des chiffres.

En France, il y a par année 300 mille hommes qui peuvent être appelés au service ; sur ce nombre, 140 mille hommes sont propres au service et 160 mille sont impropres, à cause de leurs exemptions, soit physiques, soit légales, c'est-à-dire qu'il y en a 45 pour 100 qui en sont exemptés. Je ne m'occupe pas de ces derniers, je ne m'occupe que des premiers.

Quand on appelle 80 mille hommes sous les drapeaux, on en appelle 24 pour 100 ; sur ce nombre, 8 pour 100, ou un tiers seulement, est fourni par le remplacement.

Il y en a donc 15 0/0 qui sont assez riches pour se faire remplacer, et 30 0/0 qui n'ont pas le sou et ne peuvent le faire. C'est donc dans l'intérêt de 15 0/0 que le remplacement est établi, et contrairement à l'intérêt des 30 0/0. (Dénégations diverses.)

Je crains, quand on soulève une semblable question, qu'il ne s'agisse plutôt de la majorité des écus que de la majorité des votes. (Rumeurs à droite. — Interruption.)

On me dit que je soutiens l'amendement de M. Deville ; non, car vous ne l'adopterez pas, et je n'ai pas l'habitude de faire des choses inutiles ; je crois qu'il faut supprimer le remplacement ; cependant je ne le demande pas ; je me contente de demander que la question ne soit pas tranchée par la constitution.

M. Thiers a parlé du système prussien : il a dit que l'abolition du recrutement nous mènerait à n'avoir que quinze mois de service. Il n'y a qu'un malheur à cela, c'est que ce n'est pas cela que nous voulons. Il a parlé aussi du système anglais. Je crois que chaque peuple doit avoir son système militaire en harmonie avec son esprit particulier et ses institutions politiques. Lorsque nous aurons l'honneur de vous présenter la loi du recrutement, vous connaîtrez notre conviction tout entière, et notre opinion personnelle.

Je me résume, et cependant je dois encore répondre à M. Thiers. En prenant un paysan à la charrue, a-t-il dit, on n'entrave pas la carrière d'un paysan ; il est mieux nourri dans l'armée, c'est vrai ; il revient avec de l'instruction... ; il revient plus déluré, je le reconnais ; mais on oublie que le conscrit, en rentrant au village, retrouve sa famille sous le coup de la misère, augmentée par l'absence du fils qui la faisait vivre. Ce fils, à vingt ans plein de santé, qui soutenait son vieux père, sa vieille mère, vous le leur prenez, et vous n'entravez pas sa carrière ! (Bravo ! bravo ! — Interruption.) Dans la loi de recrutement, il y a un autre danger social qu'on n'a pas signalé. (Ecoutez !) Il n'y a dans l'armée que ceux qui n'ont pas pu se faire remplacer et ceux qui se sont vendus.

Eh bien ! ces hommes, vous les nourrissez mieux, vous les tenez dans nos villes, vous leur faites perdre l'habitude de la vie austère du travailleur ; aussi ils ont de la peine à se remettre aux travaux de la campagne ou de l'atelier. (Très bien !) Ils avaient à peine fini leur apprentissage quand ils sont partis le sac sur le dos ; quand ils reviennent, ils sont déclassés, ils ne peuvent gagner leur vie ; ils restent dans nos villes sans travail, sans pain ; et ces hommes ! ils ont l'habitude des armes, ils savent commander ; est-ce qu'il n'y a pas là un danger ? (Sensation.)

Je ne viens pas pourtant vous demander la suppression complète, immédiate du remplacement. Nos mœurs ne sont pas capables de la supporter ; je vous prie uniquement de vous rallier à la rédaction de la commission. (Très bien !)

M. LE GÉNÉRAL LEBRETON. Je viens repousser cette pensée de M. le général Lamoricière, qu'une armée vieillie dans la discipline puisse être un danger pour la liberté. Il faut chercher à faire pénétrer dans le pays, et par l'armée, le désintéressement et l'abnégation, qui sont les sentiments distinctifs de notre armée. Non, il n'y aurait de danger par l'armée que si elle voyait le hasard et le bonheur donner les premiers grades ; (Mouvement), que si elle voyait le favoritisme et la camaraderie se jeter à la curée des emplois et déterminer seuls le choix de celui qui les donne. (Nouveau mouvement.) Voilà les réflexions que je livre aux méditations de M. le ministre de la guerre, et je vote contre la suppression du remplacement dans l'armée. (Très bien !)

M. LAMORICIÈRE. Je ne m'attendais pas à cette interpellation. (Ne répondez pas !) L'intention est si directe et tellement claire, qu'il est impossible de ne pas répondre. (Mouvement prolongé.) Je prie le général Lebreton de me dire, car c'est dans ses paroles la seule chose qui m'ait touché, je le prie de me dire en quoi et comment je suis sorti de la légalité.

De quelque manière qu'on se détermine pour les choix à faire, on est toujours sûr de faire des mécontents.

UNE VOIX. Oui, ceux qui n'ont pas été choisis ! (On rit.)

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Quand je fais un choix, je le fais en vertu des services rendus, et surtout en vue des services qu'on peut rendre. (Très bien ! — Agitation.)

La manière de payer les hommes diffère selon les esprits. Tout ce que je puis dire maintenant, c'est que si j'ai violé la légalité, il importe que M. le général Lebreton veuille bien fixer un jour où nous discuterons mes actes. (Assez ! assez !)

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. J'ai n'ai pas pris la parole avant M. le ministre de la guerre, je m'en rapportais complètement à lui, et ses paroles m'ont prouvé que j'avais bien fait. (Très bien !) Je suis amené à la tribune par une réponse que M. le ministre de la guerre, selon moi, ne devait pas faire.

M. le général Lebreton, en parlant du hasard et de la fortune, a désigné du regard M. le ministre de la guerre. M. le général Lebreton, qui a été avec nous en Algérie, sait si c'est le hasard et la fortune qui ont amené cet homme sur ces bancs. (Sensation prolongée.)

S'il y a une surprise pour moi, en le voyant où il est, c'est qu'il est au second rang, et que je suis au premier. (Très bien ! très bien !) Et c'est là seulement qu'on peut accuser le hasard et la fortune. (Nouveau mouvement.)

M. LE GÉNÉRAL LEBRETON. Quand je suis venu à la tribune revendiquer les droits de l'armée trop longtemps méconnus, (Par qui ?) je ne m'attendais pas à trouver pour adversaire M. le président du conseil, qui, lui, a toujours su les respecter. (Interruption.) Le langage que j'ai fait entendre ici, je l'ai fait entendre ailleurs, et si mes avertissements avaient été entendus, je m'en serais abstenu aujourd'hui ; j'ai parlé de droits acquis, méconnus, et de prescriptions légales violées.... (Interruptions. — Tumulte prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT. Il est question de remplacement militaire, et non d'avancement militaire.

M. LE GÉNÉRAL LEBRETON. Plus qu'un mot. Je ne veux pas citer des noms propres, mais que l'Assemblée fixe un jour pour m'entendre, et si je ne prouve pas que M. le ministre de la guerre a méconnu la légalité, a manqué aux prescriptions légales (Sensation.), je m'engage à subir le blâme qui, parti d'ici, doit atteindre, je ne dis pas les paroles légères et inconsidérées, mais les paroles calomnieuses. (Agitation extrême.)

M. LAMORICIÈRE. Je demande que la chambre veuille bien fixer un jour pour les interpellations de M. le général Lebreton. (Très bien ! très bien !)

VOIX DIVERSES. A lundi ! à lundi ! (Longue agitation.)

Si le remplacement est mauvais, il se modifie par les moyens que je propose. Vous avez une loi sur l'état des officiers, faites-en une sur l'état des sous-officiers et soldats. Quand vous aurez fait des lois libérales, vous aurez amélioré le sort du soldat. Si vous permettez au soldat de rentrer dans ses foyers, faites que ce soit sans y craindre la misère et la perte de son état.

L'orateur termine en déclarant qu'il se rallie à l'amendement du colonel Ambert, qui demande que tous les citoyens concourent à la formation de la force publique. (Aux voix ! aux voix ! — La clôture ! la clôture.)

La clôture est mise aux voix et prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé le scrutin de division sur l'amendement de M. Deville, qui est actuellement en discussion, et qui demande l'adoption du projet primitif de la commission. On va procéder au scrutin.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	803
Majorité absolue,	402
Pour,	140
Contre,	663

L'Assemblée n'adopte pas l'amendement.

M. DESLONGRAIS a proposé cet amendement :

« Le mode et les conditions de la faculté de se libérer du service militaire personnel seront fixés par la loi du recrutement »

L'Assemblée donne son assentiment à cet amendement, qui est adopté.

L'art. 107, avec ces changements, est adopté.

« Art. 108. Des lois spéciales régleront l'organisation de la garde nationale et la constitution de l'armée. » — Adopté.

UN MEMBRE propose cet amendement :

« Des lois en harmonie avec les principes de la République démocratique régleront les conditions d'avancement des officiers de terre et de mer. »

L'amendement n'est pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT. M. Pierre Leroux (Ah !) a proposé cet amendement :

» Tout citoyen appartenant à un culte qui considère la guerre comme un principe barbare sera exempt du service militaire. « Hilarité prolongée.

M. PIERRE LEROUX. Je nie que l'état militaire soit une profession normale. (Bruit.) Qu'est-ce que la guerre ? Une exception, fort heureusement pour l'humanité. La révolution française l'avait très-bien compris. Il n'existait pas d'armée républicaine ; il y avait la nation entière sous les armes, pour se défendre. Je n'aurais pas proposé mon amendement, si vous aviez effacé le remplacement de votre loi, mais vous laissez le leurre aux pauvres, et je dis que vous ne devez pas les pousser à une chose qui est injuste, exceptionnelle. — La société chrétienne ne veut pas la guerre.

Nous n'entendons plus l'orateur.

M. FLOCON. Le préopinant a invoqué en faveur de son amendement le principe chrétien, je lui ferai observer que si le monde avait adopté le principe chrétien, il serait aujourd'hui mahométan. (Rire universel.)

M. PIERRE LEROUX demande la parole pour un fait personnel. L'honorable membre se plaint de ce qu'on vienne, par des sarcasmes, trancher une question si importante. Il n'a parlé que du principe chrétien qui exclut la guerre.

La voix de l'orateur est couverte par le bruit des conversations particulières et par les cris : aux voix ! la clôture !

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

« Art. 109. La force publique est essentiellement obéissante. Nul corps armé ne peut délibérer. »

M. DONATIEN MARQUIS propose de rédiger ainsi l'article :

« La force armée est soumise à la discipline. »

Cet amendement est adopté.

« Art. 110. La force publique employée pour le maintien de l'ordre à l'intérieur, n'agit que sur la réquisition des autorités constituées suivant les règles déterminées par le pouvoir législatif. » — Adopté.

« Art. 111. Une loi déterminera les cas dans lesquels l'état de siége pourra être déclaré, et réglera les formes et les conséquences de cette mesure. » — Adopté.

« Art. 112. Aucune troupe étrangère ne peut être introduite sur le territoire français sans le consentement préalable de l'Assemblée nationale. » — Adopté.

La discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée.

Nous sommes priés d'insérer la lettre suivante :

La société fraternelle des selliers carrossiers à leurs camarades harnacheurs, selliers à la selle et bourreliers.

Citoyens,

La société fraternelle des selliers carrossiers prenant l'initiative, a l'honneur de vous faire part qu'elle donne un banquet, qui aura lieu le mercredi 25 courant, chez le citoyen Aubert, rue de Levis, 40, à Batignolles. Le but du banquet est de réunir toutes les corporations qui ont, par leur analogie, beaucoup de rapports entre elles, et qui jusqu'à présent ont toujours été séparées, tandis qu'elles n'auraient dû faire qu'une même famille.

On trouve des cartes d'entrée chez le citoyen Blard, rue d'Anjou, 67, rue Poissonnière, 30, et rue du Caire, 30, au *Sapeur français*.

Le prix du billet est de 4 franc 25 centimes.

FAITS DIVERS.

On annonce que l'affaire relative au journal le *Peuple constituant*, rédigé par M. l'abbé de Lamennais, sera jugée le 26 de ce mois devant la cour d'assises de la Seine.

—Des troubles ont eu lieu, au Havre, à propos du départ de deux bâtiments chargés de pommes de terre, et que la population a voulu empêcher de partir. Voici comment le *Républicain du Havre* raconte ce qui s'est passé :

« Des groupes se sont formés vers dix heures du matin sur le quai de l'Ile, aux abords des navires en charge de pommes de terre. Un sloop, le *Bee*, envahi par les ouvriers, a été immédiatement déchargé sans aucune dévastation.

» Un autre sloop anglais, *The Brothers*, appareillant pour prendre la mer ; les ouvriers, après avoir eux-mêmes largué ses voiles, l'ont halé jusque dans le vieux bassin.

Pendant ce temps, le rappel était battu dans la ville, les compagnies se réunissaient mal, peu nombreuses ; — car il faut le dire, [illegible]

néral de la population est que les ouvriers ont raison en s'opposant à la sortie des grains ; les compagnies de garde nationale se rendirent enfin sur le lieu du tumulte. Des pierres furent lancées, une charge à la baïonnette eut lieu, pendant laquelle un coup de fusil serait, dit-on, parti par mégarde ou plutôt par forfanterie, forfanterie du reste ridicule, sinon dangereuse.

Quelque temps après, les douaniers arrivèrent, et bientôt, secondés par le bataillon de troupe de ligne qui rentrait de Fécamp, éloignèrent la population des bassins. On fit recharger par les soldats les navires qui purent alors prendre le large, poursuivis cependant, nous dit-on, par une chaloupe que montaient cinq ou six ouvriers. Un nombre à peu près égal de gardes nationaux se jeta dans une embarcation pour protéger le départ. A leur retour, ces gardes nationaux subirent des huées et reçurent des pierres ; un homme qui se faisait remarquer par son exaltation aurait été arrêté. On nous dit que plusieurs accidents auraient eu lieu : un officier de la garde nationale aurait blessé l'un de ses voisins par un coup de sabre maladroitement donné.

— Par arrêté du président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, en date du 13 octobre, ont été nommés :

Maire du 3e arrondissement, M. Hamelin, adjoint, en remplacement de M. Perrée, démissionnaire ;

Adjoint, M. Ernest Desmarets, en remplacement de M. Hamelin.

La mairie du 3e arrondissement se trouve ainsi composée :

MM. Hamelin, maire ;
Grémilly, adjoint ;
Desmarets, *id.*

— Une jeune femme, à la mise pleine d'élégance, paraît éprouver une véritable torture en se voyant assise sur le banc des prévenus, où l'amène une triste inculpation de vol.

La plaignante est une fort gracieuse habitante du quartier Breda, qui dépose ainsi, en s'appuyant assez nonchalamment sur la barre : « Je suis en vérité bien peinée, Messieurs, de vous occuper de moi pour si peu de chose ; mais enfin je ne peux vous dire que ce que je sais. Voici le fait : J'étais allée prendre ma leçon habituelle de polka, faubourg Saint-Martin ; pour me livrer plus exclusivement aux excellents conseils de mon professeur, j'avais laissé mon chapeau sur mon fauteuil du salon ; ce chapeau était orné d'une voilette d'Angleterre assez passable. La leçon finie, je remis mon chapeau parfaitement veuf de sa voilette. Madame (elle désigne la prévenue), qui assistait à nos exercices, se l'était adjugée sans que j'aie pu m'en apercevoir. Un peu contrariée de cette perte, j'allai consulter ma somnambule, qui me désigna mon amie intime comme l'auteur de ce mauvais tour. J'accusai mon amie intime, qui me rit au nez pour sa justification, mais qui me promit de remuer toute la terre dans l'intention de me retrouver ma voilette. Elle me l'a retrouvée en effet, sur la tête de madame, qui portait précisément avec dans le jardin de Flore. »

Cela dit, la plaignante se retire en adressant un charmant sourire au tribunal, qui, en dépit des larmes et du repentir de la prévenue, la condamne à un mois de prison.

— Mardi matin, vers dix heures, l'embarquement des Icariens a eu lieu à Bordeaux. Ils étaient au nombre de soixante environ et accompagnés de quinze à vingt femmes et de plusieurs enfants. En marchant processionnellement et dans le plus grand silence, ils ont gagné la cale Rase, où les attendaient une gabarre et un petit bateau décoré de plusieurs pavillons. Quelques partisans de la *République sociale* leur servaient d'escorte.

Arrivés au lieu de l'embarquement ils ont pris place sur les bateaux, et là, seulement, ils ont chanté en chœur :

Partons pour l'Icarie,
C'est le ciel le plus pur, le plus digne d'envie.

Puis, l'un des chefs, se tournant vers la foule qu'un pareil spectacle a dû naturellement rassembler sur les bords du fleuve, s'est écrié : « Nous sommes des exilés volontaires qui allons, sous la garde de Dieu, à la conquête de la liberté. »

Cette petite harangue, a été suivie des cris : Vivent les communistes ! vivent les Icariens ! vive Cabet ! vive la République sociale ! Puis les barques ont pris le large pour rejoindre *le Cabot*, navire sur lequel ils doivent opérer leur traversée.

On a remarqué généralement la bonne mine de ces émigrants, qui paraissent d'honnêtes ouvriers et de bons pères de famille. Leurs chapeaux blancs à large bord et leurs paletots de velours noirs sont assez pittoresques. Les femmes portaient toutes un chapeau de paille entouré de rubans bleus ; elles étaient généralement fort jeunes et fort jolies.

On annonce pour le mois prochain un second départ.

— L'Association fraternelle des ouvriers tourneurs en chaise a établi son magasin et atelier rue Amelot, 64. L'association se charge, au prix de fabrique, de tous les travaux qui s'appliquent à son industrie.

— Un ouvrier forgeron et un palefrenier de la commune de Neuilly, avaient cueilli, hier matin dans le bois de Boulogne, une certaine quantité de champignons qu'ils rapportèrent dans leur garni, tenu par le sieur Tagant, en annonçant l'intention de les faire cuire pour leur déjeuner. Le logeur, auquel ils empruntaient le fourneau et l'attirail nécessaire pour la cuisson, chercha à les détourner de leur projet, et leur rappela l'exemple de trois personnes de la Grande-Rue de Sablonville, empoisonnées l'année dernière, à pareille époque, par ces champignons. Ils insistèrent, accommodèrent et firent cuire leurs champignons, et en mangèrent tous deux abondamment.

Moins d'une heure après, ils étaient l'un et l'autre en proie à de violentes coliques, et le docteur Deschaumes, que l'on s'empressait d'aller quérir pour leur donner des secours, constatait un empoisonnement dont les symptômes ne pouvaient laisser subsister aucun doute.

Ce matin ces deux malheureux se trouvaient dans un état très grave.

— Drôme (Valence), 17 octobre. — Mardi, 10 du courant, un assassinat a été commis dans la commune de Soyans et sur la personne du sieur Antoine Magnet.

Le crime a été commis à l'aide d'une arme à feu et avec une préméditation bien caractérisée. L'assassin s'est assis au bord du chemin ; au milieu d'une touffe de jeunes arbres qui le dérobaient à la vue des passants, et, ainsi posté, il a attendu sa victime, sur laquelle il a tiré en pleine poitrine et presque à bout portant.

M. Adrien Dumont, procureur de la République à Die, s'est transporté immédiatement sur les lieux, et, après une information qui n'a pas duré moins de trois jours, ce magistrat a ordonné l'arrestation du sieur Auguste Magnet, frère de la victime.

La justice poursuit ses investigations.

Succès des sociétés de tempérance. — D'après les livres commerciaux d'importation et d'exportation de l'Angleterre, la consommation d'opium a beaucoup augmenté depuis le mois de mai. — Ainsi, en 1848, on a importé durant ce même mois 7 029 livres d'opium, tandis qu'en 1847, à la même époque, on n'en avait importé que 3 083. L'importation totale de l'année 1847 a été de 24 927 livres. On dit que les ouvriers que les sociétés de tempérance sèvrent à grand'peine de l'usage immodéré des boissons s'adressent à l'excès non moins déplorable de l'opium.

Suicide ou assassinat. — Dimanche dernier, vers neuf heures du soir, des ouvriers qui revenaient de la gare d'Ivry en suivant le quai d'Austerlitz, rencontrèrent un garde mobile qui courait à toutes jambes et qui leur dit en passant : « Allez, allez vite ! on assassine là-bas un de mes camarades. » Les ouvriers pressèrent le pas ; et en effet ils trouvèrent étendu à terre, sans mouvement et baignant dans son sang, un autre soldat près duquel était un couteau-poignard ensanglanté.

Le commissaire du quartier de l'Observatoire, qui était de service pour son collègue du Marché-aux-Chevaux, fit prévenir de ce fait.

Après avoir fait transporter le blessé à l'Hôtel-Dieu, il commença une enquête.

Ce jeune homme, nommé Chazelle et appartenant au 24e bataillon, caserné à Reuilly, était frappé mortellement à la poitrine ; la lame avait pénétré jusqu'au poumon. Néanmoins il vécut encore deux jours, et put apprendre au commissaire que le camarade avec lequel il se trouvait se nommait Rey et servait dans la même compagnie que lui, mais il ne donna que des renseignements vagues et sans suite sur la manière dont il avait été blessé.

Rey fut recherché et interrogé à son tour ; il commença par nier qu'il fût allé avec Chazelle ; mais comme cette allégation se trouva bientôt démentie par divers témoignages, il renonça au système qu'il avait adopté.

Il raconta alors que Chazelle et lui étaient complètement ivres. En suivant le quai d'Austerlitz pour se rendre à leur caserne, Chazelle, continua-t-il, qui avait bu plus que moi, s'arrêta tout-à-coup en disant qu'il était las de la vie et qu'il ne voulait pas aller plus loin.

Je voulus le forcer à marcher, mais il me repoussa et me dit qu'il était décidé à se tuer. Tout à coup il fit un brusque mouvement en s'écriant : Tiens, ça y est ! Je le vis aussitôt chanceler et tomber à terre, et en m'approchant je reconnus qu'il s'était enfoncé dans la poitrine mon couteau-poignard, qu'il avait gardé sur lui. C'est alors que j'ai perdu la tête et que je me suis mis à fuir.

Chazelle, de nouveau interrogé au sujet de cette déclaration, se défendit d'avoir attenté à ses jours. Il n'avait pas, dit-il, de couteau sur lui. Toutefois il n'accusa pas son camarade de l'avoir frappé et ne montra aucune animosité contre lui.

Ce malheureux est mort sans que ce mystère ait pu être éclairci, et jusqu'ici il est impossible de dire s'il y a eu crime ou suicide. Quoi qu'il en soit, la justice continue d'informer sur cette affaire.

Traité des amendements et des Engrais.

Par P. Joigneaux, représentant du peuple.

Les cultivateurs des temps passés et de ce temps ci s'accordent à dire que toute la science agricole consiste à produire le plus possible d'amendements et d'engrais à bas prix. Les amendements et les engrais sont en effet les moyens de production les plus efficaces que l'homme des campagnes ait à sa disposition. Mais il ne tire pas de ces moyens tout le parti désirable, et un traité spécial sur cette matière est appelé à rendre des services à l'agriculture.

M. Joigneaux s'est proposé de combler cette lacune, et il y a pleinement réussi. Il y avait deux écueils à éviter : les formules rigoureusement scientifiques d'une part, le langage de la routine d'autre part. Il a su se garder de l'un et de l'autre. Il fallait se tenir constamment à la portée du public agricole, sans trop s'exposer au désaveu des savants ; il fallait, en un mot, vulgariser la science sans la compromettre. Le petit livre que nous avons sous les yeux, remplit ces deux conditions ; les simples cultivateurs le liront couramment, et pas un savant ne le désavouera.

M. Joigneaux traite de la classification des différents sols ou terrains ; — de la théorie et application des amendements ; — des engraisen général, — de leur classification, — des engrais végétaux, animaux, végéto-animaux, inorganiques. — Un chapitre spécial est consacré au composts. Ensuite dans autant d'articles différents l'auteur traite, — des engrais qui offrent beaucoup de volume et beaucoup d'éléments, et de ceux qui offrent peu de volume et peu d'éléments. Il établit un parallèle entre les engrais animaux proprement dits et les fumiers d'écurie. Il agite cette question : Doit-on fumer au printemps ou en automne ? Il traite de la couleur des amendements et des engrais, trace le rôle qui revient aux engrais en général dans la question des assolements, et termine par l'étude des tuniques.

Chacun des chapitres de ce petit livre pourrait nous fournir des citations précieuses ; un ou deux passages suffiront pour faire comprendre l'intérêt qu'y trouveront les agriculteurs.

Dans le chapitre intitulé : *Doit-on fumer au printemps ou en automne?* M. Joigneaux consigne une remarque que nous croyons neuve et qui paraît digne de l'attention des observateurs sérieux.

La nature, on en conviendra, procède toujours avec intelligence dans ses œuvres. Eh bien! elle s'y prend de la manière suivante pour appliquer les engrais fournis par les feuilles des végétaux.

Lorsque ces végétaux ont des racines profondes et ont besoin d'une nourriture assez copieuse, elle les dépouille de leur feuillage en automne, puis elle décompose ce feuillage, au moyen des pluies et des rosées de chaleur qui alternent vers le déclin de la saison. La décomposition s'effectue avant les gelées, et les produits salins qui en résultent ont le temps de pénétrer dans le sol à la profondeur voulue pour que l'alimentation par les racines puisse avoir lieu dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi, tous les végétaux dépouillés de leurs feuilles en automne ont des racines plus ou moins profondes.

Lorsque les végétaux, au contraire, ont des racines traçantes, c'est-à-dire qui s'étendent horizontalement et presque à fleur de terre, la nature ne se hâte pas de les dépouiller de leurs feuilles ; elle les conserve souvent plus d'une année. Il n'est pas nécessaire pour alimenter ceux-ci d'opérer une décomposition complète et rapide de leur feuillage ; il n'est pas besoin non plus de beaucoup de temps pour que les dissolutions salines de l'engrais atteignent leurs racines au moment de la pousse.

On s'explique alors la persistance des feuilles sur les pins, les sapins, les thuyas, le buis, le genevrier, la bruyère, le houx, le chêne vert du midi, le genet, le lierre, certaines ronces et tant d'autres végétaux à feuilles persistantes.

Il résulte de ce qui précède :

Que les engrais doivent être appliqués plusieurs mois avant la pousse, c'est-à-dire en automne, pour les végétaux à racines profondes, afin que les dissolutions salines arrivent aux spongioles au moment de la sève.

Que les engrais doivent être appliqués peu de jours avant la germination ou la pousse, pour les végétaux à racines traçantes. Si on laissait trop d'intervalle dans ce cas-ci, les sels en dissolution descendraient trop bas en terre et les racines ne pourraient pas les atteindre au moment où elles ont besoin de s'en nourrir.

Il en résulte, enfin, que les engrais riches en sels solubles, comme en carbonate de potasse, en salpêtre, en sulfate d'ammoniaque, sont les seuls qui conviennent aux végétaux à racines profondes. Ils tendent à descendre vers ces racines, tandis que les engrais animaux se produisent sous forme de gaz et tendent à s'élever.

La pratique se trouve, sur ces différents points, d'accord avec les données de la théorie.

PETITE CORRESPONDANCE.

Genève. — M. B. — Reçu les 160. — Aff. compl. à tous.
Issoudun. — M. C. — Reçu les 76.55. — Courage et affectueux compliment.
Angers. — M. G. — Reçu les 25. — Souvenir amical.

Bourse du 21 octobre.

On s'occupe de l'armistice qui expire aujourd'hui et des velléités guerrières des troupes de Charles-Albert, on prétend qu'elles marchent sur Milan, mais ce bruit mérite confirmation.

La rente 5 p. 100, laissée hier à 68.35, touche avec peine 68, mais à ce cours bas elle se relève pour finir à 68.20, cinq centimes moins bien qu'hier. Le Trois fait 44.25. L'emprunt est à 68.45. La Banque de France perd 5 à 1495.

Quelques nouvellistes disent que Vienne écoute les propositions qui lui sont faites par l'armée autrichienne.

Les chemins de fer sont toujours faibles et offerts. Orléans fait 580, Avignon-Marseille, 190; enfin le Nord se maintient à 35375. La fin de la bourse semble annoncer une reprise sur les fonds publics.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 35	44 40	44 25	44 25
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	68 45
Cinq 0/0	68 30	68 80	69 ..	68 30

21 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 25 ..	4 Canaux avec prime	840 ..
— Emprunt 1847-1848	68 45 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68 25 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	59	Emprunt d'Haïti	... ..

4 0/0 j. du 22 septembre	51	Espagne, dette active	22 ..
Actions de la banque	1495	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	— 3 0/0 1841	[illegible]
Récép. Rothschild	.. ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	61 50	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	76 85	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	76 25	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— [illegible]	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— [illegible]	... ..	Emprunt de Piémont	... ..
[illegible]	1110 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	290 ..	Orléans à Bordeaux	[illegible]	365 ..
Versailles, rive droite	165 ..	165 ..	Du Nord	[illegible]	353 75
— rive gauche	.. ..	97 50	De Paris à Strasbourg	[illegible]	339 ..
Paris à Orléans	582 50	580 ..	Tours à Nantes	[illegible]	[illegible]
Paris à Rouen	377 75	370 ..	Paris à Lyon	[illegible]	[illegible]
Rouen au Havre	185 ..	185 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	195 ..	190 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	.. ..	.. ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	227 25	227 25	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 22 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Vivandière, la Muette de Portici.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Camaraderie, Il ne faut jurer de rien.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — La Dame Blanche, la Fille du Régiment.
ODÉON. — L'Avocat Patelin, l'Héritière, le Collatéral.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — Petit-Fils, un Monsieur, Fonds secrets, les Cabinets, les Malheurs.
VAUDEVILLE. — Roger Bontemps, l'Avenir, Chaumontel, Trop Heureuse.
VARIÉTÉS. — Le Buveur d'eau, le Lion, Mignonne, la Fille terrible.
THÉATRE MONTANSIER. — L'Été de la Saint-Martin, les Envies de Mme Godard, les Parades de nos Pères, le Camp de Saint-Maur.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre Noir.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Morne au Diable, Napoléon et Joséphine.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Famille de la Bernardière, Georgette, Plus de Jeudi, Diorama.
FOLIES. — Les Lunettes, la Laitière, les Domestiques, Vacossard, Diorama.
DÉLASSEMENTS. — Maurice le Mobile, Adrien.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Les Dragons, le Huit, la Guimard, Notre-Dame-de-Bon-Secours, le Chevalier.
THÉATRE CHOISEUL. — Le Parapluie, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Grandes soirées musicales, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 187. ÉDITION DU MATIN. Lundi [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 22 OCTOBRE.

Banquet anniversaire de la naissance de Fourier.

Voici les toasts et discours prononcés au onzième banquet anniversaire de la naissance de Fourier, qui a eu lieu samedi soir au Jardin-d'Hiver. Ces toasts et ces discours ont été suivis et fréquemment interrompus par d'unanimes et chaleureux applaudissements.

A FOURIER! par M. SAVARDAN.

A Fourier, le démocrate radical par excellence, le défenseur de la liberté intégrale! (Bravo.)

A Fourier, l'ami par excellence de l'ordre et de la paix!

Fourier, en enseignant cette parole : *Les attractions sont proportionnelles aux destinées*, fait de la liberté le principe même de la vie sociale.

Fourier est le révolutionnaire et le démocrate le plus radical qui ait jamais existé. Il affranchit à la fois et le peuple-martyr des prolétaires et les classes riches elles-mêmes, qui ont aussi leurs servitudes. Il délivre le monde entier de la misère et du vice. Il brise tous les jougs ; il détruit toutes les tyrannies dont l'esprit du Mal a si longtemps couvert les sociétés humaines.

Fourier, seul réalise vraiment le suffrage universel. Pour tous les humains, de tout sexe, dès l'âge où le jugement et la volonté se manifestent, il organise le droit de suffrage, et il en approprie l'exercice aux facultés et aux fonctions diverses. Pour lui, l'élection à tous les degrés et à tous les moments est la source vive par laquelle tout s'anime, tout se renouvelle, tout progresse, tout grandit. La souveraineté populaire n'est plus renfermée dans les frontières de la nation; elle s'étend aux extrémités du globe, la grande patrie! Il n'y a plus qu'un peuple sur la terre, et chaque individu, même le plus humble, concourt, par le suffrage, à constituer la souveraineté de l'humanité tout entière. (Bravo.)

Fourier, en enseignant cette parole : *La Série distribue les Harmonies*, clot l'ère de la division, de la discorde et de l'anarchie. Il procède aux réformes par la science, et il fonde, sur la terre, l'ordre définitif et la paix perpétuelle. L'organisation sériaire met toute chose à sa place convenante, tout homme dans sa fonction naturelle ; et, consacrant les droits de chacun et de tous, cette organisation réalise, dans la solidarité parfaite, la réconciliation de tous les partis, l'accord de tous les intérêts, la communion fraternelle de toutes les âmes. Chaque homme, désormais, naissant et se développant également dans son droit divin, il n'y aura plus de classes opposées entre elles ; il n'y aura plus qu'une famille, vivant dans la paix et dans la fraternité. (Applaudissements.)

La Série, c'est le flambeau de la vérité, c'est la justice du royaume de Dieu. La Série va accomplir le commandement du Christ. Tous, en leur pleine liberté, tous ne seront plus qu'UN ; et de cette unité sortiront la gloire et le bonheur du genre humain.

Fourier est le génie même de la liberté. Fourier est le génie même de l'ordre.

A Fourier, le révélateur de la loi des harmonies universelles!

A Fourier, le plus grand des serviteurs de Dieu et de l'humanité! (Applaudissement général.)

A la Constitution pacifique de l'unité humaine, par l'association des individus, des peuples et des races! (Toast prononcé par M. BUREAU père.)

En ce moment où les aristocraties font un terrible effort pour retenir les derniers lambeaux d'un pouvoir usurpé, nous, apôtres de paix, nous saurons accepter les cruelles nécessités d'une lutte suprême et définitive. Il ne faut pas que les dominations ébranlées puissent se reconstituer pour écraser encore de leur joug les peuples et les nationalités. Si donc l'ouragan se déchaîne une dernière fois sur l'Europe pour balayer les impuretés de ce monde païen, nous ne reculerons pas devant lui. Mais que cette guerre provoquée par la tyrannie, par les massacres et les bombardements, n'ait point d'autre but que la destruction même de la guerre! (Bravo.)

L'ère de la paix et de la fraternité va s'ouvrir enfin pour les peuples consolés.

A l'anéantissement de la guerre! A la transformation des armées destructives en armées industrielles consacrées aux grands travaux de l'exploitation et de l'embellissement du globe! (Bravos prolongés.)

A la République démocratique et sociale! Par M. BRUNIER.

A la République française, à son immortalité! Arrivée à l'état républicain, c'est-à-dire à l'âge de la raison, de la virilité, de la force, la France ne se baissera jamais pour ramasser dans la poussière les jouets royaux qui amusèrent son enfance.

A la République démocratique, terme fixé par la Providence à toutes les oppressions, à toutes les aristocraties, limite où viendront mourir, après les priviléges de la race, les priviléges de l'or, après la féodalité nobiliaire, la féodalité industrielle et commerciale!

A la République sociale que la Grèce et Rome, que l'Amérique même n'ont pas connue ; à la République sociale qui efface, après le nom d'esclave, ceux de salarié, de prolétaire, qui fait de la nation une famille, de tous les citoyens autant de frères associés. A la France appartient l'initiative d'une transformation dont ses penseurs ont fondé la théorie. Quand la France hésite, les peuples reculent, mais quand nous marchons, l'univers suit.

A la République démocratique et sociale, à son avènement définitif dans la France et dans le monde! (Ce toast a été accueilli par une double salve d'applaudissements les plus vifs.)

Au ralliement de tous les Socialistes! (par M. CANTAGREL.)

A l'union de tous ceux qui souffrent des souffrances de l'humanité, de tous ceux qu'embrase le feu de la charité divine, de tous ceux qui s'occupent avec ardeur des moyens d'alléger les misères publiques! (Bravo.)

Que tous les cœurs d'élite qui vibrent à l'unisson de la douleur humaine, comprennent la nécessité de s'allier pour agir et pour engager dans la voie de l'organisation et du bonheur toutes les forces vives de la société! (Nouvel applaudissement.)

Au ralliement de tous les Socialistes! Ce qui les distingue des hommes du passé, c'est qu'ils ont compris la nécessité de transformer la société elle-même ; c'est qu'ils ont reconnu que le mal n'est pas dans les intérêts et dans les passions des individus, mais surtout dans les combinaisons imparfaites du milieu social; c'est qu'ils croient à la bonté native de l'homme et à la providence infinie de Dieu, — à tous ceux qui veulent le salut de l'humanité, le développement et la prospérité de tous les peuples par l'Association! — A tous ceux qui sont prêts à s'unir d'esprit, de cœur et de volonté pour réaliser sur la terre l'ordre et la liberté, pour mettre le genre humain sur la voie de ses destinées heureuses!

AU RALLIEMENT DE TOUS LES SOCIALISTES! (Bravos.)

Au droit au travail, à l'organisation du travail par l'association! (par M. VICTOR HENNEQUIN.)

Phalanstériens, il y a longues années que nous propageons ces formules. Soyons heureux de les voir maintenant inscrites sur tant de bannières ; félicitons-nous de les voir acceptées comme les mots de ralliement du socialisme.

Il y a près de trente ans que Fourier, devançant par son génie les enseignements des révolutions providentielles, que l'élu du ciel, averti avant le déluge, formula, démontra ce droit au travail dont l'humanité n'avait pas, comme aujourd'hui pleine conscience. Il écrivit dans sa théorie de l'unité universelle : DENI DU DROIT AU TRAVAIL.

« L'Ecriture nous dit que Dieu condamna le premier homme et sa
» postérité à travailler à la sueur de leur front : mais il ne nous con-
» damna pas à être privés du travail d'où dépend notre subsistance.
» Nous pouvons donc, en fait de droits de l'homme, inviter la philoso-
» phie et la civilisation à ne pas nous frustrer de la ressource que Dieu
» nous a laissée comme pis aller et châtiment, et à nous garantir au
» moins le droit au genre de travail auquel nous avons été élevés.

» ..... Nous avons donc passé des siècles à ergoter sur les droits de
» l'homme, sans songer à reconnaître le plus essentiel, celui du travail,
» sans lequel les autres ne sont rien. Quelle honte pour les peuples qui
» se croient habiles en politique sociale! Ne doit-on pas insister sur une
» erreur si ignominieuse, pour étudier l'esprit humain et étudier le méca-
» nisme sociétaire, qui va rendre à l'homme tous ses droits naturels,
» dont la civilisation ne peut ni garantir ni admettre le principal, *le*
» *droit au travail*. »

Ces enseignements de l'immortel penseur ont porté leurs fruits; la conscience de l'humanité s'éclaire. Elle a répudié l'esclavage, il y a dix-huit siècles ; elle a condamné le servage féodal et protesté contre toutes les tyrannies sociales. Plus délicate et plus exigeante aujourd'hui, elle proteste contre l'imprévoyance même de la société. Elle veut que le droit de vivre en travaillant, ce laissez-passer signé dans le ciel au moment de chaque naissance, ce divin sauf-conduit donné à toutes les âmes soit enfin respecté par les législateurs de la terre.

Ce commandement sacré : *Tu ne tueras pas*, veut dire aussi : *Tu ne laisseras pas mourir*. (Tonnerre d'applaudissements.)

Moins avancée dans la voie du progrès social que l'intelligence populaire, la loi de notre pays n'a pas encore proclamé le droit au travail, mais n'accusons point les intentions du législateur; entourons notre idée d'un rayonnement assez vif pour qu'à l'avenir on ne se méprenne plus sur sa portée. Ceux qui repoussèrent le droit au travail voyaient en lui l'aumône travestie ; ils craignaient de faire accourir à ces seuls mots des légions d'affamés exigeant un salaire, en échange d'un travail improductif et dérisoire.

Si telle était la réalisation du droit au travail, croyez-vous que le généreux peuple de Février se fût passionné pour elle? (Vive dénégation dans l'auditoire.)

Non ; le peuple de France ne demande pas l'aumône, ni directe, ni déguisée. Il se fait gloire du titre de travailleur, et, s'il vous tend la main, c'est pour que vous la serriez fraternellement au lieu d'y jeter une obole. (Bravo!)

Le droit au travail est le mot magique qui ouvre les portes d'un monde nouveau. Aux portes de cette société nouvelle, si on laisse l'espérance, c'est pour y trouver la réalité du bonheur. Laissez-vous conduire, au moins en pensée, sur les hauteurs d'où l'on découvre la société fondée sur la reconnaissance et l'exercice du droit au travail. Elle est sillonnée de mille voies, les locomotives la parcourent, les barques flottent sur ses canaux, les charriots parcourent ses routes. C'est la République, c'est la nation même qui préside à cette circulation de toutes les richesses et qui chasse par sa puissante intervention, l'accaparement et l'agiotage; c'est la nation qui vient réparer les ravages de l'inondation de l'incendie, c'est elle qui indique au travailleur dans quelle région, dans quelle ville, dans quel atelier des métiers l'attendent; c'est elle qui place au centre du mouvement industriel comme un phare, le moniteur de la production et du commerce, afin de tuer par la publicité dont elle les inonde ces vampires nés pour les ténèbres, la falsification, la concurrence déloyale, le chômage et la banqueroute. (Applaudissements.)

Dans ce monde nouveau, la commune est régénérée ; dans ses crèches, dans ses salles d'asile, elle convie l'enfance abandonnée; elle ouvre à l'agriculture sa banque, son entrepôt, ses comptoirs ; elle remplit ses greniers d'abondance et défie le retour de la famine ; elle règle, sans les accaparer, les commerces de première nécessité. Partout elle élargit ses rues pour y appeler l'air et le soleil, partout elle marie les plantations à ses édifices.

Mais quels sont ces bataillons, ces escadrons qui parcourent la campagne, bannières déployées, au son de la musique? Ils ne viennent pas dévaster et conquérir, car la population court au devant d'eux, les accueille par des cris de joie et couvre de fleurs leurs armes inoffensives. Ce sont les légions de l'armée agricole et industrielle qui vont boiser les collines, endiguer les fleuves, répandre partout la fertilité par l'irrigation, multiplier la richesse du pays, et remporter des victoires où la misère seule devra périr.

Quel tableau rassurant n'eussent pas aperçu nos législateurs si, au-delà même de ces campagnes, ils avaient entrevu à l'horizon le port du salut, la Jérusalem céleste, le palais de l'association, le phalanstère!

Législateurs, voila quel genre d'aumône nous vous avons demandé, nous vous demandons encore pour le pays. Ce que vous n'avez pas fait, vous pouvez le faire. Les progrès de l'humanité, les progrès même de la loi ne seront pas enchaînés, du jour où votre constitution sera finie. Vous ne pouvez enfermer les institutions dans un cercle infranchissable. Elargissez au contact du peuple et vos idées et vos sentiments. Entrez dans la voie du progrès social. Le peuple attendra s'il vous voit agir. Il a mis trois mois de misère au service de la République, il fera plus encore si vous l'aimez. Il a suffi que le Christ adressât au peuple une parole fraternelle, pour que le peuple mît dix-huit siècles de résignation et de misère au service de l'avenir! (Sensation.)

Que cet avenir mérité par l'héroïsme des masses devienne enfin le présent! Ne réduisons pas le christianisme à la lettre des missels, ne réduisons pas la liberté, l'égalité, la fraternité aux inscriptions multipliées sur les murailles.

Au droit au travail, à l'organisation du travail par l'association! (Bravo! bravo!)

A la propagation de la science sociale dans les classes ouvrières (par M. FUGERE).

La science sociale dissipe en même temps les haines et les erreurs, elle donne à l'homme la pleine conscience de ses droits et de ses destinées ; mais elle indique aussi les moyens d'obtenir pacifiquement la conquête de ces droits et le développement de ces destinées.

La transformation sociale opérée sous l'influence de la théorie sociétaire ne serait pas la lutte implacable de la misère contre l'opulence et de l'envie contre l'orgueil ; ce serait le rapprochement libre et [illegible] de tous les intérêts, la communion de toutes les classes et de tous les membres du corps social. Le pouvoir qui, comprenant cette vérité, la ferait pénétrer dans tous les rangs du peuple, aurait bien mérité de la patrie et de l'humanité ; il moraliserait ainsi les masses de la seule manière dont elles puissent être moralisées aujourd'hui ; il les prémunirait contre tout enseignement subversif ; il préviendrait de la sorte tous les dangers qui nous menacent ; il arriverait à l'ordre en préparant la liberté.

A la propagation de la science sociale dans les classes ouvrières! (Bravo!)

Fraternité des races.

Un épisode a particulièrement excité l'enthousiasme dans notre fête phalanstérienne. Le représentant du peuple Charles Dain, s'étant chargé de porter le toast : *A l'affranchissement de tous les peuples*, a paru à la tribune ayant à ses côtés MM. Mathieu et Pory-Papy, représentants élus par les Antilles.

M. Pory-Papy, appartenant à la classe de couleur, est un membre du barreau de la Martinique. M. Mathieu est un beau noir, de l'ébène le plus pur; c'est l'homme du peuple des tropiques. M. Dain, le créole blanc, donnant la main à ses deux frères, les présentait à cette assemblée de la race blanche. Aux colonies, c'est l'homme de couleur qui doit se placer au centre et servir de lien fraternel entre le noir et le blanc.

A la vue de ce groupe chrétiennement uni, au milieu même des arbres des tropiques, une acclamation immense a éclaté, dix fois répétée et se prolongeant avec transport. Le cri sympathique de tous les cœurs a surtout répondu à cette parole : *Puissent notre sollicitude et notre amour nous faire pardonner désormais notre séculaire tyrannie!*

Voici le toast prononcé par M. Dain :

A l'affranchissement de tous les peuples!

A l'unité, à l'émancipation définitive de l'Allemagne!

Puisse le vif rayonnement de l'aurore démocratique faire évanouir enfin ces visions de la nuit, ces fantômes de rois qui l'assiègent encore à son réveil! Puisse l'Allemagne libre, abjurant comme nous la barbare esprit d'oppression et de conquête, tendre une main généreuse à ses sœurs la Hongrie, la Pologne et l'Italie!

A l'Italie, que les derniers satellites de la tyrannie croient garder dans le sépulcre, et qui va ressusciter en les renversant.

A l'Espagne! qui se rappelle sa vieille gloire et s'agite dans ses fers! Au Portugal! dont la France monarchique a rivé les chaînes, dont la France républicaine saluera la délivrance. — A l'Irlande! qui a mérité la liberté par de si longues tortures! à l'Irlande! qui se meurt de faim, et qui voit mettre à prix les têtes de ses enfants! Gloire à Smith O'Brien et à tous les martyrs de la sainte cause irlandaise!

A l'abolition de l'esclavage sur toute la terre! A nos bien-aimés frères, les noirs, et les hommes de couleur! Puissent notre sollicitude et notre amour nous faire désormais pardonner notre séculaire tyrannie! A la fusion fraternelle des races humaines!

A l'affranchissement de toutes les nationalités; à la confédération des peuples ; à la République universelle!

Par M. SAUVESTRE.

A la consécration du triple droit qui contient en germe tout l'avenir de la République démocratique et sociale :

DROIT AU TRAVAIL!
DROIT DE PROPRIÉTÉ!
DROIT A L'INSTRUCTION!

La République ne sera vraiment démocratique que lorsque la propriété sera rendue accessible à tous par le *droit au travail* ; les populations ne seront républicaines que lorsque l'instruction aura illuminé les masses jusqu'au fond des campagnes.

Sans le droit au travail, la propriété est incessamment menacée ; sans le droit de propriété, le travail perd son but ; enfin, sans l'instruction, le travailleur est une machine, une proie facile pour la tyrannie.

AU TRAVAIL! A LA PROPRIÉTÉ! A L'INSTRUCTION! (Applaudissement général.)

Par M. Ferdinand Guillon :

Au dévouement! (Bravo!)

AU SUPRÊME EFFORT DE DÉVOUEMENT!

Au dévouement des phalanstériens, déjà si éprouvé par vingt années de sacrifices silencieux, obscurs, mais plus encore au dévouement de tous les socialistes, au dévouement des gens de cœur de tous les partis qui soulagent les misères actuelles et travaillent à fonder les conditions d'une société meilleure! (Applaudissement.)

Au dévouement de la propagation et de la réalisation des vérités nouvelles sous toutes les formes! car c'est l'instant décisif de la transformation sociale ; l'édifice de la civilisation s'écroule plus vite que les prévisions ne l'annonçaient et avant qu'aucun refuge n'ait été construit pour abriter les populations effrayées ; les institutions qui [illegible] écrasent ou entravent dans leur germe les institutions nouvelles ; sur le sol de l'Europe entière, les peuples solidaires et sympathiques [illegible] dans l'hécatombe des révolutions et des réactions [illegible].

Au dévouement pour le peuple! (bravo!) car, aux approches [illegible] l'hiver, la faim se propage et souffle la haine entre les intérêts, les [illegible] et les classes; car l'espérance humaine, épuisée par des siècles d'efforts

[illegible] pour se relever encore ; car les sinistres lueurs qui [illegible] l'horizon, et les rumeurs apportées par les vents annoncent que partout on souffre, on lutte ; on s'alarme, que partout l'incendie gagne !...

Au dévouement ! au suprême effort de dévouement ! !... (bravo !)

Par M. BOCA.

Au sentiment religieux !

Le sentiment religieux s'est assoupi dans les âmes, mais il doit se réveiller avec une nouvelle ardeur. Il absorbera dans une croyance plus large les schismes et les dissidences de toutes les religions. Il exaltera désormais les peuples par des hymnes de joie et de bonheur.

A la religion d'amour et de lumière qui unira les hommes entre eux et l'homme à Dieu et à l'Univers ! (Vif assentiment.)

Par M. BARRAL !

Aux proscrits de toutes les nations ! A l'anéantissement des guerres civiles ! (Bravo prolongé.)

A ces hommes dévoués, à ces cœurs généreux qui dans tous les temps et sous tous les régimes ont lutté contre le despotisme pour affranchir leurs frères de l'esclavage, de l'ignorance, de la misère. Salut à vous, nobles proscrits ! Votre œuvre était grande, car le saint amour du peuple enflammait votre pensée, dirigeait votre bras. (Sensation.)

Vainqueurs, vous eussiez fait triompher les principes de justice et d'humanité ! Vaincus, vos os blanchiront la terre étrangère, mais l'humanité vous bénit.

Le jour viendra où vos noms seront évoqués avec gloire.

Sentinelles avancées de l'humanité, les temps approchent, votre sang a fructifié, vous aurez préparé la paix parmi les hommes en semant les germes de la fraternité. (Bravo !)

Non, non, plus de guerres civiles ! Dieu le veut. Le règne de la justice s'avance, le règne de la force s'éteint.

Tous les peuples, en terrassant le despotisme dans un effort sublime, auront bientôt conquis le droit et le bonheur de s'appeler FRÈRES !

Aux proscrits ! à l'anéantissement des guerres civiles ! (Vif applaudissement.)

Aux faibles ! aux délaissés ! aux opprimés !

par M. DÉSIRÉ LAVERDANT.

A L'ENFANCE ! — Depuis les temps oubliés de l'Éden, l'enfance a toujours souffert sous un régime de contrainte qui étouffe les bons germes au lieu de les féconder. Mais voici l'aube des jours heureux. La République va réaliser le dogme de l'Égalité dans ce qu'il a de plus juste et de plus sacré, l'éducation. Mères, saluez la *Crèche* et l'*École maternelle*, ces divins présages, cette première ébauche de l'éducation harmonienne. Dans le phalanstère, qui va s'ouvrir, les soins maternels entoureront, dès le berceau, *tous* les enfants fraternellement unis ; dans le phalanstère, les jeux de l'enfance seront le travail même ; toutes les vocations et tous les caractères se développeront dans la liberté et dans le bonheur.

A LA VIEILLESSE ! (Bravos.) — La société actuelle isole les vieillards et les livre à l'abandon, le hasard disperse les familles que l'intérêt divise. Dans l'Association, les liens de la famille se resserrent et s'épurent ; dans l'Association, la vieillesse est saintement glorifiée ! (Sensation.)

AUX FEMMES ! (Applaudissements.) — Chez presque tous les peuples de la terre les femmes sont encore esclaves, et même dans nos sociétés civilisées, leur existence est précaire et mêlée d'afflictions.

Fourier a préparé leur émancipation graduelle par des voies d'ordre, de sagesse et d'honneur. Le temps n'est pas loin, où, avec l'indigence, disparaîtront des plaies et des profanations qui sont un outrage à la loi naturelle et à la morale divine. Le temps n'est pas loin, où le génie de la femme, échappant à l'antique tutelle, prendra le libre et glorieux essor auquel Dieu l'a destiné !

A l'Association, qui comble l'enfance de tendresses, qui entoure la vieillesse de respect, qui consolide le principe sacré de la famille ! A l'Association, qui réalise la liberté de la femme, — la liberté de la femme, cette garantie de la loyauté et de la pureté des mœurs ! (Applaudissement général.)

Par M. de Boureulle :

A nos amis morts au service de l'humanité !

Bien des vaillants soldats ont succombé sur le champ de bataille de la civilisation avant l'heure du triomphe. Que leur mémoire nous échauffe et nous fortifie par l'exemple de leurs vertus et de leurs services ! Au nom de notre foi profonde à la perpétuité de la vie et au lien des existences, envoyons-leur avec confiance l'hommage de notre affection et de nos regrets. De la sphère supérieure où ils sont réunis avec le Maître, ils soutient en ce moment aux progrès d'une cause qui est toujours la leur, car ils sont encore aujourd'hui, comme autrefois, membres de l'humanité, — de l'humanité toujours une dans la diversité des générations, toujours immortelle à travers la suite des âges et des passagères défaillances de la mort.

A la mémoire des disciples de Fourier morts au service de l'humanité ! (Profond assentiment.)

Un toast à l'ART DÉMOCRATIQUE a été improvisé par M. César Daly, et couvert, à plusieurs reprises, par les plus chauds applaudissements. Nous en reproduirons demain les principales pensées.

Plusieurs toasts qui devaient être prononcés n'ont pu l'être faute de temps. Nous croyons devoir rétablir les trois suivants :

Aux Rois de l'Europe ! par M. ALYRE BUREAU.

Puissent-ils comprendre que les temps de la monarchie sont passés, que ceux de la démocratie sont venus !

Puissent-ils étouffer dans leur cœur la criminelle pensée de pousser contre les prolétaires de l'atelier, les prolétaires de l'armée et de lutter par des meurtres impuissants contre l'arrêt de la Providence.

Aux Rois de l'Europe !

Puissent les rejetons des familles tombées du trône faire sincèrement le sacrifice de leur ambition à la tranquillité de leur patrie et mériter ainsi qu'elle abrège le temps de leur exil.

Puissent les princes qui tiennent encore un sceptre à demi brisé montrer assez d'abnégation, d'humanité pour obtenir en échange le titre plus glorieux de citoyens.

Aux Rois de l'Europe ! qu'ils aient des yeux pour voir et des oreilles pour entendre !

A la Pologne ! — à la Hongrie !

AUX NATIONS HÉROÏQUES ET GLORIEUSES DE L'EUROPE ORIENTALE !

par M. Perreymond.

Salut à vous, peuples généreux et vivaces, votre grande âme a toujours tressailli au cri de patrie, d'honneur, d'indépendance !

Fléaux des hordes musulmanes, vous préservâtes l'Europe d'un joug honteux, abrutissant.

Salut à vous, Hongrois et Polonais ! Fidèles à votre renommée séculaire, le feu sacré de la liberté embrase toujours vos nobles cœurs !

— Hongrie, tu es sur la brèche, gloire à toi ! répands l'idée démocratique sur les bords du Danube !

Que ton drapeau tricolore flotte au milieu des 200 mille combattants ! [illegible] tendras une main amie et puissante à la Pologne mutilée.

Pologne ! ton heure n'a pas encore sonné : sois calme dans l'attente, comme tu as été bouillante sur le champ de bataille !

Attends, la justice de Dieu s'avance ! — Déjà la chute du despotisme impérial à Vienne frappe de mort le despotisme des tzars !

Salut à vous, Hongrie, Pologne ! filles aînées de la civilisation au midi et au nord des Carpathes, vous êtes les foyers de la liberté démocratique autour desquels se grouperont les peuples de l'orient de l'Europe !

Salut à vous ! — Les hommes d'intelligence vous bénissent, les hommes de cœur vous glorifient dans leur amour.

A l'Agriculture, par M. LECHALLAS.

A la régénération de l'agriculture actuelle, si pauvre et si impuissante, trop souvent exploitée par l'ignorance et la routine, entravée par le morcellement.

A l'avènement de l'agriculture sociétaire !

A cette glorieuse et complète exploitation du sol qui ralliera dans ses travaux multiples et attrayants les âges, les classes, les sexes ! A l'agriculture de l'avenir ! Elle seule peut développer et exalter toutes les forces de la nature ! Seule elle peut rendre cette terre, notre mère commune, belle, heureuse et féconde, et lui faire répandre sur tous ses enfants la richesse et l'abondance !

A l'agriculture sociétaire !

M. CONSIDERANT a pris ensuite la parole et s'est exprimé en ces termes :

Amis,

Il nous est donné de comprendre les événements que d'autres, réduits aux yeux du corps, voient et ne comprennent pas. Remercions-en celui dont, pour la onzième fois, dans cette fête improvisée, nous célébrons l'anniversaire de naissance ; car c'est de lui que nous tenons la lumière.

Que voient autour d'eux, devant eux, dans l'Europe entière, les hommes des idées mortes, les représentants du passé ? Ils voient une société qui, après trente années de déchirements dans la guerre et trente années de consomption dans la paix, s'affaisse dans sa décomposition et tombe.

Pour eux, les douleurs et les terreurs du présent se multiplient par les obscurités et les terreurs de l'avenir. Heureux sont-ils encore parce qu'ils pensent peu, parce qu'ils ne se questionnent pas. Car, je l'affirme, l'âme dévastée par un scepticisme mortel, l'esprit aride et vide de foi, s'ils se demandaient ce qui doit bientôt survenir, le seul spectacle que cette interrogation pût évoquer à leurs yeux, les frapperait d'une terreur apocalyptique et les ferait sécher sur place. (Sensation.)

Et que voyons-nous, nous qu'échauffe une charité ardente, que la foi fortifie, que la science éclaire ? — Nous voyons un monde nouveau, resplendissant de clarté, de joie et d'amour, qui se dégage et sort des douleurs et des ténèbres du vieux monde. (Oui, oui, nous le voyons !) — Et nous savons que ce monde nouveau remplacera bientôt l'ancien, — quoi qu'il arrive ! (Bravo !)

Oui, ils sont bien à plaindre ceux qui, envisageant l'état du monde, ne trouvent sur son avenir rien de certain ni dans leur esprit ni dans leur cœur ! Ils sont bien à plaindre, car les illusions ne leur sont même plus permises. Les vieilles sociétés pouvaient durer autrefois ; mais depuis que l'esprit nouveau, l'esprit généreux de la Philosophie et de l'Évangile, plus fortement tendu aujourd'hui que jamais par les brûlantes aspirations du Socialisme, a fermenté dans les vieux vases, ceux-ci ne peuvent plus le contenir.

Cette invincible tension des besoins et des idées du peuple qui acquiert mieux chaque jour la conscience de ses droits et de sa force, fait depuis soixante ans, sur toute la surface de l'Europe civilisée, éclater les vieux vases. Voyez ce que, après dix-huit ans de gouvernement des oligarchies et de prospérité croissante, à un faible mais généreux signal parti, — ô Providence ! — de la vieille métropole du catholicisme lui-même, la révolution de Février, en huit mois, a fait de la vieille Europe.

Or, comment ce qui n'a pu tenir hier, appuyé sur le formidable faisceau des forces organisées de toutes les féodalités et de toutes les puissances monarchiques, comment ce qui, hier, n'a pu se soutenir, se relèverait-il aujourd'hui et aurait-il une durée quelconque ?

Non, cette vieille société impossible hier, puisque hier, en pleine paix, elle s'est violemment suicidée, est définitivement condamnée, définitivement impossible, définitivement morte.

Que leur reste-t-il donc à ceux qui, essayant de relever ce qui était, repoussent encore ce qui doit être ? Il leur reste un cadavre (Sensation.) C'est le supplice de Mézence qu'ils s'imposent à eux-mêmes et qu'ils imposent à l'humanité vivante.

Il s'agit de la rénovation de l'ordre social. Depuis plus de cinquante ans l'Ordre ancien est détruit. Nos pères ont fait dans leur propre sang cette besogne terrible. Il est temps que leurs fils se rallient et s'unissent pour l'édification de l'Ordre nouveau. La guerre civile est le plus affreux des maux ; elle serait en outre aujourd'hui le plus absurde des anachronismes. (Applaudissements prolongés.)

Et cependant la guerre sociale nous menace, et quelle horrible guerre ! Conjurons-la, oh ! conjurons-la tous à force de bonne volonté, de charité ardente, de science bienfaisante, à force de lumière et d'amour. (Tonnerre d'applaudissement.)

Que faut-il à la société ? du travail, beaucoup de travail, énormément de travail pour désobstruer toutes les sources de la richesse et enterrer à jamais la misère. (Bravo.)

Et que demande le peuple. Demande-t-il à être amusé et nourri aux dépens de populations vaincues et d'esclaves, ou même aux dépens de la fortune des riches, qui serait tarie si vite à ce jeu du peuple païen de la cité des Césars ? (Non ! non !)

Non ! Le peuple demande du travail. Il demande l'existence, l'éducation, la liberté, l'aisance et la dignité conquises par le travail. Il demande ce qu'il faut à la société tout entière ! Qui donc sera responsable si, d'une telle réclamation, d'un besoin aussi moral, aussi humain, aussi chrétien, sort une convulsion universelle, un désastre, un cataclysme ? qui, de nous qui affirmons que la solution du problème est facile et en offrons la preuve, ou bien de ceux qui nous repoussent, et qui nous frappent, ameutant contre nous les passions et l'ignorance ? (Sensation.)

Amis, quoi qu'il arrive, nous savons que l'époque est venue et que la jeune humanité sortira de cette transition, déjà si douloureuse, le sceptre en main et le diadème sur la tête.

L'homme est appelé à commander aux éléments, à parer et à embellir la terre, à régner sur ce monde dont Dieu lui a livré le commandement en le créant à son image. « Chacun de vous sera pontife et roi, » a dit l'Apôtre. Place donc au Prétendant. Le Prétendant qui règnera c'est aujourd'hui le Peuple universel. (Applaudissement général.)

Le passé ne périt pas, il se transforme. Comme la richesse, comme l'éducation, comme la science, comme la puissance, la royauté était un privilège ; n'abolissons pas les privilèges, sachons les généraliser. (C'est cela ! Bravo !)

Voilà comment nous entendons, nous autres, la restauration de la royauté. Le roi c'est le peuple. Construisons-lui ses palais ; ses palais vous en savez le nom. Le grand architecte dont nous saluons fraternellement aujourd'hui le nom glorieux en a déposé les plans aux archives de l'humanité ; nous sommes les ouvriers dévoués à la construction du premier édifice. Le moment de bâtir est proche. Préparons le ciment et les pierres. (Bravo !)

Frères, la doctrine que nous servons est grande comme le monde qu'elle embrasse. Élargissons nos esprits et nos cœurs et faisons nos âmes à son image.

A la science qu'elle nous livre joignons de plus en plus l'amour dont le Christ a allumé le divin flambeau sur la terre. La lumière qui manque de chaleur éclaire, elle ne féconde pas.

Le temps nous presse ; les corps souffrent, les âmes gémissent, les populations plient sous le faix du mal et s'irritent, les haines s'aiguisent, les colères fermentent, les préjugés s'insurgent, les intérêts, les droits et les égoïsmes s'enrégimentent pour une lutte horrible. Hâtons-nous, et qu'à force de charité, d'intelligence et de dévouement, nous obligions bientôt les ténèbres elles-mêmes à bénir les rayons qui les feront lumière. (Assentiment général.)

Nous avons contre nous des intérêts alarmés que la peur rend méchants. Les égoïstes et les peureux sont des infirmes. Traitons-les par notre dévouement et sachons les guérir. (Applaudissements.)

Notre grande ennemie c'est l'ignorance. (Bravo !) Que l'on sache ce que nous voulons et ceux qui nous combattent avec aveuglement porteront bientôt le drapeau contre lequel ils tirent.

Il est parmi nos adversaires des hommes de tactique. Ils excitent les préjugés, passionnent et irritent les intérêts et les droits qui se croient menacés. Leurs attaques acharnées contre tous les éléments du Socialisme n'ont qu'un objet : développer et coaliser toutes les peurs, afin de s'en faire une force et un cortège. Pour ceux-là, pour ces hommes d'intrigue, pour ces pharisiens de la politique et de la religion, pas de pitié. Que nos plumes et nos voix en fassent bonne justice. (Oui, oui ! bravo !)

Quant à tous les autres, quels que soient contre nous leurs clameurs égarées, leurs préjugés et leurs colères, que les sources saintes de la charité apostolique ne tarissent jamais pour eux dans nos âmes. (Applaudissements.)

Frères, les temps sont accomplis. La conquête des droits politiques est réalisée. L'esprit moderne se trouve face à face, sans intermédiaire, avec les problèmes du Socialisme, de ce Socialisme qu'on affectait, il y a huit mois à peine, de traiter encore comme s'il n'était pas. Gloire au 24 Février ! Le Socialisme a passé ce jour-là le Rubicon de l'histoire. Le sphinx a parlé. La question est faite, impossible de n'y pas répondre — Vive la République démocratique et sociale ! (Tonn. d'applaudissements.)

Réjouissons-nous donc, malgré les douleurs du présent, car le temps de la rénovation est venu, et le jour n'est pas loin où nos ennemis nous béniront eux-mêmes.

Que si, cependant, Dieu en préserve le monde ! si les aveuglements insensés, les intérêts inintelligents, les emportements réactionnaires et toutes les effluves putrides du vieux monde, devaient entasser au ciel des nuages diluviens, et qu'encore une fois ses cataractes dussent s'ouvrir ; en voyant venir un temps de désolation universelle et le cataclysme envahir les terres, nous serions navrés de douleur. Mais l'histoire du déluge ancien nous dirait celle du nouveau déluge. Dieu punit quelquefois l'humanité, jamais il ne l'abandonne. Cette fois donc on verrait encore l'Arche, renfermant dans son sein tous les germes des vies, braver les vents et voguer sur les eaux.

Nous avons rassemblé patiemment et laborieusement les matériaux de l'Arche de régénération. Le ciel s'assombrit, Dieu nous aide ; il faut nous hâter de construire. (Applaudissement général.)

M. Stourm a récité la pièce de vers suivante qui a été très vivement applaudie :

Aux Écrivains du Peuple !

Autrefois l'Ouvrier courbé sous sa misère,
Comme un vil animal qui rampe sur la terre,
Presque jamais au ciel n'élevait son regard.
Le ciel, si sombre, hélas ! lui semblait du hasard
Le domaine infini !... le Dieu tendre et facile
Dont parfois lui parlait le céleste Évangile,
N'apparaissait jamais dans ses temples si beaux
Qu'en le faisant rougir de ses tristes lambeaux.
Le Peuple est de ce Dieu le serviteur austère,
Et nul n'exerce mieux son sacré ministère.
Le Peuple, en tous les temps, fut de l'humanité
Le Christ et le Sauveur. Lorsqu'une vérité
Éclate dans ce monde, un siècle de souffrance
De cette humanité qui travaille et qui pense
L'a d'avance payé ; et le moindre progrès
Sans courage et labeur ne s'accomplit jamais.
C'est donc au peuple seul qu'un progrès prend sa source,
C'est donc du genre humain constamment la ressource ?..
Sans doute, mais le peuple, en sa docilité,
Ressemble trop, hélas ! à la Divinité
Que sur les bords du Gange on adore en silence :
Ce Dieu serait complet avec la conscience,
Mais elle fait défaut à ce Dieu tout puissant ;
Or, un Dieu qui s'ignore est presque le néant !...,
Du monde, il ne faut pas que le Peuple s'isole,
Ni comme Paria, ni, non plus, comme Idole.
Aujourd'hui que l'on n'ose affronter son dédain,
On se fait populaire, on lui donne la main ;
On l'exalte, on l'encense, on le met sur un trône ;
Mais, comme un roi mineur qu'on dirige et qu'on prône,
Et de qui l'on surveille et les mots et les pas,
Qui règne, si l'on veut, mais ne gouverne pas !...
Chacun prétend servir l'intérêt populaire
Pour que le Peuple n'ait presque plus rien à faire :
Chacun pense pour lui, se dit l'expression
De ce pouvoir nouveau, pouvoir sans action,
Mais il faudra pourtant que l'enfant s'affranchisse,
Et contre son tuteur, tôt ou tard, réagisse.
Si loyale que soit la délégation,
Il faut bien accomplir sa propre mission.
Honneur donc à l'esprit d'une humeur plus rétive
Qui de la liberté prend l'initiative !...
Honneur à l'Ouvrier dont l'esprit en éveil
Prélève son loisir sur le temps du sommeil,
Et descend hardiment l'abîme sombre et rude
De l'univers moral, l'abîme de l'étude,
Pour y cueillir au fond, dans sa témérité,
Ou fleurs de poésie, ou fruits de vérité !...
A vous, chantres du Peuple, en qui le Peuple espère,
Et d'embellir sa vie, et d'élargir sa sphère,
Et d'amener au moins, dans votre essor si beau,
Chaque jour au progrès un serviteur nouveau !
Alors rois de l'esprit, dont c'est la destinée,
Vous n'aurez pas non plus perdu votre journée.

Eh! qui sait si de tour, pour se faire accueillir,
On ne va pas du Peuple enfin s'enorgueillir?
La pensée éclatant sous un nom prolétaire,
Plus d'une fois déjà transfigura la terre,
Et l'on peut voir encore une abnégation
Compléter le travail de la Rédemption!...
— Du Peuple qui languit la fatale ignorance
Est le dernier lien de toute dépendance:
Toujours l'iniquité succombe avec l'erreur,
Et l'homme qui s'éclaire est déjà rédempteur!
Il incarne le vrai dans sa propre personne.
Le feu de son esprit est un feu qui rayonne,
Et ne consume pas, feu providentiel
Qui pénètre la terre et s'alimente au ciel!
Le poète reçoit toutes les influences,
Son âme prend sa part de toutes les souffrances;
C'est le chaste miroir où, dans sa pureté,
On voit se réfléchir toute l'humanité!
Si le poète est l'homme en qui toute la terre
Épanche sa triste et sa sombre misère,
Il existe une race affectée au malheur
Qui doit être poète au moins au fond du cœur;
Le Peuple a ce qu'il faut pour comprendre la peine,
Aussi, pour peu qu'un jour un bon désir l'entraîne
A cultiver en lui les germes enfouis,
Le monde voit surgir des chefs-d'œuvre inouïs!...
Vous comptez pour aïeux, inspirés de misère,
Les plus illustres noms, et Shakespeare et Molière,
Et, sans doute, plus d'un qui, quoique grand seigneur,
Fut presque prolétaire à force de malheur.
Puisque dans tous les temps des misères humaines
L'injustice et l'erreur furent contemporaines,
Le jour où tout esprit verra la vérité,
Sera le premier jour du règne d'équité.
Courage donc, amis qu'un saint désir enflamme;
Sentez-vous vivre en tous, élargissez votre âme,
Inspirez-vous d'amour et de fraternité,
Et proclamez la loi de solidarité!...
Comprenez bien aussi quelle est votre noblesse:
Vous êtes fils du peuple!... Or, dites-le sans cesse
A ce monde obstiné d'un puéril orgueil;
Montrez-lui comme on peut, et sans franchir le seuil
D'un collége d'élus, se faire intelligence,
Avoir quelque talent et vaincre l'ignorance;
Montrez ce qu'on apprend avec un peu de cœur,
A votre école à tous, l'école du malheur:...
Si votre nom grandit, resplendit, s'illumine,
Ne le détachez pas de sa grande origine.
Car les temps sont venus où l'illustration
Fera des grands efforts la consécration!
De votre obscur berceau ne perdez pas la trace,
Et défendez toujours les droits de votre race!...
Si votre esprit plus humble, et de modestes vœux
Vous font vivre sans bruit, soyez encor heureux
D'appartenir au Peuple; il projette sur l'âme
De tous ses Fils chéris les rayons de sa flamme,
Et vous vivrez en eux d'un intime bonheur:
Le Peuple est assez grand pour vous remplir le cœur!
Poètes et penseurs que le Peuple a fait naître,
Ses généreux désirs, faites-nous les connaître,
Pour que le monde dise avec sincérité:
Le Peuple ne fait qu'un avec l'humanité!

M. Lachambeaudie a également récité avec âme deux pièces de vers qui ont été vivement applaudies, et que nos lecteurs connaissent déjà. Les pièces ont pour titre: *L'Orchestre* et *Pauvreté c'est l'Esclavage*.

Hier, dans l'article qui rendait sommairement compte du banquet phalanstérien, M. Considerant est nommé *le premier disciple de Fourier*. L'homme qui, le premier, a compris la parole du sublime penseur, qui, le premier, a vu la lumière et l'a transmise à ses frères, c'est Just Muiron. Il y a là une gloire pure, que nous tenons à restituer à notre digne ami, l'auteur de *Virtomnius* et des *Procédés industriels*.

Les Œuvres du parti anti-social.

M. TROPLONG.

Les PETITS TRAITÉS, *publiés par l'Académie politique et morale* sont destinés à combattre les ravages produits dans le peuple par les funestes enseignements des socialistes. M. Troplong, auteur de l'un de ces traités, a compris qu'il devait avant tout s'efforcer d'être clair. On va voir qu'il a trouvé un moyen tout particulier de se mettre à la portée des plus humbles lecteurs. Son livre a pour titre: *De la propriété d'après le code civil*. Nous ne renonçons pas à nous occuper du fond, il en vaut la peine! mais nous ne voulons aujourd'hui qu'en mettre en relief l'inappréciable forme.

PREMIER CHOIX: Chapitre VI. Réponse à une objection. — La terre est-elle susceptible d'appropriation privée?

« *Tum pater omnipotens....*
» *Conjugis in gremium lætæ descendit, et omnes*
» *Magnus alit, magno commixtus corpore, fœtus.* »

Voilà une solution!

DEUXIÈME SORTE: « Mettre l'égalité dans la propriété, ce serait imposer à l'homme un niveau tyrannique; car dit M. Troplong:

« .... *Omnes*
» *Fœdere naturæ certo, discrimina servant.* »

Il faut se rendre.

AUTRE ÉCHANTILLON: « Toutes les choses non créées par l'homme sont aux yeux des lois romaines *res nullius*, tant que l'activité humaine ne s'en est pas saisie. *Quod ante nullius est, id naturali ratione occupanti conceditur.* »

Cela est tout-à-fait démonstratif.

M. Troplong veut-il dire que les socialistes mettent la propriété en danger, il exprime sa pensée de cette façon saisissante; *latet anguis in herba*; que l'exploitation des richesses du globe est hérissée de difficultés; voici sa formule:

« *Pater ipse colendi*
« *haud facilem esse viam voluit; primusque per artem*
» *movit agros, curis acuens mortalia corda.*

Marche-t-il au secours du droit d'hérédité, il lui amène le contingent que voici:

Numquid illa majora possunt esse quam quæ in liberos patres conferunt? Hæc tamen irrita sunt, si in infantia deserantur, nisi longa pietas munus suum nutriat.

Non-seulement M. Troplong met entre les mains de ses lecteurs ces armes acérées dont nous venons de donner un échantillon, mais il ouvre généreusement à tous les arsenaux d'où il les a tirées. Son livre est criblé de renseignements qui seront des plus profitables à ce peuple auquel il s'adresse, et dont le droit à l'instruction a toujours été respecté. Si donc les arguments de M. Troplong vous mettent l'eau à la bouche, M. Troplong s'empresse de vous dire où vous pourrez vous désaltérer; Voyez *De acq. possess.; Justin. instit.; De rer. division. Seneca de beneficiis*; en tout une centaine d'indications non moins pratiques! On n'a ni plus de prévenances ni plus de talent.

Le savant auteur ne s'en tient pas là, et comme le danger est imminent, et qu'il faut courir au plus pressé, il consacre des chapitres pleins de grâce à ces questions palpitantes, dont les travailleurs demandaient à grands cris la solution; de la propriété en Orient; — influence de la théorie orientale sur les États grecs; — conséquence fâcheuse de la théorie grecque; — de la théorie romaine; — changements survenus dans la théorie primitive de Rome sur la propriété, etc...

Les ouvriers s'arracheront ce livre, et par suite tous ceux du même auteur; et M. Troplong, qui prévoit bien ce résultat, a eu soin d'émailler ce charmant parterre de *la propriété* d'une multitude de fleurs de la même famille que celles-ci: Voyez mon *Commentaire de la prescription*. — Voyez la préface de mon *Cours du louage*.—Voyez mon *Commentaire de la société*, etc... On se rend à de moins gracieuses invitations!

On voit que, comme M. Thiers, l'éminent publiciste a voulu donner aux principes sages, honnêtes et modérés, dont il se fait l'apôtre, la plus grande publicité possible. M. Thiers compte y parvenir en vendant son livre quasi pour rien. « En fixant à 3 fr. le prix du volume, les éditeurs font savoir qu'ils ont voulu..... le mettre à la portée de toutes les classes de lecteurs. » — Quel travailleur en effet n'a pas 3 fr. qui l'embarrassent? C'était encore en vue de la propagation de sa foi que le *Constitutionnel* faisait suivre chacun des articles de M. Thiers de cette invitation pressante: « Toute reproduction est formellement interdite et sera poursuivie comme contrefaçon. » Si les vertus apostoliques disparaissaient de la surface de la terre, on les retrouvera dans les bureaux du *Constitutionnel*, et chez l'éditeur de M. Thiers.—M. Troplong a tendu au même but, par une autre voie; par la grâce de l'expression, le charme des détails, une forme toujours exempte d'affectation et de pédantisme.

M. Troplong a encore d'autres points de contact avec M. Thiers, relations inévitables entre docteurs d'une même Église. Ainsi le chef du parti *anti-social* reconnait dans le *lion* un propriétaire, en ce que le lion fait autour de lui un *arrondissement de destruction*. M. Troplong, représentant la même pensée sous une forme non moins flatteuse pour ceux dont il défend la cause, s'exprime ainsi: « Il détruit, il consomme, il fait acte de propriétaire. » Quand les républicains honnêtes et modérés vont deux à deux, la propriété en va mieux! De temps en temps, M. Troplong fait un bout de chemin avec M. Cousin. Par exemple, il s'accorde avec cet illustre philosophe à nier le droit au travail. Mais ces détails appartiennent au fond de l'œuvre, et nous n'avons voulu qu'en effleurer la brillante surface. Nous aurons atteint notre but si nous avons inspiré à ceux en vue desquels cet élégant petit livre a été écrit le désir de le lire tout au long. Encore une fois, c'est une lecture pleine d'attrait et... le socialisme est bien malade!

On nous communique la note suivante:

« Hier soir, un membre de la rue de Poitiers, tout ému, effaré, arrive dans un bureau de l'Assemblée nationale, où étaient réunis un certain nombre de représentants, en s'écriant: « *Enfin ils ont jeté le masque!* » On l'entoure, on l'interroge; il raconte alors les détails suivants d'une séance orageuse qui venait d'avoir lieu dans la réunion de la rue de Poitiers, et à laquelle il avait assisté:

» La question à l'ordre du jour était celle de savoir si l'Assemblée, après le vote de la constitution, serait ou ne serait pas prorogée. La plupart des orateurs ont été d'avis de rejeter toute prorogation. M. Thiers a parlé dans ce sens: c'est lui qui a soulevé la tempête. « J'ai peine à comprendre, aurait-il dit, les » étranges raisons qu'on apporte en faveur d'une prorogation. » Il est nécessaire, nous dit-on, il est urgent que les représen» tants tentent tous les efforts pour guider le choix des départe» ments dans l'élection du président de la République.... » En vérité, je reste confondu devant de tels arguments... Il » est temps cependant de s'expliquer franchement, nettement.... » Je dirai toute ma pensée... *Après tout, la République n'est » qu'une forme de gouvernement; si cette forme ne convient pas » à la majorité de la nation, il faut la changer; la France est » libre de choisir le gouvernement qui lui plait; les électeurs ont » le droit de remplacer le régime républicain par tout autre ré» gime*, si telle est leur opinion, si tel est leur vœu. Eh bien! j'ajoute qu'il importe que les électeurs soient dès maintenant » mis en demeure de se prononcer; il importe que cette ques» tion soit vidée le plus tôt possible... »

« M. Thiers, à ces mots, a été interpellé, apostrophé avec violence, avec colère. Le tumulte, l'agitation sont devenus effroyables; le scandale a été grand. La séance n'a pas pu continuer: on s'est séparé en proie à la plus vive émotion. »

Comme nous n'assistions pas à la séance de la rue de Poitiers, nous ne saurions garantir l'exactitude des termes de la note qu'on nous remet. Si ces paroles sont exactes, et on le saura bientôt sans doute, nous dirons à M. Thiers que la République n'est pas seulement une forme et un fait, mais encore un droit. Une majorité non républicaine elle-même n'aurait pas le droit de forcer une minorité à abdiquer sa part de souveraineté en faveur d'un monarque quelconque. Qu'on n'oublie pas cela, ou malheur à la France; la guerre civile serait au bout d'un semblable oubli.

M. Francisque Bouvet nous prie d'annoncer qu'il renouvellera mardi ses interpellations au gouvernement sur la politique étrangère.

Départ des Colons pour l'Algérie.

Nous avons assisté ce matin au départ du quatrième convoi des émigrants, et nous sommes heureux d'avoir reconnu par nos yeux que les renseignements donnés à la *Démocratie*, et qu'elle avait insérés, étaient complètement inexacts. Nous avons constaté avec bonheur que les plus grands soins avaient été pris pour rendre supportable et agréable autant que possible le long voyage de nos compatriotes.

Les bateaux sont effectivement disposés en quatre banquettes, qui offrent 55 centimètres de largeur, et chaque colon, homme, femme et enfant au-dessus de deux ans, reçoit un emplacement de 45 centimètres de largeur. Or, comme en chemin de fer et en voiture publique, le voyageur de troisième classe ne reçoit que 40 centimètres, il en résulte que l'on est fort à l'aise surtout si les familles sont nombreuses. Dans la journée, tout le monde est assis, et on peut circuler dans toute la longueur du bateau, qui est partagé en deux grandes salles. Au milieu se trouve un couloir où sont établies deux cantines, une pour les hommes, une autre pour les femmes.

Le convoi est confié à un personnel administratif installé à bord d'un bateau, sur lequel est une infirmerie pour les cas de maladie ou de naissance à bord.

Certes, nous le reconnaissons, il eût été difficile de mettre en meilleure condition une grande émigration qui doit, en quelques semaines seulement, transporter en Algérie douze mille personnes. Grâce aux soins empressés des membres de la commission, les colons ont presque le confortable, les femmes nourrices ou enceintes reçoivent du lait. Le soir, tout le monde est couché à bord. Dans la journée les colons se promènent sur les bords des canaux parcourus et traversent ainsi la France sans fatigue au milieu des ovations des populations empressées sur leur passage.

Ainsi, en quatorze jours, le premier convoi est arrivé à Marseille, où il s'est embarqué à bord d'une frégate de l'État, qui, en trente-six heures, le déposera sur la terre d'Afrique.

Le deuxième convoi est à la hauteur de Digoin. Il entre dans le canal du Centre.

Le troisième est à Briare.

La batellerie a résolu un grand problème, car la masse des personnes n'était pas la seule difficulté à lever. Il fallait encore transporter avec la même vitesse cinquante à soixante mille killogr. de bagage en linge, outils, ustensiles de toutes sortes qui ont suivi ces immenses convois.

Nous nous empressons donc de le reconnaître, ce n'est pas le blâme, mais l'éloge que nous devons faire d'une entreprise qui a pu effectuer aussi convenablement un tel transport.

Le convoi parti ce matin du quai Saint-Bernard, se composait de quatre bateaux cabanés, plus le bateau des bagages. L'émigration était de 834 personnes, non comptés les enfants au-dessous de 2 ans.

Des membres de la commission de la colonisation et un certain nombre de représentants assistaient au départ. Le nouvel archevêque de Paris, M. Sibour, est venu avec la pompe épiscopale donner sa bénédiction à la population émigrante.

Le départ s'est fait aux plus vives acclamations et au son de la musique qui jouait nos grands airs patriotiques. Les émigrants chantaient le *Chant des Girondins* et le *Chant du Départ*, et répondaient aux adieux par les cris répétés de: Vive la France! Vive la République! et souvent Vive la République démocratique et sociale!!

Les trois lettres suivantes, expédiées par les commandants des convois au président de la commission, prouvent que les soins intelligents de l'administration et la fraternelle sympathie des populations se continuent dans toute l'étendue du voyage.

Nouvelles du premier convoi.

« Montargis, 17 octobre.

» Une partie de mon détachement suit le convoi à pied; la gaîté est sur tous les visages. Ma petite colonie est organisée militairement; un chef de groupe par douze personnes, et un chef par bateau qui reçoit les réclamations et me les transmet. Aujourd'hui, il ne m'en a pas été adressé une seule.

» Les colons se conduisent bien en route; quelques-uns sont un peu bruyants; mais ils m'obéissent tous.

» Le temps est beau; les hommes se promènent, ce qui permet aux femmes et aux enfants de prendre du repos.

» Les populations nous ont salués toute la journée de leurs acclamations, et aux cris de: *Vivent les colons! Vive l'Algérie!* Les bateaux répondent par ceux de *Vive la France! Vive la République!* »

« Sur la Saône, 19 octobre.

» Au moment de notre embarquement sur la Saône, qui vient d'être terminé à huit heures et demie, j'ai reçu votre lettre du 13 de ce mois, par laquelle vous me demandez des nouvelles du voyage des colons composant le premier convoi pour l'Algérie.

» Jusqu'à présent le voyage s'est fait heureusement. Depuis trois jours seulement nous sommes contrariés par le mauvais temps, mais les colons n'en sont nullement affectés; la plus franche gaîté règne parmi eux. Ils sont en général pleins d'espoir et de bonne volonté. Grâces aux soins assidus du docteur Labouysse, dont le zèle est infatigable, l'état sanitaire ne laisse rien à désirer.

» J'ai appris que les bateaux du deuxième convoi seraient hâlés par des chevaux; c'est une grande amélioration.

» Le convoi est bientôt à hauteur de Mâcon.

» Le zèle de M. Pélicier vous est déjà connu, tous les éloges que je pourrais faire sur la manière dont il me seconde, ainsi que le docteur Labouysse, seraient au-dessous de la vérité. »

Nouvelles du second convoi.

« Chatillon.

» Nous sommes salués sur notre passage par les plus vives acclamations. Aux cris: Vivent les colons, ceux-ci répondent: Vive la République! Nous sommes heureux d'avoir à vous faire l'éloge de nos entrepreneurs. Il y a beaucoup de large, les colons sont très contents. Toutes les distributions sont faites sous nos yeux. Les denrées sont bonnes, le vin meilleur qu'au départ.

» L'abondance règne au milieu de nous, mais réglée par l'ordre le plus parfait. Voilà pour notre premier bulletin; dans trois jours vous en aurez un autre. »

Journée du 16 à Vienne.

On n'en est pas encore venu à un combat, l'impatience de la population se change en indignation. On murmure contre le manque d'énergie de la Diète, qui veut concilier au lieu d'agir avec résolution pour la cause du peuple. On dit que la Diète, en proposant un congrès des peuples de l'Autriche, a fait la dernière démarche conciliatrice, et que, si elle ne réussit pas, elle agira enfin! Les regards du peuple du reste de l'Autriche sont fixés sur la Diète; les troupes cependant la retient. Le motif pour lequel l'attaque des Hongrois n'a pas encore eu lieu, est que Mezzaros ne veut pas s'avancer contre les Croates, sans avoir le nombre convenable de troupes (20 000 réguliers et 30 000 gardes nationaux).

Le bruit du canon qu'on avait entendu la veille du côté du camp, avait été causé par une émeute militaire. Les troupes slaves et allemandes faisaient feu les uns contre les autres. Ces dernières, beaucoup moins nombreuses ont eu les dessous. Le village de Kaiser-Ebendorf, dont les habitants avaient pris parti pour les grenadiers allemands, a été pillé.

Les Croates ont aussi fait prisonniers les ouvriers qui travaillaient au Semmering.

Jellachich change par degrés sa position et se retire sur Wiener-Neustadt; il semble vouloir occuper à la fois la route de la Hongrie et celle de la Styrie. Windisgraetz a concentré toutes les troupes de la Bohême, emmené toute l'artillerie et les pontons, et semble se proposer de ne pas marcher immédiatement contre Vienne, mais contre Presbourg.

S'il en est réellement ainsi, le plan des généraux impériaux commence à s'éclaircir; pour le moment, toutes les hostilités contre Vienne seraient suspendues; l'ennemi se tournerait contre la Hongrie, d'où il espère dicter la paix à Buda-Pest, véritable foyer de la révolution.

On ne sait trop à quoi s'en tenir sur la véracité des bulletins toujours victorieux des généraux de l'armée madgyare. Pendant que les correspondances de Pesth du 10 persistent à dire que le comte Albert de [illegible] gent, l'un des lieutenants du ban en Esclavonie, complètement battu près de Gross-Kanischa, s'est jeté avec les débris de son corps d'armée dans les montagnes, et que deux autres lieutenants du ban, les généraux Roth et Philippovich, également battus, ont été faits prisonniers et amenés à Pest le 8 dans la soirée, une correspondance de Vienne, citée par la *Gazette d'Augsbourg*, prétend au contraire que ces deux nouvelles

sont toutes deux erronées; que les généraux Roth et Philippovich sont libres, que le comte Nugent tient toujours la campagne contre les Madgyars.

Si l'on en croit la *Zeitungs-Halle*, journal démocratique de Berlin, Jellachich serait allé chercher les Madgyars sur leur territoire afin de leur livrer bataille et entrer ensuite à Vienne en vainqueur.

Nous trouvons, dans le journal hongrois le *Marczius*, les détails suivants sur la prise et la mort du comte de Zichy :

Le comte, accompagné de son frère, le capitaine Zichy, se dirigeait vers Weissenbourg dans une voiture. Celle-ci ayant été arrêtée par les avant-postes madgyars, le capitaine Zichy répondit à toutes les questions qui lui furent adressées. On allait laisser passer la voiture, lorsque le comte saisit ses pistolets. Cette témérité fut cause de son arrestation. Conduit au camp de Lorear, le major Georgey procéda à une perquisition et trouva des lettres qui prouvaient des relations avec Jellachich. Le conseil de guerre fut aussitôt réuni, et, cinq heures après avoir été arrêté, le comte Zichy était pendu. Il conserva sa présence d'esprit jusqu'au dernier moment, et, en montant les marches qui conduisaient à la potence, il dit : « Je meurs tranquille. J'ai toujours aimé ma patrie et n'ai jamais été un traître. Dieu veuille que je sois la dernière victime immolée à ma patrie, et que Dieu la bénisse ! » Il s'arrêta sur l'avant-dernière marche, et répondit au bourreau, qui l'avertissait de monter encore : « Faut-il monter encore plus haut ? » tira de sa poche une petite fiole, prit le poison qu'elle contenait, monta la dernière marche, et pria le bourreau de prendre une bonne corde. Celui-ci répondit : « Celle-ci est assez bonne pour votre grâce. Peu d'instants après, le comte était perdu.

Événements de Berlin.

On s'accorde généralement à dire à Berlin que la malheureuse collision du 16 a été provoquée par un chef de la garde nationale, qui a repoussé avec brusquerie les ouvriers qui voulaient fraterniser avec lui et avec son poste. L'officier qui a commandé le feu a déjà quitté Berlin.

Plusieurs députés démocrates s'étaient rendus au milieu des combattants pour amener la paix.

Les ouvriers placèrent sur des civières le cadavre de leurs morts et les promenèrent par les rues en chantant des chants funéraires à la lueur des torches. Ils étaient précédés d'un drapeau rouge et criaient : *Vive la République* !

On raconte qu'un monsieur qui, nanti d'une fausse lettre du commandant de la garde bourgeoise, voulait faire intervenir les troupes, a été arrêté, la fausseté de la lettre ayant été immédiatement reconnue ; il se nomme de Bulow.

Si les chefs démocrates qui ont entrepris de calmer l'exaspération des ouvriers réussissent, le peuple ne confondra pas toute la bourgeoisie avec quelques indignes meneurs réactionnaires, et Berlin pourra suivre l'exemple de Vienne.

La vérité sur Brook-Farm.

Le *Semeur*, journal protestant, a publié dernièrement un article sur le désastre de Brook-Farm (ferme de Brook), essai d'association tenté aux Etats Unis. Cet article, dans lequel on cherche à se prévaloir de la ruine de cette petite colonie pour attaquer l'idée phalanstérienne, a été reproduit avec empressement par le *Constitutionnel* et par les journaux anti-socialistes de la province.

Sur le fond même de la question, l'Ecole sociétaire n'a qu'une réponse à faire : c'est qu'elle, tout en suivant avec la plus vive sympathie les essais d'association partielle entrepris par ses amis de toutes contrées, l'Ecole sociétaire ne se déclare responsable que de ses propres actes, et qu'elle réclame, au nom du bon sens et de la bonne foi, contre la solidarité que l'on prétend attribuer à une doctrine scientifique et intégrale, avec des tentatives d'applications incomplètes et morcelées, qui souvent même ne comportent aucun des éléments fondamentaux du programme phalanstérien.

Voici, du reste, l'histoire authentique de cette colonie américaine. Si nous avons différé jusqu'à ce jour de répondre au *Semeur*, c'est que nous n'avons pu recueillir aussi promptement que nous l'aurions désiré les documents positifs que nous voulions avoir, afin d'en finir une fois pour toutes avec ces insinuations malveillantes.

L'association de *Brook-Farm* ne fut pas même fondée sous l'influence de l'idée phalanstérienne, à peu près inconnue alors aux Etats-Unis. Sur les douze fondateurs qui s'étaient réunis là pour fuir les mensonges et les ennuis de la vie civilisée, un seul avait connaissance de l'ouvrage élémentaire par lequel notre ami Brisbane venait de préluder à la propagation de la doctrine sociétaire. C'était une simple association fraternelle, sans aucune prétention scientifique. Broock-Farm attira bientôt l'attention publique par la réputation personnelle des fondateurs et la singularité de leur protestation contre la société actuelle.

Mais les *brook-farmers* furent naturellement des premiers à donner leur adhésion à un système qui révélait à leur aspiration les moyens scientifiques de réaliser sur la terre la fraternité et la justice, et fournissait à leurs idées une netteté et une force nouvelles.

Ils s'adonnèrent ardemment à l'œuvre de la propagande. Bientôt une foule de nouveaux adeptes, impatients de réaliser, se pressèrent autour de Brook-Farm et demandèrent leur admission à grands cris. Les fondateurs s'y opposèrent d'abord. L'étendue de leur terrain (280 acres et non 470, comme le prétend le *Semeur*), la localité, le climat, la modicité de leurs ressources (car les nouveaux venus, presque tous de la classe laborieuse, apportaient des bras, mais non des capitaux, et les candidats actionnaires mentionnés par le *Semeur* sont une pure amplification dont l'honneur revient uniquement à ce journal), rien enfin dans la colonie n'offrait les conditions nécessaires pour un essai d'association intégrale.

Pourtant, à bout de résistance, les *brook-farmers* consentirent à étendre leur établissement, bien éloignés toutefois de l'idée de lui donner les proportions d'une phalange telle que la comprend l'Ecole sociétaire.

On reçut une trentaine d'ouvriers mécaniciens, et l'on commença l'exploitation en très-petite échelle de quelques industries.

A force de temps, de privations et de dévouement, on parvint à amasser l'argent nécessaire pour faire construire les ateliers et une maison unitaire pouvant contenir environ trente familles.

Cet édifice était à peine terminé, l'entrepreneur venait de le remettre entre les mains de la société, lorsqu'il fut détruit par un incendie.

Ainsi périssait l'espoir de l'association ; car il était impossible de remplacer le capital perdu. Pourtant les membres de la société ne purent se résoudre à abandonner aussitôt ce sol où ils avaient passé six années. Malgré les conseils de leurs amis, malgré l'insuffisance évidente de leurs efforts, ils luttèrent encore un an, et enfin, ayant épuisé toutes leurs ressources, toutes leurs forces, tout leur courage, ils furent contraints de se séparer.

Telle est l'histoire de la fameuse ferme de Brook, que la fantaisie féconde du *Semeur* a brodée de couleurs si exagérées, en supprimant toutefois, par pur oubli, nous voulons le croire, l'incident dramatique de ce ruineux incendie que la *Démocratie pacifique* a cependant déploré dans ses colonnes, bien que le *Semeur* nous reproche d'avoir gardé le silence sur cet *essai malencontreux*.

Permis au *Semeur* de confondre une réunion de trente familles avec un phalanstère. Cette ignorance lui est commune avec bien d'autres, qui, pour ne pas connaître le premier mot de nos doctrines, ne les combattent qu'avec plus d'acharnement, mais ce qui ne devrait pas être permis à un journal qui se prétend sérieux et loyal, c'est de taire la vérité et d'affirmer *des faits inexacts*.

FAITS DIVERS.

Ce matin, le général Changarnier a passé en revue, dans la cour des Tuileries et sur la place du Carrousel, la légion d'artillerie, les 2e et 10e légion de la garde nationale parisienne. La tenue de l'artillerie était, comme toujours, irréprochable; chacune des légions d'infanterie avait fourni plus de quatre mille hommes. Le général a passé à pied devant les lignes, portant à son chapeau le petit panache tricolore qui le caractérise, et, s'arrêtant de temps en temps, à la Napoléon, pour demander à chaque décoré : Où avez-vous gagné cette croix? On lui répondait rarement : *C'est à Austerlitz*. Les légions sont revenues en très bon ordre.

— Hier matin, vers dix heures, rue Garcias, 42, à Ménilmontant, pendant que le sieur Sydille, ouvrier menuisier, était allé travailler, comme de coutume, sa femme s'est précipitée du quatrième étage de sa maison, avec son fils âgé de trois ans, et sa petite fille que cette malheureuse mère allaitait encore.

Les deux enfants sont morts sur-le-champ, et la mère a survécu encore environ une heure à cet acte de délire, dont la cause est attribuée uniquement à une révolution de lait.

— Club du faubourg du Temple, sixième séance ce soir, à sept heures dans les salons de MM. Theurin et Beaumont, restaurateurs, 22, faubourg du Temple.

— Des poursuites viennent d'être dirigées par le procureur de la République contre les présidents et autres membres du bureau de plusieurs clubs. Jeudi, en vertu d'ordonnance de la chambre du conseil du tribunal de première instance, le club de Charonne, qui tenait ses séances dans la rue de ce nom, et le club de la Grosse-Tête, qui siégeait dans l'impasse du même nom, derrière le passage du Caire, ont été provisoirement fermés. Mercredi soir, la même mesure a été appliquée au club des Acacias, rue Saint-Antoine, qui a été également fermé.

— Une amélioration importante, dit le *Constitutionnel*, va être introduite dans le régime militaire de l'infanterie française. Le service de l'artillerie sera appris par les soldats de toutes armes. En campagne, il arrive souvent que les artilleurs qui desservent les pièces sont démontés. Les canons deviennent alors inutiles, ce à quoi remédie la mesure nouvelle. De plus, quand les canons seront enlevés à l'ennemi, les troupes ne seront plus forcées de les enclouer, ne pouvant s'en servir. Enfin, dans la défense des places, le personnel des hommes en état de desservir l'artillerie sera toujours maintenu au complet.

— Nous sommes heureux de porter à la connaissance du public le trait suivant qui n'a pas besoin d'éloge.

M. Charles Desbregères, nommé juge de paix à Oradous-sur-Vienne, aussitôt après la révolution de Février a depuis ce temps abandonné son traitement, moitié à la république et moitié à sa commune.

— Notre ville, écrit-on de Dunkerque, vient d'être le théâtre d'un événement qui nous reporte avec effroi aux tragiques épisodes des *Frères ennemis*. Un duel a eu lieu, sans témoins, entre deux frères mardi dernier.

Cette lutte fratricide compte deux victimes : l'une a été assez grièvement blessée; l'autre, blessée mortellement, a succombé dans la soirée. C'était un capitaine de navire marchand.

LE CHIEN AUX BAS ROUGES. — Ce matin, une dame âgée, assez convenablement vêtue, suivait le quai des Lunettes, escortée par un certain nombre de gamins, qui poussaient des clameurs. La cause de tout ce bruit était un petit chien griffon, tenu en laisse par la pauvre dame, qui avait imaginé de lui mettre des bas rouges aux pattes pour le garantir du froid. Cette précaution assez ridicule excitait l'hilarité des passants, et la brave femme commençait à se trouver fort empêchée, lorsque la chose tourna au tragique. Une chiffonnière, vieille et rentrognée, se mit de la partie et reprocha vivement, au milieu d'une interminable série d'injures, de mettre des bas à un chien quand tant de malheureux marchaient pieds-nus. La victime répondit vertement à la virago qu'elle eût à se mêler de ses affaires; mais à peine ces mots étaient-ils prononcés, qu'un coup de crochet, fortement appliqué, fit couler le sang du visage de la pauvre dame, et la chiffonnière s'apprêtait à redoubler, lorsque quelques officieux citoyens s'interposèrent et conduisirent au poste voisin la chiffonnière irascible.

ON DEMANDE UNE NOURRICE. — On parle de l'excentricité de certaines *annonces* des journaux anglais. Nos voisins de Piémont ne le cèdent en rien, sous ce rapport, à tout ce que l'*humour* britannique peut produire de plus extravagant et de plus incroyable. Qu'on lise l'annonce suivante, que nous trouvons dans la *Concordia* de Turin du 7 octobre, et que nous reproduisons fidèlement :

« *La signora marchesa Siffanti di San-Bartholomeo* désire une nourrice jeune, saine et, — afin d'éviter toute future perte de lait, — non mariée, pour élever une petite famille de cinq chiens anglais pur sang, auxquels la mamelle manque depuis le moment de leur naissance. La signora marchese exigerait, pour condition exclusive, que la nourrice résidât dans la maison de son excellence, et fixerait le salaire à 400 fr. par mois.

» Chocolat le matin, déjeuner avec la marquise, dîner avec les domestiques et coucher avec les chiens. »

— Il s'est accompli, dans la nuit du 17 au 18 courant, un de ces actes de courage et d'abnégation qu'on ne peut trop louer.

Un incendie avait éclaté quai Valmy, près la rue du chemin de Pantin. De prompts secours s'étaient organisés, mais on avait quelque peine à maîtriser le feu. Bravant le danger imminent, un homme s'était élancé sur la toiture. Elle tombe, et le courageux lutteur tombe avec elle au milieu des débris, les vêtements en désordre et presque entièrement brûlés, mais miraculeusement préservé d'une mort qui paraissait certaine.

Cet homme est un de ceux qui veillent à la sûreté publique, c'est un gardien de Paris. M. le préfet de police, après quelques mots de félicitation adressés au brave gardien, lui a fait délivrer des vêtements neufs et une gratification.

— Mercredi une aurore boréale, d'un vif éclat, a été observée à Liverpool. Pendant sa durée, les transmissions par le télégraphe électrique ont été impossibles.

— Voici ce qu'on lit dans le *Nottingham-Review* : « Un jeune homme d'Edwinstowe, nommé Freeman, ayant résolu de sortir de l'Eden du mariage, mena sa femme au marché de Manfield et la mit en vente. La dame, qui avait l'apparence d'une jolie paysanne de dix-huit ans, portait à sa ceinture une corde neuve achetée tout exprès pour la circonstance.

Le mari, vêtu en laboureur, exprima son intention de disposer de sa compagne en faveur du premier venu, et la céda pour la somme de 4 schilling 6 deniers, corde comprise. L'acheteur vendit la corde 3 deniers, ce qui réduisit à 1 schilling 3 deniers le prix de sa précieuse acquisition. Le marché conclu, Freeman demanda à son ex-épouse l'alliance qu'elle devait avoir au doigt.

Or, la rusée compagnie, prévoyant cette réclamation, s'était pourvue le matin même d'un anneau de cuivre de dix sous, qu'elle avait substitué à son alliance d'or. Freeman le prit et le serra soigneusement dans sa poche avec tous les signes de la satisfaction la plus vive. Les parties se séparèrent enchantées du marché qu'elles venaient de conclure, et sans se préoccuper nullement des rires et des plaisanteries auxquels cette originale transaction donnait lieu.

— C'est aujourd'hui lundi, à trois heures, que M. Emile Chevé ouvrira, chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60, son nouveau cours de musique vocale et d'harmonie.

Les démocrates socialistes de Passy se sont réunis aujourd hui en un banquet fraternel, présidé par le citoyen d'Alton-Shée, chez Dourlans, barrière de l'Etoile.

Les représentants du peuple, Th. Bac, Buvignier, Martin-Bernard, Pierre Leroux, Proudhon, Greppo, etc., assistaient à ce banquet. Un autre représentant, le citoyen James Demontry, a fait connaître, par une lettre adressée au président, tout son regret de ne pouvoir assister à cette réunion, et il a déclaré s'associer de tout son cœur aux toasts qui seraient portés à la République démocratique et sociale.

Souscription en faveur des familles des détenus, des veuves et des orphelins des déplorables journées de juin.

Les délégués des ouvriers du canal de la Marne nous adressent la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Nous vous adressons ci-incluse la note de notre souscription en vous priant de l'insérer.

Nous vous annoncerons avec bonheur que nous voyons chaque jour un plus grand nombre de nos frères se joindre à nous et apporter leur obole à notre œuvre, et pourtant chaque jour aussi, les entraves et les déboires qui nous sont suscités, nous laissent nous et nos familles dans la plus cruelle alternative (nous voulons parler du retard apporté dans les payes).

Nous vous prions de porter nos plaintes à la connaissance de l'administration, afin qu'elle avise à épargner à de laborieux pères de famille la cruelle position de voir leurs enfants sans pain, alors que le prix de leur labeur pourrait leur en donner.

Agréez, etc. *Les délégués des ouvriers.*

COTISATION FRATERNELLE DES TRAVAILLEURS DU CANAL DE LA MARNE.

Division de Neuilly.

1re brigade, 1 60.—3e brigade, 1 80.—4e brigade, 3 85.—5e brigade, 1 30.—6e brigade, 1 60.—8e brigade, 1 60.—9e brigade, 1 60.—13e brigade, 2 00.—18e brigade, 1 00.—Brigade volante, 1 95. — Un employé, 50 c.—Un employé, 50 c. — Total 19 fr. 30.

Division de Gournay.

3e brigade, 2 00.—6e brigade, 2 60.—7e brigade, 2 00.—15e brigade, 2 00.—21e brigade, 2 00.—22e brigade, 2 00.—Un surveillant, 20 c.—Un cantinier, 1 fr.—Un cantinier, 50 c. — Total 14 fr. 30.

Division de Chelles.

Les brigades réunies ensemble, 16 65. — Un cantinier, 0 50. — Le conducteur-régisseur, 5 00.—Les employés et ouvriers de l'atelier central, 18 30.—Total, 40 45.

Division de Bray.

6e brigade, 1 60. — 10e brigade, 0 70. — Total, 2 30.

Produit d'une collecte faite au convoi d'un travailleur par les divisions de Neuilly et Gournay, 24 25.

Versé au *Représentant du Peuple*. Total général, 100 60.

Spectacles du 22 octobre.

THÉATRE DE LA NATION.—La Muette de Portici, la Vivandière.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Oscar, il Faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—Le Domino, le Ravisseur.
ODÉON.—Les Etourdis, l'Héritière, Crispin rival.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Catilina.
GYMNASE.—Petit-Fils, un Monsieur, Fonds secrets, les Cabinets, les Malheurs.
VAUDEVILLE.—Roger Bontemps, Chaumontel, le Chemin, le Protégé.
VARIÉTÉS.—Le Buveur d'eau, le Lion, Mignonne, 1re repr. ; les Deux font la Paire.
THÉATRE MONTANSIER.—Les Envies de Mme Godard, l'Eté de la Saint-Martin, les Parades de nos Pères, le Camp de Saint-Maur.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Livre Noir.
GAITÉ.—Les Femmes de Paris.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Morne au Diable, Napoléon et Joséphine.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Famille de la Bernardière, Georgette, Plus de Jeudi, Diorama.
FOLIES.—Les Lunettes, la Laitière, les Domestiques, Varossard, Diorama.
DÉLASSEMENTS.—Maurice le Mobile, Adrien.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Les Dragons, le Huit, la Guimard, Notre-Dame-de-Bon-Secours, le Chevalier.
THÉATRE CHOISEUL.—Le Parapluie, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.)—Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.)—Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

Le Socialisme, c'est la conciliation.

Le discours suivant a été prononcé par M. E. Stourm, au banquet mensuel des phalanstériens, qui a eu lieu, dimanche dernier, à la Chapelle-Saint-Denis.

Amis, la vie nouvelle envahit chaque jour un plus grand nombre d'intelligences. Le flot monte, l'océan de vérité submerge le vieux monde, qui, pour échapper à ce baptême nouveau, se réfugie dans tous les abîmes de l'erreur.

Ceux qui sont rebelles aux principes de justice qui éclairent notre conscience, peuvent, sans calomnie, sans exagération, être comparés à ces idolâtres arriérés qui, au temps de Jésus, se cramponnaient à leurs pénates vermoulus pour résister à l'ébranlement du monde. Le monde ne chancelait pas moins sur sa base, et les idoles n'en étaient que plus tôt renversées en démontrant leur impuissance!

La société actuelle, atteinte et convaincue d'inhumanité, sommée par les plus grands cœurs et les plus grands esprits, les vrais continuateurs du Christ, de se convertir à la justice, de faire son examen de conscience, à pour de se comprendre, de s'analyser franchement, de bien se rendre compte de ses actes et de ses sentiments; elle sent que la raison l'abandonne, qu'il lui reste à peine assez d'intelligence pour colorer les erreurs nécessaires à son entretien; elle subtilise, elle avocasse, elle se voue aux sophistes, les conjurant de découvrir quelque argumentation spécieuse qui fasse encore quelque temps illusion sur sa pauvreté morale, sur le néant de ses droits. Vains efforts! elle a tout usé, elle demeure sans excuse, et ne sait plus que dire!

Rien n'est bouffon comme de voir ce vieux monde, qui a vécu au hasard des circonstances, sous les impulsions fatales du plus aveugle égoïsme, entreprendre, au moment où il fait naufrage, où la tête lui tourne, sa justification rationnelle, sa pompeuse et ridicule apologie! Donnez donc un brevet de génie à l'architecte de ce bâtiment qui s'écroule! couronnez donc cet avocat retord qui se charge de la plus mauvaise cause, et se fait fort d'avoir raison contre l'évidence et contre la raison!

Voyez un peu quel effroyable rapprochement entre les conservateurs des iniquités sociales de tous les temps: les nôtres, comme ceux qui ont crucifié le rédempteur des hommes, sous des formes différentes, défendent l'esclavage, qu'ils considèrent comme la forme naturelle et la condition nécessaire de l'ordre social. Le citoyen de la cité antique croyait à la nécessité de l'esclave, comme le citoyen moderne croit à la nécessité du prolétaire! Cela était un dogme politique, une superstition sociale qu'un grand et sublime effort de cœur et d'intelligence pouvait seul dissiper. L'esprit tout seul n'y suffirait pas, puisque les génies de ces temps éloignés, dont les rayons nous éclairent encore, s'y sont laissés prendre, et que pas un d'eux n'a mis en doute la légitimité de cette infamie.

Le patriotisme était même un sentiment encore trop étroit pour faire découvrir les droits de l'humanité. Brutus, quand il parlait de liberté, n'entendait pas la liberté de tous ses semblables: « Comment, eût-il demandé aux utopistes qui lui auraient parlé de la liberté pour tout le monde, comment voulez-vous que je sois libre si mes esclaves le deviennent? Toute la gloire de l'empire ou de la république est attachée à la conservation des bases de l'ordre social. » Si vous aviez parlé de l'abolition de l'esclavage à Brutus, vous l'auriez réconcilié avec César.

Et de même, nos Brutus ne comprennent plus rien à la liberté, du moment que cette liberté a la prétention de vivre en bonne intelligence avec sa sœur l'égalité, du moment qu'il s'agit de prendre la fraternité à la fois au pied de la lettre et dans son esprit. Les libéraux des deux restaurations se réconcilient donc aussi avec César en voyant qu'ils n'ont plus le monopole de l'affranchissement, que tout le monde s'en mêle, que le fond de la société s'élève à son tour pour atteindre au niveau du bien-être et de la dignité!

Voilà donc le rapprochement entre les deux époques, mais, Dieu merci! voici la différence. C'est qu'aujourd'hui le peuple reconnaît ses véritables défenseurs. Si Pilate, à l'heure qu'il est, s'avisait de faire appel au peuple pour faire condamner *le juste*, le peuple ne crierait plus: crucifiez-le, crucifiez-le!... Cette jouissance des vieilles aristocraties de voir le peuple jeter la première pierre pour lapider ses amis les plus purs, il faut bien qu'elles y renoncent! Aujourd'hui, Jésus serait peut-être encore en exil ou dans une prison d'Etat, mais le peuple voterait pour lui d'enthousiasme, ferait des chants et des pétitions pour sa délivrance et vivrait dans l'espoir impatient de le remettre à sa place et de lui confier ses destinées nouvelles!

Or, tout ce qui est peuple est sur cette pente irrésistible; ces masses compactes de prolétaires dont la triste mission a toujours été de servir les dominateurs du monde, ne sont pas non plus inaccessibles à la lumière. Dieu merci, la peste du progrès est contagieuse; elle l'est dans tous les temps, mais la voilà devenue tellement épidémique qu'on la compare à une traînée de poudre ou à l'étincelle électrique, à qui le moindre contact suffit.

Il n'y a pas de buffleteries ni de bouclier qui empêchent le cœur de battre. Il n'y a pas de casque qui empêche la tête de penser; cela étant, l'armée devient socialiste, et, quand un régiment est ainsi pestiféré, grâce aux soins de la peur, il défile la parade, va faire de la propagande en province, et est remplacé par un autre à qui Paris inocule en rien de temps le même virus!

Pauvre vieux monde! le voilà forcé dans sa dernière citadelle, dans ses derniers retranchements; le voilà comme ce despote tremblant dont parle la Bible, se disant derrière ses murailles de fer: « Je suis bien gardé, mais qui gardera mes gardes? »

Nous avons dit que tout ce qui est peuple marche dans cette voie. Est-ce une exclusion que nous avons voulu faire? Et qui donc n'est point du peuple aujourd'hui? Est-ce cette masse de propriétaires expropriés, de marchands qui ne vendent rien, d'actionnaires mystifiés? Est-ce que tout ce qui souffre ne va pas puiser dans sa souffrance un enseignement, une révélation? S'en prendre aux ouvriers qui meurent de faim de ce qu'on ne gagne pas d'argent, ce serait trop bête, personne ne prend plus le change aussi grossièrement. La bourgeoisie va devenir socialiste, car ce que le peuple veut gagner, elle le perd de plus en plus; son indépendance, dont elle a eu un instant le tort de vouloir faire un privilége, son indépendance matérielle va lui être ravie, une nouvelle féodalité s'en empare; tout son travail, depuis l'assemblée des notables, que dis-je? depuis l'affranchissement des communes, tout cela avorte; si elle n'y prend garde, elle va être replongée dans les rangs obscurs du prolétariat. Qu'elle n'aide donc plus à l'accomplissement de cet anachronisme sacrilége, de cette restauration des plus mauvais jours de l'histoire. Comme en 1789, comme en 1830, comme au 24 février, le peuple et la bourgeoisie ne font qu'un, n'ont au fond qu'un seul et même intérêt, et c'est le socialisme qui proclame et qui réalisera leur unité, le socialisme, dont on a peur comme d'un écueil, et qui est l'unique planche de salut, le socialisme qu'on attaque par la haine, et qui se défend par l'amour.

Un exemple à suivre.

Nous recevons à l'instant la visite d'un brave ouvrier venu pour nous entretenir d'un moyen de propagande démocratique qu'il a imaginé et mis en pratique avec succès. — « S'il y avait, nous disait-il, quarante mille ouvriers qui voulussent suivre cet exemple, les campagnes seraient bientôt éclairées sur leurs véritables intérêts. Si vous approuvez ma conduite, faites-la connaître aux travailleurs pour qu'ils l'imitent de leur côté. » L'exemple nous paraît excellent, et nous ne pouvons mieux l'exposer qu'en laissant parler notre digne et intelligent visiteur:

Messieurs, nous a-t-il dit, je suis allé, il y a quelque temps dans mon pays, en Picardie. Je suis d'un petit village qui a quelque chose comme trois à quatre cents habitants; ils ne reçoivent pas de journaux, et, comme vous le comprenez, ils étaient bien arriérés; on leur disait que les Parisiens ne voulaient que l'anarchie et le pillage. Aussi, ne me regardaient-ils pas d'un bon œil quand j'arrivai. Ce fut bien une autre affaire quand je leur eus dit que je suis républicain. On disait que *j'étais* [illegible] de leur faire comprendre qu'on [illegible] républicain et honnête homme, cela n'était pas très facile. En les quittant, je leur promis de leur envoyer des journaux afin qu'ils voient ce que nous sommes, et, pour leur prouver que je suis un homme de parole, voici ce que j'ai fait dès que j'ai été de retour à Paris. J'achète de temps en temps des journaux, comme tous les ouvriers; mais, quand je les ai lus, au lieu de les mettre dans un tiroir ou d'allumer ma pipe avec, je les mets sous une bande et les envoie dans mon pays, chez les marchands de vin et les aubergistes. Alors tout le monde peut les lire. Et savez-vous ce qui est arrivé? c'est que depuis trois mois que je fais ce commerce-là, il y en a plus de deux cents dans mon village qui sont devenus aussi *voleurs* que moi. Et comme voici le temps des grandes veillées dans les campagnes, il me semble qu'il serait bon de répandre mon idée. Je n'ai peut-être pas dépensé quarante sous en tout, et vous allez voir qu'aux prochaines élections on votera dans mon village comme nous votons à Paris; et ils ont si bien pris goût aux journaux, qu'ils m'envoient maintenant de l'argent pour payer la poste.

Nous recommandons ce moyen de propagation à tous les démocrates socialistes; il est aussi puissant que facile à mettre en œuvre. Si chacun l'employait, la France ne tarderait pas à être convertie à des idées qu'on ne repousse que par ignorance. Honneur à celui qui a pris cette intelligente initiative, et puisse son exemple trouver des imitateurs!

Les œuvres du parti anti-social.

Le monumental ouvrage de M. Thiers a fait entièrement perdre de vue les travaux de ses éminents confrères et collaborateurs, MM. Cousin et Troplong. Cet oubli du parti *anti-social* envers des hommes aussi dévoués à sa cause est souverainement injuste. Les travaux confectionnés par ce philosophe et ce jurisconsulte, sur la commande de l'*Académie politique des sciences morales*, fourmillent de détails précieux qui ne dépareraient pas l'œuvre de M. Thiers elle-même. Nous voulons donner l'exemple de la juste réparation à laquelle ces grands incompris ont droit. Quelques extraits à petites doses seront accueillis avec reconnaissance. Commençons par M. Cousin.

L'illustre philosophe a fourni deux opuscules, l'un, intitulé: *Philosophie populaire*, et l'autre: *Justice et charité*. Nous dirons aujourd'hui quelques mots du premier.

« Oui, dit M. Cousin en commençant, on peut, on doit même enseigner la philosophie au peuple, si la philosophie n'est point une chimère, si elle est, comme elle le prétend, la science des grandes vérités intellectuelles et morales. »

Voilà un beau début, et que nous approuvons de tout point.

« Mais entendons-nous bien, » ajoute l'auteur, et nous n'allons plus du tout nous entendre.

M. Cousin distingue deux philosophies, l'une artificielle et savante, l'autre naturelle et humaine.

La première est réservée à quelques-uns, par exemple à M. Cousin et à ses amis.

La seconde est à l'usage de tous. Nous pouvons par conséquent en réclamer notre part.

C'est probablement pour donner à chacun son dividende que M. Cousin a écrit son livre.

Or, suivez bien ceci:

« Le peuple a sa philosophie et pour ainsi dire une métaphysique naturelle, qui sort des suggestions spontanées de la conscience.

» Le plus grand des philosophes ne tire pas des études de toute sa vie et n'a pas au bout du compte une croyance essentielle de plus que le paysan ou l'ouvrier un peu cultivé... »

Donc, à supposer que M. Cousin soit un grand philosophe, il n'a pas au bout du compte une croyance essentielle de plus que le paysan ou l'ouvrier un peu cultivé.

A plus forte raison n'a-t-il pas une croyance essentielle de plus que le paysan ou l'ouvrier, si, au lieu d'être un grand philosophe, il n'est qu'un philosophe moyen ou petit.

Quelle que soit sa taille philosophique, si M. Cousin n'a pas une croyance de plus que le paysan ou l'ouvrier, il n'enseignera donc rien d'essentiel au paysan et à l'ouvrier? Evidemment non. Alors pourquoi a-t-il écrit son livre?

Il n'a pu l'écrire que pour prouver ce qu'il avait avancé, à savoir qu'il n'avait rien à écrire. Et il en donne une démonstration satisfaisante.

Son travail sert d'introduction à la *Profession de foi du Vicaire savoyard*. Or, voici ce que M. Cousin pense de ce célèbre ouvrage.

« La profession de foi du vicaire savoyard est sans contredit le meilleur écrit de Rousseau; c'est même le seul qu'une saine philosophie puisse avouer tout entier. La raison en est qu'il n'y a presque rien du sien, ni dans les idées qu'il développe, ni dans les arguments dont il se sert. »

Voilà qui est convenu. Mais treize lignes plus loin M. Cousin ajoute:

« Le vicaire savoyard, c'est Rousseau lui-même, avec tout ce qui le fait grand et presque seul dans son siècle. »

Tâchez d'accorder cela.

Le meilleur ouvrage de Rousseau est celui dans lequel Rousseau n'a rien mis du sien,

Or Rousseau s'est mis tout entier dans le *Vicaire savoyard*,

Donc le *Vicaire savoyard* est le meilleur ouvrage de Rousseau!

Il est à croire que cette logique n'appartient pas à cette philosophie naturelle et humaine sur laquelle le plus éminent professeur n'a pas une croyance essentielle de plus que le paysan et l'ouvrier, et qu'elle relève de cette philosophie artificielle et savante dont l'intelligence est exclusivement réservée à M. Cousin et à ses amis.

Ne rions pas, l'écrit de M. Cousin est faible au point de vue de la pensée et de la logique. C'est vrai; mais c'est plus qu'un bon livre, c'est une noble action. Le général Cavaignac, en appelant l'*Académie morale des sciences politiques* au secours des vieux principes ébranlés, n'avait voulu, dit-on, que la mettre en demeure de confesser son impuissance. D'autres eussent essayé de la dissimuler, M. Cousin en fait l'aveu. Rentré dans le giron de l'église catholique avec son collègue M. Thiers, le chef de l'éclectisme prouve sa foi par ses œuvres; il a reçu un soufflet sur une joue, il tend l'autre. C'est d'un bon chrétien.

Veni creator spiritus!

Observez bien les hommes de la situation, l'immense majorité des représentants du suffrage universel: ce n'est ni l'intelligence, ni les bonnes intentions, ni les principes qui leur manquent pour faire aimer la République et réaliser d'une manière définitive les conséquences des dernières révolutions. L'esprit créateur et organisateur leur fait seul défaut.

Tous ou presque tous reconnaissent la vérité de cette épigraphe inscrite par la *Démocratie pacifique* en tête de ses colonnes le lendemain de la Révolution de Février, LA RÉPUBLIQUE DE 1792 A DÉTRUIT L'ORDRE ANCIEN, LA RÉPUBLIQUE DE 1848 DOIT CONSTITUER UN ORDRE NOUVEAU.

Tous ont accepté franchement ou silencieusement la devise républicaine: LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Tous veulent aussi, disent-ils: L'ORDRE, LE PROGRÈS ET LA JUSTICE.

Tous ne demandent pas mieux que de concilier LA FORCE ET LA DURÉE DU POUVOIR, non seulement avec le RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ ET DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLES, mais encore avec L'AMÉLIORATION CONSTANTE DU SORT DES MASSES.

Tous sont même forcés, en le combattant dans les applications nouvelles, proposées par les socialistes, de rendre hommage au principe d'ASSOCIATION, de reconnaître que c'est le principe social par excellence, que ce principe a été dans le passé et se trouve encore dans le présent le levier de toutes les grandes choses, la base de toutes les institutions solides et bienfaisantes.

Tous sont saturés, fatigués, dégoûtés de la CRITIQUE vaine, de la NÉGATION pure, de la DISPUTE DES PARTIS, des FICTIONS REPRÉSENTATIVES et CONSTITUTIONNELLES, de la GUERRE DES PEUPLES ET DES CLASSES.

Les représentants de la France ne sont dès-lors plus divisés par des principes, par de grands intérêts, mais uniquement par les divers modes d'application et de conciliation des principes et des intérêts. Ils n'arborent plus des bannières distinctes, opposées, militantes; ils ne luttent plus d'une manière ouverte, franche, systématique pour le triomphe exclusif de leur opinion, de leur parti; ils se mêlent confusément, se confondent, pêle-mêle, légitimistes, conservateurs, libéraux, républicains, universitaires, catholiques, dans la crainte qu'ils ont de l'inconnu, dans l'impuissance commune où ils sont d'appliquer leurs principes, de créer ou d'organiser des garanties durables d'ordre et de liberté. Ils se coudoient, se heurtent, s'entrechoquent, s'irritent, s'appaisent et s'irritent encore, sans espoir fondé de dominer la situation et de s'assurer le pouvoir. La CONFUSION MORALE est le mot de cette époque.

L'histoire enseigne que cette confusion a précédé les évolutions organiques, les grands progrès de l'humanité et leur a servi de point de départ. Plus cette confusion est grande, plus l'ordre nouveau qui en surgit doit être majestueux, solennel, unanime. C'est le chaos annonçant la création.

Ainsi fut le Bas-Empire. L'égoïsme, l'individualisme outré, la corruption, l'esprit de parti et de conservation étroite, le scepticisme, l'incrédulité et l'indifférence s'y mêlèrent longtemps avec les pressentiments d'une justice nouvelle avec les instincts vagues de liberté, d'égalité, de fraternité, avec les progrès des arts et des sciences, avec les théories aventureuses, les aspirations généreuses vers un monde meilleur.

Il y a des instants dans la longue vie des peuples et surtout dans la vie des hommes publics où ayant couru de lutte en lutte, de projet en projet, de rêve en rêve, de révolution en révolution, on arrive à haïr toute idée nouvelle, on se refuse à tout effort nouveau. C'est précisément l'instant où il s'agit de l'idée salutaire, de l'effort suprême qui doit fonder l'ordre de plusieurs siècles. L'incrédulité et l'inertie sont alors en raison double et directe de l'infructuosité des efforts précédents et de l'importance du progrès décisif qu'il s'agit de réaliser.

Aujourd'hui, l'éloquence sublime et la mansuétude du Christ ne pourraient suffire pour vaincre l'incrédulité. La mort même des novateurs ne serait pas plus puissante que les prédications et les paraboles. Les préventions qui s'élèvent contre les propositions du socialisme, contre l'association des intérêts, l'équilibre et l'harmonie des passions, l'organisation attrayante du travail, le quintuplement de la richesse publique ne se fondent pas sur ce que ces propositions sont illogiques, fausses, irrationnelles, mais bien sur ce que c'est trop beau, trop juste, trop grand, trop éblouissant d'attrait et de promesse, pour être vrai et praticable. Des années de luttes douloureuses, de dévouement et de patience, pour propager l'idée nouvelle, seraient entièrement perdues si elles n'étaient couronnées par des faits évidents, par des succès pratiques, visibles, irrécusables. La société actuelle ne croira le royaume de Dieu possible sur la terre que lorsque sa réalisation sera matérielle, palpable, irréfragable.

Voyez ces hommes des vieux partis qui, après s'être longtemps combattus entre eux, se coalisent pour réagir contre la République sociale sortie de la Révolution de Février, et ne transigent même que provisoirement et malgré eux avec la République purement politique: ces hommes sont moralement épuisés par les vaines luttes, les stériles discussions et les tactiques habiles qu'ils ont engagées dans les vingt dernières années. Trompés vingt fois par les événements dans leurs espérances ou dans leur ambition ils ne peuvent plus croire ni espérer. Ce sont des acteurs usés qui ne savent que d'anciens rôles. Ils détestent les novateurs par impuissance, par dépit d'orgueil, par amertume de gens blasés. L'homme qui les représente le mieux, l'esprit le plus superficiel, le plus empirique, le plus sceptique de l'époque, M. Thiers, nie le progrès, ne croit plus à la vertu des principes, ne voit dans la nature et dans la société qu'un antagonisme perpétuel des forces, qu'une *succession de hasards heureux ou malheureux, de risques et de périls*, et s'appuie tantôt sur la liberté, tantôt sur la compression, tantôt sur le droit, tantôt sur le privilége, selon que telle branche de l'arbre gouvernemental lui paraît plus proche ou plus solide. Il séduit et gouverne les hommes par des tours de mémoire et d'agilité, en combattant l'idée avec le fait, le fait avec l'idée, en décrivant comment les choses se passent et comment il n'y a rien à faire. Cet homme se plaît à singer l'histoire, à imiter le passé, et parce que l'idée de réforme sociale, trop jeune encore, a été facilement écartée par la réaction qui a suivi la révolution de juillet, il croit que pour tuer le socialisme nouveau, il suffit encore d'exciter contre lui les défiances des intérêts sordides, de s'interdire toute innovation financière, toute intervention de l'Etat en matière d'industrie, et d'attendre les bras croisés le retour de la confiance. Cet homme est la négation même du génie créateur. On dirait un singe gambadant et grimaçant sur les débris d'un monde.

Et tous les vieux partis d'imiter M. Thiers et de revenir effrayés aux errements anciens, à leur ornière historique. Les légitimistes poussent l'aberration de l'idée fixe jusqu'à se flatter de l'espoir de donner bientôt pour couronnement au suffrage universel, pour flèche au clocher des libertés publiques, l'hérédité de leur prétendant dynastique. Ils s'abusent au point de croire que le peuple n'a été émancipé sous toutes ses faces que pour reprendre avec plus de folie la lisière de son enfance. Et les catholiques, par la bouche de M. de Montalembert, ne proposent d'autre moyen de refréner les masses, de faire respecter la famille et la propriété qu'une exhibition nouvelle aux yeux du peuple de l'é-

pouvantail des peines de l'enfer! Et la queue des admirateurs de l'Empire s'imagine également qu'il suffit d'agiter le nom de Napoléon, de lui donner la forme d'un neveu quelconque, d'exposer toujours aux yeux du peuple reconnaissant un petit chapeau, un grand sabre, un aigle vivant pour continuer la dynastie de l'empereur et faire prendre au sérieux le spectacle du Cirque olympique. Et des républicains eux-mêmes, des hommes de la tradition révolutionnaire, naïvement étonnés que la simple proclamation de la République n'ait pas résolu tous les problèmes, effrayés des complications sociales qui surgissent au moment où ils croyaient dormir sur leurs lauriers, se prennent à confesser leurs illusions, leur impuissance, et à copier servilement, lâchement la politique de la monarchie renversée, à emprunter à Louis-Philippe ses fortifications, sa théorie de *juste-milieu* et de *bascule*, son arme d'intimidation et à Guizot sa *défiance du dedans*, sa *politique modeste*, sa *paix à tout prix*.

Voilà les vieilleries politiques, la défroque honteuse dont les partis s'affublent en ce moment de régénération européenne et sociale! Ils rabâchent l'histoire, ils singent et parodient leurs devanciers par peur de l'inconnu, par sentiment de commune et égale impuissance. N'y a-t-il pas dans ce seul fait de débandade des vieux partis vers le passé la preuve évidente que nous touchons à une ère nouvelle, que l'œuvre d'avenir qui se présente devant nous a des proportions énormes et réclame non-seulement un esprit nouveau, mais encore les bras du peuple lui-même?

Oui, voyez-les, voyez-les, et prenez en pitié leurs embarras et leur détresse:

Ils veulent tous l'ordre et ils veulent tous la liberté; mais ils croyent tous que la liberté et l'ordre sont incompatibles, contradictoires; que l'un ne peut gagner qu'aux dépens de l'autre, et ils blasphèment ainsi Dieu et la Providence, et ils repoussent aveuglément l'expérience de cette association intégrale des intérêts qui peut seule unir la liberté à l'ordre, ils repoussent sans l'approfondir l'application de cette loi sériaire qui seule dans la nature garantit l'ordre par la liberté, la liberté par l'ordre, et sert d'anneau d'alliance entre l'unité et la variété.

Ils croient tous plus ou moins au libre arbitre d'une part, et de l'autre à l'existence de lois générales, innées, naturelles, régissant l'essor des passions humaines, et ils refusent d'asseoir sur l'essor même de ces passions les institutions sociales, ils refusent d'étudier les moyens de soumettre à l'attrait tous les mobiles de l'activité humaine, et de faire correspondre ainsi la plus haute expression du libre arbitre avec la plus absolue soumission aux lois constitutives de l'homme et du monde.

Ils veulent tous, d'une part, la paix, une paix solide et générale, et d'autre part l'indépendance des nationalités, et ils ne trouvent d'autres moyens de concilier ces deux choses que de rester en permanence sur le pied de guerre, et de laisser opprimer les nationalités les plus faibles par les Etats les plus forts; et ils subissent ainsi de continuelles angoisses ou de continuelles hontes, et ils croiraient tomber dans l'utopie, dans l'absurde, s'ils réclamaient ouvertement et préparaient énergiquement un congrès démocratique des peuples, une représentation européenne des nationalités de tous rangs, décidant à l'amiable toutes les questions internationales, permettant un désarmement général et garantissant à chaque peuple la paix et l'indépendance.

Ils veulent tous plus ou moins conserver d'une part à l'Etat un rôle protecteur et centralisateur, et de l'autre à la liberté individuelle ses garanties de spontanéité et de contrôle; mais ils ne croient pas que l'action de l'Etat puisse remédier à la souffrance et à la ruine des intérêts individuels en lutte sans nuire à leur liberté, et que ces libertés individuelles puissent s'étendre elles-mêmes sans nuire à la sécurité sociale et à l'intérêt de l'Etat; et dès lors ils se résignent à n'avoir ni sécurité, ni liberté véritables; et c'est avec une prévention invincible qu'ils refusent de voir dans l'association intégrale des intérêts de la commune et dans l'association des communes entre elles le seul moyen de rendre l'Etat et la Société identiques et de garantir la liberté contre le despotisme ou le monopole de l'Etat et les prérogatives de l'Etat lui-même contre l'empiétement incessant des libertés individuelles.

A aucune époque de notre histoire, cette absence d'esprit créateur, cette impuissance de concilier en pratique les principes et les intérêts n'a été, chez les hommes d'Etat, aussi manifeste que chez les politiques qui réagissent en ce moment contre le flot de sciences et d'idées nouvelles destinées à transformer la société entière. Si l'armée de cinq cent mille hommes sur laquelle ces vieux partis fondent tout leur espoir et leur sécurité n'était pas sortie du cerveau de leurs devanciers, ils n'auraient pas eu le génie de l'inventer; car ils ne savent pas même s'en servir. Si la Convention et l'Empire n'avaient pas fondé l'unité administrative et politique de la France, ils ne la soupçonneraient seulement pas. Si l'Algérie n'était pas conquise et dominée, ils n'auraient pas songé à offrir cette issue à l'expansion militaire et coloniale de la France. Si le règne de Louis-Philippe n'avait pas conquis des titres à la reconnaissance de l'histoire par ses grands monuments d'intérêts matériels, par de grands travaux publics, ce ne sont pas ses successeurs immédiats qui les lui auraient ravis; car ils n'ont pas trouvé dans ce sens une seule idée nouvelle!...

VENI CREATOR SPIRITUS!...

Oui, vienne l'esprit créateur! Que Dieu fasse descendre enfin sur ces hommes un peu de ce souffle d'inspiration qui a tiré l'humanité de toutes les grandes crises! Le moment est plus que jamais urgent, la prière est plus que jamais fervente... Si cet esprit de création et d'organisation tardait encore à se manifester, il trouverait bientôt le terrain des sociétés modernes couvert de sang, de débris et de ruines.

Logique de M. Thiers.

Celui qui n'a pas lu, dans le *Constitutionnel*, le chapitre IX° du 3° livre du sophistique ouvrage de M. Thiers, *de la Propriété*, ne peut se flatter de connaître la merveilleuse facilité avec laquelle cet ennemi né de toute innovation sait faire d'une pierre deux coups. « Le droit au travail, dit-il, à quoi bon? A la bonne heure si le *chômage* était autre chose qu'un accident qui ne se répètera, *heureusement*, que dans de rares circonstances; mais, avec les chances que nous avons d'éviter les cas de chômage, réclamer le droit au travail, n'est-ce pas demander une chose à tout le moins inutile? »

Voilà pour la première partie du chapitre. Voici pour la seconde: « Vous parlez de droit au travail! Y songez-vous? Mais le chômage n'est-il pas là avec ses exigences de tous les instants! Vous vous êtes mis en tête qu'il fallait enfin, par des mesures régulières, parer au chômage. Mais le chômage, à chaque instant, ne peut-il pas vous déborder? Vienne une crise, commerciale, et vous voilà en présence de deux cent mille bras inoccupés.

Assez, monsieur Thiers; oui, vous êtes habile, vous savez accomoder toute chose à vos besoins. Votre souci, à vous, ce n'est pas d'être logique. C'est de frapper, n'importe comment, là où vous voulez frapper. Selon qu'il vous plaît, le chômage, comme éventualité, mérite à peine d'être prévu, ou c'est la menace la plus terrible qui puisse se dresser devant l'Etat, si le droit au travail est reconnu.

La fin couronne l'œuvre.

Le livre de M. Thiers a produit, on ne saurait se le dissimuler, un effet profond sur une certaine classe de lecteurs. Si étrange que ce résultat puisse paraître à ceux qui, versés dans la connaissance des questions sociales, ont pu apprécier l'ignorance complète de l'auteur sur le sujet qu'il traite, rien n'est plus facile à expliquer. M. Thiers n'a pas, sur la propriété et le socialisme, une idée de plus que les moins instruits de ses lecteurs. Ce sont leurs propres pensés qu'il leur renvoie et que ceux-ci applaudissent! Ils s'admirent dans M. Thiers. Ajoutons que ces vulgaires arguments prennent une autorité nouvelle en passant par la plume d'un personnage aussi considérable. Ce n'est pas peu de chose pour certaines gens que d'être en communauté d'opinion avec un homme qui a occupé les plus hautes fonctions politiques.

Aussi lorsqu'on essaie de faire comprendre à ces braves lecteurs que M. Thiers ne sait pas le premier mot des questions qu'il tranche d'un ton si péremptoire, ils vous arrêtent tout de suite par un argument à leur avis sans réplique: « Comment comptez-vous nous persuader qu'un homme qui a tenu si longtemps les rênes de l'Etat (formule de rigueur) ne connaît pas à fond les questions qui s'agitent en ce moment? A d'autres! cela est invraisemblable, impossible, absurde. »

Cela est cependant parfaitement vrai. Il est démontré que M. Thiers n'a jamais ouvert un livre socialiste. Tout ce qu'il sait du socialisme, il l'a évidemment puisé dans les entretiens de gens qui n'y entendaient rien de plus que lui-même. Son article d'hier, qui heureusement pour tous est le dernier, nous en fournit des preuves sans réplique. Voyez, par exemple, l'étrange confusion que le chef du parti *anti-social* établit entre le communisme et la doctrine phalanstérienne.

« Entre les systèmes nouvellement inventés y en a-t-il un seul qui pourrait guérir ce mal, le convertir en bien? EST-CE LE COMMUNISME, qui, indépendamment de son impossibilité pratique, car on ne trouverait pas le genre humain disposé à se laisser dépouiller et mettre au PHALANSTÈRE, etc... »

Autant vaudrait dire: M. Thiers ne sauvera pas la France, parce que la France n'est pas disposée à vivre en république.

Après l'ignorance la mauvaise foi.

« Le principal malheur du temps, veut-on savoir quel il est? C'est qu'on a trompé le peuple sur la nature du mal qu'il éprouve. »

Fort bien. Voyons en quoi on l'a trompé.

« Tout ce qu'il ressent, tout ce que le riche ressent comme lui, et plus que lui souvent, la maladie, la fatigue, la privation, le désir contrarié, la déception après le désir satisfait, la vieillesse, la mort, toutes ces souffrances, on lui persuade qu'il pourrait ne pas les endurer, qu'elles pourraient lui être épargnées.... »

Est-ce de la mauvaise foi ou de l'enfantillage? Les socialistes promettant au peuple de lui épargner la maladie, la vieillesse, la mort! Quelle triste opinion M. Thiers a-t-il donc de ses lecteurs?

Que dites-vous aussi de la justesse de cette observation: « *Les fatigues, les privations plus grandes chez les riches que chez les pauvres...* » Et ne trouvez-vous pas que cette « déception après le désir satisfait » ne soit une suffisante compensation aux désirs toujours inassouvis du pauvre? Puis, n'est-ce pas là une œuvre damnable; enseigner au peuple que la fatigue et la privation pourraient lui être épargnées! — Evidemment M. Thiers a apporté dans la rédaction de son livre, cette humeur brouillonne qu'il apportait jadis au maniement des affaires publiques. On ne réfute pas de pareilles choses, on plaint ceux qui les écrivent.

Le Vertige des Vieux partis.

Ce dut être une étrange et rude sensation pour les soutiens de la vieille politique que l'émoi jeté en eux par le renversement violent de leur gothique idole. On n'éprouve pas deux fois en sa vie une stupéfaction aussi complète, un ébahissement pareil à celui que dut leur occasionner le subit revirement de février, cette impulsion nouvelle et si en dehors du champ de leurs prévisions.

Ce réveil en sursaut a été en effet si brusque, si soudain, qu'ils en sont encore tout effarés. Ces grandes formules de la science nouvelle, ces problèmes de la solidarité jetés tout à coup à l'examen les ont trouvés si complètement en défaut, si bien habitués au demi-jour favorable aux lâchetés du *statu quo* qu'ils sont encore à se remettre de leur premier éblouissement. La secousse a été si vigoureuse, que tous les vieux partis en ont perdu leur aplomb et la débâcle de la politique prédite par nous depuis si longtemps a été consommée.

Nous avons assisté à une incroyable fusion: libéraux et royalistes, légitimistes, orléanistes, athées et catholiques se sont embrassés pleins de frayeur en face de la République nouvelle. Ils se sont juré d'employer à leur commune défense la vieille tactique dont ils usaient jadis les uns contre les autres, de voter aveuglément, de rejeter sans examen tout ce qui serait proposé par leurs adversaires, tout ce qui leur paraîtrait dans le sens de la grande devise républicaine, tracée par une main puissante sur les murailles de leur dernier banquet.

Ils se sont mis à s'agiter fiévreusement, à propager au centuple leur première terreur, à inventer des systèmes impossibles pour pouvoir les réfuter, à prêter à leurs adversaires des absurdités et des infamies. Ils ont gonflé leurs poumons pour anathématiser en eux de prétendus partisans de la communauté des femmes, cet apogée fantastique de l'abus de la force brutale, pour les représenter comme des prôneurs violents de la loi agraire, supposition niaise que jette en bas le seul mot d'association.

Ils ont fait tout ce qui leur est venu à l'idée, ils ont écrit au hasard tout ce qu'ils ont trouvé dans leurs cerveaux. Les défroques du passé ont été reprises par ceux-là mêmes qui les avaient lacérées et les réputations douteuses du dernier règne reconnues et acceptées par ceux qui les avaient le plus outrageusement conspuées.

Ils ont fait armes de tout. Tout moyen leur a semblé bon et ils n'en sont arrivés qu'à montrer plus clairement les prodigieux effets du vertige qui s'est emparé d'eux.

Après tout, ce vertige est bien naturel, convenons-en; nous serions nous-même étrangement effrayés si après avoir constaté la décomposition rapide des vieux éléments politiques, l'impuissance de l'ancien mécanisme social, nous n'apercevions rien autour de nous, rien, absolument rien pour remplacer ces étais pourris, si nous ne connaissions aucun moyen, non pas même de régénérer l'humanité, mais seulement de l'arracher à de mortels déchirements.

Certes, il serait bien inutile de faire les bravaches, nous l'avouons franchement, notre effroi serait au comble; et non-seulement nous nous réunirions aussi à nos anciens ennemis dans cette attente d'un danger suprême, mais nous irions franchement à ceux que nous regarderions comme nos nouveaux adversaires.

Nous aborderions sans faux amour-propre les hommes qui prétendraient avoir travaillé aux choses sérieuses, aux intérêts de tous, pendant que nous aurions été occupés à perfectionner notre triple balançoire constitutionnelle, et nous écouterions sans malignité envieuse, sans esprit arrêté de dénigrement les paroles de ces penseurs indépendants et hardis. De plus, nous emploierions quelques heures pendant quelques jours à la lecture de leurs œuvres, afin de leur répondre en toute connaissance de cause, afin d'apprécier nous-mêmes ces nouveautés dont l'apparition subite nous aurait si fort alarmés.

On peut admettre à la rigueur, que dans le premier moment, les hommes qui employaient gravement leur temps à la chasse du pouvoir aient perdu la tête aux sifflets énergiques de ceux qu'ils avaient dédaigné. On peut leur pardonner d'avoir jugé d'abord les idées nouvelles d'après les charges du *Charivari*, les cancans d'estaminet, les naïvetés de corps-de-garde ou les clameurs de la rue. Qui sait si nous-mêmes, nous trouvant aussi empêtrés qu'eux dans les idées du passé, aussi complètement ignorants des besoins du présent, nous n'eussions pas préludé ainsi?

Mais, six mois après le premier avertissement, nous serions revenus à nous-mêmes, et, le cœur aidant, nous aurions compris que, hâté ou non, ce mouvement était dans l'ordre nécessaire des choses.

Nous aurions jugé à l'unanimité du peuple des villes où le mot d'ordre de la fraternité s'est fait entendre, que rien ne pourra plus désormais lui enlever le désir légitime des améliorations sociales. Nous aurions senti l'impossibilité d'affermir les bases de la République autrement qu'en formant un vaste parti conservateur dans la classe laborieuse, cette majorité mobile de la nation qui a si bien rendu jusqu'ici à tous les gouvernements leur indifférence et leur hostilité.

Ici le besoin des solutions sociales nous eût vivement frappés et nous aurions hâté notre examen des idées déjà émises, dans la ferme conviction, que si par malheur elles étaient insuffisantes ou fausses, il fallait s'empresser de les corriger ou de les compléter.

Mais eux que font-ils? Ah! les hautes questions pour eux sont toujours les questions d'ambition personnelle. Ils ne voient comme hier dans le mandat dont le pays les a investis que la faculté d'embrouiller et d'intriguer. Maintenant encore ils s'occupent à énerver les hommes du pouvoir, à préparer des combinaisons ministérielles. Ils visent à une restauration des esprits stériles comme eux, disposés comme eux à employer la compression au maintien du *statu quo*.

Et pendant ce temps les campagnes s'obèrent d'emprunts usuraires, les communes font faillite, les fabricants s'endettent, les ouvriers chôment, les malaises et les inquiétudes augmentent, la misère grandit et l'hiver vient.

Le Berger de Kravan.

ENTRETIENS SOCIALISTES ET DÉMOCRATIQUES;

Par E. SUE.

Nous avons annoncé la publication d'une série de petits livres par M. E. Sue sous le titre de: le *Berger de Kravan*. Le premier de ces petits livres est sous presse et paraîtra prochainement à la Librairie phalanstérienne. Les têtes de chapitre qui suivent feront comprendre dans quel sens et dans quel but est entreprise cette publication dont nous n'avons pas besoin de faire l'éloge:

I. Comment le père Mathurin, vieux soldat de la première République, n'aimait ni l'Empereur ni les Bourbons. — Pourquoi il ne les aimait point.

II. Comment, lors de l'invasion de 1814, le père Mathurin allait à la chasse aux cosaques. — Pourquoi il se livrait à cette chasse avec amour. — Comment le père Mathurin rencontra plus tard, dans un cabaret de Nîmes, plusieurs *blancs* de la compagnie de MM. de Trestaillons et de Quatretaillons. — Ce qu'il advint de la rencontre du père Mathurin avec ces royalistes.

III. Comment le père Mathurin, de retour à son village, y trouva sa cousine Rosette, un marquis et son curé. — Pourquoi le père Mathurin n'aimait ni ce curé ni ce marquis, et pourquoi ceux-ci n'aimaient point le père Mathurin et le lui prouvaient bien.

IV. Histoire de Rosette et de M. le curé.

V. Fin de l'histoire de Rosette et de M. le curé.

VI. Comment le père Mathurin ne se trouva point mieux de la royauté de Louis-Philippe que de la royauté de Charles X. — Ce qu'il advint au père Mathurin de sa rencontre avec un riche bourgeois qui avait acheté le château de M. le marquis. — Comment le père Mathurin rencontra le père Antoine, travailleur invalide, la mère Madeleine, coupeuse de brumailles, et maître Charrie le métayer. — Comment et pourquoi ces bonnes gens désespéraient de la République, et croyaient qu'il n'y avait de salut pour la France que dans la régence, Louis-Napoléon ou Henri V. — Comment le père Mathurin entreprit de prouver à ces bonnes gens qu'il ne savaient point du tout ce qu'ils disaient.

VII. Des véritables intentions des Orléanistes, des Napoléonistes, des Légitimistes. — Causes réelles de l'Insurrection de juin. — Comment et pourquoi les Socialistes et les Républicains rouges ne sont point des pillards, des assassins et des rêveurs de guillotine.

VIII. Comment la régence de Louis-Napoléon. — Ce que c'est que la régence et Louis-Napoléon. — Comment et pourquoi le père Mathurin prouve évidemment et par des faits que Henri V n'aime ni le peuple ni la liberté. — Comme quoi il est impossible de n'être pas de l'avis du père Mathurin. — Comment et pourquoi le père Mathurin donnera son avis sur les petits livres populaires de l'Académie des sciences morales et politiques.

[illegible]e Année. N° 188. ÉDITION DU MATIN. Mardi 24 Octobre 1848

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Paris, rue de Beaune, 2.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 23 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

VOTE DE LA CONSTITUTION.

L'Assemblée nationale a achevé de voter le projet de constitution.

A propos du dernier article, M. de Puisségur a demandé par amendement que la constitution ne fût valable que lorsqu'elle aurait été ratifiée par le peuple français individuellement consulté. M. de Puységur est le seul représentant qui, lors du vote sur le caractère de la République de 1848, vota contre l'introduction du mot *démocratique* dans la constitution. Il paraît que si M. de Puységur ne veut pas du peuple comme source du pouvoir, il consentirait volontiers à s'en servir comme d'un instrument. Ainsi que tous les gentilshommes de son parti, M. de Puységur s'est, depuis les dernières élections municipales surtout, épris d'un bel amour pour les droits du peuple, non pas du peuple des villes pour lequel les honorables représentants du passé n'ont que des sarcasmes et du mépris, mais du peuple des campagnes dont ils ont tenu l'intelligence captive, et qu'ils sont parvenus en quelque sorte à irriter contre ses véritables amis.

Laissons passer quelques années de République qui répandent dans les hameaux l'instruction même imparfaite de l'ouvrier des villes, et ces champions du suffrage universel se garderont bien de le réclamer. Le peuple a nommé ses représentants pour faire une constitution, c'est à eux de la leur faire bonne ; il la jugera à ses fruits. Dans l'état d'ignorance où sont encore les populations par la faute des derniers règnes, autant vaudrait demander au suffrage universel de prononcer sur l'admission des candidats à l'Académie des sciences. Le vote, pour avoir du poids, doit être éclairé. L'idéal d'une société, c'est le vote s'appliquant à toutes les fonctions, mais dans la sphère de science et d'action de chacun, le prêtre nommant l'évêque, l'ouvrier le chef d'atelier, et ainsi de suite, le suffrage universel étant réservé pour les seules fonctions d'utilité générale sur lesquelles chacun pourrait porter un jugement motivé.

Au reste l'amendement de M. de Puységur a obtenu le succès de celui de M. Pierre Leroux à la séance de samedi ; de tous les points on a réclamé la question préalable ; il faut convenir qu'il y a bien un peu de la faute de son auteur dans l'accueil qui lui a été fait. C'étaient d'abord des phrases pénibles revenant sur elles-mêmes, semées çà et là de longs silences pendant lesquels l'orateur invoquait en vain sa mémoire absente, puis enfin la lecture d'un gros cahier écrit d'avance. Les membres de la droite n'en ont pas moins demandé le scrutin de division qui a eu pour effet de constater la force de l'élément légitimiste pur dans l'Assemblée. Ce parti se compose de 42 voix.

Un autre article offrait quelques difficultés. L'Assemblée s'est engagée à compléter son œuvre par des lois organiques ; d'un autre côté il est question de faire élire immédiatement le président. L'Assemblée, qui jusqu'ici s'est vue omnipotente, va donc se trouver en présence d'un pouvoir rival qui pourra suspendre ses lois pour quelque temps, la forcer à délibérer de nouveau sur une loi qu'elle a votée, et exercer par conséquent une certaine puissance sur elle. Un frémissement a passé dans l'Assemblée lorsqu'elle s'est vue en face de cette situation, et elle a paru sentir pour la première fois le danger qu'elle a créé pour les gouvernements qui lui succéderont, en plaçant en face deux pouvoirs émanés l'un et l'autre du suffrage universel.

La commission de Constitution en avait pris son parti, et elle proposait bravement à l'Assemblée de se placer, après l'élection du président, dans la situation où se trouvera la chambre appelée à lui succéder. Mais l'Assemblée a reculé : elle a décidé, sur la proposition de M. Glais-Bizoin, qu'immédiatement après le vote de la Constitution; elle ferait les lois organiques, laissant à un décret spécial qui lui sera présenté demain, à fixer l'époque de la nomination du président.

Ce vote semble impliquer que l'Assemblée ne prendra pas les vacances dont on avait parlé. Il prouve dans tous les cas que l'Assemblée entrevoit les difficultés qu'elle a préparées aux gouvernements futurs de la République,

Le vote d'un projet de loi relatif aux anciens employés de la chambre des pairs a clos la séance.

L'énigme slave.

Les Slaves ont la plus grande foi dans leur avenir.

Les hommes de cette race espèrent être pour le monde germanique, ce que les Germains furent eux-mêmes, il y a quinze siècles, pour le monde romain qu'ils renversèrent, mais sur les ruines duquel ils élevèrent cette société féodale, qui achève de s'abîmer en ce moment avec les trente-six trônes des trente-six princes allemands.

Les Slaves viennent, disent-ils, fonder à leur tour un monde nouveau sur un monde en ruines.

A une société nouvelle, il faut des idées nouvelles, des hommes nouveaux.

L'idée de la force représentée par ce peuple de Rome, a caractérisé la société ancienne.

L'idée du sacrifice servie par les leudes ou dévoués de la Germanie a présidé à la société du moyen-âge.

L'idée d'égalité qui régira la société nouvelle sera-t-elle réalisée par les Slaves?

Les Slaves furent jusqu'ici les prolétaires des peuples. *Misera plebs contribuens*, disaient en parlant d'eux leurs dominateurs madgyars.

Le Slave a eu ou a encore pour oppresseurs, outre les Madgyars, les Mongols, les Turcs et les Allemands.

Le nom du Slave a passé dans les langues de l'Europe pour désigner l'homme qui a perdu le plus précieux de tous les trésors, la liberté.

Chez nous-mêmes Français, fils des Francs, dont la mission, écrite dans notre nom national, est d'affranchir le monde, le mot esclave vient du nom des Slaves.

Nous concevons qu'une race qui compte plus de 80 millions d'hommes se mêle activement à la révolution européenne, et prenne sur la scène du monde la place qui lui appartient ; nous le concevons, dussent les Slaves, aujourd'hui les derniers dans la famille européenne, devenir les premiers.

Mais le génie égalitaire des Slaves ne deviendra pour cette religion des âges nouveaux qui a nom le socialisme, ce que le génie diversitaire et fédératif des Germains fut pour le christianisme et ce que le génie unitaire et centralisateur des Romains fut pour le polythéisme, qu'à la condition de soutenir franchement la cause des peuples contre l'absolutisme.

La race Slave, race patriarcale par excellence, semble trop disposée à croire que l'ordre nécessaire à la liberté ne peut exister que sous le régime monarchique.

Quarante millions de Slaves russes reconnaissent l'autocratie religieuse et politique du czar.

Les Serbes slaves s'inclinent devant le patriarche de Carlowitz, comme les Monténégrins devant leur Wladika.

Les Slaves illyriens de la Croatie, de l'Esclavonie, reconnaissent la dictature militaire de Jellachich.

Les Slaves wendes de la Carinthie, de la Carniole et de la Styrie, veulent une monarchie constitutionnelle pure et simple, tandis que les Slaves tschèkes de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie, veulent la monarchie expressément démocratique.

Seuls entre tous les peuples de la famille slave, les Polonais, fils adoptifs de la France et marchant dans la même voie que leurs frères les démocrates français, ont compris qu'il n'y a de garantie pour les nationalités et de salut pour les peuples que dans la fondation de la république européenne démocratique et sociale. Aussi, tandis que la plupart des autres Slaves prennent encore au sérieux le bourrelet impérial de l'imbécile Ferdinand, les Polonais rangés sous l'étendard démocratique n'hésitent pas à combattre les hommes de leur propre race, les Slaves patriarcaux et barbares, enfants aveugles, plus à plaindre encore qu'à blâmer ; car en frappant sur nous, ils ignorent qu'ils rivent plus étroitement leurs fers, la victoire de la réaction devant les enfoncer plus avant dans la servitude.

Heureusement le glaive slave porte avec lui, comme la lance d'Achille, le remède au mal qu'il pourrait causer.

Ce glaive est à deux tranchants, l'un croate et l'autre polonais.

Les Croates assiègent Vienne; mais les Polonais sont au premier rang parmi les braves qui défendent cette capitale.

Les Croates ont vainement attaqué l'héroïque cité de Venise défendue par des Polonais.

Les Croates sont encore à Milan ; mais l'armée piémontaise et savoisienne, placée cette fois sous les ordres d'un général polonais, ne tardera pas à rendre libres Milan et toute l'Italie.

Milan, Venise et Vienne sont les trois glorieuses étapes que traverseront les émigrés polonais pour rentrer définitivement dans leur patrie libre, grande et heureuse.

Les Polonais se vengeront alors de leurs ignorants oppresseurs en frères qui ont beaucoup appris et beaucoup oublié. Non contents d'avoir détourné de nous l'invasion des Slaves barbares, ils s'appliqueront à prévenir une invasion nouvelle, en démocratisant les autres Slaves et en les associant pacifiquement aux destinées magnifiques qui s'ouvrent pour les nouveaux États-Unis européens.

Pour la première fois depuis la fondation de l'Ecole phalanstérienne, plusieurs journaux de Paris viennent de rendre compte en termes bienveillants du banquet anniversaire de la naissance de Fourier. Voici l'appréciation du journal l'*Evènement*, qui n'est certainement pas une feuille *pestiférée* :

Hier a eu lieu, dans le salon du Jardin-d'Hiver, le dixième banquet anniversaire de la naissance de Fourier. Plus de mille convives, de tout âge et de toute condition, représentants du peuple, savants, ouvriers, enfants même, se pressaient autour des tables. Le recueillement le plus respectueux et la tendresse la plus fraternelle ont présidé à cette solennité. Ce n'était pas une fête politique, c'était un hommage à une théorie qu'on peut ne point admettre dans toutes ses conséquences, mais dont on ne saurait méconnaître les nobles tendances vers un avenir d'association et d'harmonie.

Plusieurs discours ont été lus, et plusieurs toasts ont été portés par MM. Laverdant, Considerant, Cantagrel, Victor Hennequin, Fugère, Charles Dain, Désiré Laverdant, etc. Mais qu'on se rassure. Comme dans certains banquets, il ne s'est point agi d'excitations à la guerre civile, d'appel aux mauvaises passions. Pas un cri de haine et de vengeance n'a été proféré ; rien que des paroles de consolation et de sympathie pour ceux qui travaillent de paix, et de conciliation pour ceux qui souffrent. Pour mettre nos lecteurs à même de juger des sentiments de véritable fraternité qui animaient cette fête, nous reproduirons les toasts les plus importants.

Après cette appréciation, l'*Evènement* reproduit plusieurs toasts de notre banquet.

Le *National* a publié sur la fête phalanstérienne les lignes suivantes qui ont été reproduites par le *journal* :

Hier au soir a eu lieu, dans le magnifique local du Jardin-d'Hiver, le banquet de l'école fouriériste. Il y avait environ 700 couverts, dont plusieurs étaient occupés par les dames et les enfants. La disposition générale, le service, l'ordre parfait qui régnaient dans cette fête, témoignaient que les disciples de Fourier, fidèles aux doctrines de leur chef, n'avaient point négligé la recherche du bien-être.

Un grand nombre de toasts ont été portés, en prose et en vers. Nous avons remarqué les suivants : « A Fourrier ! que ses disciples appellent le premier démocrate de la terre ! A l'unité de l'espèce humaine et à l'anéantissement de la guerre ! A la république démocratique et sociale ! Celui-ci a été particulièrement applaudi. Au ralliement de tous les socialistes et de tous ceux qui souffrent ! Au droit au travail ! à l'organisation du travail par l'association ! On a attribué à Fourier l'invention de ces deux formules. A la propagation de la science sociale dans les classes ouvrières ! Aux proscrits ! à l'anéantissement des guerres civiles ! (Tonnerre d'applaudissements.) A l'affranchissement de tous les peuples, de toutes les races ! A la république universelle ! à l'abolition de l'esclavage ! Ce toast, porté par M. Charles Dain, représentant du peuple, ayant à sa droite un noir, M. Mathieu, représentant, et à sa gauche M. Pory-Papy, homme de couleur et représentant, a été fort bien accueilli.

On dit que beaucoup de commerçants s'inquiètent des banquets. S'ils eussent assisté à celui-ci, ils auraient été rassurés, c'était une véritable fête de famille pour les adeptes, et un beau spectacle pour ceux qui ne l'étaient pas.

La Conspiration contre Paris.

Depuis que le vote de l'Assemblée a attribué au suffrage universel l'élection du président de la République, les réactionnaires se sont mis à travailler de plus belle l'esprit des campagnes. Leur but est d'opérer un soulèvement général de l'opinion départementale contre Paris, qu'ils représentent comme un foyer de désordre et de subversion sociale. Ils s'unissent tous dans ce but, partisans de la régence, partisans de la légitimité, partisans de Napoléon. Ils disent aux paysans, aux cultivateurs, aux petits propriétaires, que la République de 1848 n'est autre chose que communisme, c'est-à-dire le partage des biens. Ils dépeignent les républicains et les socialistes comme des brigands rapaces, prêts à envahir le sanctuaire domestique et à détruire toute épargne, au profit de leurs passions déchaînées.

Les réactionnaires disent hautement qu'il faut aller étouffer, dans Paris même, cette horrible République qui veut partager les biens, et dresser la guillotine contre ceux qui n'accepteraient pas le partage. Les meneurs de cette conspiration savent très bien qu'ils calomnient les républicains et les socialistes; mais qu'importe la calomnie à l'esprit de parti ? Ils veulent maintenir l'exploitation matérielle de l'homme par l'homme, il faut bien qu'ils s'appuient sur l'exploitation intellectuelle, c'est-à-dire sur la fourberie et le mensonge.

Les réactionnaires sont parfaitement secondés dans cette manœuvre par cette partie du clergé, qui ne comprend pas l'esprit émancipateur et démocratique de l'Evangile. Ce clergé n'ignore pas que la transformation de la société suppose et nécessite une interprétation nouvelle des vieux dogmes, et il ne sait pas voir quelle place il pourrait obtenir dans un ordre social, où l'exploitation de l'homme par l'homme n'existerait plus. Il se trouve ainsi entraîné à faire cause commune avec les privilégiés et les réactionnaires.

Cet élément du clergé favorise la conspiration contre Paris ; il enseigne que la capitale est un foyer d'athéisme et d'immoralité, et qu'il faut détruire cette moderne Babylone, si l'on veut sauver la religion. Il ordonne des prières pour le retour de l'enfant du miracle ; il avoue ses sympathies pour le parti légitimiste, auquel il donne ainsi une force nouvelle dans les départements de l'Ouest et du Midi, et même dans les villes les plus importantes après Paris, telles que Lyon, Marseille et Bordeaux. Le clergé verrait avec plaisir une nouvelle fédération de ces trois grands centres de commerce et d'industrie contre Paris, la ville impie et révolutionnaire. Il répand certaines prophéties qui prédisent la destruction complète de Paris, et une troisième restauration. D'après ces prétendues prophéties, il y aurait en France une guerre civile horrible, à la suite de laquelle il ne resterait pas à Paris pierre sur pierre ; on verrait croître l'herbe là où s'élevèrent les palais, les théâtres, les monuments qui font l'orgueil de cette capitale ; et, après cela, nous aurions le bonheur de voir l'aimable M. Crédit, le charmant Henri V, remonter sur le trône de ses pères. Ce n'est pas tout. Afin d'aider la justice divine, des sociétés se forment et recrutent ostensiblement la nouvelle armée de la foi ; leurs statuts prescrivent l'armement de chaque affilié ; elles se tiennent prêtes à marcher sur Paris au premier signal.

Voilà par quels moyens la réaction se prépare à la grande élection du président de la République ; c'est la guerre civile que l'on fomente par la calomnie, que l'on organise autant qu'il est possible. Le mot d'ordre est donné dans toute l'étendue de la France, et ce mot d'ordre est celui-ci : « Soulevons les départements contre Paris, en faisant croire aux travailleurs agricoles » que la capitale est pleine de communistes-cosaques qui veulent leur ravir l'instrument de travail et d'affranchissement, le » sol, que leurs pères avaient repris à la féodalité militaire et » défendu contre l'Europe coalisée. »

Il faut combattre cette coupable conspiration contre Paris, contre la République, contre le progrès social ; il faut porter le flambeau de la vérité là où l'égoïsme et le mensonge calomnient dans les ténèbres ; il faut soustraire les vingt-cinq millions d'hommes qui arrosent de leurs sueurs le sol de la patrie, à cette fausse éducation qui pousse à l'anarchie et à la guerre civile.

Oui, il faut que la lumière se fasse dans l'esprit des habitants de la campagne, dans les principaux centres de la population qui sont encore sous l'influence des préjugés politiques et religieux, afin d'éviter la plus horrible des calamités, la guerre entre la capitale et les départements. Cette guerre, après tout, ne serait qu'un malentendu, et les départements ne tarderaient pas à comprendre qu'ils ont été dupes ; mais il faut prévenir ce malentendu, qui, comme celui de juin, produirait une recrudescence de haine et de misère dont nous n'avons certes pas besoin.

il faut, à tout prix, éviter cet affreux conflit entre la tête qui veut le progrès, qui le veut dans l'intérêt même du corps, et le corps qui, méconnaissant la bonne volonté de la tête, s'efforcerait, dans le délire du suicide, de la briser, de la couper, et de guillotiner ainsi la France.

Oh! ne donnons plus au monde cet affreux spectacle! Assez, assez de guerres intestines! Assez, assez de sang français versé par des mains françaises! Hommes du pouvoir, vous qui tenez dans vos mains la force exécutive et l'administration de la République, votre devoir est de justifier Paris aux yeux des départements, et de détruire les infâmes calomnies que la réaction y répand contre les véritables républicains, contre les socialistes! Votre devoir est d'étouffer, dans son germe, cette semence de guerre civile! Nous vous adjurons de remplir ce devoir, au nom de la patrie, de cette mère commune dont le sein a déjà été déchiré par la main de ses enfants égarés, au nom de l'humanité qui nous regarde, et qui attend de nous d'autres exemples!

Un comité démocratique européen.

La révolution de 1848 n'est pas seulement une révolution française, mais une révolution européenne. La durée en sera d'autant plus longue, que les nations qu'elle est appelée à reconstituer, à démocratiser, sont plus nombreuses; nous n'en verrons la fin que dans quelques années d'ici, quand toute l'Europe sera régénérée. Toutes les réformes politiques et sociales qu'elle amènera sont identiques pour tous les peuples. Ce qui surprend le plus dans les grands mouvements révolutionnaires dont nous sommes témoins, c'est la manière dont ils se produisent: depuis février jusqu'à ce jour rien n'a été prévu, conduit, empêché par les démocrates des divers pays où la révolution s'était opérée; c'est presque toujours le hasard, ou des circonstances éventuelles qui ont produit les grands événements en France, et, tout de suite, au centre de l'Europe, un fait analogue s'est accompli par contre-coup, par imitation instinctive.

La réaction de ces événements ne se faisait pas attendre en France, et les nations qui se sont engagées, comme nous, dans la voie révolutionnaire, nous empruntaient malheureusement aussi nos réactions. De là est résulté une incohérence de mouvements, un tiraillement en tous sens, qui n'a profité ni à la révolution, ni à la réaction, et qui a eu les effets les plus déplorables. Quoi qu'on ait fait beaucoup de besogne en sens divers depuis février, on n'est encore qu'au lendemain d'une journée révolutionnaire, et on est à se demander quelle route il convient de suivre, et si l'on arrivera bien au but que l'on se propose d'atteindre.

Cette incertitude et ce manque de foi dans l'avenir de la Révolution, ne peut-on pas en grande partie l'attribuer au défaut d'union et d'entente qui existe entre les démocrates des différents pays révolutionnaires. Y a-t-il aucun lien, aucune intelligence, aucun accord entre eux? Que serait-ce donc si tous ces mouvements analogues eussent été prévus, dirigés, combinés de manière à éclater partout dans le même temps, et marchant de toutes parts vers le même but? Aurait-il pu y avoir une puissance au monde pour résister efficacement à la marche victorieuse de la Révolution? Voilà ce que les démocrates de l'Europe n'ont pas compris, mais ils devraient le comprendre aujourd'hui et agir en conséquence, car il reste encore beaucoup de besogne révolutionnaire à achever.

Unissons-nous donc, ô amis des peuples! délibérons d'un commun accord ce qu'il convient de faire en tout moment, en toutes circonstances pour le triomphe de la révolution européenne, et agissons de concert! Que toutes les nations, dont les instincts sont démocratiques, s'avancent les rangs serrés et travaillent à la régénération de la vieille Europe comme un seul homme. Et alors notre œuvre réformatrice s'accomplira sans entrave aucune. Mais pour cela il faut que les nations s'entendent; il faut qu'au sein de chaque peuple une société démocratique centrale s'organise et se ramifie dans toutes les parties du pays; il faut surtout que tous ces centres démocratiques des divers pays de l'Europe délèguent plusieurs démocrates intelligents et éprouvés pour constituer *un comité démocratique central de l'Europe*.

C'est dans ce foyer de la démocratie européenne, où les intérêts des peuples, de l'Europe et de l'humanité entière viennent converger, c'est dans ce foyer que la marche progressive de la Révolution sera étudiée, dirigée, accélérée; c'est de là que partira l'impulsion unique et éclairée de tout grand mouvement révolutionnaire européen. Choisissons un centre, Bâle, Strasbourg, par exemple, Paris même; exécutons cette idée, ô démocrates français et allemands, italiens, polonais et anglais! démocrates de tous les pays! et nous vous le demandons: Qui est-ce qui nous résistera?

A M. le rédacteur en chef de la Démocratie pacifique.

Monsieur,

La note relative à la réunion de la rue de Poitiers, insérée dans la *Démocratie pacifique* du 23 octobre, est complètement inexacte. Nous vous prions de donner place à notre réclamation.

Les membres du bureau de la réunion :

Général Baraguay-d'Hilliers, président; Bazé, Degouzée, de Falloux, vice-présidents; Denjoy, Grangier de la Mannière, Bérard, de Kerdrel, Hoeckeren, secrétaires.

Nous ne doutons pas, d'après le témoignage des membres du bureau de la réunion de la rue de Poitiers, que la note communiquée à la *Démocratie* ne soit inexacte. Seulement nous serions heureux de voir cette réunion politique, qui dispose de plusieurs organes dans la presse, indiquer en termes précis, en quoi consiste cette inexactitude. La *Démocratie* serait toute prête, pour sa part, à rétablir dans toute son exactitude, un fait, dont on se préoccupait déjà, dans la journée d'hier, et qui, par cette préoccupation même, a acquis une certaine importance.

La *Patrie* publie ce soir la communication suivante qui lui est adressée par M. Louis-Napoléon Bonaparte :

Des personnes bien informées ayant averti le représentant Louis-Napoléon Bonaparte que des insensés travaillent dans l'ombre à préparer une émeute en son nom, dans le but évident de le compromettre aux yeux des hommes d'ordre et des républicains sincères, Louis-Napoléon a cru devoir faire part de ces bruits à M. Dufaure, ministre de l'intérieur; il a ajouté qu'il repoussait énergiquement toute participation à des menées si complètement opposées à ses sentiments politiques et à la conduite qu'il a tenue depuis le 24 février.

Nouvelles d'Allemagne.

Le courrier d'Allemagne n'a apporté ni journaux ni correspondance de Berlin du 19; il nous apporte des nouvelles de Vienne jusqu'au 17 dans l'après-midi.

Il n'y avait pas eu de combat; mais le 17, à midi, dit un journal de Berlin, des tours de Saint-Etienne, à Vienne, on voyait avec des lunettes approcher l'armée hongroise et l'armée de Jellachich faire volte-face et marcher à sa rencontre. Les troupes viennoises s'apprêtaient à prendre Jellachich en arrière.

Dans la séance du 16 au soir, l'Assemblée a reçu communication d'une nouvelle lettre de l'empereur, dans laquelle celui-ci déclare qu'il est très reconnaissant des efforts faits par la diète pour maintenir l'ordre, et ajoute qu'il prendra de son côté toutes les mesures nécessaires pour que l'Assemblée puisse continuer sans empêchement ses délibérations.

Cette réponse n'a pas suffi pour tranquilliser le peuple. La diète a décidé dans sa séance du 17, l'envoi d'une nouvelle adresse à Ferdinand, pour lui déclarer que la liberté de ses délibérations ne serait assurée que lorsque la garnison de Vienne serait restreinte à un *maximum* fixe, et que l'empereur aurait nommé un ministère populaire.

— On écrit de Vienne, le 17 octobre, à la *Gazette de Cologne* : — » Quoi qu'on en puisse dire, les Hongrois sont encore jusqu'ici sur le territoire hongrois, à trois marches d'ici. — Le commandant de la garde bourgeoise, M. Messenhauser, a formé près du Belvédère un camp de 7 000 gardes nationaux. Le général Bœhm a pris le commandement de toutes les gardes mobiles, et se propose de porter aujourd'hui le camp à 15 000. Malgré tous ces préparatifs, nous croyons qu'on n'en viendra pas à un combat. D'Olmütz on cherchera, et avec raison, à éviter toute effusion de sang sous les murs de la capitale, et l'on y parviendra. — On désigne ici comme destinés à composer le cabinet formé à Olmütz : Le comte Stadion, ministre de l'intérieur ou président du conseil sans portefeuille; le comte Colloredo ou le baron de Wessenberg, ministre des affaires étrangères; le prince Windischgraetz ou le lieutenant feld-maréchal Welden, ministre de la guerre; et MM. Helfert, pour la justice; Branner, pour les travaux publics; Bruch, pour le commerce.

Le bruit s'était répandu le 17 que Prague était en pleine révolte, que l'arsenal avait été pris d'assaut et le prince Windischgraetz forcé de revenir sur ses pas. Lohner est de retour. La députation n'a pas été reçue par l'empereur, mais par M. de Wessenberg, qui a déclaré que l'empereur avait défendu à Windischgraetz d'entrer dans la ville. Kossuth est arrivé au camp hongrois. Il paraît que l'attaque des Hongrois a été retardée parce que les Hongrois ne sont pas d'accord. On dit que dans les environs d'Oldenbourg il y a eu un combat d'avant-postes important entre les Hongrois et les Croates, et que ces derniers ont eu le dessous. On vient de donner l'ordre de transporter l'artillerie des bastions au Belvédère, qui n'est que faiblement occupé.

— Il paraît que les événements de Vienne ont fait une impression profonde sur le maréchal Radetzki. M. Messenhauser, commandant en chef de la garde nationale, que la marche de l'armée hongroise oblige à faire occuper le camp du Belvédère pour couvrir les parties est et sud de la ville, a fait un appel à tous les hommes qui ont des connaissances militaires, pour qu'ils fassent le service dans le camp.

Troubles à Munich.

Des troubles, causés par l'augmentation du prix de la bière, ont eu lieu le 16 et le 17 à Munich. Dans la soirée du 16, un grand nombre d'arrestations ont été opérées. Le 17, à dix heures du matin, les excès se sont renouvelés. Cette fois, ce sont les soldats qui, courant d'un établissement à l'autre, ont détruit tout ce qu'ils rencontraient dans ceux où l'on refusait de livrer la bière au prix précédent. Il semble que ce soit un plan d'opérations formé dans les casernes.

Au départ du courrier, les excès continuaient, et l'on battait la générale.

Les Danois et les autorités allemandes.

D'après le *Journal de Berlin* du 13 octobre, des faits graves auraient eu lieu dans le Schleswig, tendant à accroître la mésintelligence qui existe dans ce duché entre les Danois et les autorités et soldats allemands.

A Haders'eb, dans le Schleswig, les habitants voulurent arborer le drapeau national danois; le bourgmestre allemand Kier s'y opposa. Les habitants placèrent alors leurs drapeaux derrière les croisées. La police entra dans les maisons, enleva les drapeaux et accabla les propriétaires d'injures et de menaces. Le soir un banquet de 300 citoyens danois devait avoir lieu; la police, appuyée par des soldats allemands, intervint, un professeur allemand, M. Michelsen, excitait les soldats contre les Danois.

Deux autres villes du Sleswig, Duppel et Söder, qui veulent rester danoises et repoussent les prétentions des gouvernements allemands, ont été déclarées traîtres envers la *patrie germanique*.

Ces faits ne peuvent qu'accroître la dissension et provoquer de nouvelles luttes entre l'Allemagne et le Danemarck : si une collision s'engageait de nouveau, la Suède, d'après le discours du roi Oscar, appuierait le Danemarck, et une guerre désastreuse s'en suivrait entre l'ancienne Scandinavie et l'Allemagne.

Les peuples allemands et danois n'auraient rien à gagner à prolonger une querelle commencée sous les auspices, et par les prétentions des ducs d'Augustenbourg.

Un arrangement amiable, basé sur la justice, peut seul sauvegarder les intérêts de la démocratie allemande et danoise.

Nouvelles d'Italie.

Le parlement piémontais est réuni. Dans une de ses premières séances, il a choisi pour président, à une grande majorité, Vicenzio Gioberti. C'est dans la séance du 21 que le ministère doit exposer sa politique extérieure aux deux assemblées. Le *National savoisien* rapporte comme un bruit, au sujet de la démission de l'ex-président du conseil des ministres, Alfieri Sostegno, que l'ex-ministre aurait dit à Charles que, si l'armée rentrait en campagne, comme il en avait le projet, elle devrait être commandée par un chef responsable. Le roi aurait reçu cette observation avec mauvaise humeur, et le ministre aurait donné sa démission.

Les nouvelles de la Lombardie, qui arrivent par le Piémont, portent que Radezki est obligé de dégarnir ses places. Ainsi il ne resterait à Milan que 10 000 Autrichiens, 1 200 à Pavie et 400 à Lodi. La ligne du Tessin aurait été aussi dégarnie.

Le 15, à Plaisance, un bataillon de Hongrois s'unit au peuple pour crier : Vive l'Italie! vive la Hongrie! Le major en avait donné l'exemple. Les Croates épouvantés de la réaction qui se manifeste, ne savent comment tenir tête à la population.

Le 12, Radestki a adressé à *ses soldats*, ou plutôt à *ses enfants*, une proclamation très affectueuse dans laquelle il les supplie de se défier des nouvelles qu'on leur rapportera et des sentiments qu'on pourrait chercher à éveiller dans leurs cœurs. Il termine ainsi :

« Compagnons d'armes de mes vieux jours, nous vivons dans des circonstances difficiles, mais le trône de l'empereur et la patrie n'en recueilleront que plus de gloire. N'oubliez pas que nous sommes tous enfants d'une même patrie, et que des séditieux veulent rompre les liens qui nous unissent les uns aux autres depuis des siècles. Ma confiance en vous est pleine et entière, J'attends tranquillement l'avenir à votre tête, car nous n'avons pas encore oublié comment on livre et gagne des batailles. Vive l'empereur! vive la patrie! »

La proclamation suivante circule imprimée dans la Lombardie :

INSTRUCTIONS AUX LOMBARDS-VÉNITIENS.

« Tenez-vous prêts à frapper le *grand coup*; inquiétez sans cesse l'ennemi, ne lui laissez ni paix ni trêve, épiez ses mouvements, prenez-le à l'improviste, égorgez-le sans merci, surtout les officiers. Refuser l'impôt, menacer et tuer comme traître à la patrie quiconque achètera les fonds aux enchères; le gouvernement italien n'approuvera pas ces achats. Ne rien tirer d'allemand. Les riches eux-mêmes s'habilleront simplement en étoffes faites à l'intérieur; les femmes prendront le deuil. Quiconque aura de beaux habits sera traité comme Autrichien. Mettre des inscriptions sur les murs des villes et des villages, des affiches aux portes des églises et dans les campagnes, exposer même sur les arbres. Pendant la nuit, tirer des coups de fusil, pousser des cris, sonner les cloches à l'improviste, appeler sans cesse aux armes. L'ennemi sera ainsi contraint de disséminer ses forces dans les villes, où l'on pourra l'attaquer avec avantage et en temps opportun.

« Le peuple devra se réunir tous les soirs dans les églises et prier Dieu de nous délivrer de nos malheurs; préparer les faulx, les fourches, les haches, les couteaux et toute espèce d'armes; faire sauter les poudrières, mettre le feu aux casernes; par des actes terribles et incessants, bien convaincre l'ennemi que notre sol le dévorera s'il ne nous détruit pas tous, enfin, se rappeler que les Autrichiens ne sont que les vils instruments du despotisme, des sicaires vendus à Radetzki et compagnie, et qu'en opprimant l'Italie, ils fratricident dans leur pays, où l'on se bat pour la même cause. En un mot, c'est œuvre sainte que d'extirper de la terre de pareils monstres. »

A Lucques une grande démonstration populaire s'est faite aux cris : Vive Guerrazzi! vive Montanelli! vive la constituante italienne! Le journal la *Réforme* qui avait énergiquement secondé le mouvement libéral au début, mais qui s'était arrêté en chemin, et s'était vivement prononcé contre l'insurrection de Livourne a eu les presses brisées. Dans un avis qu'elle publie pour annoncer à ses lecteurs sa suspension forcée, la *Réforme* dit que « la foule était précédée de tambours piémontais et de soldats qui semblaient avoir pour mission de seconder la démonstration. »

Assemblée nationale.

Séance du 23 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. SCHOELCHER, nommé à la Guadeloupe et à la Martinique, déclare qu'il opte pour la Martinique. M. Mathieu le remplace pour la Guadeloupe.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de constitution. Elle s'est arrêtée dans la dernière séance au chapitre 10 : Dispositions particulières.

« Art. 113. La Légion-d'Honneur est maintenue. Les statuts seront révisés et mis en harmonie avec la constitution. »

M. BERTHOLON propose de dire :

« La décoration de la Légion-d'Honneur ne pourra être accordée que par l'Assemblée nationale sur la proposition du pouvoir exécutif. (Explosion de murmures.)

L'amendement n'est pas adopté.

« Art. 115. Le territoire de l'Algérie et des colonies est déclaré territoire français et sera régi par des lois particulières. »

M. HENRI DIDIER propose l'amendement suivant :

« Le territoire de l'Algérie est déclaré territoire français, et sera régi par la présente constitution sous les réserves et exceptions qui seront déterminées par la loi.

« Le territoire des colonies est également déclaré territoire français, et sera régi par des lois particulières. »

Il est impossible, dit l'orateur, de rien faire de l'Algérie si l'Etat de chose actuel n'est changé, si le colon qui sera venu s'établir sur le territoire africain avec sa famille peut être expulsé sans parvenir à se faire entendre. (Interruption; bruit.—L'orateur quitte la tribune, bien que quelques voix l'engagent à rester.)

M. DE RANCÉ insiste en faveur de l'amendement.

M. DUPIN le combat. MM. Brunet, Prébois sont successivement entendus pour et contre. L'amendement est rejeté.

La commission propose d'ajouter à l'article :

Jusqu'à ce qu'une loi spéciale les place définitivement sous le régime du droit commun.

MM. SCHOELCHER, PORY-PAPY et CH. DAIN proposent un article additionnel ainsi conçu :

« La présente constitution est applicable à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Guyane. Ces colonies jouiront du droit commun de la France, sauf les élections propres à chacune d'elles, qui seront déterminées par les lois.

Cet amendement n'est pas adopté.

M. ISAMBERT propose la disposition additionnelle suivante :

« Les représentants des colonies siégeront dans les assemblées nationales jusqu'à la vérification des pouvoirs de leurs successeurs. » — Rejeté.

L'article est adopté avec les modifications proposées par la commission.

On passe au chapitre XI, *de la révision de la Constitution*.

« Art. 115. Lorsque dans la dernière année d'une législature, l'Assemblée nationale aura émis le vœu que la Constitution soit modifiée en tout ou en partie, il sera procédé à cette révision de la manière suivante :

» Le vœu exprimé par l'Assemblée ne sera converti en résolution définitive, qu'après trois délibérations successives, prises chacune à un mois d'intervalle et aux trois quarts du suffrage exprimé.

» L'Assemblée de révision ne sera nommée que pour trois mois.

» Elle ne devra s'occuper que de la révision pour laquelle elle aura été convoquée. Néanmoins elle pourra, en cas d'urgence, pourvoir aux nécessités législatives. »

M. BOUSSI propose de n'exiger que les deux tiers du suffrage au lieu des trois quarts.

Il demande en outre que les attributions et la durée de l'assemblée de révision soient les mêmes que celles d'une assemblée ordinaire. Il demande en outre que le président puisse être élu pour tout le temps de la législature de l'Assemblée nationale de révision. — Rejeté.

M. DE KERDREL demande que l'on exige seulement les deux tiers des suffrages.

Au moment, dit l'orateur, où la constitution va être proposée au peuple (Rumeurs, agitation.), au moment où la constitution va être donnée au peuple, je ne voudrais pas affaiblir l'autorité de cette constitution, mais enfin elle fonde des institutions qui n'ont pas encore fonctionné; il est possible, il est probable qu'il faudra y revenir. Eh bien! je demande que la révision ne soit pas rendue trop difficile. La majorité des trois quarts ne se réalisera presque jamais. L'Assemblée actuelle, qui n'est pas coupée en deux grands partis, a eu rarement de ces majorités.

M. DUPIN combat cet amendement. Il faut que la constitution puisse être révisée, mais il ne faut pas qu'elle le puisse être trop facilement.

L'amendement est rejeté.

M. DABEAUX demande que le nombre des votants soit de 500 au moins. La commission adhère.

L'amendement est adopté.

M. A CALLET craint que les pouvoirs du pouvoir exécutif ne soient restreints ou augmentés par l'assemblée de révision; il demande que les attributions du président en fonction, au moment de la révision, conservé ses pouvoirs jusqu'à l'expiration de son mandat légal, nonobstant les modifications qui pourraient être apportées dans les attributions par l'Assemblée nouvelle.

M. DUPIN combat cet amendement qui tendrait à placer la représentation nationale et le peuple en échec devant les pouvoirs du président.

L'amendement est rejeté.

CHAPITRE XII. *Dispositions transitoires.*

« Art. 116. Les dispositions des codes, lois et règlements existants qui ne sont pas contraires à la présente constitution restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

M. STOURM demande si les constitutions antérieures sont ou non complètement abrogés par la constitution de 1848. Cette question n'est pas oiseuse et l'on sait qu'elle a soulevé de grands et intéressants débats sous la restauration.

M. DUPIN. Le principe est celui-ci : Quand un gouvernement se trouve remplacé par un autre, toutes les dispositions politiques qui constituaient le gouvernement tombé tombent avec lui, mais les dispositions tout à fait générales, celles, par exemple, qui déclarent le domicile de chacun

inviolable, restent nécessairement en vigueur.

L'art. 416 est adopté.

« Art. 417. Toutes les autorités constituées par les lois actuelles demeurent en exercice jusqu'à la publication des lois organiques qui les concernent.

M. DEFONTAINE propose la rédaction suivante ;

» Les cours et tribunaux ordinaires actuellement existants, sont maintenus; il n'y sera rien changé que par une loi. » — Rejeté.

« Art. 418 (modifié). Dans les deux mois qui suivront la promulgation de la loi sur l'organisation judiciaire, le pouvoir exécutif procédera à l'institution de la magistrature. »

M. DUPIN demande le rejet de cet article et de l'ancien.

M. reprend l'ancienne rédaction à titre d'amendement. Elle est ainsi conçue :

« La loi d'organisation judiciaire déterminera le mode spécial de nomination pour la première composition des nouveaux tribunaux. »

Il est nécessaire, dit l'orateur, que l'ancienne magistrature soit remaniée, et cette obligation doit être inscrite dans la constitution.

M. CRÉMIEUX parle dans le même sens.

MM. SAINT-ROMME ET C. BÉRANGER parlent dans le sens opposé.

L'amendement est adopté.

« Art. 419. Immédiatement après le vote de la constitution, il sera procédé par la nation à la nominatian du président de la République et par l'Assemblée nationale constituante, à la rédaction des lois organiques qui doivent compléter la constitution.

M. DUPIN demande que cet article ne soit voté qu'après l'art. 420 et sous forme d'un décret spécial. — Adopté.

La commission de constitution présentera demain le projet de décret indiqué.

M. DE PUYSÉGUR a présenté une disposition additionnelle ainsi conçue :

« Immédiatement après que la constitution aura été votée, elle sera soumise à la sanction de la nation, dans les formes déterminées par un décret spécial. » (Vives rumeurs dans toute la salle.)

VOIX DIVERSES : La question préalable ! la question préalable !

M. DE PUYSÉGUR. Ce n'est pas sans une certaine anxiété que j'aborde la tribune. (Rumeurs sourdes et prolongées.) Ne craignez pas, messieurs, que j'apporte ici une arrière-pensée. (Allons donc !) Dans les circonstances où nous sommes, en face d'une Assemblée comme celle-ci, on ne consulte que les inspirations de son patriotisme. (Interruption. — Le bruit que fait l'Assemblée couvre la voix de l'orateur.) De la sanction du peuple entier dépend l'avenir de notre constitution et du pays ; sa liberté, sa grandeur sont attachés à la résolution que vous allez prendre. (Le bruit continue.)

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement est-il appuyé? (Non ! non! Oui !) Je vais le mettre aux voix ; mais le scrutin de division a été demandé par plus de vingt membres. (Ah ! ah !)

VOIX DIVERSES : Les noms ! les noms !

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des noms qui ont demandé le scrutin de division. Parmi ces noms, nous entendons ceux de MM. Crespel de Latouche, Desmarets, Favreau, de Lespinasse, Reux-Carbonnel, d'Albis de Saize, de Lavalette, Fresneau, de Puységur, Dahirel, X. Durrieu. (Légers rires). etc.

Il est procédé au scrutin de division sur l'amendement de M. de Puységur. En voici le résultat :

Nombre des votants,	776
Majorité absolue,	388
Pour,	42 (Hilarité.)
Contre,	733

L'amendement n'est pas adopté.

« Art. 420. Aussitôt apres le vote de la Constitution, les dispositions du chapitre IV seront appliquées à l'Assemblée nationale.

» Aussitôt après l'élection du président, les dispositions de l'art. 5 lui seront appliquées. »

VOIX DIVERSES. Ce n'est pas là l'article du projet.

M. LE PRÉSIDENT. C'est une nouvelle rédaction présentée par la commission, en remplacement de l'article primitif qu'elle avait proposé.

Une discussion confuse s'engage, dont il ressort que la commission de Constitution a adopté cet article nouveau dans la séance de mardi dernier, mais que tous les membres n'étaient pas présents.

M. DUFAURE. Il est possible que le président de la République soit nommé avant que les lois organiques soient complétement votées : il s'en suivra donc nécessairement que ce président, nommé par le peuple, se trouvera lui-même en présence d'une assemblée souveraine et constituante.

On me dit que cela n'est pas décidé. (Bruit.) Le président sera-t-il nommé avant le vote des lois organiques ? Si vous décidez qu'il ne sera nommé qu'après le voté de ces lois, le président ne se trouvera pas en présence avec l'Assemblee ; mais, encore une fois, si vous pensez que cette nomination doit être faite promptement et que vous ferez les lois organiques, le président se trouvera évidemment en présence de l'Assemblée. (Rumeurs.) Je suis aussi clair que possible. (Oui! oui! — Parlez!)

Or, voici ce qui arrivera : Dans ce cas-là, une Assemblée, souveraine jusqu'à présent, en face d'un pouvoir issu d'elle, se trouvera en présence d'un pouvoir ayant une origine différente, des attributions autres, et comment pourra-t-on concilier tout cela ?

Les moyens de conciliation entre l'Assemblée et le président, la commission les a cherchés et les a envisagés sur deux points de vue différents : pouvoir de l'Assemblée, pouvoir du président. Je le dis tout de suite, la rédaction du chapitre que M. Duclerc a cité est mauvaise ; son but était de donner des garanties contre le danger des délibérations trop hâtées. Ainsi les trois lectures de rigueur, non des cas d'urgence.

Voulez-vous que ces garanties, après la nomination du président, s'appliquent à vous-mêmes ? La question n'est pas ailleurs.

Ainsi l'amendement établit que le président entrera dans la jouissance de tous les pouvoirs qui émanent de l'art. 5. En quoi cela blesse-t-il l'Assemblée? Parmi ces droits, je le sais bien, il y a celui qui lui permet, quand une loi est votée, d'adresser a l'Assemblée une représentation qui l'oblige à une nouvelle délibération.

M. DESLONGRAIS. J'avais demandé que le président ne fût nommé qu'après le vote des lois organiques, l'Assemblée a rejeté mon amendement ; mais aujourd'hui elle se trouve dans un impasse. Il est important que les lois organiques soient faites par une assemblée indépendante du président.

M. GLAIS-BIZOIN présente une disposition additionnelle ainsi conçue :

« Immédiatement après le vote de la constitution, il sera procédé à la rédaction des lois organiques, qui seront déterminées par un décret spécial. »

Cette proposition est adoptée.

M. FLYE présente un article additionnel ainsi conçu :

« Aussitôt après l'adoption définitive de la constitution, l'installation du président de la République et le vote des lois organiques à faire, en conformité du décret du 4 septembre dernier, l'Assemblée nationale constituante appellera le peuple français à élire l'Assemblée nationale législative qui doit lui succéder ; elle fixera, par un décret spécial, le jour de l'élection de cette Assemblée et celui de sa convocation, laquelle devra avoir lieu dans le mois, au plus tard, de la date de ce décret. »

Cette proposition est rejetée.

M. FLYE propose un autre article additionnel, ainsi conçu :

« Les pouvoirs de l'Assemblée constituante expireront, et sa dissolution aura lieu de plein droit le jour où sera ouverte la session de l'Assemblée législative qui lui succédera. »

Cet article est également rejeté.

M. LE PRÉSIDENT. Le vote de la constitution est terminé.

L'Assemblée décide qu'elle ne votera au scrutin de division qu'après la révision.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif aux pensions de retraite des employés de l'ancienne chambre des pairs.

Ce projet est adopté sans discussion.

La séance est levée à 5 heures 3[4].

FAITS DIVERS.

— Sur la demande d'un membre du cabinet, les interpellations sur la politique étrangère, annoncées pour demain, sont ajournées à jeudi.

— La levée de l'état de siége, dit l'*Union*, n'est pas accompagnée seulement de la présentation d'une loi sur la presse ; la police a reçu l'ordre de surveiller les clubs et de poursuivre rigoureusement toutes les réunions non autorisées.

— Plusieurs journaux annoncent que la commission de constitution et le gouvernement se sont entendus pour proposer un décret par lequel l'élection du président de la République serait fixée au 10 décembre.

— On assure que, sur la proposition de la cour de Rome elle-même, monseigneur Sibour, le nouvel archevêque de Paris, serait prochainement élevé au cardinalat.

— Mgr l'archevêque de Paris a confirmé dans leurs fonctions MM. les vicaires généraux. M. l'abbé Sibour, représentant du peuple, est nommé vicaire général honoraire de Paris.

— Plusieurs personnes se plaignent du mode actuel de distribution des billets de tribune pour les séances de l'Assemblée. On dit que plus de 300 citoyens ont adressé hier, à ce sujet, une réclamation au président.

— La rentrée de la cour d'appel de Paris et du tribunal de première instance de la Seine est fixée au vendredi 3 novembre.

Le bruit s'est répandu au Palais que la rentrée serait retardée de quelques jours, jusqu'après l'adoption de la loi sur l'organisation judiciaire et la nouvelle investiture de la magistrature : mais ce bruit paraît aujourd'hui sans fondement, et le Palais r'ouvrira ses portes aux plaideurs à l'époque accoutumée.

— Les armes de toute sorte qui étaient déposées au Musée d'artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin, ont été transférées avant-hier à la forteresse de Vincennes, sous l'escorte d'un bataillon du 44e régiment d'infanterie de ligne et d'un piquet de la garde républicaine à cheval.

— M. Louis Bonaparte est pour le remplacement militaire. Il a voté hier avec la majorité.

Ce vote fait le pendant de celui que nous avons naguère signalé, et par lequel l'honorable représentant repoussait, toujours avec la majorité, le crédit hypothécaire. L'un et l'autre pèseront sur la classe pauvre, sur la classe qu'accablent toutes les charges et à qui on veut laisser le privilége de l'impôt du sang. (*Réforme*.)

— Voici les noms des orateurs qui ont pris la parole et la liste des toasts qui ont été portés hier dans le banquet de la République démocratique et sociale de Passy, où la meilleure harmonie a régné, où le plus grand ordre a été observé par les prolétaires :

Munkel : A la fusion démocratique et sociale ! — Grivaux : Aux exilés ! — Valton : A la liberté du droit de réunion ! — Geger : Aux démocrates étrangers ! — Madier de Montjau (jeune) : A nos frères des campagnes ! — Langlois : Aux ouvriers de Lyon et à Greppo leur représentant ! — Amic : A la république démocratique et sociale ! — Salmson : A l'émancipation du peuple par l'éducation ! — Proud'hon, représentant du peuple : A l'avenir prochain du socialisme ! — Cabet : A l'organisation ! — Th. Bac, représentant du peuple : A nos frères les ouvriers de Rouen, d'Elbeuf et de Limoges ! — Bernard : Aux opprimés de tous les temps, à l'enfance et aux femmes ! — Pierre Leroux, représentant du peuple : A l'idée organisatrice !

Pierre Dupont a dit, au milieu des applaudissements, son *Chant des Travailleurs*. Un hymne *A la Fraternité* a été chanté d'une voix énergique, et l'assemblée s'est retirée dans le plus grand ordre, après avoir entonné l'hymne sublime de Rouget de Lisle : *la Marseillaise*.

Les cris de : *Vive la République démocratique et sociale*, et *Vive la montagne !* ont accueilli les divers toasts. Plusieurs représentants, et, entre autres, Buvignier, assistaient à cette réunion fraternelle.

BANQUET DE BATIGNOLLES-MONCEAUX. La souscription à ce banquet démocratique sera close apres le placement de mille billets et, de toute manière, 48 heures avant le banquet qui aura lieu le mardi 31 octobre 1848, à 6 h. 1[2] du soir, *salle de la Réunion, rue de Lévis*, n° 10, *Batignolles*.

Les toasts devront être soumis à la commission du banquet, et, à cet effet, deposés par écrit chez le citoyen Angelot (Victor), président du comité, rue d'Orléans, 79, Batignolles-Monceaux. On se procure des billets, à Paris, chez le citoyen Pohet, rue Saint-Lazare, 78 ; aux bureaux du *Représentant du Peuple*, rue Montmartre, 154 ; à Batignolles-Monceaux, chez le citoyen Aubert, salle de la Réunion, rue de Levis, 10 ; Hennebaut, grande rue, 14 ; Potel, rue des Dames, 35 ; Lisler, vice-président du banquet, ouvrier tailleur de pierres, rue Truffaut, 50 ; à Montmartre, chez le citoyen Batel, boulevard Rochechouart, 60.

La liste générale d'admission à l'Ecole polytechnique vient de paraître dans le *Moniteur*. L'institution Mayer, sur 28 candidats qu'elle a présentés, a fait admettre 16 élèves à cette Ecole. Ce sont MM. 1er Hubert, 15 Thouvenel, 29 Meyère, 41. Guérin, 49 Palasne de Champeaux, 51 de Milly, 55 Laperche, 59 Jacquet, 63 Foucault, 64 Rompt, 70 La Ruelle, 73 Demay, 75 Lefèvre, 79 Berger, 88 de Miribel, 93 Béer.

Bulletin scientifique.

CULTURE ET EMPLOI EN FRANCE DU BLÉ BARBU DE TOSCANE. — On a déjà à plusieurs reprises essayé sans succès de cultiver et d'utiliser en France le blé barbu de Toscane, connu en Italie sous le nom de MARZOLO, blé dont le chaume sert à la confection des chapeaux fins. On avait cherché dans ces essais à imiter les procédés italiens, bien qu'on ne se trouvât pas dans les mêmes conditions de sol et de climat. M. Grelley a voulu rechercher s'il était possible d'arriver, dans les départements du nord-est de la France, à quelques résultats satisfaisants par une autre série d'opérations. Cette question n'est pas sans importance, car d'une heureuse solution pourraient résulter deux avantages précieux : d'abord un utile emploi des terres les plus médiocres, qui sont les plus convenables pour ce genre de culture ; ensuite une quantité considérable de travail dans nos campagnes les plus pauvres pour le triage, le blanchiment et le tressage des pailles. M. Grelley a présenté à l'Académie des sciences des échantillons qui, assure-t-il, ont été trouvés très beaux par des fabricants auxquels il les a fait voir, il affirme même que la paille a autant de souplesse et plus de tenacité que celle de Toscane ; elle est par conséquent plus facile à travailler. Il annonce que si l'Académie approuve cet essai, il lui adressera la description détaillée des modes de culture et de blanchiment peu coûteux auxquels il a eu recours pour arriver à ce premier résultat. Il se borne pour aujourd'hui à faire remarquer : 1° que son blé a été semé le 1er avril 1848 dans les sables de Saint-Aubin (canton d'Elbeuf) et recolté le 26 juin, environ huit jours après la chute des anthères ; 2° que la souplesse et la ténacité lui paraissent venir de ce qu'il l'a dépouillé des matières colorées et de la majeure partie des principes minéraux qu'il contenait à l'état normal, par des opérations qui ne pouvaient désorganiser la cellulose. — La note de M. Grelley a été renvoyée à une commission. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

ESSAI SUR LES RAPPORTS PATHOLOGIQUES DU SYSTÈME DENTAIRE ET DE L'APPAREIL VISUEL, par M. Tierlinck. Ce travail a été publié dans les *Annales et bulletin de la société de médecine de Gand*. Nous en extrayons quelques faits d'autant plus intéressants, qu'ils viennent à l'appui du sentiment commun sur l'influence que l'arrachement des dents peut exercer sur l'organe de la vue.

M. Tierlinck rappelle d'abord le voisinage des deux appareils dentaire et visuel, puis les connexions intimes qui existent entre le périoste des cavités orbitaires et la membrane gengivale. Il montre ensuite que les nerfs qui se distribuent aux dents des deux mâchoires ont une origine commune avec le nerf qui donne des filets aux parties les plus importantes du globe oculaire, à savoir avec l'ophthalmique de Willis.

Parmi les observations qu'il relate, nous remarquons les suivantes :

[illegible] choire supérieure, cette opération fut suivie de l'inflammation du tissu cellulaire de l'orbite et de la perte de l'œil du même côté.

Une dame souffrait depuis plusieurs mois d'une altération de la vue, présentant tous les symptômes d'une amaurose commençante ; elle se fit arracher un débris de la racine de la canine supérieure droite. Cette simple opération mit fin au trouble de la vue, aux douleurs du globe oculaire, au larmoiement, à la photophobie et à tous les phénomènes qui avaient inspiré de l'inquiétude jusque-là.

Une observation encore plus remarquable a été recueillie dans le service de M. Van Beesbroeck ; elle a rapport à une jeune fille, âgée de 26 ans, chez qui l'extraction de la première grosse molaire droite, à la mâchoire inférieure, fut suivie d'une inflammation portant sur le névrilème du nerf dentaire inférieur : inflammation qui, après s'être étendue au périoste qui tapisse l'os maxillaire inférieur et à tout le tissu cellulaire voisin, se propagea jusqu'aux membranes cérébrales et jusqu'au tissu cellulaire adipeux de l'orbite. La mort, survenue au milieu des symptômes de la méningite la plus aiguë, permit de constater anatomiquement que c'était bien dans la dent arrachée qu'avait été le point de départ de tous les désordres. L'alvéole de cette dent était entièrement remplie de pus et la gencive détruite dans une grande étendue. A partir de cette alvéole, l'os maxillaire inférieur se trouvait privé du périoste dénudé, dans le reste de sa portion horizontale et dans la verticale. Les deux fosses zygomatiques et spheno-maxillaire étaient remplies de pus où plongeaient les vaisseaux et les nerfs. Ces lésions se propageaient par les trous grand, rond, ovale et petit rond jusque dans l'intérieur de la cavité cranienne. Par la fente spheno-maxillaire, l'inflammation s'était étendue jusque dans la cavité orbitaire, et le paquet cellulo-adipeux qui en occupe le fond était gonflé, fortement injecté et infiltré de pus.

M. Tierlinck tire de cette observation la conséquence que les relations morbides entre l'œil et le système dentaire n'existent pas seulement pour les dents de la mâchoire supérieure, mais encore pour celles de l'inférieure.

NOUVELLE MACHINE A VAPEUR. — M. Boutigny, d'Evreux, fit, il y a quelques années de curieuses expériences sur les phénomènes que présentent les liquides projetés sur les surfaces relativement chaudes.

Parmi ces expériences, il en est qui conduisirent l'ingénieux physicien à entrevoir un nouveau système de machines à vapeur, ou plutôt comme il le dit lui-même, un nouveau moteur.

Ces expériences ont été mises à profit par M. Testud de Beauregard, et il a construit le mécanisme dont M. Boutigny avait conçu la possibilité.

Rappelons d'abord les expériences en question :

1° On verse dans la chaudière (une chaudière sphérique en cuivre rouge, de la capacité de 250 centimètres cubes, avec une lampe à alcool au-dessous), on verse dans la chaudière 2 grammes d'eau distillée, on la bouche avec un bouchon enchaîné, on place la chaudière sur la lampe et l'on surveille les mouvements du bouchon. Bientôt on le voit lancé avec force par l'élasticité de la vapeur ; on l'enfonce de nouveau dans l'orifice de la chaudière, d'où il est repoussé par la même force ; on l'enfonce une seconde fois, puis une troisième et dernière, car il est rare d'obtenir plus de trois détonnations avec cette quantité d'eau. Mais il est facile de comprendre que ce nombre de détonnations pourrait être dépassé ou diminué, suivant le plus ou moins de capacité de la chaudière, le diamètre de son orifice, la justesse du bouchon, etc...

2° On fait chauffer la chaudière, et, lorsqu'elle est au rouge sombre, on y projette deux grammes d'eau distillée et on la bouche avec le même bouchon enchaîné que celui qui a été employé dans l'expérience précédente. Le bouchon saute, on le replace et il saute encore, et cela jusqu'à douze, treize et quatorze fois. L'intervalle entre chaque détonnation varie de huit à dix secondes.

« Il y a dans cette expérience, disait M. Boutigny, tout un nouveau système de machine à vapeur fondé sur le défaut d'équilibre de chaleur et de tension ; mais ajoutait-il de grandes difficultes devront être vaincues avant que ce système passe dans la pratique.

« Il ne s'agit pas ici, disait-il encore, de machines nouvelles, de machines qui, quelque savamment combinées qu'elles soient, ne créent pas de force, mais d'un NOUVEAU MOTEUR. »

Voici maintenant les principales dispositions de l'appareil imaginé par M. de Beauregard.

Le générateur est un petit cylindre plongé dans un bain de plomb fondu. Le fond du générateur est en platine et présente une série de demi sphères creuses. Une petite pompe alimentaire située à l'arrière, amène à chaque coup de piston une petite quantité d'eau. Cette eau va se loger dans les cavités hémisphériques, passe à l'état sphéroïdal, présente une grande surface et se réduit en vapeur. La vapeur, dégagée de l'eau à 98°, prend en naissant la température du générateur, qui est très élevée. Tel est le mode dont M. Testud de Beauregard se sert pour produire sa vapeur.

La vapeur produite, l'inventeur s'en sert comme à l'ordinaire, mais il ne la rejette pas dans l'air au sortir du corps de pompe, il la fait passer dans un serpentin entouré d'un linge mouillé pour la condenser. M. Testud de Beauregard, pour arriver à une condensation complète, fait ensuite passer la vapeur qui ne s'est pas encore condensée dans un cylindre rempli de chlorure de Calcium. Il obtient ainsi une condensation presque parfaite, puisque l'eau que l'on emploie est de l'eau distillée et par conséquent privée d'air. Un vide approché est fait d'abord par la combustion d'une manière très combustible telle que du coton, ainsi que le fait M. Renard Perrin pour faire pénétrer les liquides colorés dans les bois d'ébénisterie. Sa vapeur développée sur les linges mouillés qui entourent le serpentin, traverse le foyer, y produit des phénomènes chimiques et se rend dans la cheminée de manière à en activer le tirage.

PRÉSENCE DU CUIVRE DANS LE SANG HUMAIN. — M. Deschamps, d'Avallon, conclut d'un grand nombre d'analyses rapportées dans une note remise à l'Académie des sciences, que la présence du cuivre dans le sang ne peut être contestée. Il admet que les végétaux enlèvent au sol une partie du cuivre qu'il contient ; que les animaux herbivores empruntent du cuivre aux plantes, et que l'homme reçoit du cuivre des plantes et des animaux qui lui servent de nourriture.

DÉCOUVERTE DU HUITIÈME SATELLITE DE SATURNE. — Dans la séance du 16 octobre, de l'Academie des sciences, M. Leverrier annonce, d'après une lettre de M. W.-C. Bond, de l'Observatoire de Cambridge (Etats-Unis), que le 8e satellite de Saturne, découvert à Liverpool, par M. Lassell, avait été trouvé quelques jours auparavant en Amérique. Voici dans quels termes s'exprime M. Bond :

« ..... Dans la soirée du 16 septembre, on remarquait une petite étoile située à peu près dans le plan de l'anneau de Saturne et entre les satellites Titan et Japetus. Ce fait fut alors regardé comme accidentel ; toutefois, la position de l'étoile par rapport à Saturne fut relevée. La première nuit qui fut favorable aux observations fut celle du 18. Pendant la comparaison de l'éclat relatif des satellites, on remarqua de nouveau le même objet, semblablement placé par rapport à la planète, et l'on en prit la position avec soin. Mais jusqu'à ce moment sa nature réelle fut à peine soupçonnée.

» Des mesures prises avec soin dans la soirée du 19 ayant montré que l'étoile partageait le mouvement rétrograde de Saturne, on étudia la partie des cieux vers laquelle marchait la planète. Chacune des étoiles dont elle devait s'approcher dans les deux nuits suivantes fut rapprochée sur une carte, et des mesures micrométriques fixèrent sa position et sa distance par rapport aux objets voisins. La soirée du 20 fut [illegible]. Le 21, il se trouva que le nouveau satellite s'était rapproché de la planète, et il changea [illegible] de position pendant l'observation. Dans les nuits du 22 et du 23, on fit des observations semblables. L'orbite du nouveau satellite est extérieure à celle de Titan ; son éclat est moins brillant que celui des deux satellites intérieurs, découverts par sir William Herschel. »

MACHINE DE GUERRE A AIR COMPRIMÉ. La célèbre ingénieur [illegible] (de Rouen), auteur de tant d'inventions précieuses, et particulièrement de la belle machine à [illegible] [illegible]

de ses découvertes, la plus célèbre de toutes, peut-être, bien qu'elle ne soit connue que par ses résultats et que l'on en ignore encore le mécanisme. Nous voulons parler de son fusil à vent, dont il a été plusieurs fois question dans les journaux depuis quinze ans, qui a été portée à la connaissance de l'ancienne chambre des députés par M. Arago, et des prodigieux effets de laquelle témoignent des certificats délivrés par les hommes les plus compétents. Nous verrons, lorsque M. Perrot aura mis sous les yeux du public toutes les pièces du procès, s'il convient *en ce moment* d'entretenir le public de sa juste réclamation. Nous voulons, en attendant, saisir l'occasion qui se présente d'appeller l'attention sur une machine digne en tout temps d'examen, mais qui nous semble tirer un intérêt nouveau des circonstances où nous sommes placés et où l'Europe entière se trouve avec nous.

Voici comment dans son travail *Sur les fortifications de Paris*, M. Arago s'exprimait sur la machine de M. Perrot :

« Supposons par impossible, disait ce savant illustre, que la brèche existe, qu'elle soit praticable, qu'une colonne d'attaque s'y présente pour donner l'assaut. Cette colonne sera arrêtée tout court, pas un seul de ces hommes n'y montera sans être tué, pourvu que que l'assiégé au lieu de recourir comme moyen de defense, aux feux intermittants de l'artillerie, à des obus, à des grenades, se serve d'une arme nouvelle. . . . . ici d'un effet immanquable. Je veux parler du fusil à vapeur entrevu par Papin, inventé par M. Girard, et perfectionné par Perkins, et du fusil à vent de mon ami l'ingénieur Perrot, de Rouen. L'un et l'autre de ces fusils projettent à volonté un flux de balles plus rapides que les fusils ordinaires, tellement serré, tellement continu, qu'après peu de minutes d'expérience, le large mur sur lequel un seul homme tirait, en donnant une légère oscillation régulière au canon, n'offrait pas un decimètre carré de surface qui n'eut été frappé.

Ces moyens de rendre la brèche inaccessible, seraient d'autant plus efficaces, que les fusils de MM. Perkins et Perrot occupent fort peu d'espace ; qu'ils peuvent être etablis dans de très-petits réduits casomatés ou blindés et que leur complète action n'exige pas même d'embrasures, mais une simple fente horizontale de la largeur des meurtrières des murs crénelés. » (*Sur les fortifications de Paris*, p. 31.)

En 1845, à la chambre des députés, M. Arago avait rendu un témoignage tout aussi favorable en faveur de M. Perrot.

« Comment des troupes pourraient-elles affronter la brèche, lorsqu'un seul homme, manœuvrant le fusil à vapeur derrière un blindage (il s'agit ici du fusil de Perkins), une simple meurtrière devant lui, serait en mesure de mettre un régiment en coupe réglée, de couper tous les hommes par les jambes, par les cuisses, par le buste et par la tête. Je suppose qu'on ait éprouvé quelque répugnance à se servir de cette arme d'origine à moitié anglaise, n'y a-t il pas un de nos compatriotes, un ingénieur de Rouen, M. Perrot, qui a fait une arme de même espece, perfectionnée, et toute aussi meurtrière? Nous tirâmes un jour, M. Perrot et moi, avec son arme, nous parvenions à loger tout le flux des balles dans un trou de la grandeur d'une pièce de cent sous, ou sur une ligne horizontale qui n'avait pas plus d'un décimètre de largeur. Ces armes, s'en est on seulement occupé? Je suis le premier étonné que le corps du génie, qui renferme des officiers si instruits, si éminents, laisse de côté toutes ces questions pour se jeter sur la fabrication de quelques armes qui peuvent être faites, je le répéterai à satiété, dans un temps assez court. (*Extrait du Moniteur universel.*)

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre adressée à l'inventeur par M. le maréchal Soult, alors ministre de la guerre :

« ..... Le comité de l'artillerie..... a reconnu qu'elle (l'arme de M. Perrot) est tres supérieure à toutes celles qui, jusqu'à présent, ont été construites pour lancer des projectiles au moyen de l'élasticité de l'air et de la vapeur, et que votre invention paraît extrêmement recommandable sous les rapports qui intéressent la science et l'industrie.

» Quand à son application comme arme de guerre, le comité pense qu'il y aurait peu d'occasions de l'utiliser, mais qu'elle pourrait être employée avec avantage dans la défense des places. »

M. le général de division Gourgaud étant président du comité de l'artillerie, délivra à M. Perrot un certificat contenant ce qui suit :

« Je fus chargé d'assister à plusieurs essais de cette arme de guerre, et je reconnus qu'encore susceptible de perfectionnements, elle pourrait être employée avec quelque avantage dans la defense des ouvrages de campagne que l'on élevait autour de Paris, et que même elle pourrait, en certains cas, être utile pour la défense des brèches. (Lettre en date du 24 août 1848.)

Un autre général émettait sur ce sujet l'opinion que voici :

« Cette arme ne me semble susceptible de remplacer ni le fusil ni le canon ; c'est une arme spéciale qui, dans des circonstances donnees, toutes les fois que l'on aura à defendre un ouvrage ou une position contre une attaque de vive force, assurera des resultats que l'on ne peut attendre d'aucune autre arme connue ; aucune ne peut projeter un aussi grand nombre de balles lancées successivement et toutes ajustées dans un temps aussi court ; aucune ne peut être pointée avec autant de facilité et donner autant de justesse et de précision dans le tir.

» Le feu des hommes dont on peut garnir une redoute, ne suffit pas le plus souvent pour repousser un assaut, cette machine lancerait autant de projectiles qu'une soixantaine d'hommes, et produirait un effet dix fois plus grand par la justesse du tir, étant placée en de bonnes mains.

» Modifiée, elle pourrait remplacer toujours, et avec beaucoup d'avantage, le fusil de rempart ; elle pourrait même être employée dans la guerre de chicane, les retraites, la défense des défilés, d'abattis, etc.

» Elle offre une économie notable pour les munitions, n'expose pas à les voir détruire par le feu et l'eau, et peut être masquee de manière à n'attirer l'attention de l'ennemi ni par le feu ni par la fumée. »

Nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochain *Bulletin*.

PETITE CORRESPONDANCE.

Avignon. — M. T. — Reçu vol. lettre et les 9.
Nantes. — M. C. — Reçu les 32.
Draguignan. — M. B. — Reçu les 9. — Compl. à tous.
Lorient. — M. P. — Reçu les 100. — Nous vous savons gré de vos efforts. — Affect. souvenir.
Colmar. — M. G. — On nous assure que l'affaire ne tardera pas à être faite. Nous continuerons à y veiller.
R. — M. L. T. R. — Reçu 200. — Plus un retour de liv. val. 63 40.
Tours. — M. D. — Un de nos amis, M. L., membre du Congr. phal., arrivara à Tours samedi, vers midi. — Préparez pour le soir une réun. de tous.
Saumur — M. B. — Même avis pour dimanche, à l'heure du bateau.
Angers. — M. G. — Même avis pour lundi, à midi.

Bourse du 23 octobre.

On a reçu des nouvelles de Vienne plus rassurantes. On estime que les affaires se termineront d'une maniere pacifique. Il est question de tout concilier.

Les fonds publics remontent naturellement, apres huit jours de baisse.

Le 5 p. 100, laissé samedi à 68 30, ferme a 68 65, après avoir coté 68 79. Il y a des idées d'amélioration plus grande encore. L'emprunt fait 68 71.

Le trois de 44 25 arrive à 44 50. La Banque de France gagne 20 fr., à 1 520.

Les chemins de fer suivent le mouvement d'ascension ; ils ont une r prise. Orleans de 575 arrive à 590. La nord gagne 3 a 356 25. Avignon-Marseille seul baisse de 190 a 185.

Les transactions ont été assez animées au parquet et à la coulisse ; le marché finit avec une grande tenue.

Les métalliques d'Autriche sont cotées, avec 2 fr. de hausse, à 72.

RENTES FIN COURANT.	Préc clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j
Trois 0/0	44 25	44 85	44 55	44 45
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	58 75
Cinq 0/0	68 30	68 65	68 45	68 6

23 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 45 ..	4 Canaux avec prime	844 50
— Emprunt 1847-1848	68 75 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68 65 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	59	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	51	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1520	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. 9.
Récep. Rothschild	73 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	63 ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	76 85	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	76 65	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	645 ..	Emprunt du Piémont	... ..
Obligations de la Ville	1110 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	200 ..	... ..	Orléans à Bordeaux	365 ..	367 50
Versailles, rive droite	165 ..	... ..	Du Nord	353 75	356 25
— rive gauche	87 50	.. ..	De Paris à Strasbourg	330 ..	331 25
Paris à Orléans	580 ..	590 ..	Tours à Nantes	316 25	318 ..
Paris à Rouen	370 ..	3.0 ..	Paris à Lyon	361 25	362 50
Rouen au Havre	185 ..	186 25	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	190 ..	185 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	.. ..	83 75	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	237 25	... ..	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gerants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 24 octobre.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Marion Delorme.
ITALIENS.—I due Foscari.
OPÉRA-COMIQUE. Il signor Pascarello, le Maître de Chapelle, le Muletier.
ODÉON.—Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Catilina.
GYMNASE.—Petit-Fils, un Monsieur, Fonds secrets, les Cabinets, Geneviève.
VAUDEVILLE.—Roger Bontemps, Chaumontel, le Chemin, le Protégé.
VARIÉTÉS.—Le Buveur d'eau, le Lion, Mignonne, les Deux font la Paire
THÉATRE MONTANSIER.—Les Envies de Mme Godard, l'Eté de la Saint-Martin, les Parades de nos Pères, le Camp de Saint-Maur
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Livre Noir.
GAITÉ.—Les Femmes de Paris
AMBIGU-COMIQUE.—Le Morne au Diable, Napoléon et Joséphine
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Famille de la Bernardière, Georgette, Plus de Jeudi, Diorama.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 189. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 25 Octobre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.).

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS	Un an, 20 f.	6 mois, 11 f.	3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	32	17	9
PAYS à surtaxe	40	21	11

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	5	3
PAYS à surtaxe	11	7	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, 1 b., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION

LIBRE ET VOLONTAIRE

du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

RÉPARTITION

PROPORTIONNELLE

au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 24 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

La séance d'aujourd'hui a été passablement incidentée.

M. A. Marrast a présenté, au nom de la commission de constitution un projet de décret portant que les électeurs seront convoqués le 10 décembre prochain pour la nomination du président de la République; et que le scrutin sera dépouillé par une commission de l'Assemblée. Les suffrages qui se porteront sur des candidats inconstitutionnels ne seront pas comptés. Le président jouira aussitôt après son élection de tous les privilèges qui lui sont attribués par la constitution, excepté de celui qui lui permet d'opposer un *veto* suspensif aux décrets du corps législatif.

Les questeurs de l'Assemblée avaient proposé d'ajouter 6 mille francs par mois au traitement du président de l'Assemblée, afin de lui permettre de continuer ses splendides soirées. Cette demande a été écartée par la question préalable.

L'Assemblée a rendu ensuite un décret qui permettra aux journaux de rendre un compte plus fidèle des débats politiques.

Les discours des orateurs, recueillis par la sténographie, sont insérés textuellement dans le *Moniteur* du lendemain. Mais les autres journaux n'en peuvent publier, et n'en publient qu'une analyse plus ou moins étendue, recueillie en courant et d'une tribune où la voix de l'orateur ne parvient pas toujours. Le *Moniteur* a bien, il est vrai, l'obligation de communiquer aux journaux des épreuves des discours prononcés, mais cette obligation est, par le fait, illusoire. Les épreuves fournies par le *Moniteur* arrivent beaucoup trop tard, et, hors des cas exceptionnels, il est impossible d'en faire usage. L'installation de l'imprimerie du *Moniteur* dans le palais même ou aux abords de l'Assemblée, et certaines précautions prises de célérité permettraient désormais de livrer aux journaux les épreuves entre trois et neuf heures du soir, extrême limite, de manière à ce que tous les discours importants puissent être textuellement insérés, et l'emploi de l'analyse restreint au discours de moindre intérêt. Le procès verbal des séances serait ensuite remanié et publié quelques jours après, de manière à former une collection in-4°, qui serait livrée à prix réduit.

L'ordre du jour appelait la discussion de la proposition sur les comptes du gouvernement provisoire, cette proposition, qui avait soulevé tant de passions à l'époque des événements de juin. Mais cette colère était déjà loin, et une grande partie de l'Assemblée avait déserté la salle, pendant que M. Pagnerre discutait les chiffres des dépenses. M. Garnier-Pagès s'est fait mieux écouter dans une longue apologie qu'il a présentée des actes du gouvernement provisoire, administration qui a commis des fautes graves et péché par défaut d'audace et de foi révolutionnaire, mais qui n'en a pas moins rendu d'immenses services à la cause de la liberté et du progrès. En leur qualité d'intéressés dans la question, les deux orateurs avaient demandé qu'une commission fût nommée pour examiner leurs comptes. M. Goudchaux a pris la parole pour combattre ces conclusions. Après avoir objecté diverses impossibilités matérielles, il a conjuré l'Assemblée de ne pas se jeter dans une nouvelle enquête après la malheureuse expérience qu'elle avait faite.

A ces mots, vous eussiez vu tressaillir les promoteurs de la première enquête, M. Creton s'élance à la tribune, il déclare que les chiffres fournis par le ministre des affaires étrangères ne constituent qu'un compte fictif; il rappelle les irrégularités de comptabilité des ateliers nationaux; M. Mortimer-Ternaux cite les dépenses de la fête de la Concorde, qui n'a été célébrée cependant qu'après la retraite du gouvernement provisoire. L'Assemblée restait froide et préoccupée d'autres questions. Mais les membres de ce gouvernement ne pouvaient rester sous le poids de ces insinuations, MM. Duclerc et Ledru-Rollin ont insisté pour que la commission fût nommée, et l'Assemblée les a pris au mot.

Au commencement de la séance, M. Grandin a déclaré que demain il fera des interpellations sur le banquet de Passy, où divers orateurs, entre autres M. Th. Bac, ont prononcé des discours qui ont mal sonné à l'oreille de l'honorable fabricant de draps.

La presse et le banquet phalanstérien.

Nous avons remercié ceux de nos confrères qui ont parlé de notre banquet avec bienveillance. Nous aurions voulu pouvoir ranger dans la même catégorie l'*Ere nouvelle* qui débute ainsi :

Nous n'éprouverons aucun embarras à rendre justice aux quelques idées justes et saines que l'on trouve à glaner dans la phraséologie phalanstérienne. La raison en est bien simple : ces idées, dans ce qu'elles ont de vrai, sont tout bonnement des idées, à nous fort connues, idées empruntées au principe qui fait notre force, et sur lequel repose notre espérance, au principe chrétien.

Nous n'éprouverons aucun embarras, le terme est précieux! Comment éprouverait-on le moindre embarras à *rendre justice à des idées justes*, pour employer l'expression de l'*Ere nouvelle*! Saluer la vérité partout où on la rencontre est un devoir dont l'accomplissement ne devrait embarrasser personne.

L'*Ere nouvelle* n'est pas absolument de cet avis. Elle daigne nous apprendre que si elle n'éprouve aucun embarras à rendre justice à des idées justes, c'est par la *raison bien simple* que ces idées lui sont fort connues.

L'*Ere nouvelle* serait donc fort embarrassée s'il lui fallait rendre justice à des idées justes, qui ne lui fussent pas connues et qui eussent à ses yeux un caractère de nouveauté? Hélas! nous le voyons bien, et l'*Ere nouvelle* n'est pas seule dans cette triste situation d'esprit.

L'*Ere nouvelle* a découvert que non-seulement nos idées justes lui sont fort connues, mais que ces idées justes sont des principes chrétiens. L'*Ere nouvelle* ne fait que répéter ce que nous disons tous les jours, et ce que la presse catholique nous a souvent contesté. Oui, nous nous appuyons sur les principes chrétiens, mais cela ne veut pas dire que notre Ecole n'ait pas de mission spéciale à remplir et qu'il faille brûler nos livres comme rendus inutiles par l'Evangile.

Les principes chrétiens et catholiques ont besoin d'un procédé d'application, d'un système de réalisation sociale. L'église, privée de ce complément, n'a certainement fait régner ni la liberté, ni l'égalité, ni la fraternité sur la terre, aux jours même où elle avait le plus de puissance.

L'*Ere nouvelle*, après avoir approuvé, quoique d'assez mauvaise grâce, celles de nos idées qui lui sont connues, condamne celles qui lui sont inconnues, et qu'elle énumère ainsi :

Mais, je vous prie, qu'ont de commun ces inspirations chrétiennes, ces inspirations qui sont les nôtres, avec *les séries passionnelles contrastées et engrenées, avec l'attraction passionnelle*, principe générateur duquel Fourier fait découler le *phalanstère*; laquelle *attraction passionnelle*, fl nquée du *minimum intégral*, voire même de la *population proportionnelle*, se réduit dans la pratique, à la négation de tout principe de morale, au mépris des *caprices philosophiques appelés des devoirs*.

Cette seule énumération fera comprendre à nos lecteurs où en est l'*Ere nouvelle* en fait d'études phalanstériennes. Si l'on doit et *sans embarras* confesser la vérité des idées que l'on connaît et que l'on sait justes, il y a ce nous semble grave imprudence, et peu d'équité à juger magistralement celles qu'on ignore.

Pour faire compensation aux attaques des journaux qui nous accusent de ne songer et de ne parler qu'aux prolétaires, l'*Ere nouvelle* finit en nous reprochant le caractère *aristocratique* de notre banquet. Il est vrai qu'il coûtait cinq francs par tête et que nous nous permettons cet excès de luxe une fois par année, mais l'*Ere nouvelle* pourra voir à peu près mensuellement, à la Chapelle-Saint-Denis, des banquets phalanstériens où les ouvriers sont en grande majorité. Elle sait d'ailleurs que les familles les plus malheureuses de Paris ont trouvé leur part à la réunion aristocratique du Jardin d'hiver.

L'*Union* place le compte-rendu du banquet phalanstérien sous cette rubrique générale : *Banquets démagogiques*.

Le *Siècle* nous somme *de mettre la main à l'œuvre* au lieu de faire des phrases. Cette sommation prouve que le *Siècle* nous appuiera vivement et sincèrement quand nous demanderons au pouvoir les éléments indispensables à notre expérience. Nous prenons acte de ces bonnes intentions et nous comptons en tirer parti.

Mais nous craignons que le *Siècle* ne parle plus sérieusement quand il nous engage à répondre à MM. Thiers, Cousin, Passy, Troplong et compagnie.

Expliquons-nous tranquillement. Des œuvres qui tombent d'elles-mêmes valent-elles une réfutation? M. Thiers a-t-il dit oui ou non que *les socialistes ne s'occupaient pas de l'agriculture*, qu'ils *songeaient exclusivement aux ouvriers des villes?* M. Thiers a-t-il écrit oui ou non que l'*association était impraticable en agriculture?* A-t-il dit oui ou non que *parmi les socialistes les uns réclamaient l'association, les autres le droit au travail?* Si M. Thiers a dit, écrit toutes ces belles choses et nous défions bien qu'on le nie, il a prouvé qu'il ne connaissait pas l'A, B, C du socialisme; c'est la seule conviction qu'il puisse donner à ses lecteurs, et nous n'avons aucune raison pour lutter contre elle.

En lisant M. Thiers, nous avons ri; dès-lors nous étions désarmés et ne pouvions plus combattre. Le *Siècle* nous en veut beaucoup de ce rire, et plus encore d'une note publiée par nous, au sujet de la rue de Poitiers. Cette note attribuait à M. Thiers les opinions suivantes :

Après tout la République N'EST QU'UNE FORME DE GOUVERNEMENT; si cette forme ne convient pas à la majorité de la nation, il faut la changer; la France est libre de choisir le gouvernement qui lui plaît; les électeurs ont le droit de remplacer le régime républicain par tout autre régime si telle est leur opinion, si tel est leur vœu.

Voici la rectification du *Siècle* :

M. Thiers n'a pas dit un mot de cela : il s'est borné à rappeler que *sous la monarchie il avait déclaré plusieurs fois que* TOUTE QUESTION DE FORME *était à ses yeux subordonnée à l'intérêt permanent et à la grandeur de la France, opinion* QUI EST ENCORE LA SIENNE AUJOURD'HUI. Voilà son crime et sans doute celui de bien d'autres. Mais à cette version, les confidents de la *Démocratie* ont mieux aimé substituer celle que nous venons de faire connaître. Ils se sont par là attiré un démenti des président et secrétaires de la réunion. Mais qui sait s'il ne restera pas au moins quelques soupçons dans les esprits artificieusement prévenus?

Lettre à M. Proudhon.

Monsieur,

Par le moyen de la banque d'échange, le capital (j'entends par capital, non-seulement le numéraire, mais toute valeur quelconque), le capital devient inutile dans la fonction commerciale et dans la banque, ainsi que vous l'avez démontré; par conséquent, les milliards employés aujourd'hui à ces fonctions pourront devenir disponibles, et nécessairement devront être employés à féconder l'agriculture et la manufacture.

Quelles conditions seront faites à ce capital?

L'admettra-t-on à titre de commanditaire, et, par conséquent, lui donnera-t-on une part dans les bénéfices?

Ou bien opérera-t-on un simple échange, valeur pour valeur, entre ce capital versé d'avance et des produits qu'on obtiendra plus tard?

Mais, dans l'agriculture, les fruits du travail peuvent se faire attendre pendant vingt ans; dans ce cas, la réciprocité ne se fera-t-elle pas un peu trop attendre?

Dans la manufacture il n'est pas besoin d'attendre aussi longtemps, mais les produits sont moins garantis, et peuvent être mauvais; ils peuvent encore ne pas exister par suite d'un travail erroné, des machines peuvent se briser.

Dans ce cas, n'est-il pas à craindre que le capital ne reçoive pas une réciprocité parfaitement garantie?

Si l'on considère l'état peu avancé de l'industrie, on se doit convaincre que, pendant longtemps encore, on fera des écoles, qu'il y aura des pertes.

Or s'il y a des pertes, il est évident que c'est le capital qui les supportera.

Si le capital a des chances de perte, il est équitable qu'il ait des chances de gain au moins équivalentes.

Or admettre que le capital a droit à des chances de gain c'est admettre la commandite.

C'est admettre l'association du capital et du travail.

Mais si le capital a droit à une part de bénéfices, et que cette part soit égale, par supposition, au quart des bénéfices, ne peut-il pas intervenir, entre le prêteur et l'emprunteur, un contrat librement consenti de part et d'autre, qui autorise le prêteur à transformer son quart de bénéfices éventuels en une somme fixe et annuelle? n'est-il pas évident que si l'emprunteur y trouve son compte, et qu'il y consente librement, un pareil contrat n'a rien d'abusif et qu'il est légitime.

Si ce contrat est légitime, il en résulte que l'intérêt fixe, aussi bien que la participation aux bénéfices provenant de l'emploi des capitaux à un travail productif sont légitimes aussi.

Or, par la réalisation de votre banque et d'un vaste système de crédit, tout possesseur d'une valeur quelconque donnant pour gage cette valeur, pourra emprunter à un faible intérêt à l'Etat.

Par conséquent, les capitaux ne pouvant lutter contre cette concurrence, devront tous se changer en commandite agricole ou industrielle, c'est-à-dire devenir producteurs.

Cette commandite, courant des chances de perte, a droit à des chances de gain.

D'un commun accord, le prêteur et l'emprunteur pourront transformer cette chance éventuelle de gain, en un minimum fixe annuel ou intérêt.

Donc l'intérêt du capital appliqué à la production est une chose légitime.

Mais à quel taux légitime d'intérêt le capital interviendra-t-il? N'est-ce pas le cas ou jamais de se conformer à la loi des économistes, l'offre et la demande?

Si les capitaux sont abondants et qu'il n'y ait que peu d'emploi, ils se feront concurrence entre eux, et l'intérêt diminuera.

Si, au contraire, par suite de l'activité donnée à la production par l'affluence des capitaux, devenus inutiles dans le commerce et la banque, il arrivait un immense développement du travail, il pourrait se faire que les capitaux, trouvant de l'emploi, ne se fissent pas concurrence, et pussent obtenir plus que l'intérêt de la banque d'Etat, c'est-à-dire plus de 3 p. 0/0.

Ne paraît-il pas évident que la meilleure règle à suivre entre le prêteur et l'emprunteur est la loi de l'offre et de la demande, si l'on peut ainsi contracter un engagement librement consenti et avantageux aux deux parties.

Donc, s'il est légitime que le capital ait droit à un intérêt ou à une part des bénéfices, il y en résulte forcément qu'il y a dans ce contrat association du capital et du travail,

Par conséquent, légitimité des associations de patrons et d'ouvriers.

Si, au contraire, le capital n'a droit ni à un intérêt ni à une part de bénéfices, les associations d'ouvriers entre eux avec exclusion absolue des patrons et des capitalistes sont seules légitimes.

Dans ce cas, la question acquiert une gravité immense.

Car il est évident que le travail ne peut produire sans capital.

Par conséquent, pour que les associations d'ouvriers puissent fonctionner, il faudra bien qu'elles se procurent du capital (1).

Or, si elles ne lui accordent rien, ni intérêt, ni part de bénéfices, comment supposer que les possesseurs actuels du capital le donneront pour rien à ceux qui les exproprient, et qu'ils ne préféreront pas l'enfouir, au risque d'arrêter la production.

Un don gratuit est donc inadmissible, il faut donc arriver à l'expropriation forcée et à la violence, auquel cas c'est la guerre sociale, c'est l'extermination des possesseurs ou des ouvriers.

Conséquence qui, vous l'avouerez, est terrible, et peut faire reculer. Il y a là, monsieur, une grande difficulté, et vous devez la résoudre, car c'est vous qui l'avez soulevée.

Votre immense talent [illegible] ouvrières. D'après vos assertions, elles sont convaincues qu'elles pourront avoir le capital sans rien lui donner; en lui accordant l'intérêt légal, elles croient faire une grande concession.

Or, vous savez que, d'après votre système, l'intérêt légal aussitôt qu'il sera réalisé sera reçu, cela veut dire qu'elles attendent le capital sans rien lui donner.

Comme conséquence logique, elles s'organisent en association d'ouvriers entre eux, avec exclusion complète de tous les patrons et de tous les capitalistes.

Il est temps que vous interveniez.

Vous devez démontrer que ces associations pourront obtenir les capi-

(1) [illegible]

taux sans être obligés d'anéantir ceux qui les possèdent. En ce qui... il vaudrait peut-être mieux, puisqu'on paie l'intérêt depuis quelques mois, continuer de le payer quelques années encore, et laisser le temps de se reconnaître.

Si vous devez démontrer à tout possesseur et ouvrier qu'il est possible d'établir l'échange réciproque d'un produit créé, c'est-à-dire du capital, avec un produit qui n'existe pas encore ; il faut que vous le fassiez d'une manière aussi évidente que vous avez prouvé qu'il était possible d'échanger entre eux les produits sans l'intervention du capital.

Il faut le faire sans plus attendre, la question est brûlante.

Les corporations d'ouvriers s'organisent partout.

Mais, par réciprocité, les possesseurs et propriétaires s'organisent aussi ; une lutte acharnée se prépare. Vous avez contribué à la rendre inévitable, c'est donc un devoir pour vous d'élucider la question de telle manière qu'il ne reste pas une seule obscurité, un seul point douteux. Cela est d'autant plus nécessaire que vous avez été très explicite sur la question d'échange ; mais vous ne vous êtes pas prononcé d'une manière aussi claire sur l'emploi du capital à la production.

Or, les ouvriers sont beaucoup moins impressionnés de la banque d'échange que du moyen que vous leur avez fait entrevoir d'obtenir le capital pour rien, car cela a flatté leurs passions.

Par conséquent, si, faute d'explications suffisantes, ils appliquaient à la production ce que vous n'avez peut-être voulu appliquer qu'au commerce et à la banque, vous comprenez que ce serait une erreur funeste, car ce sont vos assertions qu'ils auraient mal comprises et qui servent de base aux projets d'association d'ouvriers entre eux.

Si, au contraire, ainsi qu'il est permis de le comprendre par un passage de votre lettre du 5 octobre, vous conservez une part attributive au capital, à la propriété, pourvu qu'ils soient productifs, c'est un devoir pour vous de le faire promptement connaître à tous vos admirateurs, qui, confiants en vos lumières, suivent vos déductions et cherchent à les appliquer.

S'ils doivent une part au capital, déclarez-le. Soyez-en certain, il y a là un cas de vie ou de mort dans un avenir très rapproché.

Il faut poser catégoriquement la question. Si vous êtes convaincu qu'il soit possible de donner ce capital pour rien à ces associations, démontrez-le de suite, il y a urgence : tous doivent le savoir ; vous êtes dans l'obligation de le faire comprendre à tous.

Si, au contraire, le capital, devenu inutile dans le commerce et la banque, se portant vers l'industrie et l'agriculture, a droit à une attribution dans les bénéfices, (ce qui constituerait l'association des patrons et des ouvriers);

Si vous le croyez, il faut le dire, il faut le dire de suite ; alors très probablement les ouvriers qui, par erreur, avaient cru avoir le capital pour rien abandonneront le blocus du capital par la grève, pour entrer en arrangement et signer une paix éternelle avec les possesseurs, c'est-à-dire la clôture de l'ère des révolutions.

La France attentive à tout ce qui sort de votre plume a besoin que vous la rassuriez.

FRANÇOIS COIGNET,
Manufacturier à Lyon.

Industrie des cuirs.

Les ouvriers qui se rattachent à cette industrie importante, cambreurs, tanneurs, chevriers, corroyeurs, drayeurs, viennent de suspendre leurs travaux. Voici, d'après les renseignements qu'ils nous ont fournis eux-mêmes, quelles sont les circonstances qui les ont réduits à cette mesure extrême.

Avant le 24 février, leurs travaux étaient livrés à la cupidité toujours croissante des *marchandeurs* qui exploitaient à différents titres les ouvriers et les apprentis. Le marchandage établit entre le patron et les ouvriers une classe d'intermédiaires parasites contre lesquels la conscience publique protestait depuis longues années. Le 2 mars, le gouvernement provisoire interdit ce genre d'exploitation par un décret *toujours en vigueur* ; mais l'intérêt, mais la concurrence anarchique poussèrent les patrons à ressusciter l'abus. Les patrons paient dans leur fabrique telle façon 20 francs aux ouvriers ; survient le marchandeur qui s'en charge pour 15 francs et qui, à son tour, spéculant sur la misère publique, fait exécuter le travail par des ouvriers dénués de toutes ressources, à un prix qui varie suivant le degré de leur infortune. Les ouvriers des fabriques sont donc forcés, s'ils veulent garder leurs travaux, de se conformer aux prix payés aux marchandeurs qui, pour conserver leurs pratiques, offrent sans cesse aux patrons de nouvelles diminutions de main-d'œuvre toujours acceptées avec empressement ; si les ouvriers se plaignent de ces réductions sans fin, on leur répond : *Acceptez ou allez-vous-en*. Il est bien entendu qu'on ne met ainsi le marché à la main aux ouvriers qu'aux époques de morte saison.

Tel est l'état actuel de l'industrie, voilà la *scène du monde* devant laquelle s'extasient les admirateurs du laisser-faire, la voilà telle que de vrais ouvriers nous la présentent, éclairés qu'ils sont par les souffrances de chaque jour.

Les ouvriers en cuir ont employé la voie légale contre le délit de marchandage; ils ont déposé au cabinet du procureur de la République, plusieurs plaintes contre cette exploitation de la misère, qui a contre elle non-seulement le cri de la conscience, mais encore la lettre de la loi. Mais en attendant que justice soit faite, un bon nombre de patrons ont mis cette semaine les ouvriers en demeure d'accepter une diminution de salaire, en les prévenant qu'ils en auraient d'autres à subir cet hiver, et en les sommant de se résigner ou de quitter immédiatement les travaux ; les ouvriers ont quitté.

Ils se refusent à faire plus de dix heures de travail effectif, sauf en cas d'urgence, aux termes d'une ancienne convention, et protestent surtout contre tout emploi de marchandeurs.

Cette résolution n'avait absolument rien de politique, rien de volontaire non plus de la part des travailleurs.

Une excellente occasion s'offre à la magistrature pour donner la preuve de son esprit démocratique et pour nous faire voir toute la distance qui sépare les magistrats républicains de ces juges royaux qui montrèrent tant de partialité contre la classe ouvrière lors de la grève des charpentiers, en 1845.

En attendant le perfectionnement indispensable de notre législation industrielle, les patrons amis de l'ouvrier auraient à remplir une mission de conciliation fort belle.

Nouvelles d'Allemagne.

Les nouvelles d'Autriche qui nous parviennent par les journaux allemands sont toujours des plus contradictoires. C'est ainsi que, tandis que le *Moniteur prussien* annonce que les Madgyars ont franchi la frontière autrichienne, une lettre du 18, citée par la *Gazette de Cologne*, rapporte qu'on assurait à Vienne que l'armée madgyare était en pleine retraite par suite d'une protestation de la Russie contre l'entrée des Hongrois en Autriche. Il est certain que, dans la séance de la diète du 18, M. Schuselka a annoncé que, d'après les derniers rapports reçus, les Madgyars auraient repassé les frontières, et que M. Pulski, secrétaire du ministère hongrois, aurait conseillé au comité permanent de s'adresser au pouvoir central pour obtenir sa médiation. On assurait le même jour que le gros de l'armée impériale, concentrée autour de Vienne, aurait quitté cette position pour poursuivre les Madgyars, qui sont menacés d'un nouveau danger par les populations roumaines de la Transylvanie, qui, sous le commandement du général Büchner, auraient envahi le territoire hongrois.

L'idée de bombarder Vienne paraît tout à fait abandonnée, malgré les renforts continuels qui arrivent à l'armée impériale, et dont on évalue diversement la force de 88 000 à 128 000 hommes.

Jellachich continue de protester contre toute participation de sa part aux menées et aux plans des réactionnaires.

A Berlin, l'enterrement des victimes de la soirée du 16 a eu lieu le 20. Les clubs avaient proposé d'ensevelir en même temps et avec la même solennité les bourgeois et les ouvriers. La veuve du bourgeois Schneider, joaillier de la cour, s'est obstinément refusé de laisser confondre les deux convois. Le joaillier a été enlevé le matin, et les ouvriers dans l'après-midi.

Les democrates avaient convoqué leurs adhérents afin de former un immense cortége. On remarquait beaucoup de drapeaux et de bonnets rouges ; puis, des insignes particuliers et mystérieux, tels que des blouses bordées d'un liseré rouge, que les membres d'un club portaient dessous leurs redingotes, et des gardes bourgeois armés suivaient en assez grand nombre le convoi.

Outre les corporations et les métiers, il y avait dans ce cortége presque tous les députés de la gauche de la chambre, les clubs radicaux, le club des femmes démocratiques, le comité central pour toute l'Allemagne, les blessés de l'émeute, cinq ou six corps de musique ; enfin les ministres des différents cultes.

Dans la soirée, les ouvriers ont donné une sérénade aux flambeaux à la gauche, et à la droite un bruyant charivari.

On s'attend toujours à de graves évènements pour le dernier jour du mois.

Nouvelles d'Italie.

La *Gazette de Milan* dit qu'Osoppo a été forcé de capituler. Les troupes avaient été considérablement augmentées depuis la fin du mois. La citadelle a été bombardée pendant trois jours. Le 11, une députation des habitants du village se présenta pour faire sa soumission aux Autrichiens. Le commandant militaire du Frioul engagea les envoyés à tâcher d'obtenir que la forteresse se rendît. Les négociations durèrent deux jours ; le 13, enfin, une capitulation fut conclue. La garnison se retira sans armes ni bagages ; les officiers gardent seuls leurs épées et seront conduits hors des états autrichiens.

On écrit d'Alexandrie, 19 octobre, la nouvelle suivante qui nous paraît mériter confirmation :

« Nous recevons en ce moment par voie extraordinaire la nouvelle d'un soulèvement complet à Milan dans la journée d'hier. Radetzki avait déjà fait miner quelques-uns des plus beaux palais. Il se disposait à en faire autant pour le dôme. Le peuple, à cette vue, entre en furie et il crie contre les travailleurs et les soldats qui voulaient les défendre. Il en fait une horrible massacre. En un instant, toute la ville est en armes. Le tocsin sonne : la confusion est indicible. »

On lit dans la *Concordia* de Turin :

La chambre des députés a tenu séance le 19. Le ministre de l'intérieur a donné lecture d'un discours qui peut être résumé ainsi : 1° Les bases des propositions faites par l'Angleterre et la France ne sont pas encore acceptées par l'Autriche, et, après deux mois de discussions diplomatiques, on n'est même pas encore convenu du lieu où se tiendra le congrès ; 2° L'armistice n'est prolongé que de 8 en 8 jours ; 3° si la médiation ne réussit pas, le gouvernement n'est pas éloigné de reprendre les hostilités ; mais il veut être le seul juge de l'heure et de l'opportunité.

L'Autriche, ajoute le ministre, n'a fait que temporiser : se refusant aux propositions faites pour le choix du lieu où l'on négocierait, on a proposé en dernière analyse Bruxelles ou Inspruck, et la reponse de l'Autriche est encore à venir. Radetzki a manqué aux conditions de l'armistice. Le ministère a fait des remontrances qui ont été appuyées par les puissances médiatrices, mais il n'a pas obtenu du cabinet de Vienne une conduite franche, nette et loyale. Le gouvernement du roi a déclaré alors que l'Italie, condamnée par sa promesse à attendre l'issue de la médiation, l'attend, mais la main sur la garde de son épée.

Les puissances médiatrices avaient propose la prorogation de l'armistice pour trente jours. L'Autriche a répondu qu'elle n'attaquerait pas si elle n'était pas attaquée. Au reste, les hostilités ne seraient reprises qu'après qu'on se sera prévenu.

L'Assemblée nationale vénitienne a, dans sa séance du 12, confirmé les pouvoirs de Manin et de ses deux collegues.

On écrit de Rome à l'*Alba* :

« Demain, 15 octobre, le vapeur l'*Archimède* partira d'ici pour Civita-Vecchia, où il consignera à bord du vapeur de poste français une caisse contenant les présents de Sa Sainteté à Ibrahim-Pacha. Un magnifique vase d'albâtre avec son piédestal et la décoration de l'ordre *Giano* font partie du présent. »

Le *Contemporaneo* annonce qu'à Messine les troupes se sont divisées en factions de *Pronio* et de *Filangieri*, que les deux partis en sont venus aux mains. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un officier a été fusillé ; 70 pontonniers avec leurs sous-officiers ont été arrêtés et écroués au château de l'Œuf. On espere, ajoute le journal romain, que les soldats finiront par s'apercevoir qu'ils sont les dupes de quelques intrigants.

Au citoyen rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Citoyen rédacteur en chef,

Je viens de lire dans votre numéro de ce matin un article intitulé : *l'Enigme slave*.

Je partage parfaitement le jugement que vous y portez sur les slaves en général, quant à leurs tendances actuelles, et je suis heureux de vous voir rendre justice à l'esprit national polonais qui, certes, est le seul pivot autour duquel doivent tourner tous les éléments slaves, pour arriver à leur affranchissement et à leur union.

L'esprit slave, historiquement parlant, est essentiellement démocratique, et s'il s'est détérioré à travers les siècles, c'est que ces peuples, doux par caractere, se laissèrent subjuguer et abrutir par les potentats de Moscou, de Vienne et de Constantinople.

Quoiqu'il en soit, les peuples slaves, forts de 80 millions, ont de l'avenir, Monsieur, et si Vienne brise ce fantôme d'empereur constitutionnel, s'il devient le foyer de la démocratie militante, puisqu'il faut que Paris abdique ce rôle glorieux, l'Allemagne ne tardera pas à se faire unitaire ; c'est alors que la Pologne, aidée de l'Allemagne ainsi régénérée, pourra se mettre à la tête du mouvement slave et hâter l'organisation démocratique de ce qui n'est aujourd'hui qu'un immense chaos.

Agréez, etc.

Paris, le 24 octobre 1848. J. NÉPOMUCÈNE JANOWSKI.

Nous nous empressons de donner place dans nos colonnes à la réclamation suivante :

Paris, le 23 octobre 1848.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre numéro du 22 octobre, à l'article dans lequel vous faites le résumé des nouvelles de Vienne, nous avons lu avec surprise et douleur les lignes suivantes ;

« Le prince Lubomirski, membre de la Diète, qui avait trahi la cause » de la liberté et de la Pologne, aurait voulu, saisi de remords, se brûler la cervelle. Il n'a fait que se blesser. »

Nous n'avons aucun renseignement sur cet acte de désespoir du prince Lubomirski, mais ce que nous savons, en quelque occasion que cela puisse être, c'est que jamais semblable remords ne pourrait trouver place en un cœur aussi dévoué à la cause de la patrie polonaise, qui le compte au rang de ses plus fermes appuis.

Nous requérons donc de votre loyauté, monsieur le rédacteur, l'insertion dans votre journal de cette déclaration que nous faisons ici, et qui découle d'une inaltérable conviction.

Le prince Lubomirski peut être mort ou blessé à cette heure ; — mais le prince Lubomirski n'a jamais trahi ni la liberté ni la Pologne. Il y a des impossibilités dans les caractères comme il y en a dans les lois éternelles qui régissent la nature. La terre gravite vers le ciel ; certains cœurs vers le noble et le beau, immuablement.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués,

Le général HENRI DEMBINWI ; — ADOLPHE CICHOWSKI ; — STANISLAS KUNATT, — AUGUSTE KOSENISKI ; — STANISLAS MALACHOWSKI, ancien officier polonais ; — CONSTANTIN GASZYNSKI, officier polonais ; — BARZYNOWSKI, député.

Nous recevons une adresse noble et chaleureuse des Lombards et des Vénitiens au gouvernement de la République française. Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire cette énergique protestation d'un peuple opprimé, ce touchant appel au dévouement, à la conscience, à l'honneur de la France.

Cette adresse est suivie de plusieurs milliers de signatures, parmi lesquelles celles de plusieurs généraux, ministres, chargés d'affaires du gouvernement lombard et vénitien, de plusieurs journalistes, officiers supérieurs, de M. le général Maistre, de MM. d'Apice, Restelli, Joseph Mazzini, etc., etc.

Elle se termine ainsi :

C'est avec une entière confiance que nous faisons cet appel à la France, qui combat depuis soixante ans pour que la vie politique des nations se développe librement ; à la France qui a écrit en tête de ses lois le dogme de la souveraineté du peuple, et qui ne peut plus aujourd'hui transiger avec la vieille diplomatie. Elle ne peut pas prêter son appui à des conditions qui violeraient le dogme qu'elle respecte chez elle et qui déshonorerait son drapeau et le nôtre. France et loyauté sont pour nous deux mots synonymes. Nous croyons donc que, loin de porter atteinte à la souveraineté du peuple lombardo-vénitien, sa médiation saura la faire respecter dans le plein exercice de son droit.

L'Italie invoque la protection de la France pour qu'elle protège, et non pas pour qu'elle limite son indépendance.

Mais si la France républicaine ne voulait pas encore ouvrir la nouvelle ère de la fraternité des peuples ; — si les peuples ne pouvaient pas attendre d'elle une diplomatie différente de celle de Louis XVIII et de Louis-Philippe, nous lui dirons alors avec une douleur profonde, mais sans désespérer : — Laissez-nous seuls, livrés à notre destinée ; seuls nous combattrons pour notre nationalité, que vous aviez promis de défendre, et nous déplorerons une déception de plus ; nous regretterons que vous n'ayez pas accompli la sainte mission qui vous eût acquis l'admiration de l'Univers. Votre secours nous fera défaut, mais non pas celui de Dieu, qui protège les peuples opprimés. Nous aurons toujours pour nous notre droit inaliénable, la tradition de tout ce que nous avons fait pour la civilisation de l'Europe, et notre inébranlable volonté de combattre, maintenant et toujours, pour affranchir la Lombardie, la Vénétie, l'Italie entière de toute domination étrangère, directe ou indirecte, et pour reconquérir à tout prix notre indépendance et notre souveraineté.

Visite de l'Archevêque au faubourg Saint-Antoine.

Hier, après le service solennel célébré pour le repos de l'âme de son illustre et vénéré prédécesseur, M. l'archevêque s'est rendu à pied, accompagné de ses trois grands-vicaires, au faubourg Saint-Antoine, pour y visiter les lieux consacrés par les souvenirs du martyr de la charité. Il s'est transporté d'abord dans la maison n° 4, devant laquelle l'illustre victime a été frappée. La foule, qui l'avait suivi avec des marques de respect et d'émotion, était devenue très considérable ; le prélat lui a adressé quelques paroles, après avoir fait ressortir la générosité de son prédécesseur :

« Je lui cède, a-t-il dit, en science et en vertus, mais je ne lui cède pas en amour pour vous, mes enfants, mes bien-aimés. A Dieu ne plaise que j'aie occasion de verser mon sang comme lui, puisqu'alors de nouveaux malheurs seraient tombés sur vous ! Mais je suis prêt à mourir de fatigues au milieu des travaux de la charité.

Ces paroles ont fait couler des larmes, et on a entendu les cris répétés de : Vive notre archevêque ! vive notre bon père ! Monseigneur, vous êtes le bien-venu !

Le prélat, toujours suivi par une foule grossissante, s'est rendu chez le marchand de meubles du n° 26 : c'est là que M. Affre avait été déposé. La femme du marchand lui a montré une paire de draps encore tachés du sang du vénérable martyr. M. Sibour a félicité cette honorable famille de son dévouement et de sa piété filiale.

L'archevêque est allé ensuite chez M. le curé de Saint-Antoine, où M. Affre avait passé la nuit et reçu les derniers sacrements. Là, un peuple innombrable s'étant précipité dans l'église voisine pour entendre la parole du nouveau pasteur, il n'a pu se refuser à tant d'empressement, et une courte allocution toute brûlante de tendresse, entrecoupée des pleurs que l'émotion lui arrachait et de ceux qu'il faisait verser lui a gagné encore une fois tous les cœurs.

Pendant ce pélerinage de deux heures, le prélat a reçu partout les témoignages du plus profond respect : les militaires présentaient les armes et les voitures s'arrêtaient. Mgr ne pouvait suffire à étendre les mains sur ce nombre infini d'enfants que les mères voulaient faire bénir. Une foule d'ouvriers, hommes et femmes, apportaient des chapelets, des médailles, des pièces de monnaie, et demandaient que l'évêque les touchât. Une petite fille en haillons poursuivait d'un air suppliant un des prêtres de la suite qui pensait s'en délivrer en lui donnant quelques sous. « Ah ! monsieur, s'écria la pauvre enfant, je ne veux plus de sous, je veux la bénédiction de monseigneur ! »

Cette glorieuse visite de M. l'archevêque au faubourg Saint-Antoine est un des fruits de la mort de son vénérable prédécesseur, et annonce les changements qui s'opèrent dans les cœurs.

M. l'archevêque a dit un mot charmant et qui peint l'excellence de son cœur et de ses sentiments : les personnes qui l'entouraient le voyant décidé à faire ce pieux pèlerinage, l'engageaient à aller en voiture ou du moins à dissimuler sous un manteau son habit violet d'archevêque : « Non, a-t-il répondu. Je dois faire ma visite au peuple dans le costume que j'avais pour me rendre chez le général Cavaignac. »

(*Moniteur du soir.*)

Voici la liste, par ordre de mérite, des élèves nommés à l'École Polytechnique par décision ministérielle du 22 octobre 1848, d'après le classement du jury d'admission institué par l'ordonnance du 30 octobre 1844 :

MM. 1. Henri Hubert. — 2. Fabian. — 3. Daguilhon-Pujol. — 4. Berdounant. — 5. Dambuyant. — 6. Rain. — 7. Clerc. — 8. Claudel. — 9. De Chappotin. — 10. Fauvel. — 11. Pellechet. — 12. Ricourt. — 13. Lescurie. — 14. Yver de la Bruchollerie. — 15. Thouvenel. — 16. Laprade. — 17. Saillart. — 18. De Prudhomme. — 19. Oster. — 20. Meyère. — 21. Humblot. — 22. Vaudrey. — 23. Turc. — 24. Meudra. —

25. Bes de Bère. — 26. De Farcy. — 27. Guilloux. — 28. Ragonan. — 29. Feuchot. — 30. Guillet.

31. Du Verdier de Genouillac. — 32. Blutel. — 33. Cosmao-Dumanoir. — 34. Schœlcher. — 35 Ferdinand-Louis-Paul-Didier Riant. — 36. Jules-Louis Michel. — 37. Dressel. — 38. Dejean. — 39. Vincent-Alexandre Eugène Audibert. — 40. Viers. — 41. Guérin. — 42. Mereau. — 43. Thouroude. — 44. Mathieu. — 45. Vivenot. — 46. Coste. — 47. Deschamps. — 48. Lemoyne. — 49. Palasme de Champeaux. — 50. De Venel.

51. De Milly. — 52. Delagrange. — 53. Selgey. — 54. Chambard. — 55. Laperche. — 56. Gilles. — 57. — Trotin. — 58. Bouchard. — 59. Jacquet. — 60. Brion. — 61. Gauthier. — 62. Touché. — 63. Foucault. — 64. Prompt. — 65. Ballot. — 66. De Gilly. — 67. Cardonnel. — 68. Gardier. — 69. Etienne-Auguste-Albin David. — 70. La Ruelle. — 71. Laurenson. — 72. Sovichet. — 73. Demay. — 84. Plœrron Demondesir. — 75. Lefebvre. — 76. Edouard-Marie-Raphaël. — 77. Brisson. — 78. Mannheim. — 79. Berger. — 80. Gratreand.

81. Belin. — 82. Léon Marie-Didier Riant. — 83. Duport. — 84. Peyronnet. — 85 Morin. — 86. Ducos de La Hitte. — 87. Fontaneau. — 88. De Miribel. — 89. Bor. — 90. Blavier. — 91. Bry. — 92. Godard-Desmarets. — 93. Buer. — 94. Barbary. — 95. Proat. — 96. Péan de Ponfilly. — 97. D'Hennin. — 98. Fenoux. — 99. Durand. — 100. Lafonge.

101. Lieder. — 102. Marc-Gustave Forqueray. — 103. Bonnevay. — 104. Boutillier. — 105. Pitoat. — 106. De Saint-Philbert. — 107. Faugeron. — 108. Morellet. — 109. Henri Gaston Forqueray. — 110. Rozier. — 111. Moine. — 112. Jusselain. — 113. De Saint-Léger. — 114 Ducrot. — 115. Romary. — 116. Horric de Beaucaire. — 117. Lagarde. — 118. Paul-Emile Joyeux. — 119. Aynés. — 120. Jean-Charles Joyeux. — 121. Montié. — 122. Le Bourg. — 123. Mention. — 124. Isnard. — 125. Bernadac. — 126. Cartigny. — 127. Durand de Lançon. — 128. Faveris. — 129. Stéphane-Evariste Audibert. — 130. Parigot. — 131. Aublin. — 132. Adolphe-Auguste-Jean-Baptiste Nicolas. — 133. Pradelles.

Assemblée nationale.

Séance du 24 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MALLEVILLE.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. GLAIS-BIZOIN. Dans l'ensemble du projet de constitution distribué ce matin, on lit à l'article 113 : Après le vote de la constitution, il sera procédé à la rédaction des lois organiques qui seront déterminées par un décret spécial, on a omis ces mots : *Par l'Assemblée nationale constituante.*

Ces mots seront rétablis.

M. GRANDIN. J'ai l'intention d'interpeller M. le ministre de l'intérieur sur des faits qui se sont passés au banquet de Passy. Plusieurs de nos collègues, entre autres M. Bac, qui ont prononcé des discours dans cette réunion (Rumeurs.) auront peut-être des explications à donner à l'Assemblée. (Nouveau mouvement.)

Je ferai mes interpellations demain, ainsi que je l'ai annoncé. (Appuyé.)

Plusieurs congés sont demandés et accordés.

L'Assemblée passe à la discussion du projet de la commission de comptabilité, relatif à la publicité des débats de l'Assemblée nationale.

Voici l'article du projet :

Les ateliers et le matériel d'imprimerie du *Moniteur* seront immédiatement transférés dans le palais de l'Assemblée nationale. Il est ouvert au budget de l'Assemblée un crédit de 30 000 francs pour approprier à cette destination la cour dite des *Ecuries.*

MM. les questeurs demandent qu'on remplace le mot *dans* par le mot *près.*

M. DEGOUSÉE fait ressortir la nécessité d'occuper toutes les localités dépendant du palais par la force armée, chargée de mettre l'Assemblée à l'abri d'un coup de main.

Cela est plus important que de loger l'imprimerie Pankoucke. Il faut donc décider qu'on placera ladite imprimerie près de l'Assemblée au lieu de la mettre dedans.

M. DUCOS défend la proposition ; elle est combattue par M. Lerambour, qui voudrait que l'on plaçât seulement quelques presses de l'imprimerie nationale au palais pour satisfaire aux *premiers besoins de publicité* des débats de l'Assemblée Il demande qu'une nouvelle commission soit saisie de la question. (Appuyé.)

M. CLÉMENT THOMAS, à propos de la place qu'on veut donner à l'imprimerie Panckouke dans le palais de l'Assemblée, fait observer que le *Moniteur* présente à ses lecteurs des discours hérissés d'interruptions entre parenthèses qui donnent un autre sens aux débats parlementaires. M. Thomas n'accuse pas les sténographes du *Moniteur*, il rend hommage à leur exactitude ; ces adjonctions sont le fait des orateurs qui vont au *Moniteur* revoir leurs discours. (Rumeurs.)

Qu'on change une phrase, un mot, rien de mieux ; mais il ne devrait pas être permis de donner à un discours une physionomie nouvelle par l'insertion de mots entre parenthèses.

Quant aux autres journaux, ils défigurent nos discours selon l'opinion qu'ils représentent. Il faudrait obliger les sténographes à déposer leur manuscrit aux archives de l'Assemblée. (Hilarité.)

A la suite d'une discussion confuse, l'Assemblée repousse le renvoi à la commission de comptabilité. L'Assemblée adopte l'article avec le mot *près*, proposé par M. Degousée.

« Art. 2. Les questeurs de l'Assemblée nationale sont autorisés à traiter avec l'administration du *Moniteur*, conformément aux conditions indiquées dans le rapport de la commission de comptabilité en date de septembre, tant pour la translation et l'installation prescrite par le précédent article que pour la composition, l'impression et la publication du compte-rendu des séances. » — Adopté.

« Art. 3. Un règlement particulier, délibéré par le bureau de l'Assemblée nationale, de concert avec la commission de comptabilité, interviendra pour déterminer les rapports du service sténographique avec celui de l'imprimerie ; assurer, en temps opportun, la communication aux journaux des épreuves du *Moniteur*, et établir les conditions de direction et de surveillance auxquelles sera soumis le service de la publication du compte-rendu remanié. — Adopté.

M. CLÉMENT THOMAS propose l'amendement suivant :

« Les premières épreuves du *Moniteur*, et celles qui porteront des corrections manuscrites, seront déposées le jour même aux archives de l'Assemblée.

M. PAYEN combat l'amendement, qui pourrait tout au plus trouver place dans le règlement.

M. CLÉMENT THOMAS persiste dans son amendement, qui est rejeté.

« Art. 4. Il est ouvert aux questeurs de l'Assemblée nationale un crédit de treize mille cinq cents francs au profit du citoyen Fleury, directeur des *Annales du Parlement français*, savoir :

» 1° 4 500 fr. pour le prix de 450 volumes desdites *Annales du Parlement français* (session de 1848), dont il devra effectuer la livraison ;

» 2° 9 000 fr. pour le prix de 900 exemplaires du volume nouveau, qu'il sera tenu de livrer, contenant le compte-rendu de la dernière session législative, jusqu'au 24 février 1848.

M. RENOUVIER demande le rejet de cet article, qui est défendu par M. Ducos, rapporteur.

L'article 4 est mis aux voix. Peu de représentants prennent part au vote : l'épreuve paraît douteuse.

M. le président engage les représentants à prendre part au vote. L'article est adopté.

M. RONDEAU propose un article additionnel ainsi conçu :

« Le traité à faire avec le *Moniteur universel* n'aura qu'un an de durée. »

M. Rondeau développe son amendement.

M. ETIENNE combat l'amendement ; il est interrompu par M. Lerambourg, qui lui crie de l'hémicycle : « Je vous demanderai si vous avez lu le projet de loi. » (Hilarité.)

L'article additionnel n'est pas adopté.

L'ensemble de l'article est mis aux voix ; l'épreuve est déclarée douteuse.

L'Assemblée adopte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de supplément d'indemnité au président de l'Assemblée nationale.

M. LE MINISTRE DES FINANCES a la parole pour une communication du gouvernement.

Il dépose un projet de loi sur les biens de main-morte.

Un autre projet de loi sur le timbre des effets de commerce, des actions et des polices d'assurances.

Le renvoi aux bureaux est prononcé.

M. LE PRÉSIDENT. La commission de comptabilité propose l'allocation de 6 000 francs par mois en supplément au traitement du président de l'Assemblée nationale. (Rumeurs.)

Je ferai observer que cette somme est dépensée par les questeurs pour les réceptions de la présidence. (Bruit!)

VOIX DIVERSES. La question préalable !

M. TASCHEREAU. Le comité secret a été demandé par un nombre considérable de représentants. (La question préalable). Je propose le scrutin secret à la fin de la séance ou pour demain. (Bruit.)

La proposition de M. Taschereau n'est appuyée que par quelques voix isolées.

M. LE PRÉSIDENT répond aux cris nombreux : *la question préalable!* que la proposition de M. Taschereau étant appuyée, il faut la mettre aux voix.

M. MANUEL a la parole contre la question préalable ; il proteste contre ce moyen parlementaire, qu'il regarde comme indigne de l'Assemblée.

M. DESLONGRAIS. M. Manuel a raison en principe. Quand une commission a fait un rapport, il est digne de l'Assemblée de ne pas le rejeter par la question préalable. Notre règlement a cependant une espèce de question préalable : c'est la déclaration qu'on ne passe pas à la discussion des articles. Je suis convaincu que M. Taschereau lui-même, qui a demandé le comité secret...

M. TASCHEREAU, de sa place. Je ne l'ai pas demandé.

M. DESLONGRAIS. M. Taschereau lui-même ne s'opposerait pas à ce que je propose...

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix la proposition de M. Deslongrais.

M. DEGOUSÉE soutient la proposition.

Il parle du commerce de Paris, de la civilisation de la capitale et de beaucoup d'autres choses que nous n'entendons point, il est interrompu par les murmures de l'Assemblée.

L'Assemblée déclare qu'elle ne passe pas à la discussion des articles.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition concernant le dépôt des états et pièces justificatives, relatifs aux recettes et dépenses effectuées par le Trésor public, du 24 février au 1er juin.

M. PAGNERRE établit que c'est au gouvernement provisoire que l'on en doit l'initiative. Avant que M. Creton eût fait sa proposition. M. Garnier-Pagès avait demandé lui-même, au sein du comité des finances, que le règlement des comptes eût lieu le plus tôt possible.

On a trop calomnié le gouvernement provisoire, pour que la vérité ne se fasse pas jour ici.

L'orateur entre dans la discussion détaillée des crédits divers. L'Assemblée couvre de ses conversations cette discussion de chiffres.

M. GARNIER-PAGÈS s'élève avec chaleur contre les attaques calomnieuses dirigées contre le gouvernement provisoire. On l'a accusé à la fois d'avoir tenté des innovations dangereuses et de s'être timidement tenu à l'écart de l'influence d'une patriotique et généreuse inspiration.

Je ne veux pas revenir sur ces accusations, ajoute M. Garnier Pagès, je suivrai l'exemple du peuple, qui, dans les journées de février, a été magnanime et patient ; mais je dirai qu'on oublie trop la situation dans laquelle était le pays avant le 24 février. Plus d'une fois l'on avait signifié à la tribune cette position critique ; elle était le résultat de la politique qui régnait alors. On cherchait à surexciter les intérêts matériels. Vous savez le résultat de ce système : la corruption avait tout envahi, la manie des emplois dominait tous les esprits. Le peuple s'est réveillé ; la justice a été faite, et les marchands ont été chassés du temple ainsi que le demandait M. Malleville. (Bruit.)

La révolution qui s'est faite, citoyens, fut politique et morale, elle a été la réaction des sentiments généreux contre ce qu'il y a de bas et de corrompu dans l'esprit humain. Mais la révolution, si elle fut la punition, ne fut dans le remède de ces mauvais penchants ; cette surexcitation des intérêts matériels sous le dernier règne eut ses exigences et demanda satisfaction. Les impôts furent ébranlés, les journalistes, qui auraient dû donner l'exemple de la patience, comme ils avaient donné celui du patriotisme et des lumières, ne voulurent plus attendre, ils refusèrent de payer l'impôt du timbre... (Rumeurs.)

M. XAVIER DURRIEU. Je demande la parole. (Mouvement prolongé.)

M. GARNIER PAGÈS. Toutes les places furent convoitées, poursuivies et furent une nouvelle curée livrée à l'avidité des poursuivants. Et comment nous les demandait-on ? On nous parlait la menace à la bouche, on comptait nos heures d'existence. (Sensation.) Ah ! croyez-le bien, citoyens, dans ces jours difficiles, il a fallu bien du courage, il a fallu le courage que l'on puise dans l'assurance qu'on remplit son devoir pour ne pas succomber. Chaque jour les employés des finances venaient nous dire : « Vous n'avez plus que vingt jours à vivre ! » et le lendemain la même voix nous répétait : « Vous n'avez plus que dix jours ! » La crise était d'autant plus terrible qu'il n'y avait pas seulement le crédit du Trésor affecté, tous les autres crédits étaient en souffrance... Ce ne fut pas tout : la crise monétaire vint se joindre à toutes les autres ; les écus tout à coup disparurent...

A qui s'adresser pour remédier à tant de maux ? On ne pouvait s'adresser aux bons royaux, à l'emprunt. Fallait-il décréter l'impôt forcé sur les riches ? Le gouvernement provisoire ne l'a pas voulu. Fallait-il créer du papier-monnaie ? Le gouvernement provisoire le savait, c'eût été la banqueroute générale. Avec le courage, avec l'énergie qu'il puisait dans ses intentions, il ne craignit pas de venir demander au pays l'impôt des 45 cent. (Agitation.)

Il fallait du courage pour cela, citoyens, car nous n'ignorions pas qu'il y aurait là une cause de récriminations incessantes de la part de ceux-là même que cette mesure devait sauver. (Agitation.)

L'emprunt, grâce à la banque, vint en aide au gouvernement, la banque pouvait succomber devant l'émission du papier-monnaie, elle évita cet immense péril par le droit que nous lui donnâmes de mettre en circulation des billets nouveaux sans remboursement immédiat, elle sût par cet échange de service ; par le secours mutuel, sauver le gouvernement qui, à son tour, l'avait sauvée.

Quant à la question de crédit pour le commerce, on peut le sauvegarder en établissant les dépôts de marchandises et les comptoirs d'escompte.

Parlerai-je encore d'une autre, d'une plus grande difficulté que le gouvernement provisoire eût à résoudre ? Il fallait résoudre la question du travail dans ces moments terribles, en face de ces ouvriers réduits à l'extrême misère par la cessation du travail. Et quand l'Etat avait un million d'hommes à nourrir que faire ? On pouvait jeter les hommes en dehors du sol français, sur les pays, et remettre à la guerre le soin de leur donner du pain. Le gouvernement provisoire ne le voulut pas. A-t-il mal fait ?

L'honorable M. Garnier-Pagès examine ensuite qu'elle fut la conduite du gouvernement provisoire au sujet des chemins de fer. Nous avons pensé, dit-il, que ces chemins devaient revenir à l'Etat, mais nous n'avons pas voulu la résoudre ; nous avons voulu attendre votre présence et votre décision.

Cette réponse s'adresse à tous ceux qui nous ont accusés d'avoir voulu innover en finances. On se plaint quelque part que nous n'ayons pas pris de grandes mesures ! Ce n'était pas au ministère des finances qu'il fallait les prendre, ces mesures, c'était au ministère de l'intérieur. (Mouvement prolongé.) M. Ledru-Rollin me dit qu'il ne me comprend pas... (Nouveau bruit.) Je pense que l'Assemblée entière me comprend très bien. (Oui ! oui ! — Non ! non !) Je demande à l'Assemblée et au pays de juger le Gouvernement provisoire, non par le bien qu'il a pu faire, mais par le mal qu'il a pu empêcher. (Très bien !) [illegible]

Une grande agitation suit ce discours. Quand M. [illegible] rend à sa place, M. Duclerc lui adresse de [illegible]

M. X. DURRIEU. Je suis fâché, moi, un des derniers [illegible] du gouvernement provisoire, que l'orateur qui descend de la tribune soit venu accuser le journalisme parisien d'avoir manqué de [illegible] le 24 février. (Rumeurs à droite. — Interruption.) Je voudrais vous rappeler un fait qui prouverait combien cette imputation est peu fondée. (Interruption. — Parlez ! parlez !)

J'étais présent à l'Hôtel-de-Ville lorsque s'est discutée la question du timbre ; j'avais été chargé par mes confrères de porter la parole en leur nom... (Nouvelle interruption.) Le journalisme comprit, après la révolution, qu'il était de son devoir d'abaisser ses prix pour se mettre à la portée de tous ; et c'est alors, et dans ce but, qu'il s'opposa au rétablissement de l'impôt du timbre. La suppression du timbre profitait au peuple.

Je dois ajouter que le journalisme a donné à cette époque une preuve unanime de son patriotisme, en soutenant de toute son énergie, l'autorité chancelante du gouvernement provisoire. (Très bien !)

M. GOUDCHAUX. Tous les orateurs qui ont paru à cette tribune ont parlé en faveur du projet de décret, et cela devait être ; mais ce projet, je viens demander à l'Assemblée de ne pas le sanctionner.

Après l'éloquent et véridique discours (On rit) que vous venez d'entendre, je n'ai rien à ajouter en faveur du gouvernement provisoire ; mais je dois dire que le compte que l'on vous demande, il est complètement impossible de établir. Toutes les dépenses s'enchaînent. Le gouvernement provisoire a soldé celles de la monarchie, et les gouvernements qui ont succédé au gouvernement provisoire ont soldé les dépenses de ce gouvernement. Il y a entre toutes ces dépenses une solidarité qu'il est impossible de rompre.

Une autre raison également matérielle s'oppose à l'adoption du projet du comité des finances. Les pièces sur lesquelles les paiements ont été faits sont en divers lieux, où elles doivent être ; elles ne sont pas rentrées ; la chambre des comptes, qui est chargée de vérifier ces comptes, ne possède pas encore les pièces et ne pourrait les fournir. Il est donc complètement impossible que la proposition pût avoir son application.

Il y a aussi dans cette discussion une question politique. La proposition a été présentée sous le coup des événements de juin, à une époque de soupçons, où l'on voulait compter avec tout ce qui venait du gouvernement provisoire ; c'était une enquête financière que l'on vous demandait.

Eh bien, je crois que le temps des enquêtes est passé, et que nous n'avons pas assez à nous en louer pour recommencer. La France est tranquille, le crédit se rétablit. (Bruit.) C'est à l'Assemblée de voir si elle veut, oui ou non, une nouvelle enquête.

Au reste, l'Assemblée aura, d'ici à quelques jours, à se prononcer sur le budget de l'année ; ce budget, par son énormité, ne ressemble à aucun des précédents ; il se monte en ce moment à 1,800 millions. Honneur à la France si elle peut le payer sans recourir à aucun de ces moyens dont l'honorable M. Garnier-Pagès vous parlait tout-à-l'heure. (Bruit.)

Voulez-vous vous taire, s'il vous plaît ? (On rit.)

L'orateur dit que l'impôt des 45 centimes est une mesure de salut public, qui a sauvé le pays, malgré les difficultés qui en hérissent la perception.

Puisque je suis à la tribune, il est une parole que je dois vous dire.

Nous avons pu faire face à un budget sans exemple dans nos fastes financières... (On rit.) financiers. Le pays a fait en 1848 des efforts sans précédents, mais aussi sans conséquences, c'est-à-dire que si l'on demandait au pays de semblables sacrifices en 1849, il ne pourrait pas y suffire. C'est ce que je vous prie de méditer au moment où vous allez discuter le budget de 1848.

M. MORTIMER-TERNAUX insiste pour l'adoption du projet présenté par le comité des finances.

Les dépenses du gouvernement provisoire n'ont pu être faites législativement, en ce sens qu'elles n'ont pu être prévues et votées d'avance par une Assemblée. (Rumeurs.) Il faut que cette situation irrégulière soit régularisée.

Je citerai, entre autres, les dépenses de la fête de la Concorde du 20 mai dernier. J'ai vu le devis de cette fête, et je dois dire que je n'ai vu jamais un tel gaspillage des deniers publics.

Cette fête n'a pas coûté moins de 950 000 fr. ; il n'y a pas moins de 56 000 fr. pour les statuaires, de 45 000 fr. pour l'ornementation, etc. Les membres du gouvernement provisoire sont prêts à rendre leurs comptes ; les entrepreneurs ont les livres tous prêts. Je demande donc que l'Assemblée adopte la proposition qui nous est présentée.

M. CRETON insiste pour l'adoption de sa proposition ; il revient sur les explications données par le Gouvernement provisoire. Les chiffres fournis par le ministre des affaires étrangères, par exemple, tellement succinct qu'ils n'offrent que des comptes fictifs.

M. DUCLERC demande que l'on donne suite à la proposition. Voici la quatrième fois que la question revient à l'ordre du jour, et il importe, et pour le pays, et pour l'Assemblée, et pour ceux qui sont intéressés dans la question, que la lumière se fasse.

M. GOUDCHAUX combat de nouveau les conclusions du comité des finances. C'est une enquête que l'on veut, et une enquête en ce moment ne peut être autorisée, car le temps des enquêtes est passé. Les pièces, d'ailleurs, se trouvent maintenant dans les archives de la cour des comptes.

M. LEDRU-ROLLIN demande que la proposition reçoive immédiatement son exécution.

C'est une question d'enquête, dit-on, c'est possible ; le pays n'en sera pas alarmé ; moi, je l'appelle ; ma conscience ne me reproche rien ; le jour de la discussion sera pour moi le jour de la justice.

Quant aux fonds secrets, ce n'est pas une commission dont j'appelle le contrôle, j'en voudrais deux, trois qui puissent examiner ma gestion. Je le déclare, pas une dépense n'a été faite par moi sans reçu. Je voudrais pouvoir vous soumettre ces pièces ; elles sont au ministère de l'intérieur. On les a. Elles ont déjà été examinées, je demande qu'on les contrôle encore. Plus qu'un mot ! l'on a parlé de la fête de la Concorde, je ne pense pas que ces paroles cachent une insinuation. Des sommes considérables ont été, dit-on, consacrées à cette fête. Voici comment cette fête a été réglée.

On appela les architectes les plus habiles, et, je puis le dire, les plus honnêtes. C'est sur leur devis qu'on a arrêté ces dépenses. Je puis ajouter que je ne connais aucun des entrepreneurs et qu'aucune somme n'a été ordonnancée par moi, car, quand il s'est agi d'acquitter ces dépenses, je n'étais plus alors au ministère.

L'assemblée, consultée, décide qu'elle passe à la discussion des articles.

M. MARRAST. Je viens au nom de la commission déposer et lire à l'Assemblée, si on le juge à propos, le projet de décret spécial sur la nomination du président.

M. Marrast donne lecture de ce projet en 7 articles. D'après ce projet le président de la République serait nommé le 10 décembre prochain, par les électeurs inscrits sur les listes qui ont servi pour l'élection de l'Assemblée nationale.

L'art. 6 établit que le président de la République entrera en jouissance de tous ses droits, à l'exception des droits stipulés en l'art. [illegible]. Enfin, le dernier article ordonne la création d'une commission de trente membres nommés par l'Assemblée pour remplir les fonctions du conseil d'état, à partir de la nomination du président, jusqu'à la mise en vigueur de la constitution et des lois constitutives.

La discussion est fixée à après-demain.

L'Assemblée adopte ensuite les deux articles qui composent le projet du comité des finances, relatif aux comptes du gouvernement provisoire.

La séance est levée à six heures.

Nous recevons la lettre suivante :

« Citoyen rédacteur,

» Je viens vous prier de publier une petite [illegible]

[illegible] ... avant mon interrogatoire. [illegible] le gouvernement actuel rend à la liberté celui qu'il [illegible]

Salut et fraternité. HUSSON (François), charpentier, 57, rue Popincourt.

FAITS DIVERS.

— M. Gazard, préfet de l'Aveyron, et M. Donayrouse, sous-préfet, ont envoyé leur démission au chef du pouvoir exécutif, en la motivant sur la dernière modification ministérielle.

— Le gérant du *Représentant du Peuple* a été contraint de faire défaut pour éviter d'être jugé et certainement condamné par le jury de Louis-Philippe, devant lequel il était traduit.

Nous ne comprenons pas que le gouvernement ose faire comparaître la presse républicaine devant les jurés du privilège. Il nous semble que le plus simple instinct des convenances républicaines eût dû l'engager à retarder les procès de presse jusqu'au moment où les listes du jury seront démocratiquement organisées.

— Les commissaires du banquet de la *Presse démocratique et sociale*, projeté pour le 29 octobre au Château-Rouge, nous prient d'annoncer que des considérations d'une nature essentiellement politique, les obligent à ajourner le banquet au 19 novembre.

— Le bruit se répand, dit un journal, que M. Thouars, qui s'était porté à des voies de fait contre M. Bastide et contre M. Hetzel, son secrétaire, vient d'être frappé d'aliénation mentale.

— Il paraît que l'affaire des insurgés de juin, inculpés d'être auteurs ou complices du meurtre du général de Bréa, serait en état d'être portée, dans très peu de jours, devant le conseil de guerre, car on faisait transporter hier, du greffe du Palais-de-Justice, à l'hôtel des Conseils, rue du Cherche-Midi, les armes, vêtements, épaulettes, insignes et autres pièces de convictions saisies au cours de l'instruction dans le domicile des inculpés et sur le théâtre même du crime.

— Le deuxième conseil de guerre, après une demi heure de délibération, a rendu un jugement déclarant Joseph Picard coupable d'avoir pris part à un mouvement insurrectionnel, étant porteur d'armes apparentes, et le condamnant à deux ans de prison et à l'interdiction pendant dix années des droits portés en l'art. 42 du Code pénal, à la majorité de quatre voix contre trois, dont deux avaient voté cinq ans de détention, et une trois ans de prison.

— La marine a failli perdre encore une frégate à vapeur. En entrant dans la rade de l'île d'Aix, le *Mogador* a touché sur un banc, où il a laissé une partie de sa fausse quille; circonstance heureuse, car c'est à cela sans doute que le bâtiment a dû de pouvoir franchir le danger.

— On lit dans l'*Emancipation* :

« Les banquets démocratiques continuent à tenir en éveil la révolution désertée par la République officielle, et partout la colère Denjoy suspendue sur la tête des fonctionnaires, les éloigne de ces fêtes patriotiques, si le programme n'en est pas dressé par eux, conformément à la formule démocratique et constitutionnelle de MM. Dufaure et compagnie.

Les patriotes auscitains viennent d'en faire une nouvelle expérience. Prêts à fêter la République démocratique et sociale telle qu'un des vice-présidents de l'Assemblée nationale vient de la proclamer dans le banquet des ouvriers typographes à Paris, ils ont convié les autorités civiles et militaires du département à prendre part à cette manifestation toute pacifique, mais anti réactionnaire. Préfet, maire, adjoints, général, tout s'est abstenu. Plus rigoureux observateur de la discipline militaire que jaloux de la liberté individuelle du citoyen, le général s'est abrité derrière les théories exposées naguère à la tribune par le ministre de la guerre.

Quant aux autorités civiles, elles ont franchement avoué que c'est le mot *sociale* qui les a effrayées.

— Le gouverneur général de l'Algérie vient d'instituer une commission à l'effet d'étudier, dans l'ouest de la Mitidja, sur la rive gauche de la Chiffa, et de déterminer d'urgence les emplacements les plus favorables à l'établissement de divers centres de population destinés à recevoir de 100 à 120 feux, et d'une contenance moyenne de 1 000 hectares.

Il a nommé membres de cette commission : MM. Ledinghen, capitaine de génie, président ; Aymard, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Salleron, chirurgien-major à Blidah ; Peltingeas, officier du bureau arabe de Blidah ; Roy, inspecteur de colonisation, membre ; Stephanopoli, receveur des domaines à Blidah, secrétaire ; Saget, capitaine d'état-major, membre adjoint.

— M. Recurt va, dit-on, être nommé inspecteur-général des hôpitaux et des établissements de bienfaisance de France.

— On annonce la création de quatre inspecteurs-généraux de l'agriculture.

— Il paraît que M. Louis Bonaparte va publier un manifeste pour préciser sa candidature à la présidence ; il y exposerait ses vues, ses projets, et la manière dont il entendrait le gouvernement de la République.

— On a remarqué que, du 14 au 20 octobre, il n'y a eu aucun décès dans les hôpitaux de Paris. Le nombre des malades est tombé de 470 à 422. Depuis longtemps l'état sanitaire de la capitale n'avait été si rassurant.

— Hier lundi, l'Association fraternelle des ouvriers cuisiniers a ouvert rue Simon-le-Franc, 49, son premier établissement par un banquet qui réunissait plus de quatre-vingts personnes. Des toasts, des chants, des pièces de vers ont donné à cette réunion un caractère de touchante fraternité.

— Un assez beau temps a favorisé hier la dernière ascension de M. Green. Cet intrépide aéronaute est parti de l'Hippodrome à quatre heures et s'est majestueusement élevé dans les airs. Le vent, qui soufflait près de la terre, était, à ce qu'il paraît, bien moins sensible dans les régions supérieures, car le *Continent*, qui cheminait lentement, est resté visible jusqu'à la chute du jour.

Cette fois, M. Green était encore accompagné du singe Cadet, dont la descente en parachute a eu lieu sans accident. Le ballon de M. Green semblait se diriger vers le nord, et l'on supposait qu'il pourrait bien descendre aux environs de Meaux.

— Le dernier des anciens commandeurs de l'Ordre de Malte, en France, M. de La Rivière Bucil, vient de mourir à Angers, dans sa quatre-vingt-onzième année.

— Hier matin, à neuf heures, partait de la forteresse de Vincennes un convoi de 45 pièces de canon toutes neuves de 8, 12, 16 et 24, montées sur des affûts tout neufs, accompagnées chacune de son caisson. Quatre chevaux conduits par deux artilleurs étaient attelés à chaque pièce et à chaque caisson.

Une double colonne de soldats du 45e de ligne, les armes chargées, protégeait les flancs, la tête et la queue du convoi.

Ce convoi s'est acheminé au pas accéléré sur Paris, a descendu le faubourg Saint-Antoine, a enfilé les boulevards du centre jusqu'à la place de la Madeleine, où il a tourné à droite pour monter les Champs-Elysées jusqu'à l'arc de l'Etoile ; là il a tourné à droite et s'en est allé traverser le bois de Boulogne pour se rendre, par Suresnes, au fort du Mont-Valérien.

[illegible] la garnison qui est nombreuse et choisie, est armé, à partir d'aujourd'hui, de cent pièces de canons.

Du reste, tous les autres forts ont reçu aussi de l'artillerie.

L'état de siége, légalement parlant, est levé; mais la capitale continue à être tenue sur un pied de guerre très respectable.

— On écrit de Perpignan :

Un duel extraordinaire vient d'avoir lieu dans cette ville entre deux commandants de la garde nationale. Ils avaient pris pour armé le fusil de munition. Les témoins les ont placés à cinquante pas.

Celui que le sort avait désigné pour tirer le premier n'a pas atteint son adversaire. Celui-ci, plus malheureux, a frappé le premier combattant qui a eu les deux cuisses traversées.

Sans chercher les motifs plus ou moins graves qui avaient poussé ces deux officiers, dont l'un est père de famille, à un combat qui n'est nullement dans nos mœurs, nous ne comprenons pas qu'ils aient pu trouver des témoins pour les assister.

— Le fait suivant, publié par la *Patrie*, est trop honorable pour son auteur, pour que nous ne nous empressions pas de l'enregistrer.

« Le sieur Petit, cocher de place, a trouvé samedi soir dans sa voiture deux bons au porteur de 6 000 fr. sur la banque de France.

» Il s'est empressé de se rendre chez la dernière personne qui l'avait pris à l'heure ; c'était en effet M. de Montigué, rue de la Chaussée-d'Antin, qui avait oublié ces valeurs dans la voiture. Le fidèle cocher les lui a rendus, et, quoique père de quatre enfants, il a refusé la récompense qu'on lui offrait. »

FIN DE L'ÉCLIPSE. — Grace à la levée de l'état de siége, la *Gazette de France* a reparu sous son ancien nom ; mais comme souvenir de la persécution qui l'avait forcée à se changer en *Etoile de la France*, elle a gravé une étoile au dessus de son titre.

— Aujourd'hui mercredi, à l'Ambigu, la première représentation des *Sept péchés capitaux*, drame en 7 actes, dont un prologue. On dit le plus grand bien de la pièce, de la richesse des costumes, de la mise en scène.

Sur les 133 élèves admis cette année à l'école Polytechnique, quinze appartiennent à l'institution Barbet. Parmi eux se trouvent le 9e, le 13e, le 18e, le 37e et le 38e de la promotion.

Club de la chaussée des Martyrs.

Le citoyen Bernard, président du club des Batignolles, ouvrira mercredi soir 25, à huit heures, un nouveau club au château des brouillards d'Hiver, rue de la Chaussée des Martyrs, n° 15.

Le club tiendra ses séances les mardi, mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine.

PETITE CORRESPONDANCE

Poitiers. — M. D. — Les deux dern. fact. sont du 6 mai et du 25 juillet. La 1re comprend : 32/48 org. du tr. de Br. — 13/12 prés. et av. — 13/12 club au vil. montant à 30 fr. — La 2e : 6 vis. au phal. — 6 exp. de V. H. — 13/12 org. du tr. de Br. montant à 18 fr. ; total des 2 fac. : 48 fr. — Pard. de n'av. p. rép. pl. t.

Grandjouan. — M. C — Nous prol. vol. ab. jusqu'au 15 mars, afin de compenser les 15 j. et la dim. de prix.

Limoux. — M. D. — Les 27 ont été payés.

Nimes. — M. C. — Reçu les 126. — Compl. affectueux à tous. — Pris note de tout.

Cernay. — M. C. — Nous recevons 6 de votre envoi pour R

Cusset. — M. G. — Vous nous remettez 1 de trop, qui sera à valoir sur le renouv. proch.

Saint-Afrique. — M. P. C. — Nous avons reçu le montant de votre réab., avec 16 de supp. dont nous vous rem.

Besançon. — M. B. — Nous avons renouv. vol. ab. pour un an, soit 32 dont vous aurez à nous faire compte par M. T. de votre ville.

Bourse du 24 octobre.

On semble toujours compter sur une transaction à Vienne.

Le blocus est moins rigoureux. Les fonds publics continuent de monter.

Le 5 0/0, laissé à 68 65, arrive à 69 90 et finit à 68 85, hausse de 30 centimes. Le trois fait 44 65.

L'emprunt est 69.

On a décidé, à ce qu'on prétend, de reporter l'élection du président de la République après le vote des lois organiques.

Toutes les valeurs s'améliorent. Orléans de 590 monte à 615. Le Nord s'élève à 358 75, et Avignon-Marseille à 486 25.

Le marché est ferme et assez animé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 55	44 60	44 50	44 65
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	68 90
Cinq 0/0	68 55	68 90	67 75	68 85

24 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 60	••	à Canaux avec prime	848	••
— Emprunt 1847-1848	68 75	••	Lin Maberly	•••	••
5 0/0 j. du 22 mars	68 85	••	Caisse hypothécaire	•••	••
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	60 ••	••	Emprunt d'Haïti	•••	••
4 0/0 j. du 22 septembre	54 ••	••	Espagne, dette active	•••	••
Actions de la banque	1520 ••	••	— dette passive	•	••
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	••	••
Récep. Rothschild	79	••	Emprunt portugais 5 0/0	••	••
5 0/0 de l'Etat romain	64	••	— — 3 0/0	••	••
5 0/0 belge 1840	77	••	2 1/2 hollandais	••	••
— — 1842	76	66	Zinc Vieille-Montagne	••••	••
— 4 1/2	••	••	H. de la Grand-Combe	•••	••
— Banque (1835)	645	••	Emprunt du Piémont	885	••
Obligations de la Ville	1110	••	Lots d'Autriche	•••	••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	••• ••	390 ••	Orléans à Bordeaux	367 50	370 ••
Versailles, rive droite	••• ••	105 ••	Du Nord	356 25	358 75
— rive gauche	•• ••	98 75	De Paris à Strasbourg	334 25	336 50
Paris à Orléans	590 ••	615 ••	Tours à Nantes	315 ••	317 50
Paris à Rouen	360 ••	390 ••	Paris à Lyon	362 50	••• ••
Rouen au Havre	166 25	166 25	Montereau à Troyes	••• ••	••• ••
Avignon à Marseille	485 ••	486 25	Dieppe à Fécamp	••• ••	••• ••
Strasbourg à Bâle	82 75	82 75	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	••• ••	235 ••	Bordeaux à la Teste	•• ••	•• ••
Amiens à Boulogne	••• ••	••• ••			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Vivandière, la Muette.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Les Frais de la Guerre, Il ne faut jurer de rien.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice, les Rendez-Vous, la Sournoise.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — Rebecca, Fonds secrets, Ce que Femme veut... les Cabinets.
VAUDEVILLE. — Roger Bontemps, Chaumontel, l'Avenir, le Protégé.
VARIÉTÉS. — Le Buveur d'eau, le Lion, Candide, les Deux font la Paire.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Envies de Mme Godard, l'Eté de la Saint-Martin, les Parades de nos Pères, le Camp de Saint-Maur.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre Noir, M. Keller.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris, Guillaume.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Famille de la Bernardière, Plus de Jeudi, Georgette, Diorama.
FOLIES. — Les Domestiques, le Chiffonnier, la Visite du Diable.
DÉLASSEMENTS. — Maurice le Mobile, Adrien, un Voyage, l'Impératrice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Les Dragons, le Huit, la Guimard, Notre-Dame.
THÉATRE CHOISEUL. — Le Parapluie, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 190. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 26 [illegible]

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. [illegible]

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS.	Un an, 20 f.,	6 mois, 11 f.,	3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	— [illegible]	— 3
PAYS à surtaxe	14	— 7	— 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ANNONCES
[illegible]

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix [illegible]

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 25 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

LA DÉROUTE DE LEIPZIG.

Deux incidents ont donné à cette séance un intérêt fort piquant; l'un était relatif aux banquets démocratiques, l'autre au citoyen Louis Bonaparte, pour qui cette journée a été un petit Waterloo, ou tout au moins une bataille de Leipzig.

D'abord M. Grandin, marchant quelque peu sur les traces de M. Denjoy, et nous ne l'en félicitons pas, vient demander au ministère des explications sur le banquet de Passy, c'est-à-dire de Neuilly, ou plutôt de la barrière du Roule. A ce banquet un représentant, M. Bac, se serait permis de porter un toast aux ouvriers de Rouen, d'Elbeuf, de Limoges, et même aux détenus politiques.

M. Grandin est le type du fabricant qui se dit ami de l'ouvrier, père de l'ouvrier, qui ne peut parler de l'ouvrier sans quelques larmes dans la voix. Les ouvriers, disent les fabricants de cette catégorie, mais nous les portons dans notre cœur! Nous avons travaillé comme eux; nous connaissons leurs besoins; anathème à ces maudits socialistes qui viennent donner aux ouvriers des espérances exagérées, chimériques, les irriter contre nous et troubler ainsi la famille industrielle!

Tout cela peut être débité de fort bonne foi et avec les meilleures intentions du monde, mais ces protecteurs de l'ouvrier qui ne veulent pas de socialisme, c'est-à-dire pas de sérieuse émancipation pour la classe laborieuse, comprennent le progrès des idées et la nécessité des transformations sociales à peu près comme un bon vieux romain, possesseur d'esclaves, qui, sauf la différence des temps et des idées, aurait dit en plein sénat:

« Pères conscrits, nous devons être doux et modérés envers » nos esclaves. Il y a des maîtres cruels qui torturent les leurs » par caprice et qui les font périr sans motif, les donnant en » proie à leurs murènes. Moi je ne fais jamais flageller ni tortu- » rer les miens sans une raison grave, comme d'avoir brisé un » vase ou différé une commission. Il y a des maîtres qui ne » permettent à leurs esclaves aucune espèce de mariage; je suis » plus tolérant envers les miens, et je ferme les yeux sur la li- » berté de leurs mœurs moyennant un impôt de quelques ses- » terces. Près de ma villa demeure un certain Lentulus qui » laisse périr de faim ses esclaves vieux ou infirmes. Je ne don- » ne point ce scandale, ô pères conscrits, et, bien qu'un vieil » esclave soit un bétail de nul rapport, je permets aux miens de » ramasser les fruits pourris tombés de mes arbres. »

Telle était l'humanité de Caton le censeur, et c'est parce que Rome eut des citoyens si remplis d'humanité qu'elle fut menacée dans son existence par Spartacus et autres chefs de guerres serviles.

Nous n'aurons point de Spartacus si tout le monde comprend bien que l'ouvrier ne demande pas à être protégé, mais affranchi, non pas à voir son salaire augmenter, mais le salariat disparaître. Nous sommes au milieu d'une évolution sociale dont le but est d'élever tous les travailleurs à la condition d'associés. Voilà ce que M. Grandin ne sent pas, ce que M. Bac aperçoit mieux.

Ce représentant a fort bien fait sentir qu'on ne gagnait rien à persécuter l'enseignement, à étouffer la lumière. La crise actuelle est une transformation qui, pour ne pas amener de déchirements, doit être aidée par une vive émission de lumière. Le gouvernement ne veut pas de cette propagation des idées; malgré la loi qui paraît consacrer le droit de réunion dans les clubs, il les ferme tous les uns après les autres pour des raisons puériles, et nous devons ajouter déloyales. Par une conséquence que M. Bac a fort bien indiquée, l'enseignement démocratique et social se transporte dans les banquets? L'interdirez-vous sous cette nouvelle forme? Ce serait imprudent. Louis-Philippe a prouvé qu'il y avait danger à fermer toutes les soupapes de sûreté de la machine gouvernementale. Laissez, au contraire, les clubs se rouvrir, tout en les surveillant, en les contenant avec fermeté, vous verrez immédiatement diminuer le nombre des autres manifestations populaires. Après quelques paroles de M. Corbon, expliquant pourquoi il avait refusé de porter un toast à la République démocratique *et sociale*, M. Dufaure a traité la question des banquets avec sa clarté habituelle, et de plus avec un esprit, une malice, on dirait presque une espièglerie que nous ne lui connaissions pas. Pas un mot dans ce discours n'indiquait l'entente de la situation grave où nous sommes; pas un mot n'annonçait l'homme capable de résoudre les questions sociales qui nous assiègent; mais l'Assemblée nationale est si peu habituée à la facilité de parole et à l'esprit, que M. Dufaure devait obtenir un grand succès. « Je n'ai pas sévi, a-t-il dit plaisamment contre le » banquet présidé par M. d'Alton-Shée, *ancien pair de France*. » Il ne s'y est prononcé aucune parole violente, à l'exception des » attaques dirigées par M. Proudhon contre la Montagne... Mais » le gouvernement n'est pas chargé de la défendre. »

Le trait le plus acéré a été lancé au citoyen Louis Bonaparte; le coup a d'autant mieux porté, que M. Dufaure se bornait à la constatation d'un fait. La plupart des journaux ont inséré une note communiquée par la famille Bonaparte, et suivant laquelle Louis Napoléon, ayant appris de personnes *bien informées* qu'une émeute se préparait en son nom, aurait averti, en grand citoyen, le ministre de l'intérieur, et déjoué ainsi un affreux complot.

M. Dufaure s'est borné à dire que les confidents du citoyen Louis étaient informés on ne peut plus mal, qu'aucune émeute ne s'était préparée en son nom, que le ministre de l'intérieur lui-même en avait donné l'assurance à M. Louis Napoléon avant que la note fût portée aux journaux, et s'était grandement donné de l'y voir paraître.

Nous renvoyons nos lecteurs au procès-verbal de la séance; ils y verront comment M. Jérôme Napoléon a pris la défense de son cousin, absent comme toujours, et l'a compromis encore, comment M. Clément Thomas a fait une charge à fond, un peu brusque et maladroite, sur la candidature du citoyen Louis à la présidence de la République; comment cette attaque, trop directe et passionnée, eût rétabli les affaires du candidat persécuté, si l'officieux cousin n'était venu les gâter de nouveau par une seconde apparition à la tribune, où le général Lamoricière lui a fait une dernière et pénétrante blessure.

Cette lutte a été vive; un instant, des huissiers ont apparu aux côtés de M. Clément Thomas pour le protéger contre un groupe tumultueux environnant la tribune; mais la garde impériale n'a pas donné. Après ce dramatique incident, la fin de la séance ne pouvait pas intéresser. Nous reviendrons cependant sur le décret déposé par le général Lamoricière, et qui règle le sort des transportés, dont la destination définitive serait l'Algérie.

Il est certain que M. Goudchaux a donné sa démission de ministre des finances, à la suite d'une très vive discussion qui s'est engagée hier dans la salle des conférences entre lui et M. Léon Faucher. Il s'agissait du vote par lequel la majorité, contrairement à l'avis émis par M. Goudchaux, a renvoyé à l'examen de commissions les comptes des recettes et dépenses du gouvernement provisoire.

Plusieurs représentants ont vainement insisté auprès de M. Goudchaux pour le faire revenir sur sa résolution.

M. Trouvé-Chauvel remplace M. Goudchaux au ministère des finances. Il était assis aujourd'hui au banc des ministres.

On donne également comme positive les nominations suivantes:

M. Recurt est nommé préfet de la Seine, en remplacement de M. Trouvé-Chauvel.

M. Rodier, directeur de la comptabilité générale des finances, est nommé président de chambre à la cour des comptes.

M. Chappuis, secrétaire général des finances, remplace M. Rodier à la comptabilité générale.

On sait que nos idées en finance cadrent peu avec celles de M. Goudchaux. Mais cette dissidence ne nous a pas empêché de rendre hommage au caractère de l'homme.

M. Goudchaux a acquis un nouveau titre à l'estime publique en poussant la délicatesse jusqu'à faire un cas de démission d'un vote dans lequel il était complètement désintéressé.

Encore l'affaire de la rue de Poitiers.

Nous insistons sur notre demande d'une réponse nette et catégorique à la note que nous avons publiée lundi à propos de la réunion de la rue de Poitiers. Le discours qu'a prononcé M. Thiers dans cette séance continue à être un objet de conversations et de commentaires, et il importerait de connaître la vérité.

La note communiquée à la *Démocratie* attribuait à M. Thiers des paroles dont on ne garantissait pas l'exactitude *matérielle* et *textuelle*; ces paroles ne venaient pas par voie de sténographie.

Le bureau de la réunion a déclaré que la note de la *Démocratie pacifique* était complètement inexacte.

C'est bien. Nous admettons l'inexactitude de la note; mais nous avons demandé que l'on daignât préciser. Il est certain qu'un membre de la réunion a fait une scène des plus vives sur ce qui s'était passé à la rue de Poitiers; qu'il a dit que l'on y avait *jeté le masque*, qu'il a entretenu un certain nombre de représentants du discours de M. Thiers.

Ne serait-il pas bon que la chose s'expliquât autrement que par un de ces démentis si larges qu'ils laissent l'esprit dans une parfaite incertitude. Nous sommes prêts à insérer les explications que l'on voudra bien nous communiquer. Ces explications sont désirées par un grand nombre de Représentants et par le public.

Le démenti donné par le bureau de la réunion de la rue de Poitiers n'explique rien.

Contre quoi, dans les termes de la note, s'inscrit-on en faux?

Est-ce contre les *paroles* que la note prête à M. Thiers? Est-ce contre le sens de ces paroles? Nous demandons une réponse, nous la demandons à M. Thiers lui-même: nous sommes prêts à l'insérer.

Si M. Thiers ne répondait pas, on serait parfaitement en droit de penser que la note a pu attribuer à M. Thiers des expressions qui n'étaient pas *textuelles*, mais qui rendaient le sens de son discours.

Nous ne voulons que connaître la vérité telle qu'elle est. Le discours de M. Thiers était déjà l'objet de beaucoup de rumeurs avant que nous en eussions parlé. Les rumeurs continuent malgré la rectification par trop vague du bureau, que nous avons accueillie comme une première réponse, que nous nous attendions à voir suivie d'explications. Ces explications sont nécessaires, plus nécessaires après une note trop laconique, qu'elles ne l'étaient avant.

Éprouverait-on quelque difficulté sérieuse à obtenir d'aucun des membres du bureau de la rue de Poitiers sur les termes d'une dénégation moins insignifiante?

La Démocratie espagnole et les Gouvernements français depuis Février.

La Révolution de Février trouva la démocratie espagnole prête à entrer en lutte. Le gouvernement provisoire ne [illegible] à la question d'Espagne. Non-seulement il chercha à [illegible] les efforts des démocrates, mais, contrairement aux plus simples notions du bons sens, il nomma ambassadeur à Madrid un homme que la démocratie espagnole repousse avec raison.

Telles étaient les arrhes que le gouvernement issu de la Révolution de Février donnait à l'Espagne, au pays envers lequel la France républicaine a des devoirs sacrés à remplir.

La démocratie espagnole n'en continua pas moins sa ligne de conduite, car elle a, elle aussi, pour mission de renverser les derniers vestiges d'une monarchie décrépite, souillée par les basses intrigues de Marie Christine et de Narvaez.

Les mouvements insurrectionnels des 26 mars et 7 mai, paralysés par le Gouvernement provisoire de France, jetèrent dans les mains de Narvaez l'élite de la population de Madrid, de Séville et de Barcelone: les listes de proscription se dressèrent et l'on vit des milliers de citoyens, la tête et les sourcils rasés, entassés dans les calles de bâtiments, déportés aux îles Philippines, à 5 000 lieues de l'Espagne.

Le martyre n'abat pas le courage des peuples. Le peuple espagnol ne se laissa pas intimider. Des hommes de cœur et de courage formèrent sur la terre classique de la liberté espagnole, en Catalogne, des colonnes qui tiennent la campagne et menacent, des hauteurs qu'ils occupent, le despotisme sanguinaire de Narvaez.

L'esprit démocratique est donc toujours militant en Espagne; mais quelle sympathie a-t-il inspiré aux hommes qui gouvernent la France surtout depuis ces derniers mois?

Nous devons le constater.

Le gouvernement provisoire avait été indifférent à la démocratie espagnole. Cette indifférence paraît avoir fait place à l'hostilité dans la politique des hommes qui remplacèrent le gouvernement de février.

Le gouvernement donna les ordres les plus sévères, les plus impératifs aux préfets des départements limitrophes de l'Espagne.

Il y a une quinzaine de jours, la police de Perpignan fit une descente chez les réfugiés espagnols; quatre-vingts d'entre eux environ sont jetés dans la citadelle, parmi lesquels M. [illegible], ancien ministre de l'intérieur du ministère Salamanca, et les généraux Moreno de las Penas et Bellera.

Leurs bagages sont remis au consul d'Espagne à Perpignan, M. Tovar; la police s'empare des papiers: tous ces prisonniers sont tenus au secret; enfin on en relâche un certain nombre qu'on interne. Il y en a encore une vingtaine en prison.

Il y a plus: un tribunal d'inquisition a été établi à Perpignan, composé du préfet des Pyrénées-Orientales, du commissaire extraordinaire du gouvernement pour les affaires espagnoles, et de M. Tovar, consul.

Les interrogatoires des prisonniers ont été faits devant ces trois messieurs. Or, est-il généreux et loyal de placer ainsi des réfugiés politiques devant les agents consulaires du pays qui les proscrit?...

Les déportés d'un navire espagnol, arrivés en pleine mer, se révoltent; ils forcent le capitaine d'aborder en France; ils arrivent à Pouillac, près de Bordeaux. Leur état sanitaire, leur dénuement étaient affreux; ils sont transférés à l'hôpital; ils y passent cinq à six semaines.

Cependant le duc de Sotomayor, le nouvel ambassadeur d'Espagne, l'âme damnée de Marie Christine et de Narvaez, arrive à Paris. Il trouve au gouvernement des hommes disposés à l'écouter. On n'a rien à refuser à M. le duc; les prisons [illegible] devant les démocrates espagnols. Les malheureux déportés espagnols sont remis à bord d'un bâtiment *venu exprès de Santander* pour les ramener en Espagne.

N'est-ce pas là un acte de servilité inouï fait au profit de Marie Christine et de Narvaez?

Veut-on connaître encore de plus près Narvaez? que l'on lise la lettre suivante adressée au général Pavia, commandant l'armée de Catalogne, lettre interceptée par le colonel [illegible], chef d'une des colonnes démocratiques de Catalogne.

Mon cher général, je suis très-satisfait du zèle infatigable que vous mettez à découvrir le complot de Barcelone, et les forces qu'il [illegible] prépare pour renverser mon ministère. Le temps me manque [illegible] en dire davantage; d'ailleurs, votre capacité et votre [illegible] connues. Pas de faiblesse. La Catalogne a donné assez de [illegible] caractère turbulent et révolutionnaire; l'expérience [illegible] n'est que par *le fer* et *le feu* qu'il est possible de [illegible] est pénible sans doute au gouvernement paternel de [illegible] cours à des mesures violentes; pourtant la conservation [illegible] rêts créés pendant notre pouvoir doit moins [illegible] moyens à employer. Il faut que les Catalans se [illegible] Philippe V; il faut que leurs couteaux soient encore [illegible] leurs tables par une chaîne.

Vous savez que le gouvernement approuve d'avance [illegible] faites; ne craignez rien. *La déportation aux îles [illegible] excellent moyen politique, utile à la population [illegible] ces cinq mille déportés, ce n'est rien pour la [illegible]* n'est pas de trop pour réprimer l'esprit de la révolte qui [illegible] jourd'hui plus que jamais. Faites en sorte que les troupes [illegible] par des chefs de confiance, redoublent d'activité [illegible] *au besoin, très sévèrement, les populations* [illegible] [illegible]

[illegible] hommes qui se disaient les amis de Carrel, [illegible]

[illegible] peuple français? [illegible] dans les intérêts de la démocratie!

Voici le projet de décret que M. Marrast a présenté hier à l'Assemblée.

Élection du Président de la République.

PROJET DE DÉCRET.

Art. 1er. Il sera procédé le 10 décembre 1848 à l'élection du président de la République.

Cette élection aura lieu dans les formes établies par le décret du 5 mars et l'instruction du 8 mars.

Art. 2. Seront admis à concourir à cette élection tous les électeurs inscrits sur les listes, en vertu des mêmes décret et instruction.

Les listes de rectification seront dressées conformément au même décret; elles seront affichées de dix jours au moins avant le jour de l'élection.

Art. 3. Les militaires des armées de terre et de mer voteront au chef-lieu de canton, dans la circonscription duquel ils se trouveront en garnison ou en résidence.

Les listes des électeurs militaires, duement certifiées par l'intendant ou le commissaire de marine, seront transmises, huit jours avant le jour de l'élection, au maire du chef lieu de canton. Le maire répartira les électeurs militaires entre les diverses sections électorales.

Art. 4. Les listes seront recensées au chef-lieu du département, conformément à l'instruction du 8 mars, et le résultat du recensement, ainsi qu'un double des procès-verbaux d'élections, seront scellés, cachetés et transmis à l'Assemblée nationale.

Une commission spéciale de trente représentants, élue dans les bureaux au scrutin secret et à la majorité absolue, sera chargée du dépouillement des procès-verbaux, et fera son rapport à l'Assemblée nationale. Le bureau fait partie de cette commission.

Art. 5. Tout bulletin contenant une désignation inconstitutionnelle ne sera pas compté. Toutefois, les bulletins ainsi annulés seront annexés aux procès-verbaux et adressés à l'Assemblée nationale.

Art. 6. Aussitôt après la vérification des pouvoirs du président de la République et son installation, il entrera en exercice des droits qui lui sont attribués par la constitution, à l'exception toutefois du droit spécial qui lui est conféré par l'article 57.

Art. 7. Jusqu'à la constitution définitive du conseil d'État, une commission de trente membres élus par l'Assemblé dans les bureaux, et à la majorité relative, exercera les pouvoirs attribués au conseil d'État par les articles 54 et 64 de la constitution.

Tempête et inondation à Cherbourg.

Les journaux de Cherbourg nous arrivent pleins du récit d'une tempête et d'une inondation qui a fait d'horribles ravages dans cette ville.

Le mercredi 13, le vent était de la partie nord-ouest, forte brise. Dans la nuit il augmenta de violence, et souffla en tempête, mêlée d'éclairs, de tonnerre et d'une pluie torrentielle, qui n'a cessé que le vendredi au soir. Les pierres des toits et des cheminées tombaient partout dans les rues, dont plusieurs étaient devenues des rivières infranchissables qui ont envahi les rez-de-chaussées des habitations. Beaucoup de maisons de la ville ont été inondées de fond en comble, et par l'eau qui les submergeait de la rue, et par la pluie torrentielle qui pénétrait par les fenêtres défoncées et par les toits endommagés par l'ouragan.

La mer était devenue tellement forte et agitée qu'elle couvrait continuellement la digue; les vagues passaient à une hauteur prodigieuse au-dessus de ses parapets, qui ont servi d'abri aux navires mouillés sur la rade, et qui sans cela seraient venus se briser sur la côte; heureusement qu'aucun n'a *dérapé*, et qu'il n'y a eu dans le port que quelques abordages entre navires. Il n'en est pas de même sur les côtes de l'est et de l'ouest, où plusieurs bâtiments ont péri, entre autres les sloops *l'Aigle*, *le Cygne* et *la Fille de Harfleur*, venant de Rouen à Cherbourg. L'équipage des deux premiers a pu se sauver; le troisième a été englouti corps et biens.

La marée, poussée par la tempête, s'est élevée à une hauteur qu'elle atteint à peine dans les pleines lunes d'équinoxe, et cette élévation correspondant avec la crue subite des deux rivières qui se jettent dans le port de commerce a fait refluer les eaux sur le faubourg des Mielles et toute la plaine située entre la mer et la montagne du Moule et dans la vallée et le faubourg du même nom. En quelques minutes les eaux s'élevèrent à plus d'un mètre au-dessus de la chaussée de près de deux mètres de hauteur qui forme la rue de Paris. La pluie tombait toujours, les habitants du rez-de-chaussée n'eurent que le temps de monter dans les étages supérieurs, tandis que les eaux emportaient les meubles, le linge, les provisions; d'autres cherchèrent à gagner les autres parties de la ville au milieu de l'inondation et de la tempête, et se laissèrent emporter par le flot...

La route de Paris était complètement envahie, le ponts qui couvrent la rivière étaient emportés; les toitures des habitations volaient en éclats, et les arbres des jardins brisés et déracinés. Une maison dont le pignon était bâti dans la rivière, s'est écroulée; les personnes qui l'habitaient l'avaient abandonnée un quart d'heure avant cet accident. Deux autres maisons se sont écroulées depuis. Il y avait de quatre à cinq pieds d'eau dans les appartements même les plus élevés de la rue.

Personne n'a péri cependant, grâce au dévouement de quelques habitants, qui sont parvenus à arracher à l'inondation des femmes et des enfants. Une famille dont la maison s'était écroulée a été recueillie par les habitants d'une maison contiguë. Mais cette maison était elle-même submergée jusqu'au premier étage et vingt-quatre heures durant; elles sont restées ainsi sans provisions et dans l'angoisse de voir leur asyle emporté par le courant. Enfin, vendredi matin on est parvenu à les sauver. Ces deux familles, dit un des journaux, se composaient de huit personnes, dont quatre petits enfants. M. Numa Marie s'est particulièrement signalé par son intelligent dévouement dans ce sauvetage périlleux, accompli sous sa direction.

Un grand nombre de bestiaux ont été noyés dans les étables.

La pluie a cessé vendredi soir; samedi, les rues étaient à peu près dégagées, mais tous les terrains inférieurs étaient sous les eaux; les terrains le long de la rue de Paris présentaient l'aspect d'un vaste étang parsemé d'arbres et à la surface duquel on apercevait à peine le haut des murs des jardins. Quatre-vingts familles du faubourg du Moule ont eu et ont encore leurs demeures submergées, et plus de quarante d'entre elles, privées en grande partie du mobilier qu'elles possédaient, sont en ce moment sans pain et sans asile.

Les ravages de cet ouragan se sont étendus fort loin. A Valognes (22 kilomètres de Cherbourg), une grande partie de la ville a été inondée pendant la nuit du mercredi au jeudi. L'eau a pénétré à la hauteur d'un mètre dans le rez-de-chaussée de la place de l'Islet. Plusieurs personnes ont été noyées au Pont-à-la-Vieille. A Flamanville 20 kilomètres de Cherbourg, la moitié d'un moulin a été emportée; un grand nombre de bâtiments ont été découverts. Une infinité d'arbres, même des plus robustes, ont été brisés ou déracinés par le vent; les pommiers ont particulièrement souffert.

A Martinvast, à une lieue de Cherbourg, l'inondation a également causé de grands ravages; des animaux ont été trouvés noyés dans des prés et dans des étables. Dans toutes les vallées environnantes, des maisons ont été emportées par les eaux.

Vienne. — Berlin.

Le courrier de Vienne ayant manqué à Breslau, on n'a ni lettre ni journal du 18. On ne sait rien de positif sur l'explication de ce retard. Des voyageurs ont raconté que les troupes avaient enlevé les rails des chemins de fer. L'armée de Jellachich s'étendrait jusqu'à Bude, [illegible] de Vienne, sur la route de l'Ouest. Il semblerait donc que l'armée croate décrit un demi-cercle autour de la capitale et complète l'investissement de Vienne sur la rive droit du Danube. L'armée du Nord, que l'on attend d'un jour à l'autre, décrirait un demi-cercle sur la rive gauche, et Vienne serait ainsi étroitement bloquée, dans tous les sens, par trois armées, y compris les troupes sous le commandement d'Auersberg, qui comptera près de cent mille hommes effectifs.

Le gouvernement impérial et la Diète semblent s'entendre pour que les choses n'aillent pas jusqu'aux dernières extrémités. Reste à savoir si le parti démocratique consentira à un arrangement à l'amiable qui annulerait les conséquences de la dernière révolution.

La proposition faite par M. Borrosch de convoquer à Vienne un congrès de peuples où seraient aplanis les différents entre les diverses nationalités, a reçu, à ce qu'il paraît, l'adhésion de l'empereur et celle de la camarilla, qui aurait tout à gagner à une pareille réunion tenue sous les auspices de l'empereur et gardée à vue par une armée de cent mille hommes.

A Berlin, la séance de l'Assemblée du 21 a été orageuse. M. Mensebach a proposé aux ministres de prendre les mesures les plus sévères pour faire respecter les membres de l'Assemblée. L'orateur a prétendu que des menaces auraient été proférées; que des hommes à figure sinistre montraient des cordes à nœuds coulants, en disant aux membres de la droite, à mesure qu'ils sortaient de la chambre: « Ceci est pour vous, messieurs. » L'orateur ajoute que, bien qu'il ne prenne pas précisément ces menaces au sérieux, si le peuple entrait un jour en fureur, il ne faudrait jurer de rien.

Un autre député, M. Rehfeld, se plaint à son tour qu'ayant demandé à un constable qu'il lui fit faire place, celui-ci répliqua: « Oui, si vous étiez un représentant du peuple; mais vous êtes un des trafiquants du peuple. »

L'orateur conclut que, si on n'y apporte promptement remède, les députés devront s'armer pour se rendre aux séances.

Le ministre de l'intérieur dit qu'il ne connaît pas d'autre remède pour protéger l'assemblée que la présence d'un corps d'armée. Tout en rendant hommage à la garde bourgeoise, il a déploré qu'elle se plaçât trop souvent entre le peuple et la police. M. Waldeck, chef de l'opposition, a habilement profité des paroles échappées au ministre pour battre le ministère.

Hongrie. — Texte du décret pour le rappel des troupes.

Nous donnons le texte officiel du décret adopté *à l'unanimité* par l'Assemblée nationale de Pesth, relatif et au rappel des troupes hongroises stationnées à l'étranger.

Décret de l'Assemblée nationale du 10 octobre 1848, au sujet des troupes hongroises stationnant à l'étranger.

Notre chère patrie inondée de sang, au moment où elle fait des efforts suprêmes pour son salut, doit compter sur le secours patriotique de ses enfants.

L'Assemblée nationale décrète et ordonne au nom de la patrie: que tous les soldats hongrois stationnés en Italie, en Bohême, en Moravie, en Gallicie, ou dans tout autre pays étranger, retournent dans leurs foyers aussitôt que ce décret leur sera connu, pour prendre part à la défense de la patrie, et de sa liberté constitutionnelle, légalement sanctionnée par le serment royal. La nation hongroise compte, que les braves soldats hongrois sauront surmonter tous les obstacles, pour s'ouvrir un chemin par les armes et voler au secours de leurs amis, de leurs frères.

La nation hongroise, fière du courage que les enfants qui lui restaient ont déployé en chassant du sol le rebelle Jellachich, attend les bras ouverts ses braves enfants retenus à l'étranger, et les appelle au partage de la gloire et de la reconnaissance de la patrie.

Signé Paul ALMASY,
Vice-président de l'Assemblée nationale.
Jean LUDWIGH,
Secrétaire de l'Assemblée nationale.

Ce franc et loyal appel de l'Assemblée nationale hongroise aurait déjà eu du retentissement. Les Hongrois, fidèles à leur amour pour l'indépendance de leur patrie, voleront au secours de leurs frères. Disséminée sur le vaste territoire de l'empire autrichien, l'armée hongroise ira grouper ses forces sur le sol national.

Le décret du 10 octobre efface donc de la manière la plus complète la fâcheuse impression produite par le vote de l'assemblée nationale hongroise du 22 juillet dernier relativement à l'Italie.

Dans cette séance, malgré la très vive opposition d'une partie considérable de l'Assemblée, le passage suivant de l'adresse au roi de Hongrie Ferdinand avait été acceptée: « Nous sommes » disposés, y disait-on, à prêter le concours nécessaire à la con» clusion d'une paix en Italie qui convienne à la dignité de la » couronne, en garantissant les justes exigences des population » italiennes à l'égard de leur liberté nationale. »

Cette *promesse* de concours, qui était, même dans l'esprit de la majorité, bien plutôt un moyen dilatoire qu'une promesse favorable, tombe aujourd'hui devant le FAIT d'un décret qui retire des mains de l'empereur les forces imposantes sur lesquelles il comptait.

Le décret du 10 octobre, exécuté avec énergie, peut sauver l'Italie et donner à la Hongrie de nouvelles forces pour conquérir son ancienne indépendance.

Nouvelles d'Italie.

La déclaration suivante, arrachée sans doute à quelques officiers hongrois par les menaces et la corruption, est une preuve suffisante qu'il s'est passé quelque chose à Mantoue, et que Radetzki a fort à cœur de s'assurer, par tous les moyens possibles, de la fidélité des troupes hongroises qui occupent cette ville:

« Les coupables manœuvres de l'agitateur Kossuth pour égarer les soldats hongrois, nous ont rempli d'indignation. Bien que Hongrois nous-mêmes et d'esprit et de cœur, nous resterons fidèles au serment que nous avons fait à l'empire d'Autriche, et nous nous garderons bien de prêter appui à un parti insensé qui, en attaquant la pragmatique sanction, cherche à renverser la monarchie.

« *Le corps des officiers hongrois en garnison à Mantoue.* »

La chambre des députés a tenu séance, le 20 octobre, à Turin, sous la présidence de V. Gioberti. Lorsque le président est entré dans la salle, il a été vivement applaudi. M. Gioberti, avec sa facilité ordinaire, a remercié l'assemblée de l'honneur qu'elle lui avait fait en l'appelant à la présidence. Il a dit que le vœu de tous devait être le rétablissement du royaume de la Haute-Italie. (Applaudissements.)

Le ministre des affaires étrangères déclare que la position actuelle du pays pour recommencer la guerre est bonne; mais qu'il faut attendre encore parce qu'elle peut devenir meilleure. Lorsque la guerre entre les Slaves et les Hongrois, qui ne fait que commencer, sera plus animée, nous pourrons tomber sur l'ennemi déjà exténué. Il ne faut pas prendre par les oreilles le chien enragé, on doit attendre que le poison lui ait déjà brûlé les entrailles.

— On lit dans le *Corriere mercantile*, sous la rubrique de Venise, 12 octobre:

« La nuit dernière, les Autrichiens ont craint un soulèvement à Mestre et ont battu la générale. Notre garnison de Malghera s'est mise aussitôt sous les armes et a tiré quelques coups de canon. Notre gouvernement a fait acheter deux frégates à vapeur piémontaises. Il y a quelques jours, le Polo, gros bourg Padouan, a été le théâtre d'un commencement d'insurrection. Les habitants, irrités par les vexations des Autrichiens et surtout par le rétablissement des archers, ont parcouru les campagnes en appelant le peuple aux armes. Les Autrichiens et les archers se mirent à leur poursuite, et il y eut des morts et des blessés des deux côtés. »

— Dans la nuit du 12 au 13, la garnison autrichienne de Mestre a quitté cette place sans bruit. Tous les voyageurs qui arrivent de la terre ferme s'accordent à dire que les esprits sont on ne peut plus exaspérés, et que les villes ont un aspect de rage concentrée, comme aux jours qui précédèrent la révolution de Mars. On a dessein ici de tenter bientôt une sortie. Que tous les patriotes accourent: les temps de la rédemption italienne approchent.

On écrit de Pavie, le 18 octobre:

« Le 16, Radetzki a tenu un conseil de guerre. Il aurait, dit on, proposé de se retirer dans les forteresses; tel n'a pas été l'avis des officiers. On voudrait tenter la conservation de Milan et risquer un fait d'armes en campagne, et établir le quartier général à Locati ou à Lodi. Les troupes sont tenues constamment en haleine par la crainte de voir paraître Garibaldi sur tous les points de la Lombardie. Sur la frontière suisse il y a 5000 jeunes gens ardents et très décidés qui n'attendent qu'un signal pour se ruer sur l'Autrichien. »

On lit dans la *Gazette de Breslau*, 21 octobre, les lignes suivantes écrites de Varsovie, 8 octobre:

Un Français nommé Marchand a été condamné à recevoir 1 000 coups de verges et à 10 ans de prison en Sibérie. Le consul de France, ex-baron et actuellement citoyen d'Heys, n'a pas protesté ici contre l'exécution de cette peine infamante. La femme de M. Marchand ayant supplié le consul d'empêcher que son mari ne fût transféré en Sibérie, le consul a refusé en disant que M. Marchand n'était pas porté sur la liste du consulat. Le 23, Marchand a été transféré en Sibérie.

Madagascar.

Le *Cernéen* du 18 juillet nous donne la nouvelle suivante:

L'amiral Dacres avait eu, le 9 courant, avec un des hauts dignitaires de l'État, une entrevue qui aurait pour résultat la promesse de la réouverture des ports de Madagascar. L'affaire s'était terminée à l'amiable. Une seule question paraissait en retarder l'exécution, celle relative à l'admission des traitans anglais qui avaient été expulsés de l'île. L'on pensait que l'amiral finirait par y renoncer. Il avait reçu, de la part de la reine, divers présents tels que bœufs, etc. *Le Président* et *le Brillant* devaient peu après faire voile pour Maurice.

Voilà donc l'Angleterre qui arrange ses affaires à Madagascar. Que fait le gouvernement républicain? Si la France n'agit pas promptement, nous l'avons dit cent fois, nous qui avons une connaissance parfaite de la question, avant peu d'années, les Anglais seront maîtres à Madagascar. Si les Anglais dominent à Malegache, la liberté des mers est perdue à l'orient du monde.

Donc dans l'intérêt de la France qui a des droits incontestables sur Madagascar, dans l'intérêt de tous les peuples qui ont des relations commerciales à l'est du cap de Bonne Espérance, que le gouvernement républicain adopte une politique décisive en ce qui regarde Madagascar.

Nous avons indiqué dans un écrit récent: *Transportation et colonisation*; la seule politique qui puisse, à notre avis, sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France et qui soit, en même temps, conforme aux principes nouveaux de notre République. Nous reviendrons sur cette question. Mais que le ministre de la marine agisse vite et énergiquement, s'il ne veut pas que la France perde la dernière occasion de garantir au monde la liberté des mers orientales.

Assemblée nationale.

Séance du 25 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. Goudchaux n'est pas au banc des ministres, il a pris place à droite, au milieu des représentants.

M. Morin demande un congé qui est accordé.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Grandin.

M. GRANDIN. Je viens entretenir l'Assemblée d'un banquet qui a eu lieu non pas à Passy, mais à Neuilly, ainsi que le prouve une réclamation que M. le maire de Paris m'a fait l'honneur de m'adresser.

J'ai attendu vingt-quatre heures, dans l'espoir que l'un des représentants dont le nom avait été cité désavouerait le toast qu'on lui attribuait. Il n'en a rien été. En présence de ce silence, je suis autorisé à considérer comme ayant été véritablement prononcées les paroles prêtées par un journal à un de nos collègues.

Je lis dans ce journal: « M. Bac, après s'être excusé, a porté le toast suivant... (Interruption à gauche.)

Voici ce toast: « A nos frères les ouvriers d'Elbeuf, de Rouen et de Lyon, à ceux surtout qui du fond de leur prison joignent leurs vœux aux nôtres.

» Ce toast a été accueilli avec enthousiasme par les cris de: vive la Montagne! » (Très bien! à gauche.)

Si un représentant du peuple a pu tenir un pareil langage hors de cette enceinte, il peut bien nous être permis, à nous qui pouvons en être les victimes (Vives réclamations à gauche.) demander au ministre de l'intérieur quelles mesures il a prises pour en prévenir les funestes conséquences.

Si de tels sentiments avaient été exprimés par des hommes sans importance, le bon sens public en eût fait justice. (Très bien!) Je ne suis jamais monté à cette tribune que pour faire appel à la conciliation. Je suis de ceux qui veulent l'amélioration la plus complète de ceux qui souffrent, et c'est pour cela que je m'élève contre ceux qui empêchent le calme de ramener la prospérité. Une conspiration existe, des sociétés secrètes s'organisent; sous prétexte d'entreprises commerciales, on organise un grand nombre de citoyens.

VOIX A GAUCHE. Les clubs sont fermés. (Hilarité.)

M. GRANDIN. Les conspirations existent à telle point, qu'un de nos collègues, le citoyen Louis Bonaparte, a cru devoir écrire au ministre de l'intérieur que des insensés se servent de son nom pour fomenter des insurrections.

En présence des provocations de toute sorte que j'ai signalées, je demande au ministre de l'intérieur s'il a pris des mesures pour défendre la société contre ceux qui cherchent à s'appuyer sur le peuple pour détruire la société. (Adhésions nombreuses à droite.)

M. BAC. Bien que M. Grandin ait interpelé le ministre de l'intérieur, il me semble que c'est moi surtout qui dois répondre.

S'il s'agissait d'un banquet auquel des employés eussent pris part, je comprendrais que le ministre de l'intérieur fût interpelé.

S'il s'agissait de l'exercice d'une de ces libertés que nous devons au bon plaisir de ceux qui gouvernent, je comprendrais encore que le ministre de l'intérieur fût interpelé, parce que de lui dépendrait l'exercice de cette liberté... Mais il s'agit ici du droit de réunion de l'usage que nous avons fait à ce droit.

Nous ne relevons que de notre conscience; ce que nous faisons dans notre liberté et dans le respect de la loi, nous n'en devons compte qu'à nous-mêmes. Nous constatons d'abord que l'on n'avait pas le droit de nous interpeller. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. Il s'agit d'interpellations au ministre, et non de collègue à collègue.

M. BAC. J'ai commencé par établir que c'est à moi que s'adressaient les interpellations. J'ai voulu constater le droit. Mais je vais donner des explications à l'Assemblée pour rétablir les faits.

Le banquet a eu lieu non à Neuilly, ni à Passy, mais à la barrière du Roule. Les citoyens avaient le droit de se réunir. Tous les clubs sont en ce moment fermés : l'un, parce qu'on trouve que le local n'est pas assez solidement bâti, l'autre parce qu'il fait percevoir une rétribution de cinq centimes, celui-là, parce que son président est poursuivi pour des délits, et que l'on a usé, contre lui, de la faculté de suspension, qui est dans la loi. Tel autre, parce qu'on a effrayé les propriétaires, et qu'on ne veut plus lui donner asile nulle part. (Rires.)

La liberté de réunion s'est donc réfugiée dans les banquets. L'homme a besoin de se réunir à l'homme. (Hilarité.) C'est une tendance contre laquelle ont en vain lutté tous les gouvernements. Les banquets sont un moyen d'organiser les réunions. Ce ne sont pas toujours les hommes de progrès qui ont organisé les banquets. Château-Rouge répondait à Lisieux ; vous savez comment Paris a tranché la question.

Le banquet a eu lieu avec calme, et jamais peut-être dans une réunion aussi nombreuse il n'avait régné un silence plus parfait. (Hilarité.)

Les discours étaient surveillés, et, à cet égard, le récit du *Journal des Débats* est très exact. Si M. Grandin eût assisté à ce banquet, il aurait vu que la tendance constante de tous les discours était la propagande pacifique. Nous voulons persuader au peuple qu'avec le suffrage universel, on peut et l'on doit arriver au triomphe des idées, et jamais avec le fusil. Que les partis opposés se réunissent aussi. La victoire sera non pas au plus fort, mais au plus raisonnable. (Très bien !)

Il y a d'autres banquets, d'autres réunions, où l'on porte des toasts peu favorables à la République, et nous n'avons pas pensé à des interpellations. (Très bien !)

Pourvu que nous ne violions pas la loi, personne n'a le droit de nous interroger sur la manière dont nous exerçons le droit de réunion.

La République n'est qu'une forme et nous voulons aller plus loin, nous voulons faire grandir les idées de liberté, d'égalité, de fraternité. Nous avons voulu la République, parce que les autres formes étaient oppressives de la volonté humaine. Aujourd'hui, sans révolution, grâce à la mobilité de la majorité, les idées peuvent se faire jour. Eh bien ! si parce que mes opinions ne sont pas celles de M. Grandin, j'aurais donc le droit de venir demain interpeller M. Grandin ? (Oui ! oui !)

Un mot maintenant sur ce que j'ai dit. J'ai porté un toast aux ouvriers de Limoges, d'Elbeuf... et j'ai ajouté que j'y englobais dans ce toast ceux qui du fond de leur prison attendent le jugement.

On avait interdit le droit de souscription en faveur des condamnés. Cette loi est tombée avec la révolution de février. On a le droit d'exprimer ses sympathies pour les condamnés politiques. Ces sympathies sont profondes pour le malheur (Interruption), pour ceux qui peut-être sont injustement accusés. Vous disiez tout à l'heure que la justice est en possession. Je dis, moi, que tous les accusés sont toujours réputés innocents. (Murmures à droite.)

Je désire que leur innocence soit proclamée. Et, comme parmi eux il en est beaucoup qui sont en communion de pensée avec nous, j'avais le droit de leur envoyer cette consolation dans la prison.

Les minorités vont en prison ; mais c'est le droit de ceux qui partagent les opinions de la minorité de sympathiser avec les prisonniers de leur parti. Vous tous l'avez fait à d'autres époques, et je serais étonné, dans une assemblée présidée par un ancien condamné politique, que cette idée trouvât de la contradiction. (Très bien.)

Je n'ai jamais et la plupart de mes amis n'ont jamais donné le droit à personne de dire que je me mêle de conspiration. On a rapproché du banquet du Roule je ne sais quel bruit de conspiration. Je ne comprends pas les conspirations qui se feraient au nom de la République démocratique. Les conspirations se font au profit d'un homme, au profit d'une tyrannie.

M. FLOCON. Ou contre la tyrannie ! (Bruit.)

M. BAC. Contre la tyrannie sous les monarchies, contre la tyrannie sous les républiques. Nous conspirons, nous, au grand jour, sous le soleil, dans des journaux que tout le monde lit, dans des banquets ouverts à tous. S'il en est qui conspirent dans l'ombre, qui conspirent pour des hommes, ceux-là, le jour où leur conspiration éclatera, ils nous trouveront en armes pour les combattre. (Très bien ! très bien !)

M. GRANDIN. Sauf à porter leurs santés quand ils seront en prison. (Bruit.)

M. BAC. Quand ils seront en prison, ils seront malheureux, et à ce titre ils auront donc droit à nos sympathies.

Je maintiens donc que nous avons le droit, comme tous les citoyens, de nous réunir, de faire des banquets, de prononcer des toasts, sans que personne ait rien à nous demander compte de notre conduite. (Très bien ! à gauche.)

M. CORBON. J'ai assisté à un banquet dont la devise était la République démocratique et sociale... J'ai porté un toast à la République démocratique. J'ai refusé d'y ajouter le mot sociale. Il me suffit de l'affirmer, quoiqu'on ait dit le contraire.

Le mot sociale ne m'effraie pas, mais moi, qui suis ici représentant, moi ouvrier qui depuis longtemps veux les réformes sociales, je le déclare hautement, je n'ai pas voulu de la formule, parce qu'elle rappelle de tristes souvenirs. (Bien, à droite.)

M. DUFAURE. Quelle que soit la liberté des banquets, M. Grandin et tout représentant ont le droit de demander si les banquets sont un péril pour la sûreté publique.

Le pouvoir que vous nous avez délégué peut être ébranlé de deux manières, soit par des attaques contre la République, soit par les peurs exagérées de quelques personnes.

Je parle des attaques des ennemis de la République, non pas des attaques à main armée, celles-là on ne les traite plus, mais on met en pratique un programme célèbre d'un détenu de Vincennes, programme qui consiste à entretenir le trouble dans la société au moyen de manifestations répétées qui empêchent le calme de renaître.

M. DEVIGNIER. Je demande la parole.

M. DUFAURE. Il y a un autre moyen d'attaquer la République, c'est d'exagérer les dangers que peuvent faire courir à la société des manifestations sur lesquelles le gouvernement a toujours la main, et dont il peut prévenir tous les résultats.

La République doit être un gouvernement d'ordre; mais cet ordre ne doit pas opprimer la liberté.

Les lois actuelles permettent les clubs et les banquets; mais, si les clubs et les banquets devenaient un danger pour la société, nous viendrions vous demander des mesures pour les interdire. Si nous n'avons pas proposé les mesures, c'est que nous ne croyons pas qu'il y ait là un danger, et parce que les lois actuelles suffisent.

Les clubs ne sont pas fermés; on n'a fermé que ceux envers lesquels la loi permettait, ordonnait d'en user ainsi.

Quant aux banquets, ce n'est pas après la révolution de février que l'on peut songer à les empêcher. Seulement, nous croyons que, si l'on sait très bien comment un banquet commence, on peut rarement savoir comment il finira. C'est pour cela que nous croyons que les fonctionnaires publics ne doivent pas y assister. (Très bien ! à droite.) Nous excusons le passé et les bonnes intentions, mais nous ne croyons pas que ce fait doive se renouveler. (Très bien ! à droite.)

D'un autre côté, les banquets sont des réunions publiques, le gouvernement doit veiller à ce qu'il n'en résulte aucun trouble au dehors, trouble matériel ou trouble moral. Mais jusqu'ici nous n'avons pas appris, qu'à l'occasion d'aucun banquet, à l'occasion de celui de la barrière du Roule notamment, il se soit manifesté aucun désordre.

En troisième lieu, un banquet est une réunion publique, et tout désordre soit matériel, soit moral, tombe sous le coup de la loi. La question, pour nous, à l'occasion du banquet du Roule, était de savoir si quelque autorité y avait assisté, s'il n'y en a eu aucune; si, au dehors, il y avait eu des désordres ; vous savez qu'il n'y en a pas eu; si, dans les discours, il y a eu quelque chose de contraire à la loi ; nous n'avons rien trouvé.

Le président du banquet était un ancien pair de France, le comte d'Alton-Shée. (Rires.) Je maintiens le nom, parce que c'est un hommage à lui rendre. Son premier discours a consisté à dire que le gouvernement et l'Assemblée avaient levé l'état de siège malgré eux, qu'il ne fallait pas, par des désordres, leur donner l'occasion de le rétablir. Vous le voyez, M. d'Alton-Shée a donné des conseils d'ordre.

L'orateur le plus avancé, M. Proudhon, a donné des conseils d'ordre. J'en vais citer un passage, et les seules choses un peu vives qu'il y ait dans ce discours sont des attaques contre la Montagne, que le gouvernement n'est pas chargé de défendre. (Hilarité.)

M. BRIVES. Nous acceptons les attaques de M. Proudhon.

M. DUFAURE. Reste le discours de M. Bac ; je ne sais pas si le commentaire a été publié, mais le toast en lui-même peut être incriminé au point de vue de M. Grandin, mais légalement il ne peut être attaqué. Je n'admets pas que, quand une lutte sanglante s'engage, les sympathies puissent se reporter sur ceux qui ont attaqué et non sur les victimes...

A prendre le toast en lui-même, il n'y a rien. Quant au banquet sur lequel nous sommes interpelés, défense aux autorités d'y assister, précaution scrupuleuse pour prévenir les désordres au dehors, dans le sein même du banquet, voilà les précautions que nous avons prises.

Il ne faut pas accorder trop d'importance à certaines manifestations. La population est intelligente, elle donne à ces banquets la valeur qu'ils ont, et pas davantage. M. Bac vous disait tout à l'heure qu'il avait réuni deux mille personnes... il se vantait. (Hilarité.)

On avait distribué 6 000 cartes; on en vendait même quelques-unes au rabais à la porte. On a eu 1 100 convives. Je le dis parce que le nombre des convives n'augmente pas, et que c'est toujours le même personnel qui assiste à ces banquets. (Hilarité.)

Pourquoi ce peuple intelligent au nom duquel on parle ne s'attache-t-il pas plus aux banquets? C'est qu'il a cherché des idées fécondes, pratiques, dans toutes ces manifestations, et qu'il n'en a pas trouvé une (Bruit), et qu'il comprend qu'une bonne mesure gouvernementale vaut infiniment mieux que ces manifestations. Voilà pourquoi nous pensons que les banquets doivent devenir de moins en moins inquiétants, et que les esprits timides ont tort de s'en préoccuper.

Quant aux sociétés secrètes, aux sociétés commerciales qui pourraient se transformer en sociétés secrètes, nous ne croyons pas, comme M. Bac, qu'il ne puisse plus exister de ces sociétés sous le gouvernement républicain, mais l'Assemblée peut être sûre que le gouvernement, si des sociétés de ce genre parvenaient à se former, saurait user des pouvoirs que lui donnent les lois pour les réprimer.

Je répondrai aussi au sujet d'un mot qui a été prononcé par l'honorable M. Grandin. Une lettre a été insérée, il y a quelques jours, dans les journaux, une lettre que l'Assemblée a peut-être oubliée et que je vais lire.

(L'orateur lit quelques lignes adressées aux journaux par M. Louis Bonaparte au sujet d'une manifestation qui devait être faite en son nom.)

Il est vrai que notre honorable collègue m'a donné cet avis lundi, à la séance : je lui ai répondu que les gens bien informés l'étaient fort mal. Je l'ai rassuré : dans la capitale, où il peut y avoir, il est vrai, d'autres dangers, il ne se prépare aucune émeute, absolument aucune manifestation en son nom.

Je regrette que l'honorable représentant, en faisant imprimer la lettre que j'ai lue, ait oublié de publier en même temps ma réponse, pour rassurer (Hilarité.) l'opinion inquiétée, de publier le renseignement positif que lui donnait le ministre de l'intérieur. Car sa publication a eu pour résultat de répandre encore des terreurs. (M. Dufaure cite ici un journal qui parle de prétendus mouvements en faveur de Bonaparte.)

J'adresse ici formellement aux représentants l'invitation de ne plus croire à ces bruits et surtout de ne pas y donner plus d'importance qu'ils n'en méritent. (Très bien.)

M. NAPOLÉON BONAPARTE monte à la tribune.

VOIX NOMBREUSES. La clôture ! l'ordre du jour !

VOIX au fond et à gauche. L'autre ! l'autre!

Une grande agitation règne dans l'Assemblée.

M. Napoléon Bonaparte essaie de se faire entendre.

DE TOUTES PARTS. L'autre! Louis Napoléon !

VOIX. Il n'est pas là. Il n'assiste pas à la séance.

AUTRE VOIX. Qu'on l'aille chercher. (Longue agitation.)

M. NAPOLÉON BONAPARTE. M. le ministre de l'intérieur, qui est si bien informé de ce qui se publie dans les journaux, aurait dû voir que, dans un des journaux qui ont publié la note qu'il vient de lire à la tribune, cette note avait été communiquée par moi.

A GAUCHE. Par vous ?

M. NAPOLÉON BONAPARTE. Cette note avait été communiquée par moi. (Bruit.) Je vais vous dire pourquoi cette note a été adressée aux journaux.

UNE VOIX. On le sait bien pourquoi. (Hilarité.)

M. NAPOLÉON BONAPARTE. Ces bruits m'avaient été communiqués en présence d'un honorable général...

DE TOUTES PARTS. Lequel? lequel?

M. NAPOLÉON BONAPARTE. En présence d'un honorable général qui m'engagea à la démarche que j'ai faite.

DE TOUTES PARTS. Nommez-le ! nommez-le !

M. NAPOLÉON BONAPARTE. Je vais faire connaître un incident qui mérite d'être connu. Des dépôts d'armes se faisaient à Paris; près de l'Elysée-Bourbon. On m'a dit que ces armes étaient achetées par le gouvernement. J'en parlai à M. Lamoricière, qui me dit que réellement le gouvernement, croyant ne pas pouvoir arriver à faire rendre les armes, préférait les faire acheter (Bruit), et pactisait ainsi pour ainsi dire avec les révoltés... pour faire comprendre que c'étaient nous...

VOIX NOMBREUSES. Qui cela, nous?

M. NAPOLÉON BONAPARTE. Je pourrais ici rapporter les attaques violentes dont mon cousin, M. Louis Bonaparte, a été l'objet de la part de plusieurs ministres qui siègent encore.

Nous avons fait notre devoir de bons citoyens et de bons représentants en communiquant au ministre les renseignements qui nous parvenaient, et en appelant à l'opinion publique. (Bruit.)

M. CLÉMENT THOMAS. J'ai l'habitude d'aller trop au fond des choses. Je vais encore peut-être aujourd'hui m'y conformer.

Je suis étonné que, quand un représentant est en cause, ce soit un autre représentant qui prenne la parole. Ce n'est pas la première fois que je remarque l'absence. (Bruit. C'est inconvenant. Parlez ! parlez !)

Je parle en mon nom personnel. Je dis que ce n'est pas la première fois que je remarque l'absence.

UNE VOIX. Il n'y est jamais ! Il ne vote jamais !

M. CLÉMENT THOMAS. Je dis que vous n'ignorez pas que des membres de cette Assemblée se présenteront comme candidats aux fonctions importantes de président.

VOIX NOMBREUSES. Oui ! oui ! (Interruptions sur tous les points. — C'est vrai !)

M. THOMAS. Des hommes qui se posent en candidats dans le vote important qui va avoir lieu, ne doivent pas, ne peuvent pas s'abstenir de voter dans les circonstances significatives.

M. NAPOLÉON BONAPARTE. Cela ne vous regarde pas. (Violente interruption. A l'ordre ! à l'ordre !)

M. CLÉMENT THOMAS. Ce n'est pas en refusant de dire où l'on va que l'on gagne la confiance d'un pays démocratique comme la France. (Tonnerre de bravos. Interruption.)

Puisque M. Louis Bonaparte ne répond pas lui-même, je demanderai à son cousin s'il n'est pas vrai que ses agents parcoururent en son nom tous les départements de la France? (Oui ! oui ! Vive agitation.)

Des agents parcourent en tous les sens les départements de la France pour préparer la candidature de son cousin en s'adressant à la partie la moins intelligente de la population. (Bruit.) Je demande à M. Napoléon Bonaparte à quel titre son cousin se présente à la candidature pour la présidence de la République. (Bruit.)

Je sais bien que tout le monde a droit de se présenter au suffrage de ses concitoyens, mais pour cela il faut des titres ; or, quels sont les titres du citoyen Louis Bonaparte? (Bruit. — Interruption. — M. Napoléon Bonaparte s'avance vers la tribune et interpelle l'orateur avec la plus grande violence. Un grand nombre de représentants se précipitent vers lui ; agitation violente et prolongée.)

M. de Larochejacquelein se lève et parle avec la plus grande animation. Quelques représentants quittent la séance à la suite de M. Bonaparte qui semble en proie à une vive exaspération.

Les huissiers se placent autour de la tribune pour protéger M. Clément Thomas. Après un quart d'heure, le calme se rétablit un peu.

(M. Napoléon Bonaparte monte à la tribune [illegible])

M. BONAPARTE. Je ne viens pas [illegible] Thomas. Je croirais manquer aux convenances si je le suivais sur le terrain où il s'est placé. Il n'avait pas le droit de m'interpeller sur une candidature. Je viens demander un [illegible] Clément Thomas est sorti des convenances. (Bruit.) Je proteste [illegible] ses interpellations.

Sur tous les bancs s'engagent des colloques. Voix nombreuses : [illegible] trop fort ! la clôture !

M. Clément Thomas persiste à la tribune.

VOIX CONFUSES. L'ordre du jour ! (Non, non ! parlez ! Agitation.)

M. CLÉMENT THOMAS. Un mot, un seul mot. (Tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé l'ordre du jour. L'orateur a la parole contre l'ordre du jour. (Cris confus.)

M. CLÉMENT THOMAS. En interpellant M. Louis Bonaparte, et son cousin en son absence, j'ai cru accomplir un devoir. (Oui ! oui ! Non ! non !)

M. FLOCON. Je demande que l'Assemblée, se reportant à ce qui a été dit au commencement de la séance, prononce sur les interpellations une décision conforme à ce qui a été dit par M. le ministre de l'intérieur.

M. GRANDIN. Je me déclare complètement satisfait des explications qui ont été données par M. le ministre de l'intérieur, et je prie l'Assemblée de passer à l'ordre du jour.

Cette proposition est adoptée.

La séance est suspendue pour un quart d'heure.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE, en l'absence du ministre de l'intérieur, dépose sur le bureau deux projets de loi d'intérêt local, et un projet de loi sur les réfugiés étrangers.

Messieurs, continue M. le ministre, l'ordre du jour appelle les interpellations que M. Pierre Leroux veut adresser au ministre de la guerre ; avant qu'il ne prenne la parole, je demande à présenter à l'Assemblée un projet de loi ayant pour objet de modifier le décret du 28 juin dernier, relatif à la transportation des insurgés. L'Assemblée verra que ce projet répond, par avance, aux interpellations de M. Pierre Leroux.

M. le ministre donne lecture de l'exposé des motifs et des articles de ce projet, dont voici les principales dispositions.

Les individus condamnés à la transportation, seront transportés en Afrique, et employés au travail en commun dans les établissements du gouvernement. Pendant dix ans, ils seront soumis au régime militaire ; après trois ans, ceux qui justifieront d'une bonne conduite, pourront obtenir des terres dont ils ne deviendront propriétaires qu'au bout de trois autres années ; néanmoins ils ne pourront en disposer qu'au bout de dix ans; à cette époque, la transportation cessera et les transportés rentreront dans le régime civil. A cet effet il est ouvert au ministre de la guerre, un crédit de 3 millions.

Ce projet sera imprimé et renvoyé à l'examen des bureaux.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE continue en ces termes : J'ai été interpellé tout-à-l'heure, et si je n'ai pas voulu prendre la parole, c'était pour ne pas prolonger ce débat. J'ai été vivement étonné de m'entendre accuser d'avoir pactisé avec les insurgés. (Dénégations diverses.) Voici, messieurs, ce qui s'est passé : Il y a deux mois, quelques individus sont venus me dire qu'il y avait encore beaucoup de fusils entre les mains des insurgés ; il m'ont demandé si je voulais les autoriser à les acheter pour les exporter.

Après en avoir référé au conseil, j'ai consenti, à la condition toutefois que les fusils seraient préalablement vérifiés par les soins de l'administration. Quand l'honorable M. Napoléon Bonaparte m'a fait part du fait dont il vous a parlé, je lui ai dit : C'est bien, gardez cela pour vous et n'en parlez pas.

Il m'avait promis de n'en pas parler. (Hilarité générale.) Je suis, je le répète, étonné qu'à cette occasion, on ait attaqué le gouvernement. (Très bien !)

M. LE PRÉSIDENT. M. Pierre Leroux demande la parole pour expliquer pourquoi il désire présenter ses observations. (Marques d'impatience.)

M. PIERRE LEROUX. Au nom de tant de familles malheureuses, de femmes et d'enfants qui ont élevé la voix en faveur de leurs époux, de leurs pères, je demande que l'urgence du décret qui vient d'être présenté soit déclarée.

L'urgence mise aux voix est prononcée.

M. LAGRANGE demande la parole sur l'ordre du jour. Dans les derniers jours de la semaine passée, j'avais demandé la mise à l'ordre du jour d'une proposition que je crois plus large que le décret dont vous venez d'entendre la lecture. Je rends hommage à l'excellence des intentions qui l'ont dictée ; mais mes intentions étaient d'aller plus loin ; je voulais, en un mot, autre chose que le bénéfice de transportation en Algérie.

M. LE PRÉSIDENT. Le projet de décret va être mis à l'ordre du jour. Puisque l'urgence a été décidée, on pourra l'amender, le sous-amender. M. Lagrange pourra donc, de cette époque, formuler ses intentions.

M. LAGRANGE. Tous les jours depuis trois mois, des femmes, des enfants éplorés viennent à ma porte m'implorer pour leurs époux, pour leurs pères; c'est sous l'inspiration de ces prières que j'avais proposé une proposition plus large devant laquelle le projet du ministre [illegible] nul et comme non avenu. Voilà deux mois que cette proposition a été déposée, pourquoi n'a-t-elle pas été mise à l'ordre du jour? Sur [illegible] l'honneur (On rit.), on pourrait croire qu'on y a mis de la mauvaise volonté. Mais je n'accepterai pas cette situation, et je proteste au nom de tous les sentiments d'humanité qui sont dans mon cœur.

Je demande donc que l'Assemblée fixe un jour où je serai entendu.

M. LE PRÉSIDENT renvoie cette audition au jour où le projet déposé par le ministre de la guerre sera discuté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret sur la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile et du domaine privé.

L'Assemblée passe à la discussion des articles, qui sont adoptés.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appellerait la discussion du projet de budget rectifié de 1848, mais les modifications ministérielles obligent l'Assemblée de renvoyer cette discussion à un autre jour.

L'Assemblée passe à la discussion du projet relatif à la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations. Ce projet est adopté sans discussion.

M. LE PRÉSIDENT. Les autres projets à l'ordre du jour nécessitent la présence du ministre des finances ; il est impossible de continuer la séance.

VOIX NOMBREUSES. Et le projet de décret sur l'école navale.

M. LE PRÉSIDENT. Il a été retiré.

La séance est levée à six heures.

REVUE MUSICALE.

La *Vivandière*, représentée vendredi dernier à l'Opéra, est moins un ballet qu'un simple divertissement : il est même à propos de ne point trop s'appesantir sur la donnée autour de laquelle M. Saint-Léon, qui joint à ses qualités surprenantes comme danseur une [illegible] chorégraphique, a groupé une foule de pas [illegible] que Mme Saint-Léon-Cerrito en fait les principaux frais [illegible] de moins que tout le prestige de séduction de [illegible] pour sauver la situation scabreuse sur laquelle [illegible] Le moyen employé par la jeune Kathi pour se faire [illegible] par les deux amoureux qu'elle n'aime pas, afin de pouvoir [illegible] qu'elle aime, rentre tout au moins dans la catégorie [illegible] sous le nom de *chantage*, sinon de ceux qui [illegible] correctionnels.

Cette réserve faite, le divertissement de la *Vivandière* est [illegible] disposé ; il renferme de jolis ensembles ; presque tous [illegible] la vive allure et l'entrain des pas de caractère. La musique, de M. Pugni, est vive, gaie, pleine de [illegible] sous le rapport de la facture, bien supérieure à celle de la *Fille de Marbre*.

— L'Opéra monte en ce moment un grand ouvrage en cinq actes, de M. Clapisson, *Jeanne la folle*, et un ballet sur le sujet [illegible] fournira à M. Saint-Léon l'occasion de [illegible] que l'on dit très-grande.

— Le Théâtre-[illegible] a repris [illegible] représentations. Il lutte courageusement, avec une troupe encore [illegible]

[illegible] que lui font les préoccupations politiques. Ronconi, dans *Nabuco*, Mme Persiani dans *Lucia* et Mme Castellan dans *l'Elisir* continuent leurs succès passés. Ronconi, [illegible] ne s'est jamais montré plus puissant, plus dramatique, et [illegible] a jamais chanté aussi juste que cette année. MM. Bordas et Arnaud (ténor), qui ont tous deux traversé l'Opéra, occupent les emplois de premier ténor et de basse profonde. M. Bordas n'a pas été heureux dans *Lucia*, où Mme Persiani et Ronconi l'ont écrasé de leur supériorité : il a beaucoup mieux réussi dans les *due Foscari*. Mlle Bosio a un peu effacé, dans le rôle d'Abigaïl de *Nabuco* par les brillants souvenirs qu'y ont laissés les deux sœurs Brambilla ; s'est également relevée dans les *due Foscari*, où Morelli, une de nos anciennes connaissances, a pris noblement possession des premiers rôles de *basso cantante*. Morelli a bien mis son temps à profit : il a acquis du style et s'est formé au jeu de la scène ; cela joint à son organe moelleux, égal et bien timbré le rend digne de la position que la nouvelle direction lui a faite.

On annonce pour jeudi, sous le titre *Anderemo a Parigi?* un petit opéra-bouffe, composé des morceaux du *Voyage à Reims*, de Rossini, non utilisés dans le *Comte Ory*. Décidément Rossini ne veut pas en avoir le démenti ; il est mort, bien mort pour l'art musical, puisqu'il se laisse disséquer sans rien dire !

L'opéra-comique prépare avec activité un nouvel ouvrage de MM. de Saint-Georges et Halévy. ALLYRE B.

FAITS DIVERS.

— Par arrêté du président du conseil, chef du pouvoir exécutif, en date du 21 octobre, la loi du 5 juillet 1844, sur les brevets d'invention, recevra son application dans les colonies à partir de la publication de cet arrêté.

— Par décision de M. le ministre de l'intérieur, en date du 13 octobre courant, M. Henry Duvernoy, professeur adjoint au Conservatoire national de musique depuis neuf ans, vient d'être nommé professeur titulaire, en remplacement de M. Georges Kuhn, qui prend sa retraite.

— Par un arrêté, en date du 16 courant, rendu par le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, le capitaine de vaisseau de première classe, Ricaudy, a été promu au grade de contre-amiral, en remplacement du contre-amiral Turpin, décédé.

M. Ricaudy commande, depuis plusieurs mois, une subdivision navale devant Venise. Dans cette position importante et délicate, sa conduite ferme, intelligente, lui a valu à la fois de nouvelles sympathies parmi ses camarades et l'entière approbation du commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, M. le vice-amiral Baudin, qui a demandé pour lui, dans les termes les plus pressants, le grade auquel il vient d'être élevé.

— M. Alphonse Gent, parfaitement remis de sa blessure, a accepté la présidence du banquet démocratique qui doit avoir lieu à Avignon.

— Le cinquième convoi destiné à peupler la colonie agricole de l'Algérie, et qui doit être fondée au lieu dit Roberville, situé dans la province de Constantine et dans le voisinage de la ville de Philippeville, partira demain jeudi, 26 courant, du quai Saint-Bernard, à huit heures du matin.

L'embarquement des effets a commencé aujourd hui, à sept heures du matin, pour se continuer jusqu'à huit heures du soir.

Dans l'intérêt de la santé des colons, et pour éviter un encombrement fâcheux sur les bateaux, la commission a arrêté que les colons ne pourraient avoir qu'un matelas pour deux personnes ; les autres matelas, soigneusement roulés, seraient placés sur le bateau-fourgon ; quant aux objets de literie où entre de la plume, ils ne peuvent être admis, attendu qu'ils sont sans emploi en Algérie.

Il est surtout recommandé aux colons de se munir autant qu'il leur est possible d'une couverture par personne.

Il leur est également accordé la faculté de rester à bord, à partir du jour de l'embarquement de leurs effets.

— On écrit de Lyon :

« Un colonel d'état-major sarde a traversé hier notre ville, se rendant à Paris pour remplir une mission confidentielle auprès du général Cavaignac, chef du gouvernement. Nous savons positivement que ce colonel a annoncé la reprise des hostilités pour le 25 ou le 27 de ce mois. »

— Sur la proposition du gouvernement prussien, il a été institué une commission composée de délégués des divers Etats intéressés à la bonne navigation du Rhin, pour procéder à l'exploitation en commun du cours du fleuve et le parcourir depuis Strasbourg jusqu'à la mer, y compris le Leck et le Waal.

Cette commission est composée ainsi qu'il suit :

Pour la France, M. Engelhart, président ; pour Bade, M. le baron de Reizenstein ; pour la Bavière, M. de Kleinschrod ; pour la Hesse, M. Schmitt ; pour le duché de Nassau, M. de Zwierlein ; pour les Pays-Bas, M. Travers ; pour la Prusse, M. de Pommer Esche.

Les commissaires constateront l'état du chenal, des chemins de halage, des digues et des ouvrages de toute sorte existant le long du fleuve ; ils signaleront les obstacles et les entraves de la navigation, et proposeront les mesures nécessaires à l'amélioration de la voie navigable, en déterminant la part afférente à chaque gouvernement des frais qu'entraînera l'exécution des travaux.

— On assure que sous peu de jours treize nouveaux journaux doivent paraître dans les treize principales villes de France. Ces journaux auront pour mission de défendre la candidature de M. Louis Bonaparte. (*L'Evénement*)

— De graves circonstances ont forcé le gouvernement de la République à concentrer dans Paris et ses environs un corps d'armée de 50 000 hommes. Jusqu'à ce jour, les troupes qui n'étaient pas casernées étaient sous la tente ; mais le commencement de la mauvaise saison a dû faire prendre d'autres mesures qui viennent de nécessiter un grand mouvement parmi les régiments qui composent l'armée de Paris.

Tous les corps qui étaient dans les divers camps depuis les événements de juin occupent maintenant quelques casernes dans l'intérieur de la capitale ainsi que les baraques construites sur plusieurs points. Les régiments qui occupaient les casernes ont remplacé dans les forts détachés et dans les maisons-postes, le long de l'enceinte continue, les bataillons de la mobile qu'on a fait rentrer en ville.

L'administration de la guerre fait assainir les baraques au moyen des appareils de la *Société générale de séchage*. Comme ces appareils dégagent en quelques heures toute l'humidité du plâtre le plus frais, l'installation des troupes a lieu chaque jour, et les curieux se portent en foule sur l'esplanade des Invalides pour entendre la musique des régiments déjà installés.

— [illegible] en ce moment une singulière pétition dans tous les quartiers de Paris. Elle est relative aux ramoneurs dont on a pu remarquer l'absence depuis les approches de l'hiver. Ces pauvres diables attendent dans la Savoie, leur patrie, que le gouvernement français leur permette le passage de nos frontières. On sait qu'il avait été pris des mesures pour défendre l'entrée de notre territoire aux indigents étrangers.

— La réunion de la rue Taitbout publiera, jeudi ou vendredi, son programme, par lequel elle adhère, dit-on, franchement aux principes de la République démocratique et sociale.

— La lumière galvanique a été appliquée avec succès à l'éclairage des mines dans plusieurs districts houillers de l'Angleterre. La lumière est [illegible] dans un globe en verre hermétiquement fermé. De cette manière [illegible] incendies trop fréquemment occasionnés par [illegible] de l'explosion du gaz hydrogène qui se dégage incessamment [illegible] mines. [illegible] que l'on n'a pas toujours soin d' [illegible] à éclairer les travaux des mi- [illegible] puissance d'éclairage [illegible]

— Un grand nombre de boulangers n'ayant pas satisfait à l'arrêté du 10 mars dernier, qui leur prescrivait d'effectuer au grenier d'abondance le dépôt des trois cinquièmes de leur approvisionnement particulier, M. Ducoux, préfet de police, peu de jours avant de résigner ses fonctions, s'est vu forcé de donner de nouveaux ordres aux divers commissaires. De plus, il a fait paraître un nouvel arrêté qui fixe le délai dans lequel les boulangers doivent avoir opéré définitivement leurs dépôts de farine au grenier d'abondance.

VOLS ET ASSASSINATS. — Aujourd'hui, de deux à trois heures, on a constaté un vol et un assassinat dans une maison de la rue de Verneuil, au coin de la rue du Bac.

Une fille de service de 47 ans a été frappée de cinq coups de couteau dans la poitrine et a succombé à ces coups. On a reconnu qu'une somme de 900 francs avait été enlevée. Les auteurs de ce double crime n'ont pas encore été découverts.

On assure qu'à la même heure, dans le passage Sainte-Marie, un assassinat a été commis dans des circonstances analogues.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Cherbourg. — M. F. — Reçu le règlement.
Blois. — M. G. — Le chiffre 25 effacé dans votre lettre nous met dans le doute. Nous comprenons et expédions 75 chaque samedi. — ? —

Bourse du 25 octobre.

C'est la semaine des événements. Le ministre des finances, M. Goudchaux, se retire et passe premier président de la cour des comptes ; il est remplacé par M. Trouvé-Chauvel, auquel M. Recurt succède comme préfet de la Seine.

Le bruit court que le général Cubières est nommé commandant en chef de l'armée piémontaise.

Les nouvelles de Vienne sont toujours favorables ; on croit à un très prochain rapprochement des parties et des opinions.

La banque de France, laissé hier à 4535, tombe à 4515 ; baisse, 20.

Tous les chem. de fer sont plus faibles : Orléans n'est plus qu'à 608 75 ; Avignon-Marseille descend à 475. Enfin le Nord fléchit à 356 25.

Il y a beaucoup de transactions, quoique le marché finisse lourdement.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 65	44 70	44 50	44 45
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	68 90
Cinq 0/0	68 85	68 90	68 65	68 70

25 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 50 ..	4 Canaux avec prime	842 50
— Emprunt 1847-1848	68 90 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68 50 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	59	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	51	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1515	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récép. Rothschild	79 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	64 ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	77 ..	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	75 ..	Zinc Vieille-Montagne	2165 ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	885 ..
Obligations de la Ville	1115 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier	Auj.	AU COMPTANT.	Hier	Auj.
Saint-Germain	290 ..	... ..	Orléans à Bordeaux	370 ..	368 75
Versailles, rive droite	165 ..	167 50	Du Nord	358 75	356 25
— rive gauche	98 75	97 50	De Paris à Strasbourg	332 50	331 25
Paris à Orléans	615 ..	604 75	Tours à Nantes	317 50	316 25
Paris à Rouen	390 ..	352 50	Paris à Lyon	... ..	351 25
Rouen au Havre	188 25	186 25	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	486 25	175 50	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	83 75	82 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	235 ..	233 75	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Don Juan d'Autriche.
ITALIENS. — Anderemo à Parigi.
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — Rebecca, Fonds secrets, Ce que Femme veut... les Cabinets.
VAUDEVILLE. — Roger Bontemps, Chaumontel, un Coup de Pinceau, Protégé.
VARIÉTÉS. — Le Buveur d'eau, le Lion, Candide, les Deux font la Paire.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Envies de Mme Godard, l'Eté de la Saint-Martin, les Parades de nos Pères, le Camp de Saint-Maur.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre Noir, M. Keller.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris, Guillaume.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Famille de la Bernardière, Plus de Jeudi, Georgette, Diorama.
FOLIES. — Les Domestiques, le Chiffonnier, la Visite du Diable.
DÉLASSEMENTS. — Maurice le Mobile, Adrien, un Voyage, l'Impératrice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Les Dragons, la Huit, la Guimard, Notre-Dame.
THÉATRE CHOISEUL. — Le Parapluie, le Novice ou l'Opéra et le Couvent, Claude.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Grandes soirées musicales et dansantes.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 191. — ÉDITION DU MATIN. — **Vendredi 27 Octobre 1848.**

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS.	Un an, 20 f.,	6 mois, 11 f.,	3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	— 24	— 17	— 9
PAYS à surtaxe..	— 30	— 26	— 14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	— 5	— 3
PAYS à surtaxe	11	— 7	— 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

TARIF DES INSERTIONS.

ANNONCES. [illegible]

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec [illegible]

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 26 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

LA PRÉSIDENCE ET LE CANDIDAT.

Il s'agissait encore aujourd'hui de la nomination du président de la République. Chaque jour apporte à l'Assemblée un nouvel avertissement sur la faute qu'elle a commise en renvoyant cette nomination au suffrage universel. Elle n'en persiste pas moins, mais c'est en grande partie pour n'avoir pas à se dédire. Ce n'est plus cette fol robuste des premiers, jours qui ne souffrait pas même l'objection, c'est de la résignation, c'est ce sentiment que M. de Lamartine exprimait dans son discours sur cette importante question : Le sort en est jeté, marchons et prenons confiance, il ne nous est plus donné de reculer.

Dans cette anarchie des esprits, les craintes, les intrigues, les espérances se croisent et décomposent les partis. Nous avons entendu aujourd'hui l'ajournement de l'élection du président réclamée à la fois par M. Molé et par la montagne, et la nomination immédiate demandée par M. Cavaignac, par M. Dupin, appuyée par M. Dupont (de Bussac), repoussée par M. Flocon et par M. Louis Bonaparte, et chacun, votant pour ou contre sous le coup d'une impression toute personnelle et en dehors de toute nuance d'opinion politique. Le projet d'une convocation prochaine a fini par l'emporter cependant. Mais l'opinion qui voulait la nomination du président par l'Assemblée, n'en fait pas moins de rapides progrès, et une considération présentée par M. Dupont (de Bussac), l'un des représentants qui ont voté contre l'emploi du suffrage universel n'a pas peu contribué à déterminer le vote d'aujourd'hui.

De deux choses l'une, a dit M. Dupont : ou le président sera un républicain sincère et l'Assemblée discutera et votera les lois organiques en pleine intelligence avec lui, ou bien ce sera un républicain de mauvaise foi, et l'Assemblée se placera en face de lui pour l'empêcher de faire le mal, elle le dénoncera au pays, et quand viendront les élections de l'Assemblée législative, le pays saura de quels hommes il devra composer cette Assemblée. Si au contraire on vote les lois organiques avant l'élection du président, celui-ci se trouvera sans contrepoids à la tête de la République, et pourra jusqu'à un certain point abuser impunément de son pouvoir.

Cette persistance de l'Assemblée après l'élection du président offre en effet un palliatif au vote irréfléchi qu'elle a émis sur cette élection. C'est une garantie que le pays a droit d'exiger de l'Assemblée, à qui il a donné mission d'organiser la République.

Au début de la séance, M. Louis Bonaparte a profité de ce qui avait été dit à son sujet dans la séance d'hier pour venir poser hardiment sa candidature à la présidence. Du flagrant délit de charlatanisme où M. Dufaure l'avait surpris hier, M. Louis Bonaparte n'a pas dit un mot, mais il a déclaré qu'il était persuadé que son nom pourrait servir à la consolidation de la société. Des rires ironiques l'ont interrompu. Il s'est plaint des attaques dont il est l'objet; il n'est pas orateur sans doute, mais il est d'autres moyens de servir son pays plus efficaces que des paroles, c'est la constitution d'un gouvernement ferme et intelligent plus occupé de guérir les maux de la société qu'à la venger. M. Louis Bonaparte n'a pas dit, il est vrai, comment il entend guérir ces maux, mais il sait que le principal mérite des programmes est dans leur vague et leur élasticité; il a déclaré enfin qu'il ne répondrait plus aux interpellations qui pourraient lui être adressées.

Puis l'orateur a remis son discours dans sa poche et il a regagné son banc, et la discussion s'est engagée sur le projet de décret; mais l'Assemblée était préoccupée de l'incident, et M. Flocon s'est fait contre l'élection prochaine du président un argument de ce discours. Il a représenté les agents de M. Bonaparte se répandant dans la campagne, s'adressant aux parties les moins intelligentes de la population, semant les promesses, promettant des distributions d'argent, la suppression des impôts pendant plusieurs années, etc. Les cris : C'est vrai! c'est vrai! partaient de tous les points de l'Assemblée; les interpellations les plus pressantes pleuvaient de toutes parts. Mais M. Louis Bonaparte n'avait pas prévu ces questions. Il est resté sous le poids de ces accusations.

L'Assemblée a voté à la majorité de 587 voix contre 232 l'article du projet de la commission portant que l'élection du président aura lieu le 10 décembre.

La discussion continuera demain.

M. Dufaure a dit hier : « Le peuple est convaincu qu'une bonne mesure gouvernementale vaut beaucoup mieux pour lui que les milliers de banquets auxquels on le convie. » Nous sommes parfaitement de l'avis de M. Dufaure, et le peuple, nous en sommes certains, partage cette opinion.

Mais par malheur, c'est l'absence de ces bonnes mesures, c'est le manque d'initiative du pouvoir, ce sont la lenteur et l'impuissance du gouvernement qui font naître et s'étendre ces manifestations populaires.

Que M. Dufaure et ses collègues se décident enfin à entrer franchement et hardiment dans la voie des réformes sociales tracée par la révolution; qu'ils s'appliquent à prouver par des actes sérieux et efficaces leur sympathie et leur amour pour les classes jusqu'à ce jour déshéritées, et bientôt ils verront disparaître ce caractère de protestation qui effraie M. Grandin dans les banquets et les réunions populaires, et bientôt les seuls toasts que les amis de l'ordre viendront signaler à la tribune seront l'expression de la confiance et de la reconnaissance du peuple pour le gouvernement intelligent et paternel dévoué à la défense de ses droits et à l'œuvre de son affranchissement.

La Presse et le Banquet phalanstérien.

L'*Ere nouvelle*, répliquant à notre article d'hier, nous prie de lui répondre autrement qu'en objectant son ignorance à l'endroit de la théorie fouriériste.

Nous voulons bien lui faire une autre réponse; mais sa science phalanstérienne n'est pas du tout constatée pour nous. On ne prouve nullement que l'on connaît et que l'on comprend la théorie phalanstérienne en citant quelques mots empruntés à Fourier, et destinés à faire scandale; en parlant comme le fait aujourd'hui l'*Ere nouvelle* des *amants pivotaux*, du *fretin* et des *amours de passade*, etc. Il y a longtemps que les détracteurs systématiques de nos doctrines ont vulgarisé tout ce qui pouvait prêter à l'indignation ou aux éclats de rire, tantôt par des articles de journaux ou de revue, tantôt par des livres et brochures, si bien que chacun peut aujourd'hui faire de l'érudition sur les *époux* et *géniteurs*, la *couronne boréale*, et même les *anti-baleines*, sans démontrer pour cela qu'il soit remonté aux sources, qu'il ait fait des ouvrages de Fourier une consciencieuse étude, ni même qu'il les ait jamais tenus.

On sait tout le mal que la philosophie du dix-huitième siècle a déloyalement fait aux livres saints avec des citations de même nature.

Pour prouver que l'on connaît la théorie de Fourier, il faut montrer qu'on a bien saisi la conception la plus originale et la plus féconde de sa doctrine, celle qui rallie les mathématiciens et les penseurs, LA SÉRIE, en un mot, idée fondamentale dans une théorie dont la cosmogonie et la question d'amour ne sont que des parties facultatives et secondaires. Que l'*Ere nouvelle* consacre une colonne seulement à l'exposition claire et nette de la *loi sériaire*, de son caractère universel, de son influence sur le travail attrayant, de son importance comme méthode scientifique en général, comme méthode historique en particulier, et nous reconnaîtrons à l'*Ere nouvelle* droit et compétence pour nous juger. Nous douterons jusque-là de ses études phalanstériennes, de leur impartialité, de leur profondeur.

Nous en douterons d'autant plus que l'*Ere nouvelle* revient aujourd'hui sur cette objection tant de fois réfutée qui présente l'attraction passionnelle comme l'ennemie inconciliable du devoir. A nos yeux, ces deux idées ne sont nullement antipathiques. Oui, l'attraction, l'attraction seule est le mobile universel, mais le devoir est précisément une des faces de l'attraction passionnelle.

Nous ne considérons pas l'attraction, le désir du bonheur, dans l'individu seulement, mais dans la société; nous n'aspirons pas à l'égoïste bonheur individuel, mais au bonheur social. Quand la société sera riche assez en biens matériels, moraux, intellectuels, pour que chaque individu puisse jouir pleinement sans compromettre en rien le bonheur d'autrui, lorsque la félicité de chacun au contraire augmentera la félicité générale, on ne pourra invoquer contre le bonheur, contre l'attraction aucun principe raisonnable et sérieux, aucune maxime ni morale ni religieuse. Le devoir, qui n'est que la coordination des intérêts particuliers, à l'intérêt général conseillera lui-même tous les plaisirs.

Mais dans une société pauvre où la majorité manque de tout, la tendance au bonheur, si nous la considérons non pas dans l'individu mais dans la société, devra porter les riches à diminuer la somme des souffrances publiques en partageant avec les pauvres, en sachant s'imposer des privations. Aumône, dévouement, sacrifices généreux, bienfaisance, tous ces actes conseillés, prescrits même par le christianisme, n'ont aucunement pour but de faire souffrir ceux qui se dépouillent, mais bien d'améliorer la position de ceux qui reçoivent, de les rapprocher du bonheur.

Ceux qui combattent aveuglément l'attraction passionnelle devraient bien retenir, une fois pour toutes, que Fourier range parmi les manifestations de cette attraction l'*unitéisme* ou besoin de solidarité, subordination des éléments individuels, aux convenances de l'ensemble social. Cet unitéisme, appelé dans le langage ordinaire notion du devoir, prescrit le sacrifice dans les époques d'oppression et d'indigence comme celles où parut le Christ, le raffinement, au contraire, sous toutes ses formes, dans l'époque de lumière et de richesse en vue de laquelle exclusivement Fourier a posé le principe de la liberté absolue.

L'Evangile et la théorie de Fourier n'ont donc qu'un seul but: diminuer la souffrance, augmenter la somme de bonheur. Les préceptes ne diffèrent que dans leur application au milieu extérieur; au fond, les doctrines sont en identité parfaite. Pour prouver le contraire, il faudrait établir que Jésus-Christ prêchait la souffrance pour la souffrance en dehors de toute utilité sociale, ou bien encore que Fourier prêche la jouissance en tout état de cause et alors même que la jouissance de l'individu pourrait avoir des inconvénients pour la société.

Ces deux démonstrations sont également impossibles. Aussi continuerons nous, quoi qu'en pense l'*Ere nouvelle*, à glorifier le Christ et à considérer Fourier comme l'homme chargé par la Providence de réaliser complètement la loi chrétienne, loi de bonheur, d'émancipation, d'amour, pour qui la souffrance et le sacrifice, loin d'être un but, sont des procédés exceptionnels et temporaires.

Cette réponse à l'*Ere nouvelle* s'adresse aussi à la *Vérité*.

Les œuvres du parti anti-social.

ENCORE M. COUSIN.

Ils sont là, on ne sait combien, — mais beaucoup trop nombreux pour l'équilibre du budget et l'honneur de la pensée, — docte Assemblée d'hommes bien vêtus, bien logés, bien nourris, touchant scrupuleusement d'honorables appointements, professeurs.... *in partibus infidelium*, conseillers d'État, anciens pairs de France ou députés, monopoleurs de la morale, de la famille..... et de la propriété; et les voilà qui entreprennent de faire partager au pauvre monde en peine de joindre les deux bouts le ravissement dont ils sont saisis à la vue de cette société.

Chaque jour, après dîner, les pieds sur les chenets ou errants dans les allées sinueuses de leurs parcs, ils ajoutent un nouvel argument à leurs démonstrations. Heureux quand de moraless agapes n'inspirent à ces vertueux défenseurs de l'ordre social que des actions dignes de figurer dans les colonnes du *Constitutionnel*.

Voici cinq volumes bien comptés. Car, à ceux que nous avons déjà cités, il faut ajouter aujourd'hui deux nouveaux *rossignols* élevés l'un par M. Dupin et l'autre par M. Passy.

Travailleurs, qui ne retirez de vos durs labeurs qu'un salaire insuffisant, ouvriers sans ouvrage et chargés de famille, pauvres filles fatalement conduites à demander au vice la maigre pitance qu'un ingrat travail vous refuse, vous tous sur lesquels pèse la faute de nos premiers parents et qui avez reçu en partage la tâche glorieuse de dessécher la *vallée de larmes*; sages et honnêtes ouvriers qui fabriquez les étoffes dont nous nous couvrons, les bijoux qui nous parent, les glaces dans lesquelles nous nous mirons, les carrosses dans lesquels nous nous prélassons; vous qui produisez le pain blanc que nous mangeons, les fruits que nous savourons, et tirez du fond des mines le charbon dont nous nous chauffons... chères bêtes de somme, nos frères en Jésus-Christ, dites merci à ces messieurs! En attendant que les savants qui, dans l'autre académie, calculent, moyennant douze à vingt mille francs par an combien de Carbone et de gaz, sous forme de pois cassés et de pain bis, sont nécessaires pour entretenir un chrétien en belle santé et joviale humeur, en attendant que ces philantropiques savants aient découvert l'art de vivre de l'air du temps, dernier mot de la chimie! et vous en aient dotés, voici que ceux qui travaillent dans la *morale* et la *politique* vont révéler les causes de L'INÉGALITÉ DES RICHESSES, et démontrer le bien-être des CLASSES DU PEUPLE FRANÇAIS. Cela ne coûte que huit sous! huit sous ce n'est que la moitié de la journée d'une bordeuse de souliers quand elle travaille, ce qui lui arrive neuf mois par an; huit sous! ce n'est que les deux tiers de la journée d'une chaussonnière; huit sous!... Avec huit sous, on n'achète pas de châteaux à la campagne ni de maisons à la ville. Suivez la file! vous verrez l'éclectisme en face, vous réchaufferez votre cœur au contact du code civil, vous apprendrez à lire dans le journal des économistes (on s'abonne chez M. Guillaumin) et à calculer dans les traités de statistique. O charmes inexprimables du plus ravissant délassement!

Les voici donc bardés de chiffres, chamarrés de textes, harnachés d'ignorance et de pédentisme, caparaçonnés de sophismes, qui descendent dans la rue, faisant argent de tout, ramassant précieusement les lieux communs qui encombrent la voie et qu'on avait jetés là comme n'étant plus bons à rien. Ils portent d'ennui sur fond de mensonge. Voyez-les appelant en combat singulier les sentiments de justice et de droit qui se développent dans les masses et dont l'expansion menace de réduire la société en poussière. Ils savent que le peuple n'entend rien à ce jeu puéril consistant à trouver le nœud d'un sophisme, et ils comptent l'enlacer dans les liens de leur misérable dialectique. Auteurs de l'ignorance du peuple, ils spéculent sur elle. Lilliputiens qui garrottent Gulliver endormi. Ils s'imaginent que le peuple va se mettre en peine de démêler l'écheveau embrouillé de leur logique et que n'y pouvant parvenir, il s'avouera vaincu. — Où mon argument pèche-t-il? demande le rhéteur d'un ton triomphant. — Il pèche en ce qu'il mène à des conséquences injustes, philosophe de mensonge! et l'homme du peuple passe dédaigneusement son chemin

Pédants naïfs, ils veulent enseigner le peuple et lui parlent le prétentieux pathos que voici :

« Il n'y a d'identique en moi que la personne, dit M. Cousin. (JUSTICE ET CHARITÉ.) Tout le reste est divers; par tout le reste, les hommes diffèrent, car la ressemblance est encore de la différence, » etc. Le tout pour montrer que la justice n'est pas de la charité et que la charité n'est pas de la justice, ce dont l'auteur donne une multitude de démonstrations, négligeant la meilleure, à savoir que l'on ne peut être juste envers son livre sans cesser d'être charitable, et qu'on ne peut être charitable sans manquer à la justice.

Il n'en coûte que huit sous pour contempler le reste de la citation. Huit sous! ce n'est pas le huitième de ce que M. Cousin gagne par heure de jour et de nuit. Chaque heure que M. Cousin daigne passer sur cette terre lui rapporte 3 fr. 46 centimes. Qu'il dorme ou qu'il veille, qu'il boive ou qu'il mange, ou qu'il se promène, ou qu'il se fasse suppléer dans sa chaire; que le soleil soit au-dessus ou au-dessous de l'horizon, M. Cousin gagne 3 fr. 46 c. par heure. C'est son prix. Alors huit sous ne sont pas le Pérou!

Allons! entre nous, avouez qu'instruire le peuple est le moindre de vos soucis. Pas vrai, que vous voulez l'entortiller? Innocent philosophe qui tendez un piège, et qui, l'ayant dressé, l'entourez d'un garde-fou! Car si vos livres sont des pièges, qu'est-ce que les noms dont vous les signez, sinon un avertissement au peuple qu'on va le tromper? Intrépides redresseurs des torts de la Justice envers votre belle société, Cousin, Thiers, Dupin, Troplong, Passy, quelle triste figure vous feriez si vous assistiez au dialogue qui s'engage entre les travailleurs à la vue de l'annonce de vos livres: « JUSTICE ET CHARITÉ, dit l'un, qu'est-ce que c'est? Le titre va. Oh! oh! par M. Cousin! Alors il faut lire;

injustice et charité bien ordonnée commence par M. Cousin de l'Académie des sciences immorales et impolitiques. » — Par M. Cousin? répond un autre, il n'est pas le mien. — Alors, tu ne l'achètes pas. — Pas-sy bête; il est *Trop-long*. — Si on en retranchait le *Thiers*? — L'éditeur ne trouvera pas *Dupin* à manger dans ce commerce-là! —Voilà, Monsieur, à quelle indifférence en matière d'éclectisme, d'économie anglaise, de code civil et de statistique, de mauvais style, de sophisme, de chiffres falsifiés et de pédantisme le peuple est arrivé! C'est ainsi. En fait de tours de gobelets, il trouve ceux de la foire plus amusants; c'est son goût. Et vous êtes bien heureux, Philosophes, Economistes, Légistes, Statisticiens, Hommes d'Etat, que ces socialistes auxquels vous voulez tant de mal aient, de temps à autre, un quart d'heure à perdre, ou soient parfois en humeur de rire, car si ce n'était à vos adversaires, à qui vendriez-vous vos livres? Nous en sommes déjà pour 40 sous.

M. Mathieu (de la Drôme) a déposé une proposition tendant à émettre pour quatre cent millions de billets de la République de 50 à 100 fr., ayant cours forcé, recevables dans toutes les caisses publiques en paiement des impôts, et à la garantie desquels pourraient être surabondamment affectées des propriétés nationales d'une valeur double.

Cette émission qui s'échelonnerait par 50 millions pendant huit mois, aurait pour objet d'abolir l'impôt sur le sel, d'imputer l'impôt des 45 centimes sur les années suivantes, et d'organiser des institutions de crédit dans les départements.

Ces idées sont trop conformes à celles que nous avons émises jusqu'ici pour que nous ne les approuvions pas hautement. A l'heure qu'il est, au moment où l'Assemblée paraît avoir déjà conscience des difficultés nouvelles que fait surgir dans les campagnes son vote sur l'élection du président, nous croyons qu'une mesure de ce genre devient le seul moyen de sauver la République, c'est-à-dire de la faire accepter franchement par la France rurale.

Voici le texte du projet de loi présenté hier par M. le ministre de la guerre et relatif à l'envoi en Algérie des transportés:

Art. 1er. Tous les individus dont la transportation a été ordonnée par suite des commissions instituées par le pouvoir exécutif, en vertu du décret du 27 juin 1848, seront transférés en Algérie, quelle que soit l'époque de leur arrestation.

Art. 2. Les individus transportés seront réunis sur des terres du domaine de l'Etat et y formeront des établissements agricoles spéciaux.

Ces établissements devront être distincts et entièrement séparés de ceux des colons volontaires et des colonies agricoles fondées en vertu du décret du 19 septembre 1848.

Art. 3. Pendant dix ans, les transportés seront assujettis au travail en commun sur l'établissement.

Ils seront soumis à la discipline, aux lois et à la juridiction militaires, et privés de leurs droits politiques.

A l'expiration des dix années, la transportation cessera de plein droit.

Art. 4. Après les trois premières années, ceux qui justifieront de leur bonne conduite, pourront obtenir, à titre provisoire, la concession d'une habitation et d'un lot de terre sur l'établissement. Ils cesseront dès ce moment d'être assujettis au travail en commun.

Art. 5. Après une nouvelle période de trois ans, s'ils déclarent vouloir s'établir en Algérie, et s'ils ont continué à tenir une bonne conduite, la concession deviendra définitive, et ils ne seront plus soumis au régime militaire.

Toutefois, jusqu'à l'expiration des dix années de la transportation, ils ne pourront, sans autorisation, ni aliéner ni hypothéquer les immeubles qui leur auront été concédés.

A l'expiration des dix années, ils rentreront sous le régime du territoire où ils seront établis.

Art. 6. Les lois pénales militaires relatives à la discipline et à la subordination envers les chefs et commandants seront appliquées aux transportés.

En cas de désertion, ils seront condamnés à un emprisonnement dont la durée ne pourra excéder le temps pendant lequel ils ont encore à subir la transportation, et ils pourront être déclarés déchus de tout droit de propriété par arrêté du commandant du la province.

Art. 7. Des arrêtés du pouvoir exécutif régleront:

1° L'organisation militaire des établissements de transportation;

2° L'étendue et la nature des concessions à faire aux transportés, à titre provisoire et à titre définitif.

Art. 8. Des arrêtés du ministère de la guerre détermineront:

1° La répartition des transportés entre les divers établissements;

2° Le mode de justification de la bonne condition des transportés qui demanderont à jouir du bénéfice des articles 4 et 5,

3° Les formes de la comptabilité et tous les autres détails relatifs au service et à la gestion de ces établissements.

Art. 9. Les femmes et les enfants des transportés qui voudront les suivre en Algérie adresseront leur demande au ministre de la guerre, qui pourvoira aux dépenses de leur voyage.

Ils seront soumis au régime du territoire sur lequel ils seront établis.

Ils seront admis à prendre part aux travaux de l'établissement, de manière à assurer leur subsistance.

Art. 10. En cas de décès du transporté, les droits de sa femme et de ses enfants seront réglés comme il suit:

Si le transporté avait obtenu une concession provisoire, cette concession pourra être conservée à la femme et aux enfants par un arrêté du commandant de la province.

Si le transporté avait obtenu une concession définitive, elle sera transmise à ses héritiers suivant le droit commun.

Si le transporté n'avait encore obtenu aucune concession, sa femme et ses enfants pourront se pourvoir auprès du commandant de la province pour obtenir la concession provisoire d'une habitation et d'un terrain.

Art. 11. Il est ouvert au ministre de la guerre (budget de l'Algérie), sur l'exercice de 1848, un crédit de 3 millions pour l'exécution du présent décret.

Les sommes sans emploi sur le crédit de 3 millions de francs accordé pour l'exercice 1848 seront reportées sur l'exercice 1849.

Art. 12. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en l'hôtel de la présidence, le 25 octobre 1848.

Le ministre de la guerre,
DE LAMORICIÈRE.

Le président du conseil, chef du pouvoir exécutif,
E. CAVAIGNAC.

La *République* publie la lettre suivante, qui lui a été adressée par M. Victor Considerant:

Mon cher confrère,

Je lis dans votre numéro d'hier une communication où mon nom figure au nombre de ceux des citoyens choisis pour faire partie de la commission du banquet socialiste du 2e arrondissement.

Je suis très partisan de l'union générale des socialistes: je ne le suis pas de ce qui pourrait paraître une confusion des drapeaux des diverses écoles.

Il y a en outre, dans cette manière de composer des bureaux ou des commissions avec des noms livrés à la publicité avant que les personnes aient été consultées, quelque chose qui ressemble à une pression; cette apparence serait seule pour moi un motif décisif d'abstention.

Nous sommes heureux de voir des socialistes de toutes les écoles et même des adversaires du socialisme à nos banquets; mais nous avons toujours évité avec soin toute publicité qui eût pu paraître engager les personnes au-delà de la limite de leurs convenances. Le système de la liberté pleine et entière nous paraît seul bon en toutes manifestations de ce genre.

Ces raisons, mon cher confrère, me mettent dans l'obligation de refuser l'honneur que la réunion du 2e arrondissement a bien voulu me faire.

Salut et fraternité, V. CONSIDERANT.

Les gardes nationaux à Londres.

Nos gardes nationaux continuent à visiter en masse la capitale de l'Angleterre. Les Anglais sont généralement assez contents de la tenue de leurs hôtes qui, à leur tour, paraissent enchantés de l'accueil des enfants d'Albion. Pourtant mardi, à trois heures de l'après-midi, un incident dont les suites eussent pu devenir incalculables, a failli troubler la bonne harmonie des deux nations. Nous citons le *Morning-Post* du 25 qui nous raconte ce fait mémorable. Nos lecteurs verront que l'honneur du pays est sauf, et que la pétulance française (*furia francese*) qui a fait si longtemps la supériorité de nos armées, est dignement représentée par notre garde citoyenne:

« Dans Conford-Street, un des chasseurs de la deuxième division vint à heurter par hasard un des gardes qui repoussa du coude le fils de la belle France. Celui-ci dégaîna; le grenadier se saisit aussitôt du sabre et désarma le Français, à qui il remit ensuite le sabre de fort bonne humeur. La foule s'était amassée. Un constable de la police accourut, mais les deux héros s'étaient serré la main. »

Le même journal contient les lignes suivantes, qui nous semblent d'une plus haute gravité:

» Si nous n'étions pas arrivés à l'un de ces moments où rien ne surprend nous nous serions peut-être abstenus de relever une circonstance qui arrive à notre connaissance. Toutefois, la nouvelle nous parvient d'une telle source que nous ne croyons pas devoir la soustraire à nos lecteurs, bien que nous ne soyons pas en position d'assurer le fait comme le sachant personnellement.

» On nous assure qu'une députation de la garde nationale de Paris actuellement à Londres s'est rendue auprès du comte de Neuilly, à Clarendon, pour offrir ses compliments de condoléance au royal exilé, à l'occasion de la modification de sa fortune. Les gardes nationaux de Paris ont été reçus très gracieusement; le comte a exprimé son regret de ne pouvoir les présenter à son illustre épouse, par suite de l'indisposition de cette auguste dame; il a ajouté que sachant qu'ils ne devaient pas quitter Londres avant quelques jours, il aurait le plus grand plaisir, dans une autre occasion, à les présenter à la comtesse de Neuilly.

» De retour en ville, comme on nous le dit encore, les membres de la députation ont résolu, à la prochaine entrevue, de présenter au comité une adresse exprimant leur dévouement à sa personne et leur regret de ses infortunes. Cette adresse, à ce que nous apprenons, est déjà rédigée préalablement à une nouvelle visite à Claremont qui aura probablement lieu aujourd'hui. On nous a communiqué les noms de plusieurs membres de la députation; mais il doit être évident que l'état actuel de l'opinion à Paris fournit une raison péremptoire pour refuser de publier ces noms. »

La Députation francfortoise à Vienne.

A la date du 19, la situation n'avait pas changé à Vienne, cette ville était cernée, et on n'y comptait plus sur le secours d'une armée hongroise. « Les Madgyars ont rebroussé chemin, dit la *Gazette de Breslau*, et ils trouveront assez à faire chez eux, s'il est vrai que Nugent, ayant quitté l'Italie avec 40 000 hommes, ait pénétré dans la Hongrie méridionale. »

Les vivres commencent à devenir rares à Vienne. On a informé la légion académique que les hommes de garde ne recevront plus de vivres qu'une fois par jour à midi.

La tristesse et l'abattement seraient d'autant plus grands à Vienne, que les derniers manifestes impériaux, datés d'Olmutz, ont déçu bien des espérances. Un de ces manifestes nomme Windisgraetz généralissime de l'armée, et le charge expressément de venger la mort du ministre Latour. Dans la même proclamation l'empereur déclare qu'il ne reconnaîtra aucune des décisions prises par la Diète autrichienne postérieurement au 6 octobre, et que, par conséquent, Windisgraetz doit s'opposer à ce qu'il y soit donné suite.

Une députation de la gauche de l'assemblée de Francfort est arrivée à Vienne. Les membres qui la composent, MM. Robert Blum, Julius Frœbel, Moritz Hartmann, Albert Tramputsch, se sont rendus dans la salle des séances de la diète, et ensuite au sein du comité des étudiants, où M. Robert Blum a porté la parole. Il a déclaré que la cause des Viennois est celle de l'Allemagne; qu'il faut que Vienne triomphe et que la nation allemande tout entière se lève pour voler à son secours.

Les députés ont ensuite revêtu l'uniforme de la légion académique.

Le 19 au matin, la proclamation suivante, signée des membres de la députation francfortoise, a été affichée dans toute la ville:

« Héroïques habitants de Vienne, ceux qui partagent nos opinions au sein de l'Assemblée nationale de Francfort, nous ont envoyés ici pour vous exprimer l'admiration avec laquelle, comme l'Europe entière, nous vous contemplons. Vous avez, en portant un grand coup, anéanti les menées d'un parti hostile au peuple et à la liberté, vous vous êtes, avec un dévouement admirable, levés, comme un seul homme, pour l'Allemagne et le peuple de l'Autriche. Votre action héroïque inspirera un nouveau courage à tous les champions de la liberté, et votre soulèvement nous assure la victoire dans la lutte que nous soutenons. Votre exemple nous éclairera; nous vous imiterons dans cette voie glorieuse, afin d'être dignes de vous appeler nos frères.

» Nous qui avons été envoyés pour vous transmettre le salut fraternel et les vœux de milliers de concitoyens, nous nous estimons heureux de nous trouver au milieu de vous à ce moment solennel, et, si le sort le veut, de partager vos dangers, de vaincre et de tomber avec vous! Enfants héroïques de Vienne! recevez l'expression de notre admiration et de notre profonde reconnaissance. »

Pendant que la gauche francfortoise fraternise avec les Viennois, la droite, émue de la manifestation démocratique qui se prépare pour le 26 à Berlin, fait recommander par le pouvoir central au gouvernement prussien de veiller rigoureusement à ce que rien d'illégal ne soit fait dans le congrès, et de sévir rigoureusement si la loi venait à être violée. On sait que le but de ce congrès est de déclarer que l'Assemblée nationale de Francfort ne possède pas la confiance de l'Allemagne, et qu'il est nécessaire de nommer un parlement, qui sera la véritable expression du pays, pour s'opposer à celui de Francfort.

Du mouvement de Berlin, dépendra en grande partie le succès de la révolution de Vienne, et le triomphe de la cause démocratique en Allemagne.

La gauche berlinoise a réussi à faire repousser, par 171 voix contre 160, l'urgence de la proposition de M. Mensebach, concernant les mesures à prendre pour protéger les membres de l'Assemblée.

Nouvelles d'Italie.

La nouvelle que Guerazzi et Montanelli avaient été nommés ministres de Toscane ne s'est pas confirmée. La crise ministérielle continue à Florence. Le 18, il y a eu à Livourne une grande manifestation pour demander des ministres démocrates. Outre les cris habituels, la foule a fait entendre de nombreux vivats en faveur de la démocratie viennoise. La démonstration, ayant pris un caractère très sérieux, le gouverneur Montanelli se décida à porter à Florence les vœux de la population livournaise. Il est revenu le lendemain à Livourne, mais il a gardé le silence sur les résultats de sa mission, ce qui fait supposer qu'il n'a rien obtenu de favorable, car il l'aurait, suivant l'habitude, annoncé à la foule du haut de la terrasse.

Assemblée nationale.

Séance du 26 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure.

M. LACROSSE présente des réclamations contre l'ordre du jour. Les projets sur l'école navale et sur les retraites des ouvriers de la marine, il faudrait rétablir ces projets à l'ordre du jour. Il s'agit de réparer une injustice qui dure depuis le 13 mai 1791. (Réclamations.) L'orateur insiste pour faire rétablir ces projets. M. le ministre de la justice adresse de son banc quelques paroles à M. Lacrosse. Le projet de décret sera mis à l'ordre du jour de demain.

M. LE PRÉSIDENT. M. Louis-Napoléon Bonaparte a demandé la parole sur le procès-verbal. (Mouvement de curiosité. Les représentants regagnent leurs places.)

M. LOUIS BONAPARTE. Un incident déplorable qui a eu lieu hier à mon sujet, ne me permet pas de garder le silence. (Ecoutez!) Je regrette d'avoir à parler de moi (Mouvement); je regrette d'avoir sans cesse à soulever ici des questions personnelles, quand nous n'avons pas un moment à perdre pour sauver la patrie..... Après les assurances que j'ai données à plusieurs reprises, il n'est permis à personne de mettre en doute mes sentiments. Citoyens représentants, de même que jamais je ne songerai à demander compte à mes collègues de leur conduite, je ne reconnais à personne le droit de m'interpeler sur la mienne. (Agitation.)

Je n'en dois compte qu'à mes commettants. On m'a demandé si j'acceptais une candidature que je n'ai pas recherchée: puisqu'on me presse, puisqu'on veut que je parle, je répondrai. (Ecoutez!) Eh bien! oui, je l'accepte cette candidature! (Sensation.) Je l'accepte, parce que l'abrogation du décret qui proscrivait ma famille, et les choix dont m'ont honoré mes concitoyens, me prouvent que mon nom peut servir à la consolidation de la société. (Explosion de cris. Longue interruption.)

UNE VOIX. Vous avez déjà dit cela à Boulogne.

M. LOUIS BONAPARTE. Ceux qui m'accusent d'ambition ne me connaissent pas, et si la sympathie de mes concitoyens ne me consolait pas de l'animosité dont je suis l'objet et de l'impétuosité de certaines attaques, je regretterais mon exil.

M. CLÉMENT THOMAS. Je demande la parole. (Agitation. Murmures.)

M. FLOCON. Je demande la parole. (Ah! ah!)

M. LOUIS BONAPARTE. Défendre à la tribune des théories de liberté avec éloquence, ce n'est pas le seul moyen de servir son pays. On le sert aussi par ses actes. Le pays a besoin d'un gouvernement ferme, intelligent et sage, qui cherche plus à guérir les maux de la France qu'à les venger. (Interruption.) Je crois que c'est une théorie gouvernementale meilleure que celle qui consiste à s'appuyer sur les baïonnettes. (Agitation.)

Je sais fort bien qu'on veut semer ma route de pièges et d'embûches. Quels que soient ces obstacles, je la suivrai sans manquer à mon devoir, ne cherchant qu'à mériter l'estime de mes collègues, et la confiance de ce peuple magnanime qui, hier, a été traité si légèrement. (Oui! oui!)

Quoiqu'il semble qu'on ait organisé contre moi un système de provocations. Je ne répondrai désormais à aucune de ces provocations. (Rumeurs.) Inébranlable, impassible du haut de ma conscience, je braverai toutes les attaques, toutes les calomnies. (Sensations diverses. — Agitation prolongée.)

PLUSIEURS VOIX. L'ordre du jour!

M. CLÉMENT THOMAS paraît à la tribune. Les cris: L'ordre du jour recommencent avec plus de force.

M. LE PRÉSIDENT. M. Clément Thomas a demandé la parole pour un fait personnel. Je l'engage à se renfermer dans les limites de la question et à le faire avec le calme et la modération qui doivent accompagner un représentant du peuple à la tribune. (Très bien.)

M. CLÉMENT THOMAS. Je rappellerai à l'Assemblée dans quelles circonstances j'ai paru hier à la tribune. J'y avais été appelé par une allusion du précédent orateur. M. Jérôme Bonaparte prétendait qu'on avait organisé un complot pour démonétiser les siens dans l'opinion. (Rires. — Bruit.) M. Jérôme Bonaparte citait des faits et rappelait un coup de pistolet qui fut tiré devant le palais de la chambre, et qui, on le dit dans le temps, avait été dirigé sur moi. (Allons donc!)

Si c'était là un complot organisé contre le citoyen Bonaparte, on avouera que je devais y être pour quelque chose. (Nouveau bruit.) C'est pour cela que j'étais monté à la tribune. J'ai profité de l'occasion pour demander si M. Louis-Napoléon Bonaparte, et remarquez-le bien, citoyens, c'était dans son intérêt (Rires prolongés), pour demander, dis-je, si M. Louis-Napoléon Bonaparte, ainsi qu'on le dit partout, faisait des démarches dans les départements, pour assurer sa candidature. (Explosion de murmures. Assez! assez! L'ordre du jour!)

Cette candidature, ainsi que je le disais, serait suspecte à tous les amis de la liberté, et j'ai dû demander si elle était vraie. (L'ordre du jour! assez!) Je suis bien aise que mes paroles aient provoqué une réponse de M. Louis-Napoléon Bonaparte: nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur sa candidature. Il l'avoue et il l'appuie sur son nom. (Assez! l'ordre du jour!) Il reste à savoir si la France...

La voix de l'orateur se perd au milieu d'un tumulte épouvantable.

M. ALCAN se présente à la tribune.

M. LE PRÉSIDENT (vivement). L'incident est vidé. Le procès-verbal est adopté.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

La séance est un instant suspendue.

L'ordre du jour appelle le projet de décret relatif à la nomination du président de la République.

M. PAGNERRE. Vous avez décidé que le peuple nommerait le président. Une note publiée dans le *Moniteur* nous annonçait que le gouvernement avait le désir de faire procéder immédiatement à cette élection... Heureusement de sages réflexions lui ont fait abandonner ce projet, je l'en félicite.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. Mais non!

M. PAGNERRE. La commission persiste à hâter le jour de l'élection. Il y aurait péril à créer un pouvoir transitoire, mais souverain.

Comment le président accomplira-t-il sa mission? Quels moyens avez-vous pour l'empêcher de violer son mandat? La nomination des fonctionnaires lui appartient; mais, d'après la constitution, certaines nominations ne doivent avoir lieu que conformément aux lois organiques. Il a le droit de faire grâce, mais c'est sur l'avis du conseil d'état qui n'existera pas plus que les lois organiques.

Tout serait provisoire à côté du président, lui seul serait définitivement constitué. S'il violait son mandat, quels moyens aurait-on pour réprimer cette usurpation?

M. SAINT GAUDENS. Un acte d'accusation.

M. PAGNERRE. On le mettrait en accusation? Bien. Mais les lois qui règlent la responsabilité n'existent pas. La constituante avait agi avec plus de sagesse; elle n'a abdiqué son mandat qu'après avoir détruit et réédifié. Je vote contre le projet.

M. BABAUD-LARIBIÈRE combat aussi le projet par les mêmes motifs que le précédent orateur.

M. DUPIN aîné défend le projet. Voici, dit-il les motifs qui ont décidé la commission.

On craint la situation qui doit résulter de la présence d'un président issu du suffrage universel, en face de l'Assemblée. Mais cette crainte est chimérique. Est-ce que vous n'êtes plus souverain? Est-ce que vous aussi vous n'êtes pas le produit du suffrage universel? Le président, d'ailleurs, n'a ni droit de véto ni droit de sanction. Le pouvoir législatif vous reste tout entier.

Quant au pouvoir exécutif, vous n'en avez pas voulu, vous n'avez voulu ni de comités, ni de ministres nommés par l'Assemblée. Votre pouvoir ne sera pas restreint, le pouvoir exécutif sera régularisé.

L'Assemblée, d'ailleurs, éprouvera elle-même le besoin, une fois les lois organiques principales votées, de se dépouiller des pouvoirs extraordinaires qui lui ont été confiés, et de rentrer dans les voies d'un gouvernement régulier. Votre indépendance sera aussi grande et votre sécurité sera plus complète. (Agitation.)

MM. Besnard et Molé montent ensemble à la tribune. M. Besnard, après un moment d'attente, cède la parole à M. Molé.

M. MOLÉ. La grande raison que l'on invoque pour faire adopter le dé-

cret, c'est de sortir du provisoire, c'est le besoin de se conformer aux désirs du pays.

Il faut s'entendre sur tout cela. Le désir du pays c'est de voir se former un gouvernement fort. Or, le moyen que vous avez proposé est-il efficace? J'en doute. Vous commencez par détacher un chapitre de la constitution, et par l'appliquer avant d'avoir pris la peine de compléter votre œuvre. Et encore ce pouvoir définitif que vous voulez constituer vous le dépouillez de sa principale prérogative; c'est-à-dire que vous voulez perpétuer le provisoire.

L'Assemblée constituante ne peut pas coexister avec le président de la République : une assemblée armée de pouvoirs absolus et un pouvoir exécutif mutilé de sa principale prérogative. Croyez-moi, citoyens représentants, achevez votre œuvre.

On nous dit que le pouvoir exécutif actuel menace de se retirer; j'espère qu'il n'en fera rien; il a rendu d'immenses services (Très bien!) il peut en rendre encore; la situation actuelle vaut beaucoup mieux que celle qu'on vous propose; j'engage donc l'Assemblée à ne pas résigner une partie de ses pouvoirs sans avoir terminé complètement la constitution que le pays lui a donné mission de faire. (Agitation prolongée.)

M. CAVAIGNAC, président du conseil des ministres. Je ne crois pas avoir marchandé mes services au pays. (Non! non!) Je n'ai point dit que le pouvoir exécutif se retirerait si le vote n'était pas conforme à ses vœux. Si j'étais un ambitieux ou un traître, comme on m'en accuse (Dénégations et protestations sur tous les bancs), je serais bien maladroit. (Une voix à droite : Oui! — Non non!)

Le gouvernement n'avait nullement la pensée de peser sur les délibérations de l'Assemblée en posant ici la question de cabinet. Si l'Assemblée vote contrairement à nos vœux, nous aurons à peser sans doute notre situation; mais nous n'avons pas annoncé que nous voulions nous retirer.

M. Babaud a adressé un conseil au gouvernement. Il peut être sûr que, quelle que soit la décision du pouvoir exécutif, il ne sera déterminé que par l'intérêt de la République. (Très bien!)

Je n'entrerai pas dans l'examen des arguments qui ont été apportés à cette tribune. Je m'étonne de n'y en avoir pas vu apparaître d'autres qui sont au fond de toutes les pensées. Ceux-ci, quand je les verrai apparaître à la tribune, je les combattrai. (Mouvement.)

C'est nous qui venons vous prier de faire un appel au pays, c'est nous qui venons vous dire que nous ne craignons pas sa décision. (Très bien!)

Je crois qu'il y a un danger immense pour la République à retarder cet appel au pays. (Mouvements divers.) Ce n'est pas votre opinion, mais c'est la mienne, et j'ai droit d'en avoir une, puisque vous m'avez chargé du pouvoir exécutif, puisque investi par vous du plus grand honneur que vous ayez pu faire à un citoyen, j'ai tenu à remplir ma mission, et que j'ai dû m'informer des sentiments du pays.

Mais, je le répète, je crois qu'il y aurait dans un retard prolongé au-delà de ce qui est indispensable, un danger pour l'existence de la République. (Sensation prolongée. Agitation.)

M. BESNARD. Je suis bien aise d'avoir cédé la parole à M. Molé, puisque cela a permis à l'Assemblée d'entendre un discours qu'elle a si bien goûté. (Allons donc!) J'ajouterai quelques arguments à ceux qu'il a présentés.

Si vous placez le président en face de l'Assemblée constituante, vous n'aurez pas constitué définitivement le pouvoir, vous ne l'aurez constitué qu'à demi. La conséquence de cette situation anormale, c'est que l'Assemblée, gênée dans son action, sera forcée de se retirer. Est-ce là ce que vous voulez? alors dites-le tout de suite.

L'orateur craint qu'au moment où les esprits sont si agités, il n'y ait danger à faire élire le président de la République, et surtout pour le placer dans une situation fausse en présence de l'Assemblée.

Des conversations bruyantes s'établissent sur tous les bancs et forcent l'orateur à quitter la tribune.

M. ODILON BARROT. La solennité du débat est en raison de la gravité de la question, et cependant, tout le monde le sent, il n'est pas susceptible d'une discussion prolongée; c'est une question de devoir et de confiance.

Que ceux là qui ont combattu l'élection du président par le suffrage universel cherchent à revenir sur ce premier vote, je le comprends; mais ceux qui ont voté pour la nomination par le peuple, je ne les comprends plus. Lorsque cette nomination par le pays a été pour ainsi dire proclamée, il est impossible que nous nous arrêtions.

Qu'importent en présence de ce danger quelques difficultés secondaires, une situation quelque peu anormale entre le président et l'Assemblée!

On nous demandait, il y a quelques mois, de constituer le pouvoir exécutif avant de terminer la constitution; l'Assemblée ne l'a pas voulu, et elle a eu raison, il fallait poser toutes les bases de la constitution avant de constituer ce pouvoir; mais aujourd'hui que ces bases sont posées, je ne comprendrais pas comment on reculerait.

Mais ces lois organiques, citoyens, c'est une œuvre interminable, une œuvre qui peut se prolonger indéfiniment. (Rumeurs.) Faisons quatre ou cinq lois organiques, les plus essentielles (Nouvelles rumeurs.); mais de quel droit priveriez-vous vos successeurs d'appliquer et de compléter votre œuvre?

Je pense donc, citoyens, que l'appel au peuple doit être fait dans le plus bref délai. Tout retard est un danger inutile, et dont nous ne devons pas prendre la responsabilité. (Agitation.)

M. TROUSSEAU a la parole pour combattre le projet.

Le bruit des conversations particulières couvre la voix de l'orateur.

M. SAINT-GAUDENS se prononce pour la nomination immédiate du président de la République. Si, dit-il, nous renvoyons la nomination du président après le vote de toutes les lois organiques, nous tomberions dans l'anarchie; tandis qu'en le nommant actuellement, l'Assemblée se trouvera en présence d'un pouvoir fort, qui viendra accroître la force de l'Assemblée elle-même.

M. FLOCON craint que si l'on décrète dès aujourd'hui la nomination du président, avant même que la constitution soit définitivement votée, on ne s'engage dans une voie dans laquelle on serait fâché d'être entré plus tard. L'Assemblée peut modifier dans le vote définitif de la constitution les votes partiels qu'elle a déjà portés; et ces modifications peuvent en amener de bien plus importantes qu'il est difficile de prévoir; il faut donc ajourner la discussion, au moins jusqu'au moment où la constitution sera votée définitivement.

Tout les jours, continue l'orateur, on apprend quelque chose, et nous en avons une nouvelle preuve aujourd'hui, que nous avons vu une candidature se poser ouvertement à cette tribune... (Interruption.)

S'il n'est pas contraire aux principes que l'on pose sa propre candidature, du moins ne devrait-on pas la poser dans les termes où on l'a fait. (Très bien! très bien!) Vous avez entendu les paroles que l'on a prononcées : « La France a confiance dans mon nom, parce qu'elle y trouve des garanties d'ordre et de stabilité. » (Mouvement.)

C'est pour la première fois que nous avons entendu ces paroles dans cette enceinte, mais ce n'est pas la première fois qu'elles ont été prononcées au dehors. Comment! on se place sous l'invocation d'un nom, mais cela nous reporte à cinquante ans en arrière. Il a existé un homme qui lui aussi disait : « La France invoque mon nom comme un gage de stabilité. » Oui, la France invoquait ce nom, mais en même temps elle invoquait l'homme, elle invoquait les services rendus. (Très bien! très bien!) et on pouvait dire alors que la France était reconnaissante. (Très bien! très bien!) Où sont les services rendus?

La situation est-elle la même aujourd'hui? Evidemment non; qui donc aujourd'hui (L'orateur regarde M. Louis Bonaparte en face.), doit avoir ici de la reconnaissance? (Longue approbation.)

La République vous a rendu vos droits de citoyen français; le peuple vous a appelé à le représenter parmi nous, avec nous, au même titre, et il ne vous appartient pas plus à vous qu'à tout autre de vous poser en prétendant, et quand on vous demande des explications, de répondre; Désormais je ne parlerai plus parce que je veux me taire. (On rit.)

On nous dit ici qu'on se place sous l'invocation d'un nom, mais ailleurs dans nos campagnes on se place sous l'invocation des écus. (Oui! oui! non! — Agitation prolongée.)

On répond que non-seulement un exilé a hérité du nom de son oncle, mais aussi de son immense fortune, qu'il va distribuer à tous les nécessiteux. (C'est vrai!) On le présente au peuple comme devant l'affranchir pendant plusieurs années de toute espèce d'impôt. (C'est vrai! c'est vrai!)

En apportant à cette tribune les faits que je signale aujourd'hui, mon intention n'est pas d'apporter dans la discussion de l'animosité et de l'excitation; l'Assemblée sait que cela n'est pas dans mes habitudes; ce que je demande, c'est que ceux au nom desquels on a fait au peuple des promesses fallacieuses, soient mis en demeure de venir à cette tribune démentir ce qui a été promis en leur nom, et détromper les populations que l'on abuse indignement. (Très bien! très bien! — Longue agitation.)

VOIX DIVERSES. Répondez! répondez! A la tribune!

M. LOUIS BONAPARTE, isolé sur son banc, n'a pas fait un mouvement pendant ce discours. Il garde le silence malgré les invitations réitérées de l'Assemblée de se laver des accusations portées contre lui si elles n'étaient pas fondées.

M. DUPONT (de Bussac). Je ne comprends pas la difficulté que l'on fait aujourd'hui; on prétend que si l'on nomme un président, l'Assemblée constituante se trouvera en présence d'un autre pouvoir émané du peuple; mais cette position se trouve déjà fixée par l'article 109 de la constitution elle-même, article relatif à la nomination d'une nouvelle Assemblée constituante pour la révision de la constitution.

L'Assemblée constituante a eu le tort de se séparer avant d'avoir achevé son œuvre, avant de savoir si tous les rouages de la machine gouvernementale marchaient bien; elle a eu tort; ne faites pas comme elle.

Si vous ajournez l'élection du président à la même époque que la nomination d'une nouvelle assemblée, ce sont deux pouvoirs nouveaux qui ne se connaîtront pas; ce sera en quelque sorte une nouvelle révolution. (Très bien!)

Si vous nommez actuellement le président, ce président sera un républicain sincère ou un républicain de mauvais aloi. (On rit.) Si c'est un républicain sincère, il aidera l'Assemblée à passer les quelques mauvais jours qui restent encore à passer; si c'est un mauvais républicain, j'ai assez de confiance dans le patriotisme de l'Assemblée pour être certain qu'elle lui fût une opposition constante, et aux premières élections, le pays sera libre de renvoyer ici des complices de l'usurpateur, ou de sincères républicains pour le renverser de son trône. (Très bien! très bien!)

La séance est suspendue pour renouveler l'air.

La séance reprend au milieu d'une vive agitation.

M. LAUSSEDAT. Avant que l'Assemblée passe au vote qu'on lui propose, j'ai à lui soumettre une proposition d'ajournement.

Je demande que le projet de constitution concernant l'élection du président, ne vienne en discussion qu'après le vote définitif de la constitution. (Rumeurs.) Il pourrait arriver que constitution fût rejetée dans son ensemble ou dans une de ses parties; et, dans cette incertitude, vous ne pouvez pas discuter un décret qui resterait sans application si le projet était modifié dans son ensemble.

M. DUFAURE (au nom de la commission de constitution.) La commission n'adopte pas l'ajournement proposé. Elle pense qu'il n'est pas possible qu'après avoir voté tous les articles de la constitution, l'Assemblée se décide à la rejeter tout entière. (Adhésion.) Je ne puis croire non plus qu'après que l'Assemblée, à une immense majorité, a décidé que la nomination du président aurait lieu au suffrage universel, elle veuille aujourd'hui revenir sur son vote, et s'attribuer à elle-même cette nomination. (Nombreuses adhésions.)

Si le décret que vous allez voter n'est pas autre chose que l'exécution des dispositions que vous avez prises, quel inconvénient y a-t-il à voter immédiatement? La question a été profondément débattue. Que l'Assemblée ne recule pas devant une décision immédiate que la commission lui demande. (Aux voix! aux voix!)

M. REPELLIN. Un doute s'est élevé dans plusieurs esprits à la suite des explications du président du conseil; il a dit qu'il y avait un grand intérêt à ce que la nomination du président de la République eût lieu immédiatement; mais il n'en a pas dit les motifs; il serait nécessaire qu'il les fît connaître avant de passer à la discussion.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC, président du conseil. J'ai dit que si des arguments se produisaient contre le projet de décret, j'aurais des réponses à faire : j'attendrai ces arguments pour y répondre.

L'honorable orateur qui descend de la tribune a paru désirer que je m'expliquasse sur les dangers auxquels pourrait donner lieu l'ajournement de l'élection du président de la République; ces dangers me semblent exister dans la généralité de la situation elle-même.

Je m'étonne que l'on vienne nous reprocher d'avoir voulu exposer le pays aux dangers d'une élection générale; il n'y a pas longtemps que, dans certaines localités, des élections générales ont eu lieu, il y a eu, il est vrai, des agitations inséparables d'une opération de cette nature, mais ces agitations ne se sont produites que pour les candidatures, et l'Assemblée sait avec quel calme parfait les élections ont eu lieu. Je ne vois donc aucun danger à faire procéder immédiatement à la nomination du président de la République. Le danger serait, selon moi, dans l'ajournement, qui pourrait mettre pendant six mois le pays dans l'agitation. C'est là que se trouve le danger.

Je ne veux pas le définir, il n'y aurait pas de convenance à l'essayer. La discussion des candidatures, la vivacité de ces débats ne peuvent qu'empirer la situation morale du pays. Quant à la situation matérielle du pays, elle n'est pas aussi mauvaise qu'on veut le dire; je puis, comme chef de l'Etat, le constater, et je puis assurer aussi que les intrigues qui vont s'agiter de tous côtés en vue de l'élection du président, ne peuvent qu'augmenter le malaise moral.

Je ne parle pas des démarches loyales faites au grand jour, mais des menées ténébreuses qui déjà agitent le pays... J'y vois un tel danger pour la République qu'il me serait impossible de m'associer à une telle situation. (Sensation.)

Art. 1er. « Il sera procédé, le 10 décembre 1848, à l'élection du président de la République. Cette élection aura lieu dans les termes établis par le décret du 5 mars et l'instruction du 8 mars 1848.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN propose cet amendement :

« La nomination du président de la République aura lieu le dimanche 26 novembre. »

Le 10 décembre, dans beaucoup de départements et surtout dans les pays de montagnes, les communications sont très difficiles. Il faut que le suffrage soit aussi universel que possible, et vous ne voulez pas apparemment que les campagnes soient privées de la facilité de voter, tandis que les villes jouiront de l'exercice de droit...

Si vous attendez que les chemins soient impraticables, vous priverez un million d'électeurs du droit de voter. (Bruits.) Si vous établissiez le scrutin à la commune, je retirerais mon amendement. (Ah! ah!)

L'amendement n'est pas adopté.

M. LAUSSEDAT voudrait que le président ne fût nommé qu'après le vote de la loi sur la responsabilité du pouvoir et sur l'état de siége.

L'amendement n'est pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT relit l'article 1er du projet, et il ajoute :

Vingt membres ayant demandé le scrutin de division, l'on va y procéder.

Nombre des votants,	819
Majorité absolue,	410
Pour,	587
Contre,	232

L'art. 51 est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a, sur l'art. 1er, trois articles additionnels.

VOIX NOMBREUSES. A demain! à demain!

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures trois quarts.

Plan de la réaction départementale.

L'ouvrage dont nous allons citer quelques extraits est publié par M. de Régnon, membre du conseil général de la Loire-Inférieure homme influent, connu en Bretagne comme propagateur de la pétition pour la liberté d'enseignement. Cet ouvrage, intitulé *Instruction démocratique pour la tenue prochaine des conseils généraux* (1), est très répandu [illegible] l'Ouest. Voici l'opinion qu'il émet sur l'Assemblée nationale :

On la connaît cette assemblée, et on peut la juger [illegible] ses fruits. Elle n'a pu encore produire un gouvernement [illegible] régulier, et elle a été dominée sans cesse par les mouvements [illegible]

A peine convoquée et réunie elle s'est empressée de reconnaître et de proclamer ce gouvernement provisoire dont toute la France avait [illegible] plein-[illegible]. Elle a tout cédé à ce pouvoir communiste, dont elle était devenue, par l'intimidation faite aux électeurs, la véritable [illegible] dans un grand nombre de ses membres.

Voyez-la : elle s'humilie et s'abaisse devant ce peuple des barricades de Paris; elle vient, sous la direction de la volonté de ce gouvernement provisoire, proclamer la République devant cette populace ameutée, et cela dans la rue, à la porte de son palais, sans aucune discussion préalable sur les conditions de la future République, sans liberté intérieure, sans mouvement spontané. Cette chambre, qui se dit la représentation de la France entière, s'efface ici entièrement, pour reconnaître comme son haut souverain cette foule d'un peuple égaré qui doit bientôt se ruer sur elle-même et inonder de sang la capitale.

Voilà l'Assemblée qui aujourd'hui domine la France et les départements. Voilà ce qu'ont créé nos mandataires égarés. Voilà comment ils entendent nous fabriquer, pour nous, sans nous et malgré nous, une constitution *absurdement communiste*. Ce sont en partie les membres mêmes du gouvernement provisoire qui nous ont rédigé cette merveilleuse constitution, calquée sur celle de 93, et dans laquelle tous nos droits sont méconnus et vont être réduits, par une centralisation compacte, à n'être plus que l'ombre de ceux dont les Français jouissaient sous les anciennes dynasties.

Il est temps de comprendre dans nos départements la position d'amoindrissement et d'annihilation que veut nous faire l'Assemblée nationale, en se déclarant permanente et en nous votant une constitution *communiste*, dont aucun de nous ne peut vouloir sincèrement.

C'est par le décret qui renouvelle les conseils municipaux, départementaux et d'arrondissement, au moyen du suffrage universel, que la République honnête peut être fondée contre la domination insupportable du despotisme de Paris.

L'Etat n'est qu'une fiction, qu'un vain mot, au moyen de quoi on s'efforcera de frapper les droits et la liberté des peuples.

Les conseils généraux auront beaucoup à lutter contre les efforts du préfet, qui voudra annihiler l'autorité de ces corps élus et les circonscrire dans un cercle emprunté aux législations monarchiques.

Ils auront donc à remettre sans cesse le préfet à sa véritable place, sans lui permettre d'attenter aux droits des conseils; et ils lui rappelleront sans cesse que la nouvelle législation est toute à créer en la déduisant de l'élément populaire dont ils sortent.

Il serait donc à désirer que les présidents doyens des conseils généraux fissent choix d'un local qui ne fût pas à la préfecture. Leur propre indépendance en serait le vrai motif.

Une estrade doit être disposée commodément pour la place du président, et en dehors de la table où siégent les membres, on doit placer une petite table avec un fauteuil pour la place du préfet.

Car le préfet n'a pas voix délibérative, et il ne peut être confondu avec les membres qui, élus par le peuple, en sont les représentants directs, et qui seuls ont le droit de prendre part à la délibération et aux décisions du conseil.

Sans doute le préfet voudra s'arroger le droit d'installer le conseil; il voudra lire l'ordonnance de convocation, et peut-être prononcer un discours d'installation.

Ici il faut prendre garde de laisser exercer par le préfet une autorité supérieure sur le conseil. Si l'on ne peut empêcher la lecture qu'il fera de l'ordonnance de convocation, du moins il ne faut pas permettre que ce fonctionnaire prononce d'abord un discours, dans lequel certainement il cherchera à établir que l'autorité dont il est revêtu est supérieure à celle du conseil, et que le pouvoir, étant de même origine, ne peut se distinguer par les divers canaux qui lui servent de conducteurs; ou que l'Assemblée nationale est omnipotente, et qu'il n'y a aucun droit civil que ceux qu'elle reconnaît : toutes choses que le conseil ne peut entendre sans une protestation immédiate.

C'est dans les conseils généraux que se réfugie la société actuelle, menacée par le *communisme qui déborde dans l'Assemblée nationale*, et que l'on veut nous imposer par une constitution infectée de ces principes dangereux. Evidemment, les Français repoussent le projet qui est actuellement débattu, parce qu'il est la négation du droit civil, de la liberté, de la religion, de la famille, de la propriété et de toutes les conditions de l'ordre social.

Mais, pour arriver à cette position forte et élevée, il faut que les conseils généraux ne craignent pas de marcher seuls sans le secours des préfets. Il faut d'abord qu'ils mettent de côté, pendant les premiers jours de leur session, toutes les affaires proposées par le préfet. Surtout il importe que la répartition de l'impôt entre les arrondissements soit ajournée aux derniers temps de la session, et que ce soit là comme la condition d'une meilleure marche gouvernementale, et du retour de Paris à l'égalité et aux droits de la presse. Toutes les questions qui n'intéressent le département que secondairement, et qui ne sont pas réputées urgentes, doivent être également ajournées.

C'est la question de la constitution qu'il faut agiter d'abord dans les premiers jours de la session départementale.

Ce serait donc contre les citoyens français, sans eux et malgré eux, que l'Assemblée nationale prétendrait leur imposer *les doctrines communistes de M. Marrast*, auteur du projet de constitution, et aujourd'hui préconisé président de fait, pour faire adopter sous lui, devant lui et par lui, sa propre constitution, sans débat de presse et sous le sabre de l'état de siége.

Cela veut dire que les bases de la *constitution communiste de MM. Marrast* et autres représentants sortis de l'école des journaux le *National* et la *Réforme*, doivent être vivement combattues en séances publiques, dès les premiers moments de la session des conseils généraux; car c'est là la question principale qui préoccupe actuellement tous les Français, et qui va décider du sort prochain de la société en France.

Cette république communiste qu'ils prétendent nous imposer est le pire des gouvernements. Il n'y a pas de dynastie, d'empereur, de despote et de czar russe, dont on ne dût préférer la domination; c'est le renversement de toutes les libertés conquises depuis soixante ans; c'est le gouffre du communisme.

Le préambule doit donc être rejeté par les conseils généraux, après une discussion publique, grave et solennelle.

Jamais l'Assemblée nationale ne pourra constituer *à priori* cette démocratie ou ces institutions libérales qui doivent s'élever, dans chaque département, sur la ruine d'une centralisation oppressive qu'a tuée la révolution de février dernier. Ce sont les conseils généraux qui doivent fonder ces institutions, et ils ne peuvent le faire qu'en rejetant le projet de *constitution communiste*, dont la première pensée appartient à M. Marrast, ennemi connu de toute réalisation des libertés publiques.

C'est aux conseils généraux à prononcer en masse, s'il le faut, la *dissolution de l'Assemblée nationale*. Voilà le vrai principe modérateur de tous les pouvoirs républicains qui s'égarent dans leur mission. Ils sont rappelés à l'ordre par l'ensemble et le concours des autres pouvoirs [illegible] même origine, et ils demeurent convaincus devant [illegible] unanimité de la presse, d'avoir forfait à leurs devoirs [illegible] droits de tous. C'est là le plus haut principe constitutionnel d'une République fondée sur la souveraineté résidant dans chaque citoyen et s'exprimant par le suffrage individuel et universel.

En attendant que l'Assemblée fasse droit aux représentations des conseils généraux, nous les engageons à refuser formellement la répartition de l'impôt, ce qui est dans leur droit et dans le vœu de tous les hommes d'ordre et de liberté. Le succès est dans leurs mains.

Si l'Assemblée nationale ne veut pas faire droit aux observations des conseils généraux, ceux-ci, convoqués de nouveau par le bureau de permanence, malgré les obstacles que lui apporterait le préfet, examineront la question du moment et en persistant dans le refus de répartition de

(1) Nantes. Imp. de Ch. Gailmard, rue du Pas-Périlleux.

l'empire, ils prononceront, en la motivant, la DISSOLUTION de l'Assemblée nationale, en faisant un appel aux conseils d'arrondissement et aux conseils municipaux, pour faire confirmer cette dissolution et faire procéder à de nouvelles élections générales libres, aux chefs-lieux de chaque commune.

La dissolution de l'Assemblée nationale aura lieu de fait lorsque la moitié des conseils généraux en aura exprimé le vœu. La dissolution du conseil général aura également lieu d'après la moitié des conseils d'arrondissement du département; celle des conseils d'arrondissement d'après la moitié des conseils municipaux, et celle des conseils municipaux sera prononcée par le conseil général du département.

FAITS DIVERS.

Sont convoqués pour le 19 novembre prochain, les électeurs du Calvados, de la Charente-Inférieure, de la Corse, du Tarn et de l'Yonne, pour pourvoir aux vacances résultant de l'option de M. Louis-Napoléon Bonaparte et du décès de MM. Durand et d'Aragon.

— L'amiral Baudin a publié un ordre du jour ainsi conçu, à bord du *Friedland*:

« Naples, le 9 octobre.

» L'amiral a différé jusqu'à ce jour de faire connaître à l'escadre l'admirable conduite des équipages de l'*Hercule* et du *Panama* dans le désastre de Messine, parce qu'il attendait des détails à ce sujet. Aujourd'hui il est heureux de pouvoir annoncer aux marins de l'escadre que leurs camarades ont mérité, dans cette circonstance, les plus grands éloges.

» L'attaque de Messine et le bombardement par les Napolitains ont duré cinq jours consécutifs. Pendant ce temps, plus de dix mille des malheureux habitants ont trouvé asile sur l'*Hercule* et le *Panama*. Nos marins, sans se rebuter de l'état d'encombrement, de désordre et de saleté qui résultait de la présence de cette masse d'infortunés, les ont accueillis comme des frères: ils ont prodigué aux femmes, aux enfants, aux blessés les soins les plus touchants; ils ont partagé avec eux leurs vivres, leurs effets de couchage et jusqu'à leurs vêtements. Ils ont bien mérité de l'humanité.

» Honneur donc à l'*Hercule*! honneur au *Panama*! honneur à tous nos braves camarades, dont la bienveillance et la générosité ont conquis à la France et à la marine des droits à l'admiration et à la reconnaissance de toutes les nations civilisées!

» *Le vice-amiral commandant les forces navales françaises dans la Méditerranée*, CH. BAUDIN. »

— Voici, d'après la *Gazette des Tribunaux*, quelques détails sur l'assassinat commis hier rue de Verneuil-Saint-Germain:

« M. Favre, qui occupe dans la maison nº 38 l'appartement situé au troisième étage sur le devant, avait depuis peu de jours à son service une jeune fille nommée Marie, originaire de la Savoie. Cette jeune fille était sortie vers une heure pour aller faire quelques emplettes au marché Saint-Germain, et rentra une heure après avec ses provisions. Elle était remontée depuis un quart d'heure environ, lorsque tout à coup les cris: « Au secours! à l'assassin! » retentirent avec éclat dans la rue. En même temps, les voisins virent apparaître à une des fenêtres la figure pâle et terrifiée de la jeune Marie, qui, presque aussitôt disparut, comme si, d'un mouvement violent, elle était arrachée du châssis, dont elle avait brisé un carreau, et ramenée dans l'intérieur.

» Déjà l'on s'était précipité dans la maison; en un instant on eu gravit l'escalier, on en enfonça la porte, et l'on arriva à la chambre à coucher, d'où étaient partis les cris. La jeune fille s'y trouvait seule, renversée sur le carreau, baignant dans son sang et la poitrine percée de cinq coups de couteau-poignard. On essaya de lui donner des secours, mais il était trop tard; le cœur avait été traversé de part en part et l'hémorrhagie s'était déclarée avec une telle force, qu'elle expira sans pouvoir prononcer une seule parole.

» On se mit alors à la recherche de l'assassin; on visita l'appartement, les escaliers, les caves; on monta jusque sur les toits, après avoir fait garder les issues pendant qu'on allait prévenir le commissaire de police. Toutes ces investigations furent inutiles; l'auteur de ce crime horrible avait disparu, et tout ce que la justice put constater, c'est qu'un meuble de l'appartement avait été brisé, et qu'on avait enlevé non-seulement l'argent et les papiers qu'il contenait, mais même des titres et des papiers non négociables.

» On se perd en conjectures sur ce que présente de mystérieux ce crime. La concierge assure n'avoir vu entrer aucun étranger dans la maison; d'un autre côté, une voisine déclare avoir vu un homme, dont elle ne donne du reste que d'une façon très vague le signalement, stationner sur le palier de l'appartement, comme quelqu'un qui a sonné et qui attend avec anxiété une réponse.

» La justice a été prévenue sans retard, et l'un des substituts du parquet, M. Portier, s'est transporté sur les lieux pour commencer l'instruction. »

— Le club du faubourg du Temple tiendra sa septième séance ce soir vendredi 27 octobre, à 7 heures, dans les salons de MM. Theurac et Beaumont, restaurateurs, 22, rue du Faubourg-du-Temple. Prix d'entrée: 10 centimes. Conformément à la loi, un quart des places est réservé pour le public non payant. Les séances ont lieu tous les lundis, mercredis et vendredis.

— Un banquet démocratique et social s'organise en ce moment dans les Ecoles. Il aura lieu très prochainement.

Dimanche, M. Freslon, le nouveau ministre de l'instruction publique, en recevant les Facultés, a prononcé, dit-on, des paroles favorables à la liberté d'enseignement. Il a dit que l'Assemblée nationale renfermait dans son sein trop d'hommes éclairés et désireux de satisfaire à toutes les légitimes exigences, pour ne pas comprendre ce qu'il conviendrait de faire en faveur de l'enseignement supérieur; que « quant à lui, il tiendrait à honneur et à devoir de faire voir que la liberté d'enseignement était une vérité », que la concurrence que l'Université rencontrerait dans des établissements particuliers devait être pour elle un stimulant qui la conduirait à mieux justifier encore son titre et ses devoirs.

— La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la poursuite des crimes et délits commis par la voie de la presse a tenu ce matin une première séance. Beaucoup de représentants ont pris la parole, les uns approuvent le projet ministériel, les autres le trouvent trop rigoureux et de formes trop draconiennes. Tous se sont accordés à ne regarder la loi présentée que comme une mesure essentiellement transitoire.

— On lit dans l'*Union dauphinoise*:

« Le général en chef de l'armée des Alpes est parti pour aller visiter le passage du Mont-Cenis. »

— On écrit de Doullens, au *Courrier de la Somme*:

« On parle beaucoup d'un envoi prochain de condamnés politiques à la citadelle de Doullens, dont la direction serait confiée, en cette circonstance, à M. Lebel, précédemment directeur de l'une des prisons de la Seine.

» Cette nouvelle catégorie de condamnés, provenant des tristes journées de juin, appartiendrait aux condamnations à la détention prononcées récemment par jugements des conseils de guerre. »

— M. de Larochejaquelein a déposé un amendement tendant à fixer l'époque de l'élection du président de la République au dimanche 26 novembre.

— Tout le monde a entendu les deux sœurs Milanollo, ces musiciennes de naissance, qui, dès l'âge de sept à huit ans, jouaient du violon avec l'aplomb et l'expression de violonistes consommés. La plus jeune de ces jeunes filles, Maria, vient de mourir de la coqueluche. Elle n'avait que seize ans.

— Le ministre des finances vient de décider que les consommateurs de poudre ne seront plus soumis à faire viser par les sous-préfets les autorisations ou bons délivrés par les maires. Les citoyens qui se livrent à l'exercice de la chasse sont dispensés provisoirement de réclamer des autorisations, mais ils devront représenter aux buralistes leur permis de chasse, au dos duquel, à chaque achat, ces derniers inscriront la quantité de poudre vendue et la date de la délivrance. Cette quantité ne pourra pas dépasser un demi-kilogramme pour chaque livraison. L'autorisation du maire deviendra nécessaire pour toute quantité qui excéderait un demi-kilogramme.

FÉCONDITÉ PHÉNOMÉNALE. — On écrit de Valladolide à la *Riforma*, de Madrid: « Le 12 octobre, on a enterré ici une jeune femme morte en couches, après avoir mis au monde sept enfants vivants. Les enfants n'ont respiré que le temps nécessaire pour être baptisés. On n'avait jamais vu d'exemple d'une telle fécondité.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saintes. — G. C. — Oui, récriv. une courte lettre de rappel. à C. Ne compt. pas sur V. pour des devis. dans cette af., il vous a dit qu'il ne pouv. p. s'en mêl.; envoyez-lui la let. il la remettra.

La Flèche. — M. D. — M. de M. nous remet 20, que nous portons à votre crédit. — Fait droit à votre réclamation.

A Nevers. — M. R. — M. de C. est à Agen.

Bourse du 26 octobre.

Les escomptes continuent, on lève encore 35 000 fr. de rentes 5 0|0, pour appuyer le mouvement de hausse.

On dit qu'on revient sur le projet de loi qui a couverti les fonds des caisses d'épargne et les bons du Trésor, et que les anciens porteurs vont recevoir une indemnité.

C'est justice. Les initiés, d'un autre côté, voient une porte ouverte pour stimuler la grande banque et en appeler à un nouvel emprunt de 350 millions.

On parle d'un grand manifeste du gouvernement à la nation. La Bourse, en sentinelle avancée, escompte déjà en hausse au début du marché.

Les affaires de Vienne, d'après les lettres du 19, semblent marcher de plus en plus vers leur dénouement.

La rente 5 0|0, laissée à 68 70, arrive à 69 10; mais elle est renvoyée à ce prix pour finir à 68 80.

Le Trois, de 44 45, monte à 68 65. L'emprunt fait 68 90. La Banque de France perd 5 à 1510.

Les chemins de fer varient fort peu: Orléans gagne 7 fr. à 615; Avignon-Marseille est stationnaire à 175, ainsi que le Nord qui fait 356 25.

La bourse finit en grande faiblesse.

RENTES FIN COURANT.	Préc clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 45	44 75	44 60	44 65
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	68 90
Cinq 0/0	68 70	69 10	68 80	68 80

26 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 65 ..	4 Canaux avec prime	868 ..
— Emprunt 1847-1848	69 10 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68 85 ..	Caisse hypothécaire	105 ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	200 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	22 50
Actions de la banque	1510	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	79 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	64 ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	77 40	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..	Zinc Vieille-Montagne	2125 ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	835 ..	Emprunt du Piémont	880 ..
Obligations de la Ville	1120 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	368 75	364 75
Versailles, rive droite	167 50	165 ..	Du Nord	356 25	356 25
— rive gauche	97 50	92 75	De Paris à Strasbourg	331 25	331 25
Paris à Orléans	608 75	615 ..	Tours à Nantes	316 25	316 25
Paris à Rouen	388 50	384 ..	Paris à Lyon	361 25	362 50
Rouen au Havre	186 25	... ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	175 50	175 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	82 ..	82 50	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	133 75	233 75	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

BOURSE DES MARCHANDISES.

Blés (l'hect. et 1|2). Ils fléchissent de 50 à 75 c. par sac; la bonne qualité, 115 à 117 kº, 22 à 23 fr.; blé blanc nouveau, choix 24-30 à 25-30. Les farines, 1º qualité, 29-50 à 29-95. — Cotons. Languissent à New-York, à Liverpool et au Havre. — Esprit 3|6 (l'hectol.) disponible, 52; courant du mois, 51. A Béziers, 55. Baisse à Montpellier par l'abondance de la récolte. Eau-de-vie Cognac 1847, 75 à 85 fr. — Huile de colza disponible et courant du mois et deux derniers mois, 91. A Lille, 76-25. — Savon disponible, belle qualité, 115, 112. — Soies. La fabrique de Lyon commence à reprendre, les trois quarts des métiers sont occupés. La matière première est toujours en baisse. L'Angleterre et les Etats-Unis nous ont fait de nombreuses commandes, Paris y contribue aussi. — Sucres. Les prix un peu mieux tenus. La bonne 4º se cote 51-50. Sucres raffinés, 76-75 à 77 fr. — Suifs de place, 66-50 à 67 dans Paris sans grande demande. Chandelle, 75. Bougie stéarine, 1-50. Oléine, 98 à 100 fr., et stéarine, 250 hors barrière. — Vins. Mâcon 1846, 60 fr., 80 fr.; 1847, 40 fr., 30 fr. Bourgogne en feuillette, 30 à 35 fr. Bordeaux ordinaires, 40 à 50 fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Vivandière, la Muette.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Bertrand et Raton.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — La Dame Blanche.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — Rebecca, Fonds secrets, Ce que Femme veut... les Cabinets.
VAUDEVILLE. — Roger Bontemps, Chaumontel, un Coup de Pinceau, Protégé.
VARIÉTÉS. — Le Buveur d'eau, le Lion, les Deux font la Paire, Mignonne.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Envies de Mme Godard, l'Eté de la Saint-Martin, les Parades de nos Pères, le Camp de Saint-Maur.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre Noir, M. Keller.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris, Guillaume.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Famille de la Bernardière, Plus de Jeudi, Georgette, Diorama.
FOLIES. — Les Domestiques, le Chiffonnier, la Visite du Diable
DÉLASSEMENTS. — Maurice le Mobile, Adrien, un Voyage, l'Impératrice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Les Dragons, le Huit, la Guimard, Notre-Dame.
THÉATRE CHOISEUL. — Claude, le Novice, intermède, Fontamarose.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dan

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. — N° 192. ÉDITION DU MATIN. Samedi 28 Octobre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, [illegible].

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS	Un an, 20 f.,	6 mois, 11 f.,	3 mois, 6 f.			
DÉPAR. ET ÉTR.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe	—	30	—	28	—	15

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	—	5	—	3	
PAYS à surtaxe	14	—	7	—	4	

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

RÉPARTITION [illegible] au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 27 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

LA JOURNÉE AUX SCRUTINS.

Gâchis, confusion, tel est le résumé trop fidèle de la séance d'aujourd'hui.

Nos honorables ont passé cette journée à jouer au scrutin de division, au milieu d'un chaos parfaitement organisé, et d'un désordre conduit avec un rare ensemble.

Ç'a été d'un bout à l'autre une étourdissante mêlée de cris, de menaces, de provocations et de sifflets; car il y a eu des sifflets, et ce pour savoir si les électeurs voteraient avec du papier blanc, plutôt qu'avec du papier jaune, vert ou bleu. Le papier blanc l'a emporté sur les couleurs rivales à une immense majorité; mais il faut convenir que la bataille a été chaude.

L'Assemblée n'a pas voulu écouter un seul orateur, et plus de vingt orateurs sont venus tour à tour gesticuler à la tribune. Et quels orateurs! Quelle nuée d'amendements pris, quittés, repris, contremandés, réamendés, sous-amendés!

Nous n'entreprendrons pas l'analyse de cette séance. Nous renvoyons nos lecteurs à la 3e page de notre journal. Nous nous contenterons de constater que le général Cavaignac est monté à la tribune pour annoncer que le gouvernement se proposait de convoquer les conseils généraux du 15 au 20 novembre.

Cette déclaration officielle a été faite à l'occasion d'un amendement qui autorisait les préfets à diviser, selon l'avis des conseils généraux, et suivant les besoins des localités, les cantons de leur département en sections électorales pour l'élection du président.

Là-dessus grand tapage. Vous nous ramenez au vote par commune disaient les démocrates; vous n'avez pas le droit de suspecter le républicanisme des conseils généraux nommés par le vote universel, disaient les légitimistes. Deux heures un quart ont été employées à voter si l'on fixerait un maximum de cinq, de trois, de deux ou de quatre sections; après quoi l'on finit par décider que la division, quand division il y aurait, s'opérerait au maximum de quatre sections.

Il y a au fond de tous ces tristes débats un fait grave à constater: c'est le peu de foi que l'on a de part et d'autre dans la sagesse du pays; c'est la défiance et l'hostilité qui percent en toute occasion entre les deux grandes fractions de la chambre.

La Situation.

Un citoyen quelconque, qui doit au plus grand des hasards heureux de porter le nom de l'empereur Napoléon, et qui n'a aucun rapport connu de ressemblance, soit physique soit morale, avec son glorieux parent, sollicite le titre de président de la République française.

Ce nom de Bonaparte a une illustration telle, il se rattache pour la France à tant de force, de grandeur et de gloire, que la masse des campagnards ignorants, s'apprête à l'écrire sur son bulletin.

Les deux petites oligarchies, monarchiennes, les intrigants au service des vieilles dynasties n° 1 et n° 2, manœuvrent pour faire élire le Bonaparte, afin d'user bien vite un prétendant qui les gêne. Ces gens-là avouent franchement, impudemment qu'ils attendent de ce choix étrange une explosion de troubles, une bonne guerre civile, laquelle enterrera la République, et leur rendra leurs princes et leurs places, avec toutes les impuretés du dernier règne greffées sur le mariage de l'ancien régime et de la financerie.

La masse de la bourgeoisie, qui est timide, peu enthousiaste, mais qui ne manque pas de bon sens, d'honnêteté et de bonne volonté, se défie profondément et des légitimistes et des oligarques financiers, et elle estime ridicule le choix de M. Bonaparte pour présider aux destinées de la France. Mais cette bourgeoisie est absolument divisée entre elle. Or, il est écrit: *Tout royaume divisé périra.*

Par le fait de cette division, la bourgeoisie ne pourra pas agir efficacement sur les campagnes et éclairer les électeurs qui s'entêtent à affubler de la redingote grise et du petit chapeau un jeune homme qui s'appelle Bonaparte.

De son côté, le peuple des villes ne fera rien pour appuyer aucun candidat des fractions bourgeoises, qui toutes lui inspirent une défiance à peu près égale; parmi les ouvriers, beaucoup nommeront M. Louis Bonaparte pour changer, pour essayer du nouveau.

Si bien que, pour le quart d'heure, le citoyen fils d'Hortense Beauharnais a beaucoup de chances de devenir le président d'une république démocratique, le chef élu du peuple le plus spirituel de la terre, — dont la postérité rira bien!

A QUI LA FAUTE?

La postérité n'aurait pas cette belle chance de fou rire, et la France n'aurait pas la perspective d'une confusion scandaleuse et terrible

Si la bourgeoisie française n'avait pas chassé de son cœur ce beau feu du dévouement dont elle fut embrasée durant trois semaines à la suite de la révolution de février;

Si le gouvernement provisoire avait eu plus d'idées, de génie et d'audace;

Si la financerie avait été domptée, dès le premier jour, par l'organisation du crédit démocratique;

Si M. Marie, cet intelligent ennemi du socialisme, n'avait pas organisé les ateliers nationaux;

Si l'Assemblée nationale n'avait pas dissous brutalement ces ateliers;

Si la majesté de l'Assemblée nationale n'avait pas été violée, le 15 mai, par des hommes aveugles et enfiévrés;

Si les masses populaires, irritées d'un côté par l'égoïsme, excitées de l'autre côté par l'esprit d'anarchie, n'avaient pas eu recours à la violence pour défendre leurs droits;

Si le droit au travail n'avait pas été rayé de la Constitution;

Si toutes les idées nouvelles n'avaient pas été proscrites sauvagement par les roués et les imbéciles;

Si la réaction ne s'était pas organisée de toutes parts, au point de rendre possible au pouvoir M. Thiers, ce type du scepticisme, de l'égoïsme et de l'immobilisme politique, ce petit joueur de flûte des systèmes Louis-Philippe et Talleyrand;

Si les bourgeois ne se défiaient pas les uns des autres, si les bourgeois ne se défiaient pas des ouvriers, si les ouvriers ne se défiaient pas des bourgeois, si les paysans ne se défiaient pas à la fois des bourgeois et des ouvriers.

LE MOYEN D'EN SORTIR.

Pour sortir de cette impasse, il n'y aurait qu'un moyen: reculer jusqu'au 24 février, mais pas au-delà. Reprendre tous les sentiments qu'on avait alors; rendre au peuple ses justes espérances; se rattacher à tous les généreux principes dont la proclamation jeta tant de lustre sur le gouvernement provisoire, en évitant les fautes et les faiblesses de ce gouvernement; se séparer résolument de toutes les aristocraties égoïstes; enlever à l'oligarchie financière toutes les forces qu'elle détient encore et qui doivent être remises aux mains de l'État; organiser le crédit démocratique, et rendre la liberté et la vie à l'agriculture exploitée par le commerce et par l'usure; accueillir sans entraînement, mais avec bienveillance, toutes les idées nouvelles, expérimenter tous les systèmes d'organisation du travail; soulager le pauvre sans menacer le riche, ménager le riche sans sacrifier le pauvre; faire la République maternelle au dedans, fraternelle et glorieuse au dehors; en un mot montrer au monde entier que l'on a quelques idées et beaucoup de cœur.

Si une telle initiative partait du gouvernement et de l'Assemblée, si un souffle vraiment démocratique faisait jaillir une flamme de tous ces corps refroidis, si quelques mesures populaires, sympathiques, inspirées de la Fraternité chrétienne, manifestaient avec éclat ce réveil, cette renaissance des âmes, alors on verrait s'évanouir le triste fantôme au petit chapeau et à la redingote grise. Sinon, non. Et malheureusement tout nous porte à dire:

Bonaparte est votre homme, et vous en tâterez.

Les Morts et les Vivants.

L'*Ère nouvelle*, avec laquelle nous sommes loin d'être d'accord, est cependant un journal de progrès et d'avenir, quand on le compare aux anciens organes du parti catholique. Elle entre dans la voie du progrès social avec timidité, suivant nous, mais avec une hardiesse relative qui lui a valu, de la part de M. de Montalembert, une sévère mercuriale; nous voulons parler d'une lettre publiée par l'honorable représentant dans plusieurs journaux; nous regrettons de ne pouvoir l'insérer complètement. En voici un passage essentiel:

Quand des orateurs et des écrivains catholiques, se laissant entraîner par l'attrait de la nouveauté ou par le désir de subvenir aux cruelles nécessités du moment, viennent défendre le droit au travail, l'impôt progressif, le papier-monnaie et autres erreurs de ce genre, on doit les plaindre, mais on peut se rassurer; car chacun sait maintenant que sur ces points-là la société française, telle qu'elle est actuellement représentée, ne manquera pas d'être énergiquement défendue contre de folles innovations. Et d'ailleurs ces mesures, funestes en soi, n'ont rien d'essentiellement contraire au catholicisme. Mais, quand on sort du domaine de l'économie sociale et de la politique pour se transporter sur celui de la foi ou de la tradition, les appréhensions deviennent plus légitimes.

Il n'est personne qui ne doive s'étonner et s'alarmer lorsque ces orateurs ou ces écrivains nous prêchent la charité en nous menaçant, non plus seulement des peines éternelles, mais de la spoliation pour l'hiver prochain; lorsqu'ils affirment que l'aumône, la simple aumône, est une humiliation pour celui qui la reçoit; lorsqu'ils semblent frayer la voie à l'organisation de la charité par la main de l'Etat; lorsqu'ils protestent contre le droit qu'a toujours eu l'Eglise d'être propriétaire; ou enfin lorsqu'ils proclament que le christianisme est la démocratie même, et que la République date du Calvaire.

Tout cela s'est dit ou écrit depuis quelques mois: on me dispensera de citer les noms et les dates. Je n'ai point à dresser un acte d'accusation; je veux seulement indiquer un écueil où courent risque de se briser, selon mon humble opinion, des hommes que j'honore et que j'ai souvent admirés.

Leur erreur provient d'une double confusion. Ils confondent le socialisme avec la démocratie, et la démocratie avec le christianisme.

Mais le socialisme n'est pas la démocratie: car la seule démocratie honnête et considérable qu'on ait vue dans le monde depuis la venue du Christ, la démocratie des Etats-Unis, professe pour les tendances socialistes autant d'horreur que de mépris.

Et le christianisme est encore bien moins la démocratie. Il n'est pas plus la démocratie qu'il n'est la monarchie ou l'aristocratie. Il n'exclut aucune de ces trois formes du gouvernement temporel; mais il est impossible de soutenir sérieusement qu'il ait plus de partialité pour l'une que pour les autres, à moins de croire qu'il n'ait changé de principe et de nature au dix-neuvième siècle.

Bien que l'*Ère nouvelle* ne soit pas expressément désignée, elle a cru devoir prendre ces accusations pour elle, et les reproduit ce matin en annonçant une réponse.

Les Prolétaires agricoles.

Quand le sol de la France fut divisé en 1793, tous les citoyens français ne devinrent pas propriétaires; ceux qui ne purent [illegible] acheter, ou qui ne purent acheter qu'une faible parcelle, furent toujours obligés de travailler la terre d'autrui.

La révolution de 1793 n'opéra donc [illegible] complet des travailleurs agricoles. Les [illegible] féodales furent abolies, les derniers [illegible] rent, grâce à cette opération révolutionnaire [illegible] territorial; mais l'exploitation de l'homme par l'homme [illegible] dans le travail des champs, par la location [illegible] née, c'est-à-dire par le salariat.

Aujourd'hui, il y a en France environ cinq millions de [illegible] qui possèdent le sol; à trois personnes par [illegible] un total de quinze millions de Français qui [illegible] Mais, au-dessous de cette couche qui a [illegible] de 1793, il y a une masse de dix-huit à vingt millions [illegible] taires agricoles, qui se louent à l'année ou à la journée.

Ces dix-huit ou vingt millions de citoyens [illegible] bués proportionnellement au produit de leur labeur, [illegible] portent le poids de l'exploitation de l'homme par l'homme [illegible] les ouvriers des villes, comme les salariés de l'industrie manufacturière.

Et sait-on à quoi se réduit le salaire de ces vingt millions de travailleurs agricoles? Les hommes ont 75 [illegible] 1 franc au plus; les femmes ont 40 à 45 centimes [illegible] quefois même 30 centimes; les enfants ont 20 centimes [illegible] nourriture, et pour des journées de quatorze à [illegible] plupart de ceux qui se louent à l'année sont de [illegible] ves; on les accable de travail, et on les [illegible] dont on leur confie la garde.

Ces chiffres et ces renseignements sont [illegible] peut les vérifier par soi-même, et nous les avons [illegible] l'enquête faite, à la demande de l'Assemblée nationale, [illegible] des populations laborieuses en France.

Eh bien! c'est sur cette masse de vingt millions [illegible] agricoles dont les droits et les intérêts sont [illegible] les souffrances sont poussées à la dernière [illegible] blique démocratique et sociale de 1848 [illegible] d'appui inébranlable, de même que la [illegible] bourgeoisie de 1793 prit le sien sur les quinze millions [illegible] veaux propriétaires qu'elle affranchit du joug [illegible] distribuant le sol de la France.

Il n'y a pas de nouvelle division à opérer; le sol de la patrie n'est que trop morcelé; et ce morcellement [illegible] trument de travail entrave tous les perfectionnements [illegible] science et l'industrie pourraient apporter à l'agriculture.

Ce qu'il y a à fonder, c'est l'atelier agricole, c'est la [illegible] associée, c'est la propriété [illegible] à laquelle [illegible] vailleurs pourront prendre part, tandis que tous [illegible] ticiper à la propriété directe de la terre, quelque [illegible] soit. Ce qu'il y a à opérer, c'est la [illegible] agricole permettant l'emploi des bonnes méthodes [illegible] tionnements techniques, c'est la culture sur une vaste [illegible] combinée avec le fractionnement du titre de [illegible] naire et la participation de tous les travailleurs [illegible] la production communale.

C'est ainsi que disparaîtra complètement l'exploitation de l'homme par l'homme qui pèse sur la majeure partie des travailleurs agricoles, et que la division du sol en 1793 [illegible] disparaître. C'est ainsi que cette [illegible] l'homme par l'homme fera place à l'exploitation [illegible] terre par l'homme, qui, au moyen de [illegible] du stimulant de l'intérêt, amènera une [illegible] bien plus considérable que celle qui fut [illegible] ment de la propriété du sol en 1793.

Et il n'est pas nécessaire de soumettre tout à coup [illegible] de contrainte légale, les trente-cinq mille [illegible] à ce nouveau régime; on doit tenir compte [illegible] transformations sociales, comme dans [illegible] mie naturelle. Que l'on organise [illegible] modèles; et, par voie d'imitation, [illegible] telier agricole se transformera en France [illegible]

Voilà comment sera réalisée [illegible] l'organisation du travail et l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme. Voilà comment sera mise en pratique la grande devise chrétienne et révolutionnaire: « Liberté, Égalité, Fraternité. » En un mot, voilà comment la République [illegible] et sociale, basée sur la justice dans le travail [illegible] tion du sort de tous les citoyens, [illegible] vais vouloirs réactionnaires, et sera [illegible] comme la nature elle-même.

[illegible] l'Algérie.

Nous extrayons du *Moniteur* les lignes suivantes sur le départ de colons de l'Algérie, qui a eu lieu hier matin jeudi:

Les départs des colons de l'Al[illegible] régularité, le [illegible] bie activité de la [illegible] de la guerre et de l'entreprise chargée des transports.

Aujourd'hui, le cinquième convoi [illegible] dix heures du matin. La direction [illegible] adjudant-major au 64e régiment [illegible] depuis 18[illegible] jusqu'en 1846, et [illegible]

[illegible]

tine, sont chargés du service de santé [illegible]

[illegible]

[illegible] par leur présence, un témoignage de profonde sympathie aux colons et à la grande entreprise qu'ils sont appelés à accomplir, nous avons remarqué, outre les représentants membres de la commission, MM. [illegible], Victor Schœlcher, de Rancé, Fargin-Fayolle. M. Edmond Adam, secrétaire général de la préfecture de la Seine, et la plupart des maires et des adjoints des municipalités de Paris, ont également assisté à ce départ.

Au nom de la commission, un de ses membres, M. Martelet, maire du 7e arrondissement, a, dans une allocution chaleureuse et patriotique, rappelé aux colons la grandeur de l'entreprise qu'ils vont accomplir dans l'intérêt de la France et de la civilisation.

Ensuite M. l'abbé Jacquemet, vicaire général de Paris, a prononcé quelques paroles empreintes de l'esprit chrétien.

Après la bénédiction du drapeau de la *commune de Robertville*, le remorqueur le *Neptune* a gagné le large, avec cinq bateaux, emmenant 823 colons et un bateau de bagages.

Comme aux départs précédents, le convoi a été escorté par une grande foule sur l'une et l'autre rive de la Seine, jusqu'au Port-à-l'Anglais, où l'on s'est séparé aux cris répétés de *vive la colonie* ! *vive la République* !

Les colons de ce convoi, le premier qui soit dirigé sur la province de Constantine, seront d'abord installés dans la commune de Robertville.

Le deuxième point sur lequel, en cas d'insuffisance du premier, les colons seront établis, est celui de Bir-Ali, situé sur la route de Philippeville à Constantine, à égale distance de Saint-Charles et d'El-Arrouch, et sur les bords mêmes du Safsaf. Cette position, sur une route d'ailleurs très fréquentée, assure d'une manière incontestable sa sécurité.

Voici une lettre publiée par le *Journal de la Meuse* qui prouve qu'on ne néglige rien pour *chauffer* dans les départements la candidature de M. Louis Napoléon à la présidence :

Paris, le 20 octobre 1848.

Monsieur,

Comme vous êtes l'un des plus anciens abonnés de la *Revue de l'Empire*, j'ai pensé que vous aviez quelque sympathie pour le neveu de l'empereur, et je viens vous demander si vous croyez qu'il soit possible d'organiser par votre concours une réunion composée de quelques amis seulement, pour appuyer dans votre département la candidature de Louis Napoléon-Bonaparte à la présidence de la République.

Cette réunion se mettrait immédiatement en relation avec la réunion centrale, présidée par le général Piat, et dont j'ai l'honneur de faire partie. Elle recevrait de nous les avis et les bulletins qui lui seraient nécessaires au moment du vote.

Dans l'espoir que cette communication sera accueillie par vous avec sympathie, veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : Taemblaire,
36, rue Neuve-des-Petits-Champs.

Nous recevons de la princesse de Belgiojoso la lettre suivante, qui inspirera à nos lecteurs de bien tristes réflexions sur notre *politique républicaine*.

Paris, 26 octobre 1848.

Monsieur,

Je viens de lire dans votre journal un extrait de l'adresse des exilés lombards au gouvernement français. Mais ce que vous n'avez pu dire, parce que vous ne le saviez pas, c'est que cette adresse, remise par moi il y a plus d'un mois, à M. Edgard Quinet, pour qu'il la présentât à l'Assemblée, fut déposée par lui sur le bureau, après en avoir prévenu l'Assemblée même, et que l'adresse fut renvoyée au comité des affaires étrangères, où il fut arrêté que le rapport au sujet de l'adresse serait présenté *dans deux ou trois mois*.

Je prends la liberté de vous donner ces renseignements, Monsieur, de crainte que le public et les membres de l'Assemblée eux-mêmes ne trouvent étrange qu'une adresse au gouvernement français ne leur soit parvenue que par la voie des journaux.

Agréez, etc., Christine Trivulce de Belgiojoso.

Vienne et les provinces autrichiennes.

La position de Vienne s'aggrave de plus en plus. Le manque de vivres commence à se faire sentir vivement, et la ville, cernée de tous les côtés, hormis un seul, ne s'approvisionnait plus le 20 qu'avec les plus grandes difficultés.

Le motif de la non apparition de l'armée madgyare est enfin connu. On sait que la diète de Pesth avait déclaré que cette armée ne franchirait la frontière autrichienne que sur l'appel de la diète de Vienne. Or cette assemblée a refusé de faire cet appel, ne s'en reconnaissant pas le droit et ne voulant pas sortir de la légalité.

La Diète n'a pas voulu s'ériger en convention ; elle n'existera bientôt plus même comme diète. « Le nombre de ses membres, dit une feuille démocratique de Berlin, est tellement diminué qu'on doit toujours attendre jusqu'à ce que l'assemblée soit assez nombreuse pour prendre des résolutions, et qu'on tremble qu'elle ne cesse enfin de l'être. Il a été décidé qu'on porterait à la connaissance du public les noms de ceux qui ont fait leur devoir en restant à leur poste aux jours du danger, ainsi que de ceux qui ont manqué en s'éloignant.

Députations sur députations partent pour Olmültz. Le conseil communal en a aussi choisi une, avec une adresse demandant la retraite des troupes de Jellachich et de Windisgraetz, et le retour à Vienne de l'empereur pour former un ministère populaire. Beaucoup de gardes nationaux et de légionnaires se sont joints à cette députation.

Les conseillers de Ferdinand le poussent à employer les derniers moyens de rigueur, et la force au besoin pour réduire sa capitale insurgée. Windisgraetz, le bombardeur de Prague, est définitivement placé par un manifeste impérial à la tête des troupes de l'empire, à la seule exception de celles qui obéissent à Radetzki.

L'empereur se plaint dans son manifeste de ce que son attente a été trompée, lorsqu'il a espéré de l'esprit ordinairement si juste des habitants de sa capitale qu'ils contribueraient eux-mêmes au rétablissement de l'ordre dans une ville devenue l'arène des passions les plus sauvages. « Non-seulement, continue Ferdinand, les instigateurs de l'insurrection à Vienne sont parvenus à conserver le pouvoir dont ils s'étaient emparés par un terrorisme dont l'histoire n'offre qu'un seul exemple, exercé sur la ville en partie paralysée par la crainte, et partout plongée dans une farouche ivresse, et à empêcher ainsi le retour de la légalité dans les murs de Vienne, mais la funeste influence de leurs efforts anarchiques s'est même étendue avec un succès croissant au delà de l'enceinte de cette capitale.

Des liaisons de haute trahison ont été nouées avec une province voisine en état d'insurrection ouverte ; des émissaires ont été envoyés dans toutes les parties de l'empire pour arborer l'étendard de la révolte, en ayant recours, pour cela, au prétexte hypocrite que la liberté était menacée.

Ferdinand termine en disant qu'il se voit contraint, le cœur navré, d'employer la force des armes contre l'insurrection qui lève aujourd'hui la tête sans honte, aussi bien dans la capitale que partout ailleurs où elle se montrerait, et de la combattre jusqu'à qu'elle soit complètement réduite, que l'ordre, la tranquillité et la légalité soient rétablis et que les assassins de ses fidèles serviteurs, les comtes Lamberg et Latour, soient livrés au bras vengeur de la justice.

Pour arriver à ce but, Ferdinand confie le commandement de toutes les troupes dans toute l'étendue de ses Etats au prince Windisgraetz revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour rétablir la paix dans le plus court délai possible.

Cette nomination de Windisgraetz au grade de généralissime est la plus grande faute que pouvait commettre la camarilla réactionnaire qui est loin d'avoir dans Jellachich, l'ex-dictateur démocrate d'Agram, la confiance qu'elle a au contraire dans le chef aristocrate qui a présidé au bombardement de Prague. Il faut en effet que le danger pour la liberté soit grand, pour que les Tschekes de la Bohême, ces vieux ennemis de la race allemande, aient cru devoir intervenir en faveur de Vienne, et pour que la feuille constitutionnelle de Prague, qui tenait naguère encore un langage fédéraliste, s'exprime dans des termes comme ceux-ci : « Prague a eu son mois de juin, Vienne va avoir son mois d'octobre. Il faut aujourd'hui que les deux villes combattant pour la même cause, vivent et meurent ensemble. »

Ainsi, on n'en peut plus douter, les Tschèkes, oubliant la question de leur indépendance nationale particulière pour ne plus voir que la question de la liberté commune à tous les peuples autrichiens, imiteront leurs frères les Slaves polonais et voleront au secours de Vienne.

Les députés tschèkes qui avaient quitté la diète ont été obligés de renoncer au projet de constituer une assemblée nouvelle à Brunn. Cette ville, la plus importante de la Moravie, s'est prononcée pour Vienne, ainsi qu'Olmutz, lieu de résidence de l'empereur, laquelle a envoyé à la diète une adresse qui se termine ainsi : Fondez votre œuvre sur les bases de la plus large démocratie ; nos biens et nos corps sont à vous.

Les Slaves de la Silésie marchent dans le même sens que ceux de la Moravie et de la Bohême. A Troppau, la garde nationale a fait l'appel suivant : Silésiens, la liberté est le premier des biens, il faut la sauver à tout prix ; préparez-vous donc pour combattre pour elle. Quand les feux seront allumés sur les montagnes, levez-vous et marchez. Vienne est le foyer de notre liberté, Vienne est en danger.

Dans les provinces wendes, où l'attachement à la dynastie a toujours été plus vif que dans les pays tschèkes et polonais, on sympathise également avec Vienne, et l'on se prononce contre toute domination exclusive d'une nationalité sur les autres, qu'elle soit madgyare, slave ou allemande.

Enfin les Slaves Illyriens qui forment l'armée de Jellachich ne peuvent oublier qu'ils ont fait, eux aussi, leur révolution au nom de l'égalité des nationalités ; ils seraient à jamais indignes de jouir de leur propre indépendance, si, après avoir contribué fatalement, il est vrai, à l'oppression de l'Italie, ils tuaient la liberté à Vienne. Si ce dernier crime est consommé, l'histoire flétrira Jellachich, en disant que cet homme, qui eût pu être le héros des Slaves, a préféré devenir le lieutenant de Windisgraetz.

On écrit de Berlin, le 23 octobre :

On se presse aujourd'hui pour lire un placard affiché sur les murs de Berlin. Il est ainsi conçu : Habitants de la capitale ! l'ordre du cabinet suivant, contresigné par le ministre Eichmann, a été adressé le 17 au commandant de la garde bourgeoise.

La garde bourgeoise de ma capitale et résidence s'est, dans les déplorables excès de la journée d'hier, montrée digne de sa mission, de ma confiance et de l'honneur que je lui accordai en lui mettant en mars les armes en main pour défendre le trône, nos lois et l'ordre troublé.

Je vous charge d'exprimer en mon nom à la garde bourgeoise ma vive reconnaissance. Je l'exprime avec l'agréable sentiment de mon espérance remplie, de ma confiance justifiée et d'une consolante perspective pour l'avenir.

Sans-Souci, 17 octobre 1848. Frédéric-Guillaume.
Eichmann.

Au major Rimpler, commandant de la garde bourgeoise : « L'association démocratique de la garde bourgeoise considère comme étant de son honneur de repousser décidément la reconnaissance exprimée dans cet ordre de cabinet, de même que les prévisions sur lesquelles elle est fondée ; car cet ordre de cabinet est évidemment dicté par des sentiments qui ne sont pas populaires, par des sentiments qui n'ont pas pris racine dans le terrain de notre révolution de mars, par des sentiments qui sont précisément en contradiction avec ceux pour lesquels la garde bourgeoise démocratique de la capitale est résolue de vivre, d'agir et de mourir. — Berlin, 22 octobre 1848. — L'Association démocratique de la garde bourgeoise.

Nouvelles d'Italie.

La chambre des députés de Turin a tenu, le 21, une séance de nuit, dans laquelle la question de la guerre a été agitée. Après une discussion qui s'est prolongée jusqu'à 2 heures du matin, la chambre a repoussé, à la majorité de 122 voix contre 13, la proposition de M. Brefferio, pour que l'on n'attendît pas l'issue de la médiation avant de décider de la paix ou de la guerre, et adopté à 77 voix contre 55 une proposition souscrite par les députés Ferrari, Castelli, Nolla, Vogezzi, ainsi conçue :

« La chambre, attendu les déclarations faites par le ministère desquelles il résulte qu'il ne consentira pas à d'autre paix que celle qui pourra assurer l'honneur de l'Etat et l'indépendance de l'Italie ; qu'il ne permettra pas que les effets de la médiation s'étendent à des termes trop longs et funestes à l'Etat et à la cause italienne ; que, sur le refus des propositions faites à l'Autriche, le ministère saisira avec franchise et énergie les mesures opportunes pour faire la guerre, a passé à l'ordre du jour. »

Nous citons quelques passages du discours du député Brefferio :

« On nous a parlé de l'intérêt que prend l'Angleterre à nos affaires, s'écrie-t-il, intérêt basé sur des vues de commerce, de spéculation. Je l'avoue, j'aimerais mieux voir les peuples et les nations se disposer à nous secourir non par intérêt, mais non par justice, par fraternité, par grandeur d'âme. M. Cavour me permettra de douter quelque peu de l'amitié d'un peuple qui n'est que dictée par l'intérêt et non par la sympathie. (Applaudissements.)

» Examinez la conduite de l'Angleterre depuis 60 ans ; vous la verrez constamment occupée à opprimer la véritable liberté chez les autres afin de conserver le simulacre de liberté dont elle jouit elle-même. Qui fut le plus acerbe adversaire de la République française dans le dernier siècle ? l'Angleterre. Qui soutint la guerre la plus acharnée contre Bonaparte ? l'Angleterre. Qui ramena les rois alliés dans Paris par la route Gand sur les cadavres de Waterloo ? l'Angleterre. Qui aida avec le plus d'astuce Louis-Philippe à déchirer jusqu'au dernier lambeau les espérances de la révolution de juillet ? l'Angleterre. Qui est la plus fidèle alliée du soldat dictateur de Paris ? l'Angleterre... Non, non, messieurs, ce n'est pas moi qui voudrais vivre dans l'impardonnable illusion de croire que l'indépendance italienne pourrait sortir d'une médiation et à laquelle s'est associée l'Angleterre. (Applaudissements.) Quant à la France, après la sincérité de son intervention (On rit.), il est permis, je pense, de douter de la sincérité de sa médiation. Mais, me dira-t-on, voulez-vous donc que le peuple français fasse la guerre malgré ceux qui le gouvernent ? Prenez garde ! cet appel au peuple vous mène droit à la république rouge. Messieurs, je n'accepte pas cette locution de république rouge, inventée en France par un parti qui ne voudrait de république ni rouge, ni blanche, ni noire. Après la république de Cavaignac, j'attends la république des républicains et non des monarchistes, et c'est à celle-là que, s'il en est besoin, l'Italie, cette reine trahie du monde, devra la reprise de son ancien sceptre. (Applaudissements.)

» Pour moi, Italien, je ne puis avoir et n'ai de confiance que dans l'Italie, et je vous recommande, messieurs, ce que je considère comme le secret de notre force et de la conquête de nos libertés, de l'audace, de l'audace et de l'ardeur. »

— Une correspondance des frontières autrichiennes porte que les troupes qui se trouvaient sur ce point ont été mandées à Milan.

Une proclamation engage les habitants de la Lombardie à ne pas payer les impôts.

— M. Manin, président de la République de Venise, a exposé ainsi sa politique dans la séance du 11 :

» Tant que l'Italie a pu espérer une prompte intervention armée, le gouvernement devait respecter l'obligation prise le 13 août de ne pas empiéter sur l'avenir ; mais, lorsque la voie diplomatique remplaça l'intervention armée, il dut alors déployer un drapeau. Il ne pouvait traiter efficacement ni défendre Venise, et avec elle toute l'Italie, sans se poser comme émanant du peuple souverain. Il ne devait pas laisser le soin de le protéger au Piémont, car le fait récent de l'armistice pouvait être confirmé par un traité définitif. L'Assemblée elle-même, en approuvant l'envoi d'un représentant, a implicitement approuvé le principe du gouvernement. La question de l'avenir n'est nullement préjugée, car le peuple étant souverain, pourra, quand il le voudra, déclarer s'il entend se réunir à la Lombardie et au Piémont.

» Il est certain que, même d'après les traités, Venise a le droit de défendre la nationalité italienne ; mais il ne suffit pas d'avoir un droit, il faut aussi avoir la force. Qui veut tout, court risque de tout perdre. Nous devons donc nous borner pour le présent à savoir où nous pouvons arriver ; car tant que Venise résistera, l'Italie ne perdra pas l'espérance. »

— Des lettres de Bergame du 21 annoncent que près de 2 000 déserteurs italiens descendant des montagnes confinant au pays des Grisons, ont investi un corps de 500 chasseurs tyroliens et les ont désarmés. Le commandant-gouverneur de Bergame a fait sortir contre eux 3 000 hommes avec de l'artillerie. Ces guérillas seraient repartis pour les montagnes.

— Des correspondances de Milan, du 21 octobre, portent que dans le pays lombardo-vénitien, il y a 90 000 Autrichiens, dont 30 000 malades. Les hommes bien portant de l'armée sont démoralisés. Un coup hardiment porté entraînerait la dissolution de l'armée.

Les agents de police, à Milan, se sont presque tous déguisés en Hongrois ; c'est sous ce costume qu'ils parcourent les auberges, les cafés, et font bon nombre d'arrestations.

Un de nos amis nous écrit de Rio de Janeiro :

Votre *Gazette des Tribunaux*, du 11 avril dernier, nous apporte les débats de l'affaire d'un nommé Blanchet, condamné par la cour d'assise pour banqueroute frauduleuse et faux en écriture de commerce. Dans sa défense, Blanchet, pour apitoyer ses juges, a raconté que s'étant embarqué en 1841, au Havre, sur *la Caroline*, il avait fait la traversée de France au Brésil, en compagnie d'une *colonie de communistes icariens*, qui allaient chercher dans un autre monde la réalisation de leurs utopies, et que, ayant été volé sur ce navire de toutes ses marchandises, il s'était trouvé dans l'impossibilité de faire face aux engagements qu'il avait laissés en Europe.

Le conte imaginé par Blanchet pour les besoins de sa cause est une abominable imposture. Je faisais partie de l'essaim de Français embarqués sur la *Caroline*, qui se dirigeaient vers les colonies du Sabry et du Palmitar, et qui n'étaient d'ailleurs ni communistes, ni icariens. Blanchet n'était point sur ce bord : c'est sur l'*Amiral-Préville* qu'il a fait la traversée. On l'a bien entendu parler à Rio-Janeiro d'un vol dont il aurait été victime et dont il accusait tantôt une de ses parentes, tantôt un boulanger à qui il avait, disait-il, confié sans titre une partie de sa fortune ; mais la très mauvaise réputation de Blanchet faisait que personne n'ajoutait foi à ses paroles.

Je croirais outrager les passagers de la *Caroline* et les communistes icariens en m'arrêtant davantage aux allégations mensongères d'un homme justement condamné comme voleur.

Agréez, etc., M. M. D.

Troubles des îles Ioniennes.

Une émeute de quelques centaines de paysans avait éclaté le 26 septembre à Céphalonie, la plus grande des îles Ioniennes, et elle avait été réprimée par les soldats anglais. Ce mouvement paraît prendre des proportions plus grandes. On écrit de Malte, le 14 octobre :

Nous avons appris hier qu'une nouvelle insurrection avait éclaté à Céphalonie. La populace s'était levée en masse et avait fait feu sur les soldats. Lord Saxton, gouverneur des îles Ioniennes, est parti de Corfou à cette nouvelle, à la tête de 500 hommes. On croyait que cette force serait suffisante pour étouffer l'insurrection.

Il est possible que ce mouvement soit comprimé ; mais dans la tempête qui va ébranler toute l'Europe, on peut compter que les îles Ioniennes se soulèveront encore. Ce n'est pas seulement la populace, comme dit le correspondant du *Morning Herald*, qui se trouve mal à l'aise du protectorat anglais ; c'est surtout la bourgeoisie qui souffre de la présence des étrangers. Aux îles Ioniennes, comme dans toutes les colonies que l'aristocratie anglaise a conquises, la politique de cette aristocratie n'a su produire que le mécontentement et l'antipathie des populations.

Le temps approche d'ailleurs où les peuples de l'Europe rejèteront toute domination étrangère imposée par l'ambition des princes et des aristocraties, où chaque pays voudra librement se confédérer suivant ses affinités de race et de caractère. Le temps approche où les Grecs, les Italiens, les Espagnols, les Allemands se demanderont pourquoi il y a des *habits rouges* chez eux, de quel droit naturel et légitime l'Angleterre occupe les îles Ioniennes, Malte, Gibraltar, Heligoland.

Le noble peuple de la Grande-Bretagne est lui-même intéressé à voir cesser ces vieilles occupations guerrières, car il en résulte contre lui, sur toute la terre, des sentiments de méfiance et d'aversion qu'il n'a pas mérités, et dont est seule responsable l'aristocratie anglo-normande, cette puissance hautaine, machiavélique et impitoyable, qui exploite le peuple d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, comme elle gêne et opprime les populations étrangères.

Assemblée nationale.

Séance du 27 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est lu est adopté.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur, dépose plusieurs projets de loi d'intérêt local, et une demande d'un crédit de 80 000 fr. pour achever de couvrir les frais des obsèques des victimes de février.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de décret relatif à la nomination du président de la République.

M. DESMOLLES propose d'ajouter le § suivant à l'article voté hier :

« Pour cette fois seulement, l'élection se fera au chef-lieu de la commune. »

Le mauvais état des communications empêchera, dit l'orateur, beaucoup d'électeurs de voter le 10 décembre. La disposition que je propose aurait pour effet de faciliter le vote. Si cet amendement n'est pas adopté, il n'y aura guère de votants que le peuple des villes, influencé par les clubs et les banquets. (Murmures.)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'amendement de M. Desmolles. (On n'a pas compris. — Si ! Non ! — Tumulte prolongé.) Quand l'Assemblée n'a pas compris, ajoute M. Marrast, il est d'usage de recommencer. (Bruit.)

M. O. BARROT. Dans une des précédentes séances, l'Assemblée a décidé en principe que le vote politique doit se faire au canton. Mais les circonstances ayant forcé de placer l'élection du président de la République au milieu de l'hiver, la commission a pensé qu'il pourrait être dérogé sur quelques points au principe général pour cette fois seulement, et elle s'est ralliée à l'avis de M. Emile Leroux, qui lui semble devoir satisfaire à toutes les exigences du temps et des lieux.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Les électeurs voteront au chef-lieu de canton, conformément à l'art. 9 du décret du 5 mars ; néanmoins, en raison de circonstances locales, le canton pourra être divisé en plusieurs circonscriptions. Cette division sera faite par le préfet, après avoir pris l'avis du conseil général. »

M. DESMOLLES. La proposition de M. Barrot est très grave. Dans la discussion de la constitution on a déjà demandé quelle autorité ferait la division par canton, on a renvoyé la solution de cette question aux lois

organiques. (Bruits divers.) Je conçois bien qu'une partie de cette Assemblée se méfie des populations rurales. (Bruyante interruption.) Le reste du discours de l'orateur se perd dans le bruit.

L'épreuve sur cet amendement est reprise. L'amendement est rejeté à une grande majorité.

M. MASSIAT avait proposé un article additionnel ainsi conçu :

« Le dépouillement du vote aura lieu au chef-lieu du canton. »

Cet amendement est retiré.

On passe à l'amendement de M. Emile Leroux.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC, président du conseil, déclare que l'intention du gouvernement est de convoquer les conseils-généraux du 15 au 20 novembre prochain ; ils pourront donc s'occuper des dispositions indiquées dans l'amendement.

La première partie de l'amendement est adoptée.

M. PRUDHOMME propose de substituer dans la deuxième partie à ces mots : « Après avoir pris l'avis, etc., » ceux-ci : « Conformément à l'avis du conseil-général. » — Adopté.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS demande que, pour l'élection du président, le scrutin soit toujours ouvert jusqu'à six heures du soir. Il insiste pour que cette instruction soit rappelée dans les circulaires du ministre de l'intérieur.

MM. DRAPIER et SAINT-ROMME proposent des amendements qui ne sont pas appuyés.

M. COMMANDRÉ propose cet amendement :

« Le vote de chaque électeur sera écrit de sa main, ou par un autre électeur qu'il désignera, sur un des bulletins conformes, portant le sceau de la justice de paix ou de la mairie, que lui aura remis le président. » — Rejeté.

MM. COMBAREL et OSCAR LAFAYETTE demandent qu'aucun bulletin ne puisse être reçu s'il n'est manuscrit sur papier blanc.

L'amendement est adopté à la réserve du mot : *manuscrit.*

UN REPRÉSENTANT. Le bulletin manuscrit, c'est la négation de la liberté du vote. L'habitant des campagnes sait lire en général. Avec un bulletin imprimé, il conserve la liberté du choix entre ceux qu'on lui distribue. Il en sera autrement s'il lui faut faire écrire son bulletin.

Le mot *manuscrit* est rejeté.

M. DUPONT (de Bussac) demande que le dépouillement des votes ait lieu aux chefs-lieux de canton.

M. O. BARROT combat cet amendement. Les boites peuvent être soustraites s'il faut les transporter.

M. DUPONT (de Bussac) insiste. Son amendement n'est pas adopté.

M. TASSEL demande ce qui arrivera si le préfet n'est pas d'accord avec le conseil-général pour les sections à établir.

M. S. LANGLET demande que, dans aucun cas, le canton ne puisse être divisé en plus de trois sections. C'est, dit-il, une garantie qu'il est nécessaire de prendre dans les circonstances actuelles où quelques conseils généraux sont hostiles à la République. (Violentes réclamations à droite.)

M. PRUDHOMME propose cinq sections. (Nouvelles réclamations de la droite.)

M. REPELLIN insiste pour la fixation d'un maximum, et d'un minimum de sections. En votant la faculté de faire des sections, l'Assemblée n'a pas voulu que ces sections pussent être indéfinies ; le fractionnement par sections devra être l'exception minime, et elle ne pourra être justifiée que lorsque les circonstances l'exigeront.

M. O. BARROT. On vous demande, par un sentiment de défiance, de restreindre le vote que vous venez d'émettre. Mais les nécessités locales sont excessivement variées. Dans les pays de montagnes, le vote sera gêné au 10 décembre, même par les divisions en communes. Il est impossible de poser une règle absolue.

M. F. BASTIAT. Quand il s'agit d'élections, la commodité du citoyen est chose secondaire. (Réclamations.) L'orateur parle en faveur de l'amendement, qui est rejeté à une très grande majorité.

L'amendement de M. Langlet est mis aux voix, la première épreuve est déclarée douteuse. (Vives réclamations à droite : Le scrutin de division.

Il est procédé à cette opération au milieu d'une vive agitation.

Le dépouillement dure fort longtemps ; les secrétaires recommencent jusqu'à trois fois le compte des bulletins.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	781
Majorité absolue,	393
Billets blancs pour l'amendement,	792
Billets bleus contre,	392

Vive agitation.

M. LE PRÉSIDENT annonce que le bureau a reconnu plusieurs erreurs dans les votes. C'est donc seulement à titre provisoire et en attendant une vérification plus précise qu'il déclare l'amendement non adopté.

M. FAYET demande que la séance soit suspendue jusqu'à ce que les opérations du scrutin aient été vérifiées. — Adopté.

A quatre heures et demie, la séance est reprise.

M. LE PRÉSIDENT. Voici le résultat du dépouillement du scrutin, tel qu'il a été vérifié par MM. les secrétaires :

Nombre des votants,	780
Majorité absolue,	391
Pour,	385
Contre,	395

L'amendement de M. Tassel n'est pas adopté.

Voici, continue M. le président, ce qui a modifié le premier résultat : Deux membres ont voté pour et contre.

VOIX DIVERSES : Qui ? qui ?

M. LE PRÉSIDENT. Ce sont MM. Monnet et Bauchard. Trois autres membres ont mis deux billets blancs : ce sont MM. Méchin, de Mésanges et Mathey.

J'invite de nouveau tous les représentants à voter avec soin, afin d'éviter le renouvellement d'erreurs semblables.

M. LAROCHEJAQUELEIN. Il y a quelque chose de plus extraordinaire que ce que l'on vient de signaler : c'est ce qui s'est passé hier. Lisez le *Moniteur* de ce matin, vous y trouverez le vote du général Oudinot qui se trouve à Grenoble. (Rire et bruit.) Le mode de voter est détestable, il faut le changer.

M. LE PRÉSIDENT. On a trouvé également dans l'urne des noms de représents absents par congé. C'est évidemment les voisins de ces représentants qui ont pris par erreur, sans doute, les cartes portant leurs noms.

M. CRESPEL DE LATOUCHE demande qu'à l'avenir chaque membre ne vote qu'à son tour.

M. LE PRÉSIDENT. La question du vote au scrutin de division sera renvoyée à la commission de règlement.

La discussion du projet de décret sur la nomination du président de la République est reprise.

M. LAURENT (de l'Ardèche) demande que les cantons ne puissent être divisés en plus de deux sections.

QUELQUES VOIX : La question préalable !

M. GOUDCHAUX. Vous avez décidé que le vote à la commune n'aurait pas lieu ; vous avez décidé également que le canton pourrait être fractionné ; l'occasion se présente de décider en combien de sections. Je demande que vous décidiez que le fractionnement n'aura pas lieu en plus de deux sections.

Les arguments invoqués pour le fractionnement du canton sont présents à ma mémoire, mais je trouve que le fractionnement en deux sections est parfaitement suffisant. (Non ! non ! Si ! si ! Long tumulte.)

Il est évident que la fraction qui a été battue veut empêcher ses adversaires de profiter de leur victoire. (Rumeurs et approbations.)

Il est évident que l'on peut revenir au vote à la commune, et nous devons nous y opposer ; en fractionnant le canton en deux sections, cela paraît suffisant. (Non ! non ! — Si ! si !) Ce fractionnement remédie à tous les inconvénients. (Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé le scrutin de division, il va y être procédé. J'invite les représentants à ne pas quitter leurs places. Les huissiers ne recevront pas de bulletins sans que les représentants soient assis à leurs bancs.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants	782
Majorité absolue	397
Pour l'amendement	389
Contre	403

L'amendement n'est pas adopté.

M. HURÉ propose un autre amendement ayant pour objet de déclarer que le canton ne pourra être fractionné en plus de quatre sections. (Exclamations à droite.)

UN MEMBRE demande, en vertu du règlement, que la question préalable soit mise aux voix. La question préalable ne se discute pas, elle doit être mise purement et simplement aux voix. (Oui ! oui !)

VOIX A GAUCHE : Le scrutin de division sur la question préalable.

On procède au scrutin de division, en voici le résultat :

Nombre des votants,	764
Majorité absolue,	378
Pour,	334
Contre,	420

L'Assemblée n'adopte pas la question préalable.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Huret, pour développer son amendement.

M. HURÉ. Ce que l'on veut contester aujourd'hui, c'est le principe du vote au canton. (Bruit.) Vous ne pouvez déléguer aux conseils-généraux le droit de dénaturer le résultat de cette conquête, et de rétablir par le fait le vote à la commune.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE. Le chiffre des circonscriptions doit être variable, c'est pour cela que le mot *plusieurs* a été inséré dans l'article.

M. LE PRÉSIDENT. Je relis l'amendement de M. Huré, auquel la commission se rallie. (Exclamations.)

M. V. CONSIDERANT. Plusieurs membres du comité...

VOIX A DROITE. Combien ?

M. V. CONSIDERANT. Sur les membres ici présents, il y en a six qui acceptent l'amendement. (Tumulte prolongé.)

M. ODILON BARROT. Il est impossible que, sans délibération en commun, il soit permis de revenir sur une décision prise par la commission. (Tumulte.) Comment supposer qu'un conseil général puisse violer sciemment la loi que vous allez faire ? (Interruption.)

Quant à moi, en demandant que la commission se réunisse pour examiner de nouveau dans le calme la question, je proclame le sentiment de loyale confiance que nous inspirent et que méritent les conseils généraux. (Aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'amendement de M. Huré.

VOIX A GAUCHE. Le scrutin de division ! (Exclamations d'impatience à droite.

L'on procède à ce cinquième scrutin qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants.	765
Majorité absolue.	383
Pour.	431
Contre.	334

L'Assemblée adopte l'amendement.

La séance est levée à six heures et quart.

Situation de la Banque de France

Au 26 octobre 1848 au matin.

ACTIF.

Argent monnayé en lingots	128	979	222	05
Numéraire dans les succursales	102	083	495	»
Effets arriérés à recouvrer		963	922	45
Dito en souffrance à la Banque	14	272	130	82
Dito Dito dans les succursales	8	316	494	»
Portef. de Paris, dont 17 653 823 fr. 44 c. provenant des succursales	65	852	219	84
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	109	056	368	44
Avances sur lingots et monnaies	44	170	800	»
Avances sur effets publics français	33	721	746	65
Avances sur effets publics français dans les succursales	4	359	404	»
Avances à l'Etat sur les bons du trésor de la République	50	000	000	»
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions	25	000	000	»
Rentes de la réserve	10	000	000	»
Rentes, fonds disponibles	33	902	413	62
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12	806	744	39
Hôtel et mobilier de la Banque	4	000	000	»
Immeubles et succursales	2	524	450	»
Prêt de 10 millions à la ville de Paris	3	500	000	»
Intérêt dans le comptoir d'Alger	»	»»»	»»»	»
Intérêt dans le comptoir national d'escompte		200	000	»
Intérêt des succursales dans les comptoirs nationaux des villes		230	000	»
Dépenses d'administration de la banque		370	721	33
Dépenses d'administration des succursales		292	757	»
Divers		949	235	11
Compte courant du Trésor		»»»	»»»	»
Rembours. d'actions du comptoir d'Alger		»»»	»»»	»
Bons du trésor à consolider (précédemment compris dans le portefeuille)	7	064	332	50
	632	583	474	47

PASSIF.

Capital de la Banque	67	900	000	»
Capitaux des nouvelles succursales	23	350	000	»
Réserve de la banque	10	000	000	»
Réserve des nouvelles succursales	2	980	750	14
Réserve immobilière de la banque	4	000	000	»
Billets au porteur en circulation de la banque	353	004	425	»
— — des succursales	43	314	475	»
— à ordre		486	543	20
Compte courant du Trésor créditeur	9	970	232	45
Comptes courants	75	840	674	26
Comptes courants dans les succursales	24	732	304	»
Récépissés payables à vue	2	402	300	»
Récépissés payables à vue dans les succursales	1	673	501	»
Traites des succursales à payer par la banque	5	287	297	10
Traites de la banque à payer par les succursales	2	015	632	»
Dividendes à payer		82	853	25
Liquidation du comptoir d'Alger		539	699	04
Comptoir d'Alger, somme non encore employée en bons du trésor	»		»	»
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	4	943	533	28
Escomptes, intérêts divers dans les succursales	2	403	096	»
Réescompte du dernier semestre		422	932	27
Réescompte du dernier semestre dans les succursales		644	233	»
Divers		494	993	18
	632	583	474	47

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

D'ARGOUT.

En attendant que la surabondance des matières politiques nous permette de rendre compte de la représentation qui a eu lieu mardi à l'Odéon du *Macbeth* de Shakespeare, traduit par M. Emile Deschamps, nous nous empressons de constater le chaleureux accueil que vient d'obtenir chez nous un des plus admirables chefs-d'œuvre du théâtre anglais. La richesse des décors, l'harmonie de la mise en scène, l'ensemble de l'exécution matérielle et en quelques parties le jeu des acteurs, sont en rapport avec le grandiose de cette conception, réelle et idéale, fantastique et naturelle du grand poète anglais. C'est un grand succès littéraire et un succès d'argent.

Les quatre premières représentations ont, nous assure-t-on, rapporté 5 500 francs.

Les *Sept Péchés capitaux* ont été fort applaudis jeudi soir à l'Ambigu.

Samedi, au Vaudeville, au bénéfice de Félix : *Intermède de chant*, par M. Poultier et Mlle Julienne ; *intermède de danse*, par M. Fucht et Mlle Taglioni ; *Roger Bontemps*, par le bénéficiaire ; *une Pièce*, par les artistes du théâtre Montansier ; *un Coup de Pinceau* et l'*Avenir dans le passé*. Le prix des places n'est pas augmenté.

Almanach des Montagnards.

Voici un petit livre qui a bien son prix.

On y trouve d'abord tout ce qu'on a pu ramasser de plus odieux dans l'histoire de la révolution, mais pour faire contrepoids l'auteur y a mis du sien, et il donne des morceaux d'histoire comme celui-ci.

« 1830. L'abus de la presse est à son comble. Charles X voit le gouf-
» fre révolutionnaire prêt à nous dévorer. Pour le fermer et sauver la
» France des calamités qui la menacent, il publie, le 25 juillet, des
» ordonnances dont le but est de détruire la licence de la presse. »

Des statistiques comme celle-ci :

« Sur 1 000 citoyens ayant au moins 10 000 fr. de rentes, il y en aura 985 pour l'ordre ;

» Sur 1 000 bourgeois et commerçants dans l'aisance, il y en aura 945 pour l'ordre ;

Sur 1 000 ouvriers bons, actifs et laborieux, il y en aura 820 pour l'ordre ;

» Sur 1 000 ouvriers de peu de capacité, vivant dans la gêne, il y en aura 800 pour le désordre.

Des enseignements de ce genre :

« RÈGLE GÉNÉRALE. — Les protestants et toutes les sectes dissidentes ont toujours été en France, pour le désordre, elles n'ont triomphé qu'avec le secours de la partie tarée du catholicisme ; mais les bons catholiques ont toujours été pour l'ordre. »

Ce petit livre, dont quelques exemplaires se sont égarés à Paris, est destiné à la consommation des campagnes.

Nous le recommandons aux préfets de la république honnête.

On lit dans la correspondance parisienne du *Haro de Caen*, à propos de la note inséré dans la *Démocratie pacifique* sur M. Thiers et de la dénégation publiée par la rue de Poitiers.

C'est ici ou jamais le cas de dire qu'il n'y a pas de fumée sans feu, et si le bureau poitevin avait bien voulu s'en souvenir, il aurait pu avouer que dans un conciliabule tenu le 23, et non le 24, il y avait eu quelque chose comme ce qu'a raconté la *Démocratie*. La rectification n'aurait alors porté que sur le jour.

Comme je vous le disais plus haut, la note de ce journal a été l'objet de vives préoccupations. Des groupes animés se formaient de toutes parts dans les couloirs : ils avaient à leur tête un discoureur émérite. Les deux plus nombreux étaient présidés, l'un par M. Molé, l'autre par M. Cavaignac. Beaucoup de représentants regardaient les faits insérés dans la note comme certains ; mais on s'étonnait que M. Degousée, qui passait généralement pour le révélateur de ces faits, et que l'on considérait comme le membre de la rue de Poitiers qui était arrivé tout effaré, tout ému, dans un bureau de l'Assemblée nationale, en s'écriant : *Enfin ils ont jeté le masque* ! on s'étonnait, dis-je, que M. Degousée, eût signé la rectification.

Malgré cette rectification, le sentiment général était que M. Thiers avait commis une de ces maladresses qui lui sont familières, et tout au plus excusables dans un soldat manquant de discipline, mais impardonnables à un chef de parti.

FAITS DIVERS.

La Commission dite de *clémence*, instituée pour la révision des dossiers des inculpés de juin, dont la transportation a été provisoirement prononcée par les Commissions militaires, a terminé ses travaux depuis samedi. Sur trois mille huit cents dossiers qui lui ont été soumis, la Commission, après un examen minutieux et approfondi aurait conclu à ce que 965 des transportés fussent recommandés dès ce moment à la clémence du chef du pouvoir exécutif. Une seconde série devrait être l'objet de grâces plus tardives, et enfin le nombre des transportés dont l'exil serait fixé au maximum de dix années, s'élèverait à 1 700 environ.

— On lit dans la *Patrie* :

« On disait aujourd'hui dans les couloirs de l'Assemblée qu'un candidat à la présidence de la République s'était entendu avec un candidat à la représentation nationale, propriétaire d'un grand journal. On assurait que le premier s'était engagé à appuyer la candidature du second près des électeurs d'un département, et à lui confier le portefeuille des finances s'il était élu président. »

— On annonce qu'une pension de 109 000 fr. va être accordée à l'ex-roi Louis-Philippe, pour pourvoir à sa subsistance et à celle de sa famille. (*Evénement.*)

— On assure qu'hier, au chemin de fer de la rue Saint-Lazare, à son arrivée de Versailles, une foule assez compacte a accueilli Louis-Napoléon par des cris qui éclataient avec une précision toute particulière, et qui semblaient attester un enthousiasme parfaitement organisé.

— La cour d'assises de la Seine a jugé, dans son audience d'hier, l'affaire du journal le *Peuple constituant*. M. Veyron-Lacroix, signataire de ce journal, avait été condamné par défaut à six mois de prison et 2 000 fr. d'amende à raison de la publication d'un article signé Lamennais, et imprimé dans le dernier numéro du *Peuple constituant*.

On sait que M. Lamennais avait fait des efforts réitérés pour assumer sur lui seul la responsabilité de cet article. Ces loyaux efforts ont été renouvelés par lui à l'audience d'hier où il était entendu comme témoin. Nonobstant, la cour a condamné le gérant à un mois de prison et à cinq cents francs d'amende.

— Je ne sais quelle foi, dit le *Haro de Caen*, il faut ajouter à une petite aventure que j'ai entendu raconter dans les couloirs. La voici telle quelle. Tout récemment, un membre de la famille *impériale* ayant une observation à faire à un ouvrier tapissier qui sortait de l'un de leurs appartements où il venait de travailler, l'aurait appelé en ces termes : « Eh, l'ouvrier, écoute donc ! » L'ouvrier n'aurait pas répondu. Le prince aurait appelé trois fois en vain et l'aurait même suivi jusque sur le seuil de la porte de l'hôtel, en ajoutant : « Mais il est donc sourd ! » Une personne voisine, témoin de la dureté volontaire de l'oreille de l'ouvrier, lui aurait dit : « Mais c'est le prince qui vous appelle ! » L'ouvrier serait alors revenu sur ses pas, et aurait dit au membre de la famille napoléonienne : — « Vous m'appelez, monsieur ; je ne pensais pas que ce fût moi ; car je ne me serais jamais douté que vous fussiez [illegible] républicain au point de rétablir un usage de 93 : celui du tutoiement. Je supposais donc que vous vous adressiez à quelque intime ami. »

— Les délégués des corporations ayant siégé au Luxembourg, sont priés de passer à leur bureau central, rue du Cloître-Saint-[illegible] bis, de 9 à 4 heures, pour communications.

— Ce n'est pas à quatre heures, mais à une heure, que la [illegible] de M. Favre a été assassinée hier. En outre, il n'est pas vrai [illegible] ait ouvert la fenêtre après avoir été frappée pour crier : à l'assassin ! A une heure et demie environ, le concierge de la maison monta [illegible] étage et avertit le médecin qui l'habite que la servante du [illegible] venait de se trouver mal, qu'on la voyait, à travers la porte [illegible] étendue à terre. Le médecin descendit aussitôt, et il s'écria [illegible] la victime : Ouvrez la fenêtre et appelez au secours ! c'est un [illegible]. Le concierge s'empressa d'obéir.

Quelques instants après, quand la foule se fut amassée devant la maison, on l'envoya chercher le commissaire. — Venez vite, lui dit-il, il y a une jeune fille qui vient de se tuer. — Ce propos et d'autres indices ont fait naître quelques soupçons. Le concierge a été presque immédiatement mis en état d'arrestation. Il a répondu avec beaucoup de calme aux questions qui lui ont été adressées, et ne paraît nullement inquiet du résultat de l'instruction. (*National*.)

— On lit dans l'*Avenir de Charleroi* :

« On sait que le général Cavaignac, compris dans la liste des proscrits de 1814, s'était réfugié en Belgique, où il est mort en 1823. Il a été enseveli à Ixelles, où on lit l'inscription suivante sur la modeste pierre sépulcrale qui recouvre sa tombe :

« R. F.

» Ici repose, après une vie agitée, utile à la liberté et à la patrie, » honorablement terminée par un exil inique,

» P.-P. CAVAIGNAC,

» député du département du Lot à la Convention nationale, représentant » du peuple auprès des armées de la République, l'un de ses représentants et consuls-généraux en Orient ; mort à Bruxelles dans sa 78e année. »

— On assure que M. Recurt, ancien ministre, n'accepte pas la préfecture de la Seine. Il trouverait ce poste, éminent cependant, inférieur aux précédentes fonctions qu'il a remplies.

On ajoute aussi qu'il n'est rien moins qu'en bonne intelligence avec M. Dufaure, qui serait son supérieur en sa qualité de ministre de l'intérieur.

Bref, ce matin, la préfecture de la Seine était sans chef et les choses, mon Dieu ! n'en allaient pas plus mal. (*Réforme.*)

— On écrit d'Avignon qu'il n'est pas de persécution que l'aristocratie du clergé ne suscite contre les curés partisans des idées nouvelles. Ici, un vieux prêtre est congédié pour avoir aidé à planter l'arbre de la liberté ; là, plusieurs desservants sont envoyés d'une extrémité du diocèse à l'autre, parce qu'ils sont républicains, parce qu'ils ont voté pour les candidats démocrates. Il est temps que le gouvernement réprime ces abus d'autorité. En donnant raison à la féodalité sacerdotale, il conspirerait ouvertement contre la République : il ne doit plus y avoir de vassaux, même dans le clergé.

— Le général Cavaignac a donné avant-hier une soirée aux habitants du Lot qui avaient été chargés de lui présenter l'épée d'honneur. Etaient présents avec les représentants dont nous avons cité les noms : MM. Soulerie, maire de Gourdon ; Teysseyre fils, maire de Touzac ; Blavignac, juge à Figeac ; Salesse et Lambertrie, avocats. Le chef du pouvoir exécutif leur a exprimé de nouveau ses remerciements et le vœu que tous les amis de l'ordre se réunissent pour consolider à jamais la république.

— A Bar-sur-Aube, au moment où M. Farjasse, préfet du département, accompagné du sous-préfet et du maire, passait la revue de la garde nationale, des cris : A bas le préfet ! sont partis de la foule. Le préfet a répondu à ces clameurs par le cri de Vive la République ! vive la nation ! Mais la foule entoura les autorités et des individus cherchèrent à retenir le préfet, en le tirant avec violence par une des basques de son habit. A cet instant, deux compagnies de la garde nationale intervinrent et escortèrent les autorités jusqu'à la sous-préfecture.

— On annonce qu'une difficulté vient de s'élever au sujet de la mort de M. Combes. M. Combes, consul de France à Damas, perdit sa fille unique dans une maison de campagne qu'il habitait à une faible distance de la ville. Le cimetière des chrétiens est situé de l'autre côté de Damas, et pour s'y rendre il faut ou traverser la ville ou en faire le tour.

Or, il est un usage qui interdit aux chrétiens de porter leurs morts à travers la ville. M. Combes ignorait cet usage. Il fit traverser Damas au cercueil de sa fille, à la levée du jour et sans pompe. La cérémonie des funérailles s'accomplit sans difficulté ; mais, lorsque M. et Mme Combes voulurent rentrer en ville, en sortant du cimetière, ils virent arriver une foule nombreuse et fanatique qui se rua sur eux. M. Combes fut tué ; Mme Combes put s'échapper. Le général Aupick, prévenu de ce malheur, a demandé au gouvernement de la Sublime-Porte, la punition des assassins de M. Combes.

TOUT CE QUI BRILLE N'EST PAS OR. — La Californie est profondément agitée, la discorde règne parmi les races diverses, qui foulent son sol récemment acquis à l'Union ; les routes sont infestées de bandes de brigands, les uns déserteurs américains, les autres indiens ; les désordres intérieurs menacent de se compliquer d'hostilités sur les frontières. Un détachement de troupes américaines, campées autour de la Paz, a été attaqué à la fin de juin par les habitants de l'Etat de Sonora, et obligé de se replier sur le fort. Cette escarmouche pourra donner lieu à des conséquences sérieuses.

Pour comble de malheur, on annonce que le Sacramento n'est qu'un Pactole indigne de ce nom. Un journal assure qu'un voyageur venu de Monterey aurait apporté de New-York, à titre d'échantillon, une quinzaine de livres de ce minerai précieux, qui a jeté dans une fièvre si étrange la population californienne. Examen fait, le métal ne serait autre chose que du *Mica*, produit qui offre quelque ressemblance extérieure avec l'or, mais qui n'a aucune valeur intrinsèque.

UN MIRACLE. — On écrit de Montpellier à l'*Univers* :

« Un jeune homme de 18 à 19 ans, faisant partie du groupe des forcenés qui, le jour du banquet, criait : Vive l'enfer ! A bas la religion et les calotins ! vient de mourir des suites de la rupture d'une veine du larynx, déterminée par la force qu'il avait mise à crier ses infamies. »

HECKER EN AMÉRIQUE. — Les journaux américains mentionnent l'arrivée à New-York du chef du parti républicain d'Allemagne, Frédéric Hecker ; ses compatriotes, secondés par le conseil de ville, ont fait, au proscrit, une réception fort belle : un nombreux cortége est allé le recevoir, le 5, à bord de l'*Hermann*, qui l'avait amené, et l'a escorté jusqu'à City-Hall, où la foule l'a salué de ses acclamations, pendant que le maire l'accueillait avec beaucoup de courtoisie. Le 7, une grande assemblée a été tenue à Tammany-Hall, en son honneur. Divers orateurs se sont fait entendre à cette occasion ; ils ont fait appel aux instincts républicains de l'Amérique ; ils ont prédit l'affranchissement prochain de la vieille Allemagne, et convié tous les peuples de l'Europe au banquet de la démocratie universelle.

L'Assemblée s'est ensuite séparée après avoir adopté des résolutions appropriées à la circonstance. Par la première : « Elle offre l'hospitalité » de New-York à M. Hecker, le défenseur du principe républicain, et lui » promet de l'aider de ses efforts pour qu'il puisse prochainement reporter au delà de l'Océan, dans la patrie de ses pères, le drapeau du républicanisme, qu'il a été le premier à y arborer. »

En réponse aux lettres de M. Chevé, publiées par la *Démocratie pacifique*, les 16 et 20 octobre, M. Hubert, inspecteur du chant auprès des écoles communales, nous prie d'insérer la protestation suivante des répétiteurs de chant attachés aux écoles communales de Paris :

M. E. Chevé a été mal informé et inexact dans la citation des paroles de M. Hubert à la conférence du 11 octobre avec ses répétiteurs.

Nous, soussignés, répétiteurs de chant d'après la méthode B. Wilhem dans les écoles communales de Paris, devons à la vérité de déclarer que M. Hubert n'a jamais dit que la méthode de M. Wilhem fût *insuffisante et incomplète* ; il n'a jamais prétendu qu'il fallût la *remanier complètement*.

M. Hubert nous dit seulement que, depuis longtemps, il avait remarqué que, dans la méthode Wilhem, il y avait quelques longueurs, et des tableaux qui seraient peut-être mieux à telle place qu'à telle autre, et qu'il nous engageait à lui faire nos observations à cet égard.

Foulon. — Lelyon. — Forestier. — Richard. — Hottin. — Divis. — Pouille. — Lévy. — Mayer. — Peny. — Zimmermann. — Blondeau. — Machard. — Lebeau aîné. — Lebeau jeune. — Pickaern. — Guerrier. — Lahausse d'Isly. — Coller. — Ethyard. — Regnauld. — Priou. — Hurand. — Brouilloi. — Bertranger. — Guillaumot. — D'Ingrande.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Orléansville. — M. G. — Reçu les 40. — Remerc. à tous deux. — Compl. affect. à M. R. Nous n'oublions pas son dern. ouv.
Beyrouth. — M. M. — Nous vous serrons cordialem. la main. — Merci.
Besançon. — M. T. — Nous prenons note et vous recevrez exactem.
Rio de Janeiro. — M. D. — Nous attendons les 1968 onces portés sur le connaissement, et donnerons la public. conven. — Nous utilis. à v. satisf. la note relat. à M. B. — Compl. à tous. Continuez.
Ebreuil. — C. L. — Nous portons au 31 décembre.
Jouaville. — M. P. — Nous continuons l'un et inscrivons l'autre. Nous comptons entièrement sur vous.
Metz. — M. G. — Nous prenons note pour expédier aussitôt parus.
Paris. — M. L., rue d'Enfer. — C'est le porteur qui a manqué de vigilance.
Saumur. — La personne ann. n'arriv. peut-être que dans l'ap.-midi, Dim. 29.
Angers. — Rend. v. P. du R. lundi 30, à 3 h.

Bourse du 27 octobre.

L'élection du président de la République pour le 10 décembre nous met en état de crise ; les spéculateurs l'interprètent défavorablement.

Les fonds publics éprouvent une baisse de 50 centimes. Le 5 0/0 laissé hier à 68 80, tombe insensiblement jusqu'à 68 40, son dernier cours. Le Trois le suit, et de 44 65 arrive à 44 30. L'emprunt fait 68 50.

La situation de la banque de France du 26 courant n'est guère plus favorable que la précédente, la réserve en numéraire s'augmente de deux millions, mais les escomptes diminuent d'autant ; les effets arriérés grossissent de 600 mille fr. Le reste n'offre aucun changement notable. Les actions de 1510 tombent à 1500.

Les chemins de fer sont entraînés légèrement ; Orléans, de 645, descend à 605 ; Avignon-Marseille perd 7 f. à 168 75 ; le Nord fléchit à 355.

La Bourse semble fort mauvaise ; il s'est fait des ventes fort considérables.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 65	44 65	44 25	44 30
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	68 50
Cinq 0/0	68 80	68 90	68 40	68 40

27 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 30 »»	4 Canaux avec prime	842 50
— Emprunt 1847-1848	68 75 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	68 40 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la banque	1500 »» »»	— dette passive	» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	»» »»
Récep. Rothschild	79 »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	63 50	— — 3 0/0	»» »»

5 0/0 belge 1840	[illegible]	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	77 75	Zinc Vieille-Montagne	3100 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	835 »»
Obligations de la Ville	1120 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	366 75	366 75
Versailles, rive droite	105 »»	»»» »»	Du Nord	356 25	355 »»
— rive gauche	92 75	97 50	De Paris à Strasbourg	334 25	330 »»
Paris à Orléans	645 »»	605 »»	Tours à Nantes	316 25	312 »»
Paris à Rouen	384 »»	380 »»	Paris à Lyon	362 50	362 50
Rouen au Havre	»»» »»	186 75	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»
Avignon à Marseille	175 »»	»»» »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	82 50	82 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	233 75	233 75	Bordeaux à la Teste	»» »»	»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Les Femmes savantes, le Mari à la Campagne.
ITALIENS. — Andremo a Parigi
OPÉRA-COMIQUE. — La Fille du Régiment, la Nuit de Noel.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — Jeanne, Fonds secrets, la Niaise, la Dame de Chœurs.
VAUDEVILLE. — Représentation extraordinaire.
VARIÉTÉS. — Le Buveur d'eau, le Lion, les Deux font la Paire, Mignonne.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Envies de Mme Godard, l'Eté de la Saint-Martin, une Chaîne anglaise, le Camp de Saint-Maur.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre Noir, M. Keller.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris, Guillaume
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Famille de la Bernardière, Plus de Jeudi, Georgette, Diorama.
FOLIES. — Les Domestiques, le Chiffonnier, la Visite du Diable
DÉLASSEMENTS. — Maurice le Mobile, Adrien, un Voyage, l'Impératrice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Les Dragons, le Huit, la Guimard, Notre-Dame.
THÉATRE CHOISEUL. — Claude, le Novice, intermède, Fontamarose.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 198. — **ÉDITION DU MATIN.** — **Dimanche 29 Octobre 1848.**

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE [illegible], ÉLECTION. — [illegible] (GENÈSE.)

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS.	Un an, 20 f.,	6 mois. 11 f.,	3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	— 5	— 3
PAYS à surtaxe	14	— 7	— 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION

LIBRE ET VOLONTAIRE

du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF [illegible]

ANNONCES [illegible]

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec [illegible]

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces ([illegible] et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION

PROPORTIONNELLE

au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 28 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

ALLUMETTES CHIMIQUES.

L'Assemblée nationale continue à former le rassemblement le plus désordonné que nous ayons jamais vus. Brusques et violentes du côté gauche, les interruptions sont continues et systématiques du côté droit. Au milieu de tous ce tapage, les représentants de la nation ont aujourd'hui trouvé moyen d'insérer dans le décret relatif aux mesures organiques transitoires quelques ferments de discorde de plus, quelques nouvelles allumettes propres à incendier plus vite les vieux étais de cette malheureuse société.

Libre aux défenseurs aveugles du passé d'accuser les socialistes! mais, en toute vérité, qui est le plus à craindre pour cette société, des novateurs qui veulent la transformer ou des conservateurs qui la trainent toute meurtrie d'écueils en écueils, et ne sont occupés qu'à l'y faire échouer le moins mal possible?

C'est ainsi que les plus anciens de ces conservateurs, les légitimistes, n'ont qu'une seule idée : organiser une bonne guerre civile qui sauve la France en la forçant de se mettre aux pieds du trône et de l'autel. La monarchie restaurée ne serait pas la monarchie absolue de Louis XIV. Non! Elle ressemblerait plutôt à celle de Charles-le-Simple entourée de vassaux puissants. La monarchie restaurée serait la féodalité restaurée; accomodée aux exigences du temps elle se diviserait en féodalité terrienne ou ancienne noblesse, et féodalité financière ou noblesse nouvelle.

La République aura peine à résister à ces tentatives, car elles ne sont que le développement normal, quoique subversif, des faits antécédents.

En veut-on une preuve? Le touchant amour des monarchistes pour le suffrage universel nous la fournira. Comment se fait-il que les hommes du privilège, les hommes de race, s'empressent de reconnaître pour leurs égaux les plus humbles de leurs paysans, et qu'ils réclament pour ceux-ci les droits républicains les plus étendus?

Le motif en est facile à comprendre. Que veulent ils, en effet? Briser l'unité démocratique, qui peut seule anéantir la féodalité nouvelle, comme l'unité royale a anéanti la féodalité ancienne, — puis, cette unité démocratique brisée, régner par la division, par le morcellement de l'unité française, en faisant prévaloir la puissance oligarchique des plus riches propriétaires fonciers et industriels.

Pour briser cette unité démocratique qui leur fait seule obstacle, quel meilleur moyen que de diviser en deux le peuple des travailleurs, d'opposer le peuple des campagnes à celui des villes, en usant sur le peuple des campagnes de toute leur influence et de celle du clergé, leur allié?

Aussi, dans la discussion de la constitution, a-t-on vu les légitimistes s'efforcer constamment de tenir isolés les électeurs des campagnes pour les soustraire à toute influence contraire à celle qu'ils veulent exercer sur eux par eux-mêmes et par les curés. Le vote à la commune! tel a été le mot d'ordre du parti.

Sans l'avoir tout-à-fait obtenu, ils en ont approché; bien plus, ils sont parvenus, et ont fait aujourd'hui constater ce résultat d'une manière éclatante en portant le premier coup à la centralisation administrative, seul gage actuel de l'unité française, par un commencement de subordination des préfets, agents de cette unité, agents du pouvoir central, aux conseils d'arrondissement, représentation du pouvoir local, représentation des tendances féodales nouvelles.

Cette marche systématique de la noblesse ou des conservateurs anciens, est appuyée aveuglément par les libéraux riches, ou conservateurs nouveaux. Ils se rangent instinctivement auprès de leurs aînés en privilèges, et comme eux tendent à décentraliser le pouvoir, et par conséquent à élever dans les provinces des pouvoirs locaux, en hostilité ou en supériorité vis-à-vis du pouvoir central.

C'est là la profonde signification, la conséquence ultérieure de l'insurrection des provinces contre Paris. Il y a là, suivant nous, un mouvement féodal très caractéristique qu'on ne saurait dédaigner sans imprudence. Il se serait produit plus tard sous la monarchie : la République l'a fait éclore plus vite, voilà tout. Mais assurément il est un des préludes éclatants de cette féodalité foncière et industrielle prédite depuis longtemps par l'illustre génie dont le flambeau nous éclaire encore à travers les sentiers tortueux de la politique civilisée.

La décentralisation administrative ne s'accomplira pas sans luttes périlleuses. L'article sur les conseils-généraux voté aujourd'hui est la première étincelle de ce qui peut devenir un vaste incendie.—Voici la seconde allumette chimique fourrée par l'Assemblée dans la boite légale:

Il a plu à l'Assemblée, malgré de bons avis qui lui sont venus de tous côtés, de faire nommer un président par le suffrage universel, au lieu de le nommer elle-même. Elle s'en repent depuis quelques jours, et elle se plait à dépouiller cet autre souverain de tous les attributs qu'elle lui avait conférés. Ainsi, aujourd'hui, elle lui a refusé le droit de promulguer les lois; plus, le véto suspensif; — plus, le droit de grâce et d'amnistie; — plus, elle lui a rogné quelques mois de son pouvoir temporaire, etc.

Mais ce n'est pas tout. Elle a adopté un amendement subtil de M. Deslongrais, par lequel elle a déclaré qu'en face du président, elle continuerait d'être constituante et souveraine, et un commentaire improvisé de M. Grévy a fort nettement expliqué qu'elle se réservait au besoin des pouvoirs extraordinaires. Ces pouvoirs extraordinaires n'ont pas été définis; mais le vague même de ces attributions les rend plus menaçants et établit un antagonisme très prononcé entre l'Assemblée et le futur président.

Aussi, peut-on dire en réalité qu'aujourd'hui l'Assemblée a en partie défait sa propre Constitution, en implantant, à côté de la loi fondamentale, ce fameux article 14 qui se trouve dans toutes les chartes du monde et, éternel démenti de la loi, donne au plus fort tous les droits qu'il peut conquérir.

Les dispositions adoptées aujourd'hui réduisent le futur président à zéro. Ce souverain émané de la même source que l'Assemblée souveraine, sera-t-il d'humeur à accepter cette infériorité? C'est là un *casus belli* que nous ne pouvons juger; mais s'il arrive quelque malheur, la faute en sera justement imputée aux habiles législateurs qui ont tout fait pour mettre en antagonisme forcé les deux souverains de la République.

A la fin de la séance, l'Assemblée a cependant imaginé un moyen infaillible pour tenir pieds et poings liés ce terrible président... Il devra prêter serment à la République et à la constitution!

Le Ballon d'essai dynastique.

Il n'est plus permis d'en douter, M. Louis-Napoléon est conseillé par les plus habiles meneurs de la réaction. Les vieux partis s'en servent comme d'un ballon d'essai dynastique. Des légitimistes et des conservateurs encouragent cette candidature par plusieurs raisons fort édifiantes : d'abord, parce qu'elle tend à persuader au pays qu'il ne peut pas se passer de chef héréditaire ni du culte fétichiste du nom et de la tradition; ensuite, parce qu'il donnerait une nouvelle force à l'élément militaire qui, aux yeux des conservateurs de toutes nuances, forme la meilleure garantie du *statu quo* social; enfin, parce que l'incapacité politique du prétendant de Strasbourg et de Boulogne fait espérer à ses rivaux, à tous ceux qui n'ont rien appris ni rien oublié, que des conflits ou des embarras nouveaux fatigueront bientôt le pays de la République et rendront possible une nouvelle et plus complète restauration du principe de la légitimité.

A ces appuis intérieurs vient se joindre l'appui non moins précieux des cours du Nord. Il est reconnu dans les conseils des vieux gouvernements qu'il n'y aura pas de tranquillité monarchique en Europe aussi longtemps que l'hérédité dynastique ne sera pas rétablie en France. C'est pourquoi le czar, qui n'avait pas déjà agi sans intention en prenant pour gendre un Beauharnais, un petit-fils de Joséphine, ne néglige probablement rien à cette heure pour favoriser en France le succès dynastique de l'héritier de Napoléon. Le prix de ce succès serait, on doit l'espérer du moins, une alliance franco-russe.

Il est bon qu'au moins la partie la plus éclairée du pays observe ces menées et ne s'y trompe pas. Si elles réussissent un instant, comme c'est fort à craindre, ce ne sera qu'au moyen de l'habile exploitation de l'ignorance et de la misère par l'intrigue et la corruption, et qu'à la condition d'entraîner bientôt une guerre civile plus cruelle que celle de juin, une révolution moins généreuse, beaucoup plus radicale que celle de Février. Pleins de foi dans la force des idées et dans l'élan réformateur de l'Europe, les démocrates ne doivent pas s'effrayer beaucoup de menées qui n'ébranleront un instant la République qu'en dégoûtant le pays des intrigues de la réaction et en conduisant les réactionnaires à leur perte définitive. Mais en hommes de conscience et d'humanité, ils ne doivent cependant rien négliger pour bien caractériser, pour bien démasquer aux yeux du pays ces manœuvres avant qu'elles aient pu réussir. Il ne faut pas qu'un homme sensé puisse reprocher à la presse démocratique ne n'avoir pas suffisamment éclairé sa prévoyance et son patriotisme.

Dès aujourd'hui, il y a deux points qui arrêtent les méditations du public :

Le journal de M. Girardin présente la canditature de M. Louis Napoléon à la présidence comme la première de toutes, comme la plus probable, la plus logique, comme celle qui représente le mieux l'AVENIR!...

Le journal de M. de Genoude applaudit également à la dignité, à la convenance parfaite déployées par M. Louis Napoléon dans la séance d'avant-hier, et déclare que ce candidat a pris le *premier rang* parmi les hommes qui aspirent à la présidence de la République.

Nous suivrons les progrès de la trame.

Ralliement démocratique.

Quelle que soit l'issue de cette question brûlante de la présidence, quel que soit l'homme à qui la majorité des votes du 10 décembre conférera le pouvoir exécutif, en face des soulèvements produits dans toute l'Europe, par l'idée démocratique; en face des trônes ébranlés qui, tour à tour, chancèlent sur leur base au souffle du principe de la souveraineté des peuples, la République française ne peut périr.

Notre conviction à cet égard est tellement profonde, que nous éprouverions plus de pitié que de colère pour l'ambitieux insensé qui étendrait une main téméraire sur la souveraineté nationale, pour l'héritier quelconque d'une race déchue qui tenterait de se frayer, à travers les malheurs publics, un chemin jusqu'aux Tuileries.

Qu'une partie des citoyens attribue encore à la République les ruines et les désastres que nous a légués la monarchie, c'est incontestable; que cette masse d'ignorants abusés, endoctrinés par une coterie d'égoïstes intrigants, soient tout prêts à crier, indifféremment, au gré de leurs meneurs, vive le roi ou vive la ligue, nous le croyons fermement; que nous soyons dans un affreux gâchis intellectuel et moral, dans un véritable chaos social et politique, nous sommes loin de le nier.

Et pourtant, nous le répétons avec toute confiance, en toute sécurité, la République française ne peut périr; elle ne peut périr que si l'Europe entière était engloutie sous une avalanche de barbares. Et encore qui pourrait dire qu'alors les conquérants par la force ne seraient pas à leur tour conquis par l'idée?...

Oui, la République est impérissable; c'est désormais le seul gouvernement possible, le seul fort, le seul durable pour la France et pour l'Europe. Tout homme qui sait et qui pense, prévoit à coup sûr l'abime où roulent d'émeute en émeute et de concessions en concessions, les fantômes de rois, de princes et principicules cramponnés encore à leurs trônes vermoulus.

Les rois s'en vont; l'ère de la République universelle approche; et c'est la France, cette fois encore, qui a donné au monde le signal suprême de la grande rédemption.

Mais la France haletante, épuisée par les efforts qu'elle a accomplis depuis un siècle pour la liberté humaine, la France dont la dernière secousse instantanée, irréfléchie, trop hâtive peut-être, a ébranlé le monde au delà de son attente, recule un moment effrayée, éblouie de la lumière soudaine qu'elle a fait jaillir de ses flancs.

Elle croyait sa mission terminée, et voilà qu'elle s'aperçoit tout à coup qu'elle n'a achevé que le prélude de son œuvre; un dernier voile séparait encore le passé de l'avenir, et elle a brusquement déchiré ce voile, avant de se demander ce qu'il y avait derrière lui.

Ce qu'il y avait derrière ce voile, c'était un fantôme bien autrement terrible, bien autrement menaçant que le privilège politique dont nous venions de jeter au vent les derniers vestiges; c'était la question sociale qui se dressait tout entière, et qui criait aux peuples, comme le Sphynx à Œdipe : Devine ou péris.

Et la France effrayée de cette apparition subite a fermé les yeux et s'est rejetée en arrière. Et les faibles et les lâches, les ignorants et les égoïstes, la grande majorité, hélas! essaient de recoudre les lambeaux épars du rideau fatal, aimant mieux se replonger pour quelque temps encore dans les ténèbres, que d'affronter de face le formidable inconnu.

Mais c'est en vain qu'ils se bouchent les yeux et les oreilles; la lumière les brûle; la tempête les étourdit; les ruines qu'ils veulent relever tombent en poussière sous leurs mains; le souffle du destin les pousse. France du dix-neuvième siècle, il n'y a pas moyen d'échapper au terrible logogriphe... Il faut le résoudre ou mourir.

La France périra-t-elle? Répondez, démocrates de toutes les nuances, socialistes de toutes écoles, phalanges encore divisées, mais qu'une foi commune rallie et que le danger va réunir, répondez!

C'est sur vous que repose tout le fardeau de l'œuvre à accomplir; c'est vous qui devez frayer la route à travers les obstacles; c'est vous qui devez entraîner les faibles, éclairer les ignorants, convaincre les incrédules, rendre la confiance à ceux qui doutent, le courage à ceux qui tremblent.

En avant! il n'y a point de fantômes pour celui qui ose marcher droit à eux; il n'y a point de mystères insolubles pour les hommes d'intelligence et de cœur. Œdipe a vaincu le Sphynx.

Mais, pour éclairer cette masse aveugle, pour rassurer cette foule tremblante, pour résoudre pacifiquement le grand problème des temps nouveaux, républicains, démocrates, socialistes, il faut que vous donniez au monde l'exemple de la sagesse, de la prudence, de la charité évangélique et de l'union fraternelle; il faut que vous n'ayez à vous tous qu'une âme et qu'un cœur; il faut que les drapeaux de vos doctrines diverses, harmonieusement unis sans se confondre, marchent d'accord et serrés à la conquête de l'avenir; il faut que vous réalisiez entre vous ce type des œuvres de Dieu, sur lequel se sont modelées toutes les œuvres humaines qui furent réellement grandes, durables et puissantes; la variété dans l'unité.

Soyons unis; avançons ensemble cœur contre cœur, la main dans la main, et la foule indécise, voyant l'entente cordiale de tant de doctrines diverses, de tant d'individualités différentes, se dira que la vérité est avec nous, et s'ébranlera pour nous suivre.

Restons divisés, et le peuple incertain, ne sachant où est la vraie lumière, flottant entre nos bannières séparées, restera plongé dans l'incohérence et dans l'anarchie.

Républicains, démocrates, socialistes, nous sommes tous d'accord sur le but qui est la réparation des injustices sociales et l'avènement progressif du bonheur de tous sur la terre; ce but, l'humanité doit infailliblement l'atteindre, et nos fautes même ne prévaudraient pas contre la loi irrévocable des destinées humaines. Mais la France, mais le monde peuvent payer encore ce progrès suprême par des années de déchirements, de sang et de misères. Ces dernières convulsions, ces menaçants désastres, nous pouvons les épargner à la génération vivante. Pour cela, nous n'avons qu'une chose à faire : *Soyons unis!*

Voici le texte de la proposition de M. [illegible] ([illegible]), relative à l'émission de 400 millions de billets de la République ayant cours forcé :

J'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée [illegible] :

Qu'il sera émis pour quatre cent millions de billets de la République de 50 fr. à 1 000 fr., ayant cours [illegible] dans toutes les caisses de la République en paiement des impôts, et à la garantie [illegible] pourraient être surabondamment [illegible] d'une valeur [illegible];

Que ces billets seront émis par M. le ministre des finances dans un espace de huit mois, à raison de 50 millions par mois;

En égard aux ressources qui [illegible];

Que le décret du Gouvernement [illegible]

l'[illegible] son effet à dater du premier janvier 1849 ;

Que les 45 centimes d'impôt extraordinaire, acquittés par les contribuables en 1848, leur seront imputés sur leurs contributions de 1849 ;

Que le surplus du produit de l'émission (environ 200 millions) sera affecté à la création de comptoirs et sous-comptoirs nationaux dans tous les chefs-lieux de département, chefs-lieux de tribunaux de commerce et chefs-lieux d'arrondissement du territoire de la République.

Que les 200 millions seront répartis entre les comptoirs et sous-comptoirs des divers départements, au prorata du produit des patentes dans chaque département.

Le *Times* dit à propos de l'élection prochaine du président de la République :

S'il arrivait en cette circonstance que le général Cavaignac ne reçût pas de ses concitoyens la haute récompense à laquelle lui donnent droit ses qualités personnelles, et que le choix de la nation se portât sur le prince Louis-Napoléon, cette élection resterait dans la mémoire des hommes comme une des plus grotesques aberrations de la superstition populaire, et une des plus pitoyables humiliations qu'un grand peuple puisse s'infliger à lui-même. — Si jamais le prince Louis-Napoléon était porté à la présidence de la République française, la République et la France se seraient jugées et condamnées elles-mêmes, et leur seule compensation serait qu'un pouvoir si inconsidérément conféré pourrait être aussi facilement ravi qu'il aurait été donné. »

Le *Morning-Advertiser* prétend que le moment n'est pas venu de procéder à l'élection d'un président de la République française. L'esprit public n'est pas assez calme. La masse des électeurs est dominée par l'ignorance et les préjugés. Si l'élection avait lieu maintenant, Louis-Napoléon serait certainement l'homme que le peuple choisirait. C'est ce que savent tous ceux qui connaissent l'opinion en France. L'ignorance politique du peuple est si profonde qu'il n'a aucune idée des conséquences inévitables d'un pareil choix. Il y aurait une nouvelle terreur. Les évènements de juin ne seraient rien en comparaison de ceux qui suivraient cette élection, la France serait plongée dans la plus affreuse anarchie, le sang coulerait dans toutes les rues, la propriété serait foulée aux pieds.

Il est impossible que le général Cavaignac ne sache pas que Louis-Napoléon serait élu et que son élection produirait les résultats que nous venons d'indiquer. Pourquoi donc veut-il absolument que la nation procède dès à présent à la nomination de son président. Si l'on voyait arriver à la présidence de la République Louis-Napoléon, qui n'a pas même le sens commun, et dont tous les antécédents sont contre lui, le monde civilisé concevrait pour le suffrage universel un profond mépris. Il ne pourrait rester au pouvoir quelques mois, pas même quelques semaines, sa nomination rendrait la République ridicule, il y aurait une prompte réaction en faveur du principe monarchique. Avant six mois, nous verrions une restauration de la dynastie d'Orléans dans la personne du comte de Paris.

M. Thiers serait, dans ce cas, premier ministre ; il le sait bien, l'habile politique ! C'est le but auquel il tend, il ne le perd pas de vue. Si M. Cavaignac persiste dans sa résolution, la tactique de M. Thiers triomphera, et les amis de la République devront préparer une épitaphe convenable pour sa tombe.

Les inspecteurs généraux de l'agriculture.

On annonce une fournée de quatre nouveaux inspecteurs d'agriculture. M. Tourret nous permettra-t-il de lui demander s'il entend suivre pour les nominations la voie du concours proposée par lui pour la nomination des professeurs dans les écoles d'agriculture ? Nous repousserions, quant à nous, toute autre manière, surtout après les plaintes nombreuses et justifiées qui se sont élevées contre ces fonctionnaires.

Les inspecteurs d'agriculture existent depuis 1842 ; ont-ils proposé au gouvernement quelque vaste système d'organisation agricole ? Leurs excursions fugitives ont-elles été de quelque enseignement pour les cultivateurs ? L'agriculture a-t-elle, pour sa part, tiré quelqu'utilité de ces fonctionnaires ambulants ? *Hélas, non !* Malgré les inspecteurs, et peut-être à cause d'eux, le ministre de l'agriculture est sans plan d'organisation ; les cultivateurs n'ont rien appris, et ce n'est à se défier des inspecteurs eux-mêmes, et l'agriculture n'en a tiré d'autre utilité que de voir son fonds d'encouragement réduit en pure perte d'une somme considérable. L'ancienne chambre sentait si bien l'inutilité, le danger même des inspecteurs, que jamais elle ne voulut les reconnaître. La République voudrait-elle donc faire ce que la monarchie n'osa elle-même tenter ?

On nous dira peut-être que les inspecteurs d'agriculture ne sont pas restés oisifs, qu'ils ont déjà publié plusieurs volumes de l'*agriculture française*, et que bientôt la République sera dotée d'un monument que les autres peuples lui envieront. Nous accordons que les inspecteurs ont fait l'*agriculture française*, mais soit modestie de leur part, soit toute autre cause, ces messieurs ne se sont jamais vantés de leur œuvre. C'est sans doute de la modestie ; et le public ne voulant pas donner à ces saints agronomes la moindre idée de vanité, ne s'est pas plus occupé de l'*agriculture française* que si elle était encore dans leur illustre cerveau.

Mais, nous objectera-t-on, vous ne voulez donc pas d'inspecteurs d'agriculture ? — Distinguons, s'il vous plaît. Donnez-nous un corps d'inspecteurs recruté par la voie du concours, et nous l'accepterons avec joie ; mais nous repousserons de toutes nos forces, avec l'ancienne chambre, qui sans doute n'était pas incendiaire, un corps d'inspecteurs pris au hasard, sous la pression de l'intrigue, dans le pêle-mêle des solliciteurs qui encombrent les antichambres de la rue de Varenne. Les adversaires de la loi sur l'*enseignement agricole* avaient bien raison de redouter les *états-majors* ! Le mal n'était que trop réel. Malgré les dénégations de M. Tourret, voilà l'état-major qui perce. Le voyez-vous ? il montre déjà le *petit bout d'oreille* ?

Nous ne demandons pas seulement à M. Tourret de mettre au concours les quatre nouvelles places d'inspecteurs, nous allons plus loin : nous soutenons que les nominations anciennes n'ayant été que le résultat de l'intrigue et du favoritisme doivent être brisées, et que tout le corps d'inspection doit recevoir le baptême du concours. Les titulaires actuels pourraient-ils s'en plaindre ? Non, car ou ils sont les plus capables ou ils sont incapables. S'ils sont les plus capables, ce dont nous ne saurions douter, ils l'emporteront infailliblement, et cette consécration à la face du soleil et après débats contradictoires fera cesser bien d'injurieux soupçons. Si, au contraire, ils sont les moins capables, ils céderont la place à de plus dignes qu'eux et rentreront dans l'obscurité d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

M. Ducoux nous adresse la lettre suivante :

Au citoyen rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Paris, 28 octobre 1848.

Citoyen rédacteur,

Permettez-moi de recourir à la publicité de votre feuille pour remercier nos concitoyens des nombreux témoignages de sympathie que je reçois de la plupart des départements. En refusant de m'associer à la politique qui a si profondément affligé les démocrates, je n'avais ni prévu, ni désiré les félicitations qui m'arrivent. Dans cette circonstance, j'ai fait taire mes affections personnelles pour obéir au cri de ma conscience. Voilà tout mon mérite, et je m'applaudis chaque jour davantage de n'avoir pas été rebelle à cette première inspiration du cœur.

Salut et fraternité,

DUCOUX,
Représentant du peuple.

Les Madgyars devant Vienne.

Le *Lloyd* autrichien présentait encore le 21 un tableau fort sombre de la situation de Vienne. L'incertitude de ce qui allait suivre, pesait comme un cauchemar sur tous les esprits. Pendant que le cercle de canons et de baïonnettes qui enveloppait les Viennois à l'ouest, au nord et au sud, se resserrait de plus en plus, l'enthousiasme qui, le 6 et le 7, poussait la population au combat, s'était refroidi, évaporé, et le silence, précurseur de l'orage, avait succédé dans les rues au bruit excitant des armes et au roulement des tambours.

Vers les six heures du soir, l'avis annonçant l'approche de l'armée hongroise a changé la physionomie de la ville en ranimant l'enthousiasme. Cependant quelques doutes s'élevèrent d'abord en ce qui concernait l'authenticité de cet importante nouvelle ; mais ils furent bientôt dissipés. Le courrier qui l'avait apporté a raconté que l'armée madgyare s'élève à 40 000 hommes, dont 8 000 seulement de troupes irrégulières, elle compte être le 21 au soir à Fischamentz, et le lendemain matin à Simmering, où ses chefs auraient l'intention d'engager immédiatement la bataille. La proclamation des généraux madgyars, MM. Pazmandy, Moga, Esanyiget Percel, affichée au coin de toutes les rues de Vienne, était ainsi conçu :

La nation hongroise est liée depuis des siècles à la nation autrichienne. La liberté constitutionnelle acquise en mars a encore resserré les liens fraternels qui les unissent. C'est pour nous un devoir commun de défendre notre liberté constitutionnelle et légale. Voilà ce qui explique pourquoi l'armée hongroise se hâte de venir au secours de ses frères autrichiens en danger.

» Nous sommes convaincus qu'en chassant l'armée ennemie de Jellachich, nous aurons rendu le plus grand service tant à la liberté d'un peuple qui est notre frère, qu'à la dynastie et à la monarchie tout entière.

» L'armée hongroise est prête à vivre et à mourir pour les intérêts communs.

» Viennois, ayez confiance en nous ; Dieu n'abandonnera pas notre juste cause. »

Les Hongrois, décidés aux plus grands sacrifices, ne se font pas illusion sur la gravité des périls qui les menaceraient encore, même après la victoire. Ce n'est plus contre Jellachich et les insurgés serbes, dit une correspondance particulière, c'est contre l'armée impériale qui fait invasion de l'ouest, de l'est et du nord que nous avons à combattre, et, si nous restons vainqueurs, nous pouvons nous attendre à un combat avec la Russie.

Le général Simonich est entré, venant de Gallicie, dans le comitat de Sarof. Le général Puchner, arrivé de la Transylvanie, occupe avec des régiments polonais les forteresses de Carstadt et de Marosvasarhaly, et la position de l'armée allemande est à Moracante. « Préparons-nous donc, ajoute le correspondant madgyar, à un combat d'anéantissement, qui remplira la Hongrie de fleuves de sang et jonchera le sol de cadavres. »

La Diète autrichienne avait adressé le 20, au peuple de l'Autriche, un manifeste dans lequel elle expose que sa mission est avant tout une mission de paix, mais que tous ses efforts pour arriver à une conciliation ont jusqu'ici été inutiles. « Le noble peuple de Vienne, dit-elle, a su jusqu'ici dompter sa colère et son ardeur pour le combat ; mais nos efforts ont pu seuls empêcher qu'une lutte sanglante et, comme conséquence de celle-ci, la dissolution de l'ordre légal, n'éclatât. L'armée croate menaçait Vienne. C'est en vain que la Diète a tâché d'obtenir que cette armée se retirât. Elle n'était que l'avant-garde de masses de troupes plus considérables, qui enveloppent étroitement la capitale de toutes parts. Les boulets de canon ont déjà sillonné les rues des faubourgs.

La Diète représente ensuite que les siècles ont consacré la ville de Vienne comme capitale de l'empire ; que Vienne est le centre des intérêts de tous les peuples autrichiens, et que chaque malheur qui frappe cette capitale est ressenti douloureusement dans les parties les plus éloignées de la monarchie. Vienne, dit-elle, est le seul siége possible d'une Diète qui réponde à l'égalité des droits des peuples si divers. Vienne est pour les peuples de l'Autriche le berceau et le boulevard de la liberté.

Le manifeste se termine par cet appel :

« Peuples de l'Autriche, vous êtes tous représentés dans la population de Vienne. Cette ville a toujours été pour vous une capitale hospitalière. Aussi, quiconque est pour la patrie, pour le trône constitutionnel, pour la liberté du peuple, doit être pour Vienne. En conséquence, la diète regarde comme un devoir sacré de s'opposer aussi bien à la réaction qu'à l'anarchie. La réaction ne nous enlèvera pas la partie la plus minime de notre liberté ; l'anarchie n'anéantira pas ces précieux trésors ; voilà ce que veut la diète, voilà ce qu'elle veut pour tous les peuples et pour toutes les classes du peuple.

» Mais, pour que cela puisse s'accomplir, il faut que Vienne soit sauvée.

» Peuples de l'Autriche ayez confiance dans ceux que vous avez élus pour sauvegarder vos droits et ceux de vos enfants ; ayez confiance dans ceux qui ont délivré vos terres des dîmes, des tailles et de toutes les autres charges vexatoires ; ayez confiance dans ceux qui s'occupent de vous donner des lois qui assureront sur des bases solides votre liberté. »

D'après les dernières nouvelles, le peuple de Vienne, électrisé par l'approche des Hongrois, brûlait à tous les coins de rues la proclamation de l'empereur. Mais, s'il faut en croire certains bruits, confirmés, dit on, par une dépêche télégraphique datée de Vienne du 23 au soir, les évènements auraient reçu un dénouement des plus imprévus et que, pour notre part, nous jugeons incroyable.

Trois régiments hongrois, deux de cavalerie et un d'artillerie se sont joints à l'armée de Jellachich. Les autres troupes se seraient retirées, se sentant trop faibles. La populace de Vienne furieuse se serait alors livrée à toutes les exactions et au pillage.

L'*Emancipation* de Bruxelles a reçu de Vienne une lettre datée du 22 qui transmettrait de si tristes détails sur les scènes dont les rues et les maisons de Vienne seraient devenues le théâtre, que ce journal n'a pas voulu les reproduire avant qu'elles ne soient confirmés par des récits plus authentiques.

Quoi qu'il en soit, il faut s'attendre plus que jamais à de grands évènements.

On se ferait difficilement une idée de l'exaltation qui se manifeste sur tous les points de l'Allemagne. Elle annonce une crise prochaine et inévitable dont l'explosion, momentanément retardée par des mesures oppressives, n'en sera que plus véhémente.

Il paraît maintenant qu'à la cour de Postdam on se refuse de sanctionner toutes les lois dont le vote a donné lieu à une défaite du ministère de la *réaction armée*. Mais les ministres Pfuel et Kisker, ne voulant pas se prêter à des mesures aussi inconstitutionnelles, ont donné leur démission. On parle de les remplacer par les chefs même de la réaction, le comte de Brandebourg Radowitz ou Wrangel.

Il est clair que la camarilla projette un grand coup. L'armée concentrée autour de Berlin devra, à l'approche de la saison rigoureuse, aller prendre des cantonnements d'hiver. Ces troupes auraient été réunies inutilement ; on voudra donc utiliser leur concentration en provoquant quelque conflit. Les souverains et les aristocrates sont toujours aveugles ; l'histoire pour eux n'a pas d'enseignement ; elle ne leur montre pas qu'à Postdam on prend la même voie que celle suivie autrefois à Versailles.

A en croire le *Zeitungs-Halle*, le gouvernement prussien, fermement résolu à soutenir le pouvoir central pour les intérêts de l'Allemagne, était décidé à s'abstenir de toute intervention en Autriche, dans une affaire qui est plus slave et hongroise qu'allemande, et dans laquelle l'intervention de l'élément allemand ne pourra qu'aggraver la situation.

Le cabinet de Berlin ne concentre ainsi sans doute son attention sur l'Allemagne que parce qu'il se repose sur la Russie du soin de rétablir l'ordre en Autriche.

Des fugitifs de la Moldavie annoncent que les Russes se préparent à entrer dans le pays hongrois pour anéantir, de concert avec Windisgraetz, l'indépendance des Madgyars et la liberté européenne.

A Cracovie, il suffira d'un signal donné du château par le gouverneur Zaleski pour que les Russes franchissent la frontière et occupent la ville.

Insurrection sonderbundienne à Fribourg.

Le parti du Sonderbund et les ultramontains viennent de faire dans le canton de Fribourg une levée de boucliers qui leur a mal réussi.

L'insurrection a éclaté pendant la nuit du 24 octobre dans le district de la Glane. La résidence de la famille Maillardoz à Rue lui a servi de foyer. Une masse considérable de campagnards armés s'y est réunie et s'est portée sur Romont, l'autre sur Châtel, dans l'intention de s'emparer des canons et d'opérer ensuite leur jonction devant la capitale ; mais Romont veillait. Arrivés devant Villa, les insurgés furent saisis d'une terreur panique à la suite de laquelle ils se débandèrent. Il n'en fut pas de même à Châtel, où les insurgés, conduits par le frère et les deux neveux de l'évêque, enlevèrent les canons et arrêtèrent le préfet et quelques autres personnes. Cependant, le sous-préfet, étant parvenu à s'échapper, apporta dans le canton de Vaud la nouvelle de l'insurrection.

Les préfets vaudois firent immédiatement mettre sur pied les troupes de leurs districts, et leur firent occuper les points insurgés sur la demande d'assistance fédérale faite par le conseil d'état du canton de Fribourg.

Les troupes vaudoises étaient à Fribourg, le 25 au matin. Il semblait, d'après les dernières nouvelles, que tout n'était pas fini. Malgré l'occupation des contrées de Châtel, de Rue et de Romont, on avait des craintes sur la Haute-Gruyère. On annonce, en effet, qu'un mouvement s'y est aussi organisé contre Bulle, et que la Gruyère est sur pied ; quoi qu'il en soit, il ressort de tout cela qu'un vaste plan était combiné dans le canton de Fribourg, que rien n'en avait transpiré, que les autorités ont été littéralement surprises, et qu'il n'a pas moins fallu que la vigilance du gouvernement vaudois et la célérité des troupes vaudoises, pour étouffer l'insurrection à son origine et l'empêcher de parvenir au développement qu'elle devait atteindre.

L'évêque Marilley a été arrêté par le conseil d'état de Fribourg, qui l'a envoyé à Lausanne.

Danemark.

Nous trouvons un fait important dans le *Journal de Ribe*, ville du Sleswig, située près des cantons habités par les Frisons. La population de cette partie du Sleswig a adressé un manifeste au gouvernement des duchés, dans lequel elle déclare que, tout en continuant à payer les contributions ordinaires, elle refusera de concourir aux frais de la guerre. Le manifeste ajoute que ces populations n'ont aucune sympathie pour l'Allemagne, qu'elles repoussent toute idée de réunion à ce pays, et qu'elles veulent continuer à faire partie du Danemark.

Ce manifeste est donc une nouvelle preuve que la population danoise et celle de race frisonne, qui forment les deux tiers du nombre des habitants du Sleswig, repoussent les idées envahissantes du gouvernement central de Francfort.

Nouvelles d'Italie.

Une nouvelle et plus grave démonstration a eu lieu le 20 octobre à Livourne. Voici les dépêches télégraphiques échangées entre le gouverneur Montanelli et le grand-duc.

A 11 heures et demie. Un mouvement armé se prépare ; des émissaires ont été envoyés dans les diverses parties de la Toscane.

Midi 1/4. L'état de la ville est plus menaçant. Si je n'ai pas de réponse avant quatre heures, je pars pour Florence.

1 *heure 10 minutes.* — Le peuple s'arme et se dispose à occuper les forts et les portes. La situation devient de moment en moment plus périlleuse pour le gouvernement.

2 *heures* 5 *minutes.* — Le peuple armé s'empare des portes pour empêcher la sortie des autorités. Je sais qu'il s'achemine vers le fort pour s'emparer des munitions. On parle d'otages, je ne sais si l'on me retiendra. Tout se fait sans tumulte.

2 *heures* 3/4. — Les postes sont occupés. Je ne gouverne plus. Je donne ma démission, je voudrais partir ; mais le peuple s'y oppose.

4 *heures* 5 *m.* — Pourquoi ne répond-on pas à mes dépêches ? Les postes sont aux mains du peuple. Je ne dispose d'aucune force. J'ai offert ma démission, qu'on me réponde.

Réponse. Si le gouverneur de Livourne est appelé à Florence, si le gouverneur ne peut partir, qu'il déclare que son autorité a cessé.

Ce mouvement avait pour cause le bruit répandu à Livourne que le grand-duc avait nommé un ministère réactionnaire. Le peuple refusait de laisser partir Montanelli, parce qu'il ne voulait pas qu'il donnât sa démission. Vers le soir, la foule, réunie sur la place, poussa le cri de : Vive la République ! et voulait planter un arbre de la liberté. Montanelli descendit dans la place ; il dit aux citoyens que la forme constitutionnelle pouvait leur laisser une dose suffisante de liberté. Des applaudissements se firent entendre, et l'on convint d'attendre le dénouement de la crise ministérielle.

Montanelli put se rendre à Florence dans la soirée.

ROME, 18 octobre. — Des lettres de cette ville, parvenues à la *Concordia*, annoncent qu'une tentative réactionnaire, semblable à celle de Naples dans la journée du 15 mai, a eu lieu à l'effet d'exciter les imprudents à assaillir le gouvernement au nom de la République, afin d'avoir un motif de retourner à l'ancien système de tyrannie et d'oppression. On a trouvé dans le palais du prince de Roviano (Sciarra-Colonna) une quantité d'armes, on dit même quelques pièces d'artillerie destinées à aider le mouvement républicain.

L'on sait que le prince est un des plus chauds partisans du vieux système et entièrement vendu au parti jésuitique. Le projet a été découvert et les armes déclarées propriété de l'Etat. Nous pensons que l'on éclaircira promptement ce ténébreux mystère.

Le comte G. B. Giustidiani parcourt l'Italie pour la cause vénitienne. Il se présenta d'abord au prince Corsini, sénateur de Rome, lequel, après avoir refusé de prendre quelques actions, lui a allégué l'amitié qui existait entre lui et le général Welden. Le comte a été reçu du reste dans l'antichambre et nullement invité à s'asseoir. Hier soir, cependant, Giustiniani étant allé au cercle populaire, y a été accueilli fraternellement et a reçu la promesse de recevoir de associés tous les secours possibles, afin que Venise puisse réussir dans sa généreuse entreprise.

MILAN, 19 octobre. — 1 900 Hongrois cantonnés dans notre ville et dans ses environs viennent de déserter en masse pour reprendre le chemin de leur pays, les uns par le Piémont, les autres par la Suisse. Une vingtaine d'entre eux sont passés ce matin par Cassago ; les habitants leur ont donné des vivres et des rafraîchissements.

21 octobre. — La ville a un aspect tranquille ; cependant les habitants ne laissent pas d'être inquiets, qu'en cas de guerre, les Autrichiens ne veuillent se défendre aux portes de Milan. Beaucoup d'entre eux quittent la ville ; l'or est à un prix extraordinaire. A chaque coin de rue et presque sur chaque maison on lit les inscriptions suivantes : *A bas le gouvernement autrichien ! Vive l'Italie ! Vivent les Hongrois !* La mortalité parmi les troupes augmente d'une manière effrayante ; on enterre de 60 à 70 soldats chaque nuit. Le typhus, la variole pourpre, la fièvre jaune et les maladies aigues exercent de grands ravages.

Le quinquina devient excessivement rare. La dépense journalière de

Milan est de 80 000 livres ; celle de Mouza varie de 6 à 8 000. Le commerce est absolument nul. Vendredi soir, les archiducs Sigismond et Ernest se promenaient sur le cours de la Benza, habillés de velours noir. Le palais est fortifié et approvisionné. On voit par ces quelques détails écrits à la hâte que le moment serait propice pour entrer en campagne.

Une lettre de Trieste adressée à la *Gazette de Venise* contient les nouvelles suivantes :

« Une lettre nous apporte les nouvelles suivantes de Trieste.

» Hier soir, nous avons eu une espèce d'émeute à l'arrivée de la poste de Vienne. Le peuple détela les chevaux de la voiture et la traîna chez le général Giulay pour qu'il ouvrît les dépêches ; mais comme il s'y refusa, on conduisit la malle à l'état-major de la garde nationale. L'officier inspecteur vint bientôt rassurer le peuple en lui disant qu'il n'y avait rien de nouveau à Vienne, que la ville était toujours au pouvoir du peuple, qui y maintenait la plus grande tranquillité. Alors éclatèrent des cris nombreux de : Vive l'Italie ! vive la république ! vive Vienne ! vive Saint-Marc ! vivent les Hongrois ! à bas le magistrat ! à bas le gouverneur ! Ce tumulte dura une ou deux heures, après quoi le peuple se retira. Il était temps, car les troupes commençaient à sortir de leurs casernes, et les canons, mèche allumée, arrivaient sur la grand'place. Peut-être cette nuit apprendrons-nous quelque chose de nouveau. »

Assemblée nationale.

Séance du 28 octobre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

M. CÉSAR BACOT dit que, bien qu'il n'ait pas voté hier, son nom se trouve cependant dans le *Moniteur* au nombre des représentants qui ont voté sur les amendements.

Un autre membre fait une réclamation semblable, et demande que la commission de règlement délibère sur les moyens de rendre le scrutin plus fidèle.

Le procès-verbal est adopté.

Des demandes de congé sont assez mal accueillies ; elles sont cependant accordées.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'article 1er, tel qu'il a été voté hier paragraphe par paragraphe.

Une discussion s'engage sur le sens de cet article.

M. FOY demande ce qu'il arrivera dans le cas où le préfet ne serait pas d'accord avec le conseil général.

M. V. CONSIDERANT monte à la tribune pour faire connaître à l'Assemblée l'opinion de la commission de constitution.

M. AYLIES. Je demande la parole pour un rappel au règlement. Il n'est pas possible que, sous prétexte d'expliquer un vote, on vienne remettre en discussion les dispositions d'un article. Il faut voter pour ou contre.

M. VICTOR CONSIDERANT. Il ne s'agit pas de revenir sur le vote du paragraphe. Le citoyen Foy a demandé l'explication d'une expression qui est entendue diversement dans cette Assemblée. Il est nécessaire que cette explication soit donnée et qu'on sache ce que l'Assemblée a entendu voter. Cela est d'autant plus nécessaire, que l'ensemble de l'article n'est pas voté et que l'acceptation ou le rejet de cet article dépendra du sens attaché à cette expression.

Je ne suis monté à la tribune que pour donner l'opinion de la commission de constitution. Or, l'avis de la commission exprimé par M. Odilon Barrot est que la division du canton ne peut avoir lieu que par *l'accord* du préfet et du conseil. C'est ce que M. Odilon Barrot a formellement exprimé hier à cette tribune en ces mots :

« Lorsque l'Assemblée s'est prononcée sur la première question, et qu'elle a admis que les cantons pourraient être divisés par l'administration, conformément à l'avis du conseil général, c'est-à-dire par l'*accord* de ces autorités. »

M. ALEM ROUSSEAU. Je ne crois pas qu'il y ait d'ambiguïté. Tout le monde doit avoir présent à la pensée comment les faits se sont passés. M. Emile Leroux avait présenté une amendement pour demander si la division en sections se ferait par le préfet sur l'avis du conseil général ; mais tout à coup l'amendement s'est transformé, et l'on a proposé, ce qui a été adopté « conformément à l'avis du conseil général. » Le sens de cette modification est clair. L'initiative appartient essentiellement au préfet. (Non ! non ! à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Alem Rousseau ne propose aucune modification à ce qui a été adopté. La discussion ne porte en ce moment que sur un article additionnel présenté par lui et ainsi conçu :

« L'initiative de la division du canton rural en sections appartient exclusivement aux préfets. »

Deux autres paragraphes additionnels ont été également proposés par M. Considerant et par M. Foy. Voici celui de M. Considerant :

« En cas de conflit entre le conseil général et le préfet, le ministre de l'intérieur décidera. »

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Depuis le commencement de cette discussion, il semble que nous fassions un article de constitution, tandis qu'en réalité nous ne faisons qu'une loi de circonstance. (Bruit.) Ce que nous devons vouloir, c'est que le plus grand nombre puisse voter. Or, pourquoi suspecter les conseils généraux ? Pourquoi donner aux préfets une responsabilité qui retombera en définitive sur le gouvernement ? (Nouveau bruit.)

Oh ! je sais bien qu'il y a des gens qui invoquent la souveraineté du peuple et qui ne veulent pas du suffrage universel. (Murmures à gauche.) Il y a des hommes qui voudraient que les ouvriers des villes fussent seuls appelés à voter. (Bruit.)

VOIX A GAUCHE. Nous voulons que le vote de l'électeur soit libre.

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant à la gauche. Hier, vous avez blâmé les interruptions qui n'ont cessé de partir de ce côté (la droite) pendant toute la séance, ne les imitez pas.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Il y a un système qui trompe beaucoup de nos collègues et qui tend à restreindre le nombre des votants ; mais l'Assemblée ne doit pas permettre qu'il prévale. (Mouvements divers.)

M. COMBAREL DE LEYVAL. L'article adopté est parfaitement net. En langue française, conformément à l'avis du conseil général ne peut vouloir dire qu'une chose. Le conseil général décidera, le préfet exécutera. Je demande donc le rejet de tous les articles additionnels.

M. FOY se rallie à l'amendement de M. Alem Rousseau.

M. ODILON BARROT. Je n'hésite pas à déclarer que l'introduction du mot *conformément* dans l'article ne changeait rien à la pensée de l'article tel que la commission l'avait proposé ; c'est-à-dire que, pour qu'une subdivision pût s'opérer dans un canton, il fallait que le préfet et le conseil général fussent d'accord. (Bruit à droite.)

Mais je dois dire aussi que la grande majorité de ceux qui ont voté l'amendement ont pensé autrement, et que c'est même ce qui les a déterminés à voter le maximum de quatre sections.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'amendement de M. Alem Rousseau sur lequel le scrutin de division a été demandé. (Murmures à droite.)

Le scrutin donne le résultat suivant :

Votants,	740
Majorité absolue,	374
Billets blancs pour l'amendement,	273
Billets bleus contre,	476

L'amendement n'est pas adopté.

M. LANGLET propose le § additionnel suivant :

« Chaque section devra contenir au moins mille électeurs. » — Rejeté.

M. ALLEMAN propose la rédaction suivante qui est également rejetée :

« Dans aucun cas, on ne pourra faire des subdivisions qui réunissent moins de cinq cents électeurs.

M. ÉMILE LEROUX propose le paragraphe additionnel suivant :

« La présidence des sections appartiendra, savoir : celle de la première section au juge de paix, les autres à ses suppléants et, à leur défaut, aux maires et adjoints des communes, chefs-lieux de sections. »

Ce paragraphe est adopté, ainsi que l'ensemble de l'art. 1er.

« Art. 2. Seront admis à concourir à cette élection tous les électeurs inscrits sur les listes, en vertu du même décret et de la même instruction.

» Les listes de rectification seront dressées conformément au même décret ; elles seront affichées dix jours au moins avant le jour de l'élection. » — Adopté.

MM. Emile Dolfus, Boussingault et Fourneyron proposent le paragraphe additionnel suivant :

» Les représentants du peuple, retenus à Paris par leur mandat législatif, pourront voter dans le département de la Seine. » — Adopté, ainsi que l'ensemble de l'article.

« Art. 3. Les militaires des armées de terre et de mer voteront au chef-lieu de canton dans la circonscription duquel ils se trouveront en garnison ou en résidence.

» Les listes des électeurs militaires dûment certifiées par l'intendant ou le commissaire de marine seront transmises huit jours avant le jour de l'élection au maire du chef-lieu de canton. Le maire répartira les électeurs militaires entre les diverses sections électorales. » — Adopté.

» Art. 4. Les votes seront recensés au chef-lieu de département, conformément à l'instruction du 8 mars, et le résultat du recensement, ainsi qu'un double des procès-verbaux d'élection seront scellés, cachetés et transmis à l'Assemblée nationale.

» Une commission spéciale de trente représentants, élus dans les bureaux au scrutin secret et à la majorité absolue, sera chargée du dépouillement des procès-verbaux dont elle fera rapport à l'Assemblée. Le bureau fera partie de cette commission. » — Adopté.

» Art. 5. Tout bulletin contenant une désignation inconstitutionnelle ne sera pas compté. Toutefois, les bulletins ainsi annulés seront annexés aux procès-verbaux et adressés à l'Assemblée nationale. » — Adopté.

« Art. 6. Aussitôt après la vérification des pouvoirs du président de la République et son installation, il entrera en exercice des droits qui lui sont attribués par la Constitution, à l'exception toutefois du droit spécial qui lui est conféré par l'art. 57. »

M. DESLONGRAIS propose de remplacer la fin de cet article par ces mots :

« Toutefois, l'Assemblée nationale conservera l'intégralité de ses pouvoirs souverains et constituants jusqu'à l'installation de la prochaine législature. » (Appuyé ! appuyé !)

M. PLEIGNARD propose d'ajouter après le premier paragraphe de l'amendement de M. Deslongrais, ces mots :

« A l'exception toutefois de ceux indiqués dans les art. 55, 56 et 57.

M. DESLONGRAIS combat les exceptions proposées par M. Pleignard. Toute exception, dit-il, est une atténuation. Nous devons rester ce que nous sommes. (Très bien ! très bien !)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN combat aussi l'amendement. Si l'Assemblée garde son pouvoir, elle pourra donc aussi défaire le président qu'elle aura fait. (Oui ! oui !) Eh bien c'est absurde. (Bruit.)

M. VIVIEN. La commission croit qu'il est difficile d'adopter l'amendement. Si l'Assemblée conserve l'*intégrité* de ses pouvoirs, quels seront donc ceux du président ?

Que le président n'ait pas le pouvoir de provoquer une seconde délibération sur un projet adopté par l'Assemblée, je le conçois ; mais pourquoi garderait-elle ses autres pouvoirs en présence du président ?

Ce droit seul est attribué au président sur l'Assemblée ; il me semble qu'il lui suffit de se protéger elle-même. Si vous ne voulez pas que le président jouisse de ses droits, il ne faut pas faire élire le président par le suffrage universel. (Approbation à droite.)

M. DESLONGRAIS insiste. Nous ne songeons certes pas à faire annuler l'élection du président. Mais nous sommes en Assemblée constituante, nous n'avons le droit de nous dépouiller d'une partie de nos pouvoirs. (Approbation.)

M. ESPINASSE appuie l'amendement.

M. VIVIEN. Il est admis par l'auteur de l'amendement que l'Assemblée ne pourra pas révoquer le président. Il me semble alors que la réserve posée par la commission est suffisante.

On me dit que l'Assemblée conservera le droit de réviser la constitution ; je nie ce droit. (Bruit.)

Quand l'Assemblée aura voté la constitution, cette constitution sera obligatoire pour elle. (Mouvements divers.)

Sans cela il n'y aura pas de stabilité possible, et par conséquent pas de confiance dans le pays.

Au reste, l'obligation ne serait pas moindre lors même que l'Assemblée aurait élu elle-même le président de la République. Je demande quels droits on veut donc réserver à l'Assemblée ?

M. DESLONGRAIS. Je demande à mon tour à M. Vivien de quels droits il entend priver l'Assemblée après l'élection du président.

M. VIVIEN. Répondez vous-même. (Bruit.)

M. BESNARD. Je réponds. Dans le cas d'une nouvelle insurrection, qui décrétera l'état de siège ? L'Assemblée, me dit-on ; mais la constitution accorde trois jours au président pour promulguer les lois d'urgence. Vous pourrez donc rester ici trois jours après avoir voté l'état de siège, sans que vous puissiez le faire décréter par le président ? (Sensation. Agitation.)

M. CRÉMIEUX. Il faut d'abord se rendre bien compte de la situation dans laquelle se trouvera l'Assemblée quand la constitution sera votée. La constitution définit les pouvoirs qui sont donnés au président de la République ; est-ce que vous pouvez lui enlever un seul de ces pouvoirs ? (Bruit.) On me dit que nous lui enlevons cependant les pouvoirs énoncés dans l'article 57 ; pourquoi ? Parce que nous nous sommes réservés le droit de faire les lois organiques, et que ces lois organiques doivent être faites avec la plus grande indépendance du pouvoir exécutif ?

M. GREVY. On conteste le pouvoir constituant de l'Assemblée, et cependant on lui reconnaît le droit de faire les lois organiques : si elle ne fait pas les lois organiques en vertu de son pouvoir constituant, elle n'a pas le droit de les faire. (Mouvement en sens divers.)

La nomination du président ne change rien aux pouvoirs de l'Assemblée ; le président de la République n'aura pas d'autres droits que ceux du pouvoir exécutif, tels qu'ils sont exercés aujourd'hui, avec cette seule exception qu'il ne sera pas révocable ; mais le pouvoir constituant résidera toujours dans l'Assemblée. (Très bien ! très bien !)

M. DESLONGRAIS modifie son amendement de la manière suivante :

« Toutefois, l'Assemblée nationale constituante conservera jusqu'à la prochaine assemblée législative tous ses pouvoirs, à l'exception du pouvoir exécutif, qui sera confié au président, qu'elle ne pourra révoquer. » — Appuyé.

Cette nouvelle rédaction est mise aux voix et adoptée. Une longue agitation succède à ce vote. La séance est suspendue quelques instants. Des groupes animés se forment de toutes parts, et des conversations bruyantes s'établissent sur tous les points.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une nouvelle rédaction proposée par Durand (de Romorantin), qui rédigerait ainsi l'article 6 :

« Aussitôt après qu'il aura été proclamé par l'Assemblée nationale, le président de la République exercera les droits qui lui sont attribués par la constitution. »

La commission adhère à cette nouvelle rédaction, qui est adoptée.

M. PLEIGNARD propose d'ajouter la disposition suivante :

« A l'exception toutefois des droits conférés par les art. 55, 56, 57 et 58 ; le droit de promulgation étant réservé au président de l'Assemblée nationale. (Rumeurs diverses.)

M. TASSEL parle au milieu du bruit et des cris : aux voix !

M. CAVAIGNAC. A la suite de l'opinion qui a été émise ici, je crois nécessaire de donner une courte explication sur l'esprit qui a dicté l'article 1er. Nous avons eu un double motif : le premier, de mettre aussi promptement que possible, fin aux agitations inséparables de l'élection ; l'autre, que ceux-là qui avaient fait la constitution, fissent aussi les lois organiques. (Approbation.) Oui, je le déclare, nous sommes heureux qu'une aussi bonne occasion que celle des lois organiques, nous mette à même, après avoir inauguré et constitué la République, de présider à l'installation de son gouvernement. Il eût été fâcheux que l'élection du président eût abrégé le terme de votre existence. Il faut qu'il soit bien reconnu que c'est là notre pensée et la pensée du projet. Nous n'avons jamais songé à amoindrir l'Assemblée : et ceux qui l'ont pensé ont calomnié ma pensée ou plutôt celle du décret. Mais je regardais comme un très grand malheur que l'élection du président et son installation fût incompatible avec le pouvoir de l'Assemblée actuelle. (Très bien !)

L'amendement de M. Pleignard est mis aux voix et adopté.

L'article 6 est mis aux voix dans son ensemble et adopté.

M. PERSON propose un paragraphe additionnel ainsi conçu :

« Toutefois, la durée de ses fonctions, pour cette fois seulement, sera prolongée du nombre de mois nécessaire pour que les élections subséquentes aient toujours lieu dans le courant du mois de mai. »

La commission déclare qu'elle adhérerait à l'amendement si la durée des fonctions du président était au contraire diminuée au lieu d'être prolongée. (On rit.)

M. LE PRÉSIDENT. On propose de fixer cette élection au second dimanche du mois de mai. (Appuyé !)

L'amendement de M. Person, ainsi modifié, est adopté.

« Art. 7. Jusqu'à la constitution définitive du conseil d'état, une commission de trente membres élus par l'Assemblée, dans les bureaux, au scrutin secret et à la majorité relative, exercera les pouvoirs attribués au conseil d'état par les articles 54 et 64 de la constitution. »

M. DESLONGRAIS demande la suppression de cet article, qui est la conséquence de la pensée qu'avait la commission de considérer l'Assemblée comme législative seulement et non comme constituante.

M. VIVIEN pense que M. Deslongrais ne s'est pas suffisamment rendu compte des articles du projet : l'article 7 a pour objet de restreindre les droits du président, tant que l'Assemblée sera en fonctions. La proposition de M. Deslongrais va contre ce but, elle ne peut être adoptée.

M. VICTOR LEFRANC demande que les personnes qui devront remplir provisoirement les fonctions de membres du conseil d'état soient choisis par l'Assemblée, en dehors de l'Assemblée. Cette disposition a été prise pour les membres du conseil d'état définitif ; elle doit être maintenue par le conseil d'état provisoire.

L'amendement de M. Victor Lefranc est rejeté et l'article 7 est adopté.

M. BUCHEZ propose un article additionnel ainsi conçu :

« Avant son installation, le président prêtera serment à la constitution et à la République devant l'Assemblée nationale. » (Exclamations diverses.)

VOIX DIVERSES. On a aboli le serment.

M. BUCHEZ. Je conçois que lorsqu'un citoyen exerce un droit, il n'a pas de serment à prêter, car il se prêterait serment à lui-même ; mais quand il remplit un devoir, il doit jurer de le remplir fidèlement. (Rumeurs.) Il y a d'autres républiques que la nôtre, qui ont duré plus longtemps... (Interruption.) Il y a la république romaine, dans laquelle on prêtait serment.

Les paroles de l'orateur se perdent au milieu du bruit.

M. CRÉMIEUX. Le lendemain de la révolution de février, à l'établissement de la République, nous avons pensé que le spectacle de ces mille serments prêtés et trahis, dans ces cinquante dernières années, aussi vite que prêtés, était chose déplorable. (Agitation.) Nous avons pensé que lorsqu'il s'agissait de la République à établir, nous avions autre chose à faire que de nous traîner dans les vieilles ornières des gouvernements précédents. (Rumeurs diverses.) Dans les premiers jours de notre réunion, l'on demanda aussi que nous fussions astreints au serment ; je combattis cette demande, et l'Assemblée, qui m'approuva, répéta avec moi : Plus de serment dans le gouvernement républicain. Cette opinion, que je défendis alors, je la défends encore : l'abolition du serment, en face de l'histoire de nos cinquante dernières années, est un mot de haute moralité. (Mouvements divers.)

M. FAYET. La République n'est pas une forme de gouvernement qui n'ait pas de rapports avec le ciel, qui puisse se passer de rapports avec la Providence.

Pour réparer les maux de la patrie, vous n'avez que deux ancres : la religion et la justice ; avec elles, vous éviterez les écueils sur lesquels pourrait vous pousser la tempête. Il ne faut donc pas que la religion reste en dehors de votre constitution. Il faut que le président de la République vienne solennellement, en présence de Dieu, jurer de consacrer sa vie à faire le bonheur de ses concitoyens. (Interruption.)

QUELQUES VOIX. Pendant quatre ans seulement. (Rires.)

M. FAYET. Quand il aura pris Dieu à témoin qu'il comprend l'importance de ses devoirs et qu'il les remplira au prix de tous les sacrifices, il n'en sera que plus grand, plus honoré, plus respecté par ses concitoyens. (Très bien !)

L'amendement est mis aux voix. Une première épreuve est douteuse.

On procède au scrutin de division. En voici le résultat :

Nombre des votants.	717
Majorité absolue.	359
Pour.	436
Contre.	281

L'article additionnel est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Les bureaux avaient été convoqués ce matin pour nommer trois membres de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement ; mais le nombre des votants n'ayant été que de 330, le scrutin n'a donné aucun résultat. Je propose à l'Assemblée de revenir à l'ancien usage, qui était de nommer les membres de la commission de surveillance au scrutin secret, en séance publique, sauf à faire le dépouillement du scrutin, en dehors de la séance. (Oui ! oui !) En ce cas, ce scrutin sera mis à l'ordre du jour de lundi.

M. FLOCON propose cet article additionnel :

« Tout président de la République qui viole l'article 50 de la constitution est, par ce seul fait, déchu de ses fonctions et déclaré traître à la patrie. »

Citoyens, je me bornerai à vous rappeler le texte de l'article 50 : « Le président ne peut céder aucune portion du territoire, ni dissoudre, ni proroger l'Assemblée nationale, ni suspendre en aucune manière l'empire de la constitution et des lois. » Approbation à gauche. — Tumulte prolongé. — Le renvoi à la commission !)

M. VIVIEN. La commission n'a pas eu à délibérer sur cette proposition, qui ne lui a pas été soumise. Je m'étonne qu'on ait proposé un article qui a le caractère tout à fait constitutionnel dans une loi transitoire. (Et le serment !) C'est vrai. Aussi le comité de constitution fera-t-il de l'obligation du serment un article de la constitution, qu'il présentera plus tard à votre sanction. Je demande que la nouvelle proposition soit renvoyée à la commission et qu'on vote le projet transitoire.

M. FLOCON persiste dans sa proposition. Il n'a pas entendu accorder d'impunité pour les crimes que pourrait commettre le président ; mais parmi ces crimes il en est un qu'il faut punir à l'instant même où il est commis, et il ne faut pas perdre pour cela le moment opportun. La disposition qu'il propose pourra sans doute trouver sa place dans la constitution ; néanmoins, il regarde comme une nécessité impérieuse de l'insérer également dans le projet en discussion.

M. DESLONGRAIS combat la proposition. Qui donc sera juge du crime commis par le président ? Ce sera donc chaque citoyen ? C'est donc le droit d'insurrection que vous inscrivez dans le projet ? Cela ne se peut pas. Il faut au moins que la proposition soit examinée, et pour cela il faut la renvoyer à la commission de constitution.

Le renvoi au comité de constitution est prononcé.

M. SAINT-ROMME présente un article additionnel ainsi conçu :

« Il sera procédé d'urgence à la loi sur la responsabilité du président de la République et des ministres. Jusqu'à la promulgation de cette loi, ils pourront être mis en accusation, et seront soumis à la pénalité du droit commun pour tous crimes et délits prévus par les lois ; toute condamnation contre eux entraînera interdiction des fonctions publiques, pour un temps qui ne pourra être moindre d'une année ; toute désobéissance de leur part aux décrets de l'Assemblée, sera punie comme crime de trahison ; tout emploi des fonds publics, hors de la destination qui leur avait été assignée par la loi, sera puni comme concussion. (Exclamations diverses. Long tumulte.)

L'orateur, à la tribune, attend, mais en vain, que le calme renaisse ; enfin, de guerre lasse, voyant qu'il ne peut se faire entendre, il demande le renvoi de la discussion à lundi.

VOIX CONFUSES. Oui ! oui ! Non ! non !

Le renvoi est mis aux voix et rejeté.

La proposition de M. Saint-Romme est rejetée. L'ensemble du décret est adopté.

La séance est levée à six heures et demie.

Louis Napoléon jugé par M. Emile de Girardin.

Les faits parlent suffisamment. M. Louis Bonaparte s'est placé dans une position telle que nul en France ne peut *honorablement* aujourd'hui éprouver pour sa personne la moindre sympathie ni même la moindre pitié!

Le ridicule est dans l'avortement si misérable de ses projets, dans cette fuite précipitée dès le premier signe de résistance, dans cette subite métamorphose de farouches conspirateurs en tritons effrayés et transis...

L'odieux est dans l'ingratitude qui oublie qu'une fois déjà la clémence royale a pardonné généreusement un crime qu'on avait le droit de punir des peines les plus sévères, et que Napoléon, particulièrement, eût fait expier chèrement à ses auteurs dans les vingt-quatre heures. L'odieux est dans ce calcul qui a fait choisir pour jeter l'anarchie au sein de la France précisément le moment où la France avait besoin de tout son calme, de toute sa puissante unité.

Mais laissons ce jeune homme, qui ne paraît pas avoir plus d'esprit que de cœur...

Nous le répétons, le fils de l'ex-roi de Hollande n'a pas plus d'esprit que de cœur. A-t-il été plus habile à Strasbourg? A-t-il été plus habile en Suisse, alors que pour échapper à une expulsion il ne rougissait pas de faire soutenir par ses amis de la diète qu'il n'était plus Français, qu'il était citoyen de Thurgovie, et qu'à ce titre la France ne pouvait exercer aucun droit contre lui? Enfin, a-t-il été plus habile durant son séjour à Londres, lorsque paraissant comme un histrion au ridicule tournoi d'Eglington, ou étalant chaque soir *sa nullité* parmi les dandys du balcon de Drury-Lane, il ne savait que recommander son nom par des exploits dignes tout au plus d'un journal de modes?

Il n'est pas même un chef de parti, il n'en est que la méchante caricature. (*Presse*, 8 août 1840.)

Lettre de Napoléon-Louis Bonaparte, lue aux jurés pendant le procès de Strasbourg.

Malgré mon désir de rester avec mes compagnons d'infortune et de partager leur sort, malgré mes réclamations à ce sujet, le roi, *dans sa clémence*, a ordonné que je fusse conduit à Lorient, pour passer de là en Amérique. *Quoique vivement touché de la générosité du roi*, je suis profondément affligé de quitter mes coaccusés, dans l'idée que ma présence à la barre, que mes dépositions en leur faveur, auraient pu influencer le jury et l'éclairer sur plusieurs faits importants.

Certes, *nous sommes tous coupables envers le gouvernement d'avoir pris les armes contre lui*; mais le plus coupable c'est moi; c'est celui qui, méditant depuis longtemps une révolution, est venu tout à coup arracher des hommes à une position honorable, pour les livrer à tous les hasards d'un mouvement populaire...

Vous voyez donc que c'est moi qui les ai séduits, en leur parlant de tout ce qui était capable de toucher un cœur français, ils me parlaient de leurs serments, je leur rappelai qu'en 1815 ils avaient juré fidélité à Napoléon II et à sa dynastie... *Pour leur ôter même tout scrupule, je leur dis qu'on parlait de* LA MORT PRESQUE SUBITE DU ROI, *et que la nouvelle paraissait certaine. On verra par là combien j'étais coupable envers le gouvernement; or le gouvernement a été généreux envers moi*, il a trouvé que ma position d'exilé, que mon amour pour la France, que ma parenté avec l'empereur étaient des *causes atténuantes*.

A M. le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Paris, 28 octobre 1848.

Voici ma réponse à la lettre signée par les 27 répétiteurs de chant dans les écoles communales. Puis-je compter sur votre obligeance accoutumée pour la faire paraître dans votre plus prochain numéro.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma haute estime et de mes sympathies les plus vives. EMILE CHEVÉ.

Paris, 28 octobre 1848.

A Messieurs Foulon. — Lelyon. — Forestier. — Richard. — Hottin. — Divis. — Pouille. — Lévy. — Mayer. — Peny. — Zimmermann. — Blondeau. — Machard. — Lebeau aîné. — Lebeau jeune. — Pickaert. — Guerrier. — Labausse d'Issy. — Collet. — Ethyard. — Regnault. — Prou. — Hurand. — Brouillot. — Bertringer. — Guillaumot. — D'Ingrade, répétiteurs du chant dans les écoles communales de la ville de Paris.

Messieurs,

Un fait s'est passé le 11 octobre courant à la conférence entre vous et M. Hubert. Ce fait, je l'ai rendu public, et je garde, pour moi seul, toute la responsabilité de cet acte.

La *Démocratie pacifique* de ce matin contient une lettre signée de 27 répétiteurs, qui déclarent *que j'ai été mal informé et inexact* dans le compte-rendu que j'ai donné de la séance, et que M. Hubert n'a prononcé aucun des trois mots *insuffisante, incomplète, complètement écrite* par moi.

Je viens, en conséquence, en homme d'honneur, faire appel à des hommes d'honneur, et je vous somme, *au nom de la vérité*, de répondre par *oui* ou par *non* à la question que voici: Laissant de côté les expressions dont je me suis servi, et auxquelles je ne tiens nullement, dites: *Les idées que j'ai attribuées à M. Hubert dans la séance du 11 octobre, sont-elles* OUI OU NON *celles qu'il a émises devant vous?*

Ici, Messieurs, votre honneur et le mien sont en cause, et dans une question pareille, il n'est permis à aucun homme de cœur de refuser son témoignage, *blanc* ou *noir*, à la vérité.

Agréez, etc.

EMILE CHEVÉ.

Conférences populaires sur la Science sociale.

Mardi prochain, 31 courant, des conférences sur la Science sociale seront ouvertes au Vauxhall, rue de la Douane, 48, par MM. Victor Hennequin et H. Dameth.

Une moitié de la séance sera consacrée à l'exposition régulière de la Science, par M. Hennequin; pendant l'autre moitié, M. Dameth répondra aux objections et réfutera les attaques des adversaires du Socialisme.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* confirme ce matin la nomination de M. Recurt à la préfecture du département de la Seine, en remplacement de M. Trouvé-Chauvel, nommé ministre des finances.

— Le comité de la justice s'est occupé hier matin de la proposition d'amnistie en faveur des insurgés de juin, proposition déposée par un grand nombre de représentants de l'extrême gauche. Avant d'examiner cette question à fond, le comité a décidé que quelques-uns des auteurs de la proposition seraient invités à venir la développer dans la première séance qui sera tenue. (*L'Evènement.*)

— Une surveillance très active est exercée par la police à l'égard des maisons de jeu clandestines. Hier, dans une des rues élégantes, le commissaire de police du quartier opérait une descente dans une maison qui lui avait été dénoncée et y pratiquait la saisie d'un jeu de roulette avec les mises des joueurs surpris en flagrant délit. L'individu qui paraissait préposé à la *banque* et au râteau a été conduit à la préfecture de police.

— Un fait grave et éminemment répréhensible a eu lieu récemment à la maison nationale de Charenton.

Contrairement au règlement de cette maison, le chirurgien adjoint et un élève interne ont pratiqué sur le corps d'un homme décédé dans l'établissement des mutilations que ne peut expliquer la recherche des causes du décès, telles qu'elle a lieu dans les autopsies ordinaires.

Dès que ce fait est parvenu à la connaissance du ministre de l'intérieur, il a prononcé contre le chirurgien adjoint et l'élève interne une suspension de leurs fonctions pour une année. (*Moniteur.*)

— Hier matin, un déplorable accident est arrivé place du Petit-Carreau. Un marchand de légumes revenait de la halle, en traînant une petite voiture sur laquelle était assise sa petite fille. Arrivé au coin de la rue Neuve-St-Eustache, un baquet accrocha la roue de la petite voiture, et la pauvre enfant se trouva lancée par le choc sous la roue d'un omnibus, qui lui broya la tête. Cet événement avait rassemblé une quantité de monde, et chacun s'efforçait de consoler le malheureux père, dont nous renonçons à peindre le désespoir. (*Droit.*)

— On lit dans la *Presse*:

« Nos correspondances de province nous apportent des plaintes unanimes contre l'invasion des avoués dans l'administration départementale. Nous avons déjà parlé de trois sous-préfets qui continuent *d'occuper* au palais en robe noire; on nous signale un grand nombre de conseillers de préfecture qui se trouvent dans le même cas. Il s'agit là d'une incompatibilité manifeste, dont les intérêts des communes peuvent avoir à souffrir de la manière la plus grave, puisqu'elles ont à soumettre leurs procès au conseil de préfecture avant de les intenter devant les tribunaux, et qu'il y aurait, pour le *conseiller-avoué*, des cas incessants d'abstention dans l'examen de ces affaires. Il paraît même qu'en plus d'un lieu des intérêts privés sont compromis par ces nominations irrégulières, à la suite de procès anciens ou non terminés. »

— Demain dimanche, à midi, M. le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, passera au Champ-de-Mars une revue de toute la garde mobile.

— Hier, à dix heures du soir, un homme qui tenait à la main une petite fille, s'étant arrêté sur le pont Marie, embrassa l'enfant avec effusion, et, la laissant là, se précipita dans la Seine. Quant à l'orpheline, dont le désespoir était navrant, elle a été recueillie par une personne charitable qui avait été témoin du suicide de son père.

— La fille d'un médecin de Lyon, âgée de 22 ans, qui se trouvait à Paris depuis quelques jours, s'est livrée à une tentative de suicide dans un établissement de bains. Elle a été trouvée dans sa baignoire, en proie à d'horribles convulsions provoquées par une forte dose d'opium qu'elle avait prise. Grâce au secours qui lui ont été prodigués, elle a échappé à la mort.

On attribue cet acte de désespoir à un amour contrarié.

— Nous lisons dans le *Mauricien* du 11 août un chaleureux éloge de M. Fourcade, consul de France, que des raisons de santé éloignent de cette colonie. Nous serons toujours heureux de citer ainsi honorablement le nom des hommes qui font aimer et honorer la France dans les pays étrangers. Il serait bien temps, sous la République, que le peuple eût quelques renseignements sur ses représentants extérieurs. Jusqu'à ce jour un voile ténébreux a dérobé au public toute la diplomatie, hommes et choses. Il est temps que la lumière et la loyauté succèdent aux ténèbres et à la fausseté.

— Le banquet démocratique et social des commerçants, locataires, ouvriers, débitants de boissons, aura lieu, *définitivement et d'accord avec le comité des boissons*, le 1er novembre, à 11 heures précises du matin, chaussée du Maine, 25, maison Tonnelier.

LE RADEAU DES SINGES. — Une corvette de l'Etat, revenue ces jours-ci des mers de l'Inde, a été témoin d'un petit drame fort singulier et presque touchant. On avait embarqué une douzaine de singes, dont les gambades faisaient la joie de l'équipage. Quelques-uns, ayant rompu les cordes qui les attachaient à des affûts de canon, pénétrèrent dans la chambre du commandant, y renversèrent l'encrier sur des papiers officiels, et commirent de telles *inconséquences*, que leur arrêt de mort fut résolu.

L'ordre donné de jeter tous les singes à la mer remplit d'une tristesse générale tout le gaillard d'avant. Les matelots, après s'être concertés, firent une démarche respectueuse, et il leur fut permis de construire un radeau, sur lequel les malheureux condamnés pourraient trouver quelque chance de salut.

Chacun se mit donc à l'œuvre. On établit un petit mât, on orienta une voile dans la direction des courants, on plaça sur le frêle esquif une provision de biscuit et une barrique d'eau; puis, l'heure venue, on abandonna les douze proscrits à leur sort. Un plaisant leur fit une harangue; mais on nous assure, et nous le croyons, que la plupart des matelots étaient émus. La dérive portait vers la terre, et l'équipage, agitant ses chapeaux, perdit de vue la petite embarcation, avec l'espoir qu'elle aborderait à quelque côte voisine.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. D. C. — La l'épître latine. C'est très élevé, très religieux. Mais il n'y a pas de grief précis, et le S. P. a pu se dire: *Primus ego, servus autem*. Le malheur, c'est qu'on ne paraît pas savoir comment s'y prendre pour bien servir.

Briare. — M. L. — Vous nous avez remis un suppl. de 1 fr., qui sera à val. sur le renouv.

Montbéliard. — M. W. — Vous avez été débité de 37 pour l'ab. de M. J. du 1er mai 48 au 30 avril p. 4 m. 1/2 16. 6 m. 17 et 1 m. 1/2 4. — Fait droit à vos réclam.

Nantes. — M. S. — Oui.

Bourse du 28 octobre.

Les nouveaux capitaux apportés aujourd'hui pour *lever* et *escompter* encore 30 mille francs de rentes, 5 p. 0/0, ne produisent aucun effet.

La rente reste faible et stationnaire; tout le monde s'observe à la naissance de la crise électorale. Les causeries s'engagent sur les candidats sérieux à la présidence de la République.

On cite toujours LOUIS BONAPARTE, le général CAVAIGNAC et LEDRU-ROLLIN.

Le 5 0/0 finit comme hier à 68 40. Le Trois fait 44 40. L'emprunt fait 68 55. La banque de France flotte entre 1 595 et 1500.

Les chemins de fer s'améliorent tous. Orléans gagne 5 à 640, Rouen monte de 380 à 385; le Nord arrive à 353 75; Avignon-Marseille seul fléchit à 467.50, à cause de la scission qui existe parmi tous les intéressés.

RENTES FIN COURANT	Précéd. clôt.	Plus haut	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 3[illegible]	44 40	44 25	44 25
Trois 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	68 45
Cinq 0/0	68 40	68 50	68 30	68 40

28 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 40 »»	4 Canaux avec prime	848 50
— Emprunt 1847-1848	68 55 »»	Lin Maberly	»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	68 45 »»	Caisse hypothécaire	»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	300 »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	18 75
Actions de la banque	1502 50 »»	— dette passive	» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	» »»
Récep. Rothschild	»» »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	62 75	— 3 0/0	»» »»

5 0/0 belge 1840	77 75	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	77 75	Zinc Vieille-Montagne	3100 »»
— 4 1/2	72 »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	880 »»
Obligations de la Ville	1120 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	365 75	368 75
Versailles, rive droite	»»» »»	105 »»	Du Nord	355 »»	353 25
— rive gauche	97 50	»» »»	De Paris à Strasbourg	330 »»	330 »»
Paris à Orléans	635 »»	640 »»	Tours à Nantes	218 »»	218 »»
Paris à Rouen	380 »»	385 »»	Paris à Lyon	362 50	361 25
Rouen au Havre	168 75	180 »»	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»
Avignon à Marseille	»»» »»	167 50	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	82 50	82 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	233 75	227 50	Bordeaux à la Teste	»» »»	»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 29 octobre.

THÉATRE DE LA NATION.—La Favorite.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Don Juan d'Autriche.

ITALIENS.—L'Elisir d'Amore, I due Foscari.

OPÉRA-COMIQUE.—L'Ambassadrice, les Rendez-Vous bourgeois.

ODÉON.— Macbeth.

THÉATRE HISTORIQUE.—Catilina.

GYMNASE.—L'Article 213, Fonds secrets, la Niaise, les Cabinets, les Malheurs.

VAUDEVILLE.—Roger, Coup de Pinceau, le Chemin, l'Avenir.

VARIÉTÉS.—Le Buveur d'eau, le Lion, les Deux font la Paire, Mignonne.

THÉATRE MONTANSIER.—Les Envies de Mme Godard, l'Eté de la Saint-Martin, une Chaîne anglaise, le Camp de Saint-Maur.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Enfants du Délire, la Tour de Nesle, M. Keller.

GAITÉ.—Les Femmes de Paris, Guillaume

AMBIGU-COMIQUE.—Les Sept Péchés capitaux.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—La Famille de la Bernardière, Plus de Jeudi, Georgette, Diorama.

FOLIES.—Visite du Diable, Francs-Maçons, le Serrurier, la Fille de l'Air.

DÉLASSEMENTS.—Maurice le Mobile, Adrien, un Voyage, l'Impératrice.

THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Jemmy, la Guimard, Fausse Adresse, Notre-Dame.

CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.)—Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée: 2 fr.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. No 194. ÉDITION DU MATIN. Lundi 30 Octobre 1848.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Paris, rue de Beaune, 2.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT [illegible]

TARIF DES [illegible]

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

PARIS, 29 OCTOBRE.

PROGRAMME DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE (1).

Le règne de Louis-Philippe, époque sans éclat, sans grandeur, sans variété même, et sans mouvement, quand on ne considère que la sphère officielle, comptera pourtant dans l'histoire de l'humanité comme une époque de travail actif, mais de travail souterrain, accompli dans les classes laborieuses qui se sont ralliées par degrés aux formules socialistes, et qui, lasses des révolutions purement politiques, ont senti la nécessité de réclamer une production plus abondante, une plus équitable répartition de toutes les richesses sociales.

Pendant ce règne, les séances des deux chambres, ou les articles des journaux politiques les plus influents, ne mettaient en lumière que de petits partis, de petites questions, de petits événements; mais en étudiant de près la grande élaboration d'idées qui s'accomplissait dans les centres industriels, au milieu des ateliers, et dans certaines écoles dédaignées, comme des fabriques d'utopies, ont eût pu constater qu'à cette époque l'arbre du socialisme poussait obscurément ses racines dans toutes les directions, puisant partout des éléments de vie. L'époque nouvelle où nous entrons verra l'arbre grandir en pleine lumière et porter ses fleurs et ses fruits.

Les masses laborieuses, imprégnées d'idées socialistes, ont refusé de considérer la révolution de février comme un simple événement politique. Elles ont attendu, elles attendent encore, de cette grande crise, l'amélioration du sort général, la réalisation de cette devise écrite subitement et dans un banquet par la main divine : *liberté, égalité, fraternité.*

Ces formules contiennent une promesse que la République fait pour la seconde fois à la France et que la science sociale peut seule remplir.

Toutes les écoles socialistes sont aujourd'hui mises en demeure de répondre aux vœux de ceux qui souffrent, de ceux qui espèrent, de dissiper les inquiétudes de tous ceux qui craignent, en formulant nettement leur programme d'améliorations.

L'Ecole sociétaire fondée par Fourier, l'Ecole phalanstérienne, qui a pris pour devise *organisation industrielle et sociale, travail attrayant, harmonie, association libre et volontaire du* CAPITAL, *du* TRAVAIL *et du* TALENT, n'a pas attendu ce moment pour répandre ses doctrines sous toutes les formes, pour multiplier ses enseignements par la parole et par la plume. Mais ce travail de chaque jour ne la dispense point aujourd'hui, qu'elle rencontre plus d'oreilles attentives, plus de cœurs sympathiques, de résumer et de condenser en programme ses principales idées.

Nous ne ferons pas ici de la théorie, de la science ; notre but est d'arriver directement aux points de vue pratiques, aux procédés capables de la plus immédiate application.

Le programme de l'Ecole sociétaire peut se diviser en deux parties : mesures transitoires et complète réalisation de la doctrine, la première méthode conduisant à l'état social, appelé par Fourier *garantisme*; la seconde à l'association intégrale et à l'état d'*harmonie*

Harmonie sociale.

Nous écarterons de ce travail la réalisation de la pleine harmonie. Cette question suffit à remplir un programme tout spécial : c'est là le but supérieur et définitif de notre Ecole. Non seulement elle a pris pour point de départ l'Attraction, la Série, principes d'une rigueur scientifique bien autrement capables de démonstration que les vagues généralités des philosophes ; mais, dans ses procédés de réalisation encore, elle s'est rapprochée des sciences exactes. Elle a voulu, comme elles, expérimenter sur une petite échelle avant de s'appliquer en grand. Elle a toujours demandé, elle demande encore les moyens d'essayer les effets de l'association du capital, du travail et du talent dans toutes les branches de l'activité humaine, d'essayer la formation de groupes, de séries capables, suivant elle, de changer en entraînement passionné la répugnance inspirée aujourd'hui par le travail. Elle demande à faire cet essai dans les limites d'une lieue carrée de terrain, exploitée par 15 ou 1800 personnes. Elle veut transformer ainsi la commune, bien assurée que la transformation d'une population divisée d'intérêts en phalange sociétaire, du village morcelé lui-même en palais du peuple ou phalanstère, déterminerait, sans secousse et par le seul pouvoir de l'exemple, la régénération du pays entier.

Il faut à l'Ecole pour ce premier essai : 1o des plans, 2o des capitaux, 3o de la tolérance et même une certaine sympathie dans le pouvoir.

Depuis longtemps les plans sont étudiés; l'Ecole doit-elle donner plus de vie aux travaux de la commission de réalisation qu'elle a constituée, provoquer à cet égard plus de renseignements, s'enquérir dès à présent du personnel qu'elle pourrait utiliser dans la première expérience? nous ne traiterons pas ici ces questions.

Quant aux capitaux nécessaires, Fourier les demandait aux hommes riches, à ceux qu'il appelait des *candidats*. Le candidat doit être multiple, aujourd'hui la richesse est divisée ; le concours que nous attendons est celui d'une association dévouée; nos enseignements, notre propagation orale ou écrit ont au pour but principal de la recruter. Dans un rapport spécial sur la question de réalisation on examinerait les moyens de donner plus d'activité à cette propagation, de solennité, de retentissement à cet appel.

Quant au gouvernement, nous lui demandions de la liberté sous une monarchie, sous la République nous avons droit d'attendre sa coopération. La République de Février est démocratique et sociale comme la révolution dont elle est sortie. Il importe peu qu'on le nie : la réaction, ce *reflux* des révolutions, suivant l'expression de M. de Lamartine, est un phénomène passager ; il est impossible que la République nous repousse, quand nous lui demanderons de mettre tous les socialistes aux prises avec les difficultés de la pratique,

De donner à notre œuvre une sincère protection ;

D'y concourir même par une cession de terrain et par une avance de fonds qui, sans être suffisante, donnerait au dévouement des amis de l'humanité, en France, en Europe, dans le monde, une base et un puissant signal.

Un jour même pourra venir où cette idée d'un *ministère du progrès*, chargé d'activer par des essais les grandes améliorations sociales, cette idée formulée par l'Ecole phalanstérienne et compromise temporairement comme les principes du droit au travail, de l'organisation du travail, de l'association, ressuscitera en même temps que ces idées, proscrites un instant, mais impérissables.

Organisation des garanties sociales.

Nous avons voulu indiquer en passant le but final de l'Ecole, réalisation de la commune sociétaire, ainsi que les principales conditions de cette œuvre, qui peut seule résoudre complètement et sans appel toutes les difficultés sociales.

Mais il est essentiel d'attirer l'attention des phalanstériens et celle du public sur une autre partie de notre tâche, sur les mesures transitoires, sur la réalisation de cet état social intermédiaire entre le morcellement et l'association, la civilisation et l'harmonie, que Fourier nomme *Garantisme.*

Tant que la monarchie a duré, les phalanstériens, imitant en cela Fourier lui-même, ont pu considérer comme très secondaire l'importance de la conception garantiste. Malgré la misère générale, malgré des douleurs profondes, il régnait assez d'ordre matériel pour que l'Ecole ne fût pas absolument tenue de s'intéresser aux questions de politique et d'administration, pour qu'elle pût marcher toujours droit à son but, *le phalanstère*, en dédaignant les questions du jour.

Mais actuellement, tout en poursuivant avec autant et plus d'ardeur que jamais la réalisation de notre idéal, nous devons reconnaître un fait, c'est que la société civilisée, ébranlée par des crises salutaires, providentielles, mais violentes, n'offre aucune espèce de sécurité; qu'elle peut s'écrouler à chaque instant, que ses pauvres, que ses opprimés ne se résignent plus ; que son crédit est frappé de mort, que la faim, la banqueroute, l'anarchie, la guerre civile la menacent, et qu'en de telles circonstances, tout citoyen dans la mesure de sa force et de ses lumières, doit son concours intellectuel à la patrie.

La fondation locale d'un phalanstère ne remédierait pas immédiatement à une souffrance générale du corps social, et, si prompte que fussent les résultats de cette fondation, la ruine du pays peut-être encore plus rapide.

Nous devons donc aujourd'hui, comme citoyens, comme Français, comme républicains, mettre en saillie cette partie de notre doctrine qui, ne s'éloignant pas trop des habitudes civilisées, se réalisant par l'intervention de l'autorité, surtout par la loi, comme presque tous les progrès administratifs et sociaux dans le monde actuel, s'appliquant en outre à tout le territoire en même temps, peut apporter un soulagement efficace aux besoins pressants de la France.

Insister sur les améliorations garantistes est aujourd'hui notre devoir ; c'est en outre l'intérêt de notre théorie considérée même dans ses aspirations ultérieures. Nous trouverons d'autant plus d'appui, de concours moral et matériel pour la réalisation du phalanstère, que nous aurons su nous faire apprécier par la civilisation dans le domaine des idées qu'elle peut juger, et qui sont de nature à lui rendre un service direct. Nous obtiendrons crédit près d'elle en développant ces idées, car elle les accepte déjà ; elle est mûre pour les comprendre, et les hommes qui parlent, en dehors de nous, d'assurer à la révolution de Février ses conséquences *sociales*, énumèrent habituellement, quand ils veulent formuler un programme, les institutions que nous comprenons sous le nom de garantisme et que nous travaillons à faire accepter par l'opinion depuis tant d'années.

QUESTIONS RELIGIEUSES.

Le garantisme est un état social complet ; le principe des garanties intermédiaires entre le morcellement et l'association peut s'appliquer à la religion, à la constitution politique, à l'administration, à l'industrie, à l'agriculture, etc., etc. Après avoir mis en dehors de notre sujet la réalisation proprement dite, nous écarterons aussi la religion et la politique; faisons observer seulement qu'en fait de religion nous voulons une tolérance effective pour tous les cultes *nés et à naître*, que nous aspirons à l'unité religieuse, mais réalisée seulement par la persuasion. Ici se présenteraient quelques sujets intéressants à traiter, tels que la liberté d'enseignement, les rapports du pouvoir temporel avec la papauté, le rôle de celle-ci, l'avenir des conciles, l'interprétation progressive des écritures, les différents ordres de révélations, le rang capital du christianisme entre les religions, le salaire des ecclésiastiques, les garanties à réclamer pour le clergé secondaire, le jury ecclésiastique, l'élection des évêques, celle des curés, le retour à la discipline de la primitive église et à son esprit.

POLITIQUE.

Il ne serait pas moins intéressant d'examiner en politique quelle a été, quelle devait être l'attitude de l'Ecole phalanstérienne en présence des divers gouvernements, quel est son idéal politique, pourquoi elle s'est rattachée sincèrement, chaleureusement à la République, ce qu'elle pense du suffrage universel dans le présent et dans l'avenir, des droits politiques de la femme et de l'enfant, des germes de transformation sociale contenus dans le principe du suffrage universel, dans quelle mesure l'Ecole demande qu'il soit direct et quelle est son opinion sur les principaux articles de la constitution votée.

Il y aurait un rapport spécial à faire sur la politique extérieure; quelle est la constitution naturelle de l'Europe; quels sont les caractères d'une véritable nationalité; quelles guerres seront désormais légitimes; quelles devraient être la composition et la mission d'un congrès européen ; nous ne faisons qu'indiquer ces matières, qui ne sont entre phalanstériens l'objet d'aucune dissidence radicale.

Au chapitre de l'administration, objet principal de cet exposé, nous nous arrêterons davantage.

GARANTISME ADMINISTRATIF.

Il n'est point difficile de déterminer, de préciser les réformes et améliorations réclamées par l'Ecole phalanstérienne. Toutes ces améliorations qui deviennent aujourd'hui populaires ont été pendant longtemps développées, discutées dans la *Phalange* et dans la *Démocratie pacifique* bien avant que l'attention publique se fût tournée de ce côté. Il n'est point difficile d'énumérer de nombreuses mesures ralliant l'adhésion unanime de tous les phalanstériens, nous pouvons ajouter de presque tous les socialistes, et même d'une grande partie du public, nourrie sans le savoir d'idées socialistes.

Distribution du sujet.

L'Ecole phalanstérienne, même dans les questions de transition et de garantisme prend pour point de départ le *droit au travail*, et s'efforce d'assurer l'exercice de ce droit en réalisant progressivement une meilleure *organisation du travail*, organisation qui doit se rapprocher de l'*association intégrale* autant que possible.

Au laissez faire, au laissez passer des économistes, nous substituons la prévoyance sociale.

Cette prévoyance a de nombreuses manifestations, nous examinerons successivement le rôle de l'Etat pris dans son ensemble, le rôle de la commune qui se trouve à l'autre extrémité de la série gouvernementale ; nous examinerons ensuite les améliorations qui se rapportent aux branches spéciales de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et de l'enseignement.

Mission de l'Etat.

L'Etat doit avoir un rôle des plus actifs ; il est l'âme du garantisme, comme la spontanéité des individus des communes, la pleine liberté dans l'association serait l'âme de l'harmonie. Cependant nous ne prétendons nullement, même en garantisme, même d'une manière transitoire, absorber dans l'Etat toutes les activités libres. Il faut distinguer entre la fonction générale et la fonction spéciale de l'Etat.

FONCTION GÉNÉRALE.

La fonction générale de l'Etat est un rôle de surveillance et de protection sur l'agriculture, le commerce, l'industrie, les sciences et les arts. Cette mission est acceptée déjà par les gouvernements civilisés, bien qu'ils la remplissent mal ; le pouvoir tel que nous le comprenons ici, doit y joindre une intervention plus directe et plus efficace.

Nous ne voulons pas qu'il observe, les bras croisés, ce que M. Thiers appelle la *scène du monde*, c'est-à-dire l'usure, l'agiotage, l'accaparement, la banqueroute, la misère, l'écrasement des faibles par les forts, l'élévation abusive du prix de toutes les denrées par la spéculation, la dépréciation plus funeste encore des salaires ; le gouvernement doit intervenir non par des maximations, des fixations légales et obligatoires du salaire et du prix des denrées, mais en exerçant lui-même localement, partiellement, temporairement, la branche de commerce ou d'industrie qui aura donné lieu à des abus. On accapare les houillières, on vend trop cher le charbon, on ne paie pas assez les mineurs ; que l'Etat exploite lui-même des puits de houille; on déshonore par des fraudes notre exportation maritime, que l'Etat s'y livre d'une manière limitée, afin de fournir un type de bonne organisation. Nous ne voulons pas que l'Etat soit agriculteur, industriel, pas plus que nous ne voulons faire jouer tous les instruments par un chef d'orchestre ; mais il faut qu'il donne le ton ; son instrument est le diapason ; nous voulons que le diapason soit employé par l'Etat, grand chef d'orchestre de toutes les industries.

FONCTION SPÉCIALE DE L'ÉTAT.

Indépendamment de cette fonction de surveillance et de protection, surveillance réelle, active, l'Etat doit exercer lui-même *exclusivement* une fonction spéciale de la plus haute importance et que nous appellerons fonction de circulation.

L'agriculture et l'industrie sont deux organes spéciaux dans le corps de la société. Mais le sang qui circule à travers un organe pour le vivifier, pour le mettre en rapport avec le cœur, appartient à un mécanisme plus général, plus central que cet organe, éprouve un mouvement dont cet organe ne donne pas, ne peut donner l'impulsion ; il en est ainsi dans la vie du corps social. Il est funeste à son existence de mettre à la disposition d'un organe local, c'est-à-dire d'attribuer à des individus, à des compagnies, à une partie quelconque de la société la fonction [illegible]

(1) Ce programme, rédigé par M. Victor Hennequin et présenté au Congrès phalanstérien de 1848, *commission de garantisme*, a été adopté comme résumant fidèlement les institutions de transition réclamées par l'Ecole sociétaire.

circuler la vie industrielle par les chemins de fer, par les canaux, par le roulage, par le placement des ouvriers et la statistique commerciale, par la banque enfin, le plus efficace des agents de circulation.

Sans entrer dans des considérations présentes à beaucoup d'esprits, et cherchant d'ailleurs à tracer un tableau plutôt qu'à nous engager dans une discussion, nous dirons que l'Ecole, fidèle à tous ses précédents, aux enseignements de Fourier, à l'intérêt évident, urgent du pays, doit demander le retour en la possession de l'Etat,

Des chemins de fer,

Des canaux,

Du roulage.

Des assurances, car elles sont encore un service ayant pour objet la solidarité réalisée dans tout le corps national, car il est illogique, onéreux, de les abandonner à des entreprises particulières obligées d'élever leur prime pour subvenir à l'entretien d'un personnel multiplié, et pour faire face aux sinistres, redoutables pour elles, à cause du petit cercle de leurs opérations, aux sinistres qui dépassent complètement leurs ressources et les entraînent à la banqueroute quand une grande calamité frappe le pays.

Nous avons à peine besoin d'ajouter que l'Etat doit indemniser les propriétaires actuels des chemins de fer et des canaux qui sont une valeur réelle. Quant au roulage, le gouvernement doit payer le matériel des compagnies et entreprises particulières s'il peut l'utiliser. Au surplus, le roulage et les assurances n'étant pas des valeurs, des propriétés, mais seulement des spéculations, l'Etat n'a pas à racheter l'entreprise elle-même. Il faut seulement, en équité, dédommager les entreprises de roulage et d'assurances qui auraient, avant la proposition officielle et la discussion de cette mesure, une existence sérieuse, qui se trouveraient en perte au moment de l'intervention de l'Etat, et qui auraient pu raisonnablement espérer se mettre au niveau de leurs affaires par un exercise plus long de leur industrie. Dans tous les cas, les propriétaires, actionnaires, retireraient leurs capitaux, et l'Etat replacerait, autant que possible, dans les services administratifs, les employés des compagnies dissoutes, atteints dans leurs moyens d'existence.

Les chemins de fer, les canaux, le roulage, les assurances produiraient un revenu public; l'Etat paierait aux actionnaires de chemins de fer et de canaux un amortissement jusqu'à parfaite libération. Cette libération ne serait pas une charge écrasante si l'Etat, à qui la *Démocratie pacifique* l'a souvent proposé, émettait avec prudence des billets à rente garantis par les chemins de fer et par les canaux.

Nous n'insisterons pas sur les immenses avantages qu'amènerait la rentrée de l'Etat dans son domaine usurpé par la féodalité financière, avec la complicité des Chambres de Louis-Philippe. Un mot seulement : il est essentiel, il importe à la paix publique que l'Etat ait toujours en activité de grands travaux, et des travaux attirant la population loin des villes. Les chemins de fer, exploités par la République, eussent prévenu les affreuses journées de juin : cette opinion a été exprimée devant nous par M. de Lamartine, dont l'Ecole partagera la pensée, tout en proposant pour les bras inoccupés des emplois beaucoup plus variés que les terrassements de chemins de fer.

Fourier réclamait pour l'Etat non-seulement le monopole des voies de communication et du roulage, mais aussi celui du *courtage*; il avait raison; mais il faut ici comprendre le courtage autrement qu'on ne le conçoit aujourd'hui. Le courtage exercé par l'Etat ne peut consister dans la fonction d'aboucher par quelques démarches deux individus ayant besoin l'un d'acheter, l'autre de vendre; le courtage de l'Etat c'est la *statistique industrielle et commerciale*.

L'Etat, en entendant par ce mot toute l'administration organisée, depuis le pouvoir municipal jusqu'aux ministères, doit être courtier du travail, courtier de toutes les industries, en versant une lumière impartiale sur la féconde activité du pays. *Bureaux de placement dans les mairies*, pour les travailleurs de toute espèce; *affiches émanées de la préfecture* dans chaque département, et mettant le public au courant du mouvement industriel, des offres et des demandes. *Moniteur officiel de l'agriculture, du commerce et de l'industrie*, publié pour toute la France, et préparé d'après les renseignements émanés des ministères de l'intérieur, des travaux publics, de l'agriculture, de la marine et des colonies; c'est ainsi que nous entendons le courtage de l'Etat. Il aurait pour effet immédiat de porter la publicité dans toutes les transactions, d'anéantir les manœuvres déloyales de la Bourse, de tirer enfin de sa caverne le commerce civilisé, de le traîner à la lumière du soleil et de rendre impossibles toutes ces fraudes, tous ces accaparements, tous ces méfaits qui se commettent aujourd'hui dans l'ombre.

On comprend que dans un pareil système d'améliorations tout se relie, et que la statististique industrielle et commerciale devient facile à un Etat opérant par ses canaux, par ses chemins de fer, par un roulage national la circulation de toutes les denrées.

Une autre attribution naturelle de l'Etat, de la Nation considérée dans son ensemble, dans son unité, c'est la *banque*. La création d'une *Banque nationale* fait partie de notre programme. Il faut que l'Etat organise les moyens de se passer des banquiers et agioteurs, malveillants en général pour la République, et qui prouvent par le thermomètre de la Bourse qu'ils considèrent comme des malheurs chaque progrès de la démocratie dans le monde.

L'émission des billets de la Banque nationale doit être prudente, limitée, surveillée, toujours garantie par des valeurs surabondantes, et soustraite à l'arbitraire ministériel.

Mission de la Commune.

Le pouvoir municipal, éclairé, stimulé, aidé matériellement autant que possible par le pouvoir central, a pour mission de réaliser les institutions suivantes :

Comptoir communal actionnaire servant d'entrepôt pour les denrées agricoles, leur assurant des débouchés, faisant fonction de banque rurale, en prêtant sur consignation avec un faible intérêt aux cultivateurs, les approvisionnant d'objets mobiliers aux prix de fabrique, en s'abouchant avec les centres de production, sans emploi de commerçants en détail et autres intermédiaires parasites. Le comptoir communal offre aujourd'hui plus de chances de succès dans les chefs-lieux d'arrondissement et de canton que dans les simples villages.

Nous renvoyons nos lecteurs à la description du comptoir communal, par Fourier, et au développement donné tout récemment à l'idée des agences communales, par M. Coignet, manufacturier de Lyon, qui a tiré de ce principe des conséquences applicables, non-seulement à l'agriculture et à la commune rurale, mais à l'industrie manufacturière et aux cités.

Greniers d'approvisionnements communaux dont on a compris la nécessité en 1848, et qui sont un complément naturel du comptoir communal.

Crèches pour lesquelles nous renvoyons à la *Crèche modèle*, par M. Dlbruck, et surtout aux travaux de M. Savardan.

Salles d'asile qu'on pourrait établir avec plusieurs degrés de perfection; quelques salles d'asile payantes, au lieu d'être une institution aristocratique, exerceraient la plus heureuse influence sur l'amélioration de salles gratuites, en permettant des essais, des innovations progressives, qui passeraient bientôt des premières dans les secondes.

Boucheries communales destinées à régler, mais non pas à accaparer le commerce de la boucherie.

Boulangeries communales. Institution réalisée sur plusieurs points de la France, de la Belgique, excellente pour familiariser les habitants des campagnes avec l'association et les conduire à la formation du comptoir communal.

Edilité garantiste. Transformation des villages, bourgs et villes, avec élargissement des rues, introduction de jardins et de plantations, réalisation graduelle du plan d'une ville garantiste tel qu'il a été décrit par Fourier dans sa *Théorie de l'Unité universelle*.

Agriculture.

N'en déplaise à M. Thiers et à ses confiants admirateurs, les socialistes se sont occupés d'agriculture; l'Ecole phalanstérienne propose à la société une régénération basée tout entière sur l'agriculture, sur la commune rurale et ce caractère essentiel de notre théorie doit se retrouver dans la réalisation du garantisme.

Nous réclamons comme améliorations immédiates et indépendamment des avantages procurés à l'agriculture par l'achèvement des chemins de fer, canaux, statistique du travail, banque nationale, comptoir communal, les institutions suivantes:

Tableau demandé aux maires, préfets, ingénieurs des ponts-et-chaussées *de tous les travaux agricoles* qui dépassent les forces de la propriété morcelée, et qui peuvent augmenter indéfiniment la prospérité du pays, tels que

Reboisements,

Irrigations,

Endiguements,

Dessèchement de marais,

Attaque des landes.

Formation d'une armée agricole et industrielle destinée à l'accomplissement de ces grands travaux; quelques bataillons ou légions seraient créés d'abord à titre d'essai. Voir les publications de MM. Krantz et Cantagrel sur une *Armée des Travaux publics*. La *Démocratie pacifique* a souvent étudié cette question, et l'Ecole serait prête à formuler cette innovation en projets de loi.

Avances faites aux cultivateurs sur les récoltes pendantes aussitôt que l'Etat aura réalisé l'assurance générale,

Création d'un ministère spécial de l'agriculture avec un budget qui lui donne de puissants moyens d'action employés à créer, soutenir ou encourager les institutions suivantes :

Exposition et concours pour toutes les denrées agricoles et pour le bétail,

Chambres agricoles devenant, comme les chambres du commerce et les conseils des manufactures, une institution légale et régulière,

Sociétés agricoles de divers degrés, chargées de former des bibliothèques rurales, des collections de machines agricoles, et de faire des essais.

Enseignement agricole de tous degrés, joignant la pratique à la théorie. Nous sommes heureux de constater que le ministre actuel du commerce et de l'agriculture est entré dans cette voie.

Corps d'ingénieurs agricoles parallèle au corps d'ingénieurs des mines et à celui des ponts-et-chaussées.

Industrie.

Exploitation par l'Etat de plusieurs grandes industries qui forment transition avec l'agriculture, telles que les *mines* et *salines*. La propriété du sol ne s'étend pas à celle des mines, et l'exploitation des mines est impossible au petit propriétaire; la législation le reconnaît déjà, mais le système des concessions gratuites accordées par l'Etat est une dilapidation de la fortune publique. Si les mines donnent des bénéfices, l'Etat, qui crée dans les écoles spéciales de savants ingénieurs pour les condamner à l'inaction, ne devrait pas se dépouiller de cette branche importante de revenus.

Provisoirement l'Etat doit imposer aux concessionnaires des mesures sérieuses de prévoyance en faveur de l'ouvrier.

L'Etat doit aussi exploiter les salines et vendre le sel. Il a été surabondamment démontré que l'abaissement du prix du sel était exigé par un intérêt social, et que la diminution, l'abolition même de l'impôt ne suffirait pas pour déterminer cet abaissement, vu les manœuvres d'accaparement et de coalition de la féodalité financière. Lisez les travaux de MM. Julien et Thomassy, publiés par la Librairie sociétaire.

Liberté, protection, encouragements donnés aux *associations* d'ouvriers, aux associations d'*ouvriers avec patrons*, abolition du livret pour les travailleurs faisant partie des Unions ouvrières qui garantiront solidairement les engagements pris par leurs membres envers les chefs d'atelier.

Fonds de retraite créés pour les travailleurs de toutes les catégories, *invalides de l'agriculture et de l'industrie*.

En appuyant les associations d'ouvriers et d'ouvriers avec patrons, réduites à une seule branche d'industrie, l'Ecole sociétaire ne se dissimule pas les difficultés matérielles de ces entreprises et leurs chances nombreuses d'insuccès, mais elles satisfont aujourd'hui à un besoin moral de l'ouvrier qui aspire à la condition d'associé, et qui sera bientôt conduit, par l'insuccès comme par la réussite de ces ébauches d'association, à chercher les conditions de l'association normale dans la commune régénérée.

Commerce.

Marque de fabrique obligatoire indiquant l'origine de tous les produits, et faisant retomber la responsabilité des falsifications sur leurs auteurs.

Encouragements donnés au commerce de *commission*, ainsi qu'aux *associations* de commerçants qui se rendraient *solidaires* envers le public des banqueroutes de leurs membres, et qui dès lors seraient intéressées à prendre des mesures contre les spéculations déloyales ou trop aventureuses.

La statistique industrielle, la banque nationale et le comptoir communal auraient pour effet de porter le coup de la mort au parasitisme commercial.

Enseignement et organisation des services publics.

Liberté d'enseignement sous la surveillance de l'Etat, sans privilége pour personne.

Etablissements modèles créés par l'Etat et destinés à faire prévaloir les principes suivants par l'autorité de l'exemple:

Fonds commun d'*instruction élémentaire* donné *gratuitement* à tous les Français.

Observation attentive des vocations de l'enfance, *ramification* de l'enseignement supérieur en plusieurs *spécialités* d'après la constatation des aptitudes.

Caractère professionnel et pratique donné à l'enseignement tout entier sans préjudice d'un bon système d'études littéraires.

Maisons d'éducation placées autant que possible en dehors des grandes villes, et mêlant aux travaux de l'intelligence la *gymnastique*, le *jardinage*, l'*agriculture*.

Subventions accordées par l'Etat pour élever *gratuitement*, suivant leurs *vocations* les enfants des familles pauvres montrant des dispositions exceptionnelles.

Carrières publiques ouvertes par les *écoles spéciales*, *les examens et les concours*.

Conditions légales d'admission et d'avancement dans tous les services.

Jurys accordant, après épreuve publique, les *diplômes spéciaux*, notamment ceux qui seront nécessaires pour exercer la profession d'instituteur à différents degrés.

Composition de ce jury formé de professeurs de l'Etat, de professeurs des établissements libres et d'un troisième élément neutre.

Ministre de l'instruction publique placé dans une sphère impartiale, supérieur à la fois aux chefs d'établissements libres et au grand maître de l'Université.

Impôt progressif tel que Fourier en a posé les bases, destiné à venir au secours des pères de familles pauvres, en subvenant à l'éducation de leurs enfants.

Conclusion.

Nous venons d'indiquer les principales institutions qui découlent, pour les disciples de Fourier, de la conception du Garantisme. Ces idées sont évidemment celles que tous les hommes de progrès, en dehors de nos rangs, acceptent déjà ou sont à la veille d'accepter. Qu'elles pénètrent de plus en plus l'intelligence publique; présentons-les comme un ensemble ordonné, quelquefois aussi en les développant isolément, en élucidant tous leurs détails. Au point de vue moral et intellectuel, l'Ecole phalanstérienne est aujourd'hui maîtresse de la situation; il n'y a pas d'idée socialiste qui ne soit comprise dans la magnifique synthèse que Fourier lui a léguée. Elle n'est combattue que par des hommes ignorant jusqu'au premier élément de ses doctrines. Qu'elle use de la presse périodique, des publications populaires, des clubs, de la tribune nationale pour se faire connaître, et toutes les croyances religieuses, philosophiques, politiques, sociales, tous les intérêts, tous les droits finiront par se rallier à elle, par se concilier dans son sein.

Nous conserverons cette position, nous remplirons cette mission de paix et d'avenir à la condition de ne pas être nous-mêmes infidèles à notre doctrine, à la condition de ne pas nous laisser influencer ni intimider par les passions réactionnaires, à la condition aussi de ne pas céder à des entraînements démagogiques, de maintenir fermement et résolûment le principe de la propriété, tout en indiquant les moyens d'en faire disparaître les abus, à la condition de ne jamais oublier que *confiscation*, *abolition*, *destruction* ne sont pas des mots de la langue phalanstérienne.

Les œuvres du parti anti-social.

D'ABORD M. PASSY. — ENSUITE M. DUPIN.

Le livre de M. Passy a toutes les qualités de l'emploi : c'est terne, c'est grave, c'est froid, ça a l'air savant! Un de ces ouvrages sagement médiocres qui descendent le fleuve de la vie sans faire parler d'eux, semblables à une honnête fille qui n'est plus jeune et qui n'a jamais été jolie. C'est tout ce qu'on voudra, article, chapitre ou leçon. Vous avez pu l'entendre dans une chaire du genre grave, ou le lire dans une revue du genre ennuyeux. Nous l'avons, pour notre part, rencontré ou plutôt évité dans le *Journal des économistes*, et comme nous parcourions un *traité* récemment publié par l'auteur. Nous avons vu venir à nous ce livre DES RICHESSES, et nous avons détourné la tête pour n'être pas obligés d'entrer en communication avec lui. Nous le comparerions volontiers à ces gens qu'on trouve partout, à la promenade, dans les lieux publics et privés, dont on ne sait pas le nom, et avec lesquels on désire ne pas faire plus ample connaissance. Un jour un ami commun nous met en rapport avec eux; contraints de faire bonne contenance, vous sortez de la fortifié dans cette idée que la première impression ne trompe jamais. C'est ce qui nous est arrivé avec le dernier produit de M. Passy. Il était chez nous, nous lui devions des égards; nous l'avons coupé de nos propres mains et lu de nos propres yeux. Quoi qu'il en soit, le voici donc à sa troisième édition! Première édition dans le *Journal des Economistes*; deuxième édition dans un traité plein de gravités; trois ou quatre volumes in-8° compact. C'est un beau succès! l'auteur peut encore le faire croître et embellir. Son triomphe est entre ses mains; il y aurait de sa part excès d'abnégation à les tenir closes.

On s'étonnait qu'après être restés si longtemps muets, ces messieurs s'étant mis subitement à parler, tissent de si fréquents discours : cinq volumes en un mois! Nous avons le mot de l'énigme. Les citoyens académiciens ne produisent pas, ils se reproduisent. C'est le *circulus* de M. Pierre Leroux ou les *ricorsi* de Vico appliqués à la production économique. économique est le mot! Le serpent qui se mord la queue, image antique de l'infini, peut aussi leur servir d'emblême. Tout est dans tout, et comme disait M. Troplong : *Natura semper sibi consona*; c'est-à-dire que lorsqu'on a lu une des productions de ces messieurs, on les a toutes lues, nouvel argument à l'appui de l'unité universelle, complément nécessaire des travaux de Geoffroy Saint-Hilaire sur l'Unité des bêtes, de Decandelle, Gœthe, sur les êtres qui végètent. Ajoutez, dirait M. Cousin : *Nusquam magis quam in minimis tota est natura*; c'est-à-dire que nulle part la nature ne fait éclater son influence d'une façon plus grandiose que dans nos œuvres. Car c'est encore un des points sur lesquels M. Cousin s'entend avec le jurisconsulte; parler latin; -

Non tali auxilio nec defensoribus istis.

Tempus eget

C'est ainsi que M. Cousin exprime cette mélancolique pensée, qu'au point d'abaissement où nous en sommes venus — le socialisme aidant, — les hymnes qu'il pourrait chanter, *sub tegmine fagi*, — le dos au feu, le ventre à table, — en l'honneur de la famille, ne sont plus de saison.

Est Deus in nobis agitante calescimus illo ! dit-il encore. Car, comme il le remarque, « il faut pénétrer dans l'atelier de l'artisan et sous le toit du pauvre pour y faire arriver des vérités salutaires. » Il a trouvé la voie! « Voyez la première série de nos cours, leçons XVII et XVIII, p. 270-303, » Vous êtes bien bon! « Voyez la première série de nos

cours, t. III, p. 320. » Vous nous comblez !

Pour reprendre la suite de notre argumentation et pour clore, remarquons enfin que le secret de la fécondité de M. Passy et de ses citoyens collègues, est celui des grandes défilés militaires à l'Opéra. Une troupe passe devant le spectateur, puis, arrivée dans la coulisse, elle met une en-tête, s'arrange une queue, retranche une phrase parci, ajoute une virgule par-là, et défile de nouveau sous les yeux du public ébahi. Quelquefois même on ne change rien du tout, et l'illusion n'en est pas moindre. A l'instar de son collègue, M. Dupin *favorise* les ouvriers français d'une reproduction des discours qu'il a déjà *publiés en leur faveur*. Le parquet n'a rien à y voir, puisque c'est à eux-mêmes qu'ils font des emprunts. La chose n'a d'ailleurs nul inconvénient, car il y a tout à parier qu'il n'y aura pas là de double emploi pour les travailleurs.—M. Troplong?—Connais pas. — Ces messieurs eux-mêmes en conviennent ; voyez mon *Commentaire du louage*. — Voyez la *première série de nos cours*.

M. Charles Dupin use largement du procédé. Voici un spécimen de sa manière :

Introduction. « Il me paraît utile de reproduire ici les paroles que j'ai prononcées le 23 août dernier, etc... »

Suivent 14 pages de paroles prononcées le 23 août dernier.

CHAP. III. « Après avoir cité ces faits en 1840, j'ajoutais, etc... »

Suivent 4 pages prononcées en 1840.

CHAP. IV. « Voici comment nous entrions en matière au mois de novembre 1840. »

Suivent 17 pages prononcées au mois de novembre 1840.

Ici nous remarquons le passage suivant prononcé en faveur des *classes du peuple français* :

Versatur magnus error propter insidiosas nonnullorum simulationes, qui quum populi non solum, commoda, verum etiam salutem oppugnant et impediunt, oratione asse qui volunt, ut populares esse videantur.

Les travailleurs sont priés de vérifier : *Cic. II. De lege agraria, contra Rullum.*

CHAP. V. « *Bienfaits répandus par les classes riches.* »

Suit une citation de 8 pages de bienfaits.

CHAP. VI. « *Le sort du peuple amélioré par le peuple.* »

L'auteur se fait un emprunt de 8 pages dont il n'indique pas la source. C'est une omission à réparer dans la prochaine édition. Dieu nous assiste !

CHAP. VII. « Je poursuis la citation de mes réflexions publiées en 1840.

L'auteur nous poursuit 25 pages durant.

Voilà de l'économie de main-d'œuvre !

Enfin le citoyen Charles Dupin a la délicate prévenance de donner la liste des OUVRAGES DE L'AUTEUR EN FAVEUR DES CLASSES OUVRIÈRES.

D'après cette liste, M. Dupin n'aurait pas favorisé les classes ouvrières de moins de TRENTE-HUIT OUVRAGES, sans compter celui-ci. Parmi ces trente-neuf faveurs, l'*Eloge du maréchal Moncey*, fait à la chambre des pairs, en 1843, et la *Réfutation de M. Pierre Leroux* à l'Assemblée nationale en 1848, n'ont pu manquer d'être *favorablement* accueillis par les classes ouvrières.

Quel plaisir de penser et de dire en nous-même :
Je vois courir partout les cœurs sur mon passage !
Et ma bonté s'étend sur toute la nature !

Quant au fond ça se devine. Le titre du livre de M. Passy en dit le contenu. Les causes de l'inégalité des richesses, où les chercher, sinon dans l'inégalité des facultés ? Une de ces dames, dans un accès de dépit, reprochait à une ancienne amie le nombre de ses attachements ; eh bien ! riposta celle-ci, qu'est-ce que ça prouve? que si j'ai plus d'amants que toi, c'est j'ai plus de mérite.—Moi, bâtard ? disait un gamin à son camarade, j'ai plus de pères que toi.—Toute la philosophie de l'inégalité des richesses est là-dedans. C'est ainsi que M. Hippolyte Passy, de la section d'économie politique, l'a compris.

« La nature ne dispense pas ses dons d'une main impartiale .... elle crée des forts et des faibles, des insensés et des sages, des idiots et des génies universels... etc. » — On connaît ça! Les travailleurs se le tiendront pour dit. Ils admettront dorénavant avec M. Passy que les inégalités sociales n'ont d'autre source que les inégalités naturelles, et l'œil morne maintenant et la tête baissée, ils sembleront se conformer aux tristes pensées de M. Hippolyte. Nous y reviendrons. Faisons seulement remarquer que la doctrine de M. Passy sur la répartition actuelle des richesses est de tout point conforme à la doctrine des apôtres.

» Nous devons donc, nous qui sommes plus forts, supporter les infirmités des faibles, et non pas chercher notre propre satisfaction. (St-Paul aux Romains, XV. 1)

Et il importe de le faire remarquer, car nous sommes entrés en religion dès que nous nous sommes mis en relation avec les membres moraux et politiques de l'Institut. On n'a jamais professé un respect plus bruyant pour les vérités religieuses, on n'a jamais fait éclater plus d'admiration pour les autorités de l'église. M. Cousin ? catholique ! M. Thiers ? catholique ! le pape l'est mieux qu'eux, et les docteurs de l'évangile n'ont qu'à se bien tenir s'ils ne veulent être dépassés. Pour M. Dupin, il ne fait plus un pas sans Bossuet. C'est sous l'invocation de Bossuet qu'il met l'idée mère de son ouvrage, que dis-je? il la lui emprunte. Cette idée, la voici :

« Les Egyptiens sont les premiers où l'on ait su les règles du gouvernement. Cette nation grave et sérieuse connut d'abord la vraie fin de la politique qui est de rendre la vie commode et les peuples heureux. »

On pouvait nous le donner en mille, nous ne l'aurions pas trouvé. Nous voilà avertis. C'est aux Egyptiens qu'il faudra demander « des leçons salutaires. » Cependant avant d'accepter le régime des castes que M. Dupin veut bien nous offrir, nous ne ferons pas mal d'y songer. Un bienfait engage. Nous réfléchirons.

Et maintenant, ô travailleurs, le plan de vos adversaires se déroule tout entier devant vos yeux. Avec M. Passy, on apprend que la cause de la distribution présente des richesses est dans la nature, et qu'il n'est donné aux législateurs d'y rien changer; avec M. Thiers, que les petites irrégularités qui pourraient s'être glissées dans certaines propriétés s'effacent devant le fait de la possession ; avec M. Dupin, que les ouvriers arrivés à un degré inouï de prospérité portent tous des bottes et des chapeaux (discours prononcé contre Pierre Leroux en faveur du peuple français), et qu'il n'y a plus qu'à donner à cette admirable forme sociale dans laquelle nous avons le bonheur de vivre la fixité de la caste ; et si vous êtes parfois soumis à de légers inconvénients, M. Cousin, chef de l'école sacerdotale, vous enseignera la résignation, dernier mot de la philosophie et de la religion. D'ailleurs, par compensation, M. Troplong vous apprendra à lire couramment dans le Code civil : voyez mon *Commentaire du louage*.

L'*Opinion publique* résume en ces termes le sentiment des hommes sensés de son parti sur la candidature de Louis-Napoléon :

Il ne convient pas aux hommes d'ordre et de modération de céder à des entraînements irréfléchis, et de poursuivre de vains fantômes. M. Louis-Napoléon n'est ni un principe ni un homme ; c'est un nom, un nom glorieux et d'autant plus difficile à porter. Voter pour la présidence de M. Louis-Napoléon, c'est condenser un nuage, c'est faire un jeu au lieu d'un acte politique, c'est imiter ces soldats de Turenne qui, quand leur général fut mort, disaient avec désespoir en montrant son cheval : « Eh bien ! lâchez la pie, elle nous conduira. »

Louis Napoléon et la Presse départementale.

La candidature de Louis Bonaparte à la présidence de la République est signalée par un grand nombre de journaux des départements comme un ridicule et comme un malheur. On lit dans le *Franc-Parleur de la Meuse* :

Nous n'avons, sans doute, pas besoin d'insister sur le ridicule des prétentions de M. Louis Bonaparte. Tant qu'a duré son exil (et même après les tristes exploits de Boulogne et de Strasbourg) on a pu revêtir cet homme d'une foule de qualités imaginaires. Mais l'illusion sur son compte n'est plus permise. On a vu le neveu de l'empereur à la tribune, on l'a entendu ; ce jour-là tout le monde l'a jugé.

La *Voix du Peuple* de Marseille, le *Peuple souverain* de Lyon, l'*Echo du Nord*, l'*Ami du Peuple* d'Azebrouk, le *Pilote* de la Somme, le *Républicain de Loir-et-Cher*, l'*Union républicaine* d'Auxerre, se prononcent dans le même sens avec une grande énergie. Le *Journal du Cher* s'exprime ainsi :

M. Louis Bonaparte est parfaitement libre de se porter comme candidat, seulement nous devons dire que son éducation républicaine ne paraît pas encore très avancée ; car il ne s'est pas contenté de parler de ses bonnes intentions, il a cru devoir présenter *son nom* comme propre à consolider la société. Or, il est certain que le jour où les Républiques prennent des noms pour des hommes, et croient à la plus rare de toutes les hérédités, même en ligne directe, celle du génie, les républiques sont compromises dans leur essence même, qui est de ne reconnaître qu'un seul droit au pouvoir, celui qui naît des talents démontrés et des services rendus.

L'*Indépendant de la Moselle* contient un article d'autant plus remarquable, que dans ce département Louis Bonaparte a été élu représentant à une grande majorité. L'*Indépendant* conjure ses concitoyens de ne pas faire un président du citoyen Louis.

Habitants de la Moselle, vous en qui une raison solide, une intelligence élevée et positive s'unissent à un patriotisme ardent, vous ne donnerez pas cette joie aux éternels ennemis de la gloire et de la prospérité de notre noble pays ! L'homme que l'on va proposer à vos suffrages pour les imposantes fonctions de président de la République française vous a mis à même de l'apprécier. Nos campagnes ont été inondées d'une certaine *bibliothèque bleue* qui contient toute la science politique, administrative et gouvernementale de M. Louis-Napoléon. Eh bien ! nous adjurons les hommes qui ont quelques connaissances en de pareilles matières, de lire les chétifs opuscules au moyen desquels on prétend enlever les suffrages de la nation la plus intelligente du monde, et de communiquer à leurs concitoyens les impressions qui leur en resteront. Tous se convaincront alors que ces moyens d'influence ne sont pas au dessus de l'aigle apprivoisé de Boulogne, de l'habit vert, de la culotte blanche et des bottes fortes de Strasbourg.

Ce n'est pas que nous blâmions M. Louis-Napoléon de s'être occupé, dans la mesure de ses facultés, des questions politiques, économiques et sociales, qui se rattachent aux grands et chers intérêts de la France; mais ce que nous signalons comme preuve d'un immense défaut de jugement, c'est qu'il ait pu croire un seul instant que ces élucubrations, au-dessous du dernier médiocre, fussent dignes de fixer l'attention d'une nation éclairée et même de commander son admiration. La sagesse antique avait inscrit au frontispice du temple de Delphes cette simple maxime : *connais-toi toi-même* ; M. Louis-Napoléon a singulièrement méconnu ce principe de la prudence humaine, en s'exposant à un fâcheux parallèle avec tant de publicistes distingués qui, dans nos temps modernes, ont traité avec une supériorité infinie, les mêmes matières que lui, sans songer à faire de leurs travaux utiles et sérieux un titre à la plus haute fonction d'un pays comme le nôtre.

Le *Courrier de la Moselle* contient l'article suivant :

Nous avons sous les yeux une des petites médailles de cuivre blanchi que répandent à Metz les agents de M. Louis Bonaparte. Elle porte d'un côté l'effigie du prétendant impérial, entourée de l'inscription : *Napoléon L. Bonaparte.* L'autre face porte au centre : *Elu représentant du peuple*, 1848, et autour : *Né à Paris, le* 20 *avril* 1808: Pour que rien ne manque à cette exhibition, au bas se voit l'aigle impérial couronné, entre deux branches de je ne sais quoi.

Tout cela est de médiocre valeur et de plus médiocre exécution. L'orthographe n'y est pas plus respectée que le sens commun : ainsi la médaille nous apprend en toutes lettres que M. Louis Bonaparte a été élu *représAntant*, avec un *a*. On voit de suite que cela n'est français sous aucun rapport. »

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur.

Il n'est ni dans mon caractère, ni dans mes habitudes de décliner aucune responsabilité ; j'aurais donc continué d'accepter pleinement et hautement la responsabilité de l'article qui a paru dans la *Presse* du 8 août 1840 sur M. Louis Napoléon le jour où la nouvelle de son débarquement à Boulogne est parvenue à Paris, si vous vous étiez borné à faire ce qu'a fait le journal l'*Assemblée nationale*, à mettre en regard l'article de la *Presse* du 8 août 1840 avec l'article de la *Presse* du 27 octobre 1848 ; mais vous avez été plus loin ; vous les reproduisez sous ce titre : LOUIS-NAPOLÉON JUGÉ PAR M. EMILE DE GIRARDIN.

Aussi bien que moi, monsieur, vous savez qu'il y a pour le rédacteur en chef d'un journal deux responsabilités : une responsabilité collective et une responsabilité individuelle.

La responsabilité collective est celle que fait peser sur lui, même absent, l'œuvre de ses collaborateurs.

La responsabilité individuelle est celle qui se renferme dans le cercle des articles dont il est l'auteur.

J'accepte pleinement la responsabilité collective de l'article du 8 août, mais je n'en accepte pas la responsabilité individuelle, par cette double raison que d'abord cet article n'est pas de moi, et qu'ensuite il est contraire aux sentiments que j'ai toujours saisi l'occasion d'exprimer pendant la longue détention de M. Louis Bonaparte au fort de Ham.

Il m'importe, dans l'intérêt de la vérité, que cette explication paraisse dans vos colonnes, et je vous prie de vouloir bien l'accueillir avec impartialité.

Fraternité.

29 octobre. E. DE GIRARDIN.

Le retour du lys.

Nos candidats à la présidence pourraient bien avoir le sort des poursuivants de Pénélope. Le plus digne d'obtenir sa main devait être celui qui parviendrait à tendre l'arc d'Ulysse. Tous y échouèrent ; mais Ulysse, revenu après une longue absence, avait la vertu et la force exceptionnelles qui pouvaient lancer la flèche et atteindre le but. Sa seule présence dissipa les poursuivants, à la grande satisfaction des peuples d'Itaque. (*Gazette de France*.)

L'homme le plus dangereux pour l'ordre.

Nous citons sans commentaire les lignes suivantes empruntées à la *Gazette de France*; elles prouvent à quelles aberrations peut conduire l'amour incurable de la *République monarchique*.

Un journal dit, avec raison, ce matin, que M. Cavaignac est la pente qui conduit à M. Ledru-Rollin, comme M. Ledru-Rollin est la pente qui conduit à M. Proudhon.

L'homme le plus dangereux pour l'ordre, c'est donc M. Cavaignac. Il est une espèce de juste-milieu que les niais peuvent accepter.

Louis-Napoléon Bonaparte est précisément le contraire. Il est l'adversaire naturel de M. Cavaignac, parce qu'il ne peut aller ni à M. Ledru-Rollin ni à M. Proudhon. Aussi l'instinct des masses ne s'y trompe pas, et pour elles Louis-Napoléon est le point de départ d'une pente contraire. Louis Napoléon n'est pas un principe ; mais il est pour les masses plus qu'un nom.

La couronne battue à Berlin par le scrutin.

Le ministère prussien a éprouvé un échec dans la séance de l'Assemblée constituante de Berlin du 25, et cet échec ne le concerne pas lui seul, le vote de la chambre porte plus haut ; c'est à la couronne même que l'Assemblée a voulu faire connaître sa volonté, c'est la couronne qui a été battue au scrutin. Il y a une vingtaine de jours, l'Assemblée a aboli le droit de chasse. Or, la loi qui a prononcé cette abolition n'était pas encore entérinée le 25, et le bruit était généralement répandu que le roi refusait sa sanction. Aussi, dans la séance de ce jour-là, la commission de priorité a-t-elle présenté une proposition déclarant que c'était un devoir urgent pour le ministère d'obtenir immédiatement la sanction de la loi votée par l'Assemblée. En vain le cabinet a-t-il sollicité un répit de huit jours, en faisant valoir qu'il espérait que dans ce laps de temps, le vœu de la chambre serait rempli. L'Assemblée n'a rien voulu entendre. Un de ses membres a nettement déclaré que le bruit courait que le roi refusait sa sanction et qu'il fallait savoir à quoi s'en tenir ; un autre, M. d'Ester, a été jusqu'à dire qu'à défaut du roi, la chambre sanctionnerait la loi elle-même. Une très forte majorité s'est prononcée en faveur de la proposition de la camarilla de l'Assemblée.

Le roi cédera, c'est probable, c'est certain même ; il donnera sa sanction. Mais, comme on le voit, c'est toujours la même lutte entre lui et l'assemblée; à chaque instant éclateront des conflits de souveraineté. Pour l'assemblée, le roi n'est déjà plus rien que ce que la constitution qu'elle discute en ce moment lui permet d'être ; pour le roi, les droits qu'il possède comme souverain sont indépendants de la constitution à laquelle ils sont antérieurs. C'est ce qu'on appelle en Prusse reconnaître et ne pas reconnaître la révolution. Combien de temps la lutte sur ce terrain durera-t-elle encore ?

Le congrès démocratique a dû s'ouvrir le 26, une réunion préparatoire avait eu lieu la veille.

Le courrier de Vienne n'est pas arrivé. La nouvelle de l'approche des Madgyars n'est donc ni confirmée ni démentie. Quant à la prétendue dépêche télégraphique qui avait annoncé que trois régiments hongrois étaient passés du côté de Jellachich, cette nouvelle n'aurait, à ce qu'il paraît, d'autre garantie que celle de la *Gazette de Spener*, qui dit vaguement qu'elle a été apportée par voie extraordinaire, sans en indiquer autrement la source. Tout porte donc à croire que c'est un bruit complètement inexact.

Les derniers mouvements de Jellachich indiquaient évidemment l'intention d'opérer sa jonction avec Windisgraetz, et de rentrer en Hongrie sans attaquer Vienne.

Beaucoup de gens croient ou espèrent encore une solution pacifique ; d'autres désirent que la question soit vidée les armes à la main ; le commandant de la garde nationale partageait les sentiments belliqueux de la population.

Un voyageur, parti de Vienne le 23, raconte que Windisgraetz a averti les Viennois que s'ils ne déposaient pas les armes avant le soir du lendemain, 24 octobre, il bombarderait Vienne au point du jour. D'après la *Gazette de l'Oder*, les Viennois ont déclaré qu'au premier coup de canon ils pendraient le général Recsey et feraient sauter le château impérial.

Le *Zeitungs-Hall* du 27, rapporte, sans y ajouter foi, la nouvelle apportée par plusieurs voyageurs arrivés de Vienne qui s'accordaient à dire que la ville avait été bombardée le 23, de sept heures du matin à huit heures du soir. Trois faubourgs seraient en feu.

Nouvelles d'Italie.

Une discussion s'est engagée le 24 dans le sénat piémontais sur la politique du ministère. Il résulte de dépêches lues à la tribune par le ministre sarde que quelques temps avant la prise de Milan par Radetzki, le gouvernement piémontais fit formellement à la France une demande d'intervention armée, et que cette demande fut éludée. Voici une des réponses de M. Bastide :

M. le marquis, j'ai reçu hier, 7 août, l'office par lequel vous demandez au gouvernement de la République la coopération de ses forces contre l'armée autrichienne qui est en ce moment aux portes de Milan.

Le gouvernement de la République n'a pas attendu votre demande pour s'occuper avec le plus vif intérêt du sort de l'Italie. L'Assemblée nationale, en décrétant dans sa séance du 25 mai, l'affranchissement de votre patrie, nous a dicté notre devoir. Nous n'y manquerons pas. A la première nouvelle des revers de l'armée italienne, revers si noblement soutenus, nous avons éprouvé le regret qu'une noble susceptibilité nationale ne vous ait pas permis de nous appeler plus tôt. Ce regret toutefois ne nous a pas empêchés de travailler à vous défendre avec une sollicitude toute fraternelle.

Le gouvernement de la République a été heureux de rencontrer chez celui de la Grande-Bretagne les mêmes sentiments. Ces deux gouvernements ont proposé leur médiation à LL. MM. le roi de Sardaigne et l'empereur. J'espère fermement que la voix de la France, unie à celle de l'Angleterre, sera écoutée, et que nous arriverons, par des voies pacifiques, au but d'humanité et de liberté que nous nous proposons d'atteindre Quoiqu'il en soit du succès de nos efforts et de l'offre toute amicale de nos bons offices, soyez, certain, monsieur, que la République française ne manquera pas à la dette d'honneur qu'elle a volontairement contractée quand elle s'est promise à elle-même l'affranchissement de l'Italie.

Livourne est toujours en révolution. Montanelli était le 24 à Florence. On attendait son retour avec impatience. Des troupes d'hommes arrivaient de Pise, de Lucques et des Maremmes les plus voisines. On s'est empressé de les loger et de leur fournir des vivres. Beaucoup de déserteurs en font partie. On disait, d'après une correspondance de l'*Alba*, que ces hommes ne faisaient que précéder plus de 6 000 hommes qui répondaient de Carrara et de l'extrême Maremme à l'appel des Livournais.

Il paraît que la bourgeoisie a grand'peine à contenir le peuple qui veut marcher sur Florence pour forcer le grand-duc à choisir enfin un ministère démocratique et national.

Les Croates ont violé le territoire suisse et ont enlevé dans un village tessinois deux citoyens suisses et quatre réfugiés lombards. Les représentants fédéraux ont de suite adressé des réclamations au général autrichien Wohlgemuth, qui a aussitôt remis les six détenus en liberté et adressé une lettre d'excuses aux représentants, en déclarant que les militaires qui se sont permis cet acte seront sévèrement punis.

On écrit de Mostaganem, 14 octobre :

Nous attendons pour le 20 courant un premier essaim de 800 colons. Six villages vont être fondés immédiatement aux environs de notre ville, comme commencement d'exécution de la récente loi de colonisation. Des officiers seront attachés à chacun de ces villages pour l'administration et la surveillance.

Madagascar.

LA LIBERTÉ DES MERS.

Nous annoncions, il y a deux jours, la conclusion d'un traité entre l'amiral anglais Dacres et les Hovas. Aujourd'hui nous re-

cevons des lettres de Maurice jusqu'au 23 août (1), et des nouvelles de Tamatave, du 5. La reine Ranavalo n'a pas ratifié le traité conclu par ses officiers. Elle refuse de garantir, par sa signature, aucune convention, et fait une simple promesse verbale de laisser commercer à Madagascar, moyennant 400 000 francs d'indemnité.

Décidément, dit le *Mauricien*, les Barbares font la loi aux Civilisés... Que fera l'Angleterre? Que fera la République française en présence de cette attitude dédaigneuse, mais énergique, du gouvernement d'Emirne? Déclarera-t-on la guerre aux Hôvas pour détruire par le fer et le feu leur empire?

Non, plus de boucherie inutile. Le temps de la guerre barbare est passé. Si la France, comme on l'a dit, a des droits *incontestables* et *incontestés* sur Madagascar, elle saura bien, on doit l'espérer, profiter autrement de ses droits. Les Sakalaves sont le peuple le plus considérable de la grande île africaine; ils sont opprimés eux aussi; leur pays est une autre Pologne, placée sous le joug des Hôvas. Que la France se porte à leur secours; qu'elle leur assure leur indépendance; qu'elle les protége en dictant aux Hôvas des conditions de paix et de commerce avec les puissances civilisées. C'est là une belle et noble mission, digne d'une grande nation comme la France, et que la République française voudra sans doute accomplir.

Oui, nous croyons qu'il appartient à la France républicaine de renoncer à l'esprit de conquête et de destruction. Il appartient à la France républicaine de protéger et de sauver partout les peuples opprimés, et non plus d'asservir et d'exploiter les races de couleur. Il appartient à la France républicaine de proclamer une nouvelle politique colonisatrice, basée sur les principes sacrés : Liberté, Égalité, Fraternité.

Que la France donne l'exemple par un généreux sacrifice. Qu'elle renonce à ses droits historiques sur Madagascar. Qu'elle fasse consacrer par les puissances civilisées la neutralité de cette terre splendide qui a été appelée la *France orientale*. Que les peuples confédérés exigent des Hôvas toutes les garanties d'un gouvernement juste, et que toutes les races européennes fraternellement unies concourent à civiliser les populations malegaches.

En faisant ainsi, la France se débarrasse avec honneur des difficultés de la question si embrouillée de Madagascar, la France assure au monde la liberté des mers orientales, et paralyse de ce côté les vues de monopole et d'envahissement de l'aristocratie anglaise.

Nous l'avons dit, l'Angleterre a voulu l'île de France, et elle veut Madagascar pour asservir l'Océan oriental. L'un de ses officiers les plus distingués, Munro, conseillant à sa patrie la conquête de l'île de France, écrivait : « *C'est abattre par les racines la puissance coloniale de la France dans l'Inde, et faire disparaître avec elle la Hollande et l'Espagne de ces mers.* »

L'Angleterre a pris l'île de France; les traités de 1815 ont lâchement cédé cette citadelle de la mer des Indes. Aujourd'hui, pour compléter leur domination égoïste, les chefs de l'aristocratie anglaise convoitent Madagascar, et leur persistance énergique et intelligente est telle, qu'ils finiront bientôt par être les suzerains de cet empire magnifique qu'ils ont déjà nommé la *Grande-Bretagne de l'Afrique*.

Que la France et l'Espagne, et la Hollande, que la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, et Gênes, et Venise, et l'Union américaine s'unissent donc pour sauver la liberté des mers à l'orient du monde. Et que l'on ne perde pas un moment; car l'aristocratie anglaise a l'habitude de profiter de tous les troubles du Continent pour monter et accomplir les grands coups de sa politique maritime.

Fera-t-on encore pour l'Assemblée nationale une salle dans laquelle on ne pourra s'entendre?

La future salle destinée aux Assemblées législatives et constituantes sera définitivement installée dans l'ancien Palais-Bourbon, elle ne peut l'être dans aucune autre localité plus convenable; c'est aujourd'hui une vérité incontestable et incontestée; mais, d'après le projet adopté, le sera-t-elle convenablement? C'est là ce qui est plus que douteux.

Les commissions de la Chambre, de l'Institut et du Conseil des bâtiments civils ont décidé à l'*unanimité* que l'ancienne salle des députés pouvait être suffisamment agrandie pour contenir 750 et au besoin 900 membres. Les commissions sont dans une erreur *unanime*, elles n'ont pas vu l'absurdité dans laquelle on les a fait tomber.

Pour caser convenablement 750 députés dans une enceinte, il faut 750 mètres de surface générale, et non pas 600 mètres comme dans le projet de M. Joly. Ensuite, qui peut plus peut moins, mais qui peut moins ne peut pas plus : une salle bonne pour 750 membres ne peut pas en contenir 900 sans un artifice qu'il faut signaler : c'est en supprimant les couloirs de circulation et en serrant les places, en comprimant les individus jusqu'à la gêne et la fatigue; et puis l'on compte beaucoup sur les absents pour donner de l'aisance aux membres présents.

M. de Joly avait eu le talent de faire décider par toutes les commissions, à l'unanimité, que la forme antique demi-circulaire était la plus convenable pour l'acoustique, ce qui est une grave erreur; et cette forme demi-circulaire, cette forme de prédilection si favorable, si indispensable d'abord, devient aujourd'hui un *fer à cheval*, forme bien plus vicieuse que la précédente pour l'acoustique et pour l'optique, dont on ne s'est pas du tout occupé.

Il n'y aura qu'un moyen de caser les 900 députés, ce sera d'allonger suffisamment la forme en fer à cheval, en reculant le mur du fond d'une quantité suffisante et au-delà du couloir actuel, ce dont M. de Joly ne se fera pas faute quand il aura mis le marteau à l'œuvre : ce qu'il veut avant tout, c'est faire n'importe quoi, pourvu qu'il fasse. Que MM. les représentants le laissent agir, et « lorsque son projet sera en cours d'exécution, il appellera le concours des hommes spéciaux » pour leur faire endosser la responsabilité de ses œuvres : c'est ainsi qu'il sera mis à couvert avant, pendant et après leur exécution.

Les questions de chauffage, de ventilation, sont peu importantes, relativement à l'Acoustique et à l'Optique; beaucoup de grands établissements publics et particuliers sont parfaitement chauffés et ventilés. Il faut être bien incapable, bien ignare, pour ne pas réussir complétement avec l'expérience acquise et avec le secours de tous les moyens connus et employés.

Mais l'éclairage et la visibilité des objets, mais l'Acoustique surtout, voilà deux questions sérieuses, et sur lesquelles les commissions restent à l'unanimité dans le vague ou tombent dans l'absurde.

On parle d'un « tambour qui *s'emparera* de la voix et pourra la diriger de telle manière que rien n'en sera perdu, et que le son n'ira plus s'égarer et s'amortir dans une foule d'anfractuosités défavorables. » Est-ce avec de telles absurdités qu'on obtient l'unanimité des commissions?... Celle-là est aussi mirobolante que le *cul-de-four* proposé par M. de Joly, et adopté à l'unanimité, parce que, suivant lui, « cela a paru désirable à beaucoup de savants! » Le tambour et le cul-de-four sont sans doute une seule et même idée sortie du même cerveau où l'adresse est supérieure à la science. Le plus grand talent de M. de Joly est de trouver des commissions qui endossent la responsabilité de tous ses actes; il se fait l'interprète d'une prétendue science devant les architectes, et, devant les savants, il expose de prétendues exigences artistiques; devant les représentants, il manie à la fois les deux armes selon l'occurrence des besoins.

Un journal prête à M. Arago l'idée originale de placer l'orateur derrière le président. Cela est aussi inexplicable que le tambour et le cul de four acoustique, que l'unanimité des commissions.

De nombreux projets seront produits au sein de la commission nommée par la Chambre; on cite entre autre ceux de MM. Barthélemy, Lachez, Blouet, Renard, etc. Les avis émis ont influencé considérablement déjà le projet de M. de Joly. On parle de supprimer, coûte que coûte, les revêtements en marbre, « *mauvais conducteur de la voix* (sic)! » et de disposer les banquettes autrement qu'en fer à cheval.

Ces deux modifications ont été évidemment suggérées par l'important travail qu'a publié M. Lachez, travail où il y a encore beaucoup à prendre avant de rendre supportable l'œuvre de M. de Joly, laquelle deviendra une œuvre de compilation des idées conçues par d'autres, ce qui n'est pas d'une justice parfaitement équitable.

Ce n'est pas tout ce que nous avons à dire sur cette grande question nous y reviendrons prochainement. (*Moniteur industriel.*)

(1) Le 10 août on avait à l'île Maurice des nouvelles de Paris du 27 juin. C'est la plus grande rapidité de communication qu'on ait encore obtenue.

FAITS DIVERS.

M. le ministre de la guerre, en conformité de la loi, vient de faire placarder le tableau synoptique des condamnations qui ont été prononcées, durant le mois de septembre dernier, par les deux conseils de guerre de la première division séant à Paris, rue du Cherche-Midi.

[illegible]9 condamnations ont été prononcées :

20 à des peines infamantes,

1 emportant la peine de mort.

Au nombre des condamnés militaires se trouvent 36 remplaçants et engagés volontaires et 23 condamnés civils, pour avoir pris part aux affaires de juin. Ce sont MM. Jacquinet, Cornu, Gros, Coutère, Lobas, Lefebvre, Pinel-Grandchamp, Dupont (absent), Bosquet, Hibruit, Chapon, Brichet, Chévrier, Ansart, de Fouchecourt, Maugenet, Bisson, Dubois, Langlois, Rayson, Basset, Turnel et Long.

— La nouvelle de l'assassinat de M. Combes, consul à Damas, par la populace de cette ville, est démentie. M. Combes est mort à sa maison de campagne, victime de l'épidémie régnante. M. le général Aupick n'a eu aucune espèce de satisfaction à demander au divan.

— Un décret doit être présenté, sous quelques jours, à l'Assemblée nationale, pour demander le crédit nécessaire pour approprier l'aile droite des Tuileries à la demeure présidentielle. (*Bien public.*)

— La belle pépinière du jardin du Luxembourg, convertie en promenade des plus pittoresques, sera désormais une école pratique de culture spéciale pour les vignes et les arbres fruitiers, sous la direction du jardinier en chef.

— La fête de la réunion de l'Alsace à la France n'a pas eu moins d'éclat à Strasbourg que dans les autres villes. La première pierre du monument commémoral a été posée, les troupes et la garde nationale ont défilé au nombre de plus de 15 000 hommes, devant les autorités réunies en cercle autour du futur monument. Le soir, il y a eu des banquets à la Halle-aux-Blés et à la Halle-Couverte. Près de 2 000 convives étaient réunis dans le premier de ces locaux. Des toasts patriotiques ont été portés.

Le soir, tandis que la ville s'illuminait, un magnifique feu d'artifice a été tiré. Il avait lieu à la fois sur le quai de la station et dans le canal, sur des barques éclairées de feux tricolores.

On admira surtout deux pièces de circonstance, l'une formée de deux cercles mobiles figurant la France et l'Alsace, séparés d'abord, puis venant se réunir et se fondre l'un dans l'autre. La seconde représentait la colonne qui doit être élevée sur le Broglie, avec cette inscription : *A la France pour toujours.*

— Le gérant de la *Gazette de France* a été cité à comparaître le 8 novembre prochain devant la cour d'assises à l'occasion de la publication de plusieurs articles insérés dans le numéro du 4 août dernier. — Les délits qui lui sont imputés sont ceux d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement, et d'attaques contre l'autorité de l'Assemblée nationale.

— C'est lundi prochain que comparaîtra devant le jury le gérant du *Lampion*. Il sera assisté de Me Nibelle, avocat.

— Aujourd'hui dimanche, à midi, M. le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, a passé au Champ-de-Mars une revue de toute la garde mobile.

Les cris de vive la République! vive le général Cavaignac! ont été poussés par les troupes au moment où elles défilaient devant le chef du pouvoir exécutif.

Après le défilé, le général Cavaignac a réuni les chefs de bataillon, et leur a adressé une allocution qui a été également suivie du cri unanime de vive la République!

— Le club du faubourg du Temple tiendra sa séance [illegible] 30 octobre 1848, à sept heures du soir, dans les salons de MM. Theurin et Beaumont, restaurateurs, 22, faubourg du Temple.

— D'après un journal de Marseille, M. de Lamartine vient de louer une maison au bord de la mer, près de la ville, et va se rendre bientôt dans cette villa.

— Tous les directeurs des théâtres de Paris se sont réunis hier pour se rendre en corps auprès de la commission des hospices et protester contre le rétablissement de l'impôt du décime des pauvres attribué à ces établissements. Il paraît, du reste, que l'administration des hospices est décidée à faire valoir ses droits, quoi qu'il en coûte, car dimanche la recette de presque tous les théâtres a été saisie en son nom, et c'est ce qui a motivé la démarche des directeurs; on dit même que les hospices ont été jusqu'à vouloir toucher leur droit du onzième de la recette brute sur les représentations données au bénéfice des blessés de février.

— M. Dumas a lu à l'Académie des sciences une note sur le choléra aussi intéressante par sa curieuse origine que par ses merveilleux résultats. L'auteur, M. Landerer, l'a copiée à Smyrne sur un parchemin hébreu, appartenant à un savant rabbin, et écrit depuis plus de dix siècles. Voici en quoi consiste ce traitement, dont l'usage est héréditaire chez les Israélites d'Orient.

1° Appliquer sur l'estomac de la personne atteinte un sinapisme de poivre noir et de semence de moutarde; on entoure ensuite le malade dans un drap de lit, et une personne s'agenouille au bas de la poitrine du malade pour empêcher les mouvements anti-péristaltiques et faire cesser les vomissements.

2° On doit frotter les mains et les pieds du cholérique avec un morceau de flanelle trempé dans un mélange de sel commun et d'esprit de vin.

3° Exprimer le jus et l'huile essentielle d'une orange et les faire avaler au malade jusqu'à complète cessation des vomissements;

4° Quand les vomissements ont cessé, on remplace le médicament par une teinture de mastichina. On fait prendre cette potion de dix minutes en dix minutes au malade.

5° Pendant toute la durée du traitement, qui dure environ quatre à six heures, on fait prendre au patient, pour étancher la soif, une infusion de menthe pulegium.

M. Landerer a vu traiter à Smyrne dix cholériques par cette méthode, tous ont été sauvés.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Mirepoix. — M. J. R. — Reçu les 22. — Remerc. à tous. — Courage et persév.
B., 15, rue des 3 Frères. — Nous serons heureux de servir notre ami D.
Pouilly-s.-V. — M. N. — Reçu les 53. — Nous expéd. aussit. paru. — Merci.
Les Bordes. — M. E. S. — Vous devez avoir tout entre les mains.
Orléansville. — M. R. — Reçu les 41.75.
Mostaganem. — M. P. — Réabonn. aux 4. — Nous expédions. — Merci de votre excell. lettre. — Reçu les 61.
Montpellier. — M. B. D. — Reçu vot. lettre. — Merci. — Soignez-vous.
Toulouse. — M. G. — Nous n'avons pas encore reçu le mandat annoncé. Vot. let. serait-elle égarée?
Montbéliard. — M. W. — Prière de nous env. le plus tôt possible la remise annoncée.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Ce soir, à l'Odéon, 8e représentation de *Macbeth*, la pièce en vogue. Hier la foule était tellement considérable que la moitié n'a pu trouver place. Cela n'est pas étonnant, car mise en scène, décors, costumes, musique, et le jeu si tragique des acteurs, tout concourt à faire de cet ouvrage le spectacle le plus complet.

Spectacles du 30 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Vivandière, la Muette.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Bertrand et Raton.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — L'Article 213, Fonds secrets, la Niaise, les Cabinets, les Malheurs.
VAUDEVILLE. — Roger, Coup de Pinceau, le Chemin, l'Avenir.
VARIÉTÉS. — Le Buveur d'eau, le Lion, les Deux font la Paire, Mignonne.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Envies de Mme Godard, l'Été de la Saint-Martin, une Chaîne anglaise, le Camp de Saint-Maur.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Enfants du Délire, la Tour de Nesle, M. Keller.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris, Guillaume.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Famille de la Bernardière, Plus de Jeudi, Georgette, Diorama.
FOLIES. — Visite du Diable, Francs-Maçons, le Serrurier, la Fille de l'Air.
DÉLASSEMENTS. — Maurice le Mobile, Adrien, un Voyage, l'Impératrice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Jemmy, la Guimard, Fausse Adresse, Notre-Dame.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dansantes les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.
THÉATRE CHOISEUL. — Claude le Novice, intermède, Fontamarose.
HIPPODROME (barrière de l'Étoile.) — Char du Soleil.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 195 — ÉDITION DU MATIN. — Mardi 31 Octobre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE [illegible], ÉLECTION.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS	Un an, 20 f.	6 mois, 11 f.	3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	13

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	6	3
PAYS à surtaxe	14	7	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16, Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 4.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 30 OCTOBRE.

Assemblée Nationale.

LES RIDICULES POLITIQUES.

Avant de passer à l'appréciation de la séance de ce jour, exposons brièvement un décret assez important proposé sur les rentes des caisses d'épargne et des bons du Trésor, par le nouveau ministre des finances, M. Trouvé-Chauvel, et en conformité des vœux de M. Goudchaux, son prédécesseur.

Le Trésor se trouvant dans l'impossibilité de rembourser les porteurs des bons du Trésor et des livrets de la caisse d'épargne, un décret du 7 juillet dernier avait ordonné que cette dette serait convertie en rentes sur l'Etat, c'est-à-dire que par chaque somme de 80 francs on donnerait aux porteurs des livrets de caisse d'épargne 5 francs de rente, 5 pour 100, et aux porteurs de bons du Trésor, 3 francs de rente, 3 pour 100, pour chaque somme de 55 francs.

Mais depuis ce jour, le cours des rentes ayant sans cesse baissé, il était arrivé qu'on avait fait un tort réel à ceux des créanciers de l'Etat qui s'étaient trouvés forcés de se défaire de leurs titres nouveaux de rente, et de les vendre avec perte au-dessous de 80 francs et de 55 francs.

Le Gouvernement ne voulant pas que la République soit accusée d'avoir fait banqueroute, un décret spécial, pour lequel nous renvoyons au compte rendu de la séance, déterminera le mode suivant lequel ce dommage sera réparé.

Louons cet acte d'équité et revenons à notre séance.

Une dixaine de représentants ont commencé par demander des congés; l'Assemblée a accueilli d'abord cette demande par des murmures, mais, plus tard, elle s'empresse de l'accorder, songeant sans doute que moins la foule des législateurs sera nombreuse, plus les séances seront calmes. Nous sommes de son avis. — On passe ensuite à la discussion du budget rectifié de 1848.

Le discours qui a excité le plus de sensation a été celui de M. Portalis. Il a obtenu un immense succès de ridicule. Nous aurions tort de blâmer les rieurs, car nous en étions; mais tout en partageant l'hilarité générale, nous ne pouvions nous défendre de faire une comparaison à l'avantage du pauvre orateur, entre lui et ses railleurs.

Certes, M. Portalis n'a apporté aucun moyen de sauver la situation financière et ses idées et ses paroles prêtaient à la moquerie. C'était risible, mais naïf. Eh! cela ne vaut-il pas encore mieux que d'être risible, mais prétentieux. Beaucoup d'orateurs, avant et après lui, ont parlé et parleront avec talent, érudition, éloquence, et ils croiront avoir fait des discours sérieux. Non, non, savants politiques, savants économistes, vos discours n'ont de sérieux que l'apparence. Ce sont des fariboles graves et ennuyeuses; celles de M. Portalis sont gaies, c'est toujours quelque chose.

Montez à la tribune après M. Portalis; on ne rira plus; mais peut-être aura-t-on tort. Vous nous aurez débité très compendieusement tout ce que votre éloquence et votre génie auront pu ramasser; en serons-nous plus avancés? Si nous ne rions pas de vous, c'est de nous qu'il faut rire, qui nous laissons prendre à ces belles paroles, si inutiles, si trompeuses, si vides de sens, quoique de fort agréable apparence.

Que d'aigles politiques et économiques nos anciennes Chambres ont contenu, l'Assemblée actuelle contient encore! Où nous ont-ils amené? où pas un d'eux ne voulait venir et ne savait venir. Les monarchistes nous ont apporté la République, les économistes nous ont engouffré dans les déficits et nous conduisent droit à la banqueroute… à travers, il est vrai, des chemins pavés de paroles enchanteresses, semés des sciences les plus quintessenciées.

Parions que ceux qui ont ri le plus fort aujourd'hui sont les politiques qui ont fait le plus de sottises dans leur vie, sont les économistes qui ont les vues les plus arriérées et les plus savantes.

Ils ont bien fait de rire; toutes les fois qu'on le peut, c'est notre opinion, il faut en profiter; mais il ne faut pas abuser de son titre d'homme sérieux, et se croire soi-même à l'abri du ridicule.

M. Guizot était l'homme le plus sérieux du monde, et Louis-Philippe était aussi fort grave; ils n'en ont pas moins perdu tous deux, d'une façon très ridicule et par leur propre faute, une admirable position politique.

Au surplus, que nos grands politiques et nos fameux économistes nous démentent! Leur société, qu'ils trouvent si belle et si bien faite, est en leurs mains; que ne la conduisent-ils mieux! Mais, tout au contraire, sous leur direction et avec leurs chants de perfectibilité, elle va de mal en pis.

Grâce à eux, nous voici arrivés au budget de 1 800 millions de dépenses, balancé par un budget de 15 à 1 600 millions de recettes; déficit 200 millions. — C'est purement momentané, dit-on. — Nous ne demandons pas mieux que de vous croire; mais Louis-Philippe, qui de un milliard avait élevé le budget à 1 500 millions de dépenses, disait aussi que ses déficits en recettes de 50 et 100 millions n'étaient que momentanés. Voulez-vous comme lui prendre l'habitude des déficits réguliers?

La mollesse avec laquelle le nouveau ministre des finances, M. Trouvé-Chauvel, a parlé de l'abîme financier qui s'ouvre devant lui nous effraie, à vrai dire. Il ne semble pas du tout comprendre les immenses dangers de la situation, ou peut-être ferme-t-il volontairement les yeux pour ne pas les voir, et attend-il tranquillement qu'un hasard bouche le gouffre. Les énergiques paroles de M. Billault ne le réveilleront pas de sa quiétude, vraie ou affectée.

Pauvre société! fais comme tes chefs, dors, ou fais semblant de dormir: tu ne te verras pas tomber.

Commentaire sur le Pater.

Notre Père.

Suivant l'adage libéral: *Chacun pour soi et Dieu pour tous*, nous devrions prier chacun pour soi, et dire *mon* père; mais Dieu n'entend pas de cette oreille-là: tant que nous serons chacun pour soi, Dieu sera contre tous. Quand, au contraire, chacun sera pour tous et tous pour chacun, alors seulement Dieu sera pour tous et pour chacun. Jusque-là, il nous châtiera toujours plus rudement. C'est à prendre ou à laisser, nous sommes libres de choisir.

Qui êtes aux cieux.

Combien y en a-t-il donc de cieux? Ce que nous apercevons du ciel des cieux n'est apparemment qu'une fraction imperceptible de tous les cieux que Dieu crée éternellement. Malheureusement pour nous, quelques-uns de ces cieux partiels sont sujets à des maladies qui en font des enfers pour quelques siècles, et nous sommes apparemment dans le pire de ces enfers. La suite du *Pater* doit nous donner quelques indications sur les voies de réintégration que Dieu *a dû* nous ménager, quand il a permis que cette sotte humanité dont nous sommes se mît elle-même en enfer.

Que votre nom soit sanctifié.

Le nom de Dieu n'est pas saint dans toutes les bouches; dans la bouche des hypocrites, des tyrans gros et petits, il est aussi avili que dans celle de l'esclave révolté ou du prolétaire grossier, qui n'invoque ce nom qu'en signe de colère brutale. Il n'est vraiment sanctifié que par ceux qui travaillent à développer en eux et dans les autres la vie éternelle telle qu'elle est définie dans le catéchisme, c'est-à-dire qui s'efforcent de connaître, d'aimer et de servir Dieu.

Que votre règne arrive.

Et qu'il arrive dès cette vie; voir à ce sujet l'article du pain quotidien, et surtout l'article ci-dessous.

Que votre volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel.

C'est-à-dire que l'ordre s'établisse dans le jeu libre de toutes les forces matérielles, intellectuelles et morales, dont l'humanité peut disposer, ainsi que nous voyons les astres graviter les uns vers les autres et se mouvoir librement et en ordre, sans qu'il soit besoin de gendarmerie ni de [illegible], sans que les grosses planètes soient obligées de mettre les satellites de leur escorte à la salle de police, ou de leur retirer la chaleur et la lumière pour châtier l'indiscipline.

Remettez-nous nos dettes de même que nous autres de notre côté les remettons à nos débiteurs.

Le texte latin ne parle ni d'offenses ni d'offenseurs; il ne parle que de dettes et de débiteurs. Si les puissants veulent que Dieu les excuse d'avoir si mal compris jusqu'ici leurs devoirs de tutelle envers tous les faibles, il faut qu'ils oublient les torts des faibles qui se révoltent de temps en temps contre leur tutelle maladroite. D'un autre côté, il faut que les faibles reconnaissent qu'à la place des puissants ils auraient commis les mêmes fautes, et qu'ils leur fassent remise pleine et entière de leurs erreurs. Sans cela, les faibles resteront écrasés sous le poids de la dette qu'ils ont contractée, chaque fois qu'en voulant sortir du mal ils ont pris des voies fausses qui les ont enfoncés plus profondément dans l'abîme. Ainsi, que les uns cessent de s'attribuer le monopole de l'honnêteté et de la modération, que les autres cessent de suspecter les intentions de leurs adversaires, et que tous se remettent réciproquement leurs dettes. Tout compte fait, il y aurait une compensation telle que forts et faibles ne se devraient rien ou peu de chose. Qu'ils consentent donc à la remise réciproque de la différence quelle qu'elle soit; à cette seule condition, Dieu a promis de faire remise du tout aux uns et aux autres.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.

Le pain que nous demandons n'est pas seulement celui du corps, mais encore celui de l'intelligence et celui de l'âme, car il est écrit que l'homme ne se nourrit pas seulement de pain, mais de la parole de Dieu. Or, le pain dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est d'abord celui du corps, qui ne peut nous être assuré que par le droit au travail et l'organisation pacifique et féconde des travaux productifs. C'est ensuite pour l'intelligence l'instruction gratuite pour tous, et enfin, pour l'âme, des institutions qui garantissent à chacun, homme, femme ou enfant, l'essor de ses facultés aimantes au profit de tous. Quand nous aurons obtenu ces biens pour *aujourd'hui*, ne nous inquiétons pas outre mesure d'un avenir plus éloigné. Demain, il fera jour, à chaque jour suffit sa peine. D'ailleurs, quand nous serons entrés dans la voie de la destinée vraie où le pain du jour est assuré, nous aviserons facilement à réaliser des garanties plus complètes pour demain. Occupons-nous d'abord d'aujourd'hui.

Et ne nous exposez pas à la tentation.

La traduction française vulgaire demande seulement à Dieu de nous soutenir dans les tentations, de ne pas nous y laisser succomber, comme si Dieu était forcé de nous tenir dans un milieu tentateur par une fatalité supérieure à sa volonté. Mais cette tentation à laquelle nous prions Dieu de ne pas nous exposer, c'est la misère qui dégrade les âmes faibles et même, à la longue, les plus fortement trempées; c'est la fourberie et l'hypocrisie qui provoquent le prochain à devenir fourbe et hypocrite; c'est l'oppression qui met la haine la plus âcre dans les cœurs les

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 31 OCTOBRE 1848.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON. *Macbeth*, drame de Shakespeare, traduit par M. Emile Deschamps. — AMBIGU. *Les Sept péchés capitaux*, drame en sept actes, par MM. Dennery et Anicet Bourgeois. — MONTANSIER. *L'Eté de la Saint-Martin*, un acte, par MM. Brisebarre et Ch. Potier. — *Les Envies de Mme Godard*, un acte, par MM. Melesville et Carmouche. — VARIÉTÉS. *Le Buveur d'eau*, un acte, par M. Deslandes. — VAUDEVILLE. *Roger Bontemps*, un acte, par MM. Clairville et B. Lopez. — *Un Coup de pinceau*, un acte, par MM. Léonce et Rimbant. — *L'Affaire Chaumontel*, un acte, par MM. Couailhac et Dugard. — GYMNASE. *Les Fonds secrets*, un acte, par M. Ernest Serret. — LA PORTE SAINT-MARTIN.

Enfin, ce drame terrible de Shakespeare, cette œuvre sombre et gigantesque comme une création d'Eschyle, profonde comme le poème de Dante Alighieri, savante d'analyse comme un traité des Pères, *Macbeth*, vient de recevoir ses lettres de naturalisation sur la scène française. Ce n'est plus cette fois une tragédie ou un mélodrame greffés sur le tronc du poète anglais; c'est le vrai *Macbeth*, avec ses audaces, ses excentricités, ses profondeurs semées d'éclairs sinistres. Rien d'important n'a disparu de l'original, les grandes scènes n'ont pas été affaiblies, pas même celle où les sorcières font leur conjuration à cette heure où les hiboux et les chauves-souris agitent l'air de leur vol irrégulier, à l'heure où les morts sortent de leur tombe et les êtres intermédiaires de leur silence….

Macbeth est un des plus beaux diamants de la couronne de Shakespeare, autant pour la profondeur de la pensée que pour la largeur de l'exécution. *Macbeth*, c'est l'ambition réprimée protestant par le crime contre l'hérédité des fonctions supérieures: c'est le meurtre se vengeant du meurtrier par d'horribles terreurs et par la nécessité de verser toujours le sang une fois qu'on l'a versé; c'est cet éternel cercle vicieux d'intérêts comprimés éclatant par le crime, et des tortures naissant de l'accomplissement anormal des désirs, qui fait le caractère de notre organisation sociale. C'est cette scène infernale du monde devant laquelle s'extasie M. Thiers. — Mais, en traversant le génie de Shakespeare, ce tableau s'est impregné de toutes les richesses de terreur et d'émotion que fournissaient les croyances du moyen-âge. Les désirs ne se tiennent plus au fond de l'âme, ils revêtent ces formes vivantes. L'homme possédé par la passion voit s'incarner au dehors ce qu'il roule au fond de sa pensée. Les projets de l'ambition subversive prennent l'aspect d'horribles sorcières qui le saluent à son passage sur la lande; s'il médite le meurtre, un poignard le précède et lui montre la place où il doit frapper; l'ombre de ses victimes le poursuit, visible pour lui seul…

Le drame de Shakespeare a trouvé à l'Odéon, une mise en scène luxueuse. Jamais l'Opéra ou la Porte-Saint-Martin n'ont déployé plus de richesse et d'originalité dans les décors, dans les costumes, dans la composition des tableaux animés. Les acteurs secondaires manœuvrent avec un merveilleux ensemble. Nous citerons, entre autres, les sorcières, qui ont admirablement saisi le caractère mixte de fantaisie et de réalité qui convient à ces fidèles du culte de Satan. Nous regrettons de ne pouvoir donner un éloge aussi complet aux acteurs principaux. Ballande a de très beaux moments, mais il est inégal, il a surtout une déplorable tendance à déclamer, ce qui est le pire des défauts pour un acteur. Mlle Frantzia met toute son énergie dans le rôle de lady Macbeth, mais la force physique lui manque. Elle a beau grossir sa voix et forcer son geste, elle ne sera jamais cette femme à qui Macbeth dit de ne lui enfanter que des fils. — La traduction de M. Emile Deschamps pèche un peu par le même défaut; son vers est élégant, mais il manque de précision et de vigueur.

Shakespeare s'est contenté, dans *Macbeth*, de mettre en œuvre un seul des sept péchés capitaux, l'orgueil, MM. Dennery et Anicet Bourgeois n'ont pas cru en avoir trop de sept. — Sept actes et sept péchés, un par tableau, pas moins. C'est beaucoup, ne leur en déplaise; car si chaque vice prend le développement auquel il a droit, l'action n'a plus de limites; s'il ne se développe qu'à demi, le personnage est raide et sans vie, l'intérêt s'en va. M. Eugène Sue l'a bien compris, et dans la série qu'il publie sous le même titre dans le *Constitutionnel*, il a donné à chaque péché son drame, et même son double drame.

Les Sept Péchés Capitaux sont un thème admirable pour [illegible] le vieux monde qui s'écroule. Ces *péchés*, qui ravagent aujourd'hui la société, ne sont autre chose que l'exagération de qualités productrices et fécondantes, un développement anormal de ferments précieux sans lesquels la société s'anéantirait. C'est la force élastique de la vapeur qui divise et ravage quand elle n'est pas gouvernée, mais qui constitue lorsqu'on sait la diriger, le plus puissant des moteurs que l'homme ait ployés à son service.

L'orgueil, dites-vous, bouleverse le monde, soit. — Mais sans l'orgueil, sans la fierté, sans le sentiment de l'honneur, sans l'ambition qui a besoin d'hommages et d'applaudissements, où seront vos mobiles d'action? Sans l'orgueil légitime du service rendu, qui agira, qui produira, qui se dévouera pour la patrie? L'orgueil ne laisse après lui des ravages que parce que vous n'assurez pas le libre développement de toute intelligence, parce que la société telle qu'elle est organisée n'accorde pas une légitime satisfaction à tout genre de mérite, parce que l'orgueilleux qui n'est qu'orgueilleux peut toujours se présenter comme un génie méconnu et agiter le monde à ce titre, bien qu'il n'ait aucune des qualités de nature à légitimer cette agitation. — L'avarice est un vice sordide, une égoïste jouissance qui sacrifie tout à la manie d'amasser. — A la bonne heure; mais placez l'avare au milieu d'une société dont tous les membres soient solidaires, il veillera à l'économie des dépenses, il recueillera les débris qui peuvent être utilisés, il aura soin que rien ne soit distrait, perdu, gaspillé; et cette avarice, sordide aujourd'hui parce qu'elle s'exerce au profit d'un seul individu, deviendra une garantie et un trésor pour la société. — L'envie est un vice [illegible], infâme, qui empoisonne tout ce qu'il y a de [illegible], mais qu'est-elle au fond? L'émulation déviée, [illegible] vertif; laissez toutes les carrières ouvertes, et l'envie ne sera plus que la rutte émulative; associez les [illegible], et l'[illegible] le désir de faire mieux dans [illegible] de [illegible] l'homme; elle jette le déshonneur et le trouble dans [illegible] condamne la fille du peuple à l'[illegible] [illegible] mais changez les conditions sociales, assurez la [illegible]

mieux disposés à aimer, c'est la guerre et toutes les violences qui appellent des vengeances sans cesse croissantes. La grande tentation, c'est la grande lutte des égoïsmes qui se combattent dans la nuit du chaos. Mais ceux qui croient tous ces maux indestructibles doivent supprimer du *Pater* l'article final et pivotal, celui qui en est le résumé :

MAIS DÉLIVREZ-NOUS DU MAL !

Et quiconque dira que nous ne pouvons être délivrés du mal, ou que tout est bien et qu'il n'y a pas de mal, ou qu'il est dangereux et coupable d'espérer cette délivrance et de prêcher cette espérance, quiconque retranchera le dernier article du *Pater*, en a menti, par le sacré nom de Dieu, car il est écrit :

AMEN,

Ou ceci est la vérité.

Influence du Clergé.

ÉLECTION DES ÉVÊQUES.

Nous citons quelques passages d'une lettre que nous adresse un prêtre très éclairé, sincèrement rallié à la République démocratique :

A la proclamation de la République, j'avais pensé que tous les esprits sages, devinant les vues de la Providence, allaient se coaliser pour améliorer la position du peuple et s'inspirer ainsi de l'amour chrétien, sans lequel tous les efforts humains ne peuvent rien. Hélas ! je ne vois partout qu'égoïsme ; et cette avidité pour obtenir les emplois, qu'on a reprochée avec tant de raison au gouvernement déchu, ne fait qu'augmenter...

Il est bien triste que des hommes distingués, trop confiants dans leurs lumières, aient la faiblesse de se croire indispensables au gouvernement de l'Etat. Comment d'anciens ministres de quinze jours sous la monarchie, ont-ils pu accepter des portefeuilles qu'ils garderont si peu de temps ? Est-ce que ces messieurs n'auraient pas dû se tâter le pouls et se dire : nous avons une position, de la considération dans l'Assemblée : restons ce que nous sommes, servons loyalement la République ; mais ne rendons pas impossible, par notre entrée aux affaires, une conciliation dont le pays a tant besoin.

Autrefois, il y avait des Massillon, des Bourdaloue, qui avertissaient les grands et les chefs de leurs devoirs et venaient troubler la fausse sécurité que les flatteurs font à tous les pouvoirs. Aujourd'hui le clergé est muet, et, si je n'étais prêtre, j'avouerais qu'il s'occupe trop de ses intérêts et pas assez de ceux de la nation, qui sont les intérêts de Dieu. Mais aussi que fait la République pour éclairer le clergé et pour gagner sa confiance ? Il ne faut pas pourtant se le dissimuler, le clergé, dans les provinces, a une très grande influence. Je le savais depuis longtemps, mais j'ai été à même de m'en convaincre dans les quatre départements que je viens de parcourir et d'étudier. On pensait à envoyer des représentants dans les départements ; ces délégués auraient-ils pénétré bien avant dans l'esprit des populations ? Le pouvoir arriverait à de plus sûrs résultats s'il pouvait utiliser le zèle de beaucoup d'ecclésiastiques consciencieux et dévoués, qui veulent le bien, et qui auraient bien des moyens de le faire.

Permettez que je vous le dise, et plût à Dieu que Cavaignac pût s'en douter, la République est bien malade dans ces pays (l'Ouest). Hélas ! nos gouvernants croient qu'il suffit de confectionner des arrêtés dans leurs bureaux. Pour la bonne exécution des lois et pour le triomphe de la cause républicaine, il faudrait à la tête des administrations provinciales des hommes dévoués et capables, et c'est ce qui manque ; il faudrait encore un peu de l'appui du clergé, et on ne l'a pas.

Il était facile d'avoir cet appui, on ne l'a pas voulu ; on a manqué de confiance. La défiance et l'hostilité sont les fruits de cette politique païenne. La République n'a rien fait pour le clergé, et je crains bien que le clergé, ne trouvant aucune sympathie dans le ministère, n'use de son influence pour paralyser la République, qu'il avait saluée avec tant de joie. Les prêtres croyaient qu'elle leur donnerait en garanties et en avantages, ce qu'elle s'est empressée de donner au plus petit des citoyens.

On s'était récrié contre la promptitude avec laquelle Cavaignac avait nommé à l'archevêché de Paris ; on alléguait des raisons qui, quoique insuffisantes, laissaient un prétexte à l'autorité. Mais aujourd'hui quelle raison alléguera-t-on pour la nomination à l'archevêché d'Avignon (vacant depuis le jour de Pâques) et pour le remplacement à l'évêché de Troyes ? Non que je blâme le choix des sujets : M. l'abbé Cœur surtout, que je connais beaucoup, est un prêtre très distingué. Mais, pourquoi dépouiller le clergé du droit d'élire ses chefs, de ce droit de suffrage accordé au plus ignorant des hommes, à un décrotteur, à un chiffonnier ? Non, non, le pouvoir de cette République veut, comme les monarchies despotiques, asservir le clergé. Et il a bien tort, car le clergé a une force morale qu'on ne pourra jamais lui enlever.

Ne pas faire jouir le clergé des droits que la République proclame pour tous les citoyens, c'est lui dire : « Nous ne voulons pas de vous, et nous dédaignons votre influence. » Pourtant, le sabre et la force pourraient bien céder sous cette influence purement morale. L'homme d'Etat qui aurait émancipé le clergé, en lui rendant l'élection des évêques, aurait par ce seul fait bien des chances d'être élu président, et (ce qui est plus digne des désirs d'une grande âme) cet homme, par ce seul acte de justice, aurait consolidé, peut-être sauvé la République. »

Le Ministère du progrès.

Nous sommes vraiment fâchés d'être obligés de dire à tous nos adversaires : Vous ne nous connaissez pas, vous nous prêtez des idées qui ne sont pas les nôtres ; allez étudier la théorie. Cette réponse est assurément monotone, malheureusement elle est toujours juste. Ainsi la *Patrie* nous adresse aujourd'hui une série de questions qu'elle croit fort embarrassantes et auxquelles nous répliquerons : il est impossible de discuter avec vous, attendu que vous êtes mal informés ; vous vous trompez sur tous les faits. Citons un notable exemple. On lit dans la *Patrie* :

Il fut un moment où M. Considerant, qui prise fort peu le système de M. Louis Blanc, soutenait cependant le fameux *ministère du progrès*, parce qu'il s'attendait bien qu'après avoir essayé de M. Louis Blanc, le peuple français voudrait essayer du premier disciple de Fourier.

Ces lignes prouvent évidemment que, dans l'opinion de la *Patrie*, le ministère du progrès est une idée de M. Louis Blanc, faisant partie du *Système de M. Louis Blanc*, idée à laquelle les phalanstériens se seraient momentanément ralliés. C'est précisément le contraire qui est vrai. Le ministère du progrès est une formule appartenant à l'Ecole phalanstérienne. Il a paru, en 1842, un petit volume intitulé : *Manifeste de l'Ecole sociétaire fondée par Fourier*. C'est dans ce petit volume que M. Louis Blanc a pris le nom du *Ministère du progrès*, et s'il y avait pris avec le nom les arguments que nous avons présentés pour motiver la chose, s'il avait développé ces arguments devant l'Assemblée nationale, et si pour cet exposé il avait choisi des circonstances plus opportunes, la formule qu'il nous empruntait n'eût pas été aussi gravement compromise.

Voici quelques-uns des développements que nous donnions en 1842, à l'idée du ministère du progrès, idée qui, même alors, n'était pas nouvelle pour nous, et qui, avant comme depuis, a été présentée cent fois par la *Phalange* et la *Démocratie pacifique*

L'INSTITUTION POLITIQUE qui garantirait à jamais la sûreté sociale ou la stabilité intérieure de l'Etat n'est autre chose que le MINISTÈRE DU PROGRÈS, spécialement chargé de faciliter et de régulariser LES ÉTUDES des améliorations sociales, et de faciliter aussi l'EXPÉRIENCE LOCALE de toutes les propositions qui, après une mise en discussion régulière, auraient trouvé sérieuse créance dans l'opinion publique. L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE, dans plusieurs productions, a déjà signalé la nécessité de combler, par la création d'un semblable ministère, la grande et dangereuse lacune que fait dans notre constitution politique actuelle l'absence de cette institution...

Nous ne continuerons point la citation, elle fait partie d'une note qu'on trouvera page 63, dans le *Manifeste*. Les mêmes idées sont développées dans tout le cours de cette publication, notamment pages 194 et suivantes, et page 208, dans le travail intitulé *Note sur l'organisation du ministère du progrès*.

Si la *Patrie* se donne la peine d'examiner le *Manifeste de l'Ecole sociétaire*, elle verra qu'elle n'est pas assez avancée en études socialistes pour faire la part de ce qui revient à chaque école et pour entamer avec nous une discussion dont il résulte quelque chose.

La Terreur blanche.

Nous recevons la lettre suivante :

Vous avez eu la bonne idée, depuis quelque temps, d'évoquer le souvenir des faits odieux du gouvernement royaliste de 1815, et vous mettez en lumière, pour l'édification de la postérité, plus d'un trait qui prouve à quel point il est absurde de prétendre que la justice, l'humanité, la générosité aiment à s'abriter exclusivement à l'ombre des gouvernements monarchiques. Voici une anecdote de mœurs de l'époque qui vous occupe : c'est un mot d'un des juges du maréchal Ney, dont je vous garantis l'exactitude. Il est connu, mais n'a point encore obtenu la publicité dont il est digne, il faut qu'il soit enregistré dans l'histoire.

Le vieux général Collaud, ancien sénateur et pair de France, hésitait à condamner le maréchal, il témoignait même ses scrupules avec une vive émotion devant quelques pairs, lors de la séance de nuit de la chambre du conseil, qui précéda la reprise de la fatale audience du 6 décembre. « Est-il possible que vous vous donniez tant de soucis pour une *vieille culotte de peau*, lui dit un pair qui n'a pas complètement disparu de la scène politique. Allons donc, un peu de courage, et venez voter la mort avec moi ! » Mais le digne général ne suivit pas le conseil du courtisan : il vota avec la minorité ! Honneur à sa mémoire !

Je le répète, monsieur, je vous garantis l'exactitude de ce mot affreux, je le connaissais ; le vieux d'Aligre me l'a répété il y a deux ou trois ans encore.

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée une proposition de M. de Saint-Priest sur le recrutement de l'armée. Cette proposition basée sur le système de M. Joffrès a pour objet de soumettre les jeunes gens exemptés du service personnel à une contribution proportionnée à leur fortune, entre un minimum de 100 fr., un maximum de 3 000 fr., au profit de ceux que la loi ferait entrer sous les drapeaux. Cette proposition a été renvoyée au comité de la guerre.

Nouvelles de Vienne.

Les nouvelles de Vienne parvenues par la poste vont jusqu'au 23 au matin.

Le placard contenant la déclaration par laquelle Windisgraetz déclarait Vienne en état de siége, affiché le 22 dans l'après-midi, avait été aussitôt arraché des murs avec indignation, et son contenu avait porté au plus haut point la fureur du peuple. Heureusement que l'endroit où il avait été imprimé n'était pas désigné, car cette imprimerie n'aurait pas échappé à une dévastation complète.

La communication de Windisgraetz qui avait menacé Vienne est ainsi conçue : 1° Il faut que, dans 48 heures, toutes les armes soient rendues. Les armes qui sont une propriété particulière pourront être marquées ;

2° La légion académique et tous les autres corps volontaires devront être dissous ;

3° On fermera l'Université, les chefs de la légion académique et douze étudiants seront livrés comme otages ;

4° Les individus que le prince nommera devront lui être livrés ;

5° Toutes les associations seront dissoutes ;

6° Tous les journaux seront suspendus ; la *Gazette de Vienne* se bornera à des communications officielles.

Un délai de 48 heures est accordé pour l'exécution de ces conditions.

22 octobre au soir.

Dans la séance du 22, M. Schuselka a annoncé à l'assemblée que le conseil communal a reçu l'ordre du prince de Windisgraetz de publier 4000 exemplaires de son manifeste, sous peine d'engager sa responsabilité. M. Schuselka lit la proclamation du prince, et aussitôt des sifflets se font entendre. M. Schuselka ajoute que le comité de sûreté a résolu de protester contre l'état de siége, et d'inviter la diète à le déclarer illégal. (Applaudissements.)

Dans la séance du 23 octobre, M. Pillersdorff a déclaré que jamais ministre n'avait signé des ordres plus inconstitutionnels que les manifestes d'Olmutz, contresignés par M. Wessenberg, et que celui-ci avait ainsi compromis la personne du monarque.

Le 23 au matin, un sanglant combat s'engagea près de la ligne de Nussorf. Les soldats poursuivaient une troupe de déserteurs, qui fut heureusement accueillie par la garde nationale.

Dans une sortie contre les Croates, la légion académique a laissé, dit-on, sur le carreau la moitié de ses membres.

Une seconde sortie contre Windisgraetz aurait coûté aux Viennois 300 morts.

Par suite de l'ultimatum de Windisgraetz, suivant lequel l'attaque devait être ordonnée si les armes n'étaient pas déposées le 24, à deux heures, on aurait résolu de livrer au pillage la banque impériale, dès qu'on enverrait contre la ville le premier boulet, et de faire sauter le palais impérial et d'autres édifices.

La *Gazette de Breslau* et la *Gazette de Silésie* donnent, sur les journées du 23 et du 24, des détails qu'elles ont reçus des voyageurs venant des environs de Vienne, qui ne paraissent que trop vraisemblables.

Un voyageur anglais arrivé à Breslau le 25 rapporte que, la veille, à huit heures après midi, il a fait une tentative pour parvenir jusque dans la ville pour des affaires importantes, mais en vain. Dès cette heure, il avait déjà entendu quelques détonations ; bientôt après s'était engagé un feu roulant de mousqueterie mêlé de coups de canon continuels. L'éloignement ne lui a pas permis de distinguer si c'était un engagement des Hongrois, dont il avait antérieurement appris l'approche sur des bateaux du Danube, avec des troupes impériales, ou si Windisgraetz, fidèle à sa menace, bombardait Vienne. Ce voyageur a cru au bombardement, parce que, avant son départ, à huit heures du soir, il apercevait distinctement que Vienne était en flammes à deux endroits.

En continuant son voyage, il a entendu se répéter le bruit qu'en Bohême les Allemands s'étaient soulevés en faveur des Viennois, et qu'une partie des troupes impériales, cantonnées devant Vienne, étaient passées du côté du peuple.

Un second voyageur, arrivé deux heures plus tard que le premier à Breslau, confirme les nouvelles rapportées plus haut. Il ajoute que Windisgraetz s'est mis en communication étroite avec Jellachich, de manière à aider immédiatement les Croates, s'ils venaient à être attaqués par les Hongrois.

Vers les quatre heures de l'après midi, le bombardement était devenu général, et les détonations de l'artillerie se succédaient presque sans interruption. Jusque-là les Viennois avaient toujours conservé leur position ; mais à partir de cinq heures, ils se retirèrent pour se mettre à l'abri des poursuites de l'ennemi, et incendièrent le second grand pont du chemin de fer près de Florisdorf.

Quelque temps auparavant, un incendie s'était aussi déclaré à l'ouest de la ville, comme on pouvait le remarquer, même de jour, aux colonnes de fumée. Cet incendie et celui des ponts étaient si forts, qu'ils répandaient sur toute l'étendue du ciel, au dessus de la ville, une rougeur ardente.

Des voyageurs, arrivés de Ratibor le 25 à dix heures du soir, rapportent que les Hongrois ont attaqué les derrières de l'armée de Jellachich, et que les Viennois ont fait en même temps une sortie. Un de ces voyageurs, qui prétend avoir rencontré l'armée hongroise, commandée par Kossuth, la dépeint comme composée d'hommes braves et avides de combattre. On ne dit pas encore quel aurait été le résultat de la lutte.

Les nouvelles de Vienne exercent à Berlin une grande influence. Le temps est à l'orage, la guerre est positivement déclarée entre les réactionnaires et les progressifs, et Dieu sait par quels conflits se termineront ces terribles débats. L'Assemblée constituante, divisée en deux camps à peu près égaux, voit s'élever les séances les plus tumultueuses. Le peuple et la bourgeoisie prennent fait et cause pour la gauche. De

---

de la question d'amour ; laissez plus de liberté à l'union des sexes, et la luxure hideuse ne sera plus que l'amour paré de toutes ses voluptés. — La gourmandise, instinct égoïste, l'ivrognerie, vice abrutissant, soit ; mais pourquoi le gourmand se gorge-t-il de nourriture ? pourquoi l'ouvrier va-t-il s'enivrer de vin bleu le dimanche ? Parce qu'il a subi ou qu'il craint de subir des privations, parce qu'il a besoin d'oublier. Rendez les jouissances de la table accessibles à tous, et le gourmand qui veillera à la bonne qualité des produits culinaires deviendra un fonctionnaire indispensable et dont chacun bénira l'intervention. — La colère rend l'homme furieux, insociable, dangereux pour ses semblables. Oui, mais la colère n'est que l'exagération de ce sentiment qui fait que nous nous indignons en présence du mal ; c'est au fond la vertu gourmandant le vice, l'idéal s'emportant de ce que le réel est si petit, si mesquin, si imparfait, c'est un stimulant vers le mieux. — Mais la paresse, direz-vous, au moins ne lui trouverez-vous pas d'utilité ? Erreur. La paresse est une protestation contre le travail abrutissant, morcelé, répugnant. Le paresseux retrouve sa vigueur quand il s'agit d'une jouissance. Rendez le travail attrayant, transformez la production en un plaisir entraînant, et vous n'aurez plus de paresseux. Voilà ce que MM. Dennery et Anicet Bourgeois pouvaient faire ressortir de leur drame, et le public eût applaudi, comme il se délecte aux romans de M. Eugène Sue.

Les auteurs du drame de l'Ambigu sont partis d'une idée plus vulgaire, mais qui n'en est pas moins vraie, c'est que chaque passion subversivement développée, apporte avec elle son châtiment et se venge. La société actuelle s'est enivrée d'elle-même, les douleurs qui l'accablent, les crises révolutionnaires qui la bouleversent en sont autant d'avertissements et de châtiments pour l'engager à entrer dans sa voie, et la punir de n'y être pas entrée. La Révolution de Février a manqué d'audace et de foi en elle-même : Dieu lui a envoyé l'insurrection de juin. Elle n'est pas encore complètement désabusée de la séduction des noms propres ; il lui envoie M. Louis Bonaparte, comme embarras d'abord, et peut-être plus tard [illegible] de la République. Il faut convenir, cependant, que ce [illegible] serait exagéré pour sa faute, et nous voulons encore [illegible] que la Providence et le bon sens du pays le détourneront de [illegible]

Cette idée du vice se châtiant lui-même, que les auteurs des *Sept Péchés Capitaux* s'étaient imposée, après en avoir essayé péniblement pendant quelques actes, ils la rejettent pour rentrer dans leur élément, le mélodrame pur. L'idée est pour eux un vêtement d'emprunt et qui les gêne ; le fait, voilà ce qu'il leur faut. Aussi leurs derniers actes sont-ils de beaucoup supérieurs aux premiers.

Nous n'analyserons pas cette longue action. Il y a des viols, des assassinats, des malentendus, un père sur le point de souiller sa fille, etc. Il y a d'excellents acteurs : Mme Guyon d'abord, la belle actrice qui sait si bien pleurer, Mme Naptal, toujours charmante et plus énergique ; il y a Saint Ernest le colérique, Chilly l'avare, Meunier le paresseux, et tant d'autres qui méritent d'être cités après eux. Il y a des décors d'une splendeur éblouissante, et un entrain merveilleux dans l'exécution, c'est-à-dire beaucoup plus qu'il ne faut pour un succès de trois mois.

L'Eté de la Saint-Martin. Encore un titre menteur ! S'il fut jamais un titre plein de gaieté mélancolique, un titre qui vous sourie entre deux larmes, c'est bien celui là. A la Saint-Martin, la plupart des fleurs ont disparu, mais celles qui survivent sont plus fêtées, plus admirées. On s'arrête avec bonheur devant ces derniers dahlias qui entr'ouvrent encore leurs cornets du velours le plus voluptueux, ces chrysantèmes soufre, lie de vin, mordorés, dont les touffes abondantes aiment à s'épanouir au milieu des pluies de l'automne. Les feuilles des arbres tombent et jonchent le sol de leurs débris sonores ; mais, avant de se livrer aux vents, elles endossent leur plus brillante parure et saluent l'homme au moment de mourir, comme les gladiateurs saluaient César. Quelques-unes, sœurs cadettes et tardives, poussent encore çà et là, coloriées de la verdure du printemps ; les autres revêtent leurs robes blanches, vertes, jaunes, rouges, mordorées, et, dans l'entrelacement capricieux de leurs gammes de couleurs, dans la variété infinie de leurs notes lumineuses, elles chantent leur chant du cygne avant de se flétrir. La terre est souvent humide, le ciel nuageux, le soleil est pâle, mais joyeux encore, le vent est frais, mais non pas âpre, l'arrière-saison n'a plus la sève vivifiante du printemps ni l'enivrante chaleur de l'été, mais elle ne laisse pas d'avoir son charme mélancolique. Elle recueille amoureusement ce qui survit des beaux jours pour en former une combinaison supportable, une dernière combinaison avant de s'engouffrer dans les tempêtes et les glaces de l'hiver. C'est pour l'année, pour l'homme, pour l'humanité, la saison des regrets, des souvenirs, un regard de désespoir et d'amour jeté en arrière avant d'entrer dans la décomposition et la transformation.

Les gouvernements, les nations, les partis ont leur été de la Saint-Martin. La réaction qui domine en ce moment en France est à son été d'hiver. Elle recueille minutieusement les débris du passé pour les adapter tant bien que mal à l'état présent de l'atmosphère politique, mais elle ne produira que des plantes sans parfum et des institutions non viables, comme ces monarchies constitutionnelles qui ont été aussi l'été de la Saint Martin des royautés et qui vont s'écroulant de toutes parts pour faire place au gouvernement du droit, à l'organisation sociale de la nature.

Les auteurs du vaudeville du théâtre Montansier ont, sans s'en douter, donné une leçon aux chefs du parti réactionnaire et anti-social. Deux personnages, un monsieur et une dame, comme on dit au Gymnase, en plein été de la Saint-Martin tous deux, se prennent à aimer l'un une jeune fille de seize ans, l'autre un jeune garçon de vingt-cinq ; mais force leur est bien de s'apercevoir que les restaurations sont grosses de dangers, de malheurs, pour ne donner que des produits rachitiques, et qu'arrivés à l'âge de la décadence, il faut savoir en prendre son parti et laisser aux jeunes gens et aux jeunes principes le soin de féconder l'avenir.

Nous aimons mieux les *Envies de Madame Godard*, grosse farce qui ne brille pas précisément par la décence, mais qui a le mérite d'exciter le rire le plus sympathique, — et les *Parades de nos pères*, vieillerie toujours nouvelle, qui, avec le même défaut, possède les mêmes qualités à un degré plus éminent encore.

Aux Variétés, Bouffé fait de la morale en action en compagnie avec M. Deslandes. Il nous apprend que si, habitué à ne boire que de l'eau, on se trouve un jour, pour une raison quelconque, entraîné à boire du vin, on s'expose à laisser tomber son enfant dans le puits de la guinguette du Puissant vin, et même à donner un coup de couteau à son meilleur ami, qui, par bonheur, en réchappe. Bouffé en conclut qu'il ne faut boire que de l'eau, conclusion évidemment en contradiction avec les prémisses. Le fruit à retirer de cette leçon, c'est qu'il faut s'habituer à boire de tous les vins, même du vin de barrière, afin que si un jour le diable vous tente, vous ne vous trouviez pas, en recouvrant votre raison, dans la situation humiliée... d'un prince à qui l'on n'a pas fait son discours d'avance.

graves désordres ont eu lieu le 26, à propos d'un bateau chargé d'armes et de munitions qu'on voulait sortir de la ville ; le peuple s'est opposé au départ du bateau, un conflit assez grave a eu lieu, et force est restée aux opposants, les armes n'ont pu être expédiées.

Le congrès démocratique a ouvert ses séances au milieu du plus grand enthousiasme ; déjà l'on appelle ouvertement aux armes contre la réaction, et des proclamations insurrectionnelles ont été affichées à tous les coins de rues et dans tous les carrefours de Berlin.

Le congrès se compose en grande partie de membres de clubs. M. Fein, qui a longtemps habité la Suisse, a été nommé président.

Il a été décidé que les orateurs, en s'adressant à l'auditoire, emploieront le terme de *citoyens*.

Une commission a été ensuite nommée pour vérifier les pouvoirs.

Le but du congrès est l'organisation de la démocratie sur les bases les plus larges dans toute l'Allemagne.

Berlin est toujours comme assiégée par une armée de 50 000 hommes.

Les journaux du soir ajoutent les détails suivants :

Le ministre des affaires étrangères a reçu aujourd'hui des nouvelles de Vienne du 25 de ce mois. L'armée du prince Windisgraetz se tenait toujours aux environs de Vienne, qui n'avait été ni attaquée ni bombardée, comme l'annonce la correspondance générale, à laquelle puisent tous les journaux. Seulement, la légion académique ayant voulu tenter une attaque contre l'avant-garde de Windisgraetz, a été refoulée dans ses quartiers avec un certain désordre ; elle est rentrée à Vienne fort abattue. Les entrées et les sorties dans cette capitale sont interdites. Il y avait une vive irritation du côté des Viennois et des troupes impériales.

Nouvelles d'Italie.

Il paraît qu'enfin le ministère que l'on prétendait nommé à Florence il y a huit jours, vient enfin d'être constitué sous l'influence du soulèvement de Livourne. Une dépêche télégraphique adressée de Florence à Livourne porte que Montanelli a été, après une assez longue résistance du grand duc, chargé de composer un ministère. La nomination de Montanelli emporte nécessairement celle de Guerazzi.

On écrit de Livourne, le 23 à 9 heures du soir. Des dépêches qui nous parviennent, nous permettent de donner comme à peu près certaine la formation du ministère ainsi qu'il suit. Giuseppe Montanelli aux affaires étrangères, avec la présidence du conseil ; Francesco Dom. Guerrazzi à l'intérieur ; Mazzoni à la justice et aux grâces ; le professeur Zannetti à l'instruction publique. On connaîtra probablement les autres nominations demain. Le programme du ministère sera entièrement démocratique. Sa première condition était la convocation immédiate d'une *constituante italienne*. L'Italie va enfin renaître. Le vœu des peuples, libre et indépendant comme la pensée de Dieu, va enfin reconstituer sa patrie depuis les Alpes jusqu'à la Sicile. On est convaincu que les temps sont arrivés. Le grand-duc a accepté le ministère Montanelli et Guerrazzi.

Le congrès national fédératif, dans la séance du 22 courant, a décidé par acclamation que Rome serait le siége du congrès fédéral de la nation italienne.

Le gouvernement papal a engagé 2 000 Suisses pour trois ans, dit la *Speranza* ; ces troupes seront ici dans un mois.

Le ministre piémontais à Rome a demandé à notre gouvernement quelle serait son attitude en présence des nouveaux événements et dans le cas où l'armée sarde passerait le Tessin. On lui a répondu qu'il était extrêmement difficile de résoudre une pareille question !

On dit que l'abbé Antonio Rosmini sera nommé cardinal et ministre.

Des lettres de Vicence annoncent que l'insurrection de Bassano n'est pas encore comprimée. En Valteline, plusieurs soulèvements ont aussi éclaté, et l'on parle d'une échauffourée sanglante à Brescia.

On lit dans la *Presse* :

Nous apprenons qu'interrogé à Londres par ses amis politiques, M. Guizot n'aurait pas hésité à s'exprimer sur la candidature de M. Louis-Napoléon à la présidence de la République, à peu près dans les mêmes termes que ceux dont s'est servie la *Presse*, dans ses articles d'avant-hier et d'aujourd'hui.

La lettre suivante porte avec elle toutes les douloureuses réflexions qu'elle inspire. Nous la publions sans commentaires. La pétition dont elle parle a été adressée par nous à M. Cormenin, président de la commission des prisonniers politiques, rue Caumartin, n° 12 :

Monsieur le rédacteur,

Ne sachant *à quel nom* adresser la pétition ci-incluse, et craignant qu'elle ne soit égarée, j'ose respectueusement recourir à votre obligeante bonté pour vous prier de vouloir bien

Mettre vous-même la suscription convenable sur l'enveloppe blanche de cette pétition que je n'ai point cachetée afin que vous puissiez en connaître le contenu, puis la faire porter par quelqu'un à la poste.

Victimes d'une affreuse calomnie, ma fille et mes deux nièces, qui étaient mon gagne pain et celui de ma sœur, sont en prison depuis le 21 de juillet et sans avoir pu, malgré leurs supplications, obtenir le bienfait d'un jugement au conseil de guerre dont le résultat eût été leur mise en liberté. On m'a dit qu'elles sont inscrites sur la liste de clémence. Mais voilà quinze jours qu'on me dit la même chose, et cependant leur mise en liberté ne vient pas, et la famine et le froid commencent à nous tourmenter, et cependant mes filles ont un état et un travail régulier qui les met dans l'indépendance du besoin.

Oh ! monsieur, combien vous seriez charitable d'écrire dans votre journal béni des pauvres quelques lignes propres à faire sentir au pouvoir exécutif la cruelle lenteur à faire mettre du moins en liberté les infortunés inscrits sur la liste de clémence, et les anxiétés, et les pleurs, et la ruine toujours croissante de tant de pauvres familles qui attendent entre l'espérance et le désespoir le résultat des promesses qu'on leur a faites ! ou plutôt de prononcer une amnistie générale qui le ferait bénir de tous ceux qui en profiteraient.

Confiante en votre bonté, je vous prie d'agréer, etc.

Ve FALAISE.

27 octobre 1848.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. PAGNERRE, VICE-PRÉSIDENT. — *Séance du 30 octobre.*

La séance est ouverte à 1 heure.

Le procès-verbal est adopté.

Il est présenté un rapport relatif à deux projets de loi autorisant les villes de Nancy et d'Avignon à contracter des emprunts.

On procède à un scrutin pour la nomination de trois membres de l'Assemblée qui doivent faire partie de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

Il est procédé dans les bureaux au dépouillement de ce scrutin.

M. LE PRÉSIDENT lit une liste d'un grand nombre de représentants qui demandent des congés. Nous distinguons les noms de MM. Montalembert, Vezin, Grangier de la Marinière, Desalmes, etc.

VOIX DIVERSES. Pourquoi pas toute l'Assemblée ? (Bruit prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il opposition ? (Oui ! oui !)

M. AYCHEZ demande qu'une commission soit nommée dans les bureaux pour examiner les demandes de congé.

UN AUTRE MEMBRE demande que l'Assemblée statue séparément sur chacune de ces demandes.

L'Assemblée décide par assis et levé que les congés sont accordés.

M. SARRANS dépose un rapport sur une demande de crédit présentée par le ministre des affaires étrangères.

M. J. BASTIDE, ministre des affaires étrangères, demande que ce projet soit discuté jeudi. — Adopté.

M. FRESLON, ministre de l'instruction publique, demande la discussion immédiate d'un projet de décret relatif à une régularisation de crédits pour son ministère, relatifs à la bibliothèque du Louvre.

Cette proposition est adoptée.

« Art. 1er. Il est ouvert au département de l'instruction publique et des cultes, chapitre 19, un crédit de 12 500 fr., sur le budget de 1848, pour être affecté aux dépenses de la bibliothèque du Louvre et des autres bibliothèques de l'ancienne liste civile pendant les sept derniers mois de 1848. » — Adopté.

» Art. 2. Ce crédit se décompose comme suit :

» Personnel de la bibliothèque du Louvre, 10 500 fr.; matériel, 2 000 fr.; total, 12 500 fr. » — Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget révisé.

M. TROUVÉ-CHAUVEL, ministre des finances, donne d'une voix très faible lecture d'un exposé de motifs dont nous ne saisissons que quelques parties.

Il est dit que les porteurs des bons du Trésor et les déposants des caisses d'épargne auront droit à une juste indemnité pour le dommage qu'ils ont éprouvé.

L'orateur rappelle les grands travaux d'utilité publique qui ont été accomplis dans ces dernières années. Une spéculation désordonnée s'est emparée, il est vrai, de ces entreprises, et a amené de grands désastres commerciaux, mais ces entreprises ont en même temps assuré du travail et préparé des éléments de prospérité.

Le ministre entre ensuite dans le détail des recettes et des dépenses.

Il termine en présentant un projet de décret relatif à la consolidation des bons du Trésor et des dépôts des caisses d'épargne. Les décrets votés sur ce sujet par l'Assemblée nationale n'ont pas, dit le ministre, produit l'effet qu'on en attendait. Le gouvernement s'est déterminé à présenter un nouveau décret ainsi conçu :

» Art. 1er. Les déposants aux caisses d'épargne dont les livrets ont été ou seront consolidés en vertu du décret du 7 juillet 1848, recevront un livret nouveau, où ils seront crédités de la différence entre la taxe de 80 fr. et le cours moyen de la rente 5 0/0 depuis le 7 juillet dernier.

Le montant de cette différence portera intérêt à 5 0/0, à compter du 7 juillet 1848, et sera remboursé à partir du 1er janvier 1850.

» Art. 2. Il sera alloué aux caisses d'épargne une indemnité destinée à faire face à l'accroissement des frais d'administration en 1848 et 1849.

» Art. 3. Les consolidations prescrites par l'art. 1er du décret du 7 juillet relatif aux bons du Trésor, auront lieu pour les bons non convertis au cours moyen de la rente depuis le 7 juillet dernier.

» Pour les consolidations déjà opérées, il sera délivré aux anciens porteurs une inscription supplémentaire de rente 3/8 représentant la différence entre le taux de et celui de

» Art. 4. Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes créées en vertu du présent décret sera ajouté à la dotation de la caisse d'amortissement. »

M. le ministre présente un autre projet de décret tendant à assurer les services des dépenses départementales et municipales d'après l'avis des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

M. SAUVAIRE BARTHÉLEMY lit un manuscrit sur le budget. La faiblesse de la voix de l'orateur et le bruit des conversations ne nous permettent pas de distinguer dans quel sens il parle.

M. LE PRÉSIDENT. Avant de proclamer le résultat du scrutin ouvert au commencement de la séance, je consulte l'Assemblée pour savoir si la majorité absolue est nécessaire pour la nomination des commissaires.

L'Assemblée décide que la majorité absolue est nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin a donné le résultat suivant :

	Votants,	648
	Majorité absolue,	325
MM.	Goudchaux,	484 (très bien)
	Duclerc,	338
	Berryer,	316
	Dupont (de Bussac),	197
	Deslongrais,	102
	Gouin,	155
	Fould,	77
	Léon Faucher,	26

En conséquence, MM. Goudchaux et Duclerc, ayant obtenu la majorité absolue, sont nommés membres de la commission.

Il sera procédé à un second scrutin pour la nomination du troisième membre.

M. BILLAULT. Il a pu y avoir de graves inconvénients à signaler plus tôt à cette tribune l'état de nos finances, à cause des circonstances au milieu desquelles nous nous trouvions. Mais aujourd'hui ces inconvénients sont moindres. Parmi les lois organiques, la plus décisive, c'est l'établissement d'un budget normal. Et si vous ne l'établissiez pas, tôt ou tard, c'en serait fait du gouvernement.

J'espère que l'équilibre du budget de 1849 pourra être établi. M. Billault rappelle la progression toujours croissante des budgets normaux qui, de 600 millions sous la République, s'étaient élevés à 1500 millions sous Louis-Philippe.

MM. GARNIER-PAGÈS et DUCLERC. 16 cent millions et non 15.

M. BILLAULT. Je parle du budget normal. Le premier budget de la République a été de plus de 18 cent millions, et nous avons accru la dette dans une proportion considérable.

M. Billault indique les diminutions que présentera le total du produit des contributions en face des augmentations de la dépense.

Comment fera-t-on pour couvrir cette différence ? Espère-t-on y parvenir avec le crédit ? Mais l'emprunt n'est pas un moyen régulier qu'il convienne d'employer dans un temps ordinaire. Il faut le garder pour les moments de crise et de danger.

M. Billault, parmi les moyens de réforme indiqués par les partisans de l'économie, ne voudrait pas voir figurer la diminution des appointements des employés de la République. Il faut que le service de la République offre autant d'avantages que le service d'administrations particulières, autrement tous les travailleurs consciencieux et habiles s'en iront où ils seront mieux rétribués.

Il ne faut pas oublier qu'avec plus de travail de la part des employés, vous simplifierez les formes ; et qu'a-t-on fait jusqu'à présent pour encourager ces hommes qui appliqueraient aux affaires publiques un zèle que d'autres montrent dans les affaires particulières. M. le ministre des finances actuel compte aussi sur la suppression de l'amortissement. Je suis de son avis, mais je reconnais qu'il y a là une immense difficulté.

L'orateur examine ensuite ce qu'il y aurait à faire dans les grands ministères pour l'amélioration de nos finances. Le ministère de la guerre sous l'Empire s'élevait à 470 millions ; il atteint aujourd'hui le chiffre de 434 millions.

Il est vrai qu'il y avait les accessoires et que c'était la victoire qui les payait. Il est impossible que cet état soit maintenu ; il faut une réforme sérieuse, et l'on ne l'obtiendra qu'en face d'une réserve fortement constituée. Il faut que l'on sache un peu ce que la France veut être et veut faire ; il faut que nous sachions si elle doit être organisée pour la guerre ou pour la liberté. Une république, toujours forte quand on l'attaque, ne doit pas l'être pour attaquer, il y a des difficultés, je le sais bien, dans le maintien de cette modération, mais la liberté se charge, quant à présent, de les aplanir, en retenant tous les gouvernements chez eux, occupés de leurs propres affaires.

M. Billault examine ensuite les travaux publics ; il voudrait qu'on ne confondît pas les dépenses de ces grands travaux qui intéressent l'avenir, avec les dépenses quotidiennes, et il termine en indiquant qu'il complètera incessamment ses observations.

M. JULIEN LACROIX fait ressortir la différence entre les chiffres présentés par M. le ministre des finances dans l'exposé qu'il vient de faire à la chambre, et les chiffres présentés par M. Goudchaux lors de la présentation du budget ; il est nécessaire, avant de voter, que l'Assemblée soit appelée à apprécier les motifs de cette différence.

M. PORTALIS. Je crains que nous ayons encore moins changé de budget que de ministre, et je crains aussi que nous n'ayons encore le budget de la Restauration et de la quasi Restauration. (Agitation prolongée.) Quant à moi, si je prends la parole en ce moment, c'est pour l'acquit de ma conscience, et je fais ici toutes réserves pour demander un budget comme je le comprends. (Nouvelle agitation.)

L'État peut produire 1 200 millions. Je demande cette somme au pays : un tiers sur le revenu, un tiers sur les transmissions, et un tiers sur l'impôt volontaire. (On rit.)

L'impôt sur le revenu doit remplacer tous les impôts indirects, c'est-à-dire l'impôt sur les propriétés, qui ruine le cultivateur ; l'impôt sur les portes et fenêtres, qui est le plus vexatoire de tous ; l'impôt sur les patentes, qui est un mensonge quand le commerce est aux abois, et l'impôt de consommation qui ne pèse que sur le consommateur. A tous ces impôts, je propose l'impôt sur le revenu qui est facile à recouvrer, et qui fera la première partie du revenu public.

L'impôt sur les transmissions devra remplacer les droits de timbre

---

Bouffé est très beau dans la scène qui suit celle de l'ivresse.

Mais parlons de *Roger Bontemps*. Voilà un garçon qui ne recule ni devant un verre de vin, ni devant une gaudriole. Il ne dédaigne pas la richesse, loin de là, mais il accepte la misère : il est jeune. Roger est un de ces types que créait Béranger en ses jours de pauvre et rieuse jeunesse, un de ces personnages qui rient, dansent, boivent, puis se détournent pour essuyer une larme à leur paupière, et il n'a pas dégénéré au Vaudeville. Roger ne possède, dans sa hutte, qu'une table, un vieux lit, une chaise, un broc que Dieu remplit, un portrait de maîtresse, et une flûte pour faire danser les jeunes filles du village. On lui enlève son lit, sa flûte, ses chaises ; il s'assied par terre et fait danser ses visiteuses à ses chansons. Mais il chante trop pour son repos. Nous sommes en pleine Restauration ; les seigneurs de village ont repris cette administration des communes que les royalistes de 1848 cherchaient l'autre jour, sous la conduite de M. Thiers, à faire pénétrer dans la constitution républicaine. — Roger Bontemps chansonne la dame du village, et des gendarmes viennent le saisir pour le mener en prison. Par bonheur pour les paysans et pour le chansonnier, Mme la duchesse n'est qu'une duchesse d'occasion, c'est Lisette elle-même, Lisette, avec des bijoux, avec une aigrette, mais dont les pieds dans le satin osent encore fouler l'herbette, et qui, dans son château où l'opulence a doré jusqu'à sa couchette, n'a pas oublié cette chambrette où la reine des amours n'était qu'une grisette. Roger Bontemps reconnaît en elle la joyeuse lingère des premières amours, toute prête à recommencer sa vie d'autrefois. Toute sa colère s'évanouit, et dès lors meubles, vins, amours pleuvent sur sa pauvre demeure, et dans sa joie il épouse la jolie Marguerite, plus jeune, mais non plus jolie que Lisette.

Tout cela est frais, un peu débraillé, mais pétillant de jeunesse ; c'est la poésie, la gaîté de misère, gaîté qui suffit au début de la vie pour braver les privations, comme la chaleur naturelle de cet âge pour braver le froid qui plus tard deviendra un tourment si poignant. Félix met beaucoup d'entrain dans le rôle principal, et les cinq femmes qui l'entourent sont toutes gracieuses et jolies. Mlle Caroline Bader est ravissante dans le rôle de Marguerite ; soit dit sans faire tort à Mme Octave, une charmante conquête que le Vaudeville vient de faire sur la province.

Bianchon ne compte pas plus que Roger Bontemps. Bianchon est peintre d'attributs, et presque artiste. Un tableau, exécuté par lui dans un moment de verve, lui a valu un héritage de 150 000 fr. Avec cette somme, Bianchon se croit riche à jamais ; il loue un riche appartement, achète un équipage, tient table ouverte et noie sa fille sous les bijoux — le tout sans compter — si bien qu'un beau jour il reçoit de son notaire une lettre dans laquelle on lui annonce qu'il a mangé son capital avec les intérêts. Un électeur de M. Louis Bonaparte n'est pas plus stupéfait en se rencontrant face à face avec l'élu de son choix, que l'honorable artiste en présence de la caisse vide. Mais Mlle Bianchon veillait sur son père ; elle avait habilement détourné une partie de la somme qu'il dépensait en prodigalités, et si Bianchon doit redevenir ouvrier, au moins n'aura-t-il pas à redouter la misère.

Cette bluette de MM. Léonce et Rimbault est gaie, vive, spirituelle, et bien jouée.

L'*Affaire Chaumontel* est un prétexte à l'usage des maris désireux d'échapper à la monotonie d'un tête à tête trop prolongé. On en use beaucoup à Paris. MM. Couailhac et Dugard ont fait ressortir de ce sujet une leçon de morale fort bien accueillie par les spectateurs du Vaudeville.

Encore une histoire conjugale au Gymnase, compliquée d'une discussion de *fonds secrets*. Deux époux sont convenus de tenir note exacte de leurs dépenses, de se communiquer leurs comptes à la fin de chaque mois. Le compte de chacun se trouve grossi d'une dépense de mille francs pour œuvres de bienfaisance non désignées. De là soupçons, inquiétudes. La femme se demande quel rat grignotte à même son fromage, et le mari quel mobile fait agir sa femme. Tout s'éclaircit au plus grand honneur de la morale. Le rat existe, mais le mari y renonce ; quant à la femme, il n'y a pas le plus petit mobile dans son fait. L'argent des bonnes œuvres a été prêté à une amie, à celle-là même qui s'interpose pour faire la paix du ménage. Ce n'est pas très neuf, mais cela ne manque pas d'esprit.

J. FLEURY.

Satires républicaines,

PAR P. COSSÉ (1).

Nous avons sous les yeux le premier numéro de cette publication. Il contient une satire intitulée la *République*. C'est d'abord un chant d'amour pour la Révolution de Février. L'âme du poète s'épanouit en songeant à cette victoire si fière du peuple qui vient de reconquérir ses droits et sa liberté :

... Quand Février, tirant de sa fournaise
Ces mots coulés en fer : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE !
Sur les murs de Paris les cloua tout brûlans,
Nul cœur plus que le mien n'eut de joyeux élans.
De retour au foyer où m'attend la famille,
Je doublai le baiser que je donne à ma fille :
Le jour où le bonheur arrive des cieux,
On aime encore plus ceux qu'on aime le mieux.

Le poète, jetant un regard sur le passé, constate la sublime souveraineté de l'Idée. Rien ne peut arrêter une idée féconde, ni le dédain, ni le ridicule, ni la persécution. La persécution ! elle ne fait que donner de la force et du retentissement à l'Idée.

Savez-vous, Pharisiens, et vous, princes des prêtres,
De ce fils d'ouvrier, qu'un bourreau garrotta,
Quel fut le talisman ? Ce fut le Golgotha.

Mais aux espérances radieuses succède la sombre réalité.

Nous saluons à peine au front de la Cité,
Le symbole flottant de la Fraternité,
Et déjà la Discorde, aux sanglantes manœuvres,
Dans nos rangs divisés agite ses couleuvres.

Ici M. Cossé fait un tableau animé de la réaction. C'est contre elle qu'il apprête ses lanières ; déjà il désigne, il poursuit, il atteint quelques-uns des fauteurs de nos troubles publics. Nous apprécierons plus tard le châtiment que le poète réserve aux coupables. Il sera rude si la seconde satire est aussi pleine et aussi indignée que la première.

(1) Chez Charpentier, libraire, Galerie d'Orléans, 30 c.

de l'enregistrement, des douanes; cet impôt serait très productif, et rapporterait en raison inverse de l'affection, car là où l'affection cesse, la transmission devrait cesser également.

La troisième branche de revenu public qui a paru exciter votre hilarité, c'est-à-dire l'impôt volontaire, pourrait s'exercer principalement sur le tabac. (On rit.) Il pourrait s'exercer aussi sur le célibat. (Hilarité. Longue interruption.) Ce serait aussi un droit sur tous les objets qui ne constitueraient pas une matière première, mais une matière ouvrée.

Voilà les trois branches du revenu que je voudrais voir fonctionner, et qui suffiraient pour nous procurer les 1200 millions du budget.

Quant aux dépenses, il y aurait de grandes suppressions à faire. D'abord je supprimerais toutes les dotations, les majorats aussi constitués à titre gratuit. Je voudrais aussi que les pensions fussent révisées par une commission spéciale, et je voudrais qu'on supprimât les pensions accordées aux Vendéens, aux anciens chouans. Je ne m'arrêterais pas même devant des droits acquis résultant du milliard d'indemnité. (Rumeurs à droite.)

Je crois qu'il serait nécessaire que ces questions fussent soumises à une commission.

Je crois que les services publics sont dévorés par trois plaies.

La première, c'est la bureaucratie (On rit); la seconde, c'est la fonctionnomanie (Exclamation); et la troisième, c'est celle des gens qui veulent être logés aux frais de l'Etat.

La bureaucratie consiste à superposer les employés les uns sur les autres. (Rires divers.) Il y a l'employé, le chef de bureau, le chef de division, le secrétaire général...

Tout le monde sait avec quelle facilité les ministres trouvent à placer leurs parents. (C'est vrai.)

Quant à la fonctionnomanie, il est à remarquer que tous les fonctionnaires veulent payer leurs impôts avec ce qu'ils reçoivent. Aujourd'hui, dans certaines familles, on veut à toute force être employé du gouvernement, et quand il naît un enfant on se demande de suite : quelle place lui ferons-nous donner ? (On rit.)

Enfin il y a les gens qui sont logés aux frais de l'Etat. Non seulement on loge les ministres, mais il y a encore une foule de fonctionnaires qui sont dans le même cas, et cela avec un luxe effrayant, car on ne s'arrête pas une fois qu'on est entré dans cette voie.

Voilà les trois plaies que je voudrais voir cicatriser vigoureusement ; je voudrais que ces diverses questions fussent soumises à une commission innommée, parce que les noms des membres de cette commission n'étant pas connus, ils ne seraient pas exposés aux sollicitations. C'est ainsi que vous arriveriez à un bon système de finances. (On rit.)

Je voudrais voir les ministères réduits à cinq seulement : le ministère de l'agriculture et de la sûreté générale (On rit); le ministère du commerce et des relations extérieures (On rit de nouveau); le ministère des dépenses de l'armée tant sur terre que sur mer, et le ministère des recettes.

Il faudrait changer tout le système des bureaux ; il faudrait que chaque employé fût chargé de faire sa besogne à ses risques et périls.

Il faudrait aussi simplifier la magistrature : il faudrait un tribunal de paix au premier degré, un tribunal supérieur par département, et la cour de cassation planant sur le tout.

Je n'admets pas non plus ce luxe d'ambassadeurs : pourquoi, par exemple, y a-t-il trois ambassadeurs en Italie seulement : un à Rome, un à Naples et un à Turin ?

Dans le ministère des finances, il y aurait de grandes réformes à faire : ce serait de réduire toutes les recettes à une seule perception. (On rit).

Le système de l'armée est ruineux ; et M. Billault, qui a signalé bien des vices dans notre système financier, a oublié celui-là.

Dans la marine, il faut deux millions pour avoir un vaisseau ; on pourrait se procurer pour beaucoup moins le même vaisseau tout aussi bien gréé. Il faut à peu près une forêt pour construire un vaisseau de ligne.

Telles sont mes simples observations, observations qui n'émanent ni du socialisme, ni du phalanstérianisme, ni des doctrines de l'honorable M. Proudhon, mais qui prouvent qu'il est des citoyens qui ont étudié la matière et ne désespèrent pas de l'avenir financier de la République. (Une longue agitation succède à ce discours.)

M. GOUDCHAUX. Je répondrai seulement, pour faire évanouir une inquiétude que les paroles de M. J. Lacroix pourraient faire naître. Notre honorable collègue a cru devoir relever des différences entre le tableau de nos ressources financières présenté par moi et celui que vous a soumis aujourd'hui mon honorable successeur. (On rit.) La différence existe dans le fait que M. le ministre des finances actuel n'avait pas mentionné dans son compte les valeurs de portefeuille.

M. FOULD. J'avais demandé la parole au moment où l'honorable M. Billault faisait de notre situation un tableau qui n'était pas exact. S'il y a du danger à présenter notre situation financière sous un jour trop favorable, parce que cela peut nous entraîner à voter des dépenses qui pourraient être ajournées, il y a aussi un autre danger à présenter cette situation sous un jour trop défavorable. Ce qu'il faut avant tout, c'est la vérité.

M. Billault a dit que le budget s'élèverait à 1 800 millions, mais il y a au moins 50 millions à déduire qui figurent dans le budget par suite de nécessité des écritures ; il y a ensuite 125 millions pour l'amortissement, et enfin 82 millions pour les exportations. C'est donc une somme de 257 millions qu'il faut déduire du chiffre présenté par M. Billault.

L'orateur approuve l'acte réparateur présenté au commencement de la séance par M. le ministre des finances. Le projet de décret relatif aux caisses d'épargne et aux bons du Trésor aura pour résultat infaillible et immédiat de rétablir la confiance et le crédit publics.

L'honorable membre entre dans des détails de chiffres pour démontrer que le déficit présumé ne s'élèvera pas aussi haut qu'on semble le craindre.

Sans doute, ajoute l'orateur, il y a des projets déjà votés qui nécessiteront de nouveaux sacrifices au pays ; mais d'un autre côté, il y a des ressources qui viendront l'année prochaine en déduction des dépenses ; toutefois le déficit dépassera encore 300 millions. Je n'ai pas entendu M. le ministre des finances dire par quels moyens il espère faire face à ce déficit. Nous avons demandé à l'impôt et au crédit plus que l'on ne leur avait demandé jusqu'ici; il faut maintenant demander des ressources à l'économie.

Il est temps que le pays se repose de ses efforts ; il faut ne rien demander, dans l'année qui va s'ouvrir, ni au crédit, ni à l'impôt ; il faut opérer les économies qu'a proposées le comité des finances.

Avec ces économies et sans demander de nouveaux impôts, on pourra, à peu de choses près, faire face aux dépenses. Toutefois, ce ne sera pas un budget normal, car en 1850 nous devrons satisfaire à bien des intérêts, à bien des promesses.

Je désire que mes paroles amènent de la part du gouvernement des explications catégoriques sur les réformes qu'il voudra opérer l'année prochaine ; ce sera le moyen d'améliorer le crédit. Je prie l'Assemblée de résister à l'entraînement de voter quelques dépenses qui peuvent être ajournées ; nous arriverons ainsi à rendre la sécurité au pays, et je crois que le mot fatal que l'on a prononcé, que la banqueroute ne sera pas réalisée.

La commission ayant demandé qu'on lui renvoyât tous les amendements, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à six heures.

Par arrêté du 26 de ce mois, le ministre de l'agriculture et du commerce a formé, de concert avec le ministre de la guerre, une commission mixte pour la révision de la législation commerciale de l'Algérie.

Cette commission, qui sera présidée par le ministre de l'Agriculture et du commerce, est composée de MM. :

Lefort-Gonssolin, représentant du peuple ;
De Tocqueville, id. ;
De Rancé, id. ;
Henri Didier, id. ;
Bertholon, id. ;
Louis Reybaud, id. ;
Gréterin, directeur de l'administration des douanes ;
Germain, directeur des affaires de l'Algérie;
Mestro, directeur des colonies ;
Monny de Mornay, chef de la division de l'agriculture ;
Fleury, chef de la division du commerce extérieur ;
Giacobi, conseiller à la cour d'appel d'Alger ;
Jonquier, président du tribunal de commerce d'Oran ;
Doux, délégué de la chambre de commerce de Carcassonne ;
Hachette, propriétaire en Algérie, imprimeur ;
J. Ozenne, chef de bureau à la division du commerce extérieur, secrétaire ;
Farcy, chef de bureau à la direction de l'Algérie, secrétaire-adjoint.

La commission tiendra sa première séance mardi prochain, 31 du courant. (*Moniteur.*)

FAITS DIVERS.

— Le *Constitutionnel* garde encore aujourd'hui le silence sur la candidature du prince Louis Bonaparte. Ce silence est étrange, et tout le monde s'en étonne. Il n'est pas permis à un organe de la publicité aussi important que le *Constitutionnel* de se taire en présence d'une question à l'égard de laquelle nul n'hésite parmi les sincères partisans des principes républicains. Nous ne pouvons penser que le *Constitutionnel* soit disposé à prêter les mains à la recrudescence de préjugés bafoués par la raison, vaincus par la Révolution à laquelle il a promis son concours. Mais il doit parler. Autrement on serait fondé à croire qu'il craint de brûler ses vaisseaux, et surtout ce vaisseau célèbre qu'on avait placé si haut, et non tout à fait à tort, sur le promontoire. Espérerait-on par hasard qu'une marée napoléonienne vînt le remettre à flot? Que le *Constitutionnel* le sache, son silence ne compromet pas que lui, c'est peut-être injuste, mais c'est un fait. (*National.*)

— Un cours public et gratuit de droit social est fait actuellement par M. l'abbé Paul Chantome, salon de Mars, rue du Bac, n° 75. C'est une exposition de doctrine sociale, au point de vue catholique, précédée d'une appréciation critique des principaux systèmes socialistes.

Ces séances publiques n'étant point un club, mais un cours, les femmes et les jeunes gens y sont invités et peuvent y assister.

Les séances ont lieu les mercredi et vendredi, à huit heures du soir, et le dimanche à une heure.

Le jeudi, à une heure, séance spéciale pour les dames. Il y sera traité : De la femme, de sa mission et de son avenir social.

La salle sera toujours ouverte une heure avant la séance.

Le cours est gratuit, mais il est perçu 40 centimes par personne pour les frais de la salle et de l'éclairage.

— Il paraît que S. M. le roi doit faire d'importantes réformes dans l'administration du palais et des biens de la couronne. S. M. a, dit-on, l'intention de créer une école rurale dans une des résidences royales les plus rapprochées de la capitale, et d'y essayer le système de l'association du capital et du travail en matière d'agriculture. Nous nous réjouirions beaucoup de voir notre pays posséder une bonne école d'instruction agricole.

— Les députés des clubs démocratiques se sont rendus, à ce qu'il paraît, chez M. Louis Bonaparte, et lui ont posé un programme que leur président devrait accepter. M. Louis Bonaparte a éludé de répondre. Les députés ne se sont pas tenus pour battus. Ils ont interpellé le candidat sur le vote des deux chambres, à l'occasion duquel il s'était abstenu. Ils lui ont enfin demandé quels hommes il emploierait s'il était en situation de former un ministère ? M. Louis Bonaparte a répondu toujours évasivement ; il ne connaît pas assez les hommes politiques pour pouvoir, à cet égard, se décider dès aujourd'hui. Enfin, ces délégués se sont résumés en lui posant pour dernière question la résolution qu'il prendrait dans ce cas à l'égard de M. Thiers. Si nous sommes bien informés, M. Louis Bonaparte aurait manifesté le dessein de ne pas lui confier de portefeuille.

Les délégués se sont retirés. Le résultat de cette visite n'enlèvera pas leur vote à la candidature de M. Ledru-Rollin. (*Républicain du Havre.*)

— Hier dimanche, à midi, M. le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, a passé au Champ-de-Mars une revue de toute la garde mobile.

Les cris de vive la République ! vive le général Cavaignac ! ont été poussés par les troupes au moment où elles défilaient devant le chef du pouvoir exécutif.

Après le défilé, le général Cavaignac a réuni les chefs de bataillons et leur a adressé une allocution qui a été également suivie du cri unanime de vive la République!

— Le théâtre de la Porte Saint-Martin passe des mains de MM. Cogniard en celles de M. Tilly, qui, dit-on, aurait l'intention d'y associer l'opéra au drame. Nous craindrions fort que cette combinaison ne devînt funeste aux deux genres. Ce théâtre s'est bien trouvé du drame, qu'il s'y tienne.

— Mercredi aura lieu la réouverture du club du *Vieux-Chêne*, sous la présidence du citoyen Savinien Lapointe, rue Mouffetard, 69.

— Nous sommes prié d'annoncer que le banquet de la fédération des peuples, qui devait avoir lieu le 1er novembre, est remis au dimanche, 5 novembre.

L'ÉVÊQUE DE FRIBOURG. — Dans le but de mettre un terme aux troubles sans cesse renaissants dont son canton est le théâtre et dont le clergé haut et bas est l'instigateur, le gouvernement de Fribourg a décidé d'arrêter l'évêque et de le transporter immédiatement hors du territoire fribourgeois. L'évêque a été conduit et remis au préfet de Payerne, hier 25. Le préfet de Payerne l'a fait conduire au préfet de Moudon, et il est arrivé hier, dans l'après-midi, à Lausanne.

Le gouvernement de Fribourg a exprimé à celui de Vaud le désir que M. Marilley puisse être gardé dans le canton de Vaud jusqu'à nouvel ordre. Ce prélat devra être entendu dans les enquêtes qui seront faites à Fribourg sur la tentative de révolte qui a gravement menacé dans ce canton l'ordre public et constitutionnel.

Il a été conduit au château de Chillon, où il demeurera jusqu'à nouvel ordre.

UN ÉVÉNEMENT. — M. Louis Bonaparte est allé chasser, avant-hier, dans la forêt de Saint-Germain. On assure que M. Alexandre Dumas avait été invité à cette chasse ainsi que différents personnages politiques, parmi lesquels figurait, dit-on, M. Odilon Barrot. (*Evénement.*)

BIBLIOGRAPHIE. — Notre première tentative d'émancipation populaire date de la fin du seizième siècle. A cette époque, comme aujourd'hui, la presse et les associations furent les deux grands leviers de l'affranchissement du peuple ; le secret des troubles de ce temps est déposé dans les correspondances des ducs de Guise, dont le dépouillement a été fait par M. Joseph de Croze. Ce travail, qui a été entrepris sous les auspices du ministère de l'instruction publique, sera probablement publié en deux vol. in-4°, dans la collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France. Ces correspondances sont des monuments contemporains ; écrites sous la dictée des événements, elles projettent un jour nouveau sur les desseins ambitieux des Guise et sur le but de cette organisation religieuse et politique communément appelée *la ligue* ; il y a surtout dans ces correspondances quelques lettres particulières adressées à Philippe II, roi d'Espagne, lettres toutes confidentielles, et où certaines lacunes et certains mystères, qui ont fait jusqu'à ce jour le désespoir de l'historien, sont nettement éclaircis. — C'est avec ces matériaux, presque tous inédits et non moins précieux par leur nouveauté que par leur abondance, que M. de Croze a commencé une histoire des ducs de Guise qui sera bientôt achevée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Blois. — M. G. — M. S. nous remet 4.50 à appl. à votre R. et vous souhaite le bonjour.

Warmeriville. — M. M. — L'envoi a eu lieu par les mess. gén. le 25 sept.

Toulon. — M. P. — Le cercle de l'*Union* est toujours au service; nous avons supp. le cercle *phal.* comme fais. double emploi. — Veuillez réclamer à la poste.

Lyon. — Mme Ph. — Reçu les 100.

Schirmeck. — M. L. — Reçu vot. lettre. Nous allons servir suivant vos indications.

Aubenas. — M. C. — Nous avons bien reçu les 5. — Les alm. vous seront adr. aussitôt parus.

Clermont-F. — M. G. — Les liv. vous seront adr. dès que tout aura paru — L'ab. de M. P. D. a été fait à votre compte pour un an, 32 fr.

Rochefort. — M. M. — Reçu les 70. — Nous att. vous répondre.

Nevers. — M. R. — Reçu 52 fr. de M. D. p. ab. de L.

Saulieu. — M. L. — Vot. ab. n'ira qu'au 1er oct. p. et non au 31, la prolong. n'étant que de 2 m. p. cette éch.

Bourse du 30 octobre.

On prétend que Vienne s'est rendue, et que les troupes autrichiennes occupent la ville. Ce bruit, quoique fort répandu, mérite confirmation, car, le 25 octobre, il n'y avait rien de nouveau à Vienne.

Les fonds publics faiblissent toujours. La rente 5 0/0, laissée samedi à 68 40, perd 45 c. et finit 68 25 offert.

Le 3, de 44 25, descend à 44 10, pour fermer à 44 15. La Banque de France fléchit à 1500.

Les chemins de fer sont entraînés avec la rente. Orléans perd 7 à 602 50, ainsi qu'Avignon-Marseille, qui n'est qu'à 155. Le Nord flotte entre 351 et 353.

La bourse a été constamment lourde.

On craint que des troubles n'aient lieu à Berlin.

La réponse des primes, qui aura lieu demain, se fera en baisse, on ne veut tenter aucune opération nouvelle auparavant.

RENTES FIN COURANT	Préc clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 25	44 25	44 10	44 ••
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	68 ••
Cinq 0/0	68 40	68 35	68 20	68 ••

30 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	44 10 ••	4 Canaux avec prime	840 ••
— Emprunt 1847-1848	68 30 ••	Lin Maberly	••• ••
5 0/0 j. du 22 mars	68 40 ••	Caisse hypothécaire	100 ••
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	•• •• ••	Emprunt d'Haïti	••• ••
4 0/0 j. du 22 septembre	•• •• ••	Espagne, dette active	13 75
Actions de la banque	1500 •• ••	— dette passive	• ••
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	•• ••
Récep. Rothschild	79 ••	Emprunt portugais 5 0/0	•• ••
5 0/0 de l'Etat romain	63 75	— — 3 0/0	•• ••
5 0/0 belge 1840	77 50	2 1/2 hollandais	•• ••
— — 1842	77 50	Zinc Vieille-Montagne	2100 ••
— 4 1/2	•• ••	H. de la Grand-Combe	••• ••
— Banque (1835)	••• ••	Emprunt du Piémont	885 ••
Obligations de la Ville	1120 ••	Lots d'Autriche	••• ••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier	Auj.	AU COMPTANT	Hier	Auj.
Saint-Germain	••• ••	••• ••	Orléans à Bordeaux	368 75	367 50
Versailles, rive droite	105 ••	105 ••	Du Nord	352 25	351 25
— rive gauche	•• ••	•• ••	De Paris à Strasbourg	330 ••	328 75
Paris à Orléans	610 ••	602 50	Tours à Nantes	315 ••	312 75
Paris à Rouen	385 ••	380 ••	Paris à Lyon	341 25	341 25
Rouen au Havre	180 ••	180 ••	Montereau à Troyes	••• ••	••• ••
Avignon à Marseille	167 50	175 ••	Dieppe à Fécamp	••• ••	••• ••
Strasbourg à Bâle	82 50	80 ••	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	127 50	127 50	Bordeaux à la Teste	•• ••	25 ••
Amiens à Boulogne	••• ••	••• ••			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 31 octobre.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Les Aristocraties, la Femme juge et partie.
ITALIENS.—Andremo à Parigi.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Diamants de la Couronne, les Gentilshommes.
ODÉON.—Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Catilina.
GYMNASE.—L'Image, Fonds secrets, Comtesse, les Cabinets.
VAUDEVILLE.—Roger, Coup de Pinceau, le Chemin, Charmantel.
VARIÉTÉS.—Le Buveur d'eau, le Lion, les Deux font la Paire, Mignonne.
THÉATRE MONTANSIER.—Les Envies de Mme Godard, l'Etourneau, la Garde-Malade, le Camp de Saint-Maur.
PORTE-SAINT-MARTIN.—L'Ile de Tohubohu.
GAITÉ.—Les Femmes de Paris, Guillaume.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 196. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 1er Novembre 1848.

VOS CHERS FRATRES ... (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE ... ÉLECTION. — ... (JEAN.)

PRIX DE L'ABONNEMENT AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

	Un an	6 mois	3 mois
PARIS	36 f.	18 f.	9 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	5	3
PAYS à surtaxe	14	7	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Mihière-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 6.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES INSERTIONS.

ANNONCES: 1 à 5 fois en 1 mois, 40 c.; 6 à 9 — 30; 10 fois et plus — 20. ANNONCES-ANGLAISES 40 c.; RÉCLAMES-NOTICES 40; FAITS de public. 1 f. 30.

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 31 OCTOBRE.

Effroi du Constitutionnel.

Les progrès de la réaction ne rassurent pas le *Constitutionnel*, l'horizon lui paraît d'un noir épouvantable; il croit y apercevoir un gros nuage aux flancs chargés d'électricité. Décidément M. Thiers est un mauvais paratonnerre, et les pointes émoussées de sa logique n'ont pas la propriété de soutirer la foudre.

Ce gros nuage qui va crever sur la civilisation c'est le Socialisme. Le *Constitutionnel* félicite le nouvel archevêque de Paris d'aider M. Thiers à conjurer le péril. Mais ces deux puissances réunies ne suffisent pas à calmer la frayeur du patriarche.

C'est pourquoi, à l'aspect de l'orage, il enfonce sur ses yeux son bonnet de coton, et il pousse le cri de l'orfraie. Entendez ce cri lamentable :

Le présent est plein d'anxiétés ; l'avenir est effrayant. Un nouveau paganisme, une barbarie nouvelle, sortis du fond de la société, menacent de se répandre sur le monde civilisé, comme jadis le paganisme et la barbarie sur le monde ancien. Les idées qui, jusqu'à nos jours, ont été les bases de l'édifice social, sont ébranlées dans toute l'Europe.

Eh! vieux compère! vous feignez de redouter le paganisme et la barbarie? mais n'est-ce pas le paganisme et la barbarie que vous défendez, que vous conservez?

Où est le paganisme aujourd'hui, si ce n'est dans une société corrompue qui se vautre dans le matérialisme, qui n'adore plus que Vénus et Mercure voleur? Où est le paganisme, si ce n'est dans ces antres où le fils du riche perd la fille du pauvre, dans ces tanières de la spéculation où les loups-cerviers dévorent le labeur des fils du peuple?

Où est la barbarie aujourd'hui, si ce n'est dans cette féodalité financière qui conquiert par la ruse et par la violence, qui spolie légalement les producteurs et les consommateurs? Où est donc la barbarie, si ce n'est dans cette aristocratie du coffre-fort fondée sur le servage collectif des masses laborieuses, dans ces vampires de la Bourse qui ont un écu à la place du cœur, qui enfouissent leur argent pour affamer le peuple, qui font cause commune avec l'autocrate russe, ce type de la barbarie cosaque, et avec les aristocrates d'outre-Manche, ces successeurs des barbares normands?

Oui, les barbares et les païens de notre époque, ce sont les exploiteurs qui tiennent le travail enchaîné par la faim, comme les maîtres tenaient autrefois leurs esclaves enchaînés par le glaive. Les barbares et les païens de notre époque, ce sont les oisifs qui s'engraissent de la substance des travailleurs, comme les Grecs et les Romains s'engraissaient de la substance de leurs esclaves. Les barbares et les païens de notre époque, ce sont les faux prêtres et les chrétiens apostats qui prêchent la résignation au peuple pour maintenir les privilèges des exploiteurs, et qui cimentent l'iniquité sociale avec le sang du Christ mort pour la combattre.

Les véritables chrétiens, ceux qui sont restés fidèles à la loi divine, ceux qui continuent l'œuvre de la Rédemption, ce sont les socialistes; car ce sont ceux qui veulent faire disparaître les derniers vestiges de l'esclavage antique, la dernière forme de l'exploitation de l'homme par l'homme, le salariat; ce sont ceux qui veulent organiser le travail selon la justice dans la répartition, selon l'économie de ressorts dans la production; ce sont ceux qui veulent remplacer les armées de tueurs par des armées de travailleurs, et appliquer toutes les forces humaines à la culture du globe; ce sont ceux qui veulent associer tous les individus, toutes les classes, tous les peuples, et faire du genre humain une famille de frères.

Oui, le socialisme est la véritable tradition chrétienne et humaine; c'est la continuation logique des progrès accomplis depuis l'origine des sociétés; c'est l'esprit qui souffle sur le chaos, afin d'en tirer une création nouvelle.

Que le *Constitutionnel* relève donc son bonnet de coton, et frotte le verre dès bésicles qui surmontent son nez vénérable; qu'il sonde mieux les profondeurs de l'horison; et, au lieu de voir un gros nuage menaçant, il distinguera peut-être les premières blancheurs de l'aurore, qui annoncent le lever du soleil.

Assemblée nationale.

BUDGET DE 1848.

Quinze représentants demandent encore des congés. Tant mieux, tant mieux; moins on est de législateurs, moins on fait de bruit.

On reprend la discussion du budget de 1848. M. Bineau, rapporteur du comité des finances, résume la situation générale. Il établit que le budget des dépenses, qui est porté au chiffre de 1 830 millions, ne s'élèvera réellement, par suite des contre-passements comptes et non-emplois, qu'à environ 1 625 millions. Néanmoins, il y aura sur cette année un déficit de 87 millions; ajoutant les déficits de 1840 à 1847, qui s'élèvent à 25 millions, il se trouvera au 31 décembre prochain un déficit total de 112 millions (non compris les déficits antérieurs à 1840, qui s'élèvent à 250 millions, mais se composent généralement de fonds immobilisés, ou à peu près, comme les cautionnements des divers offices qui se remplacent les uns par les autres, etc.)

A ce déficit de 112 millions, il faudra ajouter pour 1849, selon les prévisions de M. Bineau, un déficit de plus de 300 millions; ce qui, au 31 décembre 1849, porterait le déficit total à plus de 400 millions, non compris l'arriéré de 250 millions.

Pour parer à ce déficit, il est probable que l'année prochaine le gouvernement contractera un nouvel emprunt de trois à quatre cents millions.

Après ce résumé de M. Bineau, l'Assemblée a passé à l'adoption de divers chapitres du budget. Faisons-en une rapide énumération.

DETTE PUBLIQUE.

I. *Dette consolidée et amortissement.*

Rentes 5 p. 100.	168 202 392
Rentes 4 1/2 p. 100.	1 026 600
Rentes 4 p. 100.	22 489 770
Rentes 3 p. 100.	77 683 700
Dotation de l'amortissement.	56 833 596
Total.	325 736 058

Le chiffre ci-dessus de 325 millions de rente n'est pas complet; car il ne comprend qu'un seul semestre des 61 850 711 fr. de rente y compris l'amortissement, créés d[illegible], [illegible] pour subvenir aux dépenses impévues que pour solder les caisses d'épargnes et bons du trésor.

La dette consolidée se compose donc, en réalité en ce moment, de *trois cent cinquante-six millions* de rente environ.

Outre les 56 333 596 fr. formant le fonds de la caisse d'amortissement, cette caisse possède encore dans ces 325 millions de rente, environ 50 millions de rentes déjà rachetées par elle. Cette caisse n'a fonctionné que durant les trois premiers mois de cette année

II.— Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.	9 318 208 f.
III. — Intérêts de capitaux remboursables à divers titres	31 000 000
IV. — Dette viagère dont 39 millions de pensions militaire.	56 009 912
Total de la dette publique.	412 059 178 f.

GOUVERNEMENTS.

Liste civile; les deux premiers mois	2 191 667 f.
Chambre des pairs et des députés.	586 667
Gouvernement provisoire.	210 000
Service du palais du Luxembourg.	70 000
Assemblée nationale	6 227 017
Commission du pouvoir exécutif.	115 620
Président du conseil, chef du pouvoir exécutif	150 000
Total.	9 550 971 f.

Après l'adoption de ces chapitres, on a entamé la discussion du budget particulier du ministère de la justice; elle sera continuée à jeudi.

Paris et la Province.

Un journal de province, l'*Armoricain* (de Brest) esquissait, il y a quelque temps, assez agréablement le portrait de Paris.

Paris est, par excellence, la ville de l'opposition. Par excellence! pardonnez-nous ce mot, car nous reconnaissons volontiers qu'il n'y a rien d'excellent dans cette opposition hypocondriaque qui agite sans cesse le monde et le bouleverse périodiquement. Paris a fait de l'opposition sous le consulat, sous l'empire, sous la royauté de droit divin de Louis XVIII et de Charles X, sous la monarchie démocratique de Louis-Philippe... il en fait aujourd'hui contre la République de 1848. Il a successivement acclamé toutes les constitutions et les a renversées toutes.

Il a usé, *démoli* (c'est le mot à la mode) toutes les illustrations; il a mis son plaisir à les déflorer, à les découronner, à les décapiter. Après avoir répandu à profusion des fleurs sous les pas du premier consul, de l'empereur, de Louis-le-Désiré, de son successeur, du roi citoyen, il s'est diverti à les voir traîner sur la claie. Au mois de mai 1814, Louis XVIII revient, et Paris l'abandonne au mois de mars suivant. Il reprend son empereur, qu'il laisse bientôt partir à Sainte-Hélène, et court de nouveau vers le vieux roi en chantant : *Rendez-nous notre père de Gand!* Il était heureux de son calembour; le calembour est son roi, sa constitution. Pendant deux mois (c'est bien long!), Lamartine a été son idole, sa marotte, son dada.

Il le quitte et vole avec transport vers le général Cavaignac... hélas! arrivent les élections, il vote contre la République de 1848; il choisit les hommes antipathiques au pouvoir actuel. Il est évident qu'il le nargue en élisant Louis Bonaparte; il proclame Raspail dont il repousse les doctrines anarchiques! Paris se complaît à faire et à défaire les situations, à les compliquer, à les embrouiller, à y semer les difficultés et les périls pour laisser au pouvoir compromis le soin de s'en tirer comme il pourra. Quelle étrange ville! Paris est l'expression la plus originale, la plus vraie de l'esprit français : spirituel, indiscret, plein de malice, indiscipliné, indisciplinable; il a besoin d'une tutelle forte, vigoureuse..... Mais comment réussir à la lui imposer longtemps? Dieu seul le peut.

Malheureusement il ne l'a pas encore voulu.

Plusieurs journaux de province s'associent à ces protestations contre Paris et travaillent à monter une petite nouvelle *Gironde*, en intéressant la peur, l'ignorance et l'égoïsme aux projets réactionnaires de la financerie et des monarchiens. Ils s'écrient d'un air plus ou moins menaçant : *Paris n'est pas la France; on le lui fera bien voir.*

C'est une grande légèreté à la Province de s'écrier : *Heureusement que Paris n'est pas la France*, alors qu'elle confesse elle-même, avec le monde entier, que *Paris est l'expression la plus originale et la plus vraie de l'esprit français*. C'est une grande imprudence à la Province de laisser percer des menaces de révolte contre Paris. C'est à peu près comme si les membres du corps affichaient la prétention de se séparer de leur tête, de se passer de leur tête. Il y a, sur ce sujet, une excellente fable renouvelée des Romains, que chaque père de famille provinciale et aussi de famille parisienne devrait se faire répéter par ses tout petits enfants.

Paris est ce que la Province imprévoyante l'a fait. Cette concentration monstrueuse, que Fourier, dès 1808, a si profondément critiquée et si vertement ridiculisée, il la faut réduire peu à peu par des procédés pacifiques et organiques. Mais, de grâce, ô nos chers membres et frères de la Province, ne songez pas à vous couper la tête! La France en mourrait.

Paris résume en lui tout ce qu'il y a de vie en France, de vie égoïste et de vie généreuse. Comme l'humanité est en marche progressive et comme la France guide aujourd'hui l'humanité, la générosité, dans Paris, l'emporte relativement sur l'égoïsme. Paris renferme autant de vulgarité et plus de vices que la province, mais aussi beaucoup plus de sève et d'enthousiasme. Pour tout ce qui est grand, Mal ou Bien, Paris domine de haut la Province, parce que tout ce qui a vie et vigueur au dehors de la grande cité y afflue incessamment et s'y accumule. Annuler Paris, ce serait tuer la France et faire reculer l'humanité. Sans Paris (qu'on nous pardonne de répéter ici la plaisanterie d'un généreux et spirituel représentant), sans Paris, hélas! la France ne serait plus qu'un immense Carpentras.

Que la Province veuille donc bien avoir plus d'indulgence maternelle pour son propre fruit, pour sa propre essence. Qu'elle examine l'état des choses avec plus de fraternité et plus de maturité. Si elle s'inquiète des fluctuations excessives et des excès contraires de Paris, elle, plus calme et plus réfléchie, qu'elle envoie à ce centre en fusion des influences sages et modératrices. Mais, pour Dieu! que sous prétexte de modération et de sagesse, on ne nous expédie pas l'ignorance, la vulgarité, l'esprit rétrograde des réactionnaires.

Il y a dans l'article du journal important de province que nous avons cité un mot très juste et sur lequel il faudrait méditer. *Dieu seul peut faire durer un gouvernement à Paris.* Cela veut dire que ce pouvoir seul sera stable et définitif qui s'inspirera de l'esprit de Dieu, qui sera à la fois amour et lumière, qui aura réalisé positivement la solidarité entre tous les intérêts et la fraternité dans toutes les institutions. Il ne faut pas dire : « *Dieu ne l'a pas encore voulu.* » Dieu accorde tout ce que les hommes demandent avec sincérité, accomplit tout ce que les hommes cherchent avec dévouement. *Aide-toi, le ciel t'aidera*, est la devise chrétienne. Dieu reste indifférent et pour ceux qui s'endorment dans le fatalisme musulman, et pour ceux qui s'inspirent de l'égoïsme païen.

Une bonne Leçon.

M. Alphonse Karr, homme d'esprit assurément, s'est imaginé qu'il obtiendrait de l'influence sur les ouvriers en combattant le socialisme. Dans ce but il a fondé le *Journal* et s'est donné pour collaborateurs, comme il le dit lui-même avec raison, tout ce qu'il connaissait d'hommes de talent. Dans ces conditions, le *Journal* a échoué. Le peuple de Paris ne l'a pas lu, attendu qu'il n'attache d'intérêt qu'aux publications socialistes. Le peuple a le sentiment de ses souffrances; il se sait en droit, depuis février surtout, de réclamer la réalisation de la formule démocratique : *liberté, égalité, fraternité*. Il considère comme des endormeurs ou des ennemis tous ceux qui veulent entraver ou seulement ajourner la complète transformation du monde actuel. Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs les adieux du *Journal* au public. Puisse l'expérience faite par M. Alphonse Karr apprendre aux gouvernants, à tout le pays, que la puissance du socialisme est irrésistible; on ne le réfutera pas, on ne le ridiculisera jamais aux yeux du peuple, on ne détruira pas sa popularité toujours croissante. On ne pourra s'en débarrasser qu'en lui donnant pour contradicteur, non pas messieurs de l'Académie, mais la pratique inexorable, en lui fournissant les moyens de se mettre à l'œuvre et de subir le jugement de l'expérience, dans les conditions choisies par lui-même.

Voici l'article du *Journal* :

Paris, 31 octobre.

Le *Journal* paraît aujourd'hui pour la dernière fois.

Les *Guêpes* ont été publiées d'abord une fois par mois — puis ensuite chaque semaine.

Au milieu des circonstances qui nous pressent, j'ai cru devoir descendre dans la lice, j'ai donné une autre forme aux *Guêpes*, et sous le nom et la figure du *Journal*, elles ont paru tous les jours pendant trois mois. Accoutumé à vivre avec le peuple, à partager ses peines, ses travaux, ses dangers, — j'avais espéré me faire écouter et détruire dans son esprit les idées dangereuses que ses faux amis et ses vrais ennemis lui ont suggérées depuis trente ans.

J'ai appelé tout ce que je connaissais d'hommes de talent, et avec leur concours, j'ai fait un journal à un sou.

Je m'étais trompé, le *Journal* s'est rapidement répandu, mais les ouvriers ne l'ont pas lu, — leur esprit, accoutumé aux vertigineuses et emphatiques déclamations de leurs prétendus amis, a trouvé fade le langage de la raison, du bon sens et de la bonne foi.

Je n'ai réussi qu'à créer un journal comme les autres journaux : le métier que je faisais était nouveau pour moi, plein de fatigues et de dégoûts, — et je n'atteignais pas le but que je m'étais proposé.—J'y renonce.

Le *Journal* finit,—les *Guêpes* vont reparaître. Le cautionnement, qui me permettait et en même temps m'obligeait de parler tous les jours,— comme les voitures de la campagne, qui partent à une certaine heure, vides ou pleines. — le cautionnement ne m'appartenait pas. — Je l'ai rendu.

Les abonnés sont priés de réclamer auprès du caissier du *Journal* le prix de la partie de leur abonnement qui reste à échoir.

Je remercie sincèrement mes lecteurs et mes collaborateurs.

Attaque contre Vienne.

Les nouvelles de Vienne vont jusqu'au 25. Quoiqu'elles soient confuses dans les détails, le fait d'une sérieuse attaque contre Vienne, dans la journée du 24 et celle du 25, se confirme de plus en plus.

La *Gazette de Breslau* continue à affirmer que le bombardement de la ville a eu lieu le 24. La *Gazette de Cologne* a reçu directement de Vienne des nouvelles du 24 à midi qui ne font pas encore mention d'un bombardement en règle, mais qui le présentent déjà comme imminent. Le combat s'était engagé plusieurs fois, et le grand pont du Danube était réellement en grande partie détruit.

Enfin, une dépêche télégraphique du 24, transmise de Vienne à Olmütz, mande que les troupes impériales ont pris le pont du Tabor après une courte canonnade, et sont entrées dans le faubourg Léopold.

Les troupes assiégeantes se composent de 60 bataillons, 62 escadrons et 140 canons, en tout environ 100 000 hommes, chiffre qui est sans doute exagéré, car, selon une autre version, il ne s'élèverait même pas à 50 000 hommes.

Les rangs des défenseurs de Vienne s'étaient grossis jusqu'au 24 par l'arrivée des renforts des provinces, qui avaient toujours pu, jusqu'alors, arriver à la ville, et par de nombreux déserteurs du camp d'Auersberg, où le manque de vivres et les maladies ont fait naître une grande fermentation. On dit que les Croates de Jellachich sont aussi décimés par les fièvres intermittentes et une espèce de choléra.

Le 23, au matin, Jellachich avait changé sa position; il a tourné son front de bataille du côté de la Hongrie, et, en effet, les Hongrois s'étaient avancés, mais ils ont repris, dans l'après-midi, leur position sur la frontière. On assure que l'armée madgyare, que l'on disait s'élever à 50 000 hommes, n'en compte pas plus de 18 à 20 000.

La canonnade du 24, que l'on avait prise pour un bombardement, avait été provoquée, par quelques compagnies de troupes impériales qui avaient voulu passer ce jour-là du côté des Viennois, ce que Windisgraetz a cherché à empêcher à coups de canon. Les Viennois ne sachant ce que c'était ont répondu par un feu non moins vif. Ce sera probablement à la suite de cette affaire que les impériaux auront pénétré dans le faubourg Léopold.

La situation de Vienne est fort critique; dès le 24, selon le *Frankfurter journal*, le manque de vivres était très sensible en ville; le lendemain il devait être insupportable.

Une grande partie de la garde nationale demeurait neutre. Une compagnie de cette garde avait été désarmée parce qu'elle ne se présentait jamais pour faire le service. Cependant l'Assemblée continue à protester contre les proclamations, les ordres et les menaces de Windisgraetz, et le peuple est décidé à s'ensevelir sous les ruines de la ville, plutôt que de demander merci au bombardeur de Prague.

Le comité des étudiants avait résolu d'aller prendre le trône dans le palais impérial, et de le brûler sur la place publique, au moment où les troupes en viendraient à une attaque réelle pour pénétrer dans la ville.

Des ballons remplis de proclamations aux soldats et aux provinces ont été *lancés*.

L'empereur a ordonné à la Diète de suspendre ses travaux, et de se réunir le 15 novembre à Kremsier, en Moravie.

Le commandant de la garde nationale de Vienne a publié, à propos du pillage d'un édifice public, une proclamation annonçant que quiconque pillerait, serait passé par les armes dans les 24 heures.

Jellachich a adressé à l'association *Slovinska Lipa*, à Prague, une lettre dans laquelle il déclare que le slavisme est le plus grand appui de la nouvelle Autriche. Le ban explique pourquoi il a quitté la Hongrie pour se rendre sous les murs de Vienne. Son but est, dit-il, de châtier les ennemis des Slaves dans la capitale de l'Autriche. Il dit, en terminant, qu'il a vu avec plaisir ses frères de la Bohême venir lui prêter secours. La *Slovinska Lipa* a accueilli cette lettre par des applaudissements frénétiques.

Dans la séance du 27 septembre du congrès démocratique, M. Kriege a terminé son rapport concernant les travaux des démocrates. Dans la séance de l'après-midi, M. Kriege a déclaré qu'il était dévoué au prolétariat et qu'on avait eu tort de prétendre qu'il se mettrait du côté de la bourgeoisie; mais il a ajouté qu'il fallait éviter toute collision, que la révolution sociale n'est pas encore mûre. Pour établir la République démocratique, il faut le concours de la petite bourgeoisie. Voilà pourquoi la commission centrale a voulu attirer la petite bourgeoisie dans le mouvement.

28 *octobre*. — Dans sa séance de ce matin, le congrès a décidé la question de la centralisation du parti. L'assemblée a décidé qu'il y aura une commission centrale. Elle a nommé ensuite quatre commissions, composées chacune de trois membres, pour lui faire un rapport sur les questions suivantes : 1° Rapports de la démocratie avec Francfort; 2° question de la constitution; 3° politique étrangère; 4° question sociale.

La ville de Vienne présente en ce moment le tableau le plus admirable. Cette tenue guerrière, ce courage, cette résolution, cet empressement de tout sacrifier, absolument tout, en accord avec cette vie animée de grande ville et cette bonhomie devenue proverbiale, tiennent au fabuleux. On parle du prochain combat avec la plus grande sérénité.

Rien n'est si véritablement, si pleinement, si intimement allemand que la dernière révolution de Vienne. Le temps dévoilera l'infâme coalition des camarillas de Postdam et de Schœnbrunn formée contre l'Allemagne, et dans laquelle cette dernière est encore dupe. On a *les preuves en main* et le peuple allemand les connaîtra.

On compte à Vienne 50 000 gardes nationaux, la légion académique, 10 000 ouvriers armés et des corps mobiles. Vienne renferme un parc d'artillerie de 140 canons et plus de 500 pièces non montées sur affût (auxquelles on travaille sans discontinuer) sont disposées à l'arsenal. Messenhauser, le commandant de la garde nationale, est honnête homme, et le général Boehm, connu dès la défense de Varsovie en 1831, est un excellent artilleur. Les détachements de la garde nationale rivalisent de zèle entre eux pour obtenir la faveur de combattre l'ennemi.

Mais malgré tout cet élan, il serait dans les limites de la possibilité qu'une victoire momentanée soit réservée à l'absolutisme. Mais alors aussi il serait à craindre que Vienne, cette magnifique cité, ne présentât plus qu'un vaste cimetière, d'où s'élancera la terrible Némésis, portant la destruction à travers l'Allemagne; on verrait alors un peuple au désespoir se lever une dernière fois contre les despotes et les traîtres.

Robert Blum, le chef de la gauche francfortoise, arrivé il y a quelques jours à Vienne avec quatre de ses collègues, a donné une relation circonstanciée de la situation de cette capitale.

A peine les députés étaient-ils arrivés, qu'il furent reçus par une députation de la Aula, qui s'offrit de les accompagner. C'est ainsi qu'ils se rendirent au comité en permanence de la constitution où les députés furent reçus avec enthousiasme, Blum communiqua l'adresse, d'un style simple, de la gauche qu'il fait suivre d'un discours qui a produit une grande sensation.

Ils rendirent ensuite visite au comité permanent de la légion académique. La députation fut accueillie avec un véritable enthousiasme et saluée par le président. Blum et ses collègues firent connaître le but de leur arrivée, en dépeignant l'admiration que la Aula s'était acquise en Allemagne auprès de tous les amis de la liberté; les membres de la députation furent immédiatement élus membres honoraires de la légion académique et convenablement armés.

Ils assistèrent à la séance, et eurent l'occasion de remarquer la prestesse, la force et le tact avec lequel ces jeunes hommes savent aborder et vider les questions les plus variées qui leur sont adressées de tout côté.

Nouvelles d'Italie.

Garibaldi est parti le 24 de Gênes pour la Sicile, envoyé pour organiser les bandes insurgées contre le roi. Les journaux de Gênes déplorent que le gouvernement [illegible] ait pu s'attacher cet officier, qui a rendu de grands services dans la guerre de l'indépendance italienne.

On écrit de Milan, le 23 octobre, qu'à Palazzaro, province de Brescia, beaucoup de déserteurs se sont rassemblés. Il y a là environ 1 500 soldats auxquels se sont joints un grand nombre de paysans des montagnes qui n'avaient pas été désarmés. Ils ont des canons, et ils ont repoussé un corps de 2 000 hommes envoyés pour les disperser.

Nouvelles d'Angleterre.

Il paraît que le parlement anglais serait encore prorogé. On lit dans le *Morning-Post* :

« Le conseil privé a été provoqué pour mardi, 31 courant, à deux heures et demie, au château de Windsor, afin d'y discuter une nouvelle prorogation du parlement, à partir du 2 novembre. Les ministres, les grands officiers d'Etat et la maison de la reine ont reçu l'ordre de se réunir ce jour-là autour de S. M.

— Le *Standard* annonce que jeudi il a été envoyé du château une notification officielle à W. Smith O'Brien, Meagher et T.-B.-M.-Manuel-Patrice O'Donohœ, pour leur annoncer que la sentence capitale rendue contre eux sera commuée en déportation à perpétuité.

Sixième départ des colons de l'Algérie.

Nous extrayons du *Moniteur* les lignes suivantes, relatives au sixième départ des colons, qui a eu lieu dimanche dernier :

La population de Paris comprend de plus en plus la grandeur de cette colonisation. Ce matin, malgré l'état brumeux de l'atmosphère, malgré la pluie même qui est tombée pendant quelques instants, elle s'était portée avec le même empressement qu'aux derniers départs, et couvrait les deux rives de la Seine, le pont d'Austerlitz, celui de l'île Louviers et le fleuve lui-même dans des embarcations pavoisées. C'est un spectacle touchant et plein de magnificence que celui de toutes ces familles quittant la France pour aller fertiliser une France nouvelle si laborieusement conquise, et de ces innombrables spectateurs les saluant de leurs vœux, de leurs regrets et des cris mille fois répétés de : Vive la République! Vive les colons de l'Algérie!

Cette fois, on avait fait placer la musique militaire sur le bateau remorqueur qui, amarré derrière l'île Louviers, est venu se placer devant les bateaux en faisant entendre le chant de la *Marseillaise*.

Le nouveau préfet de la Seine, M. Recurt, M. Didier, représentant du peuple, vice-président de la commission des colonies agricoles de l'Algérie, et M. le représentant Sibour, vicaire général, frère de l'archevêque de Paris, ont prononcé des allocutions chaleureuses, qui ont été suivies du cri : Vive la République! poussé unanimement par les colons.

Le remorqueur s'est ensuite approché de la rive et a pris à bord le président et tous les membres de la commission; MM. les représentants Dufour, Leproux, Charles, Richier, Gouttay, Laussedat, Lasteyras, de la Guibourgère, Dufont, Jules Richard, Desmars, Edmond Beaume, Victor Lefranc, Roger (du Loiret), président du c[illegible] l'A[illegible] cal Duprat, Vallette (de la Moselle) et Auguste Ma[illegible] municipalités de Paris et celles de La Villette et de Belleville étaient représentées par leurs maires et adjoints. M. le maire de Saint-Denis était aussi à bord du remorqueur. Au moment du départ, une dame a remis au colon porte-drapeau un bouquet de bleuets, emblème de ceux qui croîtront dans les blés de la colonie.

L'aménagement des bateaux gagne à chaque convoi. Les passagers sont parfaitement garantis de la pluie, et toutes les précautions sont sagement prises en vue de tous les accidents. Déjà deux accouchements ont eu lieu dans les premiers trajets, et un troisième est attendu dans le convoi parti jeudi dernier. Une petite infirmerie a été prudemment disposée dans l'un des bateaux.

A aucun départ nous n'avions vu encore le convoi suivi sur les deux rives par une foule aussi considérable. Ce sont les parents et les amis des colons qui semblent ne pouvoir se décider à les quitter, et qui les accompagnent tout le long de la route de leurs saluts et de la double expression de leurs regrets et de leurs espérances. Il est fâcheux que la population entière de Paris ne puisse assister à chacun de ces imposants spectacles.

Nouvelles des émigrations en Algérie.

Le 1er convoi est à destination.

Le 2e était à Lyon le 27 octobre.

3e convoi. — Ganat, 26 octobre, 9 heures du soir. — Canal latéral, 350 kilomètres de Paris.

Nous continuons notre route par un temps superbe. Tout le monde est en parfaite santé. Nous n'avons pas un malade.

4e convoi. — Ouzouer, le 26 octobre 1848, midi trois-quarts. — 187 kilomètres de Paris, canal de Briare.

Le service est parfaitement organisé; chaque matin les chefs de bateau viennent faire leurs rapports sur les accidents de la nuit, les réclamations diverses et l'état sanitaire.

Je vous ai déjà signalé une fausse couche et la chûte d'un homme sur la poitrine d'une jeune femme. Depuis nous avons eu une femme atteinte d'accidents hystériques et de palpitations.

Deux saignées à des femmes enceintes.

Deux entorses et un enfant de onze mois atteint de convulsions; toutes ces indispositions, parfaitement et immédiatement soignées, sont en voie de guérison complète. Un accident plus pénible est venu affliger notre bateau d'administration : une jeune femme qui s'était dévouée au service d'infirmière, et à laquelle nous nous intéressions tous, a eu le pied engagé dans une ouverture occasionnée, à l'angle de l'arrière du bateau, par une violente secousse éprouvée au passage de l'Ecluse de la Sablonnière. Il y a eu écrasement du pied, ce qui a nécessité l'amputation de l'orteil. Le docteur Mounier a pratiqué l'opération avec la dextérité qu'on devait attendre de son talent, après avoir obtenu le sommeil par la chloroformation. La malade n'a pas eu le sentiment de la douleur, et, le pansement achevé, elle s'est réveillée le sourire sur les lèvres. Un appareil destiné à prévenir la pression des couvertures sur le membre blessé a été pratiqué par un menuisier du bord. Elle est établie dans l'ambulance, où elle reçoit les soins les plus empressés, elle est maintenant aussi bien que possible.

Horry, 27 octobre 1848, 8 heures 1/2 du soir. — Canal latéral, 219 kilomètres de Paris.

Le voyage se continue dans de bonnes conditions. Il est vrai que notre organisation marche bien; car, outre mes revues, j'ai tous les jours les rapports des chefs de bateau qui viennent nous informer de ce qui s'est passé pendant la nuit.

Ce matin nous sommes allés, le commandant, le docteur et moi, faire la visite générale et de santé. Nous avons fait faire des fumigations de génevrier et des aspersions de liqueur chlorurée dans tous les bateaux. L'inspection des cuisines et des soupes a eu également lieu. Toujours les mêmes éloges pour la nourriture, et les colons sont tous fort satisfaits de la manière dont ils sont traités; ils sont tous contents; ils se promènent presque toute la journée le long des magnifiques berges du canal latéral, et le soir, montés sur leurs bateaux, hommes et femmes chantent en chœur tantôt des chansons patriotiques, et tantôt des romances qui témoignent de leur satisfaction. L'état sanitaire est aussi bon que possible dans une agglomération. Quelques coqueluches, quelques enflures de pied, quelques indispositions de femmes grosses; mais, grâce au ciel, rien de sérieux. La malade au doigt amputé va beaucoup mieux; celle qui a fait une fausse-couche est déjà relevée.

5e convoi. — Nemours, 28 octobre 1848. — Canal du Loing, 105 kilomètres de Paris.

Nous n'avons pas de désagrément, pas de maladie; seulement nous avons une jolie petite femme à l'ambulance qui s'attend à accoucher d'un instant à l'autre.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. PAGNERRE, VICE-PRÉSIDENT. — *Séance du 31 octobre.*

La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est adopté.

On procède au scrutin pour la nomination du troisième membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

Quinze représentants demandent des congés. (Rumeurs.)

M. VESIN demande qu'avant d'accorder de nouveaux congés l'on dresse une liste de tous les membres qui en ont déjà obtenu.

Les congés sont accordés.

Divers projets d'intérêt local sont adoptés, autorisant le département de l'Aube, les villes de Saint Germain-en-Laye et de Caen à s'imposer extraordinairement.

M. GOUDCHAUX a la parole sur le projet de budget.

L'orateur lit un discours écrit dont il n'arrive guère à nous que quelques chiffres et quelques phrases détachées.

Il fait la définition du bon et du mauvais budget. Qu'il soit gros ou petit, cela est secondaire; l'important, c'est qu'il ne demande au pays que ce que le pays peut facilement payer, et qu'il subvienne à toutes les dépenses.

Nous entendons encore que l'orateur parle des droits de la propriété et des saintes lois de la famille, qu'il entremêle de chiffres dont nous ne saisissons pas le sens.

L'orateur termine en faisant remarquer que si le budget de cette année est si peu en équilibre, cela tient à des circonstances extraordinaires, et que si les affaires reprennent l'année prochaine, et que l'Assemblée consente à restreindre ses dépenses, ce budget extraordinaire ne se renouvellera pas.

M. BINEAU. On a dit que le budget de 1848 s'élèverait à 1800 millions; Mais M. Fould a dit avec raison que dans cette somme il y avait certains articles qui ne devaient pas figurer; il en résulte que ce budget ne s'élèverait qu'à 1625 millions environ.

Le déficit de cette année a été évalué à 343 millions; toutefois ce chiffre n'a pas été atteint, soit parce que les crédits ouverts ne seront pas entièrement absorbés, soit parce que les recettes peuvent dépasser les chiffres primitivement évalués.

L'exercice de 1848 laissera à la charge de la dette flottante 80 millions. Les découverts des exercices antérieurs à 1840 présentent un total de 257 millions, les découverts des années postérieures à 1840, se sont élevés à 463 millions; mais cette somme se trouve compensée par des avances faites à divers services, et notamment aux travaux publics, de telle sorte que le découvert ne s'élevait plus qu'à 25 millions environ; il en résulte que les découverts des exercices à 1848 s'élèvent à 282 millions.

Cette somme reste à la charge de la dette flottante; mais cette charge n'a rien d'onéreux.

M. le ministre des finances annonçait hier que le budget de 1849 ne présenterait aucun excédant de dépenses; il y a donc, comme on le voit, toute sécurité pour l'avenir.

On passe à la discussion des articles :

« Art. 1er. Les crédits ouverts pour les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1848, sont modifiés comme l'indiquent l'état, et fixés conformément à cet état à la somme 1 798 160 879 fr.

» Les crédits ouverts aux services spéciaux portés par ordre au budget sont également modifiés comme l'indique l'état B, et fixés, conformément à cet état pour l'exercice 1848 à la somme de 21 419 971 fr.

Etat A. Récapitulation de la première partie. *Dette publique* :

Dette consolidée et amortissement,	325 736 058
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers,	9 313 208
Intérêts de capitaux remboursables à divers titres,	21 000 000
Dette viagère,	56 009 912
Total,	384 916 491

Deuxième partie. Liste civile (janvier et février), 2 191 667.

Chambre des pairs (idem), 331 667.

Chambre des députés (idem), 215 000.

Gouvernement provisoire, 210 000.

Service du Luxembourg, 70 000.

Assemblée nationale, 6 227 017.

M. BUREAUX DE PUZY, l'un des questeurs, demande que l'on ajoute à cette somme les 6 263 francs votés par l'Assemblée pour l'augmentation du traitement des sténographes et pour la translation des bureaux du *Moniteur* dans le palais de l'Assemblée nationale. — Adopté après une courte discussion.

Commission du pouvoir exécutif, 115 620 fr.

Chef du pouvoir exécutif, 150 000 fr.

Ces chiffres sont adoptés.

M. le président proclame le résultat du scrutin fait au début de la séance.

Les voix se sont ainsi réparties :

Votants,	591
Majorité absolue.	296
MM. Berryer,	286
Dupont (de Bussac),	213
Deslongrais,	68
Gouin,	15
Fould,	1

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité, il sera procédé à un scrutin de ballotage entre MM. Berryer et Dupont (de Bussac).

L'Assemblée décide que le scrutin se fera immédiatement.

En conséquence, on procède à un nouveau scrutin, qui donne la majorité à M. Berryer.

La discussion du budget rectifié est reprise.

M. WALDECK-ROUSSEAU a la parole sur le budget du ministère de la justice. Le comité des finances, dit-il, a fait une diminution de 3 836 600 francs, portant principalement sur le traitement des fonctionnaires. Je suis partisan des économies, mais elles ont quelquefois l'inconvénient de ne pas donner une rémunération suffisante aux services rendus, et de détruire l'émulation en portant une atteinte grave au service. Le comité des finances n'a pas donné une explication suffisante des retranchements qu'il a proposés sur l'administration de la justice, qui elle-même, et de son propre mouvement, avait proposé une réduction de 136 000 fr.

L'orateur examine les divers chapitres auxquels s'appliquent les réductions proposées, et il est d'avis que la situation de la magistrature se trouvera profondément altérée par les diminutions de traitements que l'on veut lui faire subir. Il passe en revue les différents services atteints par ces réductions, et trouve qu'elles sont exagérées; il s'élève avec force contre ces économies, qui ne peuvent que diminuer le respect que l'on doit à la magistrature. (Très-bien!)

M. DESLONGRAIS. Quand il s'agit d'émettre des principes d'économie, tout le monde applaudit, mais quand il faut arriver à leur exécution, quand les traitements sont menacés dans leurs intérêts, les défenseurs surgissent de toutes parts. (Très-bien!)

On se trompe étrangement quand on croit que les gros traitements servent à rétribuer les hommes sans fortune; au contraire, ce sont les gens riches qui ont, pour la plupart, les plus gros appointements. (On rit.) Quels sont les sacrifices que l'on demande au pays? On dit chaque jour à un citoyen : Tu seras juré, tu seras garde national, tu seras conseiller municipal; toutes ces fonctions ne sont pas rétribuées, et cependant personne ne manque à les remplir.

Les réductions portent-elles sur les modestes traitements?... Non.

QUELQUES VOIX : Si! si! (Agitation.)

M. DESLONGRAIS. Est-ce que le comité des finances a proposé des diminutions sur les petits traitements? Non. Et quand tous les jours on demande à l'impôt tout ce qu'il peut donner, ne faut-il pas en même temps opérer toutes les économies qui peuvent être faites. Nous manquerions à nos devoirs si nous ne faisions pas supporter aux fonctionnaires largement rétribués une partie des souffrances que supporte le peuple.

M. ÉMILE LEROUX, au nom du comité de la justice, combat les réductions proposées.

L'orateur passe en revue les divers traitements des magistrats, et il ne trouve pas qu'ils soient trop élevés : s'arrêtant principalement sur le traitement des juges de paix, il fait ressentir la diminution que ces magistrats ont déjà subie, par suite de la suppression de transport, et s'attache à démontrer que la nouvelle réduction que l'on veut encore leur faire subir aujourd'hui, serait véritablement injuste. (Aux voix ! aux voix !)

L'Assemblée passe à la discussion des chapitres.

CHAPITRE 1er. — *Administration centrale*, 435 500 fr.

La commission propose une réduction de 1 000 fr.

M. MARIE, ministre de la justice, demande sur quoi porte cette réduction. Est-ce pour donner aux réformes proposées la sanction d'un vote.

M. BINEAU, rapporteur, répond que la discussion peut être ajournée pour être traitée collectivement quand on s'occupera de l'état G, qui traite des administrations centrales.

Après une discussion confuse, le chap. 1er est ajourné.

CHAPITRE II. — *Matériel de l'administration centrale*, 101 000 fr.

Le chapitre est adopté.

CHAPITRE III. — *Conseil d'Etat*, 712 800 fr.

La commission propose une réduction de 13 666 fr.

M. CRÉMIEUX. J'ai remis sur le bureau de M. le président plusieurs amendements qui concernent les chap. IV, V, VI, VIII et XI. Je demande dans ces amendements qu'on n'apporte aucune réduction pour les tribunaux qui sont désignés dans ces chapitres.

Les magistrats qui appartiennent à ces tribunaux ont subi les retenues proportionnelles. Il n'y a plus que deux mois de l'année, au moment où à côté du budget de l'Etat, chaque chef de famille a fait son budget. (Rumeurs.) Et ce sont les mois de l'année les plus onéreux.

M. MEAULLE. Le budget que nous allons voter sera applicable au premier mois de 1849. Il faut donc bien s'entendre sur l'opportunité des réductions. Je ne crois pas que les réductions qu'on propose sur les appointements de la magistrature soient possibles, car ces appointements suffisent à peine à l'existence.

Il n'y a que les gros appointements qu'on peut atteindre. Ainsi un fonctionnaire, qui était rétribué par une somme de 30 000 fr., n'est pas trop à plaindre lorsqu'il touche encore 25 000 fr. (Assurément.) Vos économies ne seront réelles que lorsque vous aborderez franchement les réformes qui doivent séparer l'armée en une partie active et en une réserve fortement organisée.

Il y a d'autre réformes à faire, il faut les réserver pour les gros appointements, et ne pas oublier surtout ce qui advint déjà sous l'ancien gouvernement. La chambre, une fois aussi, se trouva prise d'une belle ardeur d'économie. Le budget de la justice vint comme aujourd'hui le premier, et reçut tout le feu des réformistes, puis la chambre était lasse quand les autres ministères vinrent en discussion, on les laissa passer sans rien dire. (On rit.) J'espère que l'Assemblée exercera pour toutes les dépenses la sévérité qu'elle apporte dans l'examen du budget de la justice.

M. BAROCHE. L'orateur auquel je succède a fait une distinction entre les petits et les gros traitements : il a parlé des traitements de 30 000 francs. Savez vous combien il y en a ? Dans le ministère de la justice, il y en a deux (C'est trop !) celui de premier président et celui de procureur-général, je me trompe, il n'y en a qu'un, car le procureur-général est représentant, et il ne reçoit pas de traitement. Savez-vous à combien se réduit ce traitement de 30 000 fr. par suite des retenues opérées ? Il se réduit à 20 000 fr. (C'est trop ! c'est trop !), car il y a sur ce traitement une réduction de 30 0|0.

Il y a aussi des traitements de 25 000 fr. qui se trouvent réduits à 17 000 fr., par suite des retenues opérées. (C'est trop ! c'est trop !)

M. GOUDCHAUX combat la réduction demandée par le comité des finances pour les deux derniers mois de 1848.

Après quelques paroles de MM. de Larcy et Marie, la discussion est renvoyée à jeudi.

La scène du monde.

Un de nos abonnés nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Je vous écris encore sous l'impression d'un fait bien triste dont j'ai été témoin et dont, par conséquent, je garantis l'authenticité.

Mercredi dernier, 25 du courant, un jeune homme en blouse arrivait à Tonnerre vers cinq heures du soir. Tout à coup il chancelle et tombe la face contre terre. On court à lui, on le relève, il était sans connaissance et le sang couvrait son visage. On lui prodigue les soins que réclamait son état, et quand il est revenu à lui, on s'informe des causes de sa faiblesse.

— J'ai bien faim, dit-il, et je n'ai pas eu le courage de mendier. — Cette réponse navra le cœur des assistants qui s'empressèrent de lui offrir des aliments. Le malheureux ne les mangeait pas, il les dévorait avec une avidité presque bestiale. On lui fit observer cependant que mieux valait encore avoir recours à l'aumône que de souffrir ainsi la faim.

— Je l'ai fait une fois, répondit-il, en passant à L... C'est au maire que j'allai m'adresser ; mais il me dit que j'étais un gueux, une canaille, que puisque j'étais jeune et que j'avais un état je pouvais bien travailler. — Après une réponse si dure, je n'ai plus osé m'adresser à personne.

Je ne m'arrêterai pas à ce fait de brutalité, il se recommande de lui-même, mais croyez vous, monsieur le rédacteur, que certaines personnes haut placées soient *bien persuadées* qu'en France on ne peut mourir de faim ?

D'après les renseignements qu'il nous a fournis, cet étranger avait 26 ans, il était ouvrier doreur sur bois, n'avait rien mangé depuis deux jours, et venait, en cet état, de faire dix lieues à pied.

A M. le rédacteur en chef de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Je lis, monsieur, dans la *Démocratie pacifique* du 4 octobre, une lettre de M. Leousou Leduc, qui nie d'une façon formelle l'existence du traité dont parle le rapport de la Commission nommée pour l'examen des travaux faits et à faire au tombeau de Napoléon. Ce traité, qui fixait les honoraires de M. Léousou-Leduc à 7 000 fr., a été communiqué à la Commission par le ministère de l'intérieur. Tous les membres de la Commission en ont pris connaissance.

Comme secrétaire de la commission, je me crois obligé d'affirmer que cette pièce est maintenant dans les cartons du ministère, et que M. Léousou-Leduc, s'il en a complètement perdu le souvenir, peut facilement se convaincre par le témoignage de ses yeux, que ce n'est pas de notre part un pur jeu d'imagination. Entre la dénégation isolée de M. Léousou-Leduc et l'affirmation unanime de tous les membres de la commission, le public peut choisir. Si la mémoire de M. Léousou-Leduc est fidèle, si ce traité, comme il le prétend, n'a jamais existé, ce n'est pas à nous que ces reproches s'adressent, mais bien à l'administration, qui, dans ce cas, nous aurait communiqué une pièce fausse.

C'est la seule réponse que je crois devoir faire au nom de la commission à la lettre de M. Leouson-Leduc. Toute polémique à cet égard serait parfaitement inutile.

Paris, 30 octobre 1848. GUSTAVE PLANCHE.

FAITS DIVERS.

A compter de mercredi, 1er novembre, le prix du pain dans Paris, est fixé ainsi qu'il suit :

Pain de 1re qualité, à 29 centimes le kilogramme.
Pain de 2e qualité, à 22 centimes le kilogramme.

— Le bruit paraît s'accréditer au ministère de la guerre, dit un journal, que la garde mobile sera licenciée à partir du 1er janvier prochain. Ceux qui en font partie seraient libres de quitter le service ou d'entrer dans les divers corps de l'armée.

— Le protocole administratif contenant les conventions internationales entre la France, la Prusse et la Belgique, pour la circulation sur les chemins de fer franco-rhénans, vient d'être clos et signé à Bruxelles, après la conférence que nous avons annoncée, par M. Condé, commissaire extraordinaire, chargé des intérêts de la République française.

— Une lettre récente de M. Ernest Cloquet, médecin français attaché à la personne du shah de Perse, permet de révoquer en doute la mort de ce prince, annoncée par la presse étrangère.

— L'ouverture du club du Vieux-Chêne, rue Mouffetard, est remise au samedi 4 novembre.

— Les président et vice-président de la Société fraternelle des Ouvriers tailleurs préviennent leurs camarades qu'une réunion générale aura lieu chez Dourlans, barrière du Roule, le jeudi 2 novembre à 9 heures du matin.

Le *Journal* publie la lettre suivante adressée à son rédacteur en chef :

« Mon cher Karr,

» A propos d'un journal politique, la *Conciliation*, que j'irai peut-être fonder en province, des amis qui ne m'aiment pas m'ont attribué une *mission napoléonienne* que je n'ai reçue et que je ne voudrais accepter de personne.

» Le journal dont il s'agit, si je le rédige en chef, défendra, non pas des hommes, mais des principes. A mes yeux, M. Louis Bonaparte n'est qu'un nom, et je ne me charge pas de le défendre, je ne suis ni un trompeur, ni un trompé, ni une trompette.

» Mes meilleurs compliments. LOUIS LURINE.

— Le journal l'*Assemblée nationale* a publié, et plusieurs journaux ont reproduit deux articles de la *Presse* des 8 août et 27 octobre 1848, avec ce titre : *La Presse de la veille et la Presse du lendemain*.

Ces deux articles, qui s'expriment sur le compte de Louis Napoléon dans des termes difficilement conciliables, viennent d'être reproduits dans une affiche qui a été placardée aujourd'hui dans Paris.

M. le procureur de la République vient d'ordonner des poursuites contre l'imprimeur et les publicateurs de cette affiche, qui, contrairement à la loi, traite de matières politiques. (*Droit.*)

— Des désordres graves ont eu lieu, récemment, dans une maison centrale de détention, et les rapports reçus au ministère de l'intérieur démontrent qu'ils ont eu leur origine dans l'incurie des principaux employés de cette maison, qui n'avait pas même rendu compte à l'autorité supérieure de ce qui se passait.

Informé de ces faits, le ministre de l'intérieur a révoqué le directeur et l'inspecteur de cette maison centrale, et il a envoyé sur les lieux un inspecteur général des prisons, avec mission de rétablir l'ordre dans toutes les parties du service. (*Moniteur.*)

— Le préfet de l'Aube a été gravement insulté dans une revue de la garde nationale de Bar-sur-Aube. Cette garde nationale vient d'être dissoute.

— Les ouvriers teinturiers de Lyon et les ouvriers fileurs de Roubaix se sont mis en grève. Le préfet du Nord s'est rendu à Roubaix et a publié une proclamation qui engage les ouvriers à reprendre leur ouvrage, en leur laissant entrevoir que la fixation d'un tarif *serait possible*, mais seulement après que le travail serait en activité. Du reste, l'ordre n'a été troublé ni à Lyon, ni à Roubaix.

— La petite ville de Rambervillers a eu aussi son banquet. Les républicains de cette localité ont voulu profiter de cette occasion pour donner une preuve de leurs vives sympathies au citoyen Mathieu (d'Epinal), ce vieux martyr de la foi républicaine. La réunion nombreuse, et animée par l'expression des sentiments les plus purement démocratiques, a été remarquable d'ensemble et de patriotisme. Le banquet s'est terminé par un toast chaleureux, porté par le citoyen Mathieu (d'Epinal) : *A la République démocratique et sociale !*

— Voici une liste des cas de choléra dans Londres publiée par l'ordre du bureau général de santé, jusqu'à la date de samedi dernier, 8 heures du soir. Cas nouveaux du jour : Attaques, 14 ; décès, 8. Depuis l'apparition du choléra : Attaques, 110 ; décès, 50 ; guérisons, 37.

— La *Démocratie pacifique* parle d'un roi qui se proposerait de créer des écoles rurales et d'expérimenter l'association agricole. Ce *roi*, dont nous n'avons pas désigné la nationalité, est le mari de la reine d'Espagne.

— Une réforme, dit la *Patrie*, va s'opérer dans le costume des gardiens de Paris, et M. Gervais (de Caen) ne va pas s'en tenir à la suppression des moustaches : on remplacerait le couteau de chasse des gardiens par l'épée des sergents de ville ; le chapeau tyrolien serait remplacé par un tricorne dans les formes de celui de la garde républicaine.

— Le convoi de poste du chemin de fer a amené, le 29, au Havre, 200 émigrants Icariens, hommes, femmes et enfants, allant au Texas. M. Cabet est venu lui-même présider à leur embarquement, qui aura lieu sur le navire le *Brunswick*, qu'expédient MM. Barbe et Morisse. Comme leurs devanciers, ces Icariens ont l'air d'hommes fort doux et parfaitement disposés à leur œuvre aventureuse. On assure qu'ils emportent avec eux un fonds de 50 000 francs en marchandises qui seront vendues au profit de la communauté. (*Courrier du Havre.*)

— L'administration des douanes publie en ce moment le tableau décennal du commerce de la France avec les colonies et les puissances étrangères. Il comprend les années 1837 à 1846. On trouve la première partie à la librairie du commerce, rue Sainte-Anne, no 71. La seconde paraîtra prochainement. Le prix de cette publication est de 15 francs.

— Le concert donné dans la splendide salle de l'Opéra du palais de Versailles par l'association des artistes musiciens a été magnifique. L'armée musicale commandée par M. Berlioz, et qui occupait toute la scène, a fait merveille. Le public avait répondu avec empressement à l'appel fait à sa curiosité. Cette fête avait un caractère doublement démocratique ; elle ouvrait à tous une salle exclusivement réservée jusqu'à ce jour aux plaisirs des rois et de leurs courtisans, et la recette est entièrement versée dans la caisse des secours et pensions de l'association des artistes musiciens.

CONGRÈS DE LA PRESSE DÉPARTEMENTALE RÉPUBLICAINE. — L'ajournement du banquet démocratique de la presse, n'entraîne en rien celui du congrès de la presse départementale républicaine, fixé au 1er novembre. MM. les rédacteurs en chef des journaux démocratiques des départements ou les citoyens ayant mission de la représenter sont invités à se réunir demain, 1er novembre, à 2 heures, rue J.-J. Rousseau, no 8, au rez-de-chaussée.

ASSASSINAT DE LA RUE DE VERNEUIL. — La justice poursuit activement le cours de ses investigations dans l'affaire de l'assassinat de la rue de Verneuil.

M. le juge d'instruction Desnoyers vient d'ordonner la visite des fosses d'aisances, pour rechercher si les assassins n'y auraient pas jeté les instruments à l'aide desquels ils ont immolé la malheureuse Marie Noël, jusqu'ici, le résultat de cette opération n'est pas encore connu.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des renseignements qui nous parviendront sur cette horrible drame, qui, en plein jour, a ensanglanté un des quartiers les plus populeux de Paris. Nous devons pourtant relever deux inexactitudes qui se sont glissées dans quelques journaux. L'autopsie du cadavre, pratiquée à la Morgue samedi dernier par le docteur Charpentier, n'a établi aucune tentative de viol ; en second lieu, le concierge de la maison, qui a dû être mis en état d'arrestation dès le commencement des informations judiciaires, n'a aucunement fait l'aveu de sa participation à l'assassinat. Il est seulement certain que cet homme continue à être tenu au secret. (*Droit.*)

POCHADES ROYALES. — Le prince Albert vient d'intenter en son nom et en celui de la reine son épouse, devant la Cour de chancellerie une affaire purement privée dans des circonstances assez singulières.

M. William Strange, libraire-éditeur dans Paternoster-Row, a annoncé dans ses magasins, sous le nom de *Galerie de la reine Victoria et du prince Albert*, l'ouverture prochaine d'une exhibition de gravures à l'eau-forte faites par la reine et le prince, son époux, dans leurs moments de loisir. Ces gravures ont été exécutées les unes sur leurs propres dessins, elles représentent leurs enfants, des pères de famille et les figures de chiens, de perroquets et d'autres animaux favoris ; les autres d'après des gravures anciennes et très rares. Les épreuves tirées à petit nombre n'ont jamais été destinées à la publicité, quelques-unes ont été données à des personnes intimes de la cour, et l'on ignore par quel étrange abus M. Strange a pu se procurer la collection.

Cette instance n'a point été introduite dans la forme des actions qui concernent le domaine privé des souverains d'Angleterre, mais dans les formes suivies pour les simples particuliers. Voici l'*affidavit* qui a été déposé au greffe et notifié à la partie :

« Albert, prince de Saxe-Cobourg et Gotha, époux de Sa Majesté la reine, affirme sous serment : qu'il vient d'avoir connaissance d'un imprimé ayant pour titre : Catalogue descriptif de la galerie royale composée de gravures à l'eau-forte par la reine Victoria et le prince Albert. Ces gravures ont été exécutées en effet par la reine et par lui, mais seulement pour leur usage particulier, et non pour être livrées au public. Il existe dans le palais une presse destinée à tirer des épreuves en fort petit nombre de planches qui ont été tenues soigneusement renfermées pour que jamais en aucun cas ni les planches ni les épreuves ne puissent entrer dans le commerce. Il s'oppose en conséquence formellement, et sous peine de tous dommages et intérêts, à ce que l'exhibition commencée puisse avoir lieu. »

Sur cet affidavit, la cour a fait défense à M. M. Williams Strange de donner aucune suite à l'exhibition de la galerie royale. (*Gaz. des Trib.*)

ÉTATS-UNIS. — Les représentants du peuple, aux Etats-Unis, ne se ménagent pas les uns les autres : ils se renvoient souvent des injures, des menaces, et on a vu quelques-uns d'eux passer aux voies de fait dans la salle même du congrès. Mais nous n'avions pas encore entendu dire que des avocats eussent échangé des coups de poing, dans l'intérêt de leurs clients, en présence même du tribunal assemblé pour juger une cause ; c'est ce qui vient d'avoir lieu dans l'Etat de New-York.

Un individu, appelé Sullivan, avait enlevé une jeune fille, nommée Emmeline Richmond. Le père s'adressa à la police, et les deux évadés furent arrêtés à Utica, dans un hôtel où ils s'étaient annoncés comme mari et femme. Emmeline fut rendue à ses parents ; mais Sullivan, qui est marié, resta sous la main de la justice, et le procès commença.

A la première audience, M. Tracy, avocat de la partie civile, ayant dit une injure à l'avocat du prévenu, l'autre riposta immédiatement dans le même langage. Alors M. Tracy se précipita sur son confrère. Celui-ci ayant détourné le coup qui était dirigé vers sa figure, son adversaire le saisit aux cheveux, et une scène de pugilat commença devant les juges étonnés. Les huissiers eurent toutes les peines du monde à calmer les combattants.

Pendant ce temps, le prévenu Sullivan, profitant de la confusion générale, s'était élancé de son banc, et il avait pris entre ses bras la jeune Emmeline, qu'il embrassa à plusieurs reprises avant que le père, un instant stupéfait, eût pu intervenir. Quand ce dernier fut revenu de sa surprise, il se jeta entre les deux amants ; mais, non content de les séparer, il tomba à coups de canne sur l'accusé, et lui fit à la tête une blessure qui saigna abondamment. Sullivan essaya de rendre coup pour coup ; et, après la lutte des avocats, le tribunal eut le combat des parties.

M. Tracy a fait des excuses au tribunal, et il a promis d'être moins vif à l'avenir. Quant au père de la jeune fille, comme il a de plus justes sujets de colère, il se montre beaucoup moins facile à calmer, et il ne parle de rien moins que de tuer Sullivan partout où il le rencontrera. (*Droit.*)

M. Proudhon et son discours du 31 juillet (1).

Dans ce discours qui a été, jusqu'à ce jour, la principale manifestation politique et sociale de M. Proudhon, ce représentant a soutenu que le malaise de la société actuelle provenait des entraves apportées à la circulation industrielle et commerciale et que la circulation était entravée principalement par les intérêts, revenus, péages quelconques perçus par le capital. Il signale encore une dernière cause du mal.

Enfin, par la fascination de l'or et la fureur du monopole, dont les effets sont que chacun, au lieu de produire pour jouir, et par conséquent de consommer dans la mesure de son travail, produit pour accumuler, soit de l'or, soit des capitaux, et, au moyen de cette accumulation, s'exempter ensuite du travail, vivre sans produire, exploiter les travailleurs.

Ce paragraphe signale deux maux réels, l'envie exagérée d'accumuler et le désir de s'exempter du travail.

Pourquoi veut-on accumuler ? Parce que ni la richesse, ni le bien-être, ni même le nécessaire ne sont jamais complètement assurés ; parce que chacun veut prendre des garanties contre un avenir chanceux ; parce que les capitaux, de quelque manière qu'ils soient représentés, sont rares, et que cette rareté accroît leur valeur ; en un mot, parce que notre société est pauvre.

Pourquoi cherche-t-on à s'exempter du travail ? parce que ce travail, rarement en harmonie avec les goûts de ceux qui l'exercent, accompli dans l'isolement ou avec des compagnons peu sympathiques, monotone, perpétuel, fatiguant, malsain, dangereux, présente aujourd'hui tous les caractères qui peuvent exciter la répugnance de l'homme.

Placez le travail dans des conditions attrayantes, et vous coupez à la racine les deux abus que M. Proudhon dénonce dans un même paragraphe. Que le travail devienne un plaisir et nul ne voudra s'en exempter ; que tous travaillent avec un zèle passionné, et les richesses se multiplieront dans une proportion qui diminuera singulièrement, sans toutefois l'anéantir complètement, le prix attaché maintenant aux accumulations et aux réserves.

On peut reprocher à M. Proudhon, qui est aigu, pénétrant, mais en même temps étroit comme la lame de l'épée, de s'être attaché trop exclusivement, dans sa critique de la société, à l'exagération des loyers perçus par le capital.

D'avoir manqué de justice en demandant que le revenu du capital fût non pas modéré, limité, ramené à des proportions équitables, mais radicalement supprimé.

D'avoir manqué de largeur dans ses vues, en plaçant la solution du problème social dans la fondation d'une banque d'échange.

Nous croyons avoir établi :

Que, pour obtenir à des prix raisonnables et dans les meilleures conditions possibles, le crédit, la terre, les maisons, les instruments de travail, on était conduit logiquement à des solutions progressives, l'une transitoire, intervention de l'Etat comme régulateur de l'industrie et comme agent de crédit, l'autre définitive, association universelle prenant la commune pour base, pour point de départ, et réalisant la production attrayante de la richesse.

La première solution, qui peut être appliquée à toutes les branches de l'activité humaine, se rattache à la réalisation de tout un ordre social que nous n'avons pas besoin de considérer

(1) Voyez les numéros des 10, 14 septembre et 2 octobre.

sous toutes les faces, l'école de Fourier l'ayant décrit suffisamment sous le nom de *garantisme*.

La seconde solution n'est que la réalisation d'un ordre social plus élevé, plus satisfaisant encore, et décrit par la même école sous le nom d'*harmonie*.

M. Proudhon n'a pas accepté ni même étudié bien sérieusement ces idées; nous le regrettons pour lui et aussi pour la cause du progrès social. C'est pour avoir négligé ces études, pour avoir borné soigneusement son horizon aux idées dont il avait ou croyait avoir l'initiative, qu'il a placé la solution du problème tout entier dans la banque d'échange, bien que cette banque, telle qu'il la conçoit, ne puisse pas résoudre complètement le problème de mettre le crédit, les terres, les maisons, les instruments de travail à la disposition du travailleur, encore moins lui assurer, comme le prétend pourtant M. Proudhon, *la garantie du travail*.

La garantie du travail ne peut pas naître de la concurrence anarchique, en y joignant même toute facilité pour trouver du crédit; la garantie du travail présuppose une organisation du travail même, organisation prévenant le chômage, assurant les débouchés, excitant la production. L'organisation du travail est une idée que M. Proudhon n'a pas abordée.

Nous avons indiqué ce qu'il y a de sérieux, d'essentiel dans le discours-manifeste de M. Proud'hon.

Juste plainte contre l'emploi exclusif de l'or et de l'argent dans les échanges.

Juste plainte contre le prix élevé des services du capital, non-seulement du capital monétaire, mais du capital transformé en terre, maisons, instruments.

Juste plainte contre le désir général d'accumuler afin de se dispenser du travail.

Nous avons vu que la fondation d'une banque d'échange ne remédierait pas complètement à ces maux, alors même qu'elle serait parfaitement conçue.

Que la banque du citoyen Proudhon n'est pas seulement une idée incomplète, mais une idée fondée sur ce principe faux et oppressif, bien qu'il paraisse libéral, à savoir que le service du capital doit être absolument gratuit.

Cependant la banque d'échange universalisée dans le pays, formant un système de crédit qui aurait pour base le *comptoir communal* et la *banque nationale* pour couronnement, est une idée progressive, une idée qui sera nécessairement appliquée, l'une des institutions sur lesquelles repose la société *garantiste*.

On doit donc regretter que M. Proudhon ne se soit pas contenté de proposer à l'Assemblée la fondation d'une banque nationale, sans assaisonner cette idée des défis et des provocations inutiles qui l'enveloppent, qui la hérissent et qui devaient la faire écarter.

M. Proudhon proposant une banque nationale gratuite, et la proposant du ton d'un homme qui veut la faire accepter, l'Assemblée était mise sérieusement en demeure de prendre en considération un pareil projet, de le discuter. Elle n'avait pas d'argument solide à faire valoir contre le principe lui-même; seulement, elle pouvait combattre victorieusement la gratuité, en montrant que cette opération nécessitait des fonds; qu'il était juste, au lieu de demander ces fonds à un impôt pesant sur tous, de les demander aux emprunteurs, aux hommes profitant de l'institution, de la même manière que l'Etat, quand il exploitera les chemins de fer, fera payer une rétribution modérée aux voyageurs, au lieu de demander l'entretien du personnel et des routes au public ne voyageant pas.

On aurait pu lui faire observer encore que le crédit gratuit, si l'Etat pouvait le réaliser, tuait, avec la valeur des capitaux, le principe fécond de l'épargne.

Mais, enfin, M. Proudhon avait l'initiative d'une proposition sérieuse, d'une proposition qui se reproduira et qui triomphera tôt ou tard.

Il a mieux aimé heurter de front toutes les opinions de l'Assemblée, faire de la banque nationale un incident et placer sur le premier plan une proposition choquante, inacceptable, une proposition dont M. Thiers a triomphé sans aucune peine, quoique avec beaucoup de fracas et de fanfare, la proposition de remplir les coffres de la République en imposant le tiers du revenu des rentes sur l'Etat, traitements, pensions, offices ministériels, loyers et fermages, créances hypothécaires et obligations sous seing-privé.

M. Proudhon n'a pas pu croire un instant que cette proposition serait prise au sérieux par l'Assemblée. Il y avait à cela plusieurs motifs.

Sans doute, il est juste que le revenu contribue aux charges publiques, qu'il contribue plus que par le passé, qu'il contribue surtout pendant une année de crise comme celle de 1848.

Mais d'abord, la proportion du tiers est énorme, dans un instant surtout où les revenus se perçoivent si mal.

La répartition de cet impôt serait inique, attendu qu'elle n'a rien de gradué, de progressif, et qu'elle prend tout le tiers au petit rentier, au petit employé, au pauvre enfin, attaqué ainsi dans son existence même, et qu'elle prend le tiers seulement, c'est-à-dire une portion du superflu, au millionnaire.

Cette répartition est inique, attendu qu'elle atteint comme capitalistes des hommes presque nécessiteux, qu'elle s'attache non pas à la quotité du revenu, mais à sa nature, tandis qu'elle affranchit les bénéfices industriels et commerciaux qui peuvent être énormes.

Cette contribution enfin emprunte nécessairement un caractère de spoliation aux opinions connues, affichées de son auteur. Vainement il dira : Je n'attaque pas la propriété, je la consolide. Sa doctrine hautement professée de l'illégitimité des revenus, des produits du capital, conduira chacun à penser qu'il procède à l'abolition de ce revenu, qu'il va l'entamer par un premier tiers, et qu'il entend faire de la propriété trois bouchées.

Ensuite, comment admettre qu'un pareil mode de contribution soit réalisable au moment où le seul impôt des 45 centimes excite des soulèvements, et M. Proudhon ne raillait-il pas l'Assemblée quand il disait : Mon système vous dispense de réclamer les 45 centimes?

N'abusons point de l'impôt, il a donné aujourd'hui tout ce qu'il peut produire; entrons dans une voie nouvelle de crédit : banque nationale se suffisant à elle-même, assurances à l'Etat, chemins à l'Etat, travaux publics, armées agricoles, émission de billets nationaux; l'impôt et l'emprunt sont de vieilles ressources qui montrent la corde. Si l'Etat ne féconde pas le sol, s'il ne crée pas de nouvelles valeurs, il ne réalisera pas trois emprunts, et le papier-monnaie, employé trop tard, ne le sauvera pas de la banqueroute.

Nous ne pouvons approuver ni même discuter longuement l'impôt du tiers, tel que M. Proudhon le présente. Il y a dans son discours d'excellents aperçus, des vérités utiles et très opportunes; il y a des erreurs involontaires, il y a aussi de la bravade et de la provocation faite à plaisir.

C'était une bravade inutile que de venir apporter à l'Assemblée, sous forme de décret à discuter, une proposition qui avait été considérée comme anarchique et qui avait entraîné, par sa publication seule, la suspension du journal le *Représentant du Peuple*.

C'était une bravade inutile que d'appeler *propriété* la perception des intérêts, un des modes d'exercice, une des branches de la propriété, et de déclarer la propriété abolie parce qu'on regardait cette perception comme illégitime.

C'était une bravade inutile que de perpétuer à dessein cette confusion dans l'esprit des législateurs, et de leur dire que la propriété était abolie en droit, quand on pensait seulement que la révolution de Février contenait des principes destructeurs de la féodalité financière et de la tyrannie exercée par le capital sur le travail et l'intelligence.

V. H.

(*La fin prochainement.*)

Bourse du 31 octobre.

Nous entrons en liquidation, les primes vendues sont abandonnées et gagnées par la grosse banque. Les affaires sont peu animées et la rente 5 0/0 fléchit à 68 15. C'est 10 c. de baisse.

Le Trois fait 43.90 fin courant. La Banque de France gagne 5 et fait 1505. Les chemins de fer n'éprouvent guère de variations : Orléans est à 603.75, Avignon-Marseille à 158.75, le Nord est stationnaire.

Le bruit circule que Jollachich a été battu par les Hongrois, qui auraient fait quatre généraux autrichiens prisonniers.

Le marché est peu animé et fort lourd.

RENTES FIN COURANT	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 ..	44 10	44 ..	44 ..
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	68 ..
Cinq 0/0	68 ..	68 30	68 20	68 10

31 octobre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	44 10 ..	4 Canaux avec prime	840 ..
— Emprunt 1847-1848	68 40 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68 30 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	18 75
Actions de la banque	1505	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	.. ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	63 50	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 Belge 1840	77 50	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	77 50	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— 4 1/2	71 50	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	635 ..	Emprunt du Piémont	885 ..
Obligations de la Ville	1110 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	367 50	367 50
Versailles, rive droite	105 ..	107 50	Du Nord	354 25	351 25
— rive gauche	.. ..	97 50	De Paris à Strasbourg	328 75	330 ..
Paris à Orléans	602 50	603 75	Tours à Nantes	312 75	313 75
Paris à Rouen	350 ..	350 ..	Paris à Lyon	361 25	361 25
Rouen au Havre	180 ..	180 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	173 ..	158 75	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	80 ..	80 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	227 50	228 75	Bordeaux à la Teste	25 ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er novembre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Juive.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Il ne faut jurer de rien, les Frais de la Guerre.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — Premier Coup, un Monsieur, Comtesse, les Cabinets.
VAUDEVILLE. — Roger, Coup de Pinceau, le Chemin, Chaumontel.
VARIÉTÉS. — Le Buveur d'eau, le Lion, les Deux font la Paire, Mignonne.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Envies de Mme Godard, l'Omelette fantastique, la Garde-Malade, le Camp de Saint-Maur.
PORTE-SAINT-MARTIN. — L'Ile de Tohubohu.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris, Guillaume
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Famille de la Bernardière, Plus de Jeudi, Georgette, Diorama.
FOLIES. — Visite du Diable, Laitière, Chiffonniers, Domestiques.
DÉLASSEMENTS. — Maurice le Mobile, Adrien, un Voyage, l'Impératrice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Jemmy, la Guimard, Fausse Adresse, Notre-Dame.
THÉATRE CHOISEUL. — Claude le Novice, Gentil-Hussard, Intermède.
CHATEAU-ROUGE (Barrière Rochechouart.) — Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée: 2 fr.
HIPPODROME (Barrière de l'Etoile.) — Char du Soleil.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

13e Année. N° 197. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 2 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS	Un an, 20 f.,	6 mois, 11 f.,	3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ETR.	— 26	— 14	— 8
PAYS à surtaxe	— 30	— 26	— 14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI

PARIS, DÉP. ET ETR.	10	— 5	— 3
PAYS à surtaxe	14	— 7	— 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES INSERTIONS

ANNONCES		ANNONCES	
1 à 4 fois en 1 mois.	40 c.	Annonc.-anglaises.	50 c.
5 à 9 — —	30	Réclames-notices.	80
10 fois et plus —	20	Faits de public.	1 f. 50

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 1er NOVEMBRE.

Le Suicide des Partis.

Les partis ne se combattent pas seulement entre eux, ils se détruisent eux-mêmes de leurs propres mains.

On a vu les races, obéissant instinctivement à la loi d'unité qui révèle la destinée de l'humanité entière, se heurter pendant des siècles, se triturer dans des mêlées sanglantes, se confondre dans des victoires et dans des défaites alternatives : de même les classes et les partis sont conduits à se combat re, à se vaincre et à se mélanger longtemps par des efforts aveugles d'exclusivisme, de compression, de réaction ou de conservation.

La fusion des races, en se continuant à la fois par des moyens pacifiques et par des moyens guerriers, doit aboutir à la constitution de l'unité humaine sur le globe ; — La fusion des classes et des partis, en s'opérant également par le progrès des intérêts, des lumières et par la solidarité des malheurs, doit avoir pour résultat, au sein de chaque peuple, la constitution de l'unité sociale.

Cependant, la mort des êtres collectifs comme celle des êtres simples, n'est qu'une transformation. Le sang des races, en se mélangeant, n'a fait que fortifier l'humanité : les principes des partis et les intérêts des classes, en se combinant, doivent parvenir à la réalisation intégrale de tout ce qu'ils contiennent de légitime.

Aujourd'hui, le grand travail qui s'opère en Allemagne a pour premier objet de fonder l'unité politique sur la variété des races, tandis que la France déjà en possession de cette unité politique est principalement absorbée par l'œuvre de fusion des classes et des partis, par l'œuvre de transformation sociale.

Or, il est remarquable qu'en ce moment cette œuvre de fusion et de transformation s'opère en France beaucoup moins par la lutte des partis et des intérêts entre eux que par leur décomposition latente, intestine. La haute bourgeoisie, depuis huit mois, se ruine bien plutôt par la peur d'être dépouillée et par son ignorance des moyens de salut que par les atteintes réelles dont elle est l'objet. L'inertie fataliste avec laquelle elle attend le retour de la confiance prouve combien elle se sent incapable de la commander elle-même. Les seuls efforts qu'elle tente pour conserver ses privilèges de fait, sinon de droit, ne font que précipiter sa phase descendante.

Le parti légitimiste a subi depuis dix-huit ans une transformation telle, qu'il n'y a plus entre lui et ses adversaires les plus opposés que l'épaisseur du principe d'hérédité, pour le chef du gouvernement basé sur le suffrage universel. M. de Genoude est l'habile Attila qui a su faire accepter le baptême de la liberté aux adversaires les plus acharnés de cette vierge sainte. Si, près de mourir, ce parti se cramponne à son dernier fétiche, et fait un appel désespéré aux préjugés et à l'ignorance du peuple des campagnes, c'est pour rendre bientôt plus complet le triomphe de la Rome moderne. L'ignorance a encore besoin d'être abusée et trompée pour s'initier à la lumière. D'ailleurs, il est providentiel que ce parti se débatte courageusement avec les atteintes de la mort. Ses efforts pour sauver la tradition, pour renouer la chaîne de l'ordre et de l'unité historiques serviront à mieux faire apprécier les conditions plus larges d'ordre et d'unité qui doivent être les bases immuables de la société nouvelle. Il n'y a pas jusqu'à ses protestations contre les dangers d'une centralisation exagérée, il n'y a pas jusqu'à ses tentatives factieuses de démembrement des provinces, d'émancipation des communes qui n'aident au progrès de la liberté véritable. On peut désormais combattre ce parti sans haine et sans colère, car il défend ses préjugés avec l'arme à deux tranchants des vérités démocratiques; car il s'immole et se transforme en luttant contre les réformateurs modernes.

Il en est de même du clergé qui en majorité fait encore alliance avec le parti légitimiste. L'esprit de liberté a déjà assez profondément pénétré dans son sein pour déterminer un semblable travail de division, de décomposition et de transformation morale. L'immobilité systématique de l'Eglise a été brisée par le pape lui-même qui n'est plus maître d'arrêter les conséquences de sa libérale initiative. Le premier usage que le clergé fait du suffrage universel est sans doute encore marqué au coin de ses rancunes de parti, de ses défiances réactionnaires, de cette influence compressive qu'il était tenu d'exercer dans les campagnes : mais le clergé tient trop à cette influence même pour ne pas conserver à tout prix le droit de suffrage politique, pour ne pas le défendre contre ceux qui voudraient le lui ravir. Le clergé, commençant à reconnaître qu'il est sorti du peuple comme le soldat, qu'il est prolétaire comme l'ouvrier et que l'esprit démocratique est le souffle créateur de sa religion, hésite moins à franchir le cordon des préjugés qui le séparait de la société nouvelle. Le clergé ose déjà revendiquer l'ancien droit qu'il avait d'élire ses évêques. Ce germe de division et de conversion est déjà assez manifeste pour qu'on se repose sur lui du soin de conduire à bout l'œuvre de transformation de l'Eglise.

Le parti des conservateurs, des *satisfaits* d'hier n'existe déjà plus. La fraction la plus intelligente s'est ralliée à la République purement politique ; l'autre partie a reculé jusqu'aux légitimistes. M. de Girardin avait d'ailleurs rempli, au sein de ce parti, une mission pareille à celle de M. de Genoude dans le camp de la légitimité. Lorsque la révolution de février a puni le vertige égoïste de ce parti, il était déjà divisé. Après avoir été honteusement défait dans sa résistance à la plus mince réforme électorale, il s'est subitement converti aux avantages du suffrage universel : on l'a vu même rendre hommage pendant quelque mois à l'admirable modération du peuple. Aujourd'hui, s'il oppose la même fin de non-recevoir, la même force de répulsion à tout projet de réforme sociale; s'il se ligue à cet effet avec les catholiques, les légitimistes, avec tous les ennemis intérieurs et extérieurs de la République, c'est encore à la fatale condition de nuire à ses propres vues, c'est-à-dire d'irriter le peuple et le socialisme jusqu'à l'explosion d'une révolution plus radicale. En s'aheurtant contre l'idée de reconstituer le travail et le crédit sur des bases démocratiques et solidaires, il paralyse lui-même réellement toute reprise durable du crédit et du travail national. En voulant empêcher les prolétaires de s'initier à la propriété par l'association et d'augmenter ainsi le nombre des bourgeois, il ne réussit qu'à ébranler plus gravement le privilége du capital et qu'à rendre les bourgeois eux-mêmes prolétaires. Ce parti n'a jamais été habile qu'à se détruire.

Le parti des républicains purement politiques en est presque déjà au même point. Tout ce qu'il y a d'intelligence et de logique dans cette opinion se rallie au socialisme ; la fraction égoïste, ignorante ou ambitieuse va seule augmenter la confusion des langues dans le camp conservateur. Ces républicains négatifs perdant l'appui du peuple, ne peuvent même suffire aux nécessités gouvernementales de leur avènement, et ce n'est qu'en empruntant les hommes et les errements du régime renversé par eux qu'ils parviennent à se traîner à plat ventre à travers les complications politiques et sociales. Cette opinion républicaine hostile au socialisme n'est déjà plus un parti, c'est une coterie, une pure forme de gouvernement, un cachet légal sous lequel se perpétuent la même impuissance et les mêmes abus. Tout effort que fait la République purement politique pour écarter d'un côté la légitimité et de l'autre le socialisme donne moralement gain de cause aux réformateurs sociaux ou aux prétendants dynastiques.

Enfin, ce qui prouve encore que tous les vieux partis marchent d'un pas égal à la mort sur la route de l'impuissance et du ridicule, c'est l'espèce de concours qu'ils paraissent prêter plus ou moins à la résurrection du parti impérial, à la parade napoléonienne. Comme tous les vieillards qui rabâchent leur propre histoire, ils invoquent la fantasmagorie de leurs souvenirs de jeunesse et rêvent un 18 brumaire pour arriver à quelque restauration nouvelle. Après avoir pendant trente ans réagi contre le géant de l'empire et bafoué les prétentions de ses collatéraux, ils en sont venus à essayer de s'abriter sous son nom populaire. Dans leur impuissance égale et réciproque, ils invoquent un mort, une ombre, un fantôme d'autorité et de force pour échapper à la réalité vivante et à l'avenir du socialisme. Ils mélangent hâtivement dans le même creuset la constituante et l'empire, la souveraineté populaire et la tradition dynastique, le règne de la force et celui de la loi, sans comprendre que les conflits perpétuels de ces éléments hétérogènes sont autant de nouvelles causes d'explosion pour la société. Ils ne voient pas qu'ils vont par de tels moyens détruire le dernier prestige de l'autorité plus vite et plus sûrement que ne pourraient le faire vingt insurrections nouvelles ! Ils ne comprennent pas que plus le souvenir de l'empire est plein de grandeur et le nom de Napoléon plein de gloire, plus dérisoire et misérable apparaîtra l'insuffisance orgueilleuse de celui qui se dit l'héritier d'un tel nom et d'une telle gloire ; plus le principe d'hérédité ou d'autorité qu'on veut sauver par lui seront compromis sous le ridicule du prétendant. La démagogie la plus révolutionnaire a-t-elle jamais inventé une machine infernale plus propre à démolir l'institution du pouvoir ? Peut-on imaginer un plus sûr moyen d'enlever au peuple des campagnes ses illusions dynastiques et de provoquer les guerres civiles qu'on redoute ? Les républicains socialistes, en assistant à un tel vertige, à un tel suicide des vieux partis, peuvent-ils éprouver d'autres sentiments que la pitié et la miséricorde ?...

Non, il faut s'y résigner. La loi de vie et de mort, d'ascendance et de descendance qui régit tous les êtres veut que les vieilles institutions meurent lentement au milieu des douloureuses convulsions du délire et de l'agonie. Elle veut que les pierres qui tombent du vieil édifice encombrent la terre avant de pouvoir servir à l'érection du monument nouveau. Elle veut qu'il s'exhale des vieilles sociétés en décomposition une odeur de cadavre assez forte, assez pestilentielle pour inspirer aux générations nouvelles le courage de la création et l'irrésistible élan vers une société meilleure.

Sauvons le pays!

L'élection de M. Louis Napoléon à la présidence serait une calamité pour le pays.

Oublions un instant le côté ridicule de cette élection, écartons de notre pensée les risées dont nous serions l'objet dans toute l'Europe, si, huit mois après la proclamation de la République, nous portions sur le pavois un homme qui n'a pour lui que le nom d'un autre et qui a contre lui tous ses actes personnels.

Occupons-nous des chances très sérieuses de guerre civile attachées à une pareille élection.

Tout homme intelligent et impartial reconnaîtra que la forme républicaine est le dernier terme du développement politique ; les nations sont poussées à la république par le mouvement providentiel, et si chez nous on rétablissait une monarchie, le flux révolutionnaire l'aurait bientôt emportée.

Les vrais amis de la modération et de la paix veulent terminer enfin ces agitations sanglantes ; ils ne veulent plus de restauration amenant avec elle une révolution nouvelle comme un complément fatal. Nous sommes en république, il faut y rester.

Napoléon-Louis veut-il rester en République et se contenter de la présidence constitutionnelle ? Nous ne le croirons jamais. A Strasbourg, à Boulogne, où il a reparu en prétendant, malgré son repentir apparent, malgré la *clémence royale*, Napoléon-Louis a prouvé qu'il était malade d'une incurable ambition, et que son entourage, d'ailleurs, le pousserait toujours à des folies.

Pour faire oublier son passé, pour se réhabiliter aux yeux des républicains sincères, Napoléon-Louis n'avait qu'un moyen : rester simple représentant et s'abstenir de toute candidature à la présidence, jusqu'au jour où il aurait conquis par des services personnels l'estime et la reconnaissance du pays.

Napoléon-Louis n'agit pas ainsi. C'est à grand renfort d'images napoléoniennes, de promesses fantastiques et de publications ridicules que ses amis cherchent à surprendre les suffrages des électeurs.

Les républicains sincères sont pleinement en droit de suspecter dans le candidat des velléités d'usurpation.

Le jour où cette conviction sera chez eux complète, une collision sera difficilement évitée. Nous conjurons tous les hommes dévoués au pays de se liguer contre ce nouveau malheur.

Pas de journées de juin au nom du ciel ! nous avons assez de morts, assez de veuves, assez d'orphelins, assez de sang et de ruines !

C'est un devoir absolu pour tous les amis de la République de combattre la candidature de Napoléon-Louis. Faisons connaître la vérité sur le candidat, vulgarisons partout sa triste histoire, montrons à tous les enthousiastes du grand, du vrai Napoléon, qu'à Saint-Hélène, il prédisait un avenir républicain à la France et qu'à Strasbourg, à Boulogne, son neveu s'est montré comme aujourd'hui infidèle à ses intentions, à ses vues.

Pas de lâches transactions, ne nous résignons pas à l'élection de Louis Bonaparte comme à un fait accompli. Le fait ne s'accomplira pas si la presse remplit son devoir envers la République et la dignité du pays. La presse départementale est admirable, en cette circonstance, d'intelligence et de patriotisme. Qu'elle ne se décourage pas, qu'elle fasse parvenir ses numéros les plus vifs dans les communes rurales, qu'on les lise publiquement, qu'on les propage et sauvons le pays, puisque l'Assemblée nationale n'a pas voulu nous épargner ces périls, en désignant le président elle-même !

La Dette de la France.

Doit la France à M. Louis-Napoléon la présidence de la République.

Pour avoir conspiré à Strasbourg le rétablissement de l'empire ;

Pour avoir embrassé le général Voirol en s'écriant : Reconnaissez en moi Napoléon II ;

Pour avoir recruté des partisans crédules en leur disant que Louis-Philippe était mort ;

Pour avoir été gràcié par Louis-Philippe et dispensé même de comparaître en cour d'assises ;

Pour avoir publiquement exprimé son repentir et sa reconnaissance pour la clémence royale ;

Pour avoir fait soutenir près du grand conseil de Thurgovie qu'il était citoyen suisse, et avoir à ce titre amené de graves difficultés entre la Suisse et la France ;

Pour avoir, nonobstant la clémence royale, opéré un débarquement à Boulogne avec des domestiques déguisés en soldats et un aigle vivant conservé longtemps depuis à l'abattoir de Boulogne ;

Pour avoir de sa main fait feu sur la troupe et blessé un officier ;

Pour avoir dans les rues de Boulogne crié lui-même *vive l'empereur* ! en agitant son petit chapeau au bout d'une épée ;

Pour avoir demandé qu'on ne déshonorât pas sa cause en la mêlant à celle des faubourgs ;

Pour avoir écrit un ouvrage sur le sucre où l'auteur hésite, par des raisons dynastiques, entre le sucre de betterave, *création de l'empereur*, et la canne à sucre *née dans le pays de l'impératrice Joséphine* ;

Pour avoir en Angleterre sollicité les fonctions de constable afin de mettre les émeutiers à la raison ;

Pour avoir voté à l'Assemblée nationale contre l'abolition du remplacement et contre la banque hypothécaire ;

Pour s'être abstenu dans presque tous les votes et avoir manqué à la plupart des séances.

Pour avoir fait annoncer dans les journaux qu'une émeute se préparait en son nom, malgré les renseignements contraires à lui fournis par le ministre de l'intérieur.

Pour avoir obtenu les sympathies de la *Gazette de France*, organe de la *république monarchique*.

Pour avoir fait ou laissé répandre dans les campagnes au lieu de programmes et de profession de foi, des images, médailles et autres aliments pour le fétichisme.

Pour avoir fait ou laissé répandre également des placards qui lui attribuent une ressemblance *fabuleuse* avec l'empereur, surtout quand il a le dos tourné.

En échange de tous ces services, la France ne peut faire moins que de décerner la présidence aux citoyen Napoléon-Louis. Si on prétend que nous exagérons les mérites du candidat, nous essaierons de justifier en détail, chacun des titres que nous venons de lui reconnaître.

Les journaux religieux et les anti-socialistes.

L'effet produit par les fournitures de l'Académie des sciences morales et politiques n'a pas été brillant. Malgré les récentes avances faites par M. Thiers et ses amis au parti catholique, qu'ils appelaient dédaigneusement le *parti prêtre* avant Février, ce dernier se tient à l'écart et garde ses défiances contre les praticiens de *la grande politique*. Il se permet d'apprécier à leur juste valeur les habiletés de ses anciens adversaires. Nous avons signalé plusieurs fois l'opinion de l'*Ere nouvelle* sur les doctrines de ces messieurs ; chacun a pu lire hier encore les plaintes adressées à ce journal par M. de Montalembert. On a pu voir avec quelle douloureuse surprise M. de Montalembert constate l'adhésion de la feuille religieuse à certaines énormités socialistes,

telles que le droit au travail, l'impôt progressif, le papier-monnaie. Eh bien! aujourd'hui, voici l'*Univers*, l'organe du vieux parti catholique, qui, par la plume de M. Roux-Lavergne, vient repousser le concours de MM. Thiers et Cousin, en leur montrant qu'ils ne sont pas de force à lutter avec M. Proudhon :

Avant Février, on nourrissait encore, à l'égard du catholicisme, des pensées conservatrices; on consentait à laisser les peuples dans les bras de la religion pendant qu'on l'élevait doucement jusqu'à la philosophie,

Eh bien! les sentiments de déférence que M. Cousin témoignait alors pour le catholicisme, M. Proudhon les exprime à l'heure qu'il est en faveur de la propriété. Il se pose aussi, lui, en faveur de la vieille mode dans la mesure qui lui paraît nécessaire pour assurer notre ascension pacifique dans la sphère du socialisme.

Les rationalistes n'ont le droit ni d'injurier ni de proscrire M. Proudhon. Qu'ils le réfutent, s'ils peuvent! la tâche n'est pas aisée, je les en avertis, car c'est un métaphysicien de leur secte, plus fort qu'eux en économie sociale, et j'ignore, en vérité, comment ils s'y prendront pour battre un homme qui pose leurs prémisses et me semble pourvu d'une judiciaire qui bronche rarement sur le chemin de la logique. M. Thiers y échouera, quoique M. Thiers soit le grand homme d'Etat de l'école rationaliste.

On le voit, la ligue anti-socialiste est vaincue d'avance, le moralisme, la métaphysique et l'économie politique officielle ne peuvent pas s'acorder un seul instant avec le parti catholique, *tout royaume divisé périra*. Les socialistes, du moins, tout en conservant leurs nuances, savent s'unir en présence de l'ennemi.

Deux candidatures.

La *Presse* d'aujourd'hui propose en même temps Napoléon-Louis comme candidat à la présidence de la République et M. Guizot comme candidat à la représentation nationale. Les deux candidatures se valent et sont tout aussi républicaines l'une que l'autre. M. Guizot doit-il être ministre de Napoléon-Louis? Nous ne savons; mais la *Presse* unit actuellement ces deux noms dans ses sympathies. Ecoutons-la :

Les journaux favorables à la candidature de M. Cavaignac, à l'exception du *Journal des Débats*, ont bien voulu nous aider à donner la plus grande publicité à l'opinion émise par M. Guizot sur la candidature de M. Louis-Napoléon. Nous ne pouvons que les en remercier.

M. Guizot a eu le tort de se laisser enfermer dans un cercle trop étroit; c'est un tort qu'il expie aujourd'hui cruellement; mais, parce qu'il s'est laissé influencer par des esprits privés de clairvoyance, nul ne contestera que ce ne soit un haut et vaste esprit. Il a voulu nous faire marcher trop étroitement dans les voies de la liberté, d'accord, mais du moins n'a-t-il jamais essayé de nous faire reculer jusqu'au régime de l'arbitraire et du bon plaisir!

Aussi comprenons-nous parfaitement que la majorité des électeurs du Calvados songe à donner ses voix à l'ancien député de Lisieux.

Ils feront bien.

Politiquement, ceux qui n'étaient plus ministres au 22 février ont pu être aveugles; mais ni constitutionnellement, ni judiciairement, ils n'étaient et ne sont coupables. La conscience publique le proclame; il est bon que l'urne électorale du suffrage universel le consacre.

Quant à Napoléon-Louis, le concours qui lui est prêté par la *Presse* n'a rien de flatteur pour son amour-propre. Ce n'est pas un mariage d'inclination, mais de raison et de convenance. La *Presse* ne lui attribue nulle part un *haut et vaste esprit*. Au contraire, elle s'attache à réfuter l'opinion du *Constitutionnel*, qui voudrait voir à la tête de la République une *capacité des plus éprouvées*.

Capacité! répond la *Presse*, et pourquoi donc? Le président n'a rien à faire, et Napoléon-Louis suffira parfaitement aux fonctions constitutionnelles. Telle est la pensée sinon le langage :

Où donc le *Constitutionnel* a-t-il vu que le président de la République agissait par lui-même, et rendait compte à l'Assemblée et à la nation de chacun de ses actes.

Nous engageons le *Constitutionnel* à lire le chapitre V qui institue le *pouvoir exécutif* : il y verra que les attributions du président de la République y sont les mêmes qu'avait la royauté constitutionnelle; seulement, elles sont plus étroitement limitées.

Le président de la République nomme et révoque les ministres, *mais ses actes autres que ceux par lesquels il nomme et révoque les ministres*, N'ONT D'EFFET QUE S'ILS SONT CONTRE-SIGNÉS PAR SES MINISTRES.

Les fonctions du président de la République ne sont donc pas ce que le *Constitutionnel* les suppose; elles se bornent à traduire fidèlement, dans la composition des cabinets, le vœu de la majorité de l'Assemblée législative.

C'est ainsi que la *Presse* croit avoir réfuté cet argument dirigé par le *Constitutionnel* contre Napoléon Louis :

Le nom et la descendance suffisent en fait d'hérédité monarchique. *Mais un président de République, qui agit par lui-même, qui dirige, sous sa responsabilité, le gouvernement du pays, qui rend compte à l'Assemblée et à la nation de chacun de ses actes, ne doit-il pas être une des capacités les plus éprouvées?*

Les compagnies des chemins de fer et leurs employés.

On sait que l'arbitraire le plus révoltant existe à l'égard des employés des chemins de fer.

Des hommes de mérite, des élèves de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole centrale, ingénieurs, mécaniciens, qui avaient une position honorable, furent appelés à la direction, à la surveillance de l'exploitation et du matériel.

Le chemin de fer du Nord comptait surtout beaucoup de personnes enlevées à des fonctions bien rétribuées.

Tout à coup l'administration veut réaliser, dit-elle, des économies; elle renvoie un nombre considérable d'employés en leur accordant seulement un mois d'appointements.

Telle est la loi de M. de Rothschild, de M. Pereire et de M. Delbecque.

La direction du chemin d'Orléans, qui se croit moins puissante que celle du chemin du Nord, a pris au moins en quelque considération la position critique de ses employés. Elle en a aussi renvoyé un grand nombre; mais elle leur a accordé trois mois de solde et six mois de demi-solde.

Tout en reconnaissant que la compagnie d'Orléans a agi avec plus de ménagement que celle du Nord, nous sommes loin d'admettre qu'une grande administration, qui devrait savoir ce qu'elle fait, ait le droit de prendre à son service un grand nombre d'employés pour ensuite les renvoyer en masse. Il y a là évidemment un manque d'organisation et de prévoyance qu'il est bon de signaler.

Il y a plus. La compagnie du Nord n'a pas manqué de rendre encore plus odieuse la mesure du renvoi de ses employés, car elle a fait comprendre à beaucoup d'entre eux qu'elle les licenciait pour cause de leurs opinions républicaines et socialistes.

Ces messieurs du Nord veulent de la monarchie avec M. de Rothschild pour grand'prêtre, et un coffre-fort pour trône.

Heureusement que ce goût n'est pas universel.

La garde mobile et la ligne.

Avant-hier des rixes très vives ont eu lieu hors de la barrière Rochechouart entre des soldats de la ligne et des gardes mobiles.

On raconte qu'à la salle Ramponneau un mobile, sans doute excité par le vin, aurait prononcé des paroles injurieuses sur la pauvreté des soldats, qu'il aurait mise en regard de la haute paie des mobiles et de la faveur dont ils étaient l'objet de la part du gouvernement.

Un caporal de ligne, s'étant levé, lui avait fait observer que ces paroles imprudentes étaient de nature à compromettre le général dont le nom était mis en avant par le jeune mobile. Celui-ci aurait alors porté un coup de poing à ce caporal, ce qui aurait engagé une bataille générale. Les ouvriers s'étant mis du côté des soldats de ligne, les mobiles auraient été obligés de se retirer.

Hier, la même querelle s'est renouvelée au même endroit, et a produit le même résultat : les mobiles ont même été poursuivis à coups de pierres jusqu'à leur caserne de la rue du faubourg Poissonnière. Le bataillon de cette caserne est resté consigné toute la journée. Nous apprenons que ce soir la rixe a été plus sérieuse et qu'elle s'est reproduite sur plusieurs points de Paris.

Les socialistes sans le vouloir.

C'est en concluant contre le socialisme dit la *République* qu'une feuille de ce matin s'exprime ainsi :

« Il y a quelque chose aujourd'hui de plus important que les systèmes, de plus nécessaire que les Constitutions, de plus sacré, s'il se peut, que les idées même : c'est la protection contre la misère, contre la faim, contre le froid et contre le désespoir, due avant tout par la société à cet effort de la nature, à cette création de Dieu qu'on appelle la vie humaine. La vie humaine, — que tranchent déjà journellement vingt suicides, que glaceront tout à l'heure dans les mansardes mal closes le vent, la neige et la nudité, que la faim va tarir aux membres amaigris des pauvres, aux mamelles desséchées des mères, aux lèvres pâlissantes des petits enfants, — la vie! la vie! c'est là la grande question qui presse. »

De quoi s'occupe-t-on, s'il vous plaît, ajoute la *République*? Nous voyons avec plaisir que nos doctrines s'infiltrent : il faudra bien arriver à l'application des principes. On ne peut pas être éternellement illogique; la raison aura son tour!

Les effets de la persécution.

On se rappelle les anathèmes furibonds, les malédictions sauvages qui, un peu avant les élections générales, poursuivirent d'un bout de la France à l'autre, les socialistes de toutes les nuances, tous indistinctement accusés de communisme, au risque, sur certains points, de les exposer à l'aveugle brutalité des populations égarées. Un de nos amis qui a eu particulièrement à souffrir de ce *tolle* général, nous écrit : « On a tant crié *à bas les communistes* que les jeunes gens de mon village ont voulu savoir ce qu'étaient ces monstres hideux. Ils se sont abonnés en cachette au *Populaire*, et ils ont si bien profité de leur lecture qu'ils voulaient tous partir pour l'Icarie. Pour peu que celà se soit répété dans quelques milliers de communes, vous voyez où les âneries rouges des républicains modérés et honnêtes peuvent nous conduire. Me voilà maintenant obligé de réagir contre le communisme de ceux qui volontiers m'auraient lapidé comme communiste! »

L'art de dégrouper les chiffres,

enseigné en trois leçons,

A L'USAGE DES ACTIONNAIRES SÉRIEUX DU CHEMIN DE FER DU NORD.

Deuxième leçon. — L'administration.

Si je ne m'abuse, la curiosité de quelques-uns d'entre vous doit être surexcitée par les dernières conclusions de ma lettre du 8 août. D'aucuns doivent même nous attendre le sifflet à la bouche, pour nous châtier d'importance, si les nouvelles preuves que nous avons à leur donner ne sont pas de force à leur faire toucher du doigt qu'ils sont beaucoup mieux exploités par les compagnies que les chemins de fer eux-mêmes.

Beaucoup d'esprits se disent en effet nous serions-nous trompés aussi grossièrement, les chemins de fer seraient-ils donc un détestable placement? Et pourtant des hommes de la force des Michel Chevalier et autres savants économistes, nous ont garanti que la chose était bonne; nous nous sommes même laissé dire que nous actionnaires du chemin de fer du Nord, nous faisions une bonne œuvre, puisque par le fait du versement de notre argent, nous poussions à la création de l'esprit d'association en France, de cet esprit qui avait produit en Angleterre de si grandes choses. De telle sorte qu'une prise d'action de chemin devait passer pour un certificat de civisme.

Hélas! ces écrivains ont battu la grosse caisse pour vous surprendre, et vous livrer pieds et mains liés à des administrateurs, gens de finance, habiles spéculateurs en agiotage avant tout, zélés administrateurs jamais.

Voyez plutôt.

Qu'est-ce qu'un chemin de fer qui fonctionne?

La plus grande machine que l'homme ait encore exécutée.

Pour faire fonctionner cette machine, il faut compter par millimètres, par lignes. Il faut les cent yeux d'Argus toujours ouverts, dardant continuellement des regards intelligents et experts.

La moindre rupture d'un boulon, le moindre dérangement, la moindre innovation inintelligente dans la disposition d'une pièce, peuvent conduire à des frais considérables, si l'on n'est pas attentif à réparer DE SUITE tous ces objets.

Ainsi, une locomotive qui coûte, par exemple, 55 000 francs, peut se détériorer très rapidement, exiger des réparations de 12 à 15 000 francs si l'on ne prend un soin extrême du foyer, des tubes, des pistons, des tiroirs, des pompes, des boîtes à graisse, des roues et ressorts.

Les ressorts, les coussinets, les bandages de roues des voitures sont dans le même cas, et une voiture de première classe coûte de 10 à 11 000 francs.

En un mot, et sans entrer dans de trop grands détails, le *bon entretien* de la voie et du matériel d'un chemin de fer exige les plus minutieuses attentions, l'attention la plus soutenue, l'attention la plus continuelle.

Supposez maintenant que la sollicitude la plus éclairée, nous dirons même la plus paternelle, manque à la direction d'un chemin de fer. Il s'en suivra ce qu'il est arrivé à un riche particulier, très distrait, qui ne sachant ou ne voulant pas apprendre à bien monter ou à bien régler sa montre, dès que celle-ci était dérangée, vite il allait en acheter une autre, de telle façon qu'il mettait régulièrement au rebut plusieurs montres tous les six mois.

Eh bien! c'est précisément ce qu'il arrive au chemin de fer du Nord. L'absence de direction et de surveillance s'y fait sentir à chaque pas : au lieu de faire toujours les petites réparations en temps utile, il arrive souvent qu'on laisse le mal s'aggraver, et au lieu de faire une dépense de quelques centaines de francs, au bout de quelques jours on est entraîné à une dépense de plusieurs milliers de francs.

Nous ne pousserons pas plus loin ces observations; mais nous ne pouvons nous dispenser de vous raconter un épisode très drolatique à propos de *tenders*.

Le tender est une espèce de tombereau en tôle, rempli d'eau et de coke, qui suit la locomotive et lui fournit de l'eau et du coke.

Une grande commande de tenders avait été faite *sur dessein*. Les tenders furent livrés, on voulut s'en servir : eh bien! construit pour contenir de l'eau, ils la laissaient s'échapper, parce que les tôles étaient trop minces et mal rivées.

Pendant l'été, les tenders arrosaient la voie, rien de mieux; mais voici l'hiver et les frimats. L'eau qui tombe devient un corps dur au fur et à mesure qu'elle s'échappe pendant les longues heures de stationnement dans les gares. La station de Valenciennes a été témoin l'hiver dernier, pendant les fortes gelées, du travail de 200 hommes accordés par le commandant de la Place, pour briser la glace qui s'était accumulée dans la station par suite des écoulements des tenders; tandis qu'à Quiévrain, en Belgique, à 12 kilomètres (3 lieues) de Valenciennes, rien de pareil n'arrivait.

Nous venons de nommer la Belgique, voyons s'il nous est possible en faisant certains rapprochements de chiffres de prouver de la manière la plus péremptoire ce que nous venons d'avancer relativement à la mauvaise administration du chemin du Nord, et cela d'un seul coup, sans entrer dans d'autres détails.

UN ARITHMÉTICIEN.

(La suite à demain.)

Accidents sur les chemins de fer.

Nous ne parlons pas d'accidents arrivés, mais de ceux qui vont très probablement arriver : car il faut que le public le sache. *Les chemins de fer ne sont pas surveillés depuis le premier octobre.*

Et pourquoi? Par suite des conflits entre les divers ministères. Ces conflits sont révélés à l'Assemblée nationale dans une lettre publiée par M. Victor Nancy, commissaire spécial pour les chemins de fer, et adressée par lui à M. Bineau, rapporteur du budget de 1848.

Que l'Assemblée nationale intime aux ministres l'ordre de s'entendre entre eux et de rétablir la surveillance de l'Etat sur les compagnies. Il y a une foule d'abus à craindre de la part de ces honnêtes compagnies débarrassées du frein gouvernemental. S'il survenait de graves accidents, la responsabilité en pèserait à juste titre sur l'Assemblée. Qu'elle ne tarde point à remplir son devoir!

Programme phalanstérien.

La *Patrie* consacre un long article au programme que nous avons publié lundi dernier. Cet article n'est pas sans réplique; mais nous constatons qu'il est écrit avec un ton remarquable de modération et de bonne foi. En voici un passage :

Nous aimons à reconnaître que dans la propagation de leurs doctrines, les partisans du système de Fourier, dans leurs livres, leurs journaux, leurs essais, ont fait toujours preuve d'une persévérance et d'une bonne foi qui du moins les honore, et que leur esprit de corps, leur déférence, j'allais dire leur culte pour les paroles du maître, *verba magistri*, le caractère de leurs réunions, de leurs anniversaires, et je ne sais quelle mysticité qu'affecte leur langage, tout concourt enfin à leur donner quelque chose de ce cachet d'initiation ou de philosophie des sectes et des écoles de l'antiquité.

Parmi les nombreuses tribus socialistes sorties des profondeurs révolutionnaires, et qui sont là, guettant les *dernières* palpitations de ce qu'elles appellent pittoresquement l'*agonie du vieux monde*, qu'elles croient avec une conviction et une candeur charmantes, avoir reçu le coup de grâce en février dernier, la petite tribu phalanstérienne est assurément celle dont les mœurs et les doctrines sont les plus intéressantes à étudier. Elle aussi, sans doute, guette cette *agonie*, mais il faut lui rendre cette justice qu'elle ne fera rien, nous le croyons pour la précipiter, et qu'elle n'emploiera tout au plus que la persuasion et le raisonnement auprès du *malade* pour lui faire prendre son parti; elle est patiente, enfin, parce qu'elle croit avoir l'éternité de l'avenir. La doctrine phalanstérienne, il faut le reconnaître, ne procède pas du moins par les invectives, les attaques furibondes, les violences de mots et ces voies de fait de la discussion qui sont en général, les arguments des gens qui en ont peu ou qui n'en ont pas, non, elle cherche plutôt à être convaincante; sa polémique, quelquefois dédaigneuse, laisse à peine sentir la griffe, et ses fantaisies, car elle en a, n'ont rien au moins de sanglant ou de barbare, ce qui est, certes, à considérer par le temps qui court.

La question italienne.

La question italienne est toujours dans un impasse.

D'un côté la médiation n'avance pas, arrêtée qu'elle est par la position extraordinaire dans laquelle se trouve l'Autriche, par l'absence d'un gouvernement responsable.

De l'autre, les débats de la chambre des députés de Turin nous apprennent que la Sardaigne ne se dispose pas à reprendre les hostilités, malgré les avantages que lui donneraient les graves difficultés de la monarchie autrichienne et le rappel des troupes hongroises fait par la diète de Pesth.

Il y a mieux. Le président du conseil des ministres de Turin vient de lancer l'anathème contre le parti démocratique lombard qui pourrait bien saisir l'occasion que la royauté constitutionnelle de Piémont laisse échapper. M. le président du conseil déclare que l'armée constitutionnelle forte de 100 000 hommes, ne se laissera pas influencer par 6 et 7 mille hommes, dont *deux* ou *trois* seulement savent se battre et les autres ne savent que parler.

Nous croyons que ce parti, dont parle si légèrement et avec tant de mépris M. le ministre, prouvera à l'Italie et à l'Europe qu'il sait se battre pendant que le ministère piémontais ne fait, lui, que parler, puisqu'il trouve prudent de ne pas agir.

La Valteline s'agite et l'on y annonce déjà un commencement d'insurrection. Toute l'Italie est dans la plus vive agitation.

Le ministère piémontais vient d'être modifié en partie. Le général de la Marmora est chargé du ministère de la guerre, et M. Luigi Torelli, écrivain connu sous le nom de l'*Anonimo Lombardo*, est appelé au ministère de l'agriculture et du commerce.

Dans la séance du 21, M. Pinelli a lu à la chambre des députés la lettre suivante en langue française :

« Après cinq jours de combat, pendant lesquels nos troupes, harassées de fatigue et manquant de vivres, n'ont pu résister aux forces autrichiennes qui leur étaient bien supérieures en nombre, l'armée s'est repliée sur l'Oglio. Le roi avait fait proposer un armistice au maréchal Radetzki; mais il y a mis des conditions si dures qu'elles n'auraient pu être acceptées ni par S. M., qui n'a pas même voulu les discuter, ni par le pays. En effet, il demandait l'évacuation de Peschiera et de la Rocca d'Anfo, celle des duchés de Modène, Parme et Plaisance, la retraite de l'armée derrière l'Adda, et la remise de Pizzighettone.

» Dans cet état de choses, le gouvernement appréhendant la démoralisation des populations de la Lombardie et les conséquences qui devaient s'en suivre, a cru devoir expédier M. le marquis Albert Ricci à Paris, non point pour demander une intervention armée, mais pour savoir quelles seraient les dispositions du gouvernement français dans le cas où les circonstances nous obligeraient à avoir recour à lui. Nous en avons informé en toute sincérité M. Abercromby, qui s'est rendu à l'armée avec l'intention d'intervenir auprès du maréchal Radetzki dans le but d'obtenir, à des conditions plus acceptables, un armistice qui pourrait être le prélude d'un arrangement et d'une pacification. Elle ne pourrait cependant avoir lieu qu'à des conditions honorables.

» Veuillez entretenir, dans ce sens, lord Palmerston et réclamer avec chaleur ses bons offices comme une nouvelle marque de sa constante bienveillance pour nous, afin qu'il s'intéresse à obtenir qu'un arrangement puisse avoir lieu sur ces bases. Dites-lui que, si les conditions qu'on nous fera n'étaient pas raisonnables et telles que nous puissions les accepter avec honneur, l'armée et le pays tout entier seraient encore prêts à faire les derniers sacrifices pour les obtenir, et que si la fortune avait à tromper leur courage et leur dévouement, nous serions forcés à recourir à l'intervention de la France. Certainement le gouvernement est loin de la désirer ; il n'y aurait au contraire recours qu'à la dernière extrémité ; mais si l'on voulait nous faire des conditions qui ne fussent pas honorables, il serait obligé, à regret et cédant au vœu du pays, de recourir à ce moyen qui serait devenu une nécessité. »

La *consulta lombarde* a envoyé au gouvernement piémontais une adresse pour l'engager à profiter du moment pour reprendre immédiatement les hostilités.

Les forces navales sardo-italiennes, en ce moment dans l'Adriatique, se composent de 4 frégates, 1 corvette, 2 brigantins, 8 vapeurs dont 4 armés en guerre, deux sont nolisés pour la somme de 22 000 fr. par mois chacun, 2 autres appartiennent à la marine royale sarde, mais ils ne peuvent pas porter de canons. La force vénitienne se compose de 3 corvettes, 2 bricks, 4 bateau à vapeur armé, de guerre. Pour pouvoir avoir la domination de l'Adriatique, il faudrait un renfort d'au moins 2 grosses frégates à vapeur de la force de 400 chevaux avec 400 hommes d'équipage et 40 canons chacune.

Il faudrait de plus deux bâtiments portant de 80 à 100 pièces de canon pour bombarder avec succès ; puis enfin, une petite escadre de réserve serait nécessaire. Pour hiverner ces forces navales, on aurait besoin de quelque port dans la Dalmatie comme Lissa, Lussino et d'autres. Une troupe de débarquement de 2 à 3 000 hommes serait nécessaire afin de tâcher de se rendre maître de Pola.

La flotte autrichienne se compose de 3 frégates, 2 corvettes, 4 bricks, 3 goélettes, des barques canonnières dans les îles de la Dalmatie, cinq bateaux à vapeur armés en guerre, des bâtiments à vapeur de la compagnie du Lloyd prêts à être armés, et 12 autres bateaux à vapeur du commerce dont l'Autriche peut se servir d'un moment à l'autre. Elle a acheté en Angleterre deux gros bateaux à vapeur de la force de 400 chevaux, armés de 40 canons chaque, avec 800 hommes d'équipage pour les deux. Ces bâtiments vont venir renforcer l'escadre autrichienne dans l'Adriatique. (*Corriere mercantile.*)

MODENE, 21 octobre. — La duchesse vient d'accoucher d'une fille. Cette naissance a été, comme toutes celles de cette espèce, accueillie à grands coups de canon, au rire des populations du duché qui se disaient entre elles que la pauvre duchesse avait eu pour dernier bonheur d'accoucher royalement entre deux révolutions.

NAPLES, 20 octobre. — Les guérillas deviennent chaque jour plus nombreuses et plus fortes dans les Calabres. Le gouvernement a dû s'occuper sérieusement de cette agitation. Il vient d'expédier pour l'étouffer le maréchal-de-camp comte D. Henrico Statella, avec le titre de commandant supérieur des forces qui ont été réunies dans les trois Calabres.

Le 6 octobre, nous avons eu ici un tremblement de terre qui a fort effrayé les habitants ; la première secousse a commencé dans la soirée avec un mouvement d'ondulation très prononcé. Quelques temps après, une seconde secousse de la même nature, ayant la même direction, d'orient au couchant, se fit sentir avec plus de force et de durée.

D'autres reprises plus rapprochées et plus fréquentes eurent lieu jusqu'au point du jour du 7 octobre. Durant cet effrayant phénomène, le vent a constamment soufflé du sud-est. La terreur était très grande, jusqu'à ce qu'une pluie violente étant venue à tomber, sembla mettre un terme à cette crise terrible de la nature.

Le parti démocratique et le parti national en Allemagne.

Il ne faut pas s'y tromper, le parti national et le parti démocratique allemand diffèrent profondément entre eux.

Le parti national invoque incessamment la grande mère-patrie germanique (*Das grosse deutsche Vaterland !*); il veut faire surgir au centre de l'Europe un EMPIRE GÉANT (*ein risen Reich*) (1) de 80 à 100 millions d'hommes (*sic*). Une grande partie de la couronne d'Autriche doit être englobée dans ce nouvel empire. C'est du moins l'opinion que M. Deym a soutenue à l'Assemblée nationale de Francfort dans la séance du 27 octobre, en déclarant qu'il ne faut pas abandonner l'Autriche et en revenant sur la question de l'unité germanique. D'autres orateurs ont parlé sur le même sujet, ils ont renouvelé les prétentions de la mère-patrie germanique sur Trieste, Posen, le Schleswig, le Limbourg.

Il est vrai qu'il n'a pas été dit un mot de l'Alsace, cependant certaines tendances dévoilent leur arrière-pensée; car pour arriver à la population de 100 millions d'âmes, il faudra faire entrer dans l'empire géant tous les éléments germains qui pourraient encore assez bien y figurer sous prétexte de grammaire allemande.

Il est vrai que les orateurs du parti national n'ont pas renouvelé en cette circonstance la rude franchise de la *Gazette d'Augsbourg*, qui, à l'occasion de la fête séculaire de la réunion de l'Alsace à la France, avenue le 24 octobre 1748, s'exprime en ces termes :

« Alsaciens, proclamez avec votre accent allemand que vous n'êtes pas Allemands, mais ne jurez pas de ne plus jamais le redevenir, car *cela ne dépend pas de vous*. N'oubliez pas que six jours seulement séparent votre fête séculaire du 18 octobre, jour anniversaire de la défaite des Français à Leipsig. »

Le parti national allemand aboutit donc, peut-être sans s'en douter, à une guerre européenne, au lieu d'arriver à une constitution sérieuse de l'Allemagne. Déplorable conséquence de la politique du gouvernement français, qui a laissé la Prusse prendre ascendant sur l'assemblée de Francfort.

Les vrais démocrates allemands comprennent différemment l'avenir et la gloire de leur patrie. Ils veulent régénérer et constituer l'Allemagne par de larges institutions, par des lois profondément populaires : il font de la politique ; il ne font pas des thèses de chaires universitaires.

Les professeurs de Francfort, avec leur dithyrambes historiques n'ont donc pas compris le véritable esprit allemand et celui de la révolution de février. Au lieu de proclamer la fraternité des peuples, ils attisent les susceptibilités et les haines nationales : au lieu d'arborer le drapeau de la démocratie, ils entonnent la trompette guerrière : ils brisent la fédération fraternelle et démocratique des nations voisines.

Malheureusement, le parti soit disant national et qui rêve l'empire géant est le plus puissant à l'Assemblée de Francfort. Le gouvernement central de cette ville à pactisé avec les idées gothiques de la cour d'Autriche et il s'est soumis à la présidence *irresponsable* de l'archiduc Jean. L'assemblée de Francfort s'est fait autrichienne et oligarchique en foulant aux pieds les véritables démocrates : c'est un grand malheur pour l'Europe et pour la démocratie.

Appellée à de hautes destinées, l'assemblée de Francfort se rapetisse au point de s'envelopper dans le royal manteau du vicaire de l'Empire.

A vous donc, démocrates ! travaillez à la constitution de votre patrie allemande, associez-là à la grande fédération européenne, et laissez aux pédants rapsodes la pensée ridicule de l'*empire géant* de cent millions de Germains.

(1) *Frankfurter-Zeitung* du 28 octobre 1848.

Jellachich et Windisgraetz.

Le *Courrier* de Vienne du 26 n'est pas arrivé. Nous apprenons par les journaux prussiens qu'il a également manqué à Berlin et à Breslau.

Des feuilles et des correspondances de Berlin avaient parlé de la reddition de Vienne, qui aurait eu lieu après le bombardement de cette capitale, nouvelle qui serait parvenue par voie télégraphique. Il est prouvé que cette nouvelle est fausse. C'est, comme nous l'avons dit, la canonnade au pont de Tabor, qui a donné lieu à la nouvelle prématurée d'un bombardement et de la prise de Vienne par les troupes.

Les impériaux sont de jour en jour plus démoralisés. Les régiments allemands s'éclaircissent par la désertion ; quant aux Moraves et aux Bohêmes, ils ne tarderont probablement pas eux-mêmes à se détacher de Windisgraetz si une scission entre le bombardeur de Prague et le chef slave Jellachich vient à éclater. Il paraîtrait en effet que Jellachich, nommé gouverneur civil et militaire de la Hongrie, ne veut pas se soumettre aux ordres de Windisgraetz, qu'un manifeste de l'empereur a nommé généralissime de toutes les troupes.

Jellachich paraît plus que jamais décidé à sauver l'Autriche à sa manière, c'est-à-dire en s'appuyant non sur la camarilla qui entoure l'empereur, mais sur les Slaves qui ne comptent pas moins sur lui en Bohême qu'en Illyrie.

Voici le texte même de la lettre écrite en tscheke par le ban à l'association démocratique de Prague sous le nom de *Slovanska Lipa*.

« Chers compagnons, chers frères !

» Mes actions vous montrent où je tends et ce que je désire. Autant je suis animé d'amour pour le slavisme, autant je suis convaincu, dans le plus profond de mon cœur, que le slavisme est le plus fort soutien de l'Autriche, mais qu'aussi l'Autriche est pour le slavisme une condition indispensable, et que, *s'il n'y avait pas d'Autriche, nous devrions en créer une*. Il n'y a assurément pas d'homme raisonnable qui ignore que l'existence de l'Autriche est étroitement unie à celle du slavisme, de même que celle du slavisme à celle de l'Autriche. Mon devoir, comme fidèle et vrai Slave, était donc d'anéantir le parti anti-autrichien, qui s'élevait à Pesth contre le slavisme.

» Mais, lorsque je me dirigeais sur Pesth, ce *nid de l'aristocratie madgyare*, nos ennemis communs se levèrent, et, s'ils l'avaient emporté à Vienne, ma victoire à Pesth n'aurait pas été complète et Vienne serait devenue l'appui de nos ennemis. C'est pourquoi je me tournai avec toute mon armée contre Vienne, afin de vaincre les ennemis des Slaves dans la capitale de l'Autriche.

» Ma joie a été inexprimable lorsque j'ai vu mes frères de la Bohême, poussés par la même conviction encore fortifiée par le départ de leurs députés, porter devant Vienne leurs drapeaux victorieux, pour me tendre la main, ainsi qu'à l'armée alliée et vaincre ou mourir victorieusement. Je n'ai été conduit que par la persuasion que je m'avançais contre les ennemis du slavisme, et j'espère que non-seulement vous comprenez ma conviction, mais que vous me soutiendrez.

Recevez mes salutations.

» *Quartier général de l'armée croate-slave, près de*
» *Zwoefoxingen, le 22 octobre.*
» JELLACHICH, ban. »

Cette lettre, dont il a été donné lecture aux membres de la *Slovanska Lipa*, a été accueillie avec des applaudissements sans fin. L'association, dans une réponse à cette lettre, déclare qu'elle est prête à tout sacrifier pour le slavisme, si glorieusement défendu, dit-elle, par le ban, et à suivre en tout temps son appel.

Les journaux allemands qui rapportent cette lettre, s'indignent contre la perfidie de Jellachich, qui prétend combattre pour soutenir la monarchie autrichienne et qui, dans sa lettre aux Tschekes, ne dit pas même un mot du monarque. Il est clair pour eux que les *ennemis communs* dont parle le ban ne sont autres que les Allemands, que les Slaves voudraient expulser de l'Autriche. « Les Tschekes, dit la *Gazette universelle*, s'imaginent déjà voir dans leur Jellachich un empereur slave ; mais il a montré ses cartes trop tôt, et il lui manque quelque chose pour recommencer le rôle de Napoléon. »

Nous croyons, nous aussi, que la volonté de prétoriens en manteaux rouges tels que les Seraczoniens ne suffirait pas pour faire du ban un empereur, et les Tschèkes qui appuient aujourd'hui Jellachich deviendraient ses adversaires du moment où ils verraient en lui l'ennemi de la démocratie et l'*étouffeur de la liberté*.

Il n'est pas inutile de rappeler à cette occasion le langage tenu par le ban dans un entretien qu'il a eu récemment dans son camp avec un professeur viennois, M. d'Ettinghausen.

« Je ne suis pas un ennemi de la liberté, a-t-il dit, j'ai parlé et agi pour elle à une époque où personne à Vienne n'osait ouvrir la bouche en sa faveur.

» Je ne souffre pas l'oppression. J'ai considéré comme un devoir sacré d'appeler aux armes le peuple auquel j'appartiens, parce qu'on a voulu l'opprimer.

» C'est pour la liberté et non pour l'oppression que j'ai tiré le glaive. Je ne veux ni opérer moi-même une réaction à Vienne, ni servir pour cela d'instrument à d'autres. Je ne suis pas le serviteur, mais l'adversaire de la camarilla. »

Et, à propos de la camarilla, Jellachich déclara qu'il la regardait comme étant l'auteur de la mort du malheureux comte Latour, qui ne s'était perdu dans l'esprit du peuple que parce qu'il n'avait pas eu le courage de rompre lui-même avec des aristocrates dont les pernicieuses menées aboutiraient nécessairement à la ruine de la monarchie.

Un pareil langage et de pareilles idées de la part du ban montrent suffisamment en quoi Jellachich diffère de Windisgraetz. Le feld-maréchal qui bombarda dans Prague la ville sacrée des Slaves ne tient plus que par son nom à ces Slaves qu'il a mitraillés et dont il a dispersé le premier congrès. Si Jellachich se pose comme le représentant de l'Autriche nouvelle, Windisgraetz tient à rester l'homme de la vieille Autriche. Ce seigneur slave germanisé descend par les femmes du grand Wallenstein; il est puissamment riche. Son dévouement à la famille impériale est sans bornes, quoiqu'il lui ait intenté un procès pour obtenir d'elle la réhabilitation de la mémoire et la restitution des biens de Wallenstein. Il se distingua plusieurs fois en 1814 à la tête du régiment de cuirassiers du grand-duc Constantin. Constantin, dont on connaît la violence, faillit être tué par lui à Vienne devant le front du régiment parce qu'il était échappé au grand-duc un geste impertinent. C'est le type le plus parfait de l'ancien feudle du moyen-âge. L'insurrection de Prague lui coûta sa femme et son fils ; il se dévouera, s'il le faut, corps et biens, pour soutenir son maître dans le dernier des Hapsbourg.

Windisgraetz, d'une vingtaine d'années plus âgé que son rival Jellachich, a au moins dix ans de moins que Radetzki.

On dit le vieux maréchal très souffrant ; son armée se fond et il demande vainement qu'on lui envoie en toute hâte vingt mille hommes.

L'attitude du peuple viennois est toujours admirable. Tous attendent tranquillement la mort ou la victoire. Jamais la ville ne s'est montrée aussi décidée et courageuse que depuis les derniers combats.

« Windischgraetz et Wessemberg, les deux chefs d'exécution des hautes-œuvres impériales, ont été déclarés, de par la loi, traîtres à la souveraineté du peuple. »

Les femmes et les enfants partagent les travaux et le danger des combattants.

On a formé un escadron de lanciers avec les chevaux de la noble garde impériale. D'un autre côté, l'attelage des canons de la ville est en grande partie composée des chevaux de l'empereur.

« Ces nobles coursiers qu'on voyait autrefois
Traîner, tout couverts d'or, les carosses des rois, »

et devant lesquels les Viennois s'empressaient d'ôter leurs chapeaux, traînent maintenant les canons du peuple sans s'effaroucher des propos joyeux dont leur nouveau maître salue leur déchéance imprévue.

Une troupe de Tyroliens, montagnards intrépides et tireurs habiles, est entrée dans la ville après s'être ouvert un passage à travers les lignes ennemies. Ils ont rapporté que dans tout le Tyrol le *landsturm* est prêt à secourir les Viennois, et, que, si la liberté succombe en Autriche, ils sont décidés à s'adjoindre à la Bavière.

Six chevau-légers sont venus avec les assiégés. Leur fuite a été remarquée et six hommes du même escadron furent envoyés à leur poursuite mais, au moment d'atteindre le premier, et voyant qu'il faisait mine de s'arrêter pour se mettre en défense, les derniers leur crièrent « courrez plus vite, nous allons avec vous. » Et tous les douzes sont entrés en ville.

Un légionnaire a apporté au comité la nouvelle que sept tonnes d'or russe ont été capturées par des paysans ; ils auraient réussi à introduire dans la ville leur bonne prise et à la mettre à la disposition du comité de la légion académique.

Dans sa séance du 27, le congrès démocratique de Berlin a entendu différents rapports sur le progrès de la démocratie dans les différentes parties de l'Allemagne.

Tous les orateurs ont hautement avoué que le but des clubs démocratiques, dans toute l'Allemagne, est la république. Plusieurs ont dit la république *rouge*. Ces derniers ont été fort applaudis. Un député de la Hesse électorale s'est écrié : « Citoyens, nous n'aurons pas de repos que tous les princes allemands ne soient chassés de leurs trônes. » La salle a manqué s'écrouler sur le tonnerre d'applaudissements provoqué par ces paroles,

Le congrès aurait nommé une commission chargée d'élaborer une proposition sur les moyens d'organiser dans toute l'Allemagne la propagande républicaine.

Dans la séance du 28, le congrès a résolu de nommer un comité central pour toute l'Allemagne.

Rien ne transpire encore des opérations du second congrès, celui des députés radicaux aux parlements allemands.

L'Assemblée de Berlin a décidé que le ministère devra donner des explications relativement à la concentration des troupes réunies autour de Berlin.

Danemark : Discours du roi.

L'assemblée nationale du royaume de Danemark, élue par le suffrage universel direct, libéralement accordé par Frédéric VII, a tenu sa séance d'ouverture le 23 octobre.

Le roi a prononcé un discours à la hauteur de la politique actuelle du Danemark ; nous y remarquons les passages suivants :

« Citoyens Danois !

» C'est avec joie et consolation que je me vois entouré pour la première fois par les élus de mon peuple fidèle.

» L'amour, la concorde et le dévouement avec lesquels le peuple a soutenu mes efforts en faveur de la cause sacrée du pays, pendant les jours critiques (*de tunge Dage*) que nous venons de passer depuis mon avènement au trône de mes ancêtres éveillent en moi les plus belles espérances.

» Vos sentiments me sont d'un heureux présage pour des jours meilleurs, qu'avec l'aide de Dieu, nous atteindrons après avoir passé par les rudes épreuves infligées à la patrie par la violence et la discorde. »

Le discours de Frédéric III rappelle en finissant qu'un projet de charte fondamentale du royaume sera soumis à l'examen de l'Assemblée nationale.

Le Danemark est donc entré dans une nouvelle phase de sa vie politique, espérons que ce noble peuple, le plus ancien et le plus fidèle allié de la France, marchera d'un pas ferme dans la voie des améliorations politiques et sociales demandées par l'esprit moderne.

Les ouvriers et patrons arçonniers, constitués en association depuis le 1er mai dernier, se réuniront le 9 novembre prochain dans un banquet fraternel. — Depuis six mois qu'ils travaillent ensemble, les arçonniers ont pu apprécier les bienfaits de l'association. Aussi pensent-ils que les ouvriers ne doivent pas seulement s'associer par profession, mais que leurs efforts doivent surtout tendre à former des liens de solidarité entre les associations déjà constituées. — C'est dans ce but qu'ils prient leurs frères des autres professions de venir s'asseoir à la même table.

Avis sera donné quelques jours à l'avance de l'établissement dans lequel le banquet devra avoir lieu.

Le prix de la souscription est fixé à 2 fr. 25 c. pour les hommes et 1 fr. 75 c. pour les femmes. On souscrit au siège de l'Association des arçonniers, rue des Petits-Hôtels, 23.

Science sociale. — Des conférences ont été organisées par M. Dameth, rue de la Douane, nº 18. Deux fois par semaine, les mardi et vendredi, à huit heures du soir, M. Victor Hennequin développe dans cette salle les principes de l'Ecole sociétaire.

FAITS DIVERS.

Un représentant appartenant à la droite de l'Assemblée soutenait naguère que la monarchie était nécessaire au commerce, à cause de l'éclat de ses cérémonies.

« Vous avez raison, lui répondit un montagnard ; on a vu sous la Restauration *beaucoup plus de pompes que depuis*.

— Un nouveau journal quotidien vient de paraître à Paris sous ce titre : le *Crédit*. Si nous en jugeons d'après le premier numéro, ce journal serait conçu dans un excellent esprit de progrès et de conciliation tout à la fois.

— On lisait aujourd'hui sur les murs de Paris un placard avec ce titre : *lisez ! lisez tous* ! Cette affiche est dirigée contre la candidature de M. Louis Bonaparte. Des groupes nombreux stationnaient devant ce placard, qui excitait des sentiments contraires.

Quelques personnes s'indignaient que l'on osât plaisanter le neveu de Napoléon, d'autres voulaient lacérer l'affiche. Si M. Louis Bonaparte eût assisté aux scènes que nous avons vues, il aurait peut-être fait de salutaires réflexions sur les déplorables dissentiments que sa candidature est appelée à faire éclater.

— Après Février, la municipalité d'une petite commune avait fait descendre le buste de Louis-Philippe à la cave, et la niche restait vide; mais, tout récemment, le maire éprouvant le besoin de faire une République de l'ex-roi, eut d'abord l'idée de le coiffer d'un bonnet phrygien en plâtre, et de gratter les favoris ; mais, sur l'avis d'un respectable vieillard, qui se rappelait avoir été forcé, en 1815, de changer trois fois une image de Napoléon en une image de Louis XVIII, et vice versa, il a voulu que les changements à faire fussent de nature à s'enlever au besoin. — Un bonnet de laine rouge a donc été ajouté sur le chef de l'ex-roi, et pour dissimuler les favoris en plâtre, un tour de cheveux a été placé sur les joues du buste. L'aspect de cette République [illegible] est la plus curieuse chose qui se puisse imaginer.

— Le vieux Radetzki, aujourd'hui le véritable roi de Milan, a quatre-vingt-quatre ans. On le hisse à cheval, et il s'y [illegible]. Il était aide-de-camp de Melas, à Marengo. C'est lui qui fut [illegible]

les pour y faire chanter le *Te Deum* lorsque Bonaparte semblait battu, avant l'arrivée de Désaix, qui détermina la victoire.

— La brigade expéditionnaire, commandée par le général Molière, est toujours à Marseille.

Mardi dernier, cette brigade s'est rendue à Mont-Redon pour y faire l'exercice du campement. Chaque soldat était porteur de ses armes et de son équipement ordinaire, de trois chevilles, d'une perche et d'une toile. Dès que la brigade est arrivée dans la plaine, chaque compagnie, au commandement de ses chefs, a dressé ses tentes, et bientôt la plage a pris l'aspect d'un vaste camp. Ce spectacle, auquel on n'est pas habitué dans notre pays, dit le *Courrier de Marseille*, avait attiré un grand concours de curieux. Le général Molière a alors passé la revue du camp; après que les troupes ont eu pris un peu de repos, le camp a été levé comme il avait été formé, et les troupes se sont remises en mouvement pour rentrer dans leurs casernes.

— Dernièrement, vers sept heures du matin, une dame accompagnée de sa bonne, cette dernière portant quelque chose sous son châle, et toutes deux vêtues de noir, erraient d'un air inquiet dans la plaine Monceaux. Bientôt, elles s'arrêtent avec résolution non loin de la barrière de la Réforme, et là se mettent à creuser une fosse, y déposent mystérieusement le fardeau dont la bonne était chargée, le recouvrent de terre, puis d'un gazon, et s'éloignent, non sans se retourner plusieurs fois, comme pour dire un dernier adieu au dépôt qu'elles venaient ainsi de confier à la terre.

Des ouvriers occupés aux travaux du chemin de ronde, et qui les avaient observées avec une impatiente curiosité, s'empressèrent de se rendre à l'endroit qu'elles venaient de quitter, et au moyen de quelques coups de pioche, ils eurent bientôt mis à découvert l'objet enterré. Mais grande fut leur surprise, lorsqu'après avoir déchiré une première enveloppe consistant en un immense journal, puis une seconde consistant en une serviette damassée, sur laquelle était déposé un bouquet de roses et de myrte, ils trouvèrent... quoi? Un pauvre chat auquel une tendre et sensible maîtresse venait de donner la sépulture.

— MM. les rédacteurs des journaux républicains des départements ou les personnes ayant mission de représenter ces journaux au congrès de la presse démocratique, sont priés de faire connaître leur adresse dans les bureaux soit de la *Réforme*, soit de la *République*, ou de la *Démocratie pacifique*, afin que l'on puisse les convoquer à domicile pour la première séance du congrès.

— Nous prévenons les visiteurs du Diorama qu'à cause de la saison avancée il ne peut plus exposer ses belles vues de la Basilique de Saint-Paul et de la Fête des Lanternes que jusqu'à quatre et demie du soir. Nous leur rappelons en même temps qu'il continue d'accorder des billets de famille à prix réduits.

— Voici d'après l'*Evénement* les noms de quelques-uns des candidats à la représentation nationale pour les prochaines élections du 19 novembre : Dans la Charente-Inférieure, MM. Bugeaud et Paillet. — Dans le Tarn, MM. de Genoude et Forest. — DANS LA CORSE, MM. E. DE GIRARDIN, de Genoude et Lucien Bonaparte. — Dans l'Yonne, MM. Alex. Dumas, Frédéric Gaillardet et Pinard. — Dans le Calvados, M. Guizot.

AVIS. — Les propriétaires de salles pouvant servir à des réunions électorales, sont priés, s'ils veulent les louer pour un mois et demi, d'en donner avis rue Coquillère, 45, au premier étage, de 10 heures du matin à 2 heures du soir.

LA BUCHE ET LE CHARBON.

FABLE.

Au sein de l'âtre, en hiver,
Une bûche de bois vert,
De pleurs inondait la cendre,
Poussant de longs soupirs, de longs gémissements.
Un charbon, lassé de l'entendre,
Lui dit : « Pourquoi ce bruit?—Vois quels sont mes tourments,
Répond-elle.—En voyant les pleurs dont tu t'abreuves,
Reprend le charbon, je conclus
Que tu subis ici tes premières épreuves :
Mais moi j'ai tant souffert que je ne pleure plus. »

PIERRE LACHAMBEAUDIE.

Manuel de droit rural et d'économie agricole

Présentant sur chaque matière : 1° un aperçu historique; 2° l'exposé de la législation; 3° l'état de la jurisprudence; 4° les principales vues économiques; 5° la statistique; 6° une indication des réformes tant juridiques qu'économiques; 7° un formulaire des actes les plus usuels, par P. Jacques de Valserres, avocat à la cour d'appel de Paris, professeur de législation industrielle à l'Ecole spéciale de commerce. Un fort vol. in-8°, prix : 7 fr. 50 c., chez Gustave Thorel, 4, place du Panthéon.

Ce livre date déjà de plus d'une année. Dire qu'il nous semble utile de l'annoncer, c'est en faire suffisamment l'éloge. Le mouvement d'idées qui s'est opéré depuis sa publication ne l'a point laissé en arrière : il est encore, comme il était alors, une œuvre de progrès. Une rapide exposition de son contenu permettra d'en juger.

Les rapports qui naissent de l'industrie agricole peuvent se considérer sous trois rapports différents. Les biens sont productifs de revenus ; — le territoire est susceptible de s'améliorer ; — les produits et les améliorations ne s'obtiennent qu'à l'aide d'institutions.

C'est à ce triple point de vue que le législateur semble s'être constamment placé. Tantôt il s'attache à la production, qu'il favorise et développe par des règlements particuliers ; c'est ainsi que le *Code forestier* pourvoit à la conservation des bois ; que certaines lois s'occupent de l'amélioration de nos animaux domestiques ; que l'exploitation de la richesse minérale fait l'objet d'un droit spécial ; — tantôt il ordonne le dessèchement des marais et des étangs, la fixation des dunes, la construction des digues sur les cours d'eau, le défrichement des terres incultes ; — Tantôt, enfin, il s'occupe des moyens d'exécution, en organisant la police rurale, les baux à fermes, le crédit et les assurances agricoles, la confection et l'entretien des chemins vicinaux, etc.

Chacun de ces trois ordres d'idées est intimement lié aux deux autres ; la production des récoltes et du bétail dépend de l'état du sol, comme la fertilité du territoire résulte de l'abondance du bétail ; les institutions organiques destinées à développer la richesse tendent à devenir plus puissantes à mesure que l'abondance générale s'accroît.

Partant de cette donnée, M. Jacques de Valserres a divisé son livre en trois parties. La première traite de la *production agricole*; la seconde, des *travaux à mettre en culture*; la troisième, de *l'organisation de l'agriculture*. C'est autour des trois idées, servant de titre à chaque partie, que l'auteur a groupé les lois éparses et les principes qui forment la science de la législation et de l'économie agricole.

La première partie est divisée en trois titres qui correspondent aux trois règnes de la nature. *La production végétale* comprend : la législation sur les *céréales*, sur le *tabac*, sur les *forêts*, on y trouve en outre les faits économiques qui intéressent le plus ce genre de production : c'est ainsi que l'auteur y traite de la *vigne* et de la décadence de cette culture, de la *pomme de terre*, de *l'olivier* et des *plantes oléagineuses*, ce qui le conduit à parler du *sezame*, du *mûrier*, des *plantes textiles*, des *plantes fourragères*. Ce titre s'occupe aussi de plusieurs questions à l'ordre du jour; telles que celle de l'impôt sur les boissons, du sucre indigène et du sucre colonial; des mécaniques à filer, du déboisement et du reboisement des montages, etc.

Dans le titre consacré à la production animale, l'auteur s'occupe de tous les animaux qui sont pour l'homme un objet de profit. Il parle d'abord des espèces domestiques: le cheval, le bœuf, le mouton, la chèvre, le porc, l'âne et le mulet, et développe sur chacune de ces espèces des vues qui lui sont particulières ; ainsi il voudrait que l'administration des haras ne s'occupât pas uniquement de l'amélioration des chevaux, mais encore de celle de tous les animaux utiles. Chemin faisant, il traite des *haras*, des *vacheries* et des bergeries. Dans un chapitre particulier, nous trouvons un petit traité sur les *vices redhibitoires* qui présente à la fois un résumé de ces vices au point de vue médical et un aperçu sur la garantie à laquelle ils donnent lieu. Prennent ensuite les espèces qui sont soumises à des règles particulières, telles que les *volailles* les *lapins*, les *pigeons*, les *abeilles*, le *gibier*, le *poisson*. Tous ces animaux sont considérés au double point de vue législatif et économique.

Le titre consacré à la *production minérale* comprend les *mines*, les *minières* et les *carrières*. L'auteur y donne l'analyse de la loi du 21 avril 1810, dans toutes les dispositions qui peuvent intéresser l'agriculture. De cette manière il examine les rapports du propriétaire avec les concessionnaires et avec les maîtres de forges. A propos des mines de sol, nous trouvons une dissertation fort intéressante sur le dégrèvement de l'impôt.

La seconde partie, consacrée aux terrains à mettre *en culture*, comprend les *marais*, les *étangs*, les *dunes*, les *torrents*, les *rivières*, les *terres incultes*. L'auteur y donne la statistique de toutes les parties improductives du territoire ; il présente une analyse des différentes lois qui ont été faites pour en procurer la mise en culture ; il démontre leur impuissance et trace un projet de loi dans lequel la matière est simplifiée. Tout son système se borne à demander que l'Etat soit chargé de toutes les grandes opérations agricoles : il voudrait que les propriétaires dépossédés reçussent une rente de 3 p. 100, et que l'armée concourût à l'exécution des travaux. C'est seulement par exception qu'il admettrait les compagnies à devenir concessionnaires.

Dans cette même partie nous trouvons quelques questions intéressantes, toutes à l'ordre du jour, telles sont les *colonies agricoles*, les *biens communaux*, les *canaux d'irrigation*, l'*endiguement des rivières*. A l'aide de chiffres qui n'ont rien d'exagéré, l'auteur prouve que les opérations de dessèchement, d'irrigation, de défrichement, sont appelées dans un avenir prochain à réaliser d'aussi beaux bénéfices que toutes les opérations industrielles et commerciales. Espérons que ces doctrines deviendront l'objet des méditations des hommes sérieux et que les capitaux quitteront enfin la bourse pour se porter vers l'industrie mère : l'agriculture.

La troisième partie consacrée à l'*organisation de l'agriculture* n'offre pas un intérêt moins grand que les deux autres. Ici l'auteur marchant sur un terrain tout à fait nouveau, a dû éprouver plus de peine dans l'accomplissement de son œuvre. Les institutions qui nous régissent sont si imparfaites encore qu'elles sont bien plus du ressort de l'économiste que celle du jurisconsulte. C'est du moins ce qu'a prouvé M. Jacques de Valserres en étudiant l'organisation du *ministère de l'agriculture*. Il a surtout fait ressortir combien la part d'attributions qui lui a été faite est insuffisante. La vérité est que c'est le ministère d'agriculture qui régit le moins d'affaires agricoles.

Ce qui ne choque pas moins l'organisation actuelle, c'est la préférence que nos lois donnent aux manufactures et au commerce sur l'agriculture. Ainsi, les manufacturiers et les commerçants ont des chambres qui défendent leurs intérêts ; les cultivateurs demandent, mais en vain, qu'on les dote de semblables institutions. Cette injustice est parfaitement mise en relief par l'auteur. L'indifférence du gouvernement, en ce qui concerne l'*enseignement agricole*, est telle, que la France ne possède pour 21 millions de cultivateurs, que quelques fermes écoles livrées à l'industrie privée. Dans les collèges on s'occupe de faire des littérateurs et des avocats, comment en sortirait-il des manufacturiers, des agriculteurs, etc... La première branche de l'industrie nationale manque d'hommes spéciaux, comment s'étonner dès-lors de son état d'infériorité.

Après l'enseignement agricole, M. de Valserres traite successivement du *crédit agricole*, de la confection du *code rural*, des *assurances agricoles*, des *chemins vicinaux*, des *justices de paix*, des *baux à ferme*, de la *police rurale*. Nous signalerons entre autres chapitres celui du crédit agricole où on trouve un résumé des doctrines allemandes. En adoptant l'institution qui depuis plus de cent ans fonctionne en Prusse, les propriétaires pourraient éteindre leurs dettes hypothécaires en 41 ans au moyen de 4 0/0 d'intérêts annuels, de 1 0/0 d'amortissement.

On voit que le Manuel du droit rural est un livre à la fois théorique et pratique, et que consulteront avec fruit tous ceux qui à un titre quelconque s'occupent de travaux agricoles.

Bibliographie.

Recueil complet des actes du gouvernement provisoire (février, mars, avril, mai 1848), avec des notes explicatives, des tables chronologiques et une table alphabétique, analytique et raisonnée des matières, par Emile CARREY, avocat. 2 vol. Chez Auguste Durand, rue des Grès, 3.

L'auteur déclare, dès la première ligne, qu'aucune idée politique n'a présidé à sa publication ; qu'aucune pensée de blâme, d'approbation, de critique ou d'éloge n'a dirigé son travail. Il a agi sagement. Le parcours de cette collection suscitera parmi ses lecteurs des sentiments bien différents, les uns approuveront, les autres blâmeront, les sages probablement feront tour à tour l'un et l'autre. Tous consulteront avec fruit le livre de M. Carrey. Pour nous notre opinion étant depuis longtemps faite, nous ne nous laissions aller en feuilletant ce livre ni à l'une ni à l'autre de ses impressions.

Nous lisions comme nous aurions lu une page d'histoire ancienne ; nous l'étudions comme un monument d'archéologie, et à mesure que, coupant les feuillets, de nouveaux décrets nous passaient sous les yeux, nous éprouvions la même émotion que si nous avions assisté à une fouille productive. Tout cela est déjà bien loin de nous, si loin, qu'il n'en reste plus que des ruines.

C'est une lecture éminemment instructive, et que le *Bulletin des Lois* ni le *Moniteur* ne sauraient remplacer. Incomplet, sans ordre chronologique, sans tables encore, sans notes, le *Bulletin des Lois* contient une foule d'arrêts spéciaux et d'intérêt privé qui doivent être exclus d'un recueil d'intérêt général, et ne donne pas certains arrêts, proclamations, décisions qui modifient des ordonnances antérieures et touchent aux intérêts de la société tout entière.

Ces objections s'élèvent avec plus de force encore contre le *Moniteur* dont le format incommode, la table tardive et la rédaction embarrassée par l'abondance des matières étrangères aux lois, rendent l'acquisition stérile pour les recherches législatives.

M. Carrey a divisé son utile recueil en deux parties : la première contient les décrets, arrêtés, avis, proclamations, émanés du gouvernement provisoire; la seconde renferme les arrêtés, décisions, ordres, manifestes, rapports, circulaires, émanés des ministères, du préfet de police et de la commission de gouvernement pour les travailleurs; ordres du jour du général de la garde nationale de Paris; bulletins de la République, mandement de l'archevêque de Paris, etc., etc...... Cette seconde partie est le commentaire officiel de la première. Car, ainsi que la plupart des lois qui nous régissent, les décrets et arrêtés du gouvernement provisoire n'ont pas été expliqués par des exposés de motifs, des rapports, des discussions publiques, et ne sont pas encore interprétés par des décisions judiciaires. L'auteur a rassemblé ces actes épars, qu'il serait déjà difficile de retrouver tous, et dont quelques uns même sont inédits.

Il ajoute des notes et des renvois nombreux partout ou ils étaient nécessaires à l'éclaircissement du texte. Il a même donné les lois, ou seulement quelques articles des lois antérieures qu'il était indispensable de connaître pour l'intelligence des décrets. Des tables chronologique et alphabétique, qui correspondent à des numéros d'ordre, facilitent les recherches.

M. Carrey annonce l'intention de donner plus tard, dans un volume destiné à faire suite à celui-ci, tous les actes émanés de l'Assemblée nationale et de la commission du pouvoir exécutif jusqu'au jour où la constitution nouvelle sera exécutée. C'est un projet dans lequel on ne saurait trop l'encourager.

PETITE CORRESPONDANCE.

Tain. — M. S. — Reçu les 55. — Merci. — Nous expédions.
Moulin-B. — M. B. — Reçu les 50. — Remerc. cord.
Toulon. — M. P. — Reçu les 300. — Nous rem. le cercle au service ; il avait été suppr. par erreur. Considérez comme nul ce que nous vous avons dit hier. — Nous exp. les 100 n. et les liv. dem. — Affect. compl. à tous.
Rouen. — M. D. — Reçu les 92-25. Le compte est juste. Nous vous écrirons à l'adr. ind.
Poligny. — M. W. G. — Nous avons lu avec un vif plaisir votre toast à l'*avenir* de la musique et nous regrettons vivement, à cet égard, l'exiguité de notre format.
Dijon. — M. M. — Veuillez nous env. duplic. des journ. où il est rendu compte du dern. banq. démocr. et soc. de v. ville.
Bellac. — M. B. — Pris bonne note. — On veille.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 novembre.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—La Vieillesse de Richelieu.
ITALIENS.—Nabuchodonosor.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Diamants de la Couronne.
ODÉON.—Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Catilina.
GYMNASE.—Premier Coup, un Monsieur, Comtesse, les Cabinets.
VAUDEVILLE.—Roger, Coup de Pinceau, le Chemin, Chaumontel.
VARIÉTÉS.—Le Buveur d'eau, le Lion, les Deux font la Paire, Mignonne.
THÉATRE MONTANSIER.—Les Envies de Mme Godard, l'Omelette fantastique, la Garde-Malade, le Camp de Saint-Maur.
PORTE-SAINT-MARTIN.—L'Ile de Tohubohu.
GAITÉ.—Les Femmes de Paris, Guillaume.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—La Famille de la Bernardière, Plus de Jeudi, Georgette, Diorama.
FOLIES.—Visite du Diable, Laitière, Chiffonniers, Domestiques.
DÉLASSEMENTS.—Maurice le Mobile, Adrien, un Voyage, l'Impératrice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Jemmy, la Guimard, Fausse Adresse, Notre-Dame.
THÉATRE CHOISEUL.—Claude le Novice, Gentil-Hussard, intermède.
CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart.)—Grandes soirées musicales et dansantes, les dimanche, mardi, jeudi et samedi. Feux d'artifices. — Prix d'entrée : 2 fr.
HIPPODROME (barrière de l'Etoile.)—Char du Soleil.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 198. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 3 Novembre 1848.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS	Un an, 20 f.	6 mois, 11 f.	3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	5	3
PAYS à surtaxe	14	7	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Mochelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 2 NOVEMBRE.

Assemblée Nationale.

ENCORE LE DROIT AU TRAVAIL.

Oui, la question enterrée a reparu. Quelqu'un a osé faire entendre encore des considérations de toutes sortes en faveur du droit au travail. Une voix de la Montagne a occupé l'attention de l'Assemblée pendant plus de deux heures à ce sujet. Et ce n'est qu'après ce laps de temps que la majorité a laissé éclater son indignation et a empêché l'orateur de continuer.

Il s'agissait de la révision hâtive de la constitution et des quelques amendements que la commission avait jugés dignes d'être discutés. C'est l'occasion que M. Félix Pyat a saisie pour tâcher d'insinuer dans l'article 8 le fameux droit méconnu. A l'endroit où la République promet de protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail, M. Félix Pyat a proposé de mettre : *son droit de propriété et son droit au travail.*

Nous le répétons, il n'y a eu ni surprise, ni colère de la part de l'Assemblée pendant la plus grande partie du discours de l'orateur. Ce discours étudié révèle un véritable talent de forme, de logique et d'art. Il résume en termes sévères, chaleureux et énergiques les principes et les pensées qui militent pour l'émancipation morale et matérielle du peuple par la propriété du travail. Il aurait produit un effet profond, il eût été difficile d'en effacer l'impression s'il n'avait malheureusement contenu quelques phrases hyperboliques qui, pour être artistement tournées et très belles de couleur, n'en ont pas moins compromis l'œuvre tout entière. Il a suffi de ces deux ou trois phrases malheureuses pour motiver le rappel à l'ordre de l'orateur, et pour permettre aux anti-socialistes de crier victoire.

En effet, il n'y avait rien à répliquer à M. Pyat lorsqu'il a présenté le travail comme le seul prétendant légitime au gouvernement de la République, quand il a dit que l'ordre social entier est intéressé à ce que le travail ne soit plus considéré comme une peine, ainsi que le comprend M. de Montalembert, ni comme un frein, ainsi que l'entendait M. Guizot, mais comme la véritable liberté. Aucune réclamation ne pourrait s'élever lorsqu'il a dit que la Révolution devait rendre hommage au droit de vivre en travaillant au lieu de le nier, et qu'au lieu de détruire la propriété, elle devait détruire le prolétariat. Il a tenu les économistes muets sur leurs bancs lorsque, s'adressant à eux, il s'est écrié : « Vous voulez la propriété comme privilége, nous la voulons comme droit ; vous la voulez pour quelques-uns, nous la voulons pour tous. Pour que le peuple soit réellement souverain, il faut qu'il devienne propriétaire. La propriété est la souveraineté matérielle ; la liberté est la souveraineté morale. Sans propriété, point de travail, comme sans travail point de propriété. Toute la question désormais est entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas. » C'étaient là des paroles déplaisantes et incommodes, mais on ne pouvait les étouffer.

On pouvait encore moins jeter les hauts cris lorsque M. Pyat, repoussant le fantôme de l'Etat-vampire, de l'Etat-propriétaire et entrepreneur, a dit qu'il ne réclamait, avec l'immense majorité des socialistes, que l'aide et la prévoyance de l'Etat pour empêcher l'accaparement du travail, le monopole du crédit et l'écrasement du faible par la liberté du fort. Il a conservé le silence de son auditoire lorsqu'il a fait remarquer que le travail eût été facilement garanti et organisé, si l'Assemblée avait voté, au lieu de les repousser, les propositions de banques industrielles et agricoles, les institutions de garanties et d'assurances mutuelles, les grands travaux d'utilité publique comme les défrichements, les reboisements, les irrigations, etc., etc.

M. Pyat était même parvenu à émouvoir le cœur de ses adversaires, lorsqu'il a parlé de ces mots : *Vive le pain !* écrits sur le drapeau d'une barricade de juin, et de ces dix-sept blessés d'une ambulance sur lesquels on n'a trouvé qu'un total de vingt-cinq sols !

A tout cela, il n'a été rien répliqué, rien répondu ; mais comme M. Pyat avait fait une effrayante antithèse entre les bons de pain qu'on distribuait pendant la dernière disette à Paris et les bons de guillotine de Buzançais ; comme il a terminé en appelant les ouvriers des faubourgs l'Irlande de Paris, et en présentant les évènements de juin comme le protêt de la lettre de change souscrite par le Gouvernement provisoire au nom de la misère, il a vu aussitôt ses adversaires mordre à la prise et couvrir de réprobations et malédictions tout son discours. Il a vu un scrutin de division donner tort au droit au travail dans la proportion énorme de 638 contre 86.

Parmi les protestations verbales qui ont précédé ce vote nous n'avons pas saisi un argument remarquable. M. André Marieu, ouvrier représentant, a seulement trouvé l'occasion de professer, par un discours écrit, des sentiments d'abnégation, de résignation, de sacrifice qui l'ont fait applaudir avec enthousiasme par les représentants de la droite. M. André croit qu'il y aurait un danger immense à ce que l'Etat fût obligé de fournir du travail à ceux qui en manquent, et il prétend d'ailleurs qu'à titre d'ouvrier consciencieux et laborieux il en a toujours trouvé. Cette dernière assertion a été aussitôt contredite par un autre ouvrier représentant, M. Pelletier, qui a déclaré être resté, au temps même de la *prospérité la plus croissante* de la monarchie, plus de 8 mois à Paris sans pouvoir trouver du travail dans sa partie. M. Corbon a tâché de rallier ces deux opinions en annonçant qu'il n'est pas de ceux qui s'effrayent de la formule du droit au travail, mais qu'il est de ceux qui ne l'acceptent pas ; qu'il repousse le mot, mais qu'il attend de l'Assemblée les mesures les plus propres à garantir le travail, c'est-à-dire des institutions de crédit démocratique et des encouragements aux associations de patrons et d'ouvriers. M. Dufaure, comme ministre de l'intérieur, n'a pas précisément pris la parole pour promettre ces institutions nouvelles ; car il n'a fait lui-même que beaucoup d'exagération de mots et d'épouvante en reprochant à M. Félix Pyat d'exagérer, d'irriter et d'épouvanter.

Nous gageons cependant que la question du droit au travail n'est pas encore assez bien enterrée et qu'elle apparaîtra plus d'une fois à la tribune comme un spectre accusateur.

Le discours de M. Pyat sera publié en entier par la *Démocratie*. Nous donnons aujourd'hui tout ce qui a été lu à la tribune. Nous publierons demain la partie qu'il n'a pu prononcer.

Un grand nombre de femmes de transportés se sont réunies ce matin sur la place de la Bastille, dans le but d'aller présenter à l'Assemblée nationale une pétition demandant l'amnistie pour les détenus et des subsides pour leurs malheureuses familles.

Des gardiens de Paris expédiés par la préfecture de police sur le lieu de la réunion, ont cherché à dissuader ces pauvres femmes de cette démarche ; mais elles ont persisté et se sont rendues à l'Assemblée.

Voici les détails donnés par la *Patrie* :

Les couloirs de l'Assemblée étaient aujourd'hui dans une vive agitation ; les rapports parvenus annonçaient en effet qu'une députation de femmes devait porter au général Cavaignac une pétition d'amnistie en faveur des transportés.

A neuf heures, des groupes de femmes se sont formés sur la place de la Bastille criant à haute voix : *Il faut qu'on nous rende nos maris.* Les gardiens de Paris et les agents ont cherché à dissiper les groupes, mais ils se reformaient sur d'autres points de la place.

La police, qui, dans cette circonstance, a agi avec beaucoup de modération, a procédé à l'arrestation de quelques meneurs qui excitaient les femmes des transportés.

Deux ou trois cents de ces femmes se sont ensuite portées une partie par les quais, une partie par les boulevards, sur la place de la Concorde, où elles ont stationné sans faire de démonstration hostile.

M. Yon, commissaire de police à l'Assemblée nationale, a pris la pétition des mains de la députation. Ce magistrat a fait comprendre à ces femmes que ce n'était qu'en se conduisant avec modération qu'elles pourraient arriver à un résultat satisfaisant. Après ces paroles de conciliation, M. Yon a porté lui-même la pétition d'amnistie au président de l'Assemblée.

On nous assure que chacune de ces femmes avait reçu une lettre anonyme qui l'invitait à se trouver, en costume de deuil, sur la place de la Bastille. Il est évident qu'il y a des intrigues sous jeu. Les ennemis de la République veulent exploiter le chagrin et la misère pour fomenter des troubles ; mais la sagesse du peuple déjouera ces manœuvres.

La lettre suivante, que nous recevons à l'instant même, confirme encore nos soupçons :

Monsieur le rédacteur,

Certains agents, on ne sait trop dans quel but, distribuent depuis plusieurs jours, dans les maisons du faubourg Saint-Antoine, aux familles des transportés, des billets d'invitation à un banquet à 15 centimes par tête qui aurait lieu un jour de cette semaine. Le lieu de réunion serait la place de la Bastille, d'où les invités partiraient, à dix heures du matin, pour se rendre au lieu du festin. Mais une telle manifestation ne serait-elle pas plutôt nuisible qu'utile aux vrais intérêts de ces pauvres familles ? Ne serait-elle pas un *piége* qui leur serait tendu par l'égoïste parti de la réaction, si habile à faire prétexte de tout pour s'opposer au bienfait possible d'une prochaine amnistie ?

J'ai cru utile, monsieur le rédacteur, de vous soumettre ces réflexions, vous que le peuple reconnaissant compte depuis si longtemps au nombre de ses amis les plus vrais et les plus dévoués, et vous en ferez tel usage qu'il vous plaira.

Je suis avec respect, monsieur le rédacteur, UN DE VOS LECTEURS.

2 novembre 1848.

Tandis que les feuilles nouvellement fondées, qui avaient la prétention de combattre des idées socialistes, sont obligées de disparaître en avouant hautement leur impopularité et leur impuissance, les journaux socialistes, que les rigueurs de l'état de siége et l'entrave du cautionnement avaient forcés de subir une suspension momentanée, se réorganisent et reparaissent.

Le *Peuple*, feuille provisoirement hebdomadaire, dirigée par M. Proudhon, a reparu hier 1er novembre.

Les lignes suivantes montreront à nos lecteurs dans quel esprit est rédigé ce journal :

Républicains, comptez sur nous !... Mais, si vous voulez que notre dévouement soit utile, qu'il nous soit permis à notre tour de compter sur votre appui. Et cet appui, quel est-il ? Nous vous le répétons en finissant, cet appui, qui fait votre force et la nôtre, c'est la patience.

Gardez-vous de céder aux perfides instigations de ceux qui vous poussent à la révolte et à la guerre civile : la guerre civile est le seul moyen de succès qu'ait en ce moment la royauté. Les choses, par la combinaison providentielle des évènements, sont arrivées à ce point que, si le peuple reste quelque temps immobile, la royauté, avec son infernal cortége, est perdue à jamais.

Patience donc, citoyens ; aucune vérité sur les hommes et sur les choses ne vous sera par nous dissimulée, aucune résolution timide suggérée. Mais, encore une fois, patience ! c'est tout l'avenir du peuple et le salut de la République.

Un autre journal nouvellement publié, qui se fait l'organe de la partie intelligente et éclairée de la Bourgeoisie, le *Crédit*, que nous avons eu déjà l'occasion de citer avec éloge, nous paraît appelé à remplacer avantageusement le *Journal* de M. Karr.

Nous citons avec plaisir l'article suivant, extrait de cette feuille :

Nous remarquons dans le journal le *Peuple* cette phrase que nous extrayons d'un article de M. Proudhon sous ce titre : *La Constitution et la Présidence* :

« M. Dufaure est l'homme des honnêtes gens, qui, faisant bon marché des partis et des systèmes, exigent avant tout d'un homme d'Etat qu'il travaille et qu'il soit probe. On a dit de M. Dufaure qu'il était un ministre de *transition* ; ce sera un ministre inamovible le jour où l'on comprendra que l'histoire est une transition perpétuelle. Mais nous ne sommes point encore assez révolutionnaires pour cela. »

Nous partageons l'avis de M. Proudhon, en ce sens que M. Dufaure peut en ce moment se rendre inamovible, c'est-à-dire attacher à son nom une gloire impérissable, s'il comprend et pratique « la nécessité d'élever chaque jour le progrès d'affranchissement des classes pauvres à la hauteur des ressources de la France : rien de plus, mais aussi rien de moins. » M. Dufaure est aujourd'hui la personnification la plus intelligente et la plus élevée de la bourgeoisie. Il faut que M. Dufaure attache son honneur à ennoblir par des actes cette bourgeoisie, qui est, après tout, la tête du peuple, l'aînée de la famille. M. Dufaure ne nie pas l'importance des questions soulevées aujourd'hui dans le peuple ; il sait que ces questions attendent des solutions progressives, et que ces solutions appartiennent à la bourgeoisie. C'est à ces solutions que M. Dufaure doit songer dès aujourd'hui, s'il veut prévenir de nouveaux malheurs ; il doit y appliquer non seulement toute son intelligence, mais tout son cœur. C'est par le cœur que la bourgeoisie doit se sauver elle-même et sauver le peuple avec elle.

Le même journal annonçant, d'après un *on dit*, que le 1er numéro du *Peuple* a été saisi, nouvelle que nous nous refusons à croire, fait, à cette occasion, les sages réflexions qui suivent :

Si le fait est vrai, nous déplorons cette rigueur qui produit à coup sûr un mal plus grand que celui qu'elle veut prévenir. Le peuple s'irrite à ces rigueurs déployées contre les organes qu'il préfère. Ce n'est point par la force, c'est par le raisonnement, c'est par la conviction qu'il faut lutter contre les doctrines dangereuses. M. Proudhon voit un péril dans l'attitude et les instincts de la bourgeoisie, il le dit hautement, vertement, le plus souvent possible. Pourquoi la bourgeoisie qui voit un péril plus grand encore dans les doctrines de M. Proudhon ne combattrait-elle pas à armes égales, à force de logique et de bon sens ? Pour nous, c'est ainsi que nous comprenons notre rôle.

La presse de province et M. Louis Bonaparte.

Les journaux de la presse démocratique de province sont unanimes pour combattre la candidature du citoyen Louis Bonaparte. Nous citons quelques extraits que le défaut d'espace nous force d'écourter :

Assurément M. Louis-Napoléon a, comme tout autre citoyen français, le droit de prétendre aux fonctions de président ; mais on a le droit aussi de rechercher, d'examiner, de peser les titres sur lesquels il fonde ses prétentions. Or, ces titres, où sont-ils ? M. Louis Bonaparte a-t-il le talent militaire, a-t-il cette puissance du génie qui soumet à de savantes combinaisons le plan d'une entreprise, cette perspicacité qui juge sainement des tendances de l'esprit public et devine les instincts des masses ?

Les deux aventureuses échauffourées de Strasbourg et de Boulogne répondent à cette question. Est-ce un homme d'Etat ? Non. Un orateur ? Non. Un de ces esprits supérieurs qui dominent dans un conseil, qui portent en eux le germe des grandes idées, qui pèsent dans la balance d'une délibération importante par l'autorité de l'expérience et de la parole ? L'attitude effacée qu'il a prise et le rôle nul qu'il a joué depuis qu'il siége à l'Assemblée nationale ne permettent pas d'avoir de lui cette opinion.

Quel titre a-t-il donc à la présidence ? (*Echo rochelais.*)

Nous recevons, par ricochet, communication d'un ordre du jour émané du quartier général impérialiste. On remarquera que le seul titre donné à M. Louis-Napoléon est celui de neveu de son oncle ; il est vrai que cela s'adresse aux culottes de peau ; et qu'il y est question d'un comité restreint : le mot d'ordre vrai s'ébruitera moins, et les gobe-mouches feront le reste. Pour la partie des avis, des placards, des imprimés et même des journaux de circonstance, nous n'en sommes pas inquiets : un agent de Nicolas est à Paris, et les changeurs ne refusent pas les roubles. (*Emancipation de Toulouse.*)

Ce nom dont on veut exploiter le prestige, ne peut être que fatal à la République ; ceux qui l'invoquent, l'associent à l'idée de gloire et de despotisme, et tout démocrate qui l'adopterait, trahirait la cause de tous pour la cause d'un seul homme. Ce serait un apostat, et nous ne voulons pas que les renégats puissent prétexter de leur ignorance pour faire absoudre leur défection. (*Courrier du Nord.*)

Ne vous souvient-il pas de cette harangue du colonel Vaudrey au 4e d'artillerie : « Soldats ! une révolution vient d'éclater en France. Louis-Philippe n'est plus sur le trône ; Napoléon II, empereur des Français, vient *prendre* les rênes du gouvernement ; criez : Vive l'empereur ! » Et M. Louis sanctionne ces paroles, il y donne son assentiment, car, s'adressant au général Voirol, il lui dit : « Brave général, venez que je vous embrasse : reconnaissez en moi Napoléon II. » Ainsi donc, ce n'est pas le suffrage universel que venait solliciter le prétendant. Et quelques jours plus tard :

« Un principe détruit par la force peut être rétabli par la force ; j'ai cru avoir une mission à remplir, *je saurai garder mon rôle jusqu'à la fin.* » Ainsi donc, le prétendant impérial le déclare lui-même ; jusqu'à la fin, il veut rétablir par la force le principe détruit. Que le peuple le sache bien : élire Louis-Napoléon, c'est proclamer la guerre civile, c'est tailler le velours qui doit recouvrir le futur trône impérial, c'est sanctionner les folies de Strasbourg et de Boulogne. (*Républicain de l'Allier.*)

Si du moins ce nom était porté par un homme qui eût donné au pays quelques preuves de dévouement et de capacité, au lieu de lui rappeler de folles tentatives d'ambition et d'impérialisme, nous comprendrions l'orgueil attaché à ce nom. Mais, hélas ! celui qui le revendique aujourd'hui n'a ni ce geste, ni ce regard, ni cet accent, ni cet entraînement, ni cette intelligence qui ont rendu la France si glorieuse.

Voilà pourquoi chacun devrait comprendre qu'une autre épreuve serait une calamité publique, lors même qu'elle n'éveillerait aucune prétention impériale. (*Constituant, de Toulouse.*)

Espérons que le pays ne cédera pas à un funeste engouement ; espérons qu'il saura confier à des mains fermes et expérimentées la direc-

tion de ses destinées; espérons qu'il fera bonne justice des prétentions de ce triste ambitieux qui n'a d'autre titre qu'un nom glorieux et quelques écus répandus dans les cabarets. (*Courrier de la Moselle.*)

La *République* répond par les faits suivants aux assertions un peu hasardées qu'a émises dernièrement M. Dufaure à la tribune, à propos de ce qu'il appelait le *personnel* des réunions socialistes.

M. Dufaure disait à l'Assemblée nationale que tous les banquets et clubs démocratiques se recrutent sans cesse d'un petit nombre d'individus, toujours les mêmes, et qui se transportent successivement dans les divers quartiers de Paris et de la banlieue. Cette assertion a pu paraître très piquante aux adversaires des idées sociales; malheureusement, elle est complètement inexacte. Nous avons été témoins d'un fait qui peut édifier à cet égard M. le ministre de l'intérieur. A Batignolles, rue de Lévis, il existe un club socialiste dont les séances attirent deux fois par semaine une foule immense: ces jours derniers, on y comptait près de deux mille auditeurs, tous appartenant à la banlieue, et, d'après les nombreuses marques d'adhésion que recevait chaque orateur, il était facile de voir que tous ces hommes réunis étaient mus par un même sentiment, par une même pensée.

Dans d'autres communes, et notamment à Montmartre, il existe des réunions analogues, où les idées que nous défendons sont soutenues avec talent et accueillies avec une faveur marquée. En présence de ces faits, à quoi bon nier le progrès de nos doctrines; à quoi sert de vouloir réduire le socialisme à de chétives proportions? Il marche, il grandit, le jour de son triomphe approche.

Soulèvement de la Valteline.

Nous recevons les lettres suivantes des bords du lac de Como, en date du 26 octobre:

L'insurrection lombarde est commencée. On se bat dans le val d'Intelvi et la Valteline. On attend d'une heure à l'autre la nouvelle d'un mouvement à Lecco, à Como, à Bergame, à Brescia et Varese. Milan ne peut tarder davantage. Je viens de parcourir toute la lisière lombarde du lac Majeur. Voici l'état des forces autrichiennes: 200 hommes à Sesto-Calende; 150 à Angeva; 75 à Ispra; 500 à Laveno; 94 pionniers, avec 2 pièces de canon, parcourent le lac sur de larges radeaux, 400 à Luvino; 160 à Ponte-Frera; 200 à Galarate; 2 400 hommes et 14 pièces d'artillerie à Varese; quelques hommes épars dans les villages.

Le quartier-général autrichien est, selon les uns, à Locade, dans le château de la princesse de Belgiojoso, à deux lieues et demie de Milan; selon les autres, à Lodi. La garnison de Milan n'est que de 14 à 15 mille hommes. Un grand nombre de soldats ont été dirigés sur le Pô et sur le Tessin.

A Milan, il y a trois jours, 50 honnêtes citoyens furent arrêtés, dont trois furent fusillés sur-le-champ, ce qui n'empêcha pas de nouvelles démonstrations populaires. La désertion des Hongrois continue, les Croates désertent aussi; 26 viennent d'arriver en Piémont par Angeva. Une lettre arrivée à l'instant de Lombardie nous assure que, d'après le traités conclus entre le roi de Piémont et le maréchal Radetzki, celui-ci va retirer ses troupes du Milanais, pour les porter au delà de l'Adige, ne laissant à Milan qu'une faible garnison dans le château et une autre dans le palais du commandant militaire qui est fortifié. Les troupes piémontaises prendraient à leur tour possession de Milan et de son territoire. Cette mesure ne serait que l'exécution d'un traité signé depuis longtemps, exécution que les nouvelles de Vienne auraient hâtée. La Vénétie demeurerait aux Autrichiens, et les Piémontais se chargeraient de mettre les Lombards à la raison; ce que les Autrichiens ne sont plus en état de faire. Nous espérons que la France ne permettra pas de telles iniquités.

On écrit de Saint-Sésino du val d'Intelvi: Hier à huit heures, nous avons été attaqués par cinq compagnies hongroises et trois du régiment de Mantoue. Dans la journée elles gagnèrent du terrain, mais ce matin, 26, à la pointe du jour, toutes les positions ont été reprises par nous, et l'ennemi, serré de toutes parts, a dû reculer et abandonner la vallée, embarquant ses morts et ses blessés sur des bateaux à vapeur. Dans leur hâte de fuir, ils nous ont laissé trois prisonniers d'après le récit desquels le ravage occasionné dans leurs rangs serait considérable. Avant de fuir ils ont commis les atrocités accoutumées; trente fermes ont été incendiées. Toute la Valteline est insurgée. Le peuple de Chiavenna a poursuivi les troupes autrichiennes avec tant d'ardeur, que celles-ci n'ont pu se procurer un moment de répit qu'en incendiant le pont de bois sur l'Adda dans la plaine de Colico.

Ce matin l'on voit passer sur le lac de Como des bateaux portant des soldats; on suppose qu'ils sont dirigés sur la Valteline, où le peuple est prêt à les recevoir. Une partie des troupes cantonnées à Vareze a été envoyée à Como. Un individu arrivé il y a quelques instants de Routa-Zvella rapporte avoir entendu le canon du côté de Laveno. Demain nous espérons apprendre l'insurrection de Lecco, Bergamo et Brescia. L'on dit que Garibaldi se dirige vers la Lombardie avec une forte colonne de volontaires. Quand le mouvement lombard sera général, nul doute que les troupes lombardes stationnées à Vercelli sous les ordres du général Ramorino ne viennent à notre secours.

Le *Republicano* contient les lignes suivantes en date de Lugano, 28 octobre:

La guerre de l'indépendance italienne vient de se rallumer. La Valteline est en armes. La petite vallée Intelivi a chassé, seule, cinq compagnies de Croates et de Hongrois. On dit que les insurgés sont sortis aujourd'hui d'Intelivi pour attaquer l'ennemi, et qu'un combat s'est livré à l'Olmo, villa proche de Como.

La nouvelle nous arrive de Porlezza que les deux bateaux à vapeur qui portaient des renforts dans la Valteline ont été arrêtés par les insurgés.

Garibaldi s'est arrêté à Livourne au moment où il se rendait à Palerme; il a été retenu par les habitants, et il sera probablement employé dans la guerre contre l'Autriche. Zualis, qui se trouvait à Livourne à la même époque, est subitement reparti pour Civita-Vecchia et Rome.

Le 28, il y a eu à Gênes une démonstration populaire en faveur d'une constituante italienne. On a crié: *A bas le ministère Pinelli! Nous voulons la guerre!*

On lit dans le *Moniteur du soir*

« Gênes était le 29 en pleine émeute; les troupes étaient réunies, prêtes à agir. L'arrestation d'un afficheur a été la cause du trouble; le peuple l'a réclamé; des pierres ont brisé les vitres du corps-de-garde. La milice civique s'est interposée et a tiré sur le peuple; la ligne l'a aidée et a dissipé les attroupements. On s'est donné rendez-vous pour le soir. C'est l'écho du mouvement de Toscane.

Vienne.

Nous n'avons pas de nouvelles directes de Vienne. On avait répandu le bruit que la ville s'était rendue à Windisgraetz le 25 au soir; mais c'était un faux bruit. Il résulte des récits des voyageurs que les Viennois se battent comme des lions. Les officiers autrichiens auraient déclaré eux-mêmes que, si cela continuait, il n'y aurait pas assez de troupes pour résister. Il ne reste plus que 150 hommes du bataillon de chasseurs qui s'est approché de la ville par le Prater. Windisgraetz aurait suspendu le feu faute de munitions, et demandé un armistice aux Viennois, qui l'auraient refusé. Windisgraetz, qui croyait pouvoir pénétrer facilement dans la ville par la barrière de Nussdorf, y a éprouvé les plus grands obstacles. Pendant trois jours les troupes impériales ne sont parvenues à s'emparer que du débarcadère du chemin de fer du Nord. Elles sont obligées, assure-t-on, de se servir de gargousses. Un convoi a dû partir d'Ollmutz avec des munitions pour les troupes impériales, qui attendent aussi des vivres de Brunn.

Le château impérial, la Banque, l'église de Saint-Etienne et l'Université sont minés.

Les étudiants sont décidés à se faire sauter plutôt que de se rendre. On s'attendait le 27 à une terrible nuit.

Suivant une dépêche télégraphique envoyée à Ollmutz, Windischgraetz aurait attaqué la ville sur tous les points dans la matinée du 28.

Les faubourgs étaient en flammes, et les chefs des étudiants auraient pris la fuite.

Il paraîtrait que la ville a été attaquée le 28, après dix heures du matin. Windisgraetz aurait accordé jusqu'au 27 pour dernier délai. Ce jour-là, il y a eu un armistice complet.

Il y a eu deux incendies dans la ville ou dans le voisinage. Le prince avait annoncé au conseil municipal qu'il le rendrait responsable de tout le dommage qui pourrait arriver.

Des personnes parties de la ville racontaient que le peuple armé pénétrait dans les hôtels, et forçait les étrangers de prendre part au combat.

Le 27, les Hongrois, au nombre de 40 à 50 000 hommes, étaient au-delà de la Leitha, et on ne savait pas ce qu'ils voulaient faire. Depuis que le premier bateau à vapeur, portant 700 Hongrois, a péri, leur armée, dit le *Moniteur prussien*, n'a pas fait une tentative nouvelle pour venir au secours de Vienne.

Il résulte d'une dépêche télégraphique que, le 26, à 11 heures du matin, les troupes impériales avaient été attaquées dans le Léopolstadt.

On disait aujourd'hui dans les couloirs de la chambre que le ministère avait reçu la nouvelle de la capitulation de Vienne.

Echec des troupes anglaises dans l'Inde.

On lit dans le *Standard*:

Il est arrivé des nouvelles fâcheuses de l'Inde. On espérait apprendre que la forteresse de Mooltan s'était rendue, c'est le contraire, nos troupes ont éprouvé un échec par suite de la trahison des chefs sichk. Le général a été obligé de se retirer à quelques milles pour attendre des renforts. Le 6 septembre, le feu a commencé; le 7 on espérait prendre la ville d'assaut. Le 7 et le 8 nos troupes ont emporté plusieurs ouvrages extérieurs; le 9 elles se sont avancées dans les tranchées, un feu terrible les a accueillies. Sur 90 hommes engagés, le 10e régiment en a eu 40 blessés grièvement. Le 10 il y a eu une canonnade à mitraille pendant 3 heures; le 11 il y a eu armistice.

Le 12, le général Wish ordonna une nouvelle attaque. Nos soldats se battirent comme des lions. Plusieurs officiers furent tués ou blessés. Le 13, l'ennemi attaqua le camp du major Edwardes, mais il fut repoussé. Le 14, on n'était qu'à une faible distance des murs, l'assaut allait commencer lorsque l'on découvrit que Shere Singh avait passé à l'ennemi avec 5 000 hommes emportant 12 canons et obusiers et 80 pièces plus petites appelées Zumbsoruck. Cet acte de trahison compromit tout, le général Wish leva le siège et se retira dans la direction de Bahawulpore, à 18 milles de Mooltan.

Des renforts ont été demandés à Lahore et Bombay, et dans la Scinde, 20 ou 30 mille hommes ont reçu l'ordre de marcher. A leur arrivée, le général Wish retournera à Mooltan, et livrera une bataille décisive qui finira, sinon par la destruction de la ville, du moins par la soumission complète de Moolraj. Toutefois, la victoire pourrait coûter cher. Les Sicks montrent un esprit très rebelle dans le Poojaub. Il faudra prendre des mesures pour les contenir.

Assemblée nationale.

Séance du 2 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure et quart.

M. LE PRÉSIDENT procède au tirage des bureaux

Après cette opération, M. le président annonce qu'aux termes du décret du 11 août dernier, il va donner connaissance à l'Assemblée des modifications que le projet de constitution a subies après l'examen de la commission.

M. CRÉMIEUX dépose une proposition relative à la responsabilité du président de la République et des ministres. Il réclame l'urgence. Il importe que cette loi soit discutée au plus tôt et avant l'élection du président. (Appuyé! appuyé!)

La proposition est renvoyée au comité de justice.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la nouvelle rédaction du projet de constitution.

La commission s'est bornée à quelques changements de rédaction.

Votre commission, dit le rapport de M. Marrast, a pensé qu'elle serait infidèle au texte et à l'esprit de votre décret si elle vous proposait de revenir encore sur le droit au travail, sur l'abolition absolue de la peine de mort, sur la condition de la candidature du président de la République, sur le mode de nomination de ce fonctionnaire, et sur toutes les autres questions analogues.

Elle a donc écarté tous les amendements qui avaient pour but d'agiter de nouveau des doctrines ou des idées sur lesquelles votre majorité s'est prononcée, sans qu'on puisse l'accuser d'avoir été surprise.

Notre travail s'est borné à modifier la rédaction, quand elle nous a paru manquer de précision ou de clarté, et à combler les lacunes que le sentiment même de l'Assemblée ou ses votes nous ont indiquées.

M. DEVILLE combat les conclusions du rapport. L'Assemblée a décidé par un vote formel que la discussion s'ouvrirait de nouveau sur les points contestés.

Il semble cependant résulter du rapport de la commission qu'une discussion ne pourrait plus s'ouvrir sur tous les points. L'orateur proteste contre cette pensée. Le droit de l'Assemblée subsiste encore tout entier. Il est blessé surtout qu'un grand nombre d'arguments qui avaient été renvoyés à la commission aient été jetés au panier. (On rit.) Il demande donc que les amendements soient imprimés, distribués et discutés de nouveau. (Appuyé! appuyé!)

M. DUPIN. L'Assemblée est libre d'agir comme elle le jugera à propos: cependant on ne saurait lui reprocher d'avoir bâclé sa constitution. Une commission a été nommée par l'Assemblée; elle a élaboré longuement son travail; ce travail a été examiné pendant un mois dans les bureaux, discuté pendant deux mois, révisé par la commission. Il semble qu'après cette élaboration l'Assemblée avait pris toutes les garanties possibles.

On nous parle de l'état de siège! Mais l'état de siège entravait-il notre liberté? (Interruption.)

DE DIVERS POINTS. Et celle de la presse?

M. DUPIN. L'état de siège, c'était pour nous la paix, et non la compression.

DE DIVERS POINTS. La presse n'était pas libre. (Tumulte.)

M. DUPIN. Nous croyons que l'Assemblée doit d'abord voter sur les modifications de la commission. Sans doute elle peut examiner de nouveau les questions qu'elle jugera à propos d'examiner. Mais nous pensons que toutes les idées ont déjà pu se faire jour, et nous ne comprendrions pas que l'Assemblée pût changer gravement ce qu'elle a adopté. (Non! non!) Les amendements présentés s'élèvent à plus de 300, et il n'y a que 119 articles dans la constitution.

M. DEVILLE. La constitution a été votée sous l'état de siège; la presse, menacée de confiscation et de suppression, n'a pu éclairer la discussion de ses lumières. C'est là une garantie dont nous avons été privés. Il est impossible que la nouvelle discussion soit écourtée et bornée à l'examen des modifications grammaticales de la commission.

L'orateur achève son discours au milieu du bruit. Il insiste sur l'ajournement de la discussion, jusqu'à ce que les amendements présentés aient été imprimés et distribués.

Cette proposition est mise aux voix et rejetée.

PRÉAMBULE. § 1er modifié.

La France s'est constituée en République. En adoptant cette forme définitive de gouvernement, elle s'est proposé pour but de marcher plus librement dans la voie du progrès et de la civilisation, d'assurer une répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages de la société, d'augmenter l'aisance de chacun par la réduction graduée des impôts, et de faire parvenir tous les citoyens, sans nouvelle commotion, par l'action successive et constante des institutions et des lois, à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumières et de bien-être.

M. GOUDCHAUX propose de revenir à la rédaction primitive: « Et des avantages de la société entre les citoyens, et de les faire parvenir, etc. » Et d'ajouter plus loin: « Par l'action successive et constante des institutions et des lois, *et par la réduction graduée des impôts*, à un degré, etc. »

M. DESLONGRAIS combat cette rédaction. On peut réduire les impôts sans réduire les dépenses publiques. Il voudrait donc que l'on dît: « Par la réduction graduée des dépenses publiques et des impôts. »

L'amendement de M. Goudchaux est rejeté, celui de M. Deslongrais est adopté, ainsi que l'article modifié. (Nous ne mentionnons que les articles sur lesquels des modifications sont proposées.)

Art. 7. « Les citoyens doivent aimer la patrie, servir la République, la défendre au prix de leur vie, participer aux charges de l'État en raison de leur fortune; ils doivent s'assurer, par le travail, des moyens d'existence. »

La commission propose le mot *en proportion* au lieu de *en raison*. — Adopté.

« 8 La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail, et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes; elle doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, etc. »

M. FÉLIX PYAT propose de dire:

« La République doit protéger le citoyen dans sa personne..... *son droit de propriété, son droit au travail*, etc. » (Rumeurs.)

Citoyens représentants, dit l'orateur, ces jours-ci vous avez entendu parler deux prétendants à la présidence de la République, aujourd'hui je je viens parler pour un troisième prétendant, le seul que je reconnaisse comme légitime, le travail.

La Convention, embarrassée dans la guerre civile et la guerre étrangère, a pourtant consacré dix-neuf jours à discuter un article que vous avez voté sans discussion et à l'unanimité, la *république une et indivisible*. Ainsi ce qui est difficile et laborieux pour les pères est simple et facile pour les enfants. Nous avons notre labeur à notre tour, c'est la question qu'on appelle *droit au travail*, et vous l'avez, je le répète, tournée en trois jours. Trente orateurs étaient inscrits, vous n'en avez entendu que six. La plupart appartenaient à la république des modérés; la république dite extrême a été mise au défi; mais vous avez clôturé sans l'entendre. Permettez donc à un de ses représentants les plus humbles, mais les plus convaincus de répondre aujourd'hui et de vous dire ce qu'en son âme et conscience il regarde comme la solution du problème et comme la vérité.

Dans cette grande question qui domine notre œuvre et qui n'est pas épuisée malgré le talent des précédents orateurs, il y a les principes et les faits. Je ne crains pas les faits et j'y viendrai; mais d'abord les principes, car les principes régissent les faits. Les principes sont à la société humaine ce que l'âme est au corps humain et Dieu à l'univers.

Donc qu'est-ce que le travail? (Bruit.)

Le vieux monde qui pivotait sur la force et l'injustice, sur le *sic vos non vobis*, a toujours tenu le travail en mépris et en haine, le regardant comme une honte et un mal (Nouveau bruit.), comme un signe de dégradation et de châtiment réservé aux inférieurs et aux vaincus, attentatoire, enfin à la dignité et à la souveraineté de l'homme libre. La Bible a appelé le travail une peine, M. Guizot l'a appelé un frein, et nous nous l'appelons un droit. Pour nous, en effet, le travail est un don que Dieu a fait à l'homme non pour le punir et le contenir, mais pour le perfectionner. Quand Dieu a dit à l'homme: Tu travailleras, c'est comme s'il lui avait dit: tu t'achèveras, tu as autant de facultés que de besoins; tu seras la conséquence de tes actes, le fils de tes œuvres, ton propre auteur. Le travail est donc un moyen divin qui distingue l'homme de la brute, qui l'affranchit du besoin, qui lui soumet la nature et qui l'élève jusqu'à la majesté du Créateur. Le travail n'est donc pas une peine, c'est la richesse; le travail n'est pas une honte, c'est un honneur. Le travail n'est pas une servitude, c'est la liberté! Le peuple qui a l'instinct de toutes les grandes vérités, l'a compris comme nous, car, dans ces mille chants de circonstance qui reflétaient la pensée de tous, et qu'a inspirés la révolution de février, celui que le peuple a adopté de préférence à ce noble refrain

Travaillons, travaillons, mes frères,

Le travail c'est la liberté! (Très bien! à gauche; murmures à droite.)

A chacune des trois phases du travail correspond un état parallèle pour le travailleur et pour la société. Quand le travail était une peine, le travailleur était esclave, et il se révoltait pour le droit au repos. Quand le travail est un frein, le travailleur est salarié, et il se révolte pour le droit au travail. Quand le travail sera un droit, le travailleur sera associé, et il ne se révoltera plus. Vous avez reconnu vous-mêmes la nécessité, c'est-à-dire la partie de cette troisième et dernière phase, car vous avez voté d'urgence et de faveur trois millions pour appliquer le principe admis par tous, excepté par les hommes d'État et les hommes de guerre, le principe pacifique, et salutaire de l'association. En résumé, le vieux monde imposait le travail comme un devoir, avec le fouet et la chaîne. Puis il l'a vendu comme un privilège, avec les patentes et les maîtrises; le monde nouveau en a fait une liberté, c'est-à-dire un droit. (Nouveaux murmures à droite. — Très bien! à gauche.)

Qu'est-ce donc que la liberté du travail? C'est, selon vous, le droit de travailler quand on a du travail; mais quand on n'en a pas, on n'a plus le droit de travailler; on n'a plus la liberté du travail. Qu'est-ce donc qu'un droit? qu'une liberté qui n'est pas à tous, qui ne dépend pas de nous, qu'on a ou qu'on n'a pas au gré d'autrui? C'est un privilège! Nos pères ont brisé les entraves et proclamé le principe de la liberté du travail; nous devons la constituer, l'organiser et la réaliser pour tous, car la liberté est un droit, et le droit est pour tous, donc la liberté du travail n'est et ne peut être que le droit au travail. (Mouvement.)

Qu'est-ce donc, enfin, que le droit au travail? C'est le droit de vivre en travaillant. (Même mouvement.) Or, le droit de vivre est une conséquence de la vie même. On le tient de Dieu; on l'a parce qu'on est; il prime tous les autres; il est de ceux que vous dites justement antérieurs et supérieurs à toute loi, à toute charte écrite, et l'homme n'est en société que pour mieux l'assurer, que pour mieux l'exercer. A l'état de genèse, à l'état sauvage, l'homme a pour vivre ces quatre fameux droits, de chasse, de pêche, de cueillette et de pâture, qui vous ont tant fait rire (Ah! ah!), que nous ne regrettons pas plus que vous; ce serait renouveler l'erreur de Rousseau, qui, en face des misères sociales et des souffrances humaines, concluait à l'état de nature, et à l'homme à quatre pattes, sans savoir que la nature même de l'homme c'est la société, non la mauvaise, il est vrai, mais la bonne. L'homme, en entrant en société, dans un monde partagé, échange donc ses droits naturels, ses droits primitifs contre les droits sociaux; or quels sont ces droits sociaux? Le travail et la propriété. (Bruit.) On a dit que le droit au travail était la négation du droit de propriété; c'est là une grande erreur commise par un ami (mouvement; les yeux se portent vers le banc de M. Proudhon), et exploitée avec mauvaise foi par les ennemis du travail. C'est le contraire qui est vrai, la propriété est un droit inhérent, essentiel à l'homme; c'est à la fois la constitution et la conséquence de l'individu, de la famille et de la société; car c'est le moyen d'assurer, de conserver et de développer le droit de vivre, de vivre libre et souverain. La propriété, qui fut d'abord le prix de la force, est devenue ensuite le prix de la ruse; elle est devenue enfin, dans une certaine mesure, et elle doit devenir entièrement le prix du travail. C'est là sa phase morale, définitive, démocratique. (Bruit à droite.)

Il en est de la propriété comme de la souveraineté. Parce que la souveraineté, aux mains d'un seul ou de plusieurs, a été, dans le passé, un privilège, une tyrannie, quelques esprits l'ont niée et ont conclu à l'anarchie; mais le peuple qui a plus de génie que Rousseau et Voltaire, l'a déplorée seulement, l'a constituée sur la tête du vrai souverain, il n'a pas détruit le pouvoir qui est un élément nécessaire de toute société, il

l'a fait passer du roi au peuple, d'un seul à tous, de même, citoyens, parce que la propriété a été le droit du petit nombre, une prorogation, il ne faut pas la nier, la détruire. Il faut la constituer et la multiplier du petit nombre au grand, des castes aux masses, de quelques-uns à tous. C'est encore ce que nos pères ont admirablement compris. Avant 93, la propriété était le privilége de quelques nobles ; un des plus grands bienfaits de la révolution est d'avoir élargi le principe, étendu le droit, rendu la propriété accessible à des millions d'hommes par la vente des biens nationaux, la liberté d'industrie, l'abolition des primogénitures et l'égalité dans les parts de succession. Il faut donc que la révolution de Février continue cette œuvre, au lieu de la contester ; qu'au lieu de nier le droit, elle le développe et le généralise de plus en plus et le fasse arriver jusqu'aux masses ; qu'enfin, au lieu de détruire la propriété, elle détruise le prolétariat. Nous voulons donc la propriété comme vous, plus que vous, c'est là toute la différence ; car vous ne la voulez que pour quelques-uns et nous la voulons pour tous parce que nous voulons pour tous la liberté et la souveraineté. Comment ? par le droit au travail, droit sacré au même titre que le droit de propriété dont il est la source et la garantie, loin d'en être la négation. Car le travail est le seul moyen qu'ait le pauvre d'acquérir et le riche de garder la propriété ; car sans la propriété, pas de travail, et sans travail pas de propriété. Si donc, en vertu du droit individuel qui nous fait reconnaître le même homme dans le père et le fils, si celui qui n'a que la peine de naître, trouve le droit à l'héritage, celui qui a la peine de vivre doit trouver le droit au travail. Le plus pratique, le plus politique des pères de l'Eglise chrétienne, saint Paul (Interruption.) celui qui a constitué la religion *du devoir*, saint Paul a dit : « L'homme qui ne travaille pas ne doit pas vivre. » Nous ne poussons pas le christianisme jusque-là. Nous disons seulement : L'homme doit vivre en travaillant. (Très bien, à gauche.) Si nous vous laissons le droit d'oisiveté, laissez-nous, du moins, le droit du travail ; si vous pouvez recueillir le patrimoine de vos pères, laissez-nous gagner le pain de nos enfans. (Mouvements divers, bruit prolongé.)

Propriété, travail ! il faut donc reconnaître ces deux droits. On a reconnu l'un sans l'autre, c'est là le mal. (Très bien ! à gauche.) En nier un, c'est les nier tous deux ; les reconnaître ensemble, c'est les assurer et les pacifier. Tel est le problème, nous voilà au vif, au cœur même de la question. Ne détournons pas les yeux, ne faisons pas comme l'autruche, qui met la tête sous l'aile pour ne pas voir le chasseur qui la tue. (Hilarité à droite. — Très bien ! à gauche.) Nous avons beau dire qu'il n'y a plus de classes, ni bourgeoisie ni plèbe, qu'il n'y a plus qu'un peuple, un peuple de citoyens : pas encore. Tout cela est vrai en germe, en principe et non en fait. C'est là une vérité constitutionnelle, parlementaire, mais la vérité vraie, c'est qu'il y a des riches et des pauvres (Violents murmures à droite.) qu'il y a des ouvriers et des maîtres, entendez-vous le mot, des maîtres que vous appelez du nom plus doux de patrons, et qu'enfin toute la question est entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas. (Explosions de murmures et de cris à droite.) La France est une République, c'est fait ; une République démocratique, c'est vrai ; un gouvernement par tous et pour tous, c'est logique ; elle a pour principes : Liberté, Egalité, Fraternité, c'est écrit partout ; elle doit donc assurer à chacun, riche ou pauvre, propriétaire ou prolétaire, au nom de la liberté, le développement de ses facultés, au nom de l'égalité, la satisfaction de ses besoins ; au nom de la fraternité, la puissance de tout. C'est ainsi qu'il n'y aura vraiment plus qu'un peuple d'hommes libres, égaux et frères, un peuple de citoyens. (Rumeurs à droite.)

Pour atteindre à ce but heureux, désirable, désiré par tous, ici, je le crois du moins, il s'agit d'universaliser le droit en organisant le travail. (Bruit.)

Nous ne voulons pas pour cela que l'Etat soit, comme on l'a dit, entrepreneur de travail, chef d'industrie, patron d'atelier national, que sais-je? Non, il ne s'agit pas de faire de la République une boutique, une fabrique, de nous enrégimenter tous comme des soldats du travail, avec l'uniforme, sous l'égalité de salaire, dans une discipline qui serait la pire des tyrannies, une tyrannie comme au Paraguay ou au Caire, en robe de jésuite et en turban de pacha. Nous ne sommes pas de cette école gouvernementale qui veut que l'Etat fasse tout. Nous avons horreur des entraves, des contraintes. Autant et plus que personne ici nous voulons la liberté, car nous la voulons même sans cautionnement. Nous ne voulons de l'Etat que la prévoyance ; nous ne voulons de son intervention que pour fournir les moyens, les instruments de travail, que pour en empêcher le monopole et l'accaparement, que pour assurer l'exercice et la jouissance du droit de tous ; nous voulons son aide, enfin, non pour appauvrir le riche, mais pour enrichir le pauvre ; non pour affaiblir le fort, mais pour fortifier le faible. Tandis que vous, vous voulez seulement la liberté du fort (Bruit), même celle d'écraser le faible (Cris à l'ordre à droite), et vous ne laissez au pauvre que la liberté de mourir de faim aux pieds du riche. (Nouveaux cris.)

Les hommes généreux qui ont vu les conséquences de cette liberté, ou plutôt de cette tyrannie, les inconvénients de l'industrie individuelle et du travail anarchique, ont conclu, *à contrario*, à l'industrie par l'état ; ils se sont trompés, ils sont tombés d'un mal dans l'autre, car les extrêmes se touchent. Mais la science procède autrement ; elle ne va pas, comme un pendule, aux deux extrémités ; elle ne sait pas que retourner le mal, ce n'est que le changer ; elle arrive au bien par une combinaison plus sûre. Or, elle est arrivée à l'industrie collective, c'est-à-dire à l'association. (Bruit.) Il s'agit donc simplement, pour l'Etat, de protéger, de seconder, d'organiser, selon l'article 13, l'association, pour assurer du travail à tous. Comment l'organiser ? par le crédit. Le droit au travail n'est donc que le droit au crédit. Le trésor public est l'argent du peuple, a dit M. Thiers, il est donc juste qu'il retourne au peuple. (Nouveau bruit.) Il s'agit seulement de faire, en grand, ce que vous avez fait en petit. (Rumeurs.) Les trois millions que vous avez votés sont un ruisseau il faut un fleuve. (Très bien ! à gauche.)

M. LEBREBOURG. Et qui les donnera ? (Tumulte prolongé.)

M. FÉLIX PYAT. Mais il faut que ce fleuve coule sans cesse et pour tous. Si donc, au lieu de jeter les millions dans le tonneau des ateliers nationaux et aujourd'hui, dans le puits perdu de l'aumône (Bruit.), vous aviez donné tous les millions aux maîtres, à la condition d'associer les ouvriers, et aux ouvriers pour s'associer entre eux ; si, au lieu de déclarer le papier-monnaie impossible et impraticable, et d'en avoir un, cependant, par respect pour la Banque, un qui est mal garanti, insuffisant et usuraire (Nouveau bruit), vous aviez créé une banque sociale qui fît circuler, à bon marché, un capital abondant et certain (Ah ! ah ! à droite.) ; si, au lieu de l'impôt des 45 centimes, vous aviez dégrevé les pauvres par une proportion équitable, c'est-à-dire progressive ; si vous aviez établi, dans tous les grands centres de population, les bourses du travail comme celles du capital, où les bras eussent pu s'offrir et se demander comme les fonds, et les travailleurs se répartir ainsi d'un lieu à l'autre, selon le besoin, à l'aide de télégraphes et de chemins de fer ; si vous aviez occupé le trop plein des villes à de grands travaux avantageux et attrayants d'utilité publique, comme les défrichements, les reboisements et les colonies agricoles ; si vous aviez, par l'assurance et la mutualité sociales, garanti les pertes et les déconfitures (Ah ! ah ! à droite), comme on garantit l'inondation et l'incendie (Hilarité à droite) ;

Si vous aviez enfin, par des lois nouvelles sur les commandites, réglé le droit du capital, qui ne peut avoir que cinq pour cent lorsqu'il est prêteur, qui, au delà de ce taux légal, fait de l'usure, c'est-à-dire un crime prévu et puni par le code, mais qui peut commettre ce crime impunément sans mesure, gagner dix, trente, cent pour cent, lorsqu'il est entrepreneur ; si vous aviez, par cette suite de lois démocratiques et par d'autres encore découlant toutes du principe d'association, si vous aviez augmenté la production et la consommation, alors vous pourriez réaliser le droit au travail et même le droit au repos. (Très bien ! très bien ! à gauche. — Murmures à droite.)

Tout est là : production et consommation ; il n'y a pas assez de production, pas assez de consommation, parce qu'en définitive il n'y a pas assez de travail, et il n'y a pas assez de travail parce que le travail est mal distribué et mal rétribué. (Bruit.) Mal distribué, car l'agriculture manque de bras et l'industrie en regorge ; mal rétribué, car il est salarié. S'il y avait concert d'efforts et équité de profits, avec nos ressources et nos instruments, on pourrait tripler les produits, les élever de sept milliards à vingt milliards par an ; ce serait le salut, et il est dans l'association ; oui, quoi qu'en dise MM. Thiers, Lamoricière et autres. (Rumeurs à droite.)

M. Thiers a parlé contre l'association, mais de sentiment et d'instinct, sans aucun fait, sans aucune preuve. (Nouveaux bruits.) Un de ses amis, qui répugne autant que lui à ce grand principe, le citoyen Grandin, qui a horreur de l'association autant que du discours écrit, (Hilarité à gauche. — A droite : C'est inconvenant. — Bruit.) M. Grandin s'est cité pour preuve du moins. Il nous a dit qu'à Elbeuf, cette terre promise de l'ouvrier, cet Eldorado du travail, les prolétaires qui se conduisaient bien devenaient patrons, mais que les maîtres qui se conduisaient bien aussi, car, je le répète, il se donnait pour preuve, couraient risque de devenir prolétaires. (Bruit. — Très bien.) Il ajoutait que s'il avait associé ses ouvriers depuis qu'il fabrique, ces fortunés ouvriers auraient été aussi malheureux que lui. Si le citoyen Grandin eût médité, étudié davantage la question, (On rit à droite.) s'il eût un peu moins cédé au laissez-faire, au laisser aller du discours, il aurait appris, ce qu'il ne sait pas sans doute, car je le crois de bonne foi. Il aurait appris, pour le dire à tous ceux qui l'ignorent, même à M. Thiers, que ses ouvriers associés ayant un intérêt nouveau proportionnel au sien, auraient travaillé comme maîtres et non comme ouvriers ; qu'ils auraient ainsi doublé d'activité, d'ordre, de soin et de zèle ; qu'ils auraient fait plus, fait mieux, avec moins de temps et moins de matière ; qu'ils auraient économisé la marchandise et la main d'œuvre ; que le travail eût été moins coûteux et plus avantageux ; qu'enfin la fabrique ayant gagné au lieu de perdre, le citoyen Grandin serait à cette heure dans une position moins triste et ses ouvriers plus heureux. (Rires approbatifs à droite. M. Grandin se démène sur son banc.)

C'est l'A B C de l'économie politique qui peut échapper à l'improvisation, et non pas à la réflexion. Ceux qui ont, au contraire, plus de réflexion que d'improvisation, savent quels peuvent être les immenses bienfaits de l'association ; ils savent que c'est l'économie des moyens et des forces, l'augmentation des résultats et des produits ; car tous les associés sont intéressés, tous les ouvriers ont le stimulant de la propriété, tous ont, alors la main et l'œil du maître, si justement appréciés, si nécessaires au succès. Ils ne peuvent plus être ni paresseux ni esclaves, car ils sont tous chefs, tous propriétaires par le travail ; car le travail est l'égal du capital ; et toute la solution est là. La République a reconnu des droits nouveaux ; les droits sont des besoins ; pour satisfaire plus de besoins, il faut plus de produits, pour produire davantage, il faut travailler davantage, pour travailler davantage, il faut s'associer, il faut sortir, progressivement, du système morcelé et salarié, car il est coûteux et stérile, il faut que le travail et le capital aient chacun leur droit, chacun leur part ; qu'ils s'unissent scientifiquement pour produire équitablement, pour partager. C'est là, je le répète, la solution du problème, le salut de tous, du travail comme de la propriété.

Cette propriété, qu'on croit heureuse avec ses détresses d'argent et ses angoisses d'honneur, ces fabricants sans commandes, ces marchands sans pratiques, ces cultivateurs sans avances, tous ces petits bourgeois pleins de soucis et d'alarmes qui luttent sans cesse contre la fin du mois, la concurrence, la faillite et l'usure, sont aussi opprimés par le capital et presque aussi à plaindre que les ouvriers qui luttent contre le chômage et la faim. (Bruit.)

Le capital lui-même a sa peine, la crainte, et les gouvernements sont forcés, aux temps de crises qui se renouvellent toujours, quand viennent les émeutes et les disettes, de s'épuiser en aumônes ou en gendarmes (nouveau bruit), composant avec les forts, inflexibles avec les faibles, ayant, par exemple, des bons de pain pour Paris et des bons de guillotine pour Buzançais.

Explosion de murmures à droite. Cris à l'ordre ! à l'ordre ! Beaucoup de représentants de la droite se précipitent dans l'hémicycle d'un air menaçant. M. le président agite sa sonnette au milieu du tumulte. Les cris à l'ordre ! redoublent.

M. LE PRÉSIDENT. Je rappellerai à l'orateur qu'il y a eu dans le fait duquel il parle, jugement du jury, et que les jugements du jury sont toujours respectables.

M. PYAT. Ce n'est pas le jugement que j'attaque, c'est la nécessité du jugement que je déplore. (Très bien ! à gauche. Les rumeurs continuent à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Pyat a expliqué sa pensée. Ce n'est pas le jugement qu'il a attaqué, c'est la conduite du gouvernement qui plaçait la société dans la nécessité de se défendre par l'échafaud. (Réclamations violentes à droite.)

M. BAROCHE. On n'a condamné à Buzançais que ceux qui avaient assassiné. (Rumeurs nouvelles.)

Des colloques animés s'engagent sur tous les bancs. Le silence ne se rétablit qu'au bout de quelques minutes.

M. FÉLIX PYAT. Voilà cette société, ce vieux monde rempli de vicissitudes que M. Thiers appelle un spectacle amusant. La République ne peut pas gouverner ainsi, elle ne peut pas se contenter de l'assistance, de l'aumône qui supprime le travail, et du bourreau qui supprime l'homme. (Nouvelle interruption.) La République comprendra tôt ou tard que ce qui manque à tous, c'est l'ordre et l'équilibre dans la production, le mérite et l'équité dans la rétribution, l'ensemble des efforts, le partage des effets, la possession pour tous ; des instruments de travail ; des moyens de crédit, en un mot la représentation de tous les intérêts, la satisfaction de tous les besoins, la conciliation de tous les droits, l'harmonie et la paix par l'association. (Bruit.)

Maintenant, citoyens, niez ou ne niez pas le droit au travail, reconnu ou non, il est, car la Révolution s'est faite par lui et pour lui (Vives réclamations à droite) ; c'est un droit naturel, droit promis, droit écrit depuis le 24 février. (Ah ! ah !) Quoi qu'en ait dit M. de Lamartine, le décret a été rendu, promulgué, affiché, et en termes formels : Droit au travail, existence garantie pour tous. Le créancier a son titre, titre en règle, authentique et reconnu par le Gouvernement provisoire en même temps que la République. (Bruit). Vous êtes au dessus du Gouvernement provisoire, je le sais, mais vous n'êtes pas au dessus du droit. (Nouveaux bruits). Le droit peut se passer de votre constitution ; votre constitution ne peut pas se passer de lui. (Rumeurs à droite). Toute constitution n'est possible, n'est durable qu'autant qu'elle est faite à l'image de l'homme, conforme aux besoins et aux droits de la nature. Or, je l'ai prouvé, le travail est un besoin, un droit naturel. Le droit existe de soi, et tout ce qui se fait contre lui ou sans lui est nul d'avance. Ce qui perd les constitutions et les gouvernements, c'est de ne pas garantir le droit, c'est le manque de logique (Très bien ! à gauche), c'est qu'une fois les principes posés, ils en tirent mal ou n'en tirent pas les conséquences, sans comprendre que le peuple est un grand logicien qui finit toujours par conclure. (Bravos à gauche ; rumeurs à droite.)

Ainsi, ceux qui ont proclamé les premiers la fraternité en ajoutant : *ou la mort* ! ont conclu contre leurs prémisses, et ils sont tombés. Vous courez le même risque en proclamant la république sans le travail. (Ah ! ah !) Votre constitution a un défaut, et le mot défaut signifie quelque chose qui manque, qui appelle un complément, c'est-à-dire une révolution ! chaque révolution n'est qu'un complément apporté à la grande charte humaine. (Bruit à droite). C'est dans ce sens que le Christ a dit : « Je ne suis pas venu abolir la loi, je suis venu l'accomplir. Et pour preuve de ce que j'avance, le christianisme lui-même qui a achevé la loi de Moïse, a été achevé, à son tour, par la révolution française. Il n'avait reconnu que le devoir, ici-bas, la France a reconnu le droit. (Bravos à gauche.)

La France, a dit Chateaubriant, est un soldat ! Je dis, moi, la France est le soldat du droit ! (Même mouvement.)

Et à ce propos, un mot de réponse à M. Dufaure. Qu'est-ce que le droit ? (Vives rumeurs à droite.)

Le droit, dont on fait bon marché quand il s'agit du travail, et qu'on tient si haut quand il s'agit de la propriété ; le droit qu'on obscurcit sous le rayonnement du devoir quand on a besoin de la résignation du pauvre et qu'on fait tant briller quand on veut sauver le privilège du riche (Rumeurs à droite), car c'est toujours la même méthode de prêcher le devoir aux faibles afin de mieux garder le devoir des forts ? Le devoir, citoyens, c'est le juste ; il ne peut être qu'à la condition d'être pour tous, sinon il est le privilége. Et le Christ (A droite : assez ! assez !) qu'on a invoqué au nom du devoir, qu'on nous a, en effet, apporté la loi de soumission, de résignation aux puissances du monde, le Christ est venu au nom du droit, n'a été fort que par le droit, qu'en proclamant le droit de l'homme devant Dieu. (Très bien ! à gauche.) Je sais bien qu'il a prêché le renoncement et le détachement de la terre, mais en vue du ciel, mais au prix d'un droit dans l'autre vie. Et cela s'explique, car il venait après Spartacus ; car sous l'oppression invincible de l'empire romain, le besoin de justice, le besoin du droit, qui est immortellement né dans l'homme, recourait au ciel à défaut de la terre.

En désespoir de cause, en haine du monde, du monde païen, qui ne représentait que la matière et la force, le Christ faisait fi de cette vie temporelle, appartenant à César, il n'aspire qu'au royaume qui n'est pas de ce monde, au royaume spirituel, au royaume de Dieu. Le paganisme n'avait reconnu qu'une moitié de l'homme, le corps ; le christianisme ne reconnaissait que l'autre moitié, l'esprit ; il était donné à la France, qui est le peuple logique, rationnel par excellence, c'est-à-dire le mieux équilibré au matériel et au spirituel, de compléter le christianisme, de conclure de l'idée au fait, de proclamer le droit entier, de vouloir la terre en attendant le ciel, de réaliser la justice ici-bas comme là-haut (Très bien ! très bien ! à gauche.), de détrôner César, enfin, et de faire arriver le règne de Dieu, c'est-à-dire le règne du peuple. Le droit, c'est la religion de la France, c'est Dieu dans l'humanité ! (Bravos à gauche. — Rumeurs à droite.)

Soyons logiques comme nos pères, soyons les enfants de la France, mettons donc le droit à côté du devoir. Le § 6 de votre préambule impose le travail comme un devoir aux citoyens de la République, or, comment imposer un devoir sans accorder un droit ? Ces deux termes sont corrélatifs ; le droit est ce qui conserve l'individu, le devoir, ce qui conserve la société. Il n'y a pas de société sans individus. Je dis plus, le droit précède le devoir qui n'est que la conséquence et la dette du droit. L'homme a des droits avant qu'il ait des devoirs. (Bruit à droite.) L'enfant nu, faible, sans ressources a d'abord droit de vivre, d'être nourri, vêtu, défendu, et il trouve ses droits assurés dans l'amour du père et de la mère pour les rendre de même, un jour, à ses propres enfants. La vie humaine est un échange qui se fait dans cet ordre : recevoir et donner. Ainsi l'homme qui naît pauvre, dénué, déshérité a droit à la protection, à la sollicitude, à la richesse de la grande famille qui s'appelle la société. (Rumeurs à droite.) ~~Vous avez~~ reconnu, vous-même, la dette de la société ; or, une dette suppose une créance, une créance, une action. (Très bien ! à gauche.)

Si donc vous dites à votre créancier : Je reconnais votre titre, mais je ne peux vous payer et je vous demande du temps ; je vous donnerai un à-compte ou même rien à cette heure ; mais, croyez-le, je ferai tous mes efforts pour m'acquitter un jour ; il n'y a pas de créancier si dur, si exigeant qu'il soit, qui ne vous fasse répit. Mais si vous lui dites : Dieu vous bénisse, je ne vous connais pas, je ne vous dois rien, je vous donnerai si je peux, si je veux, dans la limite de mon superflu et de ma charité, et alors le créancier se fâchera et vous fera des frais. (Rumeurs à droite.) Ah ! citoyens, le peuple est un bon créancier qui s'arrangera avec vous s'il vous voit de bonne foi. Ce n'est pas le retard que je crains, c'est le refus, ce n'est pas l'impatience, il est habitué à attendre, c'est le désespoir. (Bruit prolongé à droite.) Si le peuple ne peut vivre en travaillant, il mourra en combattant. (Rumeurs plus violentes.) Pensez-y !

Le président du conseil plus juste et plus clairvoyant, en cela, que la commission d'enquête, qui ressemble un peu à la commission de constitution, (Bruit à droite ; interpellations), la commission vous a dit, en parlant de l'insurrection de juin, je cite ses paroles : l'esprit de discorde a spéculé sur la misère, l'esprit de parti a spéculé sur la misère. (Violente réclamation à droite ; tumulte.) La misère des deux côtés, la misère partout et les faits sont à l'appui. Sur les drapeaux enlevés de ces funestes barricades et apportés ici, j'ai vu écrits ces mots : Vive le pain ! (Sensation.)

J'ai vu des outils tracés sous cette formidable devise, et, dans une ambulance de blessés, sur dix-sept hommes, on a trouvé 25 sous, et l'un de ces hommes, qui avait perdu un bras, disait avec une joie frénétique : Tant mieux, c'est cela de moins à nourrir. (Mouvement sympathique à gauche. — Bruit à droite.) Ah ! je me reportais alors au grand jour des élections et je pensais aux bulletins de ces pauvres gens de peine et de labeur qui avaient écrit, dans le Cher, après mon nom, après les noms de leurs députés, ce vœu de travail et de paix : Vive la charrue ! (Très bien à gauche.) Oui, vive la charrue ! à bas les armes ! à bas la faim ! plus de sang, plus de larmes, plus de victimes, plus de misère ! (Vives protestations à droite.) Il ne faut plus revoir ces terribles journées ; il ne faut plus que les partis, que les factions, de quelque nom qu'on les nomme, puissent se servir contre le peuple des droits et des besoins du peuple. (Bruit, agitation.) Il faut désarmer l'ennemi, il faut lui enlever ce fidèle, ce fatal auxiliaire qu'il trouve toujours prêt : la misère. Que serait l'esprit de désordre et de parti sans la misère ? ridicule et impuissant. Il n'est redoutable que quand il s'arme d'un droit exigible, d'un droit méconnu, quand il spécule enfin sur la misère ! (Nouveau bruit.)

Allez, le peuple ne se révolte pas pour le plaisir de se révolter. (Agitation croissante à droite.) Quand il quitte femme, enfants, travail pour descendre dans la rue, quand il s'expose à la mort, à la prison, à l'exil, c'est qu'il souffre dans ses droits et veut justice. (Violentes réclamations à droite.) Les révolutions sont des revendications, les insurrections des sommations. (Réclamations plus vives. — Très bien ! à gauche.) Elles se font logiquement, fatalement, successivement, à leur échéance ; hier, pour le droit religieux ; aujourd'hui pour le droit politique, demain pour le droit matériel, et tout cela pour ne faire qu'un seul et même droit, le droit de vivre, le droit humain, le droit pour l'homme d'accomplir sa destinée entière, d'avoir enfin la plénitude de son être, le droit du corps et de l'âme. Car l'homme, n'en déplaise au poète, n'est pas un pur esprit ; il est corps et âme. S'il ne vit pas que de pain, sans pain il meurt. Les ouvriers des faubourgs, cette Irlande de Paris (explosion de murmures à droite ; cris à l'ordre ! tumulte prolongé), devant leurs enfants qui crient et leurs femmes qui pleurent, ne demanderaient pas mieux que d'être de purs esprits ; mais, par malheur, ils ont deux besoins, il leur faut deux satisfactions.

Toute société qui ne reconnaîtra pas ces deux droits est condamnée à périr, ce n'est plus qu'une question de temps. (Nouveau bruit.) Le besoin d'un droit méconnu, matériel ou moral, voilà donc le vrai sens, le seul et vrai sens des révolutions, de la révolution de Février, comme des autres et plus que des autres. Le peuple a fait celle-là au nom du droit de vivre en travaillant, (Protestation à droite.) et quand ce droit lui a été promis, et parce qu'il lui a été promis, le peuple vainqueur, armé, maître de Paris, redevenu le souverain, le peuple en guenilles et en armes, dans sa pauvreté, sa force et sa modération, a fait trois mois de crédit à la République ; (Violents murmures à droite.) et il n'est revenu que le troisième mois, je me trompe, le quatrième, jour pour jour, lui signifier son protêt. Au nom de la misère, évitons la saisie. (Explosion de murmures, de cris : A l'ordre ! à l'ordre ! c'est épouvantable ! — Plusieurs membres de la droite se lèvent, et 28 interpellent vivement l'orateur. Nous distinguons entre autres MM. Dupin aîné, Ch. Dupin, de La Rochejaquelein, etc. M. Félix Pyat essaie encore un moment de dominer le tumulte.)

Criez, murmurez, dit-il, tant que vous voudrez, je sais bien que l'opposition est toujours condamnée à jouer le triste rôle de la Cassandre antique, condamnée par la conscience à toujours dire une vérité qui n'est jamais écoutée. Mais l'avenir, hélas, se charge du soin de justifier la parole. Eh bien, je vous le dis avec une douleur et une conviction profondes, si vous n'accordez le travail, si vous n'ouvrez les soupapes de cette machine chauffée à mille atmosphères, je crains, je prévois, je prédis l'explosion.

A ces mots la droite n'y tient plus ; le tumulte est au comble. M. de Larochejaquelein s'élance en menaçant à la tribune dont M. Pyat se retire. Le tumulte se prolonge ; les cris à l'ordre redoublent.

(L'orateur suspend ici son discours ; nous donnerons demain la partie qu'il n'a pu prononcer.)

M. LE PRÉSIDENT, au milieu de l'agitation soulevée. Je rappelle l'orateur à l'ordre : il est impossible de laisser à cette tribune justifier l'insurrection de juin. (L'agitation est à son comble.)

M. TASCHEREAU. Il y a dans le règlement une disposition qui donne au

président le droit de rappeler à l'ordre l'orateur qui s'en écarte ; et quand trois fois l'orateur s'en est écarté, le président peut l'inviter à descendre de la tribune. J'ai demandé le rappel au règlement parce que la règle m'a paru violée. (Très bien ! à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. J'ai rappelé l'orateur à l'ordre, parce qu'il n'est permis à aucun membre de cette Assemblée de justifier l'assassinat. (Très bien !)

M. GRANDIN. Je ne viens pas répondre au discours que vous venez d'entendre, car mes faibles paroles ne pourraient pas produire dans le pays autant de bien que le discours qui vient d'être prononcé peut en produire, et je craindrais d'ailleurs que l'exaspération ne me fît sortir des bornes de la modération que nous devons toujours conserver. (Très bien ! très bien !)

Mais nous n'attendrons pas les bras croisés les événements qu'on suscite par des discours semblables à celui que vous venez d'entendre ; nous n'hésiterons pas devant l'exécution de notre devoir..... comptez-y. J'ai demandé la parole parce qu'on a défiguré d'une étrange manière le discours que j'ai prononcé ici. (Approbation à droite.) Citoyens, je n'ai rien à retrancher de ce discours, mais j'ai à regretter quelque chose de ce que j'ai fait. J'ai voté les trois millions sur lesquels on est revenu ici... (Bruit.) Je les ai votés dans l'espérance qu'on attendrait le résultat de l'expérience pour blâmer ou pour approuver la mesure. Il n'en est rien ; et vous venez d'entendre qu'on vous fait de ce vote une obligation pour un vote plus large. C'est un ruisseau, dit-on, et il nous faut un fleuve ! Eh bien, moi, malgré mon vote, je dis qu'on a tenté là un système déplorable, et je me repens bien sincèrement de m'y être associé. (Très bien ! à droite.—Agitation prolongée.)

M. ARÈNE dit qu'il est ouvrier et qu'il vient combattre le droit au travail. Il fait une critique quelque peu prétentieuse des ateliers nationaux, que la droite applaudit fort.

M. PELLETIER. Moi aussi je suis ouvrier, et je répondrai au citoyen Marie que le travail manque quelquefois à celui qui en cherche. Quand je suis venu à Paris, je suis resté huit mois sans pouvoir trouver à m'employer dans ma partie, et j'ai été successivement marchand de calicot, boucher, marchand de livres, cuisinier... (Bruit.) J'ai été obligé de mettre successivement en gage tous mes vêtements... Je voulais vous apprendre par ces détails que l'ouvrier, le meilleur ouvrier manque souvent de travail et cherche longtemps sans en trouver. (Très bien ! à gauche.— Aux voix ! à droite.)

M. CORBON. On a discuté longtemps sur la formule du droit au travail ; je suis de ceux qui ne l'adoptent pas : elle peut être fort innocente dans la bouche de quelques personnes, de M. Pyat lui-même, malgré l'amertume de ses paroles.

Mais il est beaucoup de personnes qui l'entendent autrement, qui croient, par exemple, que l'Etat doit fournir à chaque ouvrier du travail dans sa profession, et c'est cela que je regarde comme un danger.

Toutes les révolutions ont été sociales ; celle de février a surtout ce caractère ; une transformation sociale en sera la conséquence, qu'elle soit lente ou rapide.

Il y a pour la société un danger égal à trop accorder comme à trop refuser. Je ne comprends pas une révolution qui n'aurait pas des conséquences sociales : toutes les révolutions, selon moi, ont pour but d'améliorer les classes inférieures, et de les amener au niveau des classes supérieures.

Quels sont ceux qui attaquent la propriété, ce sont ceux qui n'en ont pas. (Mouvements divers.) Vous ne pouvez pas nier que nous n'ayons des inquiétudes pour l'avenir. D'où nous viennent ces inquiétudes ? de ce que vous comprenez la situation autrement que nous la comprenons nous-mêmes. Voulez-vous avoir de la quiétude, il faut pour cela amener ceux qui ne possèdent pas, à arriver par leurs propres efforts à posséder un jour ; il faut amener la classe inférieure au niveau des classes supérieures. Tant que vous n'aurez pas donné à ceux qui ne possèdent pas l'espérance de posséder un jour, vous aurez des inquiétudes pour l'avenir. (Très bien ! à gauche. A droite : Aux voix ! aux voix !)

Quand la question d'association viendra, je me réserve de réduire à néant toutes les objections que l'on a faites contre l'association. Je demande, quant à présent, que la formule du droit au travail ne soit pas insérée dans la constitution.

M. DUFAURE. Je ne viens pas discuter le droit au travail : cette question a déjà été soulevée à l'occasion de la première discussion de la constitution. Je ne viens pas non plus répondre à ce qui a été dit tout à l'heure, car le discours que vous avez entendu est une attaque à la société tout entière. (Explosion de bravos à droite.)

UNE VOIX. C'est un appel à la révolte !

M. DUFAURE. Je comprendrais, j'excuserais des paroles échappées à l'improvisation ; mais je ne comprends pas, je n'excuse pas des paroles préparées depuis deux mois. Ce que on objecte, c'est toujours la division de la société en deux classes, tandis que l'Assemblée fait tous ses efforts pour mettre en principe le grand symbole de la fraternité. (Interruption à gauche. — A droite : Oui ! oui ! c'est vrai ! (On dit vive toujours ; on cherche à animer une classe contre l'autre ; on cherche à diviser les deux parties du corps social. Est-là de la fraternité ? (A droite : Non ! non !)

Nous savons qu'il y a des souffrances morales et matérielles ; nous cherchons à les adoucir, à les rendre moins pénibles pour ceux qui souffrent ; et vous, vous voyez partout la faim, partout la misère, parce qu'il y en a quelques-uns qui possèdent et quelques autres qui ne possèdent pas. Par de semblables discours, on enivre ceux auxquels on s'adresse, on les égare. Ce n'est pas tout : il y a des gens qui possèdent peu, mais enfin qui possèdent ; et en enivrant les uns, en épouvantant les autres (Très bien ! très bien à droite !) on demande le crédit et le travail ; mais le crédit et le travail s'enfuiront devant les utopies de cette nature. (Très bien ! très bien à droite !)

Quand le peuple entendra des paroles comme celles qui ont été prononcées du haut de la tribune française, il est impossible que la confiance renaisse et que la République se consolide. (Très bien ! à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix l'amendement de M. Félix Pyat.

VOIX NOMBREUSES. La question préalable ! la question préalable !

AUTRES VOIX. Le scrutin de division !

M. LUNEAU. Il faut que ceux des membres de la gauche qui ont demandé le scrutin de division soient connus, je demande que l'Assemblée vote au fond et que les noms des votants soient inscrits au *Moniteur*. Il faut que le scrutin de division fasse connaître les représentants qui s'associent à ces provocations. (Bruit.)

On procède au scrutin de division sur l'amendement de M. Félix Pyat. En voici le résultat :

Nombre des votants,	724
Majorité absolue,	363
Pour,	86
Contre,	638

L'amendement est rejeté.

M. REPELLIN propose un autre amendement qui n'est pas appuyé.

L'ensemble du préambule est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. M. Bouhier (de l'Ecluse) propose de substituer à l'art. 1er la rédaction suivante :

« La souveraineté réside dans la personne de chaque citoyen Français ;

» Elle est inaliénable et imprescriptible ;

» L'exercice de la souveraineté appartient à chaque individu, à chaque corps politique légalement et régulièrement constitué, mais dans la limite seule des attributions ou des droits, déterminés par la constitution et les lois ;

« En dehors de ces attributions ou délégations, aucun individu, aucune fraction du peuple, ne peut s'en attribuer l'exercice. »

Le bruit empêche M. Bouhier (de l'Ecluse) de développer son amendement, qui n'a pas de suite.

Les articles 1, 2, 3 et 4 sont adoptés.

L'article 5 porte que la peine de mort est abolie en matière politique.

M. SAVINAS demande l'abolition pure et simple de la peine de mort.

VOIX NOMBREUSES. La question préalable !

La question préalable est prononcée.

Les articles 6 à 27 sont adoptés sans discussion.

L'article 28 porte : « Toute fonction publique rétribuée est incompatible avec le mandat de représentant du peuple. »

La commission propose de rédiger ainsi ce paragraphe :

L'*exercice* de toute fonction publique rétribuée est incompatible avec le mandat de représentant du peuple. »

M. LAGARDE s'étonne de la modification introduite par la commission. L'Assemblée se rappelle que l'article, tel qu'il avait été rédigé, avait été adopté à la presque unanimité de l'Assemblée. On ne peut donc se rendre compte de l'amendement introduit par la commission, qui n'a eu pour but que de faire revenir l'Assemblée sur la décision qu'elle avait prise. Si la première rédaction ne laisse aucun équivoque sur le passé qui l'a guidée, on a le droit d'être surpris de la modification proposée.

Si l'on s'en rapporte à certains bruits, cette modification n'aurait été introduite que pour permettre à un fonctionnaire de cumuler plusieurs emplois en ne percevant qu'un seul salaire. Une telle pensée est inadmissible, et l'Assemblée ne se déjugera pas, elle maintiendra sa première rédaction.

M. MARTIN (de Strasbourg). Le changement de mots proposé par la commission est un changement de sens, sans doute. (Interruption. — Aux voix ! aux voix ! — La question préalable !) L'Assemblée est maîtresse de maintenir sa première rédaction ; mais je crois devoir faire connaître les motifs qui ont déterminé la commission... (Non ! non ! — C'est inutile ! — La question préalable !)

L'orateur descend de la tribune.

M. BEDEAU demande que l'incompatibilité ne s'applique qu'aux fonctions amovibles, et que les fonctionnaires inamovibles puissent siéger parmi les représentants du peuple. (De tous côtés : Aux voix !)

La modification proposée par la commission est mise aux voix et rejetée à une forte majorité.

La discussion est renvoyée à demain.

Des rixes ayant eu lieu pendant deux soirées consécutives à la barrière Rochechouart entre des soldats de ligne et des gardes mobiles, nous avons dû, en l'absence de toute nouvelle officielle, recueillir les *on dit* relatifs à cette affaire. Le chef de bataillon de la garde mobile, de semaine au quartier de la Nouvelle-France, nous adresse la rectification suivante, que nous insérons volontiers, en attendant de plus amples renseignements, que fournira sans doute le gouvernement :

Paris, le 2 novembre 1848.

Monsieur,

... Il y a trois jours, cinq gardes mobiles de mon bataillon se trouvaient au Ramponneau. Ils y avaient passé toute la soirée et s'apprêtaient à rentrer au quartier, quand un enfant monta sur une table et chanta une chanson dans laquelle les gardes mobiles étaient traités de bourreaux de Cavaignac. Justement indigné d'une pareille insulte, mais ne pouvant s'en prendre à l'enfant, l'un de mes gardes, dont je tairai le nom, l'interrogea sur la personne qui l'avait fait chanter. L'enfant désigna un homme portant le costume du 1er léger. Le garde alla immédiatement à lui et le provoqua. Au moment où ils descendaient pour se battre, le peuple arrive en masse et se rue sur les gardes mobiles qui se trouvaient là. Ceux-ci eurent assez de modération pour ne point dégainer et parvinrent à gagner la barrière ; pas un seul homme du peuple n'a franchi la barrière, et n'a par conséquent pu poursuivre les gardes jusqu'à leur quartier, je ne l'aurais du reste pas souffert, je vous l'assure ; il n'y a eu ni pierres lancées ni coups de feu, ainsi que quelques journaux le rapportent, ni poursuites. Voici les faits tels qu'ils se sont passés ; je pourrai, si vous le désirez, vous montrer à l'appui de mon dire, la lettre du maire de Montmartre et de la Chapelle, les rapports de la police et les témoignages de plus de cent témoins demeurant auprès de la barrière ou dehors.

Comme officier supérieur de semaine au quartier de la Nouvelle France, chargé de cette affaire par le général, j'ai été à même mieux que personne de connaître la véracité de ces renseignements, puisque je m'y suis transporté moi-même. Quelques groupes de curieux, comme il y en a toujours, stationnaient encore hier dans le haut du faubourg Poissonnière. En dix minutes ils ont été dissipés, et rien ne pouvait justifier les bruits étranges qui circulaient dans d'autres quartiers de Paris.

J'espère, citoyen rédacteur, que vous voudrez bien modifier votre premier article d'après les faits que je vous rapporte et dont je garantis la *véracité*.

Il y a, du reste, une preuve matérielle de l'inexactitude des rapports faits sur ce qui s'est passé à la barrière, c'est qu'à aucun appel du soir, depuis cinq jours, il n'a manqué un garde ; pas un seul n'a reçu de blessures ni même de coups de poing, pas un en effet n'a été déchiré, et aucune lame de sabre n'a servi.

Salut et fraternité.

Le commandant, FLEURY.

FAITS DIVERS.

— Le banquet démocratique et social du 2e arrondissement aura lieu le 12 novembre.

On peut se procurer des billets aux bureaux du *Peuple*, de la *République*, de la *Réforme*, du *Populaire*, et chez M. Audry, rue Bellefond, 38, jusqu'au 9 de ce mois.

— M. A. Barbet, auteur de la brochure : *Un coup de sabre*, dernièrement saisie, vient de faire paraître chez Garnier, au Palais-National, une autre brochure intitulée : *Du sang ! pourquoi du sang ?* dans laquelle il continue à flageller avec vigueur l'ignorance de nos savants politiques et économistes.

CONGRÈS DE LA PRESSE DÉMOCRATIQUE DÉPARTEMENTALE. — La première séance du congrès de la presse démocratique départementale a eu lieu hier, 1er novembre.

Dans ses séances ultérieures, le congrès s'occupera des questions suivantes :

Association politique mutuelle de la presse départementale républicaine ;

Création d'une correspondance politique basée sur la mutualité ;

Création d'une caisse de secours et de retraite pour les publicistes de la presse départementale républicaine ;

Création d'un fonds commun démocratique ;

Questions diverses d'intérêt national, etc.

Les journaux démocratiques du département qui n'ont pas encore été représentés au congrès sont invités à y assister le plus tôt possible, soit par eux-mêmes, soit par des fondés de pouvoir spéciaux.

MM. les rédacteurs en chef ou les citoyens ayant mission de représenter les feuilles démocratiques des départements sont invités à se réunir demain vendredi, à 9 heures du matin, rue J.-J. Rousseau, 3, au rez-de-chaussée.

FRÉDÉRICK HECKER. — Le triomphant accueil qu'il a reçu dans notre ville n'a pas pu y retenir longtemps l'exilé. Il est parti presque immédiatement pour Philadelphie, et là encore il a rencontré empressement et sympathie. Une délégation est venue au devant de lui jusqu'à Bristol, pour lui souhaiter la bienvenue au nom des Allemands de la grande cité Pensylvanienne ; à son arrivée, il a été salué par les clameurs de la foule qui affluait sur les débarcadères ; un nombreux cortège l'a accompagné ensuite jusqu'au City Hôtel où ses compatriotes lui offrent l'hospitalité. M. Hecker restera environ une semaine à Philadelphie.)

(*Courrier des Etats-Unis.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Nogent-le-R. — M. H. — Nous avons fait tirer à part ce progr. et nous vous en adresserons. — Nous nous hâtons autant que poss. pour le bull.

Forges-du-M. — M. T. — Reçu les 100. — Merci.

Oran. — M. G. — Nous recevons votre avis. — Nous servons les ab. et vous accuserons récept. — Remerciem. à vous et à M. A.

L..... — L. F. G. — Ce n'est pas nous qui pouvons provoquer cela. — Votre prop. prouve d'ailleurs que vous appréciez bien la situation.

M. E. A., quai de la gare d'Ivry. S'adresser au cabinet de lecture du boulevart du Temple, 3.

Marseille.— M. P.— Faudra-t-il continuer les quelques abonn. qui sont échus le 31 oct. et qui sont prolongés au 15 c. suivant notre avis du 16 sept. ?

Nov. aux P. — M. L. — Nous avons fait droit à vot. dem. et vous allez recevoir. Nous vous ferons connaître le chiffre et fournirons sur vous. — Merci pour le document.

Bourse du 2 novembre.

Les amendements présentés à l'Assemblée nationale, la discussion qui en résulte, la préoccupation de la question de la présidence, tout contribue à préoccuper les esprits.

L'incertitude jointe aux malheureux évènements signalés à Vienne, tout contribue à faire de la baisse. Toutes les valeurs sont offertes. Le 5 0/0 laissé mardi à 68 45, débute à 68 05, pour tomber successivement jusqu'à 68 55 et finir un peu mieux, à 68 65, fin courant. C'est en définitive 50 c. de baisse sur la bourse précédente. Le Trois ouvre comme samedi, à 43 90, et ferme à 43 55. Il suit le même mouvement. La banque de France, de 1 500, tombe à 1460. Perte 40.

On dit que Windisgraetz a commencé le 28 octobre le bombardement de la capitale autrichienne, qu'il a enlevé d'abord une barricade énorme qui était défendue par 5 canons, qu'il s'est emparé de plusieurs positions importantes, et a brûlé deux faubourgs, après quoi il a occupé un quartier de Vienne, Leopoldstat.

Les chemins de fer sont mieux tenus que la rente. Orléans fait 602 50, Avignon-Marseille 161 25, Rouen, 373 75, le Centre fait 227 50, le Nord fléchit à 348 75. Les autres n'éprouvent pas de variations saillantes.

Le marché est triste et fort court.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 ..	44 10	44 ..	44 ..
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	68 ..
Cinq 0/0	68 10	68 30	68 20	68 10

2 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	43 55 ..	4 Canaux avec prime	840 ..
— Emprunt 1847-1848	68 75 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	68 65 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la Banque	1460	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	70 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	64 25	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	77 25	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	77 25	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— 4 1/2	73 50	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	850 ..	Emprunt du Piémont	885 ..
Obligations de la Ville	.... ..	Lots d'Autriche	... ..

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES DU MERCREDI.

Blés, faibles et difficiles à vendre, ainsi que les farines.

Bois neuf, en grande baisse, 68 le stère (double voie) ; de choix, 71.

Cafés, en baisse au Havre.

Cotons, plus animés à Liverpool, mais un peu mieux au Havre.

Cuirs, sans changement au Havre.

Esprit 3/6 (l'hecto.) disponible et courant du mois, 50 fr. ; à Béziers, 55-50.

Huile de baleine disponible au Havre 15-50, et huile de Palme, 41 50

— de colza, disponible et courant du mois, 91 ; à Lille 76-25

Laines. Le prix des étoffes à Roubaix est bien tenu.

Or, 15 fr. le mille.

Savon disponible, belle qualité, 111 à 110.

Soies grèges, en faveur et en hausse considérable au marché de Joyeuse ; fine jusqu'à 58, ordinaire jusqu'à 50 fr. le k° A Nîmes, soies 3/6 1re ordre, 40 à 41 ; on travaille beaucoup. A Lyon, la fabrique marche rondement ; les Américains ont fait de fortes commandes.

Sucres, calmes, à 51-50 et 52 la bonne 4e au Havre.

Vins, en tendance de baisse à Mâcon et à Bordeaux.

Suifs de Russie, 65 en vente publique. Chandelle 72. Bougie stéarique, 1-50. Oleine, 96. Stéarine, 250 fr. hors barrière.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 novembre.

THÉATRE DE LA NATION.— La Vivandière, Lucie.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Un Caprice.

ITALIENS.—

OPÉRA-COMIQUE.—L'Eau ; le Domino.

ODÉON.—Macbeth.

THÉATRE-HISTORIQUE.—Catilina.

GYMNASE.—L'Article, Geneviève, Comtesse, Passé Minuit.

VAUDEVILLE.—Roger, Coup de Pinceau, le Chemin, Chaumontel.

VARIÉTÉS.—Le Buveur d'eau, le Lion, les Deux font la Paire, Mignonne.

THÉATRE MONTANSIER.—Les Envies, la Rue, une Chambre, une Chaîne.

PORTE-SAINT-MARTIN.—L'Ile de Tohubohu.

GAITÉ.—Les Femmes de Paris, Guillaume.

AMBIGU-COMIQUE.—Les Sept Péchés capitaux.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—La Famille de la Bernardière, Plus de Jeudi, Georgette, Diorama.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

1re Année. N° 199. — ÉDITION DU MATIN. — Samedi 4 Novembre [illegible]

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, [illegible] — [illegible]

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.
PARIS. . . . . . Un an, [illegible] f., 6 mois, [illegible] f., 3 mois, [illegible] f.
DÉPAR. ET ÉTR. — [illegible] — [illegible] — [illegible]
PAYS à surtaxe. — [illegible] — [illegible] — [illegible]
AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.
PARIS, DÉP. ET ÉTR. [illegible] — [illegible] — [illegible]
PAYS à surtaxe [illegible] — 7 — [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

[illegible]
RÉPARTITION
[illegible]
du CAPITAL, [illegible] TRAVAIL [illegible] TALENT.

PARIS, 3 NOVEMBRE.

Assemblée Nationale.

RÉVISION DE LA CONSTITUTION.

L'Assemblée a continué et presque achevé aujourd'hui la révision de la constitution, ou plutôt l'examen des derniers amendements proposés.

Il n'y a eu réellement débat et intérêt parlementaire que sur deux points. Le premier avait trait aux incompatibilités qui touchent l'armée; le second avait pour objet un amendement tendant à exclure de la présidence de la République tout membre des familles qui ont régné sur la France.

L'article 28, on le sait, porte que toute fonction publique rétribuée est incompatible avec le mandat de représentant du peuple, sauf les exceptions qui seront déterminées par des lois organiques. C'est contre cet ajournement aux lois organiques de toute réserve à faire en faveur des officiers de terre et de mer, que des représentants militaires se sont élevés à la fin de la séance d'hier et au début de celle d'aujourd'hui. Le général Bedeau avait proposé de ne déclarer incompatibles avec le mandat de représentant que les fonctions révocables, et d'écrire dès aujourd'hui dans la constitution que les fonctionnaires inamovibles nommés représentants, seront simplement placés dans un cadre de disponibilité jusqu'à l'expiration de leur mandat.

Cet amendement a été combattu et repoussé uniquement parce qu'on était résolu à en faire l'objet d'une loi organique. Au fond, l'Assemblée ne paraît nullement disposée à enlever son grade et sa carrière, outre le traitement, à l'officier qui aura été honoré du mandat politique de ses concitoyens. Ce serait une iniquité que personne ne réclame. Mais l'armée est généralement chatouilleuse à l'endroit de sa dignité et de ses prérogatives. Elle eût été bien aise de voir graver sur la pyramide de marbre de la constitution ce qui sera simplement écrit dans des lois modifiables. De là un nouvel amendement et un nouveau débat. M. Ambert a tenu à développer toutes les bonnes raisons qui militent pour que l'armée s'identifie plus que jamais avec le peuple, pour qu'elle participe aux droits du citoyen, comme elle participe à la plus grande charge de la société : l'impôt du sang. Il a exposé ces raisons avec talent et chaleur. Mais son amendement a eu le sort de celui du général Bedeau. L'Assemblée impatiente d'en finir n'a pas voulu revenir sur sa décision. Nous croyons, nous, que la réclamation de l'armée est trop légitime pour qu'elle ait lieu de s'alarmer d'un retard de quelques semaines.

Mais la question d'incompatibilité vraiment grave, délicate et brûlante, se trouvait dans l'amendement que M. Antony Thouret a présenté et développé, pour la seconde fois, à l'adresse du prétendant dynastique qui convoite la présidence. Ici il ne s'agissait plus d'ajournement ni de lois organiques. Ce qui a été décidé est irrévocable. C'était le dernier effort que les fondateurs de la République de février pouvaient tenter pour fermer carrière aux espérances des dynasties déchues. A l'article 44, portant que le président doit être né Français, âgé de trente ans, et n'avoir jamais perdu la qualité de Français, on proposait d'ajouter l'exclusion des membres des familles qui ont régné sur la France. C'est aux trois points de vue du droit, du devoir et de la gravité des circonstances, que M. Antony Thouret a motivé cette exclusion. Certes, la thèse était soutenable, consciencieuse et prêtait à l'éloquence. M. Antony Thouret l'a développée avec une énergie républicaine qui ne manquait heureusement pas de tact ni de mesure. Il est fort possible que si le pouvoir exécutif était resté neutre dans le débat, comme on paraissait s'y attendre, une majorité n'aurait pas osé, en dehors de lui, se produire contre l'amendement. Mais il était trop tard pour s'arrêter dans la voie. Le ministère a cru qu'il ne pouvait garder le silence sur ce point sans donner lieu à des interprétations fâcheuses, et c'est pour éviter ces interprétations, pour démentir quelques malveillantes insinuations dont le général Cavaignac est personnellement l'objet, qu'il a bravement combattu toute exclusion, toute restriction au souverain usage que le peuple va faire une seconde fois du suffrage universel.

M. Dufaure invoquait des souvenirs historiques témoignant que le système d'exclusion n'avait jamais sauvé les gouvernements lorsque M. le général Cavaignac, entrant dans la salle, a pris lui-même la parole pour expliquer la décision du ministère. Quoique le sujet dans sa bouche devînt plus délicat, plus difficile que dans tout autre, il a été traité avec une clarté remarquable. C'était une de ces occasions de loyauté, de désintéressement et de courage qui vont bien au caractère du général Cavaignac. Du reste, l'argument principal dont le chef du pouvoir exécutif s'est servi pour repousser une exclusion aussi tardive était plein de justesse. Il consistait à faire remarquer qu'autant l'exclusion du prétendant était logique et sans danger, il y a cinq ou six mois, au moment où elle fut proposée par la commission exécutive et repoussée par l'Assemblée, autant elle devenait aujourd'hui inconséquente et dangereuse. M. Cavaignac s'était associé à la première pensée d'exclusion en sa qualité de ministre, il repousse la seconde en sa qualité de chef du pouvoir exécutif. Il pense que ce qui était alors une mesure de sûreté générale, ne serait plus considéré aujourd'hui que comme une mesure de sûreté personnelle. D'ailleurs, a-t-il ajouté, s'il lui a été impossible, dans la circonstance où il accepta le poste qu'il occupe depuis quatre mois, de consulter le vœu du pays, ce n'est pas sans regret, et il a une soif ardente de connaître enfin ce vœu du pays.

On doit se féliciter de voir de tels sentiments professés par les hommes du pouvoir. Ils révèlent le véritable caractère d'une république et ne peuvent être perdus pour l'histoire. Mais nous persistons à croire que l'Assemblée eût montré plus de sagesse et de patriotisme véritable, si dans ses décisions prises, il y a cinq mois, elle avait ajourné jusqu'à l'affermissement de la République l'épreuve de captations dynastiques à laquelle on va soumettre le suffrage universel. Il eût été toujours temps de professer un tel désintéressement républicain, une telle foi démocratique sans exposer le pays à des convulsions nouvelles. N'importe! le sort en est jeté, et ce n'est pas précisément à nous, novateurs avantureux, rêveurs utopistes, à reprocher aux conservateurs de la société un tel défaut de circonspection et de prudence.

Qu'il nous soit seulement permis de faire remarquer que pour être conséquent avec lui-même le pouvoir actuel ne doit pas professer cette confiance absolue dans les instincts politiques du peuple, uniquement en ce qui concerne l'élection du président de la République. M. Dufaure qui repoussait aujourd'hui toute idée d'exclusion comme fatal aux gouvernements, devra se rappeler ses paroles, lorsqu'il sera désormais question devant lui de ne plus exclure les masses laborieuses du sanctuaire de la propriété, du droit au travail et des douceurs de la famille. S'il admet que le peuple est assez mûr pour discerner entre plusieurs candidats, au milieu des manœuvres de la corruption, et des mensonges de l'esprit de parti, l'homme le plus capable de présider à ses destinées, il ne doit pas douter que ce peuple a assez de maturité aussi pour être consulté dans toutes les douleurs et dans tous les besoins de son existence morale et matérielle. Si le ministère professe réellement cette confiance dans le peuple, il ne doit plus repousser avec dédain comme il l'a fait encore hier, les propositions des socialistes, car les socialistes ne sont coupables que *de cette soif ardente de satisfaire les vœux du pays !*

M. Bastide assurait aujourd'hui à l'Assemblée nationale que, d'après les nouvelles reçues de Vienne, on s'y battait encore le 29, et que les impériaux étaient engagés dans la ville.

La situation de la banque, publiée aujourd'hui par le *Moniteur*, amène des réflexions de plus en plus sérieuses sur le système financier suivi jusqu'à ce jour; espérons qu'il s'en suivra des réformes importantes. Voici le bilan du 2 courant. La réserve en numéraire augmente toujours; elle est de 233 millions (au lieu de 231), et les affaires diminuent, car les escomptes se réduisent cette semaine, d'après le portefeuille, de 175 à 172 millions.

Les effets arriérés et en souffrance s'accroissent de 3 millions et demi; ils s'élèvent maintenant au chiffre de 26 millions et demi.

Le Trésor public a retiré 8 millions sur les 10 qui figuraient à son crédit. Mais les comptes-courants des particuliers ont versé par compensation 7 millions de plus.

Rapport sur les menées royalistes.

Nul ne peut contester aujourd'hui que le rapport de M. Bauchard, dirigé exclusivement contre les hommes de la révolution de Février, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Caussidière, n'ait laissé complètement dans l'ombre la part prise à cette insurrection par les menées royalistes.

Il était cependant permis de croire que les intrigues monarchiques n'étaient pas étrangères à la catastrophe. Ces menées sont permanentes; elles se sont révélées depuis juin, par le rendez-vous qu'un journal légitimiste avait donné aux femmes et enfants des transportés, en invitant la garde nationale à se joindre à cette foule désarmée, pour aller demander ou plutôt imposer à l'Assemblée nationale le rétablissement de Henri V. On sait que cette convocation ne parut pas dans le journal légitimiste, à cause des scrupules de l'imprimeur; mais qu'elle fut communiquée à beaucoup de personnes, ce qui amena dans les bureaux du journal une descente de la justice.

Ces faits ont trop d'analogie avec ceux qui se sont reproduits hier, avec les convocations adressées encore à des femmes, pour que nous ne soupçonnions pas toutes ces intrigues d'émaner de la même source, et si les représentants chargés d'une enquête sur les évènements de juin n'ont pas vu, à côté de la misère et de la dissolution des ateliers nationaux, causes principales, un petit foyer d'agitation royaliste, on peut croire que leurs investigations n'ont pas été ni bien complètes ni bien profondes.

Un représentant, M. Laurent (de l'Ardèche), a signalé cette omission dangereuse en demandant qu'on fît sur l'intervention du royalisme dans les évènements de juin, une enquête nouvelle.

M. Fayolle, chargé par le comité de l'intérieur d'un rapport sur la convenance de cette proposition, n'a pas nié le moins du monde qu'on pût trouver dans les évènements de juin des menées et des influences monarchiques; il a conclu cependant à ce que la proposition de M. Laurent (de l'Ardèche) n'eût pas de suite, en se renfermant dans ces fins de non-recevoir : « Soyons » conciliants, n'attaquons pas les auteurs de la première en» quête; plus d'enquête, elles ne peuvent faire que du mal : elles » irritent les partis. »

Nous croyons, pour notre part, que cette morale eût été fort de saison avant le rapport de M. Bauchard, rapport dont il eût été fort sage de prévenir les résultats, mais la première enquête ayant attaqué, dénoncé certains partis, en donnant aux autres une pleine amnistie, la justice aurait demandé qu'on rétablît un peu l'équilibre. Au surplus, voici les arguments de M. Fayolle. On verra qu'ils n'entament en rien le fond même de la question et que le rapporteur se défend même de la traiter et d'examiner les pièces produites.

Le comité n'a pas pensé qu'il dût remonter jusqu'à la commission d'enquête et au rapport soumis par elle à l'Assemblée [illegible] rapport, après avoir été lu en séance publique, a traversé l'épreuve de la discussion. On a pu l'attaquer et le défendre, en discuter [illegible] en contrôler le caractère et les assertions, opposer [illegible] te, et l'enquête au rapport. Si on ne l'a pas fait, [illegible] de conciliation trop honorable pour que nous ne soyons pas [illegible] nous y associer.

La discussion a été close par l'ordre du jour, et il n'est plus permis de la rouvrir. Tout examen serait un contrôle, toute réflexion nouvelle ressemblerait à une critique. En agissant ainsi, nous aurions cru [illegible] conduite à la fois offensante et pour l'Assemblée, et pour nos [illegible] collègues de la commission d'enquête. Nous nous en sommes [illegible]

.... Notre honorable collègue, M. Laurent, demande une [illegible] à quoi servirait-elle aujourd'hui, si ce n'est à [illegible] mal trop certain? D'ailleurs, faite au milieu de l'[illegible] qui se rejettent mutuellement la responsabilité des [illegible] elle serait peu concluante et deviendrait l'écho d'une foule d'[illegible] contradictoires. Le royalisme et le communisme seraient les [illegible] on se servirait, de part et d'autre, pour s'attaquer, les [illegible] ciens seraient dénoncés, les nouveaux seraient [illegible] draient ce prestige du pouvoir et cette autorité [illegible] nécessaires dans les circonstances difficiles où nous [illegible]

Quant aux pièces déposées, nous estimons que, [illegible] en détail et sans leur créer, par la discussion, une [illegible] PEUVENT ne pas avoir, il convient de les renvoyer, [illegible] responsabilité, au ministre de la justice, qui les [illegible] à la commission militaire chargée de l'instruction des [illegible] de juin.

Votre comité vous propose donc : 1° de ne pas [illegible] tion la proposition de M. Laurent; 2° de renvoyer, sans examen, [illegible] pièces produites au ministre de la justice.

Comprendra-t-on maintenant que le *Constitutionnel* s'appuie sur un rapport conçu dans de pareils termes et terminé par de telles conclusions, pour déclarer que l'intervention du royalisme dans les évènements de juin a été nulle, et que cette question est maintenant vidée ! Ecoutons le journal de M. Thiers :

A propos du travail de la commission d'enquête sur les évènements de mai et de juin, les journaux de la République rouge avaient [illegible] avec fracas que le rapport de M. Bauchart n'avait point tenu compte des *menées des partis royalistes*. Un représentant du peuple, M. Laurent (de l'Ardèche), a déposé une proposition à ce sujet. Il [illegible] qu'on recherchât, dans les documents déjà publiés, les traces de l'intervention de ce que, *dans son langage*, il appelait le royalisme, [illegible] qu'on nommât une commission de quinze membres, chargée de continuer une enquête qui avait été, selon lui, insuffisante et [illegible]. Cette proposition a été renvoyée au comité de l'intérieur, qui, après un MUR EXAMEN des *prétendus documents* qui lui avaient été [illegible], a conclu, par l'organe de M. Fayolle, son rapporteur, au rejet de la proposition de M. Laurent (de l'Ardèche).

Nous publions le rapport de M. Fayolle; ce rapport prouve une fois de plus que la commission d'enquête, dont le courageux rapporteur, M. Bauchart, a été honoré de tant d'injures, a rempli avec une parfaite loyauté la mission qui lui était confiée.

Que dites-vous de ce MUR EXAMEN à propos de pièces que le comité déclare ne pas vouloir examiner; que dites-vous de cette assurance avec laquelle on paraît nier jusqu'à l'existence [illegible] du royalisme, considéré probablement comme une invention des montagnards.

Le *Constitutionnel* ne manque pas une si bonne occasion d'accuser *les chimères monstrueuses du socialisme*, et M. Fayolle aussi, dans son rapport, mentionne « ces théories [illegible] » *sociales* qui, dans leur absolu, attaquent la société [illegible] » pour lui substituer je ne sais quels rêves monstrueux et in» sensés. »

M. Fayolle a bien raison de dire : *Je ne sais*, car, tout en s'attaquant au mot socialisme, il préconise la chose dans le paragraphe suivant, que nous signerions des deux mains :

Ce qui cause ce découragement, cette défaillance dont nous parlions tout-à-l'heure, c'est que la Révolution a été un instant détournée de son véritable but, l'amélioration du sort des travailleurs.

Il faut donc que l'Assemblée nationale, après avoir rassuré la société sur ses intérêts les plus chers, aille plus loin; qu'elle examine les questions sociales, si vastes, si complexes, avec cette fermeté du bon sens et cette vigilance dont elle a si souvent fait preuve. Son programme est tracé par la constitution elle-même : répandre l'instruction, organiser l'assistance, faciliter le travail, augmenter la richesse, encourager les associations libres, féconder l'agriculture, créer des institutions de prévoyance et de crédit, rapprocher le *bourgeois* et le *prolétaire*, l'ouvrier et le *patron*, et enfin verser à flots dans nos mœurs et dans nos lois cette fraternité qui dissipera toutes les défiances, telle est la raison qu'elle s'est imposée; et, quand elle l'aura remplie, elle n'aura plus rien à craindre, ni des fausses théories des socialistes ni des intrigues des prétendants.

Partisans de la République honnête et modérée, invectivez chaque jour le socialisme, mais faites ce que vous demande ici M. Fayolle, et nous serons pleinement satisfaits.

L'oubli des injures.

On lit dans la *République* :

La *Presse* annonçait et soutenait hier la candidature de M. Guizot dans le Calvados. Quand on se rappelle l'opposition acharnée que M. de Girardin a faite à M. Guizot pendant une année entière, les [illegible] personnelles, les révélations [illegible] et scandaleuses [illegible] entre ces deux personnages, on est bien forcé de convenir [illegible] communauté de haine est quelquefois plus puissante que la charité chrétienne pour produire le pardon des injures. La haine de la République a produit cette touchante réconciliation.

Attaque générale de Vienne.

[illegible] la nouvelle paraît positive, mais les détails sont encore bien obscurs. Quelques correspondances parlent d'un bombardement, d'autres seulement d'un assaut livré à la ville. On ne connaît pas non plus au juste la situation des choses à la date des dernières nouvelles.

Suivant quelques récits, les troupes n'étaient encore que dans les faubourgs; suivant d'autres, elles avaient pénétré jusque dans l'intérieur de la ville, au théâtre Charles; suivant d'autres encore, la ville entière aurait été emportée.

Toutes les nouvelles s'accordent à dire que les Viennois se battent avec un rare courage; on prétend reconnaître particulièrement les Polonais à leur habileté et à l'efficacité de leur tir. Les Viennois auraient répondu à l'ultimatum de Windisgraetz, qui leur accordait 48 heures pour se rendre à merci, qu'ils n'avaient pas besoin de 48 minutes de réflexion pour repousser de pareilles propositions. D'un autre côté, à une proposition de négocier un arrangement avec la ville et d'entrer dans Vienne avec ses troupes pour mettre la menace à exécution aux conditions prescrites, Windisgraetz a répondu qu'il n'entrerait pas avec ses troupes sans garantie dans une ville où le parti qui l'appelait demande une amnistie « pour les instigateurs du crime inoui qui a été commis sur le ministre de la guerre comte Latour et même sur son cadavre; qui demande l'éloignement des troupes qui ont été inhumainement attaquées; qui a fait une proposition tendant au bannissement de plusieurs membres de la famille impériale; qui protestait recemment encore contre les pleins pouvoirs que lui a accordés l'empereur, et qui déclarait sa mission tout à fait illégale.

On assure que Windisgraetz a déjà désigné au conseil communal les personnes sur la livraison desquelles il insistera. Il demanderait rien moins que la tête du général Bem, celles du docteur Schutte et de M. Pulsky, ministre des affaires étrangères hongroises; à cette demande le docteur Schutte a répondu en offrant 2 000 ducats à qui lui apportera la tête du général.

La Diète a répondu à l'empereur qui lui avait signifié de venir tenir ses séances à Kremsier, qu'elle ne pouvait obtempérer à cette demande, que le siége de ses débats était à Vienne, et qu'il n'était au pouvoir de personne de changer sa résidence.

Les Viennois, privés du secours des Hongrois, dont on ignore toujours la position, auront-ils pu résister à l'armée assiégeante? Nous l'espérons encore. En attendant, il est certain, dès aujourd'hui, que, de part et d'autre, on s'est battu avec acharnement, et que l'assaut a été très meurtrier.

Quelques correspondances parlent de l'incendie d'un grand nombre de maisons et de monuments de Vienne; d'autres prétendent qu'une partie de la ville était minée, et que la légion académique était décidée à la faire sauter. Quoi qu'il arrive, le dévouement héroïque des Viennois portera ses fruits, et la camarilla, dont les menées odieuses ont déjà produit tant de désastres, ne se relevera pas.

Pendant que la ville de Vienne était livrée à toutes les horreurs d'un assaut terrible, on discutait dans l'assemblée de Berlin, comme dans le parlement de Francfurt, diverses propositions déposées par des membres de la gauche, qui demandent qu'on mette à la disposition des Viennois là les troupes prussiennes, ici les forces de l'empire. Mais, dans l'une comme dans l'autre de ces assemblées, l'urgence n'a pas été admise. A Berlin, toutefois, 184 voix contre 168 ont décidé que la proposition deposée dans la séance du 30, ne sera discutée que le lendemain, dans une séance extraordinaire du soir. Reste à savoir ce que l'on décidera à Berlin, dans le cas où l'on recevrait la confirmation de la nouvelle de la prise de Vienne par les impériaux. Il est difficile que l'Allemagne tout entière ne s'ébranle pas, sinon pour sauver Vienne, du moins pour la venger, et refouler hors de son territoire l'armée des Slaves.

On s'occupe déjà d'organiser des corps francs pour marcher contre Windisgraetz.

A Cologne, le comité démocratique invite tout Allemand de cœur à prendre part à l'expédition que l'on veut diriger contre le bombardeur de Prague et de Vienne, *et la horde d'esclaves* qu'il commande. Il ne s'agit pas seulement, dit-on, du salut de Vienne, mais encore de sauvegarder la liberté de toute l'Allemagne contre l'envahissement des Slaves et des Russes et le règne du knout qui en serait la conséquence.

Ceux qui ne peuvent marcher pour la cause sacrée de la liberté sont invités à contribuer au moins, par des secours en armes et en argent, à l'organisation des corps francs. Ces secours serviront à équiper ceux qui n'ont pas les moyens de faire le voyage à leurs frais.

La proclamation se termine par ce généreux appel :

« Hommes de cœur! le canon de Windisgraetz retentit autour de Vienne; n'attendez pas que l'incendie de cette ville luise comme un phare de malheur sur l'Allemagne tout entière. Aux armes! que les tyrans apprennent qu'un peuple libre ne souffre plus sur son territoire les ravages d'un nouveau duc d'Albe.

A Berlin, les propositions suivantes, faites dans la séance du 29 du congrès démocratique, ont électrisé l'assemblée :

1° L'assemblée déclare sienne la cause des Viennois.

2° Un appel aux armes sera fait au nom de l'Assemblée.

Une commission a été nommée pour l'exécution de cette proposition; Jacobi, d'Ester et Simon de Trèves ont été choisis pour rédiger cet appel aux armes. Malheureusement la rédaction inspirée à ces dignes patriotes par l'amour de la liberté, a été trouvée par des membres plus calmes trop *révolutionnaire*. Waldeck, Behrends et Schulz sont parvenus à faire rejeter cette sublime adresse au peuple allemand.

Le soir, il y eut une assemblée populaire de dix mille personnes sous les tentes. Le peuple se montra énergiquement républicain. Plusieurs orateurs enflammèrent l'assemblée en terminant leur discours par le cri de vive la République! Sennin, de Dresde, termina sa chaleureuse improvisation par les cris de vive la République! Arnold Ruge fit jurer à toute l'assemblée que chaque membre s'efforcera d'obtenir que la sympathie de Berlin pour Vienne soit manifestée par le gouvernement.

Le congrès devait se réunir ensuite pour débattre la proposition faite par le citoyen Oppenheim d'adopter « les droits de l'homme » de Robespierre.

La *Gazette de Cologne* annonce que, par suite des discours prononcés aux *Zelten* et qui frisaient la provocation à une levée en masse sous prétexte de sympathie pour Vienne, le professeur Sennin, de Dresde, et l'écrivain Silberstein, de Vienne, ont été arrêtés, sous prévention d'excitation à la révolte.

Suivant une autre version, l'arrestation a été opérée pour tentative de haute trahison envers le pouvoir central allemand. Un mandat d'arrêt avait également été lancé contre le citoyen Braklow, d'Altona, mais il y a échappé. D'autres députés devaient aussi être arrêtés.

Le peuple de Berlin est dans une grande agitation; on s'attend à une explosion terrible en cas d'une catastrophe à Vienne.

Nous trouvons dans la correspondance particulière du *National* la lettre suivante sur la journée du 28 octobre à Vienne :

Vienne, 28 octobre.

L'attaque a recommencé aujourd'hui avec un acharnement nouveau. Dès huit heures du matin, le feu a été engagé sur quatre points différents: le faubourg de Leopoldstad, Lerchenfeld, le Belvédère et la barrière de Saint-Maxer. Le bruit de la canonnade et les feux de peloton se succèdent avec une rapidité effrayante. Au loin s'élève une épaisse fumée qui obscurcit l'air, tout en précisant les points où se livre cette terrible bataille. J'apprends à l'instant (10 heures) qu'on vient de lancer dans la ville des grenades et des fusées à la Congrève, et qu'on réserve les obus pour ce soir. Misérable monarchie! plus misérables encore les vils instruments qui la servent! Je suis allé m'assurer moi-même de l'exactitude du tir, et j'ai le bonheur de vous annoncer que l'artillerie de Windisgraetz fait plus de bruit que de mal.

Du côté du peuple, au contraire, les pièces pointées par de vieux canonniers, font, dans les rangs ennemis, un ravage épouvantable. La population entière des environs de Vienne s'est donné rendez-vous sur les montagnes qui dominent la ville, et assiste silencieuse et triste à l'anéantissement de la capitale de l'Autriche. L'énergie et le courage sublime des assiégés ne se sont pas démentis un seul instant, et, au moment où je trace ces lignes, les pièces de 24 qu'ils tiennent en leur pouvoir et qui vomissent la mort dans les rangs des assaillants, me donnent l'assurance qu'à moins qu'on ne l'incendie, la ville est imprenable.

De temps en temps, le bruit lointain du canon se fait entendre dans la direction que doit occuper l'armée hongroise. Si cette diversion a lieu, la victoire du peuple est assurée.

Il est six heures et demie du soir. Le combat dure toujours. L'armée hongroise n'a pas paru. Mais le peuple a été sublime de courage et d'énergie. Il a lutté tout un jour contre 80 000 hommes de troupes réglées, l'attaquant de toutes parts, et, dans ce combat terrible, il a maintenu intactes les lignes confiées à sa défense.

Aujourd'hui comme avant-hier, l'armée n'a pu pénétrer dans un seul faubourg. La ceinture de fer qui entoure la ville s'est resserrée un peu plus vers Léopoldstadt; mais quant aux faubourgs proprement dits, ils sont encore au pouvoir du peuple.

Huit heures du soir. — Mes appréhensions se sont malheureusement réalisées. Le misérable Windisgraetz, ne pouvant s'emparer de la ville, s'est décidé à y mettre le feu, et d'immenses lueurs rouges, qui s'élèvent à l'horizon, permettent parfaitement de distinguer les divers points des faubourgs qu'il a livrés aux flammes.

Attendez-vous à quelque acte de désespoir de la part des assiégés, et puisse un pareil crime ne point rester impuni!

P. S. Vienne le 28, huit heures du soir. — Comme je vous l'annonce plus haut, le feu est dans les faubourgs sur six points différents.

Nouvelles d'Italie.

L'Italie est en ébullition. Mouvements populaires à Lucques, à Livourne, à Gênes. Insurrection dans la Lombardie septentrionale, telles sont les nouvelles que nous apportent aujourd'hui les journaux d'Italie.

A Lucques, le mouvement a eu lieu le 24. Le peuple se porta en grande foule vers le cercle politique, s'écriant : Nous voulons la réouverture des clubs! vive la constituante! vive Montanelli! vive Guerazzi! Pendant ce temps, de fortes patrouilles de Piémontais parcouraient la ville. Le peuple alla demander des explications à ce sujet près du commandant de la place et du commandant des soldats piémontais. Il fut répondu que l'ordre exprès avait été donné aux soldats de ne pas se servir de leurs armes. Le commandant de la place, qui avait d'abord donné des explications inexactes, s'excusa ensuite devant le peuple, et promit, dit une correspondance du *Corriere livornese*, de ne plus recommencer. Le peuple se retira sans commettre aucun désordre.

A Livourne, tout s'est borné à une immense promenade à travers la ville, aux cris de : Vive Guerazzi! vive Montanelli! vive la constituante! vive l'Italie! pendant que les cloches sonnaient à grandes volées.

Dans la manifestation de Gênes, il y a eu, dit-on, des coups de fusil tirés et des hommes blessés.

— On écrit de Como à l'*Opinione* :

« Une grande fermentation règne dans toutes nos vallées. Plusieurs villages sont occupés militairement par les Croates. Chiavennes a été pris par des volontaires qui s'y sont retranchés; ils ont élevé des barricades dans les rues, ils ont rompu le pont jeté sur le torrent Merra et rendu impraticable la route menant de Chiavenne à Colico. 600 Autrichiens sont partis sur trois bateaux à vapeur, à cette nouvelle, laissant Como dégarnie.

» Les habitants d'Argegno (sur le lac à 6 milles de Como) se sont soulevés; ils ont désarmé 25 soldats qu'ils retiennent prisonniers. Toute la vallée au dessus d'Argegno (entre les lacs de Como et de Lugano) est soulevée. Il y est entré beaucoup de réfugiés venant du Tessin.

Le 25, deux bateaux à vapeur se sont présentés devant Argegno. La mêlée a été terrible; le bourg a été incendié, les habitants se sont sauvés dans les montagnes. L'insurrection continue dans la vallée d'Intelvi, où les Autrichiens rencontrent de la résistance. Il arrive de Chiavenne des barques chargées de blessés. L'insurrection s'est étendue à Sondrio; elle se développe dans toute la Valteline. Les nouvelles de Bergame sont identiques. Le val de la Sériona supérieure est soulevé, ainsi que le val Comonica. L'ennemi est forcé d'abandonner le val d'Intelvi. Les forces autrichiennes, qui avaient paru sur ce point se composaient de 5 compagnies, 2 hongroises et 3 du régiment Latour. Toutes les positions qu'elles avaient d'abord prises leur ont été enlevées. Les Autrichiens se sont embarqués avec une grande précipitation, laissant plusieurs prisonniers. 30 maisons ont été incendiées par ordre du capitaine des Hongrois. A Polozzago, dans deux affaires, les Autrichiens ont eu le dessous; un de leurs officiers supérieurs a été blessé mortellement.

— On écrit de Brescia, le 28 octobre. On dit qu'il y a des mouvements dans les vallées du pays de Bergame; des troupes et des canons sont partis de Brescia. On continue de fortifier Peschiera. La péninsule de Sermione est également fortifiée.

— Quoique Radetzki ait envoyé contre l'insurrection de Chiavenne 4 000 hommes avec de l'artillerie, l'insurrection est forte. Elle occupe les meilleures positions et elle reçoit chaque jour des renforts des nombreux volontaires qui arrivent de Suisse. On ne peut se faire une idée des actes de férocité dont les Allemands se rendent coupables, surtout vis-à-vis des femmes. Cinq corps de femmes ont été trouvés horriblement mutilés. (*Concordia.*)

— Dans la séance du 29 de la chambre des députés de Turin, MM. Valerio et Buffa ont interpellé le ministre sur les événements de la Valteline et de la Lombardie.

Le député Buffa, faisant allusion aux mouvements insurrectionnels de Seriona, Comonica, Chiavenne et la Valteline, s'exprima ainsi : L'insurrection lombarde se développera, et elle s'emparera de la Lombardie, où elle sera noyée dans le sang. Au premier cas, plus d'union; d'autres principes seront consacrés par la révolution; dans le deuxième cas, que diront les peuples qui verront écraser l'indépendance sans que le Piémont ne bouge? Ils diront: c'étaient des républicains, le Piémont les a sacrifiés. Nous devons, à mon avis, appuyer, les armes à la main, l'insurrection lombarde. J'insiste pour engager le gouvernement à adopter une détermination vigoureuse, ou tout au moins qu'il adresse une parole d'encouragement aux Lombards. Les maux de la Lombardie sont atroces. (Sensation.)

LE MINISTRE PINELLI. Je ferai observer que c'est précisément à cause de la désorganisation du gouvernement autrichien que les puissances médiatrices ne pensent arriver à aucun résultat de la médiation, elles ne savent à qui s'adresser. Le ministère sarde, toutefois, n'est pas lié, aussi la question roule toujours sur l'opportunité. Les faits dont on parle (l'insurrection lombarde) ne suffisent pas pour établir que cette opportunité soit arrivée, il faut encore examiner si notre armée est assez forte. Le ministère ne veut pas faire une guerre téméraire, il se prépare énergiquement à la guerre, attendra l'occasion favorable; il sera toujours reconnaissant aux personnes qui lui fourniront des nouvelles pour l'éclairer sur la situation. Le député Valerio déclare qu'il déposera entre les mains du ministère des lettres qu'il a reçues de la partie de la Lombardie où est née l'insurrection.

Assemblée nationale.

Séance du 3 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. MARTIN REY prend la parole sur le procès-verbal. Il dit que beaucoup de représentants se sont abstenus de voter en faveur de l'amendement de M. Félix Pyat, dont ils adoptent la pensée, pour ne pas sembler approuver son discours. Pour lui, il a voté en faveur de l'amendement, mais pour beaucoup la forme a emporté le fond, et un grand nombre ont voté contre leur conscience. (Interruption.)

A DROITE. A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis permettre à l'orateur de dire que des représentants ont voté contre leur conscience. Je le rappelle à l'ordre.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet rectifié de constitution.

La discussion s'est arrêtée hier à l'article 28 qui porte que toute fonction publique rétribuée est incompatible avec le mandat de représentant du peuple.

M. BEDEAU propose de rédiger ainsi l'article: « Toute fonction publique rétribuée et *révocable* est incompatible avec le mandat de représentant. Les fonctionnaires inamovibles qui sont appelés à siéger comme représentant, seront placés dans un cadre de disponibilité jusqu'à l'expiration de leur mandat. »

M. LHERBETTE combat cette proposition qui n'a pour but que de faire revenir l'Assemblée sur sa décision. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les incompatibilités seront réglées par les lois organiques.

M. PAYER appuie l'amendement. Il n'est pas juste de priver les hommes qui consacrent leur vie au service du pays, de l'honneur de siéger dans l'Assemblée nationale, et de les mettre ainsi sur la même ligne que les galériens! (Vive interruption.) Serait-ce donc un moyen de se débarrasser de concurrents redoutés pour les prochaines élections? (Nouvelles rumeurs.)

En quel moment vient-on jeter cette suspicion contre les fonctionnaires? Au moment où la République se fonde, et où, par conséquent, les fonctionnaires doivent être entourés du respect des populations.

L'Assemblée nationale se recrute dans trois classes : les propriétaires, les industriels, les commerçants. Ils sont là pour défendre les intérêts de leur classe. Si vous continuez à proscrire, il ne restera plus ici que des avocats. (On rit.) Or, les avocats sont le fléau des assemblées. (Longue hilarité.)

Je ne suis pas surpris de l'interruption. Toutes les fois qu'on touche une plaie, on doit s'attendre à des réclamations.

UNE VOIX. Assez! aux voix!

M. LE PRÉSIDENT. Si l'interrupteur est avocat et demande la parole pour un fait personnel, je suis prêt à la lui accorder. (On rit.)

M. VEZIN combat l'amendement. Il est contraire à la hiérarchie que des fonctionnaires soient appelés à contrôler les actes de ses supérieurs.

M. GUICHARD appuie l'amendement au milieu des cris d'impatience.

La clôture est prononcée.

La première partie de l'amendement, mise aux voix, est rejetée à une grande majorité. Les ministres ont voté pour.

On passe à l'amendement de M. Ambert ainsi conçu :

« Cette disposition ne s'applique pas aux armées de terre et de mer. (Allons donc! bruit prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT fait remarquer qu'un amendement dans le même sens a été, lors de la première discussion, renvoyé aux lois organiques. (C'est vrai! c'est vrai! — Aux voix!)

M. AMBERT. On a dit que l'amendement doit être renvoyé aux lois organiques, mais les lois sont essentiellement révocables; il s'agit de poser le principe; la loi organique contiendra les détails. Chacun choisit sa place dans la société, mais l'État la fait au militaire. Il accomplit un devoir, il n'est pas fonctionnaire public. (Exclamations.)

Comment! vous réunirez un camp de 100 000 hommes, et vous leur direz : Vous pouvez choisir votre cantinier, si cela vous plaît, tout le monde enfin, excepté le général qui vous a conduits à la victoire. (Interruption.)

Tant que vous n'aurez pas mis dans la loi : l'armée se recrute par des engagements volontaires, le soldat n'est pas fonctionnaire public. (Nouveau bruit.)

Il n'y a que deux lois en France, la loi civile et la loi militaire; la loi civile est toute paternelle, la loi militaire est toute draconienne. Et les militaires, on veut encore les exclure du droit d'être élus représentants! Est-ce qu'ils n'ont pas suffisamment payé leur dette à la République? (Nouvelle interruption.)

Vous allez décider si le soldat sera condamné à bivouaquer toute sa vie sur les marches de vos palais sans jamais y entrer. On disait à propos de l'article sur le recrutement : Le peuple dans les chaumières attend votre décision; moi, je vous dis : Le peuple dans les casernes attend votre décision. (Violente interruption. A l'ordre! à l'ordre!)

Le soldat fait partie du peuple, du vrai peuple.... (Nouvelle interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. Je ferai remarquer à l'orateur qu'il ne peut y avoir un vrai peuple et un faux peuple.

M. AMBERT. Le soldat était hier dans la chaumière; il y sera demain.

L'orateur termine son discours au milieu des cris d'impatience.

M. DEVILLE paraît à la tribune. (Tumulte prolongé.)

On a dit que les officiers de terre et de mer ne sont pas des fonctionnaires, parce qu'ils n'ont pas choisi leur carrière. C'est une erreur : l'impôt du sang n'est dû que pour sept années; celui qui reste plus longtemps sous les drapeaux a choisi sa profession.

L'orateur insiste pour que la discussion soit renvoyée aux lois organiques.

M. LHERBETTE parle dans le même sens. La constitution pose le principe; les lois organiques doivent contenir les exceptions; il est impossible que la constitution prononce sur quelques-unes seulement.

M. LE PRÉSIDENT. M. Vezin a demandé le renvoi de la question aux lois organiques.

Cette proposition est mise aux voix. L'Assemblée décide à une grande majorité que la question n'est pas renvoyée aux lois organiques.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'amendement de M. Ambert, qui est rejeté à une grande majorité.

Les deux Bonaparte et M. Thiers votent pour cet amendement.

La conséquence de ces deux votes semble être que les officiers de terre et de mer seront exclus de l'Assemblée. Le vote est suivi d'une vive agitation.

M. LARABIT s'élance à la tribune. Citoyens représentants (Moment de silence) citoyens représentants (Nouveau silence); citoyens représentants (Hilarité), j'ai entendu dire avec douleur qu'on ne se tromperait pas sur le vote de l'Assemblée, j'ai besoin de le dire, l'Assemblée rendra toujours justice au patriotisme de l'armée, et, quand l'Assemblée a rejeté l'amendement, elle n'a pas voulu dire évidemment qu'elle exclurait à jamais les fonctionnaires militaires de l'Assemblée. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Il est évident que les choses restent dans l'état, et que la liberté de l'Assemblée est réservée pour l'époque des lois organiques.

Après une modification grammaticale adoptée sur la proposition de M. Buchez, on passe à l'article 32, dont le dernier paragraphe est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale détermine le lieu de ses séances. Elle fixe le nombre et l'importance des forces militaires qui seront établies pour sa sûreté et pour le maintien du respect qui lui est dû, dans le lieu où elle aura établi ses séances, et elle peut disposer de ces forces »

La commission propose de modifier ainsi ce paragraphe :

« L'Assemblée nationale détermine le lieu de ses séances, l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté; elle en règle l'emploi. »

M. DUPLAN propose d'ajouter : « Et elle en dispose. »

Il importe, dit-il, que l'Assemblée conserve la disposition des forces établies pour sa sûreté. Il faut qu'elle puisse, au besoin, se protéger contre le pouvoir exécutif, s'il pouvait oublier ses devoirs. — Appuyé!

Après une courte discussion, ces mots sont adoptés et remplacent ceux-ci ; elle en règle l'emploi.

L'art. 37 était ainsi conçu :

« Les représentants ne peuvent être arrêtés en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, ni poursuivis qu'après que l'Assemblée a permis la poursuite.

» Le flagrant délit sera immédiatement déféré à l'Assemblée, qui maintiendra ou annulera l'arrestation. »

La commission propose de modifier ainsi le dernier paragraphe :

« En cas d'arrestation pour flagrant délit, il en sera immédiatement référé à l'Assemblée, qui autorisera ou refusera la continuation des poursuites.

» Cette disposition s'applique au cas où un citoyen détenu est nommé représentant. » — Adopté.

M. DEVILLE propose un § additionnel à l'art. 39, lequel serait ainsi conçu :

« Chaque représentant aura le droit d'initiative parlementaire qu'il exercera suivant les formes déterminés par le réglement. » — Adopté.

A l'art. 42, ainsi conçu :

« Toute proposition ayant pour objet de déclarer l'urgence est précédée d'un exposé des motifs.

» Si l'Assemblée est d'avis de donner suite à la proposition d'urgen-

ce, elle en ordonne le renvoi dans les bureaux et fixe le moment de la discussion.

» Une commission, nommée dans les bureaux, fait un rapport sur l'urgence seulement.

» Si l'Assemblée reconnaît l'urgence, elle le déclare et fixe le moment de la discussion.

Si elle décide qu'il n'y a pas urgence, le projet suit le cours des propositions ordinaires.

La commission propose de dire :

« ... Fixe le moment *où le rapport lui sera présenté. Sur le rapport,* si l'Assemblée reconnaît l'urgence, elle le déclare et fixe le moment de la discussion. »

M. DE SAINT-PRIEST demande que l'urgence ne puisse être déclarée qu'aux deux tiers des voix.

M. VIVIEN repousse cet amendement au nom de la commission.

M. VEZIN. Un membre de la commission s'est, lors d'une première discussion, prononcé en faveur de l'amendement de M. de Saint-Priest.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

Les modifications proposées par la commission sont adoptées.

M. VIVIEN, ministre des travaux publics, présente quatre projets de loi sur des chemins de fer.

Le premier tend à accorder à la compagnie des chemins de fer du centre l'autorisation d'ouvrir un embranchement sur aux conditions déterminées par les lois antérieures ;

Le second a pour but d'ouvrir un crédit de 800 000 fr. pour l'achèvement du chemin de fer de Vierzon ;

Le troisième tend à autoriser la compagnie du chemin de Montereau à Troyes, de se servir du chemin de Paris à Lyon entre Montereau et Chelles.

Le quatrième a pour effet d'autoriser l'Etat à exploiter le chemin de fer de Bordeaux à la Teste, mis sous séquestre sur la demande de la compagnie.

Après une courte discussion, ces projets sont renvoyés au comité des travaux publics.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur, présente un projet tendant à autoriser le département du Cher à s'imposer extraordinairement.

Le ministre du commerce et de l'agriculture dépose un projet relatif à la pêche de la morue et un autre relatif à un achat d'étalons.

CHAPITRE V. — *Du pouvoir exécutif.*

L'article 43 est adopté.

Sur l'article 44, M. Antony Thouret demande que les membres des familles qui ont régné sur la France ne puissent être nommés représentants. (Exclamations diverses.)

QUELQUES VOIX. Appuyé !

M. ANTONY THOURET. Je viens faire un acte de dévouement à la tranquillité et au bonheur de mon pays : un grand nombre de mes honorables collègues m'ont invité à reproduire une proposition pour la seconde lecture de la constitution.

VOIX DIVERSES. Nommez-les.

M. LE PRÉSIDENT. N'interrompez pas.

M. ANTONY THOURET. Je les nommerai s'il est nécessaire.

L'Assemblée a déclaré que par l'incomptabilité, certaines fonctions pouvaient être exclues de la représentation, elle peut déclarer également que par les incapacités certains hommes peuvent être exclus de la présidence de la République, et je mets parmi ces incapacités, la parenté avec les familles qui ont régné sur la France.

Et d'abord examinons s'il y a en France des citoyens incapables d'être élus présidents de la République? Oui. Ce sont les membres des familles qui ont régné sur la France, qui, pour défendre leur liste civile, leur couronne, ont combattu la République et immolé les républicains.

Selon le droit naturel, ils sont incapables, car on ne peut défendre ce qu'on a combattu.

Selon le droit commun, ils sont incapables, car la défiance les entourerait toujours, et ils ne pourraient accomplir le bien comme un citoyen entouré de l'estime publique.

Selon le droit constitutionnel, ils sont aussi incapables, car ils ont déjà renversé une constitution presque semblable à celle que nous venons de fonder.

Un général vainqueur peut bien accorder son estime à un général vaincu, mais jamais il ne lui confiera le commandement de son armée. (Très bien.)

J'aborde la seconde question. Est-ce un devoir pour des législateurs, pour des fondateurs de la République, d'exclure les membres de ces familles? Oui, et si vous voulez descendre dans les consciences, vous direz tous : c'est un devoir.

Citoyens, la monarchie nous a laissé la corruption ; les mauvaises passions s'agitent, pour les ennemis de la République, tous les noms sont bons quand il s'agit de son renversement.

Je ne suis guidé par aucun sentiment de haine et d'envie. (Interruption.) Mais le moment est venu de dire pourquoi j'ai représenté mon amendement à la révision du projet de constitution. Un membre de cette Assemblée a présenté sa candidature à cette tribune ; je ne sais s'il était son droit, mais moi j'ai pensé que c'était mon devoir de présenter cet amendement.

On est venu ici poser un nom. Eh bien ! ce nom doit être écarté comme anti-républicain. (Adhésion.)

Oui, vous portez un grand nom ! Mais ce nom est un nom fatal, qui rappelle les défaites de la liberté. Quand il s'agit d'hériter de sentiments républicains, il faut au moins que celui qui est mort en ait laissé dans son héritage.

Pourquoi est-ce vous qui vous présentez plutôt que certains de vos proches, que nous avons admis comme des frères ?

Votre silence, croyez-moi, ne sera jamais un bon moyen de succès. Les républicains qui ne vous ont jamais entendu crier : Vive la République ! se souviendront des cris que vous avez poussés à Strasbourg et à Boulogne. (Très bien ! très bien !)

Je remplis un devoir pénible en reproduisant mon amendement devant cette chambre, qui paraît destinée à de nouvelles et terribles épreuves. Mais il n'est pas dans cette enceinte un bon républicain qui ne voulût au prix de son sang épargner de nouveaux malheurs au pays. Napoléon lui-même n'a-t-il pas quitté Fontainebleau pour épargner à la France des discordes civiles ? Oui, je l'ai déjà dit, mais je le répéterai, si Napoléon aima plus la gloire que la liberté, il aima mieux la France que lui-même ; aussi, à mes yeux l'abdication de Fontainebleau est-elle son plus beau titre de gloire. (Très bien !)

Quant à nous, nous avons quelque chose de plus à faire que de discuter des hommes devant le peuple qui nous entend et l'histoire qui nous juge. Nous ne devons pas refuser la lumière au peuple dans les ténèbres sociales où les monarchies l'avaient plongé. (Très bien !) Il ne faut pas que l'histoire dise de nous : Ils avaient une Constitution à faire et une République à fonder, et ils n'ont pas su se servir de l'une pour sauver l'autre. (Bravos ! à gauche.)

Que l'Assemblée nationale fasse son devoir ; qu'elle éclaire le peuple, et le peuple fera le sien.

Je maintiens mon amendement avec la conviction que je remplis le plus impérieux des devoirs. (Très bien ! à gauche.)

M. DUFAURE. Le gouvernement s'est occupé de l'amendement qui vous est proposé..

VOIX DIVERSES. Parlez au nom de la commission.

M. DUFAURE. J'avais l'honneur de dire à l'Assemblée que le gouvernement a jugé à propos de s'occuper de l'amendement qui vous est proposé, il a cru devoir donner son avis sur cet amendement, et cet avis est que l'Assemblée doit le repousser.

UNE VOIX. Cela ne le regarde pas. (Agitation.)

M. DUFAURE. Je dois d'abord indiquer la véritable portée de l'amendement, et je vais le faire. Il y a trois familles ayant régné sur la France ; il en est deux dans lesquelles le président de la République ne peut être pris ; les lois existantes l'interdisent. L'amendement ne s'applique donc qu'à une seule famille.

On dit que c'est ainsi par des mesures vigoureuses que les Assemblées sauvent le pays. Depuis cinquante ans il n'est pas un gouvernement qui n'ait cherché son salut dans de semblables exclusions, et il n'en est pas un à qui elles aient profité. (Très bien !)

M. ANTONY THOURET. Mais alors pourquoi excluez-vous les deux autres familles ?

M. DUFAURE cède la tribune à M. le général Cavaignac.

M. CAVAIGNAC. Citoyens représentants, le gouvernement et le président du conseil auraient préféré que l'amendement ne fût pas porté devant l'Assemblée.

La mesure qu'on vous propose est une mesure individuelle. A cet égard, ma pensée est que cette mesure ne conviendrait ni à la dignité de l'Assemblée, ni à la grandeur de la France.

Il y a huit mois, une pareille proposition eût paru assez naturelle ; aujourd'hui, on dira qu'elle ne l'est plus, non pas tous, mais beaucoup ; pour mon compte, je le déclare franchement et bien haut, je la considère comme fâcheuse.

Depuis cinq mois, l'Assemblée a bien voulu me confier la direction des affaires ; depuis cinq mois, j'ai désiré savoir où le pays plaçait sa confiance. Aujourd'hui, ce n'est plus seulement un désir, c'est une soif ardente ; il faut que le pays se prononce. (Très bien ! à droite.)

M. ANTONY THOURET. L'Assemblée rend parfaitement hommage au sentiment qui a porté l'honorable général Cavaignac à faire entendre à cette tribune les paroles qu'il a prononcées.

Mais notre devoir à nous, le devoir d'un ami du pays, d'un véritable républicain reste le même. Je persiste dans mon amendement.

L'amendement est rejeté à une assez grande majorité. La séance est un moment suspendue. A la reprise, on revient au projet de constitution.

M. Bethmont adresse à l'Assemblée sa démission de représentant par suite de maladie.

M. GOUDCHAUX demande que le président ne puisse avoir pour successeur un de ses parents ou alliés qu'au sixième degré.

M. PLEIGNARD développe cet amendement, ainsi conçu :

« Ne pourront non plus être élus après lui dans le même intervalle M. le vice-président, ni aucun des parents et alliés du président jusqu'au sixième degré inclusivement. » — Adopté.

La commission propose d'ajouter les deux paragraphes suivants :

« L'élection a lieu de plein droit le deuxième dimanche du mois de mai.

» Dans le cas où, par suite de décès, de démission ou de toute autre cause, le président serait élu à une autre époque, ses pouvoirs expireront le deuxième dimanche du mois de mai de la quatrième année qui suivra son élection. » — Adopté.

La commission propose un nouvel article ainsi conçu :

« Art. 47. Avant d'entrer en fonctions, le président de la République prête au sein de l'Assemblée nationale le serment dont la teneur suit :

« En présence de Dieu et devant le peuple français, représenté par » l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocra» tique une et indivisible, et de remplir tous les devoirs que m'impose » la constitution. » — Adopté.

« Art. 63. Il réside au lieu où siège l'Assemblée nationale, et ne peut » sortir du territoire de la République sans y être autorisé par une loi. »

M. LE PRÉSIDENT. On propose de dire : « Du territoire continental de la République. » — Adopté.

« Art. 64. Le président de la République nomme et révoque les mi» nistres.

« Il nomme et révoque, en conseil des ministres, les agens diplomati» ques, les commandants militaires des armes de terre et de mer. »

M. LE PRÉSIDENT. On propose au deuxième paragraphe un amendement consistant à dire : « les commandants en chef, » au lieu de : « les commandants militaires. » — Adopté.

Dans l'art. 68 a été introduit un amendement de M. Flocon ainsi conçu :

« Toute mesure par laquelle le président de la République dissout ou proroge l'Assemblée nationale est un crime de haute trahison. »

M. DEVILLE propose une disposition additionnelle ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale désigne le magistrat qui sera chargé des fonctions de ministère public. »

M. HUBERT (de Lille) trouve de grands dangers dans l'addition introduite sur la proposition de M. Flocon. Si l'Assemblée est dissoute, le président est coupable du crime de haute trahison. On dit bien ce que devront faire les citoyens et la haute cour de justice, mais on ne dit pas quel sera le rôle de l'Assemblée dissoute.

Le président est déchu ; on le poursuit, c'est très bien ; mais pendant ce temps, qui administrera ? On dit que c'est le vice-président, mais ce vice-président partagera peut-être les opinions du président, et alors quelle confiance pourra-t-il inspirer.

L'orateur demande le renvoi de l'article à la commission.

M. COQUEREL. Le préopinant a oublié que l'Assemblée est permanente, et qu'elle a le droit de disposer des forces nécessaires à sa sûreté. L'article 68 prévoit le cas d'une révolution, la commission n'a pas cru devoir indiquer à l'Assemblée ce qu'elle aurait à faire ; elle n'a prescrit que les mesures que devrait prendre la haute cour de justice.

M. COMBAREL DE LEYVAL propose l'addition suivante et demande le renvoi à la commission.

« Tout acte ayant eu pour effet d'empêcher tout ou partie de l'Assemblée nationale de se réunir, ou de porter atteinte à la composition de l'Assemblée ou à la liberté de ses délibérations, constitue le crime de haute trahison. »

Le renvoi est ordonné.

L'art. 83 porte que la connaissance des délits politiques et de tous ceux commis par la voie de la presse ou de tout autre moyen de publication, appartient exclusivement au jury.

La commission propose de retrancher ces mots : « Ou de tout autre moyen de publication. »

M. DEVILLE en demande le maintien. Cette soustraction, dit-il, aurait pour effet d'enlever au jugement du jury les délits commis par toute autre voie que par la presse ; les affiches, les gravures, les caricatures seraient renvoyées en police correctionnelle ; évidemment, s'il en était ainsi, ce serait fausser le principe qui veut que le jury connaisse seul de tous ces délits.

M. VIVIEN répond qu'il y a certains délits qui ne peuvent être soumis au jury, par exemple les délits d'injures verbales, qui occupent presque continuellement à Paris les audiences de la police correctionnelle. Il vaut mieux s'en référer aux lois organiques pour spécifier les délits qui devront être déférés au jury et ceux qui devront être déférés aux tribunaux correctionnels. (Aux voix!)

L'amendement de M. Deville est rejeté, l'article de la commission est adopté.

L'art. 91 porte que la haute cour de justice sera appelée à juger les crimes, attentats ou complots contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'état.

M. DEVILLE demande que cet article ne s'applique qu'aux crimes, attentats ou complots commis depuis la promulgation de la constitution.

M. DUPIN aîné répond qu'il ne peut y avoir de rétroactivité, quant à la définition de la loi et quant à la pénalité ; mais quant à la juridiction, c'est différent ; car la juridiction peut changer de nom sans changer de nature.

M. DEVILLE insiste pour son amendement.

M. PASCAL (d'Aix) dit que la question est extrêmement grave, car elle intéresse les collègues qui sont actuellement sous les verroux et que l'on veut enlever à la juridiction du jury pour les faire juger par la haute cour de justice. (Rumeurs diverses.)

L'amendement de M. Deville est mis aux voix et rejeté.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures un quart.

Deuxième partie du discours de M. Félix Pyat.

(Fin.)

Maintenant accusez-nous de vouloir les révolutions parce que nous les annonçons ? Vous savez, mieux que personne, que ceux qui font les révolutions ne sont pas ceux qui réclament le droit, mais ceux qui le refusent. Vous savez, mieux que personne, qu'elles arrivent par la résistance et non par les concessions. Jadis, quand les [illegible] disaient à la royauté : Donnez-nous la réforme ! la royauté répondait : Vous êtes des aveugles ; mais derrière vous il y a des ennemis. Vous demandez la réforme et vous ferez la République ! Les libéraux répliquaient avec raison : C'est vous qui ferez la République en refusant la réforme. La réforme, en effet, a été refusée et nous avons la République. De même, citoyens, quand nous vous disons : Donnez-nous le travail ou vous aurez la révolution, vous nous répondez aussi : Vous êtes des aveugles ; derrière vous il y a des ennemis, et vous nous refusez le travail ! Prenez garde à la révolution !

Citoyens, il n'est que temps de sauver la République, et pour cela il faut l'établir sur le droit commun, c'est-à-dire sur le travail. Tout gouvernement qui veut durer un peu s'appuie sur des droits ou des intérêts faits pour le défendre. La première révolution a créé, entre autres droits, la propriété des biens nationaux ; l'Empire a mis un bâton de maréchal dans le sac de ses soldats ; la Restauration a voté un milliard d'indemnité pour ses nobles ; on sait quelle part la royauté de juillet a faite à ses bourgeois. Qu'a donc fait la République pour le peuple ? Je le dis à regret, jusqu'à présent la République a tout fait pour ceux contre qui elle s'est faite. Rien pour ceux qui l'ont faite. Elle a voulu rallier quand même les privilégiés, ceux qui l'ont subie, qui ont pour elle, sinon de la haine, du moins un sentiment qui, certes, n'est pas de l'amour, ceux qui en font l'épreuve, comme ils disent, et qui la rendraient avec plus de plaisir qu'ils ne l'ont reçue ; et elle leur a sacrifié le peuple, qui seul l'aime assez pour la défendre et la garder. Elle n'a pu contenir ses ennemis, ni maintenir ses amis. Complaisante aux uns, injuste aux autres, elle ne s'est manifestée au peuple que par des lois d'aggravation.

La loi des 45 centimes, la loi sur les attroupements, la loi des clubs, la loi des cautionnements, la loi des octrois, la loi des 12 heures, la loi de la contrainte par corps ; bientôt la loi du sel et des boissons ; autant de mesures oppressives et compressives qui perdent la république dans l'esprit du peuple, qui ont fait d'elle une forme sans fond, une sorte d'empire sans gloire, une monarchie sous le nom de république, une république bourgeoise, malgré son titre démocratique, violente à l'intérieur, faible à l'extérieur ; enfin, Juillet et Février. Comptez que de brèches au principe depuis que nous sommes ici : Nous avons entamé la liberté d'association, la liberté de pétition, la liberté de la presse, la liberté individuelle ; bref, nous n'avons été occupés qu'à défaire ce que le gouvernement provisoire, ce que le peuple avait fait, et à refaire ce qu'il avait défait. Je me trompe, nous avons détruit le bien et conservé le mal. Nous avons aboli les 10 heures et sauvé les 45 centimes. Or, pour le peuple, l'impôt et le travail, c'est tout le gouvernement.

Aussi le peuple dit déjà que la République a eu son programme de l'Hôtel-de-Ville, et vous savez ce que deviennent les gouvernements qui oublient leurs programmes ! Il faut donc que la République soit une vérité, il faut que le peuple ne doute pas de la République. Certes, le peuple a l'instinct et le sentiment républicains ; mais le sentiment, l'instinct, la foi, l'amour même, si profonds, si intimes qu'ils soient, ne résistent pas aux faits et à l'expérience, à la souffrance et au besoin. Les ennemis de la République sont là tout prêts à exploiter l'indifférence et la désaffection du peuple, à profiter de la détresse qu'ils causent, à tourner contre la République le mal qu'ils lui veulent et qu'ils lui font, et les prétendants viennent au peuple affamé comme le tentateur est venu au Christ dans le désert. Qui pensait à un empereur ou à un roi le 24 février ? Les prétendants n'avancent que parce que la révolution recule. L'esprit de parti, l'esprit du mal spécule sur la misère et lui offre des mondes. Les grands voient dans la royauté la clé de voûte de leurs privilèges, la sécurité de leurs jouissances, car ils croient encore, après tant d'épreuves, à l'ordre et à la stabilité du trône. Les petits, au contraire, regardent l'empire qui a réalisé pour eux, un moment, l'un des trois grands principes de la monarchie.

L'Empire, en effet, avait hérité de la République, sous bénéfice d'inventaire. Il n'avait pris qu'un seul des trois principes, l'égalité ; et, au lieu de baisser le niveau, il l'avait élevé. Chacun, comme je l'ai dit, avait un bâton de maréchal dans son sac, chacun pouvait s'affirmer selon sa valeur, et atteindre à son rang suivant son droit. L'Empire avait ainsi répondu d'abord à ce besoin, à ce droit d'égalité et d'élévation des masses. Un lieutenant devenu empereur, un palfrenier roi de Naples, un clerc d'huissier roi de Suède, le peuple devenant souverain dans ses plus humbles enfants, voilà le secret de la puissance impériale, voilà le prestige qui l'a maintenue jusqu'à ce que la liberté, qu'il avait niée, fut enfin la plus forte. Car l'empereur l'a dit lui-même, ce n'est pas la force étrangère, c'est l'idée libérale qui m'a tué. La République ne peut donc se soutenir qu'à la condition d'offrir plus de sécurité et plus d'ordre aux uns que la royauté, plus de satisfaction et de justice aux autres que l'Empire.

Elle a pour cela trois principes au lieu d'un. Si l'Empire a été fort avec un seul, la République a les trois ; il faut qu'elle réalise, pour tous, Liberté, Egalité, Fraternité. Alors elle sera inébranlable, alors tous les revenants à la couronne rentreront dans le passé ; elle le peut par l'association.

La constitution, dans son article 13, consacre, impose le principe ; il ne faut donc pas se contenter de l'essayer une seule fois et par de petits moyens qui le feraient échouer, il faut, au contraire, étendre et continuer l'essai avec toutes les ressources capables de le faire réussir. Les adversaires de l'association qui nous ont sommé d'exposer nos doctrines et qui nous ont forcé à faire ce long discours, nous ont dit franchement ce qu'ils veulent. L'ancien monde, le mal profond et incurable, la république des privilèges, toujours la même chose, comme la royauté, une république de risques et périls, non faite pour donner de l'ouvrage aux ouvriers, la vieille société avec son imprévoyance et son insensibilité de marâtre ou ses remèdes de commère, tous les risques et périls du hasard ; l'homme fût-il né pour être Luther ou Newton, abruti, exploité pour toujours, enchaîné au plus rude des maîtres, à la misère, entre l'hôpital et la prison, entre l'aumône qui dégrade et le crime qui tue ; le paupérisme, en un mot, avec toutes ses conséquences forcées de malheurs publics et privés, de forfaits, de hontes et d'émeutes ; la banqueroute, car l'injuste coûte cher parce qu'il est impossible, et toujours, toujours la révolution !

Pas d'illusion, citoyens, la vérité ! Le salaire qui satisfait M. Thiers, pour l'ouvrier, bien entendu, le salaire est au-dessous du besoin. Si l'ouvrier gagne plus, il paie plus encore et consomme moins que jamais, et il n'a que juste, non pas pour vivre, mais pour ne pas mourir de faim. Sur 33 millions de citoyens, il y a 10 millions de prolétaires ; sur trois hommes qui vivent à Paris, un meurt à l'hôpital, et vous avez à cette heure, avant l'hiver, près de 400 000 pauvres inscrits aux mairies de Paris, à cinq sous par jour, car il faut les nourrir ou les tuer. Voilà où vous en êtes. Et savez-vous où en est l'Angleterre avec ce beau système d'assistance que vous lui empruntez ? Savez-vous où elle en est avec la loi des pauvres, avec sa taxe volontaire ou forcée ? Permettez-moi de citer un des derniers écrits d'un homme que le peuple regrette et vénère, qui serait assis sur nos bancs s'il vivait encore, que quelqu'un, du moins, écoutera ici, de Godefroy Cavaignac. C'est une traduction de l'anglais écrite par lui, dans les loisirs de déporté que lui avait fait la royauté. Vous avez permis des citations socialistes, permettez-nous, à notre tour, des citations anti-sociales.

Vous allez entendre, je vous en préviens, des choses inouïes, énormes, monstrueuses, des horreurs qui ne pouvaient naître que chez un peuple qui a produit Malthus. Vous allez voir de quel excès est capable l'économie politique, jusqu'à quel lyrisme peuvent monter des philanthropes échauffés. Malthus est dépassé de cent piques. Malthus économisait les hommes, son successeur les supprime, c'est le superlatif de l'économie. Ecoutez, la citation sera courte et bonne.

L'ouvrage publié sous le pseudonyme de Marcus par un libraire [illegible] et religieux de Londres, comme qui dirait un libraire du quartier Saint-Sulpice à Paris est intitulé : *Essai sur la possibilité de [illegible] population.* Il a été attribué à l'un des trois commissaires de la loi des pauvres et réimprimé pour l'instruction des travailleurs avec le titre : *Livre du meurtre ou vade mecum des commissaires dans la Grande-Bretagne et l'Irlande*, par Marcus, un des trois.

J'espérais, dit Thomas Carlyle, dans [illegible] Godefroy-Cavaignac, j'espérais que cette œuvre [illegible] plaisanterie, mais non, il y a là un sérieux glacial [illegible]

Marcus est un bienfaiteur de l'humanité à sa manière. Du haut des doctrines ..., il a, sous un ciel de fer, regardé froidement les misères de ce monde, et d'une voix sourde mais positive, il conclut ; il demande que tous les enfants des classes ouvrières, passé le troisième, soient asphyxiés. On amènerait les mères à y consentir par des primes. Il y aurait, dans chaque paroisse, un exterminateur commun, qui construirait de beaux cimetières avec des colonnades et des vases de fleurs. Là, les matrones infanticides viendraient, le soir, promener leurs rêveries et songer par quel acte de patriotisme elles ont servi la société. Tel est le plan de Marcus, homme de logique et de science plus triste que toute la poésie du Dante. Quel monde, sans lumière et sans Dieu, quel monde de guerre et de ravage de pareils livres nous montrent à la place de cette Angleterre jadis surnommée la joyeuse!

Je m'arrête de dégoût et d'indignation. De quel côté sont les sauvages?

Ah, citoyens, cessons donc de nous outrager; car l'outrage, comme vous voyez, peut se retourner contre ceux qui l'emploient. Cessons surtout de calomnier l'homme et de blasphémer Dieu, de le déclarer impuissant et méchant dans son œuvre; n'accusons que notre ignorance! Le mal est une erreur, et l'erreur de Mathus est maintenant démontrée, Dieu merci, par une preuve victorieuse, par la théorie nouvelle du plus fort économiste de l'Angleterre, M. Double-Day, par la véritable loi de la population. Ah laissez-moi vous dire cette consolante vérité que Dieu a mise comme le remède à côté du mal, l'antidote de ce poison que vous avez bu.

La véritable loi de la population, la loi du *croisez et multipliez*, forme le plus parfait contraste avec la loi de Malthus. M. Double Day prouve par la physiologie, l'histoire et la statistique, c'est-à-dire par les principes, les faits et les chiffres, par tout ce qui constitue la science humaine que l'accroissement et la diminution des races, sont en raison inverse de la quantité et de la qualité des subsistances; que l'abondance modère la fécondité et que la pénurie l'augmente. En d'autres termes, l'excès de Pléthore est contraire aux vertus prolifiques, tandis que l'anémie leur est favorable; entre les deux se trouve l'équilibre. Cette théorie montre la haute sagesse de la Providence, car au moment où l'espèce humaine pourrait s'éteindre de misère, la loi de reproduction s'exalte, comble les vides et ne s'arrête qu'avec le bien-être et l'abondance. Lorsque les espèces animales ou végétales sont menacées de mort par l'insuffisance d'aliments et la débilité qui en résulte, la nature fait un effort suprême; elle proteste et réagit contre la propre destruction; elle accroît la vertu procréatrice des races et leur donne une puissance qui ne faiblit qu'avec une meilleure nourriture. Lorsque ces espèces reçoivent une alimentation luxuriante, excessive, elles passent à l'état prolétique et stérile, la reproduction s'arrête pour faire place à une diminution graduelle. Enfin, si l'alimentation des individus est suffisante et modérée, si la vie se surabonde pas chez eux, le principe générateur agit sagement, la race continue sans diminuer ni s'accroître.

Rien n'est plus simple, comme on voit, rien n'est plus libéral, rien n'est plus divin, parce que rien n'est plus humain... De quel côté sont les athées?

Choisissez donc des deux doctrines : la doctrine d'antagonisme ou la doctrine d'harmonie, celle qui met l'homme et Dieu en lutte, ou celle qui les met d'accord. L'une mène au bourreau, l'autre au boulanger! Car il n'y a que deux moyens de gouverner les hommes : la compression ou la satisfaction, la force ou la justice. Les gouvernements de la force et de la compression, nous ne connaissons que ceux-là; nous les avons tous subis et renversés; ils ne sont donc forts que de nom. Despotisme féodal, monarchique, impérial ou bourgeois, ils sont tous tombés; pourquoi? Parce que rien n'est plus faible que la force, parce qu'on ne mène pas l'homme par la violence, pas même les animaux, parce que le droit humain est irréductible, et qu'à moins de casser le grand ressort, l'expansion est toujours égale à la compression. J'entends souvent dire à mes adversaires, et même à mes amis : Il faut que le pouvoir soit fort. Oui, mais entendons-nous bien sur ce que c'est qu'un pouvoir fort. Un pouvoir est fort s'il est juste, et il est juste s'il représente tous les droits; sinon il est faible, nuisible, car il est injuste. Rien n'est plus facile, sans doute, que de gouverner par la force; seulement, c'est impossible. On a le calme un jour, mais le lendemain! Les hommes d'État à courte vue, au lieu d'observer le droit, croient se tirer d'affaire en l'éludant, en le sacrifiant aux faits, aux moyens, aux expédiants, et ils s'appellent hommes habiles, politiques et pratiques.

Citoyens, rien de plus malhabile que les habiles; il n'y a qu'une habileté, c'est la logique, qu'une politique; la vérité. Le gouvernement est une science, une science mathématique; il ne suffit pas de proclamer les principes, il faut les constituer, les organiser, les réaliser. Et c'est devant cette tâche difficile, mais sûre que les gouvernements, à défaut de savoir ou de vouloir, ont toujours reculé, et c'est en reculant qu'ils se sont perdus; car ils ressemblent aux filles de Loth, s'ils regardent en arrière, c'en est fait! Oui, citoyens, une fois hors du droit, on n'y peut plus rentrer; quand on ne peut gouverner avec les principes, il faut gouverner contre, et alors on suit cette voie fatale, on y marche de plus en plus, toujours, toujours, comme ce damné de Michel-Ange qui s'enfonce les bras tendus, les yeux fermés, dans les profondeurs du mal et court à l'abîme où sont tombés les autres. Nous-mêmes, citoyens, nous faisons l'expérience de ce terrible courant qui entraîne les gouvernements une fois en dérive! Depuis que nous sommes ici, je vous l'ai dit, nous allons de compression en compression.

Après le 15 mai, le pouvoir nous a demandé une loi sur les attroupements; il nous l'a demandée sévère, draconienne, armée de toutes sortes de rigueurs qu'il disait tutélaires, telle enfin que la royauté ne l'a jamais eue. Avec cette loi, il répondait de l'ordre, nous la lui avons donnée comme il l'a demandée, et quelques jours après, nous avions l'attroupement de juin. Alors le pouvoir est venu nous dire : la loi des attroupements ne me suffit pas, c'est la presse qui est mauvaise, qu'il faut comprimer, réprimer. Ah! cette fois, disait-il, si vous m'accordez la loi des cautionnements, je ne veux rien de plus, tout est sauvé. Nous lui accordons la loi, et quatre jours après le cautionnement ne suffit plus, on suspend la liberté. En vérité où allons nous dans cette voie de perdition? Vous ne le savez pas. Pendant quatre mois, vous avez tenu la pensée asphyxiée sous cette machine pneumatique qu'on appelle l'état de siége, chaque jour vous lui retiriez un peu d'air, et voici venir une nouvelle loi pour l'achever. Mais ne vous y fiez pas, défiez-vous plutôt vous-même de votre force. On ne tue pas les gouvernements, ils se suicident. La royauté est morte de sa victoire de juin, que la République prenne garde à la sienne!

Malheur aux gouvernements qui croient pouvoir tout par la force matérielle, qui croient faire de l'ordre par la compression, par la négation des besoins et des droits, par le silence et la mort! Oui, l'ordre qui règne à Varsovie, l'ordre public d'avant février, ordre instable, précaire, trompeur qui couve toujours une révolution. Croyez-moi, il n'y a que l'ordre par la satisfaction. Je ne connais d'ordre possible, véritable, durable que par l'expansion et par la liberté. Encore une fois, les gouvernements ne vivent que de justice. Hors de là, pas de salut. Un gouvernement juste est toujours fort; un gouvernement injuste est toujours faible. C'est ce qui a fait dire au Christ : Celui qui se sert de l'épée, périra par l'épée.

Les lois de septembre n'ont pas sauvé la royauté de juillet; les cours prévotales, la Restauration, les armées, la terreur même n'a pas sauvé la Convention, et qui peut se vanter d'être plus fort et plus ferme, plus entier, plus extrême qu'elle dans la compression. Ce n'est donc pas là le moyen. Barrère s'est donc trompé quand il a dit que les morts ne reviennent pas, il n'y a que les morts qui reviennent. Non, non, la compression n'est pas le moyen de gouvernement, et, à vrai dire, vous n'en connaissez pas d'autre.

Dès qu'il y a fièvre, agitation dans le peuple, dès que Paris a mal dans ses faubourgs, vite sans remonter aux causes, vous lui appliquez le fer et le feu, les remèdes héroïques, sabre et canons, toute la vieille médecine royale qui finit toujours par tuer... le médecin! Il n'y a qu'un moyen de guérir le mal, c'est la satisfaction. Essayez donc une fois, au moins, ce nouveau mode de gouvernement. Organisez le travail, vous vous passerez de gendarmes, ouvrez les ateliers, vous fermerez les prisons. Je constate ici, en passant, que c'est la République extrême qui veut donner le travail et ôter le bourreau, et que c'est la République modérée qui ne le veut pas. Choisissez donc, il en est temps encore, le progrès par la paix ou par la guerre. Ne parlez plus des bienfaits de la propriété, parlez de ses devoirs. Toute la question est entre le capital et le travail, le peuple ne s'y trompe pas. Il ne s'est jamais trompé d'ennemi; il agit toujours en conséquence.

En 93, le point douloureux, irritant, susceptible, difficile de la révolution, c'était la royauté; en 93, le peuple l'a combattue avec la hache; en 1830, il s'est contenté de l'exiler avec une escorte de gendarmes; en 1848, il l'a laissée aller avec l'escorte du mépris. Qu'importe un roi à cette heure? L'ennemi, le tyran, le roi véritable et dernier, c'est le capital; le sujet, l'esclave, c'est le travail. Le débat est désormais entre le seigneur souverain capital et le citoyen travail. Le capital est donc dans la même position que l'aristocratie en 89. S'il veut tout garder, il perdra tout. Il faut qu'il ait sa nuit du 4 août, sa part de concessions, son tour de dévouement. Nous ne pouvons nous sauver que par le sacrifice.

Ayons donc le mérite de faire de gré ce qu'il faudra faire de force. Nous avons renversé le despotisme de 89 au nom de la liberté, le privilége de 1830 au nom de l'égalité; nous avons renversé l'égoïsme de 1848, au nom de la fraternité. C'est par la fraternité, celui des trois principes qui caractérise notre jeune République; c'est par la fraternité que nous devons nous sauver, nous sauver tous ensemble; car nous n'avons pas le droit ni le pouvoir d'être heureux quand nos frères souffrent.

Liberté, égalité, fraternité, trois termes inséparables d'une même vérité, mais placés dans leur ordre logique et symbolique; la fraternité, la dernière, parce qu'elle résulte des deux autres. Dites donc au travail d'être le frère du capital, s'il en est esclave! L'esclave suppose le maître, et le maître exclut le frère. Notre ennemi, c'est notre maître, en bon français. La liberté, c'est le droit d'être : l'ordre en est la règle; l'égalité c'est le droit de justice, le besoin en est la mesure. La fraternité n'admet ni règle ni mesure, c'est le plus illimité, le plus absolu des principes républicains. C'est le nôtre, c'est la loi d'amour, le contrepoids de l'égoïsme. L'égoïsme avait dit : Chacun pour soi; la fraternité dit : Chacun pour tous; la fraternité c'est toute la république!

Au nom de cette république qui nous a tant coûté, soyons frères, solidaires, associés, organisons le travail, engageons-nous, ne doutons pas; ayons la foi, ayons l'amour, nous aurons la science. L'homme peut ce qu'il veut; nos pères ont vaincu la tyrannie des rois à force de courage et de vertu militaire, nous avons une tâche plus difficile et plus glorieuse, quoi qu'on dise. A quoi servirait d'être leurs fils, si nous n'avons rien de plus à faire? Nous avons à détrôner la misère et nous la détrônerons, nous citoyens, à force de dévouement et de science, le peuple à force de patience et de résignation, oui nous vaincrons cette royauté comme l'autre. Je vote contre le projet du comité, vive la République démocratique et sociale!

FAITS DIVERS.

Le *Charivari* prétend que Louis-Napoléon doit prononcer, le jour de son avénement, ce mot remarquable : « Rien n'est changé en France, *il n'y a qu'un Suisse de plus.* »

— La réunion générale de la Société fraternelle des ouvriers tailleurs, qui devait avoir lieu le jeudi 2 novembre, est remise au lundi 6 de ce mois, à 10 heures précises du matin, chez Dourlans, barrière du Roule.

— Les ouvriers faisant partie de la corporation de la bijouterie, section or, sont invités à se réunir dimanche 5 novembre, rue et salle Saint-Jean, 17, faubourg Saint-Denis.

— Le banquet de l'association des ouvriers et patrons arçonniers, dont nous avons parlé dans notre numéro du jeudi, aura lieu aux Vendanges-de-Bourgogne, à la barrière de La Chapelle, le 9 novembre, à 4 heures du soir. Le prix de la souscription est de 2 fr. 25 c. pour les hommes, et 1 fr. 75 c. pour les femmes. On souscrit au siége de l'association des arçonniers, rue des Petits-Hôtels, 23.

— On nous propose aujourd'hui, dit le *Mémorial de Rouen*, le chapeau de Napoléon, tandis que c'est de sa tête que nous aurions besoin.

— M. Robertson ouvrira un cours élémentaire d'anglais, jeudi, à huit heures du soir. Six autres cours, tous de forces différentes, sont en activité. Le programme se distribue chez le concierge, rue et place Louvois, 8.

— Avant-hier, vers une heure de l'après-midi, un employé de la maison Th. Lerat et Ce, se présenta chez le nommé Vivier, tailleur, rue des Drapiers, 45, au Havre, pour encaisser un effet de 500 fr., souscrit par ce dernier.

Vivier prend le billet, l'examine, puis, par un mouvement rapide, le porte à sa bouche, et l'avale sous les yeux du commis stupéfait qui, désespérant de lui faire rendre gorge, s'empressa de porter plainte à la police.

Le débiteur peu scrupuleux, encore nanti, en réalité, sinon d'une manière apparente, de la pièce de conviction, a été immédiatement arrêté.

— Le *Travailleur*, de Nancy, annonce, pour le 12 novembre, le *Banquet démocratique de la Meurthe.*

Les membres de la commission espèrent que cette grande fête de famille resserrera les liens de confraternité qui unissent tous les républicains, et donnera un éclatant démenti aux calomnies propagées par les organes prévenus ou intéressés de la réaction.

— L'inauguration de l'École des garçons et de celles des filles a eu lieu à Batignolles en présence du clergé et des autorités civiles de la commune. Une foule nombreuse assistait à cette touchante cérémonie. M. le curé et le maire ont prononcé quelques paroles heureusement inspirées; elles ont été immédiatement suivies de la bénédiction des classes et de la distribution des prix aux enfants. Chacune de ces écoles peut contenir 300 élèves. Le jour où chaque commune de France aura réalisé dans la limite de ses moyens et de ses besoins un progrès semblable, le terrible problème qui agite si profondément aujourd'hui notre société, sera bien près d'être résolu. (Le *Crédit.*)

— Hier, vers midi, une scène assez tumultueuse avait ameuté une foule considérable dans la rue de Mazagran. Un propriétaire venait de faire arrêter son locataire qui avait tenté de déménager avant le paiement du terme échu. Le propriétaire et le locataire avaient chacun leurs défenseurs. La garde est arrivée à propos pour disperser ce rassemblement.

— On parle d'approprier le palais de l'Elysée, faubourg Saint-Honoré, occupé présentement par la commission, peu occupée, des dons patriotiques, pour y loger le président de la République.

Quant aux Tuileries, elles seraient converties en une immense galerie d'exposition permanente pour les ouvrages d'art.

— Les bureaux de la commission des conseils de guerre, au Palais-de-Justice, sont toujours encombrés tous les matins de pauvres femmes et d'enfants qui s'en vont demander des permis pour aller visiter leurs maris et leurs pères détenus sans jugement dans les froides et humides casemates des forts détachés.

Il y en a encore 2 ou 3 000 à Saint-Denis et à Aubervilliers.

— On lit dans la *Feuille d'Annonces* de Morlaix du 28 octobre :

« On vend déjà chez plusieurs boulangers de la brioche faite avec de la fécule de marron d'Inde, purifiée d'après le procédé si simple et si économique du chimiste Plandin. Cette découverte intéressante sera, pour quelque temps du moins, une source de bénéfices considérables pour cette industrie, qui peut substituer à la farine de froment la fécule de marron d'Inde, car bientôt sans doute, le commerce s'emparera de ce nouveau produit, qui atteindra alors les prix courants des autres fécules.

— Club du faubourg du Temple. Séance du soir, vendredi 3 novembre 1848, à 7 heures, dans les salons de MM. Theurin et Beaumont, restaurateurs, 22, faubourg du Temple.

— On nous écrit de Strasbourg qu'un charivari a été donné, le 30 octobre, au représentant Gloxin, qui déjà, il y a trois mois, avait été exclu de la Société républicaine de Strasbourg, dont il était membre. Un charivari a été également donné au général de Bourjolly et à trois commissaires de police dont le remplacement est depuis longtemps attendu. Ces manifestations ont duré depuis 8 heures jusqu'à 10 heures de la nuit. La tranquillité est depuis complètement rétablie.

BANQUET DÉMOCRATIQUE de la fédération des peuples de l'Europe, à 1 fr. 50 c. — Ce banquet, qui sera présidé par le citoyen Ledru-Rollin, aura lieu le dimanche 5 novembre, à 11 heures du matin, chez Voinot, successeur de Constant, au mille colonnes, barrière Montparnasse.

On trouve des billets à la *Réforme* et chez les citoyens :
Charles Fournier, 16, place Dauphine;
Pelvilain, épicier, 7, rue Mogador;
Hiback, restaurateur, 39, rue de l'Echiquier;
Baillet, 3, rue Suger;
Ozenne, 7, rue des Postes.

ARDENNES. — Cour d'assises, 10 octobre. Un lieutenant de la garde nationale d'Arnincourt était accusé d'avoir crié : Vive Henri V dans un cabaret où il avait fait force libations. — Ce cri n'est pas séditieux, dit le prévenu. Je parie qu'Henri V est républicain. Louis Napoléon n'est-il pas venu déclarer qu'il l'était? Or il a fait deux actes de prétendant, tandis qu'Henri V n'en a pas fait un seul. » Cette plaidoirie a été suivie d'un acquittement.

UN BON LOCATAIRE. — M. le président : Richaud, vous avez mendié sur la voie publique?

Le prévenu : Oui, mon président.

— Vous convenez du fait?

— Parbleu!

— Pourquoi ne travaillez-vous pas?

— Parce que... suivez bien mon raisonnement... pour faire un civet de lièvre, dit la *cuisine bourgeoise*, il faut un lièvre; ce qui prouve que sans lièvre on ne peut pas faire de civet... de lièvre, du moins, et que, comme je n'ai pas de travail, je ne peux pas travailler. Voilà mon raisonnement, je le crois juste.

M. le président : Mais vous pouvez avoir des secours à la mairie...

Le prévenu : Connu! certainement, et j'en ai; qu'est-ce qui nourrirait donc ma femme et mes petits? j'ai des bons de pain et des bons de viande...

M. le président : Alors vous êtes inexcusable.

Le prévenu : Et mon loyer? j'ai un propriétaire, monsieur le président. Le pauvre homme, il a trois maisons sur le pavé de Paris, eh bien! savez-vous ce qu'il a reçu de ses locataires depuis la révolution de Février?... un drapeau... Croyez-vous que c'est avec ça qu'il peut faire bouillir sa marmite? Il ne peut pas se faire inscrire aux indigents, lui! alors j'ai mendié pour payer ce que je lui dois, j'avais déjà réuni dix sous quand les gardiens de Paris m'ont arrêté.

JARDIN D'HIVER. — Mme Sabatier, qui vient d'obtenir de si beau succès à Londres, et qu'on n'a point entendue depuis si longtemps à Paris, fera sa rentrée au Jardin-d'Hiver, dimanche prochain, dans une *Grande Fête de jour* préparée en son honneur. La fête commencera à une heure, le concert à deux heures, et Neuville terminera par une tombola de bouquets, bustes et portraits d'artistes célèbres, avec lots comiques. — S'adresser d'avance au *Ménestrel*, 2 *bis*, rue Vivienne, pour les billets de famille.

PETITE CORRESPONDANCE.

Rouen. — M. B. — Reçu les 9. — Nous vous env. le dernier II. — Félicitations.
Toulouse. — M. G. — Reçu vot. lettre; nous allons répondre à vos questions. — Envoyez-nous au plus tôt tout ce que vous avez.
Grenoble. — M. G. — Reçu les 125. — Nous vous créd. de 27. — Remerc. cord. à Me F.
Les Bordes. — M. E. S. — Le tir. est déjà commencé. — Nous activons le plus poss.

Bourse du 3 novembre.

Les actions de la Banque de France perdent 20 fr.; laissées hier à 1 460, elles finissent à 1 440.

Les dernières nouvelles de Vienne annoncent que la lutte continuait avec désavantage pour les Viennois; mais rien n'était encore terminé le 29, à une heure. La bourse subit l'influence de ce malheureux conflit. Les fonds publics continuent de baisser.

Le 5 p. 100 qui était hier à 67 65, ouvre à 67.40 pour finir au plus bas à 67.35, c'est 30 c. de perte sur la bourse précédente. Le Trois perd 25 c.

Les chemins de fer sont entraînés. Orleans de 600 arrive à 587.50. Avignon-Marseille flotte entre 165 et 162.50. Le Nord fait 348.75.

RENTES FIN COURANT.	Prem. cours.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	43 60	43 30	43 10	43 25
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	67 35
Cinq 0/0	67 35	67 40	67 10	67 35

3 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	43 35 ..	4 Canaux avec primes	387 50
— Emprunt 1847-1848	67 40 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	67 35 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1440	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	79 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'État romain	64 50	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	77 50	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	77 50	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— 4 1/2	72 50	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	650 ..	Emprunt du Piémont	685 ..
Obligations de la Ville	1125 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	367 50	366 25
Versailles, rive droite	107 50	105 ..	Du Nord	348 75	348 75
— rive gauche	97 50	95 ..	De Paris à Strasbourg	327 50	317 50
Paris à Orléans	603 75	587 50	Tours à Nantes	312 75	312 50
Paris à Rouen	380 ..	370 ..	Paris à Lyon	360 ..	360 ..
Rouen au Havre	180 ..	... ..	Montereau à Troyes	112 50	110 ..
Avignon à Marseille	158 75	162 50	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	80 ..	80 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	228 75	227 50	Bordeaux à la Teste	.. ..	25 ..
Amiens à Boulogne	... ..	140 ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 novembre.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—La Vieillesse de Richelieu.
ITALIENS.—Lucia.
OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.
ODÉON.—Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Catilina.
GYMNASE.—L'Article, Geneviève, Comtesse, Passé Minuit.
VAUDEVILLE.—Cadet-la-Perle, Chaumontel, un Coup de Pinceau.
VARIÉTÉS.—Le Buveur d'eau, le Lion, les Deux font la Paire, Mignonne.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Cuisinier politique, l'Été, le Pot, Henriette.
PORTE-SAINT-MARTIN.—L'Ile de Tohubohu, le Livre noir.
GAITÉ.—Les Femmes de Paris, Guillaume.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Coelina, le Commis et la Grisette, la Peur du Mal, le Diorama.
FOLIES.—Visite du Diable, Laitière, Chiffonniers, Domestiques.
DÉLASSEMENTS.—Maurice le Mobile, Adrien, un Voyage, l'Impératrice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Petite Maison, Fausse Adresse, Guimard, Notre-Dame.
THÉATRE CHOISEUL.—Claude le Novice, Gentil-Houssard, Intermède, Fontamarose.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 300. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 5 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS . . . . . . Un an, 20 f., 6 mois, 11 f., 3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR. — 26 — 17 — 9
PAYS à surtaxe. — 30 — 20 — 14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.
PARIS, DÉP. ET ÉTR. 10 — 5 — 3
PAYS à surtaxe 14 — 7 — 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 4 NOVEMBRE.

Assemblée Nationale.

VOTE DE LA CONSTITUTION.

L'Assemblée a aujourd'hui adopté la constitution. Sur 769 représentants, 739 ont voté pour, et 30 contre.

Après la proclamation de ce résultat, l'Assemblée s'est levée au cri de *Vive la République!* puis, sur la demande du ministre de l'intérieur, elle s'est immédiatement retirée dans les bureaux, afin de nommer une commission chargée de s'entendre avec le gouvernement sur les mesures à prendre pour la promulgation de la Constitution.

Quel que soit le sort réservé à cette nouvelle constitution, la République est désormais implantée en France, et elle ne périra point. Nous pourrons passer par des épreuves encore bien dures, les horreurs des guerres civiles pourront encore couvrir de deuil nos cités, mais la nation française n'est pour jamais dépouillée des bandeaux de la royauté, qui ont servi de langes à son enfance. Elle a atteint l'âge viril et veut se conduire elle-même. Malgré les intérêts et les partis rétrogrades, malgré les peurs et les défaillances, le peuple souverain est devenu et restera son propre maître, son propre conducteur.

Pour des esprits inattentifs, la proclamation de la République au 24 février est restée une surprise, un guet-apens. Ils ne se sont pas aperçus que cet accident n'aurait pas pu s'accomplir, n'aurait pas pu se maintenir, s'il n'était sorti du plus profond des entrailles de la société et s'il n'était devenu le fait nécessaire de notre temps. Qui donc ébranle et renverse tous les trônes de l'Europe, si ce n'est cette surprise du 24 février?

Non, la République est venue parce qu'il était nécessaire qu'elle vînt; deux ou trois années plus tôt ou plus tard, qu'importe! elle devait venir, elle est venue, et elle restera. C'est pourquoi crions tous avec confiance :

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Mais si le peuple est souverain, est-ce pour rester misérable? est-ce pour rester toute sa vie courbé sous un travail abrutissant et mal payé? Est-ce que la destinée de l'homme sur cette terre est celle d'une bête de somme?

La destinée de tous les hommes, de toutes les femmes, de tous les enfants, est de développer dans toute leur largeur les belles et nobles facultés mises en eux par Dieu même. Dieu a donné cette terre à l'humanité entière pour y vivre riche, intelligente, affectueuse, heureuse. Plus d'exploitation de l'homme par l'homme! plus de guerre de nations à nations! plus d'ignorance! plus de misère! Partout l'éducation, partout une meilleure distribution du travail, partout une équitable répartition des produits, partout la *réorganisation sociale par l'Association!* Voilà l'ordre de Dieu, voilà notre foi inébranlable en sa bonté infinie. Montrons donc à l'humanité la voie nouvelle où elle est appelée à entrer en poussant ce cri d'avenir, ce cri de ralliement pacifique, ce cri de foi, d'espérance et de charité :

VIVE LA RÉPUBLIQUE SOCIALE!

Circulaire du ministre de l'intérieur.

Paris, le 2 novembre 1848.

Monsieur le préfet, l'Assemblée nationale vient de fixer au 10 décembre l'élection du président de la République; la France est appelée pour la seconde fois à se prononcer sur la constitution de l'un des grands pouvoirs de l'Etat.

Cette élection sera, dans tous les temps, un fait grave et solennel. Chargé temporairement d'exécuter les résolutions de l'Assemblée nationale, le président de la République exercera une influence considérable sur les destinées du pays. C'est lui qui, par toutes les branches de l'administration, est en communication avec chaque droit, chaque intérêt sur toutes les parties du territoire; il influe sur la bonne disposition de la justice par le caractère et la science des juges qu'il choisit, il dispose de toutes les forces armées de la République; il représente la France auprès des autres nations. Le choix du citoyen qui doit recevoir cette haute et difficile magistrature sera toujours un des plus grands actes de la souveraineté populaire.

Aujourd'hui, des circonstances spéciales lui donnent encore une autre importance. La République est fondée depuis huit mois, mais, par de douloureuses nécessités, elle a froissé des intérêts, blessé des convictions. Elle rencontre des adversaires qui cherchent à lui créer des entraves, des ennemis qui aspirent à la renverser, pour lui substituer soit une dictature violente et démagogique, soit une des formes de gouvernement monarchique qui, depuis cinquante ans, ont tour à tour prouvé leur impuissance à gouverner le pays. Toutes ces hostilités se donneront peut-être rendez-vous au scrutin qui va s'ouvrir pour l'élection du président. Elles s'efforceront de mettre un représentant de leurs idées subversives en face de cette Assemblée qui a si fermement et avec tant d'intelligence fondé un vrai gouvernement républicain sur les bases antiques et respectées de notre ordre social.

Dans cette grande lutte, le rôle du gouvernement à qui l'Assemblée nationale a temporairement délégué le pouvoir exécutif est tout tracé. Il se réduit à assurer la liberté, la pureté de l'élection, à obtenir l'expression sincère du suffrage universel.

Vous l'avez déjà compris, le gouvernement doit laisser chaque citoyen apprécier, dans la parfaite indépendance de sa réflexion, le mérite des candidats qu'on lui propose. Ce n'est pas que je songe à vous interdire des rapports volontaires avec vos administrés. Je désire, au contraire, que ces rapports soient fréquents, que vous entreteniez chacun des vrais intérêts de la République. On comprendra sans peine que son avenir dépend en partie du citoyen qui, le premier, présidera à ses destinées; que la nation doit, dans le choix qu'elle fera, se confier à un passé sans reproche, à un patriotisme incontestable, à une résolution mâle, énergique, déjà éprouvée au service de la République, plutôt qu'à de vaines et trompeuses promesses.

Mais, éclairés ou non, convaincus ou non par vos conseils, que les électeurs soient libres dans leur choix. Gardez-vous d'appeler au secours de votre opinion leur intérêt, leur ambition, leur frayeur, toutes les mauvaises passions qui peuvent les égarer; ne flattez pas les prétentions locales, ne parlez pas de faveurs sans bornes, de dégrèvement d'impôts, de satisfactions qu'aucun gouvernement ne pourrait leur procurer. Je sais que tout le pays peut légitimement réclamer des améliorations matérielles; faites comprendre que le gouvernement s'en occupe activement, et que toutes vos déclarations soient l'expression d'une volonté ferme et sincère, sans devenir jamais un de ces moyens de séduction que l'on a trop souvent employés.

En s'abstenant de ces manœuvres, le Gouvernement n'a rempli que la moitié de sa tâche, il doit aussi empêcher que d'autres ne les emploient. Nos lois punissent les violences ou les corruptions électorales; j'entends que ces lois soient fermement exécutées. Vous surveillerez attentivement les menées des partis, vous les signalerez, s'il y a lieu, au procureur de la République; vous exigerez de tous le même respect que vous-même aurez professé pour la liberté électorale.

Je vous signale un ennemi que vous devez vous attacher à combattre : l'insouciance des électeurs. Vous ferez comprendre à ceux qu'une fatale indifférence tient éloignés du scrutin qu'ils sont coupables envers la société, envers eux-mêmes. Dans un moment où une mauvaise élection peut remettre en question tout ce que l'Assemblée nationale a fondé depuis six mois dans l'intérêt de l'ordre et de la liberté, exposer l'ordre social sans défense à des attaques aussi formidables que celles du mois de juin, on ne saurait comprendre la quiétude et l'abstention de ceux qui ont le droit de voter : ils assumeraient sur eux la plus terrible responsabilité, vous devez le leur faire sentir.

Nous allons faire une seconde épreuve du suffrage universel; abordons-la avec confiance; mettons notre espoir dans les inépuisables ressources de bon sens et de patriotisme que la France renferme : faisons en sorte d'obtenir le vote libre et éclairé de nos concitoyens. Il est impossible que ce vote nous expose aux hasards d'une révolution nouvelle.

Je vous enverrai, sous peu de jours, une instruction sur la préparation des listes électorales, la tenue des collèges, le dépouillement du scrutin, enfin sur tous les détails d'exécution du décret du 28 octobre.

J'ai voulu seulement aujourd'hui vous appeler à réfléchir sur le grand acte politique que la France va bientôt accomplir et sur l'attitude que vous devez prendre, au nom du gouvernement, dans des circonstances nouvelles.

Agréez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Conspiration légitimiste.

Louis Bonaparte n'est aux yeux des légitimistes qu'un instrument de conspiration; ils veulent, à l'aide de ce nom, renverser la République et ne s'en cachent pas le moins du monde. Il en est parmi eux qui, après avoir salué la République de leurs acclamations menteuses, veulent nous ramener leur prétendant à travers le sang et les ruines. Qu'on médite les lignes suivantes, empruntées au *premier-Paris* de la *Gazette de France*, et que tous les bons Français s'en souviennent au moment de voter :

Une nouvelle réunion a eu lieu entre un grand nombre de partisans du principe monarchique présents dans la capitale.

Il a été déclaré, à l'unanimité, que les *hommes monarchiques* ne pouvaient pas avoir de candidat dans la question d'une présidence élective;

Que leurs efforts devaient être employés uniquement à préparer les éléments d'une *Assemblée future*, SEUL ESPOIR DE TOUS LES GENS DE BIEN.

Il y a eu presque unanimité pour déclarer que *la candidature que l'on préférerait*, si l'on avait à voter, SERAIT CELLE DE LOUIS BONAPARTE, et que ce qu'il y avait de plus dangereux, c'était la prolongation d'un *statu quo* qui épuise toutes les ressources de la France, et qui nous empêche de profiter de la situation extérieure *pour rétablir l'influence de la France en Europe*. Ce *statu quo* ne changerait pas parce que M. Cavaignac serait président de la République, au lieu d'être président du pouvoir exécutif.

Il importe à la France d'avoir tous les éléments de salut, comme elle a tous les éléments de ruine.

M. Ledru-Rollin, c'est le retour à la terreur; M. de Lamartine, c'est l'anarchie poétique; M. Cavaignac, c'est l'irrésolution entre M. Dufaure et M. Ledru-Rollin, c'est, comme l'a dit Mme de Staël de M. Barbé-Marbois, *un roseau peint en fer*; M. Louis Bonaparte, *c'est la protestation du peuple* contre tout ce qui a été fait sans son aveu.

On a dit le 27 février, à l'Hôtel-de-Ville : *La royauté est abolie! plus de bonapartisme! plus de légitimisme!* LA NATION VA DIRE CE QU'ELLE PENSE DE CE DÉCRET.

Les Candidats.

Il ne s'agit pas, dit le *Crédit*, de consulter nos sympathies, il ne s'agit pas de nous entêter dans la préférence d'un type idéal de perfection qui n'existe pas. Nous n'avons l'alternative qu'entre un acte de froide raison ou un trait de démence.

Point d'hésitation! point d'atermoiement! point de fausse pudeur! Les ennemis de la République sont en campagne! Tous les brouillons, tous les ambitieux, les privilégiés de la veille, les envieux du lendemain, toute l'écume que les grands enfantements populaires font monter à la surface des sociétés, cette écume fermente et menace de tout envahir.

De l'union et du sang-froid!

Il n'y a que deux candidats qui aient aujourd'hui des chances réelles : Le général Cavaignac et le prince Louis-Napoléon.

Que le général Cavaignac ait toutes nos sympathies? Non, il ne les a pas. Que le général Cavaignac n'ait pas commis de fautes? Eh! qui aurait pu ne pas en commettre au milieu des difficultés qui l'ont environné?

Mais il y a une chose que personne ne peut contester, ni amis ni ennemis, c'est qu'avec lui la République n'est plus en question; c'est qu'avec lui la révolution est terminée, tandis qu'avec l'autre elle recommence.

L'*Ere nouvelle* publie en feuilleton, depuis le 26 octobre, sous le titre du *Mémorial des Tuileries 1840*, une série de lettres trouvées aux Tuileries à la révolution de février. Le fragment du *journal tenu par la princesse Clémentine pour le prince de Joinville*, qui a paru ce matin, contient, à la date du lundi 28 septembre, le paragraphe que l'on va lire :

« J'ai assisté à l'ouverture des débats du procès de Louis-Bonaparte devant la cour des pairs. Cela a été horriblement ennuyeux. Le principal accusé est un jeune homme assez bien de figure, mais sans expression, ayant d'assez bonnes manières, ne s'exprimant pas mal, mais avec tout cela portant un triste cachet d'insignifiance. Il a lu d'une voix ferme et bien accentuée une petite allocution sur la légitimité impériale, qui n'a produit aucun effet, et puis il n'a pas su tenir le rôle qu'il s'était donné dans cette allocution, celui d'un vaincu n'acceptant pas les vainqueurs pour juges. Il semblait d'abord décidé à laisser sans réponses les questions qui lui étaient faites, et même, après s'être levé deux fois comme pour parler, il s'est assis de nouveau sans rien dire; il a fini cependant par répondre plus ou moins et tant bien que mal au chancelier. En somme, il a inspiré un triste sentiment de pitié. *Pauvre négation, pour porter en des temps comme ceux-ci la couronne de France!* »

Nous ne changeons pas un mot, dit en note l'*Ere nouvelle*, nous reproduisons textuellement les expressions du journal tenu pour le prince de Joinville. C'est là l'impression produite sur les diverses personnes de la cour de Louis-Philippe, par le héros de Boulogne, jugé par la cour des pairs. Pour le journal, comme pour les lettres, nous livrons à l'imprimerie une copie prise par nous sur les originaux. Nous n'avons pas besoin de dire qu'aucune de ces pièces n'a été publiée. »

Lettre de M. Proudhon.

M. Proudhon a fait insérer dans le *Moniteur* la lettre suivante, reproduite avec empressement par le *Constitutionnel* :

Monsieur le rédacteur,

Je n'ai point pris part au scrutin de division sur l'amendement de M. Félix Pyat, relatif au droit au travail, non que je repousse ce droit, — Dieu merci, mes preuves sont faites, — mais parce que je ne pouvais applaudir à ma propre condamnation; parce que, dans aucun cas, je n'adopterai une théorie dans laquelle les conséquences détruisent les prémisses et les moyens sont en contradiction avec la fin; parce qu'enfin, dans mon opinion, le discours de M. Félix Pyat n'avait d'autre but que de faire une manifestation plus ou moins socialiste, et que mes votes ne sont point au service des combinaisons d'un homme ni d'un parti.

Veuillez, monsieur le rédacteur, insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro et recevoir mes civilités empressées.

P.-J. PROUDHON.

Voici les noms des représentants du peuple qui ont voté en faveur de l'amendement de M. Félix Pyat, relatif au droit du travail :

Astaix.
Théodore Bac, Baune, Benoît, Alphonse Blanc, Pierre-Napoléon Bonaparte, Bourzat, Brard, Bravard-Toussaint, Breymand, Brives, Bruckner, Amédée Bruys, Buvignier.
Calès, Chavassieu, Cholat, Auguste Clément, Considerant, Coutenceau.
Dain, Dargenteuil, David (d'Angers), Delbetz, Detours, Deville, Doutre, Dubarry, Ducluzeau, Durand-Savoyat.
Fagin-Fayolle.
Ferdinand Gambon, Gaudin, Greppo, Guinard.
James de Montry, Jeandeau, Joigneaux, Edmond Joly, Henri Joly.
Labrousse, Lagrange, de Lamennais, Lasteyras, Laussedat, Ledru-Rollin, Lefranc (Pyrénées-Orientales), Lefrançois, Douisy-Mathieu.
Charles Madet, Martin-Bernard, Martin-Rey, Félix Mathé, Mathieu (Drôme), Mazulime, Médal, Ménand, Auguste Mie, Mulé.
Ollivier (Bouches-du-Rhône).
Pascal (d'Aix), Paulin-Durieu, Pégot Ogier, Pelletier, Agricol Perdiguier, Pierre Leroux, Alzéar Pin, Pleignard, Pory-Papy, Félix Pyat.
Eugène Raspail, Richard (Cantal), Robert (Yonne), Ronjat.
Saint-Gaudens, Germain Sarrut, Schœlcher, Sarlooten, Signard.
Tamisier, Terrier.
Vignerte.
Westercamp.

ABSENTS AU MOMENT DU VOTE.

Albert, Alcan, Allègre, Etienne Arago, François Arago, Arnaud (Ariège), Astouin, Audry de Puyraveau.
Bajard, Barbès, Bastide, Baugier, Beaume, Béchard, Berryer, Berthelon, Rigot, Billault, Louis Blanc, Blot, Louis Bonaparte, Napoléon Bonaparte, Bouzique.
Caussidière, Chanay, Changarnier, Chavoix, Chevallon, Coralli, Cordier, Cormenin, Courtais, Crémieux, Crépu.
Delbrel, Demians, Deslongrais, Doublat, Duboys-Fresney, Gaspard Dubruel, Dupiau, Auguste Dupont, Dupont (de Bussac), Duvergier de Hauranne.
Emile Martin, Engelhardt.
Farconet, Léon Faucher, Favand, Flocon, Fould, Francisque Bouvet, Frechon, Frichon.
Garnier-Pagès, Gatien-Arnoult, Gigon-Labertrie, Gourd, Grevy, Guérin (Orne), Guigues, Guillier de la Touche, Guisard.
Kestner.
Julien Lacroix, Lacrousille, Laidet, Laissac, Jules de Lasteyrie, Latrade, Laurent (Ardèche), Lebarrillier, Lécuyer, Lefèvre (Seine-et-Oise).
Magnin-Philippon, Maichain, Malo, Jean-Louis Marion, Alexandre Martin, Michot, Lucien Murat.
Normant.
Perrinon, Petit-Jean, Picard, Portalis, Proudhon.
Raspail (Seine), Raynal, Renou de Ballon, Repellin (Drôme), Rey (le général), Reynaud-Lagardette, Rollinat, Roussel.
Saint-Romme, Saint-Victor, Salvat, Sarrans, Sibour.
Thiers, Trélat, Trouvé-Chauvel.
Vavin, Vignes.
Xavier Durrieu.
Yves.

Assaut de Vienne.

Les dernières nouvelles des environs de Vienne, car on ne peut plus recevoir aucune communication de l'intérieur de la ville, vont jusqu'au 29 au soir. Les nouvelles qui nous arrivent par les feuilles démocratiques de la Silésie continuent à être favorables aux assiégés, tandis que, au contraire, celles du *Moniteur prussien* confirment les progrès faits par les assiégeants.

Le 28, le principal combat a été des côtés sud et est, pendant que, du côté de l'ouest, les batteries ne se sont fait entendre qu'avec des interruptions.

Le soir, le ban avait entièrement pris les faubourgs de Landstrasse et de la Jægerzeile, à l'entrée de la Léopoldstadt, de telle façon que la [illegible]

mandaient celle-ci, et que ses batteries balayaient tout le Jaegerzeil; il avait aussi occupé le bâtiment de la Douane, en sorte que l'on était fort inquiet pour la grande quantité de marchandises qui s'y trouvaient accumulées.

La station du chemin de fer de Gloggnitz avait été très vivement défendue; cependant les troupes s'en étaient emparées dans le courant du 28, ainsi que du faubourg Wieden, l'un des principaux sièges du parti de la résistance.

Beaucoup de gardes nationaux auraient jeté leurs fusils, et l'on a trouvé dans le Danube une grande quantité d'armes. On prétend ne pas avoir remarqué une grande quantité d'étudiants, et beaucoup de personnes en concluaient qu'ils n'avaient pas pris leurs signes distinctifs afin de ne pas être reconnus. Les bombes avaient surtout été lancées sur l'Université; des grenades et des fusées avaient allumé plusieurs incendies, surtout dans le faubourg Wieden. On voyait les flammes dévorer la grande et précieuse fabrique de machines près du chemin de fer de Gloggnitz.

Le 29 au matin, les Viennois auraient été réduits à la ville intérieure, du côté du sud et du côte de l'est. On avait vu une députation de parlementaires se diriger de la ville vers le quartier général, et l'on prétendait que, de là, elle avait suivi Windisgraetz, qui avait quitté le camp, pour une reconnaissance contre les Hongrois. Ceux-ci s'étaient, pendant le combat, approchés de la ville. Il est possible qu'ils attaquent encore. une grande colonne de fumée s'était élevée de la ville, et devait être considérée comme un appel au secours.

La *Gazette de Silésie* assure que la cause du peuple parait en meilleure position que celle des troupes; il y a plus de prisonniers du côté des troupes que du côté de la ville. Le *Moniteur prussien* est lui-même obligé de reconnaître que, bien loin d'être découragés, le général polonais Bem et les étudiants sont décidés à se défendre jusqu'au dernier homme.

Capitulation de Vienne.

Voici les dernières nouvelles de Vienne, telles que nous les trouvons dans le *Moniteur prussien* :

« Nous recevons de Vienne l'avis suivant du conseil municipal :

» Le commandant en chef ayant informé le conseil municipal que la garde nationale sédentaire et mobile et la légion académique avait résolu de déposer les armes et de se soumettre aux conditions imposées par le prince Windisgraetz, une députation composée de conseillers et de membres de la garde nationale, s'est rendue auprès du prince pour lui faire cette communication. Vienne, 29 octobre 1848. — Le conseil municipal de Vienne. »

Dans la matinée du 29 octobre, une députation du conseil municipal avait engagé le feld-maréchal Windisgraetz de renoncer à la condition de la prolongation de l'état de siége après la soumission. Mais le prince avait formellement refusé, tout en promettant qu'il ne bombarderait pas la ville, afin de lui laisser le temps de la réflexion jusqu'au 30. A deux heures et demie quelques parties de la ville avaient recommencé le feu, mais il avait bientôt cessé.

Le 29, dans la soirée, le conseil municipal se réunit et appela le commandant en chef et tous les présidents de districts de la garde nationale, pour délibérer, s'il était possible et opportun de continuer à défendre la ville. M. Messenhauser a, dit-on, déclaré qu'il était prêt à continuer le combat si le conseil municipal l'ordonnait, mais, eu égard à la position actuelle des troupes impériales, on ne pouvait compter sur une défense efficace de la ville. Là dessus la soumission aurait été décidée à une majorité des deux tiers des voix.

Dans la nuit même, la députation se rendit auprès du prince pour lui annoncer la soumission absolue et le prier de faire concourir les troupes impériales avec l'autorité municipale pour le désarmement. En conséquence, le feld-maréchal n'a pas repris les hostilités, et, le 30, les troupes ont occupé le glacis. Le même jour, les faubourgs avaient en grande partie déposé les armes; déjà le 29, 27 compagnies de la garde nationale avaient déposé les armes dans le faubourg de Wreden. On avait appris, en outre, que la garde nationale avait repoussé avec succès les attaques des ouvriers contre le château, et que le général Ben était blessé.

Le 31 octobre, on disait à Breslau que les Hongrois s'étaient avancés mais qu'ils avaient été battus; une partie avait été jetée dans le Danube et l'autre avait passé du côté des troupes impériales.

Le conseil municipal a fait publier un avis portant que tous les ouvriers des corps armés ou de la garde mobile qui recevaient une paie de la commune, et les gardes nationaux pauvres qui recevaient des secours de la commune, continueront d'en recevoir après la délivrance des armes, jusqu'à ce que les rapports industriels soient rétablis.

Situation de Berlin.

Nous recevons la lettre suivante :

Je viens de recevoir une lettre de Berlin du 1er novembre et une de Dresde du 31 octobre. Toutes deux s'accordent à présenter la situation, bien que sous des aspects divers, toujours du moins fort extrême.

A Dresde les nouvelles viennent par Breslau et sont beaucoup plus démocratiques que l'on ne le désire dans la capitale de la Saxe. Mon correspondant toutefois, homme de cœur et d'avenir, est loin de partager les idées des Saxons, et le moins qu'il me prédise, c'est une lutte acharnée, m'annonçant au surplus qu'elle est irrévocablement engagée.

Mon ami de Berlin me dit *très positivement* qu'en la séance du 30 et du 31 octobre, la majorité inclinait pour secourir les Viennois, que mille placards étaient affichés appelant aux armes pour la défense de la commune patrie (*das Gemeine Vaterland*) et que des gardes nationaux étaient apposté́s, *en armes*, auprès des endroits où ces placards aux couleurs allemandes nouvelles apparaissaient. La consternation de la camarilla était profonde. On est décidé, à Berlin, à suivre l'exemple de Vienne, si cette dernière succombait. Tout se prépare à cet effet, et les prétextes ne manqueront pas. Mon ami termine en exaltant le courage et le haut talent du général Bem (que je connais personnellement, et qui s'est immortalisé le 6 septembre 1831, à Varsovie, et par la défense de Wola et de la barrière de Jérusalem, et sur la digue d'Ostrotzlka (1). Les autres officiers polonais qui commandent à Vienne regrettent que les Polonais qui sont encore en France ne semblent pas comprendre que leur devoir est d'aller là où l'Autriche est entamée.

Mon opinion personnelle sur ce qui se passe à Vienne, la voici. Je puis dire de l'empire ce que Bossuet disait de la bru de Louis XIV :

L'Autriche se meurt... l'Autriche est morte!!! Ferdinand succombe dans Vienne, soyez-en sûrs! Et il ne m'est pas démontré que si son armée y entrait victorieuse, elle n'y trouverait pas son tombeau! Jellachich n'est pas une énigme pour moi, et soyez certain que l'empereur lui importe peu au fond. Qui sait, si cette fois, d'accord avec les Hongrois, il n'aidera pas à l'ensevelissement total de l'armée de Windisgrætz! Dans tous les cas, le coup est mortel. Que Ferdinand rentre dans Vienne, cela peut s'admettre; mais, que l'empire se relève, non! Ferdinand a eu son Varennes. — Berlin présentera bientôt un spectacle plus épouvantable encore, et avant peu d'années la féodalité allemande n'existera plus, mais elle sera remplacée par une bourgeoisie téméraire que quelques ultra-socialistes allemands engloutiront à leur tour; époque fatale, mais époque de résurrection pour tous... ou de knout pour l'Europe entière!

Agitation à Berlin.

La population de Berlin s'est émue à la nouvelle des dangers de Vienne. La journée du 31 a été pour la capitale de la Prusse une journée d'agitation. On a voulu obtenir de l'Assemblée nationale prussienne une démonstration favorable à la population de Vienne. Les portes de la salle de cette assemblée ont été littéralement assiégées par le peuple pendant que les représentants délibéraient sur la question de savoir si le gouvernement prussien devait faire de la cause de Vienne la sienne propre. On ne laissait pas sortir les représentants, on les accueillait par de terribles menaces. Le drapeau rouge flottait à la lueur des torches. La garde bourgeoise assistait à ce spectacle, silencieuse, tandis qu'aux environs de la ville une armée de 78 000 hommes n'attendait que le signal d'un autre Windisgraetz. Nous ne connaissons encore qu'imparfaitement ces scènes grosses d'évènements révolutionnaires.

(1) Il avait fait élever pendant la nuit une digue, chef-d'œuvre de l'art.

Les évènements de Berlin paraissent avoir été amenés par le congrès démocratique.

Le professeur Bayrhoffer, de Marbourg, avait ouvert la séance du 30 en saluant le noble peuple de Berlin, qu'il regardait comme assez courageux pour relever de nouveau les barricades.

Le citoyen Silberstein, membre de la fameuse légion académique, a rappelé les combats des Viennois et incité au combat des barricades les démocrates de Berlin, qui ne souffriront pas que leurs frères soient égorgés à Vienne.

Le citoyen Brausewelter, de Kœnigsberg. On se bat à Vienne, parce que la révolution n'est pas terminée en Europe. Tant qu'il y aura des trônes, la révolution durera, et tant que le trône autrichien se maintiendra, l'empereur conduira les citoyens à la boucherie. Les provinces avaient confiance en Berlin et attendaient la République; les provinces désirent la République et espèrent que les Berlinois feront leur devoir.

Le citoyen Sennin, de Dresde, déclare ensuite qu'il est républicain décidé, et qu'il ne s'en cache pas. Le congrès, ajoute-t-il, s'est réuni au nom de la souveraineté du peuple, pour délibérer sur le sort du peuple, régler les finances des Etats, afin qu'ils cessent de dépenser plus qu'ils ne reçoivent, enfin pour fonder une république et donner par là au pays un éclat qui ne soit pas payé par le peuple.

Le citoyen Radlow, du Schlewig. Les représentants de Francfort ont trahi le peuple allemand. L'Assemblée nationale allemande est descendue au rôle de police centrale. Puisque le pouvoir central souffre que les Allemands soient massacrés à Vienne, il faut que le parti du peuple se consolide. La république est entre ses mains, et il ne doit soutenir énergiquement que les gauches des représentations du peuple.

Le citoyen Ruge considère comme décisif le moment actuel, où Vienne est mise en flammes, et les Allemands soumis aux barbares. On doit par ce soulèvement moral engager les représentants du peuple et la garde bourgeoise à déclarer qu'ils prennent le parti de Vienne, et ne souffriront pas que l'Allemagne soit subjuguée par les Slaves. Toute l'Europe, en ce moment solennel, a les yeux sur Berlin.

Dans la séance du lendemain, 31, la nouvelle des arrestations de Sennin et Silberstein excita la plus grande indignation. Une députation envoyée chez le procureur-général apporta la réponse que l'arrestation avait été ordonnée à la suite de dénonciation d'hommes de la police.

Le congrès a envoyé une seconde députation pour demander la mise en liberté immédiate des deux membres arrêtés.

Une affiche placardée au coin des rues communique au public de Berlin tout ce qui se rapporte à ces faits, et termine par ces mots : « Nous devons souffrir encore avec patience, *mais les temps de demander compte sont proches*.

Le 31, dès le matin, le congrès démocratique avait fait afficher la proclamation suivante :

« Durant de longues années, le peuple allemand a gémi sous le joug du despotisme. Les sanglants évenements de Vienne et de Berlin autorisaient d'espérer que sa liberté et son unité deviendraient une vérité. Les diaboliques artifices d'une maudissable réaction s'opposent à ce développement, pour frustrer le peuple de son magnifique soulevement.

« Vienne, ce rempart principal de la liberté allemande, est en ce moment dans le plus grand danger. Sacrifiée par les rancunes d'une camarilla encore puissante, elle devait être livrée de nouveau aux chaînes du despotisme. Mais sa noble population s'est levée comme un seul homme, et, méprisant la mort, elle tient tête aux hordes armées des oppresseurs

» La cause de Vienne est la cause de l'Allemagne, la cause de la liberté. Si Vienne succombe, l'ancien règne de l'arbitraire relèvera plus que jamais sa bannière; si Vienne triomphe, ce règne de l'arbitraire est détruit.

» C'est à nous, concitoyens allemands, de ne pas laisser succomber la liberte de Vienne, de ne pas la laisser exposée au succès des armes des hordes barbares. Nous vous invitons donc à contribuer, chacun selon nos forces, à sauver Vienne de la ruine. Ce que nous ferons pour Vienne, nous le ferons pour toute l'Allemagne. Aidons-nous nous-mêmes. Des hommes que vous avez envoyés à Francfort, pour fonder la liberté, ont repoussé avec des rires ironiques l'invitation de secourir Vienne. C'est à vous maintenant d'agir! Avec une volonté énergique et inébranlable, exigez de son gouvernement qu'ils se soumettent à votre majorité et qu'ils sauvent, à Vienne, la cause allemande, la cause de la liberté! Pressez-vous! vous etes la puissance, votre volonté est la loi.

» Debout, hommes de la liberté! debout dans tous les pays allemands et partout où la pensée de la liberté et de l'humanité enflamme de nobles cœurs. Debout, avant qu'il soit trop tard! Sauvez la liberté de Vienne! Sauvez la liberté de l'Allemagne! le présent vous admirera, l'avenir vous récompensera par une paix éternelle!

Le Congrès démocratique de Berlin.

Une affiche a invité toute la population de Berlin, gardes bourgeois ou non, jeunes gens ou vieillards, hommes et femmes, à se réunir le 31 octobre, à onze heures du matin, aux portes du local de l'Assemblée nationale, pour présenter une pétition demandant que l'Assemblée nationale déclare qu'elle fait de la cause de Vienne la cause du peuple prussien.

En conséquence de cette publication, une foule immense s'est réunie sur la place Alexandre, et se dirigea en grand cortége vers l'Assemblée nationale. La foule grossissait toujours; les clubs étaient venus avec leurs drapeaux. La pétition fut remise au député d'Ester. Plusieurs orateurs, entre autres Ruge, haranguèrent la foule. Ils promirent de s'employer à la mise en liberté des démocrates arrêtés la veille. Le cortége ne se retira qu'après avoir demandé une réponse à la pétition pour le soir.

Une séance de nuit commença à six heures; les têtes étaient très échauffées. Une foule immense était groupée autour du local de l'Assemblée nationale. Pendant la séance, un député ayant voulu sortir de la salle, les ouvriers s'y opposèrent en s'écriant : Personne ne sort, à moins qu'il ne puisse montrer sa carte de démocrate! D'autres, en grand nombre, s'écrièrent : Que se passe-t-il en ce moment a l'interieur? et on leur aurait répondu : « Nous les tenons, et, si le vote ne nous est pas favorable, nous les étranglerons!

Lorsque ce même député voulut rentrer à 8 heures et demie pour prendre part au vote, il était impossible de pénétrer à travers la garde bourgeoise et la multitude qui se pressait à l'entrée. Les baïonnettes et les drapeaux rouges brillant à la lueur des flambeaux, les groupes, avec les orateurs au milieu, les cris qui se faisaient entendre, formaient une scène nocturne effrayante. A 9 heures et un quart, un grand bruit se fit entendre à l'entrée; un drapeau rouge fut porté du bas du grand escalier de la principale entrée, où il fut placé, après que la garde bourgeoise eut été repoussée. Vingt minutes plus tard, la générale retentissait dans toutes les rues.

Deux dépêches télégraphiques annoncent, l'une que Vienne a capitulé le 29, et l'autre, qu'à Berlin, l'ordre troublé a été rétabli par la seule intervention de la garde bourgeoise.

Ce qui prouve qu'à Berlin, l'Assemblée nationale sentait le besoin d'entrer dans la voie démocratique, c'est que, revenant sur son vote de la veille, elle a prononcé l'abolition non-seulement des privilèges, mais encore des titres de noblesse, et, en outre, de tous les ordres et décorations.

Réveil de l'Italie.

La médiation anglo-française est suspendue par suite des évènements de Vienne; l'Angleterre profite, dit-on, de cette occasion pour s'en retirer. Le ministère piémontais refuse de profiter de l'insurrection de Vienne pour reprendre l'offensive. Mais les populations de la Lombardie opprimée ont été moins patiente. La bannière tricolore flotte dans la Valteline et les vallées voisines jusqu'à Como. La bannière porte ces mots : Unité, Dieu et Peuple. Sur toutes les montagnes on entend chaque jour résonner le canon. L'insurrection a commencé à Chiavenna qui, maintient libre le passage de l'Adda contre des forces considérables; Sondrio a suivi, puis la vallée d'Intelvi. Le mouvement a été victorieux jusqu'ici. Des mines ont été pratiquées à la gorge des vallées pour faire sauter les troupes qui s'y engageront; on espère que dans quelques jours toute la ligne frontière sera en armes. Les insurgés ont négocié un emprunt de 150 000 livres d'Italie. Les correspondances qui arrivent de ce point sont rayonnantes d'espoir.

On disait le 30, à Lugano, que Bergame et Brescia s'étaient soulevés, et qu'à Brescia les Autrichiens avaient été chassés après une lutte terrible. Mais cette nouvelle a grand besoin de confirmation. Milan n'a pas bougé.

Le 28 on se préparait à faire à Trieste une démonstration contre Hagnauer, député de cette ville, qui avait quitté son poste à la Diète de Vienne; il en fut averti, et publia une circulaire pour annoncer qu'il allait retourner à son poste, et contribuer pour sa part au triomphe de la liberté.

A San Lorenzo (Romagne), il y a eu un mouvement dans lequel on a crié : Vive la République!

A Rome, le 25 octobre, à la suite d'une rixe, une troupe de peuple est entrée dans le quartier des Juifs, le Ghetto, et y a commis beaucoup de désordres. Le *Contemporaneo* reproche aux journaux ultra-catholiques, qui d'ordinaire déploient tant d'amertume contre le peuple, de n'avoir aucune parole de réprobation pour cette attaque contre les juifs, aucun conseil pour éclairer le peuple.

Le mouvement de Gênes a été plus grave qu'on ne l'avait dit d'abord. Des placards avaient été apposés avec ces mots : *Vive la Constituante italienne*! L'intendant envoya des carabiniers, escortés de patrouilles, pour les arracher. Ils furent assaillis par des sifflets et des pierres. Quelques arrestations furent opérées, des attroupements se formèrent dans les principales rues. On réclama les individus arrêtés; on refusa de les rendre. Il y eut des coups de pierres reçus, des coups de bâton, et enfin des coups de pistolet, puis des coups de fusil. Cinq hommes du peuple tombèrent tués par les gardes civiques. Le soir, la pluie contribua à disperser les rassemblements, mais l'agitation était extrême. Le lendemain 29 au matin, on battait la générale et la troupe occupait les places.

Le 28 octobre le ministère démocratique toscan a présenté son programme aux deux chambres. Nous en traduisons les principaux passages qui nous sont apportés par un supplément de l'*Alba*.

... Nous nous occuperons d'abord des finances. Quand l'état de l'Europe le permettra, nous proposerons un emprunt la vente et l'aliénation des biens nationaux nous permettront plus tard de nous passer de cette ressource, toujours déplorable, même quand elle est juste.

La Toscane doit se défendre par elle-même et par ses propres forces.

Zélés partisans de la liberté de la presse, nous ne nous démentirons jamais. Entre deux maux, la licence ou la compression, nous choisirons le premier. Quant à la garde civique, en attendant que la milice cesse d'être un metier à part, nous tâcherons qu'elle soit le palladium de la liberté.

Et comme la force matérielle pourvoit mal à la sécurité des villes, et qu'elle ne suffit jamais, que la présence des troupes, outre qu'elle est impuissante, engendre de perpetuelles discordes, nous chercherons à maintenir l'ordre par d'autres moyens, par la persuasion plutôt que par la force....

Nous nous occuperons surtout de l'education. Nous nous occuperons plus encore de former le cœur que l'esprit, et de donner à tous ce qui n'a été donné jusqu'ici qu'à quelques uns, de développer complètement leur intelligence.

En entrant au ministère, nous laissons a la porte armes et bagages. Nous avons proclamé la constituante italienne dans nos écrits, nous la proclamons dans notre programme. La constituante consiste dans le vœu de 23 millions d'hommes, légitimement représentés relativement à la forme du gouvernement qui leur convient; mais la constituante doit être un gage d'amitié, et non une attaque à des peuples amis, et le moyen le plus efficace d'aviser au but de nos vœux, l'indépendance italienne, etc.

— Le gouvernement provisoire de Venise vient de prendre l'arrêté suivant :

« Considérant que l'Italie et la Hongrie doivent faire cause commune parce qu'elles tendent au but commun de l'indépendance nationale, le gouvernement provisoire de Venise décrète qu'il sera formé à Venise une légion hongroise de tous les soldats et citoyens de Hongrie qui s'y trouvent. Ce corps sera traité comme l'infanterie vénitienne. Leur uniforme sera à la hongroise. Le service durera jusqu'à la fin de la guerre de l'indépendance. »

Grèce (îles Ioniennes).

(*Correspondance particulière de la* DÉMOCRATIE PACIFIQUE.)

Céphalonie, 11 octobre 1848.

Le 26 septembre, plus de 600 paysans, armés de fusils et de haches, ont marché sur la ville d'Argostoli. A peine le résident anglais a-t-il pu arriver a temps, avec un detachement de soldats anglais, au pont de Drapano, lieu où était déjà arrivée l'avant-garde des paysans. Là a eu lieu l'attaque, où beaucoup d'Anglais et de paysans ont succombé.

Pendant que tout cela avait lieu à Argostoli, au même moment et comme par enchantement de nombreux paysans attaquaient la ville de Liaouri. Ils ont envahi les édifices publics, entre autres la préfecture de police, et y ont pris toutes les armes qui s'y trouvaient; mais un détachement de soldats anglais est arrivé; les paysans ont été forcés de se retirer, et ils se sont portés hors de la ville.

Les autorités se sont adressées, pour demander des renforts, à lord Seaton, qui leur a expédié de Corfou plus de 1 200 soldats d'infanterie et d'artillerie avec des canons et deux bateaux a vapeur de guerre. Sur-le-champ, de nombreux détachements de soldats anglais sont envoyés a Omala et Skinia, villages où l'insurrection a principalement éclaté.

Enfin, lord Seaton est arrivé lui-même. Quinze jours se sont déjà écoulés depuis l'insurrection, et aucun des chefs de la conspiration n'a été arrêté, et même tous les insurgés n'ont pas rendu les armes.

Tels sont les évènements qui ont gravement mis en danger la vie, les propriétés et l'honneur des principaux citoyens des deux villes, qui, pour sauver leurs familles et leurs objets les plus précieux, ont été forcés de se réfugier a bord des bâtiments qui se trouvaient dans le port. Nous espérons que lord Seaton prendra toutes les mesures nécessaires pour vaincre l'insurrection; autrement, ce pays est perdu tout à fait, surtout les citoyens les plus notables, car les paysans n'ont d'autre but que le massacre et le pillage.

22 *octobre*. — Depuis l'arrivée de lord Seaton, le gouvernement a pris des mesures très sévères pour connaitre la source et le but de l'insurrection; par conséquent, plusieurs paysans, prêtres et principaux citoyens ont été arrêtés. L'île est assiégée par mer d'un détachement de la flotte anglaise; aucune communication extérieure n'est permise. Quant à l'intérieur, les deux villes peuvent communiquer pendant le jour seulement.

La tranquillité a commencé à renaître un peu; mais notre pays est tout à fait mort depuis les évènements; le commerce a totalement cessé et la crise financière est à son comble.

Lord Seaton a quitté hier l'île pour revenir dans quelques jours.

Assemblée nationale.

Séance du 4 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

L'ordre du jour appelle la discussion de divers projets d'intérêt local.

L'Assemblée n'étant pas en nombre déclare qu'il va être procédé au scrutin de division sur le premier de ses projets, avec insertion des noms au *Moniteur*. Au moment où les urnes sont déposées sur le bureau, un grand nombre de représentants se précipitent pour déposer leur vote. Les huissiers s'y opposent. M. Dupont (de Bussac) et Avond finissent cependant par forcer la consigne; d'autres se retirent avec leurs billets. La même manœuvres se renouvelle au moment où les urnes sont vidées dans les corbeilles. Ce scrutin donne le résultat suivant :

Votants,	644
Majorité absolue,	323
Pour,	638
Contre,	6

Le projet ainsi adopté est relatif à l'autorisation demandée par la ville de Nancy de contracter un emprunt de 100 000 fr. pour venir au secours des indigents.

Un autre projet, relatif à un emprunt de 350 000 fr. à contracter par la ville d'Avignon, est également adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussise du projet de constitution.

M. VIVIEN rend compte de l'examen auquel la commission s'est livrée sur les divers amendements proposés sur l'art. 68 du projet, La commission propose de rédiger ainsi l'article :

Toute mesure par laquelle le président de la République dissout l'Assemblée, ou la proroge, ou met obstacle à l'exécution de son mandat, est un crime de haute trahison.

Par ce seul fait le président est déchu de ses fonctions, les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance ; le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale, les juges de la haute cour se réunissent immédiatement à peine de forfaiture ; ils convoquent les jurés dans le lieu qu'ils désignent pour procéder au jugement du président et de ses complices ; ils nomment eux-mêmes les magistrats chargés de remplir les fonctions du ministere public. — Adopté.

L'art. 83, adopté hier, est ainsi conçu :

« La connaissance de tous les délits politiques et de tous les délits commis par la voie de la presse appartient exclusivement au jury. »

M. VALETTE propose d'ajouter :

« Sans préjudice des lois spéciales relatives au délit d'injure et de diffamation commis contre les particuliers.

M. SAINT-GAUDENS combat cet amendement qui, dit-il, aurait pour conséquence de faire consacrer par la constitution la jurisprudence Bourdeau. Quand il s'agirait d'un fonctionnaire, on prétendrait que l'homme privé a été attaqué et non le fonctionnaire. Il y aura toujours possibilité d'éviter les lenteurs que l'on semble redouter.

M. FAVART soutient l'amendement de M. Valette.

M. MATHIEU (de la Drôme) demande la question préalable. L'amendement de M. Valette a été présenté dans la seance d'hier. Le *Moniteur* constate qu'il n'a pas été appuyé, et que l'article a été adopté ainsi que les suivants ~~avec les~~ modifications présentées par la commission. Il est impossible que l'on vienne remettre en question ce qui a été décidé hier.

M. LE PRESIDENT dit qu'il y a eu une erreur et qu'il a mal lu l'amendement.

UNE VOIX. Pourquoi n'a-t-on pas réclamé hier ?

M. O. BARROT. Il s'agit d'une des questions les plus graves ; il est impossible que cette question ait été tranchée hier sans même que ceux qui ont voté en aient eu conscience.

Dans la pensée de la commission, cette question était réservée pour les lois organiques.

Nous prendrons alors nos précautions pour que la jurisprudence Bourdeau ne soit pas rétablie ; mais il est impossible qu'on raie de nos codes, par un simple trait de plume, le délit de diffamation, pour ne plus reconnaître que celui de calomnie. Responsabilité de tous pour les actes de la vie publique, protection pour la vie privée, telle doit être la législation.

Je demande donc, au nom de la commission, que la question soit réservée

M. LE PRÉSIDENT. On propose une nouvelle rédaction de l'amendement.

Les lois organiques détermineront la compétence en matière de délits d'injure et de diffamation contre les particuliers.— Adopté.

M. LAUSSEDAT propose l'article additionnel suivant :

« La preuve des faits de fraude, de corruption, d'intimidation en matière électorale sera toujours admise. »

M. BAZE combat comme inutile cet amendement, qui est rejeté.

« Art. 91. Une haute cour de justice juge, sans appel ni recours en cassation, les accusations portées par l'Assemblée nationale, soit contre ses propre membres, soit contre le président de la République ou les ministres. »

La commission propose de retrancher ces mots : « Soit contre ses propres membres. » — Adopte.

Les membres de l'Assemblée restent dans le droit commun.

Les autres articles, jusqu'à l'article 100, ne sont l'objet que de modifications de rédaction.

M. BOUSSI propose de modifier ainsi l'art. 100, proposé par la commission.

Le président de la République n'est justiciable que de la haute cour de justice. Il ne peut, à l'exception du cas prévu par l'art. 68, être poursuivi que sur l'accusation de l'Assemblée nationale, et pour crimes et délits qui seront determinés par la loi. » — Adopté.

« La faculté pour chaque citoyen de se libérer du service militaire personnel sera réglée par la loi du recrutement. »

M. SAINT-ROMME propose un article additionnel ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale confie le dépôt de la présente constitution et les droits qu'elle consacre à la garde nationale et au patriotisme de tous les Français. »

Cet article, dit l'orateur, se trouve dans toutes nos institutions antérieures, entre autres la charte de 1830. (On rit.)

UNE VOIX. C'est pour cela qu'on l'a si bien gardée.

L'amendement est adopté.

« Art. 109. Le territoire de l'Algérie et des colonies est déclaré territoire français et sera régi par des lois particulieres, jusqu'à ce qu'une loi spéciale les place sous le régime de la présente constitution. »

MM. Pory-Papy, Dain, Schœlcher, Luizi Mathieu et autres représentants des colonies proposent de modifier ainsi la fin de l'article :

« ... Jusqu'à ce que des lois spéciales ramènent successivement au régime complet de la constitution chacune des colonies et l'Algérie. »

M. DE RANCÉ combat cet amendement comme funeste à l'Algérie. — Il est rejeté.

L'art. 114 est modifié ainsi :

« Après le vote de la constitution, il sera procédé, par l'Assemblée nationale constituante à la rédaction des lois organiques, qui seront déterminées par *une loi spéciale*. »

« Art. 115. Il sera procédé à la premiere élection du président de la République conformément à la loi spéciale rendue par l'Assemblée nationale le 28 octobre 1848. »

M. LARABIT. Dans l'intérêt du commerce de Paris, dans l'intérêt des affaires, je demande que l'élection du président soit rapprochée. (Long tumulte.)

VOIX DIVERSES. La question préalable !

M. LARABIT. Un décret a fixé l'époque de l'élection ; on ne peut venir demander l'abrogation d'un droit par voie d'amendement.

M. LARABIT. Je propose d'ajouter à l'article :

« Toutefois la loi du 28 octobre est modifiée en ce sens que l'élection aura lieu le 26 novembre. »

DE TOUTES PARTS. La question préalable ! (Tumulte.)

L'orateur essaie de se faire entendre au milieu des cris d'impatience. J'apporte un amendement raisonnable. (Non ! non !)

La question préalable est votée à la presque unanimité.

Tous les articles de la constitution étant adoptée, l'Assemblée procède au scrutin de division sur l'ensemble de son œuvre.

Cette opération donne les résultats suivants :

Votants,	769
Majorité absolue,	385
Billets blancs pour l'adoption,	739
Billets bleus contre,	30

M. LE PRÉSIDENT, après avoir proclamé le résultat du scrutin. En conséquence, je déclare au nom du peuple français que l'Assemblée nationale constituante a adopté la constitution.

Toute l'Assemblée, se levant : Vive la République ! vive la République ! (Applaudissements dans les tribunes.)

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur. Le gouvernement pense que le grand acte que l'Assemblée nationale vient de proclamer ne doit pas être promulgué dans les formes ordinaires ; il croit que cette promulgation doit être l'occasion d'une solennité nationale. (Oui ! oui !) Il vous demande de nommer une commission qui s'entendrait avec le gouvernement pour régler les formes de cette solennité.

L'Assemblée pourrait se retirer immédiatement dans ses bureaux pour procéder à la nomination de cette commission ; cette cérémonie pourrait avoir lieu promptement et aussitôt que les circonstances le permettraient : je demande donc que l'Assemblée procède immédiatement à la nomination de cette commission. (Oui ! oui !)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la proposition de M. le ministre de l'intérieur ; elle est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée se retire dans ses bureaux.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Lundi, à midi, réunion dans les bureaux. Scrutin pour la nomination de six vice-présidents et de deux secrétaires.

A une heure, séance publique. Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Marschal sur la prorogation de l'Assemblée. — Suite de la discussion du projet de budget rectifié pour 1848.

L'Art de dégrouper les chiffres

enseigné en trois leçons,

— A L'USAGE DES ACTIONNAIRES SÉRIEUX DU CHEMIN DE FER DU NORD.

Deuxième leçon. — L'administration.

(Suite et fin.)

Nous le répétons, les chemins de fer sont de grandes, d'immenses machines, et pour mieux compléter cette définition, ajoutons que le talent du directeur de ces machines ressortira d'autant plus qu'il aura produit le plus grand effet utile avec la moindre force possible.

Le principe.

En d'autres termes, si toutes choses égales d'ailleurs, par exemple, *dix* locomotives de la force de 50 chevaux chacune, transportent *régulièrement* un poids plus considérable à la *même distance*, ou un poids égal à une *plus grande* distance, que *douze* locomotives de la force de 75 chevaux ; — il sera démontré que la force des dix locomotives est mieux employée que celle des douze locomotives ; partant que le matériel roulant est mieux administré.

L'application.

Or, en 1847, le matériel roulant employé sur les chemins de fer belges, se composait de 153 machines de la force de 50 chevaux, donnant une force totale de 7 650 chevaux.

Pendant cette même année, 1847, le matériel roulant employé sur le chemin du Nord comptait 177 machines d'une force moyenne de 75 chevaux, soit en total de 12 744 chevaux (1).

Une partie des machines belges fait le service depuis douze ans, les machines du Nord sont neuves.

Le réseau des chemins de fer belges avait un développement de 591 kilomètres.

Le chemin de fer du Nord n'était que de 368 kilomètres d'une exploitation moins difficile que celle des chemins belges, et exigent un nombre moins considérable de locomotives de réserve.

Eh bien ! malgré toutes ces causes évidentes d'infériorité, les résultats obtenus par l'administration des chemins de fer belges ont été bien supérieurs à ceux que présente l'exploitation du chemin de fer du Nord.

Parcours.

En effet, les 153 machines belges ont parcouru 3 809 070 kil., soit en moyenne 25 549 kil. par machine.

Tandis que les 177 machines du Nord n'ont parcouru que 2 726 540 kil., soit en moyenne 15 404 kil. par machine.

Transports (voyageurs et marchandises).

On sait que le poids remorqué ne se trouve pas indiqué dans les comptes rendus des chemins de fer ; mais la comparaison de ces poids transportés peut se déduire en quelque sorte de celui des recettes.

La recette totale du chemin du Nord a été en 1847 de 15 693 138 fr.

Celle du chemin belge a été de 14 789 753.

Mais le tarif belge est d'un tiers (37 p. 100) moins élevé que celui du Nord. — Pour faire la même recette, le chemin belge doit donc transporter un poids plus considérable que le Nord.

Pour comparer l'importance des transports sur les deux chemins, il faudra donc augmenter d'un tiers la recette du chemin belge. — On aura les sommes suivantes :

Recettes du chemin du Nord, 15 693 138 fr.

Recettes *supposées* du chemin belge, 20 261 926 fr.

Or, les machines belges ayant parcouru 3 809 070 kilomètres, si elles eussent encaissé 20 261 926 fr. elles auraient produit 5 fr. 32 c. par kilomètre. — Les machines du Nord ayant parcouru 2 726 540 kilomètres et fait une recette de 15 693 138 fr., ont produit une recette par kilomètre de 5 fr. 55 c.

Ce qui revient à dire que les machines des deux chemins ayant produit presque les mêmes recettes, les poids transportés ont dû être aussi à peu près les mêmes.

Mais le parcours des machines belges étant de 4/10 plus considérable (40 p. 0/0) que celui des machines françaises, le *travail* produit par les premières se trouve supérieur à celui des secondes dans la même proportion.

CONCLUSION.

Ces rapprochements, et bien d'autres encore que nous négligeons, prouvent donc qu'avec des machines moins puissantes et en nombre moins considérable que celles du Nord, la Belgique a transporté un même poids à une distance bien plus considérable.

D'où il résulte que la force des machines belges a été mieux utilisée, que le matériel en a été mieux dirigées, mieux administrée.

L'exploitation belge a donc été bien supérieure à celle du chemin du Nord, malgré la prétention qu'affichent les administrateurs de cette voie, en la présentant comme un modèle au monde entier.

Le tableau suivant présente en résumé les résultats que nous venons d'indiquer.

(1) Le compte-rendu du 29 avril 1848 déclare que les machines sont en nombre insuffisant et que l'on en a commandé 22, ce qui portera le nombre à 199.

Voici la moyenne des dimensions des locomotives belges et du chemin du Nord qui ont servi d'éléments aux calculs des forces :

Belges.	Diamètre du piston,	0 m. 322 millimètres.
—	Course du piston,	0 m. 500 »
—	Diamètre de la roue motrice,	1 m. 540 »
—	Pression,	Cinq atmosphères.
—	Vitesse moyenne (voyageurs et marchandises),	1 kilomètre en deux minutes.
Du Nord.	Diamètre du piston,	0 m. [illegible] millimètres.
—	Course du piston,	0 m. [illegible] »
—	Diamètre de la roue motrice,	1 m. [illegible] »
—	Pression,	Cinq atmosphères 5/4 (5.25).
—	Vitesse moyenne (voyageurs et marchandises),	1 kilomètre en 1 minute et 30 secondes.

Tableau comparatif des résultats obtenus sur les chemins belges administrés par l'Etat et ceux obtenus sur le chemin du Nord administré par une compagnie financière.

Chemins de fer.	Kilom. exploités.	Importance des transports représentée par les recettes.	Nombre des machines au 1er janvier 1848.	Force moyenne des machines en chevaux-vapeur.	Total de la force des machines en chevaux.	Nombre de kilomètres parcourus par les machines.	Nombre de kilomètres parcourus en moyenne par les machines.
Belge...........	591	20 261 926	153	50	7 650	3 809 070	25 549
Du Nord.......	368	15 693 138	177	75	12 744	2 726 540	15 404

O actionnaires, méditez encore sur ce tableau, et vous comprendrez pourquoi les administrateurs du chemin du Nord multiplient, comme à plaisir, les frais d'exploitation aux dépends de vos deniers.

UN ARITHMÉTICIEN.

Police correctionnelle (6e Chambre.)

Le citoyen Bernard, président du club de la barrière des Martyrs, est prévenu d'avoir contrevenu à l'art. 3 du décret contre les clubs, en faisant prélever à la porte une rétribution.

Le procès-verbal du commissaire de police constate que le quart des places avait été réservé au public, que l'on n'exigeait une rétribution que des personnes qui pénétraient dans l'enceinte réservée.

Le procureur de la République a soutenu qu'il n'y a plus publicité, si le public est obligé de passer, sans payer, devant le bureau où se délivrent les cartes aux adhérents du club. — Il ajoutait que l'établissement d'une barrière qui sépare le public des membres du club est aussi un moyen indirect de diminuer la publicité.

Me Gamet, avocat du citoyen Bernard, a fait ressortir la fausseté de cette argumentation, et, après quelques explications fournies par le prévenu, le tribunal l'a renvoyé des fins de la plainte.

Banquet de la fédération des Peuples.

Nous recevons la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Je proteste contre l'insertion de mon nom dans l'annonce que vous avez imprimée dans votre numéro de ce jour, en ce sens que le banquet a été arrêté par la commission pour le dimanche 12, du consentement du citoyen Ledru-Rollin, en ce moment sérieusement indisposé. Ne voulant encourir aucune responsabilité à l'égard de ce qui serait fait pour le prétendu banquet de demain, je vous prie de vouloir bien insérer ma protestation dans votre plus prochain numero.

Salut et fraternité,
Ch. FOURNIER.
16, place Dauphine.

4 novembre 1848.

Septième départ des colons de l'Algérie.

Nous extrayons du *Moniteur* les lignes suivantes sur le septième départ de colons, qui a eu lieu avant-hier jeudi :

L'affluence était encore plus considérable aujourd'hui qu'aux autres convois. La foule était immense sur les quais, sur le port, sur les ponts et sur les bateaux et batelets pavoisés qui couvraient la rivière.

La commission de l'Algérie, de nombreux représentants, des maires et adjoints de toutes les mairies, assistaient comme toujours à ce départ. Une députation de la 3e légion y accompagnait le lieutenant Pujol, de la 8e compagnie, 1er bataillon, désigné parmi les colons pour porter le drapeau de la commune de Saint-Louis, province d'Oran. Le maire du 1er arrondissement avait fait apporter pour les colons de sa municipalité un guidon brodé, qui s'est placé à côté du drapeau.

M. Trélat, président de la commission, et M. Buquet, vicaire-général de Paris, ont prononcé des allocutions plusieurs fois interrompues par des cris patriotiques.

La commission, précédée de son président, plusieurs représentants, des maires et adjoints des différentes municipalités, le commandant de l'embarcation, le chirurgien militaire et l'officier d'administration, qui accompagnent le convoi, sont montés sur le remorqueur, et le départ s'est effectué au bruit de la musique militaire et au milieu des transports d'attendrissement et des cris de patriotique enthousiasme de toute la foule.

Les colons ont été, comme de coutume, conduits jusqu'au Port-à-l'Anglais.

Au retour, une petite barque, s'étant trop approchée du remorqueur, a chaviré sous le flot. Deux femmes et deux hommes sont tombés à l'eau, mais se sont soutenus sur les flots et ont été sauvés. Deux des assistants sur le pont du *Neptune* s'étaient déjà débarrassés de leurs habits pour se jeter au secours de leurs concitoyens en péril. Rien ne saurait peindre l'anxiété de l'embarcation au premier moment, et sa joie quand un maître de coche et un charpentier prud'homme, commis prudemment chaque fois à l'examen des bateaux, furent parvenus à retirer de l'eau les quatre naufragés.

Banquet de Toulouse.

Le *Moniteur* explique ainsi le changement de M. Cazavan, préfet de la Haute-Garonne :

On sait qu'à la suite des interpellations adressées au gouvernement au sujet du banquet de Toulouse, deux enquêtes avaient été ordonnées, l'une administrative et confiée aux soins d'un conseiller de préfecture, l'autre judiciaire et dirigée par un juge d'instruction. 131 témoins ont déposé dans la première, 57 ont été entendus dans la seconde.

Ces enquêtes ont donné les résultats suivants :

Le banquet démocratique du 22 septembre avait été conçu dans une pensée violente et coupable qui parut se calmer et se modifier lorsque les autorités eurent consenti à y assister. On aurait tort, au surplus, de croire que la pensée des fondateurs fût partagée par tous les convives.

En acceptant l'invitation qui lui était faite, le préfet paraît avoir eu l'intention d'imposer par sa présence et d'éviter les désordres qu'il redoutait.

On a commis beaucoup d'exagérations au sujet des décorations de l'enceinte où le banquet avait eu lieu. Les brassards des commissaires étaient en laine rouge ; les poteaux étaient couverts de papier rouge ; quelques-uns des convives portaient à leurs chapeaux des dahlias rouges, mais un beaucoup plus grand nombre portaient la cocarde tricolore, et tous les drapeaux qui entouraient le buste de la Liberté et qui flottaient au haut des poteaux étaient aux couleurs nationales.

Les deux toasts à l'Assemblée nationale et au chef du pouvoir exécutif ont été interrompus par des murmures et des cris insultants, mais partis d'un seul point de l'enceinte et aussitôt réprimés.

Les autorités ont été saluées avec respect lorsqu'elles ont laissé le banquet.

Elles étaient absentes lorsqu'une colonne de près de mille personnes, qui n'avaient pas toutes pris part au banquet, a commencé à parcourir les rues de Toulouse, ayant à sa tête les sapeurs et les tambours de la garde nationale. Pendant cette promenade tumultueuse, des cris violents, agressifs contre une partie de la population toulousaine ont été proférés ; on a entendu des cris infâmes, mais très rares. On ne peut trop s'étonner qu'aucune tentative n'ait été faite par l'autorité pour arrêter le cours de ces manifestations qui ont pris fin d'elles-mêmes.

Il est infiniment regrettable que les représentants de l'autorité publique aient pris part à une réunion dont elles ne pouvaient absolument exclure l'esprit de désordre, et se soient ainsi lié les mains de [illegible]

à se pouvoir empêcher le tumulte de la soirée. Les luttes qui se sont élevées plus tard entre le préfet et le conseil général de la Haute Garonne en ont été la conséquence. Les bonnes intentions du préfet ne peuvent être mises en doute ; mais il est à craindre qu'il n'ait plus dans ce département la haute influence, l'autorité morale dont le gouvernement a plus besoin que jamais. Ces raisons ont déterminé le gouvernement à utiliser ailleurs le zèle éprouvé de ce fonctionnaire et son incontestable dévouement à la République.

FAITS DIVERS.

La grande revue que le général Cavaignac devait passer aujourd'hui dimanche au Champ-de-Mars est ajournée ; c'est en raison des circonstances atmosphériques et du mauvais état du terrain du Champ-de-Mars que cet ordre a été donné. (*Communication officielle.*)

— Voici la liste des candidats adoptés par la réunion des représentants du Palais-National pour le renouvellement du bureau de l'Assemblée nationale : *Secrétaires*, Laussedat, Peupin. — *Vice-présidents*, Corbon, Goudchaux, Havin, Dupont (de Bussac), Bixio, Billaut.

M. Robert (des Ardennes), secrétaire sortant, n'a pas voulu accepter de nouveau la candidature.

— Un banquet de démocrates campagnards a eu lieu dimanche dernier à Conflans, village de la Haute-Saône. Différents toasts ont été portés avec enthousiasme au progrès de la science sociale, au droit au travail, à l'abolition des privilèges, à la fraternité, à l'union des démocrates.

— Il paraît que le parti légitimiste n'est pas encore fixé sur le candidat qu'il doit porter à la présidence. Il doit y avoir à Paris, le 15 novembre, une réunion composé de deux délégués par département. Cette réunion discutera les titres de chacun des prétendants et adoptera celui qui se rapprochera le plus des idées légitimistes. Les membres de ce congrès retourneront ensuite dans leurs foyers pour y porter le mot d'ordre. Quoi qu'il en soit, si les partisans de M. Crédit ne peuvent espérer d'obtenir la majorité, ils feront du moins un bon appoint.

— A la liste des candidats à la représentation nationale qui se présentent dans l'Yonne, nous devons ajouter M. Héreau, à qui des rapports que nous recevons attribuent beaucoup de chances de succès.

— On lit dans le *Peuple souverain* de Lyon, du 30 octobre :

« A la réception d'une dépêche télégraphique, dont le contenu n'a pas transpiré en ville, six courriers sont partis de Lyon dans diverses directions. »

— On lit dans le même journal :

« Les partisans de Louis-Napoléon commencent à se remuer. Plusieurs émissaires de cet empereur en perspective parcourent notre ville dans tous les sens et s'adressent à tous les vieux débris de l'empire ou à leurs enfants. Il est curieux de voir comme ils s'y prennent pour gagner à la cause du prétendant tous ces hommes de bonne foi qui ne veulent pas raisonner : Louis-Napoléon, disent-ils, vient de donner QUARANTE MILLIONS pour la fabrique lyonnaise, et il destine UN MILLIARD aux soldats de l'empire et à leur famille ! Si quelque bon citoyen veut leur faire comprendre l'absurdité de ces contes grossiers, on cherche à l'intimider en lui disant que les poignards sont touts prêts et que ceux qui oseront élever la voix contre la candidature du *prince* seront bientôt réduits à un *profond silence*. Que fait notre police pendant ce temps ? Rien ou peu de chose ; on assure même que des agents qui reçoivent d'elle des subsides secrets tiennent ce langage ; mais nous ne pouvons y croire.

— On lit dans le *Sémaphore de Marseille* :

« Neuf cents colons algériens, formant le deuxième convoi parti de Paris, sont arrivés samedi dans notre ville, à dix heures du soir. Par suite d'un malendu déplorable, les frégates à vapeur qui devaient les embarquer ne se trouvaient pas dans le port, ce qui a obligé ces malheureuses familles d'émigrants à chercher un abri qui leur a été bien difficile de trouver. Plusieurs colons ont attendu sur la voie publique que les dispositions pour leur embarquement fussent terminées, d'autres ont été recueillis dans des bâtiments, mais un grand nombre a passé la nuit à la belle étoile. Si nous en jugeons par une lettre que publie l'*Indépendant*, il paraît que le voyage de Paris à Marseille a été pour ces pauvres travailleurs une suite non interrompue de fâcheux contre-temps. Les vivres leur auraient manqué à plusieurs étapes, et ils seraient loin d'avoir à se louer des procédés dont ils auraient été l'objet de la part des employés chargés des détails administratifs du convoi. L'embarquement et le départ ont eu lieu dans la journée de dimanche.

— Un honorable citoyen, habitant de la commune de Maureillas, officier de la garde nationale, nous écrit à la date du 28 octobre 1848, pour nous révéler des faits de la plus haute gravité.

Il paraît, d'après cette lettre, que le citoyen ministre de l'intérieur aurait donné des ordres au citoyen Labruyère, inspecteur de police, d'une nature tout-à-fait particulière, les habitants de Maureillas sont en proie aux brutalités et à la violation flagrante de leur domicile, sous le prétexte qu'ils ont donné asile à des proscrits espagnols républicains.

» Notre correspondant nous affirme que lui-même a été l'objet de ces odieuses vexations ; il est, nous dit-il, républicain de la veille, aussi s'est-on empressé de pénétrer malgré lui dans son domicile, d'ouvrir, de fouiller toutes ses armoires, tous ses meubles, tous ses coffrets. L'appel à la légalité, la protestation qu'il a faite au citoyen inspecteur de police, tout a été inutile, on a même été plus loin. Son beau-frère, pharmacien à Oran, venu chez lui pour se remettre d'une maladie assez grave, muni de son passeport a eu à subir les mêmes persécutions.

» Le village est cerné, les habitants ne peuvent sortir de leur domicile et aller gagner, par leur travail, le prix de la journée qui leur est nécessaire !

Nous signalons de pareils faits à l'autorité compétente ; nous laissons à ces agents, soi-disant républicains, la responsabilité de ces odieuses mesures, mais nous attendons l'effet de cette réclamation. Nous demandons si, huit mois après la proclamation de la République française, on se serait attendu à quelque chose de tel, et si de pareil faits doivent rester impunis ? Nous verrons ce que va repondre à cela l'ex-ministre de Louis-Philippe, le démocrate M. Dufaure ! (*L'Indép. de Montpellier.*)

— *Macbeth* est décidément un succès de durée qui rappelle celui de *Lucrèce*. L'apparition du spectre de Banco, la forêt de Birnam, qui s'avance menaçante sur Macbeth, et tous ces effets dramatiques que Shakespeare seul peut créer, assurent pour longtemps à l'Odéon une vogue réelle et méritée.

— Le citoyen maire du 7e arrondissement vient de recevoir la somme de 337 fr., produit de la souscription mensuelle consentie en faveur des ouvriers sans travail par les officiers, sous-officiers et volontaires du 44e bataillon de la garde mobile, auxquels se sont associés les militaires de tout grade du 57e de ligne détachés à l'instruction de ce bataillon.

— Immédiatement après la proclamation de l'adoption de la Constitution par l'Assemblée nationale, il a été tiré, à l'esplade des Invalides, cent-un coups de canon. Ces décharges, dont le public ignorait la cause, ont causé dans plusieurs quartiers une alarme passagère.

— La femme d'un ouvrier demeurant rue des Coutures-Saint-Gervais avait quitté le domicile conjugal par suite des mauvais traitements dont elle était l'objet de la part de son mari. Ce dernier, supportant difficilement cette séparation, essaya auprès de sa femme plusieurs démarches tendant à amener une réconciliation.

Ces démarches étant restées sans résultat, il en vint à se dégoûter de l'existence au point de s'empoisonner. Il fut sauvé par l'intervention de ses voisins qui, l'ayant entendu se plaindre, forcèrent sa porte et lui firent donner par un médecin les secours nécessaires.

Deux jours après il se livrait à une nouvelle tentative de suicide par la strangulation, et, cette fois encore, il échappait à la mort, grâce à un singulier hasard : la corde dont il s'était servi ayant cassé, le bruit qu'il fit en tombant appela de nouveau l'intervention de ses voisins, qui lui prodiguèrent encore tous les soins dont il avait besoin, mais en lui déclarant qu'en cas de nouvelle récidive, ils le laisseraient tranquillement trépasser.

Cette menace produisit sur lui un effet salutaire, car il promit de renoncer pour jamais à ces coupables idées.

— L'œuvre des Faubourgs, qui vient de se constituer à Paris, a pour objet de faciliter l'accès des écoles aux nombreux enfants pauvres qui n'y sont pas encore entrés.

Cette œuvre, si intéressante par son objet, si morale par son but, a déjà, dans le seul faubourg Saint-Marceau, patroné plus de 150 enfants, dont près de la moitié est provisoirement placée et entretenue à ses frais dans de bonnes écoles privées ; elle s'occupe d'étendre son action dans les autres faubourgs ; mais, pour accomplir sa tâche, elle a besoin du concours de la charité publique.

Une souscription est ouverte dans ce but, et les dons en argent et en nature sont reçus :

Aux mairies des 8e et 12e arrondissements ;

Chez MM. les curés de Saint-Louis-d'Antin et de Saint-Etienne-du-Mont ;

Et chez Mme Bedin, trésorière de l'œuvre, aux Gobelins.

— Il paraît, dit la *Vérité*, qu'une démarche aurait été faite auprès du neveu du grand homme par un des ex-membres du gouvernement provisoire, pour engager Louis-Napoléon à se désister de sa candidature qui, disait l'ambassadeur, devait allumer la guerre civile. On ne connaît pas encore la réponse du prince. On croit généralement que, malgré le grand âge du vénérable député, Louis-Napoléon continuera à solliciter le suffrage des électeurs.

— Hier, dans la salle des conférences, quelques amis pressaient M. Thiers de s'expliquer sur le sens de la dernière phrase de l'article du *Constitutionnel*, relatif à la présidence : « M. Thiers n'a pas l'honneur de connaître le prince Louis-Napoléon ; il n'a aucune relation politique avec lui, et n'est pas appelé à en avoir. Est-ce clair ? — Je m'étonne, répondit M. Thiers, qu'une phrase aussi nette puisse avoir besoin d'être expliquée. — Que veut-elle dire ? si ce n'est : « M. Thiers ne sera jamais ministre de M. Louis-Napoléon Bonaparte. »

— Le *Citoyen*, de Dijon, contient de longs détails sur le banquet de la République démocratique et sociale qui a eu lieu dans cette ville. La fête était magnifique ; plus de cinq mille citoyens ont pris part au banquet. Les villes voisines avaient envoyé des députations. Le président a lu des lettres d'adhésion des citoyens Lamennais, Béranger, Ledru-Rollin, James Demontry, Considerant et Mieroslawski. Les toasts suivants ont été portés au bruit des plus enthousiastes applaudissements : — A la mémoire de nos pères fondateurs de la République de 1792 ; — A la République démocratique et sociale ! — A la justice et à l'union de tous les démocrates français et étrangers ! — A l'avenir démocratique de la France ! — A LA PROPRIÉTÉ, A LA FAMILLE ! — Au progrès social ! — A la science sociale ! — A l'agriculture ! — A la régénération sociale ! — A la fraternité, à l'union de la grande famille démocratique ! — Cette fraternité, cette heureuse union, ont d'ailleurs présidé au banquet qui s'est passé dans un ordre dont les ennemis de la République ont secrètement gémi.

— Aubenas et Périgueux préparent aussi leurs banquets démocratiques.

ACCUEIL FAIT AUX IDÉES NOUVELLES. — Bidard est prévenu d'avoir porté des coups à son *ami* Nouchon.

Nouchon, ouvrier ciseleur : Bidard est un garçon un peu vif, assez brutal, mais pas méchant au total ; seulement il est entêté, mais entêté, vous ne pouvez pas vous figurer ça, monsieur le président. On parle des mulets, ce n'est rien en comparaison de Bidard ; alors, comme je le voyais souvent au café des huit billards, rue des Mathurins, je voulais lui donner l'éducation qui lui manque ; il a bien accueilli mes intentions fraternelles ; mais, à la première séance, où je lui parlais, je crois, du système du monde, il s'est imaginé que je voulais abuser de son ignorance pour me moquer de lui, et il m'a battu comme plâtre.

M. le président ; Bidard, qu'avez-vous à répondre ?

Bidard : Nouchon est une canaille qui a voulu me faire voir des chandelles en plein midi. Figurez vous qu'il me dit de sang-froid que la terre tournait. Je lui réponds : Je sais bien, quand je suis pochard. Au lieu de voir qu'il n'y a pas moyen de me monter le coup, il s'obstine. Je lui dis de me ficher la paix ; il continue : alors je ne me suis plus connu, et j'ai buché dessus en lui disant : Ah ! puisque la terre tourne, je vais te flanquer ta tournée. J'ai peut-être tapé un peu fort, mais ça lui apprendra à vouloir plaisanter.

Le tribunal condamne Bidard à six jours de prison. (*Droit.*)

Bourse du 4 novembre.

On arrive en Bourse avec un profond découragement. On escompte en baisse l'élection de Louis Bonaparte, si toutefois elle a lieu, et tous les fonds publics en sont dépréciés. — Le bruit court que Vienne s'est rendue le 30 octobre, mais il mérite encore confirmation à cause de l'arrivée des Hongrois près de la capitale.

Le 5 0/0, laissé hier à 67 35, ouvre à ce prix pour tomber insensiblement à 66 55, et ferme à 66 75. C'est une baisse nouvelle de 50 c. Le trois, de 43 25, arrive à 42 25, pour finir à 42 30, il perd donc 95 c. La Banque de France, de 1 440, tombe à 1 400.

Les chemins de fer sont tous entraînés dans la chûte générale. Orléans perd 7 à 580. Avignon-Marseille est stationnaire. Le Nord fléchit à 346.25. Toutes les valeurs sont offertes et le marché est fort lourd.

RENTES FIN COURANT.	Précéd.	Plus haut.	Plus bas.	Clot. du j.
Trois 0/0	43 25	43 ..	42 20	42 35
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	66 90
Cinq 0/0	67 35	67 35	66 45	66 75

4 NOVEMBRE. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	41 30 ..	4 Canaux avec prime	... ..
— Emprunt 1847-1848	66 90 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	66 75 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1400	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	78 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	64 50	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	77 50	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	77 50	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— 4 1/2	72 50	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	630 ..	Emprunt du Piémont	... ..
Obligations de la Ville	1115 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	366 25	365 ..
Versailles, rive droite	105 ..	108 ..	Du Nord	348 75	346 25
— rive gauche	.. ..	.. ..	De Paris à Strasbourg	337 50	336 25
Paris à Orléans	587 50	580 ..	Tours à Nantes	312 50	311 25
Paris à Rouen	370 ..	370 ..	Paris à Lyon	360 ..	358 75
Rouen au Havre	... ..	... ..	Montereau à Troyes	110 ..	... ..
Avignon à Marseille	162 50	162 50	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	80 ..	77 50	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	227 50	222 50	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	140 ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 5 novembre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Iphigénie en Aulide.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants, le Muletier.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — 1er Coup de Canif, Geneviève, la Comtesse, les Cabinets.
VAUDEVILLE. — Cadet-la-Perle, Chamontel, un Coup de Pinceau, Roger.
VARIÉTÉS. — Extrêmes, Pauvre Jacques, intermède, Deux font la Paire, Gamin
THÉATRE MONTANSIER. — Le Cuisinier politique, les Envies, le Lion, une Chaîne
PORTE-SAINT-MARTIN. — L'Ile de Tohubohu, le Livre noir.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris, Guillaume
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Celina, le Commis et la Grisette, la Peur du Mal, le Diorama.
FOLIES. — Visite du Diable, Laitière, Chiffonniers, Domestiques.
DÉLASSEMENTS. — Miel, les Fils de Télémaque, l'Idiot, la 1re Barbe, Maurice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — A moitié Chemin, Guimard, Notre-Dame, la Lisette.
THÉATRE CHOISEUL. — Claude le Novice, Gentil-Hussard, Intermède, Fontanarose.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 301. ÉDITION DU MATIN. Lundi 6 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

	Un an	6 mois	3 mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉPAR. ET ETR.	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ETR.	10	6	3
PAYS à surtaxe	13	7	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16. Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché-aux-Bois, 1.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES INSERTIONS

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix sur abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits déposés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 5 NOVEMBRE.

La République et la Commune.

Après une halte dans la boue monarchique, la société française s'est levée inquiète et indignée; mécontente du présent, elle a regardé l'avenir et entrevu le but à atteindre; d'un bond vigoureux elle a crû y toucher... mais une dernière chaîne de privilèges et de préjugés a retenu son élan.

Aujourd'hui, fatiguée et abattue, la société française se laisse replacer sur les bases que lui ont faites la révolution de 1793 et le code civil, c'est-à-dire le morcellement agricole, le salariat, le parasitisme industriel et la féodalité financière.

La base sociale n'étant pas changée, le sommet de l'édifice tend à reprendre la forme qu'il avait auparavant.

La République démocratique existe, si l'on veut, sur le papier, mais, en réalité, le pouvoir n'est encore qu'une aristocratie financière en quête d'un pouvoir militaire destiné à lui servir d'instrument.

Républicains de Février! vous avez brûlé le trône de Louis-Philippe; mais la royauté a encore son lit tout fait dans les privilèges financiers et dans l'ignorance des travailleurs agricoles. Tant que la société aura à sa base l'exploitation de l'homme par l'homme, son couronnement naturel sera un diadème royal.

Républicains sincères! vous tous qui nourrissez dans votre âme la haine des tyrans et l'amour de la liberté, savez-vous quel est le moyen infaillible d'empêcher à jamais le retour des rois, et de fonder la République démocratique et sociale?

C'est de transformer la base même de la société.

Mais quelle est la base de la société? N'est-ce pas le travail agricole, la culture du sol? Et quel est l'atelier agricole, n'est-ce pas la commune?

Toutes les grandes évolutions sociales sont parties de la commune. Ce sont les bourgeois des communes qui, avec l'aide des rois, ont ruiné l'ancienne féodalité; c'est le tiers-état sorti des communes qui a proclamé la république de 92 et morcelé le sol de la France. Ce sont les communes solidairement organisées qui fonderont la république démocratique et sociale.

Organisons donc une commune sociétairement; que les terres, les habitations, les instruments aratoires soient représentés par des titres actionnaires; que tous les habitants soient associés, et qu'ils aient une répartition proportionnelle librement débattue et consentie; que la propriété soit fractionnée encore plus qu'elle ne l'est aujourd'hui, tandis que la culture sera établie sur une vaste échelle et aidée par les moyens puissants que fournit la science.

Le stimulant de l'intérêt personnel, l'économie de ressorts dans le mécanisme du travail, auront bientôt quadruplé le produit; et, comme cette augmentation sera proportionnellement répartie entre tous les producteurs, la consommation sera toujours en harmonie avec la production.

Républicains socialistes! quand nous aurons ainsi, sur un point donné, organisé le travail, transformé le salariat en association, aboli l'exploitation de l'homme par l'homme, réalisé le droit au travail et aux fruits du travail, soyez sûrs que la contagion de l'exemple gagnera bientôt la France, l'Europe et le monde entier.

Alors, les aristocrates, les privilégiés, les féodaux de la terre ou du capital, les rois, les monarques ou les présidents qui voudraient les imiter, disparaîtront sans retour; car ce sera le règne véritable de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Les œuvres du parti anti-social.

INTERMÈDE.

Voici une remarque du *Siècle*; elle fait le plus grand honneur à la perspicacité de ce journal honnête et modéré.

« Cette même *Démocratie* traite avec le dédain le plus visible » MM. Thiers, Cousin, Troplong, dont les écrits sont consacrés à » la défense des principes sociaux. »

Le Siècle oublie M. Charles Dupin dans la liste de nos sacrilèges.

A part cette omission, notre confrère peut se vanter de lire couramment dans notre cœur. Nous l'avouons; ces hommes entourés jusqu'ici aux yeux du vulgaire d'un certain prestige.... le prestige de l'inconnu, faisant si misérablement preuve d'incapacité; ce ramassis de lieux communs mis depuis longtemps au rebut extraits avec soin du panier et laborieusement enchâssés dans des formules qui visent à la science et n'atteignent que le ridicule; le vide de la pensée ou la vulgarité des idées mal dissimulées sous l'enflure du discours, les citations latines et les colonnes de chiffres; l'édition entière de ces petits volumes si bien imprimés, si bien brochés, si coquets, si agaçants sous leur enveloppe bleue, si désireux de se vendre et dont la virginité reste enfouie dans l'arrière boutique des libraires; tant de bruit pour si peu de choses ne nous inspire que de la pitié. On nous avait annoncé une lutte sérieuse, nous nous attendions à un combat en règle, et voilà que nous restons seuls dans la lice face à face avec des moulins à vent, et des troupeaux de brebis. Au lieu de la tragédie annoncée, c'est un épais vaudeville.

Rudis indigesta que Moles!

(Troplong, *Comm. du Louage.*)

qui se joue au demi-jour de la rampe, dans une salle déserte, devant les banquettes vides.

Cependant, que le *Siècle* se rassure; il désire une réponse sérieuse aux homélies de ses saints; si peu fondée que soit la prétention, il sera servi selon ses souhaits.

Ce n'est pas assez que les défenseurs désintéressés de la morale, de la religion, de la famille et de la propriété n'excitent que l'humiliante indifférence du peuple, leurs amis même les désavouent. *L'Univers* déclinait l'autre jour leur compétence et repoussait les offres de services qu'ils font à la religion. Voici que la *Patrie* se joint à nous sur plusieurs points :

Ce journal, dit la *Patrie* en parlant de nous, publie aujourd'hui une critique spirituelle, et en plusieurs points fondée, sur les publications des membres de l'Académie des sciences morales et politiques, dont quelques-uns font de nombreuses citations latines, et d'autres des renvois non moins nombreux à leurs ouvrages dans de petits livres destinés aux classes ouvrières. Nous approuvons, pour notre compte, la justice qu'il fait de la manie qu'a M. Charles Dupin de se citer à perte de vue et de dresser la longue série des discours qu'il a « prononcés en faveur du peuple français », discours au nombre desquels se trouve l'éloge du maréchal Monçey à la chambre des pairs!

O M. Dupin! vous y seriez-vous attendu? Nous ne nous y attendions pas davantage. On n'est jamais trahi que par les siens.

Cependant, le secours que la *Patrie* nous prête n'est pas sans réserve.

Mais si nous rendons justice à la forme de son article, nous sommes loin d'être du même avis sur le fond. Si nous abandonnons M. Ch. Dupin et ses ridicules, nous tenons pour bonnes et judicieuses les réflexions faites par M. Passy sur les causes de l'inégalité naturelle des conditions, nous tenons pour très utile et très instructif l'aperçu de M. Troplong sur la propriété.

Nous reconnaissons volontiers qu'en nous abandonnant M. Charles Dupin et ses ridicules, la *Patrie* nous fait la part très large, une part de lion. Mais c'est en vain que la *Patrie* abandonne l'un de ses petits pour sauver les autres; il nous faut toute la portée, tout ou rien :

Aut totum aut nihil.

(DUPIN, paroles prononcées en 1840.)

Nous ne comprenons pas les motifs de l'exception que la *Patrie* veut faire en l'honneur de MM. Troplong et Passy. Est-ce que M. Troplong se prive de citations latines et de renvois à ses ouvrages? Si c'est « une manie chez M. Charles Dupin de se citer à perte de vue, » est-ce une louable habitude chez M. Troplong? Si M. Charles Dupin semble ridicule à la *Patrie*, quand il oppose cet argument aux socialistes :

Sublata erat de foro fides, etc.

la *Patrie* admire-t-elle le bon goût de M. Troplong, défendant en ces termes le droit d'hérédité :

Numquid ulla majora possunt esse, etc.

croit-elle que les travailleurs soient plus empressés de lire le *Cours de louage* ou le *Commentaire de la société*, que l'*Éloge du maréchal Monçey* ou la *Réfutation de M. Pierre Leroux* en faveur du peuple français? Pourquoi deux poids et deux mesures quand les deux font si exactement la paire?

Par la réserve qui précède, la *Patrie* voulait sans doute établir une transition entre l'éloge et le blâme, car voici qu'elle nous adresse un reproche des plus graves.

La *Démocratie* dénature le sens des choses et des mots, toujours pour faire prendre le change sur les idées de ses adversaires. Ainsi, l'article que nous relevons est intitulé : *Les Œuvres du parti anti-social*. Il est vrai que MM. Passy, Troplong et Charles Dupin ne sont pas *socialistes*; il est faux que leurs doctrines aient quoique ce soit d'*anti-social*.

Nous ne tenons pas pour parfaitement loyaux de pareils abus de langage.

Pour répondre à l'accusation de la *Patrie*, il faudrait prouver que les vrais principes de sociabilité sont contenus dans le Socialisme; la preuve faite, il en découlerait que l'on peut très loyalement et sans abus aucun de langage, appliquer l'épithète d'*anti-social* au parti qui se pose en adversaire du socialisme. Nous nous bornerons à remarquer que les principes de sociabilité sont soumis à la loi du progrès, et que pour mériter l'épithète d'*anti-social*, il n'est pas besoin de vouloir ramener les hommes à l'état sauvage; il suffit de se mettre en opposition avec les formes nouvelles de sociabilité qu'amène nécessairement l'évolution des peuples. Quand le Christianisme parut, ceux qui demeurèrent attachés au paganisme constituèrent le parti *anti-social* de ce temps-là. Or, le socialisme, qui veut étendre à tous, sans exception, le bienfait de la société, vient évidemment continuer et compléter le Christianisme. Il ne peut donc avoir pour adversaire qu'un parti ennemi du progrès social, un *parti anti-social*.

La révolution qui s'opère dans les choses entraînera une révolution correspondante dans le langage. Il faut s'y résigner. Le mot *canaille* était jadis synonyme de *vilain*; la canaille, c'est-à-dire le peuple; la signification du mot a changé. *Un homme comme il faut*, c'est ainsi qu'on désignait autrefois le parasite; aujourd'hui, l'homme comme il faut, est celui qui vit de son travail.— On appelait *anarchiste* quiconque protestait contre un ordre social injuste et tyrannique; on réservera dorénavant ce titre aux soutiens de l'iniquité, à ces économistes, à ces philosophes, à ces politiques qui refusent à l'Etat le rôle de régulateur des rapports de justice, et sous le prétexte mensonger de liberté livrent le faible à l'oppression du fort.

Si la *Patrie* veut bien continuer de nous suivre dans l'examen des *petits traités*, elle reconnaîtra — la manière large dont elle fait les choses à l'égard de M. Ch. Dupin nous en est un sûr garant — que nous pouvons avec une parfaite loyauté et sans abus de langage, infliger aux adversaires du socialisme, l'épithète de parti *anti-social*. Ainsi continuerons-nous de faire. Nous continuons.

Un grand poète a créé, au seizième siècle, un type admirable et à l'honneur du genre humain autant que du poète; ce type est encore de notre temps. Il a peint un homme juste et charitable, ardent au bien, dévoué jusqu'à l'héroïsme; aimant son prochain par dessus toutes choses, plus que lui-même, jusqu'à la folie. — Toutes les douleurs ont un écho dans son âme, son cœur s'ouvre à tout ce qui souffre, il veut sa part de tous les fardeaux; il fait plus, il entreprend de remettre à lui seul toutes choses en place, il se fait le soutien des faibles, le consolateur des affligés, le vengeur des opprimés; mais, pour prix de son dévouement, il se voit honni, bafoué, ridiculisé, battu par ceux-là même auxquels il se dévoue.

L'homme d'ordre et de sens rassi, réglé en toutes choses, qui ne prend conseil que de la raison, est exactement l'opposé du bon et ingénieux chevalier de la Manche. A l'inverse de don Quichotte, celui-là ne se mêle que de ce qui le regarde, c'est chez lui discrétion, *chacun pour soi, chacun chez soi*, voilà sa formule; avec ce principe-là, on ne se rend à charge à personne. Il pousse le respect de la liberté d'autrui jusqu'à éprouver ces scrupules de conscience si bien exprimés par M. Cousin quand cet académicien s'écrie à propos de la charité : « Quelle » délicatesse ne faut-il pas dans l'exercice de cette vertu périlleuse! » Comment apprécier assez certainement le degré de liberté que pos» sède encore un de nos semblables pour savoir jusqu'où on peut se » substituer à lui dans le gouvernement de sa destinée? » En conséquence, quoiqu'il en puisse coûter à son cœur, s'il fait l'aumône, il ne la fait qu'avec modération, l'aumône étant un encouragement à la paresse; s'il se refuse le bonheur de rendre service, c'est dans la crainte de faire des ingrats! La règle qu'il s'impose en cette matière, doit à son sens être la loi de l'Etat; *laissez faire et laissez passer*, c'est en cinq mots toute la politique, et d'accord avec M. Troplong, il professe cette opinion que la puissance de la civilisation consiste en ce que « l'Etat n'est plus un entrepreneur de bonheur privé. » Il n'aime pas la propriété, il « l'adore » et s'occupe incessamment d'arrondir la sienne.

Il veut la propriété pour tous et oppose ingénieusement au communisme cette pensée d'Aristote, prise pour épigraphe par l'auteur du *Commentaire du louage* : « L'homme a deux mobiles de sollicitude et d'amour : c'est la propriété et les affections. » Adorateur non moins ardent de la famille, il quête de bons partis pour ses enfants, leur amasse de grosses dots, leur laisse un héritage rondelet, les frais d'honorables funérailles prélevés. Il veut la famille comme la propriété pour tous; aussi s'oppose-t-il à ce que l'Etat se charge de l'éducation des fils du travailleur; il craint qu'en diminuant les sacrifices que celui-ci s'impose pour élever sa progéniture, on n'affaiblisse l'amour chez le père et la reconnaissance chez les enfants.

Il n'accepte même les crèches que sous réserve, car il n'est pas sûr que cette institution ne relâcherait pas les liens de famille. Ami dévoué de l'ouvrier, ouvrier lui-même, *ouvrier du progrès* comme M. Charles Dupin avoue humblement l'avoir été toute sa vie, *ouvrier de l'intelligence* comme M. Victor Hugo qui prend cette qualification avec un orgueil vraiment démocratique, il consacre aux intérêts des travailleurs le temps que ses propres intérêts ne réclament pas. Il excite le peuple à prélever sur son salaire des retenues quotidiennes pour le jour forcé du repos, car, observe-t-il justement, mieux vaut rester chaque jour un peu sur sa faim que de mourir tout à fait d'inanition. Il encourage la création de sociétés de tempérance, d'écoles destinées à former de bons ouvriers, des domestiques fidèles et d'honnêtes ménagères où l'on enseignera tout ce qui peut être utile au travailleur; lire, écrire, compter, un peu de géographie, un peu d'histoire de France, tout ce qu'il faut; rien de plus; trop d'instruction nuit, et si on n'y mettait des limites, les ouvriers déserteraient leur classe, c'est d'une évidence limpide.— D'ailleurs, bons ouvriers, que pourrions-nous vous apprendre que vous ne connaissiez aussi bien que nous-mêmes. Sachez « que le plus grand philosophe ne retire pas des études de toute sa vie et n'a pas au bout du compte une croyance de plus que l'ouvrier ou le paysan; » j'ai écrit un volume pour vous le prouver. Lisez ma PHILOSOPHIE POPULAIRE. — « Cette admirable société française, » suivant l'expression de M. Cousin, n'a pas de plus ardent admirateur, et tous ses efforts tendent à sa consolidation. Aussi, bien que philosophe, s'efforce-t-il de retenir le peuple dans les bras de la religion; il sait, en effet, que le peuple a besoin de frein, et qu'il n'en serait pas de plus puissant que la religion, si les gendarmes n'existaient pas. D'accord avec M. Hippolyte Passy, il démontre aux travailleurs peu satisfaits de leur condition, qu'il y aurait impiété de leur part à se plaindre; car le reproche remonterait à Dieu, vu que s'il y a des riches et des pauvres, c'est que Dieu « prodigue aux uns toutes les distinctions, et qu'il refuse aux autres les facultés les plus vulgaires, » d'où suit que la justice règne en ce monde. Il ajoute, avec M. Charles Dupin, que l'ouvrier est d'autant moins fondé à se plaindre qu'il est incomparablement moins malheureux que ne l'étaient ses ancêtres, et que nous vivons dans le meilleur des mondes connus. — « Nous savons mieux que vous comment vous vous portez, et nous sommes médecins qui voyons clair dans notre consultation. »—Au besoin, il poussera le dévouement envers les principes sociaux jusqu'à appuyer ses démonstrations sur des textes altérés, des chiffres groupés avec art, et généralement sur toutes les fraudes pieuses qui pourront être utiles à la sainte cause qu'il défend.

Enfin il terminera en remarquant qu'il n'y a rien de parfait dans l'humaine nature, que le bonheur n'est point d'ici bas, la terre étant, suivant l'Ecriture, une vallée de larmes, et le mal étant, comme dit M. Thiers, une des conditions de ce monde au même titre que trois angles et trois côtés sont les conditions d'un triangle. « Méfiez-vous de ces socialistes qui promettent de vous affranchir de la vieillesse et de la mort, ils n'y réussiront pas. » Notre sainte religion nous fait un devoir de la résignation, soumettez-vous donc. Vous serez récompensés dans l'autre vie de la patience avec laquelle vous aurez supporté dans celle-ci les épreuves qu'il a plu à Dieu dans son insondable sagesse de vous imposer.

Il aime tout le monde sans doute, et il a dans la poitrine un cœur d'hôpital; mais il a une préférence bien naturelle pour ceux qui mettent en pratique les vérités qu'il professe. Il reconnaît pour disciple l'ouvrier qui travaille beaucoup, pense peu, se contente d'un maigre salaire, trouve moyen d'économiser sur le nécessaire, et, restant à sa véritable place, vit dans une ignorance profonde de tout ce qui concerne la politique. Il reconnaît pour témoin de sa foi l'industriel économe, exact, rangé, qui paie exactement ses impôts, monte assidûment sa garde, fait de bonnes affaires, paie ses billets à échéance et accorde à ses débiteurs les délais légaux; enfin, il canoniserait volontiers les [illegible]

qui économisent sur les dépenses de leurs maîtres, placent à la caisse [illegible] imposées à la dissipation, et s'amassent petit à pe[illegible] dot pour leur âge mur. Quant à lui, aux vertus publiques qui éclatent dans toutes ses actions, il joint une vie privée, irréprochable, ou s'il lui arrive parfois (et les saints pèchent, dit-on, sept fois par jour) de donner des coups de canif dans la loi morale, il n'aggrave point sa faute en la commettant publiquement; plein d'un juste respect humain, s'il pèche, c'est en secret. La position qu'il occupe lui permet d'ailleurs de jeter un voile sur ces fautes, ce qui leur retire beaucoup de leur gravité. L'adultère commis par le pauvre, se dénoue habituellement en cour d'assises; commis par un pair de France, il s'arrange à l'amiable; le scandale est du moins évité! S'il fait abus de bonne chère, c'est à huis-clos : sauf exception; du moins, ce n'est jamais à la barrière, ni avec du mauvais vin. D'ailleurs, une longue habitude de la table rend les excès de ce genre beaucoup moins dangereux pour lui que pour le simple travailleur. Rarement a-t-il, à la suite d'un dîner, insulté à la pudeur publique; en est-il deux exemples que l'on pourrait citer? Puis il sait noblement racheter ses erreurs; dans le cours d'un voyage fait avec une maîtresse; il chantera dans des vers applaudis, les joies de l'amour conjugal, au retour d'une excursion où il aura retenu une nourrice pour un fils qui ne portera pas son nom; il prémunira les travailleurs en termes éloquents contre «les passions, filles du corps, » et fulminera de vertueux anathèmes contre les détracteurs de la famille.

S'il fait déshériter ses neveux au bénéfice de ses fils ou s'il profite de sa position pour jouer à coup sûr à la bourse, ou s'il partage dans les recettes générales dont il délivre les brevets, en échange il écrit à l'usage de l'ouvrier de belles pages sur les fortunes acquises honnêtement, lentement, à l'aide du travail et de l'économie.

Ce sont là quelques traits de caractère. Ce type n'est pas nouveau sans doute, mais ce genre de chevalerie n'a pas été traité encore avec la même supériorité que l'autre. Nous avons donné les règles de blason de ces chevaliers.

La commission nommée pour préparer la fête de la constitution s'est réunie aujourd'hui. Elle a élu pour président M. Arago, pour secrétaire M. Bixio.

La commission a décidé que la fête aurait lieu dimanche 12. Elle commencera par une cérémonie religieuse; l'autel sera placé au centre de la place de la Concorde.

Une très large distribution de secours sera faite aux familles pauvres de Paris et de toute la France.

La commission a émis le vœu qu'à l'occasion de cette fête nationale, des grâces très nombreuses viennent consoler les familles frappées par nos troubles civils.

La commission a décidé qu'un grand banquet serait donné, par l'Assemblée nationale, aux frais particuliers des représentants.

Nos Crimes.

On lit dans la *Vérité* :

Les deux feuilles socialistes, la *Démocratie pacifique* et la *République*, sont, à notre connaissance, les seules dans toute la presse parisienne qui aient paru le lendemain de la Toussaint. C'est un des plus désolants symptômes du mal profond de la société, que la tolérance de l'opinion publique pour le scandale quotidien que persiste à donner le journal phalanstérien, qui, le jour même où il semble faire parade de cette impiété, ne rougit pas d'écrire :

« Oui, le socialisme est la véritable tradition chrétienne et humaine; » c'est la continuation logique des progrès accomplis depuis l'origine des » sociétés; c'est l'esprit qui souffle sur le chaos, afin d'en tirer une création nouvelle. »

Il est impossible qu'il ne s'aperçoive pas bientôt qu'il est horriblement pris pour dupe, par ce vide bavardage fouriériste, le peuple chrétien qui se pressait hier dans toutes les églises de Paris et de la banlieue pour solenniser la fête de tous les saints, dont la *Démocratie pacifique* lui prouve qu'elle se moque, et pour adresser à Dieu en faveur des morts des prières dont la même feuille se moque encore bien plus, puisque, loin de croire au purgatoire, elle nie l'enfer. Ou le peuple français perdra entièrement sa réputation d'intelligence, ou la dernière heure d'une aussi révolte comédie ne tardera pas à sonner.

Publier notre journal un jour de fête chrétienne, et employer ce numéro à glorifier le christianisme, comme la *Vérité* nous en fait le reproche mérité, c'est sans doute un grand crime et nous sommes de malheureux pécheurs, car nous n'éprouvons pas de repentir. Nous en éprouvons encore moins, s'il est possible, pour le second crime, qui consiste à nier l'enfer, et nous considérons comme les destructeurs de tout sentiment religieux ceux qui nous montrent un Dieu bourreau ordonnant le supplice infini et éternel de ses créatures.

Le ton de la Presse.

Voici comment ce journal s'exprime au sujet du général Cavaignac :

Nous avons rapporté hier avec quelle scandaleuse inconvenance M. Cavaignac, se croyant sans doute encore dans une caserne, avait, au commencement d'un discours et au milieu d'une phrase, interrompu M. le ministre de l'intérieur plus brusquement qu'un capitaine retirant la parole à un caporal, et l'avait fait lestement descendre de la tribune pour y monter.

L'impression produite par cette conduite d'estaminet, par cette façon soldatesque de prendre d'assaut la tribune, par ce manque absolu d'égard d'un chef du pouvoir envers l'un de ses ministres, cette impression ne s'effacera jamais de la mémoire des témoins de cette scène sans exemple dans les annales parlementaires d'aucun peuple.

Attendons-nous, si M. Cavaignac est élu président, à être menés à coups de cravache! La France n'aurait-elle donc fait trois révolutions que pour échanger un sceptre léger à porter contre une cravache impatiente dans une main crispée? Bien heureux encore si nous échappons au régime du silo et de la crapaudine usité en Algérie!

Nous sommes bien loin d'approuver tous les actes du général Cavaignac; mais de pareilles attaques ne peuvent que servir sa candidature. Quand à celle de Louis-Napoléon, elle ne gagnera pas beaucoup à l'assistance de la *Presse*, qui conseille à l'ex-prince de ne pas publier de programme, et de choisir *de bons ministres*.

Le droit au travail et la constitution.

Le *Moniteur* publie les lettres suivantes :

Monsieur le rédacteur,

Je suis porté comme absent au moment du vote sur l'amendement de M. Félix Pyat : c'est une erreur. J'assistais à la séance, et j'ai voté contre cet amendement.

GUILLIER DE LA TOUSCHE,
Représentant de Maine-et-Loire.

Monsieur le rédacteur,

J'étais dans les couloirs de l'Assemblée nationale lorsqu'on a voté sur l'amendement de M. Félix Pyat. Quand j'ai voulu déposer mon vote, un des scrutateurs m'a fait observer qu'il était trop tard. Je voulais voter contre cet amendement.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'expression de tous mes sentiments très distingués.

NAPOLÉON BONAPARTE.

Monsieur le rédacteur,

L'Assemblée nationale vient de proclamer la constitution aux cris prolongés de : Vive la République!

J'ai pris part aux vœux de mes collègues pour la République; j'ai déposé dans l'urne un billet bleu contre la constitution. Je n'eusse pas compris comment, dans une circonstance aussi solennelle et après quatre mois de discussion, je pouvais m'abstenir; je ne comprendrais pas, après mon vote, qu'il me fût permis de ne le point expliquer.

J'ai voté contre la constitution, non point par un vain esprit d'opposition ou d'agitation révolutionnaire; parce que la constitution renferme des choses que je voudrais ôter, ou que d'autres ne s'y trouvent pas que j'y voudrais mettre : si de pareilles raisons pouvaient prévaloir sur l'esprit d'un représentant, il n'y aurait jamais de vote sur aucune loi.

J'ai voté contre la constitution, parce que c'est une constitution.

Ce qui fait l'essence d'une constitution, je veux dire d'une CONSTITUTION POLITIQUE, il ne peut être question ici d'aucune autre, c'est la division de la souveraineté, autrement dite la séparation des pouvoirs en deux, législatif et exécutif : là est le principe et l'essence de toute constitution politique; hors de là il n'y a plus de constitution, dans le sens actuel du terme, il n'y a qu'une autorité souveraine, faisant des lois et les exécutant par ses comités et ses ministres. Nous ne sommes point accoutumés à une telle organisation de la souveraineté; dans mon opinion, le gouvernement républicain n'est pas autre chose.

Je trouve donc qu'une constitution, dans une république, est chose parfaitement inutile : je pense que le provisoire que nous avions depuis huit mois pouvait très bien, avec un peu plus de régularité, un peu moins de respect pour les traditions monarchiques, être rendu définitif; je suis convaincu que la constitution, dont le premier acte sera de créer cette présidence, avec ses prérogatives, ses ambitions, ses coupables espérances, sera plutôt un péril qu'une garantie pour la liberté!

Vous m'obligerez infiniment, monsieur le rédacteur, d'insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Salut et fraternité, P.-J. PROUDHON,
Représentant du Peuple.

Paris, 4 novembre 1848.

Monsieur le rédacteur,

L'institution d'une assemblée unique me paraît si périlleuse pour la tranquillité et la prospérité du pays que je n'ai pas cru pouvoir voter une constitution où ce germe de calamités est déposé.

Je souhaite profondément que l'avenir me donne tort.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. VICTOR HUGO.

Les ouvriers et Félix Pyat.

Hier samedi, les ouvriers qui composent la société chorale, dite des *Montagnards*, ont adressé au citoyen Félix Pyat la lettre suivante :

Citoyen représentant,

Les ouvriers qui composent la société chorale dite des Montagnards, touchés, au fond de leur cœur, des nobles paroles que vous avez prononcées à l'Assemblée nationale en faveur de la grande famille ouvrière, auront l'honneur de passer ce soir sous vos fenêtres en chantant leur refrain favori des *Travailleurs*.

Salut et fraternité, Pour la Société chorale des Montagnards,
CARON, *secrétaire*,
Ancien ouvrier typographe.

En effet, vers 9 heures, les ouvriers, marchant en rangs et chantant quelques refrains patriotiques, se sont arrêtés devant les fenêtres du citoyen Félix Pyat; ils ont alors repris en chœur tous les couplets de la chanson des *Travailleurs*, dont le citoyen Félix Pyat avait cité le refrain dans son discours.

Le citoyen Félix Pyat est descendu et a prononcé d'une voix émue ces quelques paroles :

Citoyens, mes amis, mes frères, l'émotion que j'éprouve est si profonde que j'aurais peine à vous dire tout ce qui est dans mon cœur. Mes remerciements ne pourront jamais être aussi touchants, aussi délicats que les vôtres, mais ils seront aussi sincères. Je trouve largement dans votre sympathie le prix du peu que j'ai fait, j'y veux puiser la force de faire plus encore et de travailler avec persévérance à l'édifice que nous construisons ensemble pour y abriter bientôt tous les enfants de l'humanité. Je puis donc répéter avec ce noble refrain :

Travaillons, travaillons, mes frères,
Le travail, c'est la liberté!

Je vous serre la main à tous dans la main de l'un des vôtres. Vive la République démocratique et sociale!

Ne sutor ultra crepidam.

Le journal la *Mode*, au lieu de se mêler de falbalas, de guipures ou des droits de M. Henri V, ce qui est tout aussi sérieux, s'imagine de parler socialisme. Voici ce qui arriverait, suivant elle, si le socialisme triomphait.

Les paroles deviendraient des *actes*, et vous vous proscririez mutuellement en vous accusant l'un l'autre d'être un obstacle au bonheur du monde. Le Phalanstère enverrait l'Icarie à l'échafaud, à moins que l'Icarie ne prît les devants, l'Organisation du travail décréterait M. Proudhon, et l'Organisation du Crédit déclarerait l'Organisation du Travail coupable du crime de lèse-nation. Second ban des révolutionnaires, vos fureurs ne resteraient pas au-dessous des fureurs de vos devanciers; l'esprit de secte avec son fanatisme exclusif, effrayerait encore une fois le monde de ses sanglantes tragédies, et la révolution sociale, semblable à Saturne, comme son aînée, dévorerait aussi ses enfants.

Ceux qui ne périront que par la guillotine phalanstérienne sont assurés de vivre longtemps... Mais à quoi bon répondre? *Mode*, notre amie, retournez aux guipûres, aux falbalas et à M. Henri V. *Ne sutor ultra crepidam*. Cela veut dire : que le cordonnier se contente de parler pantoufles.

Reddition de Vienne.

Vienne s'est rendue après deux jours de combats; mais la lutte est loin d'être terminée. La dynastie de Hasbourg restera ensevelie sous cette triste victoire, qui lui vaudra l'exécration des Allemands de l'empire, comme le mitraillement des Milanais, le bombardement de Prague et la guerre de Hongrie lui ont déjà valu l'exécration des Tschèkes, des Italiens et des Hongrois. Sur quel élément Ferdinand et la camarilla s'appuieront-ils maintenant pour relever la vieille Autriche de Metternich; sur l'élément slave-illyrien? Mais Jellachich s'est déclaré trop ouvertement l'adversaire des amis de Metternich pour que ceux-ci trouvent dans le chef croate l'allié qui leur serait indispensable. Entre la camarilla et Jellachich, la lutte recommencera peut-être demain, lutte décisive qui aura pour résultat de donner le coup de mort à l'absolutisme, et de déterminer en Autriche et dans l'Europe entière le triomphe du principe de l'égalité des nationalités.

Les détails que nous recevons sur la capitulation de Vienne sont encore incomplets et obscurs même sur certains points, notamment sur la part qu'aurait prise au combat, d'après quelques correspondances, un corps de 18 000 Hongrois, qui se serait jeté entre la division de Jellachich et celle de Windisgraetz, il aurait été culbuté et précipité en grande partie dans le Danube.

Il paraît que le 29 au matin, une députation du conseil municipal avait tenté de déterminer le feld-maréchal à renoncer à la condition du maintien de l'état de siége, après la soumission de la ville; mais il n'y avait pas consenti et persistait à exiger que la ville se soumît à discrétion. Il avait cependant promis en même temps de ne plus faire tirer sur la ville ce jour là, afin que les insurgés pussent réfléchir jusqu'au 30. A deux heures et demie après midi, on avait recommencé de quelques parties de la ville un feu d'artillerie qui cessa bientôt.

Par suite de la réponse du prince, le conseil communal s'est réuni le 29 au soir, et a convoqué le commandant en chef et les chefs de toutes les divisions de la garde nationale, pour délibérer s'il était possible et prudent de défendre plus longtemps la ville. Messenhausen déclara, dit-on, qu'il était prêt à continuer le combat, si le conseil municipal l'ordonnait, mais que, d'après la position actuelle des troupes impériales, il n'y aurait pas à songer à une défense efficace.

On résolut donc, à la majorité de deux tiers des voix, de se soumettre. Une députation se rendit auprès de Windisgraetz pour lui annoncer que la ville se soumettait à discrétion et le prier de faire prêter secours aux autorités par les troupes impériales pour le désarmement des habitants.

Dès lors le feld-maréchal fit cesser les hostilités, et les troupes occupèrent, le 30, les glacis.

Le 30, à midi, Windisgraetz adressa au ministre Wessenberg, à Olmutz, la dépêche suivante :

« Vienne se rendra à discretion dès aujourd'hui. Mes soldats entreront à Vienne aujourd'hui même. »

Un instant après est arrivée la députation de Brunn, qui avait été chargée de demander à l'empereur de la charger d'une médiation en faveur de Vienne.

Celle-ci trouva Windisgraetz en possession de la Leopoldstadt, et lui fit connaître sa proposition en pleine rue, au milieu d'un bataillon de grenadiers qui présentèrent les armes.

Windisgraetz paraissait disposé à accepter leur proposition; mais les Viennois, ignorant ce dont il s'agissait, firent feu sur ces grenadiers. Alors, quoique l'armistice ne dût expirer qu'à deux heures, ce prince fit ouvrir le bombardement, et le feu dura jusqu'à deux heures et demie.

Des signaux de la tour de Saint-Étienne annoncèrent tout à coup l'approche de l'armée hongroise, qui, forte de 18 000 hommes, se jeta entre Windisgraetz et Jellachich, attaquant l'aile gauche du premier, la droite du second. Dès ce moment, le bombardement cessa. Messenhauser fit une sortie par Ceré, porte voisine de la Tour-Rouge. Des officiers supérieurs d'état-major ont assuré que les Hongrois ont été entièrement défaits et rejetés dans le Danube. Ce qui semble confirmer ce fait, c'est que le bombardement contre la ville a recommencé vers la brune, avec une intensité qu'il n'avait pas encore eu jusque-là. Il cesse tout à coup vers sept heures par suite d'un armistice.

La *Gazette de Silésie* dit qu'on s'est battu de part et d'autre avec une bravoure extraordinaire. Les corps de Jellachich se sont particulièrement distingués.

Le théâtre du combat offre un spectacle horrible. Partout dans les rues des mares de sang, et çà et là des cadavres de soldats et de prolétaires horriblement mutilés.

Agitation à Berlin.

La proposition du député Waldeck de prendre fait et cause pour les Viennois ayant été rejetée, les ouvriers qui cernaient le local de l'Assemblée ont menacé de tuer les députés s'ils ne revenaient pas sur leur décision.

Une correspondance particulière représente les émeutiers comme munis de cordes, de coutelas et de clous, et avouant en ricanant à quel horrible usage ils destinaient ces instruments de mort. Plusieurs d'entre eux portaient des torches qui jetaient un jour blafard sur la masse de l'édifice. La place était couverte d'une multitude compacte. Si les députés étaient sortis, c'en était fait d'eux.

M. Rimpler, commandant de la garde bourgeoise, était à la séance, et se trouvait emprisonné comme les représentants; c'est un journaliste qui s'est chargé de porter à l'état-major l'ordre de faire sonner l'alarme dans toute la ville.

Après une heure d'anxiété, un déploiement de la garde bourgeoise a eu lieu sur la place de l'Assemblée et dans le Charlottenstrasse. Cette troupe fut honnie et même attaquée par les masses. Les ouvriers constructeurs de machines s'étaient avancés avec un drapeau blanc, et s'étant mis entre la garde bourgeoise et les masses, la première attaqua les ouvriers dont plusieurs furent blessés.

A la clôture de la séance, la garde bourgeoise ne parvint qu'avec la plus grande peine à éloigner par la force la multitude des issues de la salle. Les ouvriers du chemin de fer ayant posé leurs blessés sur un brancard, les portèrent au local des clubs; une autre partie du peuple se rendit devant la demeure d'un chef de la garde bourgeoise, qu'on accuse d'avoir commandé le feu, et lui donnèrent un charivari.

A onze heures, les masses des gardes bourgeois furent réunies au son de la trompette, et vinrent occuper le palais, les cours et les ponts qui y conduisent. A deux heures, la garde bourgeoise s'en retourna.

Le lendemain matin, 1er novembre, parut un placard du club démocratique, qui déclare la résolution prise la veille par l'assemblée une raillerie, et invite à ne pas se tenir tranquille.

La proposition de M. Waldeck, tendait à faire remettre immédiatement toutes les forces de la Prusse à la disposition des Viennois. Elle a été repoussée à une forte majorité. L'amendement adopté a été celui de M. Rodbertus, par lequel l'Assemblée a invité le gouvernement à s'adresser promptement au pouvoir central de Francfort pour l'engager à protéger la liberté des habitants de Vienne et les délibérations de la diète.

On assure qu'il y a eu dissidence au sein du cabinet relativement à la question autrichienne. Tandis que le ministre des finances a rappelé qu'à Francfort on regardait la situation de Vienne comme illégale et anarchique, demandant qu'à Berlin il ne fût pas question de maintenir les libertés des Viennois mises en péril, le général Pfuel, au contraire, à l'appel de son nom lors du vote sur l'amendement Rodbertus, a répondu par un *oui* fort distinct.

Les évènements de la journée du 31 octobre, à Berlin, ont déterminé le ministre de l'intérieur à publier l'avis suivant : « Les évènements d'hier, dans l'Assemblée nationale, imposent au gouvernement le devoir d'employer pour le maintien de l'ordre légal et pour empêcher et comprimer des excès semblables tous les moyens dont il peut disposer. En conséquence, les autorités compétentes ont été invitées, pour le cas où la garde bourgeoise, appelée pour maintenir l'ordre légal, ne s'empresserait pas d'accourir, mettre en réquisition la force armée, et de la faire agir immédiatement, d'après le § 78 de la loi sur la garde nationale du 17 du mois dernier »

Le général Pfuel a donné sa démission. M. Eichmann menace de faire intervenir la force armée. Il est probable que l'assemblée constituante se déclarera en permanence. Les nouvelles de Vienne arrivées hier ont donné du courage à la camarilla. M. Pfuel est assez loyal pour quitter son poste; il est probable que M. Brandenbourg lui succèdera.

Italie.

VENISE.— Quatre cents hommes de la garnison des forts, stationnés du côté de Chioggia, ont fait, le 25 octobre, une sortie contre les Autrichiens. Ces derniers ont été mis en fuite, laissant aux Vénitiens deux canons avec leurs affuts et beaucoup d'armes et d'effets militaires que la précipitation de leur fuite ne leur permit pas d'emporter. Une compagnie de Hongrois s'est présentée aux avant-postes, demandant à être enrôlée dans les troupes vénitiennes. On affirme que la désertion serait générale parmi eux, s'ils n'étaient retenus par la certitude d'être fusillés sur le moindre soupçon qui en viendrait aux oreilles des généraux.

— La flottille autrichienne, selon les nouvelles reçues de Trieste la veille serait retournée dans les eaux de cette ville.

(*Gazette de la Romagne*.

NAPLES, 20 *octobre*. — La dissolution systématique des gardes nationales du royaume continue sans que les journaux du gouvernement en fassent mention. Elle a déjà eu lieu à Terano, à Ceppagote, à Cava et à Cappelle. (*Libert. Ital.*)

22 *octobre*. — Les quatre régiments Suisses ont été rappelés par la diète. Le roi a appelé le colonel Muller pour demander la révocation de cet ordre. (*Corr. du Diario.*)

PALERME. — L'armistice entre le gouvernement de Naples et celui de Sicile est garanti par l'Angleterre et la France, et, les hostilités ne pourront recommencer que dix jours après que les commandants des forces navales anglaises et françaises en auront donné avis au gouvernement sicilien.

Des lignes de démarcation territoriales ont été établies et acceptées de part et d'autre. — Entre les deux lignes reste une zône neutre dont le petit port d'Olivieri fait partie, et les impôts qu'elle fournira, seront envoyés à Olivieri et à Taormina, sous la surveillance des consuls de France et d'Angleterre, pour être remis à la caisse municipale de Messine, et être employés à secourir les Siciliens habitants de cette ville qui ont souffert des désastres de la guerre.

Ce pays neutre sera administré au nom du gouvernement sicilien et selon les lois actuellement en vigueur. Le drapeau sicilien ne pourra se montrer qu'à 15 milles du littoral occupé par l'armée napolitaine de Milazzo à Scaletta, y compris les îles de Lipari, en passant par le détroit de Messine.

De leur côté, les Napolitains ne pourront élever leur drapeau au-delà des points extrêmes qu'ils occupent.

PIÉMONT. — Sur les frontières piémontaises comme aux frontières vénitiennes, les Hongrois désertent la cause de l'Autriche, la même crainte d'être fusillé empêche la désertion d'être générale. Voici ce qu'on lit dans l'*Opinione* du 30 octobre :

« Nous pouvons donner l'assurance à la *Gazette de Milan*, d'après le témoignage de nos propres yeux, qu'hier un certain nombre de hussards hongrois se sont présentés à notre commissariat de guerre où ils ont été reçus et intérinés dans notre cavalerie. Ils nous ont dit que tous les hussards déserteraient en corps s'ils le pouvaient.

FRANCFORT. — On lit dans la *Gazette des Postes*, 2 novembre :

« Le journal la *Presse*, qui se publie à Paris, contient dans son numéro du 28 octobre un article désigné comme une communication sur les démarches du pouvoir central provisoire relatives à la médiation dans les affaires d'Italie. Cet article est inexact quant aux points essentiels. »

On lit dans la *Patrie* au sujet de la circulaire de M. Dufaure :

En face des partis, et avec notre régime de centralisation, nous croyons qu'il serait absurde de prétendre et insensé d'exiger que le gouvernement assistât à la lutte électorale les bras croisés, et abdiquât cette puissance morale d'initiative et de direction pour l'exercice de laquelle il a été aussi mis à la tête de la société. Deux écueils, ou une administration molle et indifférente qui regarde le combat, qui reste muette, lorsqu'on l'interroge, qui néglige de jeter dans la balance incertaine des choix le poids moral de ses conseils et de sa persuasion; de l'autre, une intempérance d'intervention, la tyrannie qui s'impose au lieu de la direction qui se propose simplement, la séduction à l'égard des consciences, la menace à l'égard des positions.

FAITS DIVERS.

Un banquet démocratique a eu lieu à Belfort le 15 octobre ; il était présidé par le sous-préfet, et 500 convives y assistaient. Des toasts ont été portés à la République démocratique, à la souveraineté du peuple, à la révolution et aux hommes de février. Un banquet *réactionnaire* devait avoir lieu dans la même ville ; mais les meneurs n'ont pu parvenir à l'organiser.

— Il s'exerce en ce moment dans plusieurs départements, sur la bonne foi et l'ignorance des ouvriers et des habitants de la campagne, une indigne spéculation. Des faiseurs d'affaires courent les livrets de caisse d'épargne et les achètent à vil prix. Il faut que les porteurs de ces livrets sachent bien qu'ils ne peuvent que perdre et beaucoup perdre en cédant aux offres qu'on leur fait, que s'ils sont dans l'intention de réaliser leurs fonds, ils n'ont qu'à s'adresser au receveur-général, qui leur obtiendra leur argent à bien meilleur compte en vendant leurs titres de rente à la Bourse de Paris.

— On avait annoncé qu'un autel serait élevé dans la prairie de Caen pour la bénédiction qui y serait faite du drapeau apporté par la 10e légion de Paris. Lorsqu'on prit les ordres de l'évêque de Bayeux pour l'exécution, il demanda quel serait le prix de ce travail. On lui répondit que ce serait environ 600 fr. — Eh bien ! dit le prélat, donnez cet argent aux pauvres ; je bénirai le drapeau sur l'herbe. Et c'est ainsi qu'il l'a béni.

— On écrit d'Orléans : « Depuis quelques temps, la fièvre typhoïde règne cruellement dans plusieurs communes du canton d'Outarville. L'épidémie se présente avec un caractère intense. On compte déjà plusieurs victimes. »

— Les fonds ont baissé hier à la bourse par suite des chances qu'on attribuait à la candidature de Napoléon Louis dont on considérait l'élection comme un signal de misère et de guerre civile.

— La justice paraîtrait avoir fait d'importantes découvertes relativement à l'assassinat commis rue de Verneuil, le 26 du mois dernier, sur la personne de la domestique de M. Favre. Dans de nouvelles perquisitions qui ont été pratiquées, et dans l'opération de vidange des fosses d'aisances, on aurait trouvé des pièces de conviction, des objets de vêtement entre autres, qui ne permettraient de conserver aucun doute sur l'identité de l'auteur de ce crime. (*Gazette des Tribunaux*.)

— La réunion de la rue de Poitiers a tenu une longue séance. Elle s'est occupée de la question de savoir si elle proposerait ou non un candidat, au nom de la réunion, pour la présidence de la République.

Après une discussion très animée, la réunion a décidé qu'elle n'aurait pas de candidat, et laisserait à ses membres la liberté de voter chacun selon sa conscience.

Cette résolution a été prise à une très grande majorité. Sur plus de 200 membres présents, 37 seulement ont voté pour que la réunion désignât un candidat.

La réunion de l'Institut s'est occupée également, dans la séance d'hier, de la même question ; mais elle en a remis la solution à lundi.

— On lit dans le *Journal de La Haye* :

« L'affaire relative à Spilthoorn et consorts (affaires de Risquons-Tout), condamnés à mort par la cour d'assises d'Anvers, a été appelée à l'audience d'avant-hier. M. le conseiller rapporteur a rappelé que le dossier étant arrivé à la cour, et lui ayant été distribué le 1er octobre, a été mis par lui à la disposition du conseil des accusés dès le 4 du courant. Me Saucke, conseil des condamnés, demandeurs en cassation, a sollicité une remise à huitaine, en motivant cette demande, qui lui a été accordée, sur ce que l'avocat Spilthoorn avait désiré se livrer lui-même à l'examen de la procédure, circonstance qui n'avait permis aux avocats plaidants de remettre que le matin même au ministère public et à M. le conseiller rapporteur, leur mémoire à l'appui du pourvoi.

Selon le mémoire déposé dans l'intérêt des demandeurs, onze moyens de cassation seront présentés.

— M. Vatout vient de mourir d'une colique néphrétique à Claremont, où il avait suivi Louis Philippe.

— La commission de constitution à laquelle a été renvoyée la proposition de M. Marschal, concernant la prorogation de l'Assemblée, est d'avis que cette prorogation ait lieu du 14 novembre au 8 décembre. L'Assemblée laisserait à Paris une commission de 25 membres avec les pouvoirs déterminés par la constitution.

— Une caricature du *Charivari* obtient en ce moment un grand succès. Elle représente Louis-Napoléon à son banc de représentant, avec un cadenas à la bouche. On lit au-dessous : *Précaution dont on usé avec le prince Louis le jour où l'on sait qu'il doit être interpellé.*

— Nous invitons les personnes qui nous adressent des articles, à en conserver copie, et à faire leur profit de cet avertissement reproduit chaque matin en tête de la *Démocratie* : LES MANUSCRITS ADRESSÉS AU JOURNAL NE SONT PAS RENDUS.

LA FAUSSE DAME DE CHARITÉ. — Ce genre de vol, qu'on a plusieurs fois signalé, est odieux en ce qu'il s'exerce sur des malheureux. Avant-hier, jour de la Toussaint, une pauvre femme de soixante-quinze ans, nommée Avenel, fut abordée dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois par une belle dame qui lui dit d'un air compâtissant :

— Pardonnez moi, ma bonne femme, je vois que vous êtes dans une position peu aisée, et c'est dans le but de vous secourir que je m'adresse à vous.

— Je vous remercie bien, répondit la femme Avenel, je ne suis pas riche, il est vrai, mais je n'ai pas besoin qu'on me fasse la charité !

— C'est égal ! continue l'officieuse étrangère, vous êtes avancée en âge ; vous avez besoin de quelques douceurs, et je tiens à vous les procurer.

Bref, la belle dame voulut, comme cela se pratique, visiter le linge et le mobilier de la vieille, afin d'en rendre compte à la riche et bienfaisante comtesse dont elle n'était que l'émissaire ; et en faisant cet inventaire, elle trouva moyen de soustraire une centaine de francs, que la pauvre femme avait péniblement amassés. (*Droit.*)

Résolutions du Congrès agricole tenu à Reims.

Moyens d'améliorer le sort de la classe des travailleurs et de prévenir l'émigration des habitants des campagnes dans les villes. — Le congrès émet les vœux suivants :

L'enseignement agricole sera répandu dans les campagnes, de manière à faire fleurir l'agriculture, à procurer plus de travail et de ressources aux habitants.

Les terrains incultes étant une ruine pour le pays, l'Etat devra aviser à la fécondité de ces terrains.

Des encouragements seront donnés par l'Etat à la création dans les campagnes, d'industries ayant des rapports intimes avec l'agriculture ; et spécialement le congrès demande que la loi de 1837 sur les boissons soit supprimée, et qu'on revienne à celle de 1816, portant *que les bouilleurs de cru seront affranchis de tout exercice.*

Des bureaux de placement seront établis dans chaque canton pour les ouvriers sans ouvrage.

L'étude de la musique et du chant sera plus encouragée dans les campagnes.

L'Etat continuera à chercher les moyens de perfectionner, étendre et développer la vicinalité.

On tiendra la main à ce que les instituteurs, par leur conduite et leurs leçons, joignent, suivant leur devoir, l'éducation morale à l'instruction qu'ils sont chargés de donner.

Crédit agricole et crédit foncier. — Le congrès émet le vœu :

Que le crédit foncier soit considéré comme un besoin de notre époque, auquel il devra être donné satisfaction, et que cette institution présente des avantages incontestables pour l'agriculture ;

Que l'institution du crédit foncier repose sur la création de banques locales concédées à des associations particulières, et ayant des statuts appropriés aux besoins et aux exigences de l'époque ;

Que les bases de ces institutions, outre celles analogues à celles sur lesquelles est fondée la banque de France, pourraient être celles qui suivent :

Les fonds affectés aux opérations de prêt seront déterminés par la loi, et portés à un chiffre plutôt restreint qu'élevé.

Le taux de l'intérêt sera aussi bas que possible.

Les emprunteurs ne pourront être que des propriétaires d'immeubles exploitant par eux-mêmes, ou des fermiers de biens ruraux.

On ne pourra prêter aux propriétaires que sur première hypothèque et jusqu'à concurrence de 1/2 de la valeur des propriétés bâties, sans que le prix maximum puisse dépasser un chiffre qui sera déterminé par la loi.

Les prêts aux fermiers se feront sur garanties suffisantes, et pour le temps que l'administration jugera convenable.

Les comptoirs seront établis en raison des besoins de la localité.

Le remboursement des prêts hypothécaires se fera à longs termes, au moyen d'un système d'annuité, comprenant les intérêts et l'amortissement du capital.

En attendant le moment où cette institution pourra prendre naissance, le congrès émet, dès à présent, le vœu que les prêts hypothécaires soient mis, pour l'enregistrement, sur le même pied que les obligations commerciales, et que, par conséquent, le droit proportionnel actuellement perçu, soit réduit à un droit fixe, sauf à percevoir le droit proportionnel lors du premier acte de poursuites.

Le Choléra.

Le choléra passe presque inaperçu au milieu des peuples révolutionnés de l'Europe. Les journaux des pays où il débarque constatent à peine son arrivée. A de rares intervalles un entrefilet indique le nombre de ses victimes, et ce faible tribut payé à l'exterminateur cosmopolite, on se hâte de passer outre.

Les luttes que la liberté soutient sans relâche contre les efforts du vieux monde sont d'un intérêt bien autrement puissant. On n'a plus le temps de plaindre ceux qui meurent de maladie.

On a tort cependant. Si le choléra était une maladie ou même une peste ordinaire, on concevrait l'indifférence qui accueille sa nouvelle invasion. Quelques précautions de salubrité, un cordon sanitaire autour des pays infestés, et l'on n'aurait plus à s'en occuper ; mais il n'en est rien. Nous trouvons dans une brochure du docteur C. Lasègue, un des médecins français envoyés l'an dernier à sa rencontre, la preuve évidente que cet étrange visiteur se rit de nos éternels moyens de compression.

En 1830, la croyance à l'analogie du choléra et de la peste régnait partout, en Russie, en Prusse, en Autriche, et l'administration, agissant en conséquence, cernait les provinces, les villes, les maisons affectées ; le mal n'avance pas moins. En 1847, aucune précaution de ce genre n'est observée ; rien n'est changé dans les règlements de police, aucune force militaire n'est mise sur pied ; l'épidémie poursuit son progrès, sans plus de rapidité ni de lenteur.

Ce n'est donc pas un fléau que l'on peut arrêter en isolant ceux qui en sont atteints, mais bien plutôt une maladie du globe que nous habitons, une sorte de frisson qui parcourt les veines de notre terre, et retire momentanément des lieux qu'il traverse les sources de la vie générale : la chaleur et l'électricité.

Ce fatal voyageur n'aurait-il pas reçu pour mission de nous stimuler à l'association intégrale qui seule peut donner la possibilité de restaurer activement notre planète appauvrie ? Que la science y prenne garde, ce retour à quinze ans de distance est plus menaçant qu'on ne semble le croire. Il pourrait [illegible] quer une brouille sérieuse entre les autres planètes et [illegible], qui s'obstine à rester couverte de la lèpre des déserts et de [illegible] dont la moitié, après six mille ans d'occupation, est [illegible] habitée et qui renvoie à ses sœurs des miasmes dangereux en échange d'arômes salutaires et vivifiants.

Le choléra qui revient sur ses pas, qui refait son passé avec une scrupuleuse exactitude, doit donc être attaqué comme tous les réactionnaires, et doit tôt ou tard être vaincu par le Socialisme. Mais au train dont vont les choses, ce moyen n'est pas encore assez prompt pour nous en garantir. Examinons donc si nous pouvons, avant l'harmonie, échapper à son atteinte. L'espoir, à ce sujet, n'est guère possible ; car les observations de nos explorateurs indiquent de sa part une routine obstinée. Il reparaît aux mêmes lieux qu'à la première invasion, presqu'aux mêmes époques.

En Russie, où il est allé l'observer, le docteur C. Lasègue constate que dans ses deux apparitions, l'épidémie avançait avec une rapidité qui ne dépassait jamais 400 à 500 kilomètres par mois, excepté pendant l'hiver, où la maladie suspend son cours et diminue d'intensité.

Non seulement le choléra a suivi dans la Russie méridionale une marche analogue durant ces deux invasions, mais la mortalité a été presque partout dans une égale proportion. Les gouvernements les plus épargnés la première fois l'ont été également la seconde ; à en croire les habitants, aujourd'hui moins effrayés, la gravité des deux épidémies n'était pas comparable ; à en croire les chiffres officiels, plus exacts dans leur inexactitude que les souvenirs, elles diffèrent de bien peu.

Si maintenant, hors de la Russie méridionale, où je devais me renfermer, nous jetons un coup d'œil sur le progrès de l'épidémie, nous la voyons, en 1830, régner à Moscou à partir du 1er octobre, se suspendre pendant l'hiver, paraître à Pétersbourg le 25 juin 1831, et enfin nous voyons à Berlin le premier cas constaté le 31 août de la même année. C'est au printemps de l'année 1832 que le choléra sévissait à Paris.

Or, cette année, Berlin a été frappé le 15 août ; on peut donc s'attendre à voir arriver notre tour en février ou en mars, selon la rigueur plus ou moins intense de la saison d'hiver où nous entrons.

M. Proudhon et son discours du 31 juillet.

Aperçus féconds, erreurs involontaires, provocations brutales, voilà ce que nous trouvons dans l'œuvre originale et remarquable du citoyen représentant.

M. Proudhon a dû s'amuser beaucoup en voyant l'irritation causée par quelques idées vraies ou dépassant la vérité de peu de chose, mais rendues choquantes par la forme exagérée qu'il leur donnait à plaisir.

Nous comprenons, car M. Proudhon est excentrique dans ses amusements comme dans ses idées, qu'il ait joui de la facilité avec laquelle ses collègues inexpérimentés prenaient le change, se jetant sur un mot provocateur comme le taureau espagnol sur le manteau rouge, et ne saisissant pas l'idée que M. Proudhon se serait bien gardé, au surplus, de leur rendre saisissable.

Mais ce jeu, si attrayant qu'il fût, n'était pas innocent. M. Proudhon compromettait ainsi aux yeux de l'Assemblée, et rendrait inacceptables pour elle les idées justes, saines, progressives, nécessaires, qu'il avait associées à ses erreurs ; M. Proudhon portait un coup funeste aux conceptions de l'impôt sur le revenu, de la banque nationale, du crédit démocratique, du *droit au travail*, à toutes les conséquences socialistes de la révolution de février ; il paralysait toutes les bonnes intentions de l'Assemblée et réduisait notablement pour le pays les chances de progrès pacifique, de progrès sans révolutions nouvelles.

Voilà sous quel point de vue nous avons approuvé son manifeste. L'Assemblée eut mieux fait de ne pas interrompre, elle eut été plus digne et plus équitable en s'abstenant d'invectives, en ne traitant pas de lâche, par exemple, un homme qui n'est pas un soldat, mais un représentant du peuple, un publiciste et qui venait affronter, de gaieté de cœur le plus formidable des orages parlementaires.

Mais enfin, si nous regrettons que l'Assemblée n'ait pas été plus calme et plus contenue, si nous regrettons les termes excessifs de cet ordre du jour motivé, rédigé sous l'influence de l'irritation provoquée à dessein par l'orateur, nous reconnaissons que l'Assemblée devait repousser sa proposition et l'eût condamnée avec une grande autorité si elle l'avait discutée, réfutée, si elle en avait tiré les idées utiles, en rejetant avec d'autant plus d'énergie les idées fausses et dangereuses.

Nous venons, nous, à notre tour, demander à l'opinion publique la condamnation, mais la condamnation grave et [illegible], la condamnation après examen, après discussion, de ses idées dangereuses et fausses.

Au surplus, qu'on ne se trompe pas sur notre but. Nous [illegible] vons à blâmer chez M. Proudhon et dans le fond et dans la forme.

Mais nous le félicitons aussi pour les vérités qu'il a fait entendre, pour l'agitation nécessairement féconde qu'il a [illegible] dans les esprits par ses paradoxes mêmes et, quand nous l'accusons d'exagération, nous savons tenir compte des exagérations en sens contraire qui ont fait, dans la masse populaire, le succès de ses excentricités.

Nous ne venons point discuter M. Proudhon dans l'intérêt du *statu quo*, de l'immobilisme, de la conservation aveugle, dans l'intérêt de ces bornes qui se sont replantées dans notre sol, de l'autre côté de février, après avoir passé seulement le Rubicon de la République.

Citoyens représentants, ne l'oubliez pas, vos intentions sont bonnes, mais vos études sont limitées ; vous êtes arrivés à l'Assemblée nationale pleins de prévention contre toutes les écoles socialistes, contre le mouvement socialiste pris dans son ensemble. Vous êtes venus pour la plupart hostiles à ce mouvement sans le connaître. Cette hostilité, non moins que cette ignorance, ont été le double titre de beaucoup d'entre vous, à la confiance d'électeurs qui se résignaient au mot République, mais qui ne voulaient pour rien au monde que ce mot nouveau devînt l'étiquette et la devise d'un nouvel ordre social.

Citoyens représentants, quand on considère votre assemblée dans sa masse, on trouve qu'elle a le malheur de représenter le pays.

Oui, le malheur, car un pouvoir doit être supérieur aux éléments qu'il dirige, qu'il a la mission d'améliorer et d'éclairer. Que diriez-vous d'un professeur dont l'intelligence et le savoir seraient seulement au niveau des [illegible] les élèves.

Cette situation est triste ; elle nous a créé de grands [illegible] elle en peut créer de plus grands encore si, comme s'en [illegible]

le parti du passé, l'Assemblée qui vous succèdera devait faire un pas de plus en arrière. Cependant l'issue de cette situation ne saurait être dans la violence, et, moins hardis que M. Proudhon nous n'inscrirons pas le droit à l'insurrection à la place du droit au travail effacé de la constitution.

Une assemblée sortie du suffrage universel ne se déracine pas comme un trône.

C'est à vous, à votre liberté, à votre patriotisme que nous demandons une solution du problème, une issue de l'impasse. M. Proudhon a signalé des questions qui barrent la route à notre avenir. Pour que la France marche, il vous faut les résoudre. Le socialisme, pris en bloc, renferme, avec beaucoup d'erreurs, des vérités qui seront le salut du pays. Le socialisme est une marée irrésistible; c'est un géant qui brise à chaque pas les filets des pygmées; marchez droit au fantôme, levez le voile à la statue d'Isis, instruisez-vous, éclairez-vous, mais ne lancez pas contre toutes les idées nouvelles des anathèmes qui ne les atteignent pas. Ni le canon de juin, ni l'ordre du jour motivé contre le citoyen Proudhon n'ont entamé le socialisme; il est enraciné dans la classe laborieuse dont il représente les droits, les intérêts, les espérances, dans cette classe qui veut pour de bon la liberté, l'égalité, la fraternité, qui les obtiendra tôt ou tard.

L'humanité tend invinciblement à l'association, à l'association de tous les intérêts, de tous les droits, de tous les produits, de toutes les jouissances. Cette association, toujours supérieure au morcellement, à l'antagonisme actuel offre deux degrés : *Garantisme, Harmonie sociale.* Un génie supérieur, Fourier, résumant en lui la sagesse humaine, nous a décrit l'organisation de ces sociétés futures. Il n'est pas dans Saint-Simon, dans Owen, dans les écrits de M. Proudhon lui-même, une idée juste qui ne se trouve comprise dans la synthèse immense de Fourier, où elle est mise à sa place, en juste rapport avec tous les éléments sociaux.

Citoyens représentants, dussiez-vous nous accuser de terminer au ton de la folie ou tout au moins de l'enthousiasme une discussion commencée par la logique seule, nous vous le disons avec une absolue conviction, la Providence, qui seconde les efforts de l'homme et le conduit souvent plus loin qu'il n'avait dessein d'aller, la Providence conduit directement la France à la réalisation du système de Fourier ou de la théorie phalanstérienne.

Hors de l'Association intégrale réalisée dans la commune, tandis que des institutions garanties échafauderaient le crédit public, il n'y aura dans le monde intellectuel rien que les ruines du passé, rien que des aperçus confus, impuissants, incomplets, sur l'avenir.

En 1830, on a crié VIVE LA CHARTE, puis on s'est trouvé avec étonnement sous une nouvelle dynastie.

En 1848, on a crié VIVE LA RÉFORME! le lendemain on se surprenait en République.

On crie aujourd'hui VIVE LA RÉPUBLIQUE!... vous vous trouverez bientôt dans le Phalanstère.

Si vous ne croyez pas à cette prédiction, du moins prenez-en date.

Victor HENNEQUIN.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bone. — M. L. — Reçu vot. lettre du 31 oct. — Nous servons et attendons la remise annoncée.
Philippeville. — M. L. — Reçu les 100. — Remerc. à vous à M. V. — Nous notons les détails.
Alexandrie. — M. B. — Nous acceptons et vous mettons au service.
Dôle. — M. F. — Vot. lettre sera remise. — Affect. accueil. Nous vous inscrivons. — L'idée est bonne, mais le moment n'est pas opportun.
Champigny. — M. L. — Vous nous avez remis 1 fr. de trop, qui sera a val. sur le renouv.
Escamps. — M. C. — Reçu votre lettre. On va faire vot. commiss. et vous écr. sous peu. — Affect. compl.

L'un des gérants : V. CANTAGREL.

Spectacles du 6 novembre.

THÉATRE DE LA NATION.— Jeanne la Folle
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.— La Vieillesse de Richelieu
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.— Le Val d'Andorre
ODÉON.—Macbeth
THÉATRE-HISTORIQUE.—Catilina
GYMNASE.—1er Coup de Canif, Geneviève, la Comtesse, les Calomnies
VAUDEVILLE.—Cadet-la-Perle, Chamontel, Roger, Avenir
VARIÉTÉS.— Extrêmes, Pauvre Jacques, intermède, Deux font la Paire, Gamin
THÉATRE MONTANSIER.—Le Cuisinier politique, les Envies, le Lion, une Chaîne
PORTE-SAINT-MARTIN.—L'Ile de Tohubohu, le Livre noir
GAITÉ.—Les Femmes de Paris, Guillaume
AMBIGU-COMIQUE.—Les Sept Péchés capitaux
THÉATRE DU LUXEMBOURG.— Celina, le Commis et la Grisette, la Peur du Mal, le Diorama.
FOLIES.—Visite du Diable, Laitière, Chiffonniers, Domestiques
DÉLASS.-COMIQUES.—Miel, les Fils de Télémaque, l'Idiot, la 1re Barbe, Maurice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Amour et Chemin, Guimard, Notre-Dame, la Lisette.
THÉATRE CHOISEUL.—Claude le Novice, Gentil-Hussard, intermède, Fontanarose.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16

17e Année. N° 302. Mardi 7 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS.	Un an, [illegible] f.,	6 mois, [illegible] f.,	3 mois, [illegible] f.
DÉPAR. ET ÉTR.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	[illegible]	[illegible]

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	[illegible]	[illegible]
PAYS à surtaxe	14	7	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 4.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 6 NOVEMBRE.

Assemblée Nationale.

« Beaucoup de représentants, a dit du haut de son fauteuil M. le président Marrast, ne viennent sur leurs bancs que pour causer, et causent pendant toute la séance. »

Nous espérons que ces paroles ne descendront pas jusque sur les bancs de nos écoles, mais elles peuvent faire comprendre à ceux qui n'en sont pas témoins l'incroyable tumulte qui règne presque constamment dans l'Assemblée et expliquer la confusion des votes. Cette confusion a été rarement plus grande que dans la séance de ce jour, où l'auguste Assemblée a pris tour à tour trois décisions contraires, pour finir par voter comme sa commission du budget, dont elle a adopté les réductions sur le Conseil d'Etat.

A la fin de la séance, l'Assemblée a adopté un décret par lequel la fête de la Constitution est fixée, pour Paris, à dimanche prochain 12 du courant, et pour les départements, au dimanche suivant 19 novembre.

M. Louis-Napoléon et la rue de Poitiers.

Nous avons dit que la candidature du prétendant de Strasbourg et de Boulogne servait à merveille les vues des meneurs de la réaction ; nous avons dit qu'une fraction des légitimistes et une fraction des conservateurs, voyant dans cette candidature un ballon d'essai dynastique, un germe de nouvelles dissensions, un moyen de remettre en question la République, la favorisaient clandestinement ou ostensiblement de tout leur pouvoir.

Le moindre doute, en ce qui concerne particulièrement les conservateurs *avancés*, a dû disparaître à la lecture des nombreux et passionnés articles par lesquels la *Presse* exalte depuis dix jours M. Louis-Napoléon et démolit le général Cavaignac, comme elle a démoli la commission exécutive et le gouvernement provisoire. Pour que le camp des conservateurs ne puisse s'y méprendre et se rallie à sa voix, la *Presse* est allée jusqu'à citer formellement l'apostille favorable accordée par M. Guizot à la candidature de M. Louis-Napoléon. La feuille de M. Girardin a fait plus encore : elle a adressé aux électeurs de Lizieux la prière instante d'envoyer à l'Assemblée nationale M. Guizot lui-même, afin que le ministre du dernier règne soit prêt à servir un nouveau maître ou à profiter des événements. Ceci n'a plus besoin de preuves.

Mais il n'était pas encore bien certain que M. Thiers prêtât son concours à la candidature de M. Louis-Napoléon et osât la préférer ostensiblement à celle du général Cavaignac. L'habileté de M. Thiers et la prudence du *Constitutionnel* ne permettaient que des conjectures sur ce point ; aujourd'hui la supposition est une vérité. Pour la seconde fois, M. Thiers a trahi sa pensée dans la réunion de la rue de Poitiers. Voici en quels termes, d'après la *Gazette de France*, le rival de M. Guizot tombe d'accord avec M. Guizot pour *laisser faire* la candidature de M. Louis-Napoléon et empêcher celle du général Cavaignac :

La discussion se traînait dans les généralités depuis deux heures, et on allait passer au vote, lorsque M. Thiers, avec la pétulance et la vivacité qu'on lui connaît, s'est élancé à la tribune, et est entré de suite dans le vif de la question.

Arrachant du premier mot le masque aux intrigants, et posant hardiment la question sur le terrain brûlant des noms propres, il a démontré de la manière la plus éclatante que l'adoption d'un candidat par la réunion ne pouvait que conduire à l'élection de M. Cavaignac. « Car, a-t-il dit, la situation n'est pas à faire ; elle est à prendre telle que l'ont faite et les fautes de ceux qui nous gouvernent si déplorablement depuis huit mois et l'émotion populaire surexcitée par un nom dont le souvenir exerce sur ce pays un entraînement invincible. Les sympathies de la réunion ne sont pas, que je suppose, ni pour l'un ni pour l'autre des deux candidats dont les noms sont en présence. M. Cavaignac, bien que respectable dans sa personnalité, est politiquement engagé dans une voie où la réunion ne peut pas vouloir entrer. Son triomphe serait le triomphe de cette coterie qui, depuis huit mois, fait le malheur du pays. Eh bien ! je vais vous démontrer en deux mots que si vous interposez un troisième candidat, comme candidat du parti modéré, entre M. Cavaignac et le prince Louis, vous assurez inévitablement l'élection de M. Cavaignac.

La constitution réserve en effet à l'Assemblée le droit de choisir sur les cinq candidats qui ont réuni le plus de suffrages, s'il arrive qu'aucun d'eux n'ait obtenu la majorité absolue des votants. Personne ne peut douter de ce que ferait l'Assemblée nationale, en pareil cas : elle nommerait M. Cavaignac, quand bien même il serait le dernier des cinq candidats sortis les premiers de l'urne électorale. Eh bien ! si vous mettez en avant un troisième candidat, vous conduirez inévitablement à ce résultat. Personne n'aura la majorité absolue des voix du peuple, et sottement, maladroitement, vous aurez fait arriver par l'Assemblée M. Cavaignac, dont vous ne voulez pas.

Ah ! si le prince Louis n'était pas là, poussé par le flot populaire qui nous domine, je concevrais que la réunion de la rue de Poitiers eût son candidat, et je ne doute pas qu'alors ce candidat n'obtînt dans le pays certainement cinq fois plus de suffrages que n'en obtiendra M. Cavaignac ; mais nous n'en sommes pas là. Nous sommes dominés par l'enthousiasme du mouvement populaire avec lequel il n'y a pas à raisonner, et notre situation est faite de telle façon que nous ne devons pas avoir de candidat.

Si vous me disiez que vous préférez M. Cavaignac au prince Louis, je vous répondrais : Allez trouver le général Cavaignac, posez-lui les conditions de votre concours, obtenez de lui l'engagement précis, formel de choisir le vice-président, les ministres, les préfets en dehors de cette coterie dont j'ai déjà parlé et dont le pays ne veut pas ; mettez-vous aussi d'accord avec lui sur les principes, et, après cela, donnez-lui vos voix et votre concours ; alors vous agirez en hommes politiques et non en maladroits et en dupes, comme vous le feriez en suivant la voie dans laquelle on veut vous faire entrer.

» Quant à moi, dit l'orateur, je ne suis ni ne veux être candidat à la présidence, pas plus que ministre des candidats dont j'ai parlé. Je suis désintéressé dans la question, et si j'y interviens, c'est pour empêcher la réunion de faire une faute qui serait la ruine de son influence au dehors et le signal de discordes intestines qui la condamneraient à une inévitable dissolution. »

Ce discours a vivement impressionné la réunion, qui, à une immense majorité, a décidé qu'elle n'aurait pas de candidat.

On juge par ces dernières lignes que la *Gazette de France* s'associe complètement à l'avis de M. Thiers. Cependant, il ne faut pas croire que tous les conservateurs et légitimistes donnent dans cette habile manœuvre. Il est dans tous les partis des honnêtes gens qui répugnent aux détours et qui préfèrent céder aux circonstances ou s'abstenir complètement, qu'exposer leur pays à des dissensions nouvelles. L'attitude prise par le *Journal des Débats* dans la question des candidatures à la présidence est certainement plus patriotique qu'intéressée. On peut juger, par les lignes suivantes de l'*Ere nouvelle*, qu'au sein du parti catholique il est des écrivains consciencieux qui se sont ralliés à la République plus sincèrement que M. Thiers, et qui entendent bien ne pas être ses dupes :

Voilà le programme chaleureusement développé par M. Thiers, aux grands applaudissements de ses amis et au grand détriment de la chose publique, c'est ainsi que nous le pensons. Que veulent donc ces hommes qui se posent dans l'avenir comme les sauveurs de la France ? Evidemment le renversement de la République. Mais alors pourquoi la servent-ils ? pourquoi laissent-ils croire à une acceptation loyale et franche de la révolution de Février quand ils ne songent qu'à enrayer sa marche et à rendre ses développements impossibles ? ce n'est pas là l'œuvre de bons citoyens, car ils trompent leur pays et le poussent aux abîmes, dans la vaine ambition de prouver qu'eux seuls sont capables de le conduire et de le sauver.

Les membres de l'ancien parti légitimiste se sont montrés bien autrement loyaux et conséquents avec eux-mêmes : quand ils ont accepté la République ils l'ont fait sans arrière-pensée, parce qu'il est toujours honorable de faire place au pays et de s'effacer devant lui quand il demande à se gouverner lui-même ; il leur répugnerait de se prêter à un nouvel escamotage du sentiment national dans l'intérêt d'une coterie ou d'un parti dont les preuves sont, grâce à Dieu, faites au grand complet. Ils veulent non-seulement ne pas entraver la marche d'une République sage, modérée, profondément sincère, mais ils veulent aussi lui prêter leur concours et l'aider dans sa marche ; c'est pour cela qu'ils demandaient que le parti modéré restant dans toute la force de son union et, ne sortant pas de ce terrain neutre déblayé par la révolution de février, proclamât un candidat qui fût sa personnification et sur lequel toutes les opinions qui réclament ardemment le retour pacifique à l'ordre et à la confiance, pussent réunir leurs suffrages.

La majorité de la réunion n'a pas pensé comme eux, leurs idées généreuses ont été écartées sous l'impression des sophismes et des astuces diplomatiques de M. Thiers. Que toute la responsabilité politique lui en reste, car c'est à lui surtout qu'elle revient.

La réunion de la rue de Poitiers tiendra-t-elle devant cette profonde scission qui vient de se faire dans son sein ? Déjà le *Constitutionnel* avait proclamé sans détour que M. Thiers, le maître de la rue de Poitiers, était aussi le chef du parti modéré en France. M. Thiers lui-même vient de déclarer que la réunion se composait d'éléments divers qui n'avaient rien perdu de leur ancienne couleur et de leurs vieilles dissidences. Le parti légitimiste, après cette déclaration, voudra-t-il rester dans la rue de Poitiers ? Qu'il avise ; abdiquer devant une République qui lui tend la main et qui s'offre à lui, c'est un honneur ; abdiquer devant les tendances de M. Thiers ou se traîner à sa remorque, serait une lâcheté ; et il a prouvé de tous les temps qu'il ne savait pas en commettre.

Il lui reste une chose à faire, c'est de se rattacher au général Cavaignac, et de le dire très haut, non pas que ce soit complètement l'homme de son choix, mais parce que c'est très évidemment l'homme de la situation ; parce qu'avec lui c'est la République qu'on peut parvenir à rendre de plus en plus rassurante et modérée, et qu'en dehors de lui il n'y a qu'anarchie, despotisme et guerre civile.

Les premiers actes de l'archevêque de Paris.

Nous lisons dans le *Bien public* :

Les véritables amis de la démocratie et du clergé s'affligent, à Paris, d'une nouvelle à laquelle nous ne voulons pas ajouter foi. Il ne serait question de rien moins que de la nomination aux deux premières cures de Paris de MM. Dupanloup et Petetat, tous deux protégés de M. de Montalembert.

Nous n'avions pas pensé que la révolution de Février se fût faite au profit des hommes qui, dans le clergé, ont toujours représenté la résistance aux idées de progrès qu'ils combattent aujourd'hui plus vivement que jamais.

La nomination de M. Dupanloup produirait, en effet, à Paris, une impression des plus fâcheuses.

Que le nouveau chef spirituel de la capitale y prenne garde : de ses premiers actes vont dépendre la confiance ou la méfiance, l'amour ou la désaffection. M. Sibour est arrivé au siége métropolitain dans les conditions les plus belles. Précédé lui-même d'une certaine réputation de libéralisme, il succédait à un pontife dont le martyre jetait sur l'Eglise un reflet de gloire, appelait sur le clergé français le respect et les bénédictions du monde. Il fallait bien peu d'effort généreux pour placer l'Eglise à la tête du mouvement social. Il suffisait d'encourager les tendances progressives qui se manifestent depuis deux mois par l'organe de l'*Ere nouvelle*. Malheureusement M. l'archevêque semble céder aux influences du vieux parti pseudo-catholique et pseudo-chrétien. Le bruit se répand que le petit cénacle intolérant et monarchien, dont M. de Montalembert est la tête, devient le conseil du pontife. Si le fait est vrai, malheur, malheur à l'Eglise de France !

Déjà les amis éclairés du clergé avaient vu avec chagrin conserver les anciens grands-vicaires, MM. de la Bouillerie, Jacquinet et Buquet, dont un seul, M. Buquet, méritait par sa douceur la confiance publique.

Si le nom impopulaire de M. Dupanloup est jeté comme un défi au monde libéral, nous n'aurons plus qu'à déplorer cet esprit d'aveuglement et de vertige qui semble s'acharner à perdre toutes les puissances.

Du reste, en constatant cette division nouvelle qui se produit entre le monde vivant et l'Eglise, il le faut avouer, la première cause en est dans la défiance que le gouvernement républicain a témoignée au clergé. Les prêtres avaient salué avec une joie sincère l'avènement de la République. Si la République leur eût donné *la liberté d'enseignement et l'élection des évêques*, tout le clergé, sauf quelques infirmes, serait aujourd'hui dévoué à la République. Nous, les socialistes dont l'Eglise se défie, nous n'avons pas cessé de réclamer le droit du suffrage pour le clergé, et le droit d'enseigner pour tous. Aujourd'hui, les prêtres désespèrent, et tendent à retourner vers la monarchie. C'est ce qui explique comment l'archevêché ouvre, à cette heure, l'oreille aux tristes inspirations de MM. Montalembert, Molé et autres sépulcres blanchis.

Triste bascule ! déplorables réactions ! Convient-il que le clergé tourne et vire avec la mobilité du pauvre peuple ignorant ? Va-t-il brûler la République démocratique pour adorer Bonaparte ou Henri V ? Faut-il qu'il aille toujours de défaillances en illusions ? L'histoire ne dit-elle pas que l'Eglise a été asservie et abaissée par les seigneurs féodaux et par les rois, et l'Eglise peut-elle espérer plus de liberté et plus de lustre en s'alliant aux féodaux financiers et aux roitelets de nos jours ? Non, l'émancipation de l'Eglise suivra l'émancipation des peuples ; le clergé a tout intérêt à la ruine des vieilles Dominations.

Que l'église se défie donc des monarchiens de toute forme dynastique, qu'elle se défie des hommes qui marchandent au peuples ses justes droits ; qu'elle s'unisse à tous ceux qui prêchent la liberté, le droit commun, la fraternité ! Si elle trouve dans ces élans, dont la générosité est incontestable, des erreurs et des excès, n'est-ce point à elle à diriger pieusement cet enthousiasme confus ? Mais nous le demandons, en conscience, l'avenir de la chrétienté est-il du côté de ces hommes qui font la religion dure et impopulaire, et qui veulent rétablir l'alliance adultère de l'Eglise avec César ?

Nous supplions l'archevêque de Paris de s'arrêter dans une voie fatale ! Le triomphe de M. de Montalembert et de sa triste compagnie, ce serait la déconsidération de l'Eglise primatiale au sein de tout le peuple des ouvriers de France.

M. Thiers ne fait pas ses frais.

La *Vérité* nous attaque au sujet du discours de M. Pyat. Nous pouvions nous y attendre, et nous sommes tout consolés. Nous proclamons les principes chrétiens, mais non pas les interprétations étroites et pétrifiées, et ne cherchons pas le moins du monde à nous trouver d'accord sur tous les points avec la *Vérité* et l'*Univers*. Quant à M. Thiers, qui a courtisé le parti catholique à contre-cœur et dans un intérêt politique, il doit être piquant pour lui de voir ses avances accueillies dans la *Vérité* par les expressions qu'on va lire :

M. Thiers, le patron du *Constitutionnel*, M. Thiers, le voltairien, l'historien [illegible] qui s'est signalé par tant d'attaques perfides contre la religion, son culte et ses ministres, invoque aujourd'hui cette même religion ; il l'appelle à son secours contre l'ennemi formidable qui menace de renverser plus encore la société civile que le christianisme, plus la fortune du riche que l'autel du prêtre.

Par malheur il n'y a dans les paroles de l'illustre écrivain qu'une froide et, disons le mot, une hypocrite apologie, à travers laquelle on aperçoit cette politique égoïste pour qui tous les moyens sont bons, quand ils peuvent faire arriver au but. L'auteur de l'*Histoire de la Révolution*, jusqu'à ces derniers temps, s'était complu à dénigrer l'Eglise et ses institutions, parce qu'il y trouvait son avantage, [illegible] moyen d'arriver à la popularité, à la fortune et aux [illegible] homme voudrait voir aujourd'hui la foi régner dans tous les cœurs, excepté le sien. Il exhorte tous les malheureux à écouter la voix de la religion qui leur dit : « Souffrez, souffrez avec humilité, patience, [illegible] en regardant Dieu qui vous attend et vous récompensera [illegible]

Nous croyons que le livre de M. Thiers sur la propriété, est plus propre à irriter ses lecteurs, qu'à faire pénétrer la persuasion dans les âmes. Tous en effet lui adresseront malgré eux le dilemme suivant :

« Ou vous croyez à la divinité de la religion chrétienne, ou vous n'y croyez pas. Si vous y croyez, dites-le franchement, ouvertement ; faites une rétractation généreuse et publique de toutes les attaques dont elle a été l'objet de votre part. Si vous croyez que le christianisme est divin, pratiquez toutes ses lois, et soyez catholique dans votre conduite.

Si vous ne croyez pas, vous insultez de la manière la plus hypocrite et la plus outrageante à la misère comme au bon sens du peuple ; car, voici au fond le langage que vous lui tenez : Pour moi, je ne fais aucun cas des espérances de la religion, je me contente de ma fortune, de la réputation que je me suis faite et de l'espérance que je conserve toujours de remonter au pouvoir ; mais vous, qui n'avez ni domaines à parcourir, ni réputation à savourer, ni honneurs à attendre, et qui souffrez cependant ; vous, que la misère étreint de toute part, que la douleur consume, imaginez-vous que vous serez récompensés au centuple dans une autre vie, afin de souffrir avec patience, et de ne me troubler ni dans la jouissance des biens que je possède, ni dans l'espérance des honneurs que j'aspire à reconquérir. »

Nous ne félicitons pas M. Thiers, et nous le défions d'échapper au dilemme que nous avons cru pouvoir lui adresser. Cet homme d'État, croyons-nous, fait de vains et inutiles efforts pour revenir aux affaires. Son temps est passé, et ses contemporains eux-mêmes lui feront subir la peine méritée par la fausse politique qui lui a constamment servi de règle.

Reprise des hostilités à Vienne.

Vienne n'est pas rendue ! Les ruines de cette cité héroïque ne seront pas seulement le mausolée de la plus vieille dynastie de l'Europe, elles serviront aussi de tombeau aux hordes armées qui ont voulu relever l'absolutisme.

La nouvelle d'une capitulation de Vienne sans conditions [illegible] qu'il paraît, qu'une manœuvre habile de Windischgraetz [illegible]

les levées des landsturm, et arrêter la marche des troupes qu'on aurait pu envoyer au secours de Vienne.

Manœuvre habile, en vérité, et que les réactionnaires de tous les pays devront trouver de bonne guerre. Mais les horreurs commises par les soldats de Windisgraetz ont rallumé la lutte et l'ont rendue plus terrible.

Le conseil communal avait capitulé le 30 octobre à midi, et, aux termes de cette capitulation, tous les canons devaient être remis aux troupes de Windisgraetz. Le général polonais Bem avait été blessé, ce qui contribuait beaucoup à abattre les combattants viennois. Tout à coup la nouvelle se répand, dans l'après-midi, que 20 000 Hongrois sont arrivés à Schwechat, à une lieue de Vienne, et que Jellachich a marché contre eux à la tête de 18 000 hommes. A cette nouvelle, le conseil communal rompt les conventions arrêtées ; les canons qu'on allaient livrer sont de nouveau dirigés contre les troupes impériales. Le général Bem, tout blessé qu'il est, reprend le commandement, et la bataille recommence dans les rues.

Pendant ce temps-là, le ban en venait aux mains avec les Hongrois, et en jetait une partie dans le Danube, et mettait le reste en fuite. Il paraît que le principal engagement n'a été qu'un engagement d'artillerie. La cavalerie impériale, qui devait tourner les Hongrois et leur couper la retraite, est arrivée trop tard. Les Hongrois ont été poursuivis le 31 par le prince Lichtenstein à la tête de 4 000 hommes. On a aussi expédié de l'infanterie par le chemin de fer, en destination de Neustadt, pour empêcher une nouvelle attaque des Hongrois, qui se sont probablement retirés derrière la Leitha.

Pendant que la bataille était engagée avec les Hongrois, ceux des Viennois qui avaient déposé leurs armes les ont saisies de nouveau, n'ont pas envoyé les otages qu'ils avaient promis, et, au lieu de livrer les canons, ont fait feu de toutes leurs pièces sur les impériaux qui, de leur côté, ont tiré pendant toute la nuit sur les faubourg Mariakilf et Lerchenfeld, et y ont lancé des bombes.

L'incendie a éclaté de toutes parts dans la ville, et les soldats se sont livrés aux plus grands excès.

La plupart des édifices seraient, dit-on, réduits en cendres. On cite le palais impérial, la bibliothèque, le musée minéralogique, le temple des Augustins, l'église Saint-Etienne et un hôpital, dans lequel se trouvaient sept cents blessés qui auraient péri dans les décombres.

Le bombardement aurait cessé le 31 octobre à 8 heures du soir.

Une correspondance de Ratibor dit qu'on s'attendait à une capitulation, et que les assassins du comte Latour avaient été arrêtés.

Les Viennois, selon une correspondance de Prerau, aurait été trahis par un adjudant du général Bem, qui aurait indiqué à Wendisgraetz le point le plus avantageux pour attaquer la ville. A son retour le traître aurait été fusillé.

Le *Moniteur prussien*, dont la véracité est plus que suspecte, annonce qu'une députation du conseil communal s'est de nouveau rendu près de Wendisgraetz pour lui annoncer la soumission de la ville à discrétion. Toutefois, ajoute cette feuille, les corps cernés n'ont pas voulu se rendre, et le bombardement des faubourgs avait recommencé.

Une dépêche télégraphique, adressée à Olmutz, confirme ces faits, en ajoutant que, dans la nuit du 31 au 1er novembre, on se battait encore dans quelques parties de la ville et des faubourgs.

La perte des troupes est de plus de 8 000 hommes, celle des Viennois d'environ 2 000.

Pendant que cela se passe dans sa capitale, l'idiot Ferdinand ne cesse de répéter aux députations qui arrivent de toutes parts auprès de lui : « Je suis affecté des terribles malheurs qui éclatent sur Vienne, et j'espère encore que tout s'arrangera pacifiquement. » Et le canon tonne, et le sang coule à flots dans les rues de Vienne.

Voilà l'arrangement pacifique !

Mais il y a plus que de la niaiserie dans la conduite de l'empereur et de l'infâme camarilla qui l'entoure, il y a de l'aveuglement poussé jusqu'à l'extrême folie. Croirait-on que cette cour vagabonde, qui a soulevé contre elle l'Italie, la Hongrie et les héroïques Allemands de Vienne, vient de jeter en quelque sorte le défi aux Slaves en recevant indignement une députation de la ville de Prague, venue afin d'intercéder pour Vienne.

Voici la protestation des Bohêmes ; elle est énergique et significative :

« Tous les membres de la députation de Prague sont justement indignés. Ils avaient été avertis qu'à dix heures ils seraient reçus par S. M. Les officiers de la maison de l'empereur savaient cela ; l'adjudant-général prince Joseph Labkowitz devait en être principalement instruit.

» Cependant la députation, arrivée au palais, s'est vue arrêtée par un officier qui a prétendu ne pas avoir connaissance de l'audience accordée. Le bourgmestre seul a pu pénétrer dans l'intérieur, et le prince a dû dès lors être informé de la présence des députés attendant l'audience qui leur avait été promise. Néanmoins il n'a pas hésité à les faire attendre deux heures sur l'escalier, et il a osé ensuite leur annoncer, en criant par une porte du corridor, que l'audience était fixée à midi et demi.

» En conséquence, nous, députés de la nation bohême, nous déclarons indigne cette conduite du prince Labkowitz, et nous l'en rendons responsable. Nous protestons ensuite solennellement contre cette manière d'agir envers les députés d'une nation, nous réservant de faire connaître notre indignation à S. M, et *d'exiger satisfaction*,

» Olmutz, 31 octobre 1848. » (Suivent les signatures.)

La *Slowanka Lipa* convoque à Prague de grandes assemblées populaires, pour aviser aux moyens de constituer définitivement la nationalité bohême. Le journaliste Haulitschek préside. « Nous avons besoin, a-t-il dit, de trois choses : de canons, de canons et encore de canons. C'est avec des canons que Windisgraetz nous a récemment asservis, c'est avec des canons que nous nous affranchirons bientôt. »

Le citoyen Brobetz, qui s'est fait connaître dans la *Praguerie* de la dernière Pentecôte, a été choisi pour chef de la garde nationale.

A Brunn, le peuple, après avoir escaladé l'Hôtel-de-Ville, désarma la garnison et organisa les landsturm, se disposant à marcher au secours des Viennois, en passant probablement par Olmutz, pour faire rendre ses comptes à la camarilla.

La *Slovanka Lipa* a promis à Jellachich, au nom des Tschèkes, de l'aider par la *parole* et par l'*action*. Elle lui a recommandé d'une manière spéciale de prendre sous sa protection les Slovakes de la Hongrie dans leur lutte contre les Madgyars.

Dans une proclamation, au peuple de Vienne, de Jellachich, on lit la phrase suivante :

« Vous croyez que je suis un ennemi des Allemands et que je veux faire de la belle Autriche un royaume slave ; je n'ai jamais eu cette pensée. Je défends les droits des Croates contre le despotisme madgyare. Les Croates ont toujours été subjugés par les Hongrois. J'ai profité du soleil de la liberté qui luit pour tous pour secouer ce joug. Les Hongrois ont profité des journées de mars pour se séparer des Allemands et pour tyraniser les Croates ; moi j'en ai profité pour me rappocher des Allemands et pour affranchir les Croates des Hongrois.

» Qui de nous deux est avec vous et pour la liberté, de Kossuth ou de moi ? Les journées de mars sont des journées de liberté, celles d'octobre sont des journées d'esclavage et de déraison. Non, pardieu, je ne suis ni votre ennemi, ni celui de la liberté. L'avenir le prouvera. »

Cette proclamation se trouve dans un journal silésien.

Une lettre que l'on nous communique assure que les Hongrois, repoussés d'abord par les impériaux, étaient revenu le 1er novembre sous les murs de Vienne.

L'empereur d'Autriche a invité le corps diplomatique de Vienne de se rendre à Olmutz, où il compte passer l'hiver.

Situation critique de Berlin.

A Berlin l'insurrection n'a pas encore éclaté, mais la situation politique n'est pas moins grave qu'à Vienne, et la position de Frédéric-Guillaume est plus dangereuse que celle de Ferdinand.

A la suite de la séance dans laquelle a été discutée la proposition relative aux événements de Vienne, le général Pfuel, président du conseil, ayant manifesté ses sympathies pour la cause de la liberté, mise en péril à Vienne, en votant en faveur de l'amendement Rodbertus, s'est vu amené à donner sa démission.

M. Yung, de l'extrême gauche, a rendu en cette occasion pleine justice à l'ex-président du conseil. « Pendant toute la durée du ministère Pfuel, a-t-il dit, mes amis et moi nous l'avons souvent attaqué. Je déclare maintenant que je professe la plus profonde estime pour un homme qui a vainement tenté de concilier les droits constitutionnels avec la réaction. Je vois avec regret que le général dépose le portefeuille, tandis que le système est maintenu.

Le général de Brandebourg, commandant supérieur de la Silésie, est chargé de la formation du nouveau cabinet. Le général Brandebourg s'est récemment signalé par une circulaire, déclarant qu'en cas d'émeute ou même d'effervescence grave, il passerait outre sur la garde bourgeoise pour requérir la troupe. Aux yeux du public, le général Brandebourg, qui représente la réaction, est digne de marcher entre Radetzki et Windisgraetz.

Les fractions les plus modérées de la chambre se sont élevées contre ce nouveau ministre.

La séance de l'assemblée du 2 novembre a été très agitée, elle a été ajournée et reprise trois fois à une heure d'intervalle. Un projet d'adresse au roi, pour lui représenter la situation du pays, a été proposé, rédigé et voté séance tenante sans discussion, bien que très énergique. La chambre y déclare hardiment que le ministère Brandebourg n'aura pas la majorité. La séance a dû être reprise à dix heures du soir pour entendre la réponse que le roi aura faite à la députation chargée de porter cette adresse à Potsdam.

La déroute complète de la camarilla prussienne, suivie bientôt peut-être de la chute du trône de Frédéric-Guillaume, peuvent résulter de la situation créée par la lutte que la cour veut engager contre l'opinion publique, et dont la nomination du général Brandebourg est considérée comme le signal.

Dans la ville règne une émotion profonde, le club démocratique a lancé une proclamation. La garde bourgeoise a été appelée à protéger la chambre. Le corps des constructeurs de machines a pris les armes ; les étudiants, imitant ceux de Vienne, ont constitué une légion académique, et ont élu pour chef le capitaine de cavalerie Vorpahl, connu pour être un républicain.

La bourse est déserte, les affaires complètement suspendues, la paix ou la guerre dépendent de la réponse du roi à l'adresse de l'assemblé.

Cette adresse se termine ainsi :

« V. M. n'a pas été bien informée du véritable état des choses par ses conseillers actuels, et on lui a caché les dangers qui menacent le trône et la nation, par suite de la nomination du général Brandebourg à la tête d'un nouveau ministère. C'est pourquoi nous supplions V. M., d'une manière aussi respectueuse que pressante, de donner au pays, par la nomination d'un ministère populaire, la garantie que les intentions de V. M. sont en harmonie avec le vœu du peuple. »

Le sort en est jeté. Le roi a refusé de retirer au comte de Brandebourg la mission qu'il a reçue de former un ministère. Ce message est ainsi conçu :

« Nous, Frédéric-Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, avons pris en mûre considération l'adresse de l'Assemblée qui nous a été présentée hier et nous lui communiquons ce qui suit : Fermement résolu à suivre, d'accord avec les vœux de notre peuple fidèle la voie constitutionnelle dans laquelle nous sommes entré, nous avons chargé M. le lieutenant-général comte de Brandebourg de la formation d'un nouveau ministère, parce que nous sommes convaincu, d'après ses sentiments connus, qu'il consacrera volontiers ses forces à établir solidement et à développer spontanément la liberté constitutionnelle et qu'il s'efforcera de remplir convenablement la tâche que nous lui avons donnée. S'il réussit, le nouveau ministère saura, comme nous l'espérons, acquérir des droits à la confiance du pays. Jamais nous ne confierons la direction du gouvernement à un ministère dont nous ne pourrions pas attendre cela, et les représentants de notre peuple peuvent en être convaincus. Ainsi nous ne pouvons retirer la mission dont nous avons chargé le comte de Brandebourg en vertu de notre résolution bien pesée, ni par les bruits dénués de fondement indiqués dans l'adresse d'hier qui ne sont justifiés par aucun acte de notre gouvernement ni par les inquiétudes exprimées.

» C'est avec satisfaction que nous avons vu par l'adresse qui nous a été présentée, la reconnaissance que notre cœur a toujours été plein d'ardeur pour le bien du peuple ; il reste aussi l'unique but de nos efforts. Nous espérons, en suivant consciencieusement cette marche, nous trouver toujours d'accord avec les vœux du peuple, et nous comptons à cet égard sur l'appui le plus énergique de ses représentants.

» Fait à Sans-Souci, le 3 novembre 1848.

» Signé : FRÉDÉRIC-GUILLAUME ; contresigné : EICHMANN.

On savait dans l'assemblée que le comte Brandebourg avait renoncé à sa mission, et que M. Grabow était chargé de la formation d'un cabinet dans lequel entreraient probablement MM. Rodbertus et d'Unruh. On dit que les travaux publics seront séparés du ministère du commerce et formeront un ministère à part.

Nouvelles d'Italie.

L'insurrection lombarde a éprouvé un premier échec. Chiavenne, qui avait proclamé la République, a été reprise le 29 par les troupes de Radetzki. Le baron Haynau, commandant de l'expédition, a imposé à la ville une contribution de 20 000 livres autrichiennes, et une solde de 20 quarantièmes par jour pour chaque soldat pendant toute la durée de l'expédition.

Les correspondances portent que cependant l'insurrection se développe sur d'autres points. On écrit de Cigliano, 30 octobre, à la *Concordia* :

» Deux députés de Valteline, insurgés, qui ont passé disent que tous les points stratégiques sont occupés, et que les Autrichiens ont eu déjà 1 400 prisonniers ; les insurgés étaient d'abord au nombre de 14 000, maintenant ils sont innombrables. Les prisonniers seront envoyés en Piémont.

» La junte centrale d'insurrection nationale a adressé aux populations lombardes une proclamation où il est dit : Un seul cri de guerre pour tous ! Guerre à l'Autriche et souveraineté nationale ! La nation dictera les lois et proclamera les conséquences de la victoire italienne ! Tous, tant que vous êtes, des Alpes à la mer, songez-y, cette guerre est la vôtre ; cette guerre est nationale ! Renversez tous les obstacles et accourez. Une foi, une patrie, une seule bannière. Veuillez une seule fois, et soyez grands ! Vive l'Italie ! »

Le 29 octobre, il y a eu à Florence une grande démonstration en faveur du ministère Guerazzi-Montanelli. La foule, très nombreuse, était précédée par la musique de la garde nationale. Le grand-duc s'est montré au balcon du deuxième étage du palais. Il y avait 16 bannières et banderolles portées par la foule, on y lisait : Vive le ministère démocratique ! vive le prince démocratique ! vive la religion démocratique !

— On écrit de Reggio (Modène) à la *Concordia* :

Après un mois d'absence, notre petit duc est enfin revenu parmi nous hier matin, en compagnie de 1 500 vauriens de race bohême. Il y a tenu un conciliabule d'une heure avec ses satellites et s'est acheminé vers Modène. A peine arrivé, le colonel des Bohémiens a fait enlever de dessus le corps-de-garde de la place le drapeau italien que, trois semaines auparavant, le peuple y avait lui-même triomphalement planté. Notre étendard national a en outre été retiré cette nuit. Radetzki, dans le cas où l'on s'y fût opposé, avait donné l'ordre de mettre la ville au pillage. Ces soldats ressemblent plutôt à des pirates qu'à d'honnêtes gens, car ils fouettent, bâtonnent et volent continuellement.

Les officiers sont tout à fait dignes de commander une pareille bande, car ils entrent effrontément dans les cafés pour y insulter les citoyens et chantent en ricannant grossièrement ces paroles infâmes : Nous ne vous laisserons que les yeux pour pleurer ! — Pour l'amour de Dieu et de l'humanité, pourquoi le gouvernement piémontais nous abandonne-t-il à une telle tyrannie, nous qui nous sommes confiés à lui, comme à un frère ?

Espagne.

L'Espagne est toujours travaillée par une multitude d'insurrections partielles qui, dispersées sur un point, vont se reformer sur un autre. Une insurrection républicaine s'est organisée en Catalogne et en Aragon, sous la conduite d'Ametler et de Barrera. Ces dernières bandes viennent d'éprouver un échec auprès de Cigueras, et le cabecillo Barrera a été fait prisonnier.

Pays-Bas.

On lit dans le *Journal de La Haye*, du 3 novembre :

« Aujourd'hui, à midi, dans une audience de la haute cour des Pays-Bas, des cours provinciales de justice et des tribunaux d'arrondissement, et en même temps dans toutes les villes et communes du royaume, au son des cloches, a eu lieu la promulgation solennelle de la loi fondamentale modifiée, cette œuvre commencée d'après les ordres du roi, soumise en toute liberté au jugement du peuple, revue et présentée aux états-généraux et accomplie de commun accord avec le souverain, par la législature en nombre ordinaire et en nombre double. »

Madagascar.

Aujourd'hui, M. Giraud, archevêque de Cambrai, cardinal, assisté de M. Le Graverand, évêque de Quimper, et de M. l'évêque de Langres, a sacré dans l'église du Saint-Esprit M. l'abbé Monnet, supérieur des missions coloniales, nommé récemment évêque de Madagascar.

M. le ministre de la marine, M. Durieu, directeur des cultes, M. Mestro, directeur des colonies, de jeunes prêtres noirs, des créoles de toute couleur assistaient à cette cérémonie.

Ainsi le pape, en nommant un évêque de Madagascar et en choisissant un Français pour cette grande mission, semble rappeler à la République française un grand devoir. Il y a, à quatre mille lieues un vaste empire, autrefois nommé la *France-Orientale*, qui est encore plongée dans la barbarie la plus affreuse.

Portons sur cette terre le flambeau de la civilisation chrétienne. Ne laissons pas plus longtemps souffrir ces bonnes populations malegaches qui invoquent la France libératrice des peuples. La monarchie à son déclin abandonnait l'œuvre des larges colonisations lointaines. Cependant, Louis-Philippe faisait poser le pavillon français sur quelques petites îles de l'Océanie. La République doit vouloir et faire plus que le dernier de nos rois. Qu'elle reprenne donc, selon des principes plus justes et plus fraternels, l'œuvre de l'expansion maritime ! Que le gouvernement républicain fasse aimer et bénir le nom de la France par toutes les races colorées sur toute l'étendue du globe !

Nous faisons des vœux pour que M. Monnet, qui avait mérité, à l'île de la Réunion, d'être appelé le *père des noirs*, puisse bientôt accomplir librement sa mission apostolique chez les Malegaches. Le gouvernement, dès aujourd'hui, ferait un acte de saine politique en reconnaissant l'évêque nommé par le pape. Puissent l'intelligence et l'amour transfigurer ce beau et malheureux pays de Madagascar ! Puisse cette colonisation s'accomplir par la persuasion et par la justice, par la liberté et par la fraternité !

Au très spirituel MALTRAITEUR des économistes.

Monsieur,

Vous avez heureusement recompo[s]é la grotesque figure de Sancho Pança avec les faces diverses de MM. Dupin, Troplong, Thiers et Passy. Mais ce trait de votre portrait : « Il n'aime pas la propriété, *il l'adore*, » pourrait donner à penser au lecteur superficiel que vous confondez M. de Lamartine dans la triste compagnie des anti-sociaux. Assurément, telle n'est pas votre pensée.

La *Démocratie pacifique*, qui défend le principe de la propriété, ne peut reprocher que de l'exagération au mot célèbre de Lamartine. Or, cette exagération avait son but. Personne ne peut oublier que cet étrange fanatisme, de l'expression : « J'adore la propriété, » a eu pour effet précieux de faire passer cette autre idée : *La propriété est progressive*, idée qui fait bondir sur son banc M. Léon Faucher, et qui mérita à Lamartine l'honneur d'être calomnié par le *Constitutionnel*.

M. de Lamartine a été souvent traité de poète, de rêveur sentimental. Les égoïstes ont parfois tenté de le ridiculiser en signalant en lui et jusque dans ses formes extérieures, quelque ressemblance avec le Chevalier errant, comme on peut trouver, dans la petite taille, le gros ventre et les lunettes de M. Thiers, des traits de la famille Pança. Lamartine est, par le cœur, de la race de don Quichotte. Permettez-moi de revendiquer pour lui cet honneur. Quand les héritiers de la chevalerie sont, hélas ! si rares ; ne laissons pas supposer qu'aucun d'eux peut s'enregimenter dans le *vulgum pecus*, ou, pour parler français, parmi les pécores de l'Académie des sciences dites morales et politiques. (*Un abonné.*)

Mieux vaut tard que jamais.

Un démocrate fourvoyé dans la rue de Poitiers, M. Degousée, vice-président de cette réunion, a reconnu, avec un étonnement qui surprendra bien du monde, qu'on n'y éprouvait aucun enthousiasme pour le gouvernement républicain. En conséquence, il a donné sa démission par la lettre suivante :

Paris, le 6 novembre 1848.

Monsieur le président,

Je viens vous prier d'informer la réunion de la rue de Poitiers que je ne puis plus en faire partie, et que je la prie d'accepter ma démission de vice-président.

Je dois aux membres de cette réunion qui m'ont constamment honoré d'une bienveillance toute particulière de leur faire connaître les motifs de ma retraite.

La réunion composée d'éléments divers a dès sa formation déclaré, qu'oubliant d'anciennes affections, elle se ralliait franchement et sans arrière-pensée à la République démocratique, que son but était de lui donner une direction généreuse et modérée qui pût la faire accepter et aimer du pays, et de combattre ceux qui en voulant l'imposer par la crainte ou la force ne pouvait que lui susciter des ennemis. Fidèle à ces principes, la réunion a rendu de grands services, et appuyé loyalement le gouvernement dans toutes les mesures que les temps difficiles que nous avons traversés l'ont forcé de prendre.

L'union la plus complète a long-temps régné parmi nous, mais depuis un mois, un changement sensible a lieu dans l'esprit de nos délibérations, et nos dernières séances m'ont démontré qu'aujourd'hui la République y est plutôt tolérée comme une nécessité temporaire, que soutenue comme la seule forme de gouvernement qui puisse assurer le bonheur du pays.

Dévoué toute ma vie aux principes républicains qui exigent la franchise des opinions, je ne puis admettre que, dans la crainte de faire connaître au pays les divisions en majorité et en minorité, une réunion s'abstienne de faire connaître le candidat à la présidence le plus apte à consolider la République et à assurer le bonheur du pays. La séance de samedi comptait cent cinquante membres présents ; trente-sept ont pensé comme moi, et cinquante-deux se sont opposés au choix d'un candidat ; les autres se sont abstenus.

Quant à moi, qui n'ai jamais dissimulé mes convictions, je croirais manquer aux antécédents de toute ma vie si je continuais à faire partie d'une réunion qui abandonne le pays au moment où il a besoin du concours et des lumières de tous les citoyens.

Veuillez bien, Monsieur le président, agréer les sentiments de haute considération de votre tout dévoué concitoyen.

DEGOUSÉE.

Assemblée nationale.

Séance du 6 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget rectifié en 1848.

L'Assemblée en est restée au ministère de la justice.

M. RONJAT a proposé l'amendement suivant :

« A l'avenir, aucun traitement autre que ceux qui seront spécialement déterminés par l'Assemblée nationale, ne pourra excéder *dix mille fr.* annuellement.

» Jusqu'à la complète libération de l'État, tous les traitements qui excèdent la moyenne proportionnelle prise sur la somme des traitements dans chaque branche de l'administration publique, seront réduits au taux de cette moyenne, tous les traitements inférieurs à cette moyenne demeurant fixés à leur montant actuel.

M. DACOT donne sa démission de ses fonctions de représentant pour des motifs de santé.

M. KERDREL. Il est des traitements trop forts, il en est de trop faibles; il faut tâcher de rétablir l'équilibre. Restreindre les traitements, ce n'est pas renverser l'aristocratie, c'est constituer la médiocratie. La magistrature sera donc forcée de se recruter dans les avocats de police correctionnelle.

L'honorable rapporteur de la commission, M. Bineau, a très justement fait remarquer que les réductions plus ou moins opportunes seront impuissantes à améliorer la situation financière.

Si vous touchez ainsi à nos plus belles institutions, prenez garde de désaffectionner de la République.

MM. RODAT et EMILE LEROUX proposent de :

1° Rétablir aux chapitres 3, 5, 6, 8 et 11 des services généraux du ministère de la justice, les allocations du projet de budget rectifié présenté par le gouvernement, et, par suite, régler ainsi ces chapitres :

3. Conseil d'État (personnel),	712 800 fr.
5. Cour de cassation,	975 800
6. Cours d'appel,	5 677 400
8. Tribunaux de 1re instance,	7 790 595
11. Justices-de-paix,	6 059 800

» 2° Ajouter, en conséquence, à la somme de 1 798 460 879 fr. portée en l'article 1er du projet de décret du comité des finances, celle de 616 614 fr., formant le montant des réductions proposées par ce comité sur les chapitres dont le détail vient d'être donné.

» 3° Rejeter de même les réductions de traitements proposées sur les services généraux des autres ministères.

4° Et, dans le cas où cet amendement serait adopté, ajouter au projet de décret présenté par le comité des finances, un article ainsi conçu :

« Jusqu'à la promulgation de la loi de finances qui réglera le budget des dépenses de l'exercice 1849, le décret du gouvernement provisoire en date du 4 avril 1848 continuera d'être exécuté dans toutes ses dispositions. »

M. BINEAU, rapporteur, combat cet amendement. La commission n'a proposé que les réductions instamment réclamées.

M. EMILE LEROUX insiste en faveur de son amendement.

Il faut réduire tous les traitements ou n'en réduire aucun. (Aux voix! aux voix!)

M. DESLONGRAIS. Nous voulons les réduire également tous, si nous commençons par la magistrature, c'est que c'est la magistrature dont le budget a le plus augmenté depuis 1832. Les dépenses de ce ministère se sont accrues de 50 0/0, tandis que les traitements étaient réduits dans les autres ministères. Demandez au ministre des affaires étrangères si nous n'avons pas serré son budget de près. Si nous avons respecté le traitement des officiers-généraux, c'est que leur traitement a déjà été réduit d'un quart.

Quand le pays supporte un impôt extraordinaire de 50 centimes, il ne faut pas que les hauts fonctionnaires soient seuls dispensés de payer leur part.

M. GOUDCHAUX. Sans doute il faut faire des réductions; mais ce que demande le comité des finances me semble inapplicable cette année, à partir du 1er novembre, les traitements ayant déjà été réduits par le gouvernement provisoire. Je demande que, pour consacrer la pensée qui a guidé le comité des finances, on déclare la réduction applicable aux quinze derniers jours de l'année.

Le dernier paragraphe de l'amendement de M. Emile Leroux est adopté.

M. TASSEL. L'adoption de ce paragraphe n'implique nullement l'adoption du reste de l'amendement. Il insiste pour que les réductions proposées par les commissions n'en soient pas moins adoptées.

Après une discussion confuse, à laquelle prennent part MM. Bineau, Charamaule, Emile Leroux, Deslongrais et Luneau, les chiffres proposés par M. Emile Leroux pour le conseil d'état, sont mis aux voix. La première épreuve est déclarée douteuse.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division.

Cette opération s'exécute au milieu d'une très vive agitation. Elle donne le résultat suivant :

Votants,	687
Majorité absolue,	344
Pour,	289
Contre,	398

L'amendement n'est pas adopté. (Vive sensation.)

M. LE PRÉSIDENT proclame le résultat du scrutin pour les vice-présidents et secrétaires de l'Assemblée pour le mois courant.

Votants.	540
MM. Bixio,	453
Lacrosse,	313
Bedeau,	307
Malleville.	285
Corbon,	278
Havin,	262
Pagnerre,	261
Goudchaux,	220
Billault,	182
Dupont (de Bussac),	174

En conséquence, MM. Bixio, Lacrosse, Bedeau, Maleville, Corbon et Havin sont proclamés vice-présidents de l'Assemblée.

Voilà le résultat du scrutin pour les secrétaires :

MM. Peupin,	448
Heckeren,	268
Laussédat,	214

En conséquence, MM. Peupin et Heckeren sont proclamés secrétaires.

L'Assemblée reprend la discussion du budget. Un nouvel amendement de M. Baroche réduit le chiffre de 712,800 francs (conseil d'Etat personnel), à 710,000 fr.

M. MARIE, ministre de la justice, demande que l'on vote sur la proposition du comité des finances.

Une discussion confuse s'engage sur cette question : l'amendement de MM. E. Leroux et Rodat ayant été adopté dans sa dernière partie et rejeté quant aux premiers paragraphes, sera-t-il soumis à un vote d'ensemble?

M. LE PRÉSIDENT, au milieu d'une vive agitation, propose de mettre aux voix l'amendement de M. E. Leroux dans son ensemble.

M. DEVILLE fait observer qu'une partie de cet amendement ayant été adoptée et l'autre rejetée, il n'y a plus à s'occuper par le fait de cette nouvelle épreuve, de l'ensemble de l'amendement; en effet, l'amendement pourrait, par le fait de cette nouvelle épreuve, être rejeté après une première adoption.

M. FOURNEYRA. Il y a d'autres parties dans l'amendement sur lesquelles l'Assemblée n'a pas statué. Il est impossible qu'on ne tranche pas par un vote les questions qu'il soulève.

L'Assemblée, après avoir entendu beaucoup de paroles qui n'éclaircissent en aucune manière la difficulté, décide qu'il y aura un vote d'ensemble sur l'amendement de MM. E. Leroux et Rodat.

L'on demande le scrutin de division; il donne le résultat suivant, contraire au premier vote :

Nombre des votants	694
Majorité absolue	348
Pour	467
Contre	527

L'Assemblée rejette l'amendement de M. E. Leroux et Rodat, dont le dernier paragraphe avait été adopté.

M. GOUDCHAUX. Le rejet de l'amendement prouve que vous ne voulez pas de la réduction et de la retenue à la fois. (Aux voix.)

Les chiffres proposés par la commission (699 434 fr. pour le personnel, et 34 000 fr. pour le matériel du conseil d'Etat), sont adoptés.

M. SÉNARD a la parole pour lire le rapport de la commission chargée de s'entendre avec le gouvernement pour régler la solennité de la proclamation de la constitution.

Dans son rapport, M. Sénard reconnaît que l'œuvre de l'Assemblée nationale est imparfaite, et aura besoin d'être retouchée; mais enfin, telle qu'elle est, on doit s'occuper de la mettre en action et de la consacrer aux yeux de tous.

Ce n'est pas seulement par l'intermédiaire du *Moniteur* que le peuple doit apprendre l'achèvement et la mise en vigueur du pacte constitutif. Il faut l'inaugurer par une solennité nationale. Elle aura le caractère religieux, car dans les grandes journées de l'histoire des peuples, c'est vers Dieu qu'ils élèvent leurs mains pour le remercier et pour implorer sa protection. C'est sur la place de la Révolution, à midi, en face de la population et des détachements des gardes nationales des départements et de l'armée que la cérémonie doit avoir lieu, dimanche 12 novembre.

Le dimanche suivant dans toutes les communes de France, le maire fera aussi lecture de la constitution aux citoyens réunis à ce sujet.

Une somme de 100,000 francs sera consacrée aux dépenses de cette cérémonie, et 100,000 fr. seront employés à une distribution de secours aux habitants de Paris et des départements.

Un projet de décret est immédiatement proposé à l'Assemblée.

Sur la demande de M. le ministre de la guerre, l'Assemblée fixe l'heure de la réunion à neuf heures, les troupes, tant la garde nationale que la ligne, qui doivent y figurer, seront très nombreuses, 170 000 hommes, et leur défilé durera très longtemps.

Quelques réclamations s'élèvent aussi contre la désignation de la place où doit se passer cette inauguration, et l'on demande à droite que le mot place de la Révolution, inscrit dans le décret soit remplacé par celui de place de la Concorde. — Adopté.

Le décret est voté d'urgence.

La séance est levée à six heures.

Demain, séance publique, interpellations de M. Francisque Bouvet sur les affaires étrangères.

M. de Montalembert a adressé la lettre suivante au *Moniteur* :

AU RÉDACTEUR.

Monsieur le rédacteur,

Plusieurs membres de la faible minorité qui a repoussé hier l'ensemble de la constitution, et dont j'ai fait partie, vous ayant adressé des explications sur leur vote, je vous demande la permission d'y ajouter les miennes.

Je suis convaincu qu'il ne saurait y avoir ni stabilité pour les pouvoirs publics ni indépendance pour les simples citoyens, sous un gouvernement où l'omnipotence législative est concentrée dans une Assemblée unique.

Je suis également convaincu que le suffrage universel ne saurait être sincère et efficace si le vote a lieu au chef-lieu de canton, et s'il est accordé ainsi une prépondérance inique et dangereuse aux populations des villes sur les habitants des campagnes.

Je n'ai pas voulu prendre sur moi, par un vote affirmatif, la responsabilité du grand acte qui consacre ces deux erreurs capitales.

Je me suis trompé sans doute, puisque la plupart des hommes éminents dont j'ai partagé l'avis sur ces deux questions ont voté pour l'ensemble de la constitution. Mais ma conscience ne m'a pas permis de suivre leur exemple. J'aurais cru manquer à la confiance de mes commettants qui m'ont chargé de leur donner, non pas une constitution quelconque, mais la meilleure possible.

Agréez l'assurance de ma considération.

CH. DE MONTALEMBERT,
Représentant du Doubs.

Programme phalanstérien.

Nous avons fait tirer à part le programme de l'Ecole phalanstérienne publiée par la *Démocratie pacifique* dans le nº du dimanche 30 octobre. Plusieurs milliers d'exemplaires de cette publication ont été rapidement enlevés à Paris. Nous en expédirons aux libraires et à ceux de nos amis des départements qui nous en feront la demande, à raison de trois francs les cent rendus *franco* au bureau des messageries générales le plus voisin du lieu d'expédition. Les frais d'expédition pour les localités qui ne sont point traversées par les messageries ne nous permettraient point d'y livrer, sans perte, à un aussi bas prix.

Nous lisons dans le *Moniteur du soir* :

Nous avons sous les yeux un papier de famille qui ne manque pas d'intérêt.

C'est une circulaire répandue en province par M. Napoléon Bonaparte, fils de l'ancien roi de Westphalie, en faveur de la candidature de son cousin Louis Bonaparte.

Par cette pièce, M. Napoléon Bonaparte fait connaître que « quelques amis (et parens) se sont réunis pour soutenir la candidature de son cousin. »

Puis il invite au nom de ce conseil de famille, ses correspondants,

1° A lui indiquer les points sur lesquels il importe d'éclairer l'opinion publique de leur département;

2° A se concerter avec les personnes qui peuvent prêter au candidat leur assistance et former des comités dans toutes les localités;

3° Et à lui faire connaître le nombre des circulaires ou bulletins qui devront leur être envoyés en temps utile pour être distribués aux électeurs.

Le corps de cette circulaire est autographié; mais elle est signée de M. Napoléon Bonaparte, qui a même écrit de sa main la formule de salutation habituelle.

Au bas de la lettre est cet avis pareillement autographié : « Répondre à l'adresse de M. Paganelli, à Paris, rue d'Alger, 3. »

C'est là apparemment que siége le conseil de famille ou de régence dont la présidence paraît échue à M. Napoléon Bonaparte, et qui se propose pour but *d'éclairer l'opinion publique.*

Nous lui souhaitons sincèrement de réussir dans cette tâche, son succès comblera nos vœux.

En attendant que le public y voie *clair* en effet, ce qui ne peut tarder, nous ne saurions trop rendre hommage au parfait désintéressement [illegible] cœur d'excellent cousin dont fait preuve dans cette circonstance M. Napoléon Bonaparte; car nous avons beau relire et méditer le fameux sénatus-consulte que citait l'autre jour la *Presse*, notre intelligence politique se refuse à comprendre pourquoi c'est uniquement [illegible] que l'on porte à la présidence, et pourquoi ce n'est pas son cousin M. Pierre Bonaparte, digne fils du vertueux républicain Lucien, qui ne saurait porter ombrage; ou bien M. Napoléon Bonaparte [illegible] mieux encore, selon les lois d'hérédité, le père [illegible] Westphalie, le dernier frère de l'empereur.

Réunion générale du Congrès de la presse [illegible] départementale, mardi soir, à sept heures précises, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Dans sa séance d'hier dimanche, le congrès a formé [illegible] pour élaborer la constitution de la [illegible] des départements. La 1re commission [illegible] rale; la 2e de la solidarité politique, et la 3e de la solidarité matérielle. Ces trois commissions présenteront leur travail à la réunion générale de demain mardi, à sept heures du soir, [illegible] critique de Paris, avec laquelle la presse départementale [illegible] ainsi par les liens de la solidarité [illegible]

Une correspondance de Paris adressée à [illegible] les amis, leur annonce qu'un *congrès de la presse* [illegible] vient de se réunir ce matin [illegible] République, [illegible] *départementale démocratique* [illegible] plusieurs séances, ne [illegible] l'on pourrait tirer de cette note, qui ne peut [illegible] réunion de la presse départementale [illegible]

FAITS DIVERS.

Un comité électoral vient de se former à Orléans. Dès sa première réunion, sans se prononcer pour aucune candidature, son premier acte a été d'exclure, *à priori*, la candidature de M. Louis-Napoléon Bonaparte.

— Depuis deux mois, le conseil d'Etat a été appelé à délibérer sur des projets d'arrêté ayant pour objet d'autoriser l'administration à [illegible] per et ensemencer 2 [illegible] hectares [illegible] ares 50 de dunes dans les départements de la Gironde et des Landes.

— Nous venons de parcourir un petit almanach intitulé *l'Aigle, almanach napoléonien pour 1849*. Cette publication nous a paru conçue dans un bon esprit. Elle contient une histoire impartiale et [illegible] du vrai Napoléon, puis la biographie bienveillante de son fils et de ses neveux. Nous avions craint un instant que l'*Aigle* ne fût [illegible] de la propagande pour la candidature de Louis Bonaparte; mais nous avons été rassurés par ces lignes :

« Nous ne dirons rien de son rôle comme représentant; nous pensons » que sa candidature comme *président de la République* serait une » faute. Elevé à l'étranger, Louis Bonaparte ne connaît pas encore nos » mœurs et nos besoins, et, faut-il le dire, il n'est pas assez connu de » tous. »

— Le banquet démocratique et social du 2e arrondissement aura lieu sans remise le dimanche 12 novembre, à 10 heures du matin, dans les salons de M. Dourlens, boulevart de l'Etoile, 37, barrière du Roule. Le prix des billets est de 4 fr. 50 c. La [illegible] pour [illegible] prochain 9 novembre, à 8 heures du soir. On trouve des billets chez le citoyen Autry, rue Bellefond, 30.

— Les *ouvriers délégués* ayant siégé au Luxembourg donneront le [illegible] de ce mois, un banquet. Ils invitent les ouvriers des corporations à se joindre à eux pour cette fête fraternelle.

Les ouvriers sont priés de se mettre en communication avec leurs délégués pour se procurer des billets. La liste sera close vendredi 10 courant.

Nous apprenons que des patrons ont déclaré qu'ils renverraient ceux des ouvriers qui assisteraient aux banquets démocratiques; les délégués pensent que les ouvriers sont fixés sur la conduite qu'ils doivent tenir en pareil cas; mais si, par crainte ou par nécessité, les ouvriers devaient compromettre leur position, nous les conjurons de s'abstenir d'y prendre part.

Le bureau central des délégués est transféré 212, rue Saint-Martin.

— La *Gazette de Lyon* de jeudi raconte cette petite scène :

« Avant-hier matin, le bateau à vapeur du Rhône était surchargé d'ouvriers de Paris se rendant en Algérie. Sur l'embarcadère étaient des curieux en grand nombre. Un des passagers criait d'un ton désespéré : Quelqu'un a-t-il trouvé ma montre, que j'ai perdue en venant? — J'en ai trouvé une tout à l'heure, rue Raisin, dit un des curieux. — C'est là que j'ai passé la nuit. — Comment est votre montre? — En or, petite. — La voilà. — Jetez-la-moi. — Le bateau va démarrer; elle tomberait dans le Rhône. Je l'enverrai à Marseille par le courrier; il la remettra au commissaire de police. Votre nom? — *Gosselan.* — C'est convenu. — Merci, merci, mon cher ami!... Et le bateau était parti.

» Gosselan est-il pleinement rassuré sur le sort de sa montre? Il doit l'être. Si, parmi les spectateurs, il en est qui doutent de la fidélité de la restitution, et qui lisent demain la *Gazette de Lyon*, ils apprendront avec plaisir qu'elle a eu lieu : en ma présence la montre a été remise au courrier de Marseille, fermée dans une boîte; elle est partie.

» Celui qui l'a trouvée et rendue est un ouvrier maître [illegible] le quartier de la Préfecture. Je ne le nommerai pas [illegible] pour être digne d'être cité avec éloge pour un trait de probité si simple. »

— Un ancien notaire, M. B..., qui, jeune encore, s'était retiré des affaires avec une fortune honorable et assurée, avait été si vivement impressionné par les événements politiques de février, et de juin, que sa raison depuis lors paraissait sensiblement altérée. Ses amis et sa famille ayant cru remarquer depuis quelque temps que ses idées se tournaient au suicide, l'entourèrent de soins de tous les instants qui ne l'empêchèrent pas, il y a huit jours, de s'empoisonner à l'aide d'une forte dose d'eau de cuivre. De prompts secours l'avaient alors arraché à la mort; mais avant-hier, profitant d'un moment où on l'avait laissé seul dans sa chambre à coucher, il a fait un nœud coulant de sa cravate et s'est asphyxié par strangulation en se pendant à la flèche du lit. Lorsque l'on est entré près de lui, il venait de rendre le dernier soupir.

— Un déplorable accident vient de coûter la vie à M. Olivier d'Archiac, ancien attaché de l'ambassade de Perse de M. de Lagrenée, et gendre du maréchal Gérard.

M. Olivier d'Archiac était, le 29 octobre, à la chasse au Bois-Rond. Il y a tué un lièvre, et, comme il en avait l'habitude, il en a jeté les entrailles à ses chiens, dont l'un, ayant sauté pour les happer, est retombé les pattes sur la détente du fusil de M. d'Archiac, qui était appuyé contre lui. Le coup est parti, et a emporté au malheureux chasseur la moitié de la figure et du crâne.

— Une dépêche télégraphique de Marseille annonce que le troisième convoi de colons est arrivé dans cette ville le 3 novembre, à une heure de l'après-midi. A quatre heures, il était à bord du *Magellan*. Les bagages ont été embarqués le 3, et le convoi a dû prendre la mer immédiatement après.

Le *Montézuma* et l'*Albatros* étaient dans le port. Le quatrième convoi devait arriver le lendemain à Marseille.

— L'immense majorité des journaux légitimistes de la province soutiennent la candidature du prince Napoléon afin d'arriver plus vite, ils ne s'en cachent pas, et, au risque même d'un bouleversement complet, à la restauration monarchique de la légitimité.

Ainsi, le *Journal de Rennes* regarde déjà « l'énorme progrès qu'a fait la cause de Louis Napoléon comme une nouvelle phase de nos [illegible] tations politiques, sur lesquelles il s'est déjà expliqué [illegible] journaux de sa couleur, ainsi [illegible] le chemin déjà tracé par la [illegible] royalisme. Nous avons eu déjà la République, nous avons [illegible] éprouverons la phase napoléonienne, et puis [illegible] nous serons trop heureux de nous [illegible]

— Le plus fin et le plus [illegible] pote l'Angleterre, William [illegible] [illegible] un refuge [illegible] pable industrie dans le [illegible] tropole.

[illegible] le poète de l'Ecole [illegible] meilleurs limiers, parfaitement inconnus de [illegible] moderne Jack Sheppard (filou célèbre de Londres [illegible] siècle dernier) ayant récemment [illegible] contre un compatriote.

Mardi dernier, enfin, le filou [illegible] vol à l'américaine dans un public-house (cabaret) voisin [illegible] anglaise, où se réunissent tous les domestiques anglais de [illegible]

[illegible] anglaise, il a opté en faveur d'*Old-Bailey*, conseil qui siége à Newgate, préférant la déportation à Botany-Bay au régime de Clairvaux ou de Poissy, sur lesquels il dit avoir recueilli des documents peu [illegible] dables.

William Short est parti hier au soir par le chemin de fer de Boulogne, accompagné de ses deux compagnons de voyage.

— Mlle Anna de Lagrange, la célèbre cantatrice que l'Italie et l'Allemagne ont proclamée la rivale de Jenny Lind, vient d'arriver à Paris, venant de Vienne. Ce n'est que par miracle qu'elle a échappé à tous les périls des guerres intestines auxquelles l'Europe est en proie.

— Le commerce des armes de guerre est extrêmement actif en ce moment. La permission de sortie pour 67 000 armes destinées à la Sardaigne vient encore d'être accordée à cinq ou six maisons de Saint-Etienne.

— La lettre suivante a été adressée au journal le *Bien public* :

« Paris, le 4 novembre 1848.

» Monsieur le rédacteur,

» Vous annoncez, dans votre numéro de ce jour, le retour à Paris de quelques-uns des colons de l'Algérie. Il paraît, dites-vous, qu'à leur arrivée en Afrique ils n'ont pas trouvé à réaliser les espérances qu'ils avaient conçues.

» Cette allégation est complétement erronée, monsieur; il est matériellement impossible que des colons ayant fait partie même du premier convoi soient revenus aujourd'hui. Nous savons d'ailleurs que l'arrivée et l'installation en Afrique se sont effectuées sous les plus heureux auspices, ainsi que nous l'ont appris les dépêches dont nous avons déjà publié une partie dans le *Moniteur*. Pour les deux premiers convois, il y a eu des circonstances imprévues auxquelles on n'a pu faire face qu'après une expérience acquise. Ces circonstances reçoivent aujourd'hui satisfaction, et les lettres les plus rassurantes nous parviennent chaque jour de tous nos derniers départs.

» Le président de la commission des colonies agricoles,

» TRÉLAT. »

— Les membres du bureau du club du faubourg du Temple viennent d'ouvrir un nouveau club à Vaugirard, rue de Sèvres, 49. La première séance aura lieu demain soir mardi 7 novembre, à sept heures.

— Nous recevons une lettre du directeur des prisons d'Aubervilliers, qui nous déclare que les forts d'Aubervilliers et de Saint-Denis ne contiennent plus un seul insurgé depuis le 30 septembre dernier.

— La veuve Maillard, concierge, dangereusement malade, déjà à l'agonie entre sa vieille mère de 73 ans et un enfant en bas âge, n'ayant plus d'espoir que dans un repos absolu ordonné par le médecin, vient d'être forcée, par la dame propriétaire de sa pauvre loge, de se faire transporter à l'hôpital pour y mourir. La douleur morale d'un tel renvoi, les secousses du transport (il lui fallut descendre l'échelle de sa soupente), le saisissement de l'air froid et humide ont éteint chez la pauvre veuve le peu de vie qui lui restait; elle mourut quelques heures après son entrée à l'hôpital. Sa vieille mère, son jeune enfant gémissent et pleurent dans la loge de l'inhumaine propriétaire, dont la barbarie avait ameuté hier, à sa porte, les femmes du quartier.

— Le nommé M...., faisant partie du corps des gardiens de Paris, fut arrêté hier soir pour voies de fait envers une femme dans la boutique d'un marchand de vin, et conduit au poste de la garde mobile au Palais-National. La nuit fut employée à boire avec les gardes mobiles, dont l'obligeance fut poussée jusqu'à accompagner leur prisonnier chez le même marchand de vin où l'arrestation s'était faite. Ce matin, l'officier commandant le poste fut arrêté et conduit à la place de Paris dans un état d'ivresse qui ne lui permettait plus de conserver le commandement. Le sieur M...., avant d'être transféré à la Préfecture de Paris, a eu la précaution d'y envoyer sa démission de gardien de Paris.

— LA RÉPONSE A M. THIERS, par LOUIS BLANC, représentant du peuple, est déjà traduite en allemand et en anglais. A Londres, elle a paru *in extenso* dans le journal populaire *Spirit of the age*. Deux éditions considérables ont été épuisées en quelques jours, et à Bruxelles elle a été contrefaite à cent mille exemplaires. Cette brochure, où les plus grandes questions de l'ordre social se trouvent débattues, a été mise à la portée de la classe ouvrière; elle vient de paraître en format de journal au prix de trois sous.

— Les gardes nationaux du 5e arrondissement ont formé un comité de secours, que nous ne saurions assez encourager, dans chacune des compagnies de leur légion. Voici l'appel fraternel qu'ils adressent à leurs concitoyens :

« Citoyens du 5e arrondissement,

» L'hiver approche et va doubler les souffrances de ceux de nos frères que le manque de travail a fait tomber dans le dénûment.

» L'Assemblée nationale et la commission municipale de Paris ont voté des sommes considérables pour subvenir à ces besoins; mais, disséminés sur tant de têtes, les secours qui en proviendront seront encore insuffisants.

» La garde nationale du 5e arrondissement s'est émue d'une telle situation, et, d'accord avec la mairie, elle va former dans chaque compagnie et dans chaque bataillon des comités de secours, sous la direction d'une commission supérieure qui fait appel à la bienfaisance de tous par des souscriptions et des quêtes à domicile.

» Citoyens du 5e arrondissement, nous n'aurons point réclamé en vain vos dons et vos secours, vous songerez à ces malheureux que le froid va saisir, sans vêtements, sans bois et souvent sans logis; à ces douleurs qui forcent tant de familles à chercher sur une terre lointaine un asile qu'on ne peut procurer à tous. Ce n'est point une offrande ordinaire que nous sollicitons de votre bienveillance, mais bien le sacrifice le plus entier que vous puissiez vous imposer. Vous verserez entre nos mains des offrandes abondantes, et en cédant ainsi aux élans d'une généreuse confraternité, vous contribuerez encore à assurer autour de vous le maintien de l'ordre et de nos institutions républicaines.

» Suivent les signatures des membres de la commission supérieure.

» Les citoyens sont prévenus qu'ils ne doivent remettre leurs dons et souscriptions qu'aux délégués chargés d'un pouvoir signé du maire et du colonel, et munis de listes où ces dons et souscriptions seront immédiatement enregistrés. — Les dons seront également reçus au secrétariat de la mairie et à l'état-major de la légion. »

RÉUNION ÉLECTORALE. — Le citoyen Bernard ouvre mercredi prochain une réunion électorale au grand salon Poissonnière, barrière Poissonnière, chez Fontaine. Les femmes et les enfants y sont admis. On annoncera à la première séance les jours de réunion.

LECTURES PUBLIQUES DU SOIR. — Les lectures publiques du soir, instituées sous les auspices de l'instruction publique et des cultes, et destinées à populariser la connaissance des chefs-d'œuvre de notre littérature nationale, reprendront, à partir du 4 novembre, de sept à huit heures. Des cartes d'entrée seront délivrées dans chaque mairie des douze arrondissements. Tous les citoyens qui désireront assister à ces lectures sont invités à se faire inscrire dès à présent dans leurs mairies respectives. Les cartes qui leur seront remises pourront servir indistinctement pour toutes les salles de séance ci-après désignées :

Collége de France, place Cambrai, les lundis et jeudis, M. Legouvé.

École [illegible] pharmacie, rue de l'Arbalète, 13, les mercredis et samedis, M. [illegible].

Lycée Charlemagne, rue Saint-Antoine, les lundis et vendredis, M. Deschanel.

Lycée [illegible], rue Sainte-Croix, n° [illegible], rue du Havre, les mardis et samedis, M. Trianon.

[illegible], rue [illegible], les lundis et vendredis, M. [illegible].

ERRATUM. — L'article que nous avons publié hier sur M. Proudhon contient une grave erreur typographique. Au lieu de : *Voilà sous quel point de vue nous avons* APPROUVÉ *son manifeste*, lisez : *Nous avons* RÉPROUVÉ, etc. »

Sur la demande de M. Hubert, inspecteur-général du chant dans les écoles municipales de Paris, la *Démocratie pacifique* a publié dans son numéro du 28 octobre une déclaration signée de 27 répétiteurs de la méthode Wilhem, portant que M. Chevé avait été mal informé et inexact dans la citation des paroles qui auraient été prononcées par M. Hubert dans une conférence tenue le 11 octobre avec ses répétiteurs. A cette pièce M. Chevé répondit par un appel fait à la probité, à la loyauté des répétiteurs à qui il demandait de répondre par *oui* ou par *non* à cette question : les idées que j'ai attribuées à M. Hubert dans la séance du 11 octobre sont-elles, *oui* ou *non*, celles qu'il a émises devant vous ?

M. Chevé nous communique plusieurs réponses qu'il a reçues et qui sont *affirmatives*. Elles portent en substance. M. Hubert a dit que dans la méthode Wilhem il y a : 1° des longueurs à retrancher; 2° des choses à ajouter; 3° des choses éparpillées qu'il faudrait réunir; 4° des choses réunies qu'il faudrait séparer; 5° des choses à transposer d'un tableau à un autre, etc... M. Chevé demande s'il n'avait pas le droit de traduire ces critiques par les mots de méthode incomplète, insuffisante et à remanier complètement.

Les répétiteurs qui ont répondu se plaignent de la manière dont il a été procédé pour obtenir leur signature à la déclaration du 28 octobre. L'un d'eux va même plus loin, il déclare qu'il ne se considère pas comme libre de répondre à la sommation que M. Chevé adresse à sa loyauté. « Je prends le parti de m'abstenir, dit-il, et ne romprai le silence dans lequel je me renferme qu'autant que mes collègues, sans exception, seraient mis en demeure de s'expliquer nettement sur la question en litige. »

S'abstenir, en présence d'une pareille question, c'est évidemment répondre que oui.

Nous pensons que le Comité central d'instruction primaire saura mettre les répétiteurs en situation de pouvoir librement exprimer leur pensée. Il y a là un fait grave que l'autorité municipale tiendra à éclaircir. En attendant, il nous paraît suffisamment établi que M. Chevé n'a point au fond commis d'inexactitude, et que les lettres que nous avons lues confirment les informations qu'il avait précédemment reçues.

Revue des théâtres.

Le Théâtre de la République a joué la semaine dernière la *Vieillesse de Richelieu*, cinq actes de deux jeunes écrivains connus par quelques succès, MM. Octave Feuillet et Paul Bocage. — Le drame est intéressant et fort bien joué. — A l'Odéon, *Macbeth* continue à attirer une foule tout étonnée de se trouver là. — Au Vaudeville, une pièce nouvelle fort gaie et passablement démocratique, *Cadet-la-Perle*.

A Montansier le *Cuisinier politique*, nous montre Ravel, honnête cuisinier français, déguisé en conspirateur, traqué par Grassot, républicain du lendemain, qui s'empresse de se rallier à lui le jour de son triomphe. Deux succès de fou rire. — A la Porte-Saint-Martin, le *Livre noir*, drame remarquable et justement applaudi, l'*Ile de Tohu-Bohu*, vaudeville plus méchant que spirituel et tout aussi justement sifflé.

Bourse du 6 novembre.

Le marché est fort agité. Les inscriptions de 5 pour cent sont invendables au comptant, et les affaires à terme sont fort difficiles à traiter, à moins d'une dépression très grande.

La rente éprouve une nouvelle baisse de 1 f. Le 5 p. 0/0, laissé samedi à 66 75, ferme à 65 75 au comptant et fin courant, après avoir coté 65 50. Le 3, qui était à 42 35 descend aussi à 41 45, pour finir à 41 55. L'emprunt fait 65 75. La crainte de l'élection de Louis-Bonaparte déprime toujours les cours.

On dit que M. Rothschild liquide amiablement sa maison de banque. La banque de France de 1 400 tombe à 1 350, baisse 50. C'est le dernier cours et le plus bas. Les chemins de fer se ressentent de la dépréciation générale. Orléans fléchit à 577 50; Avignon-Marseille descend à 457 50; le Nord perd 5 fr. à 338 75.

Les capitalistes et les porteurs d'inscriptions sont profondément découragés.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	42 35	42 ..	41 40	41 55
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	65 75
Cinq 0/0	65 75	65 75	65 60	65 75

6 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	41 55 ..	4 Canaux avec prime	631 ..
Emprunt 1847-1848	65 50 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	65 75 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1350	— dette passive	. ..
Rente de Naples, 1 juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récép. Rothschild	.. ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	68 50	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	77 50	2 1/2 hollandais	.. ..
— 1842	[illegible] 65	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— 2 1/2	[illegible] 50	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	... ..
Obligations de la Ville	[illegible] ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	263 ..	263 75
Versailles, rive droite	405 ..	400 ..	Du Nord	346 25	338 75
— rive gauche	.. ..	.. ..	De Paris à Strasbourg	325 25	325 ..
Paris à Orléans	580 ..	577 50	Tours à Nantes	311 25	310 ..
Paris à Rouen	370 ..	367 50	Paris à Lyon	358 75	354 75
Rouen au Havre	... ..	... ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	462 50	457 50	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	77 60	71 50	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	222 50	120 ..	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	135 ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 novembre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Bertrand et Raton.
ITALIENS. — La Sonnambula.
OPÉRA-COMIQUE. — La Sournoise, Haydée.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — 1er Coup de Canif, Geneviève, la Comtesse, les Cabinets.
VAUDEVILLE. — Cadet-la-Perle, Roger, Avenir, Coup de Pinceau.
VARIÉTÉS. — Mignonne, le Buveur, le Lion, Deux font la Paire.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Cuisinier politique, les Envies, l'Eté, une Chaîne.
PORTE-SAINT-MARTIN. — L'Ile de Tohubohu, le Livre noir.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris, Guillaume.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Colina, le Commis et la Grisette, la Peur du Mal, le Diorama.
FOLIES. — Visite du Diable, Gibon, Chiffonnier, Domestiques.
DÉLASSEMENTS. — Miel, les Fils de Télémaque, l'Idiot, la 1re Barbe, Maurice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Le Huit, la Guimard, la Peine, Notre-Dame.
THÉATRE CHOISEUL. — Claude le Novice, Gentil-Hussard, intermède, Fontanarose.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 302. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 8 Novembre 1848.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS . . . . . . Un an, [illegible] f., 6 mois, [illegible] f., 3 mois, [illegible] f.
DÉPAR. ET ETR. — [illegible] — [illegible] — [illegible]
PAYS à surtaxe. — [illegible] — [illegible] — [illegible]

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ETR. [illegible] — [illegible] — [illegible]
PAYS à surtaxe [illegible] — [illegible] — [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, [illegible]; Bruxelles, [illegible], lib., marché aux Bois, [illegible].

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

PARIS, 7 NOVEMBRE.

Assemblée Nationale.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Des interpellations sur les affaires extérieures devaient être adressées au gouvernement par M. Francisque Bouvet. L'honorable orateur a, en effet, occupé la tribune pendant une demi-heure; mais il s'y est pris si peu adroitement, qu'il lui a été impossible d'obtenir l'attention de l'Assemblée et de dominer le tumulte. Pas une seule de ses paroles n'a été entendue.

Cependant, M. le ministre des affaires étrangères a répondu par un exposé de la situation diplomatique du pays. Voici la substance du discours de M. Bastide :

« La République française a offert sa médiation pour pacifier l'Italie. Cette médiation a été acceptée; mais jusqu'aux premiers jours d'octobre, on n'avait pas pu s'entendre sur le lieu des conférences. Depuis lors, les évènements arrivés en Autriche n'ont pas permis de s'occuper de la question. Aujourd'hui, nous avons reçu la nouvelle de l'issue de l'insurrection viennoise; dès lors, les négociations vont être reprises. La France espère obtenir, par des voies pacifiques, l'affranchissement de l'Italie. Le principe de l'indépendance des nationalités semble devoir triompher désormais en europe. La médiation de la République française a été profitable au duché de Posen et à notre ancien allié, le Danemark. La France n'a qu'à se louer du loyal concours de l'Angleterre, et le gouvernement est dans les meilleurs termes diplomatiques avec tous les gouvernements européens. »

M. Bastide a annoncé d'ailleurs, que très-prochainement toutes les pièces relatives aux négociations de la République seraient soumises à l'Assemblée nationale.

Cet exposé du ministre indique une politique honnête, mais timide, sans décision et sans grandeur. Pas un mot n'est contraire au célèbre manifeste de Lamartine; mais pas un mot n'en rappelle la fermeté, la noblesse et la majesté. L'esprit d'initiative généreuse a disparu. Aujourd'hui, la République ne rayonne plus; elle regarde, elle voit venir, elle laisse passer. L'attitude est passive, les paroles sont froides. Le gouvernement français n'abandonne pas la cause des peuples; il laisse même voir ses sympathies libérales; mais on cherche vainement à deviner dans ses paroles un cœur qui s'échauffe et qui palpite. Pas un mot n'indique une répulsion contre toutes ces royautés qui bombardent les villes et menacent la liberté du monde. Il a même semblé un moment, tant l'expression était indécise et diplomatique, que M. Bastide allait dire : L'ordre est rétabli à Vienne.

Nous ne sommes pas de ceux qui nient l'honnêteté de l'intention et qui crient à la trahison, à tout propos. Nous constatons seulement avec chagrin que notre politique extérieure est timide, méticuleuse, petite, et que notre République démocratique est singulièrement refroidie entre les mains des anciens rédacteurs de l'énergique *National*.

La France, en ce moment, a un grand rôle d'arbitrage à jouer. Pourquoi donc, sans vaines forfanteries guerrières, au nom même de la paix universelle, pourquoi la République ne dirait-elle pas franchement ce qu'elle veut? — Indépendance de toutes les nationalités, — Confédération des peuples latins; confédération des peuples germains; confédération des peuples slaves, en deux groupes, l'un sur le Danube autour de la Hongrie, l'autre au nord autour de la Pologne; confédération des peuples scandinaves. — Liberté des mers. — Défiance à l'égard des gouvernements aristocratiques et réactionnaires; alliance intime avec tous les gouvernements démocratiques.

Ces idées solennellement exprimées, en termes simples et fraternels, suffiraient pour attirer à la France la sympathie de tous les peuples, et pour hâter la transformation de la vieille Europe.

Mais, par malheur, on veut ménager les susceptibilités de l'aristocratie anglaise, de l'empereur Nicolas, du roi de Prusse, de la camarilla autrichienne, voire du Bourbon de Naples; et, avec cet excès de ménagements, on court le risque de décourager les peuples et de ne contenter personne.

AFFAIRES INTÉRIEURES.

L'Assemblée nationale a repoussé à une forte majorité la proposition de M. Marchal. Le débat a été confus et tumultueux, comme d'habitude. M. Cavaignac, avec beaucoup de mesure et de convenance, a déclaré que la présence de l'Assemblée n'était pas indispensable en ce moment à Paris, et que le pouvoir exécutif répondait de la tranquillité publique. M. Vezin et quelques autres réactionnaires ont affecté d'étaler leur vertu et leur abnégation. « Nous ne devons pas quitter notre poste; il n'y a pas d'affaires de famille qui puissent nous arracher à nos grands devoirs patriotiques. Personne ne doit avoir besoin de se reposer. La patrie ne peut pas se passer un seul jour de notre héroïsme. » M. Molé et M. Thiers encourageaient du geste et de la voix leur féal M. Vezin, et juraient qu'ils étaient prêts à sacrifier bien-être, fortune, famille pour le salut de la patrie. Il est vrai que tous deux sont, à Paris, au siége de leurs affaires, et grassement nourris dans de magnifiques hôtels.

M. Molé, *haud memor injuriæ*, paraît avoir oublié la coalition de 1839. Il a sacrifié ses rancunes au bien de l'humanité, et siége tendrement tout contre le cœur de M. Thiers, s'il y a un cœur au côté gauche de M. Thiers.

L'Assemblée n'a pas voulu fixer de limites ni imposer de gêne aux congés. Elle a simplement décidé que les noms des représentants *en partance* seraient lus en séance publique. M. Marrast a aussitôt présenté une liste de 112 départs, et les demandes de congés arrivaient en masse. Si bien que le rejet de la proposition Marschal sera comme non avenu, ou bien qu'il faudra refuser bientôt l'*exeat* aux représentants qui ne se seront pas mis les premiers à la queue de congé. Voilà un beau désordre! Il eût été sensé de voter la prorogation. La présence des représentants dans les provinces profiterait certainement à la paix publique. Mais les intrigants ont intérêt à retenir l'Assemblée à Paris, et les innocents, qui sont toujours en majorité, se laissent toujours mener par les roués.

Dans un article de notre numéro du 2 novembre, nous exprimons nos craintes des troubles et des conflagrations que pourrait amener la nomination à la présidence de M. Louis Bonaparte. On a cru voir dans nos paroles une excitation à la guerre civile, et même, si nos renseignements sont vrais, certains membres de l'Assemblée nationale s'en sont émus.

Voici les phrases incriminées :

Les républicains sincères sont pleinement en droit de suspecter dans le candidat des velléités d'usurpation.

Le jour où cette conviction chez eux sera complète, une collision sera difficile évitée. Nous conjurons tous les hommes dévoués au pays de se liguer contre ce nouveau malheur.

Pas de journées de juin, au nom du ciel! Nous avons assez de morts, assez de veuves, assez d'orphelins, assez de sang et de ruines!

Nous ne comprenons pas comment on a pu voir dans ces paroles une excitation au désordre. Il nous semble, au contraire, que notre intention et notre ardent désir d'éviter de nouveaux malheurs au pays y sont fort hautement exprimés. C'est parce que nous voulons avant tout le calme, la paix, l'union et la confiance, que nous combattons une candidature funeste.

Du reste, nous ne sommes pas les seuls à envisager ainsi cette question. Un organe du parti conservateur, le *Crédit*, conçoit les mêmes craintes que nous, et jette le même cri d'alarme. L'accusera-t-on aussi de pousser à la guerre civile?

Nous citons :

La République est aujourd'hui le gouvernement existant, et, par conséquent, celui auquel, à moins de griefs exceptionnels, il faut se rallier. Le jeu de la bourgeoisie n'est pas de l'abattre, mais bien de le consolider, de le maintenir, d'en faire un instrument fécond de progrès réels et d'améliorations efficaces. Oubliez-vous que le gouvernement le plus faible, le jour où on le renverse, laisse à découvert une lacune, quelquefois un abîme qui dévore ses successeurs? Ce gouvernement est-il d'ailleurs aussi faible qu'on le suppose? Le peuple a mis dans la République un immense espoir; essayer de le lui ravir, c'est jouer un jeu périlleux et coupable. Nous ne voulons effrayer personne: mais il est clair qu'il y aura du sang, des boucheries affreuses peut-être, et pour qui? pourquoi? Pour un héros de Franconi, applaudi par des aveugles et soufflé par des intrigants.

Eh puis voyez au bout de six semaines seulement, la France, honteuse de son choix; l'Assemblée, si le nouvel empereur, à l'instar de son oncle, ne la fait pas sauter par les fenêtres, humiliée du contact; le peuple des villes, indigné contre la bourgeoisie qui aura donné les mains à cette pasquinade monarchique; la bourgeoisie étonnée que les affaires ne reprennent pas, après qu'on s'est défait de cette maudite République d'où venait tout le mal; le paysan ébahi d'avoir à payer ses quarante-cinq centimes, sinon davantage pour solder une armée plus que jamais nécessaire au maintien de l'ordre. Comme toutes ces haines, toutes ces déceptions, toutes ces rancunes, toutes ces défiances vont former une heureuse préparation à la reprise des affaires, à la renaissance du crédit!

Il y a là pour la partie éclairée et intelligente du pays une responsabilité terrible qu'elle ne saurait trop méditer.

On lit dans la *Gazette de France* :

Dans la réunion de la rue de Poitiers, M. de Larcy ayant demandé que le parti modéré présentât le nom d'un président comme un symbole commun qui assurât l'union de tous les gens de bien, M. de La Rochejaquelein a regardé comme un obstacle à la formation définitive d'un grand parti modéré, les conclusions de M. de Larcy, tendant à faire prononcer la réunion sur une question de personnes. Sans doute, si un nom pouvait être proposé qui mît tout le monde d'accord ou qui réunît toutes les sympathies généreuses de la réunion, il faudrait l'adopter; mais dans l'état des choses, la réunion ne saurait agir collectivement.

Il est de notoriété publique que les journaux dévoués à la féodalité financière ont incité, par des réclames sonores, la gent débonnaire à convertir son argent en actions de chemins de fer.

Le *Journal des Débats* a eu les honneurs dans ce tournoi malheureux, où les actionnaires sont restés sur le carreau,

Voilà le fait, et nous croyons que les *Débats* nous dispenseront volontiers de citer quelques-uns de leurs articles, où l'on parsemait des plus belles fleurs de rhétorique la voie qui devait conduire les actionnaires à l'hôpital, en garnissant leurs poches d'actions de chemin de fer.

Car, — il serait puéril de s'y méprendre, — l'avènement de la République n'est pour rien dans la déconfiture des chemins de fer : bien avant la chute de Louis-Philippe, les actions avaient subi une première dégringolade, qui n'était que le présage d'un désastre complet. Si la République a causé un préjudice aux actions, c'est surtout parce qu'elle a porté la lumière sur la position réelle des compagnies, jusque-là dissimulée avec plus ou moins d'habileté.

La ligne de conduite des *Débats* dans les chemins de fer ne pouvait pas être la nôtre : aussi avons nous été entraînés mille fois à combattre ce journal.

Est-ce à dire qu'en attaquant les *Débats* sur ce terrain nous ayons mis en question l'honnêteté de ses rédacteurs? Il n'en est rien.

Cependant, l'un de ceux-ci, M. Michel Chevalier, a cru devoir réclamer auprès de nous, au sujet de notre article du 2 novembre. Cette réclamation pourrait nous étonner, puisque dans une occasion pareille nous avons déjà donné à M. Michel Chevalier toutes les explications qui pouvaient le satisfaire.

Néanmoins, sa nouvelle réclamation part d'une susceptibilité trop honorable pour que nous ne nous empressions pas de déclarer de nouveau que dans des polémiques de ce genre, tout en déplorant l'appui donné par un écrivain à des opérations désastreuses, nous n'entendons nullement attaquer son honneur et [illegible] ses intentions.

Nous le répétons encore aujourd'hui à propos de notre article du 2 novembre, et spécialement en ce qui concerne M. Michel Chevalier.

Mais nous ne saurions trop faire remarquer que les publicistes des *Débats* ont commis l'énorme faute de placer les actionnaires sur la pente qui les a entraînés dans l'abîme.

Reddition définitive de Vienne.

La nouvelle de la capitulation définitive de Vienne nous arrive, répétée par tous les journaux allemands, à l'exception d'un seul, la *Nouvelle gazette rhénane*, de Cologne, qui dément formellement ce bruit, qui serait répandu à dessein par Windisgraetz et par le parti réactionnaire allemand.

Nous trouvons dans la *Gazette de Cologne* quelques nouveaux détails sur l'occupation de la capitale autrichienne, et sur les évènements qui l'ont précédée.

Le 30, le désarmement avait commencé, et le comité avait promis aux prolétaires de leur fournir des moyens d'existence jusqu'au rétablissement de l'état normal, à condition qu'ils remettraient leurs armes; néanmoins, le combat s'est ranimé à l'approche des Hongrois.

Dans le Leopolstadt, où le désarmement avait commencé, des drapeaux blancs étaient arborés; mais on les remplaça par des rouges, et un feu nourri se continue dans plusieurs faubourgs. Dans l'après-midi du 30, et dans la matinée du 31, on ne se battait plus.

Vers midi, quelques coups furent tirés de nouveau, mais ce ne fut que vers trois heures que commença une terrible canonnade, particulièrement dans les faubourgs Mariahilf et Schottenfeld. Elle cessa lorsqu'on dit que la ligne était prise. Alors les gardes nationaux s'empressèrent, vers 4 heures, de courir aux bastions pour les défendre.

Vers 6 heures, le feu éclata au palais impérial sans que la cause de cet incendie soit connue, car il n'a pas été occasionné par la chute d'une bombe. La maison du prince Kolowrath et l'église des Capucins ont été, au contraire, détruites par des bombes. Neuf compagnies de la garde bourgeoise ont travaillé à éteindre le feu au palais.

Vers une heure du matin, la Burgthor fut détruite par quelques coups de canon, et les troupes entrèrent dans la ville sans qu'il eût lieu un vif combat. Comme on ne savait rien de cette occupation de la ville dans la Léopoldstadt, on attendait dans le Wieden la reprise du combat.

Mais, entre 10 et 11 heures, les troupes entrèrent en grande masse sans rencontrer de résistance.

Toutes les maisons desquelles on a tiré ont été prises et pillées par les troupes impériales.

Après la prise des faubourgs, les gardes nationaux de la ville intérieure se sont battus les uns contre les autres, une partie voulant se rendre, l'autre continuer à défendre la ville.

Une lettre de Prerau, du 2 novembre, à trois heures du matin, confirme que Windisgraetz est sur la place Saint-Etienne. Les étudiants seraient encore dans l'Université, et voudraient se défendre jusqu'au dernier ou se faire sauter.

La *Gazette constitutionnelle de Bohême* dit que la plupart des démocrates qui s'étaient donné rendez-vous à Vienne, en sont repartis en passant par le camp de Jellachich, où il règne toujours un libéralisme assez grand.

On réserve un grand coup contre Pesth. Les Slovaques [illegible] du côté du nord, et les Valaques transylvaniens du côté du sud, pour bloquer, de concert avec les troupes impériales, la capitale de la Hongrie.

Agitation à Brunn.

Pendant que les Viennois opposaient une résistance presque désespérée aux soldats de l'armée impériale, une insurrection populaire provoquée par cette nouvelle éclatait à Brunn. La population voulait marcher au secours des Viennois; des groupes menaçants se disséminèrent par la ville sonnant le tocsin, demandant des armes à grands cris, et réclamant la levée de la *landsturm*. La générale fut battue, les troupes prirent les armes, mais leur vue irrita le peuple plus encore; et il fallut l'intervention du chef de la garde nationale pour obtenir le retrait des troupes.

Le lendemain matin, 31 octobre, les ouvriers se mirent eux-mêmes à battre la générale et désarmèrent un poste de troupes.

De nouveaux groupes tumultueux parcoururent les faubourgs pendant la nuit, et la situation s'empira par suite de l'arrivée des gens du peuple venus du dehors. Le peuple a persisté à demander des armes, et, comme on lui en refusait toujours, il a pillé une fabrique et s'est emparé de toutes celles qui s'y trouvaient. De graves collisions ont éclaté en cet endroit.

La garde nationale ayant voulu s'interposer par la voie de la conciliation, a été reçue par des huées d'abord, puis a été assaillie à coups de pierre et enfin à coups de fusil. La garde a fait feu. La première décharge a balayé la place; il y a eu des tués et des blessés.

Beaucoup d'arrestations ont eu lieu.

Le calme paraît provisoirement rétabli.

Le roi de Prusse et Jacobi.

La réaction a fait une nouvelle reculade à Berlin. Le roi ayant déclaré persister dans la nomination du général Brandebourg, et l'Assemblée, de son côté, étant bien décidée à ne pas céder, la camarilla militaire prussienne aurait engagé le chef du nouveau cabinet à ne pas accepter le poste auquel le roi l'a appelé. La mission de former un nouveau cabinet allait être confiée à M. de Grabow, membre de l'Assemblée, qui, il y a quelques jours encore, étant président, donna sa démission parce qu'il avait cru remarquer dans plusieurs votes successifs qu'il n'avait pas l'appui de la majorité.

Tout l'intérêt des nouvelles de Berlin se trouve concentré dans le compte-rendu des séances de l'Assemblée nationale du [illegible].

La députation envoyée à Potsdam le 2, n'est revenue que le 3 à une heure du matin.

Elle était arrivée à 7 heures du soir à Sans-Souci, et n'y avait trouvé

aucun ministre; cependant le roi l'avait reçue après avoir expressément déclaré qu'il regardait comme inconstitutionnel de la recevoir sans la présence d'un ministre, et qu'il protestait expressément contre toute signification officielle qu'on voudrait donner à ses paroles.

M. Jacoby, l'un des membres de la députation, a eu le courage de dire à Frédéric-Guillaume que ses collègues et lui n'étaient pas venus à Potsdam pour présenter une simple adresse au roi, mais pour lui faire connaître personnellement la situation du pays. M. Jacoby ajouta : « Que V. M. nous accorde audience. » Le roi se retourna dédaigneusement en disant ce seul mot : « Non! » M. Jacoby s'écria alors : « C'est le malheur des rois qu'ils ne veulent jamais entendre la vérité. »

Le roi alors sortit de l'appartement.

C'est à la suite de cette scène que Frédéric-Guillaume envoya à la chambre son message, où il prenait encore une fois le titre de roi de Prusse, *par la grâce de Dieu*.

Le peuple est resté calme; les clubs ont cru inutile de provoquer une révolution que, dans les circonstances actuelles, ils pensent avec raison devoir se faire toute seule.

En attendant on affiche sous les Tilleuls un placard qui a pour titre les paroles de M. Jacoby : *C'est le malheur des rois qu'ils ne veulent jamais entendre la vérité.*

Italie.

Peu de nouvelles de l'insurrection lombarde. Le 1er novembre, il arrivait beaucoup d'hommes et de munitions que l'on embarquait sur le lac de Como. Un bateau à vapeur autrichien, portant 300 soldats a été coulé à fond par les insurgés; deux autres bateaux à vapeur autrichiens ont été pris par les Italiens.

En apprenant les nouvelles de l'insurrection, **Garibaldi**, qui se trouvait à Livourne, s'est mis en route pour rejoindre ses frères du Val d'Intalvi.

Dans sa séance du 2 novembre, la chambre des députés de Turin a nommé une commission pour recevoir communication des pièces relatives aux négociations ouvertes au sujet de l'administration du duché de Plaisance.

Beaucoup d'agitation dans le royaume de Naples, des démonstrations nombreuses et même des insurrections partielles sur plusieurs points.

Le ministère du prince Louis.

On lit dans le *Morning-Advertiser* du 6 novembre :

La lutte pour la présidence sera réellement entre Louis-Napoléon et Cavaignac. Le premier a les plus grandes chances. On dit que M. Thiers, qui doit être premier ministre sous Napoléon, a déjà préparé une liste du cabinet. Affaires étrangères, Thiers; Intérieur, Odilon Barrot; instruction publique, Victor Hugo; guerre, général Oudinot; Marine, Dupetit-Thouars; finances, Fould; justice, Vivien; commerce, Léon Faucher; travaux publics, Remusat; directeur-général des postes, Girardin; préfet de police, Léon de Malleville; préfet de la Seine, M. de Lasteyrie. Il est évident qu'avec de tels hommes les jours de la République sont comptés; ce sont tous des partisans du principe monarchique et surtout des amis de la dynastie d'Orléans. Si la France est destinée à voir s'établir un semblable cabinet en décembre, il n'y aurait rien d'étonnant que le comte de Paris fût proclamé roi des Français avant juin prochain. Nous serions étonnés qu'il n'en fût pas ainsi. La question de la présidence et la question entre les principes républicains et monarchiques.

Un banquet démocratique et socialiste a eu lieu à La Palisse, département de l'Allier. Deux mille convives, dont les cinq sixièmes appartenaient à la population des campagnes, ont assisté à ce banquet.

Nous reproduisons le toast suivant, qui a été prononcé par le citoyen Gallay, maire du Donjon, vice-président du banquet.

M. Gallay est un des plus riches propriétaires du département de l'Allier; il a 800 mille francs à un million de fortune. On voit que la République sociale ne perd pas de terrain et qu'elle gagne au contraire des hommes *respectables*.

A la République du prolétaire, à la République que la réaction appelle rouge, mais qui pour moi n'a qu'une couleur, celle de la vérité!

Citoyens, vous voyez que je n'ai pas mis mon drapeau dans ma poche en entrant dans cette enceinte.

Mais si je le laisse flotter un instant sur ces groupes fraternels, ce n'est point, Dieu m'en garde! pour le déshonorer par un appel à des passions criminelles; c'est pour le glorifier, au contraire, pour le faire aimer. Rassurer les timides, réveiller la foi des tièdes, éclairer ceux que l'on trompe et confondre publiquement de lâches détracteurs, voilà mon but.

A la République du prolétaire! A la République rouge!

Citoyens, ce n'est pas nous qui avons adopté cette couleur, on nous l'a jetée comme une insulte, parons-nous-en comme d'un trophée.

Citoyens frères, un jour viendra sans doute où la République, ouvrant sa main féconde, sèmera sur toute la France l'aisance heureuse qui est la vie du corps, et l'instruction consolante qui est la vie de l'esprit. Alors disparaîtra le règne des couleurs et des mots, alors il ne sera plus permis de confondre un parti dans un homme, de le flétrir avec une épithète, de l'assassiner en le calomniant. Car tous nous serons bons juges, et chacun répondra de ses œuvres.

Mais en attendant cette heure de délivrance, citoyens, vous et nous qu'on attaque lâchement parce que nous avons été trop magnanimes dans la victoire; vous et nous qu'on attaque par derrière et dans l'ombre, vous et nous qui luttons depuis tant d'années contre le mauvais génie de la force; nous avons bien le droit de nous défendre et de nous montrer au grand jour, tels que nous sommes, sans voile, sans déguisement et sans fard.

La République rouge, disent certains roués, la République rouge, répètent de braves gens, c'est le sang, c'est la guillotine, le vol organisé, l'incendie, le pillage; c'est la destruction de la famille, l'abolition de la propriété.

Et moi je réponds : Messieurs les roués, vous mentez, et vous le savez bien. — Braves gens on vous trompe; écoutez-nous.

Du sang! En avons-nous demandé quand nous étions les maîtres, messieurs, quand vous léchiez les mains calleuses et les guenilles du pauvre peuple? Ah! sans doute il aurait pu se faire rendre des comptes terribles, l'avons-nous fait? Du sang! Vous parlez de sang! Est-ce donc le vôtre, messieurs les roués, qui lave depuis des siècles le pavé de nos rues souillé par les ordures de votre société pourrie! Est-ce le vôtre, versé par torrents sur les champs de bataille, qui a fécondé le sol où la liberté germe! Non, vous le savez bien, c'est le sang du pauvre peuple, le sang du cultivateur et de l'ouvrier. Ah! Messieurs, c'est qu'il faut pour l'expiation un sang généreux, un sang pur!

Citoyens, un jour un de ces beaux diseurs que vous connaissez bien, un homme qui a combattu avec acharnement le droit au travail pour les prolétaires, c'est-à-dire le droit de vivre, disait à Cavaignac, non pas celui ci, mais l'autre : « N'est-il pas vrai que si la République triomphe jamais, les républicains me feront poignarder? » Vous, répondit avec dédain Godefroi, si vous mourez jamais assassiné, ce sera d'un coup de pied dans le derrière.

Allez donc, messieurs les roués, et ne parlez plus de sang, ne parlez plus d'incendie. Vous êtes fous de pillage et de vol! vous nous faites pitié. Le pauvre peuple aime encore mieux sa misère avec son honneur.

Citoyens, laissons-là ces lâches insulteurs. Je vous l'ai dit : ils mentent. Ils mentent quand ils disent que vous voulez détruire la famille, abolir la propriété. Non, vous ne voulez pas détruire la famille, car vous aimez vos enfants plus qu'ils n'aiment les leurs. Non, vous ne voulez pas abolir la propriété; répondez donc! Non, car toute votre ambition n'est-elle pas d'amasser un peu d'argent pour acheter un coin de vigne ou de pré, et pour vivre dans un petit domaine comme l'abeille au grand soleil, en travaillant! Ils mentent, vous dis-je; mais savez-vous le but de leurs mensonges? Ces gens-là n'aiment pas la République, parce que la République les méprise, et ils espèrent la tuer en effrayant la France.

Citoyens, frères, amis, serrons donc nos rangs plus fort que jamais, et proclamons bien haut notre devise : *Liberté, Egalité, Fraternité.*

Ce que nous voulons, nous, c'est la liberté par le travail et l'honneur, par le dévouement; ce que nous repoussons, c'est l'esclavage éternel par la misère et par l'aumône. Nous demandons l'affranchissement physique, intellectuel et moral du prolétaire; qu'il ait sa place au soleil, un peu d'air pour sa poitrine et des lumières pour sa raison. Nous demandons qu'il soit assuré de vivre, puisqu'il est né; que son cœur et son intelligence se développent librement, puisque Dieu lui a donné de l'intelligence et du cœur : nous voulons qu'il aime sa femme et qu'il puisse élever sa famille dans sa maison, au milieu de ses champs; des droits égaux pour tous, une justice impartiale et des impôts à chacun dans la mesure de ses forces.

Et pour toi, pauvre France, pour toi que l'on disait naguère la reine et le flambeau du monde, pour toi vers qui tous les peuples lèvent encore des yeux flétris par les larmes; pour toi, pauvre France, nous demandons gloire, amour et respect.

Citoyens, à la République qui réalisera ces belles promesses, et si nos ennemis l'appellent la *République rouge*, eh bien donc! A la République rouge! A la République du prolétaire!

Permettez-moi d'ajouter, avec notre président, aux représentants de l'Allier, qui défendent sa noble cause sous le drapeau de la Montagne.

La candidature de M. Louis Bonaparte jugée aux Etats-Unis.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Louis-Napoléon est démocrate, disent ses partisans; mais alors pourquoi avoir écrit les *Idées napoléoniennes*, ce livre où, « regardant la France comme son patrimoine, il se pose en neveu de son oncle et parle déjà en héritier? » Il est démocrate; mais alors pourquoi ses proclamations de Boulogne et de Strasbourg trahissent-elles si peu ses convictions? Il est démocrate; pourquoi alors avoir sollicité si ardemment une alliance avec l'empereur de Russie? Pourquoi avoir mendié par des subalternes la tutelle d'une puissance qui avait foulé et rançonné son pays? Il est démocrate; pourquoi donc frayait-il constamment avec l'aristocratie anglaise et paradait-il aux tournois d'Eglington?

Il est démocrate et partisan des prolétaires; pourquoi donc s'armait-il à Londres du bâton de policeman et travaillait-il, aux côtés d'un lord bien connu, à la répression de la démonstration chartiste? Pourquoi donc, dans son interrogatoire après l'affaire de Boulogne, lorsque M. Pasquier lui demandait s'il n'avait pas accueilli des propositions qui lui auraient été faites par les sociétés démocratiques : « Pourquoi? répondait-il avec un dédain tout à fait princier; je ne sais comment *on a pu associer mon nom à celui des faubourgs*. Je tenais à donner cette explication *pour mon honneur*. Il est démocrate; pourquoi donc s'être porté prétendant au trône de Sicile, au moment même où s'ouvraient pour lui les portes de l'Assemblée nationale?

Non certes, l'homme qui a parlé, l'homme qui a agi comme nous venons de le dire, — et nous ne citons rien que d'authentique — non, cet homme n'a point, ne peut pas avoir des sentiments républicains! Il joue dans ce moment le républicanisme parce que cela doit lui rapporter quelque chose : rien de plus. Le masque tombera à la première occasion; donnez-la lui belle, et le démocrate redeviendra *aristocrate* et *napoléonien* comme devant! Son but, son plaisir, sa passion, c'est de faire, à tout prix, un peu de bruit dans le monde.

L'élection du prince Louis-Napoléon se trouve en quelque sorte viciée moralement par les manœuvres qui l'ont produite; on ne peut plus lui attribuer une signification démocratique. C'est un accident; c'est un tour de passe-passe politique, exécuté sur une grande échelle; mais on ne saurait y voir en aucune façon une loyale manifestation du sentiment populaire.

Un abus d'autorité.

Un fait au moins étrange nous est signalé par une lettre collective que nous nous abstenons de publier pour éviter de compromettre les courageux signataires : Un officier de l'armée ayant trouvé la *Démocratie pacifique* entre les mains des hommes du poste qu'il commandait, s'en est emparé et l'a déchiré avec colère, après y avoir jeté un instant les regards.

C'est là, il faut l'avouer, un procédé arbitraire et même brutal.

Nous n'examinerons pas ici s'il est généreux de faire insulte à ceux qui ne peuvent y répondre sans encourir les arrêts draconiens des conseils de guerre. Nous n'examinerons pas non plus si l'on fait preuve d'instruction et de jugement en agissant ainsi. Ces questions ne font doute pour personne, et peut-être ce même officier y a-t-il déjà répondu frappé au cœur par la calme résignation des braves jeunes hommes qu'il venait de provoquer de cette façon.

Nous nous contenterons de demander à ce chef et à ceux de ses confrères qui seraient dans de pareilles dispositions, s'ils pensent avoir suffisamment réfléchi à la double qualité de soldats et de citoyens qui se trouvent réunis dans la personne de leurs subordonnés. Ces messieurs ont-ils bien compris les conséquences du décret qui accorde aux soldats leur part de droits politiques conquis pour tous en février?

Certes, si en matière de discipline militaire, les soldats doivent à ceux qui les commandent une obéissance passive et aveugle, en matière d'opinion ils ont le droit absolu de chercher à s'éclairer. C'est même un devoir pour eux de préparer leur conscience à choisir librement les hommes auxquels ils sont appelés désormais à donner leur part de suffrage universel. Si des influences malveillantes cherchent à contraindre leur opinion personnelle, c'est à la presse qu'il appartient de signaler hautement ce despotisme le plus intolérable de tous, puisqu'il se heurte à la pensée.

On n'a pas assez l'habitude fraternelle d'essuyer sur soi-même les procédés dont on use envers les autres. Si, par exemple, ce chef de poste avait été sommé par son supérieur, colonel ou général, d'avoir à remplacer son journal habituel par le *Constitutionnel* ou par l'*Univers*, peu importe, aurait-il obéi? Qu'il réponde franchement. N'aurait-il pas rudement qualifié un ordre aussi excentrique, en compagnie de ses camarades?

Eh bien! toutes les phrases énergiques qu'il eût trouvées à cette occasion, qu'il les applique loyalement à l'acte que nous signalons ici.

Nous avons reçu, il y a quelques jours, la lettre suivante que l'abondance des matières nous a empêchés de publier plus tôt.

Monsieur le rédacteur,

J'ai sous les yeux votre numéro du 1er novembre, et puisque M. Gustave Planche a eu l'incroyable courage d'occuper encore une fois le public du porphyre destiné au tombeau de Napoléon, je me vois forcé de réclamer de nouveau une place dans vos colonnes. Mais pour ne pas abuser de la patience de vos lecteurs, je me bornerai à déposer entre vos mains la copie certifiée des lettres ministérielles dont les originaux sont en ma possession, et desquelles il résulte qu'il m'a été alloué par le gouvernement : 1° *pour mes dépenses personnelles et mes honoraires une somme de 10,000 fr.; 2° pour subvenir aux frais de mes explorations, une autre somme de 10,000 fr.; 3° un crédit facultatif ayant la même destination et dont j'ai usé pour la somme de 5,900 fr.*

Et maintenant, comment concilier ces diverses allocations avec je ne sais quel traité de 7 000 fr. qui, selon M. Gustave Planche, aurait passé sous les yeux de la commission. Dans ma première lettre, j'ai reproché à cette commission d'avoir examiné les chiffres à l'aide d'un microscope. Je me suis évidemment trompé. C'est d'un kaléidoscope que ces messieurs ont fait usage, car si d'abord, ils se sont bornés à grossir mes dépenses, ils ont eu le talent, cette fois, de découvrir des pièces tout à fait fantastiques.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée,

L. LÉOUZON LEDUC.

Bas-Meudon, le 3 novembre 1848.

Nous reproduisons simplement ici une phrase de la lettre de M. Gustave Planche :

« Si ce traité, comme le prétend M. Léouzon Leduc, n'a jamais existé, ce n'est pas à nous que ces reproches s'adressent, mais bien à l'administration, qui, dans ces cas, nous aurait communiqué une pièce fausse. »

Il faut espérer qu'un mot du ministère éclaircira enfin cette affaire.

Vœux du conseil d'arrondissement de Muret (Haute-Garonne).

« Le conseil exprime le vœu qu'une amnistie générale soit accordée
» pour les délits politiques laissant à la sagesse du gouvernement le soin
» de faire les exceptions qu'il croira nécessaires à la conservation de la
» République.
» Le conseil renouvelle le vœu qu'il soit créé, sur les ressources dé-
» partementales, un fonds de dotation en faveur des communes recon-
» nues hors d'état de subvenir à l'entretien de leurs pauvres; il ajoute
» qu'il verra arriver avec joie le jour où le gouvernement, par de sages
» mesures, aura trouvé le moyen d'assurer à tous les bras valides du
» travail, à tous les invalides du pain.
» Vœux ardents pour que l'Etat devienne seul et unique assureur de
» la propriété contre toute espèce de risques. Le conseil déclare qu'il
» regardera cette mesure comme morale et fraternelle. »

Almanach phalanstérien.

L'Almanach phalanstérien sera mis en vente vendredi prochain sans remise. Il aura paru cette année un peu tard, mais nous espérons que ses lecteurs n'auront rien perdu pour attendre. Cette publication débute par le *Manifeste électoral* que la *Démocratie pacifique* répandit avant les dernières élections générales et auquel répondirent des adhésions chaleureuses et multipliées.

Après la partie astronomique indispensable à tout almanach et traitée avec soin, vient l'*Histoire de l'année*, qui n'est pas réduite cette fois à une simple énumération de faits.

Nous avons retracé avec développement les derniers mois du règne de Louis-Philippe ainsi que la révolution démocratique et sociale de février et les évènements qui ont entravé jusqu'à ce jour ses conséquences nécessaires. Notre *Histoire de l'année* est un *Memento* divisé par mois et auquel on pourra utilement recourir pour suivre le fil de la révolution française et européenne.

Suivent des articles d'enseignement socialiste tels que le dialogue intitulé : *Le socialisme au presbytère*; des esquisses sur la régénération financière et les préjugés qui font obstacle au papier-monnaie; des vers de M. Antony Méray pleins de grâce et de légèreté; un *Chinois à la recherche du communisme*, par M. Victor Hennequin; des citations de Fourier, des fables de Lachambeaudie, des travaux substantiels sur les enfants trouvés, les armées industrielles; enfin le complément obligé de bons mots, de naïvetés et de bêtises qui est pour tout almanach la garantie du *droit de vivre*.

Nous engageons nos amis à réparer le temps perdu, en utilisant pour la propagation active de l'*Almanach phalanstérien* le court intervalle qui nous sépare encore des étrennes.

Assemblée nationale.

Séance du 7 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

M. FRANCISQUE BOUVET a la parole pour adresser des interpellations au gouvernement sur la politique extérieure.

Citoyens, dit-il, quand il s'agit d'interpellations, les membres de l'Assemblée sont assez disposés à voir dans ce seul fait une intention hostile. Je proteste contre cette interprétation de ma pensée. Je désire seulement que mes paroles déterminent le gouvernement à sortir d'une indécision préjudiciable aux intérêts de la République...

M. GARNIER-PAGÈS interrompt l'orateur pour demander que les interpellations soient renvoyées à l'époque de la discussion du budget des affaires étrangères.

M. FRANCISQUE BOUVET. J'ai commencé mes interpellations, je continue.

DE TOUTES PARTS. Plus haut! on n'entend pas.

M. FRANCISQUE BOUVET. Je demanderai d'abord si nous avons une politique extérieure. (Plus haut!) Après la révolution de Février il y avait dans le parti républicain deux opinions : les uns voulaient que la République étendît l'influence de sa révolution sur toute l'Europe et ne reculât pas devant une Saint-Barthélemy de rois.

DE TOUTES PARTS. On n'entend pas! C'est un discours!

M. LE PRÉSIDENT. M. Bouvet a la parole pour des interpellations. L'Assemblée, disposée à les écouter, peut ne pas être aussi disposée à écouter un discours; je l'engage à préciser. (C'est cela! c'est cela!)

M. FRANCISQUE BOUVET. J'arriverai tout-à-l'heure aux interpellations; mais l'Assemblée doit comprendre qu'un préambule est indispensable...

VOIX DIVERSES. Parlez plus haut alors.

M. FRANCISQUE BOUVET reprend son discours. Ses paroles ne parviennent à nous que très difficilement. Les cris : On n'entend pas! continuent et étouffent la faible voix de l'orateur.

La politique du gouvernement provisoire, dit-il, reposait sur le principe de la paix, qui est le principe de la civilisation. Mais tout en se fondant sur la paix, elle avait déterminé des cas d'intervention, soit diplomatique, soit armée; elle avait pris le principe qui lui donnait un grand et noble caractère de générosité et d'énergie.

L'orateur donne lecture de quelques passages du manifeste de Lamartine. Ce manifeste posait le cas d'intervention. Qu'est devenue cette politique? Qu'avons-nous fait pour l'Italie alors que le drapeau français, apparaissant au delà des Alpes, pouvait assurer la délivrance de l'Italie? Aujourd'hui que l'embrasement de sa capitale nous livre l'Autriche, que faisons-nous pour l'indépendance italienne? Rien. Les gouvernements monarchiques sont intervenus en Grèce; ils ont présidé à sa régénération, et le gouvernement républicain ne ferait rien pour l'Italie! Ce serait plus qu'une honte, ce serait une lâcheté.

M. BASTIDE, ministre des affaires étrangères. Les interpellations que nous venons d'entendre nous prouvent une fois de plus que le sort des diverses nationalités de l'Europe n'a pas cessé d'être l'objet de nos préoccupations.

Pour répondre à l'honorable préopinant, je me contenterai de rappeler maintenant les faits.

Au mois d'août dernier, alors que les troupes autrichiennes s'avançaient victorieuses à travers la haute Italie, le gouvernement français proposa sa médiation, non seulement entre la Sardaigne et l'Autriche, mais surtout entre l'Autriche et les peuples de la haute Italie. Des né-

gociations s'ouvriront, négociations dont l'Assemblée a décidé qu'elle attendrait l'issue.

Pour les conduire à fin, il était nécessaire d'établir des conférences pour échapper aux inconvénients de l'éloignement où se trouvent placés les divers cabinets intéressés ; le mois d'octobre est arrivé sans que l'on eût pu fixer le lieu des conférences, sans aucun dissentiment grave entre les puissances, mais aussi sans que rien ait pu être arrêté. (Hilarité générale.)

Nous assistons à un grand, à un magnifique spectacle : l'Europe se transforme, le principe que nous avons posé tend à s'incarner chez tous les peuples ; la France doit intervenir dans cette transformation, sans doute, mais elle doit le faire surtout par des voies pacifiques. Telle est la tâche glorieuse qu'elle saura, nous n'en doutons pas, accomplir avec l'aide des autres peuples.

Jamais l'état de l'Europe n'avait été si satisfaisant qu'il l'est aujourd'hui pour la cause démocratique.

Les négociations ont été interrompues par les événements de Vienne. Elles seront reprises, et nous espérons qu'elles nous conduiront au résultat que nous attendons et que nous voulons : l'affranchissement complet de l'Italie. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Nous avons proposé notre médiation pour le duché du Schleswig, et nous avons eu le bonheur de participer à la solution de la question.

En Sicile, nous sommes intervenus au nom de l'humanité dans une guerre civile, les négociations se poursuivent, et nous espérons que là aussi nos efforts n'auront pas été infructueux.

En Allemagne nous n'avons eu qu'à suivre la politique que nous était toute tracée par la révolution. Si nous n'avons pas encore complètement réussi, c'est que l'Allemagne n'a pu encore arrêter sa constitution définitive.

Dans la haute Italie, notre intervention diplomatique a été paralysée par une insurrection dont nous venons seulement d'apprendre les résultats.

Nous avons trouvé dans les puissances étrangères des sentiments de conciliation et de loyauté que nous nous plaisons à proclamer, et nous espérons que la question italienne trouvera dans cette voie une solution qui ne sacrifiera rien de ce que la France place au-dessus de son honneur, le triomphe de ses principes.

Si nous pensions que les négociations ne doivent pas mener à l'affranchissement de l'Italie, nous n'hésiterions pas à vous demander d'abandonner la politique de la paix ; mais nous avons l'espoir que cela ne sera pas nécessaire.

Au reste les négociations ne tarderont pas à être portées au grand jour de la publicité, et vous pourrez juger les choses et les hommes. Quant à moi, j'attends ce jugement avec confiance. (Très bien ! Agitation.)

M. COQUEREL a la parole, au nom du comité de constitution, pour faire un rapport sur la proposition de M. Marschal, tendant à proroger l'Assemblée du 16 novembre au 11 décembre.

La commission pense qu'en effet l'Assemblée est fatiguée et a besoin de quelque repos ; un grand nombre de membres de l'Assemblée sont membres des conseils généraux dont la session va avoir lieu. Il peut être bon aussi que les membres de l'Assemblée se mettent en rapport avec les électeurs qui les ont nommés ; mais la commission pense que ce ne peut-être par voie de prorogation. La commission serait d'avis que l'Assemblée suspendit plutôt ses séances sans ajournement fixe. Les représentants seraient prévenus à domicile pour la première séance.

M. LE PRÉSIDENT. Je dois prévenir l'Assemblée que 75 congés ont déjà été accordés, et que l'on en sollicite 96 nouveaux.

L'Assemblée consultée, décide qu'elle discutera immédiatement la proposition de M. Marchal.

M. MARCHAL insiste pour qu'elle soit adoptée. Prorogation ou suspension, peu importe au fond, mais la première manière est plus franche.

M. CAVAIGNAC, chef du pouvoir exécutif. L'Assemblée comprendra que le gouvernement doit garder en cette question la plus stricte neutralité. Mais nous devons dire à l'Assemblée que, dans le cas où elle adopterait la proposition qui lui est faite, nous n'avons aucune inquiétude sur la tranquillité publique. Si la présence de l'Assemblée a donné au gouvernement une force indispensable dans de graves circonstances, nous croyons être sûr que ces circonstances ne se renouvelleront pas.

M. VEZIN combat toute prorogation ou suspension des séances de l'Assemblée. La session des conseils généraux est de bien mince importance à côté de celle de l'Assemblée nationale. Si l'Assemblée tient à influer sur le vote qui va avoir lieu, elle le fera bien mieux en restant à Paris, qu'en se transportant dans les départements. (Hilarité ironique sur tous les bancs.) Cette prorogation n'aurait qu'un but, celui de transformer les membres de l'Assemblée en commissaires parlementaires. (Bruit prolongé.)

M. CAVAIGNAC, chef du pouvoir exécutif, proteste contre les paroles de M. Vezin. L'orateur qui descend de la tribune a parlé de commissariat parlementaire faisant allusion à une pensée à laquelle on a donné une portée qu'elle n'avait pas. (Bruit.) Dans l'intérêt surtout des honorables collègues qui m'avaient offert leur concours, je ne veux pas porter intempestivement la question sur ce terrain ; toutefois, je serais heureux que l'occasion se présentât de donner des explications de nature à faire tomber des préventions irréfléchies. (Très bien !)

L'orateur termine en déclarant de nouveau que la tranquillité ne lui semblerait nullement compromise dans le cas où l'Assemblée suspendrait ses séances.

M. LAURENT insiste, au milieu des cris d'impatience, pour l'adoption de la proposition de M. Marschal.

La clôture de la discussion est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'il va mettre aux voix les conclusions de la commission. (Longue agitation ; tumulte. — C'est la proposition qu'il faut mettre aux voix ! Le scrutin de division !)

Plusieurs orateurs montent à la tribune et en descendent sans pouvoir se faire entendre.

M. COQUEREL. L'Assemblée, en adoptant les conclusion de la commission rejette la prorogation.

L'agitation continue. Il est procédé au scrutin de division sur le rejet de la proposition.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	721
Majorité absolue,	361
Pour,	507
Contre,	214

L'Assemblée adopte les conclusions de la commission.

M. FUSTEMBERGER a la parole pour une motion d'ordre. J'ai, dit-il, une simple question à adresser à la commission de constitution. Je viens demander si la commission s'est déjà occupée de la rédaction des lois organiques qui doivent être discutées aux termes de l'article 15 de la constitution.

M. LE PRÉSIDENT. La commission de constitution n'existe plus. Elle s'est dissoute du moment que sa mission a été remplie. L'Assemblée devrait donc procéder à la nomination d'une nouvelle commission.

M. FUSTEMBERGER lit des conclusions tendant à ce que le comité de constitution présente, sous trois jours, le projet de décret spécial déterminant les lois organiques que l'Assemblée doit faire.

M. DESLONGRAIS soutient que le comité de constitution, avant de se séparer, doit rédiger et proposer le projet de décret énumérant les lois organiques.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIE demande qu'on complète le comité de constitution.

L'Assemblée ne donne pas suite à cette proposition ; elle décide que le comité de constitution présentera le projet de décret spécial sur les lois organiques.

M. LE PRÉSIDENT. Le rejet de la proposition de M. Marchal m'autorise à lire à l'Assemblée les demandes de congé qui me sont adressées.

Plusieurs membres demandent le renvoi de ces demandes à la commission.

Après une discussion confuse, l'Assemblée décide qu'elle entendra les noms des représentants qui demandent des congés. Ces noms sont au nombre de 85 : il y a déjà 75 représentants en congé.

Ces nouveaux congés sont accordés.

La discussion du budget continue.

M. BARAUD-LARIBIÈRE propose cet amendement :

« Le décret du 4 avril sera appliqué au personnel du conseil d'État, jusqu'au vote du budget de 1849. »

M. PERRÉE demande la question préalable, l'Assemblée ne peut revenir ainsi sur ses votes.

La question préalable est adoptée.

CHAP. IV. — *Conseil d'État.* Matériel, 34 000 fr. — Adopté.

CHAP. V. — *Cour de cassation*, 947 434 fr.

Plusieurs amendements proposant des réductions sur les traitements des magistrats attachés à cette cour, viennent successivement en discussion.

Parmi ces propositions, celle qui attire d'abord l'attention de l'Assemblée est celle de M. Favreau. Elle est ainsi conçue :

« Réduire le crédit alloué pour la cour de cassation, afin de réduire le traitement du premier président et du procureur général de 30 000 fr. à 20 000 fr. »

Cet amendement est combattu par M. Tassel.

M. BINEAU fait remarquer que l'amendement ne concerne que les traitements du premier président et du procureur général, et qu'il restera encore à statuer sur les traitements des autres magistrats.

M. Bineau conjure l'Assemblée de ne pas se laisser aller à un premier mouvement qui pourrait créer un antécédent fâcheux pour les autres chapitres. (Rires et bruit.) C'est après trois mois de travail et de recherches que le comité des finances a proposé le chiffre inscrit au budget, chiffre qui ne lui a pas paru exagéré. (Aux voix.)

L'amendement de l'honorable M. Favreau, mis aux voix, est adopté. (Profonde sensation.)

Le chapitre 5, ainsi réduit, est adopté.

CHAPITRE VI. — *Cour d'appel* 5,413,075 fr.

M. FAVREAU propose cet amendement :

« Le traitement des présidents de chambre et des conseillers des cours d'appel des trois dernières classes est maintenu au taux fixé par l'ordonnance du 2 novembre 1846.

Cet amendement soulève une discussion qui se prolonge et qui se termine par l'adoption.

M. BINEAU, après le fait de l'adoption de l'amendement de M. Favreau réduisant le traitement du premier président et du procureur général de la Cour de cassation, il convient de revenir sur le chiffre fixé pour les traitements des premiers présidents et des procureurs généraux des cours d'appel.

Je demande donc le renvoi du chapitre au comité des finances.

L'orateur demande que l'Assemblée, après avoir statué sur le renvoi, vote ce qui, dans le chapitre, est afférent au traitement des conseillers, traitement qui est remis au taux fixé avant la loi de 1846.

M. AYLIES demande que le traitement des conseillers de la cour d'appel de Paris soit maintenu à 10 000 fr.

Cette proposition n'est pas adoptée.

M. CRÉMIEUX parle en faveur des commis greffiers.

M. FLANDIN demande pour eux 4 000 fr.

Cette demande n'est pas adoptée.

Le chiffre de 8 000 fr. posé par le comité comme traitement des conseillers de cour d'appel est adopté.

Le chiffre de 3 600 fr. pour les commis greffiers est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Nous nous empressons d'insérer la lettre suivante :

Paris, ce 7 novembre 1848.

Citoyen Rédacteur,

Il y aurait péril à se le dissimuler : il existe entre Paris et la province un malentendu que les ennemis de la République, comme toujours oublieux du passé, s'efforcent à traduire en un antagonisme dont ils seraient sans nul doute les premières victimes ; mais qui n'en constituerait pas moins un danger serieux.

La première cause de ce mal, nous en avons la conviction, est dans l'ignorance, cet instrument de servitude, qu'une politique coupable a entretenue et exploitée si longtemps au détriment des idées de progrès qui doivent amener fatalement la ruine de tous les priviléges.

Si nos petites villes, nos bourgs, nos campagnes sont restés jusqu'ici étrangers et hostiles au mouvement social de l'époque, c'est uniquement faute de rapports avec les grands centres intellectuels où l'idée s'élabore. Profondément pénétrés de la gravité de ce mal, quelques citoyens des départements résidant à Paris, ont résolu d'y porter remède dans la mesure de leurs forces, en facilitant à la vérité le moyen de se produire.

A cet effet, ils vont provoquer la formation de comités départementaux ayant pour but la propagation des principes sociaux dont l'avénement peut seul établir l'ordre véritable dans le monde ébranlé.

Au moment de l'élection du premier magistrat de la République, nous faisons appel au bon vouloir de tous, et particulièrement à la jeunesse des écoles.

En conséquence, les étudiants de la Dordogne, de la Gironde, du Gers, des Basses et Hautes-Pyrénées, des Landes, sont priés de se réunir jeudi, 9 novembre, à sept heures et demie du soir, rue d'Erfurth, n° 1.

Les délégués pour ces départements.
(Suivent les signatures.)

FAITS DIVERS.

M. le ministre de la guerre a placé le huitième convoi des colons de l'Algérie, parti de Paris le dimanche 5 novembre, sous la direction de M. Montigny, capitaine au 24e léger. Cet officier a déjà passé dix années en Afrique et a concouru à l'établissement de la colonie de Beni-Mered, la seule des colonies militaires qui ait réussi. M. le docteur Martinache, chirurgien sous-aide-major, employé à l'hôpital militaire du Gros-Caillou, et M. Baillou de Fontenay, officier d'administration employé à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, sont désignés pour l'accompagner.

Le convoi est dirigé sur la province d'Alger, et le territoire que les colons iront occuper est celui de la commune de *Lodi*. Sur ce territoire, qui réunit toutes les conditions de salubrité, de sécurité et de prospérité, existent déjà, à deux kilomètres ouest de Koléah, deux magnifiques haouch (fermes) connus sous le nom de Haouch-bou-Ismaël et de Haouch-Tefecheun, et appartenant à l'État.

Ils s'étendent sur le versant nord du Sahel et comprennent ensemble une superficie de 1 636 hectares, sur lesquels devra être réservée une forêt de chênes verts de 250 hectares. Ils sont plantés d'arbres variés, coupés [illegible] ravins et [illegible] par [illegible] fort belles eaux. Deux centres de po[illegible] très [illegible]ablement installés et [illegible] nécessitera [illegible] de route depuis Koléah, sur une longueur [illegible].

— Les ouvriers de Bordeaux ont adressé une lettre de félicitation à M. Félix Pyat, pour le discours qu'il a prononcé le 2 novembre dans la séance de l'Assemblée nationale.

— Hier soir, rue de Seine, en face de celle des Quatre-Vents, un malheureux ouvrier est tombé d'inanition. Il a été recueilli chez un marchand de vin, où il reçu tous les secours que réclamait sa malheureuse position, ainsi que le produit d'une collecte faite parmi les passants.

— Avant-hier, Mme R..., rentière, rentrait chez elle, rue Neuve-des-Petits-Champs, lorsqu'elle fut accostée par deux individus qui lui demandèrent quelque secours. Cette dame leur remit une pièce de 5 fr., en leur disant qu'elle était mère de famille et qu'elle ne pouvait leur donner davantage. L'un des deux individus se sépara de son camarade, tandis que celui-ci suivait la dame à distance.

Au bout de quelques minutes, le premier rejoignit cette dernière, en tenant sous le bras un pain déjà entamé, et lui remit ce qui lui restait des cinq francs, sur lesquels il s'était borné à prélever le prix de ce pain. La dame, étonnée de ce procédé auquel elle était loin de s'attendre, non[illegible]

[illegible] pendiants, en les engageant à se présenter chez elle quand ils se trouveraient dans le même besoin.

— Le canton de Mirambeau, dans l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure), vient d'être le théâtre d'une révolte [illegible].

Un mandat avait été décerné par la justice contre un citoyen de Saint-Bonnet, qui avait résisté aux collecteurs de l'impôt des 45 c. Le sous-préfet, accompagné du procureur de la République, à la tête de plusieurs brigades de gendarmerie, s'était rendu à Saint-Bonnet, pour faire procéder à l'arrestation du citoyen inculpé. Pendant la nuit le tocsin avait été sonné dans tous les villages du canton. Le sous-préfet, le procureur de la République et les gendarmes furent obligés de se retirer devant 3 ou 4 000 insurgés, armés de fusils, de sabres et de fourches. Ils furent poursuivis jusqu'à Mirambeau par plus de [illegible] individus, guidés par les maires et les officiers de la garde nationale. Le sous-préfet, le pistolet au poing, à la tête de 12 ou 15 gendarmes, était décidé à disputer le passage à cette troupe insurgée, mais il fut obligé de se retirer devant les supplications des autorités de Mirambeau, qui voulurent éviter l'effusion du sang.

La troupe insurgée entra dans Mirambeau, où elle bivouaqua pendant quelques heures, puis elle se retira.

Cette foule s'était insurgée aux cris de : A bas les 45 centimes ! vive l'empereur ! « Pourquoi, disaient les insurgés, le fisc ne veut-il pas attendre au 10 décembre ? L'empereur ne va-t-il pas abolir l'impôt des 45 centimes ? »

Le sous-préfet et le préfet ont demandé des troupes pour faire respecter la loi.

— On lit dans la *Sentinelle du Jura* du 3 novembre :

« Le 25 du mois dernier, le nommé Courtot, bûcheron, se promenait tranquillement dans la forêt de Chaux, ne se doutant guère que près de lui se trouvait une espèce de machine infernale dont il allait être victime ; il continuait donc sa route, quand tout à coup il sentit son pied embarrassé dans une ficelle ; au même instant une détonation se fit entendre, et il tomba la cuisse traversée d'une balle.

» On comprend que la ficelle avait tiré la détente d'un fusil et que Courtot en avait reçu la charge.

» Courtot resta quelque temps baigné dans son sang ; mais à ses cris on accourut bientôt. Transporté d'abord au hameau voisin, le lendemain il fut conduit à l'hôpital de Dôle, où il a succombé des suites de sa blessure.

» La gendarmerie s'est immédiatement transportée sur les lieux, afin de prendre tous les renseignements propres à faire connaître par qui et dans quel but avait été agencé cette sorte de machine infernale ; mais tout porte à croire qu'elle avait été simplement destinée à détruire les nombreux sangliers qui vivent dans la forêt et fréquentent cet endroit. »

— Il y a quelques jours, les personnes qui habitent l'avenue de Caen ont été mises en émoi par une scène des plus bizarres. Une jeune et jolie femme, vêtue fort élégamment, venait d'enlever, avec des ciseaux, un large morceau d'étoffe à la robe d'une femme moins jeune, moins jolie et surtout moins élégante qu'elle. La propriétaire de la robe ainsi coupée jetait les hauts cris ; mais aussitôt, au grand étonnement des personnes accourues, la jeune dame lui imposa silence en l'ajustant avec un pistolet.

Les deux femmes s'éloignèrent ensuite en se menaçant du regard, laissant les témoins de cette scène fort surpris de son dénouement.

La jeune femme qui marche ainsi armée de ciseaux et de pistolets, et qui sait si bien en faire usage, est, assure-t-on, trahie par son mari trop peu raisonnable, et c'était, il paraît, sur une rivale qu'elle s'était portée à l'action violente que nous avons racontée. (*Journal de Rouen.*)

— Une affaire des plus étranges occupe en ce moment le tribunal de police correctionnelle de Bruxelles. Un négociant de la ville, rentrant un peu tard, fit la rencontre de trois hommes qui s'arrêtèrent en lui demandant de l'argent, et qui, sans attendre sa réponse, le saisirent par les deux bras et firent main-basse sur tout ce que contenaient ses poches. Le négociant, toutefois, ne se déconcerta pas, et, sur l'aveu de l'un des assaillants qui prétendait que la nécessité seule le poussait à commettre cette action, il l'engagea à venir avec lui, avec promesse de lui donner encore quelques secours dans sa demeure.

Le voleur accepta et le suivit ; mais, au moment où ils débouchaient ensemble sur une place où il y avait de la force publique, le négociant se mit à crier : Au voleur ! en retenant au collet son trop crédule compagnon, qui eut beau se défendre et chercher à s'esquiver ; la police eut le temps d'arriver et de s'en rendre maître. Quel ne fut pas l'étonnement de tout le monde en reconnaissant dans ce malfaiteur un des principaux rentiers de Bruxelles, propriétaire de dix maisons, et réputé dans le public pour être doué de la conduite la plus régulière et de la plus austère probité !

— La misère chasse de l'Irlande des émigrants de toute condition. Avant-hier, 164 jeunes filles très belles, disent les journaux anglais, se sont embarquées pour l'Australie, où une congrégation de dames s'occupera de leur assurer une existence convenable.

— Un ouragan épouvantable a ravagé la ville d'Oran dans la soirée du 20 octobre. Les détails de ce sinistre sont navrants. Le dommage n'a pu encore être évalué, mais il est considérable.

— De malheureuses femmes, se faisant passer pour dames de charité, commettent des vols audacieux chez les personnes qui les accueillent. Nous engageons nos lecteurs à se tenir en garde contre ces coupables tentatives.

— Pour entretenir la santé des chevaux, les médecins vétérinaires conseillent de leur donner chaque matin une ration de carottes. M. Durand fils vient d'établir un coupe-carottes par tranches assez minces pour les faire manger aux chevaux de tout âge. Cet instrument coupe également la pomme de terre, la betterave, que l'on donne aux bestiaux, moutons et porcs. Prix : à 3 lames, 68 fr. ; plus grand à 4 lames, 90 fr. ; encore plus grand, pour la consommation d'un nombreux troupeau, 112 fr.

Pour ne pas éprouver de retard dans l'envoi, l'on est invité à adresser l'une de ces trois sommes par les Messageries, en affranchissant l'argent et la lettre d'avis, à M. Durand fils, 2, rue de Paradis, près le faubourg Saint-Denis, à Paris : il expédiera par le roulage le coupe-racine [illegible] à l'adresse indiquée.

Nous regrettons de n'avoir pu publier plus tôt la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous adresser, avec la présente, les statuts de la Société de bienfaisance, fondée dans la circonscription de la 8e compagnie du 3e bataillon de la 2e légion.

Vous remarquerez, monsieur le rédacteur, que cette société entend secourir les nécessiteux de la circonscription, qu'ils appartiennent ou non à la garde nationale ; seul moyen, en effet, de pratiquer la fraternité.

L'intention de la société, en s'adressant à la publicité de votre journal, est, monsieur le rédacteur, non-seulement d'appeler à elle et à son œuvre le concours des citoyens généreux, mais encore de propager l'idée qui lui sert de base, et de la voir réaliser dans toutes compagnies de la garde nationale parisienne.

Si, en effet, le mode d'assistance mis en usage par la société dont s'agit était employé dans les trente-deux circonscriptions des douze légions de Paris, aucune infortune ne resterait ignorée et [illegible] ; de plus il n'y aurait plus de mendiants, [illegible] un métier.

Et afin de répartir équitablement entre tous les quartiers de Paris, riches et pauvres, les produits [illegible]

citoyens généreux commissionnés à cet effet, serait le dispensateur équitable des dons en nature et en argent recueillis dans les 384 circonscriptions de la garde nationale de Paris. — Alors bien des douleurs seraient effacées, et, par ce moyen, la fraternité recevrait une application réelle.

Dans l'espoir, monsieur le rédacteur, que vous voudrez bien donner place à la présente dans vos colonnes, je vous prie d'agréer avec mes remerciements mes salutations empressées.

L'un des administrateurs provisoires,
ROZE-HENRY, *architecte*.

P. S. Le siége de la société est rue de Clichy, 52.

Eclairez les campagnes.

Instruire les populations rurales, les rattacher à la République et au progrès social, les mettre en garde contre tous les piéges tendus à leur crédulité par la réaction, voilà, certes, le plus grand service qu'on puisse rendre aujourd'hui à la démocratie française. Dans ce but M. Malardier, instituteur, vient de publier une brochure à 2 centimes, intitulée : *L'Evangile et la République*. Nous aurions désiré, dans cette brochure, un ton plus doux, plus conciliant ; mais le sentiment démocratique y respire, il y est sincère. Voici un passage adressé aux instituteurs :

O mes chers amis, mes frères, je sais que votre parti est irrévocablement pris ; je sais que, fidèles à votre origine révolutionnaire et à votre mission sainte, vous combattrez toujours dans les rangs du peuple et et que vous ne déserterez jamais son drapeau, le drapeau de la République; je sais que vous suivrez son sort, bon ou mauvais, parce que votre cause est intimement liée à la sienne ; vous tomberez ou vous vous élèverez ensemble, comprenez bien ceci. Mais de rudes épreuves vous attendent encore : préparez-vous donc au combat!

Oui, vous serez encore, comme le peuple, méprisés, calomniés, bafoués, avilis ; vous serez encore, comme lui, vexés, persécutés, foulés aux pieds ; on vous appellera *socialistes*, *communistes*, *partageux*, *anarchistes, montagnards*, *républicains rouges*, *buveurs de sang*, etc. (on sait aujourd'hui que tous ces mots signifient tout simplement amis des pauvres) ; on pourra vous destituer, vous faire perdre vos places, comme on l'a déjà fait à quelques-uns, depuis la révolution, pour avoir voulu guider le peuple dans les élections, pour s'être montrés indépendants et bons citoyens ; les prisons pourront encore s'ouvrir, les échafauds se dresser, mais ne craignez ni les menaces ni les outrages : espérons en haut, espérons en Dieu, car toute force vient de là, et soyons fortement persuadés que la cause sainte et sacrée, *la cause démocratique*, triomphera tôt ou tard, parce que c'est la cause de Dieu même.

Un appel est fait par l'auteur à tous les instituteurs et à tous les démocrates socialistes, afin qu'une souscription permette un tirage extraordinaire de cette brochure.

On souscrit à Paris, par lettres affranchies, chez Thalès Bernard, rue du Bac, passage Sainte-Marie, 8.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nevers. — M. R. — M. de C. est à Agen.
Arcis-s.-Aube. — M. C. — Reçu les 17. — M. D. a été très souffrant, mais il va mieux.
Rodez — M. O. — Le n° du 5 du *Républ.* ne m'est pas parvenu.

Bourse du 7 novembre.

Le marché ouvre en véritable panique ; elle s'était déjà fait pressentir hier, elle continue : les inscriptions de rente au comptant arrivent en foule à la Bourse et déprimment facilement les cours, même avec de petits coupons.

Tout le monde est inquiet et vend ses rentes à tout prix. Les plus hardis les vendent à découvert, c'est-à-dire sans les posséder, dans l'espoir de les racheter à meilleur marché.

L'incertitude des élections amène la peur.

Le 5 pour cent, laissé hier à 65 80, ouvre à 65 seulement pour descendre rapidement jusqu'à et finit à 63 60. C'est une baisse de 2 20 L'emprunt fait 63 80.

Le 3, qui était à 41 55, n'est plus qu'à 40, et perd 1 05.

La banque de France est émue par la présentation d'un projet à l'Assemblée nationale tendant à émettre pour 300 millions de plus de billets. Nous l'avons laissé à 1350 et finit à 1230 ; perte, 120 fr. sur la bourse précédente.

L'élection du président préoccupe presqu'exclusivement tous les esprits.

Les chemins de fer sont plus entraînés aujourd'hui. Orléans fait 565 en perdant 12. Avignon Marseille de 157.50 arrive à 143.75. Le Nord n'est plus qu'à 332.50.

Le marché est toujours fort inquiétant.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	41 55	40 90	40 10	40 20
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)				63 90
Cinq 0/0	65 75	65 ..	63 50	63 55

7 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	40	4 Canaux avec prime	810 ..
— Emprunt 1847-1848	63 90 ..	Lin Maberly	
5 0/0 j. du 22 mars	63 55 ..	Caisse hypothécaire	
4 1/2 0/0 j. du 22 mars		Emprunt d'Haïti	
4 1/2 du 22 septembre		Espagne, dette active	
Actions de la banque	1230	— dette passive	
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	
— Récep. Rothschild	77 50	Emprunt portugais 5 0/0	
5 0/0 de l'Etat romain	64 ..	— — 3 0/0	
5 0/0 belge 1840	77 50	2 1/2 hollandais	
— — 1842	77 50	Zinc Vieille-Montagne	
— 4 1/2	74 ..	H. de la Grand-Combe	
— Banque (1835)		Emprunt du Piémont	
Obligations de la Ville	1100 ..	Lots d'Autriche	

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain			Orléans à Bordeaux	363 75	360 ..
Versailles, rive droite	100 ..	95 ..	Du Nord	338 75	335 50
— rive gauche		90 ..	De Paris à Strasbourg	345 ..	338 75
Paris à Orléans	577 50	565 ..	Tours à Nantes	340 ..	307 50
Paris à Rouen	367 50	355 ..	Paris à Lyon	352 75	337 50
Rouen au Havre		170 ..	Montereau à Troyes		
Avignon à Marseille	157 50	143 75	Dieppe à Fécamp		
Strasbourg à Bâle	77 50	75 ..	Paris à Sceaux		
Du Centre	230 ..	215 ..	Bordeaux à la Teste		
Amiens à Boulogne	135 ..	128 ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

LA PHALANGE, REVUE MENSUELLE. Prix de l'abonnement : un an, 18 fr. ; — 6 mois, 9 fr. ; — 3 mois, 5 fr. — En sus pour les pays étrangers dont le port est double : un an, 4 fr. ; — 6 mois, 2 fr. ; — 3 mois, 1 fr.

La livraison de septembre-octobre paraîtra jeudi prochain, 9 novembre. Elle contiendra :

I. BILAN DE LA FRANCE OU LA CRISE, LA MISÈRE ET LE TRAVAIL. — Première partie. — Suite du chap. I. Catégories des citoyens suivant leur degré de fortune. — La propriété foncière et ses charges. — Classes salariées. — Conclusions sur l'état matériel de la population. — La propriété mobilière, etc. — Chap. II. Du travail de l'homme. — Forces de la population immédiatement applicables au travail. — Forces perdues actuellement. — Chap. III. Inventaire social ; ce qu'il est. — Chap. IV. Inventaire social ; ce qu'il devrait être. — Par M. Perreymond.

II. PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER. — ANALOGIE et COSMOGONIE. Chap. XIII bis. Autres analogies de fleurs. — Chap. XIV. Classement méthodique des hiéroglyphes, passionnels. — Analogies de fruits. — Chap XV. Des créations provenant d'un seul clavier planetaire. — Chap. XVI. Remarques sur les aromes végétaux travestis, et notamment sur ceux du clavier d'Herschel. — Autres analogies d'animaux. — Chap. XVII. Etude des hiéroglyphes. — Chap. XVIII. Application au règne minéral. — Chap. XIX. Mosaïque d'hiéroglyphes en règne animal. — Chap. XX. Distribution du clavier polyversel ou série des touches d'harmonie générale. — Chap. XXI. De l'accord entre les SÉRIVERS ou touches du POLIVERS. — FRAGMENTS.

L'ALMANACH PROPHÉTIQUE PERPÉTUEL pour 1849. — 50. Chez Hivert.

AVIS AUX ABONNÉS DU FRANC-MAÇON.

Les premiers numéros, tirés à 2,000 exemplaires, sont épuisés. Du 13ᵉ *mois au 18ᵉ on réimprimera les 6 premiers numéros*, EN FAV.˙. DES ABON.˙., DE LA 1ʳᵉ ANNÉE.

Le FRANC-MAÇON annonce une assemblée de la grande loge nationale de France pour le 15, à sept heures du soir, au local de la rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

Spectacles du 8 novembre.

THÉATRE DE LA NATION. — Jeanne la Folle.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Vieillesse de Richelieu.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — La Sournoise, Haydée.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — 1ᵉʳ Coup de Canif, Geneviève, la Comtesse, les Cabinets.
VAUDEVILLE. — Cadet-la-Perle, Roger, Chaumontel, Coup de Pinceau.
VARIÉTÉS. — Mignonne, le Buveur, le Lion, Deux font la Paire.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Cuisinier politique, les Envies, l'Eté, une Chaîne.
PORTE-SAINT-MARTIN. — L'Ile de Tohubohu, le Livre noir.
GAITÉ. — Les Femmes de Paris, Guillaume.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Colina, le Commis et la Grisette, la Peur du Mal, le Diorama.
FOLIES. — Visite du Diable, Gibon, Chiffonnier, Domestiques.
DÉLASSEMENTS. — Miel, les Fils de Télémaque, l'Idiot, la 1ʳᵉ Barbe, Maurice.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — La Petite Maison, Notre-Dame, la Peine, Guimard.
THÉATRE CHOISEUL. — Claude le Novice, Gentil-Hussard, intermède, Fontanarose.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N 303. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 9 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JEAN).

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.
PARIS. Un an, 20 f., 6 mois, 11 f., 3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR. — 32 — 17 — 9
PAYS à surtaxe.. — 50 — 26 — 14
AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.
PARIS, DÉP. ET ÉTR. 10 — 5 — 3
PAYS à surtaxe 13 — 7 — 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché-aux-Bois, 1

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

TARIF DES INSERTIONS.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 8 NOVEMBRE.

Assemblée Nationale.

L'Assemblée a repris la discussion du budget rectifié de 1848 en continuant à appliquer au ministère de la justice le système de réduction des traitements élevés et de maintien des traitements ordinaires.

Elle a entamé à peu près dans le même esprit le ministère des affaires étrangères : néanmoins elle n'a pas osé toucher à l'arche un peu trop adorée de la diplomatie, et elle a conservé les splendides, mais assez inutiles traitements des grands ambassadeurs.

Nous renvoyons pour ces détails au compte-rendu de l'Assemblée et ne mentionnerons qu'une querelle fort dangereuse pour M. Marie, ministre de la justice, suscitée par un de ses anciens collègues de la gauche, M. Lherbette.

Dernièrement, l'honorable M. Bethmont a donné sa démission de représentant. Il paraît que M. Marie avait l'intention de lui offrir la place actuellement vacante de premier président à la cour royale de Paris. M. Lherbette est venu aujourd'hui, avec une verve d'opposition qui a pu réjouir les cœurs de tous les anciens tracassiers du centre gauche, soutenir que nul représentant ne pouvait, même après sa démission, être nommé à aucune place, et ce en exécution d'un décret de l'Assemblée, rendu en juin dernier, qui porte ces mots : *pendant la durée de son mandat*. M. Lherbette a prétendu que ces mots voulaient dire : *pendant toute la durée de la législature*, puisque cette dernière expression avait été appliquée dans la Constitution à la même prohibition d'acceptation de places salariées.

Nous croyons que M. Lherbette avait tort, car la prohibition contenue dans la constitution ne s'applique qu'aux assemblées futures, et la preuve en est dans cette autre disposition de la constitution, l'incompatibilité d'aucune fonction avec celle de représentant, laquelle, évidemment, ne frappe pas la chambre actuelle. M. Marie avait donc, suivant nous, justement interprété le décret de juin; mais les clameurs de M. Lherbette ont animé l'Assemblée, qui a manifesté au ministre de la justice son improbation d'une façon assez cavalière.

M. Marie doit songer qu'il est le seul homme du gouvernement provisoire qui soit resté au pouvoir; il ne se fera sans doute pas l'*illusion chevaleresque* de croire qu'il sera épargné par les réactionnaires à raison des sacrifices qu'il leur a faits. Non, les murmures qui l'ont accueilli aujourd'hui lui présagent sa chute prochaine; lui aussi doit disparaître de la scène politique, victime des rancunes monarchiques.

Voici le texte du projet de loi proposé par la commission chargée de se concerter avec le gouvernement pour la promulgation de la Constitution.

« Art. 1er. La Constitution de la République française, votée définitivement par l'Assemblée nationale le 4 novembre 1848, insérée au *Moniteur universel* et au *Bulletin des Lois*, sera promulguée par proclamation et lecture publiques suivie d'une cérémonie religieuse.

» Art. 2 La promulgation sera faite à Paris le dimanche 12 novembre prochain, à midi, sur la place de la Révolution, par le président de l'Assemblée Nationale, en présence de l'Assemblée, du pouvoir exécutif, des grands corps de l'Etat, des députations des gardes nationales et de l'armée, et de la population entière.

» La promulgation sera faite dans toutes les autres communes de France, le dimanche 19 novembre, par le maire de la commune, sur la place publique, et en présence des habitants convoqués à cet effet.

» Art. 3. Il est ouvert au Ministère de l'intérieur un crédit extraordinaire de 100,000 francs pour les dépenses de la cérémonie de la promulgation.

» Il est ouvert au même ministre un crédit extraordinaire de 600,000 francs pour distributions de secours à faire aux indigents de Paris et des départements, le jour de la promulgation de la Constitution.

» Art. 4. Il sera pourvu aux dépenses prescrites par l'article précédent, au moyen des ressources créées par la loi de finances de 1848.

Le défaut d'espace nous force à renvoyer à demain une réponse à la *Patrie*.

Affaires étrangères.

Nous avons lu, dans le *Moniteur*, le discours de M. Bastide. Le résumé que nous en avons donné hier est tout à fait exact, et nous maintenons notre appréciation.

Le ministre attribue aux influences bienveillantes du gouvernement français le vote de l'Assemblée de Berlin, qui accorde au duché de Posen une constitution séparée. Nous devrons chercher, dans les pièces diplomatiques, la preuve de cette assertion.

Le gouvernement se vante d'avoir arrêté la guerre civile en Sicile, en intervenant au nom des lois de l'humanité. M. Bastide aurait dû garder le silence sur cette question. Il n'est pas permis de faire une phrase, même incidente, sur les lois de l'humanité, quand on a forcé nos braves marins à regarder, l'arme au bras, le bombardement de Messine. Mais comment la France agirait-elle contre le Bourbon de Naples, lorsqu'elle donne le commandement de ses forces navales dans la Méditerranée à un amiral monarchien et ami intime de Louis-Philippe, l'oncle dudit Bourbon?

Enfin, M. Bastide fait la belle déclaration suivante : « Sur tous les points de l'Europe où la paix générale menaçait d'être troublée; nous avons arrêté les conflits, et maintenu avec fermeté notre qualité de médiateurs contre quiconque aurait songé à la méconnaître. »

C'est fort bien dit, mais nous ne voyons pas que ce soit exact. La République française a-t-elle proposé sa médiation dans les affaires de Hongrie? La République française a-t-elle arrêté le conflit entre les Croates et les Madgyars, entre les Viennois et les troupes impériales? La médiation française en Italie doit-elle subir de pareils résultats ?

Les interpellations de M. Francisque Bouvet, que nous connaissons par le *Moniteur*, ont été faites en termes justes et dignes.

Les commis-voyageurs bonapartistes.

Nous lisons dans l'*Echo du Nord* :

On enrôle à Paris des agents qui seront chargés d'aller dans les campagnes et d'y faire de la propagande pour le compte de M. Louis Bonaparte. Grâce à l'emprunt de 600 000 fr. qui a été fait auprès d'un banquier israélite par M. Bonaparte, il sera possible de faire face aux dépenses de voyage de ces agents. On les choisit indifféremment parmi les hommes qui se disent républicains et ceux qui sont prêts à donner les mains à une réaction impérialiste, si on avait l'audace de la tenter un jour. Ceux-ci sont capables de jouer tous les rôles; ceux-là seront envoyés aux populations républicaines, et naturellement leurs prédications, sérieusement faites, paraissent devoir porter des fruits. Au reste, ces agents ont carte blanche. Aux citoyens qui veulent l'abolition de l'exercice, on la promet; à ceux qui veulent la réduction des impôts, on dit que M. Bonaparte a une fortune immense, et qu'il fera de superbes cadeaux au trésor public. Les républicains dits modérés reçoivent l'assurance que le candidat prôné aura une main de fer pour bâillonner la presse démagogique.

Les républicains avancés apprennent que M. Bonaparte prendra ses ministres au donjon de Vincennes. Dans les faubourgs de Paris, on déclare formellement de sa part que son avènement à la présidence sera signalé par une amnistie complète. Il y a quelques jours, un homme de lettres, républicain sincère, voit entrer chez lui une ancienne connaissance qui lui dit; « Vous n'avez rien à faire en ce moment? — Non, je n'ai pas d'emploi. — Eh bien! je puis vous faire donner une mission.— Laquelle? — M. Louis Bonaparte est sur les rangs, vous le savez, pour la présidence. — Eh bien? — Eh bien! si vous voulez voyager dans les départements, en faveur de sa candidature, vous ne manquerez de rien. — Vous me proposez cela, à moi que vous connaissez républicain! — Mon cher, je suis républicain, moi aussi; croyez-vous donc que le *prince* ne le soit pas? Si je vous disais, ajouta l'émissaire en prenant un air mystérieux, que le prince a l'intention de prendre Raspail pour ministre de l'intérieur! — En ce cas, reprit notre ami en reconduisant l'agent, votre prince, que je ne croyais pas républicain, l'est beaucoup trop pour moi, et mon pays est abandonné du ciel, s'il se laisse prendre à un piège aussi grossier.

Même tactique pour la politique étrangère. Quand les agents du candidat omnicolore, et que pour cette raison sans doute un illustre chansonnier cher au peuple appelle ARLEQUIN Ier, s'attaquent à la conscience de nos soldats, ils leur promettent la guerre, l'entrée des troupes françaises en Italie, la reprise de la rive DROITE du Rhin, etc. Si ces promesses sont sérieuses, c'est la guerre générale qu'on se propose de faire. A la bonne heure; mais il serait bon de savoir si on prend les mêmes engagements vis-à-vis des citoyens de la campagne. Que non pas! on leur tient un tout autre langage à ces braves cultivateurs. Il serait trop inepte, alors qu'on s'attribue une fortune imaginaire comme celles qui figurent dans les contes des *Mille et une Nuits*, bien qu'on soit obligé de s'adresser à des emprunteurs, et de mettre en quelque sorte sa présidence future au Mont-de-Piété, il serait trop inepte d'annoncer des dispositions belliqueuses à des populations qui ne veulent autre chose que la paix sans bassesse et la prospérité de chacun, sous la garantie de la morale publique.

Pour nous, nous n'avons qu'un mot à dire aux populations des villes et des campagnes : Si vous aviez à choisir un gardien de vos troupeaux, un serviteur pour diriger vos labours, ou un commis pour tenir en ordre vos écritures, un contre-maître pour surveiller votre manufacture, et que vous eussiez à vous enquérir des qualités de celui qui s'offrirait à vous, est-ce que vous vous borneriez à lui demander son nom? est-ce que vous ne voudriez pas vous assurer qu'il est honnête, intelligent et actif?

Pour nous, si un homme se présentait pour gérer nos affaires, et qu'il nous dit : Je suis fils ou neveu de Napoléon, nous lui demanderions, sans être pour cela trop curieux, s'il n'a pas d'autre recommandation à nous produire. Eh bien! ce que tout homme sensé ferait s'il s'agissait de ses affaires privées, comment ne le ferait-il pas quand il s'agit de la République, c'est-à-dire de la guerre ou de la paix, de la banqueroute ou du rétablissement du crédit?

Il résulte de la lettre suivante que les entrepreneurs de la candidature Bonaparte n'ont pas recours seulement à de simples commis-voyageurs; mais qu'ils ne dédaignent pas d'employer dans les campagnes les moyens usités par les marchands de thé de Suisse et d'orviétan :

Monsieur le rédacteur,

On a trouvé étrange que le héros de Strasbourg et de Boulogne, le policeman de Londres, posât à la tribune sa candidature à la présidence, lui qui n'a que son nom pour couvrir son incapacité. Que dira-t-on quand on saura que la comédie continue en province au son du tambour. Un de mes amis me raconte qu'en passant à Epernay, il a vu un homme habillé de noir, chapeau à la Robin, muni d'un tambour et chargé d'un sac d'exemplaires du fameux discours récité par Louis-Napoléon; cet homme, après avoir attiré la foule par le ran plan plan du tambour, s'écrie : « Citoyens, voici le discours prononcé à l'Assemblée nationale par le *prince* Louis-Napoléon Bonaparte en *faveur* du peuple français. » Après avoir lu ce discours, il en distribua des exemplaires aux assistants, et leur dit adieu pour aller jouer le même rôle dans une autre commune.

Il faut espérer que le peuple des campagnes, auquel il s'adresse de préférence, parce qu'il le croit ignorant, ne se laissera pas prendre à ce charlatanisme. S'il accepte le prospectus du prince Louis, il refusera sans doute d'acheter son baume, car le baume du prince Louis pourrait bien être du poison.

(*Un abonné.*)

A qui la faute? Pour qui le danger?

La question des candidatures n'est que la première des difficultés inhérentes à l'élection du président par le suffrage universel et direct. Quand le président sera élu, il en surgira bien d'autres. Si après avoir singé l'Angleterre dans le gouvernement constitutionnel, on n'avait pas voulu singer encore les Etats-Unis pour la République, les esprits n'auraient pas en ce moment ce sujet de division et d'irritation. Si, après avoir fait pendant soixante ans la plus douloureuse expérience des conflits de pouvoirs, et depuis cinq mois la meilleure épreuve de l'unité de gouvernement, on avait su profiter des leçons de l'expérience, le pays ne serait pas menacé de nouveaux déchirements.

C'est là une remarque bonne à répéter en ce moment au pays, afin qu'il sache d'où lui viennent aujourd'hui la vaine agitation et l'inquiétude, afin qu'il comprenne que ce sont les intrigues de la haute bourgeoisie elle-même qui empêchent le crédit de renaître, et qui causent la panique de la Bourse.

La seconde réflexion importante à lui soumettre est celle-ci : Les socialistes constituent le seul parti qui n'ait rien à craindre des conflits ou des collisions pouvant résulter de l'élection du président. Les plus extrêmes, les plus violents d'entre eux pourraient, à la rigueur, se féliciter que les manœuvres de la réaction et la compétition des prétendants allassent jusqu'à provoquer de nouvelles insurrections. Seuls possesseurs des solutions aux difficultés économiques et politiques, seuls animés d'une véritable foi dans la logique des évènements, dans le but de justice et de progrès des tendances humaines, ils pourraient s'inquiéter peu de quelques obstacles dont on encombre la route, ni des dangers que la vieille société se suscite à elle-même. Ils savent que de telles entraves et de tels dangers ne font que surexciter l'élan des peuples vers l'idéal auquel ils aspirent. Ils savent que, comme la foudre, le malheur éclaire en frappant. Si donc ils n'écoutaient que leur intérêt égoïste de parti, les socialistes auraient dû approuver le mode actuel d'élection du président, et ils devraient, à cette heure, encourager la candidature la plus propre à troubler le pays, à ébranler l'ordre social; ils devraient entrer dans la coalition qui exploite, pour plusieurs intérêts contraires, la naïveté d'une partie du peuple et le nom de Napoléon. Et cependant ils protestent contre cette intrigue et cette naïveté. Des hauteurs de leur prévoyance de l'avenir, ils signalent les déviations et les égarements aveugles des vieux partis, et, quoique ces égarements servent leur cause, ils s'efforcent, par pur devoir d'humanité, de charité, d'en éviter les douleurs au pays.

Il est évident que les fonctions de président, telles qu'elles sont définies par la constitution et telles que les partis vont incessamment les battre en brèche, n'ont vraiment, au fond, rien de bien beau, de bien enviable. Il est clair que certains prétendants les convoitent uniquement dans l'espoir de les modifier en les faisant servir au renversement de la République. Les socialistes reconnaissent, d'autre part, que leurs doctrines sont loin encore d'avoir dissipé assez de préjugés et de défiances, loin d'avoir conquis assez d'esprits pour prétendre s'incarner dans un candidat sérieux à la présidence. C'est par d'autres voies plus pratiques que les réformateurs sociaux signaleront préalablement la valeur de leurs idées. Dès lors, il leur est, au fond, à peu près indifférent que M. Louis Napoléon l'emporte sur le général Cavaignac, et que M. Ledru-Rollin fasse lui-même concurrence à M. de Lamartine.

Cette position presque indifférente est cependant la meilleure pour juger les candidatures sans préventions, sans illusions, et pour calculer les conséquences bonnes ou mauvaises de leur succès.

Aussi croyons-nous être prophètes, à coup sûr, en déclarant qu'il ne pourra sortir de la présidence de M. Louis Napoléon que ce qui entre dans sa candidature, à savoir une coalition des vieux partis, une conspiration d'autres prétendants dynastiques, un dissentiment profond entre le président de la République et la majorité de l'Assemblée, des fluctuations, des conflits, des dissensions ou des alarmes permanentes, l'ombre d'un grand nom et la nullité de celui qui le porte, une vanité puérile, un schisme dans l'armée, les défiances de l'Europe qui croira au retour de l'esprit de conquête, le ravalement plus manifeste du principe d'autorité, enfin une honte et un ridicule qui prouveront l'abaissement de la France et auront pour châtiment le mépris du monde.

Cette perspective est effrayante, mais elle l'est moins, on l'avouera, pour les socialistes que pour tous les autres partis. Eux seuls n'ont rien à y perdre. Le succès de cette candidature entraînera sûrement la ruine de ceux qui la poussent et qui veulent s'en servir. L'expérience dissipera comme une déception amère les illusions et les fantômes du passé. Les inquiétudes et les intrigues incessantes qui serviront de cortège au nouveau président détruiront les dernières bases de l'ancien crédit au lieu de le relever. Les impôts qu'entraînent les charges militaires s'accroîtront au lieu de diminuer. Les pauvres cultivateurs des campagnes en feront leur *mea culpa*. Une opposition formidable ralliée par le défi des réactionnaires, conduite par des républicains véritables, c'est-à-dire socialistes, battra constamment en brèche cette parodie du pouvoir. Une émeute ou un signal de guerre étrangère la fera tomber si l'ironie des journaux n'y peut suffire. Son règne aura duré quelques jours à peine, quelques mois au plus. Sa chute marquera une nouvelle phase de la révolution sociale. Le socialisme y perdra peut-être malheureusement son caractère pacifique et organisateur pour former un des camps de la guerre civile; mais ce n'est certainement pas sur lui que l'histoire en fera peser la responsabilité.

Les autres candidatures seraient à peu de chose près également conservatrices de la République et garantes du seul ordre possible dans les temps où nous vivons; elles favoriseraient un progrès plus régulier, plus sage et par conséquent plus lent et plus graduel; elles forceraient les socialistes violents à désarmer et à en appeler au jugement des masses plus éclairées... Et cepen-

dant elles sont combattues par les plus fanatiques partisans du *statu quo social*, par les meneurs qui ont pris pour devise la *modération et l'ordre!* Telle est la logique de l'aveuglement d'après l'histoire !

Cependant, en notre qualité de démocrates pacifiques, de socialistes qui ont dû tous leurs progrès depuis vingt ans à la force morale et qui ne veulent triompher que par le ralliement des classes, par la libre adhésion et la libre expérience, devons-nous profiter de cet aveuglement de nos adversaires et laisser venir sans protestation les douloureux évènements dont nous serons seuls à profiter? Devons-nous, imitant nos devanciers de l'opposition, liguer nos espérances avec les préjugés des campagnes et donner la main aux légitimistes, afin d'assurer plus vite la dislocation de l'ordre social par le renversement de la République. Nous ne le pensons pas. A notre avis, le socialisme doit prouver sa supériorité sur les anciens partis par des procédés plus loyaux et des bienfaits plus larges. Notre devoir est de défendre avant tout la République contre ceux qui la menacent, et de ne démolir autant que possible, dans la société ancienne, que ce qui peut être immédiatement reconstruit. Nous devons tenir à ce que la République ne soit plus remise en question, afin que le socialisme devienne lui-même la seule et véritable question à l'ordre du jour. Nous devons nous prêter à la fondation complète du nouvel ordre politique, puisque cet ordre est plus en harmonie avec nos principes, plus favorable à la propagation régulière, à la réalisation pacifique de nos idées.

Nous devons repousser la candidature dynastique de M. Louis Napoléon en faveur des autres candidatures franchement républicaines quoique non socialistes, puisque les républicains deviennent chaque jour socialistes et puisque ceux qui exploitent le nom du neveu de l'empereur sont nos ennemis les plus déclarés.

Seulement, en votant pour les candidatures franchement républicaines, ne nous faisons pas illusion sur leur valeur et prenons avec nous-mêmes l'engagement de peser plus et par conséquent d'exiger davantage aux élections qui devront suivre.

Nous dirons demain toute notre pensée sur les concurrents de M. Louis Bonaparte.

Crise ministérielle à Berlin.

La nouvelle que le roi aurait retiré à M. de Brandebourg la mission de former un cabinet n'était pas exacte ; car, dans la séance du 4, de l'Assemblée nationale, la gauche s'est crue obligée de provoquer une nouvelle protestation plus énergique encore que la première contre l'avènement à la tête des affaires d'un homme dévoué au régime déchu.

La gauche ne voit de salut que dans la nomination immédiate d'une commission de vingt-et-un membres, qui serait chargée de délibérer sur la situation menaçante du pays, et de faire les propositions commandées par cette situation, dans les limites de la compétence de l'Assemblée nationale.

La droite a cru voir que cette motion proposée par M. Waldeck visait à une commission exécutive. Il lui a semblé que la situation n'était pas encore assez grave pour justifier une pareille mesure.

L'urgence de la proposition, mise aux voix, a été rejetée par 247 voix contre 114.

Ces 114 voix, que l'on voit revenir dans ces sortes de questions, composent la force réelle de l'extrême gauche.

95 membres de la gauche ont signé la déclaration suivante :

« La proposition faite de nommer une commission au sujet de la situation menaçante du pays, avec mission de faire des propositions de nature à mettre un terme à l'état inquiétant et plein de danger dans lequel se trouve le pays, a paru aux soussignés une urgente nécessité, par suite du message royal d'hier, contresigné par M. Eichmann, ministre de l'intérieur.

» Dans un moment de la plus haute excitation, M. Eichmann ose opposer au vote presque unanime de l'Assemblée, qui, par l'acceptation de l'adresse, a exprimé la plus complète désapprobation du système suivi jusqu'ici, ose opposer, disons-nous, que les traités de la réaction auxquels l'adresse fait allusion ne sont confirmés par aucun acte du gouvernement.

» Un ministère sous l'égide duquel ont été publiés ces ordres du jour de l'armée si connus ; un cabinet qui, par ses ordonnances bureaucratiques, voulait dominer entièrement le droit de réunion et d'association, et qui menaçait enfin de faire intervenir l'autorité d'une manière tout à fait illégale; ce ministère trouve, contrairement à la grande majorité de l'Assemblée nationale, que les inquiétudes exprimées sont sans fondement.

» Il suffit, en outre, à M. Eichmann, que le nouveau ministère *saura* acquérir des droits à la confiance du pays, tandis que l'Assemblée nationale est en droit de demander que la direction du gouvernement de l'Etat soit confiée à des hommes qui déjà ont acquis la confiance du pays, et qu'il est impossible qu'elle voie d'un œil tranquille que, particulièrement à une époque aussi orageuse que la nôtre, le sort du pays soit confié au hasard de prétentions à cette confiance, qui ne reposent que sur une conduite encore inconnue.

» On a en perspective un changement de personnes et non un changement de système, tandis que l'Assemblée nationale et le peuple comptent décidément sur un changement de système.

» Les soussignés ont regardé comme leur devoir le plus sacré de préparer de la manière la plus prompte par la proposition de la commission proposée, les mesures actuellement propres à ramener la tranquillité du pays et en même temps la prospérité matérielle, en mettant un terme à cet état d'incertitude plein de péril. Ils ne veulent pas être responsables des conséquences d'un retard.

» Berlin, le 4 novembre 1848.

Selon le *Zeitung's-Hall*, on désignerait comme membres du nouveau ministère, MM. Brandebourg, Scotha, de Bonin, Kahlweiter, Kühne, Wenzel.

La *Gazette de Cologne* annonce que M. Grabow refuse non-seulement de se charger de la formation d'un ministère, mais encore d'entrer dans une combinaison quelconque.

En somme, la situation est de plus en plus tendue à Berlin. Tout fait craindre, si le roi ne cède pas, un conflit des plus graves entre la couronne et le parlement. La manière dont Frédéric-Guillaume a reçu les représentants du peuple a excité l'indignation la plus vive; ceux-là mêmes qui, jusqu'à ce jour, par habitude, par crainte de l'inconnu ou pour toute autre cause, restaient attachés à la dynastie, ouvrent enfin les yeux à la lumière.

Le nouveau siège de la Diète autrichienne.

Le sublime effort des Viennois pour résister encore une fois à l'ennemi qui devait les écraser n'était que le dernier jet d'une flamme qui s'éteint. Tout est perdu à Vienne; l'espérance seule reste au fond des cœurs. La soumission est complète ; le désarmement s'opère dans la ville. La censure militaire établie par Windisgraetz ne permet pas aux journaux qui ont encore la faculté de paraître de publier aucun détail sur la triste situation de Vienne, situation que l'on peut d'ailleurs se figurer, quand on pense que cette grande capitale a été prise d'assaut, après une lutte de plusieurs jours, par une armée composée en grande partie d'éléments naturellement hostiles aux habitants.

Windisgraetz a déclaré que la ville s'étant rendue coupable à son égard *de la plus honteuse trahison*, il serait sans égard pour l'acte de soumission qui lui a été adressé par les Viennois. Il a posé pour conditions nouvelles la dissolution de la légion académique pour toujours, de la garde nationale pour un temps déterminé, la suspension de toutes les feuilles et des associations ; plus de dix personnes ne pourront être réunies ; les perquisitions les plus sévères sont ordonnées au sujet des armes et contre les individus qui ne peuvent légitimer le but de leur présence à Vienne.

Le système d'espionnage est en vigueur; les personnes les plus inoffensives sont arrêtées dans la rue. Les portes de la ville sont toujours fermées; toute communication avec les faubourgs est interrompue.

La diète avait voulu se proroger pour quinze jours ; mais Windisgraetz a déclaré que la diète de Vienne ne représentait pas les peuples de la monarchie, mais une partie, et a désigné comme seule diète légale celle qui est convoquée à Kremsier.

Dans sa séance du 29 octobre, la diète avait envoyé à l'empereur, au sujet de cette convocation nouvelle, une adresse dont nous reproduisons une partie, à cause de l'importance historique que ce document peut avoir :

« Majesté, la diète a déjà déclaré que Vienne est le seul siège possible d'une diète qui doit répondre à l'égalité de droits de peuples si différents, et que la diète ne pourrait considérer sa translation dans un autre endroit comme une garantie de liberté dans les délibérations, mais seulement comme une prétention qu'elle a manqué à sa haute position, à son devoir sacré, excitée qu'elle aurait été en cela par des influences extérieures.

» D'une part le souci de son honneur, et d'un autre côté sa haute mission imposent à la diète le droit de déclarer à V. M., sans le moindre détour sa conviction qu'aucune mesure ne pourrait être plus funeste pour l'avenir de l'Autriche, plus dangereuse pour le maintien de la monarchie et pour la conservation du trône, que la translation de la diète constitutionnelle dans un autre endroit. L'affaiblissement du lien des provinces, la jalousie des nationalités, la guerre civile même en seraient les conséquences inévitables.

» Vienne seule, honorablement devenue par des siècles le siège des monarques, le lieu où toutes les nationalités sont reçues avec hospitalité, se présente comme le terrain neutre sur lequel l'union pacifique de tous les peuples de l'Autriche, la constitution de la patrie, dans l'esprit de la légalité des droits, peuvent être fondées en un durable édifice de l'avenir, et les représentants du peuple ont accepté leur mandat dans ce sens qu'ils sont appelés comme diète constituante à Vienne, et rien qu'à Vienne. »

Après avoir déclarée illégale la conduite de Windisgraetz, l'assemblée nationale a décidé, dans une dernière séance, de diriger encore une nouvelle adresse à l'empereur, et elle a chargé de ce soin le comité permanent.

C'est le 1er novembre que la Diète s'est prorogée jusqu'au 15.

Kremsier, siège futur de la Diète camarillaque, est une petite ville de la Moravie qui compte cinq mille habitants et qui possède un étang à poissons, un chapitre de chanoines et une synagogue juive. L'idée de transférer la Diète dans cette localité est attribuée au parti tschèke par les Allemands, qui paraissent bien décidés à ne pas envoyer les députés de Vienne, de l'archiduché et des parties germaniques du Tyrol et de la Styrie siéger dans un trou slave. En effet, l'idée de placer à Kremsier le siège d'une assemblée chargée de décider du sort de vingt peuples et de près de quarante millions d'hommes, cette idée a quelque chose de si grotesque qu'elle ferait rire, si le crétinisme de ses auteurs, au milieu des graves circonstances où l'Autriche se trouve, ne devait livrer bientôt ce pays à la plus affreuse guerre civile.

Les Tschèkes espèrent que les provinces allemandes se sépareront de l'empire, et comme Kremsier n'est pas une capitale sérieuse, ils croient que Vienne sera supplantée par Prague. Windisgraetz paraît être de cet avis. Aux bourgeois de Vienne qui parlaient de faire des réparations au palais impérial, le général bombardeur a répondu : Messieurs, ne vous donnez pas tant de peine, votre ville ne redeviendra jamais plus la résidence de l'empereur.

Windisgraetz a parfaitement raison ; la place de son imbécile souverain est à Kremsier, auprès des bons chanoines de cette bonne petite ville morave, chez lesquels il pourra manger du poisson et fabriquer à son aise des pains à cacheter, à l'abri des persécutions de la camarilla.

Des voyageurs arrivés de Vienne à Breslau assurent que Windisgraetz s'est conduit, lors de la prise de la ville, de la manière la plus tyrannique. On dit qu'il a fait braquer des canons à mitraille sur ses propres troupes. On ajoute même qu'il a fait tirer sur elles ; toutefois nous pouvons garantir cette horrible nouvelle. Quatre jeunes gens auraient tiré sur Windisgraetz, et l'ont manqué; une partie de la garde nationale refuserait opiniâtrement de livrer ses armes.

Nouvelles d'Italie.

Les insurgés italiens de la vallée Intelvi ont dû abandonner leur position sur la ligne du Mont-Saint-Bernard, située en face de Bisbino. Après avoir repoussé une forte colonne d'Autrichiens accourus d'Argegno, ils prirent position sur les hauteurs en face de Como ; mais ils se trouvaient en trop petit nombre pour s'y maintenir, et, après un combat de plusieurs heures, ils abandonnèrent le terrain. Les Autrichiens n'osèrent cependant s'engager dans la vallée, où ils craignaient d'être écrasés.

Toutes les populations lombardes sont dans le frémissement et n'attendent qu'une bonne occasion pour se soulever.

A Luvino, un combat a été livré sans résultat. Sur la colline de Monaggio, une forte colonne d'insurgés maintient déployé le drapeau tricolore.

Une lettre de Milan, 1er novembre, adressée au *Corriere mercantile*, dit qu'une colonne de Lombards et de Tessinois, sortis de la Suisse sous le commandement de d'Apice, attaqua la garnison de Como, la mit en déroute, occupa la ville et s'empara d'un grand nombre de canons.

Les troupes qui se trouvaient à Livourne viennent d'être appelées à Florence par le ministère toscan, pour être dirigées sur la frontière septentrionale du pays, dont les troupes piémontaises ont reçu l'ordre de s'éloigner.

Le 27 octobre les Vénitiens, las des pirateries et de l'étroit blocus qui les resserre, ont fait une sortie et se sont emparés de Cusina et de Mestre; les Autrichiens ont fait une vigoureuse résistance; on leur a fait 200 prisonniers, pris 8 pièces de canon et une grande quantité de munition. Les Vénitiens n'auraient perdu que 50 hommes.

L'*Osservatore triestino* dit avoir reçu une lettre du 28 dans laquelle on lui annonce que Mestre a été repris par les Autrichiens.

— On lit dans un journal :

« On sait qu'après les revers de l'armée italienne et à la suite du refus d'intervention de la part du cabinet français, le gouvernement du Piémont avait sollicité, mais toujours en vain, que notre cabinet autorisât au moins un de nos meilleurs généraux à prendre le commandement en chef de l'armée italienne. On nous assure maintenant qu'à la première nouvelle des évènements de Vienne notre ministre des affaires étrangères aurait offert à M. Martini, envoyé extraordinaire de Charles-Albert, de mettre à la disposition du roi le général Bedeau ; mais on ajoute que le gouvernement piémontais, consulté à ce sujet, aurait répondu qu'il était trop tard, le roi ayant déjà confié le commandement en chef de son armée au général Bava. »

Plusieurs journaux publient la déclaration suivante qu'ils attribuent au comité démocratique central de Berlin :

I. Le sol est une propriété collective de l'humanité. Aucun individu n'a droit de propriété au sol. Celui qui le cultive a le droit d'en jouir autant que le réclame ses besoins et ceux de sa famille; le reste échoit à la communauté, vu qu'aucun travail n'est individuel, mais social.

II. La propriété n'est pas un droit individuel, mais social. La propriété privée moderne est le résultat de la production basée sur l'antagonisme des classes et de l'exploitation de l'homme par l'homme. Dès que la guerre du prolétariat contre la bourgeoisie sera décidée, et de ce moment seul la révolution est faite, la propriété cessera d'être privée pour devenir sociale.

III. Tous les hommes ont le droit de satisfaire pleinement leurs besoins matériels et intellectuels. Il n'y a qu'un état où il n'y ait plus aucun privilège matériel qui soit humain.

IV. Tous les hommes ont pour devoir d'augmenter le capital social par leur travail et par leurs capacités. Celui qui ne veut pas travailler n'a aucun droit de satisfaire ses besoins. Il n'y a que le producteur qui puisse être consommateur.

Ces bases posées, voici les conséquences :

I. Tous les biens seigneuriaux, toutes les mines appartenant à des compagnies, etc., seront déclarés biens de l'Etat, pour cultiver la terre en grand, selon les moyens de la science. On dédommagera les propriétaires par une rente de 4 0/0 pour le terme de 20 ans.

II. Les fermiers paieront leurs fermages à l'Etat. Le propriétaire qui n'est ni fermier ni paysan n'a aucune part à la production. Sa consommation est un abus.

III. Les banques privées seront remplacées par les banques de l'Etat. Mettant le papier-monnaie à la place de l'or et de l'argent, il organise le crédit pour tous et relie à la révolution les intérêts du bourgeois conservateur.

IV. Tous les moyens de transport, chemins de fer, canaux, bateaux à vapeur, etc., seront déclarés propriétés de l'Etat.

V. Le droit d'héritage sera borné.

VI. Introduction d'impôts progressifs, et abolition d'impôts de consommation.

VII. Les fonctionnaires ne seront pas payés selon leurs grades, mais selon le nombre de leurs enfants et de leurs besoins. Cette loi peut être modifiée vingt-cinq ans après la fondation de la République.

VIII. L'Eglise est entièrement séparée de l'Etat. Les communes paieront leurs ecclésiastiques.

IX. La justice est gratuite.

X. L'éducation est gratuite.

XI. Coercition du travail pour tous. Point d'armées oisives et fixes. Les armées seront en même temps industrielles. Il faut que l'armée produise au lieu de consommer exclusivement. C'est un moyen d'organisation du travail.

XII. Etablissement d'ateliers nationaux. L'Etat garantit l'existence de tous les travailleurs et soigne ceux qui sont incapables de travailler.

Déclaration au Peuple par les Représentants qui forment la réunion Taitbout.

Nous sommes heureux d'insérer cette déclaration où se résument les aspirations larges et fécondes de la France nouvelle. Que l'on compare ce programme signé par un nombre imposant de représentants, aux pâles proclamations de l'extrême-gauche de l'ancienne Chambre, et l'on se rendra compte du progrès qu'ont accompli en quelques mois les idées sociales, même dans les régions du pouvoir.

Elus du peuple, investis par lui du suprême honneur de le représenter, nous lui devons une sincère et solennelle exposition des principes que nous avons pris pour règle dans l'accomplissement de notre mandat. Nous connaissons la grandeur des devoirs que ce mandat nous impose ; et, résolus à les remplir avec autant d'énergie que de constance, nous voulons dire au peuple comment nous les comprenons. Fidèles à la sainte tradition de nos pères, pleins de foi dans les maximes fécondes qu'ils nous ont léguées, prêts à les développer et à les constituer dans la mesure de nos forces et de notre temps, nous nous adressons à la France entière. Elle jugera.

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

Liberté, Egalité, Fraternité, voilà notre dogme, la plus haute expression des lois souveraines, destinées à régir l'humanité.

La Liberté, l'Egalité, c'est le droit; la Fraternité, c'est le devoir, le droit et le devoir sont les conditions radicales, premières, les éternelles conditions de l'ordre, sans lesquelles nulle société, non-seulement ne subsisterait, mais ne pourrait se concevoir. Le droit protège l'individu, le conserve, lui assure la pleine jouissance de soi, le devoir le subordonne à la société, et unit ainsi, au profit de tous, les individus entre eux. Mais qui dit union, union réelle et vraie, dit solidarité. Nous croyons donc à la solidarité nécessaire de tous les membres d'une même société et à la solidarité de toutes les sociétés partielles, simples membres de la société générale appelée l'humanité.

De cette intime solidarité qui constitue la vie, car la vie est une, dérivent, comme ses conséquences immédiates, la concorde, la paix, l'obligation pour les Peuples de se prêter un secours mutuel toutes les fois que leur liberté, leur indépendance, leur droit souverain sont attaqués. Liés par cette solidarité sainte et par les précédents de la France républicaine, nous portons nos vœux et nos espérances au-delà des barrières que le despotisme élève entre les nations. Le droit que nous voulons pour tous, nous le voulons pour tous ceux qu'opprime le joug des tyrannies ; nous voulons que notre glorieuse armée soit encore, s'il le faut, l'armée de la liberté.

Tout peuple a pour principe la famille, base éternelle des sociétés qu'elle engendre par son développement naturel. La famille est le type de toute organisation et la condition de toute existence. Ebranler la famille, toucher aux liens naturels qui unissent le père, la mère et l'enfant, et qui font d'eux comme un seul être, l'homme complet, c'est attenter à la vie même du genre humain.

La propriété est à nos yeux sacrée comme le travail, dont elle est le mobile et le prix. En ce qui fait son essence, elle est de droit absolu ; en ce qui touche sa garantie et sa distribution, elle est de droit relatif et soumise aux lois positives.

Loin de vouloir détruire la propriété, nous voulons l'étendre, la généraliser, la rendre accessible à tous, afin que, dans un temps donné, par l'essor même des institutions sociales et les effets du travail personnel, chaque citoyen arrive à ce suprême complément de son individualité : la famille et la propriété. Telle est l'aspiration de ce peuple intelligent et probe qui, dans les journées de juillet 1830 et de février 1848, fusillait les voleurs et proclamait le droit au travail, associant ainsi, dans une sublime unité, les deux grands principes d'ordre et de progrès : le travail et la propriété.

Le travail, c'est la puissance de l'homme ; c'est la force intelligente, active, qui s'empare de la nature extérieure et la soumet. Ce n'est pas un devoir imposé par une loi fatale, c'est un besoin, c'est-à-dire un droit, le plus inviolable de tous. Le droit au travail, c'est le droit à la vie. Il est parallèle et même antérieur au droit de propriété, qui n'en est que le résultat. Entre la propriété et le travail, il n'y a pas antagonisme, il y a identité. La propriété, c'est le travail réalisé. Entre le travail à faire et le capital qui est le travail fait, il faut une répartition conforme à la loi d'équité. Il faut enfin que l'Etat intervienne, non pour fournir le travail, mais les moyens, les instruments de travail, non pour être chef d'industrie, mais régulateur du crédit ; le droit au travail est le droit au crédit.

Les institutions démocratiques ont pour but la réalisation des principes éternels que nous venons de reconnaître, et par suite, l'amélioration progressive de l'état physique, intellectuel et moral de tous les citoyens. Ce but est le nôtre.

Héritiers du nom de la Montagne, nous nous glorifions de ce nom, auquel nous n'osions pas prétendre, et que nos adversaires nous ont jeté comme une injure. Nous acceptons, sous bénéfice des moyens nouveaux que le temps et la science nous ont acquis, nous acceptons la pensée politique et sociale de nos devanciers, leur profond amour pour le droit et le peuple, leur haine vertueuse contre les priviléges et les aristocraties, le courage de leur dévouement et leur foi dans l'avenir. Nos principes, nos votes et nos actes diront qui, de nous ou de nos ennemis, a le plus avant dans le cœur les sentiments de justice et d'humanité, qui d'eux ou de nous a recueilli la part des traditions sanglantes; nous qui, dans l'ardeur de notre démocratie, avons voulu abattre l'échafaud ; eux qui, dans le calme de leur modération, ont voulu le maintenir et l'ont maintenu.

Le progrès est l'éternelle loi de l'humanité. L'humanité ne s'arrête jamais sur la route que lui trace la Providence. Tout progrès a été, dans le passé, le prix d'une lutte violente entre l'erreur et la vérité ;

mais, grâce à la forme nouvelle d'un gouvernement où tout émane de la volonté de tous, la lutte, c'est notre espoir, sera désormais pacifique. Pour être solide et durable, toute amélioration doit sortir de la libre discussion, du consentement de la raison publique, être enfin le développement normal des institutions dont le germe est semé dans le sein fécond de la démocratie.

Les principes du gouvernement républicain sont :

L'Unité de pouvoir ;
La Liberté pour chacun ;
L'Egalité pour tous ;
La Fraternité de chacun pour tous et de tous pour chacun.

De l'UNITÉ résulte :

La souveraineté réelle, morale et matérielle du peuple, sans fédéralisme, sans despotisme ;
La république une et indivisible dans le pouvoir comme dans le sol ;
Le pouvoir unique et les fonctions distinctes ;
Une assemblée législative suprême directement élue par tous les citoyens ;
Les fonctions exécutives et judiciaires temporaires, dépendantes et révocables ;
La vie donnée aux départements et aux communes par un double mouvement du centre aux extrémités, et des extrémités au centre, qui anime ainsi les parties comme le tout ; la centralisation, mais non l'absorption.

De la Liberté découle :

Le droit de réunion ;
Le droit d'association ;
Le droit d'exercer son culte ;
Le droit de manifester, de propager et d'enseigner sa pensée par la parole, par la presse et par tout autre mode d'exprimer l'idée humaine ;
L'abolition de toutes les lois préventives et fiscales, cautionnements de journaux, privilèges d'imprimerie, censure et autres entraves attentatoires au droit inaltérable de penser, de se réunir et de s'associer ;
En un mot, l'exercice et le développement de toutes nos facultés.

De l'Egalité découle :

Le suffrage universel, fondement nécessaire de toutes les institutions qu'il peut, seul, légitimer et assurer ;
L'application la plus large possible de l'élection et du concours pour les fonctions publiques, civiles et militaires, politiques et religieuses ;
La répartition équitable de l'impôt et du service militaire ;
L'affranchissement des prolétaires ;
La reconnaissance de tous les droits méconnus et de tous les droits acquis ; la représentation de tous les intérêts anciens et nouveaux ; la satisfaction de tous les besoins légitimes.

De la Fraternité découle :

La solidarité de tous les citoyens ;
Les institutions de crédit, de prévoyance, d'assurance, d'assistance et de mutualité ;
L'Association libre du travail pour la production, l'équité dans la distribution ;
L'harmonie et la paix par l'abondance et la justice.

La Révolution de Février a un caractère éminemment fraternel et social; elle doit, un jour, mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme. Sans nous enfermer dans aucun système, nous voulons réaliser les idées pratiques et applicables qui peuvent assurer l'émancipation du travail. Nous voulons, nous devons combattre et abattre les deux derniers tyrans du peuple : l'IGNORANCE et la MISÈRE, l'ignorance, par un mode d'enseignement qui donne gratuitement, à chacun, l'instruction générale et professionnelle, la misère, par la réforme complète de l'impôt, par le crédit et l'association.

DE L'ENSEIGNEMENT.

L'Etat doit gratuitement l'instruction et l'éducation à tous les citoyens.

L'enseignement général et professionnel approprié, autant que possible, aux besoins, aux vocations et aux capacités de chaque citoyen, lui apprendra ses devoirs envers Dieu, envers les hommes, envers lui-même; développera ses sentiments, ses aptitudes et ses facultés; lui donnera, enfin, la science de son travail, l'intelligence de ses intérêts et la connaissance de ses droits.

Il faut, pour cela, rehausser la fonction des instituteurs, de ces hommes modestes et dévoués, qui font les citoyens.

Il faut mettre, enfin, à la portée de tous, les lettres et les arts, le patrimoine de la pensée, les trésors de l'esprit, toutes ces jouissances intellectuelles qui élèvent et fortifient l'âme, et dont le peuple, si bien fait pour les comprendre, a été jusqu'ici déshérité.

DE L'IMPÔT.

La société a des besoins, les citoyens doivent y pourvoir : c'est l'objet de l'impôt.

Tous les citoyens étant égaux, la répartition de l'impôt a pour règle l'égalité; la fortune et les ressources de chacun doivent déterminer sa part de contribution dans les charges communes.

L'impôt actuel pèse plus sur le pauvre que sur le riche, il aggrave le fardeau de la misère loin de la soulager.

L'impôt n'est pas même proportionnel.

Il n'est pas proportionnel, car la piquette du pauvre paie comme le vin du riche; la lucarne de la chaumière comme la fenêtre du château; car le sel se paie tant par livre, et la cote personnelle tant par tête; l'enregistrement tant pour cent et le timbre un droit fixe; car la prestation en nature prend au laboureur des journées et au bourgeois des écus; car la patente, si lourde au marchand, est légère au banquier; car six milliards de créances sur l'Etat et onze milliards de créances privées, échappent à la taxe; car on peut jouir en France de vingt, trente, cinquante, cent mille francs de revenu sans contribuer aux frais de l'Etat.

Il n'est pas proportionnel, car sur les seuls droits indirects, l'ouvrier paye à Paris quatre fois plus que le riche; dans les départements, deux fois plus.

Et cependant, la répartition même proportionnelle ne satisfait pas encore l'égalité. C'est le superflu, non le nécessaire, que l'impôt doit atteindre ; et puisque le superflu suit la progression de la fortune, comme le superflu, l'impôt doit être progressif suivant le revenu. Il est plus facile de payer 2 000 fr. d'impôts sur 10 000 fr. de rente, que d'en payer 100 sur 1 000. Dans le premier cas, on donne une partie du superflu, dans le second, une partie du nécessaire.

Les chiffres établissent que, par l'impôt simplement proportionnel, le travailleur, le petit marchand et le petit propriétaire seraient dégrevés annuellement de plus de 400 millions. Le pauvre paie donc aujourd'hui la dette du riche, et c'est là ce que nos adversaires appellent la République *honnête*.

Mais l'impôt ne doit pas être seulement une charge pour le citoyen, c'est le prix de la garantie que lui donnera l'Etat. Ainsi, l'assurance tentée déjà par l'industrie privée, deviendra une institution sociale. Tout sinistre (incendie, inondation, etc.), éprouvé par un citoyen, sera réparé par la contribution de tous. L'impôt étant ainsi le gage de la sécurité de chacun, perdra son caractère oppressif et ne sera plus qu'un acte de fraternité.

DU CRÉDIT.

C'est par de bonnes institutions de crédit que l'Etat peut assurer le droit au travail et réaliser les promesses de la Révolution de Février.

Ici tout est à faire. Sans discuter maintenant aucun des projets proposés, nous disons que l'Etat doit intervenir dans les rapports du capital avec le travail et se faire régulateur du crédit.

Le crédit privé, qui cause, quand il est seul, des désastres périodiques et d'incessantes iniquités, doit être modéré et complété par un vaste crédit social, établi, non dans l'intérêt de quelques-uns, mais au profit de tous.

Des banques cantonnales, liées à des banques départementales, et par elles à une banque centrale, fonctionnant toutes sous la surveillance et le contrôle de l'Etat, distribueraient partout le crédit aux travailleurs. Le travail serait ainsi délivré des exigences et des timidités du capital, ces deux grands obstacles au progrès de l'industrie. Les escomptes et les transactions entreraient dans les attributions de ces banques, qui mettraient alors en mouvement toutes les activités, vivifieraient tous les travaux, et, par l'accroissement de la production dûment répartie, développeraient vite le bien-être général, permettraient enfin la réduction de l'impôt.

L'agriculture, cette cause première de toute richesse nationale, profiterait, comme l'industrie, de l'organisation du crédit. Elle serait sauvée de l'exploitation, de l'usure qui la ruine. Négligée par la monarchie, l'agriculture doit trouver, sous la République, des encouragements sérieux et une protection efficace, qu'elle lui rendra en prospérité et en sécurité.

En ajoutant, d'ailleurs, le rachat des chemins de fer, des canaux, des mines, de toutes les propriétés qui sont évidemment sociales, et qui ne sont livrées à l'industrie particulière qu'au mépris des principes, l'Etat relèvera la fortune publique, source de toute fortune privée, et accomplira la Révolution.

DE L'ASSOCIATION.

L'association fait la puissance du capital ; c'est elle qui a créé les plus grandes entreprises de notre temps ; pourquoi ne ferait-elle pas aussi la puissance du travail ?

Par l'association, l'homme multiplie ses forces. Le travail collectif permet cette division des fonctions, qui économise les moyens et augmente les produits. Par l'association seule, le travailleur arrivera à la réalisation de l'égalité.

L'association doit être l'œuvre de la liberté. L'Etat ne peut contraindre les individus à travailler dans le même atelier, à habiter sous le même toit, à s'asseoir à la même table. Il ne peut forcer les citoyens au régime du travail ou de la vie en commun ; ce serait attenter à leur liberté. La violence même légale ne pourrait que nuire à l'association : c'est aux hommes qui ont foi dans le principe, à le propager par la parole, par la presse et par l'exemple, à le faire pénétrer dans le cœur et dans l'esprit, dans la conscience de tous. Le rôle de l'Etat doit être de provoquer les tentatives généreuses, de les encourager et de les aider par toutes les ressources capables de les faire triompher. Régulateur du crédit, il commanditera largement les associations industrielles et agricoles, afin d'en assurer le succès qui les imposera mieux que la force.

En résumé, nous voulons ce que veut le peuple :

L'unité du pouvoir ;
La distinction des fonctions ;
La liberté de la pensée ;
La liberté de réunion et d'association ;
L'éducation gratuite ;
La révision des lois sur le service militaire ;
L'abolition immédiate des impôts qui frappent les objets de première nécessité, comme le sel, les boissons, etc.;
La réforme de l'impôt foncier, des octrois et des patentes ;
L'établissement de l'impôt proportionnel et progressif sur le revenu net ;
Le rachat par l'Etat des chemins de fer, des canaux, des mines, etc.;
La réforme administrative, judiciaire et pénale, la justice gratuite, c'est-à-dire la simplification des formes et la réduction des frais ;
Le droit au travail ;
Le crédit ;
L'association.

Enfin, nous voulons pacifiquement et progressivement toutes les conséquences de ces trois grands principes de la révolution française : Liberté, Egalité, Fraternité, c'est-à-dire le gouvernement de tous par tous et pour tous ;

LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE, DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE.

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE :

Astaix (Puy-de-Dôme). — Bac (Théodore) (Haute-Vienne). — Baune (Loire.) — Bertholon (Isère). — Benoît (Rhône). — Bravard-Toussaint (Puy-de-Dôme). — Breymand (Haute-Loire). — Brives (Hérault). — Bruys (Amédée) Saône-et-Loire). — Buvignier (Isidore) (Meuse). — Galès (Haute-Garonne). — Cholat (Isère). — Clément-Auguste (Isère). — David (d'Angers) (Maine et-Loire). — Dain (Charles) (Guadeloupe). — Demontry (James) Côte-d'Or). — Detours (Tarn-et-Garonne). — Deville (Hautes-Pyrénées). — Doutre (Rhône). — Dubarry (Hautes-Pyrénées.) — Fargin-Fayolle (Allier). — Gambon (Nièvre). — Germain-Sarrut (Loir-et-Cher). — Guinard (Seine). — Greppo (Rhône). — Jandeau (Saône-et-Loire). — Joigneaux (Côte-d'Or). — Joly (Haute-Garonne). — Joly (Edmond) (Aude). — Lagrange (Charles) (Seine). — Lamennais (Seine). — Lasteyras (Puy-de-Dôme). — Laurent (Ardèche). — Ledru-Rollin (Seine). — Lefranc (Pierre) (Pyrénées-Orientales). — Madet (Allier). — Maichain (Deux-Sèvres). — Martin-Bernard (Loire). — Mathé (Felix) (Allier). — Mathieu (Drôme). — Ménand (Saône-et-Loire). — Michot (Loiret). — Mule (Hte-Garonne). — Ollivier (Démosthènes) (Bouches-du-Rhône). — Durieu (Paulin) (Cantal). — Pégot-Ogier (Haute-Garonne). — Pelletier (Rhône). — Perdiguier (Agricole) (Seine). — Pyat (Félix) (Cher). — Raspail (Eugène) (Vaucluse). — Robert (Yonne). — Ronjat (Isère). — Schœlcher (Martinique). — Signard (Haute-Saône). — Terrier (Allier). — Vignerte (Hautes-Pyrénées).

Assemblée nationale.

Séance du 8 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure.

L'Assemblée adopte divers projets d'intérêt local. Le premier est relatif à une somme de 168 700 fr., que l'Etat serait autorisé à imputer sur le service ordinaire pour la restauration d'une route dans le Cher.

L'Assemblée ne se trouvant pas en nombre, il est procédé au scrutin de division. 593 votes sont placés dans l'urne, dont 576 pour et 17 contre.

L'art. 2 porte que le quart de la somme, c'est-à-dire 42 175 fr. demeurera à la charge du département.

M. AUBRY demande que l'Etat ait à supporter une somme de 100 000 francs.

Plusieurs orateurs sont successivement entendus. L'amendement est adopté.

L'article 3 est adopté, ainsi que l'ensemble du décret.

M. BASTIDE, ministre des affaires étrangères, dépose deux projets de traités de commerce à conclure avec différents Etats de l'Amérique méridionale. Il dépose en même temps un traité de commerce conclu par le gouvernement monarchique avec les îles Sandwich.

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre, dépose un projet de décret relatif à l'appel ordinaire de 80 000 hommes pour l'année 1849. Le ministre demande un vote d'urgence.

Il profite de la circonstance pour annoncer que le gouvernement, comptant sur la paix, s'apprêtait à renvoyer 55 000 hommes de la classe 1842 dans leurs foyers.

Ce projet est renvoyé aux bureaux.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur dépose divers projets d'intérêt local et un projet relatif à la réorganisation de l'administration de l'assistance publique.

Ces projets sont également renvoyés aux bureaux.

M. LIGNIER dépose, au nom du conseil d'administration, un projet de décret relatif au service départemental et communal. Il réclame un vote d'urgence.

Après une discussion confuse, il est décidé que le rapport sera distribué et discuté à la plus prochaine séance.

On revient à la discussion du budget rectifié.

M. BINEAU, rapporteur, réclame un chiffre de 48 000 fr. pour les présidents et procureurs-généraux des cours d'appel. Il demande en thèse générale que les traitements des magistrats des cours d'appel restent fixés comme ils l'ont été dans la loi de 1849, avec les exceptions suivantes : le traitement du 1er président et de l'avocat-général de la cour d'appel, à Paris, soit de 48 000 fr., et pour les cours d'appel de 2e classe, de 15, 12 et 10 000 fr. — Adopté.

Le comité des finances renonce aux réductions qu'il avait [illegible] pour les tribunaux de première instance ; mais il demande que le traitement du président et de l'avocat-général du tribunal de première instance ce soit porté à 46 000 fr.; le traitement des juges serait réduit de [illegible] 6 000 fr.

Le chiffre de 46 000 francs est rejeté à une grande majorité.

M. CHARLES DUPIN, bondissant sur son banc. Je propose 45 000 francs. (Bruit.)

VOIX DIVERSES. 45 000 fr., 42 000 fr., 40 000 francs !

M. EMILE LEROUX insiste pour le chiffre de 45 000 francs.

M. MARIE, ministre de la justice, combat toute réduction.

Le chiffre de 45 000 fr. est adopté.

La commission renonce aux réductions qu'elle avait proposée sur le traitement des juges de paix.

M. VIVIEN, ministre des travaux publics, présente un projet de décret relatif à un crédit de 200 000 fr. sur l'exercice de 1848, et de [illegible] fr. sur l'exercice de 1849, pour réparation et entretien du musée du Louvre. Ce projet est renvoyé aux bureaux.

On passe au budget des affaires étrangères.

Sur le chapitre traitement des agents du service extérieur, M. Lefort-Gonsselin présente quelques observations. L'Angleterre protège les nationaux mieux que nous, et sur tous les points du globe et à bien meilleur marché.

On passe au ministère des affaires étrangères.

M. LEFORT GONSSOLIN rappelle que le budget du ministère des affaires étrangères en Angleterre ne coûte que 5 millions, et les nationaux anglais sont bien autrement protégés que les nôtres.

M. GUÉRIN demande sur ce chapitre III une réduction de 63 468 fr.

M. BASTIDE, ministre des affaires étrangères. Toutes les réductions possibles ont été faites. Si l'on restreint à ce point les traitements des agents, il n'y aura plus que les hommes riches et les grands propriétaires qui pourront être chargés de ces missions.

M. ISAMBERT. En 1837, un vote subreptice avait introduit dans le budget la rétribution d'une fonction abolie depuis 1820 : celle d'auditeur de Rote. Pendant dix-sept ans, ces fonctions n'ont pas été remplies. [illegible] donc nécessaire de les maintenir? Je demande que M. le ministre des affaires étrangères nous donne à ce sujet les explications nécessaires.

La Rote avait été rétablie sous le Consulat. C'est un tribunal qui autrefois avait la prétention de juger les affaires de la chrétienté ! On voit qu'aujourd'hui c'est une inutilité.

M. JULES DE LASTEYRIE. Il y a des puissances qui ont le droit de nommer à Rome un auditeur de Rote, qui fait partie du conseil chargé de statuer sur différentes affaires intéressant la chrétienté. Cet auditeur de Rote a en outre des fonctions diplomatiques dans le conclave.

Le tribunal de Rote est un tribunal inamovible. En 1830, le titulaire français ayant refusé de prêter serment, on a cessé de porter son traitement au budget. On ne pouvait faire plus contre lui. Il est mort en 1837; on lui a donc nommé un successeur, et il a fallu faire de nouveau figurer ce traitement au budget.

M. ISAMBERT insiste.

M. FAYET. Il n'est pas nécessaire d'être ecclésiastique pour [illegible] dans le conclave ; des laïques peuvent en faire partie. L'auditeur de Rote est le défenseur des intérêts français, lorsque ces intérêts sont en opposition avec les intérêts nationaux. Il est très-important que la France ait une représentation comme les autres nations pour défendre les intérêts des nationaux. Je regarderais comme un malheur que cela ne fût pas ainsi. La charge d'auditeur de Rote n'a pas été supprimée, elle a toujours existé. Si elle n'a pas figuré au budget, c'est parce que le titulaire n'avait pas prêté serment, mais l'emploi n'en a pas moins subsisté.

La réduction de 63 000 fr., proposée par M. Guérin, est mise aux voix et adoptée au milieu de la confusion.

Des réclamations nombreuses se font entendre à gauche.

VOIX NOMBREUSES. On n'a pas entendu ! Il faut voter la réduction par division.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais remettre aux voix par division, l'amendement de M. Guérin, sur les réductions par lui demandées sur le traitement des agents en activité.

L'ambassade de Londres est de 150 000 fr.; M. Guérin propose de la réduire à 120 000 fr.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE relève plusieurs erreurs qui se sont glissées dans l'énumération des chiffres budgétaires que M. Guérin a cités dans son amendement.

Le premier chiffre de M. Guérin n'est pas adopté.

M. GUÉRIN retire sa proposition pour les autres réductions.

L'amendement de M. Isambert (suppression des allocations à l'auditeur de Rote) est adopté.

M. LHERBETTE. Vous avez décrété que les représentants ne pourraient être promus à des fonctions publiques salariées pendant la durée de leur mandat. Ce décret serait violé d'une manière scandaleuse, si, après avoir donné sa démission, un représentant [illegible] à de nouvelles fonctions.

M. MARIE, ministre de la justice. Les termes du décret [illegible] juin nous ont pas paru douteux ; nous avons [illegible] par suite de démission détruisait les empêchements que le [illegible] voulu mettre à la nomination des représentants à des [illegible] salariées. C'est ce que l'Assemblée a décidé en repoussant des amendements qui voulaient étendre ces obstacles à la durée de la législature. (Voix nombreuses : Et la constitution !)

Maintenant l'on connaît la personne dont il s'agit et la haute estime qui l'entourait dans cette enceinte. Certes, il faut pousser bien loin l'esprit hostile au gouvernement pour venir dire dans cette même enceinte : M. Bethmont a donné sa démission pour avoir une place !

Y pense-t-on quand on s'exprime ainsi? Mais, vous le savez tous, M. Bethmont ne pouvait demeurer plus longtemps député, [illegible] posait. (Bruit.) Aussitôt qu'il eut donné sa démission, je crus pouvoir lui offrir une place dont il était si digne. Je prends sur moi la responsabilité de ce choix. (Tumulte prolongé.)

M. LHERBETTE. Je professe sur M. Bethmont des sentiments d'estime, mais c'est en raison de cette estime [illegible] l'exemple fâcheux donné par lui et par M. [illegible] Est-ce sérieusement que l'on est venu nous dire [illegible] ne lui permettant plus d'exercer les fonctions de représentant?... (Assez ! l'ordre du jour ! au budget !)

Il y a des hommes qui se sont montrés alertes à la curée des places ; d'autres y ont mis plus de modération; pour ceux-là, on s'est réservé le moyen d'avoir toujours quelque chose à leur offrir pour les récompenser d'avoir montré moins d'empressement. (On rit.)

Une discussion confuse s'engage sur le traitement des agents consulaires. Le comité des finances a proposé une réduction de cinq consulats.

Le consulat de Boston (40 000 fr.) est maintenu sur la demande de M. Sarrans jeune.

Les consulats de Calcutta, 40 000 fr.; Mogador, 40 000 fr.; Port-Louis, 20 000 fr.; Jassy, 20 000 fr., sont également maintenus.

CHAPITRE V. — Frais d'établissement, 350 000 fr.

M. SARRANS a proposé un crédit extraordinaire de 160 000 fr. qui s'appliquerait à ce chapitre. La discussion de cette proposition et le vote du chapitre 5 sont renvoyés à demain.

La séance est levée à 6 heures.

Des délégués des écoles de droit et de médecine nous ont apporté la pétition suivante adressée aux membres de l'Assemblée nationale :

Citoyens représentants,

Au nom de la FRATERNITÉ !

Considérant qu'une constitution républicaine doit ouvrir une ère de concorde et de paix ; considérant que des femmes, des enfants [illegible] bien qu'innocents ont été frappés dans leurs époux, [illegible] leurs fils ou leurs frères ;

Considérant qu'il importe de fermer à jamais les blessures causées par [illegible]

un crime déplorable. Au nom de la France en deuil, nous, enfants du peuple, élèves des diverses écoles, venons vous demander amnistie pleine et entière en faveur de tous les condamnés déportés, prévenus pour raison politique.

Vous qui avez le pouvoir d'amnistier, usez-en ; c'est la seule fête que vous puissiez donner au peuple.

ERRATUM. — C'est par erreur que nous avons annoncé hier que l'ouvrage de M. Malardier *l'Évangile de la République* se vend *deux centimes*; le prix de cette brochure est *dix centimes*.

FAITS DIVERS.

M. Cabet annonce pour le 20 de ce mois son départ pour l'Icarie.

— Hier, dans l'après-midi, un cavalier du corps des guides, sans doute sous l'influence de trop copieuses libations, faisait retentir la rue Vivienne des cris de vive Napoléon ! vive l'empereur ! La foule se pressait autour de lui et manifestait sa désapprobation. Quelques personnes proposèrent d'arrêter ce militaire ; aussitôt il tira son sabre du fourreau, et, le brandissant de tous côtés, il déclara qu'il en frapperait celui qui tenterait de mettre la main sur son corps.

L'attitude de ce furieux avait ralenti le zèle des assistants, quand un courageux citoyen, employé dans une maison de soieries de la rue, se précipita sur lui, le désarma, et le remit entre les mains de deux gardiens de Paris, qui le conduisirent au corps-de-garde de la rue Richelieu, poste de la Bibliothèque.

— Encore de nouvelles rixes entre les gardes mobiles et les soldats de la garnison de Paris.

Hier une scène déplorable s'est passée au bal Favier, situé à la Courtille ; des gardes mobiles et des soldats de la ligne s'y sont rencontrés et ont commencé bientôt à échanger entre eux quelques apostrophes injurieuses ; des injures on allait en venir aux mains, lorsque tout à coup un officier des gardes mobiles qui se trouvait là tira deux pistolets de sa poche, et, les tenant de chaque main, menaça de faire feu sur ceux qui s'approcheraient.

Cette manifestation faillit amener un conflit sanglant.

Les soldats de la ligne, furieux, allaient se précipiter sur leurs adversaires et engager le combat, mais ils furent retenus par les autres personnes qui se trouvaient dans la salle.

L'officier néanmoins, qu'on avait engagé à se retirer, fut poursuivi avec acharnement, et ne trouva de refuge que dans le poste de la barrière.

Il est urgent que l'autorité mette à exécution des mesures sévères pour empêcher ces collision de se renouveler et de prendre un caractère plus grave.

— Le *Franc-Maçon*, dont le quatrième numéro vient de paraître, annonce à tous *les frères* qu'un départ de FRANCS-MAÇONS pour l'Algérie aura lieu dimanche prochain, et qu'on les accompagnera jusqu'au lieu de l'embarquement, au quai Saint-Bernard. La réunion est au pont des Tournelles, à sept heures et demie.

— M. Jacques de Valserres, à partir du 13 novembre courant, fera tous les lundis soir, à 8 heures, dans les salons de l'*Union des sciences, des lettres et des arts*, passage Jouffroy, n° 16, un cours public d'*Économie agricole.* Ce cours comprendra :

1° L'exposé des questions pendantes devant l'Assemblée nationale ou soulevées par la presse ;

2° L'examen critique des actes agricoles émanés des ministères de l'agriculture, des travaux publics, de l'intérieur et des finances.

La première séance sera consacrée *au budget de l'agriculture*, la seconde à l'*organisation du ministère de l'agriculture*.

— Un lion d'une taille gigantesque, embusqué dans le Chebal-el-Lham (défilé de la Chair), désolait les environs. Les cavaliers arabes, porteurs de dépêches, envoyés à Aïn-Temouchen ou à Tlemcen, n'osaient s'aventurer seuls sur les routes que ravageait ce terrible animal ; un homme, une femme, de nombreux bestiaux avaient été dévorés. Le 14 octobre courant, l'agha des Douaïrs, Si Mohamed ben Daoud, est monté à cheval, avec cent cavaliers de sa tribu ; il était, en outre, accompagné de quarante fantassins et d'une meute respectable. Cette petite armée se mit aussitôt à la poursuite du lion, et commença à fouiller les environs du Rio-Salado. On ne découvrit rien.

On prit alors la direction du Cheba-el-Lham, et, arrivés dans un endroit appelé El-Haouanit, les fantassins entrèrent dans les hautes broussailles, où ils trouvèrent des débris de peaux de chameaux, bœufs, moutons, etc. Bientôt le seigneur lion fut dépisté ; il mangeait un sanglier. Alors commença une lutte épouvantable. L'animal furieux essuya la première décharge du goum arabe, qu'il traversa en bondissant et coupa en deux. Les chasseurs, fantassins et cavaliers, revinrent bravement à la charge. Enfin, Mohamed ben Daoud, l'agha des Douaïrs, se cachant et devançant le lion, autour duquel pleuvaient les balles, l'abattit d'un coup de fusil. Le lendemain 15, on amenait à Oran et on déposait chez le général le cadavre du lion : deux mules en avaient plus que leur charge.

— LIBRAIRIE SPÉCIALE et salon de lecture. — Indépendamment des journaux du matin et du soir, cet établissement donne en lecture les ouvrages de tous les socialistes, anciens et modernes, ainsi que ceux de leurs disciples. On y trouve également une belle collection de journaux et brochures de la révolution de 1789. — Abonnement au mois et au volume. Boulevard du Temple, 7, près la rue des Filles-du-Calvaire.

PETITE CORRESPONDANCE.

Philippeville. — M. L. — C'est 26 de R. à rem. pour solde de l'année. — Vot. abonn. ira jusqu'au 15 janvier p. suivant notre avis du 16 sept.
St-Etienne. — M. D. — M. C. nous remet 149 pour votre compte.
Reims. — M. F. — Reçu les 65. Remerciements à tous. — L'envoi vous a été fait.
Cayenne. — M. B. — M. C. nous a fait remettre votre lettre avec 55. — Nous all. vous expédier les livres. Ne pouvant fournir sur votre contrée une faible somme, nous vous serons obligés de nous remettre à l'occasion le mont. de la facture. — Compl. affect. à tous.
Blot l'Egl. — M. M. — Les 4 douz. alm. coûteront 20. L'ab. à l'*Op. du F.* est de 7. — Les livres sont partis le 26 octobre à l'adresse de M. B. — Prière de nous indiquer à l'occ. chez qui se trouvent les vieux alm. et broch. que vous avez découverts.

Bourse du 8 novembre.

Le marché des fonds publics est fort impressionné ; il débute encore en baisse ; mais il arrive des ordres d'achats qui déterminent des réalisations de bénéfices, après 6 fr. de baisse, car on est parti de 63 50, fin octobre, et l'on a coté aujourd'hui le 5 0/0, au plus bas, à 62 50, A ce prix, les spéculateurs sont séduits, ils rachètent leurs rentes, et l'on remonte à 64 90, pour finir à 64 75.

La banque de France, laissée à 1 230, cote un instant 1 210, pour finir à 1 375, hausse 175 fr.

Les chemins de fer s'améliorent : Orléans, de 565, arrive à 570 en gagnant 5 ; Avignon-Marseille, de 143 75, vient à 150 ; le Nord gagne 10 fr., à 340.

Les fortes oscillations de la rente et les intérêts matériels dominent les esprits. On ne s'occupe d'aucune nouvelle, si ce n'est de liquider la position de chacun.

La panique est passée. On voit encore des cours meilleurs.

RENTES FIN COURANT.	Préc clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	41 85	41 50	39 25	42 ••
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	64 60
Cinq 0/0	65 75	64 90	62 40	64 75

8 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	62 •• ••	4 Canaux avec prime	815 ••
— Emprunt 1847-1848	64 75 ••	Lin Maberly	••• ••
5 0/0 j. du 22 mars	64 60 ••	Caisse hypothécaire	••• ••
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	•• •• ••	Emprunt d'Haïti	••• ••
4 0/0 j. du 22 septembre	•• •• ••	Espagne, dette active	•• ••
Actions de la banque	1375 •• ••	— dette passive	• ••
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	•• ••
Récep. Rothschild	77 50	Emprunt portugais 5 0/0	• ••
5 0/0 de l'État romain	83 50	— 3 0/0	•• ••
5 0/0 belge 1840	77 50	2 1/2 hollandais	•• ••
— — 1842	77 50	Zinc Vieille-Montagne	•••• ••
— 4 1/2	72 ••	H. de la Grand-Combe	••• ••
— Banque (1835)	••• ••	Bin[illegible]	••• ••
Obligations de la Ville	1160 ••	Lots d'Autriche	••• ••

CHEMINS DE FER — CLOTURE DU PARQUET

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	••• ••	••• ••	Orléans à Bordeaux	360 ••	362 50
Versailles, rive droite	95 ••	100 ••	Du Nord	331 50	340 ••
— rive gauche	90 ••	95 ••	De Paris à Strasbourg	323 75	327 50
Paris à Orléans	565 ••	570 ••	Tours à Nantes	307 50	312 50
Paris à Rouen	355 ••	360 ••	Paris à Lyon	357 50	••• ••
Rouen au Havre	170 ••	••• ••	Montereau à Troyes	••• ••	••• ••
Avignon à Marseille	143 75	150 ••	Dieppe à Fécamp	••• ••	••• ••
Strasbourg à Bâle	75 ••	77 50	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	245 ••	220 ••	Bordeaux à la Teste	•• ••	•• ••
Amiens à Boulogne	135 ••	181 ••			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 novembre

THÉATRE DE LA NATION. — Les Enfants d'Edouard. — Il ne faut jurer de rien.
ITALIENS. — Somnambula
OPÉRA-COMIQUE. — Relâche
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina
GYMNASE. — 1er Coup de Canif, Geneviève, la Comtesse, les Cabinets.
VAUDEVILLE. — Cadet-la-Perle, Roger, Chaumontel, l'Avenir
VARIÉTÉS. — Mignonne, le Buveur, le Lion, Deux font la Paire.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16

17e Année. N° 304. **ÉDITION DU MATIN.** **Vendredi 10 Novembre 1848.**

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE ÉCHANGE, [illegible] — ET OMNES UNUM SUNT (PAULUS).

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS.	Un an,	20 f.,	6 mois,	11 f.,	3 mois,	6 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe..	—	50	—	26	—	14
AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.						
PARIS, DÉP. ET ÉTR.		10	—	5	—	3
PAYS à surtaxe		14	—	7	—	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES [illegible]
ANNONCES [illegible]
INSERTIONS SPÉCIALES [illegible]
Les Annonces sont [illegible] reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.
Les lettres et envois doivent être affranchis.
Les manuscrits [illegible]

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 9 NOVEMBRE.

Les Candidats républicains.

M. LAMARTINE.

M. Lamartine est certainement la personnification la plus éclatante et la plus noble du sentiment français. C'est l'homme qui paraît le plus providentiellement doué pour présider à une œuvre de ralliement, à un mouvement normal de progrès social et politique. Son caractère et son talent comptent des admirateurs dans toutes les classes et dans tous les partis. Si la Révolution de Février avait pu continuer son admirable début et trouver au sein de l'Assemblée nationale les lumières réformatrices et les chaleureux sentiments populaires qu'elle espérait, nul doute qu'il n'y aurait à cette heure qu'un candidat sérieux à la présidence, et que ce candidat serait Lamartine.

Mais depuis que la composition de l'Assemblée nationale a démontré combien la masse des campagnes était en arrière du programme de Février; depuis que les journées de juin, les intrigues dynastiques et l'aspect général de l'Europe ont fait craindre que la révolution sociale et européenne ne pût suivre son cours sans grandes luttes intérieures et extérieures; depuis surtout que la République est gravement menacée, M. Lamartine a cessé d'être l'homme de la situation. Les conservateurs de la veille qui le considéraient comme le sauveur de l'ordre dans les premiers mois de la Révolution, enivrés, éblouis par une victoire de l'armée sur le peuple, ont oublié ses services et donné leur confiance à des chefs plus exclusifs, plus militants.

Les Républicains ont eux-mêmes préféré laisser la défense de l'ordre dans les mains plus fermes d'un soldat franchement dévoué à la République. Les Socialistes voyant leurs idées aveuglément repoussées par les hommes du pouvoir, jugeant qu'elles ne pourraient triompher que par le temps ou par la lutte, ont dû aussi abandonner le drapeau de ralliement des classes pour celui de la défensive et de l'opposition. M. Lamartine s'est trouvé alors seul sans que l'estime et la considération l'eussent abandonné. Il s'est trouvé seul, parce que la confiance, l'enthousiasme et l'élan avaient fait place à la défiance, à la lutte, à la compression; parce que l'égoïsme et la prudence se substituaient dans les cœurs à l'audace et à la générosité; parce qu'à défaut des lumières de la science, la force pouvait mieux que le sentiment rétablir l'ordre provisoire de la société. Si M. Lamartine avait possédé les lumières de la science sociale, il eût pu, populaire comme il l'était en mai, la communiquer à l'Assemblée et prévenir le retour de la force, le règne de la réaction; mais manquant de cette lumière, il devait tomber bientôt, c'est-à-dire s'éclipser jusqu'en des temps meilleurs.

Les amis de M. Lamartine se demandent à cette heure si la situation est assez améliorée, assez calme, assez favorable à la conciliation, pour qu'il puisse, en qualité de président, reprendre de l'influence morale sur l'Assemblée, sur les partis en lutte, sur le pays tout entier. On se demande s'il saura prévenir de nouveaux conflits, les étouffer à leur origine ou les réprimer au moment de leur explosion? Le doute seul retient la majorité des suffrages. Pour nous, nous déclarons que comme socialistes nous espérons fort peu dans les idées actuelles de M. Lamartine; mais nous n'hésitons pas, comme républicains, à le croire parfaitement capable de défendre la République contre ses ennemis de l'intérieur, et surtout de la faire honorer dans le monde. Nous n'oublions pas que son manifeste à l'Europe est l'*acte* le mieux inspiré de notre révolution. Seulement, dans l'intérêt même de la mission nouvelle de ralliement qu'il peut remplir, nous eussions désiré voir son retour aux affaires préparé et sollicité par des circonstances meilleures, nous lui aurions souhaité une autre assemblée, d'autres hommes, et surtout une étude réelle des faits et des questions sociales, afin de dégager de son vague sentiment de poète, une doctrine pratique de réformes et de gouvernement.

LEDRU-ROLLIN.

M. Ledru-Rollin voit, sans espérances de succès et sans mouvement de sa part, sa candidature proposée par les ouvriers intelligents des villes et même par une partie de la bourgeoisie démocrate de Paris. M. Ledru-Rollin a été longuement calomnié pour ses actes au Gouvernement provisoire. Cependant, les quelques fautes incontestables qu'il a commises sont devenues bien inoffensives et bien *modérées*, comparées à celles qu'ont commises depuis les vainqueurs réactionnaires. M. Ledru-Rollin a fait un peu d'intimidation; mais ses ennemis seuls ont fait de la terreur, de la proscription, de la vengeance. M. Ledru-Rollin a eu l'unique tort de s'inspirer plutôt de la tradition révolutionnaire que des tendances nouvelles et des besoins organiques de la société. Mais il a effacé ce tort par son attitude à l'Assemblée et surtout par sa noble réfutation des charges dont la contre-révolution a voulu l'accabler. Seulement, il est à regretter qu'il ait borné son action parlementaire à cette défense personnelle. Si, plus studieux et plus actif, il eût voulu mettre son influence démocratique et sa puissance oratoire au service des questions sociales et combattre sans relâche l'inertie et la réaction, il eût pu acquérir une force immense. De simple tribun qu'il est encore, il se serait révélé homme d'Etat. M. Ledru-Rollin eût été au moins alors le seul candidat des républicains socialistes. Aujourd'hui, il ne pourra concentrer sur son nom toutes les voix de ce nouveau parti, parce que beaucoup de socialistes voulant avant tout conjurer le succès du candidat dynastique, croiront devoir accorder leurs suffrages à des concurrents ayant plus de chances que M. Ledru-Rollin, quoique moins révolutionnaires et moins socialistes que lui.

M. CAVAIGNAC.

Reste la candidature du général Cavaignac, laquelle paraît à certains partis la plus sérieuse, la plus redoutable; car ils l'attaquent avec dix fois plus d'acharnement qu'elle n'est défendue. Ce phénomène s'explique par la simple remarque que le général Cavaignac est déjà, depuis plusieurs mois, en possession du fauteuil providentiel. Il eût été impossible à Dieu lui-même d'occuper ce fauteuil, dans les circonstances terribles où le général l'a pris et à la condition de se conformer aux volontés et aux irrésolutions de l'Assemblée, sans perdre sa popularité sainte. Ce qui nous étonne, c'est que le général ait encore autant de chances au pouvoir définitif. Nous ne lui avions accordé que trois mois pour être démoli comme ses devanciers du gouvernement provisoire et de la commission exécutive. Lui-même n'a pu se faire illusion à ce sujet et a paru se résigner, dès le début, au premier rôle d'abnégation de la République, au rôle d'exécuteur des plus cruelles nécessités du temps. Non seulement il a perdu le prestige de la nouveauté, de l'inconnu, mais il a encouru les ressentiments des vaincus de juin, des victimes de la proscription et de l'arbitraire qui ont suivi ces journées; mais il est encore en butte, comme Lamartine, à l'inimitié de la réaction, à l'ingratitude des meneurs de la haute bourgeoisie, non satisfaits des douloureux sacrifices qu'il a faits au maintien de l'ordre, c'est-à-dire au salut des intérêts actuels.

Soldat et chef d'une armée impatiente de répondre aux vœux des peuples, il a cru devoir sacrifier à la conservation de la paix la gloire de cette armée, et, ce qui est autrement grave, les chances merveilleuses que la Révolution de Février donnait à notre action sur l'Europe. Républicain sincère, il n'a pas craint de s'aliéner les forces les plus vives de la République naissante, dans le naïf espoir de la faire accepter plus vite par les partis retardataires. Maître de la situation après juin, pouvant faire marché de son influence et de ses services, il a préféré, par excès de loyauté, se montrer l'humble bras des volontés d'une Assemblée sans cesse agitée par des passions contraires, par des alarmes puériles ou par des hésitations malheureuses. Cet homme a cru sauver la République en faisant momentanément un holocauste de ses traditions de famille, de ses sympathies personnelles, des principes et des réformes qui sont cependant indispensables à la durée de la République elle-même. Il n'a compensé ce sacrifice par aucune grande initiative. Il compte aujourd'hui des ennemis dans toutes les classes et dans tous les partis. Et cependant il conserve des chances à la présidence nouvelle. Sa loyauté et son désintéressement ont été tels qu'ils dominent ses fautes, son insuffisance, et lui conservent l'estime des amis qu'il a frappés. L'ingratitude des réactionnaires, les violentes, odieuses et implacables attaques dont il est l'objet de leur part et la sotte vanité d'autres prétendants au pouvoir n'ont pu aboutir qu'à lui rattacher les hommes de cœur. Les républicains et les socialistes, plus généreux et surtout plus intelligents des difficultés de la situation, n'ont pas cessé de rendre hommage aux intentions de l'homme. Tous sont convaincus qu'il veut résolument, absolument la République politique; qu'il se dévouera corps et âme pour la sauver, pour la conserver. Plusieurs même se plaisent encore à croire qu'après avoir donné de tels gages à l'ordre politique, le général Cavaignac doit être impatient d'en donner au progrès social; qu'après avoir maîtrisé l'anarchie au dedans, et prouvé à l'étranger le désintéressement de la France, il ambitionne l'honneur de triompher entièrement de la réaction, et de rendre à la France son influence active sur les destinées de l'Europe.

Nous avons partagé et professé nous-mêmes cette espérance parce qu'elle est dans la logique d'une âme loyale, d'un esprit ferme, autant que dans la logique des évènements. Mais nous ne pouvons dissimuler que les dernières concessions faites par le chef du pouvoir exécutif à la réaction ont fortement ébranlé notre confiance. Nous ne pouvons cacher que l'ignorance, la faiblesse ou la prévention aveugle dont la majorité des ministres actuels font preuve à l'endroit des réformes sociales, à l'égard même de la constitution nouvelle de l'Europe, nous inspirent bien des craintes. Aussi n'hésitons-nous pas à conseiller au général une honorable retraite, au nom même de l'estime publique qu'il a su conserver, s'il ne se sent pas le courage non pas seulement de s'arrêter dans la voie des concessions, mais encore de modifier son entourage, et de faire du gouvernement de la République l'instrument initiateur de toutes les réformes que réclament la situation économique de la France et la situation politique de l'Europe.

Dans cet état des choses, nous avons deux fortes raisons pour ne désigner à nos amis aucune candidature, pour les laisser choisir parmi les trois candidats républicains celui qui répond le moins imparfaitement à leurs sympathies ou à leurs espérances. La première de ces raisons est dans l'insuffisance de ces candidats, dans leur défaut d'études sociales, dans l'ajournement même de nos prétentions à cet égard. Le second et principal motif nous est inspiré par la logique de l'ennemi le plus déclaré du socialisme et de la République, nous nommons M. Thiers. Ce tacticien consommé s'est opposé à ce que ses amis fissent choix d'un candidat à eux, parce que ce choix aurait pour effet de diminuer les chances de M. Louis Napoléon et de permettre à l'Assemblée nationale de choisir un président républicain parmi les quatre candidats qui auront, avec le neveu de l'empereur, obtenu le plus de suffrages. La crainte de M. Thiers nous révèle notre intérêt. C'est pour faciliter précisément le choix de l'Assemblée, c'est pour diminuer d'autant les chances de M. Louis Napoléon que nous conseillons aux socialistes désireux avant tout de sauver la République, et à la Bourgeoisie elle-même, si elle veut éviter des révolutions nouvelles, de reporter sur les trois candidats républicains les voix qu'il leur répugnerait de concentrer sur un seul. Que ceux qui, obéissant à des impressions du moment, pourraient être entraînés à donner au candidat dynastique des voix qu'ils refuseraient au plus sérieux de ses concurrents, n'hésitent pas à répandre ces voix sur les autres candidatures républicaines. Il est nécessaire qu'il y ait trois ou quatre candidats sans majorité, pour que l'Assemblée puisse choisir. Il est au moins urgent que les candidatures républicaines restent en présence et recrutent des suffrages jusqu'à l'instant décisif.

Quel que soit celui des candidats républicains qui triomphe, il va sans dire que nous nous engageons à le juger désormais sur des actes, et non plus sur des espérances ou sur des bonnes intentions; il va sans dire que nous nous engageons à combattre son administration dans tout ce qui serait contraire aux réformes sociales, comme à la soutenir dans toutes les mesures propres à concilier le progrès social avec l'ordre nécessaire au progrès lui-même.

Assemblée Nationale.

PRÉPARATIFS DE GUERRE CIVILE.

L'Assemblée a adopté aujourd'hui : 1° un décret autorisant la Ville de Paris à emprunter six millions et l'Etat à lui fournir trois millions, ensemble neuf millions, destinés aux secours à distribuer pendant l'hiver aux 300 000 indigents qui sont inscrits en ce moment sur les registres de bienfaisance de la capitale du monde civilisé.

2° Et un autre décret autorisant l'Etat à distribuer un million de francs, à titre de secours, aux pauvres des campagnes.

Ces deux projets ont donné lieu à de nouvelles déclamations contre Paris. Si les déclamateurs n'avaient fait preuve que de faux jugement en ne s'apercevant pas qu'il faut des secours extraordinaires à une ville qui, avant l'hiver, est obligée d'entretenir d'aumônes plus de 300 000 malheureux, dont la plupart ne sont pas Parisiens, nous ne dirions rien; mais ces criailleries incessantes ont une portée plus grave et sont l'indice d'une situation périlleuse sur laquelle il faut porter avec fermeté la plus grande lumière.

Paris est le bras formidable qui, en 1789, a renversé une monarchie de quatorze siècles et avec elle une noblesse et un clergé puissants. Ce même bras s'est relevé en 1830 pour chasser définitivement la branche aînée des Bourbons. En 1848, après avoir fait fuir devant son souffle vainqueur les restes de cette race, Paris a fondé à toujours la République française.

Le sort de cette République est attaché à Paris lui-même; si Paris mourait, la République mourrait à l'instant.

Aussi les ennemis de la République haïssent-ils Paris et veulent-ils sa mort; aussi cherchent-ils à infiltrer leurs haines dans les départements et à faire méconnaître à ceux-ci le véritable rôle de la cité-mère.

Et pourquoi Paris a-t-il tant d'importance dans la vie de la nation française?

Parce que Paris est et a toujours été le centre où ont abouti toutes les forces intellectuelles de la France; parce que sa nombreuse population a toujours présenté une puissance d'agression et de défense matérielle et morale qui l'ont rendue redoutable pour tous les pouvoirs; parce que le contact incessant de toutes ses pensées, venues de tous les coins du pays, a décuplé la force de ces pensées, et les a toujours réunies en un faisceau serré et ardent contre toutes les vieilles tyrannies du glaive et de la chaire, du trône et de la tiare; parce qu'en un mot Paris est la seule ville de France où il n'y ait que des Français, et où tous les Français, en arrivant, se sentent vivre encore plus de la vie commune, tandis que les autres villes sont habitées par des Bretons, Normands, Provençaux, etc., qui, chacun, dans leurs provinces, ont retenu, et avec raison, le caractère propre à leur région.

Cet immense faisceau de force et de lumière appelé Paris est par le fait hostile à toute tyrannie, à toute ignorance, à toute superstition; hostile à toute royauté, à toute aristocratie, c'est-à-dire qu'il est essentiellement républicain.

Aussi, dans les luttes qu'il soutient depuis soixante ans pour la liberté, Paris a-t-il toujours été attaqué par les rois, les aristocrates et les faux républicains. Depuis ce girondin qui, en 1793, osa le menacer et s'écria en pleine Convention : « Paris sera détruit, et l'on en cherchera les vestiges sur les rives de la Seine, » jusqu'aux rois coalisés de 1815, tous ont eu de la colère contre Paris.

Les faibles restes de notre ancienne noblesse, les libéraux de peu de foi, les gens émancipés et enrichis par notre Révolution, mais qui, parvenus à la liberté, craignent égoïstement pour leur bien-être et ne veulent pas s'associer aux efforts des générations nouvelles, tous en sont aussi venus à maudire Paris et à désirer sa ruine.

Peut-il se trouver au monde un plus beau témoignage en faveur de Paris, que celui qu'apporte en sa faveur la peur unanime des ennemis de la liberté et du progrès!

Voici donc le plan qu'ils ont imaginé pour ruiner en même temps Paris et la République.

Allez dans tous les conciliabules, et même ne prenez pas tant de peine, écoutez seulement ce qui se dit ouvertement [illegible] tour aucun, et vous apprendrez, que de tous les côtés l'on prépare une formidable guerre civile où l'on espère en finir avec l'un et l'autre du même coup.

« Nommons pour président M. Bonaparte, se dit-on; [illegible] diable ne pourra durer; il fera des sottises [illegible] tuation; le crédit se refusera à reparaître, [illegible] sère augmentera; les mécontentements [illegible] publique sera partout détestée. Alors le Midi se soulèvera [illegible]

[illegible] Henri V, il viendra, accompagné des princes d'Orléans, et, entraînant tout le Midi avec lui, il marchera contre le Nord, malheureux et divisé, il marchera contre Paris, [illegible] de la République, et il l'écrasera. »

Du même coup, comme nous le disions, se trouveraient tués la République et Paris ; car nos ennemis le savent bien, Paris défendra la République jusqu'à ce que lui-même soit tué, et alors cette résistance désespérée réaliserait la prédiction de ce Girondin : « On cherchera les vestiges de Paris sur les rives de la Seine. »

La question est donc aujourd'hui fort nettement posée entre la République et Paris d'une part, et d'autre part un certain nombre d'aristocrates qui, Paris détruit, l'unité de la France brisée, espérant se refaire dans les provinces de petites principautés, sous quelque roi fainéant qu'ils brideraient à l'aise.

Nous rapportons tous ces projets sans en craindre la réussite ; mais, néanmoins, comme nous ne doutons guère que l'élection à la présidence du citoyen Napoléon, pour lequel s'intriguent si fort tous les monarchistes, n'amène une tentative de réalisation de ces projets, nous devons les faire connaître aux électeurs, pour les conjurer de ne pas se prêter à ces machinations de guerre civile, dont la bourgeoisie inférieure et l'ouvrier seraient les premières victimes.

Vous allez mettre dans les mains des intrigants monarchistes et votre sang et ce qui vous reste de fortune, et pourquoi, s'il vous plaît ? Parce que vous avez peur de la République ?

Ce n'est pas de la République qu'il faut avoir peur, mais bien de ceux qui veulent à tout prix ramener la monarchie. Car ceux-là nous plongeront dans une guerre civile, dont nous n'entrevoyons pas sans horreur toutes les calamités.....

Mais que disons-nous ? la monarchie serait-elle déjà revenue ? Ecoutez... M. Laurbette est à la tribune, il crie, il tonne contre certains centimes mal régularisés ou mal dépensés par le ministère des affaires étrangères. En vérité, nous ne nous trompons pas, il croit avoir devant lui les ministres de Louis-Philippe. Laissons-le crier à son aise et esquivons-nous en silence pour ne pas troubler son rêve.

Le comité de la justice est chargé d'examiner la proposition de M. Lucien Guignes, ayant pour objet l'institution près des cours et tribunaux d'une magistrature nouvelle, dans l'intérêt des justiciables indigents.

D'après cette proposition, il serait établi dans chaque tribunal de première instance et dans chaque cour d'appel un magistrat amovible qui prendrait le titre d'avocat des pauvres.

L'avocat des pauvres, nommé par le président de la République, devra être choisi parmi les avocats ayant au moins dix ans de service ou ayant été magistrats pendant cinq ans.

L'avocat des pauvres aura les mêmes appointements que les procureurs de la République et les avocats-généraux.

L'avocat des pauvres occupera dans toutes les affaires où la partie se présentera avec un certificat d'indigence délivré par le percepteur et légalisé par le maire de sa commune.

L'indigent sera exempté des droits de greffe, de timbre et d'enregistrement. Le ministère de l'huissier, du greffier et du notaire sera gratuit. Les avoués instrumenteront gratis à tour de rôle.

Un bureau composé du président du tribunal, du procureur de la République, du bâtonnier des avocats et du président de la chambre des avoués, vérifiera si réellement la prétention de la partie est fondée et si elle a des chances de succès.

Nos Contradictions.

La *Patrie* nous somme de répondre aux objections qu'elle a dirigées contre notre programme de *garantisme*. Nous ne demandons pas mieux, et n'avons aucun désir d'esquiver une discussion sérieuse.

Nous ferons seulement une observation préalable, c'est que cette discussion, si elle se prolonge, ne pourra consister, de notre part, que dans l'exposition et le développement de notre théorie. Elle n'a rencontré, jusqu'à ce jour, que deux sortes d'ennemis : les adversaires de mauvaise foi se faisant une arme des excentricités dont les livres de Fourier fourmillent, contre les idées sérieuses, pratiques, fécondes que nous avons tirées de ces ouvrages, et dont la réalisation est le but unique de nos travaux.

Les adversaires légers et présomptueux qui entrent en campagne contre nous, sans nous connaître, et qui brisent des lances contre les idées qu'ils nous supposent, sans se donner la peine d'examiner si nous les professons réellement.

Nous ne classons point la *Patrie* parmi les adversaires déloyaux, et bien que dans sa *Revue des journaux* elle ressuscite de temps à autre la vieille plaisanterie de la queue terminée par un œil, nous espérons pour elle que dans l'arène où elle nous appelle aujourd'hui, elle compte se priver de ces tristes armes.

Nous croyons à sa loyauté, mais non pas à sa science. En étudiant préalablement notre doctrine, elle se fût épargné à peu près toutes les attaques qu'elle dirige maintenant contre nous.

Et d'abord, que signifie cette insinuation ajoutée au mot de *civilisation*, dont nous avions fait usage. « La *civilisation*, comprend-on bien tout le dédain qu'il y a dans ce mot ? » La *Patrie* voudrait-elle faire croire à ses lecteurs que, sous le nom de civilisation, nous condamnons l'art, la science, le progrès des institutions et des mœurs ? Nous avons déjà protesté suffisamment contre cette équivoque.

La civilisation est une forme sociale succédant à la barbarie et constituant auprès d'elle un progrès immense ; nous voulons, comme la *Patrie*, le maintien et le développement de la civilisation, si l'on entend par ce mot tout ce qu'il y a de bon dans la société actuelle ; mais cette société renferme aussi beaucoup de mal. L'avenir, d'ailleurs, pour le génie de Fourier, n'était pas vague, indéterminé ; il y voyait, et c'est là sa gloire, plusieurs formes de société distinctes et progressives, différant de la société actuelle autant et plus que celle-ci diffère des formes antérieures, telles que la barbarie, le patriarchat, l'état sauvage. Il était impossible, sous peine de rester dans cette confusion antipathique à toutes les sciences, de ne pas donner des noms déterminés aux sociétés de l'avenir, au *garantisme*, au *sociantisme*, à l'*harmonie*, et c'est ainsi que le mot *civilisation* a représenté pour nous une forme incomplète, admettant encore beaucoup d'oppression et de misère, forme progressive quand on la compare à la barbarie passée, forme arriérée quand on envisage les splendides harmonies de l'avenir.

Il est donc bien entendu qu'attaquer la civilisation, c'est pour nous attaquer les fraudes commerciales, l'indigence des masses, l'exploitation du travailleur, le prolétariat, la domesticité, la prostitution, les guerres étrangère et civile, tout le désordre matériel et moral dont l'humanité ne s'est pas encore affranchie. On fait preuve d'ignorance ou d'irréflexion quand on nous accuse de critiquer la civilisation dans l'intérêt de quelque forme sociale à jamais dépassée par le genre humain, comme la barbarie ou l'état sauvage.

La *Patrie* semble considérer le *garantisme* comme une partie constituante de l'*harmonie sociale*. Elle nous demande comment nous concilions ces institutions garantistes, fondées presque toutes sur l'intervention de l'Etat, avec notre devise quotidienne : *Association libre et volontaire du capital, du travail et du talent.*

Voici ce que nous répondrons :

La civilisation, tout en continuant à progresser, au point de vue des inventions industrielles et des découvertes scientifiques, s'est avilie, dégradée, est entrée en décadence comme forme sociale, depuis plusieurs générations. Les germes de ce déclin se trouvent dans la prépondérance toujours croissante de l'esprit mercantile porté à son apogée en Angleterre, et qui doit enfanter aussi chez nous, Fourier l'écrivait en 1808, une *féodalité industrielle et commerciale*.

Le dix-huitième siècle et la révolution qui le termina, tout en détruisant l'ancienne féodalité, ont facilité la formation de la nouvelle. Cette époque, rédigeant ses lois sous la dictée des économistes, a supprimé toutes les entraves que le fisc et des traditions gothiques apportaient à l'exercice du travail ; mais, allant d'un extrême à l'autre, elle a proclamé pour l'industrie et le commerce la *liberté pure et simple ; laissez faire, laissez passer* telle fut sa devise industrielle.

Nous aussi nous aspirons à la liberté complète pour l'industrie et le commerce, mais à deux conditions : c'est qu'il y aura solidarité dans les intérêts, afin que la prospérité de certains éléments de la nation ne soit pas payée par la ruine des autres ; c'est encore que la liberté sera éclairée ; qu'une impartiale publicité sera répandue sur toutes les transactions, afin de prévenir les doubles emplois industriels, les spéculations fausses, la production sans débouchés, puis la fraude, les jeux de bourse, l'agiotage alimenté par les faux bruits, l'égorgement des rivaux dans l'ombre.

Proclamer la liberté industrielle et commerciale sans garantie, sans contrôle, alors que tous les intérêts sont divisés et même hostiles, alors que les débouchés sont rares et que l'industriel ne peut réussir qu'en tuant l'industrie de son voisin, ne peut prospérer qu'en augmentant le nombre des machines aux dépens de celui des ouvriers, et qu'en réduisant le salaire de ceux-ci aux proportions les plus minimes ; proclamer la liberté pure et simple quand les uns sont armés de capitaux et que les autres ne pourraient s'en procurer qu'à des prix usuraires ; proclamer la liberté pure et simple quand le monde commercial est enveloppé de ténèbres, sans statistique, sans lumières sur les besoins des marchés, sur les prix, sur la concurrence, c'est vouloir ce que nous voyons : le débordement de l'usure, de l'agiotage, les manœuvres d'accaparement, la banqueroute fréquente et multipliant ses contrecoups, le parasitisme des agents commerciaux, la falsification des denrées, le chômage, l'exploitation sans mesure du travailleur et la pénurie générale. Laisser faire, laisser passer, quand des concurrents sont armés de capital et quand d'autres ne le sont pas, cela veut dire : Laissez écraser les faibles par les forts, laissez les chevaliers bardés de fer accabler le manant désarmé. C'est aussi ce que la nouvelle féodalité sait faire mieux encore que l'ancienne.

La *Patrie* niera-t-elle l'existence de ces désordres ou leur caractère de généralité ? Nier des faits patents est une ressource assez commode, et dont M. Thiers, par exemple, abuse un peu ; mais consultez le sentiment des ouvriers, ces premières victimes de l'anarchie industrielle, et vous verrez que les socialistes ont conquis sur eux de l'influence, pour avoir su faire un fidèle tableau de la situation.

Quel remède au mal ? Entrer dans une voie nouvelle d'organisation. Notre idéal absolu, c'est le développement simultané, le développement complet de la liberté et de l'ordre. Ces deux principes doivent se marier un jour dans l'harmonie sociale qui réalise l'étroite union de tous les intérêts par l'association universelle. Notre conviction absolue, et nous en développerons les motifs à la *Patrie*, si elle le demande, c'est qu'on peut inoculer à la société actuelle le germe de cette société supérieure sans rien renverser, sans provoquer de sédition, sans faire aucune ruine, en réalisant d'abord dans une commune, destinée à servir de type à toutes les autres, l'association libre des trois éléments de la production, le capital, le travail et le talent. Que ce type soit imité, que l'association devienne par degrés la formule organique de la commune, du département, de la province, de la nation, chaque individualité choisissant ses travaux, son domicile, plaçant où bon lui semblera ses réserves, le maximum de liberté se trouvera réuni au maximum d'ordre ; la solidarité des intérêts empêchera toute oppression, l'Etat ne sera que l'association dans sa formule la plus générale, la synthèse et la résultante de tous les intérêts, de toutes les volontés.

Que nos convictions sur l'harmonie sociale, sur les effets attachés à la régénération de la commune par l'association deviennent assez populaires et assez puissantes pour aboutir à de sérieux essais, à une mise en œuvre, et l'humanité marchera directement à la réalisation de la société la plus parfaite, de celle qui unit pour toujours l'ordre et la liberté.

En attendant que nous soyons assez forts, que nous ayons réuni assez d'auxiliaires pour cette œuvre décisive, l'humanité ne s'arrête pas ; elle éprouve le besoin d'un progrès transitoire. Comme l'enfant qui grandit, avant d'arriver à l'équilibre, à la proportion dans toutes ses parties, elle développe successivement, avec excès même, tous les éléments qu'elle doit harmoniser un jour. Par où pèche le monde industriel aujourd'hui ? Par une liberté anarchique. Le développement exclusif et prématuré du principe de liberté, tel est son caractère. Le développement de ce principe a été bon pour briser les entraves de l'ancien régime ; mais il est bon qu'un autre principe le limite et se développe à son tour. Tant que vous n'aurez pas constitué dans la commune, base de la société, l'association qui réconcilie pour toujours le principe de la liberté et le principe d'ordre, vous serez obligé d'attribuer à l'ordre seul, à l'ordre représenté par l'Etat, un moment de prépondérance. Cette prépondérance transitoire de l'Etat dans le régime industriel est un besoin de la situation, besoin pressenti par Fourier, qui a tracé de cette intervention du pouvoir un tableau complet sous le nom de *garantisme*. Pendant cette période, le gouvernement apparaît pour sauver les victimes de la concurrence anarchique, pour mettre un terme à ses abus, asseoir sur de larges bases la publicité industrielle, créer la banque démocratique, ébaucher la solidarité des intérêts en protégeant toutes les formes d'association. Cette intervention, nécessitée par des abus exorbitants, et que l'aveugle optimisme peut contester seul, doit être limitée par le pouvoir législatif, de manière à laisser place à la spontanéité des individus, dans l'agriculture et dans l'industrie. Elle doit surtout être limitée, autant que possible, dans sa durée, par le règne de l'Association qui, partant de la commune-modèle et gagnant de proche en proche, doit régénérer le pays de la base au sommet en ralliant pour toujours l'idée de l'ordre, de l'unité, de la puissance collective avec la liberté, le plein essor de toutes les activités individuelles attirées et non contraintes à tous les travaux.

Nous demandons la régénération du pays par l'association réalisée d'abord dans la commune.

Subsidiairement, et jusqu'à ce que le principe de l'association se soit étendu de proche en proche, absorbant toutes les divergences d'intérêts, nous demandons que l'Etat limite, par une intelligente et protectrice intervention les maux causés par l'antagonisme des intérêts dans le monde actuel.

Dans ces deux idées qui se complètent, nous ne découvrons pas de contradiction.

Nous en aurions commis une autre, au dire de la *Patrie*, en présentant la Révolution de Février comme le signal d'une transformation salutaire, et, en ajoutant quelques lignes plus bas, que le pays était aujourd'hui menacé par la banqueroute, la famine et la guerre civile.

Puisque l'esprit aveuglément conservateur de la monarchie a forcé le progrès social à prendre un caractère révolutionnaire, il est naturel que, tout en applaudissant à ce progrès, nous reconnaissions qu'on l'achètera par des crises. On peut se réjouir de la naissance d'un enfant, sans contester pour autant les douleurs et les dangers de la mère.

Sérieusement la *Patrie* aurait-elle vu des contradictions dans tout cela, si elle ne partait pas de cet *à priori* que des socialistes doivent nécessairement avoir tort ?

Le Peuple et l'Aristocratie.

Les habitants de Manchester avaient adressé au peuple français, au mois d'avril dernier, une adresse inspirée par les plus nobles sentiments de fraternité. Le *Mauricien*, journal d'une colonie anglaise, reproduisant cette adresse, ajoute les réflexions suivantes :

De pareils sentiments, si vraiment chrétiens, si fraternels, doivent exciter l'*admiration*. Ces sentiments émanent de la *nation* anglaise, qui est grande et généreuse. Mais jamais l'aristocratie qui la gouverne encore, jamais les *seigneurs* ou les *honorables* des deux chambres, jamais les oligarques de Downing-Street n'ont tenu et ne tiendront langage pareil. Le peuple veut la paix, la fraternité ; mais l'aristocratie veut la guerre, la conquête, afin de se gorger de nouvelles richesses. Pour que le vœu du peuple se réalise, pour que la paix soit donnée aux nations, il faut que les hommes du peuple, Cobden et les tribuns qui sont avec lui, arrivent au pouvoir ; il faut que l'aristocratie égoïste et corrompue leur cède la place. Le temps n'est pas éloigné. Le peuple des Trois-Royaumes est impatient du joug. Le lion populaire se réveillera bientôt. Alors l'Angleterre et la France se donneront la main ; et proclameront sur le globe paix universelle, *justice pour tous*, même pour les faibles et les opprimés !....

Prie avec ardeur, pauvre Maurice, prie pour le triomphe de la grande nation britannique, sur l'aristocratie qui l'opprime, comme elle t'opprime toi-même !

Oh ! si la généreuse nation britannique pouvait nous juger elle-même, notre sainte cause serait bientôt gagnée. Mais sa voix est étouffée, les battements de son grand cœur sont comprimés. Comme nous-mêmes, elle gémit encore sous le joug de l'aristocratie normande, qui l'écrase depuis 800 ans. Mais l'heure de la justice approche, l'heure où la morale éternelle du Christ prévaudra sur la force brutale, où les peuples, comme les individus, suivront les préceptes de l'Evangile ! Oui, frères de la Grande-Bretagne, oui, frères de Maurice, l'avenir est à nous !....

Quelques troubles ont éclaté à Saint-Pierre, île de la Réunion, parmi les petits créoles blancs. Il s'agissait d'un charivari donné à un officier de la milice et de l'emprisonnement d'un tambour-maître. Quatre cents hommes se sont réunis en armes et menaçants. Le gouverneur n'a pu apaiser l'émeute qu'en faisant élargir le tambour maître.

Vienne, Berlin, Francfort.

L'ordre et la tranquillité règnent à Vienne, dit le *Moniteur prussien*. Quarante mille hommes resteront dans cette capitale, le reste part pour la Hongrie. Une force formidable se prépare contre ce malheureux pays qui va être attaqué à la fois du côté de la Transylvanie par Buchner, de la Gallicie par Hammerstein, du banat par Simonich avec les Raidzes, de la Styrie par Nugent, de la Moravie par Schlick, et enfin de Vienne par Jellachich et Windisgraetz. On évalue la force de toutes ces troupes réunies à 180 000 hommes ; mais il est vrai que le compte en est fait par la *Gazette d'Augsbourg* dont la véracité est plus que suspecte.

Tous les esprits sont abattus, à quelque parti qu'ils appartiennent. L'état de siége ne sera pas aussi doux qu'à Francfort ou à Cologne. On ne voit que des soldats dans les rues et sur les places publiques. Les Croates ont pillé dans quelques faubourgs. Il n'est pas vrai que le peuple ait mis le feu au château impérial (Burg), et Windisgraetz a eu tort de dire le contraire dans son rapport, d'autant plus que beaucoup de fusées sont tombées dans le voisinage du palais ; mais il faut de pareils prétextes pour faire des arrestations en masse. On fait circuler des listes de proscription sur lesquelles figurent des journalistes radicaux et des officiers de la légion académique. Plusieurs sont, dit-on, déjà arrêtés, et quelques-uns se sont tués de désespoir.

— Personne ne peut sortir de la ville, et on refuse même des passeports aux députés. La poste est au pouvoir des soldats, et trois généraux délibèrent sur les laissez-passer. Jellachich a fait une promenade triomphale dans la ville, à la tête de 25 manteaux rouges. La vue de ces soldats sauvages dans leur uniforme bizarre a fait une impression très désagréable.

On parle d'un renfort de 8 000 hommes, la plupart de soldats autrichiens, que le général polonais Dwernizki amènerait de la Hongrie. Les Madgyars comptent aussi sur l'appui des Seiklers.

Encore quelques jours et ce sera la ville de Pesth qui attirera à son tour l'attention de l'Europe. Il est impossible que les événements qui se préparent dans cette capitale n'aient pas leur contre-coup en Allemagne.

En apprenant que le sort de Vienne était décidé, la députation bohême a fait parvenir à l'empereur une nouvelle adresse demandant que l'autorité civile seule fût appelée à rétablir l'état légal des choses à Vienne, et que l'autorité militaire n'eût dans ses attributions que les mesures purement militaires et la mission d'appuyer l'autorité civile. La députation a protesté en même temps contre les mesures d'exception à l'égard de Vienne, déclarant qu'une violation des droits constitutionnels ne pourrait que réagir de la manière la plus funeste sur la monarchie entière.

Les correspondances de Berlin ne nous apprennent rien de décisif quant à la crise ministérielle. Tout est encore dans l'incertitude au sujet de la décision définitive du roi. Une vive anxiété règne dans les esprits.

Dans la séance de l'Assemblée nationale de Francfort du 6 novembre, le ministre de l'intérieur a annoncé qu'une commission de l'empire, investie de pleins pouvoirs très étendus, avait été envoyée en Autriche, pour y agir dans l'intérêt de la cause allemande et de la liberté.

Italie.

Une correspondance particulière du *National savoisien* annonce que la nouvelle de la capitulation de Vienne a jeté à Turin la consternation et la stupeur parmi les partisans de l'indépendance italienne. Le bruit circule que de nouvelles dépêches seraient parvenues au gouvernement,

de la part des cabinets français et anglais, dans le but d'arrêter le peu d'élan ou de velléité que manifesteraient encore les partisans de la guerre immédiate.

Garibaldi a adressé de Livourne une proclamation chaleureuse aux Lombards. Il leur donne rendez-vous au milieu de la mêlée.

Sous le titre la *Révolution démocratique et sociale*, il vient de paraître à Paris une nouvelle feuille dont les tendances socialistes sont clairement dessinées. Le rédacteur en chef est M. Ch. Delescluze, ancien commissaire général. Les principales propositions du programme de ce journal ne sont autres que celles formulées et propagées par nous depuis plusieurs années. Voici ce programme :

Education gratuite, commune et obligatoire ;
Abolition des contributions indirectes ;
Reprise par l'état des banques, des chemins de fer, des canaux et des mines ;
Substitution de l'impôt direct et progressif à tous les impôts que nous a légués la royauté ;
Abolition de tous les octrois ;
Révision de la constitution pour arriver notamment à la suppression du pouvoir présidentiel, dangereuse image de la royauté ;
Consécration du droit au travail avec toutes ses conséquences ;
Soumission aux impôts de la dette publique ;
Abolition du remplacement militaire et réorganisation de l'armée ; collation des grades dans une certaine limite par le concours de l'élection ;
Révision des codes, réforme de la magistrature, réforme hypothécaire et financière, application du jury aux procès civils ;
Révision des lois de douanes ;
Révision des lois administratives.

Assemblée Nationale.

Séance du 9 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. BIXIO, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif à une dépense de 9 millions pour secours aux citoyens de la Seine qui sont dans le besoin.

M. SAUTEYRA fait remarquer que, dans cette somme de 9 millions, il y a 6 millions à la charge de la ville de Paris et 3 millions à la charge de l'Etat. Pourquoi veut-on mettre une somme de 6 millions à la charge de la ville? c'est parce qu'il y a un nombre immense d'ouvriers venus des départements dans la capitale; aujourd'hui on s'oppose à de nouvelles émigrations de la part des ouvriers; mais on ne fait rien pour les malheureux répandus dans les provinces, car on ne peut regarder comme de véritables secours les distributions illusoires qui se font dans les départements. On donne à tous les départements une somme de 500 000 francs à partager; il y a des départements qui n'ont rien touché, d'autres ont reçu 300, 400, 500, ou au plus 1 000 fr.

Le département de la Seine, au contraire, figure dans cette allocation pour une somme de 34 000 fr., celui de la Seine-Inférieure pour une somme à peu près égale.

L'orateur ne s'oppose pas à l'adoption de la loi, mais il ne voudrait pas que Paris prélevât une part si énorme; on n'a rien fait pour les habitants des campagnes que d'augmenter leurs impôts de 45 centimes. (Murmures sur quelques bancs.) Je demande donc qu'en présence de la situation actuelle, en présence de la rigueur du climat... (Rires à droite.)

Je plains ceux qui rient. Ils ont de quoi se chauffer, de quoi se vêtir ; mais il y a dans les campagnes et dans les villes des hommes qui vont tout nu. (Très bien !)

La misère est plus difficile à supporter en hiver. Il faut donc nous empresser d'apporter des secours aux classes pauvres. Dans la plupart des communes rurales, il n'y a pas de bureaux de bienfaisance et les pauvres en sont réduits à une aumône impuissante et insultante. Je demande donc que des mesures efficaces soient prises pour distribuer des secours dans toutes les communes de France.

M. CLÉMENT THOMAS, rappelé à l'ordre à l'occasion d'interruptions pendant la discussion précédente, donne quelques explications de peu d'intérêt.

M. SENARD. Je viens donner à l'Assemblée quelques explications sur ce que j'ai fait étant ministre de l'intérieur.

M. Sauteyra a perdu de vue les circonstances dans lesquelles les répartitions ont été faites. La première allocation n'a pas été votée par l'Assemblée pour être également répartie ; c'est une seconde somme de 600 000 fr., non encore épuisée, qui a été votée dans le but d'une répartition proportionnelle. Mais cette somme n'est pas encore épuisée, et les départements qui n'ont encore rien obtenu seront évidemment les premiers à en profiter. L'Assemblée n'oublie pas plus les misères éloignées que celles qui sont proches, et, il y a trois jours encore, elle votait de nouveaux secours à distribuer dans les départements.

M. SAUTEYRA. Je n'ai pas critiqué l'emploi des sommes votées, j'ai dit seulement qu'elles étaient loin d'être en rapport avec la misère qu'il s'agit de soulager.

M. TILLANCOURT demande que l'on circonscrive les secours à distribuer aux indigents des départements dans la proposition de M. Ceyras sur les invalides de la campagne dont l'Assemblée doit s'occuper aujourd'hui même.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur. La somme de 500 000 fr. accordée par un premier vote ne pouvait être distribuée que sur les demandes des administrateurs des départements.

Il y a des départements omis, d'autres qui n'ont reçu que de modiques sommes. Les réclamations sont arrivées: Il sera tenu compte de ces réclamations dans la distribution des fonds nouveaux. (Très bien !)

Le décret qui vous est soumis offre deux parties distinctes : l'une qui autorise le département de la Seine à s'imposer extraordinairement et à contracter un emprunt, l'autre qui ouvre au ministère de l'intérieur un crédit pour venir au secours des nécessiteux. Si cette dernière partie du projet soulève des difficultés, nous tâcherons de les aplanir. Nous demandons que l'Assemblée passe à la discussion des articles.

M. ESPINASSE. Le meilleur moyen de venir en aide aux malheureux, c'est de leur donner du travail. Beaucoup de projets ont été présentés qui dorment dans les cartons du ministère de l'intérieur. Ils indiquent les moyens de fournir du travail aux ouvriers de luxe, classe qui aura probablement le plus longtemps à souffrir de la situation.

L'orateur termine en demandant la création d'une commission chargée d'examiner les divers projets.

M. BOURBEAU, rapporteur, refuse la discussion.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Le département de la Seine est autorisé, conformément à la demande que la commission départementale en a faite dans sa séance extraordinaire du 29 septembre 1848, à emprunter à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser 5 0|0, une somme de 6 millions de francs, qui sera employée en secours extraordinaire à ceux des citoyens de ce département qui se trouvent dans le besoin. » — Adopté.

« Art. 2. Le département de la Seine est également autorisé à s'imposer extraordinairement pendant six années, à partir de 1849, 54 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, dont le produit sera exclusivement applicable au remboursement et au service des intérêts de l'emprunt ci-dessus autorisé. » — Adopté.

» Art. 3. Il est ouvert au ministère de l'intérieur un crédit de 3 millions de fr. dont 1 500 000 fr. imputables sur l'exercice 1848 et la même somme sur l'exercice 1849.

» Ce crédit sera mis à la disposition du préfet de la Seine à partir du mois d'octobre dernier par à-comptes mensuels de 500 000 francs. » — Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Ceyras, relative aux indigents de la campagne.

M. CEYRAS rappelle que sa proposition, adoptée par la [illegible] à laquelle elle a été renvoyée, a pour objet d'ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit d'un million en faveur des indigents de la campagne. Cette somme sera répartie entre les divers départements, proportionnellement à la population de chaque département. Les préfets fixeront la partie de cette somme qui devra être attribuée à chaque commune, et, pour arriver à ce but, il devra être créé un bureau de bienfaisance dans les communes qui en sont actuellement privées.

Le principe de l'assistance aux indigents, continue l'orateur, est inscrit dans la constitution, mais il ne suffit pas d'assister, il faut détruire l'indigence. Il faut faire plus et autrement que n'ont fait les monarchies.

L'auteur cite pour les combattre les opinions de M. Barrot et de M. Troplong. (Interruption.)

VOIX DIVERSES. C'est trop long. (On rit.)

M. CEYRAS. Le Code civil, qu'on nous dit si démocratique, est au contraire trop aristocratique. M. Siméon l'a prouvé à la chambre des pairs.

Beaucoup de lois doivent être modifiées, je citerai entre autres la loi sur la chasse, qui transforme en privilège un exercice salutaire et peu coûteux. (On rit.)

L'orateur termine en disant qu'au moins en rentrant dans leurs foyers les représentants aient la consolation d'avoir fait quelque chose pour les malheureux.

M. TILLANCOURT demande que les distributions réclamées soient faites au canton et non à la commune.

M. VERGNES résume la discussion et conclut dans le même sens que M. Tillancourt.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur, demande que la question posée par M. Tillancourt soit ajournée. Le ministre vient de présenter un projet sur la distribution de l'assistance dans Paris; il en présentera un autre sur la distribution de l'assistance dans les départements. Il demande que cette question soit réservée.

VOIX A DROITE. L'ajournement de la proposition.

M. CEYRAS combat cet ajournement qui est rejeté.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre de l'intérieur un crédit d'un million pour aider les communes à secourir les indigents invalides de la campagne. — Adopté. »

« Art. 2. Cette somme sera répartie entre les départements, en proportion, autant que faire se pourra, de la population rurale indigente. » — Adopté.

« Art. 3. Le contingent de chaque département sera subdivisé entre les communes par le préfet. » — Adopté.

M. STOURM demande que l'on ajoute :

« D'après un mode qui sera ultérieurement déterminé par une loi. » — Adopté.

« Art. 4. A cet effet, et dans le mois de la publication du présent décret, il sera créé des bureaux de bienfaisance dans toutes les communes qui en sont actuellement dépourvues. »

M. DUFAURE demande l'ajournement de cet article. Il propose de le remplacer par l'article suivant :

« Il sera pourvu aux dépenses autorisées par le présent décret, au moyen des ressources ordinaires de l'année 1848. » —

M. LABADÈRE. Tout à l'heure, on nous disait que les lois d'impôts étaient une cause de paupérisme, et maintenant on nous demande des impôts pour venir au secours des indigents. (Très bien ! à droite.) Il y a là un cercle vicieux. Je demande l'ajournement jusqu'à ce que le budget de 1849 vous ait été présenté. (Violents murmures à gauche.)

M. SAINTE-BEUVE se plaint de nouveau de ce qu'on distribue trop de secours à Paris et pas assez en province. Prenez garde qu'on ne dise que vous ne donnez de pain qu'à ceux qui vous font peur.

M. F. DE LASTEYRIE s'indigne de l'antagonisme que l'on cherche à exciter entre Paris et la province. Paris s'impose chaque jour de nouveaux sacrifices pour nourrir ses indigents, et, ces indigents, ce sont des hommes étrangers à Paris. Les Parisiens paient, et d'autres reçoivent les secours. Au reste, Paris prend l'initiative ; quand il demande trois millions, il s'en impose six. (Très bien ! très bien !)

La proposition de M. Dufaure est adoptée.

Trente-deux représentants demandent des congés. (Tumulte.)

VOIX DIVERSES. Les noms ! les noms !

M. BÉRARD. Vous avez pris la résolution de ne pas vous proroger ; pour que cette mesure soit sérieuse, il faut que les congés ne soient accordés que pour des motifs très sérieux. (Réclamations diverses.) Si nous restons ici, n'est-ce pas parce que nous avons pensé que nous ne devions pas abandonner notre poste dans des circonstances difficiles... (Interruption.)

UNE VOIX. C'est vous qui alarmez le pays !

M. BÉRARD. Je m'adresse au bon sens. (Assez ! assez !) Si l'Assemblée ne veut pas que je continue... (Parlez !) Je ne comprends pas qu'on demande un congé pour assister aux séances d'un conseil général. (Bruit.) Nous sommes ici pour faire les affaires du pays. (Bruit.) Je demande que chaque demande de congé soit examinée sérieusement. (Aux voix !)

M. ÉMILE LEROUX. Dans la majorité qui a repoussé la prorogation, il y avait cinquante-trois membres qui le jour même ont demandé des congés. (Rire.)

M. LE PRÉSIDENT. La proposition de M. Bérard est-elle adoptée? (Non ! non ! — L'ordre du jour !)

Je vais donner lecture des noms des trente-deux membres qui demandent des congés.

M. JULES DE LASTEYRIE. En général, quand on demande un congé on le motive. (Oui ! oui !) Ce n'est pas au moment où, après le vote de l'Assemblée, on vient demander trente ou quarante congés par jour, qu'on peut se dispenser de cette formalité. (Oui ! oui !)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée veut-elle qu'il soit fait une classification des demandes motivées et de celles qui ne le sont pas. (Non ! non !) En ce cas, je vais me borner à lire la liste des demandes. (Oui ! oui !)

M. le président donne lecture de cette liste. Les congés demandés sont accordés.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget rectifié de 1848.

L'Assemblée s'est arrêtée hier au chap. 5 du budget du ministère des affaires étrangères : Frais d'établissement, 350 000 fr.

M. ÉTIENNE s'élève contre les frais d'établissement alloués aux agents diplomatiques ; de plus, il y a des agents qui ont eu des frais d'établissement, quoiqu'ils ne se soient pas rendus à leur poste. L'orateur demande une réduction de 200 000 fr.

M. BASTIDE, ministre des affaires étrangères, combat cette réduction.

M. ÉTIENNE réduit la diminution par lui proposée à 50 000 fr. seulement.

M. SARRANS cite le fait d'un employé diplomatique à Naples, qui aurait reçu, pour frais d'établissement, une somme de plus de 49 000 fr., et qui cependant ne serait resté à son poste que cinq semaines : de telle sorte qu'il aurait reçu près de 48 000 fr. de plus qu'il ne devait recevoir.

M. PAYER. L'employé dont il s'agit est redevable des sommes qui lui ont été à tort avancées. On les retiendra sur ses appointements.

Le chap. 5 (frais d'établissement) 350 000 fr. (chiffre du comité), est adopté.

M. ÉTIENNE a proposé une réduction de 50 000 fr. sur une somme de 400 000 fr. de fonds supplémentaires alloués par la commission. Il retire son amendement.

Le chap. 6 est adopté.

Les chap. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, qui complètent le ministère des affaires étrangères, sont adoptés sans discussion.

M. MARRAST, Citoyens représentants, vous avez renvoyé à la commission de constitution l'énumération des lois organiques que l'Assemblée nationale doit voter avant de se séparer. [illegible] Cette nomenclature s'est bornée aux lois les [illegible] nécessaires. Elles sont au nombre de neuf :

1° La loi sur la [illegible] du pouvoir ; 2° le conseil d'Etat; 3° la loi [illegible] départementale et communale, 5° l'organisation [illegible] enseignement [illegible]; 7° l'organisation de la force [illegible] (troupe [illegible] et [illegible] nationale); 8° la presse; 9° l'état de [illegible]

Une grande commission de [illegible] cinq [illegible] scrutin secret et à la majorité absolue, se subdiviserait [illegible] commission, qui prendrait le titre de commission des lois organiques [illegible] préparerait les projets de décret qui viendraient en discussion après un travail préparatoire et un double examen.

Le décret qui accompagne cette délibération sera imprimé et distribué.

M. LE PRÉSIDENT demande ensuite que l'on s'occupe aussi immédiatement du règlement. Le règlement actuel a été modifié par la constitution; il faut le réviser.

M. MARRAST. Beaucoup de membres du comité de constitution ont donné leur démission. Il faut à les remplacer.

Cette proposition n'a pas de solution.

L'Assemblée reprend la discussion du budget (Ministère de l'instruction publique.)

M. CHARLES DUPIN prononce un long discours sur l'état de l'instruction en France. Il n'y avait que 35 collèges royaux en 1832, il y a 56 lycées en 1848, et le nombre des élèves de 8 439 qui hantaient ces collèges s'est élevé à 17 000. La Convention avait décrété qu'il y aurait une école centrale dans chaque département, et c'est là qu'il faudra un jour en revenir, car la République de 1848 ne peut se montrer moins libérale en moyens d'éducation que son aînée. (Très bien !) Mais pour atteindre cette plus grande diffusion des lumières, il ne faut pas se laisser dominer par un étroit esprit de parcimonie.

L'orateur blâme les réductions proposées par la commission. Le successeur de Cuvier, le savant illustre qui a rendu tant et de si grands services au pays, en faisant faire tant de progrès à l'industrie française par ses rapports avec les sciences chimiques, eh bien ! il gagne moins qu'un notaire de troisième classe de la banlieue de Paris. (Bruit.) Il reçoit un traitement de 15 000 fr., et l'on veut le réduire, ce traitement, à 12 000 fr. C'est une indignité à laquelle une assemblée française ne peut pas s'associer.

L'orateur plaide longuement en faveur des collections du Muséum d'histoire naturelle, que le comité des finances a frappé d'une réduction de 283 000 fr. La Bibliothèque nationale n'a pas été plus heureuse, une diminution de 45 500 fr. atteindra le dépôt des connaissances humaines. Messieurs, ajoute l'orateur, je n'ai plus qu'un mot à dire. La Convention a créé l'Ecole polytechnique, elle a splendidement agrandi le Jardin des Plantes ; elle a créé les écoles centrales que j'énumérais devant vous, et ces véritables bienfaits ont fait presque oublier d'autres actes qu'on peut justement lui reprocher. (Bruit.)

En face de ses grandes créations que l'on peut citer avec fierté, quels établissements aurez-vous à mettre en parallèle pour prouver que la seconde République n'est pas au dessous de la première?

M. Charles Dupin termine son discours en demandant que le budget de l'instruction publique, avec le travail de la commission, soit renvoyé au ministre de l'instruction publique.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. Cela serait d'autant plus juste, que le comité des finances n'a consulté ni le comité, ni le ministre de l'instruction publique.

M. VIDAL prononce un discours dans lequel il plaide avec chaleur la cause de l'économie, et appuie les réformes proposées par la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Le candidat sergent de ville.

Nous trouvons l'article suivant dans la *Réforme* :

Nos lecteurs se rappellent qu'à la suite de la révolution de Février une agitation fort étendue se répandit en Angleterre. Les chartistes, représentants de l'idée révolutionnaire, firent plusieurs [illegible] qui causèrent pendant quelque temps une vive inquiétude au gouvernement anglais. Le 10 avril, près de cent mille hommes se réunirent pour présenter au parlement une pétition pour revendiquer les droits du peuple et des travailleurs.

En cette circonstance, le gouvernement anglais eut recours à une mesure extraordinaire. Il invita les habitants de Londres à prêter main forte aux constables, qui, dans cette ville, remplissent les fonctions dévolues chez nous aux sergents de ville. Un grand nombre d'habitants de Londres, opposés aux chartistes, répondirent à l'appel du gouvernement et allèrent prêter serment, conformément à la loi, de défendre l'ordre établi, c'est-à-dire tout cet ensemble de privilèges [illegible] qui forme la société anglaise.

Parmi ces sergents de ville volontaires qui, en prêtant serment, reçoivent pour signe distinctif un ruban au bras et pour arme un bâton plombé, se trouva M. Louis Bonaparte. Son zèle fut remarqué à [illegible] tre, puisque, volontairement et sans y être obligé, il accourait au secours de cette aristocratie anglaise par laquelle son oncle était mort à Sainte-Hélène, pour attaquer, dans les rues de Londres, avec un bâton, les travailleurs anglais, inspirés par notre révolution et alliés nécessaires de la France.

On nous communique le certificat suivant, relevé sur les registres de la police de Londres. Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, avec la traduction, ce curieux document, un des plus beaux titres de M. Louis Bonaparte à la présidence de la République française :

London, St James's parish, 31 october 1848.	Londres, paroisse Saint-Jacques, le 31 octobre 1848.
At Marlborough street Police Court, on the sixth day of april, prince Louis-Napoleon, residing at 3, King's street, St James, was sworn in as special constable for two months, by P. Byngham, esquire, and was on duty the 10th of april as special constable for St-James's parish during the chartist meeting, under the command of earl de Grey.	Le 6 avril, le prince Louis-Napoléon, demeurant King street, n° 3, Saint-Jacques, a prêté serment comme constable spécial pour 2 mois, à la cour de police de Marlborough street, entre les mains de P. Byngham, écuyer, et il a rempli les fonctions de constable pour la paroisse de Saint-Jacques, le 10 avril, pendant le meeting chartiste, sous le commandement du comte de Grey.

Encore l'Ours de Lafontaine.

Voici quelques extraits du journal la *Liberté* ; cette feuille dévouée à la ridicule et funeste candidature de Louis Bonaparte, la défend dans les termes qu'on va lire :

... Quels que soient notre respect pour le nom de l'empereur et notre sympathie pour les infortunes diverses de son neveu *dont* nous avons défendu dans la *Liberté*, aux risques de notre personne et aux dépens de notre propriété, les droits *qu'il tenait* de l'élection populaire, ce respect et cette sympathie s'effacent et disparaissent devant la grande image de la nation se frayant une route nouvelle vers une civilisation plus parfaite et à travers mille obstacles inconnus.

..... Voulez-vous savoir ce qui rend le nom de Napoléon si puissant et si populaire? C'est que dans chaque département il existe une route, une bibliothèque, un monument créé, élevé par l'empereur. C'est que dans chaque village vit encore quelqu'un de ces glorieux débris racontant les merveilles de l'Empire. C'est que toutes ces routes, toutes ces bibliothèques, tous ces monuments, toutes ces épaulettes et ces croix noblement gagnées S'ÉLÈVENT COMME UN [illegible] nationale.

[illegible] de ce peuple a [illegible] Louis Bonaparte les seuls mérites dont il ait besoin. Il ne veut [illegible] ni un maître [illegible] tentions des pygmées ; IL VEUT UN CÉSAR pour [illegible] civilisation dont le nom [illegible] de [illegible] teur [illegible] Il [illegible] demain [illegible]

litaperçoit. Il exige une halte dans les utopies et il la demandera dans quelques jours avec sa grande voix qui est la voix de Dieu.

FAITS DIVERS.

— L'association générale des tailleurs de Paris, patrons, coupeurs et ouvriers, nous prie d'annoncer que la réunion qui devait avoir lieu vendredi aura lieu mercredi prochain à sept heures et demie du soir au local ordinaire de ses séances.

— Le maréchal Bugeaud écrit à ses partisans que, poussé d'abord par le patriotique et ardent désir de concourir à sauver la patrie, il inclinait à accepter la candidature à la présidence de la République, mais que, pour ne pas contribuer à diviser les suffrages des modérés, il renonce à cet honneur.

Les termes de ce désistement nous induisent à croire que le maréchal Bugeaud a pour but de favoriser la candidature bonapartiste.

— Demain vendredi, 10 courant, à sept heures et demie du soir, réunion électorale au Wauxhal, rue de la Douane, n° 18, sous la présidence du citoyen H. Dameth.

Continuation les mardi et vendredi de chaque semaine, jusqu'à l'élection du président. — Les femmes sont admises.

— Le conseil des ministres a décidé qu'une amnistie serait appliquée aux délits de gardes nationales et aux délits forestiers. Il y aura aussi quelques grâces et réductions de peine pour les divers condamnés civils. Le décret paraîtra au *Moniteur* de dimanche matin, jour de la cérémonie spéciale à la promulgation de la constitution.

— Le *Capitole*, journal de Toulouse, veut bien nous apprendre que, si M. Louis Bonaparte n'a pas encore renversé la République, c'est uniquement parce qu'il l'a bien voulu. Nous tenons la République de sa grâce:

« Vous *jetez à la tête* de M. Louis Bonaparte l'épithète de prétendant! Il l'a désavoue. Il a fait mieux encore: deux fois, il aurait pu relever l'Empire, depuis le 24 février; et il l'eût osé, s'il avait voulu. Mais il n'ambitionne qu'une chose, la présidence de la République; et cette présidence, il veut la tenir de la nation. »

— On assure que Louis Napoléon a eu, depuis quelques jours, de fréquentes conférences avec le chargé d'affaires de Russie.

— On lit dans le *Haro* de Caen:

« A Caen, on vend des biographies en disant: « Les quatre neveux de l'empereur vendus trois sous; ça n'est pas un sou la pièce. »

— A la foire de Bayeux, c'était encore plus fort un saltimbanque, monté sur ses tréteaux, s'écriait: Venez voir le palais de l'ex-roi Louis-Philippe, où siégera bientôt le grand Louis-Napoléon! Puis il faisait la candidature du prince conjointement avec la parade.

Un de nos amis qui se trouvait à Bayeux, le prit à part dans sa loge et lui demanda pourquoi il prônait ce candidat: — Ma foi, monsieur, répondit le bateleur, il faut bien vivre!

— Suivant le *Courrier de la Sarthe*, il faut plus d'un *Louis* pour valoir un *Napoléon*.

— M. Cabet était assigné ce matin devant la sixième chambre du tribunal correctionnel, sous la prévention de détention d'armes et de munitions de guerre, qui ont été saisies à son domicile à l'époque des événements du 15 mai.

M. Cabet a déclaré être avocat, ancien procureur général, âgé de 60 ans, demeurant rue Jean-Jacques-Rousseau, 18.

Plusieurs témoins, cités à la requête du prévenu, n'étant pas présents, Me Madier de Montjau, son défenseur, a demandé une remise.

Le tribunal a renvoyé l'affaire à huitaine.

POLÉMIQUE. — Un journal de province fait la déclaration que voici:

« Enfin, lorsque quelque maniaque en délire cherchera à le salir de sa bave impure, il aura pitié de lui et assistera silencieux aux angoisses repoussantes de son agonie. »

— Un journal publie les statuts d'une société qui vient de se fonder à Paris sous ce titre: SOLIDARITÉ RÉPUBLICAINE, *association pour le développement des droits et des intérêts de la démocratie*.

Cette association, dit l'article 1er, est formée entre les républicains des départements et des possessions françaises d'outre-mer, pour assurer, par tous les moyens légaux, le maintien du gouvernement républicain et le développement pacifique et régulier des réformes sociales qui doivent être le but et la conséquence des institutions démocratiques.

Il sera formé autant de succursales qu'il y a en France de circonscriptions administratives, jusqu'à la division cantonale inclusivement.

Les moyens d'action que pourra employer le conseil général de cette société consisteraient à créer ou à soutenir des journaux démocratiques, à éclairer les électeurs, à assurer la pureté des élections, à répandre tous les écrits propres à instruire, en la moralisant, la population des villes et des campagnes, à faciliter les associations de travailleurs, à créer des conseils de défense pour tous les membres de la *solidarité républicaine*, à venir en aide à ses associés nécessiteux en cas de chômage ou de maladie, à chercher les moyens de leur procurer du travail; enfin à ne rien négliger pour faire aimer et pratiquer le dogme républicain.

Sont nommés membres de ce conseil général pour l'année qui va suivre:

Président, le citoyen MARTIN-BERNARD, représentant du peuple.

Vice-président, le citoyen PERDIGUIER (Agricol), id.

Secrétaire-général, le citoyen CH. DELESCLUZE, ancien commissaire général.

Trésorier, le citoyen DEVILLE, représentant du peuple.

Vice-trésorier, le citoyen Léon TREMPLIER, ingénieur métallurgiste.

Le siége central de la *Solidarité républicaine* est établi à Paris, rue Montmartre, 129.

— Garnier frères, au Palais-National, viennent de publier un volume de M. de Lamennais: *De la société première et de ses lois ou de la religion*. Dans ce livre, M. de Lamennais traite de l'important problème de l'organisation du droit et du devoir, ou de l'organisation sociale. Nous en rendrons compte.

— L'assemblée des membres de l'association générale des patrons, coupeurs et ouvriers tailleurs, qui devait avoir lieu vendredi 10, est remise au mercredi 15 novembre, à 7 heures et demie du soir, dans le local ordinaire de ses séances.

— On cite ce mot superbe de M. Thiers: « Quand on peut avoir des ministres un jour, on ne peut décemment être le ministre de personne. »

— Depuis quelques jours, une activité extraordinaire a lieu à l'hôtel de la Monnaie; le balancier ne s'arrête pas. On est décidé, dit-on, à faire du numéraire de toutes les valeurs métalliques dont peut disposer le gouvernement.

— Il vient de se passer à Courbevoie un fait grave d'indiscipline sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention de l'autorité militaire.

Avant-hier 6, vers six heures du soir, un certain nombre de gardes mobiles, détenus en punition, brisèrent les portes et se portèrent devant la maison du colonel Maudui, qui commande la brigade de Courbevoie. Arrivés là, ils lui demandèrent que toutes les punitions fussent levées. Le colonel ayant refusé: « Eh bien! nous nous gracions nous-mêmes! » s'écrièrent-ils. En même temps, des cris: « A bas le colonel! » se firent entendre; les grilles de son logement furent même envahies. Ce ne fut qu'après une demi-heure de vociférations et de menaces qu'ils sont rentrés, en chantant, à leur quartier. (*Bien public*.)

— Un riche cultivateur du Miniby-Tréguier vient de marier ses deux filles. Quelques détails sur cette noce prouveront que l'on n'a pas encore abandonné les mœurs du vieux temps. En pareille circonstance, le Trécorois (habituellement aussi économe qu'industrieux) ne craint nullement la dépense. Il veut que ses hôtes soient nombreux et bien traités.

Deux cents convives assistaient au festin. Un bœuf, quatre veaux, six moutons, vingt volailles fournissaient le principal; vingt-cinq pains de Savoie flanqués de bonbons de toute sorte arrivèrent au dessert. Cinq barriques de vin arrosaient copieusement les mets. On servit à la fin du repas du malaga et des liqueurs; les têtes demeurèrent à peu près saines.

Une pluie très forte étant survenue, la maîtresse de la maison garda ses hôtes toute la nuit; mais le soir et le matin on dit les prières accoutumées, auxquelles chacun répondit à genoux. Le surlendemain de ce festin, tous les pauvres de la paroisse ont été convoqués à leur tour, et ils ont été servis par les jeunes mariés.

— M. Lucien Murat revendique, assure-t-on, sur le domaine public, le palais de l'Elysée et le château de Neuilly.

On estime que, si le candidat impérial était élu, sa famille se dispose à un ensemble de revendications qui ne va pas moins qu'à 80 ou 100 millions.

Toutes les dynasties se ressemblent; nommez les Napoléon, ils seront bientôt aussi insatiables de dotations que Louis-Philippe.

(*Progrès d'Indre-et-Loire*.)

UNE JOIE DE LA *Gazette*. — On lit dans la *Gazette*:

« Un des hommes les plus remarquables de ce temps nous écrit:

« Souvent la *Gazette* relève mon courage abattu, elle me donne ou me rend le fil de la logique interrompu. »

« Ces quelques lignes nous ont causé une grande joie. Nous croyons, en effet, avoir dans la main le fil qui peut nous conduire hors du labyrinthe des révolutions. »

NIAISERIE. — Des gardes nationaux en assez grand nombre se trouvaient réunis chez le prince Louis-Napoléon, place Vendôme; on y agitait la question de la présidence et les chances de différents candidats. On les discutait, on les commentait. « Voilà, dit le prince, en ouvrant sa croisée qui donne sur la place, en montrant l'empereur sur le haut de la colonne: Voilà, dit-il, mon grand électeur. »

La Liberté (journal impérialiste).

PETITE CORRESPONDANCE.

Paris. — M. E.-A., quai de la Gare d'Ivry. — Vot. ab. finit le 30 c.

Tonneins. — M. B. — Reçu les 6: Expédié le livre demandé.

Tonneins. — M. C. — Le n° 132 est épuisé; mais l'art. augm. sera punié de nouveau incess. — Prié note de vot. dem. de livres; ils vous seront adressés aussitôt parus.

Saint-Etienne. — M. T. — Ce sera votre chiffre de 375 18 que nous prendrons comme définitif.

Reims — M. W. — Nous ferons en sorte de vous env. des nos des 12 journaux en question. L'un d'eux ne paraît plus. — Nous ne sommes pas en rapport avec votre parent.

Mascara. — M. M. — Faites-nous env. cette broch. — Vous pensez sagem. — Ecriv.-n. pl. souv. et moins lacon. — Reçu les 100, mais ils ne sont pas encore encaissés, M. F. étant absent. Nous lui avons écrit. — Merci à vous et à M. F.

Bourse du 9 novembre.

Le renvoi de 50 000 hommes dans leurs foyers fait de la hausse au début de la bourse. On voit par là les finances s'améliorer. Le 3 p. 100 laissé à 42, ouvre à 43 et finit à 42 50 à terme et 42 40 au comptant. Mais on parle d'une réunion à Paris des journalistes de la province et d'une visite à MM. Berryer et Thiers, qui est interprétée défavorablement. Les fonds publics sont arrêtés dans leur essor.

Le 5 p. 100, qui était à 64.75, ouvre mieux à 65.30, mais retombe à 64.30, pour finir à 64.85, avec 10 centimes seulement d'amélioration sur le marché précédent.

L'emprunt fait 64 65.

La Banque de France, do 1375, ouvre à 1400 et ferme à 1360; baisse, 15 fr. sur hier.

Les chemins de fer sont mieux tenus. Orléans fait 580, Avignon-Marseille gagne 5 à 455, Rouen est à 365, le Nord à 342 50.

La Bourse est lourde en définitive et n'annonce guère de hausse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	42 ..	43 ..	42 25	42 50
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	64 65
Cinq 0/0	64 75	65 30	64 40	64 85

9 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	42 40 ..	4 Canaux avec prime	817 50
— Emprunt 1847-1848	64 95 ..	Lin Maberly	... ..
3 0/0 j. du 22 mars	64 90 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1360	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	77 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	83 50	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	77 50	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	77 75	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— 4 1/2	71 80	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	... ..
Obligations de la Ville	1102 50	Lots d'Autriche	... ..

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES DU MERCREDI.

Blés. Le prix moyen au 31 octobre pour toute la France est en baisse à 15 56 l'hectol. La vente est facile; la belle qualité 21 à 25 fr. les 119 kil. Les seigles ne changent pas. Les farines sont stationnaires: belle qualité. 46.

Bois, toujours offert, et en baisse par la douceur du climat.

Cafés Haïti, au Havre, 56 et 57 les 50 kil.

Cotons fermes à Liverpool, avec des affaires; point de changement. Au Havre on y vend 1 millier de balles.

Cuirs en baisse.

Esprit 3/6 (l'hectol.) disponible. Courant du mois, 50. A Béziers, 55 50.

Huile de baleine, au Havre 45 50 à 45. Huile de palme, 47 fr. les 50 kil.

Huile de colza disponible, et courant du mois, 95 50. A Lille, 80 50.

Or, 21 à 22 le mille, en baisse.

Riz caroline, acq. 28.

Savon disponible, belle qualité, 110.

Sucres, au Havre, 51 50 la bonne 4e.

Suifs de Russie, 68 à 69. Les suifs de boucherie de 64 à 64 50 dans Paris. Chandelle, 69 à 70. Bougie stéarine, 1 50. Oleine, 95 à 96. Stéarine, 250 hors barrière.

Vins d'Auxerre 1848, 3e cuvée, de 15 à 25. 1846 est très offert. A Tonnerre 1847 est offert de 5 à 7 sans fûts. A Bercy beaucoup d'arrivages.

Spectacles du 10 novembre.

THÉATRE DE LA NATION.—

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Les Préventions, la Vieillesse de Richelieu.

ITALIENS.— Nabuchodonosor.

OPÉRA-COMIQUE.—Maître de chapelle, Haydée.

ODÉON.—Macbeth.

THÉATRE-HISTORIQUE.—Catilina.

GYMNASE.—La Comtesse, les Cabinets, 1er Coup de Canif, Image.

VAUDEVILLE.—Cadet-la-Perle, Roger, Chaumontel, l'Avenir

VARIÉTÉS.—Deux Anges gardiens, Jacques, la Vie, Vautrin.

THÉATRE MONTANSIER.—Le Cuisinier politique, l'Eté, la Chaîne.

PORTE-SAINT-MARTIN.—L'Ile de Tohubolu, le Livre noir.

GAITÉ.— Fualdès (1er).

AMBIGU-COMIQUE.—Les Sept Péchés capitaux.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.— Cœlina, le Commis et la Grisette, la Peur du Mal, le Diorama.

FOLIES.—Visite du Diable, la Laitière, Chiffonnier, Domestiques.

DÉLASSEMENTS.—Miel, l'Idiot, Maurice, Entre amis.

THÉATRE BEAUMARCHAIS.—La Petite Maison, Notre-Dame, la Peine, Guimard.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 305. ÉDITION DU MATIN. Samedi 11 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS, rue de Beaune, 2.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 10 NOVEMBRE.

Assemblée Nationale.

RUSE DE GUERRE.

Dans ce temps là (c'était sous Louis-Philippe), l'Université était publiquement traitée de *peste* par de saintes gens, très rétrogrades. Ce souvenir peut nous consoler un peu, nous autres socialistes, les pestiférés du jour.

Or, ces saints personnages réclamaient alors la liberté de l'enseignement, prétendant que l'église catholique était opprimée, parce que, parfaitement libre dans ses milliers de chaires et de confessionnaux, elle était soumise à quelque surveillance dans ses écoles. Le procès n'était pas vidé lorsque la République est survenue.

Hardie et généreuse, celle-ci qui, pour obéir à un principe, n'a pas hésité à reconnaître le suffrage universel, que ses ennemis devaient tourner contre elle par leur influence sur les habitants ignorants et superstitieux des campagnes, celle-ci ne pouvait manquer de reconnaître dans toute sa latitude la liberté d'enseignement, c'est ce qu'elle a fait : une loi organique appliquera le principe avec largeur.

Mais en laissant l'enseignement parfaitement libre, l'Etat ne peut renoncer à le donner lui-même à ceux des citoyens qui le lui demanderont; il est très juste qu'il se mette en mesure d'opposer à des enseignements souvent rétrogrades et qui ont l'avance sur lui dans le cerveau si tendre et si impressionnable de l'enfance, un enseignement aussi fort, aussi avancé, aussi large que possible.

Soit qu'il continue à employer pour instrument d'éducation l'Université, soit qu'il adapte à des temps nouveaux et à des situations nouvelles des institutions plus perfectionnées, il doit se garder, en attendant, de laisser tomber en ruines ce qui est sa sauve-garde : le budget de l'instruction publique, que l'on discutait aujourd'hui, devrait tout au moins rester ce qu'il était.

Mais un ennemi s'était introduit dans la place. Il vous souvient peut-être d'un M. Barthélemy qui, à la chambre des pairs, avait rompu de terribles lances, en compagnie de M. de Montalembert, contre cette pauvre Université. M. Barthélemy est devenu représentant; il s'est fourré dans le comité des finances, et il s'est mis à grignoter à belles dents et avec une joie que vous pouvez comprendre le budget de l'Université.

Il ne serait rien resté de ce budget si on l'avait laissé faire, et notez qu'il s'adressait à ce qu'il y avait de plus cher au corps enseignant. Il voulait couper les vivres à l'École normale, pépinière de ces détestés universitaires. Le comité des finances n'y avait pas entendu malice, et présentait de très bonne foi à l'Assemblée les rognures laissées par M. Barthélemy.

M. Payer, M. Boulatignier et M. Freslon, ministre de l'instruction publique, ont signalé à l'Assemblée cette ruse de guerre des effrénés partisans de la liberté d'enseignement, qui voudraient bien le monopoliser pour eux-mêmes. M. Freslon n'a pas eu de peine à faire comprendre aux représentants, un peu trop emportés par l'ardeur des économies, qu'il ne fallait pas démanteler l'Université, au moment où une concurrence redoutable appuyée sur les influences religieuses les plus ardentes, allait tendre à monopoliser l'éducation de la jeunesse française. Une fois avertie, l'Assemblée s'est tenue sur ses gardes, et les réductions de M. Barthélemy ont été généralement écartées.

C'est égal, sa ruse était ingénieuse, et marque un esprit inventif. Que l'Université prenne garde à elle, ces dévots sont malins comme le diable !

Autre Guitare.

M. Victor Hugo nous adresse ce soir, comme il a ordinairement la prévenance de le faire, une épreuve corrigée de son discours avec invitation de l'insérer.

Nous avons souvent inséré des discours complets de M. Hugo et nous en insérerons encore, nous l'espérons bien, parce que quand M. Hugo trouve la veine d'un bon sentiment ou d'une bonne idée il la suit souvent avec bonheur. Mais aujourd'hui M. Hugo s'est évidemment trompé en nous adressant, pour la faveur de l'insertion exceptionnelle et complète, un discours qui contient le passage suivant :

Eh bien ! la grande erreur de notre temps, ç'a été de pencher, je dis plus, de courber l'esprit des hommes vers la recherche du bien-être matériel et de le détourner par conséquent du bien-être religieux et du bien-être intellectuel.

La faute est d'autant plus grande que le bien-être matériel, quoi qu'on fasse, quand même tous les progrès qu'on rêve et que je rêve aussi, moi, seraient réalisés, le bien-être matériel ne peut et ne pourra jamais être que le partage de quelques-uns, tandis que le bien-être religieux, c'est-à-dire la croyance, le bien-être, c'est-à-dire l'éducation, peuvent être donnés à tous.

Il importe, messieurs, de remédier au mal, il faut redresser, pour ainsi dire, l'esprit de l'homme ; il faut, et c'est là la grande mission, la mission spéciale du ministère de l'instruction publique ; il faut relever l'esprit de l'homme, le tourner vers Dieu, vers la conscience, vers le beau, le juste et le vrai, vers le désintéressé et le grand.

Ce passage est dirigé contre nous autres socialistes, et on ne peut guère exiger de nous que nous fassions des honneurs extraordinaires à la verge avec laquelle on nous fouette.

Nous remarquons même que cette petite attaque de M. Hugo n'est pas tout à fait ce que l'on peut appeler de la guerre parfaitement loyale.

Mon Dieu ! nous savons parfaitement que quand on veut, à toutes forces, récolter quelques *très bien !* à l'Assemblée, il y a un moyen oratoire, que nous oserions appeler une ficelle infaillible si nous ne parlions d'un homme de marbre, à la pensée de marbre et aux paroles de marbre. Cela consiste à lancer une pointe contre les socialistes.

Cependant, convient-il, pour abîmer mieux ces pauvres socialistes, de les calomnier à bouche de marbre que veux-tu, en leur prêtant des doctrines qui *détournent* l'homme du bien-être religieux, du bien-être intellectuel, en le *courbant* vers la recherche du bien-être matériel. [illegible]

Nous pensions, nous, que le bien-être matériel dont jouit M. Hugo, par exemple, ne le détourne pas du bien-être intellectuel et du bien-être religieux dont il paraît si partisan. Nous ne voyons donc pas comment la généralisation d'un bien-être matériel plus ou moins voisin de celui de M. Hugo, pourrait plonger le peuple dans l'irréligion et l'abrutissement. Nous en aurions long à dire sur ce chapitre, si nous voulions tordre un peu la doctrine égoïste et aristocratique contenue dans les lignes que nous venons de citer de M. Hugo. Nous nous contentons de constater qu'avec cette doctrine, qui fait au peuple un lot fatal de misère, et qui entend ne lui laisser d'espoir légitime que pour l'autre monde, on est sûr d'être fortement applaudi par tout ce qu'il y a de plus spiritualiste, de plus sincèrement religieux et de plus chevaleresquement désintéressé dans l'Assemblée et dans le pays.

Il paraît cependant que la personne qui a corrigé les épreuves pour M. Hugo, au *Moniteur*, car il n'a sans doute pas fait cela lui-même, n'a pas trouvé que les *applaudissements*, les *sensations*, les *très bien*, etc., eussent, à l'Assemblée, donné autant que le discours le valait. Voici, en effet, les corrections à la main, dont nous trouvons piquée l'épreuve que M. Hugo nous adresse.

A la fin de la 7e ligne, M. Hugo venait de parler de la politique intelligente et de salut : après le mot *crédit* qui termine la phrase, le *Moniteur* avait imprimé :

..... (Exclamations et rires.)
Plusieurs membres. C'est très facile, il suffirait de la trouver !
Une voix. La politique de l'*Evénement* !

Ces observations prosaïques et un peu gouailleuses sont supprimées par le correcteur officieux de M. Hugo, et remplacées par ce mot poétique :

(*Agitation.*)

Plus loin, après le mot 6 sous, le *Moniteur* n'avait rien mis. L'ami de M. Hugo écrit sur notre épreuve : (Rire approbatif.)

Quatre lignes plus bas, au lieu de la phrase terminée par les mots : On ose le conseiller à la France, le *Moniteur* n'ajoutait toujours rien. L'oubli du *Moniteur* est réparé par ce mot : (Mouvement.)

Plus loin nous trouvons, à la main toujours :

(Sensation.)
(C'est vrai !)
(Mouvement.)
(Oui! oui ! — Sensation.)
(Mouvement prolongé.)
(Agitation) à la place de (Rires.)

A la fin, enfin, où il n'y avait rien....

(Très bien ! très bien !)

Il nous eut paru plus dans la couleur de terminer par ces mots dont on regrettera l'absence

(Evènement !)

Au reste, l'esprit général du discours de M. Hugo, en tant qu'il pousse au développement de l'instruction du peuple, est digne de tous nos éloges, et en ceci nous nous associons pleinement à sa pensée de marbre.

La réunion de la rue Taitbout a adopté la candidature de M. Ledru-Rollin à la présidence. Voici l'adresse qu'elle vient de rédiger et qu'elle envoie dans les départements :

Citoyens,

Nous voulions l'unité du pouvoir, et nous la voulons encore. Nous avons voté contre le principe de la présidence; mais puisque le vote de la majorité l'a emporté, puisque la Constitution admet un président, il faut bien se garder de s'abstenir ; il faut maintenant se concerter pour amener au pouvoir un homme qui représente nos principes et les fasse triompher.

Nous n'avons qu'un mot à dire sur l'importance du choix que les électeurs sont appelés à faire : il y va de la République !

Les candidats sérieux qui s'offrent à vos suffrages sont connus de vous; vous savez ce qu'ils valent : l'un a pour droits un nom, un souvenir dynastique ; l'autre, des gages donnés à la réaction. Sans vouloir ici discuter les mérites de tous, nous disons d'abord qu'il faut mettre à la tête de la République un républicain ; car il faut conserver, développer et compléter la République, car il faut qu'elle vive quand même, qu'elle porte enfin ces institutions démocratiques et sociales sans lesquelles elle ne serait plus qu'une forme et qu'un mot.

Dans cette situation, le citoyen Ledru-Rollin est celui qui mérite toute notre confiance, et qui peut, en outre, rallier les nuances diverses de la démocratie. Nous n'avons pas besoin de rappeler à l'estime des patriotes les droits de l'homme qui le premier, avec le peuple, a proclamé la République et qui a organisé le suffrage universel. Si le citoyen Ledru-Rollin n'a pu jusqu'à présent, soit dans le gouvernement provisoire, soit dans la commission exécutive, appliquer tous nos principes et réaliser toutes nos idées, c'est qu'il était là paralysé par une majorité vouée à des idées et à des principes contraires.

Vous connaissez nos doctrines par nos votes dans l'Assemblée nationale et par notre déclaration au peuple. Si vous adoptez ce programme, votez pour l'homme qui l'a signé, et dont tous les efforts tendront à le réaliser.

Salut et fraternité.

Au nom des représentants de la réunion Taitbout :

Les membres composant le bureau,

LAMENNAIS, FÉLIX PYAT, BUVIGNIER, MATHIEU (Drôme), MARTIN BERNARD, DEVILLE, TH. BAC.

Départ des colons

DISCOURS DE M. L'ABBÉ DEGUERRY.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire l'admirable discours prononcé par M. Deguerry. Voilà bien l'inspiration du Christ, voilà bien la parole sainte qui fait bénir le prêtre et qui rend à l'Eglise la confiance et l'amour du monde :

Chers concitoyens.

Le malentendu qui n'a existé que trop longtemps entre le pays et l'Eglise est à jamais fini. Paris donne de cet heureux événement, depuis plusieurs mois, des témoignages successifs, parmi lesquels il faut compter cette religieuse cérémonie qui se renouvelle aujourd'hui pour la neuvième fois.

Comment ce funeste, ce désastreux malentendu aurait-il pu persister, lorsque la France proclamait que désormais sa devise éternelle était Liberté, Egalité, Fraternité ; lorsqu'elle déclarait que les droits et les devoirs que ces trois mots renferment allaient être constitués dans ses lois, et recevoir par diverses institutions leur réalisation pratique et sociale.

En effet d'où nous sont venues la liberté, l'égalité, la fraternité? n'est-ce pas de cette montagne où le Christ, en enseignant le monde, le bénissait, et du haut de cette autre cime sanglante où il lui donnait en mourant pour lui la preuve qu'il l'aimait d'un amour immense.

Sans doute l'Eglise a eu à lutter contre le paganisme pour établir dans l'univers l'empire de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Il lui a fallu arracher l'homme d'entre les mains de son semblable qui s'était fait son maître, se l'appropriant comme une chose dont il pouvait user à son gré, qu'il pouvait vendre même au besoin. Alors la liberté de l'individu a été proclamée. Il a fallu ensuite à l'Eglise proscrire l'excès des [illegible], condamner tous les privilèges qui n'avaient pas pour raison [illegible] le mérite personnel ; alors les diverses classes de la société n'ont plus été étrangères les unes aux autres, ça été l'heure bien heureuse du triomphe et du règne de l'égalité.

Un pas plus difficile encore restait à faire. Il s'agissait d'arriver au terme complet de l'union des hommes entre eux, à la fraternité. L'Eglise travailla tout de suite à la réaliser par l'établissement de l'assistance charitable, dont elle multiplia les ressources et les moyens autant qu'elle le pût.

Ce travail, c'est l'œuvre sociale, qui veut et doit prendre aujourd'hui tout son développement, sans que pour cela ni la famille ni la propriété ne soient entamées, ce qui serait une ruine au lieu d'un progrès véritable. Mais il faut être aveugle pour ne pas comprendre qu'il y a impossibilité d'empêcher l'avènement tôt ou tard de la fraternité, dans un pays où la doctrine chrétienne est connue.

Aussi bien cette doctrine, comment se présente-t-elle ? Avec deux faits qui dominent les autres, qui les gouvernent tous : avec le fait de la création et le fait de la rédemption. Or, je voudrais savoir de quelle manière on pourrait s'y prendre pour contester que, par la création, les hommes sont tous frères. Ne le sont-ils pas davantage encore par la rédemption ? Entendez Jésus-Christ : ô hommes, vous êtes tous frères, quels que soient votre pays et votre rang ; vous êtes tous frères, et moi, fils de Dieu, je suis le frère de chacun de vous.

Chers concitoyens, ce que l'on a fait déjà pour vous, les soins dont vous avez été l'objet, ceux qui vous seront prodigués encore, la destinée qu'on vous a préparée, le bien-être qu'on a la confiance de vous faire recueillir avec le temps, voilà des preuves d'une véritable fraternité, voilà un commencement de ses réalisations sociales. C'est par des actes semblables et par d'autres plus grands encore que notre glorieuse et aimée France apparaîtra à l'univers comme une mère tendre qui chérit tous ses enfants, qui s'occupe avec sollicitude de leur intérêt intellectuel, moral et matériel, sans les priver pour cela de leur liberté d'action. Et puisque la France a reçu de Dieu la mission de propager ce qui est vrai et ce qui est juste, les peuples se faisant à son image, les citoyens de chaque pays, à l'exemple des Français, seront tous frères. La fraternité se dilatant encore, marchant à ses conquêtes successivement, les barrières qui séparent les peuples de l'Europe aujourd'hui s'abaisseront; ils s'uniront enfin pour s'entr'aider, après s'être cherchés si longtemps pour s'entre-détruire ou avoir échangé seulement avec habileté leurs richesses respectives. Un plus beau spectacle encore se montre à mon regard dans l'avenir, ce sont les cinq parties du monde unies par les sentiments et les actes réciproques de la fraternité, s'embrassant avec effusion de joie et de bonheur au milieu de ces acclamations : *L'égoïsme individuel et national est terrassé, le règne du Christ sur la terre est enfin advenu.* Que vos vœux [illegible]

J'entends des voix contradictoires qui vont me crier : Utopie ! Utopie ! Utopie ! Mais ces utopies, je les trouve dans l'Evangile, dont je ne fais que vous traduire l'esprit et la parole : *Mon Père*, disait le Sauveur, *que les hommes soient un comme nous sommes un*, qu'ils soient consommés dans l'unité de l'amour réciproque et de tous les devoirs que cet amour impose. Utopie ! Ah ! votre mémoire est infidèle, elle ne répète pas bien la leçon de vos aïeux, les payens ; eux, ils répondaient à des apôtres : *C'est gens-là sont ivres, c'est une folie.* Oui, ivres du désir d'être utiles à leurs frères. Sublime ivresse! Adorable folie qui triomphe de ces cruelles maximes : Chacun pour soi, chacun chez soi. En vérité, je vous le dis, elle les vaincra encore de plus en plus.

Chers concitoyens, permettez-moi de vous donner quelques conseils. Tout sera nouveau pour vous sur la terre de l'Algérie. Il est une reine qui vous gouvernera, c'est l'opinion que l'on a appelée la [illegible] du monde, mais vous allez vous la faire vous-mêmes et vous [illegible] elle un esprit public ; faites-la vraie, [illegible]

Il est trois choses qu'il faut [illegible] du travail, le respect de la loi et [illegible] travail que l'homme [illegible] trouve [illegible] de vivre. [illegible]

ficultés qu'il surmonte. Pour vous soutenir, vous ne perdrez pas de vue que vous êtes les seconds conquérants de l'Algérie; que par vous elle sera définitivement gagnée à l'agriculture, à l'industrie, à la civilisation.

A l'amour du travail, joignez le respect de la loi. Nul succès, nulle prospérité privée et publique ne sont possibles sans l'ordre; mais l'ordre c'est la loi. Il ne nous est plus permis de nous plaindre d'elle, puisque c'est nous qui la faisons. Avant que la République nous eût donné le suffrage universel, l'on pouvait avoir des prétextes contre le respect dû à la loi et les trouver fondés. Mais actuellement elle est notre ouvrage; les législateurs qui la votent sont choisis par chacun de nous. Assurément, la loi n'est pas sans défauts : tout ce qui vient de l'homme participe de l'infirmité; le temps nous les signalera, et, par l'élection d'hommes qui auront comme nous la conscience de ces défauts, il nous sera facile de les corriger pacifiquement.

Enfin, que le premier honneur soit toujours décerné parmi vous au dévouement fraternel. Inscrivez sur la pierre, sur le marbre, sur l'airain, le nom de celui qui l'aura pratiqué. Donnez ce nom aux rues, aux places de vos villes. Transmettez-le couvert de bénédictions à vos enfants auxquels vous aurez appris par quels services éminents à l'égard de ses semblables, celui qui le portait s'est rendu à jamais célèbre. Si dans l'ordre de la valeur personnelle le savoir est au-dessus de la fortune, l'immolation de soi-même à l'intérêt d'autrui, est placée bien au-dessus encore de la science.

Adieu donc, chers concitoyens, bien-aimés frères, adieu. Fasse le ciel que toutes les nouvelles qui nous arriveront de vous soient bonnes, et bonnes aussi toutes celles que nous vous enverrons! Puissions-nous apprendre que le climat ne vous a pas été méchant et que la terre vous a largement récompensés de vos travaux; que vos cités sont bâties et que vous y jouissez de tous les biens que vous aviez espérés en consentant à vous séparer de vos amis et de vos parents! Puissiez-vous apprendre que notre labeur pour nous constituer dans l'ordre et dans le bien-être s'achève sans secousse et sans violence; que les regrets même légitimes étant mis de côté, toutes les mauvaises inspirations de la cupidité étant sacrifiées, nous ne songeons pas à restaurer les ruines de formes politiques vieillies et tombées, mais à exercer avec droiture et conscience le pouvoir souverain en nommant aux fonctions qui relèvent immédiatement de lui, les hommes les plus capables et surtout les plus dignes, c'est-à-dire d'un dévouement reconnu et d'un désintéressement éprouvé.

Pour cela, il faut que la patrie et la religion s'unissent étroitement de plus en plus et restent à jamais unies. Car, sans le Christ, point de liberté sage, point d'égalité juste, point de fraternité raisonnable. Aussi nous vous demanderons de déposer à côté du signe de ce Fils de l'Homme, à côté de la croix, ce drapeau que nous allons bénir; à côté de la croix en présence de laquelle vous formerez vos alliances conjugales, vous ferez baptiser vos enfants; vers laquelle vous tournerez vos regards pour reprendre courage dans vos peines et vous consoler dans vos souffrances; entre les bras de laquelle, enfin, vous rendrez votre dernier soupir avec la certitude pour vous d'un monde meilleur, où du moins nous nous retrouverons, si nous ne devons plus nous revoir ici-bas.

Adieu, une dernière fois!

Ce discours a été interrompu souvent par des acclamations. Il a été couvert d'applaudissements auxquels se mêlaient les cris de : vive M. Deguerry!

M. Deguerry, après la bénédiction du drapeau et des bateaux, a remis entre les mains de M. le capitaine du convoi, 400 fr. pour les plus pauvres des colons.

Le citoyen Démosthènes Ollivier, représentant du peuple, a remis au général Cavaignac une demande d'amnistie que lui ont adressée les démocrates marseillais, en lui exprimant le vœu que la proclamation de la constitution fût consacrée par ce grand acte de fraternité.

Cette demande est ainsi conçue :

« Au général Cavaignac, président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif.

» Le club démocratique de Castellane, de la ville de Marseille, considérant :

» Que la clémence est le principe d'un gouvernement démocratique;

» Que la miséricorde est la mère de la justice;

» Que la rigueur n'a jamais consolidé aucun pouvoir;

» Vous supplie d'accorder amnistie pour tous les crimes et délits politiques.

» Vous rendrez par là des familles éplorées au bonheur, des fils à la patrie, et la patrie bénira un jour votre nom. »

(Suivent les signatures.)

Exploits des Croates à Vienne.

Vienne a été occupée par les troupes impériales le 1er novembre, vers 11 heures du matin. Depuis ce moment, *la liberté et l'ordre des Croates* régnent dans cette malheureuse capitale et triomphent de *l'anarchie par le meurtre*, *le viol*, *le pillage*, *l'incendie* et autres moyens semblables. Windisgraetz a vengé la mort de Latour à la manière antique : des hécatombes de victimes humaines et une capitale incendiée et désolée apaiseront sans doute les mânes du ministre mort et peut-être en même temps le courroux de l'empereur vivant. Qui sait même si la camarilla, qui se croit triomphante, ne permettra pas au souverain des Viennois de revenir parmi eux?

Les poursuites et les arrestations continuent sans interruption.

Dans la Leopoldstadt seule, 59 maisons sont incendiées; beaucoup d'entre elles ont été entièrement pillées; les Croates se sont chauffés tant à l'intérieur que dans les rues, avec les meubles les plus précieux, les pianos, etc., et ils se sont portés à toutes les horreurs imaginables envers les habitants. Ces barbares ont établi un marché où les objets les plus précieux et les plus rares pillés par eux sont vendus aux juifs à vil prix.

Le général Zeisberg, fils d'un brasseur de Berlin et commandant la brigade croate à Vienne, a fait de vains efforts pour contenir ces hordes indisciplinées.

Le débonnaire Ferdinand passe son temps à prier et à pleurer sur ces tristes événements.

Bem et Messenhauser auraient été découverts et arrêtés.

La nouvelle paraît se confirmer que Windisgraetz incorporera les étudiants dans les troupes envoyées en Hongrie. On sait qu'il avait déjà fait la même chose à Prague, en faisant entrer forcément beaucoup de jeunes gens dans l'armée d'Italie.

Windisgraetz a accordé un délai de quinze jours à tous les officiers servant sous Kossuth pour revenir aux troupes impériales. Après cette époque, ils seront destitués.

Le 4 novembre la nouvelle s'était répandue à Cracovie qu'on bombardait la ville de Lemberg en Gallicie.

Le comte de Brandebourg et le citoyen Jacobi.

Rien de nouveau sur la crise ministérielle de Berlin. Le général de Brandebourg demeure toujours officiellement chargé de la composition du ministère. La difficulté est de lui trouver des collègues. Il aurait dit : « Si je trouve deux ministres, je me présente avec eux à la chambre. »

Un ministère extra-parlementaire, voilà ce que veut la couronne. L'esprit démocratique des centres porte ombrage en haut lieu. Le général de Brandebourg a une réputation parfaitement établie de dévouement absolu au roi. On espère qu'il aidera mieux que le général Pfuel la prérogative royale à résister aux entraînements de la chambre. Quant aux qualités militaires de ce guerrier d'antichambre, elles ne sont pas brillantes. Fils illégitime de Frédéric-Guillaume III et de la comtesse de Dœnhoff, frère consanguin de feu le roi, et oncle en la même qualité du roi actuel, le comte de Brandebourg a été élevé de bonne heure aux plus hautes dignités de l'armée. On prétend que les généraux, sous lesquels il servait contre la France, pendant les guerres de l'Empire, ont surtout apprécié l'excellence de sa vue pour reconnaître la position de l'ennemi. Depuis le rétablissement de la paix, il s'est fait remarquer par son zèle à réformer le costume des casquettes contre le casque moyen-âge.

Si le noble bâtard de Brandebourg est l'homme de la camarilla, Jacobi est l'homme du peuple.

La noble conduite de ce représentant est l'objet de la reconnaissance générale. Non-seulement l'extrême gauche, mais encore 28 membres du parti Rodbertus-Berg, lui ont fait connaître dans une adresse leur approbation et leurs remerciements.

Les électeurs de M. Jacobi lui ont préparé un grand cortége aux flambeaux. Sur un immense drapeau porté en tête se trouvait l'inscription suivante :

« *Le malheur des rois, c'est de ne vouloir jamais entendre la vérité.*

» *Le devoir des representants du peuple, c'est de dire la vérité au peuple.* »

L'ovation décernée à Jacobi s'est passée tranquillement; on vend dans les rues la réponse que ce représentant a faite à l'orateur chargé de le remercier au nom du peuple.

Le discours de Jacobi était en partie dirigé contre le pouvoir central de Francfort. « Quand l'arbitraire règne sous l'égide d'un pouvoir central irresponsable, a dit l'orateur, quand l'absolutisme relève de nouveau la tête, alors, citoyens, rappelons-nous les héros de nos journées de mars, afin de vivre et de mourir dignes de ces héros. Portons de tout cœur un vivat retentissant aux hommes qui ont courageusement versé leur sang pour nous et pour notre liberté, sur les barricades de Berlin, aux hommes qui les ont imité sur les remparts de la malheureuse ville de Vienne! »

Antagonisme entre Francfort et Berlin.

L'antagonisme entre la Prusse et l'assemblée de Francfort menace de faire naître de sérieuses complications. Le parlement de Francfort, œuvre de la démocratie allemande, a vu se lever la démocratie contre lui; dès le moment où cette assemblée a voulu donner à l'Allemagne un chef irresponsable; quant au parti aristocratique, il repousse la prépotence du pouvoir central, dans l'intérêt des différents trônes de l'Allemagne. Aussi dit-on que le gouvernement prussien fera des difficultés pour se soumettre à la décision de l'Assemblée de Francfort qui enlève aux divers élus allemands le droit d'accréditer des ambassadeurs à poste fixe auprès des puissances étrangères et d'en recevoir chez eux.

Cette question de la soumission absolue des divers Etats aux décisions du parlement allemand a occupé toute la séance du 7, à Francfort. M. Jorden de Berlin s'est élevé avec violence contre le *particularisme*. « Nous avons déjà, a-t-il, obtenu des victoires sur le particularisme, il faut renouveler le combat.

« Le parti démocratique, n'ayant pas réussi à anéantir le parlement allemand, cherche à rendre cette assemblée impuissante. Le même parti qui a crié le plus fort contre le particularisme, l'appelle aujourd'hui à son secours. Ce parti a fait prendre un autre cours au vaisseau, parce qu'il n'a pas réussi à s'emparer du commandement à l'aide de la révolte. On dit que l'Assemblée nationale de Francfort ne vaut rien, et l'on espère davantage de l'Assemblée de Berlin. Cette Assemblée, retenue prisonnière par la population de Berlin jusqu'à ce qu'elle ait voté ce que demande cette ignoble multitude, ne peut plus délibérer en liberté, et, si elle reste sous cette protection du peuple, elle donnera bientôt des successeurs à nos collègues assassins. Ne souffrons pas que ce parti remporte la victoire à Berlin; soyons forts contre l'anarchie et le despotisme; soyons le rempart de l'ordre contre les attaques d'en bas, de la liberté contre les attaques d'en haut. »

C'est le comte Reichenbach, d'une famille de Silésie, connu par ses opinions avancées, qui s'est chargé de défendre les démocrates de Berlin contre le bourgeois Jordan.

« L'assemblée de Berlin, a dit l'orateur, exprime l'opinion du peuple prussien beaucoup mieux que ne le font les députés prussiens présents à cette assemblée. Les députés assemblés à Berlin sont l'organe de la politique vraiment allemande, et non de la politique du pouvoir central, qui est celle de la famille Habsbourg. L'assemblée de Berlin saura sauver la liberté, qui pourra sauver notre assemblée? »

La preuve que la cause démocratique n'a plus rien à espérer des pédants historiques de Francfort, c'est qu'ils ont repoussé comme non urgentes toutes les propositions relatives aux affaires de Vienne.

Italie.

La *Concordia* contient les lignes suivantes sur l'insurrection lombardo :

« Luino a été dernièrement le théâtre d'un combat. Le 2, vers le soir, un corps de 1 500 Autrichiens se présenta à Germignago et la colonne Daverio courut aussitôt aux armes. Mais, après un combat acharné, elle fut obligée de céder pied.

» L'esprit d'insurrection s'est propagé sur toute la ligne des montagnes. On annonce même à Milan le jour où recommenceront les journées de mars.

» Garibaldi vient d'adresser une proclamation chaleureuse aux insurgés lombards.

— On lit dans le *Spectateur du Midi* :

« Une lettre de Palerme, écrite par un personnage tout-à-fait digne de foi, nous apprend que Charles-Albert vient d'accepter la couronne de Sicile pour son fils le duc de Gênes. Il paraît certain que l'Angleterre reconnaîtra immédiatement le nouveau roi de Sicile. L'indépendance de ce pays serait assurée par cet événement, et le sang cesserait d'y être versé. »

La réunion qui s'est assemblée à Turin, sous le titre de confédération italienne, publie le projet de loi électorale suivant, pour la convocation d'une assemblée constituante des Etats italiens :

Art. 1er. Une assemblée constituante est convoquée pour tous les Etats italiens; elle aura pour mandat unique de compiler un pacte fédéral qui, respectant l'existence des Etats différents et laissant intacte leur forme de gouvernement, tendra à assurer la liberté, l'union et l'indépendance absolue de l'Italie, et à promouvoir le bien-être de la nation.

Art. 2 et 3. Tout Etat enverra à l'assemblée constituante un nombre égal de représentants.

Art. 4. Le nombre intégral des représentants de tous les Etats sera de 300.

Art. 5. Les représentants de tout Etat seront élus par la Chambre respective des députés, qui pourra nommer tout citoyen quelconque à la Confédération.

Art. 6. Aucune Chambre ne pourra choisir dans son sein plus de la moitié des représentants qu'elle doit nommer.

Art. 7. Chaque Etat assignera une indemnité convenable à ses représentants.

Art. 8. L'Assemblée constituante se réunira à Rome un mois après que la présente loi aura été approuvée par les trois parlements italiens.

Art. 9. Le pays lombardo-vénitien, attendu sa position actuelle toute spéciale, et en tant que cette condition durerait encore au moment de la convocation de l'Assemblée constituante, aura droit à une représentation distincte, semblable à celle de chaque Etat de la Confédération. Le nombre de ses représentants sera réparti entre la Lombardie et la Vénétie, à raison de la population. Ceux de la Lombardie seront nommés par la Consulta lombarde; ceux de la Vénétie seront répartis à raison de la population entre les quatre provinces de Padoue, de Vicence, de Trévise et de Rovigo, et les quatre autres de Venise, de Vérone, d'Udine et de Bellune. Les représentants de la Lombardie seront nommés par les conseils des comités respectifs, ceux de la Vénétie par l'Assemblée de Venise.

Art. 10. Quant aux provinces de Modène et de Reggio, dans le cas où, au moment de la convocation de l'Assemblée constituante, elles n'auraient pas cessé leur condition spéciale actuelle relativement à l'Etat sarde, la chambre des députés de cet Etat, dans l'élection dont il s'agit à l'article 5, pourvoira à ce que lesdites provinces soient représentées effectivement à ladite Assemblée.

Signé MAMIANI, TERENZO, GIOBERTI, ANDREA.

La même Assemblée a voté comme il suit un projet d'acte fédéral pour la Confédération italienne, dans sa séance du 10 octobre, à Turin :

Dans le but de créer l'unité de la vie politique de l'Italie, d'établir et de défendre l'indépendance, de conserver la paix intérieure, de protéger et de développer les libertés politiques et les institutions civiles utiles, et de promouvoir l'agriculture, l'industrie et le commerce, le royaume de la Haute-Italie, le grand-duché de Toscane, l'Etat pontifical, le royaume de Naples, le royaume de Sicile se réunissent pour constituer la Confédération italienne. Les pactes et les règlements de cette union ont pour base les principes et les maximes ci-après :

Art. 1er. La Confédération a une armée, une flotte de guerre, un trésor et une représentation diplomatique à l'étranger.

Art. 2. Le drapeau fédéral est le drapeau tricolore italien.

Art. 3. La Confédération est représentée par une autorité centrale, composée d'un congrès législatif et d'un pouvoir exécutif permanent.

Art. 4. Le congrès législatif est composé de deux chambres. Dans l'une, tout Etat est également représenté, et dans l'autre la représentation est proportionnée à la population. Les deux chambres seront électives. L'élection de la première appartiendra aux pouvoirs constitués de chaque Etat; celle de la deuxième au peuple. A cet effet, l'Assemblée constituante promulguera une loi électorale commune.

Art. 5. Le pouvoir exécutif est composé d'un président responsable, avec un conseil de ministres également responsable. Le président est nommé à temps par le congrès législatif; les ministres sont nommés par le président.

Art. 6. Il appartient au congrès de proposer et de délibérer sur toute matière d'intérêt général de la confédération.

Art. 7. Le congrès a également droit d'intervenir : 1° Dans le cas de collision entre un Etat confédéré et l'étranger; 2° dans le cas de grave contestation entre un Etat et un autre Etat de la confédération; 3° en cas de perturbation à l'intérieur d'un Etat, lorsque pour empêcher la guerre civile les pouvoirs y constitués seront insuffisants; 4° dans le cas de violation du pacte fédéral.

Art. 8. Il n'y aura pas de douanes entre Etat et Etat. Le système douanier, vis-à-vis de l'étranger, sera fondé sur les principes du libre commerce, sauf les tempérances transitoires opportunes.

Art. 9. Une loi pourvoira à l'établissement d'un tribunal fédératif suprême, pour l'administration de la justice en matière, 1° de controverse de droit d'Etat à Etat; 2° de controverse entre les Etats isolés et le gouvernement fédéral central.

Art. 10. La Confédération reconnaît comme maximes de droit public dans tous ses territoires : 1° la liberté de la presse; 2° la liberté individuelle; 3° les plus grandes garanties judiciaires; pas de juridiction ni de procédures exceptionnelles; 4° de libres institutions municipales; 5° le droit de pétition individuel et collectif; 6° le droit d'association; 7° l'égalité civile politique sans tenir compte de la différence de la religion; 8° la liberté politique garantie par les formes représentatives et les armes citoyennes; 9° la responsabilité ministérielle; 10° le dégrèvement de la propriété foncière; 11° promotion de l'éducation et de la bienfaisance populaires; 12° facilité de la réciprocité des droits politiques; 13° admissibilité de tout citoyen de la Confédération italienne à tous les emplois de tous Etats de la Confédération, 14° promotion de l'uniformité dans les institutions qui établissent des relations de droit entre les citoyens de divers Etats; 15° abolition de la peine de mort en matière politique.

Dispositions transitoires.

L'Assemblée constituante, avant de procéder à la discussion et à la compilation du pacte, proclamera solennellement l'existence de la Confédération italienne et l'acceptation des principes et des règlements ci-dessus spécifiés.

De plus, elle délibérera sur les mesures à prendre, selon l'urgence des cas, pour l'intérêt de la guerre italique.

Signé : T. Mamiani, V. Gioberti, A.-G. Andrea, président; P. Perez, Charles Bonaparte, P. Leopardi, vice-président; F. Freschi, G. Borsonni, G.-E. Brigeone, secrétaires généraux.

(*Il Costituzionale subalpino.*)

Dissensions à Montevideo.

Les nouvelles les plus alarmantes nous arrivent de Montevideo. L'indigne politique suivie par le cabinet français dans cette grave question est à la veille de porter ses fruits.

La misère et les souffrances sont mauvaises conseillères. Montevideo, assiégé depuis le 16 février 1843, a vu jour par jour décliner sa prospérité; mais, obligée de pourvoir à d'incessants besoins, cette ville a épuisé ses dernières ressources.

Continuellement ballotté par la politique française, Montevideo est arrivé à cet état de surexcitation où la haine et la vengeance font place à l'esprit de fraternité et de concorde.

Les derniers actes des agents français ont surtout contribué à pousser au paroxisme. Croirait-on que l'abandon dans lequel a été laissé ce pays depuis février a été poussé si loin que l'amiral Leprédour n'a pu *officiellement* proclamer l'avénement de la République que le 9 août dernier, et pourtant la nouvelle du changement de gouvernement a été connue à la Plata le 29 avril 1848.

De profondes dissensions, suite de l'affreuse position supportée par les Montévidéens, ont donc éclatées dans la ville. Des collisions sanglantes peuvent s'en suivre entre les Français et les indigènes, des catastrophes inouïes peuvent arriver.

Voilà où devait aboutir une politique sans cœur, sans énergie, sans conviction. Que le gouvernement actuel se hâte donc d'apporter un remède à tant de maux!

Les souffrances, les angoisses de tous genres ont poussé les Français et les Montévidéens à se suspecter; l'espoir de jours meilleurs ramènera dans leurs cœurs des sentiments de fraternité qui les avaient unis jusqu'ici; mais qu'on se hâte, il y a péril en la demeure.

Le *Siècle* contenait hier l'article suivant :

On lit dans la *Presse*, à propos des poursuites dont M. de Girardin a été l'objet, la phrase suivante :

« Et voilà ce que trouve tout simple M. le directeur du *Siècle*, accroché la bouche béante au bout de l'hameçon de M. Cavaignac par l'appât du ministère du commerce, que M. Perrée convoite depuis quatre mois! »

Nous nous attendions peu, nous l'avouons, à cette accusation; nous l'aurions laissé tomber à nos pieds en pensant à la plume qui l'avait formulée, si la désignation spéciale du ministère ne nous avait frappé. Ce n'est pas M. Perrée qui eût jamais pensé à demander le ministère du commerce; il est vrai qu'on le lui avait fait offrir... seulement c'était au nom de M. Louis Bonaparte.

Il est probable que la proposition a dû être faite à beaucoup d'autres personnes. Nous ne ferons pas à M. Bonaparte l'injure de croire qu'il avait autorisé l'officieux intermédiaire, mais nous avons lieu de nous étonner que M. de Girardin soit si bien informé des propositions faites au nom de M. Bonaparte. C'est une énigme dont la *Presse* nous dira peut-être le mot.

Au surplus, que la *Presse* se rassure, nous n'avons pas le moins du monde la prétention de remplacer le ministre du commerce actuel, que nous regardons comme l'un des hommes les plus capables de remplir ce poste difficile.

Assemblée Nationale.

Séance du 10 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure.

L'Assemblée, fort peu nombreuse, adopte un projet de loi autorisant

la ville de Saint-Brieuc à contracter un emprunt.

Quelques réclamations s'élevant sur le petit nombre de membres de l'Assemblée, il est passé au scrutin de division qui constate la présence de 654 voix, dont 8 seulement votent contre le projet.

L'Assemblée adopte ensuite sans discussion un projet de loi portant ouverture de crédits aux ministres de l'intérieur, des finances et de l'instruction publique pour le service des département et des communes.

L'Assemblée continue la discussion du budget de l'instruction publique.

M. VICTOR HUGO. Personne plus que moi, messieurs, n'est pénétré de l'urgente nécessité d'alléger le budget, mais le moyen d'y parvenir n'est pas la réduction de quelques allocations chétives, il est surtout dans une politique intelligente qui ferait renaître la confiance, l'ordre et permettraient de diminuer, de supprimer même des dépenses énormes et spéciales qui embarrassent la situation. (Interruption.) Ces réserves posées, je partage l'avis de votre comités des finances; j'ai déja voté et je voterai en faveur de presque toutes les réductions; mais ce que je repousse de toute l'énergie de mes convictions, ce sont les réductions qui attaquent le budget déjà si modeste des lettres.

Les réductions proposées sur le budget des lettres sont insignifiantes au point de vue financier. C'est au point que je n'oserais mettre sous les yeux de l'Assemblée le tableau que j'en avais dressé. Pour vous le faire sentir, je me servirai d'une comparaison triviale, mais juste.

Que penseriez-vous d'un particulier qui aurait 15 000 fr. de revenus, et qui consacrerait chaque année à sa culture intellectuelle une somme de 5 fr., et qui voudrait économiser une somme de 30 centimes. C'est littéralement ce qu'on vous propose. (Mouvement.)

Vous voyez combien cette économie serait mesquine et ridicule; je vais vous dire le ravage qu'elle produirait. Les réductions proposées atteignent le Collège de France, le Muséum, l'Ecole des Chartes, la surveillance de la librairie à l'étranger, l'école de dessin, notre musée de dessin et de peinture, la conservation de nos chefs-d'œuvre artistiques, modernes et anciens, les subventions aux sociétés savantes. En outre, les réductions atteignent et menacent pour l'année prochaine les théâtres. On propose la suppression d'un des inspecteurs de théâtre sur deux. J'avoue que j'aimerais mieux la suppression d'un censeur.

UNE VOIX. Il n'y a plus de censeur.

M. VICTOR HUGO. Enfin, ces réductions s'étendent même aux secours donnés aux gens de lettres, à leurs veuves, à leurs enfants. Un poète, un écrivain qui a travaillé toute sa vie, a travaillé sans s'enrichir; il meurt avec beaucoup de réputation; il lègue sa gloire à son pays, mais le pays garde la gloire et refuse le pain à la famille du grand homme. Non, vous n'entrerez pas, vous ne pouvez entrer dans un système d'économie qui humilierait l'intelligence.

Ce système ne respecte rien, pas plus les institutions anciennes que les institutions modernes, les institutions libérales de François Ier que les institutions de la convention. Quel moment choisit-on pour mettre en questions toutes les institutions à la fois? le moment, où au lieu de les restreindre, il faudrait les étendre.

Car quel est le véritable péril de la situation actuelle? l'ignorance. Le communisme qui mine sourdement ou brutalement la société n'est qu'une forme de l'ignorance.

Quoi! nous aurions la barbarie dans la rue, et on ne lui opposerait que le vandalisme!

Les précautions de police ne sont pas les seuls moyens d'une société civilisée. Il ne suffit pas d'allumer les reverbères tous les soirs, ce qui est très bien (On rit.), il faut surtout les allumer dans les intelligences. Quand donc comprendra-t-on que la nuit peut se faire aussi dans le monde moral et qu'il faut y verser la lumière? (Interruption.)

L'Assemblée m'a interrompu; elle me permettra d'insister sur ma pensée. Oui, messieurs, un mal moral, profond tourmente les masses; ce mal, c'est l'excès des tendances matérielles; il faut ôter au corps pour donner à l'âme. (Rumeurs.) Quand je parle ainsi, vous me comprenez tous, messieurs; oui, sans doute, il faut à l'ouvrier le pain du corps, mais il lui faut aussi le pain de la pensée. (Mouvements divers.) La grande erreur de ce temps a été de courber les hommes vers la terre, vers le bien-être matériel au lieu d'élever les intelligences vers Dieu. (Mouvement.)

Quoi qu'on fasse, quoi qu'on dise, le bien-être matériel sera toujours le privilége de quelques-uns (Allons donc! à gauche.), tandis que la jouissance intellectuelle, religieuse, peut être le patrimoine de tous. Promettre le contraire, c'est faire un mensonge qui ne doit pas sortir de nos institutions sociales. (Très bien! à droite. Rumeurs à gauche.)

Je le répète, il faut tourner l'homme vers Dieu, porter les imaginations vers les hautes pensées.

Pour atteindre ce but, il faudrait faire précisément tout le contraire de ce qu'ont fait les précédents gouvernements, le contraire de ce que vous propose votre comité des finances. Il faudrait multiplier les institutions qui tendraient à favoriser le sublime élan de l'âme, les théâtres (Oh! oh!), les librairies. (Oh! oh!)

Il faudrait multiplier les maisons d'asile pour les enfants, les maisons de lecture pour les adultes, multiplier les moyens de faire pénétrer les lumières dans le peuple, car c'est par les ténèbres que l'on perd.

L'époque où vous êtes est une époque riche, ce ne sont pas les grands talents, les grandes intelligences qui manquent, ce sont les encouragements. Ne les repoussez pas, ce sont là les conseils que j'ai donnés à la monarchie, elle les a repoussés. Je les donne également à la République. J'espère que la République fera preuve de plus d'intelligence que la monarchie.

Je vote contre toutes les réductions proposées sur le budget des arts et des lettres. Vous avez cru faire une économie d'argent, vous avez fait une économie de gloire. Je la repousse pour l'honneur de la République.

M. CHARLEMAGNE. A Dieu ne plaise que nous voulions faire de Paris ce grand village dont on nous parlait naguère! (On rit.)

Les arts et les lettres ont toute notre admiration et nos sympathies. Mais le préopinant sait lui-même quels abus s'étaient glissés dans la distribution de ces encouragements. Que diriez-vous, par exemple, d'un professeur qui se fait 50 000 francs par ses ouvrages et qui viendrait au ministère toucher une misérable somme de 1 500 francs? (Mouvement.)

VOIX NOMBREUSES. Nommez! nommez!

M. CHARLEMAGNE. Des hommes et des dames de lettres (On rit.) touchaient à la fois des secours au ministère de l'intérieur et au ministère de l'instruction publique.

On nous reproche la mesquinerie de nos économies. Eh bien! messieurs, cela fait en somme 8 ou 9 millions, et cela ne me semble nullement à dédaigner.

M. FRESLON, ministre de l'instruction publique, se plaint des réductions que l'on fait subir à son ministère.

Il demande que les critiques se spécialisent. Le budget du ministre de l'instruction publique ne dépasse pas 16 000 000 fr. pour l'instruction supérieure et secondaire, les secours aux lettres, aux arts, etc. Est-ce donc trop pour maintenir la France au rang qu'elle a reconquis dans le monde et soutenir la splendeur intellectuelle de la République? (Très bien! très bien!)

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

CHAP. III. — *Conseil de l'Université et inspecteurs-généraux*, 251,834 fr.

M. BOURBEAU combat la réduction proposée par le conseil des finances, et qui consiste à réduire le nombre des inspecteurs-généraux de 14 à 12, et le traitement de ces fonctionnaires, de 8 000 à 6 000 francs, et propose par voie d'amendement le maintien des chiffres primitifs.

Après une discussion confuse, l'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté. Le chapitre est adopté.

CHAP. IV. — *Services généraux de l'Université*, 331,918 fr.

La commission a proposé sur ce chapitre plusieurs réductions.

M. PAYER s'élève contre une réduction de 20 000 fr. proposée sur le chiffre demandé pour l'Ecole normale.

M. BOULATIGNIER, interpellé directement par M. Payer, déclare être partisan des réformes intelligentes; il s'est plaint dans le comité des finances que des économies aient été faites sans la participation du comité de l'instruction publique.

C'est une chose étrange, dit-il, que tous les jours on vienne demander des millions pour soulager les malheureux, tandis qu'on supprime d'un autre côté des masses d'employés dont on fait des indigents. (Très bien!)

Je ne crains pas d'affirmer que quelques hommes poursuivent un autre but que celui de faire des économies dans le budget; ils veulent désorganiser l'instruction publique, et quoique je regrette d'avoir à rapporter des conversations particulières, je suis conduit à citer ici l'opinion d'un des membres du comité. (Bruit.)

Voilà ce qu'il m'a dit à l'occasion des suppressions qu'il poursuivait: Je veux qu'il n'y ait plus que des fonctions électives avec des traitements si faibles que les hommes considérables de chaque endroit puissent seuls y prétendre. (On rit.) Quant à moi, je crois que dans un pays où l'on n'a pas réussi à fonder une monarchie aristocratique, on ne réussira pas à fonder une république aristocratique. (Très bien!)

M. DESLONGRAIS. Je demanderai à l'honorable préopinant qui faisait partie du comité des finances pourquoi il n'y est pas venu plus souvent vous faire part de ses lumières, afin que nous ne fassions que des réformes intelligentes.

A entendre les orateurs qui ont combattu la proposition de la commission, il semblerait que nous ayons voulu mettre le scalpel dans le ministère de l'instruction publique. C'est bien là le cas de dire: *genus irritabile vatum*. (On rit.)

M. SAUVAIRE BARTHÉLEMY se défend du reproche d'avoir voulu des économies déraisonnables, et principalement d'avoir voulu réduire les dépenses du ministère de l'instruction publique.

Quant à la conversation que l'honorable membre a eue avec M. Boulatignier, relativement à l'école d'administration, l'orateur a dit seulement qu'il combattait la création de l'école d'administration.

M. LE PRÉSIDENT. Cet incident est terminé; il est une preuve de plus de l'inconvénient qu'il y a de porter à la tribune les conversations particulières. (Très bien.)

M. PAYER a la parole sur l'École normale. Il rappelle que l'Ecole normale, créée par l'Empire avec une dotation et un logement particulier, a été supprimée par la Restauration, qui a supprimé également la dotation et le logement. Plus tard, en 1830, elle a été rétablie, mais on n'a pu lui rendre sa dotation, et on l'a logée en garni dans le collège Louis-le-Grand; pour la soutenir, on a créé un crédit extraordinaire qui figure au ministère de l'instruction publique. Mais un pareil état est anormal et ne peut durer. Aujourd'hui on demande une réduction de 20 000 fr. sur le chiffre alloué jusqu'ici; il faudrait au moins savoir sur quoi porte cette réduction, qui n'aura pour conséquence que la propagation de l'ignorance.

M. CHARLEMAGNE répond que la suppression n'aura pas pour objet de propager l'ignorance, car dans ce moment les cours de l'Ecole normale sont suivis plus qu'ils ne l'ont jamais été. La réduction proposée par la commission est la conséquence des mesures d'économie que le comité des finances a dû prendre à l'égard de toutes les administrations.

M. TROUVÉ CHAUVEL, ministre des finances. J'ai vainement cherché dans le rapport de la commission sur quelle partie du service devait porter la réduction de 20 000 fr. Je n'ai rien trouvé de spécial; c'est une réduction générale qui frappe sur tout et ne frappe sur rien. Est-ce sur les cours que la commission a voulu faire des économies; mais alors qu'elle indique donc quels sont les cours inutiles, sans cela nous ne pouvons faire que des suppositions; et ce n'est pas sur des suppositions que l'on peut faire des réductions que rien ne justifie.

M. SAUVAIRE BARTHÉLEMY répond que les 20 000 fr. dont la commission propose le retranchement avaient été, depuis quelques années seulement, ajouté au budget de l'Ecole normale: la commission a trouvé que le personnel était trop considérable, qu'il pourrait être réduit de deux professeurs, il y a en outre trop de conservateurs; c'est donc sur le personnel que la réduction doit porter. La réduction de 20 000 fr. aura pour but de ramener le budget de l'Ecole normale à ce qu'il était anciennement.

M. FRESLON, ministre de l'instruction publique. On veut réduire le nombre des professeurs de l'école normale; mais lesquels? La commission ne le dit pas...

M. SAUVAIRE BARTHÉLEMY. Ce sont les nouveaux.

M. FRESLON. Ce sont les nouveaux, c'est-à-dire ce sont ceux qui enseignent les langues vivantes, et je ne concevrais pas une semblable réduction, dans le moment où l'Europe tend à l'unité! C'est par de semblables réductions qu'on tend à démoraliser l'école normale, au lieu de l'encourager. Ce n'est pas ainsi que j'entends l'instruction. Je dirai au contraire: Liberté pour tous, mais aussi protection égale pour tous. (Très bien! très bien!)

M. SAUVAIRE BARTHÉLEMY insiste pour la réduction proposée. L'année dernière on disait que l'état des finances ne permettait pas de maintenir le chiffre demandé; l'état actuel des finances ne le permet pas davantage aujourd'hui. (Allons donc!)

La réduction de 20 000 fr. est mise aux voix et rejetée.

Sur le même chap. IV la commission propose une réduction de 20 000 f. sur la somme de 50 000 fr. demandée pour indemnités allouées aux professeurs en disponibilité, et une réduction de 10 000 fr. sur la somme de 25 000 fr. allouée pour indemnités de déplacement.

M. BOURBEAU combat ces réductions. Les chiffres demandés n'ont été portés qu'à titre de prévision, et jusqu'ici la prévision n'a pas été au delà des besoins.

M. MORTIMER-TERNAUX défend la proposition de la commission. La somme de 30 000 fr. et celle de 15 000 fr. sont évidemment pour les indemnités à allouer, soit par suite de disponibilité, soit par suite de déplacement.

M. VAULABELLE combat de nouveau ces réductions, auxquelles la commission déclare renoncer.

La commission propose la suppression totale du crédit de 18 000 fr. demandé pour la commission d'examen des livres.

M. MARCEL BARTHE combat la réduction. Il est bon, dit-il, que l'état indique les livres qui atteignent le mieux le but de l'enseignement qu'il donne et qui sont le mieux en rapport avec la direction qu'il lui appartient d'imprimer. L'instituteur lui-même a besoin d'être éclairé, et l'examen scrupuleux des méthodes et des livres, confié à des hommes placés haut dans l'enseignement, peut éviter à l'instituteur des erreurs préjudiciables aux intérêts qui lui sont confiés.

On ne peut se dissimuler que cet examen pourrait devenir l'occasion de quelques abus, et que, dans l'accomplissement d'une semblable mission, il pourrait y avoir place pour la faveur ou la spéculation; c'est à l'administration de veiller. Qu'on organise mieux, s'il est nécessaire, mais que le principe soit conservé.

M. MORTIMER TERNAUX défend la réduction et signale le fait de certains professeurs qui chaque année font une édition nouvelle de leurs ouvrages, et y changent seulement quelques mots.

M. FRESLON, ministre de l'instruction publique, reprend que l'abus dont on parle, sera réprimé; il demande que la réduction soit de 8 000 fr. seulement.

M. LE RAPPORTEUR déclare consentir à cette réduction, qui est mise aux voix et adoptée.

La commission propose une réduction de 9 100 fr. sur la somme de 19 100 fr. demandée pour la bibliothèque de la Sorbonne.

M. HAURÉAU combat la réduction: il y a quelques années, le personnel de la bibliothèque de la Sorbonne ne coûtait, il est vrai, que 10 000 fr., mais la bibliothèque n'était ouverte que trois jours par semaine, aujourd'hui elle est ouverte tous les jours; elle a même des séances du soir; c'est ce qui explique l'augmentation du personnel; ce personnel, d'ailleurs, est très peu rétribué.

Une discussion confuse s'engage sur la proposition de la commission.

M. BINEAU, rapporteur, explique que la bibliothèque de la Sorbonne a un budget de 35 200 fr., dont 19 100 fr. applicables au personnel, et le surplus applicable au matériel, à l'achat des livres, au chauffage. C'est sur cette partie que la commission propose une réduction de 9 100 fr.

Cette réduction est mise aux voix et adoptée.

Le chap. IV est adopté avec les diverses modifications qu'il a subies.

M. GATIEN ARNOULT s'élève contre la suppression par le ministre de l'instruction publique d'un certain nombre d'académies. Il propose l'amendement suivant:

« Le nombre et les circonscriptions des académies restent fixées telles qu'elles étaient antérieurement à l'arrêté du 7 septembre dernier.

» Les traitements des recteurs et inspecteurs d'académie restent fixés au chiffre déterminé par le budget de 1848. »

Le comité des finances, continue l'orateur, propose de ratifier l'arrêté du 7 septembre, qui porte que l'art. 4 du décret organique de l'Université, du 17 mars 1808, est abrogé, et que les académies d'Amiens, Clermont, Limoges, Metz, Nîmes, Orléans, Pau, Rouen et de la Corse sont supprimées. Mon amendement propose de les maintenir. »

L'orateur continue son discours, qui est à diverses reprises interrompu par les marques d'impatience de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. La question est extrêmement importante; il faut qu'elle soit discutée en parfaite connaissance de cause.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Nous recevons la lettre suivante:

Citoyen rédacteur,

Les élèves des Ecoles présentent aujourd'hui à l'Assemblée nationale une pétition couverte d'un grand nombre de signatures pour demander l'amnistie.

Afin de donner plus de solennité à leur démarche, ils avaient résolu de l'appuyer d'une manifestation publique; mais dans la situation actuelle des esprits, ils ont craint de fournir un prétexte de désordre aux ennemis de la République. Ils se contenteront de faire remettre leur pétition à l'Assemblée générale par une délégation de quinze membres.

Forts de leur conscience, ils repoussent toutes interprétations perfides. Le devoir de tous les démocrates est d'éviter avec soin tout ce qui pourrait retarder le triomphe pacifique de la cause populaire.

(Suivent les signatures.)

FAITS DIVERS.

Un service funèbre *en l'honneur des héroïques combattants de Vienne*, morts pour la cause de la démocratie, aura lieu lundi 13 novembre, à onze heures précises du matin, à l'église Saint-Merri.

Le comité français et allemand, qui a organisé cette solennité, invite tous les amis de la démocratie à assister à la cérémonie. Des places seront réservées aux citoyens allemands, aux représentants du peuple et aux représentants de la presse.

— On nous prie d'insérer l'avis suivant: « Le banquet des femmes démocrates socialistes, annoncé pour dimanche 12, chaussée du Maine, salon de la Gaieté, est renvoyé au dimanche suivant 19, à onze heures du matin.

Prix du billet, 1 fr. 25 c. Les enfants au dessous de dix ans sont admis gratuitement.

On peut se procurer des billets rue du Faubourg-Saint-Denis, 25, à la Banque du Peuple; aux bureaux de la propagande socialiste, rue Coquillère, 15; au café d'Apollon, rue du Roule, 3.

— Les sociétaires garçons limonadiers et restaurateurs sont invités aux deux réunions préparatoires qui auront lieu les lundi et mardi 13 et 14 novembre, de onze heures du matin à onze heures du soir, au café des Petits-Pères, rue de la Banque, 1, pour s'entendre sur les élections de l'administration et du comité, qui devront avoir lieu le 15 du courant.

— La commission du banquet de la République démocratique et sociale des 8e et 9e arrondissements, se rendant aux vœux de ses concitoyens, a remis le jour fixé pour la réunion, au dimanche 26 courant, à 10 heures du matin.

— On nous prie d'annoncer que le banquet socialiste du 2e arrondissement est remis, à cause de la promulgation de la constitution, à jeudi 16 novembre, à 5 heures du soir, chez Dourlans, barrière de l'Etoile.

Les listes sont définitivement closes, et la présente fixation irrévocable.

— Un journal anglais, le *Globe*, regarde comme imminente une guerre si Louis Bonaparte est élu président de la République. — Avis aux amateurs de la paix.

— Le délai fixé pour la clôture des concours de la figure sculptée de la République française et de la médaille commémorative de la Révolution de Février, qui expirait le 1er décembre, est prorogé au 25 décembre, sur la demande des concurrents qui, à raison des circonstances, n'ont pu terminer leur travail.

En conséquence, les modèles des figures sculptées et des médailles seront reçus à l'école des Beaux-Arts jusqu'au 25 décembre, à six heures du soir.

— Une jeune femme qui, depuis longtemps, entretenait des relations d'intimité avec un peintre dont elle passait pour l'épouse légitime dans la commune de La Chapelle-Saint-Denis, qu'elle habitait, vient de se donner la mort, en enveloppant dans son affreux suicide son enfant, âgé de quatre ans, dont tout le voisinage admirait la rare beauté et l'intelligence précoce. Cette malheureuse, dont l'abandon de son amant avait égaré sans doute la raison, avait pris soin, avant d'allumer les deux réchauds de charbon qui devaient déterminer son asphyxie et celle de l'innocente créature issue de sa liaison illégitime, de boucher hermétiquement toutes les issues qui eussent pu donner passage à l'air extérieur.

Lorsque les voisins, inquiets de son absence prolongée, ont pénétré dans le logement de cette malheureuse, elle avait cessé de vivre depuis plusieurs heures ainsi que son enfant. Celui-ci, qu'elle avait eu soin de vêtir de blanc et dont elle avait soigneusement bouclé la chevelure, avait encore le sourire sur les lèvres et paraissait seulement endormi. Une lettre que le commissaire de police a jointe au procès-verbal dressé expliquait la douloureuse cause de ce criminel suicide.

— Le jour de la cérémonie pour la promulgation de la constitution, les personnes qui devront occuper les tribunes et les estrades entreront dans les Tuileries par la porte qui fait face à la rue Castiglione. Deux restaurants seront établis sur la terrasse des Tuileries.

— L'association fraternelle des ouvrières lingères est définitivement organisée, grâce à l'appui que les ouvriers associés leur ont prêté. La société des selliers a fait une forte commande; elle a avancé le tiers de la somme et s'est engagée à solder le reste au comptant. Les tailleurs associés ont fait la même chose. La société des lingères, composée des meilleures ouvrières de Paris, est à même d'entreprendre les plus beaux ouvrages, et elle vend à des prix très avantageux. Le siège provisoire de la société est rue de la Corderie, 5, près le marché Saint-Honoré.

— Hier, a eu lieu le départ d'un convoi de forçats dirigé sur le bagne de Rochefort. Douze condamnés faisaient partie de ce convoi. Parmi eux on remarquait le nommé Robert, dit Riboyrolles.

On se souvient sans doute que cet individu, qui a eu une si coupable participation dans les scènes de dévastation du château de Neuilly, s'était adressé à M. de Nicolaï pour lui extorquer des sommes d'argent, à l'aide de menaces d'incendie sous condition. Il se disait à la tête d'une bande de forçats incendiaires, disposés à jouer le rôle de *chauffeurs*; il a été arrêté par les soins de la police, et condamné par la cour d'assises de la Seine, à dix années de travaux forcés.

— La remarque a été faite depuis longtemps que chaque année, à l'approche de la saison rigoureuse, le nombre des suicides s'accroît dans une proportion considérable. Jamais plus que cette année cette observation ne s'est trouvée vraie: ainsi, dans la seule journée d'avant-hier, on a eu à constater quatre événements de cette nature. Un [illegible] garçon limonadier qui, se trouvant sans place, était retombé à la [illegible] de sa mère, s'est donné la mort par strangulation, rue Saint-[illegible]; une ouvrière brodeuse, qui était depuis quelque temps [illegible] profonde tristesse dont la cause demeure inconnue, a été [illegible] due dans son logement, passage [illegible]; un garde-pêche de la commune des Carrières-Charenton s'est brûlé la [illegible] rue des Carrières, 22, avec son fusil de garde national; enfin, un maître-tailleur de la rue Neuve-des-Mathurins s'est volontairement précipité de la fenêtre d'un quatrième étage et s'est tué sur le coup.

— Un crime affreux, dont les détails font frémir, a été commis ces jours passés dans les environs de Saint-Maurice-sur-Fessard. Etienne Coffe avait l'habitude de maltraiter sa femme, créature douce et soumise, et mère de deux petites filles, sans autre motif que celui de satisfaire à ses instincts de brutalité.

« Dimanche dernier, dit le *Loing de Montargis*, Coffe, en l'absence de ses deux petites filles accourant chez le maire pour le prévenir du projet de mort et des menaces qu'il avait proférées contre leur mère, frappe la malheureuse femme sur la terre et sur son lit; puis, plus tard, il l'arrache de sa couche, où les douleurs et les souffrances de ses blessures la retenaient, l'entraîne à 200 mètres environ de chez lui, et là, sur le chemin, armé d'un énorme manche de fourche de fer, la frappe à coups redoublés sur la tête, les mains, les jambes, les bras, le corps; lui perfore toutes les chairs du bras gauche avec la pointe aiguë de ce bâton, puis la tourne et retourne encore, et, non content de toutes ces atrocités, pour assouvir toute sa fureur exaltée par les gémissements de sa victime, il commet sur son corps déjà tout meurtri une danse de cannibale.

» Il lui broye les chairs, lui brise les os à coups redoublés de souliers ferrés, puis il l'entraîne après lui, laissant sur tout son passage une sanglante trace, et la vient jeter expirante sur son lit, où la vie l'abandonne au milieu des plus horribles tortures.

» Ce cadavre était dans un tel état de lacération, c'était un tableau si effrayant de désordres, que ce corps eût été broyé par quelques engrenages de mécanique qu'il ne nous eût point offert l'aspect qu'il nous a présenté.

» L'assassin, qui donne la jalousie pour prétexte de sa brutalité et de son crime, est maintenant sous les verroux, et l'instruction de cette affaire se poursuit avec activité. »

— Nous lisons dans un journal de province : « Un enfant de deux ans s'est noyé dans un grand vase d'eau chez ses parents. Cet événement est attribué au défaut de surveillance de la mère et à l'imprudence de l'enfant. »

— M. Bethmont a adressé au ministre de la justice la lettre suivante :

« Jeudi, 9 novembre.

» Mon cher ami,

» J'ai accepté les fonctions que vous m'avez offertes quand vous avez connu ma résolution bien arrêtée de renoncer à la vie politique. Je dois vous résister maintenant, quelles que soient mes convictions et l'évidence sur la légalité de la mesure, quelle que soit aussi la paix de nos consciences sur les motifs qui nous déterminèrent tous deux. Je ne puis me résigner à accepter une grande magistrature avec l'injure d'un soupçon sur mon caractère.

» Lorsque, dans la nuit du 24 février, un billet de vous m'appela, au nom du gouvernement provisoire, à partager vos périls, je n'ai point hésité. Je pouvais alors aborder sans scrupule un honneur qui n'était point recherché, et que la plus maligne envie ne songeait point à flétrir. Permettez-moi, aujourd'hui, de ne point céder à vos instances; je ne veux pas être accusé par mes ennemis d'un calcul indigne qu'il leur plairait de me prêter.

» Recevez l'assurance de mon affection reconnaissante et de mon estime.

» BETHMONT. »

VERSAILLES, 8 novembre. — Une propagande active est faite dans le département de Seine-et-Oise, et notamment dans les cantons de Sèvres, Marly, Palaiseau et Poissy, en faveur de M. Louis Bonaparte, par une confrérie de marchands d'almanachs et d'écrits populaires ornés de son portrait et de joueurs d'orgue de Barbarie qui chantent des couplets à sa louange. Mais ces moyens ont peu de succès auprès de la partie intelligente de la population. Dans l'arrondissement de Rambouillet, une grande majorité se prononce en faveur de la candidature du chef du pouvoir exécutif. Il est vrai que les joueurs d'orgue et les débitants d'almanachs n'y ont point encore pénétré; mais l'opinion publique y parlait à l'épreuve de cette croisade musicale.

POURVOI D'O'BRIEN ET CONSORTS. — Ce pourvoi présente en Angleterre un tout autre caractère qu'il n'aurait chez nous. En France, un jugement annulé pour vice de forme ne finit pas l'affaire : le procès est repris et recommencé devant une autre cour. Chez les Anglais, au contraire, la forme emporte le fonds, et si l'arrêt qui sera rendu sur le pourvoi d'O'Brien et consorts déclare qu'il y a eu une formalité omise dans le jugement qui les a condamnés à mort, les condamnés sont par le fait acquittés, et aucune poursuite ne peut être exercée contre eux à raison du crime dont ils ont été reconnus coupables. On comprend dès lors l'importance d'un pareil pourvoi, surtout s'il se fonde sur quelque motif plausible; et la loi anglaise a tant de formalités qu'il n'est nullement impossible qu'il en soit échappé une au moins à l'attention de l'attorney général. L'affaire d'O'Brien et consorts n'est donc pas entièrement désespérée, et les Anglais eux-mêmes pensent qu'il n'est pas du tout impossible qu'ils échappent.

BUREAU DE LA PROPAGANDE SOCIALISTE rue Coquillère, n° 151, au premier. — Il se vend journellement à Paris, 70 000 exemplaires des journaux démocrates socialistes. Envoyez le lendemain en province, ces journaux contribueraient puissamment à la propagation du socialisme.

Pour faciliter cet envoi, les citoyens Bernard, Gamet et Jean Macé, ont ouvert le bureau de Propagande socialiste, rue Coquillère, n° 15, au premier.

Ils sollicitent le concours de tous les démocrates socialistes.

De 10 heures du matin à 5 heures du soir, on reçoit les journaux, les renseignements et les adresses pour la province.

Parmi les journaux publiés actuellement à Paris, on ne reçoit que : le *Peuple*, le *Populaire*, la *République*, la *Démocratie pacifique*, la *Révolution démocratique et sociale* et la *Réforme*.

PETITE CORRESPONDANCE.

Caen. — M. M. — Je te donnerai des nouvelles détaillées dès que je serai un peu moins occupée. — H. P.

Cœuvres. — M. Rouzé. — Votre envoi de livres part aujourd'hui et s'arrêtera à la Vache noire.

Blois. — M. G. — M. F. nous remet 51 pour vous. Nous en attendons la note.

Arles. — M. du R. — L'on nous remet 27 pour v. ab. jusqu'à la fin de l'année.

Bourse du 10 novembre.

La situation que donne la banque agit sur le marché; elle prouve la nullité des transactions dans le haut commerce. Les escomptes sont encore diminués de 5 millions, et le portefeuille n'est plus que de 167 millions. La réserve en numéraire n'a pas varié.

Les effets arriérés ou ajournés qui étaient de 5 millions, et pour les quels la Banque accorde toujours, dans les crises, quinze jours ou trois semaines, ont été totalement recouvrés. Le chiffre des effets en souffrance se réduit de 22 à 21 millions.

Le Trésor a demandé à la Banque sur son emprunt 25 millions, pour en verser 22 à son crédit.

Les particuliers en comptes courants ont retiré 5 millions.

Les actions baissent; elles étaient hier à 1360, elles ne sont plus qu'à 1325, après avoir cependant coté 1300; baisse réelle 35.

La rente 5 p. 100 laissée hier à 64.85 tombe un instant à 64.15, pour finir à 64.55, fin courant, baisse 30 centimes. Le Trois, de 42 50, arrive à 41 90 et ferme à 42.20. C'est le même mouvement.

Les chemins de fer varient peu : Orleans gagne 7 à 577 50. Les autres sont stationnaires : Avignon-Marseille est toujours à 150, ainsi que le Nord qui se maintient à 340.

On dit que le manifeste du pouvoir exécutif sera demain au *Moniteur*.

RENTES FIN COURANT	Cours préc.	Plus haut.	Plus bas.	Cours du j.
Trois 0/0	42 55	42 50	41 90	42 20
Cinq 0/0 (Emprunt 1848	.. ..	.. ..	.. ..	64 10
Cinq 0/0	64 85	64 55	64 15	64 55

10 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	42 20 ..	4 Canaux avec prime	... ..
— Emprunt 1847-1848	64 60 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	64 55 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	200 ..
4 0/0 j. de 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1335	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	77 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	63 75	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	77 50	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— 4 1/2	74 50	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	... ..
Obligations de la Ville	1110 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier	Auj.	AU COMPTANT	Hier	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	361 50	365 ..
Versailles, rive droite	100 ..	... ..	Du Nord	340 ..	340 ..
— rive gauche	95 ..	90 ..	De Paris à Strasbourg	327 55	327 50
Paris à Orléans	570 ..	577 50	Tours à Nantes	312 50	310 ..
Paris à Rouen	360 ..	360 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	... ..	165 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	150 ..	150 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	77 50	77 50	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	220 ..	220 ..	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	135 ..	135 ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 novembre.

THÉATRE DE LA NATION —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE — Le Poil
ITALIENS —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina
GYMNASE. — 1er Coup de Canif, la Comtesse, Dame de Chœurs
VAUDEVILLE — Mme Cartouche, Cadet-la-Perle, Roger.
VARIÉTÉS. — Mignonne, le Buveur d'eau, le Lion, Un et Un
THÉATRE MONTANSIER — Le Cuisinier politique, l'Île, la Chaîne
PORTE-SAINT-MARTIN — L'Ile de Tohubohu, le Livre noir.
GAITÉ — Fualdès
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — Représentation extraordinaire au bénéfice de M. Bernard,
FOLIES. — Visite du Diable, la Laitière, Chiffonnier, Domestiques
DÉLASSEMENTS. — Miel, l'Idiot, Maurice, Entre amis.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — La Petite Maison, Notre-Dame, la Peine, Guignard
THÉATRE CHOISEUL. — Gentil-Hussard, Tonnette, je t'attendrai, Claude le Novice, Don-Quichotte, Fontanarose

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 306. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 12 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PRIX DE L'ABONNEMENT AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS. . . . . . . Un an, 26 f., 6 mois, 14 f., 3 mois, 8 f.
DÉPAR. ET ÉTR. — 32 — 17 — 9
PAYS à surtaxe. — 50 — 26 — 14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.
PARIS, DÉP. ET ÉTR. 10 — 6 — 3
PAYS à surtaxe 14 — 7 — 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

[illegible]

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 11 NOVEMBRE.

Ouvriers, soyez prudents!

Des avis et des lettres nous arrivent des faubourgs, nous annonçant que des tentatives sont faites pour exciter les ouvriers à une insurrection. Ces menées sont réactionnaires. On dit tout haut que la France a assez de la République et qu'il faut en finir. On annonce ouvertement que la *révolution* commencera le dimanche 12 novembre, au moment de la fête de la constitution.

De leur côté, les journaux bonapartistes la *Liberté*, la *Presse*, l'*Evénement*, prétendent que des *manœuvres de police* préparent des manifestations bruyantes dans le but de compromettre la candidature de Louis-Napoléon.

Les assertions des feuilles napoléoniennes ne s'accordent guère, comme on le voit, avec les renseignements qui nous sont directement fournis; mais, quelles que soient au fond la nature et les intentions des agents provocateurs dont on nous signale l'existence, nous engageons le peuple à s'abstenir prudemment de tout entraînement et de toute colère. Des manifestations tumultueuses n'auraient pour résultat possible que de nuire à la cause du peuple.

Assemblée Nationale.

L'Assemblée venait de se livrer à une très longue discussion sur la suppression opérée par M. Vaulabelle de sept académies de l'Université dans les départements, et de renvoyer, pour plus ample informé, à la prochaine loi sur l'instruction; jusque-là, la séance avait été, en vérité, fort ennuyeuse, lorsque tout à coup, paraît à la tribune M. Lherbette. Au bout de quelques minutes, un bruit effroyable règne dans la Chambre; on crie, on gesticule, on s'interpelle vivement, on se querelle, on se lance des provocations; en un mot, les partis se dessinent.

Il s'agissait de savoir si on accorderait 25 congés à des représentants qui les demandaient.

La chose était importante, car il a déjà été accordé 225 congés, et l'Assemblée est chaque jour davantage menacée de se trouver dépeuplée.

Si chacun des représentants est si pressé de s'en aller, pourquoi l'Assemblée ne se proroge-t-elle point?

Parce que les partisans des Bourbons ne le veulent pas.

Dans ce moment, il s'agit de préparer les esprits à l'élection du président. Selon nous, la place actuelle des représentants est dans leurs provinces. Il y rendraient les plus grands services à la République en détruisant les calomnies colportées contre elle, en éclairant les populations sur les intrigues des fauteurs de la monarchie, sur leurs vues, sur leur marche, qui ne sont un secret pour personne à Paris, mais que la province ignore ou qu'elle comprend mal.

Tant d'intérêts divers, tant de préjugés, tant d'erreurs s'élèvent contre la République que rien ne serait plus utile en cet instant qu'un contact intime entre les représentés et les représentants. Après six mois, tellement remplis d'évènements, ils ont besoin de se revoir, de s'entendre, de se confirmer dans leurs doutes, dans leurs craintes, dans leurs espérances. Car qu'est-ce que la nomination du président? Un acte de foi à la République ou à la monarchie.

Le citoyen qui a foi en la République, jettera dans l'urne un nom républicain, quelqu'il soit, le nom de l'homme qui lui paraîtra le plus capable de soutenir envers et contre tous notre gouvernement nouveau.

Celui-là, au contraire, qui n'a pas foi en la République, qui la croit destinée à périr, ou qui aspire à la renverser et à ramener la monarchie, celui-là inscrira sur son bulletin le nom de l'homme qu'il jugera le moins capable de la gouverner, le plus propre à amener des troubles, des dissensions, des guerres civiles, et finalement à rétablir le trône des Bourbons.

Or, il est un nom que tous les partis monarchiques mettent en avant pour servir de brandon de guerre civile, de porte-flambeaux des Bourbons: c'est celui de M. Bonaparte.

Il serait urgent que tous nos représentants républicains pussent aller sans délai dans la province pour l'éclairer sur cette intrigue détestable, et lui faire comprendre de combien de périls, de ruines, de morts est grosse cette combinaison machiavélique qui veut faire périr la République par les désordres qu'alimenteraient sans cesse les partisans de la monarchie; pour lui faire comprendre que de tous les gouvernements, le gouvernement monarchique, tombé quatre fois par sa faute depuis 60 ans, est le moins solide et le plus instable de tous; pour lui faire comprendre surtout que les circonstances ne sont plus les mêmes qu'en 1798, et que l'intelligence des classes ouvrières est aujourd'hui trop avancée pour se laisser prendre aux tromperies des promesses royales.

Que promettent en effet au peuple les partisans de la monarchie? que lui prêchent-ils tous les jours?

La misère, la douleur, la résignation.

« Il y aura toujours des pauvres sur cette terre, leur disent-ils, et toujours il y aura de pauvres salariés, de pauvres et ignorants paysans, des enfants nus, des femmes souffrantes; toujours la douleur sera la reine de cette vallée de larmes. N'espérez rien, courbez-vous, résignez-vous, ne nous enviez pas nous autres riches, nous autres puissants de la terre, car nos richesses ne servent qu'à cacher nos chagrins, etc., etc., etc. »

Voilà les espérances qu'offrent au peuple les partisans de la monarchie, dans tous les rangs et toutes les classes, nobles, prêtres, bourgeois, dévots, sceptiques, ignorants, et surtout savants.

Que peuvent faire pour le peuple tous ces gens qui n'ont foi qu'au mal et qu'au malheur? Rien, rien, rien!

Eh bien! le peuple n'a plus foi non plus dans ces gens-là. Il refuse et a raison de refuser une monarchie qui lui est présentée par leurs mains; il comprend qu'elle sera pour lui un lien de plus; il ne consentira jamais à retomber dans ces lacets perfides, et défendra jusqu'à la mort la République, en laquelle il espère et a raison d'espérer.

Voilà ce que les représentants devraient aller dire partout en province. Leur place, répétons-le, n'est pas à Paris dans ce moment solennel, elle est au milieu de leurs concitoyens.

L'Assemblée semble commencer à le comprendre; car son vote par lequel elle accorde les congés demandés, à une majorité de 336 voix contre 136, peut être considéré comme un indice qu'elle ne tardera pas à se proroger elle-même par une décision formelle; cette prorogation suivra sans doute de peu de jours la fête de la Constitution.

Une lacune dans la Constitution.

En lisant la constitution de 1848, on remarque avec peine qu'elle ne contient aucune disposition relative à la situation des travailleurs agricoles, qui forment, sans contredit, la grande majorité du peuple français. La constitution nouvelle ne s'occupe ni de l'affranchissement des prolétaires de l'agriculture, ni de l'amélioration du sort des petits cultivateurs, ni de la possession du sol qui est l'instrument de travail par excellence.

Il y a là une lacune qui peut exercer une fâcheuse influence à cette heure même, puisque l'élection du président de la République dépend surtout des campagnes.

La République de 1848 n'a pas suivi l'exemple de son aînée, qui, par l'abolition des priviléges féodaux, par le morcellement du sol, contribua tant à l'amélioration du sort des cultivateurs, et accomplit un progrès si considérable vers la justice dans la répartition de la richesse.

Cette abolition des priviléges féodaux est aujourd'hui le but de la révolution qui agite l'Allemagne. Si la terre n'est pas directement vendue et morcelée par l'Etat, comme cela eut lieu chez nous, elle se trouve affranchie entre les mains du paysan qui la tenait du seigneur féodal, et qui pourra désormais la transmettre par vote ou par succession. L'appropriation du sol ne peut manquer de stimuler l'activité du cultivateur, et d'augmenter par conséquent la production dans une certaine limite.

Mais ce n'est là qu'un côté du problème de l'organisation du travail; l'expérience démontre que l'abolition des priviléges féodaux et l'appropriation de la terre au cultivateur sont des opérations insuffisantes pour affranchir tous les travailleurs agricoles et pour élever la production au niveau des besoins.

En France, le morcellement du sol a été poussé jusqu'à sa dernière limite; et pourtant, sur 35 millions de Français, il y en a 15 millions au plus qui possèdent une portion de terre! Et sur ces 15 millions de propriétaires fonciers, les deux tiers n'ont qu'une parcelle si minime, si exiguë, qu'ils sont obligés de louer leurs bras pour vivre! Travailleurs ambigus, moitié propriétaires et moitié prolétaires!

Comment donc affranchir cette masse de travailleurs agricoles? Comment les délivrer de l'exploitation de l'homme par l'homme qui pèse sur eux? Comment leur donner le droit de vivre en travaillant? Comment ouvrir à tous l'accès de la propriété?

Il nous semble que ces questions auraient dû être résolues par la constitution, car elles sont éminemment constitutionnelles. Il ne suffit pas de proclamer la République une et indivisible, il faut lui donner une base inébranlable dans l'intérêt des masses laborieuses, c'est-à-dire des travailleurs agricoles. Notre siècle, qui se dit positif, est trop enclin à se payer de mots. Ce sont les choses qui constituent, et les mots n'ont de valeur que lorsqu'ils expriment les choses.

Quand l'Europe féodale attaqua la première République, quatorze armées surgirent des campagnes pour la défendre. Cela se verrait-il aujourd'hui? Et n'est-ce pas plutôt des campagnes qu'on doit craindre une certaine hostilité contre la République de 1848?

Cette différence est significative, et elle doit démontrer à nos constituants la nécessité de combler la lacune que nous venons de signaler, soit par le vote des lois organiques, soit par une révision de la constitution elle-même. N'oublions pas que, de même que le sol porte les hommes, il porte aussi l'édifice politique et social, et que, pour faire une constitution solide, il faut qu'elle ait ses racines dans l'organisation du travail agricole.

Le Communisme impérial.

M. Proudhon, dans le 3e numéro de son journal le *Peuple* démontre que le candidat des campagnes est socialiste et chef de l'Ecole du *Communisme militaire*, le plus aimable de tous.

— Bah! interrompt là-dessus un républicain du lendemain, bien connu du *Charivari*, Jérôme Paturot, vous demandez au prince Louis son programme! Vous l'avez ce programme; c'est l'*Extinction du Paupérisme*, un volume in-32, Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 36. — L'extinction du paupérisme, entendez-vous? Que demandez-vous de plus? L'empereur y a rêvé vingt ans, sans pouvoir résoudre le problème. Or, ce que n'a pu faire Napoléon-le-Grand, Napoléon-le-Jeune l'accomplira. Car Napoléon-le-Jeune est socialiste, communiste même, ne vous en déplaise. Voici son système.

Il pose en principe, page 5, que *la prospérité d'un pays dépend de la prospérité générale*.

A côté de ce principe lumineux, fécond, il pose cette mineure, non moins merveilleuse, pages 6, 7, 8, 9, — que le commerce, l'industrie, l'agriculture, l'administration, *sont ruinés par un vice organique*, lequel vice organique consiste principalement dans *la division [illegible] des propriétés*.

Il conclut par la nécessité, pour sauver le pays, de *recréer la grande propriété*, et *d'organiser le travail* sur des bases nouvelles.

Cette organisation, suivant le réformateur napoléonien, sera la suivante:

Dans chaque département et commune, les ouvriers et prolétaires nommeront des prud'hommes, *à raison d'un prud'homme pour [illegible] ouvriers*;

Il y aura pour dix prud'hommes un directeur;

Et pour dix directeurs, un gouverneur.

Les prud'hommes auront le grade de sous-officier; les directeurs celui de capitaine; les gouverneurs celui de colonel.

Les ouvriers seront considérés comme simples soldats. — Ils seront organisés *militairement* (page 23).

Il sera formé par eux des colonies agricoles, auxquelles seront livrés les 6 millions 127,000 hectares de terres actuellement incultes. Ces colonies serviront tout à la fois de *réservoirs* pour l'industrie libre, qui y prendra les ouvriers dont elle aura besoin, et de *déversoirs* pour le trop plein de la population. (Pag. 26.)

Les prud'hommes seront chargés, conjointement avec les maires des communes, d'envoyer à ces colonies les hommes que l'industrie libre ne pourra occuper; et réciproquement de fournir à l'industrie les sujets dont elle pourra avoir besoin. (Page 27.)

Les colons seront *logés dans des barraques en [illegible]*, de 4 m. 60 sur 2 m. 90. La discipline y sera [illegible] (*sic*), mais *rude*; l'entretien le *plus simple possible*. *Le [illegible], la solde, la nourriture, l'habillement, réglés d'après la [illegible] de l'armée* (page 30), et bornés au *strict nécessaire* (pag. 96).

Les individus sans ouvrage trouveront dans ces établissements à utiliser leurs forces et leur intelligence au *profit de la communauté*. (Pag. 33.)

Les colonies, *lorsqu'elles seront en plein rapport*, [illegible], grâce à la modicité de la solde, *d'immenses bénéfices*; ces bénéfices seront employés à *acheter de nouvelles terres*; car, observe [illegible] une souveraine raison, *tout système qui ne renferme pas [illegible] un moyen d'accroissement continuel, est défectueux*. (Pag. 35.)

Les colonies agricoles auront donc la facilité d'étendre *leur domaine, de multiplier leurs établissements* (pag. 39), au détriment, bien entendu, de la propriété privée, qui devra peu à peu disparaître.

Ainsi, tandis que par notre loi égalitaire des propriétés se divisent de plus en plus, — ce qui nous rapproche de plus en plus du régime démocratique, — le communisme napoléonien reconstituera *la grande propriété et la grande culture*. (Pag. 33.)

Et quand il ne restera plus en France de terres à acheter, ni de propriétés à envahir, la compagnie *établira des succursales en Algérie, en Amérique même* (page 36): le globe entier y passera. Tant qu'il y aura un hectare de terre à défricher et à acquérir, la communauté de Louis-Napoléon sera là *avec ses capitaux, avec son armée de travailleurs, avec son incessante activité* (*ibid.*).

Pour organiser de la sorte le travail et convertir le pays en communautés militaires, il en coûtera, toutes rectifications faites aux calculs du prince Louis, environ 460 MILLIONS PAR AN au pays. (Voir le devis de son altesse impériale, pages 35 à 43). — Cette somme de 460 millions sera acquittée, comme de justice et de raison, par la propriété rurale et industrielle, puisque c'est à l'intention de cette propriété, et pour la débarrasser du prolétariat, que doivent être fondées les colonies agricoles.

Vous demandiez à Napoléon-Louis Bonaparte son programme, son système? Il existe, je vous le répète, ce programme; il était, en septembre dernier, à sa quatrième édition. Enlevé qu'il est par les habitants des campagnes, qui tous applaudissent aux idées du nouvel empereur, il n'est pas étonnant que les représentants du peuple, à Paris, n'en aient pas connaissance.

Ah! vous ne vouliez point de l'organisation [illegible] de Louis Blanc! Eh bien! vous serez organisés, haut la baguette, par M. le [illegible].

Ah! vous ne vouliez pas du phalanstère! — Eh bien! Napoléon-le-Jeune vous fera loger dans des barraques!

Ah! vous ne vous ne vouliez de la communauté [illegible] de la conscription! — Eh bien! vous serez tous soldats, soldats à vie, [illegible] Napoléon sera président. Vos femmes seront cantinières [illegible], tambours; vos filles, à douze ans, feront l'[illegible] aux [illegible].

Ah! vous vous plaigniez des 45 centimes de la République! — Vous paierez 90 avec l'empereur.

Ah! vous trouviez que c'était trop lourd un budget de [illegible] milliards! — Vous l'aurez de deux milliards, plus la communauté de [illegible].

Ah! ah! gaillards! on vous apprendra ce que c'est que la liberté, l'égalité et la fraternité!

La candidature Bonaparte jugée par le commerce.

Nous lisons dans une circulaire du Havre du 2 novembre les considérations suivantes dont l'éloquence frappante nous dispense de tout commentaire:

En présence de l'immense récolte des Etats-Unis, et dans la prévision d'un abondant approvisionnement, les cotons allaient [illegible] approchaient des plus bas prix auxquels nous les avions vus au plus fort de la crise.

L'industrie assurée d'obtenir la matière première à bas prix reprenait ses travaux et se livrait à l'espoir de réparer ses [illegible].

Le pain à bon marché, le travail, que de nombreux [illegible] procurer, semblaient promettre aux produits fabriqués de grands débouchés.

L'étranger, juste appréciateur de cette situation de notre pays, lui [illegible] confiance, les banquiers anglais favorisaient nos [illegible] Etats-Unis, au Brésil, etc., par des crédits confirmés, et les Américains se disposaient à verser leurs produits sur nos marchés.

Nos navires s'armaient pour toutes les destinations et trouvaient des assureurs partout, sans nulle crainte de guerre, mais, tout-à-coup, tout est changé.

La candidature du prince Louis, à peine connue en Amérique, [illegible] les expéditions et fait suspendre de nouvelles [illegible] pays. Les banquiers anglais ont retiré leurs crédits, [illegible] condition, que les navires porteurs des marchandises [illegible] en France au moyen de ces crédits, [illegible].

Et toutes les correspondances [illegible] [illegible] pays dans de nouvelles [illegible]

Sur ces tristes nouvelles, le coton hausse, parce que les arrivages sont ajournés. Nos armements diminuent, et nos ouvriers des ports voient s'évanouir l'espoir du travail.

Si ces craintes qu'inspire aux étrangers la seule annonce de la candidature de Louis-Napoléon se réalisaient, ils n'oseraient même plus renvoyer en France les retours des nombreuses expéditions de nos produits parties de nos ports les derniers mois.

Nous, qui avions engagé nos commettants à temporiser, de n'acheter du coton qu'au jour le jour, dans la prévision d'une baisse que tout rendait probable, nous voilà réduits à vous dire : pesez les chances du candidat napoléonien. Avec lui pour président, certitude d'importations réduites à zéro, et, par conséquent, hausse de la matière première qui existe actuellement dans nos entrepôts.

Décidément, M. Louis Bonaparte tient à prouver que, malgré les **dénégations ministérielles, sa police est bien renseignée. Nous lisons dans la** *Presse*, journal semi-officiel de l'empire futur :

La note suivante nous est communiquée par M. Napoléon Bonaparte ;

AVIS A QUI DE DROIT.

« Malgré la protestation dédaigneuse de M. Dufaure, les soutiens de la candidature du général Cavaignac n'ont pas entièrement renoncé à l'idée de provoquer un mouvement napoléonien.

» Serait-il vrai, qu'à l'occasion de la promulgation de la constitution, des cris proférés par quelques compères, dans les rangs de la garde nationale, donneront le signal de cette manifestation tant désirée, et dont on profiterait habilement pour obtenir de l'Assemblée nationale des mesures de sûreté contre la famille Bonaparte et se débarrasser ainsi d'une candidature gênante ?

» Nous prédisons à cette manœuvre le même succès qui a accueilli le fameux coup de pistolet de la place de la Concorde. »

L'*Evènement*, autre journal presqu'autant semi-officiel que la *Presse*, se livre à des craintes encore plus exagérées à l'endroit de son idole, et les exprime ainsi dans son style dithyrambique :

La journée de dimanche prochain paraît devoir être grosse d'évènements. Des amis *puissants* de Louis Bonaparte l'ont supplié de prendre ce jour-là toutes les précautions que pouvait exiger sa sûreté. Il s'y est refusé, disant qu'en France, au milieu de ses concitoyens, il ne voulait et ne pouvait concevoir de méfiance contre personne.

Berlin.— Vienne.

Des bruits inquiétants ont agité Berlin dans la journée du 7. Les troupes ont été consignées dans leurs casernes et devaient occuper les édifices publics.

On en est toujours réduit à de simples bruits et des plus contradictoires sur la formation d'un nouveau cabinet.

Ainsi, tandis que les deux correspondances générales prétendent que le ministère Brandebourg se présentera le 9 devant la chambre, et y donnera lecture d'un message royal transférant l'Assemblée nationale à Brandebourg, un des correspondants de la *Gazette de Cologne* prétend, au contraire, que le comte de Brandebourg a renoncé à la mission de former un cabinet.

Les membres de la gauche qui ont voté pour l'abolition de la noblesse, tels que les Reichenbach, les Berg et autres, signent maintenant sans particule. De leur côté, les nobles officiers de la garde, qui rappellent si bien les gardes-du-corps de Louis XVI, se montrent furieux. Ils jurent que le roi ne peut et n'osera même pas sanctionner une loi semblable. Ces incorrigibles gentilshommes assurent qu'avant quinze jours ils viendront mettre les bourgeois de Berlin à la raison.

Beaucoup d'émigrés politiques sont arrivés de Vienne à Berlin. Ils ont fui le terrorisme du sabre qui y règne, et l'incarcération qui les attendait. Ils se sont adressés aux membres de la gauche, ainsi qu'aux présidents des clubs, afin que l'Assemblée nationale intervienne pour empêcher les ministres de les livrer à Windisgraetz.

Les nouvelles de Vienne sont du 5. Entre différentes proclamations publiées par l'autorité militaire, on en remarque une qui somme tous les habitants de la ville de livrer à la justice le général Bem, le commandant Messenhauser, le sous-secrétaire Pulski, l'officier Fenseberg et le docteur Schutte ; les personnes qui les cacheraient, seraient punies d'après la loi martiale.

On lit ce soir dans la *Patrie* :

Le gouvernement a reçu des nouvelles très importantes de Berlin. Le peuple a fait des barricades, mais les troupes qui étaient autour de la ville y sont entrées, et les insurgés ont pris la fuite. Le roi est maître de la situation ; il a formé un ministère du parti modéré et convoqué le parlement hors de Berlin.

Insurrection à Lemberg.

La nouvelle du bombardement de Lemberg, capitale de la Gallicie, est confirmée. Une rixe entre des gardes nationaux et des soldats s'est transformée en une terrible insurrection. Le général commandant fit consigner les troupes dans les casernes. La garde nationale prit les armes, et deux compagnies de cette garde se postèrent devant le parc d'artillerie, qu'elles menaçaient. L'alarme fut alors donnée par trois coups de canon, des barricades s'élevèrent à différents endroits de la ville.

Le commandant de la place Heimmerlé fut fait prisonnier, conduit au grand poste de la garde nationale, et fusillé.

Beaucoup de soldats furent blessés ou tués.

Plusieurs députations vinrent demander l'éloignement des troupes en répondant du rétablissement de la tranquillité. Le général, de son côté, demandait qu'on enlevât immédiatement les barricades. L'état de choses demeura le même depuis deux heures jusqu'à sept heures du matin. Alors le tocsin appela de nouveau la population au combat.

L'artillerie détruisit plusieurs barricades ; le peuple armé se concentra dans l'Université, et attacha un drapeau rouge à la barricade élevée devant ce bâtiment. Une partie de la ville, autour de l'Université, et une partie de l'Université elle-même ont été mises en flammes par des fusées, de même qu'un grand nombre d'autres maisons, entre autres l'Hôtel-de-Ville.

Vers midi, une députation du comité de sûreté aurait promis au général la soumission de la ville aux conditions suivantes : 1° dissolution et désarmement de la légion académique ; 2° réorganisation de la garde nationale, sous la direction d'un général impérial ; 3° défense de porter l'aigle polonaise ; 4° expulsion de tous les étrangers. Si ces conditions n'étaient pas exécutées prochainement, le général commandant devait déclarer Lemberg en état de siége. Le rapport transmis par ce chef au feld-maréchal Schlik, commandant de Cracovie, annonce que la tranquillité était rétablie.

La *Jutrzenka* dit, au contraire, que les troupes, après avoir été chassées de la ville, l'ont bombardée, et que toutes les maisons de la rue de Cracovie, ainsi que l'Hôtel-de-Ville et l'Université sont réduits en cendres.

On s'attend à voir les paysans de la Gallicie, faire prochainement une Saint-Barthélemy de tous les employés allemands de la province.

De leur côté, les Hanakes, paysans de la Moravie, arrachent les couleurs noires et jaunes et arborent partout le drapeau tricolore slave blanc, rouge et bleu.

Les chasseurs styriens gardent les balles de leurs carabines pour Windisgraetz.

Les journaux slaves n'ont pas d'expressions assez violentes pour flétrir la cour d'Autriche. Un des principaux de ces journaux, *Slavensky Jauy*, termine ainsi une appréciation de la situation :

« Maintenant nous pouvons tout obtenir. Vienne, ses habitants allemands et son armée autrichienne ont tué moralement l'empereur. Pesth et les Madgyars ont prêté la main à ce coup de mort. L'Autriche est donc anéantie ; il n'y a plus d'empereur d'Autriche ni de roi de Hongrie.

» Et nous, les Slaves, qui voulons soutenir ce trône ébranlé, que ferons-nous maintenant que l'empereur est moralement mort ?

» Verserons-nous encore notre sang pour relever le trône autrichien ? Non, jamais ! Et que les mains slaves qui se prêteraient à cette œuvre soient maudites ! »

Les paysans se soulèvent en Silésie. Ce sont les mêmes scènes de massacres que lors de la révolution de la Gallicie dans l'année 1846. Les autorités sont menacées. Les paysans veulent absolument de l'argent.

Le 2, un mouvement a eu lieu contre le château du comte Henri Arco. Malgré l'intervention de la garde nationale, il a été démoli. On a tiré sur le comte, qui a été blessé et transféré à Troppau. Un mouvement a été essayé à Geppersdorf. L'ex-ministre comte Sedlinitzki s'est réfugié à Olmütz. De grands dégâts ont été commis dans la baronie de Soribenski.

Jusqu'à présent, les soldats n'ont pu rétablir l'ordre, et la révolte gagne de plus en plus.

Italie.

Le nouveau ministère toscan vient de dissoudre le conseil général (chambre des députés) et de convoquer les colléges électoraux pour le 20 novembre. Cette mesure a paru nécessaire pour mettre l'Assemblée au niveau des idées du pays.

— A Turin, le député Buffat, dans la séance du 6, a présenté le rapport au nom de la commission chargée d'entendre les explications des des ministres sur la situation actuelle. Le rapporteur a conclu en demandant un vote de blâme. Sur l'opposition du ministre de l'intérieur, la chambre a décidé qu'elle se formerait en comité secret pour entendre elle-même les explications du ministère, et prononcer en connaissance de cause.

PARME, 28 octobre. — Une crise vient de commencer. La ligue civique s'est réunie plusieurs fois pour nommer une députation qu'elle voulait envoyer auprès de Charles-Albert. Le général-commandant l'ayant appris a déclaré que si les membres de la députation partaient, ils ne pourraient plus revenir. Aujourd'hui la ligue s'est de nouveau réunie, mais on ignore encore ce qu'elle a décidé. (*Patria.*)

— On écrit de Venise le 30 octobre :

« On assure que les Cavanelle de l'Adige sont tombés en notre pouvoir après un combat sanglant. L'action a été dirigée par le général Rizzardi et le lieutenant-colonel Berti Pichat, commandant de la légion infernale. »

Porto-Ferrajo, le 1er novembre. — Le peuple, mécontent de quelques employés supérieurs, s'est soulevé ; il a attaqué avec fureur les forteresses le Falcone, la Stella et le Fortin anglais ; il a licencié la garnison et il s'est fait remettre les clefs des poudrières. On dit qu'un nommé Grandolfi s'est mis à la tête d'un gouvernement provisoire. Le gouvernement central a adopté les simples dispositions nécessaires. Des nouvelles plus fraîches annoncent que les insurgés, calmés par les bourgeois, ont restitué les forteresses et les poudrières, et qu'ils se disposaient à rentrer dans l'ordre.

On lit dans la *Liberté*, journal napoléoniste :

La *Démocratie pacifique*, en citant quelques extraits de notre article sur les candidats à la présidence, déclare que notre feuille est *vouée à la ridicule et funeste candidature de Louis Bonaparte*.

Voilà de bien gros mots : *ridicule ! funeste !* Le nom de l'Empereur ridicule ! Les souvenirs du Consulat funestes ! Mais, au nom du bon sens, de la justice et de la nationalité, que seront donc les autres candidatures, si celle que nous soutenons est ridicule et funeste ?

La *Démocratie pacifique* serait bien funeste, si elle n'était aussi ridicule.

Nous consentons à passer pour funestes et même pour ridicules aux yeux de la *Liberté*, bien que nous n'ayons pas, comme elle, comparé des épaulettes et des monuments à un *concert qui s'élève*, ni présenté le prince Louis comme *une digue*, comme *un canal* et comme *un conciliateur*. Mais nous maintenons à son candidat les épithètes qu'elle nous renvoie. Le nom de l'empereur ridicule ! Il ne s'agit pas du nom de l'empereur ; il s'agit du nom de Louis-Napoléon Bonaparte, et ce nom est le plus ridicule qui se puisse aujourd'hui prononcer. Les souvenirs du Consulat funestes ! Le consulat n'est pas en cause, il s'agit des souvenirs de Strasbourg et de Boulogne, et le fétichisme dynastique invoqué par la *Liberté* ne nous fera jamais confondre M. Louis Bonaparte avec son oncle. Un conspirateur dynastique incorrigible sera toujours un objet de défiance pour les républicains décidés à ne tolérer aucune tentative d'usurpation.

D'autre part, les légitimistes poussent Louis Bonaparte avec la résolution de le renverser bientôt pour mettre à sa place M. de Chambord, un jeune homme connu seulement par une chûte de cheval. Le nom de Louis-Napoléon est une menace de guerre civile suspendue sur le pays, et déjà les craintes inspirées au commerce par cette candidature font baisser les fonds publics.

Voilà pourquoi nous engageons toute la presse démocratique à lutter énergiquement d'ici aux élections contre le candidat impérialiste.

Circulaire

adressée par le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, à tous les fonctionnaires civils et militaires.

Citoyen,

L'Assemblée nationale, par un vote définitif, vient d'achever l'œuvre entreprise et poursuivie par elle avec une si persévérante et si scrupuleuse énergie. La constitution républicaine est votée, et sa promulgation va porter à la connaissance du peuple le texte de la loi fondamentale qui doit désormais régir ses destinées.

Dans une conjoncture si importante, et appelé que vous êtes à concourir, suivant la nature de vos fonctions, à cette mesure solennelle, j'ai voulu, par une exception que la gravité de la circonstance explique, me mettre directement en rapport avec vous, et vous faire connaître quelles garanties, quelles forces nouvelles la constitution donnera bientôt à votre autorité.

Depuis le mois de février jusqu'à ce jour, le principe seul était proclamé ; mais la loi, la règle écrite, qui en est la consécration finale, manquait au principe. De là les irrésolutions, les hostilités persévérantes, les prétentions exclusives, enfin les projets insensés d'un petit nombre. La révolution n'étant pas définie, les esprits audacieux avaient pris carrière, et, parce qu'un intervalle de temps nécessaire devait s'écouler entre la destruction de l'édifice monarchique et la reconstruction de l'édifice républicain, il semblait que tout fût à refaire, et que de la société ancienne rien ne dût être conservé.

Ces théories funestes devaient produire des fruits amers, et vous savez quelle terrible responsabilité font peser sur elle les actes de profanation sacrilége ou d'agression sauvage qui, sous un drapeau emprunté, vinrent s'attaquer à tout ce que les sociétés humaines ont de plus respecté, de plus saint, de plus vital.

Ces crises déplorables ont eu pour vous comme pour nous-mêmes des difficultés sérieuses, et quand vous avez eu à y faire face, vous en avez triomphé, moins par la force que vous aurait donnée une règle écrite, que par les inspirations d'une conscience éclairée et d'un dévouement sans bornes à vos devoirs envers la nation, envers la société tout entière.

Aujourd'hui une arme puissante, irrésistible, va se joindre à celles que vous avez déjà. Désormais la constitution est faite, la révolution est définie dans son organisation, dans sa règle, et quiconque, s'élevant contre la loi nouvelle, prétendrait encore demander à la révolution qui s'accomplit l'acquittement de dettes imaginaires, encourrait à juste titre les sévérités de la loi.

La loi politique fondamentale est venue se placer à côté de la loi éternelle d'ordre et de stabilité, qui est la condition nécessaire de toute société humaine. Toutes deux désormais sont inséparables. L'existence de la République est indissolublement liée au maintien du bon ordre politique et social. La République sans le bon ordre, le bon ordre sans la République, sont désormais deux faits également impossibles, et celui qui prétendrait les séparer ou sacrifier l'un à l'autre est un citoyen dangereux que la raison condamne et que le pays repousse.

Attachez-vous à vous pénétrer de ces pensées, à les faire pénétrer dans l'esprit de ceux qui vous secondent ou vous entourent. Fondée sur le grand principe du vote universel, tel qu'elle le définit et le détermine dans son application, la constitution de la République laisse toute liberté à la discussion, elle ôte tout prétexte à l'insurrection, à la révolte, car le vote qui n'a pu prévaloir par la règle de quel droit voudrait-on le faire prévaloir par la violence ? Et, d'un autre côté, en présence de cette application incessante du suffrage universel, quelle est l'autorité qui pourrait tenter d'en corrompre l'expression ?

Le vote universel, c'est la révolution tout entière ; tous les autres principes ne se présentent plus que comme des conséquences. Au premier rang de ces conséquences, vous devez placer celle qui consiste à maintenir le pouvoir sous l'action et le respect inviolable de la majorité. Dans l'état nouveau que la constitution va faire à la République, oublier ces principes serait de la part de tous une faute grave ; ce serait un crime de la part de celui qui, revêtu d'une autorité quelconque, viendrait ici à méconnaître la source et la base mêmes de cette autorité. Le premier résultat, le premier danger d'une telle erreur, serait l'anéantissement même du pouvoir dont on aurait renié l'origine et méconnu la signification et la valeur.

Rédigée en présence, si l'on peut s'exprimer ainsi, des théories subversives qui s'attaquent à la propriété, à la famille, aux conditions possibles et salutaires du travail, la constitution n'avait rien à ajouter à la puissance des principes éternels sur lesquels ces droits reposent ; elle s'est bornée à les constater, à les reconnaître, à les consacrer par une déclaration solennelle. Son texte n'a donc rien pu ajouter à vos devoirs à cet égard. Chaque période a ses dangers, ses erreurs. Vous connaissez les erreurs, les dangers de notre époque ; vous continuerez à les combattre avec le dévouement que la République a le droit d'attendre de votre part. L'appui de l'autorité qui vous dirige, l'opinion de la nation tout entière, sont les sources où vous irez retremper le courage qui vous est nécessaire pour ne pas faiblir en présence d'agressions audacieuses, si, par malheur, elles venaient à se reproduire.

De longues luttes politiques ont précédé la révolution qui s'accomplit sous nos yeux et par nos efforts. Les partis se sont longtemps trouvés en présence ; les hommes qui les composaient étaient séparés par des dissentiments énergiques, par des incompatibilités profondes. Vous ne perdrez pas de vue que la révolution de Février n'est pas la victoire d'un parti sur un autre : la révolution de Février, c'est la nation tout entière assistant sans colère au suicide de la monarchie, qui restait seule avec elle-même. Vous ne perdrez pas de vue que la République, objet des espérances et du culte ancien d'un petit nombre de citoyens, proclamée au jour où tout gouvernement, toute autorité, manquaient au pays, a été acceptée, légitimée par l'acclamation de la nation tout entière.

Dans ce qui s'est passé, je ne vois pas une conspiration qui triomphe et se maintient par la violence, par l'exclusion ; j'y vois l'évolution douloureuse sans doute dans sa crise, mais heureuse, d'une nation qui souffrait dans ses besoins, dans ses droits les plus chers et les plus respectables.

Sous l'influence de ces vérités salutaires, vous resterez convaincu que les souvenirs de luttes anciennes, les antipathies ou les répulsions qui s'y attachent, si elles subsistent encore, doivent s'effacer et s'éteindre. Vous consacrerez tous vos efforts à cette œuvre de paix et de conciliation. La nation n'a pas subi la République, elle n'entend point subir une minorité, quelle qu'elle puisse être. Engagée sérieusement, irrévocablement, dans les voies républicaines, elle ne regarde pas en arrière. Elle regarde en avant, elle marche ; mais elle veut y voir, elle veut faire elle-même ses affaires, et ce sentiment est légitime ; le méconnaître, ce serait se placer en dehors du droit, de la vérité, de la raison publique.

Dans le poste que vous occupez, dévoué comme vous l'êtes aux institutions nouvelles qui assurent l'avenir de la République, vous n'éprouverez pas de sentiment d'exclusion systématique. Dans les choix que vous aurez à proposer ou à faire, ouvrez résolûment la carrière à tout citoyen qui vous apporte un cœur sincère et une pensée fidèle. Etudiez ce qu'il vaut, ne recherchez pas d'où il vient ; il vous suffira que son caractère vous garantisse sa parole. Mais vous écarterez sans hésitation quiconque ne commanderait pas de votre part cette confiance éclairée que vous irez puiser au fond de votre conscience. Attachez-vous donc à concilier les hommes, à les rapprocher entre eux ; votre premier devoir est de servir fidèlement les intérêts de la République, rien ne lui assurera mieux les convictions et les cœurs que l'esprit de sagesse et d'impartialité que vous apporterez dans vos choix.

Dans la voie que je vous trace, attendez-vous aux attaques les plus contradictoires. Les uns vous accuseront de déserter la cause et les principes que vous êtes appelé à défendre et à faire prévaloir. Laissez aux faits, au temps, le soin de démontrer qui d'eux ou de vous aura mieux compris les intérêts de la République. Les autres, au contraire, vous accuseront d'hésitation, d'exclusion, de duplicité peut-être. En présence de tous ces obstacles, ne hâtez ni ne ralentissez votre marche ; le sentiment du devoir vous en indiquera la juste mesure : vous ne vous en laisserez pas détourner. Songez que la vie publique du fonctionnaire appartient à tous, et, par conséquent, à la vérité et à l'erreur. Contre la calomnie ne vous pressez pas de vous défendre ; sachez que, celle-là détruite, une autre est toute prête. Consacrez votre temps plus au pays qu'à vous-même.

Si, dans l'exercice de vos fonctions, quelque dégoût, quelque découragement était près de vous atteindre, pensez que toutes ces attaques, toutes ces calomnies n'ont pas d'autre durée que celle même de votre autorité passagère, qu'après elle il ne restera de vous que vos actes qui suffiront pour vous signaler à la mémoire ou à l'oubli, à la reconnaissance ou au mépris de vos concitoyens. Songez que les nations libres sont soupçonneuses et qu'il est utile qu'elles le soient. Plus d'une nation a étouffé ses propres libertés sous le fardeau de sa reconnaissance ; je n'en connais pas qui les ait vues disparaître devant les remords de son ingratitude.

C'est dans cet esprit que vous accomplirez les devoirs que la constitution va vous imposer. Le pays souffre, et quelques citoyens peu éclairés ne sont que trop disposés à attribuer aux principes mêmes du gouvernement républicain les souffrances et les privations qu'ils endurent. Attachez-vous à combattre ces tendances funestes, ne négligez rien, en ce qui vous concerne, pour hâter l'époque où ces souffrances doivent finir, et n'oubliez pas que la confiance dans la stabilité du présent et dans les promesses de l'avenir rendra au peuple le bien-être, qui n'attend que cette confiance pour renaître de lui-même. Comptez que le gouvernement vous aidera de tous ses efforts, vous encouragera par son approbation, vous guidera par ses avis et ses instructions. Comme vous, il sent le prix du retour de la confiance, qui fonde le crédit public.

La pensée du pays se reporte aussi sur les événements extérieurs. En possession du bon ordre au dedans, il s'inquiète des agitations, des commotions, des luttes que le mouvement des idées entretient chez les nations voisines. Dites autour de vous, sans crainte de tromper ceux qui vous écoutent, que, grâce aux principes de politique loyale et généreuse tracés par l'Assemblée nationale, le gouvernement de la République a la confiance qu'il arrivera au terme de son autorité provisoire sans avoir vu troubler les rapports pacifiques que tous ses efforts ont tendu et ont réussi à maintenir et à consolider, et qu'il léguera au pouvoir définitif

une situation où le maintien de la paix ne coûtera rien à l'honneur et aux intérêts de la France.

L'Assemblée nationale a voulu que la religion vint consacrer la solennité qui se prépare. Le Gouvernement s'était associé d'avance à cette pensée, et il est assuré de votre concours pour la réaliser. La constitution garantit à tout citoyen le libre exercice de son culte et professe la loi éternelle du respect des consciences. Vous trouverez, je le sais, chez tous les ministres de la religion, un empressement patriotique à répondre à votre appel ; ils ont salué d'un sincère hommage l'établissement de la République ; ils y trouvent l'application de tous les principes de Liberté, d'Egalité et de Fraternité, révélés au monde par l'Evangile, et soigneusement inscrits dans la constitution républicaine. Ils élèveront pieusement leur pensée vers Dieu, qui protége la nation, la République; ils le remercieront de ses bienfaits ; ils lui demanderont des bienfaits nouveaux pour la patrie commune.

Vous aurez à rendre compte au ministre sous les ordres duquel vous vous trouvez placé, des mesures que vous aurez prises pour la promulgation de la constitution.

Le président du conseil des ministres, chargés du pouvoir exécutif,
E. CAVAIGNAC.

Louis XVII.

Il existe en France un homme qui se dit le fils de Louis XVI, et à qui cette prétention a déjà valu des persécutions nombreuses. Donnant un exemple que devraient bien imiter Louis Napoléon et le comte de Chambord, l'ex-baron de Richemont n'aspire nullement au gouvernement de la France; il se borne à demander que l'on examine les preuves de sa filiation et que son état civil lui soit rendu. Nous avons reçu de sa part la note suivante, et nous n'avons aucun motif pour en refuser l'insertion, tout en déclarant qu'à notre avis la question de savoir si un homme descend de Napoléon, de Louis XVI ou de Charlemagne n'ait qu'un intérêt purement privé sous le régime républicain :

L'ex-duc de Normandie (baron de Richemont), fils de Louis XVI, a fait appel à la justice, à la loyauté des représentants du peuple, aux présidents du pouvoir exécutif et de l'Assemblée nationale, à cette fin qu'ils veuillent bien l'admettre à présenter les preuves *irrécusables* qui constatent son origine et son identité, le rétablir dans ses droits civils et politiques, et lui restituer le titre de citoyen français, seul titre auquel il prétende, professant un souverain mépris pour tout autre qu'on le soupçonnerait d'ambitionner.

Assemblée Nationale.

Séance du 11 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Un projet de loi d'intérêt local concernant le département de la Sarthe est adopté, au scrutin de division, par 588 voix contre 4.

M. DEVILLE dépose une pétition signée par 2 000 élèves des écoles de Paris demandant l'amnistie pour les inculpés de mai et de juin. — Renvoyée au comité de la justice.

L'Assemblée adopte encore des projets d'intérêt local relatifs aux départements de Loir-et-Cher, de Seine-Inférieure, de la Somme et du Lot-et-Garonne.

M. VIVIEN, ministre des travaux publics, présente un projet de loi relatif à la concession des mines.

Le comité des travaux publics présente son rapport sur le projet de décret relatif au chemin de Verdun.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget rectifié de 1848.

L'Assemblée s'est occupée hier du chapitre 5, administration académique, 687 050 fr.

M. GUSTAVE ARNOULT a combattu dans la séance d'hier la suppression faite par le ministre de quelques académies et il a proposé l'amendement suivant :

« Le nombre et les circonscriptions des académies restent fixés tels qu'ils étaient antérieurement à l'arrêté du 7 septembre dernier. »

M. BOYER appuie cet amendement. La suppression faite par le ministre contrairement au décret du 17 mars 1808, a vivement froissé des exigences locales : au nombre des académies supprimées se trouve entre autres celle de Rouen. Rien ne peut motiver cette suppression.

M. DE VAULABELLE répond que la suppression des académies a produit une économie de 145 000 fr. Ce n'est pas au surplus par le simple motif d'économie que la suppression a été opérée, c'était principalement parce que les académies réformées n'avaient qu'une importance relativement secondaire.

M. SENARD proteste aussi contre la suppression de l'académie de Rouen. Cette suppression a été prononcée non seulement sans que le conseil d'instruction publique eût été consulté, mais sans qu'on en eût délibéré en conseil des ministres.

M. DE VAULABELLE. Le conseil d'instruction publique a été consulté quinze jours avant que la décision fût prise.

M. SENARD. Plusieurs membres de ce conseil m'ont dit n'avoir pas été consultés.

Quant à moi, qui faisais partie du conseil des ministres, je n'ai eu connaissance de l'arrêté que par le *Moniteur*.

M. Senart soutient qu'il y a eu dans cet acte inconvenance et illégalité. Le camp réactionnaire le salue de ses : Très bien ! multipliés.

Le citoyen Senard termine en appuyant l'amendement de M. Gatien Arnould et celui de M. Loyer, pour le rétablissement du crédit et des universités supprimées.

M. VAULABELLE. L'orateur qui descend de la tribune vient de rappeler le décret de 1808. Savez-vous ce que prescrit ce décret ? le célibat, la vie commune, l'enseignement de la religion catholique. Le décret de 1808 et plusieurs de ses prescriptions est donc tombé en désuétude.

J'arrive à ce qu'a dit M. Senard sur ce qui s'était passé en conseil des ministres. J'avais cru que c'était une simple mesure administrative. Je ne m'abrite jamais derrière mes collègues, quand il s'agit de ma responsabilité. Si j'avais su que M. Senard était député de Rouen, je l'aurais oublié. (Hilarité.)

Quand j'ai été ministre, j'ai voulu oublier tous les intérêts locaux, pour ne penser qu'à l'intérêt général. (Très bien !)

M. LABORDÈRE s'élève aussi contre l'illégalité de la mesure. Plusieurs représentants s'étaient rendus auprès du chef du pouvoir exécutif pour réclamer, on n'a pas tenu compte de leurs réclamations, et l'on s'est hâté d'exécuter le décret.

La pensée qui avait placé les académies à côté des cours-d'appel, était une pensée sage du grand homme. (Rire.) Elle trouvait ses motifs dans les rapports fréquens qui existent entre les académies et les cours d'appel.

VOIX NOMBREUSES. La clôture !

M. SALMON a la parole contre la clôture. Il justifie le ministre Vaulabelle. Les précédents historiques prouvent que le décret de 1808 n'a jamais été respecté. En 1815, aux vingt-sept académies, on voulut substituer dix-sept universités. L'orateur cite d'autres exemples de violation de ce décret, et continue à parler malgré l'inattention générale.

MM. Freslon et Combarel de Leyval sont encore entendus.

L'amendement est rejeté.

M. Dain dépose sur le bureau une pétition du citoyen Jules Allix, ayant pour but la réforme de l'éducation.

Le pétitionnaire demande qu'à cet effet il soit nommé une commission chargée d'examiner les différentes méthodes d'enseignement qui peuvent exister, et d'établir un concours entre toutes celles qui pourraient avoir de l'importance.

M. LHERBETTE. Encore vingt-six demandes de congés ! Il y en a déjà deux cent vingt-cinq d'accordés : ce serait plus de deux cent cinquante. (Mouvement.) Rappelez-vous ce qui s'est passé, la commission a fait dernièrement un rapport contre la prorogation. (Interruption.) Que ceux qui demandent des congés ne crient pas, et qu'ils sortent de cette salle. (Violente explosion de cris : A l'ordre ! à l'ordre ! Longue agitation.)

Vous êtes déjà saisis d'une proposition qui a pour but de vous faire décider que le nombre nécessaire pour la validité des votes sera réduit à 454 ; c'est l'aveu que bientôt vous ne serez plus en nombre. On en est venu au point de ne plus même motiver les demandes de congés ; on parle de fatigue ; mais le pays vous répond qu'il est des temps où il n'est pas permis d'être fatigué. (Bruit.) Et s'il y a quelques-uns de nos collègues qui sont trop fatigués pour assister à nos séances, ils ne le sont pas pour courir aux colléges électoraux.

VOIX NOMBREUSES. A l'ordre ! à l'ordre ! (L'agitation est à son comble.)

M. LHERBETTE. Je lis dans une circulaire de M. le ministre de l'intérieur aux préfets, cette phrase :

« La République rencontre des adversaires qui cherchent à lui créer des entraves. (Oui ! oui !), qui ne cherchent qu'à la renverser pour lui susciter, soit la dictature, soit des formes monarchiques. (Bruit.) Toutes ces hostilités vont peut-être se donner rendez-vous pour l'élection du président. »

Eh bien ! je vous le demande, quand les hostilités vont se donner rendez-vous, est-ce le moment de ne pas prendre des mesures pour les combattre ; et devons-nous nous retirer, quand nous devons rester unis pour leur résister.

Ceux de nos collègues qui vont dans les colléges électoraux y vont pour organiser telle ou telle candidature ; eh bien ! ne serait-il pas possible que pendant leur absence les membres qui resteront ici ne s'organisassent pas de leur côté pour faire rendre un décret qui serait peu favorable au candidat que les autres veulent faire prévaloir. (Bruit.)

Ne serait-il pas possible que le candidat du gouvernement fût attaqué. (Interruption.)

VOIX DIVERSES. Le gouvernement n'a pas de candidat. (Agitation prolongée.)

M. LHERBETTE. Je viens d'entendre une interpellation qui m'a été faite par M. le ministre de l'instruction publique. S'il a parlé comme particulier et pour me donner des leçons de convenance, il devrait savoir que je ne les reçois que seul à seul. (Violente interruption. — A l'ordre ! à l'ordre !)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite M. Lherbette à retirer les paroles qu'il a prononcées, car je serais obligé de le rappeler à l'ordre.

M. LHERBETTE. Il n'y a d'offense que de la part de celui qui attaque, et non de celui qui se défend.

VOIX DIVERSES : C'est vous qui attaquez, (A l'ordre ! à l'ordre !)

M. LHERBETTE. Je me suis fait deux lois : la première, c'est de ne me permettre contre personne d'expressions blessantes ; la seconde, c'est de n'en permettre à personne contre moi. Ainsi, je suis prêt à retirer mon expression, si mon interrupteur veut retirer la sienne. (Mouvement.)

M. FRESLON. J'ai dit, peut-être avec quelque vivacité, que le gouvernement n'avait pas de candidat, et que son devoir était de respecter la volonté du pays légalement exprimée. L'Assemblée peut voir si c'est M. Lherbette ou moi qui ai manqué de convenance. (Très bien !)

M. LHERBETTE. M. le ministre a dit que le gouvernement accepterait le choix du pays... (A la question !) Il y aura deux candidats en présence... (A la question ! à la question !)

Puisque l'on veut que je revienne à la question, j'y reviens. Je dis qu'il y a déjà 250 demandes de congés ; je dis que nous ne devons plus en accorder. Nous devons rester unis pour prêter appui au gouvernement.

UNE VOIX. Il ne vous demande rien...

M. LHERBETTE. Nous devons prêter appui, non seulement au gouvernement, mais encore à l'armée et à la garde nationale. (Assez ! assez !) Je demande que les congés ne puissent pas être accordés au-delà de 250. (Aux voix ! aux voix !)

M. ANDRÉ MARIUS. Je viens demander à l'Assemblée, si elle accorde des congés, de supprimer les salaires... (Agitation sur un grand nombre de bancs.)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite l'orateur à formuler sa proposition comme le veut le réglement ; elle ne peut être présentée comme il veut le faire actuellement.

M. André Marius descend de la tribune au milieu du bruit.

M. FERDINANT DE LASTEYRIE. Ce qui se passe en ce moment prouve l'inconvénient d'interrompre la discussion utile en faisant des discours pour ou contre les congés. Je demande que l'Assemblée soit simplement appelée à se prononcer par assis et levé sur les congés et sans discussion. (Dénégations diverses.)

DE TOUTES PARTS. Au budget ! au budget !)

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix la proposition de M. Lherbette, qui demande que les congés soient refusés.

QUELQUES VOIX. Le scrutin de division !

AUTRES VOIX A DROITE. Le scrutin secret ! le scrutin secret !

Une agitation toujours croissante se manifeste dans l'Assemblée ; des interpellations diverses se croisent et se confondent, et c'est avec peine que M. le président parvient à indiquer le mode du vote sur la proposition de M. Lherbette.

On procède au scrutin secret, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants	532
Majorité absolue	267
Pour la proposition de M. Lherbette, c'est-à-dire pour le refus des congés	296
Contre	336

La proposition de M. Lherbette n'est pas adoptée; en conséquence, les congés sont accordés.

VOIX DIVERSES. Les noms ! les noms !

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des noms des membres qui demandent des congés.

Je dois prévenir l'Assemblée, continue M. le président, que demain elle est appelée à prendre part à la cérémonie qui aura lieu sur la place de la Concorde : j'invite MM. les représentants à se réunir demain à 8 heures un quart, au plus tard, au bureau de la présidence, pour partir à huit heures et demie, pour se rendre sur la place de la Concorde. Le clergé se réunira à la Madelaine et partira à la même heure. J'invite MM. les représentants à se munir de leur écharpe.

La séance est levée à six heures moins un quart.

Lundi, à midi, réunion dans les bureaux.

A une heure et demie, séance publique.

Suite de la discussion du budget rectifié de 1848.

Fête de la Constitution.

PROGRAMME.

La cérémonie consacrée à la promulgation de la [illegible] aura lieu le 12 novembre, sur la place de la Concorde.

Un autel sera élevé sur cette place, en avant de la grille des Tuileries, dite du Pont-Tournant.

A huit heures et demie, l'Assemblée nationale, [illegible] le pouvoir exécutif, sortira du lieu de ses séances pour se rendre [illegible] trade qui lui est réservée à droite de l'autel.

A la même heure, l'estrade de gauche sera occupée par [illegible] du corps diplomatique, par la cour de cassation, le conseil [illegible] autres corps constitués.

Des salves d'artillerie annonceront la [illegible] et se répéteront pendant toute la durée [illegible]

Derrière les estrades, des tribunes [illegible] ries, seront destinées aux personnes [illegible] ront par la porte gardée des Tuileries [illegible] glione.

A neuf heures, le clergé sortira de la [illegible] place sur les degrés de l'autel.

Au pied de l'autel, une plate-forme [illegible] de l'Assemblée, entouré du pouvoir exécutif [illegible] le texte de la Constitution.

Immédiatement après cette lecture, il [illegible] *Te Deum* [illegible] dans lequel Mgr l'archevêque de Paris, assisté de plusieurs prélats, célèbrera la messe.

L'office achevé, le clergé reprendra sa marche processionnelle [illegible] de la rue Nationale, et rentrera dans l'église de la Madeleine.

En ce moment, les gardes nationaux de Paris et des départements, disposés suivant l'ordre du jour [illegible] sous le commandement supérieur de M. le général Changarnier, commenceront le défilé, en faisant le tour de la place, pour passer devant l'estrade où siégeront l'Assemblée nationale et le pouvoir exécutif.

Des poteaux indiqueront dans les Champs-Elysées et l'avenue de Neuilly les points autour desquels devront se ranger les gardes nationales venues des départements.

Après le défilé, l'Assemblée nationale, accompagnée du pouvoir exécutif, rentrera dans le lieu de ses séances.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 novembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

FAITS DIVERS.

Nous apprenons qu'André Towianski, dont on avait annoncé l'arrestation après les événements de juin, vient d'être mis en liberté, et il a obtenu un passeport à l'intérieur.

— On a vu hier matin quelques flocons de neige voltiger dans Paris, mais ce n'a été que l'affaire d'un instant. Il n'en est pas de même dans quelques départements. Sur quelques points du département du Nord, par exemple, il a neigé de telle sorte, dans la nuit du samedi au dimanche, que la chasse a été suspendue. Dans le Morbihan, dans la partie de la Seine-Inférieure qui longe la mer, et les départements qui se rapprochent des Alpes, les montagnes sont couvertes de neige. En même temps, les dernières pluies viennent d'occasionner une telle crue des eaux de la Saône, qu'elle déborde sur quelques points.

— M. Thiers qui a déclaré ne vouloir jamais être ministre de Louis Bonaparte, soutenait ardemment aujourd'hui, dit-on, dans les couloirs de la chambre, la candidature napoléonienne. Ce désintéressement est d'autant plus digne d'éloges, que M. Thiers ne nous a pas habitués jusqu'à ce jour, à une pareille abnégation !

— Le public sera admis à visiter les ouvrages présentés au concours ouvert, par le décret du 3 mai 1848, pour la gravure des monnaies nationales au type de la République.

L'exposition aura lieu dans la salle du Musée monétaire, quai Conti, n° 11, à dater du dimanche 12 novembre 1848 jusqu'au dimanche suivant 19 inclusivement, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

— Abd-el-Kader est arrivé le 8 au château d'Amboise.

— On lit dans le *Journal de Calais* :

« Six Irlandais, les sieurs Wise-Arthur Hugues, Patrick Savage, John Ottagan, Edward Roche, Tom Cavenach et Edward Comming, sont débarqués il y a deux jours à Calais, venant d'Angleterre; ils étaient munis de poignards et de pistolets chargés, dont ils étaient porteurs, ont-ils dit, pour leur défense personnelle. Ces individus, qui ont pris part au mouvement insurrectionnel qui vient d'agiter et d'ensanglanter l'Irlande, se sont réfugiés en France pour se mettre à l'abri des poursuites qui étaient dirigées contre eux par le gouvernement anglais.

» Les armes en leur possession ont été saisies à leur débarquement, et leur présence à Calais signalée à l'autorité supérieure, qui avisera sur les mesures qu'il conviendra d'adopter à l'égard de ces six réfugiés, dépourvus, dit-on, de tout moyen d'existence. »

— Hier matin, vers onze heures, toute la portion du plafond du passage Saucède, s'étendant jusqu'à la partie vitrée, s'est écroulée subitement ; une femme qui traversait cet endroit du passage a été grièvement blessée.

— On lit dans le *Courrier de l'Eure* du 7 novembre : « Un crime affreux, qui dénote de la part de son auteur une audace peu commune, vient d'être commis à Condé-sur-Iton, dans la plaine du Buisson-Fenêtre, sur le sieur Métayer, maréchal-de-logis de gendarmerie à Breteuil.

Mercredi 1er novembre, jour de la Toussaint, vers onze heures et demie du matin, Métayer partit seul à cheval de Condé; il devait revenir par un village appelé la Bréviaire, et de là se rendre à la Guéroulde. En sortant de la Bréviaire, et à environ un kilomètre de là, Métayer aperçut sans doute un braconnier dans la plaine, quitta son chemin et se dirigea à sa rencontre à travers champ. Arrivé à cet individu, il est probable que des propos eurent lieu de part et d'autre.

Quoi qu'il en soit, le malheureux Métayer reçut presque à bout portant, dans la joue droite, un coup de fusil chargé à plomb, qui lui fracassa la mâchoire. Son cheval se cabra et Métayer tomba à ce coup mortel; un de ses éperons fut cassé dans la chute. Des traces de sang étaient restées sur la place. Néanmoins le cadavre fut retrouvé à plus de 20 mètres de là. Comment y est-il allé ? Y a-t-il été transporté ? cela n'est pas présumable. A-t-il marché après coup ? c'est ce qu'il y a de plus probable. Ce qu'il y a de certain, c'est que le cheval n'a pas traîné son cavalier, parce qu'après s'être cabré il a pris une direction opposée au cadavre.

Les recherches les plus minutieuses ont été faites. Un individu sur lequel pèsent, dit-on, de graves soupçons est arrêté.

ATTAQUE NOCTURNE. — Un étranger, le sieur Schouler, maître-charbonnier à Saint-Ursanne, canton de Berne, en Suisse, était arrivé depuis peu de jours à Paris pour se rendre ensuite au Havre, où l'appelaient ses affaires.

Avant-hier M. Schouler avait été visiter une personne du côté de Charonne; se trouvant à une heure assez avancée sur le boulevard extérieur, et ne reconnaissant plus sa route, il résolut de s'informer où il y avait une auberge pour y passer la nuit.

A cet instant, il vit arriver sur la chaussée quatre [illegible] ; il alla au devant d'eux pour se renseigner ; mais, [illegible] question, un de ces hommes lui demanda s'il avait de l'argent [illegible] mots étaient à peine prononcés, que deux autres lui saisissaient les mains et lui comprimaient la bouche pour l'empêcher de crier.

M. Schouler sentit qu'on fouillait dans ses poches et qu'on lui enlevait [illegible] bourse contenant cent soixante-dix francs. Il fit quelques efforts [illegible] dégager, mais les malfaiteurs le frappèrent, et, après l'avoir renversé dans la boue, se mirent à fuir à toutes jambes. Il se releva immédiatement en criant au voleur ! mais personne ne vint à son aide et les [illegible] disparurent.

— [illegible] femme D..., en proie à une douloureuse maladie, fit venir près [illegible] la soigner, la fille Justine Kurtz.

[illegible] concierge de la maison [illegible] la [illegible] remarqua que Justine [illegible] Il [illegible] comment [illegible] la [illegible] elle [illegible] dans le même [illegible] encore [illegible] fois avec des paquets. Cette circonstance [illegible] con[illegible] voulant éclaircir ses doutes, monta [illegible] la femme D... Il trouve la porte [illegible] ouverte [illegible] appartement, il se trouve en présence du cadavre de [illegible] qui était morte depuis assez longtemps.

[illegible] partie des objets qui garnissaient cette pièce avaient déjà [illegible], et il devenait évident que la fille Kurtz [illegible] les dé-

pouilles de la morte. Le concierge alla de suite prévenir le commissaire de police, et lorsque Justine revint elle se trouva en présence de ce magistrat.

Dans une perquisition faite au domicile de Justine, on a retrouvé tous les objets enlevés, et entre autres la bourse et la montre de la défunte.

Justine a prétendu que celle-ci l'avait faite son héritière avant de mourir; mais, comme rien n'a justifié cette assertion, elle a été envoyée au dépôt de la Préfecture.

REVUE MUSICALE.

L'Opéra-National a donné lundi un ouvrage en cinq actes de MM. Clapisson et Scribe, *Jeanne-la-Folle*. C'est l'histoire d'une jeune reine qui, trahie par son époux, perd la raison, tue l'infidèle qu'elle adore, et couronne roi un cadavre. Il y a quelque chose de maladroit dans ce poème d'un écrivain si adroit; les caractères sont avortés; celui de Jeanne seule se développe dignement. Cependant, les situations musicales ne manquent pas.

M. Clapisson a fait honorablement son début au grand Opéra. Mais il ne s'est pas assez défié des influences allourdissantes du jour. On nous fabrique, depuis quelque dix ans, une musique de bruit et de poids, de cuivre et de plomb, qui produit ce double et contraire effet de briser le tympan et d'endormir l'âme. Si l'auteur très distingué de *Gibby* et du *Code noir* s'était laissé aller à ses propres inspirations, son œuvre eût gagné en franchise, en éclat, en nouveauté. Les trois premiers actes ont été accueillis un peu froidement; mais à partir du final du troisième acte, la musique prend de l'accent dramatique. Les deux derniers actes sont assez soutenus, et contiennent des beautés que nous analyserons avec le soin et le respect que mérite M. Clapisson.

Mlle Grimm, MM. Euzet, Portehaut et Gueymard ont fait de généreux efforts pour donner de l'intérêt à leurs rôles. Mlle Masson a été admirable de tous points dans le rôle de Jeanne la folle. Beau choix du costume, suprême noblesse du visage et de l'attitude, délicatesse du sentiment, vigueur de l'accent, elle a tout ce qui fait le véritable artiste. Que Mlle Masson redouble de travail, que la faveur du public encourage et exalte cette belle âme lyrique, et nous retrouverons les joies de l'enthousiasme que nous avons perdues depuis l'altération de l'organe de Duprez, depuis le malheur qui brisa la destinée glorieuse de Falcon, depuis la mort de Nourrit.

A l'Opéra-Comique, l'enthousiasme est revenu avec Mme Ugalde, l'un des talents les plus brillants, les plus distingués, les plus parfaits que nous ayons possédés à Paris depuis longtemps. Les beaux jours des *Diamants de la couronne*, du *Domino noir* sont revenus. On est consolé du silence de Mme Damoreau: c'est beaucoup dire, et c'est vrai. Et quand on songe que ce sont là des débuts, que Mme Ugalde a dix-neuf ans, on se réjouit pour l'art.

Patience et courage! De même qu'on vit, vers 1830, la chaleur des âmes féconder l'art et produire les Malibran, les Nourrit, les Falcon et d'autres encore, qui avaient le feu sacré, ainsi, sous notre République, à l'heure où va s'accomplir une ardente transformation du vieux monde, les esprits mélodieux et passionnés vont éclore pour réjouir et exalter les peuples.

THÉATRE-ITALIEN. — *Andremo a Parigi*, représenté dernièrement aux Italiens, est un *imbroglio pasticcio* qui prouve le double agrément d'entendre une musique charmante que l'on goûte d'autant mieux qu'on la connaît davantage, et de passer en revue dans une même soirée tous les artistes de la scène.

Tous les morceaux, à l'exception de l'ouverture de *Mathilde de Sabran* et d'un duetto emprunté à la *Maria Padilla* de Donizetti, sont extraits de la partition du *Voyage à Reims*, composé par Rossini pour le sacre de Charles X, et dont la plus grande partie avait déjà été utilisée pour le *Comte Ory*.

Parmi les morceaux qui ne sont point dans toutes les mémoires, se trouve une délicieuse cavatine chantée avec une grâce et un art merveilleux par Mme Persiani, et une romance avec accompagnement de harpe, qui permet à Mme Castellan de déployer toute la riche et sonore étendue de sa voix, l'une des plus magnifiques sans contredit que l'on ait entendues depuis longtemps à Paris.

Ronconi a montré dans cette pièce que, si jamais il perdait sa voix, il ne serait pas pour autant forcé de renoncer à la carrière dramatique. Il y a chez lui la souplesse d'un vrai comédien. Chargé du rôle d'un bourgeois provincial trembleur qui ne veut venir à Paris que quand le calme y sera bien sûrement rétabli, il a su donner à ses traits, à son costume, à son chapeau, à sa canne, une de ces physionomies originales que l'instinct scénique le plus fin est seul capable d'imaginer. Il a chanté d'ailleurs avec beaucoup de verve et de finesse.

Le grand morceau d'ensemble sans accompagnement (final du premier acte du *Comte Ory*) a été admirablement rendu par tous les artistes réunis: Mmes Persiani, Castellan, Angelina Bosio, Sara et Clary; MM. Ronconi, Morelli, Bordas et Arnoldi.

Andremo à Parigi constitue en fait un des plus jolis et des plus attrayants concerts que l'on puisse entendre.

M. Louis Amiel vient de publier une vue du tombeau de Châteaubriand, d'une grande poésie. La lithographie, fort belle, est de M. Sabatier. On sait que les restes de l'illustre écrivain sont déposés dans l'îlot du Grand-Bey, au milieu de la rade de Saint-Malo. Le Grand-Bey est abrupte; la simple pierre tumulaire, surmontée d'une croix, est à la pointe orientale de l'îlot. Les vagues, en déferlant le long du rocher, par les gros temps, jettent leur écume sur la tombe. C'est toute une scène de lumière et d'orage, de calme et de tempête, qui convient à cette vie à la fois méditative et agitée, toujours poétique, de Châteaubriand.

Bourse du 11 novembre.

Les spéculateurs arrivent en bourse, préoccupés de la circulaire du général Cavaignac; toutes les nuances d'opinions la trouvent généralement très pâle; on dit qu'elle remplace le manifeste qui avait été annoncé.

On prétend aussi que la fête de la promulgation de la constitution, qui devait avoir lieu demain, sera renvoyée, les préparatifs n'étant pas assez avancés.

Le marché, qui avait commencé en baisse, est remonté sensiblement et s'est montré assez ferme.

Le 5 0/0, resté hier à 64 55, a débuté à 64 45, pour finir à 64 55, taux d'hier.

Le 3 0/0, de 42 20, cours d'hier, finit à 42 30, après avoir fait 42 40.

La banque de France, hier à 1 335, ferme à 1 350, après avoir fait 1 355.

Le Nord gagne 2 50 à 342 50; Rouen reste comme hier à 360; Marseille-Avignon reste aussi à 150, cours d'hier; Orléans perd 2 50 à 575, et Lyon fait 355. En général il y a eu de la tenue.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	42 20	42 35	41 95	42 30
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	64 65
Cinq 0/0	64 55	64 70	64 10	64 55

11 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	42 30 »»	4 Canaux avec prime	815 »»
— Emprunt 1847-1848	64 75 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	64 60 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	300 »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la banque	1230 »» »»	— dette passive	» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	»» »»
Récep. Rothschild	»» »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'État romain	61 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	76 75	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	»» »»	Zinc Vieille-Montagne	»»»» »»
— 4 1/2	72 25	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	»»» »»
Obligations de la Ville	1140 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	365 »»	362 50
Versailles, rive droite	»»» »»	»»» »»	Du Nord	340 »»	342 50
— rive gauche	90 »»	90 »»	De Paris à Strasbourg	327 60	327 55
Paris à Orléans	577 50	575 »»	Tours à Nantes	340 »»	311 25
Paris à Rouen	360 »»	361 25	Paris à Lyon	»»» »»	355 »»
Rouen au Havre	165 »»	165 »»	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»
Avignon à Marseille	150 »»	150 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	77 50	»» »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	230 »»	317 50	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Aujourd'hui dimanche soir, 12 novembre, de sept à dix heures et demie, *grande fête de la constitution* au Jardin-d'Hiver, avec concert d'orchestre et de chants par tous nos premiers artistes réunis, musique de danse dans les intermèdes, *tombola de bouquets, portraits* et *bustes* de M[mes] Damoreau, Grisi, Alboni, Sabatier, Rubini, Ponchard, Duprez, Mario, etc., lots comiques tirés par Neuville; Levassor, dans le *Galopin industriel*; Ravel, dans le *Caporal et la Payse*; Alcide Tousez, dans la *Chambre à deux lits*, etc. Entre les deux parties des concerts, exposition du magnifique ballon du célèbre aéronaute anglais Green qui donnera lui-même toutes les explications nécessaires. Ce ballon monstre, de plus de cent vingt pieds, sera orné de tous ses accessoires et il sera fait des expériences de parachute. — Cette brillante fête, qui réunira tout Paris, sera terminée par un grand feu d'artifice. La salle et le jardin seront chauffés; les grandes eaux joueront, et les jeux de société, billards et salon, tir au pistolet, etc., seront livrés au public. — Le prix d'entrée ne sera pas augmenté.

Spectacles du 12 novembre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Vivandière, la Muette.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Bertrand et Raton, le Jeu de l'Amour.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — Les Fonds, Geneviève, les Cabinets, Horace, Passé Minuit.
VAUDEVILLE. — M[me] Cartouche, Cadet-la-Perle, Roger, l'Avenir.
VARIÉTÉS. — Mignonne, Jacques, Concert les Enfants, Vautrin.
THÉATRE MONTANSIER. — Mobilier, une Fièvre, Cuisinier politique, les Envies.
PORTE-SAINT-MARTIN. — L'Île de Tohubohu, le Livre noir.
GAITÉ. — Le Sonneur, Guillaume.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Co... la Peur du Mal, le Commis.
FOLIES. — Visite du Diable, la Laitière, Chiffonnier, Domestiques.
DÉLASSEMENTS. — Le Grenier de Béranger, Claude.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — A moitié Chemin Notre-Dame, la Peine, Guimard.
THÉATRE CHOISEUL. — Gentil-Hussard, Toinette, je t'attendrai, Claude le Novice, Don-Quichotte, Fontanarose.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 307. ÉDITION DU MATIN. Lundi 13 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Paris, rue de Beaune, 2.

ASSOCIATION

du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 12 NOVEMBRE.

Révolution prussienne.

La lutte est engagée à Berlin; elle est engagée sous la forme la plus redoutable pour le roi, celle d'un débat parlementaire et d'un conflit constitutionnel. L'Asssemblée nationale brave l'autorité royale par des votes plus puissants que des barricades.

Contre la représentation d'un pays, il n'y a pas de baïonnettes : Louis XVI en a fait l'expérience. Puisse l'assemblée prussienne, éclairée par notre histoire et par celle de Vienne, marcher résolument à la conquête de la République; en atteignant promptement ce but inévitable, elle épargnera beaucoup de sang à l'Allemagne et protégera la démocratie dans l'Europe entière.

BERLIN. — Le *Moniteur prussien* contient, dans sa partie officielle du 10 novembre, une ordonnance du roi qui prescrit la translation du siége de l'Assemblée constituante de Berlin à Brandebourg. Le ministere est chargé de faire tous les préparatifs nécessaires à cet effet. Jusque là, l'Assemblée est ajournée. A partir du 27 courant, elle siégera à Brandebourg. En conséquence, le roi invite l'Assemblée à interrompre ses délibérations et à se réunir à Brandebourg, le 27, pour les continuer.

Cette ordonnance est motivée par la manifestation du 31 octobre, qualifiée de *républicaine*, et par l'intimidation exercée sur les membres de l'Assemblée. Cependant, la constituante a refusé de suspendre ses séances et de quitter Berlin. Cette résolution, qui rappelle le mot de Mirabeau : « *Vous sommes ici par la volonté du peuple* » a été prise à la majorité de 252 voix contre 30, et l'ordonnance de translation a été déclarée inconstitutionnelle.

Fête de la Constitution.

La fête qui vient de se terminer n'a présenté aucun incident remarquable. D'un bout à l'autre, elle s'est passée conformément au programme, qu'il suffit de modifier légerement pour en faire un compte-rendu.

Au lieu de : un autel *sera* élevé sur la place de la Concorde, lisez : un autel *était* élevé.

Au lieu de : l'Assemblée nationale *sortira*, lisez : l'Assemblée nationale *est sortie*, et ainsi de suite. Le ciel s'est chargé seulement d'un detail imprévu, il a constamment aspergé le cortége de neige et de pluie.

Paris était couvert de sabres et de baïonnettes, et la plus grande partie de la population, tenue sévérement à distance, n'a vu la fête de la constitution que sous la forme de chevaux, de dragons et de cuirassiers.

Une population tout entière répandue dans les rues et sur les places d'une grande cité, de brillants uniformes, des robes universitaires et judiciaires, noires, jaunes et rouges, rappelant un peu les scènes de Molière, tout cela formait un spectacle imposant dans son ensemble et divertissant dans quelques détails. Mais l'enthousiasme et l'entrain manquaient. Qui pouvait en effet s'enthousiasmer à propos de la constitution de 1848? Les socialistes, c'est-à-dire les hommes qui personnifient le progrès et l'aspiration vers l'avenir, reprochent à cette constitution d'avoir repoussé le *droit au travail* et d'être, par conséquent, restée au-dessous des actes du gouvernement provisoire. Les réactionnaires, d'autre part, en veulent à cette constitution parce qu'elle a fait prévaloir le principe d'une Assemblée nationale unique, et refusé de rétablir cet hôtel des invalides appelé la chambre des pairs; ils lui en veulent parce qu'elle est républicaine, et nous avons vu des pamphlets royalistes de province la traiter de *constitution communiste*.

Non, les hommes du passé n'avaient pas lieu de manifester aujourd'hui leur joie non plus que les hommes de l'avenir. Il est téméraire de fêter un mariage le jour même où il s'accomplit, car l'union récente renferme peut-être bien des malheurs et des scandales dans son avenir. Il n'est pas moins téméraire de célébrer une constitution qui n'a pas encore fonctionné. Attendez au moins à l'année prochaine.

Quant à nous, sans être fort enthousiasmés pour la constitution, nous l'acceptons comme une œuvre démocratique en politique, bien que timide quant aux questions sociales. En attendant que la France arrive à des formules législatives plus avancées, nous conjurons tous les républicains sincères de s'unir pour que les intrigues de ces hommes honnêtes et modérés qui veulent la guerre civile ne nous fassent pas rétrograder vers des institutions aristocratiques ou monarchiques; la constitution de 1848 n'est pas encore la transformation de la société, mais c'est du moins la consécration d'un progrès politique immense, inespéré, il y a dix mois. Nous avons la *République démocratique*, ne la modifions que pour la rendre *sociale*, et ne permettons ni à la légitimité ni au bonapartisme d'y porter la main. La République est une arche sainte, et l'on sait que Dieu foudroya toujours ceux qui portaient la main sur l'arche, même sous prétexte de l'empêcher de tomber.

Banquet de l'Association des Patrons et Ouvriers arçonniers.

Le 9 novembre, aux Vendanges de Bourgogne, à la Chapelle-Saint-Denis.

Ce n'a pas été à vrai dire un banquet, mais bien plutôt un dîner de famille.

Près de deux cents personnes comprenant les associés, leurs femmes et leurs enfants, auxquels s'étaient joints des délégués des autres associations ouvrières, assistaient à cette fête, où n'a cessé de régner la cordialité la plus franche et la plus expansive.

M. King, ancien ouvrier arçonnier, aujourd'hui président de l'association, a ouvert la séance par un toast *à l'Union de tous les travailleurs!*

Il a été ensuite donné lecture d'une lettre par laquelle M. Victor Considerant, invité par l'association, s'excuse sur l'état de sa santé, qui l'empêche depuis deux jours de se rendre à l'Assemblée nationale.

« Je regrette d'autant plus ce contre-temps, ajoute M. Considerant, que, parmi les associations qui se forment, la vôtre me paraît de celles qui sont conçues dans les meilleurs principes, et j'eusse été fier de vous y encourager. Ce n'est pas par la coalition du travail, en effet, c'est par l'association du travail avec le capital et avec le talent, par l'association des ouvriers avec les ci-devant maîtres, qui sont aujourd'hui ou qui doivent devenir nos frères, que nous résoudrons sans perturbation, sans guerre civile, et à l'avantage de la patrie commune, les graves problèmes posés par notre époque, et que, sous peine de périr, il faut qu'elle résolve.

» Courage donc, mes amis, mes frères! persévérez dans la voie que vous vous êtes ouverte, et permettez-moi de sympathiser de cœur et d'esprit avec une réunion à laquelle je regrette vivement de ne pouvoir assister. A une de vos prochaines fêtes de famille, si vous voulez bien encore me faire une place, je réparerai ce contre-temps. »

Cette lecture a été accueillie par les marques de la plus vive sympathie.

Voici les toasts qui ont été portés et unanimement applaudis.

A la solidarité des associations entre elles!

A l'organisation du travail par l'association!

A l'union fraternelle de tous les associés!

A la France républicaine, à l'affranchissement des travailleurs et à leur éducation politique!

Ensuite, et sur l'invitation du président, M. F. Cantagrel a prononcé le discours qu'on va lire, et qui a excité dans l'Assemblée un véritable enthousiasme.

Amis et frères, vous avez désiré voir s'asseoir à votre table des hommes dont la vie est vouée au triomphe du principe de l'association. — Vous êtes venus au-devant de nos vœux. Qu'il nous soit permis de glorifier votre œuvre! — L'idée a dans le monde une force souveraine : en se propageant, elle engendre les Faits; mais les Faits, eux aussi, ont une immense force de propagation. Les Faits prêchent d'exemple; ils répandent la contagion du bien là où l'Idée n'avait pu en faire naître que le désir. — Quelle ne doit donc pas être notre joie, à nous les soldats de l'association libre et volontaire, quel ne doit pas être notre bonheur lorsque nous voyons se transformer en actes les idées que nous propageons depuis vingt années, lorsque par vos efforts et vos soins ces idées revêtent un corps et prennent une forme vivante et fraternelle! (Bravos!)

Amis, nous vivons à une époque imposante et solennelle. Sentinelles avancées de l'humanité, nous sommes postés aux confins de deux mondes; nous marchons en éclaireurs entre le vieux monde qui tombe et le monde nouveau, qui point à peine à l'horison. Nous assistons à la fois à une agonie et à une renaissance. (Vive adhésion.) Car l'existence et la succession des sociétés présentent ce singulier caractère que les germes de vie nouvelle s'y développent en même temps que se précipent les phénomène de décomposition.

C'est surtout dans le domaine du travail industriel qu'éclatent ces phénomenes significatifs, ces signes des temps, ces signes révélateurs.

Depuis dix ans vous avez vu se former, se constituer, se fortifier cette féodalité financiere, industrielle, commerciale, sous les efforts de laquelle l'atelier isolé était forcé de céder la place à la grande usine, tandis que de son côté le riche magasin tuait la pauvre boutique. — Cette féodalité, basée sur la coalition des capitaux et sur l'exploitation du travail, elle aura vécu juste le temps nécessaire pour apprendre aux travailleurs que l'économie de la production n'est pas dans la division, dans le morcelment, dans l'isolement, mais dans le concert des forces productrices, dans l'association du capital, du travail et du talent. Aujourd'hui, quand nous parcourons les rues de ce Paris que nos discordes civiles ont fait si triste, nous voyons ces grands magasins qui ont tué les petites industries et les petits commerces, succomber à leur tour. En eux et avec eux, la vieille société déménage, la vieille société ferme boutique. — C'est le phénomène de mort! (Applaudissements.)

Que maintenant on visite une de ces associations trop peu nombreuses encore qui se forment au milieu de nous : et là, au milieu des chants joyeux et des conversations animées, la vie active du travailleur se développe dans une atmosphère de bienveillance et de fraternité. — Là, en effet, plus de maîtres, plus d'ouvriers; là, plus d'exploiteurs ni d'exploités : là, il n'y a que des associés et des frères. C'est le phénomène de vie, c'est la renaissance sociale! (Bravos prolongés.)

Mais, pour que ce phénomène produise toutes ses conséquences, certaines conditions sont exigibles. Il y a plusieurs degrés dans l'association. Il y a les associations de patrons et d'ouvriers; il y a les associations d'ouvriers entre eux; et plus l'association tend à être complète, mieux elle vaut, plus elle a de chances de succès.

Ici, nous sommes heureux de le constater devant vous : vous avez parfaitement compris et heureusement organisé les conditions de l'association industrielle. Vous n'avez rien perdu, rien repoussé des éléments constitutifs de votre industrie. Sur seize patrons que l'industrie de l'arçon comptait dans Paris, treize sont parmi vous, et loin de repousser les trois autres, vous voulez les rallier, vous souhaitez de les faire participer aux avantages, incontestables désormais, qu'a réalisés votre société. (Oui! oui!) Et, de même qu'à cette table fraternelle, vous avez amené vos enfants et vos femmes, comme pour consacrer le principe sacré de la FAMILLE, dans votre association, vous avez reconnu, vous avez admis à la répartition les valeurs industrielles de toute nature qui étaient dans la possession des patrons, et vous avez ainsi consacré cet autre principe sacré, la PROPRIÉTÉ! Croyez-nous, croyez-en des hommes désintéressés, vous êtes dans la bonne voie, dans la voie de la justice et de la vérité! (Bravos.)

N'est-il pas vrai, vous, les anciens patrons, qui avez apporté à l'œuvre commune vos fonds, vos approvisionnements et vos instruments de travail, n'est il pas vrai qu'en recevant une rétribution proportionnelle à votre travail et à votre capital, vous trouvez que cela est bon et juste? (Oui! oui! bravo!) N'est-ce pas que vous ne voudriez pas reprendre votre ancien train de vie, et retourner dans votre atelier isolé? (Non! non! jamais!) Aujourd'hui que vous avez goûté du travail sociétaire, n'est-ce pas que votre ancien atelier vous paraîtrait bien triste et bien froid, et bien désert, et que vous craindriez d'y retrouver toutes les inquiétudes, tous les soucis, tous les dégoûts, toutes les [illegible] qui vous y poursuivaient, et qui, pour beaucoup d'entre vous, n'étaient trop souvent que les avant-coureurs de la ruine, de la faillite, et quelquefois même du déshonneur? (Vive sensation. — Un ancien maître : J'ai été patron; mais je jure de ne jamais quitter l'association! Bravo!)

D'autres patrons, dans d'autres industries, hésitent encore à s'associer aux associations; ils hésiteront, ils résisteront d'autant plus longtemps, que, par leur position dans le vieux monde, ils se croient à une plus grande distance des ouvriers. Plaignez-les! Comme ils sont moins près du travailleur, ils comprennent moins ses besoins. Travailleurs de toutes les professions, plaignez-les, et attendez-les: ils ne tarderont pas à sentir par leur propre souffrance ce que n'a pu leur apprendre la souffrance d'autrui. Montrez-leur les bienfaits du travail associé; édifiez-les, attirez-les par le spectacle de l'accord, de l'ordre, de la justice qui règnent parmi vous, et bientôt ceux qui résistent le plus viendront frapper à votre porte. Il ne faudra pas les faire attendre alors, car vous êtes apôtres de fraternité, et les patrons, même les plus réfractaires, sont aussi vos frères. (Oui! oui! — Applaudissements.)

Et vous, femmes, qui, participant aux bienfaits de l'association, y accomplissez les travaux les plus délicats, vous qui donnez le dernier lustre à tous les produits du travail; c'est à vous qu'il appartient de couronner, de perfectionner l'œuvre sociétaire. C'est à vous de polir et d'adoucir tout ce que l'homme peut laisser de trop imparfait et de trop rude, soit dans son travail, soit dans ses relations. L'homme doit concourir au maintien, au progrès de la société par la production du bien, et vous, femmes, par la production du beau. — C'est par la grâce de votre intervention bienveillante, rehaussée par le sentiment de l'ordre, que vous donnerez au lien social le charme et l'attrait qui en assureront la durée. L'association peut vous devoir beaucoup; aussi compte-t-elle sur votre concours intelligent et dévoué, car elle sait que, là où vous n'êtes pas, il n'y a que des institutions mortes. (Triple salve d'applaudissements.)

N'est-ce pas, femmes, n'est-ce pas, vous tous, anciens patrons, anciens ouvriers, aujourd'hui solidaires et associés, n'est-ce pas, frères, que vous êtes résolus aux plus grands efforts, aux plus grands sacrifices, pour maintenir cette association qui vous a créé comme une seconde famille, tout en garantissant le sort du foyer domestique? N'est-ce pas que vous êtes tous déterminés à vous serrer chaque jour plus près les uns des autres pour que votre association triomphe de l'hostilité du vieux monde? (Oui! oui! bravos!)

Il ne faut pas nous le dissimuler, nous vivons dans un monde hostile à l'association et à la fraternité, dans un monde constitué sur l'isolement et qui produit tous les égoïsmes comme il engendre toutes les misères. Les coryphées de ce vieux monde, ceux qui veulent le *statu quo* parce que leur intelligence est fermée comme leur cœur, parce qu'ils ne savent pas que le monde ne se conserve qu'à la condition de se transformer sans cesse, enfin parce que leur idéal ne s'étend pas au-delà de la triste réalité, ces hommes de l'immobilisme, ces champions du passé vous diront que l'association est impossible, parce qu'elle n'a pas encore été réalisée sur la terre. — Amis, un philosophe de l'antiquité devant qui l'on niait le mouvement, se mit à marcher; ce fut sa seule réponse. Associons-nous, c'est la seule réponse que nous devions faire aux détracteurs de l'association. (Bravos!)

Mais ils dérouleront devant vous le tableau de ce qu'ils appellent les inconvénients de l'association. Ils chercheront, par exemple, à vous effrayer par la perspective du chômage. Eh bien, quoi! le chômage! Est-ce donc l'association qui produit le chômage? N'est-ce pas plutôt, n'est-ce pas uniquement la société actuelle, qui, ne sachant pas équilibrer la production et la consommation, n'est-ce pas cette société imprévoyante qui seule laisse place au chômage?

Non, sans doute, votre association, à elle seule et par ses propres forces, ne peut faire disparaître le chômage. Est-ce un motif pour renoncer à l'association et pour rentrer dans les usages d'une société où les crises industrielles et commerciales se produisent périodiquement et inévitablement? Si votre association ne sait pas, ne peut pas détruire le chômage, qui donc vous en délivrera? Est-ce la vieille société? Mais c'est elle qui le produit!... Non, non! ce qui conjurera les douleurs du chômage, ce sera la solidarité de toutes les associations ouvrières entre elles, ce sera le contrat d'assurance et de mutualité qui ne peut tarder à unir toutes les corporations de travailleurs. (C'est cela. Bravo!)

Et ici je parle des travailleurs agricoles aussi bien que des travailleurs industriels, car eux aussi, nos frères des campagnes, ne l'oublions pas, ils souffrent du chômage, ils sont victimes des crises de l'agriculture. (Sensation.)

Pour quiconque a réfléchi à ce grave problème, il est clair que le chômage ne sera complètement détruit que lorsque le travail sera complètement organisé, lorsqu'on aura associé, non-seulement les diverses corporations industrielles, mais encore l'agriculture et l'industrie, parce que c'est alors seulement qu'il sera possible de reporter vers les champs les bras inoccupés par l'industrie, et vers l'industrie les bras dont pourra se passer l'agriculture. (Vive adhésion.)

Cette association de l'agriculture et de l'industrie, cette organisation supérieure de tous les travaux, qui produira l'équilibre de la production et de la consommation, évidemment elle ne dépend pas entièrement de vous; patience! elle se produira par les efforts combinés de toutes les associations entre elles.

Mais, dès aujourd'hui, n'êtes-vous pas mieux armés contre le chômage que si chacun de vous se débattait dans son isolement, comme par le passé? Par le passé, le petit nombre continuait à travailler quand l'ouvrage faisait entièrement défaut au grand nombre. Quelques-uns ne souffraient pas ou souffraient peu : la masse souffrait horriblement. Eh bien! est-ce que, dès aujourd'hui, vous ne pouvez pas diminuer considérablement la souffrance générale en la répartissant sur tous? (Oui! c'est cela!) En un mot, pour éviter les angoisses du chômage, vaut-il mieux être isolé qu'associé? Non, sans doute! Eh bien! donc, retournez contre la vieille société les arguments qu'elle dirige contre l'association; renvoyez-lui les reproches qu'elle nous adresse, comme si elle n'était pas la seule coupable, et demeurez convaincus que, dans un milieu social disposé pour elle, l'association n'offre absolument que des avantages.

Mais, que dis-je? ne le sentez-vous pas mieux que je ne puis le comprendre, vous qui avez mis en pratique l'idée [illegible] dont je présente ici la théorie! Persévérez donc! persévérez! Quand on est dans la bonne voie, la persévérance amène, à elle seule, des résultats [illegible], inouis, elle produit des miracles! Persévérez, et vos efforts [illegible] des associations qui se forment en ce moment, infuseront dans les veines du corps social un sang nouveau qui, se communiquant de proche en proche, renouvellera la face du monde! (Bravo!)

Eh! vraiment, il faut bien qu'il en soit ainsi! il le faut, si nous voulons accomplir les promesses de février; il le faut, si nous voulons re-

liser le dogme glorieux de notre jeune République. Liberté, égalité, fraternité! ces trois mots sublimes seraient vides de sens et resteraient à l'état de lettre morte, si nous ne savions en organiser l'exercice. Eh bien! je vous le demande, est-ce que la liberté, l'égalité et la fraternité peuvent se produire dans les conditions sociales du vieux monde? — Est-il véritablement libre l'ouvrier qui cherche de l'ouvrage et qui ne peut en obtenir? Libre! oui, il est libre, comme on dit, libre de mourir de faim!... Est-il vraiment libre le maître qui, lui aussi, manque de travail et de débouchés, et qui prévoit la crise industrielle où sa fortune va s'engloutir? — Quant à l'égalité, peuvent-ils être égaux le patron qui refuse de l'ouvrage à l'ouvrier, et l'ouvrier qui n'a le droit d'en demander à personne, pas même à l'Etat, sa providence naturelle et immédiate? — Et quant à la fraternité, n'est-il pas manifeste qu'elle est impossible dans une société où la conscience publique reconnaît généralement qu'il n'y a que des exploiteurs et des exploités? (Sensation prolongée.) Et ici je ne voudrais pas que mes paroles fussent mal interprétées; mes paroles ne sont pas des paroles de guerre et de haine, mais des paroles de paix, de ralliement et d'union. Il est certain que beaucoup sont exploiteurs sans le savoir, sans bien s'en rendre compte. L'habitude a tant de puissance sur nos opinions et sur nos actes! Beaucoup aussi savent atténuer, par l'aménité de leurs rapports, ce que présente de pénible et de faux la situation du maître envers l'ouvrier. Mais enfin, je suis bien forcé de constater un fait, et je répète que, dans une société au fond de laquelle on trouve, ici l'exploitation de l'homme par la matière, là l'exploitation de l'homme par l'homme, la liberté, l'égalité, et surtout la fraternité, sont absolument impossibles. (Oui! oui! applaudissements prolongés.)

Qui donc nous les donnera? Qui nous donnera la liberté pratique, l'égalité proportionnelle et la fraternité effective? Amis, c'est l'association! Et ici, je fais un dernier appel à vos impressions; est-ce que, dans le petit monde que vous vous êtes créé en vous associant, là, entre vous, dans vos rapports de chaque jour, est-ce que vous ne vous sentez pas tous — libres, égaux et frères? (Si, si, bravo!)

Eh bien, si l'association doit nous donner ces rapports précieux qui assureront la dignité de l'homme et le bonheur de l'humanité, si déjà vous l'avez éprouvé par vous-même, crions donc tous ensemble: Vive la République démocratique et sociale, qui nous donnera l'association, le droit au travail et l'organisation du travail! (Applaudissements réitérés.)

Une improvisation de velours

La Patrie nous donne un compte rendu de la fête qui vise à la poésie, aux grandes images et qui n'atteint qu'au burlesque. En voici quelques échantillons:

Au pied de l'obélisque la statue de la *Constitution* s'élevait fière et sévère, le sein gauche découvert, la tête couronnée d'un laurier, tenant une lance à sa main droite, à sa gauche la Constitution de 1848. *Si la statue n'a pas grand mérite de statuaire, c'est sans doute au peu de temps donné à l'artiste pour son exécution.*

Quatre grandes colonnes de granit égyptien soutenaient les devises flottantes de *liberté*, *égalité*, *fraternité*, symbole de la République modérée.

Modérée! pourquoi *modérée? La liberté, l'égalité, la fraternité* sont la devise de la République dans son acception la plus large, pourquoi faire de cette devise, héritage de 92, la propriété du parti exclusif et violent qui prend le titre de modéré?

Au milieu des lambrequins du dôme on lisait, en grosses lettres d'or, ces mots saintement évangéliques: *Aimez-vous les uns les autres*, paroles qu'on devrait plutôt inoculer aux ouvriers que les théories subversives du socialisme.

Les socialistes, et vous devriez bien le savoir, sont les hommes qui aiment le plus leurs frères, et qui travaillent le plus énergiquement à fonder l'accord universel. On ne les voit pas plaider comme le citoyen Thiers pour *le marchandage* et pour toutes les exploitations qui jettent dans l'humanité des ferments de haine.

..... Sur les deux extrémités de l'escalier de CETTE IMPROVISATION DE VELOURS...

Improvisation de velours! O Tragaldabas, pends-toi. Tu n'aurais pas trouvé celle-là!

Un peu plus loin, cependant, la verve du poète l'abandonne, et voici un tableau terminé bien mesquinement. Il s'agit de la bénédiction épiscopale:

Cet instant n'a pas été le moins solennel de la cérémonie. Ce tableau du pontife s'avançant mitre en tête et la crosse à la main pour bénir le peuple au son des tambours, *en vaut bien un autre.*

Non vraiment, ce tableau ne vaut pas l'*Improvisation de velours.*

Le devoir des Conservateurs.

Nous trouvons dans le *Crédit* les lignes suivantes:

Le *Journal des Débats* s'est toujours proposé ce problème: tirer du gouvernement existant le meilleur parti possible. Il a défendu la Restauration tant que des hommes clairvoyants purent la défendre; est-ce parce qu'il se repent d'avoir soutenu, encouragé jusqu'au dernier moment l'obstination aveugle de Louis Philippe, que le *Journal des Débats* fait aujourd'hui à la République de l'opposition par derrière, au nom d'un passé dont il n'a jamais été fanatique et qui n'avait à ses yeux d'autre titre que celui de l'utilité? Ce serait expier une erreur par une erreur plus grande encore,

En soutenant Louis-Philippe dans une lutte insensée, le *Journal des Débats* s'est trompé, il se trompe encore en cherchant indirectement à affaiblir le seul gouvernement qui, malgré de cruels embarras, soit aujourd'hui possible en France. Que les fidèles du droit divin parlent encore de monarchie, cela se conçoit, ils ont derrière eux un principe, mais le *Journal des Débats*, qui n'a jamais eu le culte du passé, qui s'est toujours médiocrement occupé de l'avenir, dont tout le mérite était d'être l'organe du présent, d'unir à un vif sentiment de l'ordre le sens pratique de la conservation des intérêts existants, le *Journal des Débats* attaquant le seul gouvernement qui nous sépare de l'anarchie, c'est la *Gazette de France*, moins la logique et la bonne foi.

Il faut, sous peine d'incalculables désastres, qu'un nouveau parti conservateur se forme sous la bannière de la République, non pour conserver ou défendre des privilèges exclusifs, des intérêts de caste ou de coterie, des colifichets surannés, mais pour maintenir, pour affermir ces conditions générales d'ordre et de sécurité publique sans lesquelles aucun progrès n'est possible. La question qui s'agite aujourd'hui dans les masses est une question de bien-être; il faut la résoudre dans les limites du possible, y consacrer tout ce que nous avons d'intelligence, de dévouement et d'énergie; et, qu'on le sache bien, le point capital c'est bien moins d'extirper immédiatement la misère que de donner sans retard aux classes souffrantes un témoignage éclatant, irrécusable de sollicitude et de sympathie.

Ce n'est pas le corps seulement qui souffre; le mal est dans les cœurs, dans les intelligences; il est dans les haines, dans les défiances que suscitent ces menées monarchiques, cette tactique insensée d'ambitieux éconduits ou de sceptiques déconcertés.

Encore une fois, et c'est là le sentiment qui nous a fait prendre la plume, il ne faut pas que les véritables conservateurs se laissent égarer par des guides infidèles ou aveuglés, nous disons qu'ils valent mieux que le rôle qu'on leur fait jouer qu'au lieu d'affaiblir le pouvoir, il faut lui prêter la force qui lui manque; le péril grandit chaque jour; si les intérêts conservateurs abandonnent le pouvoir pour jouer aux révolutions, nous aurons des révolutions, et Dieu sait si c'est à la monarchie qu'elles nous conduisent.

L'Evènement répond ce matin de la manière le plus convenable et la plus spirituelle à l'article que la *Démocratie* a consacré hier au discours de M. V. Hugo. Au lieu de se fâcher, l'*Evènement* s'étonne et s'afflige, et en appelle à la *Démocratie* du lendemain de son article de la veille. Enfin, il reproduit notre article en entier. C'est de bon goût, et nous n'éprouvons nulle difficulté à reconnaître que le journal de M. Hugo a fait ce qu'il y avait de mieux dans la circonstance. Nous ne resterons pas en arrière et nous reproduisons textuellement ses plaintes.

Nous avons vu avec plaisir, dans les réflexions des journaux de ce matin au sujet du discours de M. Victor Hugo, que lorsqu'une idée généreuse et populaire est émise à la tribune, elle est assurée du concours intelligent de la presse parisienne.

Au milieu de cette unanime adhésion des esprits impartiaux, nous avons pourtant éprouvé un véritable sentiment d'étonnement en ouvrant la *Démocratie pacifique*. Nous nous attendions à y trouver ou une approbation loyale, ou une loyale critique, dans les termes de modération auquel ce journal nous a habitués. Nous avons pour les idées de la *Démocratie* cette sympathie que vouent tous les esprits graves aux efforts, quels qu'ils soient, faits dans l'intérêt du peuple.

Sans approuver complétement les doctrines de Fourier, nous n'en parlons jamais pourtant qu'avec respect. Sont-ce bien les disciples de cet esprit convaincu et religieux, ces hommes auxquels nous reconnaissons du cœur et du talent, qui ont écrit l'inqualifiable article que nous avons lu ce matin dans la *Démocratie*, et dont rougirait la *Silhouette* et même le *National*! Sont-ce bien eux qui emploient de telles armes contre un penseur sérieux, au moment où il examine avec un profond amour la grave question du bien-être du peuple, au moment où il demande pour lui non-seulement « le pain de la vie, mais le pain de la pensée, qui est aussi le pain de la vie? » Sont-ce bien eux, enfin, qui écrivent la chose que voici: (*Suit notre article d'hier.*)

Ce n'est pas le discours de M. Hugo que nous avons attaqué; au contraire, nous nous sommes associés à sa pensée générale; mais ce discours, malgré la pensée générale, n'en contient pas moins ce que nous lui avons reproché. Que des esprits vulgaires emploient tous les jours, à la tribune, pour se faire applaudir de la partie épaisse de l'Assemblée, des accusations aussi banales que calomnieuses contre les tendances générales du Socialisme, c'est-à-dire contre la pensée d'affranchissement social du peuple, nous le comprenons et n'y donnons pas grande attention. Mais quand ce mauvais procédé vient d'un homme appelé Victor Hugo, d'un homme qui sait fort bien et reconnaît que la réclamation des moyens et des conditions de bien-être pour le peuple s'allie parfaitement avec les sentiments les plus généreux, avec les aspirations les plus religieuses, nous trouvons alors que c'est un mauvais exemple donné de trop haut pour ne pas mériter une réponse capable de faire un certain effet. Or, la meilleure manière de faire un certain effet, ce n'est pas toujours de raisonner gravement et de prendre les gens par les sentiments; nous l'avons essayé bien souvent hélas! mais nous avons dû reconnaître, qu'ainsi faisant, nous avions rarement du succès; tandis que le ridicule, quand il est au service du bon droit, est beaucoup plus efficace.

Nous avons, en mille occasion, donné à M. Hugo des preuves de nos bons sentiments pour sa personne. Mais il y a quelque chose auprès de quoi, à nos yeux, aucun homme et aucun sentiment personnel, ne pèsent un gramme, c'est la cause de l'humanité.

Qu'on critique le Socialisme, qu'on le discute, qu'on n'ait pas nos opinions, nous ne trouvons cela mauvais chez personne, et l'on ne nous accusera jamais avec raison de ne pas faire preuve, à l'égard de ceux qui ne pensent pas comme nous, de la plus grande tolérance. Mais que l'on s'abaisse contre les idées les plus généreuses de ce temps ci, à des accusations que tout homme d'une certaine portée devrait laisser, comme moyens indignes de lui, à l'exploitation des natures les plus vulgaires, c'est ce que nous sommes bien décidés à ne pas laisser passer impunément. Si M. Hugo ne retombe plus dans ces banalités qu'il doit abandonner à d'autres; s'il ne pince plus, contre le Socialisme, ces cordes grossières dont le son ne flatte que les préjugés et les égoïsmes, nous ne lui répondrons jamais avec accompagnement de guitare... Que si non, ma foi! musique pour musique.

Une naïveté.

Le *Constitutionnel*, attendu qu'il soupçonne les représentants en congé d'être allés dans leur département pour soutenir tout autre candidat à la présidence que l'élu de M. Thiers, engage les susdits représentants à revenir bien vite à Paris.

Une rouerie qui n'est pas neuve.

La *Presse* insérait hier une note de M. Napoléon Bonaparte, annonçant l'organisation d'une émeute napoléonienne qui devait éclater pendant la fête de la Constitution. Aujourd'hui ce journal publie une lettre par laquelle M. Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme, déclare que cette note n'est pas émanée de lui.

N'importe, le tour est fait, et la *Presse* en est quitte pour donner à ses débonnaires lecteurs l'explication suivante:

La note que nous avons insérée hier a été remise au secrétaire de la rédaction de la *Presse*, par une personne se disant secrétaire de M. Napoléon Bonaparte.

Voilà des secrétaires bien commodes.

Situation de Vienne.

Les soldats qui se trouvaient dans la ville et qui s'étaient rendus en sollicitant leur pardon, ont été fusillés dans le jardin de Schwarzenberg. Beaucoup de familles pleurent sur les ruines de leurs maisons ou sur la tombe de leurs parents. La ville fourmille de soldats, et les visites domiciliaires dureront longtemps encore. La ville a été bombardée pendant deux heures avec de la grosse artillerie, parce qu'une centaine de prolétaires ont attaqué les soldats qui voulaient y entrer.

6 *novembre.* — Le premier corps d'armée des troupes qui sont entrées à Vienne s'est déjà mis en marche vers la Hongrie contre Presbourg et Pesth. Le prince Windisgraetz l'accompagnera. La ville a repris un aspect moins sombre; la plus grande partie des boutiques sont ouvertes; mais les affaires sont encore dans une stagnation complète. La cherté des subsistances va toujours en augmentant.

Les nouvelles directes de Vienne, en date du 7, confirment les récits qui ont été faits sur les ravages causés par le bombardement et la prise de la ville. Les communications avec l'extérieur n'étaient pas encore entièrement rétablies. La ville est toujours dans une situation fort triste. Une partie des troupes a quitté Vienne pour marcher vers les Hongrois.

Jellachich est encore dans la ville avec les gardes-du-corps, mais les Croates sont autour de Vienne.

Le docteur Schutte est sous la protection de l'envoyé d'Amérique, qui lui a confié un emploi simulé quelconque. Les deux principaux agitateurs du comité des étudiants ont réclamé l'appui de l'envoyé français, qui leur a confié des places de courriers. M. Messehauser n'est pas encore arrêté. Le général Bem est parvenu à gagner le camp des Hongrois, où l'on dit que sont aussi arrivés 5 000 hommes de la légion académique.

Les Hongrois ont repoussé à une distance d'environ 20 lieues, les troupes impériales commandées par le colonel Simonich. Windisgraetz a envoyé à son secours deux brigades presque entièrement composées de cavalerie.

Les nouvelles de la révolte des paysans silésiens deviennent effrayantes. La flamme croît et s'étend de plus en plus.

Dans sa séance du 9 novembre, l'assemblée de Francfort a successivement adopté plusieurs des paragraphes des droits fondamentaux relatifs à l'organisation militaire de l'empire.

Au début, le président a lu une lettre annonçant l'arrestation à Vienne de MM. Robert Blum et Frœbel, députés à l'assemblée de [illegible]ancfort. M. Mohl, ministre de la justice, répondant à une interpellati[illegible] déclaré qu'il avait écrit au ministre de la justice en Autriche pou[illegible]appeler qu'aux termes du décret rendu par l'assemblée nationale [illegible]de, aucun de ses membres ne pouvait être arrêté ni même être [illegible] d'une enquête, sans que préalablement l'autorisation en ait été demandée à l'assemblée elle-même. Il a protesté énergiquement contre l'arrestation de MM. Robert Blum et Frœbel.

Le nouveau ministère à Berlin.

Nous n'avons pas encore de détails sur l'insurrection qui aurait éclaté à Berlin, à la suite de la formation du ministère Brandebourg.

Quelle solution! quel cabinet! Pas un nom parlementaire, pas un nom politique.

M. le général de Brandebourg est nommé président du conseil et chargé, par interim, du portefeuille des affaires étrangères,

M. de Ladenberg est nommé ministre des cultes et de l'instruction publique;

M. de Manteuffeld, ministre de l'intérieur et provisoirement de l'agriculture;

M. le général de Strutha, ministre de la guerre;

M. Kisker gardera provisoirement le portefeuille de la guerre;

Les portefeuilles des finances, du commerce et des travaux publics seront confiés provisoirement: le premier au directeur en chef du cadastre, M. Kuhne, et les derniers au conseiller en chef des finances, M. de Pommer-Esche.

Le ministère est formé; toutefois on s'avance à Berlin vers une crise plus importante que celle du cabinet; la rupture ouverte entre la couronne et l'Assemblée nationale.

Tandis que le peuple est attristé du sort de Vienne, l'aristocratie triomphe et ne s'en cache pas. On veut essayer de mettre Berlin *à la raison* à la manière de Windisgraetz.

Un conflit était inévitable, d'autant plus que la cour cherchait par tous les moyens à le provoquer. La *Nouvelle Gazette de Prusse*, ce thermomètre des plans de l'absolutisme, n'a pas craint de dire: L'énergie seule peut nous sauver, *dût-il en coûter la couronne au roi*

Frédéric-Guillaume se serait décidé à venir à Berlin au milieu de sa garde. La camarilla, après avoir débattu si l'Assemblée nationale serait dissoute ou transférée hors de la capitale, s'est décidée pour cette dernière résolution. Quoi qu'il arrive, elle est décidée à conserver envers et contre tous, le *par la Grâce de Dieu*, la noblesse et les ordres. Loin d'y renoncer, elle prétend en jouir plus que jamais.

Pauvres aristocrates, qui ne voient pas qu'au delà des baïonnettes de leurs soldats, il y a l'avenir de l'humanité!

La *Gazette de Cologne* publie, dans le supplément extraordinaire par lequel elle fait connaître l'avénement du ministère Brandebourg, trois lettres de Berlin, qui sont unanimes pour considérer ce dénouement comme pouvant avoir les conséquences les plus déplorables.

Un ministère Brandebourg-Manteuffel résume toute la situation et rend possible et très prochaine une foule d'éventualités, telles que vote de non-confiance, dissolution, prorogation de l'Assemblée nationale, permanence de cette assemblée, et enfin état de siége.

La représentation nationale s'est déjà prononcée à la presque unanimité contre le ministère Brandebourg. Ce qui montre comment le nouveau gouvernement envisage la situation des choses, c'est que depuis dimanche dernier, toutes les casernes étaient approvisionnées de vivres pour huit jours.

Dix-huit chariots étaient entrés en ville chargés de munitions de guerre qui ont été transportées, partie dans les casernes, partie dans l'arsenal.

Le 8 novembre, la conversation ne roulait, dans tous les cercles, que sur la lutte entre les troupes royales et la population de la capitale, lutte qu'on croyait très-prochaine.

Correspondance particulière de la *Démocratie*.

Lemberg, 2 novembre 1848.

Aujourd'hui, jour des Trépassés, je commence ma lettre le cœur navré, la main tremblante à la vue des flammes s'élevant jusqu'au ciel, et des bouffées de fumée obscurcissant le soleil. La ville de Léopold, ancienne et célèbre depuis des siècles, est en feu. Cet incendie a été précédé par le feu des canons autrichiens et l'effusion du sang des victimes innocentes. Au moment où je trace ces lignes, la soldatesque ivre et effrénée se jette sur les personnes les plus inoffensives; elle tue, massacre et pille les habitants, sans être réprimée par ses chefs.

Mais quelle est donc la cause de cette catastrophe à jamais déplorable, qui en est auteur? Les faits vous répondront: Le jour de la Toussaint, vers 6 heures du soir, deux soldats autrichiens, artilleurs, ayant rencontré sur les remparts deux gardes nationaux en uniforme, mais sans armes, ont commencé d'abord par les insulter, et puis leur ont donné des coups de sabre, dont l'un d'eux est mort immédiatement.

Aussitôt que le crime fut connu, des députations de gardes nationaux et des académiciens, dans le but de prévenir d'autres malheurs, se rendirent chez le commandant en chef pour lui porter plainte et demander justice; mais au lieu d'obtenir satisfaction, les délégués ont été renvoyés, outragés et maltraités eux-mêmes; un d'eux fut blessé à l'épaule d'un coup de baïonnette. Cela se passait vers 8 heures.

A 9 heures, la garde nationale et les étudiants se rassemblent devant l'Hôtel-de-Ville, pour se concerter sur les mesures à prendre en de si graves circonstances. On envoie des patrouilles pour la sûreté publique; une d'elles est reçue par des coups de fusils, et immédiatement se font entendre trois coups de canon tirés à mitraille; c'étaient des coups d'alarme.

Depuis ce moment, la ville prend une autre attitude. On se met sur la défensive; on construit des barricades. La troupe abandonne ses postes, se retire dans les quartiers, rentre dans la ville au nombre de 5,000 hommes, occupe des positions et place des canons sur les hauteurs dominant de près la cité, c'est-à-dire devant le haut château, devant la poudrière et la résidence du commandant en chef.

La nuit se passe au milieu des alarmes et des inquiétudes. Sur ces entrefaites, les officiers de l'état-major de la garde nationale annoncent à la population avoir entendu sortir de la bouche du commandant ces paroles solennelles: A 9 heures du matin justice sera faite et le meurtrier sera puni, pourvu que la ville rentre dans l'ordre et que les barricades soient démolies. On se dispose enfin à la conciliation, le matin, vers sept heures, sur la parole du commandant de la garde nationale Wybranowski et du général autrichien Bordolo. On se fie au feld-maréchal Hammerstein, qui a juré en ces termes: « *Ich gebe mein Ehrenwort, und bürge mit meinem kopfe.* » Je donne ma parole d'honneur, je réponds de tout sur ma tête. Assuré que justice sera faite, le peuple commence à démolir les barricades, et attend l'heure de la justice. Or, voici ce qu'il en est advenu: Neuf heures ont sonné, c'était l'heure de la vengeance. Le général a menti, violée la foi jurée, et agi comme un lâche,

Les grenadiers font feu sur un détachement de gardes nationaux, dont quelques-uns tombent blessés ou morts. Ce guet-apens exaspère la population; on court aux armes, et on refait les barricades. Hammerstein commence le bombardement de la ville. A neuf heures et demie, les boulets traversent plusieurs maisons et en tuent les plus paisibles citoyens. Les obus et les fusées de congrève sont dirigées sur les édifices publics. L'Hôtel-de-Ville, dépôt des archives du pays où se trouvaient conservés tous les contrats des habitants, l'Université, l'Académie technique, l'ancien théâtre siége du conseil national, l'église des jésuites et d'autres édifices, sont devenus la proie des flammes. L'autorité militaire a défendu d'éteindre le feu, et les soldats échelonnés devant leur œuvre de destruction, ont vu s'écrouler la coupole de l'hôtel-de-ville, sur laquelle brillait l'aigle noir autrichien, l'emblème de l'empire.

Voilà les faits dont les résultats se feront longtemps sentir. La Gallicie a perdu tout ce qu'elle a conquis depuis la révolution de Vienne. L'autrichien a été jaloux de nos institutions unitaires qui commençaient à se développer, et il a voulu les détruire dans leur germe, par les boulets de canon et l'incendie de la ville. L'absolutisme va refleurir sur les ruines de la capitale de la province polonaise. L'empereur d'Autriche, et, avec lui, la sainte-alliance, vont peut-être triompher définitivement en Italie et en Pologne. Que fera le gouvernement français en présence de si grands événements? La déclaration de l'Assemblée nationale *que la Pologne sera libre et indépendante*, permet-elle à ce gouvernement de l'abandonner entre les mains de ces bourreaux?

Agitation italienne.

VENISE, 27 *octobre*.—Le lieutenant-général G. Pépé vient d'adresser aux défenseurs de Venise une proclamation dans laquelle il déclare qu'il n'aurait pas osé conduire 1,500 Vénitiens contre 2,000 Autrichiens qui s'étaient fortifiés à Fusina et à Mestre, s'il n'avait eu le désir de donner une forte impulsion à la guerre de l'insurrection, et sans leur vœu, plusieurs fois manifesté, de faire connaître à l'Italie ce que peuvent ses enfants. Il ajoute que l'événement a donné raison à ses prévisions.

MODÈNE, 4 *novembre*. — Une députation de la garde nationale composée de trois capitaines, a prié le duc de changer en partie le règlement de l'organisation de la garde nationale. Le duc a répondu : Plutôt que de changer un mot au règlement, j'irais me faire caporal en Russie. Tous les souverains de l'Italie ont joué le rôle de bambins, moi je ne le jouerai certainement pas. Vous devriez rougir de porter cette cocarde (tricolore); c'est un signe de révolte. Vous ne le porterez plus quand il y aura une ligue entre les princes italiens. »

On nous communique la note suivante :

Hier, 11 novembre, le conseil central électoral des républicains démocrates socialistes a tenu dans la salle de la Redoute, une séance générale.

Le citoyen d'Alton-Shée, president, après avoir rappelé la formation du conseil central, il a, comme il a été déjà dit, par les 14 arrondissement de la Seine, elu compte des opérations du conseil.

Il a exposé comment, après s'être prononcé contre l'abstention, le conseil avait discuté successivement les candidats qui avaient été pris en considération et qui avaient donné par avance leur désistement en faveur du candidat qui aurait obtenu la majorité.

Dans le but de cimenter l'unité au sein des républicains démocrates socialistes, les membres du conseil ont été unanimes à arborer pour drapeau l'idée sociale dégagée de toute personnification exclusive dans un chef d'école.

Le citoyen Raspail ayant réuni l'unanimité des suffrages, a été proclamé candidat des républicains démocrates socialistes, et sa candidature a reçu, au milieu des applaudissements, la consécration populaire.

Pour la commission, le secrétaire,
PARDIGON.

Chemin de fer de Paris à Strasbourg.

Une des manœuvres les plus déloyales des égoïstes et des peureux qui entravent les conséquences sociales de la Révolution de Février a consisté à présenter le rachat des chemins de fer par l'Etat comme une atteinte à la propriété, comme l'avènement du *communisme*.

Que se passe-t-il, au contraire? c'est que les propriétaires d'actions sont les premières victimes du *statu quo*; rançonnés par les compagnies, ils commencent à considérer l'intervention de l'Etat comme leur planche de salut et à la réclamer par des pétitions. Nous recevons à cet égard une lettre fort instructive :

A M. le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

Cinq journaux ont inséré un article communiqué dont le but est de détourner les actionnaires du chemin de fer de Paris à Strasbourg de signer une pétition en faveur du rachat de cette ligne par l'Etat.

Voici notre réponse :

Les actionnaires sont convaincus que l'appel de fonds, non de 25 fr., mais de 50 fr. qui leur est fait, n'a pas lieu conformément au rapport fait à la dernière assemblée générale. Voici les termes de ce rapport fait à l'occasion du rachat que proposait alors le gouvernement :

« En présence de l'état du crédit, notre conduite nous avait paru toute tracée : renoncer quant à présent, et tant que durera la crise financière, à tout appel de fonds.

» N'ayant pas d'appel de fonds à faire à nos actionnaires, nous sommes libres d'attendre en poursuivant le cours de nos travaux que des jours meilleurs luisent pour le crédit.

» Si de nouvelles circonstances survenaient, nous vous convoquerions comme c'est notre devoir pour en conférer avec vous. »

Les temps sont-ils meilleurs et la crise est-elle passée? Oui, pour la Compagnie qui, dans son hôtel et avec ses 150 000 francs d'appointements, ne la connait encore que par ouï dire, non pour les ouvriers sans ouvrage, les employés sans place, les commerçants sans affaires, qui forment en grande partie le personnel des actionnaires.

D'ailleurs, il y aurait là circonstance nouvelle, et, par suite, nécessité d'en conférer avec les actionnaires; la compagnie a donc manqué à son devoir en faisant un appel de fonds sans convoquer une assemblée générale.

L'appel de fonds n'est donc d'ailleurs pas justifié, puisque le 28 avril dernier, dans le rapport précité, la compagnie avait trente millions dans ces caisses.

C'est pour ce motif que les actionnaires demandent le rachat qu'ils ont refusé à cette époque; ils voyent qu'ils ont été induits en erreur par la compagnie, que par suite de la crise financière, ils sont hors d'état de satisfaire aux charges de l'entreprise dont ils sont adjudicataires, alors même qu'elle présenterait des avantages certains; que rien, d'ailleurs, n'est moins certain que ces avantages, puisque déjà la compagnie prévoit que son capital est insuffisant de 45 millions, et quelle que soit la date de leur titre, ils pensent que le rachat ne saurait être une ruine que pour ceux à qui le chemin de fer profite, et que jusqu'ici il n'a donné d'autre profit réel que le traitement annuel de 150 000 fr. des administrateurs.

Ils ont la conviction que sur tous ces points la compagnie penserait absolument comme eux si elle n'avait pas sur les yeux un bandeau qui lui empêche d'apercevoir et la crise financière et les véritables intérêts des actionnaires, et que, si ce bandeau lui était retiré, elle deviendrait aussi clairvoyante qu'ils le sont eux-mêmes.

Tout ceci n'est donc pas un mouvement de bourse et n'a produit d'ailleurs aucun mouvement, tandis que l'appel de fonds a produit sur les actions du chemin une baisse de 30 fr.

Tous les journaux qui ont inséré l'article communiqué ont refusé de publier notre réponse. Voudrez-vous être plus hospitalier que vos confrères et donner enfin à notre réponse la publicité que le *Journal des Chemins de fer* nous a lui-même refusée.

Notre pétition est toujours déposée boulevard Montmartre, nº 10, au cercle de la Garde-Nationale, où elle reçoit chaque jour de nouvelles signatures.

W. MACPHERSON-ADAMS, 7, rue du Hâvre.

Voici le texte de cette pétition, déjà signée de 250 actionnaires :

A monsieur le ministre des travaux publics,

Monsieur le ministre,

Les soussignés, tous actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Paris à Strasbourg,

Ont l'honneur de vous exposer qu'en se rendant adjudicataires de cette ligne et s'obligeant à verser la valeur des actions dont ils sont souscripteurs, ils n'ont pu prévoir que, par suite de la crise financière, ils se trouveraient tous, les ouvriers sans ouvrage, les employés sans place, les commerçants sans affaires, et par conséquent dans l'impossibilité d'opérer leurs versements, que cette crise financière crée pour eux un cas de force majeure auquel ils ne peuvent se soustraire et qui appelle l'attention et l'intérêt du gouvernement;

Que si, il y a quelques mois, ils se sont refusés au rachat qui leur était proposé, ils y ont été amenés d'abord par le taux de ce rachat, trop inférieur à la valeur réelle de leurs actions, ensuite par les assertions de leur compagnie, qui, dans son rapport du 28 août dernier, affirmait n'avoir pas d'appel de fonds à faire tant que durerait la crise et notamment jusqu'à l'ouverture de la première section du chemin;

Que néanmoins, sans que la crise ait cessé, sans que cette première section ait été ouverte, il est fait un appel de 50 fr. par action,

Que, sans examiner l'illégalité de cet appel de 50 fr. sur laquelle ils fixent votre attention, ils sont dans l'impossibilité d'y répondre;

En conséquence, ils ont l'honneur de vous prier de vouloir bien prendre en considération la situation exceptionnelle dans laquelle ils se trouvent placés, et donner suite aux offres qu'ils vous font de vendre à l'Etat la ligne dont ils sont concessionnaires, moyennant un prix qui, fixé par vous d'accord avec leur mandataire, ne saurait être que la représentation sincère et légitime des travaux et valeurs qu'ils livreront à l'Etat; ils espèrent, en tous cas, que vous voudrez bien les autoriser à suspendre la continuation des travaux et procéder à la liquidation de l'entreprise.

La presse périodique et le prétendant.

La candidature de M. Louis Bonaparte est assez mal accueillie par la presse parisienne; mais elle est beaucoup plus mal accueillie encore en province et à l'étranger.

Dans les journaux italiens, espagnols, anglais, allemands, belges et portugais, il n'y a qu'un avis : La candidature de M. Louis Bonaparte est grotesque et ridicule; son élection serait une honte pour la France.

Quant aux journaux de province, nous venons d'en parcourir cent-treize, tous ceux qui nous sont tombés sous la main : en fait de journaux bonapartiste :

Il en est jusqu'à trois que nous pouvons citer.

Trois journaux paraissant deux ou trois fois par semaine, le Journal du Loiret, le Courrier de l'Eure, le Journal d'Elbeuf.

Deux autres journaux sont assez bien disposés pour M. Bonaparte, mais ils n'ont qu'à demi le courage de leur opinion : le Courrier du Havre et l'Argus soissonnais.

Neuf ne se prononcent pas : Le Nouvelliste de Marseille, la Gazette d'Auvergne, journal légitimiste; la Gazette de Cambrai; la Vigie de l'Ouest (Saint-Malo); le Journal de la Vienne (Poitiers); l'Océan de Brest, l'Intérêt public, journal légitimiste de Caen; le Journal de la Marne et le Journal des Vosges.

Les 100 autres se prononcent unanimement contre M. Louis Bonaparte. Un assez grand nombre portent le général Cavaignac; un nombre presque aussi considérable se prononcent en faveur de M. Ledru-Rollin. Quelques-uns mettent en avant le nom de Lamartine, quelques autres, les journaux de Bordeaux, par exemple, portent MM. Changarnier, Bugeaud, Bedeau.

Voici, par départements, la liste des journaux parcourus par nous qui combattent vivement la candidature de M. Louis :

AISNE. SAINT-QUENTIN. — Le Guetteur, le Courrier.
ALLIER. MOULINS. — Le Républicain de l'Allier.
ALPES (BASSES). — Le Socialiste des Alpes.
ARDENNES. SEDAN. — Le Républicain des Ardennes. — MÉZIÈRES. CHARLEVILLE. — Le Propagateur républicain.
AUBE. TROYES.— La Paix, le Progrès de l'Aube.
AUDE. CARCASSONNE.— La Fraternité.
AVEYRON. RODEZ. L'Aveyron républicain.
BOUCHES-DU-RHONE. MARSEILLE.— Le Sémaphore, journal libéral; Le Courrier, journal conservateur; l'Indépendant de Marseille, la Voix du Peuple, journaux démocratiques; le Spectateur du Midi, journal religieux.— AIX. L'Ère nouvelle.— ARLES. Le Publicateur.
CALVADOS. CAEN.— Le Haro.
CANTAL. AURILLAC.—Courrier du Cantal.
CHARENTE. ANGOULÊME. — L'Echo de la Charente. —SAINTES. L'Union républicaine.
CHARENTE-INFÉRIEURE. LA ROCHELLE. — L'Echo rochellois, présente Bugeaud.
CHER. BOURGES. — Journal du Cher, la République de 1848, journal légitimiste.
COTE-D'OR. DIJON. — Le Citoyen, le Courrier républicain. — BEAUNE. La Tribune.
COTES-DU-NORD. LOUDÉAC. — L'Armorique républicaine.
DORDOGNE. PÉRIGUEUX. — L'Echo de Vesone, le Républicain de la Dordogne. — RIBÉRAC. La Ruche de la Dordogne.
DOUBS. BESANÇON. — L'Impartial, le Franc Comtois.
EURE-ET-LOIR. CHARTRES. — Le Glaneur.
FINISTÈRE. BREST.— L'Armoricain.
GARD. NIMES.— Le Républicain du Gard.
GARONNE (HAUTE-). TOULOUSE. — L'Emancipation, le Constituant démocrate.
GIRONDE. BORDEAUX. — Tribune de la Gironde, j. démocratique; le Courrier de la Gironde, journal conservateur, hésite entre Changarnier et Bugeaud; le Mémorial bordelais hésite entre Cavaignac et Bonaparte.
HERAULT. MONTPELLIER. — L'Indépendant du Midi.
ILLE-ET-VILAINE. RENNES. Le Progrès.
INDRE-ET-LOIRE. TOURS. — Le Progrès d'Indre-et-Loire.
JURA. LONS-LE-SAULNIER. — Patriote jurassien.
LOIR-ET-CHER. BLOIS, — Le Républicain de Loir-et-Cher.
LOIRE. SAINT-ETIENNE. — La Sentinelle populaire.
LOIRE-INFÉRIEURE. — NANTES. — Courrier de Nantes, Journal de Nantes, le Breton, le National de l'Ouest.
LOIRET. ORLÉANS. — L'Indépendant du Loiret. — MONTARGIS. Le Loing.
LOT-ET-GARONNE. AGEN. — Le Républicain de Lot-et-Garonne.
MANCHE. CHERBOURG. — Journal de Cherbourg.
MARNE. CHALONS-SUR-MARNE. La Vérité. — REIMS. L'Industriel de la Champagne. — SAINTE-MENEHOULD. Revue de la Marne.
MARNE (Haute). LANGRES. — Le Messager de la Haute-Marne.
MAINE-ET-LOIRE. ANGERS — Le Précurseur de l'Ouest. Le Républicain de Maine-et-Loire.
MEURTHE. NANCY. — Le Travailleur, l'Impartial de la Meurthe.
MEUSE. VERDUN. — Le Franc-Parleur de la Meuse.
MOSELLE. METZ. — Courrier de la Moselle.
NORD. LILLE. — L'Echo du Nord, le Messager du Nord. — VALENCIENNES. — Impartial du Nord, le Courrier du Nord. — DUNKERQUE. La Dunkerquoise. — HAZEBROUCK. L'Ami du Peuple.
PAS-DE-CALAIS. ARRAS. — Le Progrès du Pas-de-Calais. — CAMBRAY. La Gazette n'aime ni Cavaignac ni Bonaparte.
PUY-DE-DOME. CLERMONT-FERRAND. — L'Ami de la Patrie, le Peuple.
PYRÉNÉES (BASSES-). PAU. — L'Observateur des Pyrénées. — BAYONNE. L'Eclaireur des Pyrénées.
RHIN (BAS-). STRASBOURG. — Courrier du Bas-Rhin.
RHIN (HAUT-). COLMAR. — Courrier d'Alsace.
RHONE. LYON. — Le Censeur, le Peuple souverain, la Tribune.
SAONE-ET-LOIRE. CHALONS. — Le Patriote de Saône-et-Loire. — MACON. L'Union républicaine. — AUTUN. Le Rappel.
SARTHE. LE MANS. — Courrier de la Sarthe.
SEINE-INFÉRIEURE. ROUEN. — Journal de Rouen, Mémorial de Rouen. — Le premier porte Cavaignac. Le second est un journal très réactionnaire, — LE HAVRE. Le Républicain du Havre (Ledru-Rollin); le Journal du Havre (Cavaignac); Journal de l'arrondissement du Havre.— FÉCAMP. Le Progressif cauchois.
SÈVRES (DEUX-). NIORT. — Revue de l'Ouest.
SOMME. AMIENS. — Journal de la Somme. — ABBEVILLE. Le Pilote de la Somme.
VAR. TOULON. —Sentinelle de la Marine.
VAUCLUSE. AVIGNON. — Le Républicain de Vaucluse.
VENDÉE. FONTENAY. — L'Indicateur.
VIENNE (HAUTE-). LIMOGES.—Le Conciliateur (Lamartine), le Peuple.
YONNE. AUXERRE, — L'Union.

Science sociale. — Indépendamment des Conférences sur l'Association qui se continuent en ce moment rue de la Douane, nº 18, à huit heures du soir, les mardis et vendredis de chaque semaine, M. Victor Hennequin va commencer un autre cours à partir de samedi prochain, dans le Faubourg-Saint-Antoine, rue de Charonne, nº 39, à huit heures du soir. Ce cours aura lieu les jeudis et lundis.

FAITS DIVERS.

La *Presse* reproduit cette note fort instructive d'un journal de département, appui très vigoureux de la candidature de Louis-Bonaparte, et nécessairement bien informé :

« Puisque nous en sommes à parler du *Siècle*, ancien organe de la gauche, plusieurs personnes sont dans la croyance que le journal le *Siècle* est encore le journal de M. Odilon Barrot et de ses amis, et qu'en combattant la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte il n'est que l'écho de l'opinion de l'ancienne opposition. C'est là une erreur qu'on exploite et que nous ne devons pas laisser s'accréditer. Nous sommes en droit d'affirmer que depuis longtemps déjà, mais surtout depuis le 24 février, M. Odilon Barrot a rompu toutes relations avec le *Siècle*, et l'opinion de ce journal n'implique en rien l'opinion de M. Odilon Barrot sur la question de la présidence; bien loin de là, *M. Barrot est entièrement favorable à la candidature de M. Louis-Napoléon Bonaparte*. Nous publions ce simple fait à titre de renseignement. »

Qui trompe-t-on ici?

— M. le docteur Brown-Séquard, commencera un cours public de Physiologie expérimentale, jeudi prochain, 16 novembre, à onze heures et demie, à l'Ecole pratique de Médecine, amphithéâtre nº 4, et le continuera les samedis, mardis et jeudis suivants, à la même heure.

La première partie de ce cours aura pour objet le système nerveux et les sens.

— Ce matin, au moment où la promulgation de la Constitution avait lieu sur la place de la Concorde, les membres de la commission nommée pour mettre en liberté ceux des insurgés recommandés à la bienveillance du chef du pouvoir exécutif, se sont rendus dans les diverses prisons de Paris, et en ont fait ouvrir les portes à 149 détenus.

Il a été proféré au défilé qui a terminé la fête de la constitution, des cris de : Vive la République démocratique et sociale! Vive l'amnistie!

— Un journal anglais, le *Cambridge-Adversiter*, assez bien placé pour recevoir certaines confidences, explique ainsi l'appui prêté par M. Guizot à la candidature présidentielle de Louis-Bonaparte : « L'ex-président du conseil du 29 octobre regarde l'élection de ce candidat comme un évènement de nature à préparer les voies à la rentrée du roi Louis-Philippe. »

— A l'occasion de la promulgation de la constitution, des concerts populaires seront exécutés lundi prochain, de deux à quatre heures, par les divers corps de musique de la garde nationale et de l'armée sur les emplacements suivants : Jardin des Tuileries, le Luxembourg, Château-d'Eau, place de l'église Saint-Vincent-de-Paule, place de l'Europe, place de la Bastille, grand carré des Champs-Elysées, place du Panthéon et place Vauban.

— L'ancien pont Louis-Philippe, aujourd'hui pont de la Réforme, réparé par la compagnie, vient d'être livré gratuitement à la circulation.

Les travaux étaient terminés depuis une quinzaine de jours; mais avant de permettre l'usage du pont, il a fallu procéder aux vérifications d'usage. Le rétablissement du passage sur le pont de la Réforme était vivement désiré pour la facilité des communications entre le bas de la rue Saint-Antoine, la Cité et le bas du quartier Saint-Jacques.

— On voit étalé depuis quelques jours chez plusieurs marchands d'estampes une gravure représentant M. Louis Bonaparte en costume napoléonien, et armé du redoutable bâton de constable : il pourchasse plusieurs chartistes qui paraissent fuir à toutes jambes. On lit au dessous ce vers significatif :

Plus heureux que son oncle, il chasse les Anglais.

Cette gravure attire beaucoup la curiosité des passants, et provoque leur hilarité.

— Des plaintes nombreuses, formulées dans les commissariats de police de Paris et de la banlieue par des petits commerçants, signalent l'émission de pièces fausses de 5 francs à l'effigie de Louis XVIII et de Charles X. Ces pièces sont parfaitement imitées grâce, au procédé Ruolz. Des mesures ont été prescrites pour en rechercher les fabricateurs et les émissionnaires.

— Le grand banquet de la Presse démocratique et sociale, présidé par le citoyen Lamennais, aura lieu, au Château-Rouge, le 19 novembre, à 2 heures. La liste des souscripteurs sera close le 14, à 9 heures du soir. — On trouve des billets aux journaux la *Réforme*, la *République*, l'*Atelier*, le *Peuple*, la *Révolution démocratique et sociale*, la *Vraie République* et la *Ligue sociale*.

— Abd-el-Kader est arrivé mercredi à Amboise, à dix heures du soir, sur un paquebot de la compagnie de la Loire, spécialement affecté pour ce trajet, et qui est allé le prendre à Paimbœuf. L'ex-émir était accompagné de M. le capitaine du génie Bossonnet et de M. Edel, gérant de la compagnie de la Loire.

Sa suite se compose de 32 hommes, 32 femmes et 30 enfants, dont 17 à la mamelle. Sur ce nombre Abd-el-Kader a 6 femmes et 3 enfants charmants. Trois frères, un oncle, magnifique vieillard de 84 ans, et sa mère, âgée de 75 années, complètent sa famille. Il a donné dernièrement à l'un de ses serviteurs une superbe négresse dont il a un fils. La mère et l'enfant ont été acceptés avec reconnaissance et enthousiasme par le favori sur qui était tombé le double présent du maître.

Abd-el-Kader est doué d'une figure remarquable. Ses manières sont très affables depuis qu'il est sur la terre française; il n'a renoncé à aucune de ses habitudes religieuses. A trois heures du matin, il monta sur le paquebot, accompagné de sa famille et de ses serviteurs; on tendit pour lui une couverture, sur laquelle il s'agenouilla, et, tourné vers l'Orient, fit ses prières accoutumées; après avoir fait ses ablutions, il redescendit dans sa cabine.

Dans toutes les localités qu'a traversées le paquebot, les populations accouraient empressées, leurs autorités municipales en tête, pour voir et complimenter le noble captif. Bien que l'ex-émir se montrât fier et heureux de cet empressement, M. Edel fut obligé souvent de soustraire ses hôtes par la rapidité de la marche du paquebot, à des ovations trop multipliées qui menaçaient de prolonger indéfiniment leur voyage.

Nous félicitons le gouvernement d'avoir soustrait le héros africain aux tracasseries qui lui avaient fait prendre en dégoût le séjour du Pau. Il serait désirable que l'on usât de la même humanité envers *Bou-Maza*, qui se meurt, dit-on, au fort de Ham, où il subit une étroite captivité. Rappelons-nous le malheureux *Toussaint-Louverture*, que Napoléon laissa périr de maladie et de chagrin dans le fort de Joux. Républicains, soyez plus généreux que les despotes !

— Nous avons annoncé la démission du maire de Toulouse et de ses adjoints. Voici la lettre digne et ferme qu'ils ont adressée au ministre de l'intérieur pour lui faire connaître cette honorable résolution :

« Citoyen ministre,

» Calomniés aux yeux de la France du haut de la tribune nationale, la population et la garde nationale de Toulouse, la municipalité et les fonctionnaires publics qui s'étaient réunis à elle pour fêter l'anniversaire de l'ère républicaine, avaient vu avec bonheur le gouvernement ordonner des enquêtes ; ils attendaient justice. L'enquête a eu lieu ; elle a été sérieuse, complète, solennelle. Amis ou ennemis, tous les témoignages ont été sollicités ; toutes les accusations ont été appelées à se produire. Pas une seule n'a dû rester debout, et le gouvernement doit aujourd'hui avoir en ses mains la preuve que les autorités locales ont toujours et partout fait leur devoir, qu'elles n'ont jamais cessé d'être entourées de l'estime, de la déférence et du respect de tous les citoyens. Elles avaient le droit de compter sur une éclatante réparation.

» Le gouvernement leur a refusé non seulement réparation, mais justice !

» Il a frappé d'une désapprobation formelle les fonctionnaires qui avaient participé à notre fête patriotique ; il a sacrifié le préfet de la Haute-Garonne aux exigences d'une faction hostile à la République, aux rancunes d'une coterie notoirement contre-révolutionnaire ; il a formulé un blâme officiel et direct contre l'autorité municipale pour n'avoir point empêché ou réprimé des désordres imaginaires. Cette situation qui nous est faite par le pouvoir porter une atteinte trop profonde à notre dignité de magistrats pour que nous consentions à conserver plus longtemps les fonctions administratives qu'il nous a confiées.

» Veuillez, citoyen ministre, recevoir notre démission et aviser à notre prompt remplacement.

» Quand l'écharpe municipale nous a été offerte, nous l'avons acceptée par dévouement au bien général de la cité, avec l'espoir que le gouvernement seconderait franchement nos efforts pour consolider parmi nous les institutions républicaines, avec la ferme conviction que la confiance de nos concitoyens ne nous ferait jamais défaut dans cette voie. La confiance de nos concitoyens nous reste tout entière ; celle du gouvernement nous abandonne : impuissants désormais pour faire le bien, notre devoir est de nous retirer.

» En prenant cette détermination, nous ne nous sommes point dissimulé, citoyen ministre, les graves conséquences d'une crise municipale aux approches de l'hiver, en présence de la misère générale des classes ouvrières, d'un déficit financier, et des complications inconnues que peut faire surgir la nomination du président de la République : aussi avons-nous résolu de remplir jusqu'au bout notre devoir de bons citoyens en attendant à notre poste la nomination de nos successeurs. Mais nous espérons qu'après avoir compromis notre autorité morale sur la population, et rendu pour nous l'administration impossible, vous considérerez comme un devoir pour vous faire cesser au plutôt une responsabilité devenue trop lourde et que le dévouement seul nous impose.

» Salut et fraternité,

» *Le maire* : P. ROQUELAINE.

» AUG. COMMEZ, *adj.* — N. JOLY, *adj.* »

— Le nommé Marceron, dit Lyonnais, ouvrier maçon, était atteint depuis quelque temps d'une mélancolie profonde qu'on attribuait à la rupture d'un mariage qu'il avait été sur le point de contracter.

Avant-hier, Marceron rencontra un de ses camarades appelé Lhomme, et parut embarrassé. Il finit par lui demander s'il avait reçu une lettre qu'il lui avait écrite le matin. Lhomme répondit négativement, et l'engagea à lui dire ce qu'il y avait dans cette lettre.

C'est que je vais faire un voyage, répondit Marceron, et j'avais envie de te voir.

Lhomme s'étonna de ce départ précipité, et ils se quittèrent.

Le lendemain matin, Lhomme reçut la lettre dont il avait été question ; elle était écrite en termes ambigus, qui lui inspirèrent quelques craintes, et il se rendit au domicile de Marceron, rue de la Coutellerie. En arrivant, il trouva la chambre occupée par les sapeurs pompiers, qui étaient en train d'éteindre un commencement d'incendie, et à terre gisait le cadavre défiguré de son malheureux ami.

Marceron s'était brûlé la cervelle à l'aide d'un pistolet, et la bourre enflamée avait mis le feu aux rideaux et au lit.

Le pistolet dont Marceron avait fait usage est une arme de luxe, et porte le nom de Lepage. Il provient sans doute du pillage qui a eu lieu chez cet armurier dans les journées de février.

— Le célèbre établissement de Paul Niquet est l'objet d'une surveillance toute spéciale de la part de l'autorité, et, cette nuit encore, de nombreuses arrestations ont été opérées dans ce fameux cabaret du pilier des Halles.

Une ronde de police, visitant cette maison, où les rôdeurs de nuit viennent chercher un refuge, a fait une véritable razzia.

Dans des salles dites cabinets de société, les agents ont surpris des hommes et des femmes ivres, qui s'abandonnaient aux plus graves attentats contre la pudeur.

D'autre part, un repris de justice en rupture de ban a été reconnu au milieu des habitués de l'établissement ; enfin, un garde mobile, en état d'ivresse, refusant de faire connaître son nom et d'indiquer les causes qui motivaient son absence hors de sa caserne, a été arrêté, mais à ce moment, il s'est armé d'un poignard, et a tenté d'en frapper les agens qui voulaient l'emmener.

Tous ces individus ont été mis à la disposition du commissaire du quartier des halles et marchés, qui les a fait écrouer au dépôt de la Préfecture de police.

Le *Val d'Andorre* a obtenu hier soir à l'Opéra-Comique un immense succès.

Le drame de M. Saint-Georges est très habilement conçu et se développe pendant trois actes au milieu des situations les plus émouvantes.

La musique de M. Halévy est un véritable chef-d'œuvre ; gracieuses et fraîches mélodies, suaves inspirations, verve spirituelle, puissance dramatique, nous avons retrouvé dans ce nouvel ouvrage toutes les qualités du célèbre compositeur auquel nous devons l'*Eclair*, la *Juive*, les *Mousquetaires* ; mais il n'a jamais allié avec autant de bonheur le charme et la distinction du style aux élans sympathiques du cœur, à la science du maître. Tous les morceaux ont été applaudis avec enthousiasme, et nous avons cru un moment qu'on ferait bisser la moitié de l'opéra.

Mlle Darcier, chargée d'un rôle très dramatique s'en est acquittée en comédienne consommée.

Bataille, excellente basse, a révélé un talent et une sensibilité qui, joints aux remarquables qualités vocales dont il est doué en feront un artiste de premier ordre.

Mocker est le plus spirituel et le plus aimable recruteur qu'on puisse imaginer. Tous trois ont parfaitement chanté. Audran, Jourdan, Mmes Lavoye et Révilly ont puissamment contribué au succès.

Tous les acteurs ont été rappelés, et le public enthousiaste a demandé à grands cris M. Halévy, qui a dû paraître sur la scène entouré comme un ami de ceux qui venaient d'interpréter si bien son nouvel ouvrage. Nous avons eu peu d'exemple d'une pareille ovation.

Le *Val d'Andorre* fera la fortune de l'Opéra-Comique. Les décors, la mise en scène, les costumes, l'exécution des chœurs ne laissent rien à désirer. La pièce est montée avec un soin et un goût qui font honneur à M. Henri et à la nouvelle direction.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 novembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 novembre.

THÉATRE DE LA NATION. — Jeanne-la-Folle.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Représentation extraordinaire
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Représentation extraordinaire
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — Les Fonds, Geneviève, les Cabinets, Horace, Passé Minuit
VAUDEVILLE. — Mme Cartouche, Cadet-la-Perle, Roger, l'Avenir
VARIÉTÉS. — 1res Coquetteries, Mignonne, Gamin de Paris, Fille terrible.
THÉATRE MONTANSIER. — Représentation gratuite : le Cuisinier politique, les Envies, Deux Papas, la Fiole.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 308. **ÉDITION DU MATIN.** **Mardi 14 Novembre 1848.**

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS	Un an, 20 f.	6 mois	11 f.	3 mois,	6 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	— 32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	— 50	—	26	—	14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	—	5	—	3
PAYS à surtaxe	11	—	7	—	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, [illegible] de musique, pass. des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, [illegible]

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

[illegible]

ANNONCES [illegible]

INSERTIONS SPÉCIALES [illegible]

Les Annonces sont également reçues [illegible] Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. [illegible]

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS. 13 NOVEMBRE.

Assemblée Nationale.

Encore une de ces séances du budget, fatigantes, tumultueuses, où les initiés seuls prennent la parole, où personne n'écoute, où la plupart votent sans savoir pourquoi.

Il s'agissait encore du budget de l'instruction publique, largement rogné par le comité des finances sous l'impulsion de M. Sauvaire Barthélemy, et défendu pied à pied par les ministres ou ayant cause, au nom du principe démocratique dont ces messieurs de la finance ont fort peu de souci. M. Freslon s'est exprimé avec énergie en faveur de la diffusion des lumières, et M. Charton a fait entendre de nobles paroles. L'Assemblée, du reste, a compris la situation, et les membres les plus sincèrement économes des deniers publics ont repoussé les réductions réclamées par les financiers.

La discussion relative à la suppression de la chaire d'économie politique a été renvoyée à demain.

L'Assemblée ne s'est animée que vers la fin de la séance sur une question de personnes. Les ardents de la droite s'emploient depuis quelque temps à *démolir* M. Marrast, et l'on avait à ce qu'il paraît résolu de profiter de l'absence par congé d'un grand nombre de membres pour le remplacer par un des habitués de la rue de Poitiers. La majorité de l'Assemblée a esquivé le coup en déclarant qu'elle procédera demain, et avant le départ des représentants en congé, à la nomination de son président. Mais la décision n'a été prise qu'après un violent orage, et une de ces explosions de personnalités blessantes dont les modérés ne se font jamais faute à l'occasion.

Progrès de l'Eglise.

Nous avons plusieurs fois signalé avec honneur les tendances généreuses qui se produisent dans l'*Ere nouvelle*, depuis que M. l'abbé Maret a pris la direction de ce journal. L'*Ere nouvelle* attaque parfois notre doctrine avec une grande légèreté et avec une médiocre charité; nous n'en continuerons pas moins à être, à son égard, justes et bienveillants.

Aujourd'hui, nous applaudissons de grand cœur à un article signé de M. Arnaud (de l'Arriège), et publié dans le numéro du 11 novembre, bien que l'auteur de cet article ait encore la faiblesse de maltraiter, en passant, les *utopistes*.

Nous résumons en peu de lignes les idées de M. Arnaud.

Le progrès suppose un principe générateur. La permanence de ce principe en fait la fécondité; il est inépuisable, il est éternel.

Ce principe éternel, source vivante de tous progrès, c'est le christianisme. Les phases successives du mouvement civilisateur, même celles qui sont désignées dans l'histoire par le titre de déplorables erreurs, étaient, au fond, des applications progressives du christianisme aux sociétés temporelles.

Si les catholiques avaient compris les besoins de la société, au temps de la Renaissance, s'ils avaient accompli la réforme politique, l'Eglise n'aurait pas eu à déplorer la réforme religieuse.

Au dix-neuvième siècle, le catholicisme doit s'associer franchement au mouvement démocratique et social, pour le diriger dans des voies morales et régulières.

La fraternité n'est réalisée ni dans les institutions, ni dans les relations librement formées entre les hommes.

Ce régime industriel, où tous les intérêts se heurtent et se nuisent, au lieu de se combiner solidairement, n'est ni moral ni chrétien. La science économique et sociale est dans son enfance. Il faut constituer cette science qui trace des lois et qui organise.

Le mouvement qui s'est opéré, depuis dix-huit siècles, a été *un mouvement émancipateur*. Tout progrès s'est accompli *au nom de la liberté*. Toutes les servitudes, tous les privilèges, toutes les inégalités civiles ont été abolies. Toutes les libertés politiques et morales ont été conquises. *Le Christianisme, c'est la democratie.* La République est la forme logique et définitive de la démocratie.

Nous voici arrivés à peu près au terme de la période d'affranchissement. La période d'organisation s'ouvre devant nous. Le moyen et le but de l'harmonie sociale, ce sont l'Egalité, la Liberté et la Fraternité.

Respectons l'œuvre émancipatrice de nos pères; mais sachons la compléter, en fécondant la liberté par l'association.

Que l'*Ere nouvelle* continue à poser ainsi la question sociale, et elle rendra un signalé service à la religion. Pour avoir refusé de s'associer au mouvement émancipateur, au seizième siècle, Rome a vu l'Eglise se diviser et s'affaiblir. Si Rome refusait de s'associer au mouvement organisateur de notre temps, les souffrances de l'Eglise seraient plus cruelles encore.

Mais les jours mauvais passeront. L'Eglise est éternelle. Si le Pasteur consacré ne sait plus guider le troupeau, Dieu suscitera d'entre les humbles d'autres pasteurs, plus fidèles et plus fermes, qui pousseront devant eux-mêmes les princes et les pontifes. L'humanité atteindra le but assigné par Dieu, dussent les premiers devenir les derniers, dût Rome perdre son titre d'*éternelle*. Puisse le clergé catholique, en adoptant pour devise ces mots sacrés : *Liberté et association, fraternité et unité*, et, en comprenant bien le sens profond de cette devise, épargner de nouveaux déchirements à la société, hâter le progrès du monde, et faire descendre bientôt la paix et le bonheur au sein de la famille humaine!

Les œuvres du parti anti-social.

ECCE ITERUM CRISPINUS.

Parlons raison.

Quand M. Cousin écrit un volume pour prouver au paysan et à l'ouvrier que le plus grand philosophe — M. Cousin, par exemple — n'a rien à leur enseigner, il n'est pas à beaucoup près aussi naïf que ceux qui prennent sa déclaration au sérieux. M. Cousin cache une pensée très profonde sous cette apparence de bonhomie. Quelle pensée? A bon entendeur, salut! Cela sera bientôt dit.

Vous savez qu'il se forme en ce moment une féodalité : la féodalité des gros sous. Comme sa sœur aînée et défunte, la féodalité nouvelle aspire à tenir le peuple sous le joug. Tout un plan de domination existe, aussi nettement arrêté que si les hauts-barons en avaient délibéré en assemblée d'Etat. La besogne sacerdotale est échue à M. Cousin.

Il va sans dire qu'on rendra le joug aussi léger que possible, c'est le seul moyen de le rendre durable. Animés d'un zèle vraiment philanthropique, les maîtres s'efforceront d'améliorer le sort de leurs ouvriers. Dans ce but, ils créeront des sociétés de secours mutuels et des caisses de retraite. Un léger prélèvement opéré sur le salaire des ouvriers en fera les frais; la retenue sera si faible, qu'à peine ils s'en apercevront, les avantages seront si brillants, que les travailleurs favorisés à ce point ne sauraient jamais égaler leur reconnaissance au bienfait. Cependant, les maîtres ne s'en tiendront pas là ; ils ont déjà fait plus. Ces grands citoyens se chargeront de fournir à leurs hommes tous les objets de consommation au prix d'achat ; prix réduit, bonne qualité et bonne mesure. Ils daigneront se faire épiciers, boulangers et bouchers, et même, pour simplifier, ils ne paieront plus qu'en nature, comme on rétribue les services du bétail. Heureux autant que des poissons dans l'eau, délivrés de toute préoccupation du lendemain, assurés d'une retraite pour leurs vieux jours, de secours en cas de maladie, les travailleurs n'auront pas plus de souci qu'un cochon à l'engrais. Leurs loisirs seront utilement employés à bénir cette Providence partout présente, pensant et agissant pour eux, les menant par la main, du berceau jusqu'à la tombe par un chemin sans épines. Les *bédouins* des faubourgs viendront manger dans la main de leurs maîtres. Cela remettra du beurre dans les épinards! Menacés de mettre cuisine bas, les suzerains consolideront leur position et se feront adorer sans qu'il leur en coûte rien; c'est le comble de l'art.

Acceptée dans le présent, la domination de la féodalité financière sera acceptée dans l'avenir, si elle réussit à plier les jeunes intelligences à son joug. « Celui qui est maître de l'éducation est maître du monde, » dit Leibnitz ; les grands feudataires le savent bien. « Laissez venir à moi les petits enfants » les nouveaux barons sont bons chrétiens ; ils créeront des écoles où l'on fera, non pas des hommes, mais des vassaux. — « Bons pères de famille, ne vous préoccupez plus de l'avenir de vos enfants; nous nous en chargeons; faites des filles, nous les aimerons : nous les élèverons, nous les entretiendrons. » — On ne demandera pas à une éducation générale l'éclosion des vocations spéciales; on dressera chaque enfant au rôle que les maîtres lui assigneront ; chien de chasse ou de cour. On ne s'enquerra pas des vues de Dieu sur chacun, mais des besoins de la féodalité : « Tu seras garçon de charrue, tu seras fille de ferme. » Les Anglais, passés maîtres en machines de servitude, nous ont depuis longtemps précédés dans cette voie. Nous les rattrapperons.

Cependant, les idées subversives de tout ordre social qui se sont emparées des classes laborieuses, apportent de graves obstacles à l'exécution de ce plan honnête et modéré. Il faut compter avec ces idées. On échouerait à les attaquer de front. La féodalité connaît son Lafontaine; elle n'usera pas ses dents sur cet acier. On tourne les montagnes infranchissables; où la force échoue, la ruse est de mise. Or, la féodalité nouvelle est beaucoup plus forte sur la diplomatie que ne l'était sa devancière. Celle-ci gagnait ses éperons sur les champs de bataille; celle-là gagne ses écus derrière les comptoirs ; son esprit sera toujours à la hauteur d'une situation embrouillée..... jusqu'au bout du fossé exclusivement. Les hérétiques de ce nouveau moyen-âge où nous sommes ont donc fait naître dans l'esprit des masses des prétentions exagérées. D'absurdes formules, niaisement répétées par des hommes simples et crédules : ABOLITION DE L'EXPLOITATION DE L'HOMME PAR L'HOMME, ORGANISATION DU TRAVAIL PAR L'ASSOCIATION, disent à quel degré de folie ces hommes en sont venus. La féodalité endormira le nouveau fanatisme, afin de le déraciner; elle lui donnera une apparente satisfaction, elle octroiera l'association..... le nom du moins, sinon la chose, c'est-à-dire que ce qu'on appelait jusqu'à présent gratification, elle l'appellera *participation aux bénéfices*. La compagnie du chemin de fer d'Orléans a donné dans ce genre un modèle qu'on imitera, mais qu'on ne dépassera jamais.

Le développement de l'hérésie a naturellement suscité la naissance de nouveaux ordres de mendiants ; MM. Cousin, Troplong, Dupin, Passy, Thiers, en sont les Généraux. De même que les plus ravissantes filles de l'Attique concoururent chacune pour le plus parfait de ses charmes à la célèbre statue de Phidias, MM. Cousin, Troplong, Dupin, Passy et Thiers vont concourrir, chacun selon sa spécialité, à élever un monument *ære perennius* aux principes sous la protection desquels s'opèrent les bonnes digestions. On vint avertir un philosophe que le feu était à sa maison ; « allez le dire à ma femme, répondit-il, je ne mêle jamais des affaires du ménage. » Nos philosophes ne sont pas, *en ce qui les concerne*, si détachés des biens matériels ; à l'inverse du Préteur romain, ils s'occupent volontiers des petites choses. — « *Homo sum*, et rien de ce qui peut remettre nos affaires à flots ne nous est étranger. » — Donc, à l'utopie décevante des socialistes, M. Dupin oppose l'idéal sage et moderne de la féodalité financière. « Monsieur, voici un petit remède, un petit remède qu'il vous faut prendre, s'il vous plaît, s'il vous plaît. » M. Dupin a lâché le mot, il a montré l'Egypte, c'est-à-dire la Caste. On sait de quoi il retourne, le début n'est pas habile ; on l'a désavoué. On abandonne M. Ch. Dupin et ses ridicules. MM. Troplong et Passy entreprennent (cela concerne leur état) de légitimer les droits sujets à litige ; ils prouvent algébriquement comme quoi la justice a ses coudées franches dans le monde où nous vivons. Cela ne suffit pas. A toute société il faut un dogme ; M. Cousin apporte le principe religieux de la féodalité. Victor Cousin sera le grand prêtre de l'ordre nouveau qu'on se propose d'établir. Du reste, rendons-leur justice, c'est, entre eux tous, à qui sera le plus fort.

La tâche entreprise par M. Cousin n'est pas facile, et il manquerait son but, s'il se mettait tout de suite à casser les vitres. Mais Cousinus ne va pas comme une corneille qui abat les noix. Le renard sait bien des choses, le chat n'en sait qu'une, mais qui les vaut toutes. Cousinus est une des bonnes lames de l'ancienne Chétifie, un de ces [illegible] de l'absolu, qui savent se rendre [illegible]; sa phrase est bien peignée; ses périodes sont arrondies, ses [illegible] l'éclat des tropes ne manque pas. Il sait [illegible] [illegible] fine, [illegible] ou non, et parle toujours à fond de [illegible] toute sa vie dans la sophistique, *socius* d'art, dit Bacon, [illegible] celui des athlètes ; il est passé maître dans ce genre [illegible] but d'endoctriner les simples. — « Amalgamez [illegible] ragoût des repas d'autrui, et tirez, à force de souffler, [illegible] flamme de votre tas de cendres. » — Cousinus a fait son profit de [illegible] tique conseil de Faust à Wagner. Le voici donc qui, [illegible] terne sourde, cherche..... un Béotien. Il veut [illegible] la minorité du peuple, et, en psychologue qui connaît son état, il spécule sur l'orgueil humain, il abaisse la philosophie jusqu'à l'ignorance, afin d'[illegible] chez celui-ci le besoin de l'instruction. « A quoi bon, lui dit-il, vous creuser la tête pour n'avoir pas en fin de compte une idée de plus qu'[illegible]? Tâchez de faire vos petites affaires, voilà la vraie science. » [illegible] de Méphistophélès à l'écolier : « C'est en vain que vous [illegible] poursuivez la science, chacun n'apprend que ce qu'il peut apprendre; mais celui qui saisit l'occasion, voilà l'homme. »

M. Cousin a dit, il y a fort longtemps, que la philosophie est ce qu'est le monde, ni plus ni moins ; c'est son idéal. La philosophie de M. Cousin est un corps poli qui reflète exactement l'état de la société, ce qui prouve que tout ce qui brille n'est pas or. En conséquence, le citoyen Cousin a deux philosophies. Au temps où il y avait des esclaves, la philosophie était un moyen de gouvernement; il y avait aussi deux doctrines, l'une profane pour le pauvre peuple, qui pullule, travaille et souffre, l'autre sacrée, pour les maîtres, les exploiteurs, les patriciens, qui, suivant l'apologue de Menenius, représentaient l'estomac dans le corps social, « parce qu'ils engloutissaient eux seuls, comme dit saint Grégoire de Nysse, toute la nourriture des autres. » M. Cousin, qui connaît ses auteurs, s'est conformé à la tradition. Il a donc, comme les Grecs, deux philosophies, la première dédiée aux gens comme il faut, avec [illegible] il marche, la seconde assez bonne pour les gens de peu. Celle-là est sceptique, celle-ci est superstitieuse et grossière. Il prend le pauvre, l'ouvrier, le paysan dans l'état de simplicité où l'ont maintenu des siècles d'oppression; « rentrez en vous-mêmes, leur dit-il, cherchez et vous trouverez. Que trouverez-vous? Vous trouverez en vous toute la philosophie. Il n'y a plus qu'à tirer l'échelle. » — Or, ce qui s'y trouve, c'est la superstition, le préjugé, l'habitude de la soumission; Cousinus le sait bien. Il continue : « Voici ce que je peux faire pour vous : vous aider à vous mieux connaître. [illegible], il y a un Dieu qui récompense et punit; donc, tenez-vous bien. Si la vertu n'est pas toujours glorifiée ici-bas, ni le crime confondu, il faut croire que Dieu a des raisons pour qu'il en soit ainsi, rapportez-vous-en à lui; il prendra sa revanche. Qu'est-ce que les plaisirs et les tourments passagers de ce monde auprès des joies et des douleurs éternelles? Qu'est-ce que cette vie dans l'infini? un point mathématique. [illegible] ne perdez pas cela de vue. Que l'histoire de ce chien qui lâcha sa proie pour l'ombre vous serve d'exemple; la proie, c'est le ciel où vous [illegible] jusqu'à la consommation des siècles sans faire œuvre de vos dix doigts; quelle chance! et face à face avec Dieu; l'ombre, c'est cette [illegible] rable camelotte où nous sommes [illegible] exilés; le choix, [illegible] vous! *[illegible] Patris et filii et spiritus sancti*, [illegible] le dise.

« Cordieu, dit le maître d'hostel, nous avons trouvé un [illegible]. Dieu vous guard du mal, monsieur le [illegible], [illegible] la bonne [illegible].

— Qu'y a-t-il encore en vous? ajoute Cousinus. Cette notion que vous êtes un corps et une âme. Or, qu'est-ce que le corps? une apparence, un rien, une incommode enveloppe; le corps [illegible] avec toutes les créatures animées. *Ergo*, en prendre soin, c'est vous ravaler au rang des brutes. L'âme! voilà l'homme. [illegible] c'est par l'âme que l'homme est roi de ce monde, créature immortelle, [illegible] de plus! D'ailleurs *beati pauperes*, heureux les pauvres! heureux les affligés, heureux ceux qui pleurent, heureux ceux qui souffrent, car ils seront consolés ; *[illegible]*! celui qui s'élève sera abaissé; *qui vult videre videat*! celui qui s'abaisse sera élevé; *omnia orta cadunt*! ce Chrysale qui s'écrie :

> Oui, mon corps est à moi, et j'en veux prendre soin,
> Guenille si l'on veut, ma guenille m'est chère.

Ce Chrysale n'est qu'un mauvais sujet, un républicain, *tales paillardi deberent esse brulati*! »

Ainsi s'exprime Cousinus, non point sous cette forme vulgaire, *lingua rustica*, mais dans le bon style de l'école, *lingua nobilis*, et dans un ordre syncatégorématique. — *Philosophus in utroque* [illegible]; car la nature a besoin d'être aidée, et un peu d'art ne nuit jamais. L'esprit humain a un goût inné pour le mystérieux, et c'est une qualité inappréciable, en certains cas, que de savoir à point se rendre [illegible]; cela laisse plus de part au bien jouer. Ce qui n'est pas compris donne une haute idée du reste. — « On a entendu la voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la voie du Seigneur et rendez droits ses sentiers. »

> Vivat, vivat, vivat, cent fois vivat
> Novus doctor qui tam bene parlat
> Mille mille annis et manget et bibat
> Et seignet et tuat!

Le tour est fait.

Nous disons donc que nous allons parler raison.

Réparons d'abord une erreur. Nous avons fait [illegible] l'intéressant calcul des appointements qui [illegible] de M. Cousin [illegible] l'inutilité de toucher dans ce monde [illegible] réparti ces vanités par heure de jour et de nuit, [illegible] que pour chaque heure, M. Cousin, pauvre [illegible] 2 francs 44 centimes. Nous nous étions trompés : [illegible] [illegible]. Et comme dit M. Cousin : « la [illegible] lois de la société et de l'Etat. » Nous avons calculé [illegible]

annuel de trente mille francs; or, si nous en croyons une note qui a été publiée dans les journaux, M. Cousin est bien plus à plaindre que nous ne le pensions; il reçoit trente-deux mille francs. C'était une erreur de deux mille francs au préjudice de la partie immatérielle de son être.

Nous parlerons raison demain.

« Mais ces idées préparatoires sont pour nous ficher en l'entendement que cette âme à deux pattes croira toujours pour vraies les choses qui chatouillent ses passions, caressent ses haines et servent ses amours; de là, la logique. »

On lit dans l'*Assemblée nationale*:

Il est curieux de voir avec quel étrange dédain les grands hommes sortis des barricades de février ou des brouillards du socialisme parlent des personnes et des noms qui représentent quatorze cents ans de glorieux souvenirs.

Lisez la *Démocratie pacifique* :

« D'autre part: les légitimistes poussent Louis Bonaparte avec la résolution de le renverser bientôt, pour mettre à sa place *M. de Chambord, jeune homme connu seulement par une chûte de cheval.* »

Quelle que soit l'indignation du journal légitimiste, nous répétons qu'en République, c'est-à-dire sous le gouvernement de la logique, un nom ne confère aucun droit, que les hommes doivent être jugés d'après leurs actes, et que les actes de M. de Chambord sont parfaitement nuls jusqu'à présent. Si l'on veut chercher des noms éclatants, qu'on prenne l'*Almanach des 25 000 adresses*. Il existe, à Paris, un limonadier nommé César, un coiffeur appelé Alexandre. Le nom d'Alexandre ou celui de César ne dépareraient pas la présidence de la République. Nommez l'un ou l'autre, à moins que vous ne préfériez M. Clovis, ferblantier, ou M. Auguste, marchand de casquettes.

Service funèbre en l'honneur des victimes de Vienne.

Cette cérémonie a eu lieu aujourd'hui, à midi, à l'église Saint-Merry. Plusieurs milliers de citoyens y ont pris part, parmi lesquels des travailleurs, des officiers de la garde nationale, des élèves de l'Ecole polytechnique, des jeunes gens des Ecoles de droit et de médecine, des représentants de la presse démocratique.

Douze représentants du peuple y assistaient, avec leurs insignes: les citoyens Joigneaux, Gambon, Dain, Bargin-Fayolle, Schœlcher, David (d'Angers), Pelletier, Brives, Buvignier, Doutre, Mulé, Martin Bernard.

Le catafalque élevé dans le chœur était surmonté de drapeaux français, allemands et italiens, portant chacun un écusson avec ces mots: *Paris, Vienne, Milan*, les trois grandes villes qui ont souffert et combattu pour la cause de la démocratie et de l'idée sociale.

Pendant le service, une collecte a été faite pour les victimes de la réaction et du despotisme.

A l'issue de cette solennité, remarquable par le nombre et le recueillement des assistants, plusieurs centaines de citoyens allemands et français se sont réunis dans le faubourg Saint-Martin, sous la présidence des citoyens Bess et Albert Maurin, deux des organisateurs du service; il a été décidé qu'un grand banquet serait donné pour la fraternisation de la démocratie française et de la démocratie allemande.

Nous ferons connaître ultérieurement le lieu et le jour de cette manifestation.

Dixième départ des colons de l'Algérie.

Le dixième départ des colons de l'Algérie a eu lieu hier dimanche un peu plus tôt que de coutume, pour que les membres de la commission et les maires, que la place de la Concorde réclamait, pûssent assister à la fête de la constitution.

M. Trélat a prononcé une allocution fréquemment interrompue par les démonstrations les plus vives, et suivie des acclamations prolongées de Vive la République! Vive la colonie!

Après la bénédiction du drapeau, faite par M. le curé de Saint-Louis-en-l'Ile, plusieurs membres de la commission et les maires et adjoints de plusieurs arrondissements sont montés sur le remorqueur, et le convoi s'est mis en marche au bruit de la musique militaire et aux cris unanimes de Vive la colonie! Vive la République!

Ce convoi est dirigé sur la province de Constantine, sous la conduite de M. Pailhé, capitaine adjudant-major au 24e de ligne, qui a servi pendant sept années en Algérie. M. le docteur Dieuzaide, chirurgien sous-aide major, employé à l'hôpital militaire du Roule, et M. Bertéloite, adjudant d'administration des hôpitaux, employé à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, sont chargés des services de santé et d'administration.

La destination de ce convoi est le village de Jemmapes, situé dans la vallée du Fendek, à 32 kilomètres de Philippeville, à 35 kilomètres d'El-Arouch, et au point de jonction des deux routes qui doivent relier à Bonne ces deux centres de population.

Les transportés à Cherbourg et à Brest.

Nous remplissons un devoir en publiant la lettre suivante et en appelant l'attention du gouvernement et du pays sur la situation faite à des hommes parmi lesquels il est hors de toute contestation aujourd'hui qu'il se trouve beaucoup d'innocents. Nous n'imputons à personne un parti pris odieux de persécution envers les prisonniers, et nous pensons que tout peut être attribué à l'incurie et aux fausses mesures; mais l'incurie, quand elle se traduit par des tortures infligées à des milliers d'hommes, devient inexcusable. Nous sommes prêts, au surplus, à ouvrir nos colonnes aux rectifications que pourraient nous adresser les autorités mises en cause.

HOSPICE MILITAIRE DE CHERBOURG OU FORT DU HOMET, CASEMATE, 11.

Au rédacteur en chef de la Démocratie pacifique.

Citoyen,

Un des numéros de votre journal est venu jusqu'à nous par miracle, et nous y avons lu quelques détails sur notre position, qui sont loin d'être véridiques. Veuillez avoir l'extrême complaisance d'insérer cette lettre dans vos colonnes, afin que la vérité soit rétablie par ceux-là qui ont le plus d'intérêt à ce qu'elle soit connue. En satisfaisant notre désir, vous nous prouverez véritablement votre sympathie, et vous montrerez à la presse parisienne que tous les moyens sont employés pour l'induire en erreur.

Ne craignez point, par la publication de ces lignes, d'affliger encore davantage nos mères et nos épouses; elles ont déjà versé toutes leurs larmes, et la liberté doit être descendue des cieux pour leur donner cette vertu de force qui caractérise des cœurs vraiment républicains.

Trois divisions de transportés se trouvent en ce moment dans les environs de Cherbourg: Deux cent cinquante habitent le fort Pelée, ex-fort Royal, qui se trouve en pleine mer; deux cent cinquante autres ont été conduits au fort du Homet, qui est situé près du port; enfin, cinq cents malheureux sont entassés dans un vaisseau démâté, le *Triton*, qui est chaque jour en proie à la furie des vents que cette saison a l'habitude d'amener sur la rade.

Je me trouve au fort du Homet, et par conséquent je suis l'un des mieux partagés. Vous allez juger la faveur:

Figurez-vous sept froides casemates divisées en deux étages, un rez-de-chaussée et un premier, entourées d'un fossé fangeux qui exhale les odeurs les plus infectes. Devant ces casemates s'étend un espace de terre souvent inondé par les pluies fréquentes et entouré de palissades très fortes. C'est là notre boulevard de Gand. Lorsqu'il pleut, nous ne pouvons prendre l'air qu'en nous promenant sous une galerie qui se trouve devant nos casemates, c'est là notre rue de Rivoli. Le rez-de-chaussée est dallé; le premier seul, étant planchéyé, est tolérable lors des pluies. L'humidité est, du reste, constante.

Nous n'avons eu d'abord pour lit que de la paille; maintenant, nous avons des matelats de 9 livres et des couvertures très étroites et très courtes. Les hommes de moyenne taille ont toujours la moitié des jambes plus longues que leurs matelats.

Le matin, nous avons pour déjeuner du pain sec. A midi, la soupe et le bœuf avec un quart de vin. Le soir, nous avons soit des pois secs, soit des haricots, soit des gourganes. Il est alloué 10 grammes de beurre par homme.

Ce régime, déjà peu tolérable, devient celui que je vais vous dire.

Le pain est toujours mal fait, et, fréquemment, nous y trouvons du sable, de la poussière. Le vin est falsifié par les cuisiniers et rempli d'eau. On nous vole la moitié de notre bœuf. Vous ne connaissez pas sans doute les gourganes. Priez Dieu de ne jamais les connaître!... Des balles de plomb sautées au beurre seraient préférables. Les pois et les haricots sont absents de leurs enveloppes, et nous avons à peine 1 gramme de beurre chacun.

Venons aux vêtements.

La plupart d'entre nous sont presque nus, et ce n'est que dernièrement qu'on a pu obtenir quelques effets. Il a été distribué des blouses usées dans les forts de Paris, des sabots dépareillés et usés également dans les forts, des chaussons brûlés par la teinture et des gilets de laine tellement petits, qu'un bras moyen les remplit entièrement.

Le commandant du fort, le citoyen Legivre, répond toujours vaguement à nos réclamations. Le préfet maritime ne fait aucune attention à nos lettres. Nous sommes abandonnés, et bientôt, si la maladie qui commence à décimer nos rangs augmente de rigueur, la mort frappera une grande partie d'entre nous.

J'ai près de moi en ce moment des camarades qui viennent du *Triton*; ils sont dans ce navire livrés à la vermine et à la maladie; ils n'ont pas de matelats; ils n'ont que dix pieds carrés d'espace pour se promener; ils vont cet hiver être tous malades.

L'état sanitaire du fort Pelée est le même.

Les chirurgiens qui viennent nous visiter ont l'ordre de n'envoyer à l'hospice que les malades à la mort, et le réglisse noir est leur panacée universelle. Une brûlure, du réglisse, un mal de tête, du réglisse, etc.

Vous ne pouvez vous refuser à faire connaître nos tortures aux Parisiens nos frères, à la France, qui rougirait de honte, si elle devait en accepter la responsabilité.

Parmi nous, il y a des vieillards et des enfants qui ne savent même pas ce qui s'est passé en juin; un muet qui est accusé d'avoir engagé la troupe à rendre ses armes! — Justice! ô France adorée! tu ne peux plus longtemps nous ensevelir vivants dans les cercueils de pierre et de chêne dans lesquels on nous a jetés! — La royauté n'a jamais osé faire ce que fait la République, et le czar ne le croira jamais, lui qui a la Sibérie!

Depuis deux mois on nous leurre d'une espérance de liberté, et nos femmes que l'on trompe allument tous les jours un foyer qui ne doit pas nous voir, mettent tous les jours une table devant laquelle nous ne nous assiérons pas!

On a parlé d'amnistie pour ceux qui ne demandent que justice, et nous n'avons encore ni amnistie ni justice!

On a violé le décret qui nous condamnait à une transportation immédiate, et voilà qu'on en prépare un autre. Veut-on que nous ayons perdu nos forces et l'habitude du travail avant de nous jeter à cette terre qui doit boire tant de sueurs avant de profiter à la France!

Malgré toutes les douleurs dont on nous abreuve, nous ne restons pas moins fidèles au drapeau de la démocratie, et, pour ma part, je ne connais nulle douleur qui puisse me faire renoncer à la croyance pour laquelle je souffre.

Au milieu de l'Europe qui se remue, de ces peuples qui marchent à la conquête de leur liberté, c'est en vain que je cherche un rôle pour le peuple français; je l'aperçois chassé de la capitale qu'il a conquise à ceux qui l'oppriment, ou mangeant au milieu de l'ordure un pain arrosé de ses larmes.

Avis à l'histoire!

Je ne désespère pas, du reste, de revoir encore le soleil de la liberté éclairer mon front.

Salut aux républicains libres!

Salut à vous!

(Nous supprimons le nom du signataire.)

Une lettre que nous recevons de Brest, à l'instant même, nous donne également de tristes détails sur la position des transportés.

Quatre frégates, dit notre correspondant, mouillées sur la rade de Brest, en contiennent deux ou trois mille! Voilà deux mois qu'ils y sont, et vous ne pouvez vous faire une idée de l'état déplorable dans lequel ils se trouvent.

Soumis à un genre de vie, à un régime alimentaire auxquels ces hommes n'étaient point habitués; manquant de chaussures et de vêtements pour se garantir de la température froide et humide qui se fait sentir encore d'avantage sur mer, à bord de bâtiments disposés à la hâte pour les recevoir, et ouverts à tous les vents qui, dans la saison, soufflent parfois d'une rude façon. Enfermés dans un espace trop étroit pour les contenir, ne pouvant faire aucun exercice, déjà incommodés par le mal de mer, leur santé se détériore de jour en jour, et les salles de l'hôpital s'emplissent de malades. Aucune plainte, aucune réclamation ne peut sortir de cette prison flottante, toutes leurs lettres étant ouvertes.

Si ces faits sont vrais, c'est que les agents du pouvoir le trompent et les lui cachent. Nous espérons qu'une enquête rigoureuse aura lieu; nous la demandons instamment.

La journée du serment du Jeu de Paume à Berlin.

La révolution allemande approche à grands pas de son dénouement. Commencée à Francfort, continuée à Vienne, elle semble de plus en plus avoir une fin tragique à Berlin. Tous les rois ont en ce moment les yeux fixés sur leur *cousin* Frédéric-Guillaume, et tous les peuples communient par la pensée avec leur *frère* le peuple de Berlin. Entre l'absolutisme et la liberté, entre la monarchie et la République, la guerre est déclarée, une guerre sans trève et qui menace d'être sans pitié.

Si le peuple de Berlin est vaincu, tout sera à recommencer en Europe, et 1848, cette année si pleine d'agitation et de vie, n'aura été dans l'histoire de l'humanité qu'un rêve de sang, qu'un pénible cauchemar après lequel les peuples se réveilleront, courbés sous cette baguette de plomb qu'on appelle le sceptre des rois.

Entre le knout czarien et l'aigle de comédie qu'on voudrait ressusciter, rappelons-nous qu'il n'y a que le duc de Leuchtenberg-Beauharnais.

La bataille qui se livre en ce moment à Berlin, selon qu'elle sera gagnée ou perdue, décidera la question de savoir si l'Europe doit être cosaque ou républicaine.

Encouragé par son beau-père Nicolas, Frédéric-Guillaume a complètement oublié cette terrible journée de mars, où, forcé de se découvrir devant les martyrs de la liberté, il demanda grâce aux morts en implorant merci des vivants. Le roi de Potsdam joue sa couronne pour réaliser un de ces jeux de mots réactionnaires, comme il lui en vient souvent lorsqu'il est émoustillé par le champagne et excité par la camarilla. Sa Majesté très piétiste avait dit: Ou Brandebourg ira à la chambre, ou la chambre viendra à Brandebourg; c'est-à-dire si le bâtard de Brandebourg n'est pas accueilli avec enthousiasme comme chef du cabinet par les prétendus représentants du peuple, nous ferons occuper Berlin par 80 000 hommes, et transporterons l'assemblée nationale, devenue une simple *consulta* princière, dans notre bonne ville de Brandebourg. On sait que Brandebourg, berceau de la maison royale de Prusse, et que le roi *par la grâce de Dieu* veut donner pour tombeau à la diète, est une petite ville de 13 000 âmes, dans le cercle de Potsdam, à 10 lieues de Berlin.

Les rois ne s'arrêtent jamais lorsqu'ils courent à leur perte. Le choix inique entre Brandebourg-le-Bâtard et Brandebourg la Ville, n'a pas même été laissé aux représentants, qui ont été sommés de par le roi de reconnaître l'un pour ministre, et l'autre pour siège de la diète constituante.

A peine cette double sommation fut-elle faite dans la séance du 9 novembre, à l'Assemblée nationale; qu'un orage tumultueux y éclata. Brandebourg, *prenant* la parole, le président l'interrompit avec calme et dignité: « Je ferai observer à Monsieur le président du cabinet qu'il pourra prendre la parole après que je la lui aurai accordée. Quant à moi, je ne me crois pas autorisé à clore les séances, et je consulterai l'Assemblée pour connaître ses volontés. »

Le président du cabinet, ayant demandé et obtenu la parole, dit: « En suite du message royal qui vient d'être communiqué, j'invite l'Assemblée à interrompre de suite ses débats, et à s'ajourner jusqu'à l'époque fixée. Je déclare donc illégale toute continuation de discussion, et je proteste contre elle au nom de la couronne. »

Sur ce, les nouveaux ministres se lèvent et quittent l'Assemblée; quelques membres de la droite les suivent. Au milieu de l'agitation générale, on distingue les mots: *Restez! Les ministres en arrestation!*

Le président Unruhe proteste énergiquement contre les prétentions du ministère, en déclarant que le droit de décider la clôture des séances n'appartient qu'à l'Assemblée, qui représente seize millions d'hommes, et qui est appelée par eux à débattre les intérêts sacrés de la patrie.

Ces nobles paroles excitent des applaudissements enthousiastes. Trente voix sur plus de trois cents osent seules se ranger contre le peuple, du côté de la couronne. Tous les autres adoptent à l'unanimité une proposition des chefs de la gauche, portant: 1° Que le siège de l'Assemblée restera à Berlin; 2° que la couronne n'a pas le droit d'ajourner, de transférer ou de dissoudre l'Assemblée; 3° que l'Assemblée déclare incapables de gouverner la nation les fonctionnaires responsables qui ont conseillé à la couronne le message dont lecture a été donnée; que, de plus, ces mêmes fonctionnaires se sont rendus coupables d'un fait grave contre la couronne, le pays et l'Assemblée nationale.

L'Assemblée décide ensuite de faire imprimer le message et les décisions, et de les porter à la connaissance du tout le pays.

A ce moment, on communique un ordre du ministre de l'intérieur Manteuffel, qui enjoint aux fonctionnaires du bureau de quitter la salle des délibérations et de fermer le local; l'ordre ministériel les rend responsables de la non exécution. Sur la proposition de M. V. Berg, l'Assemblée assume sur elle-même toute la responsabilité.

L'Assemblée s'étant déclarée en permanence, un des présidents, accompagné de quelques membres, restera constamment dans le local. A la séance du soir, après avoir fixé à 9 heures du matin la séance du lendemain, un membre propose de remercier le président pour la noble et énergique conduite qu'il a tenue pendant cette mémorable et solennelle journée.

Toute l'Assemblée se lève et applaudit; l'enthousiasme suit les tribunes, et lorsque le président remercie en disant: « Messieurs, je n'ai fait que mon devoir, » la salle a retenti de nouveau d'unanimes acclamations.

De son côté, le ministre de l'intérieur a donné l'ordre formel au commandant de la garde nationale de *dissoudre l'Assemblée*, qu'il déclare illégale.

Plusieurs adresses de la garde bourgeoise sont déjà publiées et affichées: elles portent toutes l'invitation à l'Assemblée nationale de persister dans sa résolution de maintenir sa souveraineté, qui est celle du peuple; toutes les adresses concluent par l'assurance que la garde bourgeoise défendra l'Assemblée et mourra pour elle, s'il le faut.

Le commandant en chef de la garde bourgeoise s'est placé sous les ordres du président de l'Assemblée nationale. Une partie des gardes nationaux avait l'intention de retenir les ministres à leur sortie de la salle, mais ceux-ci ont pu sortir, grâce à un ordre écrit du président.

Une dépêche télégraphique annonce que les troupes sont entrées dans Berlin, le 10, à deux heures de l'après-midi.

La ville est restée tranquille, le président de l'Assemblée nationale ayant déclaré au commandant de la garde bourgeoise qu'il était d'avis qu'on ne devait pas repousser les troupes.

Les ouvriers de Berlin ont remercié l'Assemblée du dévouement qu'elle a montré pour la constitution.

Le 10, à 4 heures du matin, la garde civique s'est réunie et a occupé toutes les avenues conduisant à la salle des séances, et elle est restée dans cette position jusqu'à cinq heures du soir.

Le magistrat avait envoyé une adresse au roi pour le prier de ne pas transférer l'Assemblée.

Tandis que les troupes occupaient la ville, l'Assemblée nationale continuait à délibérer. Pour ne pas troubler l'accord, la gauche extrême a fait toutes les concessions possibles, en sorte que la proposition de déclarer les ministres traîtres à la patrie et de refuser l'impôt, n'a pas même été lue.

Après deux heures, les soldats arrivèrent de tous les côtés; infanterie, cavalerie, artillerie, avec des canons, et fermèrent les avenues de la salle, en cernant la garde civique. Celle-ci protesta par l'intermédiaire d'un de ses capitaines. Le général Wrangel déclara que ses soldats étaient habitués au bivouac, et qu'ils resteraient 8 jours sur la place. M. Rimpler, commandant de la garde civique, répondit de son côté qu'il resterait aussi longtemps que l'Assemblée nationale. Les paroles de Rimpler furent accueillies par les citoyens avec enthousiasme.

Le président a invité la garde civique, qui protège l'Assemblée, à ne résister que passivement. Il invita aussi les ouvriers à ne pas sacrifier inutilement leur sang et leur force qui appartiennent à la patrie.

L'Assemblée décida qu'une proclamation serait adressée au peuple pour lui faire connaître l'atteinte portée à ses droits par le gouvernement.

A la fin de la séance du 10, M. Berg a demandé qu'il fût pris des mesures pour continuer les séances le lendemain.

Le président a de plus invité l'Assemblée à déclarer qu'en protestant solennellement contre la force militaire, elle n'a quitté la salle que forcée et avec la garde nationale qui l'entourait. L'Assemblée s'est levée comme un seul homme.

La séance a été ajournée le lendemain 11, à 9 heures.

Les députés sont sortis deux à deux, leur président en tête; ils ont été salués avec enthousiasme par le peuple.

Deux heures après, le tambour annonçait l'entrée de nouvelles troupes.

Au reste, le peuple de Berlin est prêt pour le combat. Dans la ville, chez les marchands, on ne peut plus avoir ni poudre, ni plomb; tout est acheté par le peuple. Dans le cas où Berlin serait mis en état de siège, on transportera l'Assemblée nationale à Breslau. « Là, dit un correspondant du *National*, serait prononcée la dissolution de la monarchie, et la Silésie se proclamerait république. » Ce sera alors pour la Russie le moment d'agir. Nous verrons, dans le cas probable d'une guerre de l'Europe occidentale avec les Cosaques, quelle figure feront MM. de Beauharnais, candidat futur à la couronne de Pologne, et Louis Bonaparte à la présidence de la République française.

Une correspondance particulière de la *Réforme*, de Paris, annonce que les ministres viennent d'être mis en accusation, et que le comte de Brandebourg a pris la fuite.

On parlait aussi d'une émeute parmi les troupes stationnées autour de Berlin; elles auraient refusé de rester plus longtemps campées sous la belle étoile, par crainte, disent-elles, du choléra.

Adresse de l'Assemblée nationale danoise.

L'adresse de l'Assemblée nationale danoise au roi Frédéric VII a une importance politique qu'il importe de signaler: les passages suivants feront connaître l'esprit de l'Assemblée et l'opinion du pays sur la question du Sleswig:

« Le peuple danois, appelé à la jouissance des libertés civiles et politiques, reconnaît qu'il doit ses profondes réformes à Frédéric VII. L'his-

toire constatera que, pendant l'année où l'Europe entière était en feu, le peuple et le roi de Danemark n'ont pas vu rompre l'harmonie qui les unissait.

» Cependant, la perfidie et l'agression violentes ne nous ont pas épargnés.

» Nous n'entreprendrons pas de retracer l'émotion que nous font éprouver les actes illégaux et arbitraires exercés contre nos frères dévoués du Sleswig, même depuis l'armistice, armistice dont le Danemark a rempli religieusement toutes les conditions. L'Assemblée nationale, interprète du peuple danois, prouvera par des faits combien nous compatissons aux souffrances qu'endurent en ce moment nos concitoyens du duché.

» Si nous ne pouvons pas résoudre pacifiquement cette question comme le demande l'honneur et la prospérité du peuple danois, l'Assemblée a l'entière confiance d'être l'interprète fidèle de la pensée et de la volonté du peuple, en exprimant à Votre Majesté son désir et son espérance qu'un appel sera fait à toutes les forces du pays pour la reprise des hostilités. La cause pour laquelle nous combattons est, comme Votre Majesté l'a déclaré une cause sacrée. Les Danois en reconnaissent, tous, l'importance au nom de la patrie et de la nationalité. La haute portée de cette question pour toute la Scandinavie, a été également reconnue par un peuple voisin et frère dont les Danois n'oublieront jamais le dévouement. »

Espérons que ces franches et loyales paroles de l'Assemblée danoise seront entendues, et que les gouvernements de Francfort et de Berlin ne pousseront pas à une guerre désastreuse pour les deux peuples.

Agitation italienne.

ÉTATS-ROMAINS. *Ferrare*, 4 *octobre*. — Hier, la foule s'est portée à l'hôtel du consul d'Autriche ; elle a enlevé l'aigle impérial, pénétré dans les appartements du consul, et jeté ses meubles par les fenêtres, tout bouleversé et brûlé, les papiers et les documents. Des individus d'un aspect sinistre ont pris part au mouvement. Cela suffit pour en faire apprécier le caractère. (*Patria.*)

— *Rome*, 31 *octobre*. — On nous assure que Pio IX, suivant un élan généreux de son cœur, a envoyé à la ville de Venise 27 000 écus qui lui ont été portés comme provenant de la loterie apostolique. (*Il Constituzionale.*)

Les Croates ont été désarmés à Bassano. Le même fait a également eu lieu à Vicence. A Cittadella, on porte de nouveau le chapeau à l'italienne, avec la cocarde tricolore. Hier, 27, le peuple Noale, rassemblée sur la place, écoutait le canon de Mestre, et la colère brillait dans tous les yeux. Un piquet de cavalerie autrichienne étant venu à passer, la foule se précipita en masse à sa rencontre, et l'obligea à prendre la fuite à bride abattue. Des paysans qui conduisaient les chariots chargés de marchandises autrichiennes, au bruit de la canonnade, ont dételé leurs chevaux et se sont enfuis avec, laissant les chariots au milieu de la route. (*Opinione* du 9.)

VENISE, 30 octobre — Vendredi soir, 27, la flotte du roi de Sardaigne, composée de 14 bâtiments, a jeté l'ancre dans nos eaux.

Le jour suivant, le contre-amiral Albini est venu voir les triumvirs et leur a déclaré que le retour de l'escadre avait pour but de débloquer Venise et de la défendre si elle était attaquée. Il leur a manifesté en outre le vif sentiment de bonheur qu'il éprouvait, ainsi que ses officiers, en venant au secours de Venise et en montrant ainsi leur patriotisme à l'Italie. Le gouvernement a témoigné la plus vive reconnaissance à l'honorable amiral, et lui a dit que son retour causait d'autant plus de joie à Venise que son départ forcé avait été vu avec plus de regret. (*Gazette de Venise.*)

1er novembre. — Mestre est retombée, après le départ de nos troupes, au pouvoir des Autrichiens ; il y a 2 000 Styriens, deux escadrons de cavalerie et dix pièces de campagne. On dit que les barbares l'ont saccagée ; deux habitants ont été fusillés. L'enthousiasme est très grand ici ; on brûle de se mesurer de nouveau avec l'ennemi. Je crois que bientôt il y aura un nouveau fait d'armes plus important ; si les gouvernements pontifical et toscan nous aidaient, comme la face des choses changerait ! (*Pensiano.*)

Assemblée Nationale.

Séance du 13 *novembre*. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. HAVIN demande que le projet de decret sur les biens communaux et le rapport de M. Dandré sur ce projet soit renvoyé à l'examen des conseils-généraux avant de venir en discussion.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur répond que telle est son intention.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de décret portant demande d'un crédit de 500 000 fr. applicable à la remonte des haras.

M. DE LAISSAT demande quelques explications au ministre de l'agriculture. Il propose la suppression des étalons de l'Etat, qui seraient remplacés par des étalons entretenus par les particuliers, moyennant une subvention.

M. TOURRET, ministre de l'agriculture, ne croit point que l'industrie particulière puisse remplacer l'administration des haras. Les haras comptent à peu près 1 223 étalons qu'il faut renouveler par dixièmes ; il ne faut ni plus ni moins que 500 000 fr. pour faire cette opération.

L'article unique du projet est adopté.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur présente divers projets d'intérêt local.

MM. DUPAY et HOUEL renoncent aux congés qui leur ont été accordés.

L'Assemblée reprend la discussion du budget rectifié de 1848. (Instruction publique.)

M. BINEAU, rapporteur de la commission, propose de fixer ainsi le traitement des officiers de l Université :

« Inspecteur-général, vice-recteur de l'Académie de Paris, 8 000 fr. ; les recteurs des autres académies, 6 000 fr., inspecteurs de Paris, 5 000 fr. ; les inspecteurs des autres académies, 3 000 fr. »

Le premier chiffre est adopté.

Le ministre de l'instruction publique demande la même somme pour le recteur de l'Académie d'Alger.

La commission et divers membres de l'Assemblée combattent cette proposition, qui est appuyée par M. Changarnier et adoptée.

Les autres chiffres sont également adoptés.

M. SAUVAIRE BARTHELÉMY propose diverses réductions sur le chapitre *faculté des sciences*. Il voudrait supprimer la faculté de médecine de Strasbourg qui n'a que 60 élèves, la réduction du traitement des agrégés.

M. FRESLON combat ces réductions. La faculté de Strasbourg sert de transition et de centre de propagande entre la France et l'Allemagne, on ne peut songer à la supprimer.

Le ministre s'étonne que M. Sauvaire, qui est si ardent partisan de la propriété, veuille porter atteinte au traitement des aggrégés, qui est le résultat d'un long travail.

MM. Mortimer-Ternaux, Turck, Trousseau, Sauvaire-Barthelemy, Liechtemberger, Deslongrais, Vaulabelle, Charton, Bineau, sont successivement entendus. Le premier orateur dit que chacun des élèves de Strasbourg coûte 4 500 fr. par an à l'Etat en frais de professeurs.

La réduction proposée par le comité des finances est de 65 000 fr.

Une discussion s'élève entre les ministres de l'instruction publique et les membres du comité des finances. Ceux-ci se plaignent de n'avoir pas reçu d'explications suffisantes des membres de l'administration, et les membres de l'administration reprochent au comité de vouloir restreindre l'instruction publique en France, de proposer des réductions quand il faudrait des augmentations, et surtout de n'avoir précisé aucune de ses critiques. La gauche applaudit à ces dernières déclarations, la droite applaudit aux paroles du comité des finances.

La réduction est mise aux voix. La première épreuve est déclarée douteuse.

VOIX DIVERSES A DROITE. Le scrutin de division.

Il est procédé à cette opération, qui donne le résultat suivant :

Votants	580
Majorité absolue	291
Pour	237
Contre	333

La réduction est rejetée.

Le chiffre du gouvernement est adopté.

L'Assemblée passe au chapitre 8.

M. J. ISAMBERT parle contre la faculté de théologie.

M. SIBOUR. Il faut améliorer cette institution, il ne faut pas la détruire.

Le chapitre 7 (instruction secondaire, frais généraux) ; le chapitre 8 (instruction secondaire, lycées nationaux), sont adoptés.

Chapitre 9. Instruction primaire, inspection, 2 400 000 fr. — Adopté.

Les chap. 10, 11, 12, 13 sont adoptés.

Le chap. 14 (collège de France), 465 044 fr.

Ce chiffre a été posé à la suite d'une réduction de 45 000 fr., réduction qu'on obtiendrait par la suppression de la chaire d'économie politique.

Une discussion confuse s'engage sur cette proposition.

M. REYNAUD attaque le collège de France. On y professe des doctrines monarchiques dans la chaire incriminée.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. L'économie politique qu'on professait au collège de France était traitée comme une science. Turgot, Jean-Baptiste Say n'avaient cherché que la vérité et le progrès ; ils n'étaient pas plus pour la monarchie que pour la République, leurs doctrines pouvaient être appliquées à l'une et à l'autre.

Il fallait ouvrir une enquête pour savoir si ces accusations étaient fondées. D'ailleurs, ces doctrines étaient-elles professées sous la monarchie ? Il faudrait nous le dire, pour que l'on sût nous dire si la science aussi doit être républicaine de la veille. (On rit.) M. Salvandy n'aimait pas les enseignements de MM. Quinet et Michelet, et pourtant il n'a jamais porté la main sur leurs chaires.

Je proteste de la manière la plus énergique et la plus solennelle contre la mutilation qu'on veut tenter. (Aux voix ! à demain !)

M. LE PRÉSIDENT, avant de lever la séance, prononce l'ordre du jour de demain. Dans cet ordre du jour figure la nomination du président.

M. TASCHEREAU. Cette nomination ne devait avoir lieu que le 19. Pourquoi est-elle mise à l'ordre du jour de demain ? M. le président a-t-il donné sa démission ?

M. LE PRÉSIDENT. La plupart des congés demandés et accordés partant presque tous du 15 et du 16 de ce mois, je n'ai pas cru qu'il fût convenable que le président fût nommé par un moindre nombre de voix que la dernière fois. (Bruit.) Quant à moi, je déclare que je n'exercerai point mes fonctions de président tous ces jours-ci. (Rumeurs prolongées.)

M. TASCHEREAU persiste dans sa demande. Le règlement porte que le président sera nommé tous les mois, il faut que le règlement soit maintenu.

M. LE PRÉSIDENT. On ne peut me forcer de rester au fauteuil malgré moi. Je donnerai ma démission. (Bruit prolongé.)

M. BUREAUX DE PUZY lit l'article du règlement et le commente.

M. KERDREL. Vous parlez du règlement, moi je soutiens la souveraineté de l'Assemblée. Que M. le président donne sa démission, cela ne doit pas nous empêcher de fixer le vote pour la présidence à samedi. (Explosion de cris.) On le remplacerait momentanément par un vice-président.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Il faut que la question soit posée comme elle doit l'être. M. le président peut donner sa démission ; rien ne peut l'empêcher. La démission qui vient d'être donnée, a-t-elle pour but de se reposer d'une présidence de quatre mois ?

A-t-elle pour but de se ménager les suffrages de ceux qui pourraient être partis. (Bruit.) Vous avez voulu entendre la vérité, la voici : Si nous accordions ce qu'on nous demande, nous favoriserions une véritable escobarderie. (Tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. Je n'ai pas été élevé à l'école où l'on apprend à escobarder. (Agitation prolongée.)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Moi, je n'ai pas l'habitude de dire des choses désagréables.

Si j'avais eu cette intention aujourd'hui, je la maintiendrais.

M. LE PRÉSIDENT. Beaucoup de nos collègues doivent partir le 15 et le 16.

Je n'ai pas cru qu'il fût convenable de les priver du droit de voter. (Tumulte prolongé.)

M. le président met aux voix la nomination du président ; l'ordre du jour de demain. Elle est adoptée.

La séance est levée à six heures et demie.

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, le 13 novembre 1848.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre feuille d'hier, page 3, col. 1, j'ai lu un article intitulé : *Louis XVII*, contenant, avec vos observations, une note que vous annoncez vous avoir été envoyée de ma part.

Sans critiquer le contenu de cette note, je vous déclare qu'elle n'est pas de moi, et que je ne vous ai point écrit.

Quant au titre que vous me donnez, titre que je n'ai pris nulle part et dans aucun temps, il n'a pu être porté par des fils de France, attendu que le décret du 21 septembre 1792, ayant aboli la royauté, etc., Louis XVI et son fils rentrèrent dans le droit commun, et ne furent plus que des citoyens.

Continuer, comme le font les rois et les historiens, à désigner le fils de Louis XVI sous le nom de Louis XVII, c'est sauter à pieds joints sur le passé, et ramener la France à 1793, ce que l'ex duc de Normandie a évité avec raison, et tous ses écrits en font foi. Satisfait de sa qualité de citoyen français, à laquelle il tient pour le moins autant qu'à la vie, il n'a cessé de protester contre l'acte de décès irrégulier et frauduleux du 12 juin 1795, qui ne porte pas son nom, et qui est évidemment celui d'un autre enfant, et depuis plus de 50 ans, il en demande vainement l'annullation....

Persuadés de la justice de sa réclamation, l'Assemblée nationale et le gouvernement ne s'opposant plus à ce qu'il saisisse les tribunaux de son action en reconnaissance d'état civil, il réunit dans ce moment tous les matériaux nécessaires à cet effet, afin de prouver que son seul désir et son unique ambition se bornent à obtenir l'autorisation légale de porter le nom de son père, ni plus, ni moins.

Je profite de cette occasion pour vous remercier de l'obligeance que vous avez eue d'insérer dans votre journal du 26 août dernier, la lettre que je vous ai adressée à cette époque, ce qui me fait espérer que vous accueillerez celle-ci avec la même bienveillance.

L'ex-baron DE RICHEMONT.

Fête de la Constitution.

Le *Moniteur* rend compte dans les termes suivants de la cérémonie politique d'hier :

Aujourd'hui, dimanche, a été célébrée, sur la place de la Concorde, la fête de la constitution. Malgré le froid et la neige, cette cérémonie a été des plus brillantes. La garde nationale de Paris et celle des départements avaient répondu à l'appel, et le plus touchant accord les avait réunies dans cette solennité où se mêlaient à l'élan patriotique le souvenir et le sentiment d'une hospitalité fraternelle. L'union des grands corps de l'Etat, la présence du clergé, le concours des arts, l'éclat même et la convenance des décorations, tout offrait aux regards comme à l'esprit l'ensemble le plus imposant.

Paris est vraiment la ville des surprises. Les grandes choses s'y font aisément, les merveilles s'y improvisent. Avec des ouvriers comme ceux de Paris, avec des hommes dont l'intelligence abrége le travail, double les heures, devine la pensée d'un architecte, et va souvent jusqu'à devancer ses ordres, il n'est pas impossible de voir s'élever, comme par enchantement, des constructions gigantesques, de vastes décors, des monuments qui la veille n'existaient point, et qui le lendemain auront disparu.

Le samedi soir, 4 novembre, l'Assemblée nationale vote la constitution, et aussitôt le ministre de l'intérieur demande que la promulgation en soit faite dans une cérémonie publique. Cette proposition adoptée, l'Assemblée nationale nomme séance tenante, une commission chargée d'arrêter le programme de la cérémonie. Le lundi soir, sur le rapport de la commission, la fête est votée. Les travaux d'exécution ne commencent donc que le mardi matin, et c'est dans l'intervalle du mardi au samedi que tout est terminé, à heure fixe, sans encombre et sans retard, avec cette exactitude qui est la politesse des travailleurs.

Les représentants qui la veille, en passant sur la place de la Concorde, n'avaient aperçu que des planches, quelques poteaux, l'ébauche informe d'un édifice en projet, ont dû voir aujourd'hui avec un étonnement profond les nombreux travaux mis à fin dans l'espace d'une seule nuit. Les deux fossés qui bordent la terrasse des Tuileries, du côté de la place, avaient été comblés par des charpentes portant des estrades couvertes, destinées à l'Assemblée nationale et aux corps constitués. Au centre, un peu en saillie, s'élevait à une hauteur d'environ vingt mètres, un autel entouré d'immenses tentures de velours cramoisi, doublées de drap d'or. C'était là que Mgr l'archevêque de Paris, assisté de MM. les évêques d'Orléans, de Langres, de Quimper et de Madagascar, devait célébrer la messe.

Autour des lambrequins du dôme se lisait, en lettres d'or, la formule évangélique de la fraternité : *Aimez-vous les uns les autres*. Autour de la place étaient rangés quatre-vingt-huit mâts surmontés de flammes tricolores et portant le nom des quatre-vingt-six départements, de l'Algérie et des colonies.

Aux angles, se dressaient quatre mâts vénitiens, du haut desquels flottaient de larges bannières portant les dates mémorables des journées de Février 1848.

Sur le pont de la Concorde, quatre grandes colonnes de style égyptien et de granit rose servaient d'accompagnement à l'obélisque, et, de distance en distance, le ton et le caractère de cet antique monument étaient rappelés dans les motifs de la décoration générale. Une statue de la Constitution était placée au pied de l'obélisque et faisait face à l'autel. Des trépieds d'une proportion colossale laissaient échapper une fumée claire semblable à celle de l'encens.

A neuf heures et demie, les représentants, en écharpe, ont pris place sur l'estrade de droite aux roulements du tambour ; celle de gauche a été occupée par les corps constitués, la cour de cassation en robes rouges, le conseil d'Etat, l'Université, l'Institut avec son costume à palmes vertes ; la municipalité, ayant à sa tête M. le préfet de la Seine. Quant au corps diplomatique, il avait été placé, par une intention de courtoisie toute française, sur la même estrade que l'Assemblée nationale, et à la droite du souverain. Des salves de coups de canon ont annoncé le commencement de la cérémonie.

Après l'arrivée du clergé, venu processionnellement et en grande pompe de l'église de la Madeleine, M. le président de l'Assemblée nationale, ayant à sa droite M. le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, à sa gauche M. Marie, ministre de la justice, et accompagné de tous les ministres, s'est rendu sur une petite estrade ménagée devant l'autel. La tête découverte, en dépit de la neige qui tombait en ce moment, M. le président a donné lecture de la constitution.

Cette lecture, écoutée par les cinq prélats, la mitre en tête, a été suivie des cris répétés de *Vive la constitution* ! *Vive la République* ! Alors a été entonné un *Te Deum* composé par un membre du Conservatoire, M. Elwart, et chanté par deux cents voix environ, avec accompagnement d'instruments de cuivre. Ce *Te Deum*, répété, a tenu tout le temps de la messe, et le défilé des troupes n'a commencé qu'au moment où l'archevêque et les quatre évêques assistants sont entrés dans l'église de la Madeleine. Ce défilé, qui s'est fait en bon ordre, a duré environ quatre heures, et a terminé une cérémonie à laquelle prêtait beaucoup de majesté cette idée de promulguer la loi nouvelle en plein air, à la face du ciel et en présence des délégués de la France entière.

FAITS DIVERS.

La grande fête monstre qui devait avoir lieu à l'Hôtel-de-Ville n'aura pas lieu, les 300 000 francs ainsi votés seront dépensés ainsi qu'il suit :

Aujourd'hui lundi 13, il y a spectacle gratis à tous les théâtres.

Le préfet donnera, le 25 ou le 26, un grand dîner de 200 couverts, suivi d'un grand concert.

Le même jour un grand feu d'artifice sera tiré à Paris.

Il y aura encore des illuminations.

Les fonds qui resteront seront distribués aux malheureux de la ville de Paris.

— Aujourd'hui a eu lieu à la barrière du Maine, le banquet des ouvriers délégués des diverses corporations ouvrières. La République démocratique et sociale a été chaudement et noblement exaltée dans cette réunion populaire à laquelle assistaient une grande partie des représentants du peuple appartenant à la montagne. Nous reparlerons de cette manifestation.

— L'association fraternelle des graveurs sur métaux, patrons et ouvriers, étant définitivement constituée, tous les graveurs sur métaux sont invités à se réunir mardi 14 courant, à sept heures du soir, rue Saint-Denis, 282, café des bains Saint-Sauveur, pour entendre la lecture de l'acte d'association.

— Les démocrates des départements de la Dordogne, Charente-Inférieure, Corrèze, Gironde, Landes, Gers, Hautes et Basses-Pyrénées, sont priés de se réunir demain mardi, à sept heures et demie, rue d'Erfurth, 1.

— A la suite du banquet des patrons et ouvriers arçonniers associés, dont nous avons rendu compte dans notre numéro de ce matin, une collecte a été faite en faveur des femmes et des enfants des déportés. Cette collecte a produit 22 fr. que nous remettons à la commission spéciale.

— Le roi de Prusse vient d'accorder la décoration de l'Aigle-Noir à Emmanuel Arago, ministre plénipotentiaire du gouvernement français.

— La cour d'assises, présidée par M. d'Esparbès de Lussan, avait à statuer aujourd'hui sur les poursuites dont le journal le *Représentant du peuple* est l'objet.

Deux articles étaient incriminés : l'un, publié le 19 août, étaient intitulé : *Enquête sur les événements de juin* ; l'autre, publié le 16 du même mois, était une lettre signée par M. Étex, un de nos habiles sculpteurs.

Dans l'intérêt du gérant et du signataire de la lettre, Me Madier de Montjeau a présenté deux exceptions ; l'une résultant de la chose jugée, en ce que le journal avait été frappé de suspension sous l'état de siége ; subsidiairement il demandait qu'il fût sursis à statuer sur la prévention, jusqu'à ce que le nouveau jury soit en fonction.

Sur les conclusions de M. l'avocat-général Petit, ce système a été rejeté par la cour, qui a ordonné qu'il serait passé outre sur le fond du débat.

Les deux prévenus se sont retirés et ont fait défaut.

La cour, après avoir entendu la lecture des articles, a condamné, pour l'article du 19 août, M. Vasbenter à quinze mois de prison et 2 000 fr. d'amende ; et, pour la lettre du 16, MM. Vasbenter et Etex chacun à six mois de prison et 2 000 fr. d'amende.

En ce qui concerne le gérant du *Représentant du peuple*, cette seconde condamnation se confondra avec la première.

— Une des causes les plus graves qui aient été déférées aux conseils de guerre doit être appelée demain mardi. Il s'agit de l'assassinat du lieutenant de Rocé, de la 6e légion de la garde nationale. Un très grand nombre de témoins à charge et à décharge sont assignés. La défense doit être présentée par M. Germain Sarrut, représentant du peuple. L'affaire est soumise au 2e conseil de guerre.

— Un épouvantable événement a eu lieu samedi rue Martel, no 6, dans le faubourg Saint-Denis. Un imprimeur lithographe, le nommé Pierre Foulley, âgé de trente-un ans, en allant porter d'un atelier dans

un autre une pierre lithographique d'un certain volume, voulut traverser un couloir dans lequel fonctionne le balancier de la machine à vapeur de l'établissement. Dans le trajet, il fut accroché par sa blouse par le jeu d'un engrenage, puis frappé par le balancier. Lorsque l'on accourut à ses cris, il était dans un état déplorable. Transporté à l'hôpital Saint-Louis, il y a rendu le dernier soupir presque immédiatement.

— La ville de Paris a commandé quatre grandes statues destinées à orner les perrons faisant saillie sur les deux façades du palais de la Bourse. MM. Pradier, Dumont, Duret et Seurre se sont chargés de ces ouvrages.

Les blocs de pierre qui doivent servir à ces figures sont transportés à l'île des Cygnes (dépôt des marbres), où un immense atelier sera construit par la ville, afin que les artistes jouissent de l'espace et de la lumière convenables.

— On a retrouvé samedi à Saint-Cloud et retiré de l'eau le corps de la demoiselle Caroline H..., âgée de 20 ans, disparue de chez ses parents le 15 du mois dernier.

Elle s'était rendue à Sèvres, d'où elle avait écrit à son père pour lui faire d'éternels adieux.

— On écrit de Lyon que, grâce à la reprise du travail, le nombre des personnes secourues par les bureaux de bienfaisance a décru de 5 000. Il reste encore 25 000 personnes inscrites sur les registres. (*Crédit*.)

— Le citoyen David (d'Angers) a déposé samedi sur le bureau du président de l'Assemblée la pétition suivante des élèves de l'Ecole des Beaux-Arts.

« Citoyens représentants,

» Les élèves de l'école des Beaux-Arts de Paris, au nom de la fraternité, au nom des familles en deuil, des mères sans fils et des enfants sans pères, nous venons, fils du peuple, vous adresser une demande d'amnistie générale concernant nos frères prévenus ou condamnés politiques.

» Au nom de l'humanité, nous vous adjurons d'exaucer ce vœu, et de faire ainsi du jour consacré à la promulgation de la constitution une fête réellement populaire, c'est-à-dire un jour de résurrection pour ces morts vivants dont la justice frappe en eux les familles innocentes. »

— A la suite du décret sur la restitution des biens de l'ex-famille royale, Mme la duchesse d'Orléans a refusé les 300 mille francs annuels que lui assurait son douaire. Elle a déclaré que si le gouvernement de la République ne croyait pas devoir les retenir, elle voulait qu'on les distribuât aux indigents et aux ouvriers sans travail. Cette princesse ne veut conserver que les 50 mille francs de rentes qui proviennent de ses économies, et formeront l'unique fortune de son second fils, M. le duc de Chartres. (*Presse*.)

— On nous communique la note suivante :

« Dimanche, à 5 heures et demie du matin, un individu, se disant commissaire de police, s'est présenté, accompagné de quatre hommes en habit bourgeois au nº 45 de la rue Coquillère, où les citoyens Bernard, Gamet, et Jean Macé viennent d'ouvrir le bureau de la Propagande socialiste, que nous annoncions ces jours-ci à nos lecteurs.

» Après avoir exhibé une écharpe, il s'est fait ouvrir par le portier intimidé la porte du bureau, et a fait main basse sur tous les objets à sa convenance.

» La portière inquiétée de l'allure suspecte de ces hommes, a voulu sortir et prévenir les voisins. Un homme aposté dans l'escalier lui a barré le passage.

» Ces messieurs se sont ensuite retirés, en donnant leur adresse rue de Jérusalem, 5.

» Plainte a été déposée immédiatement au parquet du procureur de la république.

» Les citoyens, fondateurs du bureau, et propriétaires des objets volés, n'ont pu faire à l'autorité l'injure de supposer que le jour même de la promulgation de la constitution, un agent à elle eût osé, sans mandat régulier, violer le domicile et la propriété, proclamés à quelques heures de là inviolables, par la bouche de M. Armand Marrast.

» Ils avaient fait savoir par la voie de la presse qu'ils étaient à leur bureau de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

» Un agent de l'autorité se serait présenté à l'heure où il était certain de les trouver. »

— Une caricature contre Louis Bonaparte est intitulée : L'impôt en 1849. Des percepteurs et des gabelous sont partout repoussés à coups de fusil par des paysans qui s'écrient : « Il nous avait promis qu'il paierait pour nous ; qu'il paie ou qu'il s'en aille. »

RÉUNION ÉLECTORALE. — Une réunion électorale aura lieu demain, à sept heures et demie du soir, dans le grand salon du citoyen Mercier, rue de Fontainebleau, barrière d'Italie, le mardi 14 novembre. On indiquera les jours suivants de réunion. Les femmes et les enfants seront admis.

UNE PLAISANTERIE. — On lit dans la *Gazette de France* : « Si nous » préférons Napoleon au général Cavaignac, c'est parce que le général » Cavaignac est engagé dans les précédents *anti-républicains* qui lui » ont fait rejeter l'appel à la nation. »

La *Gazette* préfère la voie *républicaine* conduisant au retour d'Henri V.

INSTITUTION DE BIENFAISANCE. — L'association de bienfaisance pour le travail des femmes qui sont dans le besoin, considérant qu'elle doit chercher à augmenter ses ressources au commencement de l'hiver qui se présente, a décidé qu'elle organisera une loterie au profit de cette œuvre utile et intéressante. Elle fait donc un appel à la bonne volonté de MM. les fabricants et de MM. les marchands, et elle les prie de vouloir bien lui fournir des objets qui puissent servir de lots. Le nom des donateurs sera inscrit sur chaque objet ; tous seront exposés dans une des salles du Louvre, quinze jours avant le tirage.

On trouve des billets et on peut envoyer des lots chez :

Mesdames Cavaignac, rue de Varennes, 23 ; Dufaure, au ministère de l'intérieur ; Goudchaux, rue de Provence, 41 ; de Lamartine, rue de l'Université, 82 ; de la Moricière, au ministère de la guerre ; Lechevalier, rue de Grenelle, 98 ; de Luynes, rue Saint-Dominique, 33 ; Marie, au ministère de la justice ; Recurt, à la préfecture de la Seine ; Tourret, au ministère du commerce ; Trouvé-Chauvel, au ministère des finances ; Verninhac, au ministère de la marine ; Vivien, au ministere des travaux publics.

Science sociale. — Indépendamment des Conférences sur l'Association qui se continuent en ce moment rue de la Douane, nº 18, à huit heures du soir, les mardis et vendredis de chaque semaine, M. Victor Hennequin va commencer un autre cours à partir de samedi prochain, dans le Faubourg-Saint-Antoine, rue de Charonne, nº 39, à huit heures du soir. Ce cours aura lieu les jeudis et lundis.

RÉUNION ÉLECTORALE. — Le citoyen Bernard ouvrira demain, à huit heures du soir, une réunion électorale préparatoire, barrière de Sèvres, 49, au Grand-Salon, chez M. Lelyon. Les femmes et les enfants y seront admis. On indiquera à la première séance les jours de réunion.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 novembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Reims. — M. F. — C'est très spirituel et très bien fait. Compl. à l'auteur. Nous allons tâcher de caser. — Je ne perds pas de vue le proj. relat. aux th., mais les choses urg. me débordent. — A. B.

Ancône. — M. M. — Certainement, écrivez-nous : vous auriez déjà dû le faire.

Le Châtelet. — M. B. L. — Sans doute : nous ne demandons pas mieux et déjà d'heureux essais ont été faits dans ce genre.

Jouarre. — M. B. — L'on est venu renouv. votre ab. ; la prorog. ayant été de 15 j., il ira au 15 février p.

Montbéliard. — M. W. — Reçu les 326.50 — Il n'y avait pas erreur à l'ab. de M. J., que nous portons au 31 oct. 49, en vous débitant de 17 de plus. — Votre lettre sera remise.

Montfaucon. — M. B. — Prière de nous remettre 17 en un bon de poste.

M. C. à Escamps. — *La Frat.* d'Aux. n'a pu m'être remise. Envoyez-la sous bande r. St-H., 297.

Bourse du 13 novembre.

La résolution de la presse légitimiste des départements, en faveur de Louis Bonaparte, influe sur le marché ; elle amène de la baisse. Le 5 0/0, laissé samedi à 64 75, ouvre à 64 50, monte à 64 75, pour finir au plus bas à 64 25, fin courant.

Le trois, de 42 30, ouvre et ferme à 42 10 ; perte, 20 centimes.

La Banque de France de 1 350, tombe à 1 335, c'est une baisse de 15 francs.

Les chemins de fer d'Orléans et d'Avignon-Marseille ne varient pas de 575 et 150. Le Nord fléchit à 341 25.

La rente n'ayant pu tenir le cours de samedi, le marché finit lourdement, et annonce une baisse plus grande.

On craint la guerre et des troubles si l'élection de Louis Bonaparte avait lieu.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	42 30	42 10	41 95	42 10
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	64 50
Cinq 0/0	64 55	64 75	64 25	64 25

13 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	42 65 ..	4 Canaux avec prime	817 50
— Emprunt 1847-1848	64 55 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	64 35 ..	Caisse hypothécaire	95 ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1335	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	77 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	81 50	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	76 75	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— 4 1/2	72 25	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	645 ..	Emprunt du Piémont	860 ..
Obligations de la Ville	1110 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	362 50	362 75
Versailles, rive droite	... ..	182 50	Du Nord	342 50	341 25
— rive gauche	90 ..	90 ..	De Paris à Strasbourg	327 55	327 50
Paris à Orléans	575 ..	575 ..	Tours à Nantes	311 25	310 ..
Paris à Rouen	382 65	365 ..	Paris à Lyon	335 ..	335 ..
Rouen au Havre	165 ..	166 25	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	150 ..	150 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	106 ..
Strasbourg à Bâle	.. ..	75 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	217 50	215 ..	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 novembre

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Vieillesse de Richelieu.
ITALIENS. — Sonnambula.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — Chacun chez soi, O Amitié ! Chanoinesse.
VAUDEVILLE. — Les Suites d'un Feu d'artifice, Mme Cartouche, Roger, Pinceau.
VARIÉTÉS. — Représentation extraordinaire.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Cuisinier politique, les Envies, l'Inventeur, Père et Portier.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre noir, Tohubohu.
GAITÉ. — Le Sonneur, Guillaume.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Ange dans le Monde, la Peur du Mal, le Commis.
FOLIES. — Visite du Diable, la Laitière, Chiffonnier, Domestiques.
DÉLASSEMENTS. — Le Grenier de Béranger, Claude.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Notre-Dame, Guimard, 7 Péchés capitaux, la Peine.
THÉATRE CHOISEUL. — Gentil-Hussard, intermède, Claude, Don-Quichotte, Fontanarose.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 309. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 15 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION

PRIX DE L'ABONNEMENT AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

	1 an	6 mois	3 mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	32	17	9
PAYS à surtaxe	40	20	11
AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI			
PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	5	3
PAYS à surtaxe	11	7	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éd. de musique, pass. des Panoramas, 16, Lyon Mme Philippe, Marseille Michelet-Peyron, Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ANNONCES — INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro double du lundi avec avantage de prix sur abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS. 14 NOVEMBRE.

—

Assemblée Nationale.

PAUVRE SCIENCE!

L'autre jour le *Journal des Economistes* racontait comment dans une séance de l'Académie des sciences morales et politiques..... mais vous ne savez peut-être pas ce que c'est que les sciences morales et politiques. Il faut essayer de vous l'apprendre.

La Politique enseigne l'art de gouverner les sociétés humaines.—Elle y réussit parfaitement, comme l'attestent depuis six mille ans les massacres, les invasions, les guerres entre princes et entre nations, les révolutions, etc.

La Morale enseigne à mépriser les richesses et à modérer ses passions.—Elle y réussit non moins bien, et, grace à elle, depuis longtemps l'homme tient ferme la bride à ses passions, respecte la famille, est pénétré d'un profond dédain pour l'or, l'argent et la propriété.

L'Economie politique enseigne à produire et répartir la richesse. — Mais elle enseigne donc à aimer la richesse, et alors elle n'est pas d'accord avec sa sœur aînée la morale? — Oui et non; elle n'enseigne l'amour de la richesse qu'aux riches, et comme elle ne donne rien aux pauvres qu'un maigre salaire, elle consent à ce que la morale prenne ces derniers sous sa férule et leur apprenne à se passer de boire. Par ce sage accommodement, les deux sœurs se partagent sans jalousie l'éducation du genre humain. D'accord avec leur troisième sœur, la Politique, qui quand il survient quelques mésintelligences entre les élèves des deux autres, intervient à grands coups de fusils et de canon pour mettre la paix.

Ces trois sciences ont donc été placées avec raison dans la même académie, car elles se tiennent intimement et se valent.

Or, disions-nous, l'autre jour, les académiciens moraux et autres, se trouvant réunis, déploraient amèrement la décadence de l'enseignement de l'Economie politique; ils comptaient avec douleur combien peu il y avait de chaires appointées, et, fulminant, cela va sans dire, contre le socialisme, ils regrettaient surtout la perte de la chaire d'Economie du Collège de France, si barbarement rasée par le gouvernement provisoire.

Que l'Académie se réjouisse! cette chaire a été rétablie aujourd'hui par l'Assemblée nationale, et l'Econonomie politique pourra continuer à illuminer le monde du haut de cette chaire, comme elle l'a fait par le passé.

Il est vrai que l'Economisme a payé ce triomphe un peu cher. Il lui a fallu entendre quelques dures vérités que M. Mathieu (de la Drôme) s'est permis de lui adresser. Montant à la tribune après M. Wolowski, qui venait de réciter un magnifique éloge de l'Economie politique, M. Mathieu (de la Drôme) a démontré qu'elle n'était pas précisément une science, puisqu'elle laissait en dehors de ses études une foule de faits industriels, les banqueroutes, les chômages, l'agiotage, la falsification, etc., etc.

L'orateur avait raison. Nous ne disons pas cela parce qu'il a bien voulu prononcer le nom de Fourier à la tribune et s'aventurer à mettre Fourier bien au-dessus d'Adam Smith; nous ne disons pas cela parce que Fourier a écrit il y a trente ans que l'Economisme n'était pas une science et n'avait pas de principes.

Nous le disons parce qu'il nous suffit de nous en rapporter au témoignage de l'un des plus illustres économistes de notre temps, M. Dunoyer, président de l'Académie des sciences morales et politiques, qui s'exprimait ainsi *textuellement* en pleine académie, le 17 janvier 1845:

« L'Economie politique, qui a un certain nombre de principes assurés, qui repose sur une masse considérable de faits exacts et d'observations bien déduites, parait loin néanmoins d'être encore une science arrêtée. On n'est encore d'accord... ni sur l'objet fondamental que ses recherches doivent se proposer. On ne convient... ni du sens précis des mots qu'il faut attacher à la plupart des mots dont est formé son vocabulaire... Comme science, elle parait loin encore d'être constituée... Ses principes les plus fondamentaux ne sont formulés de la même manière dans aucun des grands ouvrages qui en ont traité. »

Cette appréciation nous parait fort exacte. Cette science, à vrai dire, n'est qu'à son commencement. Elle décrit les faits tels qu'ils se passent dans cette société mal ordonnée, et comme elle les a bien observés, elle les décrit bien. Mais son but réel n'est pas celui-là; son but réel est ou devrait être d'indiquer comment la société peut mieux aller. C'est ce but que recherchaient les premiers auteurs français qui ont en quelque sorte inventé cette science; mais leurs successeurs, et surtout les écrivains anglais ont détourné la science, et l'ont amené à être purement descriptive et passive, d'active et d'organisatrice que le génie français l'avait créée de prime-saut. L'erreur des économistes de nos jours est de s'attacher à la lettre brute des écrits ingénieux des Anglais, et de méconnaître les traditions de nos premiers économistes. Aussi, à côté d'eux ont surgi les écoles sociales, qui entreprennent la tâche délaissée par la science officielle.

Mais bornons-nous à constater le fait, car nous nous laisserions entraîner à de trop longs développements.

Nous ne regrettons nullement pour notre compte le rétablissement de la chaire du collège de France que va occuper de nouveau M. Michel Chevalier. Ainsi que nous le disions plus haut, l'Economie politique a recueilli un certain nombre de notions précises et exactes, qu'il sera toujours bon de vulgariser, et qui sont comme le préliminaire d'une science plus avancée. Faites des chaires d'Economie politique, mais n'en faites pas trop, et surtout, économistes, ayez moins de morgue et de suffisance.

Toutes ces discussions avaient lieu à propos du ministère de l'instruction publique. Nous avons raconté dernièrement comment un rat, quelque peu jésuite, s'était introduit furtivement dans ce budget, et avait porté sur toutes les parties une dent ennemie. Il tenait fort et ferme, et, au moment où nous quittions l'Assemblée, celle-ci avait peine à débarrasser le ministre de M. Barthelemy.

La Peur.

Le grand mal de notre époque, c'est la peur, — disons le mot, la lâcheté, — non pas cette lâcheté physique qui consiste à redouter la mort par un coup de fusil, — tous ont prouvé que cette peur n'existait dans aucune classe, — mais la lâcheté morale.

C'est par lâcheté morale que beaucoup de gens n'osent pas être républicains. Ils sont plus timides que des jeunes filles sans leur maman. — « Quoi! nous gouverner nous-mêmes! sans roi! c'est impossible; nous n'en aurons jamais la force, » disent ces grands enfants.

Aussi, en présence d'une situation très difficile, très pénible, qui donne beaucoup à penser et à craindre, ils craignent, le plus qu'ils peuvent, mais ne pensent pas. Ils colportent l'un chez l'autre leurs terreurs, leurs angoisses, leur ignorance, et ne font autre chose que les multiplier par elles-mêmes. Tout ce à quoi ils peuvent parvenir, c'est à se serrer les uns contre les autres et à se résoudre à mourir les armes à la main, mais il ne faut rien leur demander de plus; nulle étude scientifique et d'économie sociale, nulle tentative, nul désir d'amélioration. Ils comprennent encore fort bien: portez armes! en joue, feu! — Mais leur intelligence est frappée de stupeur pour tout le reste.

Nous ne parlons pas ici des partisans par foi, par principe, de la légitimité monarchique. Ceux-là ont tout leur sang-froid, toute leur raison; en organisant avec beaucoup d'art une bonne guerre civile, ils savent parfaitement ce qu'ils veulent, et où ils tendent: la seule chose qu'ils ne savent pas, c'est que la monarchie est désormais morte en Europe.

Nous parlons des *libéraux*, c'est-à-dire des révolutionnaires satisfaits; qui, étant parvenus eux-mêmes à un degré d'honnête liberté et d'honnête aisance, pensent que tout le monde doit être content, qu'il est impossible d'aller plus loin, et que la Révolution est terminée. Leur horizon est, selon eux, la [illegible] du monde.

Ils sont révolutionnaires modérés, républicains modérés, ou modérément républicains, si modérément, qu'ils verraient revenir la monarchie sans regret, et la plupart même avec plaisir. En un mot, ils n'ont aucun principe ni pour le présent, ni, à plus forte raison, pour l'avenir; ils ne demandent qu'une chose, la tranquillité, le repos, l'absence de tout mouvement. S'ils le pouvaient, ils arrêteraient le soleil, qui a peut-être un mouvement trop rapide.

Aussi, quand ils rencontrent un homme à principes, un parti net et ferme, si c'est le légitimisme, ils en ont peur et se sentent presque républicains;— si c'est la République, ils en ont encore plus peur et redeviennent royalistes.

Il est même curieux que ces républicains modérés ou sans principes ont horreur du républicain ferme et sincère, et l'appellent sans hésiter républicain rouge.

Pour eux le type des hommes d'Etat est dans les énervés de Louis-Philippe, dans ces députés de l'opposition parlementaire, qui bataillaient sur des mots et des centimes, sur de petites stratégies ministérielles et vivaient dans l'oubli du peuple et des grands principes révolutionnaires.

Il serait temps cependant qu'ils prissent un parti et cessassent

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI, 15 NOVEMBRE 1848.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. *La Vieillesse de Richelieu*, comédie en 5 actes, par MM. Octave Feuillet et Paul Bocage.— Rentrée de M. Bocage. — VAUDEVILLE. *Cadet la Perle*, 2 actes, par MM. Dennery et Lafitte. — *Madame Cartouche*, 2 actes, par MM. Brunswick et Leuven — MONTANSIER. *Le Cuisinier politique*, 1 acte, par MM. Xavier et Varin. — PORTE-SAINT-MARTIN. *L'Ile de Tohu-Bohu*, vaudeville en 3 actes, par MM. Cogniard frères.

Le Richelieu dont il s'agit au théâtre de la République n'est pas ce austère personnage qui, poursuivant l'œuvre de Louis XI, acheva de briser, au profit de l'unité française, ce fédéralisme nobiliaire, ce girondinisme dispersif que certains essaient de reconstruire aujourd'hui sur le suffrage des populations tenues par eux dans l'ignorance,— Le Richelieu des Français est cet autre personnage si fort aimé des dramaturges, le premier général de son temps pour le pillage et le premier homme d'Etat de son époque pour le libertinage. C'était aussi le neveu de son oncle, mais il ne s'obstina pas, en dépit de sa nature, à marcher dans les bottes de famille; il continua, il est vrai, l'œuvre du ministre, mais sans s'en douter. Richelieu l'oncle décomposa la noblesse en coupant des têtes, Richelieu le neveu la décomposa en faisant rejaillir sur elle sa propre déconsidération. Après la révolution sanglante, la révolution du mépris.

Un autre neveu cherche à jouer en ce moment un rôle analogue. L'issue sera la même évidemment. La France, si elle est assez folle pour tenter l'épreuve, en reviendra guérie à jamais de la manie d'attacher une idée à un nom, de la folie de confier un pouvoir supérieur à un homme quel qu'il soit. La présidence de M. Louis Bonaparte tuerait évidemment et du même coup le pouvoir monarchique et le pouvoir présidentiel. La monarchie de droit divin a eu sa parodie dans la monarchie de Louis-Philippe, la monarchie d'aventure de Napoléon peut bien avoir sa parodie dans la monarchie présidentielle du héros de Boulogne, afin que personne ne songe jamais à rien résusciter de pareil. Mais cette leçon nous coûtera une révolution, et avant de nous y jeter tête baissée, avant d'élever une statue d'argile, pour avoir à la démolir au bout de quelques mois, il est du devoir des clairvoyants d'arrêter les aveugles qui courent à la guerre civile.

Donc, Richelieu devenu vieux ne s'est point fait ermite; mais père de famille, — ce qui ne l'empêche pas, bien entendu, d'être toujours amoureux. Il aime Mlle Rebecca pour son ingénuité, Mlle Brohan, la danseuse de l'Opéra, pour son sourire perlé et sa gaieté sympathique, et Mme Mélingue, la chanoinesse, pour le charme attendri qui l'enveloppe. Mais ce qui l'occupe avant tout ce sont ses fils.

L'histoire ne lui en donne qu'un, comme bien savez, un vaurien, qui hérita de tous les vices de son père, sans hériter d'une seule de ses qualités. A côté de ce drôle de Fronsac, justement méprisé, les auteurs de la *Vieillesse de Richelieu* ont placé un bâtard qui a toutes les qualités brillantes que n'a pas son frère, et les qualités de cœur que son père n'a jamais eues. La reconnaissance de ce fils met fin aux incidents de ce drame bien intrigué, fort intéressant et joué supérieurement par les acteurs, et surtout par les actrices du Théâtre de la République, — et par Bocage, qui reparaissait, après une longue éclipse, dans cette œuvre de son neveu.

Moralité.—Le génie n'a jamais été héréditaire. Ne nommez pas M. Louis Bonaparte président de la République.

Cadet la Perle, au Vaudeville, est aussi une satire des vieilles aristocraties. Il y a là un certain aventurier, un fils de 50 mères, dit-il, — mais qui n'a eu qu'un père, ce qui le distingue des hommes de la cour, — dont le rôle consiste à malmener certain marquis ruiné, magnifiquement vêtu, élevé dans les meilleures manières et stupide à 60 quartiers. Des quiproquos plaisants, des mots un peu décolletés, mais spirituels, un grand fonds de gaieté sympathique, animent cette œuvre légère qui figure dignement à côté de *Roger Bontemps*.

Mme Cartouche ne brille pas précisément par les mêmes qualités. Le père de Mme Cartouche est mort en lui donnant le jour; c'est ainsi qu'elle se trouve réduite à se faire lingère à Montargis et à épouser à Paris un chef de voleurs en croyant n'épouser qu'un banquier. Il en résulte une histoire fort longue, fort compliquée et fort lourdement développée. On a sifflé, malgré le talent remarquable déployé par Mme Albert qui a entrepris l'éducation de cet ours mal léché.

De la caverne de voleurs, le théâtre Montansier nous transporte dans la diplomatie; mais sa diplomatie n'a rien de grave et de pédantesque, au contraire. Imaginez-vous Ravel, honnête cuisinier français, pris de l'autre côté du Rhin pour un conspirateur, et, comme tel, protégé par Lhéritier, républicain de la veille, et traqué par Grassot, républicain du lendemain, qui ne manque pas de se rallier dès qu'il voit sa victime arriver au pouvoir. Succès de fou rire.

A la Porte-Saint-Martin, les changements de gouvernement sont plus rapides, mais le rire y est beaucoup moins sympathique. Le vin de l'*Ile de Tohu-Bohu* n'égaie pas, il est aigre et tourne sur le cœur, pour parler la langue de *Tragaldabas*.

Ceci n'est rien de moins qu'une calomnie en trois actes contre la république et le socialisme. C'est l'histoire des pérégrinations d'une colonie de communistes à la recherche de l'Icarie. On pouvait, avec cette donnée, imaginer quelque chose de très plaisant, on a préféré imaginer quelque chose de venimeux. Robert-Macaire ne figure pas ici, il est vrai, comme dans certain vaudeville des Variétés, mais, à côté de M. Cabet, on a placé Bertrand, qui, brouillé avec la justice en France, se fait le séide du chef des Icariens, devient ministre des finances, et, pour justifier ses vues, emploie des arguments qu'il a la politesse de qualifier d'arguments phalanstériens.

Au moins, Messieurs de la réaction, si vous tenez essentiellement à attaquer le socialisme, commencez d'abord par le connaître. Aristophane a raillé très spirituellement les réformateurs de son temps, mais il s'était donné la peine de les étudier. Le meilleur commentaire d'Aristophane, aujourd'hui encore, ce sont les écrits de Platon. Aussi riait-on de bon cœur à ses œuvres. Mais qui croyez-vous amuser quand vous appelez les socialistes des voleurs? Qui croyez-vous persuader en insultant les hommes qui se sont voués à la recherche d'une meilleure organisation sociale, et en les peignant comme d'indignes intrigants, des conspirateurs quand même? Le peuple? L'aveu que faisait naguères M. Alphonse Karr, dans son adieu à ses abonnés, et les sifflets qui ont accueilli les premiers actes de *Tohu-bohu*, montrent assez ce que vous devez attendre de lui.

Le peuple sait que le socialisme contient son émancipation. Contre tout ce qui lui dit le contraire, il se tient en défiance. Certaines classes de lecteurs s'applaudissent en parcourant les livres de MM. Thiers et Cousin, certains spectateurs applaudissent à la pièce de la Porte-Saint-Martin, non parce qu'ils s'amusent, mais parce qu'ils se disent: « Quel effet cela va faire sur le peuple! » Ils ne songent pas que le peuple, qui en sait plus qu'eux, ne lit pas ou siffle sans pitié ses prétendus instructeurs.

Ce qu'il y a de déplorable en tout ceci, c'est de voir comment des hommes d'esprit, des auteurs dramatiques de cœur et d'intelligence qui ont fait cent fois leurs preuves, comprennent mal le mouvement où la Révolution de Février a lancé la société; c'est de voir, pour employer leur expression, le tohu-bohu qui règne dans certains esprits. Il y a quelques mois, M. Mélesville a écrit un vaudeville dans le même goût; mais, l'épreuve faite, il la désavoua, et il fallu un jugement du tribunal de commerce pour le forcer d'y attacher son nom. MM. Cogniard frères sont plus osés, ils ont fait proclamer le leur, bien qu'il y ait moins d'esprit dans leur œuvre que dans celle de M. Mélesville. Ce n'est pas dire qu'il en eût beaucoup dans celle de M. Mélesville.

Les deux premiers actes de *Tohu-Bohu* ont été accueillis par des bâillements entremêlés de sifflets, le troisième, qui n'est guère qu'un ballet, a quelque peu désarmé le public. Deux mots seulement ont été applaudis par toute la salle: La pipe porte la culotte, mais le cigare est républicain; et le couplet final: Unissons-nous pour le bonheur de la France.

Cet appel à la conciliation, après deux actes d'outrages au socialisme et à la cause républicaine, rappelle ces scènes fort connues au théâtre, dans lesquelles, après avoir roué de coups un personnage, on lui dit: Sommes-nous d'accord maintenant.

Mlle Ozy débute dans cette pièce par le rôle gracieux de Marionnette.

J. F[illegible]

de se faire ballotter perpétuellement entre la République et la monarchie au grand dam de leurs biens et même de leur existence. Qu'ils se déclarent pour le roi ou pour la République. Ils sont appelés à se prononcer dans l'élection du président. S'ils nomment un républicain, ce sera sans doute parce qu'ils voudront que la Constitution proclamée hier subsiste. S'ils votent pour M. Bonaparte, le seul candidat des royalistes, c'est qu'ils veulent le retour de Henri V, même au prix d'une guerre civile.

A la bonne heure, qu'ils prennent ce dernier parti si cela leur plait; mais ce choix produira un contraste des plus ridicules : ce seront les modérés qui, par peur de la guerre civile amèneront la guerre civile. La peur fait toujours de ces raisonnements-là. N'avez-vous pas vu cent fois dans les rues des femmes effrayées par les chevaux et les voitures se sauver... où? sous les jambes des chevaux et les roues des voitures.

De même nos modérés, par peur du désordre, sont capables d'aller se jeter dans la monarchie, c'est-à-dire dans le suprême désordre, dans une lutte sans fin, une guerre sans merci, une destruction inévitable.

Les intrigants monarchiques abuseront de leur peur pour les enfermer dans le sac de Scapin et les y battre et faire battre à merci; car la petite et la moyenne propriété seront les victimes de nos discordes. Pour s'être arrêtée dans un égoïsme imprévoyant, la Bourgeoisie n'a-t-elle pas provoqué la révolution de Février, dans laquelle elle a perdu une grande partie de sa fortune?

Eh! mon Dieu! quand les modérés auront-ils assez de courage et de sang-froid pour s'apercevoir qu'on peut vivre sans roi, qu'une République n'est pas plus affreuse à voir qu'une monarchie, et que pour être républicain, il ne faut pas tant de peine : de la volonté, rien de plus!

Les aristocrates, dits moralistes, ont fait effacer le titre fraternel d'*Enfants de la Patrie*, qui avait remplacé le triste et cruel nom d'*Enfants trouvés*.

Mais les aristocraties, dites moralistes, estiment très naturel et très normal qu'un bâtard de prince soit nommé prince de Brandebourg, premier ministre, général en chef, de par le droit de sa naissance.

Il est vrai que l'enfant trouvé du pauvre peuple est destiné à vivre misérable en travaillant dix-heures par jour au service des aristocrates, tandis que le bâtard princier est destiné à bombarder les bourgeois et le peuple au profit des princes et seigneurs féodaux.

La presse périodique et le prétendant.

Nous avons récemment publié la liste des journaux des départements que nous lisons, en les classant d'après le degré de leur sympathie pour la candidature bonapartiste. De cette statistique, il résulte que, sur 113 journaux, cent combattent vivement les prétentions de M. Louis Bonaparte, et que, sur les 13 autres, 3 seulement ont le courage de se prononcer franchement pour ce héros de Boulogne, qui aspire sans doute à nous gouverner sous le titre de *Louis-l'Oiseleur*.

Notre statistique, reproduite avec empressement par les journaux patriotes, a vivement contrarié la feuille bonapartiste intitulée la *Liberté* (comme sous l'empire, sans doute), et voici comment ce journal de l'aigle vivant essaie d'infirmer les renseignements que nous avons publiés.

Un journal qui se fait remarquer par l'acrimonie de ses attaques contre la candidature que nous défendons étalait avec emphase ce matin sous les yeux de ses lecteurs une liste alphabétique des organes de la presse départementale qui auraient définitivement adopté pour leur candidat le général Cavaignac. La meilleure réponse que nous puissions opposer à ce document, dont l'exactitude nous semblait dès l'abord fort contestable, est de reproduire ici textuellement le procès-verbal, qui constate au contraire que le comité permanent de la presse départementale élu par le congrès de Tours vient de prendre la résolution, après mûr examen, de recommander aux membres du congrès, ainsi qu'à ses amis de la presse et de la France départementale, la candidature de M. Louis-Napoléon Bonaparte.

Voici la copie littérale de ce procès-verbal, qui devient un cruel démenti donné à nos adversaires.

Ce paragraphe contient presque autant d'inexactitudes que de mots; nous n'avons pas dressé la liste des journaux qui portent le général Cavaignac, mais celle des journaux qui se prononcent contre Louis-Napoléon, quelle que soit la diversité de leurs candidats.

Nous ajouterons que le congrès de Tours ne représente pas la presse départementale, mais seulement une coterie réactionnaire qui essaie d'ameuter les provinces contre la République et qui choisit, d'après la tactique générale de ce parti, le nom de Louis-Napoléon comme un instrument de démolition et rien de plus.

Le prétendu congrès de la presse départementale veut Louis-Napoléon au risque, nous dirions presque dans l'espoir de la guerre civile qu'il prévoit parfaitement, et il réclame la dissolution de l'Assemblée nationale actuelle, parce qu'il en espère une plus réactionnaire. Voici la fin de son acte d'adhésion :

Le comité ne s'est point arrêté à rechercher si l'élection du président de la République ne pourrait pas servir de prétexte à quelque criminelle entreprise de l'anarchie, Il sait que le pays entend maintenir énergiquement la liberté et la sincérité du suffrage universel, et qu'il a la volonté et la force nécessaires pour faire respecter sa souveraineté.

Le comité, convaincu que le mandat de représentant de la nation doit prendre fin avec le vote de la constitution et l'élection du président de la République, n'a pas voulu se séparer sans exprimer l'espoir que l'Assemblée nationale, cédant au vœu général du pays, comprendra la nécessité de prévenir toute chance de nouveaux tiraillements dans le gouvernement, en déposant ses pouvoirs et en venant avec confiance se retremper par l'élection dans la souveraineté nationale.

Il est très vrai que ce manifeste est signé au nom du *Courrier de la Gironde*, que nous avons classé parmi les adversaires de Louis-Napoléon, mais cette manœuvre de ralliement, analogue à celle du *Constitutionnel*, pouvait être prévue d'après notre statistique, où on lisait : *Le Courrier de la Gironde, journal conservateur, hésite entre Changarnier et Bugeaud.*

Il paraît maintenant que le *Courrier de la Gironde* n'hésite plus, et qu'il a trouvé dans M. Louis le meilleur coin pour faire éclater la République.

La pièce publiée par la *Liberté* (comme sous l'Empire) ne présente aucune autre dissidence avec le tableau que nous avons imprimé.

Ce tableau fait honneur à la presse départementale dont l'immense majorité combat une intrigue pleine de dangers pour le pays. Nous seconderons de notre mieux nos confrères de province, et si, par malheur, Louis-Napoléon sortait de l'urne, nous subirons cette erreur du suffrage universel en exhortant nos concitoyens à dévorer avec résignation l'humiliation de la patrie jusqu'au jour où la constitution serait violée.

Nous ne pousserons pas à l'insurrection; mais, si les républicains, se rappelant les tentatives du prétendant incorrigible, se trouvent, par suite d'une pareille élection dans un état continuel de défiance et d'alarme, si cette agitation permanente porte le coup de la mort au commerce et à l'industrie, la responsabilité du mal retombera sur les prôneurs de M. Louis Bonaparte, et non pas sur les écrivains qui n'ont cessé de montrer l'écueil.

Congrès de la presse démocratique.

On nous communique la note suivante :

« Le *Congrès de la presse démocratique*, auquel ont pris part plus de cinquante journaux, proteste formellement contre les tendances fédéralistes et contre-révolutionnaires qui se sont produites dans une réunion de journaux, tenue naguères à Tours, et qui, sous le titre de *Congrès de la presse départementale*, patronne aujourd'hui la candidature d'un prétendant.

» Le *Congrès de la presse démocratique* laisse à chacun de ses membres le soin d'appuyer, pour la présidence de la République, le citoyen le plus digne par sa valeur personnelle, par son dévouement continu aux principes républicains, et par ses aspirations vers les réformes les plus larges et les plus pratiques réclamées par notre ordre social. »

L'article 415 du code pénal.

La sixième chambre de police correctionnelle était encore saisie aujourd'hui d'une question de coalition.

On sait qu'après le décret relatif à la réglementation des heures de travail dans les usines et manufactures, et révocatoire du décret du 2 mars précédent, presque tous les patrons ou chefs d'industrie ont cru pouvoir revendiquer le bénéfice de ce décret.

Les ouvriers se sont émus, et dans la tannerie principalement, quelques maisons ayant voulu imposer 11 heures de travail à leurs ouvriers, ceux-ci ont quitté les ateliers.

Les nommés Gombey, Goury, Brunot, Lambert, Ledru, Billion, Maltée, Randouin et Joseph, les six premiers assistés, de Me Jacob, avocat, comparaissaient comme prévenus de coalition et de faits particuliers s'y rattachant.

Goury, Ledru, Billion, Gombey et Randouin ont été acquittés, mais le tribunal a cru devoir faire à Lambert, Brunot, Maltée et Joseph, application de l'article 415 du code pénal.

Il y a dans l'appréciation des procès de cette nature deux parts à faire : celle de l'autorité et celle des tribunaux.

Quant à l'autorité, nous ne comprenons pas qu'elle défère aux tribunaux les grèves ou coalitions qui ne se manifestent par aucun désordre ou aucune violence.

Il serait temps cependant de comprendre que cet article 415 est une loi de l'Empire, faite par conséquent sous la puissance d'idées et de circonstances qui n'existent plus, pour un état industriel qui n'a pas le moindre le rapport avec la situation industrielle actuelle.

Le droit d'association, celui de réunion consacrés par la constitution ont frappé d'incapacité l'art. 415. Si le droit de réunion et d'association n'emporte pas nécessairement avec lui le droit de se concerter, de s'unir, de délibérer sur des intérêts communs, de se prêter aide et assistance, que sera-ce donc?

Evidemment, l'art. 415 n'est plus compatible avec le nouvel état de choses, et tout le monde l'a si bien compris, que la législature elle-même a senti la nécessité de mettre cette partie du code pénal en harmonie avec la constitution.

Pourquoi dès lors ces procès pour des faits auxquels on ne peut plus réellement et sérieusement appliquer l'épithète de coalition?

Quant aux tribunaux, ils ont, à défaut d'une loi nouvelle, une mission à remplir, et qui n'est pas sans importance.

Le texte de la loi est là, sans doute : mais auprès du texte, il y a toujours aussi les mœurs qui les jugent, et l'esprit du temps qui agit sur elles.

Partie active de l'humanité, le juge fonde la jurisprudence.

Or, qu'est-ce que la jurisprudence? Issue de la loi, la jurisprudence en conserve d'abord la tradition stoïque; mais peu à peu elle doit s'empreindre d'équité, refléter les mœurs, les idées, les découvertes nouvelles.

La jurisprudence n'est pas seulement le commentaire, elle doit être le complément intelligent de la loi existante.

Les tribunaux devraient donc refuser l'application de l'art. 415 à tout fait non entaché de violence, appelé jusqu'ici coalition.

Banquet fraternel des délégués du Luxembourg.

Ce banquet qui a eu lieu lundi matin à la barrière du Maine, a été précédé la veille d'un acte arbitraire de la police, qui a fait une descente au bureau provisoire des délégués, rue Saint-Martin. La police a saisi des toasts, des billets et un peu d'argent; mais cette violence, Dieu merci, n'a rien empêché : les billets avaient leurs propriétaires dont les noms étaient consignés par les chefs de série; les toasts avaient été presque tous recopiés, la police a donc été mystifiée, et le banquet a eu lieu sans qu'on daignât même faire allusion à cette rigueur inexplicable, qu'on eût pu prendre pour une sorte de provocation.

L'affluence des convives était telle que la grande salle du Jardin de la Gaieté pouvait à peine les contenir; les convives trouvèrent leur place assez difficilement, par suite d'un petit défaut d'arrangement matériel consistant à indiquer les numéros des séries, de manière à ce qu'ils soient vus en entrant dans la salle.

Tous les convives ayant enfin pris place, le président du banquet, M. Pierre Vinçard, président des délégués du Luxembourg, a introduit les invités, parmi lesquels on remarquait les représentants du peuple : Pierre Leroux, Dupont (de Bussac), Charles Dain, Grévy, Martin Bernard, Pelletier, Schœlcher, Brives, Gambon.

Le repas, repas modeste et démocratique, à un franc par tête, avait été fait par l'association des cuisiniers; le pain sortait des fours de l'association des boulangers; les tentures et les drapeaux étaient fournis par l'association des tapissiers. La commission du banquet prêchait ainsi d'exemple le principe de l'association.

Deux places vides étaient réservées à Louis Blanc et à Albert.

Le président a ouvert la série des manifestations par un discours *à l'association*, dans lequel il a rappelé la journée du 16 avril, où la réaction a commencé à entrer effrontément dans sa phase de violence et de calomnie contre le socialisme.

Après ce discours, on annonça que la parole était au citoyen Louis Blanc! Des applaudissements prolongés se firent entendre, et il fut donné lecture d'un toast envoyé de Londres par l'ex-président de la commission du Luxembourg. Dans ce discours, ayant pour titre : « A la République honnête... c'est-à-dire démocratique et sociale, » M. Louis Blanc a passé en revue les diverses accusations que les *modérés* font peser sur les partisans des idées nouvelles, et il leur a, pour ainsi dire, rejeté leurs accusations à la face; il a fait connaître ces hommes qui prennent pour une formule d'ordre cette barbare maxime : *Laissez faire, laissez passer*, c'est-à-dire *laissez souffrir, laissez mourir*! qui se proclament les défenseurs de la famille, alors que la misère figure dans le registre de la prostitution comme le grand aliment de la débauche, et que le mariage est devenu, dans les autres classes de la société, tout simplement une spéculation; enfin, qui se prétendent les défenseurs de la propriété, et, après l'avoir proclamée comme un droit, la veulent maintenir comme un privilège; il a fini en recommandant le calme et la patience : « La patience est la majesté de la douleur, le calme est la majesté de la force. »

M. Martin Bernard a lu ensuite, au nom de la montagne, un toast : A l'union indissoluble du peuple et de la montagne! dans lequel il a donné pour but à la République de 1848 l'organisation du travail.

M. Pierre Leroux lui succéda à la tribune, qu'il tint pendant quelque temps dans une causerie pleine d'effusion, où il établit, entre autre chose, que la République ne signifie rien si on laisse la monarchie subsister partout, si le despotisme et l'arbitraire règnent toujours dans les diverses relations de l'homme avec ses semblables, et spécialement dans l'atelier; il termina cette improvisation en exprimant de la manière la plus naïve et la plus sympathique, combien ces réunions fraternelles ont le don de le retremper et de le soutenir dans les difficultés et les langueurs de sa vie militante.

M. Dupont (de Bussac) a conseillé le respect à la constitution qui vient d'être promulguée, sauf à l'interpréter le plus favorablement possible dans le sens des institutions nouvelles qu'elle n'a pas explicitement consacrées, et M. Gamet a ajouté qu'il espérait que l'Assemblée nationale ne tarderait pas à recevoir une pétition réclamant le droit au travail, et signée : deux millions d'hommes!

Le citoyen Pierre Dupont a fait entendre son chant des travailleurs, si admirable sous tous les rapports, et dont le refrain : Buvons, buvons, buvons à l'indépendance du monde! » entonné par près de 2 000 voix, fait courir dans les veines un frisson d'enthousiasme.

On a entendu ensuite divers toasts portés : Par M. Pelletier, A nos frères les démocrates de Vienne! — par M. Pilon-Vortel : A la propagande sociale! — par M. Gauthier : A l'union de tous les socialistes et de tous les républicains sincères! — enfin, un discours de M. Eugène Stourm, dans lequel le socialisme est considéré comme le véritable défenseur de la famille et de la propriété.

Le banquet s'est terminé par des fables de M. Lachambeaudie, qui excelle de plus en plus dans la diction de ses petits chefs-d'œuvre, et l'on s'est séparé après avoir entendu le chant de Vinçard aîné : « Alerte, alerte, alerte! »

Tous les convives se sont dispersés en silence, en disant comme Pierre Leroux : « La vie morale est surtout dans les réunions fraternelles! »

La Révolution à Vienne et à Berlin.

La tranquillité de la tombe continue à régner dans les murs de Vienne devastée.

Durant l'*anarchie*, les prolétaires maîtres de la ville avaient pour devise : *La propriété est sacrée*, et cette doctrine n'était pas une vaine formule. Mais, depuis que l'*ordre* est rétabli par Windisgraetz, rien n'est plus à l'abri de la voracité de ses soldats, ce qu'ils ne peuvent emporter, ils le détruisent. Les arrestations continuent d'une manière atroce. Le brave chef de la légion académique, Aigner, a échappé aux mains de ses bourreaux en se brûlant la cervelle.

On annonce l'arrestation du prêtre et professeur Fuster, membre de la diète constituante, le favori des faubourgs et le père de la légion académique, qu'il avait formée après les jours de mars, en déployant aux yeux des étudiants de Vienne, le drapeau tricolore français.

Windisgraetz, qu'une feuille monarchique n'a pas hésité de comparer à Sobieski, se donne des spectacles dignes de Tibère et de Néron. Il renouvelle à sa manière les combats des gladiateurs. A Prague, il avait incorporé ses prisonniers dans son corps d'armée, puis il leur avait donné à Vienne ce qu'il appelle en riant « la place d'honneur. » Ce furent ces malheureux que les canons des démocrates viennois mitraillèrent les premiers, ce qui fit dire à Windisgraetz qu'il n'y avait pires ennemis que les amis. Maintenant, il emmène également une partie de ses prisonniers en Hongrie, et s'amusera, en pointant des canons devant eux, à les faire mitrailler par leurs amis les Hongrois.

La Hongrie est en ce moment le rendez-vous général de tous ceux qui, en Autriche, en Pologne et en Allemagne comprennent que le moment est venu de faire un dernier et suprême effort pour assurer le triomphe de la liberté.

La légion académique de Lemberg a imité celle de Vienne; accompagnée d'une partie de la garde nationale, elle a quitté la capitale de la Gallicie avant qu'elle ne fût mise en état de siége, et s'est rejetée en Hongrie.

On n'apprend encore rien de certain des opérations des troupes autrichiennes en Hongrie. Il est vrai qu'on parle de la reddition de Presbourg; mais c'est à Pesth que doit être le centre de la résistance. Une correspondance évalue les forces madgyares à 3 ou 400 000 hommes, dont 60 000 hommes de troupes régulières, composées en grande partie de régiments italiens.

On s'attend à un combat à outrance en Hongrie; le dernier coup y sera porté à la dynastie de Habsbourg.

Chaque peuple comprendra, à l'exemple de la Pologne, que l'intérêt général doit passer ici avant les intérêts particuliers, et que la question de la liberté, comprenant d'ailleurs toutes les autres, est supérieure à la question d'indépendance nationale.

Ce sera seulement sur les ruines de l'absolutisme que les divers peuples autrichiens, jusqu'ici tenus divisés, pourront dans un congrès général, terminer pacifiquement les différends qui les séparent et reconstituer leurs nationalités.

Les campagnards de la Silésie se lèvent en masse, surtout ceux qui habitent les montagnes. « Vienne, disent-ils, est tombée par la trahison, c'est à nous à continuer la lutte pour la liberté. »

Tout fait présager une guerre des paysans, et, si les passions continuent à s'envenimer, il est à craindre que tout ce qui est aristocrate soit bientôt pourchassé et traqué par les paysans qui les considèrent comme des bêtes fauves et dangereuses. Voilà le résultat de la politique de Metternich, continuée par Windischgraetz.

Il y a entre les évènements de Vienne et ceux de Berlin cette différence, que dans la première de ces capitales l'agression est venue du peuple, tandis qu'à Berlin, le gant a été jeté par la royauté. La position de l'Assemblée nationale est magnifique. En protestant comme elle l'a fait contre la force brutale des troupes royales, sans faire appel aux baïonnettes intelligentes de la garde nationale, la constituante de Berlin a mis de son côté toutes les provinces de la Prusse, celles-là mêmes qui flottaient encore indécises entre la monarchie et la république. L'Assemblée nationale l'a dit avec raison dans le manifeste adressé par elle au peuple prussien. « L'attitude calme et résolue d'un peuple mûr pour la liberté, donnera, avec l'aide de Dieu, la victoire et la liberté. »

La plupart des journaux prussiens envisagent avec effroi pour la monarchie le conflit que le nouveau cabinet vient de provoquer entre la couronne et l'Assemblée nationale. Quelle que soit l'issue présente de ce conflit, il a poussé le trône, disent ces journaux, sur la pente d'un abîme et a fait chanceler la couronne sur la tête des Hohenzollern.

BERLIN, 12 novembre. — Assemblée constituante (séance du 11 novembre). — Dans l'hôtel de Russie, ce matin, à 9 heures un quart, les députés de l'Assemblée nationale se sont rendus en corps au local de leurs séances; ils marchaient trois par trois; le peuple formait la haie et poussait des cris de jubilation. Le président d'Unruh, qui était à la tête du cortége, avec les vice-présidents, a frappé à la porte de la salle qui était fermée. Il a invité le poste intérieur à ouvrir; une voix répondit : « La porte est fermée par ordre du ministère; elle ne peut pas être ouverte. »

LE PRÉSIDENT. Je ne puis pas entamer un entretien parlementaire avec un inconnu, à travers le trou d'une serrure; si l'on veut continuer, il faut que quelqu'un sorte.

VOIX DE L'INTÉRIEUR. Je suis obligé, comme commandant, de garder le bâtiment, et je ne puis entrer dans des négociations ultérieures.

Aussitôt le vœu se manifesta que l'on fît ouvrir la porte du dehors.

Le président dit alors au milieu d'un profond silence : le major Brause a pénétré ce matin, entre 3 et 4 heures, dans le local des séances. Le commandant de la garde civique lui ayant demandé en vertu de quel ordre il agissait, il a répondu : Mes soldats sont ma légitimation. Et il a ajouté que la garde civique devait quitter la salle, sinon il l'attaquerait. Le commandant de la garde civique s'est retiré alors devant la force, conformément à la résolution d'hier. D'après cela, je ne crois pas qu'il faille faire ouvrir la porte du dehors. En conséquence, j'invite l'assemblée à se rendre au local précédemment désigné. Alors l'assemblée se rendit a l'Hôtel de Russie, accompagnée des acclamations du peuple. Le président ouvre la séance en exposant les faits, et continue ainsi : « Le pays nous regarde avec confiance, et il faut que nous répondions à la confiance qu'il a en nous. Il faut que nous tenions séance chaque jour. La corporation des arquebusiers de Berlin m'a offert, par une lettre officielle, son local pour la tenue des séances. Nous nous dissoudrions de fait, si par la fermeture des portes de notre local ordinaire, nous renoncions à nous constituer ailleurs.

M. DAUNE. Je fais remarquer que ce n'est pas le lieu où nous sommes qui nous fait assemblée nationale ; en quelque lieu que nous soyons, nous avons ce caractère, si nous voulons nous considérer comme la seule représentation nationale. Nous ne sommes pas dissous de fait ; le pays seul, et non la couronne, peut nous retirer notre mandat.

LE PRÉSIDENT. L'honorable membre ne m'a pas compris, j'ai parlé au conditionnel.

La question s'élève de savoir si on peut ouvrir la séance sans que les députés aient été invités. Le président fait remarquer qu'il a invité les députés à le suivre.

LE PRÉSIDENT. La séance n'a pour objet que de s'entendre sur les mesures concernant le lieu de nos réunions ultérieures.

M. WALDECK. Ce ne sont ni les murs ni les pierres qui forment l'Assemblée nationale, mais nos cœurs et nos volontés comme représentants d'un peuple de 16 millions d'hommes. Je sais bien qu'il ne s'agit que d'une formalité ; mais les formalités ont une grande importance. Je prie l'Assemblée d'inviter par acclamation le président à prononcer ces mots : J'ouvre la séance. Toute l'Assemblée se lève au milieu des bravos.

LE PRÉSIDENT. J'ouvre la séance, et j'invite le secrétaire, M. Plonis, à lire le procès-verbal de la séance d'hier. M. Plonis fait remarquer qu'il n'a pu encore achever son procès-verbal. On fait l'appel nominal, il y a 242 membres présents.

M. KIRCHMANN propose de lire un procès-verbal qu'il a rédigé sur les événements de la nuit. On propose de protester contre cette violence.

M. BORNEMANN. Je voudrais que l'on ne protestât pas du tout.

M. PHILIPPS. Nous devons toujours protester, quand on use de violence envers nous afin que le peuple sache que nous ne sommes pas des traîtres.

M. KUHNEMANN. Je désire que l'on ne tienne pas séance les jours suivants. (Murmures.)

M. DE BERG. La loi ayant été mise au bout d'une baïonnette, le gouvernement du pays est malade. Dieu veuille qu'il se rétablisse ! Mais il faut que les représentants soient à chaque instant à leur place pour faire voir au peuple que nous protégerons toujours ses droits les plus sacrés.

M. SCHULZE. Abandonner notre poste serait provoquer la guerre des rues. Nous ressemblerions aux agitateurs qui excitent et abandonnent ensuite.

M. KUHNEMANN. Je n'ai pas dit qu'il fallait quitter notre poste.

M. LE PRÉSIDENT. Je convoquerai l'Assemblée pour cette après-midi, dans le Schutzenhaus-Linien-Strasse, n° 5.

M. SEIDEL, président des délégués de la ville, écrit que les locaux des délégués seront à la disposition de l'Assemblée.

L'Assemblée adopte de suite une proposition de M. Weishsmuth, contenant une protestation contre l'expulsion de la garde civique du local des séances.

M. PHILIPPS. Je reçois une adresse de la garde civique de Spandau.

La séance est levée pour être reprise à trois heures de l'après-midi.

En sortant de la salle, les députés sont encore accueillis par les acclamations du peuple : Vive l'assemblée nationale ! Le président remercie en ces termes : « Les représentants du peuple sont sur le point d'épuiser tous les moyens légaux, mais quoi qu'il arrive, ils resteront et tomberont avec la liberté. » Les députés se réunissent dans diverses assemblées pour s'entendre sur les mesures à prendre dans l'après-midi.

(*Zeitungs Halle.*)

Nouvelles d'Italie.

VENISE, 2 *novembre*. — Après le départ de la flotte sarde d'Ancône, le 24 du mois dernier, nous jetons l'ancre à une faible distance de Venise. Le 1er novembre, *le Solon*, navire à vapeur de guerre français est arrivé ici, et le commandant a eu une entrevue avec l'amiral Albini. Après le départ du *Solon* qui s'est dirigé vers les lagunes, le bruit s'est répandu qu'il venait protester au nom du gouvernement français contre notre présence dans les eaux de Venise, qui, à ses yeux, équivalait à une violation de l'armistice. Si cela est vrai, comment concilier cette protestation avec celle de M. Rigodit, commandant des forces françaises dans ces parages qui reprochait à l'amiral Albini de laisser Venise à l'abandon.

Il y a plus, il y a quelques heures un navire à vapeur anglais s'est approché du vaisseau amiral, et après un entretien très vif de son commandant avec l'amiral Albini, on dit que ce commandant a aussi protesté dans le même sens que le bateau à vapeur français. — Mais le *Solon* venait de Naples et le vapeur anglais de Trieste. Voyez comme les grandes puissances se donnent la main d'une mer à l'autre ; voyez comme ils comprennent la médiation. Les étrangers nous demandent l'inertie, des mouvements intérieurs, l'anarchie, etc., et, malheureusement, nous ne les secondons que trop. (*Corriere mercantile* du 8 novembre.)

— Voici l'adresse du triumvirat vénitien à l'amiral Albini :

« Excellence, le retour dans les eaux de Venise de l'escadre dont vous êtes le si digne chef a causé la plus vive allégresse au gouvernement.

» Les sentiments de gratitude qui vous avaient accompagné à votre départ ont salué plus énergiquement encore votre retour.

» Fidèle à son ancienne gloire, la flotte sarde, en combattant pour l'indépendance italienne, fera rejaillir sur votre roi, vous et vos braves marins, tout l'éclat de cette œuvre généreuse et patriotique.

» Agréez, excellence, mes remerciements chaleureux et l'hommage de notre profonde estime.

» Le gouvernement provisoire de Venise, le 29 octobre 1848.

» MANIN, GRAZIANI, CAVEDALIS. »

(*Gazette piémontaise.*)

— Des correspondances de Rome du 4 annoncent comme probable la retraite du ministère Rossi.

— Un relevé des troupes italiennes de Venise, Rome et Toscane donne les chiffres suivants : Armée vénitienne de terre, Vénitiens et alliés, 18 934. Armée de mer, 5 600 hommes ; total, 24 534. — Troupes romaines disponibles, total, 14 600 hommes ; 32 pièces d'artillerie. En outre, il y a à Bologne 6 magnifiques pièces de 12, sans artilleurs. Il y a aussi 600 carabiniers à pied et 600 soldats des finances, excellentes troupes. Les troupes toscanes disponibles s'élèvent à 10 000 hommes ; une partie de ces troupes, sous les ordres du général de Langler ont été envoyées à la frontière, les autres ont été mises sous les ordres du général Garibaldi ; elles sont prêtes à partir.

(*Il Pensiero italiano*, du 8 novembre).

Assemblée Nationale.

Séance du 14 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. CORBON, vice-président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

On procède au scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée.

Quand l'urne a reçu tous les votes, on l'emporte dans les bureaux pour y opérer le dépouillement.

M. DE CHAMVAND. M. le ministre de l'intérieur a promis d'adresser aux conseils généraux le rapport de M. d'André sur le projet de décret relatif aux biens communaux, je demande qu'on leur adresse aussi l'exposé des motifs de ce projet.

M. DUFAURE répond que telle était son intention.

M. BESNARD demande que la discussion du projet de décret sur la consolidation des livrets de caisses d'épargne et des bons du Trésor soit ajournée.

M. JULES DE LASTEYRIE combat cet ajournement.

M. LE PRÉSIDENT le met aux voix ; le bureau déclare l'ajournement adopté. (Réclamations.)

M. CAVAIGNAC, président du conseil. Le projet de décret dont vous venez de voter l'ajournement, préoccupe le public. Il importe que l'ajournement qui vient d'être prononcé ne soit pas mal interprété au dehors. Je prie donc l'Assemblée de fixer le jour prochain où la discussion pourra avoir lieu.

QUELQUES VOIX. Après le budget.

M. J. DE LASTEYRIE demande que la discussion ait lieu lundi prochain. (Oui ! oui ! Non ! non !)

M. BESNARD combat cette proposition. Il a demandé l'ajournement à cause de la dépréciation des fonds à la Bourse ; il voudrait que la discussion ne s'ouvrît qu'après la fin de la crise financière. (Oui ! Non !)

M. GOUDCHAUX. J'ai voté contre l'ajournement, mais je dois tenir l'Assemblée en garde contre la pensée qu'il s'agirait ici d'une injustice à réparer ; il n'y a rien de semblable dans le décret en question.

M. J. DE LASTEYRIE insiste pour lundi.

M. BESNARD propose le 15 décembre.

M. TROUVÉ-CHAUVEL maintient qu'il s'agit de la réparation d'une injustice et demande la discussion pour lundi au plus tard.

L'ajournement au 15 décembre est mis aux voix et rejeté. L'Assemblée décide que la discussion aura lieu lundi prochain.

L'Assemblée adopte sans discussion un projet de loi relatif à un crédit de 17 000 fr. pour subvention à la caisse de retraites du ministère de l'agriculture et du commerce.

On reprend la discussion du budget rectifié.

M. WOLOWSKI combat de nouveau la suppression de la chaire d'économie politique au collége de France. Il soutient que le gouvernement a outrepassé ses droits en supprimant cette chaire. Le gouvernement ne nommait pas à cette chaire, il n'avait que la ratification sur la double présentation de l'Institut et du collége de France.

Personne plus que lui n'est partisan d'une école d'administration, mais il ne voit pas que cela doive empêcher l'enseignement de l'économie politique.

Cette chaire est une création de la Convention, et, certes, on a mauvaise grâce à prétendre qu'elle est devenue une chaire d'enseignement monarchique.

L'orateur développe longuement cette idée au milieu du bruit des conversations.

M. LE PRESIDENT proclame le résultat du scrutin pour la nomination du président. Les voix se sont ainsi réparties :

Votants	585
Majorité absolue	293
MM. Marrast,	378
Maleville,	144
Lacroise,	21
Senard,	11
Divers	4

En conséquence, M. Marrast est proclamé président de l'Assemblée pour le mois courant.

M. MATHIEU (de la Drôme). Après une révolution qui a renversé une royauté, je ne comprends pas qu'on vienne soulever encore une question de droit, à propos de la suppression d'une chaire de turc, d'arabe, ou d'économie politique. Le droit du gouvernement provisoire était dans la révolution. (Très bien ! à gauche. — Murmures à droite.)

J'arrive à la question de fait. Moi aussi, j'ai cru aux oracles de la science importée chez nous par J.-B. Say. J'ai été détrompé à la vue de son impuissance. Aujourd'hui vous voyez les grands-prêtres les plus distingués de la science, M. Ramon de la Sagra lui-même, proclamer l'impuissance de la science en plein sanctuaire. (Bruit.)

Qu'ont produit les économistes ? La statistique ? Mais vous savez ce que c'est que la statistique. Un membre de cette assemblée ne disait-il pas dernièrement, comme des augures de l'antiquité : Qu'il ne concevait pas comment deux statisticiens pouvaient se regarder sans rire.

La statistique ne contient-elle pas tout ? N'en tira-t-on pas toutes les conséquences possibles grâce à l'art déplorable qu'ont certaines personnes de grouper des chiffres. On y trouvera à la fois la preuve que l'ignorance multiplie les crimes, et que la diffusion des lumières les multiplie également.

Toute la science des économistes se borne à cette seule formule : Laissez faire, laissez passer. Parlez-leur des faillites, des banqueroutes, des chômages, ils vous répondront comme M. Thiers : C'est la science du monde, laissez le mal se faire, laissez passer la ruine et la misère sur le front des citoyens.

Ils nous parlent toujours de liberté ; mais quelle est cette liberté qu'ils aiment, celle de falsifier, de tromper ; mais voyez s'ils ont le même amour pour le droit de réunion, pour la liberté de la presse.

L'enseignement de l'économie politique peut être utile à ses professeurs, il est funeste au pays.

Parlez de misère aux économistes, demandez-leur du pain, ils vous répondront : « Prenez des gros sous et allez chez le boulanger. » (Interruption.)

A GAUCHE. Vous leur donnerez, vous, du papier-monnaie.

M. MATHIEU (de la Drôme). Je suis heureux de l'interruption. (Bruit.) Sans doute j'ai proposé la création d'un papier-monnaie garanti sérieusement. (Bruit.) Mais est-ce qu'il n'en circule pas dans le pays ? Est-ce qu'il n'en circule pas en France pour 400 millions, garantis par 80 millions seulement. (Interruption bruyante.) A entendre les économistes, s'il n'y avait en France ni or ni argent, nous serions condamnés à mourir de faim. (Nouveau bruit.)

Je soutiens que l'enseignement de l'économie politique n'est pas une science, et j'ajoute qu'elle est contraire à la religion et à la morale. (Oui ! — Non !) Est-ce que tous les économistes, depuis le premier jusqu'au dernier, ne font pas au pauvre une prescription de n'avoir pas d'enfants ? (Nouvelle interruption.)

Je n'appartiens à aucune école, ni fouriériste, ni saint-simonienne, mais je soutiens que dans l'école économiste, je ne connais pas d'homme qui ait autant de génie que Fourier. (Agitation.)

Je déclare, et je le prouverai en peu de mots, pourvu que l'Assemblée veuille y mettre un peu de patience, que les principes sur lesquels repose l'économie politique sont excessivement dangereux.

Il y a deux mois, à cette tribune, s'est agitée la question des dix heures de travail. Vous avez entendu les économistes soutenir avec véhémence la liberté illimitée dans les transactions, sous le prétexte de l'inviolabilité de la liberté individuelle dans les transactions.

Il faudrait qu'on prouvât que l'homme qui est pressé par la faim, est libre de débattre, c'est ce qu'on n'a pas prouvé.

Vous savez l'ardeur que mettent les économistes à empêcher l'Etat de surveiller le commerce et l'industrie. Eh bien ! ces faits leur donnent un démenti quotidien.

Quelle est l'industrie la plus respectée à l'étranger ? l'orfèvrerie, parce que l'Etat exerce son contrôle, et cela est si vrai que les fabricants de plaqué sollicitent l'intervention de l'Etat. (Très bien !)

L'économie politique sera une science quand elle aura concilié le capital et le travail, conciliation qui seule peut sauver aujourd'hui la société sur la pente de l'abîme. (Sensation.)

L'économie politique sera une science quand elle aura résolu le problème du paupérisme où est le salut de l'humanité.

J'ai posé ici trois questions auxquelles on n'a pas répondu parce qu'on ne pouvait rien répondre.

J'ai parlé de la production augmentée quand le travailleur consomme davantage ; j'ai prouvé que le travailleur consomme moins qu'il ne produit, que le travail ne saurait être limité. Je dis que la misère est une anomalie qu'on ne saurait expliquer et qu'il faut faire disparaître. (Très bien !)

M. PAYEN prend la parole pour une rectification. J'ai gagné ma chaire sous la monarchie au concours ; tous les professeurs du gouvernement provisoire doivent les leurs au caprice de M. Jean Reynaud.

M. JEAN REYNAUD. La question est essentiellement politique. Si l'on voulait que l'enseignement fût républicain, il fallait que les chaires fussent données à des républicains de la veille. (Exclamations à droite.)

UNE VOIX A DROITE. Vous ne l'avez pas dit.

M. Jean Reynaud va parler à son interrupteur : il s'engage entre ces deux représentants un colloque très animé.

M. LHERBETTE. Je ne comprends pas que la politique intervienne quand il s'agit de sciences. On vous a dit que le gouvernement provisoire a fait la révolution, je réponds que la révolution a fait le gouvernement provisoire. (Hilarité.)

Quant au fait, l'orateur soutient qu'il n'y avait pas convenance à supprimer la chaire d'économie politique, et il en demande le rétablissement.

M. FRESLON, ministre de l'instruction publique, pense que la chaire d'économie politique doit subsister, par cela même que les principes d'économie politique sont sujets à controverse ; si l'Assemblée pense que les finances de l'état puissent le permettre, elle devra la rétablir.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix le chiffre du chapitre.

VOIX DIVERSES. La division.

M. LE PRÉSIDENT. La commission propose une réduction de 15 000 fr. sur le collége de France.

M. SAUVAIRE BARTHÉLEMY répond que cette réduction porte sur les annuités allouées pour les publications.

Le chap. 17 est adopté, ainsi que le chap. 18, relatif au crédit extraordinaire de la Bibliothèque nationale.

CHAP. XIX. — *Bibliothèques publiques*, 464 390 fr.

M. LÉON FAUCHER. Par amendement, je demande le rétablissement de cette somme.

M. BINEAU. La commission a proposé une réduction, parce qu'il y a eu cinq chaires supprimées au mois de février, et que ces chaires n'ont pas été occupées. La question du reste demeure entièrement réservée pour le moment où sera discuté le projet de loi sur l'école d'administration.

M. EDGARD QUINET demande le rétablissement des chaires supprimées. (Aux voix ! aux voix !)

L'amendement de M. Léon Faucher est mis aux voix et adopté, ainsi que le chapitre 14,

Les chapitres 15 et 16, relatifs au Muséum d'histoire naturelle et aux établissements agronomiques, sont également adoptés.

CHAPITRE 17. — Bibliothèque nationales. — Dépenses ordinaires, 283 600 fr.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE fait remarquer que, bien que la commission ne propose aucune réduction pour cette année, elle demande une réduction de 40 000 francs sur l'exercice 1849 : il demande sur quelles parties du service devra porter cette réduction.

M. LAUREAU fait remarquer que cette augmentation provient de ce que la bibliothèque Sainte-Geneviève est maintenant ouverte le soir, et qu'il y a une immense affluence de lecteurs.

M. SAUVAIRE BARTHÉLEMY. A la bibliothèque Nationale, il y a 900 mille volumes, et il n'y a que vingt-deux employés ; à la bibliothèque Sainte-Geneviève, il n'y a que 200 mille volumes et vingt-sept employés.

M. FRESLON, ministre de l'instruction publique, combat de nouveau la réduction, qui est mise aux voix et rejetée.

QUELQUES VOIX. Nous ne sommes pas en nombre. (Il y a, en effet, à peine 400 membres dans la salle.)

PLUSIEURS VOIX. Le scrutin de division. (Agitation.)

M. AUGUSTE AVOND. Le bureau aurait dû constater si la chambre était en nombre. (Nouvelle agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Il y a une autre réduction de 20 000 fr. sur le service général des bibliothèques.

M. BINEAU. La commission y renonce.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix le chapitre 19, montant à 170 233 fr.

VOIX DIVERSES. Nous ne sommes pas en nombre.

M. LE PRÉSIDENT. Le bureau me fait remarquer que l'Assemblée est en nombre. (Réclamations diverses.)

Le chapitre est adopté, ainsi que le chapitre 20, relatif à l'académie de médecine.

CHAP. XXI. — *Ecole de Chartres*, 26 000 fr.

La commission propose de réduire cette somme à 12 400 fr.

Une discussion sans importance s'engage sur cette réduction qui est tour à tour combattue par MM. Ferdinand de Lasteyrie, Kerdrel, Vaulabelle et Freslon, ministre de l'instruction publique, et défendue par MM. Sauvaire Barthelemy et Deslongrais.

M. Kerdel a proposé, par amendement, de reprendre le chiffre de 35 400 fr., qui est mis aux voix et adopté.

Le chapitre 22 relatif à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes, et le chapitre 23 relatif aux établissements divers sont adoptés.

CHAP. XXIV. — *Souscriptions*, 180 000 fr.

M. STOURM demande la suppression de cette somme, non pas par économie, mais parce qu'elle est un motif continuel d'abus et de sollicitations auxquelles le ministre ne peut résister.

M. FRESLON, ministre de l'instruction publique, combat cette suppression. Le comité des finances qu'on n'accusera pas sans doute de trop de bienveillance, n'a pas proposé de réduction sur le crédit demandé, parce qu'il a pensé que toute réduction était impossible.

M. STOURM, tout en persistant dans ses observations, réduit sa proposition à une diminution de 10 000 fr. seulement.

M. LE PRÉSIDENT met cette réduction aux voix.

VOIX DIVERSES. Nous ne sommes pas en nombre !

M. LE PRÉSIDENT. Le bureau doute que l'Assemblée soit en nombre.

DE TOUTES PARTS. Le scrutin de division.

M. LE PRÉSIDENT. On va procéder au scrutin de division, cela lèvera tous les doutes.

On procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	490
Majorité absolue,	246

L'Assemblée n'est pas en nombre. Le scrutin est annulé.

La discussion est renvoyée à demain.

Science sociale. — C'est par erreur typographique que nous avons annoncé pour samedi prochain la première séance du cours que M. Victor Hennequin va faire dans le faubourg Saint-Antoine, rue de Charonne, n° 39, à huit heures du soir. Ce cours commencera demain soir jeudi, et se continuera tous les jeudis et lundis. La salle sera ouverte à 7 heures et demie.

FAITS DIVERS.

Le général Baraguay-d'Hilliers, président de la réunion de la rue de Poitiers, assurait ce matin même que, malgré la persistance de la minorité des membres à vouloir faire désigner un candidat à la présidence, la réunion avait décidé qu'elle n'en adopterait aucun.

Depuis plusieurs jours les séances ont été interrompues dans la crainte de débats trop vifs qu'auraient infailliblement amenés des altercations de la part de certains représentants fort dévoués au général Cavaignac, mécontents du parti pris par la majorité. (*La liberté.*)

— On écrit de Naples, 2 [illegible], à la *Gazette de Gênes* :

« L'amiral Baudin a [illegible] 30 octobre. Il se rendit à Tunis, accompagné de [illegible] bey aurait refusé formellement de reconnaître la République française. »

— On s'est présenté chez M. L..., rue Paradis-Poissonnière, et l'entretien commença sur cette question qui lui fut faite : « Monsieur votre frère est bien l'ex-auditeur au conseil d'Etat ?—Oui, monsieur.—Est-il toujours en disponibilité ?—Oui, monsieur.—Nous avons pensé à lui pour une mission dans le département de la Moselle.—Ah ! et laquelle ? —Mais pour appuyer la présidence.—Ah !—Mon Dieu, monsieur, dans quel cercle vivez-vous donc ? tout vous surprend ; vous ne savez donc pas que nous avons divisé la France en quatre commissariats généraux, communiquant avec des sous-commissaires qui sont dans chaque département, qui se relient à des agents établis dans chaque arrondissement. Monsieur votre frère acceptera-t-il le commissariat de la Moselle ?—Je ne sais, monsieur, et jusqu'ici vous ne m'avez pas nommé votre candidat. —Ah ! vraiment, vous êtes étonnant ! Eh quel autre voulez-vous que ce soit que le prince Louis ?—Monsieur, je ne puis que vous donner l'adresse de mon frère, voyez-le. Quant à moi, j'espère un autre président que votre candidat. »

Qui paiera les frais de tant de missions ? fut la question que s'adressa M. L... après le départ de son visiteur.

— M. Héreau, porté comme candidat dans l'Yonne, et dont on avait annoncé le désistement, soutient au contraire sa candidature, qui paraît avoir de grandes chances de succès.

— Hier matin, au milieu d'un petit groupe sur la place de la Concorde, un monsieur à cheveux blancs disait à ceux qui l'entouraient, et en montrant de la main le dôme qui surmonte l'autel : « Ils ont oublié une chose bien essentielle. — Laquelle ? fut-il demandé. — Ils ont écrit : *Aimez-vous les uns les autres*, sans le trait d'union... Je ne fais pas de calembour, continua le monsieur ; mais ce trait d'union manque partout ; cette fête devait être le gage d'union du peuple, la constitution devait y être reçue comme une bénédiction. Mais non, c'est impossible ; il n'y a pas de trait d'union. » Et le vieillard s'éloigna en hochant la tête et répétant tout bas : « Il n'y a pas de trait d'union. »

— On lit dans une feuille piémontaise :

« L'ingénieur Mans a mis en activité sa machine pour le percement des Alpes et a obtenu en trente-cinq minutes la perforation d'une roche de quarante-huit centimètres et demi. En appliquant son procédé à la perforation du Mont-Cenis, si l'on travaille des deux côtés sans rencontrer d'obstacles imprévus, on calcule que, dans trois ans, ce travail sera achevé. »

— Samedi soir, vers dix heures, des agents du service de sûreté ont arrêté deux hommes assez bien vêtus qui simulaient l'ivresse et qui criaient à tue-tête : Vive Henri V ! Conduits au commissariat de police de la rue de Grammont, ils ont refusé de dire leur nom, et ont dû être en conséquence envoyés au dépôt de la préfecture.

— Le rapport fait par M. Altaroche, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un crédit de 600 000 fr. pour l'exposition des produits de l'industrie française en 1849, conclut à l'adoption pure et simple du projet ministériel.

Aux termes de ce rapport, l'exposition aurait lieu dans le courant de mai 1849 ou au commencement de juin au plus tard.

— C'est maintenant un fait certain que la maison Rothschild de Paris se met en mesure de liquider ses affaires.

— Samedi, M. le vicomte d'Arlincourt, M. Jeanne et M. Garnier, libraires, ont reçu avis officiel de leur renvoi, par la chambre d'accusation, devant la cour d'assises de la Seine, à l'occasion du livre intitulé : *Dieu le veut*.

— Hier matin, on a trouvé, dans un des terrains dépendants de la cité Beaujon, aux Champs-Elysées, le cadavre d'un jeune homme de vingt ans environ, baignant dans son sang, et ayant près de lui un pistolet, déchargé, avec lequel il paraissait s'être volontairement donné la mort. Un docteur-médecin, qui demeure tout proche, Petite-Rue-Verte, M. Raymond, ayant été appelé en même temps que l'on prévenait le commissaire de police, il a été constaté que la mort, déterminée par un coup d'arme à feu tiré au cœur, avait dû être instantanée. Aucun papier ne se trouvait dans les vêtements de ce malheureux, qui a dû être porté à la Morgue.

Voici son signalement : taille de 1 mètre 60, teint brun, sourcils noirs, cheveux crépus de même couleur, yeux chatains. Une portion de ses vêtements paraîtrait indiquer qu'il aurait appartenu à l'artillerie, soit de l'armée, soit de la garde nationale.

— On fait déjà courir des listes de ministère du futur président Louis Bonaparte.

M. Odilon Barrot, vice-président de la République ou ministre de l'intérieur :
M. le maréchal Bugeaud, ministre de la guerre ;
M. l'amiral Cécille, ministre de la marine ;
M. Molé, ministre des affaires étrangères ;
M. Vivien, ministre de la justice ;
M. de Girardin, ministre des finances.

Comme moyen de fusion entre les partis, on aurait songé à offrir le ministère de la justice à M. Berryer ; M. Vivien aurait alors été chargé du portefeuille du commerce ou des travaux publics.

Dans cette liste figurent des hommes d'Etat qui n'ont pas même été consultés ; on les fait ministres malgré eux. D'autres sont définitivement choisis par suite d'engagements sérieux ; d'autres promettent leur concours, si l'on se conforme à leur programme.

On dit aussi qu'il a été question, dans l'entourage de M. Louis Bonaparte, d'offrir la vice-présidence de la République au maréchal Bugeaud.

On comprend avec quelle réserve il faut accueillir ces affirmations de personnes qui, trop légèrement sans doute, se prétendent bien informées. (*Assemblée nationale.*)

— Les belles peintures de M. Chasseriau, dans l'escalier du Conseil d'Etat, sont terminées ; le public sera admis à les visiter sous peu de jours.

— Hier a eu lieu à la barrière du Maine, le banquet des ouvriers délégués des diverses corporations ouvrières. La République démocratique et sociale a été chaudement et noblement exaltée dans cette réunion populaire à laquelle assistaient une grande partie des représentants du peuple appartenant à la montagne. Nous reparlerons de cette manifestation.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE. — *Avis*. A dater du 15 courant, le montant des bordereaux proposés à l'escompte et présentés avant midi, sera mis à la disposition des déposants le lendemain, dès neuf heures du matin.

BANQUET DE LA PRESSE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE. — Les commissaires du banquet sont priées de se réunir tous, demain mercredi, à 9 heures du matin, à la *Réforme*, au rez-de-chaussée.

Accord des intérêts dans l'association ou besoins des communes,

Par VILLEGARDELLE ; 2e édition, augmentée ; 1 vol. in-32. Prix : 75 cent. Chez CAPELLE, 10, rue des Grès-Sorbonne.

Voici un petit livre que nous voudrions voir entre les mains de tous les étudiants en socialisme. L'auteur n'y affiche de préférence pour aucun système en particulier ; il pose avec beaucoup de netteté et développe avec une lucidité remarquable les principes généraux qui forment en quelque sorte la *philosophie première* du socialisme et sur lesquels tous les socialistes s'accordent. L'*Accord des intérêts* est un livre élémentaire du plus grand mérite, mais élémentaire n'est pas synonyme de superficiel, et l'auteur le prouve bien, car son travail, si digne de guider les premiers pas des débutants, est un des meilleurs que puissent lire les hommes habitués à l'étude des questions sociales. Ces mérites ne sont pas les seuls qui s'attachent à l'œuvre de M. Villegardelle, il en a un autre plus rare ; il est écrit dans ce style simple, précis, limpide, qui fut un des caractères de notre langue, mais dont peu d'écrivains ont gardé le secret. M. Villegardelle possède au suprême degré l'art de dire tout ce qu'il veut et de ne dire que ce qu'il veut, et il n'y a pas, au point de vue du goût, un mot à retrancher de son livre.

Enseignement populaire de la Musique

Le conseil municipal de Rouen, à la suite d'un examen comparatif de plusieurs élèves instruits les uns par la méthode actuelle, les autres par la méthode Galin-Paris-Chevé, vient de conférer à M. Aimé Paris l'enseignement musical dans deux des écoles communales de la ville.

Nous avons sous les yeux une copie authentique du procès-verbal de l'examen comparatif. Il en résulte que les élèves produits par M. Aimé Paris ont montré une supériorité très marquée sur ceux de M. Paumier, chargé de l'enseignement dans les écoles communales. Sur quatre élèves de M. Paumier, un seul a répondu passablement aux questions théoriques ; deux ont mal solfié, deux n'ont pas pu solfier du tout. Sur trois élèves de M. A. Paris, un seul a commis quelques erreurs de solfége aussitôt rectifiées par lui-même ; les deux autres ont lu couramment, et tous trois ont bien répondu aux questions théoriques.

Indépendamment de l'examen comparatif, M. A. Paris a soumis tous ses élèves à des exercices divers qui ont témoigné de la solidité de leur instruction musicale.

Il y a longtemps que le procès entre les deux méthodes est pendant à Paris. Nous espérons que le conseil municipal de Paris-républicain tiendra à honneur de replacer la capitale au rang qu'elle doit tenir dans la voie du progrès et des améliorations. M. Chevé ne réclame qu'une chose depuis plusieurs années : le concours loyal et sincère entre les deux méthodes. Il faut, en vérité, qu'une société soit bien mal organisée pour qu'une chose aussi simple, aussi juste, rencontre autant de difficultés.

Notre révolution de Février inspire aux jeunes poètes de l'île Maurice, Volcy de Lafaille et Lolliot, nos amis, des vers très heureux. Nous voudrions pouvoir citer une *Ode à la liberté*, dont quelques strophes ne seraient pas désavouées par la muse de Béranger. Voici deux couplets d'une chanson publiée par le *Mauricien*. C'est une leçon que l'esprit généreux de nos frères créoles donne, sous forme légère, à nos trembleurs de France :

Quoi ! vous tremblez sur le sort de la France,
Brave rentier, honnête commerçant ?
A l'horizon quand brille l'Espérance,
Tout, jusqu'au calme, est pour vous menaçant.
Le Trois fléchit ; mais fut-il même à trente,
Ce thermomètre est bien souvent trompeur ;
La crainte seule a fait baisser la rente :
La peur du mal, c'est le mal de la peur.

Plus vous tremblez, et plus la rente baisse ;
Plus elle baisse, hélas ! plus vous tremblez ;
Effet et cause, ainsi l'on voit sans cesse
La crainte agir en essors redoublés.
Quand le crédit, qui vit de confiance,
S'en va mourant au sein de la torpeur,
De votre force ayez donc conscience :
La peur du mal, c'est le mal de la peur.

. . . .

L'agioteur compte sur la panique,
Car tout s'exploite en ce siècle pipeur.
Ayez donc foi dans votre République :
La peur du mal, c'est le mal de la peur.

PETITE CORRESPONDANCE.

Arbois. — M. J. — Vot. ab. finira le 31 déc.
Cayenne. — M. B. — La facture des livres monte à 49.40 à nous remettre à la 1re occasion.
Besançon. — M. T. — Nous débitons vot. compte de 110, que nous vous prions de réclamer pour nous au conseil d'adm. de l'*Un. du* S. M. G. lui a écrit à ce sujet.
Paris. — M. H. — C'est très bien ainsi.
Les Bordes. — M. E. S. — Nous avons bien reçu les deux paquets ; mais l'impr. fait attendre la fin ! J'espère toutefois vous l'envoyer auj. merc.

Bourse du 14 novembre.

On escompte et on lève 125 mille fr. de rente, ce qui met un million 600 mille fr. sur le marché ; mais les affaires de Berlin préoccupent toujours les esprits ; on y craint une révolution politique, et l'on en redoute les conséquences pour le crédit public européen, déjà si ébranlé.

Le 5 0/0 laissé hier à 64 25 ouvre à 64, touche à 64 25 pour tomber sans réaction aucune à 63-55, fin courant. C'est une baisse de 70 c. Le trois, de 42-10, descend également à 40-90, baisse, 1-20 c. La banque de France, de 1335, arrive à 1305, après avoir coté 1300, perte 30 sur le marché précédent.

Les chemins de fer fléchissent tous avec les rentes. Orléans perd 5 fr. à 570. Avignon-Marseille faiblit à 147 50. Le Nord, de 342 50, arrive à 336 25.

Le marché est inquiet et fort lourd ; l'inquiétude qui règne sur les élections peut seule motiver la chute des fonds.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	42 10	41 90	40 90	40 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	64 35
Cinq 0/0	64 25	64 25	63 50	63 55

14 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	64	4 Canaux avec prime	815 ..
— Emprunt 1847-1848	64	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	63 65 ..	Caisse hypothécaire	95 ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1305	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récép. Rothschild	77 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	62 50	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	76 75	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— 4 1/2	72 ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	860 ..
Obligations de la Ville	1100 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	363 75	363 75
Versailles, rive droite	104 50	100 ..	Du Nord	341 25	336 25
— rive gauche	90 ..	90 ..	De Paris à Strasbourg	327 50	326 25
Paris à Orléans	575 ..	570 ..	Tours à Nantes	310 ..	310 ..
Paris à Rouen	365 ..	360 ..	Paris à Lyon	345 ..	... ..
Rouen au Havre	166 25	165 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	150 ..	147 50	Dieppe à Fécamp	106 ..	... ..
Strasbourg à Bâle	75 ..	76 25	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	215 ..	215 ..	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 novembre.

THÉATRE DE LA NATION.—Jeanne-la-Folle.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—La Camaraderie.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—Le Domino, le Nouveau Seigneur.
ODÉON.—Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Catilina.
GYMNASE.—L'Ambassadeur, O Amitié ! une Femme qui se jette.
VAUDEVILLE.—Cadet, Mme Cartouche, Feu d'artifice, Roger.
VARIÉTÉS.—Mignonne, les Enfants, un Vilain Monsieur, les Saltimbanques.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Cuisinier politique, les Envies, Fièvre, Mobilier.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Livre noir, Tohubohu.
GAITÉ.—Le Sonneur, Guillaume.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—L'Ange dans le Monde, la Peur du Mal, le Commis.
FOLIES.—Visite du Diable, la Laitière, Chiffonnier, Domestiques.
DÉLASSEMENTS.—Le Grenier de Béranger, Claude.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Notre-Dame, Guimard, 7 Péchés capitaux, la Peine.
THÉATRE CHOISEUL.—Gentil-Hussard, intermède, Claude, Don-Quichotte, Fontanarose.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 310. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 16 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS. 15 NOVEMBRE.

Un pavé sur la tête du général Cavaignac.

Nous avons entre les mains, sous le titre de *les Prétendants devant le Peuple*, une petite brochure anonyme grossière, et indigne, écrite par quelque ami bien borné du général Cavaignac, ou plutôt peut-être par un ennemi très habile de sa candidature.

Nous ne connaissons rien, en effet, qui soit capable de mieux écraser cette candidature qu'un écrit où tout ce qui n'est pas le général Cavaignac, en France, n'est pas seulement anéanti à son profit, mais encore couvert de boue; et où l'on élève à M. Cavaignac, resté seul debout, un piédestal plus haut que celui du génie saltimbanque, doré et menteur, que Louis-Philippe et M. Thiers ont placé sur la colonne de Juillet.

Pour quiconque connait un peu l'esprit humain et surtout l'esprit français, il y a dans une flatterie aussi colossale, accompagnée d'aussi ignobles dénigrements, de quoi assommer d'un coup un homme beaucoup plus solide que le général Cavaignac, qui avait eu, lui, du moins, le bon sens de poser sa candidature dans des conditions plus modestes et plus convenables. C'est ce qui nous confirme dans l'idée qu'une pareille brochure est l'œuvre de quelque ennemi acharné de cette candidature.

Si cet écrit est répandu à un très grand nombre d'exemplaires, et s'il n'est pas désavoué promptement et avec éclat par celui au profit de qui il semble fait, il contribuera plus que toutes les attaques les plus passionnées, dont le général est l'objet, à l'avortement de sa présidence.

Cette brochure anonyme, qui prend des airs rudes, loyaux et francs, dont l'auteur, quelque folliculaire émérite, se dit peuple, et qui se produit sous cette épigraphe menteuse empruntée à Montaigne : « Ceci, lecteur, est un livre de bonne foi, » débute par une bordée d'injures et d'outrages dirigées contre M. Louis Napoléon, très propres par leur exagération à irriter tous ceux qui ont quelques dispositions à nommer celui-ci, et à lui conquérir, par réaction, ceux qui n'en voudraient point.

Vient ensuite l'attaque des républicains avancés et des socialistes. Voici comment on les traite en bloc :

Tandis que le neveu du grand homme bat la campagne avec ses condottieri et ses lansquenets, la bande ultra-démocratique a conjuré tous ses adeptes et ouvert tous ses banquets. On se rallie encore une fois; on communie sous les espèces du vin bleu et du veau. Les toasts sont portés, les hanaps sont remplis et vidés tour à tour, en l'honneur des fouriéristes, des babouvistes, des communistes, des utopistes, des annihilistes et d'autres socialistes pareils.

Les oracles *avinés* se succèdent, *en chancelant*, sur le trépied prophétique, chacun fait preuve d'éloquence et de verve au tintement des verres et des bravos de quelques douzaines de *panseurs*.

Ces socialistes *qui proclament* que la propriété est le vol, que le mariage est illégitime, que la famille est dissoute, ont pour point de départ *l'exaltation des vices et des passions matérielles*. Ils appuient la nécessité de leurs réformes sur *les capacités physiques et sur le cube de l'estomac*. La morale et la religion, ces supports infaillibles d'une société chrétienne et bien organisée, *sont supprimées* ou regardées comme des hors-d'œuvres ou des choses inutiles.

Singulières gens, qui parlent de civisme *entre deux hoquets*, qui *vautrent* la Liberté sur des *tables rougies*; et, *parce qu'ils ont bu*, qui croient que la France est ivre, et qu'elle va répéter avec enthousiasme leurs discours extravagants!

Que n'avez-vous la vergogne funèbre de Marat, votre Dieu occulte?— Lui aussi tentait l'affranchissement des masses par le moyen de la hache révolutionnaire, et voulait faire passer la société sous le niveau de la guillotine.

Mais ce n'était pas dans *les fumées de l'orgie* qu'il puisait ses inspirations frénétiques : le front ceint de bandeaux imbibés de vinaigre, passant les jours et les nuits dans le fond d'une cave, content d'un peu de pain noir, luttant contre les pesanteurs du sommeil, à l'aide d'un stimulant énergique; le malheureux! quand il se crut purifié dans ces ardentes privations, l'œil égaré, la parole en délire, pâli de veilles, il apparut et se proclama l'apôtre sanglant de la Liberté!!! — Au moins celui-ci, *s'il jouait au sang, n'emmiellait pas* son verre avec du champagne, et *ne préludait pas à la terreur par des festins* !

Puis c'est le tour du gouvernement provisoire :

Ce premier noyau ne contenait pas un homme, pas une idée. C'était une imitation, une réminiscence de 93; et la France allait disparaître, si le bon sens du pays ne se fût ému pour renverser ces brouillons dangereux.

Déjà la hideuse Banqueroute dressait la tête; — nous revenions prestement au règne des assignats; — l'impôt était doublé; — l'immoralité entrait dans la famille avec le divorce; — plus de commerce, — plus de crédit; — partout l'anxiété et le malaise; — le désordre dans le présent, — la terreur dans l'avenir.

ILS RÉGNAIENT, CEPENDANT!!!

Jamais mission plus grande n'avait été confiée à des hommes;—jamais acclamations plus enthousiastes n'avaient accueilli les souverains absolus. — Toutes les volontés, tous les cœurs se groupaient autour d'eux pour leur former un cortège; — le bonheur du pays était assuré....

Hélas! — un coup de tonnerre est venu désenchanter tous ces rêves.

Entrés au pouvoir avec le symbole de la fraternité, ils en sont sortis par la porte du fratricide.

Après cela on abîme dans le même goût la rue de Poitiers et toutes les nuances du parti dit modéré et du légitimisme. On passe à Lamartine, que l'on gouaille misérablement, et, après avoir fait ce que l'on appelle « cette hécatombe de prétendants, » après avoir couvert de boue les hommes de différentes origines qui sont avec Cavaignac aux affaires, après avoir essayé de blesser et de salir tout ce qui n'est pas sa personne et s'être demandé si nous ne verrons pas « surgir un homme, » on entonne en son honneur un dithyrambe extravagant.

Nous répétons que, si cette œuvre d'ignominie, de délire ou de trop habile hostilité n'est pas désavouée immédiatement, catégoriquement, en termes qui ne puissent laisser aucun doute sur le mépris que le général Cavaignac en éprouve, un pareil écrit est fait pour l'abattre, et l'abattra... Pour nous, nous ne concevrions pas qu'un candidat à la présidence qui ne désavouerait pas de tels appuis, pût avoir pour lui, en France, le suffrage d'un seul homme intelligent et ayant des notions de morale et de dignité.

Ce qui nous confirmerait, au reste, dans l'opinion que cet écrit peut bien avoir été dicté par une haine habile, c'est que M. Cavaignac n'a aucun intérêt à faire abîmer tout ce qu'on lui sacrifie ici. Tout au contraire, réduire le nombre des voix qu'un engouement absurde, dû pour la grosse part aux indécisions et à la nullité du Pouvoir depuis six mois, pousse à M. Napoléon; en enlever à celui-ci le plus possible; se garder de violenter et d'exaspérer celles qui sont disposées à se porter sur Lamartine, Ledru-Rollin ou autres, et qui diminueront d'autant celles de l'*empereur*, tel est l'intérêt bien entendu de la candidature de M. Cavaignac; car il n'a de chance que dans le choix de l'Assemblée, et ne saurait espérer une majorité absolue directe.

Nous allons attendre le *Moniteur* et si, contre notre espoir, le *factum* que nous venons de dénoncer à l'indignation publique n'est pas désavoué hautement, alors nous saurons définitivement à quoi nous en tenir, et, pour notre part, nous agirons en conséquence.

Assemblée Nationale.

ASSOCIATION OU MORCELLEMENT.

Que pensent les Economistes de l'association? Ils n'en pensaient rien du tout il y a quelques années, parce qu'alors il y avait peu d'exemples d'association, et que leur métier à eux n'est pas d'inventer, mais de décrire ce qu'ils voient, et ils s'en vantent.

Dans ces dernières années, de nombreuses associations de capitaux se sont formées; alors les Economistes les approuvèrent, les exaltèrent même, car, par instinct, les Economistes de notre siècle sont amis de tout ce qui peut favoriser l'agiotage et la spéculation, et les grandes associations du commerce et des capitaux sont favorables à ces menées mercantiles.

S'ils approuvent les associations de capitaux, les économistes approuveront donc les associations des travailleurs entre eux?

Non pas!

D'abord ce n'est pas eux qui les premiers en ont eu l'idée, et, quoi qu'ils ne se piquent pas d'être inventeurs, mais seulement descripteurs, ils n'aiment pas qu'on invente à côté d'eux.

Puis ils comprenaient confusément que l'association des travailleurs, la participation de l'ouvrier aux bénéfices étaient un nouveau monde tout entier qui échappait à leur science.

Dès l'abord ils se montrèrent hostiles à la participation du travail dans les bénéfices, sous quelque forme qu'elle se montrât; et, au lieu d'en étudier, comme c'était leur devoir, les conséquences probables et les applications possibles, ils les nièrent résolument et les déclarèrent impossibles.

Aussi les avons-nous vus, pour soutenir leur dire, se mettre en contradiction avec leurs propres principes.

Ils nous avaient déjà donné, dans la question du libre-échange, un exemple de cette contradiction auquel leur orgueil et leur esprit systématique se laissent aller volontiers. Pour obtenir la faveur populaire, ils n'avaient pas rougi de soutenir que le libre-échange était très avantageux aux ouvriers, et même qu'il les enrichirait parce qu'il amènerait un grand abaissement dans le prix des denrées, — comme si leurs principes les mieux établis ne prouvaient pas que les salaires haussent ou diminuent en raison de toutes autres lois que le prix des denrées, dont l'abaissement est au contraire généralement suivi d'un abaissement de salaire.

S'il est un autre principe non moins incontestable parmi les économistes, c'est celui de la division du travail. Ils prônent ce principe quand ils le voient établi chez un manufacturier, seul détenteur des capitaux et qui *fait vivre*, comme ils disent, un grand nombre d'ouvriers.

Ils en deviennent ennemis et en méconnaissent les bienfaits aussitôt qu'il est question de l'établir parmi des ouvriers associés entre eux.

On discutait aujourd'hui à l'Assemblée un projet ayant pour but d'accorder l'exemption des droits d'enregistrement et d'hypothèque relatifs aux actes concernant les associations d'ouvriers entre eux et entre ouvriers et patrons, qui bénéficieraient du crédit de trois millions accordé en juillet dernier en faveur de ces associations.

Les Economistes de l'Assemblée se montraient peu favorables à des conditions avantageuses d'intérêt proposées par le ministre. A ce sujet, M. Charles Dupin, un de leurs célèbres coryphées, a exprimé naïvement sa pensée en disant : Je ne suis pas hostile à ces associations, mais les ateliers auxquels je m'intéresse le plus sont ceux de deux, trois, quatre, cinq ouvriers travaillant avec leur patron.

Il a dévoilé là le sentiment secret de tous les économistes. Leur haine contre l'association des travailleurs, leur fait oublier tout ce qu'ils ont dit sur la puissance des grandes forces réunies, sur la division du travail, qui ne peut s'opérer avec tous ses avantages que dans de grands ateliers; — ils préfèrent le morcellement à l'association dès qu'il est question des intérêts des travailleurs.

C'est vraiment une chose singulière que les corps officiels soient toujours amenés à donner un démenti aux principes nouveaux appelés dans un prochain avenir à régner sur le monde. Il a fallu que l'Assemblée nationale appuyât par un vote expresse les doctrines de M. Charles Dupin, et pourquoi? Parce qu'un grand nombre de ses membres étaient absents, et que la portion stationnaire ou rétrograde s'est trouvée en majorité.

M. Tourret, ministre du commerce et de l'agriculture, proposait de diminuer l'intérêt des sommes prêtées aux associations. Il proposait en outre d'employer les sommes qui seraient remboursées par elles à former un fonds perpétuel, applicable à d'autres associations.

La majorité du jour a tout refusé. Elle craignait de tomber dans le communisme, ainsi qu'elle l'a formellement exprimé, en favorisant ces associations. Quelle étrange fatalité pousse donc les Pouvoirs à refuser de s'éclairer, et à s'ensevelir de plus en plus profondément dans les ténèbres de leur ignorance et de leurs préjugés!

On a beaucoup parlé dans cette séance des difficultés que présentent les associations d'ouvriers. L'expérience a dû apprendre à M. Tourret qu'une grande partie de ces difficultés réside dans la législation actuelle sur les sociétés en commandite. C'est un sujet difficile et très épineux, qu'il serait glorieux pour un ministre d'aborder et de vaincre, d'autant plus que la nécessité s'en fait sentir chaque jour davantage. Nous engageons M. Tourret à ne pas reculer devant ce labeur pénible.

Le *Journal des Débats*, en combattant aveuglément le socialisme, fait un pas dans la voie de la vérité. Il reconnait, dans les lignes suivantes, que le capital et le travail sont loin d'être conciliés. Jusqu'ici, les conservateurs affectaient de croire que les intérêts des deux agents de la production sont parfaitement conciliés par le régime économique actuel. La feuille MM. Bertin n'avoue l'antagonisme que pour le déclarer incurable comme le choléra. Mais c'est déjà beaucoup que de croire au choléra.

Chacun est libre dans ses goûts. Nous reconnaissons que M. Mathieu (de la Drôme) est parfaitement le maître de mépriser l'économie politique et de placer Fourier au-dessus d'Adam Smith et de Turgot. Il est vrai que l'économie politique n'a pas encore trouvé le secret de supprimer le paupérisme et de réconcilier le capital avec le travail, pas plus que la médecine, malgré ses progrès, n'est parvenue à découvrir le remède universel, ou simplement un moyen de nous préserver du choléra.

Sous ce titre : LE PHALANSTÈRE TOUT PRÈS DU TRÔNE, le *Cornéen* (qui a le tort de ne pas être encore phalanstérien) nous fait connaître des paroles intéressantes prononcées par le prince Albert. Il s'agit des *maisons communes d'ouvriers*, dont le prince encourage la fondation :

Il est une vérité incontestable, c'est que l'intérêt des classes qui paraissent souvent opposées, est identique; l'ignorance seule empêche leur union pour l'avantage commun. Le devoir de tout philanthrope est de faire disparaître cette ignorance et de démontrer comment l'homme peut aider l'homme, quel que soit le déplorable état de la société civilisée. C'est le devoir plus particulièrement encore de ceux à qui la divine Providence a donné rang, fortune et éducation. Il faut cependant qu'ils se gardent soigneusement d'intervenir dictatorialement dans le travail et dans les emplois. Cela effrayerait les capitaux, détruirait la liberté de pensée et d'action, en ébranlant cette confiance sans laquelle les associations conçues pour le bien commun ne peuvent réussir.

Dieu a créé l'homme avec bien des imperfections, esclave de bien des besoins, comme s'il avait voulu stimuler son zèle et démontrer que c'est seulement par l'union et l'action combinée des efforts, qu'il peut combler les uns et neutraliser les autres.

Ceci implique qu'il faut de la confiance en soi-même et dans autrui.

Il est curieux que le mari de la reine Victoria en sache plus sur les avantages de l'association que notre Assemblée nationale, et que la République française n'ait pas encore adopté l'idée des hôtels d'ouvriers, depuis longtemps réalisée par l'aristocratie anglaise.

Louis Bonaparte et le Commerce français.

On lit dans un journal bonapartiste, la *Liberté* (comme sous l'Empire) :

Dans notre dernier numéro, à propos de la candidature de *Louis-Napoléon Bonaparte*, nous combattions la *Démocratie pacifique* avec ses propres armes, c'est-à-dire que, là où elle voyait un péril, nous y voyions, nous, une garantie.

En effet : « L'élévation probable de Louis-Napoléon à la présidence arrête l'industrie anglaise et américaine » — dit la feuille fouriériste. — Tant mieux, mille fois tant mieux, nos affaires à nous ne s'en porteront pas plus mal, au contraire.

Entre deux maisons de commerce, ou si l'on aime mieux entre deux puissances rivales, le mal de l'une bénéficie toujours à l'autre, et nous comprenons parfaitement que la prospérité future de la France ne soit pas du goût de nos bons amis les Anglais.

Et ce qui vient corroborer notre assertion, c'est que nous savons de source certaine que d'importantes commandes viennent d'être faites dans les fabriques du Midi, mais livrables seulement après l'élection de Louis-Napoléon; sinon, non.

Ce fait paraît-il assez caractéristique à la pacifique *Démocratie*?

Nous n'avons point parlé du tort causé à l'industrie anglaise ou américaine considérée isolément, mais des entraves subites apportées aux relations de l'Amérique et de l'Angleterre avec le commerce français. Ce sont les négociants du Havre qui s'en plaignent, et voici ce que nous lisons aujourd'hui dans le journal de cette ville :

On sait la perturbation produite ces jours derniers à la Bourse de Paris par la candidature de M. Charles-Louis Bonaparte, à laquelle on a attribué des chances de succès, à notre avis fort [illegible]. Sous l'influence des inquiétudes qu'une pareille éventualité paraît si bien faite pour justifier, toutes les valeurs industrielles, tous les fonds publics subirent un mouvement rapide et marqué de dépréciation. Aujourd'hui, le commerce et l'industrie commencent, à leur tour, à éprouver les atteintes de cette candidature malencontreuse; nous n'en voulons pour preuve

que le fait suivant, qui a été porté à notre connaissance, et qui est certes fort concluant.

Un des établissements industriels les plus importants de notre localité, que nous pourrions nommer au besoin, et qui n'occupe pas moins de six cents ouvriers, se voyait, après avoir péniblement traversé la crise, à la veille de conclure un marché considérable, qui lui assurait, pendant six mois, un travail continu, à des conditions avantageuses ; les parties contractantes étaient d'accord sur tous les points, le traité allait être signée.... Il a suffi de la candidature de M. Charles-Louis Bonaparte, aux fonctions de président de la République pour tout remettre en question. Le marché a été ajournée jusqu'après l'élection présidentielle, pour n'être repris qu'autant que M. Charles-Louis Bonsparte ne serait pas élu.

Un pareil fait n'a pas besoin de commentaires. (*Journal du Havre.*)

Un proconsul dans les Pyrénées.

Il est des crimes politiques tellement contraires à notre époque, à nos mœurs et à notre caractère national, que l'on se refuse d'y croire avant de s'être entouré de tous les *faits* qui les prouvent de la manière la plus *authentique*.

En voici un exemple qu'il nous est bien douloureux d'enregistrer à la honte du gouvernement français.

On connait l'abrutissante et sanglante politique que Narvaez fait peser sur l'Espagne.

Les hommes d'action et d'initiation démocratique en Espagne, toujours sur la brèche, font les plus grands efforts pour renverser cette dégradante dictature.

La police, les traineurs de sabre, les soutiens quand même de Narvaez, continuellement sur le qui vive, paralysent les efforts des démocrates.

La garde nationale, désarmée depuis 1843, ne présente plus un appui pour renverser Narvaez.

Les démocrates espagnols, pourchassés, traqués comme des bêtes fauves, mais toujours ardents à l'œuvre de leur régénération, ne peuvent parvenir à renouer les fils de leur conspiration qu'en se repliant à l'étranger.

La France républicaine devait un asile aux démocrates espagnols ; car les pensées qui les animent sont les pensées que les véritables républicains se font honneur de professer. Peu importe que les Espagnols forment des comités démocratiques, qu'ils organisent une correspondance avec l'intérieur de leur pays, un gouvernement franchement républicain, désireux de voir triompher les principes démocratiques chez les autres peuples, ne saurait trouver dans des actes de cette nature, aucun sujet de crainte ni de critique.

Eh bien ! un comité démocratique se forme à Bayonne. Après avoir établi ses correspondances, après s'être organisé tout à coup dans le mois d'octobre dernier, le gouvernement français, poussé par Narvaez, fait semblant de s'en alarmer.

Libre à lui si telle était son opinion, libre à lui d'inviter les démocrates espagnols à se rendre dans l'intérieur de la France et à se disperser.

Loin de suivre cette politique anti-démocratique, mais humaine, il donne plein pouvoir à un proconsul qui agit sur la frontière d'Europe avec un esprit de vengeance tellement inoui, que les hommes de cœur doivent regretter M. Guizot, qui disait, lui, au gouvernement de Narvaez : « Je ne suis pas le gendarme du gouvernement espagnol. »

Ce proconsul, M. Lebrière, signe *l'inspecteur spécial de la police générale de France dans les départements frontières de l'Espagne*.

Qu'est-ce à dire ? les préfets ne suffisent déjà plus au gouvernement lorsqu'il s'agit de traquer les démocrates espagnols, il faut qu'il délègue un pouvoir *ad hoc*.

A aucune époque un gouvernement français n'avait fait preuve d'une persécution plus irritante.

Le proconsul fait arrêter et jetter en prison les hommes que lui désignent les autorités espagnoles ; on s'empare des correspondances des réfugiés. Ces papiers, qui renfermaient la sentence de mort des meilleurs démocrates résidant en Espagne, sont livrés à Narvaez.

Infamie ! — dont les annales de notre généreux pays n'avaient pas encore été souillées, — on trouve les paroles suivantes dans la sentence de mort qui condamne les démocrates de Barcelone à être fusillés :

Vu les documents unis au procès, les lettres révolutionnaires interceptées, et dont le mystère a été déchiffré au moyen des clefs saisies à une junte centrale installée en pays étranger, clefs remises pour l'explication de son langage de chiffres dans lequel elles étaient rédigées.

Vistos los documentos insertos en el sumario, las cartas revolucionarias interceptadas y que ha sido descifrado su misterio por las claves aprehendidas à la junta central instalada en un punto estrangero, y remitidas para lectura de su lenguaje de guarismos en que estan redactadas.

Ce pays étranger, c'est la France ; les hommes qui ont remis ces alphabets en chiffres sont les hommes sortis de la révolution de Février !

Quel nom donner à des actes aussi révoltants de bonne complaisance vis-à-vis de Narvaez et de Marie-Christine !

Pourvoyeurs des hautes-œuvres de Narvaez, les hommes du gouvernement français ont trouvé à Barcelone de dignes émules, car les citoyens espagnols compromis par la lâche remise des papiers trouvés en France, Ramon-Lopez Vasquez, Joaquin Clavijo, Juan Vallerra, furent fusillés, contrairement aux lois militaires qui accordent vingt-quatre heures ; ils furent fusillés sept heures après seulement avoir été mis en chapelle. Et pourquoi ? parce que, si on leur eût accordé 24 heures, ils eussent été fusillés le jour anniversaire de la naissance de l'innocente Isabelle.

Dérision !

Les nouveaux martyrs de Barcelone sont morts en criant : Vive la République !

Puisse ce cri suprême des généreux démocrates espagnols faire rougir de honte les hommes qui nous gouvernent au nom de la République française !

Puisse le cri de leur conscience leur faire voir le précipice où ils nous font tomber !

La France, isolée, privée des sympathies des peuples, la France n'est plus une puissance, c'est un corps inerte prêt à tomber en dissolution.

Aux représentants des Pyrénées-Orientales.

Le *Journal du Peuple*, de Bayonne, contient l'adresse suivante aux représentants des Pyrénées-Orientales, en faveur des réfugiés espagnols. Signée par un grand nombre d'habitants de cette ville, cette adresse répond aux sentiments généreux de tous les Français qui sentent encore dans leur cœur les nobles traditions de notre patrie.

Ces sentiments sont les nôtres, et nous unissons nos vœux aux vœux des pétitionnaires, pour que l'Assemblée nationale mette un terme à d'aussi cruelles persécutions :

Aux citoyens représentants des Pyrénées-Orientales.

Citoyens,

L'humanité est le premier des devoirs d'un peuple libre. L'hospitalité est une des vertus civiques qui honorent le plus les nations.

Faut-il que la France républicaine s'abaisse jusqu'à faire la police des gouvernements despotiques, et qu'elle donne mandat à un préfet, à un commissaire spécial, de traquer des étrangers, nos frères, auxquels sont acquises toutes nos sympathies ?

Un rôle si ignominieux n'appartient pas à un gouvernement fondé par le peuple, et la démocratie ne saurait accepter une si grave responsabilité.

C'est, nous n'en doutons point, sans la volonté et le concours de l'Assemblée nationale que s'exécutent les ordres inhumains par lesquels on traque avec un acharnement extraordinaire, sur notre frontière et jusque dans notre chef-lieu, les Espagnols qui cherchent à se soustraire aux lâches vengeances d'une royauté hypocrite et caduque, ou qui sont liés avec le Roussillon par des rapports commerciaux.

Depuis un mois environ, le département des Pyrénées-Orientales est témoin d'un spectacle déchirant, digne des sordides intérêts de famille de l'ex-roi Louis-Philippe, de Christine et de Munos. Les maisons et les garnis de Perpignan où l'on suppose que logent des démocrates espagnols sont fouillés de la cave au grenier, même à une heure très avancée de nuit, d'après des ordres émanant de notre préfet, du consul d'Espagne, et d'un commissaire spécial de police arrivé tout exprès dans nos murs pour cette barbare expédition.

Les malheureux Espagnols que l'on capture sont impitoyablement jetés dans les cachots de la maison d'arrêt, et de là, après une quinzaine de *carcere duro*, dirigés vers tels lieux qu'il plaît aux autorités françaises ou au commissaire spécial d'assigner, après avoir pris l'avis du consul d'Espagne, duquel ils sont les très humbles serviteurs.

Les messageries, les voitures publiques, jusqu'aux modestes tartanes, sont fouillées chaque jour avec une scrupuleuse minutie ; et si des Espagnols s'y rencontrent par aventure, avec ou sans passeport, on les amène (en leur prodiguant toutes les aménités et les soins philanthropiques qui caractérisent la haute police) à la maison d'arrêt, d'où ils ne sortent que pour être conduits de brigade en brigade, garrottés et enchaînés, et dans le dénuement le plus honteux, vers la résidence qui leur est assignée par le préfet.

Représentants de la France républicaine, auriez-vous décrété que le premier administrateur d'un département démocratique deviendrait l'agent de police complaisant d'Isabelle et de Christine ?

Auriez-vous décrété que les démocrates espagnols, nos frères, seraient abreuvés d'avanies, traqués comme des malfaiteurs, à l'instigation d'un gouvernement absolu ?

Non : l'humanité a ses droits, vous saurez les lui conserver intacts. Les sentiments démocratiques en sont le plus sûr garant.

Lutte entre l'Assemblée et la Couronne à Berlin.

La lutte grave et solennelle continue à Berlin entre l'Assemblée et la couronne. Le 11, après la séance du matin, tenue dans l'hôtel de Russie, l'assemblée avait décidé qu'elle se transporterait pour la suivante dans le vaste local destiné aux réunions des sociétaires du *Jeu de l'arquebuse*. Cette salle ne sera pas moins fameuse dans l'histoire que celle du Jeu de Paume de Versailles.

Une députation du conseil municipal avait invité l'Assemblée à se réunir dans la salle du conseil. Une partie des députés avait proposé d'accepter cette invitation, en traversant processionnellement la ville de Berlin.

A son arrivée dans la nouvelle salle, le président a été solennellement reçu par une députation d'arquebusiers en costume. La salle est vaste. Il y règne une galerie assez considérable pour contenir plusieurs centaines d'auditeurs. Une table particulière y a été réservée pour les ministres.

La nouvelle se répand dans l'Assemblée que le roi a chargé M. Grabow de préparer une médiation entre la couronne et l'Assemblée nationale. M. Grabow, dit-on, a été mandé de nouveau, à trois heures, chez le roi, et on dit que si le comte de Brandebourg ne dépose pas aussitôt son portefeuille, il ne lui reste plus qu'à déclarer que le comte est un infâme.

A 3 heures et demie la séance est ouverte. L'appel nominal constate la présence de 247 membres.

Pendant le dépouillement on apprend que le gouvernement a dissous la garde bourgeoise, parce qu'elle a pris de fait sous sa protection les députés de l'Assemblée.

L'assemblée adopte par acclamation une proposition qui décrète que la garde nationale a bien mérité de la patrie.

Il est donné ensuite communication à l'Assemblée des nombreuses adresses par lesquelles les principales villes du royaume la félicitent sur sa résistance et son attitude, et l'engagent à persister.

On donne lecture du procès-verbal constatant ce qui s'est passé, le matin à 9 heures, lorsque l'Assemblée s'est présentée à la porte du théâtre, pour y tenir ses séances. Le fait que le capitaine Braure, commandant des troupes qui occupaient l'intérieur, a fait charger les armes, provoque dans l'Assemblée les témoignages de la plus vive indignation.

Une proposition est déposée par MM. Radbertus, Arntz et Pilet. Elle tend à faire nommer une commission qui serait chargée de rédiger un mémoire officiel sur les actes coupables du ministre Brandebourg et qui renfermerait en outre toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée. Ce mémoire serait imprimé et répandu dans le pays.

M. DE BERG commence par déclarer que le ministre Brandebourg s'est rendu coupable de haute trahison. (Applaudissements.) En effet, ce ministre a osé proroger l'Assemblée qui partage la souveraineté avec la couronne. Il a fait attaquer par la force armée la représentation nationale. Lui seul a contre-signé tous ces actes coupables, donc il s'est indubitablement rendu coupable de haute trahison. (Longs applaudissements.)

Tout criminel devant être traduit devant les tribunaux compétents ; il est urgent de rédiger le mémoire proposé, afin que la nation tout entière à laquelle le mémoire sera adressé, devienne le jury chargé de juger le ministre coupable. (Bravo ! bravo !) Et c'est l'histoire qui prononcera sa condamnation.

M. WACHSMUTH demande que la commission soit chargée d'examiner si, d'après les lois existantes, le comte Brandebourg et ses collègues ne pourraient pas être décrétés d'accusation comme coupables de haute trahison.

M. HARASSOWITZ, président du tribunal criminel. Les tribunaux du pays ne reculeront pas devant cette tâche. (Bravos.)

M. WALDECK propose de déclarer que la garde bourgeoise est illégalement dissoute par le ministère, que tous les fonctionnaires civils et militaires qui prêteront leur concours à l'exécution de cette mesure se rendraient coupables de haute trahison. Il donne ensuite lecture de l'ordre de cabinet qui ordonne la dissolution. Dès les premiers mots : Nous, Frédéric-Guillaume, par la grâce de Dieu, un immense murmure se manifeste dans l'Assemblée. Le silence se rétablit avec peine.

Après la lecture de cette pièce, M. Waldeck reprend ainsi : Cet ordre n'est que la suite et la conséquence de l'attentat commis par le ministre. La réaction voulait une émeute, elle n'a pu la fomenter ; alors elle ordonna la dissolution de la garde bourgeoise, mais elle ne réussira pas davantage dans ses plans. Lorsque les soldats sont entrés dans la ville, nous les avons accueillis en frères, et les projets de la camarilla se sont trouvés déjoués. On se targue de ce que la garde bourgeoise a désobéi aux ordres du ministère. Mais c'est un devoir pour tous les citoyens de désobéir à ceux qui se rendent coupables de haute trahison. (Acclamation générale.)

M. WACHSMUTH soutient la proposition, mais il veut que le triomphe de la liberté ne coûte pas une goutte de sang. Il propose donc un amendement portant, d'une part que le ministre sera sommé de retirer le décret de dissolution dans le délai indiqué par le décret même pour le désarmement, et de l'autre, que la garde bourgeoise devra attendre que ce décret soit écoulé.

Si vous repoussez cet amendement, dit l'orateur, soyez certains que la lutte éclatera et que le sang coulera à flots.

M. WALDECK se rallie à l'amendement de M. Wachsmuth.

Un député demande l'appel nominal sur la proposition de M. Waldeck.

Une voix s'écrie qu'il n'y a plus de partis et que l'union la plus complète règne dans l'Assemblée ; pas d'appel nominal ! (Bravos.)

La demande d'appel nominal est retirée. La proposition Waldeck et l'amendement Wachsmuth sont adoptés à l'unanimité.

Sur la question de savoir si l'on se réunira le lendemain dimanche, M. de Berg, ecclésiastique, a répondu que *travailler pour le bien du peuple, c'était prier Dieu.*

Toutes les provinces vont entrer avec ardeur dans un mouvement de résistance énergique. Le refus de l'impôt déjà proposé par Waldeck sera organisé. Une armée est impuissante pour vaincre une opposition pacifique, quand elle embrasse tout un pays. Que pourra faire le roi ? Donner l'ordre d'arrêter les représentants, mettre Berlin en état de siége, faire bombarder sa capitale ? Cela se pourrait en Autriche, divisée par des nationalités rivales ; mais en Prusse, il y a seize millions de Prussiens qui sont fatigués d'attendre la réalisation des promesses faites sur les tombes des martyrs de la révolution de mars.

Bientôt l'appui de l'armée même va manquer au roi ; quoi qu'il fasse maintenant, il est perdu, soit qu'il veuille résister à la justice et au bon droit de son peuple, soit qu'il se résigne à demander pardon aux vivants comme il le fit naguère aux morts.

Dans le club de la rue de Leipzig, on parle de *Charles Stuart*, de *Louis Capet* et de *Frédéric-Guillaume*.

L'agitation est très grande dans la ville depuis que la dissolution de la garde bourgeoise est connue, et l'on est en proie à de vives inquiétudes. Cette garde s'est réunie par compagnies, et l'on y a pris la résolution de ne pas livrer volontairement les armes.

On veut rendre le désarmement aussi difficile que possible, et personne ne saurait encore dire comment il s'opérera.

Au dire de la *Rheinische* Works-Hall, l'autorité militaire avait ordre de dissoudre par la force l'Assemblée nationale, qui devait se réunir le 12 à la salle des arquebusiers.

Le même journal publie une lettre de Berlin du 11, annonçant que Breslau est en pleine insurrection ; que la troupe en a été chassée ; que le palais du comte Brandebourg est brûlé.

Dans tout le pays, on se prononce en faveur de l'Assemblée de Francfort. Sur l'Oder, la garde nationale est allée trouver le général commandant pour lui déclarer qu'elle s'opposerait de toutes ses forces à ce qu'on fît partir des troupes pour Berlin. Le général a répondu qu'il saurait bien s'ouvrir au besoin un passage. La garde bourgeoise lui a fait dire qu'elle était décidée à tenir ou à tomber avec l'Assemblée nationale.

Les exécutions continuent à Vienne. Le démocrate Ullmayer, connu par ses placards, a été pendu. Le même sort est réservé à l'écrivain Vaiser et le capitaine Baunn, de la garde nationale, ayant précédemment été soldat, sera fusillé.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

« Le gouvernement a reçu aujourd'hui des nouvelles importantes de Berlin. Cette capitale est déclarée en état de siége. Le général Wrangell a le commandement général des troupes, et toutes les mesures sont prises pour éviter une collision. »

Le rôle des Madgyars

ENTRE LA CIVILISATION ET LA BARBARIE.

Dans notre société européenne, la France représente assez bien le pouvoir exécutif ; le Français agit pendant que l'Allemand pense, mais le Hongrois, à son tour, qu'il soit au reste Madgyar, Rouman ou Slave, le Hongrois, l'homme aux qualités héroïques des périodes primitives de l'humanité, sent instinctivement tout ce que l'Allemand pense, tout ce que le Français réalise ; il le sent, mais en enfant, sans se rendre compte de ce qu'il veut, ce en quoi il diffère de l'Allemand ; il le sent, mais sans s'efforcer d'atteindre autrement que dans l'idéal le monde qu'il entrevoit en imagination ; ce en quoi, cet enfant de l'Orient diffère du Français dont la nature anti-symbolique fait qu'il ose tout ce qu'il peut, et qu'il sent tout ce qu'il ose.

La France latine, l'Allemagne germaine, la Hongrie slave et madgyare sont trois grandes nations également nécessaires au développement de l'humanité.

Leur rôle est marqué d'avance dans l'histoire.

La France a combattu pour l'unité, l'Allemagne pour la variété ; la Hongrie, en arrêtant l'invasion turque, a prévenu le chaos des races ; de même qu'en conservant pur et intact l'élément unitaire madgyar au milieu de dix-sept peuples divers, elle a montré qu'elle était capable de faire cesser un jour l'antagonisme qui existe jusqu'ici entre la variété et l'unité.

Le Madgyar est fier avec raison de sa nationalité. Etranger comme il l'est aux grandes branches de la famille européenne, étranger même à l'Europe, au centre de laquelle il n'est parvenu à se fixer qu'après s'être frayé un passage à travers tous les peuples et toutes les hordes de l'Asie, n'ayant foi que dans sa propre puissance, il a fini par dominer des peuples d'autant plus forts contre lui, qu'ils étaient en affinité avec toutes les branches de la famille européenne, avec les Latins par les Roumains, avec les Germains par les colonies souabes et saxones, et surtout avec les Slaves par les innombrables peuplades de l'Illyrie. Encore aujourd'hui, l'ultra-madgyar, dont la nation ne compte cependant que cinq millions d'hommes, se croit appelé à éclipser le peuple romain, imposant sa langue et sa domination à l'Orient et à l'Occident réunis, à l'Asie, sa patrie d'origine, et à l'Europe, sa patrie d'adoption.

Le Madgyar en est encore à cette période de l'enfance humanitaire, où les peuples qui ont grandi par la conquête continuent à croire que l'épée, instrument de destruction, peut fonder quelque chose de stable et d'éternel. Pour le Madgyar, qui le croirait, le plus beau titre de gloire est de descendre de ce grand faucheur de villes que l'histoire signale comme le fléau de Dieu. Interrogez un paysan de la Madgyarie : au nom d'Attila, il relève la tête et s'écrie : *Attila, Madgyarl kiroli* ! (*Attila, le roi des Madgyars* !) Ainsi, le Madgyar n'a pas encore compris que s'obstiner à vivre par l'épée, c'est s'exposer à périr par l'épée.

Or, il ne faut pas que le Madgyar meure ; il ne le faut pas pour la liberté de l'Europe, pour le salut du monde !

Le Madgyar a rendu un grand service à l'Europe chrétienne en la préservant de l'irruption de l'islamisme ; il lui reste un service plus grand à rendre à l'Europe civilisée, en la préservant du czarisme ; il faut que le Madgyar, venu du fond de l'Asie, soit le rempart des Européens contre les barbares venus aussi de l'Asie qui, sous le nom de Tatares et de Mongols, ont envahi la Slavie russe, et incarné leur force oppressive dans le czar.

Nous ne sommes pas les ennemis de la Russie et des Russes, mais nous sommes les ennemis de l'idée absolutiste représentée par l'autocrate, idée qui, si elle venait à triompher, détruirait les progrès de trente siècles, et rejetterait le monde dans cette épaisse nuit scytique, d'où les efforts des Grecs, des Romains et des Français l'ont fait sortir.

Nous ne sommes pas les ennemis des Russes, qui bâtirent dans Moscou et Péterabourg, deux des capitales du monde civilisé, mais nous sommes les ennemis des Tatares et des Mongols qui feraient bientôt, si on les laissait faire, de l'Europe une grande steppe.

Mais, que parlons-nous d'ennemis? Nous reconnaissons dans tous les hommes, à quelque race qu'ils appartiennent, des amis et des frères; oui, nous reconnaissons en eux des frères d'autant plus dignes de notre intérêt, qu'ils sont plus rapprochés de la nature, et plus ignorants de cette science du bien et du mal, qu'une longue expérience achetée par de grandes souffrances, donne seule aux peuples déjà avancés en civilisation. Nous ne sommes donc point les ennemis des Mongols et des Tatars; mais nous détestons la barbarie dans laquelle ils croupissent, parce que, chez les Barbares, c'est le droit de la force qui règne exclusivement, parce que la barbarie est la mère du despotisme.

Quant aux Barbares eux-mêmes, que nous plaignons plus que nous ne blâmons, c'est moins, nous le savons, la haine des peuples civilisés qui les poussent à se ruer sur l'Occident, que cette attraction impérieuse qui précipite les hommes partout où ils espèrent rencontrer le bonheur. Le midi de l'Europe, pour les hordes fougueuses et affamées du Nord, est encore aujourd'hui ce que l'Eldorado était, il y a quatre siècles, pour les aventuriers qui conquirent l'Amérique. Aux yeux des peuples enfants, non habitués aux créations merveilleuses de l'industrie civilisée, le pillage est le seul moyen de s'approprier des biens qu'ils ne savent pas produire; mais qu'on les initie aux secrets de la production, qu'on leur enseigne la jouissance du travail justement rétribué, et ils mettront bientôt autant d'ardeur à produire, qu'ils en mettent actuellement à détruire.

Pour transformer progressivement les hordes barbares en peuples civilisés, il faut que les précepteurs que l'Europe donnera à ces hordes tiennent eux-mêmes du barbare par la valeur irrésistible déployée au besoin dans les combats, et il faut qu'ils tiennent d'un autre côté à la civilisation par la supériorité de leurs institutions.

Les Russes peuvent-ils être ces précepteurs? Nous ne le croyons pas, car, en passant sous la domination des Tatares et des Mongols, ils ont perdu le droit d'enseigner ceux qui se considèrent en quelque sorte comme leurs maîtres, puisque d'eux est sorti le despotisme czarien. Les autres, Slaves, Polonais, Tachekes ou Illyriens, ont également subi le joug de la conquête, malheur qui a son explication honorable pour les Européens civilisés, mais qui est une marque de faiblesse pour nos hôtes asiatiques et barbares de l'Europe orientale.

C'est précisément parce que la race slave est une race jeune, vouée par sa nature impressionable à refléter toutes les influences étrangères, qu'il ne faut pas qu'elle reste plus longtemps exposée à être tatarisée et mongolisée par le czarisme.

La Slavie, épouse du Tatar, voilà le panslavisme, voilà le cosaquisme tel que le voyait poindre Napoléon, du haut du rocher de Sainte-Hélène.

A côté du czarisme importé en Europe par les Tatars, élevons l'anti-czarisme des Madgyars.

Le Madgyar et le Tatar ont cela de commun, que tous les deux, d'origine asiatique, ont été conquérants et n'ont pas été conquis. Opposer le madgyarisme au czarisme, c'est donc, jusqu'à un certain point, combattre le semblable par le semblable, c'est mettre en face l'un de l'autre le guerrier civilisé et le guerrier barbare, le chevalier et le brigand, le soldat de l'idée et le soldat de la force brutale.

Faisons du Madgyar asiatique européanisé la sentinelle de la civilisation sur le Danube, rôle que les Roumains avaient déjà reçu sous Trajan, et qu'ils sont prêts à reprendre encore avec les Madgyars, aussi bien que les Slaves de la Hongrie et de la Turquie, qui aiment les Russes et voudraient les délivrer, mais qui ont une profonde horreur du czarisme et des Tatars.

Non, il n'est point vrai que les Roumains et les Slaves, qui eurent tant à souffrir de la domination des empereurs allemands de Vienne et de celle des sultans de Constantinople, appellent de leurs vœux le joug czarien; ce qu'ils veulent, c'est l'indépendance et la liberté; c'est l'égalité de toutes les nationalités. A ce prix, les Roumains et les Slaves sont prêts à reconnaître les Madgyars pour leurs frères aînés en civilisation, d'autant plus qu'ils comprennent parfaitement que l'élément madgyar, placé entre l'élément roumain et l'élément slave, est le pivot naturel de la future confédération illyro-danubienne.

Appuyée sur l'Allemagne et sur la France, la Hongrie nouvelle repoussera en se jouant les empiètements du Tatar, qui a déjà fait de la Russie *une Chine qui marche*, et qui tend à faire de l'Europe entière une grande Cosaquie. Or, c'est le contraire qui doit arriver: c'est la civilisation occidentale servie par la France, l'Allemagne et la Hongrie, qui fera irruption en Russie, abattra la grande muraille chinoise et installera un jour la République dans la capitale du céleste Empire.

Les Madgyars partis, il y a mille ans, des frontières de la Chine à la suite d'un petit-neveu d'Attila, reverront la patrie de leurs ancêtres, et y retrouveront peut être des parents étonnés d'entendre des hommes venus de l'Occident s'exprimer dans une des plus anciennes langues de l'Asie. Les Madgyars salueront en Orient le berceau de leur nation, qui est peut être le berceau de l'humanité.

Berceau de l'humanité, puisses-tu être bientôt le but d'une croisade trois fois plus sainte que celle qui entraîna nos ancêtres à la conquête du tombeau de notre frère et seigneur le Christ! Et vous, héroïques Madgyars, puissiez-vous comprendre que le seul rôle qui convienne aujourd'hui aux fils du grand Attila est celui dont les Francs nos pères, alliés des vôtres, nous ont laissé l'exemple!

C'est au dévouement à l'humanité, poussé jusqu'à l'héroïsme, que nous faisons appel, en prononçant votre nom, généreux Madgyars.

Et maintenant que ton épée, peuple chevaleresque de la Madgyarie, ressemble à l'épée merveilleuse des Minnesingers de la Souabe, qu'elle soit à la fois un glaive et un archet; un glaive pour repousser la barbarie loin du monde civilisé, un archet pour célébrer la civilisation et la rendre attrayante aux barbares!

L'esprit démocratique en Suède.

La diète suédoise vient de clore sa session. Les débats sur les impôts ont formé la partie capitale de la session. On sait que la Suède, malgré sa constitution, compte une aristocratie nobiliaire et cléricale puissante, jouissant de larges privilèges. L'immense division des classes de la population est également peu favorable au développement de la nation entière.

Le mouvement démocratique qui embrâse l'Europe depuis plusieurs années semblait n'être pas arrivé jusqu'en Suède. Aujourd'hui, les Suédois ne sont plus en dehors du mouvement général.

L'esprit démocratique a commencé à se dessiner dans la dernière diète. L'opposition s'est plus nettement posée; elle a acquis de la force. Comme dans tous les pays on a commencé par la réforme des impôts, on demande une répartition plus équitable, car les faveurs dont jouissent les nobles et le clergé retombent sur le tiers-état et les paysans.

Les paysans ont fait une vive opposition à cet ordre de choses. Ils refusèrent d'approuver le budget, et si le tiers état qui les appuyaient dans les premiers jours, eût mieux compris ses propres intérêts en continuant d'appuyer les paysans, la victoire eût été remportée.

M. Peter Sahlstroem n'en déclara pas moins qu'une nouvelle victoire remportée par la noblesse avec une si faible minorité, serait une véritable défaite.

M. Husberg attaque vivement le gouvernement qui semble plier toujours sous la crainte des nobles et du clergé, en retardant ainsi l'avènement des réformes salutaires exigées par l'esprit des temps.

Espérons que l'exemple du Danemarck influera sur le cabinet de Stokolm, et que le roi Oscar, homme de progrès, hâtera lui-même le développement des pensées modernes en Suède. Là est la gloire et la prospérité de la Scandinavie.

Nouvelles d'Italie.

Le ministère Montanelli Guerrazzi a obtenu la confiance publique. Dans le court espace de trois jours, il a pu trouver à Livourne un emprunt de 1 450 000 livres.

— On lit dans la *Concordia* du 11 novembre:

« Le martyre de la Lombardie continue; l'autorité municipale de Milan, ne pouvant plus satisfaire aux exigences des hordes impériales, a donné sa démission en masse. Pour la fourniture du pain et du vin à la troupe, il faut dépenser toutes les semaines 300 000 livres.

A Mantoue, le gouverneur de la forteresse refuse de reconnaître l'armistice accordée par Ferdinand à Casalmaggiore il y a quelques jours. On entend le canon gronder du côté de Plaisance; le peuple s'émeut. La cocarde italienne est arborée. On désarme quelques postes. 400 hommes oppriment aujourd'hui cette ville. Des bourgades de Lombardie sont occupées par des détachements autrichiens. Les arrestations et les fusillades sont à l'ordre du jour. »

On nous écrit de Turin:

La nomination faite par le gouvernement piémontais du lieutenant-général Ramorino au commandement de la division lombarde, a eu l'approbation de tous les émigrés. Le général a été reçu à Verceil avec une grande manifestation; un dîner lui a été offert par les officiers supérieurs, et dans la soirée, les cris: *Allons en Lombardie délivrer nos frères*, ont retenti le long des rues de Verceil.

Ramorino a porté la confiance dans les soldats lombards, car tous connaissent le patriotisme du grand soldat de la guerre polonaise, il s'est entouré d'officiers braves et dont le patriotisme de quelques-uns est fort connu, tels que le brave major Gradi, le colonel Spini, le jeune comte Carlo Arrivabene, Marasini et plusieurs autres. La division lombarde, forte de 15 000 hommes et de 4 batteries, espère entrer en campagne dans le courant du mois... Dieu le fasse, et que la victoire puisse couronner ses efforts!...

Assemblée Nationale.

Séance du 15 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. HAVIN, vice-président.

A une heure, M. le président monte au fauteuil. A une heure et demie 80 membres seulement se trouvent dans la salle; le président déclare la séance ouverte.

M. LANDRIN lit le procès-verbal.

M. GRANDIN. Une opinion accréditée dans le pays, c'est que l'Assemblée, tout en refusant de se proroger, n'en conserve pas moins l'espoir de se procurer de doux loisirs. Il faudrait que l'opinion publique sût à quoi s'en tenir sur ceux des membres de cette Assemblée qui ont cette pensée. Je demande pourquoi les noms des membres qui ont voté hier dans le scrutin qui a eu lieu à la fin de la séance n'ont pas été insérés au *Moniteur*. Je demande que cette insertion ait lieu à l'avenir; je demande aussi que le nom de ceux qui s'abstiennent soit mentionné, afin que l'on sache au juste quels sont les absents.

M. CORBON. Il était évident avant le scrutin que l'Assemblée n'était plus en nombre. J'aurais dû lever la séance au lieu de faire voter au scrutin. (Bruit).

M. DUCLERC demande l'appel nominal afin que des voisins officieux ne votent pas au lieu et place de leurs voisins absents. (Murmures.)

MM. Glais-Bizoin, Lacrosse, Millard sont successivement entendus.

L'Assemblée consultée, décide qu'il sera procédé à l'appel nominal.

Cette opération, qui dure jusqu'à 2 heures 3/4, constate un nombre très considérable d'absents, parmi lesquels nous distinguons MM. Louis et Napoléon Bonaparte, qui, du reste, se font remarquer par leur inexactitude. L'appel nominal terminé, un grand nombre de représentants, arrivés pendant l'opération, réclament contre la mention *d'absent* accolée à leur nom.

M. GOUDCHAUX demande, aux termes du règlement, que le réappel ait lieu. Une discussion tumultueuse s'engage sur cette proposition, qui n'a pas de suite.

Plus de 500 membres sont présents.

M. BINEAU se plaint que le président ait mis hier en tête de l'ordre du jour, et sans consulter l'Assemblée, la discussion du projet de loi relatif aux contrats à passer pour la constitution et l'organisation des associations ouvrières. Il demande que la discussion du budget continue.

M. TOURRET, ministre de l'agriculture, dit que c'est lui qui a engagé le président à placer cette discussion en tête de l'ordre du jour. Cette loi est de la plus haute importance et de la plus grande urgence; elle est au moins aussi importante que celle du budget (Réclamations à droite), il prie l'Assemblée de maintenir la loi à l'ordre du jour, où, dans le cas contraire, de fixer un jour très prochain.

Cette proposition, combattue par M. Bineau, est mise aux voix. La première épreuve est douteuse. A la seconde, l'Assemblée déclare qu'elle maintient la loi à l'ordre du jour. Toute la droite a voté contre.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur, présente divers projets d'intérêt local.

M. MORTIMER-TERNAUX dépose, au nom du comité des finances, un rapport sur une proposition de M. Deslongrais, relative aux conditions d'avancement dans les fonctions publiques.

Il est procédé à un scrutin de division pour remplacer celui qui a été annulé hier à la fin de la séance, pour manque de nombre. Il s'agissait d'une réduction de 40 000 fr. sur les allocations destinées aux souscriptions pour le ministère de l'instruction publique.

Le scrutin donne le résultat suivant:

Votants,	535
Majorité absolue,	268
Pour,	300
Contre,	235

La réduction est adoptée.

M. TOURRET, ministre du commerce. Avant la discussion du projet relatif aux associations ouvrières, il est important que vous sachiez ce qui a été fait pour la distribution des fonds votés par l'Assemblée pour ces associations.

Est-il vrai que les associations ouvrières conduisent à l'anarchie ou bien donnent-elles des garanties supérieures au système du salariat.

Le nombre des demandes a été de 440; le nombre des associations aidées est de 236. Les dossiers examinés s'élèvent à 470.

Les sommes données à Paris s'élèvent à 574 000 fr. et dans les départements à 800 000 fr.

Cette dernière somme a été ainsi répartie: Gironde, 135 000 fr.; Eure, 8 000 fr.; Marne, 250 000 fr.; Nord, 50 000 fr.; Seine-Inférieure, 50 000 fr.; Cher, 12 000 fr.; Haute-Loire, 45 000 fr.

Ces sommes ont été distribuées entre les corps d'état suivant:

Imprimerie, 12 000 fr., 35 000 fr., 15 000 fr., cette dernière dans les départements; fondeurs, 6 000 fr.; poterie, 6 000 fr.; horlogerie, 6 000 fr.; tisserands, 8 000 fr.; fabriques de laine, 250 000 fr.; ébénistes, 75 000 fr.; teinture de soie, 10 000 fr.; bâtiment, 400 000 fr., etc., etc. Somme totale, 1 374 000 fr.

Les associations sont de deux sortes: pour les ouvriers entre eux, les seules garanties sont la moralité des travailleurs. Pour les contrats, la chambre des notaires de Paris a désigné un de ses membres, qui les a dressés gratuitement. Les associations entre patrons et ouvriers ont eu toujours de bonnes garanties par hypothèques.

Dans tous les contrats, une clause qui a été acceptée par toutes les associations a été une retenue de trois-quarts pour cent qui seront affectés aux frais d'une inspection à faire par le gouvernement.

Nous vous proposons de déclarer que les actes qui seront passés ne seront soumis ni aux frais d'enregistrement ni à l'hypothèque;

2° Que l'intérêt sera de 3 p. 100.

3° Que ce fonds de 3 millions sera un fonds constant, une dotation laquelle que les remboursements n'amortiront pas,

Nous aurons ainsi tous les ans une dotation pour les associations; et à mesure que les fonds prêtés nous rentreraient, ils seraient employés à protéger de nouvelles associations.

Je suis prêt à soutenir la discussion des articles.

VOIX NOMBREUSES. Votons les articles! votons!

M. CORBON. J'aurais eu à cœur de réfuter les imputations calomnieuses contre les socialistes, les communistes même. Vous avez entendu le ministre parler lui-même avec bienveillance de l'association. Je ne veux pas abuser de l'attention de l'Assemblée.

VOIX. Parlez! parlez!

M. LABARIT. L'Assemblée est toujours disposée à écouter les orateurs quand ils voudront traiter les questions du travail. (Aux voix! aux voix!)

L'Assemblée passe au vote sans discussion.

« Art. 1er. Les actes à passer pour la constitution des associations ouvrières encouragées, en exécution du décret du 5 juillet 1848, ainsi que ceux constatant les prêts faits par l'Etat à ces associations, seront enregistrés gratis.

» En cas de constitution d'hypothèques, il ne sera payé d'autres frais d'inscription que le salaire revenant au conservateur.

» Le ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'avis du conseil d'encouragement institué conformément au décret sus-daté, déterminera, dans chaque affaire, les actes admis au bénéfice du présent décret. » — Adopté.

« Art. 2. Les prêts seront faits sous la condition d'un intérêt annuel qui ne pourra excéder 3 0/0. Le produit des intérêts, ainsi que celui des remboursements successifs sur le capital, seront centralisés au trésor, où ils formeront un compte distinct, au profit du ministère de l'agriculture et du commerce, qui, en se conformant d'ailleurs aux règles de la comptabilité publique, en disposera pour continuer l'exécution du décret du 5 juillet 1848 en faveur des associations entre ouvriers, ou entre ouvriers et patrons.

Les fonds restant libres d'un exercice seront reportés à l'exercice suivant, et il sera présenté chaque année à l'Assemblée nationale un compte spécial de l'emploi et de la situation de ces fonds. »

La commission propose de dire:

« Les fonds seront faits sous les conditions d'un intérêt annuel, savoir de 5 0/0 par ceux qui excéderont 25 000 fr. et de 3 0/0 pour ceux de 25 000 fr. et au-dessous.

Le produit des intérêts, ainsi que celui du remboursement successif, sur le capital, seront versés au Trésor et réunis aux fonds généraux de l'Etat.

M. TOURRET déclare que le gouvernement n'accepte pas cet amendement.

M. CHARLES DUPIN signale un prêt de 250 000 fr. fait à une seule association, c'est un véritable phalanstère que l'on a créé. (On rit.) Et l'on voudrait pour des services aussi énormes exiger le même intérêt que pour des services minimes! Ce serait écraser les petites associations au profit des associations aristocratiques. Il vaudrait beaucoup mieux avoir un grand nombre de petites associations que quelques-unes de ces associations monstres qui absorbent la majeure partie du crédit alloué.

M. ALKAN reproduit ses premières observations, et soutient que le gouvernement n'accordera des fonds aux associations que proportionnellement au nombre des associés.

M. DESJOBERT. Je demande si l'Assemblée veut mettre en pratique le système d'organisation du travail de M. Louis Blanc. (Rumeurs à gauche.) J'ai lu les cinq éditions de son travail et je puis dire que c'est là le fond de son système; qui consiste à demander de l'argent à tout le monde pour établir des ateliers sociaux, lesquels auront nécessairement pour résultat d'anéantir l'industrie privée.

M. BRUNET demande si le crédit de 3 millions voté par l'Assemblée n'est qu'un leurre pour les malheureux ouvriers: chaque fois qu'on présente à la tribune des idées lumineuses, on vient toujours les repousser en les taxant de communisme; c'est là une opinion qu'il importe de rectifier. (Aux voix! aux voix!)

M. LEBLOND défend le système de la commission.

M. TOURRET, ministre de l'agriculture et du commerce. Si vous voulez venir au secours des associations d'ouvriers, il ne faut pas les condamner par avance à mourir; et cela arriverait si vous établissiez par avance un antagonisme avec lequel elles ne pourraient lutter.

UNE VOIX. C'est une preuve que cela ne vaut rien.

M. BAUDOUIN fait remarquer que, si l'on n'adopte pas l'amendement de la commission, les associations d'ouvriers feront concurrence au commerce, et qu'elles s'accroîtront dans une proportion telle que ce n'est pas 3 millions qu'il faudra, mais 50 millions. (Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé le scrutin de division sur la première partie de l'amendement de la commission. Il va être procédé au scrutin.

En voici le résultat:

Nombre des votants,	575
Majorité absolue,	288
Pour,	296
Contre,	279

Le premier paragraphe de l'amendement de la commission est adopté.

M. SAUTEYRA combat le second paragraphe. Il demande que l'on laisse entre les mains du ministère du commerce le fonds de 3 millions, afin de servir d'encouragement aux associations ouvrières.

M. PAULIN GILLON, rapporteur, défend le projet de la commission. Il saisit cette occasion pour défendre les associations ouvrières, auxquelles on a reproché une certaine similitude avec les doctrines du communisme prêchées au Luxembourg, et s'appuie à cet égard sur l'opinion de M. Proudhon lui-même.

M. TILLANCOURT, au nom de la minorité de la commission, appuie le projet du gouvernement.

M. TOURRET, ministre de l'agriculture et du commerce, rappelle que le crédit de 3 millions voté par l'Assemblée n'a été accordé que pour faire un essai; il faut donc que les fonds puissent être employés à de nouveaux prêts, au fur et à mesure qu'ils seront remboursés.

M. LÉON FAUCHER fait remarquer que ce que demande le ministre est contraire à toutes les règles de finances, qui veulent que le ministre rende compte des crédits qui lui sont alloués. (Aux voix!)

Le second paragraphe de l'amendement de la commission est mis aux voix et adopté à une faible majorité.

L'ensemble de l'art. 2 est également adopté.

Le décret, dans son ensemble, est ensuite mis aux voix et adopté.

M. FOULD a la parole pour une motion d'ordre. Citoyens, dit-il, dans la séance d'hier, vous avez ajourné la discussion du projet de décret sur les caisses d'épargne et les bons du Trésor. Malgré les paroles rassurantes du ministre des finances, on a soulevé des inquiétudes et des doutes dans certains esprits, au sujet du résultat de cette discussion. (Dénégations. — Signes d'impatience. — Murmures prolongés.) Je m'adresse à l'Assemblée pour lui demander d'abréger l'ajournement de cette proposition. (Mais non! — Pourquoi?)

M. BINEAU. Il ne serait pas de la dignité de l'Assemblée de revenir sur un vote à cause de bruits venus du dehors. (Bruits divers.) Je demande que l'ordre du jour soit maintenu. (Non! Oui! — Interruption.)

L'Assemblée, consultée, maintient la discussion du projet à l'ordre du jour de lundi.

M. BINEAU. Je pense que l'Assemblée pourrait terminer aujourd'hui le budget du ministre de l'instruction publique.

VOIX DIVERSES. Oui! oui! — Non! non!

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée, qui décide qu'elle continuera le budget du ministre de l'instruction publique.

L'Assemblée a adopté, au commencement de la séance, une réduction de 40 000 fr. sur le chiffre de 480, fr., demandée pour le chapitre 24, relatif aux souscriptions; elle adopte le chiffre de 470 000 fr.

Chap. XXV. — Sociétés savantes, 50 000 fr. — Adopté.

Chap. XXVI. — Voyages et missions scientifiques, 112 000 fr. — Adopté.

Chap. XXVII. — Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres, 240 000 fr.

La commission propose une réduction de 4 000 fr.

M. FRESLON, ministre de l'instruction publique, déclare adhérer à cette réduction, qui est adoptée.

Chap. XXVII bis. — Encouragements aux belles-lettres, 100 000 fr.— Adopté.

Chap. XXVIII. — Recueil et publication de documents inédits de l'histoire nationale, 150 000 fr. — Adopté.

Chap. XXVIII bis. — Publication des œuvres scientifiques de Fermat, 14 000 fr. — Adopté.

M. BINEAU, rapporteur, présente quelques observations sur le chapitre 5 déjà voté, relatif à l'administration académique. Il propose d'ajouter à ce chapitre une somme de 24 000 fr. pour indemnité à allouer aux professeurs des académies supprimées. — Cette proposition est adoptée.

M. DESLONGRAIS présente un article additionnel relatif au cumul des fonctionnaires de l'administration de l'instruction publique.

L'orateur insiste pour sa proposition. On annonce une loi prochaine sur le cumul : eh bien ! quand cette loi sera faite, la proposition deviendra sans utilité.

On demande le scrutin de division sur l'amendement de M. Deslongrais.

M. TASCHEREAU. L'Assemblée n'est pas en nombre, nous ne sommes pas 200 membres dans la salle. (Le scrutin de division !) Je demande le renvoi à demain.

M. LE PRÉSIDENT. Le bureau déclare que l'Assemblée n'est pas en nombre. Presque tous les représentants quittent tumultueusement leurs places.

Les cris : Le scrutin de division ! se renouvellent ; mais ils se perdent bientôt au milieu du bruit.

La discussion est renvoyée à demain.

La Librairie sociétaire a mis en vente l'ouvrage déjà annoncé de M. Alphonse Gilliot, sous le titre de : ESQUISSE D'UNE SCIENCE MORALE, ou *Méthode naturelle de classification et de description des Sentiments moraux* (2 vol. in-8°). Cet ouvrage est d'un grand intérêt pour les phalanstériens, comme pour les non-phalanstériens. Aux premiers, il offre un développement nouveau de la science sociale, par l'application de la loi de série progressive aux phénomènes du monde moral. (Qu'il nous suffise de constater ici que M. Gilliot a poussé l'analyse des faits moraux jusqu'au 5e degré.) Aux seconds, il offre l'exposition d'une science nouvelle, de la science morale, appuyée sur une méthode analogue à celle introduite par Delandelle dans l'étude de la botanique, et se substituant dans l'étude des faits moraux au systématisme arbitraire et exclusif de la philosophie.

Les cadres de l'ouvrage de M. Gilliot sont très étendus. Grâce à la méthode qu'il a employée, il passe en revue, d'une manière précise et exacte, et dans un enchaînement harmonieux, les plus hautes questions d'ontologie, de métaphysique, de psychologie, de morale, de politique et de religion.

Le premier volume contient une introduction où sont décrites les lois générales de la vie humaine ; un exposé clair, méthodique du système et des principaux cadres de classification des sentiments moraux. Le second volume présente l'application de la méthode sériaire et progressive aux divers phénomènes de la vie morale, ou besoins de l'homme et de l'humanité. Cette partie est d'un puissant intérêt pratique ; car, guidé par le fil conducteur de la méthode naturelle, M. Gilliot mène le lecteur, d'un pas sûr et gradué, à travers le labyrinthe de plus en plus compliqué des questions morales, sociales et religieuses.

Nous présenterons sous peu, aux lecteurs de la *Démocratie pacique*, un compte-rendu détaillé de cet ouvrage important, qui est son nouveau pas dans la voie si ardue, mais à la fois si sublime, indiquée par la Providence comme une tâche de notre siecle, dans la voie de la constitution d'une science nouvelle, constitution qui sera le résultat d'un immense travail de conciliation, de *conjugaison*, de l'idée nouvelle, de l'idée sociale révélée par Fourier, avec tous les éléments scientifiques, artistiques, politiques et religieux, créés par le génie de l'homme et la toute-puissance de Dieu.

FAITS DIVERS.

On a distribué hier à MM. les représentants un nouvel amendement tendant à accroître la liste des lois organiques que l'Assemblée nationale s'engagerait à voter. M. J. Cordier propose d'ajouter aux neuf lois indiquées dans le projet du la commission de Constitution, celle-ci :

« Une loi sur les travaux publics a exécuter par des associations à leurs frais et périls, et concessionnaires à perpétuité. »

— MM. S. Tessié Dumotay et Baudin, ouvriront, le vendredi prochain, 17 courant, à 7 heures du soir, une réunion électorale, salle Roizin, 171, rue du Faubourg Saint-Antoine.

— Le banquet démocratique et social des femmes aura lieu dimanche, 19, sans remise, à la chaussée du Maine, jardin de la Gaieté, à 11 heures du matin.

Prix du billet : 1 fr. 25 On s'en procure au bureau du journal la *République*, au bureau du *Peuple*, rue Montmartre, 151, à la Banque du peuple, rue Saint-Denis, 25 ; rue Coquillière, 15 ; chaussée des Martyrs, 15, barrière Saint-Denis, au restaurant Richefou, 78, rue Saint-Lazare, chez Mme Chavan, rue de Lille, 38 ; chez le citoyen Vallé, au siége de l'association des cuisiniers, boulevard Pigale et rue Simon-le-Franc.

— Le ministre de la marine vient d'être informé que, dans la soirée du 5 ce mois, par un violent coup de vent de sud-ouest, le paquebot-poste *le Périclès* a été jeté à la côte sur la rive droite de l'entrée de Civita-Vecchia.

L'équipage du *Ténare* stationné dans ce port et la population de la ville ont rivalisé de dévouement pour sauver les marins et les passagers du *Périclès*. Personne n'a péri. On espère même pouvoir conserver une partie du matériel.

— Un journal qui met au service de M. Louis Napoléon les plus malicieuses inventions, commente finement les airs joués, dimanche dernier, par les musiques militaires, pendant le défilé de la troupe de ligne. Le rédacteur de ce journal a rêvé tout ce qu'il raconte. Les musiques de nos régiments n'ont fait aucune opposition, et il est faux, complétement faux, qu'aucun régiment ait, ainsi qu'il l'affirme, reçu l'ordre de quitter immédiatement Paris. (*Moniteur.*)

— Un journal de Bourges assure de nouveau que les accusés de mai, renfermés au fort de Vincennes, seront jugés par la cour d'assises du Cher dans une session extraordinaire.

— On dit que M. Bonaparte avait engagé des joueurs d'orgue de Barbarie pour aller jouer des airs de l'Empire dans les campagnes. Ce moyen électoral assez bizarre a été réellement employé, et l'on porte à 500 le nombre de ces musiciens qui vont célébrer dans nos départements la gloire et la future victoire du problématique président. (*Peuple souverain.*)

— Abd-el-Kader, dont nous avons annoncé l'arrivée à Amboise, parait on ne peut plus flatté de sa nouvelle résidence et des attentions dont il est l'objet. Sa famille tout entière l'a accompagné, et s'acclimatera, dit-on, plus facilement sous le ciel de la Touraine que sous le soleil brûlant du midi de la France.

— Hier matin, trois mille ouvriers se sont réunis au Champ-de-Mars pour aller de là en députation au ministère des travaux publics. Le but de cette visite était de demander à M. Vivien de les faire participer aux travaux qui s'exécutent au Champ-de-Mars.

A onze heures, les délégués des ouvriers se sont rendus à l'hôtel du ministère des travaux publics, où ils ont été reçus par le ministre. M. Vivien leur a témoigné la peine qu'il éprouvait de ne pouvoir accorder à leur demande puisque les travaux auxquels ils demandaient à prendre part ne dépendaient pas de son ministère, mais bien de celui de la guerre. Les délégués étant retournés auprès de leurs camarades leur ont rendu compte du résultat de leur mission. Ces groupes ne présentaient aucun caractère hostile, et le plus grand nombre de ceux qui les composaient sont restés au Champ-de-Mars, où ils ont regardé avec intérêt les manœuvres exécutées par les troupes.

— On écrit de Lyon, le 12 :

« La grève des ouvriers teinturiers est terminée. Dès demain, les travaux seront repris dans les ateliers, excepté dans un seul qui reste provisoirement interdit, parce que c'est celui où l'on a commencé à exiger la journée de onze heures au lieu de dix, exigence qui a été la cause ou le prétexte de la grève. On ne croit pas cependant que cette interdiction se maintienne. »

— Un évènement bien déplorable a eu lieu dimanche dans le quartier Bourg-l'Abbé.

Une femme B..., mariée depuis longues années à un négociant de ce quartier, fut tellement impressionnée des événements de juin, que depuis cette époque elle avait une idée fixe, celle d'attenter à ses jours.

Dans la soirée d'hier, tandis que son mari était sorti pour prendre un bain, elle monta à sa chambre, et, après avoir essayé, à l'aide d'un rasoir, de se couper la gorge, n'y parvenant pas, elle alluma deux réchauds, et parvint à accomplir son fatal projet.

Lorsque le commissaire de police du quartier s'est présenté pour dresser procès-verbal, le corps était froid et les membres raides, ce qui ferait supposer que la mort remontait déjà à quelques heures.

— On écrit de Naples, 2 novembre à la *Gazette de Gênes* :

« L'amiral Baudin a quitté notre rade mardi, 31 octobre. Il se rend à Tunis, accompagné de deux frégates. Il paraît que le bey aurait refusé formellement de reconnaître la République française. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Hipp. du G. — M. J. M. — Pour le surp. de v. mand. nous vous expéd. des alm. — Vous y verrez la rép. à la quest. qui term. v. lettre. — Les det. que v. nous donnez nous font un vif plaisir.

Colmar. — M. H. B. — Reçu votre régl., que nous reconnaissons exact. Nous all. vous envoyer par la voie indiquée votre nouveau compte jusqu'à ce jour.

Mascara. — M. M. — Nous encaissons les 100 et les appl. suivant vos indications.

Bourse du 15 novembre.

Les escomptes continuent; on lève encore 55 mille fr. de rentes 5 p. 100, on semble avoir pour but sage d'arrêter les vendeurs à tout prix qui ne voient que les malheurs du pays.

On dit que Berlin a été mis en état de siége.

Le 5 0|0, laissé hier à 63 65, ouvre à 63 80, touche 64 05 et ferme à 63 85, fin courant, hausse 30 centimes.

Le 3, de 40 90, arrive à 41 25, et finit à 41 05. La Banque de France de 1300 arrive à 1320, cours de fermeture.

La Bourse s'est rassurée aujourd'hui et au cours du jour. Les remboursements du 20 pour l'emprunt sont assurés.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	40 90	41 25	41 ..	41 05
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	63 85
Cinq 0/0	63 55	64 ..	63 60	63 85

15 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	63 90 ..	4 Canaux avec prime	... ..
— Emprunt 1847-1848	64	Lin Maberly	... ..
3 0/0 j. du 22 mars	63 80 ..	Caisse hypothécaire	55 ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	195 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	23 25
Actions de la banque	1320	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	77 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	63 75	— — 3 0/0	.. ..

5 0/0 belge 1840	76 75	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	76 75	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— 4 1/2	72 ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	860 ..
Obligations de la Ville	1100 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	363 75	363 75
Versailles, rive droite	400 ..	401 50	Du Nord	336 25	336 ..
— rive gauche	90 ..	.. ..	De Paris à Strasbourg	326 25	325 ..
Paris à Orléans	570 ..	567 50	Tours à Nantes	310 ..	310 ..
Paris à Rouen	360 ..	355 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	165 ..	163 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	147 50	150 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	105 ..
Strasbourg à Bâle	76 25	75 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	215 ..	215 ..	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 novembre.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—La Vieillesse de Richelieu.
ITALIENS.—Andremo à Parigi.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODÉON.—Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Catilina.
GYMNASE.—L'Ambassadeur, O Amitié ! l'Image.
VAUDEVILLE.—Cadet, Mme Cartouche, Feu d'artifice, Roger.
VARIÉTÉS.—Mignonne, le Lion, un Vilain Monsieur, les Vieux Péchés.
THÉATRE MONTANSIER.—Cuisinier politique, les Envies, le Pot, Père et Portier.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Livre noir, Tohubohu.
GAITÉ.—Le Sonneur, Guillaume.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—L'Ange dans le Monde, la Peur du Mal, le Commis.
FOLIES.—Visite du Diable, Chiffonnier, Fontenay, Gibon.
DÉLASSEMENTS.—Le Grenier de Béranger, Claude.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Notre-Dame, Guimard, 7 Péchés capitaux, la Peine.
THÉATRE CHOISEUL.—Gentil-Hussard, intermède, Claude, Don-Quichotte, Fontanarose.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. — N° 311. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 17 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS.	Un an. 24 f.,	6 mois. 11 f.,	3 mois. 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	10	— 5	— 3
PAYS à surtaxe	14	— 7	— 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES INSERTIONS.

ANNONCES		ANNONCES	
1 à 4 fois en 1 mois.	40 c.	ANNONC.-ANGLAISES.	40 c.
5 à 9 — —	30	RÉCLAMES-NOTICES.	40
10 fois et plus —	20	FAITS de public.	1 f. 50

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 16 NOVEMBRE.

Assemblée Nationale.

LE CUMUL.

A l'occasion du budget de l'instruction publique, l'Assemblée a soulevé la question du cumul dans les fonctions publiques.

Cette question est de celle qu'il est impossible de résoudre d'une manière complètement satisfaisante dans l'organisation actuelle de la société.

L'Etat, en effet, se trouve placé entre deux exigences.

Il doit se proposer, dans l'intérêt de la communauté, de confier les fonctions aux plus capables et d'utiliser le mieux possible les facultés de chacun de ses membres qui peuvent être utilisées pour le bien commun.

Or, un individu peut avoir quatre, cinq, six facultés supérieures. C'est donc quatre, cinq, six emplois que l'Etat a intérêt à lui confier.

Donc, le cumul n'est pas mauvais en principe.

Mais l'Etat doit aussi ouvrir les carrières de manière à permettre à chacun de développer son intelligence, et de prendre sa place.

Or, comment en sera-t-il ainsi, aujourd'hui que les carrières sont si restreintes, si le même individu s'empare à lui seul de trois, quatre, six fonctions différentes?

L'Administration, — en admettant que le favoritisme ne préside pas à la distribution des fonctions, — l'Administration peut avoir intérêt au cumul; mais la masse des individus à qui la société doit assurer une carrière utile à eux-mêmes et à la communauté, la masse des individus est lésée par cette barrière du cumul qui ferme devant eux les fonctions auxquelles ils pouvaient aspirer.

Il est évident qu'il n'y a qu'une solution de la question :

Multiplier tellement les carrières et les fonctions, que toutes les facultés trouvent toujours un emploi avantageux pour l'individu et pour la société.

Mais, jusque là, jusqu'à ce que la République démocratique et sociale se soit incarnée dans les faits et ait remplacé l'anarchie sociale où nous vivons par une organisation harmonique, on sera forcé de choisir entre deux iniquités, de prendre le moindre entre deux inconvénients.

Or, il est évident que le système qui interdit le cumul pour augmenter le nombre des carrières ouvertes à l'intelligence est celui qui offre le moins d'inconvénients. Quant on se trouve en mer, et que les provisions ne sont pas suffisantes pour donner à chacun selon ses besoins ; on se serre le ventre, et l'on partage.

Nous approuvons donc le sentiment qui porte l'Assemblée à vouloir abolir le cumul des fonctions, mais il faut qu'elle se persuade bien que la situation qu'elle crée n'est qu'une transition, et non l'organisation normale.

La question a été soulevée par un amendement de M. Deslongrais, accepté par le comité des finances. Cet amendement, œuvre de précipitation et qui créerait d'assez grands embarras, sans remédier beaucoup aux abus, a failli être adopté d'enthousiasme, séance tenante, tant l'Assemblée était pressée d'en finir, et c'est avec la plus grande peine et, à l'aide d'un vote par division qu'il a été possible d'obtenir de l'Assemblée un répit de vingt-quatre heures pour examiner cette question, dont l'application offrira de grandes difficultés.

Le ministre de l'instruction publique, M. Freslon a combattu en faveur du cumul dans l'enseignement avec une énergie digne d'une meilleure cause. Il est cependant une observation dont il est impossible que l'Assemblée ne tienne pas compte. Que l'on empêche le cumul des hauts traitements, rien de plus juste; c'est une des premières réformes que la République doit réaliser; mais quelques exceptions doivent être nécessairement posées en faveur des petits traitements, et il nous semblerait injuste de ne pas laisser le modeste traitement de bibliothécaire de province s'ajouter au traitement non moins modeste de régent dans un collège.

M. Freslon a été plus heureux en défendant le traitement de l'archevêque de Paris qui a été maintenu à 40 000 fr. Mais le budget des cultes, comme celui de l'instruction publique, comme celui de l'intérieur, n'a été adopté qu'après avoir été considérablement aminci par le comité des finances et un certain nombre de représentants qui se sont donné pour règle de voter toutes les économies, quelque désastreuses qu'elles pussent être.

L'Assemblée a commencé ensuite la discussion du budget de l'intérieur.

Au commencement de la séance, le président a donné lecture des lettres de deux membres de l'Assemblée qui donnent leur démission, l'un parce qu'ayant voté la constitution, il ne croit pas avoir le droit de la compléter par le vote des lois organiques qui en sont l'application, l'autre parce, n'ayant pas voté la susdite constitution, il ne veut pas davantage voter les lois organiques qui en sont l'application. Quelques rires ont accueilli ces déclarations qui visaient à un autre effet.

L'Assemblée est considérablement réduite, mais elle ne s'en obstine pas moins à siéger. Aujourd'hui, deux représentants ont écrit qu'ils renonçaient à leurs congés, mais dix-huit nouvelles demandes ont été faites. Le nombre total des congés accordés s'élevait ce soir à 294.

Le nombre des congés accordés s'élevant à 294, et l'Assemblée nationale ayant manifesté par une délibération formelle la volonté de ne pas interrompre ses travaux, le président de l'Assemblée à l'honneur d'inviter ceux de MM. les représentants en congé absents depuis plus de quinze jours, à revenir immédiatement à leur poste. L'invitation qu'il leur adresse est l'expression d'un vœu ratifié par l'Assemblée elle-même. M. le président espère que ces collègues s'empresseront de s'y conformer.

(*Note communiquée.*)

Le Suffrage universel.

En présence du résultat probable que donnera le suffrage universel appliqué à l'élection prochaine du président de la République, les anciens légitimistes applaudissent avec ironie; ils croient que bientôt, à travers une mascarade bonapartiste, la royauté du droit divin va revenir s'installer au château des Tuileries, en ramenant à sa suite une bonne partie au moins des vieux privilèges de l'hérédité et de la naissance, les apanages, les grandes charges à la cour, le luxe et la pompe des grands dignitaires avec la servilité de la bourgeoisie rappelée au respect de la noblesse, et la passive obéissance du peuple replacé dans les liens indissolubles du salariat; ils espèrent voir la résurrection de quelque chose analogue à la féodalité nobiliaire, et entre temps ils bénissent le suffrage universel qui produit des coups aussi inattendus.

Les anciens conservateurs-bornes, libéraux sous la Restauration, dynastiques sous la branche cadette, partisans inébranlables de tous les régimes qui perpétueraient l'agiotage, la corruption du cœur, la domination du coffre-fort, la prospérité croissante de leurs maisons de commerce ou de banque, l'indomptable misère du travailleur, se tiennent prêts à adorer le nouveau pouvoir, à la condition qu'il concourra à l'établissement de la féodalité financière; et, en attendant, ils se moquent avec dédain de ces pauvres républicains de la veille, qui vont être renversés par le suffrage universel, eux qui avaient jeté par terre le suffrage privilégié des écus.

Les républicains de la veille eux-mêmes, mais ces républicains politiques purs, faux révolutionnaires qui ne voulaient que changer la forme du gouvernement, en respectant tous les abus d'une société dans laquelle quelques-uns devaient toujours, selon eux, être TOUT et les autres RIEN, si ce n'est pourtant les instruments aveugles de l'élévation des premiers; ces premiers républicains se prennent à regretter amèrement d'avoir été entraînés jusqu'au suffrage universel. Ah! comme la réforme, jusques à l'adjonction des capacités inclusivement, leur eut mieux convenue! Ils eussent pu s'entendre avec les dynastiques et s'arranger une bonne petite république bourgeoise, et ils ne seraient pas menacés par ce *dessous*, comme ils disent, par ce dessous dont les tremblements convulsifs et les déchirements profonds leur font une peur terrible, parce qu'ils sont impuissants à panser les blessures, à calmer les douleurs du corps social.

Ainsi, en face de l'avortement du premier essai du suffrage universel, les uns se réjouissent parce qu'ils espèrent bien que le peuple ne se servira qu'une seule fois, et dans l'intérêt exclusif de leurs secrets désirs, d'un instrument aussitôt brisé que créé.

Les autres y voient la satisfaction de leur vanité, et ils s'écrient: Vous voyez bien que nous avions raison de ne point vouloir de cette arme dangereuse entre les mains débiles d'un peuple en enfance.

Les autres encore se mettent à regretter amèrement ce qu'ils ont fait et à déplorer l'ignorance des masses qu'ils n'ont pas su diriger.

Tous cependant se sont entendus pour amonceler ainsi autour de la République naissante les sombres nuages et le tonnerre. *Alea jacta est.* C'est peut-être la guerre civile, des révolutions nouvelles, du sang, des cadavres, la misère, une détresse horrible!... Qu'importe! on ne prendra aucune précaution pour que l'arme chargée jusqu'à la gueule ne tue en éclatant ceux qui la portent; on n'éloignera pas l'étincelle du magasin à poudre; on laissera la locomotive courir sans guide et sans frein... *Alea jacta est!*

Eh bien, non, mille fois non, il n'en sera pas ainsi. Le socialisme est là, qui vous sauvera, trembleurs! qui déjouera vos criminels projets, intrigants! Le socialisme n'a pas peur du suffrage universel, il dira au peuple comment il faut s'en servir. Quelque misérables que soient les premiers produits de cette puissante machine, il a foi dans son avenir, et il ne veut pas y renoncer.

Vous dites! le peuple est ignorant, donc il ne peut pas voter. Cela serait vrai, si en continuant à ne pas voter le peuple avait les moyens de cesser d'être ignorant. Mais ces moyens, depuis six mille ans, vous les lui avez toujours refusés, et s'il commence à savoir aujourd'hui quelque chose, c'est que Dieu a mis en lui le besoin d'apprendre, et qu'il lui a donné la force de lutter contre votre despotisme. Vous avez déclaré l'esclavage un état social parfait, et vous avez lutté pour sa conservation. De même vous avez longtemps combattu pour la conservation du servage. Vous voulez aujourd'hui la conservation du salariat. Eh bien! l'association arrivera malgré vos efforts aveugles, puis l'organisation sériaire, et l'harmonie règnera sur la terre. Le suffrage universel conduira précisément vers ce résultat, car le peuple apprendra à se servir du suffrage universel en s'en servant. Aujourd'hui le peuple s'en sert pour retourner momentanément vers le passé, bientôt il saura mieux diriger l'instrument et il s'en aidera pour marcher vers l'avenir.

Républicains sincères, démocrates animés du véritable amour du peuple, socialistes qui avez une foi profonde en l'humanité, respect au suffrage universel! En quelques années, ce levier entre les mains, le peuple parcourra plus de chemin que ne lui en laisseraient faire en mille ans ceux qui prétendent qu'à eux seuls appartient le soin de conduire nos destinées. Qui ne sait que les plus belles inventions des hommes ont presque toujours débuté par un échec, précisément parce qu'on les faisait fonctionner dans de mauvaises conditions. L'élection du 10 décembre sera peut-être l'écho du suffrage universel, parce que le suffrage universel ne doit pas être employé à nommer un président, à jeter une pomme de discorde entre les partis! Mais ne il faut ni le briser, ni le maudire parce qu'on n'a pas su s'en servir. Les ennemis du peuple seuls crient anathème sur le suffrage universel ou se réjouissent de l'insuccès de son emploi! Mais les vrais démocrates, les républicains socialistes ne se découragent pas!

On ne doit pas proscrire des citoyens, mais, si ridicules qu'ils soient, des prétendants doivent être exclus du sol de la patrie.

(*Constitutionnel* du 7 août 1840.)

... Les détails de l'entreprise insensée tentée par Louis-Napoléon prouvent que nous l'avons qualifiée comme elle le méritait. Dans cette misérable affaire, l'odieux le dispute au ridicule. Le chef de cette sotte conspiration excite tout à la fois l'indignation et la pitié.

La parodie se mêle au meurtre, et, tout couvert qu'il est de sang, Louis-Napoléon aura la honte de n'être qu'un criminel grotesque.

(*Constitutionnel* du 8 août 1840.)

... Voilà pourquoi nous recommandons à tous nos amis la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte. (*Constitutionnel* du 13 novembre 1848.)

Monsieur le rédacteur,

Le journal la *Liberté* dit que d'importantes commandes viennent d'être données à des fabriques du Midi, livrables seulement après l'élection de Louis Bonaparte. D'où sortent-elles ces commandes? de Paris? Non. De quelque principale ville? Non. Ce que je sais, ce que vous pouvez affirmer avec toute assurance, c'est qu'une commande de 300 000 fr. fut, il y a quelques jours, faite sur la place de Roubaix avec la condition expresse d'annulation si la candidature de Louis Bonaparte réussissait; que journellement il se fait beaucoup de commandes sur la place de Paris avec cette condition, que les fabricants du Nord menacent leurs ouvriers de démonter tout métier si Louis-Napoléon est nommé, car dans cette nomination ils voient, non la tranquilité et le maintien de la République, mais la guerre civile et la ruine.

Agréez, monsieur le rédacteur, mes salutations sincères,

UN DE VOS LECTEURS.

Paris, ce 16 novembre 1848.

Monsieur le rédacteur,

En assistant hier soir au départ des gardes nationaux du Nord, j'ai remarqué une circonstance qui m'a paru significative :

Un fort détachement qui remontait, tambours en tête, le faubourg Saint-Denis, faisait retentir l'air du cri de Vive la République! A quoi le peuple ajoutait : *sociale*! Et nul cri improbateur ne s'élevait contre ce mot; quelquefois même un garde national répondait : Oui, sociale! Mais quelque passant osait-il hasarder un vivat en l'honneur de Louis-Napoléon, aussitôt cent voix couvraient la sienne : Non, non! pas de Napoléon! *A bas les saltimbanques!* Et le peuple d'applaudir les gardes nationaux.

Ce fait s'est renouvelé plusieurs fois et jusque dans la cour de l'embarcadère.

Agréez, Monsieur le rédacteur, les salutations fraternelles d'un de vos *abonnés* — au jour le jour,

Mercredi, 9 novembre. A. RUSÈBE.

Manifeste électoral du PEUPLE.

Le *Peuple*, journal dirigé par M. Proudhon, vient de publier un programme socialiste qui renferme beaucoup d'idées incontestables, mais qui n'aboutit pas à des conclusions claires ni fécondes.

Le socialisme a pour but l'affranchissement du prolétariat et l'extinction de la misère, c'est-à-dire l'égalité effective des conditions parmi les hommes. Sans égalité, il y aura toujours misère, toujours prolétariat.

Le socialisme, égalitaire avant tout, est donc la formule démocratique par excellence. Si des politiques moins sincères éprouvent quelque répugnance à l'avouer, nous respectons leur réserve; mais il faut qu'ils le sachent, à nos yeux ils ne sont point démocrates.

Nous sommes jusqu'ici de l'avis du *Peuple*, pourvu, toutefois, qu'il s'explique sur le mot *égalité*. Pour nous ce mot signifie égalité de droits, droit de chaque nature à son développement intégral; mais nous n'admettons pas que cette égalité de droits se réalise nécessairement dans les faits par une égalité matérielle absolue. Nous croyons à la diversité, à la gradation des intelligences, des aptitudes, des efforts, à la nécessité de graduer les avantages sociaux d'après la part que chacun aura prise à la création de ces avantages. On peut très bien concevoir cette gradation sans prolétariat et sans misère. On peut concevoir une société où le bien-être, un bien-être croissant avec le progrès de l'industrie, constituerait le *minimum* le lot des moins bien partagés, sans que le travailleur fût privé de l'espérance légitime d'améliorer encore sa situation par son activité, son intelligence. Le *Peuple* envisage-t-il cette question comme nous? Il est possible de le croire. Nous regrettons cependant qu'il n'ait pas précisé plus exactement sa pensée, afin que nous puissions l'approuver sans réserve s'il entend par égalité le développement complet de toutes les natures; le combattre, au contraire, s'il entend par ce mot le nivellement et l'égalité matérielle absolue. Nous continuons à citer :

Or, quelle est la cause de l'inégalité?

Cette cause, selon nous, a été mise en lumière par toutes les critiques socialistes qui se sont succédé, notamment depuis Jean-Jacques : cette cause est la réalisation dans la société de cette triple abstraction : *Capital, — travail, — talent.*

C'est parce que la société s'est divisée en trois catégories de citoyens correspondantes aux trois termes de cette formule; c'est-à-dire, parce que l'on a fait une classe des capitalistes ou propriétaires, une autre classe des travailleurs, et une troisième classe des capacités, que l'on est arrivé constamment à la distinction des castes, et que la moitié du

genre humain a été l'esclave de l'autre.

Partout où l'on a prétendu séparer de fait, organiquement, ces trois choses, le capital le travail et le talent, le travailleur a été asservi : il s'est appelé tour à tour esclave, serf, paria, plébéien, prolétaire ; — le capitaliste a été exploiteur : il se nommait tantôt patricien ou noble, tantôt propriétaire ou bourgeois ; — l'homme de talent a été un parasite, un agent de corruption et de servitude : ç'a été d'abord le prêtre, plus tard le clerc, aujourd'hui le fonctionnaire public, toute espèce de capacité et de monopole.

Le dogme fondamental du socialisme consiste donc à résoudre la formule aristocratique *Capital-Travail-Talent*, ou celle-ci plus simple : TRAVAIL ! à faire, par conséquent, que tout citoyen soit en même temps, au même titre, et dans un même degré, capitaliste, travailleur, et savant ou artiste.

Le *producteur* et le *consommateur*, dans la réalité des choses comme dans la science économique, c'est toujours le même personnage, considéré seulement de deux points de vue différents. Pourquoi n'en serait-il pas de même du capitaliste et du travailleur ? du travailleur et de l'artiste ? Séparez ces qualités dans l'organisation sociale, vous créez fatalement les castes, l'inégalité, la misère ; unissez-les, au contraire, dans chaque individu : vous avez l'égalité, vous avez la République.

La plupart de ces idées ne se distinguent en rien des nôtres. Nous avons toujours signalé comme un vice de l'organisation sociale actuelle l'existence de *consommateurs* qui ne produisent pas et de *producteurs* qui ne consomment pas, ou qui du moins ne consomment pas, il s'en faut beaucoup, dans la proportion de leur labeur. Nous croyons également qu'une société n'est pas normale quand le capital, le travail et le talent y sont représentés par des classes distinctes. Tout homme doit être capitaliste, tout homme doit être travailleur, tout homme offre des germes de capacité spéciale qui doivent être développés. Seulement, si toute formule qui voudrait opposer l'un à l'autre, le *capital*, le *travail* et le *talent*, mérite le nom de formule aristocratique, il n'en est pas de même de notre formule, qui tend à les réunir : *association du capital, du travail et du talent*. Cette formule est au contraire la plus démocratique qui puisse être imaginée, car démocratie veut dire liberté, et la formule qui concilie tous les éléments sociaux est assurément plus libérale que celle qui supprimerait l'un de ces éléments par voie d'oppression ou de contrainte.

Le *Peuple* veut remplacer les mots de *capital*, *travail* et *talent*, par un seul mot, *travail*. Il a raison dans une certaine mesure ; le capital, le travail et le talent sont, en effet, la subdivision d'un principe plus général, et ce principe, considéré dans son unité, c'est le TRAVAIL. Une équitable association ne peut rémunérer que le travail, que le concours effectif apporté à l'œuvre ; mais le travail a trois aspects : nous ne devons pas rétribuer seulement le travail présent, mais aussi le travail passé, accumulé, dont le travailleur n'a pas retiré d'autre avantage que des épargnes non consommées, et qui deviennent utiles, indispensables à la production.

Nous ne devons pas rétribuer seulement le travail présent sous forme de concours actif, et le travail passé, qui s'offre à nous sous forme de réserves créées, mais encore les réserves intellectuelles, l'accumulation de science et d'expérience qui sont la garantie du progrès industriel. Le travail est une série à trois termes ; vous pouvez le considérer en lui-même et le rétribuer seulement comme effort instantané, mais, si vous le mariez à la matière et au passé, vous avez le capital ; si vous le mariez à l'intelligence ou à l'avenir, vous avez le talent. Nous convenons avec vous que ce sont là trois modes d'un même fait, le travail, mais vous ne pouvez, de votre côté, refuser de reconnaître avec nous que ces trois manifestations sont distinctes.

Il est impossible de concevoir une association libérale et juste, qui ne tienne pas compte de ces trois manifestations. Vous me payez mon travail, c'est bien ; mais je ne suis pas forcé de dépenser, de consommer le paiement, et, si je n'ai pas joui de cette valeur qui m'appartenait, tandis que des travailleurs plus pressés ont précipité leur jouissance, mon abstention ne saurait vous donner le droit de me déposséder. Si vous avez besoin, pour un travail nouveau, pour une spéculation chanceuse, d'avances ou d'épargnes, vous vous adresserez à moi ; vous ne pourrez le faire qu'en m'indemnisant pour l'avantage que je vous procure. Ce que vous rétribuerez alors sous le titre de dividende pour le capital, ce ne sera pas la matière que je vous fournis, c'est moi, ce sont les efforts antérieurs que j'ai fait pour créer, pour réunir des valeurs, efforts qui n'ont encore été compensés pour moi par aucun avantage réel.

Il vous faudra bien, si la confiscation et la violence ne sont pas la pierre angulaire de la nouvelle société, il vous faudra bien tenir compte du capital comme étant une des faces, une des manifestations du travail. Vous ne vous dispenserez pas davantage de reconnaître les droits du talent.

Ou votre association découragera toute culture intellectuelle, ou elle assurera des avantages moraux et matériels aux hommes capables de guider les travaux des autres. La part du capital, non plus que celle du talent, n'est pas prise sur le travail actuel, sur le lot des travailleurs ordinaires. Le travail actuel sans le capital aurait moins produit ou n'aurait rien produit du tout ; l'effort des travailleurs ordinaires eût été stérile sans une direction intelligente. Le capital et le talent ont donc concouru à la production de l'œuvre ; ils doivent en tirer un bénéfice proportionnel à leur concours, autrement ces deux éléments sont exploités, paralysés, et la société dépérit.

Quand le *Peuple* demande que tout citoyen soit capitaliste, travailleur et savant ou artiste, il a pleinement raison. Faisons à chacun la part assez large pour qu'il puisse réserver, rendons le travail assez attrayant pour que tous y participent, faisons éclore par l'éducation tous les germes intellectuels, et tous les hommes pourront apporter à l'œuvre sociale un triple concours ; mais seront-ils tous, *en même temps, au même titre et dans un même degré* capitalistes, travailleurs, savants et artistes, comme le pense le *Peuple*, voilà ce que nous n'affirmerons pas. Ils seront capitalistes dans la proportion de leur prévoyance et de leur économie, travailleurs dans la proportion de leur entrain naturel, artistes, industriels dans la mesure de leurs vocations fécondées par l'étude. Ouvrez toutes les portes, élargissez toutes les carrières, mais ensuite que la liberté fasse le reste. Point de niveau, point d'échiquier ; l'harmonie vit de gradations et de contrastes ; tel poète capitalisera peu, tel capitaliste ne sera que faiblement poète. Une fois l'oppression et la misère bannies du monde par l'association, laissez chacun se faire son lot et ne venez point nous imposer une mesure égalitaire, antipathique avec la vie.

Les droits du capital ont la même base que ceux du travail. Nier la part du capital c'est nier que l'homme soit propriétaire des valeurs qu'il a créées. Aussi n'avons-nous pas compris comment le *Peuple*, qui semblait reconnaître d'abord les droits du capital en demandant seulement, aspiration chimérique, que tous les hommes fussent capitalistes au même titre et au même degré, nie ensuite carrément toute part allouée au capital en la qualifiant d'*usure*.

« Nous voulons la propriété, dit le *Peuple*, mais ramenée à » ses justes bornes, c'est-à-dire *à la libre disposition des fruits » du travail.* »

Rien de plus raisonnable assurément, mais les réserves sont un fruit du travail ; les prêter à ceux qui en ont besoin c'est en faire un usage légitime.

Montrez-nous une société qui n'ait pas besoin d'avances ni de réserves, ou qui trouve pour en produire un autre moyen que le travail des individus, et dès lors il n'y aura pas lieu de rétribuer personne comme capitaliste, car, si tout travail mérite salaire, c'est à condition que les produits de ce travail soient utilisables.

Mais M. Proudhon ne nous a jamais présenté une société se passant de capital, ou le créant autrement que par le travail et l'économie. Nous ne pouvons donc appeler usuriers des hommes qui, *sur la demande* de la société, mettent à sa disposition leurs épargnes, moyennant un prix débattu entre elle et eux.

Le capital ne prend un caractère usuraire que s'il se fait payer ses services au delà de leur valeur, que s'il exploite et rançonne, c'est ce qu'il fait aujourd'hui. Notre problème à résoudre n'est pas de supprimer complètement sa part, CE QUI EST RADICALEMENT IMPOSSIBLE. Il s'agit de la restreindre à de justes proportions.

Le meilleur moyen d'y parvenir est précisément celui que M. Proudhon néglige et qui consiste à multiplier le capital par une *Organisation du travail* rendant le travail *attrayant*. Multipliez les capitaux, ils ne pourront pas faire la loi et s'offriront nécessairement au rabais.

Mais M. Proudhon n'est jamais entré dans la voie de l'organisation du travail. Il s'en tient à sa banque d'échange entre ouvriers, idée qui ressemble trop au comptoir communal de Fourier pour que nous la trouvions mauvaise. Elle est cependant insuffisante en présence des questions soulevées aujourd'hui. L'école de M. Proudhon de *critique* ne deviendra *organique* et *pratique* qu'à la condition d'être moins exclusive à l'égard du capital et de placer la solution du problème social ailleurs encore que dans une banque de quelque manière qu'elle soit organisée.

Nous remarquons dans le manifeste électoral du *Peuple* une pensée juste et vivement formulée sur la stérilité de la politique pure :

> La Montagne se fait étrangement illusion si elle s'imagine que la politique, sans le socialisme, soit quelque chose. Le socialisme est la politique définie dans son but et dans ses moyens. Jusqu'à lui, la politique n'a été que de l'habileté. En deux mots, le socialisme est la chose, la politique est l'homme. D'où il suit que le socialisme ne peut très bien se passer de la politique, tandis que la politique ne peut pas se passer du socialisme. Nous en prenons à témoignage la profonde médiocrité des actes politiques qui se sont produits, nous ne dirons pas seulement depuis neuf mois, mais depuis dix-huit ans !...

La politique est impuissante sans le socialisme ; rien de plus juste. Nous ne croyons pourtant pas qu'on puisse s'armer de cet axiome contre la gauche de l'Assemblée nationale, car le programme publié récemment par la Montagne, moins ambitieux que le manifeste du *Peuple*, contient plus d'idées sociales, pratiques, et de nature à rallier les esprits.

Nous croyons devoir reproduire du *Moniteur* la réponse de M. l'archevêque de Paris à la prière qui lui était faite par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, d'officier dans la cérémonie de la promulgation de la constitution. Les termes de cette réponse nous paraissent engager un peu le clergé pour la République. Le prélat s'est exprimé ainsi :

> Monsieur le ministre, je serai heureux d'appeler le premier les bénédictions du ciel sur la constitution qui vient d'être donnée à la France. L'Assemblée nationale s'honore aux yeux des peuples civilisés, en voulant finir son œuvre comme elle l'a commencée, par l'invocation du nom de Dieu. Nous demanderons à ce Dieu, qui tient dans ses mains les destinées des empires, de donner à notre bien-aimée patrie, après tant d'agitations, un repos assuré, le repos du présent et de l'avenir. Elle le trouvera en consolidant des institutions politiques qui sont en harmonie avec ses idées et ses besoins. Puisse la constitution que nous allons promulguer, et que la religion va bénir, pousser de profondes racines dans le pays ! puisse-t-elle fermer l'ère des révolutions et ouvrir celle des améliorations pacifiques !
>
> Pour nous, monsieur le ministre, non-seulement nous nous empresserons de concourir à l'acte solennel décrété par l'Assemblée nationale, mais nous placerons encore au rang de nos premiers devoirs celui de faire comprendre au peuple et de lui faire aimer les principes qui servent de base à notre nouvel ordre politique.
>
> Recevez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.
>
> Paris, le 10 novembre 1848.
>
> † M. D. AUGUSTE, Archevêque de Paris.

Voici une adhésion de plus au manifeste électoral de la réunion de la rue Taitbout :

> *Au citoyen président de la réunion des représentants de la rue Taitbout.*
>
> Loudéac (Côtes-du-Nord), 11 novembre 1848.
>
> Cher collègue,
>
> Mon absence forcée m'a empêché de signer le manifeste publié par les représentants de la réunion de la rue Taitbout.
>
> Ce manifeste résume les principes qui font ma foi politique, principes dont je ne crois m'être jamais écarté.
>
> C'est pour y rester fidèle, que je viens vous prier d'ajouter mon nom à celui des signataires qui ont adopté ce programme, auquel j'adhère complètement.
>
> Salut et fraternité,
>
> MORHERY, représentant du peuple.
>
> *P. S.* Veuillez donner la publicité à cette adhésion.

Deux martyrs de la liberté.

La démocratie européenne compte deux martyrs de plus.

Robert-Blum, l'orateur populaire de Francfort, vient de tomber sous les balles des sicaires de l'absolutisme.

Voici en quels termes la *Gazette de Vienne* publie officiellement cette déplorable nouvelle :

« En vertu d'un arrêt du conseil de guerre du 8 de ce mois, M. Robert Blum, libraire de Leipzig, convaincu, par son propre aveu d'avoir prononcé des discours révolutionnaires et opposé aux troupes impériales une résistance armée, a été, par suite des proclamations publiées le 20 et le 23, par son Excellence le prince de Windisgraetz, condamné à mort et passé par les armes le 9 novembre 1848 à sept heures et demie du matin, sur la Brigittenau. »

La mort de Robert Blum, l'enfant du peuple, a été digne et noble comme sa vie.

Le 9 novembre, à six heures du matin, on vint lire à Robert Blum, dans sa prison, son arrêt de condamnation. Il déclara héroïquement qu'il s'y attendait, et demanda seulement le temps d'écrire quelques mots à sa femme. « Supportez avec courage la nouvelle de mon sort, lui écrivit-il, et élevez nos enfants de manière à ce qu'ils ne démentent pas leur nom. Je meurs pour la liberté. »

A sept heures, le cortège arriva à la Brigittenau. Blum, qui était dans une voiture escortée par des cuirassiers, ne perdit pas un moment sa présence d'esprit. Découvrant sa poitrine, il voulut regarder la mort en face, et, sur l'observation que cela n'était pas possible, il noua lui-même le mouchoir devant ses yeux et se mit à genoux. Les soldats firent feu, et il tomba mort, atteint de deux balles à la poitrine et d'une troisième à la tête.

Le brave Messenhauser, ex-commandant en chef de la garde nationale de Vienne, a été également passé par les armes le 10.

Sans doute la tête du général Bem tombera aussi dans quelques jours.

Trois voitures remplies de condamnés sont arrivées le 10 à la Brigittenau, où ils ont dû être fusillés. Un bataillon de chasseurs est destiné spécialement aux exécutions.

Une agitation des plus vives règne de nouveau à Vienne par suite de l'attentat, sans exemple dans les faits judiciaires, commis sur le député Robert Blum.

Kremsier, dit-on, est en flammes.

La Révolution à Berlin.

La cour de Postdam continue à faire des jeux de mots.

L'état de siège ayant été proclamé à Berlin, et la fermeture de tous les clubs et sociétés ayant été ordonnés, la camarilla prétend que l'Assemblée nationale ne pourra plus tenir ses séances, car auprès du roi, cette Assemblée ne passe plus que pour *le club Unruh*, c'est-à-dire *le club du trouble* (*unruh* signifie trouble). Si l'Assemblée n'est plus possible à Berlin, ses membres se rendront à Breslau. En attendant, elle persévère de plus en plus dans sa résistance.

L'Assemblée s'est réunie de nouveau dans la salle des arquebusiers, elle a procédé au renouvellement mensuel de son bureau, et a réélu M. Unruh président à l'unanimité.

Le président a remercié l'Assemblée en ces termes :

Messieurs, dans un tel moment, vous ne pouvez attendre de moi un discours, mais bien la promesse sacrée que je n'abandonnerai pas volontairement la place que vous m'avez assignée. (Tonnerre d'applaudissements.)

M. Jemme, de sa place. Nous jurons tous aussi de mourir à notre poste.

Les adresses d'adhésion des provinces affluent à l'Assemblée. Parmi les Assemblées des Etats allemands, celle du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin a pris l'initiative d'une adresse et d'une promesse de concours à l'Assemblée de Berlin.

Un district rural a déjà fait savoir à l'Assemblée qu'il refuserait l'impôt jusqu'à ce que la couronne ait cédé aux justes prétentions de la représentation nationale. Cet exemple va trouver partout des imitateurs.

Le comité central des démocrates allemands invite de son côté tous les démocrates allemands à s'imposer extraordinairement pour venir au secours de l'Assemblée de Berlin, et empêcher qu'on ne fasse sauter le dernier rempart de la liberté en Allemagne.

Tout l'argent recueilli doit être envoyé au député d'Estor, Friedrichstrasse, 61, à Berlin.

Les club et l'association démocratiques de Berlin ont harangué les soldats pour leur expliquer comment on entendait se servir d'eux. Dans un placard des mêmes sociétés, le général Wrangel est déclaré coupable de haute trahison envers le peuple et ne pouvant plus prétendre personnellement à la protection des lois.

La proclamation royale rappelant le peuple à l'ordre et à la confiance de son roi, qu'on avait affichée, n'est lisible nulle part ; on la déchire ou on la couvre d'ordures.

Le 1er bataillon de la garde bourgeoise a formellement déclaré qu'il ne remettrait pas ses armes. Le 65e district est allé plus loin. Il a déclaré perdu d'honneur celui qui remettrait une arme. Cette décision a été prise à l'unanimité.

Le commandant et tous les capitaines de la garde bourgeoise ont officiellement donné leur démission. Mais ensuite ils ont été partout réélus officieusement chefs des compagnies. De cette manière ils ne sont plus responsables aux yeux de l'autorité.

Beaucoup de ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas combattre, ont promis de donner au besoin leurs armes au peuple.

Berlin compte dans ses murs 40 000 prolétaires.

Les ouvriers mécaniciens sont bien armés et forment une société de 4 000 membres. Ils se sont donné le mot pour prendre les canons de la troupe sans faire usage de leurs armes. Au besoin, ils fabriqueront des canons avec des tuyaux de gaz.

Un officier de l'artillerie aurait, dit-on, assuré que ni lui ni ses hommes ne tireront sur le peuple.

Tandis que de toutes les communes du pays envoient à l'Assemblée nationale des adresses d'adhésions, de remercîments et de protestations de dévouement, le pouvoir central, qui vient de laisser assassiner dans Robert Blum un représentant de la nation allemande, envoie M. Bassermann à Berlin en qualité de commissaire de l'empereur. Il appuie les mesures du ministère. Voilà du moins ce que prétend le bruit général. Il serait même question de troupes hanovriennes requises par le parlement pour marcher sur Berlin.

A Berlin règne cette espèce de calme sinistre qui précède la tempête.

Tout le monde, la bourgeoisie, les riches commerçants et la bourse, est unanime pour repousser les mesures illégales de la couronne. Tout le monde est d'avis que c'en est fait de la monarchie.

La Bourse a mis à la disposition de l'Assemblée un crédit illimité. C'est à qui apportera le plus d'empressement à offrir, pour le salut de la patrie, sa fortune et son bras. Ceux-là mêmes qui, jusqu'à présent, avaient été les plus chauds partisans de la royauté, affirment aujourd'hui qu'il n'y a plus qu'un seul remède, la *République*.

Le prince de Prusse est parti, emmenant sa famille. Est-ce l'émigration qui commence ?

Le *Moniteur du soir* publie les lignes suivantes qui lui sont écrites de Berlin à la date du 14, six heures du soir :

« La force armée vient d'envahir le théâtre, où l'Assemblée nationale tenait ses séances et s'était constituée en permanence.

» Le président et tous les députés présents ont été arrêtés. On en ignore jusqu'ici le nombre. »

On nous communique l'extrait suivant d'une lettre de Dresde en date du 10, sous l'impression du bombardement de Lemberg (Léopold) :

A peine puis-je vous tracer les lignes qui précèdent, que ma pensée se retourne vers les intérêts si graves qui agitent uniquement nos cœurs et nos existences : d'ailleurs, sous quelle terrible impression je vous écris ! Peut-on comprendre ce qui est arrivé à Léopol, et que des horreurs pareilles aient lieu dans un temps où le mot de liberté est prononcé par tous. Une provocation infâme de la part des Autrichiens a amené une rixe entre des soldats ivres et la garde nationale. De là des barricades, de là un bombardement effroyable et meurtrier contre la ville. En moins de deux jours, les principales rues de Léopold, de cette belle capitale de la Gallicie que vous aimez tant, ont été détruites. Que de victimes innocentes ! Ni les femmes ni les enfants n'ont été épargnés. La première clause de la capitulation a été le départ immédiat de tous les émigrés rentrés de France. Où iront-ils errer de nouveau, ces pauvres malheureux, terminer leur misère et un exil nouveau ? Oh ! la France ne devait pas nous abandonner ainsi, et cela lui eût été si facile ! Que faut-il que nous croyions de l'acte solennel du 24 mai ? Dieu ! que nous souffrons !... Une circonstance plus déplorable encore et on ne peut plus caractéristique, c'est qu'aux premiers coups de canon tirés par les Autrichiens, les campagnards, égarés sur le mobile, sont accourus armés de faux et ont entouré la ville ! Que de douleur à penser que ce pays n'a plus de polonais que le nom, et qu'il n'y a plus rien à espérer du con-

cours des paysans pour la cause de la patrie! N'accusez pas les nobles; c'est une infâme calomnie, je vous le jure par mon amour même de la Pologne! Tout cela est combiné avec les Autrichiens et d'avance. Maintenant, ces paysans licenciés se sont jetés sur les campagnes, et un nouveau février 1846 s'annonce par des ravages et l'incendie. France, ô secours!

On écrit des frontières de Pologne :

La situation de Varsovie, suivant le dire de nouveaux émigrés qui arrivent en Gallicie, est affreuse.

La citadelle de Varsovie est remplie de prisonniers politiques. Le gouvernement russe, pour en finir plus vite, pour éviter les frais de leur envoi en Sibérie ou au Caucase, et enfin pour ne pas démoraliser ses propres provinces par les fréquents transports des condamnés, a inventé un moyen terrible et expéditif. Après un jugement sommaire, on attache un boulet au cou du patient, et on le précipite des remparts dans les flots de la Vistule. Les pêcheurs assurent qu'ils pourraient en retirer journellement une vingtaine de cadavres; aussi l'approche de la citadelle leur est défendue.

La majeure partie des magasins et des cafés est fermée faute d'acheteurs. Le grand théâtre est également fermé faute de spectateurs; il n'y a que le petit théâtre (des Variétés) qui est ouvert depuis 6 jusqu'à 9 heures du soir, au public composé des Russes et des espions. Après 9 heures du soir, la circulation en ville est interdite. Enfin, on vient de fermer toutes les écoles, sous prétexte du choléra-morbus.

On prétend que Nicolas demeure incognito dans la citadelle de Varsovie, d'où il peut surveiller de plus près l'Europe révolutionnaire, diriger les menées réactionnaires et se tenir tout prêt à chaque événement.

Nouvelles d'Italie.

Nous lisons dans le *Contemporaneo*, en date du 9 novembre :

« Une estafette arrivée ici hier soir a apporté la nouvelle que le peuple de Ferrare indigné du retour à Ferrare du consul autrichien s'est joint au régiment de l'Union qui se trouvait caserné dans la ville, l'a chassé et a brûlé ses armes. Ensuite de cette nouvelle, le général Zucchi, ministre de la guerre, est parti, sur-le-champ, de Rome, accompagné du député Gamba avec plusieurs pouvoirs. Dans cette occasion, le ministre se propose de pourvoir à la réorganisation et à la discipline de l'armée. Le duc de Rignano exercera en son absence les fonctions de ministre. »

Le nouveau ministre toscan a adressé une circulaire aux représentants du gouvernement toscan près les autres gouvernements italiens. Dans cette circulaire datée de Florence, le 7 novembre, il est dit : Qu'une fédération des Etats qui ne serait pas établie par une véritable constituante nationale serait insuffisante. Le principe du droit divin qui absorbait la personnalité de chaque Etat italien étant abandonné, toute organisation quelconque que l'on voudra donner à la nation, pour être légitime, devra être consentie par la nation elle-même; autrement le parti démocratique serait en droit de lui refuser son adhésion, et les gouvernements ne pourraient pas logiquement y prétendre sans tenter, avec un danger sérieux pour eux-mêmes, le retour aux anciens principes. Le suffrage universel, tel qu'il a été pratiqué en France, est le seul moyen d'avoir une constituante représentant véritablement la nation; ce système a ses périls, mais ceux attachés à l'adoption de tout autre système de convocation sont bien plus grands.

Nouvelles transatlantiques.

Les nouvelles des Etats-Unis ne présentent que peu d'intérêt; l'élection présidentielle y était toujours, comme en France, le grand sujet des préoccupations publiques; le résultat des élections pour les membres de la trente-sixième législature du congrès, qui s'ouvre le 4 mars prochain, constate le terrain gagné depuis 1844 par le parti démocratique. Les progrès de ce parti se traduisent par une augmentation de 8 000 voix obtenues dans douze Etats de l'Union. Le parti des abolitionnistes, durant la même période, a gagné 18 000 voix dans les mêmes Etats.

La Californie, grâce à ses mines d'or et à leurs produits fantastiques, continuait à attirer de nombreux émigrés. Une grande partie des troupes américaines avait déserté pour se rendre à San-Francisco; on citait une seule personne qui, dans le court espace de dix jours, avait recueilli une quantité d'or évaluée à 1 500 dollars.

— De nouveaux troubles avaient éclaté au Mexique aux derniers avis, qui vont jusqu'au 14 octobre; ils avaient été comprimés par le gouvernement, qui avait dû déployer des forces imposantes pour avoir raison de l'insurrection. Iturbide et plusieurs officiers avaient été emprisonnés sous la prévention d'avoir conspiré en faveur de la restauration de Santa-Anna. Le général Bustamente cherchait à lever quatre mille hommes pour marcher sur la ville de Tampico, qui a proclamé l'indépendance de l'Etat de Tamaulipas, et se proposait de l'annexer aux Etats-Unis.

On assurait au Mexique que le nommé Francisco Arrengais avait été envoyé par Santa-Anna aux Etats-Unis, pour acheter des navires de guerre, afin que l'ex-dictateur puisse entrer de vive force dans le pays d'où il a été chassé.

Le 5 septembre dernier, un *pronunciamiento* a été proclamé, à la Vera-Cruz, contre le monopole du gouvernement, pour le tabac, et cette protestation a été acceptée à l'unanimité par tous les départements où l'on récolte le tabac. On a appris, depuis, que le Gouvernement allait chercher à donner force à la loi; mais Vera-Cruz et ses adhérents ont juré de résister, et l'on prétend que tous ont déclaré qu'ils resteraient inébranlables dans leur volonté, comme le château de Saint-Jean-d'Ulloa sur son rocher.

— Les nouvelles du Yucatan sont défavorables; la garnison aurait été attaquée par 10 000 Indiens et aurait perdu, dans le combat, deux cents hommes; on ne connaissait pas le chiffre des pertes éprouvées par les Indiens.

Assemblée Nationale.

Séance du 16 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la lettre suivante :

« Monsieur le président,

» La Constitution ayant été votée, mon mandat est expiré. L'Assemblée a décidé qu'elle voterait ses lois organiques, je ne crois pas pouvoir prendre part à la discussion (Hilarité); et je vous prie de vouloir bien faire agréer ma démission à l'Assemblée. (Nouvelle hilarité.)

» Recevez, etc., GISCLARD (Tarn-et-Garonne). »

Cette lettre sera envoyée au ministre de l'intérieur.

M. LE PRÉSIDENT annonce ensuite que le décret relatif à l'emprunt de 6 millions par la ville de Paris a été inséré inexactement au *Moniteur* et sera rectifié.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1848.

M. DESLONGRAIS, d'accord avec le comité des finances, propose une disposition additionnelle ainsi conçue :

« A dater du 1er janvier 1849, les fonctionnaires dépendant du ministère de l'instruction publique ou de tout autre ministère, qui n'ont pas été soumis jusqu'à présent aux prescriptions des lois sur le cumul, ne pourront toucher deux traitements sans que l'un d'eux ne soit réduit de moitié. Dans tous les cas, le montant des traitements cumulés ne pourra excéder 12 000 fr. »

M. TASCHEREAU fait remarquer que l'amendement s'applique à tous les ministères et ne doit être discuté qu'à la fin du budget.

M. DESLONGRAIS insiste pour la discussion immédiate. On peut toujours poser le principe, sauf à placer l'article à l'endroit de la loi le plus convenable.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE appuie la proposition de M. Taschereau. Il serait logique d'ajourner la question jusqu'à l'époque où l'Assemblée aura fixé le traitement des fonctionnaires.

M. BESNARD insiste en faveur de l'amendement. La question de cumul est jugée dans tous les esprits. Il est important qu'elle soit tranchée au plus tôt dans la loi.

M. DE TRACY ne saurait admettre l'assimilation des fonctionnaires de l'instruction publique aux autres fonctionnaires. Un professeur a rempli sa tâche lorsque son cours est fait; quand il s'occupe de travaux en dehors de ses occupations, il a droit à une rétribution particulière.

M. GUICHARD veut que la question soit tranchée. Il faut que l'Assemblée abolisse le monopole et rétablisse l'égalité.

M. FRESLON, ministre de l'instruction publique, appuie l'ajournement pour que la question soit examinée avec toute la maturité qu'elle comporte.

Et d'abord, dit-il, je rappellerai à l'Assemblée que la Convention elle-même avait rendu un décret par lequel il avait été dit que les fonctionnaires de l'instruction publique qui remplissaient plusieurs fonctions en recevraient les traitements; non pas que je veuille dire que l'on ne doive pas examiner si aujourd'hui le cumul doit être ou non maintenu; mais je dis que, lorsque l'on vient dire que c'est se montrer franchement républicain que de détruire le cumul, on se trompe de date.

Une question de cette importance ne saurait être discutée incidemment et à l'occasion de fonctionnaires de l'instruction publique; elle intéresse aussi les fonctionnaires de tous les ministères. Elle doit donc être ajournée à la fin du budget.

M. SINEAU, rapporteur, dit que la commission a été d'abord pour présenter l'article, mais dans la pensée des membres de la commission, il ne devait venir qu'à la fin du budget.

L'Assemblée consultée décide que la discussion aura lieu immédiatement.

M. BESNARD parle en faveur de l'amendement. En 1828 on demanda à la chambre des députés une exception à la loi contre le cumul en faveur des fonctionnaires de l'instruction publique; cette exception fut prononcée. Qu'en est-il résulté? C'est que l'on voit aujourd'hui certains fonctionnaires de l'instruction publique occuper six places et toucher six traitements.

Je rends hommage aux savants qui font la gloire du pays, mais pour les honorer, faut-il donc les saturer d'argent? (Murmures.) Une pétition signalant des faits graves a été renvoyée au ministre. (Bruit.)

Cette pétition signale le nom de cinquante-sept fonctionnaires qui occupent à eux seuls deux cent douze fonctions, et touchent tous ensemble une somme de 884 200 fr., ce qui fait en moyenne un traitement de 15 410 fr. chacun. Sur ces cinquante-sept fonctionnaires, seize occupent trois places, seize en occupent quatre, onze en occupent cinq, trois en occupent six, quatorze en occupent deux.

Je ne citerai pas les noms, mais parmi ceux qui occupent six places, il y en a un qui a trois logements (Oh! oh!) Un au muséum, un autre à la Pitié, un troisième à l'amphithéâtre des hôpitaux. Un autre est titulaire de trois fonctions qui n'ont pas été remplies depuis 6 ans, et je ne crois pas que le paiement des traitements ait jamais été en retard. (On rit.)

Il y en a aussi un autre qui a cinq fonctions, et entre autres une à la Sorbonne, une à l'Ecole de médecine, une à l'Ecole des arts et manufactures. (Exclamations diverses.)

Le danger d'un tel état de choses, c'est de fermer la carrière à une foule d'honorables savants. La suppression de cet abus ouvrira la carrière au peuple sans créer de nouvelles places et sans augmenter les charges de l'Etat.

M. ALKAN répond au fait cité par M. Besnard, relativement au savant qui professe tout à la fois à l'Ecole de Médecine, à la Sorbonne, à l'Ecole des arts et manufactures, que ce professeur remplit avec une égale distinction ses différents emplois, et que c'est bien le moins qu'il soit justement rétribué de ses travaux.

M. F. DE LASTEYRIE. Lorsqu'on discutait le budget de la justice, on vous disait que les magistrats devaient être désintéressés; on nous en dit autant aujourd'hui des professeurs.

C'est fort bien; mais il y a des limites dans le désintéressement, et l'Etat doit veiller à ce que ses serviteurs soient dédommagés de ce qu'ils font pour lui. (Bruit.)

Pour les professeurs on est allé jusqu'à additionner le traitement qu'ils reçoivent de l'Etat avec celui qu'ils reçoivent dans des établissements particuliers. C'est avec ces statistiques que vous arrivez aux résultats apportés tout à l'heure à la tribune par M. Besnard. Il faut de l'économie, mais l'Etat doit se garder d'une économie sordide. (Aux voix! aux voix!)

M. TURK ne veut pas que l'on puisse occuper plus de deux places, chacune de 6 000 fr.

M. FLOCON. Une commission a été nommée par le gouvernement provisoire pour examiner la question qui vous est soumise.

L'amendement de M. Deslongrais a le tort de ne remédier que très imparfaitement aux abus, ce but que nous nous étions proposé était la prohibition absolue du cumul. (Très bien!) Cependant nous avions pensé que les savants devaient être suffisamment rétribués pour ne pas être forcés d'aller chercher à l'étranger ce qui leur est refusé en France. (Très bien!)

Il y a un autre cumul que celui des traitements, c'est celui de l'enseignement; c'est celui-là aussi qu'il faut supprimer.

L'amendement de M. Deslongrais fixe un chiffre maximum de 12 000 francs; mais cette limite rien ne la justifie.

L'orateur donne lecture du projet que la commission dont il faisait partie avait proposé. Ce projet interdisait le cumul, sauf pour certaines fonctions qui ne pouvaient être convenablement remplies que par les mêmes personnes. (Très bien!)

M. BESNARD. Si l'Assemblée veut en finir, il faut qu'elle vote. Toutes les fois que la question a été posée, le gouvernement y a fait opposition, il en fera toujours.

M. JEAN REYNAUD. Il y a des abus relativement aux logements, mais ces logements peuvent disparaître en dehors du vote de l'amendement, puisque les logements vacants doivent être rendus au ministre dans les six mois. (La clôture! la clôture!)

M. LHERBETTE combat la clôture. Tout le monde a signalé les inconvénients du cumul, personne n'en a signalé les avantages, (Aux voix! aux voix!)

La clôture est prononcée. La discussion s'engage sur les sous-amendements.

M. LAUSSÉDAT propose d'amender ainsi l'article :

« A dater du 1er janvier 1849, nul ne pourra remplir plus de deux fonctions publiques rétribuées, et dans aucun cas le chiffre des traitements accumulés ne pourra dépasser la somme de 12 000 fr. (Appuyé!)

M. DE TRACY. Quand un savant distingué peut faire deux cours au lieu d'un, il faut l'encourager dans l'intérêt de l'enseignement. Vous n'avez jamais la monnaie d'un homme de génie. (Très bien!) L'Etat doit faire pour les grands hommes dans la science ce qu'il fait pour les maréchaux de France.

M. MESSIAT répond que les maréchaux de la science se forment sur le champ de bataille de l'enseignement, et qu'il faut par conséquent ouvrir des champ de bataille en plus grand nombre possible.

Il est d'ailleurs de l'intérêt du bon enseignement qu'il soit fait par des intelligences diverses et que la science soit présentée dans tous ses points de vue.

M. SAUVAIRE-BARTHELEMY est encore entendu.

M. FRESLON, ministre de l'instruction publique, propose le renvoi de la question a une commission nommée par les bureaux, et qui en fera un rapport d'urgence.

Que l'on interdise le cumul par les gros traitements, l'orateur le comprend, mais il y a des régents qui ne reçoivent qu'un salaire très minime, et qui cumulent avec ce traitement une minime place de bibliothécaire. Est-ce là le cumul que l'on veut empêcher?

Il importe que la question ne soit pas brusquée. Il faudrait au moins prononcer une exception pour le cas où les traitements cumulés ne dépassent pas six mille francs.

Le renvoi au comité des finances est demandé au milieu d'une discussion confuse.

M. SINEAU n'a pu consulter le comité; il ne demande que le renvoi, mais il ne s'y oppose pas. Il est certain que les rédactions proposées offrent toutes des inconvénients : on trouverait mieux si l'on attendait à demain. (A droite! Non! non!)

M. le président met aux voix le renvoi à la commission des finances. L'épreuve est déclarée douteuse. On demande le scrutin de division. Cette opération donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	573
Majorité absolue,	287
Pour,	306
Contre,	267

Les amendements sont renvoyés au comité des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Je dois donner à l'Assemblée lecture d'une lettre que je viens de recevoir :

« Monsieur le président,

» Je donne ma démission de représentant du peuple. Partisan de deux Assemblées législatives, et de la domination du chef du pouvoir exécutif par l'Assemblée, j'ai voté contre la constitution. Mon mandat est donc accompli. Il y aurait trop d'inconséquence à faire les annexes de cette constitution : on ne peut pas faire une bonne œuvre quand on n'a pas foi en cette œuvre. (Mouvement.)

» Quel que soit le résultat de la grande œuvre qu'on vient de tenter, ma foi dans la République n'en sera point affaiblie.

» Recevez, etc. *Signé* : DENOISE. (Basses-Alpes.) »

Cette lettre sera renvoyée au ministre de l'intérieur.

MM. Granger de la Maridière et Rolland (du Lot) écrivent qu'en présence de la résolution prise par l'Assemblée de ne pas se proroger, ils croient devoir, pour ne pas mettre l'Assemblée dans l'impossibilité de voter, renoncer aux congés qui leur ont été accordés. (Très bien!)

Il y a encore, continue M. le président, vingt nouvelles demandes de congés. (Exclamations diverses.) Ces congés, tous motivés sur des affaires urgentes de famille, sont accordés.

Maintenant, le nombre des congés est de 294. L'Assemblée ayant décidé qu'elle ne se prorogerait pas, le président fera mettre dans le *Moniteur* de demain une note pour inviter les représentants absents depuis plus de quinze jours à revenir à leur poste. (Très bien!)

L'Assemblée reprend la discussion du budget de l'instruction publique (deuxième partie. — Cultes).

L'Assemblée adopte sans discussion le premier chapitre du budget.

M. DE LESPINASSE, sur le chapitre 4, propose de reporter à 40 000 francs le traitement de l'archevêque de Paris, que la commission propose de réduire à 25 000 francs. C'est moins les intérêts de l'archevêque de Paris que je viens prendre ici, dit-il, que les intérêts des pauvres, qui ne se présentent jamais devant le prélat sans éprouver les effets de sa générosité.

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement est-il appuyé?

VOIX DIVERSES. (Non! non! — Oui! oui!)

M. FRESLON, ministre de l'instruction publique, rappelle que, sous la restauration, le traitement de l'archevêque de Paris était de 100 000 fr.; en 1830, il fut réduit à 50 000 fr., puis à 40 000 fr. En 1832, pour des causes qu'il est inutile de rechercher, ce traitement avait été réduit à 25 000; mais la ville de Paris avait immédiatement voté un supplément de 15 000 fr., pour reporter le traitement à 40 000 fr.

Sans doute, si l'archevêque de Paris était consulté, il consentirait à toutes les réductions possibles; mais il est le distributeur-né de toutes les aumônes et de toutes les charités, et tout le monde sait que ce sont les pauvres qui profitent de l'augmentation de son traitement.

L'amendement de M. Lespinasse est mis aux voix et adopté.

Les divers autres chapitres du budget sont successivement adoptés sans discussion.

M. VIVIEN, ministre des travaux publics. J'ai l'honneur de demander à l'Assemblée de déclarer l'urgence des projets de loi relatifs aux chemins de fer de Vierzon au bec d'Allier, de Bordeaux à la Teste et de Montereau à Troyes. Je suis d'accord avec le comité des travaux publics, et je présume qu'il n'y aura aucun débat.

La discussion de ces projets aura lieu demain.

L'Assemblée revient à la discussion du budget, du ministère de l'intérieur.

Le premier chapitre, relatif au personnel, est réservé.

Les chapitres 2 et 3, relatif au matériel, et à la subvention à la caisse des retraites, sont adoptés.

CHAP. IV, archives Nationales, 90 331 fr. La commission propose une réduction de 4 000 fr. savoir : 2 000 fr. sur le traitement du garde général et 2 000 fr. sur les fonds destinés à l'achat des documents.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur, combat ces réductions, dont la première est adoptée et la seconde est abandonnée par la commission.

Le chapitre V, relatif aux dépenses de la police secrète, est adopté.

CHAPITRE VI.—*Personnel des lignes télégraphiques*, 1 000 700 f.

La commission propose les réductions suivantes, savoir :

Deux administrateurs au lieu de trois; traitements des deux, 16 000 f. au lieu de 27 000 fr.;

Suppression d'un chef de bureau à 4 000 fr., qui sera remplacé par un employé à 1 500 fr.;

Suppression de quatre élèves inspecteurs.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur, combat ces réductions, qui porteraient un préjudice notable au service, à cette époque avancée de l'année.

Après une discussion dans laquelle M. Sauvaire Barthélemy et M. Dufaure, sont successivement entendus, M. le président met aux voix les propositions de la commission : la première réduction est adoptée après une épreuve douteuse; la seconde est abandonnée par la commission, et la troisième est rejetée.

CHAP. VII. Matériel des lignes télégraphiques, 144 800 fr.

M. BARAGUAY D'ILLIERS, propose une augmentation de 215 000 fr. pour la prolongation du télégraphe électrique jusqu'à Tours.

Cette proposition est rejetée. Le chapitre est adopté.

Les chapitres 8 et 9 relatifs au personnel et au matériel de la garde nationale sont adoptés.

CHAPITRE X. — *Surveillance de la librairie provenant de l'étranger*, 180 000 fr.

La commission propose la suppression de ce chapitre.

La commission n'insiste pas sur sa proposition.

Le chapitre est adopté.

La discussion est renvoyée à demain.

Science sociale. — M. Victor Hennequin fait en ce moment des conférences sur l'association, rue de la Douane, n° 18, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du soir.

Et rue Charonne, n° 39, au faubourg Saint-Antoine, les LUNDIS et JEUDIS, même heure.

FAITS DIVERS.

Ce matin, à neuf heures, a eu lieu le onzième départ des colons pour l'Algérie. C'est M. le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, qui a béni le drapeau et fait le discours d'adieu.

— La *Gazette de France* publie ce soir les lignes suivantes :

« Nous apprenons à cinq heures qu'un banquet d'ouvriers qui a lieu en ce moment à la barrière du Roule, a excité la sollicitude des autorités, à tel point qu'on vient de commander à domicile deux bataillons de la garde nationale : un de la 2e légion et un de la 1re. Le rappel n'a pas été battu pour ne pas alarmer. »

— La *Patrie* et le *Moniteur du soir* ne contiennent rien à ce sujet. Nos renseignements confirment la réunion de deux bataillons de la garde nationale; mais aucun bruit fâcheux n'est arrivé à notre connaissance.

— La cour de cassation s'est réunie, en exécution de l'art. 92 de la Constitution, et sur l'invitation du ministre de la justice, pour nommer les membres de la haute cour nationale. Cette haute cour doit être nommée chaque année dans les quinze premiers jours de novembre, par la

cour de cassation, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Elle est composée de cinq membres et de deux suppléants. Les cinq juges appelés à siéger choisissent leur président.

Les cinq conseillers élus à la majorité absolue sont MM. Rocher, Bérenger, Hardouin, Hello et Boissieux. Les deux juges suppléants élus sont MM. Pataille et Delapalme. Le ministère public sera désigné par le président de la République, et, en cas d'accusation du président ou des ministres, par l'Assemblée nationale.

Les jurés, au nombre de trente-six et quatre jurés suppléants, sont pris parmi les membres des conseils généraux des départements. Les représentants du peuple n'en peuvent faire partie.

On pense que cette haute cour sera appelée à juger Barbès, Albert, Louis Blanc, Caussidière, Raspail, Blanqui, Quentin et autres auteurs ou complices de l'attentat du 15 mai. *(Patrie.)*

— L'association fraternelle des ouvriers tourneurs en chaises prévient les ouvriers de cette industrie qu'il y aura une assemblée générale dimanche 19 novembre, à 9 heures précises du matin, barrière des Amandiers, au Pavillon-National.

— Aujourd'hui, au théâtre Montansier, représentation extraordinaire au bénéfice de M. Ravel. Tout assure une recette monstre à cette brillante représentation.

— Un assassinat commis hier matin rue Saint-Honoré, au moment même où le bruit de la musique militaire retentissait, n'a été découvert que ce matin, l'explosion de l'arme à feu, dont a fait usage l'assassin, n'ayant pu être entendue par les voisins.

Voici ce qui a permis de dresser l'enquête à laquelle il a été procédé. Un jeune homme de vingt ans, Auguste R... avait quelques liaisons avec une dame veuve, plus âgée que lui de quelques années, dont il était fort jaloux. Hier, entre huit et neuf heures, il se serait présenté chez elle, et à la suite d'une scène de reproches, il lui aurait tiré à bout portant un coup de pistolet qui l'aurait atteinte à la tête.

Ce malheureux, effrayé des suites de sa coupable action, et se faisant justice lui-même, s'est rendu immédiatement chez un de ses amis, dans le jardin duquel il s'est brûlé la cervelle, rue Plumet, derrière les Invalides. *(Gazette des Tribunaux.)*

— La première chambre de la cour d'appel a procédé avant-hier au tirage du jury pour les prochaines assises du département de la Seine, d'après la nouvelle liste formée en exécution de la dernière loi sur le jury, en date du 9 août dernier.

Cette liste renferme, dans sa première partie, 3 000 noms de citoyens domiciliés dans le département, et dans sa deuxième partie, 300 noms de citoyens domiciliés dans la ville de Paris, ces derniers appelés à faire le service des assises comme jurés suppléants; 36 noms ont été extraits de la première liste et 6 de la deuxième.

— Les élections des représentants du peuple qui devaient se faire le 19 de ce mois dans les départements du Calvados, de la Charente-Inférieure, de la Corse, du Tarn et de l'Yonne, viennent d'être renvoyées au 26 du même mois.

— Les commerçants de Paris sont convoqués pour le 26 courant, au palais de la Bourse, à l'effet d'élire les membres de la chambre de commerce. Ils formeront dix sections qui auront chacune son local dans les dépendances du palais.

— L'imprimerie nationale va s'agrandir. Plusieurs succursales de cet établissement seront créées dans les principales villes de province, et mises à la disposition des préfets. Par le temps de circulaires qui court, ce n'est pas une trop mauvaise idée.

— La commission chargée d'examiner la question relative à l'établissement d'une salle définitive pour les séances de l'Assemblée nationale s'est réunie à midi, conjointement avec la commission de l'Institut, pour des expériences à faire dans la salle des séances de l'ancienne chambre des députés, afin de décider si ce local peut être approprié aux séances de l'Assemblée nationale.

Diverses expériences d'acoustique ont prouvé que l'ancienne salle, après les travaux d'agrandissement projetés, pourrait contenir sept cent soixante places, et même neuf cents pour les cas où la représentation nationale serait réunie comme assemblée constituante.

— Louis-Philippe et sa famille ont décidément quitté Claremont et résident maintenant à Richemond.

— Dimanche prochain, au soir, un grand feu d'artifice en trois actes sera tiré place de la Concorde. Aujourd'hui de grand matin, le bas de l'avenue des Champs-Elysées, à vingt mètres des chevaux de Marly, a été intercepté à la circulation, et M. Visconti, architecte des fêtes de la ville de Paris, traça les plans de l'immense charpente que M. Rocher, charpentier entrepreneur, a immédiatement commencée, aidé par un grand nombre d'ouvriers. Le premier acte consistera en bombes, feu de Bengale, feux aux trois couleurs, avec accompagnement de coups de canons. Le deuxième sera le spectacle d'un splendide temple de feu dédié à la Constitution. Enfin le feu se terminera comme d'usage par un magnifique bouquet. *(L'Evénement.)*

— Une lettre que nous recevons nous informe d'un désaccord qui existe entre les entrepreneurs de voitures de place et les cochers. Le règlement des 8 et 13 avril fixe un salaire de 3 fr. pour une journée de dix-huit à vingt heures. Il paraît que les entrepreneurs veulent réduire le salaire à 2 fr. 50 c. S'ils persistent, nous dit cette lettre, les cochers sont décidés à se mettre en grève. Nous invoquons l'esprit de conciliation, et nous engageons les entrepreneurs et les cochers à s'entendre. Les uns et les autres savent ce que leur ont coûté les grèves des mois d'août et de septembre dernier. *(Revolution démocratique.)*

— Les démocrates socialistes du Rhône se réuniront à Lyon, le 26 de ce mois dans un grand banquet électoral. Ils invitent la presse des départements à faire un appel à la démocratie, au nom des Lyonnais, afin de donner à cette fête tout l'éclat et tout le retentissement possibles.

— C'est hier qu'a commencé, devant la cour d'assises du Calvados, l'affaire des accusés de Rouen.

Les nommés Paturel et Groult, qui, compris dans les poursuites dès le commencement de l'information, avaient réussi jusqu'à ce jour à se soustraire aux recherches de la justice, se sont constitués prisonniers.

Le nombre des témoins est de 433, savoir: 328 témoins à charge et 105 témoins de justification. On assure que MM. Bonnesœur, Mabire, Sorbier et Coqueret occuperont tour à tour le fauteuil du ministère public.

Pendant toute la durée de cette affaire, le service militaire sera fait au palais par 150 gardes nationaux, concurremment avec un détachement du 9e léger de pareille force. Ce poste sera pris tous les matins à huit heures.

— Le *Texas Star* dit qu'un million de momies viennent d'être découvertes dans les environs de Durango, au Mexique. Elles sont postées sur leur séant et couvertes de bandolettes et d'ornements à la façon des Egyptiens. On a trouvé parmi elles une tête sculptée, et une infinité d'objets curieux, entre autres un poignard en pierre, des chapelets, des colliers, le tout de différentes couleurs; plus une quantité de pièces en os poli comme l'ivoire, de jolis ouvrages en tissus élastiques, des ossements de vipères, etc. On continue les recherches, et bientôt l'Amérique ne le cédera en rien à l'Egypte sous le rapport des objets d'antiquité.

Le Dauphiné.

PAR MADAME CAMILLE LEBRUN.

Les préoccupations politiques nous ont empêchés de signaler à nos lecteurs le remarquable ouvrage de Mme Camille Lebrun, publié au commencement de 1848. Ce livre nous initie à l'histoire particulière d'une de nos plus belles provinces, histoire à laquelle se rattachent une foule d'événements d'un intérêt général, tels que les guerres religieuses qui ont peuplé la Suisse et l'Allemagne d'un si grand nombre d'émigrants français, les expéditions militaires en Italie, l'établissement éphémère d'un gouvernement républicain à Naples, le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, etc., etc. Il contient d'ailleurs de curieuses anecdotes, des esquisses biographiques de Lesdiguières, Mounier, Barnave, Garnier-Pagès, Championnet et autres personnages célèbres, des renseignements sur la statistique des trois départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, des détails de mœurs et d'admirables descriptions.

Propagande par les images.

Les estampes, sculptures, les objets d'art de quelque nature qu'ils soient sont un puissant moyen d'impressionner les masses et de propager des idées. Autant nous réprouvons l'emploi de ces procédés quand ils ont pour objet de servir l'ambition d'un homme et d'exalter la superstition ou le chauvinisme, autant nous devons applaudir aux efforts des artistes qui font de leur plume ou de leur ciseau un instrument d'enseignement chrétien démocrat que et social. Dans cette voie est entré M. Tapio qui s'est attaché surtout à unir dans des images populaires les symboles du christianisme à ceux de la démocratie.

M. Tapio vient de publier chez Gosselin, rue Saint-Jacques, 71, et chez lui, même rue, 264, un Christ placé entre l'Evangile et une Constitution républicaine, entre l'hostie et la carte électorale, emblème du suffrage universel. Les bas-reliefs de l'autel sur lequel le Christ étend les mains représentent l'Eglise d'un côté, l'Hôtel-de-Ville de l'autre.

D'autres estampes du même auteur ont pour objet d'exciter l'enthousiasme en faveur de la Pologne et de l'Italie; enfin, nous avons remarqué un projet d'autel de la République, dédié à l'Assemblée nationale. Bien que ces productions laissent encore à désirer au point de vue de la forme, elles sont supérieures à la grande majorité des images répandues aujourd'hui dans les campagnes et la pensée qu'elles symbolisent est toujours juste et féconde. Nous engageons vivement l'auteur à persévérer dans la voie où il est entré et nous espérons que les artistes dévoués à la République et au progrès social ne s'y laisseront pas seul. Attaquer l'ignorance de la population rurale par tous les moyens, c'est le plus grand service qu'on puisse rendre à la stabilité de la République et à la prospérité du pays.

PETITE CORRESPONDANCE.

MM. G. et B. à Clermont. — Démarche faite aussitôt par C
Bessières. — M. B. — Reçu. Mille compliments. — F. C.
A Bourges. — MM. V. et G. — L. part de Paris samedi à 8 h. et sera heureux de vous serrer la main au débarcadère.

Bourse du 16 novembre.

Les affaires de Berlin n'agissent pas sur le marché. Les escomptes ennuient et découragent les vendeurs à découvert. Il y a beaucoup moins d'offres, et la rente remonte, elle a été constamment bien tenue.

Le 5 p. 0/0 ouvre comme hier à 63-85, il arrive à 64-20, pour fermer à 64-05, fin courant.

Le trois, de 41-05, touche 41-75 et finit à 41-60, fin courant et au comptant.

La Banque de France gagne 5 à 1325.

Les chemins de fer ont une reprise légère. Orléans revient à 570. Avignon-Marseille monte à 157 50. Le Nord arrive à 338 75.

La coulisse s'oppose à la hausse, elle est depuis 2 jours à 30 c. et 40 c. moins bien que le parquet; elle s'expose à être enlevée un de ces matins.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	41 05	41 60	41 35	41 25
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	64 20
Cinq 0/0	63 83	64 25	64 ..	64 05

16 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	41 60 ..	4 Canaux avec prime	... ..
— Emprunt 1847-1848	64 20 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	64 25 ..	Caisse hypothécaire	85 ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	495 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	23 25
Actions de la banque	1325	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1844	.. ..
Récep. Rothschild	.. ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	83 ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	76 70	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	76 70	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— 4 1/2	74 ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	860 ..
Obligations de la Ville	1110 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	363 75	365 ..
Versailles, rive droite	102 60	... ..	Du Nord	336 ..	338 75
— rive gauche	.. ..	.. ..	De Paris à Strasbourg	335 ..	336 25
Paris à Orléans	567 50	570 ..	Tours à Nantes	310 ..	311 25
Paris à Rouen	353 ..	350 ..	Paris à Lyon	... ..	333 ..
Rouen au Havre	165 ..	... ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	150 ..	157 50	Dieppe à Fécamp	105 ..	... ..
Strasbourg à Bâle	76 ..	75 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	215 ..	217 50	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES DU MERCREDI.

Blés (l'hect. et 1/2), en faveur à la halle de 50 c. par hectol. et 1/2. Le blé nouveau, belle qualité, 115 à 120 k°, 24-50 à 25-50. Les farines sont aussi plus fermes, les meuniers obtiennent 50 c. à 1 fr. de plus que la semaine dernière. Les farines, 1re qualité, 29 50 à 29 95 les 100 k°.

Cafés, on vend au Havre 600 sacs cote d'Afrique, sains, à 90 et 92.

Cotons, en baisse à New-York, de 4 c., où il y a crise; mais mieux tenus au Havre; les prix sont très fermes, mais faibles à Liverpool.

Cuirs. Quelques acheteurs ont fait au Havre 4,000 cuirs secs Buénos-Ayres, de 53 à 57.

Esprit 3/6 (l'hectol. et 1/2) disponible, courant du mois et jusqu'en avril, 51 fr.

Huile de colza, disponible et courant du mois jusqu'en avril, 94 fr. A Lille, 78-75 à 79.

Riz. On vend 500 sacs de l'Inde, à 15-50 les 50 k° acquittés.

Savon. Disponible, belle qualité, 108.

Sels, en baisse.

Soies. Bien tenues à Marseille.

Sucres. On cote au Havre 36 quarts sucre brut bonne 4e, à 53-25.

Suifs. Plus fermes au marché du 15; on vend les suifs de la boucherie, 65 à 65-50 dans Paris. Chandelle, 70 à 71. Bougie stéarique, 1-50. Oléine, 95. Stéarine, 250 fr. hors barrière. Le suif jaune Russie, 66.

Vins. Arrivages considérables, ventes en baisse. Beaugency et Orléans, 58, Mâcon vieux 1846-47, 70 fr.

Vivres. Viandes. Les veaux de 70 k., 1re qualité, 1-30; 2e, 1-14. Le porc, 1re qualité, 1-04; 2e, 1-02. Les bœufs en hausse. Les moutons invariables.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 novembre.

THÉATRE DE LA NATION. — Jeanne-la-Folle.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Bertrand et Raton.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants, le Maître de Chapelle
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — L'Ambassadeur, O Amitié ! les Cabinets.
VAUDEVILLE. — Cadet, Mme Cartouche, Feu d'artifice, Roger.
VARIÉTÉS. — Mignonne, Muet d'Ingouville, un Vilain Monsieur, Turlututu.
THÉATRE MONTANSIER. — Représentation extraordinaire.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre noir, Tohubohu.
GAITÉ. — Le Sonneur, Guillaume.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Ange dans le Monde, les Couturières, Comte et Comtesse (ballet).
FOLIES. — Visite du Diable, Chiffonnier, Fontenay, Gibon.
DÉLASSEMENTS. — Le Grenier de Béranger, Claude.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Notre-Dame, Guimard, 7 Péchés capitaux, la Peine.
THÉATRE CHOISEUL. — Gentil-Hussard, intermède, Claude, Don-Quichotte, Fontanarose.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 312. [illegible] ÉDITION DU MATIN. Samedi 18 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. [illegible]

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.
PARIS. . . . . . Un an, 30 f., 6 mois, 16 f., 3 mois, 8 f.
DÉPAR. ET ETR. — 32 — 17 — 9
PAYS à surtaxe.. — 50 — 26 — 14
AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.
PARIS, DÉP. ET ETR. 10 — 5 — 3
PAYS à surtaxe 14 — 7 — 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES [illegible]
[illegible]
INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de [illegible]
Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.
Les lettres et [illegible] doivent être affranchies. Les [illegible] [illegible]

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 17 NOVEMBRE.

Une coalition à deux.

La démocratie européenne se trouve en face de deux redoutables adversaires, l'autocrate russe qui représente la féodalité militaire, l'aristocratie britannique qui représente la féodalité commerciale.

Il est vrai que ces deux adversaires sont profondément divisés entre eux sur des questions très importantes; mais dès que la démocratie européenne triomphe, ils se rapprochent et se coalisent pour la combattre.

Autrefois, quand la démocratie était bornée à la France, l'autocrate russe et l'aristocratie britannique entraînaient dans leur coalition l'Allemagne et l'Europe centrale et méridionale. Ainsi appuyés, les deux puissances du Nord comprimaient momentanément le principe démocratique, sauf à se diviser ensuite sur la question des mers, sur la question d'Orient et de Constantinople, sur la question des routes de l'Inde, et sur une foule de points secondaires.

Aujourd'hui, la démocratie a gagné le centre de l'Europe; au nord et au midi de l'Allemagne, les mouvements révolutionnaires éclatent spontanément; la féodalité militaire ou commerciale est battue en brèche par des idées bien plus radicales que celles de 89; les divers peuples qui formaient le vieil empire d'Autriche, si utile aux coalitions contre la démocratie, sont debout pour se rendre indépendants.

L'autocrate russe et l'oligarchie britannique n'ont donc plus d'auxiliaires, et sont réduits à se coaliser à deux.

Cette coalition existe à cette heure; elle a été déterminée par le mouvement démocratique de Vienne; elle s'est manifestée immédiatement à Constantinople par une tentative d'embauchage faite auprès du ministre des affaires étrangères de Turquie.

Toutes les correspondances d'Orient sont unanimes à cet égard, et voici les détails précis que nous trouvons dans une de ces correspondances :

Dès que le triomphe du peuple viennois a été connu, M. de Titow s'est rendu chez sir Strafford-Canning, et, après une longue entrevue, ils ont fait une visite collective à Ali-Pacha, le ministre des affaires étrangères. Là, ils proposèrent au ministre ottoman, à brûle-pourpoint, et comme une affaire qui n'admettait aucun délai, une alliance offensive et défensive avec la Russie, et ils lui firent entendre que le mouvement de Vienne avait décidé cette puissance à intervenir pour comprimer par la force les idées de désordre qui menacent de bouleverser toute l'Europe. Déjà, ajoutèrent-ils, 80 000 hommes entrés dans les provinces danubiennes vont pénétrer en Autriche et réintégrer l'empereur dans sa capitale. C'est une question de principes qui intéresse tous les souverains, et les représentants des deux puissances amies de la Turquie ont cru de leur devoir de faire une démarche à ce sujet.

Pressé fortement de donner une réponse immédiate et de faire connaître les intentions du sultan, Ali-Pacha se montra fort étonné d'une telle insistance, et répondit à ses interlocuteurs avec beaucoup de dignité que le sultan, sans examiner le degré de sympathie des puissances européennes pour lui, et sans se mêler surtout à des luttes de principes qui ne le regardaient pas, désirait rester en bonnes relations avec tous et conserver une neutralité absolue.

Ce rapprochement de l'autocrate russe et de l'oligarchie britannique à Constantinople éclaire la situation générale. On peut en déduire les conséquences suivantes :

1° Si Windisgraetz et Jellachich n'avaient pu comprimer le mouvement démocratique de Vienne, quatre-vingt mille Russes auraient marché contre cette capitale;

2° Ces quatre-vingt-mille hommes, qui occupent les principautés danubiennes, n'ont pas cessé de menacer la Hongrie, et, par la vallée du Danube, peuvent pénétrer jusqu'au cœur de l'Italie elle-même;

3° De la part du cabinet Saint-James, la médiation italienne n'était pas sérieuse; et le faible gouvernement de la République française a été dupe, comme nous le lui avons dit, de ce retour à l'alliance anglaise;

4° L'intervention des flottes anglaise et française n'était pas possible en Sicile, puisque l'Angleterre, secrètement liée à la Russie, ne pouvait défaire ce qu'avait fait l'autocrate russe, en poussant le Bourbon de Naples à Bombarder Messine;

5° Si, à cette heure, le bey de Tunis refuse de reconnaître la République française, c'est que la Russie et l'Angleterre l'appuient dans son refus;

6° Si l'autocrate russe stimule l'entêtement réactionnaire du roi de Prusse son gendre, et le pousse à la bataille qu'il offre en ce moment à la démocratie de Berlin, le cabinet de Saint-James ne peut approuver pour la forme, mais doit approuver au fond;

7° Dans une certaine limite, l'Angleterre laissera le czar travailler à son panslavisme, et elle fermera les yeux sur l'envahissement des provinces danubiennes, jusqu'à nouvel ordre du moins;

8° Le cabinet de Saint-James laissera, d'une manière générale, le czar de Russie peser sur l'Europe et sur l'Orient, écraser la démocratie en Allemagne, en Italie, sur le Danube, si même elle ne l'aide ouvertement;

9° En supposant que les mouvements démocratiques de l'Europe fussent comprimés avant le printemps prochain, l'autorité russe et l'oligarchie britannique pourraient bien avoir quelque velléité d'étouffer l'incendie révolutionnaire dans son foyer.

Quoiqu'il en soit, cette coalition à deux n'est que le suprême effort de la féodalité expirante, qui ne trouve plus d'auxiliaires et tente de surprendre l'alliance de la Porte. Ces deux derniers adversaires de la démocratie n'empêcheront pas Paris, Vienne et Berlin de fonder la sainte-alliance des peuples, et de donner force au principe de l'indépendance des nationalités déjà proclamé par la France.

Le moment approche où la démocratie européenne doit se constituer solidement, et constituer l'humanité même. L'Allemagne et la France, groupant autour d'elles l'Europe méridionale et centrale, sont maîtresses de la politique du monde. Elles résoudront par l'égalité des droits les grandes questions humanitaires que l'autocrate russe et l'oligarchie anglaise s'efforcent vainement de résoudre au profit de leur intérêt égoïste, par l'asservissement des races et le développement de leur féodalité militaire ou commerciale.

Assemblée Nationale.

L'Assemblée se traînait assez péniblement sur les divers chapitres du ministère de l'intérieur. Mais M. Luneau monte à la tribune !

M. Luneau est un de ces précieux restes de la vieille opposition tracassière et sans portée de la gauche dynastique, qui, avec M. Lherbette, et je ne sais plus quels autres, et sous la grave et stérile direction de M. Odillon-Barrot, ont crié contre tous les ministres de Louis-Philippe. Pour ne pas perdre l'habitude d'attaquer le *Pouvoir*, ils continuent aujourd'hui de crier contre les ministres républicains, sans arrière-pensée contre la République, nous le voulons bien, mais sans utilité réelle, excepté pour les ennemis décidés de la République.

Ainsi, M. Luneau, à propos de la translation du préfet de la Haute-Garonne dans la Vendée, est venu rendre quelque vie aux récits mensongers avec lesquels le citoyen Denjoy s'est fait une réputation dans le parti des Bourbons. A vrai dire, M. Luneau a joué là un triste rôle. Sa place n'était pas entre le citoyen Denjoy et ce triste M. Taschereau, dont il a été obligé d'invoquer le témoignage. Il ne méritait certes pas l'épithète peu parlementaire dont l'a gratifié un membre ardent de la Montagne, M. Astex, rappelé à l'ordre deux fois pour ce sujet; mais sa manie d'opposition et de caquetage a singulièrement affaibli la gravité du rappel à l'ordre infligé à son adversaire.

A part le mot malencontreux qui était sorti de sa bouche, M. Astex a montré de l'énergie et de la dignité. Il a noblement placé la République au dessus des petites et basses attaques de ses ennemis, et a su imposer silence à la droite, qui affecte de toujours rire des républicains et de s'en moquer.

Ah! moquez-vous, riez, artisans de discordes et de guerres civiles, qui poussez en avant un prétendant postiche pour faire revenir sur le trône votre candidat royal, à travers le sang et les ruines! Riez, car votre intrigue est bien ourdie; riez, car votre ancienne adversaire, la bourgeoisie, qui vous a vaincus en 1789 et 1830, tombe dans le piège que vous lui tendez et y perdra à votre profit et sa fortune et son sang! Riez, car, en tombant pour une dernière fois, vous ferez chèrement expier à la France sa glorieuse initiative d'émancipation universelle!

Fête de la promulgation de la nouvelle Constitution française.

(19 *novembre* 1848.) — PROGRAMME :

Le dimanche 19 novembre, il sera fait dans les douze arrondissements de la ville de Paris et dans les deux sous-préfectures de Sceaux et de Saint-Denis, par les soins de MM. les maires et membres des bureaux de bienfaisance, une distribution de secours aux indigents inscrits et aux nécessiteux.

Deux cent mille francs alloués par l'Etat, et mis à la disposition du département de la Seine, seront distribués en espèces.

Cent mille francs votés par le conseil municipal serviront à dégager les effets mis au mont-de-piété, ou à distribuer des vêtements aux vieillards dans les divers arrondissements de Paris.

Réjouissances publiques.—Des concerts populaires auront lieu dans les localités ci-après désignées :

A l'Opéra. — Grand concert vocal et instrumental composé de 350 musiciens, de 2 heures à 4 heures.

Au Jardin-d'Hiver.—Réunion des orphéonistes, de 2 heures à 4 heures.

Au théâtre de la Porte Saint-Martin. — Grand concert d'harmonie militaire, composé de 300 musiciens, de 1 heure à 3 heures.

Sur la place de la Bastille. — Corps de musique de l'association populaire, composé de 100 instruments de cuivre, de 2 à 4 heures.

Feux d'artifice.—Vers 7 heures 1/2 du soir, il sera tiré simultanément trois feux d'artifice :

Le premier à la barrière de l'Etoile. — Le deuxième à la barrière du Trône.—Le troisième à l'avenue de l'Observatoire.

Illuminations.— Les Champs-Elysées, la place de la Concorde, l'Hôtel-de-Ville et les édifices communaux de la ville de Paris seront illuminés.

Paris, 16 novembre 1848.

Le représentant du peuple, préfet de la Seine,
Signé : RECURT.

Par le préfet :
Le secrétaire-général de la préfecture,
Signé : Edmond ADAM.

Le *Moniteur du soir* a publié, hier, les lignes suivantes :

La *Démocratie pacifique* dénonce à l'indignation publique une petite brochure annonyme, qu'elle présente comme l'œuvre d'un ami bien borné du général Cavaignac, ou plutôt peut-être d'un ennemi très-habile de sa candidature; elle demande en même temps que le *Moniteur* désavoue hautement cette brochure.

Le ministère ne peut répondre que des actes et des écrits qui portent son attache.

Quant aux publications auxquelles a donné et donnera naissance la lutte engagée à l'occasion de la présidence de la République, le ministère ne saurait, à aucun titre, en prendre ni en accepter la responsabilité.

Nous ne tenons pas pour une réponse à notre article d'hier cette gasconnade cachée dans le *Moniteur du soir* et non reproduite même par le *Moniteur universel*. Le ministère n'est pas et ne doit pas être en cause dans la candidature du général Cavaignac; ce n'est nullement au ministère que nous avons demandé un aveu ou un désaveu de la brochure citée par nous.

Il s'agit uniquement et personnellement de M. le général Cavaignac, candidat à la présidence. [illegible]

Nous avons mis ce candidat en demeure de désavouer les odieuses invectives qu'une brochure écrite dans son intérêt contient à l'adresse des anciens membres du gouvernement provisoire et à l'adresse aussi de tous les républicains socialistes.

C'est dans l'intérêt de cette candidature et même pour la dignité de la fonction de chef du pouvoir exécutif que nous avons formulé notre demande. Nous la renouvelons d'une manière assez claire et précise pour que l'équivoque ne soit plus possible. Nous demandons que M. le général Cavaignac fasse savoir par le *Moniteur* ou par tout autre organe s'il avoue ou désavoue la brochure intitulée : *Les Prétendants devant le Peuple*, brochure qui passe dans le public comme émanant des bureaux du pouvoir exécutif?

Nos contradictions.

La *Patrie* répond à l'article que nous avons publié sous ce titre, ou plutôt elle esquive la discussion par des généralités quelque peu déclamatoires. Nous avions dit :

L'Ecole sociétaire demande la régénération du pays par l'association réalisée d'abord dans la commune.

Subsidiairement, et jusqu'à ce que le principe de l'association se soit étendu, de proche en proche, *absorbant toutes les divergences d'intérêts*, elle demande que l'Etat limite, par une intelligente et protectrice intervention, les maux causés par l'antagonisme des intérêts dans le monde actuel.

Est-ce répondre, est-ce porter une atteinte quelconque à ce programme, que de se lancer dans des tirades du genre de celle-ci :

Si vous voulez arrêter la liberté dans ses écarts industriels et commerciaux, frappez-la donc aussi dans un autre domaine où ses écarts ont des conséquences bien autrement déplorables. Réglementez-la dans le domaine de l'intelligence, pour l'empêcher de répandre le poison de doctrines insensées ou sauvages, et avec lui la corruption dans le cœur, l'égarement et le trouble dans les esprits; réglementez-la dans la politique, ce terrain d'application de la science philosophique, si incertain, si effondré, si plein de décombres et d'abîmes, depuis que la philosophie a vu sa flamme elle-même vaciller, s'éteindre, se rallumer pour s'éteindre encore aux mille vents de cette liberté! Allez plus loin, [illegible] les derniers sommets de la pensée humaine, attaquez-la dans son aire, cette aigle hautaine qui a voulu contempler face à face les rayons du soleil; demandez-lui compte de son audace; dites-lui que vous prétendez enchaîner son libre arbitre qui constitue le fond même de son essence, et qu'elle a conquis, il y a bientôt six mille ans, au prix du paradis que Dieu avait donné à l'homme. Remontez, vous dis-je, tous ces degrés du passé, 89, la renaissance, et tentez de reconstruire le vieil édifice catholique, au profit de votre théorie, pour que votre système soit complet, et votre synthèse irréprochable. Il le faut, [illegible] bien, car, jusque-là, je tiens votre échafaudage pour boiteux et contradictoire, car il vous est impossible de dire que vous respectez ce principe de liberté, que tant de siècles de larmes et de sang ont [illegible], si vous le violentez dans une de ses plus importantes applications.

Quelle conséquence tirer de tout cela contre le comptoir communal, contre les armées industrielles, contre la banque nationale, contre la statistique nationale du commerce et de l'industrie? Sans apprécier aucune de ces idées qui ont déjà conquis, et pour toujours, la sympathie des classes laborieuses, la *Patrie* croit les réfuter d'une manière générale en les repoussant au nom de la liberté. D'où vient donc que les ouvriers des villes réclament ces institutions avec nous? d'où vient donc qu'elles sont populaires, et que vos réclamations en faveur de la liberté commerciale ne font qu'irriter la classe laborieuse? C'est parce que les institutions indiquées par notre programme affranchissent les opprimés, les serfs industriels, et que la seule liberté [illegible] par nous est celle des agioteurs, des exploiteurs, de tous les parasites sociaux.

Nous ne combattons dans la liberté commerciale que les abus, et ces abus comment voulons-nous les détruire? Est-ce par la contrainte? Non, c'est principalement par la publicité, par la lumière. Il faut être singulièrement prévenu pour voir du despotisme dans un programme libérateur du prolétaire exploité par tant de sangsues.

On nous parle de la liberté de la pensée, on nous demande pourquoi nous la voulons pleine et entière, quand nous songeons à restreindre la liberté commerciale par des garanties.

Oui, nous voulons la liberté de la pensée, la liberté de la presse, la liberté de la chaire, la liberté de la tribune, la liberté de l'enseignement sous toutes ses formes. Mais qui vous a dit que nous la voulions sans garanties, que nous réclamions la licence intellectuelle? Nous avons applaudi aux mesures de surveillance décrétées à l'égard des clubs, et qui, loyalement appliquées, seraient la conservation de la liberté, en la défendant contre ses excès. Nous réclamons depuis longtemps pour la presse, en dehors de l'action législative, la constitution d'un jury d'honneur formé par les écrivains. Et l'enseignement! croyez-vous que nous songions à l'abandonner à des hommes sans mandat et sans titre? Liberté d'enseignement pour tous, mais surveillance de l'Etat; liberté [illegible]

[illegible]

« lance d'Achille. » Rien de plus juste, mais c'est à condition que tout le monde possédera un même lot de liberté, c'est à condition que, sous des garanties légales, les mêmes pour tous, chaque opinion pourra faire entendre sa voix. La liberté de la pensée ne pourrait pas engendrer la vérité, le progrès, si toutes les doctrines qui se placent dans des conditions pacifiques n'avaient pas un droit égal à se produire. Nous voulons, dans la sphère intellectuelle, que le catholique, le déiste, le panthéiste, l'israélite, que le démocrate exalté ou modéré, que le conservateur, que le philosophe, l'économiste et le socialiste puissent faire entendre leur voix. Alors seulement le débat est vraiment loyal, alors seulement nulle idée féconde n'est exposée à périr étouffée, comme il arriverait si la loi constituait un monopole en faveur de la chaire catholique ou protestante, en faveur de l'économie politique ou de tel ou tel socialisme.

Eh bien ! que demandons-nous dans le monde matériel, dans l'industrie et le commerce ? Précisément l'application des mêmes principes. La liberté commerciale, défendue par la *Patrie*, n'est, en réalité, que l'accaparement et le monopole ; c'est la liberté des compagnies puissantes, la liberté ou plutôt le privilège exclusif des banquiers, des capitalistes, au détriment du petit propriétaire et de l'ouvrier ; cette libre concurrence, que la *Patrie* a l'air de professer contre nous, elle n'existe pas ; il n'existe, à sa place, que la concurrence anarchique, l'écrasement des faibles par les monopoleurs, ce qui existerait, en un mot, dans le domaine de l'enseignement s'il était permis d'enseigner l'économie politique et défendu en droit, ou impossible, en fait, de professer le socialisme.

Nous voulons, dans le monde moral, que toutes les opinions, sans jouir de la licence qui consiste dans la provocation à la violence, possèdent une part égale de la liberté pour l'enseignement et la discussion. Nous demandons également qu'en industrie tout travailleur puisse travailler, que le principe de l'association favorisé par l'Etat, que le crédit démocratique, organisé par le comptoir communal et la banque nationale donnent au travailleur non capitaliste les moyens de rivaliser avec la compagnie puissante, au lieu de mourir de faim ou de se livrer à la merci du plus fort.

Nous comprenons donc la liberté dans le monde industriel exactement comme nous la comprenons dans la sphère des idées, et la *Patrie* n'est pas heureuse dans le choix des contradictions qu'elle nous suppose. Au surplus, nous savons très bien que nous ne convaincrons pas ce journal ; il est placé dans une région de préjugés dont on ne sort pas subitement. Nous le remercions cependant de nous avoir fourni l'occasion de préciser quelques-unes de nos idées. Des journaux, organes de partis opposés, ne se persuadent guère en un jour. Mais le public impartial fait son profit de pareilles discussions.

Les convictions politiques de M. Thiers.

Nous empruntons au *Journal du Havre* les lignes suivantes :

A l'appui de ce que nous allons raconter, nous pouvons invoquer le témoignage de deux honorables magistrats du Havre, témoignage que personne dans notre ville ne sera tenté de suspecter.

Ces deux magistrats, donc, se trouvant il y a peu de temps à Paris, eurent l'honneur d'être reçus par M. Thiers ; dans la conversation, la question de la présidence fut naturellement agitée, et les visiteurs saisirent, comme on le pense, cette occasion de connaître, de la bouche même de M. Thiers, son opinion sur les deux candidats qui se trouvent aujourd'hui le plus en évidence.

Quant à M. Cavaignac, l'honorable représentant a répondu qu'il ne l'aimait, qu'il ne l'appuierait pas, mais qu'en somme il était acceptable ; en ce qui concerne M. Louis Bonaparte, il a déclaré que son élection serait une *honte* pour la France.

» — Vous nous autorisez donc à dire, au Havre, que vous repoussez la candidature de M. Louis Bonaparte ?

« — Oui, a répondu M. Thiers. »

Qu'on rapproche cette appréciation et cette déclaration du discours prononcé depuis à la réunion de la rue de Poitiers par M. Thiers, des allures subitement napoléoniennes de *son* journal, le *Constitutionnel*, et qu'on juge, par cet exemple, de la fixité ou de la franchise de ses convictions politiques.

Association démocratique.

Une association qui ne peut manquer d'exercer une grande influence sur l'opinion publique vient de se former à Paris.

Elle compte déjà, dans son sein, un grand nombre de représentants, la plupart des maires de Paris, des membres du conseil municipal, des colonels et des chefs de bataillons de la garde nationale, de la garde mobile et de la garde républicaine, des citoyens distingués dans les lettres, les sciences, les arts, l'industrie, et enfin des travailleurs de toutes les professions.

Cette association a pour but de réunion en un centre commun d'action tous les citoyens franchement dévoués à la République. Elle veut les rallier autour de la constitution, en propager les principes et préparer par les voies légales les modifications que réclame la loi éternelle du progrès.

Elle fait appel, pour l'accomplissement de son œuvre, à tous les dévouements, à toutes les intelligences.

L'association a procédé jeudi soir à l'élection de son bureau définitif. Ont été nommés : les citoyens Buchez, président ; Labelonye, Dauphin, Hamelin, Ph. Lebas, Lanquetin, Cercueil, vice-présidents ; Desmarets, Buisson, Mauduit, Barbier, Bayard, Pompée, secrétaires ; Paillard, trésorier ; Choiret, trésorier adjoint.

L'association se réunira demain samedi, dans la soirée, pour arrêter le choix de son candidat à la présidence de la République.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Dans votre compte-rendu du *Banquet fraternel des délégués du Luxembourg*, vous avez mis mon nom parmi ceux des représentants du peuple qui ont été invités et qui ont assisté à ce banquet. C'est une erreur : je n'étais du nombre ni des invités ni des convives.

Agréez, etc. JULES GRÉVY.

15 novembre 1848.

Nous remplissons un devoir de justice et d'humanité, en insérant la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Je dénonce au gouvernement, je dénonce à la presse et au pays le plus grand fait de prévarication judiciaire qui se soit commis dans ce temps-ci et dont les auteurs sont messieurs Théodore Gœpp, ex-consul de France à Chypre, Prosper Bourée, consul-général de France à Beyrouth, et de Bourqueney, ex-ambassadeur à Constantinople, et je dois faire observer, en outre, que toutes mes réclamations auprès de M. le ministre actuel des affaires étrangères sont restées sans effet et même sans réponse.

Par une sentence prononcée à Beyrouth, laquelle ne m'a jamais été signifiée, j'aurais été condamné comme faussaire après avoir présenté au tribunal des pièces authentiques dont l'original existe dans les archives des chancelleries de Grèce, de Russie, d'Autriche et de Toscane à Constantinople, et dont les copies nouvelles que j'ai fait venir ici ont été légalisées par plusieurs légations des susdites puissances à Paris.

Il faut que la sentence s'exécute ou que je sois déclaré innocent et remboursé par ceux qui m'ont réduit à la misère, moi et mes six enfants. Votre journal étant un de ceux qui s'attachent surtout à signaler les abus et à venir en aide aux opprimés, j'en augure bien pour la publicité du fait que j'ai l'honneur de vous soumettre, et dont je vous prie de faire part à plusieurs de vos collègues en les invitant à le reproduire.

Daignez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de la considération respectueuse avec laquelle je suis, etc. GUISEPPE LOMBARDI.
9, rue de Bondy.

Si les faits dont se plaint le signataire de cette lettre sont vrais, et les pièces que nous avons eues sous les yeux ne nous permettent guère d'en douter, nous ne concevons pas comment le ministre des affaires étrangères a pu refuser de faire prompte justice d'un pareil abus de pouvoir, commis par des agents consulaires, dont l'un est encore à son poste.

Voici l'exposé de cette étrange affaire qui sera bientôt, du reste, portée à la tribune de l'Assemblée nationale.

M. Guiseppe Lombardi, sujet romain, qui a servi pendant près de vingt ans dans les armées françaises, exerçait depuis longtemps à Constantinople la profession de négociant. En 1843, il accepta un billet de onze mille francs, payable au porteur, et signé par les frères Diab, négociants à Smyrne, dont l'un était sujet turc et l'autre protégé français. A son échéance, ce billet fut nié par les signataires. Une commission d'experts, nommés à Constantinople, déclara la signature authentique. Mandé au tribunal de Constantinople, où il refuse de se rendre, puis embarqué de force par les autorités turques, Georges Diab parvient à s'enfuir en Italie, et de là se rend à Paris où il se fait naturaliser Français ; alors il revient à Chypre, et demande au consul, M. Gœpp, à être jugé selon les lois françaises. Sur un rapport calomnieux dirigé contre Lombardi par le consul de Chypre, l'ambassadeur fait lever les scellés posés sur les biens de Diab, violant ainsi ouvertement la loi, car la naturalisation ne pouvait avoir d'effet rétroactif.

Cependant M. de Bourqueney écrit au consul de terminer cette affaire, de sommer Diab de se rendre à Chypre, et, sur son refus, de le condamner par défaut.

Le sieur Gœpp ne tient aucun compte de cette injonction ; après avoir fait attendre quatre mois l'infortuné créancier, il se déclare incompétent, et renvoie l'affaire au consul de Beyrouth, M. Prosper Bourée. Celui-ci, après diverses tergiversations, après s'être déclaré incompétent lui-même, finit par composer une commission mixte dont le président, M. Charles Schmid, Anglais, refuse de donner acte au créancier de ce que ses adversaires attaquaient de faux les pièces authentiques fournies par lui à l'appui de sa créance, et finit par arracher lui-même ces pièces des mains de Lombardi, espérant sans doute que le billet était au nombre des papiers, et que le procès se trouvait ainsi terminé par cette violente soustraction. A la suite de cet acte inqualifiable, l'avocat du plaignant, M. Allard, négociant français, déclare qu'il se démet de ses fonctions devant un tribunal qui se déshonore ainsi.

Un second avocat, amené le lendemain par Lombardi, somme le tribunal de donner reçu des pièces enlevées ; le président refuse et finit par chasser l'avocat de la salle.

A la suite de ces faits incroyables, Lombardi est déclaré faussaire et forcé de s'échapper en Palestine où il erre pendant trois mois, traqué comme une bête fauve, mourant de faim et sachant sa famille dans la dernière misère.

Cet homme a obtenu un passeport du gouvernement turc, et il est venu à Paris réclamer justice.

Ces faits sont graves, et nous croyons qu'une enquête rigoureuse est nécessaire. S'il est vrai que nos agents en Orient s'avisent de faire ainsi de la justice de satrapes, ils doivent rendre un compte sévère de leur conduite.

Le protégé de nos deux consuls, le sieur Georges Diab, a été flétri antérieurement à cette affaire par deux condamnations judiciaires. La première fois, le 20 avril 1840, pour négation de signature et vol de blé au préjudice du gouvernement turc ; et plus tard, dans la même année, pour vol d'une balle de soie au préjudice d'un capitaine français. Il paraît que ce genre d'opérations l'a rendu assez riche pour acheter l'impunité.

Assassinat de Robert Blum

Messenhauser n'avait pas encore été fusillé le 11 novembre, mais on lui avait déjà donné lecture de son arrêt de mort.

La *Gazette de Vienne* ne publie d'ailleurs pas toutes les exécutions ; elle ne livre à la publicité que celle des personnes connues.

Douze exécutions avaient encore eu lieu le 11 au matin.

Un journal réactionnaire fait les réflexions suivantes sur l'assassinat impérial de l'héroïque Robert Blum.

Sans doute M. Blum, en accourant à Vienne à la première nouvelle de la révolution, en excitant par des discours le peuple à la résistance, avait abdiqué son caractère de député. Moins sage que ses collègues MM. Hartmann et Froebel, plus intéressés que lui, puisque tous deux sont autrichiens, il s'était constitué un des lieutenants de la garde mobile viennoise, et, dédaignant les précautions auxquelles recouraient ses soldats qui se mettaient à couvert derrière les abris naturels du terrain, il avait affronté bravement les balles des Tscherchaus, en reprochant à ceux qui l'accompagnaient leur faiblesse ou leur timidité.

Mais il n'a pas été arrêté les armes à la main ; ce n'est que trois jours après la reddition de la ville qu'il a été enlevé de son lit.

Dans son interrogatoire, Robert Blum n'a pas dissimulé ses opinions républicaines ; il a avoué avoir dit que la noblesse devait être extirpée pour que l'Allemagne jouît d'une véritable liberté ; il ajouta qu'on n'avait pas le droit de le traduire à Vienne devant un tribunal, lui représentant du peuple allemand.

Le conseil de guerre a prononcé à l'unanimité la peine de mort. Blum ne crut pas d'abord à la possibité de l'attentat que les sicaires impériaux allaient commettre sur sa personne. A quoi bon cette comédie, aurait-il dit à l'officier qui se présenta dans sa prison pour l'accompagner. Celui-ci lui ayant répondu qu'il se préparât à la mort, Blum laissa échapper quelques larmes, en pensant à sa femme que sa mort allait laisser veuve avec quatre enfants en bas âge. Toutefois, il se remit promptement, et, arrivé au lieu du supplice, après s'être bandé les yeux et agenouillé, il dit aux soldats d'une voix forte : « Frères, vous ne vous ferez pas les instruments de la tyrannie contre un homme libre ; frères, vous ne tirerez pas sur moi, car je suis comme vous un Allemand. »

Malheureusement, ceux auxquels il s'adressait ne pouvaient pas le comprendre. Les bourreaux chargés par Windischgraetz d'assassiner le grand démocrate allemand, étaient des chasseurs bohêmes, qui ne comprennent que la langue tschèke, et ne savaient pas même le nom de celui qu'ils allaient tuer.

Le nom de Robert Blum vivra éternellement dans la mémoire du peuple allemand. Il avait cette éloquence *bonhomme*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, cette façon simple et saisissante de parler aux masses qui constitue la véritable éloquence populaire. Ses images riches et fortes faisaient de lui l'orateur préféré du peuple, et, pour celui-ci, son exécution est déjà un martyre, une *vengeance* de l'aristocratie pour la mort de deux de ses membres, le prince Lichnowski et le comte Latour.

A la nouvelle de l'exécution de Robert Blum, le député Simon de Trêves et un grand nombre d'autres députés allemands ont fait à l'Assemblée de Francfort la proposition urgente que voici :

« En considération de ce qu'il ne reste plus de doute sur le sort de Robert Blum, et que, suivant la loi du 27 octobre sur la sûreté et la protection de l'Assemblée nationale, l'exécution par les armes de tout député doit être considérée comme un meurtre, le ministère de l'empire est invité à prendre les mesures nécessaires pour le châtiment des assassins immédiats et indirects.

Le ministre de la police est monté à la tribune et a annoncé que deux commissaires, nantis de pleins pouvoirs, sont déjà partis pour Vienne, avec la mission de demander un compte sévère et de faire immédiatement un rapport, en y ajoutant les actes de l'instruction.

Après cette déclaration, la majorité de l'Assemblée a reconnu l'urgence de la proposition.

La nouvelle de l'exécution de Robert Blum, représentant de Leipzig, a plongé cette cité dans la consternation et y a produit une telle excitation qu'il est à craindre que le peuple ne se soulève. Tous les corps constitués et les sociétés se sont réunis pour s'occuper de cet événement tragique.

Les souverains qui, par de telles exécutions, ont voulu faire de l'intimidation se sont trompés et n'ont fait qu'ouvrir les yeux au peuple ainsi qu'aux adhérents qu'ils avaient conservés, et chacun a dit : « *Voilà donc comment gouvernent nos rois* ! »

Le sang de ces martyrs de la liberté retombera sur la tête de ceux qui l'ont si inhumainement fait verser, et déjà le mépris le plus profond s'attache à eux et à tout ce qui les entoure.

Si cela continue, l'histoire dira un jour que les souverains de l'Allemagne, tombés sous le poids de la reprobation publique, furent obligés de fuir devant le mépris général.

La révolution à Berlin.

La nouvelle de l'assassinat des martyrs de Vienne a produit à Berlin une pénible sensation ; mais elle y a fortifié en même temps l'énergique résolution de ne pas mourir comme eux, mais plutôt les armes à la main.

On assure que Frédéric-Guillaume est abandonné de la plus grande partie de son entourage qui commencerait à désapprouver les mesures qui ont été prises. Le général Below aurait été jusqu'à se jeter aux genoux du roi ; le conjurant de retirer ses ordonnances. Insensible aux prières de ce fidèle serviteur, le roi, pour toute réponse, lui aurait tourné le dos ; et le général aurait quitté à l'instant le château.

Les deux ex-ministres Auerswald et Kahlwetter se sont donné beaucoup de peine pour obtenir une audience. Pour toute réponse à leurs exhortations, le roi leur a dit : « *Je n'ai plus besoin de conseils, mes meilleurs conseillers sont des canons.* »

L'ex-président de l'Assemblée nationale, M. Grabow, a aussi été reçu par le roi qui lui a dit : « Je sais que ma couronne est en jeu ; néanmoins, je suis bien résolu de ne pas céder. »

D'après un journal, sa majesté piétiste aurait proféré le blasphème suivant :

« C'est *avec Dieu* que je suis résolu d'aller jusqu'au bout. »

L'Assemblée a tenu encore une séance dans la journée de lundi 13. Elle a adopté un mémoire explicatif de sa conduite à travers tous ces événements, et a fini par déclarer le ministère inconstitutionnel et traître. Ce mémoire, très modéré dans sa forme, laisse avec un soin remarquable le procureur du roi en dehors de la lutte. Mais Frédéric-Guillaume décidé, comme il le dit, à aller jusqu'au bout, a répondu à la modération de l'Assemblée en faisant envahir le local qu'elle occupait depuis deux jours dans l'hôtel des Arquebusiers.

A six heures du soir, les soldats sont arrivés. Il y avait une heure que la séance était finie. M. Ploenniis, vice-président, occupait le fauteuil, car l'Assemblée s'était déclarée en permanence, et chargeant le bureau de faire avertir les députés en cas d'événement grave.

M. Ploenniis a demandé à l'officier s'il savait que c'était le siège de la représentation nationale qu'il venait forcer. L'officier invoqua ses ordres. M. Ploenniis fit dresser procès-verbal et engagea l'officier à signer. Chose remarquable, l'officier signa.

La lutte n'a pas éclaté. L'autorité aurait de graves inquiétudes sur la fidélité des soldats.

On voit souvent dans les rues des soldats et des bourgeois causant fraternellement.

Les troupes bivouaquent sur les places publiques et occupent les positions les plus importantes de la ville.

En face de la troupe, stationnent les corps mobiles des citoyens armés. Le corps des mécaniciens compte à lui seul au delà de 4 000 hommes robustes et décidés. Chaque homme est armé, outre de sa carabine, d'une hache. La garde bourgeoise se tient encore dans ses maisons, prête à sortir au premier signal. Les femmes elles-mêmes font des préparatifs de défense, pour prendre part à la lutte qui peut éclater à chaque instant.

Le peuple, sans tenir compte de l'état de siège, continue à circuler armé ou à stationner où bon lui semble. Il se moque des soldats qui ne se montrent pas disposés à fraterniser avec lui, et Wrangel, que ces moqueries irrite, a donné l'ordre de faire usage des armes à feu contre ceux qui honnissent ainsi les troupes du roi.

Le mouvement parti de Berlin s'est généralisé en détruisant toutes les populations. Toutes les communes suivent l'exemple de la capitale, des comités de sûreté en permanence y organisent la défense passive, consistant dans le refus des impôts, ainsi que la défense armée, prête à voler au secours de Berlin, si le roi employait la violence.

Une grande réunion a eu lieu à la bourse de Stettin. Elle se composait de citoyens de toutes les classes de la société. Elle a décidé d'envoyer à l'assemblée une députation chargée d'une adresse d'adhésion. La députation était accompagnée de 800 bourgeois. On a, par dépêche télégraphique, averti la police de Berlin, et une locomotive est allée au devant du convoi extraordinaire qui devait amener la députation. On croit que les troupes stationnant dans les localités intermédiaires ont reçu l'ordre d'arrêter le convoi.

Les députés partis, pour remettre l'adresse de la ville de Magdebourg, ont été chargés de déclarer verbalement à l'assemblée constituante qu'elle pourrait en cas de besoin, compter sur l'appui énergique de la ville de Magdebourg et de sa garde bourgeoise, qui sont disposés à tous les sacrifices pour empêcher le retour de l'absolutisme et de la tyrannie.

En attendant, on approvisionne la citadelle de Magdebourg de canons, de munitions et de tout le matériel propre à un assaut. Les commerçants de la ville ont mis à la disposition de la garde bourgeoise toutes leurs provisions de poudre, et on fabrique des quantités considérables de cartouches dans le même but.

Tandis que de tous côtés, les sociétés, les réunions d'habitants et la plupart des autorités électives font parvenir à l'assemblée, des adresses d'assentiment, le conseil communal d'Elberfeld vient de prendre, par 22 voix contre 7, la résolution suivante. « Le conseil communal considérant la couronne comme étant dans son droit en transférant le siège de l'assemblée nationale, regarde cette translation comme justifiée par l'anarchie qui règne à Berlin, et désapprouve toute opposition à l'exercice de la prorogative royale.

Le magistrat et le conseil communal de Brandebourg ont protesté à leur tour contre la translation de l'Assemblée nationale dans cette ville, considérant comme de leur devoir de sacrifier son intérêt particulier au bien de la patrie entière.

Nouvelles d'Italie.

La chambre des députés de Turin a repoussé les conclusions du comité secret chargé de recevoir les communications ministérielles sur la politique extérieure. On sait que le comité avait proposé un vote de blâme.

Une lettre adressée de Palerme, 30 octobre, au *Contemporaneo* contient des détails importants sur l'état des esprits en Sicile.

L'opinion a singulièrement marché depuis quelques mois. A l'époque de l'insurrection, la proclamation de la République eût semblé une calamité, et le parlement s'empressa de réclamer une altesse royale pour en faire un roi. Mais les Siciliens se sont si bien trouvés du régime ré-

publicain provisoire, ils ont trouvé si peu d'appui dans les royautés, qu'ils sont tout disposés à transformer leur république provisoire en république définitive. Quatre journaux républicains sont établis dans la Sicile, et agissent puissamment sur les esprits. Si le duc de Gênes arrive prochainement, on le recevra bien, parce que la Sicile ne peut manquer à sa parole; mais, pour peu qu'il hésite ou se fasse attendre, la Sicile est bien déterminée à ne pas mendier un autre roi, et à proclamer immédiatement la république.

La ville de Naples vient d'être replacée sous l'état de siège. Les dernières tentatives républicaines d'Aversa, petite villa à 10 milles de la capitale, ont, dit-on, mis le gouvernement sur la trace d'un projet de révolte à Naples même, et dans le même but qu'à Aversa. Les soulèvements continuels et sans fin des Calabres et de quelques districts des provinces de la Pouille ont placé le gouvernement du roi dans une position vacillante et très périlleuse.

— A Bologne, la démonstration qui a eu lieu le 3 novembre a eu pour résultat d'ouvrir un enrôlement pour la formation d'une légion bolonaise qui se rendra immédiatement à Venise. Une députation, suivie d'une foule immense, a été reçue par le légat, qui promit que les canons ne seraient pas enlevés à la ville, comme le bruit en avait couru. Il a ajouté qu'à l'égard de l'enrôlement pour Venise, il allait en écrire à Rome.

— On écrit de Plaisance, le 3 novembre : « Le commandant autrichien a tenté de faire remplir d'eau les fossés qui entourent la ville, afin d'empêcher la désertion des Hongrois qui s'en vont la nuit. Les soldats se laissent glisser le long des murailles dans les fossés; mais cette tentative était impraticable. Les fossés ne peuvent pas retenir l'eau que l'on y ferait arriver. (*Patria.*)

— Par une ordonnance du 11 novembre 1848, Radetzki a soumis à une contribution extraordinaire :

1° Les membres des derniers gouvernements provisoires.

2° Les personnes qui ont pris part aux différents comités.

3° Les personnes qui se sont placées à la tête de la révolution ou y ont coopéré matériellement ou moralement.

Six semaines sont accordées aux propriétaires pour faire les versements des sommes imposées; dans le cas contraire, on passera à la vente de leurs biens.

Assemblée Nationale.

Séance du 17 septembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure et demie.

L'ordre du jour appelle la discussion de divers projets relatifs à des chemins de fer.

Le premier de ces projets est ainsi conçu

« Art. 1er. Le ministre des travaux publics est autorisé à permettre à la compagnie du chemin de fer de Montereau à Troyes, d'exploiter provisoirement la section du chemin de fer de Paris à Lyon comprise entre Montereau et Melun, aux conditions de sa soumission du 30 août 1848, modifiées conformément à l'avis en date du 2 septembre suivant de la commission centrale des chemins de fer.

» Il sera stipulé dans le traité à intervenir, que l'Etat aura la faculté de n'acquérir, à la fin de l'exploitation provisoire, que la partie du mobilier qu'il jugera convenable de conserver.

» Ladite soumission restera annexée à la présente loi. » — Adopté.

« Art. 2. Les tarifs à percevoir par la compagnie sur la section de Montereau à Melun ne pourront excéder ceux qui sont réglés par la loi pour le chemin de fer de Montereau à Troyes. » — Adopté.

« Art. 3. Les dépenses relatives à l'entretien du chemin de fer seront imputées sur les crédits ouverts pour l'exécution des travaux. »

M. ALKAN dit qu'il faut distinguer entre les dépenses qui doivent rester à la charge de la compagnie. Il propose la réduction suivante :

« La partie à la charge de l'Etat des dépenses relatives à l'entretien des chemins de fer sera réglée par le ministre des travaux publics, et répartie sur les crédits ouverts. »

M. VICTOR LEFRANC repousse, au nom du comité, cette disposition comme inexécutable.

M. ALKAN insiste et demande subsidiairement le rejet de l'art.

L'amendement est rejeté et l'article adopté, ainsi que l'ensemble du projet.

Le second projet est ainsi conçu :

« Art. 1er. Le ministre des travaux publics est autorisé à prélever, sur les crédits mis à sa disposition en 1848 pour les chemins de fer, une somme de huit cent mille francs (800 000 fr.) pour la continuation des travaux du chemin de fer de Vierzon au Bec-d'Allier. » — Adopté.

« Art. 2. Dans les quatre mois qui suivront la date de la présente loi, le ministre des travaux publics fera déposer aux archives de l'Assemblée les pièces justificatives de l'excédant de dépenses annoncé et les plans et devis des travaux de toute nature restant à exécuter sur le chemin de fer de Vierzon au Bec-d'Allier. » — Adopté.

On passe au 3e projet ainsi conçu :

« Article unique. Le ministre des travaux publics est autorisé à prélever, sur les crédits mis à sa disposition pour des travaux des chemins de fer, les sommes nécessaires pour assurer, *jusqu'au 1er juin* 1849, le service de l'exploitation du chemin de Bordeaux à La Teste, dont la mise sous séquestre a été prononcée *par arrêté du 30 octobre dernier*.

» Les sommes que l'Etat aura ainsi avancées pour le compte de la compagnie dudit chemin lui seront remboursées, par privilège, *sur les excédants de recette après paiement des frais d'exploitation, et selon le mode* qui sera déterminé par le ministre. »

M. DONATIEN MARQUIS demande que dans le second § on ajoute ces mots : et *sur tout le matériel*.

M. STOURM répond qu'au 1er juin 1849, si la compagnie ne remplit pas les obligations qui lui sont imposées, le privilège s'exercera sur tout l'actif, c'est-à-dire non-seulement sur les recettes opérées, mais encore sur le matériel et de préférence à tous autres créanciers.

M. GUÉRIN, rapporteur, ne s'oppose pas à l'amendement de M. Marquis.

M. VIVIEN, ministre des travaux publics, fait remarquer qu'il n'y aurait ni ambiguïté ni incertitude sur les droits de l'Etat, si l'on supprimait dans l'article ces mots ajoutés par la commission : *Après paiement des frais d'exploitation*.

M. BEAUMONT (de la Somme) demande le rejet du projet dans son entier, et dans l'intérêt des créanciers.

M. ESPINASSE insiste sur l'importance du chemin.

Le projet est adopté avec les modifications proposées par M. Vivien.

L'ordre du jour appelle le rapport du comité des finances sur les amendements qui leur ont été renvoyés hier sur la question du cumul des fonctions publiques.

M. BINEAU. La commission s'est réunie ce matin. Elle s'est demandé d'abord si elle devait coordonner toutes les dispositions contenues dans la législation contre le cumul, ou bien si elle devait se borner au cumul dans les fonctions publiques, le seul qui n'ait pas été réglé par la loi. La commission s'est prononcée pour ce dernier avis.

Elle s'est d'abord occupée de la proposition de M. Flocon, ainsi conçue:

Le cumul de deux ou plusieurs traitements d'activité payés sur les fonds du Trésor public ou sur ceux des départements ou des communes, est interdit.

Le cumul d'une pension de retraite et d'un traitement d'activité, payés soit par le Trésor, soit par les départements ou les communes, est interdit.

Ne sont point réputés traitements ou pensions, les allocations attribuées sur le Trésor public aux membres de l'Institut, à ceux de la Légion-d'Honneur, et pour récompenses nationales.

Le cumul des emplois publics est permis, à la condition toutefois de ne recevoir jamais qu'une seule rétribution. Dans certains cas, le gouvernement pourra rendre ce cumul obligatoire.

Néanmoins, nul ne devra cumuler, ni deux chaires dans l'enseignement public, ni deux fonctions susceptibles d'être cumulées, mais que le titulaire ne pourrait remplir concurremment et activement.

Les titulaires de pensions de retraite liquidées antérieurement au 1er juillet 1848, continueront d'être admis à cumuler ces pensions avec des traitements d'activité, dans la limite maintenue par le décret du 13 mars 1848.

Sont et demeurent abrogées les lois, décrets, ordonnances et règlements antérieurs, en tout ce qu'ils ont de contraire aux dispositions du présent.

Le présent recevra son exécution à partir du 1er janvier 1849.

Ces dispositions nous ont semblé beaucoup trop radicales. Pour qu'elles pussent être admises, il faudrait que le traitement des fonctionnaires fût considérablement augmenté.

Venait ensuite l'amendement de M. Deslongrais, qui nous a semblé aussi trop absolu. Enfin, après avoir entendu les auteurs de divers amendements, nous avons formulé notre pensée dans la disposition suivante :

« Les fonctionnaires dépendants du ministère de l'instruction publique ne pourront, à partir du 1er janvier 1849, occuper plus de deux fonctions aux chaires rétribuées sur les fonds du trésor public. Le montant des traitements cumulés, soit fixes, soit éventuels, ne pourra dépasser 12 000 fr., ne sera pas considéré comme traitement l'indemnité allouée aux membres de l'Institut. »

M. DE TRACY combat cet amendement. Quand un professeur exercera des fonctions administratives, devra-t-il exercer gratuitement ces fonctions? Pourquoi, dans ce cas, ne pas lui permettre de remplir deux chaires?

M. BINEAU. Qu'un administrateur occupe une chaire d'enseignement, c'est bien; mais nous croyons qu'il y aurait inconvénient à ce qu'il en occupât deux, dans l'intérêt de ses doubles fonctions, et dans l'intérêt des citoyens qui peuvent aspirer aux fonctions qu'il cumulerait.

M. FLOCON retire son amendement, se réservant d'en faire une proposition spéciale.

L'article additionnel proposé par la commission est adopté.

M. TROUSSEAU propose d'ajouter après ces mots : Aux membres de l'Institut, ceux-ci : Et aux membres de l'Académie de médecine. (Rumeurs.)

Beaucoup de membres de l'Académie de médecine sont sans fortune.

M. BINEAU. Les jetons de présence de l'Académie de médecine donnent de 150 à 300 fr. seulement. La réclamation portée à cette tribune n'a donc pas de partie financière. Ce que l'on veut, c'est un privilège d'honneur. On veut placer cette Académie sur la même ligne que l'Institut. Il me semble que cette prétention n'est nullement justifiée. Ce serait d'ailleurs ouvrir la porte aux réclamations de toutes les sociétés savantes.

M. TROUSSEAU insiste.

M. GERDY parle dans le même sens. Il fait l'éloge de l'Académie de médecine, qui a mis en relief les plus grands hommes. Depuis que le monde existe, il n'est pas de renommée supérieure à celle de Laennec. (Aux voix! aux voix!)

L'amendement est rejeté.

M. JOBEZ écrit pour renoncer au congé qu'il avait obtenu.

On revient au budget du ministre de l'intérieur.

Une addition de 17 000 fr. est demandée par le comité sur l'allocation destinée aux arts

M. A. THOURET. Quand je demandais l'autre jour de réduire à 400 000 fr. le traitement du président de la République, on m'accusait d'être mesquin. Aujourd'hui le comité des finances propose une réduction considérable sur les conservatoires artistiques qui font la gloire de la France et donnent une éducation artistique à des milliers d'enfants du peuple. Eh bien! le comité n'est pas spartiate en cette circonstance, il est mesquin, ingrat, maladroit. Le but qu'on doit se proposer, c'est de réduire les gros traitements et d'augmenter les petits, et non de réduire les petits pour conserver les gros. Ce qu'il faut réformer, c'est le superflu. Je n'appelle pas réforme la réduction des petits traitements, ce que j'appelle réforme, c'est l'augmentation des faibles traitements au détriment des grands.

Le conservatoire de musique est une œuvre de la République de 95, et Napoléon qui détruisit si brutalement la République, respecta cette œuvre et il lui donna un budget considérable, et c'est de là que sont sortis de grands artistes qui ont fait la gloire de la France et l'envie de nos voisins. Sait-on quel est ce traitement que l'on veut réduire? Il est de 500 fr. par an. Aussi ne propose-t-on pas de le réduire, on en demande la suppression brutale. On veut arracher cette dernière obole à l'art, et augmenter d'autant la liste de ces hommes de génie misérables.

On a donné des secours aux ouvriers; c'était le droit le plus urgent; mais doit-on laisser sans aide, et rejeter loin de la République les ouvriers de la pensée, de l'intelligence, de l'art, qui font notre gloire et notre joie. Oh, sans doute, ceux-là ne descendront pas dans la rue pour renverser la République qu'ils ont si courageusement défendue en juin. Mais ils perdront leur affection pour elle, et la désaffection pour un gouvernement, pour un gouvernement républicain surtout, la désaffection est la plus dangereuse des conspirations.

La République a montré qu'elle est forte, elle s'est fait craindre, il est temps qu'elle se fasse comprendre et aimer. (Très bien!) Je voterai donc contre toute réduction qui sera faite sur le budget des beaux-arts. (Très bien!)

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur, combat aussi les réductions proposées, et surtout la réduction proposée sur le budget de l'Ecole de Rome.

M. SAUVAIRE BARTHÉLEMY dit que le comité n'a eu en vue, en proposant cette réduction, que le bien de l'Etat (Ah! ah!), que le maintien de la paix. (Nouvelle et plus bruyante hilarité. L'orateur se voit obligé de descendre de la tribune au milieu des murmures.)

L'allocation demandée par le gouvernement est adoptée. Le comité renonce aux réductions qu'il a proposées sur le chapitre.

CHAP. XII.—Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics, 500 000 fr. —Adopté.

CHAP. XIII. — Conservation des monuments historiques, 600 000 fr.

Après quelques observations de M. de Malleville, l'augmentation de 200 000 fr., par lui proposée, est mise aux voix. Une première épreuve est douteuse. A la seconde épreuve, elle est adoptée.

CHAP. II. — Encouragemens et souscriptions concernant les beaux-arts, 114 000 fr. — Adopté après quelques observations de M. Stourm et de M. Dufaure.

CHAP. XV. — Indemnités à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs et à leurs veuves, 137 000 fr. — Adopté.

CHAP. XVI — Subvention aux théâtres nationaux, 1 964 200 fr.

La commission propose, par amendement, de ne rétribuer qu'un commissaire au lieu de deux, et de fixer ses appointements à 5 000 fr. au lieu de 12 000 fr. qui étaient alloués par les deux commissaires.

M. ÉTIENNE ARAGO. Le comité des finances n'a trouvé que deux commissaires : il y en a pourtant un pour l'Odéon. Il est vrai qu'on pourrait réunir ses fonctions à celles du commissaire du Théâtre-Français.

M. E. Arago énumère toutes les attributions attachées à cette fonction. Quand elles seront dignement remplies, les théâtres deviendront, à en croire M. E. Arago, de véritables écoles de civilisation et de patriotisme.

M. Arago conclut au maintien du chiffre primitif de 12 000 fr.

La proposition de M. Arago est mise aux voix et rejetée. Le chiffre de la commission est adopté.

Les chapitres suivants, jusques et y compris le chapitre 26, tous relatifs à des subventions et à des secours à divers services publics, sont adoptés.

Sur le crédit alloué pour subvention aux réfugiés politiques, M. Dufaure fait remarquer que le crédit originaire était de 1 million 600 000 f. Le gouvernement l'avait réduit à 1 million; mais les derniers événements ont ramené en France un grand nombre de réfugiés étrangers, et il est convenable de reprendre le chiffre primitif de 1 million 600 000 f.

La commission adhère à cette proposition, qui est adoptée.

Chap. 27. Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements, 3 214 200 fr.

La commission propose sur ce chapitre diverses réductions, qu'elle motive dans son rapport de la manière suivante :

Les traitements des préfets nous paraissent trop élevés. Nous proposons de revenir aux bases fixées par la loi du 28 pluviôse an VIII, en élevant seulement le chiffre de la dernière classe, et de fixer les traitements des préfets dans les villes dont la population n'excède pas 15 000 habitants, à

habitants, à	10 000 fr.
Dans les villes de 15 000 à 30 000, à	12 000
Dans celles de 30 000 à 45 000, à	16 000
Dans celles de 45 000 à 100 000, à	20 000
Dans celles de 100 000 et au dessus, à	24 000
A Paris, à	30 000
De cette manière, 39 préfets auraient	10 000
— 22 —	12 000
— 11 —	16 000
— 10 —	20 000
— 3 —	24 000
— 1 —	30 000

Le préfet de police aurait 30 000 fr. comme le préfet de la Seine, et son traitement continuerait à lui être payé comme aujourd'hui, 2/5e par l'Etat, et 3/5e par la ville de Paris.

Les sous-préfets seraient également ramenés aux traitements fixés par la loi de l'an 8, c'est-à-dire à 4 000 fr. dans les villes dont la population excède vingt mille âmes, et à 3 000 dans tous les autres.

Nous proposons de supprimer six secrétaires généraux, et de conserver seulement celui de la préfecture de la Seine, qui auraient tous deux 8 000 fr. de traitement.

Le nombre des conseillers de préfecture peut être réduit à trois; ce serait une diminution de soixante-dix sept conseillers : leur traitement continuerait à être le dixième de celui des préfets, avec un minimum de 1 200 fr. : ceux du département de la Seine seraient réduits à 6 000 fr.

L'indemnité allouée aux conseillers faisant fonctions de secrétaire-général serait maintenue à son taux actuel de 300, 400 et 500 fr. L'indemnité de Seine-et-Oise, qui est de 1 000 fr., serait ramenée à 500 fr., et pour les six départements qui ont aujourd'hui des secrétaires-généraux, cette indemnité serait également fixée à 500 fr.

M. LUNEAU. Le préfet de la Haute-Garonne a été dernièrement nommé préfet du département de la Vendée. Le numéro du *Moniteur* qui contient cette nomination renfermait des explications sur l'affaire du banquet de Toulouse. Vous vous rappelez l'émotion qu'a causée ici la révélation de cette affaire.

Ici M. Luneau fait un nouveau récit des faits connus.

Maintenant, ajoute-t-il, je demanderai comment le fonctionnaire qui a été réprimandé par M. le ministre de l'intérieur a-t-il été envoyé à la tête d'une autre administration départementale? Comment cela se fait-il?

UNE VOIX au fond de la salle. Comment se fait-il que vous soyiez un mouchard? (Explosion générale de murmures d'indignation.)

VOIX NOMBREUSES. C'est une inconvenance odieuse. — Qui s'est permis une pareille interruption? — Le nom! le nom de l'interrupteur!

UN MEMBRE se lève au fond de la salle. Nous entendons le nom du citoyen Astaix. Le tumulte est violent. Le citoyen Astaix est interpellé de tous côtés.

UNE VOIX. Monsieur le président, rappelez nominativement l'interrupteur à l'ordre! (Oui! oui! — A l'ordre! et nommez l'interrupteur!)

M. Astaix court à la tribune. Il y est salué par de violents murmures.

M. DEVILLE. Ces murmures sont scandaleux.

UNE VOIX. Ce qu'il y a de scandaleux, ce sont les paroles de l'interrupteur. (Oui! oui! — A l'ordre!)

M. LE PRÉSIDENT s'efforce de dominer le bruit effroyable qui se fait dans l'Assemblée. M. Astaix a été rappelé à l'ordre pour son interruption. M. Astaix demande la parole pour s'expliquer sur ce rappel à l'ordre. (Il n'y a pas d'explication à donner, il y a un mot très inconvenant à retirer.)

M. ASTAIX. Je vais vous parler avec une entière bonne foi. Mon expression a peut-être été un peu dure... (C'est une calomnie! — Retirez-la!) elle a été un peu dure peut-être... (Nouvelle interruption.) mais elle m'a été arrachée par la conduite de ces hommes qui se sont montrés si lâches, si tremblants le lendemain de la Révolution de Février... (Cris de désapprobation. — Long tumulte.) et qui depuis ont traîné la Révolution sur la sellette. La Révolution...

UNE VOIX A DROITE. La Révolution n'est pas en question ici. (Tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Astaix a été rappelé à l'ordre pour une expression inconvenante, je l'engage à la retirer. Il a la parole pour cela.

M. ASTAIX. Lorsque les ennemis de la Révolution...

A DROITE. Mais il ne s'agit pas de la Révolution.— A l'ordre, et pas de phrases! (Tumulte nouveau.)

M. ASTAIX. Lorsque les ennemis de la République traînent ici le scandale... (A l'ordre!), sont venus insulter à ceux qui l'avaient fondée... (A l'ordre! à l'ordre!) et les traîner sur la sellette. (Assez! assez!)

M. LE PRÉSIDENT. Si M. Astaix qui a la parole pour retirer son expression continue ainsi, je le rappellerai encore à l'ordre. (Tumulte prolongé.)

M. ASTAIX, vivement interpellé par des membres de la droite, s'écrie en frappant sur la tribune : le 15 mai, j'étais à mon poste. (Sa voix se perd au milieu du bruit.)

M. LE PRÉSIDENT, après avoir échangé quelques paroles avec M. Astaix. M. Astaix me dit qu'il a l'intention de retirer son expression, mais il demande que l'Assemblée lui permette d'expliquer sa pensée. (Non! non! assez! à l'ordre!)

M. ASTAIX. Sans vous faire l'historique de ce qui s'est passé, je vous rappellerai pourtant des démonstrations contraires qui avaient excité l'esprit républicain... Que cet esprit se soit manifesté plus ou moins résolument, ce n'est pas la question... (Mais si! la question est là!) Je n'en sais rien, mais je dis que cette manifestation était nécessaire pour faire taire la monarchie, qui parlait malgré le ministère. (Bravos à gauche.—Silence à droite.)

Est-on allé trop loin? Je ne le sais pas. (Nous le savons, nous!) Eh bien! quand je vois des hommes toujours prêts à attaquer les républicains, et garder le silence alors que le drapeau blanc se promenait dans nos départements (Où cela?— Dans la Haute-Garonne.— C'est faux! — Interruption prolongée.); quand les gens qui se taisaient alors élèvent la voix pour attaquer des fonctionnaires républicains qui ont toujours fait leurs devoirs, il est impossible de ne pas céder à un mouvement d'indignation.

M. Astex quitte la tribune.

VOIX NOMBREUSES. A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. M. Astaix n'ayant pas retiré son expression et ayant même ajouté à son tort par ses explications, je le rappelle nominativement à l'ordre avec insertion au procès-verbal. (Très bien! à droite.)

M. LUNEAU. Je disais tout à l'heure que dans la situation que M. le ministre de l'intérieur avait faite au préfet de la Haute-Garonne, il était difficile de le remplacer avec la même autorité dans un autre département. Je dis maintenant que de tous les départements, celui de la Vendée était celui duquel on aurait dû le moins envoyer le préfet de Toulouse. (Bruit divers.) Savez-vous dans quel but on l'a envoyé dans la Vendée? Voici ce que dit l'*Emancipation* de Toulouse : (Assez! assez! L'ordre du jour!) « On a voulu faire voir à la Vendée toulousaine que le parti républicain n'était pas mort. »

C'est précisément parce que j'ai toujours combattu le parti légitimiste, que je me trouve dans la nécessité de venir déclarer que je ne puis m'associer à la disposition prise par M. le ministre de l'intérieur. (Très bien!)

J'ai dû protester contre la nomination faite par M. le ministre, et je demanderai à ce sujet des explications.

M. DUFAURE. Je viens à l'interpellation [illegible] par M. Luneau. Une enquête judiciaire [illegible] ont été ordonnées; d'après ces [illegible], je [illegible] les faits, et je puis [illegible] singulièrement exagérés par les journaux. Le préfet a prononcé un discours parfaitement rassurant pour les amis de l'ordre et de la République.

Pendant le banquet, il est vrai, un toast injurieux pour l'Assemblée nationale a été proféré; mais celui qui l'avait proféré a été expulsé immédiatement. On a dit que le préfet [illegible] aussitôt après l'expulsion de l'individu dont je parle, la tranquillité a été rétablie. Aucuns faits, du reste, ne m'ont paru de nature à faire peser des reproches sur le préfet.

Devais-je, après cela, le suspendre ou le laisser à Toulouse : j'ai pensé, à tort ou à raison, que je ne pouvais suspendre un fonctionnaire qui n'avait pas démérité, et je l'ai fait seulement changer de résidence.

On s'est plaint qu'il eût été envoyé dans la Vendée, et on se fonde sur l'esprit légitimiste qui existerait dans ce département. Je n'admets pas, quant à moi, d'esprit légitimiste qui puisse empêcher le gouvernement de la République de faire ce qu'il croit devoir faire ; ce n'est pas un défi que nous avons porté au departement de la Vendée, nous avons pensé au contraire que les sentiments de conciliation de M. Casavan sauraient bien lui concilier l'estime de ses nouveaux administrés.

M. Luneau est venu déclarer à cette tribune qu'il ne nous avait pas donné son concours. Quant à cela, c'est parfaitement vrai. (On rit.) Mais nous disons que nous sommes convaincus que si on ne crée pas à M. Casavan des obstacles, et que si on ne lui oppose pas des intentions malveillantes, il saura bientôt prouver au département de la Vendée que dans ses nouvelles fonctions il sera aussi bon administrateur que bon républicain. (Très bien !)

M. LUNEAU. On a voulu envoyer M. Casavan à Tours ; la députation d'Indre-et-Loire s'y est opposée, et alors il a été envoyé dans la Vendée. M. le ministre dit qu'il n'a consulté personne ; il se trompe... Je dis et je soutiens que l'on a envoyé dans la Vendée, et qu'on lui a imposé un préfet dont un autre département n'avait pas voulu. (Nouvelles rumeurs.)

M. DUFAURE. Je n'ai jamais contesté à M. Luneau le droit de critiquer mes actes, mais je nie formellement que M. Casavan aiit dû être d'abord envoyé à Tours. Si j'avais voulu l'y envoyer, qui donc m'en aurait empêché? (Très bien !) Quel est donc mon maître ? (Très bien !) Personne ne m'a imposé l'obligation de faire telle ou telle chose...

M. LUNEAU, de sa place. C'est la députation d'Indre-et-Loire, c'est M. Taschereau (Hilarité.)

M. DUFAURE. J'ai la plus grande considération pour M. Taschereau, mais il n'est pas plus mon maître que M. Luneau : j'ai fait ce que je devais faire. A tort ou à raison, j'ai cru faire un acte de bonne administration ; je l'ai fait sans consulter personne, cela est vrai. (Très bien ! très bien !)

L'Assemblée revient à la discussion du chapitre 27, relatif au traitement des préfets.

Les chiffres proposés par la commission pour le traitement des préfets sont mis aux voix :

39 préfets à 10 000 fr. — Adopté.
22 — à 12 000 fr. — Adopté.
14 — à 16 000 fr. — Adopté.
10 — à 20 000 fr. — Adopté.
3 — à 24 000 fr. — Adopté.
1 — à 30 000 fr. — Adopté.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Le véritable Almanach napoléonien.

L'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République amènerait des calamités, nul homme de bonne foi ne le met en doute. Le prétendant de Strasbourg et de Boulogne a montré de quelles folies il était capable, et quand même il serait devenu personnellement plus raisonnable, tous les ennemis de la République le patronent ouvertement aujourd'hui pour s'en faire un instrument, pour le pousser à détruire la forme républicaine. Déjà même, derrière Louis Bonaparte, on nous fait entrevoir M. Henri V, dont les portraits et les médailles se multiplient.

Le premier devoir des républicains sincères et avec eux de tous les amis de l'ordre, de tous les ennemis de la guerre civile, est d'empêcher l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte. Il ne faut pas se montrer fataliste et se résigner à cette élection comme à un fait accompli. Grâce à la presse indépendante, à ses efforts soutenus, l'engouement napoléonien a perdu 90 pour 0/0 dans les grandes villes. Ses derniers foyers sont maintenant dans la campagne ignorante et dupée. Il faut éclairer les campagnards; il faut substituer la vérité sur Napoléon-Louis à toutes les hâbleries des colporteurs impérialistes.

C'est dans ce but que nous avons improvisé l'*Almanach napoléonien*. Il se compose d'un éloge de l'empereur que nous admirons sincèrement, et dont nous regrettons de voir exploiter si ridiculement la gloire. Suit, pour faire contraste, la biographie du *Neveu de l'empereur*, avec la lettre fort authentique lue par Me Parquin aux jurés de Strasbourg, et l'article écrasant publié par la *Presse*, le 8 août 1840 ; tout ce petit volume a été combiné pour ouvrir les yeux aux malheureux électeurs qu'on égare en leur promettant mille chimères. Chacun de ces almanachs coûte 15 centimes. On en trouve à la Librairie sociétaire, quai Voltaire, 25; une centaine pour 8 fr., mille pour 70 fr.

A ce prix les frais seront à peine couverts, mais notre but n'a pas été de faire une spéculation de librairie. Nous voulons servir la cause de l'ordre et de la paix publique. Que nos amis nous secondent, que tous les démocrates nous viennent en aide, il est temps encore de répandre le *véritable Almanach Napoléonien* dans les villages. Nous invitons les journaux de Paris et des départements, qui sympathisent avec nous en cette circonstance et qui regrettent de voir la population empoisonnée, à concourir par leur publicité à la propagation de notre antidote.

Science sociale. — M. Victor Hennequin fait en ce moment des conférences sur l'association, rue de la Douane, nº 18, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du soir.

Et rue Charonne, nº 39, au faubourg Saint-Antoine, les LUNDIS et JEUDIS, même heure.

FAITS DIVERS.

Avant-hier le club de la candidature napoléonienne a tenu sa première séance au passage Jouffroi, boulevard Montmartre. Le prix des cartes d'admission était de 50 centimes. Les assistants étaient nombreux. Ceux d'entre eux qui ont voulu faire une opposition quelconque au candidat du club, ont été avertis qu'on n'admettait à prendre la parole que les seuls partisans de la candidature impérialiste. Rendez donc l'argent, se sont écriés plusieurs des assistants. Après un assez court débat, l'argent a été rendu, et les mérites du prétendant ont pu alors être applaudis à l'unanimité.

— Des habitants d'Antras, canton de Jegun, ont trouvé un moyen singulier de se débarrasser du porteur de contraintes qui leur était envoyé pour le recouvrement des 45 centimes. Ils l'ont saisi, lui ont lié les mains derrière le dos, et l'ont conduit aux confins de la commune. L'agent des poursuites est arrivé tout confus à Jegun, où des contribuables moins récalcitrants ont mis fin à son supplice. Lorsqu'il a eu la liberté de ses mains, il en a fait usage pour dresser procès-verbal. La justice est saisie. (*Opinion d'Auch.*)

— On nous écrit de Lyon ;

« On nous assure qu'un certain nombre de femmes qui accompagnaient les différents convois de colons à destination de l'Algérie, sont restées dans notre ville. La nostalgie, les fatigues du voyage, l'atteinte des premiers froids, seraient, dit-on, les causes principales de ces étapes regrettables.

— M. Alexandre Ferrier ouvrira jeudi prochain un cours de phrénologie à l'Athénée national.

— Le quatrième volume de *l'Histoire de la peinture flamande et hollandaise*, par M. Alfred Michiels, vient de paraître à la librairie de Jules Renouard, rue de Tournon, 6. Ceux qui veulent connaître l'art des Pays-Bas ne peuvent choisir un meilleur guide. Le nouveau volume a pour objet principal la grande école d'Anvers : Rubens, Van Dyck, Jordaens, s'y offrent à nous comme ces portraits pleins de vérité qu'ils ont eux-mêmes fait vivre sous leur pinceau. L'élégance et la chaleur du style accroissent l'intérêt de la lecture.

— On écrit de Brest que 250 prisonniers transportés par suite de l'insurrection de juin, et détenus en ce moment sur les pontons mouillés en rade, vont être mis en liberté.

— Par arrêté du chef du pouvoir exécutif, l'intérêt légal, en Algérie, en matière civile ou commerciale, sera à l'advenir de 10 0/0, sans retenue.

L'intérêt conventionnel ne pourra, en aucun cas, excéder le taux légal, sous les peines portées par les art. 3 et 4 de la loi du 3 septembre 1807.

— Le *Moniteur* de ce matin dit que M. Emmanuel Arago, ministre de France à Berlin, n'a pas été décoré de l'Aigle noir, ainsi que tous les journaux l'avaient annoncé, d'après le *Moniteur du soir*.

— M. Cabet a interjeté appel du jugement qui l'a condamné à un mois d'emprisonnement et seize francs d'amende pour détention d'armes et de munitions de guerre.

— Hier soir le banquet socialiste du 2e arrondissement a eu lieu chez Dourlans, barrière du Roule. La réunion était nombreuse et offrait cet aspect de confiance et de dignité qui est le cachet des assemblées populaires.

Le citoyen Cabet présidait, assisté des représentants du peuple Pierre Leroux, Lagrange, Greppo et des citoyens Bernard, Hervé, Madié aîné, d'Alton-Shée.

Les toasts ont été portés dans cet ordre : 1º Le citoyen Cabet : Au socialisme ! — 2º Le citoyen Lagrange : A la République honnête ! — 3º Le citoyen Hervé : A la probité politique ! que le souverain véritable soit la conscience de chacun ? là où il y a plus de pouvoirs, il y a plus de devoirs ! — 4º Le citoyen d'Alton-Shée : A la patience ! — 5º Le citoyen Madié aîné : A l'armée, à ceux que nous appelons à juste titre nos frères. — 6º Le citoyen Pierre Dupont entonne son beau chant des travailleurs, dont 1 500 voix répètent le magnifique refrain. — 7º Le citoyen Bernard : A l'union intellectuelle et morale dans les clubs ! à la propagation pacifique du socialisme ! à nos frères de Berlin et de Vienne ! — 8º Le citoyen Goupeaux, ouvrier, chante : l'Alliance des Peuples (de Béranger), et enfin le chant de la Marseillaise réunit toutes les voix. Puis, chacun se sépara heureux des quelques heures passées dans l'échange des sentiments de fraternité et des idées de progrès.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bourges. — MM. V. et G. — Le départ de L. est remis à mardi matin, messag. Laff. et C. pour Lyon.
C. par J. — M. A. de T. — Le très proch. bull. vous portera les nouv. que vous réclamez. — Nous vous serrons cordialem. la main.
Sig. — M. B. M. — Reçu les 9. Vous n'avez pas cessé d'être au service. M. Aff. compl.
Chécupeau. — M. de T. — Vos numéros nous sont en effet revenus *refusés*.
Châteauroux. — M. P. — Reçu les 42. — Affect. compl. à tous. — Nous all. expédier les livres.
Toulon. — M. P. — Reçu les 300. — Pris note de tout. — Mille amitiés. — Les alm. vous parviendront par *accell*. — 12 fr. de port, tout compris.
Saint-Genest. — M. S. — Reçu les 35.
Guise. — M. G. — Nous vous créditons des 40 et prenons note.
Past... — M. L. A. — Nous nous inscrirons pour une année et attendrons le complément.
Villefranche-d'Aveyron. — M. C. — Vous recevrez un paquet de librairie.

Bourse du 17 novembre.

On est plus ému des affaires de Berlin ; on en redoute l'issue ; on dit que les troupes hésitent. La rente baisse, malgré les escomptes dans lesquels on persiste systématiquement. Les réactions vengeresses du pouvoir autrichien alarment aussi le marché.

Les rentes baissent toujours : le 5 p. 0/0, laissé à 64 05, débute à 64, touche 64 15 et finit à 63 75 fin courant ; c'est une baisse de 35 centimes.

Le trois, qui était à 41 25, perd 25 c., à 41 fin courant. L'emprunt fait 63 80.

La Banque de France de 1325 descend à 1300.

Les chemins de fer fléchissent de nouveau. Orléans n'est plus qu'à 567 70 ; Avignon-Marseille à 455 ; le Nord descend à 336 25.

Le marché semble découragé, il est plus lourd à mesure que l'élection approche.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	41 25	41 90	41 ..	41 ..
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	63 75
Cinq 0/0	64 05	64 05	63 65	63 70

17 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	41 10 ..	4 Canaux avec prime	815 ..
— Emprunt 1847-1848	64 75 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	64 70 ..	Caisse hypothécaire	95 ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	195 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	23 25
Actions de la banque	1320	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	.. ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	68 ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	78 70	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	78 70	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	640 ..	Emprunt du Piémont	860 ..
Obligations de la Ville	1115 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	365 ..	361 25
Versailles, rive droite	... ..	102 50	Du Nord	338 75	336 25
— rive gauche	.. ..	95 ..	De Paris à Strasbourg	326 25	326 25
Paris à Orléans	570 ..	567 50	Tours à Nantes	311 25	306 75
Paris à Rouen	330 ..	350 ..	Paris à Lyon	355 ..	... ..
Rouen au Havre	... ..	... ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	457 50	155 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	73 ..	75 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	317 50	318 ..	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 novembre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Vieillesse de Richelieu.
ITALIENS. — Andremo a Parigi.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — Moiroud, O Amitié ! un Monsieur.
VAUDEVILLE. — Cadet, Mme Cartouche, Feu d'artifice, Roger.
VARIÉTÉS. — Mignonne, le Buveur, un Vilain Monsieur, Vautrin.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Czar, le Club, le Cuisinier, les Envies.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre noir, Tohubohu.
GAITÉ. — Le Sonneur, Guillaume.
AMBIGU COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Ange dans le Monde, les Couturières, Comte et Comtesse (ballet).
FOLIES. — Visite du Diable, Chiffonnier, Fontenay, Gibon.
DÉLASSEMENTS. — Le Grenier de Béranger, Claude.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — A moitié Chemin, 7 Péchés, la Peine, Notre-Dame.
THÉATRE CHOISEUL. — Gentil-Hussard, intermède, Claude, Don-Quichotte, Fontanarose.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 313. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 19 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. [illegible]

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.
PARIS . . . . . . Un an. 20 f., 6 mois. 11 f., 3 mois. 6 f
DÉPAR. ET ÉTR. — 32 — 17 — 9
PAYS à surtaxe — 50 — 26 — 14
AU NUMÉRO-DOUBLE DE LUNDI
PARIS, DÉP. ET ÉTR. 10 — 5 — [illegible]
PAYS à surtaxe 14 — 7 — [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Beyron; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES INSERTIONS.
ANNONCES [illegible]
INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.
Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.
Les lettres et envois doivent être affranchis.
Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 18 NOVEMBRE.

Assemblée Nationale.

La séance d'aujourd'hui n'a été interrompue par aucun scrutin de division. Bien malavisé le représentant qui eût osé en réclamer un; il aurait fait constater que l'Assemblée ne s'est pas élevée un seul instant aujourd'hui au nombre de 400 membres.

Neuf congés ont été accordés aux grands murmures de la droite. Celle-ci voit que les représentants de la gauche qu'elle veut retenir à Paris lui échappent, et vont répandre en province des notions exactes sur les intrigues légitimistes dont Paris est le foyer.

Il n'est pas de sophismes ridicules que les partis monarchiques n'inventent pour empêcher les représentants d'exercer, sur leurs électeurs, une influence contraire à celle qu'eux-mêmes font prévaloir par leurs agents et par leurs intrigues.

C'est là le malheur fatal des partis rétrogrades, d'être réduits à l'hypocrisie et au mensonge. Pour ramener la branche aînée des Bourbons, mettre en avant le neveu de Napoléon et préparer une guerre civile interminable, voilà où sont arrivés les royalistes de toutes couleurs.

La séance d'aujourd'hui a, au surplus, présenté fort peu d'intérêt; elle a roulé toute entière sur le budget du ministère de l'intérieur.

Les Pachas de l'Armée.

L'abus d'autorité militaire, signalé dernièrement par nous, l'acte exorbitant de déchirer les journaux trouvés entre les mains des soldats, n'est pas, à ce qu'il paraît, un fait isolé. Il nous arrive de plusieurs autres parties de l'armée des réclamations du même genre, qui tendraient à faire croire à la généralité de cette oppressive mesure.

Une partie des officiers se refuse à faire le léger effort d'intelligence nécessaire pour comprendre la différence, qui existe entre les devoirs du soldat et les droits du citoyen. Dans plusieurs régiments on ne se contente pas de défendre sévèrement l'achat des journaux et des publications d'actualité, on va jusqu'à interdire de parler politique dans les chambrées.

Les chefs qui prennent sur eux des prohibitions aussi arbitraires ignorent sans doute la gravité d'une pareille conduite. Ils croient agir ici dans la limite de leurs droits.

Au moment où la République vient d'élever tous les citoyens à la dignité d'électeur, ces messieurs s'imaginent devoir user de leur pouvoir disciplinaire pour empêcher une partie de leurs concitoyens de chercher à se rendre compte de la valeur des choses et des hommes sur lesquels ils sont désormais appelés, par la liberté de leurs votes, à prononcer leur jugement.

Craindraient-ils donc que la prompte sagacité de leurs jeunes recrues n'humiliât un jour leur profonde inexpérience dans ces sortes de matières? ou bien auraient-ils par hasard la prétention toute czarienne de peser en maître absolu sur les consciences des électeurs de l'armée, de mener à l'urne électorale cette partie de leurs compatriotes que la hiérarchie militaire leur soumet en fait de discipline, avec la même uniformité qu'ils les conduisent à l'exercice? Veulent-ils insulter à l'intelligence de ces jeunes hommes jusqu'à les réduire à la condition stupide de machines à voter?

Une pareille interprétation de la liberté du vote est de nature à créer un pachalik à chacun de ceux qui l'adoptent. Si les officiers disposent ainsi, selon leurs grades, de plusieurs centaines ou de plusieurs milliers de voix, il faudra que le gouvernement en arrive à compter avec eux. Ils pourront à leur gré et sans quitter leurs garnisons aller à l'assaut des grades hors-tours et des décorations.

Nous comprenons à la rigueur un pareil calcul de la part des chefs supérieurs, bien qu'il soit indigne de la loyauté française. Mais enfin, dans l'intérêt de leur influence, cela se conçoit. Quant à ceux qui, occupant de moindres grades, exécutent de pareils ordres, ne craignent-ils pas que l'idée vienne aussi aux généraux ou colonels de leur interdire à leur tour, la conscience et la liberté d'opinion?

Et d'ailleurs, les officiers qui prêtent la main à de pareilles manœuvres, qui aventurent ainsi leur autorité dans les choses où il ne leur est pas permis d'intervenir, qui invoquent, pour contraindre l'opinion et aveugler la conscience d'autrui, l'obéissance due à la discipline militaire, ne comprennent-ils pas qu'ils s'exposent à voir méconnaître leur caractère hiérarchique dans les circonstances où il serait absolument nécessaire d'y faire appel.

Qu'ils y réfléchissent sérieusement. A défaut du sens républicain, qu'ils portent sur cette question le sens commun qui est de tous les gouvernements. Ils comprendront qu'ils ne doivent pas imposer des ordres auxquels on pourrait désobéir impunément.

Cette question est donc d'une plus grande importance qu'ils ne le pensent en la jugeant d'après leurs préjugés. Qu'ils y songent, la presse est là, ouverte à tous, pour sauvegarder les droits et les libertés de tous. Qu'ils ne laissent pas arriver de pareils faits à la tribune du pays, parce qu'il y aurait danger sérieux pour eux à ce que l'indignation publique vint en aide aux murmures de leurs soldats.

Les réactionnaires de 1791 et de 1848.

M. Michelet continue cette *histoire de la Révolution française* qui sera le digne couronnement de son *Histoire de France*; il vient de publier la première partie du troisième volume; les premiers chapitres nous reportent au voyage de Varennes, cette désertion royale imitée de nos jours par l'empereur autrichien. La France est destinée à formuler tous les types historiques. Sa grande révolution de 89 est copiée en ce moment par l'Europe entière. L'Autriche cependant, par la faute de sa Diète indécise, ne nous a donné qu'une fausse épreuve du modèle primitif. L'exemplaire, qui se tire à présent à Berlin, réussira mieux. Il appartient à la Prusse de faire triompher immédiatement la République en Allemagne ou d'engager avec la Russie la grande et dernière lutte de toute la démocratie européenne contre l'absolutisme du Nord.

M. Michelet a parsemé l'histoire de Varennes de détails inédits et fort piquants. L'historien de Jeanne-d'Arc ne pouvait taire la part glorieuse des femmes dans la grande épopée révolutionnaire, dans le nouvel affranchissement de la France; il esquisse les portraits de Genlis, Stael, Keraglio, de Gouges, nous conduit au salon de Mme de Condorcet, s'arrête plus longtemps encore chez Mme Roland.

Tous ces tableaux sont instructifs et d'un intérêt pratique aujourd'hui. Quand on a compris combien après la scène du Jeu de Paume et surtout après Varennes, Louis XVI était impossible en France, on ne voit plus que de vains fantômes dans l'empereur autrichien, après ses fugues d'Inspruck et de Lintz, dans le roi de Prusse après la violence faite à la diète. Puissent les Allemands se décider plus rapidement que nous ne l'avons fait en 91! Puissent-ils se montrer plus miséricordieux que nous pour les rois, mais plus résolus, plus énergiques contre la royauté!

Voici quelques passages de M. Michelet relatifs à la réaction royaliste de 91, cette réaction qui amena la terreur. Quel enseignement pour nos contemporains!

La force du royalisme était ailleurs dans l'embrâsement fanatique que les prêtres, sur un vaste plan d'incendie, allumaient, attisaient partout. Vous auriez dit de la France comme d'une maison fermée qui brûle en dedans: l'incendie se trahit par places, avec des signes différents: ici une fauve lueur, plus haut la fumée, là bas l'étincelle.

Dans la Bretagne par exemple, les curés, presque tous nommés maires en 89, restaient maires de fait, magistrats de la révolution contre la révolution. Nul moyen d'organiser les municipalités nouvelles. Une force immense d'inertie, un vaste et farouche silence sur tout le pays, une attente manifeste.

En Vendée, chaque seigneur s'était fait nommer commandant de la garde nationale, et son régisseur était souvent maire. Le dimanche, après la messe, les paysans leur demandaient: « Quand commencerons-nous? »

L'attitude de ces traîtres, de ces hommes au double visage, qui font, disent-ils, l'*épreuve de la République*, n'est-elle pas admirablement peinte dans ces lignes:

Rien ne peut donner une idée de la sourde et violente persécution dont la Révolution, qui semblait maîtresse, était réellement victime. C'est alors que l'on put voir combien le domaine de l'action légale est resserré en comparaison des mille activités diverses qui échappent aux regards, aux prévision de la loi. La société royaliste et dévote semblait en tout et partout, dire tacitement aux partisans des idées nouvelles: « Eh bien! qu'elles te protègent!.... La loi est pour toi, garde-la! » — Au travailleur sans ouvrage: « A toi la loi, mon ami! puisse la loi te nourrir! — Au pauvre: « Que la loi t'assiste! » — Au marchand: « Que la loi achète!... Elle te laisse mourir? eh bien! meurs! »

C'est à ce jeu que les royalistes gagnèrent, au lieu de la constitution de 91, la constitution de 93. Puissent-ils s'éclairer! La première Révolution ne fut jamais défiée aussi témérairement que l'est celle de 1848 au nom de Louis-Napoléon Bonaparte.

Nous engageons M. Michelet à continuer activement son œuvre. Il a su faire lire l'histoire de 91 après Lamartine.

Hommages rendus à M. Dufaure.

M. Dufaure a perdu la confiance des royalistes, et nous l'en félicitons. Tous les journaux rétrogrades lui adressent aujourd'hui des accusations qui sont des éloges. M. Dufaure a défendu un préfet républicain, M. Cazavan, contre les dénonciations de M. Luneau. M. Dufaure a prouvé qu'il ne pactiserait pas avec la monarchie, aussitôt on lui lance l'anathème: le voilà perdu, absorbé, gagné à la République rouge, car ces messieurs appellent rouges tous les républicains de bonne foi.

Il y a quelques semaines les réactionnaires se disaient entre eux: « Qu'avons-nous gagné à *notre victoire* de juin? Cavaignac en a laissé perdre tout le fruit. Nous avons obtenu l'entrée de Lamoricière dans le cabinet, voilà tout. Encore Lamoricière est-il aujourd'hui aussi *mauvais* (lisez aussi républicain) » que les autres. »

Oui, vraiment, les hommes qui arrivent aux affaires se rattachent à la République. Du point de vue où ils sont placés, ils comprennent que la République seule offre au pays un avenir d'ordre et de paix, tandis que les espérances bonapartistes ou henriquinquistes sont une déclaration de guerre civile sans issue. Le pouvoir dégoûte des conspirations, il donne le sentiment et l'amour de l'ordre, dont la cause est maintenant confondue pour toujours avec le principe républicain.

N'espérez pas, amis secrets de la monarchie, que vous composerez jamais un gouvernement selon vos vues. Le triomphe par les voies légales vous est fermé pour toujours; il faut vous résigner à la République ou tenter une insurrection qui ne vous réussirait guère.

Voici comment l'attitude de M. Dufaure est appréciée.

L'*Opinion publique*, journal blanc, trouve très mauvais qu'on ait envoyé M. Cazavan en Vendée, où sa présence peut contrarier les tendres sympathies de la chouannerie pour l'enfant du miracle et pour son auguste mère:

M. Dufaure a mis une très vive insistance à répondre à M. Luneau, et a protesté de sa parfaite indépendance et de sa liberté d'action absolue avec une énergie qui, nous regrettons de le dire, *ne nous a pas inspiré une confiance entière*. L'argument de M. Luneau était en effet d'une logique irréfutable: Pourquoi aller chercher précisément le département de la Vendée pour y envoyer un préfet agréable à la République rouge?

Pour cacher sa faiblesse à l'égard des républicains de la veille, M. Dufaure s'est exprimé à l'égard du département de la Vendée avec un ton d'outrecuidance qui lui est peu ordinaire. Cela surprend de la part d'une éloquence aussi doucereuse que celle de M. Dufaure. Les légitimistes de la Vendée n'ont, il le sait bien, aucun rapport avec les sceptiques et les impuissants du centre gauche qui servent aujourd'hui humblement de planche à la République rouge, et d'écran à l'ambition d'un fils de conventionnel; les légitimistes de la Vendée *ont la foi, la foi vive, profonde, inaltérable*, qui manque malheureusement à M. Dufaure et à ses amis. Il y a un ridicule très grand à entendre ces hommes présenter le régime républicain à la Vendée sous la forme d'une menace. Ce sont les mêmes hommes qui, si Louis-Philippe l'eût voulu, auraient menacé la Vendée au nom de Louis-Philippe. M. Dufaure a ensuite parlé de conciliation; mais il n'a point effacé ce qu'il y avait d'intolérable dans ses premières paroles.

Voici ce qu'on lit dans la *Patrie*, qui réclame aussi des ménagements pour la foi de la chouannerie:

M. Luneau était à la tribune, signalant l'étrange conduite de M. Dufaure, qui, dans le *Moniteur*, a constaté l'exactitude des *orgies montagnardes* du banquet, et n'a rien trouvé de mieux que de renvoyer le chef du département dans une autre préfecture.

M. Dufaure a essayé de se justifier de l'acte de faiblesse auquel il s'est laissé entraîner; mais tout l'art de sa parole n'a pu motiver raisonnablement le choix fait du préfet de la Haute-Garonne pour administrer le département de la Vendée.

On lit enfin dans l'*Union*:

Pour un ministre qui, disait-on, devait tempérer dans le cabinet l'élément révolutionnaire, M. Dufaure a bien vite trompé les espérances des hommes modérés; il a bien vite donné gain de cause à nos prévisions sur son compte et joué le rôle de partie absorbée, au lieu de prendre l'attitude d'élément correcteur.

Mais qu'importe à M. Dufaure? Dans son misérable naufrage, il a presque conquis les faveurs de ces bons montagnards? il a aujourd'hui, pour lui prêter main forte, ces mêmes hommes que nous vîmes furieux de son avènement?

En rendant compte de la séance d'avant-hier, où ont été exprimées tant de terreurs exagérées au sujet des associations ouvrières, l'*Ere nouvelle*, journal religieux qui puise dans le sentiment de la foi chrétienne les plus généreuses inspirations, s'exprime ainsi:

Ce qui nous afflige et presque nous décourage, c'est que des esprits sérieux continuent à abriter leurs antipathies et leurs préjugés derrière des fantômes; une idée choque des systèmes préconçus, vite on s'écrie: au communisme; mieux encore, si l'idée en question a le malheur d'avoir été touchée du bout du doigt par M. Louis Blanc ou M. Proudhon, aussitôt on fait apparaître le nom des célèbres représentants. L'effet est infaillible: rien ne résiste au nom de M. Proudhon: c'est le *Deus ex machinâ*. Vous verrez qu'un de ces jours on fera défendre de jamais baisser le taux de l'intérêt, parce que M. Proudhon a déclaré vouloir, lui, l'abolir tout à fait!

Donc, M. Desjobert, M. Charles Dupin et les autres orateurs se sont donné le plaisir d'évoquer le grand épouvantail. Eh! messieurs, au lieu de forger le péril là où il n'est pas, conjurez-le là où il est; vos ennemis vous menacent, désarmez-les; emparez-vous de ces fragments de vérité sur lesquels ils s'appuient pour vous tenir en échec; tuez les idées en les satisfaisant; surtout ne vous faites pas une arme d'un nom pour combattre ces idées; c'est recourir à des fictions, et l'on ne vit point par des fictions.

On lit dans l'*Evènement*:

Est-il vrai que le dossier de l'affaire de Boulogne devant la cour des pairs, concernant Louis-Napoléon Bonaparte, ait été communiqué, *au mépris des plus sérieux devoirs de la magistrature*, à un écrivain chargé de rédiger un pamphlet contre le trop redoutable adversaire de M. Cavaignac? Nous espérons que le *Moniteur parisien*, ou mieux encore le fait, répondra: Non, — à cette grave question.

La publicité des débats judiciaires est un des principes du droit moderne. La justice ne doit jamais se dessaisir des pièces d'une instruction non terminée, mais tous les éléments d'une affaire politique jugée à la face du soleil appartiennent à la presse, à l'histoire, et si l'*Evènement* se récrie contre la publicité donnée aux pièces de l'affaire de Boulogne, c'est que ces pièces, elle le sait fort bien, couvrent à jamais d'odieux et de ridicule Louis Bonaparte et ses défenseurs. Il y a des hommes et des partis que la vérité tue.

Nous lisons dans le *Journal du Havre*:

Les lettres reçues des Etats-Unis, par le dernier steamer, sont unanimes à proclamer l'effet fâcheux qu'y a produit, à l'égard de la France, l'importance donnée à la candidature de M. Louis Bonaparte. C'est à peine si l'on veut y croire; mais, en attendant, elle apparaît si pleine de périls qu'à l'ouverture de la campagne des cotons, et au moment où les expéditions semblaient devoir prendre une activité soutenue, les affaires sont devenues fort difficiles pour notre pays, et c'est à peine si l'on trouvait à négocier quelques traites, même avec la remise des connaissements.

La presse américaine traite cette candidature de *folie française*; elle comprend difficilement comment un peuple éclairé, qui lutte depuis cinquante ans pour se donner des institutions libérales, se laisse [illegible] par l'éclat d'un nom qui, s'il réveille des souvenirs de gloire, [illegible] d'ailleurs de revers terribles, rappelle en même temps une époque désastreuse pour la liberté. Le *Courrier des Etats-Unis* ne veut pas admettre cette hypothèse incroyable, que M. Bonaparte puisse obtenir la majorité. « C'est notre espérance, dit-il, c'est notre conviction sincère; et » cette conviction sincère, nous la fondons sur la confiance que nous » avons dans le jugement populaire. La masse des gens [illegible] plus » considérable que celle des *aveugles* et des *intrigants*, et c'est sur elle

» que nous comptons pour contrebalancer la popularité factice qui s'attache à ce fantôme, dont l'illusion devait être depuis longtemps détruite, à ce *héros de contrebande*, dont le grand jour de la tribune a » déjà fait tomber le masque. »

On nous communique la note suivante :

Les *délégués des corporations* ayant siégé au Luxembourg, à la suite de deux réunions électorales, considérant les immenses services rendus par le citoyen Louis Blanc à la cause du socialisme, l'ont choisi pour candidat à la présidence de la République.

Après lui avoir écrit pour lui communiquer leur décision, les *délégués des corporations* ont reçu du citoyen Louis Blanc la réponse suivante :

« Mes chers amis,

» Dans la candidature que vous m'offrez, j'accepte avec reconnaissance le témoignage d'une sympathie dont tout mon cœur est ému.

» Mais, vous pensez comme moi, j'en suis sûr d'avance, qu'il ne doit pas y avoir de président de la République ; que la présidence est un reste des préjugés monarchiques et le suprême refuge de ceux qui osent rêver encore le rétablissement de la royauté ; que, par conséquent, le premier devoir de tout vrai démocrate doit être désormais de provoquer la révision de la constitution, et de travailler de toutes ses forces à faire rapporter notamment l'article relatif à la présidence.

» Si mon nom vous paraît propre à être employé comme *protestation contre le titre et les fonctions de président de la République*, je vous le livre volontiers, heureux que vous veuillez bien me choisir pour représenter notre grande famille du Luxembourg.

» Salut et fraternité,

» Londres, le 15 novembre. LOUIS BLANC. »

Qui nommerons-nous Président de la République ?

Sous ce titre, il a paru une brochure de quelques pages qui appuie les diverses candidatures à la présidence, et conclut en faveur de celle du général Cavaignac dans des termes de convenance parfaite. Nous prouvons notre impartialité en le constatant. Si la candidature du général Cavaignac n'avait été défendue qu'en ces termes, nous n'aurions certainement pas eu lieu de protester et de nous indigner. Cette brochure signée : *Un républicain du lendemain*, a la même épigraphe que celle sur laquelle nous appelons le désaveu du général ; elle porte aussi ces mots : *C'est ici une œuvre de bonne foi* ; mais elle les justifie un peu mieux. Nous en extrayons le passage qui concerne la candidature de M. Louis Napoléon :

M. LOUIS BONAPARTE.

Quel citoyen censé, ami de son repos, ami du repos et de la prospérité de son pays, pourrait prendre sur lui la responsabilité des conséquences attachées au choix de M. Louis Bonaparte comme président de la République ?

On connaît les antécédents de ce candidat, on sait qu'il n'offre aux électeurs d'autre titre de recommandation que les deux équipées de Strasbourg et de Boulogne, la qualité de neveu de son oncle, dont il n'a rien, pas même le visage, et son *nom* qu'il assure être propre à consoler la société.

Remarquons que M. Louis Bonaparte ne dit pas la *République* ; et il a raison, car son nom en est la négation ; sous ce rapport, il devrait déjà, d'après nos raisonnements précédents, être écarté dans l'intérêt même de la *société*.

Les habiles, les *faiseurs* qui se rallient autour de la candidature de M. Bonaparte ne se dissimulent pas la fragilité d'une combinaison appuyée sur un nom. Aussi essaient-ils par leurs émissaires de persuader aux citoyens peu éclairés, aux paysans, que c'est Napoléon lui-même qui renaît dans son neveu, tandis qu'aux autres ils disent naïvement que cette candidature a cela de bon qu'elle *n'exclut rien*.

Une petite fraction du parti légitimiste, peu scrupuleuse sur le choix des moyens, paraît également disposée à accepter cette candidature comme instrument de contre-révolution, et nous déclare par la voix d'un journal que M. Louis Bonaparte est le *point de départ de la pente contraire*. Tout cela est parfaitement vrai ; il est parfaitement vrai que la combinaison bonapartiste *n'exclut rien*, c'est-à-dire qu'elle ouvre la porte à toutes les intrigues, à toutes les menées des prétendants plus sérieux, et, par suite, à toutes les violences des socialistes ardents, enfin, à toutes les chances de perturbation. Elle n'exclut rien en effet, excepté la République modérée ; excluant la République modérée, elle exclut, nous l'avons démontré, toutes les garanties d'ordre social, de pacification intérieure, de reprise du mouvement industriel que l'affermissement et le jeu régulier des institutions actuelles peuvent seuls nous donner ; elle nous rejette dans les anxiétés que nous venons de traverser ; elle nous rejette dans l'imprévu, dans l'inconnu, dans le chaos : voilà pourquoi elle doit être repoussée, non-seulement par les républicains de conviction, mais par tous les hommes qui, quelles que soient leurs opinions, estiment qu'en ce moment l'ordre et la paix sont les premiers besoins de la France.

On assure cependant que quelques esprits ingénus croient que M. Louis Bonaparte est à la fois l'homme le plus propre et le plus disposé à travailler à la fondation de la République modérée.

Il faut une étrange candeur pour se livrer à de pareilles illusions. M. Louis Bonaparte, qu'on appelle encore un *jeune homme* par habitude, n'est plus un jeune homme, il a maintenant quarante ans sonnés. Or, si une idée se détache sur le fond de sa vie et peut donner un certain caractère à sa physionomie d'ailleurs assez terne ; c'est, à coup sûr, l'infatuation du nom, l'entêtement de la légitimité impériale ; cette idée fixe l'a conduit successivement à Strasbourg et à Boulogne ; cette idée qu'il est l'héritier naturel de son oncle, perce dans tout ce qu'il a fait, dans tout ce qu'il a écrit ; innée en lui, cette idée n'a pu que s'échauffer encore au contact de l'aristocratie anglaise au milieu de laquelle M. Louis Bonaparte a passé une grande partie de sa vie. Croire que la présidence de la République éteindrait dans son cœur les prétentions impériales, c'est croire que le voisinage d'un verre d'eau qu'on ne veut pas boire suffit pour éteindre une soif ardente.

Mais M. Louis Bonaparte voulût-il d'ailleurs travailler sincèrement à la fondation de la République, son entourage ne le permettrait pas. Cet entourage de princes et de princesses déchus, de thuriféraires en réforme, de vieux chambellans, de vieilles dames de la cour impériale ne s'étonne et ne se scandalise que d'une chose, c'est que Napoléon III consente à passer par la présidence au lieu de brusquer la situation, de renverser la République en un tour de main, et de saisir le spectre avec l'audace qui convient à l'héritier naturel de sa majesté l'empereur et roi.

Dans ce monde là, on ne fait nul doute que les républicains violents qui fermentent encore au sein de la société, et qu'une main ferme et républicaine peut seul contenir, se laisseront tranquillement escamoter la République par un gentleman bien élevé, poli, de mœurs douces, qui ne sait ni parler ni agir, mais qui se gante bien et saurait au besoin passer la redingote grise et se coiffer du petit chapeau !

Or, que ferait tout d'abord ce président suspect en présence d'une Assemblée nationale qui le repousse, qui se défie de lui, et dont l'immense majorité est justement jalouse de la souveraineté qu'elle tient du peuple et de la prépondérance que lui donne la constitution ? Pense-t-on que pour tout calmer, tout apaiser, tout arranger, il suffirait à M. Louis Bonaparte de nous offrir je ne sais quel salmigondis ministériel dont on parle, et qui consisterait à entasser pêle-mêle dans le même cabinet des impériaux, des philippistes, des légitimistes et quelques charlatans sans couleur ! Et si la politique de salmigondis ne réussissait pas, tenterait-on un 18 brumaire ? Mais, pour faire un 18 brumaire, il faut avoir, comme l'a très-bien dit M. de Lamartine, il faut avoir de longues années de terreur et d'anarchie par derrière et des Marengo par devant.

Que ferait maintenant la garde nationale au milieu d'un conflit inévitable ! Tant que le terrorisme *anti-social*, qui se nomme la République *sociale*, a grondé dans nos rues, la garde nationale a marché comme un seul homme, et elle a décidé par sa tenue l'admirable élan de la garde mobile et de la troupe de ligne. Tant que la société sera de nouveau mise en péril par les émeutes *anti-sociales*, la garde nationale marchera de même. Mais, le jour où d'un côté on crierait : Vive Napoléon ! Vive l'empereur ! et de l'autre : Vive l'Assemblée nationale ! Vive la République ! qui peut penser que la garde nationale se retrouverait avec la même ardeur pour le maintien de l'ordre, quand elle aurait à se demander où est l'ordre, où est l'autorité, où est la loi !

Qui peut envisager sans frémir la perspective d'une pareille situation : Paris livré de nouveau à la guerre civile, les plus mauvaises passions pouvant s'abriter sous le drapeau de la République menacée, des socialistes exaspérés, une force armée indécise ; une garde nationale divisée, une Assemblée nationale peut-être aux prises avec elle-même, et pour tout ancre de salut un fantôme d'empereur !

Nous le demandons encore une fois, quel homme de sens et de cœur voudra prendre sur lui la responsabilité de cet avenir en jetant dans l'urne le nom de M. Louis Bonaparte !

Supposons enfin, car on peut tout supposer, que cet empereur postiche n'ait qu'à paraître pour éblouir et captiver la France ; supposons que tout ce qui s'est attaché à la République, engagé dans la République, l'abandonne sans résistance, que tous les partis se courbent docilement sous la main débile de M. Louis Bonaparte, que l'Assemblée nationale, que la garde nationale, que l'armée se précipitent à l'envi aux pieds de ce prétendu sauveur : nous le demandons également à quiconque porte au cœur l'amour et l'orgueil de la patrie, que dirait de nous l'Europe, que dirait le monde !

Ainsi nous n'aurions échappé à une caricature de 93, que pour tomber dans une caricature de l'Empire, qui nous conduirait à une caricature de la Restauration, et ainsi de suite indéfiniment, jusqu'à ce que, de crise en crise, de petitesse en petitesse, nous fussions descendus du premier au dernier rang des nations ! Ainsi la France, abdiquant son initiative dans le monde, se traînerait mesquinement dans une singerie impuissante de son passé ! Ainsi ce grand mouvement révolutionnaire de 89, qui, contenu et dirigé par la raison, doit peu à peu retremper, régénérer l'humanité, aurait perdu toute signification, et ne serait plus que la rotation misérable, ridicule et stérile de l'écureuil dans sa cage !

Qu'on y songe, que tous les bons citoyens y songent, ce serait le déclin, la décrépitude, l'agonie de la France ! Dirons-nous par hasard, comme les Turcs, ce peuple mourant de la maladie du fatalisme, dirons-nous en fermant les yeux : Qu'importe si cela doit être, cela sera ! Erreur grossière, erreur funeste ! les peuples, comme les individus, sont libres, sont responsables de leurs actes et font eux-mêmes leur destinée.

Que tous ceux qui comprennent les dangers que le succès de la candidature de M. Louis Bonaparte ferait courir, non-seulement à la République, mais à la patrie, dont l'intérêt se confond aujourd'hui à celui de la République, à la paix, à la prospérité, à la liberté, à la grandeur de la patrie ; que ceux-là s'attachent à éclairer tous ceux qui ne comprennent pas ; et la France, qui vient de prouver qu'elle ne voulait point d'une parodie de la terreur, prouvera également qu'elle ne veut pas davantage d'une parodie de l'Empire, et la candidature de M. Louis Bonaparte sera écartée.

Propagande démocratique.

Un brave ouvier qui déjà a eu recours à la publicité de notre journal, pour engager ses frères démocrates à envoyer dans leurs villages les journaux de Paris, afin d'éclairer leurs compatriotes des campagnes, ce que lui-même a fait avec succès dans le petit village où il est né, nous écrit de nouveau pour engager les compagnons des divers corps d'état résidant à Paris, à se réunir par corporations, afin d'expédier chez toutes les mères de compagnons établies en province les journaux démocratiques qu'ils lisent :

Soyez sûrs, dit notre correspondant, que les compagnons qui recevront les journaux parisiens s'empresseront de les faire circuler dans tous les villages par un accord qui ne sera pas long à s'établir. Nous pouvons ainsi rendre à peu de frais un grand service à la bonne cause, puisque, moyennant quatre centimes par feuille, nous expédierons dans toute la France les journaux que nous déchirons quand nous les avons lus. Une très minime souscription entre les ouvriers de chaque corps d'état suffirait à cette dépense.

L'honorable travailleur dont nous regrettons de ne pouvoir donner la lettre entière, faute d'espace, engage les journaux démocrates à propager son idée.

La Révolution à Berlin.

Rien de plus digne et de plus calme que l'attitude de l'Assemblée de Berlin. Successivement dépossédée des divers locaux où elle tient ses séances, elle se réunit dans d'autres, et poursuit, toujours aussi nombreuse, le cours de ses délibérations et de ses protestations contre les mesures qu'elle proclame illégale.

Nous avons dit que M. Plœnnis, un des vice-présidents, étaient au bureau au moment de l'envahissement par la force armée de la *salle des Arquebusiers*. On annonça l'arrivée de la troupe. Les arquebusiers fermèrent les portes de l'hôtel. Le colonel somma trois fois les habitants de la maison d'ouvrir. Comme on ne répondait pas, les pionniers s'avancèrent et ouvrirent la porte à coups de hache.

Le colonel entra seul dans la salle.

— Est-ce une députation ? demanda M. Plœnnis.

Le colonnel lui intima l'ordre de sortir.

— Savez-vous qui je suis ? reprit M. Plœnnis ; je suis le président de l'Assemblée nationale de Prusse.

LE COLONEL. J'ai ordre d'occuper le local.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne céderai qu'à la violence.

Le colonel sortit pour revenir à la tête de ses compagnies. Il engagea de nouveau M. Ploennis à quitter la salle. M. Ploennis s'y refusa. Le colonel le conjura de ne pas le forcer à employer des mesures extrêmes. Enfin, quatre gendarmes prirent doucement le président par le bras et le firent approcher du seuil de la porte.

Arrivés dans la rue, en présence de quelques milliers de baïonnettes, le vice-président Ploennis et après lui le secrétaire Schneider protestèrent encore solennellement contre la violence exercée envers l'Assemblée nationale prussienne. La forme de cette protestation fut si solennelle que, lorsque M. Ploennis termina en criant : *Vive l'Assemblée nationale* ! non-seulement le peuple répondit par des hourras, mais la troupe elle-même, saisie d'une émotion profonde, poussa des vivats en l'honneur des représentants.

Ainsi expulsés, le vice-président et le secrétaire prirent une voiture de place pour retourner chez eux, et le long du chemin le peuple tenta plus d'une fois de dételer les chevaux pour traîner la voiture.

M. Ploennis faisait partie de l'ancienne droite.

On prétend que le colonel, M. de Sommerfeld, aurait pleuré en disant que c'était le jour le plus malheureux de sa vie.

Tout est ensuite demeuré tranquille.

Le 14, à onze heures du matin, les députés allaient se rendre, sur la convocation du président, à l'Hôtel de-Ville dit de Cologne. C'est là que siége le conseil communal de Berlin, lequel avait mis la salle de ses délibérations à la disposition de l'Assemblée. Mais là aussi les députés ont trouvé des troupes qui les ont repoussés. Le conseil communal envoya alors une députation au général Wrangel, qui consentit à faire retirer les troupes.

L'Assemblée, réunie à deux heures, aborda de nouveau la question du refus des impôts, dont la solution fut remise à la séance suivante.

Le député Schram, ayant été arrêté la veille parce qu'il avait acheté et lu un placard dans la rue, l'Assemblée décida à l'unanimité que son arrestation était annulée et sa mise en liberté immédiate ordonnée.

Le parquet, requis de faire arrêter certains députés, aurait refusé et offert sa démission.

M. Pinder, président supérieur de la Silésie, a donné sa démission.

M. Pultkammer, employé au ministère de l'intérieur, est venu demander à M. Unruh s'il ne voulait pas faire des offres de médiation. M. Unruh l'a renvoyé en lui faisant une réponse très énergique.

Le roi ne reçoit plus de députations à Postdam, où l'on dit qu'il y a eu des troubles graves, et que l'on a dû faire entourer le château par des troupes.

Le bruit a même couru qu'un coup de fusil aurait été tiré contre le roi, au moment où il rentrait à Sans-Souci, et que la balle serait entrée dans la lanterne de sa voiture.

M. Niemeyer, député de la droite, représentant la ville de Halle, ayant quitté l'Assemblée parce qu'il reconnaissait au roi le droit de la proroger et de la transférer à Brandebourg, a rassemblé ses électeurs pour leur demander s'ils approuvaient sa conduite. Sur leur réponse négative, il a déclaré qu'il renonçait à son mandat.

La ville de Halle a d'ailleurs été excessivement agitée dans la journée du 13. Toute la population a protesté contre le ministère ; des messagers à cheval sont partis pour parcourir les villages et les éviter. On a battu la générale : la garnison ayant voulu se mettre en marche sur Berlin, la garde bourgeoise s'est opposée à son départ, et pour éviter ce sujet de conflit, les directeurs du chemin de fer ont fait éloigner les wagons et les locomotives, ce qui a forcé la garnison à rester dans la ville.

Il faut, du reste, renoncer à mentionner les adresses qui se signent dans toute l'étendue du royaume. Les autorités communales, les gardes bourgeoises, les universités, les sociétés publiques, tous les corps constitués, en un mot s'empressent d'en rédiger. En général, les adresses sont d'une énergie extrême. Elles déclarent que les signataires ne reconnaissent que l'Assemblée comme autorité supérieure, tant que le conflit durera, et qu'ils n'obéiront qu'à ses décrets.

La landwehr et la réserve de la province de Cologne ont prié l'Assemblée d'adresser une proclamation à toute la landwehr prussienne, afin que celle-ci se lève comme en 1813, non plus cette fois pour marcher contre la France, mais pour anéantir l'ennemi intérieur.

Les paysans, de leur côté, réclament leurs enfants, qu'ils n'ont pas donnés au roi pour être les sicaires de l'absolutisme.

A la nouvelle de la fin horrible de Robert Blum, un service religieux a eu lieu à Cologne, pour honorer la mémoire de ce généreux citoyen, tombé victime de la contre-révolution.

Des milliers de citoyens, rangés autour de la bannière tricolore de la garde bourgeoise, se sont dirigés, musique en tête, vers l'Eglise, dont le chœur et l'autel étaient décorés avec la simplicité convenable pour la cérémonie.

Sur les tentures noires, on voyait les couronnes du martyre et des palmes entourées d'étoiles.

La ville tout entière semblait avoir pris le deuil.

Les assassinats juridiques de Vienne.

Les assassinats continuent à Vienne. Chaque goutte de sang du noble comte Latour aura été payée par autant de ruisseaux de sang bourgeois.

La *Gazette de Vienne* annonce, dans sa feuille officielle, que M. Edouard Presslern, de Sternau, né à Vienne, âgé de 32 ans, et M. Edouard Jelovicki, de Hubnik, dans la Pologne russe, ont été condamnés à mort par la cour martiale, pour avoir pris une part active à l'insurrection armée de Vienne, et avoir opposé de la résistance aux troupes impériales ; le premier a été fusillé le 11, le dernier le 10.

Messenhauser est condamné à vingt années de prison.

Le prince Windischgraetz, en considération des circonstances atténuantes, a fait remise de la peine de mort par strangulation prononcée par le conseil de guerre contre M. Jules Froebel, député de Schwartzbourg-Rudolstadt à l'Assemblée nationale de Francfort, et qui commandait un détachement de la garde nationale à la Leopolstadt.

Biographie de Robert Blum.

Robert Blum est né à Cologne, le 10 novembre 1807, de parents extrêmements pauvres. Son père était ouvrier tonnelier et sa mère servante. Jusqu'à l'âge de douze ans, il a enduré les privations les plus cruelles et même trop souvent la faim. Ce n'est qu'après la grande disette de 1817 qu'il a eu pour la première fois, dans une école élémentaire, l'occasion d'occuper son intelligence. Deux ans après, lorsqu'il eut fait sa première communion, il devint enfant de chœur, et reçut, à ce titre, l'instruction gratuite à l'école. Dans cette position inférieure, le jeune Blum entra bientôt en lutte avec le clergé, et il fut même traduit devant une espèce de tribune d'inquisition, à cause de ses doutes sur la Trinité et la transsubstantiation.

La logique rigoureuse du jeune garçon, mit en grande colère les juges ecclésiastiques, et l'un d'eux voulut même lui infliger une correction sur-le-champ. Mais Blum s'échappa de ses mains et perdit ainsi sa position. Il dut donc se résigner à apprendre un métier ; il essaya celui de bijoutier ; mais il montra si peu d'aptitude pour cet état qu'il ne tarda pas à y renoncer, pour entrer chez un passementier. Après cet apprentissage, pendant lequel il avait peu appris, il voyagea de ville en ville, en qualité de compagnon, mais il apprit chez les différents maîtres où il travailla, qu'il avait encore bien du chemin à faire pour devenir un habile passementier.

Il revint à Cologne et trouva enfin, chez un fabricant lampiste, une place qui lui permit, pour la première fois, d'appliquer avec succès ses facultés intellectuelles. Le propriétaire de la fabrique ne tarda pas à reconnaître les capacités de Blum. Il lui accorda sa confiance entière et l'emmena avec lui dans ses voyages dans l'Allemagne méridionale. Blum passa encore six mois à Munich, puis il suivit le fabricant à Berlin, où, par des études incessantes, il s'efforça d'augmenter la somme de ses connaissances.

Le service militaire, puis les voyages du fabricant en Belgique et en France, gâtèrent la position de Blum. Il revint à Cologne en 1830. Muni de très peu d'argent, et, pour soutenir ses parents en proie aux plus grandes privations, il accepta une place assez infime chez le directeur du théâtre. Celui-ci ayant pris l'année suivante, la direction du théâtre de Leipzig, y appela Blum en qualité de secrétaire du théâtre, de bibliothécaire et de caissier-adjoint. Il eut alors l'occasion de faire la connaissance de plusieurs écrivains, et il renouvela les essais politiques et littéraires qu'il avait entrepris auparavant. Il écrivit plusieurs nouvelles, une comédie, et prit beaucoup de part à la publication du *Theater-Lexikon* de Margraft et de Herlowohn.

A partir de 1837, il se voua avec zèle au mouvement politique de l'époque, en 1840, il entreprit, avec son ami le docteur Steiger, une revue politique, qui, après la publication du 3e cahier, fut sacrifiée à la censure saxone. En 1843, il publia, avec le docteur Steiger, un almanach intitulé : *Vorwærts* (En avant !), dont ont paru les années 1843 à 1847.

Il contribua beaucoup à faire prospérer les *Vaterlands blœtter* (feuilles patriotiques) saxones. Les travaux de Blum, qui témoignaient d'un cœur et d'un esprit sains, lui firent un grand nombre d'amis. Il fut président de l'association de Schiller, fondée à Leipzig en 1840, et membre du bureau de l'association littérature, fondée en 1841. Il fut aussi un des premiers qui contribuèrent, en 1845, à la propagation du catholicisme allemand et à la fondation à Leipzig d'une commune de cette confession.

Pendant la malheureuse catastrophe du 12 août 1845, à Leipsig, alors que la troupe tira par les fenêtres de l'hôtel de Prusse sur la foule agitée qui se pressait devant l'hôtel, Blum se montra tout à fait un homme d'action ; seul il put parvenir à retenir l'expression de l'indignation du peuple, à calmer les esprits soulevés et peut-être à empêcher de grands malheurs. La reconnaissance de tous les patriotes fut la récompense de cette victoire de l'esprit sur les passions ; et, à la fin de l'année, les habitants de Leipzig élurent Blum député de la ville à un très grand nombre de voix.

Robert Blum prit une part active au mouvement du dernier temps, par suite duquel l'ancien système de gouvernement en Allemagne fut renversé, et

les services qu'il a rendus à la Saxe pour ces conquêtes ont été couronnés par la ville de Zwickau, qui l'a élu son représentant à l'Assemblée nationale de Francfort.

Robert Blum était de taille moyenne; ses cheveux étaient blonds et bouclés, et sa figure très expressive. La force de ses discours entraînait ses auditeurs, la gravité de ses paroles, sa clarté et sa profonde sensibilité saisissaient et gagnaient l'âme, lors même qu'on ne partageait pas ses opinions.

La mère de Robert Blum vit encore; elle est à l'hospice de Cologne; jamais son fils n'a cessé de lui envoyer des secours, même dans les temps où il n'avait lui-même que de faibles ressources.

Nouvelles d'Italie.

Il y a eu le 1er novembre une petite insurrection à l'île d'Elbe. Le peuple s'est emparé des forteresses de Porto-Ferrajo, a licencié la garnison et proclamé un gouvernement provisoire. Le mouvement était dirigé contre les employés supérieurs de l'île. Des promesses ayant été faites au nom de l'autorité centrale, les forts ont été rendus à la garnison.

— Le ministère toscan vient de nommer gouverneur de Livourne le professeur Pigli. Dans un discours prononcé dernièrement, ce professeur avait déclaré qu'il fallait détruire non-seulement l'aristocratie des parchemins, mais l'aristocratie d'argent devrait disparaître de la société. Le nouveau gouverneur a été reçu à Livourne par les acclamations bruyantes de toute la population. Le *Resorgimento*, journal du ministère piémontais, se voile la face à cette occasion, et s'écrie avec désespoir, comme s'il s'agissait de la peste : *Le socialisme est en Toscane!*

Assemblée Nationale.

Séance du 18 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. BEDEAU.

La séance est ouverte à deux heures.

M. BARTHELEMY (Vienne) renonce au congé qui lui a été accordé.

MM. Mazuline et Baune s'excusent sur leur santé de ne pouvoir assister à la séance.

Neuf députés demandent des congés.

M. ECHEVERY. J'ai déposé une proposition sur les congés, je demande que l'Assemblée s'en occupe d'urgence.

Après une discussion confuse, les congés sont adoptés.

L'Assemblée adopte sans discussions des projets de décrets d'intérêt local, concernant les départements de Finistère et de Tarn-et-Garonne.

L'Assemblée reprend la discussion du budget.

M. SINEAU rend compte des délibérations du comité des finances sur la question du cumul. Le comité est d'avis de rétablir le texte de la loi du 16 fructidor an VIII, qui affranchit de la condition posée les savants, les hommes de lettres, les artistes.

La discussion en est restée aux sous-préfets.

Les sous-préfets ont aujourd'hui 3 000 fr., 4 000 fr. et 5 000 fr. Le comité propose comme pour les préfets, de revenir aux traitements fixés par la loi de l'an VIII, c'est-à-dire 4 000 fr., dans les villes dont la population excède 20 000 âmes, et à 3 000 fr, dans toutes les autres. Les sous-préfets sont logés maintenant et ont l'ameublement de leurs bureaux, ce qu'ils n'avaient pas sous le règne de l'an VIII.

M. SAUTEYRA combat cette réduction au nom de la justice, de l'équité et de la raison.

M. BARTHÉLEMY-SAUVAIRE maintient le chiffre proposé par la commission.

M. BENARD. La question proposée devant l'Assemblée est une question de nécessité. Que l'Assemblée entende la désignation des villes dont les sous-préfets seraient atteints par la proposition du comité. Ce sont Bayeux, Saint-Etienne, Toulon, Reims, Douay, Dunkerques, Brest, Boulogne-sur-mer, le Havre.

Or, je le demande, est-il possible que dans ces villes un sous-préfet vive à moins d'un traitement de 6 000 fr.? Si vous leur refusez ce traitement, il faudra donc les prendre essentiellement parmi les familles riches et démocratiques. Est-ce cela que vous voulez?

M. BESNARD défend le système de la commission. Les sous-préfets n'ont pas besoin de représenter.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur. On veut faire une économie de 33 millions; or, défalcation faite des sommes allouées pour divers services publics, le budget de l'intérieur est de 27 millions; est-ce sur cette somme que l'on veut réaliser une économie de 33 millions? (On rit.)

La commission nous dit que le chiffre qu'elle propose est celui que la loi de l'an VIII avait fixé. Mais ne faut-il pas tenir compte de la dépréciation de l'argent et de l'enchérissement des objets de première nécessité. Il y a d'ailleurs telle ville qui, en l'an VII, n'avait que 10 000 habitants, qui, aujourd'hui, en a 60 000.

On trouvera des sous-préfets à 3 000 fr. et à 4 000 fr.; mais qui trouvera-t-on? Des hommes déjà riches ou des gens incapables, c'est-à-dire qu'on se trouvera entre deux dangers.

M. SAUVAIRE BARTHÉLEMY insiste au nom du comité des finances.

M. GOUDCHAUX. Un mot du préopinant m'appelle à la tribune. J'ai toujours cherché à éviter les banqueroutes et à réaliser des économies; mais ce n'est pas sur l'année 1848 que devaient porter les réformes, mais sur l'année 1849.

L'Assemblée repousse la première partie de l'amendement de la commission et décide qu'il y aura une première classe de sous-préfets recevant 6 000 fr.

Un débat confus s'engage sur les villes auxquelles est applicable cette allocation. L'Assemblée adopte tous les chiffres proposés par le gouvernement.

On passe au chapitre relatif aux conseils de préfecture.

Il y a aujourd'hui huit secrétaires-généraux de préfecture; le comité propose d'en supprimer six, en conservant seulement celui de la préfecture de la Seine et celui de la préfecture de police, qui auraient chacun 8 000 fr. de traitement. Le traitement du secrétaire-général de la préfecture de police serait payé, comme aujourd'hui, moitié par la ville, moitié par l'Etat.

M. BOULATIGNIER critique l'organisation actuelle des conseils de préfecture. — Ces conseils ne sont que des matières à signer et non pas des tribunaux contentieux. Depuis quelques années 16 000 décisions ont été réformées.

M. SARRUT dit qu'il est d'avis de réduire à trois les conseillers de préfecture, mais à la condition que l'on conserverait les secrétaires généraux partout ailleurs que dans la Seine.

La proposition du comité est adoptée.

Quant aux conseillers de préfecture, le comité des finances pense que leur nombre peut partout être réduit à trois; ce serait une diminution de 67 conseillers.

Aux termes de la loi de l'an VIII, leur traitement est aujourd'hui, et il continuerait à être le dixième de celui des préfets, avec un minimum de 1 200 fr. Ceux du département de la Seine qui, par exception, ont aujourd'hui 8 000 fr., seraient réduits à 6 000 fr.

L'indemnité allouée aux conseillers faisant fonctions de secrétaire-général serait maintenue à son taux actuel de 300, 400 et 500 fr.; l'indemnité de Seine-et-Oise, qui est de 1 000 fr., serait ramenée à 500 fr.; et, pour les six départements qui ont aujourd'hui des secrétaires-généraux, cette indemnité serait également fixée à 500 fr.

La suppression proposée par le comité est supprimée.

Après une discussion confuse, la suppression est repoussée.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE rend compte des départs successifs de colons pour l'Algérie. Il annonce que le nombre fixé par le décret va être dépassé. Il devait être de 12 000, il sera incessamment de 13 500. M. le ministre de la guerre demande que ce chiffre soit substitué au chiffre primitif. L'Assemblée fait droit à cette demande qui est votée d'urgence.

CHAP. 28. — Traitements et indemnités aux commissaires de police, 100 000 fr.—Adopté.

Une discussion fort peu intéressante s'engage sur le chapitre 29 (abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures).

Le chapitre 29 est adopté.

CHAP. 30. — Inspections administratives des services départementaux.

D'après le comité des finances, ces inspections ont été multipliées outre mesure, et souvent ces fonctions ont été créées, non pour les besoins du service, mais sans nécessité et seulement comme faveur à distribuer. Le comité, en conséquence, propose de réduire l'inspection des établissements de bienfaisance, qui est aujourd'hui composée de six employés, à un seul inspecteur ayant 5 000 fr. de traitement et 3 000 fr. de frais de tournée.

M. MATHURIN RODET combat la réduction proposée par la commission, qui, sur la demande de M. Dufaure, finit par y renoncer.

La séance est levée à six heures.

Le libre arbitre des salariés.

Nous avons eu plusieurs fois occasion de parler du sort fait aux prolétaires de l'art musical. Voici un fait à l'appui de ce que nous avons déjà dit à ce sujet:

Le 8 ou 9 août dernier, les artistes de l'orchestre du théâtre du Gymnase furent prévenus que leurs appointements, à l'avenir et y compris le mois courant, seraient payés d'après un nouveau tarif faisant porter une réduction totale de 1 400 fr. sur vingt individus qui touchaient ensemble auparavant 16 220 fr., et ne touchent plus maintenant que 14 820 fr. Les artistes étaient *libres*, du reste, d'accepter ou de refuser ces nouvelles conditions; mais on aurait pu les faire encore plus dures sans avoir à craindre qu'ils usassent de leur libre arbitre pour se priver, par un refus, de leur unique ressource, et si le directeur ne revient pas à la charge, ce sera pure discrétion de sa part.

Lors de l'interruption causée par les déplorables évènements de juin, les artistes se virent retrancher 22 jours d'appointements. Cependant, ils avaient été astreints à se présenter chaque jour au théâtre pour être prêts en cas de réouverture, car on les avait laissés constamment dans l'ignorance la plus complète sur la durée de la clôture. Le directeur, pendant ce temps, faisait donner des représentations à Bruxelles par Mme Rose Chéri, et rien ne le pressait de venir braver à la fois la canicule et les préoccupations politiques. Les artistes étaient libres de trouver ce procédé mauvais, et de réclamer tout moins une demi-solde solde à titre d'indemnité; mais le directeur était libre aussi de ne pas continuer à les employer, car il n'y a aucun engagement réciproque entre les artistes et la direction qui comprend ce que vaut la liberté et le parti que l'on peut en tirer.

Nous n'avons rien à dire, au surplus, contre M. le directeur du Gymnase, qui fait acte de bonne administration en réduisant ses dépenses au chiffre le plus bas possible; sa justification tout entière est dans ce fait que les artistes acceptent les conditions qui leur sont imposées, ce qui prouve d'une manière indéniable que ces conditions sont acceptables. Si le rapport entre l'offre et la demande est tel que le travail d'un artiste d'orchestre ne vaut pas plus de 27 cent. et demi à l'heure, pourquoi voudrait-on que l'entrepreneur qui emploie ces artistes, paie plus que cela ne vaut? Seulement, nous ne cesserons de le redire, nous voudrions que ces sortes d'exploitations ne se fissent pas par privilége du gouvernement, avec subventions prises sur les deniers publics. De deux choses l'une, ou laissez l'industrie des théâtres libre comme toutes les autres industries, et alors appliquez-leur votre belle maxime du *laissez faire, laissez passer*; ou si vous y intervenez, que votre action soit tutélaire à l'égard des faibles, et stipulez pour eux des garanties qu'ils n'obtiendront jamais de la bonne volonté de ceux qui ne voient et ne peuvent voir, dans une affaire, que le moyen de gagner le plus d'argent possible en dépensant le moins possible.

Nous avons sous les yeux l'état des appointements de l'orchestre du Gymnase à quatre époques différentes : la comparaison est instructive.

En 1820, 18 artistes touchaient	18 500 fr.
En 1832, 18 — —	16 200
En 1843, 20 — —	14 720
En 1848, 20 artistes touchent	13 520

En 1820, le sous-chef avait	2 400 f.	Le minimum était de	900 f.
En 1832, —	1 800.	—	800
En 1843, —	1 500.	—	600
En 1848, le sous-chef a	1 300.	Le minimum est de	600

Le garçon d'orchestre, qui avait 200 fr. il y a quatre mois, a été rogné de 20 fr. par an.

L'orchestre du Gymnase est un des meilleurs de nos théâtres de vaudeville; plusieurs des artistes qui le composent sont lauréats du Conservatoire... Et encore ceux-là ont une place!

Concours de gravure pour les monnaies de la République.

Le programme de ce concours avait un triple objet : 1° la gravure d'une pièce d'or de 20 fr.; — 2° la gravure d'une pièce de 5 fr. en argent; — 3° la gravure d'un décime en cuivre.

Ces monnaies devaient représenter d'un côté l'emblème de la République avec cette légende : *République française*, et sur le revers, au milieu d'un encadrement formé de feuilles de chêne et d'olivier, la valeur de la pièce et l'année de sa fabrication.

Voici les noms des concurrents dont les compositions sont exposées à l'hôtel des monnaies : MM. Oudiné, Barre, Farochon, Domard, Pingret, Caunois, Bovy, Desbœufs, Merley, Borrel, Marrel, Vauthier-Galle, Dantzell, Dieudonné, Leclerc, Hogat, Gayrard, Tournier, Alard, Bouvet, Vivier et Magniadas.

Tout en reconnaissant que plusieurs de ces graveurs ont fait preuve de talent et se recommandent par des qualités diverses, nous ne parlerons que de ceux dont les travaux méritent, selon nous, une appréciation sérieuse du jury. Ce sont MM. Oudiné, Barre, Farochon et Domard.

La pièce de 5 fr. de M. Oudiné rappelle les monnaies de Syracuse; mais, malgré cette réminiscence, nous ne saurions donner trop d'éloges à ce magnifique profil de la République, type de force et de grâce majestueuse. Il y a là de la grandeur, et la gravité calme de la physionomie s'allie admirablement au luxe de l'ornementation et à une certaine coquetterie de détails qui ne nous déplaisent point, et qui sont, d'ailleurs, d'un excellent goût.

Nous regrettons, toutefois, que les symboles aient trop d'importance et soient placés de façon à faire une fâcheuse confusion avec la tête. Il serait facile de les supprimer, et la belle composition de M. Oudiné gagnerait beaucoup à ce sacrifice.

La pièce d'or de cet habile graveur reproduit à peu près la même tête, mais de face. Il se présente là une difficulté matérielle que les hommes du métier sont seuls aptes à juger. Les inconvénients de circulation et de fabrication qui résulteraient de ce parti pris, sont-ils aussi réels que beaucoup de personnes le supposent? Cela mérite d'être très sérieusement examiné et discuté. Au point de vue de l'art, le coin de M. Oudiné pour la pièce d'or est excessivement remarquable, et nous serions heureux, pour notre part, de le voir adopter par la commission. Nous ne croyons pas nécessaire de démontrer par de longs raisonnements l'importance et l'utilité de la valeur artistique des monnaies.

M. Barre a eu une charmante idée en plaçant sur la tête de sa République une gracieuse couronne d'enfants... Mais n'est-ce point un peu excentrique pour une pièce de monnaie? Les rayons qui entourent le profil de la République, figure très remarquable d'ailleurs, nuisent beaucoup à l'effet; il est facile de s'en convaincre par le décime de M. Barre, qui, beaucoup plus simplement conçu, a aussi plus de style et de caractère... et nous semble pour cela bien préférable.

M. Farochon a fait pour l'écu de 5 fr. une tête de face parfaitement comprise, d'un bel aspect et d'une exécution très habile. Le coin de sa monnaie de cuivre est un des meilleurs.

Quant à M. Domard, c'est celui qui a osé le moins. Ni bien ni mal, voilà ce qu'on peut dire de sa composition, — grave défaut à notre avis. — L'œuvre de cet artiste, recommandable à certains égards, est loin d'avoir les qualité de modelé dont il avait su rehausser le type vulgaire qui figurait sur les pièces de la dernière monarchie.

C. B.

Science sociale. — M. Victor Hennequin fait en ce moment des conférences sur l'association, rue de la Douane, n° 18, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du soir.

Et rue Charonne, n° 39, au faubourg Saint-Antoine, les LUNDIS et JEUDIS, même heure.

FAITS DIVERS.

On s'est entretenu, à l'Assemblée, d'une visite de lord Normanby chez le prince Louis-Napoléon Bonaparte et chez l'ex-roi de Westphalie (Jérôme). Cette visite a ému le corps diplomatique, qui s'est, dit-on, réuni ce matin chez le nonce du pape. (*Patrie.*)

— La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la transportation des insurgés de juin en Algérie a terminé son travail. Elle conclut, par l'organe de M. Leyraud, son rapporteur, à l'adoption du projet de loi tel qu'elle l'a amendé.

Les amendements les plus importants portent sur les points suivants. Le travail en commun n'aura lieu, pour les transportés, que pendant cinq ans. La concession d'une habitation et d'un lot de terre pourra être faite aux meilleurs sujets au bout de deux années. A l'expiration des cinq ans ci-dessus, la transportation cessera de plein droit.

— On lit dans le *Courrier de la Somme* du 17 novembre :

« Un évènement enveloppé d'un certain mystère préoccupe ce soir toute notre ville. Un soldat de l'un des régiments en garnison à Amiens se présenta hier chez un armurier, et lui proposa de lui acheter toutes les armes de guerre qu'il pourrait se procurer. Pendant les pourparlers qui eurent lieu à ce sujet, le soldat laissa comprendre à l'armurier qu'il ne faisait que s'acquitter d'une commission dont il avait été chargé par deux personnes étrangères à la ville.

» Ce fait, surtout à un moment où les bruits les plus menaçants sont répandus, parut à la police, qui en fut prévenue, assez grave pour mériter d'être éclairci. Le soldat fut recherché et conduit ce matin devant son colonel, auquel il fit des aveux complets. Peu d'instans après, par un heureux concours de circonstances, on pouvait s'emparer des deux hommes qui lui avaient donné cette étrange mission.

» Nos renseignements ne sont pas assez précis pour que nous entrions ce soir dans tous les détails de cette affaire. On parle de passeports sous de faux noms, de laissez-passer pour armes de guerre portant le timbre du ministère de la guerre; on ajoute que M. le procureur de la République se serait refusé à faire arrêter ces hommes, qui ont néanmoins été provisoirement enfermés au Beffroi par les soins de la police municipale. »

—Vingt-huit familles de Graville ont adressé au ministre de la marine, à Paris, une demande tendant à être autorisées à passer en Algérie.

Le ministre leur a répondu qu'après envoi de leurs papiers, tels que acte de naissance, contrat de mariage et certificat de santé, il leur ferait immédiatement accorder passage pour cette colonie.

— Un délai de trois mois, à dater de la promulgation du présent arrêté, est fixé aux concessionnaires de mines en Algérie pour commencer leur exploitation, s'ils n'ont point encore exploité, ou pour reprendre leurs travaux d'une manière régulière et constante, s'ils les ont restreints ou suspendus.

A l'expiration de ce délai, il sera procédé, en exécution de l'art. 49 de la loi du 21 avril 1810, des prescriptions insérées en vertu de cet article dans les ordonnances et les cahiers des charges desdites concessions, et suivant les formes déterminées par les art. 6 et 10 de la loi du 27 avril 1838, à la révocation des concessions pour lesquelles il n'aurait pas été obtempéré aux injonctions du présent arrêté.

— M. O. de Grammont, lieutenant au 42e régiment d'infanterie légère, va, dit-on, épouser Mlle C. de Choiseul-Praslin, fille du duc et de la duchesse de Praslin et petite-fille du maréchal Sébastiani.

— Une des premières maisons de commerce de Constantinople, qui a le monopole des fournitures de la cour du sultan, vient de faire commander à Paris 1 800 corsets de femme de la plus grande richesse.

— Le total des sommes reçues par la commission centrale des dons et offrandes à la patrie, s'élevait le 31 octobre à 761 757 fr.

— On lit dans le *Moniteur du soir* :

« Nous apprenons que dans plusieurs départements l'impôt des quarante-cinq centimes n'est pas seulement considéré par les habitants des campagnes comme une charge actuelle, mais comme la conséquence inévitable et permanente de la forme républicaine.

» Il importe que ces idées fausses, accréditées par des manœuvres dont le but est par trop visible, soient promptement rectifiées. La presse de Paris et celle de province ne sauraient donc trop répéter que l'impôt supplémentaire dont paraît s'effrayer pour l'avenir une partie de nos populations rurales, s'applique uniquement à la présente année; qu'il n'est entré dans la pensée ni de ceux qui l'ont établi, ni de l'Assemblée nationale, qui l'a sanctionné, sous le coup de nécessités temporaires, de faire peser à titre définitif, sur la propriété foncière, un pareil sacrifice, et par conséquent les terreurs qu'on s'efforce d'entretenir à cet égard sont dénuées de tout fondement. »

— La société de la bijouterie or se réunira dimanche 19 novembre rue et salle Saint-Jean, 47, faubourg Saint-Denis, à 9 heures précises du matin.

— Un parti puissant se prononce aux Etats-Unis pour l'augmentation des tarifs de douane, afin de protéger le travail national contre les manufactures étrangères.

Dans un grand meeting qui a eu lieu à Boston, M. Webster, l'ancien secrétaire d'Etat, s'est vivement prononcé dans ce sens. Il a invoqué comme argument puissant en faveur de son opinion, la prime d'exportation que la France vient d'accorder à ses fabricants.

— Encore un suicide! Ce matin, rue de l'Oursine, 42, le nommé [illegible] ton, dit Benoît, ouvrier tailleur, âgé de 50 à 55 ans, s'est précipité par sa fenêtre, d'un cinquième étage, et s'est tué sur le coup.

— Un nommé John Evans est mort à Coleford, en Angleterre, pour avoir fait un usage immodéré de tabac. Il avait fumé une semaine entière, et, en outre, mâché une quantité énorme de tabac. L'enquête dont son cadavre a été l'objet a eu pour résultat un verdict qui déclare que sa mort a été causée par l'usage immodéré de [illegible]

— Les citoyens ayant droit aux récompenses [illegible] qui ont [illegible] dossier de maintenu à l'Hôtel-de-Ville, viennent [illegible] de fusion et de fraternisation, où ils s'entendront [illegible] mesures les plus aptes à les faire prévaloir. En [illegible] blessés, combattants et [illegible] tés à prendre, dès à présent, des [illegible] les noms suivent. Le [illegible]

Croiset, président, rue de l'Ecluse, 27, à [illegible]

Neuve-Coquenard, 30.— Bourgoin, passage Saulnier, 20. — Brulard, rue Mauconseil, 9. — Blacour, rue de Grenelle-Saint-Germain, 28. — Carter fils, place de l'Odéon, 5.—Camarcho, rue Jacob, 44. —Fournier, rue de la Charité, 4.—Lemaire, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, 5.— Lembrèche, rue de la Petite-Truanderie, 5. — Lefranc, rue Lafayette, 47 ter.— Legage, Grand'Rue de Sablonville, 33, près la gendarmerie.— Miquet-Sage, place de la Rotonde du Temple, 84. — Pelletier, chez M. Belhomme, marchand de vin, au coin de la rue Verte et de celle Ville-l'Evêque.—Renel, rue Fortin, 46, près le théâtre.

— Une nouvelle et terrible éruption du volcan Kloët, inactif depuis un grand nombre d'années, vient de répandre la désolation et la mort dans la province de Passarouan, une des plus fertiles et des plus salubres de Bornéo. Le cataclysme dévastateur s'est annoncé par des détonations fréquentes et irrégulières qu'on a entendues à des distances fort considérables. A plusieurs lieues aux environs du volcan, le ciel parut couvert d'un nuage noir qui produisit les plus épaisses ténèbres en plein midi ; c'étaient des cendres brûlantes vomies par le cratère, lesquelles, retombant une heure après sur le pays d'alentour, calcinaient les récoltes, carbonisaient les plantations, et changeaient en désert aride les campagnes les plus luxuriantes de l'univers.

Au même moment, des torrents de lave incandescente s'échappaient des flancs de la montagne volcanique et inondaient la délicieuse résidence de Kédirie, enveloppant dans leurs flots embrasés les habitations, les villages, les bestiaux et les hommes qui se laissèrent surprendre.

— Le douzième convoi de colons, qui se mettra en route demain dimanche 19 novembre, doit être établi au village de Marengo, dans la province d'Alger, et sera placé sous la conduite de M. Chappe, capitaine d'artillerie, qui a longtemps servi en Algérie.

Le village de Marengo est situé à l'extrémité occidentale de la plaine de la Metidja, entre l'oued Bou-Rkika et l'oued Bou-Hardoun, sur la route de Cherchel à Milianah, à six kilomètres de la colonie Montenotte et à trente-huit de Blidah. Sa distance de la mer, à l'endroit où la colonie de Tipaza vient d'être fondée, est de neuf kilomètres et demi.

La contrée où sera établi le village de Marengo est connue sous le nom de Jardins des Beni-Menad, à cause de la fertilité des terres, qui sont, en outre, très boisées. L'étendue du territoire disponible sur ce point est de plus de neuf mille deux cents hectares.

Isère. — Un drame épouvantable est venu jeter le trouble et l'effroi dans le village, ordinairement si paisible, de Nivola, près de Bourgoin. A la suite d'une discussion d'intérêt, un cultivateur irrité contre son voisin, l'attendit le soir au sortir de sa maison ; la femme s'étant présentée au lieu du mari qu'il attendait, il lui tira à bout portant un coup d'un fusil de chasse dont il était armé ; la malheureuse femme respirant encore, il l'acheva d'un coup de pistolet ; puis, sur l'endroit même, il se coupa la gorge, en exprimant le regret de n'avoir assouvi qu'à moitié sa vengeance. Quand l'autorité vint pour s'emparer de ce furieux, il était mort.

Association des Ouvriers coiffeurs.

Au rédacteur de la Démocratie pacifique.

Monsieur,

Nous venons d'agrandir notre établissement, situé rue des Gravilliers, 48, et nous allons incessamment ouvrir, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 6, une première succursale de notre association fraternelle.

Nous profitons de cette circonstance pour déclarer que nous n'avons aucun espèce de rapport avec les autres associations d'ouvriers coiffeurs nouvellement établies dans divers quartiers de Paris. Nous ne pouvons accepter la responsabilité d'actes auxquels nous sommes complètement étrangers.

Notre association appartient et appartiendra toujours à la société des corporations réunies. C'est la seule réponse que nous croyons devoir faire à toutes les calomnies et propos absurdes qu'on se permet de répandre sur notre compte.

Nos actes sont publics et peuvent être examinés par tous les hommes consciencieux et honnêtes, et c'est à eux, à eux seuls que nous nous adressons.

Veuillez, citoyen, faire une place dans votre journal à cette réclamation.

Salut et fraternité,

Petit, Julliet, Agnès, Duvel, Diot, Bertrand, Dinchaud, Vassifère, Corsoumi, Renard, Massillon, Gaissac.

Paris, 16 novembre 1848.

PETITE CORRESPONDANCE.

Montpellier. — M. B. D. — Reçu votre lettre. Merci de l'exactitude. — Mille amitiés.

Bourse du 18 novembre.

La situation de la Banque est moins défavorable que la précédente; elle offre cependant toujours, par sa décadence, un grand enseignement pour le remaniement du crédit public; la réserve numéraire augmente : elle s'élève à 235 millions contre une circulation de billets de banque de 402 millions et les affaires diminuent.

Les escomptes de Paris, par le portefeuille, sont encore descendus de 62 à 59 millions. Les effets en souffrance ne varient pas.

Le Trésor public a retiré de son compte 3 millions ; son crédit n'est donc plus que d'une vingtaine de millions ; mais comme la Banque lui doit encore 44 millions sur l'emprunt de 150, et qu'il a de plus en vue les deux versements de l'emprunt, le Trésor a donc son service parfaitement assuré et de quoi faire face à ses dépenses jusqu'à la fin de l'année.

Les actions de la Banque sont stationnaires à 1 320 après avoir été cotées un instant à 1 315.

On annonce officiellement une nouvelle réduction dans l'armée de 50 mille hommes ; c'est une économie d'environ 40 millions.

En face des anciennes dépenses et des nécessités nouvelles, on assure que l'impôt du sel sera maintenu pour 1849 ; ce serait à l'avoir du budget 70 millions de plus.

Les rentes remontent : le 5 0/0, laissé à 63 75, touche 64, et finit à 63 95 fin courant.

Le trois, de 41, arrive à 41-35

Les chemins de fer varient peu : Orléans se maintient à 567-50. Avignon-Marseille monte à 157-50. Le Nord s'élève à 337-50.

La bourse est bonne et le parquet forcera la coulisse à s'exécuter à la hausse.

RENTES FIN COURANT.	Pré clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	41 »»	41 35	41 10	41 35
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	64 10
Cinq 0/0	63 70	64 »»	63 60	63 95

18 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	41 40 »»	4 Canaux avec prime	815 »»
— Emprunt 1847-1848	64 10 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	63 95 »»	Caisse hypothécaire	93 »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	495 »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	23 50
Actions de la banque	1320 »» »»	— dette passive	» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	»» »»
Récep. Rothschild	77 »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	63 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	76 50	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	76 50	Zinc Vieille-Montagne	1900 »»
— 4 1/2	74 50	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	835 »»
Obligations de la Ville	1120 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	361 25	362 50
Versailles, rive droite	102 50	»»» »»	Du Nord	336 25	337 50
— rive gauche	96 »»	96 25	De Paris à Strasbourg	336 25	335 »»
Paris à Orléans	567 50	567 50	Tours à Nantes	308 75	310 »»
Paris à Rouen	350 »»	347 50	Paris à Lyon	»»» »»	355 »»
Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»
Avignon à Marseille	155 »»	157 50	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	75 »»	75 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	315 »»	315 50	Bordeaux à la Teste	»» »»	»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 novembre.

THÉATRE DE LA NATION.— La Vivandière, Robert Bruce.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.— La Camaraderie.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.— Les Diamants de la Couronne.
ODÉON.— Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE.— Catilina.
GYMNASE.— Petit-Fils, O Amitié ! un Monsieur, Gants jaunes.
VAUDEVILLE.— Cadet, Mme Cartouche, Feu d'artifice, Roger.
VARIÉTÉS.— 2 Anges gardiens, le Lion, un Vilain Monsieur, les Enfants.
THÉATRE MONTANSIER.— Le Czar, le Club, le Cuisinier, les Envies, la Vie, Titi
PORTE-SAINT-MARTIN.— Le Livre noir, Tohubohu.
GAITÉ.— Le Sonneur, Guillaume.
AMBIGU-COMIQUE.— Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.— L'Ange dans le Monde, les Couturières, Comte et Comtesse (ballet).
FOLIES.— Visite du Diable, Chiffonnier, Fontenay, Gibon.
DÉLASSEMENTS.— Entre Amis, le Nouveau Joseph, Sainte-Pélagie, le Grenier.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.— A moitié Chemin, 7 Péchés, la Peine, le Huit
THÉATRE CHOISEUL.— Gentil-Hussard, intermède, Claude, Don-Quichotte, Fontanrose.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 314. ÉDITION DU MATIN. Lundi 20 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS	Un an, 20 f.	6 mois, 11 f.	3 mois, 6 f.
DÉPAR. ET ETR.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI.

PARIS, DÉP. ET ETR.	10	— 5	— 3
PAYS à surtaxe	14	— 7	— 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, edit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Reyrou; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES [illegible]

ANNONCES [illegible]
1 à 4 fois en 1 mois, [illegible]
5 à 9 [illegible]
10 fois et plus — [illegible] Faits de publicité [illegible]

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, [illegible]

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 19 NOVEMBRE.

—

La Scène du monde.

Nous assistons en ce moment au spectacle à la fois le plus navrant et le plus grotesque qui ait jamais caractérisé la dégradation morale d'un peuple et la décrépitude d'une société.

La scène du monde, suivant l'expression dont s'est servi naguère l'un des types le plus complets de cette espèce sceptique, railleuse, hypocrite et sans foi, sans convictions, sans idées, monstrueux produit des négations de l'athéisme moderne, du culte effréné des intérêts matériels et des mensonges du régime constitutionnel, la scène du monde offre dans son ensemble comme dans chacun de ses détails l'aspect étrange et curieux de la confusion la plus inouie, des plus étonnantes contradictions, des alliances les plus impossibles, des défections les plus incroyables.

On dirait que l'esprit de vertige souffle sur toutes les têtes, et que l'arène où se débattent le monde social et le monde politique est une vaste succursale de Charenton.

On écoute gravement les athées parler religion, les libertins prêcher la morale; les entrepreneurs et les apôtres de ces spéculations effrontées qui ont ruiné tant de familles, prennent la défense de la propriété, et la foule crie bravo! et les moutons qu'ils ont tondus de plus près sont ceux qui applaudissent le plus fort; tel propriétaire qui ne parvient pas à emprunter un écu sur ses terres et sur ses maisons se récrie contre les banques hypothécaires, et fusillerait volontiers ceux qui lui proposent ce dernier moyen de salut; les industriels, que les banquiers pressurent, les boutiquiers que les loyers écrasent, les paysans rongés par l'usure, ruinés par les impôts, entravés dans leurs travaux et dépouillés de leurs produits par les conditions du fermage, défendent à outrance les privilèges du capital; et les ouvriers des villes, ceux de tous qui comprennent le mieux la cause de leur malaise, et qui possèdent le plus l'instinct des remèdes qui soulageront leurs souffrances, irrésolus, incertains, sans boussole, se divisent déjà au lieu de s'unir plus que jamais, recommencent à s'attacher à des hommes au lieu de se rallier à une idée, tout prêts encore, peut-être, malgré les leçons cruelles du passé, à faire de leurs corps un marchepied pour les ambitieux qui les exploitent.

La masse ignorante et brute anathématise les hommes dévoués qui demandent par le progrès l'amélioration du sort de tous, et glorifie les égoïstes repus qui veulent laisser croupir le monde dans l'ignorance et la misère. On flétrit du nom d'anarchistes ceux qui réclament les seules conditions possibles d'un ordre solide et durable; on appelle honnêtes, modérés, amis de la paix publique, les gens dont la résistance aveugle ou impie prépare à la France les plus horribles déchirements, dont les intrigues patentes nous mènent résolument à la guerre civile.

Ce rebours de toute logique, ce contre pied de toute raison, de toute vérité, de toute évidence seraient d'une insigne bouffonnerie, s'ils n'étaient d'un si désolant présage.

Le monde politique résume fidèlement le gâchis moral et intellectuel de ce vaste chaos social qu'on appelle la France. Jamais, à aucune époque peut-être, on n'a vu se joindre tant d'orgueil à tant de bassesse, tant d'ignorance à tant de morgue, tant de sottise à tant de présomption, tant d'astuce à tant d'effronterie.

La question de la présidence, ce foyer de discordes imprudemment attisé par l'Assemblée nationale, si elle n'engendre pas des difficultés inextricables, aura eu du moins cela de bon qu'elle aura forcé bien des gens à lever le masque, qu'elle aura fait tomber bien des déguisements perfides, qu'elle aura décidé bien des figures qui grimaçaient le patriotisme, à dépouiller le sourire de faux aloi qu'elles adressaient à la République, et à reprendre enfin les traits de leur véritable laideur.

Les voyez-vous, depuis que la candidature du postiche impérial a l'air de s'implanter dans nos campagnes ignorantes à grand renfort de grosses caisses et d'orgues de Barbarie, les voyez-vous, tous ces habiles de la politique et de la finance, tous ces adorateurs du droit divin, tous ces souteneurs de la dernière monarchie qui, aux jours des élections, protestaient si chaleureusement dans les clubs, dans les journaux, dans leurs programmes, de leur dévouement à notre jeune République, les voyez-vous venir se grouper les uns après les autres autour de ce prétendant ridicule qui, hormis un très petit nombre d'honnêtes et stupides Chauvins, ne rallie auprès de son insignifiante personne que l'écume plus ou moins brillante des intrigants et des vaniteux de tous les partis!

C'est d'abord un journaliste important, mais trop célèbre, qui a offert ses services, l'escopette au poing, à tous les pouvoirs du nouveau régime, et qui se décide enfin à faire feu sur la République, coupable d'avoir repoussé son zèle compromettant.

C'est ensuite un grand poète, jusqu'alors respectable et respecté, qui a le tort et le malheur de prendre la forme pour le fond, de se croire un penseur quand il n'est qu'un artiste, et que les lauriers d'un rival empêchent de dormir.

C'est enfin la coterie de la rue de Poitiers, étrange cohue, monstrueux pêle-mêle, où le séide de Guizot coudoie amicalement ses anciens ennemis; où le pieux défenseur du Sonderbund siège fraternellement à côté du pourfendeur des jésuites, où le preux chevalier de la légitimité serre la main qui livra d'un trait de plume aux prisons de Blaye et aux railleries du monde la mère de son roi.

Sainte alliance basée sur la méfiance, la rancune et la mésestime réciproques! Quel est le lien qui les a réunis? la peur; quel est le mobile qui soude ensemble tant d'éléments hétérogènes et hurlant de se voir ainsi accouplés? l'espoir de se duper réciproquement.

Ce qu'il y a de plaisant, c'est que chacun sait parfaitement à quoi s'en tenir sur la secrète pensée des autres. Semblable aux joueurs d'une partie célèbre, chacun n'attend que le moment favorable pour prendre les cartes et tourner son roi.

En attendant, ils s'unissent pour mêler le jeu de la République et ils marchent comme un seul homme à la suite du plus expert d'entre eux dans l'art de brouiller les cartes, de ce petit homme audacieux et malin, Méphistophélès en raccourci que le vieux Talleyrand a façonné à son image pour achever après lui la ruine et le déshonneur de la France

Oh! si l'enjeu de cette partie trop sérieuse n'était pas la fortune du pays et le sang de tout un peuple, on serait tenté de désirer le succès de cette candidature qu'ils poussent en avant avec un si merveilleux ensemble comme un plastron à l'abri duquel ils lanceront de droite et de gauche leurs boulets rouges contre la République.

Ce serait un spectacle curieux de voir surgir immédiatement autour de ce président mort-né, qu'ils appellent leur planche, les revirements subits, les soudaines défections, les cabales des légitimistes, les stratagèmes des partisans de la régence; de contempler les marches et contre-marches, les ruses et les efforts de ces héros de l'intrigue parlementaire, pour disloquer, chacun à son profit, le pantin hissé par eux au sommet de l'Etat.

On verrait alors les vieilles rancunes renaître, les anciennes injures rebondir, les haines, un instant oubliées, ressusciter plus ardentes, et ces amis d'un jour gronder et se montrer les dents en se disputant les débris qu'ils auraient faits.

Mais comme ces débris seraient ceux de la France et que les sanglantes horreurs de la guerre civile viendraient inévitablement jouer leur rôle au milieu de ces agréables bouffonneries, nous espérons que le pays recouvrera à temps assez de raison et de sens commun pour nous épargner d'assister aux développements complets de cette *scène du monde* que M. Thiers est en train de *filer* en ce moment.

Dans tous les cas, M. Thiers doit savoir que le peuple aime les dénouements imprévus.

La Médiation italienne.

Dans le grand mouvement des peuples qui s'opère en Europe depuis la Révolution de Février, la politique des hommes arrivés au pouvoir en France, ne s'est manifestée d'une manière un peu nette qu'à l'égard de l'Italie.

L'assurance, plusieurs fois donnée par le gouvernement français, que l'Italie sortira affranchie et indépendante de la crise où elle se trouve, doit faire espérer que cette promesse sera réalisée.

Cependant, il nous semble que la position incertaine dans laquelle se trouve le gouvernement à l'occasion de l'élection présidentielle devrait le pousser à hâter la solution de la question italienne.

L'honneur de la France, l'amour-propre des hommes qui sont au pouvoir, nous paraissent également en jeu.

Certes, il serait beau pour ce gouvernement d'avoir accompli un acte de haute politique, un acte dont le souvenir resterait parmi les hommes.

Aussi nous demandons-nous avec anxiété si l'affranchissement de l'Italie va bientôt devenir un fait éclatant et reconnu.

En réunissant les quelques explications données dans le parlement piémontais, on arrive à dévoiler en partie le mystère sous lequel se cache la médiation.

Il ressort de cet examen que le gouvernement français est évidemment le seul de bonne foi dans la question. L'Autriche temporise et ne s'explique pas; le ministère piémontais fait de l'hypocrisie; l'Angleterre combat l'influence française et voudrait prolonger indéfiniment le *statu quo*.

Au fond, l'Angleterre est d'accord avec la camarilla de Turin; car l'une et l'autre voudraient l'annexion du Lombard au Piémont jusqu'à l'Adige en abandonnant la Vénétie à l'Autriche.

Par cette combinaison, la maison de Savoie arrondit son royaume et l'Angleterre y trouve un appui contre la France.

Ajoutons que cette combinaison est également appuyée par le gouvernement central de Francfort, qui voit des Allemands jusque dans les Italiens du Frioul et de la Vénétie.

Mais l'Autriche ne pardonnera jamais à son ancien allié, Charles-Albert, d'être intervenu en Lombardie au nom du principe révolutionnaire. Aussi repousse-t-elle tout agrandissement de la maison de Savoie.

La médiation établie sur le principe de la création d'un royaume lombard-vénitien *entièrement indépendant* de l'Autriche, mais ayant à sa tête un prince autrichien, paraît être la solution la plus probable.

Le régime du sabre qui pèse aujourd'hui sur la Lombardie vient corroborer le projet qu'on prête à l'Autriche d'abandonner l'Italie, car, dans le cas contraire, elle eût cherché à guérir, au lieu de les envenimer, les plaies saignantes de ce malheureux pays.

Le gouvernement français a donc, pour son projet, les plus heureuses chances de succès. La création d'un royaume lombard-vénitien, ayant même à sa tête un prince de la maison de Lorraine, serait, dans les circonstances actuelles, un acte que nous accepterions, le gouvernement des affaires de la France ne permettant pas d'attendre mieux aujourd'hui.

Nous croyons donc que le gouvernement actuel n'aurait qu'à agir avec plus d'énergie pour conduire immédiatement à bonne fin l'affranchissement de l'Italie.

S'il n'avait que ce seul acte à inscrire dans sa vie politique, il aurait passé au pouvoir en y laissant au moins une trace de son action sur les affaires du monde et un point de départ pour la liberté définitive de la péninsule italique.

Le procès de Boulogne.

Un journal prétend que le gouvernement commet un grave abus de pouvoir en communiquant à des publicistes les pièces du procès de Boulogne. La réponse à cette accusation est bien facile. Les pièces complètes du procès de Boulogne ont été imprimées à l'imprimerie royale, en 1840; elles forment cinq volumes brochés qui ont été envoyés comme toutes les publications officielles aux membres des deux chambres et à un grand nombre de fonctionnaires publics. Nous sommes assez heureux pour posséder ce recueil, et, en attendant d'autres extraits, nous en tirons les lignes suivantes:

Proclamation du prince Napoléon Louis aux habitants du Pas-de-Calais.

... Habitants du Pas-de-Calais! Ne craignez point que les liens qui vous attachent à vos voisins d'outre-mer soient rompus. Les dépouilles mortelles de l'empereur *et l'aigle impériale* ne reviennent de l'exil *qu'avec des sentiments d'amour et de réconciliation*. Deux grands peuples sont faits pour s'entendre, et la glorieuse COLONNE QUI S'AVANCE fièrement sur le rivage, comme un souvenir de guerre, deviendra un monument expiatoire de toutes vos haines passées.

APPROVISIONNEMENT DE LA COLONNE EXPÉDITIONNAIRE.

Cinquante chariots sont mis en réquisition pour le transport des troupes; ils seront attelés de quatre chevaux, et munis de *foin, paille et avoine*, pour deux jours. Ces voitures seront payées à raison de 10 fr. par cheval, par jour, et réunis de suite sur la place des Tintelleries.

La Vérité pour tous.

La *Révolution démocratique et sociale* annonce qu'à une réunion électorale qui a eu lieu vendredi dernier au club de la Reine-Blanche, et à laquelle assistaient plusieurs membres de l'Assemblée nationale, « le citoyen Mathieu (de la Drôme) est venu de» VANT LE PEUPLE, SON SOUVERAIN ET SON JUGE, exposer rapide» ment les travaux de la Montagne. » Une telle hérésie n'a pu se glisser que par surprise dans la *Révolution*, et nous sommes convaincus que l'orthodoxie démocratique des rédacteurs de ce journal la désavoue énergiquement. Qualifier de souverain et de juge quelques centaines de citoyens réunis en assemblée, c'est faire au peuple entier le dernier des outrages, c'est préparer la voie à toutes les usurpations, c'est enfin descendre à de basses flatteries indignes des amis sincères de la démocratie.

Nous n'avons pas à apprendre à la *Révolution* que la souveraineté réside dans le peuple entier; c'est là une vérité classique, un axiome très nettement formulé par une autorité que la *Révolution démocratique et sociale* ne saurait répudier, par la Convention. Qu'un orateur s'oublie jusqu'à qualifier de souverain le public auquel il s'adresse, son excuse est dans l'emportement de l'improvisation. Se laisse-t-on aller de sang-froid et de propos délibéré à cette exagération de langage, on commet une mauvaise action. Les flatteurs du peuple ne méritent pas moins de mépris que les flatteurs des rois.

Ceux-ci, ayant besoin de s'avilir devant un maître et n'ayant plus de rois auxquels ils puissent adresser de basses adulations, se font les flatteurs des ouvriers.

Celui-ci, au lieu de profiter de sa réputation si justement acquise et de l'admirable puissance de sa parole pour faire entendre à la petite bourgeoisie les vérités dont elle a besoin; celui-ci, disons-nous, emploie la légitime autorité de son nom à caresser les haines et flatter les préjugés de son auditoire. C'est avec une véritable douleur que nous voyons un homme comme M. de Lamartine descendre à un rôle que le premier venu pourrait remplir, et nous croyons nous montrer ses amis sincères et dévoués en l'avertissant qu'il fait fausse route.

Nous avons sous les yeux un discours prononcé à la Chapelle (Saône-et-Loire); mais que M. de Lamartine adresse à tous les électeurs de France. C'est à l'occasion de ce discours que ces réflexions nous viennent.

M. de Lamartine a un tort que nous lui signalons dans l'intérêt de la France autant que dans le sien propre; car les grands services qu'il a rendus à la patrie sont un indice de ceux qu'il pourra lui rendre encore, si une ambition qui lui est commune avec tant de fausses célébrités de ce temps-ci, celle des hautes dignités n'affaiblit pas dans son cœur ce culte des principes qui a fait sa gloire. M. de Lamartine a le tort de placer trop constamment sa personnalité au premier rang. C'est un défaut dans tous les temps; c'est en révolution et chez une nature aussi sympathique que celle de M. de Lamartine, un manque de tact incompréhensible. Pour la vingtième fois, depuis les événements de juin, M. de Lamartine fait l'histoire de la part qu'il a prise à la révolution; pour la vingtième fois la part qu'il s'alloue est telle que la révolution s'absorbe en sa personne. M. de Lamartine disait dernièrement (nous reproduisons la pensée, sinon l'expression) qu'il avait doté la France de la République. M. de Lamartine se trompait; il a eu la gloire, et c'est assez, de proclamer un fait nécessaire, rien de plus. Le gouvernement qui se serait refusé à la proclamation de la République, n'eût pas existé à l'Hôtel-de-Ville. L'illustre orateur s'abuse sur son rôle, ce qui a fait sa grandeur et sa force, c'est sa merveilleuse [illegible] à se mettre à l'unisson de toutes les grandes pensées de [illegible] en voulant rendre son rôle plus personnel, il [illegible]

l'agrandir, il descend des hauteurs de l'inspiration jusqu'aux étroits calculs de l'ambition personnelle, et une fois lancé sur cette pente glissante des intérêts privés il en vient dans l'intérêt de sa candidature, jusqu'à calomnier (il nous en coûte d'écrire ce mot) la Révolution de Février et ses héroïques auteurs. »

Acceptant comme un honneur l'épithète de modéré, il s'écrie :

« Modéré ! je l'ai été dès le 24 février au soir, quand nous avons envoyé éteindre le feu du combat qui commençait à dévorer Neuilly, les Tuileries, et qui menaçait d'incendier les monuments et la gloire de la capitale des arts et de la civilisation ! (bravos.) »

Bravos ! On devait s'y attendre. M. de Lamartine a dû des succès aussi grands à des moyens moins usés.

« Modéré ! continue-t-il, je l'ai été le 28, quand j'ai énergiquement refusé aux socialistes qui nous sommaient, l'arme à la main, d'opprimer la liberté du capital, d'alarmer la propriété, de leur donner l'oisiveté et la misère sous le nom chimérique d'organisation arbitraire et forcée du travail ; et quand je leur ai dit que, à la bouche des canons chargés à mitraille, dont ils étaient maîtres, je ne leur signerais pas la spoliation de quelques-uns et la ruine de tous ! (On applaudit.) »

On applaudit !

Si M. de Lamartine, au lieu, comme il le dit plus loin, de puiser une sécurité obstinée dans ces applaudissements, demandait, à l'instar de l'orateur antique, à quelle erreur il a dû un si favorable accueil, nous lui répondrions qu'il en a commis plus d'une.

1° On n'a pas à se glorifier auprès de ceux qui regardent toute organisation du travail comme un attentat au capital et à la propriété, et comme un encouragement à l'oisiveté et à la misère ; on n'a pas, disons-nous, à se glorifier auprès d'eux d'avoir repoussé ces idées subversives quand on a proclamé le *droit au travail*, et c'est ce qu'a fait M. de Lamartine. Si après avoir reconnu le droit on rejette le moyen, on se rend coupable d'inconséquence, il n'y a pas de quoi se vanter.

2° Quand M. de Lamartine se présente comme résistant sans cesse avec héroïsme aux sommations des socialistes et comme accomplissant en pleine liberté tous les actes qui ont honoré le gouvernement provisoire, il oublie que le plus grand de ces actes, à savoir, la reconnaissance du droit au travail, a eu lieu sous la pression du peuple, entrant armé à l'Hôtel-de-Ville, exigeant impérieusement la consécration de ce droit, sans lequel la révolution n'eut pas eu de sens et dictant jusqu'aux termes mêmes du décret.

3° Enfin, M. de Lamartine ne se rend plus coupable d'erreur, mais complice des préjugés les plus étroits de ce temps, quand il qualifie de chimère l'organisation du travail, et quand il représente l'organisation du travail comme accompagnée nécessairement d'arbitraire et de violence.

M. de Lamartine n'hésite pas à commettre cette mauvaise action. « Le socialisme et le communisme, s'ils pouvaient triompher un seul moment, viendraient, s'écrie-t-il, s'ensevelir dans vos sillons. » (Applaudissements réitérés.)

Ces idées peuvent être couvertes d'applaudissements réitérés par ceux auxquels on les adresse après les leur avoir empruntées, mais l'histoire se montrera pour elles plus sévère, et M. de Lamartine ne devrait pas oublier que ses paroles et ses actes seront en dernier ressort appréciés par l'histoire.

Les Calomnies.

Au moment où les passions surexcitées se traduisent par un feu croisé de calomnies entre tous les partis, nous croyons devoir enregistrer indistinctement tous les démentis que les calomniateurs s'attirent. En voici d'abord quatre publiés par le *Moniteur du soir* :

La *Gazette de Cologne et d'Augsbourg* parle d'une lettre de félicitations qui aurait été adressée au général Windisgraetz par le président du conseil.

Cette assertion est une des misérables calomnies dont le président du conseil est l'objet. (*Moniteur du soir.*)

— Il est faux que le dossier de l'affaire de Boulogne ait été, ainsi que l'avance un journal, communiqué à un écrivain chargé de faire un pamphlet contre M. Louis Bonaparte. (*Id.*)

— Un journal de ce matin assure que des dispositions viennent d'être prises par M. le ministre de la guerre pour l'installation de nouvelles troupes destinées à renforcer l'armée de Paris. Cette assertion est controuvée. L'effectif prescrit par le décret de l'Assemblée nationale est depuis longtemps atteint, et il n'est nullement question de le dépasser. Aucun motif, d'ailleurs, ne justifierait cette augmentation : les forces militaires actuelles sont suffisantes et même surabondantes pour maintenir l'ordre et la tranquillité publique. (*Id.*)

— M. Bertin de Vaux ne vient pas d'être nommé colonel du 7e régiment de lanciers, comme quelques journaux l'annoncent ce matin ; il est et n'a pas cessé d'être colonel du 5e lanciers depuis le 28 août 1846. (*Id.*)

Nous croyons pouvoir également ranger au nombre des calomnies les bruits suivants, que plusieurs journaux réactionnaires font circuler à l'envi, et que nous trouvons, entre autres, dans l'*Opinion publique* :

On dit que plusieurs représentants ne couchent plus chez eux de crainte d'être arrêtés, qu'ils sont allés trouver M. Dufaure, qu'ils lui ont demandé l'explication des dangers que leur liberté pourrait courir, et que celui-ci a déclaré ignorer complètement qu'il fût question d'une pareille mesure. Ils auraient voulu remonter plus haut que M. Dufaure, et ils n'auraient rien appris de très rassurant. On aurait dit à l'un d'eux qu'il ferait bien de s'absenter des séances de la Chambre. Quant au système d'arrestation préventive, on aurait fait entendre que si l'on prenait un tel parti, le cabinet n'en serait averti qu'au moment de l'exécution. Pour notre part, nous voulons croire que ces rumeurs sont fausses ; il serait inoui qu'on osât avouer des projets de cette nature ; mais dans quelle situation sommes-nous pour que de telles rumeurs circulent, puisqu'elles réussissent à offrir à des esprits sensés un degré quelconque de vraisemblance ?

Tout le monde applaudira aux sentiments exprimés dans cette lettre :

A Monsieur le rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE ;

Saint-Denis, 18 novembre 1848.

Votre journal a pour but et pour mission de propager les principes de *fraternité* entre tous les partis et tous les peuples. C'est à ce saint nom de *fraternité* que je viens faire appel. De déplorables collisions ont eu lieu à quelques barrières entre des gardes mobiles, des militaires et des ouvriers. On a fait grand bruit de ces malheureuses scènes. Il semblerait que le parti est pris de nous dénigrer et de nous outrager. Mon Dieu, [illegible] coupables d'avoir triomphé en juin ? Nous ne voulons pas [illegible] de ces rixes n'est le devoir de la justice [illegible] qu'il y a eu des torts de part et d'autre, et que le vin y [illegible] il se rencontre dans la garde mobile, comme dans [illegible] des sujets qui ne réunissent pas toutes les garanties [illegible] mais, nous faisons appel aux gens de cœur, convient-il de faire retomber leurs fautes sur le corps entier qui les désavoue hautement.

Jetons une fois pour toutes un voile sur ce malheureux passé. Le présent devient grave ; que tous les bons républicains qui tiennent à conserver les conquêtes de février serrent leurs rangs comme des frères. Nous aurons peut-être bientôt besoin de notre courage, ne le dépensons pas ainsi pour de misérables querelles. Ouvriers, gardes mobiles et soldats, nous ne devons avoir qu'une seule et même bannière, qu'un seul et même cri de ralliement : veillons sur le salut de la République démocratique.

Joseph MARTIN,
garde mobile du 5e bataillon.

Véritable Almanach napoléonien.

Nous ne pouvons mieux recommander cette publication et en faire apprécier l'utilité à tous les adversaires de la candidature bonapartiste qu'en reproduisant les lignes suivantes empruntées à la *Liberté* (comme sous l'empire) :

La papillonne phalanstérienne, on le sait, a plus d'un tour au fond de sa gibecière. Aujourd'hui elle annonce, par la voix de la *Démocratie pacifique*, qu'elle vient de fabriquer et livre au plus juste prix, sous le nom populaire de *Véritable almanach Napoléonien*, un petit pamphlet qu'elle destine au *désempoisonnement* des populations *ignorantes*, selon son énergique dénomination. N'en déplaise aux marchands d'orviétan de la rue de Beaune, il est permis de ne pas avoir une confiance aveugle dans l'infaillibilité de leur antidote, et les populations *ignorantes* sauront se préserver de l'appât tendu à leur bonne foi.

Nous ajouterons, pour mieux préciser le *juste prix* dont parle ici la *Liberté*, que *le véritable Almanach Napoléonien* se vend 15 centimes l'exemplaire, quai Voltaire, 25 ; 8 francs cent exemplaires ; 70 francs le mille.

Nous profitons de cette occasion pour faire une double réclame et pour rappeler à tous nos amis que l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN pour 1849, est en vente à la même librairie.

Arrivée des colons à Alger.

Le premier convoi de colons destiné à la province d'Alger est arrivé le 19, à sept heures du matin, à bord du *Montezuma*, après une excellente traversée. Aussitôt le gouverneur-général, le directeur des affaires civiles, l'amiral, l'évêque, le général chef d'état-major, le maire de la ville et les membres du conseil supérieur et d'administration, se sont rendus à bord où les colons les ont accueillis aux cris de : Vive la République ! Vive la France ! Vive l'Algérie !

La présentation des colons aux autorités algériennes, a été une touchante scène de famille. Pas de discours officiel, rien de prévu et de guindé, mais de bonnes et franches poignées de main, de fraternelles paroles échangées. Chaque groupe de familles était rangé en bon ordre sur le pont. Le gouverneur a parcouru ces groupes, en s'adressant à tous en particulier, et chaque mot prononcé de part et d'autre a fait naître la joie et l'espoir dans tous les cœurs.

Une foule innombrable se pressait sur la rive. Toute la population algérienne était accourue au devant de ces nouveaux venus. Des députations de colons algériens montées sur des bateaux pavoisés aux couleurs nationales, entouraient le navire. Des musiques militaires faisaient retentir l'air des hymnes nationaux, et les acclamations échangées de part et d'autre dominaient le bruit des instruments.

A neuf heures, les colons débarquaient sur le vaste quai de Bab-Azoun, où étaient rangées 150 prolonges prêtes à recevoir les femmes, les enfants et les bagages.

Tout l'état-major, toutes les administrations civiles et militaires, le clergé, la magistrature, la municipalité algérienne et la commission chargée par la population civile d'accueillir officiellement en son nom les nouveaux arrivés, toute cette foule joyeuse et pleine d'espoir attendait les colons sur le quai.

Invité par le directeur des affaires civiles à présider cette fête de famille, Mgr l'évêque d'Alger, du haut d'une tribune improvisée, donna la bénédiction religieuse à la foule prosternée et recueillie, puis il prononça quelques sages paroles : Dieu bénira vos efforts, dit le prélat, à deux conditions : le *travail* et la *sobriété*.

M. le directeur général remit ensuite, au nom du gouvernement algérien, deux drapeaux aux deux colonies d'El-Afroun et de Bou-Ismaël. Ces drapeaux, placés auprès de ceux que la colonie reçut à son départ de Paris, leur rappelleront que l'Algérie est inséparable de la France.

M. Laurent, président de la commission algérienne, prononça à son tour, de fraternelles paroles, qu'accueillirent de longs vivats ; pendant ce cordial échange la municipalité d'Alger faisait distribuer du lait aux petits enfants, et la foule, aux mille costumes variés qui se pressait sur les hauteurs de la Rampe de Bab-Azoun, aux fenêtres, sur les terrasses, et le ciel bleu et la mer calme donnaient à ce spectacle grandiose un caractère nouveau.

Le convoi s'est ensuite dirigé vers la Casbah en ordre, musique et drapeaux en tête, au bruit des chants patriotiques, aux cris de la foule enthousiasmée.

Le premier contact a été admirable et plein de promesses. Puisse l'avenir les réaliser ! Puissent ces intrépides colons, ces femmes courageuses, ces pauvres enfants trouver sur ce sol le repos et l'abondance !

Nous avons foi et bon espoir ! Que les hommes ne fassent pas défaut à la grande idée que l'Assemblée nationale vient de mettre en pratique, et la France aura accompli l'œuvre la plus importante peut-être qu'il lui soit donné d'accomplir ! (*Crédit.*)

Voici quelques extraits des nombreuses lettres d'Alger sur cette touchante cérémonie :

« ..... Ce n'est pas en vain que mes larmes ont coulé au spectacle de la réception touchante et religieuse qui a été faite à ces frères inconnus. J'ai senti la foi et ses fortes inspirations déborder de mon âme pendant que s'échangeaient ces cris pieux : Vive l'Algérie ! vive la France ! J'ai senti que cette France nouvelle était sacrée et réellement conquise cette fois par ces missionnaires du travail pacifique. J'ai salué avec transport cette cérémonie des fiançailles de l'Orient et de l'Occident. Les hymnes patriotiques qui ont salué les colons à leur arrivée et les ont accompagnés jusqu'à la Kasbah, avaient aujourd'hui une signification toute nouvelle. Rien ne peut vous donner une idée de cette fête sublime, quand des milliers d'embarcations pavoisées, parmi lesquelles j'ai remarqué avec bonheur le pavillon turc, entouraient la frégate. »

L'une des femmes nouvellement arrivées écrit :

« Je vous écris sous le coup de l'émotion profonde que m'a causée l'accueil que nous avons reçu ici. Nos enfants, nos pauvres enfants ont été surtout l'objet de la plus tendre sollicitude de la part des dames d'Alger. Plusieurs d'entre elles, Mme Vialard entre autres, ont voulu se charger des plus petits enfants pour lesquels le séjour de la campagne, pendant la mauvaise saison, serait trop rigoureux. Que Dieu bénisse ces généreuses femmes, et qu'il veille sur nos enfants, sur nos maris, sur nous-mêmes ! »

La Révolution à Berlin.

La résistance passive opposée jusqu'à ce moment aux ordonnances draconiennes du roi, arrive à sa dernière limite.

Le désarmement est commencé dans le quartier aristocratique au moyen de visites domiciliaires faites par les troupes. Ceux qui se rendaient aux lieux désignés pour remettre eux-mêmes leurs armes couraient risque de se les voir enlevées par le peuple.

L'Assemblée a été dépossédée du local de l'Hôtel-de-Ville, elle l'avait été de celui de la maison des Arquebusiers et de la salle du théâtre. Ne pouvant désigner instantanément un nouveau local, le président a dû prononcer un ajournement indéterminé, jusqu'à prochaine convocation ; mais, avant de se séparer, l'Assemblée s'est décidée à recourir au dernier terme de la résistance pacifique.

Elle a décrété le refus d'impôt.

M. de Wydenbruck, aide-de-camp du colonel chargé d'expulser l'Assemblée constituante de la *maison des Arquebusiers*, a donné sa démission, déclarant qu'il se considère comme indigne de faire encore partie de l'armée après avoir été forcé de prendre part à un acte de haute trahison envers son pays.

Wrangel a fait incarcérer cet honorable officier dans la forteresse de Spandau.

L'assesseur Lipke a été aussi arrêté sous prétexte qu'il aurait voulu séduire la troupe.

On ne saurait se figurer le mouvement qui entraîne les provinces. La Silésie tout entière est prête à se lever en masse pour la constituante. Même les parties de la Prusse qui étaient regardées jusqu'ici comme le siége des tendances ultra-royalistes et absolutistes, entre autres, la Vendée prussienne, la Poméranie, se sont également déclarées pour l'Assemblée nationale.

L'acte qui décrète le refus de l'impôt fait passer la résistance passive de Berlin dans tout le pays et jusque dans la moindre hutte. Si la couronne veut encore persister dans cette voie fatale, il ne lui reste plus qu'à proclamer dans toute la Prusse l'état de siége et la loi martiale. Elle croit avoir vaincu maintenant Berlin et l'opposition, mais encore une victoire pareille, et elle est perdue.

Une lutte va désormais devenir inévitable. Mais, plus cette lutte sera retardée, et plus complète et facile sera la victoire. La troupe se fatigue toujours davantage du régime Brandebourg, et fraternise chaque jour un peu plus avec le peuple.

Si la troupe n'apportait de grands ménagements dans l'exécution des ordres auxquels elle n'obéit qu'à contre-cœur, le combat se serait engagé depuis longtemps ; bien que retardé encore, chaque instant peut néanmoins le provoquer, et alors nul ne pourra prédire où s'arrêteront les conséquences d'un sang versé pour le bon plaisir d'un roi qui refuse déloyalement de tenir les promesses les plus sacrées.

Quoi qu'il arrive cependant, la monarchie est à jamais perdue en Prusse ; elle s'est rendue impossible en s'avilissant.

Que le règne du sabre s'efface devant l'autorité légale, ou qu'il triomphe encore une fois par le meurtre des citoyens, l'heure de la liberté a sonné pour l'Allemagne, et l'Allemagne sera libre.

Les grands pouvoirs, il est vrai, se sont ligués contre les peuples de l'Allemagne ; ils s'imaginent pouvoir faire rétrograder les idées nouvelles qui emportent les derniers débris de l'absolutisme et de l'aristocratie si avilis et si méprisés ; ils opposent aux idées de liberté et d'égalité l'oppression ou la mort ; et, dans leur aveuglement, ils ne voient pas que, loin d'arrêter l'ère de la liberté par un fleuve de sang, chaque martyr qui tombe hâte l'essor de l'affranchissement des peuples ; chaque mort va grossir, sur la tête des oppresseurs et de leurs bourreaux, la tempête de griefs, dont il faudra bien quelque jour rendre un compte sévère.

Leipsig et Dresde, profondément remuées par le meurtre de Robert Blum, par ce meurtre qui a mis l'Autriche au ban de l'Allemagne, ont envoyé des députations à l'Assemblée de Berlin, pour lui promettre aide et secours.

A Leipsig, une cérémonie funèbre a été organisée par tous les clubs, dans l'église Saint-Thomas, en l'honneur de Robert Blum. L'église était comble. Diverses motions ont été faites et adoptées à l'unanimité. Les principales sont :

La mise en accusation de l'ambassadeur saxon à Vienne. La remise des passeports de l'ambassadeur autrichien à Dresde ; l'invitation à tous les députés saxons à Francfort, de quitter l'Assemblée.

A la sortie de l'église, et en dépit des efforts de plusieurs orateurs, la foule est allée arracher les armoiries du consulat autrichien, et les a brisées après les avoir foulées aux pieds.

A Dresde aussi on a tenté une attaque sur la demeure de l'envoyé autrichien, et on a jeté des ordures sur les armes d'Autriche.

Julien Frœbel, qui avait été condamné à mort à Vienne, en même temps que Robert Blum, est arrivé à Dresde où le jugement du conseil de guerre qui le condamnait à être pendu lui ayant été lu, sa grâce lui a été annoncée ensuite, et tous les officiers présents se sont jetés à son cou.

Un écrit qu'il a composé sur l'unité de l'Autriche semble avoir contribué à le faire gracier.

Les nouvelles de Vienne ne nous annoncent encore aujourd'hui aucun changement saillant dans la situation ; elles confirment malheureusement les premiers bruits répandus sur les sanglantes exécutions décrétées par le parti vainqueur.

Tout fait prévoir une résistance désespérée en Hongrie, et par conséquent une guerre longue et terrible.

Résolution du parlement de Francfort.

L'exécution de Robert Blum menace d'avoir pour l'Autriche les plus sérieuses conséquences. Une proposition, faite par M. Simon (de Trèves) à l'Assemblée de Francfort, avait été renvoyée à une commission. Cette commission a présenté son rapport dans la séance du 16, et voici quelles ont été les conclusions adoptées à l'unanimité et sans discussion.

« L'Assemblée nationale, protestant à la face de toute l'Allemagne contre l'arrestation et l'exécution du député Robert Blum, qui ont eu lieu au mépris de la loi de l'empire du 30 septembre de cette année, somme le ministère de l'empire de prendre les mesures les plus énergiques afin de faire juger et punir les personnes qui ont concouru, directement ou indirectement, à cette exécution. »

L'Assemblée a ensuite repoussé l'urgence par une proposition de M. Nouwerck, demandant que le ministère de l'empire sommât le gouvernement prussien de rapporter les mesures prises contre l'Assemblée de Berlin, à ce que les droits du peuple prussien fussent placés sous la sauve-garde du parlement de Francfort, et enfin, à ce que trois commissaires de l'empire fussent envoyés à Berlin pour faire exécuter les décisions du parlement, en appelant au besoin pour les appuyer les troupes de l'empire.

Cette proposition a été renvoyée à l'examen de la commission.

Retraite du ministère danois.

Le ministère danois s'est retiré.

Il est tombé devant l'expression de l'opinion publique, comme soupçonné d'avoir prêté les mains à des négociations de paix entreprises sous les auspices de l'Angleterre, et ayant pour base la cession d'une partie du Schleswig. On suppose que le pouvoir va passer entre les mains du parti scandinave exclusif qui veut la guerre.

Ce parti qui est en grande majorité dans la chambre, a fait pousser avec beaucoup d'activité les préparatifs militaires. Il en résulte dans le budget qui vient d'être présenté, un déficit de dix millions de bankthaler (environ 30 millions de francs) qu'il sera impossible de couvrir autrement que par un emprunt forcé.

Nouvelles d'Italie.

On écrit de Venise, 7 novembre : « Les Autrichiens ont levé le blocus de Venise du côté de terre, et évacué Lodeo, Ariano, Adria, Gambarara et la Mira. Leurs forces se sont concentrées au delà de la Brenta. Le quartier-général des troupes de blocus a été transporté à Piove, dans le Bas-Padouan. En 1813, pour un blocus efficace de Venise, il fallait 40 000 hommes du côté de terre, une escadre anglaise du côté de la mer. Les Autrichiens ont voulu brûler un pont sur la Brenta, dans le Bas-Padouan ; 500 hommes de la campagne s'y sont opposés : il y a eu une mêlée ; quinze Italiens ont été tués et dix Autrichiens.

Il est question d'un nouvel emprunt de 12 millions à la charge des propriétaires d'immeubles. Venise seule a déjà contribué pour 30 millions de livres. Les forts sont gardés par la garde nationale jointe aux soldats réunis des diverses parties de l'Italie. »

Banquet démocratique et social de Dijon.

Le défaut d'espace a seul pu jusqu'ici nous empêcher de donner à nos lecteurs les détails du banquet démocratique et social qui a eu lieu le 22 du mois dernier à Dijon. Nous regardons comme un devoir de revenir sur cette splendide manifestation qui a eu un si grand retentissement dans l'Est de la France.

Non-seulement chacun des départements formés dans l'ancienne circonscription des deux Bourgognes étaient représentés à cette grande communion patriotique, mais beaucoup d'autres villes du Centre et de l'Est y avaient envoyé des délégués spéciaux, chargés de porter leur part d'espérance et de fraternité.

Cinq mille citoyens de toutes conditions sont entrés dans la salle du banquet, construite tout exprès pour la circonstance, et, malgré cette immense quantité de convives, composée de ces républicains que le parti de la résistance aveugle a voulu stigmatiser du nom de rouges, l'ordre le plus admirable, la dignité, le calme n'ont cessé un instant de régner. De pareilles manifestations font perdre bien du terrain à ceux qui nous calomnient. Les réactionnaires qui surtout en cette occasion comptaient sur quelque légèreté, sur quelque trouble ayant l'apparence de désordres prémédités, les Denjoy du pays sont tout à fait désappointés.

Des toats nombreux, où les élans du cœur s'alliaient aux graves pensées de l'intelligence ont été prononcés au milieu des plus vifs applaudissements. Nous en extrayons ici quelques passages avec le regret de ne pouvoir les donner tous dans leur intégrité.

A LA PROPRIÉTÉ ET A LA FAMILLE ! par le citoyen J. Trullard, de Dijon.

Le socialisme, citoyens, qui est aujourd'hui l'objet de tant d'équivoques, est tout à la fois une doctrine politique et une doctrine religieuse. Il est une politique, car il continue l'œuvre gigantesque, ébauchée par nos pères, de la grande révolution de 92. Il est une religion, car tout en conservant comme vraie la perspective chrétienne d'une vie future, d'une vie d'outre-tombe, vengeresse et rémunératrice, il proclame avec la constitution de 92 et celle de 93, que « le but de la société est le bonheur commun, » et il se donne pour tâche de réformer la société jusqu'à ce qu'elle ait atteint ce but rationnel, naturel, incontestablement vrai.

Le socialisme, citoyens, de même que le christianisme, n'est pas venu au monde pour détruire la loi, mais pour l'accomplir, pour travailler sans trêve ni repos au bonheur commun, au bonheur immédiat et général, dont les bases fondamentales, providentielles, sont, d'une part !

La propriété, sans oublier, ainsi que le royalisme l'oublie à dessein, le travail qui doit être inauguré la première des propriétés ;

Et, d'autre part :

La famille, c'est à dire l'esprit de fraternité le plus profond et le plus saint, mais le plus impitoyablement méconnu par les Malthusiens de toutes robes.

Vive la République démocratique et sociale ! (Applaudissements.)

A L'AVENIR DÉMOCRATIQUE DE LA FRANCE ! par le citoyen Grinand, délégué du comité central démocratique, membre du conseil général de Lyon.

Citoyens de la république blanche, à vous tous les malheurs de la patrie... A vous l'alliance avec les despotes étrangers... A vous le sac de l'Italie et de la Pologne, la misère du peuple, l'audace et les protestations hypocrites des prétendants... Ah ! vous croyez nous flétrir avec la qualification de *république rouge !* eh bien ! cette qualification, maintenant nous la revendiquons avec orgueil pour la porter avec gloire. A nous l'abolition de la peine de mort...

A nous la proclamation du droit au travail... A nous de restaurer le crédit et le commerce par des institutions rationnellement conçues... A nous le dégrèvement des impôts et la suppression de l'usure qui accablent les populations agricoles... A nous d'instituer l'ordre véritable par l'application des principes de liberté, d'égalité et de fraternité ! (Applaudissements sur tous les bancs.)

Ennemis de la République, à chacun sa part ! le peuple et l'histoire nous jugeront. (Nouveaux applaudissements.)

Le citoyen Crapin, adjoint au maire de Dijon, a porté ce triple toast :

A LA MÉMOIRE DE NOS PÈRES FONDATEURS DE LA RÉPUBLIQUE EN 1792 !
A LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE !
A LA JUSTICE ET A L'UNION DE TOUS LES DÉMOCRATES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS !

Poursuivons hardiment notre tâche rénovatrice, a-t-il dit, un jour nos arrière-neveux, réunissant dans leur admiration et leur reconnaissance les deux époques de 1792 et 1848, diront aussi, mais avec un respectueux attendrissement. (Très bien ! bravo !)

A la mémoire de nos pères qui fondèrent la République démocratique et sociale ! Puis ils ajouteront avec enthousiasme, soyez-en convaincus : Vivent la liberté, l'égalité et la fraternité ! parce qu'ils posséderont alors cette divine trinité. (Applaudissements unanimes.)

A LA SCIENCE SOCIALE ! par le citoyen Favre Gaudelet, de Dijon : C'est bien le socialisme, ou pour mieux dire la science sociale qui détruira l'esclavage et la misère ; c'est en effet cette science qui attribuera à chacun des éléments constitutifs de la société la véritable place qu'ils doivent avoir et la part équitable du produit social qu'ils auront constitué. (Très bien !)

A L'AGRICULTURE ! par le citoyen Bonnet, de Champmoron :

Quand le gouvernement provisoire lança à la face de l'Europe étonnée son admirable manifeste, jet de lumière et d'électricité qui rayonna sur tous les peuples et les frappa de la même commotion, le même jour, et presque à la même heure, cédant à une inspiration malheureuse, il laissa échapper de l'Hôtel-de-Ville le décret des 45 centimes et le décret sur les boissons, billets à vue, à courte échéance, tirés sur nos campagnes attérées, qui apprirent à connaître la République par l'intermédiaire du porteur de contraintes et de l'employé des droits-réunis qui les menaçaient de la prison. (Acclamations.)

Le désenchantement fut général ; et, sous le coup de cette impression funeste, les élections s'opérèrent. La réaction s'en empara et les exploita à son profit. (C'est cela !)

Répandant dans nos villages et nos hameaux les bruits les plus sinistres, les accusations les plus calomnieuses ; arrêtant la circulation des capitaux, la reprise des affaires et du crédit, entravant la marche pacifique de la révolution, elle lui attribua tous les maux dont le pays était accablé. (Sensation profonde.)

A LA FRATERNITÉ ! A L'UNION DE LA GRANDE FAMILLE DÉMOCRATIQUE par le citoyen Coquet, ex-conseiller de préfecture :

Non, citoyens, ce n'était pas seulement pour conquérir ses droits politiques que le peuple s'est battu en février. J'en prends à témoin ces milliers de citoyens qui vont, sur une terre lointaine, chercher le droit de vivre qu'on leur refuse dans la mère-patrie.

Non, non, citoyens, ce n'est pas de la République que l'on nous fait sous l'empire du sabre et des baïonnettes ; c'est de la restauration. Et ne dirait-on pas que l'on veuille refaire le lit de la royauté, comme Bonaparte, se faisant l'empereur Napoléon, avait relevé le trône des Bourbons ? Un trône !... mais aurait-on si vite oublié que ce n'est plus qu'un hochet, qu'un jouet d'enfant pour le peuple au jour de sa victoire ?

AU PASSÉ RÉVOLUTIONNAIRE DE LA FRANCE ! A SON AVENIR DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL ! par le citoyen Langeron, rédacteur en chef du *Citoyen*.

Il faut que le nouvel ordre de choses ait un organisme tel que le bien-être puisse circuler, sinon à dose égale, du moins librement, dans les artères du corps social, au lieu d'aller, comme il le fait, s'engorger dans les canaux de l'oligarchie financière. Il faut, en un mot, que, tout en tenant pour sacrées et la famille et la propriété, nous méditions ces paroles d'un économiste qui n'est pas Proudhon. (Ces paroles sont d'un académicien, et Dieu sait si les académiciens sont téméraires !) (Hilarité.)

« S'il existait, dit M. Droz, une propriété qu'on dût respecter plus encore que les autres, c'est celle des hommes qui ne possèdent que leurs bras et leur industrie. Gêner leur travail, c'est leur ôter les moyens de vivre. Un tel vol est un assassinat. »

Citoyens,

Ne nous assassinons pas les uns les autres. Entre nous plus de guerres fratricides ! C'est une lamentable histoire que celle d'Étéocle et Polynice. Mais, pour vivre en frères, sachons concilier nos intérêts divers. Rappelons-nous que si la révolution de 1848 a été une révolution politique, elle a été aussi une révolution sociale. Le 24 février, savez-vous ce qu'il fut ? une révolte de la faim contre l'appétit satisfait, ou plutôt du droit contre le fait, de la raison contre la folie. Aujourd'hui, que demande le peuple ? disent les égoïstes, il a le suffrage universel ! C'est vrai ; mais ce n'est pas là un morceau de pain. Dieu pourtant n'est pas malthusien, lui ; il n'entend pas qu'aucune des créatures faites à son image soit exclue du banquet de la vie. Et puis Lazare n'est pas exigeant, il ne demande pas beaucoup ; seulement, il voudrait avoir quelque chose de plus que les miettes du festin. — Il trouve le carême bien long ! (Acclamations.)

Le citoyen Cantel-Baudet, délégué de la Société des Droits de l'Homme de Lyon :

Aux absents ! aux martyrs ! aux exilés !

Qu'un souvenir vienne consoler les morts dans leur tombeau, les prisonniers dans leurs cachots, les exilés sur la terre anti-républicaine d'Angleterre, et les exilés volontaires sur le sol africain. (Tonnerre d'applaudissements.)

Le citoyen Brullé, de Dijon :

A L'ORGANISATION DU TRAVAIL ! A L'ASSOCIATION !

Citoyens,

Le travail est la loi suprême. Il est pour l'homme un devoir, il est un besoin, une nécessité même ; je dis plus, dans l'ordre de la nature, il est un attrait. (Très bien.)

Pourquoi donc le travail est-il aujourd'hui répugnant pour tous ? Pourquoi tous cherchons-nous à nous y dérober ?

C'est qu'il n'est pas organisé.

Jusqu'à présent, citoyens, le travail est individuel. Chacun vit chez soi, chacun vit pour soi ; la peine est le partage de tous. Est-il donc heureux, l'ouvrier qui travaille de ses mains, pour ne trouver souvent au bout de sa carrière que le dénouement, la misère et l'abandon au sein d'une société pour laquelle il a dépensé toutes ses forces, et qui ne lui donne en échange qu'un salaire presque toujours au-dessous de ses besoins, au-dessous des besoins de sa famille ?

Est-il heureux le commerçant, l'industriel, exposé tous les jours à recueillir, pour fruit de son travail, l'anéantissement de toutes ses ressources ?

Seul, le capitaliste, le propriétaire, paraît s'élever au-dessus du besoin. Le capital, ou, ce qu'il représente, la propriété, semble d'abord le mettre à l'abri de la misère, qui plane incessante sur le reste de la société. Eh bien ! le propriétaire, le capitaliste sont exposés comme les autres à des chances de ruine qui, pour être moins apparentes, n'en sont pas moins réelles. Eux aussi, ils ont donc à se plaindre de l'état de la société.

Ainsi, ouvriers, industriels, commerçants, savants et propriétaires, tous un égal intérêt à trouver dans l'organisation sociale un abri contre les difficultés du présent, contre les chances de l'avenir ; une garantie pour l'âge mûr, un gage de sécurité pour la vieillesse.

Le citoyen Guillermain, délégué, membre du conseil municipal de la Croix-Rousse :

A l'éducation nationale et gratuite, condition du progrès et base fondamentale de l'égalité !

A l'application complète de la gratuité par l'alimentation nationale des élèves !

Sans l'éducation nationale, nous pouvons effacer de notre drapeau l'immortelle devise de nos pères : liberté, égalité, fraternité, conquise au prix de tant d'efforts ; ce ne seront plus que de vains mots.

Où est la liberté pour ceux qui ne peuvent pas développer leurs facultés ? Où est l'égalité pour ceux que nous jetons dans la société avec l'ignorance, à côté d'autres qui, par leur éducation, sont aptes à remplir toutes les fonctions sociales ? N'est-il pas évident que les uns sont exploiteurs, et les autres exploités, et que l'on perpétue l'inégalité et l'injustice qui enfantent la misère, le désespoir et les révolutions. (Bravo ! bravo !)

Avant la lecture des toats dont nos lecteurs viennent de lire un résumé, le citoyen Hémery avait donné lecture d'une quantité de lettres d'hommes connus pour la chaleur démocratique de leurs opinions et la part qu'ils ont prise dans tous les mouvements populaires de ces dernières années.

Ces adhésions, venues de toutes parts spontanément et fraternellement, ont ajouté encore au caractère sympathique et imposant de la manifestation socialiste de Dijon.

Banquet fraternel des familles.

La plus belle protestation contre la calomnie qui accuse la démocratie sociale de tendance à la destruction de la famille, vient d'être donnée par le banquet démocratique et social de la chaussée du Maine.

Les femmes socialistes ont convié à un banquet de famille les citoyens qui veulent l'application de notre devise républicaine. Près de deux mille convives se sont assis aux tables fraternelles. C'était une grande famille unie dans le même but, dans le même désir de progrès, de bonheur pour l'humanité. Hommes et femmes y étaient en nombre égal, les enfants y avaient également place.

Le bureau était composé des citoyens : Pierre Leroux, Charles Dain, représentants du peuple, et Bernard, et des dames Meisnes de Longueville, D. Gay, de Vitry. Les toasts ont été portés dans cet ordre :

1° Mme D. Gay : A l'union politique de l'homme et de la femme !

2° Citoyen Macé : A la république modérée, car elle a aboli l'échafaud ! à la république honnête, car elle a dit : Vivre en travaillant !

3° Mme C... : A l'harmonie sociale !

4° Le citoyen Fosseyeux, ancien cordelier, un des vainqueurs de la Bastille : A la méfiance ! *timeo Danaos*, méfiance surtout contre les prétendants.

5° Madame Jeanne Déroin : Honneur à tout homme intelligent et courageux qui a compris et proclamé l'égalité civile et politique de la femme !

6° le citoyen Eugène Stourm : Au courage moral ! c'est le génie de l'avenir !

7° Madame d'Espilly : A saint Simon, Fourier, Cabet, P. Leroux, Proudhon, Louis Blanc ! A tous ceux dont les travaux n'ont eu qu'un but : le bonheur de l'humanité !

8° Le citoyen Bernard : Aux Martyrs de l'humanité ! Aux femmes ! A celles qui déjà sont mortes à la peine ! A tous les droits de l'homme, de la femme, de l'enfant !

9° Mme Fran[illegible] : Au Peuple ! A toi peuple vainqueur et martyr tout à la fois ! (Magnifique poésie dont les derniers mots sont) : Union, Peuple et Dieu !

10° Le citoyen Vallée : Aux Travailleurs des deux sexes, de toutes les nations !

11° Mlle Henriette : A la véritable souveraineté du peuple !

12° Une jeune fille : A la clémence !

13° Un jeune garçon : A l'auteur de la *Marseillaise* ! à Rouget de Lisle !

14° Pierre Dupont entonne son beau *Chant des Travailleurs* !

15° Mme Mailly-Latouche lui succède et chante un poëme de l'Espérance.

16° Une dame avait adressé au manifeste électoral de la réunion Taitbout le reproche de ne contenir rien de relatif au sort des femmes. Le représentant du peuple, Charles Dain, a saisi avec bonheur cet à propos pour protester des sentiments socialistes des montagnards. Dans une improvisation chaleureuse et fort applaudie, il a porté un toast à l'union indissoluble du socialisme et de la montagne.

Banquet de la Presse démocratique et sociale.

Le banquet de la *presse démocratique et sociale* a eu lieu ce soir au Château-Rouge. 3 000 personnes au moins, parmi lesquelles on appercevait un grand nombre de dames, assistaient à ce banquet, où des toasts nombreux ont été portés à la République démocratique et sociale. Nous reviendrons sur cette fête, en reproduisant quelques-uns des discours qui y ont été prononcés. En attendant, nous dirons que le citoyen Ledru-Rollin y a obtenu un immense succès dans un toast à l'*Union des démocrates !*

La fermière, la vache et le cochon.

FABLE.

Fermière, d'où vous vient une douleur si forte ?
— Hélas ! ma belle vache est morte,
Elle qui, tous les jours venait
Répandre sous mes doigts les sources de son lait ;
Elle si bonne, pauvre bête,
Que les petits oiseaux se posaient sur sa tête,
Qu'elle allait caresser l'enfant qui l'appelait.
C'est une perte irréparable,
Hélas ! j'en suis inconsolable.
Vers ses voisins, plus tard, notre fermière allait,
Criant : « Venez tous, venez vite !
A partager ma joie, amis, je vous invite.
Pour faire un excellent régal,
Préparez les chaudrons, les poêles et les broches :
J'ai tué mon cochon, ce méchant animal
Dont chacun fuyait les approches.
Vous le savez, quand, par hasard,
De sa nourriture abondante
Quelques chiens affamés réclamaient une part,
Soudain il leur montrait une dent menaçante...
Même, lorsqu'il était repu,
Ecoutant les instincts d'un esprit corrompu,
De son auge il foulait les restes dans la fange.
Vivant, il fut avare ; il est mort, qu'on le mange ! »
Egoïsme et bonté, sous deux masques divers,
Peuvent se reconnaître en mes fragiles vers.
Si l'un, pendant sa vie, à nous nuire s'attache,
L'autre, par des bienfaits, épanche son amour.
Aussi, par un juste retour,
On pleure la mort de la *vache*,
Et l'on se réjouit de la mort du *cochon*...
Avare, à toi cette leçon.

PIERRE LACHAMBEAUDIE.

FAITS DIVERS.

Les électeurs du département du Tarn, convoqués pour le 26 novembre, auront à élire deux représentants du peuple en remplacement de M. d'Aragon, décédé, et de M. Gisclard, démissionnaire.

— C'est le 26 de ce mois que seront closes dans les mairies les listes des électeurs qui seront appelés le 10 décembre à nommer le président de la République.

— Le club napoléonien du manège Fitte a été avant-hier au soir le théâtre d'une véritable émeute. Un individu se disant ancien membre du club Blanqui, ayant prononcé un long et ennuyeux panégyrique du *prince*, une foule d'orateurs envahirent la tribune.

Un jeune ouvrier nommé Lehman obtint enfin la parole et attaqua avec une extrême énergie la candidature de Louis-Napoléon. Son discours mi-partie sérieux, mi-partie plaisant, provoqua de nombreux applaudissements suivis de violentes protestations.

Bientôt le désordre et l'agitation devinrent tels que le président dut lever la séance à dix heures en annonçant que le club ne se rouvrirait plus. (*La Révolution démocratique et sociale.*)

— On écrit de Lyon que M. le ministre de l'intérieur vient de donner l'ordre à des manufacturiers de la ville de confectionner 3 000 drapeaux ou étendards destinés aux gardes nationales des départements.

— Une lettre particulière annonce au *Bien public* que M. Regnault Saint-Jean-d'Angely, qui était candidat à la représentation nationale dans le département de la Charente-Inférieure, s'est spontanément désisté de sa candidature en présence de celle de M. le maréchal Bugeaud.

— M. Ollivier a comparu devant le 1er conseil de guerre, présidé par M. le colonel Puech, du 74e de ligne. Il était accusé d'avoir exercé une grande influence sur l'insurrection du faubourg Saint-Antoine et d'y avoir pris une grande part.

M. Ollivier, fabricant de produits chimiques, est en même temps un riche propriétaire, amateur d'objets d'art, et dont la galerie de tableaux est une des plus précieuses de Paris. Les notes de police cependant le signalent comme ayant, au prix d'un salaire de 75 fr., dénoncé plusieurs insurgés pour la participation qu'ils avaient prise aux journées de juin. A la lecture des pièces de l'information, lorsque le greffier en est arrivé à ce passage, l'accusé se lève avec indignation :

Moi dénonciateur, s'écrie-t-il, moi ! oh ! mon colonel, mon président, une telle imputation est indigne de moi, indigne d'un homme d'honneur ! Je repousse avec toute l'indignation qui est en moi cette imputation, cette calomnie ; j'eusse pu, dans l'information, au débat même, faire un acte honorable en désignant tel ou tel individu qui aurait pris part aux excès qui ont souillé la lutte de juin ; mais dénoncer, jamais ! Mon cœur se donne, mes déclarations ne se vendent pas.

Après de longs débats qui ont établi la participation active de l'accusé à la construction des barricades, le conseil a condamné Olivier à cinq ans de détention.

— M. Bernard, dont le nom a déjà retenti souvent devant les tribunaux depuis la promulgation du décret sur les clubs, était au mois de septembre dernier président du club Chabrol.

A la séance du 20 septembre, le commissaire de police constata, par un procès-verbal, qu'une rétribution de dix centimes par personne était perçue à la porte d'entrée. Ce fait constituant, aux yeux du ministère public, une contravention au décret du 28 juillet, M. Bernard fut cité devant le tribunal correctionnel, qui le condamna à 200 fr. d'amende.

M. Bernard a interjeté appel de ce jugement. La chambre des appels [illegible] question importante [illegible] rétribution avait été [illegible] exigée que des personnes [illegible] étaient toujours [illegible] il soutint qu'ainsi les prescriptions de l'article 6 du dé-

…ent, qui veut que le quart au moins des places de la salle soit réservé au public, avait été réservée.

La cour, après avoir entendu Me Gamet, défenseur du prévenu, M. Metzinger, avocat-général, et les observations personnelles de M. Bernard, a confirmé le jugement de première instance.

— Une société dite *Société de l'Athénée populaire pour la propagation de l'instruction gratuite*, vient de se constituer sous la présidence de M. Doré, administrateur à l'Ecole polytechnique. Les personnes qui désireraient unir leurs efforts à ceux de la Société de l'Athénée, sont invitées à s'adresser à M. Doré, Grande-Rue d'Austerlitz, 2 ; à M. Mondor de l'Aigle, jurisconsulte, secrétaire de la société, rue des Postes, 35 ; ou à M. Clipet, directeur de l'Athénée, rue Saint-Jacques, 212.

Les cours de l'Athénée populaire ont lieu tous les soirs, rue des Postes, impasse des Vignes, n. 2 bis. Ils sont entièrement gratuits.

— Ce soir encore des rassemblements nombreux stationnent sur différents points des boulevards, sur les places, sur les quais ; leur attitude est calme, et c'est généralement sans grande ardeur qu'on y discute la question de la présidence, à laquelle paraît exclusivement se réduire l'ordre du jour des clubs en plein vent. — Les gardiens de Paris surveillent, et quelques patrouilles dissipent de temps en temps les groupes, qui ne tardent pas toutefois à se reformer. (*Patrie.*)

— M. Gustave de Beaumont, représentant de la République à Londres, est attendu en ce moment à Paris.

— On assure que par suite du refus de M. Bethmont, la présidence de la cour d'appel a été offerte au célèbre auteur du *Contrat de louage*, M. Troplong.

— La note suivante a été communiquée aux journaux du soir par la Préfecture de police :

« A l'occasion de la promulgation de la constitution dans les départements, la ville de Paris donne aujourd'hui un grand banquet de 300 couverts, où seront représentés tous les corps qui constituent l'Etat à ses divers degrés. A côté du chef du pouvoir exécutif, des membres du gouvernement, de la municipalité, du clergé, de la magistrature, des officiers de l'armée et de la garde nationale, viendront se grouper les corps savants, les artistes, les hommes de lettres, les représentants du commerce et de l'industrie, et plus de trente ouvriers appartenant aux différents corps d'état. »

— Il est faux que le ministre de France à Berlin ait fait une visite au roi de Prusse depuis les derniers événements. Les bruits répandus à cet égard et répétés par plusieurs journaux étaient dénués de tout fondement. (*Moniteur du soir.*)

— Les candidats inscrits pour la seconde promotion d'élèves de l'Ecole d'administration sont convoqués lundi 20 courant, à midi précis, dans le grand amphithéâtre du collége de France, pour l'ouverture des examens préparatoires d'admission à cette Ecole.

— Samedi prochain, 29 novembre, à 7 heures 1/2 précises du soir, M. Antonin Macé, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au lycée Monge, commencera dans le grand amphithéâtre de l'Athénée populaire du 12e arrondissement, rue des Postes, impasse des Vignes, 2 bis, un cours de l'Histoire des institutions politiques chez les peuples de l'Antiquité et dans les temps modernes.

Les cours de l'Athénée populaire sont entièrement gratuits.

— M. Gent, représentant de Vaucluse, que les accidents successifs de ses blessures retiennent encore pour quelques jours à Avignon prie un journal d'annoncer qu'il adhère de cœur et d'âme à la *déclaration* de principes publiés par les représentants du peuple qui font partie de la réunion de la rue Taitbout.

— De récentes expériences ont prouvé que la fine sciure de bois ou même la râpure, plongée dans un mélange concentré d'acide sulfurique et azotique, puis lavée et séchée, fait explosion comme la poudre. Cette préparation bien faite a même plus de force d'expansion que la poudre ordinaire. (*Times.*)

— Les maires de Paris, prévenus que des tripotages étaient commis sur des bons en nature, délivrés dans chaque arrondissement aux indigents, viennent d'annoncer par des avis, qu'un terme va être mis à ces honteuses spéculations. Les anciens bons devront être rendus dans un court délai, et pour l'avenir les bons changeront de forme et de couleur tous les huit jours.

— On annonce l'ouverture prochaine, rue Neuve-de-la-Banque, d'un grand magasin qui sera entièrement garni d'ouvrages faits par les pauvres ouvrières sans ouvrage. Cette association méritera la faveur publique.

— On écrit d'Alger, le 9 novembre :

« Une forte secousse de tremblement de terre s'est fait sentir à Alger, hier soir, à six heures moins huit minutes. Elle a duré environ deux secondes, et paraissait agir dans la direction du nord au sud. »

— Un sieur Thomas, employé à Belleville, a tenté de se donner la mort dans la forêt de Bondy. Après s'être tiré un coup de pistolet qui lui emporta le nez et une partie de la joue droite, ce malheureux eut le courage de revenir chez lui, la figure enveloppée dans son mouchoir.

Il a été transporté à l'hospice Saint-Louis dans un état presque désespéré.

PROFANATIONS. — Dans le courant d'août dernier, nous avions signalé un fait horrible. Pendant une nuit d'orage, un homme s'était introduit dans le cimetière de Mont-Parnasse, et avait exhumé plusieurs cadavres de femmes. Après les avoir dépouillées de leur linceul, il leur arracha les entrailles en ouvrant l'abdomen à l'aide d'un instrument tranchant.

L'auteur de cette profanation n'avait pu être découvert. Malgré les recherches minutieuses de la justice, elles restaient inexplicables, et on devait croire qu'elle ne se renouvellerait pas. Néanmoins, les gardiens du cimetière avaient reçu l'ordre de veiller avec plus d'attention, et on leur donna des chiens dont l'instinct devait mieux seconder leur vigilance. Malgré ces précations, deux nouvelles profanations ont encore eu lieu.

Il y a une quinzaine de jours, on a déterré la bière d'une femme qui s'était suicidée. Son corps, dépouillé de son linceul, présentait les mêmes mutilations que nous avons signalées. On a retrouvé le linceul maculé de sang sur une croix, à quelque distance.

La nuit dernière, une profanation du même genre a encore été exercée sur le cadavre d'une vieille femme enterrée la veille.

On se perd en conjectures sur ces actes monstrueux, qu'on ne peut attribuer qu'à un fou, et on ne sait expliquer comment avec la surveillance qui a lieu dans le cimetière, il parvient à les accomplir.

Le dernier cadavre avait été plus mutilé que les autres, et les médecins chargés de l'examiner déclarent que les incisions sont faites par une main inhabile. On a remarqué des traces de pas du côté du hameau appelé le Champ-d'Asile. (*Patrie.*)

VISITE POUR VISITE. — Le *Morning Chronicle* du 18 contient ce qui suit : « La visite que les gardes nationaux ont faite à notre métropole va être rendue à leur capitale. On est en ce moment en voie de conclure les arrangements nécessaires pour transporter au milieu des joies et des préoccupations parisiennes quelques 15/00 bons *cokneys*, qui doivent être accueillis et fêtés avec la plus grande courtoisie, s'il faut en croire les pompeuses promesses de nos confrères les journalistes gaulois. L'improvisateur de ce projet et le colonel Saint-Parent, qui a servi autrefois en Afrique, mais qui, depuis quelques années, a fixé sa résidence à Londres. Cet officier doit se rendre d'abord à Paris avec un anglais de ses amis pour y commander les préparatifs nécessaires à la réception d'une si nombreuse caravane qui profitera de l'occasion pour faire connaissance avec les fameux *lions* parisiens. On s'est déjà assuré de la coopération des compagnies de chemin de fer anglais et français, et l'on va mettre en réquisition forcée toutes les ressources et tout l'art des maîtres d'hôtel de la capitale de France. Déjà une lettre qui explique le but et les intentions de ces touristes en masse, a été adressée au *Constitutionnel* qui y a répondu par les plus chaudes assurances d'une réception cordiale. Nous pensons que les négociations de cette grande affaire seront terminés dans une quinzaine de jours.

LE SECRET DE POLICHINELLE. — Ceux qui croiraient que la France est occupée de deux noms, parce qu'on entend partout prononcer ceux de Cavaignac et de Louis Bonaparte, se tromperaient étrangement. A l'exception d'un très petit nombre d'hommes, tout le monde est occupé d'un troisième nom, celui qui résume toute l'histoire de la France.

(*Gazette de France* du 20 novembre.)

Science sociale. — M. Victor Hennequin fait en ce moment des conférences sur l'association, rue de la Douane, no 18, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du soir.

Et rue Charonne, no 39, au faubourg Saint-Antoine, les LUNDIS et JEUDIS, même heure.

PETITE CORRESPONDANCE.

Arbois. — M. J. — Vot. ab. finira le 31 décembre.
Mondoubleau. — M. L. — Le prix du trim. étant de 9, nous vous ab. pour 2 m. seulement pour les 6 envoyés.
Villejust. — M. J. C. — Un peu de bienveillante patience. Vous recevrez bientôt rép. à v. réclam.
Isles-s.-S. — M. U. — Nous n'avons rien reçu et allons réclamer. En attendant, nous vous servons.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 novembre.

[illegible] NATIONAL. — La Vivandière, Robert Bruce.
[illegible] — La Vieillesse de Richelieu, une Porte.
ITALIENS. —
[illegible] — Le Val d'Andorre
[illegible] — Macbeth.
[illegible] HISTORIQUE. — Catilina
[illegible] — O Amitié ! un Monsieur, Gants jaunes, les Fonds.
[illegible] — Cadet, Mme Cartouche, Feu d'artifice, Roger.
VAUDEVILLE. — 2 Anges gardiens, le Lion, un Vilain Monsieur, les Enfants.
TH[illegible] — Le Czar, le Club, le Cuisinier, les Envies, la Vie, Titi
PORTE [illegible] — Le Livre noir, Tohubolm
[illegible] — Fualdès
[illegible] — Les Sept Péchés capitaux
[illegible] — L'Ange dans le Monde, les Couturières, Comte et Comtesse (ballet).
[illegible] — Visite du Diable, Chiffonnier, Fontenay, Gibou
[illegible] — Entre Amis, le Nouveau Joseph, Sainte-Pélagie, le Grenier
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — A moitié Chemin, 7 Péchés, la Peine, le Huit
THÉATRE CHOISEUL. — Gentil-Hussard, intermède, Claude, Don-Quichotte, Fontanarose.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 315. — ÉDITION DU MATIN. — Mardi 21 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, [illegible] — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN

	Un an	6 mois	3 mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉPAR. ET ETR.	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI

PARIS, DEP. ET ETR.	10	5	3
PAYS à surtaxe	11	7	4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Byron; Bruxelles, Michel, lib. marché aux Bois, 9.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

TARIF DES INSERTIONS.

ANNONCES		ANNONCES	
1 à 4 fois en 1 mois.	40 c.	Avis [illegible]	[illegible]
5 à 9 — —	30	Réclames [illegible]	[illegible]
10 fois et plus —	20	Faits de public.	[illegible]

INSERTIONS SPÉCIALES dans le numéro-double du lundi avec avantage de prix aux abonnés.

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. Les manuscrits adressés au Journal ne sont pas rendus.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 20 NOVEMBRE.

Anathème!

Il y a huit mois, une secousse électrique réveillait l'Europe endormie par la politique des Guizot et des Metternich; de toutes parts, les peuples se levaient pleins d'espoir, et les rois étaient obligés de céder devant la démocratie triomphante.

Aujourd'hui, les rois se vengent; ils ont retrouvé des bourreaux dans ce qu'il y a de plus pervers au fond des sociétés humaines; ils bombardent et incendient les cités démocratiques; ils mitraillent et massacrent les populations; ils organisent les assassinats juridiques.

Et tandis que les rois se baignent dans le sang; tandis que leurs bourreaux égorgent nos frères; tandis que ces éternels ennemis de la France et de l'humanité resserrent chaque jour leur cercle de baïonnettes autour de nos frontières, nous perdons notre temps en de misérables querelles sur des formes politiques et sur des préférences de personnes! Nous discutons, nous votons des constitutions! Nous accumulons des paperasses législatives qui n'améliorent rien, et nous dépensons notre argent à de prétendues fêtes d'où l'âme du peuple est absente!

Et pas un de nos représentants n'élève la voix, du haut de la tribune, en faveur des martyrs de la liberté! Pas une protestation officielle! Pas une seule parole pour flétrir, à la face du monde, ces abominables exécutions! Pas un seul mot de réprobation contre ces sanglantes saturnales de la royauté!

Eh quoi! cette inertie absolue, ce silence honteux de la part des hommes que la Révolution de Février a portés au pouvoir n'est-il pas une sorte de complicité? Et nous avons cinq cent mille soldats et deux millions de gardes nationaux! Mais sommes-nous donc des égoïstes et des lâches? Et à quoi donc les destine-t-on ces cinq cent mille soldats qui portent le drapeau de la France? Sont-ils des satellites de la royauté, ou sont-ils les enfants de la République?

Ah! puisque les bouches officielles se taisent, puisqu'elles n'osent s'ouvrir pour reprocher aux tyrans leurs crimes, qu'un cri d'indignation et de douleur s'élève de la France, et que l'humanité entière le répète!

Anathème aux bourreaux de Vienne, de Milan, de Messine, de Naples, de Bucharest, de Prague, de Lemberg! Anathème à ces rois qui se disent les soutiens de l'ordre, et qui ne savent qu'entasser des ruines!

Anathème à ces massacreurs couronnés, à ces assassins repus qui font fusiller froidement des hommes désarmés!

Anathème à ces vampires royaux qui boivent le sang des peuples! Qu'ils étouffent dans ce bain de sang, et que la terre en soit délivrée!

Souscription européenne

POUR LA FAMILLE DE

ROBERT BLUM.

La démocratie européenne sympathisera tout entière avec le sentiment de douleur et d'indignation dont l'assassinat de Robert Blum a pénétré la démocratie allemande. Cette sympathie ne doit pas être stérile; l'illustre martyr laisse sans ressources une famille nombreuse; que ces orphelins retrouvent dans la reconnaissance des peuples la protection dont la fureur des rois les a privés. La démocratie européenne se doit à elle-même d'adopter les enfants de celui dont le sang vient de couler pour elle. Nous faisons aux démocrates de tous les pays un appel qui sera entendu; que tous apportent leur offrande pour la veuve et les orphelins de Robert Blum et qu'il soit prouvé que, successeurs des rois, les peuples n'héritent pas de l'ingratitude traditionnelle de leurs prédécesseurs. Nos confrères de la presse démocratique s'empresseront d'ouvrir une souscription dans leurs bureaux. Nous les invitons, en outre, à former un comité central qui donnera une impulsion commune à cette œuvre patriotique et sainte. A partir d'aujourd'hui, la *Démocratie pacifique* recevra l'offrande de ceux qui viendront acquitter entre ses mains cette dette sacrée.

La souscription sera nombreuse, elle doit être minime. C'est l'obole du pauvre que nous sollicitons. Il faut que tous les démocrates y prennent part, et, dans ce but, nous proposons de renfermer les versements dans les limites de cinq à cinquante centimes.

L'administration et la rédaction de la *Démocratie pacifique* souscrivent pour la somme de vingt francs.

Une première quête faite au CAFÉ D'APOLLON et dont le produit vient d'être versé entre nos mains, se monte à dix-neuf fr. trente centimes.

Assemblée Nationale.

CAISSES D'ÉPARGNE ET BONS DU TRÉSOR.

Par un décret rendu le 7 juillet dernier, l'Assemblée nationale prenant en considération l'impossibilité où se trouvait l'Etat de rembourser les fonds déposés à la caisse d'épargne et ceux des bons du Trésor, avait consolidé ces deux dettes de la manière suivante:

Elle avait décidé que par chaque somme de 80 fr. on donnerait, aux porteurs de livrets de caisse d'épargne, une rente de 5 fr. en 5 p. 0|0, — et aux porteurs de bons du Trésor, une rente de 3 fr., 3 p. 0|0, pour chaque somme de 55 fr.

Or la rente, depuis cette époque, n'a fait que baisser à la bourse de Paris, et le 5 p. 0|0 se trouve aujourd'hui à près de 64 fr.

Il s'ensuit que ceux des nouveaux rentiers qui s'étaient vus dans la nécessité de vendre tout ou partie de leur rente, avaient perdu une portion plus ou moins forte de leur capital, et qu'en réalité ils avaient à se plaindre que l'Etat eût fait à leur égard une espèce de banqueroute.

Pour réparer ce tort, le nouveau ministre des finances avait proposé un second décret tendant à accorder aux créanciers un supplément de rente.

Le comité des finances avait fixé ce supplément en déterminant pour les caisses d'épargne le cours de 71 fr. 60 c. au lieu de celui de 80 fr. porté au décret du 7 juillet.

Cette réparation n'est pas complète; car il est clair que les porteurs des rentes délivrées aux caisses d'épargne et qui les vendraient ou les ont déjà vendues à un cours inférieur à celui de 71 fr. 60 c. ont éprouvé ou éprouveraient encore une perte.

Il existait donc dans le projet de décret une contradiction manifeste, à savoir: Reconnaître comme injuste la fixation du cours de 80 fr., et, en même temps, déterminer un cours (celui de 71 fr. 60 c.) tout aussi arbitraire que celui de 80 fr., quoique moins préjudiciable aux créanciers de l'Etat.

Il n'y avait pour le moment qu'une chose à faire:

Déclarer d'une manière formelle que plus tard, et dans un délai qui aurait été fixé, on aurait réparé le tort fait à ces créanciers, soit par l'allocation d'un supplément de rente, soit de toute autre façon.

La discussion s'étant engagée aujourd'hui sur le projet de la commission, l'Assemblée ne s'est pas trouvée en nombre lorsqu'il s'est agi de voter. Néanmoins, une grande majorité se montrant favorable au projet de la commission, il est probable que demain on adoptera ce projet qui, selon nous, aura pour résultat de nécessiter plus tard une autre loi de réparation au profit des créanciers lésés.

Monsieur le rédacteur,

Il me serait impossible de me rappeler les paroles que je prononçai, vendredi dernier, au club de la Reine-Blanche. Mais si j'employai les mots de *souverain* et de *juge*, je dus les appliquer au *peuple* tout entier, et non à l'auditoire, d'ailleurs aussi digne que bienveillant, devant lequel j'avais l'honneur de parler.

Je ne me suis jamais montré *flatteur* à la tribune de l'Assemblée nationale, je ne change ni de nature ni de caractère en entrant dans une réunion électorale.

Veuillez agréer, etc.

MATHIEU (de la Drôme),
représentant du peuple.

La haute estime que nous professons pour le caractère de M. Mathieu (de la Drôme) est trop universellement partagée pour que personne eût pu croire que le reproche auquel il fait allusion lui soit adressé. Qu'il relise notre article, et il se convaincra que sa personne n'est pas en cause. Nous n'avons même pas voulu incriminer la *Révolution démocratique et sociale*; mais il nous a paru utile de relever une expression qui, introduite par mégarde, nous n'en doutons pas, dans ce journal, est souvent répétée à dessein dans les clubs par des orateurs moins amis du peuple que d'eux-mêmes.

Les petits profits du métier.

La conversion du pécheur nous suffirait, aussi sommes-nous sincèrement touchés de la fausse position où leur héroïsme a conduit ces républicains vertueux qui, suivant les belles paroles prononcées cette année même par M. Ch. Dupin, ont entrepris de « renverser dans l'esprit du peuple les barricades de l'erreur et de faire rendre les armes aux systèmes subversifs de tout ordre social. » Ils se sont dévoués pour le salut commun, et ceux pour lesquels ils se sacrifient les laissent seuls en flèche dans le sein de l'ennemi. « Une entreprise patriotique et sainte » (paroles du même) passe inaperçue; aucun des journaux bien pensants n'a un mot d'encouragement à adresser à ces chevaliers *enfauteuillés* de l'égoïsme, qui mourront pour leur principe, mais ne se rendront pas. Leurs grandes actions se suivent et se ressemblent; *la Philosophie populaire* précède *Justice et Charité*; celui-ci suit celle-là; *la Propriété d'après le Code civil* leur succède; *le Bien-Etre des Classes du Peuple français* éclate; *les Causes de l'Inégalité des Richesses* retentissent, — et les noms de MM. Dupin, Cousin, Troplong, Passy, ces noms qui figureront un jour avec honneur dans les éphémérides de la raison et de la vertu ne sont pas même mentionnés par les journaux qui ont le monopole de ces rares qualités.

Nous nous trompons. Un journal daigne parler de l'un de ces messieurs; mais dans quels termes! La *Patrie*, abandonnant M. Charles Dupin et ses ridicules, se montrait moins dédaigneuse envers lui que la *Vérité* envers M. Cousin. La *Vérité* mentionne le livre de cet académicien à sa quatrième page, sur la limite des annonces, — au confluent de l'apostolat et de la boutique. Et quelle mention et dans quelle compagnie! Nous copions, jugez.

SIMPLE NOMENCLATURE.

Neuvaine complète en l'honneur de la très sainte Vierge, par un religieux solitaire. — A Avignon, chez Seguin aîné. (Bon.)

Philosophie populaire, par Victor Cousin; suivie de la première partie de la Profession de foi du vicaire savoyard, sur la morale et la religion naturelle. — A Paris, chez Pagnerre, rue de Seine, 14; chez Paulin; chez F. Didot. (Bon et mauvais.)

Prône d'un curé de campagne. Liberté, égalité, fraternité, dédié à l'Assemblée, par A. du Clésieux, le 2 août 1848. In-8 de 2 feuilles. — Impr. de René, à Paris. (Bon.)

(Bon et mauvais! quel sans façon! Mettez-vous en frais, descendez des sommets de la philosophie pour prêter main forte à la religion; voilà comme les journaux des prêtres vous en récompenseront! Neuvaine complète... Philosophie populaire... Prône d'un curé de campagne!... Du dernier des philosophes, c'est tout ce qui nous reste. Et à quelle confusion cette association singulière ne peut-elle donner lieu. Voit-on d'ici un lecteur honnête et modéré qui n'a jeté qu'un rapide coup d'œil sur cette annonce; il fait son sac de voyage et se transporte aux messageries nationales: — Un coupé pour Avignon. — Il part, il arrive, il entre chez M. Seguin aîné: — La *Neuvaine complète* de M. Victor Cousin, curé de campagne, s'il vous plaît. — Vous vous trompez de porte, répond M. Seguin. — Notre homme, qui tient à goûter de l'arbre de la science du bien et du mal, remonte en voiture, revient à Paris et va droit chez M. René demander la *Philosophie populaire* par un religieux solitaire; l'éditeur le renvoie chez M. Paulin, qui ne tient pas de livres écrits en l'honneur de la très sainte Vierge, et assure que M. Cousin n'a jamais rien dédié à l'Assemblée nationale.

Voilà donc les profits de la dévotion tardive!

En notre âme et conscience, des gens qui renouvelant les grandes traditions du dévouement antique se vouent à la défense d'une cause perdue méritaient mieux que cela; pourquoi ce dédaigneux silence? quel est donc ce mystère? y a-t-il aux *Débats* et au *Constitutionnel* des Thémistocles de la morale et de la propriété que les lauriers des Miltiades académiques empêcheraient de dormir? Les Anitus de la rue de Valois et les Zoïles de la rue des Prêtres sont-ils las d'entendre appeler MM. Cousin et consorts justes? Et les noms de ces grandes victimes devront-ils être ajoutés à la longue liste des ingratitudes humaines? Faudra-t-il que ces majestés déchues prennent à leur tour le chemin de l'exil? Aurons-nous la douleur de les voir à la frontière secouer la poussière de leurs souliers, ne voulant garder aucun souvenir d'une ingrate patrie? Une terre étrangère recevra-t-elle leur dépouille précieuse? Comme Roger Bacon, à son lit de mort, pousseront-ils cette plainte amère: Je me repens de m'être donné tant de peine dans l'intérêt de la science? S'écrieront-ils avec Faust: Maudit soit tout ce qui nous leurre dans nos songes, rêves de gloire et de nom immortel! Hélas! ajouteraient-ils, que ne descendîmes-nous plutôt dans le pays des âmes, et pourquoi n'avons-nous pas compris cet aphorisme de Brillat-Savarin: Celui qui découvre un plat nouveau rend plus de service aux hommes que celui qui découvre une étoile.

La dernière séance de l'Assemblée prussienne.

Nous n'avons raconté hier que d'une manière sommaire un incident dramatique de la séance dans laquelle l'Assemblée nationale a voté le refus de l'impôt. Voici des détails plus complets sur cet incident.

Au moment du vote, le major Herbart, accompagné de plusieurs officiers, entre dans la salle. Une demi-douzaine de grenadiers de la garde se tiennent à la porte.

LE MAJOR déclare qu'il a ordre de dissoudre l'Assemblée.

LE PRÉSIDENT demande à voir l'ordre écrit.

LE GÉNÉRAL WRANGEL n'a pas voulu le donner.

Nouvelle demande si l'ordre porte d'employer au besoin la force des armes.

LE MAJOR déclare que oui. (Profonde sensation.)

LE PRÉSIDENT. Etes-vous décidé à remplir cet ordre?

LE MAJOR. Je suis soldat et je dois obéir.

M. WALDECK proteste de la manière la plus positive contre cette manière de voir. Non, Monsieur, dit-il, non, il ne convient pas à l'officier prussien, à l'armée prussienne tout entière, d'obéir à l'arbitraire qui la somme d'intervenir contre la justice et les lois; votre mission consiste plutôt à protéger, à défendre de votre sang les droits et les lois violés!

La proposition de l'orateur, dont la voix trahit une profonde émotion, est développée de différents côtés. Les 226 membres se lèvent, et élevant les mains s'écrient comme d'une seule voix: « Non, jamais! jamais! nous ne nous retirerons pas, dussent les baïonnettes nous percer la poitrine! »

M. Kunz, député de la constituante et officier en retraite, s'est approché du major en lui disant: « Voyez cette décoration que j'ai gagnée dans les guerres de l'indépendance. Puisqu'un officier prussien a pu s'abaisser jusqu'à remplir un ordre pareil, voici le cas que j'en fais. » A ces mots, il arracha la décoration de son habit, et la jeta aux pieds du major.

L'agitation était immense; les mains levées, le visage enflammé, on entoure les officiers. Beaucoup de membres demandent la continuation de la séance. « Impossible de délibérer en présence des baïonnettes! » s'écrient d'autres voix; qu'on éloigne les troupes, qu'on éloigne toute contrainte! »

On voit le major quitter la salle avec tous les autres militaires, après un court entretien avec le président.

Immédiatement après, la proposition du refus d'impôt est voté à l'unanimité. Les députés alors se sont embrassés.

L'Assemblée s'est ensuite ajournée indéfiniment.

Lorsque l'Assemblée nationale quitta la salle où elle avait tenu sa dernière et mémorable séance, elle trouva les chambres environnantes, l'escalier, le seuil de la maison et la place sur laquelle celle-ci est située occupés par des soldats. Autour de ceux-ci se trouvait une foule de peuple qui salua l'Assemblée de vivats. Les soldats [illegible], et une partie d'entre eux se joignirent au peuple pour adresser des vivats aux députés.

Tout maintenant est remis entre les mains des provinces.

Le conseil communal d'Elberfeld, [illegible] les corps constitués de la province, s'est déclaré contre l'Assemblée.

[illegible] de plus en plus orageux dans la province de Saxe; aussi bien à Halle, [illegible] s'est opposé au départ des troupes, à peu près d'accord avec elles, en barricadant les [illegible] [illegible] organisé dans cette contrée une levée en masse [illegible]

La députation chargée [illegible] de la ville de Cologne [illegible]

l'Assemblée constituante de Berlin est rentrée le 17 dans la première de ces deux villes. M. Unruh, après avoir exprimé aux délégués toute la reconnaissance de l'Assemblée, leur aurait, dit-on, pris les mains en leur disant : « Adieu, messieurs ! c'est peut-être la dernière fois que nous nous voyons. Nous en sommes venus à la plus terrible des situations ; désormais tout est en jeu ! »

On place dans la bouche du roi une phrase où il est question « d'une chute glorieuse de la monarchie succombant dans un combat honorable. » On dit aussi que le roi serait disposé à abdiquer en faveur du prince de Prusse.

On envisage avec inquiétude le prochain courrier, et l'on n'est pas sans crainte de voir procéder à l'arrestation de quelques députés.

Le Parlement de Francfort.

L'assemblé de Francfort est entraînée dans le parti du peuple.

Dans la séance du 17, M. Giskra a interpelé le ministère au sujet des affaires de Vienne, et a demandé que, vu le refus du gouvernement autrichien de reconnaître les décrets rendus par la diète, et les perquisitions ainsi que les arrestations arbitraires auxquelles se livre ce gouvernement, le ministère de l'empire intervienne pour que le respect des lois devînt une vérité dans les provinces austro-allemandes.

L'urgence a d'abord été admise pour cette proposition de M. Giskra, et la discussion a commencé immédiatement. M. Bidermann ayant proposé de la renvoyer à une commission, cette motion a été rejetée par 238 voix contre 198, et la proposition a été ensuite adoptée.

Ce vote constitue un véritable échec pour le ministère de l'empire, M. de Schmerling s'étant montré opposé à la proposition ; aussi est-il possible que le ministre des affaires étrangères remettra sa démission au vicaire de l'empire.

Le *Francfurter-Journal* annonce que M. Raveaux a donné sa démission d'envoyé en Suisse, considérant comme inconciliable avec son honneur, son devoir et sa conscience de servir plus longtemps le ministère de l'empire, après l'attitude que ce cabinet a prise dans les affaires d'Autriche et de Prusse.

112 députés ont fait placarder une proclamation au peuple allemand, sur la mort de Blum. Cette affiche, bordée de noir, se termine par ces mots :

« Peuple, n'oublie pas le mort et rappelle-toi comment il mourut, pour quelle cause il mourut et par qui il fut assassiné ! »

Dans la séance du 16, la chambre des députés du Wurtemberg a décidé que le gouvernement devra faire des démarches auprès du pouvoir central de Francfort dans le but de l'engager à prendre fait et cause pour l'Assemblée de Berlin.

Nouvelles d'Italie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE TURIN *du 15 novembre*. — Le député Achille Mauri adresse au ministère une interpellation relative au bando du maréchal Radetzki, du 11 de ce mois. Par ce bando toute la population de Milan est soumise à une contribution extraordinaire dont on ne fixe ni la limite ni la répartition. C'est là un pillage organisé qui va ruiner complètement la Lombardie. Le ministère piémontais assistera-t-il tranquillement au martyre infligé depuis trois mois à la Lombardie ?

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR répond que le gouvernement a fait des réclamations auprès des gouvernements français et anglais pour que les puissances médiatrices interviennent auprès de l'Autriche, afin d'empêcher que le bando de Radetzki soit mis à exécution, et pour protester dans tous les cas contre ces mesures violentes et prises en violation de la constitution.

M. BROFFERIO demande s'il n'avait pas suffi aux membres de la Consulte lombarde des fusillades et de toutes les atrocités commises à Milan contre de simples citoyens, pour les émouvoir, et pourquoi on a attendu qu'ils soient frappés dans leurs biens pour protester. Il pense, quant à lui, que de pusillanimes et tardives protestations sont dérisoires, de la part d'un gouvernement, qui peut disposer de 120 000 baïonnettes, et il espère que tant d'atrocités et de barbaries commises à Milan finiront par révolter toutes les âmes italiennes et les porter à forcer la main à un gouvernement qui recule devant le seul remède à employer pour chasser l'étranger : c'est de conduire les affaires révolutionnairement.

Il termine en disant que le royaume de la Haute-Italie, tel que le comprend le cabinet, n'est qu'une complète duperie.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR répond que la constitution du royaume de la Haute-Italie est une vérité, et que la conduite du cabinet le prouvera toujours.

La chambre, par trois résolutions prises à l'unanimité, décide 1° que le discours de M. Mauri sera imprimé ; 2° exprime son indignation au sujet des horreurs commises à Milan et de la conduite odieuse du maréchal qui les a ordonnées ; 3° prie et invite le cabinet d'user à l'avenir de moyens plus efficaces pour empêcher le retour de toutes ces spoliations et de toutes ces atrocités.

La charte du Danemark.

Le projet de la nouvelle charte du Danemark vient d'être présenté à l'Assemblée nationale danoise par le ministre de la justice, M. Bardenfleth. Nous y remarquons les articles suivants :

Elections. Les élections sont faites par le suffrage universel.

Assemblée nationale. L'Assemblée se compose de deux Chambres ; d'une Chambre des communes (Folkethuey), et d'une Chambre des anciens (Landsthuey).

Les membres des deux chambres sont nommés par le suffrage universel. Pour être électeur, il faut avoir trente ans et n'avoir aucune condamnation à sa charge.

On acquiert le droit d'éligibilité à l'âge de vingt-cinq ans pour la chambre des communes, et à l'âge de quarante ans pour la chambre des anciens.

Il y aura un représentant par chaque 12 000 âmes ; la chambre des communes comptera 115 membres ; la chambre des anciens 97. Le mandat durera huit ans pour ceux-ci et quatre ans pour les premiers.

La tribune est entièrement libre ; l'opinion des députés ne peut être liée par aucun mandat impératif.

L'Assemblée est inviolable, toute atteinte à sa liberté est déclarée crime de haute trahison.

Cultes. Toutes les confessions religieuses jouissent des mêmes droits civils et politiques. Les citoyens peuvent former des associations religieuses, en contribuant aux frais de leur propre culte.

(On sait que le luthérianisme est la seule confession subventionnée par l'Etat.)

Travail. — Les restrictions apportées jusqu'ici à la liberté du travail par les corporations, restrictions non fondées sur un motif d'intérêt général, seront abolies.

Enfin la liberté de la presse est reconnue ; le droit d'association est accordé ; le citoyen qui ne peut pourvoir à sa subsistance a droit au secours de l'Etat, l'éducation est gratuite pour le pauvre ; — abolition des privilèges attachés à la naissance, au rang et aux titres.

On le voit, la charte politique du Danemark est des plus libérales : l'Assemblée nationale de Copenhague saura y introduire, espérons-le, quelques idées sociales relatives au Travail : il ne suffit pas de le rendre libre, il faut le rendre productif pour le travailleur.

Si le Danemark entre dans cette voie et complète ainsi la charte politique, il aura donné le beau spectacle d'un peuple ne devant sa régénération qu'à l'union du peuple et des pouvoirs de l'Etat.

Banquet de la presse démocratique et sociale au Château-Rouge.

Le toast suivant a été prononcé par le citoyen Ledru-Rollin :

A LA DÉMOCRATIE UNIVERSELLE ! (Applaudissements.)

Citoyens, puissent ces applaudissements retentir dans le monde entier et pénétrer tous les cœurs de cette grande vérité : le règne de la démocratie est proche, c'est-à-dire de la République démocratique et sociale. (Applaudissements.)

Oui, son avènement est proche, sachons le bien, et avec lui la réhabilitation de nos frères les prolétaires.

La République démocratique et sociale réalisera la fraternité, seule religion visible sur la terre ; elle effacera toutes les sectes et toutes les castes pour confondre le genre humain dans une grande famille.

Mais si son avènement est proche, frères, avant tout, il nous faut de l'union, car c'est de l'union des démocrates français que dépend l'avenir du monde.

Et, en effet, ne voyons-nous pas que si la démocratie recule d'un seul pas en France, le sort de nos frères étrangers est pour longtemps ajourné.

Examinons les faits : En février, le peuple, se levant comme un seul homme, chasse le misérable qui avait osé porter une main sacrilége sur ses droits !

Sur les barricades, il a acclamé un gouvernement.

Quel a été son premier acte ?

Vous connaissez tous le manifeste qu'il a lancé !

Parlait-il de conquêtes ? Non ! La république ne se bat pas pour quelques lieues de terrain. Ce qu'il disait, ce qu'il promettait à tous les peuples, c'était l'appui, la protection à ceux qui, suivant notre exemple, voudraient rompre leurs liens et constituer le seul gouvernement qui soit juste et naturel. Affranchissement de l'Italie ; unité de l'Allemagne ! Voilà ce qu'il promettait.

Aujourd'hui que la réaction s'est emparé du pouvoir et a fait rétrograder la démocratie, que voyons-nous ?

En Espagne, la France oubliant tous les droits de l'humanité, rend les réfugiés politiques à Narvaez, qui les fait fusiller.

En Italie, lorsqu'un peuple vertueux comptant sur notre appui fraternel, se lève et chasse ses oppresseurs, la réaction, au mépris des plus solennels engagements, recule, et l'Italie râle son agonie sous le pied autrichien.

Et voyez la lâcheté des monarchiens. Radetsky, ce soldat sauvage, viole la propriété et égorge tout un peuple, et pas une voix parmi eux ne s'élève pour lui crier : « Vous êtes au ban des nations ! »

Les provinces danubiennes, comptant sur le lien secret qui les attache à la France, s'adressent à elle, et le gouvernement français laisse s'avancer et s'établir 80 000 Russes sur les bords du Danube, sans même essayer de leur dire : « Retirez-vous. »

Berlin se soulève, son peuple veut fonder un gouvernement provisoire républicain, mais la réaction française pactise avec le roi de Prusse, et celui-ci met aujourd'hui un baillon au parlement.

Frères, qu'au sein de cet immense banquet un cri s'élève et apprenne au peuple de Berlin que si le gouvernement français n'est pas avec lui, le peuple français est pour lui. (Applaudissements.)

Vienne se soulève contre son orgueilleuse aristocratie, la guerre s'engage entre le peuple et l'empereur. Que fait le gouvernement ? Au mépris de la promesse solennelle du 6 mai, les 80 000 hommes de l'armée des Alpes restent l'arme au bras, pendant que l'héroïque cité est noyée dans le sang de ses défenseurs.

Qu'advient-il de cette défection ?

Un homme, dont il m'a été donné, en ma vie, de serrer la main et d'apprécier la grande âme, Robert Blum expie sous les balles de Windisgraetz son courage et son patriotisme ! (Vive l'Allemagne ! vengeance pour les Viennois ! vengeance pour Robert Blum !)

Frères, vous avez acclamé le nom de ce glorieux martyr, eh bien, je vous demande pour sa femme et ses enfants une triple salve d'applaudissements. (Applaudissements redoublés.)

Blum, puisse ta grande âme être émue de ces acclamations et le souvenir de ta mort mettre l'épée à la main de l'Allemagne pour chasser tous ses despotes. (Applaudissements.)

Ces résultats funestes ne sont-ils pas dûs aux divisions qui nous empêchent de profiter de la victoire.

L'avenir dépend de nous ; mais, sachons-le bien : pour le réaliser glorieux et profitable à tous, ce n'est pas trop de tout ce que nous avons de force, de volonté, d'énergie.

Frères, de l'union ; avec elle, vous aurez bientôt raison du mauvais vouloir de nos ennemis ; si, au contraire, nous nous divisons, l'avènement de la République démocratique et sociale est retardé pour longtemps.

Que nos amis, nos frères du dehors sachent bien que si la main de la réaction comprime encore notre courage, notre union et le suffrage universel fera que bientôt, dans le monde, il n'y aura qu'un seul sentiment, qu'une seule religion... la fraternité !... (Applaudissements redoublés.)

Banquet des femmes démocrates socialistes.

Les journaux ayant inséré quelques toasts portés au banquet du Maine, nous nous empressons de publier le suivant, qui a excité les plus vives sympathies dans l'Assemblée :

AU PEUPLE ! par Mme Meisner.

A toi peuple, vainqueur et martyr tour à tour ;
Toi dont le noble cœur plein d'une foi profonde,
Racheta de ton sang la liberté du monde,
Renversant et les rois et le trône en un jour.

Assez longtemps ton front courbé dans la poussière,
Fut meurtri sous le joug d'un maître détesté ;
Tu t'es relevé calme, à ce mot liberté !
Oubliant jusqu'à ta misère.

Aussi, ne les crois pas, ces oracles menteurs,
Qui, pour paralyser ton âme et ton courage,
Osent parler de sang, de meurtre, de carnage,
Et d'un autre Attila prédisent les fureurs.

Ce cri de liberté, sorti de tes entrailles,
Jusqu'au delà des monts au loin fut entendu.
Par le bruit du canon l'Europe a répondu,
Des derniers de ses rois sonnant les funérailles.

Oui, tout a disparu : castes et droit divin.
A l'œuvre maintenant, soldats de la pensée,
Relevez donc enfin votre tête abaissée ;
Aux martyrs montrez le chemin.

Le chemin qui conduit au bonheur, à la gloire,
Celui que Dieu traça dès le commencement.
Démolissez Babel ; qu'un autre monument
En efface à jamais l'histoire.

A l'œuvre, peuple ! à l'œuvre, et tes maux vont finir.
Dieu, seul dispensateur des biens et des richesses,
Te convie au banquet où tout sera largesses.
Peuple, à l'œuvre ; à toi l'avenir.

Mais souviens-toi qu'hier, encore dans l'esclavage,
Tu maudissais les rois qu'ont renversé tes mains ;
Marche loin des erreurs d'aveugles souverains,
Toi de l'être infini seule et vivante image.

Que ton joug soit l'amour. Que la fraternité
Ne soit plus un vain mot, et dans les cœurs descende ;
Qu'à tous les opprimés ta justice s'étende,
Et que sur terre, enfin, brille l'égalité.

De ton bras tout-puissant renverse les entraves
Qui voudraient t'arrêter dans un sublime essor.
De bénédictions compose ton trésor ;
Les tyrans ont passé, qu'il ne soit plus d'esclaves.

Que ton règne appelé par un unique vœu,
Réserve place à tous. Que l'enfant et la femme
S'abritent avec toi sous le vaste oriflamme
Où se liront ces mots : Unité, Peuple et Dieu !

Assemblée Nationale.

Séance du 20 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. LACROSSE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif aux livrets de caisses d'épargne et aux bons du Trésor.

M. PAUL RABUAN combat le projet. L'Etat doit rembourser intégralement les fonds aux déposants des caisses d'épargne, et non leur donner de la rente à la baisse. Il est évident que cette consolidation va encore grever le marché et augmenter la baisse.

Voici le mouvement que l'orateur proposerait, et dont il a fait une proposition spéciale adressée par lui aujourd'hui même au comité des finances :

On pourrait donner à chaque caisse d'épargne une inscription collective ; les déposants, voyant ainsi leur argent assuré, les demandes de remboursements cesseraient, peut-être même les versements recommenceraient-ils. Si les demandes de remboursement étaient trop considérables, les caisses d'épargne vendraient une partie de la rente suffisante pour subvenir aux remboursements demandés.

Les caisses d'épargne ne s'élèvent pas à plus de quatre par département ; le nombre des comptes courants ne serait donc pas très considérable, et il est peu de grandes maisons commerciales qui n'en aient un plus grand nombre que n'en aurait l'administration des caisses d'épargne.

Quant aux porteurs de livrets qui se sont dessaisis, on pourrait sur le vu des pièces de la vente les indemniser de ce qu'ils ont perdu.

Ces mesures ne sont pas compliquées, et elles auraient pour effet de préserver la République d'une banqueroute partielle.

M. JULES DE LASTEYRIE approuve purement et simplement le projet du gouvernement.

L'orateur critique le système proposé par M. Paul Rabuan. Cette combinaison aurait pour effet de mettre l'Etat à la merci de ses créanciers, qui ne manqueraient pas de demander tous d'être remboursés au moment où l'Etat serait le plus embarrassé. M. de Lasteyrie croit ce projet complètement inexécutable.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Les déposants aux caisses d'épargne dont les livrets ont été ou seront consolidés en vertu du décret du 7 juillet 1848, recevront un livret spécial où ils seront crédités de la différence entre le taux de 71 fr. 60 c. et celui de 80 fr., prix d'émission de la rente 6 pour cent, qui leur a été attribuée.

» Le montant de cette différence portera intérêt à 5 pour 100, à compter du 7 juillet 1848, et sera remboursable à partir du 1er janvier 1850. »

M. GOUDCHAUX propose de remplacer cet article par le suivant :

» Les consolidations prescrites par l'article premier du décret relatif aux bons du Trésor, auront lieu, pour les bons non convertis, au cours de 51.

» Pour les consolidations déjà opérées, il sera délivré aux anciens porteurs, c'est-à-dire à ceux-là mêmes au nom desquels la consolidation aura été opérée, une inscription supplémentaire de rentes 3 p. 0/0, représentant la différence entre le taux de 5 et celui de 55.

» Les sommes et les appoints inférieurs à 51 fr. seront payés en numéraire. »

M. GOUDCHAUX combat le projet du gouvernement. On a fait pour les porteurs de livrets de caisses d'épargne et de bons du Trésor tout ce qu'il était juste de faire. S'il y a eu des embarras et une suspension partielle de paiements de la part du gouvernement provisoire, c'est la faute non du gouvernement, qui n'avait pas créé la situation, non pas même de l'Etat, mais des déposants qui ont réclamé leurs fonds tous à la fois ; c'est la faute du gouvernement monarchique qui avait dépensé la plus grande partie des fonds des caisses d'épargnes. (Rumeurs.)

Le gouvernement a beaucoup souffert avant de suspendre ses paiements, c'était une nécessité. Lors de la discussion qui eut lieu à l'Assemblée, le 7 juillet, le ministre des finances avait refusé de faire connaître le chiffre du cours qu'il désirait voir accepter. C'est à l'assemblée elle-même qui, d'après les renseignements qui lui arrivaient de quart d'heure en quart d'heure, a fixé le chiffre de 80 fr. (Bruit.)

On nous dit qu'au mois de juillet nous étions en face de l'inconnu et qu'aujourd'hui nous sommes en face du connu. C'est une erreur. Nous étions en face de l'inconnu et nous sommes en face de l'inconnu. La rente était à 80 le 7 juillet, elle est à 64 aujourd'hui ; mais à quel taux sera-t-elle demain, dans quinze jours, dans un mois ? (Mouvement.)

Il y a eu baisse. On nous demande de revenir sur ce que nous avons fait. Mais s'il y avait eu hausse, serait-on venu offrir à l'Etat les bénéfices de cette hausse. (C'est cela !)

La question est celle-ci : S'il y a eu une action malhonnête de quelqu'un, il faut revenir sur ce que vous avez fait ; sinon, il y a eu loyauté de votre part, vous devez maintenir votre première décision.

Si vous vous lancez dans la voie de payer généreusement tous les créanciers de l'Etat, ne vous y trompez pas, vous marchez droit à la banqueroute.

Vous nous objectez la baisse, mais cette baisse est due à la présentation de votre projet. (Interruption.) Je me trompe, elle est due à cette présentation et aussi au retrait des lois de finances que j'avais proposées, et que j'aurais fait passer si mon honorable collègue, M. le ministre de l'agriculture, n'avait pas fait passer son projet sur l'enseignement agricole. (Mouvement.)

Ces projets ont été maintenus à l'ordre du jour tant que j'ai été ministre ; ils ont été retirés le lendemain, et le pays est inquiet parce qu'il ne sait pas comme moi que nous pouvons traverser l'année prochaine sans difficulté.

L'élection du président est étrangère (Bruit.) à la baisse ; elle est le résultat de votre loi, que je prie l'Assemblée de rejeter.

M. LANJUINAIS, rapporteur, reproduit les arguments déjà présentés par M. Jules de Lasteyrie.

L'orateur rappelle que M. Goudchaux lui-même avait reconnu qu'il s'était trompé dans la fixation du chiffre des rentes à donner aux porteurs des livrets de caisse d'épargne et des bons du Trésor ; les objections qu'il fait aujourd'hui ne peuvent donc être sérieuses.

M. GOUDCHAUX reproduit les explications par lui données lorsqu'il déclarait qu'il y avait eu un jour néfaste dans sa vie politique, lorsqu'il avait consenti à la conversion des caisses d'épargne et des bons du Trésor à 80 et à 55. Puis il ajoute que c'était principalement à l'occasion des bons du Trésor qu'il avait exprimé ce regret, parce que le taux de 55 n'avait jamais été atteint, tandis que le chiffre de 80 fr. avait été celui du jour où le décret avait été rendu. Nous avions pensé, ajoute-t-il, que le taux de 55 serait atteint, mais les destins nous ont trompé. (Hilarité prolongée.)

M. TROUVÉ-CHAUVEL, ministre des finances, répond aux diverses objections faites par M. Goudchaux, et termine en persistant dans le projet du gouvernement. (Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT pose la question : il rappelle que l'amendement de M. Goudchaux s'applique principalement à l'article 3 du projet, relatif aux bons du trésor. L'article 1er est relatif aux caisses d'épargne. M. Goudchaux en demande la suppression. Avant de voter sur l'article lui-même, il faut voter sur les amendements proposés.

L'art. 1er porte que les déposants aux caisses, dont les livrets ont été consolidés en vertu du décret du 7 juillet dernier, recevront un livret spécial, où ils seront crédités de la différence entre le taux de 71 fr. 60 cent. et celui de 80 fr.

M. LEGEARD propose par amendement de fixer ce chiffre à 70 fr. au lieu de 71 fr. 60 c.

Cet amendement est mis aux voix et rejeté.

L'art. 1er du projet amendé par la commission est ainsi conçu :

« Les déposants aux caisses d'épargne dont les livrets ont été ou seront consolidés en vertu du décret du 7 juillet 1848, recevront un livret

spécial où ils seront crédités de la différence entre le taux de 71 fr. 60 c. et celui de 80 fr., prix d'émission de la rente 5 0/0, qui leur a été attribuée.

» Le montant de cette différence portera intérêt à 5 pour cent, à compter du 7 juillet 1848, et sera remboursable à partir du 1er janvier 1850.

» Le 31 décembre 1848 au plus tard, tous les comptes dont la liquidation n'aura pas été demandée par les titulaires seront liquidés d'office, conformément aux dispositions qui précèdent et à celles du décret du 7 juillet 1848. »

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre cet article aux voix.

VOIX DIVERSES. Nous ne sommes pas en nombre! Le scrutin de division! (Non! non! Si! si!)

M. LE RAPPORTEUR demande que l'on mette d'abord aux voix le premier paragraphe, qui contient le principe de la loi. (Oui! oui!)

On procède au scrutin de division sur le premier paragraphe de l'article.

En voici le résultat :

Nombre des votants.	482
Majorité absolue.	242
Pour.	367
Contre.	115

L'Assemblée n'étant pas en nombre, le scrutin est annulé et renvoyé à demain.

Les Transportés.

Les détails que nous avons publiés sur la situation des transportés à bord des pontons de Brest nous sont confirmés par une nouvelle lettre. Le commandant d'un des pontons aurait déclaré lui-même à l'état-major du port qu'il vaudrait mieux fusiller ces malheureux que de les laisser mourir ainsi de misère.

Le correspondant qui nous fait parvenir ces détails est un homme sage et digne de foi, et il a entendu lui-même le propos relaté ici.

Frais universitaires. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Notre monde social est pétri d'abus : c'est tout simple, chacun le voit, personne n'y touche. Ceux qui n'ont pas d'influence sur l'avenir des peuples, on peut en faire bon marché, mais les autres on doit les signaler; tant pis pour le pouvoir qui ferme les yeux et ne les déracine pas.

Il y a longtemps qu'on a dit : en France, l'instruction est trop chère. On l'a dit, on l'a senti, et le prix des trimestres universitaires, des inscriptions, des examens, des diplômes n'en a pas moins été taxé sur le même pied. Si le fardeau du trésor en éprouvait quelque soulagement, je ne me plaindrais pas qu'un morceau de parchemin coûtât 30 ou 40 fr. et plus, selon le grade qu'il confère. Mais la poche des professeurs, honorablement rétribués déjà, absorbe encore les 2/3 de cet impôt qui constitue de la sorte un cumul sans utilité.

Prenons l'École de droit pour exemple. On paie 60 fr. par an d'inscription, et par chacun des examens un prix qui varie de 60 fr. à 446, sans compter la thèse de licence, qui revient à 200 et tant de francs. Voyez donc comment le prolétaire pourrait aborder une instruction si coûteuse! Et pourtant, tout citoyen aujourd'hui prend part au gouvernement de l'État; il nomme ses représentants, il est susceptible d'être lui-même représentant, il est membre du jury. Ne serait-il pas indispensable qu'appelé à apprécier, appliquer, discuter, modifier ou abroger peut-être les lois de son pays, il s'initiât à leur étude?

Pourquoi ne fait-on pas pour l'École de droit ce qu'on a fait pour l'École d'administration, pour celle de Saint-Cyr, pour l'École polytechnique? En supprimant, ou du moins en abaissant le prix des inscriptions et des examens, on rendrait populaire la science du droit, on fermerait la porte à une foule de concussions. Chaque professeur, en effet, prélève, outre ses appointements, un droit de six francs par chaque élève, à chaque examen. Cette taxe est immorale en ce qu'au lieu d'engager le professeur à l'impartialité elle lui montre en perspective un nouveau gain s'il renvoie l'élève. Aussi ces messieurs ne se font-ils pas faute d'en renvoyer. Ils vont même plus loin : presque tous donnent des répétitions, malgré les règlements.

Certains d'entre eux, que je pourrais nommer, M. O... par exemple, sous prétexte de signer les cartes des élèves, les force à venir à son domicile, et là leur met aux mains une pancarte sur laquelle est écrite en toutes lettres cette note : « M. O... se propose de donner chez lui des conférences sur les matières d'examen, à prix modérés, il se contentera de 25 fr. par tête, s'il y a 10 élèves réunis, et de 40, s'il y en a 5. » Ajoutons qu'il a soin de faire un cours public tellement inintelligible, qu'il y a nécessité de recourir aux explications particulières. De plus, il prévient qu'il exigera des cahiers de notes de ceux qui se présenteront à l'examen. Ceci, bien entendu, ne regarde pas les auditeurs de ses conférences : il ont acheté leur réception.

De nombreux étudiants se proposent de signer une pétition et de l'adresser à l'Assemblée pour demander la réforme de si criants abus.

UN ÉTUDIANT EN DROIT.

Politique de l'École phalanstérienne.

L'exposé suivant des principes politiques de notre École a été lu par M. Désiré Laverdant dans la première séance de la commission de politique générale au congrès phalanstérien. Cette ébauche n'était pas destinée à l'impression; mais nous croyons devoir la publier, pour donner à nos amis des départements une idée précise des travaux du congrès et de la bonne harmonie qui y a présidé :

Politique extérieure.

« Le but de la politique française doit être l'établissement de la paix et de l'unité des peuples. »

Le principe d'alliance est la communauté de but national supérieur.

Tous ceux qui souffrent et qui sont opprimés, tous ceux qui ont, comme nous, l'amour de la liberté et de la paix pour tous, sont nos alliés naturels. L'arbitrage doit être substitué à la guerre autant que possible. Mais, tout en conservant notre devise : *Si vis pacem para pacem*, nous pouvons accepter la guerre comme une nécessité et comme moyen décisif d'amener la paix.

D'ailleurs, l'instrument de l'arbitrage doit être juste. Le progrès permanent européen ne peut être un concert de hautes puissances, mais la réunion démocratique de toutes les nationalités.

Diplomatie loyale et généreuse succédant à la diplomatie secrète et fausse.

Unions douanières, liberté commerciale;

Protection *directe* remplaçant tarifs et prohibitions;

Neutralisation des passages.

Colonisation.

La France doit introduire dans le droit des gens un principe nouveau, celui de la neutralité des terres sauvages et de la colonisation sociétaire entre les peuples.

Politique intérieure.

Quels doivent être les rapports généraux de l'École avec les grands partis et les grands événements de la société?

Quels doivent être son attitude, son caractère en présence de la vie universelle du monde?

L'École doit être universelle, et tout embrasser dans ses soins, dans son intelligence et dans son amour.

Domaine des faits.

Parti des légitimistes et monarchiens. — L'École, qui a pour principe scientifique d'activité sociale, l'élection à tous les degrés, doit accepter le suffrage universel même en son état confus. L'École doit donc être républicaine. Ainsi elle repousse la constitution monarchique; mais elle professe respect pour tous les principes légitimes de la tradition, l'hérédité comprise et expliquée.

Parti des conservateurs bourgeois.—L'École distingue entre l'oligarchie ambitieuse et égoïste, la féodalité financière, et l'élément modérateur et ami de l'ordre.

République rouge. — L'École distingue entre les désirs généreux et la violence.

Socialisme. — L'École porte ses préférences fraternelles de ce côté, sans pourtant se confondre et accepter la solidarité de vacuités, d'erreurs ou de procédés violents.

Tous les partis jouent un rôle utile, et leurs excès même ont leur objet providentiel. A nous il appartient, quand l'essor faux a produit son effet utile de cabaliste, de l'arrêter, de le détruire; à nous de mettre de plus en plus au jour la vérité dont les rayons éteindront toutes ténèbres.

Un duel immense se prépare entre les partisans immobiles de l'ancien monde et les partisans d'une réforme sociale radicale, qui tendent à tout démolir et à tout détruire.

L'École sociétaire, qui prétend à l'intégralité, qui annonce l'accomplissement de l'unité universelle, ne peut pas rejeter violemment et sans exception tout ce qui a appartenu au passé, hommes et choses. L'École qui doit réaliser la réconciliation définitive, ne peut pas s'attribuer un rôle purement guerrier et destructeur.

Au milieu de l'immense bouleversement qui semble inévitable, il est nécessaire que notre inclination vers l'avenir, que nos sympathies pour ceux qui marchent en avant ne puissent faire doute pour personne; mais de la sympathie à l'alliance absolue et à la confusion il y a loin. Selon nous, l'École ne pourrait, sans s'amoindrir et sans manquer à sa mission, se laisser emporter au flot révolutionnaire, se laisser absorber dans le parti des démolisseurs.

Si nous nous jetions au plus épais de cette mêlée terrible qui s'engage, où serait donc, après la bataille, sur les ruines amoncelées, où serait, pour les combattants épuisés par la lutte fratricide, où serait le refuge, le consolateur? Qui donc, si ce n'est nous, doit préparer le terrain sur lequel les hommes, las de se haïr et de s'entredéchirer, viendront se réconcilier? Ne faut-il pas qu'il y ait, au dessus des flots troublés, au dessus de l'abîme, une voile sans tache, une arche de salut, où des mains pures de sang, où des visages amis accueillent les naufragés et les consolent.

Telle est la position que nous concevons pour l'École sociétaire. C'est le rôle tracé à toutes les pages des livres de Fourier comme à toutes les pages de l'Evangile, et nous devons rester fidèles à cette politique de la sagesse et de l'amour.

Nous marchons donc résolument dans la révolution, mais sans nous confondre avec ceux qui combattent violemment autour de nous, et nous portons, toujours haut levées au-dessus de la tourmente, la bannière de l'organisation, de la paix et de l'unité.

L'ignorance et l'égoïsme ont enfanté les rapports faux, l'oppression, la haine et le carnage. La lumière et l'amour vont enfanter l'harmonie sériaire, la liberté, la paix et la fraternité. L'École sera véritablement l'arche de l'humanité, si, subordonnant en elle l'activité guerrière et destructive, elle s'équilibre et s'élève de plus en plus dans la sphère de l'activité créatrice, conciliatrice et unitarisante, si je puis ainsi parler.

L'École, à l'égard de toutes manifestations excentriques, doit avoir provision de tolérance. Là souvent s'élaborent les germes d'autorités nouvelles.

L'École, à l'égard de toutes autorités constituées, doit avoir des rapports, non de basse humilité, mais de dignité et de mesure.

Domaine des Idées.

L'École ne doit pas rester étrangère, indifférente ou dédaigneuse à l'égard des doctrines anciennes ou nouvelles. Faute d'avoir bien regardé, faut d'avoir ouvert nos yeux, nous accusons des ténèbres là où il y a souvent de la lumière. *L'écart absolu*, recommandé par Fourier comme méthode, doit nous conduire à tout voir et à tout comprendre. Et, en effet, le vice des méthodes anciennes, comme le maître l'a si bien dit, c'est le *simplisme*. Notre méthode étant intégrale doit nous faire découvrir tous les éléments épars de la vérité. Nous devons recueillir tous les rayons colorés épars pour les ramener à l'unité du blanc.

Il a été bon et naturel que l'École se distinguât, se tranchât dans le monde. Il est nécessaire qu'aujourd'hui elle se fasse unitaire, qu'elle cherche à tout embrasser.

Domaine des Sentiments.

L'École doit être non-seulement foyer de sagesse par rapport aux partis, de *compréhensivité* par rapport aux idées, mais encore et surtout foyer d'amour par rapport à tous les hommes.

Notre indulgence, notre tolérance doivent être éclatantes; — ce qui n'exclut pas les immolations indispensables de certains représentants de l'esprit du mal. La règle porte toujours l'exception. Notre affection doit être profonde. Aimer, aimer, aimer encore, telle est la devise de l'apôtre; nous sommes des apôtres.

L'École doit entourer de sa sollicitude pieuse les pauvres, les affligés, les captifs, les enfants, mais il est une part de l'humanité qui appelle surtout notre dévouement respectueux, c'est la femme.

Nous ne pouvons pas sans doute, en milieu civilisé, faire épanouir l'arbre de la chevalerie harmonique, mais il est possible du moins d'en faire entrevoir le germe sous la forme de la déférence et du respect envers les femmes. Dans tous nos actes, dans tous nos écrits, que se manifestent donc la sollicitude pour le sort des femmes, le respect le plus profond pour le sexe délicat.

Religion.

Quand nous, les hommes, qui avons fonction d'initiative dans cette phase du mouvement humain, quand nous aurons embrassé dans notre amour l'humanité tout entière, ce ne sera pas assez. Nous avons encore à aimer Dieu, à nous unir au Créateur, au suprême ordonnateur des harmonies éternelles, nous avons à remonter à la source de la vie.

L'unité des hommes entre eux et l'unité des hommes avec Dieu, — telle est la formule suprême et parfaite de la destinée.

Cette unité définitive a été le but, plus ou moins exprimé et défini, de toutes les religions. Mais nulle part l'expression n'en est aussi nette, aussi éclatante que dans l'Evangile.

Ce principe et cette fin de la destinée, l'union avec Dieu, éclate également à chaque ligne des livres de Fourier, sous la forme spécialement neutre et scientifique qui caractérise son génie.

Dès lors, l'École phalanstérienne doit chercher à s'unir de plus en plus avec toutes les âmes religieuses qui aspirent aux perfections célestes, qui s'efforcent de vivre dans la contemplation de Dieu.

Quelles que soient leurs erreurs, leurs [illegible] les âmes qui cherchent l'harmonie divine. Nous devons être sympathiques à cet élan naïf ou laborieux qui détache les âmes de ce monde subversif. A nous d'éclairer leur esprit, à nous de démontrer même aux plus désespérés que le royaume de Dieu peut être, pour une part, réalisé ici bas.

Plus l'École se fera affectueuse envers les âmes religieuses, plus elle se fera elle-même religieuse dans la haute et intégrale acception du mot, et plus elle sera conquérante et triomphante.

Nous devons donc témoigner une égale tolérance, une égale déférence, envers tous les cultes. Nous avons des phalanstériens dans toutes les communions religieuses. C'est une raison pour nous de les respecter toutes; c'est un signe que nous devons les comprendre toutes.

Nous avons des prêtres dans nos rangs; c'est un signe que notre idée peut en conquérir encore. La théorie de Fourier, c'est la forme sociale de l'unité spirituelle enseignée par le Christ. Tôt ou tard, l'Église le comprendra.

Si l'Église est rebelle, si Pierre, devenu vieux, ferme les yeux et étend les mains, redoublons d'efforts fraternels et pieux, guidons avec une piété filiale cette mère affaiblie, l'Église, qui, durant tant de siècles, guida l'humanité dans la voie de l'unité.

Ce n'est pas à dire assurément que nous devions nous taire sur les torts, les faiblesses, les erreurs des prêtres et des églises diverses. Nous avons une grande œuvre d'interprétation progressive à accomplir, nous avons beaucoup à soustraire et à retrancher dans les idées vulgaires du clergé. Mais que ce devoir soit rempli avec douceur autant qu'avec fermeté.

Peut-être convient-il aussi que nous prenions la peine d'étudier à nouveau l'histoire de l'Église et d'approfondir sa doctrine. Plusieurs d'entre nous, après avoir rejeté par l'écart absolu, avec les superstitions du moyen-âge, les préjugés négatifs du dix-huitième siècle, en sont venus à confesser les vérités de l'Evangile, à adorer le Dieu des chrétiens. Un esprit supérieur parmi nous, H. Doherty, explique les mystères par les lois mêmes de la Série. Ces faits méritent notre attention sérieuse, car ils semblent annoncer l'accomplissement de ce désidératum de tous les grands esprits, l'accord de la foi et de la raison. En tout cas, le poète a dit : Qu'on puisse aller même à la messe, ainsi le veut la liberté. Ce que veut la liberté, la Série le veut. L'École phalanstérienne doit au moins tolérance et affection à tous ses frères, quelle que soit la diversité de leurs sentiments et de leurs cultes.

Variété dans l'unité, tel est le principe fondamental de la Série. Si l'École est réellement l'organe de la science de l'unité universelle, qu'elle sache tolérer tout, comprendre tout, aimer tout. Pour avoir, la première, tout embrassé dans son sein vivifiant, la première elle aura la gloire et la joie d'être le définitif flambeau de l'humanité, et de réaliser sur la terre la paix et le bonheur du royaume de Dieu.

AVIS.

L'association des manufacturiers de cuirs et de peaux de Paris, comprenant les corroyeurs, les selliers et les cordonniers, prévient les intéressés que, par décision votée en séance générale du 17 courant, la liste des membres qui pourront être admis à signer l'acte de société sera close dans les premiers jours de décembre.

S'adresser, pour inscriptions et renseignements, tous les jours, de 10 à 5 heures, rue d'Argenteuil, 34, chez le citoyen V. Arnaud, président provisoire.

Même avis est donné aux intéressés à l'association des Brossiers de Paris.

Que chacun des membres déjà inscrits dans ces deux associations constituées sous le principe de la solidarité commerciale et fraternelle, se fasse un devoir de communiquer cet avis, afin que les égoïstes et les indifférents ne puissent accuser qu'eux-mêmes s'ils attendent le moment où ils ne pourront plus être admis que sur la liste supplémentaire.

Science sociale. — M. Victor Hennequin fait en ce moment des conférences sur l'association, rue de la Douane, n° 18, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du soir.

Et rue Charonne, n° 39, au faubourg Saint-Antoine, les LUNDIS et JEUDIS, même heure.

FAITS DIVERS.

Quelques journaux ont parlé d'une visite que l'ambassadeur d'une nation étrangère aurait faite à M. Louis-Napoléon Bonaparte. Ce fait n'a aucun fondement. (*Moniteur du soir.*)

— On écrit de Rome : « M. Rossi a été frappé d'un coup de poignard à la gorge en se rendant à la salle des séances. L'ordre n'a pas été troublé. » (*Idem.*)

— Le banquet démocratique et social des Écoles s'organise activement. Il aura lieu sous peu. Les étudiants pourront se procurer des billets chez les citoyens Martin, 4, rue de Taranne; Levy, rue de l'Est, 47; Mme Gant, libraire, sous les arcades de l'Odéon, et dans les bureaux des journaux suivants : la *République*, la *Démocratie pacifique*, la *Réforme*, le *Peuple*, la *Révolution démocratique et sociale*, le *Populaire*.

— Réunion électorale du troisième arrondissement, boulevard du Temple, n° 43; mardi 21, à 7 heures du soir. Tous les citoyens sont admis.

— M. J. Allix ouvrira dimanche prochain, 26 novembre, dans la grande salle de la société de l'Union, passage Jouffroy, 46, des cours publics et gratuits de langue française, préparatoire aux examens de l'Hôtel-de-Ville et de la Sorbonne. Ces cours sont spécialement destinés aux jeunes personnes qui se préparent à l'enseignement.

Les cours auront lieu le jeudi et le dimanche de chaque semaine, à 4 heures et demie de l'après-midi. Celui du jeudi s'adressera principalement aux aspirantes qui désirent se préparer pour la session de janvier prochain.

Les jeunes personnes qui voudront suivre ces cours comme élèves doivent obtenir une carte spéciale d'admission et se faire inscrire d'avance à cet effet, soit au bureau de la société de l'Union, soit à l'institution de Mlles Allix, rue du Faubourg-du-Roule, 82, ou s'adresser directement à M. J. Allix, rue de la Réforme, 50.

— Un jour viendra, dit le *Constituant* de Toulouse, où plus d'un représentant regrettera la conduite qu'il a tenue, c'est celui où il faudra se présenter de nouveau devant les électeurs et rendre compte de ses actes. Outre que nous serons trop près des événements pour qu'il soit facile de donner le change, nous savons qu'un représentant de la gauche relève, avec soin, tous les votes dans les occasions importantes, et que son travail sera rendu public après la dissolution de l'Assemblée.

— Le mardi 28 novembre, à sept heures et demie du soir, M. Émile Chevé ouvrira, chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60, un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie. — Les leçons auront lieu à la même heure, les mardis, jeudis et samedis.

— On lisait, il y a quelques jours, dans une feuille d'annonces, [illegible] ... (*La Presse.*)

— Nos villes et nos campagnes, dit l'*Echo de Vesone*, sont inondées de publications napoléoniennes en prose et en vers, et le peuple, qui achète tout, porte ses cinq centimes pour celui qui lui promet le dégrèvement de tous les impôts. Pauvre peuple! on a beau lui répéter :

Napoléon n'est pas ce qu'un vain peuple pense,
Votre crédulité fait toute sa science;

comme Orgon, il refuse de croire et veut une fois de plus être trompé... Toujours est-il que ce ne sera pas notre faute.

— Dimanche dernier, des prix ont été distribués à Vincennes en présence du général Lamoricière aux meilleurs tireurs de la garnison et des troupes campées sous Paris. Le premier prix obtenu par un voltigeur se composait d'une fort belle montre en or et d'une épinglette attachée à une grenade du même métal.

— M. Astouin, représentant des Bouches-du-Rhône, a écrit aux journaux de ce département pour leur recommander la candidature du général Cavaignac. Nous remarquons dans sa lettre les phrases suivantes :

« Hommes de bien *et vous ouvriers*, dont je suis plus spécialement « le représentant, la position dans laquelle le pays se trouve placé n'est » terrible *que parce que l'avenir est encore incertain*; mais, si la na» tion sait se donner pour chef un homme de bien, représentant et dé» fendant les intérêts de tous, la France est sauvée. »

M. PROUDHON ET LA RÉACTION. — C'est un rude adversaire que M. Proudhon, dit le *Journal de Bergerac*, et l'on sait aussi qu'un abîme le sépare des socialistes dont il stigmatise le charlatanisme et la mauvaise foi... Mais n'est-il pas remarquable que le parti modéré qui forme l'imposante majorité du pays trouve, au moins pour le moment, un utile et puissant auxiliaire dans cet implacable M. Proudhon?

— En Russie, dit le *Politique de Bruxelles*, l'entretien du soldat d'infanterie s'élève, par année, à 120 f.; en Autriche, à 212; en Prusse, à 240; en France, à 340; en Angleterre, à 538. Nous n'avons pas de renseignements précis sur la dépense en Belgique; seulement elle est un peu plus forte qu'en France et moindre qu'en Angleterre.

LES RENARDS DE SAMSON. — On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, du 15 novembre :

« La semaine dernière, les habitants de la ferme des Grands-Arrêts, commune de Cheille, trouvèrent auprès d'un tas de chaume, dans la cour de leur ferme, une poule enduite de goudron et à demi-brûlée. Il paraît que cette volaille, après avoir été enduite de cette matière inflammable, qu'on avait allumée, aurait été lancée dans la cour de la ferme, afin qu'en se réfugiant dans quelque grenier, dans la paille ou dans les écuries, elle mît le feu dans une partie quelconque des bâtiments. Cette combinaison infernale a, Dieu merci, manqué son effet. Le fermier a porté plainte, et la justice est à la recherche de l'auteur de cette coupable tentative. »

ASSOCIATION INDUSTRIELLE ET FRATERNELLE DES FORMIERS, rue du Cadran, 12.— Les ouvriers qui ont fondé cette association ont l'honneur de prévenir MM. les cordonniers et bottiers qu'ils viennent de fonder une fabrique où l'on trouvera toujours un assortiment de formes et embauchoirs. Ils s'engagent à exécuter toute espèce de modèles, à 40 0/0 au dessous du cours.

LE PRINCE! — Si M. Louis Napoléon ne se montre que le moins possible et ne parle jamais en public, sachant bien qu'il ne gagnerait rien à être connu, en revanche, dans le petit cercle d'amis où il trône, il croit devoir se donner des façons napoléoniennes. Lorsqu'il se rend au milieu de ses amis, M. Louis Bonaparte se fait précéder d'un chasseur en grande livrée qui annonce son entrée par ces mots solennels : « Le prince! » Aussitôt les dames se lèvent et forment la haie depuis la porte jusqu'à la cheminée. Le prince, une main derrière le dos et l'autre dans son gilet, par imitation de son oncle, s'avance en distribuant les saluts et les sourires à sa cour; — touchants préludes aux graves fonctions de président de la République, et qui montrent combien le candidat de la *Presse* est pénétré de l'esprit de son siècle et des mœurs de notre pays! (*National*.)

Ligue de la Fraternité universelle.

Depuis quelques années un prolétaire des Etats-Unis, un simple forgeron, s'est donné la mission de former un ligue de fraternité entre tous les peuples, entre toutes les races de l'humanité. Cet homme, c'est Elihu Burrit, dit le forgeron érudit.

Burrit est un homme de cinquante ans qui s'est occupé très activement de l'abolition de l'esclavage. Il s'est fait remarquer aussi par une grande érudition linguistique. De là lui vient le sobriquet de *learned Blacksmith* (forgeron érudit). Un voyageur anglais, lord Morpeth, qui a parcouru les Etats-Unis en 1842, y a rencontré le forgeron Burrit; à son retour en Angleterre, lord Morpeth a publié des fragments de ses impressions de voyage, et dans ces fragments il a fait un immense éloge de son ami le forgeron érudit. Cet éloge a préparé le public anglais à recevoir Burrit avec respect et distinction. Il n'a pas tardé à profiter de l'occasion pour se rendre en Angleterre, où il paraît vouloir accomplir une grande mission : celle de former ce qu'il nomme la ligue de la fraternité universelle.

Son principal mode d'action est de parcourir les grandes villes d'Angleterre, où il s'adresse aux sectes religieuses qui ont l'habitude de prêcher contre les horreurs de la guerre. Un certain nombre de ces sectes ont formé depuis longtemps des sociétés de paix ayant pour mission d'éclairer le peuple sur les misères, les crimes et les ravages de la guerre, et notamment sur les dépenses ruineuses des armées en temps de paix.

Ces sociétés ont fourni à Burrit le point d'appui qu'il lui fallait pour commencer sa mission.

Le congrès de la paix qui a eu lieu à Bruxelles, au mois de septembre dernier, a été provoqué en grande partie par les efforts de Burrit.

Au point de vue démocratique et social, il y a un vice radical à la base de la ligue de fraternité des peuples, telle qu'elle est constituée. Ce vice radical, c'est l'ancien esprit de secte religieuse et d'économie politique qui domine dans le sein du comité directeur. Toutes les questions démocratiques et sociales qui agitent les peuples de l'Europe sont exclues des discussions de la ligue. Le parti du libre-échange y est représenté par Cobden et ses amis; les sectes religieuses dites *dissidentes* y sont représentées par de nombreux partisans très influents qui ont en aversion toute idée de république démocratique et sociale. Burrit lui-même n'est pas sympathique aux idées de réforme sociale, ou, si toutefois il l'est, il n'oserait pas [illegible] ses amis et coopérateurs. Nous l'avons vu à Paris, au mois de [illegible] dernier, où il est venu nous demander de prendre part au congrès qu'il voulait organiser. Quand nous abordions la question de la nécessité des réformes sociales, il n'a rien voulu répondre. C'est tout simple : la plupart de ses amis sont des économistes, des [illegible] et des grands seigneurs, qui demandent la paix et le désarmement général pour économiser les frais de la guerre, et [illegible], pour se conformer à l'esprit de l'Evangile, au moins sous le rapport de la paix, sinon sous les rapports de l'égalité, de la liberté et de la fraternité.

Nous sommes fâchés d'avoir à faire des [illegible] sur l'œuvre fraternelle et pacifique [illegible] mais l'intérêt de la démocratie sociale exige de nous la vérité et la franchise avant tout; cela dit, nous nous bornons pour aujourd'hui à reproduire la lettre suivante, adressée par Cobden à son ami Sturge :

Mon cher Sturge,

Je regrette de ne pouvoir accepter l'invitation pour le congrès de Bruxelles; mais je vous prie d'être l'interprète de mes vœux pour le succès de votre démonstration pacifique.

On me demande mon opinion sur trois propositions qui doivent être soumises au congrès.

1° L'utilité de recommander l'insertion dans tous les traités internationaux d'une clause d'après laquelle toutes les contestations seraient résolues par voie de médiation. J'approuve de tout cœur cette proposition, mais qu'il me soit permis d'indiquer qu'il vaudrait mieux recommander que des traités fussent faits expressément pour obliger les nations contractantes à soumettre leurs contestations à la décision d'arbitres; je ne pense pas qu'il soit facile de trouver un objet qui soit plus digne d'un traité spécial que celui dont il est question dans cette clause.

2° L'utilité d'établir un congrès des nations pour former un code international.— Jusqu'à ce que j'aie entendu les arguments en faveur de cette proposition, je douterai de son utilité.

3° Recommander, comme un objet de la première importance, un désarmement général aux différents gouvernements de la chrétienté.—J'espère que le congrès cherchera à ouvrir les yeux de toutes les nations de l'Europe sur les énormes dépenses occasionnées par leurs armements permanents. Pour atteindre ce but, vous n'avez qu'à publier, dans les différentes langues du continent, quelques faits bien simples. Lorsque l'année dernière je voyageais sur le continent, j'ai pris quelques peines pour être bien renseigné sur les détails statistiques suivants : rappelez-vous qu'alors aucun symptôme révolutionnaire n'avait apparu, et que les armements se sont accrus partout pendant la présente année.

J'ai calculé que la force totale effective des armées régulières de l'Europe en 1847, y compris celle de la Grande-Bretagne, montait à plus de 2 200 000 hommes, et que le nombre d'hommes à bord des vaisseaux de guerre excédait 150 000, ce qui fait ensemble 2 350 000 hommes, tant soldats de terre que de mer. Les gardes nationales de France et de Suisse, la landwehr de l'Allemagne et les autres corps susceptibles d'un service militaire temporaire, je suis bien modéré en les évaluant à un million d'hommes. Ajoutez à cela les agents de police armés, les gardes civiques, les gendarmes et les douaniers, et vous aurez un total de près de 4 millions d'hommes armés. Mais je m'arrête pour un moment aux 2 350 000 soldats de terre et de mer : c'est ce qu'on appelle les armées sur pied de paix; mais je doute que, dans la période la plus active des guerres de Napoléon, il y ait eu une force armée effective aussi considérable en Europe; elle a pu être plus nombreuse sur le papier; mais un plus grand nombre était dans les hôpitaux ou rendu hors de service par d'autres causes.

Il n'est pas facile de calculer la dépense précise de ces armements. Si sur le continent la dépense par homme est la même qu'en Angleterre (mais ce serait une évaluation exagérée), les dépenses directes pour les forces régulières seules monteraient à 250 000 000 liv. par an. Il y a en outre de grandes dépenses pour entretenir et réparer les places fortes sur le continent, dépenses dont l'Angleterre est presque exempte. Il faut aussi se rappeler que les hommes qui sont ainsi enlevés aux travaux productifs sont tous dans la force de l'âge, et en calculant que chaque homme serait capable de produire, soit dans l'agriculture, soit dans les manufactures, la somme bien modeste de 50 liv. par an, cela fait une perte totale de un million de livres par an. Je n'ai pas parlé de la dépense nécessaire pour les armes et l'équipement des gardes nationales et landwehr, ni de la valeur du travail enlevé aux occupations privées et qu'on sacrifie au service militaire temporaire. Sans vouloir affirmer l'exactitude précise de mes évaluations, j'irai au devant de toutes les objections, et je me contenterai de dire que la dépense de tous les armements permanents de l'Europe, sans compter la police, montent à plus de 200 millions sterling par an. Ces charges énormes doivent avoir considérablement aggravé les souffrances des populations individuelles pendant les dernières mauvaises années et peuvent avoir contribué à causer ce mécontentement qui a si souvent fini par des révolutions.

On m'objectera peut-être que j'en appelle à des motifs peu élevés, en envisageant ainsi la question sous le point de vue pécuniaire. Cela est vrai; mais si le nouveau Testament n'a pu inspirer aux nations chrétiennes la foi dans les principes de la paix, je suis bien excusable de démontrer combien a été coûteux l'appui qu'on a cherché dans la guerre pour se défendre. Lorsque Jenner faisait ses appels à l'humanité de certaines autorités paroissiales, il ne réussit à leur faire adopter sa découverte qu'en leur prouvant qu'il en coûterait moins de vacciner les pauvres que de payer les cercueils pour ceux qui mouraient de la variole. Mais il n'y a pas de danger que le congrès perde de vue le côté moral de la question. Le système moderne (car c'est d'origine moderne de maintenir des armées permanentes en temps de paix) est un scandale pour la civilisation de notre siècle. Il proclame une défiance complète de la part de chaque nation européenne dans les protestations pacifiques des autres, et nous fait retourner en arrière à cet état de société dans lequel les tribus barbares étaient toujours armées, s'attendant à chaque instant à être attaquées par leurs sauvages voisins.

Probablement sur le continent on vous traitera de ridicules, comme je l'ai été en Angleterre, pour plaider en faveur d'une utopie telle qu'un désarmement général. La majorité de l'humanité est peut-être opposée à nos vues ou seulement indifférente; mais vous savez qu'en combattant pour un principe basé sur la vérité et sanctionné par la loi de Dieu, nous n'avons qu'à persévérer pour changer notre minorité en majorité. Votre congrès sera la protestation contre un système qui répugne à l'humanité et au sens commun, et je ne puis que répéter le regret que j'éprouve de n'avoir pu prendre une part personnelle à vos travaux.

Croyez-moi, etc. Signé R. COBDEN.

PETITE CORRESPONDANCE.

A un conducteur des P. et Ch. — Merci de l'idée; elle est bonne; mais un état complet des conduct.. avec tous les documents qu'il serait convenable de mettre dans un tel alm. exigent du travail et du temps. On y pensera pour l'an prochain. — F. C.

Bourse du 20 novembre.

La réponse de ce jour du *Journal des Débats* au *Moniteur*, sur le portefeuille du Trésor, paralyse un peu l'essor de la rente : néanmoins, on finit en hausse assez grande. Le 5 0/0 était samedi à 63 95; il finit à 64 30.

Le 3 pour 100, de 44 40, arrive à [illegible].

La Banque de France gagne 5, à 1325.

Le chemin de fer d'Orléans, de 567 50, arrive à 572 50. Avignon-Marseille ne varie pas. Le Nord gagne 2 50, à 340.

La bourse soutient sa fermeté et semble présager une hausse plus grande.

On causa du banquet de Ledru-Rollin, qui a eu lieu hier au Château-Rouge, où Louis Bonaparte a été repoussé à une immense majorité.

On parle d'une résolution importante de la Diète, qui interviendrait même avec la force armée à Berlin contre les dernières décisions du roi de Prusse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 40	44 95	44 40	44 55
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	64 60
Cinq 0/0	63 95	64 ••	63 60	64 30

20 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 55	4 Canaux avec prime	910 ••
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5 0/0 j. du 22 mars	64 30 ••	Caisse hypothécaire	97 50
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	•• •• ••	[illegible]	••• ••

4 0/0 du 22 septembre	•• ••	Espagne, dette active	25 [illegible]
Actions de la banque	1325 ••	— dette passive	• ••
Rente de Naples, 1 juillet	•• ••	— 3 0/0 1841	• ••
Récép. Rothschild	77 50	Emprunt portugais 5 0/0	• ••
3 0/0 de l'État romain	63 [illegible]	— 3 0/0	• ••
5 0/0 belge 1840	76 75	2 1/2 hollandais	• ••
— 1842	76 90	Zinc Vieille-Montagne	1900 ••
— 4 1/2	71 50	H. de la Grand'Combe	• ••
— Banque (1835)	75 ••	Emprunt du Piémont	[illegible]
Obligations de la Ville	1125 ••	Lots d'Autriche	• ••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	•• ••	•• ••	Orléans à Bordeaux	362 50	365 ••
Versailles, rive droite	•• ••	162 50	Du Nord	337 50	340 ••
— rive gauche	96 25	95 ••	De Paris à Strasbourg	345 ••	346 ••
Paris à Orléans	567 50	572 50	Tours à Nantes	240 ••	240 ••
Paris à Rouen	347 50	345 ••	Paris à Lyon	355 ••	356 ••
Rouen au Havre	175 ••	160 ••	Montereau à Troyes	•• ••	100 ••
Avignon à Marseille	157 50	157 50	Dieppe à Fécamp	•• ••	•• ••
Strasbourg à Bâle	75 ••	75 ••	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	242 50	243 75	Bordeaux à la Teste	•• ••	•• ••
Amiens à Boulogne	••• ••	••• ••			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 novembre.

THÉATRE DE LA NATION —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — André del Sarto.
ITALIENS.—Andremo à Parigi.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODÉON.—Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Catilina.
GYMNASE.—O Amitié! un Mari qui se dérange, Gants jaunes.
VAUDEVILLE.—Le Roi de Cœur, Feu d'artifice, Roger, Cadet.
VARIÉTÉS.—Mignonne, le Lion, un Monsieur, les Enfants.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Czar, le Club, le Cuisinier, les Envies, la Vie, Titi.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Livre noir, Tohubohu.
GAITÉ.—Fualdès.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—L'Ange dans le Monde, les Couturières, Comte et Comtesse (ballet).
FOLIES.—Visite du Diable, Chiffonnier, Fontenay, Gibon.
DÉLASSEMENTS.—Entre Amis, le Nouveau Joseph, Sainte-Pélagie, le Grenier.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Guimard, la Peine, une Politesse, les Sept Péchés.
THÉATRE CHOISEUL.—Gentil-Hussard, Mme de Genlis, Don Quichotte, Fontanarosa.
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 316. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 22 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, [illegible]

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN.
PARIS. Un an. 20 f., 6 mois. 11 f., 3 mois. 6 f.
DÉPAR. ET ÉTR. — 32 — 17 — 9
PAYS à surtaxe — 50 — 26 — 14
AU NUMÉRO-DOUBLE DU LUNDI
PARIS, DÉP. ET ÉTR. 10 — 5 — 3
PAYS à surtaxe 13 — 7 — 4

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, édit. de musique, pass. des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Bayeux; Bruxelles, Michel, lib., marché aux Bois, 1.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

[illegible]

INSERTIONS SPÉCIALES [illegible]

Les Annonces sont également reçues à la Société des Annonces (Bigot et Cie), place de la Bourse, 8.

Les lettres et envois doivent être affranchis. [illegible]

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS. 21 NOVEMBRE.

Assemblée Nationale.

DISCORDES.

La République a vraiment bien fait des affaires aujourd'hui.

Il paraît que depuis quelque temps un certain nombre d'anciens membres de la commission exécutive se sont exprimés très publiquement de la manière la plus défavorable contre le général Cavaignac, à propos de sa conduite dans les affaires de juin.

Tout le parti monarchique a attisé le feu de la discorde, et la *Presse* a commenté toutes ces rumeurs avec sa passion habituelle.

Elles ont pris des proportions si extraordinaires que le général Cavaignac a cru devoir monter à la tribune pour demander qu'un jour fût fixé où il pût s'expliquer contre MM. Garnier-Pagès, Duclerc et autres, des *calomnies* proférées contre lui.

Cette interpellation a été vivement relevée par les deux anciens ministres que nous venons de nommer et par M. Ledru-Rollin. Les explications ont été remises à samedi, pour donner à MM. Marie et Lamartine, absents en ce moment, le temps de revenir à Paris.

Voilà donc les républicains en pleine discorde! C'est très fâcheux, non pas en ce que nous croyons le moins du monde le sort de la République compromis pour quelques querelles personnelles, mais parce qu'elles vont donner un faux espoir à ses ennemis, et les encourager dans leurs tentatives contre-révolutionnaires, auxquelles ne les sollicite déjà que trop l'incertitude des classes bourgeoises. Dans leurs conspirations, les réactionnaires ne veulent pas tenir compte des classes ouvrières, qui, elles, sont franchement républicaines, et sauront défendre leur conquête de Février contre tout parti assez fou pour vouloir y porter atteinte.

La séance s'est terminée par l'adoption du projet de loi sur les caisses d'épargne et les bons du Trésor.

Souscription européenne pour la famille de Robert Blum.

Notre attente n'a pas été déçue: les démocrates ont répondu à notre appel; nous publierons demain la première liste des souscriptions versées entre nos mains.

L'Avarice.

Ce n'est pas de l'avarice d'Harpagon qu'il s'agit ici, mais de cet amour des richesses, de cet égoïsme de bien-être et de satisfaction qui fait oublier le monde entier pour soi-même, et sacrifier tout, honneur, patrie, liberté, dans l'espoir de conserver ce peu d'or, au gain duquel on a courbé son âme, fatigué son corps pendant tout une longue vie.

Comment ses jours de jeunesse et de générosité ont-ils passé si vite à cette Bourgeoisie, fille aînée de la Révolution de 1789? Comment a-t-elle vieilli si promptement? Elle s'est faite avare, elle s'est attachée sans repos ni trève à la recherche des richesses, comme l'y engageait un de ses plus funestes conseillers, non pas des richesses pour tous, mais des richesses individuelles; non pas des richesses résultat d'un labeur utile et dévoué, mais des richesses ramassées dans le jeu, l'agiotage et la corruption.

Et quand un vent d'orage a dissipé en un instant tous ces trésors si souvent mal acquis, ces chiffons de papier sur lesquels reposaient ces fortunes si frêles, quand la gêne, la misère ont fait irruption dans la bourgeoisie, ont fait redescendre dans le peuple et le prolétariat une partie de ces roturiers émancipés par 89, quelle leçon aurait dû en tirer la Bourgeoisie, si elle n'était pas aveuglée par l'avarice?

Cette catastrophe imprévue ne devait-elle pas lui enseigner qu'il y a entre elle et le peuple un lien éternel de solidarité, et que, si dans l'enivrement de sa nouvelle fortune, elle a oublié un moment le peuple, elle sera toujours rudement ramenée à ce souvenir par une punition méritée?

Mais, comme les vieillards qui se laissent capter par un avide flatteur ou un prêtre artificieux, la Bourgeoisie, plutôt que de retourner au peuple, semble aujourd'hui se laisser conduire par les partis rétrogrades qu'elle a vaincus en 89 avec l'aide du peuple.

Oui, elle n'a pas le courage d'être républicaine! oui, dans sa pusillanimité, elle s'effraie des difficultés, et une partie d'entre elle abandonnerait volontiers toutes nos glorieuses conquêtes pour un instant de repos.

Elle s'allie, chose étrange! avec l'ancienne noblesse pour refaire en France une troisième restauration, pour y ramener la royauté du droit divin. Elle qui était si fière d'avoir pris partout le premier rang à la cour du roi-citoyen, à l'armée, à la ville, elle s'abaisse jusqu'à vouloir ramener la cour d'un roi légitime, dont elle sera honteusement exclue, jusqu'à vouloir rétablir des privilèges de nom et de race dont le souvenir était perdu, et auxquels elle ne participera point.

Et pourquoi tant d'abnégation et d'humilité? Pour conserver ce qui lui reste de fortune.

Les malheureux! Ils ne voient pas que dans cette guerre civile épouvantable que ferait éclater en France le retour de la branche aînée des Bourbons les fortunes qui périront les premières seront celles de la bourgeoisie.

Sur quoi reposent ces fortunes? sur la terre? Non. La terre est encore à la noblesse, en grande partie. Le paysan possède le reste.

Sur le commerce et l'industrie? Oui. Quel merveilleux moyen de faire prospérer le commerce et l'industrie qu'une guerre civile implacable entre les républicains et les carlistes!

Et voilà pourtant à quoi se résout le cerveau troublé par la peur et l'avarice d'un grand nombre de bourgeois.

Ils ne s'en cachent pas, car leur naïveté est égale à leur ignorance. « Nous ne nommons Bonaparte que pour renverser la République et ramener la monarchie des Bourbons, » disent-ils publiquement, ne s'apercevant pas qu'ils sont les dupes de ce parti habile, rusé et persévérant qui se compose des restes de la vieille monarchie tombée en 1793 sous le fer du bourreau, et qui a de terribles revanches à prendre sur la France qui les a vaincus trois fois.

La royauté de Louis-Philippe était une transaction entre le principe absolu et le principe populaire. Cette transaction n'a pu durer longtemps; elle a été rompue dès 1835, par le roi lui-même.

Nos bourgeois espèrent-ils imposer une pareille transaction au petit-fils de Saint-Louis, à celui qui voudra bien rentrer en France, non pas en vertu des droits populaires, mais par la force de son droit divin? Et quand même une transaction menteuse aurait lieu, pourra-t-elle être observée par un roi *légitime*, entouré de sa noblesse, quand l'*usurpateur* Louis-Philippe, sorti des barricades et entouré de sa bourgeoisie, s'est trouvé fatalement entraîné à vouloir refaire peu à peu de la royauté de droit divin, pour avoir entrée dans la famille des autres rois, ses cousins?

Que la bourgeoisie y songe! Qu'elle voie à quelles extrémités la réduit cette apostasie des principes émancipateurs de notre grande révolution! Elle en est venue jusqu'à se plaindre de ce que les peuples étrangers revendiquent pour eux-mêmes la liberté:

« Que veulent ces Lombards? dit-elle d'un air ennuyé. Eh! mon Dieu! n'étaient-ils pas gouvernés paternellement par l'Autriche? Peuh! ne peut-on pas vivre heureux sans nationalité propre? Et ces Viennois! Ils sont bien punis, et ils l'ont mérité! Pourquoi se révolter contre leur empereur? Et ces Prussiens, n'ont-ils pas une constitution? Ce sont des brouillons qui nous attireront sur les bras le czar. Ah! nos pères ont peut-être eu tort de se révolter en 1789! »

Quand de pareils regrets sont exprimés hautement, faut-il s'étonner si tant de gens ne comprennent point la portée de la révolution de 1848, si tant de gens ne pensent pas un seul instant que c'est dans l'amélioration des institutions sociales qu'est le salut du monde.

En vérité, une profonde commisération nous saisit quand, dans les salons de la Bourgeoisie, nous entendons partout éclater des plaintes amères, des terreurs désespérées, et que, dans toutes ces pauvres âmes en peine, nous ne voyons aucun rayon d'espoir. Cette terrible inscription placée par le Dante à la porte de l'enfer: « Laissez toute espérance, vous qui entrez ici! », ils semblent l'avoir lue en entrant dans la République, que leur pusillanimité a transformée pour eux en un enfer véritable.

Le peuple a plus de courage, parce qu'il a la foi, absente des classes supérieures, où elle n'est remplacée que par la peur, l'avarice ou l'intrigue. Le peuple aussi souffre, mais il espère, et cette espérance le rend fort. Il peut avoir ses illusions, ses entraînements, et le stupide engouement qu'une partie du peuple manifeste pour le porte-manteau de l'Empereur en est la preuve; — mais il est convaincu de la nécessité d'une rénovation sociale; il en étudie ardemment les moyens; il se pénètre chaque jour davantage d'un espoir nouveau, et il peut dès à présent considérer l'avenir comme à lui. Tout au contraire, qu'a fait, qu'a appris la masse de la Bourgeoisie depuis dix-huit ans? Qu'espère-t-elle? que veut-elle? Elle n'en sait rien; elle ne veut que du repos.

Du repos! la course n'est pas achevée, le but n'est pas atteint. Honte et malheur à qui se repose trop tôt et ose se mettre en travers du chemin pour arrêter ses compagnons de voyage!

Le Berger de Kravan,

ENTRETIENS SOCIALISTES ET DÉMOCRATIQUES,

par EUGÈNE SUE.

Nous mettrons en vente, après-demain jeudi, le premier des petits livres socialistes d'Eugène Sue, dont nous avons annoncé la publication.

On retrouve dans ces dialogues la verve et le sentiment profond, religieux des souffrances du peuple, qui ont valu aux écrits d'Eugène Sue la juste renommée dont ils jouissent dans le monde entier. Ils sont faits pour inspirer à tous l'amour de la République et cet espoir d'un sort meilleur sans lequel il serait impie et inutile de prêcher aux masses une résignation impossible si elle devait être éternelle.

Dans cette première brochure, l'auteur passe rapidement en revue le sort du peuple sous l'Empire, les deux Restaurations et le règne de Louis-Philippe; puis il examine la situation, les manœuvres et les espérances des différents partis qui se liguent en ce moment contre la République. Il fait justice des prétendants à une couronne brisée, et montre le ridicule des prétentions de ces pygmées qui voudraient encore aujourd'hui tenter une escalade impossible et relever un trône à jamais abattu. Enfin, le dernier chapitre est consacré à la question brûlante de l'élection prochaine du président. La candidature de Louis-Napoléon est vivement combattue, et l'auteur conclut comme nous à ce que chacun choisisse parmi les candidats franchement républicains celui qui correspond le mieux à ses idées, à ses sympathies.

Cette publication n'est ni de la part de l'auteur, ni de la nôtre l'objet d'une spéculation. Aussi, non-seulement nous n'interdirons pas la reproduction, mais nous invitons formellement les journaux des départements à publier de ce petit livre tous les extraits qui leur sembleront propres à éclairer les esprits dans leurs localités.

Nous adresserons à chacun des journaux dont les sentiments franchement républicains nous sont connus, un exemplaire du BERGER DE KRAVAN, et nous les prions de vouloir bien prêter l'appui de leur publicité par citations et par annonces, à ce livre qui a pour unique but de préserver la France de nouvelles commotions sanglantes en propageant l'amour de la République.

La lettre suivante a été adressée par le citoyen Ch. Dain, représentant du peuple, au rédacteur de l'*Assemblée nationale*:

Monsieur,

Je lis dans l'*Assemblée nationale* d'aujourd'hui que, dimanche dernier, au banquet du Château-Rouge, j'ai porté un toast à Saint-Just, à Couthon, à Marat.

Je n'ai pas pris la parole au banquet du Château-Rouge, Monsieur. Je devais porter un toast à la presse; mais retenu au banquet des familles, j'ai été remplacé dans ce toast par l'un de mes collègues le citoyen Joly.

Voilà une vérité qui diffère singulièrement de celle du journal auquel vous prétendez emprunter votre citation. Si d'ailleurs je connaissais ce journal, je le prierais de démentir son propos, comme je vous prie de démentir le vôtre en insérant cette lettre dans votre plus prochain numéro,

Agréez, Monsieur, etc.,

CH. DAIN,
Représentant du peuple.

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur,

Soyez assez bon pour annoncer dans votre journal que je suis complètement étranger aux faits qu'une lettre, insérée dans votre numéro de ce jour, attribue à un professeur de l'Ecole de droit, désigné sous l'initiale O... Je suis sûr que le digne et savant collègue et ami auquel s'applique encore cette initiale répondra de son côté à ces allégations.

[illegible],
professeur à l'Ecole de droit.

Nous recevons ce soir, mais trop tard pour l'insérer une réclamation analogue de M. Oudot. Nous la publierons demain.

Esprit des journaux.

Nous lisons dans l'*Ere nouvelle*, organe du catholicisme conciliateur:

Ce qui excite surtout la colère de l'*Univers* contre nous, maintenant qu'il ne peut plus s'en prendre à notre *foi*, c'est la *conciliation*, but de tous nos travaux. Né pour la guerre, l'*Univers* ne connaît d'autres moyens de vaincre un ennemi que de le terrasser et de le briser. Il paraît croire que dans ses adversaires tout est mauvais, et que la nature humaine y est corrompue jusque dans son essence la plus profonde. D'honorables sympathies, d'honorables suffrages, que cependant nous n'acceptons pas tous également, et qui nous sont valus par un ton de modération et de justice, dont l'*Univers* avait depuis longtemps déshabitué la presse catholique, semblent l'effrayer. Comme il n'a jamais été l'objet de pareils égards, à tort ou à raison, nous ne le décidons pas, son imagination s'effarouche; et il ne peut se les expliquer que par des affinités secrètes avec l'erreur, et une diminution de la foi.

Le *Siècle* publie une lettre de M. Ferdinand Barrot qui est un acte d'adhésion formelle à la candidature de Napoléon l'[illegible]. Nous lisons dans cette lettre:

On me dit que dans le pays il y a une majorité acquise dès aujourd'hui à la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte; dès lors j'incline de ce côté, et me voilà du parti qu'on dit être celui du grand nombre.

M. Ferdinand Barrot se dit d'accord dans cette question avec *ses affections les plus chères*. Pauvre M. Odilon Barrot! Est-ce lui qu'on désigne et n'a-t-il point assez des ridicules de février?

Tout en publiant cette lettre, M. Chambolle y répond fort sagement par les réflexions suivantes:

Oui, je reconnais le fait et je constate l'aveu: c'est une coalition de regrets et de colères, de vagues inquiétudes, de souffrances cruelles, d'espérances contradictoires, qui pousse avec fureur un neveu de Napoléon, non pas à la présidence, mais au renversement du gouvernement républicain.

Il voudra résister à ce mouvement d'où lui-même sera sorti? Mais où sera sa force pour le combattre? S'appuiera-t-il sur les républicains? Mais ceux-ci, tout le monde le sait, seront en défiance contre lui. Sur les royalistes? Quoi! pour maintenir et fortifier la République? — Cédera-t-il, au contraire, emporté par le flot des passions qui déborderont? Alors il va se dresser de formidables résistances dans lesquelles seront engagés non plus quelques sectes, non plus un parti, mais la moitié de l'armée, la moitié de la garde nationale, et la partie la plus [illegible] de la nation. J'entends répéter tous les jours que la plupart des départements veulent la monarchie, et que la monarchie avec Louis Bonaparte ou sans lui triomphera. Ce ne sera pas du moins sans qu'on ait livré de terribles batailles, sans que d'un bout à l'autre de la France d'effroyables calamités aient précédé son retour!

Cependant elle triomphera. Beaucoup le pensent; mais quelle monarchie? L'empire avec un Bonaparte? La monarchie constitutionnelle avec la Régence ou avec un d'Orléans? La légitimité avec le duc de Bordeaux? Laquelle enfin? Prononcez! Chacune a ses partisans. — Croyez-vous qu'ils vont tous s'entendre et se donner la main [illegible] avant l'élection à la présidence! Leur accord ne se fonde [illegible] que sur une pensée de destruction. [illegible] traire. Ou nous sauront [illegible] par des luttes et des [illegible] civile avec la confusion, c'est [illegible]

[illegible]

La journée du 17 s'est passée [illegible] répand maintenant dans les provinces. [illegible]

déclarer que le vote de l'Assemblée, concernant le refus d'impôt, est nul; mais, dans toutes les provinces, on est très disposé à le prendre au sérieux.

Le major Herwarth est arrêté parce qu'il n'a pas empêché le vote de cette résolution. Le colonel de Sommerfeld, qui était chargé d'empêcher les séances à la maison des Arquebusiers, a pris son congé.

Beaucoup d'arrestations ont été opérées, entre autres celles de MM. Fénbrey, rédacteur du *Volksbloetter*, et Thiele, éditeur du *Publiciste*.

Un officier du 12e régiment qui déclarait devant le front des troupes que tirer sur le peuple est un crime de haute trahison, a été aussi arrêté.

La police a signifié au député Igel de quitter Berlin.

Deux compagnies de la garde royale ont déclaré qu'il était indigne d'honnêtes soldats d'être employés à un métier de police. Elles ont été désarmées et incarcérées.

Trente soldats du même régiment ont subi le même sort, pour avoir refusé de croiser la baïonnette contre des citoyens.

Un capitaine de la garde, M. V. Vitz Leben, se trouve également arrêté, pour avoir adressé au ministère ainsi qu'au président de l'Assemblée nationale, la déclaration qu'il donnait sa démission, attendu « qu'il était de son devoir de citoyen et de son honneur de soldat, de ne pas exécuter les ordres d'un ministère qui indisposait toute la nation et que l'Assemblée nationale avait déclaré traître à la patrie. »

On infère des articles publiés par le *Moniteur prussien* que le roi va dissoudre l'Assemblée nationale, l'ajournement et la translation ayant si peu atteint leur but.

Suivant d'autres nouvelles, le gouvernement serait au contraire peu éloigné de rapporter l'ordonnance relative à la translation de l'Assemblée nationale à Brandebourg, et d'entrer ainsi dans la voie d'un arrangement pacifique. Reste à savoir si une réconciliation est possible.

Les chefs du parti de l'Assemblée nationale demanderaient par exemple que le nouveau ministère fût formé dans le centre gauche et la gauche, et que, dans tous les cas, MM. Waldeck et Jacoby en fissent partie; que le roi congédiât son entourage actuel et qu'il fixât sa résidence à Berlin; que tous les princes de la maison royale résidassent à l'étranger pendant la durée de l'Assemblée; que les troupes de la garde fussent immédiatement licenciées; que Berlin fût évacué par toutes les troupes; enfin, que le roi ne s'immisçât plus dans les affaires de gouvernement proprement dites, et qu'il les laissât aux ministres.

Si Frédéric-Guillaume, ce qui est probable, n'accepte pas ces conditions, l'Assemblée, poussée à bout, recourrait à des mesures vis-à-vis desquelles le refus d'impôt ne serait que de la modération.

Dans les provinces, on va mettre toutes les autorités en demeure de déclarer si elles obéiront, oui ou non, aux ordres de l'Assemblée nationale, afin de les maintenir ou de les remplacer par un comité de sûreté. C'est le véritable moyen d'organiser en grand la résistance passive.

En continuant de la sorte, le peuple prussien peut accomplir peut-être une grande révolution sans effusion de sang. Déjà la royauté se détache isolée du reste de la nation, qui s'organise en une grande famille de citoyens libres. Ils se comptent et reconnaissent enfin qu'ils sont la base qui supporte, à leur détriment, le fardeau du sommet de l'édifice, et qu'en descendant le sommet au niveau de la base, celle-ci, loin d'être ébranlée, ne sera que consolidée et soulagée d'un inutile fardeau.

Le retour de Berlin de M. Bassermann, sa démission, le départ pour Berlin de deux nouveaux délégués du pouvoir central, ont déterminé l'Assemblée de Francfort à suspendre toute résolution.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*).

« Berlin, 18 novembre 1848.

« J'avais à cœur de m'assurer de l'état de la Silésie par moi-même; j'y ai trouvé les dispositions calmes et résolues chez les bourgeois, très chaleureuses dans les campagnes et surtout fort unies. Ayez bon espoir de ce côté-là. Breslau est indigné de l'assassinat de Robert Blum. Nous nous hâtons lentement ici, et le but sera atteint, comptez-y. L'admiration pour la constituante est à l'extrême, c'est à qui pressera dans ses bras les membres de cette Assemblée taillée à l'antique.

» La dernière séance, celle du refus de l'impôt a été sublime! Ces nobles pleurs partis de tous les yeux de ces hommes remarquables quand ils s'embrassèrent au moment de se quitter, sont la rosée qui fécondera sans aucun doute la récolte de notre liberté.

» J'avais obtenu la faveur d'assister à cette solennité grandiose, et en l'admirant, je me suis senti saisi d'un regret mortel en pensant que nous autres Polonais, si prompts à voler au combat, nous n'avons rien de cette majesté que donne la conscience du droit. Les populations s'organisent, et il y aura lutte, tout le fait présager.

» Toutefois l'attitude de l'assemblée en atténuera singulièrement les atrocités. Le calme est aussi une lutte, et rend la victoire plus profitable. Le roi de Postdam a la fièvre (sans image) depuis qu'il s'y est retiré; il sait sa situation, il s'y expose résolument, et cette démence, si elle ne devait pas amener une collision sanglante, aurait quelque chose de digne pour le petit-fils de Frédéric-le-Grand.

» Il est dit que les plus proches des rois doivent les perdre. M. de Polignac a perdu Charles X; M. de Brandebourg, oncle du roi, est la cause de sa chûte et de l'anéantissement de sa race. On a tiré sur le roi avant-hier. Le prince de Prusse est abhorré. On remarque des groupes armés qui se rendent dans la direction de Postdam. Il n'est pas probable, dès lors, que la lutte s'engage à Berlin. Si on attaque Postdam, le roi sera tué. Je vous informerai de tout, comptez sur moi. Vienne est désolée, mais l'Allemagne est rajeunie, et de très grands évènements vont avoir lieu. H. K. »

Comment Radetzki protège la propriété.

On écrit de Milan, le 15 novembre :

« On apprend que les victimes désignées par Radetzki pour être dépouillées s'élèvent à 225. Ces contribuables devront payer de 30 à 40 millions. La municipalité a présenté une protestation rédigée par l'avocat Sormanni. Le comte Vitaliono est imposé à 800 000 livres; le comte Renato, à 400 000; la comtesse Verri, 80 000; le duc Antoine Litta, 800 000; le comte Jules Litta, son frère, 400 000; le marquis Paraviani, 600 000; Nobile Poldi Pezzoli, 600 000; le duc Visconti, 800 000; le comte Casati, 300 000. Un riche négociant israélite, qui a de fréquentes relations avec la famille impériale russe, a reçu dernièrement une lettre d'un secrétaire de Nicolas. On lui demandait ce que l'on pense en Lombardie d'une combinaison dans l'intérêt du duc de Leuchtemberg. On parle ici de cette combinaison comme d'une chose certaine. Pendant que Paris et Londres traitent d'une chose avec Vienne, Radetzki mène de front une autre négociation avec Saint-Pétersbourg. »

— On lit dans la *Gazette de Milan* du 13 novembre :

« Le nommé Jean Morosi, de Pavie, âgé de 48 ans, catholique, marié, marchand de chevaux, atteint et convaincu d'avoir excité un militaire à la désertion, a été, par le conseil de guerre, conformément à l'art. 20 du règlement, condamné à être passé par les armes. Cette condamnation a été exécutée aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi.

» Pavie, 10 novembre 1848. Le colonel impérial royal, commandant militaire de la ville, Comte Torok. »

On écrit de Constantinople :

Les communautés non-musulmanes font toutes leur petite révolution. Il y a quelques jours, la nation arménienne, mécontente de son patriarche, auquel elle reprochait d'aimer trop le luxe, l'a forcé à donner sa démission. L'élection du nouveau patriarche a donné lieu, dans Constantinople, à un mouvement quasi-révolutionnaire. Les puissants de la nation, accoutumés à faire triompher, par le crédit et par l'or, toutes leurs volontés, proposaient leur candidat; le peuple, proprement dit, avait aussi le sien, auquel il tenait. De là un conflit entre les deux classes de la nation. Il était curieux d'entendre dans les rues de Constantinople, situées près des quartiers les plus musulmans, des ouvriers arméniens adresser aux notables de leur nation, quelques-unes de ces menaces qu'il n'est pas rare d'entendre proférer dans quelques villes d'Europe, contre les nobles et les riches. Les banquiers et autres puissants personnages, ont dû capituler devant la volonté du peuple à qui le gouvernement est venu en aide. Un de ces puissants personnages, M. Ovannès-Dadian, directeur des poudrières impériales, a conjuré le danger en annonçant, dans sa harangue de soumission que *la voix du peuple est la voix de Dieu*, et qu'elle doit être écoutée. Le candidat populaire a été élu.

Les Grecs n'étaient pas non plus contents de la conduite de leur patriarche. Un prétexte bien futile, à ce qu'on assure, vient d'amener sa destitution. M. Ralli, riche négociant, ayant perdu sa femme, a invité le patriarche à assister à son enterrement; le patriarche a déclaré qu'il n'assisterait point au convoi si le corps de la défunte n'était pas porté découvert, ainsi que le prescrit la religion grecque. La famille a tenu bon, et les mécontents se sont rangés de son côté; ça été la cause de la destitution du patriarche. Son successeur a été nommé sans qu'aucun accident grave se soit produit.

Le *Kakam-Bachi* des juifs doit trembler à son tour, car le clergé israélite de Las-Kem a autorisé dernièrement un acte d'intolérance bien grave contre un juif coupable d'avoir des idées plus avancées que le commun de la nation. Le gouvernement ottoman en a été très affecté; on en rendra responsable le rabbin en chef.

Assemblée Nationale.

Séance du 21 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. LACROSSE, vice-président.

La séance est ouverte à une heure trois quarts.

M. LE PRÉSIDENT. A la fin de la séance d'hier, le scrutin a été ouvert sur le § 1er de l'art. 1er du projet de loi relatif aux caisses d'épargne et aux bons du Trésor; ce scrutin va être repris.

M. CHANDIN. Je dois faire observer à l'Assemblée, que le mode du scrutin de division ne saurait constater de prime abord le nombre des votants. M. le président pourrait donc déclarer le scrutin fermé avant que 500 représentants eussent émis leur vote. Il faudrait qu'après avoir remis leur bulletin dans une urne placée sur le bureau de l'Assemblée, ou même dans celles qui leur seraient présentées par les huissiers, les représentants déposassent une boule dans une autre urne; le nombre des boules permettrait de constater le nombre des votants, et le scrutin ne serait fermé qu'au moment utile.

M. LE PRÉSIDENT. Ce mode de votation est contraire à l'art. 41 du règlement; chaque huissier constatera le nombre des bulletins qu'il recevra.

Le scrutin est ouvert; nous rappelons le paragraphe sur lequel il porte: « Les déposants aux caisses d'épargne, dont les livrets ont été ou seront consolidés en vertu du décret du 7 juillet 1848, recevront un livret spécial, où ils seront crédités de la différence entre le taux de 71 fr. 50 et celui de 80 fr., prix d'émission de la rente 5 p. 100 qui leur a été attribuée.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants.	511
Majorité absolue.	256
Pour.	405
Contre.	106

L'Assemblée a adopté.

Ce scrutin a duré jusqu'à 4 heures.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le président du conseil. (Mouvement marqué d'attention, bientôt suivi d'un profond silence.)

M. CAVAIGNAC, président du conseil. Citoyens représentants, personne de vous n'ignore que celui de vos collègues auquel depuis cinq mois vous avez confié le pouvoir exécutif est l'objet de nombreuses attaques et de nombreuses calomnies : aussi longtemps que ces attaques ne se produisaient qu'à la faveur de noms qui n'appartiennent pas à cette Assemblée, j'ai dû demeurer silencieux et indifférent; il ne pouvait me convenir, ni par rapport à moi, ni par rapport à mes amis, de repousser ces attaques et ces calomnies : j'ai voulu laisser ce soin à d'autres temps, car je n'ai pas voulu compromettre dans une discussion le caractère dont vous m'avez investi. (Très bien!)

Depuis quelques jours, les noms de quelques-uns de nos collègues ont été mêlés à l'appui d'insinuations calomnieuses; j'ai attendu quelques jours, espérant un démenti émané d'eux; mais leur silence m'amène à demander des explications : je prie l'Assemblée de vouloir bien fixer à jeudi le jour où le débat sera porté à la tribune et où je pourrai adresser des interpellations à mes honorables collègues. Je ne demande pas que le débat ait lieu immédiatement; un de mes honorables collègues est absent dans ce moment, et sa présence est nécessaire aux débats.

Je demanderai à nos honorables collègues, et je dirai leurs noms s'il le faut...

VOIX DIVERSES. Dites-les! dites-les!

M. CAVAIGNAC. Si je ne les ai pas nommés, c'est parce que j'ai cru devoir m'imposer à leur égard la plus grande réserve.

Je demanderai donc à MM. Garnier-Pagès, Duclerc, Pagnerre et Barthélemy-Saint-Hilaire, et si j'oublie quelques noms, je prie ceux de nos collègues qui se trouveraient dans le même cas de se regarder comme interpellés; je leur demanderai, dis-je, s'ils n'ont pas dit...

Bien entendu toutefois que je ne prétends contester à personne le droit d'émettre son opinion sur la conduite des membres du gouvernement...

Mais enfin je leur demande s'ils auraient, par des paroles, par des communications, par des écrits, autorisé qui que ce soit à s'appuyer de leur nom pour avancer des faits que je déclare calomnieux. Si, comme je l'espère, ils répondent négativement, il est évident qu'ils resteront étrangers au débat; si cependant il pouvait leur convenir d'aborder le débat, je déclare que ce débat, je suis avide de l'accepter. (Très bien!)

Si je suis resté silencieux depuis cinq mois, c'est parce que je n'ai pas cru qu'il fût convenable à moi de répondre à certaines personnes, et que j'aurais cru compromettre la dignité de l'Assemblée; je laisse à d'autres temps le soin de me justifier. (Très bien! très bien! — Longue et vive agitation.)

M. GARNIER-PAGÈS se dirige vers la tribune. Le général Cavaignac est venu parler d'attaques et de calomnies dirigées contre lui. Des attaques, il est dans une position où elles peuvent l'atteindre; des calomnies, il a le droit de les combattre; mais que l'Assemblée sache bien que ces calomnies, nous en sommes incapables : notre vie tout entière est là pour répondre à une pareille accusation, et si quelqu'un a été calomnié, c'est la commission exécutive. (Oui! oui!)

Le général Cavaignac déclare qu'il est resté longtemps silencieux sur son banc; nous aussi nous sommes restés silencieux; et cependant, depuis cinq mois, que de calomnies n'a-t-on pas déversé sur nous; il est temps de déchirer le voile qui cache la vérité; et puisque le général Cavaignac demande une explication, nous l'acceptons, mais nous voulons une explication franche, loyale et sincère, telle qu'on doit l'attendre. (Très bien! très bien!)

M. LE PRÉSIDENT. M. le président du conseil a demandé que les explications soient fixées à jeudi.

M. JOLY. Il y a un autre membre de la commission exécutive qui est dans le département de Saône-et-Loire; je veux parler de M. de Lamartine : pour que les explications soient complètes, je demande que le jour de la discussion soit fixé à lundi prochain.

M. CAVAIGNAC, président du conseil. J'aurais certainement désiré, pour le débat, la présence de M. Marie et celle de M. de Lamartine, mais comme il faut être juste pour tous, je renonce à la présence de M. Marie, et je prie l'Assemblée de fixer le débat à demain. Si à l'époque de leur retour, MM. Marie et Lamartine éprouvent le besoin de prendre part aux débats, j'en serai, pour ma part, très satisfait.

M. ALEM ROUSSEAU demande qu'il soit passé à l'ordre du jour.

M. CAVAIGNAC, président du conseil. Ce n'est pas une question de droit : c'est une explication que j'ai demandée, et je désire que cette explication ait lieu à la tribune et non ailleurs.

M. LEDRU-ROLLIN. Sur la question de principes, il ne peut y avoir de difficultés; il est incontestable qu'en présence des funestes évènements de juin, la France doit savoir la vérité.

Quant à la question de délai, ce que vous voulez, c'est de connaître la vérité...

QUELQUES VOIX. Oui, tout entière.

M. CAVAIGNAC. Immédiatement.

M. LEDRU-ROLLIN. Vous voulez un débat immédiat; mais nous avons subi pendant cinq mois les outrages et les calomnies sans nous plaindre, persuadés que le moment viendrait où la justice nous serait rendue. Pour que la vérité soit connue, il faut que tous les membres du pouvoir exécutif soient présents; car ils ont participé aux évènements, ils ont donné des ordres, il savent bien des choses, ils doivent les dévoiler. Vous voulez un débat, soit; mais, une fois ouvert, il faut que le débat soit complet, car on ne revient pas à deux fois sur de semblables questions.

M. DUCLERC. M. le général Cavaignac a demandé que le débat ait lieu mercredi ou jeudi. Je viens, au nom de ceux de mes collègues nommés par M. le président du conseil, demander que l'Assemblée fixe le débat à jeudi. M. Marie pourra être revenu pour cette époque. Quant à M. de Lamartine, sa présence n'est pas absolument nécessaire (Si! si!), et je serai parfaitement en mesure de le suppléer (Oh! oh!), car je ne l'ai pas quitté un seul instant pendant la journée du 23 juin; j'ai entendu tous les ordres qu'il a donnés au général Cavaignac et les réponses du général Cavaignac.

La présence de M. Marie est indispensable, quoique cependant sa position soit un peu ambiguë, car il a été membre du pouvoir exécutif, et il est en ce moment ministre avec M. le général Cavaignac.

L'Assemblée décide que le débat aura lieu samedi.

Une longue agitation succède à cet incident. La séance est longtemps suspendue.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de décret relatif aux caisses d'épargne et aux bons du Trésor.

Le premier paragraphe de l'article 1er a été adopté.

« Le montant de cette différence portera intérêt à 5 0|0, à compter du 7 juillet 1848, et sera remboursable à partir du 1er janvier 1850. »

M. GOUDCHAUX. Je propose de terminer le second paragraphe de la manière suivante : « et sera remboursable conformément à la loi sur les caisses d'épargnes, qui devra être présentée dans le courant de l'année 1849. » — Cet amendement est adopté.

Le troisième paragraphe est ainsi conçu :

« Le 31 décembre 1848 au plus tard, tous les comptes dont la liquidation n'aura pas été demandée par les titulaires seront liquidés d'office, conformément aux dispositions qui précèdent et à celles du décret du 7 juillet 1848. » — Adopté.

M. LANJUINAIS propose un paragraphe additionnel ainsi conçu :

« Tous les appoints inférieurs à 16 francs, résultant de la consolidation des dépôts aux caisses d'épargne, qui n'auront pas été remboursés en numéraire, à la date du 31 décembre prochain, seront transportés au livret spécial prescrit par le paragraphe 1er du présent article, portant intérêt à partir du 7 juillet dernier, et seront remboursables conformément à la loi sur les caisses d'épargne, qui devra être présentée dans le cours de l'année 1849. » — Adopté.

M. SCHOELCHER propose un article additionnel qui a pour objet d'exclure du bénéfice de la loi les tiers-porteurs qui sont devenus acquéreurs de livrets, postérieurement au décret du 7 juillet 1848.

Cet article est mis aux voix et adopté en ces termes :

« Les déposants titulaires et les détenteurs de livrets transmis avant la promulgation du décret du 7 juillet 1848, auront seuls droit au bénéfice de la présente loi, à l'exclusion des tiers-porteurs qui auront acquis leur titre par voie de négociation. »

» Art. 2. Il sera tenu compte aux caisses d'épargne de l'excédant des frais d'administration en 1848 et 1849. » — Adopté.

» Art. 3. Les consolidations prescrites par l'art. 1er du décret du 7 juillet, relatif aux bons du Trésor, auront lieu, pour les bons non convertis, au prix de 46 fr. 40 c.

» Pour les consolidations déjà opérées, il sera délivré aux anciens porteurs une inscription supplémentaire de rente 3 0|0, représentant la différence entre le taux de 55 fr. et celui de 46 fr. 40 c.

» Pour les consolidations prescrites par l'art. 3 du décret no 76 du 7 juillet 1848, et l'art. 1er du décret du 9 août 1848, il sera délivré aux ayant-droit une inscription supplémentaire de rente 5 0|0 au prix de 71 fr. 60 c.

» Toute fraction de rente qui dépassera cinquante centimes sera comptée pour un franc; les fractions moindres ne seront pas comptées.

» Les parties devront se présenter au Trésor pour faire valoir leurs droits dans le mois de sa promulgation. »

M. LHERBETTE demande si la mesure adoptée pour les caisses d'épargne sera appliquée aux tiers-porteurs, cessionnaires des bons du Trésor.

M. LANJUINAIS, rapporteur, répond que l'Etat, qui est débiteur, ne connaît aucun créancier que le porteur dudit titre, et que d'ailleurs le tiers-porteur a fait la négociation à ses risques et périls.

M. LHERBETTE signale la contradiction qui existerait entre les tiers-porteurs des livrets de caisses d'épargnes qui ne seraient devenus cessionnaires que postérieurement au décret du 7 juillet, et les tiers-porteurs des bons du Trésor qui ne les auraient acquis que depuis la même époque.

M. GOUDCHAUX défend le système de la commission, par le motif qu'il y a une grande différence entre la nature des deux créances.

M. CHARAMAULE propose une disposition additionnelle ainsi conçue :

« Les porteurs de bons du Trésor, au 7 juillet dernier, profiteront seuls de l'indemnité allouée par la présente loi, à l'exclusion de tous cessionnaires postérieurs. » (Appuyé! appuyé!)

M. J. DE LASTEYRIE repousse cette proposition.

M. MAUGUIN. Vous vous trouvez entre deux prétendants. (Longue hilarité.) Il s'agit de savoir si vous accorderez une indemnité à celui qui a éprouvé des pertes ou à celui qui n'en a pas éprouvé. Au 24 février, le porteur des bons du Trésor, qui a été forcé de les négocier, a éprouvé des pertes, et le spéculateur qui a acheté ces bons a fait des bénéfices. C'est à celui qui a perdu que l'indemnité est due. (Très bien!) Il faut que celui qui a eu confiance dans l'Etat sache que si dans un grand cataclysme, il est exposé à éprouver des pertes, il doit aussi espérer d'être indemnisé aussitôt que la possibilité s'en fait sentir. (Aux voix! aux voix!)

M. COMBAREL DE LEYVAL dit qu'il sera impossible de constater l'époque de la cessation des bons du Trésor, puisque les endossements ne sont pas datés.

M. CHARAMAULE. Si l'endossement n'est pas daté, il ne voudra rien.

M. LANJUINAIS demande comment feront les anciens propriétaires des bons du Trésor pour réclamer l'indemnité, puisque ces bons seront entre les mains des cessionnaires.

M. TROUVÉ-CHAUVEL combat l'amendement de M. Charamaule comme impraticable, ou du moins d'une exécution difficile.

M. CHARAMAULE insiste pour sa proposition, qui est mise aux voix et adoptée.

« Art. 4. Le ministre des finances est autorisé à inscrire au Grand-Livre de la dette publique la somme de rentes à 5 et 3 0|0, jouissance du 22 mars et du 22 juin derniers, nécessaire pour opérer les compensations ordonnées par le présent décret. » — Adopté.

« Art. 5. Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes créées en vertu du présent décret sera ajouté à la dotation de la caisse d'amortissement. » — Adopté.

M. RABUAN propose et développe un article additionnel ainsi conçu :

« Les porteurs de livrets et les porteurs des bons du Trésor qui voudront vendre leurs inscriptions, pourront donner leurs pouvoirs à cet effet par des actes sous seing-privé dûment légalisés, qui seront exempts du timbre et de l'enregistrement.

» Les autres pièces à produire pour la vente dans certains cas, tels que certificats de propriété, etc., sont aussi exempts du timbre et de l'enregistrement. »

M. DRAPIER présente un autre article additionnel dans le même sens, auquel la commission adhère, ce qui est adopté.

La séance est levée à six heures.

Banquet de la presse démocratique et sociale au Château-Rouge.

AU MANIFESTE DE LA JEUNE MONTAGNE ! AUX PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE, par Eugène Bareste, rédacteur en chef de la *République*.

Citoyens,

Les institutions politiques et sociales d'une nation doivent avoir pour but d'améliorer progressivement, successivement, sans secousses et sans violence, le sort matériel, intellectuel et moral de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

La jeune Montagne, la Montagne socialiste, a senti toute la valeur de cette incontestable vérité, lorsqu'elle a publié son *manifeste*, qui est un hommage rendu aux généreux principes du socialisme, et un nouveau titre de gloire pour ces hommes qui, sortant courageusement de l'ornière du passé, marchent en avant des élus du peuple et tracent à leurs collègues le chemin de l'avenir !

Laissons de côté les irritantes questions de personnes et ne disputons pas sur l'origine des idées. Le grand principe de *l'association* a été posé par les esprits éminents du dix-neuvième siècle; employons donc tous nos efforts pour qu'il puisse être appliqué sans retard, afin de sauver cette vieille société qui croule !

On ne donne pas du travail à ceux qui en manquent, du pain à ceux qui ont faim, de l'éducation et du bien-être à ceux qui croupissent dans l'ignorance et dans la misère, en s'attaquant sans cesse les uns les autres, en sacrifiant les principes aux individualités ombrageuses.

Chacun remplit comme il le peut son rôle sur la terre. Les noms, tel illustres qu'ils paraissent au vulgaire, ne sont plus rien dans la balance de la justice humaine : nous sommes tous fils de nos œuvres.

Celui qui aura concouru le plus efficacement, dans la mesure de son intelligence et de ses forces, à l'extinction de la misère, à l'affranchissement du prolétariat, à l'abolition de tous les priviléges qui pèsent si lourdement sur les classes laborieuses, à l'extension de la propriété par le travail, à la destruction de la dure et inique exploitation de l'homme par l'homme, à la prompte transformation de nos armées guerrières en armées pacifiques, à l'augmentation des jouissances pour le peuple, à l'adoucissement des mœurs par le progrès des sciences, des lettres et des arts, à l'avènement du règne définitif de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, celui-là, qu'il soit socialiste de la veille ou du lendemain, sera véritablement grand aux yeux de Dieu, et son nom vivra éternellement dans la mémoire des hommes !

Les représentants de la jeune Montagne, continuant l'œuvre politique et sociale de nos pères, les Montagnards de la Révolution française, ont fait un pas immense le jour où ils ont réclamé pour le peuple, dans leur manifeste, tous les droits, toutes les libertés que les chartes, les programmes, les constitutions des différents régnes n'avaient accordés jusqu'à présent qu'à certains privilégiés de la naissance et de la fortune.

Et nous ne craignons pas, disons-le hautement, que ce nouveau programme soit escamoté comme tant d'autres; car les temps ne sont plus les mêmes, et les hommes qui ont publié la *Déclaration* ont tout à gagner en tenant leurs promesses et tout à perdre en abandonnant des principes qui font leur force, et sans lesquels ils ne pourraient avoir parmi nous aucune autorité.

AU MANIFESTE DE LA JEUNE MONTAGNE ! AUX PRINCIPES DE LA LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE !

A LA RÉNOVATION DES SCIENCES ! par M. Du Potet, rédacteur du Journal le *Magnétisme*.

Citoyens,

La liberté est le premier des biens, mais nous ne devons nous dire libres, que quand notre raison est éclairée par les lumières de la science, car l'ignorance est un nouvel esclavage, qui nous empêche de jouir en paix des bienfaits de la liberté.

Qu'a-t-on fait jusqu'à ce jour pour détruire ces préjugés honteux qui règnent en despotes sur la plupart des hommes ? Où sont les écoles, les chaires d'où les vérités philosophiques soient enseignées, dégagées de la rouille des siècles passés, et des erreurs qui y ont été ajoutées par de prétendus amis des hommes ?

Qu'ont produit jusqu'ici nos académies, si ce n'est d'insipides romans ? N'est-il pas temps de dire à ces vieux corps enseignants, qui portent encore le collier de la servitude : Vous n'avez plus à ployer les esprits au despotisme des monarchies, mais à faire l'éducation d'hommes libres. Ne nous traitez plus en enfant incapables de tout comprendre, faites-nous connaître ce que vous savez de l'homme et de la nature. Si vous ne savez rien, retirez-vous, faites place à des hommes nouveaux, plus laborieux et mieux inspirés. Vous avez été les douaniers de la pensée, le génie s'est étiolé trop souvent à votre porte. Tous les inventeurs, rebutés par vous, ont porté à l'étranger leurs utiles découvertes. La nation a été trop généreuse envers vous, car elle ne doit rien à qui ne fait rien pour elle.

Citoyens, la République doit remplacer les arbres qui n'ont plus de sève par des plantes vigoureuses, afin que leurs rameaux protecteurs abritent un jour nos descendants. L'ignorance est le plus grand des maux : chassons devant nous ses apôtres; car c'est sur elle que s'est toujours appuyé le despotisme. Aujourd'hui même, la République n'a point d'autre ennemi; car tout homme éclairé doit être républicain.

La Liberté, comme la Vérité, est fille du Ciel : malheur donc à qui trahit l'une et obscurcit l'autre ! La presse démocratique, comme Némésis, doit les démasquer, les flétrir : c'est son droit, c'est son devoir.

Aux sciences ! à tout ce qui peut leur donner un caractère de grandeur et de majesté ; à tout ce qui peut éclairer l'homme en lui révélant ses divines facultés.

A LA RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE !

Banquet des femmes démocrates socialistes.

TOAST PORTÉ PAR Mme ARTHÉMISE CANDELOS.

A celles et à ceux qui sont les premiers sur la brèche pour la défense de nos droits et de nos libertés !

Tous, réunis ici dans un même but : l'harmonie sociale ; tous mus par un même sentiment, la fraternité, nous pouvons dire que ce jour est le premier qui lui soit véritablement consacré.

Honneur à celles qui ont fait sortir les femmes de leur isolement et les ont conviées à une fête de famille, à un banquet socialiste ; merci à ceux qui sont descendus des hauteurs de la montagne, pour venir s'asseoir dans la vallée où nous pleurons encore l'oubli et l'abandon dans lesquels nous ont laissées nos frères les vainqueurs. Dieu voudrait-il encore que le temps d'épreuves auxquelles nous avons été soumises depuis si longtemps fût prolongé ?

N'avons-nous pas assez fourni d'apôtres et plus encore de martyrs pour la cause sainte de l'égalité?

Les larmes et le sang du Christ n'ont-ils pas aussi été versés pour nous. Et si bien souvent le sang de l'homme a coulé pour la cause de l'humanité, les larmes de la femme sont-elles tombées moins abondamment sur chacune de ses douleurs ? Frères, c'est assez de sang et de larmes ! C'est à vous qui tenez nos destinées dans vos mains de renouveler la face du monde. Déjà l'espoir est venu soutenir notre âme depuis que les éclaireurs de la société se sont souvenus de nous.

Leurs noms sont plus chers à nos cœurs que ceux qui sont écrits au temple de la gloire; ils sont plus précieux pour nous que ceux que nous rencontrons à chaque page de l'histoire, conquis à la pointe d'une épée, grandis sur des monceaux de ruines.

Femmes, le temps de nos douleurs et de notre asservissement serait-il passé ! ! !...

Nos forces abattues par la souffrance pourraient-elles enfin renaître !

Notre intelligence inculte et souvent amoindrie par l'objection pourrait-elle, dans un prochain avenir, rayonner pieusement dans la sphère de liberté et d'égalité que nous avons rêvée pour tous.

L'espérance, ce bonheur en fleur, pourrait-elle encore nous être ravie? Citoyens, n'oubliez pas que là où vous aurez semé bonheur et joie vous recueillerez joie et bonheur.

N'oubliez pas surtout que tout être intelligent est une parcelle de la divinité, et qu'à cause de cela vous n'avez pas le droit de l'asservir.

C'est quand vous aurez ainsi compris l'égalité pratique, la fraternité que nous aurons la République démocratique et sociale, alors avec bien plus de bonheur encore qu'aujourd'hui, je dirai : Vive la République démocratique et sociale!

Science sociale. — **M. Victor Hennequin fait en ce moment des conférences sur l'association, rue de la Douane, n° 18, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du soir.**

Et rue Charonne, n° 39, au faubourg Saint-Antoine, les LUNDIS et JEUDIS, même heure.

FAITS DIVERS.

— Hier soir, à onze heures et demi, les gardiens de Paris de service aux abords du palais de l'Assemblée nationale ont arrêté deux pauvres femmes chargées de planches provenant des démolitions des échafaudages de la place de la Concorde ; ils les ont conduites au poste et les y ont fait passer la nuit. Il est cependant d'usage, et l'ordre est formel à cet égard, que les femmes ne sont jamais gardées à un poste pendant la nuit, mais immédiatement conduites à la préfecture de police.

— Un duel a eu lieu cet après-midi, au bois de Boulogne, entre M. Edmond Adam et le colonel Rey, de la garde républicaine. Voici à quelle occasion :

Le 15 mai, M. Edmond Adam, secrétaire de la mairie de Paris, ordonna au colonel Rey, à qui il reprochait de n'avoir rien fait pour empêcher l'invasion de l'Hôtel-de-Ville, de déposer son épée. Il s'ensuivit une altercation vive, à la suite de laquelle le colonel provoqua M. Edmond Adam. Celui-ci se mit à la disposition de son adversaire, mais le colonel fut arrêté comme complice des insurgés et détenu au donjon de Vincennes, d'où il n'est sorti que depuis deux jours par suite d'une ordonnance de non lieu.

Le colonel a sommé M. Ed. Adam de tenir sa promesse. M. Ed. Adam, tout en protestant qu'il n'était pas responsable envers M. Rey de ce qu'il avait fait en qualité de fonctionnaire agissant dans l'exercice régulier de ses fonctions, s'est cependant mis à la disposition du colonel, et aujourd'hui les deux adversaires ont échangé un coup de feu, qui heureusement n'a atteint ni l'un ni l'autre. Le colonel avait pour témoin M. Guinard ; les témoins de M. Edmond Adam étaient deux officiers de la garde républicaine.

— Le prince Louis Bonaparte s'est renfermé hier dans un des bureaux de l'Assemblée nationale, avec M. Berryer. Ils ont eu ensemble un très long entretien. On dit qu'il s'agissait du projet de rédaction du fameux manifeste destiné à enlever les votes les plus rebelles.

— La commission exécutive provisoire pour la formation d'un CONGRÈS CENTRAL ÉLECTORAL invite les délégués et tous les démocrates socialistes des départements présents à Paris à se faire inscrire, tous les jours, après midi, boulevard Saint-Denis, n° 22 bis, au deuxième étage.

Les démocrates socialistes des départements sont expressément invités à envoyer, dans le plus bref délai, leurs délégués, pour les représenter au CONGRÈS, ou, tout au moins, à adresser leur mandat à ceux de leurs compatriotes présents à Paris.

Les membres délégués déjà nommés et les membres auxiliaires sont *spécialement* convoqués pour demain mercredi, 22 novembre, *à midi précis*, à la même adresse. (*Communiqué.*)

— M. J. Allix ouvrira mardi prochain, 28 novembre, dans la grande salle de la société de l'Union, passage Jouffroy, 46, des cours publics de langue française. Ces cours préparatoires aux examens de l'Hôtel-de-Ville et de la Sorbonne sont spécialement destinés aux jeunes personnes qui se préparent à l'enseignement. Ils auront lieu le mardi et le jeudi de chaque semaine, à 4 heures et demie de l'après-midi. Celui du jeudi s'adressera principalement aux aspirantes qui désirent se préparer pour la session de janvier prochain.

Les jeunes personnes qui voudront suivre ces cours comme élèves doivent obtenir une carte spéciale d'admission et se faire inscrire d'avance à cet effet, soit au bureau de la société de l'Union, passage Jouffroy, 46, soit à l'institution de Mlles Allix, rue du Faubourg-du-Roule, 82, ou s'adresser directement à M. J. Allix, rue de la Réforme, 50.

— Le *Morning Post*, du 18, publie un manifeste du duc de Bordeaux aux royalistes français. La pièce est curieuse, et mérite que nous en fassions connaître la substance. Le prince déclare qu'il gémit sur les malheurs de *ses sujets*, mais qu'il ne conspire pas. Il ne se pose pas en prétendant, parce que, dès sa naissance, Dieu a imprimé sur son front le sceau indélébile de la légitimité. Quels que soient les instruments et les accidents de sa restauration, ce ne sera ni une conquête ni un triomphe. Il attend tout des événements et de la Providence. Il est impossible que la révolte reste définitivement victorieuse. Quant à la présidence, le prince pose cette question : « Qu'ont à faire les partisans de la monarchie avec l'élection d'un président de la République ? » Le duc de Bordeaux caractérise ainsi le parti légitimiste : « C'est la portion la plus recommandable de la nation ; ce sont, en général, sous le point de vue politique, les plus honnêtes gens du royaume. »

LA MISÈRE INVENTÉE PAR LES SOCIALISTES. Tandis qu'une partie considérable de la population se groupait sur les points divers où se tiraient les feux d'artifice, une pauvre femme suivie de trois petits enfants, dont le plus âgé n'avait pas six ans, longeait d'un pas rapide le quai Notre-Dame. Deux promeneurs attardés dans ce quartier remarquèrent l'air inquiet et agité de cette femme dont les vêtements trahissaient la misère ; ils s'approchèrent d'elle, et virent ses joues amaigries ruisselantes de larmes. D'un même mouvement chacun d'eux tira de sa poche quelque monnaie et l'offrit à la malheureuse mère qui, questionnée par eux, leur avoua que, réduite au désespoir, elle avait formé l'horrible projet de se précipiter à la Seine avec ses trois pauvres petits enfants. Les deux généreux citoyens, que la providence avait si heureusement placés sur le trajet de cette infortunée, sont parvenus à obtenir d'elle la promesse de renoncer à ce coupable projet, et se sont concertés pour lui venir utilement en aide et assurer un asile à ses enfants. (*Gaz. des Trib.*)

TOUJOURS LA MISÈRE. — Les époux Gardé se sont rendus coupables d'un vol, mais dans des circonstances qui atténuent bien leur faute. Tous deux jeunes, d'antécédents sans reproche, ils avaient vécu jusqu'à ce jour dans leur village, pauvres, mais estimés. Dans ces derniers temps, le travail vint à leur manquer, et comme ils avaient entendu parler des migrations en Algérie, ils se déterminèrent à venir à Paris pour solliciter de faire partie d'un convoi : ils furent admis. En attendant le départ, ils avaient pris logement dans un hôtel garni. Déjà ils avaient fait charger leur bagage sur l'un des bateaux, et attendaient de jour en jour l'ordre du départ, lorsqu'un journal vint à tomber entre les mains du mari, qui [illegible] à peine lire. Ce journal publiait une instruction pour les colons de l'Algérie, contenant quelques recommandations hygiéniques, au nombre desquelles se trouvait celle faite à chaque colon de se munir d'une couverture de laine. Gardé ne comprit pas que ce n'était [illegible] un conseil, un avis : il prit la recommandation pour une condition [illegible] laquelle il ne serait pas admis à partir. Il n'avait pas de couverture de laine, et son pécule épuisé ne lui permettait pas d'en acheter une. C'est dans cette fausse appréciation du document de la commission que, la veille du départ, les époux Gardé eurent la malheureuse idée, en quittant leur garni, d'emporter la couverture de laine du lit, dont du reste ils payèrent exactement le loyer. Les malheureux [illegible] jusqu'au bateau, but de leurs dernières espérances [illegible] dans le trajet.

Aujourd'hui, ils comparaissent devant le [illegible] ont raconté naïvement ce qu'on vient de lire [illegible] par mesure préventive, la jeune femme s'est crue pour toujours séparée de son mari ; la douleur l'a rendue malade ; ses joues sont jaunes, amaigries, son regard triste et égaré.

« Ne me séparez plus de Louis, dit-elle à ses juges, je n'ai plus que lui, je ne sais plus où sont nos pauvres effets : ils sont partis [illegible], et à présent que nous n'avons plus rien, on ne voudra plus nous envoyer à Alger. »

Le tribunal, qui ne pouvait qu'appliquer la loi, a usé de toute l'indulgence que lui permet l'article 463, en ne condamnant les prévenus qu'à quinze jours de prison. Après le prononcé du jugement, M. le président Jourdain a recommandé à Gardé de solliciter du préfet de police l'autorisation d'être réunis dans la même maison de détention, le tribunal n'ayant pas qualité pour accorder cette permission.

(*Gazette des Tribunaux.*)

LA DURÉE DE LA PRÉSIDENCE. — L'Assemblée nationale, souveraine par la volonté du peuple français, a proclamé la République, elle a voté et promulgué solennellement la Constitution dans laquelle un serment de fidélité est imposé au futur président.

Qu'on lise maintenant l'opinion de l'organe de M. Louis-Napoléon, candidat à la présidence :

La *Presse*, 25 octobre 1848 : « Au lieu d'un président responsable, » qu'a-t-on fait ? un roi temporaire de troisième degré, *ce qu'une telle* » *royauté durera, on le verra* ! »

La *Presse*, 27 octobre : « M. Louis-Napoléon, *c'est l'avenir* ! »

Est-ce clair ? Dira-t-on encore que la *Presse* et son candidat veulent le maintien de la République et de la Constitution française.

LA SOCIÉTÉ ACTUELLE. — Un homme, jeune encore, d'une physionomie expressive, vêtu des restes d'une toilette jadis élégante, était assis aujourd'hui sur le banc du tribunal correctionnel, prévenu des délits de vagabondage, bris de clôture, et dommage à la propriété mobilière d'autrui.

Il déclare se nommer François-Joseph Daille-Lefèvre, artiste dramatique, âgé de 34 ans.

Le seul témoin appelé est le sieur Bouin, limonadier, propriétaire du café Cardinal, boulevart des Italiens. Il dépose :

« Le 28 octobre, à une heure fort avancée de la soirée, au moment où nous allions fermer le café, une pierre énorme, lancée dans la devanture, casse un carreau et va frapper dans la glace du comptoir qu'elle brise en mille pièces. Mes garçons et moi, effrayés, nous sortons précipitamment, et nous apercevons sur le boulevart, presque désert, un homme se tenant près d'un arbre, et le regard encore fixé dans la direction de mon café. Nous ne doutâmes pas un moment qu'il ne fût celui qui avait lancé la pierre, et mes garçons n'hésitèrent pas à l'arrêter. Il ne chercha pas à fuir, ne nia rien; et comme je lui disais : Mais vous êtes donc fou, pour vous être porté à un tel acte? Que vous reviendra-t-il de m'avoir brisé une glace de 500 francs? « Je suis fou, me répondit-il d'une voix énergique et assurée, comme le disait Napoléon de Fulton qui a inventé la vapeur. » Je lui ai demandé s'il pouvait réparer le mal qu'il m'avait causé, il m'a répondu que non, et qu'il avait agi ainsi pour se faire arrêter. »

Lefèvre, d'une voix émue : Je le dis encore, j'aime autant cela que le suicide. (Quelques éclats de rire se font entendre au fond de l'auditoire.) Cela vous fait rire, vous autres, c'est que vous n'avez jamais souffert ; on répare le dégât d'une glace, mais la vie d'un homme qui peut le rendre ! Si j'étais encore à l'Odéon, cela ne me pèserait pas de payer votre glace ; ce n'est pas un château que j'ai brisé, ce n'est qu'un misérable morceau de verre :

M. le président Jourdain : Quelles que soient les souffrances que vous avez endurées, le tribunal ne comprend pas bien en quoi le bris d'une glace pouvait les alléger.

Lefèvre : Je vais me faire comprendre. J'ai fait cela, parce que, déjà l'année dernière, je me suis présenté à la préfecture de police pour me faire arrêter ; alors je n'avais fait de tort à personne ; là on m'a gardé deux jours, puis on m'a renvoyé en me disant : « Pour avoir le droit de rester ici, il faut avoir commis un crime ou un délit. » Je suis artiste dramatique, messieurs, j'ai du courage, de la persévérance, j'ai cherché un théâtre, aucun ne s'est ouvert pour moi. Il fallait manger, je suis entré chez un peintre en bâtiments. Là je grattais des carreaux de terre cuite à 40 sous par jour. Au bout de dix jours, le peintre trouva que je ne faisais pas assez de besogne et me congédia. Je le quittai en maudissant ma tête trop meublée et mes bras trop faibles. En sortant de chez le peintre, j'entrai chez un maçon, mais apparemment que le caractère de l'artiste dramatique ne peut s'accorder avec celui de maçon. Je fus encore congédié après dix jours.

La Révolution de février arriva, j'entrai dans les ateliers nationaux ; je remuai des cailloux, de la boue, tout ce qu'on voulut, pour vivre, pour manger et rester honnête homme ; on voulut bien m'élever à la dignité du chef d'escouade, mais, quelques jours après, le 2 juillet, les ateliers nationaux furent supprimés. Allons jusqu'au bout, me dis-je, je me suis fait manœuvre, faisons-nous mendiant, et j'allai me faire inscrire pour recevoir des secours de la mairie. On me donna du pain, un peu de viande, mais on ne me logeait pas, le maître de mon garni ne pouvait se payer de mes promesses ; c'est alors que j'allai me livrer à la préfecture de police, où l'on ne voulut pas me donner du pain parce que je n'avais pas commis un crime. Telle est, messieurs, ma position en sommaire ; c'est après tant d'épreuves que, ne voulant pas commettre un crime, j'ai voulu gagner, en brisant une glace, le pain de la préfecture de police.

M. le président : Vous deviez sentir que ce n'était pas là un bon moyen de vous attirer l'intérêt, vous n'aviez pas besoin, d'ailleurs, de commettre un délit pour vous faire arrêter ; le fait seul de votre état de vagabondage devait vous faire arrêter.

Lefèvre : On ne m'aurait pas gardé pour si peu de chose à la Préfecture de police, on ne m'aurait gardé que quelques jours ; c'est ce que je ne voulais pas ; je ne veux plus avoir faim. Permettez-moi, en terminant, de vous adresser une prière : si vous vouliez adresser en ma faveur un mot au comité des artistes dramatiques, ou bien à M. Taylor, je ne doute pas qu'on pût m'offrir un secours efficace.

Une personne, présente à l'audience, confirme que le prévenu est dans une situation à mériter l'intérêt du comité des auteurs dramatiques.

M. le président : Le Tribunal n'a qu'une mission, celle de juger les délits qui lui sont déférés ; que le prévenu s'adresse lui-même au comité des auteurs dramatiques, il n'y a nul doute que le comité ne se fasse rendre compte de la position de Lefèvre et des causes de sa comparution devant le Tribunal et qu'il ne vienne à son aide, s'il y a des malheurs réels à réparer.

Le Tribunal, après en avoir longuement délibéré, a condamné Lefèvre à trois mois de prison, sans amende. (*Gaz. des Tribunaux.*)

MÉTÉORE A AUBENAS. — Le temps était calme, un horizon cendré et le peu d'azur de la voûte assez pâle ; tout à coup, un globe de feu apparaît à l'est comme une aurore boréale, mais il se dirige bientôt vers l'ouest, et va se plonger derrière les montagnes, laissant le peu de promeneurs ébahis. Ce matin, le temps est très doux, et le soleil légèrement voilé, [illegible] paysans [illegible] que [illegible] signe de [illegible] deux [illegible]

[illegible]graphie.

Rapport adressé à M. le délégué du gouvernement provisoire sur les traitements orthopédiques de M. le Dr Jules Guérin, à l'hôpital des enfants [illegible] 1844 et 1845, par une commission [illegible] Jobert, Louis, Rayer et Serres; [illegible] Un vol. grand in-4° au bureau de la *Gazette médicale*, 46, rue Racine.)

A la suite d'un concours ouvert par l'Académie des sciences sur les difformités, l'orthopédie avait pris un grand développement.

Dans le but de faire participer [illegible] la science, le con[illegible] hôpital des enfants [illegible]

[illegible] rement, et l'affluence des [illegible] des médecins [illegible] justifier cette création [illegible]

Dans le mois de juin 1845, le conseil invita M. Guérin à présenter un

[illegible] et des résultats obtenus depuis l'ouverture des [illegible] fut communiqué à ce conseil et publié immédiatement dans plusieurs journaux.

Les résultats qui s'y trouvaient mentionnés étaient par leur nombre et leur importance de nature à frapper vivement l'attention du public et des médecins ; et bientôt ils soulevèrent dans la presse médicale une polémique ardente et une critique agressive. La pratique de M. Guérin ne fut pas seulement accusée d'être stérile, dérisoire, dangereuse, mais l'on révoqua en doute la réalité et la possibilité même des succès qu'il avait annoncés.

Ne voulant pas rester sous le coup des accusations dont il était l'objet, M. Guérin adressa au conseil une lettre par laquelle il lui demandait de vouloir bien nommer une commission parmi les médecins et chirurgiens des hôpitaux, qui serait chargée (nous citons le texte de la lettre) de s'enquérir des résultats qu'il avait publiés, de suivre pendant un temps suffisant les divers traitements mis en usage dans le service, afin de rechercher, par toutes les voies et tous les et moyens, s'il n'avait pas droit à une éclatante réparation en échange des imputations dont il avait été l'objet. M. Jules Guérin ajoutait : « Vous le comprendrez, messieurs, le résultat de cette enquête ne doit pas seulement servir à édifier votre religion et à me rendre justice ; elle doit surtout avoir pour conséquence d'éclairer une haute question de science et d'humanité. »

Dans la séance même où cette lettre lui fut communiquée, le conseil nomma la commission dont nous avons le rapport sous les yeux.

Cette commission dut d'abord fixer les limites dans lesquelles elle remplirait la tâche qui lui était confiée. Elle pensa que sa mission devait être toute scientifique, et que, bien qu'elle eût pour cause un débat récent, il ne lui était plus possible de se constituer juge lorsque les éléments qui auraient dû éclairer sa conscience ne pouvaient plus être soumis à une rigoureuse appréciation. Il lui sembla d'ailleurs qu'il importait beaucoup plus à l'autorité future de sa parole et à l'intérêt de la science qu'elle se plaçât sur un terrain libre de toute opinion préconçue et de toute lutte passionnée. Il lui parut enfin que l'impression qu'elle recevrait des faits nouveaux qui devaient lui être soumis et le jugement qu'elle en exprimerait plus tard contribueraient beaucoup plus qu'un contrôle insuffisant des faits accomplis et contestés à éclairer la question scientifique qui venait d'être si vivement débattue.

Afin qu'il en pût être ainsi, la commission demanda que ses recherches eussent pour objet exclusif des sujets atteints des maladies et difformités indiquées au relevé de M. Guérin. Ce médecin présenta en conséquence à la commission une série de sujets placés dans les conditions qui viennent d'être indiquées.

Cependant, comme il était impossible de recevoir immédiatement ces différentes catégories de cas, et surtout de les traiter dans les deux salles de l'hôpital des enfants, qui ne renferment que douze lits, elle autorisa M. Guérin à lui présenter successivement les malades de toutes classes qui s'offriraient à lui ; de les prendre indistinctement parmi ceux qu'il aurait à traiter dans son établissement, à la consultation publique ou dans les salles de l'hôpital, voulant lui donner tous les moyens de rendre sa démonstration facile et complète, sauf à la commission à prendre toutes les précautions possibles pour que son travail de vérification ne pût, en aucun cas, être, ni même supposé être illusoire.

Dans ce but, elle a constaté, étudié et contrôlé avec le plus grand soin, avant, pendant et après le traitement, chacun des cas qui lui ont été présentés.

Avant le traitement, une observation écrite, relative à chaque malade, vérifiée dans ses moindres détails avec un plâtre et un dessin à l'appui a été paraphée par elle. De plus, M. J. Guérin a constamment indiqué avant le traitement les points nouveaux qu'il voulait établir, les différents ordres de moyens qu'il se proposait d'employer, et les résultats qu'il avait en vue d'obtenir.

Pendant le traitement, la commission s'est fait représenter les malades aux différentes époques du traitement. Quand les sujets ont dû être opérés, et lorsqu'ils ont dû être traités, avant ou après l'opération, par les moyens mécaniques, elle a constaté leur état immédiatement avant et après l'opération, de manière à pouvoir apprécier matériellement les résultats propres à chacune de ces méthodes. De nouveaux plâtres ou de nouveaux dessins représentant l'état des sujets aux principales périodes du traitement, ont fixé d'une manière invariable les souvenirs de la commission, indépendamment de notes écrites, vérifiées et paraphées par elle avec le plus grand soin.

Après le traitement mêmes précautions que précédemment, c'est-à-dire constatation et vérification de l'état des sujets, à l'aide du moulage, de dessins et de notes détaillées. Enfin, pour qu'il ne restât aucun doute dans son esprit sur l'état définitif des sujets et sur la permanence des résultats obtenus, elle les a revus pour la plupart une dernière fois, plus ou moins longtemps après la cessation du traitement, en prenant cette fois une note circonstanciée, non-seulement sur l'ensemble de l'état du sujet, mais sur chacun des éléments dont se composait sa maladie ou sa difformité.

Aucune de ces constatations, aucune de ces vérifications n'a été laissée aux membres de la commission pris individuellement ; mais toutes ont été faites par la commission réunie.

Indépendamment des précautions que nous venons de faire connaître et qui ont eu pour but d'assurer à ses opérations une rigueur inattaquable, la commission a encore voulu leur donner un caractère de gravité et de maturité que le temps seul peut assurer aux contrôles de cette sorte. Quatre ans se sont maintenant écoulés depuis qu'elle a été investie de son mandat, une mission aussi grave, aussi difficile et aussi délicate ne devait pas être précipitée.

Ces précautions minutieuses, le savoir et le caractère des rapporteurs donne au travail que nous avons sous les yeux une incontestable autorité. Nous en passerons en revue les parties les plus dignes d'intérêt. Mais heureux de nous associer à un acte aussi éclatant de réparation envers un homme dont la vie a été consacrée tout entière aux progrès de la science, nous enregistrons dès aujourd'hui les conclusions par lesquelles la commission a clos son long travail.

Ces conclusions sont les suivantes :

1° Les résultats obtenus par M. Guérin sous les yeux de la commission pendant les années 1843, 1844 et 1845, dans le traitement du strabisme, du torticolis, des déviations de l'épine, des luxations congéniales, des déviations des genoux, des pieds-bots, des difformités arthralgiques, des difformités par rétraction des cicatrices, des difformités rachitiques, des excoriations tuberculeuses, des abcès par congestion, sont de nature à établir que la pratique de M. Guérin est tout à la fois remarquable par les considérations élevées et judicieuses sur lesquelles elle se fonde, et par l'habileté et souvent la hardiesse heureuse avec laquelle les procédés opératoires sont exécutés.

2° Les méthodes, procédés et appareils imaginés par M. J. Guérin pour le traitement des difformités et accidents qui les compliquent, et les règles qu'il a posées pour leur application, constituent un ensemble de moyens et de préceptes à l'aide desquels il a produit des résultats complètement nouveaux ; comme l'ensemble de ses recherches et de ses idées sur cet ordre de faits avaient dès longtemps constitué une branche de la médecine presque entièrement nouvelle ;

3° En raison des progrès qu'il a imprimés à la science des difformités et à l'art de les traiter; en raison des sacrifices qu'il a faits, en raison de la persévérance avec laquelle il a poursuivi de longues et pénibles recherches, la commission est heureuse de le déclarer : M. J. Guérin a bien mérité de la science et de l'humanité ; elle émet en conséquence le vœu que le service chirurgical qui lui a été confié par la précédente administration, lui soit conservé tout à la fois comme un établissement utile aux pauvres malades, et comme une juste récompense de ses travaux.

PETITE CORRESPONDANCE.

A. — M. B. — Reçu les 627.40.
Cherbourg. — M. M. — Reçu les 100. Nous all. vous répondre.

Bourse du 21 novembre.

Les inscriptions deviennent plus rares par la persistance des escomptes qui s'élèvent encore aujourd'hui à 70 000 fr. de rente.

On parle d'un nouveau traité de commerce entre la France et les Etats-Unis. Espérons que les négociants auront été consultés et que le vieux système de douanes sera modifié.

Les fonds publics montent.

La rente 5 0/0, laissée hier à 64 30, ouvre à 64 50, pour finir à 64 80 ; c'est 50 c. de hausse.

Le 3, de 41 55, débute à 41 55, pour fermer à 42 40 ; hausse, 55 c.

La Banque de France gagne 15 à 1340. L'or vaut 17.50 le mille. Les chemins de fer participent à l'amélioration générale. Orléans s'élève à à 588.75 avec 46 fr. de hausse. Avignon-Marseille 157.50. Le Nord fait 340.

Le marché est excellent, d'une grande fermeté.

Les recettes de l'octroi de Paris égalent maintenant celles de l'année passée.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	41 85	42 60	41 90	42 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	64 85
Cinq 0/0	64 30	65 »»	64 50	64 80

21 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	42 [illegible] »»	4 Canaux avec primes	810 »»
— Emprunt 1847-1848	64 90 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	64 90 »»	Caisse hypothécaire	97 50
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	23 50
Actions de la Banque	1340 »» »»	— dette passive	» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	»» »»
Récép. Rothschild	72 »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	[illegible]	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	77 50	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	77 50	Zinc Vieille-Montagne	1900 »»
— 4 1/2	71 75	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	830 »»
Obligations de la Ville	1130 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	360 »»	Orléans à Bordeaux	»»» »»	365 »»
Versailles, rive droite	162 50	162 50	Du Nord	340 »»	342 50
— rive gauche	95 »»	97 50	De Paris à Strasbourg	325 »»	326 25
Paris à Orléans	573 50	586 75	Tours à Nantes	310 »»	310 »»
Paris à Rouen	345 »»	350 »»	Paris à Lyon	338 »»	335 »»
Rouen au Havre	160 »»	187 50	Montereau à Troyes	160 »»	100 »»
Avignon à Marseille	157 50	157 50	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	78 »»	77 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	213 75	215 50	Bordeaux à la Teste	»» »»	»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La journal de musique, le *Ménestrel*, qui publie chaque année nos romances en vogue, annonce pour dimanche prochain, 26 novembre au soir, une grande fête musicale, dans laquelle tous nos premiers chanteurs interpréteront pour la première fois les nouvelles productions de l'*Album*-1849 du *Ménestrel*, ainsi que les romances inédites du superbe recueil que vient de composer Etienne Arnaud, l'auteur à la mode, sous le titre : *Le Retour des Chansons*. Cette piquante soirée, offerte gratuitement aux abonnés du *Ménestrel*, aura lieu dans la nouvelle salle de la Chaussée-d'Antin, 49 bis. La partie instrumentale sera défrayée par notre brillant pianiste Antoine de Kontski, et l'élégant violoniste Léon Le Cieux. Pour compléter dignement ce beau programme, Levassor dira sa *Pétition des Chiens* et *Titi à Robert-le-Diable*. Les abonnés anciens comme les nouveaux, sont priés de réclamer leurs billets au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, il n'en sera envoyé aucun à domicile.

REVUE THÉRAPEUTIQUE.

DE L'HIBISCUS ESCULENTUS DE LINNÉ.

Sa nature, ses propriétés, dans les maladies de poitrine et d'estomac.

De toutes les substances mucilagineuses employées en médecine, il en est peu dont les propriétés soient mieux constatées que celles des fruits de l'*hibiscus esculentus*, de Linné. « Cette plante, dit Guibourt dans son *Histoire des drogues simples*, volume III, est cultivée comme potagère dans les contrées chaudes de l'Asie ; lorsqu'on en cueille les fruits encore jeunes, ils contiennent un mucilage abondant qui forme gelée avec l'eau, et produit un aliment tout à la fois pectoral et nourrissant. »

Le *Traité universel des drogues simples* de Lemery désigne l'hibiscus esculentus sous le nom de Sabdariffa, espèce de ketmie dont la tige, s'élevant à la hauteur de trois ou quatre pieds, est droite, purpurine, rameuse et garnie de feuilles larges. « Les fleurs de cette plante, dit ce thérapeutiste distingué, sont tout à fait semblables à celles de la mauve, de couleur blanchâtre et purpurine ; lorsque ces fleurs sont passées, il leur succède des fruits oblongs, pointus, remplis de semences rondes. On la cultive aux Indes dans les jardins. Elle est empreinte d'un suc visqueux semblable à celui de la mauve.

« Toute la plante est émoliente, résolutive, pectorale, apéritive, et propre à adoucir et à appaiser les douleurs. »

Suivant l'opinion de quelques auteurs, l'hibiscus esculentus prend différents noms, suivant les divers pays où cette plante est cultivée. C'est ainsi que, dans la province d'Alep, on l'appelle *schamt* ; dans celle de Damas, *abedjumes* ; tandis que dans les provinces syriennes, on la désigne sous le nom de *nafé*. C'est probablement à cette circonstance qu'il faut attribuer le nom de *nafé d'Arabie*, donné bien à tort, selon nous, à la préparation d'une pâte et d'un sirop dont les fruits de cette plante forment la base. Ce nom, beaucoup plus oriental, en effet, que scientifique, a dû certainement nuire à leur emploi dans la pratique, et nous avouons nous-mêmes que, sans le rapport de deux chimistes distingués sur les pectoraux de nafé d'Arabie, nous ignorerions encore, malgré nos recherches, que ces pectoraux fussent composés des fruits de l'hibiscus esculentus.

Or, c'est en thérapeutique surtout qu'il importe au médecin de bien connaître la nature des substances qui forment la base des proportions dont il est appelé à ordonner l'emploi; autrement ne serait-il pas exposé à des erreurs qui parfois pourraient devenir funestes ? Aussi l'auteur de ces préparations nous pardonnera, sans doute, de les avoir appelées pâte et sirop d'hibiscus esculentus, et en cela, nous croyons servir à la fois ses intérêts et ceux de la science ; car il n'est pas de médecin qui puisse hésiter un seul instant à ordonner une préparation dans la composition de laquelle entrent les fruits de l'hibiscus, et que les plus célèbres pratriciens, MM. les docteurs Auvity, Baron, Bégin, Blandin, Guérard, Jobert (de Lamballe), Piorry, Marjolin, Moreau, Roux, Cruveilhier, Velpeau, etc., prescrivent chaque jour comme un puissant *antiphlogistique*, dans le traitement des nombreuses et diverses maladies de poitrine et de l'estomac, et contre toutes les affections qui nécessitent l'emploi des adoucissants.

Dans leurs savants traités de thérapeutique et de matière médicale, MM. Chevalier et Richard, Mérat et Dalens, prétendent que les fruits de l'hibiscus esculentus servent, aux Antilles, à préparer un aliment appelé *calalou*. Ce dernier nom n'aurait-il pas été traduit, en Egypte ou en Turquie, par celui de *racahout*, nom sous lequel on désigne une substance en poudre qui se vend depuis longtemps en France? C'est ce qu'il nous serait difficile de décider. Ce que nous pouvons toutefois affirmer, c'est que l'hibiscus esculentus a déjà été l'objet d'un rapport très favorable présenté à l'Académie de médecine à propos d'un aliment dont cette plante forme la base. Cet aliment ne serait autre que le *racahout des Arabes*, dans la préparation duquel les fruits de l'hibiscus entrent à l'état de mucilage concret.

S'il en était ainsi, nous regretterions vivement que les divers journaux et formulaires de médecine ne tissent aucune mention des fruits de l'hibiscus parmi les substances qui, avec le salep et l'arrow rooth, forment la base principale du véritable racahout préparé par Delangrenier. Cette erreur, qui s'explique du reste, et par la rareté même de cette plante, et par le désir de faciliter aux praticiens la préparation du racahout, a dû nuire certainement à l'emploi d'un aliment qui, de l'opinion même de nos plus célèbres médecins, possède des propriétés adoucissantes et nutritives qu'on chercherait vainement dans les substances ordinairement employées pour la nutrition. En conservant à cet aliment le nom de calalou, sous lequel il est désigné aux Antilles, l'auteur n'en eût donc pas moins vendu, et les praticiens auraient pu ainsi, en toute connaissance de cause en conseiller l'usage aux convalescents, aux personnes faibles de poitrine ou malades de l'estomac. E. L.

(*Gazette des Hôpitaux.*)

Spectacles du 22 novembre.

THÉATRE DE LA NATION. — Jeanne-la-Folle.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Vieillesse de Richelieu.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Diable à l'Ecole, le Nouveau Seigneur, les Rendez-Vous.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Catilina.
GYMNASE. — O Amitié ! Premier Coup de Canif. Gants jaunes
VAUDEVILLE. — Le Roi de Cœur, Feu d'artifice, Roger, Mme Cartouche.
VARIÉTÉS. — Les Deux font la Paire, les Deux Anges, les Enfants. Vautrin.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Czar, le Club, le Cuisinier, les Envies, la Vie, Titi
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre noir, Tohubohu.
GAITÉ. — Fualdés.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

5e Année. N° 317. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 23 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PRIX DE L'ABONNEMENT AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS. Un an, 20 f., 6 mois, 11 f., 3 mois, 6 f.

Paris, rue de Beaune, 2.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS. 22 NOVEMBRE.

L'Assemblée nationale n'a pas voulu prendre ses vacances ostensiblement, elle les prend tacitement et sans bruit. Chaque jour le budget se discute en présence de 150 à 200 représentants; les discours se succèdent et ne sont pas écoutés, les questions se posent et ne sont pas résolues; à la moindre difficulté, l'ajournement est voté d'enthousiasme. L'Assemblée ne discute plus, elle accomplit une formalité.

Elle a voté aujourd'hui ce qui restait du budget de l'intérieur et celui de l'agriculture et du commerce.

Souscription nationale POUR LA FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Nous rappelons à tous les démocrates que cette souscription est ouverte dans nos bureaux; elle a pour objet d'offrir à la veuve et aux enfants du martyr de la liberté l'expression d'une reconnaissance européenne. Le minimum de la souscription est de 5 centimes, le maximum 50 centimes.

Ce que contiendra l'Urne.

Le vote, sérieusement compris, doit indiquer de la part de celui qui l'émet un vœu, un désir sincère, c'est un appel consciencieux, fait à celui qui en est l'objet. Or, dans les élections générales qui vont s'ouvrir, sera-t-il grand le nombre de ceux qui attacheront à leur bulletin une aussi sérieuse signification? En passant en revue les divers partis qui vont y prendre part, nous arriverons peut-être à l'appréciation de la loyauté des vœux et des désirs exprimés.

Et d'abord les légitimistes.

Ceux-ci sont francs du moins en donnant leurs voix au prince Louis; ils avouent sans plus se gêner que leur espérance est d'user ce candidat monarchique pour arriver à lui substituer le leur; ils se jouent fort impudemment du droit de suffrage, et commencent ouvertement par mentir à leur conscience en faisant un tel choix.

Ces hommes-là sont toujours courbés sur l'histoire du passé pour y chercher le mot de l'avenir. Ils ne tiennent aucun compte ni du discrédit des monarchies et des autocraties européennes, ni du progrès des idées démocratiques, ni du besoin des solutions sociales; à leurs yeux la France en est encore à refaire l'histoire du roi chevelu Childéric, que ses sujets rappelèrent après qu'il se fût amendé.

Viennent ensuite, et presque ensemble, les anciens conservateurs.

Ceux-là ont plus d'hypocrisie; ils ne regrettent ni n'aiment aucun des prétendants. Leurs vœux se portent uniquement sur les places et les priviléges qu'ils ont perdus. Ils veulent bafouer les républicains sincères et les vrais socialistes, pour redevenir possibles encore une fois au gouvernement du pays, qu'ils espèrent décourager.

En choisissant le même nom que les légitimistes pour en faire leur élu, ils ne trahissent pas leur foi, ils n'ont pas de foi. Comme les premiers, ils n'ont aucune confiance dans celui qu'ils portent à la présidence. Ils espèrent tout simplement que cet ex-jeune homme, au moins inexpérimenté, se jettera dans leurs bras et les choisira pour soutiens de son gouvernement, qu'ils feront, autant qu'ils le pourront, à l'image des pouvoirs déchus.

Ce parti a pour chef des charlatans qui sont parvenus à s'éblouir eux-mêmes et à ne rien voir en dehors de leurs pauvres capacités. Peut-être y a-t-il aussi là des héritiers du sceptique cardinal Dubois qui se disent entre eux:

« Le socialisme a l'avenir pour lui, mais nous n'en serons jamais les patrons, et notre conversion serait fort inutile. Tâchons donc de conserver le présent et d'embrouiller tellement les questions nouvelles, de calomnier si bien les apôtres de la démocratie que l'ordre des choses créé à notre profit dure aussi longtemps que nous. »

Nous trouvons ensuite les républicains politiques, variété bruyante du parti conservateur.

Ils forment, à vrai dire, l'aristocratie de la démocratie. Ces gens-là ont tout bonnement substitué leurs personnes à celles de leurs quasi-confrères. Ils ont apporté des mots nouveaux et gardé les choses anciennes. Ils se sont largement réparti la curée, ils sont contents. Aussi jettent-ils leur dévolu sur un homme d'épée qui a naïvement pris les mots au sérieux et juré de conserver par tous les moyens possibles cette nouvelle mystification.

Ceux-là comprennent mieux la situation actuelle que les précédents. Ils auraient même volontiers quelque velléité de faire d'anodines améliorations au sort des masses; mais l'amour-propre est là. Ils ne veulent à aucun prix emboîter le pas sur les traces des socialistes, et surtout, et avant tout, ils ne veulent pas risquer leurs conquêtes et chercher à diriger le pays dans une voie plus fraternelle, en présence de la crainte et de l'hésitation apparentes de la majorité.

Restent maintenant les républicains socialistes.

Ces derniers, on peut le dire, n'ont pas de candidat à la hauteur de leurs espérances. Les hommes sur lesquels ils pourraient compter sont depuis trop peu de temps en vue pour avoir pu déjà passionner le pays; et les célébrités de la veille qui se sont récemment ralliées à leurs principes, ont un passé qui fait hésiter sur l'espoir que l'on peut avoir dans leur avenir. Leurs votes auront donc surtout un caractère de méfiance pour les élus des vieux partis; ce sera comme ceux que nous venons déjà de passer en revue: un vote négatif, rien de plus.

En laissant tomber leur bulletin dans le tas, leurs lèvres murmureront le fameux *tant pis* d'une candidature célèbre à force de présomptueuse témérité. Dans ce camp de l'avenir, du reste, on est habitué à s'appuyer moins sur les noms des hommes que sur la force irrésistible de la vérité.

On le voit, quel que soit le résultat de la grande épreuve à laquelle va se livrer bientôt la nation française, le vote universel ne sera certainement pas l'expression d'un vœu positif, et l'élection ne donnera pas au pays un président choisi par l'amour et la confiance.

Les partis rusent et en appellent à la tactique; ils s'excluent, ils se heurtent, ils cherchent à détruire et nullement à fonder. Ils emploient des stratégies parlementaires qui vont donner à la France, le 10 décembre 1848, l'apparence d'une chambre de députés.

Que des hommes qui ne croient pas avoir un intérêt sérieux dans l'avenir de l'humanité, s'amusent de ce spectacle. Quand à nous, il nous afflige, mais heureusement le peuple dont le sort s'est empiré si profondément pendant que ces brillantes manœuvres s'exécutaient au-dessus de sa tête, le peuple lui, est sérieux dans ces luttes politiques. Il veut en faire sortir le socialisme, la science de la solidarité qui guérira l'Europe; et quand il s'apercevra de la stérilité de ces passes-d'armes électorales, il pourrait bien se faire que cet essai suprême de la rouerie politique fut le dernier où il voulut inutilement participer.

Mort de M. Rossi.

Le gouvernement a appris aujourd'hui, par dépêche télégraphique, la mort de M. Rossi, ministre des affaires étrangères des Etats de l'Eglise. M. Rossi a été frappé d'un coup de poignard à la gorge, sur le seuil du palais législatif. Il a pu monter quelques marches, et il a rendu le dernier soupir sans mot dire.

Nous empruntons ces détails à la *Patrie*; ils sont confirmés par le *Moniteur du soir*.

Un duel a eu lieu cet après-midi au bois de Boulogne entre MM. Goudchaux et Baraguay-d'Hilliers. Voici à quel propos:

Dans la séance d'hier, M. Goudchaux, après avoir pris la défense de porteurs des bons du Trésor, était retourné à sa place, qui se trouve un peu au dessus de celle de M. Baraguay-d'Hilliers. Le général, qui ne le savait pas si près, se tourna vers M. Bedeau, qui siége derrière lui:

« Il n'est pas étonnant, dit-il, que M. Goudchaux défende les porteurs des bons du Trésor, c'est son affaire; il a tripoté cela avec Rothschild. »

M. Goudchaux entendit ces paroles et les releva avec vivacité en traitant les paroles du général d'infâme calomnie, et ajoutant que celui qui les proférait était un menteur. M. Baraguay d'Hilliers voulût entrer dans quelques explications.

M. Goudchaux répondit: « J'ai parfaitement entendu; c'est bien moi que vous avez mis en cause. J'en prends à témoin M. de Trédern. »

« Eh bien! dit le général, si vous ne retirez pas le mot de menteur, cela signifie que vous serez demain à dix heures du matin au bois de Boulogne. »

« Je ne serai pas demain à dix heures au bois de Boulogne, répliqua carrément M. Goudchaux, car je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous. J'y serai à l'heure que fixeront mes témoins et les vôtres. »

Aujourd'hui, à trois heures, M. Goudchaux, assisté de MM. Clément Thomas et Ketsner, et M. Baraguay d'Hilliers, ayant pour témoins MM. de Laussat et Dariste, ont échangé un coup de feu, qui, heureusement, n'a eu, de part ni d'autre, aucun résultat fâcheux.

Les témoins ont déclaré l'honneur satisfait, et M. le général Baraguay-d'Hilliers a retiré l'expression dont il s'était servi, en déclarant qu'il n'avait pas entendu blesser M. Goudchaux.

M. Goudchaux n'avait pas besoin de ce coup de pistolet pour sauvegarder son honneur. S'il y a un homme dont l'honnêteté et la probité soient bien établies à Paris, c'est M. Goudchaux. On peut ne pas partager toutes ses idées financières, mais on ne peut lui refuser la plus parfaite estime.

Le Républicain M. de Genoude.

Voici comment la *Gazette de France* apprécie la glorieuse lutte soutenue en ce moment par l'Assemblée nationale prussienne contre la force brutale et l'arbitraire:

Une certaine agitation se manifeste dans les provinces prussiennes; néanmoins, elle est loin d'être aussi grande *que nous pouvions le craindre*. En général, nous croyons que cette agitation se calmera sans que le gouvernement soit obligé d'en venir à des mesures sévères.

Comment M. de Genoude! vous prêchiez tous les jours avec une apparence de conviction, dont beaucoup de personnes étaient dupes, qu'un gouvernement n'était légitime qu'à la condition d'être appuyé sur le suffrage universel, et que le refus d'impôt était le recours naturel des citoyens contre tout gouvernement privé de cette base.

L'Assemblée nationale prussienne applique votre théorie; elle refuse l'impôt à un souverain qui n'a jamais été consacré par le suffrage populaire, et qui exerce l'arbitraire le plus odieux. Vous prenez parti pour le roi contre cette Assemblée! vous menacez les Prussiens de *mesures sévères*, c'est-à-dire d'assassinats en masse au moyen de la fusillade et de la mitraille! Ne nous parlez plus de votre déférence pour la volonté des nations, de votre suffrage universel ni de votre ridicule *république monarchique*. La révolution allemande est une pierre de touche qui vous a éprouvé comme elle en a éprouvé tant d'autres... Vous voulez Henri V et rien de plus, vous le voulez à tout prix, même au prix de la guerre civile, et vous savez mieux que personne qu'un fleuve de sang sépare ce jeune homme des Tuileries.

Voici maintenant comment M. de Genoude raconte les meurtres infâmes qui s'accomplissent à Vienne au nom de l'empereur:

Les nouvelles de Vienne nous apprennent en même temps que Messenhausser, commandant de la garde nationale, a été passé par les armes le 16 au matin. Le conseil de guerre l'avait condamné à être pendu.

Rien de plus; pas un cri d'indignation, pas un cri de douleur! Messenhausser a été fusillé, voilà tout. *Le conseil de guerre l'avait condamné à être pendu.* D'où suit qu'il est redevable à l'empereur paternel d'une commutation de peine. Fusillé au lieu d'être pendu! M. de Chambord fera-t-il bien cette grâce à tous les socialistes?

Quel républicain que M. de Genoude!

Exécution de Messenhauser.

Selon la *Gazette de Breslau*, l'exécution du brave Messenhauser aurait eu lieu le 16. Il a été fusillé, dit ce journal, en vertu d'une sentence de guerre, dans le fossé de la ville, près du Neuthor. Il est arrivé à pied, au milieu d'une forte escorte militaire. L'escorte a formé un carré. Messenhauser, après avoir baisé le crucifix et serré la main au prêtre qui l'accompagnait, a jeté sa casquette et son manteau. Il adressa un discours à ses meurtriers, mais le public n'entendit rien. Ensuite il posa sa main droite sur son cœur, et commanda lui-même le feu. Il reçut les balles debout, sans avoir voulu se laisser bander les yeux.

Le commandant de la garde nationale de Vienne est mort en héros, et comme Blum avec confiance dans le triomphe de la liberté.

On a arrêté la comtesse Revicska, femme du feu chancelier de la cour de Hongrie. Elle est accusée d'avoir voulu détourner des troupes polonaises de leur devoir.

Trois personnes du civil avaient encore été fusillées le 16 au soir.

Le bruit courait à la Bourse de Vienne, le 14, que le général Bem a été assassiné à Pesth. Suivant une autre version, il n'a été que mortellement blessé et vit encore.

Le ban Jellachich aura le commandement en Hongrie.

Les illusions du roi de Prusse.

Frédéric-Guillaume a jugé à propos d'exposer dans un mémorandum sa position vis-à-vis du peuple, de la constitution et de l'Assemblée nationale. Dans ce mémorandum, qui aurait d'abord été adressé au pouvoir central de Francfort, puis aux gouvernements d'Autriche, d'Angleterre et de Russie, le roi expose qu'au mois de mars il a cédé à la voix de son peuple et promis au pays les institutions les plus libérales, et qu'après la levée de boucliers révolutionnaires il a retiré de Berlin des troupes fidèles et *sorties victorieuses de la lutte avec les citoyens*. Cette condescendance lui a été reprochée de différents côtés, *comme une faiblesse et une lâcheté*. Mais, accoutumé depuis longtemps à de fausses interprétations, ce reproche ne l'empêchera pas d'écouter *la voix de son cœur*.

Il devait placer le salut de son peuple au dessus du nom et de la réputation de son gouvernement.

Par suite de sa promesse, a été convoquée l'Assemblée nationale, sortie du suffrage à deux degrés, et il [illegible] confiance de pouvoir arrêter, de concert avec elle, une constitution. Mais l'Assemblée nationale a montré dès le principe qu'elle prenait *pour de la faiblesse la condescendance et les sacrifices de la couronne à la cause de la patrie et de la liberté*. Enfin l'Assemblée est allée jusqu'à empiéter ostensiblement sur les droits du pouvoir exécutif et à anéantir complètement les droits de la couronne. Le roi ajouta qu'il ne pouvait, en sérieuse considération de ses devoirs de souverain, supporter plus longtemps ces empiétements. C'est pourquoi il a pris les mesures qu'il a jugées les plus convenables pour parer à des machinations anti-constitutionnelles, et pour garantir les droits de la couronne, c'est-à-dire qu'avec l'aide de Dieu il saura réduire ses anciens sujets sous la domination de la force brutale du sabre.

Frédéric-Guillaume a pris depuis quelque temps, pour son conseiller intime, le professeur Léo, de Halle, qui l'encourage dans ses errements. Ils étudient ensemble, à leur manière, l'histoire de la révolution française et prétendent avoir trouvé le moyen de rendre l'autorité suprême au roi et surtout celui de faire éviter à Frédéric-Guillaume le sort du malheureux Louis XVI.

Ensuite de ce plan, le roi doit dompter l'Assemblée nationale et les clubs, et s'en défaire par la force armée dont il dispose.

Il est digne du monarque, dit le professeur Léo, de dompter l'anarchie et de montrer à l'Europe que, seul, il possède encore la souveraineté. Puis, la nation reconnaissante et soumise recevra une charte octroyée, qui consolidera pour longtemps la dynastie des Hohenzollern.

Mais, tandis que le roi et son professeur en politique poursuivent ce rêve éclos sous les lambris du château royal, la réalité continue à nous montrer le peuple las de souffrir, refusant les impôts, s'armant et s'apprêtant de toutes parts pour conquérir son émancipation et ses droits.

La fraction du centre qui a protesté contre la résolution du refus d'impôt, a protesté également contre le plan d'octroyer une Constitution.

Rapport de M. Bassermann.

Dans la séance de l'Assemblée [illegible] mann a rendu compte de sa mission [illegible] longe de l'Assemblée, un long rapport [illegible] Sur ce qu'il a vu à [illegible] nationale, a-t-il dit, [illegible] qu'on peut à peine dépeindre [illegible] plo, les placards rouges représentent un républicain endormi, et, autour de lui, les poteaux des réverbères couverts de cadavres.

On a arboré le drapeau rouge sur les tours, et il est souvent arrivé que les députés de la droite n'échappèrent à la mort que par hasard; on invitait à chercher avec des haches les hommes qu'on haïssait. Et cette conduite affreuse est restée impunie; les autorités n'étaient plus en état d'arrêter ces menées; les ministres ont donc été forcés à la démarche à laquelle ils ont eu recours et ont conservé dans cette situation difficile un calme surprenant. Il n'est pas question chez eux de réaction (sourires de la gauche), et personne n'est assez aveuglé pour croire la réaction possible en Prusse. Le roi a des sentiments plus allemands qu'on ne croit.. (Rires de la gauche.) Lorsque le général de Wrangel est entré à Berlin, la ville a pris un tout autre aspect; les rues se sont animées, et je n'ai rencontré personne qui ne fût content. (Longue hilarité de la gauche et de la galerie).

J'ai cherché à agir en médiateur; mais tous mes efforts ont échoué.

Selon M. Bassermann, les conditions posées par la gauche modérée auraient été celles-ci:

1° Eloigner des Etats prussiens les princes de la maison royale;

2° Arrêter le général Wrangel et tous les membres du cabinet actuel;

3° Mettre en accusation de haute trahison ces mêmes fonctionnaires;

4° Promettre que la couronne acceptera sans conditions toutes les résolutions de l'Assemblée nationale jusqu'à ce que la constitution soit arrêtée.

Je n'ai plus besoin après cela, ajoute M. Bassermann, de faire remarquer à cette Assemblée l'impossibilité d'une médiation. Il n'y a pas moyen d'entrer en arrangement avec une république *de Lanterne*.

On a demandé à M. Bassermann qui lui avait communiqué ces conditions, il a répondu qu'il désirait réfléchir.

La seconde chambre badoise a exprimé sa profonde indignation à l'occasion de l'exécution de Robert Blum.

Berlin, 19 novembre.

La lutte entre le gouvernement et l'Assemblée n'est pas encore terminée. Stettin et Magdebourg protestent contre le refus de l'impôt, qui est fort appuyé, au contraire, en Silésie. Le président de cette dernière province est destitué, et Breslau est en état de siége.

Nouvelles d'Italie.

Le conseil d'Etat romain est convoqué pour le 13.

Le ministère Rossi a fait restreindre de 2 000 à 400 les places réservées au public. On craignait un mouvement populaire à cette occasion.

— On lit dans la *Concordia*:

« Plusieurs villes de la Lombardie n'ont point de garnison en ce moment. Pavie n'a que 2 000 hommes, Lodi, 400. A Melegnano, Lodiviecho, il n'y avait pas un soldat; mais la force se montre sur les confins de notre ancien territoire. A Magento, on a braqué un canon sur le clocher de l'église. Le curé a été obligé de déclarer du haut de la chaire que l'on brûlerait toute maison dans laquelle serait reçu un soldat piémontais.

» A Milan, Montecuculi, vil descendant d'une famille italienne, lance au milieu des émigrés, des agents pour les engager à revenir, en leur promettant des honneurs et de l'argent. Ensuite il trahira ceux qui se seront laissés prendre à cet appât. »

— On écrit de Milan, 16 novembre, au même journal: « Une députation municipale s'est rendue auprès de Radetzki pour protester contre le bando de contributions forcées. Celui-ci a répondu: J'ai besoin d'argent pour maintenir mes troupes. Ces messieurs (les contribuables) le savent bien. Qu'ils me proposent un mois de subsides, et je consens à retirer mon bando.

» La protestation a été laissée entre les mains de Radetzki. La répartition avait été faite par Pachta, aidé par Calderara. »

—Dans la soirée d'hier, une soixantaine d'individus de la classe la plus infime, payés sans doute, se sont portés sous les fenêtres de la villa Belgiojoso, appelant à grands cris le maréchal. « Radetzki est notre père; il a bien fait de faire payer les riches qui nous ont trahis! » Tels étaient les cris de cette multitude salariée. Radetzki a remercié de la main, sans prononcer une parole, ému par cette douce surprise.

Le *Corriere mercantile* annonce que tous les Lombards émigrés à Genève ont résolu unanimement de répondre au décret de Radetzki par un refus énergique.

Le docteur Paolo Fabrizi, de Modène, envoyé du gouvernement sicilien, est arrivé dernièrement à Paris, pour presser les enrôlements et les achats d'armes et de munitions que la reprise possible des hostilités avec le Bourbon de Naples rend, depuis la prise de Messine, plus importants que jamais. M. Fabrizi a été nommé à cet effet président de la commission qui avait déjà été envoyée en France, en remplacement du duc de la Verdura, précédemment désigné, et a été chargé pour plus de promptitude de régler directement avec le gouvernement français les conditions de l'achat et des enrôlements.

Le gouvernement de Palerme, en chargeant un des vétérans du parti unitaire de le représenter, montre tout à la fois sa ferme volonté de poursuivre énergiquement la lutte et son vif désir de rallier autour de lui les hommes qui, depuis 1830, n'ont cessé de combattre pour l'indépendance de la patrie commune. Les nombreuses relations que M. Fabrizi doit à son double titre de savant et de patriote éprouvé et sa parfaite connaissance de la situation et des mœurs françaises aplaniront bien des difficultés.

L'autocrate russe et l'oligarchie britannique n'admettant pas le principe de l'indépendance des nationalités. A l'heure où nous écrivons, on peut surprendre ces deux puissances en flagrant délit de conquête.

En effet, quatre-vingt mille Russes occupent les principautés danubiennes, et voici le singulier expédient imaginé par la rouerie de Nicolas pour rendre cette occupation définitive. Pauvres, n'ayant eu cette année qu'une récolte médiocre, les principautés ne pouvaient nourrir leurs envahisseurs. Qu'a fait le czar? il a prêté aux principautés 300 000 roubles, faisant sonner bien haut sa magnanimité paternelle. La sortie des céréales a été interdite. Les principautés nourriront les quatre-vingt mille Russes, et seront les débiteurs du czar. N'est-ce pas un excellent prétexte pour le créancier de garder les principautés?

De son côté, l'aristocratie britannique se dédommage en mettant la main sur une riche proie qu'elle convoitait depuis longtemps. Voici ce qu'on lit dans une correspondance de Bombay:

Tout est en émoi depuis Bombay jusqu'à Calcutta; les routes sont couvertes de troupes en mouvement; officiers et soldats marchent l'espoir au cœur; on leur a donné pour cri de ralliement un mot qui les enivre: *Au Punjab! au Punjab!* Chacun repait son imagination de la perspective d'un riche butin; on escompte d'avance son *prize-money* (sa part de prise); l'officier, criblé de dettes, renvoie ses créanciers jusqu'après l'expédition du Punjab; le soldat brahme, enrôlé sous les drapeaux de la compagnie, fonde sur cette campagne l'espérance de sa retraite prochaine; enfin c'est un spectacle curieux que l'allégresse de toute cette armée de chercheurs d'or.

Quelle avidité! quelle soif de pillage! Ne dirait-on pas d'une bande de voleurs s'excitant par l'appât du butin! Ce n'est pas pour défendre l'opprimé que ces gens-là sont armés; ce n'est pas pour la liberté qu'ils vont mourir; ce n'est pas même pour l'honneur et la gloire qu'ils combattent! S'ils ont pris les armes, c'est pour spolier une riche contrée, c'est pour se gorger de butin, c'est pour s'enrichir comme des voleurs!

Quand la France et l'Allemagne unies auront fondé la sainte-alliance des peuples, espérons que nous ne verrons plus l'autocrate russe et l'aristocratie britannique protéger ainsi à la face du ciel la conquête, le vol et le brigandage! Espérons que la démocratie européenne mettra fin à l'exploitation de l'homme par l'homme, et à l'exploitation des nationalités par les nationalités!

Assemblée Nationale.

Séance du 22 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à deux heures.

L'Assemblée adopte sans discussion un projet de loi tendant à autoriser la ville de Saint-Quentin à emprunter une somme de 300 000 fr.

L'Assemblée adopte également un projet ainsi conçu:

« Un crédit de 600 000 fr. est ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce, pour subvenir aux dépenses de l'exposition des produits de l'industrie nationale en 1849. Deux cent mille francs seront imputables sur l'exercice 1848, et quatre cent mille francs sur l'exercice 1849. »

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget rectifié (ministère de l'intérieur).

M. TASSEL se plaint que le ministre de l'intérieur n'ait pas présenté la loi sur l'organisation des services généraux qu'il avait annoncée, l'annonce de cette loi ayant empêché l'Assemblée de voter les réductions proposées par le comité des finances. L'orateur demande la suppression des quinze inspecteurs des bureaux de bienfaisance et des prisons.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur, combat cette réduction. Il insiste pour la conservation de 2 inspecteurs de 1re classe et de quatre inspecteurs de 2e classe, de manière cependant à réduire le chiffre total du chapitre de 130 000 à 111 000 fr.

La proposition de M. Tassel est rejetée.

M. GERDY critique la nomination faite par M. Senard d'un sous-inspecteur des aliénés à Rouen. Cette fonction, au lieu d'être donnée à la faveur, aurait dû être mise au concours. M. Senard a fait acte de bon compatriote plutôt que de ministre impartial.

M. SENARD défend la nomination de M. Parchappe. C'est un homme éminent et qui méritait à tous égards la sollicitude du gouvernement; il peut rendre des services sérieux.

M. GERDY reparaît à la tribune. (Assez! assez! aux voix!) L'orateur revient sur ce qu'il a dit. Il n'entend blâmer ni M. Parchappe ni M. Senard, mais la nomination n'était pas nécessaire, et elle devait être donnée au concours. Il termine en demandant une réduction de 6 000 fr. sur le chapitre.

Cette réduction est rejetée. Le crédit est adopté.

Chapitre 27. Dépenses relatives aux ateliers nationaux, 365 000 fr. La commission propose une réduction de 52 521 fr.

M. CHARLES BLANC, commissaire du gouvernement, combat cette réduction. Il fait remarquer qu'il a de lui-même opéré une réduction de plus de 200 000 fr. sur le budget. Aujourd'hui on en propose une nouvelle qui aurait pour résultat de désorganiser un service des plus utiles.

Il s'agit de la suppression d'un conservateur de la calcographie au Louvre. Il s'agit de la conservation et du soin des calques des grands peintres. Sous l'empire, la calcographie n'était pas un service improductif, il rapportait annuellement par la vente des épreuves une somme assez considérable; si ce revenu est presque complétement tombé, cela tient à une économie ruineuse de la Restauration, qui avait supprimé le conservateur pour confier ses fonctions à un employé, à une sorte de concierge du Louvre. Le rétablissement des fonctions de conservateur rétablira le revenu.

Un autre traitement dans l'administration des beaux arts a été porté de 2 000 fr. à 4 000 fr., parce que l'on a pensé qu'il fallait interdire au directeur du moulage la faculté qui lui avait été accordée de faire pour son compte, dans certaines limites, le commerce des plâtres moulés, qui lui avait été accordée au détriment des recettes du trésor public.

L'Etat en se réservant le monopole de la vente des moules, exécutés par ses agents retirera une somme supérieure à celle qu'elle lui coûtera.

M. RENOUVIER entre dans quelques explications que la faiblesse de sa voix nous empêche d'entendre.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE. La réduction a été proposée par le comité de l'intérieur et non par le comité des beaux-arts. Au reste, ce comité a eu pour but de réduire les emplois supérieurs à un très petit nombre, et d'assurer les services secondaires, de payer, en un mot, les ouvriers et employés inférieurs en supprimant les fonctions inutiles. L'orateur proteste contre la pensée que l'on pour faire le commerce des moulures. Les statues se détériorent considérablement au moulage, et il ne faut mouler que par exception.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur, fait remarquer que c'est la première fois que le chapitre des musées figure au budget de l'intérieur; il est donc impossible d'apprécier d'une manière fixe et précise les économies qui peuvent être faites; il serait plus rationnel d'admettre actuellement les économies sur lesquelles tout le monde est d'accord, sans chercher à en faire encore de nouvelles sur les deux derniers mois de l'année 1848; toutes réserves d'ailleurs étant faites pour représenter ces réductions dans le budget de 1849.

D'ici à l'année prochaine, le ministère aura nommé une commission qui examinera les réductions qui peuvent être utilement faites; sans cela, on sera obligé de discuter, chapitre par chapitre, sur chacune des réductions proposées, tandis que cette discussion pourrait ne pas avoir lieu, si l'on pouvait s'entendre sur les réductions à opérer en 1848.

M. BINEAU demande le renvoi du chapitre au comité des finances, afin qu'il puisse s'entendre avec le ministre de l'intérieur.

Le renvoi est prononcé.

Les autres chapitres du budget du ministère de l'intérieur sont mis aux voix et adoptés sans discussion.

Ministère de l'agriculture et du commerce.

Chapitre 4. — Ecole vétérinaire, 694,768 fr.

La commission propose sur ce chapitre:

1° La réduction de 8,500 fr. du traitement et des frais d'inspection de tournée de l'inspecteur général, qui avait 15,000 fr., et que le ministre avait déjà réduits à 11,000 fr.

2° La suppression du supplément de 1,000 fr. alloués à chacun des professeurs de clinique.

3° La réduction de 184,000 à 170,000 fr. des cours et services qui dépendent des écoles vétérinaires.

4° La réduction de 20,410 à 18,410 fr. du personnel des bergeries.

M. TOURRET, ministre de l'agriculture et du commerce combat la réduction du traitement de l'inspecteur général, et demande le maintien du chiffre de 11 000 fr. qu'il a proposé.

M. BINEAU, rapporteur, persiste dans la réduction de la commission.

Après quelques nouvelles explications de M. Turck, la réduction est mise aux voix et rejetée. (Réclamations diverses.)

M. TOURRET combat la réduction de 1 000 fr. sur le traitement des professeurs de clinique. Les professeurs de clinique ont des occupations laborieuses et même dangereuses; l'un d'eux a été grièvement blessé en soignant un cheval; un autre a contracté une maladie contagieuse, etc. Le ministre déclare qu'il ne peut consentir à une réduction que rien ne justifie.

La réduction est mise aux voix et rejetée.

M. TOURRET combat la réduction proposée sur les cours et les services qui dépendent des écoles vétérinaires; cette réduction n'a d'autre effet que de réduire l'instruction elle-même.

La question est réservée jusqu'à plus ample vérification.

M. TOURRET combat enfin la réduction demandée sur le personnel de bergeries.

M. BINEAU, rapporteur, tout en justifiant la réduction proposée, déclare ne pas insister sur cette réduction, qui n'est pas mise aux voix.

Le chapitre 5, relatif aux encouragements à l'agriculture, est adopté.

Chap. 6. — Haras et dépôts d'étalons, 1 622 400 fr.

La commission propose les réductions suivantes: 1° Il y a aujourd'hui quatre inspecteurs généraux qui reçoivent ensemble pour traitement et frais de tournée, 51 000 fr. La commission les réduit à 3; l'un à 6 000 fr., les deux autres à 4 000 fr., et chacun a 2 500 fr. de tournée.

2° Préposés aux remontes, 17 000 fr. au lieu de 19 000 fr. pour deux préposés.

3° Directeurs des haras, 5 000 fr. de traitement au lieu de 6 000.

4° Directeur des dépôts: ils ont aujourd'hui 4 000 fr., 3 500 et 3 000 fr.; ils seraient partagés en deux classes, à 3 500 fr. et 3 000.

5° Suppression des inspecteurs particuliers.

6° Réduction de 35 000 à 20 000 fr. sur les frais de culture.

M. LAUSSAT combat la réduction des frais de tournée des inspecteurs. Ce serait une mauvaise mesure qui porterait préjudice au service des haras. L'orateur s'élève aussi contre la proposition faite par le comité de réduire de moitié le crédit alloué pour les courses, sauf à reporter pareille somme sur le reste du chapitre.

M. BINEAU, rapporteur, répond que le comité ne l'a proposée que pour l'année 1849.

M. TOURRET combat également la réduction proposée sur les inspecteurs généraux, dont les fonctions sont très importantes et très étendues. Toutefois, on pourrait établir un autre système: ce serait d'avoir un inspecteur-général, deux inspecteurs à Paris et trois inspecteurs dans les départements, au lieu de quatre inspecteurs et de deux préposés de remonte; il y aurait ainsi une économie dans le personnel. Mais cette modification ne pourrait s'appliquer qu'au budget de 1849, dans lequel elle procurerait une économie de 15 000 fr.

M. BINEAU, rapporteur, répond que le comité ne peut donner son opinion sur une proposition qui lui est soumise à l'instant; il demande que le chapitre soit réservé. — Adopté.

« Chapitre 9. Encouragements aux manufactures et au commerce, 217 000 fr. »

M. LEVAVASSEUR regrette qu'on ait émancipé les esclaves des colonies.

Après quelques nouvelles observations de MM. Tourré, Larabit et Lefort-Gonssolin, le chapitre 9 est adopté.

M. SAUTEYRA demande sur le chapitre 10, relatif aux frais de surveillance des sociétés tontinières, s'élevant à 20 000 fr., comment il se fait qu'on ne fait figurer en recette qu'une pareille somme de 20 000 fr., tandis que les 19 sociétés qui existent paient chacune 2 100 fr.; ce qui ferait une somme de 38 000 fr.

M. TOURRET répond que, pour connaître l'emploi des sommes versées, il faut se reporter à la loi des comptes.

Les chapitres 10 à 14 sont adoptés.

CHAP. XV. — Etablissements et services sanitaires, 339 500 fr.

La commission propose une réduction de 50 000 fr. sur le service des médecins sanitaires du Levant.

M. TOURRET combat la réduction proposée. L'envoi des médecins en Orient est dans l'intérêt de l'humanité.

La réduction est rejetée.

Les autres chapitres du budget du ministère de l'agriculture et du commerce sont adoptés sans discussion.

M. LE PRÉSIDENT invite messieurs les représentants qui ne résident pas habituellement à Paris, à se faire inscrire à la questure pour pouvoir voter lors de l'élection du président.

Une discussion sans intérêt s'engage sur la fixation de l'ordre du jour. L'Assemblée décide que demain elle s'occupera du décret relatif aux sels étrangers destinés à la pêche de la morue.

La séance est levée.

A monsieur le rédacteur en chef de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur,

J'attends de votre impartialité l'insertion de la réponse ci-jointe à la lettre que publie aujourd'hui votre estimable journal.

Parvenu au professorat en 1837, après quinze ans d'infatigables travaux, par la voie du concours, je n'ai donné, depuis cette époque, *pas une seule leçon* particulière de droit dans mon cabinet.

Chacun sait que, dévoué tout entier à la préparation de mon cours, j'y consacre tout mon temps; que j'ajoute, chaque année, plus d'une moitié en sus de leçons supplémentaires au nombre de celles que le règlement demande.

On sait encore que je réunis chez moi, pour approfondir les questions les plus importantes, les plus zélés de mes élèves, pendant leur troisième année, dans des conférences non-seulement gratuites, mais dont les frais matériels sont *à ma charge exclusive.*

J'ai voulu faire plus. J'ai voulu ouvrir, cette année, un cours gratuit pour les classes ouvrières. La demande que j'ai faite d'une autorisation à cet effet, renvoyée par M. Carnot, avec recommandation expresse à M. le maire de Paris, n'a point été accueillie.

La reconnaissance de mes élèves, leur amitié intime et réfléchie sont ma récompense. J'en pourrais citer mille témoignages. Je rappellerai seulement cette médaille qu'ils ont fait frapper, et que j'ai dû refuser publiquement, aux applaudissements de tous les souscripteurs eux-mêmes. J'ai dû la refuser, car à cette inscription que le cœur pouvait admettre: *Au professeur dévoué ses élèves!* elle ajoutait cette seconde inscription, que nul homme vivant ne doit accepter: *Au chef de l'Ecole philosophique!*

Cette année encore, qui était la première de mon cours triennal, un bon nombre de mes élèves ayant été, à cause des agitations politiques, rappelés dans les départements par leurs familles, j'ai consacré mes vacances à faire, dans leur intérêt, une analyse des 150 leçons dont la chaîne avait été pour eux interrompue, et j'ai fait de cette analyse, aussitôt après la rentrée, l'objet d'un cours supplémentaire, *public* et *gratuit*, à l'Ecole de droit, tous les jours depuis le 6 jusqu'au 15 novembre.

Mais des élèves retardataires ne sont arrivés que le 15 et n'ont point entendu cet enseignement. Alors, cherchant encore à leur être utile, à suppléer aux lacunes de leurs études de première année, je leur ai annoncé que j'ouvrirais chez moi, non pas comme dit l'auteur de la lettre, *des conférences sur les matières d'examen*, mais, ce qui est fort différent, un cours *sur les principales difficultés de l'examen* DE PREMIÈRE ANNÉE, et cela (l'abnégation a ses bornes) à des conditions tellement modérées, qu'elles n'équivalaient pas au sixième de celles que tout autre eût fixées!

Mais, puisque vingt ans d'une estime publique incontestée, accordée à une vie irréprochable, ne suffisent pas pour désarmer la malveillance, je n'ai qu'un seul parti à prendre: ce n'est pas de sacrifier l'intérêt des jeunes gens studieux qui désirent se remettre au courant de leurs études, mais c'est de faire profiter une seconde fois, gratuitement, tous ceux qui le voudront, de ce cours qu'ils auraient pu entendre s'ils étaient arrivés le 6 novembre. Cet engagement me sera doux à remplir, il n'est que la continuation des habitudes de toute ma vie.

Au surplus, au moment où des retenues proportionnelles, trop légitimées par les besoins de l'Etat, et la diminution notable du nombre de nos élèves viennent briser ou altérer gravement l'existence de nos familles, il y aurait à rechercher jusqu'à quel point il y aurait droit et convenance à joindre des travaux particuliers à l'accomplissement de nos devoirs publics.

Les doctrines du cours que je fais depuis dix-huit ans sont notoires; c'est à la voix publique à dire si elles sont conformes à nos devises républicaines; si elles n'ont pas proclamé constamment, comme base du droit, l'égalité; si elles n'ont pas tiré

de ce principe toutes les conséquences, et notamment l'interdiction de tout cumul, et l'instruction assurée gratuitement à tous. C'est, au surplus, à la reconnaissance des jeunes gens à dire combien de fois l'École de droit de Paris a demandé l'exemption de tous frais d'études pour ses bons élèves. Mais la charité la plus sincère n'empêche pas l'existence des sentiments de famille, et je n'ai point à compter avec le public les nombreuses destinées dont Dieu m'a fait la grâce de me rendre le protecteur, moi, à qui mon père, mort au champ d'honneur, n'a lui-même laissé d'autre protecteur et d'autre fortune que mon travail!

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Paris, 21 novembre 1848. OUDOT.

Professeur de code civil à la Faculté de Paris.

Monsieur le rédacteur,

Je lis, ce matin, en parcourant votre excellent journal, la lettre d'un étudiant qui, entre autres choses, se plaint avec raison de l'énorme iniquité des *frais universitaires*. Permettez-moi de vous adresser, à ce sujet, quelques lignes qui serviront à faire encore mieux ressortir la justesse des réflexions dont l'auteur de la lettre accompagne sa critique.

L'étudiant en médecine est encore plus mal partagé que l'étudiant en droit; celui-ci a le triste avantage de ne payer chaque inscription que 15 fr., et de ne prendre que douze inscriptions; tandis que le premier est assujetti à en prendre seize et à les payer chacune 50 fr. Les frais d'inscriptions d'examen et diplôme s'élèvent, pour l'étudiant en médecine, à la somme de 1 150 à 1 200 fr. Cet impôt exorbitant prélevé sur l'instruction, n'indique-t-il pas clairement l'asservissement honteux de la pensée et le règne immoral et despotique des écus?

Plus d'un étudiant en médecine, doué souvent des plus heureuses facultés, se voit contraint, ne pouvant payer l'impôt universitaire, de renoncer à ses études ou de se borner à n'obtenir que le diplôme de simple officier de santé. Un grand nombre de jeunes étudiants, pour acquérir à peu de frais le grade de docteur, passent quelques années dans la chirurgie militaire, afin de gagner la remise des inscriptions. Combien, enfin, sont allés et sont ensevelis dans un hameau, où la lumière de la civilisation et du progrès ont à peine pénétré l'esprit le mieux orné et l'intelligence la plus hardie! Que de riches natures enfouies dans les campagnes, si elles avaient pu se développer librement à Paris, auraient peut-être doté la science de grandes et utiles découvertes, et donné plus d'un soutien ou d'un sauveur à l'humanité!

Sous la monarchie on avait déjà reconnu que l'instruction était trop chère. Voilà huit mois et plus que nous sommes en République, et les hommes qui président aux destinées de la France, s'imaginent qu'il ne reste plus rien à faire dès le moment où à la place des mots *monarchie, royauté, prince, duc, comte, marquis, ordre public*, on a substitué les mots *république, nationalité, citoyen, fraternité*. Il faut être ou bien aveugle ou bien coupable pour ne pas voir que partout l'idée moderne, s'attachant à cette formule immortelle adoptée par les peuples libres: *liberté, égalité, fraternité*, continuera à émouvoir les cœurs et agiter les esprits, jusqu'à ce que le vieux monde soit rentré dans le néant.

Mais le cri de détresse du malheureux prolétaire n'arrive même pas jusqu'aux antichambres de nos hommes d'État; et ils ne voient pas davantage le morne et lugubre désespoir qui pousse *l'ouvrier de la pensée* à échapper, par le suicide, à la honte de l'aumône et aux angoisses de la faim!

On reconnaît pourtant qu'il y aurait bien quelques réformes sociales à opérer; on a même l'air de songer sérieusement à mettre la main à l'œuvre. Pour cela on s'adresse, devinez à qui? Sans doute, à ces intelligences d'élite, à ces cœurs généreux, à ces hommes qui depuis longues années interrogent la science et cherchent dans une étude approfondie et consciencieuse la solution du grand problème social? Allons donc! ce sont là des *rêveurs*, des *pestiférés*, des *socialistes*, en un mot. On se retourne vers les docteurs trois fois savants de l'Académie des sciences morales et politiques.

Faites-nous, leur dit-on, des *petits traités* de morale, afin d'apprendre au peuple qu'il souffre parce qu'il doit souffrir, et que c'est ainsi que va le monde. Il faut croire qu'on ne leur a pas demandé autre chose, car les *petits traités*, qui ont déjà paru sous les titres: *Justice et Charité*, le *Bien-Être des classes du Peuple français*, les *Causes de l'inégalité des richesses*, chantent tour à tour, sur le ton des bucoliques et des pastorales, les bienfaits ineffables de ce régime que les vrais démocrates pensaient avoir enseveli à tout jamais sous les pavés de Février; ce régime odieux, dis-je, cet ordre si méprisable qui se résume en cette maxime: *Laissez faire! laissez passer!* chacun chez soi! chacun pour soi!

O Panglosses modernes! multipliez sous toutes les formes vos doctrines iniques et usées; elles ne prévaudront pas contre la vérité. A vous, philosophes émérites, de dire, à votre manière, ce qu'est la morale; à vous, savants renommés, de défendre de nouveau la vertu. D'autres, aussi instruits, mais plus modestes et plus sincères que vous, ont reçu du peuple la mission d'enseigner comment on cultive la vertu et l'on pratique la véritable morale!

Salut et fraternité. UN ÉTUDIANT EN MÉDECINE.

Paris, ce 21 novembre 1848.

Réforme postale. — Nous recommandons à l'attention de M. le ministre des finances la réclamation suivante qui nous paraît très fondée, et d'une importance très grave:

Monsieur le rédacteur,

Il existe dans la loi sur la réforme postale une disposition très fâcheuse, et contre laquelle il importe aux républicains de réclamer.

Le droit de 10 centimes perçu aujourd'hui pour toutes les lettres distribuées dans la circonscription de chaque bureau, n'est maintenu que pour l'intérieur des villes, il en résulte que, pour toutes lettres adressées dans les communes rurales, le port va être porté à 20 centimes. Le nombre de ces lettres adressées par les officiers ministériels et gens d'affaires est très grand, et on ne s'imagine pas tout le mal que feraient à la République ces 10 centimes qui ont sans doute passé inaperçus des Républicains. Il y a là de quoi révolutionner toutes nos campagnes, même quand elles seraient bien disposées; cette mesure accroîtrait très certainement contre la République une hostilité dont la cause n'est pas bien comprise du pouvoir, et qui peut avoir les plus graves résultats.

Qu'on s'enquière et l'on se convaincra que cette hostilité très générale et très réelle est tout entière dans l'augmentation des impôts, la difficulté de la vente des produits agricoles et leur bas prix. Telle est la cause unique d'une hostilité qui fait toute la force de la réaction. Si la République pouvait réduire les impôts et faire vendre les produits agricoles, elles n'entendrait que des vivats dans nos campagnes.

Jusqu'à ce que l'instruction des campagnes soit faite, les votes des masses agricoles, et même d'une grande part e des villes, qui décideront du sort du pays, n'auront pas d'autre mobile.

Il faut donc que les républicains demandent de suite, avant le 10 décembre, le maintien du port actuel de 10 centimes pour toute circonscription de chaque bureau.

Informez-vous, et il vous sera facile de reconnaître que cette petite mesure est de la plus grande importance. La réaction ne pourrait guère la combattre ouvertement, et, dans tous les cas, elle lui porterait un coup très funeste.

Agréez, etc. L.

Au citoyen rédacteur de la Démocratie pacifique.

Châlons-sur-Marne, 20 novembre 1848.

Citoyen,

La réaction anti-républicaine doit décerner une couronne d'immortelles à la municipalité de Châlons, pour la manière avec laquelle a été célébrée la promulgation de la Constitution.

En voici un échantillon:

Comme s'il se fut agi d'une vente devant le commissaire-priseur, c'est le tambour de la ville qui annonça la solennité; invitant la garde nationale à vouloir bien assister à la fête. Pas d'autre convocation, pas plus de sans-façon. Aussi la milice citoyenne répondit-elle par son absence à la déférence de M. le maire. Nous avons remarqué des compagnies veuves de leurs hommes, à l'exception pourtant des officiers.

Après la réunion sur la place de Ville du 4[er] régiment de hussards, et d'une fraction minime de la garde nationale, l'autorité municipale a, par l'organe du 1[er] adjoint, donné lecture de la Constitution.

Cette lecture terminée, on s'est rendu à la cathédrale pour le *Te deum*, après quoi l'évêque a béni le drapeau du 4[er] hussard.

Sur la place, le défilé a eu lieu sans que le moindre cri de Vive la République! ait retenti. L'autorité qui, après la lecture de la Constitution aurait dû donner l'élan, est demeurée muette avant comme après.

Tel est l'enthousiasme qui a présidé à cette cérémonie digne d'un village de 25 habitants. Sans le canon qui s'est fait entendre de minute en minute, durant la fête, on se fut cru dans un hameau perdu au milieu des Landes.

Nous n'avions jadis que le premier magistrat du département capable d'assumer sous sa responsabilité le cri de: Vive la République; aussi nous l'a-t-on retiré de peur que la contagion ne gagnât et, partant, ne gâtât une population si dévouée à l'ancien ordre de choses.

Pauvre République! où es-tu? Ce n'est apparemment pas à Châlons.

Salut et fraternité. *Un de vos abonnés.*

Louis Bonaparte jugé par la presse anglaise.

On lit dans le *Morning Herald* du 20 novembre:

« L'Angleterre prend un vif intérêt à l'élection du président de la République française. Cela se conçoit, si l'on considère que Londres, aujourd'hui à douze heures de distance de Paris, ne sera peut-être bientôt plus qu'à huit ou neuf heures de cette capitale. Nous suivons d'assez près les choses pour pouvoir être assurés que Louis-Napoléon n'aura pas même la majorité absolue, ou qu'il aura une majorité si faible que son élection sera privée du prestige et de l'autorité qu'elle aurait dû avoir. Tant mieux, nous aurions considéré l'élection de cet homme comme l'un des plus grands malheurs qui puissent affliger la France.

» Nous savons cependant que les légitimistes, qui ont une grande influence dans tous les départements de l'Ouest, et dans la plupart des départements du sud, voteront pour Louis-Napoléon comme transition; mais les légitimistes oublient que le citoyen Louis-Napoléon se regarde comme le plus légitime entre tous les légitimistes, et, depuis la mort du duc de Reichstadt comme le rejeton pur sang de la race napoléonienne.

» L'ambitieuse Hortense avait habitué ses enfants à se considérer, surtout depuis la mort du duc de Reichstadt, comme les héritiers et successeurs de leur oncle. Aussi, depuis la mort du duc de Reichstadt, en 1831, le prince Louis-Napoléon n'a pas manqué de se mêler à toutes les conjurations, à toutes les tentatives des factions. Élu président de la République, il ne songera qu'au décret du Sénat conservateur du 4 mai 1804, qui a déclaré qu'il est du plus grand intérêt du peuple français de confier le gouvernement de la République à Napoléon Bonaparte, empereur des Français. Ainsi, il se constituera l'un des propagateurs des idées de son oncle, et il tâchera de relever le vieil édifice en ruines, peut-être par les anciens moyens de la conquête et de la spoliation mis en œuvre il y a quarante ans. Que les légitimistes y réfléchissent bien: ce n'est pas ainsi qu'ils rétabliront Henri V; ils n'auront contribué qu'à fonder une dictature ou un empire.

» Quant à M. Thiers, il a toujours été bonapartiste de cœur; son *Histoire du Consulat et de l'Empire* n'est pas seulement l'apologie, elle est la déification du Consulat et de l'Empire. Il est admirateur engoué d'un despotisme brillant qui, en donnant ce qu'on appelle de la gloire à la France, infligerait la honte et l'ignominie au reste de l'Europe. M. Thiers, ami du pouvoir avant tout, ne travaille à renverser le général Cavaignac que parce qu'il n'a rien à en attendre.

Il n'y a pas d'intelligence écrite entre le citoyen Louis-Napoléon et le citoyen Thiers; mais le *idem velle* et le *idem nolle* existent entre eux, et si le fils d'Hortense est élu président, on verra bientôt Louis-Adolphe Thiers travailler de concert avec le prétendant de Strasbourg et de Boulogne à la propagation des idées napoléoniennes qui ont prévalu de 1801 à 1814. Sous un tel président, assisté par un tel ministre, la paix et la sécurité de l'Europe pourraient-elles subsister longtemps? »

— On lit dans le *Morning-Advertiser*:

« La candidature de Louis-Napoléon n'est appuyée en France que par les masses ignorantes et les ennemis de la République. Telle est l'ignorance d'un grand nombre de ces paysans que beaucoup croient que le neveu n'est autre que l'oncle lui-même, qui reparaît mystérieusement pour remplir d'argent les poches des pauvres; d'autres croient que Louis-Napoléon dispose de trésors inépuisables.

« L'élection de Louis-Napoléon fournira un argument bien fort contre le suffrage universel. Les amis d'Henri V et du comte de Paris voteront naturellement pour Louis Napoléon, rêvant la Restauration d'une monarchie. L'élection du prince serait le prélude de scènes bien plus terribles que celles dont Paris a été récemment le théâtre; peut-être aussi horribles que celles de 1792. Ce ne serait qu'en nageant dans des flots de sang français que le duc de Bordeaux et le comte de Paris pourraient finir par arriver au trône. Dans l'intérêt de l'ordre et de l'humanité nous espérons que le chiffre des partisans du prince Louis-Napoléon sera bien au-dessous de la majorité absolue. »

Conspiration légitimiste.

On lit dans la *Gazette de France* et autres journaux henriquinquistes:

Voici les questions relatives à la présidence, posées et résolues hier par la réunion électorale préparatoire qui s'est rassemblée à Paris dans la rue Duphot:

— Convient-il, en tout état de cause, et quelle que soit la solution des questions suivantes, d'exclure le général Cavaignac?

Oui, A L'UNANIMITÉ.

— La réunion déclarera-t-elle que l'opinion de droite s'abstiendra *comme parti*?

Oui.

— La réunion déclarera-t-elle qu'*en tant qu'individus*, les hommes de la droite voteront comme ils le croiront le plus utile au pays?

Oui.

— La réunion décidera-t-elle que son avis est qu'il convient de voter de préférence pour M. LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE?

Oui.

Ces votes sont liés à un manifeste qui expliquera les réserves de principe et les conditions dont ces résolutions doivent être accompagnées.

En votant pour Louis-Napoléon, on vote contre la prolongation de l'Assemblée, on amène sa dissolution; en amenant cette dissolution on amène l'appel au peuple, qui, par ses choix libres, composera une nouvelle Assemblée conforme au sentiment du pays.

Cette odieuse machination est ainsi caractérisée par le *Semeur*:

LE PARTI LÉGITIMISTE ET M. LOUIS BONAPARTE.

Ce n'était d'abord qu'une rumeur vague, un bruit timide qui se propageait sous le manteau de la cheminée. Les honnêtes gens du parti, ceux qu'on n'avait pas initiés au complot, se récriaient avec indignation contre l'idée de donner leur voix à M. Louis Bonaparte. Nous avons rencontré de ces honnêtes gens, et nous les avons entendus. Comment! disaient-ils de la meilleure foi du monde, nous irions voter pour un homme qui n'est pas des nôtres et qui appartient à une famille dont les rapports avec la race de nos rois ont été marqués par un crime affreux! Nous adopterions un candidat qui n'offre ni ne peut offrir aucune garantie aux principes que nous avons toujours soutenus! Nous ferions de la politique de pessimistes, et des expériences de charlatans! Non, c'est impossible; vous avez été mal informés.

Mais depuis lors, la rumeur a pris de la consistance, le bruit s'est enhardi, le complot s'est montré au grand jour. Le parti légitimiste, gentilshommes et prêtres, paysans et mendiants, bourgeois gouvernés par leurs femmes, et marchands qui tiennent à conserver la clientèle du clergé, ce parti votera pour M. Louis Bonaparte, sauf quelques honorables exceptions. Il l'a résolu. Il le déclare. La *Gazette de France* inspire et dirige cette croisade en faveur du prétendant impérial. Les gazettes de province, pour la plupart, suivent l'impulsion. Le mot d'ordre est donné dans les châteaux, les évêchés, les presbytères et les couvents de nonnes. Chacun y doit travailler pour le neveu de Napoléon.

Nous ne savons pas quelle sera l'issue de cette intrigue, mais nous savons bien que le parti légitimiste y compromet son honneur. Jusqu'à présent l'honneur, le vieil honneur français avait été la devise de ces partisans du passé. Leur conduite était mal éclairée, mais loyale et droite. On pouvait les contredire, les combattre, non les mépriser. On s'inclinait avec respect devant des hommes qui sacrifiaient tout à la religion des souvenirs. Mais s'ils entrent dans cette voie oblique, s'ils nomment un candidat pour en avoir un autre, leur honneur y restera, et alors, qu'auront-ils gardé?

..... Et après tout, le parti légitimiste s'abuse s'il espère y gagner quelque chose. L'immoralité ne sert jamais une opinion; car, en lui faisant obtenir peut-être un succès passager, elle achève de la perdre. Les bonnes causes mêmes seraient exposées à périr avec de tels procédés, et combien plus les mauvaises! Voyez, par exemple, quelle figure vont faire les prêtres après avoir trempé dans cet acte inique, et de quel front ils pourront recommander à leurs ouailles la sincérité, la probité, la droiture, le devoir de consentir aux plus grands sacrifices plutôt que de forfaire à l'honnêteté! S'ils veulent se creuser de leurs propres mains une fosse que les philosophes ont déjà ouverte, soit; ils le peuvent; mais qu'ils ne se plaignent donc plus que leur parole soit méprisée, quand ils font tout pour la rendre méprisable! La religion a déjà bien souffert des torts de ses ministres. Les prêtres sont-ils donc si pressés de lui porter le dernier coup?

On les a vus, le lendemain de la révolution de février, témoigner le plus ardent enthousiasme pour la République. Ils en étaient, à les entendre, les amis les plus fermes, les soutiens les plus dévoués. Aujourd'hui, ils entrent dans un complot dont le but manifeste (et l'on ne s'en cache pas) est de renverser la République! Les peuples seront-ils fort édifiés de ces insignes mensonges? Faites donc voter vos troupeaux de paysans, les ignorants, les *pagani*, les païens du dix-neuvième siècle; mais soyez assurés qu'ils se tourneront un jour contre vous. Et puis, vous viendrez déplorer la ruine de la foi, de cette foi que vous aurez les premiers trahie, déshonorée et perdue!

Nous sommes heureux de constater, d'après une lettre de M. Berryer, publiée dans la *Gazette du Midi*, que l'illustre orateur ne s'associe pas à ce complot. Voici comment il s'exprime sur le compte de Louis Bonaparte:

J'ai exprimé l'opinion qu'il était nécessaire d'indiquer aux hommes honnêtes, aux amis de l'ordre, aux conservateurs de France, quel que soit l'ancien parti politique auquel ils ont appartenu, un candidat qui ne fût ni M. Cavaignac avec son républicanisme exclusif, ni M. Bonaparte avec sa grande insuffisance et l'inconnu de sa situation.

Mon âme est triste jusqu'à la mort. N'en doutez pas, si Bonaparte est élu, les républicains de la veille, ainsi qu'ils se qualifient, ne céderont pas le terrain devant lui et résisteront par toutes les voies qu'ils pourront s'ouvrir.

Le neveu de la Colonne.

Nous recommandons à nos lecteurs la *Revue comique à l'usage des gens sérieux*. Nous avons trouvé dans les galeries du Palais-National un numéro de cette publication illustrée, consacré à la triste candidature de Louis-Napoléon Bonaparte. Nous ne parlerons pas du texte, attendu que les gravures nous ont donné trop de distractions pour nous permettre de lire. On voit d'abord M. Louis Bonaparte chez le costumier, il est déguisé en empereur, mais sans avoir le visage de l'emploi; aussi le costumier lui offre-t-il un masque en lui adressant ces paroles pleines de sagacité: « Il ne vous manque plus que le masque; *mais ne dites pas un mot*.

Nous avons remarqué encore un aigle de la colonne Vendôme donnant de sa botte quelque part à une oie coiffée du chapeau impérial, puis Béranger qui propose un bonnet de coton à Louis Bonaparte, écrasé sous le chapeau de son oncle; — *l'arrivée triomphale de l'oiseau, traîné par un sage vieillard; — route de Londres; l'oiseau reconduit par un gamin de Paris*. Nous avons admiré encore plusieurs vignettes représentant le candidat impérial qui s'appuie d'une main sur la colonne Vendôme comme sur une canne, et qui de l'autre main tient son aigle en lesse, Louis Bonaparte réduit aux simples proportions d'une botte, d'un petit chapeau et d'une lorgnette, Louis Bonaparte faisant le commerce du coco et portant la colonne sur son dos comme réservoir, enfin Louis Bonaparte écrasé par le chapeau de son oncle.

Quoique nous ayons peu lu, voici pourtant un couplet qui nous a frappés:

Quoique je sois votre empereur
Par le droit de naissance,
Je veux bien, de chaque électeur,
Tenir la présidence.
Dam! cela durera
Tant que ça pourra.
Si la chose vous tente,
Du mon oncle, morbleu!
Je suis le neveu;
La colonne est ma tante.

Science sociale. — M. Victor Hennequin fait en ce moment des conférences sur l'association, rue de la Douane, nº 18, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du soir.

Et rue Charonne, nº 39, au faubourg Saint-Antoine, les LUNDIS et JEUDIS, même heure.

FAITS DIVERS.

— La candidature du prince Louis Bonaparte a éprouvé le 21 novembre un échec des plus significatifs, dans la réunion électorale présidée par M. Roman, rue de Lévis, 10, aux Batignolles, et à laquelle assistait le général Montholon. M. Voison prit la parole devant un auditoire de plus de 2 000 citoyens, et soutenant la candidature du prince, il commença d'un ton de mélodrame le panégérique de toutes les illustrations de la famille de Napoléon. L'orateur fut vivement interpellé par le public qui lui demandait de parler du candidat et non de ses ancêtres. La cabale napoléonienne profita de cette interpellation pour proférer les cris les plus exaltés de vive Napoléon! et s'opposa de la manière la plus bruyante à ce que le citoyen Angelot, inscrit pour combattre le prétendant, put prendre la parole. Le bureau profita de la cause du tumulte pour se retirer. Il fut accompagné dans sa retraite du cri souvent répété: Vive la république démocratique et sociale!

— L'anniversaire habituel de la révolution polonaise aura lieu en séance publique le 29 à sept heures du soir, salle d'Antin, cité d'Antin. Le bureau sera composé de représentants du peuple et de Polonais. Les amis du peuple, en France, [illegible] que la cause polonaise n'a point cessé d'être le noble [illegible] de la politique [illegible] de l'Europe, et [illegible] à l'invitation qui leur est adressée de prendre part à cette démonstration fraternelle et démocratique.

— La commission exécutive provisoire, pour la formation du congrès électoral, invite les délégués des 14 arrondissements de la Seine, à se réunir jeudi 23 novembre courant, à 11 heures, boulevard Saint-Denis, 22 bis, au 2e étage.

— Une réunion générale de tous les commerçants du département de la Seine, appelée à élire les membres de la chambre de commerce, aura lieu vendredi soir 24 courant, à 7 heures précises, au Palais-National (entrée par la rue du 24 Février, 1), dans le local de l'association démocratique des amis de la constitution.

Les candidats qui veulent se présenter seront entendus.

— L'association fraternelle des cuisiniers réunis ouvre son troisième établissement Chaussée du Maine, 36, salon de la Gaieté, par un bal dont l'entrée est fixée à 50 c. par cavalier. Dans ce vaste établissement on trouve des salons de quinze cents couverts, cent et autres.—On commencera à 6 heures du soir.

— Des lettres du Caire, en date du 7 novembre, annonçent qu'Ibrahim Pacha, vice-roi d'Egypte, était dangereusement malade, et que, suivant toute apparence, il ne survivra pas à son pere.—Nous apprenons que cet apres-midi, le gouvernement a reçu la nouvelle de la mort d'Ibrahim Pacha, par suite d'une attaque subite de choléra.

— On écrit de Paris au *Globe* du 21 novembre :

« On croit que dans la magistrature, quatre sur cinq juges voteront pour le général Cavaignac. Louis Napoléon conserve le titre de prince, et dans les lettres écrites en son nom, son secrétaire se sert toujours de l'expression de princes. S'il n'avait pas des vues ultérieures, il ne prendrait pas ce titre. Les républicains rouges sont furieux contre lui. Dans tous les cas, il est bien gardé ; dans l'hôtel où il a un appartement, douze personnes se tiennent toujours dans l'antichambre, prêtes à le défendre. »

— Les ouvrieres de l'association des lingeres, ayant commencé sans capital, se trouvaient arrêtées dans leurs travaux, faute d'argent pour acheter des marchandises. Elles se sont adressées à la maison du *Gagne-Petit* pour obtenir un modique crédit, mais les patrons de cette maison, voulant encourager cette société volontaire d'ouvrières, leur ont fort gracieusement prêté, sans intérêt, une somme de trois cents francs, payables dans deux ans si les bénéfices de l'association le permettent.

Nous sommes heureux de signaler ce fait, qui ajoute un nouvel encouragement à ceux que cette association a déjà reçus.

— Le grand banquet de famille du 12e arrondissement aura lieu dans la Bergerie, no 62, chaussée du Maine, dimanche prochain, 26, à 11 heures du matin. Les quinze portes de la bergerie seront ouvertes dès 10 heures, pour éviter tout encombrement. Les invités des nations étrangères et les représentants du peuple auront un cabinet d'attente.

Les présidents des comités d'arrondissements et les autres commissaires aux séries sont instamment priés de se rendre ce soir auprès de la commission dont le siège est toujours, 2, rue Guy-Labrosse, ou aux bureaux du *Peuple*, 154, rue Montmartre.

— La société fraternelle de la serrurerie et mécanique en général, prévient les ouvriers de ces professions, que les inscriptions gratuites, sans condition d'âge, seront closes après la réunion générale du dimanche 3 décembre, et que passé ce délai le règlement sera mis en vigueur.

L'on peut s'adresser, pour renseignements, au bureau central, 13, rue Beaubourg, tous les soirs de 7 à 9 heures du matin, et le dimanche de 9 heures du matin à 3 heures du soir.

Appel est fait aux médecins qui désireraient concourir à notre œuvre fraternelle et aux pharmaciens pour une série de prix.

LE CHEMIN DE TRAVERSE. — Un paysan à qui l'on demandait pourquoi il était décidé à voter pour Louis Bonaparte, a répondu : Je sais bien que c'est un *chemin de traverse*, mais il conduit à la *route royale*.

COURS GRATUITS, professés gratuitement en faveur des ouvriers à la Halle aux draps.

Les cours commenceront cette année (1848-49), le 20 novembre, et auront lieu dans l'ordre suivant :

Lundi. Préau de l'école des Filles, Grammaire (1re année), par M. Lefèvre.
Id. Préau de l'école des garçons, Dessin de la Figure et de l'Ornement, par M. Mary.
Mardi. Préau de l'école des Filles, Arithmétique (1re année), par M. de Salve.
Mercredi. Salle de l'école des garçons, chant, par M. Lévy.
Id. Salle entre les préaux, géométrie (2e année), par M. Faure.
Jeudi. Salle entre les préaux, hygiène, par M. Tessereau.
Id. Préau de l'école des filles, arithmétique et algèbre, par M. Leroyer.
Id. Préau de l'école des garçons, dessin linéaire et lavis, par M. Proal.
Vendredi. Salle entre les préaux, géométrie descriptive, par M. Ancelin.
Id. Préau de l'école des filles, grammaire (2e année), par M. Gallien.
Samedi. Salle de l'école des garçons, chant, par M. Lévy.
Id. Préau de l'école des filles, géométrie (1re année), par M. Lionnet.
Id. Salle entre les préaux, mécanique, par M. Claudel.

S'ouvriront prochainement les cours suivants :
Géométrie des courbes, par M. Richard ;
Coupe des pierres et charpente, par M. Corot ;
Comptabilité, par M. Daudet.

Les cours de chant auront lieu de 9 heures à 10 heures et demie du soir, et tous les autres, de 8 heures et demie à 10 heures.

Nota. A partir du 18 novembre, M. Claudel se trouvera tous les jours, de 7 heures à 8 heures et demie du soir, à la Halle aux Draps, pour inscrire les ouvriers et leur donner des renseignements sur les cours appropriés à leur degré d'instruction.

L'EMPEREUR DE LA CHINE. — La nouvelle des événements dont l'Europe est depuis quelques mois le théâtre, a produit une impression si profonde sur l'empereur qu'il a voulu les connaître d'une manière plus détaillée. En conséquence, Hwang, lieutenant-gouverneur de Kwang-Tung, a été appelé à la cour, parce que personne ne connaît mieux que lui les événements. Hwang passe pour un homme très habile, très prudent et bien plus éclairé que les autres conseillers de l'empereur.

UN HOMME COMME IL FAUT. — Un incident assez dramatique est venu troubler hier la cérémonie d'un mariage dans l'église Saint-Roch.

Au moment où le prêtre allait bénir les époux, une jeune femme traversa rapidement le groupe des invités, s'avança vers le marié, et lui présentant un enfant qu'elle tenait dans ses bras, lui dit : « Monsieur, oserez-vous renier votre fille devant cet autel comme vous l'avez lâchement reniée devant sa mère ? »

Grande fut la stupéfaction du prêtre et des assistants, que rien n'avait préparés à cet incident. Quant au mari, il se borna à déclarer qu'il ne connaissait ni cette femme ni l'enfant dont on lui attribuait la paternité, et qu'il n'y avait là rien autre chose qu'un acte de folie ou d'odieuse spéculation.

La jeune femme qui avait provoqué cette scène fut arrêtée et conduite à la préfecture de police.

Voici les détails qui ont été communiqués sur ce fait et qui l'expliquent s'ils ne le justifient.

Des relations intimes auraient existé pendant trois ans entre elle et M. P..., artiste dramatique. De ces relations serait né l'enfant dont il s'agit, et il paraît que M. P... se serait lié vis-à-vis de cette femme par une promesse de mariage.

PROPAGANDE CATHOLIQUE A MAIN ARMÉE. — Quelques chrétiens catholiques chinois de l'Ile de Chusan, évacuée aujourd'hui par les Anglais, étaient pour une part co-propriétaires d'un temple boudhiste situé dans l'île, à environ 40 milles de la capitale Ting-Haï. Ils avaient entrepris de convertir ce temple en une chapelle catholique, et cela *malgré la majorité des propriétaires*, qui ne voulaient point entendre parler de ce changement. Des mots on en vint aux coups : le 15 sur dernier, et les chrétiens, inférieurs en nombre, furent battus. Deux d'entre eux furent même livrés par les vainqueurs aux mandarins de Ting-Haï. Quand il apprit cette affaire, le Père Danicourt, missionnaire catholique à Ning-Po, alla porter plainte au tao-taï de Ning-Po, sous l'administration de qui l'île de Chusan est placée ; il demanda que les prisonniers fussent relâchés et leurs adversaires punis. N'ayant pas réussi dans sa demande, le père Danicourt fréta la lorcha portugaise no 21, et, avec une trentaine de Macaïstes qui offrirent leurs services, il partit pour Chusan. Les Chinois, effrayés en voyant tant d'étrangers armés fondre sur leur village, se sauvèrent dans la montagne ; mais le père Danicourt réussit cependant à en attraper cinq ou six, qu'il amena prisonniers à Ning-Po.

Chansons démocratiques (1). — Un poète du peuple, M. Edmond Vidal, vient de publier deux chansons, dont l'une est intitulée : *l'Ère nouvelle*, et l'autre le *Chant du travail*. Elles sont faites pour les airs patriotiques de 1792. Voici quelques couplets du *Chant du travail*, Marseillaise pacifique :

Allons, enfants de la Patrie,
Voici venir des temps nouveaux.
La sanguinaire tyrannie
Ne fait plus flotter ses drapeaux.
Le laboureur dans sa chaumière
N'a plus à craindre les soldats ;
Les arts succèdent aux combats,
Et l'abondance à la misère.
Courage ! citoyens, ensemble travaillons ;
Marchons
Que notre ardeur féconde nos sillons.

Pour des maîtres que l'or enivre
Le peuple las de s'épuiser
A reconquis son droit de vivre,
De produire et de disposer.
On spéculait sur sa faiblesse
En trafiquant de sa santé,
Respect à la propriété
Du bras qui produit la richesse !
Courage ! citoyens, etc.

Unissons-nous, disaient nos pères
Mourant pour combattre des rois.
Au travail, nous vous disons, frères,
Pour vivre associons nos droits.
C'est notre aveugle concurrence
Qui livrait nos fruits aux voleurs.
Pour peser toutes les valeurs
N'ayons enfin qu'une balance.
Courage ! citoyens, etc.

Dans nos campagnes, dans nos villes,
Voyez ce peuple bon et fort,
Il change en instruments utiles
Ces mousquets, instruments de mort.
Et le fer, en lames glissantes
Serpentant par mille chemins,
Unit les solidaires mains
De cent nations florissantes.
Courage ! citoyens, etc.

Egale, libre et fraternelle,
Gloire, soutiens le travailleur ;
Conduis la famille nouvelle
Aux champs de paix et de bonheur !
Sur cette terre d'harmonie,
Par tes mains de fleurs couronnés,
Que tous les peuples fortunés
Ne chantent plus qu'une patrie.
Courage, citoyens, ensemble travaillons :
Marchons,
Que notre ardeur féconde nos sillons.

EDMOND VIDAL.

PETITE CORRESPONDANCE.

Houdan — M. L. — L'envoi a eu lieu le 18 et monte 8.20. — Noté les ind. de vot. dern.
Meaux. — M. de V. — Pris note et envoyé ce qui a paru. — Aff. compl. de tous.
Bacqueville. — M. H. — Vous avez versé, en effet, 50 p. B. cette année. — Reçu les 18 p. ab.
Thann. — M. J. — Nous sommes d'accord.
Isles-s.-S. — M. C. — L'ab. n'a pas été fait. L'adm. des mess. n'a rien reçu. Veuillez reclamer.

Bourse du 22 novembre.

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. La Bourse voit avec peine la guerre s'allumer dans le camp républicain. Les ennemis du pays espèrent en tirer du scandale.

On apporte 585 000 fr. pour lever encore 45 000 fr. de rentes 5 0/0. Mais le marché est loin d'en être influencé. Il baisse insensiblement.

La mort de Mehemet fait redouter celle de son fils Ibrahim, qui était aussi fort malade ; elle pourrait amener de graves complications dans les affaires extérieures.

La rente 5 0/0 laissée hier à 64 85, ouvre et baisse à 64 40, pour finir plus mal à 63 95, fin courant, c'est une baisse de 90 centimes.

Le trois, de 41 40, débute à 42 15, et ferme à 41 40, en perdant 65 centimes.

La Banque est entraînée ; elle perd 25 à 13 25.

Les chemins de fer fléchissent tous, et perdent ce qu'ils avaient gagné hier.

Orléans n'est plus qu'à 570 ; Avignon-Marseille à 150 ; le Nord fait 338 75.

Le marché est fort impressionné ; les acheteurs y sont vite découragés.

RENTES FIN COURANT.	Préc clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	42 20	42 20	41 40	41 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	64 85
Cinq 0/0	64 85	64 70	63 90	63 95

22 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	41 50 ..	4 Canaux avec prime	810 ..
— Emprunt 1847-1848	64 25 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	61	Caisse hypothécaire	.. ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	24 ..
Actions de la banque	1315	— dette passive	. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	78 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	64 50	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	77 25	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	77 25	Zinc Vieille-Montagne	1975 ..
— 3 1/2	71 50	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	830 ..
Obligations de la Ville	1120 ..	Lots d'Autriche	... ..

(1) En vente au cabinet littéraire, rue Boucherat, 17, à Paris. Prix : 5 centimes, et 3 fr. le cent.

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	300 ..	... ..	Orléans à Bordeaux	365 ..	362 50
Versailles, rive droite	102 50	... ..	Du Nord	342 50	338 75
— rive gauche	97 50	95 ..	De Paris à Strasbourg	326 25	325 ..
Paris à Orléans	588 75	570 ..	Tours à Nantes	319 ..	311 25
Paris à Rouen	354 ..	347 50	Paris à Lyon	355 ..	353 ..
Rouen au Havre	157 50	157 50	Montereau à Troyes	100 ..	... ..
Avignon à Marseille	157 50	150 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	77 ..	77 50	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	345 50	341 25	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 novembre.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—André del Sarto.
ITALIENS.—Maria di Rohan.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODÉON.—Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Catilina.
GYMNASE.—O Amitié ! Meri qui se dérange, Gants jaunes.
VAUDEVILLE.—Le Roi de Cœur, Feu d'artifice, Roger, Mme Cartouche.
VARIÉTÉS.—Mignonne, Deux Anges, les 12 Travaux d'Hercule, Vautrin.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Czar, le Club, le Cuisinier, les Envies, la Vie, Titi.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Livre noir, Tohubohu.
GAITÉ.—Fualdès.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—L'Ange dans le Monde, les Couturières, Comte et Comtesse (ballet).

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 318. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 24 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 23 NOVEMBRE.

L'Association est un pouvoir aussi.

L'attitude actuelle du pouvoir en France est certainement faite pour inspirer aux démocrates socialistes du découragement et du dégoût : c'est le moment de leur rappeler que les réformes économiques et sociales ne dépendent pas uniquement, comme les réformes politiques, de l'action de l'Etat, mais que l'association libre et volontaire doit être le principal levier des réformateurs du dix-neuvième siècle.

Il faut laisser aux vieux partis le fétichisme du pouvoir, cette habitude de la dépendance monarchique, qui leur fait tendre le cou vers les régions gouvernementales, comme si toute lumière devait en sortir, et qui les empêche d'employer leur liberté à autre chose qu'à l'agitation vaine ou à l'opposition systématique. Ce n'est point seulement le pouvoir que nous voulons convertir, c'est la société entière. Notre œuvre d'apostolat et de conversion ne doit donc pas se restreindre aux hommes politiques, mais bien plutôt en appeler aux libres adhésions individuelles des erreurs et des préventions du pouvoir.

On oublie trop qu'en République surtout le gouvernement n'est que la gérance de l'association nationale, et que toute liberté individuelle, toute association volontaire dispose dès-lors d'une certaine somme de pouvoir. On oublie qu'il n'est pas une seule initiative d'amélioration sociale qui, au refus du gouvernement, ne puisse être entreprise par une libre association de citoyens; qu'il n'est pas même une sage mesure politique qui, sollicitée avec ensemble par une masse croissante d'adhérents, ne triomphe sûrement, dans un temps donné, des résistances les plus aveugles.

Il est certain qu'aujourd'hui, par le fait du suffrage universel et confus dont il émane, le pouvoir est devenu l'organe et le serviteur d'une majorité ignorante, alarmée et craintive. Il est certain que, menacé sans cesse dans son existence, tiraillé par les exigences contraires des partis, le pouvoir recule devant les innovations et les réformes par la crainte de porter ombrage à la liberté individuelle, et d'alarmer les *intérêts et les préjugés de la masse* en déférant aux vœux des esprits progressifs. Il est certain qu'obligé de compter avec tous les partis, avec les exigences de la situation du monde, de subordonner ses initiatives et ses projets aux mouvements d'une majorité incertaine ou systématique, aux chiffres d'un budget limité ou épuisé, le pouvoir ne peut entreprendre quelque chose de grand et de salutaire que lorsque le pays en a lui-même suffisamment conscience.

Au contraire, l'initiative des individus, l'association libre et volontaire des citoyens a ses coudées franches dans les limites des lois et devient le levier des minorités progressives. Avec les libertés dont ils disposent, la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement, les droits d'élection, de pétition, de réunion et d'association, les particuliers ont pour toute expérience économique et même pour toute grande manifestation politique plus de latitude que les ministres et les hommes d'Etat. Ils peuvent s'aventurer dans les voies nouvelles, dans toutes les réformes non subversives, sans réunir d'autres adhésions et d'autres ressources que celles exigées pour le succès. C'est à cette initiative des individus et des minorités qu'il appartient même d'éclairer les pouvoirs et le pays par l'expérience et par la discussion sur la valeur et l'opportunité des idées nouvelles; c'est par des actes, par des progrès réels, qu'ils doivent dissiper les ténèbres, les défiances, et conquérir par la lumière et la conciliation la majorité des suffrages.

Or donc, la question pour la minorité des démocrates socialistes se réduit aujourd'hui à étendre leur action sur la société autant que sur le pouvoir, et à discipliner cette action de manière à la rendre le plus promptement féconde. Puisque la solidarité et l'association ont été les armes victorieuses des partis violents et exclusifs, elles ne sauraient tromper l'espoir des hommes qui veulent les généraliser sur la terre et réaliser leur idéal de justice et de bonheur par la conciliation des intérêts et les libres adhésions. La solidarité et l'association bien employées par tous les démocrates socialistes peuvent non-seulement réparer les erreurs et les malheurs des derniers mois, mais encore épargner à la société les horreurs de la guerre intestine vers laquelle l'entraînent les manœuvres des vieux partis.

Ainsi, la République est menacée par les intrigues des prétendants; elle est affaiblie même par les hommes du pouvoir actuel, qui ont cru la servir en sacrifiant leurs amis à leurs ennemis. Eh bien ! l'élément le plus conservateur de la République doit se trouver dans une vaste association démocratique, solidairement constituée pour déjouer les intrigues dynastiques, pour dissiper les préjugés et les mensonges au moyen desquels la réaction règne en province, pour retenir aussi le pouvoir sur la pente des concessions et des faiblesses. L'idée de cette association démocratique est en voie d'exécution; si tous les démocrates de cœur veulent y souscrire, ils feront plus pour le salut de la République que les ministres actuels avec leur armée de 500,000 hommes.

Le droit au travail a été en bonne partie rayé de la Constitution, parce que l'Assemblée craignait, en s'engageant à fournir du travail à ceux qui en manquent, de nuire à l'industrie privée, et de compromettre les ressources de l'État. L'Assemblée a reculé devant la consécration de ce droit parce qu'elle manquait de science et de foi; parce qu'elle n'a pas compris qu'au moyen d'une réforme du crédit, par de vastes entreprises de colonisation, de défrichement, de desséchement, de reboisement et d'irrigation, elle pourrait faire tourner le droit au travail au plus grand profit des intérêts actuels, et initier graduellement le pays à une organisation plus vaste et plus solidaire de l'agriculture et de l'industrie. Eh bien ! c'est à l'association libre et volontaire des capitaux, des bras et des idées; c'est à l'association libre et volontaire des ouvriers et des capitalistes à suppléer au manque de foi de l'Assemblée et à garantir par le fait le droit au travail. Toutes les classes ont un égal intérêt à s'entendre pour donner au travail des bases plus justes et plus durables, pour le mettre à l'abri des coups de vents politiques et des malheurs de la concurrence. Par la solidarité des secours et l'association des efforts, il n'est pas de justes réclamations que les ouvriers ne puissent faire triompher. Ils n'ont qu'à se soutenir solidairement pendant les grèves pour forcer successivement, de ville en ville et d'industrie en industrie, le mauvais vouloir des capitalistes, et pour déterminer pacifiquement une transformation économique. Tous les chefs d'industrie peuvent être ainsi amenés à réunir leurs instruments de travail, à asseoir leurs entreprises sur la combinaison de plusieurs industries et sur l'association du capital, du travail et du talent. Le gouvernement lui-même, malgré ses réserves et ses défiances, ne pourra se refuser aux vœux légaux d'une vaste association. Déjà par les conditions faites aux émigrations en Algérie et par la pompe même qui préside au départ des convois, il rend en fait, et sans en avoir l'air, un solennel hommage au droit au travail. Que les ouvriers inoccupés ne craignent pas de solliciter en masse, par association, mais pacifiquement, d'autres concessions du même genre ou d'autres grands travaux publics, et il n'est pas d'embarras financiers, d'intrigues ou de préventions qui puissent empêcher la société de préférer l'œuvre féconde du travail à l'œuvre destructive de l'émeute, ou au moins le droit au travail au droit à l'aumône.

Le gouvernement républicain, par défaut de confiance en lui-même, a préféré mendier un peu de crédit auprès de la féodalité financière que de fonder lui-même le crédit sur le concours de la société entière. Il a refusé d'instituer une banque nationale, des caisses hypothécaires, des succursales agricoles, industrielles, qui eussent rétabli à la fois la vie et la circulation en faveur de la propriété comme en faveur du travail. Il a préféré l'opération désastreuse pour l'Etat, des emprunts en rente à la moindre émission de papier-monnaie, qui aurait eu le seul tort de rappeler les anciens assignats, et d'effaroucher par conséquent quelques faibles esprits. S'il poursuit ce rôle de dupe, s'il se refuse plus longtemps aux nécessités de la situation, c'est par les réclamations des propriétaires et des industriels eux-mêmes qu'il aura la main forcé. C'est par l'association libre et volontaire que des échanges directs entre producteurs et consommateurs s'établiront prochainement pour délivrer le travail et la propriété des rançons des intermédiaires. Si la réforme du crédit ne part pas du pouvoir pour descendre jusqu'aux communes, elle remontera des entrepôts communaux jusqu'à la banque nationale. L'agiotage et l'usure seront vaincus du jour où les producteurs de deux ou trois bourgades s'entendront pour garantir leur crédit et régulariser leurs échanges sans le concours des trafiquants et des banquiers.

Les meneurs de la féodalité financière, membres pour la plupart des administrations de chemins de fer, ont également usé de leur influence sur les comités de l'Assemblée pour empêcher le rachat des chemins de fer par l'Etat. Quoiqu'en principe chacun reconnût que l'Etat est le gérant légitime des grandes voies de communications, quoique la grande majorité des actionnaires fût disposée au rachat, la résistance des administrateurs richement appointés l'a emporté sur les considérations de justice et d'intérêt général. Mais qu'importe ! ce jugement n'est pas plus sans appel que celui qui a condamné la réforme du crédit et le droit au travail. Déjà les actionnaires sérieux, se reconnaissant dupes des spéculateurs et des administrateurs, s'unissent, se concertent pour réclamer eux-mêmes le rachat. Que le mouvement s'opère avec un peu d'ensemble, et gain de cause ne tardera pas à être donné au principe de la gestion des chemins de fer par l'Etat.

Si l'Etat se refuse plus longtemps à encourager dans les communes les institutions de solidarité, de secours mutuels, la création des crèches, des salles d'asiles, des écoles professionnelles, des invalides civils, des agences de commerce véridique, des boulangeries, boucheries, épiceries communales, etc.; s'il se refuse aussi à faciliter dans une commune l'expérience intégrale du principe d'association, l'association libre et volontaire elle-même y pourvoira ou l'y forcera. Il suffit que cent mille démocrates socialistes émettent énergiquement et fréquemment les mêmes vœux et concourent au même but, ouvertement, franchement, par la presse, la chaire, les banquets, l'élection, les pétitions et les souscriptions, pour que les préjugés, les ténèbres et les résistances s'effacent devant leur énergique volonté.

Nous démontrerons prochainement comment, par l'association libre et volontaire, on peut même parvenir à organiser, à centraliser le service de la solidarité des peuples, et réparer, au moins jusqu'à un certain point, les déplorables faiblesses de notre politique intérieure.

Assemblée Nationale.

Après la Révolution de Février, il semblait qu'un des premiers actes du gouvernement provisoire eût dû être le dégrèvement de l'impôt qui pèse sur le sel. Le gouvernement provisoire le laissa subsister cependant, mais provisoirement et pour subvenir aux nécessités d'une situation difficile, et, par un décret spécial, il déclara l'impôt du sel aboli à partir du 1er janvier 1849.

Plus tard, lorsque M. Goudchaux renonça au rachat des chemins de fer, à l'organisation unitaire des assurances et aux autres traditions financières du gouvernement provisoire, il déclara que le décret sur l'impôt du sel devrait être rapporté pour 1849, et le dégrèvement retardé d'une année.

On pouvait espérer qu'au moins 1850 tiendrait les promesses de 1848. M. Trouvé-Chauvel est venu annoncer aujourd'hui à l'Assemblée que, de l'avis du gouvernement du moins, on s'était beaucoup trop flatté. Dans ses prévisions, le sel ne devrait être dégrevé des deux tiers de l'impôt qu'il supporte qu'au mois d'avril 1850. Cette déclaration a été accueillie par les murmures du petit nombre de membres présents.

L'Assemblée avait voté auparavant, après une discussion de peu d'intérêt, un projet de décret tendant à accorder aux pêcheurs de morue la faculté de s'approvisionner de sel étranger, moyennant un droit de 50 centimes par quintal.

La discussion du budget a été ensuite reprise. M. Jules Favre a déclaré qu'il interpellerait demain le gouvernement au sujet des publications électorales lancées depuis quelque temps dans le public.

Deux cents membres au plus assistaient à cette séance.

MM. Cavaignac et Lamartine.

En présence des élections qui se préparent, nous avons recommandé à nos amis de combattre énergiquement la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte, et nous leur avons donné l'exemple. Nous persistons plus que jamais dans cette voie.

Nous n'avons contre M. Louis Bonaparte aucune raison d'animosité personnelle; nous eussions même désiré qu'une conduite sage et nettement républicaine nous permît un jour de lui témoigner de la bienveillance. Mais M. Napoléon n'a point jugé à propos de donner des garanties sérieuses, positives et décisives à la République. Il s'est tenu toujours dans un système d'indécision et de biais politiques qui peut donner à penser qu'il réserve ses droits dynastiques. Tous les hommes sincèrement attachés à la République, qui la considèrent non-seulement comme la dernière expression du droit politique, mais encore comme le seul moyen d'ordre dans les conjonctures actuelles, doivent donc refuser leurs voix à ce candidat amphibie, qui n'a d'ailleurs révélé jusqu'ici d'autre valeur que celle tirée d'un nom, et dont la nomination couvrirait la France de ridicule en Europe et dans le monde.

Mais il ne suffisait pas de nier, il fallait affirmer quelque chose; il ne suffisait pas d'exclure, il fallait choisir.

Ici notre tâche était fort délicate. Il n'existe pas de candidat sérieux qui puisse satisfaire complètement les socialistes en général, l'École phalanstérienne en particulier. N'ayant point de raison décisive pour attirer les voix de nos amis sur un seul nom, nous les avions engagés à choisir eux-mêmes entre les candidats républicains : Lamartine, Ledru-Rollin et Cavaignac.

Aujourd'hui, la question a fait pour nous quelques pas. Nous ne croyons plus que des socialistes puissent, sans oubli complet de leurs convictions et de leur dignité, écrire sur leur bulletin le nom de M. Cavaignac ou celui de M. de Lamartine.

Un pamphlet est sorti des bureaux du pouvoir exécutif. Ce pamphlet, intitulé : *Les Prétendants devant le Peuple*, prend à partie, dans le langage le plus grossier, les *fouriéristes, babouvistes, communistes, utopistes, anarchistes et autres socialistes pareils*. Nous ne reproduirons pas les ignobles injures qui leur sont prodiguées.

M. le général Cavaignac a refusé, malgré nos invitations, de désavouer ce pamphlet et de réprouver publiquement un pareil langage.

Loin d'avoir montré au général une hostilité systématique, nous l'avons encouragé, défendu. Comme la plupart des candidats, il a cru devoir immoler à sa candidature toute justice envers nous. La conduite que nous avons tenue à son égard aux dépens même de notre popularité et de la confiance du peuple, nous donne doublement le droit de le rayer de notre liste, aujourd'hui qu'il a laissé passer un long délai sans tenir compte de nos interpellations.

Notre conduite envers M. de Lamartine a été la même, et nous en sommes récompensés de la même façon. Nul journal plus que le nôtre n'a célébré les hautes qualités de Lamartine et flétri l'ingratitude de l'opinion publique à son égard. M. de Lamartine cependant ne se contente pas de protester dans le Maconnais contre *l'organisation du travail*, idée qu'il n'a jamais comprise; il montre aux paysans *leurs sillons* comme le tombeau du socialisme; composant pour l'ignorance et l'égoïsme une *Marseillaise* nouvelle, il promet à la terre des environs de Saint-Point *le sang impur* des hommes qui l'ont constamment compris, vanté, soutenu.

Nous ne croyons pas qu'aucun socialiste puisse aujourd'hui déposer dans l'urne le nom de M. de Lamartine.

Souscription nationale POUR LA FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Nous rappelons à tous les démocrates que cette souscription est ouverte dans nos bureaux; elle a pour objet d'offrir à la veuve et aux enfants du martyr de la liberté l'expression d'une reconnaissance européenne. Le minimum de la souscription est de 5 centimes, le maximum 50 centimes.

Argument à la Montagne.

Sous ce titre, M. Proudhon vient de publier dans le Peuple un article signé de son nom. L'auteur établit d'abord avec sa verve

habituelle que la Révolution de Février est nécessairement sociale.

On pourrait conclure de ces prémisses, que M. Proudhon est enchanté de voir la Montagne s'engager dans la voie socialiste par le programme auquel nous avons applaudi. Nullement! Il n'y a de socialisme que le socialisme de M. Proudhon. L'homme qui a le plus compromis le droit au travail par une apologie tellement excentrique et maladroite qu'elle avait tout l'air d'une perfidie, l'homme qui a refusé de voter avec Félix Pyat, a voulu justifier jusqu'au bout son titre de penseur solitaire. Voici les encouragements qu'il accorde à la Montagne :

Pourtant, il faudrait nous entendre, ou bien nous taire. Que la jeune Montagne, soi-disant démocrate et socialiste, aille dans les clubs et les banquets recruter des voix pour son candidat, qu'elle verse à flots, dans ses toasts, ses manifestes, ses journaux, ses harangues, son éloquence tribunitienne, tout cela peut témoigner d'une excellente intention, mais tout cela, en vérité, est fort innocent. Il faut que les montagnards le sachent, ils ne seront rien, ils ne représenteront rien, ni la politique, ni le socialisme, ni la révolution, tant qu'ils n'auront pas confessé, devant la France et devant l'Europe, le but, le véritable but de la Révolution de février.

Or, c'est ce but que nous allons faire connaître pour la centième fois.

M. Proudhon indique, pour la centième fois, ce but que nous connaissions en effet, c'est la suppression de la part du capital. M. Proudhon n'ayant pas trouvé le moyen de faire marcher sans capital aucune entreprise, pas même sa banque d'échanges, M. Proudhon n'ayant pas trouvé davantage le moyen de se procurer des capitaux sans désintéresser ceux qui les ont accumulés par le travail et l'économie, nous nous permettrons de considérer comme parfaitement nulle et non avenue la dissertation qu'il engage à ce sujet.

Le capital abuse aujourd'hui, le capital agiote, accapare, exploite, monopolise, voilà des faits que nous ne contestons pas. Ils ont été observés avant M. Proudhon et décrits par Fourier plus complètement que par les rédacteurs du *Peuple*. Le remède le plus efficace au mal consisterait dans une organisation du travail répartissant équitablement la richesse et multipliant les capitaux. Mais, M. Proudhon professe, pour toute idée organique, le plus souverain mépris. Après avoir déclamé contre le capital sans rien proposer de pratique l'auteur s'écrie :

Voilà, quant à nous, ce qu'est la *matière révolutionnaire*, le *but* et l'*objet* de la Révolution de février. Pas n'est besoin, pour comprendre cela, d'être d'aucune école. Le communisme, le fouriérisme n'ont rien à voir ici; il n'y a là dedans ni utopie, ni système. C'est de la plus palpable réalité. Ou cela, ou rien. La Révolution, en 89, a détruit la féodalité cléricale et nobiliaire; la Révolution, en 48, abolira-t-elle la féodalité capitaliste? Telle est la question.

Oui, oui, montagnards, mettez-vous-le bien dans la cervelle : la Révolution de Février n'a pas autre chose à faire que d'abolir la rente, ou pour mieux dire, le système des droits seigneuriaux du capital, et par ce seul fait de quintupler la fortune du travailleur. Plus tard, quand il sera complètement affranchi, le travail fera sa constitution, comme le tiers-état fit la sienne, après avoir aboli la féodalité. C'est alors que le Peuple choisira entre les systèmes d'association qui lui seront proposés et qui servent de matière au progrès. Jusque-là, l'œuvre du Peuple n'est pas d'organiser, elle est de révolutionner, de démolir.

Nous sommes persuadés pour notre part qu'il n'est pas aujourd'hui besoin de révolutionner, de démolir, mais bien de *transformer*. L'association du capital, du travail et du talent réalisée d'abord dans la commune, fait disparaître tous les abus dont M. Proudhon s'indigne, sans léser aucun intérêt, sans violer aucun droit, sans faire passer la société par des crises. Dans la Théorie de Fourier, toutes les critiques de M. Proudhon contre les abus du capital trouvent leur place, mais ces idées y sont limitées, complétées par d'autres. Au lieu de propager la science sociale qui est faite et non pas à faire, M. Proudhon est à la recherche d'un système qui ne soit ni le phalanstère, ni la société actuelle; dans son désir d'être seul, il rejette immédiatement toute idée qui rallie quelques partisans, et le voici excommuniant le projet de faire exploiter les chemins de fer, les assurances, la banque par l'Etat, projet dont le seul tort est d'être mis en avant depuis longues années, non-seulement par nous, mais par tous les socialistes, et d'avoir conquis l'adhésion des Montagnards à l'Assemblée nationale.

Que M. Proudhon continue à chercher un système et à se passer de partisans, nous croyons qu'il remplira mieux la seconde partie de ce programme que la première. Quant à nous, satisfaits d'avoir trouvé dans les principes posés par Fourier la véritable science sociale, heureux d'être éclairés par le soleil des intelligences, nous laisserons M. Proudhon détourner les yeux de ce soleil et fermer ses volets pour allumer dans sa chambre une petite bougie.

Où deux augures se regardent sans rire.

« Le bonheur, a dit Bacon, est une chose inimitable : c'est en quelque sorte une prérogative de l'individu. » Cette maxime trouve son application dans les fortunes diverses qui sont échues à M. Thiers et aux autres chevaliers de son ordre. Tandis que, suivant les paroles prononcées en 1848 par M. Ch. Dupin, les défenseurs désintéressés de la morale et de la famille, « attendent avec respect le jugement du public sur l'œuvre patriotique et sainte qu'ils ont entreprise, » et paraissent devoir l'attendre longtemps encore; au moment où leurs livres disparaissent de l'étalage de M. Pagnerre comme des almanachs de l'an passé faisant place aux almanachs de l'an prochain; M. Thiers, dont le livre est cependant moins court que celui de M. Troplong, se voit accueilli par les fanfares les plus bruyantes de la presse sagement républicaine. Cependant, les sérénades qui lui ont été données jusqu'à ce jour ne sont que charivaris auprès de l'air que M. le citoyen ex-prince de Broglie joue en son honneur sur la *Revue des deux Mondes*.

M. de Broglie en est, croyons-nous, à son coup d'essai en matière d'économie sociale. La lecture du livre de M. Thiers lui a révélé sa vocation; c'est ainsi que les chefs-d'œuvre de Michel-Ange exaltèrent le génie de Raphaël, et que Raphaël, à son tour, révéla au Corrège sa vocation; c'est ainsi que Mallebranche se sentit philosophe à la lecture d'un livre de Descartes. M. de Broglie est de cette race de héros auxquels la vue des lauriers cause des insomnies. César pleurait à la vue de la statue d'Alexandre, le publiciste s'attendrit dans la contemplation du monument élevé par M. Thiers, et, comme il est de ceux qui ne se font pas connaître à deux fois, il débute par un coup de maître qui le hisse presque à la hauteur de son modèle.

Un mathématicien devina Pascal en lui voyant construire, à l'aide d'un charbon, les figures d'Euclide; Démocrite découvrit le génie de Pythagore en le regardant mettre des fagots en équilibre; M. Thiers a dû de suite reconnaître l'un des siens en voyant avec quel art M. de Broglie met en équilibre les pensées sorties tout armées de son cerveau.

Les grandes choses appellent naturellement de grandes comparaisons.

Si on en croit l'écrivain de la *Revue*, l'hercule gaulois dont la bouche laissait tomber des chaînes d'or qui enlaçaient ses auditeurs n'était qu'un avocat du dernier ordre auprès de M. Thiers; la Syrène antique avait la voix fausse en comparaison de la sienne; la baguette dont Mercure se servait pour réconcilier les ennemis les plus acharnés n'était qu'un rotin vulgaire comparé à l'instrument que M. Thiers consacre au même usage. Non, non, non! jamais, jamais! en aucun temps, en aucun lieu, ne s'est rencontré un homme en qui fussent réunis autant de génie, de caractère et de vertus. Que M. le général Cavaignac soit à la fois César et Alexandre, M. de Broglie ne le conteste pas directement, mais assurément si quelqu'un résume en même temps Socrate et Jésus-Christ, ce n'est pas rue de Varennes, mais sur la place St-Georges qu'il faut le chercher.

Donnons une idée de la manière pleine d'agrément de M. de Broglie.

« Rares talents... parfaite justesse d'esprit... lucidité brillante... profondeur... portée... inspiration pure... style qui brille par sa pureté... bon sens dépourvu d'illusion... douce chaleur de bienveillance... profonde sympathie pour les souffrances de la pauvre humanité... agréments du style... heureux accessoires... mouvements de l'âme qui la révèlent, mais qui la cachent en même temps... argumentation sévère, » etc... Nous copions : le panégyriste n'est pas à bout d'haleine; le peintre n'a point épuisé ses couleurs. En voulez-vous? En voilà. Nous n'avons donné que le menu; voici quelques-unes des grosses pièces.

M. de Broglie procède à la façon des géomètres : il pose d'abord des axiomes; exemple :

« Le nom de M. Thiers est presque le seul qu'on prononce encore avec honneur et un peu d'espoir. »

Tous les goûts sont dans la nature : on ne dispute pas sur les couleurs; passons.

Ici une légère nuance de mélancolie :

« Habitué à lutter avec ses égaux, il souffre sans doute de ne pas rencontrer d'égaux. »

Que son sort malheureux
Paraît triste et fâcheux!

L'ingénieux auteur exprime la même pensée sous une forme plus saisissante encore :

« Resté debout parmi tant d'arbres déracinés. »

Pareil au cèdre il portait jusqu'aux cieux
Son front audacieux!

M. de Broglie a un goût prononcé pour les comparaisons champêtres.

Il vient de comparer M. Thiers à un dicotyledonné; il va assimiler l'œuvre de ce végétal à un pâturage normand :

« Le livre de M. Thiers repose l'âme de nos journaux soi-disant démocratiques comme au sortir de l'atmosphère brûlante de nos capitales désolées; la vue se repose sur les vallées de la Normandie, où s'étalent, sous les rayons d'un soleil tempéré, tous les accidents d'une culture savante. »

Ailleurs il emprunte ses métaphores à l'optique et à l'hydrographie :

« Sur ce fond solide et sévère se joue, avec les mille nuances de l'arc-en-ciel, un style qui brille par sa pureté même comme l'eau d'une source. »

A la géologie :

« M. Thiers a assis son raisonnement sur un roc inexpugnable. »

A la technologie :

« Le fil en est serré. »

A l'anatomie :

« Nous entreprenons de démontrer par quelles fortes articulations sont jointes l'une à l'autre toutes ces pièces... »

Etc..., etc...

Etrange décret du sort! voici un homme qui réunit sur son heureuse personne une somme d'éloges qui, divisée également entre MM. Cousin, Troplong, Passy et Dupin eût comblé de joie chacun de ces honorables académiciens.—Celui-ci se voit comparé à de gras pâturages, et ceux-là, méconnus de leurs concitoyens expérimentent douloureusement la vérité de l'adage latin : Grande ville, grande solitude! Les voilà comme François Bacon, ajoutant d'une main tremblante ce codicille à leur testament : « Je lègue mon nom et ma mémoire aux nations étrangères et à mes compatriotes lorsque quelque temps encore se sera écoulé. » A moins que, mettant en pratique cette philosophie qu'ils ont si longtemps enseignée, et que, mesurant les applaudissements moins au nombre qu'à la qualité de ceux qui les décernent, ils ne se contentent de leur mutuelle approbation et ne répètent ensemble cette pensée d'Epicure : « Nous sommes l'un pour l'autre un théâtre assez grand. » A quoi M. Troplong ne manquerait pas de répondre par cette réminiscence classique : « Le public me siffle, mais, moi, je m'applaudis. » (Voyez mon *Contrat du louage*).

Nous trahissons la Révolution.

Nous avons adressé dernièrement au *Peuple* quelques observations auxquelles on ne pouvait répliquer rien de sérieux. Le *Peuple* en a donné la preuve complète en nous répondant. Nous avions établi que l'égalité de droits n'aboutissait pas nécessairement à une égalité matérielle absolue, et que, si l'on voulait rétribuer équitablement le travail, il fallait tenir compte du travail accumulé ou capital, et du travail perfectionné par l'intelligence ou du talent. En présence de ces principes incontestables, il valait mieux se taire que de nous répondre d'abord par des phrases insignifiantes, et ensuite par une injuste accusation comme celle-ci :

Vous trahissez la révolution, vous, messieurs de la *Démocratie pacifique*, en consacrant la distinction des castes, alors que la révolution avait pour principe et pour but l'abolition des castes.

Nous n'en voulons pas trop sérieusement à ce pauvre *Peuple* qui se cogne et se heurte sans cesse contre la Théorie de Fourier sans vouloir en faire l'étude, avec toute la clairvoyance et l'intelligence de la mouche ou du papillon qui se tape la tête contre les vitres. Cependant l'expression de trahison est un peu forte, appliquée surtout à des hommes qui, sans partager les opinions du journal le *Peuple*, ont mis généralement la plus grande modération et la plus grande réserve dans leurs appréciations à son égard. On veut nous dispenser de ces ménagements, de cette réserve. Eh bien, tant mieux! De quelque manière que le *Peuple* prenne ici nos observations, le public étranger aux coteries sera notre juge, et verra s'il est permis de reprocher le maintien des castes à des hommes qui veulent le minimum pour tous les membres de la famille humaine, le travail par groupes, l'éducation proportionnelle, non pas à la fortune des parents, mais à toutes les aptitudes des enfants religieusement étudiées. Tant qu'on n'organisera pas le travail sur les bases de l'association intégrale, toutes les banques d'échange du monde n'empêcheront pas les travailleurs de la plume et les travailleurs du marteau de former des castes ou tout au moins des classes fort inégales. Mais une fois qu'on entre dans la voie de l'éclosion des vocations multiples, des courtes séances, de l'essor intégral, du développement physique, moral, intellectuel de tous les hommes, les castes sont absorbées, détruites sans retour.

Nous avons contribué un peu plus que les écrivains du *Peuple* à la propagation de toutes ces idées, et quand on nous reproche de vouloir perpétuer des classes parce que nous réclamons pour chacun une répartition proportionnelle à son travail, à son concours en tout genre, on témoigne à notre égard autant d'aveuglement que d'injustice.

Nous ne répondrons pas, faute d'espace, à l'apologue rédigé par le *Peuple* à notre intention et destiné à mettre en évidence toute l'absurdité de nos idées sur le capital. L'argument ne porte pas, l'application est complètement fausse. Toutefois, pour n'esquiver aucune objection si pauvre et stérile qu'elle puisse être, nous reviendrons sur cet apologue incessamment.

On lit aujourd'hui dans le *Peuple* : « La *Démocratie* défend le » privilège capitaliste, mais avec tant de faiblesse qu'on peut » la ranger parmi ses adversaires. »

Nous ne défendons pas le *privilège capitaliste*; nous défendons le droit de la propriété fondée sur le travail.

Le *Peuple* accepte-t-il que chacun est propriétaire du fruit de son travail personnel?

Accepte-t-il que chacun peut user à son gré de la chose qui est sa propriété légitime?

S'il accepte ces principes, il ne peut pas vouloir que l'on *contraigne* celui qui n'a pas consommé tout le produit de son travail, qui s'est formé un *capital* avec ses réserves accumulées, à se dessaisir de cette propriété sans compensation.

Et qu'on ne nous oppose pas les dangers de l'accumulation des intérêts, la vieille histoire du sou placé à 5 0/0 du temps de Jésus-Christ. La question d'intérêt n'a rien à faire ici.

L'intérêt n'est pas un *droit* du capital, même sous notre législation, si favorable aux envahissements de celui-ci. Les abus de l'intérêt ont leur source dans la fausse organisation du crédit, et pas ailleurs, comme les abus du commerce, auquel il arrive bien parfois de faire payer 20 francs ce qui vaut 20 sous, ont leur source dans la fausse organisation de cette branche.

La question entre le possesseur d'un capital et celui qui désire l'augmenter doit toujours se poser sur le terrain d'une convention librement consentie. C'est aux institutions sociales qu'il appartient de faire que la liberté soit réelle de part et d'autre, et non pas seulement nominale, comme aujourd'hui, et que ni l'une ni l'autre des parties ne puisse être opprimée ou dépouillée.

Il ne faut pas faire d'équivoque sur les mots et traduire le mot capital par : argent portant intérêt, quand nous lui faisons signifier : accumulation des produits non consommés ou de leur valeur représentative.

Que ceux qui ne savent pas concevoir une organisation des rapports sociaux meilleure que celle d'aujourd'hui regardent comme inévitable l'oppression exercée par le capital, tant qu'on lui permettra d'exister, cela se comprend; mais nous qui *savons* que les choses peuvent être ordonnées de manière à sauvegarder, bien mieux à accorder les droits du travail passé comme avec les droits du travail à venir, nous n'éprouvons le besoin de déposséder personne des biens légitimement acquis.

Un banquet organisé par les démocrates socialistes de l'arrondissement d'Epernay doit avoir lieu dans cette ville dimanche prochain 26 novembre. Des invitations ont été adressées par la commission du banquet aux journaux républicains socialistes de Paris.

Deux de nos rédacteurs, MM. F. Cantagrel et Allyre Bureau, se rendront à cette fête, où doivent être saluées les idées pacifiques de l'organisation de l'avenir, et iront en notre nom échanger avec nos frères du département de la Marne des paroles d'espérance et d'amour pour la République démocratique et sociale qui doit en anéantissant la misère mettre un terme à toutes les discordes, à toutes les luttes sanglantes.

Nous recevons la communication suivante :

Liberté, égalité, fraternité.

La *Commission exécutive provisoire* pour la formation d'un CONGRÈS ÉLECTORAL CENTRAL invito les démocrates socialistes des 14 arrondissements de la Seine à se réunir ve dredi 24 novembre, à 7 heures du soir dans les locaux ci-dessous désignés pour chaque arrondissement, afin de nommer leurs délégués à ce congrès :

1er ARRONDISSEMENT, au Jardin-d'Hiver, avenue des Champs-Elisées.
2e ARROND., salle du concert Mabille, 23, rue de Lamartine, ci-devant rue Coquenard.
3e arrond., salle Montesquieu, rue Montesquieu.
4e arrond., salle Saint-Honoré, 219, rue Saint-Honoré.
5e arrond., salle Chabrol, rue Chabrol, faubourg Saint-Martin.
6e arrond., faubourg du Temple, 22.
7e arrond., salle Châlon, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.
8e arrond., salon des Roisin, faubourg Saint-Antoine, 169.
9e arrond., impasse Ste-Marie, rue d'Arcole, 6.
10e arrond., salon de Mars, rue du Bac.
11e arrond., rue de la Harpe, 9.
12e arrond., au Petit-Prado, rue Mouffetard, 76.

Un avis ultérieur indiquera les jours et lieux de réunion pour les communes des 13e et 14e arrondissements, non convoqués par la présente affiche.

Les membres de la commission exécutive provisoire :

Fossoyeux, président, — Baudin, — Pago, vice-présidents. — Tessié du Motay, — Imbert de Marseille, secrétaires. — Martin-Bernard, — Greppo, représentants du peuple. — Napoléon Lebon, Lefebre, — Grandménil, — Sené, — Torrier, — Boyault.

Le Comité de la Boule-Rouge.

Nous recevons la lettre suivante d'un de nos abonnés habitant la province :

Monsieur,

J'ai reçu hier d'un entrepreneur pour l'élection de Louis Bonaparte une lettre et un manifeste, que je m'empresse de vous adresser. Je vous prie de lire la dernière phrase de la lettre, où, sans connaître mon opi-

nion, on me signale les avantages que je pourrai retirer de l'opération, [illegible]

Je vous engage aussi à lire à la fin du manifeste les instructions qu'on me donne. Tout cela est digne du plus grand intérêt, et je crois que vous ne sauriez donner trop de publicité à d'aussi honorables efforts.

Agréez, etc.

Cette lettre était accompagnée d'une circulaire lithographiée, émanée de la Boule-Rouge, n° 12, et ainsi conçue :

Le souvenir des rapports honorables qui ont existé entre nous à l'occasion de l'Union des familles que j'ai fondée, et dont j'ai toujours dirigé les opérations, m'a paru un titre suffisant pour proposer au Comité national et indépendant formé pour appuyer la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République française, de vous confier les hautes fonctions de son représentant dans le canton que vous habitez.

Cette initiative m'a été inspirée par les justes droits que vous avez à la confiance publique et particulièrement par l'ardent désir qui vous anime de voir notre pays échapper par la réussite de cette candidature aux calamités dont il est menacé.

Votre patriotisme ne fera pas défaut à cette noble cause, et vous emploierez, je me plais à le croire, toute l'influence dont vous disposez pour concourir à l'établissement d'un gouvernement régulier dont le premier soin sera de se consacrer à la prospérité de la France, en s'appuyant sur le dévouement des hommes honnêtes, sincères et de bonne foi.

Permettez-moi, monsieur, de rappeler à votre souvenir le passage des instructions du *manifeste* qui vous invite à conserver la minute de vos procès-verbaux et d'ajouter que cette pièce, qui pourra vous être ultérieurement demandée, *sera pour vous un témoignage honorable et la preuve évidente de votre patriotique concours.*

Venait ensuite un manifeste imprimé terminé par cette *instruction* :

Le comité central, formé à Paris pour appuyer la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte vous propose de concourir à l'œuvre nationale qu'il a entreprise.

Si vous partagez notre opinion, si Louis-Napoléon Bonaparte vous semble en état de remédier aux maux de la France mieux que tout autre président, nous en appelons à votre patriotisme pour soutenir cette noble cause.

Voici les mesures que le comité central vous conseille de prendre

Vous organiserez un comité spécial, dont les membres seront choisis parmi les hommes les plus importants de votre canton. Un procès-verbal constatera la formation de ce comité, qui, sans perdre un seul instant, s'occupera de favoriser, par les moyens les plus convenables, la nomination du candidat qui seul promet à la France un avenir de paix et de grandeur. Un des plus efficaces nous paraît être de visiter ou de faire visiter par des personnes sûres et influentes chacun des électeurs de votre canton, et de leur exposer clairement les puissantes raisons qui militent en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte.

Vers le 25 du présent mois, vous voudrez bien nous faire connaître le résultat de vos démarches, nous fixer sur l'esprit de la population de votre canton, et nous renseigner sur le candidat qui, d'après l'opinion publique, pourra réunir le plus grand nombre de suffrages.

Nous vous recommandons de conserver la minute de vos procès-verbaux. — D'ici au jour des élections, nous vous ferons parvenir d'autres instructions.

Les lettres que vous aurez à nous adresser devront être affranchies ; ce sera une faible dépense pour chacun de vous, tandis qu'elle serait d'une très grande importance pour le Comité central, qui s'est mis en rapport avec les 2 834 cantons dont la France se compose.

Agitation en Prusse.

La résistance passive a pris en Prusse un caractère plus sérieux encore quependant les derniers jours. Au bruit que la cour songeait à dissoudre l'assemblée, des membres de la droite, qui auraient quitté l'Assemblée pour ne pas voter le refus d'impôt, sont revenus se mettre à la disposition du président, et se sont déclarés prêts à siéger de nouveau partout où ce dernier les convoquerait. Le chiffre des députés qui ont fait publiquement cette déclaration est de 258. Le bureau, d'ailleurs, est en permanence. Il a établi des communications avec les provinces, que parcourent ses mandataires. M. Grabow, qui, disait on, inclinait vers la cour, a au contraire publié de son côté une déclaration individuelle où, tout en faisant appel à la conciliation, il se prononce contre le transfert de l'Assemblée à Brandebourg et pour la formation d'un ministère pris dans la majorité de l'Assemblée.

Le sénat criminel du tribunal supérieur aurait déclaré par 16 voix contre 43 que l'état de siège est illégal, que l'Assemblée nationale est dans le vrai, et que, par ces motifs, la justice doit être suspendue pendant la durée de l'état de siège, dans tout le ressort du tribunal.

Des auditeurs militaires ont refusé de siéger dans le conseil de guerre destiné à juger des personnes de l'ordre civil. On cite surtout le conseiller intime Saalbart, président du tribunal militaire, comme ayant énergiquement protesté dans ce sens. Là dessus, un arrêté ministériel a autorisé le général Wrangel à confirmer, en lieu et place du roi, à faire exécuter les jugements du conseil de guerre, quand même ils prononceraient la peine de mort ; néanmoins, les auditeurs ont persisté dans leur refus.

M. Milde, l'ancien ministre, après avoir protesté près du ministère contre les actes illégaux commis par l'autorité militaire, aurait fait savoir à M. Unruh, qu'à son appel il rentrerait au sein de l'Assemblée nationale ; aussi le nom de M. Milde est il cité dans la liste des membres résistants.

Dans les provinces l'agitation augmente. On craignait des troubles à Breslau. Dans une réunion populaire de plusieurs milliers de personnes, on a résolu de barricader les portes de la ville.

A Dusseldorf, les 3 000 hommes composant la légion de la garde nationale, ont juré de mourir pour défendre la constitution.

La guerre de Hongrie.

Les opérations continuent contre la Hongrie ; mais l'expédition paraît devoir être suspendue jusqu'au printemps prochain. Deux plans de campagne se trouvaient en présence. Le ban Jellachich voulait qu'on marchât droit au cœur de la Hongrie et que l'armée se portât devant Pesth. Windisgraetz voulait, au contraire, et c'est ce dernier projet qui a été adopté, qu'on se bornât à cerner la Hongrie en formant sur la frontière, en Moravie, un camp qui, sous le nom de camp occidental, réunirait une armée de 150 000 hommes, placée de telle sorte qu'elle pourrait, au premier appel, se porter en Hongrie, en Moravie, en Silésie, en Bohême, ou sur tout autre point où sa présence serait nécessaire.

Ce plan est moins chevaleresque que celui de Jellachich, mais il est plus conforme à la vieille tactique autrichienne, parce qu'il permettra d'attendre que les éléments de dissolution qui commencent, dit-on, à se manifester en Hongrie, se développent. C'est ainsi qu'on assurerait que Messaros, ministre de la guerre en Hongrie, qui a longtemps servi en Italie sous Radetzki, est allé à Olmütz, porteur de paroles de conciliation. Son collègue Kossuth, en apprenant ce départ, aurait quitté précipitamment Presbourg, où il se trouve, pour retourner à Pesth en toute hâte, afin de contrebalancer par sa présence le mauvais effet de cette fuite. On ajoute qu'une députation hongroise, ayant un évêque à sa tête, s'est également rendue à Olmütz. Enfin, les journaux autrichiens annoncent que Kossuth, après avoir fait partir secrètement sa femme et ses enfants pour l'Angleterre, a acheté un petit bâtiment qui l'attend à Fiume.

Les nouvelles d'Olmütz annoncent que la population ruthène de la Gallicie, qui demande à se séparer de la population polonaise, aura le résultat désiré, grâce à l'intervention du comte de Stadion, le protecteur [illegible] des Ruthènes. La Gallicie serait de nouveau divisée en deux districts, qui auraient pour limite le petit fleuve de la San.

Francfort.

276 voix contre 150 ont adopté, à Francfort, les conclusions de la commission qui a demandé que le pouvoir central chargeât ses commissaires, à Berlin, de pousser à la formation d'un ministère parlementaire, mais en déclarant en même temps nulle et non avenue, comme éminemment illégale et dangereuse, la résolution de l'Assemblée de Berlin relative au refus d'impôt.

La proclamation de ce vote a donné lieu à une énergique protestation de la gauche, qui a déposé une déclaration signée par 130 membres, et portant qu'elle s'abstiendrait de voter sur la troisième partie des conclusions de la commission, ne contenant que des phrases banales, dans lesquelles l'Assemblée de Francfort déclare qu'elle protégera contre toute tentative d'entraves les libertés accordées et promises au peuple prussien.

Nouvelles d'Italie.

Un coup de fusil a été tiré contre le duc de Modène, sans l'atteindre. Le major d'artillerie Guena, qui marchait à ses côtes, a été atteint au bras et à la main. Le duc avait quitté sa voiture et marchait à pied dans la campagne. Celui qui a tiré le coup de fusil travaillait dans un champ voisin. C'est un jeune homme de 23 ans. Il a été saisi et conduit en prison.

Assemblée Nationale.

Séance du 23 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

A une heure un quart M. le président monte au fauteuil. M. Peupin, le seul secrétaire présent, donne lecture du procès-verbal. Les trente représentants ne réclamant, le procès-verbal est adopté. La séance est longtemps suspendue.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux sels étrangers destinés à la pêche de la morue.

M. DE SESMAISONS regrette que ce projet ait été séparé de celui qui a pour objet l'impôt sur le sel. Il donne divers détails sur le prix de revient du sel dans les provinces de l'Ouest Il fait ressentir le nombre de personnes employées dans ces travaux, et conclut que le projet aura pour résultat de sacrifier l'industrie française à l'industrie étrangère.

L'orateur termine en disant qu'il proposera la disposition suivante comme article additionnel :

« Les navires français destinés à la grande et à la petite pêche pourront s'approvisionner de sel étranger et acquitter un droit de 1 fr. 50 c. par 100 kil. »

M. LEVAVASSEUR répond que le sel des marais salants de l'ouest est très élevé, et que cette élévation de prix motive le projet.

Les débouchés que pouvaient nous offrir les colonies pour le poisson salé n'existent plus, car, si les noirs consommaient beaucoup de poisson salé, ce n'était point par goût, mais parce que leurs maîtres trouvaient plus d'économie à leur en faire manger.

Il faut compenser ce déficit dans la consommation par une diminution de prix ; et par conséquent diminuer le prix de revient du poisson salé.

M. TULON fait l'historique de l'impôt sur le sel, notamment en ce qui regarde le sel destiné à la pêche. Il reproduit les arguments de M. de Sesmaisons en faveur du droit de 1 fr. 50, et contre le droit de 50 c. seulement proposé par le projet.

Dans le courant de son argumentation, l'orateur rappelle que l'Angleterre a aboli depuis longtemps l'impôt du sel. Mais, ajoute-t-il, l'impôt du sel est aboli aussi en France à partir de 1849. (Rumeurs.) Je sais bien que telle n'est pas votre pensée, que vous n'avez accepté l'héritage du gouvernement provisoire que sous bénéfice d'inventaire.

Je sais que vous songez à rétablir ce droit ; mais je sais aussi que les habitants des campagnes, trompés dans leurs espérances, se retireront de vous de plus en plus ; ils protesteront à leur manière (très bien !), et prenez garde que cette protestation ne sorte menaçante pour vous de l'urne du scrutin (Rumeurs. Mouvements divers.)

M. GAVOT, rapporteur, défend les conclusions du comité.

M. LUNEAU. Les sels de l'ouest ont été considérablement améliorés depuis quelques années.

L'orateur entre dans quelques détails sur la récolte des sels dans l'ouest. Si l'on abaisse trop le prix de ces sels, on abandonnera les salines, qui deviendront des marais pestilentiels.

M. TOURRET, ministre du commerce et de l'agriculture, expose les motifs qui ont porté le gouvernement à présenter le projet. La consommation de la morue va nécessairement devenir moindre aux colonies ; il faut donc chercher à la pêche de la morue les moyens de soutenir la concurrence étrangère. Or, toutes les marines qui nous font concurrence trouvent chez elles le sel en franchise ; il faut que les pêcheurs français soient placés dans des conditions aussi favorables ; l'Assemblée l'a senti en augmentant le chiffre des primes ; mais cela ne suffit pas. Le droit de 1 fr. 50 c. proposé est beaucoup trop élevé.

Je prie donc l'Assemblée de passer à la discussion des articles.

Cette proposition est adoptée.

Les armateurs des navires destinés pour la pêche de la morue, auront la faculté de faire leurs approvisionnements, soit en sel de France et des colonies ou possessions françaises d'outre-mer, qui leur sera délivré en franchise de tous droits de douane, soit en sel étranger, pour lequel ils seront tenus d'acquitter un droit de douane de 50 c. par 100 kilogrammes.

Lorsque les sels étrangers seront transportés directement des ports étrangers aux lieux de pêche, c'est-à-dire sans avoir été entreposés en France, le droit de 50 centimes par quintal sera perçu au retour du navire, et au vu du certificat délivré dans le port d'embarquement par les consuls ou agents consulaires, qui veilleront à ce qu'on ne puisse embarquer que les quantités de sel indiquées sur le certificat.

M. LUNEAU appuie l'amendement présenté par M. de Sesmaisons au début de la séance.

Cet amendement est rejeté.

L'article est adopté.

« Art. 2. La morue, transportée directement des lieux de pêche aux colonies ou à l'étranger, n'aura droit à la prime d'exportation qu'autant qu'il sera justifié de l'origine française du sel, ou de l'obligation, dûment soumissionnée entre les mains des consuls ou agents consulaires de la République, de payer le droit s'il s'agit de sels étrangers.

» A défaut de ces justifications pour les morues qui seront rapportées en France, le droit de 50 c. par 100 kilogrammes sera exigé sur le sel ayant servi à leur préparation. Ce droit sera calculé à raison : 1° de 90 kilogrammes de sel pour 100 kilogrammes de morue verte, 2° de 100 kilogrammes de sel pour 100 kilogrammes de morue sèche. » — Adopté.

« Art. 3. L'importation en France et le transport sur les lieux de pêche des sels de toute origine, destinés à la préparation de la morue, ne pourront s'effectuer que par navires français. » — Adopté.

L'ensemble du décret est mis aux voix est adopté.

M. TROUVÉ CHAUVEL, ministre des finances. Un des orateurs qui ont pris part à la discussion, a blâmé le gouvernement d'avoir présenté un projet de décret pour maintenir l'impôt du sel. Le gouvernement a dû se préoccuper des intérêts du trésor ; il a dû demander le rapport du décret du gouvernement provisoire qui supprimait l'impôt du sel. La commission chargée d'examiner cette proposition l'a complètement adoptée. D'un autre côté, le comité de l'agriculture, auquel avaient été renvoyées différentes propositions à cet égard, a conclu à ce que l'impôt du sel soit réduit à 10 c. par kilogramme. En présence de [illegible], le gouvernement a cru devoir modifier sa première proposition, et aujourd'hui il propose de maintenir l'impôt sur le sel (rumeurs) et de fixer au 1er avril 1850 l'époque à laquelle cet impôt sera réduit des deux tiers. (Nouvelles rumeurs. — Interruption.)

Ce n'est pas sans un profond regret que nous avons renvoyé à une époque si éloignée une suppression [illegible] demandée, mais le gouvernement ne peut renoncer, pour l'exercice de 1849, à la totalité du résultat de l'impôt. (Réclamations nombreuses.)

M. le ministre des finances termine en donnant lecture d'un décret en deux articles qui renvoie au 1er janvier 1850 la réduction des 2/3 sur l'impôt du sel.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget rectifié de 1848.

M. BINEAU, rapporteur, rappelle que la question relative aux musées a été renvoyée à la commission ; mais les documents nécessaires n'ayant pas été complètement fournis, la commission ne peut encore faire connaître son opinion.

Une autre question, celle des cours vétérinaires, a été également renvoyée à la commission ; la commission n'a pu se mettre à cet égard d'accord avec M. le ministre de l'agriculture et du commerce, et elle persiste dans la réduction de 44 000 fr. qu'elle a proposée.

Cette réduction, combattue par M. le ministre du commerce, est mise aux voix et adoptée.

M. BINEAU, rapporteur, rappelle également que la question des haras a été réservée. Il demande que l'Assemblée entende d'abord les orateurs qui ont des observations à présenter, sauf au rapporteur à prendre ensuite la parole.

M. PAYER fait remarquer que, d'après le projet les inspecteurs des haras seront plus payés que les inspecteurs de l'instruction publique.

M. TOURRET, ministre du commerce. Les inspecteurs des haras ont à faire des tournées bien autrement longues et fatigantes que les inspecteurs dont il s'agit.

M. BINEAU adhère aux nouvelles modifications introduites dans l'inspection ; il n'y a que sur le chiffre des appointements qu'il y a dissentiment entre le ministre et le comité des finances.

Les traitements, selon le comité, sont trop élevés. Le comité, en conséquence, propose de réduire ces traitements ainsi qu'il suit : les inspecteurs généraux, 6 000 fr.; les inspecteurs divisionnaires, 5 000 fr.; frais de tournée et frais de bureau, 2 500 fr.; ce qui réduit le chiffre du chapitre de 55 000 fr., demandés par le ministre, à 41 000 fr.

M. LAUSSAT. La première condition pour avoir de bons inspecteurs, c'est de mettre la main sur des hommes spéciaux, et les hommes spéciaux sont fort rares.

Après une discussion fort peu intéressante, le chiffre de 41 000 fr., proposé par la commission, est mis aux voix et adopté.

M. BINEAU, sur le même chapitre, demande la réduction à 5 000 fr. du traitement des inspecteurs de haras, qui était de 6 000 fr. Cette réduction est adoptée.

Sur les directeurs des dépôts, qui ont aujourd'hui 4 000 fr., 3 500 et 3 000 fr., le comité propose une réduction à 3 500 et à 3 000. — Cette réduction est adoptée.

Le chapitre est adopté, ainsi que le budget du ministère du commerce.

M. J. FAVRE a la parole pour une motion d'ordre. Citoyens représentants, dit-il, j'ai l'intention d'adresser à MM. les ministres de l'intérieur, de la guerre et au président du conseil quelques questions sur des publications électorales, publications qui sont d'une haute gravité en ce moment. (Bruit.) Si MM. les ministres que je viens de désigner eussent été présents à cette séance, je leur aurais manifesté cette intention en sollicitant de l'Assemblée la faveur d'être entendu dans mes interpellations à la séance de demain. (Non ! non ! à lundi. — Oui ! oui ! à demain.)

M. FRESLON, ministre de l'instruction publique. Je regrette que M. Jules Favre n'ait pas, lorsque M. le ministre de l'intérieur était ici, annoncé son intention d'interpeller le cabinet. Je ne doute pas qu'à l'instant même l'interpellation n'eût été acceptée. (Bruit.)

L'Assemblée reste juge de l'opportunité de la demande ; c'est à elle à fixer le jour où elle doit être faite. (A demain ! — A lundi !) Le gouvernement est pressé de répondre à toute interpellation de ce genre ; si l'Assemblée le désire, le gouvernement répondra demain aux interpellations de l'honorable préopinant.

Après avoir encore entendu MM. Jules Favre, Taschereau et de Mornay, l'Assemblée, consultée, décide à une forte majorité que les interpellations auront lieu demain.

L'Assemblée passe à la discussion du budget du ministère des travaux publics.

Le chapitre 1er, personnel, est réservé.

Le chapitre 2, matériel, est adopté.

Chap. 3. Personnel du corps des ponts-et-chaussées, 3 038 900 fr.

La commission propose plusieurs réductions : elle demande d'abord la suppression de 1 500 fr. de frais fixes, alloués à chacun des inspecteurs-généraux.

M. STOURM, au nom du comité des travaux publics, combat cette réduction.

M. COMBAREL DE LEYVAL, au nom du comité des finances, persiste dans la réduction proposée, qui est mise aux voix et adoptée.

Le comité des finances propose une réduction de 4 000 fr. sur les frais de bureau du secrétaire-général.

M. VIVIEN, ministre des travaux public, combat cette réduction, qui est appuyée par M. Combarel de Leyval et mise aux voix.

La plupart des membres ne prennent pas part au vote. L'épreuve est douteuse. A la seconde épreuve, la réduction est adoptée.

Le comité propose une réduction de 4000 fr. sur le dépôt des plans.

Cette réduction est adoptée sans discussion.

Le comité des finances propose une réduction de 10,000 fr. sur l'école des ponts-et-chaussées.

M. STOURM, au nom du comité des travaux publics, combat cette réduction, qui est soutenue par M. Combarel de Leyval, combattue de nouveau par M. le ministre des travaux publics, et rejetée.

VOIX DIVERSES. L'Assemblée n'est pas en nombre.

M. LE PRÉSIDENT. On n'est jamais en nombre quand on n'est pas de votre opinion.

— Le comité des finances propose de réduire les frais fixes des inspecteurs divisionnaires et de leur allouer 3 000 fr. de frais de tournée.

M. VIVIEN, ministre des travaux publics, adhère à cette proposition, qui est adoptée.

Le comité des finances propose aussi l'adoption d'un nouveau tarif à 5 fr., 3 fr. et 2 fr. 50 par myriamètre pour les frais de déplacement des ingénieurs en chef des ponts et chaussées.

Cette proposition est adopté.

Le chapitre 3, ainsi modifié, est adopté.

La séance est levée à six heures.

Demain, à une heure, séance publique. — Interpellations de M. Jules Favre — Suite du budget.

FAITS DIVERS.

Le *Morning Herald* du 22 novembre prétend que les Etats-Unis viennent de donner à la France un excellent exemple dans l'élection de leur président. Le général Cavaignac est le Taylor de la France. Louis-Napoléon est le Cass français. Le prince Louis, du reste, sans avoir les qualités de son père, n'a que les défauts de sa mère, et c'est un homme tout disposé à remplacer la *Carmagnole* et le *Ça ira* par le menuet de la cour impériale et l'air de vive l'empereur avec de nouvelles variations. Le journal anglais ajoute : « Nous espérons que le peuple français ne fera pas la folie insigne d'élire ce candidat. Le comparer à Molé, Lamartine ou Cavaignac, c'est une insulte odieuse. »

— La société philanthropique des artilleurs démocrates de la légion de la Seine tiendra sa première séance le dimanche 26 courant, à dix heures du matin, chez le citoyen Augabourg, 104, rue Saint-Antoine, à l'effet d'entendre la lecture du règlement et d'en discuter les articles.

Tous les artilleurs démocrates de la légion sont priés de n'y pas manquer. Dimanche, dix heures du matin, heure militaire.

— Dimanche, en sortant du banquet de famille, organisé par [illegible] socialistes, M. F... passa Chaussée-d'Antin rendre visite à [illegible] dames propriétaires dans le département de la Sarthe, qui lui avaient apporté des nouvelles de sa famille. Il leur dit d'où il venait. [illegible] socialistes ne fut pas [illegible], que les deux dames [illegible] reculer et de toiser des pieds à la tête leur visiteur ; puis, toutes ces exclamations et interjections [illegible] : Oh ! [illegible] ! des [illegible]

mal se dégrader à ce point ! Et vous, monsieur, avec des buveurs de sang, etc., etc. Le calme rétabli, permettez un mot, mesdames, reprit M. F... : Vous vous rappelez le banquet de noces donné dans la grange de M. votre père à votre cousin, il y avait presque 200 personnes. Eh ! bien, le banquet d'où je sors lui ressemble, excepté ces trois points :

1° Nous étions 2000 faisant moins de tapage que 200 ; 2° les femmes n'y étaient pas décolletées et il y avait plus de décence ; 3° au lieu de l'affreuse musique que vous savez, nous avons eu des discours, des poésies pleines de sentiment, des vœux pour que toutes les femmes soient respectées et estimées par l'homme, et qu'ainsi la pensée de Dieu se fasse.

Les deux femmes furent ébahies des détails fournis par M. F... Les provinces sont à cet égard dans une ignorance absolue, le socialisme ne leur apparait que dénaturé par la calomnie la plus affreuse. Il est du devoir de tout homme de cœur d'imiter M. F... et de porter bravement la lumière dans ces ténèbres.

L'HYDROPHOBIE GUÉRIE PAR LE CHLOROFORME. — Une jeune femme de Philadelphie, mordue au mois d'août dernier par un chien contre lequel elle cherchait à protéger son enfant, fut attaquée la semaine dernière de ce mal terrible qu'on nomme hydrophobie et contre lequel la science n'a encore trouvé aucun remède efficace. La vue de l'eau, le seul aspect d'une vitre ou d'une glace suffisaient pour déterminer d'épouvantables convulsions, et de vendredi à lundi la malade n'avait pas éprouvé moins de cinquante attaques. L'application du chloroforme, sans calmer complètement les souffrances, les adoucissait toutefois quelque peu, et la jeune femme demandait elle-même l'inhalation, aussitôt qu'elle sentait l'accès revenir. On arriva ainsi à dimanche soir, où la violence du mal parut enfin se calmer ; bientôt les symptômes les plus alarmants disparurent, on put pratiquer une opération à l'endroit où avait eu lieu la morsure, et aujourd'hui l'on a tout espoir de sauver la malade.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

RÉUNION ÉLECTORALE.—Samedi, 25 courant, réunion électorale, au Salon de Mars, rue du Bac, à sept heures et demie, sous la présidence du citoyen H. Dameth.

RÉACTION. — La devise de la République : *Liberté, Egalité, Fraternité*, vient d'être effacée sur les corps-de-garde de la garde républicaine, place de la Bastille et Port-au-Blé, et remplacée par l'exergue des gardes municipaux : *Liberté, Ordre public*.

PETITE CORRESPONDANCE.

St-Quentin. — L. M. — Convenu. Nous nous entendr. plus tard sur les condit. Utilisez la couvert. en ann. phal.

Guéret. — M. D. — Envoi fait. — Nous attend. v. nouv. lettre pour vous répondre imméd. à Guéret même.

Paris. — Boulevart Saint-Martin. M. H. F. — Dans quel mois avez-vous publié votre command. des trav. ?

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises.	40 c
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 23 novembre.

L'argent arrive sur le marché avec les escomptes. On se remet de la panique qui a eu lieu hier. Les interpellations annoncées pour samedi ne semblent plus aussi inquiétantes.

Les fonds publics ont une reprise assez marquée. La rente 5 0/0, qui était à 63 95, ouvre à 64 et finit à 64 60. C'est une amélioration de 65 centimes. — Le trois, de 41 40, arrive à 42, avec la même amélioration.

La Banque de France gagne 40 à 43 25.

Les esprits se rassurent, le chemin de fer regagne 10 à 580. Les autres ont aussi un mouvement ascendant. Avignon-Marseille fait 152 50. le Nord est à 340.

Le marché semble rassuré et annonce des cours meilleurs.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	41 40	42 »»	41 65	42 »»
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	64 50
Cinq 0/0	63 95	64 70	63 95	64 60

23 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	42 »» »»	4 Canaux avec prime	816 »»
— Emprunt 1847-1848	64 25 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	64 70 »»	Caisse hypothécaire	»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	400 »»
0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	12 »»
Actions de la Banque	1325 »» »»	— dette passive	» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1844	»» »»
Récep. Rothschild	»» »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	64 75	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	77 50	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	»» »»	Zinc Vieille-Montagne	1950 »»
— 4 1/2	71 75	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	830 »»
Obligations de la Ville	1130 »»	Lots d'Autriche	290 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	302 50	302 50
Versailles, rive droite	»»» »»	»»» »»	Du Nord	338 75	340 »»
— rive gauche	95 »»	95 »»	De Paris à Strasbourg	325 »»	323 »»
Paris à Orléans	670 »»	580 »»	Tours à Nantes	311 25	310 »»
Paris à Rouen	347 50	350 »»	Paris à Lyon	355 »»	355 »»
Rouen au Havre	157 50	160 »»	Montereau à Troyes	»»» »»	100 »»
Avignon à Marseille	150 »»	152 50	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	77 50	77 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	241 25	243 75	Bordeaux à la Teste	»» »»	»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES DU MERCREDI.

Blés. Bien soutenus, 24-50 à 25-50 les 119 k°. — Les farines sont demandées. La maison D. vend toujours 48 et 47. On tient la 1re qualité de 29-50 à 29-95 les 100 k°. — Le pain blanc, 28 c le k°.

Bois, teinture Campêche-Haïti, à 5-75 les 50 k° acquitté.

Cafés, nuls au Havre et sans importations.— Café Martinique, march. 2-25 à 2-50. — Bourbon, ord., 2-10 à 2-20.

Cotons, calmes, mais bien tenus à Liverpool comme au Havre où ils montent, mais on baisse à New-York. — Les calicots d'Alsace en hausse. Les fils et tissus demandés et en hausse.

Cuirs, assez fermes. Buénos-Ayres secs à 54-55 et 57 les 50 k° acquitté.

Esprit 3/6 (l'hectol. et 1/2) disponible. 51-50; courant du mois jusqu'en avril, 50-50. — Fécule et betterave, 41.

Huile baleine en baisse au Havre, à 42 et 43 les 50 k° acquitté; — d° colza disponible, courant du mois et décembre, 91 à 91-50. — A Lille, 77-25.

Indigo. Débouchés avantageux. La récolte n'excédera pas 125 mille maunds. On baisse à Londres. — Indigo, bon et m. v. 17 fr. le k°.

Or. Vaut 20 fr. le mille.

Potasse. On demande. L'article manque au Havre. — Potasse New-York, 116 les 100 k°.

Riz. Sans affaires, variations ni demandes: on a fait 500 sacs riz de l'Inde, à 15-50 acquitté. — Petit riz Caroline nouveau, 62 les 100 k°. — Piémont, 50 les 100 k°.

Sels ammon. gris, 1-80 le k°. — Blanc, 5 fr.

Savon, disponible, belle qualité, 108.

Sucres (les) sont plus faibles. Le Martinique, bonne 4e, 109 et belle, 112 fr. les 100 k° offerts. On fait 15 barriques bruts à 51. La bonne 4e raffinés lamps. 1re sorte, 162 à 165; bon ord., 155 à 160.

Suifs. Russe offerts. 1re sorte saine, 63-25 à 64; 2e, 62-25 à 62-75. — Suifs boucherie, 63 à 64-50, dans Paris Les affaires sont peu animées. — Chandelle, 70. — Bougie stéarique, 1-30. — Oleine, 93. — Stéarine, 250, hors barrière.

Viande. Bestiaux. Veaux, 1re qualité, 1-20. — Porc, 1-04.

Vins. Les arrivages de la Loire et de Bourgogne sont considérables, les ventes actives, mais les prix faibles.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 novembre.

THÉATRE DE LA NATION.—Othello.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—La Vieillesse de Richelieu.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODÉON.—Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Catilina.
GYMNASE.—O Amitié ! le Mauvais Sujet, Gants jaunes
VAUDEVILLE.—Le Roi de Cœur, Feu d'artifice, Roger, Mme Cartouche
VARIÉTÉS.—Mignonne, Deux Anges, les 12 Travaux d'Hercule, un Vilain.
THÉATRE MONTANSIER.— Le Czar, le Club, le Cuisinier, les Envies, la Vie, Titi.—
PORTE-SAINT-MARTIN.—Napoléon à Sainte-Hélène.
GAITÉ.— Fualdès.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—L'Ange dans le Monde, les Couturières, Comte et Comtesse (ballet).
FOLIES.—Visite du Diable, Chiffonnier, Fontenay, Gibon.
DÉLASSEMENTS.—Entre Amis, le Nouveau Joseph, Sainte-Pélagie, le Grenier.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Guimard, la Peine, une Politesse, les Sept Péchés.
THÉATRE CHOISEUL.—Gentil-Hussard, Mme de Genlis, Don Quichotte, Fontanarose.
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 319. ÉDITION DU MATIN. Samedi 25 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS. 24 NOVEMBRE.

Assemblée Nationale.

L'ABUS DES INFLUENCES.

Le début de la séance d'aujourd'hui nous a rappelé les dernières séances de l'ancienne chambre, au mois de février, séances dont de scandaleuses révélations faisaient tous les frais. Sans doute les interpellations qui s'adressaient à MM. Guizot et Duchâtel étaient fondées sur des faits autrement verreux et graves que ceux discutés aujourd'hui. Sans doute la République est loin de mériter déjà, loin même de pouvoir encourir jamais le reproche de corruption comme la monarchie. Mais nous disons que le débat d'aujourd'hui nous rappelle le scandale ancien, parce que ce sont encore des fautes politiques qui entraînent des péchés électoraux ; parce qu'à défaut de prévoyance et de grands actes, à défaut d'une politique vraiment digne au dehors et féconde au dedans, la République, pour se défendre, se voit forcée de recourir, comme la monarchie, à de certains abus d'influences, à une certaine somme de petits moyens gouvernementaux. Il est au moins certain que, si l'Assemblée n'avait pas commis la double imprudence de rapporter la loi d'exil de la famille Bonaparte et de soumettre l'élection du président au suffrage universel, elle eût épargné à la République le sujet des scandaleuses récriminations d'aujourd'hui et probablement aussi le scandale plus grand qu'on attend demain.

Et ce qui prouve mieux encore la faiblesse des hommes actuels et le néant de leur politique, c'est qu'après huit mois à peine d'ère républicaine, avant même que la République soit entièrement fondée, ils en sont à se diviser, à se dévorer entre eux, à la grande satisfaction de leurs ennemis. Aujourd'hui, c'est M. Jules Favre, un des fondateurs de la République, un des rédacteurs des fameuses circulaires de M. Ledru-Rollin, qui attaquait le ministère au sujet de la candidature du général Cavaignac. Demain, ce seront d'autres membres du gouvernement provisoire et de la commission exécutive, MM. Garnier-Pagès, Ledru-Rollin, Duclerc et Pagnerre, qui continueront la même besogne. Pauvre République et pauvres hommes !...

Le rôle dont M. Jules Favre s'est chargé aujourd'hui lui va à merveille. Cet avocat politique distille le fiel avec une élégance parfaite, et il aura probablement dans sa carrière parlementaire plus d'une occasion de se rendre célèbre. Les faits énoncés par lui à charge de la candidature Cavaignac sont à peu de choses près ceux déjà ébruités et exploités par la presse. Il en était dans le nombre d'un caractère très grave et sur lesquels nous avions nous-mêmes appelé les explications du général Cavaignac ; mais il en était d'autres qui ont perdu toute consistance dans le débat.

M. Dufaure, qui s'est chargé de répondre aux interpellations et qui l'a fait avec habileté, n'a pas eu de peine à dégager la responsabilité du ministère des manifestations qui ont été faites par quelques maires et membres des conseils généraux en faveur de la candidature Cavaignac. Il a promis de soumettre à un examen plus sévère la conduite d'un sous-préfet. C'est avec un véritable succès qu'il a justifié le droit dont il a usé en répondant par la lettre publiée ce matin dans les journaux aux questions qui lui étaient faites par un magistrat consulaire de Paris relativement à ses sentiments pour le général Cavaignac. Il n'a pas craint, en parlant des manœuvres captieuses employées en faveur de la candidature de M. Louis Napoléon, de jeter à ses adversaires le défi d'apporter un seul document qui prouve que le ministre de l'intérieur ait encouragé ou même toléré chez ses agents de pareilles manières de procéder. Cependant, s'expliquant sur la brochure intitulée : *Les Prétendants devant le Peuple*, brochure dénoncée par nous à l'indignation publique, M. Dufaure n'a pas dissimulé qu'elle était écrite en effet par un des employés des bureaux de la présidence, et qu'elle avait été distribuée même dans ces bureaux.

En la qualifiant d'indigne, il a annoncé que l'employé, trop maladroit ami, a été révoqué par le général Cavaignac, il y a cinq jours, au moment où son attention a été attirée sur cet écrit. Mais M. Dufaure n'a pu, malgré tout son talent, donner à cette condamnation tardive et forcée, le caractère d'une entière réparation. Il reste évident, pour les yeux les moins prévenus, qu'à défaut du général Cavaignac, une partie de son administration connaissait cette brochure, la distribuait et, par conséquent, en partageait l'esprit, en assumait la grave responsabilité.

Le général Lamoricière a nié formellement, pour sa part, que la biographie du général Cavaignac ait été lue à l'ordre du jour de l'armée ; ainsi que l'ont annoncé plusieurs journaux. Il a rectifié également des propos qu'on lui prêtait dans des conversations particulières, relativement à l'attitude qu'il prendrait après les succès de l'élection de M. Louis-Napoléon, et il leur a enlevé, au moins dans l'esprit de l'Assemblée, tout caractère d'illégalité.

Hélas ! pourquoi les actes de notre jeune République ne défendent-ils pas eux-mêmes les ministres contre les calomnies ! Croit-on que ces calomnies auraient le même cours et la même force si la politique de la France avait eu depuis huit mois plus d'intelligence, de courage et de grandeur ?

Ce que sera la prochaine Réaction.

Les monarchiens ont abusé, exploité les électeurs et surtout les électeurs campagnards ; les monarchiens sont parvenus à faire exclure de l'Assemblée nationale presque tous les hommes de progrès, presque tous les amis de la République et du peuple, au moyen de contes absurdes ; il a suffi aux royalistes de toutes les couleurs du mot *communisme* pour frapper de proscription les hommes qui voulaient proclamer le *droit au travail*, dans l'intérêt du cultivateur comme de l'ouvrier, fonder le crédit agricole, organiser l'armée des travaux publics, multiplier et distribuer équitablement la richesse de la France. Les paysans ont voté pour leurs oppresseurs, pour ceux qui les tiennent en servage intellectuel, contre les hommes qui réclamaient, qui auraient pu effectuer l'émancipation de toutes les classes.

Cette crédulité ne sera pas éternelle ; la réaction contre la république et le socialisme sera bientôt suivie d'une réaction en sens inverse, d'une réaction contre les hommes qui ont repoussé le projet de banque hypothécaire, repoussé l'abolition du remplacement, dissous brutalement les ateliers nationaux ; contre les hommes qui ont défiguré, travesti toutes les idées socialistes afin de les rendre odieuses et ridicules ; contre les partis qui ont voulu voir dans le droit au travail, dans l'organisation de la prévoyance sociale l'absurde faculté pour tout ouvrier d'exécuter et de faire payer de gré ou de force des travaux stériles.

Voilà pourtant quelle est la science sociale des monarchiens. Telle est la somme d'ignorance, de préjugés, de machiavélisme que M. de Chambord, s'il était jamais quelque chose en France, apporterait pour bagage au pouvoir.

On lisait récemment dans la *Gazette de France* :

Du moment que l'Assemblée se déclare en permanence sans consulter le peuple sur la constitution qu'elle lui a faite, elle ressemble à un ouvrier qui, mandé pour élever une maison, force le maître à le garder pour la meubler et finalement pour l'habiter.

C'EST LE DROIT AU TRAVAIL APPLIQUÉ A LA CONFECTION DES LOIS, ni plus ni moins.

Nous le prédisons avec la certitude de ne pas être démentis par les faits. Ces partis aveugles et maladroits, malgré leurs roueries, habiles à l'intrigue, nuls dans les circonstances graves, verront la population des campagnes, non pas seulement se détacher d'eux, mais s'irriter, se venger peut-être d'avoir été aussi longtemps dupée, asservie. Voici déjà comment les choses se passent dans la Bourgogne :

On nous écrit de Dijon, 19 novembre :

La solennité ordonnée pour l'inauguration de la constitution a été signalée par un incident digne de remarque. Immédiatement après la lecture du dernier article de la constitution par l'un des adjoints, et accueillie assez indifféremment par les assistants, M. le préfet Petetin s'étant levé pour crier de sa plus belle voix : Vive la constitution ! aussitôt s'éleva des rangs de la garde nationale, ainsi que des masses profondes de curieux, un cri formidable de : Vive la République démocratique et sociale ! à bas les royalistes ! vive Ledru-Rollin ! Les compagnies de la garde nationale s'ébranlèrent aussitôt et défilèrent au même cri, qui accompagna les autorités jusqu'à l'église Sainte-Bénigne, où le *Te Deum* obligé dut clore la cérémonie.

A la sortie de l'église, M. le préfet et les autorités judiciaires, dont le goût pour la République est particulièrement connu, furent accueillis par la compagnie d'artillerie aux cris de : Vive la République démocratique et sociale ! à bas les royalistes ! vive la Montagne ! à bas les jésuites ! à bas la rue de Poitiers !

M. le préfet témoigna son mécontentement au chef de la garde nationale, qui s'excusa, assure-t-on, en alléguant qu'il n'avait pas le commandement des consciences, et que les protestations ne sont point interdites par la constitution. Voilà comment a été inaugurée à Dijon la charte de février.

Par un rapprochement dont on peut apprécier la portée, on annonce que, *dans plusieurs villages*, immédiatement après la proclamation de la constitution par les maires, plusieurs citoyens ont fait la lecture du programme de la montagne, vivement applaudi par les habitants.

Simple rapprochement.

Pendant les journées de juin, comme depuis le premier instant de son existence, la *Démocratie pacifique* a paru avec cette épigraphe : DROIT AU TRAVAIL.

Le 23 juin, nous avons publié, pendant la canonnade, un article qui commençait ainsi :

AUX REPRÉSENTANTS DU PEUPLE.

Le sang coule... la guerre civile est dans nos rues...

O vous qui vous gouvernez avez-vous fait votre devoir ?

Parlez, parlez donc ! dites par quels moyens vous guérirez le mal que vous n'avez pas su prévenir. Dites si, comme la monarchie, la République n'a que du plomb et du fer pour répondre aux cris de ceux qui ont faim et qui meurent martyrs de la misère, etc., etc.

On lit aujourd'hui dans le *Peuple* :

Nous n'avons pas été timides, le lendemain des tristes journées de juin, nous n'avons pas attendu quatre mois pour revendiquer, sous la pression des baïonnettes, le droit au travail, et déclarer qu'à nos yeux les insurgés de juin étaient EXCUSABLES. Le monde était étonné de notre audace : SEULS DANS LA PRESSE, nous osions prendre la défense des vaincus, et nous dire, au milieu des cadavres encore chauds, républicains socialistes.

Notez bien que M. Proudhon est l'implacable ennemi de l'accaparement et du monopole.

Souscription nationale

POUR LA

FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Nous rappelons à tous les démocrates que cette souscription est ouverte dans nos bureaux ; elle a pour objet d'offrir à la veuve et aux enfants du martyr de la liberté l'expression d'une reconnaissance européenne. Le minimum de la souscription est de 5 centimes, le maximum 50 centimes.

Administration et rédaction du journal la *Démocratie pacifique*, 20 fr. — Souscription faite au café d'Apollon, 49 fr. 20 c. — Vincenzi Ferrari, 50 c. — Carlo Tioja, 50 c. — Migliora, 3 fr. — Mme Sevestre, 50 c. — M. E. Sevestre, 50 c. — M. Rocher, 50 c. — Sept anonymes, 3 fr. 50 c. — M. J. J. F., artiste peintre. — Un atelier de chocolatiers, 2 fr. 50 c. — M. Danican. 50 c. — M. Legand, 50 c. — M. Lebâtard, 1 fr. — M. Hardy, 5 fr. — M. Belito-Rogneta, 1 fr. — M. Juban, 50 c. — M. Viot et ses employés, 3 fr. — M. Tissot, 50 c. — M. Volkmann, 50 c. — Un anonyme, 50 c. — Un anonyme, 50 c. — M. Duballen, 50 c. — M. Véran-Sabran, 50 c. — M. Salam, 50 c. — M. Labourieux, 50 c. — M. A. Bernard, 50 c. — M. T. V., 2 fr. — M. Cailleteau, 20 c. — M. et Mme Robertson, 1 fr. — Anonymes, 1 fr. — Un groupe de la rue Saint-Lazare, 1 fr. 75 c. — Anonymes, 2 fr. — M. Carlo Salietti, 25 c. — M. A. D., 50 c. — M. Acklin, 50 c. — Anonyme, 10 c. — M. Michelot, 1 fr. — M. Leroy, 25 c. — M. Maubert, 50 c. — Mme Psalmon, 2 fr. — Un Polonais, 50 c. — M. Charles Lieux, 1 fr. — M. Hassenfratz, 25 c. — Plusieurs anciens détenus politiques, 70 c. — M. Schirmann, 50 c. — M. Desmoulins, 50 c. — M. Gérard, 1 fr. — M. Jacob, 50 c. — M. Carter, 15 c. — M. Bourson, 10 c. — M. Toto, 50 c. — Anonyme, 50 c. — M. Charles Puy, 50 c. — M. Chilmann, 50 c. — M. Voisnier, 50 c. — MM. Fromont, père et fils, de Chartres, 1 fr. 50 c. — MM. Fromont, père et fils, de Paris, 1 fr. — Mme Adolé, 50 c. — M. Gilles Auguste, 25 c. — Mme Combes, 50 c. — M. Eugène Stourm, 50 c. — M. Tisserand, 50 c. — Anonyme, 50 c. — M. Moretti, 50 c. — M. Charpentier, 50 c. — Mme Boucher, 5 fr. — M. Dechevaux-Dumesnil, 50 c. — M. Gauckler, élève ingénieur des ponts-et-chaussées, 50 c. — M. Gaitelet, idem, 50 c. — M. Gauchat, 50 c. — M. Depotet, 50 c. — M. Hebert, 50 c. — M. Loréint, 50 c. — Un exploité confiant dans l'avenir, 20 c. — M. Levasseur (Emile), 25 c. — M. Bertrand (Louis), 25 c. — M. Nousse, 50 c. — M. C. M., 50 c. — M. Lecoq de B., 25 c. — M. Schuster, 1 bis, rue Laffitte, 5 fr. — M. Pottier, 50 c. — M. E. Laroche, 50 c. — M. Cometti, 2 fr. — M. Dupuis, 1 fr. 50 c. — Trois dames, 75 c. — M. Barrias, 50 c. — M. Lemée, 50 c. — M. Gigot, 50 c. — M. B., 25 c. — M. Bixio, 20 fr. — M. Dussacq, 2 fr. — M. Amadieu, 50 c. — M. Viloteau, 20 c. — M. Lada, 30 c. — Anonyme, 1 fr. — Mlle Robertson, 50 c. — M. Renard, 50 c. — Mme Chapman, 50 c. — Mme Gandon, 50 c. — Mme André, 25 c. — Mme Maas, 50 c. — Mlle H. Wild, 50 c. — Mlle C. Verenet, 50 c. — Mme Babi, 50 c. — Mme R. Morel, 50 c. — Mme Drayer, 25 c. — Mme Chapman, 50 c. — Mme L., 50 c. — M. Laneau, 50 c. — M. Lavigne, 10 c. — M. Humbert de Besançon, 50 c. — M. Etienne Borring, Danois, 50 c. — M. G. Ricciardi, 50 c. — M. Seidel, 40 c. — M. Alphonse Leclerc, libraire, 50 c. — A. F., 50 c. — MM. Schlenck, 30 c. — Seiler, 50 c. — Leinen, 50 c. — Jorden, 40 c. — Rothenstein, 10 c. — Andréas, 40 c. — Sprekoff, 25 c. — Burkhardt, 15 c. — Shallec, 10 c. — Keidecker, 10 c. — Gramm, 10 c. — Biedmann, 10 c. — Dinslayer, 25 c. — Kuster, 50 c. — Hilbert, 50 c. — Bendorp, 25 c. — Corbeck, 25 c. — Hess, 50 c. — Appelbe, 50 c. — Schmitz, 25 c. — Aretz, 50 c. — Assmann, 25 c. — Schmidt, 25 c. — Vogt, 25 c. — Lothberg, 25 c. — Gunzer, 15 c. — Sticht, 15 c. — Fichtmann, 25 c. — Kusch, 50 c. — Kahn, 50 c. — Schönkel, 10 c. — Hahn, 10 c. Joseph, 20 c. — Bauer, 50 c. — Kalhoff, 50 c. — Wirth, 50 c. — Grossard, 25 c. — Mengelkamp, 25 c. — Pechsel, 10 c. — Kopps, 10 c. — Wolf, 25 c. — Becker, 25 c. — Maximin Guérin, 50 c. — Pellarin, 50 c. — Lemetayer, ouvrier nâcrier, 25 c. — Durando, 50 c. — Gallien, 50 c. — Mlle V., 5 c. — Mlle C., 5 c. — MM. Auguste Deroy, 50 c. — Adolphe Genet, 50 c. — Edmond Wier, 50 c. — Alfred Legrand, 50 c. — Edouard Poulain, 50 c. — Garnier, 10 c. — Une anonyme, 1 fr. — Giovacchini, docteur-médecin, 50 c. — Barberon, 50 c. — Mlle Godard, 50 c. — Deux anonymes, 1 fr. — M. Jacob, 50 c.

Robert Blum,

Hymne, par M. FERDINAND FREILIGRATH, l'auteur déjà célèbre de la magnifique poésie allemande : Les *Morts aux Vivants*.

Il y a quarante-deux ans, un enfant nouveau-né, âgé de sept jours, dans la ville de Cologne, a fortement crié sur les genoux de sa mère ; enfant au front large et découvert, aux poumons sonores, fils d'un prolétaire, d'un tonnelier. Il fit retentir de sa jeune voix les tonneaux dans l'atelier de son père, et la mère le prit en souriant entre ses bras ; elle lui chanta, assise à côté de son berceau à Cologne.

Aujourd'hui, dans cette même ville de Cologne, la bise de l'hiver siffle, et l'orgue de l'église entonne l'hymne de cercueil à ce même enfant. Ce n'est point la mère seule qui chante ; toute la ville rhénane fait entendre ces mâles et lugubres accents ; la ville parle à la mère du trépassé :

« Femme aux cheveux gris, ne désespère pas ; reste tranquillement » dans ta petite chambre, et verse devant les pieds de ton Dieu les flots » de ta douleur maternelle ! Moi aussi, je suis sa mère, moi et encore » une femme illustre, la *Révolution* aux flammes impitoyables et gigantesques ! Toi, ô femme du tonnelier ! reste chez toi ; la ville de Cologne, devenue révolutionnaire tout entière, chante le requiem de ton » fils Robert ! »

Cologne l'a dit, et l'ouragan majestueux de l'orgue s'élance du chœur du temple, les saintes colonnes de l'autel se voilent de crêpe de deuil, les bougies étincèlent à travers les nuages de l'encens ; tous les yeux se mouillent aux mélodies sublimes du grand maëstro Neukomm. C'est la ville de Cologne qui fait honorer ainsi ce fils du tonnelier, lui qui a été assassiné à Vienne par les sbires du pouvoir, lui qui, au bras fort et persévérant, était parvenu à se frayer le chemin si raide et si rude jusqu'au parlement de Francfort, où il prit place en homme de cœur, est étranger à toute sorte de trahison. Pourquoi ne tirez-vous pas vos épées, vous qui pleurez et priez ? que ne devenez-vous, ô tuyaux de plomb de l'orgue, autant de trompettes pour sonner le dernier jugement à l'oreille des bourreaux et des scélérats, de ces bourreaux infâmes qui l'ont étendu froid et sanglant sur le champ de Brigittenau ? Il s'y est mis à genoux dans la rosée du matin, et ses genoux n'ont point tremblé ; puis il est tombé dans son sang de martyr sans proférer un cri. Oui, c'est aujourd'hui, il y a huit jours (1), que sa poitrine a été déchirée par deux balles, et sa tête par la troisième.

En effet, elles l'ont rendu *tranquille* ; il gît dans son cercueil. Chantez le *Requiem*, afin qu'il y repose de ses travaux, lui nous a laissé pour héritage la lutte et le souci ! Debout dans le temple parmi la foule agitée, j'ai cru entendre une voix mystérieuse qui me cria à travers les vagues mélodieuses de la musique : « Ne mande point cette heure des larmes » et de sanglots ; regarde l'orgue, elle sera un jour une trompette ; [illegible] » garde ces chanteurs, ils brandiront un jour le glaive [illegible] » car notre époque n'engendre que des luttes et des combats. Certes » ce *Requiem* n'est ni expiation, ni vengeance ; mais patience, bientôt » la vengeance écarlate se dressera sur les tréteaux couverts de noir ; la » [illegible] » en permanence, même sans que tu l'appelles, [illegible] apportée par » le temps et par les atrocités de nos ennemis mortels ! Ainsi soit-il ! »

(1) Le 9 novembre, jeudi, à sept heures du matin.

» Tout s'accomplira; un autre *Requiem* sera entonné en l'honneur de » nos martyrs trépassés. Oui, malheur, malheur, malheur à tous ces » égorgeurs, dont les doigts ont trempé dans le sang des innocents! »

Il y a quarante-deux ans, un enfant nouveau-né, âgé de *sept jours*, dans la ville de Cologne, a fortement crié sur les genoux de sa mère. Il y a *sept jours*, à Vienne, un homme baigné dans son sang gisait sur le sable.

Le poète révolutionnaire Ferdinand Felligrath, à Cologne, est un ami personnel de l'illustre martyr. L'amour porté par les Allemands à la mémoire de Robert Blum est prouvé entre autres par ce fait significatif que le clergé catholique romain a célébré pour lui à Cologne, quoique le défunt eût quitté l'Eglise romaine pour entrer dans celle qu'on appelle *néo-catholique* ou *catholico-allemande*. Le seul journal ultramontain qui ose flétrir son nom s'appelle le *Wolkshalle rhénan*. Remarquons en outre que les trois chasseurs de M. Windisgraetz qui l'ont *exécuté par la poudre et le plomb* (style officiel d'Autriche) sont des Tschèkes, dont l'un vient d'écrire à ses parents, à Cologne, en se vantant d'avoir tué un *Allemand* et un *hérétique*; sur quoi ceux-ci lui ont répondu qu'ils ne le reconnaîtraient plus comme appartenant à leur famille.

Nous avons reçu la lettre suivante, avec 25 centimes :

Citoyens rédacteurs,

Par la persévérance de vos opinions, par la sagesse de vos maximes, le nombre de vos lecteurs, de vos abonnés, de vos disciples enfin est considérablement grandi. C'est que comme le Christ votre journal est appelé à rendre la vue aux aveugles, c'est que vous avez donné de nobles exemples: aujourd'hui encore vous demandez l'obole du démocrate, vous demandez l'obole du peuple pour la veuve, pour les enfants d'un démocrate; pour la veuve, pour les enfants d'une victime du despotisme et de la tyrannie; pour la veuve et les enfants de Robert Blum! O que votre voix aura d'échos, que votre appel aura de succès, car c'est un noble appel inspiré par Dieu, vous demandez l'obole du peuple et vous l'aurez, et s'il était possible de remettre au cœur de Robert Blum le sang que ses assassins lui ont retiré et que vous fassiez un appel, n'en doutez pas, vous verriez le peuple, se saignant lui-même, donner assez de sang pour rendre la vie à la noble victime et pour noyer ses assassins. Vive à jamais la mémoire de Robert Blum pour la honte du despotisme, et honneur à vous qui avez pris une si noble initiative! honneur aux hommes courageux qui, malgré la difficulté des chemins, marchent sans cesse pour atteindre le temple de la Vérité! Au nom d'un grand nombre d'ouvriers, comme moi socialistes de fraîche date, merci et vive la République démocratique et sociale!

LEMÉTAGER, ouvrier nacrier.

Faubourg du Temple, 108.

P. S.—Ouvriers, mes amis, souscrivons, cela prouvera à la veuve, aux enfants et aux démocrates de Vienne toutes nos sympathies pour les nobles victimes de Vienne et pour leur cause qui est la nôtre.

Agitation dans les provinces prussiennes.

La situation n'est pas changée à Berlin. Le désarmement continue à s'opérer pacifiquement, mais l'agitation augmente dans les provinces.

Plusieurs villes qui s'étaient prononcées en faveur de l'Assemblée refusent d'admettre la légalité du refus d'impôt. Ainsi à Magdebourg les délégués de la ville se sont prononcés à l'unanimité moins cinq voix contre cette résolution. A Stettin, le magistrat et les délégués de la ville, tout en maintenant leur première résolution en faveur de l'Assemblée, ont adopté, le magistrat par huit voix contre quatre, les délégués par vingt-sept contre vingt-trois, une adresse dans laquelle ils se déclarent contre le refus d'impôt, cette mesure étant un empiètement de l'Assemblée. Ils ajoutent que, de même qu'ils se sont déclarés contre les empiètements du gouvernement, ils se prononceront de même contre tous ceux de l'Assemblée nationale. A Bonn, où la garde bourgeoise s'était prononcée en faveur du refus d'impôt, on a envoyé de Cologne deux pièces d'artillerie sous forte escorte de cavalerie, et donné, le 20, l'ordre de faire occuper tous les postes par la troupe et de percevoir rigoureusement les impôts. La garde bourgeoise a été provisoirement suspendue de son service par le gouvernement de Cologne que représentait un commissaire.

Une batterie d'artillerie et un détachement sont partis de Cologne pour occuper, à Aix-la-Chapelle, les postes servis par la garde bourgeoise.

Il paraît certain que la ville de Dusseldorf a été déclarée en état de siége le 22 au matin. Le démocrate Lassalle avait convoqué dans cette ville une assemblée populaire, dans le but d'y constituer un gouvernement provisoire.

Le président supérieur de la Haute-Silésie, M. Pinder, a été suspendu de ses fonctions pour s'être prononcé en faveur du refus d'impôts. On s'attend à ce que Breslau soit déclaré en état de siége.

Des excès ont été commis à Halle. Il y a eu un engagement entre les démocrates, qui ont tiré quelques coups de feu, et la garde bourgeoise. La troupe est intervenue, et des arrestations ont eu lieu.

En résumé, si le décret du refus d'impôts a produit un mauvais effet dans quelques localités, il n'en est pas moins certain que l'immense majorité de la population s'est prononcée pour la légalité de cette mesure. De la gravité d'une pareille situation, si elle se prolonge, résultera incontestablement la guerre civile.

Situation de Vienne.

La terreur continue à régner à Vienne. Les exécutions se suivent, les assassinats continuent.

Les journaux publient l'arrêt du conseil de guerre qui condamne Robert Blum à la peine capitale. Cet arrêt ne fait nulle mention de son caractère de député à l'Assemblée nationale allemande, et le désigne seulement sous le titre de libraire à Leipzig.

Messenhauser, qui, par son caractère aimable et son talent d'écrivain, s'était attiré de nombreuses sympathies, est généralement regretté. On assure que quelques membres de la diète, ayant à leur tête le député tyrolien Prato, s'étaient rendus à Ollmutz, par un convoi spécial, pour obtenir la grâce de Messenhauser. Les autorités militaires avaient, dit-on, connaissance de cette démarche. Cependant le délai fixé pour l'exécution aurait été abrégé de vingt-quatre heures, et le décret impérial de commutation serait arrivé à Vienne six heures après l'exécution.

Le 18, au matin, on a exécuté, dans les fossés de la ville, un vieillard qu'on n'a pu reconnaître, parce qu'il n'est permis à personne d'approcher du lieu des exécutions. On croit que c'est M. Becker, rédacteur du *Radical*, ou M. Bronn, officier de la garde nationale.

Un jeune homme a été également fusillé pour avoir tenu, dans un cabaret, le 13 novembre, c'est-à-dire 12 jours après la reddition de la ville, des propos de nature à produire de l'excitation. C'est la *Gazette de Vienne* elle-même qui motive ainsi l'exécution sommaire de ce malheureux jeune homme.

Six autres exécutions devaient encore avoir lieu dans la journée du 18; mais elles auraient été contremandées à cause d'une cérémonie funèbre qui devait être célébrée au Lagerberg, en mémoire du comte de Latour.

Les étudiants socialistes de Paris à leurs frères des Ecoles de Vienne.

Frères!

Votre courage dans la lutte mémorable que vous venez de soutenir a rempli l'Europe de votre nom.

Gloire à vous, qui avez héroïquement chassé de son palais l'un des despotes de la sainte-alliance! gloire à ceux des vôtres qui ont payé de leur sang leur saint amour pour la liberté! que leur mémoire vive à jamais dans la postérité!

Frères, en même temps que votre glorieuse défaite a rempli nos cœurs de larmes et de deuil, votre mâle bravoure a rempli notre âme d'admiration et ravivé nos sympathies pour votre cause sacrée; et cependant, nos fronts rougissent de honte devant la basse attitude d'un gouvernement qui ne craint pas de continuer, au nom de la République, les errements de la royauté.

Mais nous l'attestons, frères, le peuple tout entier proteste contre cette lâche politique, qui est toujours celle des Metternich et des Guizot; il proteste parce que la solidarité humaine n'est point un vain mot, parce que c'est elle qui donne l'espérance aux peuples opprimés, parce qu'elle doit un jour être pour eux la bannière d'union devant laquelle crouleront trônes, monarques et privilèges.

Confions-nous donc en l'avenir, frères; les chaînes du vieux monde pèsent encore sur nos têtes; mais leurs anneaux rongés d'usure rompent de toutes parts, et l'heure de la justice approche.

Espérance, et vive la République démocratique et sociale!

(Suivent les signatures.)

Comment Radetzki protège la propriété.

Royaume Lombardo-Vénitien. — La *Gazette de Milan* du 15 contient une nouvelle liste de personnes qui devront être dépouillées par Radetzki : La princesse Belgiojoso, née marquise Trivulzi, 800,000 fr.; Marquis G. Trivulzo, son cousin, pour le punir d'avoir été blessé par un Croate, 500,000; le prince Pio Carpi, espagnol, domicilié depuis quelques années à Milan, 200,000; comte Josep Archinti, 500,000; comte Alexandre Sernami, 300,000; frères marquis Stampa Soucino, 380,000; comte Marco Grepi, membre du gouvernement provisoire, 200,000; comte Charles Tauerna, 300,000; comte Francesco Annoni, pour services militaires rendus à l'Autriche, 400,000; Nobile Camozzi, de Bergame, domicilié à Milan, 300,000; comtesse Antonia Castelbarce, née Litta, 300,000.

L'hôpital de Milan envers lequel le gouvernement autrichien est débiteur de quelques millions, que le très religieux empereur n'a jamais payés, 300 000. Rendons cependant justice à Montecuculi, qui, ne pouvant écarter Radetzki, a fait venir de Vérone le conseiller du tribunal suprême de justice, Pedersain, pour donner son avis sur la proclamation du 11 novembre. Ce jurisconsulte n'a pas hésité à déclarer au maréchal que, dans les annales de l'Autriche, jamais on n'avait vu une loi aussi infâme, et que si Radetzki ne la révoquait pas, il irait à Ollmütz, certain qu'il était que l'empereur ordonnerait de l'annuler.

(*L'Opinione.*)

COMMENT LE MÊME MONARCHIEN PROTÈGE LA FAMILLE. — Le maréchal Radetzki vient d'ordonner une nouvelle levée d'hommes, en appelant sous les armes les jeunes gens de 20 à 25 ans. La plupart de ces jeunes gens errent dans l'Italie ou frappent à la porte de l'étranger, demandant du pain ou un asile, ou enfermés dans Venise, réclamant le combat.

Pour les forcer à revenir, Radetzki menace leurs parents de les faire mettre en prison et de se montrer plus sévère. Le maréchal les aura bientôt aguerris et les enverra en Allemagne pour en étouffer le dernier souffle de la liberté, et ensuite il tirera de l'Allemagne de nouvelles hordes de barbares pour envahir nos contrées. (*Concordia.*)

Mort de M. Rossi.

On écrit de Rome, 15 novembre, à deux heures :

Au moment où le ministre Rossi descendait de voiture dans la cour de la chambre des députés, un cri général de désapprobation se fit entendre dans la foule. Pour lui, il semblait narguer le peuple de son sourire habituel. Tout à coup une main se lève, on voit briller la lame d'un poignard. Un instant après Rossi, la gorge percée d'un coup de poignard, tombait dans une mare de sang. Pas un mouvement, pas un cri dans la foule qui l'entourait. Il fut recueilli et porté dans l'appartement d'un cardinal. Ce n'était plus qu'un cadavre. Rome est dans le silence. Les députés ont continué tranquillement leur séance, mais ils ne se sont pas trouvés en nombre.

Une correspondance de l'*Alba* ajoute :

« Hier 14, M. Rossi fit exécuter une revue de tout le corps des carabiniers et en fit une pompe pour insulter le public, et dans la soirée, en causant, il dit qu'il voulait mettre beaucoup de personnes en jugement.

Il avait fait placer dans l'intérieur de la ville des corps de garde de carabiniers; le peuple en fut profondément choqué, et dès le matin la foule se porta du côté des chambres pour siffler le ministre à son passage.

En effet, quand il descendit de voiture, il fut accueilli par une huée de sifflets, mais il se mit impudemment à narguer le peuple; alors un homme de la foule se précipita sur lui, et quelques minutes après il n'était plus.

Le meurtrier est resté inconnu à tous.

Assemblée Nationale.

Séance du 24 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure. Tous les représentants présents à Paris sont sur leurs bancs.

Après la lecture du procès-verbal, la parole est donnée au citoyen Jules Favre.

M. JULES FAVRE. Je viens adresser des interpellations au chef du pouvoir exécutif, au ministre de l'intérieur, ainsi que je l'ai annoncé hier.

Le chef du pouvoir exécutif est placé dans une situation telle, que la vérité tout entière doit être connue sur les faits d'administration.

Il est dépositaire de la puissance publique, il a dans les mains toute l'administration, c'est dans ce sens que son influence peut être immense.

Vous avez jugé cette position si dangereuse, que vous avez pensé, que la vertu même n'y devait pas être exposée.

Que le président du conseil me permette de lui dire toute la vérité, qu'il ne s'offense pas des méfiances de la démocratie, la situation est périlleuse, il ne faut pas que le président du conseil connaisse le candidat.

Si le président n'a pas assez oublié le candidat, il aurait compromis sa dignité, il aurait compromis la vôtre. (Interruption.) Il aurait compromis même la dignité de la République.

Je prie M. le ministre de l'intérieur de répondre aux questions que je vais lui adresser. Je demanderai au ministre de l'intérieur, si conformément à la circulaire adressée aux agents, ces agents sont restés étrangers à la lutte, s'ils n'ont pas pris couleur, non pas comme citoyens, mais comme agents.

Et pour que M. le ministre de l'intérieur puisse savoir sur quels faits notre interpellation est appuyée, je vais citer quelques documents.

L'orateur cite une circulaire d'un préfet qui convoque tous les agents afin de s'entendre avec eux pour éclairer les habitants des campagnes dans le choix du candidat. (Très bien!)

On me dit qu'il faut que les citoyens soient éclairés. Je réponds qu'il n'est pas indispensable qu'ils le soient par les conseils de préfecture.

M. DELAPORTE. Il part des circulaires de partout. C'est odieux! (Interruptions.)

M. JULES FAVRE. L'Assemblée va voir que les agents ne se bornent pas à éclairer, ils imposent. (Bruit.)

M. JULES FAVRE. Je ne sais à quoi tendent ces interrupteurs. S'ils ont pour but d'empêcher la discussion, je les préviens qu'elle aura lieu.

D'autres personnes me crient : *Continuez! courage!* Je les remercie, mais je n'en ai pas besoin. (Agitation.)

L'orateur donne lecture d'une circulaire d'un maire du Pas-de-Calais, où on parle de la candidature de M. Cavaignac en la patronnant.

Il cite une autre lettre d'un maire de Lot-et-Garonne. Il ne s'agira pas de venir dire que les faits ne sont pas exacts, car ceci doit aboutir à une demande d'enquête.

Un maire s'est présenté chez le sous-préfet de Moissac : on lui a promis des fonds pour les chemins vicinaux, pour des réparations d'église; et quand, sur la demande du sous-préfet, il répond que les votes sont indécis et prononce un nom qui n'est pas celui que préfère le sous-préfet, on lui répond qu'aucun secours ne sera accordé.

PLUSIEURS VOIX. Lisez la lettre, lisez!

M. JULES FAVRE donne lecture de cette lettre.

QUELQUES VOIX. Le nom de la personne à qui la lettre est adressée?

La lecture de cette lettre provoque, dans quelques passages, l'hilarité de l'Assemblée.

« Quand on eut prononcé le nom de Louis Bonaparte, le sous-préfet s'écria : « Il faut à tout prix empêcher cette élection! »

VOIX DIVERSES. Le sous-préfet avait raison! (Oui! oui! — Agitation.)

M. JULES FAVRE. Que diriez-vous si le sous-préfet avait combattu l'élection du général Cavaignac? Mais ce n'est pas tout. Le sous-préfet ajouta :

»Napoléon est un homme sans instruction, sans valeur aucune. (C'est vrai! c'est vrai!—Agitation prolongée.) Avec un tel homme, vous auriez le désordre et la guerre civile! (Second mouvement semblable au premier.)

» Ces interruptions m'étonnent... Quiconque s'est posé pour la candidature de la présidence de la République, est placé sous la protection du suffrage universel. (Bruit.)

» Que l'on combatte ses adversaires, rien de mieux! mais que ceux qui disposent des moyens de l'administration s'en servent pour les combattre, c'est ce qui est contraire à la justice, à l'égalité, à la générosité d'une guerre loyale.

UNE VOIX. C'est ce que vous avez fait au mois d'avril. (Interruption.)

M. JULES FAVRE. Dans toutes les mairies de la banlieue, on réunit et on travaille la candidature. Des agents parcourent la France porteurs de caricatures et de biographies; je dirai dans quel hôtel national est la personne qui dirige ce mouvement, qui paie les agents et les frais d'impression. (Sensation.)

M. le ministre de l'intérieur me disait tout à l'heure que l'administration était étrangère à tout cela : je vais me servir d'un document émané du ministre de l'intérieur lui-même.

Un magistrat de la Seine écrit au ministre pour lui demander son opinion, et M. Dufaure la lui donne. (Voix : Eh bien! eh bien!)

M. JULES FAVRE. Quelques-uns peuvent trouver cette démarche constitutionnelle; je déclare qu'elle ne l'est pas.

C'est comme ministre que M. Dufaure a été consulté : c'est donc comme ministre qu'il a répondu. Et j'ajouterai que la conscience publique proclame que ces distinctions entre le ministre et l'homme ne peuvent être admises, car le ministre perce toujours sous l'homme quand il s'occupe d'affaires publiques. (Très bien!)

PLUSIEURS VOIX. Vous l'avez fait dans vos circulaires!

M. J. FAVRE. Est-ce une interruption personnelle? Si l'Assemblée veut me permettre une disgression, je répondrai. (Oui! oui!) Je ne crois pas que ce soit convenable, je répondrai. (Bruit.)

Lorsque j'étais fonctionnaire subordonné d'un homme dont j'étais et dont je n'ai pas cessé d'être l'ami... (Rumeurs. —Agitation.)

En vérité, messieurs, ces interruptions me font passer par d'étranges étonnements. Il semble qu'au temps où nous vivons on ne puisse conserver des sentiments de sympathie envers un homme quoique l'on ait combattu ses opinions. (Très bien.) Mon estime n'a pas cessé de l'entourer, bien que j'aie cru de mon devoir de le combattre.

L'assimilation que l'on a voulu faire est inexacte. J'ai fait ce qui m'a été possible pour sauver mon pays des horreurs de la guerre civile. Je l'ai fait en homme d'honneur.

UNE VOIX au fond. Bon!

M. JULES FAVRE. Je puis dire que, pendant la durée du gouvernement provisoire, nous n'avons pas pensé un moment à notre candidature; nous ne nous sommes occupés, M. Ledru-Rollin et moi, que de combattre les menées des ennemis de la révolution. Je pourrais fournir vingt lettres dans lesquelles on me disait : Donnez votre démission, et vous êtes sûr d'être élu.

Je n'aurais pas de peine à me justifier si la question était portée sur ce terrain.

Ce que je blâme du gouvernement, ce sont les efforts de ses agents pour faire réussir la candidature du chef du pouvoir exécutif.

L'orateur donne lecture de quelques passages d'une biographie répandue par le gouvernement, dans laquelle il est dit que personne aujourd'hui n'oserait se comparer au général Cavaignac, et autres éloges exagérés.

On ne s'est pas expliqué sur ce fait, assez grave cependant, pour que des explications pussent être données sur le fait d'un officier inférieur... (Vive interruption.)

On ne s'est pas expliqué davantage sur ce fait rapporté par plusieurs journaux que dans quelques régiments la biographie du général Cavaignac était lue aux soldats en place de la théorie.

Ce fait a été avancé; il n'a pas été démenti par le *Moniteur*. Il est assez grave, je le répète, pour que le ministre réponde.

Il a été dit que ces biographies ont été expédiées franco par l'administration des postes.

M. ETIENNE ARAGO. Vous êtes dans l'erreur.

M. JULES FAVRE. Je ne demande pas mieux que d'y être. Voici un document que je recommande au directeur-général des postes. C'est celui de l'*Union franc-comtoise*, journal du Jura. Le passage cité rapporte que des exemplaires de la biographie ont été envoyés gratis.

On me dit que ces brochures sont envoyées par des individus. Je désire seulement qu'on s'explique sur cet envoi, et il faut que nous sachions d'où partent ces expéditions.

La candidature de M. Louis Bonaparte est traitée en des termes que je n'ai pas à qualifier.

M. Ledru-Rollin est traité avec outrecuidance; M. de Lamartine y est appelé un rêveur, un utopiste qui a rendu le dernier soupir dans l'Assemblée nationale; M. Thiers est qualifié d'aventurier politique, et ainsi du reste.

Un article publié par un journal...

VOIX. Lequel?

M. JULES FAVRE. La *Presse*... (On rit.)

VOIX A DROITE. Comment pouvez-vous citer un ignoble journal comme la *Presse*.

M. JULES FAVRE. La *Presse* affirmait que cette brochure venait d'une personne appartenant à M. le général Cavaignac. (Bruit prolongé)

J'ai à vous fournir une preuve matérielle. C'est une déclaration d'un citoyen Dubosc, marchand de papiers, rue Sainte-Marguerite. Morel qui déclare qu'il a reçu à la présidence même quatre exemplaires de cette brochure et de quelques autres. Le signataire de cette déclaration se tient à la disposition de ceux qui voudront. (Agitation prolongée.)

Plusieurs témoins sont venus déclarer que dans le même lieu on leur avait fait des distributions de ces brochures.

Je demande maintenant au ministre de l'intérieur des explications sur une estampe et une affiche qui ont été répandues à plusieurs millions d'exemplaires à Paris et au dehors.

VOIX. Faites passer.

M. JULES FAVRE. Voici comment est conçue l'estampe : Le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, sauveur de la République, y est figuré à cheval.

M. CLÉMENT THOMAS. Faites circuler l'image.

M. JULES FAVRE. Suivent des faits de la vie du général. Plus bas viennent quelques lignes que je recommande au ministre de l'intérieur :

« Avec le général Cavaignac, l'impôt des 45 centimes sera supprimé. Les habitants des campagnes auront le droit de faire paître leur bétail (hilarité); on leur rendra les biens communaux qui leur ont été ravis. Avec Cavaignac, l'honneur au dehors et au dedans. Vive Cavaignac! plus de droits réunis! (Hilarité.)

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il a fait saisir le pamphlet. Oui, mais il avait circulé huit jours, il avait été vendu publiquement, ce qui probablement ne s'est pas fait sans autorisation de la préfecture de police. L'auteur de ce pamphlet est le sieur Vaillant, demeurant à

l'Elysée-Bourbon ou au Palais-National, ayant quelques rapports avec le ministère de la guerre.

VOIX. Ah! ah!

Je citerai encore d'autres personnes s'il le faut.

M. le ministre de l'intérieur dit que le pamphlet a été saisi; je demande en grâce qu'une commission de l'Assemblée... (Vives réclamations.) soit nommée afin que l'on sache quel est l'auteur de cette indigne manœuvre.

Je crois, Messieurs, avoir rempli un devoir en appelant votre attention et celle du pays sur la candidature d'une personne que je n'ai pas nommée. (Bruit.) M. le ministre de l'intérieur a bien voulu me promettre de me répondre.

J'attendrai cette réponse pour compléter, si l'Assemblée me le permet, (Bruit) ce que j'aurais à ajouter. (Agitation.)

M. BAC. Un placard extrait de la brochure les *Prétendants*, dont vous a parlé le citoyen Favre, est publié à profusion.

Nous demandons au chef du pouvoir exécutif si cette brochure n'émane pas de M. Charles Monginot, attaché au cabinet du chef du pouvoir exécutif.

Nous demandons s'il n'est pas vrai que M. Charles Monginot n'a pas envoyé deux exemplaires rue de Seine, avec une lettre ayant en marge : pouvoir exécutif, avec ces mots : Occupez-vous de mon canard. Nous demanderons si l'estampe n'est pas émanée d'un sieur Vaillant, attaché au ministère de la guerre pour acheter les fusils des insurgés.

Je désire qu'il soit répondu à ces questions.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur. Je remercie l'Assemblée d'avoir entendu les interpellations qui viennent de nous être faites; car il est de ces accusations sous le poids desquelles un gouvernement ne peut rester. C'est certainement un honneur pour le cabinet que le chef du pouvoir exécutif soit l'un des candidats à la présidence de la République; mais cela nous met dans une position toute spéciale.

Ainsi, par exemple, nous avons une loi sur les clubs; mais une exception a été posée en faveur des réunions électorales.

Eh bien! depuis que l'élection à la présidence de la République est en question, tous les clubs se sont transformés en réunions électorales, et dès lors le gouvernement se trouve désarmé en leur présence. Ainsi les clubs ont pris une attitude violente, sans que le gouvernement ait officiellement la faculté d'y intervenir pour les modérer. Eh bien, en présence de cette situation, sommes-nous venus vous présenter une loi restrictive?

CHŒUR DE VOIX A GAUCHE. Il ne manquerait plus que cela!

M. DUFAURE. Liberté pleine et entière a été laissée aux partis pour discuter la question de la présidence. Qui peut nous reprocher d'avoir comprimé la liberté électorale?

Je ne rends pas les candidats responsables de tout ce qui s'est fait en leur nom; mais je m'étonne que M. Jules Favre, qui a de si amers reproches contre nous, n'ait rien trouvé à dire contre les menées des autres candidats. (Très bien! très bien!) Ne va-t-on pas dire sur tous les points de la France que si tel candidat est élu, on n'a plus à se préoccuper de l'impôt des 45 centimes, et que le montant en sera remis l'année prochaine; ne dit-on pas que ce candidat a une fortune tellement colossale qu'il exemptera le peuple d'impôts pendant trois années; que la dette de l'Etat, cinq milliards, que M. Proudhon désire abolir et que d'autres veulent payer, ce qui est bien plus honnête (On rit.), que cette dette sera payée par le candidat, qui l'ignore, je le suppose. Si après l'élection, dont le résultat est incertain, l'Assemblée juge à propos d'ordonner une enquête (oui! oui!) sur les manœuvres employées par les candidats, j'espère qu'elle portera sur ces faits, (Oui! oui!) beaucoup plus que sur ceux qu'on nous reproche.

Je ne veux pas insister sur ce point, mais je dois dire que le gouvernement, qui connaît ces faits, n'éprouve que du dégoût pour de pareilles manœuvres, et ne saurait intervenir d'une autre manière.

On a parlé d'un sous-préfet qui aurait dit à un maire que, dans le cas où il ne ferait pas voter ses administrés... Je déclare sur l'honneur qu'aucune circulaire autre que celle qui est connue, n'est partie du ministère de l'intérieur; je n'ai pas donné d'autres instructions, et, si le sous-préfet dont on parle avait agi dans le sens que l'on cite, je déclare qu'un blâme solennel flétrirait sa conduite.

M. Favre parle d'un membre du conseil général, nous n'avons pas d'action à exercer sur les conseillers généraux, qui peuvent faire ce qu'ils veulent.

M. Favre disait tout à l'heure que l'on a de maladroits amis; je lui ai répondu de mon banc que tout le monde a de maladroits amis. (Hilarité.)

Nous aurions beaucoup à faire si nous voulions empêcher les publications faites en faveur des divers candidats. Tout ce que j'ai à dire, c'est que les deux publications dont il a été parlé ici sont complètement étrangères à l'administration. L'une, qui porte le portrait du général Cavaignac, a été saisie; l'auteur de l'autre a été destitué aussitôt que le chef du pouvoir exécutif en a été averti.

Le cabinet proteste contre toute promesse qui tendrait à diminuer les forces financières de l'Etat et réduire les impôts au delà de certaine mesure. Le citoyen qui ferait de ces promesses serait un mauvais citoyen. (Très bien! très bien!)

Voici notre règle de conduite. Le gouvernement doit laisser liberté entière aux électeurs; ce n'est pas à dire cependant que nous croyions que l'Etat ne doit pas entretenir des rapports volontaires avec les citoyens.

Du moment où il n'emploie ni le levier des intérêts, des mauvaises passions, son action est non-seulement légitime, mais elle peut être profitable au pays; car il est certain que l'avenir de notre république dépend en grande partie de celui qui, le premier, sera appelé à la gouverner. (Très bien.)

Si tous les candidats étaient attachés également à la République; si l'on n'employait en leur nom que ces influences constitutionnelles, je comprendrais que les fonctionnaires dussent s'abstenir : mais si, par hasard, au nom de quelques-uns de ces candidats, on met en question les principes de l'ordre social. Si l'on dit :

La constitution ne contient pas ce qu'elle doit contenir.

M. BRIVES. On a raison!

M. DUFAURE. Si l'on dit d'un autre côté : La République ne peut pas tenir en France, il faut un empereur (Bruit.), entre deux partis dont l'un veut renverser la constitution et l'autre la changer, le gouvernement sera neutre!

Quand deux candidatures sont posées, tendant, l'une à l'anarchie, et l'autre au despotisme, est-ce que le gouvernement doit rester indifférent?

Savez-vous le danger qu'il y a à laisser courir ces bruits de la suppression des 45 centimes... c'est que dans certains départements on ne paie pas, parce qu'après le 10 décembre le président dispensera de les payer. Ne devons-nous pas intervenir pour empêcher ces manœuvres qui entravent l'action des lois?

Ce n'est pas par ce seul moyen que l'on entrave la marche du gouvernement; on lit un jour dans un journal qu'il y a un coup d'état projeté par le gouvernement contre quelques-uns des membres de cette Assemblée. (On rit.) On va même jusqu'à dire que ce coup d'état est tellement certain que les membres dont il s'agit n'osent plus même coucher chez eux. (Nouveaux rires.)

D'autres journaux répètent ce bruit qui se trouve, le troisième jour, à la hauteur d'un bruit politique, et il en résulte que le gouvernement qui a reçu son pouvoir de vous, qui a donné des gages à la République, a conçu un projet de coup d'état contre ses collègues;.... et vous ne voudriez pas que nous nous élevions contre tout ce qu'il y a d'infâme et d'indigne dans des calomnies semblables! Je ne les relèverai pas toutes, il y aurait trop à faire. Je rappellerai seulement avec quelle persistance les calomniateurs, mettant en oubli les journées de juin et toutes les garanties données à l'ordre dans ces tristes journées, vont chercher je ne sais quel retour du pouvoir vers cette république rouge dont il est séparé par un abîme. (Agitation.)

Les calomniateurs font tout cela. Le pays en croira peut-être quelque chose, et cela leur suffit pour les tenir en haleine. (Très bien!)

Maintenant, et pour en venir à un reproche qui m'est personnel, je parlerai d'une lettre adressée à un de mes amis, qui me demandait ce que je pensais de l'un des candidats à la présidence. Je ne l'eusse pas dit s'il se fût agi des candidats pour lesquels je ne voterai pas. Mais j'ai cru pouvoir le faire, puisqu'il était question de celui qui avait mes sympathies. Je l'ai fait sachant que ma lettre ne resterait pas entre lui et moi, et qu'elle serait livrée à la publicité. Dites-moi à quelle loi j'ai manqué par cette lettre?

UNE VOIX. A la loi des convenances.

VOIX NOMBREUSES. Vous avez fort bien fait.

M. DUFAURE. Un de mes collègues dit que j'ai manqué à la loi des convenances. Je n'ai de conseils à demander à personne dans cette question.

M. CLÉMENT THOMAS. Vous avez agi en homme de conscience et en homme courageux!

M. DUFAURE. J'ai agi en citoyen libre d'un pays libre. Mon silence eût été une réponse, mais qui n'eût pas répondu au fond de ma pensée. Je ne regrette rien de ce que j'ai fait. Nous sommes dans une position exceptionnelle. Au temps des élections dernières, rappelez-vous que personne ne s'est dispensé de donner son avis sur les candidat à la représentation nationale. M. de Lamartine a écrit pour recommander l'élection de M. Ledru-Rollin. (Agitation.)

Quoi! témoin de la malveillance, sachant que la haine est aussi injuste que peu délicate dans ses moyens, je n'aurais pas pris la parole pour la combattre, j'aurais gardé le silence pour taire la vérité! Non; je vous aurais plutôt remis l'autorité que vous m'avez confiée; j'aimerais mieux l'abandonner que de renoncer à la liberté de dire ce que je pense et ce que me dicte ma conscience! (Très bien!)

Je crois avoir répondu aux différentes questions que m'a adressées M. Jules Favre. Je n'ai qu'un mot à ajouter : l'action du pouvoir dans l'élection du président a été ce qu'elle devait être; elle n'a pas dépassé les limites dans lesquelles elle devait rester renfermée; elle n'est jamais arrivée ni à l'intimidation ni à la corruption; cela devait être, et nous aurons à nous louer, dans la première élection du président de la République, de ne pas laisser à nos successeurs le triste exemple de cette action intempestive du pouvoir qui a contribué à tuer la monarchie, et qui, si elle pouvait se renouveler, porterait un coup aussi fatal à la République. (Très bien!)

M. J. FAVRE. M. le ministre de l'intérieur, en descendant de la tribune, a manifesté des sentimens à l'expression desquels nous nous associons tous. M. le ministre de l'intérieur a élargi le cercle de la discussion; pour qu'elle porte quelque fruit, je vous demande la permission de résumer ce qui s'est passé devant vous, et ce qui ressort des faits qui ont été produits ici. Je proclame les circulaires de M. le ministre de l'intérieur irréprochables. Mais, en dépit de ces circulaires, y a-t-il, oui ou non, dans les départements, des agens d'élection qui distribuent des imprimés? La présence de ces agents a été si positivement établie, qu'il importait qu'une explication émanée du ministère de l'intérieur établît bien positivement quelle action l'administration devait exercer dans l'action présidentielle.

Après ces explications, il ne peut s'élever aucun doute dans l'esprit de ceux qui les ont entendues; l'administration supérieure condamne et désavoue toute démarche qui serait faite dans le sens d'une candidature. (Dénégations.)

M. le ministre a dit, il est vrai, qu'il avait fallu lutter corps à corps, avec des projets hostiles à l'existence de la République, il a dit que des agens sillonnaient les campagnes proclamant des idées, des plans subversifs de la constitution, et plaçant tout cet attirail séditieux à l'ombre de promesses fallacieuses et irréalisables.

Si cela est en effet, M. le ministre de l'intérieur ne peut hésiter : il doit appeler la lumière sur ces menées coupables et appeler sur elles la flétrissure de l'animadversion de l'Assemblée et de tous les bons citoyens. (Vous n'en avez pas parlé dans votre premier discours!) Je ne les ai pas dénoncées, parce que je n'en ai pas pas eu connaissance. (Où vivez-vous donc!) Le ministre disait tout-à-l'heure : « Faites une enquête! » Je suis faible dans mon isolement, et ce n'est pas à moi à faire une enquête, mais à vous!

Arrivant plus directement au fait particulier, voilà ce qui résulte de ce qui a été dit ici. Je ne parle pas des lithographies qui tapissent les murailles et qui paraissent avec votre autorisation; mais je m'occupe de cette brochure émanant d'un employé du cabinet du président du conseil. Il y a dix jours qu'elle circule, et vous nous dites que l'auteur, depuis cinq jours, est destitué. (Assez! assez!) Quant au pamphlet saisi, il sera prouvé qu'il émanait d'une personne investie, pour une opération d'achat d'armes, de la confiance de M. le ministre de la guerre; il est prouvé aussi que des brochures et des caricatures ont été distribuées gratuitement à tout venant dans les bureaux de la présidence. (Assez! assez!)

Je respecte l'usage que quelques-uns de nos collègues ont cru devoir faire de leur conscience, en manifestant leur préférence pour tel ou tel candidat; d'autres, et je suis du nombre, ont pensé qu'il valait mieux s'abstenir de toute manifestation, non pas pour ne pas faire connaître notre opinion, mais parce que nous ne voulons pas qu'elle puisse peser dans la balance.

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre, paraît à la tribune; les cris l'ordre du jour! l'ordre du jour! se font entendre avec force. M. Lamoricière se dispose à quitter la tribune.

M. LHERBETTE. Il y a cependant un fait qui n'a pas été éclairci et sur lequel il faudrait quelques explications.

M. LAMORICIÈRE remonte à la tribune. On m'a demandé, dit-il, s'il était vrai que la biographie du général Cavaignac ait été mise à l'ordre du jour des régiments; ce fait est complètement faux; j'ignore si, dans quelques régiments, cette biographie a été lue. (Mouvements divers.) Mais je le regretterais en tout cas, car si on avait voulu soumettre les soldats à cette lecture, on aurait produit l'effet contraire à celui qu'on aurait voulu atteindre. (Très bien!)

L'honorable M. J. Favre, dans son discours, a parlé du respect que l'on devait aux majorités; cette opinion m'a rappelé certaines allégations qui ont été produites d'abord verbalement et ensuite dans les journaux, et puisque je suis à la tribune, je demande à l'Assemblée la permission d'en dire quelques mots.

Les ministres sont dans une singulière position : on les entretient d'une foule de choses; si, par hasard, ils ne répondent pas, on en tire la conséquence que le fait dont on les entretient est vrai; s'ils répondent, on dénature leurs réponses. Or, voici ce qui est arrivé :

Un jour, j'étais entouré d'un groupe de représentants, et on parlait d'une candidature fort connue, qui faisait valoir en sa faveur les droits d'une famille plutôt que des services rendus au pays, un sénatus-consulte. (Rires et bruits.)

Je pris la parole très vivement, et je dis alors : « Mais, à vous entendre, il s'agirait moins d'un président de la République que de l'Empire, et l'Empire, ce serait le renversement de la Constitution, ce serait une révolution. Cette révolution amènerait l'émeute, et une émeute contre l'Empire, ne comptez pas sur nous pour la réprimer. » (Très-bien! très-bien!)

Mais, disait-on, si ce candidat n'avait pas obtenu la majorité absolue des suffrages, et si l'Assemblée, appelée à faire un choix parmi les candidats ayant obtenu le plus de voix, ne le choisissait pas quoiqu'il eût réuni plus de suffrages que ses concurrens, ne craindriez-vous pas que ses partisans voulussent imposer à l'Assemblée la volonté du plus grand nombre? (Interruption).

M. CLÉMENT THOMAS. Oui, on l'a dit.

M. LAMORICIÈRE. J'ai répondu alors, dans le cas où une pareille folie se manifesterait, nous vous donnerions une leçon qui vous ôterait l'envie de recommencer. (Très bien! très bien!)

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

L'ordre du jour est prononcé.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

M. CHAUFFOUR, représentant du Bas-Rhin, écrit à l'Assemblée qu'ayant été nommé malgré son refus, il a cru devoir accepter le mandat qui lui avait été confié; mais qu'il avait fixé l'expiration de ce mandat au moment où la constitution serait votée : aujourd'hui que ce grand acte est accompli, il ne croit pas devoir siéger plus longtemps comme représentant et donne sa démission.

Cette lettre sera renvoyée au ministre de l'intérieur.

L'Assemblée adopte sans discussion un projet de loi relatif aux pensions des ouvriers de la marine.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du budget rectifié de 1848.

L'Assemblée s'est arrêtée hier au chap. 4 du budget du ministère de l'intérieur. Ce chapitre et les suivants jusqu'au chapitre 8, relatifs aux inspecteurs de la navigation, des conducteurs embrigadés, du corps des mines, des gardes-mines, etc., sont adoptés sans discussion.

CHAP. IX. — Conseil des bâtiments civils, 69 400 fr.

La commission propose une réduction de 49 400 fr.

Cette réduction est adoptée, après un léger débat entre M. Vivien et M. Combarel de Leyval.

Les chap. 9 à 15 sont adoptés sans discussion.

CHAP. XVI. — Chemins de fer. Frais de police et de surveillance, 400 000 fr.

La commission propose une réduction de 42 000 fr.

M. BAC fait remarquer que les frais de police et de surveillance étant à la charge des compagnies, ce sont les compagnies qui profiteront de la réduction, et non l'Etat.

L'orateur demande que la surveillance des chemins de fer soit plus active qu'elle ne l'est aujourd'hui; avant de voter une suppression qui amènera une diminution de surveillance, il faut que la question soit examinée. L'honorable membre demande le renvoi du chapitre à la commission.

M. VIVIEN, ministre des travaux publics, combat également la réduction proposée.

M. BINEAU, rapporteur, dit qu'il faut distinguer la police proprement dite, et la surveillance. Dans l'origine, les deux fonctions avaient été réunies, on en a senti l'inconvénient, on a séparé les deux fonctions, et on a mis à la charge de l'Etat les frais de police, en laissant à la charge des compagnies les frais de surveillance; c'est par suite de cette nouvelle organisation que la commission a proposé une réduction sur le chapitre.

La discussion se prolonge. L'Assemblée entend encore MM. Vivien, Charamaule, Bineau, Combarel de Leyval et Bac.

La réduction proposée par la commission est rejetée.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Demain, à une heure, séance publique.—Explications entre M. le général Cavaignac et la commission exécutive.— Suite de la discussion du budget.

Science sociale. — M. Victor Hennequin fait en ce moment des conférences sur l'association, rue de la Douane, nº 18, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du soir.

Et rue Charonne, nº 39, au faubourg Saint-Antoine, les LUNDIS et JEUDIS, même heure.

FAITS DIVERS.

Mardi dernier a eu lieu au Conservatoire des arts et métiers le premier cours d'économie politique professée par M. Blanqui. Une foule compacte assistait à ce cours. A la vue de ce groupe de citoyens et de citoyennes, l'illustre professeur se sentit ému en se rappelant ses années précédentes, alors qu'il était bientôt ministre. Le pauvre homme! M. Blanqui est toujours aussi banal que d'habitude; le même désordre règne dans ses idées. A sa facilité d'élocution, il faut ajouter son rare talent d'endormir ceux qui affectent de l'écouter.

Au résumé, M. Blanqui s'est fait fort de démontrer à ses auditeurs, qui parfois l'ont indulgemment applaudi, que les commotions politiques étaient très funestes au commerce et à l'industrie, et que toujours les révolutions mettaient des entraves à la prospérité des nations.

Un de vos abonnés.

— M. le colonel *Gallais* qu'une longue et douloureuse maladie tenait éloigné du monde depuis près de trois ans, vient de succomber à ses souffrances.

Nous sommes priés d'annoncer à ceux de ses amis qui n'auraient pas reçu de lettres d'invitation que son convoi aura lieu dimanche 26 courant.

On se réunira à son domicile, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, nº 222, à onze heures et demie.

Le service funèbre sera célébré à midi précis, à l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou.

— Les électeurs du 10ᵉ arrondissement sont convoqués pour dimanche, huit heures du matin, à l'effet d'élire deux délégués auprès du congrès central.

Le lieu de réunion est fixé rue du Bac, salon de Mars.

— L'abbé Jacquemet, grand-vicaire du diocèse de Paris, l'un des ecclésiastiques qui accompagnaient M. Affre aux barricades de la rue Saint-Antoine, vient d'être définitivement appelé à l'évêché de Nantes.

(*Patrie.*)

— Nous recevons les détails suivants sur la promulgation de la constitution à Bourgoin, dans l'Isère :

A l'issue de la fête, les artilleurs de la garde nationale se sont réunis au nombre de 30 en un banquet fraternel. Plusieurs toasts ont été portés, celui-ci entre autres : *A la République démocratique et sociale!* a été vivement applaudi, et les convives se sont serré cordialement la main.

Ce fait est significatif. Il n'y a pas longtemps trois personnes seulement pouvaient se dire socialistes dans la petite ville de Bourgoin, et aujourd'hui ce n'est pas même l'une d'elles qui a porté le toast à la République démocratique et sociale, c'est un de ceux qui naguère étaient les plus ardents adversaires du socialisme.

— Presque tous les curés du Morbihan, hommes sages et éclairés, se prononcent contre la candidature de Louis Bonaparte, dans la crainte de la guerre civile que cette élection pourrait amener.

Dans le département de la Charente-Inférieure, les paysans, dans la défiance des prôneurs de Louis-Napoléon, sont disposés à voter contre ce dernier.

A Nantes, les légitimistes sont divisés. Les hommes de ce parti qui ne veulent pas de guerre civile, parlent de s'abstenir. D'autres, qui veulent Henri V, n'importe à quel prix, prônent la candidature de ce malheureux prétendant qu'il y a un mois ils traînaient dans la boue.

Dans l'état actuel des esprits, nos ouvriers sont disposés à voter, par protestation contre Cavaignac, les uns pour Raspail, les autres pour Ledru-Rollin.

A part quelques intrigants qui comptent sur une curée de places, à part de vieux soldats et quelques autres impérialistes de bonne foi, en très petit nombre, la bourgeoisie votera pour Cavaignac.

Dans nos campagnes les chances de Louis-Napoléon, qui étaient grandes, ont beaucoup diminué depuis quelques jours. (*J. de Nantes.*)

— Le banquet de famille du 12ᵉ arrondissement, ayant été remis au dimanche 26 courant, jour qui avait été fixé pour le banquet de la République démocratique et sociale des 8ᵉ et 9ᵉ arrondissements, la commission de ce dernier a décidé qu'il serait remis au dimanche suivant (3 décembre), afin que les personnes invitées à ces deux banquets puissent y assister également.

On pourra se procurer des cartes jusqu'au jeudi soir (30 novembre), aux adresses suivantes :

A Paris, chez le citoyen d'Alton-Shée, rue Saint-Jacques, [illegible]; au bureau du *Peuple*, rue Montmartre, 184; au café de Lyon, rue [illegible] près la place de la Bastille; chez le citoyen [illegible], au marché Saint-Jacques-la-Boucherie; à Grenelle, chez le citoyen [illegible] Croix-Nivert, 45; à Passy, chez le citoyen [illegible], à la porte du bois.

— Nous empruntons à la *Réforme* le récit suivant; il rétablit la vérité sur un fait que nous avons rapporté [illegible] d'après la Presse :

« Samedi dernier, on célébrait à [illegible] le mariage de M. P..., un des chanteurs de l'Opéra; la cérémonie a été troublée par un incident des plus dramatiques. Au moment où les deux époux se sont [illegible] [illegible]

— « On a oublié ici le fils de M. P..., s'est-elle écriée d'une voix [illegible]

rente, et vous, la mariée, qui saviez tout depuis longtemps, soyez maudite! » — Ces paroles ont tellement ému les assistants que le plus profond silence a régné dans l'église sous le coup de cette allocution inattendue. Immédiatement arrêtée, la jeune femme a été conduite à la préfecture de police; mais on l'a bientôt remise en liberté. Ce petit drame matrimonial est depuis quatre jours le sujet de toutes les conversations dans le monde dramatique. »

— On nous assure qu'un avocat du barreau de Lyon, qui avait eu dans sa jeunesse des idées républicaines, mais qui depuis longtemps s'était rallié au juste-milieu, a reçu, il y a quelques jours, deux lettres, l'une de M. Laity et l'autre de M. Vieillard, dans lesquelles ces messieurs lui disent que, si M. Louis Bonaparte est nommé président de la République, il réparera toutes les injustices du gouvernement de Février; *qu'on ouvrira un canal à toutes les ambitions*; qu'ils s'étonnent qu'on ait pu oublier des hommes que recommandaient tout à la fois et le caractère et le talent.

On peut juger de l'effet que produisent ces lettres sur ceux qui ont frappé à toutes les portes pour obtenir quelque chose et qui n'ont encore rien reçu. (*Censeur de Lyon.*)

— On écrit d'Alost, 18 novembre: Dans un village de nos environs, il y a un vieillard de 98 ans qui regagne tout-à-fait une nouvelle denture et de la même manière que les dents poussent chez les enfants.

— L'association fraternelle des graveurs sur métaux, patrons et ouvriers, constituée en vue des travaux de gravure qui vont être mis en adjudication par le ministre de la justice, réunit à ce jour 52 adhérents.

Le conseil d'administration croit qu'il est de son devoir de faire un appel à ses frères en gravure, en les invitant dans l'intérêt de tous à prendre connaissance de l'acte d'association déposé chez le caissier de la société chargé de recevoir les adhésions, M. Blondel, rue Richelieu, 36.

L'acte d'association sera fermé à tout nouvel adhérent, le 26 à midi.

Sous ce titre: l'*Ombre de l'Empereur*, on vient de publier un pamphlet tout à fait de circonstance, dans lequel l'empereur Napoléon lave la tête à son malencontreux neveu, et lui administre une formidable semonce, en lui demandant compte de l'abus qu'il fait de son nom. Cet écrit s'adresse spécialement à ceux qui ont conservé le culte du *petit caporal*, et qui croient faire les affaires de l'oncle en faisant celles du neveu. Il est bon à répandre surtout en province, où ce culte mal raisonné fait taire en ce moment tous les conseils de la sagesse la plus vulgaire.

Le dieu y désabuse lui-même ses adorateurs irréfléchis.

« S'il me reste en France des amis à moi, dit-il à son héritier, qui » fassent plus de cas de mon intérêt que du vôtre, je les adjure, au » nom de ma gloire compromise par vous, de vous laisser élever des » aigles en cage, et de ne pas vous donner à garder le lion populaire, » qui ne ferait qu'une bouchée de vous, et me grifferait à votre occa- » sion. »

L'Ombre de l'Empereur se trouve au bureau de la Propagande socialiste, rue Coquillère, 45. — Prix: 5 centimes.

Toast porté au Banquet des femmes démocrates socialistes.

A la véritable souveraineté du peuple! à l'abolition de la misère! au dévouement!

Nous sommes tous du peuple, dit-on dans toutes les classes de la société. — La chose serait-elle possible? un semblable progrès aurait-il pu si tôt s'accomplir?

Avant de remercier Dieu de cette grâce, examinons si ce fraternel ralliement n'est pas illusoire. Ne serait-ce pas même parfois un piège tendu à la bonne foi, un subterfuge propre à colorer d'une teinte démocratique l'égoïsme et l'erreur dont notre époque est entachée?

Qu'est-ce donc que le peuple à cette heure, et qui peut se dire en faire partie?

Le peuple, c'est tout ce qui souffre de la misère; ou tout ce qui travaille à la détruire; c'est tout ce qui y consacre les forces vives de son dévouement. Vous donc qui êtes au dessus des besoins de la vie, qui ne souffrez ni de la faim, ni du froid, ni du travail rude et monotone, comment seriez-vous du peuple, si du moins vous ne lui payez constamment votre dette sacrée de solidarité? Comment seriez-vous du peuple, si, à force de sophismes et de statistiques menteurs, vous vous efforcez de faire croire au bien-être de la classe la plus misérable? si, par des interprétations étroites et fausses de l'Evangile, vous neutralisez la vie en réprimant l'élan du cœur? si, par un orgueil coupable, vous repoussez les idées qui doivent amener le salut commun par la transformation de l'ordre social?

Si enfin, par de coupables menées, vous mettez la République en péril, la République qui est la sauve-garde pour tous et pour toutes de tous les droits et de toutes les libertés?

Vous tous qui voulez être du peuple, vous savez maintenant à quelle condition on peut lui appartenir. Donc, plus d'échappatoire, plus de subtilité: entrez résolument dans le sentier encore si étroit de la justice; entrez, car il s'élargira sans cesse, et il nous conduira tous ensemble au nouvel Eden, où le peuple, homme et femme, sera à jamais souverain, et où, bien réellement alors et pour toujours, la voix des peuples sera la voix de Dieu.

A la véritable souveraineté du peuple!
A l'abolition de la misère!
Au dévouement.

HENRIETTE, artiste.

Linguistique.

La science linguistique vient de s'enrichir d'un ouvrage de la plus haute importance. Nous nous bornons aujourd'hui à en donner le titre, nous reviendrons incessamment sur cette publication, appelée à intéresser, non moins le monde savant que les personnes qui veulent étudier avec fruit les langues anciennes et modernes de la famille indo-européenne. — Voici le titre de l'ouvrage:

LEXIOLOGIE INDO-EUROPÉENNE, ou ESSAI SUR LA SCIENCE DES MOTS, sanskrits, grecs, latins, français, lithuaniens, russes, allemands, anglais, etc., par H.-J. CHAVÉE, un vol. in-8° de 28 feuilles, Franck, éditeur, rue Richelieu, 69, et chez l'auteur, rue de Calais, 7.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bourgoin. — M. G. — A la bonne heure! Voilà de la foi et de l'espérance. De pareilles lettres augmentent notre courage. — Nous expédions. — Merci. — La collect. dep. le 1er janv. ne serait pas compl. La table des mat. n'a pas encore paru.

Houdan. — M. L. — Nous vous exp. — Le précédent envoi monte à 8 20 port compris.

Dijon. — M. M. — Nous nous occup. de l'aff. et nous vous écrir. bientôt.

Rodez. — M. D. f. — Nous vous expédions.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN:

PARIS.	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois	6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI:						
PARIS, DEP. ET ÉTR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 24 novembre.

On voyait de la baisse, c'est la hausse qui est survenue avec les escomptes. Le 5 0/0 ouvre à 64 25, touche 64 70, pour finir à 64 55 fin courant, aussi bien qu'au comptant. C'est, à fort peu de chose près, le cours d'hier.

Le Trois, de 42, arrive à 43 30 et ferme à 42 15 fin courant. L'emprunt fait 64 50. La Banque de France donne sa situation; elle n'offre pas de différences bien notables. Le numéraire augmente, mais les escomptes restent faibles et stationnaires. Le Trésor a versé un million de plus. Les actions de la Banque gagnent 5 à 1330.

Le chemin de fer d'Orléans s'élève de 580 à 587 50. Le Nord monte à 341 25. Le marché continue de montrer de la fermeté.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 40	42 ..	41 60	42 15
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	64 50
Cinq 0/0	63 95	64 70	63 95	64 55

23 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	42 20 ..	4 Canaux avec prime	... ..
— Emprunt 1847-1848	64 50 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	64 45 ..	Caisse hypothécaire	100 ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	190 ..
0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	25 ..
Actions de la banque	1330	— dette passive	4 ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	.. ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	61 75	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	77 90	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	77 90	Zinc Vieille-Montagne	1950 ..
— 3 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	830 ..
Obligations de la Ville	1130 ..	Lots d'Autriche	290 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	650 ..	Orléans à Bordeaux	362 50	... ..
Versailles, rive droite	... ..	... ..	Du Nord	340 ..	341 25
— rive gauche	95 ..	96 25	De Paris à Strasbourg	325 ..	325 ..
Paris à Orléans	580 ..	587 50	Tours à Nantes	310 ..	310 ..
Paris à Rouen	350 ..	350 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	160 ..	165 ..	Montereau à Troyes	... ..	100 ..
Avignon à Marseille	158 50	150 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	77 50	76 25	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	242 75	225 ..	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Il y a eu jeudi relâche pour les préparatifs de la dernière grande fête de jour qui sera donnée dimanche prochain, 26 novembre, par la Société des concerts du Jardin-d'Hiver, d'une heure à cinq de l'après midi. — Il y aura promenade, exposition du magnifique ballon de M. Green, musique de danse, grand concert par tous nos premiers artistes, nouveaux intermèdes comiques de Sainte-Foy et Neuville; enfin, dernière grande tombola de bouquets, bustes et portraits d'artistes célèbres. — Nous donnerons le programme complet de cette belle fête. — S'adresser, d'avance, au *Ménestrel*, 2 *bis*, rue Vivienne, pour les billets de famille: 5 francs pour quatre personnes.

Spectacles du 25 novembre.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—André del Sarto.
ITALIENS.—Maria di Rohan.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODÉON.—Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE.—1re de l'Hôtellerie de Genève, en vers, Jeanne Mathieu, par les acteurs du Gymnase.
GYMNASE.—Chacun chez soi, Gants jaunes, O Amitié! Passé Minuit
VAUDEVILLE.—Le Roi de Cœur, Feu d'artifice, Roger, Mme Cartouche.
VARIÉTÉS.—Deux font la Paire, un Monsieur, intermède, Pauvre Jacques, les 12 Travaux d'Hercule, les Divinités aériennes.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Czar, le Club, le Cuisinier, les Envies, la Vie, Titi.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Napoléon à Sainte-Hélène.
GAITÉ.—Fualdès.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—L'Ange dans le Monde, les Couturières, Comte et Comtesse (ballet).
FOLIES.—Visite du Diable, Chiffonnier, Fontenay, Gibou.
DÉLASSEMENTS.—Entre Amis, le Nouveau Joseph, Sainte-Pélagie, le Grenier.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—A moitié Chemin, la Peine du Talion, une Politesse, les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE CHOISEUL.—Gentil-Hussard, Mme de Genlis, Don Quichotte, Fontanarose, intermèdes.
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or (1re repr.)

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 320. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 26 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — [illegible] — [illegible]

PARIS
Trois mois . . . 6 f.
Six mois . . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . [illegible]
Six mois . . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION proportionnelle au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 25 NOVEMBRE.

Nous sortons à onze heures du soir d'une séance qui a commencé à une heure de l'après-midi, et qui s'est terminée par un ordre du jour rappelant le vote par lequel l'Assemblée nationale déclarait, le 28 juin, que le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie.

Nous ajournons à demain le compte-rendu de nos propres impressions.

Nous nous bornons à dire ce soir que, si le général Cavaignac a des amis maladroits, il a aussi de bien maladroits ennemis.

Assemblée Nationale.

Séance du 25 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure. Les représentants sont très nombreux ; les tribunes sont combles.

Après la lecture du procès-verbal, M. Grandin demande la parole.

M. GRANDIN. Dans la séance d'hier, M. le général Lamoricière a dit, à propos d'une conversation dont il avait été parlé dans les journaux, que cette conversation avait été démentie. Si j'avais entendu ces paroles, j'aurais demandé à m'expliquer à cet égard. Si l'Assemblée le juge à propos, je suis prêt à lui dire les termes précis de cette conversation. (Non ! non !)

M. LAMORICIÈRE. M. Grandin a en effet entendu une partie de la conversation à laquelle il a été fait allusion. Mon démenti ne portait que sur la manière dont la conversation a été rapportée par les journaux.

M. GRANDIN de sa place. Je n'accepte pas le démenti.

M. LAMORICIÈRE. J'affirme que je n'ai jamais rien dit, ni voulu dire que ce qui se trouve ce matin au *Moniteur*. Si l'on a conclu de mes paroles autre chose, sinon que nous respecterons toujours la volonté de la majorité, on m'aurait mal compris. (Très bien !)

M. GRANDIN. Du moment où le démenti ne s'adresse pas à moi, je n'ai pas à insister.

La parole est au président du conseil.

M. CAVAIGNAC. Je serais désolé que ce qui vient d'être dit pût porter sur le débat une influence quelconque. Je prie l'Assemblée de m'accorder toute sa bienveillante attention.

Avant d'entrer dans le débat, je dois dire que, de quelques paroles prononcées par MM. Garnier-Pagès et Ledru-Rollin, il semblerait résulter qu'ils considèrent le débat comme devant s'engager entre la commission exécutive et moi-même. Ce n'est pas ainsi que je l'ai entendu. (Faibles rumeurs à gauche.) Le débat est entre ceux que j'ai nommés l'autre jour et moi ; c'est un débat personnel entre eux et moi.

Il m'importe qu'il ne vienne se mêler à ce débat aucune discussion, aucune préoccupation étrangère au débat,

Cela posé, je demanderai à MM. Garnier-Pagès, Duclerc, Pagnerre, Barthélemy Saint-Hilaire s'ils n'ont rien dit, écrit, communiqué au public qui tende à incriminer ma conduite à l'occasion des évènements de juin.

Si par hasard ils répondent négativement, je me permettrai de faire appel à leur pensée intime et de leur demander s'ils ont pensé intérieurement que j'aie, d'une manière quelconque, trahi mon devoir à l'époque des journées de juin. (Très bien.)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Nous n'avons rien dit, rien communiqué aux journaux. Si nous eussions voulu recourir à la publicité, nous l'aurions fait au grand jour. Il ne s'agit pas ici d'un article de journal, il s'agit d'un débat entre le général et la commission exécutive.

Longtemps nous avons gardé le silence, longtemps nous sommes restés sous le poids de la calomnie. Nous avions cru devoir ce sacrifice à un gouvernement naissant et encore mal affermi. Nous nous sommes résignés à être méconnus un temps par nos contemporains (agitation) ; mais on nous provoque, nous répondrons. La République n'a probablement rien à perdre à ce débat. Dans tous les cas notre responsabilité est à couvert. Ce n'est point nous qui l'avons provoqué.

Nous avons gardé le silence le plus complet jusqu'à l'époque de l'enquête. Nous avons écrit l'histoire des derniers jours de la commission exécutive, il y a deux mois, au point de vue purement historique. Ce récit a été communiqué à huit personnes, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs amis du général Cavaignac. C'est à ce récit que nous demandons notre justification. Ce récit est froid, calme, et j'espère que ce caractère adoucira l'ardeur du débat.

L'orateur donne lecture de ce récit. Nous le résumons :

L'agitation était grande dans Paris. La commission exécutive prit une mesure grave. Elle déclara à l'Assemblée qu'elle ferait exécuter les lois de 1832 contre M. Louis Bonaparte. L'Assemblée ne voulut point prendre la responsabilité d'annuler le suffrage de trois départements. Dès ce jour, il y eut un dissentiment entre l'Assemblée et la commission, bien qu'il y eût accord sur les autres points, et, qu'elle eût reçu le même jour un vote de confiance, la commission pensa à se retirer.

Le lendemain matin, les membres de la commission exécutive, le maire de Paris, le préfet de police et les ministres se réunirent au Petit-Luxembourg. Le général Cavaignac combattit la retraite de la commission ; il insista très énergiquement sur ce point en protestant de son dévouement absolu. Son avis l'emporta, et la commission ne se retira pas.

Mais le bonapartisme n'était pas le danger le plus grave de la République. Les ateliers nationaux étaient toujours ouverts, et des chefs populaires annonçaient une insurrection pour le 14 juillet. Diverses circonstances avancèrent ce jour, et, dès le 20 juin, on se prépara à la lutte à la suite d'un vote de 3 millions pour les ateliers nationaux, vote qu'on avait annoncé devoir être le dernier.

Les ateliers nationaux auraient été l'objet constant de la sollicitude de l'administration. M. Garnier-Pagès avait cherché, en attendant qu'ils fussent dissous, à en changer l'organisation et à remplacer les chefs par des hommes choisis entre les ouvriers honnêtes. Le gouvernement avait aussi pris de nombreuses mesures militaires ; on avait mandé même des divisions de l'armée des Alpes. La commission voulait concentrer beaucoup de troupes aux environs de Paris pour conjurer la guerre civile. La commission provisoire se souvenait du 17 avril et de l'effet qu'avait produit la présence de la garde nationale aux abords de l'Hôtel-de-Ville.

Des ordres nombreux avaient été donnés. Mais le général Cavaignac, ministre de la guerre, semblait ne pas exécuter ces ordres avec toute la célérité désirable. Combien d'hommes armés furent amenés à Paris jusqu'au 20 juin, c'est ce que la commission exécutive ne put jamais savoir. Le général Cavaignac ne put jamais donner de renseignements officiels à cet égard. Les ordres de la commission avaient été mal exécutés, et l'avaient été à dessein, il est du moins permis de le croire.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la commission exécutive n'a rien négligé pour réduire et comprimer l'insurrection.

A l'époque des agitations des boulevards, on vit souvent les membres de la commission exécutive se rendre sur les lieux avec le maire de Paris. La garde mobile se disciplina. Un plan fut réglé en cas d'alarme avec le général Bedeau.

L'orateur entre dans quelques détails sur le commencement de l'insurrection de juin. Le bruit avait été répandu que les ouvriers envoyés dans les départements avaient été mal reçus. Le 22 juin les ouvriers de ces ateliers se présentaient au Luxembourg, demandant à parler à M. Marie. Celui ci les reçut avec une grande fermeté, et le mot esclave ayant été lancé par lui, ce mot fut colporté, envenimé, dénaturé, et produisit une profonde irritation. Une première réunion eut lieu sur la place du Panthéon, la commission fut avertie par la police. Elle envoya aussitôt des troupes sur les points les plus menacés, et notamment au Luxembourg. Deux régiments d'infanterie et un de cavalerie furent envoyés, et non pas deux bataillons, comme on l'a dit. J'en appelle à la déposition de M. Marie. D'autres troupes eurent ordre de se porter au Panthéon.

Dans la nuit, vers deux heures du matin, un dernier rapport de police arriva. Il constatait que les agitateurs s'étaient portés au faubourg Saint-Antoine pour soulever les ouvriers. Ordre fut donné d'envoyer des troupes sur la place du Panthéon pour empêcher les rassemblements. Cet ordre ne fut pas exécuté, bien que le ministre de la guerre eût été depuis mis en demeure de l'exécuter, et que l'avis lui en fût venu aussi de la préfecture de police. Rien ne fut fait. Le plan des insurgés était connu. La police avait donné des ordres pour empêcher les rassemblements. Sans l'organisation donnée à l'insurrection par les délégués des ouvriers, l'insurrection n'eût pas eu lieu, à cette époque du moins, si on les eût arrêtés ou simplement dispersés.

Ceci est d'autant plus vrai que rien n'avait été prévu pour cette époque. Il y avait de l'agitation depuis le 24 février, mais aucun plan n'était préparé pour ce jour-là. Les perturbateurs crurent le moment opportun, ils le saisirent ; mais il eût fallu très peu de chose pour les contenir.

Le conseil des ministres se réunit le matin. Le général Cavaignac fut interpellé sur l'inexécution des ordres donnés dans la nuit. Le général nia d'abord avoir reçu la lettre, plus tard il avoua l'avoir reçue ; mais il interpella à son tour le général Fouché, puis il lui imposa silence ; et peu après le général Fouché tombait en disgrâce.

Dans l'après-midi, on crut qu'il était encore possible de tout empêcher. M. Cavaignac et M. Emile Thomas soutinrent qu'il était trop tard. M. Recurt s'écria : C'est donc une bataille que vous voulez, c'est horrible. M. Ledru-Rollin fit remarquer avec tristesse que les barricades sont contagieuses et qu'il faut détruire les premières si l'on ne veut qu'il s'en élève sur tous les points. M. le général, au contraire, disait qu'il fallait laisser s'élever les barricades pour qu'on pût les attaquer avec des forces supérieures. MM. Garnier-Pagès, Arago, Pagnerre invoquaient leur expérience (Interruption) leur expérience des insurrections de 1832, 33, 35, pour soutenir le contraire ; mais l'avis du général Cavaignac l'emporta.

Le général Cavaignac avait aussi à faire peser son expérience. Ce jour-là le péril n'était pas imminent ; c'était une question de théorie plutôt que de pratique. Le matin du 23 juin, la même question se présenta. Il fallait agir. Fallait-il laisser faire les barricades, comme le voulait le général Cavaignac ? Fallait-il les empêcher, comme le voulait la commission ? Ce fut l'opinion du général Cavaignac qui l'emporta. Garnier-Pagès et Arago restèrent au Luxembourg, pour protéger la rive gauche.

Sur la rive gauche, des compagnies de ligne et de garde nationale réussirent à empêcher la construction de barricades. Certainement, si ce système eût été suivi dans tout Paris, si partout des compagnies de ligne et de garde nationale... (hilarité), il était facile de le faire ; si on eût eu les troupes que les prévisions de la commission avaient demandées, l'insurrection n'aurait pas eu lieu.

Dès le 20 mai, il avait été convenu que le commandement des troupes serait confié au ministre de la guerre. Le 27 mai, le général était investi ; on craignait que les ateliers nationaux, à la suite de la destitution de M. Emile Thomas, ne provoquassent des désordres.

M. Arago était allé de sa personne devant les barricades. Une dépêche fut envoyée au Luxembourg pour faire venir les troupes. Garnier-Pagès refusa. Une deuxième dépêche du général Cavaignac menaçait le colonel du conseil de guerre s'il n'obéissait pas. M. Garnier-Pagès n'insista plus ; les troupes partirent.

L'ordre du général Cavaignac concernait aussi la garde nationale, qui crut ne devoir pas obéir. M. Garnier-Pagès ordonna à la 11e légion de défendre la ligne de la rive gauche.

La garde nationale était pleine de résolution ; deux bataillons vinrent faire tête aux insurgés de la rue de la Harpe. (Ici l'orateur s'interrompt pour déclarer que s'il mentionne cette légion, la 11e, c'est que M. Garnier-Pagès en a dirigé les mouvements ; il rend hommage au zèle et au courage de toutes les autres légions). (Murmures.)

Cependant les membres de la commission exécutive, réunis à l'Assemblée nationale, s'étaient entendus avec le général Cavaignac pour que le rappel fût battu dans la banlieue. L'hôtel-de-ville réclamait toujours des troupes avec insistance. Il lui fut répondu qu'on avait demandé des régiments à la banlieue, et qu'aussitôt qu'ils seraient arrivés, on les dirigerait sur l'hôtel-de-ville. Mais aucune troupe n'y fut envoyée ce jour-là.

Dans ces circonstances, le général Cavaignac ne montra pas tout le sang-froid qu'on devait attendre de lui. (Interruption.)

Ce récit, je le répète, n'avait pas été fait pour être lu à la séance.

La commission exécutive avait pu s'habituer à ces agitations de la rue. Le général ne les comprenait pas aussi bien. Il quittait fréquemment l'hôtel de la présidence, et, quand il y rentrait, il était assailli par les réquisitions les plus pressantes, auxquelles il opposait toujours un imperturbable refus. (Agitation prolongée.)

Vers midi et demi par exemple, M. Bixio, qui devait être blessé si dangereusement, vint en courant demander que l'on envoyât en hâte 200 hommes dans la rue Saint-Jacques, où des enfants élevaient des barricades que personne n'empêchait. Il promettait avec cette faible troupe de balayer la rue Saint-Jacques et d'entretenir la liberté de cette importante voie de communication. M. Bixio était l'ami de collège du général (Interruption) ; il devait être écouté plutôt qu'un autre. Le général répondit comme il avait répondu jusqu'alors : Je ne veux pas disséminer et compromettre mes troupes. (Il fit bien.) M. Bixio insista, il éprouva un invincible refus, et il en résulta ce qui était arrivé ailleurs.

Vers cinq heures, M. Cavaignac alla visiter les barricades du faubourg du Temple ; il y resta jusqu'à près de huit heures. Pendant cette longue absence, la commission s'était distribué les rôles. Quelques uns s'étaient rendus dans les mairies, les autres montèrent à cheval et parcoururent les rues. Le général, que l'on envoya chercher sur plusieurs points, ne put être retrouvé. Il fallut forcément se passer de ses renseignements.

MM. Marie et Ledru-Rollin, aidés de M. B. Saint-Hilaire (on rit), firent pendant cinq heures face à toutes les demandes. Le général avait recommandé de ne pas donner d'ordres en son absence. Cette absence se prolongeant devint de plus en plus suspecte. Ceux qui se défendaient contre l'insurrection étaient fort mécontents et provoquaient d'affreuses défiances. Partout on demandait des troupes ; on en promettait, mais ces promesses restaient illusoires.

C'est le lendemain seulement, et dans l'après-midi, que la résistance fut organisée.

Il y avait dans la commission exécutive un membre qui, passant pour avoir des idées plus avancées que ses collègues, était l'objet des plus odieuses incriminations. On l'accusait d'empêcher la sortie des troupes, et ces méfiances exploitées par la malveillance exaspéraient la garde nationale, et lui soufflaient l'esprit de vengeance.

Ces rumeurs propagées par la peur devenaient de plus en plus menaçantes : on parlait de trahison. Cependant M. Ledru-Rollin, secondé de M. Marie et de M. Barthélemy de Saint-Hilaire, expédiait par le chemin de fer l'ordre de faire arriver les troupes et les gardes nationales des environs, Seine-et-Oise, la Somme, et deux autres départements, ce qui devait terminer la lutte.

Le général Cavaignac ne rentra qu'à huit heures. Le plan du général était le suivant : masser les troupes et les diriger ensuite en colonnes d'attaque contre les barricades : il n'était à Paris, ni en 1830, ni en 1832, ni en 1834, ni en 1839, il voulut faire la guerre à Paris comme il l'avait faite en Afrique. (Une voix : Il a bien fait ! — Rumeurs.)

Si la troupe de ligne se montrait, elle avait immédiatement avec elle la garde nationale, cent mille hommes au moins. Il n'y a personne, parmi ceux qui ont parcouru Paris le vendredi, qui n'affirme que quelques patrouilles de cent hommes auraient pu tout empêcher. Quand les barricades se sont élevées, se redoublant dans les rues, il faut les attaquer, les assiéger par la fusillade, la canonnade, la mine, la sape... On ne peut les emporter qu'en versant des torrents de sang.

On pourrait citer mille faits pour prouver que le vendredi il était facile de disperser les groupes. Des hommes élevaient une barricade, un escadron de dragons la dispersa facilement, sans effusion de sang... et aucune barricade n'a été élevée durant les quatre jours.

Le vendredi, à midi un quart, les deux barricades du faubourg Saint-Denis furent enlevées par deux bataillons de la garde nationale : elles n'ont pas été relevées depuis.

Le général Cavaignac n'appliqua son plan que très tard. Les distances dans Paris ne sont pas très considérables ; il était facile de concentrer les troupes bien plus tôt.

L'artillerie de Vincennes, mandée le vendredi au soir, n'arriva que le lendemain à onze heures. Ce retard n'est pas expliqué. On le comprend d'autant moins que, sur l'avis de M. Ledru-Rollin, le général Cavaignac avait fait partir deux régiments de cuirassiers pour protéger son artillerie.

Le combat continuait sur tous les points sans que la ligne eût paru.

Les soupçons devenaient alarmants. Le général Cavaignac étant peu connu à Paris, les doutes se portaient sur la commission exécutive ; et la garde nationale, exaspérée de cette indécision, menaçait de se porter à des violences extrêmes contre la commission exécutive.

A DROITE. C'est vrai ! (Agitation.)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Le général Cavaignac n'avait point de préoccupations de cet ordre. Il pouvait, d'après la tournure des évènements, espérer d'arriver au pouvoir.

Deux réunions s'étaient formées des membres de l'Assemblée nationale. Ces deux réunions, formées d'anciens républicains, au nombre de 250 à 300 représentants, et qui depuis se sont fondées dans les réunions du Palais-National, avaient acquis une grande importance. Cette réunion avait pour but avoué de soutenir la commission exécutive.

Les sentiments de la réunion du Palais-National n'étaient pas changés ; mais ses délégués avaient été changés. Ils demandaient le renvoi de plusieurs ministres et l'émission d'un papier-monnaie. Repoussés par la commission exécutive, ils s'adressèrent au général. Le général avait refusé leur ministère après la révolution, voulant, disait-il, se consacrer tout entier à notre colonie d'Afrique ; mais le 23 juin il changea d'avis. (Bruit.) Ce jour-là, M. Adelsward déclara au nom du général qu'il était prêt à prendre le pouvoir si la réunion l'appuyait. On entra alors en pourparlers, et les évènements pressèrent le résultat de ce complot parlementaire, (Réclamations, murmures.) de ces négociations parlementaire.

Dans les journées du 23, ceux qui voulaient le renversement de la commission la poursuivirent jusque dans l'hôtel de la présidence, où l'on voulait exiger d'elle une démission immédiate. Elle refusa et se rendit dans l'Assemblée nationale. M. Garnier-Pagès prit la parole et obtint l'assentiment de l'Assemblée ; mais les ennemis de la commission ne se reposèrent pas, et cette longue séance de nuit de l'Assemblée servit leurs projets.

Le général qui s'était déjà absenté dans la nuit, voulait retourner prendre du repos au ministère de la guerre. M. Ledru-Rollin s'y opposa. Les membres de la commission exécutive étaient aussi fatigués que lui, et cependant ils veillaient. (Murmures.)

Le général, interrogé sur la situation des troupes, répondit qu'il fallait attendre la réponse de M. Charras, et cette réponse n'arrivant pas, le général alla dormir habillé sur un canapé dans une pièce voisine. (Nouveaux murmures. C'est ridicule ! la clôture !)

Un officier arriva exaspéré, il voulut à tout prix parler au général, et ce fut avec grand'peine que M. Ledru-Rollin parvint à l'empêcher d'aller l'éveiller. Le général ne put donner aucun renseignement sur la position des troupes. Le général alla ensuite au ministère de la guerre, d'où il ne revint qu'à 8 heures.

A cette époque de l'année il fait jour de bonne heure. (Nouvelle interruption ironique.) Aucun ordre nouveau n'avait été donné, ceux qui voulaient renverser la commission exécutive profitaient de ces lenteurs, et disaient partout que le moyen d'en finir était de renverser la commission exécutive.

Le lendemain, samedi, à huit heures, ils revinrent à la charge. La commission refusa plus énergiquement. Si l'Assemblée nationale n'avait plus confiance, c'était à elle de rendre un décret. La commission ne devait pas abandonner son poste. M. [illegible] et M. Cavaignac [illegible] dans un cabinet. M. Pagnerre y entra aussi. Il [illegible] la conversation qui roulait sur les conditions du nouveau pouvoir. M. [illegible] survenu, répondit aux questions de M. [illegible], sur les [illegible] qu'il y aurait à faire ; il ne s'agit, en ce moment, que de [illegible] pays.

Après ces refus formels de la commission, M. [illegible]

Les membres de la commission, voyant que leur système n'avait pu être suivi, résolurent d'insister auprès du général pour que l'on attaquât résolument et d'ensemble.

Le général s'emportant, répondit : « Croyez-vous que je sois ici pour défendre vos Parisiens, vos boutiques, votre garde nationale? Je me rappelle 1830, je me rappelle février, et si l'une de mes compagnies mettait bas les armes, je me brûlerais la cervelle ; je ne résisterais pas à ce déshonneur. »

A DROITE. Très bien ! (Murmures sur plusieurs bancs. — Dans la tribune réservée à la garde nationale, nous remarquons une grande agitation, de la stupéfaction sur quelques figures.)

Quand on parla au général Cavaignac de la possibilité du triomphe de l'insurrection, il répondit : Si nous échouons, je me retirerai avec mon armée dans la plaine de Saint-Denis ou dans la plaine des Vertus, et là je livrerai bataille à l'ennemi. (Interruption. — A droite, très-bien !)

A l'Assemblée, les ennemis de la commission exécutive n'étaient pas inactifs : M. Pascal Duprat proposait l'état de siége.

M. PASCAL DUPRAT. Il répondra à toutes ces calomnies. (Bruit.)

M. B. SAINT-HILAIRE mentionne tranquillement cette interruption sur son manuscrit. (Agitation sur tous les bancs.)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Un décret rendu sur la proposition de M. Pascal Duprat, mit Paris en état de siége et confia le commandement au général Cavaignac. Aussitôt le général envoya à M. Lamoricière les renforts qu'il demandait, l'artillerie fut expédiée de Vincennes. Mais il fallut encore trois jours au général pour renverser les barricades qu'il avaient laissé élever. (Bruit.)

La commission exécutive résigna ses pouvoirs entre les mains de l'Assemblée nationale. On ne pouvait l'accuser de trahison, mais il en resta sur la commission exécutive des soupçons qui subsistent encore. Aussi ce récit que je viens de faire cinq mois après les évènements paraîtra pour beaucoup une révélation, et cependant ce n'est que l'exacte vérité. (Non ! non ! longue agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Bixio a la parole.

M. Bixio se dirige vers la tribune, M. Cavaignac s'y élance.

M. CAVAIGNAC. Avant de commencer ma réponse à l'extrait d'histoire que vous venez d'entendre, je demande s'il y a quelque fait nouveau que l'on veuille produire.

Je demande, à l'occasion de ce qui vient d'être dit, si ces messieurs ou d'autres ont l'intention de porter d'autres faits à la tribune, afin que ma réponse puisse être faite à la fois à toutes les accusations.

A DROITE. Très bien !

M. GARNIER PAGÈS. Je réponds à M. le général Cavaignac que les faits que nous avons énoncés sont les principaux ; mais je ne peux pas répondre qu'il ne survienne pas pendant la discussion de nouveaux faits, sur lesquels nous soyons appelés à donner des renseignements.

Nous ne pouvons, par conséquent, promettre de ne pas être entraînés par la discussion à parler d'autres faits.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC monte à la tribune.

M. GARNIER-PAGÈS parle de sa place. Il interpelle vivement M. le président.

Cet incident trouble quelques instants la séance. M. Garnier-Pagès se décide à renoncer à la parole.

M. CAVAIGNAC. Citoyens représentants, j'accepte sans autre discussion la réponse qui vient d'être faite. Si l'on dit autre chose j'y répondrai également.

Je n'ai pas à me porter comme accusateur de la commission exécutive. On a parlé de mon silence à cet effet comme une accusation. Il y a sans doute dans cette Assemblée des membres de la commission d'enquête qui se souviennent de la réponse que j'ai faite ; je le répète.

Si j'étais appelé à défendre les actes de la commission exécutive, je dirais que j'ai exécuté tous les ordres de la commission exécutive, et que, par conséquent, j'ai cru ces ordres de nature à assurer le succès.

Voilà ce que j'ai dit dans la seule circonstance officielle où j'aie eu à m'expliquer à cet égard. Je repousse donc non-seulement pour le présent, mais aussi pour le passé la situation où l'on veut me mettre en face de la commission.

Je dirai plus, si dans cette Assemblée il y a quelqu'un qui, dans des conversations particulières m'ait entendu accuser la commission exécutive, je le somme de produire ces paroles à la tribune.

Le débat n'est donc pas entre la commission exécutive et moi, il est entre MM. Garnier-Pagès, Duclerc, Pagnerre et Barthélemy Saint-Hilaire. (Très bien !)

Du morceau d'histoire qui vient de vous être lu j'extrais les faits qui me sont personnels. Ces faits sont au nombre de cinq :

1° Effectif de l'armée ;

2° Les lettres ou les ordres que j'ai reçus ;

3° Le plan de défense que j'avais conçu ;

4° L'artillerie demandée à Vincennes ;

5° Le complot parlementaire par suite duquel j'aurais été porté au pouvoir exécutif.

Le premier fait est relatif à l'effectif de l'armée.

L'Assemblée se rappelle que j'étais en Afrique lorsque l'on m'a fait venir pour me confier le portefeuille du ministère de la guerre. Une des premières questions dont je dus m'occuper, fut celle de l'effectif de l'armée à Paris : la commission exécutive, avec laquelle j'étais parfaitement d'accord, avait fixé cet effectif à 20 000 hommes. Plus tard, les moyens de casernement ayant été augmentés dans la capitale, le chiffre de l'effectif de l'armée fut élevé, et la garnison de Paris fut portée à 25 000 hommes.

Plus tard, il fut décidé qu'une division de l'armée des Alpes serait appelée aux environs de Paris. J'ajoute qu'il est très vrai que journellement M. de Lamartine me demandait toujours : « Les troupes arrivent-elles? » Je lui faisais part pour réponse des ordres que j'avais donnés.

Messieurs, de ce que je viens de dire, il résulte que la volonté de la commission exécutive était de maintenir à Paris 44 à 45 000 hommes. Avec la division de l'armée des Alpes, c'était un total de 45 000 hommes. M. Barthélemy Saint-Hilaire a fait entendre qu'il entrait dans mon système l'intention de ne pas réunir de troupes.

M. Saint-Hilaire et ses amis me regardent ou comme un ministre de la guerre inepte ou fort peu disciplinable, ou comme un ambitieux qui a désobéi dans le but de réaliser des plans et des projets criminels... Eh bien ! je me pose en ce moment devant la première des suppositions... Je n'ai à défendre que ma capacité ou ma soumission... C'est une question d'amour-propre ou de caractère... Je puis la discuter en avocat... Mais devant l'autre supposition... Ah ! c'est différent, c'est une question d'honneur... mon honneur y est intéressé. Quand la réponse de l'avocat aura été complète, ce sera le tour de la réponse du soldat, et celle-là aussi sera complète. (Triple salve d'applaudissements.)

Le général entre ici dans quelques détails sur les soins qu'il a donnés au casernement des troupes, afin de faire place aux nouveaux corps qu'il appelait. Mon honorable ami, le général Bedeau, a partagé ces soins avec moi, et il sait avec quel empressement je m'en suis occupé.

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU. Je demande la permission de vous dire que ce que vous dites est parfaitement exact.

Je me suis fait donner par le ministre de la guerre l'extrait des ordres que j'ai donnés. Je mets cet extrait sous les yeux de l'Assemblée.

M. le général donne lecture de cette pièce qui, dit-il, est prise aux archives du ministère de la guerre, et qu'on reproduira à ceux qui pourraient douter de son authenticité.

Ces détails de mouvement de troupes durent très longtemps.

M. CAVAIGNAC. J'ai établi que je n'ai rien négligé de ce qu'il fallait pour accroître le nombre des troupes à Paris et dans ses environs, et en vérité, je ne comprends pas comment on peut élever le moindre doute sur le nombre. Il suffit d'interroger les rapports déposés au ministère de la guerre, à la manutention des vivres. En consultant les états de distribution, on saurait, à n'en pas douter, qu'il y avait 25 000 hommes à Paris, tandis que 29 000 attendaient entre Paris et Saint-Germain.

Et que dit-on cependant? Je refusais de rendre compte au gouvernement de tout ce que je faisais et de l'exécution des ordres reçus !

J'arrive à la lettre qui m'a été écrite dans la nuit du 22 au 23, par M. Barthélemy...

Que s'est-il passé relativement à cette lettre? Pendant que j'étais ministre de la guerre, il n'est jamais arrivé qu'un reproche sérieux m'ait été adressé sur un retard apporté à l'exécution des ordres, quels qu'ils soient. Il est vrai que j'avais beaucoup de service à régler, et que je me suis plaint quelquefois de l'exagération de quelques inquiétudes qui entraînaient de trop fréquents déplacements de troupes.

Voilà ce qui avait précédé la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Dans la journée du 22, on avait demandé un bataillon pour le Luxembourg et deux escadrons de cavalerie. Il y avait déjà pour la garde du Luxembourg un bataillon d'infanterie de ligne et un bataillon de garde mobile.

Le bataillon demandé fut donné ; mais ce ne fut pas tout. Le 22 au soir, à onze heures, M. Marie envoya un ordre où, en parlant du projet des insurgés de se réunir le lendemain sur la place du Panthéon, pour marcher de là sur le Luxembourg, il demandait un régiment d'infanterie et deux escadrons de cavalerie. Qu'on me permette une observation.

Il se peut que M. Marie ait employé le mot régiment pour le mot bataillon. J'ai pu le croire. J'ai là, du reste, sa lettre, que je produirai, si l'on doute de son authenticité. (Exclamations nombreuses.) Ecoutez donc, messieurs, l'homme qui est accusé d'avoir fait par ambition couler des flots de sang, ne pourrait-il aussi... (Nouvelle interruption.)

Pardon... Je me suis défendu jusqu'à présent avec un calme absolu... Je n'achèverai donc pas la phrase commencée... Je dirai seulement qu'il vaut mieux être faussaire qu'assassin. (Mouvement.)

L'ordre n'en fut pas moins exécuté. Ainsi, indépendamment de la force journalière qui défendait le Luxembourg, j'envoyai à minuit deux bataillons et deux escadrons de dragons, ce qui portait à cinq bataillons et à deux escadrons les troupes massées sur ce point.

Maintenant, nous arrivons à deux heures et demie, le moment où M. Barthélemy Saint-Hilaire entre en scène. — Il m'écrit la lettre suivante, et, remarquez-le, messieurs, ce n'est pas moi qui ai fait la recherche de toutes ces pièces ; c'est le ministre de la guerre qui a fait fouiller les bureaux, où toutes ces pièces ont été retrouvées. Voici cette lettre :

« Citoyen ministre, les rapports que je reçois attestent que les rassemblements se sont séparés et se sont donné rendez-vous à 6 heures, place du Panthéon, et je pense qu'il serait convenable d'envoyer sur ce point deux bataillons et deux escadrons. Je ne sais quels ordres vous ont été transmis par la commission exécutive. »

Ainsi quand Saint-Hilaire écrivit sa lettre, il ignorait ce que la commission exécutive avait fait ; il m'écrivait en son nom propre. Ce fut pour moi le même ordre que celui que M. Marie m'avait adressé en vue d'un même danger. La première lettre, signée d'un membre de la commission exécutive et ayant tout le caractère officiel, tandis que l'autre n'était qu'officieuse, reçut son exécution. Avec cette addition de troupes, la garnison du Luxembourg, était suffisante, et j'ajouterai que si les troupes n'avaient pas été envoyées au Panthéon, c'est que la commission ne l'avait pas jugé à propos.

Je ne dirai rien de plus sur la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire. S'il a autre chose à dire, je lui répondrai. Je répéterai seulement que lorsque j'ai reçu sa lettre, l'ordre que m'avait donné M. Marie antérieurement était exécuté, et que j'ai cru dès lors n'avoir plus rien à faire.

J'arrive maintenant au système de défense suivi par moi.

Si ce système avait été le fruit improvisé de ma pensée le 23 au matin, on pourrait m'en faire un crime ; mais si ce système avait été d'avance exposé à la commission, est-ce que l'on peut me le reprocher? Ce système a été trouvé bon ou mauvais. S'il a été trouvé bon, j'ai pu le suivre ; si la commission l'a trouvé mauvais, pourquoi me l'a-t-elle laissé exécuter? (Mouvement.)

Je ne sais pas si la commission l'avait trouvé mauvais ; mais, je le répète, s'il en eût été ainsi, elle m'eût défendu de le suivre.

Un mot maintenant sur une autre question, celle de l'unité du commandement. J'ai pu, dans le sein de la commission, m'expliquer à ce sujet avec une vivacité soldatesque peut-être, mais je ne veux pas qu'on vienne me cracher à la figure et m'arracher mes épaulettes, parce que des ordres auront été donnés par d'autres que par moi, quand la responsabilité doit peser sur moi seul.

Je sais bien que les hommes de la police ont l'habitude de considérer l'émeute dans les rues comme une lutte sans importance ; mais ce n'était pas ainsi que se présentait l'émeute du mois de juin, car on avait prononcé le mot de bataille. (Oui ! oui !)

Je ne voulais pas engager la bataille sans être entièrement libre de la manière dont je l'engagerais ; j'en appelle ici au souvenir de M. le général Lamoricière, de M. le général Bedeau ; je les ai appelés dans mon cabinet, je leur ai fait part de mon plan, et ils l'ont approuvé : il n'y a pas eu de discussion entre nous.

Je suis arrivé au 23 juin étant d'accord sur la manière de commander et de combattre, non pas seulement avec la commission, mais avec les officiers généraux qui devaient me prêter leur concours.

Je ne crois pas devoir entrer dans des détails techniques ; je dirai seulement que j'avais donné l'ordre de ne pas disperser les troupes ; il est arrivé que malgré mes ordres, une troupe a été envoyée isolément à la place ci-devant Royale, et dont j'ignore le nom actuel...

QUELQUES VOIX. La place des Vosges !

M. CAVAIGNAC. Et que cette troupe a été désarmée. C'est ce qui arrivera toutes les fois qu'on enverra isolément des troupes dans une ville en insurrection, et que ces troupes devront nécessairement être désarmées par les révoltés.

On a cité les rapports des commissaires de police qui constataient que partout les barricades s'élevaient à la fois ; il était donc impossible d'envoyer des troupes partout à la fois.

M. Barthélemy St Hilaire a dit que les barricades de la porte Saint-Denis avaient été enlevées et n'avaient pas été reconstruites. A cela je réponds que la porte Saint-Denis était le quartier-général de M. le général de Lamoricière, et que dès lors il ne pouvait y avoir de barricades en cet endroit. (C'est vrai !)

M. Barthélemy St Hilaire a parlé de la plaine des Vertus...

QUELQUES VOIX. Et de la plaine Saint-Denis.

M. CAVAIGNAC. Il était de mon devoir, comme militaire, d'aller au devant de toutes les suppositions. On a pu me dire, car il y avait des gens qui avaient peur : « Mais si l'émeute était maîtresse de Paris, que feriez-vous? » Et alors j'ai dû répondre : « Si ce malheur arrivait, je me retirerais avec l'Assemblée nationale aux portes de Paris, et là nous attendrions que l'armée et les gardes nationales fussent arrivées pour livrer une bataille décisive à l'émeute. » (Très bien !)

On a parlé de la manière dont le combat avait été engagé ; je réponds que j'ai fait ici comme j'ai fait quelquefois en Afrique. J'avais fait prendre à chaque soldat pour quatre jours de vivres, car il fallait tout prévoir ; mais je n'ai pas voulu continuer le combat pendant la nuit. On m'a reproché d'avoir dormi pendant la nuit. Eh ! mon Dieu, oui, je l'avoue, j'ai dormi, j'en avais besoin. (On rit.)

On a dit aussi que je n'avais pas voulu combattre, et que la bataille ne s'était engagée que le 24 juin, à midi. Eh bien, j'ai fait faire le relevé des hommes tués et blessés pendant la journée du 23 juin : il y a eu 33 tués et 462 blessés, en tout, 495 ; je crois même que, parmi ces blessés, se trouvait le général Bedeau. Dans les autres journées, il y a eu 613 hommes, tant tués que blessés, c'est-à-dire que, le premier jour de la lutte, le nombre des tués et blessés a été environ des 3/5e du nombre total.

On a dit que, dans la journée du 23, j'avais disparu une partie de la journée ; je vais faire connaître ce que j'ai fait. D'abord, j'avais prévenu la commission exécutive de ce que j'allais faire ; j'allais mener au général de Lamoricière une partie des renforts qui lui étaient destinés, il était occupé dans le faubourg Saint-Denis, et je savais que des barricades importantes s'élevaient dans le faubourg Saint-Martin.

Je voulais le dégager et enlever les barricades du faubourg du Temple ; il y avait dans ce faubourg une barricade tellement forte qu'après y avoir engagé successivement les sept bataillons que j'avais emmenés avec moi, il m'a fallu demander à mon tour des renforts au général de Lamoricière.

Tout cela prouve du moins que l'on s'est battu dans la journée du 23 juin. Malheureusement, tout cela a tenu beaucoup plus de temps que je croyais, cela a duré trois heures ; et il y a eu malheureusement beaucoup de sang répandu.

Si mon absence n'eût pas eu un motif aussi légitime, est ce que lorsque je me suis représenté devant la commission exécutive, on ne m'aurait pas adressé des reproches? et cependant aucun reproche ne m'a été fait, car aucun reproche ne pouvait m'être fait.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a dit que j'étais allé au ministère de la guerre ; il me fallait bien prendre des mesures pour le lendemain ; je suis allé ce soir-là à l'Hôtel-de-Ville et à la rue Saint-Jacques ; il me fallait pourvoir au remplacement du général Bedeau, qui avait été blessé.

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU demande à compléter le récit de M. Cavaignac. Il dit que le général Cavaignac est venu le soir à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, et qu'il lui a demandé des détails sur les opérations de la journée ; à la suite de ces détails, il a installé M. Duvivier en remplacement du général Bedeau.

M. CAVAIGNAC. En quittant l'Hôtel-de-Ville, je suis allé à la rue de la Harpe, où j'ai trouvé le général Damesme... Malheureusement il n'est pas là pour confirmer la vérité de mes paroles...

VOIX DIVERSES. C'est inutile ! c'est inutile !

M. CAVAIGNAC. Je ne dirai rien de plus sur la question de la lutte. J'arrive à la question relative au temps qu'a mis le convoi d'artillerie de Vincennes pour venir à Paris. Eh ! mon Dieu, je ne veux pas faire de plaisanteries sur un sujet aussi grave ; je conçois qu'on dise qu'il ne faut pas beaucoup de temps pour aller à Vincennes en cabriolet par la barrière du Trône ; mais on n'y est allé ni en cabriolet, ni par la barrière du Trône.

Je ne pensais pas, quand cette funeste lutte commençait, qu'il faudrait y brûler deux millions cent mille cartouches. (Mouvement prolongé.) Je croyais qu'avec 300 000 cartouches on aurait des munitions suffisantes. Il n'y a pas de magasin à poudre à Paris ; il faut tirer les provisions de Vincennes, et comme à chaque instant on me demandait des munitions, il m'a fallu en envoyer chercher à Vincennes ; j'avais envoyé le colonel Martinpré avec un régiment de cuirassiers ; je lui avais ordonné de faire un grand détour et d'éviter de se trouver pris entre des barricades. Malheureusement il avait 32 barricades à traverser, et malheureusement encore M. le colonel Martinpré s'est laissé prendre, pendant la nuit entre deux barricades, dont il n'a pu se tirer qu'au jour.

Le premier convoi qui a été chercher des munitions à Vincennes a pris par la barrière de Clichy ; arrivée à la barrière Poissonnière, la colonne trouva la route interceptée et fut obligée de gagner le chemin de ronde qui longe les fortifications, en évitant d'engager aucune lutte, afin de ne pas perdre de temps. En revenant, la colonne fut obligée de s'éloigner encore davantage et de tourner la butte Montmartre. Elle avait parcouru à l'aller et retour 39 kilomètres, ce qui était déjà beaucoup pour des troupes fatiguées, et qui avaient déjà combattu le 23 juin.

Deux autres convois ont été ensuite envoyés de Vincennes et ont également été obligés de faire les mêmes détours. Le colonel Martinpré a marché pendant trois jours et trois nuits ; il ne dormait pas comme moi, celui-là ! (Rire général.)

Je disais à mes adversaires que je préférais supposer qu'il y avait entre eux et moi une fausse appréciation des faits. Je crois que maintenant cette supposition serait difficile à admettre. J'arrive en effet à tous les moyens que j'ai employés pour arriver au pouvoir. (Mouvement d'attention.)

J'arrive à ce que j'ai fait pour parvenir au pouvoir, que selon vous, j'ai acheté avec le sang versé des citoyens de Paris. Voyons d'abord ce qui précéda les journées de juin. Quand j'arrivai ici, plusieurs de nos collègues, sortis de toutes les réunions politiques qui partagent cette Assemblée vinrent me dire qu'ils me verraient avec satisfaction remplacer la commission exécutive.

Je leur fis à tous la même réponse, mais je puis le dire, si l'on fit auprès de moi des démarches officieuses, il n'y en eut point d'officielles avant le 22 juin. Quand je fus consulté sur la démission que la commission exécutive voulait donner, je combattis ce projet au nom de sa propre dignité ; je lui dis ce qu'elle dit elle-même maintenant, que ce n'est pas au moment du danger que des hommes de cœur se retirent.

Plusieurs des amis, il est vrai, sont venus me trouver le 22 juin. J'ai eu beaucoup de peine à me rappeler leurs noms, car j'ai très mauvaise mémoire, et si eux-mêmes ne m'avaient pas aidé à rappeler leurs noms, je n'eusse pu y parvenir... Maintenant, je sais que c'était MM. Ducoux, Landrio, Laprade. Ces messieurs me dirent : Dans le cas où la commission quitterait le pouvoir, seriez vous disposé à la remplacer? Je répondis : Je n'entrerai dans aucune commission exécutive ; je ne puis comprendre comment cinq hommes, quelque bien intentionnés qu'ils soient, peuvent consentir à accepter une position semblable. Mais si l'Assemblée veut bien penser à moi, je puis bien vous assurer que je n'ai aucun engagement avec la commission exécutive. Et ces paroles s'expliquent ainsi dans un conseil de gouvernement. La commission avait demandé que dans le cas où la commission se retirerait, les ministres se retireraient avec elle, et refuseraient de s'associer à une nouvelle combinaison. Je combattis cette proposition, et je déclarai qu'en ce qui me concernait, je ne prendrais aucun engagement semblable à ce que l'on me demandait. J'ajoutai que je conseillais à la commission exécutive de ne pas se retirer, mais que j'étais bien décidé à ne pas faire ce qu'elle demandait.

M. le général Cavaignac arrive à la visite qui lui fut faite par M. Adelsward ; il explique que cette visite fut faite par ce représentant en son nom propre, et sans rien qui lui donnât le caractère d'une démarche politique.

Je demande permission à l'Assemblée de lui donner lecture de quelques parties d'une lettre adressé par M. Adelsward à l'un de nos collègues ; et que celui-ci m'a remise, si toutefois ce dernier y consent.

M. CHAMBOLLE. Très volontiers.

M. CAVAIGNAC. Voici ce que dit cette lettre :

« J'aurais vivement désiré me trouver à la séance de samedi pour rendre au général Cavaignac le témoignage qui lui est dû, mais sa position est trop nette et trop franche pour qu'il ait rien à craindre des attaques dirigées contre lui ; je regrette toutefois de ne pouvoir quitter ma famille en ce moment, etc. »

Je croyais que toute ma vie me défendrait suffisamment du reproche d'avoir trempé dans un complot parlementaire pour arriver au pouvoir. Je n'ai pas cherché ce débat pour me donner le plaisir facile de me répondre : je dis que c'est facile quand la majorité est là qui répond pour vous.

Dans tout le cours de cette discussion, on a vu que j'ai su mettre de côté tous ces sentiments que l'on a éveillé si facilement en moi. Ce n'est pas un plaidoyer que j'ai voulu faire, ce sont seulement des faits que j'ai voulu rétablir.

Ce qui existe entre nous, ce n'est pas un simple débat, c'est une question d'honneur. Eh bien, je le répète, je vous demande si vous avez encore des faits à faire connaître ; venez à cette tribune, je vous répondrai ; il faudra bien savoir pourquoi cet ambitieux a manqué à ses devoirs ; ce ne sera pas alors l'avocat qui viendra parler à cette tribune, ce sera l'accusé, et vous l'entendrez. (Marques d'approbation. — MM. les représentants quittent tumultueusement leurs places.)

M. LE PRÉSIDENT. La séance est suspendue et sera reprise à 7 heures 1/2. (Réclamations diverses.)

UN MEMBRE. Il faut consulter l'Assemblée, le président n'a pas le droit de fixer l'ordre de la discussion.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien ! je vais consulter l'Assemblée ; j'invite MM. les représentants à reprendre leurs places.

Malgré cette invitation, l'agitation qui règne dans la salle est extrême, MM. les représentants réunis en groupes dans les diverses parties de la salle, se livrent à des conversations animées et bruyantes.

M. LE PRÉSIDENT. On demande que les explications soient renvoyées à lundi.

DE TOUTES PARTS. Non ! non !

M. LE PRÉSIDENT. J'avais proposé de suspendre la séance jusqu'à 7 heures 1/2. De vives réclamations s'étant élevées, je dois consulter l'Assemblée. (Oui ! oui !)

Le renvoi à ce soir est mis aux voix. L'épreuve est douteuse.

M. CAVAIGNAC paraît à la tribune.

VOIX DIVERSES. La contre-épreuve ! la contre-épreuve !

M. CAVAIGNAC. Je demande à dire quelques mots, quoique ce soit contre l'usage de parler entre deux épreuves. (Parlez ! parlez !)

Quelques membres ont demandé que la discussion soit renvoyée à lundi (Non ! non !) ; d'autres ont demandé que la séance soit suspendue

jusqu'à huit heures. L'Assemblée comprendra le motif qui me fait agir. Je la supplie de faire un effort et de continuer immédiatement la discussion. (Oui ! oui ! — Non ! non !)

La continuation de la discussion est mise aux voix et prononcée.

M. BIXIO demande la parole pour un fait personnel.

Je ne veux pas, dit-il, prolonger le débat, mais un nom a été prononcé par M. Barthélemy Saint-Hilaire, et je demande à dire quelques mots. Je serai bref.

Le 23 juin, il y eut un dissentiment entre M. de Lamartine et le général Cavaignac sur la manière dont l'attaque devait être commencée. (Bruits divers.) Il est dans ma conviction que jamais le général Cavaignac n'a eu l'intention de se frayer un passage sanglant pour arriver au pouvoir, je crois qu'au mois de juin il a sauvé la République. (Très bien !)

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Garnier-Pagès.

M. CAVAIGNAC. Au moment où l'un de mes adversaires va prendre la parole, je m'aperçois qu'un grand nombre de membres sont absents ; je viens donc demander à l'Assemblée de renvoyer cette discussion à ce soir. (Non ! non !)

M. GARNIER-PAGÈS. Je suis aussi pressé que qui que ce soit de terminer ce débat ; mais j'ai des explications à donner, et comme ces explications peuvent être un peu longues, je prie l'Assemblée de suspendre la séance pour une heure au moins. (Oui ! oui !)

La séance est suspendue à six heures un quart pour être reprise à huit heures.

Séance du soir.

A 8 heures un quart, M. le président monte au fauteuil.

M. B. SAINT-HILAIRE. Si je monte à la tribune en place de mon ami Garnier-Pagès, c'est qu'attaqué plus spécialement par le général Cavaignac, c'est à moi qu'il convient de faire une première réponse. C'est à moi qu'il appartient de dire quelle a été l'intention du récit que vous avez entendu.

Le général Cavaignac avait eu connaissance de ce récit.

VOIX DIVERSES. Oui, hier.

M. B. SAINT-HILAIRE. Les amis du général, qui l'ont entendu, m'ont demandé, comme M. Cavaignac, si ce récit contenait la pensée que le général avait trahi ses devoirs, je n'ai pas hésité à dire, comme je n'hésite pas à le répéter à cette tribune, que jamais ma pensée n'avait été telle. (Ah! ah! ah! Longue agitation.)

M. TASCHEREAU. C'est une rétractation alors.

M. B. SAINT-HILAIRE. Non, ce n'est pas une rétractation ; mon langage a toujours été ce qu'il est, c'est une confirmation. (Rumeurs.) Si notre pensée à nous quatre, que le général a interpellés, eût été qu'une trahison avait été commise, je demande à l'Assemblée s'il n'eût pas été de notre devoir de citoyens d'en venir faire part à l'Assemblée spontanément. (Nouvelle interruption.)

Ce récit a un caractère que j'ai indiqué, il a un caractère historique. (Violentes rumeurs.)

Dans ce récit, ce que nous avons voulu prouver, c'est que des fautes avaient été commises pendant l'insurrection de juin ; la responsabilité de ces fautes est retombée tout entière sur le gouvernement provisoire. Je crois l'avoir prouvé. Les faits que je rapporte ne m'appartiennent pas, vous pouvez les retrouver...

A GAUCHE. Dans la *Presse*. (Hilarité prolongée.)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Les faits que j'ai rapportés sont connus. Qu'on interroge le rapport de la commission d'enquête.

Je demande si M. de Lamartine n'a pas déclaré qu'il avait été étonné du peu de troupes qu'il y avait à Paris. C'est d'ailleurs un fait notoire. 30 000 hommes étaient présents à Paris. Pour le bien savoir, il faudrait recourir aux matricules du ministère de l'intérieur. (Bruit.)

J'arrive à la lettre qui a été écrite au général dans la nuit du jeudi au vendredi, et à laquelle le général n'a pas cru devoir obtempérer. Cette lettre émanait du gouvernement provisoire. (Bruit.)

VOIX NOMBREUSES. Mais non ! mais non ! Elle venait de vous.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Je pourrais mentionner beaucoup d'autres faits. (Nouveaux bruits.) On excuse la commission exécutive des fautes commises en juin, nous avons voulu la défendre. Le général a choisi un terrain tout-à-fait personnel. Là n'est pas la question, elle est entre le général et la commission exécutive. (Rumeurs.)

M. CAVAIGNAC. M. Barthélemy Saint-Hilaire se plaint, comme beaucoup d'autres personnes, que je n'envoyais pas de troupes sur les points où ils m'en demandaient. Si j'avais écouté toutes ces demandes, il m'aurait fallu disposer de 300 bataillons.

Maintenant, en ce qui tient à la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire, il me semble qu'il m'a bien mal compris s'il a dit que je n'avais pas voulu exécuter un ordre du gouvernement provisoire parce que c'était lui qui me l'envoyait. Il s'est étrangement trompé. Je venais de quitter M. Marie, qui m'avait donné un ordre tout-à-fait semblable qui avait été exécuté ; j'ai donc cru que cet ordre faisait un double emploi. A la vérité, M. Barthélemy Saint-Hilaire sait bien lui-même que j'ai toujours exécuté ses ordres, ainsi que ceux qui m'arrivaient par M. Pagnerre, comme s'ils eussent émané du gouvernement provisoire tout entier. Je n'ai pas exécuté cet ordre parce qu'il faisait double emploi, comme M. Barthélemy Saint-Hilaire m'en prévenait lui-même. (Très bien !)

J'en viens à la position de la question telle que vient de la définir M. Barthélemy Saint-Hilaire, que je n'ai pas été un homme à calculer ce que j'ai fait par ambition. Mais alors son expression a dépassé sa pensée. Dans votre récit, vous me suivez heure par heure, et vous me suivez jusqu'au moment où je devais profiter de ce complot dont il a été parlé ! (Adhésion.)

C'est alors seulement que j'aurais été chef du pouvoir exécutif, que j'aurais fini par attaquer l'insurrection corps à corps. Je ne vous connais pas, je vous ai à peine parlé trois ou quatre fois en ma vie, je puis croire que vous avez été froissé dans vos espérances, mais je ne puis croire que vous ayez de sang froid inventé ce que vous avez raconté, la quasi rétractation que vous venez de faire ne saurait suffire ; j'attendrai donc de nouvelles explications. (Très bien ! Agitation prolongée.)

M. GARNIER-PAGÈS. La position dans laquelle nous nous trouvons est bien négative. (Ah ! ah ! Interruption.) Il y a dans cette Assemblée un parti pris d'interrompre. (Bruit.) On ne nous laisse pas le temps d'avoir notre pensée. Dans les assemblées de la monarchie, quand nous parlions, nous de l'extrême gauche, on nous interrompait ; c'étaient les séides de M. Guizot. Aujourd'hui on nous interrompt de la même manière.

UNE VOIX. Ce sont les 45 centimes. (Bruit.)

M. GARNIER-PAGÈS. Et cependant, si quelqu'un a le droit d'être écouté par cette Assemblée, ce sont ceux qui ont été calomniés ; et qui ont attendu cinq mois pour se défendre ! Et lorsqu'on nous provoque, lorsqu'on nous dit que c'est en soldat que l'on veut nous traiter... (Très bien ! très bien !... Interruption.)

Est-ce que vous croyez que ce n'est pas avec une profonde douleur que nous sommes à cette tribune ? que nous rappelons ces funestes événements de juin ? Eh bien ! qu'est-on venu nous dire ? Il y a chez vous des rancunes, des ambitions mécontentes. M. Barthélemy Saint-Hilaire remplissait près de nous des fonctions officieuses. Eh bien ! vous lui avez offert le portefeuille de l'instruction publique, et il a refusé. Et à moi, que m'avez-vous offert, M. Marie, en votre nom ? Vous m'aviez offert... (Interruption. Ce n'est pas la question.)

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur est parfaitement dans la question.

M. GARNIER-PAGÈS. Et l'on dit que nous agissons ou par rancune ou par ambition ! De l'ambition à nous ! N'avons-nous pas été placés par le peuple à la tête du pays ! Et lorsque, à l'Hôtel-de-Ville, nous avions à recevoir et à modérer le peuple, est-ce que ce n'était pas la patrie commune que nous défendions alors ? L'avons-nous fait avec courage, avec abnégation ? Il fallait empêcher le drapeau rouge d'être le drapeau de la France !

UNE VOIX. Très bien ! (Bruit.)

Nous étions séparés d'opinion avec M. Ledru-Rollin ; mais il était avec nous pour le drapeau tricolore, parce que ce drapeau avait fait la gloire de la France. (Au fait ! — Bruit.)

Ces paroles étaient indispensables pour répondre à cette question d'ambition déçue. Vous prétendez circonscrire le terrain du débat, vous voulez nous traîner à votre fantaisie. Eh bien ! non monsieur, nous ne l'acceptons pas. (Interruption.)

Vous avez en juin fait couler le sang du peuple français, vous avez fait des fautes, des fautes grossières, et cette appréciation n'est pas la nôtre, c'était celle du peuple entier, c'était celle de l'Assemblée nationale.

TONNERRE DE VOIX. Non ! non !

M. GARNIER-PAGÈS. Vous dites que des fautes n'ont pas été commises ; vous parliez autrement lorsque vous croyiez que la commission exécutive avait commise ces fautes. Il est un fait que vous ne démentirez pas ; à cette époque la garde nationale criait à la trahison. (C'est vrai ! c'est vrai !) Est-ce que nous n'avons pas vu la garde nationale aller elle-même, de la place des Vosges à celle du Carousel ?

La garde nationale demandait des troupes ; elle ne comprenait pas ce système qu'on vient de lui expliquer tout-à-l'heure. (Bruit.)

Si la garde nationale s'est trompée, il nous est bien permis à nous de dire que nous croyons qu'elle ne s'est pas trompée. C'est aussi l'avis de M. Lamartine, que je somme de venir ici expliquer les faits. J'en appelle à mon honorable collègue M. Arago. Il faut, comme le dit M. Ledru-Rollin que la vérité soit connue toute entière.

Ce n'est pas nous représentants qu'il vous prend plaisir de mettre en cause, ce n'est pas de nous qu'il est question, le débat est plus haut, messieurs, qu'entre vous et nous. Il est à la hauteur de la justice, de la morale !

UNE VOIX DE LA DROITE. Vous ne parlez pas de la République !

M. GARNIER-PAGÈS. Ah ! je ne parle pas de la République !... D'abord, je voudrais savoir qui m'adresse cette question... Eh ! mon Dieu ! je ne sais pas ce qui peut arriver ; mais si une ambition coupable, désastreuse, tentait de renverser la République, eh bien, moi, moi... j'irais à l'Hôtel-de-Ville ! (Très bien !)

Si nous ne sommes pas positivement de votre candidature, est-ce que nous n'avons pas le droit de le dire. (Bruit prolongé.) S'il m'est permis, en cette circonstance solennelle, de citer deux noms, le nom de Garnier Pagès, mon frère, le nom du vôtre, Godefroy Cavaignac, à qui nous devons le peu que nous sommes (Très bien ! très bien, à gauche. — Longue interruption.) ; eh bien ! votre frère et le mien s'aimaient et s'estimaient ; que s'est-il donc passé depuis lors, que nous nous rencontrions dans des camps opposés ? Il s'est passé une chose que je vous reproche et que je vais vous dire. (Interruption.) Dans les fatales journées de juin, quand on attaquait la commission exécutive, quand on nous accusait dans les mairies, dans cette Assemblée, est-ce que je ne suis pas venu ici, moi, vous couvrir de notre responsabilité, de notre nom ? Quand la garde nationale nous accusait de ne pas la soutenir, que s'est-il passé ? Nous sommes venus vous couvrir. Et vous, êtes-vous venu couvrir la commission exécutive, dont vous étiez le ministre et l'agent ? Vous restiez immobile et muet.

VOIX À GAUCHE. C'est vrai ! (Interruptions.)

Il y a un reproche plus grave encore que je vous adresse, c'est le reproche d'ingratitude. (Rumeurs.) Il y a des faits que vous avez passés sous silence. Deux jours avant, mes honorables collègues voulaient se retirer. Quatre jours après les paroles que vous avez entendues, aux premières ouvertures qui vous sont faites, vous que nous avions avions nommé général de division, gouverneur d'Algérie, ministre de la guerre. (Explosion de cris. — Murmures.)

Nous avons été dans des conditions plus difficiles quand c'était le peuple qui se levait et que nous nous mettions entre la société et lui, et vous croyez que vos murmures m'effraieront ? (Sensation.)

Dans cette Assemblée, chacun pourrait demander notre destitution. Au sein de la commission, tous les jours, nous nous demandions si nous ne nous démettrions pas, nous ne tenions donc pas au pouvoir ? Mais, à la première ouverture, le ministre l'accepte...

On est allé, en votre nom, pendant que vous étiez d'accord avec le Palais-National...

VOIX NOMBREUSES. Ce n'est pas vrai !

GARNIER-PAGÈS. Cette interruption me fait plaisir. Je ne comprenais pas qu'une réunion fondée pour défendre la commission exécutive...

SUR TOUS LES BANCS. Pour défendre la République ! (Interruption prolongée.)

Je reviens à mon point de départ. Vous, ministre de la commission exécutive, vous, conseiller du jour où vous avez accepté ce commandement, on a fait en votre nom, à la réunion de Poitiers, la proposition de nous jeter par terre. (Mouvements divers ; bruit prolongé.)

On a demandé s'il y avait en mon âme le moindre sentiment d'amertume personnelle. Mes amis savent bien que non. Ils se souviennent que le jour où je quitterai le pouvoir, je le croirai le plus heureux de ma vie...

M. TASCHEREAU. Et le pays aussi.

M. LE PRÉSIDENT rappelle l'interrupteur à l'ordre.

M. GARNIER-PAGÈS. Quoique vous agissiez ainsi avec nous, je le répète, c'est de votre part de l'ingratitude. (Mouvement.)

C'est quelque chose de bien extraordinaire devant des républicains de venir dire : la république de tels ou tels. Cela se peut sous une monarchie ; mais, sous la république, venir nous dire que si nous ne sommes pas pour un homme, nous ne sommes pas pour la république !.. (Très bien ! Mouvements divers.)

C'est l'Assemblée qui est tout pour moi, l'Assemblée qui a fait la constitution, et lorsque dans des moments difficiles il arrivera de ces malheurs que le ciel, je l'espère, détournera de nous, je n'aurai qu'un mot de ralliement : La République, la constitution, l'Assemblée nationale. (Vive agitation.)

M. CAVAIGNAC monte à la tribune (Assez ! assez !)

M. CAVAIGNAC. J'ai écouté le discours que vous venez d'entendre avec le plus d'attention qu'il m'a été possible. Je vais répondre aux faits.

M. Garnier-Pagès a parlé de rancunes et d'ambitions non satisfaites que j'aurais accusées ; je n'ai pas tenu ce langage.

VOIX NOMBREUSES. Si ! si !

On me rappelle que j'ai prononcé les mots d'*espérances déçues*. (Bruit.)

Nous aurions fait proposer à M. Barthélemy Saint-Hilaire le ministère de l'instruction publique. Je ne l'ai jamais fait proposer par personne, à moins que ce ne soit le 28 juin. Est-ce cela ?

On fait des signes d'assentiment sur le banc de M. Garnier-Pagès.

M. CAVAIGNAC. Ah ! le 28 juin, il se peut que l'on ait proposé à M. Saint-Hilaire comme à beaucoup d'autres un ministère ; mais cela n'a pas d'importance.

M. Garnier-Pagès aurait voulu de la présidence. Cette candidature ne nous a pas été connue ; et si elle l'eût été, je déclare qu'elle n'eût pas été celle du gouvernement.

L'Assemblée doit comprendre que je ne puis porter dans cette enceinte un nom chéri, respecté... Je sais qu'il peut y avoir dans cette Assemblée des hommes qui pensent que je n'ai pas tenu assez haut ce nom, je déclare que tous le respectent, et que cette mémoire chérie est vénérée profondément par moi. (Sensation.) Je n'ai pas besoin de prononcer ce nom.

Vous me reprochez de n'être pas venu vous défendre à cette tribune ; je vous défendais ailleurs, en ce moment, à mon poste de chef de la force publique, là où était le danger le plus grave...

Vous avez parlé d'une réunion du 22 juin. Il semble, à vous entendre, que dans cette entrevue, je courais après le pouvoir. Mais ne vous ai-je pas engagés à rester ? Lorsque le pouvoir m'a été offert plus tard, je l'ai accepté, mais cela dépendait des conditions dans lesquelles il m'était offert, parce qu'on me demandait ce que je ferais dans le cas où la commission exécutive se retirerait. Je n'ai envoyé personne à la réunion de Poitiers. Il est vrai que que M. Adelsward est venu me voir ; mais je demande si jamais la réunion de Poitiers a chargé quelqu'un de ses membres de me faire une communication quelconque.

M. BARAGUAY D'HILLIERS. Jamais.

M. CAVAIGNAC. Je n'ajouterai plus qu'un mot. Le mot d'ingratitude a été prononcé ; je laisse au pays le soin de dire ce que je puis devoir à M. Garnier Pagès. (Sensation.)

VOIX DIVERSES. Assez ! assez ! la clôture !

M. LANDRIN. Je monte à cette tribune pour faire éclater la vérité, rien que la vérité.

Je ne m'occupe que d'une des nombreuses attaques portées contre le général Cavaignac. La voici : Depuis quelque temps avant le 23 juin, le général Cavaignac avait résolu, de concert avec quelques représentants, de renverser la commission exécutive. Je viens donner à cette allégation un démenti solennel.

Plusieurs d'entre vous ont concouru activement à former la commission. Au bout de six semaines ce pouvoir était frappé d'impuissance devant le pays. Je n'accuse pas les hommes, le jour de la justice luira pour eux. Quand un pouvoir n'a plus de force morale, il doit se retirer : il n'a plus de puissance que pour le mal.

Le Palais-National jusqu'au 23 juin a donné de nombreuses preuves de son dévouement au pays. A plusieurs reprises, quelques-uns de nous se sont transportés au Luxembourg pour faire des observations, c'était notre devoir ! La commission ne nous a pas écoutés : elle a bien fait. (Hilarité.)

Je ne comprends pas l'hilarité dans un débat si solennel, pour un mot qui m'est échappé. Je voulais dire que c'était son droit.

Le 22 juin, plusieurs d'entre nous se réunirent dans l'une des salles de ce palais pour demander à l'Assemblée de donner le pouvoir au général Cavaignac. Nous résolûmes de faire une double démarche avant de porter nos délibérations en séance publique. Une auprès du général, l'autre auprès de la commission. Voici la réponse du général. Elle repousse toute supposition de complot.

M. LANDRIN donne lecture de cette lettre où le général Cavaignac se met aux ordres de l'Assemblée, tout en déclarant qu'il était digne de lui et de la réunion, d'en prévenir la commission.

Cinquante de nous se transportèrent au Luxembourg... La réponse fut digne et patriotique. « Demain les événements seront trop graves pour que nous ne restions pas à notre poste... »

Voilà ce que vous répondirent les deux membres de la commission présents au Luxembourg : Le lendemain les événements avaient marché terribles ; les conséquences devenaient plus redoutables... Des membres de la commission répondirent « Si notre retraite devait empêcher l'effusion du sang, cela vaut bien la peine d'en délibérer. » Paroles remarquables et dignes de grands citoyens, que je cite, parce que des deux côtés je suis heureux de trouver partout de nobles sentiments et une conduite patriotiques.

Je le dis dans un sentiment personnel, l'homme qui descend de cette tribune n'a pas besoin d'être défendu, il n'a besoin, pour être défendu, que de faire appel aux souvenirs de l'Assemblée toute entière. (Bruit.)

Que veut-on défendre en attaquant le général Cavaignac ? la commission exécutive ? Mais tout le monde sait que la commission exécutive a fait tout ce qu'elle pouvait. De qui donc fait-on les affaires ici ? Assurément, ce n'est pas de la République. (Très bien !) La République est debout en dépit des partis, et elle le sera toujours, car elle renferme en elle la destinée et le bonheur du pays. (Très bien !)

M. GARNIER-PAGÈS. M. Landrin vient de venir vous dire que, le 22, il comprend que la commission exécutive ne pouvait faire que le mal. (Interruption. Bruit prolongé.) Eh bien ! ces messieurs venaient le 14 juin, lorsque la commission voulait se retirer, dire qu'elle était indispensable au bien du pays. (Sensation. Vive agitation. M. Thiers et ses amis rient de tout leur cœur. — La clôture !)

M. PASCAL DUPRAT paraît à la tribune. (Les cris redoublent. L'orateur descend de la tribune. M. Ledru-Rollin y monte.)

M. LEDRU-ROLLIN. Je ne viens pas faire des récriminations. Ma situation particulière m'impose une certaine réserve.

On a dit que la commission exécutive n'a rien fait pour le pays. Vous savez qu'un membre de la commission, c'était moi, était dans cette position fâcheuse d'être soupçonné de conspiration par la garde nationale, et de trahison de la République par le peuple.

UNE VOIX. Quel peuple ?

Le général Cavaignac a demandé qu'on s'expliquât franchement, je viens le faire. Je lui soumettrai deux soupçons.

La commission avait voulu que la troupe, se mêlant à la garde nationale, empêchât les barricades. La commission était unanime sur ce point qu'il fallait prévenir le mal plutôt que le réprimer. Le système du général prévalut, mais voici à quelle occasion : Il nous a dit qu'il avait 20 000 hommes de troupes toutes prêtes et des renforts considérables au dehors, — non pas à la condition que la ville serait une journée et une nuit livrée à l'insurrection, qui n'avait devant elle que la garde nationale, mais à la condition que vos 20 000 hommes seraient prêts au premier coup de tambour. — Et vos hommes n'ont pas été prêts.

Le lendemain, pendant une journée toute entière, le général Damesme me demandait qu'un bataillon pour balayer la rue Saint-Jacques et empêcher les barricades. Eh bien, ce bataillon, j'ai été obligé de le refuser toute la journée. Le soir, le général Damesme me faisait dire encore : Je réponds du faubourg Saint-Jacques, si j'ai demain ce bataillon avant l'aube. Eh bien, ce bataillon n'est pas venu, et vous savez ce qui en est résulté.

J'admets le système de la concentration, mais où étaient vos troupes ? Il n'y en avait pas au faubourg Saint-Jacques, il n'y en avait pas ailleurs.

Eh bien ! la nuit, quand je vois le général Damesme, blessé déjà, qui faisait réclamer ce bataillon, disant : « Pourvu que j'aie ce bataillon demain, avant l'aube du jour, je pourrai tenir la nuit jusqu'à demain, mais il me le faut demain, et avec cela je dégagerai le faubourg Saint-Jacques... » Et l'aube se leva, et le bataillon ne parut pas !

Vous disiez que vous aviez vingt-cinq mille hommes, je vous défie de le prouver.

Ah ! je n'ai jamais tant souffert ; quand vous êtes parti, que vous m'avez laissé seul durant neuf heures.

J'ai reçu plus de quatre cents personnes qui venaient dire : Mais on nous abandonne ; on nous fait égorger ; on nous trahit donc ? Et je ne savais que répondre moi, que l'on avait laissé seul.

Vous me montrerez les états... et que me font vos états ? Où sont donc les troupes...

Ecoutez-bien ceci, citoyen, l'homme qui était à l'hôtel-de-ville seul, qui est resté disant : « on nous trahit ! » et qui est demeuré... avait-il peur ?

Et le brave général Bedeau qui a si courageusement défendu sa position, avait-il peur ?..

Oh ! je comprends votre système : je veux, disiez vous, lancer une colone d'attaque, pouvoir la remplacer si elle est repoussée... Vous n'avez pas pu le faire de toute la journée.

Le général Damesme a demandé des troupes durant toute une nuit. Vous n'avez pas pu lui en envoyer... Vos troupes n'étaient donc plus concentrées. (Sensation.)

Eh bien, citoyens, je le déclare, c'est là une des premières raisons qui ont jeté des soupçons dans mon esprit.

Remarquez cette situation. Une commission exécutive réunie dans une salle de l'Assemblée. Tout Paris et toute la banlieue viennent nous demander des ordres, et nous sommes seuls, tandis que le général est absent. Est-ce que dans une telle situation, le général ne devait pas être au centre du commandement ? Savez-vous ce qui arrivait ? On nous disait : Vous conspirez, vous trahissez

Vous revenez à neuf heures du soir, et sur-le-champ vous repartez. Remarquez que je ne vous accuse pas, je dis que vous avez contribué à faire naître ce soupçon de trahison. Je ne voulais dire que quelques mots ; je voulais faire comprendre au peuple que la commission, que l'on a tant accusée, voulait prévenir, mais non pas comprimer.

Je voulais faire comprendre à la garde nationale, que l'on a pu toujours ne pas approuver nos intentions, mais que jamais on ne pourra élever justement jusqu'à moi le soupçon de lâcheté ni de trahison ?

VOIX NOMBREUSES. Très bien ! très bien !

De tout ceci, il résulte que, de part et d'autre, on a pu, avec la meilleure intention, se tromper. Mais, ce qu'il y a de certain, c'est que la faim était au fond de l'insurrection, le général Cavaignac vous l'a dit ; cette multitude trompée a été irritée par des conspirations d'un esprit de secte et de légitimité.

Eh bien ! est-ce qu'il ne serait pas temps, au lieu de nous lancer à des récriminations personnelles, de songer au pays, et, au lieu de ranimer

ces vieilles questions, ces débats irritants, de faire entendre une parole de clémence pour ces hommes dont on a exploité la misère et la souffrance. (Très bien ! très bien ! à gauche.—Agitation.)

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU. M. Ledru-Rollin a fait appel à ma mémoire. Je viens faire ici le récit des faits qui se sont passés à l'Hôtel-de-Ville quelques jours avant les fatales journées de juin. Le général Cavaignac avait réuni dans son cabinet le général Lamoricière et moi. Il nous avait demandé si nous approuvions son plan de concentrer la ligne et la garde mobile sur deux points principaux. Nous fûmes de son avis. En présence d'une organisation aussi puissante que celle des ateliers nationaux... Je me rappelle que le jour de la destitution de M. Emile Thomas, des délégués étaient venus au Luxembourg trouver M. Garnier-Pagès et lui avaient dit : Nous vous parlons au nom de cent mille hommes armés.

M. CLÉMENT THOMAS. C'est vrai !

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU. Et M. Clément Thomas, qui affirme ce que je dis, ajouta : « Et moi, je vous promets deux cents mille gardes nationaux et cinq cents mille citoyens, s'il le faut, pour protéger l'Assemblée nationale, et sauver ainsi la République contre toutes les attaques liberticides.

VOIX NOMBREUSES. Très bien !

M. BEDEAU. Bien certainement, j'espère, personne dans cette assemblée ne suppose que je viendrais apporter ici une parole irritante ; mais nous avons cru avant tout qu'il fallait surtout couvrir l'Assemblée nationale, parce que là se trouvaient le cœur et la tête de la France. C'est sur ce point et sur l'hôtel-de-ville que nous avons cru devoir concentrer nos troupes, et les faits que nous avons appris depuis prouvent que nous avions raison.

Il y avait le 23 au matin à l'Hôtel-de-Ville des bataillons dont le général me donna les numéros qui devaient partir au premier coup de tambour. A neuf heures du matin, il y avait quatre bataillons de la ligne ; deux manquaient, mais l'un était retenu au pont d'Austerlitz par des barricades nombreuses. Le chef de bataillon n'avait pas cru devoir employer la force. Les bataillons qui étaient venus avaient traversé une partie de Paris, en franchissant des barricades déjà nombreuses. Il n'était donc pas aussi facile à cette heure de balayer les barricades, comme on nous le conseillait tout à l'heure. Je crois avoir entendu dire de ce côté : C'est votre faute.

A GAUCHE. Non ! non ! Vous vous trompez de date.

M. BEDEAU. Les deux bataillons avaient été obligés de traverser plusieurs barricades ; et l'un des commandants, un brave colonel, tué deux jours après, me disait : Les barricades ne sont pas défendues, mais elles sont si nombreuses et si hautes que j'ai été obligé d'abandonner mon cheval, ne pouvant les lui faire franchir.

Voilà les explications que j'ai cru devoir fournir.

M. CAVAIGNAC. Après ce qui avait été dit dans une précédente séance par M. Ledru-Rollin, j'étais surpris de ne l'avoir pas encore vu paraître. Mais il vient de parler, je vais y répondre.

Dans son discours je cherche en vain un fait nouveau. Je n'y trouve que ce reproche que j'ai déjà réfuté devant l'Assemblée, que les troupes manquaient partout. Mais je demande s'il est possible qu'après l'enquête qui a eu lieu, il n'est pas établi, si le fait est vrai, que les troupes sont restées dans les casernes ; et si elles ne sont pas restées dans les casernes, il fallait bien qu'elles fussent quelque part. (Bruit.)

L'orateur se tournant vers la gauche : Je suis souvent interrompu de ce côté ; ces interruptions me touchent peu en ce moment, mais il est des cas où elles me touchent davantage. C'est lorsque l'on proteste, lorsque je dis que je défends la République. Vous croyez sans doute servir la République ; je crois la servir aussi ; l'avenir prouvera qui de nous l'aura le mieux servie, (Très bien !) Au reste, croyez que je suis peu touché de vos attaques, elles me blessent moins que ne me blesseraient vos éloges. (Tonnerre de bravos de la vieille gauche.)

Ce n'est pas moi qui ai provoqué les paroles que je viens de prononcer. On a prononcé ici le mot de candidature, ce n'est pas moi qui l'ai prononcé. Je ne voulais rien dire, avant que le moment ne fût venu, où je pourrais parler sans que l'on pût attribuer à mes paroles un sens ambitieux...

Je le répète : je n'aurais pas voulu parler sitôt. Et je le déclare, souvent des paroles injurieuses se sont fait entendre à mes oreilles.

Je les avais dédaignées ; et bien, je le répète. Le pays décidera qui de vous ou de nous sert le mieux la République.

VOIX A GAUCHE. Le pays a jugé. (Interruption.)

M. CAVAIGNAC. Quant à moi, je continuerai à servir la République, sans me préoccuper de vos interruptions ni de vos injures. (Nouvelle interruption !)

Si je n'eusse pas été interrompu si souvent, j'en aurais déjà terminé avec cette concentration...

Si j'avais supposé que j'aurais à répondre à des accusations de ce genre, j'aurais apporté ici des déclarations de tous les chefs de corps présents à Paris ou absents, et j'aurais démontré que les bataillons que M. Ledru-Rollin donnait l'ordre de réunir étaient déjà en route au moment où les ordres arrivaient.

Je ne puis laisser passer une parole de M. Ledru-Rollin. M. Ledru-Rollin a dit : « Un doute était resté en mon esprit ; à ce moment je me suis séparé. » Je ne sais si c'est M. Ledru Rollin qui s'est séparé de moi, ou si ce n'est pas moi qui me suis séparé de lui ; mais je déclare que quant à moi, je ne puis prévoir le moment où cette séparation pourrait cesser.

VOIX A DROITE. Très bien ! très bien !

M. Lagrange paraît à la tribune. (La clôture ! la clôture ! — Longue agitation.)

M. LAGRANGE. Je dirai à ceux qui ont provoqué ce débat, de deux choses l'une. Suivant vous, le général Cavaignac a été traître ou inhabile ; eh bien, alors, pourquoi, au lieu de mettre en accusation Caussidière et Louis Blanc, n'y avez-vous pas mis le général Cavaignac au lieu de voter qu'il avait bien mérité de la patrie ? (Bruit.)

La politique du général Cavaignac n'est pas celle pour laquelle je professe le plus d'estime. Mais moi, qui suis républicain, je dirai que je ne comprends pas qu'on vienne se servir des ordures de M. de Girardin pour souiller le général.

VOIX : La clôture !

D'AUTRES VOIX : Parlez.

M. LAGRANGE. Pour en faire un crachat sur la poitrine du général. (Hilarité.)

M. LAGRANGE. Je suis très heureux de faire rire M. Grandin. (Hilarité nouvelle.)

On ne s'est pas préoccupé encore d'un être plus puissant que tous ceux qui prétendent à la présidence de la République, c'est le peuple... Le peuple que vous avez appelé à cette grande œuvre, malgré notre volonté, nous le trouvons ému, inquiet, troublé par des ambitions anti-républicaines.

Je demande que l'on s'occupe des intérêts du pays. Je demande la paix, sans m'occuper des préoccupations personnelles. Le peuple est assez instruit pour ne pas tomber dans le guet-à-pens qu'on lui tend au cri de *Vive d'Armagnac* ! ou de *Vive Bourgogne* !... Il restera toujours fidèle à la République.

La Clôture est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. Notre honorable collègue, M. Dupont (de l'Eure), propose l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée nationale, persistant dans son décret du 28 juin, ainsi conçu :

» Le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, a bien mérité de la patrie, »

Passe à l'ordre du jour. (Très bien.)

M. DUPONT (de l'Eure). Il a fallu la gravité des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons pour me déterminer à monter à cette tribune ; mais il me semble que ces attaques et ces divisions auxquelles nous assistons ne peuvent que nuire à la République. Les explications données par le chef du pouvoir exécutif me semblent si lumineuses (C'est vrai ! c'est vrai !) que je prie l'Assemblée d'adopter l'ordre du jour dont il vient d'être donné lecture. (Très bien !)

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division !

Il est procédé à ce scrutin au milieu de la plus vive agitation. Les voix se répartissent ainsi :

Votants	537
Majorité absolue	269
Billets blancs	503
Billets bleus	34

L'ordre du jour est adopté. Les cris : Vive la République ! retentissent dans les tribunes

Une centaine de membres se sont abstenus.

La séance est levée à 11 1/4 heures.

Révolution romaine.

ROME, 16 novembre.—A onze heures, ce matin, il y a eu une grande réunion sur la place del Popolo, de toute la garde civique, des troupes de ligne, des carabiniers et du peuple. A midi plus de 80 000 hommes sont partis de cette place et se sont dirigés vers la chambre des députés pour engager ces derniers à demander au pape un ministère démocratique et le prier de faire les concessions suivantes, qu'ils portaient imprimées sur une large pancarte : 1° Reconnaissance de la nationalité italienne ; 2° convocation de la constituante et mise en délibération du projet de pacte fédératif ; 3° accomplissement des délibérations de la chambre des députés sur la guerre de l'indépendance ; 4° entière adoption du programme de Mamiani du 5 juin.

Les ministres désignés par le peuple sont Mamiani, Sterbini, Campello, Saliceti, Fusconi, Limari, Sereni, Galletti. Les députés réunis au cortège se sont rendus chez le pape, qui a fait dire par le cardinal Soglio qu'il réfléchirait. Le peuple, peu satisfait, envoya de nouveaux députés, auxquels le pape répondit lui-même cette fois qu'il ne saurait accorder ce qu'on lui demandait avec violence. Cependant les Suisses de la garde papale commençaient à repousser brusquement le peuple, qui alors se rua sur les sentinelles et les désarma. Les Suisses se retirèrent dans l'intérieur du château, menaçant de faire feu sur le peuple et la troupe, qui était venue sans armes. L'indignation ne connut plus de bornes, et l'on parlait de mettre le feu à l'une des portes, lorsque les Suisses firent une décharge sur le peuple, qui fut immédiatement suivie des cris aux armes ! aux armes ! proférés par la foule en fureur.

A trois heures, on battit la générale : toute la troupe et la civique se rassemblent ; les premiers pelotons occupent les postes avancés à l'entour du Quirinal, ainsi que la tour de San Carlino, et soutiennent jusqu'à 5 heures, une fusillade avec les Suisses qui tirèrent des fenêtres.

6 *heures*. — Le Quirinal est complètement investi : 6 000 gardes civiques et 3 000 soldats de ligne sont rangés en bataille, en avant du palais avec leurs canons dirigés contre la principale entrée. Ils ont amené avec eux des charrettes pour faire des barricades, des échelles, des cordes, etc., etc.

Une députation est de nouveau envoyée au pape avec cet ultimatum, et une heure pour céder aux demandes du peuple. S'il s'y refuse, le palais sera pris d'assaut, et main-basse faite sur tous ceux qui y seront trouvés. Le pape seul aura la vie sauve. Le pape a alors envoyé chercher l'avocat Galletti, et lui a dit qu'il consentait à prendre le ministère suivant : Extérieur, Mamiani ; intérieur et police, Galletti ; finances, l'avocat Lunati ; commerce et travaux publics, Sterbini ; guerre, Campello ; instruction publique et présidence, l'abbé Rosmini ; grâce et justice, l'avocat Sereni. Quant aux autres demandes, le pape s'en remettait à la décision du conseil. (*Alba* du 18 novembre.)

Ce soir vers 7 heures, un escadron de dragons a pris position devant le palais de l'Assemblée nationale, puis précédé du commissaire de police, l'escadron a traversé le pont de la Concorde. Des groupes nombreux avaient stationné toute la journée sur la place et du milieu de l'un d'eux un cri : Allons à la chambre ! s'était fait entendre.

Il n'en fallut pas davantage pour motiver une sortie de force armée. Des sommations furent faites. Les groupes se dissipèrent immédiatement et suivirent les représentants qui profitaient de l'interruption de la séance pour prendre un peu de repos.

Tout en rapportant ces faits, nous pensons qu'on aurait tort de leur attribuer de la gravité ; la curiosité surtout avait réuni les groupes.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bougie. — M. J. — Vous nous avez remis de trop 1, qui sera à val. sur le renouv. — Nous vous inscrivons. — T. est très sensible à votre souvenir et vous fait mille compl. ; il fera votre commission.

Pierre. — M. F. — Nous allons voir d'où le retard provient. — Vot. ab. finit le 15 décembre.

Chartrelles. — M. L. — Reçu les 2-50 p. la souscription R. B.

Lyon. — M. E. — Vous nous obligerez de nous envoyer ce que vous aurez de disponible — Nous allons faire partir ce que vous dem.

Saint-Quentin. — M. S. — M. C. peut fournir sur nous les 80 en question au 3 déc p.

Besançon. — M. T. — Nous recevons vot. lettre du 22 par M. D. — Les 104 nous sont bien parvenus. — Nous allons vous expédier et nous prenons note de tout. — Nous attendons la visite de M. B. pour les m. — M. D. nous a remis les 110 de M. G.

Morlaincourt. — M. B. — Reçu les 80. — Les livres sont partis.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DÉP. ET ÉTR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	60 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 25 novembre.

La bourse, au début, montre une grande confiance ; elle commence en hausse. A peine si l'on s'entretient des villes prussiennes mises en état de siège, l'attention publique est captivée entièrement par les *débats* de l'Assemblée nationale, qui paraît soutenir le pouvoir exécutif au début de la séance.

La rente 5 0/0 monte beaucoup ; de 64 55 elle arrive à 65 40, pour finir à 65 45, avec 90 c. de hausse.

Le Trois, de 42.05, arrive à 42.70, cours de fermeture ; hausse 65 c. La Banque de France, de 1330, s'élève à 1345, en gagnant 15 fr. Les chemins de fer ne participent que fort peu à l'élan général : Orléans fait 590, Avignon-Marseille 153, le Nord 342.50.

Le marché est on ne peut plus ferme et semble vouloir débusquer les vendeurs de la coulisse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	42 15	42 70	42 30	42 70
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	66 »
Cinq 0/0	64 55	64 40	65 40	65 15

25 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	42 70 »	4 Canaux avec prime	»»» »»
— Emprunt 1847-1848	66 10 »	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	65 25 »	Caisse hypothécaire	100 »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	190 »»
0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	18 »»
Actions de la banque	1345 »» »»	— dette passive	» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	»» »»
Récep. Rothschild	78 »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	65 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	77 90	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	77 90	Zinc Vieille-Montagne	1975 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	880 »»
Obligations de la Ville	1130 »»	Lots d'Autriche	290 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	650 »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	»»» »»	363 »»
Versailles, rive droite	»»» »»	102 50	Du Nord	341 25	342 50
— rive gauche	96 25	»» »»	De Paris à Strasbourg	325 »»	326 25
Paris à Orléans	587 50	590 »»	Tours à Nantes	310 »»	311 25
Paris à Rouen	550 »»	550 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	185 »»	»»» »»	Montereau à Troyes	100 »»	100 »»
Avignon à Marseille	150 »»	153 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	76 25	77 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	325 »»	216 25	Bordeaux à la Teste	»» »»	»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 321. ÉDITION DU MATIN. Lundi 27 Novembre 1848.

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . .
Six mois. . . .
Un an . . . . .

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 26 NOVEMBRE.

Les vaines Récriminations.

Nous devons revenir sur la séance d'hier, car l'immense effet qu'elle a produit a dérouté bien des prévisions, déjoué bien des espérances coupables, et aura une grande influence sur les évènements qui vont suivre.

Nous devons constater que le résultat de cette séance est, non-seulement un succès complet, incontestable, magnifique pour le caractère et la loyauté du général Cavaignac, mais encore qu'il constitue une victoire de la République contre les intrigants dynastiques, qui croyaient déjà en être venu à bout en la divisant, en infiltrant dans ses veines le poison de la calomnie.

Il est certain que les odieuses et perfides attaques auxquelles il est en butte de la part de ces derniers, n'ont servi qu'à développer dans le général Cavaignac des qualités de nature à justifier l'élévation du poste où les circonstances l'ont porté, et à commander désormais l'estime à ses adversaires. Il est certain que les hommes les plus prévenus contre le général Cavaignac ont été hier, malgré eux, et à leur grand dépit, frappés, subjugués par la courageuse franchise et la révolte de conscience qui lui ont inspiré soudainement l'éloquence du tribun et de l'homme d'Etat.

Nous devons nous féliciter de ce résultat parce qu'il imposera sans doute une trève de quelques jours aux petitesses de la situation, au scandale qui menaçait de prendre des proportions effrayantes, et parce qu'il donne surtout au pays une idée de la dignité toute républicaine qui convient aux grands débats parlementaires.

Mais il faut convenir aussi que l'aberration de certains adversaires du général était grande et qu'ils lui ont fait la partie belle. Car ce n'est pas en sa qualité de chef du pouvoir exécutif, pour sa politique intérieure et extérieure depuis cinq mois, ni même pour sa candidature à la présidence définitive qu'ils l'ont attaqué à la tribune, après l'avoir attaqué sourdement dans les conversations particulières : c'est pour des faits remontant à cinq mois et qui ne touchent la personne de M. Cavaignac qu'en sa qualité de ministre de la guerre sous la commission exécutive, et pour ce qui concerne sa conduite de général en chef pendant les déplorables évènements de juin.

On avouera que ces récriminations étaient tardives, et que leur retard s'explique d'antant moins qu'elles tendaient tout simplement à faire considérer le général comme un traître au pays, comme un ambitieux qui n'aurait pas craint de faire verser des flots de sang pour assurer le succès de ses espérances de dictature.

Malgré l'art consommé et l'acharnement implacable avec lesquels ces accusations sourdes étaient reproduites et exploitées par quelques journaux, le sujet de ces accusations était si mal choisi, si contraire aux antécédents du général, aux témoignages de ceux qui le connaissent, si contraire même à la signification de ses actes de chef du pouvoir exécutif depuis cinq mois, qu'il ne faut pas s'étonner du peu d'appui qu'elles ont rencontré dans l'opinion publique.

Rien qu'en provoquant bravement, comme il l'a fait, ses adversaires à la tribune, rien qu'en laissant percer dans ses premiers mots l'indignation de son âme, le général Cavaignac avait assuré d'avance la défaite de ses calomniateurs.

En effet, qu'est venu lire M. Barthélemy Saint-Hilaire, en sa qualité d'ancien secrétaire de la commission exécutive? l'extrait d'une pompeuse histoire des évènements de juin, écrite par lui, approuvée par MM. Garnier-Pagès, Duclerc et Pagnerre, et par laquelle ces membres trop peu célèbres du premier gouvernement de la République, se décernaient à eux-mêmes l'éclatante réparation que leur doivent leurs contemporains d'abord et la postérité ensuite. Et cette page d'histoire tendait à prouver que ces messieurs connaissaient mieux que le ministre de la guerre l'effectif des troupes présentes à Paris où dans les environs, et les difficultés qui pouvaient retarder leur réunion ; que le plan stratégique de défense qu'ils avaient conçu comme secrétaires politiques, valait mieux que le plan concerté entre le général Cavaignac et ses collègues Lamoricière, Bedeau, Fouché, quoique ce dernier plan ait été couronné de succès ; qu'enfin le retard de quelques heures apporté à l'énergique répression de l'émeute était calculé pour rendre l'élévation du général Cavaignac à la présidence du pouvoir exécutif plus urgente et plus certaine.

Tous les faibles indices qui pouvaient donner quelque consistance à une accusation aussi grave ont été longuement entassés dans toutes les ramifications des évènements, et disséminés sur toute la page d'histoire de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Ces indices formaient autant de barricades que M. Cavaignac devait enlever pour sauver son honneur d'homme et de républicain. Le général, fidèle, en dépit des critiques, à son système de temporisation et de concentration, a voulu laisser faire toutes ces barricades, il a même invité à plusieurs reprises ses adversaires à y apporter leur pierre ; puis, ramenant sa défense à trois ou quatre questions principales, condensant les souvenirs, s'armant de documents officiels, authentiques, de témoignages vivants, incontestables, il a balayé le terrain en vrai soldat certain de faire triompher en tous points la cause de la vérité.

Cette victoire était facile, et nous ne concevons pas comment les *habiles* ennemis de M. Cavaignac ont été assez gauches, assez maladroits pour la lui ménager. Le général aurait pleinement triomphé alors même qu'il n'aurait pas déployé, à la grande surprise de ses adversaires et de ses amis, autant de puissance dans le combat parlementaire que dans le combat des rues. Il pouvait lui suffire de lire ses documents recueillis et de rapprocher quelques témoignages et quelques faits pour démolir l'accusation. Ses adversaires se plaindront peut-être encore que le général n'a retardé cette victoire qu'afin de la rendre plus éclatante et plus favorable à ses vues ; mais, en conscience, ils auront avant tout à se reprocher de l'avoir attaqué avec de telles armes et sur un semblable terrain.

Nous croyons que MM. Garnier-Pagès, Barthélemy Saint-Hilaire, Duclerc et Pagnerre ne se sont pas bien rendu compte de l'affaire dans laquelle ils s'engageaient. Ils ont été évidemment poussés par le désir naturel de laver la commission exécutive des injustes reproches, des calomnies nombreuses qui l'ont assiégée pendant son règne et après sa retraite. Ils ont pu, même comme hommes, avoir quelque droit de se plaindre des procédés militaires du général Cavaignac, pendant qu'il était sous leurs ordres et depuis qu'il est chef du pouvoir exécutif. Mais il faut que le besoin de réhabilitation personnelle et de réaction d'amour-propre les ait aveuglés bien tristement, pour qu'ils se soient laissés entraîner à tourner contre un homme d'honneur, les insinuations déshonorantes contre lesquelles ils protestaient eux-mêmes, et à faire d'une question de procédés intimes une question de haute trahison, de coup d'Etat, d'infâmie et de scandale.

Il est cependant un point, un seul point sur lequel les reproches adressés au général Cavaignac pour sa conduite dans les évènements de juin nous ont paru fondés. C'est M. Ledru-Rollin qui l'a fait ressortir avec une incontestable raison. Il s'agit de la longue absence que le général a faite de l'hôtel de la présidence dans la journée du 23 juin. Sorti à trois heures de l'après-midi à la tête de sept bataillons, qu'il conduisait comme renforts au général Lamoricière, M. Cavaignac a cru devoir, pour faciliter également la communication avec d'autres troupes casernées dans les faubourgs, attaquer lui-même les énormes barricades élevées à la tête du faubourg du Temple et s'acharner à cette besogne jusqu'à huit ou neuf heures du soir. Pendant ce temps, MM. Ledru-Rollin et Marie, seuls restés au siége de l'unité de commandement, avaient la plus grande peine à répondre aux exigences de la situation, aux demandes formulées de toutes parts, aux reproches meme de trahison et supportaient toute la responsabilité d'une autorité dont ils s'étaient déchargés sur leur ministre. En agissant ainsi, le général Cavaignac réfutait certainement d'avance le double et absurde reproche qui lui a été fait plus tard de n'avoir pas eu assez de résolution pour réprimer l'émeute dans la première journée, et de n'avoir pas couru lui-même de danger personnel ; mais il n'en commettait pas moins une faute. Sa place était au siége du pouvoir exécutif et non ailleurs.

Il était ministre, et non général de brigade. Il devait, pour dominer sans cesse l'ensemble de la situation, ne pas s'exposer à être retenu, comme il l'a été pendant cinq ou six heures, loin du centre du gouvernement. Sans doute, en s'excusant sur son inexpérience des barricades et sur la résolution où il était en partant de ne faire qu'une courte absence, le général Cavaignac a dégagé ses intentions et sa capacité de toute atteinte sérieuse ; mais il n'en est pas moins vrai qu'en ce point il doit reconnaître la légitimité des récriminations qui lui étaient adressées hier au soir.

Nous regrettons seulement qu'après avoir démontré le fondement de ce reproche avec une noble énergie et avoir obtenu l'assentiment d'une bonne partie de l'Assemblée, M. Ledru-Rollin se soit lui-même laissé entraîner à relever, dans cette fin du débat, des soupçons trop vagues et des récriminations trop usées. Il a cependant très dignement terminé en appelant une parole de clémence sur les malheureux égarés de juin dont on a exploité la misère et la souffrance.

En somme, l'opposition gagnera elle-même autant que le gouvernement à ce solennel et dramatique débat, s'il force la presse et l'Assemblée à abandonner le terrain stérile des vaines récriminations et des faits personnels, le terrain boueux des odieuses calomnies pour celui des faits et des principes politiques, pour celui des opinions et des destinées du pays.

Lui aussi !

La République a produit au profit, de la Religion, des conversions éclatantes. M. Thiers et le *Constitutionnel* ont surpris le monde par des confessions bien inattendues. Mais personne n'aurait pu croire que le profond regret laissé par le départ de Louis-Philippe au journal sceptique et voltairien par excellence pût l'amener, lui aussi, à un acte de contrition et d'adoration envers le Dieu des chrétiens.

Le *Journal des Débats*, puisqu'il faut le nommer, déclare aujourd'hui qu'il « croit, tout simplement, *au Dieu du catéchisme.* » Il est vrai que cet acte de foi lui est arraché par sa haine contre M. Lamartine, et qu'il termine immédiatement son article par ces mots terribles : « *Au Dieu rémunérateur et vengeur.* »

Au Dieu rémunérateur ! Oui, le *Journal des Débats* espère que Dieu le récompensera d'avoir pendant dix-huit ans flatté toutes les basses passions du règne de Louis-Philippe. Au Dieu vengeur ! Oui, le *Journal des Débats* espère que Dieu le vengera de tous ceux qui ont noblement combattu ses funestes inspirations, et qu'il punira tous les cœurs dévoués qui défendent hardiment et à découvert la République contre les ennemis menteurs et perfides dont les attaques et les embûches continuelles veulent semer de ruines notre patrie !

Oh ! quel triste spectacle que celui des haines et des ambitions déçues cachant leurs colères sous le masque de la religion !

Les Duels politiques.

Depuis quelques jours la presse retentit des plus fâcheuses nouvelles. Presque chaque matin on apprend qu'une rencontre a eu lieu entre d'honorables citoyens, voire même des représentants du peuple. Nous voulons bien croire que les motifs de ces duels sont parfaitement légitimes et ont leur source ou dans le sentiment d'une conviction ardente ou dans la conscience de la dignité humaine, mais nous craignons néanmoins que les personnes qui s'engagent volontiers dans ces luttes particulières ne songent pas suffisamment à l'influence que leur conduite peut exercer sur les mœurs générales de la population.

Les esprits mêmes qui, par leurs principes politiques, mettent le plus en avant le dogme de la solidarité, ne semblent pas se douter du rapport de la conduite de chacun avec celle de tous. Mais, si ce rapport est incontestable en thèse absolue, il est bien plus actif et bien plus évident lorsqu'il s'agit de membres appartenant aux classes de la société qui exercent sur toutes les autres, *ipso facto* une sorte de patronage moral. Il n'est sans doute pas téméraire d'affirmer que chaque duel qui a lieu ou dans le monde politique ou dans la haute bourgeoisie dépose dans toutes les régions de la société un germe de violence que les circonstances actuelles ne sont que trop propres à féconder.

Quand la tête de la société est immorale, de deux choses l'une : ou la société tout entière se déprave, ou elle réagit par une flétrissure. De même aussi, quand les hommes sur lesquels le monde, même à son insu, se façonne et se dirige, donnent l'exemple de l'emportement et de la violence, ou les masses, comme dans les temps de despotisme, s'énervent dans une crainte puérile, ou, au contraire, dans les temps de liberté, elles voient dans ces mœurs ultra-militaires la justification de leurs instincts les moins pacifiques, ce qui, on en conviendra, ne peut être que très dangereux.

On oublie trop que dans la société, et surtout sous un régime de publicité, qu'on le sache ou qu'on l'ignore, volontairement ou malgré soi, on est toujours le professeur de quelqu'un.

On nous communique la lettre suivante adressée au journal le *Peuple* :

Citoyen rédacteur,

Je lis dans une lettre publiée par votre journal que je n'ai point prononcé le toast du droit au travail au banquet du Château-Rouge et que je n'ai pas même assisté à ce banquet.

La vérité est que j'ai assisté au banquet à côté de mon collègue le citoyen Mathieu (de la Drôme), et que si je n'ai pas prononcé le toast, c'est que je n'ai pas été averti à temps ; mais, dans le cas même où j'eusse été averti assez tôt, j'aurais laissé à votre correspondant l'honneur de prononcer le toast qu'il avait proposé. Mon habitude n'est pas de prendre la place d'autrui.

Salut et fraternité, FÉLIX PYAT.

Paris, 25 novembre 1848.

Citoyen rédacteur, nous vous prions de vouloir bien insérer la déclaration suivante :

Nous, soussignés, déclarons qu'à la suite d'une altercation qui a eu lieu hier 25, dans les couloirs de l'Assemblée, entre MM. Félix Pyat et Proudhon, nous sommes allés trouver, au nom de M. Félix Pyat, MM. Langlois et Fremy, amis de Proudhon, afin d'exiger de ce dernier une réparation par les armes.

MM. Langlois et Fremy nous ont répondu que M. Proudhon se tenait pour l'offensé et ne voulait ni demander ni donner satisfaction.

Nous nous sommes donc retirés et avons signé la présente déclaration.

E. BAUNE, MARTIN-BERNARD,
Représentants du peuple.

Paris, le 26 novembre 1848.

Le *Siècle* est parfaitement ridicule. Si c'est un certificat qu'il en veut, nous le lui délivrons très volontiers.

Dans son enthousiasme, il ne peut comprendre que nous ayons pu abandonner la candidature de M. Cavaignac « parce que celui-ci aurait refusé de faire désavouer nous ne savons quel pamphlet dans lequel il était fort irrespectueusement parlé des *fouriéristes*, etc. »

Le *Siècle* pourrait se rappeler que, le lendemain des journées de juin, la *Démocratie* a demandé que le général Cavaignac fût nommé immédiatement, par l'Assemblée, président de la République, qu'elle n'a cessé depuis de lui témoigner beaucoup de bienveillance, et de ménager sa personne tout en combattant souvent sa politique.

M. Cavaignac ayant refusé de désavouer une brochure faite à son profit par un de ses secrétaires, et dans laquelle nous sommes, avec beaucoup d'autres, grossièrement insultés, bien que nous lui eussions dénoncé cet écrit et que M. Considerant lui en eût, indépendamment de notre article, écrit personnellement, il est évident que nous ne pouvions, sans indignité, maintenir M. Cavaignac au nombre de nos candidats.

M. de Lamartine, l'homme que nous avons le plus défendu, le plus glorifié depuis quinze ans, que nous continuerons à défendre contre les ingratitudes de l'opinion et les attaques des moustiques, M. de Lamartine, égaré un moment par un petit calcul étroit d'ambition, excite ses paysans contre le socialisme et leur promet nos corps pour engraisser leurs sillons. M. de Lamartine, faisant de telles réclames pour sa candidature, nous oblige bien évidemment, sous peine d'indignité, à le rayer de nos bulletins. Eh bien ! c'est cela que le *Siècle* trouve surprenant.

Un courtisan, après avoir reçu du maître un grand coup de pied quelque part, remercie, s'incline et continue à être plus dévoué que jamais. Que le *Siècle* approuve cette disposition et, à l'occasion, agisse en conséquence, nous n'avons absolument rien

à y voir ni à en dire. C'est son droit. Quant à nous, qui ne sommes pas des courtisans, nous avons une autre manière d'agir.

Nous avions engagé nos amis à voter, suivant la direction de leur esprit, pour Cavaignac, Lamartine ou Ledru-Rollin.

Les deux premiers se sont eux-mêmes rayés de notre liste, sur laquelle il ne reste, à l'heure qu'il est, que le troisième. Si le troisième nous insultait demain, nous serions bien obligés de le rayer aussi. Mais, comme Ledru-Rollin vient au contraire de se rapprocher sérieusement du Socialisme par le programme de la réunion Taitbout, nous avons l'espoir fondé que nous pourrons le maintenir. Autrement, nous nous verrions obligés de nous rabattre sur Battur...

L'Huître et les Plaideurs.

Voilà qui va tirer une fameuse épine du pied des démocrates. Pour qui voterons-nous? Voterons-nous pour Raspail, pour Ledru-Rollin ou pour le neveu de la Colonne? On était fort embarrassé.

Mais le citoyen A. Watbleb se présente, — le docteur A. Watbled! — le célèbre docteur A. Watbled!!

Alors, tant pis.... pour Raspail, Ledru-Rollin et le neveu! Nommons.... A. Watbled, docteur en médecine.

Il n'est pas un citoyen parisien qui ne connaisse le docteur Watbled; chacun a pu, lors des dernières élections du département de la Seine, lire le nom du docteur et sa profession de foi dans ces jolies petites colonnes qui se dressent le long des quais et des boulevarts, en sont au dehors consacrés à l'affichage.

Mais le docteur n'a pas seulement la garantie de son nom à offrir aux électeurs; plus heureux que son compétiteur, M. Louis Bonaparte, il peut invoquer des titres personnels. D'ailleurs, il n'y a qu'une colonne qui rappelle le nom de M. Louis, tandis que plusieurs milliers de colonnes proclament celui de M. Watbled. Il est vrai que le prince Louis se fait afficher sur les colonnes de M. Watbled; mais celui-ci se fait annoncer au dedans, ce qui signifie apparemment que le premier restera à la porte, tandis que le second s'asseoira sur le siége de la présidence.

M. le docteur Watbled pose sa candidature dans une brochure de huit pages in-8°, qu'il adresse en ces termes :

Aux citoyens rédacteurs en chef des journaux de toute espèce, de Paris et de la province.

Citoyens rédacteurs en chef,

J'ai l'honneur de vous prier d'avoir la bonté de faire insérer, gratuitement ou par amour de la patrie, dans les plus prochains numéros de vos journaux, l'offre de service ci-joint que je fais à nos compatriotes, pour obtenir d'eux-mêmes la faculté de pouvoir contribuer à leur bonheur autant que possible.

Vous m'obligerez infiniment dans cette circonstance, ainsi que tous nos compatriotes, et nous aurons la plus grande reconnaissance pour cet acte de patriotisme.

Salut et fraternité, A. WATBLED.

Nous méconnaîtrions certainement l'un des besoins les plus pressants d'une situation tendue en ne donnant pas satisfaction à l'envie de M. le docteur Watbled. Voici les passages les plus sérieux de sa circulaire :

CANDIDATURE A LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

FRANÇAIS, OUVREZ LES YEUX ET LISEZ CECI :

Il s'agit de suite de votre bonheur que vous pouvez contribuer immédiatement à réaliser vous-mêmes.

Le docteur ANTOINE WATBLED, qui s'occupe, depuis très longtemps, d'une manière générale : 1° de la conservation; 2° de l'éducation physique, morale et intellectuelle; 3° de la prospérité; 4° du perfectionnement, et 5° du bonheur des Français, ainsi qu'il l'a fait connaître sommairement dans sa profession de foi politique, estimant que son expérience politique l'oblige consciencieusement de demander à être placé dans l'Etat comme président de la République, ou entre l'Assemblée nationale et le président actuel du conseil des ministres, qui pourrait conserver cette place de président du conseil des ministres sans portefeuille, s'il n'était lui-même nommé président ou vice-président de ladite République, a l'honneur de prévenir tous ses compatriotes qu'il se porte, dans toute la France et ses colonies, candidat à la présidence de la République française, pour réaliser plus facilement ses améliorations à ces divers sujets, et contribuer plus aisément au bonheur, autant que possible, du peuple français, s'ils daignent le nommer président de ladite République.

Ceci est le début. Voici la fin :

Il est le plus ancien des candidats qui se présentent pour la présidence de la République; il est celui d'eux qui a de plus nombreuses années de service; enfin il n'a cessé de vouloir contribuer à mettre la nation française au premier rang des nations, et le peuple français au premier rang des peuples, surtout depuis 1815.

Il s'adresse donc actuellement, à ce sujet, au peuple français, en sa qualité de souverain, comme il l'a fait précédemment; mais il ose en espérer une meilleure réussite, et lui annonce conséquemment à cet effet, avec plaisir, que ses améliorations susénoncées sont en faveur de *tous les sexes*, de *tous les âges* et de *tous nos compatriotes*, qu'ils soient en *France*, à la *mer* ou dans les *colonies*, et même de *tous les peuples*, *quelle que soit leur couleur*; mais il pense qu'il faut qu'il soit président de la République française pour qu'il puisse les réaliser immédiatement en faveur des Français.

Ainsi donc, Français, votre bonheur, autant que possible, dépend actuellement de vous; si vous nommez de suite le docteur A. Watbled président de votre République, il estime que vous serez immédiatement heureux; il ose même vous en donner aujourd'hui l'*assurance* si l'on suit ses conseils en tout et partout.

Vive la République!

Salut et fraternité. A. WATBLED,
18, rue Cassini, à Paris.

Voilà des titres! Mais l'expérience de M. le docteur Watbled doit lui avoir appris que le mérite n'est pas toujours une condition suffisante de succès; il a des compétiteurs qui disposent des moyens d'action les plus puissants. Il faut hurler avec les loups. Si le docteur sait mener sa barque, la candidature de M. Louis Bonaparte est bien malade.

Cependant, si grandes que soient les chances de succès de M. le docteur Watbled, il ne faut pas qu'elles découragent les citoyens qui, comme lui, pensent que leur nomination à la présidence de la République, ferait le bonheur de la France; pas d'exagération de modestie. Chacun se doit à la patrie. Qu'ils publient leur circulaire et l'adressent aux journaux, ceux-ci sont faits pour les recevoir. (*Affranchir*.)

Représentants qui ont voté contre l'ordre du jour de M. Dupont (de l'Eure).

Allart, Arene, Astaix, Théodore Bac, Baraguey d'Hilliers, Bonnet, Blin de Bourdon, Brives, Calès, Cholat, Deville, Doutre, Dubarry, Greppo, Victor Hugo, Henri Joly, Labordère, Lefranc (Pyrénées-Orientales), Charles Madet, Martin-Bernard, Mathieu (Drôme), Mulé, Lucien Murat, Ollivier (Bouches-du-Rhône), Pégot-Ogier, Pelletier, Agricol Perdiguier, Pierre Leroux, Proudhon, Eugène Raspail, Rouveure, Soullié Terrier.

ABSENTS AU MOMENT DU VOTE.

Abbatucci, Affre, Albert, d'Andigné de la Chasse, Joseph Antoine, Henri Arnaud.

Bérard, Barbès, Ferdinand Barrot, Odilon Barrot, Barthélemy Saint-Hilaire, Baze, de Beaumont (Somme), Béchard, Bélin, Bérard, Berryer, Toussaint Bertrand, Berville, Bidault, Bigot, Bineau, Louis Blanc, Blavoyer, Louis-Napoléon Bonaparte, Napoléon Bonaparte, Pierre-Napoléon Bonaparte, Boulier de l'Ecluse, Boulay (de la Meurthe), Braheix, Amédée Bruys.

Casabianca, Caussidière, Cavaignac, Cazelles, Ceyras, Champanhet, Charamaule, Conti, de Courtais, Crémieux, Crespel de Latouche.

Dain, Dariste, Défourment, Dézeimeris, Denoy, Desbours, Amable Dubois, Edouard Dubruel, Ducierc, Charles Dupin, Dupin (de la Nièvre), Durand (Seine-et-Oise.)

De l'Espinasse.

Léon Faucher, Fayand, Ferdinand Favre, Jules Favre, Ferry, Feuillade-Chauvin, Fould, Fournas aîné, Foy.

Garnier-Laboissière, Garnier-Pagès, Germonière, Ernest Girardin, Girard, Le Gorrec, Gouttai, Grandin, Grangier de la Marinière, Grelier-Dufougeroux, Grillon, Guigue de Champvans.

Harscouët de Saint Georges, d'Hérambault.

Joigneaux, Edmond Joly.

Lebrousse, le général Lafontaine, Laforêt, Lagrange, Lemennais, Laurent (Ardèche), Laussedat, Leblanc, Lebraly, Ledru-Rollin, de Lespinay, Levavasseur, Levet, de Luppé.

Maichain, Léon de Maleville, Félix Mathé, Mauguin, Milhoux, Mispoulet, Molé, de Montalembert, Montrol, de Mortomart, Mouraud, Moutou (Tarn).

Négrier, Nogué.

Pagnerre, de Panat, Pascal (d'Aix), Paulin Durieu, Perrinon, Petit-Jean, Pietri, Elzéar Pin, Porion, Portalis, de Prébois, Félix Pyat.

De Rancé, Raspail (Seine), Théodore Raynal, Alexandre Rey, Robert (Yonne), Roger, Rossel, Rouillé, Rullière.

Saint-Victor, Sallandrouze, Sarrut, Schlosser, Schœlcher, de Sesmaisons, Signard.

Taillefer, Thiard, Thiers, de Tinguy.

Vernhette, Vesin, Vidal, Vieillard, Viguerte, de Voisins.

Xavier Durrieu.

Nota. A voté *pour* et *contre* : Milhoux.

Révolution romaine.

Nous trouvons dans le *Corriere mercantile* les détails suivants :

ROME, 16 novembre. — La fusillade a duré trois heures en ville. Monseigneur Palma, secrétaire du pape a été tué d'une balle au front. On dit que quelques Suisses ont été tués; mais on ne saura les choses bien au juste que demain, les communications avec le palais étant interrompues. Du côté du peuple, il y a eu quatre blessés, savoir : Un dragon, un tambour de la ligne et deux bourgeois. Les murs, au dehors du palais du pape, sont criblés de balles; mais peu de ces projectiles allaient à leur adresse. Les Suisses tiraient de derrière les murs et les bourgeois de derrière les barricades et les colonnades. A huit heures du soir, le pape a cédé et il a composé le ministère qu'on lui demandait. Quant aux autres demandes qui lui étaient faites, il en a référé à la chambre des députés, en lui donnant pleins pouvoirs.

Le *Corriere mercantile* du 20 novembre ajoute les détails suivants :

Toute la troupe de ligne a pris parti pour le peuple. Les Suisses de service au palais pontifical ont commencé à faire résistance au peuple, qui a désarmé les sentinelles. Les Suisses se sont enfermés dans le palais, menaçant de tirer sur le peuple et sur toute la troupe de ligne, qui était massée devant le palais, mais sans fusils. L'indignation alors a été portée à son comble, et les Suisses ayant ouvert le feu, partout a retenti le cri : Aux armes! aux armes!

Les colonels Roverel et Tilloni dirigeaient le siége du palais. Les artilleurs pointaient les pièces qui devaient défoncer les portes du palais. Les députés assemblés se sont rendus auprès du pape qui, par l'organe du cardinal Soglio, a fait dire qu'il aviserait. Le peuple, non satisfait de cette réponse, a renvoyé les députés auprès du pape pour qu'ils s'entendissent avec lui et rapportassent une réponse décisive. La réponse du pape, apportée par l'avocat Galletti, a été qu'il ne voulait rien concéder de ce que le peuple demandait, ajoutant qu'on ne lui en imposerait pas

On écrit de Rome, le 17 novembre : « Ce matin, au point du jour, le peuple a enlevé les barricades qui avaient été élevées sur la place de Montecavallo; mais les portes du palais Quirinal sont demeurées fermées. A huit heures du matin, la garde civique s'est rassemblée sur la place avec et sans armes, décidée à se faire livrer les Suisses. Une députation s'est rendue auprès du pape, qui a capitulé au nom des Suisses, à la condition que tous auraient la vie sauve. Ces conditions ayant été acceptées par le peuple, les Suisses ont été désarmés. Ils partiront ce soir. A neuf heures, la garde civique a pris possession de toutes les portes qu'occupaient les Suisses, et le Saint Père est gardé par elle. Les blessés du côté du peuple et de la troupe sont au nombre de 11 ou 12, aucun n'a succombé. Deux cependant sont grièvement blessés. On ne sait pas encore s'il a été tué quelques Suisses. Mgr Palma est mort sur le coup. C'était lui qui avait rédigé la fameuse encyclique du 29 avril.

Le pape avait, à ce qu'il paraît, compté sur les secours des populaces de Transtevère et de Monti. Celles-ci ont refusé d'allumer une guerre civile. Si le pape n'avait pas acquiescé aux demandes du peuple, les portes du palais eussent été enfoncées à coups de canon. Les carabiniers étaient furieux, ayant eu quelques hommes blessés par les Suisses. On avait amené des matières combustibles pour incendier la place. Une balle est entrée dans la chambre où était le pape.

On n'a pas trouvé le cardinal Lambruschini dans son palais; il s'est sauvé sous l'uniforme d'un dragon. Galetti a empêché que l'on commît des dégâts au palais de Mgr Morandi.

Les autorités militaires ont fait acte de soumission au cercle populaire. Romini et Serini ont déclaré d'une manière irrévocable ne pas pouvoir faire partie du ministère démocratique.

Le pontife est demeuré abandonné dans le Quirinal désert. Ni l'état-major de la troupe, ni le cortége des nobles, ni les prélats n'ont été le consoler par un seul hommage. Le corps diplomatique seul s'est rendu auprès de lui, et on a dû le trouver avec les cardinaux Antonelli et Soglia.

Le pape aurait dit, à ce qu'on assure, que contraint à chasser sa garde, remplacée par d'autres personnes, il ne prenait conseil, dans sa conduite et sa position sans défense, que de la pensée d'éviter l'effusion du sang par tous les moyens possibles. Tout, a-t-il ajouté, doit céder devant ce principe; mais je déclare à l'Europe et au monde que je n'entends prendre en mon nom aucune part aux actes du gouvernement auquel je veux rester étranger de fait, ayant absolument défendu que l'on se servît de mon nom et que l'on adoptât dans les actes du gouvernement la formule ordinaire : *Vu le bon plaisir de Sa Sainteté.*

Ces paroles présagent un malheureux avenir, parce que le cardinal-secrétaire d'Etat signe les actes que le pape ne veut pas reconnaître, et le peuple commence à soupçonner que les concessions attribuées au pontife n'émanent pas de sa volonté.

On dit qu'il a été surpris une dépêche du roi de Naples à Rossi, contenant l'adhésion à la ligue avec le despote et l'énonciation de la disposition du roi de Naples (?) à envoyer des troupes pour soutenir le ministère Rossi.

Il se prépare en ce moment une démonstration imposante à la chambre pour que la constitution italienne soit proclamée à l'instant.

(*Gazette piémontaise* du 22 novembre.)

— On écrit de Rome à l'*Alba* du 19 novembre : « La soirée qui a suivi le meurtre de Rossi a été une véritable fête italienne. Des rassemblements nombreux se sont formés; ils parcouraient les divers quartiers de la ville en criant : Vive la constitution italienne! Vive le peuple! Vive le poignard de Brutus! Vive l'union! Vive le ministère démocratique! Vive l'Italie républicaine!

LIVOURNE, 20 novembre. — Lorsque la nouvelle de la mort du ministre Rossi est parvenue ici, le peuple a sonné des carillons de joie. Le drapeau tricolore a été arboré au faîte du Dôme. La foule, précédée des tambours et des drapeaux, s'est rendue à l'habitation de M. La Cécilia, et de là devant l'hôtel du conseil romain pour le féliciter sur la résurrection de Rome. Les rassemblements se sont transportés devant le palais du gouvernement. Là des milliers d'hommes appelaient le gouverneur. Charles Pigli a paru sur la terrasse et a prononcé les paroles suivantes :

« Le ministre Rossi n'était pas aimé par l'Italie, à cause de ses principes politiques. Dieu, dans ses secrets desseins, a voulu que cet homme tombât frappé par la main d'un fils de l'antique république romaine. Dieu garde son âme et la liberté de notre pauvre Italie! »

D'immenses applaudissements ont couvert la voix du gouverneur, et la foule s'est écoulée. Le drapeau romain flottait au milieu des drapeaux tricolores; partout on criait : vive la constitution italienne! vive Rome!

Le socialisme en Italie.

La Lega italiana, journal de Venise, publie dans son numéro du 6 novembre, un article de quatre colonnes intitulé : *Le droit au travail et à l'assistance.* Nos lecteurs constateront à l'énoncé de quelques-uns des paragraphes, la conformité parfaite des efforts de nos confrères de Venise et du but que nous poursuivons nous-mêmes depuis si longtemps.

1° L'humanité a un droit commun aux richesses naturelles.
2° Les richesses créées n'appartiennent qu'à leur auteur.
3° Les droits des prolétaires, etc.

Chacune de ces thèses est soutenue avec une clarté remarquable, avec une conscience vraie de la fraternité, avec une profondeur de connaissances sociales qui est encore bien loin d'être ordinaire dans notre pays, où ces solutions vraiment républicaines, sont discutées depuis si longtemps. A la science, le journal vénitien joint la loyauté. Il avoue franchement la source où il a puisé ces nobles idées.

« Je ne suis, dit M. Enrico Brsstae, l'auteur de cette consciencieuse étude, je ne suis que l'écho de Charles Fourier, le génie sublime, le fondateur du socialisme phalanstérien.

» Je n'ajouterai, dit-il en terminant, qu'un seul mot pour résumer la pensée qui a inspiré cet article : Jusqu'à ce que le droit au travail et à l'assistance ait été reconnu sans restriction, la société sera coupable d'homicide. »

Charles-Albert proteste.

Charles-Albert, qui a lâchement abandonné les malheureux Lombards aux exactions féroces de Radetzki, proteste maintenant avec une majesté et une quiétude remarquables contre les déprédations du bourreau devant lequel il a fui avec sa nombreuse armée. Cette protestation ridicule est tout simplement pour prendre acte de souveraineté au cas où la force des tortures soulèverait de nouveau les victimes. Voici du reste ce que nous trouvons à ce sujet dans la *Gazette piémontaise* du 20 novembre :

— Charles-Albert, par la grâce de Dieu, roi de Sardaigne, etc.

Vu les lois de réunion de la Lombardie et de la Vénitie, des 11 et 27 juillet dernier,

Vu la capitulation de Milan du 5 août suivant, et considérant spécialement les articles 2 et 4 de cette capitulation, ainsi que la convention militaire du 9 août.

Sur le rapport de notre garde-des-sceaux et ministre secrétaire d'Etat des affaires ecclésiastiques et grâce et justice, et de l'avis conforme du conseil des ministres et de la consulta lombarde.

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les dispositions contenues dans la proclamation du maréchal Radetzki, en date de Milan, 11 novembre courant, sont nulles et de nul effet. (Il s'agit du décret qui grève d'énormes contributions les plus riches habitants de Milan.

Art. 2. Sont déclarées nulles et sans effet les aliénations de biens immobiliers et mobiliers et créances dérivant d'expropriation forcée auxquelles, postérieurement à la promulgation de la présente loi, il devra être procédé dans la Lombardie et le pays Vénitien, au nom du gouvernement autrichien. — Turin, le 17 novembre. Suivent les signatures du roi et des ministres.

L'exposé des motifs précédant cette loi porte : Que la manière dont le gouvernement autrichien dépouille par des extorsions la Lombardie et Vénétie, et particulièrement la proclamation du maréchal Radetzki du 11, donne lieu de croire que l'on songe plutôt à leur destruction qu'à leur conservation.

En présence de faits si graves, le gouvernement du roi (Ch. Albert), qui a accepté l'armistice comme un pur fait militaire, mais qui a contracté le devoir rigoureux et précis de protéger les personnes et les biens dans les lieux occupés militairement, croit devoir, de fait et de tout son pouvoir, protester et s'élever contre le système de destruction adopté.

Agitation rhénane.

Le conflit entre la couronne et l'Assemblée nationale agite considérablement la province rhénane. Nous avons déjà dit que Dusseldorf a été mis en état de siége. Par suite de cette mesure, le commandant militaire a pris les dispositions suivantes :

« Les autorités légales demeurent dans leurs fonctions : toutes les sociétés politiques et socialistes sont prohibées, les réunions de plus de vingt personnes sont interdites, la garde bourgeoise dissoute, et elle livrera ses armes. Quiconque résistera à l'autorité légale, sera traduit devant un conseil de guerre. »

Les habitants de Dusseldorf ont, jusqu'ici, tenu peu compte de la déclaration de l'état de siége. La garde bourgeoise ne s'est pas dissoute, et a laissé passer le délai fixé pour la livraison des armes. On craint des conflits.

Six officiers de la garde bourgeoise se sont rendus à la poste, ont pris connaissance des sceaux de plusieurs tonneaux d'argent qui allaient être expédiés, et ont exigé qu'on leur fît connaître le nom des expéditeurs. Ce n'est qu'après s'être convaincus par cette perquisition qu'il n'y avait pas là d'argent expédié par la caisse principale du gouvernement de Dusseldorf que ces officiers se sont retirés.

A Munster, le parti réactionnaire cherche à effrayer les paysans, en leur faisant accroire que le refus d'impôt, c'est la République rouge avec toutes ses horreurs couronnées par le supplice du roi Frédéric-Guillaume. »

A Coblentz, dès le 20, la force militaire a dû intervenir pour que la perception des droits aux portes de la ville, continuât d'avoir lieu. Un rassemblement considérable s'étant formé, et le major qui commandait un détachement de troupes, chargé de rétablir la circulation, ayant sommé, au nom du roi, la foule de se disperser, faute de quoi il ferait faire feu, ces paroles ont été accueillies par des rires ironiques. Une députation se rendit auprès du bourgmestre, et l'invita à faire retirer les troupes; cette demande n'ayant pas été accueillie, une réunion populaire a été convoquée, afin de prendre une résolution à cet égard.

A Bonn, on a voulu essayer, dans la soirée du 20, de s'opposer à l'entrée des troupes dirigées sur la ville. Mais cette tentative de résistance a été étouffée en germe. Toutefois, la situation a paru assez grave au recteur de l'université et au sénat académique pour les engager à faire afficher sur la planche noire de l'université que la force armée, qui a occupé la ville, a mission de maintenir l'ordre légal, et qu'elle est autorisée à faire au besoin usage de ses armes pour vaincre la résistance qu'elles pourront rencontrer.

A Trèves le sang a coulé. Dans la soirée du 19 le peuple a voulu arra-

cher l'affiche par laquelle le président du gouvernement informait ses administrés que le refus d'impôt était une mesure illégale. La troupe s'y est opposée. Des conflits en sont résultés ; la troupe a fait usage du sabre ; beaucoup de citoyens ont été grièvement blessés, et le premier bourgmestre, M. de Haw, l'a même été dangereusement.

On sait que de l'infanterie, de la cavalerie et même de l'artillerie sont arrivées à Aix-la-Chapelle, le 22, pour y rétablir la perception des droits aux portes de la ville, ajournée du consentement de l'autorité municipale, à laquelle la garde bourgeoise prêtait son appui.

Sans parler des autres localités, nous ajouterons seulement qu'on a pris à Cologne, le 22, de très grandes mesures de précaution militaires par suite de quelques désordres qui y ont eu lieu. Le conseil communal ayant refusé de se dissoudre sur une sommation faite par le peuple, on a attaqué la maison du premier bourgmestre. On avait déjà commencé à la démolir, lorsque l'arrivée des troupes a fait retirer la multitude, qui se dispersa sans qu'on pût arrêter un seul individu. De là elle se rendit devant les bureaux de la *Gazette de Cologne* où elle commit quelques excès avant l'arrivée des troupes.

Une réunion populaire dans le but d'organiser des corps francs a eu lieu à Cologne le 23.

Nous n'avons parlé ici que de la province rhénane, mais une vive agitation se manifeste aussi dans les autres provinces prussiennes, particulièrement en Silésie et surtout à Breslau. La *Gazette de Cologne* prétend que, dans le dernier voyage de M. Milde en Silésie, non-seulement on a consulté ce député, mais qu'on l'a menacé de massacrer toute sa famille, et de *hisser le coq rouge* sur son toit s'il ne soumettait son opinion à celle des démocrates. A Breslau, on a, le 19 au soir, battu la générale pour la garde bourgeoise. De forts détachements militaires ont en même temps occupé les postes des ports. Une foule nombreuse continuait à assiéger l'Hôtel-de-Ville protégée par la garde bourgeoise ; cependant à cette date il n'y avait pas encore eu d'excès.

La landwehr de la Thuringe prussienne refuse de se rendre sous le drapeau, et le docteur Stockmann a organisé une insurrection armée qui compte déjà plusieurs milliers d'hommes prêts à marcher sur Berlin au premier signal.

Allemagne.

La Montagne silésienne est en insurrection contre le ministère de Brandebourg, déclaré coupable de haute trahison. Dans toutes les localités, on sonne le tocsin, des milliers d'hommes prennent les armes et marchent sur Breslau.

Un conflit a eu lieu à Coblentz entre les bourgeois et les sous-officiers de la garnison. Ceux-ci ont été battus à plate-couture et chassés.

Le nouveau ministère autrichien.

Un nouveau cabinet fonctionne à Vienne depuis quelques jours.

Le prince Félix Schwarzenberg, grand seigneur habitué à une opulence plus que princière et aux formes militaires ; le comte Rodolphe Stadion, incarnation vivante du bureaucratisme, et que les derniers troubles de la Gallicie ont rendu célèbre, M. Krauss, fonctionnaire, qui passe pour un observateur exagéré des formes ; le général Cordon, vieux soldat de l'école des Collin et des Latour ; M. Stelzhammer, conseiller aulique de la tête aux pieds, ne sont pas les hommes qui conviennent pour réaliser les réformes radicales que le pays réclame impérieusement pour réconcilier les partis entre lequel le sang a creusé un abîme.

La réunion de l'Assemblée constituante d'Autriche à Kremsier, a dû avoir lieu le 22. La majorité de ses membres s'y est sans doute trouvée. Reste à savoir maintenant l'attitude qu'elle y va prendre.

Suisse.

Le conseil exécutif fédéral suisse s'est constitué par l'acceptation du president, M. Furrer de Zurich. L'assermentation des quatre membres présents à Berne, MM. Furrer, Ochsenbein, Frei Herosé, Noeff, a eu lieu solennellement en présence des deux chambres réunies.

Parmi les difficultés dont le nouveau gouvernement aura à s'occuper, il faut placer en première ligne le différend avec le premier consul de Francfort.

On parle d'un entretien tout récent que le président du Vorort, M. Funck, aurait eu avec un des envoyés germaniques chargé de dérouler aux yeux des autorités fédérales, les intentions hostiles de l'Allemagne, entretien où l'honorable représentant du directoire aurait déclaré que si les menaces dirigées contre la Suisse se traduisaient en faits, 150 000 hommes seraient mis dans quarante-huit heures sous les armes, et que l'on verrait s'il n'était pas au pouvoir de la Suisse de créer à l'Allemagne des embarras bien autrement grands que ceux au milieu desquels cette puissance se débat aujourd'hui.

Le nouveau ministère danois.

Le nouveau ministère danois est formé. Le comte Moltke, chargé de le compléter, l'a annoncé à la diète dans la séance du 18. Voici sa composition :

Le comte Moltke, président du conseil et ministre des affaires étrangères ; le chambellan Bardenfleth, ministre de la justice ; le comte Sponneck, ministre des finances ; le professeur Madirg, ministre des cultes ; le conseiller d'Etat Berg, ministre de l'intérieur ; le chambellan Zalthmann, ministre de la marine ; le grand-major Hausen, ministre de la guerre ; le professeur Claussen, ministre sans portefeuille.

Le président du conseil a ajouté que ce ministère suivrait le même système que le ministère précédent, qu'il adhérait au projet de loi fondamental présenté à l'Assemblée, qu'il maintiendrait l'ordre et la liberté, et que, en ce qui concerne les négociations, il cherchera à obtenir une paix conciliable avec l'honneur du Danemark.

Slavie méridionale.

Les événements de Vienne ont produit une vive sensation en Serbie, et généralement dans toutes les provinces slaves de la Turquie. On y parle partout avec enthousiasme des exploits du ban des Croates. Le *Serbe*, journal de Belgrade, et organe principal des populations de la Slavie méridionale, fait de l'expédition de Jellachich une narration qui touche au merveilleux. Personne, selon ce journal, ne se serait acquitté de son devoir avec autant de distinction que le grand chef Slave, pas même Windisgraetz. Le ban est entré le premier à Vienne à la tête des Sereschaniens. Il a emporté l'une après l'autre toutes les barricades, malgré la pluie de balles qui pleuvaient sur lui de toutes les fenêtres et de tous les toits avoisinants.

Le 30 octobre, les guerriers du ban fraternisaient dans les rues avec ceux de Windisgraetz, aux cris de vive Jellachich ! Windisgraetz a lui même serré dans ses bras et embrassé Jellachich devant toute l'armée. Le ban prononça alors un discours dans lequel il exposa avec son éloquence habituelle toutes les injustices que les peuples slaves avaient eu à supporter sous la domination des Madgyars et des Allemands de l'Autriche. Il annonça que le temps de régler les comptes avec les oppresseurs était venu, et que l'Autriche devait être transformée en empire slave.

Windisgraetz lui promis qu'il en serait ainsi. Le *Serbe* a soin de rappeler à cette occasion que l'armée campée devant Vienne était tout entière composée de Slaves, à l'exception de trois régiments. Le même journal prétend aussi que les Viennois adorent Jellachich et n'en parlent que comme de leur sauveur.

Les Sereschaniens auraient tué 4 000 étudiants ou prolétaires. Pour les récompenser, le ban leur a permis de piller les maisons d'où l'on avait tiré sur eux. « Que de choses rares et précieuses, que de belles pièces d'argent sont tombées entre les mains de nos braves frontiériens, » s'écrie la feuille de Belgrade, qui semble regretter que tous les Serbes n'aient pu prendre leur part du butin dans la *grande ville des Souabes*.

Le ban a dû marcher contre Pesth, à la tête de 100 000 hommes, Windisgraetz lui ayant amicalement abandonné la direction de la campagne contre la Hongrie. Le ban a envoyé aux Serbes 50 000 fusils payés par lui un thaler la pièce aux Croates, qui les ont pris sur les Viennois. Il espère que ceux auxquels il envoie ses armes ne tarderont pas à s'en servir pour la plus grande gloire du nom slave et pour l'établissement d'un empire nouveau sur les rives du Danube.

Si le mouvement slave prend de la consistance, ce qui est probable, on peut s'attendre à voir Belgrade, la ville la plus importante et la plus centrale de la Slavie méridionale, rivaliser avec Prague.

La situation de plus en plus critique de la Turquie d'Europe ne contribue pas peu à augmenter l'importance de l'agitation des Slaves du sud. Les Russes concentrent un matériel de guerre considérable aux bords du Danube. Il circule des bruits vagues sur une guerre très prochaine de la Russie avec la Turquie.

Que la France veille ! si elle n'intervient au plus vite dans les affaires de la Roumanie et de l'Illyrie, son influence sera gravement compromise et peut-être à jamais perdue.

Provinces danubiennes.

Au banquet de la presse démocratique et sociale, M. Ledru-Rollin a rappelé par quelques paroles grandes et généreuses les *liens secrets et intimes* qui unissent les provinces danubiennes à la France. Un citoyen de la Roumanie adresse à cette occasion à la *Réforme* une lettre très remarquable dont nous reproduisons les passages suivants :

Le monde entier admire la France, mais nous, Roumains, nous l'*admirons* et nous l'*aimons* à la fois avec un enthousiasme et une sincérité purs de tout égoïsme, car ces sentiments prennent leur source dans les *liens secrets et intimes* dont le citoyen Ledru-Rollin a fait mention dans son discours au banquet de la presse démocratique. Il y a dans notre attachement à la France un instinct invincible qui tient de la force du sang et de l'amour de la patrie. Nous participons de loin à toutes ses joies, à toutes ses souffrances, comme si nous étions ses propres enfants, comme si nos provinces étaient des départements français placés à dessein par la Providence aux côtés du colosse despotique de la Russie.

Nous sommes de race latine, et, comme tels, nous ne pouvons jamais fraterniser avec la race slave qui nous avoisine et qui cherche à nous engloutir dans son sein. Notre nation compte près de dix millions de Roumains, qui sont destinés à former en Orient un Etat à part, une garnison formidable commise à la garde des portes de l'Europe démocratique. Nous sommes Français de cœur et de tendances, et à ce titre nous avons la noble ambition de faire de notre beau pays une France orientale, afin que la République française soit, dans peu d'années, représentée au fond de l'Europe, non plus seulement par des agents consulaires, mais par une nation tout entière !

Nos provinces sont belles, riches, fertiles, bénies par la Providence ; elles peuvent contenir dans leur sein et nourrir abondamment le double de la population actuelle. Nous désirons en faire le grenier d'approvisionnement de l'Europe et l'asile hospitalier de nos amis les Français qui sont forcés par la nécessite de quitter le sol de leur patrie. Que la France nous envoie ces enfants malheureux, et la Roumanie les adoptera avec l'amour d'une mère ; elle leur rendra en bien-être matériel tout ce que la France lui a donné à elle de bien-être moral et intellectuel.

Mon cher Considerant,

Voulez-vous m'inscrire pour vingt francs dans la souscription ouverte en faveur de la famille de Robert Blum.

Honneur éternel au glorieux martyr de la cause démocratique et sociale.

Honte, exécration éternelle aux bourreaux royalistes de Robert Blum.

Tout à vous de cœur,

Aux Bordes, 20 novembre 1848. EUGÈNE SOE.

Citoyen rédacteur,

Si la démocratie européenne tout entière sympathise, ainsi que vous le dites, avec les sentiments de douleur et d'indignation dont l'assassinat de Robert Blum a pénétré la démocratie allemande, la société démocratique polonaise a des motifs particuliers pour ressentir vivement la perte qu'en lui a éprouvé la Pologne du défenseur le plus zélé et le plus éloquent de ses droits, de l'ami le plus dévoué de ses fils. Personne plus que nous n'a été à même d'apprécier les services incessants que, depuis 1837, il a, en cette double qualité, rendus à la cause polonaise.

Qu'il nous soit donc permis d'en rendre témoignage en nous associant à la démonstration de respect et de reconnaissance que dans votre numéro d'aujourd'hui vous proposez en faveur de la famille du martyr, et en ouvrant dans les bureaux de notre journal, le *Démocrate polonais*, une souscription parmi nos compatriotes, semblable à la vôtre, et dont le montant vous sera remis.

Veuillez agréer l'expression de notre reconnaissance pour l'occasion que vous nous avez fournie de remplir un devoir sacré, ainsi que de notre haute estime.

Pour le comité central de la société démocratique polonaise,

Le général SZNAYDI.

Paris, 24 novembre 1848. Le secrétaire,

A. CHRYSTOWSKI.

FAITS DIVERS.

— On s'entretient depuis hier soir, dit la *Patrie*, d'une tentative nocturne à main armée, faite à la maison de campagne de M. Odilon Barrot, à Bougival. Voici le fait d'après des renseignements exacts :

M. Odilon Barrot présidait le conseil général de l'Aisne ; son domestique était seul à la maison de campagne. Trois individus armés se présentèrent, après minuit, à la porte de l'habitation ; le domestique sortit et fut assailli par ces trois malfaiteurs. Il s'en débarrassa promptement, et la blouse de l'un d'eux lui resta en partie dans les mains. Deux coups de feu partirent, il en reçut un dans le flanc.

On dit la blessure grave. Le procureur de la République de Versailles et un juge d'instruction se sont rendus sur les lieux. M. Odilon Barrot n'est arrivé que ce matin de l'Aisne.

— M. Amédée Hennequin vient de publier, quai Malaquais, n° 15, une *Histoire de Napoléon Bonaparte*. Quelques chapitres de cet ouvrage ont déjà paru dans le *Bien public* et ont alimenté toute la presse de faits et de documents sur le héros de Boulogne. L'ouvrage complet présente un grand intérêt. Nous avons remarqué surtout le chapitre relatif à l'incident de Thurgovie et l'appréciation des œuvres littéraires de l'ex-prince. L'*Histoire de Louis Bonaparte* est écrite élégamment, impartialement, sans autre passion que le patriotisme, et si les faits puisés dans les documents les plus authentiques sont écrasants, accablants, impitoyables pour Louis Bonaparte, ce n'est pas la faute de l'écrivain.

— Voici la chanson, aussi mauvaise que possible, qui court maintenant la ville et la campagne :

Souhaitez-vous une canaille ?
Il vous faut nommer Raspail.
Si vous voulez un coquin,
Votez pour Ledru-Rollin.
Etes-vous pour le mic-mac ?
Prenez alors Cavaignac.
Mais en voulez-vous un bon ?
Nommez Louis-Napoléon.

Nous ne sommes pas du tout de l'avis de l'auteur de la chanson.

(*Journal de Verdun.*)

— Pour laisser toute latitude au banquet des familles du 12e arrondissement, dont l'organisation est antérieure, le banquet démocratique et social des 8e et 9e arrondissements est remis, pour avoir lieu irrévocablement, au dimanche 3 décembre, à dix heures du matin, chez Devert, rue Croix-Nivert, à Grenelle, salon de la Victoire. On peut encore se procurer des cartes d'entrée, au prix de 4 fr. 50 c., chez Ferdinand, faubourg Saint-Antoine, 57 ; au café de Lyon, boulevart de la Contrescarpe, près la Bastille, et au bureau du Comité central des boissons, place du Carrousel, 7.

— Une plainte en diffamation et injures a été portée par M. Emile de Girardin contre les imprimeur, éditeur et auteur d'un pamphlet dirigé contre lui. Cette affaire devant la 8e chambre, appelée aujourd'hui, a été remise à quinzaine.

— Le journal l'*Assemblée nationale* a publié l'article suivant :

« Les clubs, en dépit de toutes les ordonnances, semblent braver les dépositaires de l'autorité ; on y entend, chaque soir, développer les théories les plus incendiaires, les motions les plus destructives, et le ministre de l'intérieur laisse dire, laisse faire.

» On nous affirme qu'il ne se croit pas assez fort pour réprimer ces désordres et pour fermer ces écoles de démoralisation politique.

» La société a le droit de lui demander compte de cette faiblesse.

» Devant un péril si sérieux, la faiblesse devient de la trahison.

» L'autorité doit savoir, comme nous, que l'on ramasse de la poudre, que l'on fond en ce moment une grande quantité de balles. Comment expliquer cette étrange tolérance ?

» La question de la présidence est, sans aucun doute, pleine d'intérêt pour nos gouvernants, mais il ne faut pas qu'elle absorbe toute leur intelligence, tout leur temps. La conservation sociale mérite bien aussi quelque attention, quelques efforts.

» Des bruits étranges circulent dans la cité, comme à la veille d'un grand danger. Le pouvoir est averti ; sa situation est délicate. Pour son honneur, il ne faut point qu'il y ait d'émeute. »

M. le procureur de la République a donné citation au gérant de l'*Assemblée nationale* à comparaître devant M. Filhon, juge d'instruction, à l'effet de fournir les renseignements parvenus à sa connaissance sur les faits qu'il a signalés.

SAPEURS A CHEVAL. — Les régiments de cavalerie de la garnison de Paris et des environs ont reçu l'ordre de consacrer un certain nombre d'hommes au service de sapeurs. Ces sapeurs portent la barbe entière. En cas d'émeute, ils seraient armés de haches et autres instruments destinés à détruire les barricades et à forcer les maisons.

CRI DE RALLIEMENT PROPOSÉ PAR LA *Gazette de France*. — Tous ceux qui criaient : *Vive la réforme* ! doivent crier aujourd'hui : Vienne une nouvelle Assemblée qui proclame la Constitution nationale !

Science sociale. — M. Victor Hennequin fait en ce moment des conférences sur l'association, rue de la Douane, n° 18, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du soir.

Et rue Charonne, n° 39, au faubourg Saint-Antoine, les LUNDIS et JEUDIS, même heure.

Le Procès de Boulogne.

(*Extraits des pièces publiées par le gouvernement en 1840.*)

DÉPOSITION DE WILLIAMS DAVIE, marin : J'ai ignoré, pendant toute la traversée, que le prince Louis Bonaparte fût à bord. Quand je me suis réveillé le lendemain, à la distance de quatre ou cinq heures de Wimereux, j'ai vu des passagers revêtus d'uniformes et porteurs d'armes à feu. Ils avaient un drapeau surmonté d'un aigle doré et *aussi un aigle vivant*. Je n'ai pas compris tout ce que cela signifiait, et nous nous questionnions les uns les autres pour tâcher de deviner ce dont il s'agissait.

PIERRE-NICOLAS BALLY, lieutenant de douanes : J'ai, malgré moi, été obligé de suivre la troupe, avec sept autres douaniers, et nous nous sommes dirigés sur Boulogne ; en passant près de la colonne, ils l'ont salué en s'écriant : *Vive la colonne !*

JOSEPH SKARET, voltigeur au 42e : Jeudi, 6 août, vers cinq heures du matin, j'entendis crier aux armes ; nous sortîmes du poste pour nous mettre en ligne. Le chef du poste, voyant arriver devant nous une réunion de personnes habillées en militaires et précédées d'un drapeau tricolore, nous fit porter et présenter les armes. Le lieutenant Aladenise est arrivé vers le factionnaire, en criant : *Vite aux armes ! aux armes !* VOICI LE FILS DE L'EMPEREUR qui arrive.

.... Le même lieutenant a réitéré sa démarche auprès de nous lorsqu'il est passé près de nous en revenant de la caserne avec la troupe du prince Louis, que j'ai reconnut parce qu'il était en tête du cortège, criant : *Vive l'empereur*, et portant son chapeau à trois cornes au bout de son épée. Ils se sont ensuite retirés et nous ont laissés.

PIERRE COL-PUYGELLIER, capitaine de grenadiers : Je pus arriver sous la voûte qui est à l'entrée de la caserne, et là, un homme d'une trentaine d'années, revêtu d'un uniforme de général, je crois, et ayant un crachat sur la poitrine, s'est présenté à moi en disant : « Voilà le » prince Louis, capitaine, soyez des nôtres, et vous aurez tout ce que » vous voudrez. » Il a dit encore quelques mots, que je ne me rappelle pas. Je l'ai interrompu, en lui disant : « Prince Louis ou non, je ne » vous connais pas. Napoléon, votre prédécesseur, a abattu la légiti» mité, et ce serait à tort que vous viendriez la réclamer. Qu'on évacue » ma caserne. »

... J'ai oublié de dire qu'après ces mots : « Retirez-vous, ou j'em» ploierai la force, tant pis pour vous, » et au moment où je me retournais vers ma troupe dans l'intention de la faire agir si le prince ne sortait pas, une détonation d'armes à feu se fit entendre ; j'ignore par qui ce coup a été tiré et à qui il était destiné, étant trop préoccupé. Après la sortie du prince, le sous-lieutenant Ragon et le sergent major m'ont dit que le coup avait été tiré *par le prince* avec un pistolet, et qu'il m'était destiné. Immédiatement après le coup tiré, je veux dire après la fermeture des portes, j'ai vu que le grenadier Geoffroy *était blessé à la bouche* par le coup de feu dont j'avais entendu la détonation.

Rapport médical sur Joseph Geoffroy, blessé d'un coup de feu à la lèvre supérieure. — Nous trouvons ce militaire levé et habillé, près de son lit ; il répond à toutes les questions ; il se déshabille et se couche en notre présence. Il porte à la lèvre supérieure, près de la commissure, du côté gauche, une plaie ronde de 14 à 15 millimètres de diamètre, en partie recouverte par sa moustache ; elle est en train de cicatrisation. La langue est lacérée à son bord, libre du même côté sur la longueur de 2 à 3 centimètres ; elle est aussi en voie de cicatrisation.

Il manque la moitié de l'incisive médiane, l'incisive latérale et les deux petites molaires du côté gauche. Ces dents semblent avoir été fracturées au niveau de l'alvéole. Aucune autre lésion ne se fait remarquer.

On nous remet un fragment de plomb que nous joignons à ce rapport ; il a été trouvé dans la plaie de la langue, par M. le docteur François Gorré, remplaçant M. son père, chirurgien de l'hospice, présent à notre exploration et qui a pansé le blessé.

D'où nous concluons, dans l'état actuel des choses, et par les renseignements qui nous ont été fournis, que Joseph Geoffroy a été blessé par une arme à feu, portant une balle de petit calibre ; que cette balle est entrée par la lèvre supérieure, qu'elle a perforée ; qu'elle a ensuite fracturé plusieurs dents sur lesquelles elle s'est réfléchie.

JOSEPH GEOFFROY, grenadier. Le 6 août, je faisais la cuisine à la caserne, lorsque vers cinq heures trois quarts du matin, des officiers accompagnés de beaucoup de soldats sont entrés dans la cour, et après s'être mis en bataille, ils ont à plusieurs reprises proféré le cri de *vive l'empereur* ! Je manifestais ma surprise à mon camarade en lui disant : « L'empereur est mort, il est donc revenu vivant » lorsque je vis entrer dans notre cuisine un officier et un sergent décoré que je reconnaîtrais peut-être si je les revoyais en uniforme ; le sergent portait une bouteille et l'officier avait le sabre à la main ; tous deux me dirent de boire un coup et de crier *vive l'empereur* ! Je leur répondis que je ne buvais pas et que je ne criais pas *vive l'empereur*, puisqu'il était mort. L'officier dit alors : « Puisque vous ne voulez pas boire, je vais vous faire boire de » force, dépêchez-vous de vous mettre en tenue et de prendre vos ar» mes, nous avons l'ordre de votre colonel, nous marchons sur Paris ;

» c'est un officier de chez vous qui commande. »

Sur ce, je me su's habillé et j'ai pris les armes ; je suis descendu dans la cour, je me suis mis dans les rangs, mais de suite j'entendis M. Col-Puygellier, capitaine de notre compagnie, crier au secours. Il était tenu par l'état-major. J'ai couru vers lui avec d'autres de mes camarades, pour le débarrasser ; je l'ai saisi par le bras gauche, et l'attirai sur moi, lorsque je reçus un coup de pistolet à bout portant, et j'en fus atteint sur la lèvre supérieure du côté gauche. La balle, après m'avoir cassé trois dents, est parvenue dans le cou, du côté droit, où elle est encore. Je ne suis pas tombé à l'instant même, et je voulais courir avec mon fusil pour me défendre, lorsque le capitaine me fit rentrer dans ma chambre, et de là j'ai été amené par le chirurgien à l'hôpital, où je suis depuis.

D. Qui est-ce qui a tiré le coup de pistolet qui vous a blessé ?

R. C'est le prince.

D. En êtes-vous bien certain ?

R. Oui, il a pris son pistolet dans son pantalon, du côté droit. Il a ajusté le capitaine, qui n'a pas été atteint à cause du mouvement que ceux qui l'attiraient lui ont fait faire en cet instant : c'est de cette manière que j'ai reçu le coup qui était destiné au capitaine.

D. Connaissiez-vous d'avance le prince Louis Bonaparte ?

R. Je ne l'avais jamais vu ; j'en avais seulement entendu parler.

D. Comment alors êtes-vous bien certain que ce soit lui qui ait tiré le coup de pistolet ?

R. Parce que plusieurs de mes camarades m'avaient auparavant et au moment où j'allais m'habiller, montré celui qui, après, a tiré le coup de pistolet, en me disant : Tiens, voilà Napoléon !

D. Quels sont ceux qui l'avaient déjà vu ailleurs ?

R. La moitié du bataillon au moins ; beaucoup l'avaient vu à Strasbourg.

D. Donnez-moi le signalement du prince. Dites-moi s'il est grand ou petit.

R. Il n'est pas bien grand ; mais je n'ai pas fait assez attention pour pouvoir vous donner son signalement : j'ai seulement remarqué qu'il portait un petit chapeau comme l'empereur Napoléon.

ANTOINE GENDRE, voltigeur. Le prince s'est approché et a dit : JE SUIS LE FILS DE NAPOLÉON ! suivez-moi ! vous ne serez plus maltraités ; nous allons à l'hôtel du Nord commander à dîner pour moi et pour vous, et demain nous marchons sur Paris !

JEAN MEYER, voltigeur. J'étais dans ma chambre, lorsque le colonel [illegible]arquin y est entré et nous a dit de descendre avec nos armes, ce que nous avons fait : en entrant dans la cour de la caserne, nous avons entendu crier : *Vive l'empereur !* par un groupe de soldats et d'officiers étrangers au régiment. L'un d'eux s'est avancé vers nous et nous a dit qu'il était le fils de Napoléon, que nous étions maltraités, qu'il nous rendrait heureux et que nous serions bien payés. Il a dit au sergent Chapolard qu'il le faisait capitaine de grenadiers, et il a détaché sa croix qu'il a voulu lui attacher sur la poitrine.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Port-Louis. — Au J. le M. — Impossible. Nous conservons les coll. et coupons souvent, ce qui rend les numéros incomplets. — Nous regrettons vivement.

Toulouse. — M. G. — Nous sommes d'accord sur les ab. portés sur votre note.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 novembre.

THÉATRE DE LA NATION. — Othello.
[illegible] — André del Sarto.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Hôtellerie de Genève.
GYMNASE. — Le Mauvais Sujet, Gants jaunes, O Amitié ! Passé Minuit
VAUDEVILLE. — Le Roi de Cœur, Feu d'artifice, Roger, Avenir.
VARIÉTÉS. — Mignonne, le Lion, les 12 Travaux d'Hercule, Turlututu.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Czar, le Club, le Cuisinier, les Envies, la Vie, Titi.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Napoléon à Sainte-Hélène, Lavaubalière, Tohubohu.
GAITÉ. — Fualdès.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16

17e Année. N° 322. ÉDITION DU MATIN. Mardi 28 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 27 NOVEMBRE.

Qu'a-t-on fait pour les campagnes?

Au moment où les intrigants reprennent leurs programmes mensongers, où les commis-voyageurs des vieilles ambitions se répandent dans nos campagnes pour y semer les espérances fabuleuses, les promesses sans bornes, les paroles sonores à profusion, il est temps enfin de se demander qui défendra dans le cœur du paysan la République, ce moyen du progrès dont nous avons jusqu'à présent si peu usé.

Que les gouvernements des dix mois derniers fassent aujourd'hui leur examen de conscience.

Ont-ils sérieusement songé à porter l'action bienfaisante d'un gouvernement vraiment démocratique dans les communes agricoles de la France? Ont-ils pensé à créer d'autres intermédiaires que les percepteurs et les gendarmes, seuls points de contact qui existassent autrefois entre les populations rurales et les chefs des gouvernements? Ont-ils cherché à soulager les masses laborieuses des impôts de tout genre qui grèvent si lourdement leurs propriétés, des droits multipliés qui entravent la vente de leurs produits? Se sont-ils occupés fraternellement de les délivrer de l'usure hypothécaire, de créer, d'encourager du moins la fondation de comptoirs communaux, qui faciliterait le crédit et la vente, et les libérerait des manœuvres de l'agiotage.

Pour notre part nous n'avons cessé d'épeler ces éléments essentiels de la science sociale, nous avons constamment conseillé aux hommes du gouvernement républicain de donner à nos concitoyens ces gages de fraternité et de concorde.

Certes, si l'on redoute aujourd'hui un vote hostile à la République de la part des populations rurales, ce n'est pas pour avoir trop écouté les socialistes. Il faut s'en prendre au contraire à l'esprit de routine qui s'est obstiné à continuer le vieux système d'impôt, qui, rejetant les sources de crédit indiquées par la science nouvelle, a dans un moment de crise révolutionnaire augmenté encore les charges de la production.

On peut l'affirmer, si l'on ne s'était pas attaqué à la bourse de l'agriculteur par le décret des 45 centimes, si une seule des améliorations proposées par les socialistes était venue témoigner aux campagnes de la sollicitude sincère du nouvel ordre de choses pour ces hommes laborieux si complètement oubliés sous les régimes précédents, les craintes qui assiègent aujourd'hui les esprits n'existeraient pas. A défaut du sentiment bien net de la liberté, à défaut de la confiance entière dans l'avenir de la fraternité républicaine, comprimés jusqu'ici par les sophismes d'une partie des propriétaires et du clergé, le calcul le plus naturel, l'intérêt le plus direct, l'espoir fondé sur une simple comparaison de chiffres eussent suffi à arracher les paysans à toute tentative monarchique et à éloigner de leur côté l'appréhension de tout danger révolutionnaire.

Aux yeux de ces hommes primitifs, les promesses ne sont rien devant les faits, et les ridicules charlatans qui paradent en ce moment devant eux n'auraient eu aucune chance de réussir.

Une autre fois, comprenons mieux les conséquences du suffrage universel. Il est de droit imprescriptible, et sera désormais une des conditions vitales de la nation. Il place donc les législateurs nouveaux dans la nécessité d'aborder l'étude des questions sociales, de rechercher sérieusement les moyens d'améliorer le sort du travailleur; car c'est lui, le travailleur, qui forme l'immense majorité du pays. C'est dans ses rangs qu'il faut trouver le vrai parti conservateur des gouvernements républicains.

Assemblée Nationale.

L'Assemblée s'est reposée aujourd'hui de l'agitation de sa dernière séance. Le budget des travaux publics a été voté à peu près sans discussion, ainsi qu'un projet relatif à la distribution des bourses dans les lycées.

A la fin de la séance, M. Bixio a annoncé qu'il interpellera demain le ministère sur la politique qu'il se propose de suivre en présence de la glorieuse révolution qui vient de s'accomplir à Rome.

La séance de mercredi sera consacrée à des interpellations de M. Joly père au sujet de l'inqualifiable conduite du gouvernement français envers les réfugiés espagnols.

La Ville éternelle.

La ville éternelle, dans un mouvement d'unanimité sublime presque sans exemple, s'est levée, a rassemblé autour d'elle toutes ses forces vives et a poussé un immense cri de liberté qui retentira non-seulement dans la Péninsule, mais dans le monde entier.

Rien ne manque à son nouveau triomphe, le sang du carnage qui entache presque toutes les révolutions a à peine coulé. Et quant au meurtre de l'ex-plénipotentiaire de M. Guizot, qui a précédé de deux jours le triomphe populaire, si cette action regrettable, odieuse même au point de vue des mœurs françaises, n'a pas son excuse dans l'irritabilité traditionnelle, dans les habitudes vindicatives de nos voisins méridionaux, la générosité avec laquelle le peuple vainqueur a pardonné aux Suisses n'a-t-elle pas racheté cet acte de violence isolée?

Rome, la ville de toutes les gloires, de tous les souvenirs, de toutes les grandeurs, n'a plus voulu se contenter d'exciter l'intérêt de l'histoire. Il ne lui a plus suffi d'être le musée de l'univers, de présenter à l'admiration des peuples dans ses ruines, dans ses marbres mutilés, dans ses bronzes, dans ses tableaux, dans ses chefs-d'œuvre des arts de toutes les époques, le portrait de toutes les grandes figures des civilisations tombées, les annales de tous les grands mouvements de l'humanité; elle a voulu redevenir elle aussi une activité puissante dans le présent, une des forces motrices de l'avenir.

Elle s'est réveillée enfin de son long sommeil aux cris de ses infortunés compatriotes, qu'on bombardait à Naples et en Sicile, qu'on égorgeait, qu'on spoliait dans la Lombardie et dans la Vénétie. Ce qu'il y a de grand dans cette révolution c'est que le noble peuple romain a été mu surtout par un sentiment de solidarité. Ce sont les souffrances de ses frères de Milan qui l'ont déterminé tout à coup à sortir de son pittoresque *far niente*.

Nous n'oublierons pas non plus dans notre admiration les manifestations de Livourne et de la Toscane pour la même cause fraternelle. Nous rappellerons aussi les efforts généreux de la Romagne et la légion vénitienne formée à Bologne, en dépit du ministère oppresseur. Mais pendant que les cœurs s'indignaient si vivement dans l'Italie du centre, pendant que les concitoyens du faible Pie IX reprenaient ainsi le droit de courir sus aux bourreaux de la Lombardie, que faisait le roi Charles-Albert avec son armée de 120 000 hommes?

Le roi Charles-Albert, qui avait forcé les victimes de Radetzki à se déclarer ses sujets dans l'espoir d'obtenir de lui une puissante protection, le roi Charles-Albert se contente de protester. Tant que Radetzki s'en est tenu à fusiller, battre, assassiner les Lombards, le traître de 1821 n'a rien dit; les malheureux traités ainsi aimaient la liberté, ce serait plus tard un danger de moins pour son royal gouvernement.

Mais lorsqu'il s'est mis à détruire les fortunes avec une rapacité inouïe, oh! alors le roi constitutionnel se réveille. Les biens de ces gens-là répondent des futurs impôts qu'il pourra lever sur eux. Si jamais la force des tortures amenait ces infortunés à jouer une dernière partie contre l'Autriche, s'ils se remettaient en liberté, le renard royal reviendrait revendiquer ses droits, or, lui conviendrait-il de trouver un pays dévasté, ruiné pour des siècles.

Voilà donc le sens de cette protestation ridicule avec 120 000 hommes armés, qui ne demandent pas mieux que d'en finir à tout jamais avec les tourmenteurs impériaux.

Ce qui se passe à Rome et en Toscane fait ressortir bien rudement la lâcheté de la cour de Turin, la trahison du duc de Modène, et l'égoïsme sanguinaire du Néron de Naples.

A Rome comme à Paris, le peuple vainqueur pense à la liberté des autres, à la grande idée de la fraternité internationale. Chaque nation comprend que sa propre victoire intéresse l'humanité entière.

A Naples, comme à Modène, comme à Vienne, comme à Milan, comme partout où les rois triomphent, les vainqueurs se changent en bourreaux, rien ne ralentit la violence et la fureur de leur vengeance personnelle. Dans le premier cas, tous les peuples tressaillent de joie et d'espérances; dans le second, tous les peuples voient se multiplier leurs souffrances.

Quand donc en aura-t-on fini avec ces gigantesques personnalités, avec ces impitoyables égoïsmes qu'on appelle des monarchies!

Espérons maintenant que la vieille capitale des libertés du monde est venu redemander son rang, espérons que le vieux cri de vive la république retrouvé par la ville éternelle après un oubli de deux mille ans sera répété dans tous les coins de l'univers comme le cri de triomphe des peuples et le tocsin des rois.

La Rancune des Penseurs.

Il y a dix jours, M. Victor Hugo nous expédiait les épreuves, soigneusement revues et corrigées, d'un discours où les socialistes étaient accusés de *courber l'esprit des hommes vers le matérialisme*. L'orateur affirmait encore avec aplomb que le bien-être matériel serait toujours le privilège d'un petit nombre.

En réclamant notre publicité pour ces idées aristocratiques et rétrogrades, M. Victor Hugo se trompait d'adresse. Nous le lui fîmes sentir par un article intitulé *Autre guitare*; cet article, qui ne dut lui faire aucun plaisir, en fit beaucoup à la sténographie du *Moniteur*.

L'*Evènement*, qui n'est pas rédigé par M. Hugo (M. Hugo a ce

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 28 NOVEMBRE 1848.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. *André del Sarto*, drame en trois actes, par M. Alfred de Musset. — THÉATRE HISTORIQUE. *L'Hôtellerie de Genève*, drame en un acte, en vers, par M. Paul Fouché. — VAUDEVILLE. *Les Suites d'un feu d'artifice*, en un acte, par MM. Clairville, de Beauplan et L. Battu. — *Le Roi de cœur*, en un acte, par M. A. Decourcelle. — GYMNASE. *O amitié!* trois actes, de MM. Scribe et Warner. — GAITÉ. *Fualdès*, drame en cinq actes, par MM. Dupeuty et Grangé. — VARIÉTÉS. *Les travaux d'Hercule*, deux actes, par MM. F. Barrière et Decourcelle. — *Quel vilain Monsieur!* en un acte. — MONTANSIER. *Le czar Cornélius*, en deux actes, par MM. Mélesville et Carmouche. — PORTE SAINT-MARTIN. *Napoléon à Sainte-Hélène*, trois actes, par M. Dupeuty. (Reprise.)

Les théâtres ont retrouvé leur public avec la saison d'hiver; mais ce public n'est plus celui d'autrefois, passionné pour l'art, pour l'esprit, la délicatesse du dialogue, l'heureux enchaînement des situations. L'art, c'est à peine si ceux qui s'en étaient fait un culte exclusif ont le temps d'y songer encore. L'Assemblée nationale a, dans sa folle imprévoyance, lancé au milieu du pays un brandon de guerre civile, et le pays se prépare à la guerre civile. Tant que les acteurs sont en scène, on a l'air d'entendre le drame; mais la toile baissée, écoutez ce qui s'échange, à droite, à gauche, dans les groupes, au foyer, dans la salle, dans les couloirs. La conversation est partout la même: Cavaignac, Ledru-Rollin, Bonaparte, Berlin, Vienne, les socialistes, Fourier, Proudhon, Paris, la province, l'armée, le peuple. Vous sortez, sur les boulevards, sur les places, mêmes discours. Ici les agents du neveu de l'oncle pérorent au milieu de la foule ébahie; « il n'y a qu'un homme, et cet homme est un chapeau. » Là des gens du peuple agitent gravement la question sociale, parlent de salaire, d'association, de Cabet. Plus loin un groupe de gens bien vêtus s'emportent contre les utopistes et projettent gravement, leur jour venu, de déporter en Algérie ou plus loin tous ces socialistes qui osent soutenir que le pauvre ne doit pas mourir de misère à côté de leurs richesses mal acquises.

Aussi le public, tiraillé par toutes ces préoccupations, n'écoute-t-il plus que les œuvres qui le saisissent énergiquement par le rire ou la terreur. C'est ainsi qu'une blonde élégie de M. Alfred de Musset, *André del Sarto*, passe en ce moment presque inaperçue au théâtre de la République.

André del Sarto, le grand peintre, s'est pris d'amour pour une femme jeune et belle, qu'il a épousée; il s'est pris d'amitié pour un jeune homme à qui il prodigue tous les secrets de son art. Pour la femme, il a dépensé non-seulement les fruits péniblement accumulés de son travail, mais il a même dissipé un dépôt qui lui avait été confié. L'argent que François Ier lui avait donné pour acquérir des tableaux de maîtres célèbres, André l'a jeté en parures sur les épaules de sa compagne, en fêtes joyeuses sur ses pas. Au jeune peintre, il a ouvert sa maison, il l'a aimé comme un père aime son fils dont il voit sous ses regards éclore la précoce intelligence. Pour elle, il a négligé son art; ses ateliers sont devenus déserts; « il aurait bêché la terre et traîné la charrue pour ajouter une perle à ses cheveux. Il la tenait embrassée durant les longues nuits d'été sur son balcon gothique, et voyait tomber en silence les étoiles des mondes détruits, buvant goutte à goutte la rosée d'amour. » — Mais un matin, un de ses serviteurs est blessé pour avoir voulu arrêter un homme qui descendait du balcon de madonna Lucrezia. Lucrèce est inquiète, elle projette de partir. Il a placé, l'un près de l'autre, sa jeune femme et son jeune ami, et tous deux se sont aimés, sans cesser d'aimer le peintre, leur père, leur protecteur. Mais le charme est détruit, et André meurt pour laisser la liberté à ces amours de printemps.

Eh bien! ce drame tout gonflé de larmes et de mélancolie, tout étincelant çà et là d'éclatantes fleurs de poésie, ce drame a été accueilli froidement par ce public qui a tant applaudi les précédentes œuvres du poète. Il faut dire cependant, pour l'excuse des spectateurs, que le développement scénique est trop absent de cette œuvre, esquisse charmante qui fait rêver à la lecture parce qu'elle laisse le champ libre à l'esprit, mais qui devait perdre nécessairement à se faire chair et os sur la scène. Ajoutons aussi que, si Geffroy a consciencieusement et poétiquement rendu son rôle, il est loin d'avoir été convenablement secondé par les acteurs et surtout les actrices qui l'entouraient.

Les spectateurs du Théâtre-Historique ont été plus indulgents samedi pour un petit drame, élégiaque aussi mais en vers, l'*Hôtellerie de Genève*. C'est une histoire d'amour et de larmes fort applaudie à ce qu'on nous assure, mais qui avait pour nous le tort de se donner à l'heure même où nous étions retenus à l'Assemblée nationale.

Le Vaudeville paraît vouloir se faire une spécialité des mots égrillards. Nous ne lui en faisons pas un reproche, au contraire, mais à la condition que cette spécialité sera bien connue, et que la mère ne soit pas exposée à mener innocemment sa fille à un spectacle non fait pour elle. Ajoutons que les plaisanteries quelque peu risquées du Vaudeville ont rarement cet entrain, cet inattendu qui fait éclater le rire. On sent trop que les auteurs ont couru après.

Ceci s'applique surtout aux deux dernières nouveautés de ce théâtre; les *Suites d'un feu d'artifice* et le *Roi de Cœur*. Il s'agit dans la première, d'un mari qui, au milieu d'une fête où l'on se bouscule, engage sa femme, placée derrière lui, à monter sur son dos, et, rentré chez lui, se trouve face à face avec une ancienne maîtresse, tandis que sa jeune femme court le guilledoux avec un sien petit cousin. — L'autre, est l'histoire d'une Marion Delorme de la rue Bréda, à qui l'amour d'un adolescent refait une virginité, et qui se laisse bercer à cet amour, jusqu'à l'heure où l'adolescent veut l'épouser. Le *Roi de Cœur* est le financier qui faisait les fonds du ménage, et qui se trouve écarté, au dénouement, par un jeune valet de trèfle, moins candide que l'adolescent, mais moins à cheval sur la morale. Dans l'un et l'autre drame les auteurs ont un peu trop compté sur la drôlerie du sujet et l'exécution est loin de valoir l'idée. Cependant, on y rit de bon cœur.

Au Gymnase, M. Scribe a entrepris de démontrer que l'*amitié* n'est qu'une chimère, comme il entreprit jadis de prouver qu'une jeune fille pauvre fait fort bien d'épouser une jambe de bois qui a des écus. La plupart de nos confrères flagellent cette tendance du fécond vaudevilliste à souffler sur les poétiques illusions. Hélas! M. Scribe n'invente rien; il ne fait que constater ce qui est; si ses conclusions sont tristes, c'est la faute de la société, et non la sienne. Il est certain que dans l'organisation sociale actuelle, il vaut mieux être froissé dans ses sentiments d'amour que de mourir de faim, et se marier à un vieillard qu'à la misère. Il est certain aussi que dans cette opposition des intérêts qui fait le fonds de cette scène du monde dont les privilégiés admirent le jeu, l'amitié est exposée à de terribles épreuves, et qu'il la faut d'une trempe bien solide pour qu'elle puisse toujours les surmonter. Or, celle qui se trouve dans ce cas est l'exception. C'est triste et décourageant, mais tant qu'on n'aura pas transformé les conditions sociales, tant qu'on n'aura pas établi une solidarité réelle entre les intérêts, l'amitié sera froissée, comme l'amour, comme l'ambition, comme tous ces nobles et généreux instincts que la nature a mis en nous pour notre bien et le bien de nos semblables, et dont nous ne nous servons que pour faire du mal à autrui et à nous-mêmes.

Le vaudeville de M. Scribe a été applaudi, bien qu'il soit inférieur comme exécution. Quelques plaisanteries contre la République, très froidement accueillies, ont fini par disparaître.

Mais c'est une histoire bien autrement amère et sombre que celle qui se déroule à la Gaîté. Ce ne sont pas les peines de cœur qui en font les frais, nous assistons à la lutte de l'homme contre la misère et la

le bon esprit de le déclarer), mais sans doute par *quelqu'une des siens,* affecta l'indifférence à l'égard de cette petite ......, et fit part à ses lecteurs de notre gaîté, en prenant envers nous un ton de majestueuse mansuétude.

C'était spirituel; ainsi en usent les journalistes exercés quand on les blesse au vif, et peu de jeunes commençants comme les rédacteurs de l'*Evènement*, cette conduite promettait. Nous leur en avons fait nos compliments très sincères.

Mais la rancune était au fond de cette clémence, les penseurs ont du fiel. Aujourd'hui, sans provocation de notre part, sans nous savoir gré du silence complaisant avec lequel nous accueillons chaque matin ses plus grotesques tirades, l'*Evènement* essaie de prendre sa revanche par un petit article qui voudrait bien être méchant, et qui nous mordrait, sans aucun doute, s'il n'était trop jeune pour avoir des dents.

La thèse choisie par les penseurs, c'est que le socialisme se condamne lui-même en reconnaissant qu'il n'a pas aujourd'hui de candidat à la présidence.

Oui vraiment, il faudrait pour représenter, pour servir au pouvoir les idées auxquelles nous avons voué notre vie, plus de largeur dans les vues, plus de fermeté dans le caractère que nous n'en trouvons, malgré d'honorables qualités, chez le général Cavaignac; il faut plus de suite et de précision dans les idées que nous n'en trouvons chez le nuageux Lamartine, moins nuageux toutefois et plus consistant que M. Hugo, plus d'études sociales que M. Ledru-Rollin, notre pis-aller, n'en a encore faites; il faut surtout être un homme sérieux et non pas un automate, un porte-manteau, comme le candidat accepté par M. Hugo, au grand détriment de la considération et de l'influence attachée au nom du poète.

Oui vraiment, les candidats, aujourd'hui en vue, aujourd'hui possibles, sont insuffisants pour représenter notre idée; qu'en concluez-vous contre l'idée elle-même, ô penseurs!

Cela fait l'éloge du socialisme! Oui, vous avez trop raison, vous ne pouvez vous fier à aucun des grands noms qui rayonnent en France; les illustres poètes que vous caressez quand vous espérez les gagner à vos théories, et que vous insultez quand ils s'en écartent, veulent bien mettre leur pensée au service des nobles intérêts des masses et de l'amélioration du sort des travailleurs, mais ils ne veulent pas la mettre au service de votre système étroit et exclusif; ils continuent, malgré vos avances et à cause de vos injures, à marcher dans leur indépendance, et ils ne consentent pas à endosser la livrée d'une formule.

Nous n'avons fait d'avances et de caresses intéressées à personne; nous avons rendu justice à tous les hommes qui marchaient dans la voie du progrès social, justice à M. Hugo, l'auteur de *Claude Gueux*, du *Dernier jour d'un condamné* et de *Marion Delorme*, lorsqu'il fut appelé à la chambre des pairs, justice à M. Hugo se rangeant du côté du progrès dans la question des marques de fabrique, de la propriété des dessins et dans plusieurs autres.

Depuis février, M. Hugo a eu peur de l'avenir; entre la réaction et la démocratie socialiste il a choisi la réaction; cela n'est pas notre faute, et nous ne pouvons en sa faveur abdiquer nos convictions. Quant à notre formule étroite, exclusive, nous défions bien M. Hugo, fût-il aidé par tous les penseurs de l'*Evènement*, et même par M. de Lamartine, de trouver une formule plus large ou même aussi large que celle-ci: *Association du capital, du travail et du talent*. Nous ne comparerons pas cette formule avec celle de M. Hugo, attendu que M. Hugo n'en a pas; *marcher dans son indépendance*, cela signifie pour lui: rester dans le vague et dans le vide, proposer à l'Assemblée nationale *une politique de nature à ramener la confiance le crédit, la prospérité*, etc. Combien de fois M. Hugo a-t-il ouvert la bouche pour vanter cette politique! combien de fois ne l'a-t-il pas fermée quand la chambre impatientée l'a sommé de préciser ses plans, de déterminer ses moyens!

Nous ne conseillons pas aux penseurs d'*endosser la livrée d'une formule*, mais ils feraient bien de cacher la nudité, la stérilité de leurs opinions sous un vêtement quelconque.

O merveilleux argument! Vous nous reprochez de ne pas avoir de candidat, quand vous-mêmes, en désespoir de cause, vous allez voter pour l'aigle vivant de Boulogne! vous reprochez à M. Considerant d'avoir offert quatre séances d'explications à une assemblée qui brûlait de l'interrompre et de le *couler* séance tenante; vous ne sentez pas que si cette assemblée avait été de bonne foi dans son amour de la vérité, elle aurait accordé sans marchander les quatre séances! Offrir à une assemblée plus qu'elle ne demande, plus qu'elle ne veut accepter, est-ce là ce que vous pouvez appeler se *cacher dans les coins*?

Allez, messieurs, au lieu de parler politique et socialisme, vous feriez mieux de jouer avec les mots, de cultiver la fleur de rhétorique et de nous donner une édition nouvelle de *Tragaldabas* ou de votre fameux article : *Il neigeait, il neigeait encore, il neigeait toujours, comme il a neigé!*

Souscription européenne

EN FAVEUR DE LA FEMME ET DES ENFANTS DE

ROBERT BLUM.

Les démocrates belges viennent d'ouvrir une souscription nationale en faveur du martyr allemand. Le *Débat social* et la *Nation* ont pris l'initiative de cette œuvre fraternelle.

Voici l'appel adressé au peuple belge par le *Débat social* :

Démocrates belges! Notre voix sera entendue de vous tous! Nous faisons un appel à vos sentiments de fraternité! apportez à l'œuvre commune l'obole de la sympathie politique! Ce n'est point une charité que nous vous demandons de faire, c'est un acte de sympathie politique que nous vous demandons d'accomplir. Apportez, vous, l'obole du pauvre ouvrier, vous la contribution plus forte du riche, afin qu'au jour de l'expiation on puisse lire, dans le Brigittenau, au lieu où son sang coula, pour faire naître des vengeurs, un monument simple et digne, comme l'âme républicaine de celui que nous pleurons, et sur lequel seraient inscrits ces mots :

A ROBERT BLUM,

LES DÉMOCRATES DE L'UNIVERS.

Nous recevons la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

La lettre des deux témoins de M. Pyat, relative à l'altercation de samedi ne rend pas compte exactement des intentions de M. Proudhon.

Voici ce que nous nous sommes bornés à déclarer en son nom dans une première entrevue.

M. Proudhon ayant été provoqué par M. Pyat se considère comme l'offensé. A ce titre, il prétend se réserver entièrement le droit d'initiative quant aux suites à donner à cette affaire.

Salut et fraternité.

Arnould FRÉMY. J.-A. LANGLOIS.

27 novembre 1848.

Deux Evènements!!

L'*Evènement*, journal des penseurs, nous fait part des deux nouvelles suivantes :

LOUIS BONAPARTE EST UN PENSEUR!

Le candidat qu'il faut à la France aujourd'hui, doit être UN PENSEUR impartial et comme étranger dans nos erreurs et dans nos crimes et qui ait pu étudier et juger les idées dans la solitude et les faits dans la souffrance!

Or, ce candidat existe; Dieu l'a préparé pour la France par la douleur et par l'exil, il comprend en même temps le fait République et l'idée Démocratie; il a écrit le *Manuel de l'Artillerie* et le *Traité de l'extinction du Paupérisme*. Il s'appelle Louis-Napoléon Bonaparte!!!

M. VICTOR HUGO A VOTÉ CONTRE!

L'histoire remarquera, comme un fait significatif de la séance d'hier, qu'aucun des principaux membres de l'Assemblée n'a voté en faveur du général Cavaignac.

MM. Odilon Barrot, Berryer, Louis-Napoléon Bonaparte, Dupin, Lamartine, Lamennais, Ledru Rollin, Molé, de Montalembert, Thiers, se sont abstenus.

M. Victor Hugo a voté contre!!!!!

TROISIÈME ÉVÈNEMENT.

En sifflant la *Marseillaise* à ses merles, M. Dureau de la Malle a aussi observé que les vieux merles ont toujours résisté à chanter des airs appris.

Prusse.

Les nouvelles de Berlin, au sujet des négociations des commissaires dans le but d'aplanir le différend entre la couronne et l'Assemblée nationale, sont fort contradictoires.

Tandis que la *Réforme allemande* annonce que, dans une conférence tenue entre les commissaires impériaux et des membres des différentes fractions de l'Assemblée, cette dernière a consenti à des démarches conciliantes, la *Gazette d'Aix-la-Chapelle* prétend, de son côté, que le ministère n'a pas encore fait de démarches directes pour amener un accord avec les représentants du peuple.

Selon la *Correspondance parlementaire*, la conférence entre les commissaires impériaux et les diverses fractions de l'Assemblée, n'a pas eu de résultat. Les commissaires insisteraient sur la nécessité d'ouvrir l'Assemblée à Brandebourg, et les députés qui éprouvent une grande répugnance pour cette mesure prieraient le roi de retirer l'ordre de la translation, en lui donnant des assurances pour la liberté complète de l'Assemblée.

L'agitation continue dans les provinces. A Dusseldorf, la place du marché a été occupée par de forts détachements de troupes, et le bureau de la garde bourgeoise, situé sur cette place, a été envahi par un piquet d'infanterie qui a enfoncé les portes. Les armes et les munitions ont été transférées à la caserne, ainsi que deux drapeaux appartenant à la société des arquebusiers. Ces drapeaux n'ont pas tardé à être portés à l'Hôtel-de-Ville, sous l'escorte d'une compagnie.

Les étrangers ont reçu l'ordre de quitter la ville.

L'agitateur Lassalle est arrêté.

Six des membres du collège du gouvernement ont été suspendus par ordre supérieur, ce qui ne fit qu'accroître l'agitation qui règne dans la ville.

Plusieurs engagements ont déjà eu lieu entre les troupes et les insurgés de Thuringe qui ont fait prisonniers, dans un chemin creux, non loin de la petite ville de Bibra, un détachement d'infanterie et quelques hussards, commandés par un lieutenant.

Le général de Schack est parti d'Erfurth, et le général de Hirschfeld de Magdebourg avec des canons et des troupes de toutes armes pour comprimer l'insurrection. Des voyageurs arrivés de Naumbourg le 22 ont assuré avoir entendu une forte canonnade dans la direction de Bibra. On pense que les corps du docteur Stockmann ont livré bataille aux troupes prussiennes.

La landwehr n'a répondu à l'appel du roi que dans les provinces royalistes de Poméranie et de Brandebourg. La camarilla comptait aussi sur la Saxe, mais les officiers se sont opposés à la réunion sous les drapeaux. Une vingtaine de ces officiers ont été arrêtés et traduits devant un conseil de guerre.

Le Hanovre, sur lequel le parti royaliste comptait, se prononce au contraire pour l'Assemblée. On s'y est prononcé dans les sociétés populaires contre la résolution de l'Assemblée de Francfort en date du 20, déclarant nul le refus d'impôts présenté par l'Assemblée de Berlin. « Il n'y a plus rien à attendre de Francfort, s'écrie-t-on de toutes parts. La majorité de l'Assemblée constituante a perdu depuis longtemps la confiance du peuple allemand! On a décidé d'envoyer une adresse à la diète de Francfort, à laquelle de bruyants vivats ont été trois fois répétés.

Les décorations russes.

Tandis que la démocratie européenne ouvre une souscription en faveur de la famille de Robert Blum, mort martyr de la liberté, le czar, de son côté, envoie une nouvelle décoration à Windischgraetz. La *Gazette de Vienne* annonce que la plaque de grand'croix de l'ordre Wladimir, dont le baron Lieven était porteur pour Windischgraetz, est la même que celle que l'empereur portait depuis dix ans.

Jellachich a reçu, de son côté, sans doute, à titre d'encouragement, la grand-croix de l'ordre de Saint-George.

Quant au vieux Radetzki, il n'a plus de décorations russes à recevoir, il les a toutes.

L'attention toute particulière dont les trois généraux slaves de l'Autriche sont l'objet de la part du czar est significative, au moment où il est question, dans les cours absolutistes du Nord, de M. de Beauharnais pour occuper le trône lombard-vénitien.

Au reste, pendant que les généraux slaves reçoivent des décorations du czar, les Slaves oubliant leurs rancunes nationales, commencent à sympathiser avec les Hongrois. Les Raïdzes eux-mêmes sont prêts à faire cause commune avec les Madgyars, et l'on espère que les Serbes se rallieront bientôt à tous ces peuples.

Le gouvernement turc, qui a ses raisons pour se défier de la Russie, vient au secours de la Hongrie, en rappelant les Serbes qui combattent en Hongrie, sous peine d'être privés de leurs droits de citoyens et de leurs biens.

Départ du Pape.

Nous lisons dans le *Moniteur du soir* :

« Un courrier, parti de Rome le 19 et arrivé aujourd'hui à Paris, a

---

faim, qui conduit au crime et contre lequel la société n'a encore trouvé de remède que l'échafaud.

Il y a là un pauvre couple que la misère talonne sous toutes ses formes. Quand on les voit, on se retire d'eux, car la faim a exaspéré leur caractère, celui de la femme surtout. Irritable, hargneuse, provocante, ce n'est plus une femme, c'est une bête sauvage qui veut à manger pour elle et ses petits, et poursuit d'un regard d'envie et de haine ceux qui mangent à leur appétit et se délectent en leurs appartements chauffés. Ne croyez pas que ce soit chez eux inactivité, paresse: quoi qu'ils aient tenté, rien ne leur a réussi, les premières avances leur manquaient et l'usure a dévoré le fruit de leurs sueurs. Ils ont ouvert une auberge, mais qui oserait se hasarder dans cette demeure où la faim vous contemple de son œil hagard, et vous en veut de votre bien-être? L'auberge est déserte, les provisions achetées se perdent, le travail du mari est insuffisant, les humiliants secours que la bienfaisance leur jette en détournant les yeux ne servent qu'à entretenir une vie amère et haineuse, et sur cette terre où tant de richesses dépérissent négligées ou gaspillées, Bancal, sa femme et leur pauvre fille adoptive, Manon la fileuse, ne trouvent pas à s'assurer le pain du lendemain. La société les condamne à mourir, mais ils ne veulent pas mourir. Forces, intelligences placées par Dieu sur la terre, ils veulent se tenir prêts à remplir leur tâche. On vient leur offrir cinq cents francs comptant et une pension viagère de cent écus, les dettes payées, le luxe pour le présent, l'existence assurée pour l'avenir. Pour toutes ces richesses, on leur demande de commettre un meurtre. Ils hésitent; mais ils sont dans la situation de l'honnête homme attaqué par un brigand sur le grand chemin. S'ils ne tuent pas, ils mourront; ils tuent.

C'est horrible, sans doute, et ces gens-là sont bien coupables, mais le plus grand coupable n'est-il pas cette société imprévoyante qui livre ses membres à ces tentations de la faim et du désespoir?

Fualdès est une sorte de parodie grossière et prosaïque de *Macbeth*. Là-bas c'est l'ambition d'un trône, ici c'est l'ambition d'un morceau de pain. Dans les deux cas un meurtre est commis, le sang coule et la société intervient vengeresse, mais non réparatrice. Elle punit de la mort la main criminelle, mais elle n'ôte pas le brandon qui va allumer l'incendie dans une autre âme. Bancal périt sur l'échafaud, Macbeth succombe dans une bataille; mais demain la faim fera surgir un autre Bancal, l'éclat d'un trône acquis par la fourbe ou la violence tentera un autre prétendant. On n'aura rien fait tant que l'on n'aura pas garanti à tout homme le droit de vivre, à tout mérite un mode légitime de prendre la place qui lui revient.

Les auteurs de *Fualdès* ont assez fidèlement suivi les faits connus de ce procès célèbre. L'œuvre est vulgaire, mais elle est heureusement mise en scène, si nous en exceptons le cinquième acte exécuté avec trop de précipitation. Avec quelques mots de plus çà et là, les auteurs auraient donné à leur drame l'ampleur qui lui manque et élevé leur œuvre à la hauteur d'un enseignement socialiste: — mais la leçon ressort du fait même. En sortant de ce drame, on se dit que les privilégiés, ne fût-ce que par un calcul égoïste, devraient être les premiers à mettre la hache dans une société qui les expose à de telles vengeances.

Mme Abit a su, à force d'art, jeter sur le rôle de la femme Bancal un vernis d'idéal et même de poésie. C'est une très remarquable création.

Revenons à des œuvres moins sombres.

Les *Travaux d'Hercule* aux Variétés n'ont aucun rapport avec ceux de l'Hercule mythologique.

On n'y voit ni l'étouffement de ces deux serpents d'Eurysthée, vivante image de la réaction et du monarchisme, qui sèment partout les souffles empestés de la haine et cherchent à fasciner la République afin de mieux l'étouffer dans les replis de leurs intrigues, — ni la défaite de l'hydre du privilège, hydre aux mille têtes qui se fait aristocratie d'écus après l'aristocratie de naissance écrasée, et s'affuble des couleurs de la liberté économiste pour dissimuler la tête serpentine de l'oppression monarchique, — ni Busiris, le meurtrier des voyageurs, emblème du choléra, des pestes et des maladies provoquées par l'incurie des hommes, ni Diomède qui fait manger à ses chevaux de la chair humaine, image des égarements où peut entraîner le commerce victime de la concurrence anarchique. Vous y chercheriez en vain l'anéantissement du sanglier d'Erymanthe, emblème de guerre et de carnage, où des oiseaux du Stymphale, qui symbolisent la misère acharnée au flanc du pauvre homme, ou encore le commerce voleur et le laissez-faire, oppresseur du faible. Hercule ne coupe ni les cornes d'Achelous, ni les têtes des géants fils de la Terre, images des intempéries cruelles sous lesquelles nous gémissons. Il se garde même bien d'approcher du jardin des Hespérides, où croissent les pommes d'or de l'enthousiasme et de l'harmonie.

Tous ces travaux de l'Hercule des temps civilisés, il les laisse à accomplir au socialisme. Pour sa part, il n'a pas d'Eurysthée, il n'a qu'une Omphale, aux pieds de laquelle il file le parfait amour. Comme il est fort mauvais sujet de sa nature et mousquetaire de son état, sa belle reine, Mlle Page, lui impose de ne plus jurer, de ne plus boire, de ne plus jouer; le brave mousquetaire se met courageusement à l'œuvre, il rime même un bouquet à Chloris sous la direction de Voiture, mais il ne parvient pas à ne pas embrasser une piquante soubrette, Mlle Forquet. Omphale lui sait gré de sa bonne volonté, et tous deux se retirent dans une solitude pour exécuter le 13e travail, qui n'est pas le plus facile, comme bien l'on sait: il consiste à supporter le tête-à-tête conjugal.

Tout ceci se passe aux jours de Scudéry, de Voiture, de l'abbé de Gondy. Il y a des détails plaisants dans cette pièce, où Lafont joue le principal rôle. N'oublions pas Mlle Page, ravissante quand elle sourit d'amour.

Ce *vilain Monsieur*, c'est encore Lafont. Amant est un homme réglé, amoureux du repos à rendre des points à J. J., et se lamentant sans relâche comme le critique des *Débats* de n'être plus à ce bon temps de la monarchie où les repus vivaient si tranquilles, tandis que le peuple, dans sa misère, s'agitait en vain au fond de sa cage du salariat dont il a fini par détacher quelques barreaux.

Ce « vilain monsieur » fait dans la vie d'Amant l'effet d'une révolution dans la vie d'un privilégié; il le tourmente, le harcèle, dérange tous ses plans de calme et de candide bien-être et cherche à faire entrer un peu de vigueur dans cette tête paresseuse. Amant, comme les privilégiés de la vieille société s'obstine à fermer les yeux. Les tribulations de l'ami du repos ne sont pas neuves, mais elles sont médiocrement plaisantes.

En ce temps-là, Ravel le danseur parcourait la Russie à la recherche d'un emploi. Il paraît qu'un jour, ayant bu plus que de coutume dans une hôtellerie, il oublia le chemin de sa chambre et se glissa le plus innocemment du monde jusque dans le lit d'une jolie fille à la bouche en cœur, dame d'honneur de la grande Katin de toutes les Russies. La jolie fille, qui dormait, pousse un cri en s'éveillant; Ravel s'enfuit; mais neuf mois après la demoiselle accouchait d'un comique ayant les traits et le cœur de son père. Un jour le hasard poussa le danseur à la cour de Russie, Catherine l'interroge en présence de la dame d'honneur, le secret concordant, le mariage réparateur se célèbre le soir dans un grand mystère. Mais Catherine n'a pas nommé la jeune fille, et Ravel a pendant quelques heures le plaisir de se croire dans la situation du roi don Paco de Asis près de la volage Isabelle d'Espagne. Tout s'éclaircit cependant, et Mlle Pauline à la bouche en cœur se retire avec son mari, mais il est facile de voir au malin sourire de la jolie ingénue que son mari ne portera pas impunément le nom de Cornélius.

La Porte-Saint-Martin convie aussi le public à l'agonie d'une royauté; elle secoue la poussière qui couvrait le drapeau de Waterloo et nous montre Napoléon à l'époque où il faisait à Sainte-Hélène cette belle prédiction sur la chute des royautés européennes, qui contient une condamnation si éclatante de l'ambition de son neveu. M. Gobert grimace les tics du petit caporal mieux assurément que ne le fera jamais M. Louis Bonaparte. Si l'on tient à une parodie napoléonienne, pourquoi, au lieu du neveu, qui n'a rien de son oncle, ne pas porter à la présidence de la République M. Gobert, qui en a au moins quelque chose?

La scène qui avait eu jusqu'ici le monopole à peu près exclusif de Napoléon et du grognard vient de se rouvrir aussi, et pour son début elle a découvert la *Poule aux œufs d'or*, mais elle n'a pas encore appelé le public à en prendre sa part.

J. FLEURY.

apporté la nouvelle que le Saint-Père avait quitté Rome. »

— On lit ailleurs dans le même journal :

« Des nouvelles graves, venues d'Italie, faisaient le sujet des conversation des représentants : on racontait que le pape avait été obligé de s'enfuir à Civita-Vecchia, et que trois bâtiments français venaient d'être expédiés pour l'amener en France. »

— D'après une correspondance de Naples du 14, publiée par le *Contemporaneo* de Naples, le roi de Naples aurait fait embarquer, le 12, 15 000 soldats pour Messine. Mais les commandants des forces anglaises et française auraient imposé leur débarquement immédiat, menaçant, en cas de refus, de bombarder le palais du roi. Je ne vous oblige pas de croire à cette dernière nouvelle.

Nous n'avons pas reçu aujourd'hui les journaux d'Italie.

Les prisonniers politiques en Espagne.

On lit dans le *Clamor publico* du 21 novembre :

« Les prisonniers faits à Sietamo ont été dirigés d'Huesca sur le port où on doit les embarquer pour les îles Philippines. Ces malheureux, au nombre de 172, font le trajet à pied, chargés de chaînes comme des criminels ; il n'est pas de souffrances qu'ils n'aient à supporter. Ce sont tous de respectables citoyens que leur amour pour la liberté a poussé à la révolte sous la bannière de l'infortuné don Manuel Abad. Déplorons le sort fatal de tant de victimes, et nous frémissons d'horreur en pensant aux maux sans nombre qui pèsent encore sur notre patrie, si le parti dominant continue à suivre la même marche. »

Montevideo.

Le général O'Brien, consul de la République orientale de l'Uruguay, à Londres, vient d'adresser une lettre à lord Palmerston, de laquelle nous extrayons les passages suivants :

... Quelle a été, milord, la politique de la Grande-Bretagne dans la Plata ?

Les Orientaux se plaignent avec raison des continuelles tergiversations de cette politique. On a protesté contre l'invasion, toléré le blocus de Montevideo, saisi la flotte de Rosas, bloqué Buénos-Ayres, levé ce blocus tout en gardant la flotte buénos-ayrienne. On a rendu libre la navigation du Rio de la Plata et de ses affluents. Les forteresses de Rosas ont été attaquées et rasées. Enfin lord Hovden a été envoyé pour conclure la paix. Courtisan habile et diplomate malheureux, il a quitté la Plata, comme il a depuis quitté Rio-Janeiro, avec une mission avortée, et sa mission n'a eu aucun résultat.

M. Gore est venu après lui. Enfin, M. Hood qui a montré le plus de sympathie pour Rosas et le plus d'animosité contre le peuple oriental, n'a pas été admis auprès de Rosas, il lui a été même interdit de débarquer à Buenos-Ayres.

Rosas a rejeté la paix qui lui était offerte, et a refusé d'écouter aucune proposition avant que vous ne lui ayez accordé les îles Malouines, rendu la flotte et payé une indemnité de 5 millions de dollars.

Si dans l'origine le malheureux peuple oriental avait pu prévoir l'abandon de l'Angleterre, il ne se serait pas engagé dans une lutte à mort contre Rosas.

Aujourd'hui la capitale est cerné par une armée avide de pillage et altérée de sang.

La férocité de Rosas est bien connue. Rappelez-vous, milord, qu'après la levée du blocus de Buenos-Ayres par les Français en 1840, il déchaîna ses égorgeurs contre tous ceux qu'il pensait lui être hostiles, que des assassinats ont été commis en plein jour, que les assassins se sont pavanés dans les rues, se sont vantés de leurs crimes et des tortures auxquelles ils avaient soumis leurs victimes.

Les mêmes bandits aiguisent aujourd'hui leurs poignards et excitent leurs satellites contre la brave et malheureuse population de Montevideo, pour le moment où cette capitale tombera au pouvoir des soldats du sanguinaire Rosas.

La position de Montevideo empire de jour en jour. Quand donc la France et l'Angleterre comprendront-elles les devoirs qui les engage envers Montevideo ?

Danemark.

Le général Oxholm et M. Freschow, conseiller d'Etat, ont été nommés par le gouvernement danois pour représenter le Danemark dans les négociations de paix avec le gouvernement central de Francfort qui sont ouvertes à Londres. Le nouveau ministère danois accepte la ligne politique du précédent cabinet. A côté des négociations relatives au Schleswig ; on continue l'armement. Soixante mille hommes seront sous les armes au printemps prochain, sans compter la milice.

Assemblée Nationale.

Séance du 27 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. BIXIO, vice président.

L'Assemblée a adopté sans discussion un projet de décret qui autorise la ville de Rouen à emprunter à un intérêt qui ne pourra dépasser 5 0/0, une somme de 500 000 fr., pour faire face à des dépenses extraordinaires.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif au mode de distribution des bourses dans les lycées.

Après quelques explications du ministre de l'intérieur et du rapporteur, le projet est adopté dans la forme suivante :

« Article premier. A l'avenir, les bourses communales ou départementales, dans les colléges et lycées, seront distribuées au concours, sous la confirmation du ministre de l'instruction publique, à des enfants à qui l'insuffisance de leur fortune personnelle et de celle de leurs parents ne permettrait pas de suivre leurs études, à moins que le titre de la fondation de ces bourses particulières n'ait consacré un autre mode de nomination.

» Art. 2. Les bourses nationales dans les mêmes établissements seront distribuées, savoir : moitié par le ministre de l'instruction publique, sur présentation d'une commission spéciale, aux fils de citoyens qui auraient rendu des services à l'Etat, et que l'insuffisance de leur fortune et de celle de leurs enfants placerait dans l'impossibilité de pourvoir à l'éducation de ceux-ci ; l'autre moitié aux fils de citoyens qui, sans justifier de services rendus à l'Etat, ne pourraient, cependant, subvenir en tout ou en partie aux frais de l'éducation de leurs enfants dans les colléges ou lycées.

» Cette moitié sera répartie entre les divers départements de la République, eu égard à leur population respective, et distribuée au concours.

» Art. 3. La forme des concours sera arrêtée par le ministre de l'instruction publique, après avoir pris l'avis du conseil de l'Université.

» Art. 4. L'insuffisance de la fortune des parents ou des enfants sera, avant le concours, déclarée par délibération du conseil municipal de leur domicile ; cette délibération n'aura son effet qu'autant qu'elle aura été approuvée par le préfet.

» Art. 5. Aucune bourse communale ou nationale ne pourra être accordée que l'aptitude de l'élève aux études secondaires n'ait été vérifiée, par examen subi devant la commission chargée de juger les concours.

» Art. 6. L'acte qui confère une bourse de l'une ou l'autre nature sera inséré au *Moniteur* et dans un des journaux du département où l'élève boursier et ses parents auront leur domicile.

» Art. 7. Suivant la position de fortune des parents ou de l'élève, il sera accordé à celui-ci une bourse entière ou seulement une demi-bourse ou trois-quarts de bourse.

» Art. 8. Il sera pourvu, par un règlement d'administration publique, à l'exécution du présent décret et à tout ce qui concerne les conditions d'âge et d'instruction imposées aux concurrents, la durée de la jouissance des bourses, leur prorogation et leur retrait. »

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur dépose :

1° Des projets de loi d'intérêt local;

2° Un projet de décret relatif à l'assistance publique ;

3° Un projet portant qu'aux termes de l'art. 55 de la constitution, il sera nommé par les bureaux une commission provisoire de 30 membres, en attendant l'organisation du conseil d'Etat pour s'entendre avec le pouvoir exécutif sur la suspension de quelques magistrats électifs.

Ces projets sont renvoyés aux bureaux.

M. DESLONGRAIS demande que le comité des finances soit saisi, au lieu des bureaux, d'une rectification présentée par le ministre comme devant être faite au projet de décret sur le sel, sur lequel le comité a fait un rapport. Il demande en conséquence l'annulation de la commission nommée à cet effet.

Après une discussion confuse, l'Assemblée passe à l'ordre du jour sur cette proposition.

L'Assemblée en revient au budget (travaux publics).

Sur la proposition de M. Combarel de Leyval, l'Assemblée intercale dans le budget un projet portant demande d'un crédit extraordinaire de 1 774 781 fr., pour subvenir au complément des dépenses d'entretien, de conservation et d'appropriation des palais nationaux et des divers édifices faisant antérieurement partie de la dotation de l'ancienne liste civile.

MM. Brunet, Guérin et Bineau échangent quelques observations sur les inconvénients qu'il y a à diviser le budget en crédit ordinaire et crédit extraordinaire,

M. VIVIEN, ministre des travaux publics, répond que cette division sera modifiée pour l'année prochaine ; mais non pas assez pour que la division disparaisse tout à fait.

M. ALBERT DE LUYNES signale des abus commis par les entrepreneurs du chemin de fer de Paris à Chartres, qui ont fait faillite, et spolié ainsi de malheureux ouvriers le pain de leurs familles.

M. VIVIEN répond qu'il déplore les faits signalés, il a donné des ordres pour qu'à l'avenir les intérêts des ouvriers trouvent une garantie suffisante dans les dispositions du cahier des charges.

M. BRUNET dit que ces garanties se trouveraient dans les associations d'ouvriers auxquelles on pourrait concéder la confection des travaux. L'Assemblée a rendu un décret pour autoriser ces associations ; mais le conseil d'Etat a fait sur ce sujet un règlement tellement inexécutable qu'aucune association d'ouvriers n'a pu obtenir d'entreprise.

M. VIVIEN répond qu'il s'est formé beaucoup d'associations d'ouvriers, et que le nombre de ces associations va croissant chaque jour. Le gouvernement est disposé à favoriser de tout son pouvoir les associations d'ouvriers.

M. ALBERT DE LUYNES demande qu'il soit pris des dispositions spéciales pour protéger les associations d'ouvriers contre la concurrence dépressive des entrepreneurs coalisés.

M. VIVIEN répond qu'il y a un maximum de rabais fixé pour chaque espèce de travaux, et qu'en ce moment il est saisi d'une demande en nullité d'une adjudication de travaux dans laquelle le maximum a été dépassé.

Un grand nombre de chapitres sont adoptés sans observation.

M. LUPPEY appelle l'attention du gouvernement sur le canal latéral de la Garonne, qui a pour but de compléter la grande œuvre de la communication des deux mers.

M. VIVIEN regrette que les nécessités du Trésor ne permettent pas de donner aux travaux du canal latéral à la Garonne toute l'activité possible.

M. NOÈRE demande si le ministre des travaux publics est dans l'intention d'appliquer, ainsi que le demande le comité des finances, les sommes allouées aux parties des chemins de fer qui peuvent être mises le plus prochainement en exploitation.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS répond affirmativement.

M. DESLONGRAIS demande que sur les fonds alloués pour le chemin de Paris à Rennes, on prenne une somme suffisante pour commencer les travaux d'embranchement sur Alençon. Il présente un amendement à ce sujet.

M. BINEAU, rapporteur, combat cette proposition, qui est rejetée.

M. GUÉRIN rappelle que l'on avait projeté, non-seulement le chemin de Paris à Rennes, en passant par le Mans ou par Alençon, mais encore un autre chemin venant de Caen et aboutissant à la Loire, en passant par Alençon ; ces deux chemins auraient satisfait aux intérêts des diverses localités : aujourd'hui, pourquoi n'exécute-t-on ces deux grandes lignes, qui seraient vraiment d'une utilité incontestable ?

La loi relative au chemin de Paris à Rennes disait qu'il y aurait un embranchement sur Alençon ; cependant les travaux se font sur le Mans et non sur Alençon. L'orateur demande qu'aucun travail ne soit fait avant que l'Assemblée ne se soit prononcée sur le tracé du chemin.

M. ISAMBERT répond que les travaux ont été exécutés en vertu d'une loi qui a affecté 50 millions au chemin de fer de Rennes, et qu'il est impossible aujourd'hui de revenir sur une loi votée.

La discussion se prolonge, et fait monter tour à tour à la tribune pour ou contre le tracé du chemin par Alençon, MM. Guérin, J. de Lasteyrie, de Tracy et Glais-Bizoin.

M. VIVIEN, ministre des travaux publics, fait remarquer qu'il n'y a de fonds votés que pour le tracé du Mans. Sans doute, le gouvernement devra s'occuper de la question du tracé par Alençon ; mais quant à présent, il ne s'agit que du budget et non d'un tracé de chemin.

La proposition de M. Guérin est mise aux voix et rejetée.

M. MORTIMER-TERNAUX demande si le gouvernement est dans l'intention de continuer les travaux du chemin de fer de Sceaux à Orsay, décrété par le gouvernement provisoire.

M. VIVIEN, ministre des travaux publics, répond que le décret du gouvernement provisoire avait principalement pour objet de donner du travail aux ouvriers, aux portes de Paris, et que des travaux ont été commencés, en vertu de ce décret.

M. MORTIMER-TERNAUX demande que les travaux soient suspendus jusqu'à ce que l'Assemblée nationale se soit prononcée à cet égard.

M. VIVIEN. Il y a eu des terrains achetés, il y a eu des marchés passés. On ne peut pas revenir contre ce qui a été régulièrement fait.

Après une discussion sans intérêt, la proposition de M. Mortimer-Ternaux est mise aux voix et rejetée après une épreuve douteuse.

Le chapitre 13, relatif aux chemins de fer, est adopté.

Les autres chapitres sont également adoptés sans discussions.

Le budget du ministère des travaux publics est terminé.

M. JOLY a la parole pour une motion d'ordre. Il annonce qu'il est dans l'intention d'adresser au ministre des affaires étrangères des explications sur les traitements exercés contre des réfugiés espagnols ; il s'est entendu à cet égard avec M. le ministre, et il annonce que les interpellations auront lieu après-demain.

L'Assemblée adopte sans discussion : 1° un projet de décret portant demande d'un crédit de 58 777 fr. 80 c. pour indemnité de suspension de péage sur divers ponts dans quatre départements

2° Un projet de décret ayant pour objet de fixer les dépenses de la commission exécutive pour frais de sûreté générale jusqu'au 24 juin 1848.

M. MARRAST remplace au fauteuil M. Bixio.

M. BIXIO demande la parole. J'ai, dit-il, l'intention d'adresser demain des interpellations au gouvernement sur les événements graves qui viennent de se passer en Italie. En l'absence de M. le président du conseil, je pense que l'un des membres du cabinet pourra accepter ces interpellations pour demain.

M. DE LAMORICIÈRE, ministre de la guerre, répond qu'il accepte pour M. le président du conseil les interpellations pour demain à l'ouverture de la séance.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Dabeaux, tendant à abroger le décret du 20 mars dernier, qui a autorisé les tribunaux de commerce à accorder à tout commerçant, par jugement en dernier ressort, un sursis de trois mois au plus contre les poursuites de ses créanciers.

M. BRAVARD combat cette proposition, qu'il considère comme inutile, puisque l'Assemblée a voté le décret sur les concordats amiables, et qu'elle a fait tout ce qu'elle pouvait faire en faveur des débiteurs. Le décret du 20 mars se trouve abrogé par le décret du 22 août ; il n'y a donc pas lieu à délibérer sur la proposition de M. Dabeaux. L'orateur demande l'ordre du jour.

L'Assemblée ne passe pas à la discussion des articles et adopte l'ordre du jour.

La séance est levée.

Demain, à une heure, séance publique.

On nous communique la note suivante :

Les affiches de convocation de la commission exécutive provisoire, d'un congrès national électoral ayant été déchirées par ordre de la police, les membres de cette commission ont cru devoir demander des explication à M. Gervais (de Caen), Il leur a été répondu qu'en vertu de lois et d'ordonnances antérieures, aucune affiche ayant trait à la politique ne pouvait être légalement apposée.

Les membres de la commission provisoire demandent alors par l'organe des journaux à M. le préfet de police comment il se fait que les affiches contenant un appel aux citoyens de Paris au nom des candidatures de MM. Louis-Napoléon Bonaparte et Eugène Cavaignac n'aient pas été lacérées, et protestent de toute leur force contre cette atteinte au droit de légalité.

Nota. Les membres de la commission exécutive provisoire font remarquer à M. Gervais (de Caen) qu'aux termes des lois et ordonnances invoquées par lui, les *affiches politiques* sont seules interdites, et que les affiches de simple convocation, surtout en *matière électorale*, restent en dehors des prescriptions légales, au moins jusqu'à ce jour.

Pour copie conforme ;

FOSSEYEUX, président ; BAUDIN, vice-président ; IMBERT, TASSIER DU MOTAY et SÉNÉ, secrétaires.

Paris, 27 novembre 1848.

FAITS DIVERS.

— Les électeurs démocrates socialistes des 4e, 7e et 8e arrondissements sont convoqués pour mardi 28 novembre, à huit heures du soir, à l'effet d'élire dix délégués par chaque arrondissement au congrès national électoral.

Dans les lieux suivants :

4e arrondissement,		salle Montesquieu.
7e	id.	rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.
8e	id.	rue de la Cotte, 9, marché Noir.

— Nous lisons dans le *Moniteur du soir* :

Le journal l'*Evènement* annonce qu'une légion de la garde nationale de Paris, qui devait se rendre à Cherbourg pour fraterniser avec la garde nationale de cette ville, a reçu contre-ordre. L'*Evènement* attribue ce contre-ordre aux craintes qu'inspire la situation de l'esprit public dans la capitale.

Il se rassurera sans doute en apprenant, par la lecture du *Journal du Havre*, que douze cents gardes nationaux de la 1re légion de Paris sont passés avant-hier au Havre, se rendant à Cherbourg pour assister à la fête de la Fraternité.

— La *Gazette de Dusseldorf* publie la déclaration suivante :

« En communiste fidèlement dévoué à Dieu et à mon roi, je déclare que, tant que j'aurai des propriétés ici, je compterai chaque année mille thalers à la caisse des pauvres de cette ville, pour soutenir tous les pauvres de la commune. Tous les militaires invalides pauvres et leurs familles prendront part à ces secours. Père de onze enfants en vie, soutien de plusieurs parents dénués de ressources, sans patrimoine, je fais par là ce que je peux. Concitoyens! suivez cet exemple et soyez noblement communistes, et bientôt règneront ici comme partout, la tranquillité, la paix et la confiance.

» Dusseldorf, 23 novembre. Le citoyen DRIGALSKI. »

— On assure que le gouvernement a reçu la nouvelle officielle que le gouverneur de la Martinique, prenant en considération l'état déplorable de la situation pécuniaire du pays avait, en vertu d'un arrêté spécial, créé un papier-monnaie ayant cours forcé dans la colonie.

— Serait-il vrai qu'on veut renouveler la comédie bien connue des coups de pistolet ? Depuis quelques jours on ne parle que d'assassinats prémédités et de lames de poignard. Voici un on dit que nous tenons de quelques gardes nationaux.

Hier matin, le bruit se répandit parmi les gardes nationaux qui stationnaient sur la place Vendôme qu'on venait de tirer un coup de pistolet sur M. Louis Bonaparte. Deux officiers coururent prendre des informations chez le concierge de l'hôtel, qui leur répondit que le fait était vrai, et les introduisit auprès d'un général de l'empire, qui renouvela l'assertion ; il offrit même de les présenter au *prince*. Les deux officiers refusèrent ; en sortant ils rencontrèrent le général Changarnier et lui firent part du bruit qui courait ; il les pria de revenir aux informations ; mais cette fois le concierge nia, le général nia aussi, et les deux officiers déconcertés se retirèrent jurant qu'on ne les y prendrait plus.

Quelle pitoyable comédie ! (*Réforme.*)

DÉCLARATION DE LA RUE DUPHOT. Cette réunion monarchique déclare qu'elle croit devoir exprimer le vœu que les hommes nationaux refusent leur suffrage au général Cavaignac : attendu qu'il a révélé ses instincts despotiques par plusieurs actes de violence et d'arbitraire contre la presse ; ses instincts révolutionnaires par les paroles qu'il a prononcées à la tribune ;

Qu'elle a conseillé à ceux qui se rendraient à l'élection du 10 décembre de préférence Louis Bonaparte, afin d'arriver, régulièrement et PACIFIQUEMENT, à une Assemblée nouvelle et au libre et entier exercice du vote universel.

Etaient présents au bureau MM. Crespel de Latouche, président; Bouhier de l'Ecluse, vice-présidents; de Nollent, rédacteur en chef de l'*Intérêt public*, de Caen; Carion, rédacteur en chef de l'*Emancipateur*, de Cambrai; Müller, de l'*Indépendant de l'Ouest*, de Marne, du *Conformiste*, de Douai; Jean, de l'*Impartial de Bretagne*.

La lettre suivante vient d'être adressée au *Crédit* :

« L'*Echo de Cambrai*, dont nous reproduisons quelques lignes dans notre numéro d'aujourd'hui, est loin d'avoir complété sa curieuse citation de la brochure de M. Louis Bonaparte. *Des Idées napoléoniennes*. Après cette phrase : « Il est difficile de concevoir l'existence d'une République sans aristocratie, » on trouve celle-ci, page 15 du même ouvrage : « Les intérêts généraux d'un peuple ne peuvent être représentés que par une aristocratie, ou, à son défaut, par une famille héréditaire. » C'est assez clair, et M. Louis Bonaparte nous dira peut-être laquelle des deux il compterait nous rendre. »

— Le directeur général des musées nationaux a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du dimanche 26 novembre les galeries supérieures du Louvre (comprenant les salles des antiques, des objets du moyen-âge et de la renaissance et de la collection égyptienne, seront ouvertes pour l'étude tous les jours de la semaine (excepté le dimanche et le lundi), et pour les visiteurs tous les dimanches et jours de fêtes.

— Hier, à dix heures du matin, a eu lieu, du port Saint-Bernard, le départ du 14e et dernier convoi pour cette année, des colons parisiens, en destination de l'Algérie.

— Les républicains démocrates et socialistes du 9e arrondissement tiendront leur troisième réunion électorale demain mardi, 28 courant, au Prado, à 7 heures et demie du soir.

RÉUNION ÉLECTORALE PRÉPARATOIRE de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45. Les fondateurs de cette réunion tiendront séance aujourd'hui mardi 28 novembre, jeudi 30, vendredi 1er décembre, samedi 2, mardi 5, jeudi 7 et samedi 9.

— Le citoyen Simon Bernard, continuant ses excursions dans la banlieue, ouvrira mercredi soir, 29 courant, une réunion électorale rue de Paris, 8, salon des Folies, à Belleville. Les femmes et les enfants y sont admis. On annoncera à la première séance le jour des réunions [illegible]

— Les [illegible] que publient les frères Garnier, au Palais-National, [illegible]

gués par leur impartialité. Ce sont des dessins faits d'après nature, et dans lesquels on reconnait un crayon honnête et vrai, qui cherche avant tout à rendre ce qu'il voit, sans chercher à flatter ou à enlaidir ses modèles.

Le colonel Gallois.

Hier ont été célébrés les obsèques du colonel Auguste Gallois, frère de l'amiral qui fut chargé de l'expédition d'Ancône.

Le service a eu lieu à l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou. La famille était représentée par le lieutenant-colonel Montessuy et trois amis intimes du défunt, MM. le général Helot, Goupy et Charles Ledru.

Déjà la triste cérémonie était achevée et on allait se retirer en silence, quand on voit s'avancer un citoyen revêtu de l'habit de garde national et décoré de la croix de Pologne, il avait voulu, malgré la pluie, suivre à pied le cortége, après avoir jeté l'eau bénite sur le cercueil.

» Mon brave colonel, dit-il, d'une voix émue, c'est avec une amertume que je dissimulerais mal, que je n'aperçois autour de ta tombe aucun des Polonais tes compagnons d'armes, pendant la guerre de l'indépendance polonaise en 1831. Oh ! que des régions où plane ton esprit, tes regrets ne viennent pas s'unir à mes reproches ! pardonne à ceux dont l'ingratitude te frappe ! champion de la liberté, tu as fait noblement ton devoir et qu'est-ce que le reste ?

» Va, mon brave colonel, emporte au delà de la tombe, cette triple couronne qui a bien aussi son immortalité.

» Tu fus le frère du vainqueur d'Ancône ;

» Tu fus l'ami d'Armand Carrel.

» Quand il s'agissait d'honneur on t'appelait arbitre ! L'ingratitude et l'abandon sont passagers, comme sont transitoires, si énormes qu'elles puissent être, les douleurs de l'humanité.

» Emporte donc ce noble et précieux souvenir qui, pour nous, tes parents et tes amis qui te pleurons, sera notre seule consolation.

» Adieu, mon bon colonel. »

Des sanglots unanimes ont répondu à ces simples et touchantes paroles, et M. le colonel Montessuy a obtenu de celui qui les avait prononcées qu'il voulût bien lui donner son nom.

L'ami fidèle de Gallois était M. Victor de Rochetin, ex-capitaine au 2e corps d'armée polonaise en 1831, et ancien aide-de-camp de Ramorino.

La Prolétarienne.

Le jour déjà ! l'alouette s'éveille ;
Bons artisans, il faut nous lever tous ;
Mal reposés des travaux de la veille,
Allons semer pour d'autres que pour nous.
En vain l'aurore a parfumé nos rêves,
L'espoir toujours disparaît au couchant.
Dieu du travail, les serpes se font glaives
Lorsque la faim sanglotte au bout du champ.

CHŒUR.

Quand les voix s'appaiseront-elles,
Les voix de nos douleurs ?
L'outil se rouille sous les pleurs.
Et cependant sans bêches, sans truelles,
Pas de jardins, pas de villes nouvelles,
Palais ni fleurs.

Dans les vapeurs, dans l'acide qui ronge,
Quand nous fondons cuivre et zinc, au réveil,
Sous la carrière où la nuit se prolonge,
Nous languissons loin des feux du soleil.
Gorgés de tout, ils vivent bien eux autres.
Douleurs d'enfer ! pourtant, si nous voulions,
Ils ont des bras, mais nous avons les nôtres ;
Qu'importe un trou de plus dans nos haillons !

Quand, etc.

L'été, l'hiver, dans les champs, sur les ondes,
Grillés, gelés, laboureurs, débardeurs,
Le corps meurtri comme bêtes immondes,
Nous succombons sous le joug des vendeurs.
Dieu voulut-il, dans les murs d'une usine,
Que couperose, ou gaz, ou noir, ou suif,
Poussent au cœur leur fumée assassine
Sous l'œil cruel d'un patron agressif.

Quand, etc.

De nos enfants, à peine le sourire
Vient-il briller sur leurs lèvres sans fiel,
Qu'à l'exploiter il nous faut les conduire
Dans la fabrique ; adieu les vents du ciel !
Dans les poumons s'engouffre un air fétide,
Le sang noircit et le cœur oppressé
Bat douloureux sous la fièvre putride ;
L'enfant meurt jeune, ou grandit insensé.

Quand, etc.

Pauvres toujours, dans le plâtre ou la rouille,
Broyant le fer, traînant de lourds fardeaux,
Déguenillés, presque aussi noirs que houille,
Voués au mépris nous pleuvent sur le dos.
Et nos vieillards, plus pâles que l'automne,
Ruisseaux taris sous le souffle du mal,
N'ont même pas, riches, Dieu vous pardonne,
Les vins sacrés, les vins du sol natal.

Quand, etc.

Pour tous les bœufs s'essoufflent aux charrues,
Les grands chantiers s'emplissent bruyamment.
Sabots de champs, souliers ferrés des rues,
Au même but courent allégrement.
Le ciel mûrit la grappe brune ou blonde,
Dans nos cités l'industrie est partout.
A quoi sert-il ce grand travail du monde
Puisqu'avec lui la misère est debout !

CHŒUR.

Quand les voix s'apaiseront-elles
Les voix de nos douleurs ?
L'outil se rouille sous les pleurs.
Et cependant sans bèches, sans truelles,
Pas de jardins, pas de villes nouvelles,
Palais, ni fleurs.

SAVINIEN LAPOINTE.

PETITE CORRESPONDANCE.

Mont S. V. — M. P. — Le trim. d'ab. étant de 9, nous ne vous servirons que 2 mois pour 6.

Metz. — M. A. — Nous envoyons à Me H. les 200 prog. dem. Vous joindrez leur montant à la R. — Nous avons ajouté à l'envoi quelques ex. B. de K. — Il y avait erreur sur la bande seulement pour M. P.

C. — M. A. — On nous remet à l'instant votre lettre du 10 et les 50. Nous prenons note de toutes vos prescriptions. — L'ab. t. est échu le 30 septembre dernier.

Laon. — M. G. — Reçu par les Jum. — Merci à M. L. Nous apprécions vivement une telle marq. de symp. concours. — Nous exécutons et expédions. Les 32 ne nous ont pas été encore remis. Nous servons en attendant l'ab.

Genève. — M. B. — Nous ab. pour 3 m. M. H., rue du Rhône, 67, à votre compte, suivant son avis.

Château-Thierry. — M. T. — Reçu les 10. — Nous all. vous expédier.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI

PARIS, DEP. ET ÉTR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES			ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.		40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf	—	30	Réclames-notices	46
Dix fois et plus.	—	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 27 novembre.

L'ouverture du parquet se fait en grande hausse à 66 au comptant ; mais à ce prix, et malgré l'escompte de 65 000 fr. de rentes, il arrive beaucoup de vente, par réalisation de bénéfices, qui amènent une réaction en baisse jusqu'à 65 15, cours auquel le parquet fait sa clôture.

C'est le même prix que samedi, mais cela fait 85 c. de baisse sur l'ouverture.

Le Trois ouvre à 43 15 c. et tombe à 42 70, cours de la bourse précédente.

La Banque de France gagne 5 à 1350.

Les chemins de fer éprouvent une légère amélioration. Orléans est à 595. Avignon-Marseille est stationnaire, et le Nord fait 341 25

Ce sont de mauvaises nouvelles de Rome qui font baisser les fonds publics ; on assure que le pape a été obligé de fuir, et l'on craint l'intervention des Autrichiens, ce qui compliquerait la position.

Le marché est fort lourd.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	42 70	43 70	42 50	43 15
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	65 ..
Cinq 0/0	65 15	66 40	65 40	64 55

27 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE

5 0/0 j. du 22 juin	42 65 ..	4 Canaux avec prime	... ..
— Emprunt 1847-1848	65 30 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	65 08 ..	Caisse hypothécaire	100 ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	190 ..

4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1350	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	78 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	66 22	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	78 ..	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..	Zinc Vieille-Montagne	1975 ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	640 ..	Emprunt du Piémont	830 ..
Obligations de la Ville	1120 ..	Lots d'Autriche	300 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	363 ..	363 ..
Versailles, rive droite	102 50	102 50	Du Nord	342 50	341 25
— rive gauche	.. ..	95 ..	De Paris à Strasbourg	326 25	328 25
Paris à Orléans	590 ..	595 ..	Tours à Nantes	311 25	310 ..
Paris à Rouen	550 ..	555 ..	Paris à Lyon	... ..	337 50
Rouen au Havre	... ..	165 ..	Montereau à Troyes	100 ..	100 ..
Avignon à Marseille	163 ..	163 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	.. ..
Strasbourg à Bâle	77 50	78 25	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	216 25	216 25	Bordeaux à la Teste	.. ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 novembre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Vieillesse de Richelieu
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
... Macbeth
VAUDEVILLE. — L'Hôtellerie de Genève
... Le Mauvais Sujet, Gants jaunes, O Amitié ! Passé Minuit
... Le Roi de Cœur, Feu d'artifice, Roger, Avenir.
... — Mignonne, le Lion, les 12 Travaux d'Hercule, Turlututu.
THÉATRE ... — Le Czar, le Club, le Cuisinier, les Envies, la Vie Titi.
... — Napoléon à Sainte-Hélène, Lavaubalière, Tohubohu.
... — Fualdès.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Jacques Maugars, une Femme qu'on n'aime plus, ballet, l'Ange dans le Monde
FOLIES. — Visite du Diable, Chiffonnier, Fontenay, Gibou.
DÉLASSEMENTS. — Entre Amis, le Nouveau Joseph, Sainte-Pélagie, le Grenier
THÉATRE DRAMATIQUE ... — A moitié Chemin, la Peine du Talion, une Politesse, les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE CHOISEUL. — Gentil-Hussard, Mme de Genlis, Don Quichotte, Fontanarose, intermèdes.
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16

17e Année. N° 323. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 29 Novembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, [illegible]. — [illegible]

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 28 NOVEMBRE.

Assemblée Nationale.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC ET LA RÉVOLUTION DE ROME.

La République française, le lendemain de sa victoire sur la monarchie et le privilège, proclama l'émancipation des peuples. Elle dit à tous les opprimés : Levez-vous, nous vous suivrons d'un regard d'ardente sympathie, et si vous avez besoin de quelque chose de plus puissant, appelez-nous, nous serons là.

Le cri d'émancipation a été entendu, partout les déshérités ont repris courage ; ils ont secoué leurs chaînes séculaires, et par toute l'Europe on a entendu un long fracas de trônes qui tombent, de privilèges qui s'abîment.

Aux sourdes plaintes de la douleur partout ont succédé les chants de triomphe des peuples qui ressuscitent, des opprimés qui sortent des cachots de la tyrannie. Mais leurs oppresseurs étaient là, armés de toute la puissance d'une vieille organisation, de tous les artifices que leur fournit une longue exploitation de la matière humaine ; ils ont laissé passer l'ouragan populaire, et puis, profitant de la longanimité des vainqueurs, ils ont reconquis une à une les conquêtes des opprimés.

Les peuples alors ont jeté sur la France des regards suppliants, ils l'ont sommée de tenir les promesses qu'elle leur avait faites et qui ont redoublé leur audace. Mais le gouvernement de la France avait oublié les promesses de février ; le gouvernement de la France avait repris l'ornière des vieilles monarchies du privilège ; le gouvernement de la France n'a eu pour eux que des phrases équivoques, que d'évasives protestations.

Venise s'est soulevée en invoquant la France, et le gouvernement de la République française va sacrifier Venise à l'Autriche ; Milan s'est soulevée en comptant sur notre appui, elle est prête à s'insurger de nouveau à la première marque de sympathie, le gouvernement de la France ferme ses oreilles pour ne pas l'entendre.

Vienne la cité voluptueuse, Vienne la ville du luxe et des plaisirs a secoué un jour sa torpeur ; elle a combattu avec le courage désespéré de l'homme qu'on assassine et qui défend sa vie et le pain de sa famille. Le gouvernement de la France n'a pas eu pour elle un mot de sympathie. Il ne lui a pas crié : Courage, ô notre sœur ! votre cause est la nôtre. Il l'a laissée bombarder, incendier ; il a laissé, sans protester par un mot, ses bourreaux faire couler dans les rues le sang des démocrates, et assassiner, avec l'appareil hypocrite d'une justice dérisoire, des députés que l'élection populaire avait revêtus du sceau de l'inviolabilité. Non-seulement le gouvernement de la République française a laissé mitrailler et égorger sans un mot de sympathie les démocrates de Vienne ; mais pendant qu'on les mitraillait, les envoyés de la République française erraient en quête du gouvernement fugitif, pour le presser au sujet de cette éternelle médiation dans les affaires italiques, qui n'a et ne peut avoir d'issue.

A Berlin, l'Assemblée nationale, c'est-à-dire le gouvernement légitime est menacé, violenté, dispersé par le gouvernement de la force, et les chefs de la République française ne s'émeuvent pas, et les représentants de la République française continuent à se tenir en excellentes relations avec le gouvernement oppresseur, sans faire entendre une parole en faveur des représentants du peuple qui ont dignement défendu en eux la majesté du peuple !

Ils craignaient, dira-t-on, de jeter un brandon de guerre entre les nations de l'Europe. L'excuse est mauvaise ; mais si ce motif est celui qui les a retenus en effet, pourquoi changent-ils tout à coup de politique lorsqu'il s'agit d'intervenir au nom d'une royauté ? Oui, au nom d'une royauté, car Pie IX, que l'on va, dit-on, protéger avec quatre frégates et quatre mille hommes de troupes, ce n'est pas le chef de la catholicité, ce n'est pas le souverain pontife, c'est l'administrateur des Etats romains.

Le pape ! mais qui donc dans la révolution qui vient de s'accomplir à Rome a menacé le chef de l'église catholique ? Qui donc a entendu restreindre ses prérogatives et imposer des limites à son pouvoir spirituel ? On l'a sommé de changer ses ministres, mais non de changer la discipline de l'église ou les prélats nommés par lui ; on l'a sommé de faire de Rome le centre du mouvement unitaire et démocratique de l'Italie, mais non de lui retirer les prérogatives de capitale du monde chrétien. Le pape n'est pas en cause dans la révolution romaine ; elle n'attaque que le roi de Rome.

Pourquoi d'ailleurs cette mesure différente pour juger l'insurrection romaine et toute autre insurrection ? Le mouvement de la ville éternelle se présente avec tous les caractères d'une majestueuse unanimité. Le peuple, la bourgeoisie, l'armée sont d'accord ; des troupes étrangères se défendent seules ; les Transteverins, ces hommes dont le parti de la réaction avait jusqu'ici exploité l'ignorance, les Transteverins eux-mêmes n'ont pas protesté.

L'insurrection a débuté par un meurtre. C'est un malheur sans doute. Mais toute l'Italie, Livourne, Florence, Gênes, toutes les cités populeuses et démocratiques ont poussé de longs cris de joie en apprenant que Rome était délivrée du plus détesté des ministres, et assurément il y a là plus qu'une circonstance atténuante. Et d'ailleurs, qui empêchait les démagogues, les anarchistes, comme les appelle M. Bixio qui n'eut pas toujours cette horreur des révolutions, qui empêchait la population romaine, unanime en cette circonstance, de proclamer immédiatement la République et d'enlever au pape tout ce pouvoir temporel qui est pour lui un embarras et non une protection ? Rien assurément. Loin de là, le *Contemporaneo*, qui nous arrive aujourd'hui tout brillant de l'enthousiasme de la victoire, proteste du profond respect des démocrates pour la personne de Pie IX. Plusieurs des ministres nouveaux portent l'habit ecclésiastique.

Ainsi donc, quand vous nous dites que vous allez protéger le pape, vous nous trompez. Vos quatre frégates, vos 4 000 hommes vont paralyser la liberté que les Romains viennent de reconquérir. Le rôle que vous jouez est celui que jouait l'Autriche, elle aussi, à l'époque où vous n'aviez pas assez de malédictions contre elle. Elle allait protéger la liberté du pape, opprimée par les « *démagogues* » et elle était moins coupable que vous, car monarchie, il était naturel qu'elle protégeât la monarchie ; car les insurgés d'alors n'étaient qu'une fraction du peuple romain, et les insurgés de 1848, c'est la population tout entière, moins les créatures de l'Autriche. Vous jouez le rôle des alliés en 92 et 93. Les alliés ne voulaient que « protéger la liberté » de Louis XVI, comme vous voulez aujourd'hui protéger celle de Pie IX.

Vous voulez, dites-vous, offrir simplement un asile au pape, mais alors pourquoi cet appareil militaire ? Pourquoi ces troupes qui ont ordre de descendre à Civita-Vecchia, et que vous avez expédiées avec tant de précipitation avant même que vous fussiez avertis que Pie IX songeait à fuir ?

Loin de nous la pensée de méconnaître les grands services de Pie IX. C'est lui qui le premier a donné le branle à ce grand mouvement de l'Italie qui s'est étendu depuis à toute l'Europe. Mais il était placé dans une situation fausse. Par ce temps d'émancipation et de fièvre pour la liberté, le souverain a compromis le prêtre. L'union de ce double caractère, utile au moyen-âge, n'est depuis longtemps déjà qu'une cause incessante de difficultés et de dangers.

C'est une de ces institutions qui ont fait leur temps. Voilà ce qu'il s'agirait de faire comprendre à Pie IX, et ces conseils lui seraient plus utiles que l'intervention de vos soldats dont la présence peut exaspérer la population romaine, et qui sait ? déterminer peut-être une catastrophe ou une guerre.

Nous avons été douloureusement affectés d'entendre M. Bixio, que nous avions coutume de compter au rang des démocrates, soutenir cette thèse qu'il aurait dû laisser à l'orateur du Sonderbund, à M. de Montalembert. Comment ne s'est-il pas d'ailleurs aperçu qu'il y avait contradiction dans ses paroles quand il glorifie l'insurrection de la Lombardie et stigmatise celle de Rome, dont un des motifs principaux est le refus opposé par Pie IX de prendre part à la guerre de l'indépendance lombarde ?

Nous comprenons les revirements que détermine l'exercice du pouvoir et les conversions subites qu'il opère. Il est impossible cependant que le général Cavaignac s'abuse sur le crime de lèse-liberté qu'il vient de commettre. Il y a dans cet oubli des principes et des antécédents, il y a, disons le mot, un calcul, une réclame électorale. Il s'agit de conquérir au candidat les suffrages du clergé.

Ainsi une mesquine question de candidature va peut-être retarder pour longtemps l'affranchissement et l'organisation unitaire de l'Italie ! Une question d'intérêt personnel va faire maudire au dehors le nom naguère adoré de la République française ! Nous plaignons sincèrement une candidature qui croit devoir s'appuyer sur d'aussi misérables combinaisons.

Le reste de la séance a été consacré au budget de la guerre. M. Lamoricière a exposé sur l'organisation de la réserve un système qui a été fort approuvé par l'Assemblée.

Révolution romaine.

Les journaux italiens que nous recevons aujourd'hui ne confirment pas la nouvelle de la retraite du pape ; la *Patrie* dit ce soir que le 23 il n'avait pas encore quitté Rome. Nous trouvons dans plusieurs feuilles les lignes suivantes, en date de Rome, 18 novembre :

« Le pape veut partir de Rome ; cette nuit il était gardé à vue ; il ne veut pas céder ; diverses puissances étrangères l'encouragent. On dit que l'ambassadeur de France seul a parlé dans un autre sens, et qu'il engageait le pape à se soumettre au vœu du peuple. Un bâtiment espagnol est prêt à conduire Pie IX à Malte ou à Marseille ; les cardinaux ont presque tous pris la fuite. Le cercle populaire gouverne ; demain ou après-demain la chambre sera constituée ; elle ne s'est pas trouvée en nombre hier ni aujourd'hui. Le peuple lui présentera pour première question à résoudre la constituante italienne.

Le pape a adressé aux ambassadeurs une lettre pour prendre congé d'eux.

L'abbé Romini, ayant refusé le ministère qui lui a été offert, a été remplacé par le cardinal Muzzarelli. Le ministre doit présenter un programme démocratique.

Rome est parfaitement tranquille et unie.

La *Speranza*, dans son récit des évènements de Rome, dit que lorsque le peuple apprit que le pape voulait réfléchir et ne donnait pas une réponse catégorique, il n'y eut qu'un cri : *Viva la Republica* ! sur toute la place. A ce cri répondait un autre cri : Vive le gouvernement provisoire ! Les soldats, unis au peuple, criaient aussi : Tout de suite un ministère démocratique ou la République ! On évalue la perte du peuple et de la garde civique à 10 personnes tuées et environ 80 blessées. Le feu contre les Suisses a été très vif pendant une heure.

— On écrit de Livourne, le 22 novembre : « Aujourd'hui Terence Mamiani, nouveau ministre de Rome par la grâce de la révolution, à son passage sur un bâtiment à vapeur venant de Gênes, a reçu à bord la visite de notre ministre Guerrazzi. Ils ont eu une longue conversation.

» Espérons l'inauguration de l'alliance fraternelle ! »

C'est le destin.

Nous plaignons M. de Girardin du fond du cœur. Certes, personne au monde n'a plus fait que cet éminent publiciste pour la cause de M. Louis-Napoléon Bonaparte.

Eh bien ! après tant d'efforts, tant de zèle, tant de dévouement dépensés, hélas ! avec une si consciencieuse abnégation, M. de Girardin se voit indignement dédaigné, méprisé, abandonné.

Son prince vient de publier un manifeste, et quel manifeste ! Nous parlerons incessamment à nos lecteurs de cette œuvre mémorable qui éclipse à elle seule tous les travaux de Napoléon, l'oncle, le grand, y compris le code civil, la bataille d'Austerlitz et la colonne Vendôme.

Ce manifeste qui doit toucher tous les cœurs et faire tourner toutes les têtes au gré du vent qui souffle de Boulogne, vous croyez peut-être que M. de Girardin en a eu les suaves primeurs sur papier vélin, doré sur tranches, orné du chiffre impérial et écrit de la main, de la propre main du héros de Strasbourg. — Certes, le prince lui devait bien cela, sans compter ce qu'il lui doit encore.

Hélas ! hélas ! que vous connaissez peu l'ingratitude des cours... même futures.

Ce manifeste, la *Liberté* l'a eu et le publie ; l'*Evènement* l'a reçu et l'insère ; M. Victor Hugo a dû en verser des larmes de marbre, et rêver toute la nuit durant du portefeuille de M. Freslon. Le *Bien public*, nous ne savons ni pourquoi ni comment, a été doué de la même faveur ; le *Constitutionnel*, enfin, l'étale pompeusement dans ses colonnes.

Mais la *Presse*, mais M. de Girardin... Ah ! bien oui, pas plus de manifeste que de ministère des finances.

Et, pourtant, ce matin encore, madame de Girardin apportant à cette candidature aux abois le secours de sa muse tragique, avait rompu une fière lance en sa faveur. Ni les alinéas du mari, ni les alexandrins de l'épouse, n'ont touché le cœur de bronze du capitaine de Thurgovie ; rien n'a fléchi la subite susceptibilité du constable d'Albion.

Le fils du roi de Hollande a retiré à M. de Girardin sa confiance souveraine ; la *Presse* n'est plus le journal semi-officiel de l'empire futur. Qu'on se le dise !

Le maître de l'aigle a fini sans doute par se laisser dire et prouver que le zèle de son plus fervent apôtre commençait à devenir plus dangereux que sûr, plus compromettant qu'utile, et, sans plus de façon, il lui a tourné le dos. Ces grands hommes n'en font jamais d'autres.

Franchement, le prince aurait pu sans crainte y mettre un peu plus de ménagement. Nous sommes convaincus que nul n'aurait trouvé le plus petit mot à dire s'il eût procuré à la *Presse* en même temps qu'à la *Liberté*, à l'*Evènement* et au *Constitutionnel*, l'honneur de reproduire ce lumineux manifeste. En conscience, la *Presse* n'y aurait pas gagné un dédommagement égal à toutes les peines qu'elle s'est données pour lui.

Au journal le Peuple.

Le journal de M. Proudhon nous adresse un article auquel nous répondrons avec autant de précision qu'il nous sera possible. Citons d'abord :

Nous avions reproché à la *Démocratie pacifique* de trahir la Révolution en consacrant la distinction des castes, alors que la Révolution a pour principe et pour but l'abolition des castes.

Ce journal essaie aujourd'hui de nous réfuter dans trois articles. Mieux aurait valu un seul ; mais la *Démocratie pacifique* n'a pas les allures de tout le monde.

Nous n'avons pas seulement *essayé* de réfuter le *Peuple*, nous avons constaté qu'il se trompait en nous prêtant l'intention de perpétuer une classe de capitalistes distincte de la classe des travailleurs et de la classe des hommes de talent ; nous voulons assurer à tout homme la faculté de réunir ces trois titres.

Il lui en coûte beaucoup de sacrifier sa vieille formule : Association du capital, du travail et du talent.

Il faudrait cependant s'entendre une bonne fois sur cette fameuse association, à laquelle nous soupçonnons que la *Démocratie pacifique* ne croit pas plus que nous.

Il ne nous coûterait nullement de sacrifier notre formule *association du capital, du travail et du talent*, si l'on en trouvait une meilleure. Quant à la sincérité de nos convictions, elle est prouvée par ce fait que nos convictions nous nuisent aux yeux de tous les partis. D'une part, les réactionnaires et les bornes ne nous aiment pas mieux que les autres socialistes, parce qu'ils savent que nous voulons transformer la société. D'autre part, les démocrates sincères, mais exaltés, auxquels se joignent les spéculateurs en élection, les flatteurs de la foule, tous ces courtisans du populaire qui veulent faire oublier, par l'exagération de leur socialisme, des antécédents trop conservateurs ; tous ceux-là profitent du mot *capital* inscrit dans notre formule pour nous dénoncer comme aristocrates, soutiens de tous les privilèges, traîtres à la révolution, etc. En supprimant ou en mutilant notre formule, nous aurions tout à gagner. Nous la défendons contrairement à nos intérêts, parce qu'elle représente à nos yeux la vérité, voilà tout.

Tout n'est-il pas contradiction dans ses articles d'aujourd'hui ? Dans le premier, elle nous disait que le remède le plus efficace contre le mal consisterait dans une organisation du travail multipliant les capitaux.

Dans le dernier elle déclare qu'elle ne défend pas le privilège capitaliste, mais le droit de propriété fondé sur le travail.

Ces deux propositions concordent parfaitement l'une avec l'autre. Nous n'attribuons au capital *aucun privilège, aucun droit d'exploiter le travail*, mais nous reconnaissons que le *travail donne la propriété* des produits qu'on a créés, et que, si le travailleur accumule ces produits au lieu de les consommer, s'il en forme un capital, ceux qui auront besoin de ce capital devront en payer l'usage au propriétaire. Ce paiement sera d'autant plus élevé, d'autant plus onéreux pour le travail, que les capitaux seront plus rares ; si, *par une bonne organisation du*

travail, ou les multiplie, il deviendra facile de s'en procurer à meilleur marché. Toutes ces idées s'enchaînent, se complètent et ne se contredisent en aucun point.

Nous attendons que la *Démocratie pacifique* veuille bien se mettre d'accord avec elle-même.

Cette arrogance est peu justifiée. Nous attendons, nous, que le *Peuple* se donne la peine de nous lire et de nous comprendre avant de nous attribuer des contradictions qui n'existent pas.

Deux questions nous sont faites par ce journal ; nous y répondons de suite :

« Le *Peuple* accepte-t-il que chacun est *propriétaire* des fruits de son » travail personnel ? »

Oui, pour ne pas chicaner sur les mots.

« Le *Peuple* accepte-t-il que chacun peut user à son gré de la chose » qui est sa *propriété* légitime ? »

Oui, pour ne pas chicaner sur les mots.

Ces deux réponses du *Peuple* sont une adhésion formelle, irrévocable, à la thèse développée par nous plus haut, à moins que le *Peuple* ne veuille *chicaner sur les mots* un peu plus tard, comme il paraît s'en réserver la faculté.

A notre tour de poser nos questions.

Oui ou *non*, le capital est-il productif?

Oui, puisque le travail et le talent, sans capital, produiraient moins ou ne produiraient pas du tout.

Oui ou *non*, le capital est-il principe du travail ou rémunération du travail ?

Il est l'un et l'autre : c'est à la fois un point de départ et un but.

Oui ou *non*, un travail déjà payé a-t-il le droit de se faire payer une seconde fois ?

NON. Mais le même capital, comme le même talent, comme les mêmes bras, peuvent rendre successivement plusieurs services.

Oui ou *non*, en droit social, est-il permis avec le fruit du travail d'acheter l'instrument du travail, *la terre* ?

Notre point de départ étant le droit absolu du travailleur sur la valeur produite par son travail, la terre qui n'est pas un produit du travail humain, ne peut pas être acquise par des individus, ni échangée contre les fruits du travail individuel, pas plus que l'air et le soleil. Il y a longtemps que nous soutenons cette thèse (toutes réserves faites quant à nos rapports avec la société maintenant existante), et nous sommes étonnés qu'une question nous soit adressée à cet égard par le *Peuple*, qui prétend connaître *le phalanstère mieux que nous*.

Nous attendons les réponses.

Le *Peuple* n'attendra plus.

La *Démocratie pacifique* prétend que l'intérêt n'est pas un *droit* du capital ; elle ajoute que les abus de l'intérêt ont leur source dans la mauvaise organisation du crédit.

A merveille ! Mais nous dira-t-elle où s'arrêtent les abus de l'intérêt ? Est-ce à 5, à 4, à 3, à 2, à 1 pour 100 ? Nous attendons une réponse.

Dans la société telle que nous la comprenons, on n'attribue pas au capital ces intérêts fixes prélevés sur les produits agricoles ou industriels, en tout état de cause, et alors même qu'il n'y aurait pas de bénéfice. L'intérêt fixe nous paraît un mauvais système de répartition ; nous n'avons donc pas à déclarer à quel taux nous le trouverions légitime ; que le capital ait une part dans le bénéfice, quand il y aura bénéfice, part débattue librement avec le travail et le talent, et le travail ne pourra plus se plaindre. L'intérêt fixe et perçu en tout état de cause appartient à la société actuelle et non pas à celle que nous voulons ; c'est, au surplus, un mode de convention qu'on doit exécuter quand on en a pris l'engagement. De la même manière que la liberté des contrats peut évaluer à des fractions diverses la participation d'un capital dans les bénéfices, la même liberté, quand le système des intérêts est accepté, peut les fixer à un taux plus ou moins bas, suivant l'abondance ou la rareté des capitaux, les chances de succès ou d'insuccès attachées à l'entreprise. Dans telle circonstance, 6 pour 100 seront un bon marché ; dans telle autre, 4 pour 100 seraient usuraires. Il n'y a pas de taux à fixer en dehors des circonstances particulières. Que vaut le pain en pleine paix après une abondante récolte ? Et que vaut-il dans une place assiégée ? Evidemment dans ces deux circonstances les prix pourront être fort différents, sans iniquité, sans abus. Quand le travail accumulé rend des services au travail actuel, ces services doivent être payés suivant leur valeur, suivant l'abondance ou la rareté du travail accumulé, suivant les risques qu'il court, et le fait d'usure ou de loyer excessif du capital ne dépend pas le moins du monde de tel ou tel chiffre.

Nous dira-t-elle enfin combien vaut un produit ? Nous sommes curieux de connaître l'arithmétique de ses rédacteurs sur cette question élémentaire.

Tout produit vaut la somme de capital, de travail et de talent qui ont été nécessaires pour le créer.

La *Démocratie pacifique* nous oppose que nous n'avons pas encore trouvé le moyen de faire marcher sans capital notre Banque d'échange.

Il ne nous coûte rien de l'avouer : Oui, nous ne pouvons, sans capitaux, rien faire avec les capitalistes, rien faire avec les propriétaires. Nous ne pouvons faire de la Banque d'Echange avec des prêteurs à intérêt, avec des usuriers ; nous ne le pouvons qu'avec des gens qui veulent échanger. Oui, sans doute, il nous faut une clientèle, il nous faut convertir le monde qui travaille et qui consomme, le monde qui ne vit pas du capital.

Nous ne reprochons nullement au *Peuple* de ne pas avoir encore réalisé pratiquement, matériellement la banque d'échange, nous lui reprochons de ne pas avoir indiqué sur le papier, par une démonstration concluante, comment cette banque, dans un état social quelconque, dispenserait l'industrie et le commerce de recourir à des capitaux créés par l'économie individuelle et de les rétribuer quand on aurait besoin de s'en servir.

Ce n'est pas à ceux-là (aux travailleurs) que vous vous adressez, vous, messieurs de la *Democratie pacifique*. Eh bien, soit : défendez, défendez le capital ! Ce n'est pas nous qui vous en empêcherons ; mais alors vous nous permettrez d'être sévères dans notre polémique.

Pleins de respect pour les personnes, nous sommes impitoyables pour l'erreur, de quelque côté qu'elle vienne. Nous vous dirons la vérité toute nue, comme nous la dirons au Peuple lui-même le jour où il nous paraîtra entrer dans une mauvaise voie. Encore une fois, nous ne sommes pas des flatteurs.

Donc, vous trahissez la Révolution, vous, messieurs de la *Démocratie pacifique*, en ne voulant pas dire son but.

Ce but, sachez-le, n'est pas le phalanstère, que nous connaissons aussi bien et mieux que vous, ne vous en déplaise.

Si vous voulez nous entraîner sur ce terrain, nous sommes prêts à vous y suivre.

L'article même auquel nous répondons nous donne le droit d'affirmer que le *Peuple* connaît fort mal le phalanstère. Ce journal nous offre la preuve du contraire ; nous l'accepterons de grand cœur. Nous serions même fort curieux de voir démontrer comme quoi le but des révolutions ou plus généralement le but final de l'humanité peut être autre chose que le phalanstère, c'est-à-dire que l'association appliquée à toutes les branches de travaux qui s'exercent dans la commune. Pour soutenir sa thèse, le *Peuple* aura besoin de prouver que, dans l'avenir tel qu'il le conçoit, il n'y aura pas de communes, ou bien que, dans les communes, le travail sera organisé sur une autre base que l'association. La démonstration, pour être impossible, n'en est que plus digne du talent du *Peuple*.

Du reste, voilà deux fois *en six mois* que nous avons rédigé un apologue à votre adresse. Vous n'y avez pas répondu.

Encore une fois, *nous attendons*, NOUS ATTENDONS !

Pour ne plus faire attendre le *Peuple*, voici son apologue *in extenso* :

Un capitaliste philanthrope, ami du progrès, et désireux de contribuer à la solution du problème social, apprend que l'Ecole phalanstérienne s'occupe d'organiser une commune modèle, mais que, faute d'argent, elle ne peut venir à bout de s'établir. Ledit capitaliste offre de souscrire pour un million ; mais, voulant donner aux harmoniens une preuve de sa bonne volonté, et réserver en même temps les intérêts de ses descendants, il réserve :

1° Que l'intérêt de la somme prêtée lui sera servi ou à ses ayant-droit, au taux modique de 5 0/0 ;

2° Que, comme cela se pratique chez les banquiers civilisés, l'intérêt de la somme prêtée sera calculé et capitalisé tous les trois mois ;

Que, pour la plus grande facilité du phalanstère, le remboursement en capital et intérêts ne sera effectué que 280 ans après le jour du contrat.

Cependant, avant de traiter définitivement, cet honnête capitaliste désire savoir, d'une part, quelle sera, à l'échéance du terme, la somme que le phalanstère aura à payer à ses héritiers ; d'autre part, avec quoi et comment le phalanstère entend se libérer.

La *Démocratie pacifique* accepterait-elle cet engagement ?

Tout ce que nous pouvons lui dire à ce sujet, c'est que le capital prêté croît chaque quatorzième année en progression géométrique ; qu'en conséquence, l'accumulation des produits mis en réserve par le phalanstère, pour l'acquittement de la dette, devrait marcher du même pas, c'est-à-dire que les produits ou écus économisés devraient former à la 280e année une valeur d'un million de fois plus grande que celle du capital primitif (1 050 772 766 720 fr.), et néanmoins, pendant tout ce temps, les harmoniens auraient dû vivre, selon la promesse du maître.

Si le *Peuple*, qui prétend connaître le phalanstère mieux que nous, le connaissait seulement aussi bien que nous, il ne nous adresserait pas cet apologue. Nous y voyons une satire de l'exploitation exercée aujourd'hui par le capital, satire sans action sur des hommes qui ont toujours combattu ces iniquités et qui veulent fonder une société toute nouvelle.

Nous n'accepterions pas les conditions proposées par le capitaliste du *Peuple*. Voilà tout ce que nous avons à lui répondre, et, quand nous aspirons à créer l'harmonie sociale, on est mal venu à nous opposer

Ce qui se pratique *chez les banquiers civilisés*.

C'est à ces messieurs que nous renvoyons l'apologue.

Le *Siècle*, cet illustre journal, organe des deux grandes notabilités historiques de l'époque, MM. Louis Perrée et Chambolle, traite ce matin la *Démocratie* de « pauvre feuille, » et persiste dans sa thèse qu'un journal ne doit pas demander le respect pour ses opinions. Il faut que le *Siècle* ait ses raisons personnelles pour penser ainsi : nous lui avons déjà dit que nous n'entendons pas lui contester le droit d'être de cet avis pour son compte. Quant à la leçon de politesse qu'il prétend nous donner avec son grand air, nous en faisons juste autant de cas que de sa leçon d'humilité, et nous haussons les épaules avec... une profonde conviction.

Prusse.

On dit que, dans le dernier conseil des ministres tenu à Bellevue, et auquel Frédéric-Guillaume assistait, on s'est occupé des mesures à prendre dans le cas où l'Assemblée nationale ne serait pas en nombre à Brandebourg le 27. Au premier rang de ces mesures figurent la dissolution de l'Assemblée, l'octroi d'une constitution et la convocation des chambres législatives pour le 8 janvier 1849. Le projet de constitution présenté pour cette éventualité n'aurait pas obtenu sans résistance l'assentiment de la couronne.

Ce projet conserve dans les titres du roi l'expression *par la grâce de Dieu*, il n'abolit pas les titres de noblesse, introduit deux chambres, accorde au roi un véto suspensif, et fixe un cens pour les élections.

Cette constitution serait octroyée dans le cas où l'Assemblée ne se réunirait pas à Brandebourg en nombre suffisant, ce qui ne paraît plus guère possible aujourd'hui. Un arrangement, dans lequel la couronne prendrait l'initiative, est regardé à Postdam comme le premier pas sur une voie dangereuse. On croit à Postdam que M. Camphausen va de nouveau se mettre à la tête du ministère. Si la constitution octroyée était mise en vigueur, la cour reviendrait à Berlin.

Les principaux points proposés par M. Grabow, pour une médiation, sont : 1° continuation des séances de l'Assemblée nationale à Berlin, et retraite du ministère Brandebourg-Manteuffel ; 2° rappeler sérieusement l'Assemblée à son mandat, la discussion de la constitution.

Les modérés espèrent, malgré la faible santé de M. Grabow, qu'il consentira à se mettre à la tête d'un ministère qui remplacera le ministère Brandebourg.

On raconte que le général Wrangel ayant appelé chez lui un homme considérable de Berlin pour connaître son opinion, celui-ci lui déclara sans détour que les dernières mesures du gouvernement étaient critiquées à bon droit. Le général lui répondit : « Vous pouvez avoir la raison de votre côté, mais les canons sont avec nous. Le plus grand malheur de la situation actuelle, c'est que l'on écrit et que l'on parle beaucoup trop, et que l'on ne tire pas assez, la fumée de la poudre purifie l'air. Je hais surtout les ruses de la plume ; je considère donc comme un véritable bienfait la suspension des journaux. Tant que j'aurai le commandement, je ne souffrirai pas qu'on raisonne. Mais ne vous effrayez pas, je ne le conserverai pas toujours, car malheureusement, dans les hautes régions d'ici, l'on aime beaucoup trop aussi à écrire en fait de diplomatie. Au reste, quand je n'aurai plus rien à dire ici, arrive que pourra, cela m'est égal. »

Le gouvernement anglais a demandé aux jurisconsultes de la couronne une consultation sur le droit du roi de Prusse de transférer et d'ajourner l'Assemblée ; les jurisconsultes ayant déclaré à l'unanimité que le roi était dans son droit, le cabinet anglais a envoyé à la cour de Postdam une note qui approuve toutes les mesures prises au nom de la couronne prussienne.

L'aristocratie britannique ne pouvait mieux faire que d'approuver la camarilla prussienne. Si de son côté l'Assemblée nationale prussienne faiblit et se décourage, la faute en sera aux faux démocrates qui ont hésité en France à se prononcer pour la gauche de Berlin contre l'absolutisme.

A Darmstadt, dans la seconde chambre, le président a donné lecture d'une proposition tendant à ce que l'exécution de Robert Blum à Vienne soit déclarée un meurtre.

L'agitation continue dans les provinces, mais sans avoir produit jusqu'ici de résultats sérieux.

A Bonn, on a nommé un comité de salut public qui veille à l'exécution de l'arrêté de l'Assemblée nationale, relatif au refus d'impôt. On a juré de tout sacrifier pour la bonne cause. Les troupes huées par la foule ont fait usage de la baïonnette.

Le duc de Toscane vient d'accorder une amnistie générale pour tous les crimes et délits politiques.

La séance du cercle politique de Lucques du 19 courant a été troublée par les modérés. Un grand nombre d'individus, étrangers à cette réunion, s'y étaient introduits : l'un d'eux tint un discours très violent, où il insultait gravement un des sociétaires. L'indignation fut générale et des clameurs unanimes s'élevèrent contre cet homme qui tira alors un pistolet de sa poche et en menaça l'Assemblée. On l'empêcha cependant de faire usage de cette arme ; mais, pour mettre un terme à la confusion qui suivit cette scène, le président leva la séance.

Nous croyons pouvoir assurer que la justice a commencé une enquête sur ces faits. O modérés ! où est donc votre modération, vous qui prétendez empêcher par l'injure et le meurtre la manifestation des opinions qui ne sont pas les vôtres ! (*Gazette de Gênes*.)

Un de nos amis nous écrit du Pont-Saint-Esprit, 24 novembre :

Le 40e convoi des colons est parti ce matin de Lyon. Nous avons vu nos pauvres frères parisiens s'embarquer sur le vapeur l'*Aigle*, après une nuit passée à terre. Tous les visages ont cet air de fermeté et de confiance souriante qui caractérise la race française et surtout le peuple de Paris. Nous avons remarqué avec joie les témoignages d'affection qui s'échangeaient entre tous les colons et le commandant du convoi. Pas un jeune homme qui ne saluât avec déférence le commandant ; pas un vieillard dont il ne serrât la main avec cordialité ; pas un enfant auquel il ne fît une caresse ; pas une mère qui ne lui rendît, en passant, un doux sourire de reconnaissance. Nous avons demandé à ce brave militaire son nom : c'est le capitaine Paillet, et nous lui avons serré la main avec respect.

Entretiens socialistes et démocratiques ;

Par E. SUE.

Nous avons extrait du BERGER DE KRAVAN les deux derniers chapitres qui ont spécialement trait aux prétendants et à la question brûlante du moment, la présidence, et nous avons formé ainsi une petite brochure de 64 pages, que nous livrerons aux conditions suivantes : 15 c. l'exemplaire, 1 fr. 50 la douzaine, 6 fr. les 50 et 10 fr. le cent pris au magasin.

Nous réitérons aux journaux démocratiques des départements, auxquels nous avons adressé par la poste le *Berger de Kravan*, l'invitation d'en reproduire dans leurs colonnes tous les fragments qu'ils jugeront convenables de citer. Ceci, nous le répétons, n'est point œuvre de spéculation, mais de propagande.

Nous les prions, par la même raison, d'annoncer ce petit livre, ainsi que l'extrait dont nous venons de faire une brochure à 15 centimes. (Voir aux annonces.)

Assemblée Nationale.

Séance du 28 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le public des tribunes est fort nombreux. Le général Oudinot assiste à la séance.

L'ordre du jour appelle les interpellations sur les évènements de Rome.

M. BIXIO. Je viens porter à la tribune une question dont la gravité et l'importance préoccupent tous les esprits, la question d'Italie. Je viens adresser au gouvernement des interpellations à ce sujet, et invoquer au besoin de la part de l'Assemblée une manifestation énergique.

Je serai bref, ce n'est pas le moment des harangues. Oppression et anarchie, tel est l'état de la malheureuse Italie. Oppression dans le Nord, dans la Lombardie, où des exactions et des supplices inouïs inaugurent le triomphe des vainqueurs. Je demanderai que le gouvernement veuille bien nous dire où en sont les négociations. Je demande à l'Assemblée quelle conduite elle entend qu'il faille suivre.

J'ai parlé des opprimés, je passe aux anarchistes. Vous savez les évènements dont le centre de l'Italie vient d'être le théâtre. Un vénérable pontife a été contraint de céder devant la révolte.

Tandis que l'Autriche menace l'Italie du nord, la démagogie menace l'Italie du sud d'une tyrannie non moins dangereuse ; ces villes entières ont fêté son lâche assassinat. (Réclamation à gauche.) L'anarchie menace la papauté qui n'est pas une institution italienne apparemment. (Très bien ! à droite.)

Les évènements qui viennent de s'accomplir peuvent avoir pour effet de troubler la paix du monde, et c'est à ce titre que je demande au gouvernement des explications précises et catégoriques. L'Assemblée jugera sans doute à propos, quand elle les aura entendues, de manifester sa volonté par un ordre du jour motivé. (Agitation.)

M. CAVAIGNAC, chef du pouvoir exécutif. L'orateur qui descend de cette tribune a dit que la question de Lombardie et celle de Rome ne sont qu'une seule et même question : ces questions ont des liens sans doute, mais nous croyons que dans l'état actuel des choses on peut parfaitement traiter l'une sans l'autre.

Pour ce qui regarde la première, nous avons à remercier l'Assemblée de la réserve qu'elle a bien voulu nous autoriser à garder, en n'exigeant pas des explications catégoriques.

Sous l'influence de la révolution de Vienne, les négociations ont fait peu de progrès ; mais dès que le gouvernement de la République a su où trouver un gouvernement autrichien, le gouvernement de la république a insisté aussi fermement qu'il est possible de le faire, pour qu'une prompte réponse fût faite, le choix du lieu des conférences montre que nos efforts n'ont pas été complètement inutiles.

Voilà ce que je m'empresse de dire à l'Assemblée. Si elle nous imposait de lui donner des explications plus étendues, si elle entendait élever une discussion sur ce point, je n'ai pas besoin de lui dire que nous sommes complètement à sa disposition.

J'arrive aux évènements de Rome.

C'est avant-hier matin que nous avons reçu la première nouvelle des évènements, avant-hier, dans l'après-midi, un ordre a été expédié à Marseille et à Toulon pour qu'une brigade qui s'y trouve fût immédiatement expédiée à Civita-Vecchia. (Mouvement.)

M. de Corcelles, un de nos collègues, a été en même temps chargé d'une mission extraordinaire à Rome. Si, pour prendre ces mesures, nous n'avons pas attendu à prendre l'avis de l'Assemblée, c'est qu'il y avait urgence, et aussi parce que nous avons cru agir complètement dans ses intentions. (Adhésion à droite.) Nous nous réservions de venir rendre compte à l'Assemblée de ce que nous avions fait. Les interpellations qui nous sont adressées nous ont forcé à donner des explications avant que nous puissions présenter des résultats.

Si nous recevons des nouvelles plus circonstanciées, nous nous hâterons d'en faire part à l'Assemblée.

Quand l'Assemblée aura pris connaissance des instructions que nous avons données à M. de Corcelles, s'il entre dans ses intentions de nous tracer une ligne de conduite, nous sommes tout disposés, non seulement à lui rendre compte de tout ce que nous avons fait, mais encore à suivre les ordres qu'on voudra nous donner.

Les instructions que nous avons données à M. de Corcelles sont ainsi conçues :

« En présence des déplorables évènements qui viennent de s'accomplir à Rome, nous avons décidé qu'une brigade de 3 500 hommes serait dirigée sur Civita-Vecchia.

» Il a été décidé en même temps que vous vous rendriez à Rome pour intervenir au nom de la République, afin de faire rendre au Saint-Père sa liberté personnelle. »

M. LEDRU-ROLLIN. Je demande la parole. (Agitation.)

M. CAVAIGNAC continuant sa lecture : « Et dans le cas où le souverain pontife jugerait à propos de se retirer momentanément en France, assurez le qu'il trouvera au sein de la nation française l'accueil qui est dû a son caractère et à ses vertus.

» Vous n'êtes autorisé à intervenir en aucune manière dans les dissentiments politiques qui divisent les Romains. Pour le moment vous n'avez d'autre mission que d'assurer au nom du gouvernement qui vous envoie, la sûreté et la liberté personnelle du pape. Vous vous entendrez à ce sujet avec M. d'Harcourt, ambassadeur de la République.

» Vous ne ferez usage des troupes que dans le cas où elles vous seraient indispensables à assurer le succès de votre mission.

» Si les événements deviennent plus graves, vous recevrez des instructions nouvelles. En attendant, j'ai besoin de vous le répéter, votre mission n'a d'autre but que de protéger la sûreté personnelle du pape, et de lui assurer une retraite. Le gouvernement vous recommande tout spécialement de n'entrer en aucune façon dans les dissentiments qui séparent le pape du peuple romain. » (Très bien ! très bien !)

La République ne veut que protéger le pape, comme sa politique traditionnelle lui en fait un devoir, mais elle ne veut peser en rien sur la liberté du peuple romain.

Le débarquement de la brigade ne devrait avoir lieu, et dans un temps très court, qu'autant que cela serait nécessaire à la protection du pape.

Il est possible que des difficultés nouvelles surgissent, pour cela, attendez les ordres du gouvernement de la République.

Je crois avoir répondu, ajoute M. Cavaignac, à l'interpellation qui nous a été adressée par M. Bixio.

S'il entre dans l'intention de l'Assemblée de vouloir une discussion sur les affaires de l'Italie, nous la prierons de fixer un jour ultérieur. (Agitation.)

M. LEDRU-ROLLIN. J'ai cru que le débat allait s'engager au fond. Si l'Assemblée juge qu'il en doit être ainsi, je suis à ses ordres, sinon je suis prêt à attendre le jour que l'Assemblée voudra fixer pour cette discussion.

M. LE PRÉSIDENT. M. le président du conseil demande que la discussion ait lieu après-demain. (Oui ! Non !)

M. LEDRU-ROLLIN. Il me semble que la discussion peut s'engager dès maintenant, puisque nous connaissons les événements et qu'on vient de nous donner connaissance des ordres qui ont été expédiés avec tant de précipitation. Cependant, je le répète, je suis aux ordres de l'Assemblée. (Oui ! non ! — Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le renvoi de la discussion à jeudi.

Ce renvoi est adopté à une faible majorité.

M. LEDRU-ROLLIN. Puisque la chambre vient de remettre à jeudi la discussion sur les affaires d'Italie, je demande que la discussion puisse être alors aussi complète que possible. Si M. le président du conseil a demandé une remise, c'est probablement qu'il a de nouvelles pièces à fournir. Je demande donc que les pièces soient déposées aux archives.

M. CAVAIGNAC, chef du pouvoir exécutif. J'ai demandé la remise à jeudi parce que j'espère que d'ici là nous aurons reçu des nouvelles plus précises ; mais je ne puis annoncer à l'Assemblée aucun document nouveau. Je dépose sur le bureau de l'Assemblée les instructions qui ont été données à M. de Corcelles, elles seront demain au *Moniteur*.

Quant à d'autres pièces, je prie l'Assemblée de remarquer que les événements de Rome étaient complètement inattendus, et que, par conséquent, nous ne possédons sur ces événements que les trois dépêches de l'ambassadeur de la République à Rome, contenant le récit des faits. (Adhésion.)

On passe à la discussion du budget de la guerre.

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre, expose une organisation de la réserve et de la garde nationale mobile au moyen de laquelle il serait possible de réaliser des économies considérables sur le budget de la guerre. (Ces paroles sont accueillies avec une vive approbation de l'Assemblée.)

Après ce discours, la plupart des représentants quittent leurs bancs et la discussion du budget se poursuit devant les banquettes.

M. LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE, ministre de la guerre, a la parole. Messieurs, dit-il, le budget de la guerre que je viens vous présenter s'élève à la somme énorme de 430 millions : c'est presque la moitié des sommes allouées pour tous les ministères. Comme la demande de ce crédit n'a été précédée d'aucun exposé de motifs, je viens prendre la parole dans la discussion pour réparer cette omission.

Le gouvernement s'est vivement préoccupé des charges qu'imposent au pays les dépenses du ministre de la guerre ; il a cherché s'il n'y aurait pas un moyen d'alléger ces charges ; je viens vous soumettre quelques observations à cet égard.

Sous les gouvernements précédents, l'effectif de l'armée était de 532 mille hommes sur le papier, et se composait de sept contingents. Il y avait en outre 100 000 chevaux ; et cependant l'effectif réel n'a jamais été que de 300 000 hommes : le reste était renvoyé dans ses foyers sous le nom de réserve.

La réserve n'a pas l'instruction qui ne s'acquiert que sous les armes ; car ce n'est que dans le service que le soldat apprend à soigner ses armes et ses vêtements, à préparer ses aliments, à faire ce qu'on appelle l'école de peloton ; toutes ces choses peuvent s'apprendre facilement en quelques mois, même en temps de paix.

Mais, à côté de l'instruction, il y a l'éducation, qui ne peut s'apprendre qu'en temps de guerre ; c'est-à-dire l'habitude des privations, l'abnégation de soi même au profit de tous.

Les cadres actuels seraient conservés ; mais, au lieu d'avoir 532 000 hommes sous les armes, on n'en aurait que 280 000, parce qu'on laisserait la moitié des hommes dans leurs foyers. Ainsi, au lieu d'appeler 80 000 hommes sous les drapeaux, on n'en appellerait que 40 000 : les 40 000 autres, sous le nom de réserve, resteraient chez eux. Mais, pour leur donner l'instruction nécessaire, dans chaque régiment, les hommes du 3ᵉ bataillon passeraient dans les deux premiers, et les officiers composant les cadres du 3ᵉ bataillon seraient répartis dans toute la France pour instruire la réserve.

Cette instruction serait faite assez facilement, car les hommes composant la réserve, et devant dès lors leurs temps au pays, seraient tenus de se réunir au chef-lieu de canton aux jours et aux époques déterminés pour y recevoir l'instruction militaire. Ils seraient soumis à la discipline militaire, mais ils ne seraient ni habillés ni nourris. Il en résulterait qu'ils seraient prêts, en cas de nécessité, à prendre les armes et à rejoindre leur corps. Cette mesure procurerait une économie de 200 millions environ.

Il est encore une autre classe d'hommes qui peuvent concourir à la force publique : ce sont les gardes nationales mobilisables. Il y a un décret qui ordonne la mobilisation des gardes nationales, mais ce décret laisse subsister une lacune, relativement à leur organisation, et j'espère qu'incessamment des mesures vous seront présentées pour remplir cette lacune.

Aux termes de la loi sur la garde nationale, la garde nationale mobile se compose des célibataires de 20 à 35 ans ; comme le recrutement ne prend annuellement que 80 000 hommes, et qu'il y a environ 140 000 hommes qui peuvent être appelés au service, il en résulte qu'il reste 60 000 qui ne font pas partie de l'armée, mais qui peuvent faire partie de la garde nationale mobile. On peut très bien former les cadres de ces gardes nationales mobiles, qui peuvent recevoir l'instruction militaire en même temps que la réserve.

D'après les relevés faits au ministère de l'intérieur, le nombre des gardes nationales mobilisables s'élève à 450 000. Eh bien ! ces gardes nationales peuvent bien recevoir l'instruction militaire, de manière à être prêtes à faire un service utile aussitôt que les circonstances le nécessiteraient.

Quant à l'armement des gardes nationales mobiles, il se ferait au moyen d'un dépôt d'armes qui serait fait au chef-lieu de canton, sous la surveillance de l'officier de gendarmerie, car il est impossible de laisser des armes entre les mains des gardes nationales mobiles ; dans ce moment, la garde nationale sédentaire est armée, elle possède environ un million de fusils, ce qui représente une valeur de 27 à 28 millions ; et d'après les revues que nous avons fait faire, nous avons acquis la certitude que les armes se détériorent d'une manière affligeante entre les mains des citoyens ; c'est pour éviter un semblable résultat que nous ne voulons pas laisser des armes entre les mains des gardes nationales mobiles.

Voilà les deux grandes mesures que nous croyons devoir vous proposer : Nous sommes prêts, au surplus, à répondre dans la discussion aux interpellations qui nous seront faites. (Très bien ! très bien !)

M. DE MORNAY. Dans l'exposé que vient de faire M. le ministre de la guerre, il vient de vous saisir d'une des plus grandes questions qui puisse être soulevée ; il me semble qu'il est impossible de la discuter à l'improviste, et qu'il faut la réserver pour le moment où elle se représentera naturellement par suite des décrets qui devront nous être présentés.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Je réponds que la question dont j'ai entretenu l'Assemblée n'est pas à discuter immédiatement ; seulement, j'ai désiré en donner connaissance à l'Assemblée, en la prévenant qu'elle lui serait incessamment soumise d'une manière régulière.

M. FRANCISQUE BOUVET dit que la devise de la *fraternité* inscrite sur nos murs, devrait être mise en pratique, afin que les peuples puissent enfin jouir d'une paix universelle ; de cette manière, la guerre n'absorberait pas une immense partie des finances de l'état et des sueurs du peuple.

Ce n'est pas le budget que l'orateur veut attaquer, et il ne faut pas désorganiser l'armée ; mais il ne faut pas croire cependant que la pensée d'une paix universelle soit un rêve ; les hommes d'état les plus remarquables se sont préoccupés de cette grave question.

L'orateur dit que la politique de la France doit tendre au désarmement général ; la France doit faire prévaloir le système des congrès, et substituer le système de la persuasion au système de la force et de la guerre.

L'Assemblée passe à la discussion des articles du budget du ministère de la guerre.

M. BINEAU, rapporteur, fait remarquer qu'en présence des événements qui se passent en Europe, le comité n'a pas voulu proposer de réduction sur le budget de la guerre en 1848, mais il faut nécessairement des réductions pour l'année prochaine ; sans cela, il serait impossible de continuer de semblables dépenses sans danger pour les finances de l'Etat.

Une longue discussion s'engage entre M. le général Lebreton et le ministre de la guerre, sur la nomination d'un général de brigade qui aurait été faite en dehors de la hiérarchie militaire.

L'Assemblée repousse l'amendement proposé par le général Lebreton.

Le surplus du budget de la guerre est adopté presque sans observations.

FAITS DIVERS.

Le congrès national électoral se réunira mercredi, 29 novembre, à sept heures du soir, bazar Bonne-Nouvelle, salle des artistes. Les délégués de Paris et des départements qui n'auraient pas reçu de convocation sont invités à s'y rendre.

— Les républicains démocrates et socialistes de Belleville, Ménilmontant, Popincourt, 5ᵉ et 6ᵉ arrondissement, tiendront une réunion électorale, mercredi, 29 courant, à Belleville, rue de Paris, 40.

— Le banquet de l'union fraternelle des démocrates socialistes de Montrouge, aura lieu dimanche prochain, 3 décembre, à 2 heures, chaussée du Maine, 36, à l'établissement de l'Association des cuisiniers (ancienne maison Desnoyers). Le prix de la carte est de 1 fr. 50. On s'en procure au bureau de la *Révolution démocratique et sociale*, rue Dammette, 4.

— Le banquet fraternel de ralliement et d'union des blessés, combattants de février et détenus politiques aura lieu le 7 décembre, à 3 heures de l'après-midi, à l'Association des cuisiniers, barrière du Maine, 36. La souscription est de 1 fr.

On délivre des cartes au bureau du *Réformateur*, 12, rue Mesnard, au bureau de la Propagande, 15, rue Coquillière ; chez les citoyens Comacho, 41, rue Jacob ; Brulard, 9, rue Mauconseil ; Carter, 5, place de l'Odéon.

— Le banquet démocratique et socialiste de l'arrondissement d'Epernay qui devait avoir lieu le dimanche 26 novembre est remis au dimanche suivant 3 décembre.

— L'acte de société de l'Association générale de tous les membres de l'industrie de l'habillement, fondée par M. Berde, qui compte déjà plus de 2 100 adhérents, a été enregistré le 24 de ce mois et publié le 27. Ses statuts fondamentaux seront imprimés et livrés le plus promptement possible à la publicité.

La première réunion aura lieu mercredi prochain, 29, rue Saint-Lazare, 72, à 7 heures et demie du soir.

— Grande réunion était affichée pour midi précis, salle Valentino, toujours en faveur de la candidature du *prince*. Le comité du boulevard Montmartre y était tout entier, n'ayant laissé qu'un subalterne au siége de la commission, afin de vendre les cartes d'entrée 50 centimes, pour cette grande réunion. Le prix de la carte n'était si élevé que, parce que, disait le subalterne, la salle était louée 900 fr. pour la journée. A 1 heure et 1/2, y compris le bureau bien complet, on comptait 71 personnes à cette grande réunion. C'était l'effet d'un peu de pluie. Il pleuvait également barrière du Maine, et cependant près de 2 000 citoyens étaient réunis au banquet du 12ᵉ arrondissement.

— Les électeurs du 12ᵉ arrondissement de Paris sont convoqués mercredi soir, à 8 heures précises, au théâtre Saint-Marcel, rue Pascal, à l'effet d'élire dix délégués au congrès national électoral.

NAIVETÉ. — On lit dans une lettre de M. Odilon Barrot :

« J'ajouterai que l'avènement de Louis-Napoléon au pouvoir, en donnant satisfaction à la plus vive des passions populaires, fera probablement cesser ces antagonismes si dangereux entre la classe ouvrière et la bourgeoisie. »

— L'instruction suivie sur la tentative d'assassinat commise à Bougival dans la maison de M. Odilon Barrot, a déjà produit quelques résultats importants.

Hier, un individu qui avait l'apparence d'un mendiant, s'est adressé à la femme de chambre de Mme Odilon Barrot pour obtenir quelques secours. Après avoir reçu une petite aumône, il a tenté de lier conversation avec cette fille en lui demandant des détails sur le crime de la veille. Cette fille, qui trouva cette question étrange, eut assez d'adresse pour se laisser interroger. Le prétendu mendiant, entrant alors en confiance, la pressa de demandes. « Avait-on quelques soupçons ? Le domestique blessé avait-il parlé ? Sa mort paraissait-elle certaine ? La femme de chambre, de plus en plus étonnée, fit entrer cet individu dans la maison. Là, le mendiant fut arrêté ; on a constaté que c'est un repris de justice, sorti depuis quelques mois de la maison de Poissy.

L'instruction judiciaire se poursuit avec la plus grande activité.

— Nous lisons dans la *Révolution démocratique et sociale* :

« Le conseil municipal de la ville de Douai vient de décider, dans sa séance du 18 novembre, que certaines dépenses, faites par l'administration provisoire, présidée par le citoyen Prosper Chartier, et notamment, une *somme de dix mille francs avancée à l'industrie*, resteraient à la charge de cet honorable citoyen et de ses deux adjoints.

» De concert avec ses deux collègues, le citoyen Chartier a noblement répondu à cet acte inqualifiable en envoyant sa démission de membre du conseil, avec le montant intégral des sommes contestées.

» Nous regrettons de ne pouvoir reproduire le texte de la délibération prise à ce sujet ; les insinuations les plus calomnieuses y sont entassées à plaisir ; mais le citoyen Chartier doit se trouver assez vengé en pensant que ceux-là mêmes qui ont prêté les mains à cette œuvre ignoble, étaient venus *les premiers* le supplier de conserver l'administration de la ville dans un moment difficile, où pas un d'entre eux n'eût peut-être osé se montrer en public. »

— On nous communique le fait suivant : « Un sergent-major du [illegible] de ligne a cru qu'au moment où tous les enfants de la France étaient appelés à apprécier les candidatures électorales, il lui était permis, aussi bien qu'à tout autre citoyen, d'aller entendre dans les réunions que la police n'a pu interdire en vertu de la loi, la discussion du *mérite ou du démérite* des aspirants. Ce sous-officier, nommé *Oswald Macaire*, a assisté, comme simple spectateur, sans manifester d'opinion, à la réunion du 24 novembre, salle Montesquieu. Trois jours après, Oswald Macaire a reçu l'ordre, émané du ministère de la guerre, de quitter Paris et d'aller rejoindre le dépôt du régiment, à Metz. On ne lui a pas laissé ignorer pour quelle cause il était expulsé de Paris. »

— Le sieur Cardener, brave ouvrier du faubourg Saint-Marceau, était tellement affecté d'un vol de trois mille francs commis il y a quelques jours à son préjudice, qu'il en perdit la raison. Hier, dans un accès de folie furieuse, il porta deux coups de couteau à sa femme, et, tournant ensuite sa fureur contre lui-même, il se fit plusieurs blessures. La femme qu'un coup a atteinte à la gorge a été portée à l'hospice dans un état presque désespéré, et le mari transféré à Charenton.

— On lit dans la *Nation*, journal de Bruxelles :

« Nous apprenons à l'instant que la peine de mort prononcée contre les dix-sept accusés de l'affaire de Risquons-Tout a été commuée de la manière suivante :

» Pour Spilthoorn, Mellinet, Tedesco, Baillu, Guelton, Coopmans, Mathieu, Caloone, Perrin, en vingt années de réclusion ;

» Pour Delestré, Derudder, Carnel, Jouannin, Nonkel, Baeten, Bourgeois, Declerck, en quinze années de réclusion.

» Un autre arrêté royal attribue à la citadelle de Huy, le titre de succursale de la prison de Vilvorde. »

— Le *Comercio del Plata* rapporte le trait suivant du dictateur argentin :

« Un curé de Buenos-Ayres ayant séduit une jeune fille et l'ayant enlevée, fut rejoint dans la province de Corrientes, et ramené dans la capitale avec sa complice. Rosas les condamna tous deux à mort et ordonna que l'exécution eût lieu sans retard. Mais la jeune fille était enceinte, et ne devait être délivrée que dans un mois. Sans s'arrêter à cette considération, Rosas ordonne que l'on passe outre, après avoir toutefois baptisé l'enfant dans le sein de sa mère, en faisant boire à celle-ci de l'eau bénite ! Le croira-t-on ? cette sacrilége et barbare plaisanterie a été accomplie, puis l'infortunée jeune fille a été livrée aux soldats pour être fusillée. L'émotion et l'horreur des exécuteurs étaient telles que c'est à la troisième décharge seulement que la condamnée est tombée. — Sommes-nous bien au dix neuvième siècle ? »

— Plusieurs professeurs de l'Athénée populaire du 12ᵉ arrondissement, voulant faire produire à leur enseignement le plus de bien possible, viennent d'organiser des cours gratuits pour l'instruction des personnes du sexe. Ces cours, qui commenceront le dimanche 3 décembre, s'adressent particulièrement aux institutrices qui se préparent aux examens de tous les degrés de l'Hôtel-de-Ville et de la Sorbonne. Ils seront présidés par une institutrice. Les personnes qui désirent y assister sont invitées à s'adresser à la direction de l'Athénée, rue Saint-Jacques, 272, où les cartes d'admission seront délivrées.

— Parmi les mille moyens plus ou moins ingénieux qu'emploient, pour prôner leur patron, les commis-voyageurs de certain candidat, nous pouvons encore publier celui-ci, quoiqu'emprunté aux anciens sergents recruteurs. Hier, quatre caporaux du 46ᵉ régiment de ligne, caserné Esplanade des Invalides, furent emmenés à la barrière, et là, de copieuses libations aidant, on leur monta si bien la tête, qu'ils rentrèrent le soir au quartier, en criant : Vive Napoléon II ! à bas Cavaignac ! Il est inutile d'ajouter que ce n'est pas à leur chambrée qu'ils passèrent la nuit.

PROPHÉTIE DE M. DE GENOUDE. — Louis-Napoléon Bonaparte, nommé le 10 décembre par le peuple ; le maréchal Bugeaud, choisi comme le généralissime de toutes les armées de terre et de toutes les gardes nationales : l'ordre matériel sera assuré.

Une Assemblée nouvelle convoquée amènera une majorité tout entière dévouée à l'ordre, et le salut sortira de là.

— Une splendide aurore boréale s'est montrée il y a quelques jours ; on l'a appelée, dans le midi, une *aurore napoléonienne*. On a été plus loin, dit le *Courrier de la Gironde* : le nuage rouge était rayé de distances en distance, par des gerbes de lumière ; quelques-unes de ces gerbes semblaient former, par leur position, les lettres : L. N. B. On s'est plu à trouver dans ces initiales le nom de LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

— La réunion anniversaire de la Révolution polonaise de 1830, que nous avons annoncée dans un numéro précédent, aura lieu en séance publique, le 29 de ce mois, à huit heures du soir précises, dans la salle dite d'Antin, cité d'Antin, nº 29 ; entrée par la rue de Provence, nº 63, ou la rue de la Chaussée-d'Antin, nº 40. Le bureau sera composé des représentants du peuple : Corbon, Guinard et Vavin et du général Sznayde, membre délégué du comité central de la Société démocratique polonaise.

Les amis de la cause polonaise sont invités à prendre part à cette solennité.

— Nous lisons dans le *Peuple* :

« Hier, à deux heures de l'après-midi, une réunion électorale avait lieu dans la salle Montesquieu. Cette réunion avait pour objet de proclamer la candidature de M. Louis-Napoléon Bonaparte. Les orateurs et les assistants, presque tous impérialistes, s'en donnaient à cœur joie, lorsqu'un orateur, d'une opinion différente que celle de la majorité de l'assemblée, monta à la tribune pour combattre la candidature de M. Louis Bonaparte. L'assemblée, respectant la liberté de la parole comme feu Napoléon, imposa silence au contradicteur. Quelques citoyens, ne partageant pas cette façon de voir, protestent contre cette violation. Aussitôt une partie de l'assemblée se précipite sur les honorables citoyens qui voulaient maintenir la liberté de la tribune à l'orateur républicain. Plusieurs de ces honorables citoyens ont été maltraités.

— La candidature de M. Louis Bonaparte perd chaque jour du terrain, non-seulement dans nos villes, mais dans nos campagnes. Ce qui lui a fait le plus de mal, c'est l'appui de la *Presse* et celui de la *Gazette*. On a vu là le doigt de la légitimité et de la Russie.

— La lettre suivante a été adressée par M. Recurt au journal la *Presse* :

« Monsieur le rédacteur en chef,

» Vous avez reproduit un article extrait du *Moniteur* du 31 février 1836, où se trouvent rapportées de prétendues révélations calomnieuses pour moi, faites par Pépin après sa condamnation, et publiées après sa mort.

» Je déclare aujourd'hui, comme je le fis dans une lettre publiée à cette époque, que ces révélations posthumes sont complètement mensongères.

» La cour des pairs le jugea sans doute ainsi, car elle ne crut même pas utile d'en vérifier l'exactitude.

» Je vous invite, etc. RECURT. »

— Lord Melbourne, qui s'était retiré complètement de la vie politique, depuis 1841, vient de mourir à l'âge de soixante-neuf ans, à la suite d'une longue maladie. Il laisse pour héritier de son siége à la chambre des pairs, lord Beauvale, ancien ambassadeur à Vienne. La vicomtesse Palmerston est l'unique sœur du défunt.

Lord Melbourne avait été six ans président du cabinet anglais de 1835 à 1841.

— L'information relative à l'assassinat de la rue de Verneuil, est suivie avec activité par M. Desnoyers, juge d'instruction. Un épisode singulier est venu compliquer la procédure. On assure que la famille du concierge sur lequel pèsent de graves soupçons, a consulté une somnambule. Cette femme aurait désigné comme le véritable auteur du crime un jeune homme de vingt-deux ou vingt-trois ans, dont elle donne le signalement détaillé, mais il ne paraît pas que jusqu'ici l'on ait trouvé les traces de la personne indiquée et dont on ne fait connaître ni le nom ni le domicile.

Conférence sociale. — M. Victor Hennequin fait en ce moment des conférences sur l'association, rue de la Douane, nº 18, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du soir.

Et rue Charonne, nº 39, au faubourg Saint-Antoine, les LUNDIS et JEUDIS, même heure.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

A. — M. B. — Reçu les 220. — Félicitations et amitiés.

Les Bordes. — M. E. S. — Nous avons expédié 50 autres hier ; nous allons vous envoyer des extraits. — Encore rien des dép.

Landivisiau. — M. P. — Votre lettre du 25 mai arrive aujourd'hui : nous avons bien reçu et nous examiderons. — Voyez aux annonces

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 30	— 20	— 11

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	50 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix huit et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 28 novembre.

L'impôt du sel occupe les esprits, on signale une scission parmi les représentants qui demandent en général la suppression de l'impôt, au moins pour les deux tiers, contrairement au désir du ministère.

On signale officiellement l'envoi de quatre frégates à vapeur avec une brigade pour Civita-Vecchia, à l'effet de protéger le Saint-Père.

Les fonds publics, qui avaient baissé, se relèvent vers la fin du marché. La rente 5 p. 0/0 ouvre à 64 75, fermé à 65 fr., après avoir coté 65 45. C'est une baisse de 45 c. sur la bourse précédente.

Le trois, de 42 25, arrive à 42 75, avec 5 cent. de hausse sur hier.

La Banque de France perd 5 fr., à 1350. — Les chemins de fer fléchissent presque tous : Orléans, de 595, arrive à 590; Avignon-Marseille tombe à 151 25.

Le Nord monte à 342 50.

La bourse au total est cependant assez bonne.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	42 15	42 75	42 25	42 75
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	64 90
Cinq 0/0	64 55	65 20	64 50	65 »

28 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	42 65 »	4 Canaux avec prime	816 »
— Emprunt 1847-1848	65 » »	Lin Maberly	» »
5 0/0 j. du 22 mars	65 10 »	Caisse hypothécaire	» »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	» » »	Emprunt d'Haïti	» »
4 0/0 j. du 22 septembre	» » »	Espagne, dette active	» »
Actions de la banque	1350 » »	— dette passive	» »
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	» »
— Récép. Rothschild	» »	Emprunt portugais 5 0/0	» »
5 0/0 de l'Etat romain	60 »	— — 3 0/0	» »
5 0/0 Belge 1840	75 »	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	» »	Zinc Vieille-Montagne	1575 »
— 2 1/2	» »	H. de la Grand-Combe	» »
— Banque (1835)	» »	Emprunt du Piémont	831 »
Obligations de la Ville	1125 »	Lots d'Autriche	[illegible] »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	» »	» »	Orléans à Bordeaux	365 »	362 75
Versailles, rive droite	162 50	» »	Du Nord	341 25	342 50
— rive gauche	» »	95 »	De Paris à Strasbourg	336 25	337 50
Paris à Orléans	595 »	590 »	Tours à Nantes	310 »	310 »
Paris à Rouen	355 »	352 50	Paris à Lyon	337 50	» »
Rouen au Havre	165 »	» »	Montereau à Troyes	100 »	» »
Avignon à Marseille	155 »	151 25	Dieppe à Fécamp	» »	» »
Strasbourg à Bâle	76 25	75 »	Paris à Sceaux	» »	» »
Du Centre	216 25	216 25	Bordeaux à la Teste	» »	» »
Amiens à Boulogne	» »	» »			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La librairie de Guillaumin et Cie vient de mettre en vente un très curieux volume sur le *Droit au Travail*. Il contient tous les discours qui ont été prononcés à l'Assemblée nationale dans la mémorable discussion sur la question de ce droit mis en avant par les socialistes et qui a eu dans nos affaires politiques une si cruelle influence. Les discours, revus par les orateurs, sont annotés par M. Joseph Garnier, rédacteur en chef du *Journal des Economistes*, et précédés d'une courte notice sur chaque orateur; le volume contient en outre l'opinion de MM. Marrast, Louis Blanc, Proudhon, Ed. Laboulaye (de l'Institut), Cormenin, des observations inédites et très remarquables de MM. Léon Faucher, Wolowski, Bastiat, Parieu, représentants du peuple, et une *Introduction historique et explicative* par M. Joseph Garnier.

Cet ouvrage, tel qu'il a été conçu et exécuté, est une véritable enquête sur le socialisme, dans laquelle seront obligés de puiser tous ceux qui voudront aborder la question du droit au travail, malheureusement destinée à reparaître plus d'une fois, soit dans la presse, soit à la tribune.

Spectacles du 29 novembre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Fille de Marbre, le Comte Ory.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — André del Sarto.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice, le Diable.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Hôtellerie de Genève.
GYMNASE. — Jeanne, O Amitié ! C'est encore du Bonheur
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Feu d'artifice.
VARIÉTÉS. — Deux font la Paire, le Buveur, les 12 Travaux d'Hercule, Vautrin.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Czar, le Club, le Cuisinier, les Envies, la Vie, Titi.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Napoléon à Sainte-Hélène, Lavaubalière, Tohubohu.
GAITÉ. — Fualdès.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Jacques Maugars, une Femme qu'on n'aime plus, ballet, l'Ange dans le Monde
FOLIES. — Visite du Diable, Chiffonnier, Fontenay, Gibou.
DÉLASSEMENTS. — Entre Amis, le Nouveau Joseph, Sainte-Pélagie, le Grenier.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Le Huit, la Peine, une Politesse, les Sept Péchés.
THÉATRE CHOISEUL. — Gentil-Hustard, Mme de Genlis, Don Quichotte. Novice.
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 324. — ÉDITION DU MATIN. — Jeudi 30 Novembre 1848.

PARIS
Trois mois. 6 f.
Six mois. 11 f.
Un an 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION proportionnelle au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

DÉPARTEMENTS

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 29 NOVEMBRE.

Assemblée Nationale.

LES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS.

Dans la lutte engagée entre les gouvernements et les peuples, il tombe des victimes des deux côtés.

Fidèle à ses traditions d'humanité, la France plaint toutes les victimes; mais, naturellement, logiquement, elle sympathise davantage avec les martyrs de la cause démocratique qu'avec les hommes qui tombent en défendant le drapeau du privilège et de la compression.

Il paraît cependant que, sous la République comme sous la monarchie, le gouvernement français n'est pas d'accord avec le pays sur cette préférence à donner aux victimes. Il paraît que les républicains de la veille qui occupent aujourd'hui le pouvoir, c'est-à-dire les conspirateurs des dix-huit dernières années, les révolutionnaires de Février, ont complètement modifié leurs sentiments sur ce point, en quelques mois, et qu'ils n'éprouvent, à rebours du pays, de vif et douloureux intérêt que pour les victimes des insurrections qui tendent à faire conquérir aux autres peuples les libertés payées par nous au prix de tant de sang.

Ainsi il est certain que le gouvernement de la République française, sans parler de sa conduite au dedans, s'est montré, par exemple, aussi insensible, aussi indifférent aux cruautés, aux barbares traitements exercés par S. M. l'empereur d'Autriche sur les Milanais et même les Viennois, qu'il a paru douloureusement affecté des dangers que courait à Rome S. S. le pape. Il est avéré que la tribune s'est tue au sujet de l'atroce exécution commise à froid par les bombardeurs de Vienne sur un élu du peuple, le généreux Robert Blum; il a été remarqué que les journaux ministériels n'ont donné à cette mort que l'importance d'un fait divers, tandis que la mort du ministre Rossi, de cet adversaire audacieux de la cause populaire, a reçu l'oraison funèbre de nos tendres républicains.

Ainsi le gouvernement de la République française annonçait hier au monde qu'il croyait devoir faire infraction à sa règle de non intervention en faveur du souverain des Etats romains, et qu'il osait même donner à cette intervention le caractère d'une descente armée, d'une coercition exercée sur le peuple italien, si c'est nécessaire à la sauvegarde de la liberté du pape ou à son départ volontaire pour la France. Cette mesure a été fort bien accueillie par bien des braves gens qui ne l'ont envisagée que sous son aspect d'humanité, et qui n'ont aperçu ni le caractère offensant de sa forme contre le peuple romain, ni l'habileté électorale qu'elle recèle. Mais ces braves gens ont dû concevoir une confiance moins absolue dans l'humanité de notre politique s'ils ont bien écouté les explications par lesquelles le ministère a essayé aujourd'hui de justifier les rigoureuses et brutales mesures employées par la police française contre les réfugiés espagnols coupables d'avoir conspiré dans nos départements des Pyrénées contre le despotisme de Narvaez. Bien que l'Assemblée ait paru approuver aussi entièrement les explications d'aujourd'hui que les mesures annoncées hier, il y a cependant dans le rapprochement de ces deux manifestations ministérielles de quoi faire réfléchir les braves gens dont nous parlons.

Si nos lecteurs veulent se rappeler les faits dénoncés par nous avec indignation, dans plusieurs numéros, et notamment dans celui du 16 novembre, ils seront au courant. Il s'agissait d'abord d'un certain commissaire spécial de la police de France, dans les départements frontières de l'Espagne, qui, envoyé par M. Senard pour surveiller et déjouer, en vertu du droit des gens, les conspirations des réfugiés espagnols sur le territoire français, avait poussé le zèle jusqu'à aller s'entendre en Espagne avec les autorités des villes voisines, jusqu'à fouiller de la cave au grenier les maisons et les garnis de Perpignan, jusqu'à jeter dans les cachots de la maison d'arrêt les proscrits espagnols coupables de jalouser et de préparer pour l'Espagne une république comme celle de la France; enfin jusqu'à livrer au gouvernement espagnol des papiers saisis sur ces malheureux, papiers dont la portée révélatrice devait faire juger et fusiller en vingt-quatre heures d'autres démocrates espagnols surpris à Barcelone et ailleurs.

Il s'agissait encore, si on s'en souvient, de soixante-neuf déserteurs ou réfractaires espagnols, qui, partis de Santander sur la goëlette *la Montanaza*, pour être transportés à la Havane, et bientôt maîtres, par une rebellion, du navire et de son capitaine, avaient espéré se sauver en débarquant dans les eaux de la Gironde, et grâce à la main-forte des autorités françaises, avaient été gardés à vue pendant deux mois, et livrés ensuite à toute la sévérité du gouvernement espagnol.

M. Joly interpellait aujourd'hui le ministère sur la question de savoir si ces deux captures, dans le fond et dans la forme, s'étaient accomplies dans les limites du droit international?

MM. Bastide, Dufaure et Senard se sont chargés d'éclaircir ce doute, et on peut juger par les débats qu'ils se sont acquittés de cette tâche avec toute l'habileté suffisante pour calmer les scrupules de la majorité de l'Assemblée. Ces orateurs gouvernementaux ont, en effet, donné lecture à la tribune d'instructions irréprochables envoyées par eux à leurs agents des départements frontières. Ils ont exposé avec clarté, et dans des termes incontestables, le droit qu'lient donnent les lois, le devoir même que leur imposent nos rapports de paix avec l'Espagne, d'empêcher que l'hospitalité de notre territoire ne favorise des insurrections armées chez ce pays voisin.

Le casuisme politique le plus rigoureux n'a rien trouvé à redire aux théories et aux principes qu'ils ont professés à ce sujet. Ils n'ont eu, ont-ils dit, que l'intention d'empêcher les réfugiés de rassembler des armes et des munitions sur la frontière; ils n'ont voulu user que du droit de les interner dans des villes plus centrales. Ce serait contrairement à leurs principes et tout à fait à leur insu que des agents auraient poussé le zèle plus loin. Si des papiers politiques ont été saisis sur des réfugiés, c'est pour être envoyés dans les cartons du ministère à Paris, où ils sont encore intacts, et non pour être livrés au gouvernement espagnol. S'il est vrai cependant, comme l'affirment la cour de Barcelone et les journaux ministériels de Madrid, que quelques-uns de ces papiers aient été détournés et livrés aux autorités espagnoles, ils en ignorent et ne sauraient l'expliquer.

Si le fait est entièrement officiel en Espagne, il pourrait se faire que ce fût une tactique du ministère Narvaez pour décréditer la République française et enlever tout espoir aux démocrates de la Péninsule. Enfin, s'il est incontestable que les soixante-neuf déserteurs détenus dans les eaux de la Gironde ont été livrés à la marine espagnole avant l'examen rigoureux de la question de droit, c'est que l'ordre de surseoir à cette livraison n'est parvenu au préfet et aux maires que deux heures après l'enlèvement des prisonniers par les vaisseaux de guerre.

Ces explications, on le voit, rendent les intentions de nos ministres blanches comme neige. Ils ne peuvent être suspects que du malheur d'être mal servis et d'arriver trop tard. Sur ce point, ils passent volontiers condamnation; car ils ils n'on rien répondu à M. Joly quand il leur a demandé s'il est vrai que le commissaire spécial de police des quatre départements pyrénéens, honoré de la confiance de M. Senard, *créé* par lui, n'est pas un homme impliqué dans une affaire de *chantage* avec M. Vidocq et poursuivi à cette heure par les tribunaux pour ce modeste péché. Les ministres n'ont rien répondu, car ils eussent été forcés de confesser que la République modérée, qu'ils rêvent et qu'ils pratiquent, peut être, comme celle de M. Ledru-Rollin, bien malheureuse dans ses choix.

Il ressort de tout cela que le gouvernement français avait parfaitement le droit et le devoir de donner des preuves d'obligeance et de bon voisinage au gouvernement espagnol, comme il avait aussi parfaitement le droit et le devoir de prendre de promptes mesures pour offrir protection et refuge à la personne du pape.

Il en résulte aussi que c'est uniquement au hasard qu'il faut s'en prendre si les agents de nos ministres ne sont capables d'excès de zèle qu'en faveur des monarchies en péril, et apportent dans l'accomplissement de leur devoir des formes ou des procédés de nature à nous aliéner la sympathie des peuples. Que voulez-vous? les hommes ne sont pas parfaits...

Le Courage et le Duel.

A la suite d'une altercation dont nous avons parlé, M. Félix Pyat a adressé un cartel à M. Proudhon. Celui-ci a répondu « qu'il se tenait pour l'offensé, » et suivant une première version, « qu'il ne voulait ni demander ni donner satisfaction, » suivant une autre « qu'il prétend se réserver entièrement le droit d'initiative quant aux suites à donner à cette affaire. »

Si le duel est encore dans nos mœurs, il n'est plus dans nos idées. Chacun de nous a toutes sortes de bonnes raisons pour prouver que le duel est un reste d'habitudes barbares, un vieux legs d'un temps qui n'est plus. Il est vrai que, le cas échéant, nous nous soumettons au préjugé que nous avons victorieusement combattu. Réserve faite de circonstances exceptionnelles, il y a souvent dans cette aveugle soumission une faiblesse morale dont on n'a pas le droit de tirer vanité.

Cependant cette contradiction s'explique, l'intrépidité en face de la mort sera toujours une vertu, et les arguments qu'on peut opposer au duel sont très propres à servir de prétexte à la lâcheté; on conçoit qu'on ne s'expose pas volontiers en France à un tel soupçon. Qu'un homme qui n'a pas fait *ses preuves* comme on dit, se montre d'une susceptibilité très chatouilleuse et croie que l'injure ne puisse se laver que dans le sang, nous n'avons pas la force de le condamner; mais, si l'insulté est un homme dont le courage ne puisse être mis en doute, en refusant la réparation par les armes, il donne un noble exemple, on doit l'en remercier.

Mais peut-on se faire une idée assez étroite et assez brutale du courage, pour ne considérer comme ayant fait ses preuves que l'homme qui sera descendu sur le terrain? Que des gens dont les études se comptent par années de salles, mesurent le courage au nombre de duels, cela se conçoit. Un homme intelligent ne commettra pas cette méprise. Personne ne croira, par exemple, que les hommes qui en temps de révolution auront affronté les orages parlementaires, aient encore à faire preuve d'intrépidité. Nous ne savons si MM. Proudhon et Pyat se sont jamais battus en duel, mais si nous apprenions qu'ils sont l'un et l'autre couverts de blessures et qu'ils ont couché vingt ennemis par terre, cela n'ajouterait rien à l'opinion que nous avons de leur courage. Personne ne doutera qu'il leur en faille beaucoup plus pour refuser un duel que pour descendre sur le terrain.

MM. Pyat et Proudhon, réunissant les qualités requises pour rompre en visière au préjugé, agiront noblement en saisissant cette occasion de donner un salutaire exemple. Ce serait un précédent heureux qui, nous l'espérons, ferait loi à l'avenir. Il conviendrait que les socialistes, lorsque de fâcheux dissentiments éclatent entre eux, sacrifiassent leurs haines personnelles au bien public. La joie de s'être vengé d'un ennemi pourrait-elle compenser le regret d'avoir privé notre cause d'un défenseur utile? un duel entre soldats d'une même cause est un fratricide. L'accepter, c'est prouver qu'on a plus de considération pour sa propre personne que pour les intérêts auxquels on se dit dévoué.

Les délégués du Luxembourg nous adressent la lettre suivante, qui est une protestation contre le duel, au nom du véritable honneur :

Paris, 29 novembre 1848.

Citoyen rédacteur,

Nous venons vous prier de donner à cette lettre place dans votre journal.

Un duel entre Proudhon et Félix Pyat était imminent hier; nous avons écrit au citoyen Proudhon que ce duel nous semblait impossible. Nous disions : qu'après neuf mois de république, il n'était pas permis à deux hommes amis du peuple, à deux représentants démocrates socialistes, de se placer en armes vis-à-vis l'un de l'autre. Nous disions : que lorsque, comme Proudhon, on sait s'exposer à la haine acharnée de tant de gens, on avait donné des gages assez considérables de courage personnel pour ne pas exposer sa personne aux chances sanglantes ou ridicules d'un misérable duel.

Citoyen rédacteur, nous, délégués au *Luxembourg*, au nom de nos camarades, nous venons déclarer en face de nos frères les travailleurs que ce duel est contraire à tout sentiment républicain socialiste; que c'est un duel impie; que des hommes doivent avoir le courage d'avouer qu'ils ont eu des torts de vivacité quand cela est vrai, et que des balles échangées, ou la vie d'un homme prise en échange d'une insulte involontaire ne prouvent que la barbarie et la sottise de notre civilisation.

Nous terminons en déclarant que c'est à nous, démocrates socialistes à donner l'exemple de l'abolition du duel, comme nous avons voulu l'abolition de l'échafaud.

Au besoin, nous, au nom du peuple, nous donnons à ces deux amis du peuple l'ordre de ne pas se battre.

Nous espérons que ces simples paroles seront entendues.

Salut et fraternité.

Au nom des délégués qui ont siégé au Luxembourg;
PIERRE VINÇARD, président.

La lettre que l'on vient de lire et la pièce suivante, que nous insérons avec joie, sont trop conformes à nos propres sentiments, pour que nous ayons besoin d'en faire l'éloge. Constatons seulement tout le bonheur que nous éprouvons en voyant le peuple, ce peuple démocrate et socialiste que tant d'indignes calomniés cherchent à flétrir, prendre avec tant de raison, d'élévation et de dignité, l'initiative des réformes de ce qu'il y a encore de barbare et de brutal dans nos mœurs.

L'Assemblée générale des Délégués des réunions électorales du département de la Seine.

Considérant que les réunions populaires se sont spontanément émues à la nouvelle du duel qui devait avoir lieu ce matin entre les représentants du peuple Félix Pyat et Proudhon;

Considérant qu'elles ont confié à des délégués la commission expresse d'opposer à cette funeste résolution le *veto* populaire;

Considérant que toute contestation humaine doit être résolue, non par le hasard ou l'adresse des parties, mais par la raison et la justice;

Considérant que ce duel dont il s'agit est repoussé par le socialisme, la souveraineté du peuple et la politique.

Par le socialisme, car ce duel est un préjugé féodal et monarchique;

Par la souveraineté du peuple, car le représentant ne s'appartient plus; ses biens, sa dignité personnelle, sa vie sont le patrimoine du peuple.

Par la politique, car il pourrait dépendre d'une majorité hypocrite et brutale de décimer la minorité.

Considérant que les citoyens Pyat et Proudhon, défenseurs du socialisme qui repousse et flétrit tous les préjugés sacrés par l'ignorance et le privilège, ne peuvent donner à la France l'affligeant spectacle d'une conduite en désaccord avec leurs principes;

Considérant qu'un jury d'honneur composé d'hommes loyaux et désintéressés est plus apte à trancher de délicates questions de convenances qu'un pistolet ou une épée,

Arrête :

Art. 1er. L'Assemblée générale des délégués s'érige en jury d'honneur.

Art. 2. Au nom des républicains democrates et socialistes du département de la Seine, les délégués somment les représentant Pyat et Proudhon de s'abstenir jusqu'à ce que l'assemblée générale soit régulièrement constituée.

Art. 3. Communication de la présente résolution sera transmise aux parties intéressées, à toutes les réunions électorales du département et aux journaux démocratiques.

Art. 4. Le bureau est chargé de l'exécution du présent.

Paris, ce 29 novembre 1848.

Pour l'Assemblée :
Le président : E. ANDRÉ.

Souscription européenne

EN FAVEUR DE LA

FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Nous publions aujourd'hui une nouvelle liste de souscripteurs qui ont répondu à notre appel; dans cette liste se trouvent les noms de vingt-sept détenus politiques qui nous ont envoyé du fort de Vincennes leur offrande à la veuve et aux orphelins du martyr de la liberté.

Le président de la Société fraternelle des Travailleurs de Blois nous adresse, avec le montant de la collecte réalisé dans cette société, la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Ayant vu dans un de vos derniers numéros la souscription faite en faveur de la famille Robert Blum, et où vous invitez toutes les presses démocratiques des départements à ouvrir leurs bureaux pour cette souscription, nous sommes fort étonnés que le *Courrier de Loir-et-Cher* n'ait pas fait appel à tous les démocrates. Aussi nous empressons-nous de vous envoyer notre souscription, et nous vous prions d'insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, afin qu'elle puisse faire un nouvel appel à toutes les feuilles démocratiques.

Salut et fraternité.

BAILLY.

Ce nouvel appel, nous nous joignons au signataire de cette lettre pour l'adresser à nos confrères des départements. En pré-

nant l'initiative de cette souscription qui est un devoir pour les démocrates de France et de l'Europe entière, en même temps qu'une manifestation solennelle de tous les cœurs vraiment républicains contre les sanglantes atrocités par lesquelles les monarchies expirantes signalent leur agonie, nous n'avons nullement prétendu nous faire le centre de l'exécution d'une idée toute fraternelle que nous aurions acceptée avec empressement, si tout autre l'eût proposée avant nous.

Nous avons eu le chagrin de voir la presse démocratique de Paris rester indifférente et muette, tandis que les journaux étrangers s'empressent d'ouvrir des souscriptions en faveur de la noble victime du despotisme, et qu'aujourd'hui encore un journal belge, l'*Ouvrier de Liège*, vient s'associer à cette pieuse manifestation.

Nous ne savons pas quel a pu être le motif de l'abstention de nos confrères de Paris; mais, au nom des intérêts démocratiques, au nom de la fraternité et de la solidarité des peuples, nous exhortons nos confrères de province à ouvrir chacun dans leur localité cette souscription, dont les résultats prouveront aux ennemis des républiques présentes et futures que la démocratie européenne commence à s'entendre et à s'unir dans ses souffrances comme dans ses aspirations vers le bonheur commun de l'humanité.

Un Anonyme, 1 f. — MM. Baron, 50 c. — Dubourq, 50 c. — Anonyme, 50 c. — Anonyme, 1 fr. — Lamarche d'Houdan, 50 c. — Remy, 50 c. — S. D. de Grenoble, 50 c. — De Comberousse et sa famile, 2 f. — Boucicaut, 1 f. — Anonyme, 2 f. — Un ancien intendant militaire, 50 c. — Malliand, 50 c. — M. de Bavay, 50 c. — Henry de Bavay, 50 c. — Eugène Sue, 20 f. — Un phalanstérien, 50 c. — Carret, 25 c. — Dix-neuf employés (aux Dames françaises), 6 f. 95 c. — Dubois, étudiant, 50 c. — Divers représentants, 25 f. 50 c. — Buccholtz, 50 c. — Marchais, 20 c. — 3 Anonymes, 1 f. 50 c. — Albert, 50 c. — Warnod, 50 c. — Anonyme, 50 c. — Jomand, 50 c. — Mollard, 25 c. — Foulard, 50 c. — Drouets, 25 c. — Gustave Roth, 3 f. — Morin, 20 c. — de Villiers Duterrage, 50 c. — Mme veuve Orrit, 50 c. — Cazavan, 50 c. — Cailloux, 30 c. — Bazin, 30 c. — Bauby, 25 c. — Kopp, 50 c. — Chanson, 25 c. — Godefroy, 20 c. — Lonchampt, propriétaire, 50 c. — J. Lonchampt, 50 c. — S. Lonchampt, 50 c. — V. Lonchampt, 50 c. — L. Lonchampt, 50 c. — Deux Anonymes, 1 f. — Giblin, 50 c. — Bachelier, 50 c. — Bouchy, docteur, 50 c. — Geray, 50 c. — Auguste Morny, 25 c. — Grelat, 50 c. — Trois Républicaines, un Républicain, 2 f. — Desjobert, 25 c. — Lechevalier, 50 c. — Ottin, 50 c. — Gastellier, 50 c. — J. M. Vidal, 50 c. — Mme Vidal, 50 c. — Anonyme, 50 c. — Anonymes, 1 f. — Dhuicque, 50 c. — Anonyme, 1 f. — Chesneau, 50 c. — Lejeune, 50 c. — Eugène Borre, 50 c. — Pierre Rispail, 50 c. — Anonyme, 50 c. — Joly, 50 c. — Brissac, 20 c. — Bertin, 50 c. — Félix Bertin, 50 c. — Anonyme, 50 c. — Bergeron, 50 c. — Lachez. 50 c.

MM. Delbruck, 50 c. — Alphonse Segny, 50 c. — Edouard Chevallier, 50 c. — Loiseau, 50 c. — Salse, 25 c. — Voinier aîné, 25 c. — Panseron, 25 c. — Moulin, 25 c. — M. et Mme Hamilton, 1 f. — Alexis Legrand, 50 c. — Auguste, 50 c. — Lescant, 50 c. — Valserre, 50 c. — Atelier Kaufmann et Scheibel, 5 f. — G. X., médecin, 25 c. — Sahan, 50 c. — Plusieurs démocrates de la manufacture de Sèvres, 7 f. — Les élèves de l'école Normale, 20 f. — Louis Rolland, 50 c. — Saxon, 1 f. — F. S., 1 f. — Un ouvrier phalanstérien, 25 c. — Emile Sauvestre, 50 c. — Errcibob, 50 c. — Victor Coignard, 50 c. — Atelier des bijoutiers, 1 f. 90 c. — M. et Mme Chevé, 1 f. — Ad. Chevé, 50 c. — Jules Patrice, 50 c. — Guillemet fils, 50 c. — Raveaux, 50 c. — Anonyme, 50 c. — Mme Lerousseau, 1 f. — Mallet, 50 c. — Landry, 50 c. — Prudhomme, 25 c. — Lavocat, 25 c. — Champain, 25 c. — Servant père et fils, 50 c. — Alfred, 25 c. — Duquesnoy, 25 c. — Gallot, 25 c. — Charles Paquet, 25 c. — Mme Duport, 25 c. — Lhérant, 25 c. — Genty, 25 c. — Coulon, 25 c. — Porret, 50 c. — Ligney, 1 f. — Anonyme, 50 c. — Milon, 10 c. — Jeannot, 10 c. — Vandenberghen, 10 c. — Nozière, 10 c. — Racarie, 10 c. — Hansard, 10 c. — Couderc, 10 c. — Cornu, 10 c. — Lefèvre, 10 c. — Largillière, 10 c. — Guérineau, 10 c. — Durost, 10 c. — Jacquot, 10 c. — Husson, 10 c. — Chamel, 10 c. — Brun, 10 c. — Testulat, 10 c. — Voisambert, 10 c. — Givet, 10 c. — Saintard, 10 c. — Maupilet, 10 c. — Dubois, 10 c. — Gros, 10 c. — Legénissel, 10 c. — Bisson, 10 c. — Picard, 10 c. — Chapoud, 10 c. — Duquesne, gérant de la *Ruche*, 50 c. — Harel, 1 f. — H. M. 2 f. — La société fraternelle des travailleurs de la ville de Blois, 5 f. 70 c. — Fromont, au Caire, 1 f. — Mme Fromont, de Paris, 50 c. — Gravier, 50 c. — Bouly, 50 c. — Tibaudier, 25 c. — Un Anglais démocrate, 5 fr. — Oppedisano, professeur, 1 f. — Un anonyme, 50 c. — Capdevielle, 05 c. — Cluzeau, 50 c. — L. C. 50 c. — Bury, négociant, 50 c — Duhamel, docteur-médecin, 50 c. — Les républicains allemands réfugiés à Besançon, 20 f. — Gaspard, 50 c. — Seguin, 1 f. — B. B., 20 c. — Quatre sociétaires de solidarité, 2 f. — Anonyme, 25 c. — Mme David, 50 c. — David, 50 c. — Hector David, 50 c. — Ernest Brionde, 50 c. — Total, 373 fr. 30 c.

Monsieur le rédacteur,

Les républicains allemands, réfugiés, qui reçoivent l'asile et l'hospitalité de la France à Besançon, s'adressent à vous pour pouvoir participer à l'adoption des enfants de Robert-Blum, par les démocrates français, jusqu'à ce que la France et l'Allemagne démocratiques puissent adopter tous leurs enfants.

Au nom des réfugiés allemands, je suis avec le plus grand respect,

Besançon, 26 novembre 1848. AUGUSTE WILLICH.

Révolution romaine.

Tout est calme à Rome. D'après les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui, le pape ne paraît pas le moins du monde disposé à quitter sa capitale, et semble, au contraire, accepter le fait accompli. Le nouveau ministère a publié son programme qui, d'après l'*Alba*, n'a contenté personne.

Voici ce programme :

ROME, 18 novembre. — Appelés au ministère au milieu de circonstances extraordinaires, et alors que le refus serait de notre part vouloir mettre en péril certain la forme constitutionnelle actuelle de gouvernement de notre état, nous serions épouvantés par la gravité des choses et des temps, si nous n'étions pas soutenus par la pensée que notre programme politique est en harmonie parfaite non-seulement avec les principes proclamés par le peuple, mais encore avec ceux qui, après mûre délibération, ont été acceptés par nos chambres législatives, principes qui serviront de règles à toutes nos actions tant que nous resterons au pouvoir.

Parmi ces principes, il en est un qui a eu, par acte solennel, un assentiment complet; ensuite promesse a été faite qu'on se concerterait avec le nouveau ministère, afin qu'il fût fait des propositions analogues à présenter à l'acceptation des chambres délibératives.

Le principe de la nationalité italienne, proclamé par notre peuple et par les chambres cent fois et par nous accepté, a été sanctionné sans réserve par le prince, alors qu'avec un zèle tout paternel, il le rappelait à l'empereur d'Autriche, dans sa lettre à ce prince. Attendu que pour réaliser ce bien, nous croyons indispensable d'exécuter les délibérations adoptées par la chambre des députés, concernant l'indépendance italienne, notre ferme résolution de mettre en pratique ces délibérations, n'est pas autre chose qu'une franche adhésion aux vœux des représentants du peuple.

Nul ne doutera de notre pleine adhésion au programme du 5 juin, accueilli avec tant d'enthousiasme par les chambres délibératives. La convocation d'une constituante à Rome et la rédaction d'un acte fédératif sont des principes et des maximes que nous trouvons formulés dans le vœu exprimé par nos chambres pour une convocation d'une Diète à Rome, destinée à discuter les intérêts généraux de la patrie commune.

Aujourd'hui qu'à ce vœu, à cette maxime fondamentale vient se joindre l'assentiment du prince qui désire aussi en soumettre la décision aux chambres, du souverain que l'Italie entière a salué comme l'initiateur de sa liberté et de son indépendance, notre cœur palpite à l'idée de la proximité du moment où il nous est donné d'espérer voir naître enfin ce pacte fédéral, qui, respectant l'existence des Etats isolés, et laissant intacte leur forme de gouvernement, servira à assurer la liberté, l'union et l'indépendance de l'Italie. Cette œuvre aura sa perfection, à notre avis, alors que s'y associeront la gloire de Rome et le nom vénéré d'un pontife.

Nous nous présentons avec ce programme devant le peuple et les chambres. Si le peuple nous accorde sa confiance, nous ferons tous nos efforts pour continuer de la mériter. Les chambres vont être appelées à nous prouver si elles nous accordent leur confiance, et il nous est permis de l'espérer si leurs principes politiques continuent d'être aujourd'hui ce qu'ils ont été par le passé.

Signé : C. E. MAZZARELLI, président; J. GALLELLI, PIERRE STERBINI, J. LUNATI.

Nous recevons à l'instant la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Je ne saurais trop féliciter la *Démocratie pacifique* d'avoir été presque le seul journal qui ait envisagé du véritable point de vue les sérieux événements de Rome. Il est triste, en vérité, d'avoir à s'élever, dans un pays démocratique, et après trois révolutions faites au nom du peuple, contre le langage à peu près unanime de la presse en faveur de la papauté! Mais ce n'est pas tout, car l'Assemblée nationale et le gouvernement semblent vouloir se ranger, eux aussi, contre le droit populaire. En effet, qu'est-il arrivé à Rome, qui leur donne le droit de s'immiscer dans nos affaires? Et d'abord, sait-on bien les causes de la révolution romaine? Et connaît-on les longs efforts du parti libéral pour vaincre l'obstination de Pie IX, et le ramener dans la voie où il avait semblé marcher avec orgueil dès les premiers jours de son règne? Ce ne fut qu'après avoir épuisé tous les moyens conciliateurs, ce ne fut qu'après avoir vu Pie IX adopter ouvertement une politique tout à fait en opposition avec l'esprit du pays, politique dont M. Rossi a eu le malheur de se rendre l'instrument, que les libéraux se décidèrent à avoir recours à l'insurrection. Il est extrêmement fâcheux, sans doute, que l'indignation populaire ait commencé à se manifester par un crime; mais, outre que ce crime n'a pas été prémédité, ç'a été là le seul excès que l'on ait eu à déplorer. Ajoutez à cela que la personne de Pie IX et son caractère de chef de l'Eglise ont été constamment respectés, et que l'on n'a pas même parlé de lui retirer son pouvoir temporel! Cependant, l'on envoie des troupes françaises à Civita-Vecchia!

Pour protéger le pape, dit-on, mais contre qui? De quelque manière qu'on l'envisage, cette démarche du gouvernement français ne saurait produire en Italie qu'un très mauvais effet, surtout au moment où Radetzki pressure et pille impunément les patriotes lombards! Il semblera, en outre, bien étrange aux Italiens que la France tienne à se montrer meilleure catholique qu'eux-mêmes; mais, indépendamment de ces considérations, il suffit d'examiner les conséquences nécessaires des événements de Rome pour devoir redouter tout ce qui pourrait les détourner de leur cours naturel. A quoi vise l'Italie tout entière? A l'indépendance d'abord, puis à l'unité nationale, enfin à une liberté un peu plus large que celle que ses princes lui ont marchandée jusqu'à présent. Or, c'est justement ce triple but que s'est proposé la révolution romaine, et il suffit du seul fait d'avoir eu lieu dans la future capitale de l'Italie, pour que le contrecoup s'en fasse ressentir immanquablement d'un bout à l'autre de la péninsule. Est-ce que ce serait cela, par hasard, que l'Assemblée nationale voudrait empêcher, malgré son double vote à propos de l'Italie et sa haute mission envers les peuples.

J. RICCIARDI.

Paris, le 29 novembre 1848.

Diète de Kremsier.

La Diète autrichienne a repris ses séances à Kremsier, le 22, jour fixé par l'ordonnance de prorogation de l'empereur.

En deux mots, voici Kremsier : Une grande place carrée, entourée d'une centaine de maisons; au milieu de la place, une statue en bois de la Sainte Vierge, et aux quatre coins, comme autant de bastions qui la dominent, quatre églises au nombre desquelles on compte le palais archiépiscopal. Bâti sur une vaste échelle, ce monument écrase, par sa structure sévèrement monacale, la petite cité qu'on dirait couchée à ses pieds.

La grande salle du palais archiépiscopal, destinée aux séances, est vaste et d'un aspect sévère et grandiose. Des dorures et des peintures à la Vanloo la décorent. Des gradins en amphithéâtre sont disposés en hémicycle. Les ministres ont des tabourets en avant des gradins. Le fauteuil du président et le bureau sont sur une estrade assez élevée, au bas de laquelle se trouve la tribune des orateurs.

Les députés sont arrivés en assez grand nombre, et grâce à la diversité de leurs dialectes et à la variété de leurs costumes, Kremsier présente quelque analogie avec la tour de Babel. Au reste, les députés se sont placés comme précédemment à Vienne. Ainsi les Polonais et les Allemands siègent à gauche, et les Tschèkes à droite. Le ministre Stadion n'a paru à la première séance que quelques minutes; mais les ministres Bach et Krans y sont restés plus longtemps.

En prenant le fauteuil de la présidence, M. Smaulka a déclaré immédiatement que le temps était expiré, et qu'il fallait procéder à une nouvelle élection. Le député Schmidt a vainement demandé un délai de quelques jours, afin qu'on pût s'orienter; cette proposition a été rejetée, et l'on a procédé immédiatement à l'élection du président. M. Strobach (de Prague) a obtenu 122 voix, M. Smolka 121. Aucun des deux candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, on a procédé à un nouveau tour de scrutin. Nombre des votants, 255; M. Smolka obtient 131 voix, M. Strobach 124; M. Smolka est donc réélu président. Ce résultat a surpris.

On a procédé à l'élection des vice-présidents. M. Meyer a été élu premier vice-président par 124 voix; M. Losser, de Strasbourg, second président, par 130 voix. Ainsi la présidence de la diète de l'Autriche se compose donc d'un Polonais, d'un Morave et d'un Allemand. Les Tschèkes ont complètement échoué.

Le député Schuselka a prononcé un discours dans lequel il a rapporté les derniers événements de la diète à Vienne. Il a dit entre autres que l'Assemblée toujours en nombre a protesté au Manége de Vienne contre sa translation, et qu'on n'a pas daigné lui répondre.

« L'Assemblée avait résolu de se réunir le 15 novembre. Mais, pour ne pas provoquer de division, nous nous sommes décidés à venir ici, non pas que nous reconnaissions par là à la couronne et au ministre le droit de transférer la diète suivant leur bon plaisir. Le gouvernement n'a pas ce droit; mais, pour ne pas augmenter les malheurs de Vienne, provoqués d'abord par le parti ultra-démocratique et maintenant par le parti ultra-diplomatique et militaire, nous nous sommes décidés à venir ici. C'est donc pour cela que je ne fais pas de proposition, mais cette simple déclaration. »

Là dessus la séance a été levée et ajournée au 25.

A cette séance de la diète, où l'on voyait des ministres et des représentants, il ne manquait que des auditeurs. La vie du dehors, l'action extérieure qui reçoit à la fois le contre-coup des débats et réagit ensuite sur les délibérations des assemblées, manque complétement à Kremsier. Il y aura des acteurs, un théâtre, mais pas de public! Au point de vue du calme des discussions, on n'aura sans doute rien à désirer, mais ce calme dans cette profonde solitude ressemblera fort au silence du tombeau.

Nous saurons bientôt qui de la Diète ou de la monarchie sera venue s'ensevelir dans le sombre cloître de Kremsier.

Le siége nouveau de la Diète, qui est à une lieue d'Ollmütz, n'est qu'à trois ou quatre lieues du Spielberg.

Rien de nouveau à Berlin.

L'agitation gagne le Haut-Rhin. A Mayence, les soldats de la garnison sont en pleine sédition depuis plusieurs jours. Ils fréquentent les estaminets défendus et poussent les cris de : Vive Hecker! Vive la République.

Toutes les nouvelles qui nous parviennent de l'Oberland badois s'accordent à dire que l'on y redoute une troisième tentative d'insurrection sur une échelle plus étendue que les précédentes.

Voici la lettre autographe que l'empereur Nicolas a adressée au baron Jellachich, ban de Croatie, en lui envoyant l'ordre de Wladimir de première classe :

« Général, vos nobles efforts pour préserver d'un naufrage les principes de l'ordre social et de l'égalité des droits foulés aux pieds par un parti anarchique et qui a commis les excès les plus révoltants, vous ont donné de justes droits à mon estime. J'ai suivi avec une vive sympathie vos opérations depuis le jour où votre patriotisme vous fit prendre les armes pour résister dans la Hongrie aux tendances désorganisatrices. Vos opérations pleines de talent vous ont conduit sous les murs de Vienne, précisément au moment d'un combat décisif. La victoire, à laquelle vous avez pris une part si brillante, s'est tournée du côté du bon droit.

« En appréciant pleinement l'importance des services rendus par vous et les braves troupes confiées à votre direction, et désirant vivement vous donner un témoignage de ma reconnaissance à cet égard, je vous ai nommé chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir de première classe, dont je vous envoie ci-joint ces insignes avec le brevet. Je saisis cette occasion pour vous exprimer l'assurance de l'intérêt et de l'estime particulière que je vous ai voués d'une manière invariable.

» Zarkoselo, 10 novembre, 22 novembre 1848.

» *Signé* : NICOLAS. »

VIENNE, 22 novembre. — L'empereur Nicolas et son fils, héritier présomptif de la couronne, ont renoncé aux commandements des régiments de hussards hongrois servant sous les ordres de Kossuth. Les officiers de ces régiments ont été sommés de rendre leurs décorations russes comme étant indignes de les porter.

On écrit d'Erfurth, 25 octobre, au *Moniteur prussien* :

« Hier, notre ville a été déclarée en état de siége. La populace s'était opposée à ce que le bataillon de la landwehr d'Erfurt reçût des uniformes. Les officiers de la garde civique ayant déclaré qu'ils ne prêteraient point main forte à l'autorité, et qu'ils lui résisteraient même à main armée, et la garnison ayant été insultée, il fallut adopter cette mesure de rigueur.

La populace armée de faulx et de haches, menaçait l'arsenal. Des cuirassiers arrivèrent; ils furent assaillis à coups de pierre et de fusil; on tira des maisons sur l'infanterie qui suivait; elle riposta, et alors s'engagea un combat dans lequel les troupes eurent bientôt le dessus. Une batterie avait été élevée dans la rue d'Auguste. L'infanterie, appuyée par l'artillerie, s'en empara. Beaucoup de maisons, d'où l'on avait tiré sur les soldats furent prises d'assaut. Du côté des troupes il y a eu 6 soldats tués, un officier, un sous-officier et 7 soldats blessés. On ne sait pas encore quelle est l'étendue de la perte des rebelles. 102, parmi lesquels se trouvent les chefs les plus dangereux, sont prisonniers sur le Pétersberg. Les troupes bivouaquent sur les places publiques et sont traitées avec les plus grandes prévenances par les bourgeois. »

Entretiens socialistes et démocratiques;

Par E. SUE.

Nous avons extrait du BERGER DE KRAVAN les deux derniers chapitres qui ont spécialement trait aux prétendants et à la question brûlante du moment, la présidence, et nous avons formé ainsi une petite brochure de 64 pages, que nous livrerons aux conditions suivantes : 15 c. l'exemplaire, 1 fr. 50 la douzaine, 6 fr. les 50 et 10 fr. le cent pris au magasin.

Nous réitérons aux journaux démocratiques des départements, auxquels nous avons adressé par la poste le *Berger de Kravan*, l'invitation d'en reproduire dans leurs colonnes tous les fragments qu'ils jugeront convenables de citer. Ceci, nous le répétons, n'est point œuvre de spéculation, mais de propagande.

Nous les prions, par la même raison, d'annoncer ce petit livre, ainsi que l'extrait dont nous venons de faire une brochure à 15 centimes. (Voir aux annonces.)

Assemblée Nationale.

Séance du 29 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. CORBON, vice président.

L'ordre du jour appelle les interpellations sur les affaires d'Espagne.

M. JOLY a la parole. Messieurs, dit-il, je viens au nom des réfugiés espagnols faire des plaintes sur la conduite du gouvernement français à leur égard, et exposer la situation de leur pays par suite de nos relations diplomatiques.

J'aurai à adresser quelques questions à M. le ministre des affaires étrangères.

A l'époque de la révolution de février, la reine d'Espagne a envoyé à Berlin un général pour offrir la coopération de l'Espagne à la Prusse dans le cas d'une guerre contre la République française; mais les événements sont plus forts que les hommes. L'agent espagnol, en arrivant à Paris, apprit que Berlin venait d'avoir aussi sa révolution.

Il continua son voyage cependant, le gouvernement prussien ne pouvait plus profiter de ses offres, mais en recompense il reconnut la reine Isabelle, qu'il avait refusé de reconnaître jusqu'alors.

Ce fait peut donner une idée des dispositions de l'Espagne pour la République française. Le gouvernement français ne l'ignorait pas, et cependant à ce mauvais procédé il a répondu par un bon procédé.

Il a envoyé un chargé d'affaires à Madrid, qui plus tard est devenu ministre plénipotentiaire. Mais le gouvernement français ne s'en est pas tenu là, il s'est fait pour ainsi dire le geôlier du gouvernement espagnol à la frontière.

Un sieur Labrière a été nommé commissaire spécial avec la mission, disait-on, d'empêcher l'introduction en Espagne d'armes et de poudres de guerre. Mais la commission ne s'en est pas tenue là. Un journal officiel de Madrid, l'*Heraldo*, a publié, il y a peu de temps, un document officiel dans lequel on racontait que le sieur Labrière s'entendait avec les autorités espagnoles pour traquer les réfugiés à la frontières, qu'il avait incarcéré divers réfugiés, qu'il avait confisqué leurs papiers et les avait envoyés à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, qui les a fait parvenir à Madrid. Ces papiers ont servi de pièces de conviction contre un grand nombre d'Espagnols qui ont été arrêtés, condamnés et fusillés à Barcelone.

Le fait ne peut guère être mis en doute, car il est attesté par les journaux officiels de Madrid, car l'*Heraldo* a publié lui-même un choix de ces documents en annonçant de quelle manière ils étaient arrivés entre ses mains.

La condamnation des Espagnols fusillés porte positivement que les conspirateurs ont été condamnés sur les pièces saisies par le gouvernement français.

Le commissaire français aurait, entre autres papiers, saisi une clef de caractères qui, envoyée à Madrid, aurait servi à déchiffrer les correspondances.

Ces faits sont si exorbitants, ils sont tellement en dehors de tout ce qui était jusqu'ici considéré comme le droit des gens, que je ne veux pas y croire, et que je crois encore qu'ils seront démentis, malgré toutes les apparences contraires.

J'arrive à un autre fait. Il y a trois mois, un navire espagnol était parti de Santander, portant à la Havane 69 déportés comme réfractai-

res. En mer ces déportés se révoltèrent et dirigèrent vers la France le navire dont ils s'étaient rendus maîtres.

Pendant deux mois, ils restèrent, en effet, à Pouillac. Plusieurs de ces hommes tombèrent malades, et furent soignés à l'hôpital. Mais tout à coup on vit apparaître un navire de guerre espagnol qui avait à sa remorque le navire qui portait les déportés, il les conduisit à Santander, où ils ont été livrés à des conseils de guerre, qui les condamneront aux préside, c'est-à-dire aux galères, et peut-être à la mort!

Ce sont là des faits graves, si graves, je le répète, que je ne veux pas les croire; il y aurait là une trahison si infâme, une telle indignation que je n'y croirai que s'ils sont confirmés par M. le ministre des affaires étrangères.

M. BASTIDE, ministre des affaires étrangères. Mon collègue de l'intérieur aura à vous donner des explications sur la manière dont la police a été faite à la frontière de France.

Pour ma part, j'ai reçu en effet des papiers qui avaient été saisis sur des réfugiés espagnols, mais ces pièces je ne les ai pas même lues; elles sont encore sous le même ruban qui les renfermait quand on me les a remises. Ce fait, je l'affirme sur l'honneur.

Le préopinant s'est plaint de la nomination de M. Lesseps à Madrid. M. Lesseps a été nommé par M. de Lamartine en récompense de sa conduite à Barcelone lors du bombardement de cette ville. A cette époque, la presse fut unanime à lui donner des éloges.

M. JOLY. Je demande la parole.

M. BASTIDE donne lecture d'une pièce de laquelle il résulterait que M. de Lesseps a fait évader M. Kersausie et qu'il était animé de sentiments républicains.

On nous reproche, continue l'orateur, d'avoir suivi en Espagne la conduite du précédent gouvernement.

Nous croyons, au contraire, que le tort du précédent gouvernement c'était d'avoir une politique, c'est-à-dire d'intriguer en Espagne; nous croyons, nous, que nous ne devons pas avoir de politique (On rit.), et que nous devrions nous borner à entretenir des relations avec l'Espagne, comme avec les autres gouvernements et l'Europe, rien de plus.

M. DUFAURE. La France est en paix avec l'Espagne; cela étant, il est du principe du droit des gens que la France ne doit pas souffrir sur ses frontières, non plus que l'Espagne ne devrait le souffrir sur les siennes, qu'il se forme des bandes armées prêtes à préparer une invasion dans le pays voisin.

Si l'Espagne servait d'asile à des Français qui conspirassent la perte de la République, la France réclamerait et elle aurait raison, tout comme l'Espagne l'a fait auprès de nous.

Pendant longtemps nous n'avons pas eu à nous occuper de la surveillance des réfugiés espagnols à la frontière; mais, au mois d'avril, M. Ledru-Rollin lui-même écrivait une circulaire dans laquelle il ordonnait une grande surveillance pour empêcher les réfugiés espagnols de stationner sur les frontières, de se préparer à Perpignan pour une invasion carliste en Espagne. Il prescrivait les mesures les plus énergiques pour empêcher les réfugiés espagnols de rentrer dans leur pays ou d'y faire passer des armes, les munitions; il ajoutait que les réfugiés qui se préparaient à une invasion fussent dirigés aux frais de l'Etat sur les départements de la Lozère et du Cantal, pour ne pas blesser une nation amie.

Il y a sur les frontières deux sortes de réfugiés, les carlistes et les progressistes, mais ces deux partis ont formé ce qu'ils appellent une junte centrale, et il paraît qu'ils entendent agir de concert pour attaquer. Dans tous les cas, il est impossible au gouvernement de faire une distinction entre eux; il est impossible d'exiger de chaque réfugié qui fait des préparatifs d'insurrection la déclaration s'il est carliste ou centraliste. Les mesures qui s'appliquent aux réfugiés d'un parti doivent nécessairement s'appliquer aux autres.

C'est ce qu'ont compris successivement M. Ledru-Rollin, M. Recurt, M. Senard. M. Senard, au mois de septembre dernier, envoya un commissaire spécial de police, contre lequel, je l'avoue, j'ai rencontré des plaintes quand j'ai pris le portefeuille de l'intérieur.

Ces plaintes étaient et sont fondées sur les déclarations des journaux de Madrid. Je ne crois pas qu'on doive accorder trop de crédit à ces journaux ministériels de Madrid.

Le gouvernement espagnol n'est pas fâché d'exagérer les services qui peuvent lui être rendus à la frontière par le gouvernement français. C'est pour lui un moyen commémoratoire dont les informations que j'ai prises ne me permettent pas de douter qu'il n'ait usé par les publications que M. Joly nous a traduits tout à l'heure.

Cependant, j'ai à deux reprises différentes donné des instructions extrêmement détaillés sur ce qui doit être fait. Il est certain que la France ne peut laisser des bandes armées menaçantes pour un pays voisin circuler librement sur nos frontières; il est certain aussi que, dans l'intérêt même des réfugiés, il importe de ne pas les laisser rentrer en Espagne pour les livrer...

VOIX AU FOND. A leurs bourreaux.

M. DUFAURE donne lecture d'une lettre adressée par lui le 19 novembre dernier aux préfets des départements frontières pour leur répéter que leur mission consiste à empêcher les réfugiés de stationner sur les frontières et de rester dans le domicile qui leur sera fixé à l'intérieur de la France aux termes de la loi de 1832.

Mais qu'ils ne doivent jamais arrêter les réfugiés qu'en cas d'absolue nécessité, et que les papiers saisis par eux ne pouvaient, en aucun cas, être transmis aux autorités espagnoles. (Très bien!)

Cependant, des faits nouveaux ayant été signalés, j'ai écrit une seconde fois, le 26 novembre, pour obtenir des explications.

Quant aux autres faits signalés, voici ce qui s'est passé. Il n'est point exact que M. Escosura ait été retenu en prison et au secret à Barcelone.

M. Escosura avait reçu l'ordre d'habiter la Haute-Marne. M. Escosura ayant été rencontré à Perpignan, fut arrêté en effet, parce que sa présence sur ce point n'eût pas manqué d'être une cause d'agitation sur la frontière; mais on se contenta de le diriger de nouveau vers l'intérieur de la France.

Quant aux correspondances, il en a été saisi en effet, mais les correspondances que j'ai trouvées au ministère de l'intérieur ont été remises par moi au ministre des affaires étrangères, qui me les a rendues hier soir.

Il est bien vrai que des condamnations rendues à Barcelone, s'appuient sur des pièces saisies en France, mais nous ignorons complètement le fait. Ce que nous pouvons assurer, c'est qu'aucun papier n'est sorti de nos mains.

J'arrive à un autre fait sur lequel je ne pourrai donner de renseignements que ceux que j'ai trouvés au ministère de l'intérieur à mon arrivée à ce ministère.

Une goëlette espagnole, partie de Santander, portant des soldats réfractaires condamnés à la déportation, a été dirigée en effet dans la Gironde par les déportés révoltés. Mais ces condamnés ne sont pas débarqués en France, ils sont constamment restés sous pavillon espagnol.

Des explications ont été échangées à ce sujet entre mon prédécesseur et les autorités de la Gironde, mais il n'a pas cru devoir refuser au gouvernement espagnol de reprendre son navire avec ceux qui le montaient.

Voilà les explications que j'avais à donner sur ce point.

Les réfugiés espagnols se plaignent de notre surveillance; mais cette surveillance est très difficile, très compliquée, très embarrassante. Quand le gouvernement peut être indulgent, il s'empresse de l'être.

Ainsi, dernièrement, M. Salamanca m'a demandé d'aller à Bayonne, je le lui ai permis, à la condition qu'il serait à Paris sous huit jours, et, par parenthèse, voilà trois semaines que M. Salamanca est à Bayonne, bien qu'il eût promis de revenir plus tôt. Nos agents peuvent avoir déployé trop de zèle; nous ne le nions pas, nous les avons avertis d'être plus prudents. Mais, à part cela, le gouvernement français n'a rien fait qui justifie les accusations de l'honorable M. Joly.

M. JOLY insiste. Il reconnaît les principes posés par M. le ministre de l'intérieur. Il les a même mis en pratique lorsqu'il était commissaire de la Haute-Garonne. Mais c'est le zèle dont M. le ministre est convenu qu'il importe de réprimer. Ainsi M. Escosura a été arrêté, mis au secret et traqué par les gendarmes, qui ont mis leur sabre jusque dans sa soupe. (Bruit.)

Un fait plus grave encore, c'est la communication des papiers. Je ne vous accuse pas; mais des pièces ont été imprimées à Madrid, ont été alléguées à Barcelone. Oh! sans doute, les papiers que vous possédez n'ont pas été communiquées aux autorités espagnoles, mais d'autres papiers ont été communiqués, des papiers qui ne sont pas tombés entre vos mains et que votre agent sans doute a envoyés à Madrid et à Barcelone. Je n'accuse pas le ministre, mais j'accuse positivement le commissaire de police Labrière. (C'est évident! c'est évident!)

Je demanderai à M. le ministre de l'intérieur s'il connaît bien les antécédents du sieur Labrière. Je lui demanderai s'il ne sait pas que Labrière a été impliqué avec Vidocq dans une affaire de chantage, et que tous deux ont été renvoyés ensemble devant la police correctionnelle. Que M. le ministre se fasse montrer le dossier de cette affaire, et il verra si ce dossier est de ceux que l'on peut communiquer à ses amis et à ses ennemis. (Très bien!)

Revenant sur l'affaire des 69 déserteurs transportés à la Havane, l'orateur dit que ce n'est que par l'intervention de l'autorité française que ces hommes, qui avaient touché notre territoire, ont été livrés à l'autorité espagnole. C'est là une faute dont le gouvernement français a encouru la responsabilité.

M. SENARD rappelle ce qu'il a fait et les instructions qu'il a données. On peut les résumer ainsi : Surveillance pour empêcher que rien ne vînt contrarier la politique de la France vis-à-vis de l'Espagne. Si ces instructions n'ont pas été suivies, si l'on a outrepassé leurs termes, ce n'est pas la faute de l'ancien ministre de l'intérieur.

M. Senard donne ensuite quelques explications sur l'affaire de Pouillac. Le navire espagnol entré dans les eaux de la Gironde a été remorqué par un autre navire de la même nation, sans aucune intervention de la part des autorités françaises. (L'ordre du jour!)

M. Mauguin se prépare à parler. On crie de tous côtés : L'ordre du jour!

M. LE PRÉSIDENT. L'incident est vidé. L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

M. CRÉMIEUX dépose sur le bureau le rapport du comité de la justice, sur le projet de loi relatif à la responsabilité du président de la République et des autres agents du pouvoir. Il demande que ce projet soit discuté d'urgence et mis à l'ordre du jour de lundi.

Ce rapport sera imprimé et distribué. La discussion sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget rectifié de 1848, ministère de la marine.

M. LACROSSE présente quelques observations sur la nécessité de maintenir l'effectif des troupes de la marine, effectif dont la commission a demandé la diminution, parce que, selon elle, il serait supérieur aux besoins du service maritime et colonial. La réduction du corps de l'artillerie de marine présenterait de trop graves inconvénients pour qu'on pût l'opérer.

M. VIVIEN, ministre des travaux publics, présente un projet de loi relatif à l'exploitation par l'Etat du chemin de fer de Paris à Lyon et à l'achèvement du chemin de Lyon à Avignon, au de Marseille à Avignon.

Ce projet sera imprimé et distribué.

M. DUCOUX parle de l'organisation du corps médical de l'armée de terre. Les retards que cette organisation éprouve inquiètent ces officiers; il faut faire cesser ces inquiétudes : les médecins militaires sont dignes par leur zèle et par leur instruction de l'intérêt qu'on appelle sur eux.

M. LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE, ministre de la guerre, explique les retards dont se plaint le citoyen Ducoux. On s'occupe activement de l'examen des lois et ordonnances qui régissent ce corps estimable. Tout fait espérer que ce travail hérissé de beaucoup de difficultés sera bientôt soumis à l'Assemblée.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE répond aux observations présentées par M. Lacrosse. L'on s'occupe dans les ports, de concert avec les conseils de santé, d'un travail sur le corps médical de la marine, et il faut espérer que ce travail sera terminé en même temps que celui qui doit régler le sort des officiers de santé de terre. M. le ministre de la marine promet de s'entendre à ce sujet avec M. le ministre de la guerre.

M. LACROSSE renouvelle ses premières observations, et défend l'artillerie de marine, qu'on veut frapper d'une réduction.

M. JULES DE LASTEYRIE. Les économies ne peuvent s'obtenir qu'à l'aide de sacrifices. Il fallait, pour arriver à des économies, atteindre la marine elle-même ou les corps accessoires à la marine, et l'on a préféré ce parti.

M. J. de Lasteyrie termine en disant qu'il donne son assentiment à la réduction.

M. LAGRANGE fait l'éloge de l'artillerie de la marine, qui a si noblement payé sa dette à la patrie dans tous les temps, et qui marchait à l'égal de la garde impériale à Lutzen, à Bautzen, à Leipsick et à Dantzick. L'artillerie de marine peut être parfaitement employée à terre comme sur mer. Il ne faut pas chercher aujourd'hui à faire des économies sur ce corps si utile. S'il y a des réductions à faire, et il y en a beaucoup, que l'on en fasse, si l'on veut, sur messieurs les Riz-pain-sel. (Rire général.)

Il faut savoir employer utilement l'artillerie de marine, et elle rendra de grands services, mais il ne faut pas l'envoyer chercher le choléra à la Guadeloupe à propos de bottes. (L'hilarité redouble.)

L'orateur termine en demandant le maintient du corps de l'artillerie de marine, tel qu'il existe aujourd'hui.

M. VERNINHAC SAINT-MAUR, ministre de la marine, répond qu'on n'a pas l'intention de détruire le corps de l'artillerie de marine, mais qu'on a été obligé, sur ce corps comme sur les autres, de faire des économies.

L'Assemblée passe à la discussion des articles; les premiers articles sont adoptés sans discussion.

Chap. 3 — Officiers militaires et civils.

M. MORTIMER-TERNAUX critique l'ordonnance rendue le 3 mai 1848 par le gouvernement provisoire, qui a supprimé les capitaines de corvette. Il se réserve de présenter une proposition à cet égard.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE répond qu'il attendra cette proposition pour discuter la question relative aux capitaines de corvette.

M. BEAUMONT (de la Somme) se plaint des obstacles que rencontrent, pour arriver aux différents grades de la marine, les marins qui ne sont pas sortis des écoles.

M. L'AMIRAL CÉCILE explique ce que sont les volontaires dans la marine. Ce sont des marins de la marine marchande aspirant au titre de capitaine au long-cours. Après un examen peu difficile, ils sont admis sur les bâtiments de guerre, et ils y partagent le service des élèves de deuxième classe. Après trois ans de ce service, ils peuvent rester au service comme maîtres timonniers.

M. BEAUMONT (de la Somme) insiste. Il y a impossibilité à ce que des marins qui se sont distingués arrivent aux grades et puisse même se présenter pour subir ses examens avant l'âge fatal.

M. CÉCILE et M. LE MINISTRE DE LA MARINE sont encore entendu.

Le chapitre 3 et les chapitres suivants, jusqu'au 6e, sont adoptés.

CHAP. 7. — Vivres. — Le comité propose une réduction de 100 000 francs, motivée sur ce qu'un arrêté ministériel du 31 mars 1848 a augmenté la ration des marins dans une proportion au delà des besoins.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE, sans combattre la réduction, fait remarquer que le chapitre 7 est toujours insuffisant, et que chaque année on est obligé de demander un crédit supplémentaire.

Le chapitre est adopté.

Plusieurs membres demandent des congés. L'Assemblée statuera demain sur ces demandes.

La séance est levée à six heures.

Demain, séance publique. — Tirage des bureaux. — Interpellation sur les affaires de Rome. — Suite de la discussion du budget rectifié.

Science sociale. — **M. Victor Hennequin fait, en ce moment des conférences sur l'association, rue de la Douane, nº 18, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du soir.**

Et rue Charonne, nº 39, au faubourg Saint-Antoine, les LUNDIS et JEUDIS, même heure.

Bonne foi des alarmistes.

On lit dans le *Moniteur* :

« L'*Assemblée nationale* annonçait hier, non pas comme un on dit, mais comme un *fait certain, positif*, que de nouveaux désordres menaçaient la société, que l'on amassait de la poudre, que l'on fondait des balles.

» L'*Assemblée nationale*, sommée de s'expliquer sur ces faits, n'a rien pu dire, quant aux achats de poudre, quant à la fonte des balles. Elle a répondu seulement qu'un épicier de la rue Saint-Sébastien avait vendu du plomb à des gens mal vêtus.

» Or, ce fait, auquel se sont réduites les révélations de l'*Assemblée nationale*, ce fait, connu de l'autorité, vérifié par elle, n'était qu'un *on dit* sans valeur.

» Les épiciers de la rue Saint-Sébastien, gens honorables et bien connus, déclarent qu'ils vendent depuis plusieurs années du plomb en lingots pour les besoins de plusieurs industriels de leur quartier, qu'ils en ont vendu dans ces derniers temps comme à l'ordinaire, et à leurs clients habituels.

» M. le procureur de la République informe, au reste, sur cette affaire. »

FAITS DIVERS.

Le banquet démocratique et social des écoles aura lieu irrévocablement dimanche prochain, 3 décembre, à dix heures et demie précises, au Grand Salon, chez le citoyen Lelion, rue de Sèvres, 68, à Vaugirard. On trouve encore des cartes au siège de la commission, 25, rue de l'Ecole-de-Médecine; chez la citoyenne Gaut, libraire, galerie de l'Odéon, et au bureau de la Propagande socialiste, rue Coquillère, 46.

— Hier 28, à la réunion électorale tenue salle du Prado, par les démocrates socialistes, il fut nommé des délégués pour intervenir entre MM. Proudhon et Félix Pyat, qui devaient se rencontrer aujourd'hui pour vider par les armes l'altercation du 25.

Dès le matin les délégués se sont présentés chez M. Proudhon, qui les remercia du motif qui les amenait, mais qui leur dit en même temps que l'affaire et ses suites étaient confiées à ses témoins. Peu après M. Proudhon sortit et se dirigea vers le port Saint-Ouen, lieu fixé pour le rendez-vous; les délégués le suivirent et furent rejoints par M. Yon, commissaire de l'Assemblée nationale.

A deux heures, M. Félix Pyat parut un instant dans la salle des conférences de l'Assemblée nationale, puis il partit directement pour Saint-Ouen. A trois heures les adversaires étaient réunis. M. Baune portait les armes, qui heureusement ne servirent pas, grâce à l'intervention réunie des délégués et des commissaires.

— On donnait ce soir, comme officielles, à la fin de la séance de l'Assemblée, les élections suivantes : de M. le maréchal Bugeaud dans la Charente-Inférieure; de M. le prince de la Moskowa dans la Moselle; de M. Thomine dans le Calvados, et de M. Napoléon Bertrand dans l'Indre. Il paraît que dans plusieurs localités de l'Yonne, et surtout dans l'arrondissement de Tonnerre, on a voté pour M. Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, bien qu'il ait déclaré qu'il n'accepterait pas. Nous donnons toutefois cette nouvelle sans aucune garantie.

— Au moment où la misère étreint tant de malheureux, où à chaque coin de rue on rencontre de pauvres femmes gémissant et chargées de faibles enfants que le froid et la faim font pleurer, il est honteux et pénible au cœur de voir à chaque pas sur des affiches de toutes couleurs : 60 fr. pour un chien de chasse, 20 fr. pour un lévrier, 20 fr. pour une perruche, 50 fr. pour une chienne. Avant de tant donner pour une bête favorite, tâchons donc que nos frères, les hommes nos semblables, aient un peu de ce que nous donnons à nos inutiles favoris. Ce sera de la charité, du christianisme.

— Le *Moniteur* vient de publier le résultat du jugement du concours des monnaies. Nous apprenons qu'en ce qui concerne la pièce d'or et les indemnités accordées, plusieurs des concurrents font des réclamations qui nous paraissent fondées et dignes d'être prises en sérieuse considération par M. le ministre.

— Le banquet démocratique et social de la commune de Montmartre aura lieu mardi 5 décembre, à 6 heures du soir, chaussée des Martyrs, 15. Prix : 1 fr. 50 c.

— A ce mois si fécond en solennités républicaines, qu'on nous permette d'ajouter une fête bien modeste, la fête commémorative de la naissance de l'abbé de l'Epée, le saint Vincent de Paul des sourds-muets. Dimanche, 26, dans un des salons du restaurateur Pestel, la plus expansive gaîté n'a cessé de régner pendant le repas de ses enfants reconnaissants : professeurs, artistes et ouvriers. En payant à cet apôtre de l'humanité leur tribut accoutumé de vénération, ils se sont bien promis de redoubler d'efforts pour arriver enfin à la réalisation des légitimes vœux qu'ils avaient déjà fait parvenir plus d'une fois à l'ancien gouvernement. Ils réclament non-seulement une part égale des lumières dont ils profitent, pour tous leurs frères du territoire français, mais encore la rigoureuse application à ces frères déshérités de la devise de la République : Liberté, Egalité, Fraternité. Ils réclament ces deux bienfaits avec d'autant plus de confiance en la démocratie qu'elle leur semble désormais appelée à accomplir les vues de la providence sur toutes ses créatures.

— Le *Constitutionnel* vient de publier une délibération d'un comité de délégués des départements de l'Ouest qui déclare adopter la candidature de Louis Bonaparte.

Parmi les noms de ces nouveaux patrons du neveu de Napoléon, on remarque celui-ci : *Georges Cadoudal*.

— Le jury chargé de décerner les prix aux artistes qui ont concouru à la gravure des monnaies au pays de la République a terminé ses opérations.

Les prix et les mentions honorables ont été répartis de la manière suivante :

Pièce de 5 fr.

Prix : M. Oudiné;
Première mention : M. Barre;
Deuxième mention : M. Domard.

Pièce de 10 centimes.

Prix : M. Domard;
Première mention : M. Barre;
Deuxième mention : M. Oudiné.

Pièce de 20 francs.

Prix : M. Merley;
Première mention : M. Barre;
Deuxième mention : M. Oudiné.

Le public sera admis à visiter, à l'hôtel des Monnaies, l'exposition de ces neuf pièces, à partir du mardi 28 novembre courant, jusqu'au mardi suivant 5 décembre, inclusivement, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.

— Les citoyens Félix Pyat et Félix Mathé ont adressé la note suivante au *Moniteur* :

« Si nous n'avions été forcés de sortir avant le scrutin, nous aurions voté contre l'ordre du jour du citoyen Dupont (de l'Eure). »

— Dans un asile fondé par la charité privée, qui rivalise si heureusement avec la charité publique, une excellente femme de service, la mère Georges, était parvenue à économiser sur ses modiques appointements une somme de 42 fr. qu'elle destinait à son vieux père prêt à entrer à l'hôpital. Ces 42 fr. lui furent volés! Elle vint raconter sa douleur en présence des petits enfants : *Pauvre mère Georges! pauvre mère Georges!* s'écrièrent-ils tous; et plus rien ne fut dit. Le lendemain toutes les petites filles revenaient avec leur offrande d'un sou, de deux sous, de trois sous, et la pauvre mère Georges avait recouvré la somme destinée à son père. Les fondateurs de l'asile ont doublé les 42 fr., et pères et mères ont eu une journée de vrai bonheur.

— NANCY, 19 novembre. — Toutes les armes sont bonnes pour de certaines gens ; le conseil municipal de la ville, à l'occasion de la promulgation de la constitution, a mis à la disposition du directeur du mont-de-piété une somme destinée à couvrir les frais nécessaires pour rendre aux nécessiteux de la ville, et à l'entrée d'une saison rigoureuse, des couvertures et des bois de lit ; et voici que des agents sans moralité font circuler le bruit que c'est Louis Bonaparte qui a envoyé cet argent au mont-de-piété. Il importe de démentir un bruit aussi absurde que coupable.

BAS-RHIN, 20 novembre. — Le *Courrier d'Alsace* publie une lettre qui lui est adressée de Schelestadt, de laquelle nous extrayons ce passage :

« Monsieur le rédacteur, je viens d'apprendre de source certaine que des émissaires de Louis-Napoléon commencent aussi à parcourir nos campagnes et à séduire le laboureur malheureux alléché par des promesses fallacieuses, une exemption complète d'impôts pendant trois années consécutives, si le neveu impérial obtient la majorité des suffrages dans l'urne de la présidence. »

« Le correspondant du *Courrier* sollicite les rédacteurs de ce journal de provoquer la réunion des comités électoraux destinés à éclairer les populations et à déjouer les intrigues des courtiers d'élections. »

VOL ET TENTATIVE D'ASSASSINAT. — La demoiselle B..., demeurant rue de l'Université, 60, exerce la profession de giletière, et elle a la réputation d'être très rangée et très économe. Ouvrière habile et laborieuse, il lui arrivait souvent de veiller fort tard, et, quand la fatigue la prenait, elle se jetait tout habillée sur son lit. Dans ces moments-là, elle oubliait quelquefois de retirer la clé de sa porte ; mais comme la maison était sûre, elle ne s'effrayait pas de ces négligences.

Avant-hier, la demoiselle B...... avait ainsi travaillé à un ouvrage pressé, une grande partie de la nuit ; sentant que le sommeil la gagnait, vers les deux heures du matin, elle voulut se reposer et selon son habitude elle garda ses vêtements sur elle. Il y avait tout au plus une heure qu'elle était endormie, lorsqu'un bruit la réveilla, elle entr'ouvrit les yeux, en restant toujours assoupie, et fut étonnée d'apercevoir une lumière assez vague qui n'éclairait qu'une partie de la chambre. La demoiselle B... se leva aussitôt sur son séant, et saisie d'effroi par ce qui se passait sous ses yeux, elle se crut un instant sous l'influence d'un affreux cauchemar.

A terre, au milieu de l'appartement, était placée une lanterne qui jetait la lumière indécise que la demoiselle B... avait aperçue ; il lui semblait voir près du buffet un homme qui avait une main dans un petit coffre placé sur ce buffet, dans lequel coffre était une somme de 380 fr. en or, dont une partie appartenait à sa mère. Cet homme arrêtait sur elle son regard fixe et menaçant, et la jeune fille, doutant toujours si elle n'était pas le jouet d'une hallucination, restait ainsi stupéfiée.

Mais l'objet de sa terreur fit un mouvement et laissa échapper de ses mains quelques-unes des pièces d'or du coffre qui roulèrent à terre. Mlle B... fut bien assurée alors qu'elle avait affaire à un voleur ; elle sauta aussitôt à bas du lit en jetant un cri perçant ; mais le malfaiteur s'élança vers elle en lui disant : « Si tu bouges ou si tu cries encore, tu es morte ! »

La malheureuse ouvrière, n'étant pas de force à se défendre, essaya de fuir, mais le malfaiteur la saisit violemment, lui mit un mouchoir sur la bouche, et lui porta ensuite deux coups d'un instrument aigu : l'un au sein, l'autre au bras gauche. Mlle B... tomba, perdit connaissance. Elle ignore combien de temps elle est restée dans cette position ; lorsqu'elle reprit ses sens, le jour commençait à paraître. Mlle B... pensa, dans le premier moment encore, qu'elle n'avait fait qu'un rêve affreux ; mais ses blessures qui, heureusement sont légères, grâce à l'épaisseur de ses vêtements, l'ont rappelée à la réalité. Chose singulière ! le voleur n'avait pris sur l'argent qu'une somme de 120 fr.

Mlle B..., en rassemblant ses souvenirs et en rapprochant plusieurs circonstances, a été portée à croire que le voleur était une femme habillée en homme. Ce qui la confirme dans cette idée, c'est surtout l'affectation qu'il mettait à grossir sa voix.

Une enquête a été commencée par le commissaire du quartier ; mais jusqu'à présent, elle n'a produit aucun résultat.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Dijon. — M. B. — Vives félicitations. Voilà de l'activité et de l'intelligence. — Nous expédions par messag. Laff. afin de ne pas perdre 3 jours. — Applaudissements à M. Br. — Nous avons bien reçu les 76. — Continuez et nous serons contents les uns des autres. Le *Bull.* partira sous les 48 heures.

New-York. — M. G. R. — Reçu les 230. — Nous allons vous expédier. — Vos lettres seront remises.

Matha. — M. J. A. — Nous vous ab. pour 4 m. au lieu de 3 à cause de la dim. de prix.

Châteauneuf-de-M. — M. D. — Il y aura 1 fr. à val. sur le renouv.

Gros. — M. D. — Bern..d vous expédie 1000 Ombre de l'Emp. et 1000 Union dém. et sociale.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr,	Trois mois	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 29 novembre.

Les grandes économies annoncées dans le budget de la guerre produisent sur la place un excellent effet. On y voit la ferme volonté d'équilibrer les dépenses et les recettes.

La rente 5 0/0, qui était à 65, débute en hausse à 65 75, mais elle ne peut s'y maintenir, elle tombe à 65 30 pour finir à 65 40 offert et 65 35 au comptant. C'est 35 c. de hausse sur la bourse précédente.

Le trois, de 43, descend à 42 75 et ferme à 42 90, fin courant.

La banque de France, de 1355, arrive à 1347-50. C'est le cours de fermeture.

Les chemins de fer ne varient presque pas.

Orléans s'élève à 592-50. Avignon-Marseille se maintient à 151-25. Le Nord est toujours à 342-50.

La Bourse quoique faible sur l'ouverture, offre de l'amélioration sur les cours d'hier.

RENTES FIN COURANT.	Prée clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	42 75	43 ••	42 80	42 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	65 30
Cinq 0/0	65 ••	65 75	65 30	65 40

29 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	42 90 ••	4 Canaux avec prime	••• ••
— Emprunt 1841-1848	65 25 ••	Lin Maberly	••• ••
5 0/0 j. du 22 mars	65 35 ••	Caisse hypothécaire	••• ••
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	•• •• ••	Emprunt d'Haïti	••• ••
4 0/0 j. du 22 septembre	•• •• ••	Espagne, dette active	•• ••
Actions de la banque	1347 50 ••	— dette passive	•• ••
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	•• ••
Récep. Rothschild	78 ••	Emprunt portugais 5 0/0	•• ••
3 0/0 de l'Etat romain	60 50	— — 3 0/0	•• ••
5 0/0 belge 1840	78 50	2 1/2 hollandais	•• ••
— — 1842	78 40	Zinc Vieille-Montagne	1975 ••
— 4 1/2	72 ••	H. de la Grand-Combe	••• ••
— Banque (1835)	••• ••	Emprunt du Piémont	830 ••
Obligations de la Ville	1130 ••	Lots d'Autriche	300 ••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	••• ••	300 ••	Orléans à Bordeaux	363 75	363 75
Versailles, rive droite	••• ••	••• ••	Du Nord	342 50	343 50
— rive gauche	95 ••	97 50	De Paris à Strasbourg	347 50	326 25
Paris à Orléans	590 ••	592 50	Tours à Nantes	310 ••	310 ••
Paris à Rouen	552 50	550 ••	Paris à Lyon	••• ••	357 50
Rouen au Havre	••• ••	••• ••	Montereau à Troyes	••• ••	100 ••
Avignon à Marseille	151 25	151 25	Dieppe à Fécamp	••• ••	••• ••
Strasbourg à Bâle	75 ••	76 25	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	216 25	216 25	Bordeaux à la Teste	••• ••	••• ••
Amiens à Boulogne	••• ••	••• ••			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

On annonce pour dimanche prochain au Jardin-d'Hiver un grand festival de jour, dans lequel se feront entendre, pour cette fois seulement, l'orchestre et tous nos artistes de l'Opéra-Comique, au bénéfice d'un jeune sourd-muet. On y entendra MM. Audran, Jourdan, Hermann-Léon, Battaille ; Mmes Lavoye, Ugalde, Lemercier et Mlle Darcier qui chantera sa délicieuse *Marguerite du Val d'Andorre*. L'orchestre sera dirigé par M. Merle, avec solis de MM. Altès et Bérou, les intermèdes comiques par MM. Sainte-Foy et Neuville. Le prix d'entrée ne sera pas augmenté pour cette fête extraordinaire, seulement, il ne sera pas délivré de billets de famille, et tous les enfants, sans exception, paieront demi-place. — S'adresser, d'avance, au *Ménestrel*, 2 *bis*, rue Vivienne, pour les places réservées.

Spectacles du 30 novembre.

THÉATRE DE LA NATION —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Marion Delorme.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Hôtellerie de Genève.
GYMNASE. — Mauvais Sujet, O Amitié ! Ce que Femme veut...
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
VARIÉTÉS. — Deux font la Paire, le Buveur, les 12 Travaux d'Hercule, Vautrin.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Czar, le Club, le Cuisinier, les Envies, la Vie, Titi.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Napoléon à Sainte-Hélène, Lavanbalière, Tohubohu.
GAITÉ. — Fualdès.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Jacques Maugars, une Femme qu'on n'aime plus, ballet, l'Ange dans le Monde.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 325. **ÉDITION DU MATIN.** Vendredi 1er Décembre 1848.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, [illegible]

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . [illegible]
Six mois. . . . [illegible]
Un an . . . . . [illegible]

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 30 NOVEMBRE.

Anniversaire de la Révolution polonaise.

Hier a eu lieu le dix-huitième anniversaire de la révolution polonaise. Nous donnerons demain les détails de cette soirée solennelle, qui a profondément impressionné tous les assistants. Aujourd'hui, nous publions le magnifique discours prononcé par Mieroslawski. Nous n'avons pas besoin de constater les applaudissements qui ont accueilli chaque période, chaque pensée, chaque phrase de cette brûlante improvisation. Nos lecteurs jugeront par l'émotion que leur causera la lecture, des transports d'enthousiasme qu'a dû soulever la parole de l'orateur.

Citoyens !

Voici la dix-huitième fois qu'en souvenir de son insurrection de novembre, la Pologne en sang et en deuil vient vous crier vengeance ! pour sa liberté perdue, pour ses temples profanés, pour ses générations décimées, pour ses supplices méconnus, pour ses efforts calomniés.

Ceux que vous voyez ici, sont les restes d'une colonne d'assaut repoussée de la brèche, que votre explosion de Février semblait avoir ouverte dans le roc de la sainte-alliance. — Soldats de la grande réserve révolutionnaire ! nous avons trouvé la brèche impraticable, parce qu'après l'avoir entamée, vous avez hésité à la balayer de vos feux, et la sainte-alliance aussitôt refermée vous a renvoyé votre avant-garde mutilée.

Aux temps néfastes de votre monarchie, après avoir pris acte de ses trahisons, pour l'en accabler au jour du procès suprême, nous nous enveloppions dans le silence de notre abandon, et nous allions chercher un martyre obscur dans le cimetière de nos aïeux.

Mais depuis que votre miracle de Février a clos la période de la démocratie souffrante, pour ouvrir celle de la démocratie militante ; depuis, que d'une part ce miracle a accordé le droit de cité, dans votre France, à toutes les nationalités opprimées, et de l'autre a réintégré dans leurs droits de souveraineté, tous les citoyens de votre République, il ne s'agit plus pour nous de bouder notre corps de bataille, et d'aller conspirer à son insu contre la mort. Il faut désormais nous entendre sérieusement pour éviter une seconde méprise, car nos ennemis communs en font autant, et nous vous le disons en vérité, nous tous qui revenons de leurs camps, la réaction européenne après avoir passé au pas de course sur le supplice de la Pologne et sur l'anarchie de l'Allemagne, heurte déjà de sa crosse les portes de la France.

Les républiques, fières orphelines, n'ont pas de tuteurs responsables. Citoyens ! leur sécurité et leur honneur indivisibles n'ont droit de recours contre personne aux jours des déceptions. C'est donc directement au génie collectif du peuple français, aujourd'hui seul patron et seul bénéficier de ses œuvres, que nous nous adressons au nom de notre sang mêlé au sien, au nom d'un siècle bientôt entier de commune fortune.

Frères, décidément, voulez-vous une Pologne pour la démocratie européenne, ou une Pologne contre cette démocratie ? Voulez-vous une Pologne s'étendant de la mer Baltique à la mer Noire, pour contenir et pour dissoudre l'avalanche du panslavisme tzarien, si longtemps et si vainement signalé par nous à votre monarchie ; ou voulez-vous une Pologne dont les débris inertes en accéléreront et en appesantiront la chute ?

Voulez-vous une nation de vingt millions de citoyens qui reflètera vingt millions de fois votre volonté, votre génie, votre initiative sur trois fois autant de Slaves, ou un troupeau moitié de martyrs, moitié d'ilotes, qui vengera par son irresponsable brutalité la perpétuelle et stérile immolation de ceux-là ?

Bref, désirez-vous une alliée qui vous fournisse une avant-garde de 490 000 soldats comme ceux de Sobieski, de Kosciusko, de Poniatowski, de 1830, ou préférez-vous un marché de chair à canon dont le monopole assure à vos ennemis 490 000 mitrailleurs comme ceux de Nicolas, de Wrangel, de Jellachich ? Voilà la question dégagée de tout artifice, de tout malentendu.

Maintenant, peuple au suffrage universel, choisis, vote en ton âme et conscience, mais par assis et levé ; silence donc, ou debout, car quant à la discussion, sache qu'elle est close depuis le jour où ton tremblement de février a fendu l'Europe en deux camps, pour ne laisser que la mort entre eux.

Car depuis ce jour, quoique tu fasses pour remonter la pente du destin, ton gant a été ramassé par la coalition des rois enrégimentés sous le télégraphe du czar, et il n'y a plus que deux empires de l'Océan atlantique au Kamtchaka : l'empire de la démocratie, quartier général Paris ; l'empire de l'absolutisme, quartier général Saint-Pétersbourg.

L'hypocrite confusion des anciennes démarcations a fait place tout à coup et sans retour à ce dualisme colossal, simple, élémentaire ; comme tout problème providentiel, comme tout problème qui a hâte d'être résolu. Dieu, révolutionnaire suprême, a ainsi dualisé le chaos au jour de la création, et ainsi il dualisera l'humanité au jour du jugement dernier.

Citoyens, soyons justes, même envers nos ennemis. A peine revenus de leur stupeur, les rois ont beaucoup plus clairement que nous autres compris cette impitoyable équation, et à la façon dont ils la résolvent l'on devine que c'est un des leurs qui, après Dieu, en a le plus franchement posé la formule. Caligula ! prophète incompris, que par esprit de parti les peuples ont proclamé insensé, ta vision gigantesque se réalise pourtant ; l'humanité entière n'a plus qu'une seule tête, et tous ses bourreaux réunis n'ont plus qu'une seule couronne.

Le grand avantage de la confrérie des rois jusqu'à présent, c'est d'avoir eu le bon sens de réduire de suite toute sa politique à la netteté de ce mot d'odre que lui a laissé il y a dix-huit siècles son monstrueux Messie. L'erreur de la démocratie militante, c'est d'avoir voulu être plus savante, plus compliquée, plus habile que Dieu ; c'est de persister à plâtrer une Babel, où il ne faut plus que charpenter une arche ; c'est de chercher encore naïvement une Russie, une Autriche, une Prusse, un Piémont, un Lichtenstein, que sais-je ? Tel duché, tel cabinet, tel parti, tous les mirages de la géographie scholastique et de la diplomatie officielle enfin, là où les rois eux-mêmes n'aperçoivent plus que deux immenses armées en présence, une enclume et un marteau, et puis la Pologne au milieu.

Oui, citoyens, la Pologne, c'est l'enjeu préalable de l'antagonisme universel ; c'est le champ catalamique de l'âge moderne ; c'est la position intermédiaire que les grands capitaines se disputent la veille des grandes batailles, pour mettre la providence de leur côté et s'assurer le succès du lendemain.

Et voilà tout le secret des sympathies instinctives et des haines furieuses que soulève le nom seul de ce pays, dont pour les tacticiens vulgaires et les acrobates de profession, la valeur dans l'équilibre du monde est resté incompréhensible. « J'ai vu votre Pologne, disent ces fossoyeurs de l'humanité, et je n'y ai aperçu qu'un cercueil. » — Mais moi je l'ai touchée, et j'y ai senti un berceau, répond le sublime croyant, sous la prophétique damnation duquel tous les trônes de la terre chancellent à l'heure qui sonne !

L'obligation pour la démocratie européenne de relever une Pologne à tout prix n'est donc pas, citoyens, une affaire d'engouement ou un argument de guerre civile, comme voudraient vous le persuader vos plus mortels ennemis ; ce n'est pas du tout que cette nation, fille d'Eve comme toutes les autres, vaille mieux qu'elles. Aussi ne vient-elle pas vous demander plus d'encens pour ses vertus que de larmes pour ses infortunes et d'indulgence pour ses vices. Détestez-là, maudissez-là, calomniez-là si c'est votre humeur ; mais par le salut de l'âme immortelle du genre humain, frères, écoutez-là !

Ecoutez-là parce qu'elle se trouve aux avant-postes de votre empire menacé ; écoutez-là, parce qu'à force de souffrir pour elle et pour les autres, elle est devenue la légende collective de toutes les nations en purgatoire.

Ecoutez-là, parce que ses vertus, ses infortunes et jusqu'à ses vices, tout en elle s'est transformé en sentinelle de malheur.

Ecoutez-là, parce que tous les poignards de vos ennemis implacables se sont donné rendez-vous dans son cœur ; parce que c'est du haut de son Calvaire qu'elle vous avertit, et que jamais le martyre ne ment.

« Mais votre Pologne, s'écrient aussitôt ces spéculateurs sordides, qui voudraient gagner le monde à la loterie, ces lâches malades pour lesquels une heure d'héroïque remède est plus effrayante qu'une vie entière d'angoisses et de terreur, votre Pologne, disent-ils, c'est la conflagration universelle ; votre Pologne, c'est tout de suite un duel à mort avec toutes les monarchies ; c'est peut-être la ruine, la banqueroute de tout ce qui fut au profit exclusif de ce qui veut être. Y pensez-vous, trouble-fête, mais c'est donc la prise au sérieux de la révolution de février que vous nous proposez-là ?

Et bien, soit ! car enfin à quoi bon les ménagements, les réticences, les artifices parlementaires, à la veille de périr ou de triompher ensemble ? Oui, la Pologne c'est tout cela, et pis encore. C'est le gouffre de Curtius ; mais il faut que la fédération démocratique de l'Europe se hâte d'y jeter son sacrifice, sous peine d'y disparaître toute entière, aussi bien avec ce qu'elle fut, qu'avec ce qu'elle veut être. Il faut qu'elle bouche sans marchander ce trou honteux et sans cesse élargi par le déluge asiatique, qui depuis quatre-vingts ans pénètre dans la cale de l'Occident, pour le faire sombrer sous voile un beau jour. Et c'est quand la voûte même de l'édifice chrétien craque et s'effondre sur vos têtes, qu'on discute le tarif du mortier et de la main-d'œuvre.

Allez donc voir si les plus circonspects, les plus égoïstes, les plus positifs chiffreurs du monde, allez demander aux marchands d'Amsterdam s'ils attendent pour réparer leurs digues, que l'Océan ait envahi leurs comptoirs !

Mais d'où vient donc ce compromis de l'Europe entière dans le supplice de la Pologne ? Que fait à Pilate la damnation des Pharisiens ? Citoyens, je vais vous le dire : c'est qu'il y a des crimes si épouvantables que la pénitence de l'humanité entière suffit tout juste à leur expiation, Dieu n'ayant pu trouver rien de trop terrible, de trop retentissant, de trop universel pour consacrer le dogme de la solidarité des peuples, qui est le dogme de leur existence même. C'est que le démembrement de la Pologne est du nombre des ces forfaits humanitaires, que, comme la révolte des anges, le péché d'Adam et le supplice de Jésus, la loi conservatrice du monde a jugé nécessaire de poursuivre non-seulement dans leurs auteurs directs, non-seulement dans les complices indirects de ceux-ci, mais encore dans les alliances et la postérité les plus reculées des uns et des autres.

Aussi bien l'histoire moderne tout entière, citoyens, n'est-elle que l'expiation, que le remords, que le rachat direct ou indirect par les nations solidaires, du meurtre commis par leurs rois, sur la plus innocente d'entre elles.

Et d'abord, quiconque a touché aux dépouilles de la Pologne, a été frappé d'anathème ; rien ne lui plaît, rien ne lui réussit, rien ne lui profite sur terre ; car il s'est fait le débiteur du bourreau, et ne peut plus se libérer qu'en se faisant son valet héréditaire.

Voyez-vous les convulsions dans lesquelles se débat l'Allemagne entière, sous les protêts de son damné tentateur ; sous l'usuraire sommation de ces tzars, qui par la seule magie de la complicité, ont métamorphosé diètes, ministres philosophes, rois et empereurs de la plus susceptible, de la plus prétentieuse nation du continent, en vils et tremblants recors de leur impitoyable créance !

Cette créance, c'est le prix de la Gallicie et de la Posnanie, qu'au jour de la liquidation générale, les peuples de l'Allemagne ne peuvent plus acquitter que par le supplice éternel de la servitude, ou par le supplice expiatoire d'une transfiguration. Tant qu'il reste à l'Allemagne un gage, un pli, un regret, un souvenir quelconque de ses amours d'assassins, le monde se détourne d'elle ; elle a une secrète horreur d'elle-même, et vainement elle appelle la démocratie au secours de son mal. La conscience manque à sa voix, et, la démocratie empruntant la désespérante apostrophe de Legendre à Robespierre terrassé, lui répond : « L'on ne t'entend pas, malheureuse ! car le sang de la Pologne t'étouffe. »

Si bien, qu'à chaque effort qu'elle tente pour rentrer dans le giron de l'humanité, pour ressaisir sa pensée propre, ses droits à elle, son identité entière, flétrie et perdue sous la fascination de son infernal suzerain, il faut que, comme autrefois ses empereurs excommuniés, elle commence par accomplir un pèlerinage au tombeau de sa victime, par se rouler dans la cendre de ses misérables conquêtes. Alors seulement elle redevient capable de ces élans pleins de sérénité que le remords refuse aux oppresseurs enchaînés à leur proie, esclaves de leur infâme victoire.

Berlin ! séjour des traîtres qui nous poignardaient par derrière, chaque fois que nous voulions faire face à ton instigateur de meurtre, n'est-ce pas le glorieux repentir de tes torts envers nous, n'est-ce pas le pardon de ta victime séculaire qui t'a donné les courts, les seuls instants de véritable enthousiasme dont Dieu t'ait permis de jouir depuis que tu t'essaies à la liberté ? Tu n'as eu que deux transports lucides, que deux éclairs de souveraine révélation jusqu'ici ; et c'est par les portes de nos cachots, puis par un vote de réparation envers la Posnanie, qu'ils te sont venus. Ne vois-tu pas enfin que tu te suicides dans les champs de Nionz, de Miloslaw, de Wrzesnia, et que tu ne nous envoyais tes proconsuls, tes brûleurs de chair humaine, que pour qu'ils fissent sur nous l'apprentissage des attentats qu'ils méditaient sur toi-même ?

Vienne, héroïque repentie, qui a tant péché et tant aimée, prévoyais-tu, lorsque ton abominable Séjan réchauffait ta domination servile sur la Galicie, dans le sang de quatre mille innocents, et vidait tes bagues sur cette terre éplorée ; prévoyais-tu qu'au jour du péril, le spectre de la Pologne défendrait seul tes barricades, et que les saints Paul de l'Allemagne viendraient par charretées, confesser cette alliance funèbre sous les balles de tes felds-maréchaux ?

Citoyens ! faut-il qu'après ces leçons formidables, je continue le procès de la solidarité des peuples ? Est-il besoin de rappeler à la France que depuis l'indélébile investiture qu'elle même s'est attribuée sur les barricades de Février, la fédération démocratique de l'Europe tout entière, est devenue pour elle une Pologne démembrée ?

A quoi bon ! puisqu'en bourrant son canon républicain avec tous les pactes de la royauté, la France a par cela même et sous peine de suicide, proclamé que désormais le premier méridien du globe passerait par le tranchant de son épée.

A quoi bon ! lorsque c'est elle-même qui a voulu que tout ce qui se souffre, tout ce qui s'espère et tout ce qui se fait aujourd'hui depuis le Rhin jusqu'à la Dwina ne soit que l'écho de ton programme, que la pantographie de tes gestes, que la progéniture de sa pensée ? Je m'arrête donc, citoyens.

Je m'arrête, parce que l'on n'enseigne pas à une mère à défendre sa propre vie dans la vie de ses enfants.

Je m'arrête, parce que la nation initiatrice, qui, dans un jour d'irrésistible fécondité, a rempli le monde entier de ses disciples, de ses succursales, de son effigie, de son drapeau, de ses idées, n'a pas besoin qu'on lui rappelle, qu'à l'heure qu'il est, ce sont ses disciples qui expirent sous les baïonnettes des Pandours, ses succursales que Brandebourg met en état de siége, son effigie qui brûle sous les fusées de Harmmerstein et sous les obus de Radetski ; son drapeau que l'on insulte, et ses idées qu'on fusille, depuis le Rhin jusqu'à la Dwina.

Je m'arrête, vierge mère de la liberté, de l'Egalité et de la Fraternité ! car quel avertissement, mieux que le tressaillement de tes propres entrailles, t'apprendra qu'elles ont porté ce triple dieu, jusqu'ici impunément crucifié par les rois, aux poteaux de tes frontières !

Conseil aux Romains.

Le gouvernement français a déclaré qu'il envoyait à Civita-Vecchia quatre frégates et trois mille cinq cents hommes, non pour agir sur la politique intérieure des Etats romains, ce qui serait un crime de lèse-nation analogue à celui du duc de Brunswick en 1792, mais pour veiller à la sûreté personnelle du pape.

Pour épargner à la République française l'humiliation d'une démarche sans résultat, nous engageons vivement les Romains à terminer promptement la crise, à sacrifier un pouvoir temporel incompatible avec l'esprit de notre siècle et à proclamer immédiatement la République afin que Pie IX, libre de tout engagement politique, soit tout prêt à prendre passage sur les bâtiments français dans le cas où il ne lui conviendrait pas d'exercer à Rome des fonctions purement spirituelles.

Un éloge sanglant.

Nous livrons sans commentaires à nos lecteurs les réflexions du *Journal des Débats* sur la situation politique faite à la République française par les hommes du pouvoir actuel. Cette sanglante ironie de l'ancienne feuille officielle de M. Guizot n'est-elle pas plus éloquente que toutes les récriminations des vrais démocrates :

La conduite du général Cavaignac n'est pas pour nous un moindre signe de la prépondérance du parti modéré. Nous prendrons pour exemple la mission de M. de Corcelles. Rien n'est plus significatif, *rien ne dit mieux combien nous avons marché depuis quelque temps, et dans quel sens.*

Songeons-y en effet : si, il y a six mois, en mars 1848, par exemple, et peu de temps après le 24 février, on nous eût dit : Il viendra un temps où un souverain sera assiégé et emprisonné dans son palais. Savez-vous qui interviendra en faveur du souverain et contre l'insurrection armée ? Ce sera la République française. Cette prédiction nous eût fort étonnés.

Nous trouvons dans le même article les lignes suivantes, qui nous semblent non moins insultantes pour les candidats *modérés* auxquels elles font allusion :

La popularité est à droite : il est tout simple que ce soit de ce côté-là que se fassent les révérences.

Monsieur le rédacteur,

Il m'est impossible de répondre de ma main à toutes les lettres dans lesquelles on me demande si j'accepte la candidature à la présidence de la République. Voulez-vous me permettre d'emprunter votre journal pour porter ma réponse au pays ? Cette réponse la voici :

« Je ne brigue pas les suffrages ; je ne les désire pas. Mais la Répu-
» blique peut avoir encore des difficultés et des dangers à traverser. Il
» y a aussi loin de la hardiesse de solliciter à la faiblesse de refuser,
» qu'il y a loin de l'ambition au dévoûment. Ce dévouement me com-
» mande de ne pas retirer mon nom au libre choix du pays.
» J'accepte donc les suffrages qui se porteraient sur moi. »

LAMARTINE,
Représentant du peuple.

Paris, 30 novembre 1848.

Plusieurs journaux annoncent ce matin qu'un duel a eu lieu entre MM. Pyat et Proudhon. Quelques-uns même vont jusqu'à affirmer que M. Proudhon a reçu une grave blessure. Tous ces bruits sont faux. Ce combat n'a pas eu lieu, et nous espérons que l'intervention si noble et si digne des délégués du peuple terminera promptement cette déplorable querelle.

Assemblée Nationale.

SATISFECIT.

— L'Assemblée nationale a donné son satisfecit, comme eût pu le faire, aux beaux jours de la monarchie, la défunte chambre des députés. Le gouvernement de la République française a été autorisé à renouveler, la première année de son existence, l'analogue de cette expédition de Portugal que la monarchie n'a osé accomplir qu'en sa dernière année, et qui a été une des causes de sa chute. La royauté de juillet, à son début, fit l'expédition d'Ancône pour protéger les sujets du pape contre les armes de l'Autriche, le gouvernement de la République française, de la répu-

blique démocratique, a pris sur lui de jouer le rôle que jouait l'Autriche en 1832; et dans l'Assemblée nationale, il s'est trouvé 503 voix sur 563, pour lui dire qu'il avait bien fait! Quel chemin depuis février! et comme le *Journal des Débats* a bien raison de vous féliciter. On ne faisait pas autrement en son bon temps. Seulement, on le faisait avec plus d'adresse.

Dimanche le gouvernement français a reçu des dépêches de l'ambassadeur français à Rome. Ces lettres, dont on trouvera le texte au procès-verbal de l'Assemblée, annonçaient la mort de M. Rossi et la révolution qui s'est accomplie le lendemain dans les murs de Rome. Ecrites d'un point de vue hostile à la révolution, elles n'en constatent pas moins que le mouvement s'est accompli de l'unanimité des citoyens. La révolution de février, assurément, a été moins unanime que celle-là. Bourgeoisie, noblesse, armée, peuple et députés, toutes les parties de la population étaient d'accord. Aussi la lutte n'a-t-elle pas duré, et, la révolution accomplie, tout est rentré dans le calme, l'agitation s'est exhalée en fêtes et en manifestations de joie. Tout cela ressortait des dépêches de l'ambassadeur.

Un gouvernement sincèrement démocratique aurait battu des mains à cette émancipation qui avait coûté si peu de sang. Voilà ce qu'on eût pensé et dit le lendemain de la révolution de février; mais les hommes qui ont perdu la monarchie se sont déjà groupés autour des gouvernants de la République, et leur soufflent cet esprit de vertige et de réaction qui substitue les petits calculs de l'ambition personnelle aux nobles sentiments de fraternité internationale.

Oubliant que Pie IX, lui-même, dans son obstination à s'entourer des plus fougueux et des plus détestés ennemis de la démocratie, avait lui-même soulevé cette tempête qui a plus ou moins violenté le souverain temporel, mais qui n'a pas cessé de respecter le chef de l'Eglise, les gouvernants de la République française, les petits-fils de Février, n'ont pas vu le triomphe du peuple, ils n'ont vu que les dangers encourus par la monarchie; le mécontentement du souverain dépouillé d'une faible part de son pouvoir les a empêchés de voir le peuple, le peuple qui venait de s'émanciper!

Et telle était leur précipitation d'agir qu'ils se sont bien gardés d'avertir l'Assemblée nationale. Les dépêches étaient arrivées le dimanche matin; le dimanche soir l'ordre d'armement et de départ était expédié; cependant, aucune décision positive n'était prise, ils l'affirment du moins. Rien ne les empêchait, au lieu de dire à l'Assemblée: voilà ce que nous avons fait, de lui dire: la situation est telle, que devons-nous faire? L'Assemblée, sur le vu des lettres, aurait délibéré d'urgence, et le départ de M. de Corcelles, si M. de Corcelles eût du partir, aurait toujours pu s'effectuer dans la soirée, comme il s'est effectué.

Voilà ce qu'eût fait un gouvernement qui eût montré quelque souci des droits de l'Assemblée, qui la respecterait moins dans les paroles, et plus dans les actes.

Il est vrai que dans ce cas une escadre ne fût pas allée menacer les Italiens à Civita-Vecchia, l'Assemblée aurait vu dans les dépêches de M. d'Harcourt ce qui s'y trouve en effet, et elle eût opposé son veto à cette ridicule et dangereuse expédition, qu'elle n'approuve que parce qu'elle est passée à l'état de fait accompli. La honte de l'avoir projetée ne fût retombée que sur le ministère; elle eût été du moins épargnée à la République française.

Il est vrai que M. Cavaignac eût obtenu moins de voix dans le clergé à la prochaine élection.

M. Ledru-Rollin, M. Quinet, M. Jules Favre ont porté tour à tour à la tribune de dignes et nobles paroles en faveur de la révolution romaine. Le premier a opposé l'empressement du gouvernement français à voler au secours d'un souverain, tandis qu'il laisse impunément écraser les peuples. M. Quinet a montré que la question de la nationalité italienne est à Rome, et que cette nationalité sera une chimère tant que le pouvoir temporel des papes restera debout. M. Jules Favre, enfin, a montré par l'histoire que la puissance temporelle des papes a toujours été une cause de discordes et de douloureux déchirements, et que la papauté n'a jamais été aussi grande que pendant les sept siècles où le pape fut simplement évêque de Rome. Qu'au moyen-âge, où la royauté était partout, le pape ait été roi au même titre que les souverains de prétendu droit divin, cela se comprend; mais alors que les trônes sont partout obligés de composer avec les peuples en attendant qu'ils soient partout brisés, vouloir conserver au roi de Rome un pouvoir qui ne relève pas de la volonté populaire, c'est une folie grosse de catastrophes.

M. de Montalembert seul a soutenu l'avis contraire. Il approuve ce qu'a fait le gouvernement, mais à la condition qu'il ne s'en tiendra pas là et restaurera Pie IX comme autrefois les alliés ont restauré Louis XVIII, mais sans la charte octroyée. Au reste, l'orateur du Sonderbund se trouvait là sur son terrain, et il a saisi cette occasion de faire allusion à ce magnifique discours qui lui valut dans le temps les éloges de l'*Univers*. Mais les murmures de l'Assemblée lui ont appris, comme à ce bon M. Charles Dupin, qui voulait à tous prix faire un nouveau discours en faveur du peuple français, que l'Assemblée nationale n'en est pas encore arrivée à doubler la défunte chambre des pairs.

M. Dufaure a essayé de défendre l'expédition de Civita-Vecchia; il a protesté du respect du gouvernement pour le peuple romain; en présence de dépêches qui lui disaient: Tout est calme à Rome, ils ont dû conclure que le pape courait les plus grands dangers et devait être protégé à main armée. Quant au reproche qui leur était fait de n'avoir pas consulté avant d'agir, M. Dufaure et le chef du pouvoir exécutif n'ont fait que balbutier des excuses embarrassées. C'était vraiment pitié de voir le général Cavaignac si fort, si net, si éloquent même, quand il repoussait les arguties de M. Garnier-Pagès, échafauder péniblement les prétextes, pour mettre ses actes d'accord avec ses paroles! On lisait sur son visage qu'il avait conscience de la mauvaise cause qu'il s'était condamné à défendre.

Une immense majorité à couvert de son vote cette nouvelle expédition de Lisbonne. Mais une immense majorité couvrait aussi les actes de M. Guizot en son temps.

Italie.

Tout est parfaitement tranquille à Rome. Le ministre de la guerre, comte Campello, est arrivé et a adhéré au programme de ses collègues. Le pape a reçu son nouveau cabinet avec affabilité et bienveillance. La chambre des députés a accueilli le ministère avec la plus grande et la plus unanime faveur. Dans la séance du 20, à la chambre des députés romains, M. Potenziani a proposé d'envoyer au pape une députation pour protester du dévouement de l'Assemblée à sa personne. L'Assemblée considérant *qu'il n'est pas besoin d'affirmer* ce qui n'est pas en doute, a rejeté la proposition.

Des troubles ont eu lieu à Florence, dans la journée du 22 novembre, à l'occasion des élections. Le peuple pénétra dans les églises où siégeaient les conseils électoraux, renversa les urnes et déchira les bulletins qui s'y trouvaient, aux cris de: A bas les députés rétrogrades! vive un ministère démocratique! vive le suffrage universel! vive Léopold II constitutionnel! Une députation demanda au nom du peuple: La suspension de l'élection des députés, une réforme électorale sur la base du suffrage universel, la mise en accusation du dernier ministère.—Le soir on cassa les vitres de quelques anciens députés.

Le 23 au matin, le ministère publia une proclamation qui invite le peuple à faire valoir ses griefs avec modération, et déclara que, si de nouveaux désordres éclataient, les ministres, malgré la confiance dont il ont obtenu de nombreux témoignages, donneraient leur démission.

Le parti russe et le parti démocratique en Autriche.

Les atrocités monarchiques ne discontinuent pas à Vienne.

Le docteur Becker, rédacteur du *Radical*, et le docteur Jelliniek, principal collaborateur de cette même feuille, ont subi le sort de Robert Blum et de Messenhauser. Windisgraetz les a fait fusiller le 23 novembre au matin dans les fossés de la ville.

Becker, docteur en sciences musicales, s'était acquis une réputation comme compositeur et comme critique. Grand admirateur et ami intime de Berlioz, ses compositions ont beaucoup du caractère bizarre des compositeurs français.

Jellinek, connu par plusieurs ouvrages publiés à Leipzick, fournissait aux gazettes radicales des articles raisonnés d'après la politique basée sur la philosophie de Hegel. C'était un jeune homme de beaucoup de savoir.

Pendant l'exécution des deux écrivains démocrates, un *Requiem* a été chanté pour le général Bréda, tué le 6 octobre, et, en même temps, une parade avait lieu sur les glacis en l'honneur du prince russe Lieven, qui a apporté à Windisgraetz la grand'croix de l'ordre Saint-Wladimir, et au ban Jellachich la grand'croix de l'ordre Saint-Georges, accompagnées d'une lettre autographe par laquelle le czar félicite ces chefs de leur bravoure et de leur *modération*.

Il devient de plus en plus évident que Nicolas s'est proposé de profiter de toutes les occasions pour faire connaître qu'il approuve la politique du gouvernement autrichien, et qu'il embrassera sa cause au premier cas d'aggression. Il ne se contente pas d'envoyer aux généraux slaves de l'Autriche des marques de sa reconnaissance; il déclare coupables de haute trahison les deux régiments de hussards hongrois qui portaient le nom d'Alexandre et de Michel, et défend aux officiers de ces régiments de porter des décorations russes. On sait de plus que le czar a envoyé au gouvernement provisoire de Hongrie des notes énergiques qui désapprouvent sa conduite. Il aussi ainsi déclaré, il y a quelque temps, quand on s'attendait encore a une intervention armée de la République française en Italie, qu'une armée double de celle que la France jetterait en Italie serait mise par lui à la disposition de l'Autriche, et il aurait depuis quelques mois secouru, par de grandes sommes d'argent comptant, le gouvernement autrichien, dont les finances sont dans un très mauvais état.

Malgré tous les efforts du czar pour russifier l'Autriche, il ne réussira pas, pour peu que la France s'entende avec l'Allemagne pour soutenir la cause démocratique dans ce pays. La meilleure preuve de la répugnance qu'excitent en Autriche les menées du parti absolutiste inspiré par le czar, est l'élection à la présidence de la diète du polonais Smolka. Le choix de M. Smolka, condamné lui aussi à mort sous le régime Metternich, et dont on prétend posséder certains écrits qui contiendraient des menaces contre un auguste personnage, prouve que le parti du mouvement a conservé la majorité au sein de l'Assemblée autrichienne.

L'influence de Windisgraetz, toute puissante maintenant à Vienne, pourrait bien être renversée par un vote de l'Assemblée présidée à Kremsier par Smolka. La diète aura à se prononcer sur les mesures prises par Windisgraetz, tant à Vienne que vis-à-vis de la Hongrie. Windisgraetz ayant d'avance déclaré que la moindre manifestation de la diète contre sa conduite entraînerait sa démission, on comprend que cette retraite redonnerait du courage au parti vaincu; ce serait pour ce parti un triomphe encore plus grand que celui de Smolka à la présidence.

En cas d'échec sur ce point, le ministère n'hésitera pas à dissoudre la chambre. Le pays alors prononcera entre le parti russe et le parti démocratique.

Le plan de campagne contre la Hongrie paraît être modifié. On avait dit que les opérations seraient suspendues, que les troupes impériales se borneraient à cerner la Hongrie pendant l'hiver, et qu'elles ne reprendraient qu'au printemps leur mouvement aggressif. Grâce à l'appui de la Russie, les opérations ont pu être reprises avec des forces considérables.

Ces forces sont évaluées à 180 000 hommes, y compris la landsturm des frontières et de la Transylvanie. L'armée entière des Madgyars monterait à 150 000 hommes. Les impériaux ont sur eux l'avantage d'à peu près 60 000 hommes de troupes régulières. Le gros de l'armée madgyare est campée, à ce qu'on assure, dans une grande plaine.

La nouvelle de l'occupation de la ville hongroise d'Oedenburg est annoncée par la *Gazette officielle*.

Les difficultés que le cabinet impérial éprouve en Hongrie le feront acquiescer aux demandes des Serbes dont une députation se trouve à Ollmütz. Ils demandent un waiwode serbe, comme on l'a donné à la Croatie et à la Slavonie. Ils veulent l'abolition du ministère madgyar, la fédération libre de tous les peuples de l'Autriche avec une diète à Vienne et un ministère pour toute la monarchie. Les Serbes ont élu, de leur propre chef, leur patriarche dans la personne de Rajachich, et leur waiwode dans celle de Supplika. Ils demandent que l'empereur sanctionne ces élections. Si l'empereur s'y refusait, on peut être sûr que toute la Serbie autrichienne, assistée de la Serbie turque, prendra partie pour les Madgyars.

Vainqueur ou vaincu dans la guerre de la Hongrie, l'empereur ne conservera plus sur les différents peuples de la monarchie qu'une souveraineté purement nominative. Le véritable souverain n'est déjà plus à Ollmütz; il est à Pétersbourg.

La *Nouvelle gazette du Rhin* du 29 novembre contient la nouvelle suivante sous la rubrique de Francfort, 27 novembre 1848: « Windisgraetz a été tué d'un coup de feu. » Voilà la nouvelle bien garantie, J'apprends d'un député qu'elle est arrivée au ministre de la justice. Vous pouvez la répandre comme vraie.

Entretiens socialistes et démocratiques;

Par E. Sue.

Nous avons extrait du Berger de Kravan les deux derniers chapitres qui ont spécialement trait aux prétendants et à la question brûlante du moment, la présidence, et nous avons formé ainsi une petite brochure de 64 pages, que nous livrerons aux conditions suivantes: 15 c. l'exemplaire, 1 fr. 50 la douzaine, 6 fr. les 50 et 10 fr. le cent pris au magasin.

Nous réitérons aux journaux démocratiques des départements, auxquels nous avons adressé par la poste le *Berger de Kravan*, l'invitation d'en reproduire dans leurs colonnes tous les fragments qu'ils jugeront convenables de citer. Ceci, nous le répétons, n'est point œuvre de spéculation, mais de propagande.

Nous les prions, par la même raison, d'annoncer ce petit livre, ainsi que l'extrait dont nous venons de faire une brochure à 15 centimes. (Voir aux annonces.)

Assemblée nationale.

Séance du 30 novembre. — Présidence de M. Marrast.

M. Joly demande la parole sur le procès-verbal. J'ai, dit-il, appelé hier votre attention sur une question politique. Je soulève devant vous aujourd'hui une question d'humanité. J'ai appris que les hommes qui ont figuré dans l'affaire du navire espagnol parti de Santander avaient comparu devant une cour martiale; quinze de ces malheureux ont été condamnés à mort et doivent être fusillés à bord de *la Montanaza*. Les autres ont été condamnés à 15 et 18 ans de présides, c'est-à-dire de galères. J'ai l'espoir que ces sentences ne seront point exécutées. Les cours martiales en Espagne ne sont appelées qu'à émettre un avis; c'est le capitaine-général qui prononce la peine de mort. Or, le capitaine-général ne s'est pas encore prononcé.

J'ai l'espoir que M. le ministre des affaires étrangères interviendra auprès du gouvernement espagnol, afin que la sentence soit modifiée.

M. Cavaignac, président du conseil, répond que le gouvernement français est déjà intervenu d'une manière officieuse en ce sens auprès du gouvernement espagnol. (Très bien!)

L'ordre du jour appelle les interpellations sur les affaires d'Italie.

M. de Montalembert réclame la parole avant M. Ledru-Rollin. L'Assemblée consultée décide, à la presque unanimité, que M. Ledru-Rollin sera entendu le premier.

M. Ledru-Rollin. Rome est tranquille, voilà ce que disent les dernières nouvelles officielles de Rome. Le jour de l'ouverture des chambres, M. Rossi a été frappé à mort sur les marches de la chambre des députés, et la chambre des députés a tenu sa séance sans que même il ait été fait allusion au fait qui venait de se passer. Le soir, le chef de la police, pressé de prendre des mesures, a dit qu'il donnerait plutôt sa démission que de rien faire en ce sens.

Le premier feu a été fait par les Suisses. L'armée tout entière s'est réunie à la garde civique, à la gendarmerie et au peuple. L'ambassadeur français lui-même reconnaît que le mouvement a été fait par la population tout entière, qu'en un mot, ce n'est pas une insurrection, mais une révolution.

Il ajoute que le corps diplomatique se dispose à se tenir sur la réserve, mais il ne demande en aucune façon une intervention.

Je vous demande alors ce que signifie cette expédition que vous envoyez à Civita-Vecchia?

Cette expédition est inopportune, dangereuse; je dis plus, elle peut amener une conflagration générale.

La révolution s'est faite au cri: A bas les étrangers! Si M. Rossi a été frappé comme étranger, les Suisses ont été chassés comme étrangers.

Personne ne menace le pape. On a demandé des concessions au souverain temporel, mais non au souverain spirituel.

De deux choses l'une: ou votre armée ne fera rien et alors votre démonstration est frivole; ou bien elle agira et alors elle se trouvera au milieu d'un peuple en révolution, un peuple qui a pour caractère dominant la haine de l'étranger. Et alors qui peut prévoir jusqu'où cela peut vous conduire? (Très bien!)

Je suis sûr que, si avant de faire votre démonstration, vous eussiez consulté le pape, je doute qu'il vous eût approuvé. Si même vous eussiez consulté le nonce, il eût fort bien pu n'être pas tout à fait de votre avis. (Très bien!)

Vous n'allez pas protéger le prince spirituel, le prince spirituel n'est pas menacé; les déclarations les plus formelles ont été faites à cet égard par le peuple. Vous allez protéger le prince temporel, le souverain de Rome luttant contre son peuple.

Lorsque les Autrichiens sont venus en Italie en 1832, n'allaient-ils pas aussi protéger la personne du pape et son pouvoir spirituel, et vous savez alors comment le gouvernement de juillet crut devoir répondre à cette intervention de l'Autriche.

Ainsi vous n'avez pas trouvé une parole de sympathie pour la Lombardie. Vous n'avez pas eu un mot de sympathie pour l'assemblée de Berlin, et vous envoyez des troupes au secours d'un souverain qui lutte contre ses sujets.

Vous n'avez pas eu une protestation en faveur de Robert Blum, assassiné au mépris non seulement d'un sentiment démocratique, mais au mépris du droit international, car Robert Blum appartenait à cette Assemblée de Francfort, que l'Autriche avait reconnue en y envoyant des représentants. Vous n'avez pas trouvé un mot de protestation en faveur de la Roumanie envahie par les troupes russes. Mais vous avez envoyé vos soldats à la boucherie en Italie. (Mouvement.) Oui, à la boucherie, en présence d'une population exaspérée contre l'étranger.

Je n'ajouterai plus qu'un mot. L'Assemblée a écrit dans la constitution que le président de la République ne pourrait faire la guerre que sur l'avis de l'Assemblée. Et si ce pouvoir est refusé, un président de la République pourra-t-il être accordé au chef temporaire du pouvoir exécutif? Vous avez déclaré la guerre contrairement à la constitution et engagé la France dans une entreprise qu'elle désapprouve peut-être, vous avez violé la constitution. L'Assemblée y réfléchira. Quand, au bout de deux mois d'une constitution faite, une Assemblée ne sait pas faire respecter sa constitution, l'Assemblée et la constitution sont perdues. (Très bien! très bien!)

M. de Montalembert. La question est plus haute qu'on ne l'a faite. La question italienne n'est pas pour moi à Milan, elle est à Rome. Si j'avais à parler de la question italienne, je flétrirais ces confiscations de Radetzki (Très bien!) comme l'an dernier j'ai flétri dans une autre enceinte d'autres spoliations tout-à-fait analogues. (Murmures.)

Je n'ai pas à défendre le gouvernement français. Il s'agit du chef de 200 millions d'hommes répandus sur toute la face du monde. Je félicite la République française d'avoir saisi l'épée de Charlemagne pour soutenir l'innocence et la bonté. C'est là une ~~immense~~ bonne fortune et qui rendra le monde catholique entier reconnaissant envers la France, et, au milieu de ma douleur, j'éprouve un véritable sentiment de joie et d'orgueil à la pensée que la France l'a protégé et défendu.

La liberté du pape est nécessaire à notre liberté, à nous autres catholiques.

Depuis Charlemagne (Murmures), le rôle de la France a été d'empêcher que le pape ne tombât pas plus sous le pouvoir de ses sujets, que sous le pouvoir de l'empereur d'Autriche, par exemple.

M. Ledru-Rollin nous disait tout à l'heure que l'on défendrait forcément le prince en même temps que le pontife. Pour ma part, j'y compte bien. (Ah! ah! ah! — Agitation prolongée.) Il ne s'agit pas sans doute d'entraver la constitution des Etats-Romains, mais il faut que la France protège le prince en même temps que le pontife (nouveaux murmures), et c'est sur ce point que je trouve les instructions du gouvernement impuissantes, j'espère qu'il nous donnera des explications plus complètes à cet égard. (Hilarité ironique.)

L'ambassadeur français lui-même écrivait, il y a quelques jours, la puissance du pape est nulle.

Voix nombreuses. Tant mieux!

M. de Montalembert. Ah! tant mieux! Je continue. Le pape n'a plus aucun pouvoir temporel.

Voix nombreuses. Tant mieux!

M. de Montalembert. Le gouvernement français doit vouloir que l'autorité soit rendue au pape. (Murmures.)

On nous dit que la République française, sortie d'une insurrection, ne peut intervenir pour comprimer ou plutôt contrecarrer une insurrection.

Il n'y a aucune espèce de rapport entre les deux révolutions. Est-ce que c'est cette Assemblée qui laisse commettre le meurtre de M. Rossi sans s'en préoccuper?

Voix nombreuses. C'était du courage.

M. de Montalembert. Ah! du courage! Est-ce que je compare avec l'armée française, si brave contre l'émeute, avec cette garde nationale, cette armée qui se tourne contre le pape, contre son père, contre le souverain qui l'a comblée de bienfaits? (Murmures.)

Je le répète, la France a pris l'initiative d'un noble rôle, du plus beau rôle qui peut être pris en de pareilles circonstances, et rien ne sera plus propre à faire aimer et à consolider la République. (Très bien! à droite. — Murmures à gauche.)

M. Edgard Quinet. Après les orateurs que vous venez d'entendre, je

no viens pas ici faire appel aux passions de l'Assemblée, je voudrais plutôt débarrasser la question de tout ce qu'elle peut avoir de personnel.

Je suis de l'opinion de M. de Montalembert sur un point. Je crois que la question italienne est tout entière à Rome. Je crois que l'entreprise du gouvernement français peut avoir pour effet d'étouffer l'unité italienne.

Le gouvernement politique de Rome n'est pas isolé. On parle d'affranchir l'Italie ; mais avant de l'affranchir, il faut la constituer.

L'Italie entière sait que la constitution politique actuelle est un empêchement à sa nationalité. L'Italie comprend qu'il lui faut choisir entre ces deux choses : Renoncer pour jamais à sa nationalité ou détruire le pouvoir temporel.

Il arrive à Pie IX ce qui est arrivé à tous les papes : il est partagé entre ses instincts et son caractère religieux. Comme homme, il est Italien; comme pape, il est cosmopolite. Quand il s'est agi de déclarer la guerre à l'Autriche, Pie IX a déclaré qu'il ne pourrait faire la guerre en sa qualité de souverain cosmopolite.

C'est de là qu'ont commencé les dissentiments entre le pape et son peuple qui viennent d'éclater dans une révolution.

Le souverain politique avait donné le mouvement aux réformes. Le souverain religieux a repoussé le ministère Mamiani pour prendre un ministère anti-national, qui a eu pour effet d'irriter le pays et de le pousser à la révolution.

On prétend que l'on veut faire acte de neutralité. La neutralité est impossible en pareille circonstance. Je termine par un mot qui résume toute ma pensée : comprimer la révolution de Rome, c'est comprimer le sentiment démocratique en Europe, le sentiment national en Italie ; c'est frapper d'un coup terrible la révolution de Février. (Mouvements divers.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Charles Dupin a la parole. (Murmures rires ironiques.)

M. CH. DUPIN. Je ne suis pas aussi étranger à la question italienne que l'Assemblée paraît le croire. (On rit.) A la chambre des pairs, j'ai fait avec M. de Tascher un discours en faveur du peuple français... (On rit.) non du peuple romain.

La souveraineté temporelle et la souveraineté spirituelle du pape sont indissolubles. (Négations.)

L'orateur rappelle que Charlemagne, en grand homme qu'il était (On rit), s'illustra en descendant en Italie pour protéger le pape contre les Lombards. Il ajoute qu'il a la croyance de Charlemagne, et qu'il espère bien que les nations catholiques ne resteront pas l'arme au bras au moment où la puissance temporelle de Pie IX est menacée.

M. JULES FAVRE. Je crains que les précédents orateurs, en élargissant le débat, n'aient jeté quelque obscurité sur la question bien simple qui nous occupe.

Je n'accepte en aucune manière la question telle que l'a posée M. de Montalembert, quand il a représenté la France comme l'instrument providentiel de la catholicité. Je crains que M. de Montalembert n'ait oublié les nécessités de la politique actuelle et les leçons de l'histoire.

Suivant lui les instructions données à M. de Corcelles sont insuffisantes. Si la personne du pape n'a plus besoin de protection, si la réconciliation s'est opérée, il demande que le pape soit rétabli dans ses prérogatives. Je proteste contre cette idée. M. de Montalembert m'a semblé confondre Charlemagne avec Jésus. 800 ans se sont écoulés avant que le pape fût un souverain temporel, et assurément ces 8 siècles ont été les plus brillants et les plus glorieux de l'Église. (Très bien!)

Et, s'il jette ensuite les yeux sur les époques qui ont suivi la constitution du pouvoir temporel des papes, il y verra des douleurs, des agitations, des crimes incessants avant que le pape fût accueilli comme pouvoir temporel. On voit donc que la puissance temporelle n'est pas indispensable à la papauté, et qu'elle a été pour les chefs de la catholicité une source d'embarras et de malheurs.

J'arrive aux faits qui nous occupent. M. Ledru-Rollin vous a rappelé qu'il est interdit au président de la République le droit de prendre l'initiative d'une démonstration armée.

Or, vous n'avez pas consulté l'Assemblée, sans doute, dans le cas d'urgence, il peut être dérogé à cette règle; mais étions-nous dans ce cas. Rien assurément de semblable ne ressort des dépêches de l'ambassadeur. Une émeute a eu lieu, cette émeute a déterminé la formation d'un nouveau ministère; mais aucun appel n'est fait à l'intervention française. Le ministère est composé d'hommes modérés, il a à sa tête un prélat qui appartient à l'opinion modérée, ainsi que M. Mamiani, noble Romain. Au moment où le gouvernement français a envoyé des troupes à Civita-Vecchia, voici ce que l'ambassadeur français venait d'écrire :

« On croit que la chambre haute va être dissoute.

» Les Suisses vont être congédiés, et c'est la garde nationale qui occupe tous les postes du château. »

Ces Suisses ne sont pas ces quatre-vingt vieillards dont parlait tout à l'heure M. de Montalembert. J'ai vu ces soldats et je vous assure que je n'aurais pas voulu me trouver au bout de leurs hallebardes, surtout quand ces hallebardes tirent des coups de fusils. (On rit.)

Je continue à citer :

« Le pape, sans faire de protestations officielles contre ce qui vient de se passer, n'a pas laissé cependant de témoigner qu'il cédait à la violence. Le corps diplomatique est assez incertain sur la conduite qu'il doit tenir en cette occurrence à l'égard du nouveau gouvernement. Je crois qu'il serait convenable de se tenir sur la réserve jusqu'à ce qu'il ait pris couleur, qu'il ait montré la conduite qu'il va tenir à l'égard du pape. J'en ai parlé dans ce sens à mes collègues, qui ont partagé mon opinion ; mais je vous serai obligé de vouloir bien me donner vos instructions à cet égard.

Je le demande, y avait-il rien dans ces paroles qui pût justifier cette précipitation à faire une déclaration de guerre. (Bruit.)

On me dit que c'est une erreur. Je demande à l'Assemblée, si elle apprenait que le gouvernement anglais a envoyé des troupes pour protéger la sûreté d'un prince français, elle ne verrait pas là une déclaration de guerre. (Nouveau bruit.)

Il est encore un autre point de vue sous lequel la question peut être envisagée. Si, par des conseils perfides, le pape, entraîné plus tard dans des voies dangereuses, voyait de nouveau le peuple se soulever contre lui, et qu'il demandât le secours de la France, il faudrait donc de nouveau lancer une expédition en Italie pour réprimer une nouvelle insurrection. Vous voyez donc à quelles funestes conséquences vous entraîne votre malheureuse expédition. Ce n'est pas tout encore. Ne craignez-vous pas que l'Autriche ne profite de ce que vous intervenez en Italie pour chercher à se venger sur elle des désastres qu'elle a éprouvés.

Ne craignez-vous pas qu'elle ne saisisse avec empressement le prétexte qu'elle attend depuis si longtemps pour faire franchir à ses bataillons les portes de Ferrare et de Bologne. (Mouvement.) Que ferez-vous alors? Vous unirez-vous à l'Autriche ou bien combattrez-vous contre elle avec votre poignée d'hommes? Et inaugurerez-vous ainsi cette guerre européenne où vous avez craint de vous jeter, quand la noble Lombardie vous appelait à son aide? (Mouvement prolongé.)

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur. Je dois écarter du débat tout ce qui est étranger aux interpellations adressées au gouvernement. Quand on voudra, nous nous expliquerons à l'égard de notre conduite vis-à-vis des différents Etats. Au sujet de la Lombardie, le président du conseil vous a dit dernièrement ce qui a retardé l'action de la diplomatie française. Je dois me renfermer dans le point du débat, et dans ce qui fait sujet des interpellations.

Les reproches adressés au cabinet au sujet de sa conduite dans les affaires de Rome sont-ils fondés? L'Assemblée doit-elle les sanctionner?

Je nie d'abord que le gouvernement ait pu conjecturer, d'après les dépêches de notre ambassadeur, le retour du calme et de la paix, car rien dans les dernières dépêches n'annonçait que le gouvernement fût constitué.

L'on a fait des dépêches déposées par le ministère une analyse incomplète, qu'il me soit permis de les relire dans leur entier, l'Assemblée y verra si rien annonçait que la réconciliation dût être aussi immédiate. (Murmures d'impatience.) Je suis dans mon droit en substituant une lecture complète à une analyse.

M. le ministre de l'intérieur donne lecture des trois dépêches de M. d'Harcourt, ambassadeur à Rome, ainsi conçues :

Ambassade de France à Rome. — N° 14.

Rome, le 16 novembre 1848.

« Monsieur le ministre,

» J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire par le télégraphe pour vous annoncer que M. Rossi, ministre de l'intérieur, avait été assassiné hier à une heure comme il descendait de voiture pour entrer à la chambre des députés. Il a été frappé d'un coup à la gorge dont il est mort sur-le-champ.

» Le meurtrier n'a pas été arrêté ; on ne l'a pas même essayé. Quelques gendarmes et gardes nationaux qui étaient sur les lieux ont laissé faire.

» La population est restée froide et muette devant cet événement.

» C'est à peine si le serviteur du ministre a pu trouver un second pour transporter dans une chambre voisine le corps de son maître.

» L'Assemblée, sur les degrés de laquelle s'était commis le meurtre, a continué gravement la lecture de son procès-verbal, et il n'a pas été fait la moindre mention de l'incident pendant toute la durée de la séance.

» Le soir, les meurtriers et leurs adhérents, au nombre de quelques centaines, avec des drapeaux en tête, ont été fraterniser avec les soldats des casernes, et l'autorité ne s'est montrée nulle part, le directeur de la police, pressé de prendre quelques mesures énergiques, s'y est refusé et s'est retiré.

« Ce matin, le ministère tout entier a donné sa démission, et il est bien difficile de concevoir aucune combinaison possible, aucune chance pour établir l'ordre après ce qui vient de se passer.

» C'est là où en sont les successeurs des anciens Romains !

» N'ayant pas prochainement de bateau à ma disposition, je prends le parti de vous adresser cette dépêche par la voie de terre.

» Agréez, etc.

HARCOURT. »

Ambassade de France à Rome. — N° 25.

Rome, le 17 novembre 1848.

« Monsieur le ministre,

» J'ai eu l'honneur de vous rendre compte du meurtre de M. Rossi.

» Hier, nous avons eu la continuation de ces excès qui vous feront peut-être regretter de n'avoir pas, dans le temps, donné quelque appui au souverain pontife ; il est difficile d'assister à un spectacle plus triste pour la nation, que celui dont nous avons été les témoins oculaires.

» Vers deux heures, une assez grande foule de peuple s'est transportée au Quirinal avec un programme connu à l'avance et sorti des presses du Cercle populaire, programme qui consistait à renvoyer le ministère, à en former un autre, à former une constituante, déclarer solennellement la guerre, etc.

» Il y a dans l'intérieur du Quirinal, une centaine de Suisses qui sont seuls préposés à la garde du pape avec quelques gardes du corps.

» Quand les Suisses ont vu cette manifestation hostile, ils ont fermé les portes et se sont préparés à se défendre.

» Le corps diplomatique avait eu le temps d'entrer dans le palais et d'offrir au pape son appui moral contre les violences qu'on pourrait vouloir lui faire.

» Ce rassemblement a d'abord proféré des menaces pour se faire ouvrir, et, voyant qu'on n'obtempérait pas à ses désirs, il a cherché à mettre le feu à la porte principale ; quelques coups de fusil des Suisses et leur attitude décidée ont bientôt forcé les agresseurs à s'éloigner.

» Jusque-là, il n'y avait que la population qui fût en jeu ; ainsi, l'attaque n'aurait pas duré longtemps, et cette population commençait à se disperser, quand nous avons été témoins, à notre grand étonnement, d'un spectacle inattendu.

» La garde civique, la gendarmerie, la ligne, la légion romaine, au nombre de quelques milliers d'homme, en uniforme, avec la musique et les tambours en tête, sont venus se mettre en bataille sur la place du Quirinal, et là se sont joints au peu de peuple qui s'y trouvait encore, et se sont mis comme lui à faire la fusillade contre les fenêtres du palais. Quelques balles ont pénétré dans les appartements, et une entre autres a tué un prélat qui était dans sa chambre.

» Comme les Suisses continuaient à faire bonne contenance, et qu'on ne croyait pas en avoir assez *bon marché*, on a fait venir du canon pour enfoncer les portes du palais de ce malheureux pape, qui est la douceur même, qui n'avait que cent Suisses pour se défendre.

» On pense généralement qu'il n'y avait que quelques centaines de meneurs qui avaient fait le plan de cette conspiration. Il n'y a eu autour du pape, pendant toute la journée, que le corps diplomatique. Le pape, pendant tout ce temps, a montré beaucoup de sang-froid et de fermeté; mais, comme au fond il y avait impossibilité de faire de la résistance, et que d'ailleurs il était moins en mesure et en volonté que personne de faire verser du sang, il a bien fallu en passer par ce que voulaient ses propres troupes, qui l'assiégeaient dans son palais.

» On est entré alors en pourparlers, et on lui a proposé une liste ministérielle, en tête de laquelle figurent MM. Mamiani, Sterbini, Galetti, etc., qu'il a adoptée en protestant toutefois contre la violence qu'on lui faisait, et en déclarant qu'il s'en remettait aux chambres des autres mesures qu'on prétendrait lui imposer.

» Aujourd'hui l'autorité du pape est absolument nulle. Il n'existe plus que de nom, et aucun de ses actes ne sera libre et volontaire.

» Agréez, etc., HARCOURT. »

M. DUFAURE lit également la troisième dépêche déjà lue par M. Jules Favre. Il continue :

En présence de ces dépêches, que fallait-il faire ?

QUELQUES VOIX. Consulter l'Assemblée.

M. DUFAURE. On nous dit qu'il fallait consulter l'Assemblée ? (De toutes parts : Oui ! oui !) Je ne conteste nullement le principe que l'on a posé à cette tribune ; je sais très bien que le président de la République, et encore moins le chef du pouvoir exécutif, ne peut déclarer la guerre sans consulter l'Assemblée ; mais ce n'était pas là une déclaration de guerre. (Dénégations diverses.)

Est-ce que le chef du pouvoir exécutif ne peut pas, dans des circonstances graves, prendre des mesures urgentes ? (Nouvelles dénégations.) Qu'a fait le gouvernement ? Il a envoyé à Rome un envoyé extraordinaire et trois frégates. (Mouvement.) Les instructions données à son envoyé sont telles qu'il ne peut rien faire sans l'assentiment de l'Assemblée nationale. (Nouveau mouvement.) Je crains que ceux qui m'interrompent n'aient pas bien saisi ces instructions.

Les troupes ne sont mises à sa disposition que dans l'intérêt de la sûreté du pape. Y a-t-il là une déclaration de guerre ? Si nous n'avions rien fait, et si la sûreté du pape eût été réellement compromise, ne serait-on pas venu nous reprocher (oui ! oui !) d'avoir attendu et de n'avoir rien fait ? (Très bien !)

Ce n'est pas une question de moment, c'est une question de principes qui aurait pour conséquence, si elle était jugée contre nous, d'affaiblir le pouvoir que vous avez mis entre nos mains.

Remarquez d'ailleurs qu'il n'y avait rien de terminé, et que, si l'Assemblée l'eût voulu, elle aurait pu arrêter l'expédition... (Dénégations.)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Quel jour la flotte est-elle partie avec les troupes ?

M. DUFAURE. Je réponds que nous ne le savons pas encore ; nous ne savons même pas encore si elle est partie... (Violents murmures. — Interruption.) Nous avons donné l'ordre d'embarquer la brigade qui était à Toulon...

UNE VOIX. Quel jour ? (Silence ! silence donc !)

M. DUFAURE. Il était nécessaire que l'ordre fût donné à Toulon pour que les frégates se rendissent à Marseille afin d'opérer leur embarquement ; je ne crains pas d'assurer que cela n'a pas encore été exécuté. (Nouvelle interruption. — Mouvement en sens divers.)

En présence des nouvelles que le gouvernement recevait, il était du devoir du gouvernement de prendre les mesures nécessaires, et l'honorable M. de La Rochejaquelein qui m'interrompait tout-à-l'heure, le reconnaît comme moi.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Des précautions ! Il était aussi de notre devoir d'en instruire de suite l'Assemblée...

UNE VOIX. Pourquoi ne l'avez-vous pas dit lundi ?

M. DUFAURE. Si l'honorable M. Bixio n'en eût pas pris l'initiative lundi dernier, M. le président du conseil l'aurait prise lui-même. (Dénégations diverses.)

On me demande jusqu'où nous prétendons porter notre action. Je réponds que c'est là un des faits que nous avons subordonnés à la décision de l'Assemblée nationale.

On dit que notre démarche va entraîner l'Autriche à des démonstrations hostiles : qui vous dit que l'Autriche, au contraire, n'aura pas agi la première ? qui vous dit que le pape n'aurait pas demandé un asile à Milan ou à Vienne ? Et, s'il en avait été ainsi, quels reproches ne nous feriez-vous pas d'avoir tardé à agir ! (Très bien !)

UNE VOIX. Dans ce cas-là, vous arriverez toujours trop tard.

M. DUFAURE continue. Messieurs, dit-il, le jour où l'Assemblée a délibéré sur l'époque de la nomination du président de la République, on objecta que dans l'intervalle qui nous séparait de ce moment, le pouvoir exécutif se trouverait les mains liées. Oui, nous le savions bien, et pourtant dans cette position nous avons pris la résolution que vous savez, et nous sommes prêts encore à faire ce que nous croirions devoir faire dans l'intérêt de la République. (Très bien.)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je viens seulement dire le sentiment qui a dicté mon interruption. (Aux voix !) Je soutiens que le gouvernement ne devait pas entrer dans la voie qu'il a prise sans le consentement primitif de l'Assemblée. (Bruit.) J'ajouterai que si l'expédition n'est pas partie, ainsi que le discours du ministre de l'intérieur peut le faire penser, l'Assemblée est souveraine et doit faire connaître sa volonté.

M. DE LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. Dimanche au soir, l'on a expédié l'ordre aux frégates à Toulon de se rendre à Marseille. Lundi matin, les ordres d'embarquer la brigade du général Molière sont également partis. Nous ne savons pas si ces ordres sont parvenus ; nous n'avons reçu aucune réponse à ce sujet. J'ajouterai que lundi soir M. de Corcelles est parti avec des dépêches plus détaillées adressées au général Molière. Nous ne savons rien, je le répète, de l'exécution de nos ordres télégraphiques (Murmures) et de nos ordres emportés par M. de Corcelles.

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN. L'expédition doit-elle partir oui ou non avant la décision de l'Assemblée?

M. DE LAMORICIÈRE. Oui !... (Sensation profonde et prolongée.)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je suis dans une position difficile (Bruit.) entre un sentiment d'affection et de profond respect pour le saint Siège (Interruption.) et les droits de l'Assemblée... (Murmures.) Veut-on me contester de revendiquer les droits de l'Assemblée, et vous croyez-vous les seuls appelés à les défendre ?

Le gouvernement, selon moi, ne pouvait pas prendre la détermination qu'il a prise sans nous consulter. (Approbation.) Je ne blâme pas, je le répète, le gouvernement d'avoir pensé à aller au secours du Saint-Père ; je blâme la prétention qu'on a de vouloir se placer au-dessus de la volonté nationale. (Très bien !)

M. JULES FAVRE paraît à la tribune. Les cris : Aux voix ! la clôture ! se font entendre avec force.

M. LE PRÉSIDENT. Si la discussion continue, la parole est à M. Sénard. (La clôture ! la clôture !)

M. JULES FAVRE. Je demande à présenter deux observations. M. Dufaure a dit que la décision du gouvernement n'impliquerait pas de déclaration de guerre ; ce n'est pas une déclaration de guerre évidente, mais c'est un fait de guerre. (Oui ! oui !) Le cas échéant, si le débarquement des troupes est nécessaire pour la sûreté du pape, elles devront débarquer. Sur ce point, le ministre n'a pas répondu. Qu'est-ce que le débarquement de nos troupes ? c'est l'invasion du sol italien par nos troupes, et si les Italiens s'y opposent, c'est la guerre déclarée. (Très bien !)

M. CAVAIGNAC, président du conseil. Je viens éclairer deux points qui ne l'ont pas été suffisamment. Nous avons dit que le dimanche nous avions expédié un ordre télégraphique ; mais dans cet ordre il n'a nullement été question d'expédition et de départ. (Rumeurs diverses.) Nous avons ordonné aux bâtiments à vapeur qui se trouvaient à Marseille de se rendre à Toulon pour embarquer des troupes ; si ces bâtiments n'eussent pas reçu d'ordres, ils seraient restés à Marseille. A Toulon, nous avons donné aux troupes l'ordre de s'embarquer ; si ces troupes n'eussent pas reçu d'autres ordres, elles se seraient embarquées, mais ne seraient pas parties. (Nouvelles rumeurs.)

Ainsi, les ordres que nous avons donnés, n'étaient pas des ordres d'exécution ; je crois que l'Assemblée doit faire cette différence. (Dénégations prolongées.)

J'arrive à lundi : ce jour-là, le conseil s'est réuni deux fois, et la seconde fois, il était tellement tard, que M. de Corcelles a dû partir directement par le chemin de fer, parce qu'il était trop tard pour aller prendre la malle-poste.

On me reproche d'avoir porté atteinte aux prérogatives de l'Assemblée ; mais je crois avoir suffisamment protesté depuis cinq mois, de mon profond respect pour les ordres de l'Assemblée, que je ne crois pas devoir insister sur ce point.

Mais ce n'est pas tout ; je dis à mon tour, à mes adversaires, qu'ils ont attendu bien tard pour me faire ce reproche, puisqu'ils auraient pu me le faire mardi ; et quand nos adversaires ont mis quatre jours à s'apercevoir que nous avions porté atteinte aux prérogatives de l'Assemblée, il n'est pas étonnant que nous qui n'avons eu que vingt-quatre heures, nous ne nous en soyons pas aperçus. Si mardi cette objection eût été faite, l'Assemblée aurait discuté immédiatement, c'eût été l'affaire d'une demi-heure que de trancher cette question ; mais, je le répète, on ne nous a rien dit de semblable.

Je tiens à faire remarquer que mardi dernier il eût été facile de saisir l'Assemblée de cette question, et elle eût sans doute demandé que la discussion eût lieu immédiatement ; et si l'Assemblée eût pensé que nous avions outrepassé nos pouvoirs ; nous aurions pu, mercredi, arrêter M. M. de Corcelles à Saint-Etienne...

M. CLÉMENT THOMAS. C'est évident. (Rumeurs.)

M. CAVAIGNAC. L'Assemblée n'a pas pensé, sans doute, que nous eussions outrepassé nos pouvoirs, puisqu'elle n'a fait aucune objection sur les ordres que nous avions donnés.

VOIX DIVERSES. La clôture ! la clôture !

M. LE PRÉSIDENT. Il vient d'être déposé sur le bureau un ordre du jour motivé ainsi conçu :

« Attendu qu'en intervenant à main armée entre le pape et son peuple, sans consulter l'Assemblée nationale le gouvernement a excédé ses pouvoirs, l'Assemblée exprime son blâme et passe à l'ordre du jour. » (Agitation prolongée.)

Cet ordre du jour est signé par MM. Démosthènes Ollivier, Deville, Martin-Bernard et J. Favre.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a un autre ordre du jour motivé présenté par M. de Tréveneuc, ainsi conçu :

« L'Assemblée, approuvant les mesures de précaution prises par le pouvoir exécutif pour assurer la liberté du saint Père, et se réservant de prendre une décision sur les faits ultérieurs et encore imprévus, passe à l'ordre du jour. »

Il y a encore d'autres ordres du jour motivés présentés par d'autres représentants.

QUELQUES VOIX. L'ordre du jour pur et simple !

L'ordre du jour pur et simple ayant toujours la priorité, est mis aux voix et rejeté.

L'Assemblée consultée décide que l'ordre du jour motivé de M. de Tréveneuc sera mis aux voix le premier.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division.

On procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	563
Majorité absolue,	272
Pour l'ordre du jour motivé,	503
Contre,	60

L'Assemblée adopte l'ordre du jour motivé de M. de Treveneuc.

L'Assemblée se sépare au milieu d'une vive agitation.

La séance est levée à six heures.

On nous prie d'insérer la note suivante :

Une petite cuiller et une petite timbale en argent, auxquelles était adaptée sur carton blanc cette inscription : « Souscription pour les fa-

milles des détenus, » ont été perdues dimanche dernier, à la sortie du banquet des familles du 12e arrondissement, barriere du Maine. On pense que ces objets sont tombes à la porte du local ou ont été laissés dans un cabriolet que l'on avait loué pour aller au journal le *Peuple*, rue Montmartre, 154. Nous faisons appel à l'honneur de celui qui aurait trouvé cette offrande faite à nos malheureux frères, et nous ne doutons pas que ces objets seront rapportés avec empressement au journal le *Peuple*, rue Montmartre. 154, ou rue de la Limace, 6, chez Auguste Jean.

Science sociale. — M. Victor Hennequin fait en ce moment des conférences sur l'association, rue de la Douane, n° 18, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du soir.

Et rue Charonne, n° 39, au faubourg Saint-Antoine, les LUNDIS et JEUDIS, même heure.

FAITS DIVERS.

M. Rolland, capitaine du génie, a été élu représentant du peuple dans le département de la Moselle, par 17 951 suffrages.

M. de la Moskowa en a obtenu 14 374.

— La *Gazette de France* annonce que son numéro d'hier a été saisi.

— On nous annonce que M. Dupin, directeur du Théâtre-Italien, est allé aujourd'hui remettre sa démission entre les mains de M. le ministre de l'intérieur. Les artistes se sont réunis afin de se former en société et d'exploiter le théâtre à leur compte. Provisoirement, les représentations sont suspendues. (*Patrie.*)

— Une séance électorale aura lieu samedi soir, 2 décembre, à 7 heures, chez Ragache, Barriere de Sèvres.

— Le Républicains démocrates du 10e arrondissement se rattachant au comité central tiendront une séance électorale vendredi 1er octobre, à 7 heures du soir, au salon de Mars, rue du Bac, 85.

VIGUEUR DES DAMES DE LA HALLE. — On sait, dit un petit journal, que M. d'Arlincourt a été reconduit en triomphe chez lui par le peuple, qui criait : *Dieu le veut!* sur l'air *des lampions!* Les dames de la halle lui ont porte des bouquets *ainsi que des corporations d'ouvriers*.

— M. Lions, pharmacien à Louviers, se promenait dans son jardin avec un enfant du voisinage, âgé de quatre a cinq ans. Le petit promeneur s'avisa de cueillir plusieurs baies de belladone et de les manger en cachette. Pendant la nuit, il tomba malade et expira au point du jour. Les fruits de cette plante, qui ressemble à de petites cerises très appétissantes, font chaque année plusieurs victimes.

Un remède excellent contre cet empoisonnement, pourvu qu'il soit employé à temps, est de faire prendre au malade cinq ou six tasses de café noir bien sucré, coup sur coup, sans préjudice de l'eau chaude, et des chatouillements dans la gorge avec une barbe de plume.

— Les dépenses extraordinaires que nécessite le soutien de la candidature de M. Louis Bonaparte, sont, dit-on, l'objet de ruineuses négociations. Des diamants auraient été engagés pour une valeur de deux millions, on exploite chèrement le succès de toutes ces tentatives.

M. Pierre Bonaparte, qui doit être nommé, immédiatement après l'élection, gouverneur-général de l'Algérie, négocie de son côté, à ce qu'on assure, un emprunt de quinze cent mille francs. Les habitants des campagnes qui se laissent si facilement bercer des plus folles et des plus chimériques promesses, ne se doutent guere qu'ils paieront un jour tous les frais usuraires de cette mise en scène. (*Crédit.*)

— Des communistes-icariens faisant partie de la colonne qui se rend à la Nouvelle-Orléans sur *le Pie IX*, ont adressé au *Journal du Havre* la lettre suivante :

« Le Havre, 26 novembre 1848.

» Citoyen rédacteur,

» Une grave erreur s'étant accréditée parmi quelques habitants de cette ville touchant l'émigration icarienne, nous, communistes-icariens, désirant établir la vérité des faits, nous avons l'honneur de vous prier d'insérer dans votre impartial journal la présente attestation.

» On dit : *Il est grand dommage que des gens si disciplinés, si intelligents, si courageux, soient entraînés vers un climat étranger pour y mourir de misère et de maladie.*

» Nous, communistes-icariens du troisième grand départ, en notre nom, comme à celui de nos frères qui sont en avant et de ceux qui se préparent à nous suivre, déclarons que nous n'obéissons à d'autre entraînement qu'à celui de notre inébranlable conviction, et attestons, en outre, que notre gérant (le citoyen Cabet) se trouve tellement forcé, pour ainsi dire, par nous, à précipiter nos departs, que sa prudence et sa liberté se trouvent, au contraire, entraînées, peut-être, par notre impatience, d'aller établir, dans le plus court délai, le règne de la fraternité sur la terre.

» Recevez, citoyen rédacteur, etc. »

— La chambre des mises en accusation et celle des appels de police correctionnelle se sont réunies pour entendre le rapport de M. l'avocat-général Metzinger, sur l'instruction suivie contre les ministres de l'ex-roi Louis-Philippe.

La cour, après une longue délibération, a rendu un arrêt par lequel elle a déclaré qu'il n'y avait lieu à poursuivre contre aucun des inculpés.

— Une jeune personne vient de tenter un nouveau mode de suicide.

En l'absence de son amant, jeune étudiant en médecine, avec qui elle vivait matrimonialement, elle essaya de se donner la mort par l'éthérisation, en se servant d'un appareil spécial appartenant à cet étudiant. Elle se trouvait déjà dans un état de léthargie parfaitement prononcé, quand, heureusement, ce dernier rentra chez lui assez à temps pour lui donner les secours que réclamait sa position.

Il a été assez heureux pour la rappeler à la vie.

— Il y a tous les jours une sorte de club en plein vent sous les fenêtres du prince Louis ; mais ce sont toujours les mêmes visages. Nous en prévenons l'ordonnateur. Il lui sera facile de varier ce personnel, assez bien mélangé, d'ailleurs, d'habits et de blouses, voire d'uniformes, ce qui ne gâte rien. Mais, encore une fois, cette assiduité des mêmes individus finira par trahir le secret de leur enthousiasme quotidien, si on n'y prend garde. Déjà on va jusqu'à dire que ce sont de faux ouvriers, de faux invalides et de faux soldats. Il est vrai qu'on a le souvenir de l'expédition de Boulogne, où les domestiques de la comtesse d'Espel figuraient avec une douzaine d'aventuriers recrutés à Londres, sous l'uniforme du 40e de ligne, alors en garnison dans le département du Nord. (*Réforme.*)

— Une rencontre a eu lieu hier au bois de Vincennes entre le maire de Montmartre et M. de J..., qui a été frappé d'un coup d'épée en pleine poitrine; la blessure est très grave. Il paraît que la politique n'est pas étrangere à ce duel.

— Des pêcheurs ont retiré de la Seine, au village de Poses, le cadavre d'un homme de quarante ans environ, dont la mort paraîtrait être le résultat d'un crime. En effet, on a constaté que la tête de ce malheureux avait été traversée d'un coup de feu allant de la tempe droite au-dessous de l'oreille gauche. La taille est d'un mètre 72 centimètres, les cheveux chatains et courts, la barbe très épaisse, brune, sans favoris ni moustaches. Ses vêtements, presque neufs, consistaient en un paletot bleu, gilet de drap également bleu, pantalon gris, bretelles en caoutchouc, linge marqué J. A. Les recherches auxquelles on s'est livré n'ont pu faire découvrir encore quel était cet individu, non plus que les circonstances de sa mort tragique.

— On écrit d'Algésiras à l'*Espectador* que les habitants de cette ville et des environs sont très alarmés de la nouvelle qui leur est parvenue que plusieurs cas de choléra se sont déclarés à Gibraltar. On convient cependant généralement que le fléau se présente sous un aspect peu redoutable. Les autorités ont pris diverses précautions sanitaires ; les détachements de la garde civile, qui occupaient plusieurs points rapprochés d'Algésiras, se sont repliés, par ordre du général commandant sur la place elle-même, et on annonce qu'un cordon sanitaire va être établi pour empêcher les communications entre le territoire espagnol et celui des Anglais

—Le *Moniteur* hier porte la loi relative aux sels étrangers concernant la pêche de la morue. Les navires destinés pour la pêche de la morue auront la faculté de faire leurs approvisionnements, soit en sel de France et des colonies ou possessions françaises d'outre-mer, qui leur sera délivré en franchise de tous droits de douane, soit en sel étranger, pour lequel ils seront tenus d'acquitter un droit de 50 c par 100 kilog. Lorsque la morue sera transportée directement aux colonies, le droit de 50 c. par 100 kilog. sera perçu au retour du navire. L'importation en France et le transport sur les lieux de pêche des sels de toute origine ne pourront se faire que par des navires français.

PETITE CORRESPONDANCE.

Contras. — M. V. — Vous nous avez remis 1 de trop, qui sera à val. sur le renouv.

Lyon. — Me Ph. — Reçu les 100. — C'est maint. 12 ex. et non 11. — 3 ex. viendront à échéance le 15 décembre, par suite de la réd. de prix, ce qui réduira le nombre à 9.

Orléans. — M. B. — Reçu les 62. — Nous prenons note et nous répondrons. En attendant, le prochain Bull. vous fixera. — Aff. souv.

Eysses. — M. St-A. — Nous vous ab. pour 4 mois, à cause de la réduction de prix

Villeneuve-s.-L. — M. P. F. — Reçu les 9. — Vot. ab. fin jusqu'au 15 mars p. suivant notre avis, puisqu'il n'échoit que le 15 décembre.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 46; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyrou; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 30 novembre.

Les primes qu'on répand aujourd'hui à 65 50 pour le 5 0/0 sont presque toutes levées, et la hausse continue. Le 5 0/0, hier à 65 40, ouvre à 65 60, descend à 65 30, pour remonter à 65 85, après avoir coté 65 90 fin courent. Hausse 45 c.

Le Trois, de 42 90, arrive à 43 fin courant comme au comptant. La Banque de France gagne 20 fr. à 1367.50.

Les chemins de fer s'améliorent en général : Orléans, de 592, arrive à 600. Avignon-Marseille, de 154, monte à 157.50. Le Nord est stationnaire à 342.50.

Toutes les valeurs se sont améliorées. La Bourse est bonne, mais la question italienne laisse quelques inquiétudes dans les esprits. Voici la dépêche télégraphique à M. d'Harcourt :

« La France chrétienne n'abandonnera pas le chef de l'Eglise. »

On déplore l'exécution de plusieurs journalistes patriotes à Vienne après la mort de Robert Blum.

RENTES FIN COURANT.	Prec clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	42 90	43 »»	42 70	43 »»
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	65 60
Cinq 0/0	65 40	65 90	65 30	65 85

30 novembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	65 »» »»	3 Canaux avec prime	830 »»
— Emprunt 1847-1848	65 35 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	65 85 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	165 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la banque	1367 50 »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	»» »»
Récep. Rothschild	76 »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	61 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	78 »»	2 1/2 hollandais	49 50
— — 1842	78 25	Zinc Vieille-Montagne	1575 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	»»» »»
Obligation de la Ville	»»»» »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier	Auj.	AU COMPTANT.	Hier	Auj.
Saint-Germain	300 »»	300 »»	Orléans à Bordeaux	363 75	363 75
Versailles, rive droite	»»» »»	162 50	Du Nord	342 50	342 50
— rive gauche	97 50	100 »»	De Paris à Strasbourg	326 25	325 »»
Paris à Orléans	592 50	600 »»	Tours à Nantes	310 »»	311 25
Paris à Rouen	550 »»	552 50	Paris à Lyon	357 50	337 50
Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	Montereau à Troyes	100 »»	100 »»
Avignon à Marseille	154 25	157 50	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	76 25	78 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	216 25	215 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er décembre.

THÉATRE DE LA NATION — Othello.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Vieillesse de Richelieu.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Hôtellerie de Genève.
GYMNASE. — Mauvais Sujet, O Amitié ! Ce que Femme veut...
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
VARIÉTÉS. — Deux font la Paire, le Buveur, les 12 Travaux d'Hercule, Vaulrin.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Czar, le Club, le Cuisinier, les Envies, la Vie, Titi.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Napoléon à Sainte-Hélène, Lavaubalière, Tohubohu.
GAITÉ. — Fualdès.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Jacques Maugars, une Femme qu'on n'aime plus, ballet, l'Ange dans le Monde
FOLIES. — Visite du Diable, Chiffonnier, Fontenay, Gibou.
DÉLASSEMENTS. — Entre Amis, le Nouveau Joseph, Sainte-Pélagie, le Grenier.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Le Huit, la Peine, une Politesse, les Sept Péchés.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 326. — ÉDITION DU MATIN. — Samedi 2 Décembre 1848.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . 11 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 1er DECEMBRE.

Emancipation.

Les évènements ont rendu inutile la démonstration projetée contre l'Italie. Deux jours avant que l'ordre d'appareiller fût envoyé à Marseille par le télégraphe, le 24 novembre, Pie IX se voyant seul contre toute la population romaine, dont il s'est aliéné l'amour, reconnaissant, mais trop tard, que les hommes qu'il avait appelés dans ses conseils n'étaient que les représentants d'une coterie détestée, Pie IX a pris le parti de faire, par le fait, le sacrifice de son pouvoir temporel : il s'est éloigné de Rome pour se rendre en France. Une lettre du consul français à Civita-Vecchia, en date du 26, annonce que le souverain pontife s'est dirigé sur Gaëte, royaume de Naples, où le bateau à vapeur français le *Ténare* allait le recevoir. Cette lettre, dont le général Cavaignac a donné aujourd'hui connaissance à l'Assemblée, constate qu'après ce départ la ville est restée calme et indifférente, et que la chambre des députés et le ministère marchent dans un parfait accord.

Jamais un si beau triomphe n'avait si peu coûté. Pie IX n'est plus que le chef respecté des catholiques, et non plus ce roi de Rome en butte à tant d'attaques. Ce pouvoir temporel, source de tant de crimes et de désastres, n'est déjà plus qu'un souvenir historique. L'émancipation de Rome a aussi émancipé le chef de l'Eglise, qui recouvre en liberté dans le spirituel beaucoup plus qu'il ne perd en puissance matérielle. L'Italie, débarrassée de cette entrave, peut réaliser désormais librement le rêve de son unité. Vive la République de Rome! vive la nationalité italienne!

L'agitation calmée, Pie IX, s'il juge à propos de retourner à Rome, y retrouvera son palais du Vatican et une dotation à laquelle auront pris part tous les catholiques du globe, et, dans cette situation, il retrouvera cette haute indépendance que les papes ont perdue depuis que le moyen-âge en a fait des souverains temporels, et cette indépendance ne coûtera la liberté à personne.

Pie IX, chef du pouvoir spirituel.

Le pape a quitté Rome. Le vieil édifice de la souveraineté des pontifes s'est écroulé.

Le peuple de Rome a appris la fuite de son prince avec la plus grande indifférence, et la démarche inconsidérée de Pie IX ne produira pas la guerre civile. Une circonstance atténue la faute très grave d'ailleurs du pontife, c'est le choix de la nation à laquelle il s'est décidé à demander l'hospitalité; le fait d'avoir mis à la voile pour la France, prouve qu'il ne prétend pas rentrer à l'aide de forces étrangères dans le pays qu'il sent ne plus pouvoir contenir par les seuls moyens dont il dispose. Si Pie IX s'était réfugié en Autriche, il eut attiré l'ennemi à Rome; s'il s'était retiré en Toscane ou en Piémont, il eut pu allumer la guerre civile. C'est en France qu'il se rend, dans le pays qui ne peut, lors même que son gouvernement serait assez inique et assez étrange pour le vouloir, prêter main-forte à un souverain quelconque contre son peuple.

L'avenir de l'Italie va dépendre de la conduite que le peuple romain tiendra en ce moment, conduite qui aura d'ailleurs une grande influence sur les évènements du monde entier. Le peuple de Rome doit se comporter en cette circonstance, non pas comme un enfant auquel on accorde brusquement ce qu'il demandait sans avoir le moindre espoir de l'obtenir, et qui, ne sachant que faire de sa victoire, demande à rentrer sous le joug, mais comme l'homme adulte qui, mis subitement en possession de sa propre force, trouve dans sa sagesse la regle pour en gouverner l'emploi. Le peuple romain demeurait soumis à Pie IX, non pas que la soumission fût pour lui ni un besoin ni un plaisir, mais pour éviter à l'Italie et à la chrétienté des secousses et des agitations pénibles. Le sort ou la Providence l'a récompensé de sa mansuétude et de son abnégation en faisant pour lui ce qu'il avait le courage de ne point entreprendre. Convaincu qu'il ne pouvait plus diriger à son gré la volonté populaire et les événements, le pape s'est retiré. Se retirer, c'est abdiquer. Que le peuple romain en prenne acte, qu'il ne perde ni le temps ni son énergie en tentatives de réconciliations impossibles; mais qu'il s'occupe sur-le-champ et sans relâche de se constituer d'après de nouvelles lois; qu'il se donne de suite des représentants; une assemblée constituante, nommée d'après le suffrage universel, doit se réunir au plus tôt. Son premier acte doit être une adresse au *Monde* pour exposer les faits, l'abandon du pape équivalant à une abdication, et la nécessité de se donner une nouvelle forme de gouvernement. Après cela, qu'elle procède à constituer le pays; la constitution de la République romaine et une alliance étroite avec la France, tels sont les premiers actes nécessaires de la Constituante romaine.

Et pendant que ces grandes et belles choses se passent à Rome, que le pays demeure nécessairement livré à lui-même, nous ne doutons pas que le peuple ne donne un nouvel exemple de sa sagesse et de sa modération, et qu'il ne soit lui-même le gardien de la tranquillité publique.

L'Italie affranchie et renaissante a aujourd'hui sa capitale. C'est à Rome désormais que les représentants de toute l'Italie doivent se rendre, et c'est là que les destinées de la péninsule doivent se décider.

Deux faits immenses paraissent à cette heure à l'horizon : le christianisme redevient une religion, et l'Italie une nation.

La République et la Papauté.

La République moderne n'est pas la république telle qu'elle existait à Athènes, à Sparte ou à Rome, la République fondée sur le principe de l'esclavage au dedans, sur le droit de conquête au dehors. La République française prend sa source dans la pensée chrétienne, et elle proclame la Liberté, l'Egalité et la Fraternité. Comme le christianisme, la République ne veut plus d'esclavage matériel ni spirituel; elle ne veut plus d'exploitation de l'homme par l'homme, sous quelque forme qu'elle se produise. La République est la négation du pouvoir brutal de César, qui crucifia le Christ sur le Golgotha, et qui crucifie encore le peuple par le prolétariat et la guerre.

La République française ne peut donc pas, sans être infidèle à son principe, soutenir le pouvoir temporel de la papauté romaine; mais elle doit distinguer profondément, dans cette institution, ce que l'ignorance et la barbarie du moyen-âge avaient confondu.

Qu'y a-t-il dans la papauté romaine, telle qu'elle fut établie au moyen-âge, et telle qu'elle existe encore de nos jours? Il y a l'esprit de Christ et le corps de César. C'est un amalgame de deux éléments hétérogènes, de deux principes de nature opposée. Dès que cet amalgame monstrueux eut été réalisé, l'expérience démontre que l'esprit du Christ fut impuissant à transformer et à régénérer le corps de César. Le principe spirituel et paternel s'éteignit en quelque sorte dans le matérialisme monarchique; le luxe des cours, le machiavélisme royal, le népotisme même gagnèrent le Vatican; au milieu des révolutions, au milieu des crises politiques ou sociales, le pape ne savait s'il fallait agir comme chef spirituel et père de la catholicité, ou comme souverain monarchique et temporel des Etats romains.

De là, des tiraillements perpétuels; de là, des luttes et des guerres qui remplissent l'histoire de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Europe entière depuis huit siècles. Comment les peuples pouvaient-ils conserver, pour cette papauté mêlée à toutes les ambitions mondaines, à toutes les luttes temporelles, cette considération et ce respect qui faisaient sa force? Comment le pontife romain pouvait-il garder cet ascendant spirituel qu'il puisait dans sa séparation même des choses de ce monde, et dans cet esprit évangélique et fraternel qui avait pour mission d'abolir tous les privilèges? Quelle influence pouvait exercer sur les âmes la tiare pontificale qui ornait sa tête, alors que sa main portait le sceptre de César? Comment pouvait-il consacrer l'agneau sans tache, ce prêtre du Christ qui était obligé de dire à ses soldats : « Voilà l'ennemi qu'il faut frapper! » Le divin Maître avait pardonné à ses bourreaux, et son successeur, en sa qualité de prince temporel, se voyait contraint de faire la guerre et de verser le sang des hommes! Quel rôle pour le père de l'humanité!

Ah! il y avait là quelque chose de cruel et d'anti-humain! C'était l'aberration d'une époque d'ignorance et de barbarie! C'était une position atroce, une véritable crucifixion de l'homme que l'on élevait à la papauté! C'était une déviation déplorable des véritables principes du christianisme!

Aussi, Luther ne tarda pas à protester; et sa protestation détacha du saint-siège la plus grande partie de l'Allemagne. Quelque temps après, l'Angleterre se séparait elle-même de Rome. Puis, vint le dix-huitième siècle qui, avec le froid acier du scepticisme, coupa la racine même du pouvoir papal. Voltaire et les encyclopédistes firent échec à la fois au pontife de l'église et au prince de la terre; ils démontrèrent, d'une part, que le domaine temporel du pape était le plus mal administré, et que les rois lui étaient bien supérieurs en fait d'améliorations industrielles; ils prouvèrent, d'une autre part, que les papes n'étaient plus les directeurs de la conscience humaine, les continuateurs de l'œuvre du Christ, puisqu'ils avaient pactisé avec les rois et trempé leurs mains dans le sang.

Quand on va au fond des choses, on s'aperçoit que la protestation de Luther et les attaques de la philosophie du dix-huitième siècle ont été providentielles, et devait tourner à l'avantage même de la papauté. En effet, comme nous venons de le voir, la position d'un pape honnête homme et bon chrétien, est une chose horrible; il doit prêcher la morale du Christ comme père de la chrétienté, et il doit adopter la pratique de César comme prince de la terre; il est déchiré, écartelé entre deux termes inconciliables.

Eh bien! il faut le dire, c'est dans une situation semblable que le pape actuel vient de se trouver: et quand la révolution de Rome a été sur le point d'être victorieuse, les Romains ont si bien compris qu'il n'y avait pas de la faute de l'homme, mais qu'il était victime d'une fausse institution, qu'ils se sont écriés : « Nous frapperons tout ce qui se trouvera dans le Quirinal, mais nous épargnerons le pape! » Le peuple romain a senti que ce n'était pas contre l'homme qu'il se révoltait, mais contre l'institution; il a compris les angoisses de Pie IX, et il a voulu les faire cesser, plutôt que l'en punir.

Oui, la révolution romaine de 1848 doit détacher le boulet du pouvoir temporel que l'inexpérience et la grossièreté du moyen-âge attachèrent au pied du père de la chrétienté; elle doit le délivrer de cette entrave qui l'empêche de marcher vers l'avenir, de ce poids intolérable qui le fait sombrer dans les ténébreux abîmes du passé; elle doit relever la tiare pontificale sur la tête du vicaire de Jésus, et faire tomber de sa main le sceptre monarchique; elle doit dissoudre l'amalgame monstrueux des deux pouvoirs, ce produit de l'alchimie politique, et séparer à jamais le spirituel du temporel, afin de rendre à chacun d'eux leur libre et légitime essor.

C'est par là que la Révolution de Février, qui a rétabli la République en France, doit se mettre en communion avec la révolution qui vient d'éclater dans la ville éternelle; c'est par là que Paris doit s'entendre avec Rome. Que la République française de 1848 aide à cette transformation salutaire de l'institution papale, et concoure ainsi à résoudre un des plus grands problèmes des temps modernes! Que la République soit proclamée sur les bords du Tibre comme sur les rives de la Seine! Que l'élément royal soit dégagé de la papauté, et qu'il ne lui reste plus que l'esprit chrétien! Que, par la France, la chaire de saint Pierre, débarrassée du poids qui la retient dans l'abîme des ténèbres, s'élance à la lumière et plane encore sur les trônes! Que la papauté régénérée s'élève sur les ailes de feu de l'Esprit saint, et enseigne aux princes de la terre la vérité évangélique!

Alors, le pape Pie IX, cet homme dont la foi chrétienne et les loyales intentions sont la condamnation la plus irréfragable de l'institution papale, ce martyr de l'amalgame monstrueux imaginé par le moyen-âge, Pie IX pourra s'abandonner aux généreuses inspirations de son âme, et poursuivre son entreprise d'affranchissement universel. Il pourra, au nom du Christ et de l'humanité, dire anathème à Ferdinand, ramassant sa couronne impériale dans le sang; il pourra frapper d'excommunication le Bourbon de Naples, faisant massacrer les femmes, les enfants et les vieillards de Messine; il pourra crier à Radetzki, fusillant et spoliant les Milanais, et au czar de Russie, envahissant les provinces danubiennes et convoitant Constantinople : Le Christ et la France ont proclamé l'indépendance des nationalités!

Alors le clergé sera encore le directeur de la conscience humaine, et il pourra dire : ceci est bien, ceci est mal; il retrouvera aux sources pures de l'Evangile tous les trésors de charité que le Christ portait dans son cœur; il calmera les haines, il arrêtera l'effusion du sang; il inspirera à tous la fraternité; il enseignera l'association; il rapprochera les prolétaires et les capitalistes; il unira les pauvres et les riches selon la justice, et abolira par la charité toute exploitation de l'homme par l'homme. Alors l'Eglise concourra puissamment à nous donner la République démocratique et sociale; et c'est ainsi que la papauté reconnaîtra le service éminent que lui aura rendu la République française de 1848, en la délivrant du boulet temporel qu'elle traîne depuis tant de siècles.

L'Assemblée a discuté aujourd'hui le budget de la marine. M. Charles Dain, qui débutait à l'Assemblée, a prononcé sur la question coloniale un discours plein d'élévation et de chaleur, qui a été fort applaudi. L'Assemblée a commencé ensuite la discussion du budget des finances.

Palpitations de l'Italie.

L'irritation causée par les actes de folie furieuse de Radetzki contre leurs infortunés concitoyens de la Lombardie, l'impatience de mettre un terme à cette oppression sauvage, inouïe de violence et de brutalité, grandissent partout en Italie. Partout le peuple s'indigne des atermoiemens hypocrites que les gouvernements monarchiques apportent à l'empêchement définitif de cette exécution d'une portion de leur patrie.

Il y a un mois environ, la Toscane protestait et nommait un ministère nouveau, sympathique à la grande cause italienne. Hier, Rome, l'indolente ville papale, a chassé un ministère qui voulait restreindre les Etats romains à une politique de localité. Aujourd'hui, les journaux de Turin sont inquiets; ils craignent que la manifestation qui a eu lieu dernièrement contre le ministère, que le conflit qui a eu lieu déjà entre la troupe et le peuple, ne viennent à se renouveler. L'*Alba* dit positivement qu'en Piémont on s'attend à de graves évènements; à moins que le gouvernement de la République, qui laisse égorger, mitrailler et fusiller les peuples tout autour de lui, n'intervienne cette fois encore pour protéger les rois.

Nouvelles de Rome.

Les nouvelles de Rome du 22, apportées par les journaux, nous représentent la ville comme parfaitement tranquille. Trois députés de Bologne ont donné leur démission; on les soupçonnait depuis longtemps d'appartenir secrètement au parti de la réaction.

L'Assemblée, ne se trouvant pas en nombre le 24, n'a pu délibérer. Quelques explications ont été cependant échangées à l'occasion du vote de la veille sur l'adresse à Pie IX. Les cardinaux, cinq ou six exceptés, se sont éloignés de la ville.

Louis-Napoléon Bonaparte et son programme.

Il a parlé, il est perdu.
(*Pensée d'un penseur.*)

Ceux qui ont vu Louis-Napoléon Bonaparte à l'Assemblée nationale, lisant de petits discours préparés, et demeurant ensuite silencieux, impassible au milieu des interpellations les plus vives, se disaient avec raison : « Voilà un homme qui ne publiera » jamais de programme, s'il n'est déchargé de cette tâche par » quelque plume complaisante. » Eh bien! nous le déclarons maintenant, après avoir lu le programme signé Louis Bonaparte, et publié dans quelques journaux, ce programme est assez pâle, assez insignifiant pour que l'ex-prince en puisse être l'auteur. Rien n'y dépasse la portée de l'écrivain qui avait émis cette remarquable pensée :

L'histoire des Stuarts prouve que l'appui de l'étranger est toujours impuissant à sauver les gouvernements que la nation n'adopte pas.

Rien dans le programme électoral ne s'élève trop au-dessus de cette antithèse héroïque qui fait un des principaux ornements de l'*Extinction du paupérisme* :

Qu'il nous suffise de dire que la quantité de marchandises qu'un pays exporte est toujours en raison directe du nombre de boulets qu'il peut envoyer à ses ennemis quand son honneur et sa dignité le commandent.

Oui, nous admettons sans balancer que le manifeste intitulé : *Louis-Napoléon Bonaparte à ses électeurs* a pu sortir de la même plume que les *Idées napoléoniennes* et l'*Analyse de la question des sucres*, où nous avons lu ceci (édit. de 1843, pag. XV) :

Je crois avoir été impartial, la prospérité des colonies ne m'est pas moins à cœur que le développement de l'industrie indigène, et si d'un côté la fabrication du sucre a droit à toutes mes sympathies, comme *création impériale*, d'un autre côté je ne puis oublier que ma *grand-*

mère, l'impératrice Joséphine, est née dans ces îles où [illegible] aujourd'hui les plaintes contre la concurrence des produits de la métropole... Je suis citoyen avant d'être Bonaparte (1).

Dans le manifeste, le candidat parle encore et toujours de son nom : Nommez mon nom, c'est-à-dire nommez le nom de mon oncle.

Pour me rappeler de l'exil, vous m'avez nommé représentant du peuple. A la veille d'élire le premier magistrat de la République, MON NOM se présente à vous comme symbole d'ordre et de sécurité.

Ces témoignages d'une confiance si honorable s'adressent, je le sais, bien plus à ce NOM qu'à moi-même.

La vérité parle ici par la bouche du candidat.

Moi-même, qui n'ai rien fait encore pour mon pays.

Non, prince, vous n'avez rien fait pour votre pays, mais vous avez beaucoup fait contre lui. Vous avez à deux reprises porté atteinte à la paix publique, non pas comme instrument de la volonté *populaire*, mais en qualité de conspirateur égoïste, et, à la seconde de vos folles entreprises, vous avez répandu le sang, de votre main.

Plus la mémoire de l'empereur me protége et inspire vos suffrages, plus je me sens obligé de vous faire connaître mes sentiments et mes principes. Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque entre vous et moi.

Louis-Napoléon déclare ensuite *qu'il n'est pas un ambitieux*, absolument comme il écrivait, en 1838, au grand conseil de Thurgovie :

Ma ferme volonté est de rester tranquille en Thurgovie et d'éviter tout ce qui pourrait nuire aux relations amicales de la France envers la Suisse.

L'équipée de Boulogne suivit ces belles protestations.

Louis-Napoléon, tout en faisant valoir parmi ses titres son ébauche socialiste, et même un peu communiste, sur le *paupérisme*, déclare qu'il sacrifiera le socialisme à la République honnête.

Je ne suis pas un ambitieux qui rêve tantôt l'empire et la guerre, tantôt l'application de théories subversives. Elevé dans des pays libres, à l'école du malheur, je resterai toujours fidèle aux devoirs que m'imposeront vos suffrages et les volontés de l'Assemblée.

Si j'étais nommé président, je ne reculerais devant aucun danger, devant aucun sacrifice pour défendre la société si audacieusement attaquée; je me dévouerais tout entier, sans arrière-pensée, à l'affermissement d'une république sage par ses lois, honnête par ses intentions, grande et forte par ses actes.

Louis Bonaparte garantit à la féodalité industrielle toute espèce de licence. Avec lui point de rachat des canaux, des chemins de fer, des assurances, point de banque nationale, vive l'agiotage!

Eviter cette tendance funeste qui entraîne l'Etat à exécuter lui-même ce que les particuliers peuvent faire aussi bien et mieux que lui. La centralisation des intérêts et des entreprises est dans la nature du despotisme. La nature de la République repousse le monopole.

Louis Bonaparte s'intéresse vivement au sort de l'armée. Il est vrai qu'il ne dit pas précisément comment il entend l'organiser, ce qu'il compte faire pour elle; mais on peut se fier à ses antécédents. A Boulogne ses agents ont voulu faire boire les soldats de force, lui-même a promis à toute la troupe de la mener dîner à l'*hôtel du Nord*, il a fait capitaine le sergent Chapolard, et, sans la balle envoyée de sa main dans la gorge du grenadier Geoffroy, les soldats de Boulogne n'auraient eu qu'à se louer de ses procédés.

La République doit être généreuse et avoir foi dans son avenir ; aussi, moi qui ai connu l'exil et la captivité, j'appelle de tous mes vœux le jour où la patrie pourra sans danger faire cesser toutes les proscription et effacer les dernières traces de nos discordes civiles.

Noble pensée, mais qui n'est pas applicable en toute circonstance, et si la France s'était bornée à ouvrir ses portes aux proscrits qu'elle pouvait accueillir *sans danger* ou sans ridicule, Louis Bonaparte serait encore en Angleterre.

Suit le coup de tambour pour réunir les ambitieux de tous les partis qui n'ont pu s'asseoir à la table de la commission exécutive ni à celle du général Cavaignac.

La tâche est difficile, la mission immense, je le sais! Mais je ne désespérerais pas de l'accomplir en conviant à l'œuvre, *sans distinction de parti*, les hommes que recommandent à l'opinion publique leur haute intelligence et leur probité.

D'ailleurs, quand on a l'honneur d'être à la tête du peuple français, il y a un moyen de faire le bien, c'est de le vouloir.

Assurément, et Louis Bonaparte ferait beaucoup de bien *s'il voulait*... se désister de sa candidature, devoir impérieux pour sa conscience; car on n'a pas le droit de prétendre au pouvoir, dans les temps où nous sommes, quand on ne s'est prononcé ni sur le droit au travail, ni sur l'organisation du travail, ni sur la révolution allemande, ni sur l'intervention en Italie; en un mot, quand on est resté muet sur tout ce qui intéresse le pays... Heureusement, tout le monde en France n'attend pas de Louis Bonaparte un ministère ou une restauration, il existe encore des patriotes désintéressés. Louis Bonaparte échouera ou détruira par son succès l'institution de la présidence.

Que l'innocence de l'*Evénement* applaudisse à ce manifeste et qu'elle entrevoie dans le succès d'un candidat si bien pensant la création de quelque ministère de la pensée, on ne doit pas s'en étonner. *L'Evénement* n'a jamais eu la tête forte et dans ce moment il est ébloui. Tant d'événements se passent en même temps! Le monologue d'Hernani n'est plus de saison, le pape et l'empereur s'en vont à la fois.

Hélas! s'écrie l'*Evénement*, quand le vieil édifice européen que ne soutiennent plus ses *deux clés de voûte*, le *Pape et l'Empereur*, tombe en ruines, quand le temps approche d'un complet remaniement de toutes les frontières, et que voici l'heure, etc., etc.

On ne saura plus maintenant ce que veut dire Charles-Quint, lorsqu'au Théâtre-Français il parlera du pape et de l'empereur, dans le tombeau de Charlemagne ; on ne le savait pas déjà trop, on ne le saura plus du tout, et beaucoup de faubouriens prendront Charles-Quint pour Louis Bonaparte à Boulogne, quand il dira :

> Empereur! empereur, être empereur!... ô rage!
> Ne pas l'être... et sentir son cœur plein de courage.

En présence des pareilles éventualité, nous comprenons que l'*Evénement* déraisonne jusqu'à trouver des *pensées* dans le programme de Louis Bonaparte et jusqu'à dire :

Louis-Napoléon Bonaparte, avec cette abnégation fière qui semble un des traits saillants de sa nature, commence par invoquer *le nom qui est son titre*, et par dater *son avenir du passé* de l'Empereur. Louis-Napoléon a raison, et cet effacement est pour lui le plus habile comme le plus légitime des orgueils. Cette *ombre* de l'Empereur est si *radieuse* que plus il s'y cache, plus il y brille.

(1) Voyez l'*Histoire de Louis-Napoléon Bonaparte*, par M. Amédée Hennequin, au chapitre *des écrits du prince*.

Mais M. de Girardin, qui a le coup d'œil exercé, qui sait évaluer les personnages et les choses, où a-t-il trouvé l'aplomb suffisant pour faire cet éloge du programme publié malgré ses avis.

Nous n'avions pas besoin que M. Louis-Napoléon Bonaparte nous prouvât qu'il était à la hauteur de toutes les grandes questions de liberté et d'avenir, nous n'avions pas besoin qu'il nous prouvât qu'il est capable; il suffisait que nous fussions convaincus qu'il est nécessaire.

Chacun son œuvre :
Nous avons prouvé que Louis-Napoléon Bonaparte était *nécessaire*.
Il a prouvé, lui, qu'il était *capable*.

Cette réparation paraîtra sans doute suffisante à Louis-Napoléon pour le malheureux article glissé dans la *Presse* du 8 août 1840, et qui traitait le prince de *caricature indigne de pitié*. Il est vrai que le *rédacteur* en chef de la *Presse* s'est empressé de désavouer cet article le 29 octobre 1848.

M. Considerant a écrit la lettre suivante au président de l'Assemblée nationale :

Monsieur le président,

L'effort que j'ai fait samedi dernier pour rester jusqu'au vote, malgré une mauvaise disposition de santé, m'a mis dans l'impossibilité de me rendre depuis lors à l'Assemblée où je ne prévois guère pouvoir retourner avant le milieu de la semaine prochaine.

J'ai l'honneur de vous adresser une pétition des ouvriers boulangers associés que je m'étais chargé de déposer sur le bureau.

Salut et fraternité.
V. CONSIDERANT.
Paris, 1er décembre 1848.

La théorie de Fourier en Ecosse.

M. Buckingham, orateur distingué, qui s'est fait remarquer au congrès de la Paix à Bruxelles, a dernièrement exposé la théorie de Fourier à Leeds, port d'Edimbourg, en donnant à cette théorie son adhésion complète. Depuis, M. Buckingham a continué l'œuvre de propagation à Greenock (Ecosse) et à York. L'exposition de Greenock a été faite dans une église. A sa dernière séance, le pasteur a félicité publiquement l'orateur, non seulement sur son talent, mais sur la supériorité de la doctrine qu'il avait développée. Nous publierons prochainement un article d'un journal écossais qui retrace avec détails ces faits intéressants pour l'Ecole phalanstérienne.

Citoyen rédacteur,

Une rencontre a eu lieu aujourd'hui entre MM. Félix Pyat et Proudhon, représentants du peuple.

Ils ont échangé chacun deux coups de pistolet sans s'atteindre.

Les témoins sont intervenus immédiatement pour déclarer que l'affaire ne devait pas avoir d'autres suites, et ont fait serrer la main aux deux adversaires.

Paris, 1er décembre.

E. BAUNE. J.-A. LANGLOIS.
ARNOULD FRÉMY. MARTIN-BERNARD.

Mouvement de l'opinion publique.

On nous écrit ce qui suit du département de la Sarthe :

1. *Républicains rouges ou socialistes.*

Si les destins et les flots sont changeants, a dit Béranger, l'opinion publique l'est également en province et même au fond des campagnes.

Lorsqu'on se reporte à ce qu'elle était aux mois d'avril et de mai derniers, et qu'on la compare à celle d'aujourd'hui, pour un observateur attentif, on voit qu'il y a un progrès sensible, surtout en ce qui regarde la République démocratique et sociale, que les aveugles et les roués de la république *honnête et modérée* appellent à titre d'insulte *république rouge*.

Tout le monde sait comment se sont faites les élections générales d'avril : c'était en enrégimentant les paysans comme des troupeaux que l'on faisait manœuvrer sous les influences de la peur, qu'on leur faisait des républicains sincères. On calomniait ces derniers en les dépeignant comme des hommes de sang, de pillage, qui voulaient la promiscuité des femmes et l'abolition de la famille.

Mais à quelque chose le mal est bon ; les paysans commencent à s'apercevoir qu'ils ont été joués par les roués et les habiles de la réaction ; ils commencent à voir que l'on a exploité leur ignorance et leur crédulité, et un certain nombre d'entre eux ont assez de bon sens pour voir que les républicains qu'on leur peignait comme des monstres sont plutôt leurs vrais amis que ceux qui les salissent par des propos mensongers et calomnieux.

Les choses en sont arrivées à un tel point, Dieu merci, que si, aux élections prochaines du 10 décembre, Louis Bonaparte ne se portait point comme candidat à la présidence, M. Ledru-Rollin aurait probablement des chances pour avoir la majorité des suffrages campagnards.

Ce qui nous fait dire cela, c'est que ce dernier (M. Ledru-Rollin) vient d'être nommé membre du conseil général de la Sarthe dans l'arrondissement de Mamers. Cependant il est certain que si l'élection des conseillers généraux eût eu lieu au mois de juillet dernier, M. Ledru-Rollin n'eût point été nommé.

Nous ferons remarquer en passant qu'aux yeux des paysans de nos contrées, M. Ledru-Rollin résume en lui la république démocratique et sociale ou *république rouge*, comme l'appellent les roués.

Ainsi, Monsieur le rédacteur, vous devez voir par ce qui précède que, même dans le fond des épaisses ténèbres de l'ignorance où sont plongées nos campagnes, quelques rayons des lumières de vérité commencent à pénétrer.

2. *Présidence de la République. — MM. Cavaignac, Ledru-Rollin et Louis Bonaparte.*

La grande majorité des petits et moyens bourgeois, de petits rentiers et cultivateurs aisés des campagnes, ainsi que quelques démocrates, voteront pour le général Cavaignac.

Presque tous les démocrates socialistes ou non voteront pour M. Ledru-Rollin.

Quant à M. Louis Bonaparte, ici comme ailleurs, dans nos campagnes, il aura l'immense majorité des suffrages, et cela grâce au prestige du nom glorieux qu'il porte.

Vous avez beau vouloir démontrer aux paysans que l'élection du prince Louis est grosse de guerre civile pour l'avenir, c'est leur marotte, c'est leur fétiche, ils n'en croient rien ; dans leur ignorance candide et probe, ils vous disent sincèrement et naïvement qu'en donnant leurs suffrages à celui qui est du sang de l'empereur, ils ont la conviction qu'avec lui renaîtront le bonheur, la prospérité de la France, la reprise des affaires avec la diminution des impôts, et qu'il est impossible qu'il en soit autrement avec un tel candidat.

Ainsi, d'après le fol engouement que les paysans ont à l'égard du héros de Strasbourg et de Boulogne, que ce prétendant se mette bien dans l'esprit, ainsi que son entourage, que ses partisans ignorants et bornés fondent leurs illusions qu'ils ont à son sujet sur des sentiments positifs, sordides et égoïstes, et que sa candidature est acceptée sous bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire que, si sous la présidence du prince Louis les espérances que se font les paysans ne se réalisent point, surtout en ce qui concerne les impôts, il tombera aussi bas dans leur esprit qu'il est haut placé aujourd'hui dans leur estime.

A propos de la candidature de Louis Bonaparte, il se passe ou se passera des choses dont la bourgeoisie et les meneurs devraient faire leur profit.

Comme bien des paysans ne veulent plus se laisser mener et tromper dans les élections, comme on l'a fait jusqu'à ce jour, il y en a qui voteront pour Louis Bonaparte par pur esprit de contradiction, parce que cela déplaît à beaucoup de bourgeois, en disant : « On nous a assez menés jusqu'à ce jour, il est temps que nous votions selon nos désirs, ne serait-ce que pour faire enrager les bourgeois. »

Il est d'autres contrées où des partisans sincères de Louis Bonaparte étaient décidés à voter pour lui, ou bien! ayant appris que des curés, des nobles et des gros bourgeois appuyaient leur candidat, soit par méfiance ou par esprit d'opposition, ils sont décidés à porter leurs suffrages sur MM. Cavaignac ou Ledru-Rollin.

3. *Les réactionnaires monarchiques.*

[illegible], sous la présidence de l'héritier insensé du nom de Napoléon, les espérances et les illusions que se font les paysans ne se réalisent pas, nous pensons que c'en est fait des autres prétendants, même chez beaucoup d'habitants de village, qui en 1832 étaient réputés à juste titre comme chouans.

Huit mois du régime républicain (de nom il est vrai) ont apprivoisé ces braves gens qui, il y a dix mois seulement, considéraient la République comme la terreur et la guillotine en permanence.

Que les réactionnaires se pénètrent bien d'une chose, c'est qu'ils auraient tort de se fier à l'air bonasse, humble et soumis des villageois. Si malheureusement ils sont d'une ignorance profonde sur toutes choses et sur la politique en particulier, le bon sens leur indique suffisamment que les affaires ne vont pas depuis la révolution de février, que l'argent est rare et que l'ouvrage manque, et que cela est dû en grande partie à ce que les meneurs de la contre-révolution resserrent les cordons de leurs bourses, et qu'ils ne font point travailler comme les années précédentes.

Que la réaction y prenne garde, malgré l'apparente soumission des paysans, il pourra bien arriver que si, comme elle paraît l'annoncer, elle vient à faire sa levée de boucliers et à organiser la guerre civile contre Paris en faveur de ses prétendants, il pourra bien arriver, disons-nous, que les crédules paysans reconnaîtront enfin qu'ils sont joués et exploités par ceux qu'ils appellent *nobles*, *gros bourgeois* et *curés*.

Alors, malheur à ces insensés réactionnaires, parce que les choses tournant ainsi, il pourra bien arriver à ces coupables et criminels intrigants ce qui est malheureusement arrivé aux environs de Buzençais en 1846, ils pourront fort bien se voir pillés, égorgés et incendiés.

Ce cas échéant, ils ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes, puisqu'ils auront été les organisateurs et les fauteurs de la guerre civile.

Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.

Alexandrie, 20 novembre 1848.

J'ai hâte de vous annoncer la grande nouvelle, qui fera plus de sensation en Europe qu'elle n'a causé de regrets en Egypte. S. A. Ibrahim-Pacha, le vainqueur de Nézib, nommé récemment par la Sublime-Porte généralissime de l'armée ottomane et vice-roi d'Egypte pendant la durée de l'aliénation mentale de son père, Mehemet-Ali, est mort au Caire, le 10 courant, à une heure du matin, à la suite d'une maladie pulmonique. Son règne a été de courte durée, et déjà on avait ressenti le caractère cruel et égoïste de ce prince, de sorte que Européens, Turcs et Arabes, tous généralement ont été heureux de cette mort presque inattendue; il n'y avait que quelques régiments de troupes qui suivaient, l'arme sous le bras, la modeste bière contenant le cadavre enveloppé d'un simple cachemire, aux tombeaux des califes, situés dans le désert qui avoisine le Caire.

Aucune des puissances européennes ne s'y trouvaient représentées par son consul, et aucune d'elles n'a pris le deuil ainsi que cela s'était pratiqué il y a environ un an et demi à Paris, à l'occasion de la mort de Hessen Pacha, aussi fils de Mehemet-Aly. Le pouvoir se trouve confié momentanément aux soins de Saïd Pacha, en attendant le retour de S. A. Abbas Pacha, qui est appelé par le traité de 1840 à gouverner l'Egypte. Ce dernier était parti du Caire il y a un mois environ pour faire un pèlerinage à la Mecque, à la suite d'une violente querelle qu'il avait eue avec Ibrahim-Pacha.

Voilà quelques mois qu'Ibrahim-Pacha avait donné ordre aux Européens, aux Turcs et aux Arabes de ne point visiter son père, se fondant sur des motifs de santé. Tous avaient été, non sans beaucoup de regrets, et sans quelques murmures, obligés de se soumettre. Aussitôt après sa mort, on est allé en foule rendre visite au vénérable Mehemet-Ali, et l'on raconte que, dans un moment de lucidité d'esprit, qu'il a eu à l'instant où on lui a annoncé la nouvelle de la mort de son fils Ibrahim Pacha, il a dit : « Avouez, Messieurs, qu'il est bien pénible pour un père de ne point pouvoir pleurer la mort de son fils. » C'est la seule oraison funèbre qui ait été prononcée, quoique courte, elle est assez concluante. Ces paroles sont d'accord avec l'opinion qu'avait le vieux pacha, lorsqu'il jouissait de toutes ses facultés intellectuelles et physiques ; car il a dit alors : « C'est un grand malheur pour l'Egypte si mon fils aîné me succède ; si je ne craignais point de me faire appeler parricide, je lui ferais trancher la tête. »

L'opinion générale est, que nous n'aurons aucun changement dans la manière de gouverner le pays jusqu'à la mort du vieux Mehemet-Ali, car on assure qu'Abas Pacha ne veut être que le premier ministre de son père, par déférence, et commander en son nom tant qu'il aura un souffle de vie. Dieu le veuille! Car sous son règne nous étions tous très heureux. Cette opinion paraît assez vraisemblable, car le futur vice-roi est idolâtre de son père, sinon par conviction, tout au moins par politique.

Le pays n'a pas été troublé un seul instant, et l'on n'a parlé même parmi les indigènes, de cette mort que pour en exprimer sa satisfaction, que pour témoigner quelques craintes sur l'avenir.

Recevez, etc.

La Pseudo-Diète de Brandebourg.

Brandebourg, à neuf milles allemands de distance de Berlin, est la deuxième grande station à partir de la capitale et du chemin de fer de Magdebourg, dont Postdam est la première. La ville, si toutefois elle mérite ce nom, a une rue large et très mal pavée, bordée de maisons mesquines, dont les habitants, au nombre de 14 000, adonnés à un petit commerce, sont assez conservateurs et royalistes par tradition.

La cathédrale de Brandebourg, local des séances de l'Assemblée à Brandebourg, est située un peu en dehors de la ville, du côté du couchant et sur les bords de la petite rivière de l'Havel. L'intérieur de cet édifice, peu imposant en dehors, a été divisé en deux étages ; à l'étage supérieur est la salle des séances ; en bas sont les bureaux. La cathédrale est en forme de croix. Dans les deux bras se trouvent, à droite la loge des diplomates, à gauche celle des journalistes. Le milieu forme un espace de 160 pieds de long sur 40 de large. Cette salle est disposée de telle sorte que les députés peuvent se placer par partis. On a pris soin de chauffer ce local, mais non pas de l'éclairer.

A dix heures, plusieurs députés entrent dans l'église. Leur apparition excite une vive curiosité. On se souvient que la question de nombre va décider de la compétence de la chambre.

Avant même que le bureau fût occupé par le président d'âge et les secrétaires, le comte de Brandebourg s'empresse de lire l'ordonnance de réouverture en présence des membres de la droite et de quelques autres de la majorité, venus avec l'intention de protester. Puis le bureau provisoire se constitue, on procède à l'appel nominal, on attend, on attend encore, et, après deux heures d'attente, il fait proclamer le résultat.

Cent cinquante-quatre membres seulement ont répondu à l'appel ; il en faut deux cent deux pour que l'Assemblée puisse délibérer.

MM. les secrétaires sont envoyés aux ministres pour leur faire part de ce résultat, et les délibérations sont suspendues. On attend impatiemment le retour du ministre et la communication du message royal, mais en vain.

Le roi se contente de faire savoir à l'Assemblée qu'il lui fera connaître sa résolution le lendemain à neuf heures du matin.

Cette déclaration éveille beaucoup de mécontentement, et l'on fait remarquer que le roi n'a pas le droit de convoquer l'Assemblée pour une heure qu'il a lui même désignée. Les députés paraissent très peu satisfaits. On finit par décider que les délibérations seront reprises le lendemain, non à neuf heures, mais à onze heures du matin.

L'Assemblée s'est donc ajournée jusqu'à ce moment.

L'hôtel Mylius à Berlin où les députés continuaient à se réunir, a été attaqué trois fois dans la journée du 27 par les troupes qui ont fait sortir les députés par la force.

[illegible]

L'écrivain Held, qui avait déjà, il y a quelque temps, refusé de prêter un serment parce qu'il ne croit pas en Dieu, a renouvelé ce refus devant le tribunal criminel. On veut forcer M. Held, par tous les moyens légaux, à prêter ce serment.

Séparation de l'Autriche et de l'empire allemand.

La constitution de l'empire allemand doit être achevée dans trois semaines, et le pouvoir central définitivement institué.

Toutes les nouvelles venues, tant de Vienne que de Berlin, présentent comme imminente la rupture complète de l'Autriche avec le parlement de Francfort.

A la Bourse de Berlin du 27 novembre, on prétend avoir reçu de Vienne des nouvelles dignes de foi, suivant lesquelles l'Autriche s'est définitivement séparée de l'empire d'Allemagne, et va rappeler ses députés au parlement de Francfort.

Selon la *Gazette de Breslau*, l'Autriche abandonnerait à la Russie l'Herzégovine, se constituerait en Etat séparé, et se bornerait à conclure avec l'Allemagne un traité d'alliance offensive et défensive.

Le *Serbe*, journal slave, de Belgrade, se moque hautement de Francfort, et ne témoigne guère plus de respect pour Vienne. « Quelle puissance européenne, dit-il, a reconnu jusqu'ici le vicaire de l'empire comme chef de tous les Etats allemands? Quelle puissance a entamé des relations diplomatiques avec le ministère de Francfort? Aucune. Le cabinet de Francfort a adressé des ordres aux gouvernements et aux princes allemands. Qui s'y conforme? Personne. Qu'avons-nous donc à craindre de Francfort et de Vienne? »

La *Réforme allemande* de Berlin regarde la séparation des deux empires comme assurée; elle croit que la Prusse va être appelée à se mettre à la tête de l'Allemagne. Cette importante question, qui doit recevoir une solution si prochaine, sera traitée et arrêtée entre M. de Gagern et le roi de Prusse, qui se croit à la veille de ceindre la couronne impériale.

L'Assemblée de Francfort a décidé qu'un service solennel serait célébré en l'honneur de Robert Blum; mais elle a rejeté la proposition de s'y rendre en corps, en invitant les autorités et les corporations de se joindre au cortége.

On annonce une nouvelle invasion de corps francs dans le grand-duché de Bade, près de Loerrach, et que plusieurs dragons avaient péri dans l'attaque.

Cette nouvelle a besoin de confirmation.

Entretiens socialistes et démocratiques;

Par E. SUE.

Nous avons extrait du BERGER DE KRAVAN les deux derniers chapitres qui ont spécialement trait aux prétendants et à la question brûlante du moment, la présidence, et nous avons formé ainsi une petite brochure de 64 pages, que nous livrerons aux conditions suivantes: 15 c. l'exemplaire, 1 fr. 50 la douzaine, 6 fr. les 50 et 10 fr. le cent pris au magasin.

Nous réitérons aux journaux démocratiques des départements, auxquels nous avons adressé par la poste le *Berger de Kravan*, l'invitation d'en reproduire dans leurs colonnes tous les fragments qu'ils jugeront convenables de citer. Ceci, nous le répétons, n'est point œuvre de spéculation, mais de propagande.

Nous les prions, par la même raison, d'annoncer ce petit livre, ainsi que l'extrait dont nous venons de faire une brochure à 15 centimes. (Voir aux annonces.)

Assemblée Nationale.

Séance du 1er décembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

M. REYBELL, représentant de la Manche, écrit pour donner sa démission. L'importance du service dont il est chargé à Cherbourg ne lui permet pas de siéger plus long-temps à l'Assemblée.

M. le maire du 10e arrondissement a écrit au président qu'il sera établi dans le local même de l'Assemblée une section pour le vote de la présidence, de manière à ce que les représentants qui se seraient fait inscrire à la questure pourront voter sans déplacement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la marine.

M. BILLAULT présente, à l'occasion du chapitre des côtes occidentales de l'Afrique, quelques considérations sur la nécessité d'obtenir du gouvernement anglais l'annulation faite avec lui relativement à la croisière d'Afrique.

Cette croisière n'empêche pas la traite, elle la rend seulement plus cruelle pour les esclaves; car si on en embarque un aussi grand nombre, on en débarque beaucoup moins, puisqu'il en meurt considérablement dans la traversée. Cette croisière d'ailleurs est désastreuse pour notre marine, dont elle décime les équipages. Un bâtiment, entre autres, partı avec 150 hommes, en a perdu 140 dans cette croisière.

M. CHARLES DAIN dit qu'au moment où le gouvernement français vient de proclamer l'affranchissement des esclaves, on ne peut songer à supprimer la croisière d'Afrique qui a pour but d'empêcher le trafic des esclaves.

M. SCHŒLCHER parle dans le même sens.

M. LACROSSE cherche à prouver que la convention faite avec l'Angleterre place la marine française dans un état d'infériorité. L'Angleterre a des traités pour la répression de la traite avec toutes les nations, tandis que la France n'en a qu'avec la Belgique; de sorte que presque tous les pavillons sont bons pour échapper à la répression française.

M. MONTROL défend l'établissement de la croisière dans un intérêt d'humanité. Il pense cependant que la dépense pourrait être restreinte.

M. VERNINHAC SAINT-MAUR, ministre de la marine, fait valoir l'utilité de la croisière d'Afrique.

Le chapitre est adopté.

M. LEVASSEUR demande la parole sur le service colonial. L'affranchissement des esclaves ayant appauvri les colons, il faut, dit-il, que la métropole s'impose de nombreux sacrifices; il faut se fixer sur le système politique qui sera appliqué aux colonies, et surtout si l'on conservera le suffrage universel...

M. SAINT GAUDENS. La constitution est là.

M. LEVAVASSEUR. La constitution porte que des lois particulières régiront les colonies. Le suffrage universel produit des effets désastreux. Il empêche toute une classe, la classe des blancs, de profiter du droit de suffrage. M. Pory Papy vous a dit qu'aux élections de la Martin que il y avait un vote 25,000 noirs et 4 ou 5,000 blancs.

Si le suffrage universel est conservé (Murmures), il n'y a plus de sécurité possible dans les colonies. Il faut rassurer les colons, la terreur règne aux colonies; un grand nombre de propriétaires ont émigré aux Etats-Unis.

M. CHARLES DAIN repousse les reproches de M. Levavasseur. Citoyens, dit-il, ne croyez pas que nos colonies soient bouleversées comme vient de vous le dire le préopinant, que la terreur y règne; ce serait méconnaître l'heureux effet produit sur les noirs par le décret d'émancipation. Il faut compléter ce grand acte en cultivant l'intelligence des noirs. Il faut fonder partout des écoles.

En Europe, on a peine à obtenir des parents qu'ils envoient leurs enfants à l'école; dans les colonies, au contraire, les nègres montrent une sollicitude extrême pour l'instruction de leurs enfants.

L'orateur réclame la fondation de fermes-écoles pour relever l'agriculture dont l'esclavage a jusqu'ici paralysé les progrès. Si les colonies sont en ce moment un fardeau pour la métropole, le contraire ne tardera pas à arriver, et les colonies seront une source de richesses pour la métropole. Quand j'ai quitté les colonies, la misère était partout. Dans les dernières lettres, on m'assure unanimement que le travail reprend partout et que les noirs s'y portent avec ardeur et activité.

Arrivant à la question politique, l'orateur démontre qu'il y aurait le plus grand danger à supprimer aujourd'hui le suffrage universel dans les colonies. Aux dernières élections, les noirs montraient avec orgueil leur bulletin de vote qu'ils considéraient comme leur certificat d'émancipation.

On dit que les blancs se trouvent paralysés par le suffrage universel. Mais est-ce que les noirs se sont montrés exclusifs? Est-ce que je ne suis pas un blanc, moi qu'ils ont choisi pour leur représentant? Est-ce que je n'étais pas propriétaire d'esclaves? est-ce que M. Schœlcher n'est pas un blanc?

Il faut oublier les anciennes haines, les ferments de discorde qui se sont jetés toujours entre les noirs et les blancs. Il faudrait que la race blanche fût assez habile, assez politique pour faire comprendre à la race de couleur que l'avantage de tous est dans la consolidation de la République.

On a parlé de l'émigration des colons: oui, dès que l'esclavage fut aboli, quelques colons émigrèrent soit dans les colonies espagnoles, soit sur le continent. Mais depuis quelque temps, l'émigration a considérablement diminué, elle est presque nulle en ce moment.

J'ai la ferme conviction, que si par un système social et politique, par une administration douce et par un système, passez-moi ce mot, un système d'amour, on arrive à convaincre les deux classes de la population qu'elles peuvent vivre heureuses, égales sur le même sol, on arrivera à détruire dans les mœurs cette différence qu'y avait implantée l'esclavage. Alors, la France trouvera dans ses colonies une source inépuisable de richesses.

VOIX NOMBREUSES. Très bien! très bien!

M. LAUSSAT réfute les opinions des orateurs qui l'ont précédé à la tribune.

Pendant le discours de l'honorable membre, M. le général Cavaignac entre dans la salle un papier à la main. Bientôt M. Bastide vient auprès de lui. Un mouvement insolite se manifeste dans l'Assemblée; MM. les représentants qui se trouvaient dans les couloirs et dans la salle des conférences s'empressent de rentrer dans la salle; M. le général Cavaignac fait signe qu'il désire prendre la parole.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le président du conseil pour une communication du gouvernement (Vif mouvement de curiosité.)

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC, président du conseil. Je viens donner communication à l'Assemblée d'une dépêche télégraphique qui nous a été adressée de Marseille, le 28, à six heures du soir, et qui n'est arrivée qu'aujourd'hui à une heure et demie, à cause du mauvais temps.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DE MARSEILLE.

(Le 28 novembre 1848, à 6 heures du soir.)

Civita-Vecchia, le 26, à 6 heures du soir.

Le consul de France à M. le ministre des affaires étrangères.

Le pape est parti furtivement de Rome, le 24, à cinq heures du soir.

Rome est calme et indifférente.

Un vote de confiance a été accordé au ministère.

Le pape se rend en France. Le *Ténare* est allé le prendre à Gaëte.

Pour copie,

L'administrateur, signé: ALEXANDRE.

M. LAUSSAT continue son discours; mais l'agitation produite par la lecture de la dépêche télégraphique, couvre sa voix qui ne parvient pas jusqu'à nous.

M. HUBERT (de Lille) fait entendre de chaleureuses paroles de conciliation. Ne joignons pas des accusations injustes aux malheurs qui frappent les colons; des fautes ont été commises par toutes les classes, couvrons-les de la même indulgence, afin d'établir aux colonies comme ici le grand dogme de la fraternité.

M. CHARLES DAIN n'a point attaqué les colons; il a dit tout simplement qu'il fallait s'habituer à ne plus voir aux colonies que des hommes, indépendamment des couleurs plus ou moins foncées de leur épiderme.

M. LOUISY MATHIEU, nègre. Reconnaissance à vous tous qui avez rendu la liberté à mes frères; reconnaissance à vous qui êtes tous abolitionistes! La signature que vous avez apposée à ce décret sera le meilleur certificat que vous puissiez un jour faire valoir là-haut au tribunal céleste, où il n'y a plus de couleur! (Profonde sensation.)

L'on ne peut plus reprendre le suffrage universel que vous nous avez donné. En définitive, n'avez-vous pas établi que l'Assemblée législative se composerait de 700 députés, en y comprenant les colonies.

Voilà ce que dit la constitution que vous avez votée, et vous ne pouvez revenir sur ce vote. Nos frères comprendront la fraternité en perdant leur ignorance; leur goût pour le travail libre les rendra dignes de la liberté! car ils savent que quand l'on ne travaille pas l'on est l'esclave de la misère et de l'ignorance. (Très bien.)

Quant aux divisions qui ont éclaté au moment où la République nous fut annoncée, j'en dirai quelques mots. La race blanche craignait alors qu'on ne lui reprochât ce qu'elle avait dû faire contre nous. Mais, cédant à un sentiment généreux, la race noire lui a tendu la main et lui a fait entendre cette parole si noble: Union et oubli!

Comment a-t-on répondu à cette avance? Dans un journal, organe de la réaction, l'on nous a traités de sauvages (bruit), et l'on a continué ces injures... Est-ce là de la générosité, je le demande?... Mais, malgré tous les efforts pour nous faire sortir des limites de la patience, nous resterons calmes... Maintenant c'est à vous de dire du quel côté se trouvent les barbares et les méchants! (agitation.)

M. J. DE LASTEYRIE. J'ai beaucoup regretté que, dans une question aussi délicate, on ait beaucoup discuté, alors qu'on ne devait arriver à aucun résultat. Nous avons voulu l'abolition de l'esclavage, et après avoir donné la liberté aux colonies, nous ne pouvons songer à la leur retirer. Personne ne peut avoir de doute à cet égard.

Mais, dans quelle position sommes nous aujourd'hui? Songez-y bien, les maîtres d'hier ont besoin aujourd'hui du secours de la métropole, et c'est dans ce moment qu'on vient faire aux blancs le reproche de se défendre contre les attaques auxquelles ils sont exposés. Ce reproche est au moins immérité, et n'aurait pas dû être porté à la tribune.

M. LOUISY MATHIEU repousse le reproche qui lui serait fait d'avoir incriminé les blancs; il n'a parlé que d'un journal qui avait attaqué la race noire en faisant l'éloge des blancs.

Le budget de la marine est adopté après quelques observations faites par M. le ministre de la marine sur les réductions proposées par le comité des finances sur le budget de 1849, et sur lesquelles il fait des à présent toutes réserves.

M. POUJOULAT revient sur un fait signalé hier par lui au sujet de ce qui s'est passé à la séance de la chambre des députés de Rome.

On passe au budget du ministre des finances.

M. TROUVÉ-CHAUVEL présente quelques considérations et quelques chiffres sur la situation du Trésor et sur le ministère des finances.

M. SINEAU présente des considérations en sens opposé.

M. VIVIEN, ministre des travaux publics. J'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que, par suite de la dépêche télégraphique dont M. le président du conseil lui a donné connaissance, M. le ministre des cultes est parti pour se rendre à Marseille et y attendre S. S. le pape.

Le gouvernement ne sait pas encore si le pape débarquera à Marseille, mais il a fait se préparer à l'y accueillir, dans le cas où il y arriverait. Aussitôt que le gouvernement aura la certitude que le pape y est arrivé, l'Assemblée en sera instruite, et elle sera appelée elle-même à prendre les mesures nécessaires pour faire au souverain pontife un accueil qui convienne à la sainteté de son caractère et à la dignité de la République. (Très bien!)

M. PARISIS. Messieurs, en me montrant à cette tribune, je ne crains pas de me faire l'organe, non seulement des consciences catholiques, mais de toutes les âmes religieuses, en vous remerciant des sympathies respectueuses que rencontre ici le nom de notre père spirituel. (Approbation.)

L'initiative que le gouvernement a prise, le vote de l'Assemblée dans la séance d'hier, l'accueil qui vient d'être fait à la déclaration de l'honorable M. Vivien, tout cela, messieurs, est digne de l'honneur français.

Tout cela appelle les bénédictions du ciel sur l'œuvre que vous venez d'inaugurer et sur la République. Oui, soyez bénis, messieurs, soyez bénis au nom du monde catholique tout entier!

MM. Goudchaux, Fould, et Trouvé-Chauvel reprennent la discussion du budget. Cette discussion continuera demain.

Science sociale. — M. Victor Hennequin fait en ce moment des conférences sur l'association, rue de la Douane, n° 18, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du soir.

Et rue Charonne, n° 39, au faubourg Saint-Antoine, les LUNDIS et JEUDIS, même heure.

FAITS DIVERS.

— Aujourd'hui, vers quatre heures, un rassemblement s'est formé dans la rue Louis-Legrand. Voici à quelle occasion:

Un homme avait eu l'imprudence de dire *qu'il voterait pour Louis-Napoléon, afin d'avoir ensuite Henri V*. L'auteur de ce propos incendiaire a été bousculé par les passants, dont l'indignation n'a pu se contenir.

Pauvre Louis Bonaparte! il accepte les voix des partis qui le poussent en avant pour le renverser..... et qui le disent!

— Les compagnons de tous les devoirs sont invités à se réunir en comité électoral pour traiter la question de la présidence à la République.

La réunion aura lieu le lundi, 4 décembre prochain, à 7 heures du soir, rue Grenelle-Saint-Honoré, n° 45, à la Redoute, deuxième local.

— La société fraternelle de la serrurerie et mécanique en général prévient tous les ouvriers de ces corporations qu'il y aura grande réunion, dimanche 3 décembre, au local de l'hôtel de la Douane, à 9 heures précises du matin, pour l'élection définitive de son bureau.

Chaque sociétaire devra être muni de son livret pour recevoir sa carte d'électeur, qui ne lui sera délivrée à l'entrée que sur visa de cotisation.

Les personnes qui n'auraient pas de livrets pourront s'en procurer à l'entrée du local, et même se faire inscrire comme sociétaires, si elles désirent prendre part à l'élection.

Elle prévient aussi qu'un banquet d'inauguration sera donné le 10 décembre, chaussée du Maine, établissement de l'association des cuisiniers.

La commission permanente des beaux-arts a décidé que l'exposition de peinture aurait lieu au printemps prochain, au Musée du Louvre; diverses questions, comme celles relatives à l'annuité de l'exposition, au jury d'admission, seront examinées par une sous-commission, composée de MM. Jeanron, Charles Blanc et Delacroix.

— Hier, un vieux et honnête légitimiste disait: « Je ne conçois pas que les chefs de mon parti veuillent me faire voter pour le neveu et le continuateur de la dynastie de l'homme qui fit assassiner dans les fossés de Vincennes le malheureux duc d'Enghien. On me couperait la main plutôt que de voter pour un Bonaparte. » (*Peuple.*)

— On affirmait ce matin à l'Hôtel-de-Ville que le général Montholon, nommé par Louis Bonaparte grand maréchal du palais impérial après l'équipée stupide de Boulogne, venait de commander son uniforme! — C'est un peu tôt.

— Mercredi dernier, une femme vendait et distribuait, sur le marché de Saint-Quentin, une brochure dans laquelle, disait-elle, on lisait que Louis Bonaparte faisait bâtir une nouvelle cité entre Paris et Orléans ou toute autre ville, qu'il employait à ces travaux 48,000 ouvriers, à raison de 3 francs par jour; que, lorsqu'il serait chef de l'état, tous les ouvriers auraient de l'ouvrage et gagneraient au moins 3 francs par jour, etc.

Comme on le pense bien, la brochure était avidement recherchée; elle se vendait cinq ou dix centimes, suivant les personnes, et était donnée gratis aux hommes en blouse.

— Un événement affreux est arrivé hier rue de Vannes, près la halle aux blés. Une femme septuagénaire et paralysée qui gardait la maison, pendant qu'on baptisait sa petite-fille, a été brûlée vive au coin de son feu.

— Les feuilles légitimistes qui ont le plus énergiquement soutenu la candidature de M. Louis-Napoléon Bonaparte commencent à démasquer leurs batteries, Voici ce que nous lisons dans le dernier numéro de la *Gazette du Languedoc*:

« Des lettres du 13 nous annoncent que M. le comte de Chambord est retourné à Froshdorff avec sa suite. La santé du prince est excellente. M. le comte de Chambord, au milieu des événements qui tourmentent l'Allemagne, n'est préoccupé que de la situation de la France. Il suit avec douleur l'histoire de nos dissensions, et n'a de pensées et de vœux que pour la liberté et la gloire de son pays. »

Ce langage est-il assez significatif? Pour aggraver encore les dissensions que M. le comte de Chambord suit avec tant de douleur, et qui sont si nécessaires à son ambition, la *Gazette du Languedoc* engage tous les partisans de la légitimité à voter en masse pour M. Louis Bonaparte...

(*National.*)

— On nous annonce un banquet démocratique et social à Elbeuf pour dimanche, 3 décembre. Plusieurs représentants invités doivent y assister.

— Hier a eu lieu, en présence d'une foule immense qui couvrait les deux rives de la Seine, le quinzième départ des colons de l'Algérie.

M. Trélat, président de la commission, a prononcé une allocution qui a été plusieurs fois interrompue par des acclamations universelles, et suivie des cris de: Vive la République! répétés avec enthousiasme.

M. le curé de Saint-Ambroise, accompagné de son clergé, a béni le drapeau et a prononcé un discours, qui a été écouté avec émotion et accueilli aux cris de *Vive la République*!

On annonce encore pour mardi ou jeudi prochain un convoi qui contiendra le complément du chiffre de 13,500 colons fixé pour cette année.

— Le *Peuple* annonce aujourd'hui qu'il est traduit devant la cour d'assises, le mardi 12 décembre prochain, à raison d'un article du 26 novembre, intitulé *les Contre-révolutionnaires en 1848*.

Propagande démocratique et sociale.

Si les travailleurs, ceux des campagnes surtout, étaient éclairés, le triomphe du socialisme aurait lieu immédiatement sans désordre et sans commotion. Il est donc urgent de répandre en grand nombre, et partout, les écrits et les journaux socialistes et démocratiques. C'est dans ce but que s'est fondée la PROPAGANDE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE. Nous désirons tous avoir une puissante influence sur les élections, il faut pour cela faire des électeurs socialistes, combattre les calomnies et répandre les lumières. Nous ne pouvons arriver à ce résultat qu'en organisant une puissante propagande écrite et parlée. Nous faisons un appel au dévouement de tous les démocrates socialistes sans distinction d'école. Notre œuvre n'est pas une œuvre de coterie, mais une œuvre de conciliation et d'union. La réaction, non contente de vomir contre nous les plus infâmes calomnies, se sert encore de nos modes de publication et de nos titres pour tromper le peuple. Afin de déjouer cette tactique déloyale, dorénavant la Propagande apposera son cachet sur tous les écrits vraiment démocratiques et socialistes. Les auteurs sont invités à passer aux *bureaux de la propagande, rue Coquillère, 12 bis, tous les jours de dix heures à quatre*. Les conditions de la souscription sont: 1 fr. d'inscription et 1 fr. 20 cent. payables par fractions tous les mois ou tous les trimestres. Les démocrates qui désireraient souscrire et qui pourraient donner d'utiles renseignements sur l'organisation de la propagande dans les départements doivent s'adresser aux bureaux.

Voulez-vous un Président de la République?

PARLEZ AU SUISSE.

Nous empruntons les détails suivants sur l'incident de Thurgovie à l'*Histoire de Louis-Napoléon Bonaparte*, publiée par

M. Amédée Hennequin (1).

La Suisse s'était armée à l'occasion du prince Louis, non pas, certes, pour lui : les hommes d'Etat qui sont dans le sein de la diète helvétique, soit dans les grands conseils des différents cantons, résistaient avec le plus de fermeté à la demande de la France, déploraient en même temps que le principe de la nationalité fût engagé dans de si malencontreuses circonstances. Dès le début de la querelle, le député de Lucerne, l'avoyer Kopp, tout en refusant d'expulser un citoyen de Thurgovie, sur la demande d'un ambassadeur, disait :

« Il est hors de doute que Louis Bonaparte a manqué à la France et à » la Suisse. Comme Français, il devait savoir qu'il renonçait à cette » qualité en se faisant recevoir citoyen de Thurgovie ; néanmoins, il a » tenté l'insurrection de Strasbourg. Lucerne ne souhaite pas à la » Suisse beaucoup de républicains de cette espèce, et ne saurait féliciter » Thurgovie de l'acquisition d'un citoyen qui comprend si peu les de- » voirs qu'impose le titre de républicain. »

Un mois plus tard, au plus fort de cette fièvre militaire qui transportait toute la population de Genève, le professeur de la Rive, rapporteur de la commission nommée par le grand conseil pour formuler les instructions des députés en diète, commençait son rapport par la déclaration suivante :

« Pour nous, Louis Bonaparte a été uniquement la personnification » d'un principe, et, comme tel, nous l'avons toujours envisagé sans haine » ni faveur. »

Louis Bonaparte est-il légalement citoyen suisse? Voilà l'unique question qui préoccupait le grand conseil de Genève.

Nous ne craindrons pas d'emprunter au rapport de M. de la Rive de longues citations, car il est impossible de bafouer avec plus d'autorité et de bon sens le fantôme de la légitimité impériale, et d'exprimer plus franchement les véritables motifs du refus d'expulsion opposé par la Suisse au gouvernement français. Laissons parler M. de la Rive :

« On nous dit que Louis Bonaparte ne peut pas être Suisse parce qu'il » est un prétendant. Est-il un prétendant? Non, répondra-t-on, si on » veut trouver chez lui les conditions que l'histoire et l'examen logique » de la question exigent chez un prétendant. Oui, diront les personnes » qui, consultant uniquement ce que leur dicte une impression générale, » ne voient dans le chef de l'insurrection de Strasbourg qu'un ambitieux » qui cherche un trône. — Louis Bonaparte est-il Suisse? Oui, répon- » dra-t-on, si l'on veut bien se borner à envisager la question sous le » point de vue unique du droit et de la légalité. »

Se plaçant sur le terrain de la légalité, le seul qui présentât, disait-il, une base solide, M. de la Rive niait que Louis Bonaparte eût la moindre raison, le moindre prétexte d'affecter le titre de prétendant.

» Un homme a occupé un trône, disait le rapporteur du grand conseil » de Genève, peu importe l'origine de sa souveraineté ; il en est tombé : » certes, personne ne niera qu'il ne soit un prétendant. Napoléon, après » l'abdication de Fontainebleau, était un prétendant ; 1815 l'a prouvé. » Un prince appartient à une famille royale dans laquelle il y a eu, par » hérédité, une série de souverains, mais à laquelle les événements ont » enlevé le trône ; il est celui qui, dans l'ordre de succession, aurait dû » occuper ce trône : personne ne niera encore qu'il ne soit un préten- » dant. Louis XVIII, après la mort de Louis XVII, était un prétendant ; » la restauration en est la preuve. Mais, demanderons-nous, Louis Bo- » naparte remplit-il l'une ou l'autre de ces conditions? Il n'a jamais oc- » cupé le trône. Il n'appartient nullement à une famille dans laquelle » le principe d'hérédité ait été mis en activité. Napoléon n'a pas eu de » dynastie, car la sienne a commencé et fini avec lui. D'ailleurs, en sup- » posant même qu'on pût regarder l'héritier direct de l'empereur Napo- » léon comme un prétendant, le titre n'irait pas à Louis Bonaparte ; il » y en a au moins deux avant lui, son oncle Joseph et son père Louis » Bonaparte. Or, d'après les exemples mêmes qu'on a cités, les préten- » dants par droit d'hérédité ont toujours été les héritiers en première » ligne.

... » Non, pour voir en Louis Napoléon un prétendant, il faut être en- » core puissamment sous le prestige du grand homme qui avait voulu » faire adopter sa famille à la France, en essayant de la couvrir du man- » teau de sa gloire. Et, quant au sénatus-consulte qui faisait entrer » Louis Bonaparte dans la ligne de succession au trône impérial, nous » n'en parlerons pas ; car, aboli par la déchéance de l'empereur, il ne » peut être invoqué en faveur de prétentions qui, dans le cas même » où elles ont quelque fondement, ne s'appuient jamais sur des textes » de lois, et encore moins sur des décrets. Nous sommes convaincus que » si l'on remonte à la cause qui a assuré à Napoléon la souveraineté de » la France, on pourrait trouver dans plus d'un de ses compagnons d'ar- » mes des prétendants plus réels et plus dangereux que le fils obscur du » troisième des frères de l'empereur. »

M. de la Rive, après une discussion approfondie, concluait que Louis Bonaparte avait irrévocablement perdu la qualité de Français, et que, citoyen de Thurgovie, il devait être protégé par ce titre, mais par ce titre seul, contre la demande de l'ambassadeur français. M. de la Rive disait en terminant :

« Louis Bonaparte n'a-t-il pas déclaré, dans sa lettre du 20 août, que » la Thurgovie était le seul pays où il eût les droits de bourgeois et de » citoyen? N'a-t-il pas été, à son retour d'Amérique, d'abord au consul » suisse, lui demander un passeport en sa qualité de Suisse avant de » s'adresser à l'ambassadeur français? N'a-t-il pas exercé ses droits de » citoyen, exercice incompatible avec le titre honorifique de citoyen ; ti- » tre qui d'ailleurs est exclu par la constitution de Thurgovie? Suppo- » sons un instant que le gouvernement actuel de France crût dans quel- » ques années, ce qui n'est point improbable, être assez consolidé pour » permettre à la famille Bonaparte de rentrer en France, et que Louis » Bonaparte usant de cette faculté fût ensuite élu membre de la cham- » bre des députés. Croit-on qu'il ne serait pas repoussé comme Suisse, et » comme ayant renoncé à sa qualité de Français, et que les arguments » que l'on invoquait contre Benjamin Constant et le général Woirol, qui, » certes, avaient droit l'un et l'autre de se dire Français, ne fussent pas » invoqués avec bien plus de raison et de force contre ce jeune homme? »

On voit que la Suisse n'avait nul désir de tenir l'étrier à l'ambition du prince Louis. Cette nation sensée acceptait avec résignation, avec dévouement, le confédéré que l'Etat de Thurgovie lui avait imposé. Elle ne se glorifiait pas de cette acquisition. Les derniers sacrifices ne lui eussent pas coûté pour maintenir l'intégrité du principe personnifié dans Louis Bonaparte. Ce qu'elle pensait de l'homme, de sa conduite politique, de ses prétentions, l'avoyer Kopp et le professeur de la Rive nous l'ont fait connaître assez clairement. Que serait-ce si nous citions les jugements qui furent portés à cette même époque par les hommes d'Etat, par les journaux (1), par les cantons qui ne partageaient pas, sur la question de légalité, l'opinion des Etats de Lucerne et de Genève?

Cependant, Louis Bonaparte n'avait pas encore donné pleine carrière à son génie d'entreprises, et il lui restait à se surpasser lui-même par son expédition de Boulogne.

(1) Quai Malaquais, n° 13.

(1) Voir entre autres journaux la *Gazette universelle suisse* du 27 août 1838 et le *Constitutionnel neufchâtelois*, 1838. Passim.

PETITE CORRESPONDANCE.

Vienne. — M. C. — Reçu la lettre et l'argent. Mille rem. R. B. Continuez ainsi. — F. C.

Sarthe. — M. B. — Nous avons bien reçu ; nous avons fait notre profit et nous ferons usage au moin. opp. — Merci de ces bons doc.

E. — M. D. — Nous ne pouvons pas y penser à l'heure qu'il est. Pour l'autre aff. nous ne sommes pas tout à fait au même point de vue.

Houdan. — M. L. — Nous avons versé les 2.50 pour la sousc. R. B.

Collonges. — M. L. D. — Reçu le paquet. Nous vous ab. pour 4 mois. — Nous vous répondrons.

Marseille. — D. L. — D. nous apporte les 40 fr. que vous devez remettre à domicile de la part de Mme M. Hâtez-vous; il y a urgence! Nous les portons à votre crédit.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 6	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES			ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.		40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf —	—	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus.	—	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 1er décembre.

La Banque de France donne sa position au 30 novembre, elle est assez favorable.

Les effets arriérés ne s'élèvent plus qu'à 95 000 fr. (au lieu de 200).

Les effets en souffrance ne varient pas.

Les escomptes, cette fois, sont en voie de progrès, il y a une légère reprise dans les affaires, puisque le portefeuille s'augmente de 6 millions de plus; il s'élève aujourd'hui à 173 millions.

Le numéraire s'est accru de 4 millions, et la circulation des billets au porteur de 6.

Le Trésor porte son crédit de 20 à 24 millions; mais, par contre, les comptes-courants n'ont plus que 103, au lieu de 104 millions. Les actions montent de 1370 à 1395. Hausse 25 fr.

Nous entrons en liquidation. Elle se fait en hausse, et la rente est recherchée. Le 5 0/0, hier à 65 85, débute à 66 et finit à 66 35 fin courant et 66 30 comptant. C'est une amélioration de 50 c.

Le Trois, de 43 monte à 43 20, pour fermer à 43 40.

Les chemins de fer varient fort peu. Orléans est stationnaire à 600. Avignon-Marseille s'élève à 160. Le Nord fait 343 75.

La bourse est bonne.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	43 ..	43 20	42 90	43 10
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	66 20
Cinq 0/0	65 85	66 40	65 90	66 35

1 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 21 juin	43 10 ..		4 Canaux avec prime	830 ..
— Emprunt 1847-1848	66 05 ..		Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	66 30 ..		Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..		Emprunt d'Haïti	405 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..		Espagne, dette active	23 ..
Actions de la banque	1395		— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	78 ..		Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	59 ..		— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	78 25		2 1/2 hollandais	49 60
— — 1842	.. ..		Zinc Vieille-Montagne	1975 ..
— 4 1/2	.. ..		H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..		Emprunt du Piémont	... ..
Obligations de la Ville	1110 ..		Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	300 ..	306 ..	Orléans à Bordeaux	363 75	365 ..
Versailles, rive droite	102 50	107 50	Du Nord	341 50	343 75
— rive gauche	100 ..	101 75	De Paris à Strasbourg	323 ..	32[illegible] 50
Paris à Orléans	600 ..	600 ..	Tours à Nantes	311 25	312 50
Paris à Rouan	348 5.	355 ..	Paris à Lyon	357 50	357 50
Rouen au Havre	... ..	... ..	Montereau à Troyes	100 ..	... ..
Avignon à Marseille	151 50	160 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	75 ..	77 50	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	215 ..	215 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

L'Almanach prophétique, dont la vente s'élève chaque année à 90 ou 100,000 exemplaires, vient de paraître chez Aubert et chez Pagnerre. Le volume de 1849 contient CENT GRAVURES par les premiers artistes, des prophéties fort curieuses et des articles signés par un grand nombre d'auteurs estimés.

C'est demain dimanche qu'aura lieu au Jardin d'Hiver le grand festival du jour donné par l'orchestre et les artistes de l'Opéra-Comique au bénéfice d'un jeune sourd-et-muet. Tout Paris voudra voir et applaudir Mmes Lavoye, Darcier, Ugalde, Lemercier, MM. Audran, Jourdan, Hermann Léon et Battaille, les chanteurs aimés de la salle Favart. L'orchestre sera dirigé par M. Merlé, les solos de flûte et de violon exécutés par MM. Altès et Bérou ; le piano tenu par MM. Garandé et Ugalde, et les intermèdes comiques remplis par MM. Ste-Foye et Neuville. Jamais programme aussi piquant et aussi complet n'aura encore défrayé nos concerts. — S'adresser d'avance au *Ménestrel*, 2 *bis*, rue Vivienne, pour les places réservées.

Spectacles du 2 décembre.

THÉATRE DE LA NATION —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Jeune Mari, une Porte ouverte.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Cristo, l'Argent.
GYMNASE. — O Amitié! C'est encore du Bonheur, Passé Minuit, Jeanne.
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
VARIÉTÉS. — Deux font la Paire, Gamin, Pauvre Jacques, 12 Travaux d'Hercule.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Czar, le Club, le Cuisinier, les Envies, la Vie, Titi.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre noir, Tohubohu.
GAITÉ. — Fualdès.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Jacques Maugars, une Femme qu'on n'aime plus, ballet, l'Ange dans le Monde.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 327. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 3 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 2 DÉCEMBRE.

La politique du général Cavaignac.

Nous n'avons pas hésité à protester contre les récriminations vaines, injustes, calomnieuses auxquelles le général Cavaignac a victorieusement répondu dans la séance de samedi dernier. D'avance, nous avions annoncé que les armes et le terrain choisis par quelques-uns de ses adversaires étaient de nature à assurer leur défaite. Mais, en revanche, nous n'avons pas cessé de répéter que la politique du président du pouvoir exécutif, depuis juin, sa double attitude au dedans et au dehors, donnaient la meilleure prise aux récriminations les plus justes, aux reproches les plus graves, à la critique la plus fondée, dans l'esprit de tous les vrais républicains.

Il importe que nous résumions aujourd'hui ces derniers reproches, pour que la conscience de nos amis ne puisse s'y tromper et se détermine en connaissance de cause.

Notre grief principal est presque le contrepied des accusations dirigées contre le général par certains hommes. Loin de reprocher au chef du pouvoir exécutif actuel une ambition trop grande, une ambition audacieuse, irrésistible, dictatoriale, qui sacrifie tout à ses vues arrêtées et préconçues, nous lui reprochons au contraire, en politique, une ambition trop étroite et trop pauvre, un servilisme aveugle envers la majorité qu'il était appelé à former, à éclairer et à guider lui-même pour la bien servir ; nous lui reprochons des concessions rétrogrades qu'il pouvait éviter, un défaut complet d'initiatives personnelles, de vues hardies, de résolutions courageuses dans le maniement des affaires à l'intérieur et à l'extérieur.

A nos yeux, si le général Cavaignac encourt jusqu'à un certain point le reproche d'aveuglement, d'orgueil ou de préoccupation d'amour-propre, c'est dans un tout autre sens qu'on ne le dit : c'est parce qu'il a trop sacrifié à la crainte même de donner prise, dans l'esprit de l'Assemblée, au moindre soupçon de dictature. On peut expliquer, par cette puérile crainte d'intérêt personnel, par ce souci de sa réputation, son humble soumission aux fluctuations, aux préjugés et aux défiances de la majorité de cette assemblée. On pourrait même attribuer en partie au désir de dissiper dans l'opinion publique la peur d'un nouvel abus de gloire militaire, son refus d'intervenir en Italie, et sa déplorable attitude devant les peuples les plus opprimés et les plus sympathiques de l'Europe. On peut traduire son retour aux errements du gouvernement déchu, et son aheurtement contre toute réforme économique, par l'intention sincère de faire accepter plus facilement aux provinces alarmées la révolution et la République de 1848.

Mais cette interprétation ne sauve les intentions de l'homme privé qu'aux dépens de la capacité de l'homme d'Etat. Pour éviter les soupçons d'ambition téméraire, d'audace révolutionnaire, M. Cavaignac a mérité le reproche d'avoir perdu l'occasion des plus grands actes politiques. Pour qu'on ne pût lui soupçonner un seul instant l'idée d'absorber le pouvoir, de trahir le pays, de violer la souveraineté légale de l'Assemblée, il s'est laissé entraîner jusqu'à annihiler ce pouvoir, jusqu'à violer la souveraineté morale de la démocratie victorieuse en février, jusqu'à trahir l'espérance des peuples confiants dans la parole et le secours de la France.

Le grand tort du général Cavaignac est de n'avoir pas compris qu'à l'issue d'une révolution sociale comme celle de février, au milieu d'une révolution européenne, il y avait pour le chef de la République française autre chose à faire qu'à prouver son abnégation et sa docilité à une Assemblée agitée elle-même par des incertitudes, des préventions et des alarmes confuses. Son plus grand tort est de n'avoir pas profité de l'immense influence que lui donnait la répression de la déplorable insurrection de juin, pour mettre fin à ces incertitudes, pour faire accepter par cette assemblée un programme, un plan de politique vraiment démocratique, et pour l'entraîner dans cette voie d'une manière irrévocable. Alors que la majorité n'était pas encore nettement dessinée, sa première faute est de l'avoir laissée se former à droite sur les bancs de la réaction, et s'imposer à lui, au lieu de la former lui-même à gauche, dans le sens du véritable esprit républicain.

Tout le monde conviendra, les réactionnaires eux-mêmes seront forcés d'avouer que si le général Cavaignac, après avoir sauvé la République et l'ordre social en juin, avait mis son concours aux prix d'une série bien déterminée d'améliorations populaires, de réformes économiques, il aurait vu ces améliorations et ces réformes votées par une majorité immense. Il est certain que si le projet de décret de 150 millions préparé dans le cabinet du pouvoir exécutif, déjà signé par le général, et ayant pour objet de subventionner la reprise des travaux, d'encourager l'association entre les ouvriers et les chefs d'industrie, avait été résolument porté à la tribune, en dépit de quelques mauvais vouloirs manifestes, il eût triomphé de toutes les résistances. Il est indubitable aussi que, comme conséquences de ce premier pas, la réforme démocratique du crédit, la constitution d'une banque nationale et de banques agricoles, la reprise des chemins de fer, les grands travaux, les entreprises de colonisation et l'amnistie elle-même, auraient rencontré peu de difficultés, et eussent déterminé ce retour de la confiance que la bourgeoisie et le peuple attendent encore comme les juifs attendent le Messie.

Personne ne fera doute au surplus que si le cabinet du général Cavaignac, tout en protestant de son amour pour la paix, tout en essayant une médiation, s'était empressé de tenir la parole de la république et de donner à ses négociations en faveur de l'affranchissement de l'Italie le poids d'une armée stationnant sur le territoire italien, et faisant équilibre à l'armée autrichienne entrée à Milan, il eût marché vers une solution prompte, sûre et digne de la France.

N'est-il pas évident enfin que si, au lieu de recourir à l'alliance anglaise, conspuée comme trop exigeante par M. Guizot lui-même, le général Cavaignac avait su, à l'imitation du gouvernement provisoire de la République, user de toute la force morale de la France, renouveler à plusieurs reprises le manifeste de Lamartine, faire de la politique d'enseignement pacifique et généreux à ciel ouvert, s'appuyer sur l'opinion du monde, en appeler aux bons sentiments des peuples, à l'intérêt même des gouvernements, encourager chaudement l'Assemblée de Francfort dans son œuvre et lui demander alliance, indiquer par la voix de la tribune plutôt que par celle de la diplomatie tortueuse les principes et les moyens d'une constitution plus juste et plus durable de l'Europe, n'est-il pas évident qu'il eût évité bien des divisions, des alarmes et des faiblesses, applani bien des difficultés, obtenu de solides appuis parmi les peuples, déjoué de ténébreuses coalitions, enfin ranimé le patriotisme de la France en lui rendant confiance dans sa dignité, dans sa force et dans son gouvernement?

Qui oserait prétendre que, s'il avait agi ainsi, le général Cavaignac aurait eu à essuyer la perfide ingratitude des réactionnaires et le ressentiment des vrais républicains ; qu'il eût subi la honte de trouver dans le ridicule héros de Strasbourg et de Boulogne un redoutable concurrent ; qu'il eût vu de basses attaques, d'odieuses calomnies grossir dans l'opinion publique, au point de le forcer à une justification solennelle de huit heures à la face du monde? Qui oserait prétendre que le général Cavaignac eût été amené alors, dans l'intérêt de sa candidature, jusqu'à répondre, par la main de ses amis et de ses propres employés, à des pamphlets par des pamphlets, à des calomnies par des calomnies, et que, pour dernier expédient électoral, il eût dû en venir à lancer une expédition armée contre le peuple romain, dans le but de prouver au clergé que tous ses principes démocratiques s'effaçaient devant son amour pour le pape?

Voilà des récriminations dignes, justes, fondées, dont le général Cavaignac n'aurait pu tirer samedi si facilement victoire.

Eh bien ! il se trouve cependant, qu'en dépit de ces graves fautes, le général Cavaignac conserve encore quelques chances à la présidence définitive. Il se trouve qu'en dehors des hommes complices de ses faiblesses, des citoyens indépendants, éclairés, parfaitement convaincus que notre politique, depuis cinq mois, a fait fausse route, navrés au fond du cœur du temps perdu, des belles chances compromises, croient néanmoins se faire un devoir de voter pour le général Cavaignac. Nous-mêmes, socialistes, malgré le mépris avec lequel on a repoussé nos conseils, nos travaux et nos études, malgré le dédain dont les ministres actuels nous couvrent, nous avons longtemps et à plusieurs reprises témoigné du désir de voir la présidence de la République continuée au général Cavaignac, et même exprimé l'espoir d'une conversion de sa part à une politique plus digne de l'époque.

Il faut cependant qu'on sache qu'en cela nous n'obéissions à aucune illusion personnelle, mais bien a un calcul de patriotisme. La situation de la République dans la France et de la France dans le monde est tellement gâtée, qu'il n'est guère plus possible qu'à ceux qui l'ont compromise à ce point de la sauver ou au moins d'éviter qu'elle devienne pire. Si c'est en raison des fautes politiques du général Cavaignac et de la majorité qui le soutient, que la candidature dynastique de M. Louis Napoléon a gagné des chances effrayantes, c'est en raison aussi de ces chances effrayantes que la présidence définitive du général Cavaignac apparaît à une bonne partie du pays comme le préservatif d'une nouvelle série de déchirements et de malheurs. Les faiblesses de la politique Cavaignac ont refait un prestige d'actualité au nom seul de l'empereur ; mais c'est par contre aussi la nullité du neveu de l'empereur qui prête une nouvelle force dans l'opinion au général Cavaignac. Il ne faut pas qu'on s'y trompe.

La question n'est malheureusement plus entre la République et ses conséquences sociales et européennes ; la question, grâce à notre politique des cinq derniers mois, a reculé au lieu d'avancer ; elle est à cette heure entre la République et le retour à la monarchie sous une forme quelconque, entre la conservation de la tranquillité actuelle, des quelques libertés conquises (à savoir le suffrage universel, le jury démocratique, les libertés de réunions et d'association) et le danger de compromettre tout cela dans une guerre civile. C'est uniquement parce que le général Cavaignac, en restant au pouvoir, garantit, au moins selon les prévisions les plus naturelles, la conservation de ce modeste bagage, et parce que la présidence de la réaction et de la coalition sous le nom de Louis Bonaparte, le mettra sûrement en péril, que M. Cavaignac est encore opposé à Louis Napoléon par beaucoup de patriotes sincères. Voilà le secret de bien des votes qui tomberont dans l'urne du 10 décembre ; voilà particulièrement le secret de notre patiente et longue déférence en faveur du président du cabinet actuel.

Cependant, dans l'état où en sont les choses, avec les révélations que nous apportent les faits de chaque jour sur les sympathies contre-révolutionnaires de nos ministres et sur l'aveuglement d'une nouvelle majorité de *satisfaits*, il est impossible que les voix des socialistes ne revêtent pas un caractère de protestation contre l'incarnation et la prolongation d'un pareil système. Il est des circonstances et des limites où les calculs même de la prudence et du patriotisme vulgaire doivent céder à l'élan de la conscience froissée. C'est à ceux qui ont ainsi gâché la situation, qui ont laissé ainsi le pays, faute d'impulsion morale, se diviser, s'énerver et revenir en arrière ; c'est aux auteurs de la République actuelle, aux prôneurs de l'élection du président par le suffrage universel à assumer la responsabilité des événements qui vont suivre. Comme ils l'ont dit éloquemment : *Alea jacta est !*

Des trois candidats que nous avions désignés à nos amis comme devant attirer le plus grand nombre de voix républicaines et mettre l'Assemblée à même d'écarter le président dynastique, il n'en reste qu'un dont nous puissions, sans démenti à nous-mêmes, sinon avec espérance fondée, emprunter le nom à titre de protestation socialiste pour l'écrire sur nos bulletins.

M. Ledru-Rollin est cet homme, et nous engageons nos amis à voter pour lui.

L'Assemblée nationale a continué aujourd'hui la discussion du budget qu'elle a presque mené à fin. La suppression des payeurs, qui est demandée depuis longtemps, a été de nouveau remise sur le tapis ; mais c'est une de ces réformes qui ne peut surgir par amendement, et qui ne peut être introduite que dans un remaniement général de l'administration financière. Aussi a-t-elle été repoussée par l'Assemblée.

Le pape et l'empereur.

L'*Evènement* avait perdu son pape et son empereur. Il craignait que l'on comprît moins que jamais le monologue d'*Hernani*, ce monologue merveilleux où l'idée *se mêle à toutes choses*, excepté à la pièce, où *l'idée va, vient, creuse un sillon*, etc. Heureusement le monologue est encore possible : le pape et l'empereur sont retrouvés ; le pape, c'est toujours Pie IX ; l'empereur... ce pourrait bien être M. Louis-Napoléon Bonaparte.

C'est la seconde fois, en ce siècle étrange, qu'un pape aura mis le pied sur la terre de France, — la première fois contraint par la volonté d'un homme, la seconde fois contraint par la force d'une révolution.

Mais qu'un peuple ou qu'un génie soit son instrument, c'est Dieu toujours qui nous amène Pie IX, comme il nous avait envoyé Pie VII.

Nous saurons bientôt pour quel dessein.

Nous vous disons, nous, que si vous avez le dessein de faire sacrer Louis Bonaparte et d'enterrer la République, vous rencontrerez pour obstacle non pas des articles de journaux, mais des fusils, des barricades et des canons. Or, vous savez très bien, les paroles de Lamoricière l'attestent, que nos chefs militaires les plus éprouvés reconnaîtraient la légitimité d'un pareil soulèvement et ne l'entraveraient pas. Où voulez-vous donc conduire la France ? Faire d'un prétendant incorrigible le conservateur d'une constitution républicaine, c'est déjà une pensée assez baroque, ô penseurs ! mais exprimer le vœu d'une restauration impériale, c'est déclarer la guerre civile, guerre dont vous deviendrez responsables. On excusera l'inexpérience de l'*Evènement*, mais il y a derrière l'*Evènement* un homme qui perd ses droits à toutes les sympathies, aux sympathies les plus sincères et les plus persévérantes jusqu'à ce jour, cet homme est M. Victor Hugo qui, loin de s'élever à la situation de Lamartine, est descendu au même degré que M. de Genoude.

Nous l'avons porté sur nos listes aux dernières élections, nous ne serons pas seuls à l'effacer quand viendra l'élection prochaine.

La Papauté.

Jésus-Christ avait racheté le monde de son sang.

Les diacres, les prêtres et les évêques continuèrent l'œuvre sainte de révolution sociale entreprise par les apôtres et les disciples du Christ. Les progrès de l'*idée nouvelle* furent si rapides, que la face entière de l'empire romain civilisé en fut changée en moins de trois siècles.

Doctrine d'amour et de charité, la morale évangélique veut que le bonheur du genre humain sur la terre soit le prélude de la paix de la vie éternelle.

Aussi, la réunion des fidèles, l'Eglise, présente-t-elle dans les trois premiers siècles de son existence le plus touchant spectacle : une immense famille de frères, unis par le lien tout-puissant d'une ardente charité sociale, ne laissant aucune infortune sans consolation, faisant régner entre eux la paix et l'égalité.

A cette époque, et avant la chute de l'empire d'Occident, les évêques prenaient indistinctement le nom de père (pape).

L'usage consacra le nom de pape au pontife siégeant à Rome, la cité impériale de l'Occident.

Les évêques de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie et de Rome, portèrent d'abord, seuls, le titre de patriarche.

Les évêques de Constantinople, devenue ville impériale, furent élevés au rang de patriarche.

Mais l'importance de la cité, seule capitale de l'empire, avant Constantin, avait déjà puissamment contribué à faire considérer l'évêque de Rome comme le pontife suprême de la chrétienté.

Cette prééminence de Rome était naturelle, car non-seulement le premier des apôtres du Christ y avait [illegible] science profonde et les vertus [illegible] d'évêques avait valu jamais [illegible]

D'ailleurs, les traditions et l'histoire prouvent que depuis saint Pierre, évêque de Rome, ses successeurs légitimes furent reconnus comme les héritiers de la *primauté d'autorité et de juridiction* conférée par Jésus-Christ.

Or, la légitimité du pontife romain provenait de l'élection ; car, dans les premiers siècles, *tous* les évêques étaient élus par le clergé et le peuple.

Malheureusement, les empereurs d'Occident et d'Orient s'immiscèrent dans les décisions de la voix du clergé et du peuple ; ils s'attribuèrent le droit de confirmer l'élection des papes.

Cette tendance du pouvoir temporel à vouloir s'imposer aux décisions des fidèles, fut une des causes principales qui introduisirent dans le sublime rôle *spirituel* des chefs de l'Eglise l'élément païen, l'égoïsme et l'orgueil de la puissance temporelle.

La puissance matérielle fut aussi une des causes qui sépara violemment en deux les Eglises de Rome et de Constantinople, car malgré le sourd antagonisme des Eglises d'Orient et d'Occident, et la violente querelle des iconoclastes, l'unité si précieuse de l'égalité s'était maintenue.

La séparation des deux Eglises au IXe siècle est une question d'orgueil humain.

Il est vrai que l'empereur d'Orient, Phocas, en décernant au pape Boniface III le titre d'œcuménique, ou d'universel, fit rejaillir sur les pontifes romains l'éclat de la puissance temporelle, et leur accorda ce prestige qui flatte toujours les hommes que les puissants distinguent.

Toutefois, à cette époque, les évêques de Rome étaient encore élus par le clergé et le peuple de la ville.

L'ascendant spirituel des papes n'en grandissait pas moins, car Pépin-le-Bref pria l'évêque du siége épiscopal de Rome, Zacharie, de légitimer son usurpation.

Le roi *catholique* des Francs devint ainsi le fils aîné de l'Eglise; la cité de saint Pierre fut placée sous sa protection. Pépin, en effet, battit les Lombards, qui s'étaient emparés de l'Exarchat, et le donna au pape Etienne II. Charlemagne confirma cette donation, en se réservant la suzeraineté du pays, et Léon III lui donna en échange le titre d'empereur d'Occident.

Dès lors le *siége* épiscopal de Rome devint l'ETAT pontifical romain: le monde matériel avait vaincu le monde spirituel.

Louis-le-Débonnaire rendit aux papes la complète liberté d'élection.

Mais, d'un côté, les schismes nombreux qui divisèrent l'Eglise avant l'an mil, de l'autre les ravages affreux des guerres pendant ces siècles de barbarie, avaient amené le peuple à ne plus prendre part à l'élection des pontifes suprêmes.

Le clergé *électeur* se réduisit de lui-même; le droit d'élection se concentra dans les seuls cardinaux.

Grégoire VII brisa les prétentions des empereurs allemands, relatives à l'élection des papes. La tiare s'imposa aux couronnes pendant près de trois siècles, et l'heureuse influence de l'Eglise devint alors un contrepoids nécessaire à la tyrannie féodale.

L'omnipotence temporelle des papes, montée à son apogée, devait tomber; elle avait rempli un rôle immense dans l'histoire; mais les temps avaient changé.

Deux hommes de génie et de courage luttent contre cette puissance devenue *trop* temporelle, au préjudice de son rôle sublime de spiritualité.

En 1273, Rodolphe de Hapsbourg ceint la couronne impériale sans la recevoir de la main du pape. En 1291, Philippe-le-Bel résiste à Boniface VIII.

En 1306, Clément V transfère le saint-siége à Avignon; il y reste 70 ans.

Rome, en 1347, se donne pour un moment une existence purement politique par la révolution de Rienzi.

Mais l'orgueil humain, qui ne s'était que trop glissé dans l'âme du haut clergé, devait éclater et scandaliser le monde. *Le grand schisme d'Occident* étala ce qu'il y avait de mondain dans l'âme des chefs de l'Eglise: il dura 38 ans, et ne finit que par les conciles œcuméniques de Constance et de Bâle, qui forcèrent deux papes à abdiquer.

Les papes qui n'avaient pas imité l'exemple de Jésus, lorsque transporté sur la montagne il résiste à la tentation et repousse les biens de la terre, les papes ébranlèrent profondément leur trône temporel et imprimèrent malheureusement de profondes secousses à l'autel.

Les scandales se succédèrent. Au lieu de revenir aux beaux siècles de la primitive Eglise, au lieu de racheter leurs fautes par l'ardente charité de l'Evangile, au lieu de revêtir l'habit de l'humilité, les premiers personnages de l'Eglise voulurent lutter contre les conséquences de leurs propres péchés en dressant devant les peuples le fer de la vengeance, au lieu d'arborer le drapeau des réformes, de la pénitence et du pardon.

Le célèbre cardinal Æneas Sylvius, devenu Pie II, se fait le défenseur des priviléges des pontifes romains qu'il avait d'abord blâmés.—Sixte IV établit l'inquisition en Espagne.—Jules II jette le trouble dans toute l'Europe par son ambition, et s'empare les armes à la main de la Romagne et de Ravenne.—Léon X, au lieu d'extirper vigoureusement les abus, laisse grandir l'hérésie de Luther.

En vain Paul III lance la fameuse bulle *in Cœna Domini* contre les opposans des prérogatives *séculaires* du saint-siége; en vain établit-il l'ordre des Jésuites.

Le mal est trop profond pour être guéri par l'anathème et la propagande.

Sixte-Quint, malgré son génie et le souvenir de ses jeunes années passées dans la pauvreté, n'atteint pas encore les hauteurs où il serait arrivé s'il se fût entièrement dégagé de la tradition des intérêts temporels.

Ses successeurs, plus faibles et moins éclairés, rêvent encore un passé impossible. — Paul V croit intimider les Vénitiens en excommuniant le senat de la république, et les foudres du Vatican se brisent dans ses mains. — Le pontificat d'Urbain VIII voit la condamnation de Galilée. — Innocent X veut s'opposer au traité à jamais misérable de Westphalie, qui reflétait la grandeur de Henri IV.—Innocent XI s'élève contre les libertés de l'Eglise gallicane, formulées dans les fameuses propositions du clergé de France. — Pie VI lutte en vain contre les réformes de l'empereur Joseph II et contre la révolution de 89.

L'heure de la grande révolution humanitaire avait sonné. Le pouvoir arbitraire des rois, comme le pouvoir *temporel* des papes, devait tomber.

Leçon sublime! La Providence qui avait choisi le peuple de France pour le placer à la tête des croisades, permet que ce même peuple, fils aîné de l'Eglise spirituelle, fasse tomber le trône *temporel* de Pie VI. Il meurt en exil à Valence.

En 1798 la France change en République l'Etat de l'Eglise.

Pie VII, élu à Venise, reprend possession de Rome en 1800, mais il ne comprend pas les avertissements de Dieu; de même qu'en 1814 les rois ne comprirent pas le grand progrès accompli par l'humanité.

Rois et papes crurent à la restauration du passé, et le présent fuyait sous leurs pas.

La révolution de 1830 éclate. Une subite terreur s'empare des puissants de la terre; la diplomatie intervient; elle a encore assez de puissance pour arrêter l'essor populaire. Grégoire XVI monte sur le trône pontifical en 1831. Loin d'être à la hauteur de son siècle, il repousse comme trop *libérales* les réformes ADMINISTRATIVES que lui conseille l'envoyé d'Autriche Sobregondi.

Seize années se passent; les Etats romains toujours frémissants, n'aspirent qu'au renversement du pouvoir temporel des princes de l'Eglise.

Pie IX est élu. Ses premiers actes remplissent la chrétienté d'enthousiasme et de reconnaissance.

Le siége de saint Pierre compte un Hildebrand spirituel.

Pie IX paraît vouloir dégager la tiare des intérêts matériels. Les populations sont suspendues à sa voix. S'il eût prêché une croisade contre le despotisme des rois, il aurait pu abattre les droits exorbitants qu'ils s'arrogent.

La révolution sociale se présentait à l'humanité sous les plus brillantes couleurs.

Pie IX préludait aux réformes de l'Italie. Rome rayonnait déjà sur le monde.

Cependant Dieu préparait la force matérielle pour assurer le triomphe de la puissance spirituelle du pape.

Le peuple de France s'avance dans l'arène; il accomplit la révolution du mépris.

Un courant électrique embrase l'Europe entière. Les temps sont venus: c'en est fait; la justice de Dieu va régner sur la terre.

Paris et Rome se donnent la main; ici la foi qui remue les mondes, là la pensée humanitaire qui propose ses lois. La force partout, car le peuple reprend ses droits imprescriptibles.

Mais tandis que les évènements grandissent, les hommes qui sont à la tête des gouvernements à Paris et à Rome faiblissent.

Au lieu d'écouter la voix d'en haut, au lieu de se faire les interprètes du sentiment populaire qui veut paix et justice pour tous, ils laissent le vieux monde reprendre le dessus. L'égoïsme sous mille formes s'infiltre encore dans le monde nouveau, qui commençait à grandir.

Rome et Paris se recueillent en un temps d'arrêt.

Les peuples, quoique profondément remués par l'idée nouvelle, ne peuvent accomplir leur complète émancipation, car Rome et Paris, la foi et la force, ne les protègent plus de leur puissance irrésistible.

Des désastres sanglants se produisent de toutes parts, les ruines s'amoncèlent; l'âme des peuples souffre et désespère.

Mais les hommes qui ont manqué à la mission de paix et de justice supporteront le châtiment de leurs fautes.

Dieu se retirera d'eux.

Jouets de circonstances en apparence les moins graves, ils prépareront au monde une leçon terrible.

Où est le pape de 1847? Où sont les hommes de février 1848?

Pie IX oubliant la mission *toute spirituelle* de la papauté régénérée, vient chercher un asile sur la terre des Gaules.

Les chefs du gouvernement provisoire de février, eux, les puissants parmi les puissants s'ils eussent compris Dieu et les peuples, errent sur le sol de France en quête des voix présidentielles que les populations leur refusent.

Ainsi passe la justice de Dieu!

Mais son souffle, continuellement régénérateur, n'abandonne pas l'humanité: le pouvoir temporel des papes tombe, mais l'esprit de liberté, l'esprit évangélique grandit.

Le Parti bonapartiste et les Associations ouvrières.

Nous recommandons aux ouvriers la lecture des lignes suivantes, que nous trouvons dans la *Liberté*, journal fondé pour soutenir la candidature de Louis Bonaparte. Le ton de dédain aristocratique avec lequel cette feuille impérialiste parle des associations ouvrières, des *classes déshéritées*, ETC... est un avant-coureur peu dissimulé de l'avenir que le gouvernement napoléonien réserve aux travailleurs. Ces messieurs sont donc bien sûrs de leur triomphe, qu'ils ne craignent pas de lever *déjà* le masque.

Nous citons:

AUX DÉMOCRATES GASTRONOMES. — Il existe à la barrière du Maine une association dite des Cuisiniers, chargée de l'entreprise à forfait de tous les festins fraternels où l'on trinque à l'émancipation des classes déshéritées, etc. Nous ne saurions trop engager les habitués de l'endroit à se tenir en garde contre les réclames de la *Démocratie*, intéressée nous ne savons trop à quel titre à l'établissement en question. La papillonne, qui nous promet dans l'avenir la jouissance ineffable de côtelettes de tigre ou des biftecks de chameau, pourrait bien nous donner là un échantillon anticipé de sa cuisine phalanstérienne. — Qu'on se le dise!

La *Démocratie*, fondée pour la propagation d'une idée, et non pour les intérêts d'un homme, d'une coterie, est toujours heureuse et empressée de prêter l'aide de la publicité aux tentatives que font les classes laborieuses pour entrer et pousser le monde dans la voie féconde de l'association et de la solidarité universelles.

La *Liberté* ne comprend pas cela. Nous n'en sommes pas surpris; nous le serions bien plus, si elle comprenait.

Après l'insulte vient le grotesque. Nous lisons dans le même journal:

UN BIENFAIT MÉCONNU. — On nous écrit de Seine-et-Marne que tous les Lafayette se prononcent avec une ardeur extrême, non-seulement pour M. Cavaignac, mais encore et personnellement contre Louis-Napoléon Bonaparte. Le choix de M. de Corcelles, allié des Lafayette, comme ambassadeur extraordinaire à Rome, est, dit-on, une récompense du zèle de cette famille, qui nous semble oublier un peu trop démocratiquement que la délivrance du général Lafayette, plongé dans les cachots d'Olmütz, fut due entièrement à Napoléon. « C'est mal récompenser le neveu » des bienfaits de l'oncle; c'est noyer, comme dit le proverbe écossais, » l'agneau dans le lait de sa mère. »

Nous serons heureux de pouvoir démentir ces tristes nouvelles, pour l'honneur de l'humanité.

Nous trouvons, nous, plaisanterie à part, que la meilleure manière d'honorer le nom et le souvenir de l'oncle, c'est de voter contre le neveu, qui a déjà commencé à rendre le nom de Napoléon ridicule, et qui finira par le rendre odieux, pour peu qu'on lui permette d'escalader le pouvoir.

La légalité.

Un journal appréciant les éventualités qui peuvent résulter du vote qui aura lieu le 10 décembre, prétend que, si l'Assemblée nationale, au cas où aucun candidat n'aurait obtenu la majorité absolue, nommait M. Cavaignac, alors M. Louis Bonaparte aurait sur lui peut-être l'avantage d'un million de voix, *ce serait s'exposer à une protestation du pays.*

Il y a là une hérésie politique des plus dangereuses, ou, du moins, un malentendu qu'il est bon de signaler. Veut-on se livrer à l'arbitraire tout à la fois anarchique et tyrannique de sa fantaisie? Alors il faut comprendre la portée d'une semblable conduite, et se dire que tous les partis n'auront pas moins de droits à imposer à leurs adversaires leurs sentiments particuliers. Veut-on, au contraire, se maintenir dans ces termes de la légalité, seule forme morale qui ait droit au respect et au concours de tous les citoyens? Alors il est nécessaire de ne pas se méprendre sur la prescription de cette légalité. Or, la constitution attribue à l'Assemblée la *libre choix* du président de la République, ou cas où aucun candidat n'aurait réuni la majorité *absolue* des suffrages. Si donc un candidat obtient cette majorité, tous ceux qui ont souci de consolider la République devront respecter dans ce candidat, quel qu'il soit, l'élu du suffrage universel.

Mais, si l'Assemblée est chargée de désigner le président parmi tous les candidats qui auront réuni plus de deux millions de voix, elle n'aura pas le moins du monde à se préoccuper de la proportionalité des suffrages qu'auront obtenus les divers candidats. Tous ces candidats ayant leur contingent, leur minimum de voix obligé, paraîtront alors devant l'Assemblée *à titre égal*. Le candidat qui voudrait s'autoriser d'une majorité relative ne serait réellement qu'un factieux, car il tenterait d'exercer une influence sur le pays, une pression sur l'Assemblée, en dehors et contrairement aux termes de la constitution.

Ce que nous dirons des candidats s'applique également aux électeurs. Leur vote direct n'est efficace qu'autant qu'il produit un majorité absolue. Dans le cas contraire, l'Assemblée est entièrement souveraine dans les conditions déterminées. Hors de là, il ne peut y avoir que des abus d'influence et de l'anarchie.

La Calomnie.

Que le Basile de Beaumarchais est bien le portrait du catholique, non pas du catholique dont l'âme est ouverte aux sentiments généreux, aux idées libérales et progressives, mais du catholique pharisien, attaché à la lettre morte, souteneur de toutes les exploitations, auxiliaire de tous les despotismes! Que Basile représente bien le catholique de l'*Univers*! Calomnions, il en restera toujours quelque chose, telle paraît être la devise de ce journal. Il nous a fait trop souvent l'application de cette maxime pour que nous n'éprouvions pas un véritable dégoût lorsqu'il s'agit de discuter avec lui ou même de le nommer. Nous allons cependant surmonter une fois encore cette répugnance, afin de montrer à nos lecteurs combien elle est justifiée.

L'*Univers* cite, en présence d'un extrait du *Moniteur*, le compte-rendu publié par nous d'une partie de la séance du 30 novembre. Le voici:

M. DE MONTALEMBERT. Il n'y a aucune espèce de rapport entre les deux révolutions. Qu'est-ce que c'est que cette Assemblée qui laisse commettre le meurtre de M. Rossi sans s'en préoccuper?

VOIX NOMBREUSES. C'était du courage.

M. DE MONTALEMBERT. Ah! du courage! Est-ce que je compare avec l'armée française, si brave contre l'émeute, avec cette garde nationale, cette armée qui se tourne contre le pape, contre son père, contre le souverain qui l'a comblée de bienfaits? (Murmures.)

Le même passage était beaucoup plus long dans le *Moniteur*. C'est tout simple: on sait que les journaux ordinaires ne publient qu'un résumé des discours, et notre compte-rendu, moins développé que celui du *Moniteur*, exprime au fond les mêmes idées. La colère de l'*Univers* ne porte que sur un point: la constatation de cette interruption (*C'était du courage.*), entendue fort distinctement par la personne qui prenait des notes pour la *Démocratie pacifique*.

Nous ne sommes pas responsables de cette interruption, pas plus que nous ne le sommes des principes déplorables soutenus à la même séance par M. de Montalembert. Et cette interruption enregistrée par nous, que signifie-t-elle? Qu'il y avait du courage de la part des députés romains à ne pas s'émouvoir, à demeurer à leur poste, à continuer le cours de leurs délibérations, alors qu'un meurtre se commettait à l'entrée de la salle.

Eh bien! l'*Univers* feint de croire que les interrupteurs ont appliqué le mot de courage à l'assassinat, et que la sympathie pour l'assassinat fait partie des doctrines phalanstériennes. Voici ce qu'on lit dans la feuille dévote:

Ainsi, la *Démocratie pacifique* attribue sans façon à de nombreux représentants (*voix nombreuses*) ses sympathies phalanstériennes pour l'assassinat: C'ÉTAIT DU COURAGE! Nous nous abstenons de toute réflexion.

Nous nous abstenons de toute réflexion, comme l'*Univers*.

Une malice de l'Événement.

Il n'y plus d'enfants. Voici l'*Evènement* qui fait des niches aux autres journaux, qui cherche à les mettre en contradiction avec eux-mêmes, tout comme feraient de grandes personnes, des rédacteurs *pour de bon*, écrivant dans un véritable journal. On lit dans cette feuille malicieuse:

Pour prouver ce que valent les attaques de certaines feuilles, il n'est pas mauvais de confronter ce qu'elles disaient hier avec ce qu'elles disent aujourd'hui. La *Presse* avait emprunté au *National* de la veille l'éloge du *Manuel d'artillerie* de M. Louis Bonaparte, nous empruntons à la *Démocratie pacifique* (du 24 juin 1844) l'éloge du livre sur l'*Extinction du Paupérisme*:

« Voilà un prince (*pourquoi n'est-ce qu'un prince sans couronne,* » *que sa mauvaise étoile a jeté dans une prison?*) qui donne un noble » exemple aux puissants de ce monde; voilà un homme né sur les mar- » ches du trône, qui non-seulement déplore cette cruelle anomalie d'un » état social dans lequel, à côté de la plus extrême opulence, se rencon- » tre la plus extrême misère, mais qui de plus travaille, dans la me- » sure de ses forces, à la réparation d'une aussi criante injustice. Puisse » un tel exemple ne pas rester stérile!...»

Oui vraiment, la *Démocratie pacifique* a trouvé que Louis Bonaparte faisait preuve de tendances très louables en s'occupant de l'extinction du paupérisme. Elle a regretté que les princes qui portaient couronne en 1844 et dont l'étoile avait été meilleure que celle du prince Louis, ne se montrassent pas animés de pareils sentiments. Elle a félicité le prince qui travaillait *dans la mesure de ses forces* à la réparation des injustices sociales. Elle a loué des intentions, mais elle ne s'est pas agenouillée devant les résultats, devant l'œuvre produite, et si la malignité dont nous félicitons l'*Evènement* lui avait laissé un peu de candeur, ce journal aurait trouvé dans notre article du 24 juin 1844 les lignes suivantes:

S'appuyant sur ce principe que les masses ne sont rien sans organisation que disciplinées elles sont tout, le prince demande qu'une *discipline sévère* règne dans ses colonies, que la vie y soit *salubre mais rude*, les ouvriers entretenus *le plus simplement possible*, enfin, le logement, la solde, la nourriture, l'habillement réglés d'après le tarif de l'armée; ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs d'abandonner aux colons la nomination des chefs et des directeurs, l'Etat ne devant se réserver, suivant lui, que la surveillance des établissements. Voilà, en résumé, tout ce que le prince nous apprend du mode suivant lequel il conviendrait d'organiser le travail au sein des colonies dont il réclame la création. Or, ce côté de la question valait assurément la peine d'être approfondi davantage.

.... Une étude sérieuse des travaux socialistes, voilà donc, suivant nous, ce qui a manqué au prince Napoléon pour compléter son projet dont nous ne saurions trop louer d'ailleurs les tendances aussi éclairées que généreuses.

N'oublions pas, au reste de le faire remarquer, le prince Louis par son dernier écrit s'est tout à fait engagé dans la voie qui mène droit au socialisme.....

Qu'avons-nous donc loué dans l'*Extinction du paupérisme* en 1844? De bonnes intentions, des aspirations socialistes, mais nous n'avons jamais caché ce qu'il y avait d'incomplet, de défectueux dans les plans du prince, et si l'on nous avait dit à

cette époque : Un jour viendra où la royauté se perdra par sa dépravation, où elle soulèvera la colère du peuple, où la nation reprendra son droit de se gouverner elle-même, et, à cette époque, l'*Extinction du paupérisme*, ébauche très louable pour un amateur, pour un prince, mais fort inférieure à des milliers de publications socialistes qui paraissent en France tous les jours, cette ébauche sera présentée comme un titre à gouverner le pays, investi du suffrage universel. Si l'on nous avait dit cela, nous en aurions témoigné la même indignation qu'aujourd'hui.

Ajoutons que l'*extinction du paupérisme* était louée par nous uniquement à cause des tendances socialistes, manifestées par l'auteur. Ces tendances, le candidat les a reniées. Le représentant Louis Bonaparte a peu voté, mais il a toujours voté contre l'intérêt des masses. Dans son programme, il courtise la réaction en donnant le coup de pied de .. l'aigle à ce qu'il appelle superbement les *théories subversives*. Nous sommes donc quittes envers le prince Louis. Ses idées nous avaient paru fort insuffisantes en 1840, mais ses sentiments honorables. Sa conduite nous prouve aujourd'hui que les idées sont toujours insuffisantes et que les sentiments populaires étaient une pure comédie. — Nous la sifflons.

La chambre des mises en accusation vient de rendre un arrêt de non-lieu à l'égard des poursuites intentées contre les ministres de Louis-Philippe. Nous ne protesterons pas contre cet arrêt, et nous sommes convaincus que le sentiment public ne protestera pas davantage.

On se rappelle que ces poursuites furent intentées, *proprio motu*, par le parquet du commencement de mars, et constituèrent de sa part une tentative de basse flatterie envers le peuple qui n'y répondit que par l'indifférence et le mépris. Il avait bien autre chose alors dans la tête et dans le cœur, le peuple, que des désirs de stérile vengeance, et Louis-Philippe lui-même eût pu, comme aux beaux jours de 1830, se promener au milieu des rues sans craindre d'autres atteintes que celles du dédain.

La chambre des mises en accusation a fait un acte de haute prudence politique, car s'il avait pris fantaisie à M. Guizot de venir lui-même défendre sa cause, et on ne lui niera pas le courage nécessaire pour cela, les évènements de ces neuf derniers mois lui eussent fourni des armes bien dangereuses contre ceux qui l'attaquaient.

Italie.

Les feuilles d'Italie annoncent que dans tous les Etats romains les populations ont appris avec la plus grande joie la révolution de la métropole, qui a chassé l'infâme ministère des jésuites, dont M. Rossi était l'âme.

RAVENNES, 20 *novembre*. — Le général Zucchi, qui ignore la révolution de Rome, se bat contre le brave général républicain Garibaldi, pour l'empêcher de mener ses légionnaires contre les Croates de Radetzki. C'est ce même général Zucchi que le pape a mandé à Rome, par courrier extraordinaire, lors de la mort de Rossi, probablement pour comprimer le mouvement populaire de cette capitale. L'ignoble conduite de ce général, patronné par M. Rossi, dévoile de plus en plus le plan secret de cet intrigant cosmopolite et du ministère que le peuple romain a chassé dernièrement.

Cri de détresse de Venise.

TURIN, 28 novembre. — Hier le député Gugliamenti a donné lecture à la chambre des députés d'une dépêche du général Antonini, où il réclame de prompts et efficaces secours pour Venise, qui résistera dans toutes les limites du possible et sera sauvée si on lui envoie promptement des vivres et de l'argent. Le général, après avoir fait un sombre tableau de la situation de l'antique cité des doges, témoigne une grande confiance dans les députés et les ministres piémontais qui ont à diverses reprises protesté de leurs résolutions sincères à se dévouer entièrement à la cause de l'indépendance et de la liberté complète de l'Italie. Il compte sur la réalisation de leurs promesses s'ils ne veulent pas, ministres et députés, que l'Italie ne les accuse de n'être généreux qu'en paroles.

« Vous devez soutenir Venise, ce dernier boulevard de la liberté, contre l'invasion autrichienne. Si Venise devait tomber parce que nous aurions manqué de la soutenir dans sa détresse, elle serait en droit de nous appeler des traîtres, et c'est une ignominie que, par tous les efforts possibles, je veux épargner à vous et à moi. »

La chambre, ajoute la *Concordia*, prend la proposition du général Antonini en considération.

Francfort.

Pas de nouvelles d'Allemagne. L'Allemagne entière semble se recueillir sur la tombe de Blum, avant de recommencer sa lutte contre les rois vassaux du czar.

Tous les efforts de la réaction tendent maintenant à médiatiser les petits princes au profit de Frédéric-Guillaume, le *futur guillotiné*, selon Freiligrath, le futur empereur, selon les docteurs de Francfort.

La *Gazette d'Augsbourg*, qui devient de plus en plus teutonique, publie un article dans lequel, envisageant les évènements de Vienne et de Berlin, au point de vue allemand, elle déclare que le parlement de Francfort ne doit pas prêter appui aux assemblées de Prusse et d'Autriche contre leurs gouvernements respectifs, parce que ces assemblées particulières sont une cause de faiblesse pour le parlement allemand.

Suivant cette feuille, il ne faut pas qu'il y ait plusieurs pouvoirs constituants en Allemagne. Le parlement de Francfort doit donc pousser à la dissolution des assemblées mutilées de Kremsier et de Brandebourg, afin de se réserver à lui seul le soin de constituer tous les Etats allemands. La *Gazette d'Augsbourg* ajoute que ce serait dans l'intérêt des divers peuples eux-mêmes, parce que les gouvernements n'oseraient pas agir vis-à-vis du parlement de Francfort, comme on a agi envers les assemblées de Vienne et de Berlin, et dès lors ce parlement sauvegarderait les libertés des peuples beaucoup mieux que ne peuvent le faire ces assemblées particulières.

L'Assemblée nationale de Francfort a discuté, dans sa séance du 29, le rapport de la commission nommée pour les affaires autrichiennes. Indépendamment des propositions de la majorité et de la minorité de cette commission, six amendements ont été déposés. Les orateurs entendus sont M. Wellker, qui a fait un très long rapport sur la mission des commissaires de l'empire en Autriche ; M. de Schmerling, ministre des affaires étrangères, qui a déploré que le gouvernement autrichien n'ait pas fait preuve de plus de modération dans sa victoire, M. Vogt, qui a attaqué avec sa vivacité ordinaire la déplorable politique de l'empire dans la question autrichienne.

La nouvelle d'une troisième insurrection dans le duché de Bade ne s'est pas confirmée. Ce qui a donné lieu à cette nouvelle prématurée, c'est la grande exaspération que le cordon militaire, établi le long des frontières de la Suisse, cause parmi les populations allemandes des campagnes, exaspération qui pourrait bientôt donner lieu à une nouvelle levée de boucliers.

Le douzième président des Etats-Unis.

Le suffrage universel s'est prononcé aux Etats-Unis en faveur du général Taylor, candidat du parti wigh ; il a triomphé sur son concurrent le plus sérieux, le général Cass, représentant du parti démocrate. Les élections présidentielles de 1848 se sont passées avec un ordre et un calme admirables. Le premier magistrat de la République des Etats-Unis a été élu sans tumulte, sans fanfaronnades, sans fracas ; la simplicité du peuple américain en une circonstance aussi solennelle devrait nous servir d'exemple.

Un trait non moins caractéristique des mœurs politiques américaines se reflète dans la position franche et décidée que prend immédiatement le parti vaincu. Il s'incline devant la grande voix de la majorité, sans récrimination, sans haine, sans tumulte. Le journal officiel du parti démocrate, l'*Union*, adresse à ses amis ces mots en faisant ses adieux au pouvoir : Nous nous retirons *défaits, mais non domptés*, *battus, mais non accablés*.

Un autre trait non moins remarquable des mœurs américaines se retrouve dans l'appui que des hommes éminents prêtent au candidat de leur choix, dès que l'on s'est entendu sur la nomination du nouveau président.

La cause du candidat est plaidée avec force devant le peuple, à toute heure, en toute occasion ; ainsi, parmi les illustres défenseurs du général Taylor, on comptait les Clayton, les Corwin, les Crittenden, et parmi ceux du général Cass, les Houston et les Benton, etc.

Ces mœurs politiques devraient s'introduire chez nous avec la même franchise et la même liberté que l'on trouve dans l'Union américaine.

Le 4 mars 1849 inaugurera donc aux Etats-Unis une administration nouvelle, il verra l'avènement du parti wigh instaurer avec le général Taylor un système politique nouveau, un système d'économie financière opposé à celui des démocrates.

Ajoutons que le parti wigh a également triomphé dans la nomination d'un certain nombre de représentants et de hauts fonctionnaires.

L'administration d'Etat sera entièrement wigh.

Nous reviendrons sur la présidence du général Taylor et sur les conséquences de la déroute politique du parti démocrate.

Remarquons toutefois que le triomphe du parti wigh n'a pas aux Etats-Unis la même portée qu'aurait chez nous celui du parti anti-démocratique.

Les intérêts politiques et commerciaux qui unissent la République française à celle des Etats-Unis, sont trop élevés pour que nous ne cherchions pas par tous les moyens à rattacher plus intimement les deux peuples républicains de l'ancien et du nouveau monde par les liens les plus puissants.

Assemblée nationale.

Séance du 2 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. MALEVILLE.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la lettre suivante, adressée au président de l'Assemblée nationale par le nonce apostolique :

« Monsieur le président,

» La noblesse des sentiments que l'Assemblée nationale a proclamés d'une manière si éclatante envers la personne du très saint père m'a touché profondément, et je m'empresse de lui témoigner par votre intermédiaire la vive reconnaissance dont je suis pénétré pour le gouvernement de la République, pour l'Assemblée nationale et pour cette généreuse nation qui ne saurait oublier les sentiments de générosité et de dévouement qui sont une tradition pour elle.

» Signé : *L'archevêque de Nicée, nonce apostolique.* »

Le président de l'Assemblée nationale a répondu au nonce par une lettre dont M. Maleville donne aussi lecture.

« Monsieur le nonce,

» Je m'empresse de donner connaissance à l'Assemblée de la lettre que vous m'avez écrite. Organe de la souveraineté nationale, l'Assemblée n'a fait qu'exprimer les sentiments de la France entière et le profond regret dont elle est animée pour la personne du souverain pontife. La République française peut choisir entre les traditions du passé, elle restera fidèle à ceux qui ont montré la France toujours pleine d'admiration pour les grandes âmes et les nobles vertus. Les votes de l'Assemblée nationale et l'initiative prise par le gouvernement vous répondent que l'illustre pontife, en touchant la terre de France, y trouvera un accueil digne de lui. » (Très bien !)

M. VIVIEN, ministre des travaux publics, demande que le projet tendant à comprendre l'embranchement de Nevers dans le bail du chemin de fer du centre soit discuté d'urgence au commencement de la séance de lundi. — Adopté.

M. DUFAURE présente divers projets d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des finances. L'Assemblée en est restée au chapitre relatif à la cour des comptes.

M. BINEAU, rapporteur, demande qu'il y ait proportion entre le traitement du président et du procureur-général de la cour des comptes et celui des mêmes magistrats à la cour de cassation. Il propose en conséquence une réduction qui frapperait le substitut du procureur-général.

M. BESANÇON combat cette réduction, qui est adoptée.

M. SAUTEYRA demande la suppression des payeurs dans les départements.

M. TROUVÉ-CHAUVEL défend l'institution des payeurs.

M. SAUTEYRA insiste.

M. BOULATIGNIER soutient que le service des payeurs est d'une utilité incontestable et qu'il exige des connaissances qu'on ne peut demander aux payeurs généraux.

M. JULIEN LACROIX. Puisque l'on ne peut se passer de payeur, il faut que chaque ville importante ait un payeur.

M. BERRYER combat l'amendement, qui, selon lui, est une des propositions les plus dangereuses que l'on puisse faire dans la situation actuelle des finances. Si on supprime les payeurs, de deux choses l'une : ou l'on établira des contrôleurs auprès des receveurs généraux, ou l'on n'en établira pas. Si on en établit, il n'y aura aucune économie dans la mesure ; si on n'en établit pas, on ôte toute garantie à la comptabilité des receveurs généraux ; on introduit le désordre dans cette comptabilité.

L'orateur fait ressortir l'importance des fonctions des payeurs, qui se rendent garants des paiements qu'ils affectent ; ce sont des hommes qui encourent une grande responsabilité. Ce sont des hommes qui ont aidé le gouvernement à traverser les moments difficiles que nous avons passés ; car, depuis la Révolution de février, aucun service n'a été en souffrance ; on peut en prendre à témoin tous les ministres des finances qui se sont succédé ; vouloir aujourd'hui les supprimer, ce serait la mesure la plus désastreuse pour nos finances que l'on pût adopter.

M. TASSEL invoque l'opinion de la cour des comptes, qui était d'avis que les payeurs devaient être supprimés, ou du moins qu'il n'était pas nécessaire qu'il y eût des payeurs ayant une caisse.

M. BINEAU, rapporteur, combat l'amendement de M. Sauteyra ; il dit que la cour des comptes a été d'avis de fermer la caisse des payeurs, tout en conservant les payeurs eux-mêmes. (Bruits confus.)

Les payeurs ne servent pas seulement à payer les créanciers de l'Etat, mais à contrôler la dépense faite par les receveurs généraux.

M. GOUDCHAUX (aux voix ! aux voix !) dit qu'en supprimant les payeurs on détruit la comptabilité tout entière. On dit que les receveurs généraux reçoivent d'une main, et que les payeurs généraux paient de l'autre, cela ne signifie absolument rien. Les receveurs généraux, qui presque toujours, sont des banquiers, n'auraient pas les qualités nécessaires pour remplir les fonctions de payeurs.

M. DUCLERC combat également l'amendement de M. Sauteyra qui, s'il était adopté, amènerait la désorganisation dans les finances.

DE TOUTES PARTS. Aux voix !

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix l'amendement de M. Sauteyra.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division ! (Non ! non ! — Si ! si !)

On procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	507 (Ah ! ah !)
Majorité absolue,	254
Pour,	170
Contre,	337

L'amendement est rejeté.

Avant de continuer la discussion, dit M. le président, la parole est à M. Lagrange, pour une motion d'ordre. (Réclamations diverses.)

M. LAGRANGE. J'ai quatre propositions à développer devant l'Assemblée, ou si vous l'aimez mieux, j'ai quatre interpellations à adresser au ministère. Ces propositions ou ces interpellations sont :

1° Une réclamation des citoyens souffrants retenus dans les hôpitaux, et qui voudraient voter dans l'élection du président de la République ;

2° Une réclamation des condamnés politiques de 1814 à 1848, qui demandent un vote définitif sur la proposition qui promet quelque palliatif à leurs honorables misères ;

3° Des observations relatives au projet de décret sur la déportation, présenté par M. le ministre de la guerre ;

4° Enfin une pétition en faveur de l'amnistie signée par plusieurs milliers de citoyens.

Votre cœur, ajoute M. Lagrange, vous fera comprendre la gravité et l'importance de ces questions. Je demande la permission de les développer l'une après l'autre. (Exclamations nombreuses.)

Si je suis bien renseigné, voici ce qui a été affiché dans les hôpitaux : « Les malades électeurs (on rit) sont prévenus que l'autorité ne fera pas recueillir les voix dans les hospices pour l'élection du président. S'ils tiennent à exercer leurs droits, ils devront se transporter dans leurs domiciles respectifs, sauf à se faire ensuite réadmettre dans les hôpitaux. »

J'espère que cette prescription n'obtiendra pas votre approbation, parce qu'elle est contraire au décret sur l'élection du président, décret que je ne crains pas d'appeler draconien. Si ces électeurs malades ne vont pas voter, ils sont de mauvais citoyens ; s'ils vont voter, ils se suicident. (On rit.) Et en effet, sous les frimats de décembre, c'est un véritable suicide à leur imposer que de les forcer d'aller déposer leur vote dans l'urne présidentielle, d'où la plupart de ces cadavres ambulants sortiront peut-être pour aller à la tombe.

Il faut donc que cette proscription soit rapportée, dans l'intérêt même de l'humanité.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur. Si l'Assemblée croit qu'il y a quelque chose à faire, qu'elle adopte un décret à cet égard, et le gouvernement l'exécutera. (L'ordre du jour ! l'ordre du jour !)

M. LAGRANGE consent à ce que la discussion ne vienne qu'après le budget.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée, après une épreuve douteuse.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance d'une lettre qui lui annonce le décès de M. Drault, représentant de la Haute-Vienne.

L'Assemblée reprend la discussion du budget et adopte successivement différents chapitres du ministère des finances.

La quatrième partie du budget, relative aux frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics est mise aux voix et adoptée sans discussion.

Le chapitre relatif aux forêts, sur lequel il y a une réduction considérable, contestée par le gouvernement, est réservé.

La séance est levée à six heures un quart.

Science sociale. — M. Victor Hennequin fait en ce moment des conférences sur l'association, rue de la Douane, n° 18, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du soir.

Et rue Charonne, n° 39, au faubourg Saint-Antoine, les LUNDIS et JEUDIS, même heure.

Entretiens socialistes et démocratiques ;

Par E. SUE.

Nous avons extrait du BERGER DE KRAVAN les deux derniers chapitres qui ont spécialement trait aux prétendants et à la question brûlante du moment, la présidence, et nous avons formé ainsi une petite brochure de 64 pages, que nous livrerons aux conditions suivantes : 15 c. l'exemplaire, 1 fr. 50 la douzaine, 6 fr. les 50 et 10 fr. le cent pris au magasin.

Nous réitérons aux journaux démocratiques des départements, auxquels nous avons adressé par la poste le *Berger de Kravan*, l'invitation d'en reproduire dans leurs colonnes tous les fragments qu'ils jugeront convenables de citer. Ceci, nous le répétons, n'est point œuvre de spéculation, mais de propagande.

Nous les prions, par la même raison, d'annoncer ce petit livre, ainsi que l'extrait dont nous venons de faire une brochure à 15 centimes. (Voir aux annonces.)

Nous avons publié ce matin, sous le titre de *Propagande démocratique et sociale*, une note qui nous a été communiquée. En ouvrant nos colonnes à cette note, nous avons voulu aider à la publicité d'une œuvre entreprise dans l'intérêt du socialisme, mais là se borne notre rôle ; il n'y a entre l'administration de la rue Coquillière, 42 ter, et la nôtre, d'autre solidarité que celle d'un désir commun de voir se répandre partout les idées saines qui doivent présider à l'organisation nouvelle de la société.

FAITS DIVERS.

On attendait des dépêches télégraphiques de Marseille sur l'arrivée du pape. Plusieurs représentants ont demandé des nouvelles aux ministres, qui ont déclaré n'avoir rien reçu.

Le conseil des ministres s'est de nouveau occupé de la réception du saint-père, de l'ordre qui sera suivi dans cette solennité.

Le bureau de l'Assemblée se rendra, dit-on, à Bourges pour recevoir le saint-père. Le nonce apostolique et les évêques, membres de l'Assemblée, pensent que S. S. préférera habiter l'une des villes du Midi ou Bourges. Il est surtout question de cette dernière ville à cause de son magnifique palais archiépiscopal, l'un des mieux situés de France, et de son antique basilique. (*Patrie.*)

— Par arrêté du président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, en date du 1er décembre, M. Marie, ministre de la justice, est chargé par intérim du ministère de l'instruction publique et des cultes.

— Quatre catholiques de l'*Univers* nous adressent une admonestation et un défi à l'endroit de ce qu'ils appellent nos attaques à la religion ; ils nous accusent, entre autres choses, *de flatter la multitude par l'appât de la ruine et du meurtre* ; ils nous traitent de communistes, et brutalisent fort l'*Ère nouvelle*, qui commet parfois le crime de publier des articles que la *démocratie pacifique* peut reproduire avec éloges. Ces quatre catholiques, qui s'intitulent *bons*, nous paraissent médiocrement charitables et nullement tolérants. Ils complètent leur procédé en signant leur lettre par de simples initiales.

— Les membres de l'Association générale de l'Industrie de l'Habillement, fondée par Bardé, sont invités à venir changer leurs cartes d'admission, et signer l'acte qui a été enregistré et publié. Au siège social, 42, rue Choiseul.

— Le banquet démocratique et social des écoles a lieu demain dimanche, 3 décembre, à 10 heures et demie du matin, rue de Sèvres, 49, à Vaugirard.

— Le congrès électoral tiendra une réunion électorale dimanche, 3 décembre, à onze heures du matin, rue Pascal, théâtre Saint-Marcel, 12e arrondissement.

— Le banquet des démocrates socialistes de Montrouge a été remis au vendredi 8 courant, parce qu'il y a deux banquets avant celui-là.

Les billets sont déposés à Montrouge, chez le citoyen [illegible], rue Saint-Pierre, 4 ; le citoyen Clouet, route d'Orléans, 43 ; le citoyen Bucigny, rue de Vanvres, 25, à Plaisance ; et chez le citoyen Delescluze, rédacteur de la *Révolution démocratique et sociale*, rue Damiette, 4.

— M. le maréchal Bugeaud et M. le général Regnault de Saint-Jean-d'Angely sont nommés représentants du peuple dans la Charente-Inférieure.

— M. Randot, membre du conseil général de l'Yonne, vient d'être élu représentant dans ce département.

— Tous les ouvriers bijoutiers en or sont invités à se rendre à la réunion du dimanche 3 décembre, boulevart du Temple, 34, salle du Capucin, à neuf heures précises du matin.

— On lit dans le *Bien public*, de Chaumont :

« Nos campagnes commencent à se guérir du choléra bonapartiste ; cependant, il est une localité où il persiste avec un redoublement d'intensité : c'est à Chantereine, pays célèbre par la bonne qualité de ses pruneaux. L'année a été mauvaise ; Chantereine n'a pas vendu ses pruneaux, grâce à cette République maudite. On lui fait espérer que Louis Bonaparte qui, comme on le sait, a trois milliards à la disposition de ceux qui voteront pour lui, voudra bien faire quelque chose pour cette commune embarrassée. »

— Quelques personnes, aux élections de la chambre de commerce de Paris, qui ont commencé dimanche dernier, ont pensé que la condition d'être patenté depuis cinq ans était encore exigée comme autrefois pour l'éligibilité.

L'ordonnance de juin dernier, qui règle aujourd'hui la formation des chambres de commerce, a réduit cette condition à un an.

— Le pourvoi contre le jugement rendu par la sixième chambre correctionnelle, qui condamne le citoyen Cabet à un mois de prison comme détenteur d'armes, a été, malgré quelques observations présentées par le prévenu lui-même, rejeté purement et simplement.

— Hier, les citoyens Bernard, Courtois, Gamet, avocat, Desolme, président, vice-président, secrétaire et membre du club Chabrol, étaient cités à comparaître devant la cour d'assises de la Seine, comme prévenus d'avoir, dans des discours prononcés dans ce club, excité à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, et d'attaques contre le gouvernement de la République. Remarquable formule d'accusation, et que les républicains ont apprise par cœur sous la royauté. Aucun des prévenus ne s'est présenté. La cour, procédant par défaut, les a tous déclarés coupables des délits qui leur étaient reprochés. Elle a condamné Bernard et Courtois chacun à six mois de prison et 1 000 fr. d'amende ; Gamet et Desolme chacun à un mois de prison et 200 fr. d'amende.

Tous les prévenus ont été, en outre, interdits des droits civiques, civils et de famille mentionnés en l'art. 42 du code pénal.

— Les membres de la SOLIDARITÉ sont prévenus que, mercredi prochain, une séance aura lieu aux Vauxhall, rue de la Douane, 48, à sept heures et demie du soir, pour l'exposition théorique et pratique de l'association pour l'échange entre producteurs et consommateurs, système Mazel.

— Nous lisons dans la *Révolution démocratique et sociale* :

« Le citoyen Lagrange, ouvrier, est venu nous trouver le désespoir dans le cœur.

» Travaillant à la journée ainsi que sa femme, il confia son enfant à la crèche du 7e arrondissement, rue du Puits, n° 4. Une somme d'argent avait été convenue avec l'administration de la crèche.

Au bout de deux mois, ce malheureux père voyait son enfant dépérir ; inquiet et soupçonnant une triste réalité, il alla consulter un médecin étranger à l'établissement, qui reconnut immédiatement la présence chez l'enfant d'une inflammation de poitrine, causée par l'absence de soins et une mauvaise nourriture, même *insuffisante*, ce qui expliquerait la grande faiblesse de l'enfant. Le pauvre père vint faire entendre de durs reproches à la directrice de la crèche, et savez-vous ce qui lui fut répondu ? « L'administration, forcée à l'économie, avait retranché un repas sur trois ! »

» L'enfant mourut le lendemain ! »

— M. Granier de Cassagnac recommande la candidature de Louis Bonaparte dans l'*Opinion d'Auch*. Pauvre prince, il ne lui manquait plus que ce partisan là !...

— Ce soir, à la salle Valentino, où se tenait une réunion pour la candidature de M. Louis Bonaparte, deux citoyens ayant crié : *Vive la République !* ont été appréhendés au corps et conduits violemment jusqu'à la rue. Après cet exploit, les vainqueurs sont rentrés en criant qu'il n'y avait plus de républicains. Qu'on juge, d'après cet échantillon, de ce que nous devons attendre de la modération des chevaliers *de M. le prince* !

— Le citoyen Raspail vient de publier un petit livre qui a pour titre : *La Lunette du donjon de Vincennes, almanach démocratique et social de l'Ami du peuple pour* 1849. Cet almanach a pour épigraphe : « Le socialisme, c'est l'Evangile. Y croyez-vous ? »

— Un drame qui rappelle la vieille histoire des Capulets et des Montaigus, s'est passé dernièrement à Yellville, dans l'Arkansas. Deux familles, les Everetts et les Tutts, s'étaient juré une haine éternelle, et nombre d'habitants, se rangeant sous l'un ou l'autre étendard, avaient fini par diviser le pays en deux camps véritables. Les Everetts ayant enfin décidé que les Tutts et leurs adhérents devaient être expulsés de la contrée, une véritable bataille a eu lieu il y a quinze jours entre les deux partis. Trois hommes ont été tués et plusieurs blessés de la manière la plus grave. On a déployé de part et d'autre un acharnement égal, cependant la victoire paraît être demeurée en définitive aux Everetts.

— Quelques exemples de choléra s'étant montrés dans le département du Pas-de-Calais, M. le ministre du commerce, prévoyant le cas où la maladie prendrait le caractère épidémique et nécessiterait sur quelques points l'envoi de secours médicaux, avait songé à faire appel au dévouement des médecins ou des élèves de la faculté de Paris qui voudraient se mettre à la disposition de l'administration. Fort heureusement que cet appel ne serait plus guère qu'une mesure de précaution.

Il résulte, en effet, d'informations prises par l'*Union médicale*, que l'apparition du choléra dans le Pas-de-Calais a été très passagère, de même qu'à Londres et à Dunkerque ; si la maladie a fait quelques victimes à Béthune, à Saint-Omer, etc., elle s'est complètement arrêtée depuis plusieurs jours, et, depuis le 18 de mois, aucun nouveau cas n'a été signalé. On est donc tout à fait en droit d'espérer que si le fléau se montre à Paris, ses atteintes seront peu graves et de peu de durée.

— L'association des artistes musiciens de l'*Enfer musical*, passage de l'Opéra, 4 et 3, donnera, le vendredi 8 décembre, un concert au bénéfice de la famille de Robert Blum.

Nous donnerons bientôt le programme de ce concert, auquel nous engageons d'avance nos amis à assister.

HAUTE-VIENNE (Limoges), 28 novembre. — Il a été commis lundi dernier, sur la route de Saint-Junien, à six ou sept kilomètres de Limoges, un crime audacieux qui rappelle les exploits de la bande des *Endormeurs* et qui doit inspirer aux voyageurs une salutaire défiance.

Deux Auvergnats, le nommé Vignaux, et son petit domestique Pierre Imedé, montaient la côte de l'Aurance, quand ils furent accostés par deux individus qui entrerent en conversation avec eux, et se constituèrent, bon gré mal gré, leurs compagnons de route.

Arrivés au sommet de la côte, à l'endroit qu'on appelle la Croix-de-Landrouze, les deux hommes proposèrent de boire un coup, et poussèrent, malgré toutes leurs observations, les deux Auvergnats dans une auberge.

Les verres furent remplis ; mais, au moment où l'un allait boire, l'un des inconnus dit : « Ce vin ne me paraît pas fameux, j'ai du sucre dans ma poche, je vais y en mettre, » et aussitôt il prit dans une de ses poches de côté une certaine quantité de poudre blanche, qu'il distribua dans les verres, ayant soin sans doute d'oublier son verre et celui de son camarade, ou d'y mettre véritablement de la poudre de sucre.

Immédiatement après avoir bu, on se remit en route ; on n'avait pas fait un demi-kilomètre que les deux Auvergnats tombaient sans connaissance et Vignaud était dévalisé de 37 pistoles, dont il avait eu l'imprudence de s'avouer possesseur.

Un cantonnier a trouvé les deux Auvergnats blessés, couverts de sang, tout étourdis, pouvant à peine se soutenir. Il les a conduits au Breuille, où les soins convenables leur ont été donnés et d'où l'on s'est empressé de venir à Limoges prévenir la police.

Les deux Auvergnats ne sont ni l'un ni l'autre en danger, ils ne perdront pas la vue, comme on a pu le craindre. La Stramoine (Datura-Stramonium), avec laquelle, très probablement, ils ont été endormis, produit des accidents d'abord très graves : un assoupissement profond, une cécité passagère, des hallucinations, du délire, etc., mais en général ces accidents se dissipent sans laisser après eux des résultats fâcheux.

PETITE CORRESPONDANCE

Châlons-s.-M. — Au journal la *Vérité*. — Veuillez au moins indiquer l'auteur, sinon l'éditeur.

Strasbourg. — M. T. — Quand viendrez-vous ? Sans doute après le 10.

Toulon. — M. P. — Reçu les 200. — Les deux ouvr. envoyés montent à 9.25. — Oui, les 150 n. commencent du 20. — Les alm. sont partis le 14 et le restant hier. Le dernier envoi coûtera 37.90 de port.

Dieulefit. — M. D. — Les livres sont partis le 4 nov. à l'adresse de Lyon indiquée. Ils doivent être en vos mains maintenant. Les ab. ont été faits suivant vot. indication.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr,	Trois mois	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES			ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.		40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf	—	70	Réclames-notices	40
Dix fois et plus.	—	90	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 2 décembre.

La liquidation se passe bien. Les agents de change ont restreint par prudence les opérations à la baisse pour la fin de ce mois. Ainsi beaucoup de clients modestes ou trop hardis ont été obligés de se liquider fin novembre, de racheter leurs rentes sans pouvoir les vendre (c'est-à-dire les faire reporter) fin décembre courant ; ces rachats ont produit une hausse un peu forcée, et une fois faits, la rente a faibli naturellement. Elle était hier à 66 30 ; elle ouvre à 66, arrive à 66 40, pour fermer à 65 75. C'est une baisse de 60 c.

Le Trois est plus calme ; nous l'avons laissé à 43 20, il ferme à 43.

En liquidation, le Cinq fait 66 fr. ; il y a deport de 25 centimes.

La Banque de France perd 7 à 4387 50.

Les chemins de fer ne varient guère, mais Orléans se maintient à 600. Avignon-Marseille, monte à 162 50. Le Nord faiblit à 344 25.

Le marché finit mal, et la liquidation est fort pesante.

On dit que l'Autriche proteste déjà contre l'asile que la France a offert au S. P. le pape.

Les jésuites en diplomatie prétendent que Radetzki va s'emparer des Etats romains.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	43 40	43 25	42 90	43 ..
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	65 74
Cinq 0/0	66 35	66 40	65 70	65 75

2 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DU CLOTURE.

3 0/0 j. du 21 juin	43	4 Canaux avec prime	... ..
— Emprunt 1847-1848	65 65 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	65 90 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	185 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Epargne, dette active	25 ..
Actions de la banque	4387 50 ..	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	78 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	82 50	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	78 50	2 1/2 hollandais	49 50
— — 1842	78 25	Zinc Vieille-Montagne	1975 ..
— 4 1/2	71 75	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	830 ..
Obligations de la Ville	1125 ..	Lots d'Autriche	300 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	806 ..	... ..	Orléans à Bordeaux	368 ..	363 75
Versailles, rive droite	107 50	105 ..	Du Nord	343 75	344 25
— rive gauche	103 75	103 15	De Paris à Strasbourg	327 50	325 ..
Paris à Orléans	600 ..	600 ..	Tours à Nantes	312 50	310 ..
Paris à Rouen	355 ..	352 50	Paris à Lyon	357 50	... ..
Rouen au Havre	... ..	... ..	Montereau à Troyes	... ..	100 ..
Avignon à Marseille	160 ..	162 50	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	77 50	76 25	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	218 ..	215 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Le FRANC-MAÇON annonce que la CLÉMENTE AMITIÉ fera une belle cérémonie funèbre lundi 4 décembre, à dix heures, au cimetière Montmartre.

On voit à l'étalage de M. Lacroix, tailleur, passage Choiseul, des étoffes façonnées, fabriquées sur les métiers inventés par M. Acklin. Dans ces métiers, le papier remplace les cartons employés jusqu'à présent dans les métiers Jacquart : le dessin est très correct. Cette invention promet une grande économie dans la fabrication, puisque trente mètres cinquante centimètres de cartons sont remplacés par deux mètres cinquante centimètres de papier. Nous reviendrons ultérieurement sur cette importation invention.

Spectacles du 3 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Marion Delorme.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires de la Reine, le Maître de Chapelle.
ODÉON. — Les Etourdis, la Reine d'Espagne, Georges Dandin.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Hôtellerie, l'Argent.
GYMNASE. — O Amitié ! les Fonds secrets, Louise, les Gants jaunes.
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
VARIÉTÉS. — Deux font la Paire, 12 Travaux d'Hercule, chansonnette, le Marquis de Lauzun, la Poule.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Czar, le Club, le Cuisinier, le Lait.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 328. EDITION DU MATIN. Lundi 4 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 3 DECEMBRE.

L'Égoïsme.

Un des plus dévoués partisans de l'ancienne monarchie, M. le *vicomte* d'Arlincourt, accusé d'avoir attaqué la République par ses écrits, disait ces jours derniers devant la cour d'Assises qui l'a acquitté :

La République honnête et modérée, telle que la conçoivent les âmes généreuses, a eu de tous temps de chaleureux défenseurs, et je n'ai point pris la plume contre elle ; mais la République de 93, la République de meurtres et de pillage, voilà celle qui m'épouvante et celle que j'ai attaquée. Eh ! comment ne frémirais-je pas devant elle ? A peine étais-je entré dans la vie, que la tête de mon père et celle de mon grand-père tombaient à la fois sur l'échafaud. Ma famille entière, emportée par la tourmente révolutionnaire, était massacrée ou proscrite. Ma mère, retirée à la campagne, à demi folle de terreur, fuyait de son habitation, qu'on venait livrer aux flammes. Et lorsque ma raison commençait à s'ouvrir, les premiers tableaux qui frappèrent ma jeune imagination furent des scènes de carnage et d'incendie, de ruine et de mort. Il y avait là de quoi impressionner toute une vie... Pardon, messieurs, de ces détails ; mais pour bien juger l'écrivain il faut aussi connaître l'homme.

Les guerres civiles sont toujours horribles ; nous en avons eu un exemple récent en juin, où, des deux côtés, et nous osons le dire, surtout du côté le moins accusé, furent mis en oubli les plus vulgaires sentiments d'humanité ! Mais s'il y a là *de quoi impressionner toute une vie*, est-ce une raison pour ne songer qu'à ses propres maux, et ne pas tenir compte de ceux des autres ? C'est une disposition à laquelle sont sujettes les classes favorisées par le sort, quand le sort vient à se tourner contre elles ?

Si M. d'Arlincourt, ou, pour parler d'une manière plus générale, si les descendants de l'ancienne noblesse se souviennent encore avec effroi, avec horreur des catastrophes sous lesquelles leur fortune et leurs familles périrent, n'y a-t-il pas eu dans le monde, avant et depuis 1793, d'autres souffrances que les leurs ? Plaignent-ils ces souffrances, les soupçonnent-ils seulement ? Non : car leur fortune, car leurs gloires, leurs jouissances et tous les plaisirs de leur vie, étaient et sont encore basés sur ces souffrances.

N'est-ce pas en effet le travail ingrat, incessant, mal rétribué, d'une infinie multitude d'hommes, de femmes et d'enfants, qui produit toutes ces jouissances dont se sont abreuvées en tout temps les classes supérieures des sociétés barbare et civilisée ? Qu'il faut de larmes de sang et d'infamies pour remplir la coupe enivrante de leurs plaisirs !

Quels sont les *tableaux qui frappent les jeunes imaginations* des enfants des classes pauvres ? La misère est sans cesse devant leurs yeux : de sales habitations, de sales vêtements, une nourriture souvent dégoûtante, le mépris écrasant des classes supérieures, un travail accompli ou sous les feux du soleil, ou dans la brume, la neige et la boue, ou dans des ateliers fétides, et au bout de tout cela la maison de prostitution ; et au bout de tout cela l'hôpital, ressource suprême du travailleur malheureux ! Ah ! sans doute il n'y a point là le contraste poignant dont fut frappée la jeune imagination de M. d'Arlincourt, qui, habitué à se voir lui et les siens, riches, honorés, tranquilles, heureux de leur fortune et de leur naissance, tomba tout à coup dans une misère effroyable, et se vit honteusement rabaissé au niveau des dix-neuf vingtièmes du genre humain. Mais si les nobles déchus maudissent les révolutions qui les dépouillent des avantages usurpés par eux ou par leurs ancêtres sur des populations conquises ; si notamment nos vieux nobles maudissent la République, parce que c'est sous la République qu'ils ont été à leur tour vaincus et opprimés, pourquoi ne voudraient-ils pas que le peuple, le peuple toujours nu, toujours affamé, toujours écrasé, ne maudît pas, lui aussi, les institutions, les formes sociales sous lesquelles il est sans cesse broyé depuis des milliers d'années ?

Les souffrances temporaires des classes supérieures, des classes nobles par la naissance et la richesse, doivent-elles par hasard peser davantage devant Dieu, que les tortures continues de cette multitude sans nom qui couvre la terre de ses sueurs et de ses larmes depuis l'origine du monde ?

Pourquoi donc M. d'Arlincourt, ou les hommes de son rang, ne conservent-ils souvenir que de leurs propres douleurs, de leurs douleurs passées ? Depuis 1793, la plupart sont rentrés en possession de leur fortune ; la plupart vivent encore noblement sans rien faire. Pourquoi donc ne songent-ils qu'à eux, et jamais au peuple ?

Ils ont souffert pendant sept ans ! et cette souffrance de sept années, ils nous en fatiguent sans cesse les oreilles, comme si elle pouvait être mise en comparaison avec cette ignominie de six mille ans que le peuple a soufferte sous la domination des grands de la terre. Et qu'ils ne viennent pas non plus parler du sang répandu sur les échafauds ! ce serait mettre une goutte de sang à côté des flots de sang populaire répandus sur les champs de bataille et ailleurs au profit des intérêts des nobles et des rois.

C'est surtout dans les classes élevées qu'on se prétend animé de charité chrétienne. Nous ne leur en demandons pas tant : nous nous contenterons de les voir remplis de ces sentiments païens synthétisés quelques années après en Judée, qui exprimaient d'une si magnifique façon le monde antique parvenu à son apogée, lorsqu'il disait, à la face du ciel, et aux applaudissements de tout un grand peuple :

Homo sum, nil humani a me alienum puto.
« Je suis homme, et rien d'humain ne m'est étranger. »

Et lorsqu'il répétait dans une admirable élégie :

Haud ignora mali, miseris succurrere disco.
« Le malheur m'a appris à compâtir aux malheureux. »

Le malheur n'a rien appris de cela aux victimes de nos révolutions modernes. Ils n'ont de tendresse et de larmes que pour leurs propres souffrances ; il ne leur en reste pas pour celles du peuple.

Guérir le sort des masses, l'améliorer est d'ailleurs impossible, suivant eux. Il n'y a de possible que d'organiser les guerres civiles qui détruiraient cette République abhorrée et ramèneraient la monarchie.

Ce n'est point ici par haine contre personne que nous parlons. Nos doctrines, on le sait assez, ne sont pas de celles qui veulent ôter aux uns pour donner aux autres, et arriver au bien par le mal. Nous savons tenir compte et de ces douleurs et de ces intérêts *qui impressionnent toute une vie*, mais nous le disons en toute conscience : il est temps que les douleurs et les intérêts cessent de se renfermer dans leur égoïsme ; il est temps que chacun songe à tous.... car si les intérêts restent encore séparés trop longtemps, une guerre effroyable éclatera entre eux tous, et tous en souffrirons tour à tour.

Venir se rallier sincèrement et sans arrière-pensée à la République, c'est là le premier pas que l'égoïsme doit faire hors de son étroite enceinte. Plus tard il verra s'il doit s'aventurer plus avant dans la voie de l'avenir et du bonheur universel.

Qu'il consulte l'histoire, qu'il se demande pourquoi il y rencontre à chaque pas les ruines éclatantes, les fortunes renversées des familles les plus illustres et des plus magnifiques empires ? Par quel privilège insigne les puissants de nos jours prétendraient-ils échapper seuls à cette loi commune ? Quand pourront-ils donc comprendre que ces retours impitoyables de la fortune, que ces catastrophes sans fin sont une leçon perpétuelle qui enseigne que les sociétés sont mal faites, mal ordonnées, qu'il serait souverainement immoral et impie d'y voir un bien-être acquis à quelques familles aux dépens d'une multitude pauvre et opprimée, se perpétuer éternellement dans ces mêmes familles ; que rien ne peut et ne doit être stable dans l'enfer social où a vécu et vit encore le genre humain, et que la stabilité, le repos se trouveront seulement dans une société fondée sur le bonheur de tous, et non pas, comme les nôtres, sur le malheur de l'immense majorité et le bien-être de quelques-uns.

Le cabinet autrichien insulte la France.

Le nouveau ministère autrichien vient de publier son programme. Voici l'incroyable paragraphe relatif à l'Italie :

« En ce qui concerne l'Italie, le royaume lombardo-vénitien trouvera, « après la conclusion de la paix, *la plus sûre garantie de sa nationalité*, « DANS SON INCORPORATION ORGANIQUE A L'AUTRICHE CONSTITUTIONNELLE. « Les conseillers responsables de la couronne *se tiendront fermes sur* « *le terrain des traités*. Ils espèrent que, dans un avenir qui n'est pas « éloigné, les peuples d'Italie aussi *jouiront des bienfaits d'une con-* « *stitution qui embrassera les diverses nationalités* dans le système de « l'égalité de droits. »

Est-ce clair ? Eh bien ! que pense M. Cavaignac de cette profession de foi autrichienne ?

L'incorporation organique du Lombard-Vénitien à l'Autriche, est-ce là l'*affranchissement* de l'Italie ?

La couronne d'Autriche se tenant ferme sur le terrain des traités, c'est-à-dire sur les traités de 1815 ? est-ce là le terrain sur lequel M. Cavaignac espère faire triompher la *médiation* de la France ?

Peut-on en moins de mots battre plus vigoureusement en brèche le gouvernement français, insulter plus ouvertement à la France ?

Ainsi, pendant que M. Cavaignac annonce à la tribune qu'il n'a rien à communiquer à l'Assemblée sur la question Lombardo-Vénitienne, le cabinet autrichien déclare à la face du monde qu'il ne tient aucun compte de l'intervention française dans les affaires d'Italie.

Il veut que la Lombardie et la Vénitie continuent à être rivées à l'Autriche sur le terrain des traités de 1815.

Hommes du pouvoir, voilà où vous a conduits votre politique pusillanime et inintelligente. La France de Février est devenue un hochet entre vos mains ! Un ministère autrichien ose l'insulter, et vous vous taisez !

Quelle décadence !

L'*Evènement*, après avoir cité les principaux personnages qui appuient la candidature de M. Louis Bonaparte, ajoute ce qui suit :

Ainsi, ces hommes supérieurs, qui doivent aimer et honorer la France, par la grande raison qu'ils en sont eux-mêmes l'honneur et l'amour, nous conseillent de voter pour celui qui a promis de convier à l'œuvre commune les capacités et les probités de tous les partis.

Quels sont ceux que l'*Evènement* dit être l'amour de la France ? Les voici :

1er	amour.	M. Bugeaud.
2e	»	M. Thiers.
3e	»	M. Odilon Barrot.
4e	»	M. Victor Hugo.
5e	»	M. de Broglie.
6e	»	M. Crémieux.
7e	»	M. Montalembert.
8e	»	M. Guizot.

L'*Evènement* oublie les noms suivants, qui compléteront la guirlande :

9e	amour.	M. de Girardin.
10e	»	M. Véron.
11e	»	M. Alexandre Dumas.
12e	»	M. Granier de Cassagnac.

Un Banquet des Ecoles.

Hier à onze heures a eu lieu le banquet démocratique et social des écoles réunies. Les tables fraternelles étaient dressées dans une vaste salle contenant 1200 couverts, et pavoisée des drapeaux de la République unis à ceux de tous les peuples qui ont salué l'ère de la liberté. Les noms des *victimes de la république démocratique et sociale* étaient entourés de crêpes et d'immortelles ; à côté figuraient ceux des *exilés socialistes* et des *prisonniers socialistes*. Les écoles de droit, de médecine, d'Alfort, normale, centrale, y étaient en grand nombre ; quelques gardes républicains y assistaient en uniforme. Le citoyen Babut, étudiant, ouvrit le banquet par quelques chaleureuses paroles, en remerciant ses condisciples d'avoir répondu à l'invitation du bureau.

Les toasts suivants ont été portés dans cette réunion : 1° par Antonio Watripon : A la tradition démocratique ! A la mission sociale des écoles ! — 2° par un élève de l'Ecole normale : A la bonne foi ! les socialistes appartiennent à la vérité à Dieu ! — 3° par M. Proudhon, représentant du peuple, qui exposa devant l'auditoire l'historique du socialisme contemporain, et finit par demander, au milieu des acclamations, s'il devait continuer son œuvre ; — 4° par Lévi : A la république italienne ! — 5° par Pierre Vinçard, au nom des délégués du Luxembourg : Aux élèves des écoles ! à l'extinction de tous les privilèges ! à l'intelligence et au travail ! — 6° par Pierre Dupont : Le chant des travailleurs ! — 7° par le président de la réunion de la république allemande : A l'alliance de tous les démocrates ! au socialisme, sauveur de l'humanité ! — 9° Lecture de la lettre d'un vieillard transporté.

L'entrée des représentants du peuple Ledru-Rollin, Mathieu (de la Drôme), Dejean, Ch. Dain, Félix Pyat, soulève les plus vifs applaudissements ; 10° le citoyen Ledru-Rollin monte à la tribune, son discours produit le plus grand effet, et des salves d'applaudissements accueillent son toast : A la Révolution commencée par nos pères, continuée par l'héroïsme du peuple de Paris, et qui fera le tour du monde ! — 11° par Gauthier : A la famille, à la propriété, à la religion ! — 12° Félix Pyat, représentant du peuple, dans une magnifique improvisation, demande le règne de Dieu, le pain quotidien pour chacun : Au droit suprême, au plus sacré, au plus légitime des droits, au travail ! — 13° par Bougard : la fable *les Trois Barbets* ; — 14° par Lachambaudie, *les Glands et les Pots !* — Des lettres du général Courtais, de Barbès, de Caussidière, de Ch. Lagrange, sont lues et reçoivent de justes applaudissements. Les citoyens Lemoine et Lachambaudie récitent deux pièces de vers parfaitement senties.

A trois heures et demie, le banquet est terminé. Le chant de la *Marseillaise* est entonné, et chacun se retire le cœur content de cette réunion fraternelle.

Nous reproduisons le toast de M. Félix Pyat :

AU DROIT AU TRAVAIL.

Citoyens,

Au milieu de l'enthousiasme qui anime cette fête, une pensée amère, presque un remords me trouble malgré moi, empoisonne ma joie, comme une goutte de fiel empoisonnerait nos verres ; je pense qu'à l'heure même où nous sommes assis là, à ce banquet fraternel, rompant le même pain et communiant dans un même esprit, je pense avec douleur qu'il y a des hommes, des frères qui ont faim et qui ne mangeront pas aujourd'hui. Oui, les larmes des patients et le sang des victimes, voilà le fiel qui rend à cette heure toute joie et toute coupe amère ; voilà le mal qui trouble le présent, qui nous fait soupirer tous après la République de l'avenir, la République démocratique et sociale, la seule qui puisse réaliser enfin le règne promis depuis vingt siècles, le règne de Dieu, le règne du pain quotidien pour tous les enfants de l'humanité.

La République, c'est la solidarité. Or, tant qu'un seul homme sera sans pain, nous n'aurons pas la République ; tant que le superflu des uns se fera du nécessaire des autres, tant que le travail ne nourrira pas l'homme et que l'oisiveté l'engraissera, tant qu'un membre du souverain portera la besace et le bâton, nous n'aurons pas la République ; tant que l'ouvrier sera la proie du maître, tant que le prolétaire sèmera le blé et mangera le son, tant que les fils du peuple naîtront pour l'hôpital et la prison, ses filles pour la prostitution et le suicide, nous n'aurons pas la République, non ; tant que nous verrons l'homme plus malheureux que la brute, tant que nous verrons ce que j'ai vu encore en venant ici, les chevaux du riche encapuchonnés avec des genouillères et des sabots cirés, et des hommes demi-nus balayant la rue pour que les chevaux ne salissent pas leurs pieds, non, nous n'aurons pas la République.

Fils de la bourgeoisie, fils du privilège, suivez-moi dans la maison du pauvre. Il fait nuit, il fait froid ; entrez dans cette allée sordide, infecte, qui offense l'odorat et la vue tout à la fois, montez cet escalier à rampe de corde ; pénétrez dans ce réduit humide en soupente écrasée, crevassée, qui laisse pénétrer, non pas l'air, mais le froid. Là, un peu de charbon de terre qui fume dans l'âtre, deux petits enfants au lit ; la mère, après le travail du jour, lavant leurs hardes pendant qu'ils dorment. Pauvre courageuse femme, pâle, maigrie de fatigue et de besoin, luttant contre la misère jusqu'à la mort, prenant sur son sommeil, sur sa vie, et frappant sa poitrine, qui ne peut plus allaiter ses enfants. A côté, dans une mansarde, une table et une lampe, une jeune fille à l'ouvrage, laissant tomber son aiguille, relisant une lettre infâme et allumant un fourneau de charbon. Plus loin, à l'hôpital, le père peut-être est malade ; un numéro, il y en a tant qu'on ne les nomme pas, on les compte tout au plus, un pauvre, enfin, qui mourra comme il a vécu, au profit du riche, exploité par lui au-delà même de la vie, car elle lui appartient corps et âme tout entier ; il le nourrit dans la paix, il le défend dans la guerre, et il meurt non pour se reposer dans la tombe, mais pour que la science apprenne sur lui à guérir le riche. Non, non, nous n'avons pas la République.

Nous avons une royauté moins bonne, un empire moins grand, je ne sais quelle République venue d'Afrique avec un bonnet de police, je me trompe, avec un képi, sorte de coiffure métisse, ni militaire, ni civile, un juste-milieu entre le bonnet de police et la casquette, ou bonnet de bâtard, comme le pouvoir qui a tous les inconvénients de la monarchie sans les avantages de la liberté. Nous avons le régime de la force, la règle du hasard, le chaos, sans lumières et sans ordre, où la moitié de l'humanité mange l'autre, un monde sans foi ni lois, plein de vices et

de crimes, d'erreurs et de malheurs. Une société égoïste et pourrie jusqu'à la moelle, avec le bourreau pour roi, et pour Dieu le veau d'or. Non, nous n'avons pas la République, car la République c'est la liberté; or, celui qui a faim est esclave du besoin. C'est Esaü vendant son droit pour un plat de lentilles. La République c'est l'égalité. Il faut que tout le monde vive, dit le proverbe, vieux proverbe vraiment français, qui a tout le génie de notre pays, qui contient en germe toute notre révolution, car il nie le privilège et efface le droit. Or, celui qui meurt de faim n'est pas l'égal de ceux qui meurent d'indigestion ; la République, c'est enfin la fraternité.

Aimez-vous les uns les autres, nous disent-ils; or, comment aimer ceux qui nous tuent; car c'est encore tuer que de laisser mourir. Le riche n'est pas le frère du pauvre qui expire à sa porte, ou bien c'est la fraternité de Caïn. La voix du peuple, la voix de Dieu lui criera un jour : Qu'as-tu fait de ton frère ? Non, mille fois non, nous n'avons pas la République !

Et nous la voulons, nous, pleine et entière, sans exception, sans exclusion. C'est pourquoi nous voulons le droit d'écrire pour tous. Ceux qui veulent nier et comprimer ce droit et qui s'appellent les honnêtes, les modérés, se tient à la force et à la violence; ils font de Paris un camp, de la France une caserne, de l'armée une gendarmerie ; ils emprisonnent, ils déportent, ils tuent, et les voilà qui retombent encore sur la presse, recommençant cette éternelle guerre de l'erreur contre la vérité, prenant dans leur folie le phare pour l'écueil, accusant les baromètres de faire l'orage parce qu'ils l'annoncent, ne voyant pas que la lumière brûle le boisseau, que l'orage vient de ceux qui refusent le droit et non de ceux qui le réclament, parce que le droit est imprescriptible ; ne voyant pas, les aveugles, qu'on ne fonde rien par la force, la République moins que la monarchie, qu'on ne fonde pas un principe par un principe contraire, la liberté par l'état de siége, l'égalité par l'exil, la dictature, la fraternité par la mort, qu'on ne fonde pas enfin l'ordre à coups de canon, mais à coups d'institutions. Nous, au contraire, les hommes excessifs, extrêmes, nous ne nous fions qu'au principe et au droit ; nous voulons la République par la justice et la satisfaction ; nous voulons reconnaître et assurer pour toujours et pour tous le premier des droits de l'homme, le droit de la vie. Or, le droit à la vie, je l'ai dit et prouvé ailleurs, c'est le droit au travail. Donc, citoyens, au droit suprême, au droit supérieur et antérieur à tous les autres, au droit proclamé le dernier pour devenir le premier, au plus sacré, au plus légitime, au plus nécessaire des droits, au président, au roi, au maître, au capital de l'avenir, au travail !

Détails sur le voyage du Pape.

D'après les journaux de Marseille du 29, et les correspondances du 30, le pape était attendu d'heure en heure à Marseille ou à Toulon.

Le pape a quitté Rome en compagnie de M. d'Harcourt, ambassadeur de France, et de quelques membres du sacré collége. Il s'est dirigé de Rome sur Gaëte, par Albano, Velletri, Terracine, Fondi. Le trajet n'est que de dix ou douze heures de poste.

Avant de partir le pape a adressé la lettre suivante au marquis Sacchetti, l'un de ses officiers :

« Marquis Sacchetti,

» Nous confions à votre prudence et à votre honnêteté bien connues le soin de prévenir de notre départ le ministre Galletti, en l'engageant, lui et tous les autres ministres, non-seulement à garantir les édifices, mais bien plus encore les personnes qui nous sont attachées, et qui ignoraient complètement, comme vous, notre résolution. Mais si nous montrons cette sollicitude pour vous et pour les gens de notre maison, parce que, nous le répétons, vous ignoriez tous notre projet, nous avons bien plus à cœur de recommander à ces messieurs le repos et l'ordre de la ville entière. P. PP. IX.

» 24 novembre 1848.

» Ce 25 novembre 1848. Le ministre l'intérieur, GALLETTI. »

Dès que ce départ a été connu à Rome, les ministres ont publié, avec la lettre du pape, la proclamation suivante :

« Romains !

» Le pontife est parti cette nuit, entraîné par de funestes conseils. En ce moment solennel, le ministère ne manquera pas aux devoirs que lui imposent le salut de la patrie et la confiance que le peuple lui a accordée. Toutes les mesures sont prises pour que l'ordre soit protégé et que les existences et les biens des citoyens soient assurés.

» Une commission sera nommée à l'instant et restera en permanence pour châtier avec toute la rigueur des lois quiconque oserait attenter à l'ordre public et à la vie des citoyens.

Que toutes les troupes, toutes les gardes nationales soient sous les armes dans leurs quartiers respectifs, prêtes à accourir où besoin sera.

Le ministère, réuni à la chambre des représentants du peuple et aux sénateurs de Rome, prendra les mesures ultérieures que réclamera l'empire des circonstances.

Romains, fiez-vous en nous ; maintenez-vous dignes du nom que vous portez, et répondez par votre grandeur d'âme aux calomnies de vos ennemis !

Rome, 28 novembre 1848.

Muzzarelli, président du conseil ; Galletti, Lunati, Sterbini, Campello, Sereni.

On lit de plus dans un supplément extraordinaire du *Contemporaneo* :

« Rome, 25 novembre 1848.

» Hier, le pape donnait l'assurance au ministre des affaires étrangères, M. le comte Terenzio Mamiani, qu'il était content de son ministère, et qu'il lui avait confié le pouvoir de son plein gré, tandis que M. Mamiani prétendait que le ministère serait prêt à se retirer s'il n'avait pas sa confiance. Maintenant le pape n'est plus dans Rome.

» Eh bien ! peuple romain, souviens-toi de ta dignité et de ta gloire. Le ministère, obéissant encore aux ordres laissés par le pape, a pris toutes les mesures convenables et se joint au conseil des députés et au sénat pour pourvoir aux dispositions les plus urgentes. »

Ces nouvelles ont été apportées par *le Mentor*, paquebot-poste, entré le 28 au soir à Marseille. Ce navire était parti de Naples le 25, et de Civita-Vecchia le 26. Les prélats Piccolomini et della Porta étaient à bord, ainsi que la veuve et les enfants de Rossi.

Les ministres romains ont renoncé à la moitié de leur traitement au profit du trésor public. Quelques journaux ont annoncé que l'abbé Rosmini était parti de Rome pour Paris, chargé de la mission de solliciter l'intervention armée de la France. L'abbé Rosmini déclare qu'il n'a pas quitté Rome, où il continue à se livrer à ses études.

Des lettres de Rome dénoncent les menées des princes de Canino et Borghèse, qui cherchent à escamoter à leur profit le magnifique mouvement du peuple romain.

Nous trouvons, dans divers journaux, quelques détails nouveaux sur la révolution du 16 :

» Le corps diplomatique était réuni auprès du pape. M. Martinez de la Rosa déclara qu'on lui passerait sur le corps avant de pénétrer auprès de Sa Sainteté. Le pape fit appeler les chefs de sa garde noble et leur demanda s'il pouvait compter sur leur courage; il lui fut répondu : *Nous sommes pères de famille.* Alors le pape, se tournant vers le corps diplomatique, dit avec calme : *Comme souverain, je devrais résister; comme prêtre, je ne puis faire répandre le sang*, et il fit annoncer qu'il cédait. »

Non-seulement les Transteverins ne se sont pas abstenus dans la Révolution, mais ce sont eux qui se sont mis à la tête du mouvement. Ce fut un Transteverin, Bietta, qui perça à la gorge Rossi de son couteau ; ce furent des Transteverins qui allaient par les rues de Babuino, del Corso, par la place Navone, criant : « *Benedetta la mano che il tiranno, pugnalò !* »

Pie IX s'était aliéné l'amour de ces hommes dévoués quand même à sa personne en refusant obstinément de faire la guerre à l'Autriche. Leur indignation avait été portée au comble par la nouvelle que la légion de volontaires conduits par Garibaldi au secours de Venise, avait été attaquée par les troupes du général Zucchi sur l'ordre des ministres de Pie IX.

Les ministères de Turin et de Naples sont menacés d'une chûte prochaine.

Rupture entre l'Autriche et le Pouvoir central.

Les nouvelles de Francfort concordent parfaitement avec celles de Vienne et de Berlin, sur la rupture inévitable entre l'Autriche et le pouvoir central. On peut considérer cette rupture comme un fait presque accompli.

L'Assemblée de Francfort, dans sa séance du 30, a passé au vote sur les diverses propositions relatives aux affaires autrichiennes. Le résultat a été négatif. L'assemblée a tout rejeté. Ordre du jour pur et simple, propositions nombreuses et très énergiques contre le gouvernement autrichien, conclusions de la majorité de la commission, conclusion de la minorité, rien n'a trouvé grâce.

L'Assemblée a passé à la discussion du rapport concernant la circulaire publiée au sujet des élections par la régence de la Moravie. Le débat a été très passionné.

M. de Deym (de Bohême) a nettement déclaré que l'Autriche ne se soumettrait aux décisions du parlement de Francfort qu'autant qu'elle les trouverait conformes à ses propres intérêts, ajoutant que si cette résolution ne convenait pas à l'Allemagne, elle n'avait qu'à mettre une armée sur pied, et à déclarer la guerre à l'Autriche.

Cette déclaration du député autrichien a produit l'agitation la plus vive. M. Raveaux, député de Cologne, a répondu par une improvisation chaleureuse qui a été couverte d'applaudissements.

« Pourquoi, s'est-il écrié en regardant le ministre Schmerling, pourquoi les Autrichiens gouvernent-ils l'Allemagne, s'ils savent que leur pays ne fait point partie du nôtre? Nous avons été constitutionnels, non pas par haine de la République, mais parce que nous croyions que son temps n'était pas venu et que son établissement serait au prix de trop de malheurs. Mais quand le jour viendra où la liberté et l'unité de l'Allemagne ne pourront plus être obtenues qu'en combattant aux barricades, vous nous trouverez aux barricades ! J'ai servi ceux qui règnent et qui gouvernent, me fiant à leurs promesses libérales; mais j'ai vu qu'on ne pensait pas à les réaliser. Tout ce que nous avons obtenu en mars, tout est anéanti ou à la veille de l'être.

» Et voilà ce que vous avez fait de l'Allemagne ! »

Il faut que les choses en soient venues à un point extrême, pour que la *Gazette d'Augsbourg* elle-même, prenant un langage libéral, s'élève avec force contre le manque de modération du parti vainqueur à Vienne, et contre l'exécution de Robert Blum, déclarant que le parlement de Francfort relève le défi sanglant que lui a jeté un ministère désireux, dit-elle, de restaurer le système Metternich.

Avant de quitter Vienne pour se rendre en Hongrie, Windisgraetz, s'adressant à une députation de la bourgeoisie, lui aurait dit : « Que l'Allemagne n'oublie pas que c'est l'Autriche qui l'a sauvée à Aspern et à Leipzig. »

Les généraux slaves de l'Autriche se contentent aujourd'hui de menacer l'Allemagne; mais au premier signe de Nicolas, leur véritable maître, ils agiront.

Souscription européenne
EN FAVEUR DE LA
FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Au rédacteur de la *Démocratie pacifique*,

LES CITOYENS DU CANTON DE PIERRE (SAÔNE-ET-LOIRE).

Citoyen rédacteur,

Nous nous empressons de répondre à votre appel. Un crime exécrable vient d'être commis à la face de l'Europe indignée. Il a frappé dans la personne de Robert Blum tout homme dont le cœur vibre aux noms saints de liberté, d'humanité. Puisque la France *officielle* reste impassible devant la lâcheté du despotisme, protestons tous, Français républicains, protestons, si nous ne voulons point que la France soit déshonorée par le silence des hommes du pouvoir.

Au martyr de la liberté allemande !

Au courageux défenseur de la démocratie !

A Robert Blum !

(Suivent les signatures qui figureront dans notre prochaine liste).

Richebourg, l'une des communes rurales du canton de Houdan, a eu le dimanche 26 courant son banquet démocratique auquel ont assisté MM. Dulary, Bouryer et Chambellan. Ils y ont porté des toasts à la République démocratique ; — à l'union de tous les démocrates ; — à l'initiative prise par les habitants de Richebourg.—Cette fête de famille, animée par les sentiments les plus fraternels, s'est terminée par une souscription en faveur de la famille Blum.

Le *Patriote de Saône-et-Loire* vient d'ouvrir ses bureaux aux offrandes des démocrates de son département qui veulent s'associer au témoignage de sympathie que l'Europe nouvelle veut donner à la mémoire du martyr de l'absolutisme et de l'aristocratie. Nous félicitons vivement le journal de Châlon-sur-Saône de son adhésion à cet acte de solidarité internationale, et nous espérons bien voir son exemple imité par nos autres confrères démocratiques des départements.

Nous publions avec plaisir le toast suivant prononcé au banquet socialiste des ouvriers cordonniers par le citoyen Pierre Vinçart, président des délégués au Luxembourg. La fraternité, l'indulgence, la vraie charité évangélique ont inspiré chaque ligne de ce petit discours émané d'un noble cœur et d'une belle âme. Nous invitons les calomniateurs du socialisme et surtout les honnêtes badauds qui se laissent souffler au cœur la peur et la haine des idées nouvelles, par les apôtres intéressés de la compression et de l'exploitation humaine, à méditer les touchantes paroles de l'homme du peuple.

A la force morale, physique et intellectuelle !

Citoyens, la meilleure réponse que nous puissions faire à ceux qui nous calomnient est la fraternité qui règne, l'ordre réel qui domine dans toutes nos communions.

Celle d'aujourd'hui a un caractère qui lui est propre : c'est que deux associations qu'on disait rivales s'unissent et fraternisent ensemble.

Est-ce que ceux qui souffrent peuvent être rivaux ? est-ce que les hommes qui reçoivent à chaque heure le baptême du travail peuvent se haïr, peuvent être en lutte les uns avec les autres? Non, cent fois non !

La force vivante, sérieuse est en nous, sachons la comprendre et nous en servir.

A la fraternité donc, la première et la plus invincible de toutes les forces !

A l'amour de tous les hommes, seule force capable de les rendre heureux !

Au pardon ! L'homme fort pardonne à ses ennemis et ne sait ni se venger ni les haïr.

A la bonté ! L'homme le plus fort est celui qui sait le mieux aimer et se faire aimer.

A l'honnêteté, à la moralité humaine ! Les sentiments moraux sont toujours plus forts que les vices et les maux qu'ils traînent à leur suite.

Au dévouement, à l'abnégation ! Celui qui se dévoue est plus fort que celui qui se laisse envelopper par les ténèbres de l'égoïsme.

A la solidarité ! Celui qui gémit quand ses frères souffrent, celui dont l'âme est remplie de bonheur et de mansuétude lorsqu'ils sont heureux, celui-là, dis-je, est plus fort que ceux qui les voient s'épuiser et mourir avec une indifférence glaciale.

A l'intelligence. Bien dirigée, servant à répandre la lumière où se trouve l'obscurité, l'intelligence qui prend le cœur pour guide est plus forte que le canon d'un fusil ou la pointe effilée d'un sabre. Le sang humain versé appelle le sang après lui, et la force brutale est presque toujours un signe de faiblesse.

Au travail ! La force suprême réside dans ce grand mouvement perpétuel qui s'opère à chaque minute dans la nature inerte et dans l'humanité vivante. Au travail, que nous ne devons plus accepter comme un sacrifice, comme une expiation, mais comme un don du ciel, car Dieu travaille aussi. Au travail, qui nous rapproche de lui en nous moralisant, en nous grandissant. L'oisiveté, croyez-le, est non seulement une faute, mais un malheur.

A l'Association ! Ceux qui ne savent pas que deux hommes unis sont plus forts qu'un homme isolé ; ceux qui ignorent que les maux qui affligent l'humanité ne viennent que de la solitude dans laquelle nous vivons ; ceux-là sont faibles et tombent dans l'horrible mêlée qu'on appelle *concurrence*. Ceux-là sont les premières victimes de ce qu'ils défendent avec tant d'ardeur. Pitié pour eux ; mais soyez assez forts pour ne pas suivre leur exemple.

Aux femmes ! Elles ont des larmes pour tous ceux qui souffrent ; elles ne font pas de distinction ; elles les aiment toujours dès qu'ils sont malheureux ; elles sont plus fortes que nous, car beaucoup d'hommes ne savent encore que haïr, et elles... elles savent aimer et pardonner.

Aux enfants ! L'avenir est en eux. Puissent-ils un jour nous bénir en apprenant tout ce que nous avons souffert pour que leur existence ne fût pas comme la nôtre troublée par le souvenir des douleurs de la veille et empoisonnée par les inquiétudes du lendemain. Aux enfants ! la force de l'avenir en eux ; préparons-leur la route, applanissons-leur les chemins pour que notre mémoire soit respectée par eux et qu'ils ne nous accusent pas de les avoir laissés, ainsi qu'on l'a fait de nous, grandir, vieillir dans la misère et l'ignorance.

A la croyance sincère et honnête en tout ce qui est bon, en tout ce qui est généreux !

L'athée est un homme faible. Celui qui croit et espère est cent fois plus fort que celui qui se méprise assez pour douter de tout, même des choses les plus saintes.

Frères, un dernier mot. Faisons tous nos efforts pour que ce sentiment de bonheur fraternel qui remplit en ce moment nos cœurs d'effusion, que ce sentiment qui nous anime tous ne sorte jamais de nos âmes; qu'il y reste toujours ; qu'il préside à tous les actes de notre vie ; qu'il soit la boussole nous guidant vers le monde nouveau. Ne craignons pas de sacrifier nos passions, nos intérêts pour notre émancipation physique et morale. Ne serons-nous pas largement récompensés par la joie de ceux qui auront partagé nos douleurs et nos espérances ? Ne serons-nous pas fiers et glorieux lorsqu'on pourra dire de nous : Ces hommes sont forts, puissants, car ils ont su vivre ensemble et s'aimer jusqu'au dernier soupir.

A la force morale, physique et intellectuelle !

La *Presse* reproduit, après l'*Evènement*, l'extrait d'un article publié le 24 juin 1844 par la *Démocratie*, sur un ouvrage du prince Louis. Nous renvoyons ce journal à la réponse que nous avons faite hier à son illustre confrère.

Nous l'engageons en même temps à lire notre premier-Paris du même jour, afin de se renseigner sur le candidat que nous portons à la présidence.

La rue de Poitiers jugée par M. Thiers.

Cette réunion de députés était devenue un club des plus violents, connu sous le nom de club de Clichy. Les journaux participaient à ce mouvement. Une multitude de jeunes gens qui, sous l'ancien régime, auraient fait de petits vers déclamaient dans cinquante ou soixante feuilles contre les excès de la révolution et contre la Convention, à laquelle ils imputaient ces excès. On n'en voulait pas, disaient-ils, à la République, mais à ceux qui avaient ensanglanté son berceau. Les réunions d'électeurs se formaient par avance, et on tâchait d'y préparer les choix. C'était en tout le langage, l'esprit, les passions de vendémiaire, c'était la même bonne foi et la même duperie dans la masse, *la même ambition dans quelques individus*, la même perfidie dans quelques conspirateurs, travaillant secrètement pour la royauté.

(*Histoire de la Révolution*, tome IX, page 17.

Parmi les clichiens, les uns étaient mus par l'ambition, les autres par un penchant naturel pour l'état monarchique. (Tome IX, page 157.

Nous extrayons les passages suivants d'un toast porté par le citoyen Dürbach, au banquet qui a eu lieu le 22 octobre dernier, à Colmar, en commémoration de la réunion de l'Alsace à la France :

C'est le cœur plein de joie que nous célébrons aujourd'hui la fête de la réunion de l'Alsace à la France...

Mais, si je me réjouis sincèrement avec vous, citoyens, d'être Français, je doute que dans cent ans une fête pareille à celle qui nous réunit soit célébrée à nouveau. Alors les barrières qui séparent aujourd'hui les peuples, et que les rois ont élevées dans leur égoïste intérêt, auront croulées; alors les nations, après avoir chassé leurs oppresseurs, n'auront plus à combattre et à vaincre qu'un ennemi, la misère...

M. Troplong nous doit un beau cierge. Grâces à nos sollicitations, la presse a enfin rompu le silence systématique qu'elle gardait à son égard. Le *Siècle* a ouvert la marche ; les autres journaux suivront bientôt. Le *Siècle* fait bien les choses ; l'auteur du *Cours du louage* n'a plus rien à envier à M. Thiers. Il a trouvé son de Broglie dans la personne de M. Wolowski. Le panégyriste nous apprend « que la forme de M. Troplong est simple et précise...; qu'il a écrit des pages pleines de vigueur et d'éloquence...; que sa démonstration est décisive et brillante. » Ceux qui ont lu les extraits que nous avons donnés du charmant petit livre de M. Troplong seront certainement de l'avis de M. Wolowski. Nous regrettons seulement que cette réparation, faite en si bons termes, ait été si tardive ; cependant, vaut mieux tard que jamais.

Nous rappelons au *Siècle* qu'il lui reste à s'exécuter à l'égard de MM. Cousin et Passy. Il ne faut pas faire de jaloux.

Pour être élu directement par le suffrage universel, le candidat à la présidence doit avoir la majorité absolue des suffrages exprimés, et cette majorité doit être d'au moins deux millions de voix.

A défaut d'un candidat réunissant ces deux conditions, l'Assemblée choisit parmi les cinq noms qui auront obtenu le plus de suffrages.

Nous reproduisons cette disposition de la constitution, parce que la *Démocratie* a commis elle-même une erreur à ce sujet dans son article intitulé : l'Egalité.

Bulletin phalanstérien. — 10e numéro. 30 novembre.

Le 10e numéro du *Bulletin phalanstérien*, qui vient de paraître, contient, entre autres documents, le compte-rendu d'une partie des travaux du congrès phalanstérien qui a été tenu à Pa-

ris, au siège de l'École sociétaire, du 15 au 22 octobre. On sait que toutes les personnes qui fournissent à la caisse sociétaire un concours financier ont droit à ce *Bulletin*. L'importance des communications que renferme le 10e numéro nous détermine à l'adresser en outre à tous nos abonnés, et nous ne pouvons mieux indiquer les motifs de notre détermination qu'en insérant la lettre suivante que nous avons reçue le 19 novembre dernier, et dont l'auteur ne peut être connu que de nous :

Monsieur le rédacteur,

Le hasard vient de faire tomber entre mes mains un de ces bulletins que vous adressez gratuitement aux personnes qui vous aident de leur bourse à propager la doctrine d'association. (C'est le n° 9, en date du 17 septembre dernier.) Les détails que j'y ai trouvés et qui sont pleins d'intérêt pour moi, quoique jusqu'ici je sois resté étranger à vos efforts, m'ont suggéré une réflexion que je vous demande la permission de vous soumettre, et à laquelle je désirerais même que vous voulussiez bien donner place dans votre journal, tout en vous priant de ne l'insérer que sous le voile de l'anonyme.

Je regrette que vous renfermiez dans vos communications de famille, entre membres de votre école, le récit des difficultés et des ennuis incessants que vous cause l'insuffisance des ressources pécuniaires. Je voudrais voir la *Démocratie*, l'*Almanach phalanstérien*, la plupart de vos publications populaires, publier largement de votre part un appel au dévouement de tous les hommes de cœur qui vous lisent, pour vous faciliter la noble tâche dont vous supportez le fardeau, vous et vos amis, avec une persévérance si louable. Il est utile que l'on sache que, sous la République comme sous la monarchie, les vérités les plus inoffensives et les plus fécondes ne se répandent qu'au prix des sacrifices les plus constants de la part des hommes qui en veulent le triomphe. Il est bon que personne n'ignore qu'avant comme après Février, les conditions déplorables, immorales, dans lesquelles se trouvent placé le journalisme, ne permettent pas à une famille vraiment démocratique de vivre sans une continuelle subvention de dévouement. Croyez-le bien, monsieur, l'aveu public des embarras de votre budget et des mille petites pertes de force qu'ils vous causent, ne ferait pas, sans doute, l'éloge du temps où nous vivons, mais il ne pourrait qu'être infiniment honorable pour le caractère de votre œuvre, et par conséquent lui être utile.

Quant à moi, qui sait maintenant que vous acceptez le concours d'une souscription mensuelle, quelque minime qu'elle soit, je n'hésiterai pas à contribuer, dans la mesure de mes très petits moyens, au soutien d'un journal que j'estime, que j'aime, qui est devenu en quelque sorte nécessaire à mes lectures quotidiennes. Et je ne doute pas que mon exemple ne trouve des imitateurs, par le seul fait de la publicité de cette lettre que je prends la liberté de vous écrire.

Agréez, je vous prie, monsieur le rédacteur, l'expression de la fraternelle et vive sympathie d'un de vos lecteurs, qui a besoin de son emploi pour vivre, et à qui il suffirait de s'avouer tant soit peu socialiste pour risquer de le perdre.

La Candidature de Louis Bonaparte jugée en Angleterre.

Il est pour ainsi dire impossible d'exagérer l'immensité des malheurs qui fondraient sur toute l'Europe, et particulièrement sur la France, si Louis Napoléon était nommé. Nous-mêmes serions victimes de la venue de cet homme au pouvoir, et notre commerce, comme celui de tout le continent, n'aurait plus en perspective qu'un horizon des plus sombres. Nous ne pouvons, en vérité, concevoir l'idée qu'un personnage si grotesque et si peu fait pour la présidence, puisse avoir des chances de réussite.

Science sociale. — M. Victor Hennequin fait en ce moment des conférences sur l'association, rue de la Douane, n° 18, les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du soir.

Et rue Charonne, n° 39, au faubourg Saint-Antoine, les LUNDIS et JEUDIS, même heure.

Entretiens socialistes et démocratiques;

Par E. SUE.

Nous avons extrait du BERGER DE KRAVAN les deux derniers chapitres qui ont spécialement trait aux prétendants et à la question brûlante du moment, la présidence, et nous avons formé ainsi une petite brochure de 64 pages, que nous livrerons aux conditions suivantes : 15 c. l'exemplaire, 1 fr. 50 la douzaine, 6 fr. les 50 et 10 fr. le cent pris au magasin.

Nous réitérons aux journaux démocratiques des départements, auxquels nous avons adressé par la poste le *Berger de Kravan*, l'invitation d'en reproduire dans leurs colonnes tous les fragments qu'ils jugeront convenables de citer. Ceci, nous le répétons, n'est point œuvre de spéculation, mais de propagande.

Nous les prions, par la même raison, d'annoncer ce petit livre, ainsi que l'extrait dont nous venons de faire une brochure à 15 centimes. (Voir aux annonces.)

FAITS DIVERS.

Les principales casernes d'infanterie de Paris viennent d'être abondamment approvisionnées de fusées à la congrève.

— Lundi soir, 4 courant, barrière de Sèvres, salon Ragache, il y aura une réunion électorale des démocrates socialistes de Vaugirard et de Grenelle.

— Les délégués des départements de Paris, de l'armée et des corporations d'ouvriers, au *Congrès national électoral*, se réuniront demain lundi 4 du courant, rue Lamartine, 23 (ancienne rue Coquenard), en séance extraordinaire, à 7 heures et demie du soir.

— La vente des bois domaniaux du département de Seine-et-Marne, qui a eu lieu à la fin du mois de novembre dernier, s'est faite presque au même prix que l'année dernière.

— On écrit de Dublin au *Morning Herald* :

« Les journaux de la province fourmillent de faits plus malheureux les uns que les autres, de misère, de maladie, de mort. La pomme de terre a, pour ainsi dire, disparu de ce pays ; le prix de la récolte a été dépensé pour se procurer une nourriture quelconque pour passer la mauvaise saison ; les maisons des pauvres regorgent de malheureux, et encore les habitants des marais et des montagnes meurent-ils de faim. Les comtés de Mayo, Clare, Cork, Sligo, Kerry et Galway sont en proie à toutes les horreurs de la famine. »

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 4 :

« Nous sommes heureux de pouvoir ajouter un nouvel épisode à la liste déjà si riche des actes d'humanité accomplis par nos marins. Le capitaine Giron, du brick français *le d'Assas*, se trouvant, le 28 octobre au matin, par 38° 31' de latitude nord, et par 71° 44' de longitude ouest, aperçut un navire sous couleurs américaines, portant pavillon de détresse.

» C'était *le Mérimac*, de Newbury-Port, allant de Boston à Santiago de Cuba, et le capitaine Giron, reconnaissant qu'il était complètement désemparé, s'empressa de gouverner dessus pour lui porter secours. Parvenu à portée de voix, le commandant américain demanda qu'on lui envoyât une embarcation pour le recueillir, lui et son équipage, attendu qu'il ne lui restait aucun espoir de sauver son bâtiment.

» Bien que la mer fût grosse et l'entreprise loin d'être sans danger, le capitaine Giron n'hésita pas à mettre son canot à la mer, et il fut assez heureux pour pouvoir sauver, après trois voyages consécutifs, les sept personnes qui se trouvaient à bord du *Mérimac*.

» Le *d'Assas*, qui venait de Bordeaux, est entré avant-hier à New-York avec les naufragés si généreusement recueillis. De pareils traits ne peuvent que resserrer chaque jour, par des nœuds plus étroits et plus sincères, l'union de la jeune République française avec sa sœur aînée de l'Amérique. »

— Ce matin, les montagnards et les socialistes des départements se sont réunis pour désigner le candidat qu'ils prétendent soutenir pour la présidence de la République. 312 délégués étaient présents, et le congrès, convoqué par les soins de la réunion démocratique de la rue Taitbout, a passé de suite à l'examen des divers candidats qui se présentent.

Quatre représentants du peuple, MM. Baune, Deville, Vignerte et Joly père, se sont prononcés énergiquement pour la candidature de M. Ledru-Rollin. Les honorables membres ont, dans de longs discours, fait ressortir la nécessité de voter avec unité.

M. Gervais a défendu la candidature de Raspail.

M. Ledru-Rollin est ensuite monté à la tribune, et, dans un discours très étendu, a fait valoir ses droits à la présidence de la République. Le représentant de la Seine a arboré franchement le drapeau du socialisme qui, a-t-il dit, est le seul but de la révolution de Février.

Les délégués ont ensuite procédé au vote, et le dépouillement du scrutin a donné ce résultat.

M. Ledru-Rollin a obtenu 309 suffrages, et M. Raspail 3.

— Le citoyen David (Etienne), colon, faisant partie du huitième convoi, destiné pour le village de Lodi, nous écrit que les colons de ce convoi ont été parfaitement accueillis à Lyon ; mais qu'à Nemours on a fait entendre les cris : *A bas les insurgés! à bas les colons!* On a vraiment peine à comprendre une population qui vit dans un tel aveuglement. Comment oser insulter des hommes qui partent pour coloniser la terre d'Afrique, et qui ont pris pour devise : « Vivre en travaillant! » Si de tels cris ont été prononcés, l'autorité n'a pas fait son devoir.

(*République.*)

— Un ancien forgeron, âgé de 75 ans environ, et qui n'était connu que sous le sobriquet de Picard, qu'il avait pris du nom de la province où il est né, s'était retiré à Boulogne près Paris, depuis quatre à cinq ans, dans un grenier où il ne vivait que de pain et d'eau. Picard ne paraissant pas depuis quelques jours, ses voisins en ont prévenu l'autorité, qui, ayant fait ouvrir la porte du grenier, a trouvé hier ce malheureux, mort sur une poignée de paille, ayant une pierre pour oreiller. Une grosse caisse de bois composait tout son mobilier ; elle était pleine d'argent ! Il a été reconnu qu'il était mort de faim près de sa cassette dont il n'avait pas voulu se séparer, et qu'il n'a pu se résoudre à perdre de vue un seul instant.

On est à la recherche de son nom et de ses héritiers qui sont également inconnus.

— Nous lisons dans la *Réforme* :

« Pendant que les sieurs O., ex notaire, et La., condamnés l'un aux travaux forcés, l'autre à la détention, comme prévaricateurs, subissent leur peine dans une maison de santé de la rue du Faubourg-Poissonnière, les détenus de juin continuent à être soumis à la plus dure captivité au fort de Vanves. Voici un extrait de la lettre d'un détenu à un de ses amis :

« On a voulu faire de moi l'organisateur du 15 mai, sans qu'on ait pu trouver une preuve. (Rapport du colonel Bertrand.) On compte aujourd'hui sur les conseils de guerre, après avoir tenté vainement de me faire transporter. Me voici directeur général de l'insurrection de juin, ordonnateur du combat, fournisseur des plans des barricades, du fort où j'étais détenu depuis le 28 mai. J'ai tout organisé, tout conduit

» Après trois prisons consécutives, je suis actuellement transféré rue du Cherche-Midi, dans un cachot de six pieds de long sur quatre de large, suant l'eau et le salpêtre, ne recevant jour que par une petite ouverture qui semble ne laisser arriver la lumière que par dérision. L'humidité pénètre jusque dans la profondeur des os. Pour tout lit, une paillasse et quelques centimètres d'une étoffe de laine légère... C'est là qu'il faut habiter sans recours, *sans communication avec le dehors*, sans espoir de justice. Impossible de reposer ni nuit ni jour, le froid saisit, il faut marcher ou plutôt tourner dans un espace de quelques pieds carrés pour ne pas tomber mort de froid dans ce cercueil de pierre... »

» Si ces détails sont exacts ils accusent hautement l'administration, et le pouvoir doit s'expliquer.

— Il s'est passé à Montigny un fait qui prouve à quel point les superstitions de nos pères exercent encore leur influence sur certains esprits. Une famille de cette commune s'était persuadée qu'on lui avait jeté un sort. Pour conjurer le malin esprit, deux individus des Ardennes se présentèrent. Le malin esprit, selon eux, habitait la maison sous la forme d'un crapaud. Il fallait donc avoir le crapaud, c'était l'essentiel. Mais ce qui était surtout essentiel, c'était l'argent nécessaire pour la cérémonie de l'exorcisme, qui n'était rien moins qu'une veille d'une neuvaine. On vendit la vache et on en trouva. Les exorciseurs entrèrent en fonctions ; ils pratiquaient la nuit. On ne les voyait pas agir, mais on entendait danser les chaises, les couteaux, les fourchettes et aussi les bouteilles. C'était effrayant. Mais les écus des pauvres ensorcelés dansaient aussi, encore mieux que le reste, et le crapaud maudit restait invisible. L'autorité eut vent de l'affaire, et des gendarmes partirent dimanche pour aller la tirer au clair, mais ils firent une course inutile : les sorciers avaient disparu.

(*Avenir.*)

L'ÉCRITURE DE L'EMPEREUR. — Le citoyen Comon exploite en ce moment une idée fort ingénieuse. Les malheureux fétichistes qui votent pour Louis-Napoléon Bonaparte, parce qu'il porte le même nom que l'empereur, seront peut-être bien aise de voter avec un *fac simile* imitant l'écriture de l'empereur lui-même. La quatrième page des *Débats* nous apprend que des bulletins conçus d'après cette lumineuse idée se fabriquent et se vendent 5 centimes la douzaine. Le mot *Bonaparte* est calqué sur la signature d'une proclamation datée de Milan le 20 mai 1796; le mot *Napoléon* sur la minute de la lettre au régent d'Angleterre du 14 juillet 1815, et le mot *Louis* sur un mot pris dans une dépêche de l'empereur à Masséna le 18 septembre 1805.

LE SOMNAMBULISME ET LE VOL. — Voici une aventure si singulière, tellement extraordinaire, que nous refuserions d'y croire, si elle ne nous était rapportée avec tous les caractères de l'authenticité.

Mme Eugénie F..., auteur de plusieurs romans qui ont eu du succès, ayant besoin de sortir avant-hier, donna ordre à son domestique de mettre le cheval au cabriolet. Celui-ci obéit ponctuellement. Il attendait depuis quelque temps avec le véhicule devant la porte, lorsqu'un de ses camarades vint à passer, et l'engagea à prendre un canon chez le marchand de vin. Il se laissa tenter ; au lieu d'un canon il en but deux ou trois. Pendant ce temps, un individu montait dans le cabriolet, et s'éloignait au plus vite sans qu'il s'en aperçût.

Notre automédon fut bien sot, quand tout à coup, voyant sortir sa maîtresse et s'empressant d'accourir, il ne trouva plus de cabriolet.

Le désappointement de Mme F... ne fut pas moins grand que celui du cocher. On alla en toute hâte prévenir le commissaire de police de ce qui venait d'arriver. Il promit de faire d'actives recherches pour découvrir l'audacieux voleur ; mais Mme F..., malgré sa confiance dans l'habileté de la police, pensa qu'il serait peut-être plus sûr de recourir aux visions surnaturelles d'un somnambule. Elle se rendit chez un magnétiseur qui possède un sujet, du sexe masculin, doué, dit-on, de facultés extraordinaires, et le magnétiseur la mit en rapport avec lui.

Le somnambule, à la question que lui adressa la dame, répondit que si elle voulait se rendre le lendemain au bois de Boulogne, et se trouver à midi précis à un carrefour qu'il indiqua, elle verrait venir tout ensemble l'un portant l'autre, et le voleur et le cabriolet.

Mme F... ne put s'empêcher de trouver la prédiction un peu téméraire, et le doute entra dans son esprit. Elle revint au bureau du commissaire et lui avoua la démarche qu'elle venait de faire, en lui demandant ce qu'il en pensait.

Madame, lui répondit le magistrat, il nous arrive quelquefois de connaître la vérité par les moyens les plus détournés. A votre place j'irais à tout hasard au carrefour du bois de Boulogne. L'heure de midi n'a rien de cabalistique, et vous ne courrez aucun risque ; d'ailleurs, je vous ferai suivre par des agents.

Mme F... suivit ce conseil ; le lendemain matin elle était au carrefour indiqué, et ce n'était pas sans une certaine émotion qu'elle suivait des yeux l'aiguille de sa montre en attendant midi. Au moment où elle indiqua cette heure fatale, Mme F... leva les yeux. Qu'on juge de sa surprise, nous dirons presque de son effroi, lorsqu'elle aperçut au détour d'une allée son cabriolet dans lequel se trouvait une personne, et qui s'avançait vers elle !

Mais Mme F... n'était pas au bout de son étonnement. Lorsqu'elle s'approcha vers le conducteur du cabriolet, qui était accompagné d'une dame, qui reconnût elle en lui? Nous vous le donnons en mille !... son somnambule !!! lequel est, du reste, un jeune homme fort élégant.

Mme F... lui demanda comment il s'était procuré ce cabriolet ; il répondit d'une manière peu satisfaisante et voulut passer outre, mais les agents se montrèrent, et il fut obligé de se rendre avec eux chez le commissaire de police.

Là, ce jeune homme a dit qu'il s'était trouvé en possession d'un cabriolet, sans savoir d'où il lui venait. Voici, dit-il, comment la chose a pu arriver. Après une séance de somnambulisme, mon magnétiseur m'aura laissé sortir sans que je fusse bien éveillé. Comme je jouis, dans le sommeil magnétique, de toutes mes facultés, je serai monté dans le cabriolet, que j'aurai ainsi conduit chez moi.

Nonobstant cette explication, le commissaire a envoyé ce jeune homme à la préfecture de police.

SCÈNE DU MONDE.

Le drame européen.

Le public est fort intrigué. Il ne sait encore à quoi s'en tenir sur la portée des scènes dramatiques et des incidents imprévus qui se succèdent à ses yeux en Europe. Il a bien de la peine à suivre le fil de la trame sur les différents plans et à pressentir le dénouement.

Voilà que depuis quelques mois tous les grands personnages du vieux monde, races, peuples, monarchies, aristocraties, classes, partis, institutions, clergé, tribuns et généraux secouent un sommeil de trente ans, revêtent un nouveau rôle, de nouveaux costumes et paraissent s'agiter dans le prologue d'un drame qui prend d'abord l'Europe pour théâtre, et s'étendra peut-être sur le globe entier.

Le public voit bien qu'il s'agit encore de la grande lutte entre l'homme et sa destinée, entre la force et l'idée, entre le privilège et le droit, entre l'ordre et la liberté, entre les riches et les déshérités; mais, en raison des faits accomplis, des circonstances nouvelles, des mêlées confuses, des péripéties diverses, des chances alternatives ou égales, en raison surtout de la réserve où se tiennent encore les plus puissants personnages de la scène, il lui est bien difficile de prédire jusqu'où cela ira et comment cela finira.

Cependant, l'intérêt grandit avec les évènements et provoque à la fois dans l'auditoire l'espoir et le regret, la joie et la douleur, le sourire et les larmes. Des sifflets et des applaudissements se croisent chaque jour sous la voûte du grand monument.

Peu de personnes paraissent être dans le secret de l'auteur. Les acteurs eux-mêmes, recrutés à l'improviste dans le public et déjà conspués par lui, se font souffler mot à mot, scène par scène, et n'ont qu'une faible connaissance du but final de l'action. Il est même triste de voir dans les coulisses quelle insouciance sceptique ils affectent et par quels petits ressorts d'intérêts personnels, de mesquines passions, par quelles ficelles de machinistes les grands effets de la scène du monde sont produits.

Mais ce qui est surtout remarquable, c'est l'agitation de l'amphithéâtre, c'est la naïveté avec laquelle chaque catégorie de spectateurs rend compte de ses impressions et opine sur l'action scénique. Tel rôle, tel personnage qui apparaît aux yeux des uns comme le génie du bien, passe pour le génie du mal aux yeux des autres. Chaque incident est pris par ceux-ci comme le triomphe définitif de l'héroïne qui a nom liberté ; tout revirement est au contraire pour ceux-là une victoire définitive du colosse de la compression.

Observez par quelles marques de vive impatience les gradins les plus avancés du parterre protestent contre la lenteur de l'exposition ! Quelle ardente sympathie ils témoignent aux martyrs de la liberté ! Avec quel irrésistible entraînement ils essaient de se mêler à l'action, au risque d'être maltraités, expulsés ! En vain les rangs les plus arriérés, n'entendant rien, ne comprenant pas, se récrient contre l'agitation et la turbulence des premiers ; en vain les galeries protestent ou réclament le silence, les timides sont subjugués par les enthousiastes, l'électricité du sentiment les pénètre malgré eux ; les passions vraies de l'auditoire rivalisent avec les passions feintes de la scène et les redressent sévèrement. L'action, interrompue à tout instant sur les planches, se continue au sein des masses spectatrices. Il y a lutte et confusion entre la poésie et la réalité... Mais, comme la pensée du grand dramaturge domine encore l'orage qui gronde dans les âmes ! Comme on sent que son génie est universel et qu'il est maître du cœur humain !...

Cet auteur, dont on tait le nom, vient de nous montrer sur dix points divers la liberté aux prises avec la force brutale, triomphant d'elle un instant pour être bientôt encore vaincue, mais se relevant toujours héroïque et menaçante. L'action se passait à la fois à Rome, à Naples, à Milan, à Paris, à Berlin, à Vienne ; elle s'interrompt ici pour se continuer là et pour reprendre encore avec plus de vigueur aux mêmes lieux où elle avait pris naissance. Elle promet de s'étendre aux confins du monde et d'embrasser l'humanité entière,

D'abord, il s'agissait, croyait-on simplement, de savoir si la Rome chrétienne, secouant son linceul d'oubli séculaire, brisant ses bandelettes sacrées, s'initierait, par l'effort d'un pontife, au mouvement et à la foi des temps modernes ou retomberait dans sa léthargie ; si la religion du Christ se retremperait au souffle de liberté qui la fit naître, ou serait définitivement étouffée par l'égoïsme, l'ignorance et le fanatisme de ses prêtres ; si le peuple d'Italie, longtemps subjugué et énervé, reprendrait son unité, sa force, son génie, et formerait avec la France, l'Helvétie et l'Espagne une libre fédération latine, une sympathique alliance d'affranchissement et de progrès, ou bien si, renversé, garotté de nouveau par le tudesque oppresseur, il redescendrait dans son cercueil de marbre.

La sensibilité du monde est à peine réveillée par cette première scène, lorsqu'apparaît le peuple de France. Une victoire toute morale sur la corruption d'une monarchie bourgeoise l'a remis en possession de sa force et de ses destinées. Un instant devancé dans l'initiative du mouvement par d'autres peuples moins exercés à l'œuvre, il reprend en un seul effort la tête de la phalange européenne. Calme et souriant à l'issue du combat, son premier cri est une parole de paix, d'enthousiasme et de concorde. Et ce cri révèle un but nouveau aux aspirations des autres peuples. Il ap-

vre un plus large horizon aux espérances humaines. Il annonce que l'usage de la liberté reconquise ne doit plus être dans l'antagonisme des principes, des partis, des intérêts, des classes et des peuples, mais bien dans leur association, dans l'organisation de la solidarité humaine, dans la réalisation de l'unité et du bonheur sur la terre. Il fait comprendre aux peuples que l'égalité des droits politiques ne saurait suffire à l'affranchissement des opprimés, si l'égalité des moyens n'est consacrée par les institutions sociales; que la fraternité est un vain mot, si elle n'est pas cimentée dans les faits et dans les intérêts comme dans les sentiments et les principes. Il conseille au monde, au lieu de se laisser enivrer par la gloire éphémère des batailles, d'aspirer désormais aux victoires éternelles du génie créateur, à une glorification du travail ayant pour objet l'embellissement du globe et son appropriation aux destinées heureuses annoncées, promises depuis des siècles.

Mais, souffrant de faim, croyant sa générosité méconnue par ceux qu'il vient de vaincre, voyant la liberté qu'il a conquise et qu'il octroie à tous favoriser l'ingratitude et la coalition des privilégiés de la veille, ce noble peuple de France s'égare, se laisse entraîner à un transport de colère. Le sang qu'il avait épargné dans sa victoire sur la monarchie coule à flots dans sa lutte avec la vieille société elle-même. Alors, après un long combat, la cause des droits et des intérêts anciens l'emporte sur celle des droits et des intérêts nouveaux. La peur et l'égoïsme remplacent l'enthousiasme et la générosité. A l'éventualité d'une nouvelle terreur révolutionnaire succède en réalité la terreur d'une réaction aveugle. Et ce revirement arrête un instant l'essor de la France. Et le doute qui plane et tient en suspens cette terrible scène cache le résultat définitif de la lutte, mais fait malheureusement pressentir de nouvelles et terribles commotions.

Cependant, le plan du drame européen est si vaste qu'il n'interrompt l'action sur un point que pour la continuer ailleurs et rendre le dénouement plus unanime et plus grandiose. Aux héroïques efforts de la France succèdent ou plutôt s'enchaînent ceux de l'Allemagne, de l'Allemagne jusqu'ici pensive et recueillie sous sa brume d'idées. Vingt Etats allemands adjugés en lots divers à l'ambition des princes par le hasard des guerres, découpés et remaniés cent fois par d'arbitraires traités, ont obéi soudainement aux affinités de la race et se sont groupés sous le premier souffle de liberté pour former une nationalité fédérative et fortifier le rempart de la civilisation contre la barbarie Ce mouvement de concentration de race correspond au sein de chacun d'eux avec des révolutions intérieures. Sous l'influence de la terreur causée par les premiers évènements du drame, les princes allemands abandonnent à leurs sujets ces libertés représentatives et constitutionnelles, si longtemps promises, si vainement attendues et déjà surannées. Mais ces concessions à peine faites sont encore diminuées, dénaturées et disputées par l'aveuglement du vieux droit divin. Pendant que les peuples, confiants dans leur force et jaloux d'égaler la France, aspirent déjà à l'égalité de la République et à la fraternité du socialisme, les princes effrayés descendent au contraire jusqu'aux coups d'Etat, jusqu'à la trahison, et concentrent toutes les ressources du machiavélisme, toutes les armes de la force brutale pour arracher aux peuples ce lambeau de souveraineté octroyée.

Et cette même péripétie de réaction qui a déjà ensanglanté l'Italie et la France se reproduit alors à Vienne et à Berlin avec les mêmes effets de meurtres, de bombardement et de mitraille. Et encore là, pour l'anxiété de l'auditoire, s'élève la question de savoir si la cause de l'unité et de la fraternité pourra reprendre de nouvelles forces et assurer à jamais les libres battements du cœur de l'Europe, ou bien si la studieuse et douce Allemagne redeviendra pour toujours la proie du despotisme, le domaine morcelé d'une plantureuse lignée de princes?

Mais, au milieu de cette scène émouvante surgit une complication nouvelle. L'Allemagne n'a pu travailler à la constitution de son unité de race, sans détacher d'elle et sans rendre à leur propre unité les autres races qu'elle tenait éparses sous la domination de ses princes. L'Allemagne n'a pu agiter dans les airs la torche de la liberté sans en projeter les rouges et fantastiques lueurs jusqu'aux confins de l'Europe. Or, la race slave forme la grande alluvion barbare qui paraît destinée à couvrir ou à retremper tôt ou tard la civilisation moderne. A peine initiée par l'Allemagne à la liberté, cette race est sur le point de lui enlever l'empire. Quatre-vingt millions de Slaves, animés par l'esprit de conquête, jaloux à la fois du soleil du midi et du soleil des arts, mais divisés ou retenus encore par la discipline du czar, s'agitent comme pour former une avalanche et suivre les pas d'un Attila moderne. Leur attitude menaçante ajoute un danger et une énigme de plus aux dangers et aux énigmes du drame européen. Il s'agit de savoir si ces hordes d'esclaves pourront former une seule armée et se précipiter sur la civilisation pour la couvrir longtemps de ruines, de sang et de ténèbres, ou bien si, retenues par l'Europe centrale, elles seront librement et régulièrement initiées par elle au génie du progrès et de la liberté?

Et ce n'est pas tout: on sent que l'action générale attend pour s'engager l'intervention active des deux plus grandes puissances. Les intrigues de coulisses retiennent encore l'Angleterre et la Russie qui, tout en fomentant les divisions et les luttes, se ménagent pour l'instant décisif. Le géant dominateur des mers et le géant envahisseur du continent, ces deux ambitions jalouses qui tendent à l'unité politique du monde, l'une par l'exploitation mercantile, l'autre par l'exploitation militaire, observent encore les événements et s'observent elles-mêmes. Convoitant ensemble l'empire universel par l'Asie et par la Méditerranée, ce centre social du globe, menaçant à cet effet l'Egypte et le Bosphore, prêtes également à mettre le pied sur le cadavre de la Turquie, mais également intéressées à ce que l'Europe reste divisée, à ce que ses peuples émancipés ne puissent former contre elles une alliance formidable et vengeresse, les deux rivales ne savent encore si elles doivent se faire plus longtemps obstacle à elles-mêmes, ou s'entendre pour partager le sceptre du monde. Leur immobilité seule tient l'action en suspens.

Si ces deux larrons des peuples s'unissaient et se précipitaient sur l'Europe en ce moment critique où son œuvre d'affranchissement et de fédération est à peine ébauchée, ils réussiraient peut-être à y asseoir leur duumvirat arbitraire. Mais ils n'osent, parce que la liberté brûle et ébranle le sol sous leurs pas, parce que, minés par leurs propres peuples, ils risqueraient pour une nouvelle conquête la proie impériale qu'ils tiennent déjà. Pendant que les membres libres de la famille slave menacent de dissoudre l'empire du czar en soufflant à leurs frères russes l'esprit d'indépendance, les Irlandais et les chartistes brûlent de faire coïncider la première lutte armée de l'Angleterre avec sa subversion sociale et son démembrement général. Les deux colosses ont les pieds d'argile.

Mais il s'agit pourtant de savoir si, avant de tomber, ils parviendront à dicter leurs lois à l'Europe et à asseoir leur domination sur Constantinople, capitale du globe, ou bien s'ils n'iront expier leurs crimes d'oppression et de convoitise devant le jury de la République européenne? Il s'agit de savoir si l'unité politique du globe, à laquelle ils travaillent sourdement et par égoïsme depuis un siècle, sera réalisée par eux ou par l'association des peuples libres?

Eh bien! quoique ces scènes grandioses, ces éventualités effrayantes se succèdent, s'enchaînent, se croisent et s'entremêlent dans une action toujours croissante, il est encore une masse de spectateurs obstinés qui se refusent à croire à leur enchaînement, à leur solidarité et à reconnaître dans ces dramatiques évènements les signes d'une transformation du monde, la main de la Providence. Il en est pour qui tout ce mouvement, ces scènes émouvantes, cet ébranlement du monde ne sont que jeux de la force et du hasard. Ceux-là prennent un incident du prologue, une péripétie de réaction pour un dénouement au lieu d'y voir le ressort d'une action nouvelle. Ils supposaient l'affaire bien terminée à Rome où elle avait débuté; ils croyaient qu'il avait suffi à Pie IX de jeter dans le choix de son premier ministre un défi aux agitations nouvelles du peuple italien pour que l'immobilité politique et religieuse fût de nouveau assurée; et c'est sans se raviser qu'ils voient aujourd'hui le ministre tomber sous le poignard d'un Brutus moderne, le pontife déchu, en fait, de ses droits de souverain, prenant furtivement la fuite; et, fait plus inouï encore! le pouvoir spirituel de l'Eglise séparé tout d'un coup, après mille ans, du pouvoir temporel de Rome!

Ceux-là entendent le cri de République sortir encore de l'antique forum, exalté par les souvenirs de vingt siècles; ils voient Rome redevenir le centre de l'unité italienne et appeler elle-même aux armes ses enfants divisés, et ils ne comprennent pas!... Ils ne comprennent pas, car ils espèrent encore dans les mêmes moyens de réaction pour glacer, énerver, paralyser en France l'espérance et la mission du peuple. Ils ne comprennent pas, car ils supposent qu'une coalition de prétendants et d'égoïstes, profitant de la débonnaireté de la République, pourra parvenir à étouffer cette République elle-même sous une parodie de restauration impériale. Ils ne comprennent pas! car sachant que toutes les persécutions de l'histoire ont servi au triomphe des idées justes, et que les calomnies mêmes dont ils couvrent les novateurs modernes, ont déjà triplé le nombre de leurs adhérents, ils parlent encore de proscrire et d'intimider ces novateurs, ces hommes dont le seul crime est de vouloir incarner définitivement dans les faits le principe de la fraternité chrétienne et politique. Ils ne comprennent pas! car pour calmer la fièvre des révolutions et arrêter le bruit, le mouvement de la scène, ils emploient précisément les moyens les plus propres à éterniser le drame, à attiser le feu des passions humaines, à couvrir le théâtre de sang, de débris et de victimes!

Et d'autre part, s'ils sont plus généreux et plus intelligents, ne sont-ils pas également maladroits, ces tapageurs acharnés du parterre européen qui, dans l'espoir de redresser le jeu des acteurs et de précipiter l'action, l'interrompent à chaque instant par leurs murmures, leurs cris, les injures dont ils couvrent les personnages qui leur déplaisent? Ceux-ci n'auraient-ils pas à se reprocher d'avoir par le scandale de leurs sifflets et par l'orage de leurs protestations d'impatience marché contre leur but et fait échouer déjà jusqu'à trois fois le drame révolutionnaire? Ceux-ci ne manquent-ils pas aussi souvent de justice et d'humanité puisqu'ils contestent le droit de réplique aux personnages de la veille; puisqu'ils ne comprennent pas que le but de l'auteur est de convertir plutôt que d'immoler, et que le dénouement doit être de nature à donner satisfaction à toutes les nobles passions en lutte? Ceux-ci manquent également de foi dans le génie de la Providence et dans le triomphe de la vérité, lorsqu'ils s'indignent de voir reparaître sur la scène des acteurs et des rôles qu'ils croyaient à jamais usés? Ils ne devinent donc pas que ces personnages ne reparaissent que pour se transformer eux-mêmes et rendre l'action plus dramatique et plus complète! Ils ne comprennent donc pas que, dans ce drame romantique qui concentre comme dans une fournaise tous les sentiments, tous les intérêts, toutes les idées de l'Europe, les contrastes sont nécessaires; que le passé, le présent et l'avenir ont également droit d'y être représentés; que, près du beau, du grave et du grand, le laid, le comique et le mesquin doivent aussi se produire; qu'il est juste que le doute et la négation s'opposent à l'affirmation incomprise ou à l'espérance vague; que l'égoïsme de l'intérêt a quelque raison de résister à l'égoïsme du droit et ne peut être vaincu définitivement que par la science et l'amour même; qu'à côté des poétiques figures du sentiment, de l'idéal, de la conciliation, il est bon que, le prêtre sans foi, le sceptique sans cœur se révèlent; que, sous les traits du soldat, la fermété et l'action énergique apparaissent encore; que la tradition et le ridicule même jouent leur rôle; qu'enfin le masque de l'intrigant politique, de l'empirique corrompu n'est pas déplacé sur la scène, puisqu'en grimaçant devant la génération nouvelle, il doit la dégoûter à jamais de la corruption et de l'intrigue!

Mais vous, novateurs, rares initiés au secret du drame et à sa moralité providentielle, vous qui savez que les peuples Prométhées doivent au bout de cette lutte dernière vaincre et conquérir les destinées heureuses de la terre; vous qui croyez que les passions en fermentation ou en délire sur ce théâtre immense sont toutes légitimes, divines dans leur source et doivent s'accorder à la fin dans une harmonie universelle; vous dont le cœur est fraternellement ému aux douleurs de tous les hommes, de toutes les classes, de tous les peuples, et qui vous trouvez cependant méconnus, calomniés, proscrits par les défenseurs du vieux monde; vous apôtres des temps modernes, quels que soient les évènements du drame, quelque affreux et sinistres que puissent être ses péripéties et ses revirements divers, quelque fastidieux et longs que puissent paraître ses détails et ses entr'actes, alors même que le sang qui coulerait dans l'action de la scène et dans l'anarchie du parterre serait votre propre sang, rendez hommage au divin dramaturge, conservez une foi ardente dans le dénouement suprême et à chaque pas que fait l'action héroïque, socialistes, applaudissez!

FERDINAND GUILLON.

PETITE CORRESPONDANCE.

Auch. — M. S. — Nous recevons de M. votre frère 59, que nous portons à votre crédit.

Evreux. — M. C. — Il vous sera répondu d'une man. ou d'autre. — Merci de vos observ.

Moulins. — M. V. — C'est 7 le 100, affr. compris. — Nous allons vous envoyer les livres. — Les alm. nap. sont épuisés.

Toulon. — M. P. — Les 6 ab. montent, remises déduites, à 41-05, dont vous êtes débité.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	8	—	5	—	3

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES			ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	—	40 c.	Annonces anglaises.	60 c.
Cinq à neuf	—	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus.	—	20	Faits de publicité	1 fr. 50

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES DU MERCREDI.

BLÉS. Affaires presque nulles à la halle le 2 courant et sans variation; tendance à la baisse. Les Montereau, 23 f. 50 c. les 120 kilos réglés. La moyenne, pour le froment des 4 classes, en novembre, est de 15 19 l'hectol. C'est le prix le plus bas qu'on ait jamais vu.

Les farines ont toujours une tendance à la baisse: 43 à 47 f. le sac de 159 kilos.

BOIS Campêche-Haïti, 15 f. les 100 kil., et C. d'Espagne, 22 f.

CAFÉS. Peu d'affaires. Voici les derniers cours cotés à Paris:

Café martin. march.		2 45 à 2 50 le kil.
—	— fin vert.	2 65 à 2 75
—	B. bon ordin.	2 10 à 2 20
—	dito fin vert.	2 30 à 2 70

COCHENILLE grise, 11 à 11 50 le kil. et Zaccatille, 16.

COTONS. Calmes, puis lourds, et même en baisse au Havre le 2 courant. A New-York, on estime la récolte à 2 millions 1/2 de balles. A Liverpool et Manchester, il y a du mieux.

CUIRS. En baisse. On paye 58 f. pour 900 cuirs. B-Ayres secs, les 50 kil. acq.

ESPRIT 3/6, l'hectol. 1/2 dispon., et cour. du mois, 50; fécule et betterave, 40.

HUILE baleine blonde, 91.

d° de colza, dispon. et cour. du mois, 88 50; à Lille, 74.

d° épurée, 96 50

INDIGO. Marché calme. La récolte s'élèvera touj. à 125 000 maunds. On offre là bas 125 r. par maund.

On cote le Bengale à 8 70 le demi kil. acq.

Indigo bengale fin v. rouge et b. v. pourpre, 17 f. le kil., et cuivre ordin., 13 f.

LAINES, TISSUS ET FILÉS. Il y a de grands besoins. La marchandise manque et est bien tenue. — Le calicot s'améliore à 35 c. haut la main. On espère du mieux.

MÉNAGE. Tous les vivres à bas prix, les légumes farineux surtout.

OR. Pièces de 20 et 40 fr. le mille, 18 fr. demandé.

POTASSE Amérique New-York, 116 fr. les 100 k.; Kasan, 100 fr.

RIZ. En baisse. Caroline glacé, 100 k. 70 fr.; et petit Haut, 62; Piémont, 50.

SAVON. Dispon. belle qualité, 105 à 105 50.

SEL ammoniaque gris, 1 80, et blanc, 3 fr. le kil.; a. de Saturne, 125 les 100 kil.

SOIES. Prix bien soutenus à Marseille.

SUCRES. On cote les 40 barriq. bonne 4e à 51 les 50 kil. à l'acq. Il y a de la fermeté. — S. martiniq. belle 4e, 111 à 112. — S. indigène belle 4e, 107 à 110. — S. raffiné 1re forte, 162 à 165.

SUIFS de boucherie 61 dans Paris et faible. — Chandelles, 69. — Bougie stéarique, 1 50 — Oléine, 92 à 95. — Stéarine, 250 hors barrière.

VINS en baisse et abondance en arrivages. — Bordeaux, 65 à 85. — Orléans, 60 à 75. — Cher et Chablis, 73 à 80.

VIVRES. Viandes, bestiaux à Poissy.

Bœufs (poids moyen)	318 kil.	1re 1.08	2e »	92 c.
Veaux	d° 50	d° »	1.28 »	1. 10
Moutons	d° 19	d° »	1.16 »	» 93

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. — Othello.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Vieillesse de Richelieu.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — 1re représ. des Deux Bambins.
ODÉON. — Les Etourdis, la Reine d'Espagne, Georges Dandin.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Monte-Christo.
GYMNASE. — O Amitié! les Fonds secrets, Louise, les Gants jaunes.
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
VARIÉTÉS. — Mignonne, 12 Travaux d'Hercule, chansonnette, le Marquis de Lauzun, la Poule.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Czar, le Club, le Cuisinier, le Lait, Titi à Robert-le Diable.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Trois filles à Marier, la Tour de Nesle, Tohubohu.
GAITÉ. — Fualdès.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 329. ÉDITION DU MATIN. Mardi 5 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JEAN.).

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 4 DÉCEMBRE.

Pas un Homme!

On a dit à la France : « Trouve un homme; élève-le sur le pavois; confie-lui l'exécution de tes volontés! » et la France, cette terre des grands cœurs et des grands dévouements, cette patrie des héros, cette mère féconde du génie, la France ne trouve pas un homme! Pitié! la voilà réduite à courir après une ombre, à se rattacher à un nom!

Il est certain qu'un homme capable, appuyé par le suffrage universel, s'il n'est pas l'incarnation d'idées acceptées par le pays, ne peut être qu'un despote, un *empereur*. C'est ce que fut Napoléon-le-Grand. Mais l'élévation à l'empire de Napoléon avait pour objet la défense de l'œuvre révolutionnaire.

Aujourd'hui, rien de pareil; c'est un système nouveau à organiser; c'est une création sociale à produire. Il faut donc que l'homme-pouvoir soit l'expression d'un ensemble d'idées élaborées et mûres pour la pratique. Sans ce préliminaire indispensable, l'élu du suffrage universel sera impuissant dans l'œuvre de la création sociale, quels que soient d'ailleurs son génie, son dévouement et son amour pour ses semblables.

Depuis la Révolution de Février, les idées d'organisation sociale ont énormément gagné du terrain, cela est vrai; mais elles ne sont pourtant encore répandues que dans une minorité peu considérable; et dans cette minorité même, le socialisme est à l'état négatif, à l'état de protestation révolutionnaire, plutôt qu'à l'état d'affirmation, à l'état de foi raisonnée et pratique.

Les socialistes affirmatifs ne sont encore qu'une minorité dans la minorité socialiste.

Pour le plus grand nombre de ceux qui prennent aujourd'hui le nom de *socialistes*, le socialisme se définit ainsi : « Détruire les privilèges qui résultent de la possession des biens, considérés comme instruments de travail. » Les socialistes dont nous parlons ne vont pas au-delà; ils n'ont d'autre pensée commune que celle-ci : « La révolution de 89 et de 93 abolit les droits seigneuriaux de la féodalité nobiliaire, la révolution de 1848 doit abolir les droits seigneuriaux du capital. » Le journal le *Peuple* déclare que le socialisme n'est rien de plus, rien de moins.

Evidemment, c'est là nier la société issue du mouvement révolutionnaire de 89 et 93, la société telle que l'ont faite l'Empire, la Restauration et la Révolution de 1830; mais ce n'est pas affirmer une société *nouvelle*.

Le socialisme de la plupart des socialistes est encore purement négatif; il ne formule pas un ordre social; il n'affirme pas un plan d'association humaine; il ne peut donc s'élever jusqu'à l'idée vivante; il ne peut produire la foi entre des hommes, comme ont fait le christianisme, l'islamisme, le mosaïsme et toutes les idées sociales affirmatives.

Voilà pourquoi la grande question de l'élection présidentielle doit nécessairement affecter le caractère négatif. C'est une question insoluble dans l'état actuel des esprits en France. Il faut que le mouvement intellectuel socialiste arrive jusqu'aux couches les plus profondes sur lesquelles repose l'édifice social, jusqu'aux travailleurs agricoles; il faut qu'il y arrive avec un caractère affirmatif, avec un caractère pratique et expérimental; sans cela, ces couches, qui forment la majorité, ne comprendront d'autre type de gouvernement que le type napoléonien.

C'est donc une nouvelle déception qui se prépare; mais cet insuccès du suffrage universel sera un enseignement pour tous, ramènera la France vers l'idée, et donnera une impulsion immense au socialisme positif.

Du courage donc, amis! la vieille société tombe, elle tombe par cette tentative même de reconstruction; on croit l'étayer avec la présidence, et il se trouve que la présidence n'est qu'une machine à démolir; il se trouve que cette grande opération électorale met en évidence l'impuissance et la nullité de tous les partis, même du parti socialiste négatif. Nos prédictions s'accomplissent; la vieille société croule, aussi bien par ceux qui veulent la soutenir, que par ceux qui l'ont condamnée.

Toute la séance d'aujourd'hui a été consacrée à la discussion du rapport du comité des finances sur l'administration des forêts.

Le comité, par l'organe de M. Bineau, son rapporteur, demandait une réduction de 500 000 francs portant sur le nombre des conservateurs et des inspecteurs, et sur les frais de tournée des inspecteurs.

Le ministère des finances n'acceptait qu'une réduction de 310 000 francs.

Les conclusions de la commission, quoique combattues par le ministre, par le commissaire du gouvernement et par d'autres membres, ont été adoptées par l'Assemblée, qui a également voté les divers chapitres relatifs aux forêts.

Une discussion s'est élevée sur la question de savoir à quel ministère doit être rattachée l'administration des forêts. M. Maissiat a prononcé à cette occasion, sur l'aménagement des forêts, la silviculture et les richesses enfouies ou gaspillées dans nos forêts, un discours savant et lumineux qui a longtemps captivé une assemblée, déterminée cependant à ne pas écouter la discussion.

Le *Moniteur* confirme officiellement ce matin les élections suivantes de représentants à l'Assemblée nationale :

Dans le Calvados, M. Thomine Desmazures, avocat, membre du conseil général, a été élu par 22 123 suffrages contre 7 546 portés sur le général Kerte.

Dans la Charente-Inférieure, M. le maréchal Bugeaud et M. le général Regnault (de Saint-Jean-d'Angely) ont été élus, le premier par 23 690 voix; le second par 22 475.

Ont obtenu le plus de voix après eux, MM. Verninac de Saint-Maur et Charles Thomas.

Dans le Tarn, ont été élus MM. Boyer (Jules), avocat, membre du conseil général, par 20 855 voix; de Marliane (Gustave), 17 967.

Dans l'Yonne, M. Raudot, avocat, membre du conseil général, ayant obtenu 7 344 voix, a été proclamé représentant du peuple.

Ont obtenu le plus de voix après lui :

MM. Jérôme Bonaparte,	5 729
Le général Piat,	4 456
Uzanne, maire d'Auxerre,	4 255

Nous recevons de Madame Sand la lettre suivante :

A M. le rédacteur en chef de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur le rédacteur,

M. Louis Bonaparte ayant laissé publier une lettre de moi qui remonte au temps de sa captivité en 1844, plusieurs de mes amis pourraient croire, aujourd'hui que les agitations politiques ont interrompu tant de relations journalières et amené tant de changements imprévus dans les opinions, que j'ai autorisé la publication de cette lettre, qui deviendrait ainsi une espèce de réclame.

Je désire qu'il n'y ait point d'équivoque à cet égard, et je vous demande de vouloir bien ouvrir les colonnes de votre journal à une courte explication de mes relations avec le prisonnier de Ham, et de mes sentiments à l'égard du candidat à la présidence.

Quelques républicains parfaitement désintéressés ont eu avec M. Louis Bonaparte des relations de sympathie, presque d'amitié. J'ai été de ce nombre, bien que je n'aie jamais vu M. Louis Bonaparte, et que nos rapports aient été purement épistolaires.

Ne m'étant jamais mêlée à la politique active, qui, je le crois, ne convient pas à mon sexe, je n'ai pas besoin de dire que je n'ai jamais conspiré avec personne, et surtout au profit de personne, même sous la monarchie. A cette époque, M. Louis Bonaparte était victime de ses propres fautes, j'en conviens, et il en convenait lui-même. Et pourtant il pouvait inspirer un véritable intérêt, car il se montrait démocrate et sincèrement touché des souffrances du peuple. Il invoquait la confiance, la sympathie fraternelle des républicains. Presque tous se méfiaient de lui; quelques-uns seulement crurent à ses bonnes intentions, et firent pour sa délivrance, pour sa réintégration comme citoyen français, des vœux stériles à la vérité, puisqu'ils crurent devoir s'abstenir d'y travailler, mais bienveillants, et qu'ils lui exprimèrent avec abandon.

Nous avions prévu vaguement les chances de pouvoir que l'avenir lui réservait, et, pour mon compte, dans cette prévision, je croyais de mon devoir de lui rappeler dans toutes mes lettres, non seulement les droits sacrés du peuple à l'existence par le travail, mais encore les droits sacrés de la France à repousser les rois. Je ne crains pas que M. Louis Bonaparte publie tout ce que je lui ai écrit à cet égard, et si je m'abstiens de reproduire ses lettres qui en font foi, c'est qu'il me répugne de suivre l'exemple qu'il me donne en livrant à la curiosité publique des lettres toutes confidentielles.

Voilà toute ma justification quant au passé, si toutefois j'ai besoin de me justifier de n'avoir pas le caractère soupçonneux, et de ne pas croire aisément aux retours de l'ambition.

Quant à présent, voici ma pensée sur M. Louis Bonaparte.

Dans le cas où la République n'eût pas été proclamée en France, et où il nous eût été imposé par les événements de choisir entre plusieurs prétendants, M. Louis Bonaparte eût pu être le mieux intentionné, le moins dangereux parmi tous ceux qui se seraient présentés. Mais sous la République, M. Louis Bonaparte, *ennemi par système et par conviction de la forme républicaine*, n'a point le droit de se porter à la candidature de la présidence. Qu'il ait la franchise de s'avouer prétendant, et la France verra si elle veut rétablir la monarchie au profit de la famille Bonaparte. Mais qu'il ne se serve pas d'une institution républicaine pour travailler au renversement de la République.

Or, jusqu'ici, son silence comme représentant du peuple, son abstention dans les votes les plus significatifs pour le peuple, les réticences de son manifeste, les promesses insensées jetées dans les campagnes par des intrigues de parti qui n'ont point été désavouées, voilà de quoi éclairer, sur ses intentions et sur l'avenir que cette candidature nous réserve, les esprits les moins prévenus, les plus confiants, j'oserai même dire les plus crédules, puisque ceci s'applique à moi dans la circonstance.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

George SAND.

Nohant, 1er décembre 1848.

Aux démocrates socialistes de la France.

Citoyens,

Le congrès électoral national des délégués de Paris, de la banlieue, des corporations ouvrières, du compagnonnage, de l'armée et des départements, au nombre d'environ trois cents,

A décidé, à l'unanimité moins trois voix, dans sa séance du 1er décembre, que le seul candidat à la présidence sur lequel il appelle les suffrages des démocrates socialistes est

le citoyen LEDRU-ROLLIN.

Citoyens, on nous reproche d'être un parti sans force dans le pays; il importe de prouver le contraire. L'union peut nous donner la majorité absolue ou tout au moins la majorité relative. Il dépend de nous de faire triompher notre cause. L'abstention et le vote pour un candidat sans chance de succès serait une désertion.

Chacun de nous peut avoir des sympathies et des préférences, mais quand nous n'avons qu'une voix à donner, il faut suivre le plus grand nombre. De toutes parts, on porte le citoyen Ledru-Rollin, son nom est accueilli partout avec enthousiasme. Après avoir constaté ce fait, nous avons dû obéir à la majorité.

Nous avons applaudi au manifeste de la montagne et nous l'avons adopté. Le citoyen Ledru-Rollin l'a signé. Toute sa vie sera consacrée à mettre en pratique les idées qu'il renferme; un lien indissoluble l'enchaîne à cette œuvre.

Frères, c'est le moment de nous souvenir de cette devise : L'union fait la force.

Salut et fraternité.

Pour le bureau, composé des citoyens :

Lamennais, président;
Mathieu (de la Drôme), Fosseyeux, Baudin, vice-présidents;
Imbert (de Marseille), Cabaigne, Duverrier, secrétaires;
Deville, Brives, Rocher (de Nantes, Laporte, membres adjoints.

Les citoyens :

Joly, vice-président, et Malapert, secrétaire.

Souscription européenne en faveur de la famille de Robert Blum.

L'abondance des matières nous force à remettre à demain l'insertion de notre troisième liste de souscription et des chaleureuses adhésions que nous trouvons dans les journaux de province. Nous renouvelons à nos confrères des départements la prière de concourir par leur publicité à cette œuvre de solidarité et de protestation démocratiques.

Les Barrotistes prussiens.

Le nombre des adhésions va en augmentant. A Brandebourg, l'appel nominal fait dans la pseudo-diète du 30 novembre avait constaté 182 membres présents, et 13 absents pour *causes légitimes*. Ce n'était pas encore le nombre voulu (203), pour valider les délibérations, mais les royalistes espéraient qu'il serait atteint dans la séance du lendemain.

Ce succès apparent de la Camarilla royaliste, est dû aux vieux libéraux qui ont passé avec armes et bagages du côté de sa majesté *historique* et *piétiste*. Ces hommes qui avaient préparé la révolution prussienne en sont aujourd'hui les adversaires les plus décidés, les plus opiniâtres. Camphausen, Vanderheydt, Vincke, Milde, Hansemann, voilà les chefs de la gauche et de l'extrême gauche de l'ancienne diète, voilà les hommes *bornes* du mouvement d'aujourd'hui, voilà les hommes digues entre la marée populaire et le terrain d'alluvion royal.

Camphausen négociant de Cologne, orateur capable, travailleur intrépide, était trop homme de cabinet pour ne pas devenir la dupe de la *bonhomie* royale; sa popularité a été immense au commencement, mais elle s'est perdue bien vite.

Cet homme, que le peuple portait aux nues en mars, a eu sa maison presque démolie en juillet. Le peuple est ingrat, disaient alors les courtisans, et pourtant jamais réaction d'opinion publique n'a été plus juste que celle-ci. Camphausen avait reçu les promesses du roi; Camphausen était devant le peuple le garant de la parole royale. Ce ministre est devenu traître à son pays par incapacité, par absence de caractère.

La force de la réaction, qui emporte tout aujourd'hui, est dans l'armée; c'est l'armée qu'il fallait réorganiser; Camphausen n'en a pas eu le courage. Il eût fallu tenir tête, il eût fallu lutter contre la volonté du roi; Camphausen est tombé pour avoir voulu tenter entre les partis une conciliation devenue impossible.

Ensuite est venu Hansemann, espèce d'aventurier industriel, commercial et politique, qui aurait voulu jouer au Casimir-Perrier. Après avoir commencé sa vie politique en luttant contre le monopole, il a fini par en devenir le directeur, jouant un jeu double et prêtant sciemment main-forte à la réaction.

Malgré la trahison des vieux libéraux, le royalisme ne triomphera pas plus à Brandebourg qu'à Berlin. « Je viens siéger à Brandebourg avec mes amis, a dit M. Parisius, parce que nous voulons aider l'Assemblée à se trouver en nombre pour la conduire alors au combat contre un ministère hostile au peuple. Une fois ce ministère renversé, nous pourrons achever l'œuvre que le peuple attend de nous. Tant que je pourrai combattre, je veillerai à ce qu'on ne puisse restreindre la liberté du peuple. »

Les députés du centre et du centre gauche ont dû se réunir pour décider s'ils se présenteront en masse à Brandebourg, ou s'ils continueront à s'abstenir. Quant à la gauche, elle ne met pas son abstention en délibération; elle est fermement résolue à ne pas venir à Brandebourg.

Kremsier.

M. Smolka, président de la diète de Kremsier, a adressé au ministère, qui prétend entrer franchement dans la voie constitutionnelle, les interpellations suivantes :

« Le ministère se charge-t-il de la responsabilité pour tout ce qui se fait en ce moment à Vienne, à Lemberg, et pour tout ce qui se fera en Hongrie, ou bien l'Autriche continuera-t-elle à être soumise au despotisme militaire, despotisme qui n'est pas seulement contraire aux principes de la monarchie constitutionnelle, mais encore dangereux pour la monarchie, comme le prouve un exemple éloquent tiré de l'histoire de l'Autriche (Wallenstein).

2° La justice sanguinaire continuera-t-elle à Vienne? Non-seulement cette juridiction barbare est inhumaine, mais elle est aussi impolitique, en ce qu'elle nuit à la monarchie.

3° Quelle position le ministère se propose-t-il de prendre dans la triste affaire de Robert Blum, vis-à-vis le parlement de Francfort et du peuple allemand?

Le président du conseil, M. de Schwarzenberg, a demandé que ces questions lui fussent remises par écrit, et a promis une réponse avec des motifs détaillés.

Expédition de Hongrie.

Il est difficile de savoir au juste ce qui se passe à Vienne, depuis que la liberté de la presse y a été étouffée par le despotisme militaire.

Le ban Jellachich assistait encore à une représentation au théâtre du château, le 28 novembre. Une correspondance particulière assure que le ban est devenu le favori des Viennois. Les *zivio* ou *vivats* en langue illyrienne, qui le saluent partout où il se montre, étaient d'abord exclusivement poussés par les militaires. Aujourd'hui, la bourgeoisie s'en mêlerait et rivaliserait d'enthousiasme avec les officiers. Qu'est-ce donc qui a pu opérer ce changement? Jellachich n'est-il plus le terrible *chef de brigands*, comme on l'appelait, dont le seul nom faisait peur aux enfants

grande et petite à Vienne. Nos, Jellachich est pour le moment un charmant cavalier qui a fait son droit au collége de Marie-Thérèse, qui s'exprime avec grâce, fait des vers délicieux et unit à une grande franchise militaire et à un libéralisme vrai ou simulé un esprit fin et prompt à la réplique. On se redit ses bons mots et on regrette que le journal officiel ne les recueille pas.

Cet engouement, dont le chef croate serait l'objet, s'explique par le caractère même des bourgeois de Vienne, population molle et indécise, qui fait de la politique par sentiment, plutôt qu'elle ne raisonne son opinion. On obéit à Vienne à l'impulsion du moment. On est conservateur, radical, parce que le sentiment du moment y pousse. Et puis il faut voir avec quelle recherche d'épithètes, d'accusations et d'éloges on habille ses adversaires et ses amis.

Les soldats de Jellachich, qui étaient entrés à Vienne à moitié nus ou couverts de haillons, ont quitté cette ville, habillés à neuf, pour se rendre en Hongrie.

La force réelle de l'armée d'expédition est 1° de Vienne, 45 bataillons d'infanterie de 1 300 hommes, 24 compagnies séparées de 200 hommes, 66 canons de différents calibres ; 2° de la Croatie, 30 000 hommes d'infanterie régulière; 3° de Cracovie, le corps du général Schlik de 8 000 hommes, et celui du général Limmie de 6 000 hommes; 4° de la Styrie, les troupes du feldzeugmeister Nugent, 7 000 hommes; 5° de la Transylvanie, le lieutenant feld-maréchal Puchner, avec 8 000 hommes; 6° de la Servie, le woywode Suplicaz, avec 15 000 hommes.

Le corps de Windisgraetz forme la base de l'attaque combinée qui a lieu sur cinq points à la fois.

Toutes les nouvelles de la Hongrie confirment les formidables apprêts faits par les Madgyars pour résister aux impériaux. Il y a dans ce petit peuple, qui, seul contre tous, essaie de défendre, par le courage et l'intelligence, l'indépendance et la suprématie que l'intelligence et le courage lui ont conquises sur les populations demi-lombards qui l'entourent. Il y a même dans son cri de guerre : *Sent Maria isten maggia maggyar orszag vedoje* (Sainte Marie, mère de Dieu, protectrice des pays hongrois) quelque chose de naïvement poétique qui va bien au caractère fier, chevaleresque et pieux de la nation madgyare. A moins que la France et l'Allemagne n'interviennent ou que les populations hostiles qui environnent la Hongrie ne se prononcent tout à coup pour elle, les Madgyars succomberont sous les efforts des forces quintuples dirigées contre eux. Mais ils enseveliront sous leurs ruines toute la monarchie autrichienne, qui succombe elle-même écrasée par la plus colossale banqueroute dont fassent mention les annales européennes.

L'Autriche n'existe plus que dans le camp de ses généraux slaves, c'est-à-dire dans l'armée, qui est à la veille de passer avec ceux qui la commandent sous les drapeaux du czar, parce que c'est Nicolas qui l'encourage et qui la paie.

De Brody à Wladzimierz, du côté russe, par conséquent de Radzivillow à Ostolugoff (une étendue de plus de 20 milles), il y a plus de 60 000 hommes de troupes russes sous le commandement du général Sass. Sur la demande de l'Autriche, ce général, qui a fait les campagnes du Caucase, est appelé à étouffer les insurrections qui pourraient éclater en Pologne ou en Allemagne.

Les villes frontières de la Gallicie commencent à souffrir de la présence de ces hôtes. Toute exportation de vivres de la Russie est sévèrement défendue, car, dans la Russie même, les vivres commencent à manquer; il en résulte une cherté sans exemple parmi nous, et cet état de choses est d'autant plus pénible que le commerce est entièrement paralysé.

Le Pape, Rome et l'Italie.

Pie IX n'était pas encore arrivé à Marseille le 29 au soir. On ne s'explique pas ce retard, deux jours suffisent au trajet de Gaëte à Marseille, et la mer est restée constamment belle. Les journaux de Marseille continuent à parler du départ prochain de l'escadre, il ne paraît pas qu'à cette date l'escadre eût encore reçu contre-ordre.

Voici les nouvelles de Rome, 25, qui nous sont apportées par les journaux :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE ROME. — *Une heure de l'après-midi.* — Au banc des ministres est assis le comte Mamiani. Le sénat de Rome assiste à la séance. On procède à l'appel nominal. 49 députés sont présents. Le président annonce qu'attendu la gravité des circonstances la réunion est déclarée légale. On dit que deux autres députés vont arriver, et qu'alors on pourra commencer. Le ministre de l'intérieur monte à la tribune et donne lecture de la lettre de Sa Sainteté au marquis Sachetti. Mamiani annonce que, dans des moments si difficiles, il avait cru agir en bon citoyen quand il avait accepté le mandat ministériel. Le ministre Mamiani, après avoir donné lecture de la lettre de Sa Sainteté, annonce qu'il désire garder ce document entre les mains comme une preuve nouvelle (quoique superflue) de la légitimité du ministère.

La chambre se déclare en permanence, divisée en trois commissions; deux se composent de 18 membres et l'autre de 17. Toute commission, quand elle agira, aura les pouvoirs de la chambre entière; elle délibérera dans les cas d'urgence, et, hormis ces cas, elle invitera le président à réunir la chambre entière. Il est proposé de former une commission composée de cinq individus chargés de formuler, conjointement avec le ministère, une adresse à l'Etat et au peuple romain. — Adopté.

On choisit les députés suivants : Bianchi, Armellini, Fusconi, Manzoni et Sturbinelli. Les ministres demandent à se retirer, et ils laissent pour les représenter dans la salle le président Muzzarelli et le ministre Mamiani.

La séance générale de la chambre est terminée à deux heures et demie.

Quatre heures: — La capitale est tranquille. La garde nationale est nombreuse dans les postes. Le cercle populaire et national est convoqué pour ce soir dans ses salles ordinaires. A cinq heures de l'après-midi il y a réunion des journalistes.

Cinq heures. — Cette nuit le pape a quitté Rome furtivement. On n'a connu son départ que sur les dix heures du matin, au moyen de la lettre qu'il avait écrite au marquis Sachetti. On ignore au juste où il est allé; tout ce que l'on sait c'est qu'il était accompagné de l'ambassadeur espagnol, et que tous deux se sont probablement dirigés vers Civita-Vecchia, où ils ont pu s'embarquer sur un vapeur de guerre, qui, depuis quelque temps, était dans le port. On dit que tous les autres ambassadeurs sont également partis. La plus grande harmonie règne entre le peuple, la civique et la troupe, il est donc fort douteux que nous ayons rien à redouter. La ville jouit de la tranquillité la plus parfaite, chacun vaque à ses occupations comme si rien d'extraordinaire n'était arrivé, et personne n'ignore que le pape a été entraîné par la camarilla à faire un coup d'état à l'aide de la populace, et arriver ainsi à établir une affreuse réaction.

Les cardinaux et autres personnes compromises comme réactionnaires ne sont plus à Rome.

Six heures et demie. — La chambre a accordé un vote de confiance au ministère. La ville continue à être parfaitement tranquille.

On écrit de Rome, 25 novembre, à la *Patria*, journal juste-milieu de Turin :

« Le pape est parti avec les ambassadeurs de France et d'Espagne et quelques personnes de sa maison. Cette nouvelle, à dire le vrai, n'a pas produit une grande sensation, et la sûreté publique ne paraît plus gravement menacée. »

Le cercle populaire national a adressé la proclamation suivante aux Romains :

« Le pontife est parti en confirmant le nouveau ministère et en lui recommandant de conserver l'ordre et de protéger la propriété de toutes les classes et conditions.

» Le ministère régulièrement constitué ne reculera pas dans la tâche qu'il a entreprise; il a la ferme confiance que le peuple romain qui a pardonné si généreusement à ceux qui voulaient l'entraîner dans la guerre civile, saura éviter tout ce qui pourrait causer du désordre; que toutes les autorités civiles, militaires et législatives réunissent leurs efforts pour prouver à nos ennemis que Rome a su conserver l'ordre et la tranquillité la plus profonde au milieu de si graves événements.

» Vivent l'Italie, le ministère démocratique et l'Union ! »

— On écrit de Civita-Vecchia, le 26 novembre :

« Hier matin, à trois heures, sont arrivés à Rome trois bâtiments ayant à bord trois prêtres, une dame et les deux ambassadeurs de France et de Portugal. Sans entrer en ville, ils sont descendus dans le port et se sont embarqués sur le bateau à vapeur français en station ici, *le Ténare*, qui a chauffé sur-le-champ. A neuf heures avant midi, *le Ténare* partait dans la direction du levant; plus tard est arrivé l'ambassadeur d'Espagne, qui part pour Marseille sur le bateau à vapeur des postes de France. »

— Il n'y a qu'une voix dans tous les journaux de l'Italie libre au sujet de la révolution romaine. Toute la presse de la Péninsule applaudit à ce grand acte d'émancipation. Le journal ministériel de Naples, *Il Tempo*, fait seul exception et plaint Pie IX, que ses confrères condamnent à l'unanimité.

— La *Concordia* (de Turin) du 30 novembre, fait remarquer que dans la lettre de Pie IX il n'y a pas une parole d'affection pour les Romains, il ne nomme pas une régence, il n'indique pas une seule disposition politique. Ainsi le divorce est complet. Ainsi l'initiateur de la renaissance italienne renie ses œuvres, et fidèle aux honteuses traditions papales, il ouvre les portes à l'étranger.

On lit dans le même journal : « Toutes les nouvelles et correspondances que nous recevons ce matin de l'Italie centrale nous confirment dans l'opinion que le peuple romain comprend toute la grandeur de la révolution, qu'il apprécie comme il le mérite l'abandon où l'a laissé le pontife, et qu'il ne reculera pas devant la tâche de se gouverner lui-même. On y débat publiquement la question que, non seulement l'autorité pontificale n'est pas nécessaire, mais encore qu'elle est nuisible aux intérêts de la plus belle partie de l'Italie, celle de l'incompatibilité des deux pouvoirs, et l'on dit hautement que le sentiment de la nationalité italienne est une condition d'existence pour le peuple romain. »

A la chambre des députés de Turin du 29 novembre, le député Lanza demande au ministère s'il a reçu des nouvelles officielles sur les derniers événements de Rome, et s'il a déjà songé à la conduite politique à tenir si ces faits sont reconnus exacts. Il y a urgence d'adopter des dispositions immédiates. La fuite du pape était prévue, et le gouvernement du roi devait être préparé à ce fait. En ce moment, trois faits sont probables : l'invasion autrichienne dans les états pontificaux (l'envahissement des légations); l'intervention française (à Civita-Vecchia et Ancône); et l'invasion des frontières par le roi de Naples.

M. PINELLI, ministre de l'intérieur. Mon collègue le ministre des affaires étrangères étant absent, je dois déclarer à la Chambre que nous avons reçu la nouvelle de la fuite du pontife de Rome sur un bâtiment français. Mais le gouvernement piémontais ignore quelle direction il a pris positivement. La nouvelle est trop récente pour que le conseil des ministres ait pu adopter encore une résolution, d'autant mieux que les détails sont encore inconnus. Aussitôt qu'une résolution sera adoptée, elle sera communiquée au parlement. De toute manière, l'objet que se proposera le ministère sera toujours l'indépendance de la nation.

Médiation de la France dans la question de Sicile.— On écrit de Rome, 25, à l'*Alba* :

M. Temple est arrivé hier soir et a reçu la visite du père Ventura. On dit qu'il est porteur de l'ultimatum de la France et de l'Angleterre ; les conditions sont à peu près les mêmes que celles du projet de lord Minto qui n'ont pas été acceptées par le roi de Naples. La Sicile aurait une administration séparée, une constitution particulière, une armée de terre et de mer indigène. Les deux couronnes seraient réunies. Si l'une des deux parties refusait d'admettre cet ultimatum, la question serait remise au sort de la guerre, et la France ainsi que l'Angleterre garderaient une stricte neutralité.

On lit ce soir dans la *Gazette de France* les deux nouvelles suivantes, qui méritent confirmation ; car c'est la *Gazette* qui les donne, et elle n'en indique pas la source :

P. S. Nous apprenons à l'instant deux nouvelles de la plus haute gravité.

Le pape ne s'est pas embarqué sur *le Ténare* et ne vient pas en France ; il s'est dirigé sur Naples.

Charles-Albert, roi de Piémont, est mort empoisonné. Nous n'avons pas d'autres détails sur ce crime épouvantable.

La *Patrie* dit de son côté :

Les représentants se pressaient aujourd'hui à l'Assemblée autour des ministres pour avoir des nouvelles du pape. Les ministres répondaient uniformément que la mer était tellement agitée que *le Ténare* n'avait pu aborder les côtes de France, et qu'il serait bien possible que le saint-père eût débarqué en Corse, mais qu'ordre venait d'être donné à trois frégates pour aller reconnaître la voie du *Ténare*.

Des renseignements, que nous donnons comme positifs, nous annoncent d'un autre côté que le pape n'a pas quitté le royaume de Naples. Il se sera dirigé vers cette capitale, dont Gaëte n'est qu'à trente lieues.

On assure qu'à la nouvelle des événements de Rome, un vapeur anglais *John-Bull*, qui se trouvait à Civita-Vecchia, se rendit à Gaëte, qui est environ à 12 lieues de cette ville, pour prendre le saint père et le conduire à Malte. On ignore si le pape aura accepté l'hospitalité anglaise.

Assemblée Nationale.

Séance du 4 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

M. LE PRÉSIDENT. Voici une communication que je reçois du ministre de la guerre. D'après une dépêche télégraphique, on est informé que le scrutin des élections pour la présidence de la République ne pourra être complètement dépouillé à Alger que le 19 décembre et que le résultat ne parviendra à Paris que le 25.

L'Assemblée adopte sans discussion divers projets d'intérêt local qui intéressent les villes de Reims, Roanne, Alger, La Rochelle, Blois, Elbeuf et Le Mans.

L'Assemblée passe ensuite à la discussion d'un décret relatif à un embranchement du chemin de fer. Ce projet est adopté dans la forme suivante :

« Art. 1er. Le ministre des travaux publics est autorisé à donner à bail à la compagnie du chemin de fer du Centre, et aux conditions du cahier des charges annexé à la loi du 26 juillet 1844, sauf les dispositions ci-après, l'embranchement sur Nevers autorisé par la loi du 21 juin 1846.

» Art. 2. La durée du bail sera la même pour l'embranchement que pour la ligne principale.

» La station principale qui, d'après le cahier des charges ci-dessus mentionné, devait être établie sur la rive droite de l'Allier, sera transférée à Nevers, sur la rive droite de la Loire.

» Néanmoins l'Etat fera sur l'entrée droite de l'Allier, l'acquisition de terrains suffisants pour les établissements que la jonction du chemin de Moulins et Bourges rendent nécessaires.

» Les travaux à la charge de l'Etat devront être livrés à la compagnie dans le même délai que ceux de la ligne principale.

» Le délai d'une année accordé à la compagnie par l'art. 45 du cahier des charges, pour la pose de la voie et la mise en exploitation du chemin de fer, est réduit à six mois, sans que toutefois cette réduction puisse entraîner une réduction analogue dans la durée du bail. »

L'Assemblée reprend la discussion du budget des finances.

M. TASSEL présente l'amendement suivant :

« Réduire de la manière suivante les traitements des 85 payeurs :

Ceux de la 1re classe	de 10 000	à 8 000	fr.
Ceux de la 2e —	de 8 000	à 6 000	
Ceux de la 3e —	de 7 000	à 5 000	
Ceux de la 4e —	de 6 000	à 3 500	

» La réduction totale sur les 85 payeurs, 156 500 fr., applicable au traitement de la dernière quinzaine de décembre 1848, donnerait pour 1848 une réduction de 6 520 fr. 83 c.

» Le chapitre XXXV serait donc réduit de 1 060 000 francs à 1 053 479 fr. 17 c. »

M. BINEAU combat cet amendement, qui a été renvoyé au comité des finances, et dont ledit comité propose le rejet.

L'amendement est adopté.

M. BEAUMONT (de la Somme) dit que, depuis que l'administration des forêts a été mise dans les attributions du ministère des finances, aucune amélioration n'a été introduite dans cette partie du service, parce que, avant tout, le ministre des finances veut de l'argent. Il est résulté de ce système de nombreux abus, et il est certain que si un particulier administrait ses biens comme le ministre des finances les forêts, ce particulier serait interdit. L'orateur demande que les forêts rentrent dans le domaine de l'agriculture.

M. GOUDCHAUX combat cette proposition. Les attributions des divers ministères doivent être déterminées par une loi et non par un amendement.

M. SOUHIER DE L'ÉCLUSE appuie la proposition de M. Beaumont. Le ministère des finances détériore les forêts, il en recueille les revenus sans se préoccuper de les entretenir.

M. MAISSIAT, après avoir signalé les avantages immenses que l'on retirerait des forêts, si elles étaient sagement administrées, entre dans des détails scientifiques sur les travaux qu'il faudrait exécuter. Il explique ce qu'on entend par coupes claires et par coupes sombres; il énumère les soins à donner à une forêt pour en tirer le meilleur parti dans le plus bref délai.

On ferait ainsi mentir cette parole de Colbert : La France périra faute de bois.

Ce qui contribue à maintenir le prix du bois à un taux assez élevé, c'est le prix du transport, qui varie de 26 à 94 pour 100. Il faudrait améliorer les routes, les cours d'eau.

Les prix de transport sont tels qu'il se forme partout autour des forêts une limite de consommation qui ne peut guère être dépassée. C'est cette difficulté des transports qui fait la valeur des bois du Nord qui entrent pour la somme annuelle de 60 millions dans les importations de la France, tandis que les bois de nos forêts ne peuvent être vendus.

L'auteur termine en combattant une réduction proposée sur le personnel de l'administration forestière.

Ce discours lumineux et plein de faits est souvent interrompu par des marques d'approbation.

M. JULIEN LACROIX dit que l'accroissement dans l'exploitation des forêts a nécessité une augmentation du personnel, et l'administration a cru devoir accroître son état-major, en proportion même de ce personnel. Le comité des finances n'a pu admettre cette augmentation de l'état-major, qu'il considère comme inutile, tandis que l'administration, au contraire, soutient que l'augmentation du personnel a eu pour résultat d'augmenter aussi la production.

Pour répondre à cette assertion de l'administration, il n'y a qu'une chose à dire, c'est que jamais les forêts n'ont été plus productives que de 1832 à 1838, époque à laquelle elles étaient administrées par un personnel peu nombreux. Depuis 1838, époque à laquelle le personnel a été augmenté, les forêts ont beaucoup moins produit.

La voix faible de l'orateur se perd au milieu du bruit des conversations particulières, et ne parvient pas jusqu'à nous.

M. TROUVÉ CHAUVEL, ministre des finances, combat les réductions proposées par le comité des finances, et s'attache à justifier le nombreux personnel de l'administration des forêts. Il fait aussi le rapprochement du revenu des forêts en 1832 et en 1838, revenu qui, selon lui, a été à peu près le même aux deux époques.

M. BINEAU, au nom du comité, déclare que les réductions proposées ne portent nullement sur les traitements des employés subalternes, mais seulement sur les traitements des agents supérieurs, que le comité trouve beaucoup trop élevés.

M. TROUVÉ CHAUVEL, ministre des finances, défend les agents supérieurs dont l'emploi principal est d'améliorer les forêts tout en augmentant la production ; ces agents ont toutes les qualités nécessaires pour administrer en bon père de famille. Les émoluments de ces agents supérieurs ne sont nullement exagérés. Le ministre des finances a lui-même déjà fait sur ces traitements les réductions que l'on pouvait faire.

M. BINEAU, rapporteur, persiste dans les réductions proposées par le comité des finances : l'administration des forêts, dit-il, a considérablement accru sa dépense depuis quinze ans, quoique la quantité de forêts à surveiller ait été notablement diminuée.

En 1832 et 1838, la dépense du personnel n'étant que de	1,787,100 fr.
Elle est aujourd'hui de	2,637,900
L'accroissement du personnel a donc été de	850,800

Nous pensons qu'il est indispensable de revenir sur une partie de cet accroissement.

Nous demandons que le nombre des conservateurs soit ramené de 32 à 21, comme en 1832, et le chiffre de leurs traitements de 260,000 fr. à 160,000 fr.;

Que le nombre des inspecteurs soit ramené, de même, de 158 à 85, non compris ceux qu'il sera nécessaire d'ajouter, à raison des forêts provenant de l'ancienne liste civile, et leur dépense de 728 500 à 355 000 fr.;

Que les frais de tournée des conservateurs soient ramenés de 54 000 fr. à 21 900 fr.

Il en résultera une économie annuelle de 503 900 fr.

L'économie, pour 1848, sera d'un sixième, soit 83 983 fr.

Les modifications à opérer pour effectuer cette économie devront se combiner avec l'organisation nouvelle qui résultera du retour à l'Etat des forêts de l'ancienne liste civile.

M. le rapporteur réfute ensuite les arguments invoqués pour justifier l'augmentation du personnel de l'administration des forêts.

M. ODOUARD, commissaire du gouvernement, combat de nouveau les réductions proposées qui ne lui paraissent pas admissibles en présence des immenses services rendus par le personnel de l'administration des forêts.

M. GOUIN déclare qu'il est partisan des économies, mais pas au point de désorganiser le service : il croit qu'une réduction de 300 000 fr. est suffisante.

M. BINEAU, rapporteur, persiste dans la réduction complète telle qu'elle a été proposée par le comité des finances ; toutefois il déclare restreindre cette réduction au mois de décembre seulement, c'est-à-dire à la somme de 44 000 fr.

M. ODOUARD, commissaire du gouvernement, s'étonne que le comité des finances ait la prétention de connaître en quelques séances la question d'une manière aussi approfondie que l'administration des forêts.

L'orateur, rentrant dans la discussion, persiste à combattre la réduction proposée par la commission.

M. BINEAU, rapporteur. On a blâmé le comité des finances d'avoir voulu pénétrer dans les détails de l'administration. (Non! non! — Interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. M. le commissaire du gouvernement s'est empressé de retirer lui-même l'expression qui lui était échappée.

M. BINEAU. Ce n'est pas cette expression que je veux relever. Je veux seulement dire que si on conteste au comité le droit de proposer des réductions, aucune économie ne sera possible (Très bien!), car les propositions d'économie ne viendront jamais du gouvernement. (Très bien!)

M. TROUVÉ CHAUVEL répond que les économies proposées par le gouvernement sur le ministère des finances, s'élèvent déjà à plus de 4 millions. Ce chiffre répond suffisamment au reproche de M. le rapporteur! Vouloir faire d'autres économies, c'est vouloir désorganiser le service. (Aux voix! aux voix!)

La proposition de la commission relative à la réduction du nombre des conservateurs et des inspecteurs, et à la réduction des frais de tournée des inspecteurs, est mise aux voix par division et adoptée ; le chiffre proposé par la commission est également adopté.

Les divers chapitres relatifs aux forêts sont également adoptés.

La discussion est renvoyée à demain.

Demain, réunion dans les bureaux pour la nomination des vice-présidents et secrétaires.

La séance est levée à six heures.

Propagande phalanstérienne en Ecosse.

M. BUCKINGHAM A GREENOCK.

M. Buckingham est un noble vieillard de 65 ans, homme d'esprit et de cœur, ancien membre du parlement, auteur de nombreux récits de voyage et d'un discours prononcé à l'Athénée de Paris, en 1846, sur les causes principales qui s'opposent au bonheur des peuples. Voyageur aux Indes-Orientales, en Amérique, il a beaucoup vu et beaucoup retenu. Il sait allier la pénétration, la vivacité d'esprit à l'enthousiasme. M. Buckingham s'est rendu à Bruxelles au mois de septembre dernier pour le *Congrès de la paix*. Orateur distingué, il s'est fait souvent applaudir. Les phalanstériens de Bruxelles, et pourquoi ne rendrions-nous pas justice à tout le monde? les phalanstériens aussi ont compris le rôle important que M. Buckingham pouvait jouer dans la propagation de la science sociale en Angleterre; on l'a catéchisé, on lui a fait lire des ouvrages élémentaires. M. Buckingham, prédisposé par ses généreux sentiments à l'acceptation de la théorie phalanstérienne a promis de l'exposer dans la Grande-Bretagne. Tous les hivers il se rend de ville en ville pour faire des cours dans les grands établissements publics. Dès cette année, l'auteur a commencé l'accomplissement de sa promesse. Il a exposé la théorie à Leeds, port d'Edimbourg, avec un grand succès. Le compte-rendu du cours devait être publié dans un journal de Leeds; mais les scrupules d'un propriétaire *réactionnaire* y ont fait obstacle. M. Buckingham a porté les idées phalanstériennes à Greenock, puis à York, où la presse plus libérale lui a témoigné de vives sympathies. Voici la traduction d'un article inséré dans le *Renfrewshire advertiser*, sous la rubrique de Greenock (Ecosse), 25 novembre :

Au commencement de la semaine, M. Buckingham, le célèbre voyageur en Orient et en Amérique, a fait, devant un nombreux auditoire composé de l'élite de la société de notre ville et dans l'église desservie par le révérend Sutherland Sinclair, un cours sur des sujets d'un grand intérêt. Dans la première séance, l'orateur s'est occupé des Etats-Unis d'Amérique, et a fait connaître les immenses ressources de ce pays et l'avenir qui lui est réservé. La seconde séance a été consacrée à la question des colonies anglaises, à l'émigration et à la colonisation. L'orateur a parlé, dans la troisième séance, des révolutions dont l'Europe est en ce moment le théâtre, et a indiqué les moyens qui, dans sa pensée, peuvent seuls les apaiser ou prévenir leur retour. Cette dernière séance a fourni à M. Buckingham l'occasion d'exposer des idées nouvelles qui ont été accueillies avec beaucoup de sympathie par l'auditoire; nous regrettons que le défaut d'espace nous empêche de donner un compte-rendu complet de l'exposé; nous devons nous borner à en signaler les traits principaux. Les récents voyages de M. Buckingham, dans les divers pays où ont éclaté les révolutions, ses relations avec les hommes les plus considérables de ces pays donnaient un vif intérêt à cette troisième séance.

Après quelques observations préliminaires sur l'importance du sujet qu'il se proposait de traiter, M. Buckingham a d'abord dirigé l'attention de son auditoire sur la révolution du 24 février, dont les éléments existaient depuis nombre d'années, bien que son explosion ait été si brusque. L'opinion qui, en Angleterre, attribue à cette révolution un caractère purement politique et qui suppose qu'elle n'a eu lieu que dans le but de changer la forme du gouvernement, est parfaitement erronée. Si le peuple français avait été heureux, si, sous la dynastie de la maison d'Orléans, le travail et une équitable rémunération du travail avaient été assurés aux classes laborieuses, peu leur aurait importé d'être gouvernées par un monarque ou par un président. Mais les travailleurs se voyaient employés comme des machines destinées à produire les richesses pour les autres classes, et, lorsque leur travail pouvait être remplacé par celui des machines, on ne s'occupait plus d'eux, et on les laissait croupir dans la misère.

L'orateur a signalé ici les faits affligeants qui se sont passés dans les classes élevées, les corruptions, les trafics de places, les assassinats domestiques commis par des pairs, les ressources du trésor public mal employées, la misère croissant parmi cent mille travailleurs sans ouvrage et sans pain dans Paris, parmi des millions de travailleurs dans les provinces. En vain demandaient-ils aux classes élevées de les soulager dans leur détresse, leurs plaintes n'étaient pas écoutées, et comme ils savaient que c'est par leur travail que la richesse agricole et manufacturière est produite, ils s'indignaient de voir que ceux que leur travail enrichissait les laissassent mourir de faim. Ils étaient prêts ainsi à suivre les chefs qui lèveraient l'étendard de la révolte, croyant qu'ils ne pourraient pas être dans une pire condition que celle où ils se trouvaient.

Mais à de tels maux il n'y a qu'un remède, et ce n'est pas un simple changement dans la forme de gouvernement qui le donnera. Toutefois, comme ils croyaient, ainsi qu'il était peut-être permis de le croire, que la République serait plus favorable à leurs justes réclamations que la monarchie qu'ils avaient essayée et qu'ils avaient reconnue insuffisante et inefficace, ils saluèrent avec transport l'avènement de la République, dans l'espoir qu'elle s'occuperait de leur sort et qu'elle satisferait à leurs demandes; ce qui toutefois est loin d'avoir eu lieu. Rien ne sert, en effet, de décréter la constitution la plus libérale du monde ou d'avoir à la tête des affaires publiques le président le plus populaire : ni la France ni les autres pays de l'Europe ne jouiront de la tranquillité que lorsque les classes laborieuses seront assurées d'avoir constamment du travail et qu'elles seront rémunérées pour ce travail, non seulement de manière à être au dessus du besoin, mais encore de manière à avoir une certaine part dans les jouissances de la vie.

En France, des projets pour parvenir à ce but ont été, à différentes époques, élaborés par des hommes d'intelligence et de cœur, et leurs théories ont été bien accueillies par le peuple; mais les gouvernements s'y sont toujours montrés indifférents ou hostiles. Toutes ces théories ne méritent sans doute pas une égale attention, si leur but est le même, elles diffèrent beaucoup par les moyens. Les deux théories qui ont obtenu le plus grand nombre de partisans sont celles que M. Louis Blanc et d'autres ont établie, et qui a pour principe l'égale répartition des bénéfices entre tous les membres de la communauté, et la théorie de Fourier, appelant les capitalistes, les travailleurs et les hommes de talent à former une association dans la commune pour mener de front le travail agricole et le travail industriel sur une grande échelle, afin de réaliser l'économie et l'abondance dans la production et à distribuer les produits du travail, non par portions égales, comme le veulent les communistes, mais proportionnellement au capital, au travail et au talent employés à la production par chacun des associés.

M. Buckingham a exposé ensuite les principes généraux de la théorie de Fourier, et est entré même dans un très grand nombre de détails. Il a déclaré que cette théorie de l'organisation du travail a, sur les autres, une grande supériorité. Elle reconnaît le divin caractère de la doctrine chrétienne; elle fait de la vertu et de la moralité individuelle la seule et solide base du bonheur; elle détruit toute tentation au mal par le principe qu'il vaut mieux prévenir que réprimer; elle provoque au bien par les plus puissants motifs, par la récompense et les distinctions proportionnelles au travail et au mérite, et toutes ses maximes sont en harmonie avec la moralité chrétienne. M. Buckingham a dit que la seule chose nécessaire, pour que cette belle théorie fût promptement adoptée en Angleterre aussi bien qu'en France, était de dissiper l'ignorance, la fausse conception et les préjugés qui la faisaient méconnaître, et qu'il suffisait de l'exposer clairement et de la manière la plus large pour qu'elle fût bientôt acceptée. Quant à lui, il considérait comme son devoir, autant que ses faibles moyens le lui permettraient, de ne perdre aucune occasion de mettre en lumière la vérité, la moralité de cette théorie, et son efficacité pour faire disparaître, de concert avec la religion, les crimes, les vices et la misère qui affligent tous les pays de la terre. Afin d'aider ses auditeurs à étudier ce beau et imposant sujet, il leur recommandait de lire un excellent petit volume publié par Longman, éditeur, sous le titre de : *Social systems*, par Charles Bray de Coventry, et dans lequel ils trouveraient un exposé fort intéressant de la théorie.

Ce discours qui a duré deux heures, a été écouté par tout l'auditoire avec une sérieuse attention et accueilli par de fréquentes marques d'approbation et de sympathie. A la fin de la séance, le révérend Sutherland Sinclair s'est levé et a dit qu'en sa qualité de ministre de l'Eglise dans laquelle M. Buckingham avait prononcé ses trois intéressants discours, il croyait de son devoir de proposer à l'Assemblée d'adresser un vote de remerciement à M. Buckingham pour la manière éloquente et instructive avec laquelle il avait exposé ses vues sur quelques-unes des plus importantes questions qui pouvaient préoccuper l'esprit public. Il n'avait pu malheureusement assister à la première séance qui, d'après le rapport qu'on lui en a fait, était des plus intéressantes, mais il a écouté avec la plus grande satisfaction le discours prononcé sur la question des colonies et sur les moyens d'y trouver du travail pour l'excédant de la population, et particulièrement le remarquable discours prononcé dans la séance de ce soir. Il croyait inutile de féliciter M. Buckingham sur l'éloquence qu'il avait déployée, ce mérite était généralement reconnu, mais il déclarait qu'il avait été surtout frappé de la sagesse et de la justesse des idées que l'orateur avait exprimées. Plusieurs fois, a ajouté le révérend M. Sutherland, mon esprit s'est préoccupé des moyens de placer dans une condition heureuse les travailleurs dignes et honnêtes, mais trop souvent sans ressources, dont notre pays abonde, et j'ai toujours été arrêté par des difficultés qui me paraissaient insurmontables ; je vois avec joie que les idées exposées par M. Buckingham les feraient complètement disparaître. Il est à regretter que les hommes qui ont en main les destinées du peuple paraissent peu disposés à adopter ces idées et à les mettre en pratique, mais je suis certain que le discours prononcé ce soir, quoique le sujet qui y a été traité puisse admettre plus de controverses que les autres, produira un grand bien, car il contribuera à redresser bien des erreurs, à détruire beaucoup de préjugés et à mettre en lumière plusieurs importantes vérités mal comprises parce qu'elles étaient entourées d'obscurité. L'esprit de charité et de fraternel amour chrétien qui inspire la théorie exposée par M. Buckingham, la rend digne de la plus sérieuse attention de toutes les personnes présentes à la séance, et j'ai la ferme assurance qu'elles l'examineront avec impartialité et réflexion. Il me reste à exprimer le désir que M. Buckingham voulût bien nous faire connaître dans une autre séance ce qui s'est passé dans le congrès de la paix réuni récemment à Bruxelles et auquel il a assisté.

Les applaudissements unanimes de l'auditoire ont témoigné à M. Buckingham que tous les assistants partageaient la manière de voir de M. Sutherland Sinclair sur les idées que l'orateur avait exposées et l'Assemblée lui a voté des remerciements. Un autre vote de remerciement a été adressé au comité pour avoir autorisé M. Buckingham à donner ses séances dans l'église.

A Monsieur le rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

Un M. Desplantades, que je ne connaissais pas, m'a menacé d'un Manifeste dans lequel il me porterait à la présidence de la République si je ne payais son silence. J'ai ses lettres. C'était sans doute une manière de se faire payer de deux côtés.

Il vient de paraître, en effet, un placard qui se distribue publiquement et que l'on envoie dans toutes les provinces. Il a pour titre : LETTRE A LOUIS-PHILIPPE SUR LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE; ma candidature y est annoncée.

Ce factum, sous une apparence trompeuse, a pour but de compromettre plus d'un nom et de diviser les voix.

Je déclare hautement que je repousse de toutes mes forces la pensée seule que je puisse être porté à la présidence de la République.

Personne ne doit être dupe d'une manœuvre aussi grossière que ridicule.

Je prie donc mes amis de vouloir bien faire connaître partout le mépris que mérite une pareille intrigue.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Paris, 3 décembre 1848. H. DE LA ROCHEJAQUELEIN.

On lit dans la *Réforme* :

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs les lignes suivantes, qu'un journal royaliste, la *Gazette*, répète aujourd'hui avec affectation :

« Louis-Napoléon Bonaparte, nommé le 15 décembre par le peuple; le maréchal Bugeaud, choisi comme le *généralissime* de toutes les armées de terre et de toutes les gardes nationales : l'ordre matériel sera assuré. Une Assemblée nouvelle convoquée amènera une majorité tout entière dévouée à l'*ordre*, et le *salut* sortira de là. »

Nous ne connaissons pas encore ce grade de généralissime invoqué par la *Gazette*; mais il est facile de comprendre sa pensée. Ce qu'elle désire, c'est une révolution militaire et des élections faites sous l'influence d'une pression militaire. Telle est la liberté que nous promettent les libéraux blancs, les plus féroces de l'espèce.

Des projets semblables, hautement affichés, peuvent servir d'avertissement aux patriotes. Qu'ils serrent leurs rangs et observent l'ennemi, et, si les évènements surviennent, ils seront prêts, nous n'en doutons pas, à répondre aux coups d'Etat et aux généralissimes !

Entretiens socialistes et démocratiques;

Par E. SUE.

Nous avons extrait du BERGER DE KRAVAN les deux derniers chapitres qui ont spécialement trait aux prétendants et à la question brûlante du moment, la présidence, et nous avons formé ainsi une petite brochure de 64 pages, que nous livrerons aux conditions suivantes : 15 c. l'exemplaire, 1 fr. 50 la douzaine, 6 fr. les 50 et 10 fr. le cent pris au magasin.

Nous réitérons aux journaux démocratiques des départements, auxquels nous avons adressé par la poste le *Berger de Kravan*, l'invitation d'en reproduire dans leurs colonnes tous les fragments qu'ils jugeront convenables de citer. Ceci, nous le répétons, n'est point œuvre de spéculation, mais de propagande.

Nous les prions, par la même raison, d'annoncer ce petit livre, ainsi que l'extrait dont nous venons de faire une brochure à 15 centimes. (Voir aux annonces.)

L'Utopie légitimiste.

LES TRENTE PREMIÈRES ANNÉES DE LA VIE D'HENRI V, LE BIEN-AIMÉ ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, CI-DEVANT DUC DE BORDEAUX. Récit fait en 1857 par un octogénaire. *Contenant un aperçu des règnes de Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, Louis XIX et le commencement de celui d'Henri V*, avec cette épigraphe : *vidi*.

C'est une trouvaille. Nous voulons en faire jouir le public.

L'intéressante brochure, dont nous venons de transcrire le titre, a été publiée chez l'éditeur Dentu, en octobre 1820, un mois après la naissance de *Dieudonné*. Elle est accompagnée d'une lithographie représentant Henri V. On lui a donné les traits de Charles X. Sa tête est ceinte de la couronne de laurier, auréole du héros, comme dit l'octogénaire.

On n'est pas prophète dans son pays! Si les prédictions de l'auteur s'étaient réalisées, nous aurions en ce moment le bonheur d'être sujets de Louis XIX, autrement duc d'Angoulême ; Henri V, ne devait monter sur le trône qu'à la fin de l'année prochaine. Avant de mourir, son prédécesseur devait lui préparer un règne tranquille par un coup d'Etat courageux. Il transportait la capitale de la France sur les bords de la Loire, à Tours. Voici à quelle occasion. La France avait imprudemment reçu dans son sein des agitateurs de tous les pays. Ces hommes s'établirent à Paris, qui fut toujours, dit l'historien, le réceptacle de tout ce que l'Europe avait de plus impur ; ils y portèrent leurs idées dévastatrices, ils donnèrent de la vie au jacobinisme français qui allait tout à fait expirer. Une faute du ministère détermina l'explosion. Les faubourgs se soulevèrent; Louis XIX vit qu'il fallait agir avec vigueur. Il fit réunir toutes les troupes et les concentra sur les Tuileries. Le duc de Bordeaux se mit à leur tête et dissipa l'insurrection. La capitale fut déclarée en état de siège, 50 000 hommes et cent pièces de canon l'occupèrent. Dix-sept mille étrangers en furent expulsés, puis quelques jours après le roi, suivi de tous ses ministres, quitta Paris et fut s'établir à Tours.

« La France entière, dit le panégyriste, jeta un cri de satisfaction. Les factieux en furent pétrifiés. Les départements, calculant leurs intérêts, étaient satisfaits de ne plus voir accabler de grâces et de bienfaits les Parisiens, qui certainement ne sont point les meilleurs Français. Pour le monarque, il y gagnait sous tous les rapports. Paris lui rappelait à chaque pas de tristes souvenirs. Tours était vierge de crimes ; nos princes pouvaient la parcourir sans craindre de marcher sur quelque trace de sang royal. »

L'auteur raconte en détail mille traits charmants ou héroïques de la vie d'Henri V. On n'a pas plus d'imagination.

Il nous raconte comment on eut en 1821 de vives inquiétudes sur le duc de Bordeaux. Cet intéressant enfant était d'une vivacité extrême. Un jour, en sautant d'une chaise, il tomba et se donna un grand coup ; il fut très malade ; *son admirable mère lui donna une seconde fois la vie par ses tendres soins ; elle passa quinze nuits sans se reposer auprès du berceau de son fils*. Si tu avais vu alors la terreur qui régna en France ! On accourait de partout, on campait sur les places publiques de Paris, pour apprendre des nouvelles de l'état du jeune prince ; enfin il fut sauvé : les fêtes alors commencèrent. Le commerce de Bordeaux donna un million aux pauvres en actions de grâces.

L'année suivante (1825), un ténébreux complot éclata. Les jacobins, qui étaient compromis, mais non détruits, se soulevèrent. Pendant une nuit épaisse et pluvieuse, une nuée de brigands se jeta sur les Tuileries. Les jacobins pénétrèrent jusqu'à la chambre du roi. Louis XVIII s'était levé *seul*, et, comme Coligny, il s'offit noblement aux coups des assassins. Le roi ne fut pas atteint, mais cette attaque nocturne *lui fit mal*, et la France eut à le pleurer un mois après.

D'un autre côté, continue l'ingénieux auteur, les conjurés cherchaient à immoler le jeune duc de Bordeaux. Sa vigilante mère a entendu les cris ; *elle s'empare des destins de la France* ; elle descend avec son fils, affrontant les balles qui pleuvaient de tous côtés. Un grenadier prend le jeune prince sur ses épaules. L'enfant, loin d'être effrayé, se met à crier de sa petite voix : Marchons ! marchons ! On ne ne fit qu'une bouchée des républicains.

Nous sommes en 1830. Un membre du côté droit propose d'*offrir* à la duchesse de Berry une augmentation de liste civile pour parer aux dépenses de l'éducation de son fils ; mais on n'eut pas la peine de discuter sur la quotité des fonds. La princesse envoya son chevalier d'honneur *annoncer à l'Assemblée qu'elle se contentait de ce qu'elle avait*. Un homme, en apprenant ce refus, s'écria : « J'en suis fâché, les malheureux y perdront ! »

L'année suivante, la duchesse de Berry étant allée à Bordeaux avec son fils, une députation de la ville demanda à la duchesse de permettre que son fils apprît à parler gascon. Les Bordelais n'avaient point oublié que Henri IV et Louis XVIII aimaient à parler ce patois. La princesse y consentit en riant. L'honneur d'avoir un pareil élève fut bien disputé ; on tira au sort, *il favorisa un jeune batelier troubadour*.

Le duc de Bordeaux entrait dans sa douzième année en 1832. On songea à lui former l'esprit. L'abbé de Lamennais fut chargé de lui enseigner les dogmes religieux, et M. de Lamartine la poésie française.

Le narrateur nous apprend que l'âme ardente du jeune prince ne trouva aucun charme aux froides mathématiques ; le lever du plan lui parut assez agréable, parce qu'il avait le coup d'œil sûr. Il apprit avec avidité les autres sciences, *la poésie surtout*.

La duchesse de Berry continuait à lui former le cœur, ce qui donne à l'auteur l'occasion de remarquer que *saint Louis ne dut ses vertus et son énergie qu'à sa mère Blanche de Castille*.

Nous passons sous silence un tas de grandes actions. Nous ne mentionnons que pour mémoire la bataille de Mons, la fameuse bataille de Mons ! remportée par le duc de Bordeaux, et mise par les vieux militaires au niveau d'Austerlitz et de Wagram. Tous les soldats voulaient toucher le duc ; ils disaient dans leur langage énergique : « C'est un fameux petit lapin, il a du poil.... aux yeux. » Tout le monde se portait sur les routes pour voir le jeune prince. Les femmes aimant la gloire, surtout lorsque ses enfants sont beaux, étaient aux fenêtres et agitaient leurs mouchoirs. Ce spectacle porta dans l'âme du prince une noble ardeur ; *son coursier le sentit et se mit à caracoler*.

Voici de la prophétie de la plus belle eau :

« Quelques jours après l'arrivée du prince, le roi l'admit dans ses conseils et fit paraître bientôt dans les discussions du conseil d'Etat un aplomb, une justesse de raisonnement qui furent admirés par les hommes vieillis dans les affaires. » — Ce pauvre prince ! Qui disait donc... Oh ! qu'on l'avait mal jugé.

Nous en passons sous silence, et des meilleurs, mais il nous faut laisser l'enfant du miracle pour dire un mot de quelques personnages dont il est question dans l'histoire d'Henri V.

L'auteur raconte la fin de plusieurs libéraux et des conventionnels qui ont voté la mort de Louis XVI. C'est ici qu'on voit que le crime finit toujours par être puni. Les malheureux meurent tous misérablement. Benjamin Constant, Manuel, de Marçay, Lafayette et Bignon, étant allé se promener en bateau, se noyèrent. C'étaient, dit l'octogénaire, des hommes d'un grand talent, Lafayette près, mais ils employèrent mal leur mérite.

« L'année 1825 vit mourir Fouché et Grégoire, les deux derniers régicides. Après eux, ce mot fut rayé de notre langue. Le premier, retiré en Bohême, visitait un jour une mine ; il s'avança trop près d'un large fourneau pratiqué dans la terre, le pied lui glissa, et il tomba dans le fond ; il fut consumé en un instant. Quelle mort terrible ! C'est comme s'il était tombé dans l'enfer. Le second périt aussi par le feu. Un jour il s'assoupit dans son bain ; le robinet d'eau chaude s'ouvrit : Grégoire fut entièrement cuit. »

Et de deux !

Barras n'eut guère plus de chance. Mme Récamier partagea son sort malheureux. Se trouvant ensemble aux montagnes russes, ils voulurent dégringoler; le char se brisa ; ces deux personnes reçurent de si fortes contusions qu'elles en moururent quelque temps après. Il semblait que le ciel poursuivait les régicides.

Que les révolutionnaires prussiens se tiennent pour avertis !

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

ASSOCIATION FRATERNELLE. — CHEMISERIE.

La spécialité pour chemises, caleçons et gilets de flanelle a pris depuis quelques années une telle extension, qu'elle forme aujourd'hui l'une des branches les plus importantes de l'industrie française; mais les nombreux ouvriers et ouvrières en cette partie, ces dernières surtout, eurent cruellement à souffrir de la concurrence meurtrière des prisons, des couvents et des établissements de bienfaisance, ainsi que du marchandage multiple et scandaleux des entrepreneurs et sous-entrepreneurs de confection.

Il se forme à Paris une vaste association fraternelle dans cette spécialité, association qui aura pour effet certain d'élever les prix de main-d'œuvre tout en abaissant les prix de vente, et de faire cesser immédiatement l'exploitation immorale de cette grande famille de travailleurs.

Les adhésions des ouvriers coupeurs, ainsi que de toutes les ouvrières pour cette branche d'industrie, seront reçues, dès le 5 courant, de 10 heures du matin à 3 heures du soir, au siége du Comité provisoire, rue de l'Arbre-Sec, 62, sous la présidence du citoyen Jacques Lejuen.

FAITS DIVERS.

— La revue des légions de la garde nationale qui devait être passée hier par le général Cavaignac a été contremandée.

— Tous les membres signataires de l'association des brossiers sont convoqués en assemblée générale pour mercredi prochain, 5 courant, à 7 heures du soir, rue Saint-Honoré, 219 bis.

Les corroyeurs, les selliers et tous les autres membres signataires de l'association des manufacturiers des cuirs et peaux, sont convoqués en assemblée générale pour jeudi prochain 6 courant, à 7 heures du soir, rue Saint-Honoré, 219 bis.

— Le bruit s'est répandu aujourd'hui que le gouvernement anglais venait de décider l'envoi d'une escadre pour croiser devant Civita-Vecchia. Les uns expliquent cette résolution par l'intention de surveiller l'attitude de notre brigade; d'autres, mieux informés, affirment que l'Angleterre n'a pas voulu être la dernière à se prononcer en faveur du pape, avec lequel le gouvernement du Royaume-Uni entretenait, depuis peu d'années, des relations diplomatiques. (*Journal du Havre.*)

— M. le préfet de police vient de prescrire des ordres très sévères à l'occasion de certains bruits qui ont couru sur des dépôts clandestins d'armes et de munitions de guerre.

Une surveillance rigoureuse est exercée dans plusieurs quartiers de Paris, signalés particulièrement à l'attention de l'autorité.

— Le *Toulonnais* annonce que tous les forçats employés dans les divers ports de la République française, seront transportés dans nos possessions coloniales. Cette mesure sera, dit-on, mise à exécution dans la première quinzaine de mars 1840.

— M. le préfet de la Seine, sur la demande qui lui en a été faite par le colonel de l'artillerie de la garde nationale, vient d'accorder la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville pour la célébration du banquet de Sainte-Barbe qui a lieu aujourd'hui lundi. La salle a conservé la décoration improvisée pour le banquet de la constitution. Le banquet de la Sainte-Barbe sera, dit-on, de huit cents couverts.

— On parle dans le monde des lettres et des arts d'une magnifique fête qui aura lieu immédiatement après l'élection du président, dans les splendides appartements de l'Elysée national, au bénéfice de la caisse de secours de la société des gens de lettres.

La poésie et la musique se sont réunies pour composer le programme de cette fête, d'un genre tout nouveau, et qui ne peut manquer d'attirer l'élite de la société parisienne. (*Bien public.*)

COMPRENNE QUI POURRA. — La *Gazette de France* attribue à M. Peupin les paroles suivantes qui auraient été prononcées au banquet des Enfants de Paris :

« L'orateur a terminé en portant ce toast : A l'union ! à la fraternité ! à l'union de tous les peuples ! Il a ajouté : « Vive la République ! parce qu'elle est l'expression de la liberté de tous ; le mot *sociale*, je le répète, je ne le dirai pas, parce que, selon moi, il semble indiquer une pensée d'esclavage plutôt qu'une pensée d'humanité. »

— Nous croyons utile, en ce moment où le gouvernement s'occupe de prendre des précautions sanitaires contre le choléra, de reproduire le fait suivant : Quand cette terrible maladie se déclara à la Havane, le général Tacon, qui commandait alors en chef l'île de Cuba, ordonna d'amasser dans toutes les rues des matières résineuses, d'y mettre le feu, et de tirer le canon à intervalles des batteries de la place et des navires qui étaient en rade.

Le but de ces ordres, qui furent ponctuellement exécutés, était de purifier l'air au moyen de fumigations, de le déplacer par l'effet de l'artillerie, et ils eurent un résultat si heureux, que le choléra disparut entièrement peu de jours après s'être déclaré à la Havane.

(*Esperanza*, 26.)

— Le corps diplomatique s'est réuni hier matin pour s'occuper des affaires de Rome. Des dépêches importantes sont, dit-on, arrivées de Londres et de Turin.

Le conseil des ministres a tenu hier une longue séance.

(*Gazette de France.*)

— Le gouvernement a reçu hier un courrier qui lui annonce que l'Autriche accepte Bruxelles pour le siége des négociations relatives à la médiation italienne.

PETITE CORRESPONDANCE.

Toulon. — M. P. — C'est 41.95 et non 41.65 qui ont été portés à vot. compte pour les 6 ab.

Colmar. — M. X. — Comme il y a plusieurs associations sous ce titre, il conviendrait de nous faire savoir le domicile, ou le nom du président, de celle en question.

Mamers. — M. M. — M. B. nous remet 100 pour vous. — Nous allons vous envoyer votre compte.

Brest. — M. P. — La conv. est maint. — Nous répondrons demain au surplus de vot. lettre.

Commercy. — M. V. — Nous avons adressé une réclam. au directeur général; réclamez de votre côté. Il importe que les réclam. suivent de près les inexactitudes.

Montpellier. — M. V. — Reçu les 104.50.

Bourdeaux. — M. D. — Nous vous ab. pour 7 m., le prix du semestre étant de 17 et non de 20.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 4 décembre.

Les affaires extérieures s'assombrissent non-seulement en Italie, mais en Allemagne et même à Constantinople, où la mort d'Ibrahim vient compliquer la politique.

Cependant la rente monte.

Le 5 p. 100 laissé samedi à 65 75 arrive à 67, hausse, 1 25 c. C'est la clôture.

Le Trois de 43 monte à 44 pour fermer à 43 75.

La Banque de France ouvre à 1390, ferme à 1415; hausse 25.

Les chemins de fer participent à l'élan général. Orléans, de 600, vient à 630. Avignon-Marseille fait 467 50. Le Nord fait 345.

Le marché est bon et les rentes au comptant très demandées.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	43 ••	44 ••	42 85	43 75
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	66 80
Cinq 0/0	65 75	67 ••	65 75	67 ••

4 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	43 75	••
— Emprunt 1847-1848	66 90	••
5 0/0 j. du 22 mars	67 ••	••
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	•• ••	••
4 0/0 j. du 22 septembre	•• ••	••
Actions de la banque	1415 ••	••
Rente de Naples, j. juillet. Récep. Rothschild	78	33
5 0/0 de l'Etat romain	82	••
5 0/0 belge 1840	78	50
— — 1842	78	25
— 4 1/2	72	••
— Banque (1835)	615	••
Obligations de la Ville	1117	50

4 Canaux avec prime	••• ••
Lin Maberly	••• ••
Caisse hypothécaire	••• ••
Emprunt d'Haïti	188 ••
Espagne, dette active	25 ••
— dette passive	•• ••
— 3 0/0 1841	•• ••
Emprunt portugais 5 0/0	•• ••
— — 3 1/0	•• ••
2 1/2 hollandais	49 50
Zinc Vieille-Montagne	1930 ••
H. de la Grand-Combe	••• ••
Emprunt du Piémont	815 ••
Lots d'Autriche	300 ••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier	Auj.
Saint-Germain	••• ••	••• ••
Versailles, rive droite	105 ••	110 ••
— rive gauche	103 15	105 ••
Paris à Orléans	6 0 ••	630 ••
Paris à Rouen	338 50	360 ••
Rouen au Havre	••• ••	••• ••
Avignon à Marseille	161 50	167 50
Strasbourg à Bâle	76 25	77 50
Du Centre	215 ••	215 ••
Amiens à Boulogne	••• ••	••• ••

AU COMPTANT	Hier.	Auj.
Orléans à Bordeaux	363 75	365 ••
Du Nord	341 25	345 ••
De Paris à Strasbourg	325 ••	326 25
Tours à Nantes	310 ••	311 25
Paris à Lyon	••• ••	357 50
Montereau à Troyes	100 ••	••• ••
Dieppe à Fécamp	••• ••	••• ••
Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Bordeaux à la Teste	••• ••	••• ••

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Nous appelons l'attention sur les cours d'éducation dirigés par Mmes Clair, rue Saint-Honoré, 343. Ces cours offrent aux mères de famille l'avantage de trouver réunis dans le même établissement, indépendamment des connaissances indispensables, telles que la grammaire, l'histoire, la géographie, la littérature, etc., les sciences et les arts, enseignés par des professeurs habiles.

Spectacles du 5 décembre.

THÉATRE DE LA NATION —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Dame et la Demoiselle, Il ne faut jurer de rien.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent.
GYMNASE. — Un Mauvais Sujet, Elevés ensemble, Ce que Femme veut...
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 330. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 6 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 5 DECEMBRE.

Le Vote des Socialistes.

Ce n'est pas seulement un motif de dignité et de conscience qui nous a déterminés à détourner les socialistes de donner leur voix au général Cavaignac. L'attitude qu'il a prise autorisera en effet les adversaires du socialisme à considérer comme faisant cause commune avec eux tous ceux qui auraient porté leurs suffrages sur lui. Ils se tromperont sans doute en cela, car beaucoup de socialistes, dans l'espoir, très aventuré, que la nomination du général assurerait au pays quatre ans de tranquillité intérieure, feront le sacrifice momentané de leurs convictions à ce qu'ils regarderont comme la cause supérieure de l'ordre et à la conservation de la forme républicaine. Nous croyons qu'il y a là un faux calcul et un faux raisonnement ; nous allons tâcher de le démontrer.

Et d'abord il est évident que le prince Louis-Napoléon Bonaparte a besoin pour arriver à la présidence de la majorité absolue des suffrages. S'il ne l'obtient pas, les sentiments de la majorité de l'Assemblée nationale à son égard sont assez connus pour que l'on soit certain que son choix ne se portera pas sur ce candidat, quelle que soit d'ailleurs la majorité relative. On peut même être assuré d'avance que, si l'Assemblée est appelée à choisir, elle nommera le général Cavaignac.

Il n'est donc pas besoin pour évincer le candidat napoléonien de viser à donner à son principal concurrent l'avantage numérique sur lui. On peut être bien sûr, quoi qu'on fasse, que le général Cavaignac se trouvera dans les cinq premiers de la liste.

Les socialistes ont donc à se préoccuper de leur dénombrement qui, dans les circonstances actuelles, a une très grande importance.

Supposons en effet que la majorité des socialistes, par un juste sentiment de répulsion pour une candidature dont le succès couvrirait la France de ridicule, se porte sur le général Cavaignac, il arrivera alors que les candidats qui représentent le socialisme n'auront ensemble qu'un petit nombre de voix. Cette faiblesse apparente redoublera l'audace des imprudents qui croient pouvoir ravir encore une fois au peuple les conséquences de tant de victoires révolutionnaires, et dans leur confiance aveugle ils conduiront le pays à de nouvelles luttes, à de nouvelles catastrophes. Vous entendrez alors ces hommes qui n'ont jamais que des imprécations pour les idées nouvelles, qui, pareils aux hibous poussent des cris de détresse à l'apparition de la lumière, tonner du haut de la tribune contre *une faible minorité de factieux qui prétendent bouleverser le monde, contre une imperceptible fraction qui tient constamment la société en échec par ses discours incendiaires, ses appels au pillage*, etc., etc. Le résultat des élections donnera une apparence de raison à ces déclamations, et il est à craindre que la réaction ne parvienne, dans un moment de crise, à enlever de haute lutte la restriction de nos principales libertés républicaines, c'est-à-dire à amasser de nouveaux orages, à provoquer de nouveaux éclats de foudre. Car, il ne faut point se le dissimuler, la vieille société est sur son lit de mort ; les convulsions au milieu desquelles elle expire lui donnent parfois encore une apparence de vigueur ; mais on peut être certain que la paix, la tranquillité ne se rétabliront plus avant qu'il ait été fait large place aux intérêts et aux droits des travailleurs de tous les ordres jusqu'ici méconnus et sacrifiés, avant que par des mesures intelligentes et radicales on ait su mettre en valeur l'immense quantité de forces perdues par l'antagonisme et l'absence d'organisation, et par suite porté la production générale au niveau des besoins d'une population sur laquelle on compte près d'un quart d'affamés et pas un quarantième de garantis contre les atteintes de la misère.

La notion des droits réels est trop répandue aujourd'hui pour que l'on puisse espérer mettre encore fructueusement en œuvre le dogme de la résignation ou le procédé de la compression. Le temps des dupes est passé, et l'on sait maintenant où est la véritable force.

Nous ne sommes pas de ceux qui embrassent des illusions, et qui, transformant leurs désirs en prophéties, se figurent qu'il suffit d'annoncer intrépidement une impossibilité pour que cette impossibilité se réalise. Nous ne croyons pas le moins du monde à une majorité socialiste, et surtout à une majorité se réunissant sur un seul nom. Nous ne poursuivons point aujourd'hui la chimère d'un président qui puisse porter les idées sociales dans les régions du gouvernement ; nous croyons fermement d'ailleurs qu'un tel homme, arrivât-il, par un miracle, à ce poste éminent, serait fort embarrassé avec les éléments législatifs que peut fournir le pays dans son état actuel. Dans peu d'années, ce sera autre chose. Mais ce qui importe aujourd'hui, c'est que le socialisme se montre ce qu'il est : fort, ayant pénétré déjà sur tous les points du territoire et dans toutes les classes de citoyens ; qu'il prouve, à ces représentants aveugles et sourds du passé, qu'on doit compter avec lui, et qu'il y aurait à la fois imprudence et ineptie à vouloir le combattre par d'autres armes que celles de la discussion et du suffrage universel.

Quel que soit le résultat du vote prochain, nous n'y saurions voir une défaite. Dans le domaine des idées, nous ne redoutons rien. La vérité est éternelle et la science invulnérable. Mais notre certitude de l'avenir, et d'un avenir auquel nous touchons, ne nous empêche pas de craindre pour notre pays les déchirements qu'entraîne toujours la résistance, car, ne l'oublions pas, c'est la résistance qui fait les révolutions, comme ce sont les barrières de rochers qui font les torrents. Or, il y a tout lieu de croire que le général Cavaignac, avec les éléments dont se compose aujourd'hui l'Assemblée nationale, deviendra le centre de ralliement de tous ceux qui ne veulent voir dans la Révolution sociale de Février qu'une révolution politique, qu'un changement de forme du couronnement du vieil édifice qui croule de toutes parts, qu'une substitution de personnes au sommet, que des ambitions satisfaites à la place d'ambitions abattues. Les tendances manifestées plus d'une fois à la tribune prouvent que la résistance deviendra violente du jour où elle croira pouvoir le faire impunément, et elle le croira si la minorité socialiste apparaît trop faible.

Que tous ceux qui regardent comme indispensable la reconstitution sociale sur des bases de justice et de vérité, qui veulent fermement la cessation des iniquités qu'engendre la société actuelle, sachent manifester leur foi et leur volonté par leur vote. Si, parmi les candidats mis en avant par les différentes nuances du socialisme, il ne s'en trouve pas un pour qui leur conscience leur permette de voter, qu'ils inscrivent alors sur leur bulletin un nom quelconque pris parmi les socialistes ; un nom impossible, soit, mais qui manifeste la tendance du vote, et qui, élevant le chiffre de la majorité absolue, le rende plus difficile à atteindre ; mais qu'ils n'aillent point prêter des forces aux inconciliables adversaires de leurs idées et de leurs vœux.

En agissant ainsi, ils serviront d'ailleurs la candidature du général Cavaignac presque autant que s'ils avaient voté pour lui ; car, si Louis-Napoléon réunit la majorité absolue, la question sera tranchée ; s'il ne la réunit pas, l'Assemblée nationale nommera évidemment celui dont elle s'est tant de fois déclarée satisfaite, et du moins le socialisme aura montré sa force, aura rendu impossible toute tentative d'oppression brutale à son égard. Qu'on y prenne garde ! la vieille formule barbare : *Væ victis* n'est point encore effacée ; la liberté est trop jeune encore pour que l'on n'appelle point autour de son berceau toute la vigilance de ses gardiens fidèles.

En résumé, le général Cavaignac a pour lui la double chance de la nomination par le pays et par l'Assemblée ; la première très faible, la seconde certaine. Ecarter le prince, c'est assurer le succès du général. Donc il est inutile de faire le sacrifice momentané de convictions qui ont plus que jamais besoin d'être largement et fortement manifestées

Quant à ceux qui regardent le salut de la République comme attaché au nom du général Cavaignac, ils doivent considérer que les votes socialistes étant *à fortiori* républicains, il suffit pour caractériser l'opinion de la France à cet égard que la somme des voix données à Cavaignac, Ledru-Rollin, Lamartine, Raspail, Louis Blanc, etc., l'emporte sur le nombre de celles qui se seront portées sur Louis Napoléon ; sans compter que beaucoup de voix franchement républicaines et même socialistes s'égareront sur ce dernier, de même que beaucoup de socialistes persisteront à nommer Cavaignac ou Lamartine. En tout état de cause donc, la République sera sauvegardée, et la chance la plus sérieuse de troubles réside, nous ne saurions trop le redire, dans les instincts de violence et de résistance brutale que pourraient inspirer aux conservateurs du passé les apparences de la faiblesse numérique dans le camp des hommes de l'avenir.

L'Assemblée a repris la discussion sur les chapitres réservés du budget de 1848, concernant le personnel des administrations centrales des divers ministères. Elle a encore adopté sur ces chapitres quelques réductions de hauts traitements, contre lesquelles les ministres ont en vain protesté.

Au milieu de la séance, M. Cavaignac a fait part à l'Assemblée des dernières nouvelles sur le pape. Il résulte des dépêches reçues par le gouvernement que le Saint-Père était encore, le 2 décembre, à Gaëte, où il a été rejoint par le roi de Naples. M. de Corcelles, ayant appris ce fait à Marseille, est parti pour Gaëte. M. d'Harcourt, ambassadeur à Rome, y est également. A la réception de ces nouvelles, le gouvernement a expédié au corps expéditionnaire de Toulon l'ordre de ne pas partir.

L'Assemblée a ouvert deux fois dans ses bureaux un scrutin pour la nomination des vice-présidents et des secrétaires ; mais, deux fois, faute d'un nombre de membres suffisants, le scrutin a été annulé. On recommencera demain.

Contemplations.

L'ingénieuse idée du général Cavaignac continue de porter ses fruits ; en d'autres termes, l'Académie des sciences morales ne renonce pas à faire parler d'elle. A la vérité, l'accueil qu'ont reçu ses petits livres paraît l'avoir dégoûtée de ce mode de publication. Mais, en échange, l'Académie s'apprête à donner le jour au rapport exécuté sur sa commande, par M. Blanqui, et relatif à la situation des classes ouvrières dans nos principaux centres manufacturiers. C'est un des moyens sur lesquels l'Académie compte pour combattre les idées désorganisatrices qui ont cours depuis quelque temps. Ainsi s'expriment les *Débats*, qui insèrent aujourd'hui la première partie du rapport de M. Blanqui.

L'illustre académicien débute par une assertion qui nuirait fort à sa réputation d'observateur, si elle ne devait donner une haute idée de la finesse de son esprit :

« L'Académie, dit-il, a répondu à l'appel du chef du pouvoir exécutif par des publications déjà appréciées par l'Europe entière. »

L'article de M. Blanqui est rempli de finesses de ce genre.

Un journal italien poussait dernièrement ce cri de détresse : Le socialisme est en Toscane ! du même ton qu'il eût crié : la peste est à Rome, ou le choléra est à Turin ! M. Blanqui constate que la contagion s'est emparé, chez nous, de toutes les classes laborieuses ; il s'en plaint amèrement ; il eût voulu que la maladie ne s'attaquât qu'aux économistes, qu'il désigne par ce trait charmant : « Les hommes voués par état aux contemplations économiques. »

Comme c'est ça... Contemplation ! Comment mieux rendre l'occupation d'hommes dont la science consiste à constater comment les richesses SE forment, comment les richesses SE distribuent, et dont toute l'activité se résume en cette formule fameuse : *Laissez faire et laissez passer*.

Toutefois, M. Blanqui reconnaît que le *far niente* n'est plus de saison. « Le moment est venu, dit-il, de réduire à leur juste valeur les fausses idées sur la condition des classes ouvrières. » Il n'est que temps, en effet ! et nous craignons fort pour les économistes qu'ils ne se soient trop adonnés à la contemplation.

Ici un mélancolique retour sur le bon vieux temps.

« On vivait au sein du malheur comme dans une atmosphère naturelle. »

Alors les académiciens pouvaient se livrer à la contemplation des phénomènes économiques. Hélas ! ils sont passés ces jours de fête ! Est-il rien sur la terre qui soit plus surprenant que la grande misère de ces pauvres économistes, de ce pauvre M. Blanqui, qui recevait de si bonnes missions du temps de la monarchie, qui était directeur de l'Ecole du commerce, professeur au Conservatoire des arts et métiers, membre de l'Institut, et se livrait à la contemplation en veux-tu en voilà.

Il faut avouer que l'Académie a eu une bien heureuse idée, quand elle a chargé M. Blanqui de *contempler* les phénomènes économiques des principaux centres manufacturiers de France. Jugez-en.

Première contemplation. « La misère pèse d'un poids très inégal sur les membres divers de la famille européenne. » C'est bon à savoir ; suivent les preuves. On chercherait vainement un contemplateur plus distingué.

Deuxième contemplation. « L'observateur exercé à l'étude de ces graves questions, n'ignore pas qu'on compte pour le même nombre d'heures de travail des salaires très différents. » Suivent les développements. Quel puits de science que ces observateurs exercés !

Troisième contemplation. « Des différences très tranchées existent dans les conditions des ouvriers du Nord et ceux du Midi. » Vraiment ! Que c'est curieux ! mon Dieu, que c'est donc curieux ! !

Quatrième contemplation. « L'infinie variété des aptitudes, des métiers, des tempéraments, produit une égale variété de situations, de profits, de salaires. » Qu'on apprend de jolies choses et de choses nouvelles avec ces contemplateurs exercés !

Cinquième contemplation. « Il suffit d'entrer dans une usine pour y trouver une foule de catégories d'ouvriers dont la nomenclature défie la mémoire la plus exercée. » Ah ! que l'Académie a bien fait d'envoyer M. Blanqui en comtemplation !

Sixième contemplation. « De quelque côté qu'on porte ses regards, on reconnaît que les peuples les plus avancés en civilisation et en richesse sont dans une dépendance plus étroite que les autres de leurs voisins et de tous les marchés du monde. » Quel malheur cependant, si l'Académie n'avait chargé M. Blanqui de porter ses regards sur nos centres manufacturiers ! Que de choses nous ignorerions, si M. Blanqui ne s'en était mêlé ! Voilà ce qui s'appelle faire de la science ! Et le socialisme a trouvé enfin à qui parler.

Il s'est trouvé des écrivains passionnés, des novateurs implacables qui ont osé « calomnier la contrée la plus heureuse de l'Europe, » quelques années de contemplation les eussent préservés de ce travers ; un homme voué par état à la contemplation des phénomènes économiques ne s'émeut pas si facilement. Voyez plutôt.

Septième contemplation. « Il existe une différence énorme entre le paysan qui travaille libre au grand air et maître de la cabane qui l'a vu naître et l'ouvrier de manufacture attelé aux rouages de sa mécanique, le locataire souvent insolvable d'un réduit chétif et malsain. » Différence énorme ; comment les socialistes ont-ils pu s'y méprendre ?

Huitième contemplation. « Il ne faut pas non plus confondre ces habiles travailleurs du Jura et de la Picardie, cultivateurs pendant l'été, horlogers ou serruriers pendant l'hiver, avec les habitants étiolés des caves de Lille, entassés pêle-mêle dans des habitations immondes dont la vue seule fait horreur. » Certes, il ne faut pas les confondre. Il n'y a que des socialistes tout-à-fait étrangers à la contemplation économique qui aient pu faire une telle confusion.

Neuvième contemplation. « Au sein même de la capitale, les ouvriers intelligents et sédentaires de la rue Saint-Martin n'ont rien de commun avec les chiffonniers nomades de la rue Mouffetard et du faubourg Saint-Jacques. » Assurément, ils n'ont rien de commun. Ces socialistes ont encore bien des choses à apprendre !

Entre autres choses, M. Blanqui leur enseignera comment les classes dont il vient d'être question sont devenues, par UNE ESPÈCE DE PRIVILÈGE, l'objet spécial des sympathies de nos économistes et de nos hommes d'Etat.

Nous nous livrerons un autre jour à cette sorte de contemplation.

Une feuille rapporte, d'après le *Loiret*, qu'un capitaine en garnison à Orléans, ayant écrit à ce journal une lettre par laquelle il manifestait sa sympathie pour la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte, son colonel l'a mis pour quinze jours aux arrêts.

De pareils procédés sont tellement attentatoires aux libertés garanties par la constitution que, malgré le nombre des faits de

[illegible]

Dans une circulaire [illegible] par M. Vivien à tous les ingénieurs [illegible] ponts-et-chaussées, nous trouvons cette phrase [illegible] vos subordonnés, au besoin *défendez-leur*, [illegible], de compromettre leur caractère public par une participation quelconque à des banquets, à des réunions, à des manifestations quelquefois dangereuses, toujours stériles. » [illegible] voilà le gouvernement républicain, voilà les ministres du général Cavaignac qui se conduisent envers le droit de réunion absolument comme les ministres de Louis-Philippe! Les voilà qui, ne pouvant atteindre les citoyens étrangers aux fonctions publiques, menacent du moins ceux qu'ils ont sous la main!

Voilà tous les ingénieurs, tous les conducteurs, tous les employés des ponts-et-chaussées prévenus qu'ils s'exposent à une destitution, ou tout au moins à un changement de résidence, s'ils usent des droits reconnus par la constitution! Et c'est au *nom du gouvernement* que M. Vivien profère cette menace! Il a raison, en effet, de parler au nom du gouvernement, ne pouvant le faire au nom de la constitution. Mais où va un gouvernement qui agit ainsi, contrairement à son principe? Nous ne craignons pas de lui prédire qu'il va droit aux révolutions!

Souscription européenne en faveur de la famille de Robert Blum.

Nous publierons demain la troisième liste de souscription.

Comment l'Europe deviendra Cosaque.

La main de la Russie s'étend déjà sur la plus grande partie de l'Europe; mais cette main est celle d'un fantôme qui ne doit effrayer que les enfants.

Elle pèse sur la Pologne qu'elle étouffe, sur la Romanie qu'elle écrase, sur la Hongrie qu'elle menace, sur la Scandinavie qu'elle voudrait protéger comme elle protège Constantinople; elle s'avance même sur l'Allemagne, dont les trente-deux princes sont soumis à l'impulsion que leur donne cette main défaite. Oui, à l'heure qu'il est, les trente-deux dynasties allemandes, méprisées et exécrées des peuples, n'ont plus d'autre vie que celle qu'elles obtiennent lâchement en reconnaissant la suzeraineté du czar.

Les césars de Vienne, qui seuls avaient essayé de décliner cette suzeraineté, la subissent actuellement comme les autres, plus honteusement encore que les autres, car, pour conserver leur couronne soutenue par des Slaves, ils sont forcés, eux Allemands de vieille race, de renier l'Allemagne. Trahison mal habile qui ne leur profitera pas, car l'Autriche nouvelle, moitié slave et moitié latine, n'aura rien de commun avec les Hapsbourg, vieux ennemis des Latins et des Slaves. Nicolas le sait bien, lui qui, tout en affectant de montrer un dévouement fraternel pour la personne du pauvre sire réfugié à Olmütz, essaie de glisser tout doucement sur le trône illyro-italien son gendre Beauharnais, prince qui est Russe par sa femme et ses enfants, mais Français par son père Eugène, le vice-roi regretté des Illyriens et des Lombards.

Trieste, la ville illyro-italienne, où les éléments slave et latin se confondent, est bien placée pour devenir la capitale d'un empire qui ne serait par sa position même que l'annexe et l'avant-poste de la monarchie moscovite.

M. de Beauharnais, hissé sur le trône illyro-italien, ce serait là un coup de maître facile à réaliser, pour peu que M. Louis-Bonaparte, cousin-germain du nouveau roi et président de la République française, voulût lui-même changer son titre de président contre celui d'empereur, en acceptant par la même occasion pour ses cousins les autres Bonaparte et leurs alliés de beaux établissements, tels que celui de Naples qui reviendrait aux Murat, celui de Rome qui s'arrangerait des Canino, et celui de Florence qui tâcherait d'oublier sous les Demidoff la vieille gloire des Médicis. Qui sait même si, lorsque la rive gauche du Rhin nous serait rendue, avec la Belgique et la Savoie, nous ne trouverions pas moyen, le czar aidant, de rétablir pour le fils du roi Jérôme le fabuleux royaume de Westphalie?

Mais l'Allemagne! Que deviendra l'Allemagne entre la Russie, l'Illyrie et la France? Que le pays aux trente-deux dynasties se souvienne du sort de la Pologne! Toute la science des docteurs de Francfort ne sauvera pas l'Allemagne, lorsque ses trois voisins s'uniront pour la partager, au nom même de ce prétendu droit historique dont ils ont voulu se servir dans ces derniers temps comme d'une épée. Pauvres docteurs teutomanes, vous voilà punis par où vous avez péché. Le Français, au nom de son grand-père le Frank, réclame votre Francfort, puis la Franconie, puis la Thuringe, sur laquelle a régné la reine devineresse Bazine; et de plus la Bavière, qui tire son nom des *Boii*, peuple gaulois. De son côté, le Vende illyrien vous rappellera, ô docteurs, qu'il a fondé Vienne (Windobona) et beaucoup d'autres villes actuellement allemandes. Enfin le Russe ou le Russien, comme l'on disait autrefois, vous prouvera que son nom est synonyme de celui de Prussien, et par conséquent que l'ancienne Prusse tout entière revient à la Russie.

Voilà cependant ce que l'on gagne à être trop érudit. Heureusement que les conquêtes faites ainsi à coups de plume ne sont pas plus durables que celles faites à coups d'épée. Des capitaines et des savants qui font ceux-ci de la science, ceux-là de la guerre un moyen d'oppression, la nature, toujours juste, se rit également, opposant les docteurs aux capitaines, les capitaines aux docteurs, se servant de la guerre pour réprimer l'orgueil de la science, et de la science pour abattre l'insolence de la guerre. Donc, lorsque les hommes de plume et d'épée se seront bien agités, la nature contre les lois de laquelle rien ne saurait prévaloir, remettra chaque chose à sa place, et rétablira chacun dans son droit, d'où il suit que la politique naturelle, celle-là même qui se manifeste par la voix des peuples, plutôt que par celle des rois et des docteurs, est la seule qui doive être étudiée et suivie.

La puissance équilibrante en Europe est l'Angleterre.

Dans le cas où une restauration napoléonienne viendrait à s'accomplir dans l'occident de l'Europe, *par la grâce du czar*, comment cette restauration serait-elle envisagée par l'Angleterre? L'aristocratie britannique, qui enchaîna sur un rocher de l'océan le chef des Napoléonides, se vengeant ainsi sur celui qui avait voulu la bloquer dans son île, se montrerait-elle plus indulgente envers l'héritier des Romanoff ou ne chercherait-elle pas plutôt à clouer à son tour l'empereur de toutes les Russies sur la cime du Caucase? Certes, l'amitié douteuse de cette puissance amphibie qu'on nomme Angleterre, et qui tantôt prend parti pour la liberté contre l'absolutisme, tantôt combat avec l'absolutisme contre la liberté, une telle amitié est plus redoutable que l'inimitié déclarée de la démocratie française. La Russie a fait reculer une armée française en soulevant contre elle les flammes de Moscou et les glaces de la Bérésina; mais, dût-elle à ces fléaux en ajouter d'autres encore, jamais la Russie ne vaincrait l'Angleterre si celle-ci prenait sous sa sauve-garde non plus seulement l'indépendance des nations, mais encore la liberté des peuples.

Trahie sur le continent, la démocratie européenne n'aurait plus d'autre moyen de salut que de faire sauter l'aristocratie britannique si elle ne pouvait la convertir, et pour cela il lui suffirait d'appeler une flotte américaine sur les côtes d'Irlande.

Appuyée sur la République des Etats-Unis et sur l'Angleterre affranchie, la démocratie européenne refoulerait les Cosaques jusqu'à la frontière de Chine.

On dit que le Cousin de la lune se fait rendre compte, jour par jour, de notre grande révolution européenne. Qui sait s'il ne prendra pas bientôt lui-même une part active aux évènements en recueillant avec un amour tout paternel les débris de nos dynasties et de nos aristocraties chassées de Londres à Paris, de Paris à Vienne, de Vienne à Pétersbourg, et définitivement refoulées dans la capitale du Céleste-Empire.

Assemblée de Brandebourg.

L'Assemblée de Brandebourg s'est trouvée en nombre le 1er décembre. Il y avait 262 membres présents; mais 80 députés ont déclaré qu'ils n'étaient venus siéger que parce qu'ils avaient appris que les suppléants avaient été convoqués, et qu'ils ne protestaient pas moins contre le droit qu'on s'était arrogé la couronne de transférer l'Assemblée à Brandebourg. Ils se sont ensuite opposés à la formation d'un bureau définitif et ont demandé l'ajournement au lundi suivant. Cette proposition ayant été rejetée, ils ont quitté la salle et l'Assemblée ne s'est plus alors trouvée en nombre pour délibérer. Elle a fini par adopter la proposition de M. Simons, ayant pour objet de convoquer les suppléants, et s'est ajournée à jeudi prochain.

Le ministre avait offert sa démission, mais le roi n'a pas voulu l'accepter.

Le Pape et l'Italie.

Le pape n'a paru ni à Marseille ni à Toulon. Il est à peu près certain qu'il ne vient pas en France. Les journaux italiens rapportent qu'arrivé à Gaëte, soit par voie de mer, soit par voie de terre, il a été reçu par la cour de Naples. Quelques journaux croient que Pie IX s'est rendu à Malte sur un navire anglais. Dans ce cas, les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre l'auraient emporté dans l'esprit du pape sur les ambassadeurs de France, d'Espagne et de Portugal, qui engageaient le pape à se retirer en France.

Voici ce qu'on lit dans le *Sémaphore* :

« Le capitaine Cambiaggio, commandant le *Courrier de Corse*, arrivant de Naples, d'où il est parti le 27 novembre, a annoncé l'arrivée du pape à Gaëte. Le saint-père a débarqué dans le port le 26. Sitôt que le roi de Naples a appris son arrivée, il s'est rendu avec la famille royale et toute sa cour auprès de l'illustre exilé, auquel il a fait ses offres de services. Le saint-père, qui a gardé *le Ténare*, à sa disposition dans le port de Gaëte, est resté dans cette ville. »

Dans le cas où des troupes françaises seraient expédiées dans les Etats romains, les Italiens formeront une croisade pour repousser les armes étrangères. On lit dans l'*Alba* du 28 :

« Entre le départ du pape de Rome et son retour sur la pointe des baïonnettes étrangères il y a tout un abîme que nous ne croyons pas facile de franchir. Toutefois, prémunissons-nous contre les embûches diplomatiques, et défendons tous notre nationalité.

» Aux armes! aux armes! et qu'à Rome se rendent les représentants de toute l'Italie, afin de pourvoir à la patrie en danger! »

— On lit dans les journaux de Marseille, 1er décembre :

« On a suspendu l'embarquement des colons d'Afrique, à bord du *Magellan*, pour mettre les troupes à leur place. Deux autres frégates à vapeur doivent arriver de Toulon pour prendre à leurs bords 2,500 hommes de la brigade.

» Cet embarquement s'opère par suite des ordres arrivés de Paris par dépêches télégraphiques du 27.

» L'expédition est destinée pour l'Italie, mais on ignore le véritable but de cet envoi de troupes.

» On travaillait hier avec beaucoup d'activité à charger sur la frégate à vapeur le *Magellan*, qui se trouvait dans le port de la Joliette, les équipements et tout le matériel. »

— La brigade active, au commandement du général Mollière, part pour Ancône. Déjà le matériel du génie et de l'artillerie a été embarqué à bord du *Magellan*, qui recevra également une partie du 33e de ligne. Le reste des troupes prendra passage sur les frégates qu'on attend.

Le but de l'expédition est de prévenir l'entrée des troupes autrichiennes dans les Marches.

— On écrit de Toulon, 30 novembre :

« La frégate à vapeur le *Montézuma* est partie hier pour Marseille.

» Aujourd'hui le bâtiment à vapeur le *Grégeois* est parti avec des approvisionnements de bouche.

» Les troupes qui doivent être embarquées à Marseille doivent aller à Ancône et non pas à Civita-Vecchia, comme on le supposait. »

Dans la soirée du 29 novembre, à Gênes, une foule considérable a crié par les rues : A bas le ministère! Vive la constituante! Des détachements de troupes ont fait des patrouilles dans les rues, et le rassemblement s'est dissipé.

— Les membres de la famille Bonaparte s'agitent sur tous les points. On écrit de Plaisance au *National savoisien* que les émissaires du prince Leuchtenberg font feu et flammes pour obtenir des adhérents en sa faveur. Le même fait se passe en Lombardie. On ajoute aussi que facilement on se laisse persuader par le duc, en voyant qu'ils attendraient inutilement d'être délivrés par le trop faible gouvernement piémontais.

— La situation de Rome est toujours la même.

La grande épée de Charles-Albert.

La *Gazette de Milan* s'amuse; elle reproduit dans ses colonnes un article du journal républicain le *Courrier de Livourne*, qui contient le passage suivant, à propos du fameux décret du gouvernement sarde, du 17 novembre. On sait que ce décret prétendait entacher de nullité les dispositions de la proclamation de Radetzki du 11 novembre, relative aux extorsions extraordinaires imposées aux principales familles lombardes.

Voici la citation de la *Gazette de Milan* :

« Charles-Albert devrait expédier son décret dans *ses* royaumes de
» Chypre et de Jérusalem. Jamais aucun gouvernement n'a commis un
» plus révoltant outrage ou une plus amère dérision envers des peuples
» malheureux qui avaient mis leur confiance en lui. Que Charles-Albert
» tire plutôt sa grande épée du fourreau, qu'il chasse Radetzki de la
» Lombardie, et il aura ainsi lavé les iniquités du maréchal. »

Le nouvel Evêque de Nantes.

Nous signalions, dans un de nos derniers numéros, comme heureuse pour l'église, la nomination de M. l'abbé Cœur à l'évêché de Troyes. Nous ne saurions en dire autant de la promotion de M. Jacquemet à l'évêché de Nantes. La capitale perdra, par le départ de M. Cœur, un orateur illustre, un de ses ornements; par le départ de M. Jacquemet, elle ne perdra rien, qu'un adversaire du progrès social, un persécuteur des membres du clergé qui montraient quelques tendances vers une large et libérale interprétation de l'Evangile.

Les entraves que M. Jacquemet et les hommes de la même catégorie peuvent apporter à la marche du socialisme sont peu dangereuses pour nous. Pour eux, elles seront suivies de plus graves conséquences. Elles amèneront pour l'Eglise la désaffection des peuples dont les droits si légitimes sont niés par ceux mêmes qui se donnaient la mission de les éclairer. Aveugles que vous êtes, étudiez un peu la grande science moderne, le socialisme. Elle apprend à ne point laisser le peuple mourir de faim et se dégrader dans l'ignorance. Cette théologie en vaut bien une autre. Faites taire vos rancunes secrètes, mettez un frein à votre despotisme désormais impuissant. Car si vous continuez à faire la guerre au progrès de l'humanité, elle vous laissera isolés dans vos palais épiscopaux comme le pontife de Rome au Quirinal. Cependant Pie IX avait fait quelques réformes, où sont les vôtres? Tels vous étiez dans les siècles enténébrés, tels vous êtes encore aujourd'hui! Oui, monsieur le grand-vicaire, partez pour votre ville épiscopale, le clergé de Paris se réjouira et vous cesserez de compromettre par mille tracasseries une autorité qui a besoin de considération pour accomplir une mission plus grave aujourd'hui que jamais.

Nous recommandons aux démocrates une petite brochure qui vient de paraître sous ce titre : AUX OUVRIERS. — FAUT-IL NOMMER LOUIS-NAPOLÉON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE? par ALEXANDRE LAMBERT.

L'auteur, dont toute la vie a été consacrée au triomphe de la démocratie, et qui est un des fondateurs du journal l'*Atelier*, tout en regrettant le vote de l'Assemblée nationale qui a décrété la présidence, fait remarquer l'importance de cette élection dans les circonstances actuelles et le danger qu'il y aurait à s'abstenir.

Puis il passe en revue les différents titres du citoyen Louis Bonaparte à la confiance du peuple : la constitution monarchique qu'il apportait à la France lors de son échauffourée de Strasbourg, laquelle constitution veut un *empereur de la République* inviolable, avec une garde impériale *pour faire la police de Paris*; puis les décrets impériaux, vantés comme modèles par le ci-devant prince dans ses *idées napoléoniennes*, décrets sur les conseils de prud'hommes composés seulement de maîtres, et sur les livrets imposés aux ouvriers, et qu'ils doivent remettre à leurs patrons pour que ceux-ci puissent *les signaler et les faire reconnaître à la police*; enfin, les décrets sur les coalitions, qui portent un maximum d'emprisonnement d'un mois pour les maîtres, tandis que les ouvriers peuvent être condamnés à cinq années de détention et dix ans de surveillance.

L'auteur, comme on le voit, combat le candidat princier par ses propres écrits; il rappelle ensuite sa conduite antérieure, sa nullité actuelle; il le montre appuyé seulement par les anciens et irréconciliables ennemis de la République, et demande si, de tous ces faits, il ne ressort pas évidemment que cette candidature est une menace pour la liberté, pour la République; puis il termine en recommandant à ses concitoyens de voter pour un homme bien connu pour ses sentiments républicains, et de ne pas, sur un nom illustre il est vrai, mais d'autant plus écrasant pour celui qui s'en pare, jouer les destinées de la France et de la démocratie européenne. « Pas de prétendants, dit-il, et que tout le monde vote, et que chacun donne sa voix à qui lui paraîtra le meilleur et le plus dévoué à la révolution. »

Tout ceci est écrit avec conscience, avec ce bon sens gaulois qui est le seul langage que le peuple comprenne.

Chez Martinon, rue du Coq-Saint-Honoré, 5. Prix : CINQ CENTIMES.

Pauvretés!

En discutant dans les bureaux de l'Assemblée nationale les questions qui se rattachent à la pauvreté, M. Louvet s'est montré rempli de son sujet, car il a émis les banalités suivantes, complaisamment reproduites par l'*Evènement*, et qui ne se réfutent plus :

M. Louvet est l'un des membres qui a fait ressortir avec netteté l'esprit et le but de la loi. Ce projet de loi touche, dit-il, à l'une des plus graves questions de notre époque, la question du paupérisme. L'extinction absolue, radicale du paupérisme *est une chimère*, et c'est une des *erreurs fondamentales* du socialisme que de prétendre avoir trouvé la solution de ce problème. *Le mal existe fatalement sur cette terre.* C'est une des conditions qui dérive de la chute originelle de l'homme. *Il y aura toujours en ce monde des pauvres et des malheureux.*

Extrait du Berger de Kravan.

PAR M. EUGÈNE SUE.

— Eh bien, monsieur, — me dit maître Charlie, nous allons donc avoir à nommer le président de la République? Vrai Dieu! faut l'avouer, c'est beau! Ça rend fier! d'avoir le droit de choisir celui qui nous gouverne, et de le changer à la fin du bail si le pays n'est pas content!

— Ça ne vaut-il pas mieux, maître Charlie, — dit le vieux berger, — que de subir, bon gré, mal gré, le gouvernement d'un roi ou d'un empereur qu'il faudrait garder bête ou méchant, s'il était né bête ou méchant (et ça s'est vu)? Ce droit d'élection du président, que nous avons tous, moi, pauvre berger, comme votre riche propriétaire, maître Charlie, c'est la République qui nous l'a donné; aussi faut il en bien et sagement user, n'est-ce pas, monsieur?

— D'un bon ou d'un mauvais choix, — leur dis-je, dépend, dans cette circonstance, le repos et la prospérité du pays.

— Tenez, monsieur, — reprit maître Charlie, — il y a quelque chose qui m'étonne fort : l'autre samedi, en allant au bourg pour le marché, j'ai vu pas mal de monde, des cultivateurs, des fermiers, des bourgeois et des *blancs*, comme on dit dans le pays; après le marché on s'est retrouvé dans le cabaret du *Grand-Paul*; là, comme de juste, on a parlé du président de la République que nous allons choisir.

— Eh bien, maître Charlie, — lui dis-je, — qui a le plus de chances dans le canton?

— Avant de vous répondre, monsieur, — reprit le métayer, — il faut que je vous dise qu'il y a deux jours que mon propriétaire est venu au château, d'où il est reparti aujourd'hui.

« — Maître Charlie, — m'a-t-il dit, — on va élire un président de la République; je suis venu ici afin de fixer votre choix. Il faut nommer *Louis-Napoléon*. J'entends donc que tout le monde chez moi, depuis mon régisseur, vous, mes fermiers, mes gardes, jusqu'à vos garçons de charrue, journaliers ou bergers, j'entends que tout mon monde, enfin, vote pour *Louis-Napoléon*. »

— Ah ça, un moment! — s'écria le père Mathurin; — quoique berger de votre métairie, maître Charlie, je suis libre de voter pour qui bon me semble, et il ne me semble point bon de voter pour *le gars* Louis Napoléon!

— Allons donc, vieux Mathurin, — reprit en riant maître Charlie, — tu t'emportes comme une soupe au lait. J'ai donc répondu à mon propriétaire :

« — Soyez tranquille, monsieur, nous voterons ainsi que vous voudrez. »

— Comment! — dis-je à maître Charlie, — vous votez ainsi selon le caprice de votre propriétaire!

— Attendez donc aussi un moment, monsieur, avant de me juger, — me répondit en riant le fermier; — vous êtes comme le vieux Mathurin, vous vous pressez trop. Vous verrez la fin... Je dis donc à mon propriétaire :

« — Soyez tranquille, monsieur, nous voterons ainsi que vous voudrez. Cependant, vous me disiez l'autre jour qu'il n'y aurait de bonheur, de repos pour la France que sous la *Régence*? et voilà maintenant que vous votez, et que vous nous faites voter pour Louis-Napoléon!

» — Certainement, mon pauvre Charlie, — me répondit mon propriétaire; — que faut-il faire pour que la Régence revienne? D'abord renverser la République, n'est-ce pas? Eh bien! le meilleur moyen de renverser la République, c'est de nommer Louis-Napoléon président.

» — Ah bah! monsieur! — que je fis à mon propriétaire; — et comment donc cela?

» — Si vous lisiez les journaux, maître Charlie, — me répondit-il, — vous sauriez que Louis Napoléon est un homme sans moyens, sans caractère, sans valeur, qui ne sait pas dire deux mots de suite en bon français (car il a de l'accent ni plus ni moins qu'un Allemand); il n'a parlé qu'une fois à l'Assemblée nationale, à cette fin de déclarer qu'il

ne parlerait jamais (1); et encore, ces belles choses, il les lisait sur un bout de papier; car, je le répète, il ne sait pas dire deux mots de suite sans les lire; enfin Louis-Napoléon, lors des insurrections militaires qu'il a essayé de soulever à *Strasbourg* et à *Boulogne*, dans le but de se couronner lui-même *empereur des Français* (rien que ça, le gaillard!), a bien prouvé qu'il n'était qu'un pauvre *sire*.

» — Mais alors, monsieur, — ai-je répondu à mon propriétaire, — reprit maître Charlie, — puisque Louis-Napoléon vaut si peu, pourquoi donc le choisir pour président de la République?

» — A cette seule fin qu'il fasse le plus de mal à la République, maître Charlie, — reprit mon propriétaire; et il ajouta : — Ecoutez-moi bien : plusieurs journaux légitimistes, des BLANCS, comme vous dites ici, se joignent à nous pour faire nommer Louis-Napoléon. Savez-vous pourquoi? Parce qu'il est presque certain que, s'il est élu président, ce garçon, se croyant très populaire en France, se dira : « Bah! c'est bien » plus gentil d'être empereur, comme mon oncle, que président de la » République pour trois ans. La France me choisit : donc elle veut un » empereur, tant pis, je me couronne moi-même!! » — Vous pensez, maître Charlie, que ceux de nos amis qui conseillent Louis-Napoléon le pousseront dans cette voie-là. Aussi, un beau jour, mon farceur se déclarera lui-même empereur : c'est son idée, à ce garçon. Aussitôt, nouvelle révolution, coups de fusil et tout ce qui s'ensuit; car les vrais républicains ne s'arrangeront pas des visions impériales de monsieur Louis-Napoléon. Alors nous dirons aux bonnes gens : — « Vous le voyez, » la République est impossible en France : toujours des émeutes, tou» jours des coups de fusil, jamais de repos. Louis-Napoléon, une fois » président, a voulu se proclamer empereur : tous les présidents vou» dront, tôt ou tard, faire la même chose; on sera continuellement sur » le qui vive. Encore une fois, ça ne prouve-t-il pas que la République » est impossible en France? Allez, bonnes gens, il n'y a que la Ré» gence! Vive la Régence! » — Alors la Régence sera proclamée, et nous enverrons Louis-Napoléon se faire... empereur en Amérique ou ailleurs...

» — C'est très bien, monsieur, — dis-je à mon propriétaire, — reprit maître Charlie; — mais, monsieur, vous m'avez avoué qu'un grand nombre de *blancs* votaient aussi pour Louis-Napoléon, à seule fin de faire, comme les partisans de la Régence, tout le mal possible à la République et de la renverser?

» — Certainement, — me répondit mon propriétaire — certainement, c'est notre jeu à tous.

» — Mais alors, monsieur, une fois la République renversée, et Louis-Napoléon aussi, les *blancs*, à leur tour, ne voudront pas de votre Régence, puisqu'ils ne veulent que leur *Henri V*.

» — Que vous êtes donc simple! maître Charlie! — reprit mon propriétaire; — vous ne voyez pas qu'une fois la République à bas, nous nous moquerons des *blancs*, comme de Louis-Napoléon : parbleu! nous nous serons servis des blancs pour tirer les marrons du feu; car nous ne voulons pas de Henri V et de ses fleurs de lis, nous autres!

» — Très bien, monsieur. Alors, moi et les miens nous voterons pour Louis-Napoléon, — dis-je à mon propriétaire, » — ajouta maître Charlie; — puis, s'adressant à moi, le métayer reprit :

— En promettant cela, monsieur, je mentais. C'était un tort, mais, que voulez-vous? le fermier dépend de son propriétaire, qui peut lui causer grand'peine et dommage. J'ai donc promis, mais je n'en ferai qu'à ma tête. Personne ne sait ni ne voit quel nom l'on écrit sur son bulletin; j'y écrirai le nom qui me plaira; mais, pour Dieu! ça ne sera pas celui de Louis-Napoléon; les temps sont mauvais, et nommer ce garçon, ce serait les rendre pires. Voilà donc ce que mon propriétaire m'avait conté; mais vous allez voir la fin de l'histoire, monsieur; elle est drôle : l'autre jour, samedi, je m'en vas donc au cabaret du bourg; j'y trouve du monde, l'on cause de la nomination du président; les *blancs* se mettent à dire : « — Oh! nous autres, nous votons pour Louis-Napoléon. — Bah! — que je leur dis; — et votre Henri V? — Justement, maître Charlie, il nous faut d'abord Louis-Napoléon, afin qu'il renverse la République en voulant se faire empereur. Aussi, pour qu'il en arrive là, nous nous associons aux partisans de la Régence; mais, une fois la République à bas, nous nous moquerons de Louis-Napoléon et des partisans de la Régence, car nous ne voulons que Henri V. »

— M'est avis, — dit le vieux berger, — que les *blancs* et les partisans de la régence, en se moquant ainsi les uns des autres, se f...... tant soit peu du peuple (comme dit le soldat), et que, si de nouveaux malheurs arrivent, ça sera encore *Jacques Bonhomme* qui paiera comme toujours les pots cassés sur son dos.

— Oui, mes amis, — repris-je, — tels sont les odieux projets d'un grand nombre d'ennemis de la République, décidés à se servir de M. Louis-Napoléon comme d'un instrument de destruction; ils le briseront ensuite avec mépris. Tenez, mes amis, parlons sans passions, en sages et honnêtes gens; voyons les faits : deux fois déjà M. Louis-Napoléon, soit à Strasbourg, soit à Boulogne, a été assez aveugle, assez fou, pour vouloir se proclamer lui-même empereur; je dis aveugle, je dis fou, parce qu'il fallait que M. Louis-Napoléon fût insensé pour espérer soulever la France en sa faveur, par cela seulement qu'*il était le neveu de son oncle*. Mais enfin, faisons la part de la jeunesse, de l'incapacité, de la faiblesse de caractère et des mauvais conseils qui ont entraîné *le neveu de l'empereur* à cette première conspiration de Strasbourg : *Louis-Philippe* fait grâce à M. Louis-Napoléon; celui-ci reconnaît sa faute et remercie humblement le roi de la grâce qu'on lui accorde. Eh bien! malgré la complète indifférence de la France pour lui, lors de sa conspiration de Strasbourg, M. Louis-Napoléon, dans son incorrigible et folle ambition, essaie encore, quelques années plus tard, de se couronner lui-même empereur à Boulogne; seconde conspiration, plus ridicule, s'il est possible, que la première.

— En effet, — reprit le père Mathurin en riant, j'ai vu dans les journaux du temps que le gars Louis-Napoléon s'était déguisé en *empereur* : petit chapeau, frac vert et culotte blanche; de plus il avait entrepris de se faire accompagner d'un aigle vivant qui devait voltiger et folâtrer au-dessus de sa tête en manière de pronostic impérial; mais l'aigle mal appris ne joua point du tout bien son rôle, s'en fut à tire d'ailes, et planta là M. Louis-Napoléon et le chapeau de son oncle.

— Maintenant, mes amis, — leur dis-je, — quand on pense que M. Louis-Napoléon, au lieu d'avoir été éclairé par la complète indifférence que lui avait témoignée la France lors de la conspiration de *Strasbourg*, a été assez aveugle pour tenter la conspiration de *Boulogne*, tout homme impartial, de bon sens, jugeant l'avenir d'après le passé, n'est-il pas en droit de supposer presqu'à coup sûr que, nommé président de la République, grâce aux intrigues des partis ou à l'égarement de quelques populations trompées, se croyant enfin cette fois fort du suffrage de la France, M. Louis-Napoléon, poussé par les ennemis de la République, voudra tenter de nouveau de se déclarer empereur?

— Le fait est, monsieur, — reprit le métayer, — qu'autant qu'on peut préjuger d'une récolte par sa semence, il y a cent à parier contre un que Louis-Napoléon sera plus que jamais tenté de se déclarer empereur, puisque cette fois-ci il se croira soutenu par la majorité des Français.

— Se déclarer empereur! ah çà, mais un instant! — s'écria le vieux berger. — La République est proclamée; elle a aussi ses partisans, elle! et en fier nombre! Or la République ne reconnaît pas d'empereur; il faudrait donc encore passer par une révolution pour le plaisir de voir Louis-Napoléon essayer devant une glace si la couronne lui va bien?

— Hélas! oui, mes amis, — leur dis-je, — ce serait encore une révolution, et terrible, celle-là! Tous les vrais républicains courraient aux armes; car, la loi étant violée, il ne leur resterait plus qu'à protester à coups de fusils contre l'ambition de M. Louis-Napoléon; ce serait donc encore la guerre civile! encore des massacres! encore des frères se battant contre des frères! encore des Français s'entre-tuant! le commerce, qui commence à reprendre, retomberait plus bas que jamais; la misère, déjà grande, deviendrait horrible et générale; la guerre civile ne serait plus seulement à Paris, mais dans les provinces, car il s'agirait d'une dernière lutte à mort entre les républicains et les partis qui se servent de M. Louis-Napoléon pour faire tant de mal à la France, dans l'espoir de nous ramener au despotisme des rois et à la domination des prêtres; sans doute, j'en suis convaincu, tôt ou tard l'avantage resterait aux républicains; mais que de sang versé! mais que de malheurs! mais que de désastres nouveaux!

— Il est vrai, monsieur, — me dit maître Charlie, — cela fait horreur.

(*La suite à demain.*)

(1) Voici le passage du discours *lu* par M. Louis-Napoléon :
« Je déclare donc à ceux qui voudraient organiser contre moi un système de provocation, que dorénavant je ne répondrai à aucune interpellation, à aucune excitation. (Oh! oh!)
UN MEMBRE. C'est plus commode.
(*Moniteur* du 27 octobre.)

Assemblée nationale.

Séance du 5 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des finances.

Le reste du chapitre de ce budget est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. C'est ici que se vient placer l'article 65 du budget, qui a été réservé. Cet article est ainsi conçu :

« L'organisation, les cadres, les traitements et la dépense des administrations centrales, seront, à partir du 15 décembre 1848, réglés conformément aux états ci-annexés. Les dépenses transitoires et temporaires que comportent quelques-unes de ces administrations, décroîtront chaque année d'un quart à partir de 1850, de manière à finir complètement avec l'année 1852.

M. VIVIEN, ministre des travaux publics, accepte la réduction proposée, mais il fait remarquer qu'une loi sur l'organisation des ministères sera prochainement discutée, et que la discussion viendra bien mieux à propos de cette loi qu'à propos du budget.

MM. BINEAU et MORTIMER-TERNAUX insistent pour que la question ait une solution immédiate. Autrement, ce n'était pas la peine de réserver le chapitre.

MM. MARIE et DUFAURE insistent pour l'ajournement, qui est prononcé.

M. CAVAIGNAC, chef du pouvoir exécutif, demande la parole.

M. CAVAIGNAC. Citoyens représentants, j'ai l'honneur de vous informer que nous avions reçu une dépêche télégraphique dans laquelle on nous annonçait que le pape avait quitté Rome dans la nuit du 24 au 25, qu'il s'était dirigé sur Gaëte, et que le bâtiment de l'Etat le *Ténare* avait été mis à sa disposition, parce qu'on nous avait annoncé qu'il avait l'intention de se rendre en France.

Je viens mettre aujourd'hui l'Assemblée au courant de ce qui s'est passé depuis cette époque, et lui faire connaître les nouvelles ultérieures que nous avons reçues.

L'Assemblée sait que le 26 nous avons donné ordre aux bâtiments de se rendre à Toulon pour embarquer la division militaire qui s'y trouvait, et à cette division l'ordre de partir pour aller protéger la personne du pape.

Cet ordre est arrivé à Toulon et à Marseille dans la journée du 29. M. de Corcelles, parti le 27 de Paris, est arrivé à Marseille le 30; il nous en a informés par une dépêche télégraphique.

Le 2 décembre, nous avons reçu une nouvelle dépêche télégraphique qui nous annonçait que le pape était effectivement arrivé à Gaëte, et que le roi de Naples était venu l'y rejoindre. M. de Corcelles ayant appris à Marseille que le pape était arrivé à Gaëte, est parti pour cette ville à l'effet d'y rejoindre le pontife.

Le 2 au soir, la division était embarquée à Toulon, mais elle était toujours au mouillage. Aussitôt que le gouvernement a su que la personne du pape n'était plus menacée, il a donné ordre à la division de ne pas partir. Cet ordre a été expédié ce matin par le télégraphe.

Je ferai remarquer à l'Assemblée que si les dépêches télégraphiques ont éprouvé du retard, cela tient principalement à l'état de l'atmosphère. Des dépêches ont dû être traduites en route, et quelques-unes nous sont arrivées par la poste. Il en est qui ont mis trois jours à nous parvenir; il en est même une qui nous est arrivée par Bayonne.

Tel est l'état actuel des choses. S'il arrivait quelque chose de nouveau, nous nous empresserions d'en informer l'Assemblée. (Mouvements divers.)

M. TASSEL présente un amendement demandant la réduction du traitement du secrétaire-général de la justice, de 15 000 à 12 000 francs, et de ceux des chefs de division, de 12 000 à 8 000 francs.

MM. VIVIEN et BAROCHE combattent cet amendement.

Le scrutin de division est demandé. Il donne le résultat suivant :

Votants,	529
Majorité absolue,	265
Pour,	354
Contre,	175

L'amendement est adopté.

L'ensemble du budget du ministère de la justice est également adopté.

Le scrutin ouvert dans les bureaux pour la nomination des vice-présidents et secrétaires de l'Assemblée, est annulé faute d'un nombre suffisant de votants.

L'Assemblée se retire dans ses bureaux pour reprendre ce scrutin. La séance publique est suspendue.

Les voix s'étaient ainsi réparties :

MM. Bedeau, 333; Lacrosse, 330; Bixio, 323; Havin, 276; Corbon, 251; Goudchaux, 247; Maleville, 118; Pagnerre, 20.

Secrétaires : MM. E. Langlet, 175; Laussedat, 187.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée va se retirer dans ses bureaux pour procéder à un nouveau scrutin.

La séance est suspendue pendant une demi-heure.

A quatre heures et demie la séance est reprise.

La discussion du budget continue.

M. CHARLES DUPIN parle sur le budget de la Légion-d'Honneur. Le personnel de la grande chancellerie, dans le projet du gouvernement, était de 166 050 fr. Le comité propose une diminution de 5 944 fr.

L'orateur prend en main la défense des écoles de la Légion-d'Honneur, et repousse avec chaleur les réductions dont on veut frapper ces asiles ouverts aux enfants de ceux qui sont morts pour la patrie.

M. MORTIMER TERNAUX repousse les attaques dirigées par M. Dupin contre le comité des finances. La Légion-d'Honneur a une dotation spéciale, et, si l'Assemblée votait les économies proposées par le comité, leur résultat ne ferait point retour au trésor de l'Etat; l'on appliquerait les sommes économisées aux anciens légionnaires.

M. LE COLONEL ESPINASSE rappelle la promesse qu'on avait faite en 1815 d'une augmentation de 100 fr. par an au profit des anciens légionnaires. Cette loi a été mal interprétée, et cette mesure n'a pas profité à ceux qui sont officiers.

L'Assemblée passe à la discussion des chapitres.

CHAP. Ier. — Grande chancellerie (personnel).

Le comité des finances propose de réduire le traitement du grand chancelier de 25 000 fr. à 18 000 fr.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIE combat cette réduction, qui est défendue par M. Mortimer Ternaux et adoptée.

Le comité propose ensuite une réduction de 26 650 fr. sur les traitements des employés des bureaux, dont les trois divisions peuvent être réduites à une seule.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIE demande que la réduction soit restreinte seulement au chiffre de 18 000 fr.

M. MORTIMER TERNAUX combat cette proposition.

L'Assemblée, après avoir encore entendu MM. Lacrosse et Mortimer-Ternaux adopte la réduction proposée par le comité.

Le chapitre 1er est adopté.

CHAP. 2. — Matériel.

Le comité propose une réduction de 5 000 fr. sur le matériel, et la suppression de l'indemnité de 5 000 fr. allouée au secrétaire-général.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIE combat la première réduction, qui est défendue par le comité et rejetée.

Il combat également la seconde réduction, qui est également défendue par le comité et adoptée.

Le chapitre ainsi modifié est adopté, ainsi que le chapitre 3.

M. DE LESPINASSE propose, sur le chapitre 4, un amendement ayant pour objet d'augmenter le chapitre d'une somme de 400 000 fr., destinée à accorder un supplément de traitement aux simples légionnaires, conformément à la loi du 24 juin 1815.

M. BINEAU combat cet amendement, qui est une disposition toute nouvelle.

Après quelques nouvelles observations de MM. de Lespinasse et Beaumont (de la Somme), la proposition de M. Lespinasse est rejetée.

Les chap. 4 et 5 sont adoptés.

CHAP. 6. Maison de Saint-Denis (personnel).

Le comité propose diverses réductions, savoir :

Réduction de 5 900 fr. sur les dames, pour ramener la dépense au taux de 1832;

Réduction de 7 800 fr. sur les professeurs externes pour les arts d'agrément.

Diminution de 400 fr. sur le supplément de traitement au délégué de la grande chancellerie.

Réduction de 4 085 fr. sur les gagistes.

La réduction proposée par le comité est rejetée à l'unanimité.

Le chap. 6 est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Voici le résultat du scrutin dans les bureaux :

Le scrutin, dans l'Assemblée, a constaté la présence de 529 votants, et cependant le nombre des votants dans les bureaux n'a été que de 440. (Mouvement.)

Pour la vice-présidence, voici comment les voix se sont réparties :

M. Bedeau a obtenu 447 voix; M. Bixio, 374; M. Lacrosse, 367; M. Havin, 333; M. Goudchaux, 304; M. Corbon, 302; M. de Malleville, 127.

Pour les secrétaires, voici comment les voix ont été réparties :

M. Langlet a obtenu 258 voix; M. Laussédat, 241; M. Victor Lefranc, 129; M. Julien, 119.

Le scrutin est annulé de nouveau. Demain il sera recommencé dans les bureaux, mais la séance ne sera ouverte qu'autant que l'appel nominal dans les bureaux constatera la présence d'un nombre de membres suffisant pour la validité du scrutin.

UN MEMBRE. Messieurs, il est évident, d'après le chiffre des membres qui ont répondu à l'appel nominal, que plus de quatre-vingts représentants se sont abstenus. (Oui! oui!) Je demande que demain l'on fasse dans les bureaux l'appel nominal, et que les noms des présents et des absents soient insérés au *Moniteur*.

M. DE BEAUMONT. J'ai constamment combattu pour l'ancienne chambre cette tendance de la majorité à exclure la minorité du bureau. (Approbation.) Le bureau doit représenter toutes les nuances de l'Assemblée. (Oui! oui! c'est vrai!) Nous avions un président que nous avions porté et qui a été exclu, et nous ne voterons pas tant qu'on l'exclura du bureau. (Agitation prolongée.)

M. CLÉMENT THOMAS. L'observation de M. Beaumont est d'autant moins justifiée, que sur la liste des candidats on en trouve qui appartiennent à toutes les nuances. D'ailleurs le préopinant, qui tient tant à assurer les droits des minorités, a-t-il voté pour M. Théodore Bac, qui était présenté par une minorité de l'Assemblée? (Rires et bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. Demain le scrutin restera ouvert tant que le nombre des votants ne sera pas complété, et la séance ne commencera que lorsque ce nombre aura été constaté.

M. le président annonce, en outre, qu'après-demain les bureaux procéderont, par le scrutin, à l'élection des trente membres qui doivent, aux termes de la constitution, remplir les fonctions du conseil d'état, en attendant son organisation définitive.

La séance est levée à six heures.

Demain, à deux heures, séance publique.

Science sociale. — M. Victor Hennequin a terminé les leçons qu'il faisait rue de Charonne, 39.

Il continue des conférences sur l'association, rue de la Douane, n° 18, les mardis et vendredis, à huit heures du soir.

FAITS DIVERS.

— La *Gazette de France* a annoncé hier que le roi Charles-Albert était mort empoisonné. Aucune nouvelle de ce crime n'est parvenue aujourd'hui à Paris. (*Moniteur du soir.*)

— Les mémoires du citoyen Caussidière, ex-préfet de police et représentant du peuple, vont paraître à la librairie de Michel Lévy frères.

— On nous prie de publier la note suivante :

Ce soir, mercredi 6 décembre, il y aura des réunions des démocrates socialistes présidées par les membres du comité central : 1° Chez Doyen, barrière de l'Ecole militaire, pour Vaugirard, Grenelle, Chaillot et Passy; 2° au salon de Mars, rue du Bac, pour les dixième et onzième arrondissement; 3° boulevard des *Poissonniers*, n° 28, pour le deuxième arrondissement, La Chapelle et Montmartre; 4° au manége Pellier, faubourg Saint-Martin, 11.

— Le banquet démocratique et social de Montmartre, présidé par le citoyen d'Alton-Shée, qui devait avoir lieu mardi 5 décembre, est remis au samedi 9 du même mois. Ce banquet aura lieu boulevard Pigale, salle de l'Ermitage, où l'on trouve des billets, ainsi que chez les citoyens Merreaux, rue de la Réforme, 13; Paul, boulevard Rochechouart, 56; Lardeau, boulevard Blanche, avenue du Cimetière; Colmant, rue de la Nation, et place Belhomme.

— Le gouvernement autrichien a accepté Bruxelles comme siége des conférences qui doivent s'ouvrir pour le règlement de la question italienne. M. de Tocqueville, membre de l'Assemblée nationale, est chargé, par le gouvernement de la République, d'y représenter la France.

(*Moniteur.*)

— La *Liberté*, journal napolitain, nous apporte le résultat des votes recueillis à bord de l'escadre française qui stationne dans la baie de Naples, pour l'élection du président de la République. Nous le donnons textuellement :

Friedland : Cavaignac, 369. — L. Bonaparte, 167. — Lamartine, 11.
Inflexible : Arago, 360. — Cavaignac, 75. — Bonaparte, 67. — Lamartine, 15. — Ledru Rollin, 12.
Caméléon : Cavaignac, 60. — Lamartine, 25. — L. Bonaparte, 2.
Salamandre : Cavaignac, 51. — L. Bonaparte, 9. — Ledru-Rollin, 1. — Lamartine, 1. — Arago, 1.
Pluton : Cavaignac, 65. — L. Bonaparte, 42.
Ont réuni le plus de voix : Cavaignac, 620. — Arago, 361. — Bonaparte, 300.

— On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

« Les partisans de M. Louis Bonaparte ont imaginé une singulière manière de prôner sa candidature. Dernièrement, il est parti de Paris, à huit heures et demie du matin, un voyageur qui s'était logé dans un wagon occupé exclusivement par lui, et dans lequel il avait fait déposer une immense quantité de brochures, professions de foi et manifestes napoléoniens, qu'il s'est amusé à répandre tout le long de la voie depuis Paris jusqu'à Lille. »

— On lit dans l'*Impartial de la Somme* :

« Il y a très peu de temps, Béranger reçut la visite de M. Pierre Bonaparte, dont le père était son ami. M. Pierre demanda à notre illustre et vénérable chansonnier la permission de lui présenter son cousin M. Louis. « Non, reprit Béranger; à l'Assemblée nationale, si j'étais encore représentant, je pourrais le voir comme collègue; ici sa visite aurait une signification, et je serais obligé de lui dire que je regarde sa nomination aux fonctions de président de la République comme un immense malheur pour mon pays! »

» On sait que Béranger a reçu la visite de citoyens qui lui offraient la présidence de la République. Il les a accueillis d'un air soucieux et a paru peu flatté de l'offre qu'on lui faisait. « Messieurs, leur a-t-il dit en terminant, la position est toute faite; il ne reste plus qu'à l'améliorer. L'homme qu'il faut nommer est à la tête du gouvernement, et je vous déclare que, quant à moi, je lui donnerai mon humble voix. »

— Le quatrième numéro de la *Pologne*, journal slave de Paris, rédigé par M. Cyprien Robert, à Paris, contient les articles suivants :

1° De la réaction et de son caractère en Autriche ;
2° Du parlement autrichien et de son impuissance à rester allemand ;
3° Correspondance de Galicie ;
4° Les Valaques et leur alliance avec les Slaves du midi ;
5° De l'attitude de la France vis-à-vis de la révolution slave.

— Un bien triste événement, qui rappelle l'histoire de Dufavel, s'est passé le 22 novembre au hameau de Corneillan, distant de 5 kilomètres de la ville de Montréal (Gers).

Vers deux heures et demie de relevée, le fontainier Laurent Lacombe approfondissait de quelques mètres un puits en construction depuis l'an passé. Parvenu à une profondeur de 25 pieds, une partie du mur, qui n'était construite qu'en pierres sèches, s'écroule et l'enveloppe jusqu'à la ceinture. Il crie qu'on lui jette une corde ; mais il n'est pas compris, et l'écroulement continue.

C'est dans ce moment que le nommé Jean Laverny, n'écoutant que son courage, se fait descendre dans le puits, pour dégager le fontainier qui déjà ne paraissait plus. Pendant qu'il était baissé pour accomplir cette œuvre, les pierres tombèrent avec fracas et s'amoncelèrent au-dessus de lui à une hauteur de près de trois mètres. Ce n'est qu'alors que les plus proches voisins sont arrivés sur les lieux. Bientôt leur nombre s'accroît et les travaux de dégagement commencent sous la direction du maître charpentier Gudole, qui travaillait à quelque distance du hameau.

Ces travaux ont été dirigés avec beaucoup d'habileté. Il était dangereux d'aborder les décombres amoncelés sans faire tomber préalablement le reste du mur. Cette opération, qui offrait beaucoup de difficultés, a été exécutée avec succès. Une échelle a été descendue, et les hommes ont fait la chaîne pour remonter les matériaux. Ce n'est qu'après un travail de sept heures qu'on est arrivé à Laverny. On l'a retiré tout meurtri et presque asphyxié, mais sans fracture ni dislocation.

Restait le fontainier, que quelques centimètres de pierre séparaient de ses libérateurs. Interrogé sur son état, il a répondu qu'il était debout, plein de courage et sans aucun mal. On a redoublé d'ardeur, et, après deux heures et demie de travail, vers minuit, il a été dégagé. Il a lui-même, et sans soutien, monté l'échelle, au milieu des acclamations de la foule qui remerciait Dieu de la conservation miraculeuse de deux de ses enfants. Laverny, qui paraissait hors de danger, est mort dans la nuit. Il laisse une veuve et un enfant de trois ans dans la misère.

— Hier matin, vers huit heures, rue du Faubourg Saint-Martin, en face celle des Vinaigriers, des ouvriers se disposaient à retirer avec des seaux une grande quantité d'eau qui avait filtré dans une fosse d'aisances.

Le premier, âgé de 22 ans, descend et tombe asphyxié ; un second se hâte d'aller lui tendre la main et tombe comme lui, un troisième se dévoue pour son camarade et éprouve le même sort.

On est cependant parvenu à les retirer : le premier dans un état désespéré, il a été transporté aussitôt à l'hospice de l'Hôtel-Dieu, le second a retrouvé facilement ses sens et ses forces ; quant au troisième, tous les secours de l'art sont demeurés impuissants : il avait cessé de vivre.

— On écrit du canton d'Oust, arrondissement de Saint-Girons (Ariége) :

« Deux amis et deux parents, jeunes tous deux, et pleins d'avenir, chassaient dans l'après-midi de la journée du 10 de ce mois ; l'un, M. Emile Raufaste, maire de la commune de Couflens et membre du conseil d'arrondissement ; l'autre M. Jules S..., docteur-médecin à Saint-Girons. Un ravin séparait les deux amis. Une perdrix s'étant levée, le docteur la vise, mais au même instant paraît de l'autre côté le jeune Emile, et juste vis-à-vis. Le coup part, et il reçoit la charge en plein ventre ; il fait un bond sous le coup, retombe et roule le long du ravin. On le crut mort ; on accourt pour le secourir, on improvise un brancard et l'on transporte le blessé à Couflens, où mille soins lui furent prodigués ; mais cet infortuné et intéressant jeune homme mourut dans la soirée du 19, après neuf jours d'horribles souffrances. Il laisse une famille inconsolable de sa perte, et son ami, le docteur S..., depuis ce jour fatal, est dans une position bien alarmante : l'on craint pour sa raison. » (*Assemblée Nationale.*)

— On écrit de Saint-Pétersbourg, le 20 novembre :

« La glace de la Néva, bien qu'elle n'ait commencé à se former que le 16 de ce mois, a déjà acquis une telle force que des voitures lourdement chargées peuvent y passer. Le thermomètre marque constamment 15 degrés Réaumur au dessous de zéro.

» Malgré ce grand froid, le choléra reste stationnaire à Saint-Pétersbourg. Tous les jours il éclate ici de quatorze à dix-huit nouveaux cas de cette maladie. »

AVIS. — Les membres de la société populaire de *propagation* et de *réalisation* de la science sociale dite la SOLIDARITÉ sont invités à se rendre mercredi prochain 6 décembre au Wauxhall, rue de la Douane, 48, à 7 heures 1/2 du soir.

L'objet de cette réunion sera l'exposition d'un système d'*association* pour l'*échange* entre les membres de la société, par le citoyen Mazel. Des opérations avec les *bons d'échanges* seront simulées pendant la séance.

L'ARC DE TRIOMPHE PRÉSIDENT. — Un républicain, abasourdi par les raisonnements des amis du citoyen Louis-Napoléon, et peu difficile sur le choix d'un président, attendu qu'il n'en veut pas, pose bravement la candidature de l'*arc de triomphe*.

Ce petit pamphlet, signé Jean Macé, est une satire mordante du principe de l'hérédité monarchique. Il faudrait le faire lire à tous les fanatiques de l'héritier collatéral de feu l'empereur.

Il se trouve au bureau de la Propagande socialiste, 45, rue Coquillière. — Prix 5 centimes ; 2 fr. 50 le cent.

PETITE CORRESPONDANCE.

R. Fb. C — M. F. — On a trouvé le paquet des 1000 prêt à être expédié, et vous devez maintenant l'avoir reçu.

Marseille. — M. J. F. — Quant à présent, au minist., les choses restent telles qu'elles sont, et il n'y a aucun projet sur le tapis.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.	Six mois 11 fr.	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 5	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	60 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus.	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 5 décembre.

On apporte près de deux millions en bourse pour escompter 165,000 fr. de rentes, et tout le monde court après ces rentes imprudemment vendues. Les spéculateurs se retournent en achetant le double pour être à la hausse.

La rente monte encore et gagne 2 passés sur la bourse précédente.

Le 5 0/0, laissé à 67, arrive à 69 45, pour finir à 69 10, fin courant, et 69 95 au comptant.

Le Trois, de 43 75, touche 45 et ferme à 44 60, fin courant, aussi bien qu'à terme.

La Banque de France gagne 50 fr. à 1 565.

Les chemins de fer s'élèvent avec les fonds publics. Orléans gagne 15 à 645. Avignon-Marseille monte à 170. Le Nord fait 355 avec 10 d'amélioration.

Le marché est fort animé et annonce des cours meilleurs.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	43 75	45 ..	44 50	44 70
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	68 70
Cinq 0/0	67 ..	69 45	68 ..	69 10

5 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 60 ..	4 Canaux avec prime	810 ..
— Emprunt 1847-1848	68 70 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	69	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	25 50
Actions de la banque	1565	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	78 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	55 ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	79 ..	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	79 ..	Zinc Vieille-Montagne	2000 ..
— 3 0/0	72 ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	645 ..	Emprunt du Piémont	815 ..
Obligations de la Ville	1117 50	Lots d'Autriche	300 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	365 ..	366 ..
Versailles, rive droite	110 ..	110 ..	Du Nord	345 ..	355 ..
— rive gauche	105 ..	105 ..	De Paris à Strasbourg	326 25	324 75
Paris à Orléans	630 ..	645 ..	Tours à Nantes	311 25	312 50
Paris à Rouen	360 ..	367 50	Paris à Lyon	357 50	... ..
Rouen au Havre	... ..	170 ..	Montereau à Troyes	... ..	400 ..
Avignon à Marseille	167 50	167 50	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	77 50	80 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	215 ..	211 25	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

L'Almanach prophétique, dont la vente s'élève chaque année à 90 ou 100,000 exemplaires, vient de paraître chez Aubert et chez Pagnerre. Le volume de 1849 contient CENT GRAVURES par les premiers artistes, des prophéties fort curieuses et des articles signés par un grand nombre d'auteurs estimés.

Le FRANC-MAÇON annonce que la grande loge nationale tiendra sa 1re séance le jeudi 7.

Spectacles du 6 décembre.

[illegible] — Othello, la Vivandière.
[illegible] DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Puff.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires de la Reine, les Deux Bambins.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent.
GYMNASE. — Louise, Elevés ensemble, O Amitié ! Passé Minuit.
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Czar, le Club, le Cuisinier, le Lait, Titi à Robert-le-Diable.
VARIÉTÉS. — La Paire, les 12 Travaux d'Hercule, scène comique, le Marquis de Lauzun, un Monsieur.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Trois filles à Marier, Charlotte, Tohubohu.
GAITÉ. — Fualdès.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16

17e Année. N° 331. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 7 Décembre 1848.

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 33 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 6 DÉCEMBRE.

Il n'y a qu'une classe en France.

Les sophistes de nos jours, pour se dispenser de découvrir aucune amélioration profonde dans la société, ont inventé ce non-sens : « Il n'y a plus de classes en France, tous les hommes y sont parfaitement égaux, depuis le millionnaire jusqu'au mendiant; vouloir faire croire qu'il y a encore des classes diverses, c'est être factieux. »

Il n'y a qu'une classe, c'est bien entendu. — Voyons cependant comment se divise cette classe unique de Français à propos de la question de la présidence. Précisément en trois ou quatre classes bien distinctes, qui reproduisent d'une façon exacte la division anti-parlementaire de pauvreté, médiocrité et richesse.

Les ouvriers des villes (nous ne parlons pas de ceux des campagnes, qui n'ont pas tous leur libre-arbitre) et quelques bourgeois votent pour Raspail ou Ledru-Rollin, c'est-à-dire pour une République démocratique et sociale, pour une République qui introduira dans l'ordre de nos relations des changements tout nouveaux sur la formation, la distribution et la consommation des produits.

La petite et moyenne bourgeoisie, les commerçants moyens, votent pour Cavaignac, c'est-à-dire pour une république bourgeoise, suffisamment libérale, mais stationnaire, qui satisfasse leurs goûts d'indépendance et leurs ambitions modérées, mais qui ait peu la velléité des innovations, de peur d'accident.

La haute bourgeoisie, le haut commerce, la noblesse, ou, ce qui est plus caractéristique, les grands *propriétaires de terres*, votent en général pour le *prince* Bonaparte, c'est-à-dire pour le retour des Bourbons et de la monarchie.

Une variété grotesque et odieuse à la fois de ce parti, est la fraction des philippistes hors de place. On en trouve un modèle dans le feuilleton des *Débats*, qui chaque lundi regrette ses bras si dodus, sa jambe bien faite et le temps passé à la cour de Louis-Philippe, où il était si bien reçu, dans les grands et petits appartements. Semblable à une vieille marquise de 89, ce feuilleton ne voit pas autre chose dans la Révolution de Février que ses gras et doux loisirs, ses bals et ses spectacles de la cour perdus, ses sourires des princes et princesses éclipsés; puis passant d'une colère ridicule à une fureur impuissante, cette marquise désolée s'arrache les cheveux, déchire sa robe, roule sur ses tapis usés ses membres pantelants, et par ses cris aigus jette un effroi hebdomadaire dans l'âme déjà si affaiblie de ses lecteurs. Tels sont un grand nombre de Philippistes, qui, tombés de leur rôle éphémère, et n'ayant ni principes, ni foi, colportent partout leur haine contre la République, et Yago dédaignés par la belle Desdémona, veulent la faire périr traîtreusement; ils croient, comme les autres monarchistes, trouver leur Othello dans Bonaparte, et arment son bras du poignard qui doit assassiner la France.

Ce parti monarchiste n'est pas pour le *statu quo*, comme les républicains bourgeois, il est pour la rétrogradation. Selon lui, l'ordre n'est possible qu'à condition de rebrousser chemin; selon lui, il faut rétablir le trône et l'autel, il faut constituer à côté du trône une forte aristocratie; il faut éteindre ces pestes sociales, les libertés de presse, de réunion et de conscience, *avec lesquelles aucun gouvernement n'est possible*.

C'est là, on le voit, un parti hardi et à grandes vues; mais qui a le malheur de jouer un jeu bien funeste aux nations, celui de se mettre en travers du progrès et de l'entourer de ruines et de sang.

Qui a rendu la situation de la France mauvaise en ces derniers temps? ce n'est point l'impétuosité du mouvement populaire; ce débordement tendait à se limiter naturellement lui-même. Mais ce sont les velléités monarchiques qui ont posé une digue devant ce débordement et ont voulu le faire rebrousser. Qu'en peut-il résulter? ce qui résulta en 1791 de la résistance de Louis XVI et de sa noblesse, qui transformèrent une révolution assez paisible jusque-là, eu égard à l'immensité de son œuvre, en une horrible guerre civile.

Aussi nos monarchistes, éclairés sur ce point par l'expérience, ne reculent pas devant la guerre civile; bien plus, ils l'espèrent, ils la provoquent, croyant que cette fois ils en sortiront vainqueurs.

Dans leur plan, Bonaparte, leur candidat postiche nommé, on lui choisirait les ministres suivants: M. Thiers, président du conseil, M. Bugeaud à la guerre, M. Changarnier à la tête des troupes de Paris, MM. Odilon-Barrot et Berryer dans le conseil. Voilà certes pour une République des ministres tout à propos que tous ces partisans avérés de la monarchie.

Ce ministère bourbonnien préparerait peu à peu par ses influences naturelles le retour de la dynastie, et par un écrasement continu, légal et extra-légal, annulerait l'opinion et la presse républicaines. De deux choses l'une : ou le parti républicain, n'ayant aucune force, serait écrasé sans mot dire, et une troisième Restauration s'opérerait facilement; — ou bien réduit au désespoir, il prendrait les armes et se mettrait en révolte. Dans ce dernier cas, on se croit assez fort pour le battre, sans trop de peine.

On calcule bien, il est vrai, sur une forte résistance de Paris; mais si Paris était un peu brûlé, y aurait-il si grand mal?

Paris n'est-il pas le centre de toutes les idées révolutionnaires, la citadelle du progrès et de l'émancipation universelle? En tuant Paris ou le mettant pour longtemps hors de combat, avec quelle facilité on ferait refleurir dans le reste de la France les idées d'ordre monarchique et religieux! — Et les monarchies européennes, ne leur rendrait-on pas par là un signalé service!

Car, il faut le remarquer, si le parti républicain français fait des vœux pour l'émancipation de tous les peuples, ses frères, le parti noble, propriétaire, monarchique en fait de contraires en faveur des souverains, et, comme en 1791 et 1815, serait tout disposé à reformer une Sainte-Alliance au profit des trônes contre les peuples.

Ramener les Cosaques à Paris n'est pas une idée aussi absurde qu'elle en a l'air. Cosaque et monarchie se tiennent. Autrefois les monarques avaient des Suisses pour les défendre; ce sont des Cosaques qu'il leur faudrait aujourd'hui, d'abord pour les rétablir, puis pour les garder, enfin pour les asservir, car le mot de Bonaparte est profondément vrai: « L'Europe sera républicaine ou cosaque. »

Elle sera républicaine.

Assemblée Nationale.

Au mois de septembre dernier, le ministre de l'intérieur présenta un projet de décret portant que des récompenses nationales seraient accordées aux hommes qui, sous la monarchie, ont conspiré et souffert pour le triomphe de l'idée républicaine. Là-dessus grands cris de la part des feuilles de la réaction et du club de la rue de Poitiers Une récompense aux hommes qui ont contribué au renversement de la monarchie! de cette monarchie qui assurait la sécurité des privilégiés et comprimait le socialisme! Le ministère ne pouvait faire moins que de prendre en considération des réclamations aussi bien fondées, et aujourd'hui il est venu annoncer que le gouvernement retire le projet et renonce à payer cette dette de la République.

On a fait beaucoup de bruit de certains noms qui se trouvent sur la liste présentée par le ministère; mais ce n'est là qu'un prétexte. Les noms ne sont connus que depuis quelques jours, et les réclamations n'étaient pas moins passionnées à l'époque où le projet fut apporté à l'Assemblée.

La réaction poit vine, qui, depuis le mois de juin, imposait ses volontés à l'Assemblée, paraît cependant perdre quelque peu de terrain. M. de Larochejaquelein étant venu dire que le projet avait été retiré par suite de l'indignation de l'Assemblée, a été interrompu par de presque unanimes protestations. On lui a dit de parler pour lui et les royalistes ses amis, et que l'Assemblée n'éprouvait d'indignation que pour ses paroles.

D'autre part, M. Léon de Maleville, porté avec acharnement par la rue de Poitiers, n'a obtenu que 199 voix sur 543 votants et n'a pas été réélu vice-président.

Le reste de la séance a été consacré à la discussion du budget. Le vote sur l'ensemble a été renvoyé à demain.

Dimanche prochain, c'est-à-dire dans trois jours, s'ouvriront par toute la France les élections pour la nomination du président.

L'absence d'un candidat qui représente assez complètement la cause démocratique et sociale pour réunir sans division les suffrages de tous les hommes dévoués à cette cause, ne doit empêcher aucun de nos amis de voter.

Qu'ils y pensent bien! s'abstenir ce serait, en diminuant le nombre des votants, abaisser le chiffre de la majorité absolue et concourir par conséquent, indirectement, mais efficacement au triomphe du CANDIDAT MONARCHIQUE, à Louis-Napoléon Bonaparte, c'est-à-dire au renversement de la République.

Au contraire, voter POUR N'IMPORTE QUI, pourvu que ce ne soit point pour Louis Bonaparte, c'est diminuer la majorité de ce candidat, c'est concourir indirectement mais efficacement à son insuccès, et par conséquent au maintien et au salut de la République!

Or, sauver la République c'est sauver la seule forme de gouvernement qui puisse se prêter sans secousse au progrès des idées et des institutions, et nous assurer, par conséquent, sans révolution nouvelle, le triomphe définitif de la cause sociale et démocratique!

Qu'on se le dise!

Un franc aveu.

Nous trouvons dans la *Liberté* de ce matin 6, journal officiel de M. Louis Bonaparte, un aveu, une révélation que nous enregistrons sans phrases. Si les pensées secrètes se trahissent ainsi, dès le 5 décembre, que sera-ce après le 25?

« Avec Louis-Napoléon pour président, nous avons au moins une chance, sur trois, d'établir la *seule* république possible, c'est-à-dire l'*empire* électif, moins le despotisme et la guerre; la *monarchie* représentative, moins ses dilapidations et ses privilèges! »

Voilà quelque chose de clair. Cela promet.

Une lettre de Louis Bonaparte.

L'*Evènement* publie la lettre suivante, datée de Ham, 14 janvier 1841 :

J'ai reçu votre lettre et je vois dans ce que vous me dites une preuve touchante de l'attachement que vous me portez; mais, permettez-moi de vous le dire, s'il est très facile de donner des conseils, il est difficile de dire s'ils sont justes.

Dans toute ma conduite politique ou privée, je n'ai jamais eu qu'un seul mobile, *c'est de faire ce que je croyais être mon devoir*. J'ai toujours sacrifié à ce but mes affections et mes intérêts particuliers. Après mes derniers *malheurs*, mon devoir était de venir en aide à ceux qui m'ont sacrifié leur position. Pour que cela ne souffre pas de retard, je suis obligé de vendre Arenenberg, ce qui, certes, me peine beaucoup. Mais, en agissant ainsi, je crois faire un sacrifice dont on doit me savoir gré, plutôt que de m'en blâmer.

Je sais bien que dans tout ce que l'on fait on est toujours exposé au blâme, mais il faut savoir se mettre au-dessus des clameurs lorsqu'on sent dans son cœur une voix qui vous absout.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Le sentiment du devoir est sans doute fort honorable, mais il a pour conséquence forcée le repentir quand on a fait des sottises. On ne peut comprendre qu'après les échauffourées de Strasbourg et de Boulogne, après avoir compromis la paix publique dans son égoïste intérêt monarchique, après avoir versé le sang lui-même, Louis Bonaparte eut le courage d'écrire : « Dans toute ma conduite publique et privée, je n'ai jamais eu » qu'un seul mobile, c'est de faire ce que je croyais être mon » devoir. »

On le comprendra d'autant moins, que le prince avait senti à une autre époque la nécessité d'un acte de contrition. Dans sa lettre lue aux jurés de Strasbourg, Louis Bonaparte avait fait cette confession humble et sincère.

«Certes, nous sommes tous coupables envers le gouvernement... mais le plus coupable, c'est moi, etc., etc.»

Après avoir remercié le roi Louis-Philippe de sa générosité, Louis-Bonaparte reparaît à Boulogne; se donne pour le *fils de l'empereur* avec la sincérité dont il avait déjà fait preuve en disant à Strasbourg que *Louis-Philippe était mort*, et cependant au château de Ham il se félicite d'avoir toujours suivi la règle du devoir... C'est édifiant!

La lettre publiée par l'*Evènement* prouve encore une chose, c'est que, dès 1841, pour subvenir aux dépenses de ses folles équipées, Louis Bonaparte était obligé de vendre ses biens de famille. Qu'en penseront les pauvres dupes qui votent pour lui *à cause de son milliard?*

Louis Bonaparte a écrit aux charpentiers de Troyes une lettre où le mot de république ne se trouve pas. On y lit au contraire cette phrase de prétendant et d'héritier dynastique :

Vous ne m'étonnez pas en me signalant les menées qui vous entourent; elles s'exercent dans tous les départements. Je n'y oppose que la droiture de ma conscience, et je me sens assez fort avec les seuls appuis que je réclame : le bon sens du peuple et l'*héritage de mon nom*.

Les *menées* dont il est ici question consistent sans doute à raconter la triste histoire de Louis Bonaparte d'après les documents officiels et les pièces judiciaires.

Souscription européenne
EN FAVEUR DE LA
FAMILLE DE ROBERT BLUM.

MM. Bourot, 1 f. — Emile Richard. 50 c. — Regnier, 50 c. — Mme de Balanzac, 1 f. — Dauine, 3 f. — Mercier, 15 c. — C. Guillemin et A. Guillemin, 25 c. — V. Paget, 10 c. — Paget, 15 c. — Forgeot, 10 c. — Croppé, 10 c. — Sergent Hennequin, 10 c. — Charles Ouveux, 10 c. — Jules Beauchamp, 10 c. — Mathey, 15 c. — Druard, 10 c. — Daloz, 10 c. — Guillemin, 10 c. — Sassier, 10 c. — Beauchamp aîné, 10 c. — Rossignol, 10 c. — Richard, 15 c. — Robelet, 15 c. — Lottiot, 15 c. — Anonyme, 10 c. — Arveux-Villot, 10 c. — Louis Cadet, 10 c. — Cabaud, 10 c. — Guillot, 15 c. — Millot, 10 c. — Rebouillet, 25 c. — Bonfils, 15 c. — Bucquet, 15 c. — Sacy, 15 c. — Joseph Noury, 15 c. — Charles Mornot, 10 c. — Chalumeau, 15 c. — Lejeune, 10 c. — Ardin, 10 c. — Airé, 10 c. — Jolyet, 10 c. — Anonyme, 10 c. — Oppepera, 10 c. — Pierre, 25 c. — Ruffin, 1 f. — Philipot, 1 f. — Roch, 50 c. — Gérard, 50 c. — C. G., 10 c. — Vedel, 50 c. — Delanoë, 50 c. — Pellegrin, 25 c. — Grillet, 50 c. — Dollieulle, 50 c. — André C., 50 c. — Armstrong, 50 c. — Zurcher, 50 c. — Arnoux, 50 c. — Delagrée, 50 c. — Laty, 50 c. — Lauret, 50 c. — Berny, 50 c. — Thibault, 50 c. — Camériat, 50 c. — Anonyme, 10 c. — Anonyme, 5 c. — Chevillard, 50 c. — Delièvre, 50 c.

MM. Feissolles, 50 c.—Fleury, 50 c.—Poncet, 50 c.—Lonclar, 50 c. — Bélégnic, 50 c.—Emmanuelli, 25 c.—Maria, 50 c.—Botrar, 50 c.—Gandon, 50 c.—Malepiane, 50 c.—Coral, 50 c.—Bronze, 25 c.—Gondran, 15 c.—De Magallon, 30 c.—Guyard, 50 c.—Lagongine, 50 c.—Sper, 25 c.—De Rigny, 25 c.—Une dame, 25 c.—Une dame, 25 c.—Ponseuil G., 50 c.—Ponseuil père, 50 c.—Jules C., 25 c.—X. anonyme, 30 c.—Teissères, 50 c.—Hardy, 3 f.—Jean Lubliner, 5 f.—Joachim Lelewel, 2 f.—Rencut, 1 f.—Mme d'Audelenge, 50 c.—Mme Bourgoing, 50 c.—Auguste Fontaine, 25 c.—A. Julia, 50 c.—Rignault, 2 f.—Collenot, ancien notaire, 1 f.—La commune de Richebourg, 2 f. 30 c.—Maréchal, Rémy et quatre anonymes, 50 c.—Schwikardi, 25 c.—M. et Mme G. Bonnard, 1 f.—J. Duval, 50 c.—Rigault du Pecq, 50 c.—La famille Vautier de Saint-Germain, 1 f. 50 c.—Huit républicains démocrates, 2 f. —Lainé, 50 c.—Lefort, étudiant en droit, 1 f.—Plusieurs camarades réunis, 3 f.—La maison Nicole, 5 f.—Firmin Delmas, capitaine d'état-major, 5 f.—Ratier, 25 c.—Delcamp, 25 c.—Anonyme, 50 c.—Ch. Rinaldi, 50 c.—Chapsal, 50 c.—L. M. W. M. dessins de fabrique, 3 f.—Verdeau, 25 c.—Romanoski, 25 c.—Raymond, 25 c.—Tortelli, 25 c.—C. Daly, 50 c.—Krutz, 1 f.—Baggio, 2 f.—V. R., 50 c.—A. D., 50 c.—Deux anonymes, 1 f.—Thévenin, 25 c.—Fenestrier, 20 c.—Auguste Daubichon, 50 c.—Romain Gaullier, 50 c.—Alfred, 50 c.—Lehuebach, 50 c.

MM. Regny, 20 c.—Roguet, 20 c.—Pommier, 20 c.—Auguste Gaullier, 20 c.—Peignev, 15 c.—Auguste Gavot, 20 c.—Jules Pilot, 50 c.—Chavignot, 50 c.—Paul Mazellier, 25 c.—Lemarchand, 50 c.—Schwartz, 50 c.—Alexis Nicolas, 50 c.—Pellier, 25 c.—Chenel, 50 c.—Lagrange, 50 c.—Birthl aîné, 50 c.—Coussinet, 50 c.—Pascault, 50 c.—Grelle, 50 c.—Navarre, 20 c.—Eugène Fropier, 50 c.—Potentié, 50 c.—Cortel, 50 c.—Augustin, 5 c.—Auguste Mazelier, 50 c.—Morel aîné, 50 c.—Breton, 25 c.—Goulard, 50 c.—Bec, 50 c.—Carrier, 25 c.—Delellier, 50 c.—Lucas, 25 c.—Wallet, 25 c.—Lacaille, 25 c.—Bévière, 25 c.—Lefranc, 50 c.—Lefaucheux, 25 c.—Schmitz, 50 c.—Guillaume, 50 c. —Edouard Barbier, 50 c.—Ernest Barbier, 50 c.—Lery, 50 c.—Descamps, 50 c.—Féodiere, 50 c.—Lacombe, 15 c.—Un démocrate, 50 c. —Bergounios, 15 c.—Godfroy, 50 c.—G. P., 1 f.—Un démocrate socialiste, 1 f.—J.-B.-Nicolas Corde, voyageur de commerce, 25 c.

Les ateliers de peinture et de dessin de M. Foudis, 15, rue Saint-André-des-Arts, ont envoyé le produit d'une souscription faite en faveur de la famille de Robert Blum.

Le *Libéral liégeois* s'est empressé d'ouvrir dans ses bureaux une souscription pour la famille de ROBERT BLUM.

La *Revue de Genève* publie un éloquent et chaleureux appel en faveur de la famille infortunée de Robert Blum. Nous en extrayons les lignes suivantes :

Cet acte, véritable assassinat, dont l'Assemblée de Francfort a décrété la punition, a profondément remué l'Allemagne. Des voix vivement émues s'élèvent de tous les côtés pour protester contre un pareil attentat ; partout on en témoigne une énergique réprobation, et des souscriptions sont ouvertes en faveur de la veuve et des enfants de la victime.

Que cette tentative de tuer la pensée avec le corps tourne à la honte de ses auteurs ! Qu'une immense manifestation parte de tous les points du monde civilisé ! Ce n'est pas seulement à l'Allemagne que Blum appartient, car, ainsi que le parti dont il était le chef, il s'éleva au-dessus d'une étroite nationalité, il défendit courageusement les droits de tous les peuples opprimés, il se distingua à l'Assemblée germanique par un grand esprit d'équité, il demanda la paix, l'amitié avec la France, la Suisse, il invoqua hautement justice pour la Pologne et l'Italie.

Le sort de Blum doit donc émouvoir tous les cœurs généreux de l'Europe : la France s'est déjà fait entendre ; la Suisse, comme toutes les nations libres, ne restera pas en arrière. — A cet effet, un comité, composé de ressortissants des différents pays, a ouvert aussi à Genève une souscription en faveur de la famille infortunée de Blum.

Ce sera pour le public non-seulement une occasion de faire du bien, mais encore le cas de protester contre l'implacable vengeance des monarques, qui, astucieusement et au mépris des lois, immolent à leur fureur les sentinelles avancées de la cause populaire. Que nos modestes offrandes, que nos nombreuses adhésions sympathiques concourent à exprimer l'horreur universel e qu'inspirent ces bombardements, ces fusillades et ces massacres !!!

Les propriétaires du salon de lecture socialiste, boulevard du Temple, 7, nous écrivent qu'ils ont consacré à la souscription pour la famille de Robert Blum la recette du 5 décembre courant.

L'association des artistes musiciens (passage de l'Opéra, 3) donnera, vendredi, 8 courant, un grand concert patriotique au bénéfice de la famille de Robert Blum.

On entendra les trois sociétés réunies des Montagnards siciliens, des Enfants de Paris, des Gobelins, sous la direction de M. Ch. Balleux, qui exécuteront des chants nationaux.

Des artistes distingués concourront à cette fête.

Prusse-Autriche.

On pense que la presque totalité des membres qui ont siégé à la *maison des Arquebusiers*, se rendront à Brandebourg et y constitueront une forte majorité contre le cabinet, en maintenant les résolutions prises à Berlin après le décret de prorogation et de transfert. Si ce projet est réalisé, il ne restera plus à la couronne, si elle ne veut pas céder, que la ressource de la dissolution.

La gauche de l'Assemblée a protesté solennellement contre les actes du gouvernement, qui, par des mesures militaires extraordinaires, dissipe chaque semaine des millions de la fortune publique pour asservir la nation.

A Vienne, la garnison continue à entourer la ville d'ouvrages considérables de fortifications. Sur les bastions de l'ancienne ville qui servaient de promenades publiques, les ouvriers dressent des palissades, creusent des fossés, élèvent des murs percés de meurtrières qui commandent les principales rues, braquent du côté des faubourgs des canons, des obusiers et même des mortiers, amoncèlent des boulets, des obus, des bombes, des projectiles de toute espèce. Contre qui sont dirigés ces formidables apprêts ? Voilà ce que tout le monde se demande sans pouvoir y répondre.

La *Gazette universelle allemande* annonce que l'on croit à une très prochaine levée de l'état de siége et à la réintégration de la Diète à Vienne.

Le centre de la Diète aurait proposé son programme qui se résumerait ainsi :

« Nous voulons l'Autriche libre, une et forte comme monarchie constitutionnelle, avec des institutions populaires, l'égalité de tous les citoyens devant la loi, avec le droit pour tous de prétendre à toutes les fonctions, dignités et distinctions ; le droit du libre développement national et d'association nationale ; les droits égaux de toutes les nationalités, avec abolition de toute suprématie d'une race quelconque ; le droit de libre administration des communes par elles-mêmes ; l'alliance offensive et défensive, ferme et durable de l'Autriche avec l'Allemagne, pour que tous ces pays puissent se développer moralement et matériellement, en même temps et d'un commun accord. »

Le programme du centre est à peu de choses près celui du nouveau cabinet.

Le cabinet espère d'ailleurs regagner de la popularité en laissant croire qu'il est disposé à écarter le prince de Windisgraetz, devenu odieux à toutes les nationalités et à tous les partis de l'Autriche. Un autre motif qui fait désirer l'éloignement du célèbre bombardeur, c'est sa rivalité avec Jellachich.

Le ban entend terminer lui-même le différend des Slaves avec les Madgyars.

On parle d'une médiation offerte par les Polonais, pour prévenir une guerre que tout annonce devoir être des plus désastreuses.

En attendant, toutes les races qui habitent la Transylvanie, Slaves, Madgyars, Bulgares, Serbes, Allemands, Valaques, sont en insurrection les uns contre les autres, et ce malheureux pays est en proie aux meurtres, aux pillages et aux incendies.

Les Madgyars, dans l'intérêt de leur défense, ont causé des dégats immenses, dont la réparation exigera des années et des millions.

Nouvelles du pape.

Rome continue à être complètement tranquille. Depuis le départ du pape, il ne s'est commis dans Rome ni crime ni délit. Tout le commerce est repris ; chacun vaque à ses affaires ; les théâtres sont rouverts. La réaction que les retrogrades espéraient ne se fera probablement pas sentir. Le haut conseil s'est réuni et a adressé au peuple romain une proclamation dans le même sens que celle qui lui avait été adressée par la chambre des députés.

Il y a union intime entre les pouvoirs de l'Etat. Les journaux publient un grand nombre d'adresses envoyées par les villes des Etats romains à la chambre des députés pour la féliciter de son attitude. Les journaux ne se plaignent que de l'outrecuidance du député Bonaparte qui cherche à se donner une importance exagérée. Il paraît que c'est là une maladie de famille.

Les journaux de l'Italie sont d'accord pour regarder la fuite du pape comme une trahison à la cause populaire. Le *Contemporaneo* rapporte le bruit que le pape aurait l'intention d'abdiquer et de provoquer l'élection d'un nouveau pontife. Ce journal combat cette pensée ; il ajoute : Au reste, si une élection se fait aujourd'hui, il n'y a pas à s'y tromper, c'en est fait de la puissance temporelle des papes.

Les journaux ministériels de Naples poussent des cris de guerre contre la révolution romaine. Il est certain en effet que cette révolution consolidée, c'est la chute du bombardeur napolitain. Voici comment s'exprime le journal officiel de Naples sur l'arrivée du pape à Gaëte :

« Dieu exauce les voix des chrétiens catholiques. Depuis deux jours, des prières pour le pape s'élevaient au ciel. Nous annonçons avec plaisir que S. S. est au milieu de nous, et qu'il a choisi Gaëte pour domicile.

» S. M. le roi et S. M. la reine et les princes royaux se sont empressés de se rendre en cette ville pour baiser les pieds de S. S., et lui offrir toute l'assistance possible, comme c'est le devoir de tout bon catholique, car notre souverain a toujours donné l'exemple dans son respect et son affection filiale pour la sainte Eglise et le souverain pontife, etc. »

Le pape sera, dit-on, logé dans la magnifique résidence de Caserte. D'autres disent qu'il se rendra au mont Cassin. Les cardinaux restés à Naples ont été avertis qu'ils n'avaient rien à craindre du peuple romain.

On écrit de Rome à l'*Alba* :

« La ville est calme ; l'irritation contre le pape est générale. On s'attend à la publication de quelque encyclique, et alors on adoptera des résolutions énergiques.

» On ne doute pas que le gouvernement napolitain ne tente une invasion, nous nous défendrons. Mais comme nous ne pourrons pas combattre au nom du pape, il faudra bien que nous prenions une bannière qui soit à nous. »

— On écrit de Rimini, 26 septembre, à l'*Alba* :

« Le 23 courant, à 7 heures du soir, arriva de Rome à Césène le courrier Badaluchi, accompagné d'un inconnu qui se tenait soigneusement caché dans le fond de la voiture. Le peuple s'assembla et au relai voulut savoir quel était cet homme. Un brigadier de carabiniers le somma de le suivre devant le gouverneur. Là cet individu exhiba un passeport pour Paris visé par le cardinal Soglia et l'ambassadeur d'Autriche, indiquant la route à prendre par les Etats vénitiens et Milan.

Le porteur de ce passeport dit au gouverneur : « Ne me reconnaissez-vous donc pas ? Je suis Giuseppe Antonelli, de Ferrare ; je suis un de vos plus intimes, et j'ai souffert dans les cachots du gouvernement déchu. » Celui-ci crut le reconnaître, et dit au peuple qu'on pouvait le laisser partir. Mais à peine s'était-il éloigné au grand galop des chevaux, que notre gouverneur, se ravisant, assura tout à coup à ses amis qu'il croyait être certain que le voyageur n'était autre que Giuseppe Mastaï, frère de Pie IX.

La surprise fut si grande que personne ne pensa, sur le moment, à faire courir après lui. On se perd, ajoute la correspondant, en conjectures sur la mission dont a pu être chargé le frère de S. S.

Le 2 décembre, les préparatifs d'embarquement continuaient très activement à Marseille. On supposait que l'expédition partirait dans la journée. Nous espérons que le contre-ordre sera arrivé à temps.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

On a communiqué aujourd'hui, à l'ouverture de la séance, à quelques représentants, une dépêche du consul de Civita-Vecchia, à la date du 28 novembre, quatre heures du soir : elle porte que le pape n'a pas quitté Gaëte et les environs du Mont-Cassin ; que le roi de Naples a vainement tenté d'emmener le saint-père au centre de ses Etats ; que Sa Sainteté a déclaré positivement qu'elle n'abandonnerait pas la frontière des Etats de l'Eglise. Les ambassadeurs de France, d'Espagne, et le chargé d'affaires de Rome, sont auprès du pape.

Le Prêtre et le Bourreau.

La plupart des journaux annoncent, sans indignation, presque sans surprise, que le pape Pie IX s'est rendu à Gaëte, dans le royaume de Naples, et que le roi est venu au-devant de lui. Une entrevue entre Pie IX et le roi de Naples ! Qu'est-ce donc que le roi de Naples ?

C'est un homme souillé de forfaits, et dont l'histoire est un long récit de massacres, d'incendies et de parjures ; c'est un tyran de l'antiquité, un Denys, un Caligula devenu notre contemporain et se livrant à une orgie de sang pour conserver son pouvoir absolu ; c'est l'homme qui, à la fin de l'année 1847, a fait sabrer dans Naples ceux qui criaient vive Pie IX ; c'est l'homme qui, au mois de janvier dernier, répondait aux demandes de constitution des Messinois et des Palermitains par des bombes ; c'est l'homme qui promettait aux Napolitains une constitution le 29 janvier ; l'homme qui, le 15 mai, trahissant sa parole, faisait massacrer, piller les gardes nationaux et livraient leurs femmes aux violences de ses bandits. Pie IX en présence de ce malfaiteur couronné ! Pie IX lui donnant la main ! Cette situation semble prévue par un grand poète :

Quoi ! pontife du Christ, vous parlez à ce traître,
Vous souffrez qu'il vous parle et vous ne craignez pas
Que du sein de l'abîme entre ouvert sous ses pas,
Il ne sorte à l'instant des feux qui vous embrasent
Ou qu'en tombant sur lui ces murs ne vous écrasent !

A ce rapprochement sacrilége, Pie IX perdra son dernier prestige, d'autant plus que l'entrevue n'a pas été fortuite. Un Italien nous écrit : « Je viens de recevoir une lettre de Rome, datée du 24 novembre et écrite par une personne digne de foi dans laquelle il est dit que le pape devait, par suite d'une intelligence que M. Rossi avait ménagée, se rendre à Gaëte afin de s'entendre avec le bombardeur napolitain. Le bruit court d'autre part que les Autrichiens sont entrés à Bologne afin de restaurer l'absolutisme. »

Assemblée Nationale.

Séance du 6 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. LACROSSE, vice-président.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Plusieurs demandes de congés sont accordées.

Le rapporteur du 4e bureau rend compte de l'élection de la Moselle. Sur 102 mille électeurs inscrits, 29 mille ont pris part au vote. M. Roland, ex-capitaine du génie, a obtenu 17 851 voix, et son concurrent, M. de la Moskowa, 11 375. Le bureau conclut à la validation de l'élection. — Adopté.

La discussion sur le budget est reprise.

La réduction à 15 000 fr. au lieu de 20 000 du traitement des directeurs est adoptée. Une réduction de 23 000 fr. sur le reste du chapitre est adoptée.

L'Assemblée adopte l'article additionnel présenté par le comité, relatif à l'époque à laquelle commenceront à courir les réductions sur les traitements des agents politiques et consulaires.

Instruction publique. — Le chiffre proposé est adopté.

Ministère des cultes. — Le traitement du directeur est réduit de 18 000 à 15 000 fr.

Intérieur. — Agriculture. — Pas de réduction.

Travaux publics. — Après une discussion confuse entre M. Vivien et quelques membres, le traitement du secrétaire général est réduit à 12 000 francs.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur. Le 19 septembre dernier, un projet de décret relatif à des récompenses nationales, a été présenté à l'Assemblée par le gouvernement. Ce projet a été renvoyé à une commission qui l'a examiné ; sur sa demande, de nouvelles pièces lui ont été communiquées depuis quelques jours. Le gouvernement a examiné lui-même ces pièces et entendu les membres de la commission, et après cet examen, il s'est décidé à retirer le projet. (Mouvements divers.)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Le gouvernement s'est décidé à retirer le projet relatif aux récompenses nationales en présence de l'indignation générale de l'Assemblée. (Violent tumulte.)

VOIX NOMBREUSES. Non ! non ! Parlez pour vous !

AUTRE VOIX. L'indignation des royalistes.

AUTRE VOIX. Nous n'avons d'indignation que contre vous. (Longue et violente agitation.)

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN. M. le ministre vient de vous parler de pièces nouvelles. (Vive interruption. — L'ordre du jour !) M. le ministre lui-même nous a déclaré qu'il ne connaissait pas les pièces. (Non ! non ! — Nouvelle interruption.) Je dirai aux interrupteurs qu'ils ne se font pas honneur à eux-mêmes en m'interrompant. (Violentes réclamations.) Je demande que ces pièces soient déposées aux archives. (Tumulte prolongé. L'ordre du jour ! l'ordre du jour !)

M. LE PRÉSIDENT. M. le ministre de l'intérieur a usé d'un droit en retirant un projet présenté à l'Assemblée. Le projet a été retiré, il n'y a plus à s'en occuper. L'Assemblée reprend son ordre du jour.

On revient à la discussion du budget.

M. LEGEARD DE LA DIRIAYS demande que le traitement du secrétaire-général du ministère de l'intérieur soit remis de 15 000 fr. à 12 000 fr., conformément à ce qui s'est fait pour les autres ministères.

M. DUFAURE répond que les travaux du ministère de l'intérieur sont beaucoup plus nombreux que ceux des autres ministères, et il insiste pour que le traitement de 15,000 fr. soit conservé.

M. MORTIMER TERNAUX parle dans le même sens au nom du comité des finances qui a fait un rapport sur le budget.

MM. LEGEARD DE LA DIRIAYS et TASSEL persistent dans leur amendement, qui est rejeté. Le chiffre de 15 000 fr. est adopté.

M. FONTAYRA présente quelques observations sur le traitement du commandant en chef de la garde nationale. Ce fonctionnaire reçoit 50 000 f. tandis que le traitement du ministre n'est que de 48 000 fr. Le chapitre est voté ; mais il sera bon d'en tenir compte pour l'année prochaine.

M. ROBOT propose de réduire de 20 000 fr. à 15 000 fr. le traitement des sous secrétaires d'Etat de la guerre.

Cette réduction, combattue par M. le ministre de la guerre, est adoptée.

Diverses réductions proposées pour l'administration de la marine par le comité des finances, sont votées sans discussion.

Le comité des finances propose de réduire de 15 000 à 12 000 fr. le traitement du président de la commission des monnaies.

M. DUCLERC défend le chiffre de 15 000 fr. Cette fonction était rétribuée 20 000 fr. sous la monarchie.

M. TROUVÉ-CHAUVEL parle dans le même sens.

La réduction est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du résultat du scrutin ouvert dans les bureaux pour la nomination des vice-présidents et secrétaires de l'Assemblée.

	Votants	543
MM.	Bedeau	450
	Lacrosse	449
	Bixio	448
	Havin	394
	Goudchaux	369
	Corbon	358
	Léon de Maleville,	199 (Ah ! ah !)

En conséquence, MM. Bedeau, Lacrosse, Bixio, Havin, Goudchaux, Corbon sont proclamés vice-présidents de l'Assemblée.

Voici le résultat du scrutin pour les secrétaires.

	Votants,	516
MM.	Langlet,	307
	Laussedat,	290
	Julien,	177
	Victor Lefranc,	160

En conséquence MM. Langlet et Laussedat sont proclamés secrétaires de l'Assemblée.

M. MORTIMER-TERNAUX paraît un instant à la tribune et propose, au nom du comité, une réduction de 21 000 fr. sur 118 000 fr., total du chap. 7 (maison de Saint Denis).

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIE combat cette réduction, qui est adoptée.

Les autres chapitres sont adoptés avec une faible réduction de 200 fr. sur la somme dévolue aux succursales de la maison de Saint-Denis.

M. LE COLONEL ESPINASSE se plaint de la retenue faite sur le traitement des légionnaires ; elle est illégale, et il est temps de faire cesser cette illégalité.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIE s'est empressé d'en écrire au ministre des finances ; il attend encore une réponse.

M. PASON demande une réduction de 21 000 fr. sur la somme de 48 000 fr. allouée pour l'achat des croix des nouveaux chevaliers.

Cette proposition est rejetée après une explication donnée par M. le général Baraguay-d'Hilliers.

Les autres chapitres du budget de la Légion-d'Honneur sont adoptés.

Le chapitre 5 (gratifications), qui avait été réservé pour qu'on pût y rapporter les économies faites sur les différents services de l'ordre, est adopté avec cette augmentation.

L'Assemblée passe au budget spécial de l'imprimerie nationale.

Ce budget est celui des chancelleries consulaires est adopté sans discussion. Il en est de même des budgets des invalides, de la marine, des monnaies et des médailles.

Tous les différents budgets étant adoptés, l'article 1er du projet est voté.

L'Assemblée passe à la discussion de l'article 2, qui contient l'énumération des recettes de l'exercice 1848, et passe nécessairement en revue les différentes natures de recettes comprises dans un état annexé au budget.

Les chapitres de l'Etat sont adoptés sans discussion, ainsi que les recettes affectées aux services spéciaux portés par ordre au budget.

Par suite de l'adoption de ces divers chapitres de recettes, l'article 2, fixant les recettes de 1848 à 1 487 424 848 fr., est adopté.

L'art. 3 fixe les ressources attribuées au service colonial à la somme de 21 279 580 fr. — Adopté.

« Art. 4. L'article 36 de la loi de finances en date du 25 juin 1841, est abrogé à partir du 1er janvier 1848 en ce qui concerne l'affectation des réserves de l'amortissement aux découverts des budgets. » — Adopté.

L'article 5 relatif à l'organisation des administrations centrales a été ajourné hier sur la demande des divers ministres.

« Art. 6. Les dispositions des lois de finances en date du 8 août 1847, sur le budget des recettes et des dépenses de 1848, recevront leur exécution en tout ce qui n'est pas contraire au présent décret. » — Adopté.

M. LE RAPPORTEUR fait remarquer que l'article relatif au cumul, qui a été adopté dans une précédente séance, devra prendre place dans le budget. Cette proposition est adoptée.

L'Assemblée votera sur l'ensemble du décret quand le comité des finances aura fait le relevé exact des dépenses et des recettes.

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut procéder demain dans ses bureaux à la nomination d'une commission de trente membres qui devra remplacer le conseil d'état jusqu'à son organisation.

VOIX DIVERSES. A samedi ! A lundi ! A mardi ! A jeudi !

L'Assemblée décide que l'élection aura lieu le vendredi 8 décembre.

Une nouvelle discussion sans intérêt s'engage sur l'ordre du jour de demain.

M. CRÉMIEUX demande la priorité pour le projet de décret sur la responsabilité du président de la République, des ministres et autres agents du pouvoir. (Appuyé.)

Après une nouvelle discussion confuse, l'ordre du jour demeure ainsi fixé.

Demain à une heure et demie, séance publique.

Règlement définitif du budget de 1846. — Discussion du projet de décret sur la responsabilité du président de la République. — Discussion du projet de loi relatif aux lois organiques. — Discussion du projet de décret sur les douanes.

La séance est levée à six heures un quart.

Aux rédacteurs de la *Démocratie pacifique.*

Paris, le 30 novembre 1848.

Mes chers amis,

Le journal la *Révolution démocratique et sociale* a publié, dans son numéro du 19 courant, plusieurs extraits d'un de mes ouvrages qui a paru en 1837. Ces citations isolées présentant sous un jour défavorable mes opinions, mes actes et les motifs de ma conduite comme écrivain

politique, j'ai adressé une réclamation au rédacteur en chef de la *Révolution démocratique et sociale.* Ce journal y a fait droit en partie. Par esprit de concorde et vu l'étendue de ma lettre, je ne lui en demande pas davantage. Mais les attaques dont j'ai été l'objet donnent lieu, chaque jour, dans les réunions électorales, à des imputations auxquelles il m'importe d'opposer, une fois pour toutes, et dans l'unique intérêt de la cause socialiste, la vérité des principes et des choses.

Vous savez que les fausses interprétations n'ont jamais manqué aux actes de ma laborieuse carrière; je m'adresse donc à votre obligeante amitié, pour une place, dans le journal la *Démocratie pacifique*, à l'ensemble de ma réclamation.

Salut fraternel. JULES LECHEVALIER.

Paris, le 23 novembre 1848.

Au citoyen rédacteur en chef du journal la *Révolution démocratique et sociale.*

Citoyen,

Deux articles insérés dans le journal que vous dirigez, numéro du 19 novembre, contiennent une appréciation de mes actes et de mes opinions sous l'ancien gouvernement et depuis le 24 février.

Heureux d'y avoir trouvé une occasion, depuis longtemps cherchée, de réclamer devant le Peuple contre les malentendus et les calomnies dont ma conduite est l'objet, je m'expliquerai, à cet égard, dans un écrit séparé, de manière à ne laisser que des regrets à ceux qui me jugent sans avoir pris la peine de me connaître. Je me borne aujourd'hui à quelques observations dont je ne veux devoir qu'à votre justice la publication immédiate.

En choisissant quelques passages isolés d'un de mes écrits, l'auteur de l'article omet tout ce qui explique le véritable caractère de l'adhésion que j'ai donnée à la monarchie constitutionnelle; il s'abstient de constater que, depuis 1829, c'est-à-dire depuis vingt ans, j'ai toujours professé ouvertement le socialisme, et il semble ignorer pourquoi et comment le socialisme a été réduit, non-seulement à s'isoler, mais à se séparer pendant plusieurs années du libéralisme constitutionnel de l'opposition parlementaire et du libéralisme révolutionnaire, soit du *National*, soit de la *Tribune*. La *Réforme* n'existait pas lorsque la division s'est opérée.

J'emprunterai d'abord à l'ouvrage même que vous citez quelques passages d'où il résulte que, sous la monarchie de Louis-Philippe, j'ai réclamé l'avènement du peuple, l'organisation du travail, et posé la question sociale comme elle est posée aujourd'hui par les révolutionnaires socialistes les plus avancés.

Vues politiques, page 46. « Le gouvernement qui a surgi pour organiser la victoire de 1830, n'a point fermé les portes de l'avenir. Il y a parmi nous des hommes qui croient à la continuation de l'histoire de l'humanité, dont la Révolution de juillet n'est qu'un cas particulier; il y a des hommes qui croient à la continuation de l'histoire de France, et qui affirment que notre pays, après avoir heureusement perdu en Europe son initiative conquérante et révolutionnaire, se prépare à reprendre dans les destinées du monde une initiative plus glorieuse qu'il n'eut jamais. En France s'élaborent les conditions d'un nouveau pacte d'alliance entre tous les intérêts, toutes les traditions et toutes les espérances de l'espèce humaine. L'alliance, cette fois, ne sera ni offensive ni défensive, elle aura pour but la combinaison des grandes forces sociales.

» Le principe général qui dirige les hommes voués à ce travail, ce n'est pas l'ordre et la liberté, c'est *l'organisation* qui suppose l'un et l'autre; et, selon eux, l'organisation doit s'étendre à toutes les sphères de la vie *domestique, civile, industrielle* et *religieuse.* C'est pour cela que la question qu'ils posent est, avant tout, une *question sociale*; elle embrasse à la fois tous les éléments, tous les faits de la société humaine. »

Ibid. page 124. « Le rapport des questions sociales aux questions gouvernementales est donc, dans l'ordre de génération, un rapport de cause à effet. Par exemple, c'est la bonne répartition du *revenu* qui peut seule permettre une bonne répartition de *l'impôt*. Dans l'ordre d'importance, le rapport est le même, et l'on peut dire, en prenant le système financier pour point de comparaison, que la question sociale est à la question politique comme le revenu est à l'impôt.

» D'où il résulte que les questions gouvernementales ne peuvent être résolues qu'après les questions sociales, et qu'à part même cette nécessité préalable des questions sociales, l'intérêt qui s'attache à celles-ci est beaucoup plus immédiat. »

Ibid. page 137. « Le pouvoir peut faire beaucoup pour s'attirer la confiance et l'affection des ouvriers, non par des aumônes ou par de belles proclamations, mais en les *incorporant à l'ordre politique.*

» Organisation de chaque corps de métier avec un *syndicat* à la fois local et général, s'étendant comme un vaste réseau de prévoyance, depuis l'arrondissement jusqu'à la capitale;

» Rapports de services réciproques établis entre tous les membres des corps industriels, par l'entremise des syndics;

» Relations directes et officielles établies entre les syndics et l'administration;

» Voilà les institutions qui feraient rentrer dans le plan et dans l'orbite de la société constituée des classes qui ne connaissent directement le pouvoir que par les sacrifices qu'il leur demande, et qui n'ont jamais occasion de voir se formuler d'une manière précise l'assistance qu'ils en reçoivent.

» L'incorporation directe est le contre-poids de l'esprit subversif. Lorsqu'on est en dehors d'une sphère, on peut songer à la renverser ou à la briser; dès qu'on y est admis, quelque mauvaise que soit la position, on ne cherche plus qu'à l'améliorer. L'esprit de conservation et de progrès succède à l'esprit de guerre et de destruction. »

Ibid. page 172. « Dans la conception politique où nous nous plaçons, le gouvernement doit se proposer pour but d'assurer à tous les citoyens l'ordre et la paix dans la famille, dans l'atelier et dans la cité, l'enseignement social, l'éducation professionnelle et le travail. Tous ses efforts doivent tendre non-seulement à ne pas entraver et à encourager le travail particulier des individus, mais même à organiser directement la société pour le perfectionnement de la morale, des lumières et des richesses. »

Et enfin, toute la justification de mon opposition socialiste à la république du *National* et de la *Tribune* n'est-elle pas dans ce mot que vous citez vous-même: « que serait-ce donc que la République si elle ne touchait pas à la question du salaire, à la propriété, aux conditions d'existence du peuple, à la liste civile de son souverain? »

Ce que j'ai opposé aux *Paroles d'un Croyant*, ce ne sont pas les idées de M. Guizot, ce sont les principes positifs de l'association et de l'organisation de l'industrie.

Toutes les critiques que vous rappelez sur le *suffrage universel*, la *liberté*, l'*égalité*, la *fraternité*, je les ai reproduites dans un programme *démocratique et social* publié le 2 avril 1848. Elles reposent sur cette considération qu'à l'état simplement révolutionnaire ces aspirations sont plutôt des sophismes que des principes applicables, et qu'elles ne trouvent que dans le socialisme leur justification scientifique et leurs moyens de réalisation pratique.

C'est pourquoi la République démocratique n'est possible qu'autant qu'elle sera sociale.

S'il fallait de nouvelles preuves de cette vérité, ce qui s'est passé depuis le 24 février nous les a bien fournies.

Et maintenant, pourquoi les socialistes ont-ils été réduits en 1830, 31, 32 et 33 à s'isoler, soit de l'opposition constitutionnelle, soit de l'opposition révolutionnaire? Parce que l'opposition, sous toutes ses formes, a constamment refusé au peuple la discussion et la prise en considération des nouveaux développements du socialisme qui se sont produits depuis le commencement de ce siècle.

L'*Organisateur* et le *Globe*, les prédications et missions saint-simoniennes, la *Réforme industrielle*, la *Phalange*, tous les travaux de l'école fouriériste, phases diverses d'un même mouvement auquel j'ai pris quelque part, ont passé sans obtenir autre chose que le dédain des révolutionnaires politiques.

En juillet 1830 les saint-simoniens représentaient seuls le socialisme actif. Quelle politique ont-ils suivie à cette époque? Ils ont demandé la proclamation de la République. Je faisais partie de la députation envoyée à cet effet au général Lafayette. Celui-ci répondit à Bazard, notre chef, son ancien compagnon dans les luttes militantes du carbonarisme, qu'il était lié par le serment des 221 et qu'il ne se sentait pas la force d'assumer une telle responsabilité. (Voir Louis Blanc, *Histoire de dix ans.*)

A partir de ce jour, nous avons déclaré que le mouvement de 1830 était un nouvel avortement de la révolution purement politique réduite à l'impuissance depuis le 9 thermidor et le 18 fructidor, par l'insuffisance de son fond de principes et de doctrines.

Pourquoi, en 1834, me suis-je tout-à-fait séparé des républicains au nom du socialisme et dans le seul intérêt de sa propagation? Par toutes les raisons que je viens d'énoncer, et surtout parce que le socialisme mal compris ou repoussé des républicains était forcé de chercher une voie de développement qui lui fût propre.

Le socialisme a offert à la monarchie représentative tous les moyens de prendre l'initiative de l'émancipation industrielle du peuple et d'abolir le prolétariat, en lui posant catégoriquement la question en ces termes: Ou vous exécuterez cette réforme, la réforme sociale et non la réforme électorale seulement, ou cette réforme vous exécutera.

C'était là le socialisme à ciel ouvert faisant avec la Bourgeoisie une tentative de conciliation qui, pour légitimer une rupture ouverte, doit toujours la précéder.

Je suis bien loin de croire que ces efforts aient été inutiles. N'eussent-ils d'autre valeur que de donner aux socialistes toute l'autorité nécessaire pour constater la déchéance de la bourgeoisie, ce serait déjà quelque chose. Mais enfin, dès 1838, j'ai reconnu que la tentative de conciliation était manquée, et après avoir établi de nouveau les bases d'une transaction dans un livre intitulé: *De l'avenir de la monarchie représentative en France*, j'ai dit adieu à la royauté et à la bourgeoisie dans les termes suivants:

« La vérité et la justice, dont le triomphe sur la terre est écrit dans les lois naturelles et divines suivant lesquelles les sociétés se perfectionnent, ont deux voies diverses pour se produire:

» La force libre de la prévoyance humaine, qui peut aller au devant du mal et produire spontanément le bien;

» La force fatale des faits extérieurs, qui sait faire surgir le bien de l'excès même du mal. *Similia similibus curantur.*

» Lorsque les nations sont menacées d'un grand péril, ou que le moment est venu pour elles de sortir d'une situation fausse, la Providence leur tend la main et leur donne l'éveil par l'organe de quelques sentinelles vigilantes; mais si l'imprévoyance et la routine lui résistent, la Providence travaille quand même, et pousse les nations devant elle à l'accomplissement de ses desseins, sous la flagellation impitoyable de tous les malheurs et de tous les désordres. »

(*Vues politiques*, avant-propos de la deuxième édition, page 14.)

Depuis 1838, je suis demeuré étranger à la polémique des partis, m'occupant exclusivement de l'abolition de l'esclavage, et attendant avec la réserve qui m'était commandée par mes précédents, que les faits vinssent infirmer ou confirmer le jugement que ma conscience avait rendu.

Pendant ce temps, le peuple devenait socialiste par lui-même, et grâce aux travaux de Cabet, de Pierre Leroux, de Proudhon, de Louis Blanc, de Raspail, des disciples de Fourier et de ceux des saint-simoniens restés fidèles à leur apostolat. Les journaux du peuple, le *Populaire*, la *Démocratie pacifique*, l'*Atelier*, l'*Union*, la *Ruche*, la *Fraternité*, voilà quelles étaient les tribunes du socialisme au moment de la Révolution de Février; voilà les journaux auxquels la révolution a dû ce caractère profondément socialiste qui a tant surpris le *National* et la *Réforme* elle-même, revenue aujourd'hui de son premier étonnement.

La Révolution de février m'a trouvé mêlé à ce mouvement autant que mes travaux spéciaux sur l'émancipation des noirs me le permettaient: les travailleurs le savent bien. Elle ne m'a pas trouvé, comme vous le dites, attaché à M. Guizot, par la bonne raison que mes rapports personnels avec tous les hommes d'état de la monarchie représentative, n'ont eu d'autre but que l'apostolat de mes convictions, et d'autre résultat pour moi que la ruine et le sacrifice d'un peu de popularité.

Tandis que l'opposition constitutionnelle ou autre me classait parmi les apostats et les corrompus, j'ai toujours passé aux yeux de la bourgeoisie et de ses hommes d'état si clairvoyants pour un esprit obstiné, téméraire, systématique, pour un utopiste incorrigible.

L'histoire de cette lutte de seize ans vaudrait peut-être la peine d'être connue, mais ce n'est pas à moi d'en prendre l'initiative. J'attendrai que des attaques injustes et inconsidérées me donnent la parole.

Mais j'espère qu'on aimera mieux se demander deux choses: 1° Pourquoi ces attaques ne sont pas déjà parties de ceux à qui j'aurais donné, en les trahissant, un genre de grief que les Républicains de la veille ne peuvent pas avoir contre moi, puisque je n'ai jamais été avec eux? 2° Comment il se fait qu'un homme qui a pris la part que vous m'attribuez vous-même dans la politique du gouvernement déchu, n'ait jamais demandé ni accepté ni places, ni distinctions, ni même une candidature ministérielle sous aucune forme?

Oui, citoyen, j'ai dit et je maintiens que les plus graves de tous les crimes sont les crimes de la presse, et c'est pour cela que j'ai aujourd'hui encore le droit d'accuser comme principaux coupables de la réaction contre-révolutionnaire qui a compromis la Révolution de février, en France et en Europe, les journalistes acharnés à spéculer sur l'ignorance de la bourgeoisie, en lui vendant leurs calomnies contre le Socialisme. C'est pour cela que j'ai encore aujourd'hui le droit de dire que le gouvernement, en reprenant le funeste usage des fonds secrets et de la subvention des journaux, s'est engagé dans la voie de corruption et d'impuissance qui a perdu la monarchie.

Oui, citoyen, j'ai soutenu dans la discussion des lois de septembre que tout gouvernement qui ne fait pas respecter l'inviolabilité de son principe, manque à lui-même et à la dignité du peuple, dont il exprime, à un moment donné, la *raison sociale*. Et c'est en vertu de cette doctrine que je reconnais comme droit et comme devoir absolus du gouvernement de la République la mise hors de discussion du suffrage universel et de toutes ses conséquences quant à l'abolition des priviléges aristocratiques, priviléges qui subsisteront, tous et toujours, tant que la constitution de la propriété ne sera pas changée radicalement.

Oui, citoyen, j'ai combattu sous la monarchie représentative comme un sophisme vide de sens et comme une escobarderie parlementaire, la maxime: *Le roi règne et ne gouverne pas.* J'étais dans la logique du gouvernement que j'essayais de consolider, et c'est pour cela que travaillant aujourd'hui à constituer le gouvernement du peuple par le peuple, après la défaillance irrémissible de la bourgeoisie royaliste et de la royauté bourgeoise, je ne veux pas qu'un président, appuyé d'une part sur la bancocratie et de l'autre sur la bureaucratie, vienne fausser l'institution républicaine en fournissant aux habiles parlementaires le prétexte de dire: Le PEUPLE RÈGNE ET NE GOUVERNE PAS.

Le PEUPLE RÈGNE ET GOUVERNE, et toute la société, forme et fonds, doit être organisée d'après cette donnée; tel est le sens, telle est la logique de la révolution de février.

La logique de cette Révolution comporte une transition énergique, c'est-à-dire l'action d'une dictature populaire qui établira la balance et fera une compensation équitable entre les intérêts privilégiés et les intérêts opprimés. Tant que la révolution sera conçue et conduite autrement, ces quatre principes essentiels: *liberté, égalité, fraternité, souveraineté du peuple*, seront tournés contre le peuple lui-même et resteront ce qu'ils ont été jusqu'ici, des armes perfides entre les mains des capitalistes, des prêtres, des militaires et des bureaucrates.

La France ne serait pas où elle en est aujourd'hui si le gouvernement provisoire et la commission exécutive, au lieu de s'abandonner aux illusions d'un sentimentalisme débonnaire, et de tenter prématurément la fusion d'éléments irréconciliables, avaient compris, comme les socialistes, la logique de la révolution de février.

C'est par ces motifs que les socialistes, abstraction faite de toute question personnelle, ont dû chercher dans la prison ou dans l'exil le véritable symbole de leur protestation.

Au surplus, citoyen, si j'ai de légitimes prétentions à la sincérité et au désintéressement, je n'en ai pas à l'infaillibilité. J'ai accepté avec joie et je sers de tout mon cœur la République démocratique et sociale comme le droit chemin vers le but que je poursuivais naguère par le chemin de traverse de la monarchie représentative.

Le peuple est bon juge de ma conduite en cette circonstance et de ce que j'ai fait pour lui depuis vingt ans. C'est à lui que j'en appelle, et c'est lui qui bientôt, j'espère, nous réconciliera.

Salut et fraternité. JULES LECHEVALIER.

Paris, le 4 décembre 1848.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez répété un article de la *Révolution démocratique et sociale*, concernant la crèche du 7e arrondissement; je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro la réponse que j'ai faite à ce journal au nom de l'administration de la crèche.

Agréez, etc. F. LARENAUDIÈRE,
Président du comité de la crèche.

Monsieur le Rédacteur,

Le comité de la crèche du 7e arrondissement a lieu d'être surpris de la facilité avec laquelle vous avez admis et publié des plaintes portées auprès de vous par des parents affligés de la mort de leur enfant; des renseignements exacts vous auraient prouvé que la douleur seule leur faisait altérer la vérité. L'enfant du citoyen Lagrange, âgé de 11 mois, admis le 26 octobre dernier à la crèche, a reçu pendant 26 jours, et *non pendant deux mois*, les mêmes soins que les quarante autres enfants, soins attestés par une déclaration spontanée des mères faite à la lecture de l'article de votre journal, et dont vous pouvez prendre connaissance si vous le jugez convenable. Le 22 novembre, cet enfant a été atteint d'une *angine croupale*; il a été rendu promptement à sa mère, pour lui faire donner les soins qu'exigeait sa grave maladie. Vous dites qu'une somme d'argent avait été convenue avec l'administration; dans toutes les crèches une rétribution de 20 centimes est perçue sur les parents qui peuvent la payer, chaque enfant revenant à 70 centimes au moins par jour. Nous devons ajouter que moitié des parents, à peine, paient cette rétribution.

Les crèches ont été fondées dans le but de permettre aux ouvriers de travailler hors de leur domicile, avec la certitude que leurs enfants recevront des soins intelligents. Ne serait-il pas à craindre que d'aussi injustes plaintes, qui n'ont d'autre fondement que la douleur ou la malveillance, propagées par les journaux, n'aient pour effet de ralentir le zèle de personnes charitables qui ont vu dans l'œuvre des crèches un des plus sûrs moyens de moralisation.

Agréez, etc.

La Présidence.

Le scrutin va s'ouvrir! à la nouvelle Rome,
Français! il ne faut plus qu'un nom prestigieux;
Vous l'avez sous la main... Le neveu d'un grand homme
Est toujours un bienfait des dieux!

Déjouez des partis la ruse et le caprice,
Et cette presse infâme, affreux caméléon,
Qui traite sans pudeur, comme un fils de Jocrisse,
Le neveu de Napoléon!

Lui seul peut mériter les faisceaux consulaires!
Ne l'oubliez jamais, lui, qu'on ose outrager.
Il fut, par dévouement aux masses populaires,
Sergent de ville à l'étranger.

Constable volontaire, oubliant toute haine,
Et d'un nom glorieux bien digne rejeton,
Il courut, aux bourreaux du mort de Sainte-Hélène,
Offrir son bras et son bâton!

Puis, après Février, quand la France alarmée,
Des canons étrangers entend les bruits lointains,
Il paraît, car lui seul peut de la grande armée
Nous rédiger les bulletins!

Il n'est pas général!... mais avec son paraphe,
Bon gré, malgré, l'on doit enfanter des succès;
Et, parce qu'il n'est pas très fort sur l'orthographe,
En a-t-il moins le cœur français?

Prodiguez-lui vos voix, républicains timides,
Lui seul peut effacer un passé trop amer;
N'a-t-il pas pour prélude à d'autres Pyramides
Strasbourg et Boulogne-sur-Mer.

Qui lui disputerait l'unanime suffrage,
Quand il joint, grâce à l'or des enfants du Jourdain,
A l'écrin maternel, qu'il vient de mettre en gage,
Les réclames de Girardin!

Il peut tout, il sait tout, *connaît toutes les banques!*
Il conduira la France au port qu'elle a rêvé;
Odry l'avait prédit: enfin, des saltimbanques,
Le jour de gloire est arrivé!

Héroïques moutons du troupeau populaire,
Vous ne vous doutiez pas, en prenant le mousquet,
Que vous assisteriez, pour unique salaire,
Au triomphe de Bilboquet!

Ah! puisque vous aimez les *charges* de l'Empire,
Apprêtez vos tréteaux, le public y viendra;
Ce public, c'est l'Europe! et son éclat de rire,
A votre vote répondra!

Mais, que vous fait l'Europe! A quoi bon ce scrupule?
N'avez-vous pas tout droit à sa postérité?
A défaut de la gloire, avec le ridicule,
On marche à l'immortalité!

AUGUSTE CHAMPON,
Paris, 5 décembre 1848. Ouvrier en lettres.

Entretiens socialistes et démocratiques;

Par E. SUE.

Nous avons extrait du BERGER DE KRAVAN les deux derniers chapitres qui ont spécialement trait aux prétendants et à la question brûlante du moment, la présidence, et nous avons formé ainsi une petite brochure de 64 pages, que nous livrerons aux conditions suivantes: 15 c. l'exemplaire, 1 fr. 50 la douzaine, 6 fr. les 50 et 10 fr. le cent pris au magasin.

Nous réitérons aux journaux démocratiques des départements, auxquels nous avons adressé par la poste le *Berger de Kravan*, l'invitation d'en reproduire dans leurs colonnes tous les fragments qu'ils jugeront convenables de citer. Ceci, nous le répétons, n'est point œuvre de spéculation, mais de propagande.

Nous les prions, par la même raison, d'annoncer ce petit livre, ainsi que l'extrait dont nous venons de faire une brochure à 15 centimes. (Voir aux annonces.)

Science sociale. — M. Victor Hennequin a terminé les leçons qu'il faisait rue de Charonne, 39.

Il continue des conférences sur l'association, rue de la Douane, n° 18, les mardis et vendredis, à huit heures du soir.

FAITS DIVERS.

— Le compte-rendu complet du banquet des Ecoles, reproduisant tous les toasts prononcés par les ouvriers et les étudiants, et notamment ceux des représentants du peuple, Proudhon, Ledru-Rollin, Félix Pyat, Albert, Morhery, Barbès, Raspail, Caussidière, etc., etc., paraîtra vendredi matin; il servira d'introduction à la troisième année de la *Lanterne*, journal démocratique des Ecoles. On le trouvera rue de l'Ecole-de-Médecine, 85 (ancienne rue des Boucheries); chez Mme veuve Gaut, sous la galerie de l'Odéon; chez Fiquet, libraire, passage du Commerce, et chez tous les marchands de journaux et de nouveautés.

— La réunion électorale de Versailles (congrès) a été remise à ce soir jeudi, à 7 heures, salon d'Apollon, aux Chenay.

— Le banquet d'union et de fraternisation des blessés, combattants de février, et détenus politiques, sous la présidence du citoyen Martin-Bernard, représentant, aura lieu sans remise demain jeudi 7 décembre 1848, à trois heures, à l'association des Cuisiniers, chaussée du Maine, n° 36. Le prix reste fixé à 1 fr.

Le seizième et dernier convoi des colons dirigés cette année sur l'Algérie, partira de Paris dimanche prochain, 10, au lieu de jeudi 7, ainsi qu'il avait été convenu.

— Méhémet-Pacha, ambassadeur de la Porte, est sorti le 30 novembre du lazaret de Marseille; il est parti le même jour pour Paris.

— Le 36e régiment d'infanterie de ligne, qui se trouve en Afrique, vient de recevoir l'ordre de rentrer en France. Les dernières frégates à vapeur parties pour l'Algérie avec des colons parisiens ramèneront les deux bataillons de guerre de ce corps, dont le dépôt est caserné à Toulon.

— M. le ministre de l'instruction publique vient d'instituer une commission chargée de rédiger des instructions destinées à diriger dans les précautions hygiéniques et de salubrité, les proviseurs et les maîtres de pension, en cas de maladies épidémiques. Cette commission est composée de MM. Orfila, Adelon, Chomel et Serres.

— M. Charles Blanc, au nom de son frère, et M. Caussidière, en son nom à lui, écrivent que ni l'un ni l'autre n'ont touché, depuis qu'ils sont à Londres, aucune somme sur leur traitement de représentants, et que les journaux qui ont affirmé le contraire ont été induits en erreur.

— Tous les maires de Paris et de la banlieue viennent de publier de grandes affiches indiquant les locaux où se tiendront les bureaux de sections, les 10 et 11, pour le vote de la présidence.

— Dans sa séance d'hier, la commission municipale a alloué à M. le préfet de police un crédit de 165 000 fr. pour pourvoir au traitement des gardiens de Paris pendant les mois d'octobre et de novembre. La commission a réitéré à M. le préfet l'invitation de surseoir à toute nomination et à tout remplacement dans le personnel des agents de la police municipale jusqu'à ce qu'il ait été statué sur son organisation.

— Les corporations du marteau sont prévenues que passé le vendredi 8 courant, il ne sera plus délivré de cartes pour le banquet d'inauguration de la Société Fraternelle de la serrurerie et mécanique en général, qui aura lieu dimanche 10 décembre, à 11 heures précises du matin, établissement de l'Association des Cuisiniers, 36, chaussée du Maine, à Vaugirard.

Les ouvriers admettent fraternellement les chefs d'établissement.

On se procure des cartes aux adresses suivantes :

Commissaires : MM. Blanc, 43, rue Beaubourg; — Dochet, 45, rue Neuve-Coquenard; — Poirier, 8, rue Leclerc, Faubourg-Saint-Jacques.

— La légion d'artillerie de la Seine a fêté avant-hier la Sainte-Barbe, dans une réunion fraternelle et tout-à-fait intime. Le nombre des convives était d'environ 1 000 artilleurs appartenant aux 15 batteries. Le préfet de la Seine a offert à la légion, qui a toujours un poste à l'Hôtel-de-Ville et qui l'a vigoureusement défendu au 15 mai et aux journées de juin, la magnifique hospitalité de la grande salle où la République a été proclamée le 25 février.

La légion, dont l'état-major est maintenant au Palais-National, s'est rassemblée, à quatre heures, dans le jardin du palais et s'est rendue, musique en tête, à l'Hôtel-de-Ville. Le repas, commencé à cinq heures et demie, était terminé à huit heures. Tout s'est passé dans le plus grand ordre. Il n'y avait place dans tous les cœurs que pour les sentiments fraternels. Le colonel a porté un toast à la République et à sa mission émancipatrice dans le monde. Le citoyen Recurt y a répondu chaleureusement. L'enthousiasme républicain, qui avait accueilli les premières paroles du colonel Guinard, a été porté à son comble lorsque, recevant des mains d'un de ses camarades le sabre d'honneur qui lui a été offert par la légion d'artillerie, il a raconté l'histoire de sa lutte de vingt-huit ans pour le triomphe du principe démocratique. Tous se sont levés pour s'associer au serment de défendre jusqu'au dernier homme la République, le suffrage universel et les droits du peuple. Le colonel Guinard a trouvé les accents de la plus sympathique éloquence pour rendre ses pénibles émotions pendant les terribles journées de juin où les devoirs du soldat ne lui ont pas fait négliger un moment les devoirs de la fraternité et la pratique d'une active commisération pour les victimes de la guerre civile.

— L'Odéon vient d'ajouter un succès au succès non encore épuisé de Macbeth : la *Reine d'Espagne*, comédie en 5 actes de Delatouche. — Cette pièce, pétillante d'esprit, critique mordante de l'hérédité royale, repose sur une donnée fort scabreuse que le talent des artistes a fait non-seulement accepter, mais pleinement réussir.

La dignité naïve et chaste de Mlle Solié, dans le rôle périlleux d'une jeune reine alliée à un vieillard impuissant, le talent plein de charme et la réserve qui la distinguent ont rendu possible une des scènes les plus osées au théâtre. — M. Montrose, l'incisif et mordant Figaro, a su se transformer en un vieux roi, d'une bonhommie à la fois niaise et convaincue, sérieusement persuadé que son héritier ne peut venir au monde que par l'opération du Saint-Esprit. Un sourire équivoque au milieu des choses incroyables qu'il débite pouvait déterminer la chute de la pièce. M. Monrose, dans cette audacieuse création, s'est révélé sous une face entièrement nouvelle. — La pièce, du reste, est jouée avec ensemble et talent par tous les artistes. M. Drouville a rendu avec passion le rôle du moine amoureux de la reine — Nous lui dirons pourtant en confidence que, bien que placé à l'orchestre nous n'avons pas toujours compris ses paroles. L'émotion et la chaleur sont des qualités qu'il possède au plus haut degré; mais doivent-elles nuire à la pureté de la diction et à la clarté de l'expression. Somme toute, l'Odéon est dans une bonne voie et lutte presque seul contre l'indifférence publique à l'égard des théâtres. Il comprend du reste qu'il ne suffit pas de remettre au jour des pièces anglaises ou françaises et prépare en ce moment un drame nouveau en cinq actes et en vers, reçu à l'unanimité; puis enfin *la Vie à Bord*. Cette pièce épouvantail de la direction précédente à cause des difficultés de la mise en scène, va sous peu voir le jour de la rampe.

AVIS. — La personne qui aurait, par erreur, emporté un manteau en drap bleu doublé de noir, à collet de velours, de la rue de Beaune, 2, hier soir mercredi, est prié de vouloir bien le rapporter au bureau de la *Démocratie pacifique*.

PETITE CORRESPONDANCE.

New-York. — M. Ch. R. — Em. Ch. a expédié vos livres à l'adresse de M. Ripley.

Lorient. — M. P. — On nous remet les 25. — Merci à tous. — Nous expédions à raison de 7 centimes par n°. — Nous n'avons rien à passer pour l'ab. du café D., qui a été réglé *direct*. en espèces le 28 oct. d. et qui va au 15 mai.

Arras. — M. J. — La prolongation d'abonnement n'étant que de 15 j. pour votre échéance, votre ab. finit le 31 de ce mois. — Il en est de même de la *Phal*.

Bône. — M. B. — Reçu les 100. — Compl. affect. de tous.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 6 décembre.

La Bourse ouvre en grande hausse, avec l'aide de 205 mille francs de rentes, qu'on escompte encore avec l'argent des compagnies d'assurances royales et générales. Mais à ce prix, les acheteurs réalisent leurs bénéfices, et il se présente d'assez fortes ventes qui entraînent les cours. Le 5 0/0 était hier à 69 10, il touche 69 85 pour retomber à 67 90, lui courant; c'est une baisse de 1 fr. 10 c.

Le 3, de 44 70, arrive à 45 05 pour fermer à 43 90, perte 70 c. L'emprunt fait 67 75. La Banque de France touche 1500, et retombe à 1450. C'est une baisse de 25 fr. sur la bourse précédente. On dit que l'expédition militaire est partie de Marseille pour Civita-Vecchia.

Les chemins de fer fléchissent avec les autres fonds publics : Orléans ouvre à 655 et revient à 615 comme hier. Avignon-Marseille perd 12 à 475; le Nord de 355 arrive à 317 50.

Le marché est fort lourd, c'est une réaction en baisse qui s'annonce aussi forte que celle qui s'est opérée à la hausse.

RENTES FIN COURANT.	Prem. cours.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	44 70	45 15	43 90	43 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	67 75
Cinq 0/0	69 10	69 85	67 90	67 90

6 décembre — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44	4 Canaux avec prime	819 ..
— Emprunt 1847-1848	68	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. de 22 mars	61 05 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	25 50
Actions de la banque	1450	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	78 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	87 ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	79 ..	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	79 ..	Zinc Vieille-Montagne	1960 ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	835 ..
Obligations de la Ville	1120 ..	Lots d'Autriche	300 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	365 ..	365 ..
Versailles, rive droite	110 ..	105 ..	Du Nord	355 ..	317 50
— rive gauche	105 ..	105 ..	De Paris à Strasbourg	331 25	327 50
Paris à Orléans	615 ..	615 ..	Tours à Nantes	312 50	311 25
Paris à Rouen	367 50	360 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	170 ..	... ..	Montereau à Troyes	100 ..	... ..
Avignon à Marseille	187 50	175 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	80 ..	80 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	241 25	240 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 décembre.

THÉATRE DE LA NATION —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Festin de Pierre, l'Ecole des Maris.

ITALIENS. —

OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.

ODÉON. — Macbeth.

THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent, l'Hôtellerie de Genève.

GYMNASE. — Elevés ensemble, O Amitié! les Gants jaunes.

VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Czar, le Club, le Cuisinier, le Lait, Tit à Robert-le-Diable.

VARIÉTÉS. — La Paire, les 12 Travaux d'Hercule, scène comique, le Marquis de Lauzun, un Monstre.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Livre noir, Tohubohu.

GAITÉ. — Fualdès.

AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Jacques Maugars, une Femme qu'on n'aime plus, ballet, l'Ange dans le Monde.

THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 332. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 8 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux 12, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 7 DECEMBRE.

Assemblée Nationale.

CALOMNIEZ, IL EN RESTE TOUJOURS QUELQUE CHOSE.

Dans sa poursuite électorale, M. le général Cavaignac, en donnant carte blanche à ses affidés, avait oublié de leur défendre la calomnie. La calomnie est sortie de ses bureaux; elle s'est élancée sur le socialisme, et quand nous avons réclamé énergiquement auprès du général, il n'a point paru sentir le tort qui nous était fait, il s'est dédaigneusement retranché dans sa dignité.

Eh bien! général, vous avez appris à votre tour combien est douloureuse pour une âme honnête la morsure venimeuse de la calomnie. Nous vous avons vu aujourd'hui à la tribune, vous tordant avec des cris de rage et de désespoir sous les replis de cette vipère empoisonnée. Malgré tous vos efforts, elle a laissé sur vous sa bave empuantée. Encore tout ému de ce combat honteux, demandez-vous, général, si notre indignation, à nous, a été légitime contre les manœuvres déloyales de l'un de vos amis, et si nous n'avions pas droit à une réparation plus éclatante de votre part.

Oui, il s'agissait aujourd'hui d'une triomphante manœuvre électorale inventée contre M. Cavaignac, par un . . . , on nous l'a nommé, mais nous aimons mieux dire, faute de preuves, pour ne compromettre personne, par quelques-uns de ses plus subtils ennemis.

On sait peut-être qu'un projet de loi a été présenté en septembre dernier, pour récompenser les républicains de la veille et de l'avant-veille, qui avaient souffert des persécutions ou condamnations sous les trois derniers règnes pour cause politique.

Ce projet avait été plaisamment renvoyé à une commission composée de M. Baroche et autres républicains du surlendemain, qui auraient volontiers donné quelque chose de leur poche pour que ces républicains émérites, qu'il fallait récompenser, fussent à tous les diables.

Avant la présentation de ce projet de décret, une commission avait été instituée pour examiner les droits et réclamations des républicains à récompenser. Qu'a fait ou que n'a pas fait cette commission! c'est ce qu'il est assez difficile de dire, et qui n'est pas encore bien éclairci. Toujours est-il que sur la demande du ministre de l'intérieur, M. Senard, cette commission a envoyé, en octobre dernier, au ministère, une note assez informe contenant l'état des condamnés politiques sous les deux derniers gouvernements, et que M. Dufaure a fait passer cette note sans la lire vers la fin de novembre à la commission de l'Assemblée nationale présidée par M. Baroche.

Or, cet état contenait des choses très scandalisantes : il portait les noms de personnes qui y étaient qualifiées de voleurs, d'assassins, notamment ceux des veuve et sœur de Pepin et Lecomte, assassins de Louis-Philippe.

Là-dessus grand émoi dans la commission : elle propose immédiatement le rejet de l'état et du projet de loi. M. Dufaure, avisé de la chose, se hâte hier de retirer le malencontreux projet. Mais on avait causé, mais quelques malins politiques avaient tout de suite vu le parti qu'on pouvait tirer de cet incident contre la candidature du général Cavaignac. N'était-ce pas lui en effet qui avait fait signer le projet de décret, ne devait-il pas avoir connaissance de l'État nominatif, etc., etc.!!

Un grand nombre de représentants se précipitent dans le bureau spécial de la commission; le secrétaire du comité, M. Fresneau, défend mal ses pièces. Un représentant copie ou laisse copier le fameux état, on le porte aux journaux, et ce matin et toute la journée grand scandale dans tout Paris; les adversaires de M. Cavaignac font mille commentaires plus charitables les uns que les autres, en parlant de décence, de morale, d'honneur, etc.; ses partisans lèvent les yeux et les bras au ciel d'un air éploré. Bref, la manœuvre électorale avait parfaitement réussi à Paris, et elle est sans doute destinée à un succès encore plus grand en province.

Le général Cavaignac a donc dû monter à la tribune pour se défendre d'avoir eu la moindre connaissance de cet état. Il a fait cette protestation en paroles nettes et empreintes d'une douloureuse énergie. Personne dans l'Assemblée n'a osé contredire cette défense, et tous les détails donnés ont complètement mis le général hors de cause, ainsi que son ministère.

Mais c'est seulement devant l'Assemblée que M. Cavaignac a parlé, et non pas devant la nation entière. Ses ennemis le savent bien, et ils ont pu répéter en sortant : « Vivent Basile et la grande politique! Depuis huit mois nous avons calomnié sans cesse, calomnié toujours; nous nous en sommes bien trouvés, et la République fort mal; continuons de calomnier, il en reste toujours quelque chose. »

La Propagande monarchienne.

L'an dernier, les journaux conservateurs de l'Allemagne signalaient comme manifestations du socialisme ou du communisme tous les murmures, toutes les réprobations que soulevait l'aveugle despotisme de leurs vieux gouvernements. De leur côté les organes du Sonderbund, orateurs et journalistes, en dehors comme au dedans de la Suisse, appelaient la réprobation des conservateurs caduques des vieilles sociétés sur les combattants des cantons démocratiques, en les présentant comme les fauteurs des idées communistes.

Nous avons constaté à cette époque le bien que de telles accusations faisaient au parti social en attirant l'attention sur les idées nouvelles, en offrant forcément à la discussion les travaux des diverses écoles socialistes. C'était véritablement une bonne chance, une intervention toute providentielle qui employait les partis du passé à rendre les seuls services qu'ils pouvaient encore rendre aux peuples avant de tomber.

Eh bien! cette bonne chance se renouvelle. Le *Contemporaneo* de Rome et le *Risorgimento* de Turin constatent qu'à la cour du bombardeur de Naples, on suit exactement la politique de feu le Sonderbund, la politique des couronnes aujourd'hui dédorées des gothiques autocraties allemandes.

Dans le midi de l'Italie, on habitue les démocrates à se reconnaître au titre de socialistes; on les contraint pour ainsi dire à chercher le sens de ce titre, à étudier les principes de cette science qui effraie si vivement les aristocraties et les royautés, et nous savons tous qu'une pareille étude, une fois entreprise par des hommes consciencieux et dégoûtés des iniquités du passé, finit inévitablement par porter ses fruits.

Cependant, cette fois, malgré le résultat inévitable de la persécution, le cœur saigne à apprendre la manière atroce avec laquelle le cruel Ferdinand de Naples pratique cette invention des monarchies du nord.

Depuis, disent les journaux italiens, que le Néron des deux Siciles a été obligé d'accorder une constitution à ses peuples, tous les bourreaux et les espions qui ont dévoré et massacré le pays sous les ministères d'Intonti et de Delcaretto ont pris le masque d'ardents constitutionnels pour continuer les mêmes persécutions, les mêmes tortures, les mêmes supplices qu'auparavant, avec cette seule différence que les malheureux torturés, exilés, fusillés et dépouillés autrefois comme libéraux, sont aujourd'hui torturés, exilés, fusillés et dépouillés comme suspects de communisme. Pour cette œuvre nouvelle de persécution, Leopoldo Corsi, secrétaire particulier du roi, réunit dans son cabinet une congrégation qui rappelle l'entourage du vieux de la montagne. Dans cette sorte d'antre arrivent de tous les coins du royaume les dénonciations, les accusations de socialisme envoyées par tous les satellites de l'ancienne police stipendiés par la cassette royale, et voici comment on fait droit aux rapports de ces adieux espions. On enregistre soigneusement chacun de ces infâmes procès-verbaux, puis des ordres partent ainsi conçus : Un tel sera souffleté, tel autre aura la figure bâtonné, un autre sera tué, tel famille sera maltraitée et sa maison mise à sac; dans cette commune on fera naître un tumulte pour que l'on puisse légalement y frapper, y tuer, y saccager; cette autre ville sera mise en état de siége.

Cela fait, le prince d'Ischitella, ministre de la guerre et de la marine, se charge de l'exécution pour les provinces, en se servant de mouchards pour provoquer les soldats et les animer contre les populations. A Naples la mission de ces atrocités est confiée à Turchiarola, commandant des gardes du corps, et au colonel de la garde royale, le prince de Sagro.

Et c'est au milieu de cette camarilla féroce que se rend celui qui se dit le père de la chrétienté!

Le Ministère autrichien et le NATIONAL.

L'énergique programme du ministère autrichien, relatif à l'Italie, tient en échec le *National*, il en perd la parole.

Nous avons signalé avec quelle insolence le chef du cabinet de Kremsier, Schwartzenberg, s'adressait à la médiation française. Eh bien, le *National*, depuis trois jours, ne contient que les lignes suivantes sur le programme autrichien :

Hier. — Le ministère autrichien a présenté un programme qu'il a *cherché à rendre aussi libéral que possible.*

Aujourd'hui. — *On* (on?) *prête* au ministère autrichien le projet de laisser les provinces italiennes *s'organiser librement au point de vue national*, mais en S'ATTACHANT A L'EMPIRE PAR UNE POLITIQUE INTIME.

Ainsi le ministère autrichien a beau s'expliquer très nettement, sans ambage, sans réticence sur les affaires d'Italie, le *National* s'étudie complaisamment à amoindrir le plus qu'il peut le hautain langage de Schwartzenberg. La feuille ci-devant radicale n'a pas dans son cœur un seul mot de protestation contre cette insulte à la médiation française.

Quel changement! Autre temps, autres mœurs!

La cause finale de M. Louis-Napoléon Bonaparte.

Cause finalier, c'est-à-dire imbécille; le mot est de Voltaire.

Cela n'empêche pas que ce soit une opinion universellement admise que tout en ce monde a sa cause finale.

On a écrit des bibliothèques pour prouver qu'il n'y a rien d'inutile sous les cieux. On fait voir, entre autres choses, que la mission des mouches est de se faire manger par les araignées, et que la fonction des araignées est de manger les mouches.

Un si bel ordre régnant dans la nature, pourquoi l'humanité serait-elle moins bien partagée? nous n'en voyons pas la raison. Il y a lieu de croire que dans la société comme dans la nature chaque chose a sa cause et sa fin.

Ceci posé, on en déduit logiquement que M. Louis-Napoléon Bonaparte doit avoir un emploi quelconque.

Cette proposition, mise aux voix, serait adoptée à l'unanimité.

Le second article ne s'enlève pas aussi vite.

A quel emploi M. Louis Bonaparte a-t-il été prédestiné?

Continuons de procéder méthodiquement.

C'est un principe avoué que la nature proportionne les moyens au but.

Personne ne demandant la parole, ce principe est adopté.

Or, qu'est-ce que M. Louis Bonaparte? Lui-même l'a dit, ceux qui votent pour lui l'ont dit. L'amour, la gloire et l'honneur de la France, MM. de Girardin, Granier de Cassagnac, Barthélemy, Crémieux et autres amours l'ont dit. (Lisez l'*Evènement*.)

M. Louis Bonaparte est un nom. Cela ne fait pas un pli.

Suivons.

Qu'est-ce que le nom de M. Bonaparte? Sans contestation l'un des plus grands noms de l'histoire et le plus grand nom des temps modernes.

Donc, en tant que moyen, M. Louis Bonaparte est grand, très-grand, plus grand encore.

Donc (voir le principe ci-dessus), en se servant de M. Louis Bonaparte, la nature a dû se proposer un but grand, très-grand, plus grand encore.

M. Thiers n'a pas construit ses arguments sur un roc plus solide. (Voir de Broglie, *Contrat de louage.*)

Il s'agit maintenant, si nous ne nous trompons, de déterminer le but grand, etc... en vue duquel M. Louis, etc...

Ceci est une question que l'observation seule peut résoudre.

Observons.

Que fait M. Louis? c'est bientôt dit : M. Louis rend son nom ridicule.

Concluons.

Ce sera bientôt fait. M. Louis vient détruire le prestige des grands noms.

C'est une utile fonction, et qu'aucun nom n'était trop grand pour remplir.

On s'étonne de ce qu'on appelle la sottise des gens qui votent pour un nom.

On a tort.

L'hérédité politique a joué un rôle immense dans nos institutions. Les révolutions l'ont rayée des faits, sans avoir pu l'effacer complètement des esprits. C'était un travail à faire, et sans lequel nous n'en aurions jamais fini avec nos vieilles traditions monarchiques.

La nature a chargé M. Louis Bonaparte de cette fonction éminemment démocratique, et jamais acteur n'a joué son rôle avec plus de naturel : quel nom osera-t-on invoquer quand le prestige de celui-là se sera effacé? Grâces donc soient rendues à M. Louis Bonaparte pour le service qu'il aura rendu à la République.

Les ouvriers démocrates et socialistes de l'Alsace (*Bas-Rhin*)

A leurs frères les ouvriers de Paris.

Ouvriers de Paris, nos frères,

Au moment où la question présidentielle à la République devient pour l'ouvrier une question de vie ou de mort, les ouvriers de l'Alsace du Haut et Bas-Rhin se rappelant l'insensé Louis-Napoléon Bonaparte et son insensée conduite lors de son échauffourée dans le chef-lieu du département du Bas-Rhin (Strasbourg), ont résolu de ne pas donner leurs voix à ce prétendant à la COURONNE IMPÉRIALE, qui, deux fois, à la face de l'Europe indignée, a follement manqué à sa parole de prince! oui, parole de prince!.... et qui aujourd'hui veut se servir de nos institutions républicaines, conquises en février par nos frères de Paris, pour renverser cette même République dont nos pères, du siècle dernier, ont jeté les bases et sur lesquelles l'oncle de ce neveu impérial avait osé porter sa main sacrilége. — Oh! non, nos frères, les enfants du peuple de Paris, les ouvriers, ne se laisseront pas tromper par les lourdes facéties de ces propagandistes napoléoniens, qui, en définitive, ne sont que les réactionnaires de cette glorieuse révolution de février, que vous et nous devons conserver pure et intacte même en la défendant au prix de notre sang.

Nommer ce prétendant incorrigible président de la République, serait nous exposer à la risée de l'Univers entier au moment où tous les peuples travaillent à détruire la dernière trace des royautés! nommer le héros de Strasbourg, le fanfaron de Boulogne, ce Don-Quichotte de la cause des rois à la présidence serait, de votre part et de la nôtre, une aberration qui conduirait la France à la guerre civile, à la destruction complète de notre industrie, à la domination des Cosaques. Rappelons nous donc la visite de ces derniers en 1815; voudriez-vous voir une troisième fois nos campagnes ravagées, nos pères et mères dépouillés, nos sœurs et nos fiancées déshonorées par ces hordes barbares? Vous n'ignorez sans doute pas l'alliance qui existe entre Louis-Napoléon Bonaparte et le czar de toutes les Russies. Eugène Beauharnais, fils du prince Beauharnais et petit-fils de l'impératrice Joséphine est le gendre de Nicolas, et par conséquent cousin de notre héros, le constable de Londres.

Voudriez-vous, ouvriers nos frères, nommer ce *chevalier errant*, courant à la recherche d'une couronne et qui, à la suite d'une orgie impériale, tenue dans la rue des Orphelins, à Strasbourg, commença le 31 octobre 1836, à cinq heures du matin, dans cette ville encore paisible, la plus sotte entreprise, en entraînant à sa perte ce brave 4e régiment d'artillerie, où tous les sous-officiers virent leurs carrière brisée pour la cause d'un homme d'une nullité complète, et par l'influence d'un colonel parjure? Deux points importants sont à signaler dans cette journée à jamais mémorable. Lorsque le régiment insurgé quitta le matin (5 heures) le quartier Austerlitz, le mannequin impérial, avec son état-major improvisé en tête, déboucha par la rue de la Krutenau, par le pont Saint-Guillaume, et se trouva bientôt en face de l'hôtel des bains Saint-Guillaume où logeait le brave colonel du 3e régiment d'artillerie.

Un factionnaire de ce régiment (un breton, ne parlant que très peu le français) présenta l'arme à ce général improvisé, qu'il ne connaissait pas; un des officiers supérieurs de la colonne cria vive l'empereur! le factionnaire répondit par ce cri : Vive le roi! Napoléon II s'approcha de lui. « Imbécille, crie donc vive l'empereur, lui dit-il, et joins-toi à ma colonne. » Cette épithète, adressée à un soldat français, était une insulte grave, et il est plus que probable que le héros considérait toute l'armée ainsi, pour le cas où elle se serait prêtée à sa folle entreprise.

Lorsque le héros impérial se fut laissé prendre par le tambour-major du régiment caserné à la Finckmatt, voyant sur le boulevard des ouvriers rassemblés qui étaient restés spectateurs indifférents, il disait au commandant P...... « Si cependant cette canaille avait voulu comprendre nos intentions et se joindre à nous, l'affaire aurait bien marché » (c'est à nous autres ouvriers que ce compliment impérial s'adressait). Et c'est ce même postiche impérial au petit chapeau, aux bottes éperonnées, qui viendrait aujourd'hui solliciter nos suffrages à la présidence?

Non, monsieur Bonaparte II, les ouvriers de l'Alsace, pas plus que les ouvriers de Paris, ne voteront pas pour vous, malgré les 4 500 chemises que vous avez fait distribuer dans le faubourg Saint-Antoine, distribution que vous avez faite pour nous laisser aller tous nus après votre nomination.

Ne croyez donc pas, cher prince, que vous obtiendrez le suffrage des ouvriers un peu éclairés. Nous ne voulons pas rougir devant nos frères, les ouvriers de Londres, contre lesquels vous avez marché en votre qualité de constable de la police de la paroisse Saint-Jacques. Depuis que vous siégez à l'Assemblée nationale, un seul des votes que vous avez jetés dans l'urne a-t-il eu pour objet d'améliorer le sort de la classe souffrante, le sort du travailleur? Non, car vous avez voté pour le remplacement et contre le droit du travail.

Nous prions donc avec instance nos frères les ouvriers de Paris de ne pas se laisser induire en erreur par les meneurs du parti bonapartiste. Répondez-leur franchement: *Le peuple ne veut pas de lui*; qu'il retourne à son poste, paroisse Saint-Jacques, où la police de Londres le réclame, ou bien à son poste de capitaine d'artillerie du canton de Thurgovie (Suisse) dont il est le sujet.

Frères! sachez donc tirer parti du suffrage universel que vous avez conquis à la révolution de Février.

Salut et Fraternité.

(Suivent de nombreuses signatures.)

Un journal de Besançon fait remarquer que, sur vingt-quatre représentants franc-comtois, deux seulement, MM. de Grammont et Baraguay-d'Hilliers, voteront pour M. Louis Bonaparte; ils sont avec la *Gazette de France*, avec le comité légitimiste de la rue Duphot, avec ceux qui courent aux abîmes.

La marche suivie par le général Baraguay-d'Hilliers étonne et afflige chaque jour ses électeurs, qui en sont à demander pardon à Dieu et aux hommes de l'avoir envoyé à l'Assemblée nationale.

M. Baraguay-d'Hilliers, dit le *Franc-Comtois*, venait de rendre service à notre ville en empêchant une collision entre la garde nationale et la ligne; nous avons cru, comme tant d'autres, qu'il serait un républicain clairvoyant et dévoué. Ses antécédents militaires, son indépendance éprouvée en Afrique nous l'avaient fait espérer.

Nous nous sommes trompés. Dès les premiers jours, le représentant du Doubs a tourné le dos à la révolution, passant par tous les chemins de la réaction et arrivant enfin avec les légitimistes de la faction des brouillons et des impatients, à la candidature de M. Louis Bonaparte.

Si, sur la foi de quelques confidences, M. Baraguay d'Hilliers a cru que telle était l'opinion dans le département, c'est une grave erreur qu'il reconnaîtra lui-même plus tard.

Paris, 7 décembre 1848,

Monsieur le rédacteur,

Le *Constitutionnel* et tous les autres journaux ont publié, il y a plusieurs années, une lettre de l'ex-roi de Hollande, père de Louis-Napoléon Bonaparte, qui commençait à peu près en ces termes : « Il ne me convient pas, du fond de mon exil, d'entretenir la presse périodique des dissentiments de famille; mais mon silence pourrait être mal interprété et faire croire que j'ai approuvé les trois échauffourées de mon fils, tant à Strasbourg qu'à Boulogne, et lorsqu'il s'est fait naturaliser *Suisse*, ce qui a causé à sa mère, ainsi qu'à moi, un chagrin de chaque jour. Je vous prie en conséquence d'insérer mon désaveu dans votre estimable journal, afin que la France sache que je n'ai cessé de dissuader mon fils de venir ainsi *provoquer* la guerre civile dans notre belle France, pour la tranquillité de laquelle, au bord de ma tombe et éloigné de ma patrie, je ferai jusqu'à ma dernière heure les souhaits les plus ardents. »

En reproduisant cette lettre, qui démontre les intentions bien connues de Louis-Napoléon Bonaparte, dont la candidature ne peut nous procurer que trouble et guerre civile, vous ferez un acte de civisme.

Recevez, etc.

BARAY aîné.

Question romaine.

Marseille, 2 décembre.

Nous apprenons ici que Pie IX s'est retiré à Mola di Gaëta, sur le territoire napolitain. C'est un malheur. Le pape, s'il se croyait obligé d'abandonner Rome, aurait dû venir en France, ou aller en Toscane, dont le souverain est doux et libéral, et non chercher asile dans les Etats du bombardeur de Messine.

M. de Corcelles est arrivé hier à Marseille. *L'Osiris* qui allait partir pour l'Orient, a débarqué ses dépêches, et a fait route sur-le-champ pour les côtes d'Italie, ayant à son bord l'envoyé extraordinaire de la République.

La frégate à vapeur *le Magellan*, destinée au transport des colons, a embarqué troupes, vivres et canons. Trois autres vapeurs de l'Etat viennent de Toulon prendre le corps expéditionnaire du général Mollière.

Où va l'expédition? on ne sait. Trois destinations diverses sont indiquées par les bruits publics: Civita-Vecchia pour restaurer Pie IX; Ancône, pour tenir en échec les Autrichiens; Naples pour brider un peu le Ferdinand qui arme, dit-on, pour attaquer Rome.

Tenir en échec l'Autriche absolutiste et le Bourbon de Naples, c'est le rôle de la France. Intervenir par la violence pour ramener le pape au Vatican, ce serait une folie et une indignité.

La révolution de Rome est incontestablement un mouvement libéral. Un assassinat, il est vrai, a été le triste signal de ce mouvement; mais quelle révolution émancipatrice a été exempte de ces cruels et horribles accidents en ce monde de haine et de carnage? N'est-il pas évident que le soulèvement des Romains s'est opéré contre la politique de M. Rossi? M. Rossi n'était-il pas l'ami intime de M. Guizot, l'un des plus fidèles agents du système de Louis-Philippe? Il serait curieux que la République démocratique de France intervînt à Rome pour restaurer la politique de M. Guizot et de Louis-Philippe.

Ce qui me surprend et m'afflige profondément, c'est l'attitude des journaux dits catholiques. L'*Ere nouvelle*, dont vous louez avec raison les tendances, fait un appel aux armes et veut que la France aille donner une correction aux Romains. Faut-il donc qu'en ces temps de décomposition les bons esprits eux-mêmes soient frappés de vertige? Comment! les hommes qui ont charge d'enseigner l'Evangile au monde entendent recourir à la force brutale pour rendre au Vicaire de Jésus-Christ son influence morale et son autorité! Ont-ils donc oublié la scène sublime du Jardin-des-Oliviers? N'est-ce pas à Pierre lui-même que Jésus dit cette parole, hélas! souvent oubliée: « *Remettez votre épée dans le fourreau; car tous ceux qui se serviront de l'épée périront par l'épée.* »

Or, Jésus n'avait à défendre en soi rien du pouvoir des Césars; et des catholiques veulent que l'on tire l'épée pour défendre une autorité temporelle! Jésus était saisi, lié comme le dernier des criminels, pour être fustigé et mis en croix; mais la personne du pape n'était pas attaquée, et Pie IX s'est enfui de lui-même de la cité sacrée. Jésus-Christ était l'agneau sans tache: Pie IX est-il exempt de fautes?

On vient nous dire que Pie IX représente la vraie liberté, et que les Romains représentent l'anarchie et le meurtre. Cela a été dit de tous les pouvoirs ébranlés par le peuple. On vient nous dire que Pie IX, c'est la liberté, et que Rome soulevée, c'est l'absolutisme. Non, Rome tout entière n'est pas plus pour l'absolutisme que pour l'anarchie sanglante; Rome, comme tous les peuples réveillés par la secousse de 89, Rome est pour la liberté confuse, pour l'émancipation.

Mais ceux qui ne voient dans la révolution romaine qu'un effet de ténébreuses menées absolutistes devraient bien s'accorder avec eux-mêmes. Ne disent-ils pas que Mamiani est l'âme de ce mouvement, et que le souffle de ce mourant, de Gênes où il s'éteint, est allé soulever la tempête dans Rome? Mamiani proscrit depuis vingt ans pour son libéralisme ne serait-il donc plus qu'un agent impur de la camarilla autrichienne?... Ceci n'est qu'absurde.

La vérité est que ce doux et noble Pie IX, après avoir offert à l'Europe l'exemple des réformes libérales, après avoir donné le signal de la révolution suprême et définitive, paraît s'être arrêté tout à coup, plein de doutes et d'afflictions. Ses perplexités ont leurs justes motifs et viennent d'un sentiment pur.

Le mouvement qui éclate partout (hors de France), en ce moment, c'est l'accomplissement du dix-huitième siècle, c'est le dernier effort de la Réforme et du philosophisme. C'est donc un essor purement négatif et révolutionnaire. Cette bourgeoisie qui brise toutes les vieilles autorités est voltairienne, sceptique et assez égoïste. Mamiani et ses amis, c'est moins encore que la Gironde, ce sont des libéraux ordinaires qui s'inspirent à l'esprit des républiques antiques, et veulent établir le règne des classes moyennes, avec l'*utilitarisme* pour dogme.

Il est naturel que Pie IX, dont le cœur est plein de foi et d'amour universel, soit peu édifié par ce libéralisme étroit, qui détruit aveuglément, qui ne croit à rien, et qui n'a qu'un médiocre souci des masses populaires. Cette défiance était fondée. Malheureusement, soit qu'il n'eût pas une vue claire d'une politique supérieure, organisatrice et intégrale, soit plutôt qu'il ne trouvât pas d'hommes autour de lui pour servir ses idées chrétiennes, Pie IX, désireux de paralyser l'esprit de pure négation des libéraux, de protéger la foi religieuse et d'assurer un ordre quelconque, s'est presque retourné vers le passé. Le choix de M. Rossi explique cet état de l'âme du souverain pontife. Ce choix a été une grande faute.

Le mouvement d'émancipation, même dans ses voies confuses, ne saurait être enrayé désormais. Il faut savoir dépasser cette politique désordonnée; il faut marcher plus vite qu'elle, et ne point se rattacher avec des regrets à un passé qui ne peut plus renaître. Le triomphe de l'Eglise et la pacification du monde sont en avant, bien au-delà des agitation du libéralisme négateur.

Il est un caractère du mouvement qui doit faire réfléchir les patriotes français : c'est son unanimité. Toute la bourgeoisie, sans exception, toute la troupe, le peuple entier, Rome unanime a voulu la révolution, elle l'a laissée s'accomplir même au prix d'un meurtre, même au prix d'une menace contre Pie IX, contre ce *Pio nono* si vénéré, si adoré par une population toute catholique, pieuse jusqu'à la superstition. Ce fait d'unanimité est constaté par toutes les correspondances, avoué par l'*Ami de la religion* lui-même.

Démêlons donc les volontés de Dieu, comprenons les leçons de la Providence. Dieu ne veut plus que son Vicaire garde rien de la puissance des Césars. Dieu ne veut plus que l'exemple du chef de l'Eglise autorise et consacre aucun des abus des dominations païennes. Le règne temporel des papes est fini; la vraie puissance de l'Eglise va commencer. Le père des chrétiens, le Pasteur universel, n'aura plus autour de lui ni douaniers, ni carabiniers, ni Suisses. Il ne règnera plus que sur l'esprit par l'esprit. Voici venir pour lui le règne divin de la persuasion et de l'amour.

Que Rome devienne une ville libre et neutre, ayant son pouvoir politique distinct, et que le Pape, cessant d'être un percepteur d'impôts forcés et un recruteur de soldats, reçoive désormais son budget du libre concours de tous les peuples chrétiens. Ou plutôt, puisse Rome, en attaquant le pouvoir temporel de Pie IX, avoir émancipé le souverain pontife! Que la papauté italienne ait vécu! Que la papauté universelle commence!

Que la chrétienneté, pour arracher une proie à la convoitise du czar, pour faire disparaître une cause incessante de luttes et de déchirements, neutralise Constantinople en y établissant la papauté, et prépare ainsi cette cité reine aux grandes destinées qui lui sont promises. Mehemet-Ali et son fils Ibrahim disparaissent à la fois; n'est-ce pas une voie de la Providence? Que l'Egypte soit rendue au sultan, et que le mahométisme fonde, s'il le peut, un vaste empire du Caucase jusqu'au Nil, à la condition que les fils de Mahomet reconnaîtront l'indépendance et la neutralité de Jérusalem et de son territoire, à la condition que le Turc repassera le Bosphore, et laissera Constantinople libre de devenir la *cité spirituelle* du monde.

Les Grecs, les Slaves et les Roumains du Danube se partageront l'héritage du sultan, sur la terre européenne. Tout un peuple de race latine va descendre jusqu'à Constantinople pour faire un accueil fraternel à Pie IX.

Le pape, délivré des chaînes temporelles, aura toute autorité pour réprimander et conseiller les césars et pour leur rappeler qu'ils sont les serviteurs des peuples. Toutes les communions chrétiennes se rapprocheront en filles respectueuses, mais libres, du Pasteur universel, et l'Eglise ouvrira largement son sein pour embrasser tous ses enfants, tous ceux qui adorent le Christ. Quelle que soit la variété des doctrines, l'unité de culte pourra être enfin réalisée, et l'Eglise ouvrira ainsi cette ère chrétienne, qui est toute contenue dans ce mot : *unum sint!*

Sont-ce là des évènements trop étranges? Eh! ne sommes-nous pas au temps des choses extraordinaires? Sont-ce là des destinées trop grandes? Quel chrétien n'espère pas, pour l'Eglise, un triomphe éclatant et des destinées miraculeuses? Constantinople, est-ce donc trop pour le chef spirituel du monde? Du moins, les fidèles ne nous accuseront pas de vouloir diminuer la papauté et frapper au cœur l'Eglise catholique.

Mais, si nous désirons pour l'Eglise et pour Pie IX un avenir de grandeur, nous ne saurions nous associer à ceux qui, dans l'emportement de leur chagrin, veulent brandir l'épée de la France pour raccrocher, au profit du souverain pontife, quelques bribes de domination temporaire, qui veulent charger nos canons pour forcer douaniers et carabiniers à reprendre, avec les Suisses, leur fonction de gendarmes papaux et pour remettre sous le joug le peuple romain. La gloire de l'Eglise et la gloire de Dieu n'ont rien à faire à de pareilles folies. Nous avons la conviction que Pie IX désavouera ces fidèles égarés, qui songent à recourir au glaive. Pie IX s'est montré le vrai disciple du Christ et lorsqu'il refusa de déclarer la guerre aux Autrichiens et lorsqu'il refusa de faire tirer sur les Romains insurgés. Il sera fidèle à ces antécédents évangéliques; il refusera certainement les canons de la France, si le gouvernement de la République fait la sottise d'offrir au vicaire de Jésus-Christ l'instrument brutal de la domination des Césars.

D. L.

La Fédération autrichienne.

Quelques députés de la gauche de la diète constituante ont publié leur programme au sujet de la formation de l'Etat autrichien, en déclarant que c'est pour répondre aux intentions qu'on leur prête de vouloir favoriser l'élément allemand au détriment des autres nationalités de l'empire d'Autriche.

D'après ce programme, les Etats représentés à la diète autrichienne formeraient un état fédératif, composé des cinq nations suivantes :

L'Autriche polonaise, l'Autriche tschèke, l'Autriche slave, l'Autriche allemande, l'Autriche italienne.

Ces Etats seraient formés ainsi qu'il suit :

Autriche polonaise : la Gallice, Cracovie et la Bukowine. La langue administrative serait la polonaise, la ruthénienne et la Romane.

Autriche tscheke : les parties tschekes de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie ; langue administrative, la langue tscheke.

Autriche slave : La Carniole, les parties slaves de la Carinthie et de la Styrie; langue administrative, langue slavone.

Autriche allemande : La haute et la Basse-Autriche, Salzbourg, le Tyrol septentrional, le Vorarlberg, les parties allemandes de la Silésie, de la Moravie, de la Bohême, de la Styrie et de la Carinthie; langue administrative, l'allemand.

Autriche italienne : Le Tyrol méridional, l'Istrie, la Dalmatie, Trieste; langue administrative, l'italien.

Le pouvoir exécutif appartiendrait au monarque, qui l'exercerait par un secrétaire-d'Etat, lequel serait responsable envers le parlement de l'Etat; le secrétariat-d'Etat se composerait du premier secrétaire d'Etat, qui serait en même temps dans chaque Etat particulier le lieutenant du monarque absent; puis du secrétaire-d'Etat de l'intérieur, de la justice, de l'instruction publique, des cultes, des finances et de l'agriculture.

Les objets réservés au pouvoir central seraient : les affaires étrangères, l'armée, les douanes, les postes, les chemins de fer, la monnaie et le commerce, la navigation, les dettes publiques et les affaires de la banque.

Le monarque exercerait le pouvoir exécutif par un ministère responsable envers le sénat et composé du président du conseil, des ministres des affaires étrangères, de la guerre, du commerce, des travaux publics, des finances générales de la monarchie et d'autant de ministres sans portefeuille qu'il y aurait d'états dans la monarchie.

Le pouvoir législatif serait exercé par le sénat formé en partie par le vote direct du peuple, et en partie de membres des parlements particuliers.

Le monarque aurait un *veto* suspensif contre les résolutions du sénat.

Il n'est nullement question, comme on le voit dans ce projet, du royaume de Hongrie et du royaume Lombard-Vénitien, qui forment à eux deux plus de la moitié de l'empire d'Autriche.

Dans la fédération proposée, la prépondérance numérique des nationalités slaves leur assure de grands avantages.

M. Zdzislaw Zamoyski, représentant polonais, a fait à ce sujet, à la Diète de Vienne, une communication remarquable, de nature à éclairer d'une lumière nouvelle, les rapports jusqu'à présent si mal compris des Slaves avec l'Autriche. La *Pologne*, journal slave de Paris, a analysé cet écrit digne de la plus sérieuse attention.

M. Zamoyski explique que, pour s'établir sur des bases durables, la fédération slave a besoin de doter tout d'abord les communes de la plus large existence possible. L'introduction de ces libertés communales doit être la pierre fondamentale du futur édifice politique autrichien.

C'est là seulement qu'on trouvera l'antidote à cette centralisation démoralisante, à cette bureaucratie étrangère qui a rongé si longtemps les différents peuples de l'Autriche. Voilà pourquoi M. Zamoyski veut des institutions communales fondées sur l'égalité la plus étendue, et sur une démocratie réelle poussée jusqu'à ses plus lointaines conséquences, sans distinction de classes ni de culte. En un mot, la nouvelle monarchie autrichienne, fédérative et démocratique, ne serait plus qu'un ensemble de petites républiques.

Chaque citoyen devra avoir sa part dans ce nouveau gouvernement, qui est nécessaire aux Autrichiens pour les abriter contre les envahissements de la Prusse. De cette manière, chaque commune régissant par elle-même ses affaires intérieures, formerait comme une unité dans la somme totale des diverses nations fédérées. Placé à la tête de cet empire démocratique, le monarque ne sera autre chose qu'un simple président de République. En raison de ce système, les peuples slaves d'Autriche, tous fortement unis dans la démocratie, deviendront de plus en plus inaccessibles à l'influence moscovite, et refouleront avec énergie l'absolutisme vers l'Orient.

Ce système, qui prend la commune pour base de l'organisation fédérale des nations autrichiennes, est le seul qui puisse assurer non-seulement en Autriche, mais dans toute l'Europe, le triomphe de la révolution.

L'empereur allemand.

Plus la politique autrichienne s'avance sur un terrain où des parties de l'Autriche sont sur le point de cesser d'être partie de l'empire allemand, plus le moment approche où toutes les espérances de l'Allemagne se concentreront sur la Prusse, et où un changement dans la personne du chef de l'empire semble se préparer.

M. de Gagern avait voulu se convaincre par lui-même jusqu'à quel point le roi de Prusse était disposé à se mettre à la tête des affaires de l'Allemagne. La *Gazette de Cologne* annonce que le roi a refusé de souscrire aux conditions qu'on lui proposait à Francfort pour le placer sur le trône de l'empire. Frédéric Guillaume prétend que l'expérience qu'il a faite du régime représentatif est trop triste, pour qu'il consente jamais à reconnaître les résolutions de l'Assemblée nationale comme obligatoire sans aucune réserve. Le beau-frère de Nicolas préfère sans doute tenir l'empire allemand en fief de son futur suzerain l'autocrate moscovite.

En attendant, il circule le bruit que la Bavière, le Wurtemberg, Bade, la Hesse-Darmstadt, le duché de Nassau se sont déclarés pour l'élection définitive de l'archiduc Jean à la dignité d'empereur d'Allemagne, et que, si la Prusse s'y oppose, ces Etats sont résolus à rétablir l'ancienne confédération.

Nouvelles de Rome.

Jusqu'à ce moment, dit le *Contemporaneo* du 28, la tranquillité de Rome est complète, et rien n'annonce qu'elle doive être troublée. La commission de sûreté publique nommée en prévision d'une agitation possible n'a même pas eu à se réunir. Rome n'a jamais été plus tranquille. Toutes les correspondances des villes de Romagne, arrivées à Rome, témoignent l'allégresse la plus vive de l'issue de la révolution romaine. A Ferrare il y a eu grande fête populaire pour la célébrer.

On attend, maintenant les actes du ministère. La situation est difficile. Le roi de Naples ne négligera rien pour rétablir le pouvoir du pape; il faut que le ministère nouveau agisse s'il veut se faire accepter.

Une correspondance de Florence fait le portrait suivant du député Bonaparte :

« Si j'en juge par vos journaux, M. Louis Bonaparte, qui veut escamoter la présidence de votre République, ne serait qu'un personnage fort ordinaire; tenez pour certain que son cousin de Rome qui est encore inférieur sous tous les rapports, c'est un *chiachierone* et un *clarlone*, qui n'a pas même eu l'amour-propre de sacrifier pour l'indépendance italienne un bayocco des millions que lui ont laissés son oncle, le cardinal Fesch, et son beau-père, le roi Joseph. Son avarice est passée en proverbe à Florence, où il a résidé longtemps, et on dit *ladre comme un Canino*, pour désigner le type de la ladrerie. »

— Des correspondances de Rome du 26 novembre, publiées par la *Patria*, disent que le pape aurait quitté Rome avec l'intention formelle d'abdiquer, si les cardinaux ne s'y opposaient. Il aurait signé un bref les autorisant à élire un nouveau pape.

Le pape séjournera, soit à Gaëte, soit à Portici. Il a auprès de lui les cardinaux Macchi, Testi, Bofondi, Mallei, Gazzoli et les prélats Medici, Niccolini, della Porta et autres.

Il n'y a que les ministres d'Espagne, de Portugal et de France qui aient abandonné Rome et leurs fonctions. La peuple romain montre la plus grande sympathie aux cardinaux qui n'ont pas quitté cette ville.

— On écrit de Civita-Vecchia, 28 novembre :

« Le roi de Naples a mis à la disposition du pape quatre frégates et beaucoup de troupes.

Assemblée nationale.

Séance du 7 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Sénard demande la parole. (Vif mouvement d'attention.)

M. SÉNARD. J'ai été hier sous l'imputation de faits trop graves pour ne pas saisir à propos du procès-verbal l'occasion qui se présente pour moi de m'expliquer.

Hier, lorsque j'entendis M. le ministre de l'intérieur retirer le projet de décret sur les récompenses nationales, j'ignorais la gravité de cette communication. Je ne l'ai apprise que ce matin.

L'orateur explique d'abord la pensée qui a présidé à la présentation du décret de septembre; il s'agissait de récompenser des hommes qui avaient souffert pour la République. Les gouvernements qui nous ont précédés nous avaient donné l'exemple de ces récompenses.

Je ne vous rappellerai pas ce que la Restauration a jeté aux hommes qui l'avaient servie, je vous désignerai seulement les lois de 1831 et 1833 sur les récompenses nationales.

L'orateur proteste contre la composition des listes dont quelques journaux ont publié des fragments ce matin. Ces listes, il ne les a pas connues, elles n'étaient pas sorties des mains de la commission lorsqu'il a quitté le ministère, et il ne saurait trop les flétrir.

Ces pièces n'ont point été ouvertes au ministère, elles n'ont point été examinées; elles ont été transmises. Ces documents ont apparu par suite

du désir exprimé par l'Assemblée d'en avoir communication.

Lorsque ces listes ont été ouvertes, on a reconnu que, de la part de ceux qui les avaient dressées, le mot n'est pas trop fort, il y a eu démence, car, à la colonne des titres à la récompense, on lisait : Condamnation pour vol.

On était même allé plus loin. Dans la colonne des titres on avait placé en plusieurs endroits le mot assassinat. On y avait inscrit les noms des héritiers de Fieschi, de la sœur de Lecomte, etc. Rien n'empêchera jamais l'assassinat d'être un crime. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, l'opposition était unanime à flétrir énergiquement tous les attentats, parce qu'ils savaient que rien ne frappe autant au cœur la cause du progrès.

La République peut être généreuse. Elle a aboli la peine de mort; quand l'échafaud est brisé on ne réhabilite pas le poignard, je le suppose. (Très bien !) C'était une nécessité pour moi d'expliquer à l'Assemblée dans quelles circonstances ces listes avaient apparu.

Au moment de la présentation du projet de décret, les listes nous étaient complètement inconnues, le comité ne s'en était pas dessaisi à cette époque. Je n'ai donc pas même à me faire le reproche de n'avoir pas examiné ces titres en détail. Quant à la commission des récompenses nationales, deux au plus de ses membres, et ces membres sont étrangers à cette Assemblée, deux seulement ont visé les listes, et la commission n'a pas été appelée à se prononcer.

Le gouvernement a retiré le projet, il a bien fait. La présence de ces noms sur les listes prouve que le travail a été mal fait et doit être recommencé.

Il n'y a donc aucun reproche à adresser au gouvernement à ce sujet; il a fait ce qu'il devait faire. (Très bien ! à droite.)

M. GUINARD, président de la commission des récompenses nationales. Je n'ai rien à ajouter à l'historique qu'il a tracé des travaux de cette commission, mais je dois relever une insinuation qui a été portée à cette tribune contre le citoyen Albert. Le citoyen Albert ne connaissait pas les noms portés sur cette liste; il a fait son travail en conscience. J'indiquerai tout à l'heure à qui il faut en imputer les fautes commises.

En créant une commission des récompenses nationales, le gouvernement de la République a payé une dette d'honneur. Quoi ! la Restauration récompensait par des pensions les assassins du maréchal Brune, les hommes qui livraient la marine française à l'étranger, et la République n'aurait aucune récompense à donner aux hommes qui ont brisé définitivement deux monarchies. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Je me suis empressé d'aller consulter cette liste signalée à l'indignation publique. Cette liste est un état nominatif qui n'a rien d'authentique, qui n'est pas même formée. Je suis président de la commission. Est-ce que ma signature est au bas de cet état, est-ce que celle du secrétaire y figure ?

Comment, vous signalez cette liste à l'indignation des honnêtes gens, et vous ne demandez pas des explications au président de cette commission ? (Très bien ! vive interruption.) On a voulu faire du scandale. (Mouvements divers.)

Nous avons tous combattu en face contre les gouvernements déchus. (M. Thiers fait un mouvement.) Vous le savez, vous, M. Thiers, dans les prisons duquel nous avons été enfermés si longtemps. (Applaudissements à gauche. — Longue agitation. — M. Thiers se lève et veut parler de sa place ; A la tribune ! à la tribune !)

M. THIERS, à la tribune. Je n'aurais point interrompu M. Guinard s'il n'eût pas prononcé mon nom. M. Guinard n'a pas été mon prisonnier, il a été le prisonnier de la loi.

M. GUINARD. Tout ce que j'ai voulu dire, c'est que j'ai rencontré M. Thiers comme adversaire des républicains.

VOIX NOMBREUSES, à gauche. Il l'est encore.

M. GUINARD. Je disais que nous avions combattu en face la monarchie, et que nous n'avons jamais pactisé avec l'assassinat. Cette liste, citoyens, est une infâme manœuvre. (Très bien ! très bien ! à gauche.) Je demanderai à M. le ministre de l'intérieur comment cette liste a pu sortir de son ministère, à M. Ducos comment il a pu la présenter comme l'œuvre de la commission des récompenses nationales. (Très bien !)

Je demande que les pièces soient déposées aux archives, ainsi que les procès-verbaux de la commission des récompenses nationales. (Très bien !)

M. DUFAURE, ministre de l'Intérieur. L'honorable préopinant me demande comment les listes qui font le sujet du débat sont sorties du ministère de l'intérieur. Ma réponse sera fort simple.

Parmi ces états, il y en a un qui contient les noms des combattants de février. Ce n'est pas relativement à cet état qu'il s'est élevé des difficultés, et ce n'est pas là qu'ont été puisées les citations des journaux.

Les trois autres ont trait aux condamnations politiques. Ils contiennent une liste alphabétique de tous les condamnés politiques. C'est un simple relevé des registres d'écrou, mentionnant les condamnations politiques ou autres. C'est ainsi qu'à côté d'hommes très honorables condamnés pour délits politiques, il se trouve des brigands condamnés peut-être pour délits politiques, mais condamnés aussi pour vols ou autres crimes et délits.

Cette liste ne contient aucune proposition. C'est un relevé des écrous des greffes de la ville de Paris, un document que l'on devrait consulter et dépouiller, mais qui n'aurait d'autre valeur que celle des renseignements.

M. VIGNERTE. Je monte à la tribune pour faire à la commission une simple question. Comment se fait-il que des listes, accolant des noms honorables à des noms de voleurs, ait été communiquée à la *Presse* et aux autres journaux? (Très bien ! à gauche.)

On trouvait un moyen d'attaquer la candidature du général Cavaignac et l'on n'a reculé devant aucune indélicatesse. (A gauche : C'est cela; bruit à droite.) Il y a là une manœuvre de la réaction. (Oui ! oui ! Non!)

Non-seulement les membres de la commission des récompenses nationales n'avaient pu être consultés sur cette simple liste; mais les citoyens qui y figurent n'ont été en aucune façon consultés.

Cette explication doit suffire à faire tomber les calomnies dont quelques journaux se sont faits l'écho ce matin en commentant ces listes. (Très bien ! très bien !)

Je suis complètement étranger à la question. Je n'ai jamais rien demandé au gouvernement, j'ai été assez récompensé par l'avénement de la République. (Très bien ! très bien !)

M. CAVAIGNAC. En paraissant aujourd'hui à l'Assemblée, je croyais qu'il n'y avait pour le gouvernement qu'à montrer qu'il était complètement étranger à cette liste. Mais on vient de dire qu'il y a sur cette liste des hommes condamnés pour vol. Le fait est-il vrai? (Oui ! oui ! Vive agitation.)

Je le déclare, jusqu'ici je n'ai pas voulu répondre à des attaques extérieures ; depuis cinq mois j'ai constamment conservé le calme et la modération, et je n'ai pas voulu me défendre ; j'ai fait tous mes efforts pour me taire ; mais aujourd'hui il m'est impossible de garder le silence. (Mouvement.)

Il m'importe de le déclarer, je ne connaissais pas les états dont il s'agit; car je serais coupable si j'avais eu la pensée d'accorder des récompenses nationales à des voleurs ; et si sur une liste de 3 000 noms il se trouvait 2 999 hommes honorables et un seul voleur, je m'en serais pas moins coupable. Mais, je le répète, jamais nous n'avons eu connaissance de ces états, et l'Assemblée sans doute ne nous soupçonnera pas d'avoir eu la pensée de vouloir faire récompenser des voleurs et des assassins. (Non! non! — Agitation prolongée.)

M. BAROCHE, président de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les récompenses nationales. Je regrette de n'avoir pu prendre la parole avant M. le président du conseil. J'aurais déclaré hautement qu'il n'est entré dans la pensée d'aucun des membres de la commission que le gouvernement ait jamais eu la pensée de récompenser le vol et l'assassinat... (Très-bien !) La commission n'a pas eu le désir de provoquer le scandale, elle a voulu au contraire l'empêcher.

Voici ce qui s'est passé.

La commission chargée d'examiner le projet a été à peu près unanime pour en repousser le principe : les ministres de l'intérieur et de la guerre ont été entendus dans le sein de la commission. La commission était d'avis de repousser le projet, mais auparavant et pour éviter un débat qui menaçait d'être fâcheux, elle a voulu connaître les états qui devaient servir de base au projet de décret, et c'est par suite que ces états nous ont été communiqués.

Toutefois, avant que la commission n'en eût connaissance, le président de la commission a reçu à son domicile même des sommations de faire terminer promptement le travail de la commission. M. Dufaure lui même a reçu également des sommations de communiquer les pièces réclamées par la commission. Ces pièces nous ont été communiquées, et pendant que la commission en prenait connaissance plusieurs membres sont entrés dans son bureau et en ont pris connaissance...

VOIX DIVERSES. Lesquels? lesquels?

L'orateur donne des détails sur les états communiqués à la commission : l'un d'eux comprenait les blessés de février, au nombre de 4 057 ; le second comprenait des détenus politiques au nombre de 4 326 ; le troisième comprenait tous les citoyens, au nombre de 3 948, qui avaient combattu pour la République sous les divers gouvernements : ces chiffres se trouvaient précisément reproduits dans l'exposé des motifs, dans lequel il était dit que ces chiffres avaient été indiqués par la commission des récompenses nationales, qui avait aussi indiqué les catégories de récompenses à accorder, savoir : aux uns 500 fr. de pension, aux autres 300 fr., et enfin aux autres des distinctions honorifiques.

Quand on a fait ce relevé, on a dû prendre l'énonciation complète des registres. C'est ainsi que pour des individus condamnés pour crimes politiques, on a relevé également des condamnations antérieures pour vol, incendie ou pillage ; mais ce n'est pas pour ces derniers crimes, sans doute, que l'on demandait pour eux des récompenses nationales. (Légers rires.) C'est de cette manière que certaines personnes honorables, qui appartiennent à cette Assemblée, se sont trouvées portées pour des distinctions qu'elles n'ont jamais demandées.

A côté de ces demandes, on trouve aussi des propositions de récompenses pour les veuves et les enfants de Pépin, pour la sœur de Lecomte; c'est-à-dire que l'on propose de récompenser l'assassinat ! (Mouvement.)

Mais ce qui prouve que le gouvernement n'avait jamais eu la pensée d'accorder de semblables récompenses, c'est que dans le projet de décret il y avait un article qui disait que les noms des personnes auxquelles il serait accordé des récompenses nationales seraient insérés au *Moniteur*; cela, plus que tout le reste, prouve que le gouvernement ne connaissait pas les listes qui ont été communiquées à la commission.

M. CAVAIGNAC. L'honorable président de la commission a eu raison de le dire si je l'avais entendu avant de prendre la parole, j'aurais pu me dispenser de me défendre ; cependant, je le répète, je n'ai pu maîtriser un moment d'émotion contre une attaque de la nature de celle qui nous est portée ; depuis cinq mois nous avons fait tous nos efforts pour conserver à cette tribune le calme nécessaire, et si un peu de chaleur dans la défense nous est échappée tout à l'heure, ce que nous allons dire prouvera à l'Assemblée que maintenant nous sommes rentrés dans ce calme dont peut-être nous n'aurions pas dû sortir.

L'orateur, après avoir rappelé les faits déjà connus sur les délibérations de la commission, ajoute : Nous n'aurions rien à dire si ces délibérations de la commission ne s'étaient pas produites à cette tribune ; nous demandons s'il a pu entrer dans la pensée de qui que ce soit que le gouvernement aurait voulu récompenser des hommes qui auraient été condamnés comme voleurs, parce que plus tard ils auraient pu être condamnés pour délit politique? (Non ! non !)

QUELQUES VOIX. L'ordre du jour.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Messieurs, si l'honorable général Cavaignac avait assisté à la séance d'hier, il aurait vu que lorsque je suis monté à la tribune je n'entendais pas faire une attaque. J'ai voulu simplement constater l'indignation des membres de l'Assemblée qui avaient eu connaissance de ces listes. Si je n'avais pas été interrompu si violemment, j'aurais demandé à l'Assemblée une enquête sur les faits. (Bruit.) J'ai demandé ce que M. Guinard vous a demandé tout à l'heure, le dépôt aux archives des pièces et des procès-verbaux de la commission.

M. FRÉDÉRIC DEGEORGE dit qu'il y a ici une manœuvre évidente, et qu'il n'a jamais rien demandé pour les quelques services que, dans le cours de sa vie, il a eu occasion de rendre à la cause démocratique.

M. DEMONTRY dit que M. Dufaure a fait erreur en disant que les listes étaient de simples copies d'écrous. Pour ma part, il y a erreur. On me porte comme ayant été condamné pour avoir porté des coups ; le fait est qu'ayant eu une discussion avec un journaliste, je me suis livré à un geste peut-être un peu significatif (on rit), par suite duquel j'ai été condamné à 500 fr. d'amende. Il est vrai que plus tard j'ai été condamné à cinq jours de prison pour délit politique ; mais vous voyez quelle méchanceté il y a à accoler ainsi des condamnations qui n'ont rien de commun.

Maintenant je demande à la commission comment il se fait qu'elle a communiqué ces listes aux journaux, qui les ont jetées en pâture à toute la France ; il faut que nous ayons raison de cette communication, et j'appuie la demande d'enquête qui a été faite par un des orateurs qui m'ont précédé.

M. FRESNEAU. La commission n'a donné à personne aucune communication officielle des listes qui lui ont été remises.

Quand la commission a eu connaissance de ces listes, son indignation n'a pas connu de bornes, et quelques membres de la commission (et ce n'est pas moi) en ont fait part à d'autres membres de cette Assemblée, et alors ce n'est pas dix membres, ce n'est pas vingt membres, ce sont deux cents membres qui ont littéralement envahi notre bureau et ont pris connaissance de ces listes.

UNE VOIX. C'est votre faute !

M. FRESNEAU. On nous dit que c'était notre faute. Pouvions nous nous y opposer? Quand le gouvernement n'a pas communiqué des pièces comme des secrets d'Etat, tout le monde a le droit d'en prendre connaissance. Quand on a su quelle était la nature des documents communiqués à la commission, tout le monde a voulu en avoir connaissance; et la commission, en en laissant prendre connaissance, a fait son devoir. (Non ! non ! — Si! si ! — L'agitation est à son comble.)

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour !

M. CLÉMENT THOMAS paraît à la tribune : les cris d'ordre du jour redoublent, l'honorable membre cède la parole à M. Dufaure.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. J'ai entre les mains les états communiqués à la commission de l'Assemblée ; ces états portent, comme je l'avais déjà dit, ces mots sur le dos : « Visé le 25 octobre 1848. Signé, Rohan et Faure. » A la fin des états, il n'y a aucune signature.

On a dit dans les journaux qu'à la suite de chaque nom se trouvait le chiffre de la pension qui devait être accordée : c'est une erreur. (Mouvement.)

L'état se compose du nom, de l'âge, de la profession, du domicile, et de la condamnation. Il y a une dernière colonne d'observations, elle est partout en blanc. (Nouveau mouvement.) Quant à l'état des combattants de Février, il n'en est pas de même ; il y a pour eux des propositions, et aucune des pièces publiées par les journaux n'a été copiée sur l'état des combattants de Février. Voilà tout ce que j'ai à dire sur ce point, je le crois suffisant, je n'y ajouterai rien.

On a pris copie des états communiqués à la commission ; je suis convaincu de l'irruption d'un grand nombre de membres de l'Assemblée dans le sein de la commission ; et j'ajoute qu'un journal qui, pour donner plus de créance à ce qu'il disait, a annoncé que cette communication lui avait été faite par deux membres de la commission, a dit une chose fausse.

QUELQUES VOIX. Lequel ? lequel ?

M. DUFAURE. Je suis convaincu que quelques membres de l'Assemblée ont cru pouvoir communiquer aux journaux les listes qu'ils avaient copiées et qu'ils ne devinaient pas l'indigne abus que l'on a fait de cette communication. (Très bien ! — Mouvement prolongé.) Sans l'invasion du bureau de la commission, sans la communication aux journaux, le débat eût eu lieu avant la publicité donnée à ces listes. Les journaux ont donné connaissance de ces listes : on sait dans quel but. (Oui ! oui !)

Ils ont été plus loin : ils ont laissé entendre que le gouvernement connaissait ces listes, et qu'en présentant le projet, il avait voulu rémunérer des voleurs et des assassins. Ce n'est pas tout : il a fallu personnifier le gouvernement, et un de ces journaux n'a pas craint d'intituler son article : Les pensionnaires du général Cavaignac. (Mouvement d'indignation.)

Maintenant, je le dis, il y a des principes que personne ne peut méconnaître; et si quelqu'un était d'un avis opposé, je le prierais de monter à cette tribune pour me combattre à l'instant.

La première vérité qui ressort de ce débat est celle-ci : il y a des principes de morale universelle qui survivent à tous les gouvernements, et il n'y a pas de prétexte pour justifier le vol et l'assassinat. (Très bien!) Quelles que soient les passions qui aient emporté leur auteur, il n'y a pas d'excuse pour lui et pour le gouvernement qui non seulement voudrait les excuser, mais encore les récompenser. (Très bien ! très bien !)

Mais c'est une autre espèce de crime, il faut aussi le constater, d'aller chercher dans des pièces incomplètes et incohérentes, des marques pour diffamer les hommes publics de son pays.

DE TOUTES PARTS. C'est aussi un assassinat.

M. CAVAIGNAC. Nous savons bien dans quel but ces attaques calomnieuses..... (Oui ! oui !)

UNE VOIX. C'est pour enlever des voix au général Cavaignac. (Tumulte prolongé.)

M. DUFAURE. Dans cette enceinte, cette lutte est loyale. Quand M. le président était à la tribune, quand il demandait si quelqu'un accusait le gouvernement, personne n'a répondu... mais dehors en sera-t-il de même ?

Comment combattre les attaques déloyales dirigées contre nous par des ennemis jamais lassés !... Ensuite de notre inimitié et des indignes moyens qu'elle emploie, ce que nous vous demandons, c'est la réprobation éclatante que tous vous faites ici et à la face du pays contre ces indignes moyens ! (Mouvements divers.) Je finis en me contentant de constater l'assentiment donné par toute l'Assemblée à cette incontestable vérité : l'attaque dirigée contre le gouvernement a été fausse et calomnieuse. (Très bien ! Aux voix ! l'ordre du jour.)

M. BAROCHE. Les états divisés en catégories sont diversement rétribués. La 1re à 500 fr., la 2e à 300 fr., et la 3e des récompenses honorifiques (Ah ! ah ! — Tumulte prolongé), et le dernier état résumait toutes ces allocations par le chiffre que je vous ai dit. (Assez ! assez ! — L'ordre du jour ! — La clôture !)

La clôture est prononcée.

M. J. DE MONTRY. Il faut savoir le nom du membre de la commission qui a livré les états... (A l'ordre ! à l'ordre ! — Tumulte inconcevable.)

M. LE PRÉSIDENT. Le citoyen Guinard demande qu'une commission d'enquête soit nommée et qu'on dépose aux archives, avec les listes, les registres des divers comités.

(Le tumulte continue et se prolonge. M. le président ne peut parvenir à se faire entendre.)

M. LE PRÉSIDENT veut lire un ordre du jour motivé qui vient de lui être remis. On ne le lui laisse pas lire, et on l'interrompt par ces cris : L'ordre du jour pur et simple !

Un débat violent s'engage entre M. le président et des membres du bureau.

Après quelques paroles de MM. Taschereau et Dupin, l'ordre du jour pur et simple mis aux voix est adopté.

M. LE PRÉSIDENT lit l'ordre du jour de demain.

M. LAGRANGE. La question d'amnistie est encore reportée à la queue de l'ordre du jour. Vous avez passé une séance entière dans des cancans de portière. (Rire et bruit.) L'Assemblée a décidé qu'elle s'occuperait de la question d'amnistie aussitôt après le budget, elle ne peut se déjuger. L'on m'a dit que je n'étais pas là hier pour réclamer, et que les absents ont tort...

Ont-ils tort, les enfants, ont-elles tort, les femmes de ceux que vous séparez de leurs protecteurs, de leurs appuis, et qui meurent de faim et de soif? Quant à moi, je proteste contre cet ajournement, et je demande qu'on mette ma proposition à l'ordre du jour de demain.

M. LE PRÉSIDENT répond que l'ordre du jour a été fixé hier sans réclamation, et qu'il sera fait mention dans le procès-verbal des protestations du citoyen Lagrange.

La séance est levée à 6 heures.

FAITS DIVERS.

Les électeurs du 4e arrondissement sont prévenus qu'un bureau spécial de l'arrondissement se tient en permanence au nom du conseil central, de 8 heures du matin à 10 heures du soir, rue de la Limace, 6.

— Le concert patriotique au bénéfice de la famille de Robert Blum, que devait donner l'association des artistes musiciens, passage de l'Opéra, vendredi, 8 décembre, n'aura lieu que vendredi, 15 courant. La cause de ce retard est l'élection du président, ce qui retient beaucoup de monde dans les clubs.

— Les journaux de Marseille du 2 au soir annoncent que l'embarquement des troupes expéditionnaires a eu lieu. Le *Spectateur*, qui a paru le dimanche 3, va plus loin, il contient en effet la nouvelle suivante :

« Le départ de la brigade d'expédition a eu lieu hier. Les frégates à vapeur ont pris le large vers quatre heures du soir par un temps magnifique, et ont fait route vers Civita-Vecchia. »

Le contre-ordre ne sera sans doute pas arrivé à temps.

— Les délégués des corporations ouvrières ayant siégé au Luxembourg sont priés de se rendre samedi prochain 9 du courant, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 44, à sept heures précises du soir, pour une communication électorale.

— Le citoyen Bernard tiendra, ce soir vendredi, à huit heures, une deuxième réunion électorale, à la SALLE DE LA JEUNE FRANCE, aux Batignolles.

Les démocrates socialistes des Batignolles, de Clichy, du 1er et 2e arrondissement, sont convoqués à cette réunion.

— Ce soir, jeudi, à huit heures, le citoyen Bernard ouvre une réunion électorale, salle Barthélemy, derrière le Château-d'Eau, rue Neuve-Saint-Nicolas, 14. — Les femmes et les enfants y sont admis.

— On lit dans le *Morning-Post* du 6 décembre : « La bibliothèque de Louis-Napoléon a été vendue aux enchères. Parmi ses livres était une belle édition, reliée en maroquin, du poème de *Jocelyn*, de Lamartine. On lisait sur cette édition, ces mots écrits de la main du prince, en français. Entrepris la lecture de ce livre à Florence, le dimanche 5 mai 1837. Abandonné cette lecture, l'ouvrage étant trop sublime pour moi. Recommencé la lecture une 2e fois, le lundi 8, sans être plus heureux. Recommencé par un nouvel effort le 9 et abandonné définitivement.

Dans un moment où l'auteur et le critique sont en présence comme candidats rivaux à la présidence de la République, l'anecdote n'est pas sans intérêt.

— Hier soir, au Vieux-Chêne, rue Mouffetard, il y avait réunion électorale en faveur du prince Louis Bonaparte. La séance était présidée par M. Vilain Saint-Hilaire, qui l'ouvrit par un discours en honneur du candidat de la place Vendôme. Après lui, se présenta à la tribune M. Sergent, démocrate socialiste, qui, voulant user du droit de libre discussion, désirait combattre les paroles de M. Vilain Saint-Hilaire, mais on ne le lui permit point; les cris de Vive Napoléon ! A la porte ! dominèrent sa voix; il quitta la tribune. Ses adversaires crurent la partie gagnée, et M. Vilain Saint-Hilaire allait prendre la parole quand les cris de : Vive la République démocratique et sociale ! Vive Raspail ! s'élevèrent de tous les points de la salle, et il dut, devant cette juste protestation, quitter la tribune.

Il fit mieux, il sortit de la salle accompagné du bureau. La réunion bonapartiste était dissoute. Les socialistes alors voulurent sur le champ organiser un bureau et continuer pour leur profit la séance. Furieux de voir leurs projets de désordre troublés, les bonapartistes envahirent la salle, brisèrent les bancs, les balustrades, les vitres et se portèrent aux voies de fait les plus répréhensibles envers les démocrates, dont plusieurs furent blessés par eux. Il y eut un tumulte affreux, les femmes effrayées jetaient des cris déchirants, et l'obscurité vint seule mettre fin à la lutte et protéger la retraite des agresseurs.

— Les démocrates d'Amiens viennent de publier et de faire distribuer une circulaire très chaleureuse en faveur de M. Ledru-Rollin.

— On nous annonce pour demain la communication d'un chapitre d'une brochure de M. Louis Blanc sur la présidence. D'autre part les délégués du Luxembourg ont reçu de M. Louis Blanc une lettre dans laquelle il déclare retirer sa candidature.

— La cour d'assises aura à juger pendant cette session plusieurs affaires politiques, dont voici la désignation :

Le 11, les sieurs Delbrouck, Illizay et Lévy, prévenus de délits commis au club de la rue Sainte-Croix, dans la séance du 19 août 1848.

Le 12, le sieur Chauvelot-Barnabé, délit commis au club de la rue St-Antoine, la séance du 21 novembre; les sieurs Vasbenter et Etex (journal le *Représentant du Peuple* des 16 et 19 août); le sieur Duchêne (le journal le *Peuple* du 26 novembre 1848).

Le 13, le sieur Bellenger, écrit intitulé : *Simple rapprochement*.

Le 14, le sieur Barbet, écrit intitulé : le *Coup de Sabre*.

— On lit dans le *Messager* de Montpellier du 1er décembre :

« Les arrestations à main armée se multiplient sur nos routes, avec toute l'audace que donne l'impunité. Cette nuit, trois grandes diligences, parties hier au soir sur la route de Toulouse, ont été successivement arrêtées à une lieu de Pézénas; dans l'intervalle, huit charretiers ont eu le même sort. Nous ignorons encore les détails d'une agression d'autant mieux calculée, qu'elle s'attaquait aux voyageurs se rendant au marché de Pézénas, qui devaient être munis d'argent; en tout cas, on doit avoir largement compté sur l-ur po'tronnerie, puisqu'une seule des voitures arrêtées portait vingt-sept personnes. Le courrier de Toulouse, informé de ces attentats, a fait le trajet au pas, sous l'escorte de la garde nationale de Pézénas, et c'est lui qui en a apporté la nouvelle ce matin.

» Si nous nous trouvions dans des circonstances semblables à celles qui ont, lors de la chouannerie, rendu ces mêmes routes impraticables, nous accuserions le malheur des temps. Mais, Dieu merci, il n'en est rien. Ces actes de brigandage sont tout simplement renouvelés de Pomarède et auront la même fin; leurs auteurs, fussent-ils cent fois plus nombreux, n'échapperont pas à l'action de la justice; mais déjà cette action a trop tardé à se faire sentir.

» L'arrestation de l'auteur des vols de Gignac, que nous avons annoncée d'après le *Languedocien*, ne s'est pas confirmée; les malfaiteurs se propagent sur les autres routes nationales. Pour peu que cela dure, l'effroi qu'ils jettent dans les esprits entravera les relations et portera un dernier coup aux affaires. Il faut donc que des mesures énergiques soient prises; il ne suffit plus de faire verbaliser après coup par un procureur de la République.

» L'autorité tient à ses ordres 3 000 hommes de troupe, un corps de gendarmerie, toutes les gardes nationales du département. De telles forces ne sauraient être plus longtemps bravées par quelques misérables, sans que sa responsabilité ne se trouve engagée; une nouvelle arrestation nous obligerait à l'accuser hautement d'avoir manqué à sa mission protectrice de la sûreté publique. »

— Avant-hier, dans un groupe de zélés bonapartistes stationnant au pied de la colonne, un ouvrier exposa en termes parfaitement clairs et dignes quelques idées socialistes. Dès suite, les amis du prince se tournèrent contre l'ouvrier, et loin de lui répondre sur son terrain, d'entamer une controverse avec lui, ces messieurs prirent leur grand air pour demander au socialiste de qui il se moquait, pour lui dire qu'un ouvrier *honnête* ne devait pas perdre son temps à apprendre et à débiter de telles fadaises. Enfin, l'un d'eux voulant faire le bel esprit : — De quel pays êtes-vous sorti, avec de si belles maximes? demanda-t-il. — Je suis né en Prusse et naturalisé Français, fut la réponse de l'ouvrier. Alors de s'écrier contre lui : — Ah! voyez-vous ce Prussien qui vient prêcher le *communisme*, allez-vous-en donc travailler chez vous et laissez-nous en paix, etc., etc.

Cependant deux messieurs survenus séparément avaient pris fait et cause pour le travailleur et ses idées; ils reprochaient vivement aux napoléoniens leur peu de sincérité en attaquant un homme non sur ses principes et en lui prouvant l'erreur, s'il y en a, mais en lui reprochant son origine. — « Toujours le même aveuglement, dirent-ils; vous prenez Louis Bonaparte à cause de son origine, sans voir ses principes, et vous condamnez ici des idées parce que celui qui vous les expose n'est pas Français. »

Comment, reprit alors le digne ouvrier, je suis plus Français qu'eux tous, je suis citoyen français, et j'en ai tous les droits autant qu'eux, car je suis naturalisé et de plus je suis Français par amour, parce que je l'ai bien voulu, tandis qu'eux ne savent pas pourquoi ils sont Français. — C'est vrai, et vous êtes un noble cœur, merci, dirent les deux démocrates à l'ouvrier, et, lui prenant la main, ils quittèrent le groupe des zélés du prince.

Il est bien douloureux, dans une époque qui marche vers une fraternité universelle, de voir les soutiens d'un candidat à la présidence de la République française, jeter comme injure le nom d'une nationalité à la face d'un homme de cœur.

— L'administration municipale s'occupe activement d'une mesure qui sera reçue comme un bienfait pour tous les quartiers du nord-est de Paris; il s'agit d'interdire immédiatement l'usage de la voirie de Montfaucon, et de faire transporter dès à présent toutes les vidanges dans les nouveaux bassins placés au milieu de la forêt de Bondy.

L'administration républicaine, affranchie des obstacles qui avaient empêché pendant si longtemps la translation de la voirie dans le voisinage du Raincy, aura rendu un service éminent à l'hygiène publique de Paris, en enlevant de ses portes un foyer d'infection qui, dans certaines saisons et par certains vents, rendait des quartiers entiers inhabitables et frappait de non-valeur toutes les propriétés voisines. (*Réforme.*)

— Hier, un vieux soldat de l'empire, le brave Larget, décoré, et jouissant de l'estime de tous ses camarades de l'Hôtel des Invalides, se prit de querelle avec l'un d'eux. Une réparation fut jugée nécessaire; ils allèrent sans témoins dans une maison en construction voisine de l'Hôtel. Arrivé là, au moment où il ôtait son habit, Larget reçut en pleine poitrine, de son adversaire qui avait déjà dégainé, un coup de pointe qui le renversa mort. Trois enfants témoins de cet acte infâme dénoncèrent le meurtrier, qui fut immédiatement arrêté. (*Crédit.*)

LES COLONS EN ALGÉRIE. — Le huitième convoi d'émigrants est arrivé à Alger samedi 24 de ce mois. Il a été reçu avec le même appareil et le même empressement que le précédent. Le temps a peu favorisé cette fête. Les colons ont néanmoins assisté avec recueillement, sous une pluie battante, à la bénédiction de leurs drapeaux et au discours qui leur a été adressé par M. le curé de la cathédrale d'Alger. Le lendemain dimanche, une messe leur a été dite en plein air sur le versant du mamelon des Tagarins. Le prêtre officiant et M. l'évêque d'Alger ont successivement pris la parole et vivement ému leur auditoire. Quelques orphéonistes qui faisaient partie du convoi ont répondu en entonnant un hymne au travail. La foule se pressait avidement pour entendre ce chant dont l'heureux à-propos et la beauté ajoutaient singulièrement à l'effet religieux et moral de la cérémonie.

Des distributions ont été faites aux colons, comme par le passé. Ils n'ont quitté Alger que mardi; mais les pluies qui augmentent ne leur permettront probablement pas de gagner immédiatement leur destination. Déjà des ordres ont été envoyés à Douera pour y faire séjourner le convoi. Il est destiné à peupler les villages de l'Argonne (Aïn-Chelala) et Zurich (Dra-Smâ), dans la banlieue de Médéah.

RÉPUBLIQUE UNIVERSELLE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE. — Sous ce titre vient de paraître une belle lithographie que nous recommandons à nos amis. L'auteur, M. Goldsmid, a voulu populariser par le crayon ces grandes idées que les écrivains démocratiques propagent par la plume : Abolition de la guerre, fraternité des nations, association universelle. Des groupes représentent toutes les nations avec leurs costumes distinctifs, défilent en se donnant la main devant une statue des droits de l'homme. Mille drapeaux flottent dans les airs.

On voit s'élever dans le lointain un arbre de la liberté universelle couronné de bannières variées. A ce grand mouvement applaudissent les martyrs de la liberté suspendus dans les airs et agitant leurs palmes autour du Christ. Cet enseignement par le dessin nous a paru assez utile pour que la librairie sociétaire donnât l'hospitalité à l'œuvre de M. Goldsmid. On trouve *la République universelle, démocratique et sociale* quai Voltaire, n° 25. Prix : 4 fr. 50 l'exemplaire noir, 2 fr. l'exemplaire à deux teintes.

NOUVEAU TUBERCULE. — Nous avons vu, ces jours derniers, chez M. Masson, jardinier en chef du jardin d'expériences de la Société d'horticulture, au Luxembourg, un nouveau tubercule, qui peut être appelé à remplacer la pomme de terre avec avantage. Ce végétal, dont le nom vulgaire est *ulluco*, nom qu'on prononce *oulloco*, a été envoyé par le ministre de l'agriculture, et est originaire de la province de Quitenae, au Pérou. Voici les quelques détails qui nous sont transmis sur cette plante, par M. Masson, le premier horticulteur qui l'ait cultivée avec succès. « L'ulluco peut se reproduire par tubercule, mais encore mieux par bouture et par marcotte. Ainsi cultivé, on peut en faire facilement trois récoltes dans le cours d'une saison.

Des boutures faites à plat, en plein air, le 7 septembre, ont produit, au moment de l'arrachage (le 20 novembre) des tubercules d'une belle grosseur. Un tubercule pèse 80 grammes, et il sera, plus tard, très facile d'en obtenir de plus gros, et, partant, de plus savoureux. Ces tubercules sont jaunes, un peu aplatis et ont la même saveur que les pommes de terre, qu'ils détrôneront à coup sûr; car, avantage inappréciable, leurs tiges fournissent un légume qui, lorsqu'on le coupe, repousse très vite, et rappelle, par le goût, les fèves ou les haricots et, par son aspect, les légumes frais. En outre que la reproduction de l'ulluco est très prompte, elle est très abondante. Une seule marcotte fournit une multitude de fruits qui se développent en terre et même sur les tiges. (*Journal du Havre.*)

UNE PARADE. — On nous apprend qu'à la nouvelle de la prochaine arrivée de Pie IX en France, Louis-Napoléon Bonaparte s'était empressé de charger son cousin Lucien Murat d'aller au devant du pape, pour lui porter l'hommage de ses sentiments respectueux et protester de sa vive sympathie.

LES GLANDS ET LES POTS.

FABLE.

Cette fable a été lue par Lachambeaudie le 3 décembre, au banquet démocratique et social des Ecoles.

Un campagnard, un rustre, un homme des plus sots,
Dans des vases étroits, vulgairement des pots,
Avait semé des glands, fruit d'un antique chêne,
L'honneur de la forêt prochaine;
Il faisait, à part soi, ce beau raisonnement :
« Si les plus tendres fleurs y viennent sans obstacle,
Quelques arbres aussi, ce n'est pas un miracle,
Y grandiront, assurément. »
Qu'arrive-t-il? bientôt, faute d'air et d'espace,
La moitié sèche et meurt; le reste dépérit;
Le plus haut chêne ne dépasse
Le plus humble rosier qui près de là fleurit.
Un seul, favorisé par sa forte nature,
Fait éclater le vase, impuissante ceinture,
Et, plus tard, jusqu'aux cieux s'élance triomphant.

Trop souvent, parmi nous, on élève l'enfant
Dans une sphère étroite, en un cercle étouffant.
A se développer comme la tige est lente!
On perd dans sa prison la force et la beauté.
Au corps, à l'âme, au cœur, ainsi qu'à toute plante,
Frères, il faut l'espace, il faut la liberté.

PIERRE LACHAMBEAUDIE.

PETITE CORRESPONDANCE.

COMITÉ DE RÉALISATION. — Réunion dimanche, 10 décembre, à neuf heures précises du matin.

Versailles. — M. A. C. — Sympathie cordiale. Ne viendrez-vous pas rue de Beaune serrer la main à des frères?

Ribécourt. — M. B. — Nous vous expédions les livres dem., qui montent à 4.10, poste comprise.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.	Six mois 11 fr.	Trois mois 6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 40	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 7 décembre.

Les escomptes continuent; on lève encore 165,000 fr. de rentes; mais la hausse ayant été trop forte, la rente n'en débute pas moins en baisse à 67 30, pour toucher à 68 et finir à 67 50 fin courant et 67 40 au comptant. C'est une baisse de 40 c.

La banque de France perd 35 à 1445.

Le coupon est détaché sur le 3 0/0, laissé hier à 43 90, il ouvre à 42, et ferme à 41 45, ce qui représente avec le coupon 42 95, baisse, 1 fr. 5 c.

On parle avec émotion d'un courrier arrivé ce matin aux affaires étrangères, qui apporte des nouvelles graves du cabinet autrichien.

Le chemin de fer d'Orléans, de 645 tombe à 600, pour fermer à 602 50. Les autres fléchissent beaucoup moins. Avignon-Marseille ne perd que 5 fr. à 470. Le Nord descend à 345.

On s'est battu à Bordeaux au sujet de l'élection du président. Les démocrates contre le club des napoléoniens. Il y a eu carnage et beaucoup de victimes, et l'armée a dû intervenir. Le marché est lourd et inquiet.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	43 90	41 75	41 30	41 30
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	67 15
Cinq 0/0	67 90	68 ..	67 30	67 50

7 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	41 35 ..	3 Canaux avec prime	610 ..
— Emprunt 1847-1848	67 40 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	67 40 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	25 50
Actions de la banque	1115	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récép. Rothschild	73 75	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	58 50	— — 3 1/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	.. ..	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..	Zinc Vieille-Montagne	1930 ..
— 3 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1833)	... ..	Emprunt du Piémont	810 ..
Obligations de la Ville	1115 ..	Lots d'Autriche	300 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	365 ..	363 75
Versailles, rive droite	105 ..	103 75	Du Nord	347 50	345 ..
— rive gauche	105 ..	105 ..	De Paris à Strasbourg	327 50	323 ..
Paris à Orléans	645 ..	602 50	Tours à Nantes	244 25	240 ..
Paris à Rouen	360 ..	355 ..	Paris à Lyon	... ..	331 25
Rouen au Havre	... ..	470 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	475 ..	187 50	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	90 ..	73 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	230 ..	230 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. — Représentation extraordinaire.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Vieillesse de Richelieu.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Diable, les Diamants.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent, l'Hôtellerie de Genève.
GYMNASE. — Estelle, O Amitié! 1er Coup de Canif.
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Czar, le Club, Titi à Robert-le-Diable, l'Académicien, les Envies.
VARIÉTÉS. — La Paire, les 12 Travaux d'Hercule, scène comique, le Marquis de Lauzun, Vautrin.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Livre noir, Tohubohu.
GAITÉ. — Fualdès, la Demoiselle et la Paysanne.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Jacques Maugars, une Femme qu'on n'aime plus, ballet, l'Ange dans le Monde.
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — La Fiancée, M. Pothin, Pochet, Jocrisse.
DÉLASSEMENTS. — Le Grenier, Rabelais à Rome, la Fille.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Les Sept Péchés, une Mésalliance, une Politesse.
THÉATRE CHOISEUL. — Mme de Genlis, intermèdes, Novice, Fontanarose.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. No 333. EDITION DU MATIN. Samedi 9 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 8 DECEMBRE.

Assemblée Nationale.

TRIOMPHE DE BASILE.

Oui, Basile triomphe, la calomnie a porté coup et a presque abattu la candidature du général Cavaignac aux pieds de ses adversaires monarchiques. Ah ! Basile est un grand politique, c'est presque un homme de génie ; quelle gloire ce serait pour la monarchie d'être restaurée par lui !

Et cependant Basile était mécontent aujourd'hui à l'Assemblée nationale, très-mécontent. Le ministère de M. Cavaignac sachant avec quelle promptitude mortelle le venin de la calomnie s'infiltre en tous lieux, ne s'est-il pas avisé, hier soir, de retarder le départ des malles-postes jusqu'à onze heures, pour faire partir un supplément du *Moniteur*, qui contenait la rectification des infamies répandues le matin par les journaux dynastiques : « Nous voulions, a dit M. Trouvé-Chauvel, que le contre-poison arrivât en même temps que le poison aux lecteurs des départements, et en contrebalançât l'effet. »

— Ce n'est pas légal, se sont écriés les amis de Basile, vous n'avez pas le droit de retarder le départ des malles. C'est inconstitutionnel ce que vous avez fait là.

— Mais, Basile, est-ce que tu as le droit de calomnier? C'est très malhonnête ce que tu as fait là !

— En outre, poursuivent les amis dudit Basile, l'arrivée des malles que vous avez retardées et des dépêches qu'elles portent, coïncide précisément dans beaucoup d'endroits avec le dimanche 10 décembre, le jour, le fameux jour des élections. Que vont penser les populations de ce retard? quel effroi vous allez jeter parmi elles dans un moment aussi important!

—Ah! Basile, tes amis ne sont pas aussi malins que toi. D'abord, ce retard de six ou huit heures n'effrayera pas longtemps. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Ils viennent de dire que les dépêches contenues dans ces malles devaient arriver *précisément le jour des élections*. Or, qu'auraient-elles appris aux populations, si le gouvernement ne les avait pas retenues quelques heures? Elles auraient apporté la calomnie toute pure, sans réfutation, et les élections se seraient faites sous l'impression de cette calomnie. C'est sur cela que Basile avait compté. Un habile homme!

Pour notre part, nous approuvons sans restriction la conduite du gouvernement. Il est des machinations tellement infâmes, que nous regrettons pour l'honneur de la droite qu'elle ait cru devoir disputailler, quand le silence était de tous points la tenue la plus convenable pour elle.

Que la République veille ! ses ennemis sont actifs, hardis, ingénieux, et ne reculent devant aucun moyen. Nous ne leur ferons pas de la morale, ce serait inutile. Ils cherchent à provoquer la guerre civile, à couvrir la France de sang; et nous nous étonnerions de les voir employer l'arme de la calomnie! Nous aurions tort ; il y a longtemps qu'ils s'en servent. A ce signe seul on reconnaît que leur cause est mauvaise.

Démocrates socialistes, voyez à quels abaissements sont réduits vos adversaires! Continuons notre marche loyale et franche, à la face du ciel, et nous parviendrons assurément à établir sur terre notre devise immortelle : Liberté, égalité, fraternité.

L'Assemblée a validé aujourd'hui les nominations de M. Thomine-Desmasures, nommé dans le Calvados, et de MM. le maréchal Bugeaud et le général Regnauld de Saint-Jean-d'Angely, nommés dans la Charente-Inférieure.

M. le ministre de l'intérieur a présenté un projet de décret pour les formes à suivre dans la proclamation du président de la République. Ce décret sera discuté d'urgence.

Un conseil des futurs ministres.

Nous sommes en mesure de pouvoir affirmer qu'un conseil des futurs ministres a été tenu dernièrement chez le prince Louis-Napoléon, et qu'on y a délibéré longuement sur le moyen à employer pour se débarrasser le plus vite possible de l'Assemblée actuelle.

Une minorité s'est aussitôt prononcée pour un coup d'Etat.

Cette proposition a été discutée pendant une grande partie de la séance.

Quelques membres ont émis l'avis qu'il serait facile de *gagner* rapidement une majorité parmi les représentants, et d'amener ainsi l'Assemblée à prononcer elle-même sa dissolution.

La majorité des ministres napoléoniens s'est ralliée à ce dernier avis, et a même pensé que, le 20 janvier, l'Assemblée serait suffisamment préparée au suicide.

Ainsi, les vœux de la *Gazette de France* ne tarderaient pas à être satisfaits. M. de Genoude est un grand prophète.

Qu'en pense le pays?

Le Scrutin du 10 Décembre.

La situation est de nature à faire sérieusement réfléchir aux embarras sans nombre, aux immenses dangers qu'on a créés comme à plaisir en insérant dans la constitution de 1848 qu'il y aurait un président de la République, et que le président serait élu par le suffrage universel.

Combien de gens qui, par amour mal entendu de l'ordre et de la stabilité, étaient partisans de l'institution présidentielle, en sont à regretter aujourd'hui qu'une telle institution ait été admise !

On comprend enfin, devant le scrutin du 10 décembre, que l'Assemblée nationale a manqué de sens politique, qu'elle a fait, disons le mot, une énorme bévue lorsqu'elle a adopté une combinaison gouvernementale non moins compromettante pour la paix publique qu'absurde au point de vue de la logique et contraire aux vrais principes républicains.

Des pressentiments sinistres assiègent tous les esprits au sujet de l'élection qui aura lieu après demain. On dit hautement de tous côtés que si tel candidat l'emporte, *il y aura des coups de fusil*. C'est même là le plus décisif des arguments que font valoir les partisans du candidat adverse.

Nous mettons les choses au mieux ; nous voulons croire que l'alternative qui aurait pour conséquence à peu près inévitable des coups de fusil ne se réalisera pas. Combien néanmoins, dans toutes les hypothèses possibles, combien l'élection du président ne va-t-elle point semer partout de ferments de discorde et de germes de désorganisation!

Ce n'est pas seulement la population française prise dans son ensemble qui va se partager sur deux noms d'hommes, qui va former d'une nation deux nations ennemies en contact par tous leurs pores et sur tous les points du territoire, depuis la capitale jusqu'au dernier hameau : le personnel entier de l'administration, tous les corps de l'armée et de la flotte vont pareillement se diviser en deux partis qui ne pourront pas oublier de longtemps la scission à laquelle on les aura très constitutionnellement, mais très impolitiquement appelés, poussés.

Cette perspective est si menaçante pour l'avenir de notre pays, surtout en présence de la coalition des cours du Nord qui se forme de nouveau avec l'appui de toutes les aristocraties européennes; cette perspective est tellement alarmante, qu'il y a lieu de se désoler qu'aucun moyen n'existe désormais de revenir d'urgence sur la partie de la constitution relative à la présidence de la République.

Quelle grave responsabilité l'Assemblée des représentants a assumée en préparant le scrutin du 10 décembre! Ce scrutin, s'il n'est pas la mort de la République, sera du moins à coup sûr le partage de la France en deux camps et la désorganisation de tous nos éléments de force nationale.

Monsieur le rédacteur,

Le débat sur le projet de récompenses nationales qui agite depuis deux jours si vivement les esprits, est suffisamment éclairé pour écarter toute inculpation des personnages que les provocateurs de ce scandale avaient pensé atteindre; mais il n'est pas pour cela épuisé, et la lumière n'a pas pénétré partout.

Les membres de la commission et ses comités ont un devoir à remplir, ils en comprennent la gravité et l'étendue. Il faut que toute la vérité soit connue, et que justice soit faite. Cette lettre a pour objet de faire savoir au public que les citoyens appartenant à la commission et à ses comités, pour garder encore quelques moments le silence, ne sont pas inactifs ni indifférents.

Quant à présent, et en ce qui peut me toucher personnellement, je dois me borner à protester contre toute participation, soit à la rédaction, soit même à la simple connaissance des énonciations insensées inscrites sur les états déposés à l'Assemblée avant comme après les avoir visés sur leurs feuilles d'enveloppe au moment même où nous allions les remettre au ministère de l'intérieur. Ces états émanés du comité des détenus n'avaient point été ni pu être soumis à l'examen de la commission dont je fais partie.

Rouen aîné,
Membre-secrétaire de la commission des récompenses nationales.

Exploitation électorale du pape.

Ce ne sont point des idées qui se combattent aujourd'hui sous les noms de Louis Bonaparte et du général Cavaignac, auteurs de deux programmes à peu près aussi nuls l'un que l'autre, ce sont des ambitions. De ces deux ambitions, celle de Louis Bonaparte est de beaucoup la plus dangereuse, mais toutes deux ont cela de commun d'être personnelles, étrangères au grand mouvement du progrès social. Nous les voyons lutter, non par des enseignements, non par des plans d'institutions à réaliser, non par des engagements pris en faveur des masses, mais par des procédés, par des manœuvres, par la stratégie électorale. Tout leur devient moyen de réclame, et nous avons vu les affaires de Rome exploitées des deux parts. Chaque parti a fait parler Pie IX en sa faveur comme un oracle des temps antiques.

Suivant les prôneurs du général Cavaignac, le pape aurait dit :

Un Bonaparte a contribué à me forcer de quitter Rome : qu'irais-je faire en France, où peut être un autre Bonaparte va être appelé à la tête du gouvernement?

Le cardinal Antonelli aurait dit au contraire, suivant les partisans de Napoléon :

Sa Sainteté n'a jamais manifesté l'intention de se rendre en France ; et si elle doit quitter l'Italie, ce ne sera pas pour aller dans un pays en pleine révolution, et où le chef du gouvernement est le fils *d'un régicide*.

Les bonapartistes se voyaient distancés dans cette lutte; le parti Cavaignac citait le pape lui-même, tandis que le parti de la colonne invoquait seulement un cardinal. Aussi, pour regagner le terrain, Louis Bonaparte a-t-il écrit au nonce apostolique la lettre suivante :

Monseigneur,

Je ne veux pas laisser accréditer auprès de vous les bruits qui tendent à me rendre complice de la conduite que tient à Rome le prince de Canino.

Depuis longtemps je n'ai aucune espèce de relations avec le fils aîné de Lucien Bonaparte, et *je déplore de toute mon âme qu'il n'ait point senti que le maintien de la souveraineté temporelle* du chef vénérable de l'Eglise était intimement lié à l'éclat du catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie.

Recevez, monseigneur, l'assurance de mes sentiments de haute estime.

Louis-Napoléon Bonaparte.

C'est ainsi que Louis-Napoléon Bonaparte espère se trouver manche à manche. Nous ignorons si cette réclame, communiquée directement à l'*Univers* qui l'honore aujourd'hui de ses applaudissements, produira sur le clergé l'effet voulu, mais les républicains tiendront bonne note de cette protestation contre la révolution romaine, la plus unanime comme la mieux justifiée des révolutions contemporaines. Cette révolution nécessaire, quoi qu'en dise le prince, à l'indépendance de l'Italie, ne peut porter aucun préjudice à l'éclat du catholicisme si Pie IX sait comprendre la grandeur de sa mission spirituelle.

La Mission de la France.

L'Italie secouait sa léthargie séculaire; des paroles de liberté descendaient du Vatican; les morts avaient parlé; la France restait immobile et muette. La France est morte, disaient les hommes sérieux. La France se recueillait; elle s'est levée, et le miracle italien a trouvé un pendant dans le miracle de Février.

La France se recueillait comme elle a fait à toutes les époques critiques de l'histoire. Sur le seuil de la Révolution Sociale qui va couronner et clore la série des révolutions modernes, elle faisait ce qu'elle a fait au 16e siècle lors de la révolution religieuse, au 17e siècle lors de la révolution politique : elle attendait son heure. Le génie de la France est un génie inventif et généralisateur. Elle développe certaines idées, d'autres peuples en tentent la première application, puis ils les rapportent à la France pour qu'elle y imprime le cachet de catholicité qui leur donnera droit de cité chez toutes les nations. Cette fonction, la France la remplit depuis le moyen-âge, depuis le jour où l'avilissement de la papauté et de l'empire a rendu vacante la mission catholique qu'ils avaient remplie jusque-là; la France s'en est saisie; elle est devenue le *sensorium commune* de l'Europe, le point où toutes les impressions des peuples convergent et se convertissent en idées. Toute idée doit passer par le cerveau de la France pour revêtir un caractère d'universalité; ce qu'elle touche, la France le grandit au point d'en remplir le monde; se remue-t-elle, un frisson parcourt l'Europe; si elle se met en marche, l'Europe aussitôt se lève et la suit. Notre patriotique amour ne nous abuse pas, ceci est de l'histoire. Nous ne prétendons pas établir la suprématie d'une nation sur les autres, nous constatons son caractère, nous le déduisons de l'observation des faits.

Il n'y a eu jusqu'à ce jour que deux grandes révolutions en Europe, et il n'y en aura que trois. Or, voici quel a été le rôle de la France.

Les germes de la révolution religieuse qui éclata en Allemagne au seizième siècle, avaient été élaborés en France ; l'Allemagne s'en empare, elle les développe ; la grande insurrection luthérienne éclate, le joug despotique et abrutissant de la cour de Rome est brisé, une notable partie de la Chrétienté s'affranchit. Que fait la France? la France demeure catholique, apostolique et romaine. Ainsi, la France se laisse devancer, la France abdique, la France sommeille, la France est morte. — Non, la France se recueille, elle va reprendre l'idée révolutionnaire et la faire à son image, c'est-à-dire universelle. Il y a dans la révolution du seizième siècle une idée et une forme. Quand la France paraît étrangère à ce grand mouvement, elle n'en répudie que la forme, ce qu'il y a de particulier; elle en prend ce qu'il y a de général, l'idée. La forme propre à l'insurrection du seizième siècle, c'est le Protestantisme. Le protestantisme est une petite religion, un fait local ; il pourra conquérir l'Allemagne presque entière, les Provinces-Unies, les Iles Britanniques, les Colonies anglaises : il ne deviendra pas universel. L'idée qui s'est incarnée et particularisée dans le Protestantisme, c'est la liberté de conscience, le droit de tout homme en matière de raisonnement. Cette idée, la France la dégage du corps que l'Allemagne lui a donné; ce qui s'appelait protestantisme au delà du Rhin, s'appelle en deçà philosophie; Descartes succède à Luther. L'idée rendue universelle fera le tour du monde. L'Allemagne a fait une réforme ecclésiastique, la France opère la réforme de l'entendement humain ; l'Allemagne crée une secte de plus, la France pose les bases de la religion dernière, la religion vraiment catholique, la seule démocratique, la RELIGION DES SCIENCES. Que deux siècles s'écoulent, et cette France qui paraissait accepter avec tant de résignation la suprématie de Rome, on la verra, par l'organe des encyclopédistes, attaquer les bases mêmes de la religion dont Luther et les protestants se sont bornés à nier quelques détails, et l'Allemagne qui semblait au seizième siècle laisser la France si loin derrière elle, l'Allemagne se mettra au dix-neuvième siècle à l'école de Voltaire.

Au moment même où l'Allemagne accomplissait sa révolution religieuse, et quand la France semblait étrangère au mouvement qu'elle avait créé, la France élaborait une révolution nouvelle, elle préparait dès le seizième siècle contre la royauté une insurrection semblable à celles qu'aux siècles précédents elle avait préparée et qui en ce moment même s'accomplissaient contre la Papauté. Cependant après avoir sapé le pouvoir monarchique, la France semble se retirer de la scène. La royauté atteint en France le dernier degré de puissance au dix-septième siècle, au moment même où en Angleterre une tête royale tombe sous la hache du bourreau. L'Angleterre obéit à l'impulsion de la France, et celle-ci s'incline devant la robe rouge de Richelieu, et tremble sous la fouet de Louis XIV. Ainsi la France se laisse dépasser, la France abdi-

que, la France sommeille, la France est morte! Non, la France se recueille. Avant qu'un siècle et demi se soit écoulé, l'exécution de Charles Ier aura trouvé un pendant, et le 21 janvier 1793 affaiblira le souvenir du 12 février 1649. La France a repris l'idée qu'elle avait fournie à l'Angleterre, et en la reprenant elle l'a universalisée, comme c'est sa fonction.

L'Angleterre a fait une révolution au profit des aristocraties nobiliaire et commerciale. La France proclame la souveraineté du peuple; le principe est conquis, et il suffira de deux jours, en 1848, pour le faire passer dans les faits. La France nie les castes et les classes; sa révolution est nationale. La France fait plus: elle proclame les *droits de l'homme*; et alors sa révolution n'est plus seulement nationale, elle est universelle; elle remonte au delà même de toutes les formes sociales, jusqu'aux principes qui forment l'éternelle base des sociétés.

L'Angleterre n'a fait qu'une révolution locale, les fondements de la vieille Albion ont tremblé, mais la secousse ne s'est pas fait sentir au-delà du détroit; la France met le feu à tout le continent, elle promène l'idée révolutionnaire par toutes les cités royales, elle fait les affaires de l'Europe en même temps que les siennes, et la commotion imprimée au monde est si forte, que lorsque l'ennemi retourne dans ses foyers ayant abattu, non dompté la France, il emporte la contagion du mal sublime qu'il était venu combattre, et une conspiration républicaine éclate en Russie même.

Après vingt-cinq années de travaux herculéens, la France rentre dans son recueillement solennel, et se prépare à de nouvelles luttes, elle a du temps devant elle; elle a donné au monde une leçon qu'il ne sera pas en état de réciter couramment avant que plusieurs lustres ne se soient écoulés. Et à quoi assistons-nous en 1848, sinon à l'éclosion des germes déposés par la France dans le sillon de ses victoires et de ses défaites? Que sont les peuples révolutionnaires de l'Europe, sinon les glorieux disciples de la France de 92?

Une troisième révolution reste à faire, sans laquelle les deux autres n'auraient pas de sens. L'une des trois colonnes de l'édifice social du moyen-âge est encore debout, sapée de toutes parts et menacée d'une ruine prochaine. Février n'a été que le dernier règlement de compte, le solde de la révolution politique déjà faite en principe en 92; c'est en même temps l'œuvre de la révolution nouvelle. Or, à voir ce qui se passe, il est à croire que la France ne manquera pas plus à sa mission au dix-neuvième siècle qu'elle n'y a manqué aux siècles précédents.

Deux révolutions, à l'heure où nous sommes, développent en Europe leur magnifique mise en scène. L'une est politique et relève directement de la révolution française; l'autre est sociale et caractérisera spécialement le dix-neuvième siècle. La première n'est après tout qu'une nouvelle répétition du drame déjà joué; il aura été revu et corrigé, nous l'accordons, et considérablement augmenté, c'est probable; mais il suivra une route déjà ouverte; la seconde sera, au contraire, quelque chose de nouveau dans le monde, et qui aura à se faire son propre sillon. Fidèle à son rôle de nation initiatrice, la France a depuis longtemps développé les principes mères de cette révolution. Elle ne manquera pas davantage à sa fonction de généralisation. Un peuple pourra opérer avant elle une révolution sociale, — et alors les gens sérieux de dire: La France se laisse devancer, la France n'est plus; — mais c'est la France qui, selon toute apparence, donnera aux principes de cette révolution la forme sous laquelle ils pourront sortir des frontières d'un peuple pour entrer dans l'histoire universelle, et se faire accepter de tout le genre humain.

Le commerce et l'industrie.

L'administration des douanes vient de publier le tableau des importations et des exportations pendant les *dix* premiers mois de l'année de 1848. Voici quelques rapprochements qui ressortent de ces tableaux:

IMPORTATIONS.

Douanes. — Les droits perçus sur l'ensemble des importations pendant les dix premiers mois ont produit. . . . . . 72 millions.

La période correspondante de l'année dernière avait rendu. . . . . 113 »

Différence en faveur de l'année de 1847. . . . . . . 41 millions.

Le mois d'octobre de l'année 1847 avait produit 12 millions, celui de 1848 n'a rapporté que 9 millions.

Laines. — L'industrie des laines était tombée très bas après la révolution de février; les importations n'étaient plus que de 4 000 quintaux par mois. Elle s'est relevée peu à peu; elle a été de 9 000 quintaux en octobre 1848, en octobre 1847 elle avait été de 13 000. L'industrie de la laine n'emploie donc encore que les deux tiers des matières premières qu'elle employait l'année dernière.

Cotons. — En 1847, la crise des subsistances avait presque entièrement paralysé le commerce et l'industrie des cotons; en octobre 1847, les acquittements du coton *brut* n'avaient été que de 29 000 quintaux métriques.

La révolution de février a été bien moins préjudiciable à cette industrie que celle de la crise des subsistances pendant le mois d'octobre 1848; les acquittements des cotons bruts se sont élevés à 45,000 quintaux métriques; il est vrai qu'en octobre 1846 ils avaient atteint le chiffre de 53,000 quintaux métriques.

Houille. — L'importation de la houille pendant le mois d'octobre dernier a été aussi plus considérable que celle du mois d'octobre 1847, dans celui-ci elle avait été de 1,900,000 quintaux; dans le second elle a été de 2,500,000.

Fontes — L'introduction de la fonte n'a été que de 36 000 quintaux, pendant qu'elle avait été de 70 000 pendant le mois d'octobre 1847.

Sucres. — L'importation des sucres coloniaux a considérablement diminué pour les dix premiers mois de cette année, comparativement à l'époque correspondante de l'année dernière. Au lieu de 731 000 quintaux il n'en est entré que 392 000.

EXPORTATIONS.

Vins, eaux-de-vie. — Les exportations de vins n'ont pas faibli pendant les dix premiers mois de cette année. Le placement des eaux-de-vie a été plus considérable que l'année dernière; on n'en avait placé que 456 000 hectolitres, on en a placé 497 000.

Tissus de laine. — On sait que l'Assemblée nationale a accordé une prime extraordinaire d'exportation de 4 et 1/2 pour 100 aux tissus de laine. L'influence de cette mesure s'est fait sentir. Il a été exporté pendant le mois d'octobre dernier 1597 quintaux de draps, casimirs mérinos; plus de 1683 quintaux d'étoffe de laines d'autres espèces, tandis qu'en octobre 1847 il n'avait été exporté que 1447 et 1576 quintaux.

Tissus de coton. — La prime extraordinaire d'exportation sur les tissus en coton n'est que de 4 et 1/4 pour 0/0. L'exportation des tissus écrus et blancs a été de 1915 q.; celle des tissus imprimés et teints de 1688. Les chiffres correspondant du mois d'octobre 1847 a été de 2 015 et de 2 591.

Les exportations en modes, porcelaines et machines ont diminué d'environ moitié.

NAVIGATION MARCHANDE.

Pendant la disette des grains on avait admis sur le même pied que le pavillon national, le pavillon étranger couvrant les chargements de céréales. Ce régime exceptionnel ayant cessé, la navigation marchande sous pavillon étranger devait perdre beaucoup, c'est ce qui est arrivé. Il y a eu 7 884 voyages de navires de moins pendant les dix premiers mois de 1848, comparés à ceux de 1827, en voici le détail:

Pertes par le pavillon français, 804 navires jaugeant 78 850 tonn.
» étranger, 7 083 » » 948 276 »

De bien utiles enseignements ressortent de ces chiffres: nos législateurs paraissent ne pas les comprendre. En veut-on une preuve frappante? L'Assemblée nationale a à son ordre du jour depuis deux mois un projet de loi tendant à régulariser et compléter le système des primes, elle ne s'en occupe nullement. Cependant le décret provisoire sur cette grave question n'est valable que jusqu'au 31 décembre. On pense aux scandales de personnes, on ne pense pas aux affaires du pays, et on se repose sur ses lauriers.

Abdication de l'empereur Ferdinand.

Une nouvelle importante nous arrive ce matin par la *Gazette de Cologne*. L'empereur Ferdinand a abdiqué, et son frère, l'archiduc François-Charles, son héritier présomptif, a également renoncé à la couronne en faveur de son propre fils, le jeune archiduc François-Joseph, âgé seulement de dix-huit ans.

Ferdinand, né le 19 avril 1793, avait été couronné roi de Hongrie le 23 septembre 1830, roi de Bohême le 7 septembre 1836, roi de Lombardie et de Venise le 6 septembre 1838. Il avait succédé à son père le 2 mars 1839, et renonce donc au trône impérial après l'avoir occupé pendant treize ans et demi.

Le jour même de son abdication, Ferdinand a quitté Ollmütz avec l'impératrice, se rendant à Prague, qu'il a choisi pour sa résidence.

La *Gazette de Cologne* pense que l'Autriche ne s'affligera pas d'apprendre l'abdication du faible Habsbourg, pour lequel, depuis treize ans, la couronne était trop lourde, et qui, dans des moments décisifs, s'était fait diriger par la camarilla.

On regarde avec raison comme un bonheur pour l'Autriche, que l'archiduc François Charles n'ait pas hérité de la couronne de son frère, les noms de François-Charles et de Sophie sont devenus pour les Autrichiens le symbole de la contre-révolution. Reste à savoir si celui du nouvel empereur sera un symbole de régénération pour l'Autriche.

François-Joseph, en prenant les rênes de l'État, a publié une proclamation à son peuple. C'est un document assez insignifiant, dans lequel ce souverain, *par la grâce de Dieu*, promet d'entrer avec confiance dans la voie qui doit conduire à la transformation salutaire et au rajeunissement de la monarchie.

Nouvelles importantes de Prusse.

Le *Moniteur prussien* du 6 décembre contient dans sa partie officielle une ordonnance datée de Postdam, 5 décembre, qui prononce la dissolution de l'Assemblée nationale.

Cette ordonnance est suivie d'une constitution que le roi octroie à ses sujets.

Le Pape et la Réaction.

On écrit de Gaëte: « Le pape a l'intention de se fixer à Bénévent en attendant les circonstances. Il ne paraît pas se déplaire dans la société du roi et de sa camarilla. Il aurait dîné avec le prince Alexandre de Russie, fils aîné de l'autocrate qui, depuis quelque temps, vit à Naples dans l'intimité de la famille royale napolitaine. Tout le monde s'afflige de voir la personne vénérée du pontife revenir aux traditions d'alliance de Grégoire XVI, qui préférait, chacun le sait, les couronnes puissantes, fussent-elles hérétiques, aux peuples opprimés, bien qu'ils fussent ses fidèles. »

ROME, 29 novembre. — On assure que le ministère romain va mander près des gouvernements de France, d'Angleterre et d'Allemagne des personnages de talent comme envoyés extraordinaires, pour les informer du véritable état des choses à Rome, craignant que les agents actuels des gouvernements n'aient intérêt à dénaturer les faits. La ville de Rome continue à être parfaitement tranquille.

Le *Contemporaneo*, journal modéré de Rome, assure que le nouveau ministère a trouvé une liste de 2 400 individus qui devaient être arrêtés à Rome et dans tous les États pontificaux.

On écrit de Bologne à l'*Alba*:

« La réaction fait des essais à Bologne. Il s'agit de séparer les provinces de la capitale et de provoquer la guerre civile. Les principaux agents du parti réactionnaire sont le prolégat de Bologne, le sénateur Succhi et les députés démissionnaires et leurs amis politiques. On a commencé à suspendre les envois d'argent à Rome. »

De leur côté, les Autrichiens se préparent sur les frontières à venir au secours de la réaction intérieure. Nous trouvons à ce sujet dans la *Gazette de Bologne* du 28 novembre:

« Nous sommes autorisés, par cette pro-légation, à publier qu'il est parvenu à la connaissance du gouverneur la nouvelle que les Autrichiens se sont renforcés au pont de Pinoro, sur la frontière de Castelfranco; on a immédiatement expédié des détachements de troupes pour observer les mouvements qui pourront se produire. »

Le *Moniteur du soir* annonce que le cabinet de Turin vient de donner sa démission.

Comment l'Angleterre joue le rôle de la France.

On écrit de Milan au journal le *Nazionale* du 1er décembre:

Sir Campbell, consul général d'Angleterre à Milan, a été chargé par son gouvernement de rédiger la note la plus complète et la plus sûre des personnes ou familles qui ont été mises à l'amende par Radetzki, de toutes les condamnations à mort que lui et ses agents ont fait exécuter, enfin de tous les actes de barbarie et d'atrocité dont le despotisme autrichien (militaire) s'est rendu coupable depuis trois mois.

Le consul, entouré d'espions, aura de la peine à se procurer les pièces justificatives demandées par le ministère britannique. Radetzki, sachant ce dont il s'agissait, afin de neutraliser l'effet de ses exécutions, a fait publier un écrit anonyme qui n'est plein que d'assertions mensongères. Nous recommandons à sir Ralph Abercromby la note suivante puisée à des sources sûres:

» La ville de Milan a payé pour contributions ordinaires et extraordinaires de ville et de province une somme de 5 118 173 l. Emprunt, 2 251 000; idem. de la province, 4 836 000. Emprunt à la congrégation provinciale et à rendre, 700 000. — Total, 13 206 174.

» Ville et province de Brescia, 5 500 000 l. Lodi et Crémone, 5 000 000 l. Pavie, 2 000 000 l. Bergame, 2 000 000 l. Côme, 2 000 000 l. Sandrio, Valteline, 1 800 000 l. — Total, 31 505 174 l.

» Si l'on ajoute les deux provinces de Crémone et de Mantoue, dont les renseignements manquent, on verra que la Lombardie a déboursé près de 40 millions, sans compter les contributions payées en argent et en nature par les pays où il y a eu des insurrections. »

— On écrit de Venise, le 26: « La nuit dernière, 200 Autrichiens ont voulu profiter du brouillard pour attaquer et surprendre le fort O. Ils ont été reçus à coups de fusil et avec la mitraille. Le coup de main a été manqué. »

— On écrit de Naples, le 22 novembre:

« On travaille aux fortifications de la ville. Le roi a passé les troupes en revue dans le jardin et le château contigus au palais; il a harangué les soldats, leur disant que le peuple voulait le sacrifier ainsi que la troupe. Avant d'en arriver là, a-t-il dit, j'aime mieux mourir par vos mains, car vous êtes mes chers enfants, et le roi présentait sa poitrine aux soldats qui ont crié vive le roi! » (*Alba.*)

A M. le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi d'avoir recours encore une fois à votre excellent journal pour protester, au nom de mon pays, contre les absurdités débitées chaque jour par certaines feuilles de Paris à propos du pape et de la papauté. Il me suffira de citer quelques lignes d'un journal qui a la prétention de passer pour grave, quelques lignes du *Journal des Débats* de ce matin, que j'appellerais odieuses, si elles n'étaient pas ridicules. La feuille de M. Bertin, empiétant sur le domaine des journaux cagots, tels que l'*Univers*, fait du pathos religieux sur Pie IX, qu'il traite presque en martyr, tandis qu'il n'est pas de mots dédaigneux qu'il ne prodigue à la ville de Rome pour sa prétendue ingratitude envers le pape. Eh quoi! c'est au moment même où Pie IX, trahissant tous ses devoirs, faillissant à son double rôle de grand-prêtre et de prince temporel, s'échappe de Rome furtivement, de Rome où pas un cri ne s'était élevé contre lui ni contre son autorité, tant spirituelle que temporelle; on ne craint pas de le prôner comme un saint, en même temps qu'on se plaît à ne voir dans la population de Rome que le plus vil ramassis d'anarchistes sacrilèges ou d'infâmes assassins!

Je ne trouve pas de mots pour exprimer mon indignation contre un langage qui ne peut avoir d'autre but que celui d'ameuter contre nous les passions du monde religieux. Cependant, c'est à Rome que se décide en ce moment le triomphe ou la ruine de notre cause, de cette cause que Pie IX a fait tout son possible pour perdre, d'abord par sa conduite équivoque pendant la guerre contre l'Autriche, ensuite par sa politique réactionnaire, enfin, par sa fuite. Heureusement, le bon sens des patriotes italiens est là pour réparer le mal que la défection de Pie IX pourrait causer à l'Italie.

Je ne prétends pas assumer le rôle de prophète, je crois néanmoins pouvoir prédire que les patriotes romains ne tarderont pas à déclarer le pape déchu, par le seul fait de sa désertion, de tout pouvoir temporel, si même, à l'heure où j'écris, la république n'est pas déjà proclamée. Je suis confirmé dans mes prévisions par un fait que la presse française n'a pas assez apprécié. Je veux parler de la profonde indifférence montrée généralement en Italie à l'endroit du pape, et de l'unanimité de nos journaux en faveur de la révolution romaine. A moins qu'on ne veuille regarder tout un peuple comme atteint de folie, on doit accepter l'attitude des Italiens envers Rome comme l'arrêt de mort du gouvernement théocratique, c'est-à-dire d'une institution qui n'est plus de notre temps et que la civilisation de la Péninsule ne saurait plus souffrir dans son sein.

Agréez, etc. J. RICCIARDI.

Paris, le 3 décembre 1848.

Progrès de Cabrera en Espagne. — On écrit de Perpignan, 30 novembre, au *Journal du Peuple*, de Bayonne:

Le quartier-général de Cabrera est à Vidra. Cabrera déploie une activité étonnante; il a organisé et il dirige admirablement ses divers corps, qui acquièrent une importance considérable. Le bruit s'est répandu qu'il avait eu une rencontre avec la colonne de Montaro, dans laquelle l'avantage lui serait resté. Il aurait fait une foule de prisonniers, parmi lesquels se trouverait le gouverneur lui-même.

Voici le détail exact des prisonniers qui sont au pouvoir de Cabrera: 3 commandants en 1er, 4 commandants en 2e, 15 capitaines, 21 lieutenants, 19 sous-lieutenants et 800 soldats. Le parti progressiste s'accroît également beaucoup. Il organise un corps de cavalerie, dont le commandement sera confié à Molins et Valcarde.

Assemblée Nationale.

Séance du 8 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. CORBON, vice-président.

M. PASCAL (d'Aix) demande la parole sur le procès-verbal. Il s'étonne que la proposition de M. Lagrange, sur l'amnistie, ait été retirée de l'ordre du jour; il demande qu'elle soit mise à l'ordre du jour de mardi. — Adopté.

M. VICTOR HUGO. Dans un moment où j'étais absent, un honorable membre m'a interpelé en me désignant comme étant le rédacteur de l'un des journaux qui ont publié hier les pièces qui ont si justement ému le public.

M. MILLIARD. Si injustement.

M. VICTOR HUGO. Quant à la publication de l'*Evénement*, je n'ai rien à désavouer. (Ah! ah!) Je n'ai rien à désavouer en fait de collaboration aux journaux.

UNE VOIX A DROITE. C'est un désaveu.

M. VICTOR HUGO. Je ne prends aucune part à la publication d'aucun journal (Bruit.) Du jour où il me conviendrait d'user de la liberté qu'ont les citoyens de publier leurs opinions par la voix de la presse, je le ferais hautement; ce serait pour la défense de la société en péril, et je mettrais tous les jours ma signature en évidence. (Très bien.)

M. MILLARD. Je suis heureux d'avoir donné occasion à M. Hugo de désavouer toute participation à l'*Evénement*, au moins en ce qui touche l'article infâme qui a paru hier dans ce journal. (Très bien! très bien!) Je suis heureux que M. Victor Hugo soit resté étranger à cette odieuse publication. (Très bien! très bien!)

Mes paroles du reste ont été inexactement rapportées par le *Moniteur*. On a mis dans ma bouche des paroles qui avaient été prononcées à mes côtés. Si j'ai interpelé M. Victor Hugo comme rédacteur de l'*Evénement*, c'est que la notoriété publique lui attribue une participation au moins indirecte à la rédaction de cette feuille.

Chacun se souvient qu'au début ce journal s'est placé sous le patronage de l'honorable préopinant, et qu'il porte une épigraphe de lui à laquelle du reste chacun de nous s'associe.

Voilà les explications que j'avais à donner à l'Assemblée.

M. VICTOR HUGO. Je ne veux pas prolonger ce débat. Je veux répondre que les droits de la presse ont été singulièrement mis en question dans la séance d'hier. (Explosion de murmures.)

VOIX DIVERSES. C'est une odieuse calomnie; c'est une infamie!

M. VICTOR HUGO. Je n'avais pas introduit dans le débat d'épithètes irritantes. Mais M. Millard a adressé à un journal l'épithète d'infâme. C'est à la liste que je la renvoie. (Violente agitation en sens divers.)

M. MILLARD somme les représentants qui ont des rapports avec la rédaction de l'*Assemblée nationale* de désavouer un article publié dans cette feuille. (L'ordre du jour!)

M. VEZIN demande la parole pour adresser des interpellations au gouvernement.

L'orateur demande s'il est vrai que le départ des malles-postes ait été retardé hier soir. (L'ordre du jour! — Ne répondez pas!)

M. TROUVÉ-CHAUVEL, ministre des finances. Hier, un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale ont qualifié de crimes les indignes calomnies exploitées hier par certains journaux.

Après la séance d'hier, le gouvernement a cru qu'il serait d'accord avec le sentiment de l'Assemblée en faisant retarder de deux heures environ le départ des malles-postes. (Oui! vous avez bien fait! Mouvements divers.) Nous avons pensé que le contre-poison devait arriver aux populations des départements en même temps que le poison. (Très bien! à gauche.)

L'ordre du jour! l'ordre du jour!

M. VEZIN insiste. Il ne s'agissait pas ici de l'intérêt du gouvernement, mais d'un intérêt particulier. Les provinces ont dû être fort inquiètes de ce retard. Il en résultera que le courrier aura manqué dans les campagnes le jour de l'élection du président. (Exclamations diverses: L'ordre du jour! Assez! assez!)

M. ETIENNE ARAGO. Le départ n'a été retardé que d'environ deux heures; les courriers ont reçu l'ordre de faire la plus grande diligence, et les courriers ordinaires avaient été chargés d'assurer partout que Paris était complètement tranquille. (Bruit.)

J'ajouterai qu'il n'y aura pas de retard pour la distribution des lettres dans les campagnes; les facteurs ruraux ont pour habitude d'attendre les malles jusqu'à leur arrivée et de faire la distribution dans le jour de leur arrivée.

M. LARABIT paraît à la tribune. (Ah! ah! ah!) Il n'est nullement exact que ces populations aient été aussi rassurées que le croit M. Arago. J'étais dans le département de l'Yonne. Ce retard était singulièrement com-

menté. On croyait que le gouvernement était renversé. D'autres disaient que l'Assemblée nationale avait prolongé sa séance jusqu'à minuit. L'inquiétude était partout très vive. (Aux voix!)

M. FRESNEAU monte à la tribune. (La clôture! la clôture! Bruit prolongé.) Après les paroles de M. le ministre des finances, je ne crois pas que la discussion doive être close.

On a, dans la séance d'hier, singulièrement fait bon marché des droits de l'Assemblée à prendre connaissance des pièces remises à une de ses commissions. (Violente interruption. — Ce n'est pas la question!) On a apporté ici des articles de journaux que chacun désavoue: mais on a eu le tort de confondre dans la même réprobation ces articles et le droit qu'avaient les 200 représentants qui en ont usé, de prendre connaissance des pièces... (Cette question a été vidée hier.—A la question! à la question!)

Je suis monté à la tribune avec la pensée d'être calme, mais si modéré qu'on soit... (Rires ironiques et bruyants.) la modération a des bornes, et j'avertis l'Assemblée que ma patience est à bout. (Violents murmures. — A l'ordre! à l'ordre!)

Si l'on me pousse à bout, je dirai ce que c'est que cette commission des récompenses nationales. (Assez! assez! L'ordre du jour! l'ordre du jour!)

M. FRESNEAU lutte en vain contre le bruit croissant des protestations; de vives interpellations lui sont adressées.

M. LE PRÉSIDENT, fort empêché en présence de ce tumulte et de l'insistance de M. Fresneau, a grand peine à obtenir le silence pour mettre aux voix la fin de la discussion.

La discussion est close à la presque unanimité. M. de Maleville et ses amis du centre droit se lèvent à peu près seuls contre.

M. le président, sur les conclusions conformes du bureau, proclame représentants du peuple les citoyens Bugeaud, Régnault de Saint Jean-d'Angely et Thomine-Desmasures, élus, les deux premiers dans la Charente-Inférieure, le troisième dans le Calvados.

L'ordre du jour appelle la discussion du réglement des comptes de l'année 1846.

L'Assemblée adopte sans discussion les divers articles du projet, ainsi que les tableaux qui y sont annexes.

M. le président invite les membres présents à se rendre dans leurs bureaux respectifs, afin de voter pour la nomination de la commission devant remplacer le conseil d'Etat. Le nombre des votants n'a pu encore atteindre le chiffre de 500.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure pour faciliter ce vote, malgré les observations que présente M. Barraguay-d'Hilliers, et qui ne parviennent pas jusqu'à nous.

A la reprise de la séance, M. le président consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut commencer immédiatement la discussion générale sur le projet de décret relatif à la responsabilité des agents du pouvoir. L'Assemblée décide qu'elle commencera cette discussion.

M. BARRAGUAY D'HILLIERS. Tout-à-l'heure M. le président a suspendu la séance, pour engager les membres qui n'avaient pas voté pour la commission qui doit remplacer le conseil d'Etat, à aller voter dans leurs bureaux respectifs. Or, à ce moment même, le dépouillement du scrutin avait déjà été fait dans trois bureaux, et le résultat en était connu. Le scrutin est donc entaché de nullité.

M. LE PRÉSIDENT. J'avais invité les membres qui n'avaient pas voté à le faire, parce qu'on m'avait dit que le nombre de 500 n'avait pas été atteint; mais quand j'ai su que le scrutin avait été dépouillé dans plusieurs bureaux, j'ai invité les présidents des bureaux à ne pas recevoir de nouveaux votes, et cela a été exécuté. Il n'y a donc pas nullité de scrutin.

M. BAUDOUIN confirme ce que vient de dire M. le président, quand il s'est présenté dans son bureau pour voter, on a refusé son vote.

M. CLÉMENT THOMAS. Les opérations des bureaux sont indépendantes les unes des autres; l'observation de M. Barraguay-d'Hilliers n'a donc rien de fondé.

M. BARRAGUAY-D'HILLIERS insiste. Lorsque le président a suspendu la séance, il avait annoncé qu'il n'y avait pas 500 votants: c'est pour cela qu'il avait invité les membres qui n'avaient pas voté à le faire immédiatement.

M. LE PRÉSIDENT répond qu'il a supposé que le nombre des votants n'était pas complet. Si, en effet, le chiffre de 500 n'a pas été atteint, le fait signalé par M. Barraguay-d'Hilliers n'a pas de gravité.

L'incident n'a pas de suite.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur, dépose un projet de décret ayant pour but d'arrêter les formes qu'on suivra pour la proclamation du président de la République. Ce projet est ainsi conçu:

« Art. 1er. Les procès-verbaux de l'élection du président de la République, adressés des départements au président de l'Assemblée nationale, conformément à l'article 47 de la constitution et au décret du 28 octobre dernier, seront transmis sans délai sous le cachet de la préfecture à la commission spéciale chargée d'en faire le dépouillement.

» Art. 2. Avant de briser le cachet, la commission en reconnaîtra l'intégralité, elle procédera sans désemparer à l'examen de tous les procès-verbaux, et elle en constatera le résultat.

» Art. 3. Aussitôt que le dépouillement sera achevé, la commission fera son rapport à l'Assemblée nationale, qui statuera séance tenante.

» Art. 4. Si l'un des candidats a obtenu plus de la moitié des suffrages exprimés, et au moins deux millions de voix, si les conditions exigées par l'art. 44 de la constitution sont accomplies, l'Assemblée nationale le proclamera président de la République.

» Il est immédiatement appelé à prêter à la tribune le serment prescrit par l'art. 48 de la constitution.

» Art. 5. Le président de l'Assemblée nationale, au nom de l'Assemblée, donne acte du serment prêté, et le président de la République entre immédiatement en fonctions.

» Art. 6. Dans le cas où aucun des candidats n'a satisfait à aucune des conditions prescrites, l'Assemblée nationale arrête la liste des cinq candidats qui ont obtenu le plus de voix et procède immédiatement à l'élection.

» Aussitôt après le dépouillement du scrutin, le président de l'Assemblée en fait connaître le résultat et proclame le président de la République.

» Il est alors procédé comme il est dit aux articles précédents. »

Ce décret pour lequel M. le ministre de l'intérieur demande son vote d'urgence, sera examiné demain dans les bureaux.

M. LE PRÉSIDENT. Plusieurs membres ont demandé que l'on mît à l'ordre du jour de demain des rapports de pétition. (Oui! oui!)

M. CRÉMIEUX. Quand l'Assemblée a été consultée tout-à-l'heure pour savoir si elle s'occuperait immédiatement du projet de décret sur la responsabilité des agens du pouvoir, je ne me suis pas opposé à ce que la discussion fût renvoyée à demain, et l'on vient vous demander aujourd'hui d'entendre demain des rapports de pétitions. Je demande, au contraire, que demain l'Assemblée s'occupe du projet de responsabilité. (Oui! oui!)

M. LE PRÉSIDENT. On pourrait commencer demain la séance par un rapport de pétitions, sauf à discuter ensuite le projet de loi de responsabilité. (Non! non!)

VOIX DIVERSES. A demain! à demain!

M. LE PRÉSIDENT. La séance ne peut être levée avant de connaître le résultat du dépouillement du scrutin dans les bureaux.

La séance est suspendue de nouveau.

A 6 heures, M. le président annonce que le dépouillement du scrutin ne sera pas terminé avant deux heures.

La séance est levée.

Au citoyen Louis-Napoléon.

Citoyen prince,

Je n'ai pas le moins du monde l'honneur de vous connaître. Votre oncle, je l'ai vu deux fois en ma vie; je l'ai vu comme je vois les princes et les rois, c'est-à-dire quand ils passent sur mon chemin.

Je n'ai aucune raison pour vous aimer. Je n'en ai aucune pour vous haïr ou vous craindre.

Je vous écris, parce que je suis républicain, parce que je suis *peuple*; à ce titre, je traite encore avec vous de puissance à puissance. Si vous êtes nommé président de la République, vous trancherez bientôt après *de l'empereur*; et alors il ne sera pas prudent de vous écrire. Alors aussi le peuple ne sera plus souverain.

Voilà pourquoi j'écris au citoyen prince, ne jugeant pas à propos d'écrire plus tard au citoyen empereur. Je sais trop bien que votre oncle, de glorieuse mémoire, aurait envoyé en exil ou à Vincennes le membre du peuple roi qui se serait senti le courage de lui adresser une lettre du genre de celle-ci.

En conséquence, je jouis de mon reste, et je dis donc:

Vous prétendez à l'honneur d'être élu représentant de la République, et vous daignerez accepter.

— Vous êtes bien bon, prince.

— Vous voulez que la France soit heureuse sous votre règne, je veux dire sous votre présidence.

— Vous êtes bien bon encore.

Mais, son bonheur est-il donc attaché tout entier à votre élévation? Croyez-vous, que nous manquions à ce point d'hommes de cœur et de bonne volonté, que vous seul puissiez être choisi?

Dieu merci, nous en connaissons quelques-uns qui ont fait preuve de bravoure et de patriotisme, et vous, citoyen prince, en admettant qu'un jour, peut-être, vous serez célèbre, il faut bien admettre aussi que jusqu'à ce jour, au moins vous n'êtes connu que par vos étourderies politiques.

C'est trop et trop peu.

Pourquoi donc alors, seriez-vous préféré à d'autres?

Serait-ce, par hasard, à cause du nom que vous portez?

Mais cela serait une raison de plus pour vous préférer à n'importe qui.

Comment, nous aurions repoussé de notre Assemblée ceux qui portent un nom monarchique, et nous vous ferions président de la République, vous dont le nom seul est un souvenir d'autocratie?

Mais les Français seraient donc fous ou stupides?

Et ce serait pour retourner bien loin en arrière que tant de sang aurait été versé?

Non! mille fois non! parce qu'il y a une loi et une justice divine.

Que de vieux sabreurs, pour lesquels votre oncle était quelque chose comme un fétiche, se permettent de rêver l'empire, et vous saluent déjà du cri de: Vive l'empereur!

Que des journalistes sans conscience se fassent vos prôneurs après avoir été vos plus insolents critiques;

Que des légitimistes de mauvaise foi se servent de vous pour arriver à Henri V;

Que des représentants ambitieux *et mécontents* dépouillent leur habit de républicains de la veille pour se parer, en espérance, du manteau de sénateur, que vous leur promettez (et ceux-là, nous les connaissons);

Que de pauvres paysans, dupés par les mensonges de vos émissaires, se croient déjà affranchis par vous de l'impôt qui les accable; qu'ils vous croient riche à milliards et disposé à faire un noble emploi de votre immense fortune (vous qui n'avez rien);

Que tous ceux-là, enfin, fripons ou dupes, vous portent à la présidence, cela, malheureusement, se comprend.

Mais, que des âmes honnêtes et droites, qui veulent avant tout le bonheur du pays, c'est à dire la paix, la confiance, le travail et surtout la vraie et sage liberté; que les sincères républicains, qui ne sont ni ambitieux, ni jaloux, vous repoussent, cela heureusement se comprend aussi; cela heureusement se verra.

Notre cause est celle de Dieu. Il n'aura pas brisé deux dynasties qui valaient bien la vôtre, citoyen prince, pour nous faire tomber sous le joug de l'absolutisme.

Or, Dieu aidant, vous ne serez jamais empereur; et si vous le devenez en passant par la présidence, vous ne le serez pas longtemps, Dieu aidant encore.

Et malgré les ambitieux, les intrigants, les mécontents et les niais qui vous auront hissé; malgré aussi *votre garde du corps*, vos soldats corses, la République brisera votre nouvel empire.

Sur ce, et malgré vos habitudes princières, je vous dis salut et fraternité.

GALLUS.

Nous avons publié l'autre jour le toast que le citoyen Pierre Vinçard a prononcé au banquet des cordonniers. Nous reproduisons aujourd'hui celui que Mme Désirée Gay a porté au même banquet:

Citoyens,

Invitée comme déléguée de l'association des lingères à votre fête de famille, je me réjouis avec vous du motif qui nous réunit ici; mais il ne suffit pas de détruire la concurrence entre deux associations rivales, il ne suffit pas de nous associer en corporations; nous ne saurions porter notre drapeau trop haut, c'est pourquoi je vous propose ce toast: A l'association universelle!

A l'association universelle qui seule peut relier toutes les autres!

A l'association universelle qui réunira le producteur avec le consommateur!

A l'association universelle qui unira le commerce à l'agriculture et à l'industrie; l'artiste au savant, à l'industriel!

A l'association universelle qui unira les peuples de toutes les nations!

C'est en vain que nous associant par professions nous détruirions la lutte dans la corporations. Si nous n'avions un but plus élevé, nous ne ferions qu'une œuvre mesquine, et l'égoïsme corporatif s'emparant peu à peu de nos cœurs, nous retournerions de chute en chute jusqu'à l'organisation du moyen-âge; aux corporations despotiques avec le faible et l'inhabile! aux corporations trop souvent en guerre les unes avec les autres!

Mais le grand principe d'unité et de fraternité proclamée par nos pères nous sauvera si nous y restons fidèles, rattachons-nous-y comme à un phare protecteur; des pièges nous seront tendus par les partisans de toutes les aristocraties, sachons les éviter; renseignons-nous mutuellement le grand art de nous gouverner nous-mêmes; rallions-nous, serrons nos rangs de telle sorte qu'aucun faux frère, qu'aucune fausse association fraternelle ne puisse se glisser entre nous.

Nous ne sommes encore qu'à l'A B C de la réorganisation; des centres d'échanges s'établiront bientôt entre nous, c'est notre souhait à tous, et ce que le peuple veut, Dieu le veut. Un jour aussi nous aurons une caisse centrale pour nos malades, pour nos enfants, pour nos vieillards, c'est ainsi que nous arriverons petit à petit à l'association complète. Alors seulement nous autres femmes nous pourrons être affranchies de la tutelle individuelle que les hommes exercent envers nous, alors seulement nous pourrons prendre rang dans la société comme égales, comme citoyennes.

Mais nous avons à nous préparer entre nous à ce nouveau rôle que l'avenir nous réservé; les femmes françaises occupent une place distinguée dans la littérature, dans les beaux-arts, dans l'industrie; nos femmes artistes sont recherchées partout, nos modes font invasion dans tous les pays, toutes les femmes du monde civilisé adoptent les produits de notre goût, de notre fantaisie. En aucune contrée les femmes n'exercent autant de professions indépendantes des hommes qu'elles ne le font en France; plus qu'aucunes autres donc, nous avons le droit de revendiquer pour toutes une égalité à laquelle nous avons tant de titres par nos talents, par notre activité.

Associons-nous à ce grand mouvement d'éducation [illegible] qui s'organise en ce moment. Déjà deux associations de [illegible] ont pris rang parmi celles des hommes; que leur nombre [illegible] de jour en jour; unissons-nous pour nous connaître, pour [illegible] marcher tous ensemble, hommes, femmes, vieillards, enfants de toutes les conditions, de toutes les nations à l'association universelle!

Aux citoyens représentants du peuple.

Citoyens représentants,

Le congrès national d'élections s'étonne que les accusés du 15 mai n'aient pas été jugés. Il y a dans ce retard quelque chose d'inexplicable. Des représentants du peuple, appartenant à la minorité, se trouvent privés de leur droit de siéger à l'Assemblée et de prendre part à ses délibérations. Il semble qu'en éloignant indéfiniment la comparution des prévenus devant la justice, on ait l'intention de les garder sous les verroux par crainte d'un acquittement.

En conséquence, le congrès demande, soit le *jugement immédiat*, soit une *amnistie pleine et entière* applicable à *tous les prévenus, accusés et condamnés politiques depuis Février*.

Salut et fraternité.

Par délégation de la commission exécutive du congrès,
IMBERT, président; CAHAIGNE, secrétaire;
FOSSOYEUX, vice-président; LAPORTE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

FAITS DIVERS.

— On dit que le nouvel empereur d'Autriche va épouser la nièce de l'empereur de Russie, fille du grand-duc Michel. (*Gaz. de France.*)

— On écrit de Madrid, 1er décembre:

« Hier, à trois heures et demie de l'après-midi, S. M. a reçu en audience particulière le nonce du Saint-Père, accompagné de M. d'Arana, introducteur des ambassadeurs. Le but de l'audience était de remettre entre les mains de S. M. une lettre de Pie IX. »

— Le *Moniteur* d'hier déclare qu'il n'y a rien de vrai dans la prétendue démission et le remplacement du commandant en chef de la garde nationale. »

— On se rappelle que, lors des évènements de juin, la clameur publique signala plusieurs femmes comme s'étant rendues coupables d'actes de barbarie sur des gardes mobiles. On parlait de mutilations exercées sur des cadavres ou sur des hommes blessés mortellement. La femme Hébert, arrêtée dans le quartier latin, était une de celles sur lesquelles planaient d'odieux soupçons. Une instruction a été suivie contre cette femme; elle a été renvoyée devant le conseil de guerre, sous l'inculpation d'avoir participé à l'insurrection, et d'avoir scié, à l'aide d'une planche, le cou d'un capitaine de la garde mobile.

La femme Hébert, dite Rigolette, comparaîtra lundi prochain à l'audience du premier conseil de guerre, présidé par M. le colonel Pusch, du 74e régiment de ligne.

Me Cartelier, avocat, est chargé de la défense.

— Samedi soir, à huit heures, le citoyen Bernard présidera une deuxième réunion électorale, rue Neuve-Saint-Nicolas, 46, salle Barthélemy, derrière le Château-d'Eau; les femmes et les enfants y seront admis.

— Dimanche, dans le même local, réunion électorale permanente de 9 à 11 heures du matin; réunion spéciale pour les porteurs d'eau, les Languedociens, les Provençaux et les Auvergnats domiciliés à Paris. Président: le citoyen Bernard.

ON NE PARLERA QUE PATOIS.

Un journal partisan de la candidature impériale avait annoncé que le 2e cuirassiers était parti de Versailles aux cris de vive Napoléon! Le colonel de ce régiment donne aujourd'hui à cette feuille un démenti formel.

— Un banquet napoléonien a eu lieu avant-hier à la Patte-d'Oie. Les convives paraissaient assez confus de leur petit nombre. A deux heures, le général Montholon est monté sur un échafaudage élevé en plein vent, et il a annoncé au public qu'un rhume violent l'empêchait de prendre la parole.— « Alors *prenez de la tisane*, » lui a crié un des assistants. L'Assemblée s'est séparée fort désappointée.

— 6 501 ouvrages écrits dans toutes les langues mortes et vivantes sont sortis des presses françaises dans les onze premiers mois de 1848.

— Il y avait hier 33 ans que le maréchal Ney fut fusillé dans l'avenue de l'Observatoire, 7 décembre 1815.

— On nous prie d'insérer la note suivante:

« Une assemblée générale d'artistes musiciens est convoquée pour samedi prochain à 11 heures du matin, au local de l'*Enfer musical*, passage de l'Opéra, à l'effet de discuter les bases d'un projet d'association de tous les artistes musiciens dont il sera donné communication dans cette séance. »

— Le vaisseau le *Jemmapes* a fait côte dans les parages de Civita-Vecchia. On espère cependant que ce beau navire pourra être renfloué.

— On lit l'annonce suivante à la 4e page de la *Liberté*, moniteur du prétendant napoléonien: *Souscription nationale en l'honneur de Louis Napoléon Bonaparte*. Il s'agit d'offrir au neveu du grand homme un modèle *réduit* de la colonne Vendôme. L'oncle a sa colonne, le neveu veut avoir la sienne; rien de plus juste. Mais la colonne du neveu aura seulement 20 centimètres de haut.

Qu'on souscrive donc pour offrir au petit neveu du grand homme une colonne à sa taille.

— On écrit de Londres:

« Louis Bonaparte ne semble pas aux Anglais un compétiteur bien sérieux. Il vient de tenter chez Feuhins un emprunt de deux millions 500,000 fr. Il n'a pas mieux réussi près du banquier que près de la riche héritière, miss Burdetts Coutts, qui n'a pas voulu confier sa fortune aux ailes de l'aigle de Boulogne. »

— Il y a quelques jours, les rues retentissaient des cris des enfants qui vendaient un écrit ayant pour titre: LES TRAHISONS DE [illegible]. — Cet écrit était la reproduction d'un discours prononcé le 26 novembre, au club du salon de Mars, par M. Cartaud; on remarquait notamment le passage suivant:

« Demandez-lui (à Ledru-Rollin) combien il a donné à [illegible] pour corrompre les chefs de clubs; combien il a donné à [illegible], à Deplanque, à Gadon et autres policiers; combien il a [illegible] sur le trésor public pour tuer la République. »

M. Ledru-Rollin a méprisé ces attaques et n'a pas cru devoir porter plainte; il n'en a pas été de même de MM. Deplanque, Gadon et Laugier, qui ont assigné devant le tribunal correctionnel MM. Cartaud et Bergeaud comme auteurs, et MM. Boulé et [illegible], imprimeurs de cet écrit.

Le tribunal, après avoir entendu Me Joly, défenseur des prévenus, a renvoyé des fins de la plainte MM. Cartaud et Boulé, et condamné M. Bergeaud à deux mois de prison et M. [illegible] à 500 fr. d'amende. (*Crédit.*)

— L'autorité, toute préoccupée à [illegible] la candidature du général Cavaignac, néglige beaucoup trop la [illegible] des habitants de Paris. Il n'y a pas de jour où il n'y [illegible] bruyante de la part de MM. les [illegible] domicile au pied de la colonne [illegible] eux se détacha à la poursuite [illegible] tourné en laissant échapper le cri de : Vive C[illegible]

Pourchassé assez [illegible] atteint, quand les [illegible] contre deux filles [illegible] par la cohue à travers les rues [illegible] et je-

qu'au milieu de celle de la Sourdière, où elles se réfugièrent.

La foule s'arrêta devant la porte hospitalière, cria, hua et psalmodia *des lampions*. Depuis dix heures et demie jusqu'à onze heures, le quartier fut troublé par le vacarme de ces messieurs, sans qu'aucun agent de police vînt rétablir l'ordre. On retrouve aujourd'hui ces mêmes individus sur la place Vendôme, et pour leur argent et au nom de leur candidat, ils vous promettent sécurité, paix, ordre, reprise des affaires. Croyez cela et dormez !.....

— Un crime horrible vient d'être découvert à Londonderry. Un navire d'émigration, appelé aussi *le Londonderry*, étant entré le 3 courant dans le port du même nom, 40 à 50 cadavres furent débarqués. On apprit que ce navire était parti le 1er de Sligo chargé d'émigrants pour Liverpool, d'où ils comptaient s'embarquer pour les Etats-Unis. Comme il y en avait parmi eux d'assez riches, les autres, sous l'influence d'une féroce cupidité, se jetèrent sur les premiers ; il y eut une bataille sanglante qui coûta la vie à une quarantaine d'individus ; les pillards furent vaincus, et ils sont maintenant entre les mains de la justice. (*Crédit.*)

— Nous lisons dans l'*Education républicaine* :

« Nous avons déjà parlé plus d'une fois d'une manière générale de l'intimidation vraiment incroyable que quelques administrations font peser, dans les départements, sur les fonctionnaires des lycées. Nous préciserons aujourd'hui. A Metz, le proviseur essaie d'effrayer les maîtres d'études, en leur disant qu'il a le droit de les suspendre s'ils souscrivent au journal de leurs collègues ; à Avignon, on les met en demeure de renoncer à l'*Education Républicaine*, s'ils ne veulent pas être suspendus.

A Toulouse, M. Jourdain qui est encore inspecteur d'Académie, n'a pas craint d'intercepter des numéros adressés à quelques professeurs abonnés.

» Nous n'hésitons pas à signaler à M. le ministre de l'instruction publique des pratiques qui ne pourraient que tourner au discrédit de l'administration universitaire, et qu'on n'aurait pas osé se permettre, pensons-nous, dans les plus mauvais jours de la monarchie. »

JARDIN-D'HIVER. — On se préoccupe beaucoup dans le monde industriel du scandale qui se rattacherait à de prochaines révélations sur les causes *occultes* et *évidentes* de la ruine du magnifique établissement du Jardin-d'Hiver. Les actionnaires auraient résolu de saisir l'autorité judiciaire de leurs plaintes légitimes. Ce procès doit avoir, dit-on, les proportions de celui des mines de Gouhenans. On cite des noms propres *bien connus* gravement compromis. Nous attendrons des détails pour les communiquer à nos lecteurs.

LE GÉNIE DE BASILE. — On dit qu'une commande considérable de boîtes à double fond vient d'être faite dans un très grand atelier de menuiserie.

Nous laissons à la sagacité des électeurs de deviner à quel usage sont destinées ces boîtes. (*Presse.*)

BONNE DOUBLE BIÈRE. — Hier soir toutes les brasseries de France, représentées par leur agent général, ont accepté à l'unanimité la candidature de Louis-Napoléon. Ce sont au moins 20 000 voix d'assurées. (*Liberté.*)

NOUVELLE DÉSAVOUÉE. — On nous annonce à l'instant que les notaires et les avoués de Paris se sont prononcées en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte à l'unanimité moins 3 voix. (*Id.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous mettons aujourd'hui à la poste, pour chacun de nos correspondants, un exemplaire du dernier numéro du bulletin. L'envoi général suivra de près. Nous engageons nos amis à se réunir partout où cela sera possible, pour prendre ensemble connaissance de ce bulletin auquel le compte-rendu du Congrès donne une importance et un intérêt particuliers.

COMITÉ DE RÉALISATION. — Réunion demain dimanche, 10 décembre, à neuf heures précises.

La Flèche. — M. F. F. — Reçu les 190. — Merci. — Nous allons vous expédier.

Montmiral. — M. E. C. — Reçu les 15. — Nous vous expédions ce qui est possible. La 1re éd. du B. de K. est épuisée. Quand la seconde aura paru nous compléterons l'envoi, en joignant un Cl. au V.

Toulouse. — M. G. — Nous vous expédions. — M. L. est bien au service. Nous lui envoyons les nos manquants.

Meaux. — M. e V. — Bravo! vous pouvez vous écrier comme Titus: etc., etc. — Nous avons noté.

Bar-sur-Aube. — M. A. M. — Erreur réparée. — Merci de votre bonne lettre. Ne craignez jamais de nous en écrire de semblables.

Raon-l'Etape. — M. L. — Pris note. — La coll. de la *Phal*. ant. à la D. est de 140. — Le 1er vol. de la D. 20, mais pas complet.

Valenciennes. — M. L. — Suivi vos div. indic. — Vot. ab. finira le 31 de ce mois.

Moulins. — M. V. — Nous fournissons sur vous, suivant vot. aut., 80 au 15 c. ; 48 de liv. et 32 d'ab. — Nous avons pu vous envoyer les *Alm. nap.* par suite d'un nouv. tirage.

Orbec. — M. L. — Nous expédions exactement. Cela doit venir de la poste. — Vous apprécierez très exactement

Les Brenets. — M. A. C. — M. A. J. D. du L. a à vous faire compte de 5 pour nous pour un ab.

Dijon. — M. B. — M. M. de Cessey s. F. vous remettra 9 pour notre compte.

Saint-Etienne. — M. T. a. — Nous vous prions de nous ind. le no dans lequel il a été question de la lampe élect. — Vous pouvez payer les suppl. de port réclamés. — Les articles manquants doivent se trouver dans un ballot qui ne vous avait pas encore été remis.

Angoulême. — M. G. — Vous nous avez remis 1 de trop ; il sera à val. sur le renouv. — Nous fournissons sur vous le mandat à l'éch. convenue. — Mille amitiés.

Boulogne. — M. G. — Les statuts que vous dem. sont en voie de remaniem. administr. ; on attend qu'ils soient arrêtés pour les publier.

R. St-Martin. — M. A. G. — Nous avons fait un extrait relatif à la question du jour à 15 centimes. Nous préparons une 2e éd. du tout, à bas prix, pour paraître après l'élection.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER	24	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 8 décembre.

On poursuit le système des escomptes en levant encore 90 000 francs de rentes.

La Banque de France donne sa situation, elle est moins favorable que la précédente.

La réserve en numéraire augmente de 5 millions, c'est une preuve que l'argent n'a pas d'emploi ; d'un autre côté, les escomptes diminuent de 8 millions ; le portefeuille n'étant plus que de 165 millions, témoigne de la nullité des transactions commerciales.

Les anciens effets en souffrance descendent de 20 à 19 millions.

Au passif la circulation des billets de banque est restreinte de 389 à 384 millions.

Enfin le trésor public ajoute à son crédit et le porte de 24 à 26 millions.

Les actions, hier à 1415, montent néanmoins à 1450 hausse 35 fr.

La rente 5 0/0, laissée à 67 50, ouvre à 67 80, touche 68 50, et ferme à 68 40, hausse 90.

L'emprunt fait 68 20.

Le 3 0/0, de 41 30, débute à 41 40, arrive à 42 40, pour finir à 42 25. C'est une amélioration de 85 c.

Le chemin de fer d'Orléans gagne 28 à 630 ; Avignon-Marseille monte de 165 à 175 ; les autres gagnent 2 c., et le Nord finit à 348 75.

Le marché finit bien, mais les cours ont été un peu forcés.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	41 30	42 20	41 15	42 15
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	68 20
Cinq 0/0	67 50	68 60	67 65	68 40

8 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	42 20 ••	4 Canaux avec prime	840 ••
— Emprunt 1847-1848	68 10 ••	Lin Maberly	••• ••
5 0/0 j. du 22 mars	68 55 ••	Caisse hypothécaire	••• ••
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	•• •• ••	Emprunt d'Haïti	••• ••
4 0/0 j. du 22 septembre	61 50 ••	Espagne, dette active	23 50
Actions de la banque	1150 •• ••	— dette passive	•• ••
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	•• ••
Récép. Rothschild	78 ••	Emprunt portugais 5 0/0	•• ••
5 0/0 de l'Etat romain	57 ••	— — 3 0/0	•• ••
5 0/0 belge 1840	79 25	2 1/2 hollandais	49 50
— — 1842	75 ••	Zinc Vieille-Montagne	1975 ••
— 4 1/2	•• ••	H. de la Grand-Combe	••• ••
— Banque (1835)	••• ••	Emprunt du Piémont	815 ••
Obligations de la Ville	1125 ••	Lots d'Autriche	295 ••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	••• ••	••• ••	Orléans à Bordeaux	363 75	365 ••
Versailles, rive droite	103 75	102 75	Du Nord	345 ••	348 75
— rive gauche	105 ••	110 ••	De Paris à Strasbourg	325 ••	326 25
Paris à Orléans	602 50	630 ••	Tours à Nantes	310 ••	311 25
Paris à Rouen	555 ••	557 50	Paris à Lyon	361 25	361 25
Rouen au Havre	170 ••	175 ••	Montereau à Troyes	••• ••	••• ••
Avignon à Marseille	157 50	175 ••	Dieppe à Fécamp	••• ••	160 ••
Strasbourg à Bâle	75 ••	76 25	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	220 ••	215 ••	Bordeaux à la Teste	••• ••	••• ••
Amiens à Boulogne	••• ••	••• ••			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

UNE PETITE CHIENNE de trois mois, robe noire, les pattes et le jabot blancs-tigres, a été perdue vendredi, à quatre heures, dans le jardin du Luxembourg.

La personne qui la rapportera chez le concierge, rue de Savoie, no 15, aura une récompense honnête.

Spectacles du 9 décembre

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Don Juan, l'Ecole des Maris.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — La Reine d'Espagne, le Roman.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent, l'Hôtellerie de Genève, le Mari.
GYMNASE. — Elevés ensemble, O Amitié ! Estelle, les Malheurs.
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Czar, le Club, Titi à Robert-le-Diable, l'Académicien, les Envies.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16

17e Année. N° 334. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 10 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 9 DÉCEMBRE.

Aux Électeurs.

Au moment où vous allez déposer votre bulletin dans l'urne, rappelez-vous qu'en France désormais ordre, progrès, liberté s'appellent RÉPUBLIQUE.

La République est le terme et le dernier mot des révolutions politiques; la République est la consécration des droits de tous, la participation de tous les citoyens au gouvernement. La République est une conquête dont une majorité même n'aurait pas le droit de priver la minorité. Mettre en question le principe républicain c'est déclarer la guerre civile.

Ecartez donc, avant tout, le candidat monarchique; repoussez Napoléon Bonaparte, l'homme qui a deux fois essayé de s'imposer à la France, au nom d'un sénatus-consulte et de la chimérique légitimité impériale.

Repoussez le prétendant incorrigible qui, après les échauffourées de Strasbourg et de Boulogne, tente, à la faveur des institutions républicaines elles-mêmes, une troisième équipée.

Jugez-le d'après ses œuvres, jugez-le d'après ses amis, jugez-le d'après les sornettes, les promesses fallacieuses, les calomnies mises au service de sa fatale candidature.

En votant pour tout autre candidat, vous votez pour la République, pour l'ordre et pour la dignité de la France, à qui vous épargnerez ainsi la risée de l'Europe entière.

Tous les candidats républicains n'ont pas cependant le même rang dans notre opinion. Les démocrates socialistes ne sauraient voter avec dignité pour des hommes qui les renient et les offrent en sacrifice à la réaction.

Le nom de Ledru-Rollin nous a paru propre à servir de ralliement à la démocratie socialiste, intéressée à faire aujourd'hui le dénombrement de ses forces. Nous la conjurons vivement de ne pas s'abstenir.

En excluant Louis-Napoléon, nous prouvons que nous sommes pacifiques.

S'il n'obtient pas la majorité absolue, donnons à l'Assemblée par notre attitude le courage nécessaire pour le repousser par son vote.

S'il devient président légalement, soit à la majorité absolue, soit par l'opération de l'Assemblée nationale, restons calmes, acceptons avec résignation l'erreur du vote universel et l'humiliation de la patrie.

Si Louis Bonaparte est élu, point de protestation, point d'agitation, point d'émeute surtout. Laissons-le aux prises avec ses amis, avec ses partisans d'aujourd'hui; ceux-là seront demain ses adversaires.

Attendons que les habitants des campagnes, séduits par les espérances les plus folles, aient revu les percepteurs des impositions; attendons que la contrainte et les saisies leur aient appris tout le néant du fameux milliard; attendons que les officiers en réforme, et en retraite aient vu les rangs de l'armée fermés pour eux, sous Louis Bonaparte comme aujourd'hui.

Attendons que les légitimistes aient vu leur comte de Chambord plus éloigné que jamais des Tuileries.

Attendons que le commerce ait senti combien cette élection est impuissante pour rétablir les affaires, que les ouvriers aient vu leur misère empirer, malgré l'élévation de l'homme qui savait les moyens d'obtenir l'*extinction du paupérisme*.

Attendons que MM. Thiers, Bugeaud, Odilon Barrot et compagnie se soient disputé les portefeuilles et les aient déchirés, souillés dans la lutte, attendons que M. de Girardin mal récompensé de ses services ait retrouvé la plume avec laquelle ses collaborateurs déchiraient le prince, au mois d'août 1840.

Attendons que la justice divine ait employé comme instrument de vengeance tous ceux qu'on dupe aujourd'hui et tous ceux qui sciemment dupent les autres.

Point d'agitations, point d'émeutes qui interrompent ce travail réparateur de l'opinion. Ouvriers, soldats, gardes nationaux, qui vous laisseriez entraîner à des démonstrations contre Louis-Napoléon nommé président, vous seriez des fous ou des traîtres. Laissons-le s'user cet homme destiné par la Providence à détruire tous les prestiges des grands noms et les folles illusions fondées sur la monarchie, laissons-le enterrer de ses propres mains toutes les légitimités, toutes les dynasties, celle du comte de Chambord en même temps que la sienne.

Laissez l'épreuve dernière s'accomplir. Seulement, le jour où la constitution serait violée, le jour où l'Assemblée serait dissoute, le jour des coups d'Etat, des usurpations en un mot, amis, soyez prêts. Le jour où le président, quel qu'il soit, essaierait d'étouffer la République, si pacifiques que nous soyons, vous nous trouverez ailleurs que dans les bureaux d'un journal.

La proclamation suivante a été affichée aujourd'hui sur les murs de Paris :

Paris, le 9 décembre 1848.

Citoyens,

Demain, chacun de vous va concourir à l'accomplissement de l'acte le plus solennel de la souveraineté populaire. Une grande nation, confiante dans ses droits, confiante dans sa force, confiante dans ses lumières, va choisir l'homme auquel elle veut, pour un temps, imposer le soin, la charge, de veiller, avec l'Assemblée nationale, à sa sécurité, à ses intérêts, à son honneur.

Depuis six semaines le gouvernement de la République, fidèle à ses convictions, comme à ses devoirs, a voulu qu'une liberté entière, absolue, telle que la loi a pris soin elle-même de la proclamer, fût laissée à l'examen, à la discussion, à la lutte politique qui devait précéder l'élection suprême. Cette liberté si prête à dégénérer en licence, le gouvernement l'a respectée; mais s'il a compris ses devoirs, même les plus difficiles, il s'est acquis le droit de vous parler des vôtres.

Citoyens, si demain vous vous montrez calmes, réfléchis, résolus, vous aurez donné à votre œuvre une base solide et respectable. Vos ennemis, ceux de la société, voudraient peut-être exploiter vos agitations, vos luttes; ils s'arrêteront devant l'œuvre imposante de votre recueillement.

On vous a dit, comme on nous a dit à nous-mêmes, que des insensés parlaient de juger le choix du peuple pour marchander ensuite leur obéissance. Rassurez-vous, le gouvernement connaît ses devoirs, et jamais il n'a été plus énergiquement résolu à les remplir.

Les bons citoyens sont ceux qui, après avoir émis librement, consciencieusement leur vote, savent qu'ils n'auront ensuite qu'à s'incliner avec respect devant le choix de la nation, quel que soit le nom qu'elle aura prononcé.

Quant à ceux qui nourriraient d'autres projets, qui se prépareraient à des entreprises funestes, quant à ceux-là, s'il en existe, aujourd'hui comme gouvernement, demain comme simples citoyens, nous ne pourrions voir en eux que des ennemis publics que la loi ne voudrait ni ne pourrait couvrir.

Citoyens, prouvons au moins que nous sommes dignes d'exercer un droit qu'on n'ose pas nous contester, mais qu'on se réjouirait peut-être de nous voir prostituer au désordre.

N'oublions pas que demain notre attitude peut consacrer ou compromettre la République.

Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif,
Signé : le général CAVAIGNAC.
Le ministre de l'intérieur,
Signé : DUFAURE.

Le *Moniteur du soir* publie la dépêche télégraphique suivante :

Marseille, 9 décembre (dix heures).
Gaëte, 7 décembre.

M. de Corcelles a été présenté au pape par M. d'Harcourt. Sa Sainteté a paru vivement touchée de la résolution généreuse du gouvernement français. Elle désire visiter la France, et annonce l'intention formelle de s'y rendre aussitôt que les circonstances le permettront.

Assemblée Nationale.

L'INTRIGUE SE DÉMASQUE.

Les monarchistes ont pleine confiance dans l'effet de la calomnie qu'ils ont répandue contre le général Cavaignac, considéré par eux comme leur seul adversaire sérieux. Le succès les enivre, et aujourd'hui ils ont commencé à démasquer leurs batteries.

Le point important pour eux, après la nomination de leur candidat postiche, est la dissolution la plus prompte possible de l'Assemblée nationale, qu'ils espèrent remplacer par une législature plus portée vers la royauté. Dans notre numéro d'hier nous avons indiqué d'une façon très précise leur plan à cet égard.

Dès aujourd'hui l'occasion se présentait de tâter les dispositions de la chambre. L'ordre du jour annonçait la discussion du projet de loi fixant de quelles lois organiques l'Assemblée actuelle aurait à s'occuper comme assemblée constituante. Plus il y aura de lois portées sur la liste des lois organiques, plus cette assemblée se prolongera; moins il s'en trouvera, au contraire, plus tôt elle devra se séparer.

Les républicains de la gauche et du centre ont donc engagé sur ce terrain avec les républicains de la droite un combat sans discours, mais à coups de bulletins. Battue une première fois par plus de cent voix de majorité, la droite a fait procéder coup sur coup à six scrutins, soit par enfantillage, soit par un jeu dont nous n'avons pas pu comprendre le sens.

Le combat avait son importance, car si les républicains vrais avaient succombé, s'ils avaient consenti à ce que la Chambre se séparât dans un bref délai, ils auraient exposé la France aux prompts déchirements de la guerre civile que fomentent les monarchistes. Nous croyons fort heureux le vote qui a fait prévaloir la prolongation de l'Assemblée. Puisse celle-ci persister, et résister aux tentatives que fera sur elle le candidat des royalistes s'il vient à être nommé! L'ordre et la propriété sont plus intéressés qu'ils ne le pensent au maintien pacifique de la République.

Interrompant le cours de ces fastidieux scrutins, M. Joly a adressé des interpellations aux ministres qui laissent percer dans leurs conversations officielles les appréhensions que leur cause la République rouge. M. Ledru-Rollin s'est associé en paroles énergiques aux plaintes de M. Joly sur les soupçons qu'on se plaît à laisser planer sur eux.

La réponse de MM. Dufaure et Lamoricière a été spirituelle et adroite, mais elle nous a peu satisfaits s'il nous est permis de l'avouer.

Comment! la Constitution, où le droit de réunion est parfaitement reconnu, est à peine votée, et déjà le ministre de l'intérieur est venu dire qu'il jugera peut-être à propos de présenter une loi, non pas pour régler les clubs, mais réellement pour les étouffer : car ses paroles n'ont aucun sens, si cet étouffement n'est pas sous-entendu, puisqu'il est impossible d'ajouter quelque chose à la loi actuelle contre les clubs, sans les tuer.

Comment! le droit de réunion et le suffrage universel sont inscrits dans cette constitution votée hier, et aujourd'hui le ministre de la guerre vient déclarer que le libre exercice du premier de ces droits n'est pas permis aux officiers, et qu'il a bien fait de renvoyer hors de Paris un officier sur ce seul motif qu'il *se dérangeait*, c'est-à-dire qu'il assistait à des clubs. *Il se dérangeait*, est un mot fort joli, mais l'armée ne le trouvera probablement pas tel. Jusqu'à présent, on avait bien dit des soldats qu'ils étaient des esclaves armés; ce n'était pas au ministre de la guerre à faire entendre que le même mot devait s'appliquer aux officiers.

En résumé, on voit trop que le gouvernement actuel est composé de guerriers, ayant plus de confiance dans les armes et la force brutale que dans l'idée. L'idée est expansive et aime la liberté: la force brutale est compressive et se plaît à ne voir l'ordre que dans un ennemi battu ou enchaîné. Cette illusion a perdu bien des gouvernements et arrêté bien des progrès. Elle serait plus fatale que jamais dans un moment où, sauf quelques individualités, la masse du peuple n'aspire à s'élever que par la puissance pacifique de l'idée. Si donc il surgissait une collision fatale, la faute en devrait retomber sur ceux-là seuls qui entraveraient ce développement pacifique.

Le *Peuple*, dans son numéro de ce matin, donne aux républicains socialistes de sages conseils, que nous sommes heureux de reproduire :

Dans l'intervalle qui s'écoulera nécessairement entre le 10 décembre et l'installation du président, un conflit entre les rivalités présidentielles, nous voulons dire entre les factions capitalistes, est à redouter. L'impatience des ambitions, la fureur des vengeances, peuvent amener une prise d'armes. La guerre civile ne sera plus alors entre les prolétaires et les propriétaires pour la garantie du travail, elle sera entre les privilégiés, pour la meilleure exploitation du privilège.

Nous n'avons pas besoin de recommander à nos amis de se tenir en garde contre toute espèce d'excitation et d'appel.

Certes, nous ne sommes point les admirateurs de la constitution. Plus que personne nous désirons que son règne passe; nous hâtons de nos vœux le jour où elle sera révisée. Les premiers de tous nous avons dit que le vote sur la présidence était le parjure du suffrage universel, un véritable guet-à-pens tendu au peuple. Et si aujourd'hui nous votons pour Raspail, c'est parce que, sur ce terrain de la présidence, sur ce terrain d'une Constitution essentiellement politique, nous ne sommes pas, à vrai dire, des votants, nous sommes des protestants.

Mais telle que le chaos de l'Assemblée nationale nous l'a faite, la Constitution de décembre est la pierre d'achoppement de la présidence : c'est le mortier-monstre qui doit à tout jamais foudroyer la royauté. La Constitution, qui n'a été faite que pour le président, dévorera le président. Que ceux-là qui, dans leur mauvaise conscience, ont dicté le pacte, le déchirent maintenant, cela est dans leur rôle. Mais que le peuple, qui seul a le droit de déchirer les chartes, défasse encore le gardien de celle-ci, et l'inflige comme un châtiment à ses calomniateurs. Souvenons-nous du 10 août 92, du 29 juillet 1830. C'est en s'armant pour la défense de constitutions anti-libérales, que le peuple a conquis toutes ses libertés. Ah! vous avez voulu la présidence, messieurs les royalistes, soit! Vous aurez la présidence, mais vous respecterez la Constitution.

Que le peuple, que nos amis persistent dans leur attitude impassible vis-à-vis des conspirateurs. Ce ne sont plus les amis du peuple, ce sont ses ennemis, qui, dans ce moment, sont réduits à conspirer. Le bon sens populaire comprendra l'énorme différence de ces situations, et sa politique, nous l'espérons, sera ce qu'elle a été constamment depuis Juin, celle de la prudence autant que de la fermeté. Ne courons point au devant de l'insurrection : attendons-la.

Souscription européenne

EN FAVEUR DE LA

FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Quatrième liste.

Anonyme, 50 c. — MM. Eccquerol, ex-instituteur, Bernaux père, Joseph Bernaux, Louis Bernaux, Dampierre, Lallonnet, 5 fr. — Souscription du Mont-d'Origny (Aisne): MM. Adolphe Sabran, 50 c. — Conte, 50 c. — Valincourt père, 50 c. — Valincourt fils, 50 c. — Landa, 50 c. — Bocheux, 50 c. — Rivage, 50 c. — Destoncq, 50 c. — Venet, contremaître, 50 c. — Alfred Beaurain, dessinateur, 25 c. — Moncho, apprenti, 25 c. — Quentin Eslat, monteur, 25 c. — Gavet, concierge, 25 c. — Dubois, domestique, 25 c. — Vendôme, ouvrier menuisier, 25 c. Eugène Gervais, bottier, 25 c. — Prévost Hippolyte, ouvrier, 25 c. — F. C. D., 5 fr. — Prudhomme, 40 c. — Guétrat, 40 c. — Sagebin, 40 c. — Produit d'une collecte faite dans le café de M. Lhermite à Saint-Quentin, 9 fr. 90 c. — Un atelier de graveurs sur bois, 8 fr. 50 c. — Fournier, homme de lettres, 50 c. — Tarenne, employé, 50 c. — Bougeat, employé, 50 c.

MM. Germain, 50 c. — Mme Germain, 50 c. — Mme Huguet, 50 c. — Duval, 2 fr. — Houvré, 25 c. — Bargnon, 50 c. — Un ateliers de portefeuillistes, 2 fr. 50. — Le docteur Rafle, 1 fr. — Laureau, ancien notaire, 1 fr. — Douze élèves de l'Ecole des ponts-et chaussées, 3 fr. 40 c. — Heytt, 50 c. — Des républicains de Wœrth (Bas-Rhin), 12 fr. — Les ateliers de peinture et de dessein de M. Bondin, 5 fr. 45. — Champgobert, 25 c. — Reinhard, 25 c. — Napoléon Nicklès, 75 c. — Docteur Ehrhardt, 25 c. — Docteur Smith, réfugié polonais, 25 c. — Reuech, républicain allemand, 25 c. — Baumann, 25 c. — Winckler, républicain allemand réfugié, 25 c. — Stehlin, 25 c. — Ruhn, 25 c. — Ernest Nicklès, 25 c. — Morhéry, représentant, 50 c. — Leverger-Ange, propriétaire, 50 c. — Rouzé, étudiant en droit, 1 fr. — Giot et sa famille, 2 fr. — Matay, 1 fr. — Plusieurs démocrates de la commune de Wandancourt, 1 fr. — R. G., 50 c. Léon Baumgartner, 50 c. — Jean Wagner, 50 c. — Roisser, 50 c. — Forster, 50 c.

MM. Messy, 30 c. — E. Grosheintz, 50 c. — L. Barbier, 50 c. — A. Noury, 50 c. — Hotsch, 50 c. — G. A. Lisler, 50 c. — Mayeton, 50 c. — D. Eck fils, 50 c. — J. H. Tries, 50 c. — Rieth, 50 c. — Sommer fils, 50 c. — E. Fries, 50 c. — P. Juteau, 50 c. — J. Monnier, 50 c. — Fraignère, 50 c. — C. Collomb, 25 c. — Bühler, 25 c. — Edmond fils, 50 c. — B. Ackermann, 50 c. — Eugène Gay, 25 c. — E. Weber, 25 c. — D. Houchel, 50 c. — Willmann, 50 c. — Falok, 25 c. — N. Villemann, 25 c. — Berneck, 25. — Moissonnier, 25 c. — J. J. Stachling, — E. Herr, 25 c. — Thadé Ackermann, 25 c. — Simon Reissor, 40 c. — Herissé, 50 c. — F. Weber, 4 fr. — Anonyme, 25 c. — Stephan, 25 c.

Schmierer, 25 c. — Frauli, 15 c. — Bojanowski, 25 c. — Faust, 25 c. — Vogt, 50 c. — Anonyme, 50 c. — G. Augustin, 25 c. — Mauheimer, 50 c. — Schnebelen, 25 c. — Thomas, 40 c. — During, 40 c. — Ackermann, 40 c. — Lutringer, 40 c. — Bruckert, 40 c. — Jacker, 40 c. — J. M. Pelletier, 50 c. — Léon Thomas, 25 c. — Bernhardt, 25 c. — Marckert, 50 c. — Notter, 25 c. — Krebs, 40 c. — Witz, 40 c. — Geiger, 40 c. — Richter, 25 c. — Consientz, 40 c. — J. Singer, 40 c. — Schrub, 40 c. — Virgile Bengnerel, 50 c. — Vital, 15 c. — Ed. Bengnerel, 50 c. — Mme. Blum, 15 c. — Frey, 50 c. Joseph Loecher, 25 c. — Moeglen, 25 c. — Joseph Zeller, 25 c.

J. Hossly, 30 c. — Joseph Ludwig, 50 c. — Iselin, 50 c. — Charles Risler, 50 c. — D. Hossly, 30 c. — H. A. Koechlin, 50 c. — E. Frey, 25 c. — Zing, 25 c. — Klein, 50 c. — Schmieder, 50 c. — Un phalanstérien, 50 c. — La corporation de l'acier poli, premier versement, 6 fr. — Meinsohn, 40 c. — Schnebelen père, 40 c. — Mme Grassan, 5 fr. — Cunisse, 50 c. — Anonyme, 50 c. — Soméliania, 25 c. — Totin, 25 c. Vingt-deux démocrates de La Flèche (Sarthe), 13 fr. 50 c. — Dix-neuf socialistes de Compiègne, 9 fr. 25 c.

Total général des quatre souscriptions. . . . . 623 fr. 25 c.

Ternay, le 4 décembre 1848.

Monsieur le rédacteur,

Votre généreux appel aux démocrates en faveur de la famille du brave et malheureux Robert Blum a été accueilli avec une vive sympathie dans notre ville. Une liste sur laquelle étaient reproduites vos nobles paroles sont couvertes de nombreuses signatures. Les souscripteurs ont considéré cette œuvre, non-seulement comme un saint devoir de la fraternité, mais encore comme un témoignage de sympathie envers la démocratie allemande et comme une éclatante protestation contre la fureur des rois.

Recevez, etc.

LÉON BAUMGARTNEN, J. WAGNER.

Toulon, 5 décembre 1848.

Monsieur le rédacteur,

Je vous envoie le montant d'une souscription ouverte en faveur de la famille de Robert Blum.

Gloire à ce martyr de la démocratie!

Que ses bourreaux se hâtent de jouir de leur dégoûtant triomphe, qu'ils se hâtent, car le jour de la vengeance approche! Rois, n'entendez-vous pas le bruit de cette tempête, qui secoue quand elle ne déracine pas tous les trônes de l'Europe.

Rois, qui de vous oserait croire à la solidité de son trône équilibré sur des baïonnettes?

Rois, vos cœurs ont tressailli d'allégresse quand vous avez appris l'assassinat de Robert Blum par un des vôtres; mais avez-vous assassiné l'idée?

Non! ne la voyez-vous pas tous les jours plus puissante, plus terrible? Elle compte déjà bien des martyrs, et quand une idée compte des martyrs, c'en est fait! le jour de son triomphe approche!

Gloire à Robert Blum, martyr de la démocratie, car sa cause est celle de tous les peuples, et il vivra éternellement dans leur mémoire.

Son nom fera un jour pâlir ses bourreaux, quand on leur demandera compte de leurs œuvres, et il sera leur condamnation. N. N.

La réaction victorieuse en Allemagne.

La réaction espère avoir remporté une double victoire en Allemagne. Elle a donné un nouveau vernis à la royauté *du droit divin*, en octroyant une charte au peuple prussien, et en mettant sur le trône d'Autriche un enfant, élève de M. Bombelles, et fils de l'ambitieuse Sophie de Bavière.

La vieille aristocratie féodale allemande est toute fière de ce succès, qu'elle doit encore une fois aux menées du parti jésuitique, allié ici comme toujours à cette gentilhommerie d'origine française dont les débris chassés par notre double révolution, sont devenus de l'autre côté du Rhin, l'âme de la réaction.

Echappée encore cette fois au sort mortel dont on la croyait frappée à Berlin et à Vienne, l'aristocratie a relevé la tête à Francfort. Dans la séance du parlement allemand du 6 décembre, un paragraphe additionnel, portant que la noblesse était abolie et ne pourrait jamais être rétablie, a été rejeté par 236 voix contre 196. Une autre proposition, moins absolue, demandant que toutes les expressions servant à désigner la noblesse ne fussent ni reconnues par l'Etat ni employées dans les documents émanant de lui, a été également repoussée par 259 voix contre 179. Une troisième proposition portant qu'aucun ordre ne pourrait être accordé par l'Etat, a subi le même sort, à la majorité de 239 voix contre 194.

Qu'on ne s'y trompe pas, en Allemagne moins que partout ailleurs et surtout dans les circonstances actuelles, la question de la noblesse n'est pas seulement une question de forme, comme l'a très bien dit M. Lœwe, la noblesse est le symbole d'un temps qui n'est plus; ceux qui ne veulent plus ce temps ne peuvent pas conserver la noblesse.

C'est un gentilhomme d'origine française, un *monsieur de Bailly*, qui s'est fait le défenseur des derniers droits de la noblesse devant le parlement de Francfort. Ce digne acolyte des Lassaulx, des Savigny et des Bombelles, a prétendu que ceux qui s'attaquent à la noblesse le font par haine du passé représenté avec tant d'éclat par les familles historiques du pays. Ce n'est point le souvenir des services rendus par ces familles plus ou moins anciennes, que la démocratie veut abolir; mais ces *services* ont suffisamment été payés par des siècles de domination et d'exploitation, et il est temps que la noblesse purement matérielle du sang s'efface devant la noblesse de l'intelligence, la seule qui vienne du ciel et tienne par conséquent du droit divin.

Le Czar et la France napoléonienne.

Il ne se passe pas de jour que les journaux allemands ne signalent les mouvements de l'armée russe concentrée sur les frontières de la Posnanie et de la Gallicie. Cette armée ne compte pas moins de 200 000 hommes.

Sous quel prétexte entrerait-elle dans les Etats allemands? On assure toujours que Nicolas est fermement résolu à intervenir immédiatement, si les trônes étaient menacés à Berlin ou à Vienne, ou si une nouvelle insurrection éclatait dans le duché de Posen. Enfin le bruit est répandu que, si Louis Bonaparte est élu président de la République française, la plus grande partie de l'armée prussienne se concentrera sur le Rhin, et que la province de Posen sera dégarnie de troupes et confiée à la garde des Russes, la Prusse étant d'ailleurs disposée à céder à la Russie la partie de la Posnanie soumise à une réorganisation polonaise.

Nous ne croyons pas au mauvais vouloir du beau-père de M. de Beauharnais envers M. Louis-Napoléon.

Entre la France réactionnaire livrée aux impérialistes et l'Allemagne désabusée à l'endroit de ses dynasties, le choix du czar ne peut être douteux.

Nicolas travaillera de toutes ses forces à la dissolution de l'Allemagne, parce que la patrie de Luther est la terre classique de la révolte, parce que l'Autriche allemande, maîtresse du Danube et de l'Adriatique, lui barre le chemin de Constantinople.

Pour anéantir l'influence de l'Allemagne, le czar, bien loin d'étouffer la France napoléonienne, la favorisera au contraire de tout son pouvoir.

Le czar, pape et empereur, ne représente-t-il pas la centralisation napoléonienne et l'infaillibilité romaine. Le beau-frère de Prusse n'est après tout qu'un prince luthérien, au profit duquel Nicolas se gardera bien de laisser reconstruire l'unité de l'Allemagne, car encore une fois la faiblesse de ce pays est nécessaire à la Russie, pour que l'autocrate fasse son chemin en Orient. Or, il faut un chien de garde à Nicolas pour surveiller l'Allemagne morcelée, pendant qu'il mettra la main sur Constantinople, et ce rôle honteux le czar a pensé que la France le remplirait, lorsque, grâce à son humiliante protection, *le neveu de l'oncle* aurait refait la caricature de l'empire.

Nicolas a compté sans la France républicaine.

Nouvelles d'Italie.

Rome continue à être tranquille. Il n'y a dans Rome qu'un pape de moins. Mais on paraît décidé à se défendre énergiquement contre toute invasion étrangère.

— Le *Tempo*, journal semi-officiel de Naples, donne les nouvelles suivantes du pape:

« On espère que le souverain pontife arrivera à Naples, et déjà l'on prépare des appartements pour lui. Les ambassadeurs de France, d'Espagne et de Bavière sont arrivés. Tout le corps diplomatique est attendu. On reçoit les nouvelles les plus satisfaisantes de la santé du saint-père. En ce moment, Pie IX est entouré de la pieuse sollicitude du roi et de toute la famille royale, et peut-être Naples pourra-t-il s'enorgueillir prochainement de recevoir dans ses murs le chef de la chrétienté.

» L'entrevue de Pie IX et du roi a été touchante. Le souverain pontife a reçu dans ses bras le descendant de saint Louis. (Le bombardeur de Naples est en effet, comme Henri V, le descendant de saint Louis et d'Henri IV.) Cette sympathie ardente que mérite d'inspirer un prince qui le premier donne un statut à ses peuples, et que tant de mauvaises passions ont empêché de faire le bien que son cœur généreux était capable de concevoir. Une dépêche télégraphique que nous recevons à l'instant même nous apprend que ce matin le souverain pontife a béni, dans l'église de la Trinité, le roi, la reine, les princes de la famille royale, la garnison, les équipages de vaisseaux de guerre, ainsi que toute la population de Gaëte. »

Il paraît que le pape va aller à Naples, où un grand nombre de cardinaux se sont déjà rendus. Un consistoire secret serait formé dans les premiers jours du mois prochain. Pie IX est fort étonné que son départ n'ait pas donné lieu à une nouvelle révolution.

Le père Gavazzi a été reçu à Rome comme en triomphe.

Une grande démonstration populaire a eu lieu le 5 à Turin, pour célébrer la chute du ministère Pinelli. On a crié: Vive la Toscane! vive le peuple romain! vive Gioberti!

Radetzki vient de diriger des troupes du côté de Ferrare et de Veni se

Ancône, 27 octobre 1848.

Chers amis,

Tout rempli encore de la profonde stupeur dans laquelle nous a tous plongés le cours rapide et imprévu des événements dont Rome vient d'être le théâtre, je prends la plume pour vous communiquer brièvement quel effet ils ont produit sur nos populations.

Depuis la nouvelle de la mort de Rossi qui a été comme le signal de la résurrection romaine, tous les courriers, attendus avec la plus vive anxiété, nous en ont appris successivement les conséquences de plus en plus importantes.

C'était d'abord la nomination d'un ministère vraiment démocratique et italien, la fraternisation de la troupe avec le peuple et les canons braqués par eux tous ensemble devant les portes du Quirinal! ensuite la démission de plusieurs députés, la fuite des cardinaux en masse, sous divers déguisements, et en dernier lieu le départ du pape lui-même!

Il serait difficile de définir maintenant toutes les conséquences qui résulteront d'événements aussi graves, soit pour les Etats romains comme pour l'Italie tout entière et pour le monde; mais, à en juger par la manière favorable dont ces nouvelles ont été reçues par les populations autrefois si dévouées à la papauté, on sent que l'heure a sonné pour notre résurrection.

Lorsque Rossi monta au pouvoir, beaucoup de gens espérèrent dans sa capacité politique. On crut un instant que ce savant cosmopolite ferait oublier ses erreurs en travaillant à l'affranchissement de sa *première patrie*, en mettant au moins un peu d'ordre dans notre système administratif, réduit, hélas! à l'état d'affreux chaos par le régime théocratique. L'espoir qu'on avait fondé en lui avait su ramener une certaine confiance dans la bourgeoisie; on se promettait un avenir moins triste. Mais cette confiance dura peu. La presse démocratique démasqua les tendances anti-nationales de l'élève de M. Guizot. Rossi était l'adversaire avoué de l'*union italienne*, de cette union qui est de l'avis de tout le monde, notre seule chance de salut. Il avait en outre bravé l'opinion publique, provoqué le peuple avec des allures despotiques qui rappelaient les temps de Grégoire, de tyrannique mémoire. Mais maintenant on ne joue plus impunément avec les peuples. On a applaudi ici et dans tout le reste de la Romagne à la main inconnue qui lui a donné la mort, non pas pour l'homme qui venait d'être tué, mais pour l'idée rétrograde incarnée en lui.

Les masses animées toujours d'un admirable bon sens ont su voir immédiatement l'importance de ce fait pour le pays, et Ancône a improvisé ce soir-là une brillante illumination.

La secousse qui nous a donné un gouvernement démocratique retardera peut-être encore les réformes salutaires dont on a, dans toute la Romagne, un si pressant besoin, cela imposera au peuple de nouveaux sacrifices, le peuple saura les supporter, il les préférera à la honte de l'asservissement extérieur que Rossi méditait.

Honneur donc à ce peuple vraiment italien qui dit à ses chefs, à l'instar des prolétaires de Paris, qu'il souffrira encore trois mois d'abus pour que son pays soit libre!

La plupart des troupes que Rossi avait appelées à Rome dans de coupables intentions, dit-on, ont été provisoirement arrêtées ici par une dépêche du nouveau ministère, et hier, pendant que le pape abandonnait son peuple, avait lieu ici la grande cérémonie de la fraternisation. La joie était au comble et la manifestation vraiment imposante. C'était beau, consolant pour un Italien d'entendre ces soldats jurer unanimement de mourir pour la sainte cause du peuple et de la patrie, et arracher les pompons jaunes de leurs shakos aux cris étourdissants de *viva la republica*!

Il paraît que Rossi avait compté sans cela.

Jusqu'à présent on n'a pas cru devoir changer le nom du gouvernement, quoique la forme en soit effectivement changée. On s'est contenté de nommer une commission pour l'adjoindre au légat, en attendant les événements ultérieurs, et les membres ont été élus par les *circoli* d'Ancône et par ceux de Osimo et Josi, villes dépendantes de cette légation.

Les membres du *circolo popolare* voulaient, dans leur dernière séance, proclamer la déchéance du pape et la forme républicaine, mais les autres clubs leur ont persuadé d'attendre, pour marcher d'accord avec la capitale. Le fait n'en est pas moins significatif et montre clairement les dispositions des provinces. D'un instant à l'autre on s'attend à la proclamation de la République italienne.

Vous pouvez imaginer quelle est l'excitation et la joie de tous. Nos affaires intérieures et nationales nous préoccupent tellement, que nous n'avons pas le temps de nous occuper des vôtres, qui ont pourtant leur importance et nous sont beaucoup à cœur.

L'opinion est unanime en Italie pour flétrir et condamner l'idée seulement de la nomination de Louis-Napoléon. En effet on ne peut pas comprendre l'élection d'une personne dont la nullité a été démontrée par les mêmes journaux qui le patronisent maintenant. J'ai entendu plusieurs personnes s'indigner d'une telle duplicité, et dire hautement qu'un fait semblable sera une tache dans l'histoire de la France. C'est qu'ici on est jeune encore en fait de ruses de parti, et dans notre innocence nous hésitons à croire au piège qui est caché là-dessous. J. M.

Intérêts transatlantiques.

Les prétendus hommes d'Etat qui gouvernent la France abandonnent aux chances du hasard nos plus précieux intérêts maritimes. Les pays d'outre-mer et notre marine marchande n'existent pas pour eux. Accrochés au frêle esquif qui les mène, peu leur importe la gloire et la prospérité de notre pavillon. Mais, si le commerce d'outre-mer souffre et se tait, la quiétude du nouveau ministère est souvent compromise par les affaires de la Plata, qui aboutissent maintenant à Paris sous forme de traites de 200 000 fr. par mois, tirés par le consulat sur le Trésor.

Certes, la position est aujourd'hui favorable pour prendre une éclatante revanche contre Rosas. D'un côté, le Brésil arme et concentre 10 000 hommes sur les frontières montevidéennes, car il craint les envahissements d'Oribe; — de l'autre, l'Angleterre, la Sardaigne, dont les agents ont été ou éconduits ou insolemment chassés, vont se trouver dans la nécessité de forcer Rosas à d'éclatantes réparations. La position est belle, si notre gouvernement sait en tirer parti dans l'intérêt de l'honneur de la France et de 18 000 de nos concitoyens, qui peuvent d'un jour à l'autre tomber victimes de la barbarie des rosistes. Certes, aux yeux du monde et de l'histoire, il ne serait pas moins glorieux de sauver tout un pays d'un sanglant cataclysme que de veiller à la conservation du chef de la chrétienté. Mais il n'y a pas un instant à perdre: il faut qu'un renfort suffisant soit expédié *de suite* à nos braves marins de *l'Alsacienne* et de *l'Astrolabe*, qui supportent maintenant en grande partie le poids de la défense de Montevideo. — Quand donc les gouvernements de la France comprendront-ils nos intérêts maritimes?

Assemblée nationale.

Séance du 9 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. CORBON.

M. le président, après la lecture du procès-verbal, fait connaître le résultat du scrutin pour l'élection des trente membres qui doivent composer le conseil d'Etat provisoire. Voici cette liste: votants 553.

MM.		MM.	
Arago	433	Gravy	264
Lacrosse	415	Boudet	259
Lamartine	407	Chambolle	256
Bedeau	389	Cormenin	247
Dupont (de l'Eure)	336	Buchez	246
Senard	335	Liechtenberger	237
Goudchaux	328	Carnot	236
Billault	316	Boulatignier	234
Martin (de Strasbourg)	304	Marrast	229
Toqueville	290	Landrin	225
Flavin	280	F. Lasteyrie	223
Parrieu	280	Falloux	210
Rémusat	272	Vaulabelle	214
J. Simon	272	Baroche	212
Stourm	264	Bixio	197

En conséquence, les trente représentants dont les noms précèdent sont proclamés membres de la commission provisoire du conseil d'Etat.

Les représentants qui, après eux, ont obtenu le plus de voix sont: MM. Bauchart, 195; O. Barrot, 186; Berryer, 176; Bineau, 167; Flocon, 166; Bonjean, 165; Parisis, 161; Drouin de Luys, 155; Mortimer-Ternaux, 151; Saint-Romme, 148; Dupont de Bussac, 143; Voirhaye, 137; Schœlcher, 136. MM. Coquerel, Molé, Léon Faucher, Ch. Dupin, Changarnier, Montalembert ont obtenu moins de 100 voix.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition relative à la responsabilité du président de la République.

M. PASCAL DUPRAT dit que la loi sur la responsabilité du président est une des lois organiques que l'Assemblée s'est réservée de voter, et qu'il serait à propos de fixer d'abord l'ordre dans lequel ces lois devront être discutées.

M. CRÉMIEUX insiste pour que l'on discute sa proposition immédiatement.

M. SAINT GAUDENS appuie la demande d'ajournement. La proposition est inopportune. Ce n'est pas au milieu de si vives préoccupations que l'Assemblée peut avoir toute la présence d'esprit qui lui est nécessaire.

L'Assemblée, consultée, décide, à une faible majorité, l'ajournement de la proposition de M. Crémieux.

M. LE PRÉSIDENT proclame représentant du peuple M. Raudot, élu par le département de l'Yonne.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle ensuite le projet de décret sur les lois organiques. (Exclamations diverses.) Je lis l'article unique dont se compose ce projet:

« Conformément à l'article 115 de la constitution, l'Assemblée nationale constituante procédera à la discussion et au vote des lois organiques suivantes:

1° Loi sur la responsabilité des dépositaires de l'autorité publique;
2° Loi sur le conseil d'Etat;
3° Loi électorale;
4° Loi d'organisation départementale et communale;
5° Loi d'organisation judiciaire;
6° Loi sur l'enseignement;
7° Loi sur l'organisation de la force publique (garde nationale, armée);
8° Loi sur la presse;
9° Loi sur l'état de siége.

M. Amable Dubois, ajoute M. le président, a proposé un amendement qui réduit les lois organiques à 4: la loi électorale, la loi sur le conseil d'état, la loi sur la responsabilité des agents du pouvoir, la loi sur l'état de siége. (Agitation.)

M. BAROCHE. Aucun de nous n'est préparé à une discussion de cette importance. Tout le monde s'attendait que la discussion du projet de responsabilité occuperait toute la séance d'aujourd'hui. Je demande l'ajournement. (Oui! Non! à jeudi! A jeudi!)

Après une discussion confuse M. le président met aux voix l'ajournement pur et simple. Cet ajournement n'est pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT se dispose à mettre aux voix l'ajournement à jeudi.

VOIX NOMBREUSES. A lundi! (Bruit.)

M. BAROCHE. L'Assemblée vient de rejeter l'ajournement indéfini: il faut décider si l'ajournement est pour jeudi ou pour lundi.

M. DIDIER. L'Assemblée, en repoussant l'ajournement, a décidé implicitement que la discussion aurait lieu immédiatement.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que trois propositions ont été faites: l'une, d'ajourner à jeudi, l'autre à lundi, une troisième ajourne indéfiniment. L'ajournement indéfini a été rejeté; l'ajournement à jeudi est mis aux voix et rejeté. L'ajournement à lundi est mis aussi aux voix. Après deux épreuves douteuses, on procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant:

Nombre de votants	553
Pour l'adoption	224
Contre	329

On passe immédiatement à la discussion des lois organiques.

L'Assemblée adopte les quatre premiers paragraphes sans discussion.

A l'occasion de la loi sur l'organisation départementale et communale, M. F. de Lasteyrie demande la parole.

M. F. DE LASTEYRIE est d'avis que l'Assemblée doit faire des lois organiques, mais il croit que ces lois doivent être peu nombreuses. Si l'Assemblée s'impose une trop longue tâche, elle usurpera un pouvoir qui ne lui appartient pas. (Rumeurs diverses.) L'orateur a combattu toutes les usurpations d'autrui, mais il s'applique à lui-même les même règles qu'il croit devoir appliquer à autrui. L'Assemblée, à son avis, ne doit pas commencer par constituer la commune. Il demande donc le rejet du paragraphe.

M. PASCAL DUPRAT. Je rappellerai ici quelques paroles de M. Odillon Barrot, qui dans la discussion de la constitution fit ressortir l'importance de l'organisation communale et départementale. Pour moi, l'organisation de la commune est la chose la plus importante que nous ayons à faire, et je regrette que nous n'ayons pas commencé par là, car c'est la pierre d'assise sur laquelle reposera la constitution. (Très bien.)

Vingt membres ayant demandé le scrutin de division, il est procédé au vote qui donne le résultat suivant:

Nombre de votants	580
Majorité absolue	291
Billets blancs pour	359
Billets bleus contre	221 (On rit.)

L'Assemblée adopte.

M. le président met aux voix ces mots: La loi sur l'organisation judiciaire.

A DROITE. Le scrutin de division! (Vives réclamations.)

Vingt membres de la droite se lèvent pour demander le scrutin de division. Il est procédé à cette opération au milieu d'une agitation assez vive. Voici le résultat:

Nombre des votants.	559
Majorité absolue.	280
Pour le paragraphe.	380
Contre.	179

Le paragraphe est adopté.

M. JOLY père demande la parole pour des interpellations. (Rumeurs prolongées.)

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

La discussion continue sur le sixième paragraphe relatif à la loi sur l'enseignement.

M. OVIN TRANCHÈRE. Si vous persistez à voter toutes les lois que l'on vous propose, on dira que l'Assemblée s'adore elle-même). Rumeur à gauche), et on ne dira pas de votre loi que c'est une loi d'amour, mais bien une loi d'amour de soi-même. (Violente rumeur à gauche. — A droite : Très bien! très bien!)

La loi sur l'enseignement doit-elle être considérée comme une loi organique ? (A gauche : Oui ! oui !) Non, messieurs, cette loi, et les autres qui la suivent, doivent être laissées à la discussion de l'Assemblée qui nous suivra, qui nous remplacera d'une manière, sinon plus utile, du moins plus juste et plus rationnelle... (Murmures à gauche.) Nous n'avons pas le droit d'anticiper sur les pouvoirs de l'Assemblée qui nous succèdera et qui sera appelée à discuter elle-même les lois nécessaires au pays. (A droite : Très bien. — Rumeurs à gauche.)

VOIX NOMBREUSES à gauche. Aux voix ! aux voix !

A DROITE. Le scrutin de division !

On procède au scrutin de division. En voici le résultat :

Nombre des votants,	586
Majorité absolue,	294
Pour,	339
Contre,	247

Le paragraphe est adopté.

Le paragraphe 7 est relatif à la loi sur l'organisation de la force publique (garde nationale et armée).

Sur la demande de vingt membres, on procède au scrutin de division, dont voici le résultat :

Nombre des votants,	586
Majorité absolue,	294
Pour le paragraphe,	348
Contre,	238

Le paragraphe est adopté.

Le § 8 est relatif à la loi sur la presse.

On procède au scrutin de division. En voici le résultat :

Nombre des votants,	579
Majorité absolue,	290
Pour le paragraphe,	343
Contre,	236

Le paragraphe est adopté.

M. HEECKERN. M. le président vient de proclamer le résultat de sixième scrutin de division ; il me semble que la majorité et la minorité sont bien constatées, et par pitié du moins pour les secrétaires (On rit.) je demande que les membres qui ont demandé le scrutin de division veuillent bien y renoncer. (Murmures.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix le paragraphe 9 relatif à la loi sur l'état de siège.

VOIX NOMBREUSES. Le scrutin de division.

On procède au scrutin de division, dont voici le résultat :

Nombre des votants,	573
Majorité absolue,	287
Pour le paragraphe,	349
Contre,	224

Le paragraphe est adopté.

M. JOLY a la parole pour des interpellations. (Mouvement d'impatience.) Citoyens, je fais un appel au gouvernement ; j'ai à lui adresser des interpellations sur la situation de Paris. (Sourdes rumeurs. Agitation.)

Il y a eu, il y a trois jours, si je suis bien informé, il y a eu une réunion chez M. le ministre de l'intérieur, où assistait le général commandant la garde nationale et les différents chefs de corps, et le ministre de l'intérieur a prévenu ses visiteurs qu'une insurrection grave était à la veille d'éclater. (Agitation prolongée.) M. le ministre aurait même désigné positivement le jour où elle devait éclater. (Bruit. — Rumeurs prolongées.) Si ces faits ne sont pas exacts, que M. le ministre de l'intérieur les démente ; il le doit d'autant plus qu'il n'a pas seulement indiqué le jour de l'émeute, mais même le parti qui doit descendre dans la rue, et ce parti est celui qu'on a l'habitude d'appeler les républicains rouges. (Tumulte prolongé.)

J'ajouterai qu'en même temps, pour corroborer ces données, on a vu passer plusieurs convois de caissons remplis de cartouches, de pétards et de fusées à la congrève. (Agitation extrême.) Toutes ces munitions ont été déposées dans différentes casernes de Paris.

Il paraîtrait que M. le ministre de l'intérieur, en réunissant autour de lui les chefs de la garde nationale, a dû appuyer de pièces ses assertions ; cela était d'autant plus nécessaire, que les mêmes affirmations ont été données par M. le ministre de la guerre. (Ecoutez !) Il y a dans les journaux de ce matin la lettre d'un officier qui a été renvoyé au dépôt de son régiment, à Rennes. Pourquoi ce départ précipité? C'est à cause d'une conversation avec M. le ministre de la guerre, et que cet officier aurait divulguée... (Agitation.) Vous voyez qu'il n'y a pas de doute, puisque M. le ministre, de sa place, accepte par un signe la réalité de la conversation rapportée par cet officier.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Oui, en ce qu'elle a de grave. (Agitation prolongée.)

M. JOLY. Voilà les principaux traits de cette conversation. Monsieur, vous assistez à un congrès électoral ?—Oui, à une Assemblée composée de délégués et de représentants ; — et quels sont ces représentants ? — ceux de l'extrême gauche. — Oui, je comprends, reprend M. le ministre de la guerre, les représentants qui professent des idées subversives, ceux contre qui nous serons forcés de faire le coup de fusil un de ces jours. (Tumulte prolongé.) Ainsi, d'après M. le ministre de la guerre, qui vient corroborer ici le dire de M. le ministre de l'intérieur, les représentants de l'extrême gauche, faisant partie du congrès, seront ceux qu'on s'attend à voir descendre dans la rue, et contre lesquels on fera le coup de fusil. (Agitation extraordinaire.)

Nous sommes dans l'idée du respect profond à la souveraineté du peuple et au suffrage universel. (Très bien !) Nous voulons que le résultat de ce suffrage universel, quel qu'il soit, soit un objet de respect pour tous. (Très bien !) Mais nous ne voulons pas que le vœu populaire se manifeste sous la pression de la crainte d'une émeute ; nous ne voulons ni directement ni indirectement être la cause d'aucun désordre. (Très bien !)

Nous demandons, en conséquence, si M. le ministre de l'intérieur a des données certaines sur l'émeute dont il a parlé ; il doit les faire connaître, afin d'ôter tout prétexte à la malveillance. Nous demandons aussi à M. le ministre de la guerre s'il est vrai que, dans sa pensée, il y ait, dans le parti de l'Assemblée qu'on appelle la *Montagne*, des représentants contre lesquels il faudra bientôt, suivant lui, faire le coup de fusil ?

Ce n'est pas tout : il y a dans ce moment, dans Paris, des rassemblements qui troublent la tranquillité publique. J'ai vu moi-même un individu accompagné, dans la rue Saint-Honoré jusqu'auprès de Saint-Roch, par une foule de 600 à 700 personnes, aux cris de : *A bas Cavaignac !* (Mouvement.)

Assurément, je ne conteste pas le droit de réunion qui nous a amené la révolution de février ; mais je combats tout ce qui s'en écarte. Les réunions qui s'intitulaient clubs sont devenues des réunions électorales ; je demande au ministre si, dans la situation actuelle des choses, il ne croit pas devoir venir demander d'urgence la fermeture de tous les clubs? (Très bien !)

Je remercie les honorables membres qui disent très bien ! mais moi je trouve que ce serait très mal. La lutte électorale va se terminer lundi : si les clubs étaient fermés, vous verriez la population toute entière versée sur le pavé de Paris, sans avoir l'occupation des clubs. (On rit.) Il faut donc agir par transition. (Au fait! au fait!) Je dis qu'un pouvoir qui voudrait rétablir la tranquillité publique ne devrait procéder que par transition, car on ne peut pas confisquer le droit de réunion. Je demande donc à M. le ministre de l'intérieur s'il n'a pas l'intention de venir présenter un projet de décret lundi prochain.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur. Je répondrai en peu de mots. Quant à la réunion qui a eu lieu au ministère de l'intérieur, chargé de la mission difficile de maintenir la tranquillité dans la capitale, j'ai dû me concerter avec les chefs des corps armés; mais je ne dois compte à personne des conversations que j'ai eues avec eux. (Très bien!)

On a dit que j'avais annoncé une émeute à jour fixe, que j'en connaissais les auteurs : je ne répondrais pas si je ne craignais que mon silence ne causât précisément le trouble dont on parle. Mais je dis : non, il n'est pas vrai que j'aie annoncé une émeute, que j'en connaisse les auteurs. (Très bien !) Si, comme vous le dites et comme je le crois, vous êtes disposé à nous prêter votre concours pour maintenir la tranquillité, vous en avez les moyens : conseillez à vos amis de s'abstenir des clubs, des banquets (Très bien !), et alors votre concours nous sera utile.

On a parlé aussi de rassemblements qui auraient lieu depuis quelques jours devant le domicile de l'un de nos collègues, et on m'a demandé si je ne comptais pas présenter un projet de loi. A cela, je réponds que si les rassemblements dont on parle avaient eu pour résultat de troubler la tranquillité publique, ce ne serait pas derrière des règlements de police que je me retrancherais, mais que je ferais mettre à exécution la loi que vous avez votée sur les attroupements. (Très bien !)

Vous demandez aussi si nous proposerons un décret pour interdire les clubs. Je n'ai qu'une réponse à faire : le jour où je croirai qu'un nouveau projet de loi sur les clubs sera nécessaire, je l'apporterai. (Très bien !) L'Assemblée décidera selon sa conviction.

On ne tient pas compte de la situation dans laquelle le pouvoir se trouve depuis cinq mois. Précisément parce qu'il était incertain de sa durée, il était énervé. On n'a pas tenu compte de cette situation anormale et irrégulière, et on tient encore bien moins compte de la situation où il va se trouver pendant le temps qui s'écoulera jusqu'au moment où le résultat de l'élection sera connu. C'est précisément dans cet état de transition que le pouvoir a le plus besoin du concours de tout le monde pour maintenir la tranquillité.

Quel que soit le résultat de l'élection, quel que soit le président qui sera nommé, les hommes qui sont actuellement au pouvoir tiendront à honneur de respecter le suffrage universel. (Très bien ! très bien !) Jusqu'à ce moment, nous ferons tous nos efforts pour maintenir la tranquillité publique, et nous demanderons à l'Assemblée toutes les mesures qui nous paraîtront nécessaires. (Très bien !)

M. LEDRU-ROLLIN. Je pensais que M. le ministre de la guerre aurait une explication à vous donner au sujet d'une lettre signée par un officier. S'il veut parler, je lui céderai la parole.

Quant aux rassemblements qui se forment, on dit qu'il vaut mieux les réprimer que les disperser. Nous pensons, nous, qu'il vaut mieux disperser que réprimer. M. le ministre paraît préférer la répression. (Murmures.)

Vous avez parlé du droit de réunion. Au nom de la sécurité publique, vous voudriez le restreindre. La constitution a inscrit le droit de réunion : il est inviolable. Si vous présentez un décret contre les clubs, nous le discuterons; mais n'oubliez pas ce que peuvent amener les atteintes portées à ce droit. (Rumeurs.)

J'arrive à ce qui est personnel à M. le ministre, à ce qui s'est passé dans son cabinet. M. le ministre a dit qu'il n'avait rien à répondre aux questions présentées par M. Joly. M. le ministre aurait le droit de se taire si l'on n'eût pas donné de la publicité à la conversation qui a eu lieu entre lui et les chef de corps. Mais, sur la foi d'un discours sténographié, on me prête des provocations à la guerre, à l'insurrection.

Savez-vous ce qu'on a dit pour ameuter contre nous les chefs de légion ? On a dit : les hommes de la Montagne, dans des banquets, font appel aux armes. On me nomma, et je le jure sur l'honneur, il y avait quinze cents personnes dans ce banquet ; et voici quelles ont été à peu près mes paroles :

J'ai dit : « S'il arrivait que l'Autriche voulût rétablir le prince temporel (je respecte le chef spirituel de la chrétienté), alors ce ne seraient plus des applaudissements, ce seraient des armes qu'il faudrait vous demander? » (Très bien!)

Est-ce que vous croyez que le suffrage universel que nous avons toujours soutenu, que nous avons établi nous-mêmes ; est-ce que vous croyez que nous voudrions l'étouffer dans le sang? Et vous croyez à des paroles que vous rapporte votre police ! Elles ont été travesties.

Vous avez confiance en votre police ; cette police travaille au profit de la régence... J'en ai la preuve certaine, je vous la fournirai si vous voulez. (Sensation.)

Dans tous les banquets, dans tous les clubs, nous n'avons eu qu'une pensée, c'est celle de l'union : et si nous avons exercé une certaine influence sur les clubs, c'est une influence de pacification. (Très bien !)

Je ne veux plus dire qu'un mot : mes paroles ont été travesties, et c'est à cette occasion que M. le ministre de la guerre a dit à un officier qu'il faudrait faire le coup de fusil contre nous ; quand j'ai demandé au ministre de s'expliquer à cet égard, il a gardé le silence...

M. DE LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. J'ai dit que j'étais aux ordres de l'Assemblée. (Oui ! oui !)

M. LEDRU-ROLLIN. Je vous ai fait un appel; et vous n'avez pas répondu ; et quand un brave officier qui a l'habitude de la discipline vient écrire une lettre comme celle dont on a parlé, veut-on croire qu'il y a eu inexactitude dans le récit qu'il a donné? Et c'est à cette occasion que nous avons été attaqués, que l'on dit que nos réunions ont pour but la guerre civile, et qu'il faudra tirer des coups de fusil contre nous !

Il pourra arriver de nous ce que la Providence voudra, nous nous y soumettons d'avance ; mais nous voulons que vous sachiez bien que nous n'avons pas voulu autre chose que le vote universel. Si une balle nous atteignait, nous mourrons comme nous avons vécu, en républicain ; car, permettez-moi de le dire, la République est notre ouvrage et non pas le vôtre. (Vive adhésion à gauche.)

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. M. Joly m'a adressé deux interpellations ; la première, au sujet d'une circulation de munitions à travers les rues de Paris... Je dois dire que les troupes, depuis longtemps, sont en mesure et ont tout ce qu'il faut pour bien se défendre. (On rit.) Quant à ma conversation avec un officier, tout n'y est pas exact.

M. Ledru-Rollin s'est plaint qu'on lui avait fait dire, dans un banquet, le contraire de ses paroles réelles. A moi aussi l'on a prêté des paroles inexactes. Voici le fait : Il s'agit d'un officier qui fréquente les clubs. Pour s'excuser, il m'a dit qu'il y avait vu des représentants. Je n'en veux pas à ces représentants d'avoir fréquenté les clubs, je me plains de ce qu'on dit dans ces clubs, malgré l'influence des représentant sur ces réunions (On rit.) et je soutiens qu'un gouvernement qui permettrait à ses officiers et à ses soldats l'accès de réunions semblables serait un gouvernement perdu. (Très bien !)

Quant à la mesure que j'ai prise envers l'officier dont il s'agit, j'étais tout-à-fait dans mon droit de commandant; cette mesure a été, je puis le dire, anodine ; il faisait partie du bataillon de guerre, je l'ai envoyé au dépôt en province, puisqu'il se dérangeait à Paris. (Rires et bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'opposition, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures et demie.

Monsieur le rédacteur,

J'adresse la lettre suivante au journal la *Presse*.

Vous m'obligeriez infiniment si vous voulez bien lui accorder une place dans votre prochain numéro.

« Au rédacteur du journal la *Presse*.

» Votre numéro de ce jour, en reproduisant les énonciations abréviatrices et conséquemment très imparfaites, extraites d'un état général des condamnés et des détenus politiques sous le dernier gouvernement déchu, commet à cet égard une injustice que je serais en droit d'appeler plus tard une diffamation et une calomnie, si vous ne vous hâtiez de la réparer en insérant la présente réclamation.

» Cette énonciation porte : *Laraux*, 8 *mois de détention en* 1836-37 *pour attentat contre la vie du roi*.

» Il est évident qu'ainsi reproduite elle me présente comme auteur d'un attentat contre la vie du roi.

» Tandis qu'en réalité, négociant en sellerie à la tête d'un grand établissement à Paris, j'ai été emprisonné et ruiné pour avoir employé chez moi le nommé Meunier, condamné pour attentat contre la vie du roi. L'arrêt de la cour de Paris, du 25 avril 1837, m'a entièrement exonéré de toute participation à cet attentat ; il ne m'en est resté qu'une conscience très nette et une perte de 150 000 fr.

Cette explication suffira pour vous faire comprendre, monsieur, que des notes inoffensives dans les mains du comité des détenus politiques en possession des titres et des arrêts, si elles sont publiées isolément et mises au service des passions politiques du moment deviennent des outrages calomnieux.

Paris, le 8 décembre 1848. LAVAUX.

Banquet des ouvriers en acier poli.

La corporation de l'acier poli s'est réunie dimanche dernier en un banquet fraternel, à Ménilmontant, salle du Casino. Le bon accord qui n'a cessé de régner dans cette réunion de 200 convives, composée exclusivement de travailleurs, prouve une fois de plus que le peuple a le sentiment de l'ordre à son plus haut degré. Les toasts qui ont été portés témoignent que le peuple comprend parfaitement sa position, qu'il la juge sainement, et que la Révolution de 1848 ne sera pas escamotée comme celle de 1830. Enfin, les quêtes qui ont été faites attestent que, même au milieu de sa joie, le peuple ne perd jamais la mémoire de ceux qui se sont dévoués pour eux.

Le banquet n'avait pas de président, mais il était dirigé par une commission. Des délégués des associations ouvrières avaient été invités à venir fraterniser avec leurs camarades. Une quête en faveur des familles des transportés a été faite au milieu du repas, et les 26 fr. qu'elle a produits ont été versés dans les bureaux du journal le *Peuple*.

Le citoyen Alfred Mahi a porté un toast « A la République démocratique et sociale ! » Il a démontré dans quelques paroles que celle-là seule était modérée, que celle-là seulement pouvait satisfaire tous les besoins et tous les intérêts.

Le citoyen Saintaignan, délégué des cuisiniers : « A la propagande socialiste ! ».

Le citoyen Favelier : « A la complète émancipation des travailleurs par l'association ! A l'union de tous les citoyens ! »

Le citoyen Maire, délégué des tailleurs d'habits : « A l'abolition des dîmes, péages, redevances de toutes espèces, prélevés sur le travailleur par le parasitime ! »

Le citoyen Clément Haude : « A l'association universelle ! »

Le citoyen Viallon : « A l'espérance que le socialisme fera le tour du monde ! »

Puis le citoyen Alfred Merlis entonne le *Chant des travailleurs*, de Pierre Dupont, dont le chœur est répété par tous les convives, et, après avoir signé une pétition pour l'abolition dans les prisons du travail faisant concurrence à l'industrie privée, l'assemblée ouvre une souscription en faveur de la famille Robert Blum. On se sépare aux cris de : Vive la République démocratique et sociale ! Vive l'association ! !

La fin de la séance a été marquée par un incident d'une haute portée. Plusieurs patrons, convertis par ce qu'ils venaient de voir et d'entendre, sont venus spontanément déclarer au bureau qu'ils étaient prêts à mettre leurs établissements à la disposition des ouvriers pour commencer une association. Nous espérons profiter de ces bonnes volontés, et nous allons nous occuper de poser les bases d'une association dans notre corporation.

Pour la commission,
FAVELIER.

Paris, le 8 décembre 1848.

Citoyen rédacteur;

Vous avez rapporté les faits qui se sont passés, dans la soirée du 6, à la salle du Chêne-Vert, rue Mouffetard. Je viens vous prier de signaler à l'attention de mes concitoyens, un fait qui s'est passé sous mes yeux. Je raconte seulement ; on me jugera et on appréciera ce que je rapporte.

Hier au soir, sur la place Maubert, un rassemblement tumultueux s'était formé, suite de celui de la veille. La cause de cet attroupement était l'imprudence de plusieurs gardes mobiles. Après les sarcasmes de quelques enfants, ils avaient dégainé et s'avançaient dans la rue Saint-Jacques, *jouant proprement* de leur briquet et se faisant faire place. On a même parlé d'un garde national qui, pour répondre à leurs provocations incessantes, aurait couché en joue, et était prêt à faire feu sur les mobiles, si un citoyen, ouvrier courageux, n'eût prudemment relevé l'arme meurtrière. Une collision sanglante a été ainsi prévenue.

L'exaspération ne s'est pourtant pas apaisée de sitôt. Les mobiles ont été reconduits dans leur caserne des Carmes, aux cris de : *Vive Napoléon! à bas Cavaignac* !

Ce n'est pas tout. Dans ce quartier, dévoué de cœur au socialisme, au milieu des groupes de ces braves ouvriers qui supportent avec tant de courage les dures privations à eux imposées par le manque de travail ; au milieu de ces soldats de la démocratie, tous voués, on le sait, à la candidature socialiste, ont retenti les cris de : *Vive Napoléon* ! *vive Napoléon* !,— Ces enfants, dont je vous parlais, de 14 à 15 ans, par leurs cris, leurs excitations, sont parvenus à former un noyau d'imprudents comme eux, et comme eux criant : *Vive Napoléon !*

Ces intrépides soldats de l'empire de 1848, au nombre de 30 environ, ne parlaient de rien moins que de faire le siège de la caserne des Carmes, pour en chasser les mobiles, au nom de Napoléon.

Se ruant dans la boutique d'un marchand de bois, ils ont enlevé ou acheté des *barres de bois*, dont ils se sont fait des armes avec lesquelles ils ont parcouru les rues environnantes, effrayant les habitants de leurs clameurs, cherchant à ameuter les ouvriers nombreux, que leur bruit avait amenés sur la rue, et qui, à la vue de leur jeunesse et du petit nombre qui les imitait, levaient les épaules disant : *Ils sont payés* !

Oui, en effet, ils étaient payés ! Le fait est certain pour moi ; *j'en ai vu et entendu* plusieurs d'entre eux, qui, sautant de joie, se redisaient le nombre de pièces de 4 ou 2 *fr. qu'ils avaient pu attraper du Monsieur* ! ! L'un en avait trois, l'autre deux, etc.

L'un d'eux, un enfant de 13 ans tout au plus, a laissé tomber *une pièce de 1 fr. et une autre de 2 fr.*, que j'ai ramassées, et *lui ai moi-même remise* ! Il l'avait eue du Monsieur !

Comment ces enfants se sont-ils trouvés possesseurs de ces sommes? Un enfant de cet âge qui gagne 2 fr. par jour, alors que tant de bons ouvriers, intrépides au travail, ne gagnent rien du tout ! C'est rare, c'est surprenant, en vérité ; *quel est ce Monsieur?*... Oh ! hommes coupables, qui avez assez d'impudeur pour vous rendre complices de ceux plus coupables encore qui rêvent, à leur profit, par de tels moyens, une restauration quelconque, pour jamais abattue, soyez tous maudits ! oui, maudits !!!

Rapprochons ces faits de ceux déjà nombreux, signalés depuis quelque temps, et qui constatent les menées napoléoniennes. Ajoutons les cris de vive Napoléon aux 3 et 4 fr., que ces enfants ont pu *attraper du Monsieur*, et nous aurons la clef du mouvement d'hier au soir.

On espérait une manifestation en faveur de Napoléon, pour enlever des voix aux vrais républicains et les affaiblir.

On faisait crier, vive Napoléon ! à bas Cavaignac ! parce que l'on n'osait faire crier à bas le socialisme ! dans un quartier qui porte pour candidat à la présidence, Raspail ou Ledru-Rollin.

Salut et fraternité, citoyen rédacteur,
E. F., étudiant de la Gironde.

P. S. Une patrouille à cheval, après quelques apparitions, a pu dissiper le gros du rassemblement et éloigner les perturbateurs.

FAITS DIVERS.

Hier, à la réunion électorale du Vauxhall, la question de la présidence a été débattue. La salle était comble. M. Mathieu (de la Drôme) a expliqué que, M. Ledru-Rollin ayant plus de chances que M. Raspail, et ces deux candidatures étant socialistes, les démocrates socialistes devaient se réunir sur celui qui avait le plus de chances, c'est-à-dire sur M. Ledru-Rollin. M. Livry, rédacteur du *Peuple* a répondu à M. Mathieu

(de la Drôme) et soutenu la candidature de M. Raspail. La réunion a repoussé, à l'unanimité, le principe de la présidence, et, sur la question de savoir quel nom il fallait porter sur les bulletins à titre de protestation, elle s'est prononcée à une immense majorité en faveur de M. Ledru-Rollin.

— On lit dans le *Nouvelliste* de Marseille :

« Plusieurs journaux de cette ville ont annoncé hier l'échouement du vaisseau le *Jemmapes*, dans la baie de Naples. Nous sommes heureux de démentir ce bruit fâcheux ; notre marine n'a point à déplorer un nouveau sinistre, et nous ne savons comment ni à quel propos cette fausse nouvelle a pu se répandre. »

— Le premier conseil de guerre, présidé par M. le colonel Puech, s'est réuni aujourd'hui, à l'effet de juger le sieur François-Marius Amyot, âgé de cinquante et un ans, fabricant d'encre et capitaine dans la 12e légion de la garde nationale, accusé d'avoir pris part à l'insurrection, distribué des cartouches aux insurgés, et d'avoir exercé parmi eux un commandement, étant revêtu d'un uniforme et porteur d'armes apparentes.

Tous les témoins déposent sur la présence de l'accusé et sur les distributions de cartouches faites, soit par l'accusé, soit par sa femme.

M. le commandant Delattre a soutenu l'accusation, qui a été combattue par Me Lachaud.

Le conseil, après vingt minutes de délibération, a déclaré l'accusé coupable, et l'a condamné à cinq années de travaux forcés.

— Aujourd'hui dimanche, 10 décembre, réunion électorale permanente, rue Neuve-Saint-Nicolas, n° 16, salle Barthélemy, derrière le Château-d'Eau.

Les femmes et les enfants y sont admis.

Dans le même local, réunion électorale permanente de 9 heures à midi, réunion électorale spéciale pour les porteurs d'eau, les Languedociens, les Provenceaux et les Auvergnats domiciliés à Paris. Président : le citoyen Bernard.

ON NE PARLERA QUE PATOIS.

— MM. Michel Lévy frères, libraires-éditeurs, rue Vivienne, n° 1, mettent en vente deux volumes intitulés : MON JOURNAL, ÉVÈNEMENTS DE 1815, par Louis-Philippe d'Orléans, ex-roi des Français.

— Le citoyen J. Ph. Borjeau, rédacteur de la *Vraie République*, nous écrit qu'il n'a rien de commun avec le citoyen Bergeaud, éditeur, si ce n'est une quasi-ressemblance de nom.

— Les membres du congrès national électoral sont invités à se réunir aujourd'hui dimanche à midi précis, boulevard Saint-Denis, 22 bis, pour communications urgentes.

— Voici un fait qui honore à la fois trois personnes. M. Haysen, insurgé de juin, condamné à cinq ans de réclusion, obtint, sur sa parole, du général Cavaignac, un permis de vingt-quatre heures pour assister aux funérailles de l'un de ses enfants qu'il venait de perdre. M. Haysen est volontairement rentré dans sa prison à l'heure convenue. Son parent et ami, M. J..., s'était offert comme caution.

— On écrit de New-York, en date du 22 novembre :

« Les affaires de change avec la France paraissaient vouloir reprendre, mais elles se sont de nouveau arrêtées à la suite des avis concernant la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence apportés par le dernier steamer. Nous avions beaucoup d'ordres d'achats de traites sur France, qui nous ont tous été retirés, nos importeurs français ayant préféré acheter des traites sur l'Angleterre, ou expédier des espèces. Franchement, nous ne saurions les blâmer dans la position des choses. »

— Le *Journal du Havre* est vraiment trop dur pour M. Thiers et le *Constitutionnel*. Il les met tous les jours au défi de le démentir. Voici ce qu'on lit encore dans son numéro d'hier :

« L'ÉLECTION DE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE SERAIT UNE HONTE POUR LA FRANCE ! »

(Paroles de M. Thiers, novembre 1848.)

« Nous attendons toujours qu'il plaise à M. Thiers ou au *Constitutionnel* (qui a insinué qu'elles étaient controuvées) de démentir ces paroles, dont nous maintenons, dont nous prouverons, s'il est besoin, la rigoureuse exactitude. »

— Il vient de paraître chez Lévy, place de la Bourse, 13, un pamphlet socialiste, avec cette épigraphe : *Louis-Napoléon Bonaparte au théâtre de Guignolet !* par Pierre Libremont.

— Nous lisons dans le *Sémaphore* de Marseille arrivé ce matin :

« Les trois frégates à vapeur *le Magellan*, *le Christophe-Colomb* et *le Montezuma* ont quitté hier le mouillage d'Endoume pour venir se placer dans le port auxiliaire. Elles y seront moins tourmentées par la mer, qui a été, ces jours-ci, fort mauvaise. Aucun ordre n'est arrivé de Paris, on n'a pas non plus reçu de nouvelles de notre envoyé auprès du saint-père.

» Nous avons annoncé hier par erreur que la flottille avait gagné le large la veille au soir. »

— Le citoyen Barthélemy, étudiant en droit, nous écrit une lettre dont nous allons citer un extrait. Il s'étonne de n'avoir vu aucun élève de l'Ecole polytechnique au *banquet démocratique et social des écoles*, qui avait lieu dimanche dernier à Vaugirard. Il nous apprend que le ministre des travaux publics avait fait défense aux élèves de l'école des Mines d'assister au banquet ; et il termine sa lettre par les réflexions suivantes :

« Qu'importe au pouvoir que la plèbe fasse des banquets et se plaigne ? Mais que nous étudiants, nous lettrés, *nous fils de bourgeois*, nous privilégiés de par la peine que nous nous sommes donnée de naître, nous les élus du capital, destinés à remplacer nos pères dans la magistrature, dans l'administration, au barreau, à la chambre, que nous, nous fassions des banquets démocratiques et socialistes, c'est pour ces messieurs quelque chose d'inouï, de révoltant, l'abomination de la désolation : nous leur semblons des parricides. Eh bien ! sachez-le, hommes du gouvernement, vos fils sont socialistes, entendez-vous !

» Ce n'est point au collège que nous avons appris cela, pas plus au cours de la routinière école de Droit, ni en Sorbonne, ni au collège de France; c'est dans les livres de ces philosophes hardis qui ont entrepris de changer le monde et qui le changeront. Nous sommes las de votre vieille économie politique, qui ne conclut pas, de votre économie politique, qui décrit le mal sans indiquer le remède. Nous le voyons enfin, le remède, voilà pourquoi nous sommes socialistes. Que le peuple donc compte sur nous ! Fils du privilège, nous n'en voulons plus, nous renions les idées de nos pères. »

— Le *Moniteur* publie l'extrait suivant d'une dépêche de Madrid :

Le ministre de France à Madrid à M. le ministre des affaires étrangères.

» 5 décembre.

» Aucun des passagers de *la Montanera* ne subira la moindre condamnation à l'occasion des faits passés à bord de cette goëlette. »

— Le *National* annonce que la question du *papier de sûreté* est enfin résolue : la coupable industrie des faussaires est à jamais supprimée; et les transactions publiques sont garanties contre toute tentative de contrefaçon. C'est à la science française que la société doit ce bienfait. Le rapport sur l'importante découverte a été présenté lundi à l'Académie des sciences.

— Par suite des réunions électorales qui ont lieu cette semaine, le banquet démocratique et social de Montrouge est remis à l'un des dimanches qui suivra l'élection du président de la République; le jour en sera ultérieurement fixé dans les journaux. Les billets déjà émis seront reçus sans aucun changement ; on continue à en délivrer aux bureaux du *Peuple*, rue Montmartre, 154, au bureau de la Propagande démocratique et sociale, 12 ter, rue Coquillère ; et au bureau de la *Commune sociale*, 30, rue Hautefeuille.

— On écrit de Marseille :

« Au grand étonnement de notre population, la division navale, aux ordres du contre-amiral Tréhouart, qui était sortie de notre port dans la soirée de samedi, se dirigeant, disait-on, sur Civita-Vecchia, était hier matin au mouillage d'Endoume. Aujourd'hui l'expédition n'a fait aucun mouvement, et paraît attendre de nouvelles instructions du gouvernement.

— On écrit de Naples, 27 novembre :

« L'amiral Baudin est arrivé à Naples ; une conférence a eu lieu entre l'amiral, M. Rayneval, ambassadeur de France, lord Napier et l'amiral Parker sur la question sicilienne.

» On parle d'un projet d'attaque prochaine contre Palerme, attendu que l'escadre napolitaine est toute prête a partir.

» A Palerme, la population est très excitée ; elle est plus que jamais déterminée à résister énergiquement à l'attaque des troupes royales. »

SALLE VALENTINO. — Il a été donné lecture à la réunion électorale, en faveur du prince Louis Bonaparte, d'un manifeste du Congrès de l'Ouest, tenu à Rennes. Ce congrès s'est prononcé en faveur du prince, *faute de mieux*, après avoir renoncé *à l'espoir de voir surgir une tierce candidature*. Ce congrès a accepté le prince, surtout parce qu'il a effacé le mot de *prétendant*, et que *son action politique s'est engagée contre l'invasion des doctrines communistes*. Ce fameux manifeste des *républicains* de Rennes est signé de noms très connus pour leur opinion légitimiste, tels que : de la Guichardière, président; de Kersabiec, Gaston Duplessix de Grénédan, Georges de Cadoudal, etc.

Maintenant le citoyen Granier, secrétaire du comité en faveur du prince, offre à ses amis ce manifeste en leur disant : Voici un fait encore important. « Un congrès vient d'avoir lieu à Rennes; vous savez quelles étaient les opinions de la Bretagne. » Et il finit par ces paroles : « J'ai insisté longtemps sur ce congrès, parce que, citoyens, ce congrès se compose de légitimistes. Il était bon que vous sachiez que Rennes s'était prononcé pour Louis-Napoléon Bonaparte, votre candidat. »

Pauvre M. Granier, il trouve cela *bon* que les légitimistes votent pour Louis Bonaparte! Réjouissez-vous, pauvres aveugles, et quand vous ouvrirez les yeux, vous verrez MM. de la Guichardiere, de Kersabiec de Grénédan et compagnie vous rire au nez et vous dire : Nous ne vous croyions pas si simples ! En vérité vous n'êtes pas des aigles !

PETITE CORRESPONDANCE.

Méru. — M. D. — Reçu votre lettre. — Nous avons touché les 85 au moyen du bulletin. — Nous avons retrouvé les 20.30; ils étaient portés par erreur au compte de M. D. de Gisors. Ainsi nous marchons d'accord.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 18 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 9 décembre.

105 mille fr. de rente sont encore escomptés. On ne sait trop où vont toutes ces masses. Les initiés prétendent qu'il se fait des réescomptes, c'est-à-dire des annulations.

La Bourse félicite le roi de Prusse de la nouvelle constitution qu'il a octroyée à son peuple.

On s'inquiète toujours du pape et de son sort futur.

On prétend en diplomatie que l'empereur d'Autriche et son frère ont obtenu la main de la nièce du czar pour le jeune souverain. Ce serait une alliance d'une haute gravité; elle mérite confirmation.

On cause de l'élection, la Bourse se montre confiante. La hausse surgit toujours en face de la proclamation du général Cavaignac, qui a pris toutes les mesures possibles pour que l'ordre ne soit pas troublé.

Le 5 0/0, laissé à 68 40, monte à 69 45, pour finir à 68 30 fin courant.

Le 3, de 42 25, touche 41 85, pour fermer à 42 30.

L'emprunt fait 69. La Banque de France gagne 20 à 1470.

Les chemins de fer varient fort peu. Orléans fléchit à 627-50. Avignon-Marseille monte à 177-50. Le Nord s'élève à 351-25.

La Bourse est bonne et fort animée.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	42 15	32 55	41 80	42 30
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	69 ..
Cinq 0/0	68 40	69 45	68 70	68 30

9 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	42 30 ..	..	4 Canaux avec prime	840 ..
— Emprunt 1847-1848	69 ..	..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	69 15	..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	58 50	..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	51 50	..	Espagne, dette active	23 50
Actions de la banque	1470 ..	..	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	78	..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	57	..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	70	..	2 1/2 hollandais	49 50
— — 1842	79	..	Zinc Vieille-Montagne	2005 ..
— 2 1/2	..	..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	...	..	Emprunt du Piémont	815 ..
Obligations de la Ville	1132	..	Lots d'Autriche	305 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	365 ..	363 75
Versailles, rive droite	103 75	103, 75	Du Nord	348 75	345 ..
— rive gauche	110 ..	105 ..	De Paris à Strasbourg	326 25	323 ..
Paris à Orléans	630 ..	602 50	Tours à Nantes	311 25	310 ..
Paris à Rouen	357 50	355 ..	Paris à Lyon	361 25	361 25
Rouen au Havre	175 ..	170 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	175 ..	187 50	Dieppe à Fécamp	160 ..	... ..
Strasbourg à Bâle	76 25	75 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	215 ..	230 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Othello.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — L'Eau, les Bambins, le Domino.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent, l'Hôtellerie de Genève, le Mari.
GYMNASE. — Jeanne Mathieu, Elevés ensemble, O Amitié ! Estelle.
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Czar, le Club, Titi à Robert-le-Diable, les Trois Dimanches.
VARIÉTÉS. — La Paire, scène comique, Michel Perrin, le Marquis de Lauzun, Candide.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Livre noir, Tohubohu.
GAITÉ. — Fualdès, la Demoiselle et la Paysanne.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Jacques Maugars, une Femme qu'on n'aime plus, ballet, l'Ange dans le Monde.
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — La Fiancée, M. Pothin, Pochet, Jocrisse.
DÉLASSEMENTS. — Le Grenier, Rabelais à Rome, la Fille.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Les Sept Péchés, une Mésalliance, une Politesse.
THÉATRE CHOISEUL. — Mme de Genlis, intermèdes, Novice, Fontanarose.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N° 335. — ÉDITION DU MATIN. — Lundi 11 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 10 DÉCEMBRE.

Le ministère de Louis Bonaparte.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'urne électorale contient déjà une partie des destinées de la France. Dans vingt-quatre heures tout sera fini ; la voix du peuple aura prononcé son propre arrêt.

Qu'on le sache bien, quatre années, dans ce temps de révolution universelle, alors que de toutes parts craquent et se lézardent, dans la vieille Europe, les murailles de l'édifice féodal attaqué à la fois à la base et au sommet par la démocratie naissante ; quand tous les peuples, las d'abjections et de souffrances, avides de réformes, impatients de bonheur, se soulèvent tour à tour pour aspirer le souffle de la vie nouvelle qui commence à réchauffer le monde ; quand les races esclaves secouent leurs chaînes séculaires ; quand les masses d'opprimés commencent à mesurer la taille des tyrans, et que les hommes de tête et de cœur, sentinelles avancées des nations, signalent au loin la terre promise dont leurs travaux commencent à éclairer la route, quatre années dans cette période solennelle de l'humanité, quatre années pour le peuple initiateur qui a donné le signal et imprimé le mouvement de ce grand ébranlement social, valent peut-être un siècle des temps ordinaires.

Les phénomènes s'accumulent, les évènements se précipitent. On n'a pas eu le temps de marquer sur la carte d'Europe le dernier théâtre de l'explosion révolutionnaire, qu'une soudaine éruption de ce volcan aux mille cratères est signalée d'un autre côté. Chaque fois que le télégraphe agite dans l'air ses bras fantastiques, on se demande quelle révolution nouvelle il nous apporte ?

Dans la vie humaine, comme dans la vie sociale, ces crises énergiques sont courtes ; elles guérissent ou elles tuent. Peu de temps doit suffire pour terminer cette lutte sanglante engagée sur tous les points de l'occident. Il faut que la démocratie triomphe et s'organise, ou que l'absolutisme étende de nouveau son linceul de plomb sur l'intelligence du monde. Avant que le président que vont choisir nos suffrages ait trôné quatre ans dans son fauteuil constitutionnel, la prédiction du grand capitaine aura reçu son accomplissement : l'Europe sera républicaine ou cosaque.

Le dénouement de ce drame gigantesque dépend surtout de la France. Jamais tâche plus lourde n'aura pesé sur des hommes, que celle de guider en ce moment, au milieu de cette tempête universelle, la marche de la nation qui porte au front la lumière vers laquelle se tournent les regards des peuples opprimés.

Or, si Louis Bonaparte l'emporte sur ses concurrents, si l'ignorance, la peur, la crédulité et de coupables espérances remettent aux mains de ce Français nouveau le drapeau de notre République, en admettant encore qu'on ait exagéré ses prétentions monarchiques, que le temps ait mûri sa raison, que son séjour au milieu de la population parisienne ait éclairé son esprit, que le serment de fidélité qu'il prêtera à la République démocratique passe par son cœur avant de sortir de ses lèvres ; en admettant enfin qu'il aura toute la force morale nécessaire pour résister aux entraînements, aux excitations des intrigants qui l'entourent, nous aurons peur encore.

Nous aurons peur, non pas tant de son insuffisance personnelle que des hommes qu'il appellera autour de lui pour leur confier l'administration du pays.

Il faut des hommes nouveaux aux époques nouvelles. Or, ces hommes, la France les attend encore. La révolution de février a été trop imprévue pour apporter toutes prêtes avec elle les intelligences qui devaient la féconder. Peut-être grandissent-elles mystérieusement dans les profondeurs des couches populaires, en attendant que le suffrage universel les fasse éclore. Nous devons l'espérer, nous devons le croire ; car Dieu n'a jamais permis que les instruments manquassent à son œuvre.

Mais du moins, dans l'intérêt de l'émancipation des peuples et de sa propre délivrance, au nom de son bonheur futur, dont elle veut préparer les voies, et de la mission qu'elle doit remplir dans le mouvement social qui s'opère, la France a le droit de demander aux hommes qui vont être placés à sa tête la sincérité et l'ardeur des convictions républicaines, anciennes ou nouvelles, peu importe, la grandeur des sentiments à défaut de la grandeur des idées, et surtout l'honneur du passé qui promette l'honneur de l'avenir.

Trouvons-nous ces garanties parmi les individualités diverses que la haine, l'envie, la vanité blessée, l'ambition déçue ont ralliées l'une après l'autre à la candidature de Louis-Bonaparte ?

Y a-t-il un seul de ces hommes dont les noms circulent déjà sur les listes ministérielles de la coterie napoléonienne, que la France républicaine puisse voir sans effroi arbitre de ses destinées ?

Est-ce le maréchal Bugeaud, le sabreur intime de Louis-Philippe, ce duc de fraîche date qui a vu son titre et sa fortune militaire emportés par le dernier coup de canon qu'il a fait tirer contre le peuple, et qui voulait les reconquérir sous les décombres de la capitale ; Cincinnatus manqué, que la rage de se voir dépassé par ses anciens lieutenants a jeté dans le camp ennemi ?

Est-ce M. Thiers, l'âme et le chef de cette intrigue, diplomate à courtes vues, escamoteur politique dont la faconde méridionale et l'éloquence artificielle ont longtemps ahuri les badauds parlementaires, brouillon aux paroles claires et aux actes tortueux, aussi dangereux au pouvoir qu'il dirige qu'au pouvoir qu'il combat, défenseur enragé de tous les vieux abus, sceptique audacieux qui nie tout, excepté le succès ; capable, pour arriver à son but, de toutes les *habiletés* et de toutes les effronteries ; que nous avons vu naguère défendre sans sourciller la morale et la famille ; qui, enfin, adorant ce qu'il avait brûlé, voulait se jeter dernièrement dans les bras du vieux parti catholique, et dont les jésuites n'ont pas voulu ?

Est-ce son lieutenant toujours joué, mais toujours fidèle, le citoyen Odilon-Barrot, le chef de claque de la gauche jadis dynastique, père et directeur de cette opposition tracassière, impuissante et envieuse, qui a rempli pendant dix-huit ans le rôle de mouche bourdonnante et importune autour des banquets ministériels où s'asseyaient les élus de la quasi-légitimité ; Tantale du pouvoir dont la mission politique consista toujours à tirer du feu des portefeuilles pour les autres ; fondateur de ces fameux banquets qui renversèrent une dynastie entre la poire et le fromage, et qu'il eut la honte et la maladresse d'abandonner à l'heure du danger et la veille du triomphe ; orateur imposant dont l'éloquence n'a jamais prouvé que la sonorité du vide, homme d'une honnêteté incontestable qui a eu le talent de faire prendre le mot probité pour synonyme de niaiserie, et qui va perdre dans la partie qu'il entame aujourd'hui ce vernis de candeur et d'innocence qui luttait encore contre sa déconsidération politique ; Odilon Barrot enfin, qui demandait naïvement au peuple armé à l'heure où la poussière des roues qui entraînaient le roi fugitif, avait déjà disparu à l'horizon : « Prétendrait-on nous ravir les institutions de juillet ? »

Sont-ce Messieurs de Montalembert et de Falloux, ces deux républicains du Sonderbund ; Crémieux, du gouvernement provisoire, qui ne peut se consoler d'avoir perdu le portefeuille de la justice, et qui va le ramasser dans les antichambres d'un prince, avec autant de zèle et de dévouement qu'il en mettrait à le demander à la *canaille*, si la *canaille* en disposait ; Victor Hugo, ce penseur incompris des autres et de lui-même, qui prend l'immensité de son orgueil pour l'immensité du génie, père anonyme d'un burlesque journal prétentieux comme lui, qui s'est fait depuis quelque temps le Bertrand de la *Presse*, journal dans lequel il n'écrit pas, mais où sa famille lui tresse chaque matin de grotesques couronnes, Victor Hugo, qui ne pardonne pas à la République d'avoir méconnu la profondeur qu'il se suppose, et qui va perdre sa belle auréole de poète dans le ridicule ?

Est-ce enfin M. de Girardin, ce folliculaire audacieux, dont l'amour est plus compromettant encore que sa haine n'est dangereuse, et qui doit passer toute sa vie à se débattre avec rage et désespoir contre sa mauvaise renommée, dont il éclaboussera tous ceux qui l'entoureront, sans profit pour lui-même ?

Voilà pourtant la quintessence des personnages politiques parmi lesquels Louis Bonaparte, si sa candidature triomphe, devra choisir son ministère. Et encore assure-t-on que les chefs d'emploi tels que MM. Thiers, Bugeaud et Barrot ne consentent pas à figurer personnellement sur les planches et ne lui accorderont que leurs doublures !

Avons-nous raison d'avoir peur ?

Nous avons pour habitude de ne pas répondre aux attaques furibondes des *modérés* de la légitimité ou de la régence, dont les intrigues combinées ne vont à rien moins qu'à jeter la France dans toutes les horreurs de la guerre civile. Mais il est bon, une fois par hasard, de donner un échantillon de l'impudeur de certaines feuilles. Un journal de province qui soutient la candidature de M. Louis Bonaparte, un journal qui veut replacer les travailleurs sous le joug des anciennes corporations de métiers, un journal qui n'a de larmes que pour les oppresseurs et les exploiteurs des peuples, l'*Echo de l'Aveyron*, s'exprime ainsi à propos du meurtre de Latour et de Rossi : « C'est la presse, une certaine presse, bien entendu, mais enfin ce sont les hommes d'intelligence de ce parti qui s'associent à ces actes ; c'est la *Démocratie pacifique* qui ne rougit pas de mettre à nu la honte de son hypocrisie passée. »

Ainsi, c'est nous qui spéculons sur le meurtre politique, nous, les organisateurs pacifiques du travail ! Et qui porte contre nous ces accusations, c'est un journal ultra-légitimiste, un journal qui n'a jamais eu un mot de blâme contre les assassinats du Midi, contre les crimes des Trestaillon et des Quatre-Taillon, un journal qui défend avec acharnement tous les actes de la politique bourbonienne de 1815 !

Ainsi, nous qui n'avons cessé d'indiquer notre but et d'y marcher en droite ligne, c'est nous qui sommes les hypocrites ! Mais ceux qui, hautement partisans de la légitimité, s'avilissent jusqu'à nommer un *buonaparte*, afin de le renverser plus tard au profit d'une deuxième restauration, ce sont ceux-là qui sont les hommes loyaux et sincères !

Et c'est un journal religieux, un journal rempli d'une sainte horreur pour la prétendue immoralité de nos doctrines, c'est ce journal qui ne craint pas de donner au monde ce scandale d'immoralité !

Les honnêtes voleurs.

Dans une pièce assez plaisante que l'on joue au Vaudeville sous ce titre, *La Propriété, c'est le Vol*, et qui est dirigée contre les socialistes, on représente un homme qui est atteint et convaincu d'être propriétaire ; alors M. Proudhon le fait condamner, on affuble le coupable d'une redingote *à la propriétaire*, portant sur le dos cet écriteau infamant : *Propriétaire*. Le pauvre homme est tout honteux et ne sait plus où se cacher.

La boutade est de bon goût et fait rire, mais est-ce à dire que jamais la propriété ne vient du vol ? Nous ne parlons pas du *vol antique*, du vol opéré les armes à la main qui s'appelle conquête, et qui était le titre d'honneur des anciennes familles en tous pays. Non, nous voulons parler seulement du *vol moderne*, du vol mercantile, du vol d'adresse et de bonne entente des affaires. Combien sont aujourd'hui propriétaires, qui ont payé leur propriété avec le produit de vols accumulés : mesures à faux poids, annages trompeurs, falsifications, fournitures de mauvaises marchandises, etc., etc., etc.

Mais ce n'est pas encore de ces vols-là que nous avons intention de nous plaindre aujourd'hui. Puisque dans la pièce du Vaudeville il s'agit spécialement du propriétaire de terres et de maison, nous allons raconter un vol très honnête de terres et de maisons qui s'opère en ce moment avec le concours de tous les hommes de loi, et généralement de ce qui s'appelle, on ne sait pas trop souvent pourquoi, la justice.

Chacun sait ce que c'est qu'une hypothèque : un propriétaire a besoin d'argent, il emprunte ; par un acte authentique, il affecte sa propriété comme gage spécial et avec privilège à son prêteur, qui devient créancier hypothécaire. S'il a de nouveaux besoins d'argent, il emprunte à un autre prêteur, mais qui n'a privilège sur la propriété qu'après le premier prêteur, et ainsi de suite ; le troisième prêteur après le second, le quatrième après le troisième, etc.

Il arrive quelquefois que la somme des emprunts égale ou dépasse la valeur de la propriété hypothéquée, alors naturellement c'est comme si le créancier ou les créanciers derniers inscrits n'avaient pas de gage spécial et de privilège ; ils rentrent dans la classe des créanciers ordinaires, et se font payer comme ils peuvent.

Or, voici ce qui arrive aujourd'hui à Paris et en maint autre endroit.

La révolution de février a de beaucoup diminué la valeur des propriétés, ou tout au moins est-il fort difficile de trouver aujourd'hui à vendre ses terres et ses maisons à un prix convenable. Dans un an, dans deux ans, peut-être les propriétés remonteront-elles à leurs prix. Mais pour le moment les propriétés se vendent mal.

Donc l'intérêt des propriétaires grevés d'hypothèques est de ne pas vendre leurs propriétés, et d'obtenir de leurs créanciers des délais pour les rembourser. C'est aussi l'intérêt des créanciers hypothécaires derniers inscrits, puisque, si on vendait, le prix ne serait pas suffisant pour les payer. C'est encore l'intérêt des simples créanciers non hypothécaires, puisqu'une vente forcée, faite dans de mauvaises conditions, ruinerait leur débiteur.

Mais ce n'est pas l'intérêt des créanciers premiers inscrits, nous parlons de ceux qui entendent un peu les affaires et qui savent distinguer le vol légal du vol illégal, et veulent profiter de la distinction.

Un exemple rendra la chose plus claire.

Cette maison valait couramment 100 000 francs en janvier dernier. Elle est hypothéquée pour 50 000 francs à un *premier* créancier hypothécaire, et pour 30 000 francs à un second. Le propriétaire doit, en outre, 10 000 francs à divers créanciers. Donc, si en janvier dernier il avait vendu moyennant 100 000 fr. il aurait payé ses 90 000 francs de dettes, et il lui serait resté 10 000 francs.

Il n'a pas vendu ; — l'époque du payement des 90 000 francs est arrivée. Ses créanciers consentent à lui accorder des délais, excepté un seul, précisément celui de 50 000 francs, le premier inscrit, et par conséquent dont la créance est la plus solide, la mieux garantie.

Cet habile créancier poursuit, exproprie, fait vendre l'immeuble aux criées. Il ne se trouve acheteur qu'à 40 000 fr. Ainsi le propriétaire ne recevra rien, ni les simples créanciers, ni le second créancier inscrit de 30 000 fr., et même le premier perdra 10 000 fr.

Soyez tranquille, il ne perdra rien, car c'est lui qui a acheté, et qui se trouve ainsi pour 50 000 fr. propriétaire d'un immeuble ayant valu 100 000 fr. il y a un an, et qui vaudra encore dans deux ou trois ans, lorsque le calme sera revenu.

C'est donc lui qui a eu intérêt à ruiner le propriétaire, à ruiner les autres créanciers, pour faire une bonne affaire, et qui a très légalement et très honnêtement fait prévaloir cet intérêt.

Eh bien ! si dans la pièce du Vaudeville on mettait au dos de ce nouveau et très loyal propriétaire cet écriteau : *La propriété c'est le vol*, aurait-on tort ? Et les juges qui connaissent les infâmes manœuvres qui s'opèrent en ce moment sur les propriétés grevées d'hypothèques, ne ratifieraient-ils pas en conscience la sentence prononcée au Vaudeville par le tribunal comique de M. Proudhon ?

Finances. — Ce que l'on fait en Belgique.

Tandis que nous nous traînons toujours dans les vieilles ornières de la routine ; que les idées financières les moins hasardées sont continuellement repoussées ; que l'on se gendarme même contre l'émission de billets de banque de 50 francs ; la Belgique cherche, avec raison, à faire pénétrer de plus en plus dans les mœurs la monnaie de papier.

Immédiatement après les évènements de Février, la Belgique contracte des emprunts ; l'un le 26 février, l'autre le 6 mai 1828. Des récépissés furent délivrés aux prêteurs.

Un décret du 20 novembre 1848 vient de créer des obligations du Trésor au porteur, de 20, de 50, de 100, de 200 et de 1 000 f., pour être échangés contre les récépissés.

Le remboursement du capital sera fixé ultérieurement.

A chacune de ces obligations du Trésor seront attachés trois coupons d'intérêt annuel payables chez les divers agents du caissier général de l'Etat.

Nous reconnaissons à ces dispositions les idées avancées du

ministre des finances belge, M. Frère-Orban.

Ces coupons d'intérêt seront payés le 1er novembre des années 1849, 1850, 1851.

D'un côté les obligations du trésor belge étant fractionnées par petites sommes, de l'autre leur remboursement n'étant pas encore déterminé, il ressort de ces dispositions financières deux heureuses conséquences :

1° Ces obligations constituent une excellente monnaie de papier portant intérêt, possédant par conséquent un stimulant assez fort pour devenir populaires;

2° L'époque du remboursement ne devant être fixée qu'ultérieurement, il résulte que l'Etat aura le temps d'attendre une meilleure époque avant de prendre un engagement définitif pour se libérer.

Ces obligations du trésor belge, tout en formant une partie de la dette flottante, n'auront pas l'inconvénient de peser lourdement sur le crédit public comme si elles étaient remboursables à une courte échéance.

Certes, si des mesures analogues eussent été prises par nos ministres des finances, notre position financière eût été améliorée.

Au lieu de consolider les 300 millions des bons du Trésor et d'immobiliser, pour ainsi dire, cet énorme capital *monétaire*, en rendant ce capital à la circulation par des coupons de 20 fr., la concurrence que cette monnaie de papier, portant intérêt, eût apporté à la monnaie métallique, aurait rappelé les *écus peureux*.

Mais demandez les moindres innovations à nos législatures, vous passez pour utopistes; aussi M. Frère-Orban le devient-il aux yeux de ces hommes sans portée par le seul fait de l'application d'une heureuse pensée.

Quelques mots sur les Colonies. (1)

M. Marini, ancien élève de l'Ecole polytechnique, arrive des Antilles. Il a vu la désorganisation profonde de la société coloniale, et apprécie les difficultés de la situation. Il publie ses critiques et ses vues organiques dans un écrit très concis.

L'esclavage avait produit la division et l'hostilité des castes, la culture uniforme et mal entendue ; il laisse derrière une élévation excessive des salaires, la ruine et l'anarchie imminentes.

Tout, aux colonies, était établi sur le principe de l'esclavage. Ce principe étant aboli, il est évident qu'il faut *tout* remanier et reconstituer une société nouvelle. Voici ce que propose M. Marini :

Législation spéciale. Les colonies, échappant à l'esclavage, ont besoin d'être conduites par la main, pendant quelques années, par la métropole. Le droit commun ne produirait que l'anarchie.

Les créoles sont exclus momentanément de toutes les fonctions publiques. Les fonctionnaires européens ne résident pas au delà de trois et cinq ans dans les colonies. Avant que les colons puissent se gouverner eux-mêmes, il faut que les préjugés qui divisent les classes soient vaincus et effacés.

L'Etat rachète la terre en même temps que l'esclave ; soit 200 millions à ajouter aux 100 millions proposés pour l'indemnité. Ces 200 millions sont consolidés en rentes, et l'Etat paie cette rente sur le prix de fermage du sol.

Ainsi l'ancienne aristocratie territoriale est tranformée. Tous les colons, sans distinction d'origine, deviennent fermiers de l'Etat. Plus de castes, la fusion s'accomplit, les cultures s'approprient d'elles-mêmes aux convenances du sol, la fraternité est réalisée, et l'on jouit d'un parfait bonheur dans le meilleur des mondes intertropicaux possible.

Il nous est impossible de ne pas sourire un peu aux illusions extrêmes de M. Marini. Nous ne saurions attribuer tant d'efficacité aux moyens qu'il propose.

Sans parler des embarras politiques, de l'antagonisme des classes, voici, en deux mots, la difficulté fondamentale de la question du travail aux colonies.

Le travail de la terre, d'ailleurs déconsidéré par l'esclavage, est répugnant et pénible dans un climat où l'homme a peu de besoins aisément satisfaits par la fécondité du sol et où la chaleur pousse à l'indolence. *Il suffit au noir d'un jour de culture par semaine pour se nourrir.*

Cela est très clair, et démontre qu'aux colonies, bien plutôt qu'en Europe, il faut *organiser le travail attrayant*, si l'on ne veut pas que l'activité industrielle diminue et s'éteigne. Sans le travail attrayant, les colonies sont perdues. Tout est là.

Du reste il y a, dans l'écrit de M. Marini, d'excellentes observations critiques et quelques vues nouvelles heureuses.

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, 10 décembre 1848.

Monsieur le rédacteur,

Une discussion vive, irritante même, a été soulevée dans la séance du 7 décembre courant de l'Assemblée nationale, au sujet de l'origine, de l'authenticité et de la publication de prétendues listes de récompenses nationales. L'honneur du gouvernement, celui des représentants désignés à leur insu dans ces listes exigeait qu'il ne restât rien d'obscur sur tout ce qui se rattache à des documents aussi scandaleux. Il est donc déplorable pour le gouvernement, pour la commission de l'Assemblée et pour les représentants incriminés que l'enquête demandée par moi n'ait pas été immédiatement ordonnée.

Dans la situation actuelle, la perspicacité ou les intentions du gouvernement restent en suspicion. Une accusation continue à peser sur les membres de la commission, dont quelques journalistes affirment avoir reçu des communications, et cette accusation n'est pas sans gravité, puisque l'un de ses membres, le colonel Ambert, a cru devoir m'adresser de son banc la déclaration ci-jointe. Enfin, les représentants restent sous le coup d'une machination dont l'odieux aurait dû retomber sur ses auteurs.

Pour ce qui me concerne, j'aurais mis au défi, comme je le fais ici, tout ministre, toute commission, toute personne quelle qu'elle soit, de rapporter un mot, de citer une seule démarche de moi qui pût autoriser à penser que j'ai jamais prétendu à aucune récompense ni à aucune distinction.

J'ai pendant 20 ans servi chaudement la cause républicaine, je la servirai encore avec la même ardeur et avec le même désintéressement. J'ai pu faire des sacrifices : Dieu merci, je puis encore en faire, s'il le faut, pour aider au maintien de la République en dépit des réactionnaires qui la menacent et des royalistes qui calomnient ses défenseurs.

Puisque l'ordre du jour qui a clos la discussion m'enlève l'occasion de faire justice du faux qui a été commis à mon égard, en portant mon nom sur ces prétendues listes de récompenses, je recours à votre obligeance, Monsieur le rédacteur, vous priant d'ouvrir les colonnes de votre journal à cette courte protestation; je vous serai reconnaissant de lui donner place ainsi qu'à la déclaration de M. le colonel Ambert, dans votre plus prochain numéro.

Veuillez agréer, etc.

JAMES DEMONTRY,
Représentant (Côte-d'Or.)

Voici la déclaration du colonel Ambert à M. James Demontry :

Monsieur,

Je déclare sur l'honneur n'avoir fait aucune communication directe ou indirecte, verbale ou par écrit relative aux documents qui ont été mis à la disposition de la commission dont je faisais partie.

Agréez, etc.

AMBERT,
Membre de la commission des récompenses de l'Assemblée nationale.

Paris, 7 décembre 1848.

Nouvelles d'Italie.

LA CONSTITUANTE ITALIENNE A ROME. — On écrit de Rome, 1er décembre, 3 heures du soir, à l'*Alba*, de Florence :

« Le ministre des affaires étrangères Mamiani a annoncé à la chambre des députés que le ministère, pour maintenir ce qu'il a promis au peuple, veut sur-le-champ proclamer la Constituante italienne, attendu qu'il pense que c'est l'unique moyen de salut pour la patrie commune. En conséquence, il a demandé à la chambre l'autorisation nécessaire à l'effet d'entreprendre des négociations avec les autres Etats italiens, à commencer par la Toscane, comme étant l'Etat le plus enclin à cette Constituante, et qui a pris l'initiative à cet égard. Après avoir fini les négociations avec la Toscane, le ministère romain en suivra d'autres avec les autres Etats italiens. Mamiani a présenté à la chambre le projet de loi suivant :

« Art. 1er. Une Constituante est convoquée pour tous les Etats italiens; elle aura pour mandat de libeller un pacte fédéral qui, respectant l'existence des Etats isolés et laissant inaltérées leurs formes de gouvernement et leurs lois fondamentales, assurera la liberté, l'union et l'indépendance absolue de l'Italie, et saura promouvoir le bien-être de la nation.

» Art. 2. Tout Etat enverra à l'Assemblée constituante un égal nombre de représentants.

» Art. 3. Les représentants de tous Etats seront élus de la manière que le décideront le gouvernement et les corps législatifs.

» Art. 4. Le mode de représentation des pays occupés par l'étranger sera ultérieurement déterminé par les gouvernements qui adhéreront à la constitution.

» Art. 5. L'Assemblée constituante, avant de procéder à la discussion et à la compilation du pacte, fera des propositions de libération sur les dispositions communes requises par l'urgence et nécessaires pour la prompte et entière réalisation de l'indépendance nationale.

Ce projet a été reçu et envoyé à l'impression pour être ultérieurement discuté et voté.

« On attend à Rome les députés des cercles politiques de l'Etat ; alors on délibérera sur les mesures à prendre. Le ministre de la guerre envoie continuellement des troupes à la frontière napolitaine. Dans deux ou trois jours, nous saurons l'attitude que prendra le pape, et alors, établissant un gouvernement positif, nous agirons avec énergie.

» On parle vaguement d'une croisade que le roi de Naples voudrait entreprendre contre nous.

— Le pape est toujours à Gaëte.

On écrit d'Ancône, le 1er décembre : Nous avons eu une démonstration populaire, dans laquelle on a crié Vive la République ! et l'on a nommé un gouvernement provisoire.

Un gouvernement provisoire a été aussi nommé à Bologne, mais dans le sens réactionnaire. Les chefs de ce gouvernement sont : le général Zucchi, ex-ministre de la guerre ; Spada, et le frère du pape, Mastaï.

— On lit dans la *Concordia* de Turin, 6 décembre :

« Nous avons parlé hier d'une première manifestation qui avait eu lieu par suite de la chute du ministère. Aujourd'hui il y en a eu une seconde plus nombreuse et plus imposante, malgré l'intensité du froid et la neige qui tombait à gros flocons. La foule, précédée du drapeau tricolore, s'est rendue d'abord devant la demeure de M. Gioberti, et par les honneurs qu'elle lui a rendus, elle a salué en lui le futur président de la République. Ensuite elle s'est portée vers le palais du roi, en criant : Vive le roi ! Vive le ministère démocratique ! Vive Gioberti ! Une députation a été envoyée à S. M., mais le roi n'a pu la recevoir pour cause de santé.

» On prétend qu'un haut personnage de la cour s'est présenté au nom du roi et a remercié le peuple en lui disant que ses vœux seraient exaucés, et que le nouveau ministère serait l'expression de la volonté nationale.

— L'archiduc Regnier, avec ses enfants, est arrivé à Mantoue le 30 novembre. On dit que Radetzki y arrivera bientôt avec un gros corps de troupes. Il paraît qu'il doit s'y tenir un congrès d'archiducs, princes et généraux autrichiens, pour traiter des affaires italiennes.

Il a été fait beaucoup d'arrestations. Très peu de personnes sont autorisées à sortir de la ville. (*L'Opinione.*)

Vienne. — Berlin. — Francfort.

En bombardant Vienne, l'empereur d'Autriche s'était suicidé moralement. La camarilla qui gouverne le sent; mais comme il lui faut un empereur quand même, et surtout un empereur maniable, elle s'est défaite de l'idiot et l'a remplacé par un enfant. Puis, de même que les prêtres antiques qui, au dieu Apis mort, substituaient un autre bœuf, la camarilla s'imagine que les peuples de l'Autriche s'inclinant devant cet empereur qu'elle leur donne à adorer, tout sera fini et oublié avec le règne nouveau qui commence; le règne des priviléges s'écoulera sans trouble et sans secousse. Sous les fleurs répandues aux fêtes du couronnement du jeune empereur disparaîtront les traces des tombes, des fusées à la congrève, ainsi que le sang des martyrs morts pour la liberté.

Mais le peuple a profité des leçons de l'expérience, les larmes de la veuve et de l'orphelin coulent encore pour les soutiens qu'ils ont perdus ; les ossements des victimes n'ont pas encore assez blanchi pour que le trône élevé sur leurs funèbres gisements soit assez stable, même pour y asseoir un enfant.

Les loups cerviers de la bourse eux-mêmes se sont émus de ce qu'en tête du manifeste de la prise de possession du trône, il y a ces mots : *Empereur par la grâce de Dieu*, au lieu de ceux-ci : *Empereur constitutionnel*, titre que Ferdinand avait adopté et conservé, même lorsqu'il quittait sa capitale au moment de l'insurrection. Cette circonstance a fait concevoir des craintes de retour vers le passé, et provoqué une baisse de 2 0/0.

La noblesse prussienne, faisant semblant de ne pas apercevoir les piéges absolutistes cachés dans la nouvelle constitution en apparence libérale, se croit trahie par le roi, parce que la charte octroyée prononce l'abolition des priviléges.

Les membres de l'assemblée nationale se sont réunis pour protester une dernière fois contre leur dissolution.

La nouvelle de la dissolution de l'assemblée de Berlin et de l'octroi d'une constitution, est arrivée à Francfort le 7, et a provoqué une vive agitation dans la séance du parlement allemand de ce jour. M. de Wesendonck a déposé une proposition ayant pour objet de faire déclarer par l'assemblée nationale ces mesures nulles et non avenues; comme constituant un véritable coup d'Etat et étant en opposition avec le principe de *concertation* qui devait présider à la loi fondamentale en Prusse. Cette proposition, accueillie avec grande faveur par la gauche, a été renvoyée au comité des affaires de Prusse, avec demande d'un prompt rapport.

On écrit de Munich, 5 décembre, à la *Gazette de Cologne* :

« Hier soir, une promenade aux flambeaux a eu lieu en l'honneur de Robert Blum. On s'était réuni sur la place de l'Odéon. Sur celle du palais de Leuchtemberg, l'Université comptait un grand nombre de représentants. Il y avait de 250 à 260 porte-flambeaux. Les gymnastes n'ont pas manqué au rendez-vous ; mais les corroyeurs et les ouvriers formaient le plus grand nombre. Il y en avait beaucoup qui portaient l'uniforme de la landwehr. Les porte-flambeaux étaient au nombre de 1 500 en tout. Il y avait quatre corps de musique et deux chœurs de chanteurs. Plusieurs orateurs ont prononcé des discours ; dans le nombre se trouve un ouvrier.

Situation de l'Allemagne.

La lettre suivante nous est adressée par un député démocrate de l'Assemblée de Francfort :

Monsieur,

Ce n'est pas sans un vif regret que j'ai dû interrompre pour quelque temps ma correspondance avec vous. Mais les choses sont quelquefois plus fortes que les hommes, et pendant les heures terribles que la révolution de l'Allemagne a traversées dans les derniers temps, je ne pouvais trouver le moment pour vous écrire. Vous voulez avoir un aperçu de la situation de l'Allemagne, le tableau sera bien noir. Bientôt il ne restera de la démocratie en Allemagne que le souvenir d'un beau rêve, quelques ruines et quelques larges taches de sang, versées par ceux qui s'appellent les amis de l'ordre !

Les plans de la contre-révolution viennent de s'accomplir. Vienne, tombée sous les forces réunies de Windisgraetz et de Jellachich ; l'Italie opprimée par Radetzki ; la Hongrie attaquée par les bombardeurs de Vienne ; Berlin s'agitant sous la main de Wrangel et des mêmes troupes que l'on a retirées de Schleswic. J'étais malheureusement trop bon prophète en vous écrivant il y a deux mois !

Le fond du mouvement à Vienne était démocratique ; mais sa cause, son but était uniquement national ! Les questions sur la forme de gouvernement n'étaient point posées ; personne ne songeait à les résoudre. Ce que l'on voulait de la part des insurgés, c'était la réunion intime des provinces allemandes de l'Autriche au corps de la confédération allemande. La démocratie viennoise ne voulait que la liberté des nationalités, qui, d'après le système de Metternich, étaient opprimées les unes par les autres. On voulait transformer cette monarchie une et indivisible (*gesammt-monarchie*) en autant d'états libres, indépendants, réunis seulement par la personne du souverain. On voulait établir une confédération autrichienne au lieu d'une monarchie autrichienne.

Chose singulière ! la grande majorité de l'assemblée de Francfort voulait la même chose. Elle avait adopté un paragraphe de la constitution par lequel il ne pourrait y avoir qu'union personnelle par le souverain entre des états étrangers à la confédération allemande ; elle avait adopté en théorie le même principe pour lequel luttait la démocratie à Vienne. L'assemblée s'était prononcée ouvertement pour ce principe, mais elle n'osait le soutenir, quand il se faisait jour par l'anarchie.

Les résultats de cette lutte funeste sont clairs. Le nouveau ministère de l'Autriche dit dans son programme très nettement, qu'il fera tous ses efforts pour resserrer encore plus étroitement les liens qui existent entre les différentes provinces de l'Autriche, que l'Italie doit entrer en une réunion organique avec le reste de la monarchie. Rétablissement de cette monarchie, anéantissement du peu de constitutions libres que Metternich avait encore laissées aux différentes provinces, tel est le but du ministère Schwartzenberg. La Hongrie ne saura résister définitivement, elle sera vaincue en peu de temps, et au lieu d'une puissance fédérative aux institutions libres et ennemie de la Russie, la liberté trouvera à l'est de l'Europe une Autriche alliée du czar, et prête à lui tendre la main. Si la faute d'un résultat pareil est en partie à la majorité de l'Assemblée de Francfort, elle n'est pas moins du côté du gouvernement français, qui, préoccupé par la misérable question personnelle de la présidence, paraît avoir oublié qu'il devait être le bras de la liberté en Europe.

Je ne veux pas m'étendre sur ce point, que je viens de toucher. Je ne vous dirai, monsieur, que ceci : Si le gouvernement actuel en France croit encore qu'on ait confiance en lui à l'étranger, il se trompe éminemment. Ce sont les réactionnaires, qui chantent hautement les louanges de cette politique, et tout le monde est d'accord que la protection si énergiquement proclamée de la France pour les nations qui voulaient conquérir leur liberté, n'était qu'une belle phrase, et rien qu'une phrase ! Bien fou qui se fie aux promesses des Français ! Voilà ce que vous pouvez entendre de Milan à Berlin et de Mayence à Pesth ! C'est une belle réputation que vous vous êtes laissé faire !

Vous parlerai-je de la Prusse ? Vous savez ce qui s'est passé à Berlin. La réaction poursuit dans ce malheureux pays le chemin qu'elle s'est proposé, et personne ne peut savoir si elle n'atteint son but. Il est bien vrai que l'on ne s'attendait guère à cette résistance passive que l'on a rencontrée, et que la camarilla de Potsdam aurait bien mieux aimé voir des barricades à Berlin que des gens inoffensifs qui regardaient les soldats en riant, au lieu de leur faire une opposition armée. Mais s'il faut pour une émeute ces gens résolus et de l'action, il faut pour une résistance passive une organisation complète que rien ne peut ébranler ; il faut que la masse forme une digue contre laquelle les vagues vont se briser, tout en lançant leur écume par-dessus le rempart. Le moindre défaut de continuité donnera passage aux flots, qui grandiront l'entrée et inonderont tout. L'organisation nécessaire pour cette résistance, que j'indique, n'était pas donnée en Prusse, et le refus de l'impôt pour le ministère Brandebourg a jeté bon nombre des amis de l'Assemblée nationale sur le bord de ses ennemis. C'est que les impôts réguliers étaient déjà levés partout jusqu'à la fin de l'année, et que ce vote, bien fondé, du reste, frappait surtout les impôts sur la viande, le bétail et la farine, genre d'impôts mixtes établi en Prusse, et appartenant en partie aux villes et en partie à l'Etat. L'octroi des villes en général n'est pas séparé de ces impôts indirects levés par l'Etat. On entrevoit immédiatement, en connaissant cet état de choses, les suites funestes de ce vote imprudent de l'Assemblée nationale. Le mouvement politique part des villes, or, en coupant l'octroi en même temps que les impôts indirects de l'Etat, on donnait gain de cause aux appréhensions de la bourgeoisie. Le changement de l'opinion publique a été remarquable sous ce point de vue, et sera une bonne leçon pour l'avenir. Outre cela, les députés de l'opposition ne s'étaient pas assurés d'avance de l'appui de leurs électeurs, et comme on a, en Prusse, des remplaçants, il se fait que maintenant la minorité, qui obéit si bien à son roi de la grâce de Dieu, s'arroge le droit de convoquer les remplaçants pour les députés rebelles. L'opposition a donc dû se résoudre à aller à Brandebourg pour éviter un pareil recrutement des réactionnaires.

Tel est, Monsieur, notre situation politique actuelle. L'Assemblée nationale a perdu toute son influence ; le parti démocratique l'abhorre pour ses votes dans les graves questions de Vienne et de Berlin. On ne lui pardonnera jamais, et on a bien raison, de s'être mise du côté des princes dans ces luttes de la démocratie contre l'absolutisme, d'avoir favorisé la création et d'avoir appuyé un ministère à la tête duquel se trouve un digne élève de Metternich, M. de Schmerling et quelques traîtres à la cause populaire qu'ils défendaient autrefois, tels que MM. Bassermann et Mathy. Le parti réactionnaire n'en veut pas non plus, car il ne veut pas de l'unité de l'Allemagne, qui pourtant est représentée par ce parlement. L'Assemblée n'a plus aucun appui quelconque ; la constitution qu'elle élabore par les soins doctrinaires des 70 professeurs qu'elle renferme dans son sein, ne va faire l'affaire de personne, et sera rejetée tout aussi bien par le peuple que par les princes et leurs gouvernements. C'est réellement très amusant que de travailler à une œuvre dont on connaît d'avance le sort misérable !

Laissons là ce triste sujet. Vous vous êtes bien émus en France à la nouvelle de la fuite du pape : ici, cela n'a pas fait la moindre sensation. On regardait cette phase de la révolution à Rome comme imminente, et si les Allemands ne sont pas assez hardis pour chasser leurs princes eux-mêmes, ils applaudissent au moins des deux mains le peuple qui se donne le plaisir de chasser une tête couronnée. On distingue bien entre le chef spirituel de l'Eglise qui, de l'avis de tous, peut résider où il veut, et le prince temporel des Etats romains qui, depuis longtemps, avait perdu toute cette estime gagnée par lui au commencement de son règne. Quant à la tactique du gouvernement français suivie à cette occasion, on prend tout cela pour des manœuvres électorales habilement conçues pour assurer au général Cavaignac les votes des prêtres et des croyants ; on n'y ajoute aucune importance politique. On ne croit pas plus à un débarquement à Civita-Vecchia qu'à l'entrée de l'armée des Alpes dans le Piémont.

En général, je ne veux pas vous cacher que l'opinion publique ne parle pas bien de la grande nation depuis qu'on la voit s'absorber entièrement dans ces questions de présidence, et surtout depuis que l'on a appris que vous alliez vous remettre un chef imbécille coiffé d'un petit chapeau.

(1) Brochure, chez Aubusson, galerie Montmartre.

La sérieuse Allemagne se moque sérieusement de cette niaiserie que la grande nation va se permettre. Personne n'y comprend rien, et tout le monde se sert de ce fait pour prouver que les Français n'ont pas les premiers rudiments d'une éducation politique quelconque. Je suis fâché de devoir dire cela, mais je n'aime pas vous cacher l'exacte vérité.

Au moment de finir cette lettre, j'apprends l'abdication de l'empereur Ferdinand en faveur de son neveu François-Joseph, fils de l'archiduchesse Sophie. C'est un fait de haute importance, non pas pour les personnes, car l'archiduchesse Sophie régnait par Ferdinand comme elle régnera par son fils, âgé de dix-sept ans, mais, pour la situation des partis en Autriche. Les constitutionnels amis de l'ordre vont probablement se détacher des réactionnaires. Le peuple débonnaire croyait l'empereur bon, mais faible; il détestait ses meneurs, surtout l'archiduchesse, et il ne voulait pas des démocrates parce que leur conduite affligeait l'empereur. Si le parti démocratique sait saisir le moment pour prendre le parti de l'empereur qui vient d'abdiquer, il y aura de l'avenir pour lui.

Francfort, ce 6 décembre 1848.

Les Montagnards en Russie.

Jamais les adversaires de Louis Bonaparte ne l'ont aussi mal traité que son journal la *Liberté*, qui lui reconnait pour tous antécédents un *nom illustre* (le nom d'un autre) et pour toutes vertus la chance d'obtenir beaucoup de voix. Ceci est extrait d'un catéchisme à l'usage des électeurs :

D. Quels antécédents lui voulez-vous ?
R. Un nom illustre qui lui serve d'exemple ou de frein.
D. Quelles vertus enfin lui demandez-vous ?
R. La majorité.

Le même catéchisme contient ce pathos :

D. Etes-vous pour le radicalisme de la montagne ?
R. Je suis pour la démocratie de la Plaine, l'aristocratie des talents, et la royauté de la vertu.

Le parti bonapartiste donne les gages suivants à la cause des travailleurs et à la liberté de la pensée.

D. Ainsi vous ne voterez ni pour un socialiste, ni pour un montagnard, ni pour un communiste, ni même pour un fouriériste ?
R. En qualité de président de la République, non certainement; mais je voterais volontiers pour que le premier fût envoyé à l'école, *le second en Russie*, le troisième en Icarie et le quatrième à Charenton.

Constitutions françaises.

Les politiques des grandes assemblées révolutionnaires s'étaient contentés de se poser la question suivante : « Constituer le meilleur mécanisme gouvernemental, c'est à dire le mécanisme qui réalisera le mieux les droits de l'homme et du citoyen dans la société nationale. » Il parait que la question était mal posée, car huit fois les assemblées délibérantes essayèrent vainement de la résoudre.

Ces huit essais sont les constitutions de 1789, 1790, 1791, 1793 de l'an III et de l'an VIII de la République, la charte de 1814 et celle de 1830. Depuis la révolution de Février, l'Assemblée nationale vient de se livrer à une septième tentative dans la constitution de 1848. Comme on voit, c'est la cadette d'une famille de neuf sœurs ; mais c'est celle dont la naissance a produit le moins d'effet. La question constitutionnelle et politique n'a plus aujourd'hui le privilége de passionner les esprits. On voit venir une constitution avec autant d'indifférence que Paris a vu s'en aller le roi Louis-Philippe ou Rome le pape Pie IX. Ne serait-ce pas que l'opinion publique, en France et en Europe, commence à s'apercevoir que le problème du bonheur public a été mal posé jusqu'à présent ? Ce qui passionne les esprits à l'heure qu'il est, c'est la question économique et sociale, la question de l'organisation du travail et de la répartition des richesses. Il ne s'agit plus aujourd'hui de constituer un mécanisme politique national, mais d'asseoir la société humaine sur ses véritables bases. L'horizon s'est agrandi, et l'alchimie politique fait place à la science de l'organisation sociale humanitaire.

Dans une pareille disposition des esprits, il est évident que toutes nos constitutions françaises ne sont plus bonnes qu'à mettre au bocal historique. C'est ce que vient de faire un membre du barreau de Paris, M. de Champeaux. Il vient de réunir toutes ces constitutions dans un petit volume de 200 pages, publié par l'éditeur Courcier, rue Hautefeuille, 9. Pour 75 centimes, on peut se procurer le plaisir de passer en revue toutes ces physionomies qui ont un air de famille, mais qui paraissent aujourd'hui vieilles et ridées, sans en excepter celle de 1848.

La lettre suivante a été adressée à l'*Evènement* :

Monsieur le rédacteur,

Sur la foi d'un correspondant du *Courrier du Havre*, vous avez attribué mon *Histoire de Louis-Napoléon Bonaparte* à un ancien secrétaire intime de M. Guizot, « qui serait passé, dites-vous, du dévouement le plus vif pour l'ancien ministre des affaires étrangères au culte le plus ardent pour M. Bastide. » Il parait qu'en effet une personne portant le même nom que moi a rempli auprès de M. Guizot les fonctions dont vous parlez. Je ne suis pas le parent de cet homonyme, je ne le connais même pas. Tout ce que je sais de lui, c'est qu'il n'est pas l'auteur de mon livre. Quant à moi, homme de lettres et avocat, j'ai toujours agi et pensé avec une indépendance absolue.

Agréez mes civilités, AMÉDÉE HENNEQUIN.

Quimper-Corentin, le 3 décembre 1848.

Monsieur le rédacteur,

Que ces hommes qui considèrent les démocrates socialistes comme des pauvres d'esprit en politique veuillent bien lire une SEULE FOIS, *avec attention et impartialité*, l'histoire de l'Europe depuis février, ils verront que partout où un mouvement populaire imposant a donné la victoire à la démocratie, cette victoire a été clémente et oublieuse du passé jusqu'à l'imprudence : ainsi à Vienne, à Berlin, à Milan, à Palerme, à Venise, après les luttes héroïques des populations sans organisation militaire et presque sans armes contre des armées régulières et pourvues de tous les moyens de destruction, le peuple, au milieu même de l'exaltation du triomphe, a pardonné aux vaincus, et les soldats contre lesquels il venait de combattre ont pu se retirer sans difficulté du théâtre de la lutte. De plus, partout les prisonniers ont été traités en frères, et renvoyés aux leurs sans condition.

Tout le contraire est arrivé lorsque les hommes de la réaction ont reconquis le pouvoir par la violence ou par la perfidie : ils n'ont jamais manqué de proclamer le *væ victis* après les bombardements et les mitraillades des villes insurgées ; l'échafaud a été établi en permanence dans la Lombardie, à Vienne, à Naples, à Prague, en Pologne et en Espagne.

Le sang des démocrates a coulé à flots, et le caractère sacré de représentant du peuple n'a pas servi de sauvegarde à Robert Blum. Qui donc après cela faut-il accuser d'avoir changé la nature du mouvement providentiel des peuples de l'Europe vers un nouvel ordre de choses ? sont-ce les démocrates ou les hommes des vieux pouvoirs ?

A aucun prix je ne voudrais me faire l'apologiste des assassins politiques, même après les atrocités commises par ordre des Latour, des Windisgraetz, et celles que par son inertie calculée a laissé s'accomplir en Italie l'ancien ambassadeur à Rome, de Guizot. Mais les jugements de la presse devant être impartiaux à l'égard de tous, je demande à nos adversaires si l'assassinat ne peut pas affecter des formes très diverses, suivant la position de ceux qui emploient cet horrible moyen de vengeance ?

Les hommes de la résistance, *qui se donnent le nom de républicains honnêtes*, n'ont pas assez d'anathèmes à lancer contre les démocrates qui ont voulu justifier les républicains énergiques de 93 de l'usage qu'ils ont fait des tribunaux exceptionnels, comme moyen de sortir de la crise la plus terrible qu'une nation puisse traverser. Pourtant que sont les commissions militaires comparées aux tribunaux révolutionnaires ? Deux manières identiques d'exercer des vengeances politiques avec une apparence dont personne n'est la dupe aujourd'hui. Les condamnations prétendues juridiques de la Restauration, celles du Piémont en 1821, les jugements sommaires exécutés en Pologne, en Italie, en Espagne, en Sicile, ceux de Vienne en ce moment ne sont autre chose que l'assassinat pratiqué sur une large échelle, et non pas assurément l'exercice d'une justice régulière.

Eh bien ! lorsque des faits d'une vengeance aussi implacable et aussi horrible s'accomplissent tous les jours au milieu d'une population intelligente, et que parmi les démocrates les plus ardents et les plus braves il en est *par centaines* à qui les exécutions ordonnées par le vainqueur ont enlevé un père, un frère, un ami, est-il étonnant qu'il surgisse bientôt un vengeur de tant de victimes ? Poussé au désespoir, l'un de ces hommes, après avoir fait le sacrifice de sa vie, s'adresse au chef le plus redoutable de ses oppresseurs, et il tombe frappé par le poignard ou par le plomb populaire.

Il meurt assassiné, disent nos grands hommes d'Etat de la monarchie et même nos républicains du pouvoir ! d'accord ; mais est ce qu'eux aussi n'étaient pas des assassins ? Les Latour, les Windisgraetz n'ont-ils pas les premiers fait couler le sang à flots en Hongrie, à Prague, à Vienne ? S'il en est ainsi, ils ont subi la peine du talion, pas autre chose.

Eh bon Dieu ! que peut donc la justice d'un peuple écrasé, foulé aux pieds comme celui de Vienne ? réagir par des meurtres isolés contre les chefs des vainqueurs sans merci. Cela est horrible, je ne le conteste pas ; mais si les Viennois n'avaient pas été poussés jusqu'aux dernières extrémités par un ennemi implacable, auraient-ils usé de ce terrible moyen ? Je suis convaincu que non.

Puissiez-vous croire à ces avertissements que je vous adresse, ô vous tous grands politique, de la réaction qui croyez pouvoir régler l'avenir suivant les vues de votre égoïsme et de votre sécheresse de cœur. Si la révolution ne reprend pas sans tarder son cours régulier des premiers mois de son avènement; si vous persistez à chercher à arrêter le mouvement des masses vers une existence tolérable; si vous continuez enfin à livrer à leurs bourreaux les populations qui essaient de secouer le joug de la servitude et de la misère, vous devez vous attendre à voir la guerre sociale se produire bientôt. Après de Latour, de Rossi, ne tarderont pas à succomber Radetzki, les bourreaux couronnés de Naples et de Turin, et bientôt après s'organisera la guerre du prolétaire contre le détenteur des instruments de travail.

Je n'annonce pas un fait de conspiration, une conspiration aussi vaste n'est pas possible. Je prédis une succession de faits, sans les qualifier. Ces faits se produiront fatalement, si le pouvoir ne cesse pas de se montrer impitoyable, si la grande propriété continue à ne témoigner de son existence que par l'oppression des masses.

Encore un mot : Vous tous réactionnaires de tous les partis qui vous dites RÉPUBLICAINS MODÉRÉS, vous portez à la présidence un candidat dont nul de vous n'ignore la complète incapacité, et vous laissez promettre en son nom des merveilles de tous genres, dont aucune ne sera réalisée, vous le savez parfaitement. Avez-vous songé au compte sévère qui vous sera demandé dans quelques mois par tout un peuple poussé au désespoir par une misère plus affreuse que jamais ? O Messieurs de la réaction, vous voulez rendre le régime républicain impossible en France. Prenez garde que ce soit votre existence à tous qui se trouve bientôt mise en question.

Puissé-je, dans l'intérêt de tous, ne pas jouer le rôle de Cassandre ! Mais, hélas ! il est des hommes pour qui rien n'est enseignement, des hommes auxquels on peut dire comme un Bourbon : Vous n'avez rien oublié et vous n'apprendrez jamais rien.

Agréez, etc., *Un de vos abonnés.*

Affaires des troubles de Rouen.

La cour d'assises du Calvados a enfin terminé le procès des troubles de Rouen. Voici le compte-rendu de la dernière partie de l'audience du 7 décembre :

M. le président du jury lit la réponse des jurés aux trois cents questions qui leur ont été posées ; le plus grand silence s'établit dans la salle.

Le verdict du jury est négatif pour les accusés Paturel, Chesnée, Abraham, Lebreton, Dijon, Thierry, Thézard, Noyer, Belleville, Boullenger, Chevalier, femme Coulin, Coulin, fille Eude, Regoli, fille Torton, Girard, Barbet, Louis-Etienne Lefebvre, Jean, Catel, Rebut jeune, François Rebut, Bataille, Quesney, Conseil, Poupardin.

Sont déclarés également non coupables les prévenus Caron et Du Breuil.

Quant aux accusés Durand neveu et Suireau, le verdict du jury les déclare coupables sur le fait principal.

Presque tous les autres accusés sont déclarés non coupables quant au fait principal.

L'accusé Dubois n'est reconnu coupable que quant aux derniers chefs d'accusation qui le concernent.

Le jury a admis des circonstances atténuantes en faveur des accusés Gogain, Lemaître, Ponchel, Foucher, Vallon, Bollet, Payan, Fréret, Houssaye, Drombois, Hérisson, Crahais, femme Crahais, Leroy, Rousseau, Vialatte, Barroux, Flahaut, Bourry, Leprevost, Poulzac, Le Fas, Lecène, Groult, Ménier, Fleury.

M. le président, après avoir pris certaines dispositions, ordonne de faire entrer les accusés ; ceux qui ont été acquittés sont placés sur les bancs destinés aux témoins. Tous les autres occupent leurs anciennes places ; seulement l'on a placé entre eux des agents de la force publique.

La fille Eude, acquittée, verse d'abondantes larmes ; la fille Canu pleure également beaucoup en quittant sa sœur, la femme Coulin.

L'accusé Suireau embrasse son défenseur ; l'accusé Durand neveu serre la main de Me Bac.

M. le greffier donne lecture du verdict du jury.

Après cette lecture, M. le président ordonne la mise en liberté des 29 acquittés. Il demande ensuite aux autres s'ils n'ont rien à ajouter à leur défense.

Me Bac demande à lire des conclusions. Ces conclusions tendent à ce que la cour déclare le jury du Calvados incompétent, comme ayant été choisi sur les anciennes listes électorales et non sur les listes dressées en conformité du décret de l'Assemblée nationale du 12 août.

Il demande aussi, attendu l'époque où les troubles ont eu lieu, que la majorité du jury soit formée conformément au décret du gouvernement provisoire, qui voulait que cette majorité fût de plus de huit voix.

Il demande, en tout cas, acte des conclusions et de la protestation des accusés.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL combat les conclusions de la défense.

La cour rend un arrêt conforme, qui, tout en repoussant la demande de la défense, accorde acte aux défenseurs des conclusions et de la protestation des accusés.

L'heure avancée nous empêche de donner aujourd'hui la physionomie de la salle et l'attitude des accusés pendant quelques heures. Constatons seulement que tous les défenseurs avaient quitté leur banc pour l'arrêt de condamnation, et que les condamnés sont sortis de la salle en poussant énergiquement le cri de vive la République ! répété au fond de la salle.

La cour condamne les accusés Durand, Suireau, Philippe, Vasselin, David dit Fabulet, aux travaux forcés à perpétuité.

Crahais, femme Crahais, à vingt ans de travaux forcés.

Houssaye, à dix ans de travaux forcés.

Pierre Lefebvre, à six ans de travaux forcés.

La fille Canu, à cinq ans de travaux forcés.

Saint-Ouen, à cinq ans de travaux forcés et 200 fr. d'amende.

Prédant, à vingt ans de détention.

Dubois, Perrois, Delépine, à dix ans de détention.

Cavelier, Perrier, Boutteville, Revert, à six ans de détention.

Gonas, Tocqueville, Boullard, Bonzeval, Savaroc, Quesnel, à cinq ans de détention.

Gogain, Lemaître, Barroux, à dix ans de réclusion.

Vialatte, Emmanuel Provost, Lecène, Groult, à six ans de réclusion.

Leroy, Rousseau, Le Fas, à cinq ans de réclusion.

Ponchel, Foucher, à cinq ans de prison.

Ovide Provost, Poulzal, Bourry, Flahaut, Drombois, Vallon, Bollet, Payan, Hérisson, à trois ans de prison.

Fréret, Ménier, Fleury, à deux ans de prison.

L'audience est levée à cinq heures et la session est déclarée close.

Entretiens socialistes et démocratiques ;

Par E. SUE.

Nous avons extrait du BERGER DE KRAVAN les deux derniers chapitres qui ont spécialement trait aux prétendants et à la question brûlante du moment, la présidence, et nous avons formé ainsi une petite brochure de 64 pages, que nous livrerons aux conditions suivantes : 15 c. l'exemplaire, 1 fr. 50 la douzaine, 6 fr. les 50 et 10 fr. le cent pris au magasin.

Nous réitérons aux journaux démocratiques des départements, auxquels nous avons adressé par la poste le *Berger de Kravan*, l'invitation d'en reproduire dans leurs colonnes tous les fragments qu'ils jugeront convenables de citer. Ceci, nous le répétons, n'est point œuvre de spéculation, mais de propagande.

Nous les prions, par la même raison, d'annoncer ce petit livre, ainsi que l'extrait dont nous venons de faire une brochure à 15 centimes. (Voir aux annonces.)

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

FAITS DIVERS.

La police vient de faire une descente chez tous les armuriers, pour voir si, conformément à l'ancienne ordonnance Gisquet, les batteries des armes à feu de leurs magasins sont démontées et placées en lieu sûr. Plusieurs contraventions ont été constatées.

— Les orgues de Barbarie engagés pour chanter les hauts-faits du héros de Strasbourg et de Boulogne sont de retour de leur mission électorale ; dès hier plusieurs artistes faisaient retentir la place Vendôme d'airs connus et de chants inconnus en honneur du candidat napoléonien.

— M. le commandant Jarras, aide-de-camp de M. le président du conseil, s'est embarqué le 6, à Marseille, à bord de l'*Averne*, qui a fait route pour Gaëte. Cet officier est porteur de dépêches pour le pape.

— Par suite des désordres qui ont eu lieu place Maubert et aux portes de la caserne des Carmes, le bataillon de la garde mobile qui l'occupait en a été retiré dans la journée, et hier soir des troupes de la ligne y étaient casernées.

— La cour d'assises de la Moselle a jugé, il y a quelques jours, une affaire bien scandaleuse. Une sœur de la congrégation de Saint-Jean-de-Basselle, nommée Madeleine Schwartz, et en religion sœur Hildegarde, institutrice à Bambtderstroff, arrondissement de Metz, était accusée d'avoir commis un vol avec effraction au préjudice du sieur Courte, instituteur, habitant une maison voisine de la sienne. Le vol consistait en linge. A l'audience, l'accusée a invoqué un état de maladie qui altérait ses facultés, et elle a d'ailleurs prétendu que ce qu'elle avait fait avait été excité par la jalousie et la vengeance, des relations intimes ayant existé entre elle et l'instituteur, et celui-ci refusant de l'épouser. Entendu comme témoin, le sieur Courte a nié l'intimité des relations, mais a reconnu que la sœur Hildegarde avait manifesté des sentiments pour lui, et il a ajouté que, voulant éviter un scandale, il avait lui-même demandé qu'on la changeât de résidence. D'autres témoins ont déposé de l'exaltation des idées de l'accusée. Le jury l'ayant déclarée non coupable la cour l'a acquittée. (*République.*)

— Hier matin, l'autorité a cru devoir prendre des mesures de précaution. Tous les postes occupés par la troupe de ligne dans les 11e et 12e arrondissement ont été doublés. La journée a, du reste, été calme sur tous les points de Paris, et les sections municipales où se distribuent les cartes d'électeurs n'ont été le théâtre d'aucune agitation. (*Patrie.*)

— Ce matin, à onze heures, a eu lieu le dernier convoi des colons de l'Algérie, composé de six bateaux plats, remorqués par le bateau à vapeur *le Neptune*.

Ce convoi, dont la direction est confiée à M. Pottier de Maizeray, capitaine au 29e de ligne, est pour la destination de Millesimo dans la province de Constantine.

Après un discours de MM. Trélat et Dutrône, et de M. le curé de Saint-Gervais, qui a béni le drapeau, le signal du départ a été donné, et le convoi s'est mis en marche aux cris de Vive la France ! vive la République ! (*Patrie.*)

— La crainte de nouveaux évènements sinistres fait partir en ce moment de Paris un grand nombre de familles, décidées à attendre en province le résultat des élections.

— Plusieurs fois dans la soirée, des personnes ont été frappées, renversées dans la boue par les amis du candidat de la place Vendôme, et toutes les rues avoisinantes ont été troublées par le parcours de troupes de gens salariés, assure-t-on, criant Vive Napoléon ! Si ces désordres ne concernent pas le ministère de l'intérieur, au moins ils devraient préoccuper le préfet de police, car il y va de la tranquillité publique. Ces clameurs se sont produites dans plusieurs quartiers de la ville et bien avant dans la nuit. Les boutiques se fermaient sur le passage de ces hordes.

— L'affaire du journal le *Représentant du Peuple*, dont le gérant, M. Vasbenter, a été dernièrement condamné par défaut, sera appelée mardi prochain devant la cour d'assises.

M. Proudhon, représentant du peuple, doit venir donner lui-même des explications sur les articles publiés dans ce journal, dont il est le rédacteur en chef.

Me Madier de Montjau présentera la défense du prévenu.

— Par arrêté en date du 7 novembre, une commission est instituée à l'effet : 1° de réunir et vérifier les arrêtés et ordonnances régissant l'Algérie ; 2° de rétablir les arrêtés ou décisions omis ; 3° de proposer le maintien ou l'abrogation des arrêtés et ordonnances qui ont cessé ou

doivent cesser d'être mis en vigueur; 4° enfin d'indiquer les matières qui doivent faire l'ob et soit d'arrêtés ministériels, soit de décrets du pouvoir exécutif, soit de règlements d'administration publique, soit enfin de lois particulières, conformément à la législation constitutionnelle de France.

M. de Tocqueville a été nommé président de cette commission, et M. Dubodan vice-président.

— Une épouvantable catastrophe vient d'arriver sur un bâtiment chargé d'émigrants irlandais, qui faisait le passage de Sligo à Liverpool. Le bateau à vapeur le *Londonderry* avait chargé près de 200 passagers, principalement des fermiers et des paysans, qui allaient s'embarquer à Liverpool pour l'Amérique. Il y avait aussi à bord une grande quantité de bétail.

Le bâtiment a relâché à Derry avec 75 morts. Le bruit a été répandu qu'une affreuse bataille s'est engagée à bord entre les fermiers et les paysans; mais l'enquête a rétabli la vérité des faits. Il paraît que le bâtiment était trop chargé; la mer étant devenue très grosse, le commandant fit descendre les passagers dans la cabine et fermer toutes les issues. Alors ces malheureux, privés d'air et entassés les uns sur les autres, furent étouffés au milieu d'une obscurité et d'une lutte horrible. Ce ne fut qu'après un certain temps que les survivants purent se faire entendre et recevoir du secours.

Ce qu'ils racontèrent était épouvantable; d'autres étaient devenus fous. On trouva 72 cadavres, presque tous défigurés et meurtris. Le capitaine et l'équipage ont été mis en arrestation.

— Le *Peuple*, journal de Limoges, annonce que les femmes de l'opinion avancée de cette ville organisent un banquet démocratique et social.

BANQUET DES DÉMOCRATES SOCIALISTES FRANÇAIS ET ALLEMANDS. — Ce banquet projeté il y a un mois, lors de la cérémonie en l'honneur des victimes de Vienne, aura lieu le dimanche 17 décembre, à 11 heures du matin, chaussée du Maine, 36. (Barrière du Maine.)

Tous les amis de la démocratie sont priés de se procurer les cartes d'entrée, au prix de 1 fr., au café Fuchs, rue des Bons-Enfants, 12; au café des Galeries, passage des Panoramas; au café Appollon, rue du Roule; au café de la Rotonde, place de l'Ecole de Médecine, et aux bureaux de la Propagande sociale, rue Coquillière, 12 ter. Les femmes et les enfants sont admis.

—*Macbeth*, de M. Emile Deschamps, continue à attirer la foule à l'Odéon, malgré les préoccupations de la politique. Des changements assez considérables avaient été faits dans la traduction publiée il y a quelques années par l'auteur. Une édition nouvelle, conforme à la représentation, vient d'être mise en vente chez les frères Lévy, 1, rue Vivienne. 1 vol. in-12. — Prix : 1 franc.

PETITE CORRESPONDANCE.

Zurich. — M. C. B. — Reçu les 500. — Cordial accueil à M. E. B. — Nous prenons note de votre dem.
Marseille. — M. V. — Reçu le Bt. de 500. — Nous prenons note de vot. dem.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DEP. ET ETR.	— 6	— 3	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 décembre.

THÉATRE DE LA NATION.—Jeanne-la-Folle.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.— La Vieillesse de Richelieu.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODÉON.— Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE.— L'Argent, l'Hôtellerie de Genève, le Marinier.
GYMNASE.— Jeanne Mathieu, Elevés ensemble, O Amitié! Estelle.
VAUDEVILLE.—La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Czar, le Club, Titi à Robert-le-Diable, les Trois Dimanches.
VARIÉTÉS.—La Paire, scène comique, Michel Perrin, le Marquis de Lauzun, Candide.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Livre noir, Tohubohu.
GAITÉ.—Fualdès, la Demoiselle et la Paysanne.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Jacques Maugars, une Femme qu'on n'aime plus, ballet, l'Ange dans le Monde.
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—La Fiancée, M. Pothin, Pochet, Jocrisse.
DÉLASSEMENTS.—Le Grenier, Rabelais à Rome, la Fille.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Les Sept Péchés, une Mésalliance, une Politesse.
THÉATRE CHOISEUL.—Mme de Genlis, intermèdes, Novice, Fontanarose.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

17e Année. N. 336. ÉDITION DU MATIN. Mardi 12 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 11 DECEMBRE.

Assemblée Nationale.

L'Assemblée nationale a été mise en demeure aujourd'hui, par M. Laurent (de l'Ardèche) et par quelques autres représentants, d'ajouter à la nomenclature des lois organiques qu'elle se réserve de faire, quelques lois de crédit et d'organisation qui ne soient pas de la pure politique, et qui mettent un peu le pays sur la voie des améliorations vraiment sociales.

L'Assemblée ne s'est pas senti assez de foi pour entreprendre cette tâche; elle l'a refusée. Tout ce qu'elle a pu faire, ça été de ranger au nombre des lois organiques une loi sur l'assistance proposée par M. Dufaure, et qui paraît être une simple réglementation administrative des bureaux de bienfaisance. De là à la mission réservée à la République de février, il y a loin.

Dans une forêt.

Nous avons raconté hier une scène du vaudeville intitulé *La propriété c'est le vol*. Racontons-en une seconde.

La pièce représente la civilisation détruite par le socialisme, et Paris converti en désert. Deux voyageurs se promènent mélancoliquement sur ses ruines. « Ce marais, dit l'un, était autrefois les Tuileries; la Bourse s'élevait où vous voyez cette forêt. » — « Si ma mémoire est bonne, il me semble, réplique l'autre, que de mon temps la Bourse était déjà quelque chose comme une forêt..... » Et le public de rire, chacun complétant la pensée de l'auteur et pensant à une *forêt de Bondy*.

Ce rire et cette pensée sont fort irrespectueux pour la propriété, car dans cette forêt appelée la Bourse il se fait de très bons et très légitimes propriétaires, et très honorables et plus honorables même que beaucoup d'autres, puisqu'en fait de propriété l'honneur consiste à avoir plus que les autres.

Expliquons cependant comment, depuis quelques mois, s'opère à la Bourse avec succès ce que nous nous contenterons d'appeler une simple attrape, qui fait passer aussi honnêtement que possible l'argent de la poche du prochain dans celle de l'attrapeur.

Les jeux de bourse consistent en général à *parier* sur la hausse et la baisse. Vous croyez que les fonds vont monter, moi je crois le contraire : nous parions l'un contre l'autre. Voici comment se fait le pari.

L'un des parieurs achète à tel taux tant de rentes livrables *seulement* fin du mois courant ou du mois prochain : l'autre les lui vend. Notez que celui qui vend n'a pas la rente qu'il vend, et que celui qui achète n'a pas *généralement* l'argent pour payer ce qu'il achète; car ce n'est qu'un pari, l'achat n'est pas sérieux et on ne joue que la différence de la hausse à la baisse.

Si la rente hausse, l'acheteur vend sa rente; il a donc gagné son pari; on liquide ce pari; et cet acheteur reçoit de son vendeur ou de tout autre vendeur la différence du prix d'achat au prix de vente.

C'est là le fond de l'opération, mais la forme donne lieu à une autre opération plus compliquée et qui constitue l'attrape en question.

Ce pari est constaté par des écrits, et quoique l'on ne joue que sur la différence, il n'en est pas moins vrai que l'acheteur et le vendeur s'obligent, l'un à payer ce qu'il achète, l'autre à livrer ce qu'il vend.

Or, il arrive quelquefois que celui qui a acheté a réellement de quoi payer : alors il fait l'opération dont nous voulons parler, l'*escompte*. Il force son vendeur à lui livrer immédiatement la rente vendue, moyennant argent comptant, et sous déduction de l'escompte, c'est-à-dire de la différence du comptant à la fin du mois.

Vous voyez d'ici l'embarras du vendeur; il ne comptait, en cas de perte de son pari, que payer à la fin du mois sa *différence*; mais tout à coup on lui demande de livrer : comment faire? il n'a pas cette rente qu'on lui demande! Le voilà pris au piège; pour l'avoir tout de suite il est obligé de racheter à un plus haut cours, — et alors qu'arrive-t-il souvent? Son parieur lui vend lui-même à haut prix la rente que le vendeur est obligé de livrer à bas prix audit parieur. — C'est une très bonne attrape et un des plus beaux coups de bourse que l'on connaissé.

On cite encore avec admiration, à la Bourse, un spéculateur qui étant propriétaire de toutes les actions d'une société industrielle, en acheta à terme de quelques joueurs en baisse; lorsqu'il s'agit de livrer ces actions, ces vendeurs n'en trouvaient à aucun prix, puisqu'elles étaient toutes entre les mains de leur acheteur. Celui-ci vida complètement leurs poches.

Il existe encore une manœuvre plus transcendante, et qui décèle un vrai génie dans les joueurs. C'est l'escompte en vue de la baisse, et sur une large échelle, tel qu'il se pratique depuis six mois.

Dans l'opération que nous venons de décrire, on doit supposer que le joueur à la hausse qui a escompté, c'est-à-dire qui s'est fait livrer sa rente et l'a payée, a intérêt à ce que la rente continue de monter pour pouvoir la vendre plus cher quand il lui conviendra. Oui, pour les joueurs ordinaires, mais il n'est pas toujours vrai pour les joueurs de haute volée.

Souvent, et surtout depuis six mois, c'est pour opérer la baisse que les escomptes ont lieu. Voici comment : Les escomptes forçant le vendeur *à découvert* (le vendeur qui a vendu de la rente et qui n'en a pas) à courir après la rente et la demander vivement, il s'ensuit momentanément une élévation dans les cours; c'est le moment que choisissent les habiles pour vendre le plus de rentes qu'ils peuvent, et profiter ainsi de la hausse factice produite par leurs escomptes. Le mouvement de hausse cesse quand les escomptes sont achevés, la baisse revient, ils achètent à bas prix ce qu'ils ont vendu cher, et le tour est fait.

Ceci peut servir à prouver l'imbécillité des gens! Comment! une foule de pauvres diables s'exposent à la prison, à l'infamie pour voler un mouchoir, une montre, nous ne savons quoi d'assez peu de valeur; pourquoi ne vont-ils pas à la Bourse tenter ces opérations qui rapportent autant de profit que d'honneur; pourquoi?... — « Votre réflexion est stupide, mon cher, nous dit notre voisin; pour faire ces escomptes et tous ces bons tours dont vous nous parlez, il faut être riche et avoir du crédit. Pourquoi tout confondre et troubler toute hiérarchie? Le soldat et le colonel font tous deux la guerre. Les mettez-vous sur le même rang? Le ministre et le surnuméraire administrent tous deux; ne les distinguez-vous pas? De même, dans *l'art de prendre*, il y a des rangs. Le voleur proprement dit est et a toujours été le petit voleur; l'autre est un spéculateur. Il ne faut pas les confondre; l'anarchie est déjà partout, si vous allez l'introduire encore dans les mots, que deviendrons-nous? »

Si Louis Bonaparte est nommé.

Si Louis Bonaparte est nommé, nous cesserons de nous occuper de lui. Nous l'avons activement combattu pour épargner à la France un ridicule et des malheurs, mais notre œuvre principale n'est pas politique, elle est sociale. Propager activement les idées qui peuvent, qui doivent améliorer le sort de tous ceux qui souffrent, telle est notre mission. Nous allons y revenir. Louis Bonaparte se trouvera en face de ses amis, de ses partisans; il s'agira pour lui de satisfaire à toutes les exigences, de remplir les espérances contradictoires qu'il a fait naître. Cette liquidation impossible sera, pour les adversaires de la candidature napoléonienne, un spectacle assez triste, mais en même temps trop curieux pour que nous cherchions à le troubler, à l'interrompre. Livrons le prince à ses souteneurs intéressés, livrons-le aux pauvres dupes qu'il a faites; *damnetur ad bestias*, qu'il soit condamné aux bêtes; quant à nous, restons spectateurs dans le cirque, tant que la constitution ne sera pas violée.

Les modérés et le général Cavaignac.

Si le général Cavaignac, pour qui nous n'avons pas voté, tombe du pouvoir, il aura cette consolation de penser que ses adversaires monarchiens ont employé contre lui les moyens les plus odieux et les plus dégradants pour eux-mêmes. On ne rougit point, malgré la notoriété publique, de faire courir le bruit qu'il est protestant! On lui attribue ensuite la responsabilité d'une liste de pensions qu'il n'a pas dressée, qu'il n'a pas même lue, qui a été soustraite aux travaux d'une commission par l'indiscrétion et la perfidie; liste forgée à l'insu même des personnes qu'on y voit figurer. Et quand le général cherche à démentir des mensonges flagrants, des calomnies éhontées, les Basiles, sans se déconcerter, lui reprochent comme des coups d'État l'action des télégraphes ou le retard des malles. Ils tranchent et condamnent avec tout l'aplomb d'une conscience pure. Sans être partisans du général Cavaignac, nous savons que les démocrates socialistes seuls ont des reproches sérieux à lui adresser. Quant aux modérés, presque tous monarchiques dans le fond, ils viennent de témoigner à l'homme qui les avait sauvés cette ingratitude et cette injustice dont Lamartine avait fait l'épreuve avant lui.

Un Caractère honorable.

Il n'est plus temps d'agir sur ceux qui, par sympathie aveugle ou par calcul machiavélique, ont adopté ou soutenu la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte. Mais il n'est jamais trop tard pour signaler les actes de probité et de loyauté politiques. Au milieu de l'avilissement général des caractères qui menace d'envahir le pays tout entier, on est heureux de rencontrer une de ces manifestations calmes, simples et dignes, auxquelles tous les partis sont forcés de rendre hommage. Un homme que la confiance presque unanime du département de l'Aveyron a envoyé à l'Assemblée nationale, un avocat distingué, à qui une longue et laborieuse carrière n'a procuré qu'une médiocre fortune, M. Grandet, écrit à un de ses amis une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Soyons de bonne foi. S'il ne s'agit de faire de M. Louis-Napoléon Bonaparte que le président de la République, sa nomination est tout ce qu'on peut imaginer de moins sensé. En lui laissant toute la valeur qu'il pourrait avoir, s'il ne s'était pas fait connaître par ses tentatives de Strasbourg et de Boulogne, quelles sont, je vous prie, les hautes qualités qui le distinguent et peuvent le faire préférer à cent mille autres citoyens plus ou moins instruits?

..... La nomination de ce prince ne signifierait rien du tout, selon moi, si, dans l'intention des électeurs elle n'était pas une protestation formelle contre la République, et par conséquent aussi contre l'Assemblée nationale qui s'est crue sérieusement chargée de l'organiser.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 12 DÉCEMBRE 1848.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. *Don Juan*, comédie de Molière. — ODÉON. La *Reine d'Espagne*, comédie en cinq actes, par M. H. Delatouche (reprise). — THÉATRE-HISTORIQUE. L'*Argent*, drame de Bulwer, cinq actes, traduit par M. P. de Guerville. — VAUDEVILLE. La *Propriété c'est le vol*, folie socialiste en cinq tableaux, par MM. Clairville et J. Cordier. — CIRQUE-NATIONAL. La *Poule aux œufs d'Or*, féerie en cinq actes, de MM. Clairville et Dennery. — GYMNASE. *Elevés ensemble*, un acte, de MM. Ch. Potier et Fournier. — PORTE-SAINT-MARTIN. Les *Trois filles à marier*, ballet. — FOLIES-DRAMATIQUES. La *Fiancée du prince*, vaudeville en trois actes, par MM. Davrecourt et Arsène de Cey.

Le théâtre de la République vient de reprendre le *Don Juan* de Molière, le véritable *Don Juan* en prose que les vers flasques du cadet des Corneille avaient si longtemps banni de la scène, cette comédie vigoureuse, bizarre, mi-espagnole et mi-française, composée à la hâte, mais où le génie étincelle, cette œuvre de poète frappé de la foudre, où s'agitent pêle-mêle avec des scènes d'amour et de coquetterie les problèmes les plus ardus de l'existence humaine, Dieu, la misère, l'amour. Don Juan c'est la passion sensuelle développée au point d'étouffer toutes les autres. Sganarelle, placé à côté de lui, ressemble à Sancho, mais il a de plus que l'écuyer espagnol le cœur et la sensibilité du héros de la Manche; l'égoïste par excellence, c'est ici le gentilhomme. Le portrait de l'hypocrisie au cinquième acte est tout-à-fait de circonstance. Il est impossible de caractériser avec plus de vigueur et de netteté cette politique de la réaction, qui tout à coup a fait des Voltairiens les plus endurcis des prêcheurs de vertu et de croyances religieuses, réduits qu'ils sont à ne trouver contre l'invasion croissante du socialisme d'autre digue que la peur de l'enfer.

Cette reprise de *Don Juan* a été accueillie avec une certaine froideur, malgré le merveilleux entrain de Samson dans le rôle de Sganarelle, le naturel de Régnier dans le personnage de Pierrot, et le ravissant sourire de Mlle Brohan. Pour se plaire aux œuvres connues déjà, il faut une liberté d'esprit qu'il est difficile de garder au milieu des ferments de guerre civile qui s'agitent autour de nous.

A l'Odéon, c'est une reprise aussi, mais l'œuvre relevée a tout l'attrait de la nouveauté. La *Reine d'Espagne*, de M. H. de Latouche, apparut un soir et mourut au théâtre de la rue Richelieu. Est-ce que cette comédie manquait de sel, d'esprit, d'originalité ou même de savoir-faire? Rien de tout cela. La *Reine d'Espagne* tomba par la même raison que le *Roi s'amuse* fut défendu. Elle était irrévérencieuse pour la royauté et quelque peu trop croustilleuse.

Ce n'est pas que Charles II d'Espagne se permette des excursions dans ces lieux où Victor Hugo a conduit François 1er; Charles II ne se permet pas même d'excursion dans la chambre de sa femme, et ne songe qu'à chasser aux loups, fort peu soucieux si pendant ce temps un autre chasse en sa maison. Cependant il ne grille pas moins que don Paco de Asis de voir un héritier de son trône jouer dans sa cour; mais il est tout aussi inhabile que don Paco à se donner ce plaisir, si le Saint-Esprit n'intervient sous la forme de quelque autre Serrano. La sainte inquisition a songé, pour cet office, à un jeune moine de haute naissance qui s'est jeté dans le cloître par amour pour cette fille de France, qu'on a condamnée au trône d'Espagne; mais la diplomatie française veille autour du lit de la reine, elle convoite le trône d'Espagne pour un fils de saint Louis, et ne veut pas que Charles-Quint puisse avoir des descendants. Un haut personnage de la cour de Versailles a été envoyé à Madrid, pour faire autour de l'alcôve de la jeune reine le rôle de l'eunuque dans le sérail; c'est ce que les monarchies appelaient de la grande politique; et le diplomate opère si bien, que Charles II, qui possède cette orgueilleuse stupidité, apanage ordinaire des races royales, lègue ses peuples à un Bourbon de France, tandis que la pauvre reine dépérit, au fond de son palais, d'ennui et de désirs comprimés.

L'auteur n'a pas évité les détails hasardés que comportait un pareil sujet, mais il a su les faire accepter par l'habileté de la mise en œuvre. Un mot de plus de l'écrivain, un sourire de l'acteur dépasseraient la limite de ce qu'un public délicat peut entendre. Il est impossible de bafouer avec plus d'esprit la majesté royale, l'hérédité du trône, la diplomatie des familles princières, appuyée sur les hauts dignitaires du clergé, et de montrer avec plus d'évidence le ridicule de ces gouvernements héréditaires où le sort d'une nation dépend de l'infidélité d'une femme. L'Odéon a été bien inspiré d'avoir exhumé cette comédie, qui est une œuvre de propagande républicaine, en même temps qu'une œuvre d'art; le public a merveilleusement saisi l'à-propos, et la comédie tombée sous la monarchie s'est relevée resplendissante sous la République.

La pièce est jouée à l'Odéon avec un talent et un ensemble remarquables. Un spectateur qui aurait déserté ce théâtre depuis trois ou quatre ans, et qui s'y trouverait tout à coup transporté à la représentation de *Macbeth* ou à celle de la *Reine d'Espagne*, ne se reconnaîtrait plus. Non-seulement la partie matérielle est fort soignée, mais les pièces sont représentées avec un ensemble très rare, même sur les meilleurs théâtres. Pas de rôle sacrifié, pas de ces maladresses qui détruisent l'effet du spectacle; tout est étudié avec un soin minutieux; chacun est à son rôle et en tire le meilleur parti, non pour se faire valoir, mais pour faire valoir la pièce. Il n'y a à Paris qu'un autre théâtre où l'on retrouve cette perfection d'ensemble, c'est l'Ambigu.

Qui donc a ainsi transformé l'Odéon? Un directeur? Non; la monarchie du Second Théâtre-Français est tombée en même temps que celle du royaume de France; le dernier directeur, M. Vizentini, s'est enfui en même temps que Louis-Philippe, en emportant la caisse. Ce qui donne de l'unité et de l'ensemble à l'Odéon, n'est la même cause qui en a donné à l'Ambigu, c'est l'association, la solidarité des artistes qui intéresse chacun au succès de ses camarades; c'est le gouvernement républicain intérieur; non pas ce gouvernement républicain du Théâtre-Français fondé sur le privilège et l'oligarchie, sorte de république honnête et modérée qui a tous les inconvénients des royautés sans en avoir les avantages, mais le gouvernement de la république démocratique et sociale, qui ne reconnaît d'autre aristocratie que celle du talent, et ne récompense que les services rendus. Voilà l'organisation qui est destinée à régénérer les théâtres, comme elle régénérera les peuples. Que les théâtres trouvent dans ces premiers essais, tentés en des circonstances excessivement difficiles, une leçon et un encouragement. L'art et les artistes ont tout à y gagner.

Cette question d'argent nous amène à un drame né outre-Manche, qui

..... [illegible] de confier les intérêts de la République à un homme qui n'a d'autres titres à votre confiance que deux flagrants délits de rébellion contre un gouvernement cent fois plus libéral que celui dont il prétendrait se faire le chef par [illegible] ? [illegible] nommer un tuteur à une jeune fille, choisiriez-vous de préférence le [illegible] qui aurait deux fois attenté à son honneur ? Non, nos [illegible] habiles [illegible] ont des dupes le savent bien, toute la question est pour eux entre la République et la monarchie héréditaire d'Hugues Capet ou de Napoléon Bonaparte ; autrement ils trouveraient [illegible] un candidat qui ne serait ni M. Louis-Napoléon, ni le général Cavaignac.

Mais, qu'on y prenne bien garde, la métamorphose du président en empereur ne s'opérerait pas sans un immense danger pour la société. Qui sait même si, pris pour un défi [illegible] le seul fait de la nomination de Louis-Napoléon Bonaparte..... Souvenez-vous du 22 février. Ce qui se produisit le 24 ne fut pas ce qu'on avait jeté au moule :

.... *Amphora cœpit*
Institui, currente rotâ, cur urceus exit?

Fidèle à mon mandat, je voterai pour la République, la croyant possible avec des hommes de tête et de cœur.

Et l'*Aveyron républicain*, à qui nous empruntons ces passages, ajoute : « Cette lettre est d'autant plus instructive, qu'elle émane d'un homme qui, ayant cru d'abord la République impossible, n'a pas tardé à voir que c'était le seul gouvernement possible en France. »

Quel contraste entre l'attitude de M. Grandet et les indignes manœuvres de ces anciens conservateurs et de ces légitimistes, qui n'ont fait semblant d'embrasser la République que pour mieux l'étouffer, et qui se coalisent aujourd'hui pour la mettre à mort, sauf à s'entretuer ensuite sur son cadavre ! Quelle condamnation de la conduite de ces hommes et de leur inqualifiable perversité !

L'Enterrement du Socialisme.

Les amis de M. Lamartine tiennent à engraisser les sillons avec les corps des communistes, et même de tous les socialistes sans exception. On pardonnait cette métaphore, si peu humaine, si peu chrétienne qu'elle soit, à l'entraînement oratoire et à la fièvre de la candidature ; mais nous sommes étonnés de voir aujourd'hui le *Bien public* revenir froidement sur cette menace insensée contre les hommes qui ont montré le plus de justice envers M. de Lamartine, alors que la bourgeoisie le trahissait et méconnaissait ses services. Nous lisons dans ce journal :

Le communisme et le socialisme ne sont pas populaires par-delà les barrières. Ainsi que le disait l'autre jour M. de Lamartine, si le socialisme pouvait triompher, il s'ensevelirait bientôt dans les sillons de nos campagnes !

Voilà ce qu'on lit dans le journal de M. de Lamartine, le 11 décembre 1848. La seule vengeance que nous veuillions en tirer, c'est de prendre date. M. de Lamartine et ses amis rougiront plus tard quand on leur rappellera ces brutalités aveugles.

Ce soir, quelques cris se sont fait entendre par la ville. On nous assure qu'une bande d'une centaine d'individus, composée surtout d'enfants, a parcouru les boulevards, en criant : *A bas Cavaignac !*

Nous sommes convaincus que le calme de la population parisienne fera justice de ces excitations sans motif et sans but. Le peuple sait trop bien que la moindre émeute, dans les circonstances actuelles, ne pourrait que nuire à sa cause, et il ne permettra pas à des brouillons ou à des intrigants de troubler l'ordre.

Ce 8 décembre 1848.

Citoyen rédacteur,

Nous nous adressons à votre impartialité et à votre républicanisme pour l'insertion de cette lettre dans votre estimable journal.

Après une lutte que nous n'avons pas provoquée, nous avons été en butte à la haine des partis qui ont combattu contre nous. Nous avons cru bien faire en défendant la République, pour laquelle nous avons élevé des barricades en février. Nous la défendrions encore avec la même énergie, si des fauteurs de désordre, séides des rois, osaient encore s'armer pour relever un trône que nous avons brûlé au cri de vive la République !

En juin, d'après l'assurance que nous avions que les barricades n'étaient élevées qu'au nom et par l'or des prétendants, dont nous serons les plus énergiques adversaires, pouvions-nous nous abstenir ? Nous déplorons, en francs républicains, l'erreur qui a fait verser le sang de républicains égarés par des Français qui n'en ont que le nom. Nous voulions sauver la République menacée et prévenir la guerre civile qui, sans nous peut-être, eût éclaté sur tout le territoire français. Que les sincères démocrates se désabusent donc sur notre compte : nous ne sommes les gardes prétoriennes de personne, mais bien les soldats de l'avenir, et nous repousserons, au péril de notre vie, tout attentat monarchique.

Nous avons le suffrage universel : c'est avec cette arme que nous voulions vaincre les hommes du passé, qui ne reviendraient qu'en marchant sur nos cadavres. Soyez convaincus que nous braverons les balles et les baïonnettes des sicaires de la royauté.

CHAPELAIN FILS,
Sergent au 15e bataillon, 4e compagnie de la garde mobile, caserné à Courbevoie.

Nouvelles d'Italie.

[illegible] DU PAPE. — On lit dans un supplément de l'*Alba* de Florence :

« [illegible], 2 décembre. — [illegible] a publié une violente protestation contre tous les événements de Rome à partir du 16 novembre. Il soutient que les concessions qu'il a faites par suite lui ont été arrachées par la force.

Il paraît qu'il a en même temps convoqué tout le corps diplomatique à Gaëte, et nommé un ministère *in partibus* pour gouverner pendant son absence.

On dit qu'à cette nouvelle le peuple romain s'est soulevé, et a proclamé la déchéance temporelle du pape.

Nous manquons de détails ultérieurs.

On lit dans le supplément du *Tempo*, de Naples, 3 décembre :

« *Naples*.—Dans la matinée du 1er décembre est arrivé de Naples à Gaëte monseigneur le grand aumônier avec le clergé du palais ; le pontife les a admis à baiser ses pieds. Le syndic et le corps municipal de Gaëte étant venus au nom de la ville de Gaëte, porter à Sa Sainteté des protestations de dévouement et de vénération profonde, le pontife a reçu cette députation avec sa bienveillance ordinaire, et il a répondu de cette manière : « Les volontés du très haut sont incompréhensibles : je n'avais pas résolu de venir à Gaëte, et voici que l'hospitalité de VOTRE BON ROI m'y a retenu. Je veux espérer que mon séjour ici sera agréable à la chrétienté. Puisse-t-il faire revenir le calme dont nous n'avons que trop besoin.

— Hier au soir, dit la *Concordia* du 7 décembre, les rues de Turin ont encore retenti de cris populaires. Une foule immense suivait le drapeau tricolore du cercle politique, et elle criait sous les fenêtres du roi et devant l'habitation de Gioberti : Vive le roi ! vive l'Italie ! Vienne un ministère démocratique ! un ministère italien ! à bas les Autrichiens ! vive la constitution nette et sincère ! vive Gioberti, président du conseil des ministres ! Ces cris semblaient indiquer au roi les vœux du peuple.

— On dit, assure le *Corriere* du 6, qu'a lieu en ce moment à Civita-Vecchia le débarquement de 7,000 Français, et en même temps à Ancône un autre débarquement d'Anglais. Ces deux opérations paraissent combinées pour établir l'influence des puissances médiatrices et prévenir une invasion des Autrichiens.

— Dans une séance de la chambre des députés de Turin, il a été adressé au ministère quelques interpellations.

M. BIANCHI. Je demanderai au président du cabinet de vouloir bien nous dire s'il connaît le programme du nouveau ministère autrichien, publié dans divers journaux. Dans ce programme, le cabinet autrichien, à l'égard du peuple lombardo-vénitien, promet de s'en tenir aux traités, et il déclare vouloir conserver tout le pays à l'intégrité de l'empire d'Autriche.

M. PERRONE, ministre des affaires étrangères, ne répond pas à cette question. Il sait que cette déclaration a paru dans les journaux, mais il n'a pas eu le temps de la lire.

LE DÉPUTÉ LOUSA. Les ministres ont plus d'une fois déclaré que la base de la médiation est l'indépendance de l'Italie. L'Autriche acceptant aujourd'hui la médiation, mais déclarant ne pas vouloir se dessaisir des provinces, en résulterait-il qu'il soit survenu des changements essentiels dans l'affaire de la médiation ? Le ministère de Turin a-t-il consenti à ces changements ?

M. PERRONE. Aucune modification n'a été apportée aux bases de la médiation, et l'on ne doit pas s'étonner de voir l'Autriche changer de langage ; elle est coutumière du fait. Le ministre continue de refuser d'entrer dans d'autres éclaircissements sur cette question.

— On transmet de Rome au *Tempo* de Naples la lettre suivante du pape au cardinal Patrizi :

« S'il y a jamais eu besoin d'adresser à Dieu de ferventes prières, c'est en ce moment. Les péchés, les blasphèmes, les sacrilèges de toute espèce, et le mépris des choses les plus saintes, nous forcent d'avoir recours à la miséricorde divine. Faites donc prier, monsieur le cardinal ; la prière est toujours utile ; faites prier pour nous, pauvre pèlerin, devenu un drapeau de contradiction. A cet effet, nous vous donnons, ainsi qu'à monseigneur le vice-gérant et au secrétaire canonique du vicariat, les pouvoirs nécessaires.

» Recevez, pour votre part, la bénédiction apostolique que je donne, les yeux baignés de larmes, à vous, à tous les bons, et spécialement à ceux qui prient pour moi.

» 24 novembre 1848. » PIE IX. »

— On écrit de Venise, 29 novembre, à la *Riforma* :

« Hier il est arrivé ici un courrier français portant pour le gouvernement des dépêches qu'on croit fort importantes. Il avait traversé le Lombard-Vénitien avec la permission des Autrichiens. On croit qu'il s'agit de la formation d'un royaume lombardo-vénitien absolument indépendant. Venise resterait libre de choisir sa forme de gouvernement. Vous pouvez bien penser qu'on choisirait la République.

On vient de mettre sous presse un décret pour la convocation d'une nouvelle assemblée, avec un mandat plus large que la première, que la fusion opérée serait certainement dissoute.

Pour conserver la mémoire de la glorieuse révolution du 11 août, on va frapper une monnaie de 5 livres italiennes. Sur un cube qui portera le lion ailé on écrira 11 août 1848, au-dessous *Venise*, autour *Indépendance italienne*, au revers *Alliance des peuples*, 1848, et sur le cordon *Dieu récompensera la constance*.

Les réfugiés espagnols et le Gouvernement français.

L'inqualifiable conduite du gouvernement français à l'égard des réfugiés espagnols, conduite que nous avons justement flétrie au nom des principes de générosité et de grandeur dont la France a toujours donné de nobles exemples, devait attirer au ministère de justes récriminations de la part des hommes d'honneur qui ont été imprudemment attaqués à la tribune.

M. Escosura est de ce nombre ; aussi, s'est-il empressé d'adresser une lettre en réponse aux assertions de M. le ministre de l'intérieur.

La lettre de M. Escosura, dont une copie nous est communiquée, est noble, digne, péremptoire, conforme en tous points aux faits que nous avions nous-mêmes allégués dans cette incroyable affaire, riche en vexations de tous genres.

M. Escosura entre dans les moindres détails des faits qui le concernent ; il réfute un à un les arguments du ministère ; il prouve combien le ministère a été induit en erreur par ses agents des Pyrénées.

Nous regrettons que l'espace nous manque pour publier la lettre de M. Escosura ; nous en reproduisons textuellement le résumé, et nous croyons que M. Dufaure, convaincu de l'illégalité des mesures prises par ses agents, se sera empressé de les casser et de remettre en même temps à M. Escosura les papiers qu'il réclame à bon droit. Cette réparation, quoique tardive, étendue à tous les réfugiés espagnols qui ont eu à souffrir des incroyables rigueurs de M. le commissaire extraordinaire dans les Pyrénées, pourra seule laver l'honneur du gouvernement dans cette scandaleuse affaire.

Voici comment M. Escosura termine sa lettre :

Je me crois autorisé à soutenir que nous avons été prisonniers au secret pendant dix jours à Perpignan, et à vous prier, Monsieur le ministre, d'ouvrir une enquête pour constater la vérité de cette assertion. Je serai toujours à vos ordres pour répondre de l'exactitude des faits que je viens d'avancer.

Permettez-moi maintenant de résumer en peu de mots cette lettre, déjà trop longue.

1° Je n'avais pas été interné en France avant mon arrestation à Perpignan ;

2° Je ne suis pour rien dans les prétendues coalitions des partis carlistes et progressistes espagnols ;

3° J'ai été mis en prison et gardé à vue pendant dix jours ;

4° Mes papiers ont été saisis sans aucune formalité, et les journaux ministériels de Madrid prétendent en avoir des copies.

Je pourrais ajouter que le sieur Labrière est un peu l'agent du gouvernement de Madrid, qui s'entendait avec le consul d'Espagne à Perpignan ; que celui-ci a plus que probablement pris connaissance des papiers saisis ; qu'enfin le même consul est en grande partie l'auteur des rigueurs excessives exercées contre nous.

Je ne demande, monsieur le ministre, à votre équité que deux choses : la première, c'est de vous assurer de la vérité de mes allégations ; la seconde, c'est la restitution de mes papiers, sans intérêt pour le gouvernement français, puisqu'il a jugé qu'il n'avait pas le droit de les lire ou qu'il lui était inutile d'en prendre connaissance ; ils sont importants pour moi, ils m'appartiennent ou plutôt ils appartiennent à ceux dont ils contiennent les épanchements, les plaintes ou les confidences.

L'esprit libéral et sage de vos dernières instructions aux préfets des départements frontières me fait espérer que vous ne refuserez pas la demande que j'ai l'honneur de vous adresser. Mais vos assertions devant l'Assemblée nationale ayant été publiées par la presse de toute la France, seront sûrement reproduites en Espagne, et je me vois dans la nécessité de publier aussi cette lettre par le moyen des journaux ; je vous prie de croire, monsieur le ministre, qu'il ne faut rien moins qu'un intérêt d'honneur pour que je me décide à sortir pour un instant de l'obscurité qui convient à ma malheureuse position.

Réorganisation de l'Europe centrale et orientale.

L'échec de M. Gagern près du roi de Prusse est désormais un fait consommé ; la rupture de Berlin avec Francfort est imminente. La *Gazette de Cologne* n'en parle encore que d'une manière dubitative ; mais elle y voit des symptômes menaçants de désordre pour l'Allemagne d'une part, pour le roi de Prusse de l'autre. « La résistance de la Prusse au pouvoir central serait, dit ce journal, une trahison envers la patrie, et un nouveau 18 mars ne se ferait pas attendre aussi longtemps que celui qui a puni les trahisons envers le peuple, commises depuis 1815, pendant trente-trois années ! »

La *Réforme allemande* dit que, dans une note adressée au cabinet provisoire, le gouvernement bavarois a protesté contre l'intention qu'on pourrait avoir de créer un empire d'Allemagne.

---

se joue depuis quelques jours au Théâtre-Historique, œuvre vigoureuse et profonde où les abus et les crimes du capital sont analysés et flagellés avec une verve d'action qui rappelle à la fois la vigueur de Dumas et l'implacable observation de Balzac. L'impitoyable dureté du riche, le vol légal de l'industriel, le vol politique du candidat qui se fait élire à beaux deniers comptants, l'ignoble exploitation de l'homme d'intelligence qui n'a rien, par l'imbécille ou le lâche qui possède, tout cela est démasqué avec une chaleur dramatique qui n'exclut pas la gaieté, et un intérêt de cœur qui ne ressort que mieux au milieu du comique des scènes secondaires. De vifs applaudissements mêlés de larmes ont souvent interrompu cette œuvre que traversent de larges aspirations socialistes. L'*Argent* a obtenu, en Angleterre, un immense succès, et dans d'autres circonstances il eût, trois ou quatre mois durant, rempli la salle de M. Hostein. La pièce est jouée avec beaucoup d'ensemble. Tous les acteurs ont été rappelés à la fin de la première représentation, et c'était justice, surtout pour Fechter et Mlle Maillet.

Pendant que le Théâtre-Historique ouvre ses portes aux écrits socialistes, M. Clairville déblatère contre le socialisme à la place de la Bourse. Ce n'est pas que M. Clairville se soit donné la peine d'étudier les théories dont il parle. Il aime mieux en inventer afin de les rendre ridicules, et comme ceux qui rient du socialisme ne sont pas plus forts que lui, il ne laisse pas de réussir. Ceux qui ont étudié sérieusement les idées sociales ne s'en moquent pas, ils y croient ; — absolument comme ceux qui ont étudié la géométrie croient à la géométrie.

La satire de M. Clairville a pris son titre à M. Proudhon : *La propriété c'est le vol.*

Les pères de l'église, le clergé catholique ont émis sur l'illégitimité de l'intérêt du prêt de l'argent ou des instruments de travail certaines idées exagérées. M. Proudhon s'en est emparé et les a revêtues de cette forme paradoxale : La propriété, c'est le vol. Rien de plus facile que de prendre cette idée corps à corps et d'en mettre en action l'impossibilité et l'injustice. Il y avait là matière à des scènes tout aussi grotesques que celles que les auteurs du Vaudeville ont inventées, en traduisant le paradoxe de M. Proudhon par celui-ci : Le fruit du travail c'est le vol, et assurément c'eût été beaucoup plus comique ; car on se lasse bien vite du plaisant qui ne repose que sur une fantaisie.

Il en est de même de la banque d'échange. La banque de M. Proudhon, qui ne sera praticable que le jour où elle deviendra le comptoir communal de Charles Fourier, n'est autre chose qu'un compte ouvert aux citoyens d'une commune par une administration élective chargée de recevoir et de vendre les produits du travail de tous, et de fournir à chacun les produits dont il a besoin jusqu'à concurrence de ce qu'il a apporté lui-même d'autre part. M. Clairville a représenté la banque d'échange comme prescrivant simplement le troc entre les particuliers, ainsi qu'il se pratiquait autrefois chez les sauvages. Il a tiré de cette idée des scènes qui font rire, mais on en rirait beaucoup plus si elles s'appliquaient à quelque chose.

Il en est de même du droit au travail. Ceux qui demandaient la mention de ce droit dans la constitution, ne voulaient que poser le principe. Le droit au travail a fourni des scènes assez drôles à M. Clairville, mais il n'avait qu'à prendre tel autre principe généralement admis, et il en aurait tiré, en l'appliquant à la société actuelle, des conséquences tout aussi ébouriffantes. Tirez la conséquence des principes de liberté, d'égalité, de fraternité posés dans la constitution, et vous verrez s'il n'en résulte pas dans l'organisation actuelle de la société des impossibilités plus radicales encore que dans l'application à cette même société du principe du droit au travail. Est-ce à dire que cette noble devise de la République doive disparaître du fronton de nos monuments ? Non pas. Ce sont les règles éternelles sur lesquelles les sociétés doivent peu à peu se modeler, ce sont les pierres d'attente de l'avenir. Le droit au travail était un principe de plus à poser, un stimulant plus immédiat pour pousser la société vers une organisation où la liberté n'aura plus d'entraves, où l'égalité ne sera plus un leurre, où la fraternité remplacera nécessairement l'antagonisme des intérêts, où la misère ne sera plus qu'un souvenir. Les railleries de M. Clairville à l'égard du droit au travail ne sont pas plus solides que celles qui roulent sur la banque d'échange ou la propriété.

Le prologue de cette fantaisie nous reporte dans l'Eden, auprès de l'arbre de la science du bien et du mal ; le serpent qui tente Mme Octave est un serpent à lunettes auquel on a cherché à donner la tournure de M. Proudhon ; dans le reste de la pièce ce même personnage se nomme Prudent. Aristophane en usait pas autrement en son temps ; mais il en coûta la vie à Socrate. Critiquez les idées, mais respectez les hommes.

Au reste la pièce est fort gaie, et elle a complètement réussi.

Au Cirque, c'est encore M. Clairville que nous rencontrons avec la *Poule aux œufs d'Or*. La salle est richement décorée ; la mise en scène a cette magnificence, cette ampleur qui étaient de tradition à l'ancien Cirque ; mais cette richesse matérielle ne fait que mieux ressortir la pauvreté de l'imagination des auteurs. On ne vit jamais œuvre plus tiraillée, plus vide, plus profondément nulle sous tous les rapports. Mais, nous le répétons, les décors sont admirables. Il y a entre autres un pays de l'harmonie où les instruments musicaux parlent, marchent, chantent, dansent et manœuvrent, qui est d'un coup d'œil magnifique. Nous citerons entre autres une lyre composée de deux femmes vêtues en caryatides. Neuville est amusant dans son rôle du Coq ; mais Mlle Léontine se trompe fort si elle croit être drôle dans celui de Fanfreluche.

Le Gymnase nous ramène aux amours pastorales. *Elevés ensemble* est l'histoire d'un cousin et d'une cousine qui s'aiment, se brouillent et se réconcilient. C'est la contrepartie des *Premières amours*, ou plutôt c'est le *Devin de village* transporté du bocage dans un salon. Ce n'est ni bien vif ni bien nouveau ; mais cela ne manque pas d'un certain charme naïf.

— « Nous étions trois filles bonnes à marier, nous allions ensemble danser dans un pré. » C'est l'orchestre de la Porte-Saint-Martin qui redit ce vieux refrain villageois. Les trois sœurs de la ronde dansèrent si bien, sautèrent si bien, glissèrent si bien sur l'herbe de la prairie, qu'elles ne se marièrent pas. Elles étaient belles et n'avaient pas de dot, double malheur dans la société actuelle. Les trois filles de la Porte-Saint-Martin sont plus heureuses, elles trouvent trois maris, les maris des *Rendez-vous bourgeois*. Le ballet ne fera pas oublier l'opéra sur lequel il est calqué.

Aux Folies-Dramatiques il n'y a qu'une fille à marier, et elle s'est éprise d'un beau rêveur qui a versé par hasard à la porte du château. Vous dire comment elle croit que c'est un prince, tandis que ce n'est pas un prince, et comment le prince se trouve réduit au rôle de l'ami du prince, cela nous mènerait trop loin, et la politique se plaindrait des empiétements du feuilleton. Si vous désirez le savoir, allez au théâtre même, Gaston et Mme Freneix se feront un plaisir de vous raconter cette historiette de rire et de larmes, et vous ne vous plaindrez pas de la peine que vous aurez prise.

J. FLEURY.

Enfin l'Autriche vient de déclarer publiquement, par la bouche de son nouveau ministère, ce que l'on savait depuis longtemps, qu'elle ne veut pas être membre du nouvel État fédératif allemand.

L'Autriche veut marcher seule, en unissant aussi étroitement que possible sous le même sceptre les peuples de l'empire. Ainsi, l'organisation future de la Hongrie a été la cause principale qui a motivé l'abdication de Ferdinand. L'ancien empereur avait prêté serment sur les privilèges des Madgyars, l'empereur actuel ne l'a pas fait. Il ne leur a promis qu'une organisation dans le sens constitutionnel, d'après le principe de l'égalité des droits entre toutes les nationalités. François-Joseph doit marcher lui-même à la tête de l'armée qui va soumettre la Hongrie.

Le morcellement de ce dernier royaume est un fait accompli par l'élévation du ban Jellachich à la dignité de vice-roi de Croatie, de Slavonie et de Dalmatie, y compris l'important port de Fiume, dont le nouveau vice-roi est gouverneur.

Les diverses provinces slaves qui composent la vice-royauté de Jellachich sont représentées auprès de l'empereur par le baron Kulmer, nouveau ministre d'État sans portefeuille, ayant siége au conseil. M. de Kulmer, grand propriétaire croate, est l'ami personnel de Jellachich.

La Hongrie une fois soumise, l'Autriche reporterait toutes ses forces en Italie.

La Russie, qui protége le nouvel empereur et lui prépare un mariage de son choix, se fera payer cher sa protection et son alliance. Si le czar renonce pour le moment à asseoir son gendre Beauharnais sur le trône illyro-italien, ce qu'il ne pourrait faire qu'avec l'appui de la dynastie napoléonienne, il tient toujours en réserve, pour M. de Leuchtemberg, le futur royaume de Pologne.

Des négociations sont entamées avec l'Autriche au sujet de la cession de Cracovie et de la partie polonaise de la Gallicie. D'un autre côté, on écrit de Posen, le 6, à la *Gazette de Pologne*, que la Prusse a définitivement cédé à la Russie la partie du grand-duché de Posen qui, d'après la ligne de démarcation tracée par le général de Schaffer-Bornstein, n'a pas été incorporée à l'Allemagne, et la cession formelle aurait lieu le 1er janvier 1849. L'arrivée d'un conseiller d'État russe à Kalisch se rapporterait à l'exécution de ce traité.

Une constitution serait octroyée pour ce nouveau royaume de Pologne, qui voterait provisoirement sous l'égide des trois puissances.

Toute cette expérience est considérée comme une tentative de satisfaire les Polonais et d'écarter par là cet éternel foyer de révolutions pour l'Europe orientale. Si cette tentative échoue, et cela dépend du cabinet de Petersbourg, toute la Pologne rentrera sous la domination de la Russie.

C'est avec l'assentiment de l'Autriche que la Russie occupe les provinces danubiennes, mais c'est malgré la Turquie, qui vient d'envoyer Mehemet-Pacha comme envoyé extraordinaire en Angleterre, pour solliciter l'intervention sérieuse du gouvernement anglais contre les empiétements de la Russie.

Tandis que l'Europe tout entière est en voie de reconstitution, pourquoi faut-il que la France, abandonnant son rôle initiateur, joue au pitoyable jeu de la présidence ?

Le gouvernement intérimaire du Schleswig-Holstein.

Le petit gouvernement oligarchique des *cinq*, qui administre le Schleswig-Holstein, vient de prendre une mesure assez singulière. Le journal de Berlin rapporte qu'il persiste à s'opposer au rétablissement régulier de la poste à travers ce territoire.

Or, on sait que, lorsque les glaces empêcheront les bateaux à vapeur de sillonner la Baltique, les communications entre les trois royaumes scandinaves et le reste de l'Europe deviendront on peut dire impossibles, au moins pendant trois mois.

On conçoit combien d'intérêts peuvent être lésés par cet acte contraire aux lois de la civilisation. Nous invitons M. le ministre des affaires étrangères à s'occuper de cette question, car beaucoup de Français habitent les villes de Stockholm et de Copenhague.

Sels. — Pêche de la morue.

Il est important pour nos ports de mer de bien connaître la dernière loi concernant la pêche de la morue. Voici ce qu'elle renferme : Les navires destinés pour cette pêche auront la faculté de faire leurs approvisionnements en sels, soit en France, soit dans les possessions françaises d'outre-mer, soit à l'étranger. Dans le premier cas, le sel leur sera délivré en franchise de *tous* droits de douane ; dans le second cas, ils devront acquitter un droit de *cinquante centimes* par 100 kilogrammes. Dans ce dernier cas, et lorsque la morue sera transportée *directement* aux colonies, ce droit de 50 c. ne sera perçu qu'au *retour* du navire. Enfin, le transport sur les lieux de pêche de sels de toute origine et leur importation en France, ne pourront se faire que par les navires *français*.

Assemblée Nationale.

Séance du 11 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à deux heures et un quart. L'Assemblée entend des rapports de pétitions.

M. DAVY, rapporteur. « Le citoyen Hoaran, maire de la commune du Bonhomme (Haut-Rhin), demande qu'un fonctionnaire public, déclaré coupable de forfaiture dans l'exercice de ses fonctions, soit déclaré incapable d'en gérer à l'avenir, quoiqu'il soit relaxé des poursuites pour cause de prescription. » — Ordre du jour.

« Le citoyen Michel Greff, ancien notaire à Metz, propose, pour arriver à l'abolition du duel, l'établissement de cours d'honneur, basées sur le principe de l'élection, et qui prononceraient souverainement sur toutes les questions qui se tranchent aujourd'hui par le duel. » — Ordre du jour.

« Le citoyen Berthier (Ferd.), professeur à l'institut national des sourds-muets, à Paris, demande une réforme législative en faveur des citoyens sourds-muets. » — Renvoyé au ministre de la justice.

« Des citoyens de divers départements soumettent à l'Assemblée des projets ou observations concernant l'amélioration du sort des travailleurs. » — Renvoi aux ministres de la justice et de l'instruction publique.

« Des ouvriers charpentiers de la marine, à Rochefort, réclament une augmentation de salaire. » — Ordre du jour.

« Des ouvriers en bâtiments, à Nancy (Meurthe), demandent la suppression des entrepreneurs de bâtiments, et la défense aux ouvriers non patentés de travailler à la journée chez les propriétaires. » — Renvoi au ministre du commerce.

M. ALBERT DE LUYNES, autre rapporteur :

« Les citoyens composant le syndicat de la boulangerie de Bordeaux, demandent, pour leur profession, une organisation qui, en assurant leur position, les mettrait à l'abri de l'arbitraire et des tracasseries des autorités locales. »

Le comité propose le renvoi aux ministères de l'agriculture et du commerce.

M. TOURRET, ministre de l'agriculture, accepte le renvoi. Il s'occupe de cette question depuis longtemps, et la solution ne se fera pas attendre.

Le renvoi est prononcé.

« Des citoyens de Philippeville (Algérie) demandent la division de la colonie en trois départements, et leur assimilation, quant aux lois et règlements, à ceux qui régissent la mère-patrie. » — Renvoi au ministre de la guerre.

« Les ouvriers mariniers des ports du département de la Seine demandent à être organisés en garde nationale riveraine, pour faire, exclusivement à tous autres, la police des ports de la Seine. » — Ordre du jour.

« Le citoyen Monglave, à Paris, demande que, lors de la mobilisation de la garde nationale, les citoyens réformés lors de leur conscription soient soumis à une nouvelle visite. » — Renvoi au ministre de l'intérieur.

M. CLÉMENT THOMAS. En 1830 les armuriers dont les boutiques avaient été pillées ont été indemnisés quelques mois après la révolution. On n'a encore rien répondu aux demandes des armuriers dont les boutiques ont été pillées en février et en juin. Je demande la priorité pour ces pétitions. (Adhésion.)

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur, répond que les réclamations des armuriers pillés en février ont été soumises à une commission, et que prochainement l'Assemblée sera saisie d'un projet à cet égard ; le projet s'appliquera aussi aux autres intéressés.

Le ministre dépose en même temps divers projets d'intérêt local et un projet relatif à des crédits que le comité des finances a cru devoir être distrait du budget.

L'Assemblée entend de nouveaux rapports de pétitions.

M. ROUX-CARBONEL, rapporteur. « Des fabricants de toile du département de la Sarthe demandent une modification au mode actuel d'adjudication des toiles fournies à l'État. »

La commission propose le renvoi au ministre de la guerre.

M. BEAUMONT (de la Somme) demande le renvoi à tous les ministres.

MM. OSCAR LAFAYETTE, ROUX-CARBONNEL échangent quelques explications.

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre, ne s'oppose pas au renvoi, qui est prononcé.

M. VIVIEN, ministre des travaux publics, présente un projet de loi relatif à l'embranchement du chemin de fer de Saint-Dizier à Strasbourg.

Il demande également l'urgence du projet de loi relatif à la restauration du Louvre.

L'urgence est déclarée : le projet sera mis à l'ordre du jour de demain.

L'Assemblée passe à la suite de la discussion du projet de décret relatif aux lois organiques.

L'article unique du projet a été adopté dans la dernière séance ; il reste à voter sur les amendements.

M. LAURENT (de l'Ardèche) présente l'article additionnel suivant :

« Seront également soumises à la délibération de l'Assemblée nationale constituante, les lois organiques dont le principe a été posé dans l'art. 13 de la constitution, savoir :

» 1° La loi sur l'organisation et l'éducation professionnelle ;

» 2° La loi sur l'organisation des établissements de prévoyance et de crédit ;

» 3° La loi sur l'organisation des institutions agricoles ;

» 4° La loi sur l'organisation de l'assistance et des travaux réservés aux bras invalides ou inoccupés. »

L'honorable membre développe sa proposition au milieu du bruit. La question que soulève cette proposition est une des plus graves, car elle intéresse les classes laborieuses. Il faut faire pour le peuple tout ce qui est raisonnable et possible ; il faut réformer la société ; c'est une grande tâche, mais elle est digne du patriotisme de l'Assemblée.

M. DUPLAN combat cette proposition ; il pense toutefois qu'on devrait faire une loi d'organisation du crédit industriel et du crédit foncier. Il est une question grave que l'orateur croit devoir aborder, c'est celle du droit au travail. (Réclamations unanimes.) Si l'Assemblée ne veut pas s'occuper de cette question, il faut cependant qu'elle fasse quelque chose pour donner de l'essor au travail ; car le travail est paralysé, et cela vient de ce qu'il n'est pas organisé. (Aux voix ! aux voix !) On pourrait venir à son aide en établissant partout des établissements de crédit... (Nouvelles rumeurs — À la question ! à la question !)

L'amendement est mis aux voix par paragraphe. Les trois premiers sont rejetés.

M. DELAPORTE insiste pour que la loi de l'assistance publique soit comprise parmi celles à faire par l'Assemblée.

VOIX DIVERSES à gauche : Le scrutin de division !

On procède au scrutin de division, dont voici le résultat :

Nombre des votants,	562
Majorité absolue,	282
Pour la proposition,	358
Contre,	204

La proposition est adoptée. (Marques de surprise.)

M. HENRI DIDIER propose un autre article additionnel ainsi conçu :

« Il sera également procédé à la discussion et au vote de lois d'organisation administrative, communale et judiciaire en Algérie. »

Cet article n'est pas appuyé.

M. GOYOT demande qu'il soit nommé une commission spéciale pour préparer chacun des projets de loi énumérés dans l'article premier, au lieu d'une commission générale pour l'ensemble de toutes ces lois : toutefois, il devrait être fait une exception pour les projets actuellement soumis à des commissions spéciales.

L'article additionnel de M. Goyot est mis aux voix par paragraphe. La première disposition est adoptée.

M. GOYOT retire la seconde partie de sa proposition.

M. CRÉMIEUX la reprend, et demande qu'il soit fait exception pour les lois sur l'organisation judiciaire, sur l'assistance publique, et sur la responsabilité du pouvoir. (Rumeurs et dénégations prolongées.)

La proposition de M. Crémieux, en ce qui concerne la loi sur l'organisation judiciaire, est mise aux voix et adoptée après deux épreuves.

M. GENT demande la parole sur la loi de l'assistance publique ; la loi présentée à cet égard n'est nullement complète ; elle doit être refaite dans son entier.

La seconde partie de la proposition de M. Crémieux est adoptée.

La troisième partie de cette proposition est relative à la loi de responsabilité des agents du pouvoir.

M. PASCAL DUPRAT fait remarquer que ce n'est pas une commission nommée par l'Assemblée qui a examiné la proposition incomplète de M. Crémieux ; c'est un comité qui a d'office présidé à cet examen. Il faut que la loi soit préparée par une commission spéciale. (Oui ! oui !)

La proposition de M. Crémieux est mise aux voix et rejetée.

L'article est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé le scrutin de division sur l'ensemble du projet, il va y être procédé.

Je rappelle à l'Assemblée qu'aux termes du décret sur la nomination du président, il devra être nommé une commission de trente membres pour procéder au dépouillement du scrutin pour la nomination du président. En conséquence, les bureaux se réuniront demain à midi pour nommer chacun deux membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

On procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	581
Majorité absolue,	291
Pour le paragraphe,	403
Contre,	178

Le projet de décret est adopté.

Sur une interpellation de M. Dupont (de Bussac), M. Ledru-Rollin explique qu'il n'a nullement voulu faire allusion à M. Gervais (de Caen) dans la séance de samedi dernier.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les douanes.

DE TOUTES PARTS. À demain ! à demain !

La séance est levée.

Point d'Émeute !

Voici ce que nous lisons dans le *Peuple* :

Amis, que les déclarations du pouvoir nous éclairent. Nous sommes à peine 1 contre 40, sans argent et sans armes contre des ennemis pourvus de toutes munitions. Ne recommençons pas les tragédies de 1831, 1832, 1834, qui, si elles firent aimer la République, prolongèrent aussi l'existence de la royauté pendant dix-huit ans. Ne nous engageons pas dans cette guerre impie ; assez de sang répandu, assez d'orphelins, assez de misère. L'idée sociale est plantée : pour porter ses fruits immortels, elle n'a que faire de notre sang, elle n'a plus besoin que de nos labeurs.

Cinq à six cent mille voix qu'obtiendra, nous l'espérons, la démocratie sociale, représentée en ce moment par les citoyens Raspail et Ledru-Rollin, forment un total d'au moins deux millions d'âmes dévouées à notre cause. Le socialisme, à peine arrivé à la vie politique, formerait déjà un État puissant, supérieur à la Confédération helvétique. Sachons organiser, sur le terrain commercial et industriel, cette masse travailleuse ; n'ajournons pas l'espoir de nos principes à une nouvelle élection de la présidence ; ne restons point inactifs en présence du gâchis représentatif ; ne perdons pas le temps à ces distractions d'une politique creuse qui, depuis six semaines, nous tourmentant et nous divisant, n'aboutiront, vous le voyez, qu'à donner une sanction de plus à l'institution monarchique de la présidence quadriennale. Nous avons si bien travaillé pour le pouvoir ! faisons quelque chose pour la liberté. P.-J. PROUDHON.

Le Monarque et le Pontife.

M. Guizot a dit de Pie IX : « Le pontife en lui sauvera le monarque. » Il nous semble, malheureusement, qu'aujourd'hui le monarque perd le pontife.

Nous avons sous les yeux une lettre écrite de Naples, en date du 1er décembre, par un homme appartenant à la partie la plus éclairée du pays, et qui indique un divorce profond entre le pape et les patriotes italiens. Nous en extrayons, en adoucissant les termes, un court passage :

Vous savez que Pie IX s'est enfui de Rome déguisé... d'une manière peu conforme à sa dignité. La comtesse Sp., qui a sur lui une influence trop considérable, a été pour beaucoup dans cette fuite..... Le Pape a célébré une messe sur l'esplanade, il a béni le 1er régiment de grenadiers dont on a accru la garnison de Gaëte. C'est le régiment qui a pillé et massacré la moitié de Naples ; le Pape les a félicités *d'avoir préservé le royaume de l'anarchie*.

Il y a plus, au milieu de la messe le pape s'est ravi en extase ; il ne regarde, il ne parle plus aux brebis humaines qui l'entourent ; il lie une conversation directe avec Dieu et lui demande très confidentiellement et en bon italien *le rétablissement du pouvoir absolu sur toute sa bien-aimée chrétienté*.

Le monarque perd le pontife.

C'était cependant un si beau rôle que celui de Pie IX, s'il eût compris que la séparation de la couronne et de la tiare était la condition de la régénération du catholicisme ! Depuis soixante ans, tous les pouvoirs du passé sont frappés d'aveuglement et se suicident... Dieu veut un renouvellement complet de la société, et les représentants de la tradition désespèrent les hommes qui voudraient le plus sincèrement une conciliation.

Paris, 11 décembre 1848.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

Il y a quelques mois, et tout récemment encore, les journaux ont annoncé que des poursuites étaient dirigées contre le sieur Delbroucke, pour cause de délit politique.

Bien que le nom de M. Delbroucke et le mien ne s'écrivent ni ne se prononcent de la même manière, il y a cependant une similitude assez frappante pour qu'un grand nombre de personnes aient pu s'y méprendre. Aussi, au moment où je publie la *Revue de l'éducation nouvelle*, je recommence à recevoir chaque jour des lettres qui m'expriment, en même temps que des félicitations sur l'œuvre que j'entreprends, des regrets de me savoir en prison, ou tout au moins menacé d'y aller.

Je suis donc forcé d'avoir recours à votre obligeance pour faire savoir que non-seulement je ne suis pas le M. Delbroucke qu'on suppose, mais que je n'ai pas même l'avantage de connaître mon quasi homonyme, auquel je souhaite d'ailleurs un prochain acquittement.

Agréez, etc. JULES DELBRUCK.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

FAITS DIVERS.

Au banquet démocratique et social de Montmartre, le citoyen Charles Woinez a lu au milieu d'un religieux silence, suivi d'applaudissements unanimes et enthousiastes, une traduction en vers du chant allemand du poëte Freilligrath sur Robert Blum. Le citoyen Ch. Woinez va publier cette poésie révolutionnaire, qui sera vendue au profit de la famille du martyr de l'Autriche, à la Librairie sociale, boulevard du Temple, 7.

— Nous aurions dû, il y a quelques jours, dit le *Propagateur des Ardennes*, faire savoir à un de nos abonnés de Sedan qu'il nous avait mal renseigné quand il nous affirmait qu'un membre de l'ex-commission municipale avait défendu à un crieur public de journaux, sous peine de se voir retirer toute autorisation, de vendre la *Démocratie pacifique*. Information prise, il n'en est rien. Que quelques esprits timorés, qui ont peur de tout, s'épouvantent de ce que les idées socialistes arrivent jusqu'aux travailleurs, nous en sommes peu surpris ; mais dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, il faut obéir à la loi, et supporter ce qu'on ne peut empêcher ; car la persécution ferait ce que ne peuvent ni le dédain, ni le ridicule ; elle donnerait de la force et du retentissement à ce qu'on voudrait anéantir.

— Un triste évènement, s'il faut en croire la *Presse*, a eu lieu samedi soir à neuf heures dans la rue Saint-Jacques, près de la rue des Mathurins. Une patrouille de gardes mobiles descendait la rue Saint-Jacques, lorsque des groupes nombreux qui, stationnaient à cet endroit, l'ont accueillie par des cris de : A bas la mobile ! et se sont précipités sur les soldats de la patrouille qui ont croisé la baïonnette. Un homme du peuple a été transpercé de deux coups de baïonnette, et il est mort peu d'heures après. Plusieurs individus faisant partie des attroupements ont été arrêtés et conduits à la caserne de la rue du Foin.

— Les journaux anglais annoncent le prochain mariage de Jenny Lind. La grande cantatrice épouserait Gardoni, le brillant ténor du Théâtre de Sa Majesté.

— Un vieux garçon, qui s'était endormi dans sa chambre, petite et mal aérée, après avoir allumé de la braise de boulanger pour faire son café, le sieur D., a été trouvé mort par asphyxie hier matin dans son logement, rue du Four-Saint-Germain.

— Voici quelques détails sur l'évènement déplorable qui vient d'avoir lieu dans le département de la Charente-Inférieure :

Le bateau qui fait habituellement le service des passagers entre l'île et la pointe de Chapus (près Marennes) se dirigeait, samedi dernier, vers le Château (île d'Oléron) par un temps ordinaire, lorsque, arrivé vers le milieu du trajet, il a été assailli par un grain et a sombré.

Il transportait sept passagers, parmi lesquels se trouvaient MM. Vallée, membre du conseil général, et Vandemarq, négociant. Un seul d'entre eux a pu se sauver à la nage ; c'est un jeune homme qui arrivait, dit-on, du Sénégal. Le reste de l'équipage a péri.

Un seul cadavre a été retrouvé le jour même, c'est celui d'une femme,

débitants de tabac au Château. Les autres ont été retirés de la mer le lendemain, dans la journée du dimanche.

— La nuit dernière, les regards d'égoût, rue d'Estrée, ont tous été enlevés de leur place et jetés çà et là dans la rue. La visite des canaux n'a pu faire découvrir le motif des malfaiteurs. La justice poursuivra sans doute les auteurs de ce délit, qui pouvait avoir des suites fort dangereuses pour les personnes passant de nuit dans cette rue, exposées qu'elles étaient à tomber dans ces égoûts et à s'abîmer dans leur chute.

— Entre midi et une heure, une charrette portant trois gros ballots s'arrêta sur le boulevard, au coin de la rue Rougemont. L'homme qui la conduisait entra dans un magasin pour lequel, dit-on, les ballots étaient destinés. Pendant son absence, et dans l'espace de quelques minutes, sa voiture fut déchargée par des individus qui l'avaient suivie. Les ballots furent ouverts sur la chaussée. Ils étaient tous trois composés de bulletins de vote au nom d'Eugène Cavaignac. Le feu fut mis à cette grande quantité de papiers, dont on fit un auto-da-fé aux cris de Vive Napoléon ! à bas Cavaignac ! et une ronde fut dansée autour.

Le propriétaire ne s'arrangea pas, à ce qu'il paraît, de la destination donnée à son chargement, car il fut chercher le commissaire de police qui vint sur les lieux constater les faits, et reçut la plainte et la demande de poursuite contre les auteurs de ce délit; accusés de pillage et d'incendie sur des marchandises enlevées par force sur la voie publique, le propriétaire ne voyant pas dans ce fait le résultat d'une opinion publique, mais un pillage et un vol, dont il veut poursuivre les auteurs devant la justice.

— Les citoyens Delbrouke, Nathan Lévy et Hissy, comparaissaient aujourd'hui devant le jury, accusés, Delbrouke d'avoir prononcé dans le club Sainte-Croix un discours ayant troublé la paix publique et excité au mépris et à la haine des citoyens les uns contre les autres, les deux autres d'avoir toléré, comme membres du bureau, ledit discours.

MM. Alphonse Chastenet, André et Millet ont présenté leur défense.

Le jury a rapporté sur tous les points un verdict d'acquittement.

— Le banquet d'inauguration de la société des serruriers et mécaniciens a eu lieu hier dimanche, à la barrière du Maine, salle de l'association des cuisiniers. La plus franche cordialité, le plus noble enthousiasme ont animé le repas. Voici l'ordre des toasts et des discours qui ont été prononcés :

1° Une lettre de Raspail; 2° une lettre de Louis Blanc; 3° le président : A l'union des travailleurs! 4° Pierre Leroux : A l'association! 5° M. Marie : A la certitude du triomphe! 6° M. Vallée : A la devise républicaine! 7° M. H. Brissac : A la destruction de la misère, et progressivement, à l'art et au luxe pour tous par l'association! 8° M. Marchand : A l'éducation du peuple! 9° Fables de Lachambaudie; 10° le *Chant des travailleurs*, par Pierre Dupont.

— Les démocrates socialistes des douze arrondissements de Paris sont invités à surveiller, chacun dans leur section respective, le dépouillement du scrutin et à porter le résultat de chaque section dans chaque arrondissement aux permanences ci-dessous :

1er arrondissement, rue Miroménil, 25, chez le citoyen Cournet; 2e arr., rue Neuve-Coquenard, impasse de l'Ecole, 5, chez le citoyen Salomon; 3e arr., rue Neuve-Saint-Eustache, 21, chez le citoyen Lignière; 4e arr., rue d'Angevillers, 6, chez le citoyen Bissierres; 5e arr., rue du Caire, 34, chez le citoyen Longepied fils; 6e arr., rue du Faubourg-du-Temple, 22, chez le citoyen Courtois; 7e arr., rue de Berry, au Marais, 13, chez le citoyen Clays; 8e arr., rue du Faubourg-Saint-Antoine, 1, chez le citoyen Minor Lecomte; 9e arr., rue et île Saint-Louis, 64, chez le citoyen Douville; 10e arr., Grande Rue Taranne, 6, chez le citoyen Granvau; 11e arr., rue de Seine, 93, chez le citoyen Marville; 12e arr., rue Guy-Labrosse, 13, chez le citoyen Marcellin.

Pour les 12e et 11e arrondissements, le congrès électoral invite les citoyens officieux à venir apporter le résultat du scrutin de leur localité respective à la permanence dudit congrès, boulevard Saint-Denis, 22 bis, bureau de la Solidarité républicaine.

— Nous avons emprunté hier, dit la *Patrie*, au journal la *Liberté* un petit fait renfermant un jeu de mots, attribué à M. Dupin : *Ah! Ducoux Napoléon Recurt Cavaignac*. Nous pouvons affirmer que M. Dupin qui est, comme on le sait, un des plus spirituels orateurs de l'Assemblée, n'a point commis ce calembourg qu'on lui attribue; il en laisse tout l'esprit et le sel qu'il contient au rédacteur qui l'a fait insérer dans la *Liberté*.

— On écrit d'Orange, 8 décembre :

« Ce matin, MM. Bourbousson et Raynaud-Lagardette, tous deux représentants de Vaucluse, en congé, se sont, en suite d'une provocation, rencontrés sur les bords du Rhône. Le duel a eu lieu au pistolet et à vingt-cinq pas. M. Bourbousson, qui avait l'avantage du premier coup, a atteint son adversaire au bras droit, entre le coude et le poignet. Il y a eu fracture; on ne pense pas cependant que la vie du blessé soit en danger. C'est sur la commune de La Mothe, arrondissement d'Orange, que ce duel a eu lieu. Il avait pour témoins, du côté de M. Raynaud, MM. le colonel Guérineau et de Chabrand; du côté de M. Bourbousson, M. Monnier, conservateur-général, et M. Goulot, garde-général des eaux et forêts. Cette affaire est attribuée à une correspondance échangée entre les deux adversaires dans les journaux de la localité. »

VOTE DE LA FLOTTILLE A L'ANCRE DANS LE PORT DE MARSEILLE. — Nous rectifions, dit le *Courrier de Marseille*, une erreur qui s'est glissée hier dans notre indication des votes de la flottille.

Voici le chiffre exact de ces votes :

Le général Cavaignac,	1282
Louis Bonaparte,	895
Ledru-Rollin,	406
Louis-Napoléon,	162
Lamartine,	64
Napoléon,	8
Suffrages perdus ou douteux,	69
Total,	2886

L'équipage du bateau à vapeur de l'administration des postes l'Ajaccio qui doit partir ce matin, a voté pour la présidence.

Il y a eu :

Pour le général Cavaignac,	47
Pour M. Louis Bonaparte,	7
Pour M. Ledru-Rollin,	2

Masques et Visages

OU LES SOCIALISTES ET LEURS ADVERSAIRES EN FACE DE LA CONSTITUTION. (1)

Sous ce titre, un de nos amis, A. Teulgoët, vient de publier une petite brochure dans laquelle il caractérise les vœux et les véritables tendances des socialistes tant calomniés, et de ceux qui trouvent plus commode de leur jeter des malédictions que de leur opposer des raisons. Les quelques lignes suivantes, qui forment la conclusion de ce petit livre, renferment l'énoncé du théorème que l'auteur s'est donné la tâche de prouver :

CONCLUSION.

La famille ne peut exister sans la liberté et la propriété.

La propriété procède du travail, qui seul la rend légitime.

Les socialistes veulent le droit au travail, donc ils veulent la propriété et la famille.

Les socialistes veulent le droit au travail comme conséquence forcée des dogmes du droit rationnel, qui sont les mêmes que ceux de la démocratie.

(1) 1 brochure in-12. A PARIS, chez [illegible], galerie du Palais-National, 215; à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25; à [illegible], chez [illegible], libraire, rue des [illegible] [illegible]

Donc les socialistes sont démocrates. Mais alors, que sont leurs adversaires?

Ils nous paraissent tendre à l'oligarchie anglaise, affectionnée par M. Thiers, leur chef, et fondée sur l'économie politique, leur doctrine. Leur droit absolu de propriété est la loi des pauvres. Ils aspirent à continuer Louis-Philippe, moins les intérêts de dynastie. Le peuple est encore pour eux le tiers-état.

Et vous, politiques de l'ancien *National*, voyez-vous à l'horizon l'édifice espéré de votre chef et ami Armand *Carrel*? Il est temps d'y héberger l'humanité, car les tentes s'usent vite. Il est temps d'asseoir la République sur des bases définitives, car vous le sentez comme nous, l'état de siége est une mesure exceptionnelle, nécessaire, sans doute, mais qui ne peut servir de fondement qu'aux tyrannies quand il est trop longtemps prolongé.

Strasbourg, le 24 septembre 1848.

L'auteur termine son opuscule par cette note, dont le sentiment élevé sera apprécié par nos lecteurs.

NOTE DE L'AUTEUR.

J'ai fréquemment répété dans cette brochure : *Malheur à qui sème la haine!* Oui, de quelque côté qu'on vienne, malheur à quiconque éveille des souvenirs de compression et de terreur! Chaque parti a ses annales de sang et d'anarchie, et Fouquier-Tainville n'est pas plus rouge que Trestaillons.

Les hommes qui parlent toujours de *guillotine*, qui reprochent aux démocrates de nos jours les exécutions du 2 septembre et de 93, savent fort bien que la France ne supporterait pas un seul jour le hideux instrument. Pour eux, c'est un expédient parlementaire, un argument électoral, la réaction par la terreur : rien de plus lâche, rien de plus indigne.

Quel sacrilége impie d'évoquer sans cesse les ombres de nos pères pour les flétrir! Imitons leurs vertus. Réalisons les promesses qu'ils ont faites à l'humanité, et si leurs linceuls recouvrent des crimes, enfermons ces derniers à triple tour dans le tombeau. Cessons de fouiller des décombres, il n'en sort que des reptiles impurs, et la poussière qui s'en élève voile parfois même la vérité. Regardons vers l'avenir, marchons-y tous en nous tenant les mains; les plus forts, les plus confiants entraîneront ceux dont les genoux fléchissent ou que l'incertitude fait hésiter. Hâtons-nous, car la misère monte, et je vois réfléchies dans les eaux du *Rhin allemand* les baïonnettes jalouses de l'étranger.

Voilà mon seul désir : *l'union*. Mais pour qu'il se réalise, il faut d'abord que la lumière se fasse, et sur les théories et sur les hommes; que tout masque hypocrite soit arraché, que toute âme faible soit consolée, que tout cœur qui doute soit éclairé. Sans cela l'alliance ressemblerait à ces armistices conclus pour mieux se préparer à continuer la guerre, pour méditer de plus haineux desseins. Cette union serait grosse de bouleversements, et vous savez que sur les ruines il ne croît que des plantes orgueilleuses et solitaires, semblables aux ambitieux, dont les graines projetées sur la pierre se dessèchent stériles.

PETITE CORRESPONDANCE.

Less. — M. C. — Patience! les jours de justice sont proches.

L. C. G. — M. S. — Cessé l'ab. — Le rap. n'est pas fav. l'aut. en a prom. com. af. que vous puiss. en prend. connais. et faire des obs. dès que C. l'aura, il vous l'enver.

Alger. — M. M. — Reçu les 200. — Aff. compl. à tous. — Noté votre dem. de livres.

Saint-Louis (Haut-Rhin). — M. T. — Vot. ab. de 8e allant à fin janv., nous vous inscrivons pour 8 m. 1/2.

Châlon-s.-S. — M. L. — Nous sommes d'accord pour l'ab. de M. F.

Châlons-s.-M. — M. B. M. — Je n'ai aucune nouvelle de M. N. Veuillez, je vous prie, lui écrire. — Ch. M.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	36	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	6	3	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	1 fr.
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 11 décembre.

Au parquet, le syndic M. Billaud reçoit une lettre du ministre des finances, laquelle dit : « Rassurez la Bourse, toutes mes nouvelles du gouvernement m'assurent que l'élection du général Cavaignac est assurée. » Cette lettre est vraie, mais la nouvelle est bien précoce et hasardée. Aujourd'hui lundi, à 2 heures, je n'en parle pas.

On escompte encore 60 000 fr. de rentes et l'on ouvre en grande hausse à 70 50, pour monter à 71 30 et finir à 70 65. Hausse sur samedi 4 35.

L'emprunt fait 70 40.

Le 3, laissé à 42 60, s'élève à 44 25, mais il ne ferme plus qu'à 43 15. C'est une amélioration de 55 c.

La Banque de France, de 1470 fr., arrive à 1500, en gagnant 30. Il se traite énormément d'affaires en rentes; il existait un découvert considérable qui a racheté et contribué au mouvement de hausse qui s'est montré.

La bourse finit bien, mais les initiés croient que le prix de la rente, après 6 fr. de hausse, se mûrit.

RENTES FIN COURANT.	Prée. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	42 30	44 25	42 »»	43 15
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	70 40
Cinq 0/0	68 30	71 30	70 25	70 65

11 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	43 »»	»»	4 Canaux avec prime	846 »»
— Emprunt 1847-1848	70 40	»»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	70 70	»»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	56 50	»»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	53 50	»»	Espagne, dette active	25 50
Actions de la banque	1500 »»	»»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	»» »»
Récep. Rothschild	78	»»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	58	»»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	»»	»»	2 1/2 hollandais	43 50
— — 1842	»»	»»	Zinc Vieille-Montagne	2000 »»
— 4 1/2	»»	»»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»»	»»	Emprunt du Piémont	8[illegible] »»
Obligations de la Ville	1130	»»	Lots d'Autriche	300 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	300 »»	Orléans à Bordeaux	363 75	367 50
Versailles, rive droite	163 75	165 »»	Du Nord	345 »»	356 25
— rive gauche	105 »»	[illegible]	De Paris à Strasbourg	335 »»	337 50
Paris à Orléans	[illegible]	[illegible]	Tours à Nantes	310 »»	31[illegible] 25
Paris à Rouen	355 »»	370 »»	Paris à Lyon	36[illegible] 25	36[illegible] [illegible]
Rouen au Havre	170 »»	»»» »»	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»
[illegible] à Marseille	[illegible]	[illegible]	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	75 »»	77 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	[illegible]	[illegible]	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	[illegible]	[illegible]			

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET COURS DES MARCHANDISES DU LUNDI 11 DÉCEMBRE.

Les affaires [illegible] sont presque nulles, mais les transactions en marchandises [illegible] à Rouen, Roubaix, Lyon et Paris. [illegible]

Les farines sont fermes de 42 à 46; 1re choix, 47.

BOIS. Campêche c. d'Espagne en baisse à 8-37 les 50 k° acq. Haïti, 5-70.

CAFÉS. En baisse; peu de demandes.

C. Haïti, 35 fr. entrep.

C. Martiniq., 2-45 à 2-50 le k°.

C. Bourbon, 2-30 à 2-40, d°.

COTONS. En hausse partout. C. Louisiane ord. faible à 65 et 65-50 et ord. franç., 65 fr.

Le stock est de 25 000 balles au Havre.

CUIRS, on vend 1 800. Buénos-Ayres salé vert de 24-75 à 37-25.

ESPRIT 3/6 (l'hectol.) Montpellier, 49. Fécule et betterave, 40.

HUILE. Baleine blonde, 94; épurée, 98-50 les 100 k.

D° de colza, 90-50

INDIGO. Bien tenu. Beng., 6 à 6-70. Ind. fin r. v. 17 fr. le k. et bon viol. r. 16 fr. id. la récolte 125 000 maunds.

LAINES. Mérinos, 1-50 à 1-90 le k°.

Mère-laine Béarn, 1-40 à 2-20 le k°.

MÉNAGE. Les légumes farineux à très bas prix.

OR. Recherché. Pièces de 20 à 40. 21 fr. le mille.

POTASSE. New-York, 111 fr. Indigène, 110 fr. les 100 k°.

Potasse d° 118 et p. Kasan R., 96 fr. et dispon. 100 en hausse.

RIZ. Délaissé. R. Carol. petit nouveau, 62 fr. les 100 k°.

Piément, 50.

SAVON. Marseille, 104 à 103. Vieux, 100.

SELS ammoniaq. gris, 1-80 et s. blanc, 3 fr. le k.

SOIES, en hausse dans le Midi. A Romans, soie courte, 32 fr. le k°.

SUCRES. Fermes à 51. Bonne 4° pour les s. des Antilles.

S. Martiniq. Paris, bonne 4°, 108 à 109 les 100 k°.

S. Indigène, d°, d°, 104 à 108.

S. raffiné, 1re sorte, 162 à 165 les 100 k.

Le stock au Havre est de 15.000 barriq.

SUIFS. Sans affaires au Havre. Russie et New-York, 64-50.

VIANDES. Bestiaux. Les porcs, 1re q., 1-08 et 2e, 1-06.

VINS. Peu demandés. Anjou 1845, 60 à 65 fr. la pièce.

Orléans, 60 à 70, id.

Chablis, 75 à 80, id.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Bertrand et Raton.

ITALIENS. —

OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.

ODÉON. — Macbeth.

THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent, l'Hôtellerie de Genève, le Mari.

GYMNASE. — Les Fonds secrets, Elevés ensemble, O Amitié! Philippe.

VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.

THÉATRE MONTANSIER. — Représentation extraordinaire.

VARIÉTÉS. — La Paire, scène comique, Michel Perrin, le Marquis de Lauzun.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Livre noir, Tohubohu.

GAITÉ. — Fualdès, la Demoiselle et la Paysanne.

AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17· Année. N. 337. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 13 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — [illegible]

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 12 DECEMBRE.

Résumé du département de la Seine.

	PARIS.	BANLIEUE.	TOTAL.
Bonaparte,	**139 165**	**52 400**	**191 565**
Cavaignac,	**72 754**	**15 991**	**88 745**
Ledru-Rollin,	**22 596**	**2 717**	**25 313**
Raspail,	**13 005**	**2 415**	**15 420**
Lamartine,	**3 308**	**272**	**3 580**

ELECTIONS.

RESULTATS DEJA CONNUS.

Louis-Napoléon,	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
1er ARRONDISSEMENT.				
16989	6015	1168	719	238
2e ARRONDISSEMENT.—Votants 23886.				
12538	7708	1968	1155	369
3e ARRONDISSEMENT.				
6106	5921	1115	825	277
4e ARRONDISSEMENT.—Votants 10,868.				
4589	3551	1254	1171	117
5e ARRONDISSEMENT.—Votants 20,809.				
10619	5614	2755	1115	397
6e ARRONDISSEMENT.—Votants 23,384.				
10625	7509	3455	1105	394
7e ARRONDISSEMENT.—Votants 15,395.				
7097	5109	1920	1023	178
8e ARRONDISSEMENT.—Votants, 22543.				
12758	5318	2841	1340	189
9e ARRONDISSEMENT.				
16117	4296	1035	850	201
10e ARRONDISSEMENT.—Votants, 36708.				
22416	11257	1597	870	399
11e ARRONDISSEMENT.				
8447	5840	1532	888	293
12e ARRONDISSEMENT. — Votants 18899.				
10931	4616	1656	1344	243
BANLIEUE (LA CHAPELLE).				
3789	779	328	255	25
MONTMARTRE. —Votants 4248.				
2643	802	375	333	57
GRENELLE et VAUGIRARD.				
3636	894	179	230	35
MONTROUGE. — Votans, 2227.				
1484	469	109	139	49
PASSY, BOULOGNE et AUTEUIL. — Votans, 4288.				
3322	656	126	111	13
SAINT-OUEN. — Votans, 1000.				
800	89	»»	»»	»»
LA CHAPELLE-LA-REINE. — Votans, 2340.				
2168	122	32	10	»»
SAINT-CLOUD.— Votants 1832.				
1219	502	68	20	13
BERCY.—Votants 2435.				
1579	617	95	110	30
BELLEVILLE.—Votants 6682.				
4062	1604	640	115	49
SCEAUX —Votants 4989.				
3636	894	179	230	»
LA VILLETTE.				
2424	479	405	72	
NANTERRE.—Votants 2745.				
2215	415	45	8	2
PANTIN.				
2424	477	405	62	»
BATIGNOLLES-MONCEAUX.—Votants 5152.				
3321	1023	347	382	77
GENTILLY. — Votants, 5,255.				
3844	953	182	168	68
VINCENNES.				
6307	3140	181	57	44
SAINT-DENIS. — Votants, 5973.				
3576	1934	266	142	32
SAINT-MANDÉ. — Votants, 739.				
554	185	15	11	6

DÉPARTEMENTS.

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
SEINE-ET-OISE, Versailles (18e léger).	800	49	»	»	»
Montmorency.	935	111	20	6	»
Douil.Groslay,Montmagny	720	131	6	1	3
Laroche-Guyon.	730	120	»	»	»
Sèvres.	1500	282	52	7	8
Meudon.	677	130	2	9	3
Palaiseau.	706	52	44	2	»
Marly-le-Roi (1re section).	832	156	46	5	2
Saint-Germain.	3811	913	57	17	20
Pontoise.	1225	365	»	»	»
Joinville-le-Pont.	1125	124	»	»	»
Vigny.	1232	12	»	»	»
Emery.	1201	11	»	»	»
Foissy.	2323	618	»	»	»
Villeneuve-St-Georges.	875	293	»	»	»
Argenteuil.	882	143	»	»	»
Maine.	900	28	»	»	»
Averne.	1101	»	»	»	»
L'Isle-Adam.	1106	186	»	»	»
Gonesse.	585	304	»	»	»
Sarcelles.	525	85	»	»	»
Rambouillet.	777	172	28	1	6
Montmorency.	935	111	»	»	»
Deuil.	729	131	»	»	»
Essonne.	695	57	»	»	»
Savigny.	898	119	3	11	»
Saint-Brice.	142	50	50	»	»
Saint-Cyr.	618	16	4	»	»
Bourbon-Lancy.	681	87	177	»	»
Septeuil.	885	44	»	1	»
Mennecy.	1111	121	14	10	4
Sainte-Geneviève.	646	110	»	»	»
Triel.	1023	186	6	3	4
Mantes.	1739	523	»	»	»
Limai.	922	236	»	»	»
SEINE-ET-MARNE. Meaux.	3513	1202	119	8	9
Fontainebleau.	2778	1000	»	»	»
Claye.	2340	364	»	»	»
Melun.	2831	124	37	32	9
Rubelles.	462	38	»	»	»
Chenoise, Cucharmoy, St-Hillier, réunis.	455	1	»	»	»
Donnemarie.	2260	205	49	45	»
Coulommiers.	2270	577	»	»	»
Couilly.	1490	130	»	»	»
Champcenest.	379	11	6	»	»
Lorrez.	1091	66	17	»	»
Emery.	435	»	»	»	»
Nemours.	1536	121	»	»	»
Raisson.	521	22	»	»	»
Morot.	1574	103	»	»	»
PAS-DE-CALAIS, Boulogne-sur-Mer.	4822	2287	»	»	»
Calais.	1301	1038	»	»	»
Saint-Pierre.	1257	127	»	»	»
Guines.	1003	227	»	»	»
Oie.	1001	1	»	»	»
NORD. Lille.	7000	22000	7000	»	»
Valenciennes.	3793	1057	1064	»	»
NORD. Hazebrouck.	1279	408	14	11	»
SOMME. Hangest.	985	81	»	2	»
Allouville.	229	1	»	»	»
Fieuvilers,	960	61	»	»	»
Montdidier,	3299	204	»	»	»
Nesle,	780	33	»	»	»
Bouchier,	877	4	1	»	»
SEINE-INFÉRIEURE. Rouen.	23181	3784	2084	65	113
Elbeuf.	6000	1023	121	12	»
Harfleur.	479	318	»	4	»
Doudeville.	3173	452	8	»	»
Bois-le-Gontier	1024	59	»	»	»
Tissel	926	69	»	»	»
Graville.	1182	839	»	»	»
Sainte-Adresse.	482	147	37	»	»
Ingouville.	758	995	229	»	»
Montivilliers.	3545	3146	»	»	»
Dieppe	1145	1147	215	4	»
Armée navale. *Le Darien* au Havre.	153	66	5	»	»
Aumale (1 section)	600	50	»	»	»
Oissel et Saint-Etienne.	966	150	»	»	»
Pavilly.	2000	100	»	»	»
Bois-Guillaume.	1024	52	»	»	»
Mesnil-Esnard.	1226	94	34	»	»
Darnetal.	2059	98	65	»	»
Tourville.	355	35	40	»	»
Cléville.	495	48	»	»	»
Sotteville.	1925	95	46	»	»
Canteleu.	1596	248	116	»	»
EURE.—Evreux.	2456	750	279	»	»
Les Andelys.	620	150	»	»	»
Fleury-Saint-Andelle.	723	48	4	42	»
Breteuil.	2111	174	6	»	1
Gaillon.	1106	198	42	»	»
Saint-Pierre-Vouvray.	225	43	»	»	»
OISE.—Beauvais.	3144	1535	»	»	»
Chantilly.	916	207	»	»	»
Savignier.	898	119	»	»	»
Compiègne.	2232	531	60	»	»
Nanteuil-le-Haudoin.	1808	312	20	»	4
Froissy.	892	8	»	»	»
Noailles.	860	144	22	9	4
AISNE. Neuilly-Saint-Front.	1264	135	»	»	»
Château-Thierry.	1726	122	»	»	»
Charly.	1565	44	»	»	»
Condé.	1494	89	»	»	»

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Lamartine.	Raspail.
Moy.	1400	80	»	»	»
Longpont.	334	46	»	»	»
Villers-Cotterets.	902	113	»	»	»
LOIRET.— Orléans.	3248	487	»	»	»
Ingre.	793	84	»	»	»
Chaingy.	406	13	»	»	»
Olivet.	667	66	»	»	»
Saint-Jean-de-Bruge.	379	244	»	»	»
Saint-Mesmin.	443	119	»	»	»
Saint-Denis.	365	11	»	»	»
La Selle-sur-le-Bied.	619	24	»	»	»
Mer.	2072	530	»	»	»
MANCHE. Valognes.	1498	509	5	»	1
INDRE-ET-LOIRE. Tours.	8261	1669	359	80	»
INDRE. Châteauroux.	640	1154	1945	»	»
Déols.	400	400	400	»	»
Févroux.	580	18	2	»	»
HAUTE-VIENNE. St-Victurnin.	253	24	»	»	»
Oradour.	372	12	»	»	»
VIENNE. St-Martin-Osillion.	950	»	»	»	»
CHER. Levet.	90	»	»	»	»
CALVADOS. Livarot.	1494	48	»	»	»
EURE-ET-LOIR. Chartres.	2884	1544	61	26	17
AUBE. Lusigny.	1129	10	2	»	1
YONNE. Courson.	838	62	»	»	»
Dunont.	651	»	»	»	»
Brienon.	659	76	130	»	»

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Les dépêches de la Sarthe portent que Louis-Napoléon Bonaparte a obtenu 8 voix sur 10.

Le préfet d'Arras informe le ministre de l'intérieur que Louis Napoléon Bonaparte a une grande majorité dans les sections de la ville et des communes environnantes.

Position faite au parti démocratique par l'élection de M. Louis Napoléon.

A la condition que le parti démocratique ait du bon sens et quelque sagesse de conduite, l'élection de M. Bonaparte lui fait une position très forte, en lui apportant le moyen d'organiser la victoire de Février.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai cette opinion. Depuis longtemps je ne mets pas en doute l'élection du président-*nom*. J'en ai produit l'affirmation catégorique dans la commission de Constitution, il y a plus de quatre mois. Dès qu'on commettait l'extravagance de demander au Suffrage universel la nomination du chef du pouvoir exécutif, il était évident qu'en l'absence de tout brillant d'or, il se jetterait sur le brillant de clinquant. C'était clair comme le jour. Lamartine sacrifié, Cavaignac nul au pouvoir et se donnant beaucoup de mal pour s'y asseoir entre deux selles, l'élection dangereuse et ridicule était assurée.

Mais depuis longtemps aussi j'ai compris que cette élection serait le salut du parti démocratique, si peu que le parti démocratique veuille avoir de tenue et de bon sens.

En politique, les combinaisons au moyen desquelles on se croit sûr d'atteindre un résultat, aboutissent presque toujours à l'effet contraire.

C'est que, en politique, les choses sont toujours composées et jamais simples. En regard du direct, il y a l'indirect ; en regard du Pouvoir, il y a l'Opposition.

Depuis soixante ans, depuis que la France est entrée dans cette époque critique et révolutionnaire (dont elle ne sortira pas avant d'avoir produit la société nouvelle, entendez-le bien !) l'indirect a le pas sur le direct, le pôle négatif est beaucoup plus énergique que le pôle positif, la vie ne se développe et ne s'organise pas dans le Pouvoir, mais en dehors du Pouvoir, dans l'Opposition.

C'est le fait moderne, et l'une des caractéristiques les plus remarquables de la transition historique où nous sommes engagés.

Cette disposition inverse de l'aimantation vitale de la société est tellement forte que le Pouvoir, à l'opposé de ces reliques qui rendent la force aux malades et aux débiles, débilite promptement, paralyse et tue ceux qui le touchent, et fortifie ceux contre lesquels il veut agir. Venons au fait.

Cavaignac président, dans les circonstances actuelles, à la suite de sa déplorable politique de reculades à l'extérieur et à l'intérieur, c'était la division, la faiblesse et la ruine du parti de la démocratie.

Avec lui, la démocratie coupée en deux était chaque jour dévorée par la réaction, à laquelle on en jetait chaque jour un morceau.

Ce qui vient de se passer à Paris et probablement dans beaucoup de centres départementaux en est une preuve éclatante. Des masses immenses de républicains, outrés contre sa politique, des socialistes furieux contre sa conduite, ont préféré voter pour Napoléon plutôt que de porter un de leurs candidats, *de crainte de faire passer Cavaignac*. Des députations d'ouvriers sont venues prévenir Ledru-Rollin le 9 de cette résolution, qui s'est répandue avec la rapidité d'une panique.

Le peuple exhale sa colère contre Cavaignac dans tous les quartiers de Paris, et cette réaction, — méritée au fond, parce que Cavaignac, non point, je le crois sincèrement, par un calcul d'ambition personnelle, mais par la petitesse de sa politique et la faiblesse de son caractère et de son coup d'œil, a trahi au dedans et au dehors la cause de la Révolution, — cette réaction contre lui, disons-nous, a pris pendant les deux jours de l'élec-

tion des proportions extraordinaires et souvent peu conformes à la dignité du peuple.

Démocrates, laissez à vos adversaires les mauvais sentiments, la haine, la vengeance et l'insulte sur ceux qui tombent. Vous n'êtes pas le parti de la démocratie et de l'humanité si vous n'êtes pas le parti de la fraternité et du pardon.

Ces hommes qui tombent, ces républicains du *National*, ces républicains purement *formalistes* subissent la peine de leur long éloignement des idées sociales. Depuis quelques années, ils commençaient à y venir. Mais trop ignorants et trop faibles le lendemain de Février pour gouverner le Socialisme, ils s'en sont écartés et l'ont sacrifié aux aristocraties bourgeoises et réactionnaires. Grâce à ce sacrifice, ils espéraient du moins faire accepter à celles-ci la *forme* République. Cette acceptation eût été un progrès, mais elle était impossible. Leur calcul était ridicule. Les aristocraties et les égoïsmes ne pouvaient leur pardonner la République. Se séparant du *droit au travail* et du peuple, ils devaient donc être abandonnés et tomber sous les coups de la partie ardente de la démocratie et de toutes les aristocraties réunies.

Démocrates! allez-vous maintenant les traiter en ennemis? Ce serait une grande faute, ce serait un crime.

Vous leur avez donné une leçon. La leçon est dure, et, je le répète, ils l'ont méritée. Eh bien! rappelez-vous ce que la réaction ne leur a pas pardonné, malgré les sacrifices qu'ils lui ont faits, et tendez-leur une main fraternelle.

S'ils doivent s'enrôler dans les rangs des adversaires de la démocratie, qu'ils en portent seuls la responsabilité.

Il est impossible, d'ailleurs, que ce parti, qui compte parmi les siens des hommes de cœur, ulcéré aujourd'hui par le triomphe de tous les rétrogrades groupés autour d'un pivot passif, ne nous ramène pas, quand encore quelques-uns des siens passeraient au camp des intrigues, une masse considérable de braves soldats de la démocratie, dûment corrigés. De pareilles chutes font ouvrir les yeux et sont très salutaires.

Voici la position des choses.

Nous avons une Constitution qui, après tout, est républicaine et beaucoup plus démocratique qu'aucune de celles qui aient jamais été appliquées encore dans ce bas monde. Elle contient les germes des développements sociaux de la Révolution, et se prête d'ailleurs au progrès par la voie régulière de la révision.

Hé bien! nous sommes maintenant dans une position analogue à celle du parti libéral en 1815. La Charte était beaucoup trop libérale pour les émigrés. La Constitution est beaucoup trop démocratique pour les hommes des diverses intrigues monarchiques qui vont entourer le président.

Cantonnons-nous dans le terrain de la légalité et de la Constitution, unissons-nous pour la défendre intrépidement, pour en développer les conséquences démocratiques, sociales, populaires; préparons-nous à former une grande Opposition ralliée par des principes, agissant avec ensemble, tout en réservant la liberté et la distinction des différentes nuances dont la masse se compose; proscrivons la violence, sachons retenir les emportés, mettons à l'ordre du jour l'agitation légale, c'est-à-dire l'agitation par les idées, les lumières, l'instruction du peuple. En un mot, que le parti démocratique tout entier fasse aujourd'hui pour les intérêts et les droits du peuple ce que, de 1815 à 1830, le parti libéral a fait pour les intérêts et les droits de la bourgeoisie, et, QUOI QU'IL ARRIVE, il est assuré d'un triomphe définitif.

Hier, le parti républicain et démocratique était coupé et l'union, dans son sein, impossible.

Cependant, les éléments qui n'étaient pas au Pouvoir tendaient à s'unir; c'est ainsi que, en peu de temps, l'extrême gauche s'est *socialisée*, et que, d'autre part, les éléments rétrogrades se sont entendus.

Demain, l'union de tous les éléments de la démocratie politique et sociale devient possible et elle est nécessaire. Rapprochés du Peuple en tombant du Pouvoir, ces éléments, qui hier sacrifiaient le Socialisme à la réaction, comprendront, vous le verrez, avec une rapidité merveilleuse le caractère social de la Révolution de Février. Ils sentiront bien vite qu'on ne peut rien sans travailler avec énergie au développement des droits sociaux du Peuple et à l'amélioration de son sort.

Quand je parle de l'élément qui tombe aujourd'hui, je ne parle pas seulement, bien entendu, de quelques hommes du Pouvoir, je parle de tout ce qui, dans le pays, se rattachait de près ou de loin à la fraction républicaine qui avait le Pouvoir.

Nous sommes en pleine Révolution depuis soixante-dix ans; nous y resterons jusqu'à ce que la RÉFORME SOCIALE soit faite ou du moins en voie d'accomplissement.

A mesure que cette vérité sera mieux comprise, le parti démocratique organisateur ou social grandira.

Il est incapable aujourd'hui de gouverner. Son heure n'est pas venue. Le pays n'est pas mûr, et lui-même n'y est encore qu'en minorité, et puis son éducation n'est pas faite.

Or, en France, depuis soixante ans, les partis vivants ne se sont organisés, disciplinés, développés que dans l'Opposition, hors du Pouvoir.

Toute victoire prématurée ou qui ne peut remplir ses promesses est une cause de divisions et de ruine;

Vous allez voir d'ici deux ou trois mois ce que deviendront les intrigues diverses un moment unies autour de M. Louis Napoléon!

Et cette popularité nominale de M. Napoléon lui même! Hélas! où s'est fondue si vite celle de Lamartine, que va devenir celle-ci?...

Donc, pas de violences!

Que les ardents, les emportés évitent les pièges de la rue, les excitations, les émeutes, et que la démocratie fasse vigoureusement elle-même la police du bon ordre en condamnant plus énergiquement que personne les mauvaises têtes et les brise-raison, s'il en est qui veuillent pousser à la force. Il faut qu'elle donne au pays des garanties sérieuses d'ordre, aussi bien que ses sentiments lui donnent des garanties de progrès.

Qu'elle évite les pièges, qu'elle s'unisse et se tienne bien, qu'elle campe sur le terrain de la Constitution; qu'elle ait pour elle la légalité, le droit, suffisamment de bon sens, et voyons venir les autres.

Si le président élu nous apporte une politique démocratique, eh bien! nous applaudirons.

S'il nous apporte, comme il est plus probable, une politique rétrograde, nous n'aurons pas grand peine à démolir sa popularité. Le ballon est bien gonflé, j'en conviens; mais nous sommes d'un pays et d'un temps où les ballons se dégonflent si vite!

Que la démocratie laisse s'user au Pouvoir tous les papillons qui s'y vont successivement brûler sous la présidence louis-napoléonienne, qu'elle s'instruise vite de ce qu'elle ignore encore et s'organise sur le terrain de la Constitution.

A ces conditions la Révolution sera close, c'est-à-dire en voie d'organisation sociale, dans un temps moins long qu'on ne le suppose.

VICTOR CONSIDÉRANT,
Représentant du peuple.

Assemblée Nationale.

L'Assemblée a voté aujourd'hui un décret pour régler les formalités concernant la vérification de l'élection du président et son installation.

Pour arriver plus vite à la cessation du provisoire, il a été décidé que l'Assemblée vérifierait immédiatement les procès-verbaux d'élections des quatre-vingt-six départements français. Si de cette opération il résultait qu'un des candidats eût la majorité absolue, relativement aux votes connus, auxquels serait ajouté le nombre total des électeurs d'Algérie, il serait immédiatement proclamé président, sans attendre le vote de l'Algérie; — de cette manière on ne serait pas obligé d'attendre le résultat tardif du vote de notre possession africaine.

Le citoyen Louis Bonaparte devant, selon toute apparence, réunir la majorité absolue, il est probable que le tout sera terminé avant le 20 décembre.

Il a été décidé, en outre, que l'Elysée-National serait affecté à la résidence du président de la République.

L'élection du président s'est faite à Paris sous l'empire d'un sentiment irrésistible de réaction contre le général Cavaignac. L'opinion bien connue de l'Assemblée nationale rendant inévitable la nomination du général Cavaignac dans le cas où aucun des candidats n'aurait réuni la majorité absolue, un nombre considérable d'électeurs qui auraient préféré Ledru-Rollin ou Raspail, se sont rejetés sur Louis-Napoléon.

Le mot d'ordre dans les groupes était: Tout plutôt que Cavaignac. Le même sentiment aura beaucoup influencé les élections dans tous les grands centres de population. L'opinion socialiste aura donc le droit de revendiquer une grande partie des suffrages qui auront assuré la nomination du prince, et les partisans quand-même de celui-ci feront bien de tenir compte de cette quantité de votes négatifs auxquels ils devront le faux éclat de leur triomphe.

Le Mot d'ordre.

Au moment où l'élection du président peut fournir mille prétextes de troubles que les monarchistes de toute couleur ne manqueront point d'exploiter, nous ne passerons pas un seul jour sans rappeler aux démocrates-socialistes la conduite prudente et calme dont l'intérêt de la cause à laquelle ils sont dévoués leur fait un devoir.

Le calcul avoué des partisans de la régence et des serviteurs de Henri V, réunis un instant derrière le nom de Bonaparte, consiste à faire naître une conflagration générale dans laquelle périsse la République. Susciter dans Paris des troubles qui donnent occasion de déchaîner contre les *partageux* la tourbe des paysans fanatisés, telle est la tactique secrète des vieux partis coalisés.

Que les démocrates-socialistes se montrent plus habiles que leurs ennemis; qu'ils ne jettent point la fortune de la France dans la trappe déjà béante sous leurs pas! qu'ils déjouent par le calme et la prudence de leur attitude les combinaisons impies de nos Machiavels!

Nous ne sommes pas encore les hommes du présent, nous sommes les hommes de l'avenir. Les questions qui inspirent aux autres partis tant de passion et de colère ne nous touchent qu'indirectement. Telle est la fortune de notre parti, que le résultat de l'élection, quel qu'il soit, ne peut manquer de lui profiter. Bon gré mal gré, il faudra que le candidat quelconque, que le hasard du suffrage universel tirera de l'urne, travaille pour nous, et fasse nos affaires même en voulant les détruire. Portés par le flot de l'avenir, nous sommes invincibles et éternels; tout notre secret, toute notre habileté sont de bien comprendre l'espèce et la nature des armes que nous devons employer. Soyons pacifiques, parce que nos ennemis sont violents, véridiques parce qu'ils sont menteurs, croyants parce qu'ils sont sceptiques, patients parce qu'ils sont téméraires, avares de sang parce qu'ils le prodiguent!

Tous tant que nous sommes, qui voulons la République démocratique et sociale, c'est-à-dire pour tous le travail, la famille et la propriété, amis et frères, tenons-nous donc pour avertis, ce jour est un jour d'union; méfions-nous de quiconque prêche le trouble, la violence, l'émeute; victorieux si nous sommes forts, nous serons forts si nous sommes unis dans le travail, dans la foi, dans la paix et dans l'amour!

Rome et le Pape.

L'*Alba* avait été mal informée en annonçant un mouvement à Rome à la suite de la protestation du pape. La ville est restée complètement calme. Au reste, les hommes qui sont à la tête du mouvement manquent complètement de l'énergie indispensable en ces grandes circonstances, et semblent embarrassés de leur victoire.

Voici le texte de la protestation du pape:

« *Le pape Pie IX à ses bien-aimés sujets.*

» Les violences dont on a usé contre nous ces jours derniers, et l'intention déclarée de se porter à d'autres (que Dieu veuille éloigner en portant dans les âmes des sentiments d'humanité et de modération), nous ont contraint de nous séparer momentanément de nos fils et sujets, que nous avons toujours aimés et que nous aimons.

» Entre les causes qui nous ont fait prendre cette détermination, si douloureuse à notre cœur, Dieu le sait, une des plus graves a été la nécessité de conserver une entière liberté dans l'exercice de la suprême puissance du saint Siége; l'univers catholique aurait pu en effet croire avec fondement que dans les circonstances actuelles il y avait pour nous obstacle à ce libre exercice de la puissance spirituelle. Si une telle violence est pour nous la cause d'une grande amertume, cette amertume s'accroît sans mesure lorsque nous pensons à la tache d'ingratitude contractée par une classe d'hommes pervers à la face de l'Europe et du monde, et surtout quand nous considérons celle qu'a imprimée dans leurs âmes la colère de Dieu, de Dieu qui, tôt ou tard, rend efficaces les peines portées par son Eglise.

» Dans l'ingratitude des fils, nous reconnaissons la main du Seigneur qui nous frappe et qui veut nous faire expier nos péchés et les péchés des peuples. Mais, de même que dans la soirée funeste du 16 novembre et dans la matinée du 17, nous avons protesté verbalement devant le corps diplomatique qui nous faisait une cour d'honneur et qui contribua tant à fortifier notre âme, de même nous ne pouvons, sans trahir nos devoirs, nous abstenir de protester solennellement à la face du monde que nous avons eu à subir une violence inouïe et sacrilége. Nous voulons donc reproduire solennellement aujourd'hui cette protestation contre la violence qui nous a été faite, et c'est pourquoi nous déclarons que tous les actes qui en ont été la suite sont nuls, illégaux, sans valeur aucune.

» Les dures vérités et les protestations que nous venons d'exprimer, nous sont arrachées de la bouche par la malice des hommes et par notre conscience, qui, dans les circonstances présentes, nous a excité avec force à l'accomplissement de nos devoirs. Toutefois, nous en avons la confiance, il nous sera encore permis devant Dieu, lorsque nous le prierons et le supplierons d'apaiser sa colère, de commencer notre prière par les paroles d'un saint roi et prophète: *Memento, Domine, David et omnis mansuetudinis ejus.*

» Cependant, ayant à cœur de ne pas laisser sans chef à Rome le gouvernement de notre Etat, nous nommons une commission de gouvernement composée des personnes dont voici les noms:

» Le cardinal Castracane,
» Mgr Roberto Roberti,
» Le prince de Roviano,
» Le prince Barberini,
» Le marquis Bevilacqua de Bologne,
» Le marquis Ricci de Macerata,
» Le lieutenant-général Zucchi.

» En confiant temporairement à cette commission de gouvernement la direction des affaires publiques, nous recommandons à tous nos fils et sujets la tranquillité et le maintien de l'ordre.

» Enfin nous voulons et nous ordonnons que des prières quotidiennes et ferventes s'élèvent vers Dieu pour notre humble personne et pour que la paix soit rendue au monde, spécialement à notre Etat et à Rome, où sera toujours notre cœur, en quelque partie du bercail du Christ que nous habitions. Et nous, comme c'est le devoir du suprême sacerdoce précédant tous les autres, nous invoquons ardemment la grande mère de miséricorde, la Vierge immaculée et les saints apôtres Pierre et Paul, afin que, selon nos ardents désirs, de la ville de Rome et de tout l'Etat Romain s'éloigne l'indignation de Dieu tout-puissant.

» *Datum Cajetæ die XXVII novembris MDCCCXLVIII.*

» PIVS PAPA IX. »

Cette protestation n'a pas produit dans la ville l'effet que le souverain pontife en attendait. Les ministres désignés par le pape *ont tous refusé* d'accepter la mission qui leur était confiée, et ont quitté immédiatement la ville. Le conseil des ministres s'est réuni. La chambre des représentants s'est également assemblée. La délibération, qui a été secrète, s'est prolongée une partie de la nuit, la chambre a adopté deux proclamations, qui ont été affichées le 2 au matin.

L'Assemblée déclare nulle et non avenue la protestation du pape; elle ajoute que, 1° la Chambre, n'admettant pas la légalité de cette pièce, ordonne aux ministres du peuple de continuer leurs fonctions; 2° que deux députés tirés de son sein se rendront auprès du pape pour l'engager à revenir dans la capitale; 3° qu'une proclamation sera envoyée aux provinces de l'Etat; 4° que le haut conseil est engagé à imiter la Chambre des représentants.

Le second placard recommande le maintien de l'ordre public.

Quelques correspondances rapportent qu'il a été question de proclamer la République, mais que l'on a reculé dans la crainte d'une invasion de l'Autriche et du roi de Naples. Le prince de Canino aurait offert au cardinal Orioli de lui confier le pouvoir exécutif, Orioli ayant refusé, Canino a déclaré qu'il s'adresserait au Père Ventura.

Un journal de Florence annonce qu'une ligue a été conclue entre la France, le Piémont et *le roi de Naples*! La France unie au bombardeur! L'*Alba* dément cette nouvelle, que nous voulons croire fausse pour l'honneur de la France.

D'un autre côté, les souverains de Prusse et d'Autriche viendraient de conclure une alliance offensive et défensive.

Les Siciliens ont refusé l'*ultimatum* anglo-français.

L'ambassadeur d'Angleterre a remis, le 4, une note au ministère toscan, pour déclarer qu'elle ne permettra pas que le statut constitutionnel soit violé en Toscane, et que si cela arrive, l'escadre anglaise bloquera le port de Livourne.

— On lit dans l'*Indépendant de Marseille* du 9:

« Le paquebot de l'administration des postes, *le Télémaque*, commandé par M. de Tournadre, lieutenant de vaisseau, est entré dans notre port venant de Naples qu'il a touché le 4 courant.

» Par cette voie nous avons appris que la plus grande tranquillité continuait à régner dans les Etats romains. Le ministère s'occupait activement de la formation d'une commission ayant pour but de se rendre auprès du saint-père pour le prier de vouloir bien revenir dans sa capitale.

» *L'Osiris*, ayant à bord M. de Corcelles, envoyé extraordinaire de la République française, n'a fait que toucher à Civita-Vecchia, et a repris immédiatement la mer; on ignorait dans cette ville la destination ultérieure de ce vapeur. »

Francfort.

L'Assemblée nationale de Francfort a repoussé, dans sa séance du 9 décembre, la demande de M. Wessendenek ayant pour objet d'obliger la commission des affaires de Prusse, chargée de faire un rapport sur la proposition comportant l'annulation des derniers actes du roi de Prusse, de présenter ce rapport le lundi suivant.

L'Assemblée veut attendre que le peuple prussien se soit prononcé.

L'Assemblée, si révérencieuse en ce qui concerne la personne et les actes du roi de Prusse, montre beaucoup moins d'égard pour ses propres membres, car elle accorde l'occasion de poursuivre plusieurs d'entre eux, tels que MM. Gauthier, rédacteur de la *Gazette de l'Assemblée nationale*, M. Gergen, rédacteur des *Feuilles volantes*, et M. Levyson, libraire. Ce député, qui a déjà été condamné en première instance pour avoir débité une chanson anti royaliste où l'on dit « que l'haleine du tyran tel que le roi de Prusse engendre la peste. »

La crise financière va occasionner à l'Autriche de nouvelles difficultés.

Au nombre des mesures auxquelles le ministère autrichien propose de recourir pour faire face aux dépenses du pays et pour découvrir le déficit, figurent 1° un impôt sur le sucre indigène; 2° la réforme du système des douanes; 3° l'élévation de l'impôt sur les spiritueux; 4° un impôt sur les bâtiments.

Ces ressources ne suffisant pas, le ministère en cherchera d'autres dans l'introduction d'un impôt sur le revenu et dans des modifications à celui du timbre.

Le ministère se réserve de présenter des projets de loi à cet égard.

La prospérité du Trésor dépendra des lois et du peuple, a dit M. Kraus dans la séance de la Diète du 5; quelques impôts devront être réduits et quelques autres régularisés. Ainsi l'impôt foncier, qui varie considérablement d'une province à l'autre, serait rendu uniforme. L'impôt de consommation sera réduit, ainsi que le prix du sel.

Souscription européenne

EN FAVEUR DE LA

FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Joigny, le 8 décembre 1848.

Aux citoyens rédacteurs du journal la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Citoyens,

L'horrible assassinat commis par les agents du despote de Vienne sur la personne du citoyen Robert Blum, notre frère à tous, vrais démocrates et propagateurs pacifiques des idées sociales, a ému nos cœurs, et, nous n'en doutons pas, la voix des vrais patriotes s'élèvera pour protester contre un pareil attentat.

Espérant dans l'avenir, afin de pouvoir nous dire les admirateurs de ces hommes dévoués qui savent si bien défendre les droits de tous les

peuples opprimés, nous vous adressons nos adhésions à la réprobation européenne qui s'élève contre les bourreaux du défenseur de la liberté allemande, et nos modestes offrandes en faveur de sa veuve et de ses enfants.

Salut et fraternité,

GOUFFIER, commis architecte.

Monsieur le rédacteur,

Je viens vous prier de vouloir bien recevoir la faible souscription d'un petit atelier de portefeuilliste en faveur du martyr Robert Blum, et vous prie de vouloir bien donner publicité au petit fait, non pour répandre l'action bien ordinaire que nous avons faite, mais pour engager les petits ateliers comme le nôtre à faire de même.

Je vous prie de vouloir bien croire à notre parfaite considération.

Pour l'atelier Classen, rue Philippeau, 36.

D. BAZIN.

6 décembre 1848. — *Un de vos abonnés.*

L'Assemblée fédérale Suisse se déshonore.

Au lieu de relever le nom et la gloire de l'ancienne Helvétie, en rappelant les citoyens suisses qui se battent encore en faveur du despotisme, l'Assemblée fédérale repousse violemment les réfugiés lombards.

Voici comment s'exprime le décret fratricide de l'Assemblée fédérale (5 décembre) :

Les réfugiés italiens du sexe masculin, agés de plus de 18 ans, qui ne sont pas munis de papiers réguliers, sont invités à s'éloigner du canton d'ici au 20 décembre.

Les réfugiés italiens qui mettront à l'avenir le pied sur le territoire du Tessin, devront jusqu'à nouvel ordre s'éloigner dans l'espace de huit jours.

Espérons qu'une réprobation générale flétrira en Suisse ce décret de l'autorité fédérale, et que la France s'empressera d'accueillir dans son sein les réfugiés lombards.

Assemblée Nationale.

Séance du 12 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

L'Assemblée adopte un projet de décret relatif à un crédit demandé pour la restauration de divers salons du Louvre.

« Art. 1er. Un crédit de deux millions est affecté aux travaux à exécuter, dans le palais du Louvre, pour l'appropriation, au service du Musée national, des salles dites grand salon, galerie d'Apollon et salon des sept cheminées. » — Adopté.

« Art. 2. Sur la somme de deux millions, il est ouvert au ministre des travaux publics, ci. 200 000

« Un crédit de 1 800 000 fr. sur l'exercice 1849, ci. . . . 1 800 000

Total égal. 2 000 000

— Adopté.

« Art. 3. Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi au moyen des ressources affectées aux besoins des exercices 1848 et 1849. » — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à la transportation des insurgés de juin.

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. Une commission fonctionne à Cherbourg, à Brest et à Lorient, pour la mise en liberté immédiate d'un grand nombre de détenus. Il serait convenable, je crois, d'attendre que cette commission ait accompli sa mission. Je demande donc l'ajournement du projet jusqu'à ce moment.

UNE VOIX. S'il y a amnistie, la discussion est inutile.

L'Assemblée, consultée, se prononce pour l'ajournement.

Même décision pour le projet de décret sur le reboisement.

Ce projet sera mis à l'ordre du jour de demain.

L'Assemblée adopte l'article qui restait à voter du budget définitif de 1846.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret sur la contrainte par corps.

Ce projet est également ajourné. Il sera mis à l'ordre du jour de demain.

M. DUFAURE demande que l'Assemblée mette à l'ordre du jour de demain la loi sur les réfugiés. — Cette proposition est adoptée.

M. DUCOS a la parole au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'élection du président de la République.

Le gouvernement ayant demandé un vote d'urgence, dit-il, la commission m'a chargé de vous présenter immédiatement son rapport. Elle propose d'ordonner que les procès verbaux d'élection soient adressés à la commission nommée par l'Assemblée ce matin même.

Une première question s'est présentée : faut il que les procès-verbaux soient transmis à la commission sous le cachet des préfectures ? La commission a dû examiner si cette formalité était indispensable ; elle a pensé qu'au moment même où le décret actuel parviendrait dans les départements, une partie des procès-verbaux serait adressée à l'Assemblée.

La commission nommée par l'Assemblée devra s'occuper sans délai et sans interruption de l'examen de divers procès-verbaux qui lui seront transmis : toutefois, comme il est impossible que ce travail puisse être fait en une seule séance, la commission devra, quand elle suspendra son travail, remettre les procès-verbaux sous les scellés, et les déposer dans un local dont la garde serait confiée à l'autorité armée.

La commission n'a pas voulu entourer le décret de mesures purement réglementaires ; elle exprime seulement le vœu que l'élu de la nation soit proclamé le plus promptement possible, et surtout quelques jours avant le 1er janvier 1849.

On s'est demandé s'il ne serait pas possible d'avancer de quelques jours le moment où le président de la République serait proclamé. Déjà M. le ministre de la guerre a prévenu l'Assemblée que les votes de l'Afrique ne pourraient arriver en France que vers le 25 ou le 26 décembre. Cependant la vérification des bulletins des votes de la France pourra être terminée auparavant, et si le président avait obtenu plus de la majorité des suffrages, et au moins deux millions de voix, et que la majorité ne pût pas être déplacée par le vote de l'Algérie, ne vaudrait-il pas mieux le proclamer immédiatement, sans attendre même l'arrivée des votes de l'Algérie ?

Et pourrait on dire, si le président avait une telle majorité, que, même en supposant qu'il n'eût pas une voix en Algérie, il n'en aurait pas moins la majorité absolue, qu'il ne serait pas légalement proclamé l'élu de la nation. La commission ne l'a pas pensé ; elle ne propose pas cependant de résoudre dès à présent cette question d'une manière définitive ; mais elle croit qu'il faut laisser à l'Assemblée la faculté de statuer ultérieurement sur la proclamation du président. Si donc la majorité lui était acquise indépendamment des voix de l'Algérie, la commission pourrait présenter immédiatement son rapport, et l'Assemblée statuerait. Dans le cas contraire, la commission attendrait, pour présenter son rapport, que les votes de l'Algérie fussent connus.

Aux termes de la constitution, le président devra, avant d'être proclamé, prêter serment.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité, la commission arrêtera la liste des cinq candidats qui auront obtenu le plus de voix, et l'Assemblée votera au scrutin secret la nomination du président.

Le projet du gouvernement ne fait aucune mention du local qui devra être affecté au logement du président. Il importe à la haute fonction dont il sera revêtu que le logement qui lui sera affecté soit en état de le recevoir au moment de sa nomination. La commission propose d'affecter à cette disposition l'Elysée National.

M. le rapporteur termine en donnant lecture du projet de décret amendé par la commission, et qui reproduit les dispositions énoncées dans son rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Ce rapport sera imprimé et distribué, et il sera mis à l'ordre du jour de demain.

VOIX DIVERSES. Non ! non ! de suite !

AUTRES VOIX. A demain ! à demain !

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le renvoi de la discussion à demain.

L'Assemblée décide qu'elle passera immédiatement à la discussion du projet.

« Art. 1er. Les procès-verbaux de l'élection du président de la République, adressés des départements au président de l'Assemblée nationale, conformément à l'article 47 de la constitution et au décret du 28 octobre dernier, seront transmis sans délai sous le cachet de la préfecture à la commission spéciale chargée d'en faire le dépouillement. » — Adopté.

« Art. 2. Avant de briser les cachets, la commission en reconnaîtra l'intégrité ; elle procédera, sans désemparer, à l'examen successif de tous les procès-verbaux, et elle en constatera les résultats. » — Adopté.

« Art. 3. Aussitôt que le dépouillement sera achevé, la commission fera son rapport à l'Assemblée nationale, qui statuera séance tenante. » — Adopté.

Art. 4 proposé par la commission :

« Dans le cas où le dépouillement de tous les procès-verbaux des départements constaterait que l'un des candidats a obtenu au moins 2 millions de voix et un nombre de suffrages qui lui assurerait la majorité absolue, alors même que tous les électeurs inscrits en Algérie voteraient pour l'autre candidat, la commission, sans attendre le résultat du dépouillement général de tous les procès-verbaux, ferait immédiatement son rapport à l'Assemblée. »

M. GAILLAUD. Ce que l'on vous demande est tout simplement une violation de la constitution. (Bruit. — Agitation.) Personne plus que moi ne respecte le suffrage universel, et n'est disposé à respecter également celui dont le nom sortira de l'urne générale, mais cette disposition ne m'empêchera pas de m'élever contre cette violation du pacte constitutif.

M. BASE. S'il y avait, en effet, violation de la constitution, personne ici ne viendrait la défendre, moi moins que personne. (Bruit.) Mais qui ne voit qu'on tient compte des votes de l'Algérie, puisqu'on les compte à celui qui a obtenu le moins de voix. (Rire et bruit.)

MM. BUREAU DE PUZY, DE SANCÉ et SAINT-DIDIER sont encore entendus.

M. AYLIES. La difficulté a été soulevée au sein de la commission et a été résolue d'une manière à peu près unanime. La seule question a été celle de la légalité ; eh bien ! l'objection se trouve résolue par cela même que le nombre total des votants en Algérie devra être porté en ligne de compte pour former la majorité absolue.

Il peut arriver que l'état des communications maritimes ne permette pas de connaître les votes de l'Algérie avant quinze jours, trois semaines, un mois peut être : il y aurait un immense danger à prolonger ainsi l'incertitude, et il ne peut y en avoir aucun à rapprocher l'élection du président, dès que le résultat de l'élection sera connu d'une manière suffisante pour enlever toute espèce de doute.

M. DEVILLE. Il y a une question de chiffre qui joue un grand rôle. Le président doit avoir la majorité des suffrages ; or, vous ne connaîtrez cette majorité que quand vous connaîtrez le nombre des votants. (Bruits divers.)

On me dit que l'on comptera comme votants tous les électeurs de l'Algérie ; c'est là une erreur, car on déplacera ainsi la majorité absolue. (Nouveaux bruits.)

M. MEAULLES. Il est urgent de presser le moment où l'on fera cesser l'anxiété dont souffrent le pays et l'Assemblée nationale elle-même. (Aux voix !)

M. Henry Didier paraît à la tribune. Les cris : la clôture s'élèvent de tous côtés.

M. HENRY DIDIER rappelle qu'aux dernières élections, le 23 avril, les procès-verbaux de l'Algérie sont arrivés à Paris le 1er mai, et que le 2 mai le rapport était présenté à l'Assemblée par la constitution.

M. DUCOS, rapporteur, revient sur les raisons que, dans son rapport, il a puisées dans le double intérêt du commerce et de la politique. (Aux voix !)

L'article 4, mis aux voix, est adopté.

« Art. 5. Si l'un des candidats a obtenu plus de la moitié des suffrages exprimés, et au moins deux millions de voix ; si les conditions exigées par l'art. 44 de la constitution sont accomplies, l'Assemblée nationale le proclame président de la République.

« Il est immédiatement appelé à prêter à la tribune le serment prescrit par l'art. 48 de la constitution. » — Adopté.

« Art. 6. Le président de l'Assemblée nationale, au nom de l'Assemblée, donne acte du serment prêté, et le président de la République entre immédiatement en fonctions. » — Adopté.

« Art. 7. Dans le cas où aucun des candidats n'a satisfait aux conditions prescrites, l'Assemblée nationale arrête la liste des cinq candidats qui ont obtenu le plus de voix et procède immédiatement à l'élection.

» Aussitôt après le dépouillement du scrutin, le président de l'Assemblée en fait connaître le résultat et proclame le président de la République.

» Il est alors procédé comme il est dit aux articles précédents. » — Adopté.

« Art. 8. L'Elysée-National est affecté au logement du président de la République. » — Adopté.

L'Assemblée adopte l'ensemble du décret.

MM. Boyer et Marliave, nommés par le département du Tarn, sont proclamés représentants, sur le rapport de M. Hély-d'Oissel.

L'Assemblée entend ensuite des rapports de pétitions qui ne présentent aucun intérêt.

M. LE MINISTRE DES FINANCES présente, 1° un projet de loi tendant à ouvrir au gouvernement un crédit pour secours à accorder aux industries en voitures ; 2° le budget de 1849.

Ces projets seront imprimés et distribués.

La séance est levée à 4 heures et un quart.

FAITS DIVERS.

— La ville a encore été parcourue hier soir par quelques bandes cherchant en vain de l'écho à leurs cris de désordre. Une d'elles déboucha vers 10 heures, porte Saint-Martin. Deux individus portant chacun un drapeau rouge, marchaient en tête de cette troupe composée en grande partie d'enfants de 12 à 15 ans, répétant ce cri de leurs meneurs : *Ah ! ça ira, ça ira, ça ira, Cavaignac on le pendra* ! Les promeneurs firent eux-mêmes justice de ces brouillons. Leur cri de mort fut repoussé et honni, leurs drapeaux furent brisés et déchirés, et les porteurs furent conduits au poste par les habitants.

— Des *conférences socialistes*, par M. Courtois, ont lieu rue du Faubourg-du-Temple, 22, les mercredi et vendredi de chaque semaine, à 7 heures du soir. — Première séance ce soir.

ÉLECTION DU 6e REPRÉSENTANT DE LA CORSE. — M. Louis-Lucien Bonaparte a obtenu 11 677 voix, et M. le général Arrighi 10 560. M. Louis-Lucien Bonaparte, fils de Lucien, a été proclamé représentant du peuple.

— Aujourd'hui, au dépouillement du scrutin, dit le *Peuple*, nos amis seront sans doute étonnés de ne pas trouver pour les candidats socialistes la même proportion que dans les élections de septembre. Nous croyons devoir les rassurer à l'avance en les avertissant que pour la nomination du président les votes de la garnison ont été déposés dans les diverses sections de la capitale.

Or, la garnison de Paris se compose aujourd'hui d'au moins 50 000 hommes.

— On écrit à l'*Express*, journal anglais, 11 décembre : « Les deux candidats à la présidence, chacun dans l'attente de la réussite, ont désigné leurs futurs ministres. Si c'est le général Cavaignac qui l'emporte, M. Dufaure sera président du conseil, et M. Armand Marrast vice-président de la République. Si, au contraire, c'est Louis-Napoléon, M. Odilon Barrot sera vice-président de la République, M. Bugeaud ministre de la guerre, M. Léon Malleville aura l'intérieur, M. Passy les finances, Léon Faucher les travaux publics, le général Changarnier sera confirmé dans son poste de chef de la garde nationale, et le général Bedeau deviendra commandant de Paris.

— Un artiste nous écrit pour se plaindre de ce que les artistes musiciens qui ont pris part au service funèbre célébré le 4 mars 1848, en l'honneur des victimes de Février, attendent encore l'indemnité à laquelle ils ont droit. Il se peut que ce règlement soit considéré au ministère de l'intérieur comme une bien petite affaire ; mais elle peut aussi ne pas sembler telle aux yeux des pauvres musiciens qui, frappés par un chômage à peu près général, en sont réduits aux derniers expédients pour vivre. Si compliquée que soit une administration, neuf mois ne constituent plus un délai, mais un véritable oubli pour une affaire de ce genre.

— Louis-Philippe et sa famille habitent depuis quelque temps pour leur santé l'hôtel de *Stear and Garter*, à Richemond. L'ex-roi est complètement rétabli, mais sa femme ne quitte pas encore son appartement. Les trois princes et leurs familles demeurent aussi dans le même hôtel. Les exilés reçoivent de fréquentes visites de personnages français. La table est ordinairement de 30 à 40 couverts et quelquefois même de 50. L'harmonie la plus grande règne parmi toute cette famille. Les domestiques, les compagnons d'exil et même les visiteurs n'ont jamais cessé d'appeler ces majestés détrônées du titre de roi et de reine.

Louis-Philippe fait chaque jour une promenade dans une petite chaise à un seul cheval ; samedi il n'est revenu qu'à la nuit tombée ; il était accompagné du général Chabanne. On est surpris de sa démarche ferme et de la manière dont il monte et descend les escaliers, bien qu'il ait 76 ans. Il paraît de très bonne santé, peut-être est-il un peu moins gras qu'à son arrivée ici en février. Son esprit est toujours très actif ; il s'occupe avec autant d'intérêt des affaires de France que quand il était sur le trône. M. Guizot est un des plus fidèles visiteurs des hôtes de Richemond.

— La lettre suivante est adressée au journal de l'*Assemblée nationale* :

« Monsieur,

» Vous annoncez, dans votre numéro de ce jour, que M. Recurt a placé comme sous-chef dans l'administration de l'octroi, le sieur Boireau, confident et complice de Fieschi.

» Cet article est une infâme calomnie. Je vous somme de la démentir en insérant ma lettre dans votre numéro de demain.

» Le 10 décembre 1848.

RECURT. »

ASSASSINAT DE LA RUE NEUVE-DE-NEMOURS. — Dimanche, entre cinq et six heures du soir, un assassinat est venu effrayer les habitants du quartier Ménilmontant. Une personne qui traversait la petite rue Neuve-de-Nemours, heurta le corps d'un homme gisant sur le pavé, en face le n° 6 ; c'était le cadavre d'un vieillard, presque en guenilles, ayant deux larges plaies béantes à la tête. On s'empresse autour du cadavre, et presque aussitôt des voisins reconnaissent la victime pour être un sieur Naille, propriétaire, rue de Ménilmontant, 44.

M. Naille était connu dans son quartier par ses allures bizarres ; bien que propriétaire de trois maisons qu'il avait tout dernièrement vendues, moyennant une rente viagère, ce vieillard, toujours vêtu de haillons, menait la vie d'un mendiant, et passait son temps à parcourir les maisons de son quartier, se faisant faire l'aumône de croûtes et de débris de viande. Cet homme, qui présentait toutes les apparences de la misère, n'a pu tomber victime que d'un guet-apens sur lequel les recherches de l'autorité jetteront sans doute quelques lumières.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

Comme quoi le crédit gratuit pour l'agriculture

RISQUERAIT, AUJOURD'HUI, D'ENSEVELIR LE SOCIALISME DANS NOS SILLONS.

Tandis que le monopole industriel et financier nous menace d'une féodalité nouvelle dans les villes, et cela par le fait du loyer des capitaux, ainsi que l'énonce un célèbre économiste. Le morcellement dans nos campagnes tend à faire passer le sol tout entier entre les mains du paysan.

Ici c'est une cause inverse qui propage dans les campagnes l'égoïsme bourgeois exagéré encore par l'ignorance. C'est en s'abstenant de demander au sol qu'il possède, la rente du capital qu'il représente, que le paysan étend de plus en plus ses conquêtes et développe en lui ce farouche amour de la propriété, auquel on ferait volontiers appel, le cas échéant, pour mettre le socialisme parisien à la raison.

Le système économique de l'exploitation du paysan qui fait valoir son propre champ avec ses bras et ceux de sa famille, mérite quelque attention.

Cet homme, sans faire de distinction entre son capital foncier, son capital d'exploitation et son talent industriel ; sans se préoccuper du prix de la main-d'œuvre locale dont il n'use pas, suffisant à tous ses travaux, n'a qu'un but : tirer de sa terre le plus possible par l'intensité et l'économie sans limites de son travail physique. La totalité de son épargne, ou l'excédant de sa production sur sa consommation, c'est là ce qu'il nomme son gain, sans se donner la puérile satisfaction d'en distraire telles et telles parties sous les noms de rente du capital foncier et rente du capital d'exploitation, pour les faire refigurer ensuite, par une opération de comptabilité inverse, au débit de son compte de *capital* ou actif net. La balance de ce compte ne lui donnerait ni plus ni moins que ce qu'il apprend en comptant ses écus et en estimant ses denrées en magasin, au commencement et à la fin de la campagne, sans aborder tout ce mécanisme de comptabilité, qu'il ignore du reste complètement.

Du moment où notre paysan petit propriétaire se voit assuré de se trouver possesseur, en définitive, de quelques écus de plus qu'au commencement de l'année, il est trop heureux d'avoir ainsi, comme le savetier de la fable, attrapé le bout de l'année. Justement fier de se trouver affranchi de la domesticité, et propriétaire de ce sol que son père ou lui labouraient jadis comme valets, il oublie ses privations excessives, ses sueurs incessantes, et court au marché pour y vendre ses denrées sans trop regarder au prix, tant il a hâte de serrer quelques pièces blanches de plus dans sa sacoche, d'où il les tirera quand il trouvera quelque coin de terre à acheter.

Il est vrai que l'usurier est l'ennemi né du système du paysan, et qu'il force bien celui-ci à prélever sur ses denrées quelque chose pour la rente de sa terre lorsqu'il a eu le malheur d'emprunter. Il est encore vrai que le paysan qui, en 89, était pauvre comme Job, n'est encore devenu propriétaire que d'une portion seulement du territoire. Les prix de fermes et les prélèvements de l'usure modèrent un peu cette tendance si énergique qui pousse les paysans à se disputer la possession d'un coin de terre avec lequel ils achèteront souvent très cher la maigre pitance de leur famille. Supprimez immédiatement toutes ces

traves, le morcellement ne connaîtra plus de limites : la population des campagnes s'accroîtra rapidement, mais elle dévorera à peu près tout ce qu'elle produira.

C'est ainsi que le prix du sol s'est élevé si prodigieusement en France depuis quarante ans par suite de la concurrence que se font les paysans, qui ne demandent guère autre chose à la terre que de quoi ne pas mourir de faim, payer leurs dettes et leurs impôts.

Telle est la concurrence qu'a à soutenir l'entrepreneur de culture bourgeois, membre du comice agricole du canton, l'*agronome* de l'arrondissement, ainsi qu'il est fier de l'entendre répéter autour de lui ; petite satisfaction vaniteuse bien peu proportionée avec les tristes réalités que lui décèlent chaque jour la vue de son grand-livre, si toutefois il en a un, ce qui, il faut l'avouer, n'est pas toujours le cas. Mais enfin, si notre entrepreneur se pique d'être un agronome parfait, de cumuler l'érudition des Payen et des Boussingault, la connaissance du métier de maître Jacques Bujault et la sévère économie de Dombasle, notre lauréat de comice aura journal et grand-livre. Or, s'il sait comprendre quelque chose à ce grimoire de chiffres qu'il y entasse, il aura dû plus d'une fois reconnaître que toute sa valetaille salariée sait fort bien, tout en maugréant constamment, se faire accorder, sans parler des gages en écus, un quart, au moins, par personne, de bien-être matériel en sus de ce que s'accorde, à lui et à sa famille, notre paysan de tout à l'heure. Il aura bien dû également s'apercevoir que ses gens lui laissent, par tête, un déficit d'un tiers au moins sur le travail qui s'accomplit sur le champ de son concurrent. Je supposerai que le gage des valets n'est que juste l'équivalent des déboursés en argent comptant qui s'opèrent dans le ménage du paysan, à nombre de bras égal. Il résulte de là qu'une journée de travail revient à l'entrepreneur bourgeois à plus de moitié en sus de ce qu'elle revient au paysan.

Enfin, pour ne pas trop assombrir le tableau, j'admettrai que la déperdition de produits qui a lieu dans la ferme de l'agronome, par suite des vols et des gaspillages de son personnel, ne s'élève qu'à un dixième seulement du produit brut annuel.

Ce n'est pas tout : notre agronome, en sa qualité de financier, tiendra à faire les choses en règles et à se payer à lui-même une rente à 3 1/2 0/0 de son capital foncier, et une rente à 5 0/0 de son capital d'exploitation. Notre homme aura soin, en outre, de faire supporter à son exploitation, sous forme de frais généraux, ses frais d'excursions et de correspondance agronomique, l'abonnement à ses revues d'agriculture, ses achats de livres et d'instruments de science, ses graines et plants nouveaux, ses essais de tout genre, etc., etc. Enfin, il n'oubliera pas non plus ses dépenses de ménage, qu'il n'estimera, je le veux, qu'au taux le plus modéré, mais qui suffiraient encore à alimenter dix ménages de paysans.

Quant à ses recettes, vous concevez que si sa terre est entourée par un certain nombre de ces petits bordiers propriétaires se faisant tous entre eux une concurrence acharnée pour le placement de leur excédent de denrées sur les marchés, vous concevez, dis-je, qu'elles ne seront pas brillantes.

On comprend, après ce qui précède, que lorsque notre agronome fait sa balance annuelle et recherche la rémunération de son capital moral, celle-ci se trouve ordinairement abaissée à bon nombre de degrés au-dessous de zéro.

Ce serait à la pauvre science agricole, à l'*agronomie*, de contrebalancer tant de causes de déficit : or cette dernière, malgré ses prétentions, n'est pas encore, à beaucoup près, de force à lutter contre des jouteurs aussi vigoureux que les paysans à ce pugilat de la baisse au prix des denrées.

Telle est la triste vérité sur l'agriculture. Cette branche de l'activité productive n'est encore, en dépit des monceaux de volumes publiés sur la matière et des trésors d'érudition qu'on a fait briller à ses yeux, qu'un métier très vulgaire, « un vrai métier de paysan. » Partout où ce dernier commence à attaquer le sol pour son compte, il chasse devant lui l'agronome, comme l'Américain du Nord a chassé l'Indien et le buffalo : messieurs de la bande noire le savent bien.

Ce sont les départements encore peu peuplés du centre et ceux du Nord de la France où la densité de la population tient surtout à l'abondance des cités manufacturières qui nourrissent ces cités populeuses.

Qu'une fée à la clef d'or parcoure les plaines de la Beauce et de la Brie, répandant à profusion des *bank-notes* parmi les valets des grandes fermes de ces provinces et parmi la population des journaliers, la bande noire arrivera bientôt et achètera à haut prix les domaines, sûre de les revendre avec bénéfice aux paysans, en les dépeçant.

Ces paysans, une fois métamorphosés ainsi en propriétaires du sol, n'enverront plus les plus intelligents de leurs enfants à la ville qui attire aujourd'hui si puissamment tout ce qui, dans le prolétariat des campagnes, se sent quelque force et quelque énergie. Réduit à opter entre le prolétariat des villes et celui des campagnes, le jeune paysan n'hésite jamais, s'il sent en lui assez de ressources pour affronter les chances de l'émigration. Mais si celui-ci peut s'attacher une fois, comme propriétaire, à un coin du sol, il ne songera plus à la ville ; il préférera une existence plus rude, mais plus indépendante et plus assurée.

Si le petit cultivateur-propriétaire qui a deux enfants en envoie un à la ville, c'est presque toujours parce que son champ n'est pas assez grand pour les nourrir tous les deux ; c'est pour s'efforcer de faire de ses deux fils deux petits propriétaires cultivateurs comme lui, qu'il emprunte pour s'arrondir, s'arrondir encore et souvent se ruiner. Ce désir immodéré d'acheter de la terre n'est pas une simple manie chez le paysan, comme on affecte trop de le dire. Les usuriers de nos campagnes le savent bien : leur spéculation est assise sur le sentiment le plus vivace au cœur de l'homme, le sentiment de l'indépendance acquise par la propriété.

Ne nous abusons donc pas et gardons-nous de croire que, parce que, d'une part, nous aurons donné le crédit à l'agriculture, et parceque, d'autre part, nous dépenserons sept millions en fermes-écoles, écoles régionales et institut national, l'agriculture aura bientôt dit son dernier mot. Le pays voyait à regret la carrière agricole négligée, la jeunesse bourgeoise et les capitaux de la bourgeoisie émigrant vers les villes. Il a voulu qu'on fît quelque chose pour le premier de tous les arts. L'opinion a forcé la main à l'Assemblée et lui a arraché ces écoles, qui longtemps encore coûteront plus au pays qu'elles ne lui rapporteront.

Pour rendre ces sacrifices profitables, il faut continuer l'œuvre de l'amélioration agricole et la parfaire par une autre mesure, qui en est le complément obligé : il faut introduire l'association en agriculture, comme nous voyons les ouvriers eux-mêmes, sans capitaux et sans crédit, l'introduire dans l'industrie ; et elle peut et doit même, pour être valable, s'y établir à peu de frais également.

L'instruction professionnelle agricole donnée au point de vue du morcellement, comme devront forcément l'envisager les écoles qu'on vient de fonder, ne formera pas de jeunes bourgeois à la vie des champs. Le métier leur paraîtrait trop rude, au sortir de l'universalité surtout. Longtemps encore la concurrence du paysan et les avantages autrement attrayants des positions dites libérales et du commerce, les attireront vers ces dernières carrières. Elles sauraient, tout au plus, gratifier le pays de quelques nouveaux solliciteurs d'emplois, ce dont il n'a certes pas besoin.

Ces écoles, et ce serait une conséquence fatale de leur avènement, si l'association agricole ne devait se développer parallèlement, ces écoles, dis-je, ne formeraient que des paysans un peu plus habiles, ce qui activerait encore la déplorable tendance au morcellement qui serait fatale au socialisme, fatale à la révolution. Ce sont surtout les campagnes qui ont bénéficié de la révolution de 89 : ce sont elles qui, aujourd'hui, s'opposent le plus énergiquement au seul développement logique de ce grand drame révolutionnaire, au socialisme.

Donnez aujourd'hui le crédit pour rien au paysan, demain il sera propriétaire de tout le sol, à raison de son hectare et demi par tête ; après demain il n'enverra presque plus de denrées à la ville, qu'il n'est pas bien sûr qu'il ne vienne incendier et piller quelque peu, pour y détruire le communisme.

Ce n'est ni l'instruction professionnelle, ni encore moins le crédit à zéro qui peuvent à eux seuls régénérer l'agriculture. Cette régénération, c'est à l'association à l'opérer, en introduisant la division dans le travail de la ferme, division sans laquelle l'agronomie n'est qu'un leurre, l'agriculture qu'un métier vulgaire, » un vrai métier de paysan, » comme on dit.

Or, tant que l'agriculture sera un métier, le paysan se fera bête de somme au physique et bourgeois outré au moral, c'est-à-dire adversaire acharné du socialisme. Si vous voulez révolutionner les campagnes, faites-y pénétrer l'association ; ne multipliez pas les obstacles, si nombreux déjà, qui s'opposent à son avènement dans l'agriculture. Le paysan ne deviendra socialiste que du jour où il verra fonctionner une ferme associée qui, à moins de peine, saura produire encore plus économiquement que lui.

L'application de l'association à l'agriculture n'est point impossible, comme l'a dit M. Thiers ; elle est seulement difficile et exige un système de combinaisons économiques tout particulier. Il y a plus, c'est que, sans association, il n'y a pas de progrès agricole possible, pas de véritable socialisme par conséquent.

A. HADERY, agriculteur.

PETITE CORRESPONDANCE.

L. C. G. — M. S. — Souscrit pour 50 c. — Ne comb. p. sur ce terrain.
Aix. — M. G. — Le n° du 7 nov. est épuisé
Châlon-s-S. — M. L. — Nous aurons égard à vos recomm. — Retournez-nous sans retard les B. de K. et donnez les E. — Où en êtes-vous du ballot de liv. égaré ?

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois	46 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 12 décembre.

Le résultat des votes des villes environnantes occupe tous les esprits. On s'arrache les listes qui arrivent de tous côtés par les chemins de fer. On regrette la lettre qui a été écrite hier officiellement au syndic des agents de change.

Les élections connues annoncent tout le contraire ; le dépouillement général des votes est attendu avec anxiété.

La France et la place, quoi qu'il en soit, prennent confiance ; les fonds publics montent toujours au grand étonnement de l'opinion publique. Le 5 pour 100, laissé hier à 70 65, monte à 73 70 ; c'est une hausse sur la bourse précédente de 3 fr. 05 c.

Le 3, de 43 15, arrive à 44 80 plus haut cours ; hausse, 1 65.

Les vendeurs à découvert sont littéralement étranglés par cent mille francs escomptés par ceux qui se continuent par système.

Les chemins de fer, Orléans de 630 monte à 680 ; Avignon-Marseille fléchit à 175. Le nord gagne 9 à 365.

La banque de France de 1500 monte à 1540.

La bourse est fort animée. On redoute de grands sinistres après 8 à 9 fr. de hausse.

RENTES FIN COURANT	Prem. cour.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	43 15	44 80	43 ..	44 80
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	73 ..
Cinq 0/0	70 65	73 75	70 70	73 75

13 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	41 50 ..	4 Canaux avec primes	850 ..
— emprunt 1847-1848	72 50 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	73 10 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	58 50 ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	53 50 ..	Espagne, dette active	25 50
Actions de la banque	1510	— dette passive	.. ..
Rentes de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	78 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'État romain	59 ..	— — 2 1/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	... ..	2 1/2 hollandais	49 50
— — 1842	.. ..	Zinc Vieille-Montagne	2100 ..
— 4 1/2	74 50	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1836)	... ..	Emprunt du Piémont	815 ..
Obligations de la Ville	1130 ..	Lots d'Autriche	305 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	300 ..	310 ..	Orléans à Bordeaux	367 50	372 50
Versailles, rive droite	105 ..	105 ..	Du Nord	356 25	365 ..
— rive gauche	110 ..	110 ..	De Paris à Strasbourg	327 50	330 ..
Paris à Orléans	630 ..	680 ..	Tours à Nantes	311 25	318 ..
Paris à Rouen	370 ..	380 ..	Paris à Lyon	361 25	361 25
Rouen au Havre	... ..	... ..	Montereau à Troyes	... ..	100 ..
Avignon à Marseille	177 50	175 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	77 50	80 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	225 ..	235 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	150 ..			

L'un des gérants : **F. CANTAGREL.**

Spectacles du 13 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Favorite.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Une Chaîne.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent, l'Hôtellerie de Genève, le Mari.
GYMNASE. — Les Fonds secrets, Elevés ensemble, O Amitié ! Philippe.
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
THÉATRE MONTANSIER. — Représentation extraordinaire.
VARIÉTÉS. — La Paire, scène comique, Michel Perrin, le Marquis de Lauzun.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Livre noir, Tohubohu.
GAITÉ. — Fualdès, la Demoiselle et la Paysanne.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Jacques Maugars, une Femme qu'on n'aime plus, ballet, l'Ange dans le Monde.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N. 338. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 14 Décembre 1848.

VOS OBSERVATIONS ESTIMEES (BATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

PARIS
Trois mois. . . 8 f.
Six mois. . . . 16 f.
Un an. . . . . 30 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 13 DÉCEMBRE.

ÉLECTION
DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Nous donnons à la hâte des renseignements qui nous sont fournis par les journaux de province sur les élections des départements. Ces documents font supposer que Louis Bonaparte obtiendra au moins les deux tiers des suffrages.

DÉPARTEMENTS.

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail	Lamartine.
Nord.	32465	43655	12630	»	»
Aisne.	13342	1646	58	»	»
Loire-Inférieure.	7227	6743	3078	»	»
Cher.	3787	1148	426	63	61
Pas-de-Calais.	38156	16496	361	50	38
Somme.	10400	1340	24	6	9
Marne.	9101	4392	95	»	13
Eure.	25759	4560	885	»	»
Seine-Inférieure.	69044	22324	5360	126	234
Indre-et-Loire.	13479	2530	664	20	81
Vien e.	4139	77	2	»	»
Gironde.	390	43	3	»	2
Aube.	30636	3364	720	36	42
Etampes.	1729	786	123	»	4
Seine-et-Oise.	37060	6287	757	74	48
Seine-et-Marne.	23935	4264	248	85	9
Loiret.	47670	4658	314	104	93
Eure-et-Loire.	842	24	6	4	8
Loire-et-Cher.	1004	54	26	4	6
Cher.	1624	318	340	7	2
Oise.	10750	2826	102	9	8
Indres.	1320	1272	2337	»	»
Yonne.	2148	148	130	»	»
Haute-Vienne.	625	36	»	»	»

D'après ce relevé, très incomplet encore, Louis Bonaparte a obtenu 586295 voix, contre 219805 données au général Cavaignac; 54055 échues à M. Ledru-Rollin, 16084 à Raspail, 4256 à Lamartine.

Nous faisons remarquer, quant à ces trois derniers, que les voix qui leur ont été attribuées, ont été entièrement omises dans un grand nombre des rapports qui nous arrivent.

Nouveaux détails.

Voici les nouveaux renseignements qui nous arrivent. La majorité de Louis-Napoléon est énorme dans presque toutes les localités.

AIN. BOURG. — Louis-Napoléon Bonaparte 2696. Cavaignac 1148. Ledru-Rollin 426. Lamartine 11.

AISNE. VERVINS. — Louis-Napoléon Bonaparte 1250. Cavaignac 280.

ARDENNES. CHATEAU-PORIEN. — Louis-Napoléon Bonaparte, 1440. Cavaignac 181.

CAUMONT.—Louis-Napoléon Bonaparte 670. Cavaignac 000.

CALVADOS. CAEN.—Louis-Napoléon Bonaparte 7721. Cavaignac 2949. Ledru-Rollin 255.

CHARENTE. COGNAC. Votans 1832.—Louis-Napoléon Bonaparte 1517. Cavaignac 272.

CREUSE. BOURGANEUF.—Louis-Napoléon Bonaparte 2143. Cavaignac 186.

MAINE-ET-LOIRE. ROSIERS. — Votants 722. Napoléon 667. Cavaignac 44. Ledru-Rollin 12.

ANGERS. — Louis-Napoléon 9790. Cavaignac 2335. Ledru-Rollin 469.

MANCHE. — Napoleon 13225. Cavaignac 6443.

VALOGNES. — Louis-Napoléon Bonaparte 1498. Cavaignac 509. Ledru-Rollin 5. Général Bedeau 4. Lamartine 4.

CHERBOURG. — Louis-Napoléon Bonaparte 2225. Cavaignac 4465.

NIEVRE. NEVERS.—Votants 5975. Louis-Napoléon Bonaparte 4781. Cavaignac 926. Ledru-Rollin 234. Lamartine 13.

POUGUES.—Louis-Napoléon Bonaparte 3977. Cavaignac 343.

ST-RENIN-D'AZY.—Louis-Napoléon Bonaparte 2484. Cavaignac 106.

ST-SAULGE.—Louis-Napoléon Bonaparte 2343. Cavaignac 54.

DECIZE.—Louis-Napoléon Bonaparte 2511. Cavaignac 175.

DORNES.—Louis-Napoléon Bonaparte 865. Cavaignac 177.

FOURS.—Louis-Napoléon Bonaparte 1478. Cavaignac 74.

SAINT-PIERRE.—Louis-Napoléon Bonaparte 503. Cavaignac 59.

COSNE.—Louis-Napoléon Bonaparte 3224. Cavaignac 388.

CHARITÉ.—Louis-Nadoléon Bonaparte 2877. Cavaignac 224.

POUILLY.—Louis-Napoléon Bonaparte 2383. Cavaignac 146.

CHATEAU-CHINON.—Louis-Napoléon Bonaparte, 1869. Cavaignac 153.

CHATILLON.—Louis-Napoléon Bonaparte 2442. Cavaignac 81.

VARZY.—Louis-Napoléon Bonaparte 2676. Cavaignac 95.

SULLY-LATOUR.—Louis-Napoléon Bonaparte 597. Cavaignac 28

CLAMECY.—Louis-Napoléon Bonaparte 1500. Cavaignac 337.

GARCLOIS.—Louis-Napoléon Bonaparte 492. Cavaignac 3.

BILLY.—Louis-Napoléon Bonaparte 650. Cavaignac 13.

SAINT-SAULGE.— Louis-Napoléon Bonaparte 2333. Cavaignac 54. Ledru-Rollin 40. Changarnier 3. Lamartine 1.

CHATILLON-EN-BAZOIS (les 3 sections), — Louis-Napoléon Bonaparte 2422. Cavaignac 84. Ledru-Rollin 18. Lamartine 3.

ORNE. — Résumé général. Louis-Napoléon Bonaparte 35468. Cavaignac 10312. Ledru-Rollin 1156.

PUY-DE-DOME. THIERS. — Votants 3195. Louis-Napoléon Bonaparte 2525. Cavaignac 388. Ledru-Rollin 281.

DORAT. — Louis-Napoléon Bonaparte 143. Cavaignac 00. Ledru-Rollin 00,

ESCOUTOUX. — Louis-Napoléon Bonaparte 338. Cavaignac 27. Ledru-Rollin 2.

COURPURE ET SAUVIAT. — Louis-Napoléon Bonaparte 941 sur 1045 votants.

SAINT-REMY. — 2004 votants. Louis-Napoléon Bonaparte 1885. Cavaignac 79. Ledru-Rollin 39.

SAONE-ET-LOIRE. Macon (canton sud). — Louis-Napoléon Bonaparte 1998. Lamartine 721. Ledru-Rollin 434. Cavaignac 418.

MACON (canton nord). — Louis-Napoléon Bonaparte 2390. Lamartine 687. Ledru-Rollin 500. Cavaignac 352.

CLARY. — Sur 2000 votants, Louis-Napoléon Bonaparte a obtenu 1822 voix.

LUGNY. — Sur 862 votants, Louis-Napoléon Bonaparte 812.

Notre correspondant ajoute que, dans tout l'arrondissement, la presqu'unanimité est acquise à Louis-Napoléon Bonaparte.

SARTHE. LE MANS. — Louis-Napoléon Bonaparte 6000. Cavaignac 1500.

VENDÉE. LA CHATRE-LE-VICOMTE. Louis-Napoléon Bonaparte 545. Cavaignac 89. Ledru-Rollin 6. Lamartine 2.

LAFERRIÈRE.—Louis-Napoléon Bonaparte 255. Cavaignac 45. Ledru-Rollin 25.

SAINT-LAURENT-SUR-SEVRES. — Louis-Bonaparte 723. Cavaignac 63.

LE POIRÉ. — Louis-Napoléon Bonaparte 495. Cavaignac 34.

SALIGNY. — Louis-Napoléon Bonaparte 400. Cavaignac 26.

MÉNIL-LE-DOLENT. — Louis-Napoléon Bonaparte 293. Cavaignac 47.

VIENNE. CIVRAY.—Votants 1108. Napoléon Bonaparte 1026. Cavaignac 53. Ledru-Rollin 13.

Le Socialisme et la Situation.

L'œuvre du dix-huitième siècle a été surtout politique, celle du dix-neuvième est surtout sociale. Il s'agit d'améliorer la condition du plus grand nombre, de guérir la maladie du paupérisme, d'assurer à tous le droit de vivre en travaillant. La discussion des candidatures présidentielles devait entraîner sur le terrain de la politique les journaux qui représentent le socialisme, et les détourner un instant de leur mission principale. Aujourd'hui on peut dire déjà que le suffrage universel a prononcé. Loin de protester contre ses arrêts, nous devons nous attacher à tirer de la situation tous les éléments favorables au progrès du socialisme. Que la politique reprenne son rang secondaire dans nos colonnes, que la science sociale reparaisse sur le premier plan. Faisons comprendre, faisons respecter par tous le DROIT DE VIVRE et son corollaire le DROIT AU TRAVAIL qui nécessite l'ORGANISATION DU TRAVAIL sur la base de l'ASSOCIATION. Ajoutons à ces idées que déjà ont pris possession de l'intelligence populaire les principes du TRAVAIL ATTRAYANT et de l'association réalisée dans la COMMUNE SOCIÉTAIRE.

Nous jugerons le gouvernement nouveau, nous l'attaquerons ou le combattrons d'après le degré de sympathie qu'il manifestera pour ces formules de l'avenir et de la conciliation universelle.

Le danger de la bourgeoisie.

La bourgeoisie, sauf des exceptions fort honorables, n'a pas voulu comprendre sous Louis-Philippe qu'une transformation sociale se préparait, que cette transformation, complément nécessaire du mouvement de 89, aurait lieu pacifiquement si les puissants du jour voulaient s'y prêter, révolutionnairement s'ils essayaient d'y mettre obstacle. Nous, socialistes de la veille, nous avons inutilement sous Louis-Philippe joué le rôle de Cassandre, conviant en vain les hommes de bonne volonté à la plus inoffensive de toutes les œuvres, à l'expérience de l'association agricole, industrielle et scientifique faite sur une commune modèle: vainement nous avons convié le capital, le travail, le talent à une œuvre bien autrement glorieuse et féconde que ces commandites et ces opérations d'agiotage où s'engouffraient alors les capitaux. Certains bourgeois, nous ne saurions trop le redire, se sont associés généreusement à nos efforts, comme on a vu en 89 des nobles s'associer au mouvement émancipateur qui affranchissait le tiers-état, mais la masse a mieux aimé rire et gloser, nous renvoyer à Charenton et à Bedlam sans comprendre que nous étions les derniers défenseurs du principe de la propriété.

Maintenant, braves gens, continuez de rire; sachez seulement que votre aveugle opposition à toute espèce de transformation sociale, à tout *essai* même d'améliorations a irrité les masses ouvrières au plus haut degré contre la propriété, contre le capital; sachez qu'on ne parle plus dans beaucoup d'ateliers d'*associer* le capital, mais bien de le détruire, et que si le principe impérissable de la propriété individuelle subit une éclipse temporaire, la responsabilité principale en retombera sur vous, ignorants, égoïstes, qui n'aurez pas su vous rallier à temps à cette formule aussi conservatrice que progressive : *Association libre et volontaire du capital, du travail et du talent.*

La poste autour de la Colonne.

On parle tant des clameurs [illegible] de la place Vendôme que nous avons eu la curiosité de les visiter, [illegible] la chaleur des manifestations. [illegible] les lambeaux de conversation [illegible] dans les groupes qui stationnaient autour de la colonne [illegible]

Dans le premier groupe [illegible] tout jeune homme en blouse [illegible] « Ce n'est ni l'un ni l'autre [illegible] tion. » [illegible] pas! [illegible]

Plus près de la colonne, un garde national [illegible] disait à quelques ouvriers: « Eh bien, quand vous aurez partagé, où ça vous mènera-t-il? Est-ce que huit jours après les parts seront encore égales? » — « Qui est-ce qui parle de partager, imbécille, lui fut-il répondu énergiquement? où avez-vous entendu raconter de pareilles charges? » — « Vous ne voulez pas le partage, répondit l'interlocuteur confus, ah! je croyais... »

Au pied même de la colonne on vendait quatre feuilles d'éloges sur le candidat à l'aigle, pour la modique somme de 5 c.; on trouvait aussi son portrait pour 2 sous. Quelques enfants dansaient en rond autour du piédestal de granit. C'était là le centre de l'enthousiasme; des chanteurs attiraient quelques badauds; on y vendait de la galette, du sucre d'orge et de l'eau-de-vie. Quelques-uns des assistants discutaient le candidat, mais sans vivacité, sans clameurs. Un jovial put dire impunément : « Laissez donc, s'il ramasse l'épée de son oncle, elle lui battra dans les jambes et pourrait bien la faire trébucher. »

Quelques pas plus loin, il était question des machines. « Elles coupent les bras de l'ouvrier, disait un petit détaillant. — Elles les décuplent si elles appartiennent à l'association, elles profitent à tous si elles sont inventées par l'un des associés, » répondit une voix du peuple.

Ici nous avons besoin de répéter que nous n'ornons ni n'augmentons, bien que le sujet de ces conversations nous plaise fort, nous n'y avons rien mis du nôtre. Cela dit, continuons.

En nous rapprochant de la rue de la Paix, nous entendîmes enfin discuter un candidat; c'était encore un ouvrier qui donnait la réplique. « En juin, disait-il, c'était la misère qui avait perdu patience; beau mérite de l'avoir écrasée; fallait tenir les promesses de Février avant ou après la bataille. »

De l'autre côté de la place il était question du droit au travail. « Croyez-vous bonnement qu'il y ait de quoi vous donner à tous de la fortune, » disait un malin à moustaches bien cirées. « De la fortune, interrompit un travailleur, nous ne sommes pas si exigeants; d'ailleurs, jusqu'à présent, la fortune ne rend pas les gens meilleurs; ce que nous voulons, c'est de pouvoir vivre, nous et les nôtres, en travaillant. »

Enfin, dans un dernier groupe, on parlait des dilapidations et des détournements attribués à des personnages haut placés. « Qu'il en soit ce qu'il voudra, dit quelqu'un, ce qu'il y a de sûr, c'est que jusqu'à présent les gens qui se sont hissés au pouvoir m'ont toujours fait l'effet d'être là plutôt pour leur bien particulier que pour le bien de tous. »

On le voit, le résultat de l'élection ne changera pas la question fondamentale. Le problème social reste posé comme avant; le peuple a renversé un à un les hommes qui ont reculé devant les idées nouvelles. Les élections étant faites, il revient à ses préoccupations légitimes. Le socialisme reprend sa place pacifiquement, mais énergiquement.

Si les hommes qui se destinent à gouverner l'État se mêlaient de temps en temps aux masses populaires, s'ils recueillaient ainsi directement les vœux des travailleurs qui forment aujourd'hui la majorité des voix dans le suffrage universel, ils laisseraient là les misérables manœuvres et les programmes vides, et mettraient enfin dans leurs promesses et dans leurs actes les solutions pratiques qui doivent donner un sens vrai au mot de Fraternité.

Les calomnies du CONSTITUTIONNEL.

Aux récits envenimés publiés sur l'insurrection de juin par plusieurs journaux, et surtout par celui de M. Thiers, à ces hideuses peintures de soldats mutilés, de têtes coupées par des femmes, etc., nous opposons les extraits suivants du journal le *Droit*. Il s'agit du procès de la femme Hébert, dite Rigolette, accusée d'avoir scié la tête d'un capitaine de la garde mobile.

Heureusement pour l'honneur du nom porté si [illegible] par Rigolette première et si gaiement par Rigolette seconde, qui toutes deux, la seconde surtout, n'ont jamais passé pour avoir participé à la mort d'aucun homme, il est aujourd'hui constaté que, dans la malheureuse bataille qui a ensanglanté les rues de Paris, il n'a pas été commis, excepté l'assassinat de l'héroïque Bréa, de ces actes d'anthropophages, et que, bien plus, dans le quartier latin, signalé par la rumeur publique comme le théâtre d'une de ces monstruosités, on n'a eu à regretter la mort d'aucun officier de la garde mobile.

Rigolette, au moment des événements de juin, habitait un garni de la rue des Lyonnais, en société avec un célibataire nommé Lebrun, qui prit une part très active à l'insurrection, et a été, par suite, transporté.

Rigolette, le samedi 24, à 6 heures du matin, mit des vêtements appartenant à son associé, et descendit dans la rue dans le but, dit-elle, de porter des secours aux blessés. Mais si elle eut réellement cette bonne pensée, elle ne trouva pas l'occasion de la mettre à exécution; après avoir assisté à la prise de l'École de Droit, par la troupe de ligne et la garde mobile, elle se réfugia dans une maison de la rue des Francs-Bourgeois, mais la portière ne lui permit pas d'y rester, et Rigolette ainsi expulsée fut bientôt, malgré son costume, reconnue pour une femme et arrêtée par des gardes mobiles.

En ce moment-là, dans Paris, on ne parlait que de crimes affreux, de mutilations commises par les insurgés sur de malheureux soldats. La voix publique attribuait principalement ces actes barbares à des femmes; aussi un garde mobile s'étant écrié, à la vue de Rigolette : « Voilà une de ces coupeuses de tête; c'est celle qui a scié la tête de mon capitaine avec une planche, » on se précipita sur elle et on l'arrêta; malgré ses dénégations on la conduisit à la caserne de la rue des Grès. De là on la transféra rue de Tournon, et l'exaspération des soldats était montée à un si haut point, que si Rigolette n'avait pas eu l'heureuse idée de dire qu'elle avait des révélations à faire, nul doute qu'elle n'eût payé de sa vie la conviction que l'on avait de sa culpabilité.

Ajoutons que l'idée de ce meurtre hideux était tellement entrée dans l'esprit de la population, que, dans ce moment, un maréchal-des-logis blessé mortellement étant passé, porté sur un matelas et la figure couverte d'un drap ensanglanté, on s'écria : Voilà le capitaine mutilé par cette furie!

Pendant les trois mois qu'a duré l'instruction de cette affaire, on a fait de vaines recherches pour trouver des traces du crime imputé à l'accusée; on a fait battre un ban dans toutes les compagnies de la garde mobile pour savoir si quelqu'un pouvait donner des renseignements sur la femme Hébert; un seul homme s'est présenté, [illegible] il a assisté à l'arrestation de l'accusée; elle avait, dit-il, un cabas dans lequel on a trouvé un dé pour fondre des balles et des balles toutes fondues. Mais tous les autres témoins, entre autres la portière de la [illegible] Rigolette [illegible]

M. [illegible], commissaire du gouvernement, abandonnant l'accusation [illegible] vriers des ateliers nationaux à qui elle vendait la goutte au Champ-de-Mars.

Me Cartelier présente la défense.

Sur la question d'assassinat, la femme Hébert dite Rigolette est acquittée à l'unanimité; elle est acquittée à la minorité de faveur sur les autres chefs d'accusation.

Nous ne ferons qu'une réflexion sur cette affaire. Il y a longtemps que nous demandons pour la presse la constitution d'un jury d'honneur chargé de flétrir le mensonge et la calomnie. Nous réclamons plus que jamais la création de ce tribunal, qui aurait lieu d'exercer maintenant sa sévérité. Raconter, après juin, que des poignets, des têtes avaient été coupés par les insurgés, des balles, des cigares, des verres d'eau-de-vie empoisonnés, etc., c'était faire acte de mauvais citoyen, alors même que ces affreux détails eussent été vrais. C'était perpétuer la haine entre les classes et publier ce qu'un sentiment de fraternité sincère eût prescrit impérieusement de cacher. Que penser maintenant des écrivains qui ont excité l'exaspération par ces récits odieux, en les sachant faux ou tout au moins avant de s'être assurés de leur véracité!

Ce sont là des actions infâmes.

Esprit des journaux.

On lit dans la *Révolution démocratique et sociale* :

Aux élections de septembre, les républicains socialistes avaient réuni 68 000 suffrages, et aujourd'hui ils n'atteindront que le chiffre de 40 000. D'où vient cette diminution? Nous l'avons dit: voyant que la division si malheureusement jetée au sein du parti démocratique ne permettrait pas à Ledru-Rollin d'approcher du premier rang, les travailleurs de Paris n'ont cherché qu'à se débarrasser de M. Cavaignac, et pour cela ils ont reporté leurs voix républicaines sur le neveu de l'homme du 18 brumaire. Sans cette considération, M. Bonaparte n'eût certainement pas obtenu la majorité dans Paris. Les nouvelles des départements nous apprendront bientôt que dans les villes où s'est propagée la division contre laquelle nous n'avons cessé de protester, des résultats analogues se feront sentir. On sait maintenant si nous suivions une bonne politique, en conjurant les artisans de cette œuvre de discorde de se réunir au candidat qui pouvait avoir le plus de chances.

L'*Evènement* s'exprime ainsi :

Pour nous, notre ligne de conduite est toute tracée, et nous aurons d'ailleurs occasion d'y revenir. Nous inspirerons toujours chaque phrase que nous écrirons de cette devise qu'on lit au haut de nos colonnes :

« *Haine vigoureuse de l'anarchie, tendre et profond amour du peuple.* » AU FRONT DE NOTRE PENSÉE, NOUS AVONS MIS NOTRE CONSCIENCE!

Nous ne comprenons pas cette dernière phrase, elle appartient à la langue des aigles, aussi la *Liberté*, journal napoléonien, se chargera sans doute de la traduire; nous espérons que l'*Evènement*, en échange, nous expliquera ces phrases apocalyptiques, textuellement empruntées à la *Liberté*.

Avec la libre expression du suffrage universel, nous allons rentrer enfin dans le véritable gouvernement de la vraie République. Arrière les utopies et toutes les prétendues panacées des charlatans politiques. La probité et l'économie, ces bonnes et vieilles conseillères des Sully et des Colbert, sont les seules qu'il faille écouter maintenant. La nation ne formant qu'une famille il ne doit plus y avoir chez nous de classes déshéritées. Les riches et les puissants sont les aînés, soit; mais les pauvres et les petits étant les cadets, la fraternité ne saurait plus être un vain mot, absent des cœurs et visible seulement sur les murs. *L'économie doit être appliquée principalement aux riches et la probité à tous.*

Soyons bien persuadés qu'il ne faut ni génie financier, ni habileté de main pour payer nos dettes et faire honneur à nos engagements; il ne faut que de la bonne foi et de l'économie. Que le gouvernement laisse l'argent des contribuables dans leurs poches, *il le retrouvera toujours*, s'il gouverne bien, pour les véritables besoins de la République. S'il gouverne mal, pourquoi lui donner les moyens de gouverner plus mal encore?

Les qualités des grands rois conviennent d'autant mieux aux grandes républiques, *que la souveraineté rayonnant là d'un centre commun y voit affaiblir son éclat.*

L'économie doit donc être le véritable ministre des finances de la République, et plus ce ministre d'une nouvelle espèce se montrera digne de son nom, plus il favorisera le luxe des riches et l'aisance des pauvres. Ce sera faire du socialisme tel qu'il en faut, du socialisme pratique et gouvernemental, qui nous débarrassera du socialisme théorique, tel qu'il n'en faut pas.

Si l'on a pu dire justement des individus que l'oisiveté était la mère de tous les vices, on peut dire plus justement encore de l'Etat qu'il est, par son économie, le père de toutes les vertus des citoyens.

O *Evènement!* ô *Liberté!* double modèle de politique et de style!

La Correspondance des transportés.

Rade de Brest, ponton *la Didon*, 1848.

Monsieur le rédacteur,

Veuillez insérer dans votre journal la lettre suivante, et vous aurez rendu service à un détenu prisonnier politique. Lors du départ des forts, pour être transporté sur les pontons, d'abord on nous prévint que nous pourrions écrire à nos parents et amis, et qu'ils recevraient nos lettres franco en les adressant à M. de Cormenin, président de la commission des prisons politiques. J'écrivis une lettre dernièrement à ma mère pour la tranquilliser sur ma position. Cette lettre, qui lui aurait fait plaisir, elle ne put la recevoir, car le facteur demandait 90 centimes, et ma malheureuse mère n'avait plus qu'un franc et un pain pour vivre plusieurs jours. Jugez, Monsieur, de la douleur de cette pauvre mère en se voyant privée des nouvelles de son fils. J'en avais écrit une autre à mon beau-frère, et il ne put la recevoir non plus, car il était sans ouvrage depuis plusieurs semaines: il fut donc privé aussi de savoir de mes nouvelles, et cependant ces deux lettres avaient été adressées à M. de Cormenin. Plusieurs autres lettres, adressées de cette même manière à un de mes amis, ont aussi été payées; il s'est présenté pour réclamer son argent, on a refusé de le lui rendre. Je ne sais si c'est une faute de l'administration ou si c'est un ordre du gouvernement, qui se dit républicain, quoi qu'à nos yeux il ait déjà perdu ce titre, car il a trompé toutes nos familles en leur promettant notre mise en liberté et en faisant insérer dans leurs journaux que notre nourriture était excellente lorsqu'elle est on ne peut plus mauvaise et loin d'être égale à celle des marins comme on l'a dit. Nos cheveux blanchissent par la souffrance; nous ne sommes plus reconnaissables; des hommes de trente ans au plus en paraissent cinquante. Si on nous prive maintenant d'écrire à nos familles, c'est le dernier coup qu'on puisse nous porter, car une mère qui, quelquefois manque de pain, ne peut donner 90 c. pour une lettre, et par ce moyen se trouve privée de recevoir des nouvelles de son fils.

Veuillez, Monsieur, faire paraître cette lettre dans votre prochain numéro; puisse-t-elle faire entrevoir à ceux qui nous gouvernent que s'ils voulaient ils pourraient améliorer notre position.

Agréez, monsieur le rédacteur, mes salutations distinguées.

PICOT (MICHEL).

Les actionnaires du chemin de fer de Paris à Strasbourg.

La pétition pour le rachat par l'Etat du chemin de fer de Paris à Strasbourg se couvrait de signatures; l'administration se croyant attaquée dans ses 150 mille francs d'appointements, répondit à cette demande loyale, par une note peu convenable publiée dans différents journaux, à l'adresse des signataires.

La leçon ne produisit pas un effet assez sensible. Quelques jours plus tard, le bruit courut que les actionnaires n'ayant pas encore payé le dernier versement de 50 fr. seraient immédiatement *exécutés* à la Bourse, c'est-à-dire que les actions y seraient vendues à n'importe quel prix.

Ce bruit, habilement colporté, fit croire à aucuns qu'il partait des bureaux du chemin de fer de Strasbourg. Certes, s'il en était ainsi, la Compagnie traiterait ses actionnaires avec un sans façon exorbitant.

Il est vrai que les souscriptions du chemin de fer de Strasbourg renferment beaucoup d'actions que les agioteurs appellent dans leur jargon du nom d'*actions mal classées*, parce qu'elles appartiennent à des concierges, à des domestiques, à de petits employés, bref à des *petites gens*, comme ils disent; — cela est vrai; mais s'ensuit-il que les intérêts de ces citoyens peu fortunés doivent être mal gérés, précisément parce qu'ils ne sont pas riches?

Telle serait pourtant la conséquence du sans-gêne administratif de la compagnie de Strasbourg, si elle ne faisait pas démentir l'intention qu'on lui prête dans le but d'intimider les actionnaires.

Eh bien! nous avertissons les administrateurs de cette compagnie que, si elle organisait un système d'intimidation contre les actionnaires, ceux-ci, mieux instruits de leurs droits et des usages de la Bourse en pareille matière, sauraient se défendre en conséquence.

L'Almanach phalanstérien et la concurrence commerciale.

Nous apprenons que sur certains points où les libraires ont l'habitude de s'approvisionner d'almanachs près de la maison Pagnerre, il a été répondu à des demandes de 50 Almanachs phalanstériens par des envois de 5. Nous savons que, par suite, on a cru et on a dit dans plusieurs localités que l'Almanach phalanstérien était épuisé. Nous prions nos amis de nous prêter leur concours pour déjouer cette manœuvre de concurrence. M. Pagnerre, qui s'était associé avec nous en 1846 et 1847 pour la publication de notre almanach, a rompu cette année le marché. Il n'a donc plus aucun intérêt à l'écoulement de ce petit livre, au contraire.

Nos correspondants et les libraires peuvent être assurés que d'ici à la fin de l'année nous serons constamment en mesure de répondre dans le plus bref délai à leurs demandes, quelqu'en soit le chiffre. La composition de notre almanach est conservée, et nous faisons tirer au fur et à mesure des besoins.

La *République* raconte le fait suivant :

Hier un citoyen au visage souffrant se faisait servir deux fois deux sous de pain. Mais ce pauvre diable, ayant examiné les poids, fit remarquer au peseur qu'il lui manquait 20 grammes sur chaque part, et le boulanger de répondre rudement à cette observation. Alors l'ouvrier lui dit d'un ton amer : « Je ne suis plus étonné si tant de gens font leur fortune si vite... » A ce sarcasme bien mérité le boulanger répliqua avec aplomb : « Si vous ne voulez pas de mon pain comme je le sers, fichez-moi le camp, faiseur de barricades! » A ces paroles, l'ouvrier sortit, après avoir déposé sur le comptoir la part de pain qu'il tenait déjà, et il abordait son camarade, qui l'attendait sur le trottoir, par ces mots : « Va, mon vieux Paret, nous avons bien fait de voter pour Raspail... »

Ainsi donc, la constitution proclame la souveraineté du peuple, et ce souverain est indignement volé par le commerce mensonger! Au moment même où il exerce son droit de suffrage, l'homme du peuple est en haillons; il possède à peine de quoi acheter un peu de pain pour ne pas tomber d'inanition auprès de l'urne électorale; et le marchand, auquel il est obligé de s'adresser, lui ravit une portion de ce morceau de pain!

Ainsi donc au bout de l'an, par les voleries du commerce, la misère et la mort auront frappé deux ou trois cents ménages d'ouvriers, tandis que les marchands auront amassé des certaines de mille francs! Et, quand la propriété est ainsi acquise, on s'étonne que les masses répètent avec Proudhon : « La propriété, c'est le vol! »

Dans l'anarchie sociale actuelle, l'homme du peuple, l'ouvrier, le travailleur, se trouvent entre le salariant, qui lui enlève une bonne part de la valeur produite, et le marchand, qui lui en ravit une autre part. L'homme du peuple est volé à la fois comme producteur et comme consommateur; ce souverain dérisoire est crucifié comme Jésus entre deux larrons.

La Révolution de Février est venue pour mettre un terme à tous ces vols, à tous ces crimes légaux ou illégaux; elle a résumé ce grand but par ces mots : *Organisation du travail!* C'est précisément ce que la science sociale demandait depuis quarante années, la science sociale qui avait analysé toutes les monstruosités subversives de ce qu'on appelle *la civilisation*!

Aujourd'hui l'humanité a conscience de ces désordres flagrants, de ces iniquités permanentes: elle en est révoltée, et elle appelle à grands cris le véritable ordre social. Oui, il viendra l'ordre selon la justice et la fraternité; car la souveraineté de la science va s'unir à la souveraineté du peuple, et rien ne résistera à l'idée incarnée dans le nombre!

Le Socialisme en Almanach.

Décidément, l'almanach devient socialiste; il poursuit la marche progressive qui convient à sa mission toute populaire. Il faisait de la propagande démocratique et s'efforçait d'incarner les sentiments de liberté et d'égalité dans les masses; aujourd'hui, il ajoute à son bagage et se met sérieusement à vulgariser les moyens d'arriver à la fraternité.

De son côté, le socialisme se prête à cette vulgarisation; il entre dans tous les détails de la vie agricole et de la vie populaire; il descend des hauteurs de la science, il abandonne un instant les luttes et les ardeurs de la polémique pour devenir bonhomme. Il prend le langage simple de Mathieu Lansberg et autres célèbres boiteux, pour s'infiltrer dans les campagnes, pour se faire lire pendant les longues soirées, à la flamme des bourrées et des sarments, par les laboureurs et les vignerons.

La place qu'obtient cette année la science de l'avenir dans ces opuscules à vignettes qui partent de Paris dans les mois de décembre et de janvier est un indice certain du progrès de nos idées. Outre l'*Almanach phalanstérien*, ce patriarche des almanachs socialistes, nous en avions vu paraître un qui prend franchement et carrément le titre de *démocratique et social*, cette noble formule, épouvantail des privilégiés et des ignorants. Celui-ci portait en tête une dédicace à Fourier et le portrait de ce père de la science de la solidarité.

Et maintenant voici venir l'*Almanach républicain* édité par Jules Laisné, charmant petit volume illustré de portraits, contenant des articles des principaux membres de la Montagne et une bonne histoire de la révolution, par M. Martin-Laulérie. Ce dernier venu est, comme ses devanciers, aussi social que démocratique.

Outre un excellent article déjà reproduit ailleurs intitulé : *Le socialisme dans nos campagnes*, il contient une quantité de fragments empreints de l'esprit nouveau, qui doit enfin donner un sens au troisième terme de la grande formule républicaine : Fraternité.

Comme cet almanach est l'organe du parti sincèrement républicain, il prouve à n'en plus douter que l'élite du parti n'a pas reculé devant la logique des faits. Il témoigne une fois de plus que les hommes loyaux ont compris qu'il fallait en appeler aux solutions de la science sociale pour fonder une république vraiment féconde pour le peuple, une société sincèrement démocratique.

Nouvelles de Rome.

Les journaux de Florence nous apportent des détails de la séance du 3 décembre à la chambre des députés. Cette séance a été publique et non secrète, comme le portaient quelques correspondances. Le président Surbinetti a exposé les faits en se plaçant au point de vue de la légalité constitutionnelle. Il a dit que la protestation du pape, n'étant pas contre-signée d'un ministre, était sans valeur; il a ajouté que le pape, par le fait seul de sa fuite en pays étranger, était sans pouvoir légal; le pape, d'ailleurs, a accepté le ministère du 16 mai dans le billet qu'il a laissé en partant, et rien ne prouve qu'il soit maintenant en pleine liberté. A la suite de ce discours, l'Assemblée a adopté à l'unanimité la proclamation suivante :

Peuple des Etats pontificaux, on a répandu un écrit que l'on dit signé par le pontife à Gaëte le 27 novembre, qui renferme une protestation de nullité à l'égard des actes de son gouvernement, et nomme membre d'une commission administrative plusieurs citoyens qui se sont presque tous éloignés de Rome. L'attention du conseil des députés s'est porté sur cet écrit dans le but de pourvoir à la défense des droits constitutionnels et de l'ordre public, d'affranchir le ministère et d'empêcher les conséquences et les discussions intérieures que les ennemis de l'Italie voudraient provoquer pour détruire nos libertés.

Dans ce but, la chambre a adopté, dans la séance publique de la nuit dernière, les résolutions suivantes: 1° la chambre des députés reconnaissant que l'acte signé, dit-on, par le souverain pontife à Gaëte, n'a aucun caractère d'authenticité ni de publicité régulière, et que même, dans le cas contraire, n'ayant aucun des caractères constitutionnels auxquels le souverain est soumis, ainsi que la nation, on ne pourrait s'y soumettre; et la chambre devant d'ailleurs obéir à la loi de la nécessité d'avoir un gouvernement, déclare que les ministres actuels devront continuer d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

2° Une députation de la chambre sera envoyée immédiatement auprès de S. S. pour l'inviter à revenir à Rome.

3° La chambre haute sera invitée à faire une déclaration analogue et à joindre quelques-uns de ses membres à la députation qui sera envoyée à S. S.

4° Une proclamation sera adressée au peuple romain et des Etats pontificaux, pour l'informer des mesures prises par la chambre des députés, et une autre aux gardes civiques, pour les inviter à protéger l'ordre public.

La chambre des députés, en publiant les résolutions qu'elle a cru devoir adopter dans l'intérêt général, au milieu de circonstances si graves, espère avec confiance que les peuples conserveront cette attitude ferme, vertueuse et calme, par laquelle ils ont démenti jusqu'à présent les calomnies, brisé les armes de la haine et bien mérité de la patrie.

La proclamation aux gardes civiques se termine ainsi :

« Soldats citoyens! tout désordre intérieur serait toujours attribué à votre négligence par ceux-là surtout qui sont les ennemis d'une institution favorable au progrès, à la liberté, à l'indépendance de notre nation. Continuez donc vos efforts pour la protection de la chose publique, et de même que sous les armes, donnez à tous l'exemple des vertus italiennes. »

— On écrit de Rome, 4 décembre, à l'*Alba* :

« Les noms des cinq députés envoyés au pape pour l'engager à revenir à Rome sont les suivants : Fusceni, vice-président du conseil des députés; l'abbé Nizzi, député; le prince Corsini, sénateur; Pieri et Arrighi, membres du haut-conseil.

» Le peuple désire vivement voir établir une commission exécutive ou un gouvernement provisoire qui prenne en main le pouvoir temporel dont le pape est devenu, par sa fuite, complètement indigne. »

Cette invitation, dans l'esprit de ceux qui la feront, semble être une formalité, afin de constater que Pie IX ne veut pas revenir. On avisera après.

— Le peuple Romain voit avec peine que le pape a été livré au premier ennemi de l'Italie et de Pie, au roi qui, dans sa capitale, a obligé le nonce du pape à abaisser les armes pontificales et qui faisait emprisonner tout individu osant crier vive Pie IX! au roi qui de concert avec l'Autriche, manquait de parole à la cause italienne. Toutefois le peuple Romain ne s'inquiète pas, ne s'émeut pas; il attend tranquillement raison et justice des événements et des temps.

— Le sénat de Naples s'est transporté à Gaëte auprès de Pie IX.

— La crise ministérielle continue à Turin.

Le Socialisme en Portugal.

Les idées nouvelles font de rapides progrès en Portugal et en Espagne: le socialisme avec la politique d'union et d'association des peuples y pénètre et y prend racine.

Le Portugal et l'Espagne comprennent que leur avenir réside dans la fédération de leurs provinces baignées par les mêmes fleuves, le Tage, le Douro, le Guadalquivir.

Un journal qui vient de paraître en Portugal se déclare l'organe de la fédération ibérique et du socialisme; il a pour titre : la *Péninsule fédérale et démocratique*. Voici ses devises :

Unité fédérale. — Indépendance des provinces.

Suffrage universel. — Liberté entière de la presse.

Droit au travail. — Droit d'association.

Fonctions publiques soumises à l'élection. — Instruction publique gratuite.

Nous félicitons de grand cœur les hommes dévoués aux idées de progrès qui rédigent ce journal; inspiré par les pensées les plus larges, il est appelé à produire les plus heureux résultats; publié *sans permission du gouvernement*, nous espérons qu'il pourra poursuivre hardiment la mission qu'il s'est imposée.

Mouvement des races en Hongrie.

Dans la Hongrie, la lutte entre les nationalités continue avec toutes ses cruautés. Le nord de la Hongrie doit aussi prendre les armes contre les Madgyars.

Sous la direction de Hurban, une masse d'hommes s'est organisée à Prérau, pour faire une incursion dans la Hongrie; 500 hommes étaient déjà arrivés le 29 novembre à Nulein. Il s'agit d'occuper avec les troupes impériales les comitats de l'Ouest.

Simonich, de son côté, a une armée de 20 000 hommes sous ses ordres. Les chefs slovakes ont moins pour but d'agir militairement que d'organiser le pays conquis par les troupes impériales. On établira de nouvelles autorités, et dès qu'un district de 50 000 âmes sera formé dans un comitat, on élira une diète hongroise qui se réunira à Kremsier. Les incursions des Madgyars sur la frontière d'Allemagne, n'ont pas toujours été avantageuses pour eux.

Le député de la diète Robelitza s'est rendu dans la Bukowine, où il essaie d'établir un nouveau royaume. Il a un corps de deux mille partisans avec lui et tient sa cour à Radantz. On y a envoyé quelques détachements pour rétablir l'ordre.

Sur la frontière de la Croatie, il y a eu quelques escarmouches entre les Madgyars et les habitants.

A Agram, il se forme une ligue slave sur le modèle de la *Slowanska Lipa* de Prague.

La lutte dans la Transylvanie est arrivée à son apogée. La guerre y est si barbare qu'elle rappelle les luttes du moyen-âge. Le pillage est partout à l'ordre du jour. Le bourg Resn, qui n'avait pas fourni immédiatement 125 000 florins, a été presque détruit par le feu. Les malades même n'ont pas été ménagés. Ce sont les Szeklers qui ont été les plus cruels.

A Temeswar, le conseil de guerre impérial a sévi contre les auteurs de ces atrocités ; deux curés ont été pendus ; les prisonniers de guerre ont été égorgés.

Les Russes étaient sur les frontières de la Transylvanie, prêts à entrer.

Si l'on en croit le *Zeitungs-Hall*, ils seraient entrés le 18 à Kimpina.

Assemblée nationale.

Séance du 13 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

L'Assemblée adopte sans discussion divers projets de loi tendant à autoriser les départements du Lot et de la Charente-Inférieure de contracter des emprunts.

M. MARIE, ministre de la justice, présente un projet de décret tendant à l'abrogation d'un décret du gouvernement provisoire en date du 29 mars.

L'Assemblée adopte ensuite sans discussion le projet suivant :

» Il est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1848, un crédit extraordinaire de 75 000 fr., pour acquitter les dépenses de la cérémonie funèbre qui a eu lieu le 4 mars 1848, en l'honneur des citoyens qui sont morts pour la République dans les journées de Février dernier. »

Un projet de décret prorogeant pour 1849 les lois antérieures sur les réfugiés, est également adopté.

On passe au projet de décret relatif au rétablissement de la contrainte par corps.

« Art. 1er. Le décret du 9 mars 1848, qui suspend l'exercice de la contrainte par corps, cesse d'avoir son effet. (Ce paragraphe a été adopté il y a quelques mois.)

» La législation antérieure sur la contrainte par corps est remise en vigueur sous les modifications suivantes. » — Adopté.

TITRE PREMIER. — *Dispositions relatives à la contrainte par corps en matière civile.*

« Art. 2. A l'avenir, la contrainte par corps ne pourra être stipulée dans aucun acte de bail pour le paiement des fermages des biens ruraux. »

M. DURAND prie l'Assemblée de ne pas adopter cet article, qui aurait les plus funestes résultats pour les propriétaires agricoles.

M. LE RAPPORTEUR soutient le projet.

M. RAYMOND présente de nouvelles observations au milieu du bruit.

L'Assemblée, qui n'a prêté aucune attention au discours prononcé par M. Dérodé, adopte l'article 2.

M. RENOUARD propose une disposition additionnelle.

Néanmoins, la contrainte par corps sera prononcée par les tribunaux, lorsque le fermier aura enlevé, sans le consentement du propriétaire, les meubles, les bestiaux et attirails garnissant la ferme.

M. Durand propose d'aggraver la contrainte par corps, au lieu de l'adoucir.

Après des développements fournis par M. Laborde, l'article additionnel, combattu par M. Baroche, est mis aux voix et rejeté.

« Art. 3. Les greffiers, les commissaires-priseurs et les gardes du commerce seront comme les notaires, les avoués et les huissiers, soumis à la contrainte par corps, dans les cas prévus par le § 7 de l'art 2 060 du code civil. » — Adopté.

M. BRILLIER propose et développe une disposition additionnelle qui deviendrait l'article 4 du projet et qui est ainsi conçu :

« La contrainte par corps, en matière de commerce, ne pourra être prononcée que contre les commerçants condamnés pour dette commerciale au paiement d'une somme principale de 200 fr. et au-dessus.

» Dans aucun cas, elle ne sera prononcée contre les veuves et héritiers des commerçants, assignés pour dette, commerciales, en raison de leur qualité. »

Après une discussion à laquelle l'Assemblée ne prend aucun intérêt, la proposition de M. Brillier est mise aux voix et rejetée.

« Art. 4. L'emprisonnement pour dette commerciale cessera de plein droit après trois mois, lorsque le montant de la condamnation en principal ne s'élèvera pas à 500 fr.; après six mois, lorsqu'il ne s'élèvera pas à 1 000 fr.; après neuf mois, lorsqu'il ne s'élèvera pas à 1 500 fr.; après un an, lorsqu'il ne s'élèvera pas à 2 000 fr.

» L'augmentation se fera ainsi successivement de trois mois en trois mois pour chaque somme en sus qui ne dépassera pas 500 fr., sans pouvoir excéder trois années pour les sommes de 6 000 fr. »

M. JULES FAVRE propose l'amendement suivant :

« La durée de l'emprisonnement en matière de commerce sera fixée par les tribunaux proportionnellement à l'importance de la dette ; mais sans toutefois que la durée de l'emprisonnement puisse excéder deux années. »

La commission combat cet amendement par l'organe de son rapporteur.

M. JULES FAVRE insiste.

M. VALETTE combat également l'amendement qui n'est pas adopté.

L'article 4 est adopté.

M. SAINT-PRIEST propose un article additionnel qui sera discuté après l'art. 12.

« Art. 5. Pour toute condamnation en principal au-dessous de 500 fr., même en matière de lettre de change ou de billet à ordre, le jugement pourra suspendre l'exercice de la contrainte par corps, pendant trois mois au plus, à compter de l'échéance de la dette. »

M. WOLOWSKI propose un amendement ainsi conçu :

« Dans tous les cas, la contrainte par corps sera laissée à l'appréciation des tribunaux. »

M. DURAND, rapporteur. Les raisons qui ont fait rejeter l'amendement de M. Jules Favre et ont fait adopter l'article 4, doivent faire rejeter l'amendement qui vous est proposé.

L'amendement n'est pas adopté.

L'article 5 est adopté.

« Art. 6. A l'avenir, les dispositions des articles 24 et 25 de la loi du 17 avril 1832, seront applicables aux affaires commerciales, etc. » — Adopté.

TITRE III. — *Dispositions communes aux dettes civiles et aux dettes commerciales.*

« Art. 7. Le débiteur, contre lequel la contrainte par corps aura été prononcée par jugement des tribunaux civils ou de commerce, conservera le droit d'interjeter appel du chef de la contrainte, dans les trois jours qui suivront l'emprisonnement ou la recommandation, lors même que les délais ordinaires de l'appel seraient expirés. Le débiteur restera en état. »

M. CASA-BIANCA propose cet amendement :

« Le débiteur aura la faculté de l'appel, alors même qu'il aurait acquiescé au jugement. »

M. VALETTE propose un amendement dans le même sens avec quelque modification de réduction.

L'article 7 est adopté avec le paragraphe additionnel.

M. RAYNAUD propose un paragraphe additionnel à l'article 8. Il n'est pas adopté.

L'article 8 est adopté, ainsi que les articles 9 et 10.

« Art. 11. En aucune matière, la contrainte par corps ne pourra être exercée simultanément contre le mari et la femme, même pour des dettes différentes.

» Les tribunaux pourront, dans l'intérêt des enfants mineurs du débiteur et par le jugement de condamnation, surseoir, pendant une année au plus, à l'exécution de la contrainte par corps. »

Le premier paragraphe est adopté.

M. [illegible] fait remarquer que, d'après le dernier paragraphe, la position du débiteur varierait, selon qu'il aurait ou n'aurait pas d'enfants.

M. CHARAMAULE défend le paragraphe par des considérations d'humanité.

M. TASSEL propose de substituer le délai de trois mois à celui d'un an.

Le paragraphe est mis aux voix. Une première épreuve est douteuse. A la seconde épreuve le paragraphe est adopté.

« Art. 12. Dans tous les cas où la durée de la contrainte par corps n'est pas déterminée par la présente loi, elle sera fixée par le jugement de condamnation dans les limites de six mois à cinq ans.

» Néanmoins, les lois spéciales qui assignent à la contrainte une durée moindre, continueront d'être observées. » — Adopté.

M. DE SAINT-PRIEST demande que les frais de consignation d'aliments soient portés, à Paris, à 1 fr. 25 c. par jour, et que dans les départements ils soient augmentés d'un cinquième.

Cette proposition est rejetée.

Les articles 12, 13 et 14 sont adoptés sans discussion.

M. LE PRÉSIDENT, avant de mettre l'ensemble du décret aux voix, annonce à l'Assemblée que la commission chargée d'examiner les procès-verbaux de l'élection du président a commencé ses opérations aujourd'hui. Demain, il arrivera sans doute un grand nombre de procès-verbaux ; la commission croit devoir exécuter la volonté de l'Assemblée en s'en occupant activement ; elle ouvrira sa séance demain à onze heures pour les terminer à trois heures ; et comme le bureau en fait nécessairement partie, la séance publique ne commencera qu'à trois heures. (Oui ! oui ! — Non ! non !)

Cette proposition est adoptée.

L'ensemble du décret sur la contrainte par corps est adopté.

La séance est levée à six heures.

Demain, scrutin pour la nomination du président.

Dans sa séance d'aujourd'hui, l'Assemblée nationale a adopté, au milieu de l'inattention générale, un projet de décret relatif au rétablissement de la contrainte par corps.

Les bureaux de l'Assemblée ont commencé l'examen des opérations électorales pour la nomination du président de la République.

La séance de demain ne commencera qu'à trois heures.

FAITS DIVERS.

— Voici, d'après la *Gazette de France*, la dernière liste ministérielle qui courait ce soir à l'Assemblée :

MM. Lamartine, vice-président de la République ;
Maleville, intérieur ;
Odilon Barrot, justice ;
Oudinot, guerre ;
Fould, finances ;
Léon Faucher, commerce ;
Drouyn de l'Huys, affaires étrangères ;
L'amiral Le Blanc, marine ;
Girardin, ministre de la police ;
Falloux, instruction publique.

— L'ancien club de la Révolution tiendra séance vendredi 15 décembre, à 8 heures du soir, rue et salle Montesquieu.

Les membres titulaires de cet ancien club sont expressément invités à s'y réunir, à 7 heures précises, pour procéder à l'élection des membres du bureau.

— On lit dans le *Moniteur du soir* :

« Un journal a dit que M. le ministre des finances s'était présenté à la Bourse dans la journée d'hier.

» Le fait est faux. M. Trouvé-Chauvel n'a pas mis le pied à la Bourse depuis le 4 mai.

» Il est vrai qu'un employé de l'administration a été envoyé pour avoir le cours de la Bourse avant le départ du ministre pour l'Assemblée. Cet employé a pu faire part de ses appréciations personnelles sur les chances de l'élection, mais il n'y avait dans la communication aucun caractère officiel.

— Hier matin, vers neuf heures, une femme âgée de quarante ans environ s'est jetée par la fenêtre du quatrième étage de la maison qu'elle habite, rue Aubry-le-Boucher, 54.

Elle est morte quelques instants après.

Cette malheureuse avait été frappée d'aliénation mentale par la perte qu'elle a faite tout récemment de sa fille, morte à l'âge de dix-huit ans.

Elle était depuis quelque temps à l'hospice de la Salpétrière, et comme elle paraissait avoir recouvré la raison, son mari l'avait ramenée dans sa maison depuis peu de jours.

Il s'est absenté ce matin pendant quelques instants, et à peine était-il sorti que cette malheureuse a exécuté son funeste dessein.

— On lit dans le *Morning Chronicle* : « Hier au soir, M. Guizot et le chevalier Brunsen ont été reçus membres honoraires de la société des antiquaires, étant présentés par le marquis de Northampton et sir Georges Staranton. Le président vicomte Mahon, qui occupait le fauteuil, a adressé aux illustres étrangers quelques paroles gracieuses, rappelant leurs travaux à tous deux dans le champ des antiquités, et faisant surtout allusion au docte ouvrage du chevalier Brunsen sur l'histoir d'Egypte. M. Guizot a remercié chaudement le président, et il a promis d'assister fréquemment aux séances de la société.

— Samedi prochain, rue de la Douane, 18, à huit heures du soir, aura lieu une démonstration théorique et pratique de la Banque d'échange (système Masel).

— Une caricature représente Louis-Philippe recevant un coup de pied de Lamartine, qui reçoit le même cadeau du général Cavaignac, qui le reçoit de Louis-Napoléon.... On lit au bas du dessin : *La suite prochainement*

L'Amnistie. — Aux Femmes françaises.

La dix-huitième lettre républicaine de Daniel Stern, que publie le *Courrier français*, a pour titre : AMNISTIE !

Adressée aux femmes par une femme dont la plume éloquente et profonde à la fois traite avec un égal bonheur les sujets les plus divers, cette lettre est un chef-d'œuvre par l'élévation de la pensée, la grandeur d'âme et le saint amour de fraternité sociale qui l'ont inspirée.

La haute mission à laquelle Dieu appelle la femme y est tracée avec cet esprit de justice et cette conscience réelle de l'avenir qui caractérise la pensée, les sentiments, et l'action de la *femme forte*, selon l'Ecriture.

Depuis longtemps la douce et rafraîchissante parole de la femme, qui invoque le langage du cœur ou en projète les étincelantes lumières sur les faits sociaux, ne s'était pas fait entendre dans la presse.

Il y a deux ans, Mme Clarisse Vigoureux adressait un poétique appel aux femmes, « à la réserve de l'humanité, » à propos des nouveaux malheurs qui venaient de fondre sur la Pologne eplorée.

Les douleurs non moins profondes qui agitent convulsivement les hommes tombés sous le coup de nos guerres civiles, inspirent aujourd'hui Mme Daniel Stern.

C'est au nom de l'humanité que l'illustre écrivain s'adresse à ses concitoyennes :

Au génie masculin la solution des problèmes scientifiques, l'organisation de la *liberté* et de l'*égalité* sociales. Au génie féminin le travail divin du cœur, la conciliation des classes devenues hostiles, les haines mutuelles adoucies, les injustices réparées, la *fraternité* enfin prêchée de bouche et d'exemple dans le constant et irrésistible apostolat de la mère, de l'épouse, de la fille, de la sœur.

Et encore :

O mes chères concitoyennes, ne sentez-vous donc point, dans la grande tourmente à laquelle nous sommes en proie, l'impérieux appel de la Providence à toutes les énergies de l'âme humaine ? Ne comprenez-vous pas que les vertus négatives de résignation et d'humilité ne suffisent plus au salut de la famille et de la patrie ? N'y a-t-il rien en vous qui vous sollicite d'élever vos cœurs et vos pensées au dessus des régions inférieures où vous végétez inutiles ? Votre âme ne sent-elle pas le besoin de se dilater par delà les étouffements de l'égoïsme domestique, par delà surtout ce cercle étroit de la vie du monde, où s'usent, où se flétrissent en agitations si vaines, les forces et les grâces de votre jeunesse ?

Quand les plus graves problèmes se posent dans la conscience humaine, quand une lutte terrible s'engage entre le passé et l'avenir, pouvez-vous sans remords demeurer à l'écart, isolées dans votre ignorance et vos puérilités, bornant tout votre rôle à lamenter le temps qui s'écoule, les grandeurs qui passent, les plaisirs et les richesses qui fuient ?

Oui, ces paroles d'avenir et de grandeur adressées au génie français, seront recueillies avec amour et accueillies avec reconnaissance par nos compagnes.

Privé du concours actif de la moitié du genre humain, notre bon vouloir, à nous, hommes, périclite et chancèle. Nous trébuchons à chaque pas, car l'amour social, cette puissance irrésistible à laquelle tout doit céder, ne vit pas continuellement dans nos cœurs ; la femme seule peut en raviver les flammes par les chauds battements de son cœur.

Mme Daniel Stern termine ainsi sa magnifique épître, que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire dans son intégralité :

Tous, nous entrons dans des voies inconnues, nous marchons en trébuchant à travers les ténèbres vers un but ignoré. Une seule chose ne peut nous tromper dans les incertitudes de la route : c'est la miséricorde. Femmes françaises, un grand apostolat de miséricorde vous appelle. Initiées par la nature à la douleur, vos paroles ont l'accent de la persuasion, vos regards ont le don de pénétrer les âmes. Ne méconnaissez pas votre vocation divine. Tout ce qui souffre vous invoque, tout ce qui gémit tourne les yeux vers vous. Les hommes vous excluent dédaigneusement des choses de la politique, ils ne vous admettent point aux cabales et aux intrigues de leurs ambitions, vengez-vous en leur [illegible] gnant une politique plus haute ; prenez l'initiative d'une résolution généreuse. Prononcez le mot qui guérit les plaies, efface les ressentiments, rapproche les partis ! Combattez par tous les moyens la fausse prudence qui prolonge les châtiments. Demandez, arrachez à celui que le suffrage masculin va donner pour chef à la République, une sage, une magnanime *amnistie*.

Par ce mot magique, si vous l'obtenez des puissants du siècle, médiatrices bénies, vous rachèterez le passé, vous éclairerez l'avenir. L'histoire vous gardera une mémoire reconnaissante et dira que le premier acte de la fraternité nouvelle fut l'œuvre du sexe que Dieu a voulu faible dans la guerre et la haine, mais intrépide, infatigable, invincible dans le dévoûment.

Femmes françaises de tous rangs, de toutes conditions, de tout âge, tendons-nous la main pour la plus sainte des ligues. Riches ou pauvres, humbles ou puissantes, n'ayons qu'un cœur pour souhaiter la paix, qu'une voix pour implorer la clémence, qu'une parole pour enseigner la fraternité.

De la mansarde au palais, du château à la chaumière, du berceau de l'enfant à la tombe de l'aïeul, que partout où veille la piété d'une femme, un écho attendri renvoie à nos époux, à nos fils, à nos frères, la prière unique, le mot sauveur : AMNISTIE ! AMNISTIE !

Réhabilitation de la courtisane.

Nous concevons très bien que M. Victor Hugo soit attaqué au point de vue politique par les démocrates. Nous concevons qu'on lui reproche de manquer de foi dans la *nécessité actuelle* de la République, et d'avoir permis qu'on se servit de son nom pour appuyer la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte. Mais nous ne concevons pas que des journaux soi-disant avancés lui fassent un grief de ce qu'ils appellent la réhabilitation de la courtisane.

Vérité, justice avant tout.

Si l'on en croyait certaines feuilles, M. Victor Hugo aurait tenté la réhabilitation de la courtisane, c'est-à-dire, probablement, la réhabilitation de la prostitution ; il aurait prêché que l'état d'une femme se donnant sans amour, par vénalité, au premier venu, n'est pas si infâme qu'il en a l'air.

Il n'en est rien.

M. Victor Hugo, que nous avons le droit de défendre en cette circonstance, car nous avons assez prouvé que nous ne lui sommes pas inféodés, a exprimé aussi vivement que personne au monde son horreur pour la prostitution, mais il y a joint de la charité pour les victimes qui tombent dans cet abîme.

Il y a joint de l'indignation contre les riches qui les séduisent et les perdent, pour les riches qui, complices de leurs fautes, les couvrent ensuite de mépris pour se donner un faux vernis d'innocence immaculée.

Il y a joint surtout des protestations contre un ordre social, imprévoyant et cruel, qui pousse la femme au vice par le manque de travail et par la misère.

Dénoncer les véritables causes de la prostitution et demander éloquemment qu'elles disparaissent, assurément ce n'est pas là se faire l'avocat de la prostitution.

Attaquons M. Hugo pour les actes de sa vie politique qui nous paraissent répréhensibles ; mais ne permettons pas qu'on se fasse une arme contre lui de ses véritables titres. Sans multiplier les citations, voici comment M. Hugo a prêché la réhabilitation de la courtisane :

Oh ! n'insultez jamais une femme qui tombe !
Qui sait sous quel fardeau la pauvre âme succombe !
Qui sait combien de jours la faim a combattu !
Quand le vent du malheur ébranlait leur vertu.
Qui de nous n'a pas vu de ces femmes brisées
S'y cramponner longtemps de leurs mains épuisées,
Comme au bout d'une branche on voit étinceler
Une goutte de pluie où le ciel vient briller,
Qu'on secoue avec l'arbre et qui tremble et qui lutte,
Perle avant de tomber et fange après sa chute !

La faute en est à nous ; à toi, riche ! à ton or !
Cette fange d'ailleurs contient l'eau pure encor,
Pour que la goutte d'eau sorte de la poussière,
Et redevienne perle en sa splendeur première.
Il suffit, c'est ainsi que tout remonte au jour,
D'un rayon du soleil ou d'un rayon d'amour.

M. Victor Hugo est l'auteur de ces vers. Nous qui l'avons attaqué hier, qui serons peut-être obligés de l'attaquer demain, nous tenons à ce que la démocratie socialiste mette ses services en regard de ses erreurs.

Moralisme.

DIALOGUE DANS LA RUE.

— Avez-vous lu la vie de Franklin?
— Laquelle?
— Il n'y en a pas d'autre. Celle que publie M. Mignet.
— Non; et vous?
— Moi non plus; mais vous ne pouvez vous dispenser de la lire. C'est une charge à fond contre le socialisme; l'Académie des sciences morales a raté, c'est vrai; M. Thiers a fait longtemps fou, je ne le nie pas; mais M. Mignet ne s'y prendra pas à deux fois, je vous en donne mon billet. On l'annonçait depuis longtemps. *Le Constitutionnel* en commence la publication, c'en est fait du socialisme; il durera ce que dure la lecture du livre de M. Mignet, ni plus ni moins. Il n'en a pas pour un mois dans le ventre. Ainsi soit-il!

Nous trouvons, en effet, dans le *Constitutionnel*, un long article à cheval sur les deux dernières pages de ce journal, et qui a pour titre :

Vie de Franklin,
à l'usage de tout le monde,
par M. Mignet,
de la section d'histoire générale et philosophique
de l'Académie des sciences
morales et politiques.

PREMIÈRE IMPRESSION DE LECTURE.

Nous n'avons rien vu, dans ce premier article, qui légitime les espérances de notre interlocuteur. Le socialisme, jusqu'à présent, n'est pas en cause; cela pourra venir, nous ne le contestons pas. C'est, du reste, une publication comme une autre; il y a des pensées acceptables à peu près comme partout. Peut-être aurions-nous passé sans prendre garde; mais nous voilà prévenus qu'il s'agit d'un événement : attention!

C'est une grande et belle chose que la vie de Franklin : on annonce que M. Mignet a le talent nécessaire pour l'écrire; tant mieux! Une histoire de Franklin, si elle est bien faite, sera, comme le dit M. Mignet, un livre à l'usage de tout le monde, un de ces livres qu'on relit toujours avec fruit et dans lesquels on découvre à chaque lecture de nouvelles beautés. Nous ne connaissons encore que les premières pages de M. Mignet; nous suspendons notre jugement jusqu'à ce que nous ayons embrassé l'ensemble de son œuvre.

La vie d'un homme comme Franklin offre au panégyriste un écueil dont un bon connaisseur saura se garder, mais dans lequel un esprit superficiel tomberait infailliblement. Un moraliste étroit y verra une belle occasion de réciter une fois de plus un chapelet de maximes, excellentes pour la plupart, mais dont l'application offre apparemment de sérieux obstacles, puisque ceux qui les prêchent depuis que le monde est monde ont jusqu'à ce jour fait si rarement leurs frais. Le vrai moraliste, c'est-à-dire celui qui n'a pas en vue un homme abstrait qui n'existe que dans son cerveau, celui qui prend l'homme dans ses rapports nécessaires avec le monde où il vit et comprend que les prescriptions de la morale ne sont pas obligatoires pour les individus seulement, mais pour la société aussi, la société étant un être moral, cet écrivain présentera sans doute l'exemple de Benjamin Franklin comme digne modèle, mais, dans l'amour éclairé qu'il porte au juste, au bon et au vrai, il comprendra que tous les hommes ne se trouvent pas dans des conditions également favorables pour s'élever à la hauteur de ce modèle, et, ne voulant pas que la moralité, la sagesse et la raison continuent d'être un privilège, il dévoilera les obstacles que la société oppose à l'exercice du bien; il réclamera les réformes en l'absence desquelles les plus sages conseils ont été et seront éternellement de vaines paroles emportées par le vent.

Ceci dit, voyons comment M. Mignet a compris sa tâche.

Nous trouvons dès les premières lignes une pensée qui nous paraît demander explication. Voici ce que M. Mignet dit de la vie de Franklin :

« Elle offre surtout des enseignements et des espérances à ceux qui, nés dans une humble condition, sans appui et sans fortune, sentent en eux le devoir d'améliorer leur sort et cherchent les moyens de se distinguer parmi leurs semblables. Ils y verront comment le fils d'un pauvre artisan, ayant lui-même travaillé longtemps de ses mains pour vivre, est parvenu à la richesse à force de labeur, de prudence et d'économie; comment il a formé tout seul son esprit aux connaissances les plus avancées de son temps et plié son âme à la vertu, etc... »

Ceci est de nature à induire en erreur d'honorables ouvriers, et M. Mignet n'a en vue que leur instruction. On pourrait croire qu'en suivant à la lettre les procédés qui ont si bien réussi à Franklin, on arrivera au même succès que le modèle, c'est-à-dire à la vertu, à la science et surtout à la fortune; tenons-nous-en à la fortune. M. Mignet n'a pu vouloir inspirer une espérance qui serait nécessairement déçue. En effet, supposons que tous les travailleurs arrivent à la fortune, qu'en résulte-t-il? Oh! horrible! oh! horrible! oh! horrible! comme dit Shakspeare.

Qui cirera les bottes de M. Mignet? qui conduira la voiture de M. Mignet? qui servira la table de M. Mignet? Qui rendra à M. Mignet tous ces petits services qui entretiennent l'amitié, quand le valet de chambre, le cocher et le cuisinier de M. Mignet seront arrivés à la fortune par la pratique des préceptes qui ont si bien réussi à Franklin et que M. Mignet leur offre en exemple?

M. Mignet se résigne-t-il à cirer ses bottes lui-même, à conduire lui-même sa voiture, à faire sa propre cuisine? Rien n'autorise à le croire animé de ces intentions subversives de la morale et de la famille. Ou bien M. Mignet croit-il que son cuisinier, son valet de chambre et son cocher, devenus possesseurs de rentes sur l'Etat et de biens-fonds, consentiraient à rester à son service? Qu'ils le fassent par amour pour sa personne, on a vu de ces grands exemples de fidélité, et nous en croyons M. Mignet digne; mais ce ne peut être qu'une exception, et M. Mignet ne saurait rester indifférent au sort de tant de gens comme il faut qui n'auraient pas su se faire aimer pour eux-mêmes. M. Mignet sait très bien que ce n'est pas précisément une passion irrésistible qui, par les nuits d'hiver, retient son cocher sur le siège de sa voiture, à la porte de l'hôtel dont la conversation de M. Mignet fait les délices. De même des autres fonctions. Il y aurait bien un moyen, mais M. Mignet n'est pas homme à dissimuler ses opinions : s'il avait été phalanstérien, il l'aurait dit. Alors, ceux qui s'imaginent qu'il suffira de suivre scrupuleusement l'exemple de Franklin pour s'élever à la fortune, prêtent à M. Mignet une pensée que cet homme pratique répudie.

Il la répudie certainement, car voici comment il s'exprime un peu plus loin :

« L'avenir des enfants est en grande partie dans les parents. Il y a un héritage plus important encore que celui de leurs biens, c'est celui de leurs qualités. Ils communiquent le plus souvent avec la vie, les traits de leur visage, la forme de leur corps, les moyens de santé ou les causes de maladie, l'énergie ou la mollesse de l'esprit, la force ou la débilité de l'âme, suivant ce qu'ils sont eux-mêmes. Il leur importe donc de soigner en eux leurs propres enfants. S'ils sont énervés, ils sont exposés à les avoir faibles, s'ils ont contracté des maladies, ils peuvent leur en transmettre le vice et les condamner à une vie douloureuse et courte. Il n'en est pas seulement ainsi dans l'ordre moral, etc... »

Voilà assurément une observation pleine de justesse et qui ne pouvait être rendue en termes plus convenables. Il est regrettable que M. Mignet n'ait point songé à en tirer les conséquences qui en découlent naturellement, conséquences graves et de haute moralité. Si les qualités physiques et morales des parents ont une influence si considérable sur les enfants, ce qui n'est pas contestable, on voit tout de suite qu'il est un grand nombre de créatures humaines pour lesquelles demeureront fatalement fermées ces sphères de la morale où M. Mignet, dans un accès de zèle généreux, convie tout le monde à entrer. Et sans qu'on puisse les rendre responsable de leur abaissement; car leurs vices physiques et moraux, ils les ont hérités de leurs parents. Pourra-t-on, du moins avec justice, en faire remonter la responsabilité jusqu'à ces parents eux-mêmes? Pas davantage; car, outre que ceux-ci ont reçu le même héritage de leurs ancêtres, les conditions dans lesquelles ils sont fatalement placés tendent à perpétuer en eux ces vices héréditaires. Est-il au pouvoir de tous les prolétaires de soigner leur corps et leur âme? N'en est-il pas qui contractent invinciblement des maladies dans l'exercice de leur profession? N'est-il pas des états qui vouent à de cruelles maladies, à une mort prématurée ceux qui les exercent? D'autre part, a-t-on jamais rien fait pour développer leur esprit? Leur intelligence est-elle assez ouverte pour qu'ils aient le désir d'apprendre? Sentent-ils assez le prix de l'instruction pour vouloir en doter leurs enfants? Non-seulement il n'en est rien, mais au point de vue de la société présente il est fort heureux qu'il en soit ainsi. Il n'y a de conséquents avec leur principe parmi les hommes qui admettent la légitimité de la société présente que ceux qui redoutent comme un péril la diffusion des lumières parmi les classes laborieuses. Ceux qui, acceptant les conditions de cette société, rêvent en même temps l'émancipation intellectuelle des travailleurs peuvent être de braves gens, ce sont assurément de pauvres et de bien dangereux logiciens.

Si donc il n'est pas au pouvoir de tous les travailleurs de soigner en eux leurs propres enfants; s'il ne dépend pas d'eux de ne pas contracter des maladies, de cultiver leur intelligence, de suivre les règles de l'honnête et les lois du vrai; et si dès lors tant de malheureuses créatures reçoivent fatalement avec la vie la faiblesse, la maladie, l'imperfection intellectuelle et le dérèglement moral, le vrai moraliste comprendra que les raisons ne sont plus de saison, qu'il est temps d'agir, et qu'il importe moins de répandre d'excellents préceptes qui, neuf fois sur dix, n'iront pas à leur adresse, que de s'attaquer directement aux causes qui empêchent ces principes de porter les fruits qu'on en attend. Il n'y a pas de milieu, il faut déclarer franchement que la morale est un privilège dont le petit nombre sera admis à jouir, ou réclamer la réforme d'institutions sociales qui sont incompatibles avec l'exercice universel de la morale. Dans quel camp M. Mignet se rangera-t-il?

PETITE CORRESPONDANCE.

Besançon. — M. T. — Nous n'avons pas reçu de M. B. les 111 fr. que vous nous avez annoncés.
Caen. — M. M. — Vous ne m'écrivez pas; je suis inquiète. — H. P.
Nîmes. — M. D. — Nous recevons pour vous 50 fr. de M. T.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	22	17	9
PAYS à surtaxe	30	16	11

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	6	4	1

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	50
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 13 décembre.

La politique extérieure présente assez de gravité, mais elle passe inaperçue devant le changement de la présidence.

Les fonds publics montent toujours; on est parti, il y a douze jours, de 65 fr., on a touché 76; voilà donc 11 fr. de hausse, ou 11 000 fr. de différence par chaque contrat de 50 000 fr. Ce chiffre est énorme et doit entraîner de nombreux sinistres au parquet comme à la coulisse; on les redoute.

On escompte encore 50 000 fr. de rentes. Le 5 0[0, laissé hier à 73 fr. 70 c., monte à 76 fr. pour finir à 74 fr. 50 c. fin courant; hausse sur la bourse précédente, 80 c.

Le 3, de 44 fr. 80 c., arrive à 46 fr. et ferme à 45 fr. fin courant; c'est 1 fr. 20 c. d'augmentation.

La Banque de France, de 1540, arrive à 1650, pour terminer avec 90 de hausse, à 1630.

Les chemins de fer suivent l'élan général.

Orléans gagne 10, à 690.

Avignon-Marseille s'élève de 475 à 490.

Le Nord gagne 7, à 372 50.

La Bourse, vers la fin du marché, semblerait annoncer un temps d'arrêt, quoique le comptant soit bien tenu.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt en j.
Trois 0/0	44 90	44 90	43 ..	45 ..
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	74 50
Cinq 0/0	73 75	76 ..	70 70	74 90

13 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLÔTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	65 50	4 Canaux avec prime	... ..
— Emprunt 1847-1848	74 25	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	74 50	Caisse hypothécaire	... ..
[illegible]	[illegible]	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	[illegible]	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1630 ..	— dette passive	.. ..
[illegible]	[illegible]	— 3 0/0 1841	.. ..
[illegible]	75 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	[illegible]	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	[illegible]	2 1/2 hollandais	40 50
— — [illegible]	[illegible]	Zinc Vieille-Montagne	2372 ..
— 2 1/2 [illegible]	[illegible]	[illegible]	... ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Obligations de la Ville	1150 ..	Lots d'Autriche	305 ..

CHEMINS DE FER. — CLÔTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	300 ..	... ..	Orléans à Bordeaux	372 50	372 50
Versailles, rive droite	165 ..	142 50	Du Nord	365 ..	372 50
— rive gauche	110 ..	116 ..	De Paris à Strasbourg	330 ..	335 ..
Paris à Orléans	680 ..	690 ..	Tours à Nantes	315 ..	320 ..
Paris à Rouen	380 ..	395 ..	Paris à Lyon	361 25	361 25
Rouen au Havre	... ..	... ..	Montereau à Troyes	... ..	190 ..
Avignon à Marseille	175 ..	190 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	85 ..	85 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	235 ..	235 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	150 ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Don Juan.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Un Roué innocent, la Reine d'Espagne.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent, l'Hôtellerie de Genève, le Mari.
GYMNASE. — Jeanne Mathieu, Elevés ensemble, Clarisse Harlowe, Moiroud.
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
THÉATRE MONTANSIER. — Représentation extraordinaire.
VARIÉTÉS. — La Paire, scène comique, Michel Perrin, le Hochet, les Divinités.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Trois Filles à Marier, Lucrèce Borgia, Tohubohu.
GAITÉ. — Fualdès, la Demoiselle et la Paysanne.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Jacques Maugars, une Femme qu'on n'aime plus, ballet, l'Ange dans le Monde.

17e Année. N. 339. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 15 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JEAN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . [illegible] f.
Six mois. . . . [illegible] f.
Un an . . . . . [illegible] f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 14 DÉCEMBRE.

RECENSEMENT GÉNÉRAL

des votes du département de la Seine.

Électeurs inscrits,	433632
— votants,	341829
Louis-Napoléon Bonaparte,	**198484**
Le général E. Cavaignac,	**95567**
Ledru-Rollin,	**26648**
Raspail,	**15871**
Lamartine,	**3838**
Changarnier,	**66**
Bugeaud,	**58**
Louis Blanc,	**20**

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Voici les renseignements nouveaux que nous apportent les journaux du matin. L'immense majorité obtenue par Louis Bonaparte se confirme de plus en plus. Nous remarquons une grande stupéfaction dans les journaux légitimistes. Ce n'est pas ce qu'ils voulaient.

Beaucoup de listes départementales négligent les voix données à MM. Lédru-Rollin, Raspail et Lamartine, et ne publient que le résultat obtenu par les deux principaux candidats.

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
ARDENNES.					
Sedan.	3098	1446	104	»	34
Charleville.	1309	945	59	»	8
Mézières.	1467	704	54	»	3
Gint.	876	1208	49	»	6
Autres sections.	51780	11203	482	»	196
Total.	58530	16203	848	»	245
ALLIER.					
On écrit de ce département que Louis Bonaparte y a obtenu une immense majorité.					
CHARENTE.					
Angoulême.	6574	749	309	»	»
Cognac.	1517	272	»	»	»
COTE-D'OR.					
Dijon.	7694	1954	2103	»	»
Semur.	1128	533	»	»	»
Châtillon.	1886	203	»	»	»
Cantons.	10077	3303	1308	»	»
CREUSE.					
Guéret.	2066	520	91	»	»
Bourganeuf.	2143	486	»	»	»
Aubusson.	1783	100	»	»	»
Chambon.	959	57	»	»	»
Ahun.	498	2	»	»	»
Pionnat.	614	10	»	»	»
Jarnages.	999	31	12	»	»
	9062	906	103	»	»
EURE-ET-LOIRE.					
Dreux.	3693	603	120	»	»
Cantons.	4473	236	26	»	»
HAUTE-VIENNE.					
La candidature de Louis Bonaparte a obtenu une immense majorité.					
CHER.					
Bourges.	4580	1264	508	»	»
Lancergues,	19534	1677	1833	»	»
CHARENTE-INFÉRIEURE.					
Saintes.	2625	573	101	»	»
St-Jean-d'Angely,	2280	642	135	»	»
	4905	1215	236	»	»
DORDOGNE.					
Houtron.	1057	92	202	»	»
Douville,	856	20	70	»	»
Heuvic.	1962	50	78	»	»
Mucidan.	1664	121	108	»	»
Thiviers.	1521	75	144	23	»
Vergt.	2353	44	69	»	»
Moupont.	443	5	7	»	»
Excideuil.	2092	64	222	»	»
Gubjac.	645	9	65	»	»
	12563	480	962	»	»
CALVADOS.					
Livarot.	1494	48	»	»	»
Caen.	7716	3446	255	»	»
Lisieux.	4326	902	»	»	»
Pierrefitte.	298	»	»	»	»
Honfleur.	2636	732	»	»	»
Evray.	2258	463	»	»	»
Saint-Pierre-sur-Dives.	2824	696	»	»	»
EURE.					
33 sections.	24989	4647	986	»	»
Bernay.	12333	1006	»	»	»
Chouty.	1439	52	»	»	»
Aufrevilles.	2640	466	»	»	»
GIRONDE.					
Relevé des votes du *Courrier*.	34430	9003	1840	»	90
LOIR-ET-CHER.					
Blois.	5549	1024	313	34	44
Saint-Aignan.	1636	236	1036	»	»
Contres.	2624	84	30	»	2
Dracieux.	2543	78	9	»	»
	12222	1422	1388	34	46
LOIRE-INFÉRIEURE.					
Nantes.	7989	8066	1088	»	»
Guérande.	422	2193	117	9	»
Saint-Nazaire.	99	1497	39	»	»
Diverses communes.	12156	8860	1143	»	»
	20907	30616	5387	»	»
MAINE-ET-LOIRE.					
Angers.	7005	2844	453	»	»
Pont-de-Cé.	1850	545	8	»	»
Suette.	2493	206	»	»	»
Cholet.	2069	493	248	»	»
Diverses communes.	33854	11964	244	»	»
	47271	16022	953	»	»
MARNE.					
Châlons.	9639	2294	»	»	»
Reims.	16082	5021	»	»	»
Epernay.	16831	2178	»	»	»
Sainte-Menehould.	5609	2457	»	»	»
Vitry.	5930	1792	»	»	»
	54091	13742	»	»	»

Nota. — Dans le relevé de la plupart des cantons, il n'est pas tenu compte des voix données aux autres candidats.

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
MEUSE.					
Verdun.	2924	962	196	»	»
Cantons.	4627	704	73	»	»

NORD.

Le *Messager du Nord* donne le résultat suivant :

« Voici jusqu'à ce jour les votes obtenus dans le département du Nord : Cavsignac, 52603 ; Louis-Napoléon, 41345 ; Ledru-Rollin, 13000. »

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
NIÈVRE.					
Nevers.	4781	926	231	»	13
Cantons.	37263	3454	»	»	»
AISNE.					
Arrondissement de St-Quentin. Résumé.	23953	3055	667	»	»
ORNE.					
Résumé général.	85408	10343	1156	»	»
HAUTE-MARNE.					
Grande majorité pour Louis-Bonaparte.					
LOIRET.					
Orléans et environs.	17740	6865	806	»	»
MANCHE.					
Résultat constaté dans six arrondissements.	30747	17240	1056	»	72
MEURTHE.					
Nancy.	7243	3674	223	24	20
MEUSE.					
Très grande majorité pour Louis-Napoléon.					
PAS-DE-CALAIS.					
Arras.	18462	4294	138	16	14
Même proportion pour l'ensemble du département.					
SARTHE.					
Six sections du Mans.	7627	865	1023	»	»
SAONE-ET-LOIRE.					
Mâcon.	4388	770	934	»	1308
Grande majorité pour Louis Bonaparte dans l'arrondissement de Mâcon.					
SEINE-ET-OISE.					
	37040	6287	757	74	48
SEINE-ET-MARNE.					
	23935	4264	248	85	9
SOMME.					
Amiens.	45716	3540	»	»	»
YONNE.					
Auxerre.	9244	1200	828	»	»
Joigny.	13036	925	618	»	»
Sens.	18900	1900	220	»	»

RHONE.

Voici le résultat connu des votes des six cantons de *Lyon*, y compris la Croix-Rousse et Vaise, ainsi que de l'armée :

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
1er canton.	3305	1126	39	509	»
2e canton.	1866	3313	37	509	»
3e canton.	3125	2130	190	359	»
4e canton.	2712	1613	104	568	»
5e canton.	3035	522	100	100	»
6e canton.	3095	783	82	576	»
Section spéciale.	1350	403	84	447	»
Croix-Rousse.	4397	1867	273	1663	»
Vaise.	1569	251	8	652	»
Armée.	6134	1396	29	51	»
	33585	13384	956	5704	»
DEUX-SÈVRES.					
Niort.	4734	4407	212	53	»
Cantons.	8297	345	»	»	»
PUY-DE-DOME.					
Clermont.	3932	2452	187	10	18
Thiers.	2525	1388	284	»	»
Diverses communes.	10033	673	88	»	8
	16490	3213	551	10	26
SEINE-INFÉRIEURE.					
Le Havre.	2437	3421	588	»	»
Ingouville.	2824	2311	570	»	»
Montivilliers,	1134	1564	48	»	»
Goderville.	2069	629	14	»	»
Criquetot.	761	1677	61	»	»
Fécamp.	4533	1351	166	»	»
Bolbec.	2269	937	175	»	»
Saint-Romain.	1036	1322	»	»	»
Dieppe.	9233	2264	»	»	»
Neufchâtel.	12413	2604	»	»	»

Voici, d'après les listes un peu confuses publiées par les journaux de Rouen, le résultat connu jusqu'à présent des divers scrutins du département :

MM. Louis-Napoléon,	74,565 voix.
Cavaignac,	22.240

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
MOSELLE.					
Votes militaires de Metz.	4948	2074	164	20	16
Cantons.	7503	1223	»	»	»
VIENNE.					
Poitiers.	4545	1646	398	6	25
Communes.	12961	868	25	»	»
	17506	2514	423	6	25

AUBE. — Louis-Napoléon Bonaparte 18350. Cavaignac 4047. Ledru-Rollin 341.

Il reste encore à connaître quelques cantons et sections de canton.

AVEYRON. VILLEFRANCHE. — Louis-Napoléon Bonaparte 4479. Cavaignac 287.

Huit communes. — Louis-Napoléon Bonaparte 8407. Cavaignac 217.

COTES-DU-NORD. LANNION. — Louis Napoléon Bonaparte 1571. Cavaignac 990.

TRÉGUIER. — Louis Napoléon Bonaparte 1006. Cavaignac 514.

HAUTE-GARONNE. — On dit que par dépêche télégraphique l'on a reçu de Toulouse et de quelques cantons environnants les résultats suivants :

Louis-Napoléon Bonaparte 28000. Ledru-Rollin 8000. Cavaignac 6000.

Dans l'arrondissement de Saint-Gaudens, l'on compte sur la presque unanimité pour Louis-Napoléon Bonadarte.

INDRE (Résultat connu). — Louis-Napoléon Bonaparte 23436. Ledru-Rollin 5874. Cavaignac 4514.

Dans ce département, à Issoudun, Ledru-Rollin a obtenu 1914 voix. Louis-Napoléon 805 et Cavaignac 737.

INDRE-ET-LOIRE. — Electeurs inscrits, 92546 ; votants, 76784. Louis-Napoléon Bonaparte 64586. Cavaignac 9136. Ledru-Rollin 1684.

JURA. (Résultat connu.) — Louis-Napoléon Bonaparte 40761. Cavaignac 2252.

LOIRE. SAINT-ÉTIENNE. — Louis-Napoléon Bonaparte 8744. Cavaignac 4079. Ledru-Rollin 2709.

LOIRET. — Louis-Napoléon Bonaparte 59344. Cavaignac 7531.

FORBACH, MÉZIÈRES et METZ (3 cantons de la ville). — Louis-Napoléon Bonaparte 10376. Cavaignac 3280.

OISE. Résultat connu. — Louis-Napoléon Bonaparte 84099. Cavaignac 12074.

La mort du Socialisme.

Les journaux réactionnaires, et, plus spécialement, légitimistes, déconcertés par la majorité de Louis-Napoléon Bonaparte, qui dépasse toutes leurs prévisions et ne fait nullement présager le retour du comte de Chambord, se consolent en disant que cette élection sera du moins *la mort du socialisme*.

Une pareille expression n'a pas de sens.

Croyez-vous que la société soit arrivée au dernier terme de son progrès?

Croyez-vous qu'elle puisse jamais se résigner avec un fatalisme stupide à la misère générale, au chômage forcé des travailleurs, à la fréquence des banqueroutes, à la falsification des denrées, à l'exploitation du travail et du talent par le capital, à l'usure, à l'agiotage, à l'accaparement, à la multiplication ruineuse des parasites commerciaux ?

Croyez-vous que la France accepte jamais comme le dernier mot de son organisation les mariages d'argent, d'où naissent l'adultère et la fausse paternité ; l'indigence des ouvrières, d'où naissent la prostitution et l'infanticide ; la divergence d'intérêts entre les classes, qui peut enfanter la guerre civile ; l'hostilité avec les démocraties étrangères, d'où la guerre européenne peut sortir ?

Croyez-vous que la domesticité avilira éternellement les caractères, que la mendicité ravalera toujours le faible et l'infirme au rôle de suppliant, que les peuples épuiseront toujours leurs trésors pour entretenir des armées destructives, alors que les montagnes sans ombrages, les torrents sans digues, les prés sans canaux réclament la formation des armées industrielles?

Non, vraiment, il n'y a pas de gouvernement qui puisse se soustraire à la grande mission qui se résume ainsi : *Améliorations sociales.*

La science des améliorations sociales c'est le socialisme ; les hommes qui font la statistique des maux actuels, qui signalent toutes les plaies, en indiquant tous les remèdes, ce sont les socialistes.

Vous ne pouvez pas vous passer d'eux, vous ne pouvez pas supprimer leur influence.

Vainement direz-vous que les socialistes poursuivent une œuvre de destruction; nous qui revendiquons l'honneur d'être appelés socialistes, nous déclarons que nous n'avons jamais attaqué ni voulu attaquer un principe essentiel à la vie sociale ; nous avons combattu les abus, nous les combattrons toujours. La liberté, la justice, la vérité, la propriété du travail, la famille ne périssent pas dans le feu de la discussion socialiste, mais s'y purifient. Le tissu d'amianthe livré aux flammes en sort intact et sans souillure, quand les substances qui le dénaturaient sont consumées. Il en est ainsi de l'organisation sociale. Ennemis des principes faux et corrupteurs, nous préparons l'avènement du bien. Il est injuste de nous craindre, il est insensé de croire qu'on puisse anéantir le principe de vie et de progrès dont nous sommes les représentants.

Assemblée Nationale.

Le gouvernement du général Cavaignac tient à mourir comme il a vécu. Ce pouvoir a employé son existence à caresser les hommes de la réaction qui se sont empressés de le repousser quand ils n'ont plus rien attendu de lui, et à s'aliéner les démocrates qui se taisaient sur ses faiblesses et ses trahisons parce qu'ils croyaient au moins à la sincérité de ses convictions républicaines. Il se présentait aujourd'hui pour le gouvernement du général une occasion magnifique de racheter quelque peu son passé. Il s'agissait d'une proposition d'amnistie présentée il y a longtemps par quelques membres de l'extrême-gauche et toujours ajournée.

M. Lagrange, M. Shœlcher ont insisté pour que l'Assemblée ne laissât pas à personne l'initiative de cette mesure de clémence et de justice. Le pouvoir exécutif se trouvait dans la situation la plus belle. S'il eût proposé lui-même un décret d'amnistie, on aurait pu y voir un calcul, une flatterie à l'adresse du peuple; mais cette mesure était proposée par des hommes qui le combattent depuis longtemps. Il lui eût suffi de se taire pour avoir l'honneur de promulguer l'amnistie. La majorité flottait hésitante, elle l'a prouvé dans trois votes successifs. L'assentiment même tacite du pouvoir exécutif eût fait accepter la mesure.

Eh bien! ce silence, l'administration de M. Cavaignac n'a pas su le garder. Le général Lamoricière a demandé l'ajournement, l'ajournement indéfini de cette proposition, et il l'a emporté; non pas au scrutin public cependant, — deux fois le vote par assis et levé a été déclaré douteux par le bureau ; mais au moyen de cette arme que le règlement laisse au pouvoir de ceux qui se cachent, à l'aide du scrutin secret réclamé avec fureur par la droite au moment où la gauche demandait le scrutin de division et l'insertion des noms au *Moniteur*.

O maladresse des gens habiles!

M. Buvignier a ensuite demandé la mise à l'ordre du jour de demain de sa proposition tendant à faire donner aux transportés communication des pièces sur lesquelles ils ont été déclarés transportables. Cette proposition a été également combattue par M. Lamoricière et rejetée.

M. Marrast a été réélu président par 381 voix contre 159, données à M. Lacrosse.

Nouveau ministère.

Voici les renseignements qu'on donnait aujourd'hui comme positifs à l'Assemblée nationale sur la composition du ministère nouveau :

Intérieur, M. Malleville ;
Justice, M. Odilon Barrot, n'est pas encore décidé ;
Instruction publique, M. de Falloux ;
Finances, M. Passy, après avoir hésité, finit par accepter, à condition que M. Fould sera placé au commerce, et M. de Tracy à la marine;
Travaux publics, M. Léon Faucher ;
Affaires étrangères, M. Drouhin de l'Huis,

Le gouvernement futur semble décidé à maintenir l'Assemblée jusqu'au mois d'avril ou de mai.

Quand on a fréquenté les clubs populaires où Louis-Napoléon Bonaparte était traité chaque soir avec un souverain mépris, aux grands applaudissements de l'auditoire en blouse, on est étonné de la majorité obtenue par ce candidat, même parmi les ouvriers éclairés, c'est-à-dire socialistes. On trouve le mot de l'énigme en se rappelant que cette partie de la population avait en horreur le général Cavaignac, et plus généralement le parti des républicains non socialistes. On a voulu balayer du pouvoir ces hommes inconséquents dont les préjugés faisaient de la République une impasse. Les motifs les plus divers ont contribué à la formation de ce parti napoléonien que nous allons voir se décomposer rapidement; si beaucoup d'électeurs de la campagne, en votant pour Napoléon Bonaparte, ont voulu protester contre le socialisme, beaucoup d'électeurs parisiens ont voulu protester, par le même vote, contre une politique anti-socialiste. La suite le prouvera.

Récompenses nationales.

La lettre suivante a été adressée au rédacteur du *Constitutionnel* :

Monsieur le rédacteur,

Vous dites, dans votre numéro de ce jour, « Un grand *scandale* vient *d'éclater* au sein de la commission des récompenses nationales.

» D'abord, en vertu d'un ordre de M. le ministre de l'intérieur, tous les papiers de la commission ont été mis sous les scellés il y a quelques jours, et la salle des séances, dont la commission s'était mise en possession exclusive, a été rendue à l'administration municipale.

» D'un autre côté, sur l'ordre d'un juge d'instruction, un des membres de la commission, inculpé de faits graves, a été arrêté. »

Cet article contient autant d'erreurs que de mots, et nous avons d'autant plus lieu de nous en étonner, que nous n'avons jamais refusé d'éclaircissement à personne sur la situation des affaires de la commission et de ses comités. Il n'a point *éclaté* d'autre *scandale* que celui fait à l'Assemblée nationale.

Voici ce qui s'est passé depuis au sein de la commission. Le samedi, 9 décembre, son bureau réuni a fait séquestrer tous les papiers du comité des détenus politiques, et s'est ajourné au lendemain pour en faire l'inventaire et l'examen.

Au moment où la commission allait se livrer à cette opération, le ministre de l'intérieur ayant demandé qu'on lui remît ces papiers, elle prit le parti de les faire emballer et d'apposer sur les colis qui les contiennent son cachet et celui de la ville. Elle les aurait remis immédiatement au ministre de l'intérieur, si l'administration de ce ministère n'avait d'elle-même demandé quelques jours pour se préparer à les recevoir.

La commission, de son côté, hâte de ses vœux et de ses efforts cette remise, et surtout la vérification et l'inventaire qui doivent donner le secret des odieuses listes, et dévoiler leur origine et leurs auteurs.

Ce n'est donc point en vertu d'un ordre de M. le ministre que les scellés ont été apposés.

Les scellés n'ont point été établis non plus sur *tous* les papiers de la commission, puisque la commission et le comité des blessés de février continuent les travaux relatifs à cette catégorie dans deux des pièces de l'Hotel-de-Ville affectées à cet usage.

Enfin, aucun membre de la commission, aucun membre de ses comités n'a été arrêté.

Un simple employé, attaché au comité des blessés, sur la recommandation de l'autorité municipale, a été soupçonné de quelques infidélités ; il a été signalé par les membres de ce comité à M. le procureur de la République, dès le samedi 2 décembre, et arrêté. Le reste regarde la justice.

Nous aurions beaucoup à relever dans tout ce que l'on a écrit sur la commission des récompenses nationales ; ce n'est point ici le lieu de le faire, mais nous ne pouvons protester trop haut contre la légèreté avec laquelle plusieurs journaux ont donné cours à des récits ou à des explications mensongères et hostiles à la commission des récompenses nationales, toujours disposée néanmoins à fournir à tous et notamment aux organes de la publicité les éclaircissemens les plus complets.

Agréez, etc. Signé Rouen aîné,
membre-secrétaire de la commission.
Chilman,
président de la commission d'enquête des blessés de février.

Esprit des Journaux.

On trouve dans la *Liberté* les aménités suivantes à l'adresse de tous les partis :

Le suffrage universel a jugé la Montagne politique, — et M. Ledru-Rollin, sauf deux ou trois arrondissements bariolés, n'a pu trouver assez de rouge pour s'en faire une écharpe présidentielle.

Le suffrage universel a dit clairement à toutes ces choses d'un passé vermoulu et à tous ces hommes d'un avenir impossible : LA NATION NE VEUT PAS DE VOUS !

Et il a dit également à la coterie du *National*, — aux Janus du *Siècle*, — au repus des *Débats*, — aux niais de la *Démocratie pacifique*, — aux cagots de l'*Ère nouvelle*, aux crétins, aux sots et aux infatués à la suite : *La nation ne veut plus de vous !*

Voilà comment les bonapartistes commencent l'œuvre de conciliation! Nous espérons, pour la présidence nouvelle, qu'elle rangera les rédacteurs compromettants de la *Liberté*, et autres agents électoraux, parmi les hommes *dont la nation ne veut plus*.

Suivant l'*Union* (monarchique) le succès de Louis Napoléon ne prouve rien en sa faveur ; c'est seulement la condamnation de la République et du socialisme.

C'est une grande leçon qui sort des scrutins de la France ! Et ici laissons de côté le nom de Louis-Napoléon, ce nom est comme l'urne qui reçoit les suffrages : il laisse aux suffrages toute leur signification.

Le vrai sens des révolutions modernes est désormais entendu. Ce n'est ni le socialisme, ni le communisme, ni la démocratie qui est le terme vrai de ces révolutions. Et nous ne disons pas certes que Louis-Napoléon soit la dernière expression de ces pensées ; encore une fois nous laissons Louis-Napoléon et ne parlons que de la France.

Nous savons ce que la France ne veut pas ; les révolutions seront finies, lorsque la France aura dit ce qu'elle veut.

Nouvelles d'Italie.

On écrit de Rome, 5 décembre à l'*Alba* :

Ce soir, la députation des chambres et du conseil municipal est partie pour se rendre auprès du pape et le prier de vouloir bien revenir dans ses Etats. On ne sait pas encore si elle sera reçue.

Dans la séance du 4 courant de la chambre des députés, M. Mamiani a déclaré qu'il acceptait le mandat que le peuple et la chambre lui avaient confié ; mais qu'il craignait que les obstacles que lui opposait la force morale du pontife fugitif ne fît trop ressembler le ministère romain à une agonie et son action à une impuissance continuelle.

Bonaparte a répondu au ministre, au milieu des applaudissements les plus enthousiastes : « Non, ministres du peuple, votre agonie ne sera pas de longue durée, et pour cela, l'énergie dont votre âme italienne est capable vous suffira. Respectons votre statut tel qu'il est; mais que la véritable Constituante italienne soit proclamée. Il est temps de proclamer la souveraineté du peuple italien, considéré comme formant un tout. Respectons, je le répète, le statut tel qu'il est et avec ses défauts ; mais que le juge souverain de toute question sera la Constituante ouverte dans la capitale libre. Proclamez-la avec l'appui de la chambre et du peuple qui, par sa dignité, a su éventer les trahisons des mécontents ; que les députés soient choisis, mais par le suffrage universel. Tout cela, ministres, empêchera l'agonie; autrement, nous serons des cadavres. »

Il est donné lecture d'une lettre de M. Lunati, ministre des finances, qui annonce qu'il donne sa démission. Les commissions sont toujours en permanence.

— Rome est on ne peut plus tranquille, bien qu'on ait fait circuler une protestation du pape contre ce qui s'est fait depuis le 16 novembre, et, de plus, la nomination inconstitutionnelle d'une commission gouvernementale pour les affaires temporelles. Le haut conseil, dans sa séance d'aujourd'hui, a adhéré à la proposition prise par la chambre des députés, d'envoyer au pape une députation, et a choisi, pour en faire partie, le cardinal Martel et le marquis Paulucci. Le conseil municipal de Rome a résolu d'adjoindre deux de ses membres à la députation qui sera envoyée au pape. (*Contemporaneo.*)

Les Français à Naples.

Que fait donc M. Bastide au ministère des affaires étrangères ? Est-ce bien lui qui s'occupe de nos rapports avec les souverains et les peuples? Le silence et l'inactivité de cet ardent adversaire de M. Guizot sont si complets qu'on perd courage à lui adresser des interpellations. Il sembla tellement effacé dans chacune des graves questions qui surgissent à chaque instant autour de nous, tellement en dehors des drames européens, que l'on hésite à le rendre responsable des fautes innombrables (le mot est bien modéré) que le gouvernement commet chaque jour dans ses relations extérieures.

Sans remonter plus haut, nous avons vu naguères, au grand étonnement de l'Europe, M. d'Harcourt, l'ambassadeur du peuple français au peuple romain, renier sa mission démocratique, abandonner son poste, et suivre un souverain qui fuit pour fausser ses promesses. Quelle raison pouvait motiver cette conduite? Qui pouvait engager le ministre de France à aller faire chorus de doléances aux pieds du pape avec le bombardeur de Naples et l'héritier de l'autocrate russe? Rien sans doute. Le gouvernement français n'avait-il pas, lui qui laisse écraser les peuples sans protester, envoyé déjà un plénipotentiaire spécial pour consoler sa sainteté.

Aujourd'hui, nous apprenons que les séides de ce *bon roi* de Naples, comme dit Pie IX, insultent et assassinent les Français dans les rues de sa capitale, et les satisfactions se font encore attendre ; et cette volonté, qui se manifeste si hautement quand on touche à l'autorité d'un homme consommé, ne dit mot quand on attente à la vie de nos compatriotes.

Voici ce que nous lisons dans une lettre qui nous est adressée ;

Je ne puis résister au désir de vous raconter ce qui est arrivé à Naples et ce que nous paraissons supporter avec une résignation exemplaire. Une voiture descendant la rue de Tolède, avec rapidité, heurta en passant un soldat napolitain. Celui-ci se plaint, dit des injures aux dames qu'elle renferme. On s'ameute et on conduit le cocher au palais (comme cela se pratique à la moindre difficulté), pour être mis à la disposition *d'une haute autorité*. M. Biot, imprimeur français, passait en ce moment avec un autre compatriote, dont j'ai oublié le nom ; des soldats les entourent et les insultent par de grossiers propos. M. Biot répond qu'il est Français, qu'ils le sont tous deux. On lui dit alors qu'il est républicain, jacobin, sans-culotte, etc. On accule nos deux malheureux Français contre un mur, et là ils sont lardés de coups de sabre et de baïonnette qui inondent le terrain de leur sang. On les emporte mourants à la police, c'est là que M. Baudin, le secrétaire, vint les trouver et les faire porter chez eux, où ils languissent dans d'affreuses tortures.

Eh bien ! savez-vous quelle est la réparation obtenue par M. de Rayneval?.... Quelques promesses faites avec beaucoup de grâce par sa majesté sicilienne, qui s'est montrée très indignée, et qui promet (il y a de cela huit jours) de faire bientôt punir les coupables. Avec une pareille diplomatie le même sort nous attend chacun à notre tour.

Nous ne croyons pas que M. Guizot ait jamais laissé traiter ainsi nos nationaux. Il permettait bien aux Anglais de confisquer leurs vaisseaux et leurs marchandises, sous prétexte de traite des nègres ; il eût permis peut-être aux autorités étrangères de les vexer un peu et de les insulter à huis-clos, mais nous ne pensons pas qu'il les ait jamais laissé assassiner sans vengeance.

Notre correspondant ajoute :

Quant aux pauvres Français qui ont tout perdu à Messine, ils attendent encore ; mais avec les paroles doucereuses de notre ambassadeur, quel espoir peuvent-ils avoir? Fasse le ciel que tout cela change, car en vérité on ne peut rester ainsi. Un soldat napolitain a mis la main sur le collet d'un aide-de-camp de l'amiral, et lui a arraché le cigare de la bouche : on a mis le coupable aux arrêts pendant 24 heures.

Que l'on compare à cette lâcheté coupable de nos représentants à l'extérieur la fermeté des consuls et des ambassadeurs anglais, la manière efficace et prompte avec laquelle ils protègent leurs intérêts matériels, et font rentrer les indemnités qui leurs sont dues dans les villes où leurs nationaux ont soufferts des bombardements, la susceptibilité rigoureuse qu'ils mettent à obtenir des réparations à leur honneur blessé, et l'on se demandera avec nous où s'arrêtera cet esprit de lâcheté nationale qui nous fait descendre si bas dans la politique orléaniste de la honte et de l'abaissement.

Vienne.—Berlin.

Une panique règne à la bourse de Vienne. Le ministre Kraus demande million sur million. Après les douces lettres que la princesse Sophie a fait écrire par son fils, l'empereur juvénil, pour remercier Windisgraetz et sa brave armée des services qu'ils ont rendus à la couronne, le peuple ne pouvait manquer de payer bientôt les épingles du couronnement. Mais on trouve exorbitante la somme de 80 millions demandée par le ministre, et de là cette grande panique que les feuilles réactionnaires essaient en vain de pallier en disant que les embarras financiers actuels n'auront ni conséquence ni durée.

Nicolas offre, dit-on, d'avancer les 80 millions ; néanmoins la bourse, pressentant l'orage, les cours tombent à tel point qu'on paie 18 0/0 pour l'argent comptant

On assure que beaucoup de troupes russes se trouvent déjà incorporées dans l'armée autrichienne, sous l'habit autrichien.

La bienveillance de l'autocrate va plus loin encore ; il offre sa jeune fille au jeune empereur. On voit que femme, soldats, argent, Nicolas n'oublie rien pour rendre l'Autriche cosaque.

On prétend savoir d'une manière certaine en Allemagne, que, depuis le 26 mai, Metternich, Nicolas, et quelques *bourgeois* français parmi lesquels on cite un ancien ministre qui n'est pas à Londres, s'étaient entendus pour diriger au profit de la réaction le mouvement européen. La princesse Sophie était l'habile intermédiaire de l'intrigue entre la camarilla autrichienne et tous les personnages que nous venons de citer.

Les Slaves commencent à s'apercevoir, mais un peu tard, qu'on s'est servi d'eux pour tirer les marrons du feu. Leur colère contre Windisgraetz est grande, et Jellachich serait sur le point de tomber en disgrâce.

Suivant la *Gazette universelle allemande*, le tableau fait par le ministre des finances de la situation financière du pays, et la demande de 80 millions, aurait donné lieu dans le sein de la Diète à une lutte très animée entre les Allemands et les Slaves ; on en serait même venu à des coups de poings, et le président Smolka, qui aurait vainement fait tous ses efforts pour rétablir l'ordre, serait malade des suites de cette émotion.

Selon la *Gazette de Cologne* la chambre des représentants hongrois aurait déclaré le trône vacant et la maison de Hapsbourg indigne de régner.

La *Correspondance générale* de Berlin persiste, à soutenir, comme lui venant de très bonne source, que la couronne impériale allemande aurait été offerte au roi de Prusse, sous la condition d'une division de la monarchie prussienne. Elle ajoute qu'on est encore en négociations à ce sujet, et que les divers envoyés du pouvoir central auraient pour mission de s'occuper de cette affaire.

En attendant que Frédéric Guillaume soit déclaré empereur d'Allemagne, la capitale prussienne de ce roi par la grâce de Dieu reste sous la dictature militaire de Wrangel. On espère voir s'effacer ainsi peu à peu les derniers vestiges de la révolution ; mais, en dépit des baïonnettes et des canons, le souffle inspirateur de la liberté pénètre sous la veste du travailleur, sous la blouse du campagnard, et, à la première occasion, éclatera une de ces explosions unanimes et complètes, devant laquelle disparaissent les gouvernements avilis, comme la poussière balayée par l'ouragan.

Un fondé de pouvoirs de la famille de Robert Blum est arrivé à Vienne le 5 dans l'intention de faire transporter à Leipsik le corps de Robert Blum. On dit que l'autorité militaire est décidée à rejeter positivement cette demande, en s'appuyant sur la loi, qui interdit de livrer les cadavres des individus exécutés, et de les ensevelir en terre consacrée.

Au surplus, la ville de Vienne est moins sûre que jamais; les généraux de l'empereur y continuent leurs assassinats. On écrit de Vienne, 8 décembre :

« Une nouvelle exécution a eu lieu hier après-midi. Un Hongrois a été fusillé dans les fossés de la ville, sous prévention d'avoir voulu cacher des armes et des munitions. On a semblé déployer à dessein un grand appareil militaire, plusieurs excès, particulièrement les armes cachées encore en plusieurs endroits, faisant considérer comme nécessaires des exemples de sévérité. Une autre exécution aura lieu prochainement. »

Assemblée nationale.

Séance du 13 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. GOUDCHAUX.

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. VERNINAC dépose sur le bureau un projet de décret portant rectification pour dépenses déjà faites.

On procède au scrutin pour la nomination du président.

Pendant cette opération, M. le maréchal Bugeaud entre dans la salle.

M. Thiers échange quelques mots avec lui après une poignée de main amicale.

M. LAGRANGE paraît à la tribune et reste longtemps sans pouvoir se faire entendre.

Citoyens représentants, dit-il, voici la troisième fois que je demande que la question d'amnistie soit mise à l'ordre du jour. (Agitation.) Dernièrement je l'avais obtenu, et j'étais étonné de ce bonheur, auquel je ne suis pas habitué... Mon étonnement n'a pas duré. Sur la demande de M. le ministre de la guerre, l'ajournement fut encore prononcé, sous le prétexte qu'une commission chargée par M. le président du conseil visitait les différents ports où se trouvent les prisonniers de juin, et qu'il convenait d'attendre son rapport.

Si j'avais été présent à l'Assemblée, je me serais opposé à cet ajournement.

On parle d'une liste de 994 prisonniers qui doivent être mis en liberté... Mais cette liste n'existe que sur le papier, et il n'y a que très peu de ces promesses qui aient été réalisées. Quant à moi, sur la foi de ces promesses, j'ai écrit à des mères, à des veuves, que leurs fils et leurs maris leur allaient être rendus, pour leur donner la paix dont elles manquent, et beaucoup de ces malheureuses attendent encore ceux qu'elles pleurent. (Interruption.) Mon Dieu, je ne doute pas des fermes intentions du pouvoir, mais je lui reproche de ne pas avoir assez pressé les effets de sa clémence. Je ne nie pas la culpabilité des évènements de juin, mais je veux que cette culpabilité pèse sur la tête de leurs véritables auteurs. (Très bien ! à gauche.)

Tous les détenus ne sont pas coupables ; il y en a eu qui ont été arrêtés sur des dénonciations odieuses, et l'on cite des officiers de la garde nationale qui sont encore sur les pontons et qui n'avaient pas quitté leurs compagnies. Je prie l'Assemblée de fixer le jour et l'heure où viendra cette discussion. Je demande qu'elle la fixe à demain ou à samedi. (Oui ! oui !)

M. LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. Pour répondre à l'honorable préopinant, je répéterai ce que j'ai dit déjà à l'Assemblée. Une commission a été chargée par M. le président du conseil de visiter les différentes prisons et de mettre en liberté ceux des détenus qui se trouvent dans des dispositions telles qu'ils puissent être relâchés sans inconvénient pour la tranquillité publique. Il y en a eu déjà plus de 150 rendus à la liberté. Cette commission, qui déjà s'est transportée à Cherbourg et qui va se rendre à Brest et ensuite à Lorient, procédera à son retour sur des renseignements positifs. Ce sera sur ces renseignements que le gouvernement et l'Assemblée pourront arrêter quelque chose ; je demande de nouveau l'ajournement jusqu'à la production de ces pièces.

M. LAGRANGE insiste et cite le nom d'un détenu qui est encore renfermé dans un fort à Cherbourg, quoique son nom fût porté sur la liste des 994 qui devaient être mis en liberté. Il n'est pas besoin de renseignements, ajoute l'orateur, pour discuter une question semblable ; il ne s'agit que de laisser parler le cœur. J'ajouterai qu'il importe à l'Assemblée nationale de ne pas laisser à d'autres le soin de proclamer l'amnistie. Je demande donc que la question soit discutée demain ou samedi.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE répète que l'Assemblée ne peut s'occuper de la question avant d'avoir reçu les renseignements que doit lui transmettre la commission dont il s'agit.

M. SCHOELCHER. La question peut et doit être décidée en dehors de la production de ces pièces. Si l'Assemblée proclamait l'amnistie, ces documents seraient inutiles ; il importe donc peu qu'ils viennent ou ne viennent pas. Sans les attendre, je soutiens que l'Assemblée, pour elle-même, doit prendre l'initiative de cette mesure de paix et de conciliation. (Bruit.) C'est la meilleure manière de rattacher par l'amour et par la reconnaissance une partie de la population de Paris à l'Assemblée nationale.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la mise de la proposition à l'ordre du jour de demain.

Elle est rejetée à une très faible majorité.

PLUSIEURS VOIX. A samedi ! Le scrutin de division !

D'AUTRES VOIX A DROITE. Le scrutin secret !

A GAUCHE. Les noms de ceux qui demandent le scrutin secret !

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le renvoi de la discussion à lundi.

Deux épreuves successives sont déclarées douteuses ; les mêmes voix qui réclamaient tout à l'heure le scrutin secret insistent de nouveau.

Après un moment d'hésitation, M. le président ordonne qu'il soit procédé au scrutin secret.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants.	591
Majorité absolue.	296
Pour.	217
Contre.	374

L'Assemblée n'adopte pas lundi.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE dépose un projet de décret ayant pour but de régulariser quelques nominations faites du 1er mai au mois de novembre 1848. Ces régularisations sont nécessitées par le retrait du projet sur les récompenses nationales.

M. le ministre demande en outre une modification à l'ordre du jour de demain ; il demande que le projet de loi sur les 4/12 provisoires soit fixé à demain, attendu qu'il est nécessaire de pourvoir immédiatement au paiement des dépenses du ministère de la guerre pendant le mois de janvier 1849.

M. BUVIGNIER demande la parole. Il est bien entendu, dit-il, que dans cette enceinte il est défendu de faire entendre des paroles de paix et de conciliation. (Violentes rumeurs. — Cris prolongés : A l'ordre ! à l'ordre !) Je ne viens donc pas faire appel à vos sentiments de clémence, je viens faire appel à vos sentiments de justice : j'ai déposé depuis plusieurs mois une proposition dans laquelle j'avais demandé qu'il fût permis aux transportés de contredire les accusations portées contre eux, afin d'exécuter contre eux des mesures qui sont d'une sévérité inouïe. J'ai demandé qu'il leur fût permis de prendre connaissance des accusations portées contre eux, je demande que ma proposition soit mise à l'ordre du jour de demain ou de samedi.

M. LAMORICIÈRE. La proposition de l'honorable préopinant est à l'ordre du jour de demain. La proposition du gouvernement à l'égard des transportés est aussi à l'ordre du jour ; ce qui a empêché que ce projet ne vînt en discussion, c'est parce que le gouvernement a nommé une commission pour examiner les dossiers relatifs aux transportés ; car la justice que nous avons faite à ces hommes est une justice administrative, (Rumeurs à gauche) et le décret que l'Assemblée a voté a été exécuté avec toute la mansuétude possible. Quand la commission aura fait son rapport, le gouvernement et l'Assemblée sauront ce qu'ils ont à faire ; jusque là, la question doit être ajournée.

M. BUVIGNIER. Je comprends tout ce qu'a eu de pénible le rôle du gouvernement vis-à-vis des transportés, je le comprends mieux que lui. (Bruit.) Mais enfin il ne faut pas déplacer la question. Les propositions et le projet du gouvernement n'ont aucune connexité. (C'est vrai !) Il y a nécessité que les innocents soient à même de prouver leur innocence.

M. le ministre de la guerre a parlé de la mansuétude du gouvernement, mais de son cabinet il n'a pas tout vu. Mais il y a eu des actes répréhensibles commis sur les transportés ; nous pourrions le prouver.

Citoyens représentants, le ministre de la guerre vient de dire qu'il n'aurait fait qu'exécuter la tâche que lui a donnée l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale n'avait pas entendu que les notions les plus simples de la justice seraient ainsi méconnues.

Je demande que la question soit mise à l'ordre du jour de demain.

M. LAMORICIÈRE. La principale cause du décret adopté par l'Assemblée était le nombre des détenus, qui dépassait 10 000. Et aujourd'hui, si on avait suivi la forme indiquée par le préopinant, nous n'aurions rien fait vis-à-vis des insurgés de juin, tandis qu'aujourd'hui il y en a 7 000 environ en liberté ; aujourd'hui une commission est chargée de statuer sur le nombre des détenus ; il faut attendre qu'elle ait fait son rapport pour statuer sur le sort des détenus.

M. BAUNE dit qu'il est impossible de transporter sans jugement un grand nombre de citoyens, car il y en a un grand nombre qui gémissent injustement sur les pontons ; il demande que la discussion de la proposition de M. Buvignier soit mise à l'ordre du jour de demain.

Cette proposition est rejetée.

M. PELLETIER demande quel est le moyen de faire élargir des détenus innocents.

M. DE LAMORICIÈRE répond qu'il y a une commission nommée à cet égard. S'il y a des représentants qui ont des observations à faire à cette commission, elle s'empressera de les accepter.

M. PELLETIER. On a mis en liberté des hommes qui étaient très sages et très doux, tandis qu'on a maintenu sous les verrous des hommes dont l'opinion paraissait trop avancée.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître le résultat du scrutin pour la présidence de l'Assemblée. Voici le résultat de ce scrutin :

	Nombre des votants,	589	
	Majorité absolue,	300	
MM.	Marrast a obtenu	388	suffrages.
	Lacrosse,	129	
	Bedeau,	48	
	de Lamartine,	9	
	de Rémusat,	3	

M. Armand Marrast est proclamé président.

Science sociale. — M. Victor Hennequin commencera samedi prochain, à huit heures précises du soir, des conférences sur l'association, passage Jouffroy, 16, à l'Union des sciences, des lettres et des arts.

FAITS DIVERS.

Suivant la *Patrie*, le général Changarnier, en recevant des attributions nouvelles, conservera le commandement supérieur de la garde nationale.

— Les maires de Paris, en écharpe, se sont rendus au palais de l'Assemblée, après le recensement des votes des divers arrondissements et des communes de la banlieue. Ils y ont porté les procès-verbaux des élections de la Seine, scellés et cachetés ; ils ont été déposés dans le 14e bureau, où la commission du dépouillement tient ses séances.

— On pense que le président sera proclamé et installé jeudi prochain.

— Les brochures se multiplient, dit la *Gazette*, comme à l'approche de quelque grand évènement. Chaque homme d'intelligence éprouve le besoin de communiquer ses impressions et sa pensée. Dans la foule de ces écrits, nous en distinguons un, *Visions et Prévisions*, signé P. M. Les visions de l'auteur pourraient bien être des réalités et ses prévisions des prophéties. M. P. M. s'avoue légitimiste, *parce qu'il est républicain*, c'est-à-dire ami de la liberté pour tous, de l'égalité devant la loi et de la fraternité paisible, bienfaits qui, à son avis, procurent et conservent la légitimité mieux que tout autre régime.

— On lit dans l'*Evènement* : « Plus de dissension dans le peuple ! plus d'exclusion dans le gouvernement ! Crions tous : Le *National* est mort, vive la nation ! »

— Un incident grave, qui paraît se rattacher à l'affaire Libri, a signalé une vente publique d'autographes à la fin du mois dernier. Parmi les articles annoncés dans le catalogue figuraient deux lettres précieuses, l'une de Malherbe, l'autre de Rubens. Averti à temps, M. Naudet, directeur de la Bibliothèque nationale, a pu mettre opposition à la vente de ces pièces qui, comme il fut facile de le reconnaître, provenaient de deux recueils de cet établissement. Elles lui ont été immédiatement restituées, et il les a probablement fait replacer dans les volumes d'où une main habile les avait arrachées.

— La réunion du Palais-National a décidé à l'unanimité qu'elle continuerait de porter M. Marrast à la présidence de l'Assemblée nationale.

— Le conseil central électoral des républicains démocrates et socialistes a décidé qu'il sera procédé dans un délai prochain à de nouvelles élections pour son renouvellement complet.

Demain il publiera une déclaration à cet effet.

— Dernièrement un certain nombre de caisses appartenant à l'ex-famille royale de France est arrivé de Paris à Folkestone. On les a envoyées à l'entrepôt de la Reine à Londres, sous le sceau officiel des douanes.

La semaine dernière, le duc d'Aumale a été présent à la vérification des caisses ; elles contenaient de magnifiques selles africaines richement brodées et des armes d'un travail précieux. Le duc a dit que c'étaient en grande partie des cadeaux que lui avaient faits les chefs amis de l'Algérie, pendant qu'il y résidait comme gouverneur.

AVIS. — Association fraternelle entre ouvriers et ouvrières de la CHEMISERIE. — Le comité provisoire de l'association informe les adhérents qu'à partir d'aujourd'hui, les cartes d'admission seront délivrées au siège du comité, 62, rue de l'Arbre-Sec, de dix heures du matin à trois heures du soir. Il invite également les ouvriers et ouvrières qui ne se seraient pas fait encore inscrire à se présenter dans le plus bref délai.

Les Gérants-Fondateurs :
J. LEINEN. — A. SOUPLET.

(Voir la *Démocratie pacifique*, du 5 décembre 1848.)

INSURRECTION DE JUIN. TROIS CONDAMNATIONS A MORT. — Un caporal et deux voltigeurs du 24e régiment d'infanterie légère, les nommés Soury, Ferrieux et Carpentier, comparaissaient aujourd'hui à la barre du 2e conseil de guerre, présidé par M. le colonel Cornemuse, sous l'accusation d'avoir abandonné leur poste pendant le combat, pour songer à leur sûreté personnelle.

Le 23 juin, vers les huit heures du soir, un bataillon du 24e régiment d'infanterie légère, précédé de plusieurs compagnies de la garde mobile, reçut du général Foucher, commandant alors la 1re division militaire, l'ordre d'attaquer la barricade du faubourg du Temple, située à la hauteur de la rue Bichat.

La troupe obéit, mais dans ce moment les insurgés qui occupaient les les maisons voisines ayant fait feu sur elle, du haut des croisées, il y eut un instant de panique, pendant lequel plusieurs gardes mobiles et quelques militaires s'esquivèrent des rangs, et cherchèrent un abri sous les portes cochères.

Le caporal Soury, les deux voltigeurs Ferrieux et Carpentier, étaient au nombre de ces hommes.

Dans la même soirée, recueillis par les habitants, ils échangèrent leurs uniformes contre des vêtements bourgeois, et à l'aide de ce déguisement, ils purent se sauver jusqu'à la rue Saint-Maur, où le caporal avait un parent, chez lequel ils trouvèrent asile.

Le mardi 27 juin, quand l'insurrection fut comprimée, les militaires se sauvèrent du côté de Saint-Mandé, dans le but, ont-ils dit, de rejoindre le camp d'Ivry, en suivant la ligne des fortifications, mais ils furent arrêtés par la garde nationale, qui croyant tenir des insurgés en fuite, les conduisit au donjon de Vincennes.

La commission militaire les a renvoyés devant la juridiction des conseils de guerre, sous l'accusation d'avoir pris part à l'insurrection. Mais dans le cours de l'instruction faite par le capitaine rapporteur, les choses ont changé de face, et, interrogés sur les causes de leur désertion, ils ont avoué qu'ils avaient eu peur dès les premiers coups de feu, et qu'ils s'étaient enfuis.

Les dépositions des témoins, et notamment celle du capitaine de la compagnie, ainsi que celle du chef de bataillon Desmarest, promu depuis au grade de lieutenant-colonel, confirment les dires des accusés.

Le conseil, après avoir entendu le réquisitoire de M. le capitaine Plée, commissaire du gouvernement, et malgré les efforts de Me Robert Dumesnil, avocat nommé d'office, a déclaré les accusés coupables d'avoir abandonné leur poste par lâcheté pendant le combat, et songeant à leur sûreté personnelle.

En conséquence, il les a condamnés à la peine de mort, par application de la loi du 12 mai 1793. (*Droit.*)

VOTES EXCENTRIQUES. — Parmi les citoyens qui ont obtenu à Paris quelques voix pour la présidence de la République, nous remarquons MM. Watbled 2 voix, Cupidon 4, Godichon 4, Loselle, tambour-major au 48e de ligne, Henri de Bourbon 10 voix.

La politique positive.

Pense-t-on que l'histoire soit exempte de lois, et que les évènements humains se succèdent comme se groupent les *points*, quand on jette au hasard des dés sur un tapis ? Croit-on que l'histoire eût pu suivre une voie absolument différente de celle qu'elle a suivie ? Croit-on, au contraire, que les évènements historiques ont une cause suffisante, et que ces causes sont inhérentes à la nature des choses ? Admet-on que l'homme et le globe étant donnés, et leurs conditions d'existence étant ce qu'elles sont, l'histoire telle que nous la connaissons a dû nécessairement s'en suivre ? Reconnaît-on en elle un fait nécessaire et régulier ? Aperçoit-on une gradation et un enchaînement logique dans la succession de ces grandes phases historiques : l'Orient, la Grèce, Rome, la modernité ? Salue-t-on le même ordre aussi rigoureux, aussi rationnel dans les détails, dans l'histoire moderne, par exemple ? Le pouvoir religieux, d'abord, le pouvoir politique ensuite, l'organisation économique en troisième lieu, se sont-ils constitués dans un ordre que l'esprit puisse avouer ? La critique et le renversement de l'ordre ecclésiastique, et l'aspiration vers une conception religieuse nouvelle ; la critique et le renversement de l'ordre politique, et l'aspiration vers une conception politique nouvelle ; la critique et le renversement de l'ordre économique, et l'aspiration vers une conception économique nouvelle, ces trois grands faits dans lesquels notre histoire se résume depuis le seizième siècle, et dont le dernier n'est encore qu'à son début, se sont-ils succédés et se succèderont-ils aussi régulièrement que les faits qui les ont précédés et auxquels ils se substituent ?

Y a-t-il un ordre logique dans la succession de ces grands principes :

Droit divin et souveraineté du peuple,
Autorité ecclésiastique et libre examen,
Servage industriel et égalité sociale ?

L'histoire entière est-elle autre chose qu'un acheminement constant vers la terre éternellement promise, et reléguée d'abord par l'homme dans les profondeurs d'un espace inconnu, puis rappelée peu à peu sur ce globe à mesure que le globe a été mieux connu ?

Cette admirable devise qui est tout l'homme social, et que la révolution à l'impérissable gloire de la France, a, la première, fait briller aux yeux du monde, est-elle autre chose que le fruit nécessaire et le résumé des labeurs accomplis, la promesse des récompenses futures ?

L'histoire étant donnée, n'en résulte-t-il pas logiquement ceci, à savoir :

Tous les hommes sont prêtres,
Tous les hommes sont rois,
Tous les hommes sont propriétaires du globe ?

De telle sorte que le passé et l'avenir sont formulés dans cette promesse rappelée par l'apôtre, et que l'homme reporte naturellement à la justice éternelle, la trouvant écrite dans les profondeurs de son être, dans ses désirs, dans ses pouvoirs : « *Vous nous avez faits rois et prêtres, et nous régnerons sur la terre.* »

Et qu'on n'excipe pas des révolutions qui si fréquemment viennent changer de fond en comble les rapports humains ; l'histoire de tous les êtres a ses révolutions ; depuis les grands phénomènes géologiques jusqu'aux profondes métamorphoses qui s'opèrent dans les organes de l'enfant venant en ce monde, il n'y a pour le spectateur vulgaire qu'accidents et désordre ; le géologue et le physiologiste qui embrassent d'un coup d'œil l'enchaînement rigoureux de ces phénomènes avec ce qui les a précédés, avec ce qui les suivra, qui en connaissent et la cause et le but, y voient la manifestation régulière de lois inviolables. Il en est de même des évènements humains. Ces métamorphoses historiques, qui n'apparaissent aux yeux des contemporains dont elles froissent les intérêts que comme d'immenses catastrophes, vues à distance, s'enchaînent régulièrement dans la série des évènements humains et témoignent aux yeux de la science de l'existence de la loi, dont l'ignorant voit en elle la négation flagrante.

Si l'humanité a suivi un ordre logique, si elle obéit à des lois, alors il n'est pas vrai que les passions et les intérêts individuels, mobiles et capricieux de leur nature soient les arbitres des destinées humaines. Ou plutôt le jeu des passions est évidemment compris dans le plan général de l'histoire, et même quand ils se croient affranchis de tous liens et plus libres de leurs mouvements, les hommes ne font que concourir à l'accomplissement de la destinée.

Non, il n'est pas vrai que le sort des nations soit livré à la merci des individus, si forts ou si habiles qu'on les suppose.

Ceux-là font acte d'une présomptueuse et sotte ignorance, qui se croient les arbitres du mouvement social.

Et les peuples aussi sont dupes de leur ignorance, quand ils font reposer leur confiance dans un individu, ou quand un individu devient pour eux un sujet de crainte superstitieuse.

Ceux-là insultent à la majesté de l'histoire et du peuple, qui disent d'un homme : Cet homme seul peut nous sauver ; cet homme peut tout perdre.

C'est un nouveau genre de superstition qui se dresse sur les ruines des vieilles superstitions ; c'est, en plein dix-neuvième siècle, une nouvelle sorte de fétichisme.

L'homme ne sera vraiment digne de ce nom, — car alors seulement il sera en pleine possession de la raison, — que lorsqu'il cessera de mettre sa confiance dans ses semblables, et qu'il aura reporté plus haut, sur les lois éternelles de l'histoire, la foi qu'il a jusqu'ici placée dans les individus.

Il y gagnera en outre ceci que ses espérances ne seront plus déçues ; souvent les hommes faiblissent, les lois n'ont pas de défaillances.

Le commencement de la sagesse politique consiste à ne pas croire aux hommes ; j'entends à ne pas faire reposer sur eux cette confiance aveugle qu'on a mis de tout temps dans les plus forts ou les plus habiles. Le commencement de la sagesse consiste à croire que tous les hommes, le plus grand comme le plus petit, ne sont que des organes ou des agents d'une œuvre collective ;

qu'ils ne sont pas faits pour commander, mais pour servir, et qu'il y a en eux, au dessus d'eux, quelque chose de supérieur à eux à quoi ils obéissent, ou qui prévaudra nécessairement contre eux s'ils résistent.

La sagesse même consiste à reconnaître que l'histoire est soumise à des lois, et que toute la politique consiste en ceci : connaître la loi de l'histoire, en déduire les faits nécessaires, et régler sa conduite en conséquence.

Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses, et depuis les astres jusqu'à l'être dont le microscope nous révèle l'existence, tout en ce monde obéit à des lois.

Or, quand on veut connaître ou le cours d'un astre, ou la végétation d'une plante, que fait-on? Se règle-t-on sur l'opinion personnelle des savants? prend-on conseil des passions de celui-ci, des intérêts de celui-là? Après avoir entendu le pour et le contre, met-on aux voix la solution de la question? La vérité n'est-elle vraie qu'à la majorité des suffrages? Non sans doute; toutes ces considérations n'ont d'importance que dans des affaires d'opinion. Or, il ne dépend pas des hommes que la végétation obéisse à telle loi ou à telle autre, et que l'orbite d'un astre soit ou ne soit pas ce qu'il est? Les faits étant indépendants de l'homme, l'homme ne peut que les étudier pour y conformer sa conduite, et son action n'est puissante qu'à condition que sa soumission soit entière. « On ne triomphe de la nature qu'en lui obéissant. »

S'il y a des lois historiques comme il y a des lois astronomiques; si ces lois sont indépendantes de l'homme; s'il ne peut ni les modifier ni se soustraire à leur empire, le rôle de l'homme est en histoire ce qu'il est en astronomie et en physiologie, et on peut dire que l'homme ne soumettra le destin qu'en lui obéissant. L'homme n'est libre qu'alors qu'il obéit.

Si on procède en matière politique autrement que dans les sciences, c'est que la politique n'est pas encore une science; la politique en est aujourd'hui où en était la médecine et l'agriculture quand dans l'ignorance des lois de l'organisme et de la végétation on procédait empiriquement au traitement des maladies et à la culture du sol.

Ce qui manque à la politique, pour être élevée à l'état de science, c'est la connaissance des lois auxquelles l'histoire obéit. La découverte de ces lois sera l'un des plus grands faits théoriques de ce siècle, elle sera l'un des plus féconds dans la pratique.

Un jour viendra où les affaires humaines seront conduites scientifiquement, c'est-à-dire que les innovations auxquelles on procédera seront proposées à titre de conséquences logiques de la loi humaine, exactement comme l'expérience instituée par le savant ou le mécanisme créé par le technologiste, dérivent de la connaissance qu'ils ont l'un et l'autre des lois et des propriétés des corps. Une proposition étant faite ou une réclamation se produisant, on cherche si elles sont conformes aux principes de justice, ou, en d'autres termes, si elles sont justifiées, commandées par la loi de l'histoire. Ce caractère impératif étant reconnu, on accepte la proposition, on fait droit à la réclamation. Nul ne songe à violer la loi; on sait quelle force doit lui rester; on sait que son triomphe est un fait fatal sur lequel la liberté humaine n'a pas de prise. La loi du développement veut que l'homme réalise certaines conquêtes, exactement comme la loi à laquelle la terre est soumise veut que la terre passe, à une heure marquée, par tel ou tel point de l'espace. A la vérité, dans les affaires humaines, l'homme dispose du temps, — dans des limites très resserrées sans doute, mais enfin il en dispose, — il peut accélérer ou retarder le mouvement du chronomètre où sonne l'heure des progrès, mais il ne peut empêcher cette heure de sonner. Voudrait-il jouir de cette liberté redoutable? il sait quelle responsabilité elle entraîne; il sait que le retard qu'il aura infligé aux événements sera durement expié; il sait que la compression qu'il faudra faire subir aux faits, aux idées, accroîtra leur force expansive, et que recourir à ce dangereux moyen, c'est fatalement transformer en révolution sanglante une évolution pacifique. Il n'ira pas volontairement au devant d'une telle expiation. En ce temps-là les affaires humaines, élevées à la dignité de science, seront réglées par des corps revêtus d'un caractère scientifique, la constituante de l'humanité sera le concile des pères de la science politique.

Que chacun essaie d'accélérer ce jour en étudiant les affaires humaines avec le même respect que l'homme apporte à l'étude des faits qui lui sont étrangers, et il sera récompensé de sa coopération par l'acquisition d'une foi invincible dans le triomphe de la vérité; à peine aura-t-il fait quelques pas qu'il verra dans la vérité l'irrésistible centre d'attraction des affaires humaines, l'humanité évoquée par lui décrira sous ses yeux une spirale dont le sommet est dans le sein de la justice, de la vérité et du droit. Il verra que chaque tour de spire l'en rapproche, il comprendra qu'elle doit s'y absorber tout entière. L'astronome n'a pas une foi plus vive dans le retour périodique des planètes par les mêmes points de l'espace que l'homme imbu de ces études dans le triomphe de la vérité et du droit. Leur foi repose sur le même fondement; la certitude que les phénomènes qu'ils contemplent sont soumis à des lois. Tandis que l'homme seul, habitué à ne faire fonds que sur sa chétive raison, se sent pris de défaillance à la vue des pièges que ses rivaux lui tendent; celui dont je parle, plaçant sa confiance plus haut, ne connaît jamais ni découragement ni crainte. Soldat d'une invincible milice, il peut succomber dans la lutte, et il fait volontiers le sacrifice de sa vie, parce qu'il sait que sa cause ne saurait être vaincue. Que cette étude se généralise, et les masses comprenant qu'il n'est pas vrai que les hommes, si capables qu'on les suppose, puissent faire servir les nations au succès de leurs vues personnelles, auront dans l'accomplissement de la destinée, c'est-à-dire dans le triomphe du droit une confiance qui ne saurait être ébranlée par les ridicules tentatives de ces pygmées qui engagent une lutte impossible contre la fatalité. Les habiles, apprenant que la vérité seule est invincible, auront l'habileté de se mettre du parti de la vérité; ceux qui fondent leur espérance sur l'emploi de la force, sachant que la vérité exerce sur la force la même attraction que l'aimant sur le fer, renonceront à se consumer en tentatives avortées.

Que dès aujourd'hui les hommes de bien se réunissent, se concertent, et qu'ils fondent l'école de la politique scientifique qui est aussi l'école de la vérité. Etudier la loi et s'y soumettre, accepter tout ce qu'elle veut, et seulement ce qu'elle veut; classer les différentes innovations dans l'ordre logique et nécessaire de leur succession ou de leur simultanéité; ne connaître d'autre Dieu que la justice, ne pratiquer que la vérité, la dire toujours et tout entière sans ménagement ni pour les hommes ni pour les choses; professer que le temps est passé des petits moyens comme des petits hommes; mépriser l'intrigue, les conspirations, la violence comme des puérilités, comme des insultes envers une époque de liberté comme des attentats envers le peuple majeur; en conséquence, n'employer d'autre moyen de propagande que la parole, et croire que rien n'est solide qui s'opère par surprise, et que cela seul dure qui se réalise par l'irrésistible puissance du peuple : telle est la ligne de conduite qu'ils devront invariablement suivre.

V. M.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an		Six mois		Trois mois
PARIS	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	—	32	—	17	— 9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	6	—	4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 14 décembre.

Il arrive quelques inscriptions provenant de la conversion des bons du Trésor et des caisses d'épargne, dont les prix de revient ressortent à 46 60 et 74 40. Ils sont dépassés et donnent du bénéfice aux porteurs, qui commencent à se montrer et à vendre.

Le 5 0/0, qui était à 74 50, ouvre à 75, touche 75 40, pour finir à 74 55, avec 5 c. d'augmentation sur hier.

Le 3, de 45, arrive à 45 75 et ferme à 45 40. Hausse 40 c.

La Banque de France de 1630 descend à 1620, perte 10 fr.

— Les chemins de fer fléchissent. Orléans est stationnaire à 690. Avignon-Marseille perd 8 fr., à 182 50 c. Le Nord descend de 372 à 368 75.

La Bourse finit très faiblement. C'est demain la liquidation pour la coulisse, au cours moyen qu'on cherchera à influencer.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	45 ..	45 75	45 10	45 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	74 ..
Cinq 0/0	74 50	75 75	74 40	74 50

14 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 21 juin	45 10 ..		4 Canaux avec prime	... ..
— Emprunt 1847-1848	74 20 ..		Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	74 65 ..		Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	58 50 ..		Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	58 50 ..		Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1620		— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	.. ..
Récép. Rothschild	.. ..		Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	63 ..		— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	81 ..		2 1/2 hollandais	49 50
— — 1842	81 ..		Zinc Vieille-Montagne	2300 ..
— 4 1/2	72 50		H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	640 ..		Emprunt du Piémont	830 ..
Obligations de la Ville	1160 ..		Lots d'Autriche	305 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	330 ..	Orléans à Bordeaux	372 50	375 ..
Versailles, rive droite	113 50	102 50	Du Nord	372 50	368 75
— rive gauche	110 ..	110 ..	De Paris à Strasbourg	335 ..	333 75
Paris à Orléans	690 ..	690 ..	Tours à Nantes	390 ..	310 ..
Paris à Rouen	393 ..	405 ..	Paris à Lyon	361 25	360 60
Rouen au Havre	... ..	160 ..	Montereau à Troyes	100 ..	100 ..
Avignon à Marseille	190 ..	182 50	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	85 ..	85 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	235 ..	233 75	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. — Robert-le-Diable.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Une Chaîne.

ITALIENS. —

OPÉRA-COMIQUE. — La Dame Blanche, les Bambins.

ODÉON. — Macbeth.

THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent, l'Hôtellerie de Genève, le Mari.

GYMNASE. — Fonds Secrets, Elevés ensemble, Clarisse Harlowe, Geneviève.

VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.

THÉATRE MONTANSIER. — Une tragédie chez M. Grassot, le Czar, le Club, l'Académicien.

VARIÉTÉS. — La Paire, scène comique, Michel Perrin, le Hochet, les Divinités.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Trois Filles à Marier, Lucrèce Borgia, Tohubohu.

GAITÉ. — Fualdès, la Demoiselle et la Paysanne.

AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Jacques Maugars, une Femme qu'on n'aime plus, ballet, l'Ange dans le Monde.

THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.

FOLIES. — La Fiancée, M. Pothin, Pochet, Jocrisse.

DÉLASSEMENTS. — Le Grenier, Rabelais à Rome, la Fille.

THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Relâche.

THÉATRE CHOISEUL. — Gentil-Hussard, Mme de Genlis, Pierrot et Colombine, Claude et Baptiste.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16

17e Année. N. 340. **ÉDITION DU MATIN.** Samedi 16 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 15 DÉCEMBRE.

Nouvelles des Élections.

RÉSULTAT CONNU DES 57 PREMIERS DÉPARTEMENTS.

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
Aisne.	76003	8563	4368	3729	»
Allier.	23123	2744	4547	»	»
Ardèche.	7330	4644	»	»	»
Ardennes.	58524	46686	830	»	»
Ariège.	21646	334	4870	»	»
Aube.	54628	4544	»	»	»
Bas-Rhin.	26946	24226	»	»	»
Bouches-du-Rhône.	42179	29665	8760	»	»
Calvados.	55377	40620	584	»	»
Charente.	24059	4507	»	»	»
Charente-Inférieure.	6264	483	»	»	»
Cher.	25300	4467	4813	»	»
Côte d'Or.	28657	6365	7653	»	»
Deux-Sèvres.	23950	2475	314	153	»
Eure-et-Loir.	24834	4701	4144	»	»
Gers.	52092	8955	8573	»	»
Gironde.	68262	45502	5937	»	»
Haute-Loire.	9458	6496	919	153	»
Haute-Marne.	59130	6915	8142	»	»
Haut-Rhin.	43884	4432	»	»	»
Haute-Garonne.	46473	5133	14361	882	»
Hautes-Pyrénées.	31746	2491	»	»	»
Haute-Saône,	42526	7000	»	»	»
Haute-Vienne,	53522	3566	4736	882	»
Indre,	28000	9436	4584	236	»
Indre-et-Loire,	64566	2252	»	»	»
Isère.	33023	7132	1216	»	»
Jura.	49761	7156	3245	»	»
Loire,	49908	2781	»	»	»
Loir-et-Cher.	32668	4350	2607	»	»
Loire-Inférieure.	32384	27420	5410	»	»
Loiret.	64692	8628	958	125	»
Lot-et-Garonne.	35353	3280	12314	»	»
Maine-et-Loire.	80000	25000	4000	»	»
Manche.	66028	33242	1181	»	»
Marne.	43468	7382	»	»	»
Mayenne,	40083	40083	2684	»	»
Meurthe.	47076	46350	»	»	»
Meuse.	47551	1669	»	269	»
Moselle.	56937	44904	»	»	»
Nièvre.	48170	4380	231	»	»
Nord.	105473	86938	4441	»	»
Oise.	84099	42074	»	»	»
Orne.	85408	40243	4156	»	»
Pas-de-Calais.	89485	35153	1884	57	»
Puy-le-Dôme.	16490	3213	554	40	»
Rhône.	84513	18384	956	5704	»
Saône-et-Loire.	29398	24657	4211	»	»
Sarthe.	33155	5483	3560	»	»
Seine-et-Oise.	93593	6836	»	»	»
Seine-Inférieure.	146828	30578	5839	488	»
Seine-et-Marne.	75411	40643	1206	242	»
Somme.	128735	9335	1264	»	»
Seine.	198484	95567	26648	15870	»
Vaucluse.	5621	4250	»	»	»
Vienne.	27406	4105	»	»	»
Yonne.	36180	4095	1476	»	»
Totaux :	2757637	716120	494104	25290	»

Voici encore, pour les dix-huit départements suivants, les résultats connus en faveur des deux principaux candidats :

Ain.	22307	4307	»	»	»
Aude.	8482	4667	»	»	»
Corrèze.	4814	759	»	»	»
Côtes-du-Nord.	20762	8949	»	»	»
Creuse.	5968	663	»	»	»
Dordogne.	25775	497	»	»	»
Doubs.	45028	7066	»	»	»
Drôme.	658	458	»	»	»
Eure.	90720	12407	»	»	»
Finistère.	20935	12468	»	»	»
Ile-et-Vilaine.	72975	37602	»	»	»
Landes.	30000	5000	»	»	»
Loire.	34776	40458	»	»	»
Lot.	2920	4624	»	»	»
Pyrénées-Orientales.	4249	4494	»	»	»
Tarn.	22000	3000	»	»	»
Var.	4885	9301	»	»	»
Vendée.	44149	41215	»	»	»
Totaux.	410473	128015	»	»	»

Le résultat connu pour les 75 départements désignés dans les deux listes ci-dessus, donne un total de 3,168,110 voix à M. Louis-Napoléon, et 844,135 au général Cavaignac.

Voici quelques détails pour les départements ;

AUBE. (Résultat général.)

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
Arcis-sur-Aube.	9523	803	29	»	41
Bar-sur-Aube.	14124	462	243	3	17
Bar-sur-Seine.	14994	624	52	46	»
Nojent.	7977	984	443	6	7
Troyes.	23226	2423	443	35	32
	66844	4993	880	60	67

RHONE. (Résultat général.)

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
Votes recencés hier.	33585	13384	956	5704	»
La Guillotière.	40063	4577	232	1721	»
Anse.	2925	207	44	32	»
Beaujeu.	3762	335	94	»	»
Belleville.	3169	363	[illegible]	5	[illegible]
Bois-d'Oingt.	3795	492	»	»	»
Lamure.	3250	440	43	2	»
Monsols.	2036	460	4	4	»
Tarare.	4947	832	»	»	»
Thizy.	3176	4434	80	»	»
Villefranche.	4439	770	441	3	»
St-Symph.-s.-Coise.	754	732	4	4	»
Limonest.	4546	633	»	»	»
Neuville.	4393	922	»	»	»
	84513	24657	1897	7469	»

HAUTES-ALPES.

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
Gap.	4424	735	27	»	»

Notre correspondant nous dit que, dans tous les cantons, la majorité sera pour Bonaparte. Sur 20 000 votants, il aurait 15 000 voix.

BASSES-PYRÉNÉES.

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
Pau (ouest).	2175	275	30	»	»
Pau (est).	1266	269	35	»	»
Meillon.	249	43	»	»	»
Idron.	417	43	»	»	»
Gan.	947	22	»	»	»
Lescar.	1049	34	17	»	»
Salies.	774	214	»	»	»
Elzein.	527	6	»	»	»
Artiguelouse.	329	4	4	»	»
Bayonne.	2660	4743	906	»	157
Biaritz.	348	49	477.	»	14
Bidart.	159	52	46	»	2
Mouguerre.	354	34	47	»	»
Villefranque.	303	32	»	»	4
Ustaritz.	263	427	65	»	»
St-Dié.	378	44	3	»	2
Sare.	275	412	3	»	4
Espelette.	762	465	6	»	2
Hasparrems.	542	944	30	»	4
St-Esprit.	636	474	319	»	47
St-Martin-de-Leignaux.	556	»	35	»	»
Orthez.	4404	1086	69	»	»

BAS-RHIN.

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
Strasbourg.	7410	8?75	4443	43	75
Lauterbourg.	1494	397	44	»	6
Wissembourg.	2245	893	453	»	20
Hagueneau.	2915	1244	54	»	4
Happ.	2260	4085	477	»	»
Brumath et Villé.	3850	3477	461	»	14
Schlestadt, Niederbronn,	3629	2802	546	»	9
Schiltigheim.	1992	2708	474	»	4
Bouxwiller et Benfeld.	2531	2602	344	»	»
Marmoutier, Erstein.	3094	1774	33	»	»
Marlholstein, Obernai.	3037	2727	240	»	»
	38448	30874	3452	43	140

Restent à connaître le résultat de 12 cantons.

SAONE-ET-LOIRE.

Les résultats connus jusqu'à ce moment sont ceux-ci : Bonaparte, 27124 ; Ledru-Rollin, 6142 ; Cavaignac, 5100 ; Lamartine, 1540 ; Raspail, 22.

FINISTÈRE.

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
Brest (1er canton).	1399	1845	234	»	104
Brest (2e canton).	2382	1243	116	»	37
Section de Lambézellec.	1797	708	83	»	23
Brest (3e canton).	1910	1373	308	»	62
Section de Saint-Pierre.	554	252	45	»	12
Bâtiments armés.	1436	962	88	»	35
Plabennec.	474	2835	4	»	»
Lannilis.	54	3104	»	»	»
Landerneau.	54	1124	»	»	»
Lesneven.	345	3143	3	»	13
Brélès.	44	453	»	»	»
Plougastel.	354	677	28	»	»
Ploumoguer.	324	665	»	»	»
Saint-Renan.	1143	1554	67	»	4
La Roche.	80	164	67	»	8
Daoulas.	470	866	»	»	»
	12168	20935	973	»	287

HAUTE-GARONNE.

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
Toulouse.	12451	2249	6142	69	61
Muret.	734	468	668	»	»

BOUCHES-DU-RHONE.

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
Marseille.	6069	20965	10010	34	79

Le général Changarnier a obtenu 1734 voix dans cette ville.

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
HAUTE-VIENNE. (Complet.)					
	53522	3566	4737	882	144
GIRONDE. (Résultat connu).					
	47576	40744	4441	»	»
MANCHE. (Complet.)					
	66020	33242	1481	»	»
MARNE.					
Tonneins.	1440	400	4593	»	64
PAS-DE-CALAIS. (Résultat général.)					
	98046	39430	4730	23	62
NORD.					
	88025	83504	»	»	»
MAINE-ET-LOIRE.					
	66984	22044	4094	»	»
LOIRET. (Complet.)					
	64692	7628	958	125	159
SEINE-ET-MARNE.					
	75414	40645	1206	242	477
ALLIER. (Résultat connu.)					
	46454	2090	3729	»	»
COTE-D'OR. (Résultat connu.)					
	28657	6365	7653	»	»
SEINE-INFERIEURE. (Résultat général).					
	115615	27180	5645	»	»
CALVADOS. (Résultat connu.)					
	32553	40620	584	»	»
EURE-ET-LOIRE.					
	43849	8165	»	»	»
VAUCLUSE.					
Avignon.	12264	2544	2174	»	»
VIENNE. (Résultats connus jusqu'à ce jour.)					
	28525	4619	»	»	»
EURE. (Il ne manque que dix sections.)					
	74875	9530	»	»	»
CHER.					
Issoudun.	805	737	1944	»	»
(Résultats connus jusqu'à ce jour.)					
	32820	4004	3928	»	»

Assemblée Nationale.

Le budget de 1849 ne pouvant être discuté à temps, l'Assemblée nationale était saisie aujourd'hui d'un projet de décret tendant à autoriser le gouvernement à percevoir les quatre douzièmes de l'impôt pendant l'année prochaine. M. Pascal Duprat a présenté un amendement tendant à n'accorder au gouvernement l'autorisation de percevoir l'impôt que jusqu'au 1er mars et non jusqu'au 1er mai, comme le demandait le gouvernement. Cet amendement, combattu par le général Lamoricière et par les membres de la droite, a été adopté.

Parmi les recettes de 1849, portées dans le projet, se trouvait le revenu de l'impôt sur le sel, dont le gouvernement proposait le rétablissement, contrairement au décret du gouvernement provisoire. Le comité des finances demandait que cet impôt pût être perçu *provisoirement* pendant les premiers mois de l'année. Cette proposition a été vivement attaquée par les membres de la gauche, qui voulaient laisser la question entière. L'Assemblée l'a adoptée au scrutin de division, mais à une faible majorité : 344 voix contre 315.

Au commencement de la séance, l'Assemblée a adopté un projet de décret sur les douanes et les primes de drawback.

La Partie de Cartes.

Coalisés dynastiques, conseils de M. Louis Bonaparte, vous êtes certainement d'habiles joueurs, les plus habiles de France. Vous avez su saisir avec un tact exquis le seul moment favorable pour renverser vos adversaires. Après avoir divisé et paralysé leur jeu, après les avoir dépopularisés par les sacrifices mêmes qu'ils vous ont faits en vue de vous désarmer, vous avez prestement fait servir ces sacrifices et cette impopularité à vos propres desseins. Connaissant bien la mobilité de l'esprit public et la profondeur de l'ignorance des masses, sachant avec quelle vivacité d'impatience la France, en temps de révolution, marche d'une illusion à une autre illusion, de l'espoir au regret, de l'enthousiasme au découragement, du connu à l'inconnu, vous êtes parvenus à liguer contre le gouvernement actuel de la République les souvenirs du passé et les espérances de l'avenir, l'égoïsme des conservateurs et le ressentiment des plus ardents révolutionnaires, les terreurs du privilège et l'inexpérience du suffrage universel. C'est merveilleusement joué !

Avouez aussi que le hasard vous a singulièrement favorisés. Vous teniez réunis dans les mains toutes les figures, toutes les couleurs : c'est le nom le plus grand de l'histoire moderne, gagnant un nouveau prestige dans le rapprochement des temps et dans son contraste avec l'incapacité des hommes actuels ; c'est la puissance du principe d'hérédité soutenue par le concours des partisans des deux dernières dynasties, et par l'appui de l'absolutisme ; c'est aussi la figure de la liberté sous les traits d'une république modérée, portant en exergue le serment de fidélité à une constitution démocratique ; c'est le sacre du droit nouveau, la sanction de la souveraineté nationale exprimée d'une manière imposante par le suffrage universel ; puis l'emblème de la gloire projetant ses rayons sur l'abaissement de la France actuelle ; les images de l'ordre, du crédit et du travail servant de blason à une nouvelle aristocratie financière et militaire, mais promettant le retour du luxe, des fêtes, des plaisirs et des arts ; enfin la figure de la clémence, de l'amnistie, de l'oubli du passé, de la fin de l'arbitraire, offrant un sourire consolateur aux pauvres, aux veuves, aux orphelins ?... Est-il extraordinaire qu'avec de telles cartes dans les mains vous chantiez victoire ? Ne pouviez-vous abattre loyalement votre jeu et vous abstenir de la ruse, de la tricheuse calomnie ?

Soit! glorifiez-vous : la partie électorale est gagnée, bien gagnée. Mais un autre jeu commence. Le terrain est changé, et vos cartes ne sont plus les mêmes. Vous aviez tout-à-l'heure le prestige de l'inconnu, les fautes de vos adversaires, les faveurs du passé et de l'avenir, le flot de la curiosité publique, et vous ne devez plus compter sur tout cela dans l'action plus sérieuse qui s'engage. Vous étiez parvenus à diviser vos ennemis et à grouper un instant autour de vous les parieurs de tous les bords, mais voilà que l'union se reforme dans l'autre camp, et que la division menace le vôtre. Il ne s'agit plus de faire miroiter des figures et des couleurs, ni d'exploiter pour un scrutin l'ignorance et la misère des masses; il s'agit de gouverner mieux et autrement que n'ont fait vos prédécesseurs; il s'agit de vous rattacher par des actes les forces contraires qui vous ont élevé au pouvoir, et de tenir les promesses solennellement faites par vous à toutes les classes, à tous les intérêts, à tous les partis.

Votre acclamation électorale prouve que la France salue en vous un grand nom, et, ne vous connaissant pas, espère vous en voir digne; qu'une grande partie du pays n'a voté pour vous que pour renverser une coterie de républicains incapables; qu'il en est qui iraient volontiers jusqu'à voir en vous la restauration de l'Empire, mais que beaucoup d'autres ne vous donnent leurs voix que pour une présidence de quatre années, à la condition de tenir le serment prêté à une constitution démocratique; que ceux-ci espèrent consolider par vous la République, pendant que ceux-là comptent sur vous pour la renverser; que certains de vos électeurs envisagent en vous la guerre et la gloire, d'autres la paix et le travail; ceux-ci le respect des libertés, la fin de l'arbitraire et la conciliation des classes; ceux-là, au contraire, une politique de compression, de réaction, de persécution contre les socialistes; ceux-ci la sécurité pour quatre ans, ceux-là des difficultés inextricables, des conflits de toute sorte qui permettent le succès de nouvelles insurrections.

Voilà ce que vous montrent les nouvelles cartes sorties du scrutin du 10 décembre. Comment allez-vous faire pour concilier ces vœux contradictoires dans une politique gouvernementale digne de votre nom? Comment empêcherez-vous tous les éléments de succès de votre candidature de se changer en difficultés, en pièges perfides contre la durée de votre présidence?

Une Victoire embarrassante.

On aura beau dire, l'hameçon était habilement jeté; amorcé plus habilement encore! Aussi, comme le poisson a mordu! et quel poisson! quelle belle proie! Elle dépasse tout espoir, elle déjoue tout calcul! Ouvriers des villes, ouvriers des campagnes, bourgeois et prolétaires, propriétaires gros et petits, industriels et rentiers, tous, jusqu'aux socialistes (qui l'eût dit?), ont donné leur vote à la planche monarchique! A la bonne heure, voilà qui est bien, voilà qui est grand, heureux et imprévu! Vive le suffrage universel, il n'est rien tel que de savoir l'employer à propos!

Mais c'est peu de vaincre, a dit un auteur ancien, le difficile est d'user de la victoire. Or, quel usage les vainqueurs du jour vont-ils faire de leur triomphe? Ici, dit-on, commence leur embarras; à cette limite fatale tombe l'unanimité touchante dont hier encore ils se donnaient tant de marques. Ils sont assemblés, ils se regardent, l'un se gratte l'oreille, celui-ci se frappe le front, cet autre essuie tranquillement le verre de ses lunettes. Qui donc va le premier rompre ce silence? Hier on s'arrachait la parole, aujourd'hui pas un ne se soucie d'opiner. Comment démêler maintenant dans le tohu-bohu monarchique de la congrégation de tous les vieux partis, les amis vrais des faux amis? Qui veut la République? Qui demande la monarchie? Quelle monarchie? quelle République? Où sont les vrais alliés? De quel côté les auxiliaires? En quel endroit les dupes? A qui se fier? De qui se servir? L'embarras est grand. Faut-il, comme on dit, battre le fer tandis qu'il est chaud? Essayer d'une grande ovation dans le goût impérial? Tirer tout d'un coup des coulisses le vieux spectre monarchique?

— C'est aller un peu vite, dit l'un, et risquer de gâter par trop de hâte la magnifique manœuvre de la dernière quinzaine.

— Si vous ne savez saisir l'occasion, répond celui-ci, quand reverrez-vous pareille fortune? Sait-on combien de fois de suite peut se confisquer le suffrage populaire?

De grâce, messieurs, tâchez de vous accorder; n'oubliez point que nous autres, qui payons la pièce, nous attendons au parterre; les beautés du premier acte nous ont rendus curieux du second; il nous tarde surtout d'arriver au dénouement. Allons donc! est-ce le cœur ou la mémoire qui manquent à vos acteurs? Les rôles ne sont-ils pas distribués, le machiniste et le souffleur à leur poste? Allons, un dernier effort; pressez-vous, les gobelets sont encore sur la table, et demain peut-être les muscades seront moins dociles!

Le Mot d'ordre.

Si le peuple de Paris sait conserver le calme et le respect de la légalité, les idées sociales ne pourront que gagner aux événements qui viennent de s'accomplir.

L'effervescence de la lutte électorale et la confusion des langues, faisant place à la réflexion, à la discussion régulière, au ralliement d'une opposition forte et légale, permettront à toute idée pratique et juste de se faire entendre, à toute conscience alarmée de s'éclairer. La persécution, l'arbitraire même devraient être acceptés avec calme par les socialistes, car ils ne pourraient qu'ajouter à leur force morale, et leur faciliter un progrès dans l'opinion.

Au contraire, la moindre tentative de désordre, étant habilement exploitée par les meneurs réactionnaires, donnerait une nouvelle consistance aux préventions et aux alarmes qu'on propage contre les socialistes, aux mensonges qui les présentent tous comme des artisans de subversion et de spoliation.

Quand un honnête homme veut triompher d'une calomnie acharnée, il s'applique à rendre sa dignité plus notoire, plus éclatante. Ainsi doivent faire les partis calomniés.

Pie IX vient d'adresser au président du conseil la lettre suivante :

Monsieur le général,

Mon cœur est touché, et je suis pénétré de reconnaissance pour l'élan spontané et généreux de la fille aînée de l'Eglise qui se montre empressée, et déjà en mouvement, pour accourir au secours du souverain pontife.

L'occasion favorable s'offrira sans doute à moi pour témoigner, *en personne*, à la France mes sentiments paternels et pour pouvoir répandre sur le sol français, de ma propre main, les bénédictions du Seigneur, de même qu'aujourd'hui je le supplie par ma voix de consentir à les répandre en abondance sur vous et sur toute la France.

Datum cajete die 7 decembris 1848.

PIUS PAPA NONUS.

Les illusions.

« Vous espérez donc faire un parti fort et uni de ces débris de légitimisme, d'orléanisme, de bonapartisme, de jésuitisme, joints à beaucoup de bonnes âmes qui ont peur de l'abolition de la propriété et de la famille, un parti dont la rue de Poitiers nous offre le curieux spécimen?

» Des ambitions éreintées, des partis éteints, des aveuglements, des vieilles haines mal plâtrées, des peurs, des intrigues plus ou moins doucereuses et tortueuses, plus ou moins brouillonnes et pétulantes, des éléments usés qui se méprisent les uns les autres, qui se rendent réciproquement la justice de n'avoir nulle foi les uns dans les autres; c'est avec cela que vous allez former le grand parti qui empêchera le Socialisme de passer... Pauvres gens! »

Ces deux simples phrases extraites de l'écrit intitulé *Le Socialisme devant le vieux monde, ou le Vivant devant les Morts*, par V. Considerant, qui va paraître lundi à notre librairie, quai Voltaire, 25, sont notre réponse aux éblouissements, aux enivrements dont tant de gens sont aujourd'hui victimes.

Esprit des Journaux.

La *Liberté* fait bon marché de la République; elle s'écrie aujourd'hui :

Il n'y a plus en France qu'un parti avec ces deux nuances : — Bonapartistes de la *veille*, — bonapartistes du *lendemain*.

Nous protestons, pour notre part, et déclarons que nous ne sommes bonapartistes ni de la veille ni du lendemain.

On lit dans le *Courrier français* :

Qu'auraient dit les partisans de M. Louis Bonaparte, si leurs adversaires, au lieu d'accepter franchement et républicainement le résultat de l'élection du 10 décembre, avaient protesté contre elle, parce qu'elle n'avait pas prononcé selon leurs vœux? Ils n'auraient pas manqué de chercher dans ces clameurs un argument contre la République. Ce prétexte leur manquera : l'attitude des journaux hostiles à la candidature de M. Louis Bonaparte a été ce qu'elle devait être. Nous nous sommes inclinés docilement devant le suffrage universel; et si M. Louis Bonaparte ne sortait pas à son honneur de la mission suprême qu'il a sollicitée du peuple, ce n'est pas nous que ses partisans pourraient accuser d'avoir mis obstacle à l'accomplissement de cette mission.

La position de la Banque de France est intéressante sous le rapport du crédit public dans la crise actuelle. Voici les différences les plus notables à constater en regard du bilan précédent :

La réserve en numéraire augmente de 7 millions, ce qui prouve l'inactivité des capitaux, et pour preuve du mauvais système suivi, les escomptes diminuent de 5 millions, et restreignent les valeurs de portefeuille à 59 millions.

Les effets en retard provisoire s'accroissent de 95 à 153 millions; ceux en souffrance recouvrent 1 million; ils s'élèvent encore à 18 millions pour Paris et les départements.

Au passif la circulation des billets diminue de 3 millions dans les succursales.

Le compte-courant du Trésor public verse 2 millions et demi de plus, ce qui porte son crédit actuel à 26 millions.

Enfin, les comptes-courants des particuliers augmentent à Paris de 2 millions.

Somme toute, il n'y a point encore d'affaires dans le haut commerce; c'était une semaine d'agitations; le portefeuille n'est jamais tombé si bas, mais on espère des temps meilleurs.

Nouvelles d'Italie.

Rome est toujours aussi calme et le ministère romain tout aussi réservé. Nous craignons que cette réserve ne lui soit funeste. Si le gouvernement provisoire de la République française, en circonstances analogues, eût montré plus de foi et d'énergie, nous ne serions pas tombés dans le gâchis où nous nous débattons. Les journaux de Rome cherchent à prouver que le pape est prisonnier à Gaëte entre les mains du bombardeur napolitain. Le marquis Sacchetti a été expédié par le ministère avec une mission auprès du pape. Après beaucoup de difficultés, il est arrivé à parler au pape, qui lui a répondu qu'en nommant une commission exécutive, il avait suffisamment pourvu aux affaires de Rome.

Les villes de la Romagne, qui s'étaient d'abord posées en réaction contre le nouveau pouvoir exécutif de Rome, se sont ralliées depuis. Bologne entre autres, dit le *Contemporaneo*, a habilement déjoué les pièges qui lui étaient tendus par la réaction.

Le ministère romain a adressé une circulaire aux autorités de la Romagne, pour déclarer que le général Zucchi n'est armé d'aucun pouvoir légal. L'avocat Sereni a renoncé au portefeuille de grâce et de justice. Le président du conseil Muzzarelli gérera ses fonctions.

Venise vient de célébrer une grande fête politique aux cris de : Vive l'Italie unie et libre! Vive la constituante italienne! Les journaux de cette ville et ceux de Florence poussent énergiquement le ministère romain à créer et à convoquer immédiatement la constituante à Rome.

Nouvelles postérieures. — Une lettre des Etats-Romains que l'on nous communique à l'instant, contient les nouvelles suivantes :

« Fort de la présence du pape dans ses Etats, le roi de Naples se démasque audacieusement. Il vient de changer dans son ministère et d'appeler à la présidence de son nouveau ministère Filangieri, chef de l'expédition qui a bombardé Messine, et Del Carette, le Duchâtel de Naples.

» La députation envoyée au pape par le ministère et la chambre des députés a été arrêtée à la frontière, et n'a pu pénétrer auprès du souverain pontife. »

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Le pape est à Gaëte, où il a été entraîné par le ministre de Bavière, qui agissait sur lui-même directement, tandis que M. d'Harcourt, suivant les vieux us diplomatiques, s'adressait au confesseur du Pape.

A Gaëte, le roi de Naples est arrivé et a écrasé Pie IX sous le poids de ses respects et adorations. Le pape reste là, esclave de ces bons procédés; mais il refuse d'aller à Naples. Il veut s'entourer de ses cardinaux.

Des démarches pour une réconciliation ont été faites, des propositions portées à Gaëte; mais les conditions étaient inacceptables pour le pape, dit-on. Conséquemment Pie IX va rester séparé de Rome.

Il veut venir en France, il le désire; mais il attend le résultat de l'élection présidentielle. Il est décidé à ne pas venir si Bonaparte est élu.

L'esprit du peuple romain.

Le *Contemporaneo*, un des journaux les mieux inspirés de Rome, trace en peu de mots, d'une manière nette et précise, la pensée actuelle du peuple romain; nous nous associons pleinement à cette manière large et vraie d'envisager l'avenir de la cité éternelle.

Nous citons :

L'histoire témoigne d'une manière éclatante combien Rome a eu à se féliciter et à se plaindre de la papauté. Nous sommes encore convaincus que la papauté peut et pourrait être le salut de l'Italie. Mais Rome n'a jamais demandé au pape une révolution religieuse! Non! Rome n'est ni insensée ni impie!

..... Mais de ce que la papauté est le centre et la tête du christianisme, de ce que la papauté peut être le salut de l'Italie, Rome devait-elle souffrir que le pouvoir *temporel* du pape fût ramené au temps où il enchaînait la liberté de son peuple, et où il était la source perpétuelle des malheurs de l'Italie?

Et plus loin, en s'adressant aux journaux qui attaquent le mouvement romain :

Ils croient au sacrilège, ils rêvent des attentats contre la vie du pape, ils prétendent que les romains l'ont poursuivi fugitif, et qu'il a fallu une comédie adroitement jouée par les diplomates pour le cacher et le sauver; ils préconisent une guerre civile, ils veulent qu'un silence de mort règne dans les rues de Rome par lesquelles Pie IX devra revenir.

Insensés! les rues de Rome ont été témoins des triomphes de Pie IX; il y règne aujourd'hui l'ordre et la tranquillité, malgré les complots des malintentionnés, malgré les événements extraordinaires qui viennent de s'y passer et les misères qui ont envahi des milliers de familles. Rome, qui a chanté les louanges de Pie IX avec un culte ardent et passionné, Rome n'a jamais abandonné Pie IX, c'est Pie IX qui l'a délaissée. Rome ne sera dévorée ni par la guerre civile ni par les remords! Vive la religion, mais aussi vive la patrie! Voilà la devise de notre mouvement; elle est sacrée pour nous, nous le jurons devant Dieu et devant les hommes, nous ne reculerons jamais.

Le *Contemporaneo* continue, en s'adressant aux Napolitains qui rêvent une restauration *temporelle* du pape :

Que les Napolitains y réfléchissent sérieusement, car si la licence corrompt la liberté, la *superstition corrompt le* SENTIMENT RELIGIEUX. Rome s'est toujours relevée de ses ruines; c'est là l'éternelle destinée de notre glorieuse cité. Rome ne manquera jamais à son serment. Vive la religion! vive la patrie! Et si un peuple de frères venait immoler la patrie sous prétexte de restaurer un pouvoir religieux que *nous n'avons jamais attaqué*, les ruines, nous le répétons, ne nous effraient pas; les ruines sont notre histoire; Rome s'est toujours sortie radieuse de ses ruines, et nous repousserons la force par la force.

Nous applaudissons vivement à ce noble et énergique langage. Oui, Rome a été indignement calomniée. Rome veut l'indépendance de l'Italie, la splendeur de la patrie, le triomphe de l'Evangile personnifié dans le pouvoir spirituel du pape, voilà la pensée du peuple romain; cette pensée est grande et belle, qui osera l'attaquer?

Les crimes de Windisgraetz.

Les assassinats commis à Vienne sont horribles. La monarchie en expirant multiplie ses crimes, et chaque jour le sang des innocents crie vengeance. Le *National* nous donne aujourd'hui les détails suivants sur les forfaits commis par le misérable Windisgraetz et par les brigands enrégimentés qu'il appelle ses soldats. C'est un prisonnier qui parle :

Le 10e jour, je fus conduit dans les champs, pour assister à une exécution, qui fut horrible.

J'étais là depuis quelques minutes, quand on amena douze étudiants, — presque tous de très beaux garçons, — les mains libres, le visage intrépide, et qu'on allait fusiller.

Rendus sur le lieu même où ils allaient mourir, on leur donna des pelles et des hoyaux, en leur ordonnant de creuser eux-mêmes leurs fosses!... Et comme ils résistaient, on les frappa, on les larda de coups de baïonnettes. Il leur fallut obéir.

Pendant ce funèbre travail, les officiers se donnaient le plaisir féroce de tirer de temps en temps leurs montres, et je les entendais dire : Allons, messieurs, vous n'avez plus qu'un quart d'heure.... dix minutes.... cinq minutes encore.... Pressez la besogne!

Les fosses furent creusées. On voulut alors bander les yeux de ces fiers jeunes gens; mais ils refusèrent. Quand on voulut les faire mettre à genoux : — C'est à vous, s'écria l'un d'eux, c'est à vous, misérables mercenaires, de plier le genou devant nous. Allons, bourreaux, faites votre office!

Deux secondes après, ces douze enfants étaient couchés par terre.

Je ne vous dirai pas ce qui se passait en moi pendant cette horrible scène. Ah! si j'avais pu, même au prix de ma vie, venger ces braves jeunes gens!

Plusieurs fois cette terrible épreuve s'est renouvelée. J'ai vu, entre autres, fusiller une pauvre femme avec ses deux enfants, pour avoir dit au prince Windisgraetz, qui lui refusait la grâce de son mari :

« Je ne puis vivre et faire vivre mes enfants si vous me l'ôtez. Assassinez-nous donc avec lui! »

On les exécuta trois jours après les étudiants dont je vous ai parlé, et en présence du mari, qui les suivit au bout d'une heure.

J'ai vu des soldats des frontières couper les doigts, par manière de passe-temps, à deux enfants d'environ trois et six mois, qu'on avait trouvés abandonnés dans une maison qui brûlait. Ils les tuèrent ensuite, n'ayant pas, disaient-ils, de quoi leur donner à téter...

Les centaines d'ouvriers, d'artisans, de soldats et d'étudiants massacrés *après la victoire* par les « vaillants guerriers » de Jellachich et de Windisgraetz auront tous un jour leurs noms inscrits dans le panthéon de la liberté. Contentons-nous de parler aujourd'hui de quelques-uns, connus par leur activité révolutionnaire. Messenhausser, le commandant en chef de la garde nationale de Vienne, jeune homme fort doux, *trop* doux même, cria aux chasseurs qui devaient l'exécuter *par la poudre et le plomb* (style officiel) : « On m'a condamné. Je meurs pour la patrie et la liberté. L'heure viendra où mon sang sera vengé! Soldats, camarades, je commanderai moi-même..... feu! » et il tomba de toute sa hauteur, car il ne s'était pas agenouillé; mais l'agonie fut assez longue. Mlle Schwarzer, jeune chanteuse du théâtre de Carinthie, a pris plus tard de la terre mouillée du sang de ce martyr. Cet acte a été imité par d'autres personnes.

Huit jours après le commandant en chef de la garde nationale, on assassina *par la poudre et le plomb* le citoyen Jellinek, rédacteur du journal allemand le *Radical* et docteur en philosophie. Toutes ces exécutions ont eu lieu le matin vers sept heures, dans le champ de Brigittau ou dans les fossés des fortifications.

Jellinek s'occupa à écrire des lettres d'adieu à sa fiancée, à son père et à ses frères, jusqu'à deux heures après minuit. Cet écrivain est mort dans la juste conviction d'avoir fait quelque chose pour la liberté. Il l'a dit et l'a écrit. Il parle, dans ses lettres d'adieu, du Christ et surtout de Spinoza, qu'il estimait très haut; il était juif lui aussi.

Le docteur Becker, exécuté *par la poudre et le plomb*, est décédé, lui aussi, en homme brave et vertueux.

Robert Blum, exécuté huit jours avant Jellinek, a écrit ce qui suit :

« A M. Kramer, à Leipsick,

» Cher ami, cinq heures sonnent; à dix heures je serai.... fusillé. Donc, *deux mots* seulement : Adieu! adieu! toi et tous les amis! Prépare mon épouse lentement à apprendre le sort d'un guerrier. Je meurs comme un homme doit mourir. Il le faut : adieu! adieu! »

« A M. Charles Vogt, membre du parlement de Francfort (de la gauche) :

» En mourant, je te recommande ma famille, à toi et à tous nos amis en Allemagne. Ma pauvre famille n'avait son seul soutien qu'en moi. Faites-la participer à cette amitié que vous m'avez toujours portée; alors je meurs en paix. Mille adieux à tous. Il est cinq heures et demie. »

« A Mme Eugina Blum :

» Ma femme chérie, ma bonne, ma bien-aimée, adieu, adieu pour ce temps qu'on appelle *éternel* et qui ne le sera pourtant pas. Elève *nos* enfants (qui ne sont désormais que *tes* enfants) pour qu'ils deviennent de braves gens; alors ils ne feront jamais déshonneur à leur père. Vends notre petite fortune suivant les conseils que des hommes honnêtes te donneront; eux et Dieu t'aideront. Tous mes sentiments s'écoulent dans mes larmes. Encore une fois, adieu, épouse bien-aimée! Regarde nos enfants comme un legs précieux que tu devras soigner le plus possible; par là tu honoreras ton cher mari. Adieu! adieu! mille, mille embrassements, les derniers de ton Blum. A six heures, j'aurai accompli ma destinée.

» *P. S.* J'ai oublié les bagues; je serre mes lèvres pour le dernier baiser sur celle que tu m'avais donnée comme fiancée. Ma bague de cachet est pour notre Jean, ma montre pour Richard, le bouton de diamants pour Ida, ma chaîne pour Alfred; voilà des souvenirs pour eux; tout le reste, tu le distribueras comme bon te semblera... *On vient, adieu!* »

Plusieurs autres membres du parlement, par exemple le docteur Jules Troebel, républicain et ex-membre du comité central de la démocratie allemande, allaient voir Blum avant son arrestation à l'Hôtel des Voyageurs, où il habitait; aucun ne croyait à la possibilité d'un danger pour Blum, qui, en riant, leur exhiba un jour une lettre de Messenhauser, dans laquelle celui-ci lui avait ordonné de rester immobile et sans attaquer à certain endroit. Quand Windisgraetz me ferait arrêter, chose que je ne soupçonne point, alors je lui montrerais cette lettre inoffensive, » ajouta-t-il en plaisantant. Tout le monde cependant trembla autour de lui, et deux de ses amis vinrent le supplier de ne pas sortir. Bientôt après il fut arrêté et immolé, selon l'expression pittoresque d'un fameux agent de la camarilla autrichienne, *comme un bouc émissaire pour les mânes sanglantes du prince-martyr Lichnowsky.*

Allemagne.

L'agitation électorale commence à se faire sentir en Prusse. Des comités se forment dans les grandes villes, et un comité central est sur le point de se former à Berlin. Les députés de l'ancienne chambre en seraient les promoteurs. Ils en prépareraient à s'affilier les comités électoraux des provinces. Les élections n'auront lieu que vers la fin de janvier. Il faut s'attendre à une grande bataille électorale, et qui sera d'autant plus vive que le procès entre le ministère et l'ancienne assemblée se fera bien et définitivement par ces élections.

La charte octroyée par le roi est le sujet d'adresses, de députations, d'articles de journaux.

La députation de Breslau qui a apporté une adresse de remerciement, a reçu du roi une réponse qui prouve que ce n'est pas seulement en France que la réaction s'efforce de se relever en opposant au peuple des villes celui des campagnes. C'est toujours l'école de Gallicie, inaugurée avec tant de succès par Metternich. Ecoutons Frédéric-Guillaume :

« Messieurs, je n'ai rien d'agréable à me rappeler au sujet de Breslau; au contraire, il ne m'y est arrivé que des contrariétés et des désagréments. Là, comme dans toutes les grandes villes, un petit nombre d'hommes, indignes de porter le nom de prussien, sont parvenus à tout asservir, si bien que tout vrai patriote est forcé de désirer que les quelques mois qui viennent de s'écouler puissent disparaître de notre histoire.

» Ce qui, avec l'aide de Dieu, m'a fortifié et consolé, c'est la fidélité du peuple des campagnes. Oui, messieurs, *les campagnes ont partout fait honte aux villes!* Elles ont fait preuve d'un esprit excellent, qui m'a beaucoup dédommagé de bien des chagrins. Non-seulement les braves paysans ont résisté à toutes les menées, mais il a fallu souvent les empêcher de voler au secours de leur roi. Du Rhin à la Vistule, ils nous ont prié de leur permettre de courir à notre secours, de les appeler pour écraser les ennemis du roi.

»Mais, Dieu soit loué, nous n'en avons pas eu besoin; car, comme toujours, *mes ennemis ont été lâches.* Ce ne sont pas les anciens Prussiens, les vrais Prussiens sont prêts, aujourd'hui comme en 1813, à suivre l'appel de leur roi. Messieurs, remerciez avec moi la brave population des campagnes. »

On attend avec impatience, à Berlin, les nouvelles de l'élection du président de la République française. On assure que tout le long du Rhin on braque des canons, et que cette mesure défensive est prise en prévision de l'élection de M. Louis Bonaparte.

L'Allemagne elle-même se prépare à choisir, non pas un président, mais un empereur. L'élection de l'archiduc Jean n'est encore que présumable, et déjà les prétendants au pouvoir central se produisent et compliquent par leurs prétentions personnelles les relations internationales. La véritable empereur d'Allemagne, par l'influence toute puissante qu'il exerce sur les têtes couronnées de ce pays, est plus que jamais l'empereur de Russie.

Assemblée nationale.

Séance du 15 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

M. VIVIEN, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi tendant à prendre des mesures d'urgence pour empêcher la suspension du service du chemin de fer de Paris à Sceaux.

Ce projet est renvoyé au comité des finances.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif au douzième provisoire.

Cette discussion est retardée jusqu'à ce que le comité des finances ait présenté son rapport, ce qui aura lieu demain.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les douanes.

SECTION PREMIÈRE. — *Importation.*

« Art. 1er. Les droits de douane à l'importation sont établis ou modifiés de la manière suivante :

» Nankin. — Par navires français, de l'Inde, 1 fr. le kilog. (Chaque pièce devra porter l'estampille de la douane.)

» Glaces ou grands miroirs non étamés, ayant plus de trois millimètres d'épaisseur. — De 50 décimètres et au-dessous, 15 fr.; de 50 à 100 inclusivement, 22 fr. 50 c.; de 101 à 200, 28 fr.; de 201 à 300, 40 fr.; de 301 à 500, 50 fr.; de 501 à 600 et au-dessus, 60 fr.

» Ayant trois millimètres ou moins d'épaisseur, les deux tiers des droits ci-dessus.

» Les glaces étamées paieront un dixième en sus des droits établis par le présent tarif.

» Ne seront considérées comme glaces et admissibles à ce titre que les pièces de verre poli.

» Iode. — Le kilo brut, 12 fr.; raffiné, 15 fr.; iodure de potassium, ou hydriodate de potasse, 15 fr.

» Sagou. — Les 100 kilogr. par navires français, de l'Inde, 10 fr.; d'ailleurs hors d'Europe, 20 fr.; des entrepôts, 30 fr.; par navires étrangers, 40 fr.

» Les fontes brutes aciéreuses des établissements métallurgiques de l'Algérie, importées directement par navires français des ports désignés par l'art. 8 de la loi du 7 juin 1845, et dont l'origine sera dûment justifiée, seront exemptées de tout droit. »

Cet article est mis aux voix et adopté.

SECTION II. — *Primes ou drawbacks.*

« A partir de l'époque indiquée par l'arrêté du 19 juin 1848, jusqu'au 31 décembre même année, les primes ou drawbacks établis par les lois des 21 avril 1818, 7 juin 1820, 17 mai 1826, 28 juin 1833, 2 et 5 juillet 1836, 6 mai 1841, 9 et 11 juin 1845, seront augmentés de 5 pour cent. » — Adopté.

« Art. 3. Pendant le même espace de temps, les tissus de soie et de fleuret, les fils et tissus de lin de chanvre de fabrication française recevront à la sortie une prime de 4 1/2 p. 0/0 de la valeur en fabrique desdits tissus. » — Adopté.

« Art. 4. Les contestations entre la douane et les exportants, quant à la valeur des produits déclarés pour l'exportation, seront déférées à l'examen des commissaires experts établis près le département de l'agriculture et du commerce par l'article de la loi du 27 juillet 1822. » — Adopté.

« Art. 5. Toute fausse déclaration tendant à obtenir une prime supérieure à celle qui serait due, sera punie des peines dictées par l'art. 1er, section 2, de la loi du 5 juillet 1836, et l'art. 40 de la loi du 6 mai 1841. » — Adopté.

« Art. 6. — Les primes et suppléments de primes liquidés en exécution de l'arrêté du 10 juin 1848 sont approuvées par le présent décret. » — Adopté.

M. LEFORT-GONSSOLLIN propose et développe un amendement ainsi conçu :

« 1° Les droits de sortie sur les tourteaux provenant de la trituration des arachides, sont réduits de 2 fr. 25 c. les 100 kil. à 25 c.;

» 2° Les droits de sortie sur les pierres à plâtre sont réduits de 15 c. les 100 kil. à 1 c. »

M. TOURRET, ministre du commerce et de l'agriculture, combat cette proposition, qui est mise aux voix par division. La première partie est rejetée, la seconde est adoptée.

M. RANDEING propose l'amendement suivant ;

« Il sera accordé un délai de deux mois pour la sortie de France des produits qui auront été douanés du 25 au 31 courant, à la condition de laisser ces produits dans les entrepôts de la douane et sous sa surveillance. »

MM. TROUVÉ-CHAUVEL, ministre des finances, et TOURRET, ministre du commerce, combattent cette proposition, qui n'est pas adoptée.

L'ensemble du décret est adopté.

M. BINEAU, rapporteur du projet de décret sur les douzièmes provisoires, fait verbalement le rapport qui avait été renvoyé à demain. Il y a deux choses dans le projet, l'autorisation de percevoir, pendant les quatre premiers mois de l'année, les impôts et les revenus indirects; il y a aussi, et c'est là le plus important du projet, la question du sel. L'art. 1er suppose que l'impôt sera conservé. Plusieurs propositions ont été faites à ce sujet. Une commission a été nommée pour l'examen de ces propositions; comme il y a un décret qui abolit l'impôt à partir du 1er janvier, la commission a cru devoir proposer d'ajouter : « Le décret du 15 avril 1848, portant abolition de l'impôt sur le sel, est provisoirement aboli. » (Interruption prolongée.)

On dit qu'on aurait mieux fait de discuter l'impôt sur le sel. C'est impossible, le rapport n'est pas fait. D'ailleurs, il ne s'agit que des douzièmes provisoires, et M. le ministre de la guerre hier a demandé qu'ils fussent votés d'urgence pour pouvoir payer les troupes pendant la première quinzaine de janvier. (Bruit.) La question du sel, avec l'article que nous proposons, est réservée; vous pouvez la traiter demain si vous voulez. Mais, si vous ne preniez aucune résolution à ce sujet, il serait bien entendu que l'impôt est provisoirement maintenu. (Opposition bruyante.)

M. LE RAPPORTEUR continue ses explications, et termine en disant que l'art. 1er du projet ne présente d'autre difficulté que celle relative à la question du sel, et que, dès-lors, le comité propose de réserver cette question jusqu'au moment où la question du sel aura été décidée par l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'art. 1er, ainsi conçu :

« Continuera d'être faite, jusqu'au 1er mai 1849, la perception des impôts et revenus indirects, et des autres produits mentionnés dans les articles 5 et 8, et dans le deuxième paragraphe de l'art. 9 de la loi des recettes de l'exercice 1848, en date du 8 août 1847. »

M. PASCAL DUPRAT propose de modifier le commencement de cet article et de mettre « jusqu'au 1er mars 1849, » en d'autres termes, il propose de n'accorder que deux douzièmes provisoires au lieu de quatre.

VOIX DIVERSES. Un seul douzième! un seul!

M. PASCAL DUPRAT développe son amendement, dont le but est de ne pas trop engager l'avenir. Il demande aussi que le décret du gouvernement provisoire, sur la suppression de l'impôt du sel, ne soit pas aboli. (Appuyé.)

M. LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. J'ai dit hier à l'Assemblée qu'il était nécessaire qu'un premier douzième provisoire fût au moins voté aujourd'hui, afin de ne pas entraver les services pendant la première quinzaine de janvier. Le comité qui a été chargé d'examiner le projet de décret, a pensé avec le gouvernement qu'il fallait accorder quatre douzièmes, car les travaux ne commencent qu'au printemps, et il est nécessaire que le gouvernement ait les moyens de faire commencer ces travaux, afin de soulager les misères du peuple. Il ne le pourrait si on ne lui accordait que deux douzièmes.

L'orateur se réserve de discuter ultérieurement la seconde partie de l'amendement de M. Pascal Duprat, c'est-à-dire la question de l'impôt du sel.

M. MORHÉRY appuie la suppression de l'impôt du sel.

M. LE PRÉSIDENT. Il ne s'agit en ce moment que de la question des douzièmes provisoires.

M. MORHÉRY. Eh bien! je combats les quatre douzièmes, parce que, si vous les votiez, on viendrait dire que vous voulez rejeter la suppression de l'impôt du sel.

M. PASCAL DUPRAT. Les misères dont a parlé M. le ministre de la guerre me touchent sensiblement. (Bruit.) Mais je réduis cet argument à sa juste valeur, en disant que les travaux qui doivent porter secours à ces misères ne dépendent pas du vote de l'Assemblée. En votant pour quatre mois, l'Assemblée engagerait son opinion sur le système financier, et c'est ce qu'elle ne peut faire.

M. DE LAMORICIÈRE, ministre de la guerre. Les services qui emploient le plus d'ouvriers réclament, je le répète, que les quatre douzièmes que nous demandons soient accordés. Deux douzièmes sont indispensables pour le paiement des troupes, les deux autres pour les travaux nécessaires à l'aide desquels nous pourrons employer le plus de bras possible.

M. MATHIEU (de la Drôme). On doit voter deux douzièmes d'abord. Le gouvernement en sera quitte pour venir demander en peu de temps deux autres douzièmes. (Bruit.) Nous ne voulons pas lui lier les mains. (Oui! non! — Aux voix!) Les impôts seront-ils proportionnels, oui ou non? Voilà ce qu'il faudrait savoir, voilà ce qui n'a pas été décidé. Voici ce qu'on empêchera si l'on engage ainsi notre avenir financier. (Aux voix!)

M. TROUVÉ-CHAUVEL, ministre des finances, répond que c'est précisément parce que le gouvernement actuel ne sera pas au pouvoir demain, qu'il doit assurer les services publics; il demande que l'Assemblée accorde les quatre douzièmes provisoires.

M. PASCAL DUPRAT. Notre pensée n'est pas de gêner le gouvernement qui va venir, mais nous voulons laisser toute liberté à la discussion. En 1831, dans des circonstances analogues, le gouvernement a demandé et obtenu trois douzièmes; si vous n'adoptez ce chiffre de deux douzièmes, je demande que vous n'accordiez pas plus de trois douzièmes. (Aux voix!)

L'amendement de M. Pascal Duprat, qui réduit à deux mois, est mis aux voix et rejeté.

VOIX DIVERSES. Trois mois! trois mois!

UN MEMBRE fait remarquer que voter quatre mois sur le budget de 1848, c'est continuer le déficit qui existe déjà. Trois mois suffisent évidemment pour que le budget de 1849 soit voté, et on aura pu réduire les dépenses dans une notable proportion.

M. BINEAU, rapporteur. Il ne s'agit pas de dépenses, mais de recettes. Quand nous arriverons à l'art. 2, l'Assemblée verra que les dépenses sont basées sur un système tout à fait différent de celui de 1848.

Le chiffre de trois mois est mis aux voix et adopté.

Le comité a proposé un second paragraphe ainsi conçu :

« Sera suspendu provisoirement l'exécution du décret du 15 avril relatif à la suppression de l'impôt sur le sel. »

M. ANGLADE propose d'ajouter au paragraphe déjà voté, après ces mots : « Continuera d'être exécutée la perception des impôts indirects, » ceux-ci : « Excepté de l'impôt sur le sel. »

M. BINEAU. Si le comité était sûr que la question du sel sera tranchée d'ici à la fin du mois, l'amendement serait inutile, mais personne ne saurait prendre d'engagement à cet égard; il n'y a qu'une manière de décider la question.

M. DEMESMAY. Mais on pourrait décider la question de suite, car le rapport est prêt.

M. GLAIS-BIZOIN dit que si l'article de la commission était adopté, on s'en servirait comme d'une fin de non-recevoir, pour continuer la perception de l'impôt, alors même qu'il aurait été supprimé.

M. BINEAU répond que, si l'impôt est supprimé, il est évident que la perception ne pourrait avoir lieu. D'ailleurs, la proposition du comité ne préjuge rien.

M. LE PRÉSIDENT se dispose à mettre aux voix l'amendement de M. Anglade.

M. MORTIMER-TERNAUX réclame la priorité pour la proposition du comité des finances.

M. LUNEAU demande qu'au contraire la question de l'impôt soit immédiatement discutée.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la question de priorité en faveur de la proposition du comité des finances : une première épreuve est douteuse; à la seconde épreuve elle est adoptée.

M. DEMESMAY propose par amendement de rédiger ainsi la proposition du comité : « Sera suspendue provisoirement, *jusqu'au 1er février 1849*, l'exécution du décret du 15 avril sur l'impôt du sel. »

M. GOUDCHAUX. Il s'agit en ce moment d'une question de crédit; l'Assemblée ne peut se dispenser de la voter, en présence d'une administration qui va disparaître et d'une autre administration qui va prendre la direction des affaires. L'amendement de M. Demesmay serait dangereux, et je prie l'Assemblée de le repousser.

La discussion se prolonge d'une manière confuse; un grand nombre de membres se plaignent de ne rien entendre, M. le président explique qu'avant de voter sur l'amendement de M. Demesmay, il faut d'abord voter sur le principe, c'est-à-dire sur la proposition du comité des finances.

Plus de vingt membres demandent le scrutin de division.

On procède au scrutin qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants	659
Majorité absolue	330
Pour l'adoption	344
Contre	315

L'Assemblée adopte la proposition du comité des finances.

M. LE PRÉSIDENT se dispose à mettre aux voix l'amendement de M. Demesmay, qui fixe au 1er février 1849 l'époque à laquelle l'impôt sur le sel cessera d'être perçu.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division!

Sur les observations de M. Glais-Bizoin, M. Demesmay retire son amendement.

Le comité propose également une autre disposition additionnelle ainsi conçue :

« Continuera également d'être suspendu jusqu'au 1er mai l'exécution du décret du 2 mai relatif à la taxe à percevoir sur les défrichements. »

Cette proposition est adoptée.

L'article 1er est également adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce que la commission chargée du dépouillement des procès-verbaux relatifs à l'élection du président continue activement ses travaux; elle a reçu les procès-verbaux de quinze vaisseaux et de trente départements. Quand elle aura reçu tous les procès-verbaux, elle pourra dès le lendemain faire connaître à l'Assemblée le résultat de l'élection.

La séance est levée à six heures.

Demain, à trois heures, séance publique. Discussion de projets de loi d'intérêt local. Suite de la discussion du projet de décret relatif aux douzièmes provisoires.

Nous recevons à l'instant communication de la proposition suivante faite au 15e bataillon de la garde mobile; quelques incorrections de style y sont bien rachetées par la générosité des sentiments :

Camarades,

J'ai sollicité auprès du commandant le plaisir de vous rassembler, le quel l'a accepté avec grand empressement, pour vous adresser une proposition qui peut nous intimer dans l'esprit de nos frères souffrants.

La proposition est de venir en aide à la classe indigente, qui depuis et même avant la chute de la monarchie, n'a fait que souffrir de la misère. Je propose donc, camarades, d'observer la devise de la République, qui dit Fraternité; la fraternité, chacun de nous la comprend, mais il ne suffit pas de la mettre en écrit, il faut la mettre en action; ainsi donc il nous faut faire un léger sacrifice qui devient une bonne action et qui même est un devoir pour tout bon républicain. N'oublions pas qu'ici tous nous sommes sortis de cette classe ouvrière, de cette classe laborieuse dont les souffrances de la faim sont les seules causes du peu d'intimité qui règne chez eux pour nous. Ce sacrifice ou plutôt la bonne action que je propose est de laisser une journée de solde par mois, dont le montant sera versé au maire du 8e arrondissement, arrondissement de notre bataillon.

Soyez persuadés, camarades, que le corps d'officiers ne sera pas le dernier à accepter ce principe de fraternité; soyez persuadés aussi que nos camarades des autres bataillons suivront notre exemple, et c'est alors que les enfants de la République, en observant les principes de leur mère, pourront se jeter dans les bras de leurs frères.

EUGÈNE CLÉMENT,
Sous-officier au 15e bataillon.

Cette proposition fut accueillie aux cris de : Tendons la main à nos frères souffrants! et la lettre suivante a été adressée au maire du 8e arrondissement :

Monsieur le maire,

L'hiver approche, la saison paraît être difficile, les travailleurs sans ouvrage sont nombreux dans le 8e arrondissement.

Les officiers, sous-officiers et gardes du 15e bataillon ont l'honneur de vous adresser la somme de 402 fr. 90 c., montant d'une journée de solde pour les officiers, et sou de poche pour les sous-officiers et gardes, en vous priant de vouloir bien la partager entre les plus nécessiteux de votre arrondissement.

Le 6 de chaque mois vous recevrez la même offrande.

Puisse cet exemple être suivi par nos frères des autres bataillons.

Salut et fraternité.

Le chef du 15e bataillon, MONTARIOL.

Aux travailleurs non associés et aux associations déjà formées.

Les délégués des corporations ouvrières ayant siégé au Luxembourg, conséquens avec le principe qui leur a fait repousser la présidence, viennent de se constituer démocratiquement; ils ont remplacé bureau et président par une commission de neuf membres, qui désormais sera chargée de provoquer l'organisation des associations ouvrières, d'établir la solidarité entre elles, et de leur fournir tous les éléments nécessaires à la formation d'une bonne administration. Dix mois de travail persévérant leur ont rendu familières toutes les questions qui se rattachent à l'organisation des associations. Ils offrent donc à leurs frères, avec un désintéressement tout fraternel, le fruit de leurs travaux, le concours de leurs lumières, l'appui de légistes démocrates et celui de la presse populaire.

Ils espèrent que leur appel sera entendu, non seulement de leurs frè-

res de Paris, mais encore de tous ceux de la province.

La commission est permanente, elle siége rue Saint-Martin, 212, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Science sociale. — M. Victor Hennequin commencera samedi prochain, à huit heures précises du soir, des conférences sur l'association, passage Jouffroy, 16, à l'Union des sciences, des lettres et des arts.

FAITS DIVERS.

Ce matin, les cours du palais de l'Assemblée nationale étaient encombrées d'escadrons de cavalerie; les jardins du palais de la présidence contenaient le 7e léger. Ce déploiement de forces avait été provoqué par un bruit que les représentants avaient apporté hier soir. Voilà quel est ce bruit : Aujourd'hui 15 décembre, sous prétexte d'un service anniversaire en mémoire de l'arrivée des cendres de l'empereur, *les socialistes et républicains rouges* devaient mettre le feu aux barraques des troupes bivouaquées sur l'esplanade des Invalides, et profiter du désordre pour attaquer l'Assemblée nationale et brûler les procès-verbaux des élections des départements concernant les élections.

Maintenant, voici ce qui s'est passé à huit heures : Une messe basse a été célébrée dans la chapelle des Invalides, et quelques anciens soldats de l'empire y assistèrent sans uniforme. Pas un seul socialiste n'a pensé aux barraques des troupiers, à moins que ce ne soit pour les plaindre d'être si mal logés en temps d'hiver; pas un républicain rouge n'a songé à détruire les procès-verbaux des départements.

— On nous écrit d'Alger, 9 décembre :

Demain les élections. Autant que j'en puis juger, Louis Napoléon aura peu de suffrages en Algérie; Cavaignac aura la majorité, surtout à cause de l'armée; Ledru-Rollin aura, je pense, une importante minorité.

— Le dépouillement de la section de Rodez a donné le résultat suivant :

Louis-Napoléon Bonaparte, 1927; général Cavaignac, 672; Ledru-Rollin, 224; Louis Blanc, 5; Lamartine, 5; Lacordaire, 1; Montalembert, 1.

— On nous donne comme certain le résultat suivant des élections de la section de Rignac :

Louis-Bonaparte, 858 voix; le général Cavaignac, 24; et Ledru-Rollin, 17.

— Louis Napoléon, dit le *Times*, accompagné de son oncle Jérôme et son cousin Napoléon Bonaparte, a rendu visite à M. Odilon Barrot, à Bougival, près Saint-Germain; après une longue conférence avec lui, ils sont rentrés à Paris, et ils ont diné avec M. Thiers. Le but de ces deux visites est une consultation sur la formation d'un ministère. Rien n'a été décidé. Louis-Napoléon est dans l'intention de nommer M. Desages ambassadeur à Londres. M. Desages est membre du conseil d'Etat; il était directeur du département politique aux affaires étrangères sous M. Guizot.

— Le banquet des Démocrates socialistes français et Allemands, qui devait avoir lieu dimanche 17 décembre, est renvoyée au dimanche 24, à onze heures du matin, chaussée du Maine, nº 36. (Barrière du Maine.) Tous les amis de la démocratie sont invités à se procurer des cartes aux bureaux de la Propagande démocratique et sociale, rue Coquillière, 12 *ter*; du *Peuple*, rue Montmartre, 151; à la Correspondance démocratique, rue de l'Université, 108; au Café Fuchs, rue des Bons-Enfants, 12; au Café des Galeries, passage du Panorama; au Café de la Rotonde, rue de l'Ecole-de-Médecine; au Café Apollon, rue du Roule, 3; chez Mme veuve Gaut, libraire de l'Odéon, au Cabinet de lecture de M. Blosse, cours du Commerce. — Le prix est de 1 franc; les femmes et les enfants sont admis.

CLUB DU MANÉGE PELLIER, rue du Faubourg-Saint-Martin, nº 14. — Le citoyen Bernard ouvrira lundi, 18, à huit heures du soir, le *Club du Manége Pellier*.

Ce club tiendra ses séances les lundi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Comme aux clubs Bonne-Nouvelle et Chabrol, le citoyen Bernard fera le compte-rendu des séances de l'Assemblée nationale.

Les cartes d'entrée dans l'enceinte réservée aux membres du club, sont déposées rue Coquillière, nº 15; aux bureaux de la Propagande socialiste, rue de l'Université, nº 108, correspondance Paya, rue Michel-le-Comte, nº 31; et tous les soirs au bureau du *Manége Pellier*.

— On nous écrit des environs de Melun :

« Les élections se sont faites dans nos campagnes au cri de vive Napoléon! à bas les bourgeois!

» Nous sommes loin d'approuver de semblables dispositions, et nous sommes convaincus qu'il ne faut voir dans ce cri barbare qu'une protestation contre les institutions sociales qui perpétuent la misère; mais de semblables dispositions prouvent tout au moins qu'on aurait grand tort de voir dans l'immense majorité donnée à Louis-Napoléon un gage d'amour et de respect pour l'ordre social actuel. »

— Une personne admise dans le cercle intime de Louis Bonaparte, et qui nous paraît devoir être bien informée, assurait que les listes des futurs ministres ont toutes été fabriquées en dehors de Louis Bonaparte, et n'ont d'officiel que le grand désir de portefeuilles de la part des personnages qui y figurent; que jusqu'ici, Louis Bonaparte ne s'est nullement prononcé; il reçoit beaucoup de visites, et chacun qui y est admis n'oublie pas de faire ressortir tout ce dont il se croit capable.

Cette personne ajoutait que cette galerie vivante qui chaque jour défile devant le futur président, serait quelque chose de très divertissant si la vue des hommes qui la composent ne faisait pas mal au cœur, tant l'ambition et la vénalité les rapetisse. Le général Cavaignac y reconnaîtrait bien des figures qui, à ses dernières soirées rue de Varennes, s'épanouissaient devant lui et lui assuraient toutes les voix.

— L'association fraternelle des ouvriers, dont le siége est rue des Gravilliers, 48, ouvre, à partir du samedi 16 courant, sa première succursale, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

— A l'approche du premier jour de l'an, où le commerce des marchands confiseurs prend une grande extension, M. le préfet de police, désirant prévenir les accidents qui résultent de l'emploi de certaines substances dans la coloration des bonbons et pastilles, vient de notifier aux commissaires un arrêté qui détermine et classifie les substances que pourront employer les confiseurs. Cet arrêté enjoint en outre à tous les commissaires de faire, en s'adjoignant un membre du conseil de salubrité de chaque quartier, une visite générale de tous les établissements de confiseurs compris dans leur circonscription respective.

— Un incident grave, qui paraît se rattacher à l'affaire Libri, a signalé une vente publique d'autographes à la fin du mois dernier. Parmi les articles annoncés dans le catalogue figuraient deux lettres précieuses, l'une de Malherbe, l'autre de Rubens. Averti à temps, M. Naudet, directeur de la Bibliothèque nationale, a pu mettre opposition à la vente de ces pièces qui, comme il fut facile de le reconnaître, provenaient de deux recueils de cet établissement. Elles lui ont été immédiatement restituées, et il les a probablement fait replacer dans les volumes d'où une main habile les avait arrachées.

— Dernièrement un certain nombre de caisses appartenant à l'ex-famille royale de France est arrivé de Paris à Folkestone. On les a envoyées à l'entrepôt de la Reine à Londres, sous le sceau officiel des douanes.

La semaine dernière, le duc d'Aumale a été présent à la vérification des caisses; elles contenaient de magnifiques selles africaines richement brodées et des armes d'un travail précieux. Le duc a dit que c'étaient en grande partie des cadeaux qui lui avaient faits les chefs amis de l'Algérie, pendant qu'il y résidait comme gouverneur.

— Les ouvriers du camp de Chelles, employés aux travaux de la Marne, se réuniront dimanche, 17 décembre, à 11 du matin, dans un banquet fraternel. On trouve des cartes chez le citoyen Aubry, rue Bellefonds, 38. Prix : 1 franc.

— Le correspondant du *Morning-Post* du 14 décembre, lui écrit de Vidra (Catalogne), à la date du 27 novembre, qu'il a vu Cabrera dans son quartier-général, entouré de son état-major. Parmi les chefs de distinction qui se trouvaient dans la sala du général en chef, étaient son chef d'état-major d'Hermegildo, Cavallos, Muchacho, colonel Estartès et le neveu du général Rafael Homedes. Tous les prisonniers de Cabrera reçoivent 1 peseta (1 shell.) par jour.

Le bataillon d'Estartus est fort de 600 hommes, une compagnie de gardes et 30 cavaliers. Cabrera prétend que s'il avait 200 000 fusils à distribuer, il n'en serait pas embarrassé. Des sérénades lui sont données dans les lieux qu'il traverse. On chante l'air des guérillas, avec accompagnement de castagnettes et de guitare. Un officier d'état-major descend et conduit les musiciens au café, où l'on boit comme il faut.

— Une dame, depuis onze ans séparée de son mari, éprouvait aujourd'hui l'agrément de le revoir non pas seule, à seul, mais devant témoins, témoins authentiques et cités régulièrement devant la police correctionnelle, où la dame est appelée pour répondre au délit d'adultère.

Je ne suis pas coupable, dit la dame en baissant les yeux.

Le mari : Comment alors expliquez-vous la présence chez vous, à six heures du matin, d'un M. Loiseau, qui est resté un quart-d'heure avant d'ouvrir la porte à M. le commissaire de police.

La dame : Je ne suis pas responsable de ce que ce monsieur aurait l'oreille dure.

Le mari : Mais, au moins, seriez-vous responsable de votre propre oreille, qui a été aussi dure que l'autre.

La dame : Je ne suis pas habituée à ouvrir ma porte à six heures du matin.

Le mari : Je ne connais pas toutes vos habitudes, mais, quelles qu'elles soient, il vous reste à expliquer si vous aviez pris celle de faire passer la nuit à un homme dans votre appartement.

La dame : Monsieur sait très bien que j'ai des propriétés à régir. Je n'y entends rien; j'ai pris un homme d'affaires.

Le mari : Qui faisait son droit dans le 4e cuirassiers, où il était sous-officier, et où vous l'avez fait remplacer de votre argent.

La dame : Monsieur aurait-il oublié que nous sommes séparés de biens, et que je n'ai de compte à rendre à personne?

Le mari : Oh! je n'oublie rien. Je vous réponds que si je fusse resté le chef de la communauté, le sous-officier fût resté longtemps au 4e cuirassiers : passons là-dessus. Je vous accorde l'homme d'affaires, mais je ne vous accorde pas de donner l'hospitalité à un cuirassier quand il ne vous présente pas un billet de logement.

M. le président, à la prévenue : Avez-vous d'autre motif à donner pour expliquer plus rationnellement la présence d'un homme chez vous?

La dame : Si, Monsieur : c'est la peur. Je suis très peureuse, et voilà pourquoi j'ai offert un lit à mon homme d'affaires; mais en même temps, comme je voulais faire taire toutes les suppositions, je le priai de me procurer une bonne qui coucherait avec moi. Il m'en a procuré une; elle est ici : vous pouvez l'entendre.

La jeune bonne dit qu'elle a quinze ans, qu'elle s'appelle Rose Loiseau, et confirme de tous points les déclarations de sa maîtresse. Mais le mari vient encore démolir cette dernière barricade en apprenant au tribunal que la jeune Rose n'est autre que la sœur de l'homme d'affaires, mandée de son village pour compléter la petite coalition.

D'autres témoignages viennent corroborer cette assertion, et la jeune dame est condamnée à trois mois de prison. (*Droit.*)

— Le sieur Cofineau, marchand de vins, porté sur la prétendue liste des *récompenses nationales* pour une pension de 500 fr., était désigné sur cette liste comme condamné en 1837 par la cour d'assises, et pour avoir fait partie d'une association de malfaiteurs, avoir concouru à renverser le gouvernement, et pour vol.

Cette liste ayant été publiée par la *Patrie*, plusieurs journaux la reproduisirent. M. Cofineau, qui soutient n'avoir pas été condamné pour vol, avait assigné hier, devant la 8e chambre, MM. Gara, gérant de la *Patrie*, Nefftzer, gérant de la *Presse*, Pommier, gérant de *l'Assemblée nationale*, Bertin, rédacteur en chef et gérant des *Débats*, Merruau, rédacteur en chef et gérant du *Constitutionnel*, comme s'étant rendus coupables à son égard du délit de diffamation.

Après avoir entendu les avocats des parties, le tribunal a remis à huitaine pour prononcer son jugement.

— Dimanche prochain, 17 décembre, à neuf heures du matin, il sera procédé simultanément, à la Bourse, aux élections générales du tribunal de commerce, et aux élections complémentaires de la chambre de commerce.

PETITE CORRESPONDANCE.

Hyères. — M. D. L. — Tu n'as donc pas reçu ma lettre, adressée à Hyères, et où je te parle du caut. — Réclame à la poste, et réponds. — F. C.

Toulon. — M. P. — Reçu les 500. — Nous réduisons le nombre suivant vos désirs. — Cav. paie port double. L'ab. au nº quot. est de 11 pour 3 mois et de 11 à la Phal. pour 6 mois. Prière de nous créditer de la différence.

Angers. — M. G. — Reçu les 88.70. — Affect. compl. — La facture ne monte qu'à 19.15 tout compris. Le prix des *Fum*. est de 1.25 l'ex

Besançon. — M. T. — Reçu les 268-40. — Noté votre dem. pour les nos. — Vot. ab. finit au 31 déc. — Nous vous répondrons au prem. jour pour le surplus de vot. lettre.

Paris. — M. Perr. — Nous avons besoin de vous ce matin, samedi, avant neuf heures et demie.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	60 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 15 décembre.

Les actions de la banque, par l'élan de la rente, gagnent 5 à 16 35.

Le 5 0/0, laissé hier à 74 55, finit à 75 55; hausse 1 fr.

Le 3, de 45 40, arrive à 46. C'est une augmentation de 60 c.

Les chemins de fer montent beaucoup moins. Orléans ne varie pas. Avignon-Marseille gagne 2 50 à 185.

Le Nord, de 368.45, s'élève à 374.25.

La Bourse offre une grande tenue.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	45 40	46 10	45 25	46 ..
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	75 ..
Cinq 0/0	74 50	75 75	74 40	75 55

15 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	74		4 Canaux avec prime	... ..
— Emprunt 1847-1848	74 90 ..		Mines de Mabarly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	75 20 ..		Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	58 50 ..		Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	58 50 ..		Espagne, dette active	23 50
Actions de la banque	1635		— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	.. ..
Récép. Rothschild	64 ..		Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	63 ..		— — 3 0/0	.. ..

3 0/0 belge 1840	81 50	2 1/2 hollandais	49 50
— 1842	81 50	Zinc Vieille-Montagne	2300 ..
— 2 1/2	72 50	id. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	640 ..	Emprunt du Piémont	830 ..
Obligations de la Ville	1160 ..	Lots d'Autriche	312 50

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	330 ..	330 ..	Orléans à Bordeaux	378 ..	375 ..
Versailles, rive droite	102 50	112 50	Du Nord	368 75	374 25
— rive gauche	110 ..	110 ..	De Paris à Strasbourg	333 75	335 ..
Paris à Orléans	690 ..	690 ..	Tours à Nantes	320 ..	320 ..
Paris à Rouen	465 ..	115 ..	Paris à Lyon	360 60	360 60
Rouen au Havre	180 ..	190 ..	Montereau à Troyes	100 ..	100 ..
Avignon à Marseille	182 50	185 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	165 ..
Strasbourg à Bâle	85 ..	85 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	233 75	232 50	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Marquise de Senneterre.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Charles VII.
GYMNASE. — A bas la Famille!
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
THÉATRE MONTANSIER. — Une tragédie chez M. Grassot, le Czar, le Club, l'Académicien.
VARIÉTÉS. — La Paire, scène comique, Michel Perrin, le Hochet, les Divinités.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Trois Filles à Marier, Lucrèce Borgia, Tohubohu.
GAITÉ. — Fualdès, la Demoiselle et la Paysanne.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

17e Année. N. 341. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 17 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 16 DÉCEMBRE.

Nouvelles des Élections.

Voici le tableau général des résultats connus aujourd'hui pour les deux principaux candidats. (Les départements dont on connait les résultats définitifs sont marqués d'un astérisque.)

	L. Napoléon.	Cavaignac.
* Ain.	72110	8785
* Aisne.	117731	12926
Allier.	42113	5422
Ardèche.	5434	1763
* Ardennes	58524	16685
Ariège.	13953	2390
* Aube	66844	4998
Aude.	30267	5739
Aveyron.	20895	3964
* Bouches-du-Rhône.	15248	39149
* Calvados.	71064	20305
Cantal.	42520	2360
Charente.	5574	719
* Charente-Inférieure.	100263	13604
* Cher.	51465	5462
* Corrèze.	33100	858
Côtes-du-Nord.	20762	8949
*Côte-d'Or.	72593	12788
Creuse.	9062	906
*Dordogne.	43000	1054
*Doubs.	39222	18410
Drôme.	658	458
*Eure.	189249	20837
*Eure-et-Loir.	56835	9805
Finistère.	42168	20837
Gard,	18744	10085
Haute-Garonne.	11126	9212
Gers.	52092	5541
*Gironde.	103900	20400
Hérault.	15000	2110
Indre,	42000	7000
*Indre-et-Loire,	56272	7827
Ile-et-Vilaine.	72975	37602
Isère.	49020	11027
Jura.	51500	12500
Landes.	30500	5000
Loir-et-Cher.	56149	17911
Loire.	30500	8137
Haute-Loire.	4707	1447
* Loire-Inférieure.	44926	32614
* Loiret.	64692	7628
Lot.	21327	7220
Lot-et-Garonne.	35405	4280
Lozère.	16054	8157
* Maine-et-Loire.	82980	26505
* Manche.	66020	33252
Marne.	70000	17000
* Haute-Marne.	59130	6496
Mayenne.	2828	583
* Meurthe.	71872	20933
Meuse.	84138	7924
Morbihan.	27366	43556
* Moselle.	75112	19660
Nièvre.	54526	4200
* Nord.	105175	86930
* Oise.	85108	13000
* Orne.	85108	10213
* Pas-de-Calais.	100631	33662
* Puy-de-Dôme.	97000	5213
Pyrénées (Basses-).	25486	1461
Pyrénées. (Hautes-).	11373	2945
Pyrénées-Orientales.	4240	1101
Rhin (Bas-).	51482	36350
* Rhin. (Haut-).	65026	19735
* Rhône.	105907	21061
Saône (Haute-).	65004	7319
* Saône-et-Loire.	81932	13707
* Sarthe.	86276	13707
* Seine.	198484	95567
* Seine-et-Marne.	75511	10643
* Seine-et-Oise.	96593	10291
* Seine-Inférieure.	146828	30578
* Sèvres (Deux-).	21500	2671
* Somme.	128735	9335
Tarn.	23661	4160
Tarn-et-Garonne.	15070	5419
Var.	4885	9301
Vaucluse.	21380	10680
* Vendée.	41555	10827
* Vienne.	53522	4325
* Vienne (Haute-).	72890	13339
* Vosges.	72899	13339
Yonne.	42156	4887
	4570304	1149867

Nous donnerons plus tard le relevé des suffrages obtenus par les autres candidats.

Assemblée Nationale.

L'Assemblée a entamé aujourd'hui la discussion sur le projet de reboisement proposé par M. Dufournel. L'auteur a défendu à la tribune son projet avec esprit et vigueur, mais il a été attaqué avec assez de succès dans quelques-unes de ses dispositions essentielles par M. Maissiat. L'Assemblée a pris la proposition en considération, et cette discussion importante, bien préparée par les deux discours, remarquables l'un et l'autre, des deux antagonistes, a été fixée à lundi prochain.

S'il était nécessaire de démontrer de nouveau que la nature humaine, en dépit de la morale dans ses mauvaises conditions, ne change pas, la solitude profonde qui règne autour du banc de M. Cavaignac en serait la preuve. Plus de pouvoir, plus de courtisans, — c'est tout simple. Aussi n'est-ce pas une critique que nous adressons aux citoyens représentants; c'est une pure observation morale pour faire suite à l'histoire du cœur humain.

Comment ferez-vous ?

Examinons profondément, un à un, les éléments qui sont entrés dans votre scrutin du 10 décembre, et les difficultés qui doivent en surgir :

Le nom magique de Napoléon a été votre premier moyen de succès. Il a suffi d'écrire ce nom vénéré en tête de quelques journaux et sur des millions de bulletins, pour obtenir l'hommage des populations reconnaissantes; mais il ne suffira certes pas de montrer au peuple et à l'armée le visage du neveu de l'empereur pour le rendre l'objet personnel de cet hommage historique. Sous peine de voir le poids de ce nom écraser celui qui le porte et rapetisser toutes les ambitions nouvelles, il faudra élever les actes des hommes au niveau du nom. En dépit du changement profond des mœurs, des croyances et des passions politiques, il faudra s'efforcer de placer quelque chose dans le cadre de l'histoire, et empêcher que ce nom à peine sorti de l'acclamation populaire ne devienne un objet de dérision et de pitié. Votre premier élément de succès va donc devenir votre premier embarras même!...

Le principe d'hérédité invoqué par vous, a puissamment aidé aussi à votre manœuvre électorale. Grâce à la confiante débonnaireté avec laquelle les républicains ont laissé dans leur constitution une porte ouverte à l'usurpation, et ont rappelé de l'exil le moins sérieux des prétendants, il a été facile de faire de l'orgueil de ce proscrit un ballon d'essai dynastique. Vous n'y avez cependant réussi qu'à la condition d'obtenir le concours et d'encourager les espérances de tous les autres prétendants. C'est au hasard seul et non à de meilleurs titres de légitimité que la famille Bonaparte doit cette faveur de la fortune. La priorité de la tradition monarchique appartient seule à l'héritier de Louis XVI. Aux yeux d'une grande fraction de la bourgeoisie, les titres de mérite et de services rendus appartiennent seuls d'autre part à ces fils du dernier roi constitutionnel qui ont prouvé pendant dix-huit ans quelque dévouement à la France. Il est évident que les partisans de ces deux branches dynastiques ne vous ont aidé à pénétrer dans la brèche de la constitution que dans l'espoir de vous y voir tomber sous votre insuffisance et faciliter leur propre accession. Vous sera-t-il moralement possible à vous, proscrit réintégré dans vos droits de citoyen, de maintenir contre les autres prétendants une loi de bannissement? De quel droit vous opposerez-vous à ce qu'ils briguent eux-mêmes la fortune du suffrage universel? Et si vous conservez la moindre arrière-pensée d'usurpation, de restauration impériale, quelle arme aurez-vous dans l'opinion publique pour combattre les intrigues et les coalitions des autres prétendants? Voilà donc le principe d'hérédité, ce second levier de votre candidature, qui se tourne contre votre présidence et reste dans les mains de vos mortels ennemis.

Vous avez invoqué encore pour le succès de votre élection l'égoïsme conservateur, le *statu quo* social, et vous avez pris de préférence vos conseils parmi ces meneurs de la haute bourgeoisie qui travaillent depuis quarante ans à constituer une féodalité financière sur les ruines de l'ancienne féodalité, à perpétuer le privilège du capital sur les débris du privilège politique. Ces meneurs ont lu dans un de vos livres que vous ne comprenez pas de république ni d'empire sans aristocratie, et c'est pour cela que banquiers, agioteurs et spéculateurs de tout ordre se sont ralliés à vous. Et cependant ces hommes sont ceux qui ont perdu et trahi tous les gouvernements. Ce sont les héritiers de ces monopoleurs de crédit qui firent échouer la campagne de Russie et qui spéculèrent sur la défaite de Waterloo. Leur égoïsme a laissé, il y a neuf mois à peine, tomber sans défiance une dynastie habile qui leur avait tout sacrifié. Ce sont eux encore qui ont mis la reprise des travaux, le *retour de la confiance* en la République au prix de la suppression des ateliers nationaux, de la prolongation de l'état de siége, des mesures les plus arbitraires, et qui, après forcé nos candides républicains à se rendre impopulaires, à prononcer l'expulsion de membres de l'Assemblée, à déporter les vaincus de l'émeute, à refuser l'amnistie, à pousser le maintien de la paix jusqu'à la trahison de la cause des peuples, jusqu'au déshonneur et à l'avilissement de la France, ont encore poussé eux-mêmes l'ingratitude jusqu'à se targuer contre les républicains de ces concessions faites aux alarmes de leur égoïsme. Ces hommes, par l'essence même de leur ambition, sont insatiables. En les prenant pour marchepied de votre élévation, avez-vous espéré plus de dévouement et de gratitude de leur part? Croyez-vous pouvoir les satisfaire sans violer la constitution et sans vous perdre vous-même?...

Votre nom est un symbole de gloire militaire, et il vous a suffi de l'agiter devant les yeux de nos soldats impatients et contristés, pour leur faire oublier les services de nos généraux d'Afrique. L'armée vous a donné ses voix parce qu'elle rougit de son oisiveté, de son rôle de gendarme, et brûle de répondre au vœu des peuples dans la grande mêlée européenne. Eh bien! comment satisferez-vous à son attente, sans froisser les intérêts de ces capitalistes qui imposent depuis quarante ans à la France une paix à tout prix? Comment concilierez-vous l'ambition de l'armée française et la dignité de notre politique extérieure avec l'espoir intéressé que les puissances du Nord fondent sur votre présidence dynastique? Comment rendrez-vous à la France un rôle actif dans les destinées de l'Europe, sans sortir des errements de cette politique modeste dans laquelle la haute bourgeoisie trouve sa fausse sécurité, et dont les patrons de votre candidature sont eux-mêmes les éditeurs? Qui sacrifierez-vous dans cette impossibilité contradictoire?

Le peuple des campagnes a voté pour vous. On lui a fait espérer en votre nom des dégrèvements d'impôts et des bienfaits de toute sorte. Encore sous l'influence des préventions que les capitalistes lui ont suggérées contre la République, croyant naïvement, d'après ce qu'on lui rapporte, que les socialistes menacent la propriété, fruit de leur travail, et la famille, douceur de leur repos, nos malheureux cultivateurs ont cru trouver dans votre seul nom une garantie de force, d'autorité et de salut social. Mais comment, dans l'état d'épuisement des finances publiques, et au milieu des complications de l'Europe, pourrez-vous alléger les charges qui pèsent sur l'agriculture? Comment ferez-vous la guerre, au besoin, sans demander de nouveaux bras au travail des champs et de nouvelles ressources à l'impôt? Comment apporterez-vous la moindre amélioration au sort du peuple des campagnes? Comment arracherez-vous l'agriculture aux griffes des agioteurs et des usuriers, sans organiser le crédit, sans recourir à ces principes de solidarité et d'association qui constituent le fond du socialisme? Comment empêcherez-vous, sous un ciel chargé de nuages et au milieu des intrigues croissantes des partis, de nouvelles alarmes de se répandre dans la France rurale, et de changer votre acclamation du 10 décembre en un concert de réprobation?

Les ouvriers de nos villes en majorité se sont aussi ralliés à votre candidature. Au dernier moment, malgré les justes craintes que leur inspirait votre entourage, ils ont préféré la perspective de nouveaux conflits et de nouvelles luttes sous votre présidence, au maintien au pouvoir d'un homme qui a consenti à incarner en lui toutes les rigueurs de la réaction, toute la vindicte d'une société alarmée. Ils ont voté pour vous, avant tout, pour punir en M. Cavaignac le républicain non socialiste, l'homme qui a sacrifié les sympathies du peuple des barricades aux alarmes égoïstes de ceux qui possèdent. Ils ont voté pour vous afin de se venger des journées de juin et de se ménager dans l'inconnu de l'avenir d'autres revanches. De sorte que votre candidature a réussi d'un côté parce que les banquiers, les économistes, les réactionnaires ont espéré trouver en vous un ennemi du socialisme plus acharné et plus terrible que le général Cavaignac, et elle a réussi d'autre part aussi parce que le peuple, qui vous connaît moins qu'il ne connaît le général Cavaignac, espère vous voir plus généreux pour lui, plus favorable même au socialisme, ou compte, sinon, avoir meilleur marché de vous à la première émeute.

Dans cette occurrence, que ferez-vous? Croyez-vous, avec le seul mot d'amnistie que vos amis les réactionnaires ont empêché le général Cavaignac de prononcer lui-même, calmer les douleurs et les ressentiments des masses? Erreur! L'amnistie est comme le travail : le peuple croit y avoir droit et ne la comprend pas à titre d'aumône ou de bienvenue.

Croirez-vous faire beaucoup plus en stimulant la reprise des travaux par des encouragements aux industries de luxe, par des fêtes, des bals, des plaisirs de commande?... Le temps n'est plus où les miettes du festin des riches suffisaient à calmer la faim des pauvres. Dans l'esprit des ouvriers des villes, l'égalité est autre chose qu'une vérité métaphysique : c'est un instinct de justice et le levier d'un nouveau monde.

Que ferez-vous donc? Si vous n'allez pas jusqu'aux coups d'Etat, jusqu'à la violation de la Constitution, pour résister à cette propagande en parole et en action du socialisme, qui alarme vos amis les réactionnaires; si trompant l'attente déclarée de ces amis, vous n'étouffez pas les enseignements socialistes; si vous ne fermez les clubs et les banquets, si vous ne proscrivez les chefs d'école, si vous n'empêchez les associations légales, régulières, pacifiques, mais formidables qui se forment au sein des corporations dans les grandes villes, en vue de bloquer le capital et de soustraire le travail et les échanges à la rançon des spéculateurs, vous vous verrez abandonné, trahi, renversé par la réaction des égoïstes, par la coalition des dynastiques, plus vite encore que le général Cavaignac.

Et, cependant, si vous osez vous opposer à ce libre et irrésistible affranchissement des serfs du capital; si vous portez la main sur les droits de presse, d'enseignement, de réunion et d'association; si vous portez la moindre atteinte à cette liberté industrielle de la vieille économie politique dont les ouvriers usent en s'associant pour produire, pour échanger et consommer; si vous violez l'esprit seul de la constitution contre le socialisme, vous devez vous attendre à voir le socialisme doubler aussitôt de force morale, et la plus légitime insurrection ne pas tarder à faire bonne justice de votre vertige.

Entre ces deux périls, quel choisirez-vous? Et si dans la pureté de vos bonnes intentions vous voulez les éviter tous les deux, c'est-à-dire travailler à concilier les deux classes, à calmer leurs ressentiments, comment pourrez-vous y parvenir sans recourir à ce socialisme pacifique et conciliateur que vos amis dédaignent comme un rêve?...

Tous les éléments de succès de votre candidature se change-

ront ainsi en pièges contre la durée de votre présidence. Et cependant nous ne vous parlons pas de ces premiers conflits avec une assemblée dont la majorité vous est hostile, qui se défie de vous et qui a déjà réduit à bien peu de chose les prérogatives qu'elle vous défère. Nous ne vous parlerons pas des dangereux efforts que vous allez faire pour capter et dissoudre cette Assemblée, ni de l'opposition terrible, immense, formidable qui va retourner contre vous cette arme perfide des coalitions avec laquelle vous venez de triompher; ni de l'éventualité que le pays, plus éclairé en quelques mois par vos tendances, ne vous renvoie une majorité plus hostile; ni du danger que la division introduite par le scrutin du 10 décembre dans l'armée et dans la garde nationale se propage et paralyse votre pouvoir; ni de ces vipères du journalisme qui ont mordu et tué en dix mois quatre gouvernements, qui ont toujours soif de haine et de scandale et dont vous allez être obligé d'assouvir l'implacable envie sous les caresses les plus tendres, si vous ne voulez pas qu'après avoir empoisonné vos devanciers elles retournent contre vous le dard mortel de la calomnie!...

Pauvre président! nous vous voyons déjà bien à plaindre. Votre seul tort est dans votre orgueil de naissance, et il trouve son excuse dans votre éducation, dans votre long exil. Toutes les autres fautes que vous allez commettre seront les conséquences fatales de ce péché originel et vous seront imposées par ceux qui ont spéculé sur votre nom. Vous serez peut-être, sous peu de jours, l'homme le plus torturé de l'Europe. Votre inexpérience politique pourra seule pallier, pendant quelque temps dans l'opinion la gravité de vos premières erreurs. Nous vous prouverons par l'impartialité de notre appréciation de vos actes que nous n'obéissons à aucune prévention aveugle, à aucune défiance de de vos intentions. Quand vous auriez même le génie et la puissance de votre oncle, nous ne craindrions pas sérieusement aujourd'hui pour nos libertés publiques. Votre ambition ne nous paraît devoir être fatale qu'à vous ou à la coalition qui vous a porté. Nous croyons plus que jamais que la main de la Providence vous a choisi pour tuer à la fois et définitivement sous vous le prestige des grands noms, l'hérédité dynastique et la politique empirique des repus.

Encore du provisoire.

Après avoir poussé en avant M. Louis-Napoléon Bonaparte, les légitimistes veulent le renverser. Ils y arriveraient facilement s'ils persuadaient à l'Assemblée nationale de se dissoudre immédiatement.

Quel serait le résultat de cette dissolution?

De changer le caractère de la nomination du président, de le rendre tout de suite *provisoire*.

Car du moment qu'une nouvelle assemblée serait convoquée sans que le nouveau président ait eu le temps de s'asseoir, toute confiance, toute stabilité serait ajournée; la situation resterait pendante jusqu'à l'élection de la chambre future. Le président Bonaparte, malgré ses cinq à six millions de voix, se trouverait immédiatement frappé d'incapacité, et passerait à l'état de fonctionnaire transitoire.

La commission municipale et départementale de Paris et de la Seine s'est constituée ce soir en conseil général.

Elle a maintenu son bureau ordinaire : M. Arago président, M. Thierry vice-président, M. Lanquetin secrétaire.

Les séances seront publiques.

Plan des Légitimistes.

La contre-révolution légitimiste, dans la crainte d'arriver trop tard, se démasque déjà d'une manière bien audacieuse. On peut en juger par les lignes suivantes de l'*Emancipateur de Cambray*, reproduites par la *Gazette de France* :

L'Assemblée des 900 vient de jouer son va-tout. Après l'avoir perdu, il est impossible qu'elle garde le champ de bataille. Les représentants à 25 francs par jour n'ont point dissimulé leur hostilité contre la candidature de M. Louis-Bonaparte. Un grand nombre d'entre eux, comme les 28 représentants du Nord, ont fait annoncer dans les journaux qu'ils voteraient tous en faveur du général Cavaignac. Le suffrage universel s'est prononcé. En repoussant le président que les 900 voulaient imposer à la France, le suffrage universel a signifié à l'Assemblée l'ordre de déguerpir. Cette Assemblée était, d'ailleurs, moralement dissoute. Il y a longtemps, en effet, que le peuple l'avait déclaré, hors du scrutin ; il le proclame aujourd'hui par l'étourdissante majorité qu'il en fait sortir : l'*Assemblée des 900 a démérité de la patrie.*

Elle a démérité de la patrie, le jour où se laissant violenter par la pression des clubs parisiens, et faisant violence elle-même à la volonté manifestée de ceux qui l'avaient nommée, elle a proclamé la République.

Elle a démérité de la patrie, le jour où, après avoir voté la constitution, elle ne l'a pas soumise à la sanction du peuple, en se soumettant elle-même à la réélection.

Elle a démérité de la patrie, le jour où elle a permis, en violation de l'esprit de cette même constitution, au chef du pouvoir exécutif, de briguer la présidence.

Elle a démérité de la patrie, en s'associant scandaleusement aux indignes manœuvres par lesquelles on essayait d'égarer et de forcer l'opinion publique.

Elle a démérité de la patrie, en déclarant que le général Cavaignac, atteint et convaincu d'avoir laissé la garde nationale seule aux prises avec l'émeute, durant 27 heures, avait bien mérité de la patrie.

Elle a démérité de la patrie, en ne mettant pas en accusation la commission qui avait préparé le projet des récompenses nationales, où figuraient des assassins politiques.

Elle a démérité de la patrie enfin, en s'associant à toutes les mesures de violence et d'arbitraire exercées, par la dictature, contre la liberté de la presse et la liberté individuelle, en autorisant la prolongation de l'état de siége, en votant la constitution sous ce régime exceptionnel, en cherchant à se perpétuer elle-même, sous prétexte de voter les lois organiques, enfin, en négligeant toutes les questions vives de la situation : la misère du peuple, l'organisation du travail, la diminution des impôts, la décentralisation administrative, la restauration des finances, pour ne s'occuper que de questions secondaires ou personnelles.

Par toutes ces raisons, et par beaucoup d'autres encore que nous n'avons pas le temps d'énumérer aujourd'hui, interprètes de la voix du peuple, nous le déclarons : *L'Assemblée des 900 a démérité de la patrie*, et elle doit, aussitôt après la proclamation du président, se retirer, en lui laissant le soin de convoquer immédiatement la nation pour nommer une nouvelle Assemblée, plus fidèle à accomplir le mandat qui lui aura été confié par le suffrage universel.

Les électeurs signent déjà une pétition ainsi conçue :

« Au nom du suffrage universel, nous sommons les représentants que nous avions nommés pour nous soumettre un projet de constitution, de donner leur démission, afin que nous puissions faire connaître la volonté de la France pour la nomination d'une nouvelle Assemblée.

» Nous réclamons en même temps le vote dans chaque commune. »

(L'*Emancipateur*).

L'arrière-pensée de la *Gazette de France* se révèle encore dans le conseil qu'elle donne ce soir à M. Louis-Napoléon dans les lignes suivantes :

Louis-Napoléon Bonaparte fera-t-il à la constitution le serment qu'elle exige de lui ?

Nous croyons que Louis-Napoléon Bonaparte ne devrait faire ce serment que sous réserve de l'appel au peuple.

Ceux qui le conseillent, s'ils sont réellement hommes politiques, lui diront :

Jurez d'observer la constitution, mais ne craignez pas d'ajouter à la formule du serment imposé, ces mots :

Je le jure, *mais sous la réserve de l'appel au peuple.*

Que Louis-Napoléon comprenne sa situation : il a contre lui la chambre, mais il a derrière lui le pays, dans les voies de l'appel au peuple.

Que ferait l'Assemblée, si, lorsque le président de la République sera appelé à prêter le serment prescrit par la constitution, il ajoutait : « Sauf l'appel au peuple et l'acceptation de cette constitution? » — Nous affirmons que le président serait dans le droit, et que toute contestation sur cette réserve serait contraire aux principes.

Voici maintenant comment la *Gazette de France* s'y prend pour arriver à la dissolution de l'Assemblée :

On parle de la démission d'un certain nombre de représentants qui, persuadés que l'Assemblée nationale est arrivée au terme de son mandat, et qu'elle doit se retirer pour faire place à une nouvelle législature, prennent ce moyen pour arriver à la dissolution de cette Assemblée. On pense que cet exemple sera suivi par un grand nombre de représentants, et il est probable que, d'ici à six semaines ou deux mois, l'Assemblée constituante aura cessé d'exister. C'est le sentiment et le vœu de toutes les opinions.

Enfin, la lettre suivante, qui nous est adressée du Morbihan contient des révélations fort édifiantes sur le plan des légitimistes.

Monsieur le rédacteur,

Les intrigues du parti légitimiste dans l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte méritent une attention sérieuse de la part des républicains de toutes les nuances.

Ce parti adroit et fourbe pratique admirablement bien les doctrines de Loyola. Actif et discret, il prépare de longue main ses moyens de renverser la République, qu'il n'a acceptée que pour la trahir.

Qu'on juge sa conduite depuis le 24 février, et l'on pourra juger de ce qu'il nous prépare pour l'avenir.

Il parut applaudir et accepter avec enthousiasme le suffrage universel, qu'il veut bien admettre pour essai, mais qu'il repoussera dès qu'il ne sera plus exploitable à son profit.

Au moment des élections générales nous vîmes dans tous nos cantons nos hobereaux se signaler par leur dévouement affecté à la démocratie. Ils se présentèrent à l'élection, non comme ennemis (cela va sans dire), mais comme les amis les plus sincères de la République. Ils firent fabriquer des bulletins où ils faisaient figurer soit un tiers, soit un quart des républicains dont les noms connus devaient donner à penser que leur but était de composer une chambre vraiment républicaine. Ils s'entendaient parfaitement avec les partisans du pouvoir déchu pour concerter leurs projets contre la République. Arrivés à la chambre, plusieurs de ces renégats ont formé au sein même de l'Assemblée nationale un noyau d'hostilité latente contre le gouvernement républicain.

Voici ce qu'ils ont fait. Ils ont passé un temps considérable à attaquer, dénaturer et abolir tous les décrets du gouvernement provisoire. Ils ont livré la guerre aux personnes en attendant le moment de la livrer aux institutions ; ils ont conseillé au pouvoir, quel qu'il fût, les mesures les plus impopulaires pour le perdre ; ils ont été les premiers à blâmer le pouvoir de ces mesures pour acquérir de la popularité. Enfin, après avoir caressé la commission exécutive, caressé Cavaignac, qu'ils ont perdu par leur manœuvre habile, ils ont prêté un actif concours à Louis-Napoléon, qu'ils espèrent renverser. Les traîtres !

Voici leurs moyens secrets et même avoués par quelques-uns :

Ils vont pousser le plus qu'ils pourront la chambre à se dissoudre, parce qu'ils craignent qu'elle ne prête un concours franc et loyal à Louis-Napoléon pour constituer définitivement la République, dont le peuple pourrait avant peu apprécier les bienfaits. L'ordre est donné dans toutes les jésuitières de faire adresser à l'Assemblée nationale des pétitions pour demander sa dissolution. Effrayés par la trop grande réussite de la candidature de Napoléon, nos marquis sentent le besoin de le renverser de suite par l'un des procédés suivants : 1° Le pousser à un coup d'Etat pour exciter une guerre civile dans laquelle ils espèrent relever leur fétiche et leur drapeau blanc ; renvoyer l'Assemblée nationale pour lui substituer, à force d'intrigues et de mensonges, une assemblée radicalement légitimiste, avec laquelle Napoléon ne pourrait marcher. Enfin, ils espèrent que fatiguée de secousses, de roueries et de discordes, la France se jetterait à leurs pieds pour les proclamer *ses sauveurs*.

Voilà, citoyen, une prédiction qui ne se réalisera pas, je l'espère, mais qui résume les idées d'un grand nombre de légitimistes incorrigibles. Ceux qui sont plus sages et plus modérés désapprouvent une aussi infernale machination, mais elle n'en existe pas moins.

Ici on n'en fait aucun doute. Après la comédie qu'ils ont donnée en février, personne n'est surpris de leur comédie napoléonienne. Il était trop curieux de voir les anciens chefs de chouans, qui dévastaient et ensanglantaient nos départements dans les cent jours, se faire napoléonistes pour ne pas être convaincus que c'étaient des napoléonistes déguisés. Tout le monde sait ici qu'ils détestent autant le nom de Napoléon que celui de la République.

Le peuple, lui, est de bonne foi ; il ne lui en a pas coûté de rendre hommage à un grand nom, mais il paierait son succès cher s'il se laissait aller plus longtemps aux conseils perfides des partis qui rêvent la guerre civile. Rappelez-vous, légitimistes, que votre règne date de Waterloo et le nôtre de 89.

Agréez, etc.

La curée des places.

M. Louis-Napoléon Bonaparte n'est pas encore proclamé président de la République, et déjà s'empresse autour de lui la foule des solliciteurs. La *République* signale cette nouvelle curée des places :

Les ministres et le général Cavaignac font leurs préparatifs de déménagement. Louis Bonaparte a reçu aujourd'hui la visite d'un grand nombre de représentants. La curée des places va recommencer. Nous n'aurons donc toujours que honte et scandale !

Oui, à chaque révolution politique, à chaque changement de pouvoir, on verra se renouveler la honte et le scandale de la curée des places. Cela durera jusqu'à ce que l'on ait retranché tout ce qu'il y a d'improductif et de parasite dans le budget.

L'Etat est fait comme la société ; il a dans son mécanisme un grand nombre de rouages inutiles ; il a beaucoup de fonctions qui ont vieilli, et qui n'ont plus qu'une utilité très problématique ; en un mot, il a des places largement rétribuées avec l'impôt, et qui n'exigent presque aucun travail.

Il en est de même dans la société ; on dirait que moins les fonctions demandent d'assiduité et de peine, plus elles sont rétribuées. Pour quelques signatures données de temps en temps, les banquiers et les riches commerçants gagnent des centaines de mille francs chaque année ; tandis que de pauvres ouvriers, par un dur labeur quotidien de quatorze heures, n'obtiennent souvent pas de quoi nourrir leur famille.

Dans la société, comme dans l'Etat, il y a ce qu'on appelle des *positions*, c'est-à-dire des priviléges qui permettent de consommer énormément, sans presque rien produire. Toute la différence, c'est que, pour arriver aux positions industrielles et sociales, il faut des capitaux et un certain apprentissage, tandis que les positions administratives n'ont pas besoin de capital et peuvent se conquérir de plein saut.

La manie des places est donc chose fort naturelle. Vainement le théâtre et la presse se sont-ils élevés contre ce vice de notre époque, ils n'ont pu ni l'extirper, ni même l'amoindrir ; car il tient au vice même de l'organisation sociale et administrative, et il ne disparaîtra qu'avec lui.

Ces abus ne céderont qu'au socialisme, qui apporte l'idée de justice distributive et d'économie de ressorts, et qui ne veut de parasitisme nulle part, ni dans la société ni dans l'Etat. Le lendemain du jour où les socialistes seront aux affaires, ils ne s'empareront pas des places, mais ils les supprimeront : et le premier acte de leur pouvoir sera de retrancher toute la partie inutile et improductive du budget, pour n'en conserver que les services productifs qui se suffisent à eux-mêmes.

Le ministre de la guerre a adressé aux troupes de l'armée de Paris l'ordre du jour suivant :

ORDRE.

Paris, 14 décembre 1848.

Officiers, sous officiers et soldats,

Pour la première fois le peuple tout entier vient d'être appelé à choisir le président de la République.

Dans peu de jours l'Assemblée nationale aura proclamé le nom désigné par le vote universel.

Si d'ici là des fauteurs de troubles cherchaient à provoquer des manifestations coupables, vous sauriez faire votre devoir.

Le gouvernement est prêt à remettre à l'élu de la nation le pouvoir temporaire qui lui avait été confié par l'Assemblée nationale, il doit et veut le remettre intact et respecté.

Le ministre de la guerre qui vous a vus si braves et dévoués dans le combat, si patients et si calmes dans les jours qui l'ont suivi, compte sur vous pour l'aider à accomplir jusqu'à la fin la mission qui lui a été donnée de maintenir l'ordre et de faire respecter la loi.

Le ministre de la guerre, commandant en chef,
DE LAMORICIÈRE.

Esprit des journaux.

La *Vérité*, journal catholique, appuiera le nouveau gouvernement s'il est franchement réactionnaire et hostile aux principes de Février. Elle s'exprime ainsi :

S'il aide la France à entrer franchement dans la voie de la conciliation entre la liberté et l'autorité, et de la réparation des dommages causés à la société, précipitée du philosophisme voltairien dans le socialisme, sa conséquence naturelle, s'il comprend enfin que la libre action de la religion est le remède fondamental à tous nos maux, il trouvera chez nous approbation et concours ; mais si nous apercevions la moindre tendance à remonter aux errements qui ont abouti au 24 février, notre opposition, modérée comme toujours dans sa forme, serait inexorable sur les principes.

La *Vérité* prend confiance en apprenant la nomination de M. de Falloux, représentant catholique, promoteur de cette dissolution des ateliers nationaux, dont chacun sait les suites.

Des renseignements pris ce soir à une source très sûre nous permettent de donner comme certaine la nomination de M. de Falloux au double ministère de l'instruction publique et des cultes. Un semblable choix ne laisse rien à désirer aux catholiques et aux vrais libéraux. Que ceux qui seront faits répondent à celui-là, et la *Voix de la Vérité*, sans s'incliner devant le soleil levant dans une attitude qui ne conviendrait ni à sa dignité ni à son indépendance, secondera l'administration présidée par M. Louis Bonaparte des mêmes efforts consciencieux, en faveur de la grande cause de la religion, de la justice, de l'ordre et de la liberté, qu'elle n'a jamais refusés à l'administration de M. le général Cavaignac, chaque fois que ses actes lui ont paru louables au point de vue de ces principes sacrés et fondamentaux de la société.

Le *Crédit* publiait hier les détails suivants. La *Presse* ne les ayant pas démentis, nous croyons pouvoir les reproduire.

On assure que le rédacteur en chef de la *Presse* a quitté Paris pour se rendre à Saint-Pétersbourg. Le plus grand mystère environne, comme on le pense bien, le but de ce voyage. La supposition la plus généralement admise est que M. de Girardin serait chargé par M. Louis Bonaparte de poser les bases de son mariage avec l'une des filles de l'empereur de Russie. On sait que déjà quelques journaux avaient parlé de cette union impériale, et la *Presse*, notamment, dans un article moitié plaisant, moitié sérieux, avait dit que ce mariage suivrait immédiatement l'élection de M. Bonaparte à la présidence de la République. Il est tout naturel que, dès le moment où il a acquis la certitude de cette élection, M. Louis Bonaparte ait songé à nouer des négociations à ce sujet. Les hautes considérations politiques auxquelles cette noble alliance donnerait lieu seront pour nous l'objet d'un sérieux examen, si le bruit que nous annonçons prend quelque consistance.

Pour aujourd'hui, nous nous bornons à faire remarquer que M. Louis Bonaparte, en choisissant M. de Girardin pour cette mission délicate, vient de donner une première preuve d'un tact et d'une sagacité que rien n'avait révélés jusqu'ici. De tous les hommes d'Etat incompris que la France possède, il n'en est pas de plus difficile à classer que l'honorable rédacteur en chef de la *Presse*. Lui-même considérait comme un outrage qu'on eût songé à lui confier le ministère des finances, qui est évidemment au-dessous de ses vastes capacités. M. Louis Bonaparte, en faisant de l'illustre écrivain un chargé d'affaires conjugales, un Willaume diplomatique, aurait-il trouvé le véritable mode d'activité de cette intelligence inquiète ?

C'est ce que nous apprendra le résultat de sa mission, pour le succès de laquelle nous formons les vœux les plus sincères.

Dans l'article de la *Presse* que nous venons de rappeler, il était question aussi d'un emprunt considérable que l'empereur Nicolas s'empresserait de souscrire. M. de Girardin serait-il également chargé de cette importante négociation ?

Nous appelons la sérieuse attention de la police sur la vente du pain en détail. Nous recevons ce matin une lettre signée d'un ouvrier, qui confirme le fait signalé, d'après la *République*, dans un de nos derniers numéros. D'après cette lettre, les consommateurs qui demandent 2 sous de pain ne reçoivent que 300 grammes, tandis que la taxe de 28 centimes le kilo correspond à un poids de 357 grammes pour 10 centimes. C'est donc un sixième du poids dont il leur serait fait tort.

Un de nos abonnés nous a écrit pour se plaindre vivement de ce que nous avions reproduit et commenté l'article de la *République*, article fait, dit-il, pour provoquer l'irritation, et il ter-

mine sa lettre en nous annonçant qu'il ne continuera pas son abonnement.

Nous en sommes fâchés pour cet abonné, mais il nous paraît fort mal comprendre les choses. Il n'y a point d'articles de journaux qui puissent provoquer autant d'irritation dans la classe ouvrière que le récit passant de bouche en bouche des exactions commises avec impunité par les marchands d'une denrée aussi indispensable que le pain: si la police ne prend pas les mesures les plus sévères pour assurer la stricte observance du tarif, cette irritation prendra bientôt des proportions dangereuses.

Il est vraiment incroyable que ceux qui signalent le mal soient toujours considérés dans cette société pourrie jusqu'à la moelle et gonflée d'iniquités de toutes sortes, comme les auteurs du mal. Un boulanger vend à faux poids; l'acheteur s'en plaint, c'est l'acheteur qui est une canaille : un journal raconte le fait, et ose prendre parti pour l'exploité contre l'exploiteur; ce journal est incendiaire, provocateur de désordres, il veut le renversement de toute la société!

C'est qu'en effet la société actuelle étant bâtie sur le vice et sur le mensonge, quiconque attaque le mensonge et le vice la sape dans ses fondements.

Pour notre part, nous ne nous associerons jamais à cette lâcheté morale, qui consiste à jeter un voile sur les plaies pour n'avoir point à se préoccuper de les guérir. Ce n'est pas nous qui pousserons la manie de contemplation de l'économisme jusqu'à faire application au vol de la commode maxime : Laissez faire, laissez passer.

Autriche.— Prusse.

Les efforts faits pour arriver à l'unité de l'Allemagne n'ont pas eu jusqu'ici de résultats satisfaisants. La Prusse a repoussé la demande que lui a faite le prince Charles de Bavière d'accéder à ce que ce dernier soit nommé vicaire de l'empire d'Allemagne, en remplacement de l'archiduc Jean, qu'on suppose devoir donner prochainement sa démission.

Quant à l'Autriche, elle allègue contre la prépondérance de la Prusse en Allemagne les derniers événements et les coups d'Etat du gouvernement prussien, auxquels, suivant elle, le roi de Prusse continuerait à avoir recours sur le trône impérial. D'après la *Gazette de Trèves*, l'archiduc Ferdinand-d'Este, arrivé à Francfort avec des pleins pouvoirs très-étendus, aurait fait connaître les conditions de l'Autriche. Celle-ci offrirait de s'unir étroitement à l'Allemagne, et, de telle sorte, que les pays non allemands de l'Autriche feront partie de la confédération allemande. La flotte autrichienne serait à la disposition de l'empire, et l'Allemagne, pour le cas d'une guerre de l'Autriche en Gallicie ou en Italie, serait tenue, en retour, de secourir l'Autriche.

La maison de Habsbourg demande, en outre, la couronne impériale allemande.

C'est toujours, on le voit, de la part des dynasties, le même aveuglement. A peine ont-elles échappé à une ruine qui, pour être retardée, n'en est pas moins imminente, qu'elles reprennent leurs anciennes prétentions en les accroissant encore.

Cependant l'agitation est loin d'être calmée à Vienne. Ce sont tous les jours de nouveaux meurtres, de nouveaux assassinats. L'irritation du peuple est grande contre les soldats transformés en bourreaux. Ces jours derniers un officier a été tué dans la Josephstadt d'un coup de feu tiré par une fenêtre. Le même soir un autre coup de feu a été tiré sur une patrouille. Un placard affiché le 10 menace de la proclamation de la loi martiale, si, comme cela a lieu fréquemment, des discours anti-réactionnaires sont prononcés dans les lieux publics par des étrangers ou des nationaux.

En Hongrie, les Madgyars, à qui Kossuth a donné communication de l'abdication de l'empereur Ferdinand, ont pris partout une position défensive. On s'attend à voir sous peu la République proclamée à Pesth.

L'état de siége s'observe toujours très rigoureusement à Pesth. La *Zeitungshalle*, supprimée au moment de la déclaration de l'état de siége, et qui avait depuis obtenu l'autorisation de reparaître, a de nouveau été suspendue, pour avoir prétendu, dans son numéro du 11, que Raspail est le candidat le plus digne à la présidence de la République française.

Un banquet d'adieu des députés de l'extrême gauche, au nombre d'environ 50, a eu lieu à Berlin. La disposition des esprits y était très sérieuse, presque sombre; ces hommes, les chefs de la démocratie allemande, ne doutaient pas de l'avenir de leurs principes; mais la triste perspective des quelques mois les plus prochains leur serrait le cœur, comme à tout véritable ami du peuple. Aussi le repas s'est-il terminé sans toasts et sans discours.

On n'avait voulu que se réunir encore une fois pour se serrer la main avant de se séparer pour longtemps, au moment où chacun retournait dans son pays pour y poursuivre l'œuvre de la propagande en faveur de la liberté. « Ces hommes, dit la *Correspondance démocratique*, se sont séparés de nous sans que la foule s'occupât d'eux, et qui sait quelle réception leur est réservée dans leurs provinces; car nous ne pouvons nous le dissimuler, ils vont y arriver avant que l'enivrement irréfléchi que la constitution octroyée a produit sur plusieurs points du pays se soit évanoui. »

La même feuille ajoute qu'elle a dans le jugement sain du peuple prussien la ferme confiance qu'il reconnaîtra bientôt la valeur théorique et pratique du *chiffon de papier* que la couronne a glissé elle-même entre elle et le peuple, et, en outre, que ce que cette constitution contient de bon, n'est dû qu'aux efforts incessants des membres de l'extrême gauche. Si la Prusse, comme il ne faut pas en douter, comprend ses véritables intérêts, elle les investira d'un nouveau mandat. »

La persécution contre les démocrates s'étend de Berlin jusqu'au fond des provinces. Il n'est bruit partout que de poursuites et d'arrestations. A Munster encore on vient d'arrêter le commissaire de justice Gierse, le délégué de la ville Hartmann, l'ex-lieutenant Stricker, le premier président, les autres membres d'un comité de sûreté démocratique; d'autres n'ont échappé que par la fuite, comme les référendaires Jacobi et Bansi, contre lesquels un mandat d'arrêt a été lancé, et les référendaires Teinharz et Stiechis.

La réaction est décidée à ne laisser debout aucun club dans toute l'Allemagne. Quand on ne pourra plus ni parler ni écrire, le peuple reconnaîtra que l'octroi de la charte que son roi a daigné lui faire, n'a été, comme tous les actes de ce souverain hypocrite, qu'une odieuse comédie.

Nouvelles d'Italie.

Le gouvernement romain, chambres et ministère, ont protesté contre les paroles prononcées par le général Cavaignac à l'Assemblée nationale. Dans la séance du 6, le président du ministère, Mamiani, s'est exprimé ainsi :

« Que le général eût expédié des troupes aussitôt qu'il apprit les événements du 16, dans la crainte de quelque danger, cela me semble assez explicable; mais qu'il ait envoyé des troupes et des vaisseaux de guerre pour défendre la personne et la vie du pontife, quand le pape s'est lui-même éloigné de Rome, voilà ce qui contredit les faits et le bon sens.

» Bonaparte. De même que Caton répétait constamment *delenda Carthago*, de même nous ne devons parler que d'une seule chose, la constituante italienne; qui peut seule rendre l'Italie respectable. Quant à l'intervention française, il faut distinguer entre la nation et ceux qui l'oppriment aujourd'hui. L'orateur parle ensuite des sympathies de Cavaignac pour la Russie, l'Autriche et l'Angleterre, et conclut à ce que la chambre proteste. »

Après une discussion de peu d'importance, on adopte presque à l'unanimité la proposition suivante présentée par Mamiani :

« Le conseil des députés s'associe au ministère pour protester contre les projets exposés par le général Cavaignac dans la séance de l'Assemblée nationale française du 28 novembre dernier. (Applaudissements dans les galeries.) » Mamiani demande si le rapport sur la constituante italienne est terminé. Le président dit qu'il sera prêt demain.

(*Contemporaneo*.)

Le même journal ajoute que le pape s'est fait porter à Gaëte tous les ornements pontificaux nécessaires à la célébration de la Noël, preuve qu'il ne songe pas à retourner à Rome.

Le 1er décembre Zucchi réunit les officiers sous ses ordres, et chercha à les soulever contre le ministère romain. Mais il n'a recueilli qu'un refus et des protestations de dévouement pour la constitution, le ministère et le parlement.

Le 10 décembre Gênes a célébré avec une grande pompe la fête de l'expulsion des Autrichiens de la république de Gênes.

A Turin, le ministère Pinelli, interpelé sur la médiation italienne, s'est exprimé ainsi :

L'Autriche, au mois de septembre, a déclaré accepter la médiation; elle vient maintenant d'accepter la ville où cette médiation doit se négocier. Il semblait dès lors que l'on dût dire qu'elle avait accepté également les bases de la médiation. Quant au programme du nouveau cabinet viennois, tout ce que j'en puis dire, c'est qu'il me paraît être une nouvelle tergiversation du gouvernement autrichien. Ce qu'il reste à savoir, c'est si l'Autriche, en acceptant la médiation, a entendu accepter les bases proposées.

Les puissances médiatrices ont déclaré formellement qu'elles insisteront sur les bases primitives. Au reste, le gouvernement du roi n'acceptera la paix qu'à ces conditions. En tous cas, on n'aura pas perdu de temps, puisque le temps était nécessaire pour nous préparer à la guerre.

La crise ministérielle continue. Turin organise aussi son banquet démocratique.

Assemblée nationale.

Séance du 16 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Divers projets d'intérêt local sont adoptés, autorisant la commune de Boulogne (Seine) et la ville de Grenoble (Isère) à s'imposer extraordinairement et à contracter des emprunts.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de décret relatif aux douzièmes provisoires.

Art. 3. « Le ministre des finances est autorisé à créer, pour le service de la trésorerie et les négociations avec la Banque de France, des bons portant intérêt et payables à échéance fixe.

» Les bons du Trésor en circulation ne pourront excéder cent millions de francs.

» Ne sont point compris dans cette limite, les bons du Trésor délivrés à la caisse d'amortissement, en vertu de la loi du 10 juin 1833. » — Adopté.

» Art. 4. Toutes contributions directes ou indirectes, autres que celles qui sont autorisées par la présente loi et par les décrets des 9 septembre et 8 novembre 1848, à quelque titre et sous quelque dénomination qu'elles se perçoivent, sont formellement interdites, à peine, contre les autorités qui les ordonneraient, contre les employés qui confectionneraient les rôles et tarifs et ceux qui en feraient le recouvrement, d'être poursuivis comme concussionnaires, sans préjudice de l'action en répétition.

Il est alloué aux ministres, pendant trois mois, pour les budgets généraux et spéciaux de leurs départements, sur l'exercice 1849, un crédit provisoire de cinq cent quarante millions de francs (540 000 000 fr.), qui sera réparti entre eux par un arrêté du président de la République.

» Toutefois, pour les dépenses autres que celles pour lesquelles il a été ou serait alloué des crédits extraordinaires, chacun des ministres se renfermera provisoirement dans les crédits et dans les allocations spéciales du projet de budget présenté à l'Assemblée nationale pour l'exercice 1849. » — Adopté, ainsi que l'ensemble du décret.

On passe à la discussion de la proposition sur le reboisement.

M. TROUVÉ CHAUVEL, ministre des finances, a la parole contre la proposition.

Elle intéresse, dit-il, les finances, l'agriculture et le travail. Aussi a-t-elle occupé les divers comités qui s'occupent des affaires relatives à ces grandes divisions de l'administration publique.

Le projet de loi de reboisement et de déboisement, déposé le 17 octobre 1848 sur le bureau de l'Assemblée nationale, par le citoyen Rampont, rapporteur, statue :

« 1° Que toute opération de semis ou de plantation, jusqu'à concurrence de 500 000 hectares, effectuée avant le 1er juin 1849, donnera droit, à celui qui l'aura entreprise, à une indemnité maximum de 125 f. par hectare, payable en rente à 4 0|0 au pair, à partir du 22 mars 1850;

» 2° Que, pour faire face à cette dépense, l'Etat aliénera pendant dix années consécutives et par dixième chaque année, la quantité de 100 mille hectares environ de ses bois, choisis parmi ceux qui peuvent fournir les meilleures terres arables, et que cette aliénation aura lieu au profit de petits colons, auxquels le sol nu de ces cent mille hectares sera attribué par lots de deux hectares chacun, avec faculté de le défricher et moyennant 36 annuités de 5 p. 0|0 du prix principal évalué par des jurys cantonnaux. »

Le but que se proposent les honorables auteurs de la proposition peut-il être atteint? et les moyens qu'on propose pour l'atteindre sont-ils bons et praticables? Je ne le crois pas.

D'abord les délais dans lesquels on veut renfermer l'exécution de la proposition ne sont plus suffisants, puisqu'on voulait que l'opération fût terminée au 1er juin 1849, et il serait impossible que le retard qu'apporterait l'exécution de ces formalités ne pût dépasser ces limites.

La prime offerte ne peut déterminer l'exécution de ces travaux, il faudrait plus que de l'aisance pour la tenter, avec un aussi faible encouragement. Cette prime serait constituée en rentes réalisables seulement au bout de cinq ans. Ce serait donc une ressource insuffisante, car elle ne serait pas immédiate.

On oublie aussi que les terrains incultes sont utilisés par le parcours des bêtes à laine, et ceux qui exercent cette industrie n'y renonceront pas pour gagner une prime d'un paiement éloigné. Il s'agit aussi de semer cinq cent mille hectares. Où trouvera-t-on des grains pour ce semis? La loi impose également l'obligation de faire garder ces terrains par les nouveaux propriétaires, et d'empêcher l'introduction des bestiaux sur ces terres pendant vingt ans.

M. le ministre indique tous les inconvénients de cette proposition. Il montre le grand intérêt attaché à la conservation intacte de nos forêts, et le danger d'agglomérer dans le voisinage de ces forêts des familles pauvres malheureusement disposées par leurs besoins à violer ces propriétés à leur porte. Oui, sans doute, il est important de créer de [illegible] propriétaires; mais il ne faut pas que ce soit au détriment de la fortune publique et en [illegible].

[illegible] voix. C'est la loi agraire. (Agitation.)

M. le ministre des finances résume ses objections et conclut, au nom du gouvernement, au rejet de la proposition.

M. DUFOURNEL. Je reconnais que la discussion vient un peu tard, mais est-ce une raison pour ne pas discuter du tout? Je ne le crois pas; car si nous ne pouvons exécuter dans son entier la totalité du projet, nous pouvons du moins l'exécuter en partie, et notre situation financière n'est pas tellement brillante que nous devions nous montrer difficiles quand il s'agit de l'améliorer.

En principe, ce qu'il faut rechercher, c'est de donner à la terre la culture qui doit amener le plus de production; or, il est constant qu'il y a près de 800 000 hectares qui peuvent être reboisés, tandis qu'il y en a un nombre au moins égal qui peuvent être défrichés, ce qui donnerait du travail à 50 000 familles pauvres.

M. le ministre des finances a dit qu'il ne fallait pas donner du travail dans les campagnes, parce que cela détournerait les travaux de l'agriculture....

M. TROUVÉ CHAUVEL. Je n'ai pas dit cela.

M. DUFOURNEL. Mais croyez-vous que l'encombrement qui se trouve dans les manufactures permettra de longtemps de donner du travail aux ouvriers? est-ce que vous croyez que de longtemps le commerce se relèvera du coup qu'il a reçu, et que les travaux manufacturiers vont reprendre incessamment? non malheureusement, et c'est pour cela qu'il faut trouver une autre source de travail.

Je sais bien que le gouvernement a donné une impulsion immense aux chemins de fer; mais il y a peu de chemins de fer partout. On a envoyé 15 000 familles en Algérie; on a bien fait. Mais, malgré cela, il reste encore des ouvriers inoccupés; et d'ailleurs, pour coloniser l'Algérie, vous avez voté 50 millions qui ont été pris dans la bourse des contribuables. On ne peut pas toujours user de ce moyen. Aujourd'hui, on vous indique un moyen pour procurer de nouvelles sommes au travail, et je vous supplie de l'adopter.

Le déboisement n'atteindrait pas les meilleures forêts. Tel terrain qui produirait d'excellent blé et en abondance ne vaut rien pour le développement des arbres : ce sont ceux-là qu'on défricherait. Il y a 22 mille hectares de clairières qui feraient d'admirables emplacements pour des colonies agricoles. Quant au danger qu'il y aurait d'établir des familles pauvres auprès de nos forêts, on oublie qu'en les moralisant par le travail, et surtout quand ce travail leur donnerait du pain, elles n'en chercheraient pas par le vol.

M. MAISSIAT combat la proposition. L'orateur auquel je réponds, dit-il, a parlé en homme de hache, je m'en suis aperçu à l'abattis qu'il veut faire dans nos forêts. (Rires et bruit.) Il y a quelque chose à faire assurément; mais ce quelque chose n'est pas ce que propose M. Dufournel. Notre moyen, à nous, serait le rétablissement des chemins de forêt. (Bruit.) Après cela, je puis dire que je veux le reboisement, mais je ne veux pas que ce reboisement se paie en forêt. (Très bien!) Il y a deux manières d'augmenter la production agricole : l'une par l'amélioration de la culture, et l'autre par son extension. Quant à moi, je préfère la première à la seconde.

L'orateur continue et soutient que la proposition serait la perturbation de notre administration financière, surtout en ce qui concerne le défrichement, et que la pitié pour les souffrances des pauvres ne doit pas dégénérer en munificence, et il y aurait munificence dans la concession aux classes indigentes de la partie la plus productive de nos forêts.

L'orateur répète ce qu'a dit M. le ministre des finances, de l'impossibilité de trouver ou des graines, ou des plantes en suffisante quantité pour les reboisements qu'on se propose.

M. LE PRÉSIDENT fait part à l'Assemblée de l'état des travaux de la commission chargée d'examiner les procès-verbaux de l'élection du président: elle a reçu le procès-verbal de vingt-un départements, et en a déjà dépouillé vingt. Elle continuera ses travaux demain.

Lundi, à une heure, réunion dans les bureaux; examen de divers projets de loi; nomination d'une commission de quinze membres pour rédiger le projet de loi sur la responsabilité des agents du pouvoir.

A deux heures, séance publique. Suite de la discussion du projet de décret sur le défrichement.

Remplacement militaire.

Nous recevons la lettre suivante: l'idée qu'elle exprime nous paraît digne d'examen:

Monsieur,

Comme vous n'avez jamais refusé la publicité de votre estimable feuille à ceux dont les idées vous ont paru justes et utiles, je me crois autorisé à réclamer de vous la même faveur, si je remplis les mêmes conditions. Je commence donc:

Lorsqu'à l'Assemblée nationale on s'est occupé du remplacement militaire, la question a été ainsi posée: « Faut-il ou ne faut-il pas abolir le remplacement militaire? » La question a été résolue négativement et le remplacement militaire a été maintenu. Il ne m'appartient pas de contrôler les actes de l'Assemblée nationale; mais je pose la question d'une autre manière.

« Est-il juste ou est-il injuste que mon voisin, par exemple, qui a l'intention et les moyens de se faire remplacer, si le sort ne lui est pas favorable, ait autant de chances de ramener un bon billet, que moi qui n'ai pas de fortune et qui suis (peut-être) le seul soutien de ma famille? Si cela est injuste, ne peut-on pas et ne doit-on pas y mettre un terme? Et comment cela?

En décidant que tous ceux qui voudront se *racheter*, puisqu'il faut dire le mot, devront à l'avenir en faire la déclaration, et présenter un homme, sous peine de partir, s'ils ramènent un mauvais numéro. S'il en était ainsi, on devrait retirer de l'urne autant de mauvais billets qu'il y aurait de déclarants. Et ceci serait d'autant plus facile qu'on connaît d'avance le contingent que doit fournir chaque canton.

Alors seulement l'injustice n'existerait plus. Pour ne pas abuser de vos moments, je m'abstiendrai de vous dire comment le gouvernement pourrait se charger de trouver des hommes moyennant une somme déterminée, de sorte qu'en les prenant dans ceux qui ont accompli leurs sept années de service, il aurait des soldats au lieu d'avoir des conscrits. Je me contente de vous soumettre une idée et de vous prier de l'insérer si elle mérite de fixer l'attention publique. Je vous en serai infiniment reconnaissant.

Salut et fraternité.

Paris, 14 décembre.

REVILLOUT STÉPHANE,
étudiant en droit.

FAITS DIVERS.

— Le ministre de l'instruction publique et des cultes et M. de Corcelles sont arrivés ce matin à Paris, venant de Marseille. Le ministre était porteur de dépêches fort importantes, et notamment, assure-t-on, d'une nouvelle lettre du saint-père adressée au général Cavaignac.

(*Moniteur du soir*.)

— Les membres de l'association générale de l'industrie de l'habillement, *fondée par M. Barde*, sont prévenus que la réunion qui devait avoir lieu le 20 courant, est remise au 3 janvier prochain, à cause des travaux des comités. Ceux qui voudraient avoir des renseignements sur le progrès de l'association, peuvent se présenter tous les jours au bureau, rue Choiseuil, 22, *où se réuniront les comités, lundi 18, à huit heures du soir.*

— Le conseil d'administration de l'Eglise chrétienne primitive, rendant grâces à l'Etre suprême de l'Etat constitutionnel qui accorde aux Français la complète liberté des cultes, prévient ses frères et sœurs qu'un banquet fraternel aura lieu le 25 décembre, jour anniversaire de la naissance du Christ, fondateur du christianisme rationnel et social. Il invite à ce banquet les anciens fidèles de l'Eglise catholique française. Il invite aussi les membres de l'ordre des Templiers et de l'Eglise johannite, dont le drapeau a été publiquement déployé après la Révolution de 1830. Il invite aussi à ce banquet fraternel tous les frères du culte franc-maçonnique de tous les rites et de toutes les obédiences. Il fait enfin la même invitation à tous les hommes éclairés qui désirent la régénération de la religion et son retour aux principes de liberté, d'égalité, de fraternité, qui sont toute la doctrine du christianisme.

Les commissaires du banquet chez lesquels on souscrit, à Paris, sont les citoyens l'Hopital père, 135, rue du Faubourg-Saint-Martin; Dupuis, 47, rue Fontaine-Saint-Georges; l'Hôpital Charles, 17, rue Jean-Jacques-Rousseau; Leplat, 30, rue et passage du Ponceau; Tréville, 9, rue des Gravilliers; Moulin, 16, rue de la Fidélité, et au siége de l'Eglise, 135, faubourg Saint-Martin. — A Montmartre, chez Lardoux, marchand de vins, avenue du Cimetière, 2, boulevard extérieur. — Aux Batignolles, chez Mestay, 30, rue Saint-Louis.

Le prix du banquet est fixé à 2 fr., et aura lieu chez le citoyen Jouvenot, restaurateur, aux Nouvelles-Vendanges-de-Bourgogne, à La Chapelle-Saint-Denis, à 4 heures.

— M. le général Lebreton, questeur de l'Assemblée nationale, a fait arrêter, hier, deux individus qui, aux abords du palais, exploitaient la petite industrie de vente de cartes d'entrée pour les tribunes de la salle des séances. Les cartes saisies ont été reconnues pour sortir réellement de la questure, mais on n'a pu savoir comment. Les deux vendeurs ont été conduits à la préfecture de police. Pendant le trajet, l'un d'eux, vieux renard, rassurait son camarade en lui disant : « Je connais le tarif; trois jours de prison, 5 fr. d'amende; c'est le prix fait, rien à rabattre ; mais il n'y a pas de hausse à craindre. »

— LE BANQUET DES DÉMOCRATES SOCIALISTES DE MONTROUGE aura lieu irrévocablement le dimanche 31 décembre, à une heure, chaussée du Maine, 36, à l'Association des Cuisiniers réunis. Le prix du billet est réduit à 1 fr. On continue à en délivrer au bureau du journal le *Peuple*, au bureau de la *Propagande socialiste*, rue Coquillère, 12 ter, et au bureau de la *Révolution démocratique et sociale*, rue Damiette, 1. Les femmes y seront admises.

PENSÉES DE LOUIS-NAPOLÉON. — Voici ce que nous lisons dans la chronique d'un journal littéraire rédigé par M. Achille Jubinal :

« Il nous est arrivé, pour cette chronique du monde et des lettres que nous faisons là, une bonne fortune. C'est une épître du prince Louis. Un de nos amis avait sollicité de lui, pour un *Album* que doit mettre en loterie la Société des gens de lettres, quelques lignes de sa main. Le prince lui a répondu avec gracieuseté par l'épître suivante :

« Monsieur, conformément à votre désir, je vous envoie la pensée suivante :

« L'état des sciences, des arts et des lettres révèle toujours le caractère d'une époque. Lorsqu'une société est travaillée dans un sens opposé au progrès, ces trois branches des connaissances humaines languissent au lieu d'avancer; mais lorsque la société est dans l'enfantement de grandes vérités, alors tout se développe pour aider à cet enfantement, et l'éclat de la politique va de concert avec l'éclat des sciences, des arts et des lettres, qui sont l'âme du corps social. Lorsqu'une révolution est dans le vrai, elle produit de grands hommes et de grandes choses ; lorsqu'elle est dans le faux, elle ne produit que du bruit et des larmes.

» Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

BOILEAU DESPRÉAUX, CANDIDAT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — Tout le monde a pu lire sur tous les murs de Paris et de ses environs, à l'époque des élections pour l'Assemblée nationale, une affiche qui attirait les yeux par ces mots, écrits en gros caractères : Elections générales, Despréaux Boileau, cinq minutes, s'il vous plaît.

Ce M. Despréaux Boileau, qui aspirait à nous donner des lois, n'est pas, que nous sachions, un arrière-neveu de Nicolas Boileau Despréaux, qu'on a longtemps appelé le législateur du Parnasse. L'affiche nous fait connaître sa biographie. Vieux patriote de 1789, élève du Prytanée français, successivement employé de l'enregistrement et agent d'affaires, soldat de la garde nationale, il s'est senti réveillé un matin par les mâles accents de la *Marseillaise*, qui retentissaient dans Paris ; il aime, dit-il, les braves enfants de son héroïque capitale, autant qu'un Normand peut aimer son frère. Il fait un appel à leur patriotisme. Il offre son entier dévouement à la République, sa nourrice. Il veut des républicains et pas de bavards, de plus il possède le secret d'un système financier qui peut sauver la France, et mettra fin à la crise qui pèse sur elle.

Malgré ces séduisantes promesses, tirées à six cents mille exemplaires, M. Despreaux Boileau, qui avait eu la délicatesse de ne pas se donner sa propre voix, pour ne pas devoir la majorité à un pareil moyen, eut le chagrin de n'en pas obtenir une seule, pas même celle de son imprimeur, qui aujourd'hui lui présente un mémoire de trois cent cinquante francs.

M. Despréaux trouve la somme trop forte, surtout en présence d'un pareil résultat obtenu. Il se plaint de l'injustice des hommes et de la cupidité des imprimeurs, mais patience ! Il n'est pas abattu, et aux élections prochaines, Paris, comme dit Despréaux l'ancien :

N'aura point de portail où jusques aux corniches,
Tous les pilliers ne soient enveloppés d'affiches.

Mais il fera ses prix avec l'imprimeur.

La 5e chambre du tribunal, présidée par M. Pulssau, après avoir entendu Mes Gérard et Teste, avocats, a condamné M. Despréaux Boileau à payer à M. Appert, imprimeur, la somme de 350 fr. (*Droit.*)

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE. — Le conseil d'administration du comptoir national, pour faciliter la transformation du solde des retenues faites sur les bordereaux admis à l'escompte, en actions définitives du comptoir, a décidé, dans sa séance du 11 de ce mois, que des titres provisoires de dixièmes d'action seraient délivrés aux personnes qui n'auraient pas à leur compte de retenue une somme suffisante pour avoir droit à une action entière.

Tous les intéressés sont en conséquence invités à se présenter en personne ou par un mandataire spécial, et à partir du 2 janvier prochain, au siége de l'administration, bureau des actions, pour retirer les titres provisoires, représentatifs du solde de leur compte de retenue.

NOUVELLES DE LA COUR. — L'ameublement de l'Elysée-National a commencé [illegible] hier matin. Tous les préparatifs nécessaires pour l'installation d[illegible]ident se poursuivent rapidement, le garde-meuble a été mis à [illegible]oution, et quelques amis de M. Louis Bonaparte ont été, dit-o[illegible]mis à présenter leurs observations et à formuler leurs préférenc[illegible] (*Evénement.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Houden. — M. L. — Reçu les 67.50. — Aff. compl.
Paris Rue Lav. — M. B. — N'att. pas les enf. ce mat. — Nous irons tous ens. à 1 h. — A. B.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 16 décembre.

On escompte encore 25 000 fr. de rentes 5 p. 100. Les vendeurs sont littéralement étranglés. Il y a beaucoup d'achats au comptant. La rente monte toujours.

Le 5 0/0, laissé hier à 75 65, arrive à 77 95, pour se fermer à 77 60 fin courant, et 77 75 au comptant. C'est une hausse de 2 fr.

Le 3 p. 0/0 de 46 s'élève à 47 75 pour fermer à 47 25.

La Banque de France de 1660 monte à 1700 fr.; c'est une augmentation de 40 fr.

Les chemins de fer suivent tous l'élan de la rente.

Orléans, de 690 arrive à 715.

Avignon-Marseille gagne 10 à 195.

Le Nord, de 374 arrive à 380.

Le marché est fort animé, et toutes les valeurs demandées.

RENTES FIN COURANT.	Prém. cours.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	46	47 50	46 50	47 25
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)				77 25
Cinq 0/0	75 55	78	75 50	77 60

16 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	47 30	4 Canaux avec prime	
— Emprunt 1847-1848	77 30	Lin Maberly	
5 0/0 j. du 22 mars	77 75	Caisse hypothécaire	
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	[illegible]	Emprunt d'Haïti	200
4 0/0 j. du 22 septembre	52 [illegible]	Espagne, dette active	26 50
Actions de la banque	1700	— dette passive	
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	
Récép. Rothschild	64	Emprunt portugais 5 0/0	
5 0/0 de l'Etat romain	65	— — 3 0/0	
5 0/0 belge 1840	92 [illegible]	2 1/2 hollandais	
— — 1842	82 50	Zinc Vieille-Montagne	2300
— 4 1/2	72 50	H. de la Grand-Combe	
— Banque (1835)	640	Emprunt du Piémont	
Obligations de la Ville	1200	Lots d'Autriche	

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	330	350	Orléans à Bordeaux	375	380
Versailles, rive droite	[illegible]	[illegible]	Du Nord	374 25	380
— rive gauche	160	[illegible]	De Paris à Strasbourg	335	340
Paris à Orléans	690	715	Tours à Nantes	[illegible]	[illegible]
Paris à Rouen	[illegible]	445	Paris à Lyon	[illegible]	[illegible]
Rouen au Havre	190	190	Montereau à Troyes	[illegible]	100
Avignon à Marseille	185	195 [illegible]	Dieppe à Fécamp	[illegible]	[illegible]
Strasbourg à Bâle	85	87 50	Paris à Sceaux		
Du Centre	232 50	240	Bordeaux à la Teste		
Amiens à Boulogne					

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Vieillesse de Richelieu.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice, la Dame Blanche.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent, l'Hôtellerie de Genève.
GYMNASE. — A bas la Famille !
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
THÉATRE MONTANSIER. — Une tragédie chez M. Grassot, le Czar, le Club, l'Académicien.
VARIÉTÉS. — La Paire, scène comique, Michel Perrin, le Hochet, les Divinités.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Trois Filles à Marier, Lucrèce Borgia, Tohubohu.
GAITÉ. — Fualdès, la Demoiselle et la Paysanne.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — 1848 au Temple, Mac-Bête, Pauvre Mère !
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — La Fiancée, M. Pothin, Pochet, Jocrisse.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

17e Année. N. 342. ÉDITION DU MATIN. Lundi 18 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . 11 f.
Un an. . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . 17 f.
Un an. . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 17 DÉCEMBRE.

LE SOCIALISME
DEVANT LE VIEUX MONDE
ou
LE VIVANT DEVANT LES MORTS
PAR VICTOR CONSIDERANT
REPRÉSENTANT DU PEUPLE
suivi de
JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE
PAR VICTOR MEUNIER

Avec ces épigraphes : Cet animal est très méchant,
Quand on l'attaque il se défend.
LAHARPE.

Aux horions on verra qui a le
meilleur droit.
JEANNE D'ARC, *aux Anglais*.

1 vol. de 264 pages, format in-8o, paraîtra après-demain, mardi, à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25. — 2 f. 50 c. par la poste.

Il semble, à entendre certains journaux, que le Socialisme est tué par l'élection qui vient d'avoir lieu. Nous avons une toute autre manière d'envisager les choses.

Ceux qui croient que c'est un sentiment d'inféodation des paysans et des ouvriers aux intérêts des aristocraties nobiliaires et financières, qui a dicté l'élection, sont dans la plus grave erreur. Les cris : *Vive Napoléon* ! *A bas les bourgeois* ! *A bas les riches* ! poussés sur nombre de points par les électeurs des campagnes, n'indiquent pas précisément les dispositions auxquelles on paraît croire.

Les problèmes redoutables posés par la divergence des intérêts subsistent ; les idées et les passions ne s'arrêtent pas ; les difficultés de la situation sont loin d'être résolues, et comme le Socialisme seul peut les résoudre, il est parfaitement certain que le Socialisme seul a pour lui l'avenir. Nous allons voir ce que vont devenir les éléments réunis hier sous un drapeau purement *nominal*. Union éphémère !

Les circonstances nouvelles ne sont pas de nature à faire rien changer ni au titre ni à l'esprit du livre que nous annonçons, et d'où nous tirons aujourd'hui un premier extrait. (Voir aux annonces la table des matières de l'ouvrage entier.)

§ 3. Les causes de la guerre sociale.

On dit que les causes de l'insurrection de Juin ont été les violences de la presse socialiste et des clubs anarchistes, les doctrines perverses, les utopies données au peuple en pâture et les manœuvres souterraines des factions.

Sans doute, et ce n'est pas nous qui le nierons ; sans doute, il faut inscrire *toutes* ces causes dans l'inventaire de la guerre civile qui a ensanglanté nos rues, et il faut même y ajouter la plus grosse de toutes, celle qu'on ne dit pas, celle qu'on se garde bien de dire : la provocation partie du sein de l'Assemblée nationale, et qui s'y est formulée par ces trois mots néfastes : *dissolution des ateliers nationaux* SOUS TROIS JOURS.

Et cependant, qu'ont été ces causes ? — Des causes déterminantes, il est vrai, mais purement secondaires, purement occasionnelles.

Quelle est donc la cause-mère, la cause des causes, la cause historique de cette fatale insurrection ?

Nous demanderons d'abord aux fils des bourgeois émancipés de 89 et de 92, aux historiens libéraux et aujourd'hui renégats de notre première et immortelle Révolution, quelle a été la cause profonde, la cause historique des perturbations de cette époque à la fois terrible et grandiose ? la cause profonde des éruptions successives du volcan révolutionnaire de 89 à 93 ?

Depuis 50 ans, les nobles, les émigrés et les fils des émigrés, les descendants de la féodalité, tous ceux du moins qui, dans ce camp-là, n'ont pas voulu ouvrir les yeux, n'ont pas su oublier et apprendre ; les partisans du droit divin, de l'oppression féodale et cléricale, des anciens privilèges ; les incorrigibles ennemis de la lumière et de la liberté, les ennemis du droit nouveau, du droit de la Philosophie et du Christianisme : depuis cinquante ans ces hommes répondent :

« Ce sont les doctrines de liberté, les doctrines anarchiques de » Luther d'abord, de Voltaire, de Rousseau, des Encyclopédis» tes ensuite : car elles ont sapé les antiques fondements du » trône et de l'autel ; elles ont ouvert la boîte de Pandore de » la philosophie et du libre examen, désorbité les classes, dé» truit les privilèges traditionnels, l'autorité sacrée du prêtre, » du roi, du noble, pour les remplacer par la révolte de la rai» son. Les causes du trouble du monde sont toutes ces doctri» nes perverses qui ont enivré les peuples des principes insen» sés d'une justice chimérique et d'une égalité impossible et » anti-sociale. »

Et que leur ont répondu, pendant cinquante ans, à leur tour, les émancipés et leurs fils, les doctrinaires, les libéraux, les historiens, aujourd'hui réactionnaires de la Révolution ? ils leur ont répondu, et certes avec raison :

« Les excès de la Révolution, ses violences, ses meurtres, ses » folies, ses horreurs, ont eu pour cause profonde, pour cause » historique l'accumulation séculaire des injustices, des oppres» sions, des tyrannies de l'ordre féodal, et LA RÉSISTANCE » AVEUGLE *des hommes de l'ancien Régime* à d'inévitables réfor» mes, à des réformes dont le temps avait sonné ; leur RÉSIS» TANCE AVEUGLE ET INIQUE aux principes de justice, d'éga» lité et de liberté, mûris par la propagation des lumières et » la philosophie dans des classes opprimées, meurtries par des » formes sociales que ces hommes du passé n'avaient ni su ni » voulu, à temps, adoucir et élargir. »

Voilà ce qu'ils ont répondu pendant cinquante ans ! Et, bien que bon nombre d'entre eux trahissent aujourd'hui la Révolution, l'histoire a déjà enregistré leur réponse. Or, on a beau affecter de ne le pas comprendre, la campagne révolutionnaire de 89 à 1830 n'a réalisé que l'émancipation des fils aînés du Tiers, de la Bourgeoisie aisée et riche, à qui elle a donné ce qu'il lui manquait, les *droits politiques*. Cette campagne et l'émancipation incomplète qu'elle a produite, bien loin d'être l'œuvre intégrale de la Révolution, en sont à peine le prologue. L'œuvre de la Révolution consiste dans l'application sociale complète des principes de *Liberté*, *d'Egalité* et de *Fraternité*, proclamés par nos pères dans l'incarnation intégrale, vraie pour chacun et pour tous, de ces trois conditions supérieures, tout à la fois philosophiques et chrétiennes, de la sociabilité humaine.

§ 4. La Révolution n'est pas finie.

Et qui ose dire catégoriquement, qu'il prenne la parole, celui-là ! qui ose dire que notre société, telle que nous la voyons, telle qu'elle est sortie en Février 1848 des mains de l'oligarchie bourgeoise de 1830, qui ose dire que cette société réalise, en effet, la *liberté*, l'*égalité*, la *fraternité* ?

Où sont-ils les hommes LIBRES ?

Vous faites semblant de regarder comme LIBRES, parce qu'ils ont le droit illusoire de mettre un vote électoral dans une boîte, ces légions de meurent-de-faim des villes et des campagnes, courbés sous le double esclavage de l'ignorance et de la misère ! LIBRES, ces masses innombrables de Prolétaires *dépourvus de capitaux et d'instruments de travail*, et contraints, *de par la mort* qui plane incessamment sur eux et sur leur famille, de trouver chaque matin UN MAITRE consentant à louer leurs bras pour un maigre salaire ? LIBRES, ces phalanges innombrables de paysans en haillons, de laboureurs courbés sur la terre, d'ouvriers et d'artisans des cités, de petits industriels et de petits commerçants des villes et des campagnes, qui ne parviennent pas, en travaillant comme des forçats 15, 16, et 17 heures par jour, à économiser en un an, à eux tous ensemble, ce que tel banquier, tel spéculateur, tel agioteur, tel organe parasite ou improductif de votre système de commerce et de crédit usuraire rafle légalement en un seul coup de bourse ou dans une manœuvre de haut accaparement ? LIBRES, tous ces producteurs, tous ces industriels, tous ces commerçants des classes moyennes, rongés de soucis et d'angoisses, qui ne parviennent pas, malgré des efforts de Sisyphe, à faire face à leurs engagements, à nouer les deux bouts de leurs affaires, à remplir le tonneau sans fond du déficit, sans cesse décimés par leurs faillites réciproques, par la concurrence anarchique, ruineuse, meurtrière, par la guerre industrielle et commerciale qu'ils se font en état permanent les uns les autres ? LIBRES, ces propriétaires obérés, dévorés par l'usure, écrasés par l'hypothèque, gémissant sous le poids d'une dette dont le chiffre officiel seul monte à 14 milliards ? LIBRES, vos riches eux-mêmes, vos capitalistes, vos intermédiaires parasites gonflés des sucs de l'industrie et du travail, toujours menacés par des crises commerciales qui renversent comme un château de cartes l'édifice instable de leur fortune ! toujours sous le coup des révolutions politiques ou sociales qui les font trembler d'avance et les dispersent ou les écrasent quand elles éclatent ; de ces révolutions, — entendez-vous bien ceci, — de ces révolutions sociales qui resteront à l'ordre du jour de la société moderne jusqu'à ce qu'elle ait résolu son problème ? — Voilà la LIBERTÉ SOCIALE ET INDUSTRIELLE dont jouit votre Peuple Souverain ! — Et vous croyez que cela peut durer ! Et vous croyez que vous retiendrez le char de la Révolution française dans le bourbier où vous voulez, ô aveugles ! qu'il demeure enfoncé ! Et cela quand le mot de LIBERTÉ est le premier des trois mots sacramentels écrits par la main du Peuple sur le drapeau dont ce char est pavoisé... et que vous ne déchirerez pas...

Et l'ÉGALITÉ ! Vous avez bien le front, adorateurs de la vieille société, champions de la vieille École économique, vous avez bien le front de soutenir que l'ÉGALITÉ aussi est réalisée d'ores et déjà par nos institutions sociales ? N'est-ce pas au nom de la liberté et de l'égalité que vous défendez votre odieuse devise : *Laissez faire et laissez passer*, c'est-à-dire, *Laissez ruiner*, *laissez exploiter*, *laissez écraser les faibles par les forts* ? N'est-ce pas au nom de l'égalité et de la liberté que vous soutenez votre concurrence anarchique, incessamment, implacablement dépréciatrice des salaires ? EGALITÉ ! n'est-ce pas, entre ceux qui s'engagent sur le champ de bataille industriel et commercial, nantis de gros capitaux, possesseurs des machines et des instruments de travail, maîtres de toutes les positions stratégiques, armés jusqu'aux dents, ayant à leur service des bataillons de salariés ; ÉGALITÉ entre ceux-là et leurs concurrents nus, désarmés, affamés, qui doivent subir la loi du plus fort ou se faire écraser comme le grain sous la meule ? EGALITÉ entre le fils du banquier vingt fois millionnaire et le fils du journalier qui n'hérite pas même d'une hutte de terre et d'une pioche, parce que son père n'a pas laissé de quoi se faire enterrer ! EGALITÉ, quand il est avéré que les envahissements du Prolétariat et du Paupérisme marchent de front avec les accroissements de l'industrialisme et des richesses dues au travail des pauvres et des prolétaires ! EGALITÉ enfin, quand il est avéré que le mouvement du régime industriel que vous voulez conserver, dépouille de plus en plus les classes inférieures et dénuées, au profit d'une oligarchie supérieure et riche ; que les capitaux entraînés sans contrepoids par la loi de leur propre gravitation, et s'attirant par voie de vitesse accélérée, en raison de leurs masses, la richesse se condense sans cesse aux mains des grands capitalistes ; — quand il est avéré, en un mot, que votre organisme industriel est une colossale machine qui *fait des pauvres et des prolétaires* en quantité d'autant plus grande que son travail est plus fort et ses mouvements plus rapides !

Ces résultats iniques, monstrueux homicide d'un système inhumain, païen, barbare, sont-ils réels, oui ou non ?

Ces résultats affreux sont reconnus, confessés, constatés par vous-mêmes, par vos propres journaux, par ceux de vos économistes qui répètent sur le ton le plus aigre, pour se faire bien venir de vous, les condamnations que vous entonnez en chœur contre les doctrines absurdes et violentes que vous et eux vous avez toujours soin de prêter à TOUS les socialistes, afin de vous donner tous tant que vous êtes, Calomniateurs d'idées, le facile honneur du triomphe sur des adversaires dont vous travestissez indignement les vues et les principes.

Et que direz-vous de la FRATERNITÉ dans ce régime industriel et social qui brise, égorge, écrase les faibles, et qui arme les forts eux-mêmes les uns contre les autres, les renverse et les tue les uns par les autres ? qui hérisse de mendiants les pavés de vos cités ? qui ne se soutient contre l'immoralité, le vice et le crime qu'il engendre, qu'à grand renfort de baïonnettes, de soldats, de sbires de toutes les couleurs, d'un arsenal de lois répressives et compressives de tous les régimes, et d'un système perfectionné de prisons, de juges, de gendarmes et de bourreaux ; — car le Gendarme et le Bourreau sont encore, sont toujours les deux pivots de votre société fraternelle, de votre société chrétienne, de votre société qui peut bien chasser ses rois et se passer des princes, mais qui n'a pas encore essayé, et nous l'en défions, de se passer de Gendarmes et d'Exécuteurs...

FRATERNITÉ ! Ah ! Chrétiens du siècle ! je ne vous demanderai pas compte de la Fraternité dans votre société, quand je peux vous écraser d'un mot que les païens eux-mêmes comprenaient il y a deux mille ans, de ce simple mot : Justice !

Eh bien ! je vous le dis en vérité, la Révolution qui a proclamé l'avènement de la LIBERTÉ, de l'EGALITÉ et de la FRATERNITÉ n'est pas accomplie.

Elle n'a pas été accomplie par la conquête des droits politiques de la Bourgeoisie ;

Elle n'a pas été accomplie par la conquête des droits politiques du Peuple.

Elle ne sera accomplie que par l'incarnation, DANS LES FAITS SOCIAUX, de ces trois grands termes philosophiques et chrétiens :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

C'est-à-dire que la RÉVOLUTION SERA EN PERMANENCE jusqu'à l'entrée en voie d'organisation d'une société capable de substituer, de la base au sommet, de la commune à l'Etat, de l'Etat à la grande famille confédérée, l'Association au Morcellement, l'accord à la lutte, la paix à la guerre, la liberté de tous à l'esclavage du grand nombre, la richesse générale enfin à tous les degrés de la misère, y compris la misère des égoïstes et même celle des bons riches.

§ 5. L'Idée du Siècle.

Or, cet Idéal de justice, de paix, d'harmonie, de bonheur et de liberté, c'est l'Idéal commun à presque tous les Socialistes ; c'est le grand *désidératum social* qui, en ce moment de l'histoire, se dégage de la conscience humaine chez tous les peuples civilisés, sortant plus abondamment d'abord du sein des classes les plus souffrantes. Et cet Idéal, qui se dégage de l'humanité vivante, s'en dégage INVINCIBLEMENT, parce que le temps du grand phénomène palyngénésique de la rénovation du vieux monde a sonné ! parce que cette rénovation est la conséquence pratique, logique, nécessaire, fatale, des principes révélés au monde, il y a dix-huit siècles, par l'Evangile, mûris par la philosophie et par l'histoire, proclamés en 89 par la nation française ; parce qu'il est la conséquence logique, nécessaire, fatale, de ces principes pour lesquels cette grande nation initiatrice et martyre a versé son sang par de larges blessures ; pour lesquels elle est morte à Waterloo, elle est descendue dans la tombe de la restauration et de la royauté philippiste, et a ressuscité glorieusement le 24 Février 1848 en renversant la pierre du sépulcre et les soldats qui la gardaient !

Représentants de César, scribes, pharisiens, prêtres et princes des prêtres, hommes du passé sous toutes les robes et sous tous les habits, et vous, athées et sceptiques, et vous, adorateurs des faux dieux, il faut en prendre votre parti... le Christ glorieux est ressuscité, et vous ne le retuerez pas ! Vous ne le retuerez pas, car il est esprit. Ce Christ est une IDÉE ; et cette IDÉE a pris possession de la conscience des peuples, et elle grandit en proportion des efforts que vous faites pour l'étouffer.

Et cette Idée qui grandit ainsi, qui agite le peuple, qui fait bouillonner les couches profondes de la société dans toute l'Europe, et déjà même au-delà de l'Atlantique ; cette Idée, dont vous riiez dédaigneusement hier encore, sur laquelle hier vous faisiez si dédaigneusement silence, mais qui, aujourd'hui, vous harcelle de toutes parts, qui vous enveloppe, qui vous déborde ; que vous essayez maintenant de tuer par la calomnie, d'éteindre par le sophisme, et qui vous étreint comme la flamme d'un incendie inextinguible ; cette Idée, c'est le besoin, la volonté d'une société nouvelle, c'est l'invincible réclamation d'une société juste, libre et heureuse, d'une société humaine et chrétienne, faite à l'inverse de la société égoïste, barbare et païenne que vous voulez conserver et que vous ne conserverez pas... Cette Idée enfin qui, comme l'homme armé de l'Ecriture, s'est emparée des âmes et prend possession de ce Siècle... c'est le SOCIALISME.

Et, je vous le dis, moi, homme de paix, moi qui ai passé vingt années à combattre l'esprit de désordre, de lutte, de renversement, de révolution, je vous le dis : Vous n'avez qu'un moyen de salut : — c'est de faire pénitence et de vous convertir.

L'idée sociale et les vieux partis.

Le vote du 10 décembre n'a affaibli ni nos convictions, ni nos espérances.

La France sera républicaine; la République française sera sociale : c'est-à-dire que, par progressions pacifiques ou par violentes secousses, par *évolutions* ou par *révolutions*, le vieux monde de l'exploitation et du privilège, dont nos pères de 89 ont renversé les plus solides et les plus prestigieux appuis, fera place à un monde nouveau d'où auront disparu toute oppression, tout étouffement, toute servitude.

Comme nos pères ont détruit le brutal despotisme de l'épée féodale, nous sommes appelés à détruire la tyrannie cauteleuse du coffre-fort et du comptoir; comme le dix-huitième siècle a émancipé la bourgeoisie, le dix-neuvième doit émanciper le prolétaire.

Ni princes, ni rois, ni empereurs, quelque nom qu'ils portent, de quelque taille qu'ils soient, ne sauraient prévaloir contre cette tâche dévolue à notre époque.

Le succès passager des restaurateurs de trônes ne servirait qu'à pousser plus vite vers son but la révolution lancée, en lui faisant faire un bond au lieu d'un pas.

Nous verrions demain un monarque couronné, sacré, huilé, installé aux Tuileries, au milieu de cent mille baïonnettes, étayé de tous les sacs d'or de nos financiers, soutenu par tout le crédit de nos grands propriétaires, que nous dirions encore : la France sera républicaine, la République française sera sociale; et, soyez-en sûrs, une nouvelle catastrophe dynastique ne tarderait pas à justifier nos prévisions.

C'est que nous avons la foi, une foi profonde : non pas la foi aveugle et superstitieuse du moyen-âge, mais la foi positive, raisonnée de ce siècle de calcul et d'examen, puisée dans l'étude des faits passés, et dans la contemplation des phénomènes nouveaux.

Nous comprenons pourtant l'ébahissement des vieux partis politiques, en présence de cette élection qui les mystifie tous également. Nous comprenons surtout que celui de tous ces partis qui est le plus intimement froissé par l'avènement de Louis Bonaparte à la présidence, que ces hommes qui se croyaient la clef de voûte de l'édifice républicain, qui s'estimaient seuls capables de maintenir l'*établissement de Février* entre le double écueil de la réaction et de l'anarchie, s'imaginent modestement que leur chute ébranle le monde, et jettent en tombant un cri d'effroi pour la République, dans la naïveté de leur orgueil.

Ces hommes, nous ne les avons pas flattés quand ils étaient au pouvoir, nous ne les poursuivrons pas, dans leur défaite, de récriminations inutiles. Lorsque le temps et l'abandon du pays auront éclairé leur conscience, ils jugeront eux-mêmes.

Mais nous sommes forcés de représenter au *National*, qui dressait avant-hier le bilan des besoins et des difficultés sociales qui vont assaillir l'administration nouvelle, que ces besoins, ces difficultés sociales existaient déjà sous l'administration de ses patrons, et que ses patrons sont tombés pour n'avoir pas satisfait les uns, pour n'avoir pas résolu les autres. Eh bien! si le gouvernement nouveau n'est ni mieux intentionné, ni plus habile que son devancier, il tombera à son tour, et il en sera ainsi de tous les autres à la suite, jusqu'à ce qu'arrivent au pouvoir des hommes possédant la science et le dévouement qui doivent résoudre les problèmes de la régénération sociale. Si le parti socialiste abdique, dit le *National*, les besoins qu'il constate n'abdiqueront pas.

Que le *National* se rassure, si le doute qu'il émet cache une crainte; si c'est une espérance, qu'il y renonce : le socialisme n'abdiquera pas.

Il n'abdiquera pas, car, Dieu merci, le Socialisme est bien autre chose qu'un parti : c'est une idée, et ni le fer, ni le feu, ni les proscriptions, ni les défections n'étouffent une idée.

Une idée, c'est la goutte d'eau qui perce le rocher qui barre sa route, quand ce n'est pas le torrent qui emporte les digues dont on l'enchaîne.

Une idée, c'est une révélation divine qui s'incarne d'abord dans la tête ou dans le cœur de quelques hommes privilégiés, rayonne lentement, puis plus vite, puis plus rapidement encore, souvent activée par les obstacles qu'on lui suscite; illuminée par l'éclat des persécutions dont on l'entoure, et se répand enfin parmi les intelligences vulgaires; complétée par les méditations successives des hommes qui l'ont recueillie, épurée au creuset des esprits qu'elle a traversés, jusqu'à ce qu'elle soit assez forte, assez connue pour passer de l'état de conception à celui de fait.

Or, depuis Février, l'idée sociale a fait un chemin assez rapide pour qu'il soit impossible de redouter pour elle un de ces avortements qui retardaient quelquefois d'un siècle l'éclosion d'un progrès.

Le Socialisme, c'est déjà le cri de ralliement de tout ce qui souffre, de tout ce qui espère, de tous les cœurs que l'égoïsme et la corruption n'ont pas encore atrophiés dans le pays; c'est le mot d'ordre des classes laborieuses des villes. Encore un peu de temps, encore quelques déceptions de plus, une seule peut-être, et ces braves paysans qui ne connaissent de l'idée sociale que ce que leur en ont dit vos injures et vos calomnies, se presseront avec enthousiasme autour du drapeau de l'affranchissement général.

Sachez-le bien, hommes du *National*, vous êtes tombés parce que vous n'étiez qu'un parti; le Socialisme triomphera parce qu'il est une idée, et les hommes qui ont voué leur vie à l'œuvre du salut commun, n'abdiqueront pas la glorieuse mission qu'ils se sont donnée, parce qu'ils ont la foi qui fait les apôtres, et au besoin le courage qui fait les martyrs.

L'Évangile et la Situation.

Alors Jésus prenant la parole, leur dit : Prenez garde que personne ne vous séduise;

Car plusieurs viendront sous mon nom, et diront : Je suis le Christ; et ils en séduiront un grand nombre.

Lorsque vous entendrez parler de guerres et de bruits de guerres, ne craignez point; car il faut que ces choses arrivent, mais ce ne sera pas encore la fin.

Car les nations s'élèveront contre les nations, et les royaumes contre les royaumes; il y aura partout des tremblements de terre et des famines, et ce ne sera là que le commencement des douleurs.

Pour vous, tenez-vous alors sur vos gardes, car on vous livrera aux tribunaux, on vous flagellera dans les synagogues, et on vous fera comparaître, à cause de moi, devant les gouverneurs et les rois, afin que vous me rendiez témoignage devant eux. SAINT MARC.

Les hostilités commencent.

Les faits annoncés par la lettre du Morbihan, que nous avons insérée hier, et par la *Gazette de France*, reçoivent un commencement d'exécution.

Les réunions légitimistes de la rue Duphot, se fondant sur les motifs exposés par le journal de M. de Genoude, et déclarant « qu'en certaines questions l'Assemblée actuelle a fait des actes contraires au vœu de la majorité nationale, » a pris les résolutions suivantes :

1° Les journaux qui correspondent avec le comité seront invités à donner leur appui sincère et loyal au président Louis-Napoléon Bonaparte, *dans les voies indiquées* par la présente délibération et par le grand mouvement national qui vient de se produire;

2° Les mêmes journaux seront immédiatement invités à réclamer la dissolution de l'Assemblée par une discussion de tous les jours;

3° Les journaux correspondants seront invités aussi à solliciter de *tous les corps constitués* de leurs localités l'expression de vœux favorables à la dissolution de l'Assemblée;

4° Les journaux et tous les adhérents de la réunion électorale de la rue Duphot seront invités à faire signer des pétitions par les citoyens dans le même but;

5° Une lettre de rappel sera adressée aux comités électoraux des départements pour les inviter à activer leur organisation.

Copie de la présente délibération sera transmise aux comités correspondants, aux journaux et à tous les membres adhérents. »

Ainsi, avant la proclamation même du nouveau président, les légitimistes, qui l'ont poussé en avant, lui font échec, et, pour l'isoler et le mettre hors d'état d'agir et rendre provisoire son élection, qui paraîtrait définitive, ils en appellent à une nouvelle Assemblée, c'est-à-dire à un changement de constitution, puisqu'au nombre de ces *certains* actes qu'ils reprochent à l'Assemblée nationale se trouve évidemment la proclamation de la République.

L'ensemble avec lequel ils vont agir nous ramène immédiatement dans l'incertain, l'imprévu, les émeutes, les révolutions. Dès ce moment les affaires sont de nouveau frappées d'inertie.

Que fera le nouveau président en face de ces amis passagers, de ces partisans d'Henri V qui croient déjà pouvoir le renverser et passer sur son corps pour arriver à une troisième restauration bourbonienne?

Que fera la nation en face de ces incorrigibles amants du passé qui veulent à toute force interpréter à leur profit le vote si multiple, si confus, si peu légitimiste qui a porté à la présidence le neveu de Napoléon, et qui ne veulent compter pour rien les deux millions de voix franchement républicaines qui se sont manifestées pour Cavaignac, Ledru-Rollin, Raspail et Lamartine?

Calme et patience!

Nouvelles d'Italie.

Rome se prépare à un acte décisif. La nouvelle de l'arrivée possible des troupes françaises a produit une grande irritation, et des ordres ont été donnés pour repousser à Civita-Vecchia la force par la force. Le refus fait par le pape de recevoir la députation envoyée vers lui par le gouvernement et les deux chambres, a singulièrement augmenté l'exaspération.

On lit dans le *Contemporaneo* du 8 :

« Il n'y a plus de doute : le pontife est prisonnier des Bourbons. Il ne peut plus connaître la vérité. Sa volonté n'est plus libre. Son Église, sa Rome sont à Gaëte. Les députations sont arrivées à la frontière avec leurs passe-ports en règle. Un inspecteur de police leur a enjoint de rétrograder, déclarant que ses instructions s'étendaient même au sénateur de Rome et à ses compagnons. L'inspecteur a refusé de constater par écrit ses instructions. Les députations sont revenues à Terracine. On a résolu alors d'envoyer un courrier au pontife et d'écrire au cardinal Antonelli pour le prévenir que les députations venaient dans l'unique but de prier le pape de rentrer à Rome.

» Le courrier est bientôt revenu avec une dépêche. Cette dépêche portait que la volonté du pontife avait été manifestée dans son bref envoyé au cardinal Castracane. Le pape regrettait beaucoup de ne pas pouvoir recevoir les députations qui venaient lui demander de retourner à Rome. Il invoque la divine miséricorde pour qu'elle répande ses grâces sur Rome et l'État. Les députés sont revenus. Demain les chambres doivent s'assembler, et Rome reconnaîtra l'insulte faite à ses représentants et à son senatus, elle reconnaîtra dans ce fait la trame ténébreuse ourdie par les perfides qui entourent le pontife. Le peuple saura s'élever à la dignité qui a fait de lui l'admiration de l'Italie et de l'Europe. L'opinion du peuple est bien arrêtée. Les provinces sont avec nous. La chambre des députés et nos ministres ont toute notre confiance. Le droit est pour nous, et chaque jour la situation devient plus nette et plus précise. »

Une correspondance de l'*Alba* ajoute :

» Le peuple romain retrouve toute son énergie. A peine eut-on appris que la députation envoyée à Pie IX n'avait pas pu dépasser Portella, que le cercle populaire se réunit avec les délégués de la garde civique et des provinces, et décida que les deux chambres réunies en une seule choisiraient parmi eux trois ou cinq citoyens qui prendraient, avec le nom de gouvernement provisoire pontifical, le timon des affaires et proclameraient la constituante. Cette résolution devait être mise hier à exécution lorsqu'est arrivé de Portella une autre estafette annonçant que la députation avait reçu la permission de se rendre auprès du pape à Gaëte. On a suspendu alors la réalisation de cette mesure jusqu'au retour de la députation. »

— Le *Contemporaneo* publie le rapport de la commission chargée de faire un rapport à la chambre des députés sur la proposition de Constituante italienne, faite par le ministre des affaires étrangères. Voici les conclusions de ce rapport :

« La Constituante proposée est une constituante fédérale. La Commission applaudit unanimement à la pensée du ministère consignée dans l'art. 1er du projet de loi. Elle en a fait la condition indispensable de l'acceptation de la Constitution fédérale par le parlement romain. »

La commission n'approuve pas l'art. 2, qui donne à chaque État un nombre égal de représentants. Elle voudrait que le ministère eût la faculté de modifier le 2e art. du projet, afin que si les États italiens le veulent, ils puissent entrer dans la Constituante.

La commission propose l'adoption pure et simple de l'art. 3, relatif aux modes d'élection dans les divers États, ainsi que l'art. 4 qui établit à Rome la réunion fédérale.

La majorité de la commission approuve l'art. 5 qui laisse aux gouvernements qui auront adhéré à la fédération le soin de pourvoir à la représentation des États occupés par l'étranger. Quelques membres de la commission avaient pensé que ce soin devait être dévolu à la Constituante elle-même. Il vaut mieux que l'art. 5 soit maintenu dans sa teneur.

La commission propose pour l'article 6 et dernier la rédaction suivante : L'Assemblée constituante, avant de procéder à la discussion des autres conditions du pacte fédéral, statuera sur les moyens qui paraissent le plus convenables pour la prompte obtention et revendication de l'indépendance nationale.

Le *Contemporaneo* préférait la rédaction du projet; mais il accepte les amendements, et espère que les deux chambres s'empresseront d'adopter la proposition. Ce journal ajoute :

« Nous pouvons annoncer que le projet d'une grande banque nationale est dans les projets du ministère, et qu'il la présentera bientôt. Nous saluons le jour où notre chère Italie étant redevenue une nation par le moyen de la Constituante, il ne sera plus question de banque nationale romaine, ou piémontaise, ou toscane, mais de banque italienne. »

A Gênes, le deuxième collége électoral a nommé à la députation l'avocat Pellegrini, incarcéré dans les prisons royales par le ministère Pinelli. Le ministère de Turin a voulu faire de l'opposition à cette nomination; mais la chambre a ordonné immédiatement [illegible] de l'illustre captif, qui, sous peu de jours, siégera au parlement de Turin.

Une imposante manifestation a eu lieu à Gênes. Le peuple s'est porté en foule au quartier-général de la milice nationale et chez le général-commandant Ferreto, demandant hautement 1° la constituante italienne proclamée par le ministère Guerazzi de Toscane et acceptée par le ministère romain; 2° un ministère démocratique; 3° rappel de l'intendant-général de la province de Gênes; 4° la mise en liberté de quatre personnes arrêtées pour affaires politiques. Le peuple a nommé une commission pour rédiger la demande de ces quatre articles, et une députation pour aller la présenter au roi.

L'échec subi par le ministère de Turin au sujet de l'avocat Pellegrini, prisonnier, nommé député, et cette nouvelle démonstration mettront, nous l'espérons, un terme à la crise ministérielle.

Le roi, en effet, a mandé M. Massimo d'Azeglio pour constituer un nouveau ministère; mais la *Concordia* et tous les journaux indépendants se prononcent contre toute combinaison que pourrait faire M. d'Azeglio, qu'ils ne croient pas assez libéral pour se mettre d'accord avec les ministères toscan et romain. Ils proclament hautement que Gioberti seul peut remplir ces conditions.

La *Concordia* annonce que le roi a mandé M. *Gioberti*. Tout nous fait espérer que Turin aussi aura un ministère à la hauteur des circonstances, et que, grâce à une forte alliance du Piémont, de la Toscane et de Rome, l'Italie pourra faire face aux graves difficultés que lui suscitent les rétrogrades et le Bourbon de Naples.

Le *Moniteur* publie la correspondance suivante, qui a été échangée entre le président du conseil et le Saint-Père :

Lettre du général Cavaignac à Sa Sainteté.

Paris, le 3 décembre 1848.

Très-saint père,

J'adresse à Votre Sainteté, par l'un de mes aides-de-camp, cette dépêche et celle ci-jointe de M. l'archevêque de Nicée, votre nonce près le gouvernement de la République.

La nation française, profondément affligée des chagrins dont Votre Sainteté a été assaillie dans les derniers jours, a été aussi profondément touchée du sentiment de confiance paternelle qui portait Votre Sainteté à venir lui demander momentanément une hospitalité qu'elle sera heureuse et fière de vous assurer, et qu'elle saura rendre digne d'elle et de Votre Sainteté.

Je vous écris donc pour qu'aucun sentiment d'inquiétude, aucune crainte sans fondement ne vienne se placer à côté de votre première résolution pour en détourner Votre Sainteté.

La République, dont l'existence est déjà consacrée par la volonté réfléchie, persévérante et souveraine de la nation française, verra avec orgueil Votre Sainteté donner au monde le spectacle de cette consécration toute religieuse que votre présence au milieu d'elle lui annonce, et qu'elle accueillera avec la dignité et le respect religieux qui conviennent à cette grande et généreuse nation.

J'ai éprouvé le besoin de donner à Votre Sainteté cette assurance, et je fais des vœux pour qu'elle parvienne sans retard prolongé.

C'est dans ces sentiments, saint père, que je suis votre fils respectueux,

Général CAVAIGNAC.

Monsieur le général,

Je vous ai adressé par l'intermédiaire de M. de Corcelles une lettre pour exprimer à la France mes sentiments paternels et mon extrême reconnaissance. Cette reconnaissance s'accroît de plus en plus à la vue des nouvelles démarches que vous faites auprès de moi, monsieur le général, en votre propre nom et au nom de la France, en m'envoyant un de vos aides de camp, avec une lettre, pour m'offrir l'hospitalité sur une terre qui a été et qui est toujours fertile en esprits éminemment catholiques et dévoués au saint-siége. Et ici mon cœur éprouve le besoin de vous assurer de nouveau que l'occasion favorable ne manquera pas de se présenter où je pourrai répandre de ma propre main sur la grande et généreuse famille française les bénédictions apostoliques.

Que si la providence m'a conduit par des voies surprenantes dans le lieu où je me trouve momentanément, sans la moindre préméditation ni le moindre concert, cela ne m'empêche point, même ici, de me prosterner devant Dieu dont je suis le vicaire, quoique indigne, le suppliant de faire descendre ses grâces et ses bénédictions sur vous et sur la France entière.

Donné à Gaëte, le 10 décembre 1848.

Le pape PIE IX.

Le roi Ferdinand II et la Sicile.

Il suffit d'être quelque peu initié à l'histoire, et de savoir ce que le peuple sicilien a eu à souffrir de l'inique domination des Bourbons, pour ne pas douter que la raison et le droit sont du côté de la Sicile. En effet, quel pays en Europe peut se vanter de posséder des institutions plus anciennes? Tandis que partout ailleurs on était courbé sous le joug, ces mêmes Normands, qui, en conquérant l'Angleterre, y détruisaient toute franchise, dotaient la Sicile d'une constitution très large pour l'époque, et cette franchise, au lieu d'être abolie ou restreinte par les différentes dynasties qui succédèrent à celle de Roger, fut non-seulement respectée, mais développée et élargie, pour être échangée, en 1812, contre une constitution des plus libérales qui fussent alors en Europe. Il était réservé aux Bourbons de détruire l'œuvre de sept siècles. Ce fut le digne aïeul du roi actuel, qui, en 1816, c'est-à-dire quatre ans après l'avoir jurée, supprima la constitution sicilienne, en reconnaissance peut-être des sacrifices en hommes et en argent que la Sicile avait faits pour l'aider à remonter sur le trône de Naples! Mais ce n'était pas assez pour les Bourbons que de lui avoir ravi ses franchises séculaires, il leur fallait lui infliger le plus dégradant esclavage, cet esclavage qui, en amenant derrière lui la misère et l'abrutissement, détruit souvent toute force chez un peuple et lui enlève jusqu'au sentiment de ses maux! Cependant la Sicile, tant il y avait de sève en elle! saisit toutes les occasions possibles pour protester, en conspirant et même en s'insurgeant contre la plus odieuse oppression, et les vengeances royales, qui ne manquaient pas de s'exercer sur elle d'une manière atroce chaque fois que la fortune trahissait ses efforts, ne firent qu'ajouter à sa haine et que la décider plus que jamais à se soustraire à tout prix à la domination des Bourbons. De là l'insurrection du 12 janvier et le décret de déchéance du 13 avril 1848. Les actes subséquents du roi de Naples, et surtout le bombardement et la prise de Messine, n'ont fait que rendre encore plus impossible toute réconciliation entre les deux partis.

Voilà ce que devraient comprendre les puissances médiatrices, dont la conduite, il faut le dire, a été des plus déplorables, car elles ont permis l'expédition de Messine, après avoir reconnu en quelque sorte l'indépendance de la Sicile, en faisant saluer par leurs flottes le drapeau sicilien, lors de la proclamation du nouveau roi. Ces puissances n'ont arrêté les hostilités que lorsque des torrents de sang eurent été versés des deux côtés, que lorsqu'il n'y avait plus moyen de transiger. Oh! non, il ne faut pas s'y tromper; il ne saurait y avoir de paix ni de traités entre les Siciliens et le roi de Naples; et celui-ci même dans le cas où il viendrait à subjuguer la Sicile, ne pourrait la conserver qu'à condition d'y établir la moitié de son armée, ce qui finirait par ruiner les deux pays. Cet état de choses prolongerait indéfiniment les désastres de la cause italienne, qui, pour triompher de l'Autriche, a besoin du concours de toutes les forces nationales. Or, les Deux-Siciles forment à elles seules le tiers de l'Italie, et leurs ressources militaires sont d'une très grande importance.

Aussi l'on doit regarder la guerre de Sicile comme doublement impie, et par la haine qu'elle entretient entre deux peuples frères, et par le secours puissant qu'elle enlève à la grande cause nationale. Qu'il me soit permis, à ce dernier sujet, de donner quelques détails sur les forces militaires du royaume de Naples.

D'après le système de recrutement en vigueur dans cette partie de la Péninsule, les citoyens atteints par la conscription sont tenus au service militaire pendant l'espace de dix ans, dont cinq sous les drapeaux

etc. en disponibilité, ce qui fait qu'en quelques jours seulement il est non seulement possible, mais facile, de doubler l'effectif de l'armée. C'est ce qui arrive aujourd'hui même ; car au lieu des 40 000 hommes qui, dans les temps ordinaires, forment l'armée napolitaine (je ne compte pas dans le nombre les quatre régiments suisses), cette armée est d'environ 80 000, chiffre énorme pour un pays qui n'a que six millions d'habitants, et dont les finances sont dans le plus triste état, grâce à la détestable administration des Bourbons depuis 1821.

L'armée napolitaine se compose de trois régiments d'infanterie de la garde, dont deux de grenadiers, un de chasseurs ; de treize régiments d'infanterie de ligne, de sept bataillons d'infanterie légère, d'un régiment d'infanterie et d'un bataillon de canonniers de marine, d'un régiment du génie, de deux régiments d'artillerie, d'un régiment de sous-officiers vétérans, de sept régiments de cavalerie, tant de la garde que de la ligne, et de deux escadrons d'artillerie à cheval, outre le corps du train et 7 à 8 000 gendarmes, déguisés, ceux à cheval sous le nom de carabiniers, ceux à pied sous le nom de garde de sûreté. Chaque régiment se compose de deux bataillons ou de quatre escadrons de guerre, indépendamment de sa réserve, et ces bataillons et ces escadrons sont au grand complet. De plus, la cavalerie est bien montée et le matériel d'artillerie considérable, tandis que l'instruction, la tenue et la discipline de l'armée tout entière ne laissent rien à désirer. Quant à sa bravoure, il me suffira de rappeler la conduite brillante des soldats napolitains restés à Venise avec le général Pépé, mais surtout celle du 10e de ligne, qui, fort de 1 200 combattants à son départ de Naples, y revient trois mois après avec un vide de 450 hommes, tombés glorieusement en Lombardie, comme pour racheter d'avance les excès commis par d'autres soldats de Ferdinand dans des luttes fratricides.

La marine militaire du royaume de Naples est aussi très considérable, et elle suffirait à elle seule pour tenir en échec toutes les forces maritimes de l'Autriche, car elle compte un vaisseau, cinq frégates, un grand nombre de bâtiments de moindre bord, et plus de vingt-cinq bateaux à vapeur armés en guerre, chiffre auquel aucune autre puissance de second ordre n'a pu atteindre jusqu'à présent.

Telles sont les forces militaires du royaume de Naples. Espérons qu'au lieu de continuer à servir d'instrument à Ferdinand II contre tout esprit de liberté, et surtout d'entreprendre une croisade ridicule au nom du pape, ces troupes napolitaines seront bientôt poussées par l'opinion générale de l'Italie à participer, elles aussi, à la sainte guerre de l'indépendance !

T. RICCIARDI.

Allemagne. — Russie.

La *Correspondance générale* dit que les gouvernements d'Autriche et de Prusse désiraient l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République française, probablement parce qu'ils voient dans cette élection le commencement d'une restauration monarchique en France, dont les souverains allemands ont besoin pour consolider leurs propres trônes.

De son côté, la Bavière, qui voit avec inquiétude les projets d'accroissement de l'Autriche et de la Prusse, chercherait à reformer une nouvelle confédération du Rhin, sous les auspices de la France impérialiste. Le bruit se maintient depuis quelques jours que le roi de Bavière a de fréquentes et de longues conférences avec l'envoyé français, pour frayer la voie à une alliance des Etats méridionaux de l'Allemagne avec la France contre les Etats du nord de l'Allemagne, et plus particulièrement contre la Prusse.

Avons-nous besoin de rappeler que cette politique de morcellement n'est plus de notre siècle, et que la France, inspirée par le génie démocratique et social, a mieux à faire qu'à armer les Allemands les uns contre les autres, et qu'elle doit au contraire faire tous ses efforts pour les unir, afin que Français et Allemands travaillent ensemble à la ruine de l'absolutisme.

Le morcellement de l'Allemagne, cause de faiblesse pour la France, ne peut servir que la Russie.

L'archi-duchesse Sophie est à Munich.

Le bruit circulait à Prague, le 9, que le nouvel empereur d'Autriche devait avoir dans cette capitale une entrevue secrète avec le roi de Prusse et l'empereur de Russie.

Ce qui paraît plus certain, c'est qu'un adjudant du czar est arrivé dernièrement à Radzivilow, petite ville frontière près de Brody, et a mandé près de lui le consul russe de cette ville. On ne connaît pas encore le but de cette mission. Mais les troupes russes se sont retirées des villes frontières les plus voisines, et l'on croit qu'elles se retireront encore plus loin.

D'un autre côté, la *Gazette de Leipsick* annonce que les troupes russes ont reçu l'ordre subit de se mettre en marche pour les provinces méridionales. On donne pour motif de cette mesure surprenante, les complications survenues dans ces provinces. Les troupes avaient d'abord reçu l'ordre positif de rester sur la frontière jusqu'au 1er mars de l'année prochaine.

Le czar craindrait-il maintenant d'avoir à soutenir la guerre à la fois contre l'Europe démocratique et contre la Turquie, ou bien ne serait-il pas plutôt rassuré du côté de l'Occident, par le triomphe apparent de la réaction en France et en Allemagne.

Le Socialisme au Canada.

Le *Canadien*, journal de Québec, nous donne un nouveau témoignage de ses sympathies pour les idées sociales, et de son vivant souvenir de la mère-patrie. Il applaudit au banquet anniversaire de la naissance de Fourier, dont il reproduit entièrement le compte-rendu, les toasts et les discours.

Nous accueillons avec joie cette touchante manifestation qui nous vient de l'ancienne capitale fondée sur le Saint-Laurent par nos compatriotes, au commencement du dix-septième siècle.

Le *Canadien* qui, en souvenir de la mère-patrie, conserve cette noble devise : *Nos institutions, notre langue et nos lois*, pourra y ajouter le nouveau cri de ralliement que la grande voix du peuple a proclamé le 24 février : ASSOCIATION !

Nécrologie.

L'Ecole phalanstérienne vient de perdre un de ses membres les plus dévoués et les plus intelligents, ANTHONY, ancien élève de l'Ecole polytechnique, capitaine d'artillerie. Voici la lettre d'un de nos amis, son camarade, qui nous annonce cette perte cruelle. Nous n'avions pas besoin qu'on énumérât les titres d'Anthony à nos profonds regrets : nous avions pu l'apprécier depuis longtemps. Tous les phalanstériens s'associeront à la douleur que nous cause la mort prématurée d'un homme qui devait rendre encore tant de services à la cause sainte de l'humanité.

Chers amis,

C'est avec douleur que je vous transmets la nouvelle, qui m'arrive à l'instant, de la mort de notre brave et excellent Anthony. Il vient de succomber, à Oran, sous l'attaque d'une fluxion de poitrine fatalement aggravée par de plus anciennes souffrances.

Dites, je vous prie, à tous les disciples de Fourier qu'ils perdent en lui un des hommes les plus religieusement dévoués au triomphe de la doctrine de salut, l'une des intelligences les plus droites et les mieux animées par toutes les qualités d'un cœur d'élite. Dites, en particulier, à ceux de nos amis qui s'intéressent directement à la colonie du Sig qu'ils perdent un de leurs plus précieux co-associés, l'un de ceux qui, à défaut de fortune et sans pouvoir résider à l'*Union*, lui apportaient le concours moral le plus actif et le plus éclairé. Faites connaître à toute la démocratie militante que jamais homme n'a mieux concilié avec le parfait accomplissement de tous ses devoirs militaires, le dévouement le plus constant à la sainte cause de l'affranchissement pacifique et universel.

Inscrivez sur votre tableau d'honneur un nom de plus à entourer de vos pieux souvenirs. Moi qui vois avec une si douloureuse surprise disparaître l'un de mes plus anciens et de mes meilleurs amis, j'y ajoute d'un cœur bien attristé l'expression de mes intimes regrets.

PAUL DE BOURBULLE.

FAITS DIVERS.

— On fait depuis deux jours tous les préparatifs nécessaires au palais de l'Elysée-National, pour y préparer la demeure du président de la République française.

La grisaille qui était au-dessus de la principale porte, et qui représentait les citoyens apportant leurs offrandes sur l'autel de la patrie, a été enlevée pour faire place à cette inscription : *Palais du président de la République française.*

— On écrit de Beaujeu au *Censeur de Lyon* :

« Dimanche, nous avons vu arriver une masse compacte et bruyante d'électeurs ; en tête de la colonne, sur un cheval misérablement harnaché, était un jeune homme vêtu d'une redingote grise et la tête coiffée d'un petit chapeau. A peu de distance, derrière lui, marchait le maire de la commune, ceint de son écharpe municipale ; puis venait la foule des électeurs, criant à tue-tête : *Vive Napoléon !* »

— M. Jacques de Valserres continuera son cours d'ÉCONOMIE AGRICOLE tous les lundis soir, à huit heures, dans les salons de l'*Union*, passage Jouffroi, n° 16. Il traitera demain de la *proposition Dufournel sur le reboisement*.

UNE CROISADE. — Le journal la *Vérité* veut qu'on rétablisse par les armes le pouvoir temporel du pape. Devinant fort bien que les gouvernements souriront d'une pareille proposition, la *Vérité* s'adresse aux particuliers pour mettre la chose en entreprise.

« L'idée que nous émettons ici est venue également à un de nos frères » d'outre-Manche, qui écrit au *Tablet* pour proposer l'organisation d'un » corps de trois mille Anglais et Irlandais, enrôlés sous une bannière » solennellement consacrée pour marcher, avec quelques saints prêtres » à leur tête, à la délivrance de Rome, où les porteraient deux ou trois » bateaux à vapeur. »

Il est curieux de rapprocher cette idée de l'horreur exprimée par les journaux catholiques pour les *corps francs* de la Suisse.

— Un brave homme qui vient de mourir, et qui sans doute avait des motifs de reconnaissance envers le commissaire de police de son quartier, a cru le récompenser en lui léguant 250 fr. de rentes. Mais, dans la clause de son testament, il ne donne pas le nom du commissaire, mais seulement cette indication : Au commissaire de police de mon quartier. Or, l'héritier des 250 fr. est depuis seulement quelques mois installé dans le quartier du Louvre où demeurait le légataire qu'il ne connaît même pas de nom. Et cette somme se trouve être au bénéfice du commissariat, et non pas attachée à celui à qui sans doute le légataire la destinait. C'est le premier fait de cette nature qu'ont à enregistrer les archives de la police.

— Il nous est donné comme certain que des offres ont été faites de la part de Louis Bonaparte à M. Gervais de Caen pour l'inviter à continuer les fonctions de préfet de police. Ce dernier aurait refusé. Ce ne serait point, ainsi qu'on l'a prétendu, M. le procureur Zangiacomi, qui lui succéderait, mais le fils du duc de Bassano.

— Une promenade sur les boulevards et quelques coups d'œil à la devanture des marchands de gravures, suffisent pour faire connaître d'où vient le vent diplomatique. Dans ce moment, il souffle empire, vous voyez de vieilles gravures consulaires retirées du fond des cartons, des portraits de tous les généraux et maréchaux passés, des bustes de l'ex-roi d'Espagne, de la princesse Elisa et même de Madame mère ; beaucoup de portraits du général Cavaignac vont être décrochés des murs et remplacés par ceux de son successeur, M. Louis-Napoléon Bonaparte. Cela fait aller le commerce.

— On nous prie d'insérer la note suivante :

« Plusieurs journaux ont, depuis quelques jours, itérativement annoncé que le général Oudinot était nommé, soit ministre de la guerre, soit ambassadeur en Russie.

L'honorable général n'a cru devoir accepter ni l'un ni l'autre de ces destinations. Son intention est, dit-on, de se consacrer exclusivement à ses fonctions de représentant du peuple, dans le cas où des combinaisons que nous n'avons point à apprécier, l'enlèveraient au commandement de l'armée des Alpes. »

— Nous lisons dans le *Constitutionnel* la rectification d'un article que nous avons inséré. Nous nous faisons un devoir de publier cette rectification :

« Un journal a raconté, il y a quelques jours, une aventure si singulière, tellement extraordinaire, disait-il, qu'on aurait vraiment grand'peine à y croire.

» Il était question dans cette histoire, d'un cabriolet enlevé à Mme Eugénie F..., auteur de plusieurs romans, et que cette dame avait retrouvé le lendemain au bois de Boulogne, « sur l'indication d'un magnétiseur, qui possède un sujet du sexe masculin, doué d'une rare faculté de lucidité. » Malheureusement ce fut le somnambule lui-même auquel s'était adressé Mme F... qui se trouvait dans le cabriolet, et qui ne put expliquer d'une manière satisfaisante comment il était en possession de cette voiture. Ce somnambule fut, en conséquence, arrêté et mis à la disposition de l'autorité.

Cette histoire, que nous avons produite, en en laissant toute la responsabilité au journal dans les colonnes duquel elle était racontée, a excité les réclamations d'un magnétiseur, M. Marcillet. Selon lui, les trois personnes qu'on a voulu désigner dans cette histoire, ont paru à diverses personnes, en raison des particularités indiquées, n'être autre que Mme Eugénie Foa, le jeune Alexis Didier, et lui même, M. Marcillet. Il croyait donc devoir protester publiquement contre cette anecdote, qui n'était rien moins qu'une accusation de vol commis à l'aide ou sous le masque du magnétisme dont aurait été victime Mme Eugénie Foa.

» Cette anecdote est une pure invention, et il résulte même des démarches personnelles de M. Marcillet qu'aucune arrestation n'a eu lieu dans les circonstances indiquées. Il termine la lettre qu'il nous adresse à ce sujet par ces mots : « Nous nous occupons de rechercher les objets volés » et de découvrir les auteurs des vols qui se commettent, mais nous » n'en commettons pas du tout pour notre compte. »

— Le sieur Loiselier, cordonnier, demeurant rue Rochechouart, impasse Brian, 6, n'avait pas, contrairement à ses habitudes, quitté sa chambre pendant toute la journée d'hier. Ses voisins, inquiets, frappèrent à sa porte et l'appelèrent inutilement. Le commissaire de police du quartier fut mandé aujourd'hui ; il a été constaté que Loiselier a succombé à la suite d'une asphyxie volontaire.

Le commissaire de police, qui n'avait trouvé dans sa chambre aucun papier pouvant le renseigner sur la cause de ce suicide, s'est livré à une enquête. Les voisins de Loiselier ont déclaré que la cause de la mort de ce malheureux ne pouvait être la misère, car il était assidu à son travail, qui suffisait, et, au delà, à ses besoins.

Loiselier, suivant leurs déclarations, était taciturne ; il parlait souvent politique et quelquefois avec exaltation. Il lisait beaucoup, même pendant la nuit. Le résultat des élections, annoncé par les journaux de mercredi et de jeudi, l'avait singulièrement attristé. La portière de la maison a remarqué qu'avant-hier il était rentré un peu échauffé ; il lui a dit que les élections allaient mal ; qu'il voulait noyer son chagrin dans le vin, car il voyait bien que son candidat ne réussirait pas.

Toutes les personnes entendues ont déclaré que le succès électoral de Louis Bonaparte avait dû être la cause déterminante du suicide de Loiselier.

— Hier, au marché du Temple, deux jeunes femmes ont été arrêtées au moment où elles venaient de commettre un acte d'escroquerie qui doit être signalé.

Elles avaient soldé un marchand, chez lequel elles avaient fait pour 450 fr. d'emplettes, avec une *adresse Fortier*, imitant parfaitement les billets de banque de 500 fr. *(Courrier français.)*

— Un jeune homme d'une famille honnête et aisée de la Normandie, un fils de *bourgeois*, bourgeois lui-même, nommé Alexandre [illegible] Jacques, a été condamné par le tribunal correctionnel de la Seine à trois mois de prison pour vol d'un manteau, au café de la Rotonde. Ce vol n'était pas son coup d'essai ; car plusieurs limonadiers, chefs d'établissements très fréquentés, ont déposé que, pendant que le prévenu venait dans leurs cafés, des manteaux avaient disparu, mais ils étaient bien loin de soupçonner un homme qu'ils savaient dans une situation de fortune à ne pas devoir user de telles ressources. Le prévenu n'a répondu à ces inculpations que par les aveux les plus complets, sans pouvoir expliquer le motif qui l'a fait agir. *(Courrier français.)*

— Le sieur P..., négociant, a ses magasins place des Victoires, 9, et son logement dans un autre endroit. Lorsque l'heure de la vente est passée, M. P... veille lui-même à la fermeture du local qui contient ses marchandises. Malgré ces précautions, il vient pourtant d'être victime d'un vol assez considérable.

M. P... avait fait fabriquer, dans un compartiment des rayons du magasin, au fond d'une pièce où peu de monde pénètre, une caisse invisible dont lui seul avait le secret, il le croyait du moins ; mais un hardi voleur vient de mettre en défaut toutes ces mesures de prudence. Selon toute apparence, il est parvenu à s'introduire pendant le jour dans la première pièce, où se trouve un casier vide masqué par une toile, dans lequel il s'est blotti. Là il a attendu que tout le monde fût sorti, et comme la porte par où il aurait pu pénétrer dans les autres pièces se trouvait fermée, il a commencé par chercher à forcer la serrure.

N'ayant pu réussir dans cette tentative, il a vaincu la difficulté en pratiquant une issue dans un des panneaux de cette porte, à l'aide de trous rapprochés les uns des autres et faits avec un vilbrequin.

Le but de ce malfaiteur était de forcer la caisse secrète, dont il connaissait, on ne sait comment, l'existence ; mais là il se trouva encore en face d'un obstacle imprévu. Recourant toujours à son vilbrequin, il pratiqua une ouverture assez grande pour passer son bras, ce qui lui permit d'enlever environ un millier de francs.

Cette opération faite, notre audacieux voleur a dédaigné des marchandises de prix qui auraient pu le faire reconnaître ; mais, pour assurer sa retraite, il a noué plusieurs cachemires, les a roulés en forme de corde, et a fixé l'une des extrémités au bord d'une fenêtre, et puis s'est laissé glisser jusque sur le pavé de la rue.

La justice est à la recherche du coupable.

(Débats.)

Souscription européenne

EN FAVEUR DE LA

FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Cinquième liste.

MM. Bubrel, 50 c. — Henri Boca, de Valenciennes, 50 c. — Charles Boca, id., 50 c. — Pirckler Emile, id., 50 c. — Dix-neuf démocrates socialistes, id., 9 fr. 50 c. — Le groupe phalanstérien de Marseille, 50 f. — Mme Lorme, épicière à Rambouillet, 25 c. — Charles Reuard, 25 c. — Gatineau, bottier, 25 c. — Darchot-Moreau, 50 c. — N. Noble, étudiant à Toulon, 1 fr. — Grilliet, employé, 50 c. — Laplanche-Beauplan, 1 fr. Poch, 25 c. — Collecte faite à Joigny (Yonne) : Gouffier, architecte à Joigny, 25 c. ; Leclerc, 25 c. ; Bouron fils, 25 c. ; Douzier, 25 c. ; Martin, 30 c. ; Dubourg-Cavaniol, 50 c. Geoffroy-Dojon, 25 c. ; Lemaire jeune, 25 c. ; Artaud, 25 c. ; Chigame, 50 c. ; Hautheville, 25 c. ; Lecour, 20 c. ; Roux, 25 c. ; Lacord, 25 c. ; Morel, 50 c. ; Socard, 25 c. ; Morin, 25 c. ; Morin fils, 25 c. ; Bourian, 25 c. ; Durand fils, 50 c. ;

MM. Gounery-Chardon, 25 c. ; Montangerand, 25 c. ; Saluzeau fils, 50 c. ; Bourvoin Esclavy, 50 c., Parisot Sainte-Marie, 50 c., Moinot, 50 c. ; Leguillon, 50 c. ; Pécot, 50 c. ; Lebrun, 50 c. ; Boutté-Vallée, 50 c. ; Jules Cloppé, 50 c. ; A Chaumette, 50 c. ; Boillot-Bourconne, 50 c. ; Simon, 50 c. ; [illegible] fils, 50 c. ; Ch. Caquard, 25 c. ; T. Dreux, 50 c. ; Verrier fils, 50 c. ; D. Gené, 50 c. ; Moreau Cordier, 15 c. ; Bondoux, 10 c. ; Ambellouis, 50 c. ; Viollet, 25 c. ; Citerne, 15 c. ; E. Perrier, 25 c. ; Longbois, 25 c. ; Rognoux, 25 c. ; Pigerot, 25 c. ; Vincent, 25 c. ; Deschamps Cavaniol menuisier, 50 c. ; Guilliout, 25 c. ; Charles, 50 c. ; Ablond fils, 25 c. ; Durand, 50 c. ; Derange, peintre, 50 c.

Roblot, à Joigny, 50 c. ; Son, 50 c. ; Vermeil, professeur, 50 c. — Mme Perral, 50 c. — Lucque, 2 fr. — Jaumiard, 50 c. — M. P., [illegible] — Rousseau, 10 c. — Henry, 40 c. — Charles, 10 c. — Wessel, 50 c. — Desamps, 50 c. — Antonin Dupuis, 10 c. — Anonyme, 1 fr. — Savardin, 50 c. — Eugène Villedieu, 58 c. — Girand, 25 c. — Remondey, 25 c. — Fixe, 25 c. — Vincent, 25 c. — Thévenet, 50 c. — Atgier Edouard, 50 c. — Premier versement fait par le comité central de la société démocratique polonaise, 31 fr. 10 c. — Mme Legris, 50 c. — Clémence Legris, enfant de 5 ans, 50 c. — Boutroux J., 2 fr. 60 c. — De Keransker, propriétaire, 50 c. — Le Bec, instituteur, 20 c. — Mme Lebec, 10 c. — Sinquin Joseph, 40 c. — Kerdoncuff, 10 c. — Certain, 50 c. — Albert, 50 c. Mortellet, 1 fr.

MM. Osteaux, 50 c. — Un conducteur des ponts-et-chaussées, 50 c. — Marti, 50 c. — Jacquemin, 50 c. — Collecte faite au café Dewarlez, à Lille, 6 f. 10 c. — L. C., 1 f. — Mme veuve Bataiska, 50 c. — Quatorze anonymes, 2 f. 45 c. — Audibert, 5 c. — Meyffret, 50 c. — Giraud, 50 c. — Sturla, 50 c. — Son épouse, 50 c. — Leur fille, 50 c. — Renaud, 10 c. — Funel, 50 c. — Mange, 45 c. — Gaz, 5 c. — Son épouse, 5 c. — Bauclair, 5 c. — Seytour, 5 c. — Péry, 5 c. — Coulomb, 50 c. — Ferrand, 50 c. — Martin, 50 c. — De Villers, 50 c. — Une dame, 40 c. — Lebreton, 50 c. — Brocca, 50 c. — Brocca (E.), 50 c. — Brocca (P.), 50 c. — Vincent, 25 c. — Choffel, 25 c. — X., 50 c.

Total, 154 fr. 45 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois	6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	[illegible]

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES			ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois :		40 c.	Annonces anglaises.	[illegible]
Cinq à neuf —	—	30	Réclames-notices	[illegible]
Dix fois et plus.	—	20	Faits de publicité	1 fr. [illegible]

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES.

La confiance semble vouloir renaître ; les transactions commerciales reprennent de l'activité. Toutes les marchandises tendent généralement en hausse.

BLÉS. Bien tenus avec hausse de 1 fr. par sac de 159 k°. On vend le blé de choix 48 fr. le sac de 159 k°. — Les autres, 45 à 47 fr. — Blés (l'hect. 1/2), 23-50 à 24 les 119 k°.
Les farines sont en hausse de 1 fr. par sac. La maison D. vend 47.

BOIS. Campêche C. d'Esp. 8 et 8-25 c. les 50 k° acq.

CAFÉS. Les affaires étaient restreintes ; elles reprennent un peu. On vend 150 sacs Haïti à 36 entrep. et la Guayra 32 fr.

COTONS. En hausse à New-York, Liverpool et au Havre où l'on vend 1 fr. au dessus du prix d'hier. Le stock diminue à 17,000 balles.
C. mobile b. ord. 71-50 les 50 k° acq.
» Georgie et Fl. d° 68
Louisiane à livrer, 68 fr. et très ord. 64.

ESPRIT 3/6 (l'hectol. 1/2) disponible [illegible] fr. ; courant du mois, [illegible].

HOUBLONS. En baisse. Le spalt Bavière, 235 les 50 k°, rendus dans Paris. Les autres sortes 15 fr. de moins.

HUILE. Lin, 90 fr. ; — de colza, 76 fr.

INDIGO. Bien tenus avec des affaires. En hausse au Havre. Bengale, 5-75 c. à 6-90.

OR. En baisse. Il abonde : pièces de 20 et 40 fr., 9 fr. le mille.

POTASSE. Amér. New-York, 115.
RIZ C. demandés, ainsi que le riz Piémont.
SAVON. Marseille en baisse, bonne qualité 103 à 102 disponible.
SOIES. En faveur à Lyon et demandées partout.
SUCRES. Très fermes, la bonne 4e des Antilles, 51·75 à 52 fr.
S. indig. bonne 4e 106 à 110 fr.
» belle » 109 à 112 fr.
La demande arrive.
SUIFS de boucherie en hausse, 63 50 à 64 fr. dans Paris les 50 kil., et dehors 62 fr. La demande est meilleure.
Chandelle, 68 fr. les 50 kil. dans Paris, et dehors 66 à 67 fr.
Bougies stearine, 1 fr. 50 c. le kil.—Oleine, 92 à 93 fr.
Stéarine, 250 fr. hors barrière.
VIANDES. Bestiaux, hausse légère.
Bœufs (316 kil.) 1re qualité 1-6, 2e qualité 90 c.
Moutons (20 kil.) 1re qualité 1-26, 2e qualité 1-10.
Veaux (62 kil.) 1re qualité 1-42, 2e qualité 1-21.
VINS. Mieux tenus.
V. rouge 1847 (8 hect. logés) 80 à 85 fr.; 1846, 90 à 100 fr.
V. blanc » 70 à 75 fr.
Nous marchons évidemment sur un temps meilleur.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 décembre.

THÉATRE DE LA NATION.—La Juive.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—La Marquise de Senneterre.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—L'Ambassadrice, la Dame Blanche.
ODÉON.—Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE.—L'Argent, l'Hôtellerie de Genève.
GYMNASE.—A bas la Famille!
VAUDEVILLE.—La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
THÉATRE MONTANSIER.—Une tragédie chez M. Grassot, le Czar, le Club, l'Académicien.
VARIÉTÉS.—La Paire, scène comique, Michel Perrin, le Hochet, les Divinités.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Trois Filles à Marier, Lucrèce Borgia, Tohubohu.
GAITÉ.—Fualdès, la Demoiselle et la Paysanne.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—1848 au Temple, Mac-Bête, Pauvre Mère!
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—La Fiancée, M. Pothin, Pochet, Jocrisse.
Macbeth, qui continue d'attirer la foule à l'Odéon, n'a pas dédaigné de se charger de cette transformation de la ronde enfantine.
DÉLASSEMENTS.—Le Grenier, Rabelais à Rome, la Fille.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Relâche.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

Paraîtra mardi prochain, à la Librairie sociétaire, rue de Beaune, 2, et à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25,

LE SOCIALISME

DEVANT

LE VIEUX MONDE

OU

LE VIVANT DEVANT LES MORTS,

PAR

VICTOR CONSIDERANT,

Représentant du Peuple.

1 VOL. IN-8°, 264 PAGES.

Prix. . . . . 2 f. »
Par la poste. . . . 2 f. 50

Cet animal est très méchant,
Quand on l'attaque il se défend.
LABARPE.

Aux horions on verra
qui a le meilleur droit.
JEANNE D'ARC *aux Anglais.*

TABLE DES MATIÈRES.

I. Qu'est-ce que le Socialisme?

§ 1. La Société actuelle peut-elle tenir? — 2. L'affranchissement des prolétaires ou... la guerre sociale. — 3. Les causes de la guerre sociale. — 4. La Révolution n'est pas finie. — 5. L'idée du siècle.

II. Développements du Socialisme.

§ 6. La Bourgeoisie opère son émancipation. — 7. La Bourgeoisie assure son émancipation. — 8. Le Problème social se pose. — 9. L'Aveuglement. — 10. L'Oligarchie bourgeoise à l'œuvre. — 11. Division politique de la Bourgeoisie. — 12. Le Socialisme se produit.

III. Les caractères et les dangers du Socialisme.

§ 13. Mauvais exemple donné au Socialisme par l'Emancipation de la Bourgeoisie. — 14. Mauvaises traditions livrées au Socialisme par la Morale et la Philosophie. — 15. Mauvaises traditions livrées au Socialisme par les Ecritures, les Apôtres, les Saints et les Pères de l'Eglise. — 16. Le Problème et les moyens de solution, livrés au Socialisme par le vieux Monde. — 17. Définition régulière et véridique du Socialisme. — 18. L'Hydre du Socialisme. — 19. Caractères spécifiques du Socialisme. — 20. — Inventaire du Socialisme.

LE BABOUVISME.
SYSTÈME COOPÉRATIF D'OWEN.
LE COMMUNISME ICARIEN.
LE SAINT-SIMONISME.
LE SYSTÈME PHALANSTÉRIEN.

§ a. Fourier. — b. Principes de la Réforme commerciale. — c. Principes de la Réforme industrielle et intégrale. — d. Caractères économiques et sociaux du Système phalanstérien. — e. Les partisans du travail répugnant. — f. Le Travail attrayant ou l'esclavage des masses. — g. Vieille Histoire d'une bête qui vit toujours. — h. Le Travail attrayant ou la Révolution en permanence. — i. Réception peu aimable de l'Assemblée à une première visite. — j. Ce qu'offre au monde le Socialisme phalanstérien.

LE COMMUNISME.

§ k. Caractère commun à tous les Communismes. — l. Des Communistes qui s'enrichissent. — m. Des Phalanstériens qui s'appauvrissent. — n. Du Remboursement définitif du capital. — o. Morale. — p. Les variétés du Communisme.

COMMUNISME DE BUCHEZ.

§ q. Les antécédents de Buchez : tendances religieuses. — r. Système de Buchez. — s. Les extravagances socialistes de Dieu, créateur du ciel et de la terre, souverain seigneur de toutes choses. — t. Pourquoi, cependant, nous nous sommes mis du côté du bon Dieu. — v. Caractère honorable de l'Ecole de Buchez.

COMMUNISME DE M. DUPIN ET DE GUY-COQUILLE.

§ v (bis). Le plus traître de tous.

LE SOCIALISME DE LOUIS BLANC.

§ x. Ses erreurs. — y. Les injustices et les ingratitudes de l'opinion.

PIERRE LEROUX.

§ z. Des tendances, mais peu de système. — aa. Un point par où certains Communistes se rattachent trop à l'instinct de la propriété.

LE SOCIALISME DE PROUDHON.

§ bb. Portrait de la bête. — cc. Un argument commode, à tout faire. — dd. Comment Proudhon n'est pas ce qu'un vain peuple pense.

§ ee. En quoi consiste le Socialisme de Proudhon. — ff. Prenez-y garde. — gg. Principe du paratonnerre.

ABOLITION DE LA FAMILLE.

§ hh. Les femmes en commun. — ii. Les Socialistes moraux. — jj. Les Socialistes immoraux. — kk. Où je me brouille avec la famille.

§ 21. Les effets des rivalités de métier. — 22. Les conditions sérieuses du Ralliement des Socialistes. — 23. Utilité providentielle de toutes les formules du Socialisme. — 24. Qu'est-ce qui n'est pas un peu révolutionnaire en ce temps-ci?

IV. Les adversaires du Socialisme.

§ 25. Les Vivants. — 26. Les Morts. — 27. Pourquoi vous êtes morts. — 28. Prédictions, et à quoi elles ont servi. — 29. Impuissance. — 30. Je parle de tous les Morts gouvernants, ou pour le moment possibles. — 31. Procédé pour reconnaître si l'on est mort ou vivant. — 32. Conclusion sur les causes de votre trépas. — 33. Convertissez-vous pendant qu'il est temps. — 34. Nullité de vos forces matérielles. — 35. Nullité de vos forces morales. — 36. La moralité du grand parti de l'honnêteté (chef, M. Thiers). — 37. La capacité du grand parti des gens capables (chef, *id.*) — 38. Le Socialisme impérialiste. — 39. L'Apocalypse. — 40. Aux rouges et aux purs de la veille. — 41. Qu'on ne parle pas de l'origine des fortunes. — 42. Aux chrétiens sincères, aussi bien qu'aux Pharisiens catholiques ou protestants. — 43. Aux journalistes honnêtes, aux écrivains religieux et vertueux.

EPILOGUE; AUX PHALANSTÉRIENS. — Notes.

SUIVI DE

JÉSUS-CHRIST

DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE,

Par VICTOR MEUNIER.

17e Année. N. 343. ÉDITION DU MATIN. Mardi 19 Décembre 1848.

Vos omnes fratres estis (Matt.) — Unité sociale, religieuse et politique. — Droit au travail, libre examen, élection. — Et omnes unum sint (Joan.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux: 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 18 DÉCEMBRE.

ÉLECTIONS.

Résultats définitifs vérifiés par la commission de l'Assemblée nationale.

Départ^{t}.	Votants.	Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.	Voix d^{ses}.
Aisne.	134062	117873	13234	1905	263	310	»
Allier.	64999	42216	4472	14130	6	59	»
Ardennes.	76984	56602	16867	837	45	237	»
Aube.	72575	66314	5009	875	65	77	»
Charente.	95027	90407	3277	1044	8	96	»
Charente-Inf.	116226	100399	13845	1306	27	183	»
Cher.	62066	54625	5248	1448	58	57	»
Creuse.	58124	50222	4914	720	52	56	»
Eure.	106150	91032	12430	1982	136	404	»
Eure-et-L.	69322	56918	9900	1535	270	172	»
Indre-et-L.	75839	65195	9510	1585	245	41	»
Jura.	69211	51707	12626	4068	123	467	»
Loiret.	74216	64796	7730	996	176	302	»
Lozère.	24802	16099	8157	420	»	16	62
Maine-et-L.	111622	83290	26692	1255	27	420	»
Marne.	88920	69071	18085	673	277	378	»
Meurthe.	97789	75397	21201	953	54	181	»
Moselle.	94184	73173	16655	944	30	121	»
Nièvre.	69370	61315	4695	2900	348	77	»
Nord.	208942	106354	87395	11446	478	38	»
Oise.	99974	85970	12277	946	342	242	»
Orne.	99261	87036	10663	1152	40	106	»
Pas-de-Calais.	143066	101190	39870	1851	70	113	»
Bas-Rhin.	113055	60301	46849	4378	27	290	»
Rhône.	141649	106033	22279	2078	9518	288	»
Sarthe.	107727	86427	10891	10037	33	61	»
Seine.	341829	198484	95567	26648	15871	3838	»
Seine-Inf.	171882	135619	28996	5938	248	4	»
Seine-et-Marne	8992	75763	11054	1205	248	174	»
Seine-et-Oise.	119893	96964	19776	1658	630	348	»
Vienne (Haute)	60010	53553	3566	1743	882	111	»
Yonne.	93341	84744	8144	3140	22	81	331
Totaux.	2853359	2561499	607864	77587	30605	8208	393

Le Socialisme a la vie dure.

Le Constitutionnel y tient, *la Patrie* n'en démord pas : le socialisme est mort, bien mort, très-mort, c'est l'élection de Louis-Napoléon qui l'a tué.

Les deux journaux qui signent de nouveau cet extrait mortuaire, déjà délivré au socialisme après les journées de juin, comme après le vote de l'Assemblée sur le droit au travail et en plusieurs autres circonstances, affectent, pour triompher de nous, le ton le plus arrogant, le plus superbe ; c'est la revanche qu'ils prennent de l'irrévérence avec laquelle nous avons traité les écrits dirigés contre le socialisme par M. Thiers et autres grands hommes.

Et cependant, malgré le petit nombre de voix qui se sont portées sur Ledru-Rollin et sur Raspail, malgré le triomphe de Louis-Napoléon Bonaparte, nous continuerons de rire des efforts de M. Thiers, pour consolider le vieil ordre ou plûtôt le vieux désordre social.

Que voulez-vous ? Le faux est toujours faux, l'absurde est toujours absurde. L'ignorance et la suffisance étalées, à la fois dans un même livre, sont toujours ignorance et suffisance, quels que soient les évènements qui puissent intervenir.

Nous, phalanstériens, et assurément socialistes, nous avons toujours donné pour base à la transformation de la société la commune rurale. Notre phalanstère est une association beaucoup plus agricole qu'industrielle ; les endiguements, les reboisements, l'irrigation ont toujours occupé la première place dans l'organisation du travail telle que nous la comprenons.

M. Thiers a dit que les socialistes ne s'occupaient pas d'agriculture.

M. Thiers a dit que l'association n'était pas praticable en agriculture, quand déjà, sur une grande partie du sol, la culture s'exerce par des associations plus ou moins équitables, plus ou moins complètes ; quand tous les agronomes supérieurs font appel à l'association pour reconstituer la grande culture.

M. Thiers a séparé le *communisme* et le *socialisme* en deux camps, bien que le communisme soit une branche, une subdivision du socialisme.

M. Thiers a résumé le système de M. Proudhon par *réciprocité*, celui de Louis Blanc par *association*, comme si les phalanstériens n'avaient pas développé le principe de l'association antérieurement à M. Louis Blanc et plus complètement que lui. Enfin le *droit au travail* est devenu le lot de M. Considerant, comme si MM. Proudhon et Louis Blanc n'étaient pas ralliés à cette formule.

Tout cela c'est de l'ignorance puérile. Un homme qui vous dirait : La Chine est un pays de l'Amérique méridionale, Clovis battit Charlemagne à la bataille de Pharsale, ou bien encore 2 et 2 font 6, serait en géographie, en histoire, en arithmétique, d'une force égale à celle de M. Thiers en science sociale.

On ne discute pas de pareilles choses, on en rit; c'est ce que nous avons fait, ce que nous ferons encore.

Mais le rire fait place à l'indignation quand nous pensons qu'on espère entraver le progrès social avec de pareilles billevésées.

Comment! vous ne sentez pas que le progrès, ce progrès irrésistible et providentiel qui vient battre comme une marée les assises de tous les gouvernements, ce progrès qui a triomphé en 89, en 1830, s'appelle aujourd'hui socialisme, et que vous ne le vaincrez pas !

Comment ! vous n'êtes pas éclairés par le passé, vous n'êtes pas las de cette résistance folle, aveugle qui a si mal servi tous les pouvoirs !

Le socialisme, c'est la soif de vérité, de liberté, de justice, c'est l'espérance de tous les opprimés. Ceux qui connaissent les vices de notre industrie, ceux qui espèrent des réformes sociales, tous ceux-là sont nos auxiliaires.

Nous savons très bien que la *Patrie* et le *Constitutionnel* cherchent à prouver à leurs lecteurs que tous les socialistes ont pour but non pas le bien, mais le mal, non pas la régénération, mais la destruction, non pas le règne de la fraternité, mais le meurtre, l'incendie et le pillage.

Que nous importent ces ridicules mensonges ! on disait aussi sous la Restauration que les libéraux étaient des *forçats libérés*; ces injures ont-elles nui à leur triomphe.

Le socialisme, outre quelques éléments confus, dangereux, violents, que vous faites semblant de confondre avec tous les autres, contient le germe de notre avenir, d'un avenir de bonheur et de justice. Vous ne détruirez pas la tendance de l'humanité vers le bonheur. Vainement direz-vous au peuple : Voyez MM. Thiers, Passy, Troplong, rien ne leur manque, donc la société est bien faite, le peuple affamé se rira de vous.

Non, vous ne détruirez pas des idées indestructibles, et que vous combattez en les défigurant, jamais en les regardant en face. S'il était vrai qu'à ces idées un parti fort et compact ne fût pas rallié encore, cela prouverait que l'intelligence publique n'est pas encore très éclairée, mais rien de plus. Nous ne vous ressemblons pas, intrigants constitutionnels, tacticiens des chambres corrompues; nous ne jugeons pas les opinions au nombre des suffrages qu'elles produisent, au nombre des votes qu'on récolte sur leur terrain. Le christianisme fut prêché d'abord par douze hommes seulement ; ces douze hommes avaient cependant raison. Le monde païen tout entier, ce monde que vous auriez servi, que vous servez encore, [illegible].

Ne confondons jamais une question de logique et de vérité avec une question d'influence politique immédiate ; ne confondons pas dans le socialisme la doctrine avec le parti. La doctrine est forte alors même que le parti vous semblerait faible. Aujourd'hui l'âme impérissable est incarnée ; donnez au corps le temps de grandir.

Ledru-Rollin et Raspail réunis, ont obtenu à Paris moins de voix que n'en avait eu Raspail tout seul aux dernières élections. Si ce fait constatait pour le socialisme une diminution d'influence politique, nous ne serions point découragés, les sophismes et les bévues de M. Thiers ne pouvant jamais prévaloir contre les vérités que nous défendons, et contre les intérêts immenses aujourd'hui sacrifiés. Mais personne n'a le droit de dire que des milliers de socialistes n'ont pas voté pour Napoléon; nous n'avons pas, nous, suivi cette ligne. Nous avons protesté contre Louis-Napoléon Bonaparte, afin d'être à l'abri de toute responsabilité dans les déceptions qui vont venir. Mais beaucoup d'ouvriers ont voté pour Napoléon, afin d'abattre le général Cavaignac, de punir les transportations, le sang versé en juin et l'amnistie refusée. Beaucoup ont voté pour Napoléon, afin de venger Louis Blanc et Caussidière. Beaucoup ont voté pour Napoléon, afin d'en finir avec la République bourgeoise et anti-socialiste du *National*. L'avenir seul permettra de juger ce calcul. En attendant, vous qui dites aujourd'hui : *le socialisme est mort*, souvenez-vous que les bourgeois disaient, après la promulgation de la constitution en 91 : *la révolution est finie!*

Assemblée Nationale.

L'Assemblée était nombreuse et causait des futurs ministres. M. Rolland monte à tribune pour demander au ministre de la justice s'il a lu l'article cité par la *Gazette de France*, où il est dit que l'Assemblée nationale a démérité de la patrie pour avoir proclamé la République. Le ministre répond qu'il a ordonné de poursuivre. — On s'est peu ému de cet incident.

Les conversations recommençaient sur les probabilités ministérielles, lorsque M. Gent monte à son tour à la tribune pour demander au ministre de l'intérieur pourquoi, contrairement au droit de réunion, on a interdit au comité électoral central la faculté de se réunir, depuis le 12 décembre. Le ministre répond que l'élection du président étant terminée, il n'y a plus lieu de faire de comité préparatoire. M. Joly riposte que sous la République il y a toujours des élections à préparer, et que par conséquent les réunions électorales sont toujours nécessaires. Le ministre dédaigne de répondre ; les représentants reprennent leur conversation. Mais, entendant le président annoncer la reprise de la discussion du projet de reboisement de M. Dufournel, et ne voulant pas gêner cette discussion, ils quittent la salle en foule et vont poursuivre leurs intéressantes conjectures dans les couloirs, dans les salons du palais et même dans la rue et jusque sur les boulevards.

M. Maissiat trouve cette solitude favorable pour reprendre et achever son discours sur les forêts. M. Dufournel vient l'y rejoindre, et, après quelques paroles échangées, leurs amis et collègues ne sachant trop que penser de la proposition de M. Dufournel, se trouvent fort heureux de se ranger à l'avis d'un représentant très poli qui parle de la renvoyer à l'examen du comité des finances.

Tout le monde allait partir, mais M. [illegible] les retient bien malgré eux, il veut à toute force que l'on s'occupe de l'amnistie. Ses paroles énergiques et chaleureuses échouent devant l'Assemblée, dont la majorité, cachée sous le voile honteux du scrutin secret, repousse son appel, et alors chacun d'aller dîner et de continuer à rabâcher à perte de vue sur le président et ses ministres futurs.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

« On assure que MM. le général Bedeau, Dufaure et de Lamartine sont les trois candidats à la vice-présidence qui seront présentés à l'Assemblée nationale par Louis Bonaparte.

Le ministère qui doit entrer aux affaires après la proclamation du président de la République, paraît devoir définitivement être constitué ainsi qu'il suit :

M. Odilon Barrot, président du conseil, ministre de la justice et des cultes ;
M. de Malleville, ministre de l'intérieur ;
M. Drouyn de Luys, affaires étrangères ;
M. le général Rulhières, guerre ;
M. de Tracy, marine ;
M. Passy, finances ;
M. Léon Faucher, travaux publics ;
M. de Falloux, instruction publique ;
M. Bixio, commerce.

Nouvelles de Rome et de l'Italie.

Les journaux de Rome nous apportent le compte-rendu de la séance de la chambre des députés romains du 8 :

Le président annonce qu'il a convoqué extraordinairement l'Assemblée pour entendre le rapport de la députation envoyée à Gaëte, et il donne la parole au député Fusconi qui en faisait partie.

« Entrés sur le territoire napolitain, un inspecteur de police nous ayant demandé si nous nous rendions à Gaëte, nous lui répondîmes affirmativement.

» Alors il nous dit avoir reçu l'ordre de ne pas permettre l'entrée de la députation sur le sol napolitain, et que cet ordre même s'étendait au sénateur. Prié de donner par écrit la défense qu'il venait de nous faire, il dit que cela excédait ses instructions. La députation pensa alors à envoyer une lettre au cardinal Antonelli, pour lui exposer le but de notre mission, avec prière de répondre immédiatement.

» Un gendarme napolitain nous rapporta la réponse du cardinal dans laquelle il disait que le saint Père, de son propre mouvement, avait écrit de Gaëte le 27 novembre les motifs de son éloignement momentané de Rome ; que par ces mêmes motifs il ne pouvait recevoir la députation ; mais qu'il continuait à prier Dieu de répandre sa miséricorde sur Rome et l'Etat. La députation, ne pouvant remplir sa mission, est revenue à Rome. »

A l'appui de ces paroles, M. Fusconi lit les procès-verbaux rédigés sur les lieux, la lettre au cardinal Antonelli et la réponse de celui-ci.

On passe à la question de la constituante. M. Pantaleoni demande la nomination d'une commission ; M. Bonaparte réclame une discussion immédiate. Le ministre Galetti propose un moyen qui concilie les deux autres, la nomination d'une commission qui fasse un rapport dans les deux ou trois jours. Cette proposition est adoptée.

Ce que le peuple désire, dit le *Contemporaneo*, c'est qu'il soit nommé au plus tôt une régence qui prenne en mains le gouvernement suprême de l'Etat.

Le général Zucchi a répondu par une lettre des plus insolentes au désaveu du ministère romain.

— La *Concordia* annonce que V. Gioberti a été chargé par le roi de Sardaigne de former un ministère.

L'agitation qui avait eu lieu ces derniers jours à Gênes a cessé par suite de l'envoi à Turin d'une adresse pour demander la convocation d'une constituante italienne et le choix d'un ministère démocratique.

Le Socialisme à Florence.

Les journaux de Florence se distinguent parmi les journaux italiens. Ils suivent le mouvement et la vie de l'Europe actuelle. Nous avons eu souvent occasion de citer l'*Alba* et d'autres feuilles florentines. Aujourd'hui nous applaudissons à la pensée qui a fondée, dans l'illustre cité de Michel-Ange, la *Démocratie progressive*. Ce journal se déclare franchement socialiste. Il salue dans Fourier le fondateur du socialisme moderne.

Nous traduisons :

Les transitions au socialisme.

Le socialisme est une science qui n'est pas parfaite, mais dont le cadre est entièrement tracé. Son fondateur vit le but auquel on devait parvenir, et c'est à cela qu'on doit la puissance et l'harmonie de ses conceptions. Mais en épuisant la science et en classant tous les développements, il fut entraîné à des détails dont profitèrent les ennemis de toute grande réforme, et des profondes conceptions, pour les tourner en ridicule aux yeux du vulgaire.

Cependant le fondateur du socialisme ne conteste pas les perfectionnements dont pouvaient être susceptibles les découvertes de sa pensée ; il n'écarta ni les modifications, ni les transitions qui de l'état actuel imparfait, doivent conduire l'humanité à l'harmonie sociale.

Quand on a un but bien déterminé, il est facile de l'atteindre, mais on ne peut y arriver que graduellement. Cet état de transition, Fourier l'appelait d'un nom particulier que nous ne répéterons pas pour ne pas effaroucher par des mots des idées peu goûtées ou suspectes.

Si les socialistes avaient, comme les philosophes de l'antiquité, une double doctrine, l'une mystérieuse, et l'autre dévoilée ; la première comprenant tout le système de rénovation sociale, connue seulement des adeptes, et la seconde, connue, au contraire, de tout le monde, ne donnant que les résultats immédiatement réalisables ; il n'y aurait peut-être qu'une seule voix pour les féliciter de leurs travaux.

On les regarderait comme des économistes ingénieux et progressifs, et non comme des novateurs téméraires et dangereux. Mais la science est sortie du giron de la secte, et les maux qui affligent la société actuelle sont trop grands pour être guéris par des remèdes empiriques ou par des palliatifs.

Cependant il faut être animé d'un amour bien ardent pour le genre humain, pour pousser, au milieu de la dérision et de la calomnie, à l'accomplissement d'une meilleure destinée.

Le socialisme a décrit les souffrances de la société. Il a fait avec une

précision et une habileté admirables l'énumération de tous les maux d'une société qui paraît si belle aux privilégiés, qu'ils craignent qu'on ne la gâte en y touchant.

Mais tandis que ces heureux du siècle détournent leurs regards de la misère, pour ne pas troubler leur quiétude, on condamne les malheureux à vivre dans des quartiers insalubres ; les socialistes, au contraire, parcourent ces quartiers pour y étudier la misère et font les plus grands efforts pour la guérir.

Ainsi, les saintes âmes des premiers siècles de l'Eglise recueillaient les infirmes et baisaient les plaies qui excitaient le dégoût et la peur du vulgaire. Et, en effet, les doctrines socialistes sont étroitement liées avec le principe religieux, elles en sont même une émanation directe. Ceux qui interprètent l'Evangile à l'usage des privilégiés prétendent envain que les socialistes en faussent l'esprit. Dans nos études nous montrerons de quel côté est le mensonge, l'erreur et l'égoïsme.

Nous donnerons bientôt le manifeste de l'Ecole socialiste, dans lequel elle a exposé ses idées susceptibles d'une application immédiate. Nous ferons connaître le mouvement des idées en Europe. Nos travaux serviront d'enseignement, s'ils ne servent pas à convaincre nos lecteurs, et à produire les réformes sociales auxquelles nous aspirons.

Le roi de Prusse et l'Empire allemand.

La lutte entre le parti prussien et le parti autrichien prend un caractère de plus en plus menaçant en Allemagne.

La *Gazette des postes de Francfort* regarde l'octroi de la constitution prussienne comme un pas décisif vers l'achèvement de la constitution de l'empire. Selon ce journal, aucun des Etats du reste de l'Allemagne ne pouvant rester en arrière de la Prusse, on a acquis la base sur laquelle la constitution commune de l'Allemagne sera élevée. « Nous n'hésitons pas, ajoute la feuille francfortoise à déclarer que le roi de Prusse s'est mis de fait à la tête de l'Allemagne, et qu'on n'a plus besoin d'autre assentiment de sa part. »

Suivant la *Nouvelle Gazette prussienne*, on attend à Berlin M. de Gagern, chargé, dit-on, d'offrir au roi de Prusse la couronne héréditaire d'Allemagne.

La sous-commission du comité de constitution a proposé que la dignité du chef de l'empire soit héréditaire, et qu'il porte le titre d'empereur d'Allemagne, que le siége de son gouvernement soit à Francfort.

M. Beseler, au nom de la minorité, s'est réservé de faire valoir les motifs qui militent en faveur d'Erfurt comme siége du gouvernement impérial.

L'empereur recevra une liste civile qui sera fixée au commencement de chaque règne.

L'Autriche, de son côté, a commencé sa scission avec l'Allemagne en déclarant : 1° ne pas vouloir accepter la loi sur les lettres de change commune à toute l'Allemagne; 2° ne pas vouloir contribuer à la flotte allemande ; 3° elle a en outre rappelé M. Hobringer, envoyé autrichien au congrès douanier.

Enfin, ce qui est plus grave, les deux membres autrichiens du ministère allemand, MM. de Schmerling et Wurth, viennent de donner leur démission.

A Francfort, on regarde une rupture avec l'Autriche comme inévitable.

Dans huit jours, la majorité slave de la Diète de Kremsier, hostile à l'absorption de l'Autriche dans l'Allemagne unitaire, sera encore accrue par l'arrivée des députés croates, slovakes, serbes, illyriens, dalmates, etc.

On se demande si l'Autriche, appuyée sur l'Allemagne catholique et sur une force militaire puissante, consentirait pacifiquement à se laisser enlever l'influence et la prépondérance que des siècles lui ont acquise en Allemagne. La rupture sera-t-elle une séparation par consentement mutuel ou un divorce violent.

Un autre fait contribue à compliquer la question. La Bavière catholique paraît décidée à suivre le sort de l'Autriche. On a reçu des nouvelles alarmantes de Munich sur la situation des esprits dans cette capitale en ce qui touche l'unité allemande.

De son côté, le roi de Hanovre agissant probablement sous l'inspiration du cabinet anglais, s'oppose, assure-t-on, à ce que le roi de Prusse accepte la dignité de l'empire.

Enfin, une opposition plus énergique sera faite par tous les démocrates allemands. Déjà l'association bourgeoise de Mayence a déclaré, par une adresse à l'Assemblée nationale de Francfort, qu'elle agirait contrairement aux vœux des habitants de Mayence, en mettant le roi de Prusse à la tête de l'Allemagne.

A cette heure un abattement profond semble avoir saisi les docteurs de l'école historique qui avaient espéré faire de l'unité allemande une barrière contre l'envahissement de la démocratie.

L'Anarchie dans le Schleswig-Holstein.

Depuis que les prétentions exagérées du teutonisme pèsent sur le Schleswig-Holstein, ce malheureux pays est livré à l'anarchie et à l'arbitraire.

On sait que depuis le mois de mars dernier, la liberté de la presse existe en Danemark et en Allemagne. Le gouvernement central de Francfort avait promis d'en faire jouir les provinces du Schleswig-Holstein. Eh bien ! la population danoise y est toujours condamnée à un état d'exception, on met en accusation quiconque écrit contre la réunion projetée avec l'Allemagne.

Il y a plus, d'après l'armistice, le gouvernement intérimaire des duchés devait se renfermer dans un système de neutralité. Au lieu de garder cette attitude de conciliation, la police poursuit les signataires d'une adresse envoyée au gouvernement central de Francfort, contre la réunion méditée.

D'un autre côté, M. Banks, chargé par le gouvernement de Francfort d'une mission auprès du gouvernement danois, insiste pour que les îles d'Als et d'Erroë soient placées sous la loi du gouvernement intérimaire des duchés.

Pour empêcher toute communication entre la population danoise des duchés, et celle de leurs frères du Jutland, les chasseurs du Schleswig-Holstein occupent la frontière.

Le *Journal de Berlin* annonce même que des corps-francs se rassemblent à Kiel pour opérer une descente dans l'île d'Als. De son côté, le gouvernement danois s'occupe d'établir des bateaux à Glau qui stationneraient entre l'île et la ville de Faaborg (Fionie), pour protéger, avec un corps d'armée auxiliaire, les populations d'Als contre toute tentative de l'ennemi. Le brave général Bulow, qui s'est distingué dans les trois batailles du Schleswig, est à la tête de ces troupes.

Les prétentions exorbitantes et la conduite peu digne du gouvernement intérimaire des duchés a motivé une note du ministre des affaires étrangères du Danemark, M. le comte de Moltke, par laquelle il fait ressortir les violations du traité de Malmoë. Il ajoute que, si le gouvernement s'abstient d'agir pour le moment, c'est pour épargner aux duchés des calamités encore plus grandes. Quant aux îles, le gouvernement danois considère que son honneur, que son devoir et son humanité sont engagés à protéger les populations contre les abus du pouvoir du gouvernement intérimaire des duchés.

En un mot, tout est désordre et confusion dans le Schlewig-Holstein; les persécutions de tout genre pèsent sur les Danois ; le gouvernement intérimaire et le gouvernement central de Francfort attisent le feu au lieu de calmer l'exaspération générale. Qu'en résultera-t-il ? La guerre, une guerre acharnée, une guerre qui peut être fatale à l'Allemagne. Il est grandement temps que des idées plus fraternelles à l'égard des autres nationalités animent le gouvernement central de Francfort.

Vicente Pazos et la navigation des Amazones.

L'Amérique du Sud attend encore que l'Europe jette un regard de fraternité et d'amour sur ses magnifiques contrées baignées par des fleuves gigantesques.

Livrée à elle seule, l'Amérique du Sud voit se perdre sa végétation exhorbitante et les infimes ressources qu'elle renferme, au grand dommage de la population famélique de l'Europe.

Et pourtant, à quinze jours des côtes occidentales de notre continent, par une navigation sans péril, l'Européen arrive à la Guyane et aux embouchures des Amazones, géant des fleuves qui traverse presque de part en part le continent du Sud-Amérique dans sa plus grande largeur depuis le Para jusqu'à Lima, la resplendissante cité de l'océan Pacifique.

Eh bien ! ce grand fleuve, et les mille cours d'eau moins considérables qui le mettent en communication avec toute l'Amérique du Sud, n'est pas encore sillonné par les bateaux à vapeur.

Notre plus belle colonie, la Guyane française est baignée par ce fleuve : Le commerce maritime de France, appuyé sur cette colonie et sur les Amazones, pourrait improviser d'immenses affaires avec les républiques de Bolivie, du Pérou, etc., etc. ; — échanger nos produits manufacturés avec les mille et mille produits naturels de ces riches contrées.

La pensée de la navigation des Amazones, que nous trouvons dans notre histoire des colonies, était perdue depuis de longues années; le Bolivien Pazos, homme de mérite, vient exprès à Paris, il y a dix ans, pour rappeler à la France la grande mission qui l'attend dans l'Amérique du Sud. Infatigable, d'une persévérance à toute épreuve, il écrit lettres sur lettres ; il publie brochures sur brochures pour démontrer les avantages de la navigation des Amazones; ses efforts se heurtent contre l'indifférence ministérielle.

On promet, on promet, on promet, et la réalisation de ce vaste projet attend encore un homme.

Fatigué d'avoir usé sa vie en vaines démarches, M. Pazos, à la veille de retourner dans son pays, nous adressa la lettre suivante, à nous qui n'avons cessé de soutenir et de défendre son projet.

Espérons que la navigation des Amazones trouvera dans la nouvelle pensée gouvernementale qui vient d'être appelée à diriger la France, un puissant appui, et que notre pavillon deviendra bientôt le signe de ralliement des Républiques de l'Amérique du Sud.

Paris, 15 décembre 1848.

Monsieur le rédacteur de la *Démocratie pacifique*,

L'intérêt que vous avez mis à appuyer, dans votre excellent journal, mon projet présenté au gouvernement français dans le but d'établir une communication commerciale entre la Guyane française et les républiques de l'Amérique du Sud par les fleuves qui baignent leurs territoires, me fait prendre la plume pour vous dire que ce projet déjà approuvé par le gouvernement du roi, et au moment d'être mis à exécution, a été abandonné par le gouvernement provisoire après le 24 février dernier.

J'ai rappelé au gouvernement de la République la nécessité d'ouvrir de nouveaux et vastes débouchés au commerce et à l'industrie français par cette nouvelle voie fluviale. Mes efforts n'ont pas été pris en considération ; fatigué d'avoir attendu près de neuf ans, j'ai résolu de retourner dans ma patrie, l'Amérique méridionale.

En quittant la France, j'emporte cependant la consolation de voir que les idées d'améliorations commerciales, que j'ai proposées, sont celles que Napoléon le Grand concevait pour le progrès de la Guyane, lorsqu'il disait : « Il y a longtemps que je songe à Cayenne, c'est le plus » beau pays de la terre pour y fonder une colonie. »

Je n'ai fait que développer cette conception élevée en y faisant intervenir la vapeur et la navigation par les fleuves, qui rendraient la France maîtresse de l'immense commerce du Nouveau Monde.

Plaise au ciel que ce projet gigantesque soit réalisé par l'homme que la France, cette nation puissante et civilisatrice, vient d'appeler à la suprême magistrature.

C'est le seul prix que j'attends de mes travaux et de ma persévérance.

VICENTE PAZOS.

Compte-rendu du banquet démocratique et social, à Orléans, 9 décembre.

(Correspondance de la *Démocratie pacifique*.)

Nous avons à vous signaler un notable progrès dans l'opinion de notre ville vers les idées socialistes; en février nous n'avions qu'une demi-douzaine de républicains de la veille, en mars nous avions les clubs républicains doctrinaires immobilistes. Aujourd'hui nous avons une réunion électorale de 800 personnes applaudissant avec une vive sympathie aux idées sociales. Cette réunion serait bien plus nombreuse si la crainte de perdre les pratiques bourgeoises ne retenait une foule d'ouvriers en boutique.

Samedi soir, veille de l'élection, a eu lieu le banquet des démocrates socialistes. Annoncé quelques jours seulement avant, et tout le monde aidant, prêtant l'un un vaste manege pour salle de festin, l'autre des étoffes pour décoration, ceux-ci leur talent et leurs bras, un négociant donnant une pièce de vin, nous avons pu avoir une salle magnifiquement décorée de drapeaux, de guirlandes, de lustres, d'écussons, d'inscriptions, et surtout d'un magnifique trophée de charrues, fléaux, rateaux, bêches, marteaux, harpes, de tout enfin, excepté des outils à tuer.— Guindey, ouvrier tonnelier, celui qui a eu 28 000 voix aux élections des représentants, président. Il a fait prélever noblement les prémices du repas pour des absents moins heureux, et, après une demi heure consacrée à l'appétit, il a porté le premier toast. Quatorze autres ont suivi, tous empreints du socialisme le plus pur et le plus éclairé. C'est pour Orléans un progrès immense.

M. P. Vinçard nous communique la lettre suivante qu'il a adressée, en date du 1er décembre, aux ouvriers délégués au Luxembourg.

Mes amis,

Six mois se sont écoulés depuis que vous m'avez appelé à l'honneur de vous présider, et je ne saurais trop vous remercier de ce témoignage de confiance fraternelle ; mais en ce moment il me devient impossible de rester à votre tête.

Mes forces sont épuisées, et il y a pour moi nécessité absolue de repos.

En temps de révolution, il ne faut pas que, chez les hommes qui dirigent les autres, la force physique trahisse la force morale, sous peine de nuire à la cause qu'ils défendent.

Vous n'attribuerez pas, je l'espère, à d'autres motifs la décision que je me vois contraint de prendre aujourd'hui. Nous avons trop souffert ensemble, nous souffrons trop encore, et surtout nous nous aimons trop pour qu'il puisse venir à l'esprit d'aucun d'entre nous qu'en agissant ainsi j'obéis à des considérations égoïstes.

Quel bonheur pourrais-je donc trouver en dehors des principes éternels et sacrés auxquels nous avons abandonné notre vie entière ? Où pourrait-on trouver plus d'abnégation unie à plus de persévérance en dehors de notre *famille* au Luxembourg.

Sans les tristes journées de juin, il y aurait longtemps déjà que, voyant ma santé s'affaiblir, je vous aurais prié de confier le soin de votre direction à une autre personne ; mais je ne vous dissimulerai pas qu'un certain sentiment de pudeur me retenait, et que vous quitter au moment où les malheurs qui pesaient sur la patrie nous remplissaient l'âme de désolation et de découragement, me semblait une désertion.

Quoique bien malade à cette époque, je n'ai pu me séparer de vous. Aujourd'hui que les circonstances ne sont plus aussi graves, et que fatigué par une lutte qui dure pour moi depuis de longues années, je manque d'énergie physique, je vous supplie de me laisser prendre un peu de repos.

Permettez-moi néanmoins, — non pas de vous donner des conseils, — mais de vous dire franchement ma pensée.

Quand celui dont nous ne devons prononcer le nom qu'avec respect et reconnaissance a constitué la *Délégation ouvrière*, il n'a jamais eu d'autre pensée que de vouloir que le peuple travaillât lui-même à son émancipation, et cela par des moyens *légaux* et *pacifiques*.

En répétant à satiété qu'au Luxembourg nous n'avions rien fait, on semblait ignorer combien il est difficile de descendre du vague terrain de la *théorie* sur celui de la *pratique*.

Maintenant, quoi qu'on ait pu dire, la réalisation surgit de tous côtés, et, sans vanité, je crois que nos efforts y sont pour quelque chose.

Donc, en restant dans la *légalité*, en nous faisant connaître, comme nous l'avons été jusqu'à ce jour, pour des hommes de principes, en nous éloignant des luttes politiques, notre mission est encore belle.

La *politique* n'est à présent que l'art de haïr et de diviser les hommes. L'*association* est celui de les unir et de les rendre heureux. C'est à nous, enfants du travail, de continuer notre œuvre à l'exclusion de tout autre.

Ce sera pour mon compte personnel la seule que je poursuivrai.

Ne nous laissons pas non plus envelopper par des ambitieux qui voudraient se faire un marchepied de notre dévouement.

C'est exclusivement dans votre sein que vous devez choisir ceux qui vous guideront ; agir autrement serait une négation complète de votre passé, et ce serait pis encore : un *suicide*.

Pourvu que la vie privée de ceux que vous allez choisir soit exempte de reproches ; pourvu que leur cœur n'ait jamais battu que pour ce qui est juste et honnête, ne soyez point inquiets, la lumière intellectuelle brillera à leurs yeux lorsqu'il le faudra.

Sachez aussi, — et c'est la seule prière que je vous adresse, — que je tiens à rester au milieu de vous, et que si la tâche de vous diriger est en ce moment au-dessus de mes forces, je n'en tiens pas moins à vous suivre dans la voie que nous avons parcourue ensemble.

Les hommes qui croient à l'égalité ne dérogent pas en descendant du rôle de capitaine à celui de simple soldat.

Qu'importe le poste qu'on occupe, pourvu qu'on suive et qu'on défende le même drapeau ?

Nous aurons encore inévitablement de rudes épreuves à subir, et nous ne serons pas de trop pour qu'elles nous semblent moins pénibles. Mais croyez bien, frères, que lorsque je me suis égaré, mon intelligence était seule coupable, et que mon cœur n'y était pour rien. Quant à moi, je n'ai qu'à vous remercier de l'affection que vous m'avez constamment témoignée, et au milieu des douleurs de ma vie d'enfant du peuple, ce souvenir me consolera toujours.

Au revoir donc, — le mot *adieu* ne peut être prononcé entre nous, — et croyez que jamais mon cœur ne battra pour une autre cause que pour celle de mes frères les travailleurs.

Salut et fraternité. PIERRE VINÇARD.

1er décembre 1848.

Tous les journaux de Maurice recommandent fortement notre ami Désiré Laverdant au choix des habitants de l'Ile de la Réunion pour les représenter à l'Assemblée nationale.

On lit dans le *Cernéen* du 7 septembre dernier :

Nous apprenons avec plaisir que notre excellent ami et compatriote Désiré Laverdant se met sur les rangs, comme représentant de l'Ile de la Réunion. Si une expérience profonde des intérêts qu'on veut défendre, un dévouement sans bornes, une intelligence élevée et une conscience honnête donnent des droits à un semblable mandat, personne n'en a plus que Désiré Laverdant.

Assemblée nationale.

Séance du 18 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

M. FRESLON, ministre de l'instruction publique, dépose trois projets de décret qui sont renvoyés à l'examen des bureaux.

M. le ministre de l'agriculture dépose un projet relatif à des avances à faire à l'industrie agricole.

M. Rolland a la parole pour des interpellations. Citoyens, dit-il, je viens demander à M. le ministre de la justice s'il a connaissance d'un article d'un journal de Cambrai répété par la *Gazette de France*.

Cet article, en effet, est une insulte violente à l'Assemblée nationale, et appelle le mépris et la haine sur le gouvernement et sur la constitution que la France s'est donnée. (Mouvements divers.) L'Assemblée, est-il dit dans cet article, a démérité de la patrie (Rumeurs) le jour où, se laissant violenter par la pression des clubs parisiens, et faisant violence elle-même à la volonté manifeste de ceux qui l'avaient nommée, elle a proclamé la République. (Violentes exclamations.)

UNE VOIX. C'est une infamie.

M. ROLLAND. Je demande s'il est possible qu'un gouvernement permette des attaques semblables. Ces attaques coïncident avec l'existence d'une certaine réunion électorale qui pousse à la dissolution de l'Assemblée nationale (Rumeurs), en répétant comme le journal dont il s'agit : l'Assemblée nationale a démérité de la patrie. (Mouvement.)

Il est de notre devoir de réprimer d'aussi violentes attaques au moment où nous allons donner l'impulsion à notre œuvre et réaliser son existence. Je demande donc à M. le ministre de la justice s'il a connaissance de l'article et s'il l'a déféré à la justice, ou s'il est disposé à le faire poursuivre s'il ne le connaît pas.

M. MARIE, ministre de la justice. J'ai eu connaissance de l'article, et les sentiments qu'il vient d'exprimer, je les ai éprouvés comme lui. Il y a dans cet article deux choses qui ont été attaquées avec un grand scandale : d'abord l'établissement de la République que nous avons fondée, que nous avons juré de défendre, et pour le maintien de laquelle nous resterons fidèles à notre serment. (Très bien ! très bien !)

D'un autre côté on a attaqué l'Assemblée, qui a droit aux respects de tous comme expression de la volonté éclairée du peuple.

Aussi dès samedi la *Gazette de France* a été poursuivie; la justice est maintenant saisie et elle aura son cours.

UNE VOIX. Et le journal de Cambrai ?

M. LE PRÉSIDENT. Personne ne demandant la parole sur l'incident, l'incident est terminé. La parole est à M. Gent pour des interpellations.

M. GENT. Je viens interpeller le ministère au sujet d'un fait qui intéresse le droit de réunion, d'une atteinte grave portée à la liberté électorale.

Un congrès central électoral avait été fondé à Paris, renfermant en son sein des délégués de la province. Il s'était réuni jusqu'au jour de l'élection du président; mais, quelques jours après, le congrès central électoral ayant voulu se réunir, un commissaire de police se présenta, disant que la réunion ne pouvait avoir lieu sans une autorisation du préfet de police, aux termes d'un article de la loi sur les clubs.

L'article de la loi sur les clubs ne me semble nullement applicable. Rappelez-vous, citoyens, ce qui se faisait avant l'établissement de la République. (Rumeurs à droite.) On nous a dit qu'un congrès électoral n'avait pas le droit de se réunir d'une manière permanente. Eh bien, je dis que, sous la monarchie, des réunions permanentes de ce genre avaient lieu sans que le gouvernement les empêchât. Il y avait en 1840 et 41 deux réunions électorales centrales, l'une chez M. O. Barrot, sous la présidence de M. Duvergier de Hauranne, et l'autre sous celle d'un collègue que nous avons perdu, M. Dornès. Ces réunions avaient un caractère permanent ; elles publiaient des circulaires, etc.

Eh bien ! est-ce que sous la République nous serions condamnés à jouir de moins de liberté que sous la monarchie ?

L'orateur entre dans quelques détails sur la discussion du projet de décret sur les clubs ; il s'appuie sur des discours de MM. Senard et Xavier Durrieu. L'Assemblée est fort impatiente.

M. DUFAURE. Le fait sur lequel le gouvernement vient d'être interpellé a eu lieu par mon ordre, et par conséquent j'en suis responsable. (Très bien à droite.)

Le fait a eu lieu le 13 décembre avec le plus grand calme. Une réunion qui s'intitulait solidarité républicaine, composée de délégués de Paris et de la province, et qui s'intitulait aussi congrès national et électoral, se réunissait à Paris depuis quelque temps.

Tant que les élections ont duré nous n'avons pas cru devoir intervenir non plus qu'à l'égard des clubs qui s'étaient transformés en réunions électorales. Nous voulions que liberté pleine et entière fût laissée à l'élection; mais après les élections nous avons cru qu'il était de notre devoir, du devoir social de fermer ces réunions. (Mouvements divers.)

Le 28 juillet dernier, vous avez fait une loi sur les clubs. Les réunions ont été entourées de mesures restrictives, dont l'expérience a démontré du reste la complète inefficacité. (Mouvements divers.) La loi distingua trois sortes de réunions, les réunions publiques, les réunions privées, les sociétés secrètes. Les premières ont été autorisées avec certaines restrictions peu graves; les secondes sous la condition d'une autorisation; les troisièmes ont été complètement interdites.

Ce décret contient une disposition spéciale en faveur des réunions électorales. Quelques clubs trop violents de Paris avaient été fermés, on les a sur-le-champ transformés en réunions électorales, et, sous prétexte de parler des élections, on a continué à y battre en brèche la société tout entière.

Nous avons respecté le prétexte tant que l'élection est restée pendante, mais après l'élection, nous avons cru qu'il était de notre droit, qu'il était de notre devoir de mettre un terme à ces réunions qui ne pouvaient plus même s'étayer d'aucun prétexte.

Ce serait en effet rendre complétement inefficace la loi que vous avez faite sur les clubs et réunions, s'il est loisible, en changeant le titre de ces réunions, de les soustraire à la surveillance et de les placer en dehors de la loi sous prétexte qu'il se fera une élection dans six mois, dans un an. (Assentiment à droite.)

M. JOLY. Je n'ai pas à me préoccuper de ce qui s'est dit dans les clubs transformés en réunion électorale: il y a ici quelque chose de plus grave, il y a une question de droit constitutionnel.

Le congrès électoral avait-il le droit de se réunir après l'élection du président? La question est là. M. le ministre a confondu les réunions publiques et les réunions privées. (C'est cela.)

Il s'agit de savoir si une réunion électorale qui n'appelle pas le public à ses délibérations ne pourrait pas persister après l'élection. On vous a cité ici des faits nombreux de réunions de ce genre qui ont fonctionné sous la monarchie sans que la monarchie se soit cru le droit de les dissoudre.

Sous la Restauration, la réunion Aide-toi, le ciel t'aidera, comptait plus de cent membres actifs. M. Guizot en était le président; M. Garnier-Pagès en était un des membres les plus actifs. La Restauration n'est nullement intervenue pour la dissoudre. Quelle différence y a-t-il entre cette réunion et le congrès national?

Une réunion électorale a tous les jours à fonctionner; car tous les jours il y a des élections, élections de l'Assemblée nationale, élections du président, élections des conseils généraux, des tribunaux de commerce, enfin l'élection fonctionne toujours sous la République.

Une réunion électorale doit donc être permanente si elle veut être influente.

La fermeture de cette réunion est un attentat contre le droit de réunion. (Oui! oui!) Un attentat contre lequel nous protestons de toute notre énergie. (Oui! oui! à gauche. — Murmures à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Personne ne demandant plus la parole, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

La discussion est continuée à propos de la proposition sur le reboisement.

M. Maissiat prononce un discours plein de faits et de science forestière en réponse au discours de M. Dufournel.

M. DUFOURNEL défend sa proposition et combat les objections de M. Maissiat, selon lequel il ne serait, dit-il, qu'un homme de hache. (On rit.)

La proposition par lui présentée se résume en deux points principaux: production immédiate dans une grande somme de travail, par le reboisement des montagnes ou des terrains infertiles; création de nouveaux propriétaires par la cession qui leur sera faite de portions de bois défrichés, dont les produits surabondants seraient en partie employés à couvrir les frais de reboisement.

L'orateur n'insiste pas pour que l'Assemblée passe à la discussion des articles, mais il demande que sa proposition soit renvoyée au comité des finances, qui n'a pas encore été consulté sur la question, et qui, en conséquence, n'a pas été appelé à donner son avis.

M. BAUDOT ne pense pas que la proposition doive être renvoyée au comité des finances.

M. ÉMILE LEROUX soutient que la question du reboisement est tout à fait distincte de la question de défrichement; il pense que cette dernière question doit être renvoyée au comité des finances, qu'il l'examinera dans l'intérêt même des travailleurs, dont on veut améliorer le sort.

M. TOURET, ministre de l'agriculture et du commerce. Il est impossible que le gouvernement entre dans les considérations du déboisement. Nous sommes aujourd'hui tributaires de 55 millions de bois envers l'étranger. Savez-vous combien il y a aujourd'hui de masses de forêts appartenant à l'Etat qui peuvent être soumises à l'opération que l'on propose? Il y en a 650 masses seulement.

Le renvoi au comité des finances est mis aux voix et prononcé à une faible majorité.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Lagrange pour une motion d'ordre. (Mouvements divers.—Marques d'impatience sur plusieurs bancs.)

M. LAGRANGE. Je vous demande pardon si je me montre aussi entêté dans la réclamation que j'ai à vous soumettre. (Marques d'impatience.) Il est bon pourtant qu'un terme soit fixé..... et c'est ce que je demande.

Dans la dernière séance, quand j'ai demandé qu'un jour fût fixé, on a mis en présence deux jours, vendredi et lundi. Le vote sur le jour de vendredi fut parfaitement douteux, je le reconnais... La majorité se prononça contre lundi. Qu'est-ce que je voulais? Je voulais que l'Assemblée fixât un jour antérieur à la proclamation du nouveau président de la République.

Je viens vous demander aujourd'hui si, oui ou non, vous voulez que cette grande, que cette salutaire mesure de l'amnistie soit ordonnée par la représentation générale de la France ou par un homme? Je vous demande, citoyens représentants, si vous resterez seuls sourds aux cris de tant de pauvres femmes et de pauvres enfants, quand Dieu vous donne tous les jours un si bel exemple de miséricorde et de justice. (Agitation prolongée.) Oui! Dieu qui, lui-même, a fait la République en février. (Oh! oh!) Oui, c'est Dieu qui l'a faite, car je ne peux pas encore me rendre compte comment une poignée de révolutionnaires comme moi a pu faire disparaître un trône aussi solidement établi..

Dieu, qui a créé, qui a sauvé la République, qui la sauvera encore, il nous a donné une abondante récolte: tous les jours son beau soleil réchauffe les pauvres hommes, et ces pauvres enfants, qui sans lui souffriraient de tous les tourments de l'hiver. (Très bien, à gauche.) Je demande que ma proposition soit discutée demain. Je demande que l'Assemblée se prononce pour un oui ou pour un non bien positif; je lui demande un vote français, un vote émis la poitrine découverte. (Aux voix! aux voix!—Le scrutin secret.)

M. LE PRÉSIDENT. On demande que la question de l'amnistie soit mise à l'ordre du jour de demain. Y a-t-il vingt membres qui demandent le scrutin de division.

A GAUCHE. Oui! oui!

A DROITE. Le scrutin secret.

M. LAGRANGE. Si l'on demande le scrutin secret, mes amis et moi nous prenons l'engagement de faire mettre dans le *Moniteur* les noms de ceux qui auront voté pour la proposition.

VOIX NOMBREUSES (avec force). Le scrutin secret! le scrutin secret!

On procède au scrutin secret qui donne le résultat suivant:

Nombre des votants	565
Majorité absolue	283
Pour l'adoption	189
Contre	376

La proposition de M. Lagrange est rejetée.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance à l'Assemblée des travaux de la commission chargée d'examiner les procès-verbaux de l'élection du président de la République. Ses travaux sont à jour; elle a reçu les procès-verbaux de la plus grande partie des départements, mais elle attend encore les procès-verbaux de vingt départements.

La séance est levée à 6 heures.

La nuit de Noël, fête de l'Egalité.

Nous sommes priés d'insérer la note suivante:

On a souvent reproché aux démocrates socialistes de ne point admettre le luxe et les arts quand ils censurent des fantaisies égoïstes et une vaine ostentation souvent insultante pour la misère publique; ils sont loin de s'opposer à la manifestation spontanée du sentiment artistique et au développement le plus libéral de la nature humaine.

Jusqu'ici les préoccupations politiques ne leur ont point permis de donner une fête qui fût à la hauteur de leurs sentiments, et qui témoignât de leur profonde sympathie pour les arts. L'occasion s'en présente tout naturellement: Noël est la fête de l'égalité; Jésus né dans l'étable est le symbole naïf des doctrines socialistes.

Les démocrates socialistes se proposent de fêter splendidement cette naissance, la nuit même de Noël, dans le local qui leur a paru le mieux approprié à cette solennité populaire, au *Jardin d'Hiver*.

Nous donnerons ultérieurement le programme de la fête; le prix est de 1 fr. 50 c. par personne.

Les bénéfices seront intégralement affectés aux condamnés politiques et à leurs familles. La répartition en sera faite suivant les décisions expresses d'un jury populaire.

Au moment où l'amnistie est considérée comme certaine, il est du devoir de tous les démocrates et amis de l'humanité de venir en aide à ces pauvres victimes qui nous reviendront avec l'hiver sans pain et sans ouvrage. Cette œuvre est un appel à tous, nous espérons que tout Paris y répondra.

Le siége de la commission est rue Coquillère, nº 12 ter, à la propagande démocratique et sociale.

On se procure des billets à la commission, au bureau des journaux démocratiques, au Jardin-d'Hiver et à toutes les sections électorales.

FAITS DIVERS.

Il paraît que l'empereur Nicolas n'est pas guéri de la manie de rappeler ses sujets de Paris, et que ses diplomates persistent dans la louable coutume d'espionner leurs compatriotes. Sur le rapport de M. Kisseloff que le comte Branicki fréquentait des démocrates, ordre lui a été donné de rentrer en Russie; mais, en bon Polonais, le citoyen Branicki a répondu par un refus. C'est pourtant le plus riche propriétaire de la Russie. Honneur aux hommes de cœur.

— M. Ramon de la Sayra, après un silence d'une année, vient d'attirer l'attention de l'Académie des sciences morales et politiques, par un mémoire sur les réformes sociales. L'opposition que les doctrines avancées du correspondant espagnol, ont éprouvées l'année dernière, ne l'ont pas découragé dans sa noble mission. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette nouvelle invasion des idées socialistes au sein de la pacifique Académie.

— Le citoyen Chautard, garde républicain, ayant eu l'idée de provoquer un banquet dans le corps auquel il appartenait, fit imprimer des cartes qu'il distribua à ses camarades. Déjà plus de deux cents cartes étaient placées, lorsqu'un ordre, adressé au colonel de la garde républicaine, enjoignit de rayer du contrôle le citoyen Chautard.

Le citoyen Chautard aime à savoir la raison des choses, il va trouver son colonel: « Mon colonel, dit-il, je ne peux me laisser rayer ainsi, sans avoir un certificat bien motivé, car enfin je ne suis ni un voleur, ni un mauvais sujet; j'étais ouvrier avant d'être républicain; je vais, si je trouve de l'ouvrage, redevenir ouvrier. Or, j'ai besoin que mon certificat porte la cause de mon renvoi. »

Le colonel fit écrire la lettre suivante par son secrétaire; elle ne laisse pas le moindre doute, et mérite d'être publiée:

« *Garde républicaine, bureau du colonel.*

» A M. Bidon, capitaine à la 4e compagnie du 2e bataillon de la garde républicaine.

» Mon capitaine,

» Le colonel Raymond vous prie de faire un certificat de *bonne conduite* en faveur du nommé Chautard, ex-garde de votre compagnie, n'ayant été renvoyé du corps *que pour avoir manifesté franchement que ses idées politiques n'étaient point en rapport avec celles des officiers du corps auquel il appartenait.*

» Le secrétaire du colonel,

» VIAT.

» Paris, le 15 décembre 1848. »

Son congé en règle, notre garde républicain se mit en quête d'ouvrage. On ne songe pas à tout; le troisième jour il était arrêté pour port illégal d'uniforme, et traîné de poste en poste jusque devant le commandant Baillemont, auquel il opposa vainement qu'il n'attendait que son premier argent pour reprendre l'habit civil.

— L'affiche suivante a été apposée sur les murs de la ville d'Etampes:

AVIS. — *Souscription à 25 centimes.*

Le conseil municipal d'Etampes, dans sa séance de vendredi 15 décembre, ayant refusé de voter les fonds nécessaires pour payer les dépenses de la fête de la promulgation de la constitution, une souscription à 25 centimes est ouverte chez le colonel de la garde nationale pour faire la somme nécessaire au paiement des ouvriers qui ont entrepris les travaux (*textuel*).

—Ce soir, à cinq heures, un pauvre journalier est tombé d'inanition rue Hautefeuille; il a été ramassé par plusieurs personnes qui l'ont porté chez un marchand de vins; là on lui a donné un peu de vin chaud, qui a fini par le ranimer, et lorsqu'enfin il a pu répondre aux questions qu'on lui adressait, il a dit qu'ayant été forcé de quitter le 7e arrondissement, il n'habitait que depuis quelques jours la rue Serpente, et qu'il n'avait pas osé se présenter encore à la mairie, pour avoir les bons de pain et de viande auxquels l'assistance lui donnait droit. Ce malheureux est marié et père d'une petite fille. Si lui est dans cette position, dans quel état doit être sa famille.

On lui donna, lorsqu'il put marcher, un peu de pain et de viande, ainsi que le produit d'une petite collecte faite parmi les assistants.

— On lit dans la *Gazette d'Aix-la-Chapelle*, du 16 décembre:

« Le choléra règne à Pesth et à Bude; dans ces derniers temps, il a fait surtout beaucoup de ravages à Bude, notamment dans la Wasserstadt, qui est la partie la plus voisine du Danube et la plus malsaine. Il a jusqu'ici épargné la forteresse et la partie de la ville située près de Blocksberg. Il a été décidé, dans une séance des délégués de la ville, que l'on défendrait de sonner la cloche des morts, afin de ne pas alarmer la population. »

— Une femme, qui avait été autrefois dans une grande aisance et avait tenu même un rang assez distingué, était réduite, par suite de revers, à vendre des petits gâteaux sur la voie publique.

Dégradée par l'infortune et les chagrins qu'elle avait endurés, cette malheureuse, que tout le monde connaissait dans les alentours du Palais-National, s'adonnait aux liqueurs fortes.

Soit par suite de ces excès, soit par une disposition naturelle, elle est morte hier, subitement, dans le cloître Saint-Honoré. (*National.*)

— Deux jeunes filles de la commune de Boulogne, près Paris, Marguerite et Marie, qui demeuraient ensemble rue d'Aguesseau, n'ayant pas paru hier, comme d'ordinaire, pour faire, le matin, leurs emplettes dans le voisinage, le propriétaire de la maison, le sieur Jeannot, alla requérir M. Fourmelon, commissaire de police de la commune, qui fit immédiatement ouvrir les portes.

On trouva alors les deux malheureuses jeunes filles couchées dans le même lit, et toutes deux asphyxiées par la vapeur de réchauds de charbon qu'elles avaient allumés, après avoir soigneusement calfeutré les portes et les fenêtres.

Grâce aux prompts secours de M. le docteur Pouret, une de ces deux jeunes filles, Marie Mangeot, a pu être rappelée à la vie; toutefois, comme le feu qui s'était communiqué aux matelas du lit lui avait fait de cruelles brûlures aux extrémités inférieures, on a dû la transporter à l'hospice Beaujon. (*National.*)

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées*:

« Le chef du pouvoir exécutif vient de faire grâce à une jeune fille détenue à Bagnères, et condamnée à un an d'emprisonnement pour vol. Cette pauvre fille, livrée au vice dès l'âge le plus tendre, n'avait jamais eu autour d'elle que de mauvais conseils et de mauvais exemples. C'est en prison qu'elle a reçu les premières notions de la religion, et appris ce que c'était que la vertu. Ses bons sentiments ont intéressé en sa faveur. Elle profite de sa grâce pour entrer dans une maison de refuge. »

— Nous lisons dans un journal du soir:

« M. le préfet de police, accompagné du directeur de la Force et de plusieurs représentants, visitait hier la nouvelle prison-modèle de la rue de Charenton, construite d'après le système cellulaire sur les plans de M. Lecomte.

» Ces messieurs, après avoir visité les cellules et la chapelle, se trouvaient dans un promenoir entouré de murs élevés, quand un gardien, soit par inadvertance, soit pour faire pièce aux honorables visiteurs, ferma la porte sur eux et s'éloigna. Force fut bientôt à ces derniers de s'apercevoir de la piquante transformation qu'ils venaient de subir, c'est-à-dire de leur passage tout à fait imprévu de l'état de fonctionnaires publics à celui de prisonniers, et ils purent, pendant quelques instants, apprécier personnellement les charmes de l'incarcération.

» Mais quand, la part du rire faite, ils eurent vainement réclamé à haute voix et à plusieurs reprises l'ouverture de la facétieuse porte, ils durent enfin reconnaître que la plaisanterie était plus sérieuse qu'ils ne l'avaient pensé d'abord. Dans cette position, un de MM. les représentants proposa un moyen aussi ingénieux que simple pour reconquérir la liberté qu'ils avaient perdue. Ce moyen fut adopté à l'unanimité et mis à exécution immédiatement.

» Un des prisonniers prêta complaisamment ses épaules à l'un de ses camarades, lequel put ainsi passer par dessus le mur et aller chercher la clé libératrice emportée par le gardien. »

— Les autorités de Belleville viennent d'être appelées à constater un fait d'une nature singulière.

Il existe sur les buttes Saint-Chaumont, derrière la boyauderie, un four à chaux. Hier, un des ouvriers qui y travaille, le nommé Cinty, fut très surpris de trouver, sur le sommet du four, un cadavre entièrement carbonisé. Il ne restait pas le moindre vestige de ses vêtements, et les chairs, racornies par l'action du feu, ne laissaient plus aucune forme aux traits du visage.

Il a donc été impossible d'établir l'individualité de ce malheureux. C'est, selon toute apparence, un de ces vagabonds qui, souvent la nuit, vont chercher un asile dans les fours.

On suppose qu'il s'est endormi étant ivre, et qu'asphyxié par la fumée au moment de la cuisson, il n'a pas eu la force de se retirer. (*Liberté.*)

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

« L'instruction relative à l'attentat du 15 mai paraît toucher à son terme pour la partie qui doit précéder le débat public. On assure en effet que, sur la demande de M. le procureur-général Corne, la chambre d'accusation de la cour d'appel a indiqué l'audience de vendredi prochain, 22 décembre, pour entendre le rapport du ministère public sur cette volumineuse procédure, qui se compose de plus de trois mille pièces.

» La marche suivie jusqu'ici dans cette affaire, et la procédure engagée devant la chambre d'accusation, ne permettent pas de préjuger encore devant quelle juridiction les débats s'ouvriront. L'arrêt même de la chambre d'accusation de la cour de Paris ne nous paraît pas devoir faire obstacle à ce que le procès soit ultérieurement renvoyé, pour sûreté publique ou suspicion légitime, devant une cour d'assises autre que celle de la Seine. »

— Une lettre écrite des côtes occidentales d'Afrique à l'*Armoricain* de Brest, contient les détails suivants:

« Ce que nous faisons ici, je n'en sais rien! Nous n'empêchons pas la traite; il semble même que nous ayons ordre de ne pas nous en occuper.

» Croirait-on que la corvette à vapeur l'*Espadon* a brûlé, à elle seule, pendant huit mois, sans avoir rendu à l'Etat un seul service notable, pour 80 000 fr. de charbon seulement, sans comprendre là-dedans les dépenses du matériel, personnel et vivres. Voilà de l'économie pour notre pauvre pays! A la vérité, l'*Espadon* a sauvé pour environ 3 ou 4 000 francs d'objets, provenant du naufrage du brick l'*Abeille*.

» Parlera-t-on de la protection accordée au commerce sur la côte? Voyons un peu. Une seule maison, la maison Régis, de Marseille, fait le commerce du Sud et y a des comptoirs. C'est donc pour elle seule que l'ancien gouvernement a établi deux postes à fièvre et à mort, Grand-Bassam et Assinie. La maison Régis fait bien, chaque année, un bénéfice de 200 000 fr. sur ces deux points. En revanche, le gouvernement y dépense le double; il ferait donc un bénéfice égal à celui de la maison Régis en donnant à cette dernière, de la main à la main, ce qu'elle peut y gagner, sans compter qu'il supprimerait du même coup les deux cimetières où nos soldats ne vont qu'en victimes résignées, et condamnées, sinon à mort, du moins à des souffrances continuelles.

» Ce n'est pas tout; nous jouons, sur cette côte, un rôle de dupes de l'Angleterre. Ah! elle, c'est autre chose! sur le moindre indice, elle saisit, confisque tout; elle parque ses noirs à Sierra-Leone, sans en jamais laisser échapper un seul. »

Revue de l'éducation nouvelle.

Nous venons de recevoir les deux premiers numéros d'une publication sur laquelle nous appelons l'attention de tous les amis de l'enfance, de tous ceux qui s'occupent des moyens de préparer les jeunes générations aux transformations dont l'avenir est gros, la *Revue de l'éducation nouvelle, journal des mères et des enfants*. Une simple nomenclature des articles contenus dans ces premiers numéros suffira pour faire comprendre la valeur et l'importance du recueil.

Introduction, par M. Jules Delbruck. Les lignes suivantes résument le but que se sont proposé les auteurs de la publication.

« Nous ne demandons à nos collaborateurs que de conformer toute méthode d'enseignement à la nature même de l'enfant, et par conséquent de le soumettre à sa libre acceptation, au lieu de la vouloir imposer par la contrainte. La contrainte, applicable aux bonnes comme aux mauvaises méthodes, peut et doit nécessairement tromper; le jugement libre et spontané de l'enfant ne le peut pas. Le mode d'enseignement pour lequel l'élève ressent de l'attrait est infailliblement celui qui lui convient...

» Aux parents nous dirons fraternellement ce que nous savons de mieux pour atteindre le but qu'ils se proposent, et que nous continuerons à poursuivre ensemble: le bonheur de leurs enfants. Aux enfants nous parlerons des enseignements sous les formes qu'ils aiment le mieux. Toujours en écrivant pour nos jeunes lecteurs, nous aurons sous les yeux les enfants groupés autour de leur mère, et nous nous efforcerons d'être si clairs, si simples, si affectueux, que nous espérons bien nous faire écouter et nous faire aimer. »

L'atelier de menuiserie.— Cet article, en forme de dialogue, sert de commentaire à une gravure à deux états qui représente tous les outils du menuisier, et en indique l'usage.

La petite ménagère à la cuisine, commentaire d'une autre gravure destinée à familiariser les enfants avec les ustensiles de cuisine.

Une leçon d'anglais, donnée à des enfants par une mère qui ne sait pas l'anglais, par M. Robertson.

Les rondes et chansonnelles enfantines, par M. D. Laverdant. C'est une étude de ces chants populaires souvent dépourvus de sens qui se sont transmis de générations en générations d'enfants, et une critique du recueil que M. Dumersan a publié de ces rondes, dont les auteurs inconnus ont trop souvent oublié le respect dû à la pureté du jeune âge. Dans ces pages empreintes d'un profond amour de l'enfance, l'auteur conseille de transformer ces rondes, et tout en conservant l'air et le refrain, d'en faire un enseignement qui ne leur ferait rien perdre de leur gaieté.

Puis, comme *spécimen* de ce que l'on peut tirer de ces enfantillages séculaires, une ronde sur l'air : *Ah! mon beau château!* double chœur de petites filles, les unes vantant les fleurs de leur jardin, les autres les fruits, jusqu'à ce que les deux chœurs se réunissent en un seul, et que les fleurs soient mariées aux fruits.

Ce morceau, écrit dans un ton à pouvoir être chanté par des voix enfantines et accompagné sur le piano par de petites mains, est suivi d'une charmante romance de Mme Emilie Mallet : *Ma mère, sois mes amours toujours*, également disposée pour de petites mains et de petites voix.

Nous trouvons encore dans ce recueil un article sur les écoles maternelles (salles d'Asile) ; *Histoire d'un grain de mil*, par Mlle Marie Carpantier, conte imprimé en gros caractère pour les petits enfants ; *Visite d'une mère et de ses enfants au Musée d'Histoire naturelle*, qui contient une charmante description en action de l'hirondelle, par Mme de Belgiojoso ; Pensées sur l'Education extraites de divers auteurs ; et enfin une Chronique des deux mois, qui contient des conseils sur le choix des jouets pour étrennes, des renseignements sur les salles d'Asile, l'annonce de cours professionnels de modelage, de menuiserie, à l'usage des enfants, etc., etc.

Le bureau de cette Revue, que nous recommandons vivement à nos lecteurs, est provisoirement chez Brullé, marchand de musique, grande galerie des Panoramas, n° 46 (1), où l'on remettra gratuitement, à toutes les personnes qui en feront la demande, le prospectus dans lequel se trouvent la musique et les paroles de la Ronde : *Ah! mon beau jardin!*

(1) Par an : 12 francs pour Paris, 14 francs pour la province, 16 francs pour l'étranger.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	30 fr.,	Six mois	16 fr.,	Trois mois	8 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	12

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	—	6	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 46 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES			ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois :		40 c.	Annonces anglaises.	60 c.
Cinq à neuf	—	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus.	—	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 18 décembre.

La foule abonde toujours sur le terrain brûlant du marché financier ; elle achète au comptant et contribue au mouvement graduel de hausse qui se fait sentir de plus en plus.

Le 5 0/0, laissé samedi à 77 25, ouvre à 79 25, touche 79 75 et ferme 79 60 fin courant. C'est une hausse de 2 fr. 35

Le 3 0/0, qui était resté à 47 25, débute à 48 50, cote 48 75 au comptant et finit à 48 40 fin courant.

La Banque de France, de 1700, arrête à 1800, pour fermer à 1790.

Les chemins de fer participent au mouvement ascensionnel des fonds publics.

Orléans de 715 arrive à 745 ; Avignon-Marseille monte de 195 à 205. Le Nord, parti de 380, s'élève à 395.

La Bourse est fort animée. On paraît vouloir faire 80. Les initiés prétendent qu'à ce prix la rente éprouvera une réaction. Toutes les valeurs sont recherchées et en voie de hausse, même quelques actions industrielles ; le zinc de la Vieille-Montagne fait 2400.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	47 25	49 »	48 »	48 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	79 90
Cinq 0/0	77 60	79 75	78 25	79 60

18 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	48 40	» »	4 Canaux avec prime	» » »	» »
— Emprunt 1847-1848	78 50	» »	Lin Maberly	» » »	» »
5 0/0 j. du 22 mars	78 75	» »	Caisse hypothécaire	» » »	» »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	56 50	» »	Emprunt d'Haïti	300	» »
4 0/0 j. du 22 septembre	53 50	» »	Espagne, dette active	26	50
Actions de la banque	1790	» »	— dette passive	» »	» »
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	» »	» »
Récép. Rothschild	» »	» »	Emprunt portugais 5 0/0	» »	» »
5 0/0 de l'Etat romain	72	» »	— — 3 0/0	» »	» »
5 0/0 belge 1840	84	50	3 1/2 hollandais	» »	» »
— — 1842	81	50	Zinc Vieille-Montagne	2400	» »
— 2 1/2	» »	» »	H. de la Grand' Combe	» » »	» »
— Banque (1835)	» » »	» »	Bons et du Pré-cont	» » »	» »
Obligations de la Ville	1230	» »	Lots d'Autriche	» » »	» »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	350 » »	375 » »	Orléans à Bordeaux	380 » »	390 » »
Versailles, rive droite	132 50	140 » »	Du Nord	380 » »	395 » »
— rive gauche	115 » »	110 » »	De Paris à Strasbourg	340 » »	347 50
Paris à Orléans	715 » »	745 » »	Tours à Nantes	322 50	330 » »
Paris à Rouen	445 » »	480 » »	Paris à Lyon	360 » »	360 » »
Rouen au Havre	190 » »	203 » »	Montereau à Troyes	100 » »	100 » »
Avignon à Marseille	195 50	200 » »	Dieppe à Fécamp	165 » »	165 » »
Strasbourg à Bâle	87 50	88 75	Paris à Sceaux	» » » » »	» » » » »
Du Centre	240 » »	255 » »	Bordeaux à la Teste	» » » » »	» » » » »
Amiens à Boulogne	» » » » »	» » » » »			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 décembre.

THÉATRE DE LA NATION.—

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Tartufe.

ITALIENS.—

OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.

ODÉON.— Macbeth.

THÉATRE-HISTORIQUE.—L'Argent, l'Hôtellerie de Genève.

GYMNASE.—Elevés, la Protégée, A bas la Famille! la Niaise.

VAUDEVILLE.—La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.

THÉATRE MONTANSIER.—Une tragédie chez M. Grassot, le Czar, le Club, l'Académicien.

VARIÉTÉS.—La Paire, scène comique, Michel Perrin, le Hochet, les Divialtés.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Trois Filles à Marier, Lucrèce Borgia, Tohubohu.

GAITÉ.—Fualdès, la Demoiselle et la Paysanne.

AMBIGU-COMIQUE.—Les Sept Péchés capitaux.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—1848 au Temple, Mac-Bête, Pauvre Mère!

THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.

FOLIES.—La Fiancée, M. Pothin, Pochet, Jocrisse.

Macbeth, qui continue d'attirer la foule à l'Odéon, n'a pas dédaigné de se charger de cette transformation de la ronde enfantine.

DÉLASSEMENTS.—Le Grenier, Rabelais à Rome, la Fille.

THÉATRE BEAUMARCHAIS.—Relâche.

THÉATRE CHOISEUL.—Gentil-Hussard, Mme de Genlis, Pierrot et Colombine, Claude et Baptiste.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N. 344. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 20 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois . . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 19 DÉCEMBRE.

En vente aujourd'hui à la Librairie sociétaire,

25, QUAI VOLTAIRE.

Le Socialisme devant le vieux monde, ou LE VIVANT DEVANT LES MORTS; par **Victor Considerant**, représentant du peuple; suivi de JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE, par VICTOR MEUNIER. — 1 vol. in-8°. Prix : 2 fr.; 2 fr. 50 c. par la poste.

La *Réforme* reproduit ce matin le § 39 du nouvel ouvrage de M. Victor Considerant. Ce paragraphe a pour titre : L'*Apocalypse*.

La *République* publie également, en extrait, le § 25, *les Vivants*, et le § 28, *les Morts*.

Nous remercions ces deux journaux du concours qu'ils ont bien voulu donner à une œuvre que nous croyons faite pour aider énergiquement au mouvement démocratique et social.

Voici les titres des paragraphes dont se compose la première partie :

QU'EST-CE QUE LE SOCIALISME?

§ 1. La Société actuelle peut-elle tenir?
§ 2. L'affranchissement des prolétaires ou la guerre sociale.
§ 3. Les causes de la guerre sociale.
§ 4. La Révolution n'est pas finie.
§ 5. L'Idée du Siècle.

La seconde partie est consacrée à l'examen des *Développements du Socialisme*. Nous en citons le début.

§ 6. La Bourgeoisie opère son émancipation.

Ecoutez-moi, car en ce jour où tant de timbres fêlés, tant de cloches vides, tant de vases retentissants vous assourdissent de leurs vains bruits, ceux qui rendent, de la Vérité, un témoignage désintéressé et austère, ceux-là doivent être entendus. Ecoutez donc.

Avant 89, il y avait un Clergé très bien doté, des Nobles très bien apanagés, des Seigneurs et des Princes avec un roi d'une part;

Et d'autre part le Tiers, Bourgeoisie et Peuple.

Les premiers formaient les deux grands Ordres : ils étaient encore TOUT;

Les derniers formaient le troisième ordre : ils n'étaient encore RIEN.

Et il y avait des Philosophes, c'est-à-dire des hommes de la pensée, de l'idée, du verbe, bourgeois ou prolétaires, nobles quelques-uns, pleins de l'enthousiasme de la justice, de la liberté, du droit, tels qu'ils concevaient alors le droit, la liberté, la justice. Ces hommes répandaient sous mille formes diverses, critiques, didactiques ou dogmatiques, graves ou légères, suaves ou amères, encyclopédie, livres, brochures, pamphlets, romans, chansons, drames, comédies, répandaient, sous les formes les plus variées de la littérature et de la parole enfin, les flots brûlants de la Pensée du temps, de l'Idée du dix-huitième Siècle.

Or, la société officielle, les hommes de ces deux premiers Ordres qui étaient tout, ne comprenaient généralement rien à toutes ces « extravagances » de la Pensée et de la Philosophie. La société leur paraissait bien telle qu'elle était. Cette société, n'était-ce pas le résultat du passé? l'ordre naturel des choses? la donnée de la tradition et de l'histoire? Ils ne doutaient pas de la légitimité de leurs droits. Ils ne comprenaient pas qu'on mit ces droits en question. Les droits nouveaux, les droits des roturiers leur paraissaient, sincèrement, des énigmes, des rêveries, des chimères.

C'était absolument comme vous aujourd'hui.

Ils ne concevaient pas d'autre ordre social, d'autre régime que l'ordre existant, l'ancien ordre, l'ancien régime. A leurs yeux les philosophes étaient de plaisants, d'absurdes ou d'odieux UTOPISTES. Quelques-uns en lisaient les romans et les belles pages, au point de vue de la curiosité ou du style; d'autres en faisaient brûler par la main du bourreau les livres — que vous, réimprimez aujourd'hui pour l'instruction du peuple et pour le détourner du Socialisme... ce qui prouve que vous ne les comprenez plus, ces livres... La plupart n'ont commencé à y voir du sérieux que le lendemain de la prise de la Bastille.

Ainsi, la Bourgeoisie française s'était universellement imprégnée de l'Idée rénovatrice. Elle avait embrassé la *foi nouvelle*, la pensée d'affranchissement, l'idéal d'une société juste et bonne pour tous.

Mais la couche supérieure, les classes privilégiées, officielles, directrices, ne s'étaient pas ouvertes à cette pensée du dix-huitième siècle; elles l'avaient dédaignée ou repoussée. Loin d'employer leur pouvoir à la faire passer dans la pratique politique et sociale, dès qu'elles se sentirent soulevées par le flot qui agitait, au dessous d'elles, le Peuple et la Bourgeoisie, de tout le poids dont elles disposaient elles s'efforcèrent d'en comprimer l'expansion croissante, de le faire rentrer en terre sous la pression d'une force qui n'était plus que matière.

Cependant le volcan était chargé, la lave montait, et la croûte supérieure, brisée en mille pièces, sombra dans les vagues ardentes. — C'était la première Révolution. — C'est de l'histoire. C'est l'histoire que vos pères ont faite, ô fils dégénérés des grands, des généreux, des héroïques Bourgeois de 89 et 92! C'est de l'histoire que vous avez vous-mêmes comprise et écrite, et dont vous avez expliqué, comme nous l'expliquons ici, la philosophie au monde.

Jusqu'ici, n'est-ce pas, nous sommes bien d'accord.

Mais maintenant nous n'allons plus être d'accord.

Pourquoi?

Ah! pourquoi? — Parce que vous avez cru que, vos droits politiques conquis, tout était fait.

Et vous le souteniez bien, que tout était fait, même quand le Peuple tout entier, moins 200 000 censitaires, était encore exclu de ces droits;

Parce que vous avez cru que, une fois détruits les privilèges de titres et de naissance qui avaient longtemps pesé sur vos pères, les avantages sociaux, l'influence, le pouvoir, la richesse, TOUS LES PRIVILÈGES DU FAIT enfin, étant désormais concentrés en vos mains sous le pavillon de *l'égalité métaphysique* inscrite dans la loi, le Peuple devait être content, et la Révolution accomplie;

Parce que, en un mot, votre affaire faite, vous avez cru que l'histoire s'était arrêtée....

Or, nous croyons et nous savons, nous, que l'histoire a toujours marché.

Et nous allons vous dire comment elle a marché jusqu'à ce jour; et, en sus, comment elle marchera demain. Ecoutez-moi donc, car, au fond, c'est aussi, sachez-le bien, dans vos intérêts que je parle. Il vous importe de voir clair.

§ 7. La Bourgeoisie assure son Emancipation.

Pendant la dernière moitié du dernier siècle, la Bourgeoisie avait fait cause commune avec le Peuple. Riches et pauvres, l'armée toute entière de la roture, rangs serrés, marchait à l'assaut des vieilles citadelles de l'Ordre féodal.

L'alliance était sincère et sans arrière-pensées. C'était un beau mouvement de foi, d'espérance commune et d'accord. Le Peuple, la Bourgeoisie, la partie jeune et généreuse de la Noblesse de France proclamaient avec enthousiasme, sans réserve et dans toute leur intégralité philosophique et sociale, les principes émancipateurs et les grandes formules de cette glorieuse époque. Ils croyaient, très naïvement sans doute, mais sincèrement, que le Régime féodal renversé dans l'ordre politique et dans l'ordre économique, tout serait fait, et que la justice, la liberté, l'égalité fleuriraient sur la terre.

L'Empire passionna le peuple pour un travail européen de gloire militaire et de conquête; il laboura pour le compte des idées nouvelles le sol de l'Europe, secouant et déchirant comme un ouragan le vieil arbre monarchique, jonchant la terre de sceptres et de couronnes; il consacra par ses lois civiles l'émancipation *réelle* de la Bourgeoisie et l'émancipation *abstraite* du Peuple (*Egalité devant la loi*, jusqu'ici fiction pure), en dose de 99 0/0.

En 1815 la lutte recommença, mais non plus la grande lutte, non plus la lutte au nom des principes de 89, de 91 et de 92; mais une lutte mesquine dans ses éléments, quoique vigoureuse et bien conduite dans son allure et son ensemble. Cette lutte à la fois active et pâle, cette campagne des libéraux qu'on a appelée la Comédie de quinze ans, avait pour objet de conserver, contre les entreprises rétrospectives du parti de l'Emigration, à la Bourgeoisie, l'influence et les droits conquis par la Révolution. Dans toute cette campagne, livrée sur le terrain de la charte, le Peuple n'était pas directement en cause. Il marcha néanmoins encore avec la Bourgeoisie et lui donna sur l'ennemi commun une victoire définitive en 1830.

§ 8. Le Problème Social se pose.

Dès le commencement du Siècle cependant, et déjà même sur la fin du Siècle précédent, des Précurseurs annonçaient l'avenir. Les uns avec le pressentiment des choses ou avec l'instinct logique de l'histoire, l'un d'entre eux avec cet œil perçant du génie supérieur qui plane à la hauteur de l'aigle et dont la vue s'étend par delà les limites de l'horizon vulgaire : ces quelques hommes, dis-je, avaient compris leur temps. Ils annonçaient que l'époque était venue d'un complet renouvellement des choses et des rapports sociaux du vieux monde.

Ils comprenaient que, les privilèges nobiliaires détruits, l'ordre féodal renversé, l'égalité des droits écrite dans la loi, rien n'était fait encore pour l'ORGANISATION de l'ORDRE NOUVEAU dont la première Révolution, en renversant les iniquités politiques et légales de l'Ordre ancien, n'avait été qu'un terrible et douloureux préambule. — Ecoutez-moi, et suivez bien ceci :

La première Féodalité, celle qui sortait de la conquête militaire, avait donné le sol aux chefs militaires, aux nobles, et attaché les populations conquises à la *personne* des conquérants par le servage et la glèbe.

La guerre industrielle et commerciale, succédant à la guerre militaire, sous les formes de cette concurrence où le Capital et la Spéculation sont forcément maîtres du Travail pauvre; la guerre industrielle tendait à constituer, et chaque jour constituait de fait, par ses conquêtes, un nouveau Servage : non plus le *Servage personnel et direct*, mais le *Servage indirect et collectif*, la domination, en masse, de la classe des possesseurs des capitaux, des machines et des instruments de travail, sur les classes déshéritées.

Les Prolétaires des villes et des campagnes, en effet, *pris collectivement*, sont sous la dépendance absolue de la classe qui détient les instruments de travail.

Ce grand fait économique et politique se traduit par cette formule de la vie pratique : « *Pour avoir de quoi manger, tout* PROLÉTAIRE *est obligé de trouver un* MAITRE... » (Je sais bien que vous dites aujourd'hui *patron*; mais, dans sa naïveté crue, la langue s'obstine à dire *maître*, et elle aura raison jusqu'au Nouvel Ordre, c'est-à-dire, jusqu'à ce que les conditions économiques de l'Ordre féodal actuel, de la FÉODALITÉ *financière, industrielle et commerciale*, dans lequel nous vivons, aient fait place à d'autres.)

Dès le commencement du siècle, donc, il s'était trouvé des penseurs qui avaient compris que la Révolution n'était pas accomplie par l'affranchissement *politique* des fils aînés du travail, des fils aînés de la science et de l'industrie, par le dogme métaphysique de l'égalité devant la loi et par la liberté pure et simple, c'est-à-dire, par la concurrence, par la lutte entre les classes armées et les classes désarmées, entre le Capital, maître absolu de tout, et le Travail nu et esclave du besoin quotidien.

Ils avaient plus ou moins nettement compris, ces grands penseurs :

Que l'ancienne société féodale avait été organisée par la guerre et pour la guerre;

Que la nouvelle société devait être organisée par le travail et par la paix pour le travail et pour la paix;

Que la guerre industrielle, en permanence sur le champ de bataille de la production et de la distribution, n'y pouvait produire que les résultats de la guerre, c'est-à-dire 1° *Economiquement*, la permanence des chocs, des déperditions, des désastres; l'absorption de la plus grande somme de forces vives et productives par une lutte acharnée, incessante, démoralisatrice et ruineuse; (Résultat : progrès de la Fourberie industrielle et commerciale, maintien de l'Indigence); 2° *Politiquement*, Des vainqueurs et des vaincus, des seigneurs et des serfs, des maîtres et des prolétaires; (Résultat : Oppression des faibles.)

Que le problème du temps était, en conséquence, d'affranchir les serfs de l'industrie comme avaient été affranchis les serfs de la conquête; de donner à tout homme venant au monde et voulant vivre en travaillant, DROIT A L'INSTRUMENT DE TRAVAIL; de le soustraire au despotisme fatal, le plus souvent même involontaire, des détenteurs de ces instruments; de le rendre propriétaire des fruits de son travail; de créer l'ordre, la coopération, la convergence sur le terrain de l'industrie; enfin, d'*organiser le Travail et l'Association des forces productives*.

La solution de ce problème, qui n'est autre chose que la transformation du *Salariat*, cette dernière forme de l'esclavage, constitue l'accomplissement logique de la Révolution dont les principes, déposés par le Christianisme primitif dans la conscience humaine, ont fait, au dix-huitième siècle, une irrésistible et décisive explosion dans la société civile.

Ce problème, c'est le PROBLÈME SOCIAL.

§ 9. L'Aveuglement.

Aux yeux de la société officielle de l'antiquité, l'*Esclavage* était d'ordre naturel et légitime, et les plus grands philosophes de Rome et d'Athènes ne concevaient pas une société sans *Esclaves*. La première évolution émancipatrice de l'histoire, depuis l'avènement du christianisme, avait aboli l'Esclavage et transformé les *Esclaves en Serfs*.

Aux yeux de la société officielle du moyen-âge, le *Servage* était d'ordre naturel et légitime, et les penseurs de ce temps, aussi bien que les seigneurs, n'imaginaient pas une société sans *Serfs* : la deuxième évolution émancipatrice de l'histoire abolit le Servage et transforma les *Serfs* en *Salariés*.

Aux yeux de la société officielle moderne, le *Prolétariat* est d'ordre naturel et légitime, et les plus savants Economistes de la vieille Ecole ne comprennent pas encore aujourd'hui une société sans *Salariés*. La troisième et dernière évolution émancipatrice de l'histoire consiste dans L'ABOLITION DU PROLÉTARIAT, dans la transformation des *Salariés* en *Associés*.

Tel est, nous le répétons, le PROBLÈME SOCIAL, le problème de ce temps-ci.

Assemblée Nationale.

M. Lagrange, dès le commencement de la séance, a pris la parole pour se défendre des intentions d'intimidation qu'une partie de l'Assemblée nationale avait prêtées à quelques-unes des paroles qu'il avait prononcées hier en faveur de l'amnistie, qu'il a de nouveau réclamée avec une énergie sincère. La majorité a persisté à écarter cette proposition par l'ordre du jour. Le surplus de la séance n'a présenté aucun intérêt.

ÉLECTIONS.

Résultats définitifs vérifiés par la commission de l'Assemblée nationale.

Départ^ts.	Votants.	Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.	Voix d^ses.
Ain.	83301	72242	8932	4258	491	194	»
Allier.	61999	42246	4472	14130	6	59	»
Calvados.	109845	85475	23104	957	66	66	»
Côtes-du-Nord.	113359	73745	37123	897	40	479	»
Gironde.	133954	104019	20590	8498	42	357	»
Indre.	55355	44071	6597	7544	39	44	»
Marne (Hte-).	67766	59320	6702	924	43	447	»
Meuse.	77425	62612	13435	1384	45	143	»
Pyr. Orient.	30294	14582	6143	8772	42	44	»
Saône-et-L.	114155	82491	13899	15608	64	2286	»
Sèvres (Deux-).	68022	56408	10296	423	214	49	»
Tarn.	79619	56676	16179	6167	22	50	»
Vendée.	87894	44792	40897	757	»	»	»
Vosges.	88063	73403	13646	649	146	490	»
32 départ. vérifiés hier.	3653359	2564499	607864	77867	30605	8398	292
Totaux.	4062408	[illegible]	824073	131053	31145	14835	292

Il reste encore 40 départements à vérifier.

ALGÉRIE. (Votes connus à Alger le 12 décembre.)

	L. Napoléon.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.	Raspail.	Lamartine.
Alger.	3892	2444	1048	23	348
Mustapha.	445	38	38	4	7
Hussein-Dey.	449	425	61	2	3
Birkadem	94	97	47	»	38
Roudjurcah.	48	4	2	»	3
El-Rial.	52	35	4	»	2
St-Eugène.	47	40	»	»	»
Pointe-Pescade.	78	2	21	»	»
Aumale.	1000	1500	»	»	»
Tenes.	650	300	»	»	»
Medeah.	1400	590	»	»	»
	7760	4848	1142	29	396

Nous lisons dans l'*Estafette* :

Les réunions politiques du futur président de la République, se tiennent chez son oncle Jérôme Bonaparte, où sont reçus les intimes seulement. C'est là que s'élaborent tous les projets que Louis Bonaparte se propose de soumettre à l'Assemblée nationale. Tous les membres de la famille y assistent régulièrement.

— On parle à l'Assemblée d'une manifestation qui s'organiserait actuellement pour demander la proclamation de l'empereur, le jour même de l'installation officielle du président de la République. Nous croyons savoir de source certaine que Louis-Napoléon Bonaparte fait tous ses efforts pour paralyser cette manifestation, qui est fort accréditée ce soir.

Un conseil de cinquante représentants et des futurs ministres a eu lieu ce matin chez M. Louis-Napoléon Bonaparte dans le but de prévenir cette imprudente démonstration. (*Idem.*)

— Si nous sommes bien informés, le premier acte d'autorité que fera le président de la République, ce sera de demander l'abrogation de la loi qui prononce l'exil contre les deux dernières familles qui ont occupé le trône de France. (*Idem.*)

— Une revue de la garde nationale et des troupes en garnison à Paris doit avoir lieu aussitôt après la proclamation du président de la République. Les corps situés aux environs de la capitale doivent, dit-on, envoyer des détachements à cette revue. (*Idem.*)

Le rêve des docteurs de Francfort.

Jamais, depuis les journées de mars, la situation de l'Allemagne n'a été plus grave qu'aujourd'hui. Ce pays, dont la révolution donna d'abord tant d'espérances, a été conduit par le parlement de Francfort à deux doigts de sa perte. Les docteurs, qui rêvaient pour leur empereur une espèce de suzeraineté quasi-européenne, en sont réduits à chercher sur la carte la place de cette monarchie allemande qui ne devait pas exister ailleurs que dans leur imagination.

Cette monarchie colossale destinée à englober l'ancien empire d'Allemagne et le nouvel empire d'Autriche, augmentés de toutes les provinces germanisantes voisines, telles que le Schleswig et le Holstein, le Limbourg et le Luxembourg, les seize cantons de la Suisse allemande, les pays germaniques annexés à la Russie, les anciennes provinces gauloises germanisées réunies à la France, la Belgique flamande et toute la Hollande, cet empire de cent millions de sujets s'est évanoui comme une légère vapeur.

Ce fut d'abord le Danemark, le plus petit des royaumes de l'Europe, qui soutint contre les trente-deux princes allemands une guerre qui n'a pas été à l'avantage de leur future monarchie. Encouragée par l'exemple du Danemark, la Hollande se prépara à son tour à prendre les armes pour se maintenir dans la possession du Limbourg; puis, la Suisse menaça de lever une armée de deux cent mille hommes pour châtier l'arrogance de messieurs de Francfort. Quant à la Russie et à la France, elles n'eurent pas l'air de s'apercevoir de la résurrection du Saint-Empire.

N'ayant pu entamer le territoire de leurs voisins au Nord, à l'Est et à l'Ouest, les docteurs se consolèrent de leur peu de succès de ce côté en pensant que, grâce à l'Autriche, qui avait pris pour chef un des trente-deux princes allemands, ils pourraient, leurs plumes historiques à la main, faire des conquêtes faciles dans ce monde inconnu qui s'étend entre le Danube et l'Adriatique. Ce fut un glorieux jour pour les docteurs que celui où ils proposèrent sérieusement de faire de Venise, la fière cité des doges, une ville libre de l'empire. Mais rien n'indique jusqu'ici que ni Venise, ni Trieste, ni Fiume, ni Raguse, quoique amies du peuple allemand, soient disposés à se donner à l'empereur de Francfort. Il en sera des ports que les pédants des bords du Mein s'étaient ménagés sur l'Adriatique comme de ces châteaux fabuleux que les cadets de Gascogne bâtissaient autrefois en Espagne.

Le parti tudesque avait cependant cru faire un coup de maître en décernant à l'archiduc Jean les fonctions de vicaire de l'Empire. C'était, croyait-on, un moyen infaillible de rattacher à la cause francfortoise la maison et les peuples de l'Autriche. On comptait sur la popularité de l'archiduc non-seulement pour le faire acclamer empereur d'Allemagne, mais encore dans le cas prévu d'une abdication à Vienne, pour lui faire recueillir tout ou partie de l'héritage des Habsbourg. Eh bien, ce magnifique plan devait encore manquer. L'Autriche slave bien loin de vouloir se laisser germaniser, a jeté à Francfort un défi sanglant, en plaçant entre l'Allemagne et elle le cadavre de l'héroïque Robert Blum. La démocratie allemande vengera un jour sur les derniers restes de l'absolutisme, une injure pour laquelle le parlement de Francfort n'a eu que des paroles et pas de faits. En attendant, on peut dire que ce parlement a été tué en même temps que Blum, car c'est être mort que d'avoir perdu au dedans comme au dehors toute influence.

Depuis que l'Autriche a rompu brusquement avec elle, la prétendue assemblée nationale de Francfort a compris qu'elle n'avait plus qu'une ressource, celle de se jeter dans les bras de la Prusse, et aujourd'hui les négociations se poursuivent activement pour placer sur la tête du roi de Prusse la couronne de l'empire allemand.

Cette transformation ne s'accomplirait pas sans résistance. Indépendamment de l'Autriche qui, bien que décidée à rester en dehors de l'empire, ne voit pas de bon œil que la Prusse soit placée à sa tête, il y a les autres Etats méridionaux de l'Allemagne, notamment la Bavière, qui protestent contre la suprématie qu'on veut donner à la Prusse.

Il est de ces Etats, et l'on prête même cette pensée à la Bavière, qui préféreraient, si la chose était possible, un nouveau protectorat de la France à la reconnaissance de l'hégémonie de la Prusse. Cette disposition, vraie ou fausse, de nos anciens confédérés du Rhin, fera sans doute tressaillir d'aise nos impérialistes; mais il est à croire qu'elle leur profiterait moins qu'au beau-père du duc de Leuchtemberg. Quoiqu'il en soit, à Munich, cette question agite très vivement les esprits. A Mayence, on est également très opposé à l'offre de la couronne impériale que l'on a faite à Frédéric-Guillaume. Une pareille offre est généralement regardée par les démocrates allemands comme une trahison. Mais peut-être est-il dans les destinées de l'Allemagne que la forme monarchique, représentée dans ce pays par trente-deux princes, y soit à jamais détruite avec un empereur.

Bon gré, malgré lui, le jour où Frédéric-Guillaume ceindra le diadème de Charlemagne, il se rappellera la fatale prédiction du poète de Dusseldorf.

Le camp d'Agramant.

La discorde est au camp bonapartiste. La *Liberté* (comme sous l'Empire), journal qui s'était distingué pendant la campagne électorale, et qui avait gagné à Louis-Napoléon beaucoup de voix en l'appelant, dans une même phrase, *digue*, *canal* et *conciliateur*, la *Liberté* proteste énergiquement contre les listes ministérielles qui circulent aujourd'hui :

Non ! s'écrie-t-elle, un ministère Thiers n'est pas possible.

Un ministère Thiers, sans M. Thiers, est encore plus absurde.

Non, un ministère Odilon Barrot n'est pas possible !

MM. Thiers et Odilon Barrot seraient, à la rigueur, possibles, comme individualités politiques dans un *ministère bonapartiste*, mais non autrement.

Confier à l'un ou à l'autre le soin de composer un cabinet, c'est plus qu'une faute, c'est une chute irréparable.

Il faut voir encore le dédain de la *Liberté* (comme sous l'Empire) pour M. Bixio, le courageux blessé de juin, l'un des hommes les plus intelligents de l'Assemblée, l'un des plus versés dans l'agronomie.

La *Liberté* dispute à ce représentant le titre de Français, et semble considérer la qualité de Génois, même après naturalisation complète, comme plus persistante que celle de citoyen de Thurgovie :

M. Bixio, libraire-éditeur, qui a déployé à l'Assemblée tant de zèle en faveur du général Cavaignac, se présente, dit-on, pour occuper le ministère de l'agriculture et du commerce.

Ses relations intimes avec MM. Bastide et Hetzel, qui l'avaient chargé d'une mission à Turin, ses étroites liaisons avec le *National* en général et M. Marrast en particulier, ne nous paraissaient pas des titres suffisants à la confiance du nouveau président. — Cependant, le *Siecle* ayant cinq collaborateurs dans le nouveau ministère, pourquoi le *National* n'en aurait-il pas un ?

On se demande seulement si M. Bixio, né à Gênes, est Français. — Peut-être cette dernière qualité serait-elle nécessaire pour être ministre en France.

La *Liberté* (comme sous l'Empire) veut bien du maréchal Bugeaud, peut-être même elle accepterait M. Thiers, s'il se résignait à un emploi secondaire. Ce sont, après tout, des bonapartistes de la veille.

Nous savons que M. le maréchal Bugeaud a été l'un des braves et bons colonels de l'Empire ; nous n'avons pas oublié que M. Thiers a été l'historien du Consulat. C'est quelque chose, mais ce serait moins que rien s'ils n'abjuraient hautement la régence. Ils le peuvent avec honneur. Le nouveau président n'a point comploté ; il a trouvé la place vide de par le peuple de Paris, et il va l'occuper de par le suffrage universel de la nation.

M. de Lamartine, M. Crémieux, M. Barthélemy Saint-Hilaire auraient toutes les sympathies du parti national.

Pour compléter la fusion, il faut des hommes nouveaux, à quelque parti qu'ils aient appartenu, pourvu qu'ils soient sincères, pourvu qu'ils soient capables. Nous avons déjà parlé de M. de Girardin, qui, l'un des premiers, a reconnu la République et s'est prononcé pour la candidature nationale de Louis-Napoléon Bonaparte. Son intelligence est incontestée, et il a donné des gages. On le redoute comme un esprit remuant, — raison de plus pour l'absorber sans lui ôter sa valeur. Il a beaucoup d'ennemis, — raison de plus pour lui donner les moyens d'acquérir beaucoup d'amis en servant bien le pays. Les considérations secondaires doivent disparaître devant les mérites intrinsèques d'un homme véritablement supérieur.

D'un autre côté, voici *dans le parti national bonapartiste*, des prétentions excentriques et imprévues qui se manifestent. On distribue dans les rues un canard engageant le peuple français à réclamer la vice-présidence pour le général Montholon :

Rappelons-nous, dit le canard, que nous avons souffert indignement pendant dix-huit ans, et n'oublions pas que des misérables s'imposent à la France, depuis huit mois, pour la ruiner et pour l'avilir. Frères, à l'heure qu'il est, ils rampent plus que jamais !

Demand*ons donc*, frères, continue le canard, et appelons de tous nos vœux l'homme que nous aimons tous, l'homme que l'Univers entier connaît; celui qui a accompagné notre grand empereur Napoléon à Sainte-Hélène, celui qui lui a fermé les yeux et *qu'il n'a pu ramener* en France en décembre 1840 ; celui qui a tout sacrifié pour les Napoléon, depuis sa *liberté* jusqu'à sa *fortune*, celui enfin, qui nous a donné tant de preuves de son républicanisme !...

Sont-ce là, citoyens, des titres suffisants !... nous vous le demandons ?...

Frères, nous vous le conseillons, du plus profond de nos cœurs, demandons pour vice président de la République

Le général Montholon, *l'immortel ami du peuple*, LE LÉGISLATEUR UNIVERSEL.

Le canard finit en assurant que cent mille signatures couvrent déjà une pétition rédigée dans ce sens. Nous sommes convaincus que le général Montholon est étranger à cette manœuvre ; mais les cent mille signatures nous rappellent qu'il disait à Boulogne ; *il y a dix mille hommes derrière nous.* (*Voir* les pièces du procès.)

Un ami du Prince.

L'*Evènement* publie aujourd'hui en premier-Paris, ou plutôt en premier évènement, une adresse de M. Alexandre Dumas au PRINCE Louis-Napoléon Bonaparte, *prince!* oui vraiment le mot y est. Nous ignorons pourquoi le signataire, si peu respectueux pour les lois de la République, n'a pas repris encore son titre de marquis. En attendant, M. Dumas est toujours, comme avant février, l'*ami du prince*.

Pour la première fois, en France, le peuple a élu son chef. Ce chef, c'est vous. Cinq millions de suffrages vous ont sacré, mieux que n'eût fait l'huile sainte. Ces cinq millions de suffrages vous imposent des devoirs, mais aussi vous donnent des droits.

Assez vous rappelleront ces devoirs, laissez-moi vous parler un peu de vos droits.

Le premier de tous ces droits, c'est de procéder autrement que n'ont fait vos devanciers. *Enfants de la fortune*, ou fils du droit divin, ils avaient des engagements pris envers le passé ; ces engagements pris devaient être tenus.

Il n'en est point de même de vous. Vous êtes libre.

M. Dumas recommande à son prince l'oubli des injures :

Oubliez qu'à votre retour en France vous avez été raillé, insulté, calomnié ; oubliez tout, excepté que vous êtes l'homme du peuple, celui de la France.

Si le prince Louis doit oublier, il a quelque intérêt à ce qu'on oublie, et nous ne comprendrions pas que ses adversaires eussent employé contre lui la calomnie quand ils pouvaient lui opposer tant de vérités, et de vérités *judiciairement constatées*. Nous ne demandons pas mieux que de jeter un voile sur ce passé : c'est notre devoir ; mais nous engageons les amis du prince à la modestie.

M. Alexandre Dumas émet ensuite les vœux suivants, généreux sans doute, mais singulièrement irréfléchis et bien dignes de figurer dans un journal aussi peu sérieux que l'*Evènement* :

Il est juste que le comte de Chambord, innocent de toute tentative contre la France, dont il est exilé depuis dix-huit ans, voie les portes de la France se rouvrir pour lui.

Il est juste que quatre jeunes princes, qui n'ont jamais rien fait contre vous, soient rappelés par vous.

Attendez, ce n'est pas tout, car ce ne serait point assez.

Il est juste qu'ayant servi la patrie, ils soient récompensés de leurs services.

Il est juste que M. le duc d'Aumale, qui tenait l'Algérie, et qui, au premier ordre de la France, a remis son épée au fourreau en disant : — Soyez obéie, ma mère ; il est juste que M. le duc d'Aumale redevienne gouverneur de l'Algérie.

Il est juste que M. le prince de Joinville, qui tenait la flotte, que sa science avait fait la lumière des officiers, que son courage avait fait l'idole des soldats ; il est juste que M. le prince de Joinville, pour lequel la marine a voté, soit rendu à la marine.

Il est juste que l'homme qui nous a sauvés de l'anarchie à l'Hôtel-de-Ville, qui a déchiré le drapeau rouge avec la main qui a écrit les *Girondins*, qui a perdu sa popularité par une erreur, et non par une faute, il est juste que M. de Lamartine soit vice-président de la République.

Il est juste que l'HOMME DE JUIN, que celui qui six mois a exercé le pouvoir en France, qui a expié les fautes de ses amis, en buvant jusqu'à la lie le calice du désenchantement, il est juste que l'homme qui, dignement, noblement, simplement, se retire devant vous, laissant Paris calme et la France confiante, il est juste que le général Cavaignac soit fait maréchal de France.

Il est juste que M. Alexandre Dumas reprenne tous ses titres, que le Théâtre-Historique porte le nom de théâtre Bonaparte, et que tous les rédacteurs de l'*Evènement* deviennent pages de l'empereur.

La protestation suivante fait honneur au journal la *Patrie*, qui a soutenu la candidature de M. Louis Bonaparte :

Ne s'élèvera-t-il donc pas une voix dans la presse assez franche pour qu'on y croie, assez énergique pour qu'on l'entende, et qui vienne flétrir hautement les basses et honteuses menées de certains marchands d'imprimés qui jettent chaque soir au visage du vaincu l'insulte grossière de leurs plats libelles ? Certes, nous ne prétendons pas défendre ici celui qui est l'objet de toutes ces tristes criailleries : ce serait lui faire injure, et il a raison de ne pas même détourner la tête au bruit de ces pauvretés qui ne l'atteignent pas.

Mais nous qui sommes les gardiens vigilants de la dignité de ce pays, pouvons-nous montrer la même indifférence ?

Nous l'avouons, chaque soir, c'est avec peine que nous contenons notre indignation en entendant crier sur les boulevards ces misérables pamphlets. De quel nom les flétrir ceux qui font vendre une telle marchandise ? Et comment appeler ceux qui l'achètent ? Sont-ce des écrivains qui prostituent ainsi leur plume en la mettant au service de basses rancunes de parti ? nous ne voulons pas le croire, car en face de la faim même, il est d'autres ressources que le vil métier d'insulteur.

On lit dans la *Patrie* :

Les membres de la Montagne se passaient aujourd'hui, à la séance de l'Assemblée, une brochure qui a causé une certaine sensation. Ce sont des conseils de M. Emile de Girardin au futur président de la République. Voici en substance les mesures que M. Emile de Girardin croit utiles et même indispensables :

1° Le nombre des ministres réduit à trois : un ministre de direction, un ministre des recettes, un ministre des dépenses ; de nombreux secrétaires généraux et directeurs chargés de travaux spéciaux ;

2° Une amnistie générale, sans autre exception que pour les individus reconnus coupables de crimes ordinaires ;

3° Liberté absolue et illimitée de la presse, plus de cautionnement ; interdiction de la vente des journaux sur la voie publique ;

4° Liberté illimitée des associations et des clubs ; répression sévère des attroupements ;

5° Liberté illimitée de l'enseignement ;

6° Rappel des princes exilés comme simples citoyens ;

7° Donner le gouvernement de l'Algérie au duc d'Aumale, et la présidence du conseil d'amirauté au prince de Joinville.

Le *Peuple* publie aujourd'hui un excellent article intitulé : *les Paysans*. Nous en citons une partie.

L'habitant des campagnes n'a pas encore saisi le sens attaché à ce nom de République démocratique et sociale qui a pénétré jusque dans son village. Le droit au travail ne lui dit rien non plus, parce que pour lui le mal est moins dans le manque d'ouvrage que dans la diminution des charges et l'écoulement plus avantageux des produits. Malheureusement les démocrates des départements n'ont pas su lui dire ce que veulent et peuvent faire pour lui ces socialistes qu'il appelle encore des partageux.

La crise industrielle et financière a suppléé à ce défaut de propagande.

Les débouchés manquant de plus en plus à l'agriculture, force lui a été d'emprunter plus qu'à l'ordinaire. Mais l'usurier, le riche, comme on l'appelle dans les campagnes, ou bien se trouvait dans l'impuissance de prêter, ou bien ne voulait se dessaisir de son argent que moyennant un intérêt énorme.

Avant le 10 décembre, le paysan avait donc deux haines dans le cœur : la haine de l'usurier et la haine du gouvernement républicain.

Mais voici que le gouvernement lui donne un président à nommer ; et parmi les candidats qui sollicitent ses suffrages, il se trouve un Napoléon.

Ce nom là, le paysan le connaît depuis longtemps, c'est presque un culte pour lui. Napoléon sera son sauveur, Napoléon le débarrassera de toutes les charges qui pèsent sur lui. — Napoléon sera nommé.

Donc, arrière le curé, arrière le notaire, arrière le seigneur, arrière le monsieur, arrière l'usurier, arrière le riche !

Puisque la République permet à Napoléon d'arriver à la présidence, vive la République ! vive Napoléon ! à bas les riches !

Napoléon, au contraire, est l'élu des pauvres : il a pour lui plus de 5 millions de suffrages !

Dès aujourd'hui les campagnes savent que le gouvernement leur appartient, qu'elles pourront le changer quand bon leur semblera. — Elles ont reconnu leur force.

On peut dire que d'aujourd'hui les paysans sont nés à la vie politique. Désormais il faut s'occuper de leur sort ; il faut compter avec eux.

Les paysans sont maîtres ! Gare à l'aristocratie financière. — Voici la révolution qui recommence. Et cette fois rien d'humain ne peut plus l'arrêter. Si le canon a pu avoir raison des ouvriers des villes, que peut-il contre les travailleurs des campagnes ?

Diminuer les charges qui pèsent sur l'agriculture ! quel problème ! Les socialistes seuls sont en position de le résoudre. Donc les socialistes

seront les successeurs légitimes de Louis Bonaparte, s'ils ne sont pas ses auxiliaires.

Dès aujourd'hui, la Révolution est un fait accompli : le paysan ne criera pas vive la République démocratique et sociale ! Il fera mieux, il la mettra en pratique.

Nouvelles de Rome.

DÉCHÉANCE TEMPORELLE DU PAPE.

Le bateau à vapeur *le Lombardo*, arrivé le 15 à Marseille, a apporté la nouvelle que la chambre des députés de Rome a proclamé la déchéance du pape et nommé un gouvernement provisoire, composé du prince Corsi, sénateur de Rome, et des gonfaloniers de Bologne et d'Ancône.

Ce bruit est appuyé par les lignes suivantes, que nous traduisons d'une correspondance particulière, insérée dans le supplément d'un petit journal de Livourne, *il Calambrone*, du 13 décembre :

« *Rome*, 11 décembre. — Un gouvernement provisoire a été proclamé à Rome, composé du sénateur de Rome, de celui de Bologne et du gonfalonier d'Ancône. Le pape a été déclaré déchu du pouvoir temporel.

» Le ministre Sterbini a harangué le peuple et a déclaré que le pape pouvait rentrer à Rome, mais avec le seul titre d'évêque ; l'entrée de Rome serait interdite à tous les cardinaux et prélats. Le peuple, enthousiasmé, courait par les rues criant : Mort au pape ! Mort aux cardinaux ! »

Nous ne savons ce qu'il faut croire de cette nouvelle qui se trouve à peu près en mêmes termes dans le *Pensiero italiano* de Gênes. Les journaux de Rome ne sont pas arrivés, et les autres correspondances de cette ville ne sont que du 9.

Un mouvement du reste était facile à prévoir. Ainsi, le 9, on écrivait de Rome à l'*Alba* :

« Hier, à l'ouverture de la chambre des députés, on a proposé de nommer une régence au gouvernement provisoire. Un grand nombre furent d'avis d'élire une commission de cinq membres qui se rendrait chez le cardinal Castracane, que le ministère assurait avoir reçu l'*alter ego* du pape, pour savoir s'il voudrait accorder ce que demandait le peuple.

Après une longue discussion l'Assemblée se rangea à cet avis et élut la commission ; mais le peuple, qui comprenait assez mal (et il avait raison) qu'on perdît un temps précieux en ces demi-mesures, se prit à crier : A bas la chambre ! nous voulons un gouvernement provisoire et populaire ! Des paroles on en serait venu aux faits, si des personnes influentes n'eussent tout fait pour calmer la multitude, et lui persuader d'employer les voies légales, l'assurant qu'il n'y aurait aucun danger à attendre un jour ou deux. Le ministre Sterbini qui s'était rendu au *Circolo*, appuya cette médiation, et l'effervescence populaire se calma. Je suis persuadé qu'au premier moment il faudra franchir ce pas décisif ; les chambres n'ayant pas le pouvoir de nommer un gouvernement provisoire, c'est au peuple à le faire, à dissoudre les chambres et à proclamer la constituante.

Les ministres ont tenu un conseil avec Castracane, à la suite duquel une estafette est partie pour Gaëte à deux heures du matin. Il paraît que Castracane aurait demandé l'autorisation du pape. Mais les évènements auraient rendu cette autorisation inutile.

Le général Zucchi a quitté Bologne à la suite du refus de ses troupes de concourir à une réaction ; il était à Florence le 12, se rendant à Gaëte avec le marquis Bavilacqua. Garibaldi, qui se trouvait à Césène, a été appelé à Rome par le gouvernement.

Agitation à Gênes.

Le *Corriere mercantile* du 14 publie les lignes suivantes :

« Hier au soir, les troupes de piquet au palais ducal, ont crié : Vive la constituante ! La guerre, ou le licenciement ! Le peuple qui passait criait à son tour : Vive la ligne ! L'autorité a fait occuper la place Neuve par des soldats. Le peuple et la troupe ont fraternisé. La ville a été très tranquille. La garde nationale avait pris les armes. L'intendant lui ayant demandé son concours, en l'absence du général en chef, le chef de bataillon Odino a dit que l'attitude du peuple et de la garde civique garantissait l'ordre. La garde nationale fera ce service lorsque les troupes seront rentrées dans leurs quartiers, c'est ce qui eut lieu. »

Il y a aussi une vive agitation à Florence.

Pellegrini, sorti de prison à la suite de sa nomination, a été l'objet d'une ovation à Gênes.

La députation chargée d'aller à Turin demander au roi la formation de la constituante italienne et un ministère démocratique, est partie le 13, à une heure et demie, de Gênes pour Turin.

Les journaux de Turin ne donnent pas encore la composition du nouveau ministère. Le *National savoisien* publie la liste suivante d'après une correspondance de Turin, 15, à trois heures et demie après midi :

« Le nouveau ministère est constitué définitivement comme il suit : MM. Gioberti, président du conseil, sans portefeuille ; Sineo, à la justice ; Ratazzi, à l'intérieur ; Ricci, aux finances ; Montezemolo, aux travaux publics ; Diorin, selon les uns, Paleocapa, selon les autres, à l'agriculture et au commerce ; Bixio, à l'instruction publique ; La Marmora conserve le portefeuille de la guerre et de la marine. »

Nouvelles d'Allemagne.

La *Gazette de Dusseldorf* et la feuille du cercle de cette ville ont été soumis à la censure, et dans le cas où elles critiqueraient trop sévèrement les actes du gouvernement, elles seraient supprimées. A Bielefeldt et à Essen, on a fait plusieurs arrestations. Beaucoup de personnes se sont évadées. A Paderborn (Westphalie), une arrestation a occasionné des démonstrations populaires, et des barricades ont même été élevées. A la demande du juge d'instruction, la personne arrêtée, M. Lochter, s'est présentée et a calmé le peuple en déclarant qu'il était venu spontanément. Alors seulement le tumulte a cessé. On a fait venir des hussards.

— On écrit de Munster, en date du 12 décembre, que beaucoup de pères de famille se trouvent parmi les individus arrêtés.

Le bruit se soutient que les Hongrois ont proclamé la République, avec Kossuth à la tête. On dit que les Serbes ont fait des demandes extraordinaires et menacé de faire cause commune avec la Hongrie dans le cas où ces demandes seraient repoussées.

— On annonce que le baron Jellachich va épouser une comtesse Auersberg, nièce du comte Alexandre Auersberg, connu comme poète sous le nom d'Anastasius Grun.

On a découvert des émissaires qui excitaient à la révolte les habitants des campagnes dans la Styrie et la haute Autriche.

— Il y a eu des désordres graves dans la ville de Klattau, où est caserné le dépôt du régiment des hussards palatins. Il y a eu un carnage. Une lutte s'est engagée entre les Madgyars et les bourgeois. Les Madgyars ont crié : Tue ces chiens de Bohême, et ont fait feu ; mais ils ont été repoussés à coups de fusil dans la caserne. Le lendemain, deux compagnies d'infanterie sont arrivées de Pilsen, et ont désarmé les hussards.

Le ministère de l'empire ayant appris que le gouvernement danois avait l'intention de porter à 8000 hommes la garnison de l'île d'Alsen, a donné l'ordre d'envoyer à la frontière de Holstein des troupes de l'empire en nombre suffisant pour être prêtes à tout évènement.

Banquet de Chelles.

Nous recevons de Chelles la note suivante :

Dimanche dernier, les travailleurs du canal de la Marne ont donné, dans une des salles de Chelles, un banquet fraternel et socialiste qui a laissé une impression favorable dans l'esprit des habitants du pays, et rempli de joie ceux qui sont venus retremper dans la communion fraternelle leurs aspirations vers l'avenir.

Des ouvriers, des hommes aux figures énergiques, sont venus s'asseoir en costume de travail et dans un recueillement religieux, à la table de la communion, comme les premiers disciples du Christ. La séance a été ouverte par le citoyen d'Alton-Shée, vice-président, qui a donné lecture d'une lettre de Raspail, à qui la présidence avait été réservée.

Après cette lecture, on a procédé au banquet, frugal repas à 1 franc par tête, après lequel les toasts ont été portés dans l'ordre suivant :

Le citoyen Kneiss : à l'éducation politique et morale du peuple ! Le citoyen d'Alton-Shée, dans une improvisation rapide et énergique, a passé en revue les évènements qui se sont écoulés depuis notre Révolution de Février, et tracé la ligne de conduite que, selon lui, les démocrates devront suivre dans les évènements qui se préparent.

La citoyenne Agoust, faisant appel aux sentiment généreux qui sont au cœur des femmes, a invité ses sœurs à s'unir à elle dans un toast à l'amnistie.

Le citoyen Victor Hennequin a développé, dans une brillante improvisation, la théorie du droit au travail et de son organisation, comme l'entend l'Ecole à laquelle il est attaché. Ses paroles simples et chaleureuses ont été accueillies par des applaudissements intelligents et des bravos sympathiques.

Le citoyen Eucher Henry a porté un toast aux apôtres de la démocratie et du socialisme.

Le citoyen Legand a chanté avec âme le *Chant du prolétaire*, improvisé pour cette fête par le citoyen Fortuné Henry. Ces généreuses paroles, noblement interprétées, ont excité l'enthousiasme chez les convives.

Le citoyen Pancin a porté un toast aux détenus politiques, aux transportés de juin. Ces sentiments courageusement exprimés ont été vivement applaudis par l'auditoire.

Le citoyen Garlin : à la liberté, à l'égalité, à la fraternité !

Le citoyen Fortuné Henry a récité une pièce de vers adressée au peuple et dans laquelle toutes les souffrances de la classe déshéritée sont énergiquement esquissées. Ce morceau a soulevé une explosion de bravos enthousiastes.

Le citoyen Dupuy a lu un toast à la conversion sociale.

Le citoyen Herchy a lu une pièce de vers à la République.

La séance s'est terminée par le chant sublime des ouvriers par P. Dupont, chanté par le citoyen Laglaise qui a su donner à ces magiques paroles une intelligente interprétation. Les travailleurs n'ont pas voulu se séparer sans consacrer cette journée par un acte de bienfaisance et d'humanité. A l'invitation du citoyen Dupuy, une collecte a été faite aux portes de la salle en faveur des veuves et des orphelins des transportés.

Banquet anniversaire de la naissance du Christ.

Malgré les diatribes odieuses et absurdes que les journaux de la réaction jettent sur elles, les femmes démocrates et socialistes continuent leur œuvre de propagande fraternelle. Dans ce but, elles organisent un nouveau banquet. Ce banquet aura lieu le 25, jour de la naissance du Christ. Elles y convient surtout ceux qui les calomnient sans les connaître. Il est temps que cette fête de Noël, instituée en l'honneur du premier socialiste, de l'homme qui vint prêcher au monde l'abolition de tous les privilèges, de tous les esclavages, il est temps que cette fête, depuis deux mille ans circonscrite dans le cercle étroit de la famille civilisée, réunisse dans une communion sainte tous ceux qui, semblables au divin maître, récoltent pour prix de leur ardent amour de l'humanité, le mépris, la dérision et l'injure. Il est temps que la grande famille humaine prélude aux fêtes complètes que lui réserve l'avenir. Venez donc, frères ! et vous, femmes encore hésitantes, venez retremper vos cœurs et vos courages dans ces fraternelles agapes. Rappelez-vous ces mots de votre père : « En vérité je vous le dis, ceux qui se réuniront en mon nom, et pour se souvenir de ma parole, je serai au milieu d'eux. »

Le banquet aura lieu lundi, 25 décembre, à dix heures et demie du matin, salle Valentino.

Prix du billet : 1 fr. 50 c., — 50 c. pour les enfants.

La commission d'organisation du banquet est composée de femmes démocrates-socialistes qui ont organisé le banquet du Maine.

Cabet, Pierre Leroux et Proudhon y ont été invités.

On trouve des billets à la Propagande socialiste, rue Coquillière, 15 ; à la correspondance démocratique, rue de l'Université, 108 ; aux bureaux des journaux la *République* et le *Peuple*.

Assemblée nationale.

Séance du 19 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à trois heures. On lit le procès-verbal : il est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. M. Lagrange a la parole pour une motion d'ordre. (Exclamation.)

M. LAGRANGE. Citoyens représentants ! (Chut ! Chut !) à la fin de la séance d'hier, j'ai cru devoir protester contre la manière dont avait été posée la question relativement à ma proposition : j'avais demandé qu'un jour fût fixé pour la discussion avant la proclamation du président. (Rumeurs.) Voilà ce que j'ai demandé.

Quant à mes paroles sur le scrutin secret, je commencerais par protester contre moi-même si j'avais eu l'idée d'avoir voulu exercer la moindre intimidation sur l'Assemblée. Citoyens, moi qui fais partie de la minorité, Dieu m'entend, je ne m'inclinerai jamais par intimidation, et ce que je ne ferais pas, je ne crois pas que vous soyez capables de le faire, et je ne l'essaierais pas. J'ai dit que nos noms seraient inscrits au *Moniteur* ; je n'ai voulu indiquer qu'un moyen de se rendre compte du vote (Bruit), afin d'éviter toute erreur... car moi-même, dans une autre séance, j'ai voté contre ma proposition. (Rires et bruit.)

Citoyens, permettez-moi de revenir sur cette question de l'amnistie... Croyez-moi, si vous connaissiez la position déplorable des malheureux pour qui je plaide, vous mettriez dans votre cœur le besoin de vous associer à mes efforts...

Si M. le président du conseil était ici, je lui dirais : Ecoutez-moi, j'ai été en prison, moi aussi ; mais j'y étais pour avoir combattu un gouvernement établi ; j'avais affronté les colères de la haute cour ; j'avais refusé toute espèce de grâce. (Interruption.) Ces gens que vous retenez s'étaient mis dans cette position... J'attendrai que le temps, les raisons d'Etat viennent ouvrir leur prison comme ils ont ouvert la nôtre... Oui, j'ai été en prison, j'y ai été en bonne compagnie... avec Lamennais et Guinard. Et pendant ce temps de captivité, nous n'avons pas enduré la moitié des souffrances de ceux qui sont prisonniers aujourd'hui... C'était cependant sous le règne de Louis-Philippe lui-même. (Assez ! assez ! — Interruption.) Citoyens, je termine en faisant appel à votre prérogative ; je vous demande si vous voulez exercer votre souveraineté en l'appliquant à ce beau droit de faire grâce, et en en usant avant la proclamation du président de la République.

PLUSIEURS VOIX. La question préalable !

M. DE CHAMPVAUX appuie la question préalable. Il faut prendre garde que les partis, avec le mot d'amnistie, ne viennent ici intimider l'opinion.

M. LAGRANGE. Je ne suis pas le seul qui demande l'amnistie : ceux de mes amis qui ont été tués, Dornès et l'archevêque de Paris, sont morts en demandant l'amnistie.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Il n'y a pas de discussion. La question préalable est inutile. L'ordre du jour pur et simple suffit.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est la discussion de la proposition relative à l'avancement dans les fonctions publiques.

M. VIVIEN. Je viens soulever une question préjudicielle contre les attributions générales que le comité des finances exerce en matière de finances. Ce comité doit-il s'immiscer dans les affaires des autres ministères ?

Je ne le crois pas. Le projet intéresse tous les départements ministériels. Aussi il aurait fallu, selon moi, qu'une idée générale eût présidé à la rédaction de ce projet. C'est ce qui n'est pas. Je demande donc qu'on renvoie le projet dans les bureaux, pour être soumis à l'examen d'une commission qui s'entourera de tous les documents que les différents ministères pourront mettre à sa disposition.

M. MORTIMER-TERNAUX, rapporteur. Depuis longtemps un grand nombre de bons esprits demandaient que des dispositions réglementaires et même législatives vinssent déterminer les conditions d'admission et d'avancement dans les emplois publics. Ils invoquaient l'exemple de ce qui se passe à cet égard dans quelques pays voisins, moins avancés que nous, cependant, dans la pratique des institutions constitutionnelles et dans les voies d'une véritable et sincère démocratie.

L'honorable rapporteur fait l'historique de la proposition de M. Deslongrais qui, le premier, a soulevé cette question dans l'Assemblée nationale.

Le comité des finances ne doute pas un instant, ajoute-t-il, que le dévouement et le zèle de tous les fonctionnaires publics ne soient puissamment excités par la certitude qu'ils auront désormais de ne plus voir leur avenir brisé devant le caprice d'un ministre ou la sollicitation d'un homme puissant, et si le comité a été récemment obligé de proposer à l'Assemblée de réduire dans une notable proportion un certain nombre de traitements au budget rectifié de 1848, il a au moins la satisfaction de vous apporter aujourd'hui des résolutions qui sont un témoignage éclatant de sa sympathie pour ceux qui consacrent leur vie au service du pays.

L'Assemblée, après avoir entendu M. Ferdinand de Lasteyrie, renvoie la proposition dans les bureaux, afin d'être soumise à l'examen d'une commission.

L'Assemblée entend un rapport de pétitions. Ces pétitions, sans aucune espèce d'intérêt, sont presque toutes écartées par l'ordre du jour.

Des délégués des décorés de juillet demandent que la médaille de juillet soit assimilée à la croix de la Légion-d'Honneur et que chaque décoré de juillet soit gratifié d'une dotation annuelle et viagère de 300 fr. Les mêmes décorés demandent que la couleur du ruban soit changée, et que de bleu il devienne rouge.

La commission propose le renvoi de la pétition au ministre de l'intérieur en ce qui concerne la substitution de ces mots : « Donné par le roi, » par ceux-ci : « Donné par la nation, » que demandent aussi les pétitionnaires. — Elle conclut à l'ordre du jour sur toutes les autres parties de la pétition.

Après une épreuve douteuse, la pétition entière est renvoyée au ministre de l'intérieur.

M. DE LUDRE dépose le rapport sur le projet de décret ayant pour but de régulariser des nominations faites au ministère de la guerre. Ce projet sera mis à l'ordre du jour d'après-demain.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance des travaux de la commission chargée du dépouillement des scrutins pour la nomination du président de la République. Reste encore à connaître les votes de huit départements ; aussitôt que ces départements auront fait parvenir à la commission leurs scrutins, la commission nommera un rapporteur, et aussitôt que le travail de celui-ci lui aura été soumis, elle saisira l'Assemblée de la connaissance complète de l'opération.

L'Assemblée reprend les rapports de pétitions, et passe à l'ordre du jour sur diverses pétitions sans intérêt.

M. LAGARDE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'impôt du sel.

La commission propose de réduire cet impôt de 30 cent. à 10 cent. le kilogramme, à partir du 1er juillet 1849.

M. LE PRÉSIDENT. Ce rapport sera imprimé et distribué. La discussion aura lieu, conformément à une précédente décision de la chambre, jeudi prochain.

M. TROUVÉ-CHAUVEL s'oppose à cette fixation de l'ordre du jour ; il faut au moins laisser au gouvernement qui va succéder au gouvernement actuel le temps d'étudier la question.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a décidé que le projet de loi sur le sel serait discuté aussitôt que le rapport serait fait. Toutefois, M. le rapporteur demande que la discussion n'ait lieu que mardi prochain. Y a-t-il opposition ?

VOIX DIVERSES. Non ! non !

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour demeure ainsi fixé.

Le rapport des pétitions continue.

La séance est levée à six heures.

Demain, à trois heures, séance publique.

Discussion de la demande du sieur Queret à fin de poursuites contre M. Caussidière. — Discussion de divers projets de loi.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

« Les républicains de Metz viennent de perdre un de leurs hommes les plus purs, les plus droits, les plus dévoués. M. Lambry, lieutenant-colonel de la 2e légion de la garde nationale, cédant à une sorte d'exaltation politique, et, peut-être, désespérant trop tôt de la cause pour laquelle il avait combattu toute sa vie, s'est tué avant-hier d'un coup de pistolet.

» M. Lambry, qui joignait à toutes les vertus du citoyen toutes celles de la famille, était aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient. Sa mort a causé en ville la plus triste et la plus douloureuse sensation.

— Le banquet des démocrates socialistes *français et allemands* aura infailliblement lieu à onze heures, dimanche prochain, le 24 décembre, barrière du Maine, 36, à l'association fraternelle des cuisiniers. Les billets à 1 fr. se vendent : café Fuchs, rue des Bons-Enfants ; café d'Apollon, 3, rue du Roule ; café des Galeries, passage des Panoramas ; café Molière, rue de l'Odéon, Mme veuve Gaut, libraire de l'Odéon ; café de la Rotonde, rue de l'Ecole-de-Médecine ; bureaux du *Peuple*, rue Coq-Héron, 3 ; de la propagande démocratique et sociale, rue Coquillière, et de la Correspondance démocratique, 108, rue de l'Université. — Les femmes et les enfants y sont admis.

— On lit dans le *Journal de Toulouse*, du 15 décembre :

« On écrit de Castelnaudary qu'une sorte d'émeute a éclaté il y a deux jours dans cette ville, à l'occasion de la récente révocation de M. Besse, maire. Ce dernier, refusant de se soumettre à l'arrêté qui le révoquait, s'était emparé de la mairie qu'il ne voulait pas céder, et où il s'était enfermé avec un assez grand nombre d'individus.

» On fut obligé d'expédier un gendarme à M. le préfet de l'Aude, qui fit marcher sur Castelnaudary un détachement de cavalerie ; ces troupes cernèrent l'hôtel de la mairie, et toutes les personnes qui s'y trouvaient furent déclarées en état d'arrestation.

» M. Besse fut bien alors obligé de céder ses fonctions municipales. On assure que cette résistance doit être l'objet d'une poursuite devant les tribunaux. »

— Une jeune fille de vingt-deux ans, poussée au désespoir par l'abandon d'un jeune homme qu'elle avait dû épouser, s'est donné la mort hier par asphyxie dans son domicile, rue de Grenelle-Saint-Germain, 8. Une lettre touchante, dans laquelle cette infortunée expliquait les motifs de sa fatale détermination, a été jointe par le commissaire de police au procès-verbal, qu'il a dressé sur la réquisition des voisins.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— On écrit de Cambrai :

« Mercredi dernier, le garde particulier de M.*** se trouvait en surveillance sur la commune de Cauroir, lorsqu'il vit s'avancer, armé de son fusil, un braconnier bien connu, et qui, samedi dernier, avait été condamné par notre tribunal de police correctionnelle à une faible amende et à quelques dommages-intérêts pour délit de chasse. Le garde s'étant

approché du braconnier afin de lui déclarer le procès-verbal, celui-ci le met en joue, et, tirant à bout portant, le renverse mort sur la place.

» L'infortuné garde laisse, nous dit-on, une veuve et cinq enfants. Le braconnier est entre les mains de la justice. Il a avoué son crime. »

— On lit dans la *Patrie* :

« Plusieurs représentants se sont réunis hier au cercle catholique, rue de Grenelle-Saint-Germain, sous la présidence de M. de Montalembert, à l'effet de présenter une adresse au saint-père, pour l'assurer des sentiments de dévouement et de respect qui animent non seulement le clergé de France, mais encore tout le peuple français sans exception; cette adresse doit être couverte de signatures. M. Montreuil, représentant du peuple, et A. Nettement se sont rendus à cette réunion porteurs, eux aussi, d'une adresse au saint-père; mais, comme les mêmes sentiments y étaient exprimés, ils se sont joints à celle formulée sous la présidence de l'honorable M. de Montalembert. »

— Samedi dernier, la gendarmerie de Troarn a mis en état d'arrestation le nommé Edmond Lamy, âgé de 34 ans, ouvrier maréchal, natif de Troarn et domicilié à Bavent.

Cet homme, qui est veuf et père de cinq enfants (quatre filles et un garçon), est accusé du viol sur la personne de sa fille aînée, âgée de 14 ans et demi.

D'après des renseignements que l'on a recueillis sur son compte au moment de son arrestation, il paraît que Lamy se livrait depuis sept ans à la brutalité de ses passions envers ses filles, en présence de leur mère, qui mourut de chagrin avant d'avoir pu le dénoncer à la justice.

Lamy a été déposé lundi dernier à la prison de cette ville.

(*Révolution démocratique et sociale.*)

— *Athénée populaire du 12e arrondissement.* — Des cours gratuits ont lieu chaque semaine à l'Athénée populaire du 12e arrondissement, pour les personnes du sexe; ces cours, présidés par une institutrice, sont destinés aux personnes qui se préparent aux examens de la Sorbonne et de l'Hôtel-de-Ville, ainsi qu'à toutes celles qui ne peuvent pas payer l'instruction dont elles ont besoin. S'adresser pour les inscriptions, à la direction de l'Athénée, rue Saint-Jacques, 212.

— Voici quelques détails curieux sur le palais que doit habiter le président de la République :

L'Elysée-National, autrefois l'Elysée-Bourbon, que l'Assemblée vient d'affecter à la résidence du président de la République française, portait, au commencement du dernier siècle, le nom d'hôtel d'Evreux; il avait été bâti, en 1718, pour le comte d'Evreux, lieutenant-général, gouverneur du château royal de Montceaux. Mme de Pompadour, maîtresse de Louis XV, l'acheta à la famille d'Evreux et le conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1764. Après elle l'hôtel d'Evreux passa au financier Beaujon, qui le vendit, en 1786, au roi Louis XVI. Devenu propriété nationale à la révolution, il ne reçut aucune affectation sous la République; sous l'empire, Murat, roi de Naples, en fit l'acquisition; lors de la seconde Restauration, le domaine de l'Etat s'en empara, sans tenir compte des droits de la famille du roi Murat.

La loi qui, après 1830, fixa la liste civile de Louis-Philippe, avait affecté l'Elysée à la résidence de la reine Amélie, dans le cas où elle survivrait à l'ex-roi.

L'Elysée est le dernier palais habité par Napoléon avant qu'il partit pour son éternel exil, en 1815; c'est à l'Elysée qu'il vint descendre le 21 juin, après le désastre de Waterloo; c'est à l'Elysée qu'il abdiqua en faveur du roi de Rome, et qu'il résigna le pouvoir suprême, afin de nous préserver d'une seconde invasion étrangère et d'une guerre civile.

(*Crédit.*)

— Les journaux du Midi publient les détails suivants sur l'arrestation d'une diligence par trois malfaiteurs, le 1er décembre, à une heure un quart du matin, entre Pézenas et Veros.

La diligence renfermait dix-huit voyageurs, non compris le conducteur et le postillon. L'un des malfaiteurs, armé d'un fusil à deux coups, a couché le postillon en joue et lui a fait défense d'avancer.

Le premier mot des malfaiteurs a posé la question d'une manière bien nette : « Nous ne craignons, ont-ils dit, ni l'échafaud, ni les galères; il nous faut de l'argent. »

Le conducteur, qui, dans cette circonstance, a fait preuve d'un sang-froid admirable, s'est mis à parlementer : « Voulez-vous cinquante francs? a-t-il demandé. — Cela ne suffit pas, ont répondu les autres; ça vaut bien au moins trente francs pour chacun. — Attendez, a réparti le conducteur, je vais faire une collecte. » Cela dit, il a parcouru successivement les trois caisses de la voiture, a fait part de la situation à chaque voyageur, et a ramassé une centaine de francs.

» J'ai votre affaire, dit le conducteur à celui qui n'avait pas cessé de tenir le postillon couché en joue, et il s'approchait de lui pour lui remettre cette somme, quand l'un des deux s'est écrié : « Halte-là! pas de surprise! déposez l'argent au milieu de la route et partez sans crainte. »

Le conducteur a effectivement déposé la somme, et est remonté sur son siège. L'arme n'était plus braquée contre le postillon, qui a pu fouetter ses chevaux, et la voiture est repartie sans encombre. A dix minutes de là, la diligence a rencontré un roulier qui avait été dévalisé quelques instants auparavant.

Le courrier, averti à temps, a pu se faire escorter par la garde nationale.

PETITE CORRESPONDANCE.

Tournus. — Me B. — Notre prix étant réduit, nous vous ab. pour 5 m. 1/2, soit jusqu'au 31 mars p.

Chalais. — M. C. — Reçu les 21 50 et pris note. — Quoique le journal n'en parle pas, on s'en occupe.

Aberlady. — M. P. — Reçu la dernière lettre annonçant un envoi de 70 l. Reçu aussi la bour. — Réponds à ma question au sujet du nombre des envois par Las. depuis août d. — H. P.

Mâcon. — M. G. — Nous avons exp. les alm. qui montent à 2.40 poste comprise. — Remerciem. cord. — Vot. ab. va jusqu'au 30 nov. 49.

Dijon. — M. B. — Reçu les 117-30. Nous prenons note de tout pour y avoir égard.

Marcigny. — M. S. — Reçu les 200. — Nous allons vous expédier. — Affectueux compl.

Lorient. — M. P. — M. M. nous a remis 51 de votre part et votre lettre. Nous prenons note.

Saint-Etienne. — M. S. — Nous avons supprimé et appliqué 24 à la R.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois	6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER.	—	[illegible]	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	[illegible]	—	[illegible]	—	16

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES			ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	—	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf	—	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus.	—	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 19 décembre.

Tout le monde attendait et voyait le cours de 80 fr.; c'est pour cela qu'on ne l'a pas fait. Les banquiers et les porteurs intelligents ont pris les devants, après 15 fr. de hausse en quinze jours.

Le parquet ouvre comme hier à 79 75; les vendeurs veulent tous réaliser à la fois. La rente tombe à 76 25 pour fermer à 76 50 fin courant, et au comptant. C'est une baisse de plus de 3 fr.

La réaction est toute naturelle, et les acheteurs au comptant qui se battaient pour entrer dans le palais des profits et pertes, n'ont pu arrêter la dépréciation des cours, non plus que les 105 mille francs d'escomptes. Le public devient joueur et fou, il méritait cette petite leçon.

On se rappellera qu'en juillet dernier la rente est tombée de 80 à 70 f.

La banque de France, de 1790, tombe à 1720.

Le 3 0/0, de 48 40, tombe à 46 25, pour finir à 46 50, soit 2 fr. de baisse.

Les chemins de fer sont légèrement entraînés par la chûte des fonds publics. Orléans, de 745, perd 15 à 730; Avignon-Marseille, de 200, arrive à 185; le Nord, de 395, descend à 390.

Le marché est lourd, à cause des bénéfices qui ont été réalisés. On craint une plus grande baisse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	48 40	48 ..	46 25	46 50
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	78 15
Cinq 0/0	79 60	79 75	76 ..	76 50

19 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 21 juin	46 75 ..	4 Canaux avec prime	... ..
— Emprunt 1847-1848	78 50 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	78 50 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	300 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	14 50
Actions de la banque	1720	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	.. ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	60 50	— 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	84 50	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	84 50	Zinc Vieille-Montagne	2400 ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	... ..
Obligations de la Ville	1220 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	375 ..	... ..	Orléans à Bordeaux	390 ..	390 ..
Versailles, rive droite	140 ..	... ..	Du Nord	395 ..	390 ..
— rive gauche	130 ..	117 50	De Paris à Strasbourg	347 50	310 ..
Paris à Orléans	745 ..	730 ..	Tours à Nantes	330 ..	323 75
Paris à Rouen	460 ..	462 50	Paris à Lyon	360 ..	... ..
Rouen au Havre	205 ..	205 ..	Montereau à Troyes	100 ..	... ..
Avignon à Marseille	200 ..	185 ..	Dieppe à Fécamp	165 ..	... ..
Strasbourg à Bâle	88 75	88 75	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	255 ..	246 50	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

LE FRANC-MAÇON, REVUE MENSUELLE.

Un an, Paris, 6 fr. Départements, 7. Etranger, 9.
Annonces réservées aux frères, 50 cent.
Quai des Orfèvres, 58, à Paris.
— Le 5e numéro vient de paraître. Avis aux FF.·.

SOMNAMBULE naturelle. Mlle Henriette. Lucidité éprouvée; reçoit tous les jours de 11 h. à 4 h., rue Basse-du-Rempart, 20.

TRAITEMENT végétal pour guérir les maladies secrètes. 9 fr. en trois fois. [illegible], près celle de la Monnaie. (Aff.)

RHUMES.

Catarrhes, coqueluche, grippe, *enrouements*. Prendre un morceau de PATE de NAFÉ chaque fois que l'on éprouve le besoin de tousser ou d'expectorer. Le SIROP de NAFÉ doit être pris pur ou dans les tisanes employées contre les IRRITATIONS de poitrine et des autres organes intérieurs.

DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris. Dépôt dans chaque ville. Prix : 75 c., 1 fr. 50 c. et 2 fr.

ROB Boyveau-Laffecteur, pour guérir en secret les dartres, syphilis, etc. Rue Richer, 12.



Les LITS EN FER de 2 fr. 50 c. à 100 fr. et au dessus, sont garantis pendant dix années. — Les sommiers élastiques, depuis 5 fr. 50 c., ne laissent rien à désirer sous tous les rapports.

VIN DE BORDEAUX EXCELLENT ORDINAIRE. M. D, PROPRIÉTAIRE, a établi rue Richer, 42, le dépôt de ses vins. Bouteille, 80 c.; pièce, 145 FR.

Etude de MM. FORTIN, G. ROCQUET et DES-GRANGES, r. Montmartre, 148.

A CÉDER, DÉBIT DE TABAC avec gérance, situé sur un boulevart; affaires 90,000 fr. par an, bénéfices nets, 5,000 fr. Prix : 50,000 fr. — Autres en tous prix.

INJECTION TANNIN, 5 fr., et ROB, contre la syphilis. SAFFROY, pharmacien, faubourg Saint-Denis, 9.

HORLOGERIE, BIJOUTERIE. FAÇON CONNUE.

Montres *plates* en argent 40 fr. et au dessus.
» » » or 80
» ordinaires » » 40
» » » argent 15

Pendules, sonnerie, quinzaine de 40 fr. — Rhabillages, remontages de pendules, 1 an, 10 fr.

DECHEVAUX-DUMESNIL, 58, quai des Orfèvres.

PATE PECTORALE

MÉDAILLE D'ARGENT en 1848. — MÉDAILLE D'OR en 1843.

à la réglisse

DE GEORGE,

PHARMACIEN D'ÉPINAL (Vosges.)

LA SEULE INFAILLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON DES

Rhumes, Catarrhes, Enrouements, Toux nerveuses.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGE, parce qu'il y a des contrefaçons.

Spectacles du 20 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Fille de Marbre.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Mère et la Fille.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Macbeth.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent, l'Hôtellerie de Genève.
GYMNASE. — Elevés, la Protégée, A bas la Famille! la Niaise.
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
THÉATRE MONTANSIER. — Une tragédie chez M. Grassot, le Czar, le Club, l'Académicien.
VARIÉTÉS. — La Paire, scène comique, Michel Perrin, le Hochet, les Divinités.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Trois Filles à Marier, Lucrece Borgia, Tohubohu.
GAITÉ. — Fualdès, la Demoiselle et la Paysanne.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — 1848 au Temple, Mac-Bête, Pauvre Mère!
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — La Fiancée, M. Pothin, Pochet, Jocrisse.

Macbeth, qui continue d'attirer la foule à l'Odéon, n'a pas dédaigné de se charger de cette transformation de la ronde enfantine.

DÉLASSEMENTS. — Le Grenier, Rabelais à Rome, la Fille.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Relâche.
THÉATRE CHOISEUL. — Gentil-Hussard, Mme de Genlis, Pierrot et Colombine, Claude et Baptiste.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

En vente à la Librairie phalanstérienne, rue de Beaune, 2; quai Voltaire, 25.

LE SOCIALISME

DEVANT LE VIEUX MONDE

OU

LE VIVANT DEVANT LES MORTS.

Par VICTOR CONSIDERANT, représentant du peuple.

1 VOL. IN-8°, 264 pages.

Prix. . . . . 2 f. »
Par la poste. . . . . 2 f. 50

Avec ces épigraphes : Cet animal est très méchant, Quand on l'attaque il se défend. LAHARPE.

Aux horions on verra qui a le meilleur droit. JEANNE D'ARC, *aux Anglais*.

SUIVI DE

JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE;

Par VICTOR MEUNIER.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Beaune, 2, et à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

ALMANACH PHALANSTÉRIEN POUR 1849.

Un beau et fort vol. in-16, orné d'un grand nombre de Vignettes.

Prix : 50 CENTIMES; et par la poste, 80 CENTIMES

Les personnes qui prendront à la fois douze Almanachs au bureau de la Librairie phalanstérienne les recevront pour CINQ francs; celles qui adresseront de la province une demande FRANCO, accompagnée d'un bon de SIX francs sur la poste, recevront aussi FRANCO une douzaine d'Almanachs; celles qui nous enverront le prix de CENT Almanachs, c'est-à-dire CINQUANTE fr., recevront 120 Almanachs.

DU CRÉDIT AGRICOLE, MOBILIER ET IMMOBILIER.

Rapport fait au Congrès d'Agriculture

Broch. in-8° PAR A. CIEZKOWSKI et J. DUVAL. Prix 50 c.

TRÉSOR DE LA POITRINE. PATE PECTORALE BALSAMIQUE ET SIROP PECTORAL AU MOU DE VEAU DE **DEGENETAIS** pharmacien à Paris, rue St-Honoré, 327. Le soin d'un rhume est une affaire très importante; on sait qu'une seule imprudence peut le convertir en phlegmasie pulmonaire. C'est donc un véritable service à rendre à nos lecteurs que de leur signaler la PATE pectorale et le SIROP pectoral de DEGENETAIS, pharmacien, comme le moyen le plus efficace contre les RHUMES, TOUX, enrouements, asthmes et toutes les affections de poitrine. Maison d'expédition, rue du Faubourg-Montmartre, 10, et dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. — Prix de la boîte, 1 fr. 50 c.

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

VISITE A LA CRÈCHE-MODÈLE, et rapport général adressé à M. Marbeau sur les Crèches de Paris, par M. JULES DELBRUCK, orné de plusieurs dessins gravés sur bois. Prix : 1 fr. 25 c.; par la poste, 1 fr. 60. (3—80)

17e Année. N. 344 — ÉDITION DU MATIN. — Jeudi 21 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . [illegible]
Six mois. . . . [illegible]
Un an. . . . . [illegible]

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 20 DÉCEMBRE.

Proclamation du président.

L'Assemblée nationale s'est dessaisi aujourd'hui de l'intégralité du pouvoir souverain en reconnaissant et instituant pour Président de la République le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte, élu par le peuple à la majorité absolue (*cinq millions* quatre cent trente-quatre mille deux cent trente-six suffrages, sur 7 316 345 votants).

Pour éviter les tumultes qu'aurait pu occasionner la proclamation du chef du pouvoir exécutif, choisi par la nation à une aussi forte majorité et dans des conditions toutes exceptionnelles, le gouvernement avait laissé penser que cette proclamation n'aurait lieu que vers la fin de la semaine. Mais les mesures avaient été prises d'avance pour qu'elle s'effectuât aujourd'hui; et des troupes plus nombreuses que d'habitude garnissaient les abords de l'Assemblée.

L'Assemblée était au complet et impatiente, lorsque M. Waldeck-Rousseau, rapporteur de la commission chargée d'examiner l'élection, est monté à la tribune. Après avoir lu un rapport que nous nous dispenserons d'apprécier, il a fait connaître le résultat officiel de l'élection.

Nous venons de rapporter le nombre de voix obtenues par M. Louis Bonaparte, le surplus s'est partagé ainsi : M. Cavaignac, 1 448 107 voix ; — M. Ledru-Rollin, 370 119 ; — M. Raspail, 36 920 ; — M. Lamartine, 17 910 ; — M. Changarnier, 4 790.

Après cette lecture, le président de l'Assemblée, M. Marrast, a proposé l'admission du président de la République ; elle a été votée par toute l'Assemblée, à l'exception de quelques membres de la montagne qui n'ont voté ni pour ni contre.

Le général Cavaignac, d'une voix ferme et en quelques paroles prononcées avec une noble simplicité, a alors donné sa démission et celle de ses collègues. De très-vifs applaudissements l'ont conduit jusqu'à sa place.

M. Bonaparte, appelé à la tribune par le président, a ensuite prêté le serment prescrit par la Constitution, puis il a lu un discours assez bref, que nous rapportons plus bas.

En descendant de la tribune, il est allé serrer la main au général Cavaignac ; après quoi il est sorti de la salle avec le bureau de l'Assemblée et un grand nombre de membres.

La séance a été immédiatement levée après que M. Marrast eut annoncé que M. Odilon-Barrot était chargé, par le président, de former un ministère dont la composition serait publiée par le *Moniteur*.

Nous nous abstenons de toute réflexion, et attendrons les actes du président pour savoir ce que contient cette énigme vivante, que chacun explique à sa manière, mais dont nous avouons n'avoir pas encore le secret.

Discours de M. Louis-Napoléon Bonaparte.

« Citoyens représentants, les suffrages de la nation, le serment que je viens de prêter, commandent ma conduite future et me tracent mes devoirs.

» Je regarderais comme ennemis de la patrie tous ceux qui tenteraient, par des voies illégales, de changer la forme du gouvernement que vous avez établi. (Très bien ! très bien !)

» Entre vous et moi, il ne peut y avoir de dissentiments ; je veux, comme vous, asseoir la société sur ses véritable bases ; je veux le bien-être de ce peuple intelligent et généreux qui m'a donné une si grande marque de confiance.

» La politique de la France doit être la paix à l'extérieur et l'esprit de concilation à l'intérieur.

» J'ai appelé près de moi des hommes honnêtes, qui, partis d'origines diverses, sont une garantie de conciliation.

» Je dois remercier le pouvoir qui se retire des efforts qu'il a faits pour maintenir l'ordre. La conduite du général Cavaignac a été digne de son caractère et du mandat que l'Assemblée lui avait confié. (Très bien ! très bien !)

» Notre gouvernement ne sera ni utopiste, ni réactionnaire, nous ferons les bonneurs du pays, et nous espérons que, Dieu aidant, si nous ne faisons pas de grandes choses, nous tâcherons d'en faire de bonnes. (Marques unanimes d'assentiments.) »

Nouveau Ministère.

On lit dans la *Patrie* :

Ce soir, à six heures, M. le président de l'Assemblée nationale a reçu le message suivant de M. le président de la République :

Monsieur le président, je vous prie d'annoncer à l'Assemblée nationale que, conformément à l'art. 64 de la constitution, j'ai, par décret de ce jour, nommé :

M. Odilon Barrot, représentant du peuple, ministre de la justice, chargé de présider le conseil des ministres, en l'absence du président de la République ;

M. Drouyn de Lhuys, représentant du peuple, ministre des affaires étrangères ;

M. Léon de Malleville, représentant du peuple, ministre de l'intérieur ;

M. Rulhières, général de division, représentant du peuple, ministre de la guerre,

M. de Tracy, représentant du peuple, ministre de la marine et des colonies ;

M. Falloux, représentant du peuple, ministre de l'instruction publique et des cultes ;

M. Léon Faucher, représentant du peuple, ministre des travaux publics ;

M. Bixio, vice-président de l'Assemblée nationale, ministre de l'agriculture et du commerce;

M. Passy (Hyppolite), membre de l'Institut, ministre des finances.

Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Pour contre-seing,
ODILON BARROT, ministre de la justice.

Il paraît certain que les bruits qui avaient couru au sujet des nominations de M. Germain Sarrut à la préfecture de police, de M. Belmontet comme secrétaire général, et de M. Coralli aux fonctions de procureur général de la Seine, ne sont nullement fondés.

M. Baroche serait appelé à ces dernières fonctions.

M. le colonel Rebillot est nommé à la préfecture de police.

Le préfet de la Seine et le directeur-général des postes ne sont pas encore nommés.

— M. Recurt, préfet de la Seine, vient d'adresser la lettre suivante à M. le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif :

« Citoyen président,

» J'ai l'honneur de résigner entre vos mains les fonctions de préfet de la Seine que je tenais de votre confiance.

» Agréez, citoyen président, l'hommage de mon respect et de tout mon dévouement. RECURT.

» Le 20 décembre 1848. »

Le comité de l'instruction publique a examiné la proposition de M. Rolland, tendante à faire transporter la Bibliothèque nationale de la rue Richelieu au palais des Tuileries. En général, le comité s'est montré favorable à cette proposition. Plusieurs membres y ont rattaché l'idée de l'achèvement du Louvre, avec le désir de voir les bibliothèques et les conservatoires venir prendre place à côté des musées. Les dépenses d'appropriation des Tuileries seraient couvertes par la vente des bâtiments et des terrains de la rue Richelieu actuellement occupés par la Bibliothèque nationale, et le reste du prix de cette vente serait affecté à l'achèvement du Louvre.

Le comité a nommé une commission composée de MM. Laussedat, Froussard, Chauchard, Carnot et Salomon, qui est chargée de faire un rapport sur cette question. (*Moniteur du soir.*)

Le mouvement de va et vient.

Dans l'entraînement irrésistible du mouvement révolutionnaire, beaucoup de démocrates, beaucoup de socialistes même ont oublié que le principe des réactions est une de ces lois naturelles qui président à toute économie sociale comme à toute organisation vivante. Ils ont oublié que cet équilibre de deux forces physiologiques, dont l'une excite les peuples et les individus au développement, au progrès, tandis que l'autre les invite à retenir, à modérer ce progrès même, est justifié par la nécessité d'éviter le désordre vital qui naîtrait d'un développement trop rapide.

C'est parce que, dans la fièvre des révolutions, on méconnaît trop facilement la légitimité de cette alternative de contraction et d'expansion, d'action et de réaction, de conservation et de changement, de mouvement et de repos, que tant de déceptions amères succèdent aux enivrements de l'enthousiasme dans l'esprit des partis alternativement vainqueurs.

On voit que chez l'homme la prédominance trop forte du système nerveux est toujours suivie d'une réaction du système sanguin ; que toute croissance trop rapide, que tout excès d'activité physique ou intellectuelle impliquent, pour le retour de la santé, des temps égaux de modération et de sommeil ; et cependant on s'étonne qu'un peuple agité par des convulsions révolutionnaires ne marche pas à la réalisation de son idéal sans répit ni trève, jusqu'au dernier souffle de son haleine !

Sans faire, comme feu M. Azaïs, toute une philosophie des *compensations* réciproques, sans faire, comme plusieurs de nos hommes d'Etat, tout un système politique de la théorie de *bascule*, on est bien forcé de tenir compte de cette loi dans les prévisions politiques, et de reconnaître que, sous peine de périr, une société ne peut, pas plus qu'un individu, se soustraire aux conditions organiques et modératrices de la vie.

L'objet d'une véritable science sociale et politique doit être d'éviter, par une satisfaction intégrale des organes et des éléments de l'être collectif, la brusquerie et l'exagération de ces secousses alternatives, et de les réduire à ce balancement égal, rapide, doux et ondulatoire qui se produit entre les forces vitales de l'homme en pleine santé.

Déjà, la rapidité avec laquelle ces réactions se succèdent, dénote en elles moins de violence, et preuve l'amélioration de notre économie sociale. Le paganisme ayant été une longue prédominance de l'expansion physique, sanguine, du développement des formes et des appétits matériels, a provoqué dans le christianisme une réaction non moins longue du système nerveux, de l'expansion intellectuelle, de la prédominance des idées. Pendant des siècles, la politique a révélé cette loi de succession de mouvements, d'action et de réaction dans l'attitude tour à tour passive ou active que chaque peuple a prise, dans la lutte à chances diverses qui a régné entre le pouvoir central et les provinces, entre la royauté et la féodalité. Plus récemment, la révolution de 89 et de 93 était une explosion populaire égale à la compression royale et féodale. L'ordre et l'unité despotiques de l'Empire succédaient logiquement à une longue anarchie et se portaient à un excès égal. La loi de balancement entre les intérêts anciens et les intérêts nouveaux, entre l'ordre et la liberté, est essayée par les chartes de Louis XVIII et de Charles X ; mais ce dernier craignant de trop céder à la liberté, brise la charte, tombe et provoque encore dans le sens libéral un progrès égal à sa résistance. Dans la dernière monarchie constitutionnelle, on essaye sous le nom de juste-milieu, de mieux assurer cet équilibre de mouvement ; mais tout système politique qui n'est pas complet, qui laisse en dehors de sa base une grande partie du pays, qui ne met pas en exercice et en balancement réciproque toutes les forces vives du corps social, reste une source d'agitations plus ou moins violentes. L'entêtement que la majorité bourgeoise de Louis-Philippe a déployé pour résister à toute extension du cens électoral, était de force à conduire nécessairement la réaction révolutionnaire jusqu'à la République et au suffrage universel.

Ici, les pulsations du cœur social, les alternatives de dilatation et de contraction se pressent sous notre main. La première secousse révolutionnaire, en se propageant dans les veines de la nation, y porte le trouble, l'étonnement, et y interrompt presque la circulation du sang. Cependant, sous le coup des évènements, la France entière ne tarde pas à adhérer au progrès accompli. Mais l'exaltation nerveuse de l'organe intellectuel du pays augmente au lieu de se ralentir. Le cerveau de la France, dans son paroxisme fébrile, entrevoit des vérités nouvelles, un idéal plus vaste, et veut *entraîner* toutes les parties du corps social à concourir à leur réalisation immédiate. Ce vœu, n'étant plus en rapport avec les dispositions plus calmes et plus timorées des provinces, provoque un mouvement modérateur de leur part. La première épreuve du suffrage universel traduit ce mouvement.

Hélas ! cette impression réfrigérante qui lui vient des extrémités du pays, loin de calmer l'échauffement du centre nerveux de la France, l'irrite, l'attise et détermine des convulsions plus violentes que les premières. Il ne faut pas moins qu'une concentration de toutes les forces répressives, un mouvement des provinces sur Paris et des flots de sang pour dominer cette fièvre de la révolution. La réaction est assez forte pour comprimer tout mouvement. Mais comme l'exaltation révolutionnaire à laquelle elle s'oppose, cette réaction elle-même ne sait pas se modérer, s'arrêter. La force de conservation devient aussi aveugle, aussi fiévreuse que la force d'innovation.

Quoique la République parisienne se soit modérée jusqu'à l'immobilité pour rassurer la réaction provinciale, la province persiste en ses folles terreurs. Dans une seconde épreuve du suffrage universel, la masse des intérêts alarmés abuse de sa supériorité numérique jusqu'à essayer de revenir [illegible] rêver une restauration monarchique. La [illegible] n'ose encore tenter cet essai que sous le voile de la [illegible] démocratique, à propos de l'élection du président de la République et dans la personne du moins légitime des prétendants ; mais, à peine arrivés là, ses plus fougueux [illegible] plus de démasquer leurs batteries et d'avouer qu'ils veulent entraîner la France plus loin, c'est-à-dire jusqu'au rétablissement de la vieille légitimité. Et ce vertige de la victoire conservatrice se montre, à quelques jours d'intervalle, aussi fatal, aussi aveugle que le vertige des faiseurs de barricades.

Il suffit à des esprits observateurs de se rendre compte de cette simple succession de réactions contraires, pour prévoir le sort de cette dernière réaction, pour prédire à [illegible] faite sous l'abus du triomphe. Deux mois après la Révolution de février, et six mois après les journées de juin, est-il possible à des hommes éclairés de ne pas comprendre que ces [illegible] rétrogrades préparent et assurent par leur exagération le succès d'un nouveau mouvement révolutionnaire ? La [illegible] bourgeoisie, la bourgeoisie laborieuse a prouvé son intelligence de cette logique des évènements dans les efforts qu'elle a faits pour consolider en la personne du général Cavaignac une République de bascule et de juste-milieu. Mais ce n'est [illegible] heurtant encore dans les chocs rapides et répétés de leurs réactions réciproques, que les vieux partis doivent arriver à se transformer et à se dissoudre. Leur mort naturelle serait trop lente, c'est à une mort violente que la fatalité les pousse de leur plein gré. Tout cela est conforme aux lois physiologiques de la nature humaine. Dans les temps de convulsions politiques, la prévoyance et la raison sont importunes ; elles impatientent, elles irritent même au lieu d'éclairer. On ne fait pas à volonté les révolutions et les réactions ; elles se font elles-mêmes en vertu de nécessités organiques, de crises d'âge, de saison et de tempérament.

Mais il importe aux socialistes organisateurs, il importe aux hommes qui ont reçu de la Providence mission d'édifier un ordre social nouveau, de bien se convaincre que cet ordre nouveau ne pourra s'établir qu'à la condition de satisfaire à cette loi d'équilibre entre les intérêts anciens et les intérêts nouveaux, entre la conservation et le progrès, entre l'initiative du pouvoir central et celle des individus et des provinces. Le socialisme a précisément pour but de réduire les secousses alternatives des révolutions et des réactions, à un mouvement régulier de va-et-vient, à des pulsations douces et rapides.

Les évènements qui viennent de s'accomplir ont dû prouver à nos amis que si l'orage des révolutions permet aux idées nouvelles de déchirer la nue qui les couvre et de frapper en un instant tous les esprits, il n'est possible de traduire ces idées nouvelles en faits, en institutions durables, que lorsque les esprits sont revenus de leur stupeur, de leurs alarmes. Selon toutes probabilités, le vertige des hommes qui espèrent nous ramener à la monarchie en abusant le peuple des campagnes contre le socialisme, va ménager au socialisme même le succès d'une nouvelle secousse révolutionnaire. Mais c'est le cas pour les socialistes de se montrer plus intelligents que leurs ennemis. S'ils y songent, ils verront que le meilleur moyen d'amener cette secousse et d'en profiter longtemps, est de prouver à toutes les classes, à tous les partis que le socialisme est un instrument d'alliance et non pas de négation, de conciliation et non de révolution, de production et non de spoliation.

Après la pitoyable épreuve que viennent de faire les [illegible]

[illegible], et au milieu des édifiants résultats du suffrage universel, il serait insensé d'espérer que des réformes sociales, décrétées sur les barricades d'une révolution parisienne, par une dictature de salut public, aboutiraient à autre chose qu'à une nouvelle réaction de la France entière. Au contraire, le socialisme a toute chance d'arracher les campagnes à l'exploitation des usuriers et des intrigants cléricaux et dynastiques, s'il prouve que les réformes sociales n'ont pas besoin de révolutions pour triompher; que la libre initiative des individus peut légalement suffire au triomphe de la solidarité sur le morcellement et le privilége; que l'union des ouvriers, des prolétaires peut amener pacifiquement les capitalistes à recourir, dans leur propre intérêt, à l'association du capital et du travail et à l'organisation de l'industrie sur de plus larges bases; que le respect de la liberté individuelle est une vertu inhérente au socialisme; que, loin d'abolir la propriété et la famille, le socialisme veut au contraire en légitimer les droits et en généraliser les douceurs; que, loin de tendre à l'augmentation des impôts, à la perpétuation des armées et des chances de guerre, il veut fonder la paix et le désarmement de l'Europe sur la constitution d'un congrès des peuples; qu'enfin, au lieu de vouloir favoriser le despotisme de la capitale et de la centralisation sur les provinces délaissées, le socialisme vise au contraire à constituer l'indépendance et l'association des communes, à concilier l'ordre et la liberté dans toutes les ramifications de leurs travaux, dans toute la gestion de leurs intérêts, et à réduire le pouvoir central aux simples prérogatives d'une gérance nationale.

Quand ces vérités auront pénétré dans la France rurale, et elles commencent à l'éclairer, le socialisme n'aura plus à désirer une révolution pour son triomphe définitif, et si cette révolution arrive par le fait de ses adversaires, il n'aura certainement plus à craindre la réaction du peuple des campagnes et de l'ignorance des honnêtes gens.

L'Evènement et la Constitution.

L'*Evènement* qui célèbre avec tant d'emphase les penseurs et la liberté de la pensée, l'*Evènement*, défenseur de tous les droits, y compris celui de M. de Girardin à exciter pendant les journées de juin la bourgeoisie contre la République, l'*Evènement* ne comprend pas cependant le droit de réunion parmi les prérogatives sacrées du citoyen. Ce journal conseille à son prince de marcher à deux pieds sur la Constitution en fermant les clubs.

Il faudrait ensuite donner à la paix extérieure et à la paix intérieure deux garanties qu'elles réclament, fermer deux exutoires inutiles et périlleux où se perd stérilement une partie de la sève et de la vie du peuple, abréger le fardeau de la conscription, diminuer les chances des conspirations toujours criminelles quand le peuple est roi; désarmer deux cent mille hommes et FERMER LES CLUBS; rassurer ainsi du même coup l'Europe et la France, la société et l'ordre, et rendre au travail régulier du corps et de la pensée tant de bras oisifs et tant d'âmes inquiètes.

Il faudrait, par exemple, avant la *dissolution de l'Assemblée nationale*, demander au peuple-souverain de déclarer qu'elle a bien mérité de la patrie, et qu'il adopte et reconnaît la constitution, son œuvre.

Dissolution de l'Assemblée nationale! voilà un mot dangereux et qui méritait d'être expliqué. La dissolution de l'Assemblée par le président serait un attentat. Quant au vote du pays sur la constitution, c'est le rêve des légitimistes, des intrigants de toutes couleurs; l'*Evènement* se rencontre ici avec la *Gazette*; la naïveté donne la main à la rouerie.

Suit un article en faveur de M. de Girardin, terminé par cette fausse prophétie:

Aussi n'est-il pas douteux qu'Emile de Girardin ne soit nommé représentant du peuple par les élections de la Seine, *à une unanime majorité*. Cette fois encore ce sera une manière de protester et de voter contre le *National*.

Le bon et le mauvais Ouvrier.

Dernièrement, à la cour d'assises, plusieurs ouvriers avaient demandé par lettres d'être excusés des fonctions de jurés, alléguant la nécessité d'employer tout leur temps à un travail fructueux pour faire vivre leurs familles. Le président daigna adresser à l'un d'eux ce compliment: « La cour regrette beaucoup que votre position ne vous permette pas de remplir ces fonctions; vous avez l'éducation et les sentiments élevés nécessaires pour être un excellent juré. » Qu'avait donc écrit cet ouvrier? Les *Débats*, historien du fait, ne nous le disent pas. Il est permis de croire qu'il s'était montré fort respectueux envers l'ordre social; car c'est là ce qui distingue le *bon ouvrier*. Le *bon ouvrier* doit travailler sans se plaindre; ce sont les plaintes qui amènent les émeutes, les révolutions, toutes choses terribles! Etouffez la plainte et tout restera tranquille.

C'est ce que ne veut pas comprendre le *mauvais ouvrier*. Le mauvais ouvrier se plaint, lui; il ose porter un œil hardi sur l'ordre social, et, tout ne s'y trouvant pas pour le mieux, il se permet de parler, de réclamer, et par suite il fait des révolutions. C'est très mal. — Mais les magistrats savent dispenser à propos l'éloge et le blâme; aussi un *mauvais* ouvrier qui, le même jour, avait écrit d'une manière quelque peu ironique à la cour: « Veuillez donc, monsieur le président, me laisser rentrer » dans l'humble condition d'où moi et beaucoup d'autres ne » pourrons sortir quant à présent, tant que l'on n'adoptera que » des demi-mesures et des demi-réformes, » — s'est-il attiré, de la part du président, cette petite mercuriale:

M. LE PRÉSIDENT. Quelles sont donc les mesures et les réformes que vous sollicitez? Je vous fais cette demande parce que je crains que vous ne soyez imbu d'erreurs très funestes... Sachez qu'il n'y a pas de mesures possibles qui puissent faire sortir l'ouvrier de sa condition; le jour où vous en sortirez, nous pourrons bien prendre votre place, mais il faudra qu'il y ait toujours des ouvriers: c'est la loi de l'humanité. Il n'y a pas de mesures ni de réformes si complètes qu'elles soient, qui puissent faire disparaître [illegible] cet état de choses tant que le monde sera monde. Persistez-vous [illegible] à demander votre exemption du service du jury?

L'OUVRIER. [illegible] Oui, monsieur le président.

[illegible] ce simple *Oui, monsieur le président*, le mauvais ouvrier a montré beaucoup de tact et de convenance; il a compris que, sur les deux interrogations posées par son interlocuteur, il n'avait à répondre qu'à la seconde, puisque l'interrogateur s'était chargé lui-même de répondre à la première, et que ce n'était pas à lui, simple ouvrier, à disputer avec un magistrat assis dans son fauteuil, sur ce que la réponse à cette question pouvait avoir d'inexact [illegible]

Cherchons cependant, par pure récréation, ce que le mauvais ouvrier aurait pu riposter au président. Voyons, n'aurait-il pas pu lui tenir à peu près ce langage:

« Vous êtes, monsieur le président, commis [illegible] chargé de maintenir l'ordre dans une société [illegible] qu'avec l'aide de la compression [illegible]

vous accomplissez vos fonctions tristes et rigoureuses, vous accomplissez votre devoir, c'est bien! Mais cette foi si désolante, que vous imposent vos fonctions, en la perpétuité du mal, devons-nous la partager? Nous est-il défendu de nous pénétrer d'une foi plus consolante et vraiment plus humaine? Vous pensez que les trois quarts de la famille humaine doivent rester perpétuellement les esclaves misérables de l'autre quart, et qu'il ne peut se faire entre ces deux parties de l'humanité qu'un simple déplacement de personnes, et non pas un échange fraternel de services et de bienfaits!

» Il faudra qu'il y ait toujours des ouvriers, dites-vous. Oh! oui, il faudra toujours des travailleurs, mais non des *ouvriers* comme aujourd'hui, des ouvriers misérables et mal payés, des ouvriers qui sont en réalité des demi-esclaves.

» La loi de l'humanité est le travail, mais non pour qu'il y ait toujours des ouvriers, de même qu'elle n'a pas été qu'il y eut toujours des castes, toujours des esclaves. A quoi bon avoir aboli la caste, à quoi bon avoir aboli l'esclavage, si l'immense majorité du genre humain doit encore *servir* la petite minorité des riches et des puissants?

» La loi, l'unique loi est le travail, mais le travail peut s'accomplir dans des conditions bien différentes les unes des autres. Ce ne sont pas les bonnes conditions que les conditions actuelles qui font que le travail est mal exécuté, mal organisé, dispendieux, peu productif, et que tous les fruits en appartiennent à quelques familles seulement.

» Ne dites pas, monsieur le président, que cet horrible état de chose où nous vivons ne pourra disparaître *tant que le monde sera monde*. Vous devez être malheureux d'avoir si peu de foi en Dieu et en sa sagesse, en sa bonté, ou de ne lui porter qu'une croyance si singulièrement torturée, qu'elle glorifie sa méchanceté et son impéritie. Pour moi, j'ai en lui foi pleine et entière, et les progrès accomplis par la force et le génie de l'homme me font croire qu'un avenir de gloire et de bonheur est réservé à l'humanité sur cette terre, et qu'il dépend d'elle, par l'application plus ou moins raisonnable de ses facultés, de hâter ou de retarder l'avènement de ces destinées. C'est pourquoi je parlais de demi-mesures et de demi-réformes. Ma foi, qui est celle de beaucoup de mes semblables, nous fait croire à l'efficacité des réformes larges et complètes, dont vous ne pouvez avoir aucune idée, monsieur le président, puisque vous croyez à l'éternité de la misère, de l'esclavage et du mal. Ma consolation dans mes peines est de croire que nos enfants jouiront d'un sort plus heureux que le nôtre, et, dans cette tourmente qui désole la civilisation, peut-être cette croyance rend-elle mon sort plus heureux que celui de beaucoup de gens riches et puissants qui, partageant votre opinion, monsieur le président, ne voient partout que ruines et désolations qui les menacent, et n'aperçoivent aucun rayon de lumière dans les ténèbres amoncelées sur cette société en décadence. Beaucoup de frères partagent cette foi avec moi, et c'est à elle, nous l'espérons, qu'il est réservé de sauver le monde. »

Ce petit discours n'aurait certes pas réfuté les opinions de M. le président, mais il eût été curieux de l'entendre prononcer, pour bien mettre face à face la foi du monde passé et celle du monde à venir, — la foi qui se désespère et celle qui espère, — la foi mourante et la foi jeune et vivace qui s'élance à la conquête des destinées promises et tracées à l'humanité par Dieu même.

ÉTAT DE L'ITALIE.

Le pape et le roi de Naples. — Convocation de la Constituante italienne à Rome.

Les nouvelles que nous recevons aujourd'hui des Etats pontificaux sont antérieures à celles que nous avons données hier, et nous ignorons encore si la déchéance temporelle de Pie IX, que nous avons annoncée hier d'après un journal de Livourne, est ou non prématurée.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le ministère a eu une conférence avec le cardinal Castracane, qui a écrit au pape pour lui faire part de l'état des esprits dans Rome, et lui dire qu'il ne restait plus pour lui d'autre moyen de sauver son pouvoir que d'accepter les conditions qui lui étaient proposées. La réponse devait arriver le lendemain; on l'attendait pour prendre une détermination décisive. On ne pourra accuser les Romains d'avoir manqué de modération: c'est la troisième tentative que le peuple romain fait auprès de son souverain fugitif. Si le pape refuse encore, personne n'aura le droit de leur adresser un reproche, quoi qu'ils puissent oser.

Au reste, l'air du despotisme napolitain semble avoir produit un effet fâcheux sur l'intelligence de Pie IX.

Un journal de Naples rapporte que le pape aurait adressé les paroles suivantes au conseil d'Etat napolitain:

« C'est avec beaucoup de gratitude que je reçois les témoignages d'affectueux dévouement du conseil d'Etat, du *seul royaume en Italie qui donne encore l'exemple de l'ordre et de la légalité*, choses qui sont pour ainsi dire sœurs et qui marchent toujours ensemble; et je prie Dieu qu'au milieu de l'effervescence des passions, vous conserviez ces deux principes sur lesquels il n'y a pas d'espoir.

» Nous bénissons dans toute l'effusion de notre cœur, ainsi qu'ils nous en prient, les membres du conseil d'Etat. Puissent-ils sans cesse assister de leur énergie et de leur courage *un roi bon et pieux qui s'est montré si plein de zèle pour le bien du pays*. »

Ainsi, pour Pie IX le mitrailleur de Naples, le roi qui, par passe-temps, a fait dix fois bombarder Messine, le plus détesté et le plus vil des despotes, *est un roi bon et pieux*, *plein de zèle pour le bien de son pays!* Le royaume de Naples est le seul Etat de l'Italie qui donne encore l'exemple de l'ordre et de la légalité! Ordre trempé de sang, légalité du knout! Quelque devoir qu'impose l'hospitalité envers des hôtes, jamais un homme qui a des sentiments généreux et élevés ne fût descendu à ces flagorneries.

Le pape aura-t-il opposé aux Romains un troisième refus, et à cette nouvelle la chambre et le peuple ont-ils pris une détermination énergique? Les nouvelles que nous recevons sont peu explicites et contradictoires.

Voici ce qu'on écrivait le 13 de Livourne à l'*Alba*:

M. de Corcelles s'est rendu de Gaëte à Rome. Il a été étonné de l'ordre et du calme imposant qui régnait dans cette ville. Dans la soirée du 10, il était de retour de Civita-Vecchia, et il est parti sur-le-champ par l'*Osiris*.

» Le 11, la chambre des députés de Rome a ordonné la réunion immédiate de la constituante de l'Etat; si le pape ne l'approuve pas, il sera déclaré déchu du pouvoir temporel, et une nouvelle forme de gouvernement sera établie. Sterbini a déclaré que le pape peut rentrer à Rome comme évêque, mais non les cardinaux et les prélats. (Appl.)

» Le peuple criait dans les rues: A bas le pape! Mort aux cardinaux! Vive la constituante! Aucun désordre n'a eu lieu. Un calme solennel règne à Rome. Les ministres étrangers qui y résidaient sont partis successivement pour Gaëte.

» La chambre des députés de Rome a approuvé le 9 le projet de convoquer une constituante italienne. Cette loi est ainsi conçue:

» 1° Une Assemblée constituante est convoquée pour les Etats italiens. Elle aura le mandat de préparer le pacte fédéral qui, respectant [illegible] des divers Etats, leurs formes de gouvernement et leurs lois [illegible] assurer la liberté, l'union, l'indépendance absolue [illegible] de la nation.

» 2° [illegible] l'assemblée un nombre égal de représentants [illegible] cette disposition si les autres Etats l'exigent.

» 3. Les représentants de chaque Etat seront élus d'après un mode qui sera réglé par les gouvernements et les corps législatifs.

» 4. L'assemblée se réunira à Rome.

» 5. La manière dont se feront représenter les pays maintenant occupés par l'étranger, sera réglée entre les gouvernements et les corps législatifs des Etats qui adhéreront à la confédération.

» 6° L'Assemblée constituante, avant de procéder à la discussion et à la rédaction du pacte, délibérera sur les questions d'urgence qui intéressent le pays, et sur les conditions nécessaires pour assurer à l'Italie une complète indépendance. »

Le *Contemporaneo* termine ainsi un de ses articles:

« Ah! si la France comprenait ses intérêts, ou pour mieux dire si ses hommes d'Etat aimaient véritablement la République, tous les principes seraient sauvés dans quelques jours, Rome et Paris se donneraient la main, et bientôt l'alliance italo-française serait fondée sur des principes politiques et religieux communs aux deux nations. Mais puisqu'il n'en est pas ainsi, il faut qu'il se crée un pouvoir provisoire. Le peuple d'où émane la souveraineté, constituera plus tard son gouvernement définitif.

Le bruit s'étant répandu à Florence que la réaction aristocratique, les *codini*, comme on les appelle, devaient faire une démonstration contre le ministère démocratique, une foule immense de peuple s'est portée sur la grande place, prête à défendre et à protéger le gouvernement populaire.

— A Turin, M. Sébastiano Tecchio, de Vienne, a accepté le ministère des travaux publics. Les provinces unies se trouvent ainsi représentées dans le nouveau cabinet, qui est définitivement composé comme suit:

Président du conseil et ministre des affaires étrangères: Vincent Gioberti; intérieur, R. Sineo; finances, V. Ricci; justice, Ratazzi; instruction publique, C. Cadorna; agriculture et commerce, D. Buffa; travaux publics, Tecchio; guerre, Sonnaz. (*Concordia*.)

Guerre de Hongrie.

Nous ne savons pas encore jusqu'à quel point nous devons ajouter foi à l'incroyable nouvelle donnée par la feuille constitutionnelle de Bohême, concernant l'élévation de Kossuth au trône de Hongrie. La nation madgyare est, il est vrai, peu dynastique de sa nature; mais jusqu'ici, il faut l'avouer, elle s'est montrée plus monarchique que républicaine. Il ne serait pas impossible que la majorité du peuple hongrois voie dans Louis Kossuth un nouveau Mathias Corvin. Dans tous les cas, il en serait de la royauté de Louis IV comme de celle que Kobelitza Ier s'est arrogée, dit-on, dans la Bukowine. Le pouvoir de ces deux compétiteurs de François-Joseph n'est pas moins empreint de socialisme que celui du chef anabaptiste Munzer. En un mot, Kossuth et Kobelitza sont plutôt des dictateurs communistes que des rois. L'Europe orientale avec ses cent peuples divers est un pays aussi merveilleux que celui des Mille et une nuits; qui sait ce qui en sortira.

Les nouvelles du théâtre de la guerre commencent à devenir sérieuses.

Le général Bem a été nommé commandant en chef de toute l'artillerie hongroise et de toutes les fortifications de la rive gauche du Danube.

Le général Schlick, venant de la Gallicie, a déjà pénétré jusqu'à Bartfeld. Les troupes entrent aussi de l'archiduché dans le pays. Les avant-postes du premier corps d'armée, aux ordres de Jellachich, ont franchi la frontière. Les troupes impériales se sont emparées de Neusield et de Parendorf, endroits situés dans la plaine; elles avaient aussi pris d'assaut les retranchements de Mittoéo, mais à peine s'y étaient elles fortifiées, que les Hongrois ont reparu en force, leur ont tué beaucoup de monde et fait prisonniers le reste de ceux qui occupaient ces retranchements.

Tous les jours des voitures de blessés arrivent aux ambulances; dix-sept officiers blessés sont déjà arrivés à Vienne.

Dans la Transylvanie, la guerre poursuit avec toutes ses horreurs; plus de cent villages ont été réduits en cendres, plusieurs ecclésiastiques ont été pendus, et dix mix mille citoyens Roumains ont déjà perdu la vie dans cette funeste lutte des nationalités.

Quant à la nouvelle de l'entrée des Russes à Cronstadt, en Transylvanie, au nombre de trois bataillons d'infanterie, une division de Cosaques et 12 canons, elle rencontre beaucoup d'incrédulité.

L'attitude de la Russie dépendra nécessairement beaucoup de celle de la Turquie, qui paraît de plus en plus disposée à soutenir la nation roumaine contre le czar, et peut-être aussi les Serbes du Banat contre l'empereur d'Autriche. Si la Waivodie serbe prenait parti, comme on l'a dit, pour les Madgyars, elle pourrait entraîner avec elle contre l'Autriche toute la Slavie méridionale.

La Waivodie serbe se compose d'une partie de la Sirmée, du district frontière de Peterwaradin, d'une partie du Banat, du district des Tschaikes et de cinq comtats hongrois, en tout 900 milles carrés, comprenant deux millions d'habitants, dont tiers Slaves, et les autres Roumains en majorité.

Correspondance particulière de la Démocratie pacifique.

Gênes, 14 décembre.

Nous sommes ici à la veille d'une collision sanglante: le principe d'autorité monarchique perdant toujours de son prestige passé, les peuples se débattent dans l'enfantement du principe démocratique. Les Italiens ont l'imagination trop ardente, l'esprit trop prompt pour se contenter de fictions constitutionnelles. Cet état mensonger peut convenir à des peuples lents et au climat rêveur du Nord; mais le soleil du Midi ne laisse pas de prise au brouillard, et du régime absolu les Italiens sautent à pieds joints à la République, nous y marchons presque à leur insu, et certainement contre le vœu d'un grand nombre, mais la pente est plus forte que les instincts, et les personnes royales peuvent se résigner au départ.

Ici la troupe, sommée de marcher contre le peuple, a refusé d'obéir, et l'intendant général, qui remplace ce qu'était jadis le gouverneur, m'a prié de lui donner asile si sa demeure était forcée par l'émeute. Le ministère est en pleine démission, aucune instruction n'arrive, et les autorités, agissant sous leur propre responsabilité, méconnues par la troupe, abandonnées par les hommes influents de la ville, rencontrant dans la magistrature une force d'inertie contre laquelle elles se brisent, ne savent plus quel parti prendre pour conserver à la couronne du Piémont ce beau fleuron qui tend à s'en détacher.

Que Rome donne le signal de l'acclamation républicaine, et vous verrez Livourne et Gênes suivre de près l'exemple de la métropole italienne; c'est ce que comprennent les gens qui gouvernent ce pays, et cette incertitude de l'avenir, le manque de foi dans leur propre durée, les rendent incapables de prendre même les palliatifs qui pourraient retarder leur chute.

Élections du Tribunal de commerce de la Seine.

Voici le résultat des élections au tribunal de commerce de la Seine les 17 et 18 décembre 1848:

M. Devinck, juge en exercice, faisant l'intérim de la présidence, a été élu président du tribunal pour deux ans, par 1350 suffrages sur 1,376 votants.

Choix de cinq juges pour deux ans: MM. Rousselle-Charlard, ancien juge, 1,311 suffrages; Milliet, juge en exercice, 1,312; Halphen, suppléant en exercice, 1,307; Couriot, id., 1,303; Plaine, id., 1,296.

Choix de cinq juges pour un an: MM. Moinery, juge en exercice, 1,303 suffrages; Grimoult, id., 1,307; George, id., 1,310; Belin-Leprieur, id., 1,309; Vernay, suppléant en exercice, 1,305.

Choix de huit suppléants pour deux ans: MM. Audiffret, suppléant nouveau, a obtenu 622 suffrages sur 648 votants; Compagnon, id., 619; Desouche-Contat-Desfontaines (Dormeuil), id., 615; Aucler, id., 581; Larue, id., 624; Lebel, id., 622. Fayard, id., 618; Evette, id., 621; Choix de huit suppléants pour un an: MM. Lucy-Sédillot, suppléant [illegible]

en exercice, 629 suffrages; Divilier, id., 627; Marquet, id., 623; Cheuvreux, id., 629; Lubaucher, id., 626; Klein, id., 622, Baudry (A.), suppléant nouveau, 624; Noël (Hippolyte), id., 620.

(Moniteur du soir.)

Assemblée nationale.

Séance du 20 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

Des troupes ont été placées aux abords de l'Assemblée; un régiment dans les Tuileries, un régiment de dragons sur le quai d'Orsay; des uniformes errent dans les jardins qui dépendent de l'Assemblée.

L'Assemblée est nombreuse et une assez grande agitation se manifeste parmi les représentants. On semble prévoir quelque incident. Le bruit se répand que le président de la République doit être proclamé aujourd'hui même.

M. MORTIMER-TERNAUX relève une assertion émise hier par M. Beaumont (de la Somme) relativement à la souscription pour les blessés de juillet. Cette souscription a produit 4 millions qui ont été employés suivant le voeux des souscripteurs.

Conformément à l'avis de la commission nommée à cet effet, l'Assemblée rejette les demandes des citoyens Guéret et Bullon, en autorisation de poursuites contre les représentants Caussidière et Turck.

La discussion de la proposition tendant à réviser l'art. 1781 du Code civil est ajournée.

L'Assemblée adopte ensuite sans discussion un projet de décret portant demande d'un crédit pour la réimpression des œuvres scientifiques de Laplace.

On passe au projet de loi tendant à abroger le décret du 24 mars, qui a suspendu le travail dans les prisons.

M. DOUTRE, rapporteur, demande l'ajournement de la discussion.

Divers orateurs se succèdent à la tribune; l'agitation qui règne dans l'Assemblée ne nous permet pas de saisir leurs discours.

L'Assemblée décide que ce projet sera discuté après la loi sur l'impôt du sel.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition relative à la formation de la liste des chirurgiens élèves de la marine.

M. LUNEAU demande le renvoi à demain, qui est prononcé.

On passe à la proposition du citoyen Leremboure, relative aux impressions de l'Assemblée. M. Leremboure demande aussi l'ajournement.

Après une épreuve douteuse, l'Assemblée décide qu'elle discutera immédiatement.

Au moment où M. Bureaux de Puzy combat à la tribune la proposition de M. Leremboure, le général Lebreton, en costume militaire, entre dans l'Assemblée suivi d'un grand nombre de représentants.

M. Bureau de Pusy veut descendre de la tribune, on lui crie : Continuez ! L'agitation qui s'est manifestée se calme un peu et l'orateur peut conclure.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est au rapporteur de la commission chargée d'examiner les votes pour la présidence de la République.

M. WALDECK-ROUSSEAU lit un rapport fort court. L'Assemblée a pensé que la nomination d'un président serait la clef de voute de l'édifice républicain.

La France convoquée s'est réunie, et dans le calme de la liberté la plus entière, elle a fait le choix de son premier magistrat. 7 326 345 citoyens se sont pressés autour du scrutin.

Il n'appartient plus aux partis de chercher les éléments de la majorité qui s'est prononcée. C'est au nom du peuple que le suffrage universel a prononcé.

(En ce moment, M. Louis Bonaparte entre dans l'Assemblée; il est vêtu de noir, et porte la rosette de représentant et la plaque de grand' croix de la Légion-d'Honneur; il prend place au banc des ministres. M. Odilon Barrot va s'asseoir à côté de lui.)

M. Waldeck-Rousseau poursuit son discours. Les voix se sont ainsi réparties

Votants,	7 326 345
MM. Louis Bonaparte,	5 434 226
Cavaignac,	1 448 107
Ledru-Rollin,	370 119
Raspail,	36 920
Lamartine,	17 910
Changarnier,	4 790
Voix perdues,	12 600

Les votes inconstitutionnels ont été excessivement restreints. Les bulletins qui portaient les noms ont été transmis au ministre de la justice.

Le dépouillement des procès-verbaux a révélé quelques violations de la loi électorale; nous les signalons à l'attention du gouvernement, car nous ne nous occupons pas seulement du présent, mais encore de l'avenir, et il faut empêcher dans l'avenir le retour d'actes semblables.

A Grenoble, dans une des sections, une manifestation violente paraît vouloir imposer son vote et intimider les électeurs. Il importe que cette conduite soit flétrie du haut de cette tribune. Le ministre de la justice est déjà saisi de cette affaire. Quant aux protestations dirigées contre l'élection et fondées sur le fait que le candidat avait perdu sa qualité de français en se faisant recevoir citoyen d'un pays voisin, la commission a pensé à l'unanimité qu'elle ne devait pas s'arrêter à cette difficulté; elle disparaît en effet devant le nombre si imposant des suffrages qu'il a réunis. Qu'il vienne donc recevoir des mains de celui à qui nous avions confié le dépôt du pouvoir, ce dépôt fidèlement gardé, et qu'il prenne de ces mêmes mains la direction du pays paisible et pacifié. (Très-bien ! très bien !) Citoyens représentants, il y a neuf mois, sur le seuil de cette enceinte, nous proclamions la République, la République, fille triomphante des luttes populaires; aujourd'hui nous proclamons un de ses nouveaux triomphes, le triomphe du suffrage universel, la consécration de nos institutions. Citoyens représentants, réjouissez-vous ! Dieu protége la France ! (Mouvement d'approbation.)

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. J'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que le ministère vient de me remettre à l'instant sa démission collective. Je viens également remettre entre les mains de l'Assemblée tous les pouvoirs qu'elle m'a confiés. L'Assemblée comprendra quel est le sentiment de reconnaissance que je ressens de toute sa confiance et de toutes ses bontés pour moi. (Marques unanimes d'assentiment. — Longs applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix les conclusions de la commission; elles sont adoptées à la presque unanimité. L'extrême gauche ne vote pas; aucun membre ne se lève à la contre-épreuve.

M. LE PRÉSIDENT. En conséquence du vote de l'Assemblée nationale :

« Attendu que le citoyen Louis-Napoléon-Bonaparte, né à Paris, remplit toutes les conditions d'éligibilité fixées par l'article 44 de la constitution;

» Attendu que par suite du scrutin ouvert dans toute l'étendue de la République, le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte a réuni la majorité absolue des suffrages :

» Vu les articles 47 et 48 de la constitution,

» L'Assemblée nationale le proclame président de la République française, depuis le présent jour jusqu'au deuxième dimanche de mai de l'année 1852. »

J'invite le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte à monter à la tribune pour prêter le serment exigé par la constitution.

M. Louis-Bonaparte, placé à côté de M. Odilon Barrot, monte à la tribune. Il est vêtu de noir, et porte la grande décoration de la Légion d'honneur.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais lire la formule du serment :

« En presence de Dieu et devant le peuple français, représenté par » l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démo» cratique, une et indivisible, et de remplir tous les devoirs que m'im» pose la constitution. »

M. LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE la main étendue : Je le jure.

M. LE PRÉSIDENT. En présence de Dieu, et au nom du peuple français, l'Assemblée nationale donne acte au président de la République du serment qu'il vient de prêter. Ordonne que le serment sera inséré au procès-verbal et dans le *Moniteur*, et qu'il sera publié et affiché.

M. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République, prononce un discours que nous citons plus haut.

LES REPRÉSENTANTS se lèvent en masse, en criant : Vive la République !

M. le président de la République descend de la tribune et se dirige vers la troisième section de gauche où est allé siéger le général Cavaignac; il s'approche de lui et lui serre affectueusement la main : Cette manifestation soulève dans l'Assemblée des marques unanimes d'assentiment.

M. LE PRÉSIDENT. J'invite MM. les questeurs et les membres du bureau de l'Assemblée à accompagner M. le président de la République au sortir de cette enceinte, et à lui faire rendre les honneurs dûs à son rang.

M. Lebreton et plusieurs autres membres de l'Assemblée, revêtus de l'écharpe, accompagnent M. Louis-Napoléon Bonaparte à sa sortie. Une foule de membres se pressent sur son passage.

M. LE PRÉSIDENT. En conséquence d'une déclaration qui vient de m'être remise par M. le président de la République, M. Odilon Barrot a été chargé de composer un nouveau ministère; il en sera donné connaissance à l'Assemblée par un message.

La séance est suspendue quelques instants; une vive agitation suit la proclamation du président de la République.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée veut-elle continuer son ordre du jour? (Oui ! oui ! — Non ! non !) Un supplément du *Moniteur* sera distribué ce soir, pour faire connaître la nomination du nouveau cabinet.

La séance est levée à cinq heures.

Le ministre des travaux publics vient de prendre l'arrêté suivant :

Art. 1er. Des ambulances seront établies, sur la proposition des ingénieurs ou des architectes, et avec l'autorisation du ministre, sur les ateliers de travaux publics, non adjugés à des associations d'ouvriers, qui, par leur importance, leur situation et la nature des travaux, rendront cette mesure nécessaire.

Art. 2. Le service de ces ambulances sera fait par des médecins ou chirurgiens pris, autant que possible, dans la localité la plus voisine.

Art. 3. Les ouvriers atteints de blessures ou de maladies occasionnées par les travaux, après avoir reçu sur place les premiers secours de l'art, seront soignés gratuitement à l'hôpital ou à domicile.

Art. 4. Pendant la durée de l'interruption obligée du travail, qui devra être constatée par un certificat du médecin, ils recevront la moitié du salaire qu'ils auraient pu gagner s'ils avaient continué à travailler.

Art. 5. Lorsque, par suite de blessures, ils seront devenus impropres au travail de leur profession, on leur allouera la moitié de leur salaire pendant une année, à partir du jour de l'accident.

Art. 6. Lorsqu'un ouvrier marié ou ayant des charges de famille aura été tué sur les travaux, ou aura succombé à la suite, soit de blessures, soit d'une maladie occasionnée par les travaux, sa veuve ou sa famille aura droit à une indemnité de 300 fr.

Art. 7. Les secours mentionnés aux deux articles précédents pourront être augmentés par des décisions spéciales du ministre des travaux publics, selon la position ou les besoins des victimes ou de leurs familles.

Art. 8. Les ouvriers qui seront blessés étant dans un état d'ivresse ne pourront recevoir que des secours médicaux.

Art. 9. Pour assurer le service médical et le paiement des secours, il sera opéré à l'avenir une retenue de 2 0/0 sur le prix de la main d'œuvre des travaux adjugés à des entrepreneurs.

En cas d'insuffisance de cette retenue, il y sera pourvu par une allocation dont le montant, réglé par le ministre des travaux publics, sera prélevé sur le fonds des travaux. Si ce produit excède au contraire les besoins constatés jusqu'à la fin de l'entreprise, l'excédant sera restitué à l'entrepreneur.

Lorsque les travaux seront exécutés par voie de régie au compte de l'administration, les dépenses du service médical et les secours seront à la charge de l'Etat.

A l'égard des travaux adjugés avant le présent arrêté, et pour lesquels les entrepreneurs n'auraient pas été, en conséquence, soumis à la clause de la retenue de 2 p. 100, les frais du service médical et les secours seront à la charge de l'Etat.

Art. 10. Il sera fait application aux associations d'ouvriers de la mesure énoncée au deuxième paragraphe de l'art. 9; en conséquence, en cas d'insuffisance du produit de la retenue de 2 p. 100 faite sur la main-d'œuvre, il y sera suppléé au moyen d'une allocation accordée par le ministre des travaux publics sur le fonds des travaux publics.

Un règlement spécial déterminera les conditions du concours de l'Etat et les formalités à remplir pour les associations qui auront à faire constater l'insuffisance de leurs fonds de secours.

Art. 11. Lorsqu'un accident aura occasionné la mort d'un ouvrier, un procès-verbal en sera immédiatement dressé par les agents de l'administration. Ce procès-verbal fera connaître la cause et les circonstances de l'accident.

Art. 12. Chaque année, les ingénieurs et architectes adresseront à l'administration un relevé des accidents de toute nature qui seront arrivés dans les travaux, soit en régie, soit adjugés à des entrepreneurs ou à des associations; ce relevé devra faire connaître les causes auxquelles les accidents pourront être attribués.

La lettre suivante a été adressée au *Constitutionnel* par le citoyen Brives, représentant de l'Hérault :

Monsieur,

J'ai appris par votre journal que mon frère a été nommé chef des courriers des malles-postes du Midi.

Un emploi donné à un républicain, par le temps qui court, m'a semblé chose extraordinaire.

J'ai pris des renseignements, je me suis convaincu qu'il n'existe pas de chef des courriers.

En insérant ma lettre vous rectifierez un fait inexact, en même temps vous rendrez service à ceux de vos amis qui auraient assez de crédit pour faire créer cette place et se la faire donner.

Salut et fraternité,

BRIVES.

Représentant de l'Hérault.

FAITS DIVERS.

— Un banquet des citoyens des Hautes-Alpes résidant à Paris, aura lieu le 24 courant, à 4 heures du soir, barrière du Maine, 36, chez les cuisiniers réunis. On trouve des cartes rue Neuve-des-Grands-Augustins, 24, chez M. Pighini. Prix : 2 fr.

— M. Carlier, chef de division de la police du ministère de l'intérieur, vient d'être nommé chef de la police municipale, place qu'il a déjà occupée sous Louis-Philippe. Il est chargé, dit-on, de réorganiser tout le service actif de la Préfecture de police, et de l'établir sur des bases nouvelles. On parle d'un ancien colonel de l'ex-garde municipale pour remplir les fonctions de secrétaire-général à la place de M. O'Reilly, appelé à une autre charge.

— Hier soir, sur plusieurs points de la ville, il y eut des querelles entre ouvriers et gardes mobiles. Au bout du pont de la Concorde, sur les boulevards, dans la rue Montesquieu, il y eut des voies de fait à déplorer. Dans le jardin du Palais-National, la collision présenta un caractère plus grave; poursuivis par un grand nombre de jeunes gens, les gardes mobiles dégaînèrent et menacèrent de se servir de leurs armes; cette menace n'arrêta point les assaillants et une mêlée s'engagea. Les gardiens de Paris, avertis, vinrent pour s'interposer; mais au lieu de pacifier, ils virent si bien que les deux partis se réunirent et se tournèrent contre eux. La garde arriva et sépara, non sans peine, les combattants; plusieurs furent conduits au poste, au péristyle du Théâtre-Français; puis, quelques instants après, les gardes mobiles arrêtés furent relâchés par leurs camarades, qui retinrent prisonniers les jeunes gens. Cette faveur faillit rallumer l'effervescence que les passants eurent grande peine à calmer. Le plus grand nombre des [illegible] et on leur reprochait d'avoir provoqué, par des chants obscènes, la manifestation dont ils avaient manqué être les victimes.

— Le *Morning-Herald* du 19 rend compte d'un combat qui a eu lieu à Hong-Kong entre l'équipage du vaisseau de S. M. le [illegible] et ceux de deux jonques chinoises. Ces deux bâtiments furent abordés par les marins anglais dont une décharge tua deux Chinois.

Il paraît que la lutte a eu pour origine des pierres jetées par les Chinois à des Anglais qui passaient devant ces jonques en se rendant à terre.

— Mercredi dernier, vers dix heures, un horrible assassinat a été commis dans le bois de Bougnies, par un misérable qui a pu jusqu'ici se soustraire aux recherches de la gendarmerie, sur la personne d'une mendiante âgée de 70 ans, habitant le hameau de *la Tuquennerie*, dépendance du Flaumont. La victime, au moment où elle a été découverte gisant sur le chemin, avait complètement perdu connaissance et n'a pu retrouver assez de force pour donner aucun renseignement à M. le procureur de la république.

L'auteur présumé de ce crime est un mendiant encore inconnu, qui, après avoir été vu pendant toute la matinée en compagnie de sa victime, a dû la quitter, puis venir la surprendre au moment où elle regagnait sa demeure. C'est alors qu'il l'a assommée à coups de bâton pour parvenir à lui enlever sa hotte renfermant les quelques aumônes qu'elle venait de recueillir.

— On nous apprend que les ouvriers piqueurs employés au puits Gris-de-Lin, lors de leur entrée après la grève, se sont vus diminuer de 19 c. sur le prix d'extraction de la grande benne de *gros*, et 2 c. sur la grande benne de *menu*, ce qui peut constituer une réduction de 12 fr. sur leur dernière quinzaine de novembre.

Des faits de ce genre avaient fait éclater la grève de ces derniers temps. L'autorité préfectorale, on le sait, fit les plus grands efforts auprès des ouvriers pour les faire renoncer à leur prétention de travailler [illegible]; elle y parvint en leur faisant la solennelle promesse que leurs griefs les plus légitimes auraient satisfaction. On voit comment cette promesse est tenue. *(Sentinelle populaire de Saint-Etienne.)*

— On lit dans l'*Avenir républicain* de Saint-Etienne :

« Nous apprenons de personnes bien informées que bon nombre de contribuables se sont présentés chez le percepteur de Saint-Etienne pour réclamer le remboursement des 45 centimes, qui avaient été formellement promis, disaient-ils, dans le cas où Louis Bonaparte serait président. »

UN VAGABOND. — Le 11 octobre dernier, deux gendarmes traversant la plaine Monceaux, aperçurent de loin un homme à demi vêtu, [illegible] un tas de débris de tuyaux à gaz; ils s'en approchèrent; c'était le nommé Pierre Mille, âgé de cinquante-cinq ans. — Il était, dit le [illegible], vêtu de haillons, et occupé à chasser la vermine dont son corps était couvert. Interrogé sur ce qu'il faisait là, il a répondu qu'il se trouvait sans asile, sans ressources, qu'il était criblé de plaies, et qu'il cherchait les endroits isolés pour secouer la vermine qui le dévorait.

Mille a été cependant dans une position bien supérieure. Il était, il y a dix-sept ans, commis-négociant, et il y a quatre mois encore il était établi épicier à Gentilly; mais, poursuivi par ses très nombreux créanciers, il a été obligé de leur abandonner sa boutique, et a erré depuis à l'aventure, passant la nuit dans les granges, et vivant de la soupe et du pain qu'il recevait à la porte des casernes.

Cette triste fin, après un commencement plus heureux, n'est pas malheureusement pour Mille le résultat de la cruauté du sort, [illegible] duite y a contribué pour une grande part.

En 1834, la cour d'assises de Lyon le condamnait à deux ans de prison.

Traduit comme vagabond, devant la 8e chambre, Mille a été condamné à un mois de prison.

On lit dans l'*Emancipation de Toulouse* :

« Voici le premier résultat des promesses bonapartistes. La [illegible] route est nécessairement en haut.

» 23 000 demandes en diminution d'impôts encombrent [illegible] » le bureau des contributions, à l'Hôtel-de-Ville. »

— Depuis quelque temps, un individu se livrait, dans l'église Saint-Eustache, à des actes qui annonçaient une monstrueuse [illegible]. Il attirait, dans un coin obscur, des petites filles de cinq à six ans, leur donnait quelque argent, et se livrait en leur présence aux démonstrations les plus obscènes. Une de ces enfants avertit sa mère, qui se mit aux aguets. Lorsque cet individu se présenta, elle le signala au suisse, qui le conduisit chez le commissaire de police.

C'est un jeune homme marié, employé à la mairie du [illegible] arrondissement. Le commissaire l'a laissé en liberté; mais un rapport sur ces faits odieux a été adressé au procureur de la République. [illegible]

— Le résultat de l'élection du président de la République [illegible] étant connu, M. de Beaumont a envoyé sa démission des fonctions de ministre près notre cour; il quittera l'Angleterre aussitôt qu'il aura reçu sa lettre de rappel. *([illegible])*

— Nous citons avec bonheur l'ordre du jour que M. le colonel [illegible] non, commandant de la garde républicaine, vient d'adresser à ses troupes :

« Paris, le 16 décembre 1848.

» Gardes républicains,

» Nous touchons aux plus mauvais jours de l'hiver; la misère, aggravée par le chômage des boutiques et des ateliers, engendre des souffrances d'autant plus vives qu'elles sont plus mystérieuses et plus cachées.

» C'est à vous qu'il appartient d'aller au devant d'elles pour les découvrir et les consoler...

» Braves soldats ! écoutez la voix de votre cœur, dont je me fais l'écho en ce moment : elle s'adresse à vos sympathies pour le malheur de vos frères ! Vous n'y serez point insensibles, je l'espère, car je connais votre générosité; elle est au niveau de votre courage. Cotisez-vous, prélevez sur votre prêt la dîme de charité ! conviez la bienfaisance [illegible] de nos casernes, ouvrez dans vos quartiers des salles où les pauvres, où les malheureux travailleurs sans ouvrage et sans ressource pourront trouver un abri contre les atteintes du froid, contre les angoisses de la faim.

» De tout temps, la charité fut la vertu du soldat; la charité, gardes républicains, c'est la sœur du courage, c'est la fille de l'humanité.

» Vous avez été braves; vous serez généreux, et votre colonel, si fier de vous commander, [illegible] d'avance au nom de la patrie reconnaissante, en vous rappelant cette belle parole du poète :

» Qui donne aux pauvres prête à Dieu ! »

— Dennery, garde républicain, se trouvait, il y a [illegible], dans un cabaret, lorsque survinrent trois individus qui firent entendre les menaces les plus violentes contre les gardes mobiles et républicains. Ils s'adressèrent bientôt à Dennery, qui fut l'objet de leurs attaques. Une lutte allait s'engager, lorsque le cabaretier intervint, et mit à la porte les trois agresseurs. Depuis ce jour, Dennery n'a pas reparu à son domicile; les démarches faites par sa femme et ses enfants n'ont eu aucun résultat; mais hier on a retiré de la Seine un cadavre qui a été reconnu pour être celui de Dennery. L'autopsie du corps a été ordonnée, et une instruction est commencée. *([illegible])*

— Nous laissons à l'*Opinion publique* la responsabilité de la merveilleuse découverte que ce journal nous annonce :

« On connaît les merveilleux effets de la lumière électrique [illegible] point, à Paris et à Londres, d'être appliquée aux usages publics et privés pour l'éclairage.

» On sait qu'au moyen d'un réflecteur concave, [illegible] construit, on peut projeter les rayons du foyer électrique à des distances immenses, et en éclairer les corps opaques qu'ils rencontrent.

» On sait que les opticiens construisent [illegible] grossissant 5 ou 6 000 fois les objets, et qu'avec [illegible] on peut distinguer parfaitement sur le disque de la lune un espace de cent mètres carrés.

» Tout le monde sait enfin que, dans les différentes [illegible]

[illegible] et derniers quartiers, la lune a une grande partie de son disque qui n'est pas éclairée.

» Supposez que de Paris, ou de tout autre point du globe terrestre, on puisse projeter sur cette partie non éclairée du globe sélénique, un puissant faisceau de rayons lumineux partant d'un grand foyer électrique;

» Supposez qu'un observateur, muni d'un de ces puissants télescopes dont on vient de parler, soit placé à Madrid, Lisbonne et Moskou, et qu'il puisse distinguer, à l'aide de son instrument, la petite partie du disque lunaire que le foyer de Paris illuminerait.

» Eh bien! alors un merveilleux et nouveau télégraphe est inventé, et c'est ce qui vient d'être fait par un de nos compatriotes, par un Parisien.

» Il est parvenu, au moyen d'un foyer de lumière électrique et d'un admirable réflecteur, savamment calculé, à éclairer sur la partie obscure de la lune un certain espace qui pouvait être remarqué avec un bon télescope d'Herschel.

» Le reste n'est plus rien. Il est évident qu'à Madrid comme à Lisbonne cette partie éclairée de la lune sera visible aussi bien qu'à Paris. Cependant il fallait en faire l'expérience, et en ce moment, un expérimentateur, muni d'un bon télescope d'Herschel, est sur la route de Paris à Madrid, avec toutes les instructions et la convention des signaux intermittents et combinés qui seront faits de Paris, comme moyens télégraphiques.

» On peut donc, dès à présent, affirmer qu'un nouveau et merveilleux télégraphe est inventé, et qu'il fera la gloire du dix-neuvième siècle. »

— Les habitants de Bautouzelles se sont rendus à l'élection en conduisant avec eux en triomphe un aigle renfermé dans une cage pompeusement décorée de dorures et de draperies, et surmontée d'une sorte de dôme de quatre mètres de hauteur. Quatre électeurs portaient la cage sur leurs épaules et les autres lui faisaient cortège. En avant marchaient huit musiciens jouant tous des airs plus ou moins patriotiques. (*Vérité.*)

— Hier, des passants remarquèrent une jeune femme qui se tenait devant la porte du numéro 54, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, et portait un objet qu'ils prirent pour un paquet. Cette jeune femme, d'un extérieur distingué, paraissait vivement émue. Elle disparut tout à coup, et bientôt on trouva à la place qu'elle occupait un enfant de cinq à six mois, enveloppé dans des langes d'une étoffe assez fine. On le transporta dans une maison voisine pour lui donner des soins. On aperçut alors un papier écrit au crayon, et fixé sur les langes au moyen d'une épingle.

Dans cette note, écrite en fort bon style, la mère de ce pauvre enfant, celle sans doute qui l'avait abandonné, disait que la nécessité la plus cruelle la forçait seule à se séparer de cette frêle créature, qu'elle recommandait à la charité publique. « Le père de ma fille, ajoutait elle, est dans l'exil, et je ne puis le faire connaître. Je désire que mon enfant soit mise à l'hospice, et qu'on l'inscrive sous les noms que je désigne, afin que je puisse la réclamer, si d'ici là le chagrin ne me tue pas. »

Les intentions de cette malheureuse mère ont été exactement remplies. (*Idem.*)

BAS-RHIN (Strasbourg). — Dans la soirée du 2 décembre, entre huit et neuf heures, un charretier de Dürrenbach, qui revenait de Strasbourg après y avoir vendu son chargement, a été la victime d'un horrible assassinat entre Wendenheim et Brumath. Un individu qui lui avait demandé à faire route dans sa voiture, s'arrêta dans une auberge attenant au cimetière de Strasbourg, et ce ne fut que plus tard qu'il put rejoindre, dit-il, la voiture du charbonnier qui, étendu dans sa voiture, laissait aller à discrétion ses chevaux sur la route. Le râle de la malheureuse victime lui parut être le ronflement du sommeil, et ce n'est qu'arrivé à Brumath que, voulant réveiller le charbonnier, il s'aperçut alors qu'il était baigné dans son sang et qu'il allait expirer.

La déposition de cet homme a donné des soupçons; on dit qu'il a été arrêté. *Gazette des tribunaux.*

[illegible]. — Le comité provisoire de l'*Association fraternelle des ouvriers et ouvrières de la* CHEMISERIE informe les sociétaires que les statuts de l'association seront discutés en assemblée générale, sous la présidence du citoyen Jules Lechevalier, dimanche prochain, 24 décembre courant, à onze heures du matin, salle Lointier, restaurateur, chaussée des Martyrs, 7, à Montmartre.

Les cartes d'admission leur seront délivrées tous les jours, de dix heures du matin à trois heures du soir, au siége du comité provisoire, rue de l'Arbre-Sec, 62.

Les ouvriers et ouvrières qui ne se seraient pas encore fait inscrire sont invités à le faire dans le plus bref délai.

Il ne sera perçu aucune rétribution à l'entrée de la salle.

THÉRÈSA MILANOLLO, la jeune et célèbre violoniste qui, depuis la perte douloureuse de sa sœur Marie, avait refusé de se faire entendre, se décide à rompre le silence et à donner un concert; mais dans une intention dont le motif n'échappera à personne, elle veut que ce concert ait une destination pieuse et charitable. Elle en consacrera le bénéfice tout entier à l'association des artistes musiciens, qui profitera ainsi de son premier retour à l'art qui a fait sa gloire et qui doit maintenant lui fournir des consolations. Ce concert aura lieu le mardi 26 décembre, à 8 heures du soir, salle Herz. L'orchestre sera dirigé par M. Georges Bousquet. Thérèsa Milanollo exécutera trois morceaux. On y entendra quelques-uns de nos meilleurs artistes, entre autres Mlle Sophie Méquillet pour la partie vocale, et Mlle Aglaé Masson, qui fera entendre le beau concerto de Weber pour piano, avec accompagnement d'orchestre.

PETITE CORRESPONDANCE.

Landivisiau. — M. P. — L'on nous remet 56 pour votre compte, dont nous vous demandons l'application.

Toulon. — M. P. — Par suite des évén., la R. d'A. se trouve en arr. d'un an. Voulez-vous qu'on fasse l'abonn. pour 1817?

Boulogne. — M. L. — Reçu les 66. — Vot. ab. à la Phal. finit fin c. — Mille amitiés à vous et à M. L.

Indret. — M. P. — Nous recevons 80 de votre envoi par les mess. et vous en créditons, en attendant une lettre de vous.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	[illegible] fr.	11 fr.	6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	22	17	9
PAYS à surtaxe	30	[illegible]	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS, DÉP. ET ÉTR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 20 décembre.

Le palais de l'agiotage n'est plus assez grand pour contenir les petits marchands et rentiers qui se présentent en foule pour l'exercice de leurs jeux spéculatifs. La Bourse devient une halle comme en 1789. Tous gagnaient dans la hausse à 79 75. Ils étaient dans l'enchantement et quittaient leurs boutiques et leurs travaux pour venir saisir la veine. Mais voici venir, comme toujours, le revers de la médaille : les gros bonnets de la finance, voyant le bon peuple sauter démesurément sur la rente, ont lâché leurs inscriptions à 78 et 79, avec l'espoir et la ferme volonté de n'y rentrer qu'à des prix beaucoup plus bas. C'est une seconde représentation de ce qui s'est passé en juillet dernier, et qui mettra un frein à l'ardeur du jeu sur la rente. Puisse cette nouvelle leçon profiter aux masses.

Le 5 0/0, laissé hier à 76 50, ouvre à 75 50 et ferme à 76 10 fin courant.

C'est une baisse de 40 c.

Le 3 p. 100, de 46.50, débute à 45 fr. et finit à 46.75 fin courant, hausse 25 c.

La Banque de France tombe à 1650 pour revenir au cours de fermeture d'hier, à 1705.

Les chemins de fer fléchissent tous. Orléans perd 8 à 722 50, Avignon-Marseille, 2 à 187 50; le Nord, de 390, descend à 383 75.

C'est aujourd'hui qu'on paie à la coulisse. Il y a de nombreux sinistres, chacun panse ses blessures, on craint qu'elles ne rejaillissent sur le parquet.

La Bourse a été fort lourde au début; mais les cours se relèvent vers la fin du marché.

Il arrive de mauvaises nouvelles de toute l'Italie. L'indépendance se montre partout.

RENTES FIN COURANT	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	46 50	46 75	45 ••	46 75
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	75 50
Cinq 0/0	76 50	76 25	74 50	76 10

20 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	46 80 ••		4 Canaux avec prime	••• ••
— Emprunt 1847-1848	75 75 ••		Lin Maberly	••• ••
5 0/0 j. du 22 mars	76 80 ••		Caisse hypothécaire	••• ••
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	•• •• ••		Emprunt d'Haïti	200 ••
4 0/0 j. du 22 septembre	•• •• ••		Espagne, dette active	26 50
Actions de la banque	1705 •• ••		— dette passive	•• ••
Rente de Naples, j. juillet. Récep. Rothschild	•• ••		— 3 0/0 1841	•• ••
5 0/0 de l'État romain	80 50		Emprunt portugais 5 0/0	•• ••
5 0/0 belge 1840	84 ••		— — 3 0/0	•• ••
— — 1842	81 ••		2 1/2 hollandais	•• ••
— 3 0/0	73 ••		Zinc Vieille-Montagne	2400 ••
— Banque (1835)	••• ••		H. de la Grand-Combe	••• ••
Obligations de la Ville	1190 ••		Emprunt du Piémont	••• ••
			Lots d'Autriche	••• ••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET

AU COMPTANT	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	••• ••	••• ••	Orléans à Bordeaux	390 ••	385 ••
Versailles, rive droite	••• ••	127 50	Du Nord	390 ••	383 75
— rive gauche	117 50	••• ••	De Paris à Strasbourg	340 ••	340 ••
Paris à Orléans	730 ••	722 50	Tours à Nantes	323 75	321 50
Paris à Rouen	400 ••	362 50	Paris à Lyon	••• ••	370 ••
Rouen au Havre	205 ••	185 ••	Montereau à Troyes	••• ••	••• ••
Avignon à Marseille	185 ••	185 ••	Dieppe à Fécamp	••• ••	167 50
Strasbourg à Bâle	88 75	87 50	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	242 50	240 ••	Bordeaux à la Teste	••• ••	••• ••
Amiens à Boulogne	••• ••	190 ••			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — L'École des Femmes.

ITALIENS. —

OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.

ODÉON. — La Reine d'Espagne, les Convenances d'Argent.

THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent, l'Hôtellerie de Genève.

GYMNASE. — Élevés ensemble, Rébecca, A bas la famille! la Niaise.

VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.

THÉATRE MONTANSIER. — Les Lampions de la veille et les Lanternes du lendemain.

VARIÉTÉS. — La Paire, le Lion, Michel Perrin, un Monsieur

PORTE-SAINT-MARTIN. — Mathilde, Napoléon à Sainte-Hélène, 3 Filles à Marier.

GAITÉ. — Fualdès, la Demoiselle et la Paysanne.

AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

17e Année. N. 345. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 22 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, [illegible]. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION proportionnelle au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 21 DECEMBRE.

« Aujourd'hui, la rétribution » du travail est abandonnée au » hasard ou à la violence. C'est » le maître qui opprime ou l'ou- » vrier qui se révolte. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 50.)

« La pauvreté ne sera plus sé- » ditieuse, lorsque l'opulence ne » sera plus oppressive. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 52.)

Nous reproduisons, d'après le *Moniteur*, le discours prononcé par le président de la République :

Citoyens représentants,

Les suffrages de la nation et le serment que je viens de prêter commandent ma conduite future. Mon devoir est tracé ; je le remplirai en homme d'honneur.

Je verrai des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer, par des voies illégales, ce que la France entière a établi. (Très bien ! très bien !)

Entre vous et moi, citoyens représentants, il ne saurait y avoir de véritables dissentiments. Nos volontés, nos désirs sont les mêmes.

Je veux, comme vous, rasseoir la société sur ses bases, affermir les institutions démocratiques, et rechercher tous les moyens propres à soulager les maux de ce peuple généreux et intelligent qui vient de me donner un témoignage si éclatant de sa confiance. (Très bien ! très bien !)

La majorité que j'ai obtenue, non-seulement me pénètre de reconnaissance, mais elle donnera au gouvernement nouveau la force morale sans laquelle il n'y a pas d'autorité.

Avec la paix et l'ordre, notre pays peut se relever, guérir ses plaies, ramener les hommes égarés et calmer les passions.

Animé de cet esprit de conciliation, j'ai appelé près de moi des hommes honnêtes, capables et dévoués au pays, assuré que, malgré les diversités d'origine politique, ils sont d'accord pour concourir avec vous à l'application de la constitution, au perfectionnement des lois, à la gloire de la République. (Approbation.)

La nouvelle administration, en entrant aux affaires, doit remercier celle qui la précède des efforts qu'elle a faits pour transmettre le pouvoir intact, pour maintenir la tranquillité publique. (Marques d'assentiment.)

La conduite de l'honorable général Cavaignac a été digne de la loyauté de son caractère et de ce sentiment du devoir qui est la première qualité du chef d'un Etat. (Nouvelle approbation.)

Nous avons, citoyens représentants, une grande mission à remplir, c'est de fonder une République dans l'intérêt de tous et un gouvernement juste, ferme, qui soit animé d'un sincère amour du progrès, sans être réactionnaire ou utopiste. (Très bien !)

Soyons les hommes du pays, non les hommes d'un parti, et, Dieu aidant, nous ferons du moins le bien, si nous ne pouvons faire de grandes choses.

(Après ce discours, l'Assemblée entière se lève et fait entendre à plusieurs reprises le cri de *Vive la République* !

Assemblée Nationale.

Enfin, il est ministre !!! Oui, ministre... là, assis, assis en personne, sur le banc des ministres ; lui qui pendant vingt ans en avait si souvent approché sans pouvoir s'y asseoir, nous l'y avons vu, vu, de nos propres yeux vu, ce qui s'appelle vu ; il faut bien le croire ! C'est pour cela sans doute que la révolution de Février s'est faite ; sans cet évènement elle paraîtrait presqu'incompréhensible.

Aussi à ceux qui viendraient nous dire que M. Odilon Barrot n'est pas républicain, nous répondrons avec assurance : M. Odilon Barrot est et restera républicain, d'abord par reconnaissance pour la République qui seule a pu le faire ministre, — ensuite, plaisanterie à part, parce qu'il est honnête homme.

Permis à M. de Falloux, ardent légitimiste et catholique jusqu'au jésuitisme inclusivement, et qui demain serait certainement le ministre de Henri V, et le ministre le plus dévoué si Henri V revenait demain, de se faire le ministre de la République ; cette conduite peut ne pas choquer sa conscience, car Loyola lui enseigne l'art des accommodements ; — mais M. Odilon Barrot, heureusement pour lui, n'est pas assez dévot pour soupçonner la possibilité de pareilles transactions. Il ne peut pas avoir accepté, il n'a pas accepté la mission de ministre de la République pour la trahir ou pour la desservir.

Honnête homme avant tout et malgré tout, voilà la garantie que nous présente le chef du nouveau cabinet. Devons-nous avoir la même confiance en ses nouvelles idées politiques ?

C'est ce que nous saurons peut-être mardi prochain où le nouveau gouvernement exposera son plan de conduite. L'Assemblée s'est ajournée jusqu'à ce jour après une séance vide d'intérêt et pleine d'ennui.

La politique extérieure de la PRESSE.

Après la révolution de février, la *Presse* demandait un congrès des peuples. Aujourd'hui voici comment elle entend la politique extérieure :

On sait que, en fait de politique étrangère, nous entendons les principes autrement que le parti démocratique, et notre principe à nous c'est que la France n'a rien à voir et rien à faire dans les révolutions que le malheur des temps ou la fantaisie des partis peut provoquer en Europe ou ailleurs.

La France n'a rien à voir ! La France n'a rien à faire ! C'est bien simple, comme on voit, et il ne faut pas être profondément versé dans la science diplomatique pour comprendre et pratiquer cette politique extérieure. Cela se réduit à ces fameux monosyllabes que la *Presse* répétait chaque matin à M. Guizot : RIEN ! RIEN ! RIEN !

Cette abstention philosophique, la *Presse* l'appelle « notre principe. » Voilà un principe qui ressemble fort à de l'égoïsme.

Nous ne voyons pas, d'ailleurs, que les rois de l'Europe se conforment au principe de la *Presse*. Ils ne se croisent guère les bras, eux ! Ils ne disent pas qu'ils n'ont rien à voir, rien à faire dans les révolutions ! Ils agissent partout et toujours, en secret et ostensiblement ! Ils interviennent avec leur diplomatie, avec leur or, avec leurs soldats !

De près ou de loin, l'autocrate russe ne s'est-il pas mêlé de toutes les révolutions qui ont éclaté en Europe depuis dix mois ? n'est-il pas intervenu pour comprimer ou aider tous les mouvements démocratiques, pour relever et restaurer tous les trônes frappés par la foudre populaire ? N'a-t-il pas trempé dans toutes ces boucheries royales et impériales, dans tous ces assassinats et toutes ces spoliations juridiques qui déshonoreront à jamais notre époque ?

Nicolas s'est-il caché pour complimenter Radetsky, Jellachich et Windisgraetz ? N'a-t-il pas déclaré, à la face de l'Europe, qu'il prenait le roi de Prusse sous sa protection, et que si l'on attentait à un *seul* de ses droits, il viendrait avec ses troupes mettre les Prussiens à la raison ?

Dans les provinces danubiennes, quatre-vingt mille Russes ne sont-ils pas entrés sous prétexte de révolution, et n'occupent-ils pas ces provinces qui sont désormais incorporées à l'empire du czar, et qui vont lui servir au premier jour de grand chemin pour marcher sur Constantinople ?

Et, à l'heure qu'il est, une division russe ne vient-elle pas de pénétrer sur le territoire de Hongrie ? N'est-il pas évident que le but de cette intervention armée est de menacer la révolution hongroise, et d'aider ainsi le jeune empereur d'Autriche à en finir avec cette révolution, afin de pouvoir tourner ainsi toutes ses forces contre l'Italie, et peut-être contre la France ?

En face de pareils faits, le flegme de la *Presse* est incroyable ; et cette passivité absolue qu'elle voudrait faire accepter à la France comme un principe, devient une sorte de suicide national. C'est là une politique de dupes, pour ne pas dire davantage.

Eh quoi ! il faut donc que la République française laisse le champ libre à la réaction monarchique en Europe, laisse écraser toutes les révolutions et relever tous les trônes, afin qu'au printemps prochain la coalition des rois soit prête à nous attaquer, et que les cosaques nous ramènent en croupe Henri V ou le comte de Paris !

Et ce sont là les conseils que vous donnez au président de la République, tant prôné par vous, à ce neveu d'un grand homme, de Napoléon, qui comprenait un peu mieux que vous la solidarité des peuples, et qui ne prétendait pas que la France n'a rien à voir, rien à faire dans les révolutions européennes !

En vérité, vous faites merveilleusement les affaires du czar Nicolas, et vous pouvez espérer qu'il ne vous paiera pas d'ingratitude !

Que doit-on attendre du nouveau ministère piémontais ?

Le nouveau ministère piémontais est définitivement constitué. Composé en grande partie d'hommes recommandables par leur talent et leur esprit de patriotisme, il saura, nous croyons, relever le Piémont de la position infime que lui avait faite le ministère Pinelli.

Le dernier ministère n'a jamais eu qu'une pensée, celle d'arrondir le domaine de la maison de Savoie par l'annexion de la Lombardie jusqu'à l'Adige. Jamais il ne s'est inspiré de la pensée supérieure, la seule qu'il eût dû nourrir dans son cœur, celle de l'indépendance absolue, entière de l'Italie.

Aussi les affaires de la Péninsule italique, privées de la force et de la puissance qu'elles auraient dû retirer d'une armée de cent mille hommes, étaient-elles tombées dans une cruelle impasse.

Relever le Piémont de l'état de langueur dans lequel l'avait laissé le ministère Pinelli, telle est la mission du nouveau ministère.

En diplomatie comme en toutes choses, il faut à l'occasion parler net et ferme, savoir franchement accepter sa position, être prêt à faire les plus grands sacrifices à l'honneur, à la gloire de la patrie.

Ainsi, quoique nous sachions parfaitement que le Piémont ne peut pas se retirer brusquement des conférences de la médiation, nous croyons que le ministère repoussera tout arrangement qui n'aboutirait pas à la retraite de l'armée autrichienne et à la complète indépendance de l'Italie.

Appuyé sur une armée considérable, le ministère piémontais n'aura qu'à se mettre à la tête d'une croisade italienne, les Autrichiens seraient bientôt refoulés au-delà des Alpes si les bataillons italiens se pressaient autour d'un drapeau sur lequel serait inscrit : indépendance de l'Italie, Constituante à Rome.

Le peuple ne manque jamais à l'appel lorsqu'il s'agit d'accomplir de grandes choses : il ne faillit que vis-à-vis les petits moyens, les atermoiements diplomatiques et les ruses de l'égoïsme.

Que le nouveau ministère piémontais se fasse donc franchement italien : là est le salut de l'Italie, là est le brillant avenir réservé à la Péninsule.

La France sera forcée de le suivre sur ce terrain, car le nouveau gouvernement de la République doit comprendre qu'il n'est pas de paix possible, de tranquillité à espérer au-delà des Alpes, tant que les Autrichiens seront campés en Italie, tant que l'Italie ne pourra pas vivre de sa vie propre, d'une vie nationale, d'une vie qui lui assure et garantisse le lendemain.

La nuit de Noël. — Les femmes démocrates socialistes qui ont annoncé l'intention de célébrer par un banquet la naissance du Christ, ont émis une idée féconde. Le christianisme est en effet le point de départ du socialisme. Jésus-Christ est le premier socialiste de la terre. Où sont aujourd'hui ses représentants, ses successeurs, ou du moins ses fidèles disciples ? Ils sont parmi nous ; ne les cherchez point parmi ces jésuites qui résistent à l'affranchissement des peuples et des classes, qui luttent par le sophisme et la mauvaise foi contre l'émancipation des prolétaires, contre la république démocratique, sociale et universelle. Ces gens-là comprennent Jésus-Christ comme les pharisiens comprenaient Moïse. Au surplus, leurs cris de fureur contre le banquet que nous annonçons prouvent assez qu'une pareille manifestation servira la liberté, le progrès social et la religion véritable. Ils s'imaginaient bonnement que l'Evangile, apporté à l'humanité tout entière, était leur propriété privée, et qu'ils pourraient exploiter indéfiniment ce texte sacré au profit de toutes les oppressions, de tous les mensonges. Eh bien ! non, pharisiens, ce monopole simoniaque vous échappera. Vous avez beau accuser les socialistes *d'impiété*, parce qu'ils confessent le *Christ*, le public finira par comprendre que ce sont vos commentaires de l'Evangile, changé par vous en joug et en bâillon, qui sont des outrages à la parole divine ; les socialistes ne vous feront pas le plaisir d'être voltairiens, ils seront chrétiens, chrétiens plus que vous, et désormais pas un jour de Noël, pas un jour de Pâques ne passera sans être célébré par un banquet socialiste.

Le *Peuple* publie ce matin un très bon article sur les banquets hebdomadaires, excellente idée, due à la *République*, et à laquelle nous donnons toute notre approbation. Malgré l'abondance des matières, nous nous empressons de reproduire cet article :

Les banquets fraternels.

Le journal la *République* a soumis, il y a quelque temps, une excellente idée aux démocrates socialistes. Il s'agirait d'organiser des banquets fraternels hebdomadaires à toutes les barrières de Paris. Nous croyons que cette idée peut devenir féconde, et voici pourquoi :

Les dimanches, dans le but de se délasser des travaux de la semaine, une partie du peuple se rend aux barrières. Mais, hélas ! le plaisir qu'il s'y donne tourne presque toujours au préjudice de ses facultés, par l'altération de sa santé et de sa moralité.

Les socialistes doivent intervenir pour utiliser, pour moraliser les distractions du peuple, en lui donnant une direction convenable. L'idée des banquets fraternels nous semble un fort bon moyen pour parvenir à cet heureux résultat. Et en effet, lorsqu'à toutes les barrières aura lieu hebdomadairement un banquet fraternel, où chacun pourra s'asseoir avec sa famille, sûr d'y rencontrer un accueil bienveillant et de vives sympathies pour tous ceux qui souffrent, ou sentent souffrir en eux l'humanité, il est bien certain que ces réunions pourront exercer une influence salutaire sur les mœurs et contribuer à l'éducation du peuple. Ce sera pour le socialisme un moyen de propagande. Les entretiens intimes, les discours, les chants patriotiques, qui feront le charme de ces réunions, seront autant de leçons destinées à pousser dans la voie du socialisme tous ceux qui, par ignorance ou par égoïsme, s'en tiennent encore éloignés.

Chacun de ces lieux de plaisir épuré deviendra une sorte d'église nouvelle, où les socialistes appelleront tous leurs frères à s'unir à eux dans une communion fraternelle. Ainsi, le cabaret, qui trop souvent, hélas ! est pour le peuple le théâtre de déplorables excès, deviendra, par les banquets socialistes, l'école de la fraternité.

L'ouvrier qui, en sortant du cabaret, retourne chez lui en trébuchant, éprouve, quand son ivresse est passée et qu'il se retrouve au milieu de sa famille, un sentiment de honte qui l'humilie et le dégrade à ses propres yeux ; il sent qu'il a donné à ses enfants un funeste exemple. Mais en sortant des banquets fraternels, il retournera chez lui avec un sentiment plus vif de sa dignité ; il se sentira heureux et fier de propager parmi les siens les principes de dévouement, de patriotisme et de moralité qu'il y aura puisés.

Hâtons-nous donc de concourir à cette œuvre fraternelle. Il s'agit de transformer en élément moralisateur un élément démoralisateur. La tâche est assez belle pour exciter l'émulation de tous ceux qui possèdent un profond amour de l'humanité.

Il est question d'inaugurer le premier banquet fraternel le jour de Noël. Ce jour est bien choisi ; l'anniversaire de la naissance du Christ ne peut être convenablement fêtée que par ceux qui veulent continuer son œuvre.

le titre du *Berger de Kravan*. Le but de ces publications est de développer chez le peuple l'intelligence et l'amour des institutions républicaines et socialistes, et le prix de ces petits volumes sera tenu aussi bas que possible. La deuxième édition du *Berger de Kravan* se vend 50 centimes. Pour faciliter la propagation, nous donnerons 12 exemplaires pour 5 francs et 25 exemplaires pour 9 francs.

La question austro-allemande.

La séance de l'assemblée de Francfort du 18 décembre a été importante. Elle s'est ouverte par le scrutin pour la nomination du président, en remplacement de M. de Gagern, nommé président du conseil, ministre des affaires étrangères et ministre de l'intérieur *ad interim*. Ce n'est qu'après trois scrutins successifs que M. Simson, de Kœnigsberg, a été élu par 233 voix contre 222, données à M. Kirchgessner.

M. de Gagern est monté alors à la tribune pour lire le programme du cabinet. La partie la plus importante de ce programme est celle où le ministère reconnaît l'impossibilité de faire entrer les provinces autrichiennes allemandes dans la confédération allemande, sur la base des décisions de l'assemblée nationale, et la nécessité de régler les relations de l'Autriche et de l'Allemagne au moyen d'un traité d'union spécial. Le ministère a demandé à l'assemblée l'autorisation d'ouvrir, avec le gouvernement autrichien, des négociations diplomatiques par rapport à cette question.

Une discussion des plus orageuses s'est élevée sur ce programme. M. Venedey, député de Cologne, a déclaré, aux applaudissements de la gauche, que tout arrangement particulier avec l'Autriche était impossible. « Nous sommes réunis pour unir l'Allemagne, a-t-il dit, et non pour la morceler. (Bravos.) Nous ne pouvons siéger un seul moment de plus ici si nous consentons à un pareil partage. » (Redoublement de bravos et d'applaudissements.)

L'Assemblée procédant ensuite au vote sur la marche qui serait suivie pour l'examen de la proposition du ministère, il a été décidé qu'elle ne serait renvoyée à aucun des comités existants, mais à un comité spécial à nommer par les sections.

Le bruit de la formation d'un *sonderbund* par les Etats secondaires de l'Allemagne s'accrédite de plus en plus. Dans une des dernières séances de la seconde chambre des Etats de Bade, M. Hausser a représenté qu'indépendamment du Hanovre et de la Hesse-Electorale, la Bavière avait, assurait-on, fait des ouvertures directes à plusieurs gouvernements allemands. « L'histoire de la Bavière, a-t-il dit, ne fournit pas de témoignages éclatants de son patriotisme ; aussi ne regarde-t-on pas comme invraisemblable la nouvelle qu'un agent français parcourt les cours allemandes pour travailler, dans le sens de la Bavière, à ce qu'un triumvirat soit placé à la tête de l'Allemagne. »

Interpellé pour connaître ce qu'il savait à cet égard, le ministre Beck s'est contenté de répondre qu'il serait sans doute fort déplorable que les intérêts de l'Allemagne fussent compromis par une division ; mais la force des circonstances, a-t-il ajouté, est souvent plus forte que la volonté des individus, et même que celle de la majorité.

Cette déclaration du ministre a produit une impression de tristesse dans la chambre, et plusieurs orateurs se sont prononcés dans le sens de M. Hausser, demandant hautement que les honteuses époques de la confédération du Rhin et du congrès de Vienne ne se renouvellent pas. La chambre a adopté à l'unanimité la résolution de déclarer dans le procès-verbal, qu'elle invite le gouvernement badois à déployer toute son énergie contre toutes les tentatives de sonderbund qui pourraient troubler l'unité allemande et l'accord de l'Assemblée nationale.

De son côté, la Prusse annonce ouvertement que si elle cherche à se mettre à la tête du pouvoir central en Allemagne, ce n'est point pour suivre une politique ambitieuse, mais pour rendre aux puissances absolutistes leur ancienne prépondérance, et faire une digue contre l'influence française. Il s'agit surtout de replacer l'Allemagne dans la position normale qu'elle occupait avant les affaires de Mars, et de faire rétrograder la France jusqu'au rôle secondaire qu'elle remplissait en Europe avant février.

C'est dans ce sens que le prince Charles de Prusse vient de s'exprimer à la cour d'Autriche. « Les relations intérieures de l'Autriche, a dit ce prince, ne lui permettant pas en ce moment de tenir d'une main assez ferme les rênes du pouvoir central, la Prusse est décidée à s'en emparer pour le bien-être général de l'Allemagne. »

La Prusse, selon le prince, croit avoir fait tout ce qu'il fallait au moment *où la tempête rouge allait éclater*, pour mériter les sympathies de la réaction européenne.

Les bonnes raisons du prince paraissent cependant n'avoir été goûtées que médiocrement par la camarilla autrichienne, qui craint avant tout l'ambition de la Prusse et préfère d'ailleurs se lier avec les réactionnaires français, décidée qu'elle est, pour se servir d'eux, à vaincre toute répugnance aristocratique.

Entre temps, les courriers russes se succèdent à Olmütz, et les personnages suspectés naguères d'appartenir à Metternich y reparaissent en pleine activité, tels que Ward, le gardien de Parme et de Marie-Louise ; le conseiller Warner, le porte-dépêche entre Metternich et Nicolas. Le chargé d'affaires français ne semble point étranger à toutes ces intrigues. Les démocrates allemands se demandent ce que M. de Lacour va faire dans cette galère absolutiste, lui le représentant d'une République.

Le grand-duc Michel de Russie et le prince Albert de Saxe viennent également d'arriver à Olmütz ; bientôt le concile de l'absolutisme sera au complet. Nous saurons bientôt, si, comme on l'écrit au *Lloyd* autrichien, M. Louis Napoléon a été adopté par la ligue d'Olmütz, parce que les ligueurs comptent sur lui pour faire triompher l'absolutisme.

Au reste, l'élection de M. Napoléon est envisagée en Allemagne sous des points de vues différents. Tandis que l'Autriche voit en lui un des soutiens de l'absolutisme, la Prusse fait semblant de le redouter comme le *revendicateur* prochain de la rive gauche du Rhin ; la Bavière espère qu'il pourra reprendre, au besoin, le rôle de médiateur d'une nouvelle confédération du Rhin, et plus d'un démocrate se rappelant l'opuscule de l'ex-prince sur le paupérisme, se demande s'il y a réellement dans ce *réformateur* l'étoffe d'un Constantin du socialisme.

Nouvelles d'Italie.

La déchéance temporelle du pape n'a pas été prononcée par le parlement romain ; le ministre Sterbini a prononcé les paroles rapportées, mais il parlait en son nom personnel. La résolution adoptée par la Chambre des députés, à l'unanimité sur la proposition de sa commission, est ainsi conçue :

« Considérant que les Etats romains sont régis par le gouvernement représentatif et qu'ils jouissent des droits et des garanties d'un Etat constitutionnel. Que le statut a pour base la distinction et à la fois la connexion des trois pouvoirs, et que si l'un d'eux fait défaut, le régime constitutionnel est mutilé et qu'il ne répond plus à ses fins primitives.

Que, dans la nuit du 24 novembre dernier, le pontife s'est éloigné de Rome, et qu'il n'a laissé personne pour le remplacer ; que la dépêche, en date de Gaëte du 27 novembre, nommant une commission de gouvernement manque des formes constitutionnelles qui servent à garantir l'inviolabilité du prince. Que la commission du gouvernement nommée par ladite dépêche n'a fait connaître son acceptation en aucune façon, et que nulle part elle n'a exercé ses fonctions ni ne s'est constituée de fait. Que les deux chambres, d'accord avec le ministère et la municipalité se sont efforcées de réparer cette perturbation, en envoyant des messages au prince pour le prier instamment de revenir prendre la direction des affaires. Que non-seulement les messages n'ont pas été reçus dans l'Etat napolitain, mais que l'on a vainement tenté des démarches auprès du prince, et que des démarches plus récentes et d'autres négociations auprès de lui sont demeurées infructueuses.

Que le prince séjournant sur une terre qui ne lui appartient pas où l'accès est défendu par ordre supérieur à toute députation quelconque destinée pour lui (ce qui enlève aux députés un droit exprimé dans le statut fondamental), il est incertain, s'il est en état de jouir de sa pleine liberté et spontanéité, de ses actions et de s'aider de conseils impartiaux et bénévoles. Aucun état ou ville ne pouvant rester sous un gouvernement incomplet, et les propriétés et les droits des citoyens sans protection, attendu la nécessité de faire cesser de toute manière et par tout expédient le péril imminent de l'anarchie et des discordes civiles, et de maintenir l'ordre public.

Le statut fondamental devant être conservé intact, ainsi que la souveraineté et les droits constitutionnels. Les deux chambres ayant la conscience de leurs devoirs, et obéissant à l'absolue nécessité de pourvoir au règlement des questions d'une extrême urgence, par acte délibéré dans chacune des chambres, décrètent :

Art. 1er. Est constituée une junte d'état provisoire et suprême.

Art. 2. Elle est composée de trois personnes choisies en dehors de la chambre des députés, nommées à la majorité absolue par la chambre des députés et approuvées par la chambre haute.

Art. 3. La junte au nom du souverain et à la majorité des suffrages exercera toutes les fonctions appartenant au chef du pouvoir exécutif, conformément au statut et aux règles et principes du droit constitutionnel.

Art. 4. La junte cessera immédiatement ses fonctions au retour du pontife ou si celui-ci délègue, par acte revêtu de toute authenticité, une personne chargée de le remplacer et de remplir ses fonctions, et si cette personne assume de fait l'exercice desdites fonctions.

Ce vote a été précédé d'un discours du ministre Sterbini, dont voici quelques lignes :

« Nous voulons que le pontife ne soit plus entouré par les ennemis, les ennemis de l'Italie ! Qu'il revienne au milieu de nous, mais seul ; qu'il ait confiance dans ses enfants, dans ceux qui ne le flattent pas pour l'obéissance et qui veulent faire de lui l'idole de l'Italie et de la civilisation,

» Que viendraient faire ici ces hommes qui n'ont du prêtre que le nom, et qui ont engagé Pio IX à maudire la guerre déclarée à la stupide férocité d'un assassin envahisseur ? Ne sont-ce pas eux qui ont déterminé le pontife à fuir comme fuit l'homme tremblant à la vue du poignard du sicaire ? Ils l'ont fait fuir entre les bras du premier ennemi du nom italien ; ils l'ont fait enfermer dans une prison dorée, pour lui enlever toute liberté d'action et tuer dans son cœur l'affection pour ses sujets. Oui ! que le pontife revienne, mais seul ; qu'il soit le père, le modérateur de la nouvelle famille italienne qui a reconquis tous ses droits ! »

Une foule très considérable s'était portée sur la place de la chancellerie, attendant le résultat du vote ; elle s'est retirée en poussant de grands cris de joie.

On écrit de Rome, 12 décembre, à l'*Alba* :

« Garibaldi et Masini sont arrivés ici ce matin, et quoiqu'il fût de très bonne heure, ils ont été applaudis et fêtés ; mais de grandes manifestations se préparent pour ce soir. Les députés disent qu'aussitôt que le gouvernement provisoire sera réuni, on convoquera la Constituante de l'Etat pour délibérer sur ce qu'il convient de faire. Nous nous attendons à une grande protestation du pape contre cet acte, mais personne n'y fera attention. Hier soir, il y a eu une démonstration de la part de la dernière classe du peuple. La foule s'est portée sous les fenêtres du parlement et a crié vive le gouvernement provisoire ! vive la République ! »

Malgré les intrigues diplomatiques, Rome est parfaitement tranquille.

La protestation du gouvernement romain contre l'expédition de Civita-Vecchia se termine ainsi :

Nous protestons solennellement à la face de l'Italie et de l'Europe contre l'expédition préparée par le général Cavaignac, et déclarons que nous repousserons de toutes nos forces les soldats qui envahiraient notre sol, non-seulement pour défendre l'honneur des Etats romains, mais encore celui de toute l'Italie, et seconder la manifestation de la volonté des peuples de cette péninsule. En même temps, nous faisons appel au sens d'équité et de justice des puissances de l'Europe, parce que la conquête de la liberté politique est la cause de toutes les nations.

— Le ministère Gioberti s'est présenté le 16 devant la chambre des députés de Turin. Son entrée a été saluée par une foule immense qui criait : Vive l'Italie ! vive le ministère démocratique ! vive Gioberti !

Gioberti a lu un long programme qui nous est apporté aujourd'hui.

La médiation anglo-française dont les négociations touchent à leur fin ne retardera point la guerre et ne lui fera point obstacle. Il serait inutile de les arrêter dans leur cours, car elles ne gêneront pas la liberté de nos opérations, et cela pourrait devenir funeste, si l'on y voyait une offense faite aux puissances médiatrices. Si la médiation ne peut pas nous donner cette autonomie à laquelle nous aspirons (et nous l'avons prévu dès le principe) nous prouverons du moins l'estime que nous professons pour deux nations amies si nobles et si généreuses que la France et l'Angleterre, en la laissant suivre son cours, alors qu'elle est sur le point d'aboutir à un résultat. Leur bonne disposition à notre égard aurait assuré à la médiation l'effet qu'elles s'en promettaient si leur bienveillance n'avait rencontré un invincible obstacle dont l'opiniâtreté, les retards et les artifices de l'ennemi.....

... Nous accueillons volontiers le décret de la constituante italienne ; nous concerterons avec Rome et la Toscane, le mode le plus prompt et le plus facile de convoquer une pareille assemblée qui, non-seulement dotera l'Italie de l'unité politique, sans préjudice de l'autonomie des divers états et de leurs droits, mais permettra d'user des forces de tous dans l'intérêt général...

... La monarchie, séparée du génie populaire, ne répond pas aux besoins et aux désirs qui aujourd'hui stimulent et enflamment les nations. Voilà pourquoi nous accueillons volontiers le vœu exprimé par une foule de personnes d'un ministère démocratique, et nous ferons tous les efforts en notre pouvoir pour lui donner l'existence. Nous serons démocrates en nous occupant principalement des classes laborieuses et malheureuses, et en prenant des mesures efficaces pour protéger, instruire et civiliser les classes inférieures en les élevant à la dignité des classes supérieures.

Espagne.

La reine Isabelle a ouvert le 15 décembre la session des Cortès espagnoles. Le discours prononcé par elle en cette circonstance ressemble à tous les discours de ce genre.

Ile de la Réunion.

Les journaux de la Réunion des derniers jours nous apportent des nouvelles tranquillisantes sur la situation générale de cette colonie. Les esprits, d'abord émus, à propos des décrets du 27 avril, s'étaient apaisés d'eux-mêmes après une connaissance plus approfondie des actes et des intentions bienveillantes de la République. Cette première émotion, qu'on peut comprendre dans un moment de vive appréhension, avait donné lieu à la formation d'une Assemblée générale de 120 membres, nommés par toutes les communes de l'Ile, dans le but de prendre des mesures immédiates pour le maintien de l'ordre matériel et pour la défense des intérêts du pays qu'on croyait sacrifiés par les hommes du gouvernement provisoire.

L'Assemblée avait surtout pour mission d'éclairer le commissaire de la République, à son arrivée, sur l'état social et les besoins de la colonie. Elle devait lui déclarer l'adhésion complète des habitants à l'acte d'abolition de l'esclavage, mais moyennant indemnité préalable ou solennellement reconnue et promise ; dans le cas contraire, elle devait l'engager à surseoir à la proclamation de l'émancipation des nègres jusqu'à ce que l'Assemblée nationale eût prononcé.

Le *programme* des délégués coloniaux, leur *adresse* et *protestation* à la France, rédigés dans une heure de fiévreuse inquiétude, sont évidemment empreints d'un esprit d'hostilité et de révolte contre les volontés de la métropole. Les termes dans lesquels sont exprimés les réclamations de nos concitoyens d'outre-mer, dépassant toutes les limites d'une légitime fermeté, sont à nos yeux de la plus sèche inconvenance. Leurs délégués ont poussé l'oubli du respect dû à la mère-patrie jusqu'à nier la compétence du pouvoir révolutionnaire de février, jusqu'à crier à l'abus révoltant de la force sur la faiblesse, à voir dans l'émancipation des noirs un *acte d'odieuse spoliation*, à vouer enfin *cette infamie au mépris du monde entier*.

Nous savons qu'il faut ici faire la part de la chaleur du sang créole, et ne voir dans ces véhémences fâcheuses qu'une dernière explosion des doctrines du passé. Le bon sens public a d'ailleurs fait justice de telles grosseurs de mots ; la conduite de l'Assemblée a été fortement censurée par les organes avancés de la presse locale, entre autres par la *Démocratie coloniale*, feuille rédigée par la jeunesse intelligente de la Réunion.

Ce retour à l'esprit du passé ne pouvait être de longue durée. Ceux qui l'ont tenté n'avaient triomphé un moment que parce que l'Assemblée avait accueilli avec trop de foi certaines nouvelles données de Paris par des correspondants intéressés, ou imprudemment répandues dans le pays, d'après des feuilles anglaises, et qui laissaient espérer aux partisans du *statu quo* colonial la résurrection d'une monarchie impossible.

Depuis cette explosion de mécontentements, qu'il faut excuser, après tout, chez des hommes qui pouvaient se croire menacés dans leurs intérêts et la sûreté de leurs familles, l'assemblée générale, mieux renseignée sur les choses de la métropole, a suspendu d'elle-même ses séances et s'est retirée dans ses communes respectives. Le pays, un instant agité à la surface, a retrouvé son assiette ordinaire. Les esclaves, qu'avait inquiétés sur plusieurs points de l'île l'attitude prise par l'assemblée, étaient bientôt rentrés dans le calme et l'obéissance ; ils travaillaient, confiants dans l'heure prochaine de leur affranchissement. Les gens modérés ou prudents, vu ces symptômes de troubles, n'ont pas eu beaucoup de peine à faire comprendre à la population libre qu'une résistance armée aux décrets libérateurs de la France serait un acte de stérile et sanglante folie.

D'après notre correspondance particulière, chacun avait hâte de sortir d'un provisoire mortel aux affaires et aux transactions. On ne s'effrayait plus autant des pouvoirs discrétionnaires dont on disait revêtu le commissaire de la République ; on l'attendait avec impatience et confiance. Il est précédé dans la colonie d'une réputation d'homme de cœur et d'intelligence, de républicain religieux ; ce qui pour bien des colons est à la fois une promesse et une garantie.

Quant à l'assemblée générale, elle s'est ajournée à l'arrivée de M. Sarda Garriga ; elle se réunira alors pour lui porter la bien-venue et les vœux de la population, et lui offrir, pour l'œuvre difficile qu'il est chargé d'accomplir, le concours empressé et loyal des représentants du pays.

Quelques mots sur le gouvernement ecclésiastique.

Un de nos correspondants nous adresse les réflexions suivantes :

Lorsque l'esprit de liberté fit explosion en Février et déchira les entraves monarchiques, on put espérer que le même mouvement se communiquerait de la société civile à la société religieuse ; que la religion, affaiblie et détournée de son but par l'orgueil de l'épiscopat, prendrait une allure et un esprit nouveau en se retrempant dans les formes démocratiques. Mais les gouvernements qui se sont succédés jusqu'ici n'ont pas osé prendre l'initiative de la réforme et satisfaire aux justes vœux d'un grand nombre de prêtres éclairés.

Aussi qu'est-il résulté de cette fatale incurie ? Voyez dans nos campagnes la foi politique chancelante, l'esprit républicain presque détruit, les ennemis de la démocratie triomphants ; il faut reconnaître là l'influence du prêtre, du prêtre obéissant, sous peine de destitution, aux prescriptions de l'évêché. La République doit, dans l'intérêt de sa conservation, chercher à détruire cet état de choses. Sans doute l'Etat ne doit point s'incorporer l'Eglise, mais il doit se la rapprocher ; il ne doit apporter aucune entrave à l'exercice du culte, il ne doit gêner en rien les réunions et les discussions, mais il doit donner à la société religieuse la forme qui convient le mieux à la société générale. Tant que l'Eglise restera isolée de l'Etat, les perpétuelles menées, les sourdes manœuvres du clergé seront un obstacle à l'affermissement de la République, en même temps qu'une cause de désaffection pour le corps des prêtres. Il y a un moyen d'affermir à la fois la liberté et la religion, c'est de les faire vivre, en bonne intelligence, à côté l'une de l'autre, c'est de transformer le clergé en l'immergeant dans les idées populaires.

Tout le monde sait que dans l'Eglise primitive, l'élection conférait la plupart des fonctions et des dignités sacerdotales, et que les évêques partageaient avec les simples prêtres le gouvernement des diocèses. Mais lorsque les barbares se furent établis dans l'empire romain, l'Eglise ne pouvant, sans danger de ruine, immiscer ces hommes grossiers et ignorants à son gouvernement, fut obligée de le resserrer et de le confier aux seules mains des prêtres ; puis, craignant que la dissolution du monde religieux ne suivît celle du monde civil, elle entreprit de fortifier le pouvoir central, de donner à l'évêque les droits qu'elle retirait au clergé inférieur et au peuple, d'abolir, ou du moins de rendre plus rare l'élection, et de la remplacer par la nomination directe. Mais aujourd'hui que les mœurs sont adoucies, que les lumières sont généralement répandues, qu'un gouvernement régulier est chargé d'introniser les formes démocratiques, il faut revenir aux usages en vigueur dans la primitive église, autant du moins que le permet la différence des temps et des mœurs.

Les évêques seront nommés par des conseils diocésains remplaçant les chapitres et composés en outre des grands vicaires, d'autant de prêtres que le diocèse renferme de cantons. L'élection, pour être valable, devra être soumise à l'approbation du gouvernement.

Une fois cette organisation établie, nos législateurs devront prendre des mesures pour protéger le clergé inférieur contre les abus d'autorité des évêques. Ils devront en même temps augmenter le salaire des curés de campagne, supprimer le casuel comme immoral et anti-égalitaire, et rabattre le traitement des évêques. Personne n'ignore en effet que beaucoup de malheureux curés de campagne, pour récompense de leur difficile et souvent douloureux ministère, sont souvent réduits au dénuement le plus complet, tandis que les gros bonnets cléricaux jouissent, dans une pieuse oisiveté, de toutes les douceurs que procure la fortune.

Il y a encore bien d'autres réformes à accomplir pour avoir un clergé vraiment national et un culte vraiment chrétien : telles sont, par exemple, les réformes concernant le célibat des prêtres et la confession auriculaire, mais nous n'avons pas nous occuper ici de ces questions délicates. Ces réformes ne peuvent entrer dans les attributions de l'Etat ; elles doivent être décrétées par le pouvoir spirituel. Avec un clergé élu de la manière que nous proposons, nul doute que ces questions ne soient résolues dans le sens libéral. Aussi voudrions-nous voir des conciles composés des évêques de France et d'un nombre égal de prêtres convoqués périodiquement, et appelés à examiner ces questions et toutes celles qui pourraient se présenter. Ces conciles auraient pour but d'approprier le culte aux besoins de l'époque, de détruire l'esprit d'immobilité, d'engourdissement qui semble s'être emparé du catholicisme. Il ne faut point craindre de donner du jour et de l'air aux cultes ; car c'est ainsi qu'on leur fera respirer l'esprit du siècle ; c'est en provoquant les réunions, les discussions qu'on rajeunira l'arbre vieilli du catholicisme, et qu'on lui fera porter de meilleurs fruits.

UN AMI DE LA RELIGION.

Nous croyons devoir insérer la lettre suivante :

Citoyens,

L'intolérance de certains prêtres s'est développée d'une manière telle, que ce n'est pas trop de tous les efforts des socialistes pour lutter contre leurs inqualifiables calomnies.

Dernièrement, c'était un catéchisme composé en bas-breton, où, pour l'édification des enfants de l'Armorique, on leur enseignait que le socialisme demande la communauté des femmes, l'expropriation du paysan, etc. Aujourd'hui, voici un fait d'un autre genre, mais non moins monstrueux :

Le citoyen Malardier a publié dernièrement, dans la Nièvre, une petite brochure ayant pour titre : *l'Evangile et la République*.

Dans ce livre, que nous avons parfaitement compris, tout rustauds que nous sommes, on démontre que le catholicisme, qui n'est pas du tout la

même chose que le christianisme, n'a pas le moins du monde réalisé la fraternité; on y cite un décret rendu par le concile de Langres en 324, décret qui lance l'excommunication sur les prêtres qu'un *zèle trop ardent* entraîne à prêcher aux esclaves leur complet affranchissement; on y remarque enfin, outre une foule d'autres bonnes choses, qu'au lieu de faire payer les chaises du chœur, les mariages et les enterrements, les prêtres feraient beaucoup mieux de prêcher l'émancipation complète du prolétaire, comme ils ont prêché autrefois l'émancipation partielle de l'esclave. Vous êtes tous frères, a dit le Christ : nous autres, montagnards du Morvan, nous ne sortons pas de là.

Plusieurs représentants du peuple, qui ont vu le petit livre du citoyen Malardier, se sont empressés de le faire répandre de tous côtés. Dans la Sarthe, les paysans l'ont surnommé Évangile de la République. Enfin, le citoyen Lamennais, en souscrivant pour un certain nombre d'exemplaires, a exprimé à l'auteur toute sa satisfaction.

Or, voilà maintenant que, dans toutes les communes de la Nièvre, on dénonce à l'indignation publique le petit livre du citoyen Malardier. Nous comprendrions, certes, que les prêtres accusassent une œuvre *éminemment religieuse*, mais hostile au catholicisme, à la condition toutefois de garder cette réserve qui convient à un homme investi d'une mission sainte. Mais dans quels termes le font-ils, bon Dieu! On a dénoncé l'*Évangile et la République* comme un *livre infâme*. Chez nous, à D'Hun-les-Places, voici comment le curé s'est exprimé : « Un homme qui n'a pu gouverner son école gouvernera-t-il la France? et fera-t-il tomber la religion? Non, mes frères, dans peu il sera respecté comme la boue que l'on foule aux pieds. »

Telles sont, citoyen, les aménités que débite en chaire notre doux pasteur. Mais tant loin de Paris que nous soyons, nous savons bien que les prêtres sont prêtres pour bénir et non pas pour maudire, que quand on jette de la boue aux autres, c'est qu'on en a aux mains, nous savons encore que la religion et le catholicisme en font deux; enfin nous savons ce que vous ne savez pas à Paris, c'est que c'est le curé de D'Hun qui a vidé l'école du citoyen Malardier en l'accusant de communisme.

Je vous prie, citoyen, de vouloir bien insérer ma lettre dans votre estimable journal, si vous croyez qu'elle puisse intéresser les patriotes.

Salut et fraternité. D.,

D'Hun, 1er décembre 1848. Cultivateur à d'Hun-les-Places.

Administration des postes.

AVIS AU PUBLIC.

Taxe des lettres.

Le directeur de l'administration générale des postes de la République croit devoir appeler de nouveau l'attention du public sur les principales dispositions du décret du 24 août 1848, relatif à la taxe des lettres, dont la mise en vigueur est fixée au 1er janvier prochain, et faire connaître en même temps les mesures d'exécution arrêtées le 13 de ce mois par M. le ministre des finances.

A partir du 1er janvier 1849, toute lettre circulant de bureau à bureau, dans toute l'étendue du territoire de la France, de la Corse et de l'Algérie, sera taxée ainsi qu'il suit :

Pour une lettre dont le poids n'excédera pas 7 grammes 1/2, 20 centimes.

Au-dessus de 7 grammes 1/2 et jusqu'à 15 grammes, 40 centimes;

Au dessus de 15 grammes et jusqu'à 100 grammes, 1 fr.

Les lettres ou paquets dont le poids dépassera 100 grammes supporteront un supplément de taxe de *un franc* pour chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant.

Les lettres chargées et recommandées seront soumises au double port. L'affranchissement de ces lettres est obligatoire.

Les lettres à destination ou originaires des colonies françaises, dont le transport devra être ou aura été effectué par les bâtiments du commerce, ne supporteront plus pour leur parcours en France que la taxe de bureau à bureau ci-dessus fixée, plus le décime fixe pour voie de mer, qui est maintenu.

Il n'est rien changé à la taxe des lettres de Paris pour Paris ou d'une commune pour la même commune.

Pour faciliter l'affranchissement des lettres ordinaires sans déplacement pour le public, l'administration fera vendre dans tous les bureaux de poste, et aussi par les facteurs en tournée, à dater du 25 décembre courant, au prix nominal de 20 centimes, 40 centimes et 1 franc, des estampilles ou *timbres postes* dont l'apposition sur une lettre suffira pour en opérer l'affranchissement. Les lettres pourront être ainsi affranchies par les envoyeurs eux-mêmes, puis jetées à la boîte sans autre formalité. Si, au lieu d'affranchir lui-même de cette manière, l'envoyeur de la lettre la présentait dans un bureau de poste, les employés ne l'affranchiraient pas autrement que par l'application d'un timbre-poste. Si l'envoyeur place sur sa lettre un timbre-poste qui représente une taxe moindre que celle que comporte le poids de la lettre, l'administration appliquera à la lettre mal affranchie un supplément de taxe qui devra être acquitté en argent par le destinataire.

Les timbres-postes sont gommés sur le verso; l'envoyeur devra les coller avec soin sur la suscription et, autant que possible, sur l'angle droit de la lettre.

Il sera fait dans chaque bureau de poste, une demi-heure ou un quart d'heure après la dernière levée officielle de la boîte, selon les obligations particulières au service dans chaque bureau, une dernière levée pour recueillir les lettres affranchies au moyen des timbres-postes. Cet avantage est accordé aux lettres ainsi affranchies d'avance parce que leur expédition entraîne moins de travail préparatoire.

Les dispositions qui précèdent sont applicables seulement à dater du 1er janvier 1849. En conséquence, toute lettre jetée à la boîte ou présentée à l'affranchissement, dans toute l'étendue de la République, sera taxée, jusqu'au 31 décembre courant, à minuit, de la taxe progressive établie par la loi du 15 mars 1827 actuellement en vigueur, et à partir du lendemain 1er janvier, de la taxe uniforme fixée par le décret du 24 août 1848. Ces taxes seront maintenues et devront être perçues, quelle que soit l'époque de la remise des lettres aux destinataires.

Les timbres-postes sont imprimés sur des feuilles qui contiennent 300 timbres et qui sont divisibles par 150; mais ils seront vendus par les directeurs des postes et par les facteurs en aussi petit nombre que le public le désirera, et par unité même, pour le prix de 20 centimes, 40 centimes et 1 franc.

La vente des timbres-postes est exclusivement réservée aux directeurs des postes et aux facteurs en tournée. Chacun de ces agents est tenu d'en avoir constamment une quantité suffisante pour satisfaire à toute demande du public.

Il est interdit à tout débitant ou particulier de s'immiscer dans la vente des timbres-postes.

Paris, le 16 décembre 1848.

ÉTIENNE ARAGO.

PRÉFECTURE DE POLICE. — *Ordonnance concernant la sûreté publique.*

Paris, le 18 décembre 1848.

Nous, préfet de police,

Considérant que les maisons garnies et les lieux publics de la banlieue de Paris servent souvent de refuge à des condamnés libérés, en rupture de ban, et à des individus suspects, qui échappent ainsi à la surveillance active et régulière dont ils sont l'objet dans l'intérieur de la ville;

Considérant que cet état de choses compromet gravement la sécurité publique; que la présence de ces individus à Paris ou dans ses environs, pendant les époques de troubles civils, a donné trop souvent aux luttes politiques un caractère qui leur est étranger;

Considérant que les moyens d'action mis récemment à notre disposition par la commission municipale nous permettent aujourd'hui d'augmenter le nombre des agents de la police de sûreté, d'organiser des brigades spéciales, et de venir en aide, d'une manière efficace, à la police locale de la banlieue, en exerçant une surveillance incessante dans les hôtels et sur les lieux publics qui se sont multipliés depuis quelques années dans les communes rurales, surtout aux environs des barrières de Paris;

Vu les art. 2, 7 et 9 de l'arrêté du gouvernement du 12 messidor an VIII, et l'art. 1er de l'arrêté du 3 brumaire an IX,

Ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les art. 475, no 2, et 73 du code pénal seront publiés de nouveau dans les communes du ressort de la préfecture de police.

Art. 2. Des agents commissionnés par nous feront désormais des visites fréquentes dans les maisons garnies et les lieux publics situés dans les susdites communes.

Art. 3. Les aubergistes, hôteliers et logeurs devront représenter, à toute réquisition, leur livre de police à ces employés.

Art. 4. Les maires et les commissaires de police des communes du ressort de la préfecture de police municipale de Paris, et les préposés placés sous ses ordres, sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance. Le colonel de la garde républicaine, les commandants de la gendarmerie et les chefs de la force armée sont également appelés à concourir à son exécution, et à prêter main-forte, au besoin, aux agents de la préfecture de police, agissant dans le même but.

Le préfet de police,

GERVAIS (de Caen)

Extrait du code pénal.

Art. 475. Seront punis d'amende, depuis six francs jusqu'à dix francs inclusivement :

2o Les aubergistes, hôteliers, logeurs ou loueurs de maisons garnies, qui auront négligé d'inscrire de suite et sans aucun blanc, sur un registre tenu régulièrement, les noms, qualités, domicile habituel, dates d'entrée et de sortie de toute personne qui aurait couché ou passé une nuit dans leurs maisons; ceux d'entre eux qui auraient manqué à représenter ce registre aux époques déterminées par les règlements, ou lorsqu'ils en auraient requis, aux maires, adjoints, officiers ou commissaires de police, ou aux citoyens commis à cet effet : le tout sans préjudice des cas de responsabilité mentionnés en l'art. 73 du présent code, relativement aux crimes ou aux délits de ceux qui, ayant logé ou séjourné chez eux, n'auraient pas été régulièrement inscrits.

Art. 73. Les aubergistes et hôteliers convaincus d'avoir logé, plus de vingt-quatre heures, quelqu'un qui, pendant son séjour, aurait commis un crime ou un délit, seront civilement responsables des restitutions, des indemnités et des frais adjugés à ceux à qui ce crime ou ce délit aurait causé quelque dommage, faute par eux d'avoir inscrit sur leur registre le nom, la profession et le domicile du coupable.

Assemblée nationale.

Séance du 21 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. LACROSSE.

M. le président, après la lecture du procès-verbal, fait connaître à l'Assemblée le message adressé dans la soirée d'hier aux membres de l'Assemblée par le président de la République, pour lui faire connaître la composition du nouveau ministère.

M. LASSANT (Meuse) écrit pour donner sa démission.

L'Assemblée est assez nombreuse et très animée. Plusieurs des nouveaux ministres assistent à la séance, entre autres MM. Bixio, Maleville, Faucher et Falloux.

Les anciens ministres ont repris leurs places habituelles. M. Cavaignac siège, comme avant son élection, au quatrième banc, troisième section de gauche. Des conversations s'établissent sur tous les bancs. M. Odilon Barrot entre et va prendre place au banc des ministres.

L'Assemblée adopte sans discussion divers projets d'intérêt local.

Elle entend ensuite divers rapports de pétitions, que le bruit des conversations nous empêche de saisir.

L'ordre du jour appelle des rapports de la commission des pétitions.

Plusieurs rapporteurs montent à la tribune et font, d'une voix inintelligible et entièrement couverte par les conversations particulières, des rapports qui sont tour à tour écartés par l'ordre du jour ou renvoyés aux ministres.

M. LE PRÉSIDENT réclame en vain le silence; il agite sa sonnette et engage l'Assemblée à écouter. Le bruit cesse un moment, mais bientôt il recommence et domine de nouveau la voix des rapporteurs.

M. ÉTIENNE présente, au nom du comité des finances, un rapport sur un crédit à allouer aux questeurs de l'Assemblée nationale, pour le service des premiers mois de 1849. Le comité demande la discussion d'urgence, et propose un décret ainsi conçu :

« Article unique. Pendant les trois premiers mois de l'année 1849, pour les dépenses de l'Assemblée nationale autres que celles pour lesquelles il a été accordé des crédits spéciaux, les questeurs devront se conformer aux dispositions du décret du 10 juillet 1848, en ce qui concerne la dotation de l'Assemblée. »

L'urgence est déclarée, et l'article est adopté sans discussion.

L'Assemblée reprend le rapport des pétitions qu'on n'écoute pas davantage.

L'Assemblée adopte sans discussion et d'urgence un projet de décret portant allocation d'un crédit de 482 770 fr., pour subvenir au payement du quatrième trimestre de 1848, des pensions de retraite du ministère de l'instruction publique.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître la situation des travaux de l'Assemblée; il serait important, dit-il, de nommer la commission chargée de préparer la loi électorale. (Mouvement.) En conséquence, je propose à l'Assemblée de se réunir dans ses bureaux demain et après-demain, pour nommer une commission à cet effet et une autre commission relative à l'avancement des fonctionnaires publics. Il n'y aurait de séance publique que mardi prochain.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à cinq heures.

On annonce que le ministère donnera connaissance de son programme politique mardi, à l'ouverture de la séance de l'Assemblée nationale. (*Patrie.*)

Le conseil des ministres s'est réuni, à onze heures, à l'Élysée national, sous la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte. Plusieurs nominations importantes ont été résolues dans ce conseil. (*Idem.*)

M. le général Oudinot a adressé aujourd'hui à l'armée des Alpes l'ordre du jour suivant :

Ordre du 21 décembre 1848.

« M. le maréchal Bugeaud est nommé au commandement en chef de l'armée des Alpes. Les éminents services qu'il a rendus en Afrique lui donnent droit à toute la confiance de ses subordonnés.

» Avant de me séparer de la grande famille à laquelle je suis si profondément dévoué, j'ai besoin de remercier militaires et administrateurs pour le concours incessant et patriotique qui, pendant neuf mois, a rendu si facile l'accomplissement de mes devoirs.

Formidable par la discipline et par l'instruction autant que par le nombre, l'armée des Alpes possède tous les éléments de succès et de gloire; l'estime publique lui est invariablement acquise; aussi dans l'avenir comme dans le passé la France peut-elle compter sur son dévouement.

L'amour de la patrie sera toujours sa passion dominante et son plus puissant mobile.

Signé : le général en chef, OUDINOT.

(*Idem.*)

M. Laissac, procureur-général à Montpellier, a envoyé hier soir sa démission à M. le ministre de la justice. (*Idem.*)

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République, sur le rapport du ministre de la guerre,

Arrête :

Art. 1er. Les troupes de ligne de toutes armes, en garnison tant à Paris que dans les autres places de la 1re division militaire, sont placées sous les ordres du général Changarnier, qui conservera le commandement des gardes nationales de la Seine, auquel il réunira en outre celui de la garde nationale mobile.

Il prendra le titre de commandant en chef des gardes nationales de la Seine et des troupes de la 1re division militaire.

Art. 2. Les troupes auront un état-major particulier, indépendant de ceux des gardes nationales de la Seine et de la garde nationale mobile.

Il sera composé ainsi qu'il suit :

Un colonel chef d'état-major,

Deux chefs d'escadron,

Quatre capitaines.

Art. 3. Le commandant en chef des troupes stationnées dans la 1re division militaire pourra ordonner, dans l'étendue de son commandement, tous les mouvements de troupes et de matériel, ainsi que toutes distributions de vivres et de munitions, qu'il jugera nécessaires, à condition que ces déplacements ne se prolongeront pas au delà de vingt-quatre heures.

Il en rendra compte immédiatement au ministre de la guerre.

Art. 4. Le général commandant la 1re division militaire conservera les attributions qui lui sont dévolues par la législation en vigueur; mais il relèvera du commandant en chef pour tout ce qui concerne le mouvement des troupes et le personnel.

Art. 5. Les ministres de l'intérieur et de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, en conseil des ministres, le 20 décembre 1848.

Le président de la République,

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de la guerre,

RULLIÈRE.

— M. Berger, représentant du peuple, maire du 2e arrondissement de Paris, est nommé préfet du département de la Seine.

— Le maréchal Bugeaud, représentant du peuple, est nommé commandant en chef de l'armée des Alpes.

— Le conseil de l'Université s'est présenté hier au ministère de l'instruction publique pour exprimer à M. Freslon les regrets que lui fait éprouver sa prochaine retraite. M. Thénard, chancelier de l'Université, a adressé à cette occasion au ministre un discours ainsi conçu :

« Monsieur le ministre,

» Le conseil vient vous témoigner les regrets que lui fait éprouver votre retraite des affaires. Vous avez bien voulu lui accorder toute votre confiance et lui rendre, dans l'intérêt de l'instruction publique, les prérogatives dont il est si digne et auxquelles il avait été porté atteinte; il en est profondément reconnaissant. L'Université a été exposée à des attaques qui ne se sont renouvelées que trop souvent, *et qui probablement se renouvelleront encore.*

» Déjà vous l'avez défendue, et le conseil espère que vous voudrez bien lui conserver votre appui; elle ne saurait avoir de plus habile défenseur. Nous vous remercions en son nom. »

La réponse pleine de convenance et d'à-propos que le ministre a faite à ce discours a été accueillie par les membres du conseil avec une bien vive sympathie.

La *Gazette des Tribunaux* et à sa suite bon nombre d'autres journaux ont publié, dans le courant du mois d'août dernier, une petite note annonçant que les commissions militaires avaient enfin mis la main sur l'un des principaux instigateurs des journées de juin.

A en croire le texte de cette note, un M. Auvray, directeur d'une compagnie d'assurances, fort connu à Rouen, à Paris et dans quelques autres villes industrielles, se serait rendu à Paris la veille des événements, et là, dans un local loué à cet effet, il aurait organisé les funestes journées qui ont, pendant quatre jours, ensanglanté la capitale.

Nous avons assisté aujourd'hui au dénouement, devant le [illegible] conseil de guerre, de cette affaire à laquelle tant d'importance était [illegible]chée. La lecture des pièces nous a révélé que M. Auvray était coupable d'avoir pendant les journées d'avril, refusé son service dans les rangs de la garde nationale de Rouen; à ce premier tort M. Auvray joignait encore le crime irrémissible de professer hautement des opinions [illegible].

Il n'en fallut pas davantage pour légitimer les graves [illegible] dont il était l'objet, aussi n'avons-nous été nullement surpris d'apprendre que la seule base des poursuites dirigées contre lui était une [illegible] dénonciation sans date et sans signature.

Nous constatons avec plaisir que quelques instants ont suffi au conseil de guerre pour faire bonne justice de l'infâme imputation lancée contre le prévenu. Les faits consignés dans l'instruction, le résultat des enquêtes et l'abandon de l'accusation par le commissaire du gouvernement, ont dispensé M. Jules Favre, défenseur de l'accusé, de prendre la parole. Un verdict d'acquittement a été prononcé à l'unanimité.

N'est-il pas effroyable de penser que, parmi les pauvres victimes entassées dans les pontons ou croupissant encore dans les prisons et dans les casemates, beaucoup ne doivent qu'à de lâches et [illegible] calomnies soigneusement cachées sous le voile de l'anonyme, les souffrances qu'elles endurent depuis six mois?

En présence de pareils faits quelle voix ne s'associerait pas à la nôtre pour crier : AMNISTIE! AMNISTIE!...

FAITS DIVERS.

— On disait aujourd'hui à l'Assemblée nationale que le président de la République était en dissentiment avec son ministère à propos de l'amnistie dont le nouveau cabinet ne veut pas, et que M. Louis Bonaparte est décidé à demander à l'Assemblée. On assure qu'il en a pris l'engagement formel dans une entrevue récente avec le citoyen Théodore [illegible]. C'est ce dissentiment qui a motivé, dit-on, le congé de quatre jours que vient de s'octroyer l'Assemblée, afin de donner au premier magistrat de la République le temps de convertir à cette bonne pensée ses ministres récalcitrants.

On affirmait aussi que la réunion de Poitiers était déjà mécontente du président, et ne pouvait digérer le mot *réactionnaire* qu'il a prononcé dans son discours d'installation.

— Hier, vers onze heures du soir, une rixe sanglante a eu lieu dans la rue du Faubourg-du-Temple, à la hauteur de la rue Saint-Maur, entre des jeunes gardes mobiles et des ouvriers qui descendaient des barrières.

Quinze à vingt gardes mobiles, traités de *bouchers de Cavaignac* par les ouvriers, furent provoqués, et l'un de ces jeunes militaires eut l'imprudence de décharger un pistolet sur la foule.

Les ouvriers, en nombre beaucoup plus considérable, attaquèrent à coups de couteau, et les gardes mobiles mirent le sabre à la main.

Il y eut plusieurs blessés de chaque côté.

Des gardiens de Paris purent empêcher un plus grand malheur, en amenant la force armée des postes voisins.

— La population de Saint-Jean-du-Bruel vient d'être attristée par un douloureux événement. Louise M..., jeune fille longtemps irréprochable, ayant failli à l'honneur, après de longues obsessions, et s'étant déclarée enceinte à sa famille, celle-ci lui fit les plus vifs reproches. Louise en conçut un si grand désespoir, qu'elle résolut de mettre fin à ses jours. En effet, huit jours après, la malheureuse jeune fille expirait dans les plus vives souffrances, empoisonnée par l'arsenic.

Des poursuites vont, à ce qu'il paraît, être dirigées contre le pharmacien qui a délivré l'arsenic.

S'il avait obéi aux sages prescriptions de la loi, il aurait infailliblement arrêté la jeune fille dans l'accomplissement de son fatal projet. (*Écho de la Dourbie.*)

La dame L..., marchande bouchère, rue Saint-Martin, s'était précipitée hier dans le canal Saint-Martin, lorsque le sieur Coindet, marinier, s'élançant à son secours, parvint à la saisir [illegible] et à la ramener sur la berge, d'où elle fut transportée à l'hôpital [illegible] cours (faubourg Saint-Antoine). Le sieur Coindet, bien que chargé de famille, [illegible] la prime de sauvetage que lui offrait le

commissaire du quartier du Temple, après avoir dressé procès-verbal à la fois de cette tentative de suicide et de cet acte de dévoûment.

— Samedi, dans l'après-midi, à Ménilmontant, chez un marchand de vins, le nommé Paul Brasset a été victime d'une gageure. Il avait parie 45 fr. qu'il boirait un litre d'eau-de-vie en mangeant une pomme de terre crue. C'est ce qu'il a fait effectivement; mais il a perdu connaissance aussitôt. Il est mort peu de temps après, malgré les secours qu'on lui a prodigués.

— M. de Corcelle, de retour de son voyage à Gaëte, assistait hier à la séance de l'Assemblée nationale.

— Le dernier convoi de colons parisiens, que la frégate à vapeur le *Labrador* a amené, est encore logé à Oran. On travaille activement au baraquement sur le territoire qui lui est assigné; mais il paraît que l'autorité éprouve quelque difficulté, attendu que des terrains qu'elle croyaient libres ne le sont pas.

La plus parfaite tranquillité règne dans la province d'Oran. Le 8e bataillon de chasseurs à pied est rentré à Oran, où se trouve depuis le 7 des escadrons du 2e chasseurs à cheval. Trois escadrons de ce dernier corps ont leurs cantonnements à Djemma-Ghazaouat.

— Les colons du 42e et du 43e convoi sont arrivés à Cherchell le 8 et le 44 de ce mois. Le débarquement s'est fait par un temps magnifique; l'état sanitaire était excellent. Le 42e convoi est destiné à occuper les villages de Marengo et de Novi, à l'est et à l'ouest de Cherchell. Le 43e peuplera le village de Zurich au fond de la plaine de la Metidja.

Le 9e convoi, débarqué à Ténès le 1er de ce mois, est aujourd'hui réparti entre les villages qu'il doit occuper. Nous avons annoncé déjà l'installation du groupe qui reste à Montenotte (Aïn-Dafla), près de Ténès. Les deux autres fractions sont aujourd'hui installées à Ponteba (la Prairie) et à la Ferme, près d'Orléansville. Des logements avaient été préparés à la Ferme pour la réception des colons de Ponteba. Mais, en dépit d'une pluie épouvantable, la population d'Orléansville est venue à leur rencontre et s'est emparée d'eux. Ils ont donc été ainsi emmenés jusqu'à la ville, dont les habitants leur ont fait les honneurs avec la plus touchante cordialité.

Le lendemain 6, à huit heures du matin, ils se sont remis en marche, et sont arrivés à neuf heures et demie à leur destination. On avait d'avance écrit sur la porte de chaque logement le nom du chef de la famille qui devait l'occuper. Grâce à cette précaution, l'installation s'est faite en un instant. Les colons ont paru enchantés du pays où on les a placés. Beaucoup d'entre eux, qui auraient voulu rester à Montenotte, ne regrettent plus d'avoir reçu une autre destination. Déjà ils travaillent à préparer la terre de leurs jardins. Le colonel Jollivet, qui a présidé avec zèle et intelligence à toutes les opérations du voyage depuis Ténès, se loue beaucoup des dispositions qu'il a rencontrées chez eux. Quoique le voyage ait été fort pénible à raison du mauvais état des chemins, la prévoyance du chef, le courage et l'activité des soldats ont réussi à prévenir tout accident.

On a aussi de bonnes nouvelles des colons de l'Afroun. M. le général Blangini, qui les a visités le 44 de ce mois, est revenu très satisfait de sa tournée. L'état moral se soutient. Déjà une vingtaine d'hectares sont défrichés. Les colons travaillent à leurs jardins avec courage et confiance dans l'avenir. (*Moniteur algérien.*)

— Trois jeunes officiers égyptiens, qui ont été élevés dans les collèges de France, ont obtenu du gouvernement de la République l'autorisation de servir, pour leur instruction, dans l'un des régiments français. Ces étrangers sont arrivés à Perpignan depuis quelques jours. (*Gazette de France.*)

— Louis Bonaparte commence à s'apercevoir des embarras du pouvoir, et il se trouve déjà débordé par les exigences de ceux qui prétendent l'avoir porté au poste élevé qu'il doit occuper prochainement. Si nous sommes bien informés, ce serait dans sa propre famille que Louis Bonaparte trouverait les solliciteurs les plus opiniâtres, non pour eux-mêmes, mais pour leurs nombreux courtisans. (*Estafette.*)

— On lit dans un journal: « Voici une nouvelle découverte de nature à détrôner une plante qui, longtemps populaire, s'étiole et dégénère aujourd'hui. La rivale de la pomme de terre se nomme *picotiane*.

» C'est une boule blanche, composée d'une farine serrée et abondante, d'un goût délicieux. Plus nourrissante que la pomme de terre, on peut la manger fraîche, cuite ou desséchée. En fécule, elle fournit sept fois plus de substance alimentaire que la pomme de terre. Enfin, la *picotiane* vient en abondance dans les terrains les plus incultes. En ce moment, M. Lamare-Piquot, envoyé par le gouvernement, se dirige vers l'Amérique du Nord, pour aller recueillir des graines de *picotiane* et les naturaliser en France. »

— La deuxième partie du tableau décennal du commerce de la France avec les colonies et les puissances étrangères (1837 à 1846), vient de paraître. Cette publication se trouve à Paris, à la librairie du commerce, rue Sainte-Anne, 71, et le prix en est de 15 fr.

UNE SORCIÈRE. — L'*Emancipation*, dit la *Gazette de France*, nous présente *comme une femme qui prédit l'avenir, avec une étoile au front pour les besoins de la magie blanche*, puis elle nous appelle *sorcière*.

L'*Emancipation* croit donc bien à nos prédictions; elle en est poursuivie! Nous lui répétons donc que la République monarchique l'emportera sur la République démocratique.

LA NUIT DE NOEL. Fête de l'égalité au bénéfice des prisonniers et déportés politiques. — Dans cette patriotique réunion qui aura lieu dimanche 24 décembre, à 7 heures précises du soir au Jardin d'Hiver, aura lieu un grand concert vocal et instrumental, où seront entendus des chants nationaux européens, exécutés par les sociétés étrangères et par les corporations chorales de Paris au nombre de 300 chanteurs. Prix d'entrée: 1 fr. 50 c.

On se procure des billets à la commission de la Fête, 12 ter, rue Coquillère et au bureau du journal.

Demain paraîtra le programme de la Fête.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions nos correspondants des départements de vouloir bien nous envoyer le plus tôt possible les renouvellements de fin d'année, tant pour le journal que pour la *Phalange*.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 30 fr.,	Six mois 16 fr.,	Trois mois 8 fr.
DEP. ET ÉTRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 21 décembre.

Les gros financiers, meneurs du marché, ayant atteint leur but et fait racheter à leur profit unique toutes les rentes vendues, ne croient plus nécessaire de faire de gros escomptes; on ne lève aujourd'hui que cinq mille francs de rente.

On veut saluer le nouveau président par de la hausse à 77 50, mais il arrive des ventes considérables des compagnies d'assurances, qui déprécient les cours. Le 5 0/0 laisse à 76 40 tombe à 75 40, pour finir à 75 25. C'est une baisse de 60 c.

Le Trois, de 46 75, débute à 47 50, descend à 45 25, et ferme à 45 50; différence sur hier, en baisse, 1 25.

La banque de France, de 1705 s'élève à 1780, pour clore, avec 15 de bénéfice, à 1720 fr.

Les chemins de fer sont en hausse. Orléans gagne 8 fr. à 722 50; Avignon-Marseille est en hausse de 5 fr. à 490. Le Nord s'élève de 383 à 390.

La Bourse semble fort mauvaise et les petits acheteurs au comptant s'en allaient la larme à l'œil.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	46 75	46 75	45 ••	45 50
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	75 75
Cinq 0/0	76 10	76 25	74 50	75 25

21 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	46 75 ••	4 Canaux avec prime	••• ••
— Emprunt 1847-1848	76 •• ••	Lin Maberly	••• ••
3 0/0 j. du 22 mars	75 50 ••	Caisse hypothécaire	••• ••
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	•• •• ••	Emprunt d'Haïti	200 ••
4 0/0 j. du 22 septembre	•• •• ••	Espagne, dette active	26 50
Actions de la banque	1720 •• ••	— dette passive	•• ••
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	•• ••
Récep. Rothschild	61 ••	Emprunt portugais 5 0/0	•• ••
5 0/0 de l'Etat romain	60 50	— — 3 0/0	•• ••
5 0/0 belge 1840	88 ••	2 1/2 hollandais	•• ••
— — 1842	88 ••	Zinc Vieille-Montagne	1350 ••
— 4 1/2	73 50	H. de la Grand-Combe	••• ••
— Banque (1835)	••• ••	Emprunt du Piémont	••• ••
Obligations de la Ville	1190 ••	Lots d'Autriche	••• ••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	••• ••	••• ••	Orléans à Bordeaux	385 ••	385 ••
Versailles, rive droite	127 50	135 ••	Du Nord	383 75	390 ••
— rive gauche	••• ••	190 ••	De Paris à Strasbourg	340 ••	340 ••
Paris à Orléans	722 50	730 ••	Tours à Nantes	322 50	315 ••
Paris à Rouen	362 50	450 ••	Paris à Lyon	370 ••	372 50
Rouen au Havre	195 ••	210 ••	Montereau à Troyes	••• ••	100 ••
Avignon à Marseille	185 ••	190 ••	Dieppe à Fécamp	167 50	••• ••
Strasbourg à Bâle	87 50	85 ••	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	240 ••	243 ••	Bordeaux à la Teste	••• ••	••• ••
Amiens à Boulogne	190 ••	200 ••			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La vente annuelle au profit des Polonais pauvres et malades, s'ouvre le 26 décembre, à l'hôtel Lambert, rue et île Saint-Louis, n° 2.

On y trouvera un grand assortiment d'objets et étrennes au même prix que dans les magasins, et l'on contribuera à soulager des infortunés dont les dernièrs événements en Allemagne ont encore accru le nombre et la misère.

La princesse Czartoryska et les dames patronesses espèrent que le généreux public de la capitale viendra seconder ses efforts cette année comme les années précédentes.

Spectacles du 22 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Vivandière, Lucie.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Verre d'Eau.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Fénélon, les Convenances d'Argent, le Conteur.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent, l'Hôtellerie de Genève.
GYMNASE. — Elevés ensemble, Yelva, Rage d'Amour, A bas la famille!
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Lampions de la veille et les Lanternes du lendemain.
VARIÉTÉS. — 1re Coquetteries, scène comique, Pauvre Jacques, Lion, Vautrin.
PORTE SAINT-MARTIN. — Mathilde, Napoléon à Sainte-Hélène, 3 Filles à Marier.
GAITÉ. — Fualdès, la Demoiselle et la Paysanne.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE [illegible] — 1848 au Temple, Mac-Bête, Pauvre Mère!
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FUNAMBULES. — La Fiancée, M. Pothin, Pochet, Jocrisse.
Macbeth, qui continue d'attirer la foule à l'Odéon, n'a pas dédaigné de se charger de cette transformation de la ronde enfantine.
DÉLASSEMENTS. — Le Grenier, Rabelais à Rome, la Fille.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Relâche.
THÉATRE CHOISEUL. — Mme de Genlis, Pierrot et Colombine, Revenez Claude.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

17e Année. N. 347. ÉDITION DU MATIN. Samedi 23 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux 2 rue de Beaune.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 22 DÉCEMBRE.

Principes généraux du Socialisme.

La richesse d'un pays dépend de la prospérité de l'agriculture et de l'industrie, du développement du commerce intérieur et extérieur, de la juste et équitable répartition des revenus publics.

Il n'y a pas un seul de ces éléments divers du bien-être matériel *qui ne soit miné en France par un vice organique* (1). Tous les esprits indépendants le reconnaissent. Ils diffèrent seulement sur les remèdes à apporter.

AGRICULTURE. Il est avéré que l'*extrême division des propriétés tend à la ruine de l'agriculture*, et cependant le rétablissement de la loi d'aînesse, qui maintenait les grandes propriétés et favorisait la grande culture, est une impossibilité. Il faut même nous féliciter, sous le point de vue politique, qu'il en soit ainsi.

INDUSTRIE. L'industrie, cette source de richesse, n'a aujourd'hui *ni règle*, *ni* ORGANISATION, *ni but*; c'est une machine qui fonctionne sans régulateur; peu lui importe la force motrice qu'elle emploie. *Broyant également dans ses rouages les hommes comme la matière*, elle dépeuple les campagnes, agglomère la population dans des espaces sans air, affaiblit l'esprit comme le corps, et *jette ensuite sur le pavé*, quand elle n'en sait que faire, les hommes *qui ont sacrifié pour l'enrichir* leur force, leur jeunesse, leur existence. *Véritable Saturne du travail*, *l'industrie dévore ses enfants et ne vit* QUE DE LEUR MORT.

Faut-il cependant, pour parer à ses défauts, la placer sous un joug de fer, lui ôter cette liberté qui seule fait sa vie, la tuer, en un mot, parce qu'elle tue, sans lui tenir compte de ses immenses bienfaits? Nous croyons qu'il suffit de guérir ses blessés, de prévenir ses blessures.

Mais il est urgent de le faire: car la société n'est pas un être fictif; c'est un corps en chair et en os, qui ne saurait prospérer qu'autant que toutes les parties qui le composent sont dans un état de santé parfaite.

Il faut un remède efficace aux maux de l'industrie: le bien général du pays, la voix de l'humanité, l'intérêt même des gouvernements, tout l'exige impérieusement.

COMMERCE INTÉRIEUR. Le commerce intérieur souffre, parce que l'industrie, *produisant trop en comparaison de la faible rétribution qu'elle donne au travail*, et l'agriculture ne produisant pas assez, la nation se trouve composée de producteurs qui ne peuvent pas vendre et de consommateurs affamés qui ne peuvent pas acheter; et le manque d'équilibre de la situation contraint le gouvernement, ici comme en Angleterre, d'aller chercher jusqu'en Chine quelques *milliers* de consommateurs en présence de *millions* de Français ou d'Anglais *qui sont dénués de tout*, et qui, s'ils pouvaient acheter de quoi se nourrir et se vêtir convenablement, créeraient un mouvement commercial bien plus considérable que les traités les plus avantageux.

COMMERCE EXTÉRIEUR. Les causes qui paralysent nos exportations hors de France touchent de trop près à la politique pour que nous voulions en parler ici. Qu'il nous suffise de dire que la quantité de marchandises qu'un pays exporte est toujours en raison directe du nombre de *boulets* qu'il peut envoyer à ses ennemis quand son honneur et sa dignité le commandent. Les évènements qui se sont passés récemment en Chine sont une preuve de cette vérité.

Parlons maintenant de l'impôt.

IMPÔT. La France est un des pays les plus imposés de l'Europe. Elle serait peut-être le pays le plus riche, si la fortune publique était répartie de la manière la plus équitable.

Le prélèvement de l'impôt peut se comparer à l'action du soleil qui absorbe les vapeurs de la terre, pour les répartir ensuite à l'état de pluie sur tous les lieux qui ont besoin d'eau pour être fécondés et pour produire. Lorsque cette restitution s'opère régulièrement, la fertilité s'en suit; mais lorsque le ciel, dans sa colère, déverse partiellement en orages, en trombes et en tempêtes, les vapeurs absorbées, les germes de production sont détruits, et il en résulte la stérilité, car il donne aux uns beaucoup trop et aux autres pas assez. Cependant, quelle qu'ait été l'action bienfaisante ou malfaisante de l'atmosphère, c'est presque toujours, au bout de l'année, *la même quantité d'eau* qui a été prise et rendue. La *répartition* seule fait donc la différence. Equitable et régulière, elle crée l'abondance; prodigue et partiale, elle amène la disette.

Il *en est de même des effets d'une bonne ou mauvaise administration*. Si les sommes prélevées chaque année sur la généralité des habitants sont employées à des usages improductifs, comme à créer des places inutiles, à élever des monuments stériles, à entretenir au milieu d'une paix profonde une armée plus dispendieuse que celle qui vainquit à Austerlitz, l'impôt, dans ce cas, devient un fardeau écrasant; il épuise le pays, il prend sans rendre; mais si, au contraire, ces ressources sont employées à créer de nouveaux éléments de production, à rétablir l'équilibre des richesses, *à détruire la misère en activant et* ORGANISANT LE TRAVAIL, à guérir enfin les maux que notre civilisation entraîne avec elle, alors certainement l'impôt devient pour les citoyens, comme l'a dit un jour un ministre à la tribune, le *meilleur des placements*.

C'est donc dans le budget qu'il faut trouver le premier point d'appui de tout système qui a pour but le soulagement de la classe ouvrière. Le chercher ailleurs est une chimère.

Les caisses d'épargne sont utiles sans doute pour la classe aisée des ouvriers; elles lui fournissent le moyen de faire un usage avantageux de ses économies et de son superflu; mais, pour la classe la plus nombreuse, qui n'a aucun superflu et par conséquent aucun moyen de faire des économies, ce système est complètement insuffisant. Vouloir, en effet, soulager la misère des hommes qui n'ont pas de quoi vivre, en leur proposant de mettre tous les ans de côté un *quelque chose* qu'ils n'ont pas, est une dérision ou une absurdité!

Qu'y a-t-il donc à faire? Le voici. Notre loi égalitaire de la division des propriétés ruine l'agriculture; il faut remédier à cet inconvénient par une association qui, employant tous les bras inoccupés, recrée la grande propriété et la grande culture sans aucun désavantage pour nos principes politiques.

L'industrie appelle tous les jours les hommes dans les villes et les énerve. Il faut rappeler dans les campagnes ceux qui sont de trop dans les villes, et retremper en plein air leur esprit et leur corps.

La classe ouvrière ne possède rien, IL FAUT LA RENDRE PROPRIÉTAIRE. Elle n'a de richesses que ses bras, il faut donner à ces bras un emploi utile pour tous. ELLE EST COMME UN PEUPLE D'ILOTES AU MILIEU D'UN PEUPLE DE SYBARITES. IL FAUT LUI DONNER UNE PLACE DANS LA SOCIÉTÉ, ET ATTACHER SES INTÉRÊTS A CEUX DU SOL. Enfin elle est SANS ORGANISATION ET SANS LIENS, SANS DROITS ET SANS AVENIR; IL FAUT LUI DONNER DES DROITS ET UN AVENIR, et la relever à ses propres yeux PAR L'ASSOCIATION, *L'ÉDUCATION*, la discipline.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

(1) Nous avons souligné les passages les plus décisifs de cet article, dont le titre seul nous appartient.

Un Mort qui enterre les Vivants.

Le *Constitutionnel* veut absolument que le triomphe électoral d'un homme dont le principal titre est d'avoir publié un écrit socialiste, soit nécessairement la mort du socialisme. Pour le *Constitutionnel*, il y a trois idées formulées dans l'élection dernière: les voix données à MM. Louis Bonaparte, Cavaignac, Lamartine et Changarnier veulent dire *ordre*; les voix données à M. Ledru-Rollin veulent dire *anarchie*; les voix données à M. Raspail signifient seules *socialisme*. Ces voix ne dépassent pas trente-sept mille. Sur quoi le *Constitutionnel* s'écrie:

Voilà les forces du socialisme? moins de trente-sept mille socialistes. C'est un citoyen sur deux cents; c'est à peu près un socialiste ou communiste par commune sur toute l'étendue du territoire français; et encore faut-il remarquer qu'il y a une quantité d'endroits en France où *cette espèce d'humains* est inconnue; car il y a plus de trente-six mille communes, et il y a moins de trente-sept mille socialistes. Or, remarquez que sur leurs trente-sept mille voix, Paris et Lyon leur en fournissent environ vingt-cinq mille. A ne prendre que ces deux chiffres concentrés, resteraient douze mille socialistes à répartir entre les trente-six mille municipalités. Il y aurait donc deux communes sur trois qui auraient l'avantage de ne pas savoir ce que c'est qu'un socialiste, ou qui, du moins, n'en possèdent pas l'échantillon. Il y en a évidemment un bien plus grand nombre, en raison des centres où *les cas de socialisme* sont multipliés.

Nous n'avons pas besoin de faire sentir combien le calcul du *Constitutionnel* est ridicule. Les voix données au général Changarnier, par exemple, ont été notoirement des voix légitimistes, et, quelles que soient les intentions personnelles de l'honorable général, l'opinion légitimiste, en république, aspire, non pas à l'ordre, mais au bouleversement. Ces voix devraient donc se reporter au compte de l'anarchie. Maintenant, chacun sait, excepté le *Constitutionnel*, que tous les adversaires du général Cavaignac ont voté pour Napoléon, que beaucoup d'ouvriers socialistes ont voté pour Napoléon précisément pour punir le général des nombreuses concessions faites par lui à la réaction, au parti anti-socialiste, aux amis du *Constitutionnel*. Enfin, M. Ledru-Rollin a été le candidat avoué d'une importante fraction du socialisme. Nous, spécialement, nous nous sommes ralliés à lui, nous avons voté pour lui, et la Montagne, avant de le choisir pour candidat, venait d'émettre un programme socialiste. On voit que les comptes du *Constitutionnel* sont à refaire, et qu'il n'a point sujet de dire avec triomphe:

Sur plus de SEPT MILLIONS TROIS CENT MILLE votants, les socialistes sont moins de TRENTE-SEPT MILLE! Il faut que nous soyons le pays de la raison, pour qu'après une si épouvantable commotion, il n'y ait déjà plus qu'un si petit nombre de têtes dérangées. Encore un peu de temps, et la guérison sera universelle.

Tel n'est point l'avis des *Débats*. Ce journal au moins, aussi clairvoyant que le *Constitutionnel*, voit la vieille société en morceaux et se borne à demander avec angoisse qu'on arrache quelques débris au naufrage. Il retrace ainsi l'histoire des réformistes:

En quelques minutes ils ont vu, non pas le pouvoir qu'ils tenaient déjà glisser de leurs mains, ils s'en seraient consolés! mais ils ont vu la réforme faire place à la République, et la République elle-même reculer épouvantée devant le socialisme. Un siècle d'expérience ne vaudrait pas les dix mois que nous venons de traverser.

Nous sommes tous dans le même vaisseau, battus des mêmes vents, menacés des mêmes tempêtes; nous aurons le même sort, sauvés ou perdus ensemble. S'il y a eu des fautes de commises dans le passé, et si ces fautes ont amené sur la France un déluge de misères, qui a le droit de lever orgueilleusement la tête et de dire: Moi seul, je n'ai pas failli? Notre devoir est de nous unir tous pour arracher au naufrage *les débris de notre malheureuse patrie*.

Que le *Constitutionnel* et les *Débats* se concilient. En tous cas, nous ne comprenons rien au matérialisme grossier qui fait de la puissance et de l'avenir des idées une question de chiffres. Il n'y avait que cinq libéraux à la première chambre de la restauration; le *Constitutionnel* nous concédera qu'il y a un peu plus de socialistes à l'Assemblée nationale. C'est que nous sommes plus près du triomphe du socialisme que la chambre introuvable n'était près de juillet 1830.

Le socialisme triomphera nécessairement. Sera-ce sans lutte sanglante? nous le désirons, mais cela ne dépend pas de nous, cela dépend du *Constitutionnel* et de ses amis.

Le socialisme en Toscane.

Nous avons salué l'apparition à Florence d'un journal qui se déclare franchement socialiste, la *Democrazia progressiva*. Dans son numéro du 14, ce journal publie le programme de l'École sociétaire, en le faisant précéder d'observations dont nous extrayons les lignes suivantes:

..... Qu'il nous soit permis de déclarer que nous croyons les théories socialistes applicables à l'Italie sans aucune modification dans son état particulier, et pour ainsi parler, dans son idiosyncrasie; bien que tous les abus de l'inégalité règnent parmi nous, nous sommes à l'abri de ces horribles maux que le développement de l'industrie a fait surgir surtout en Angleterre et en France.

Savez-vous que les épouvantables tableaux que les socialistes font de la misère peuvent sembler quelque peu exagérés, si on les rapporte à ce qui se passe chez nous? mais il ne faut pas croire cependant que nous vivions dans un Eldorado, et que tout aille pour le mieux dans le meilleur des mondes.

C'est là l'optimisme des privilégiés, qui ne voient que leurs joies et ne sentent que leurs douleurs. Nous appelons l'étude sur les plaies de l'Italie pour arriver à les *guérir*. Bacon disait qu'on devrait faire un traité des maux physiques incurables qui, sous prétexte que les remèdes sont impuissants, sont abandonnés par les médecins.

Les médecins écoutèrent Bacon, et beaucoup de maladies déclarées par eux incurables ont cessé d'être rebelles aux soins de l'art. Nous engageons les amis du genre humain à étudier les maux réputés incurables de la société, et nous espérons qu'une étude persévérante et sincère cicatrisera les plaies du siècle, que le sacrifice du Christ devait guérir, et que l'iniquité des grands a, non pas diminuées, mais rendues, autant qu'il était possible sur les faibles et sur le peuple.

Les Déceptions.

Les trois journaux qui ont le plus appuyé la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte, la *Liberté*, la *Presse* et l'*Evènement*, ne se montrent nullement satisfaits de son ministère.

Sentinelle avancée, dit la *Liberté*, nous jetterons le cri d'alarme (celui des gardiennes du Capitole) au premier acte ministériel qui menacerait Louis-Napoléon dans sa sécurité, ou le pays dans ses droits et dans ses vœux exprimés le 10 décembre.

A voir le président de notre choix et de notre persévérante affection, entouré de ses anciens ennemis politiques, dont le dévouement récent est du moins sujet à caution, nous ne pouvons nous défendre, nous l'avouerons, d'une indicible sollicitude.

La *Presse* n'est pas moins désappointée.

La composition du nouveau cabinet n'est pas telle que nous l'eussions conçue, telle, peut-être, que l'espérait la France et que l'attendait l'Europe après l'éclatante élection du 10 décembre, et dans des circonstances aussi graves que celles à l'épreuve de quelles sont mis la plupart des gouvernements et des peuples.

Mais l'*Evènement*, toujours naïf, est de tous les journaux bonapartistes celui qui cache le moins sa déconvenue.

L'*Evènement* est le *Moniteur* toujours fidèle, bien que toujours désavoué d'une grande illustration littéraire. Pourquoi cette illustration s'est-elle prononcée contre le général Cavaignac en faveur de Louis-Napoléon? Nous ne le savons pas. Il n'y a que deux partis aujourd'hui, le socialisme et la réaction; la susdite illustration, s'étant prononcée pour la réaction, ne pouvait opposer au général aucun grief digne d'examen. Le général Cavaignac a des comptes à rendre au socialisme; il a droit à la reconnaissance de tous les hommes qui n'appartiennent pas à cette opinion. La grande illustration littéraire et son journal toujours renié, l'*Evènement*, n'ont donc fait au général que des chicanes et des chicanes que nous qualifierons suffisamment en rappelant que la fameuse liste des récompenses nationales était au nombre de ces griefs.

Pourquoi donc l'illustration littéraire et le journal qu'elle désavoue toujours se sont-ils ralliés à Louis-Napoléon Bonaparte?

Beaucoup pensèrent que le général Cavaignac avait eu le tort de ne pas changer l'illustration littéraire en illustration politique, et de ne pas donner à sa gloire le vernis officiel de quelque haut emploi; pour qui sait ce que parler veut dire, l'expression de *coterie exclusive* appliquée par l'*Evènement* à l'entourage et au gouvernement du général, pouvait avec un peu de malignité s'interpréter de cette manière.

Nous avions pourtant écarté cette interprétation, en voyant l'*Evènement* se résigner sans trop de plainte au nouveau ministère, quoique son illustration n'y figurât pas, déclarant même que les grands hommes de notre [illegible] [illegible] Louis Bonaparte à partager le fardeau du pouvoir avec lui, mais qu'ils avaient refusé patriotiquement, et ne pouvaient en [illegible]

conscience accuser le nouveau gouvernement de leur refus.

Ficelle, hélas! pure ficelle! Voici que la mauvaise humeur prend le dessus; l'*Evénement* confesse aujourd'hui qu'il n'a pas été prié comme il fallait. On avait balbutié quelques refus par convenance et par pudeur, mais on allait se rendre si le président avait insisté davantage.

Si nous voulions blâmer, il nous faudrait accuser beaucoup moins encore M. Louis Bonaparte que *les hommes éminents* dont les noms ont couru de bouche en bouche pendant quelques jours comme devant former le cabinet, et qui ont cru devoir s'abstenir. Peut-être ces hommes, *parmi lesquels nous comptons nos amitiés et nos admirations*, ont-ils eu tort de pousser trop loin *la réserve*. Ce n'était pas seulement M. Louis Bonaparte qui les voulait pour ministres, mais la nation tout entière. L'orgueil de la France les dispensait d'être modestes.

Il nous est impossible, pourtant, de ne pas déplorer l'absence d'un grand gouvernement dans un moment aussi beau. PAR DE PLUS INSTANTES AVANCES, M. Louis Bonaparte n'aurait-il pu vraiment dissiper les scrupules et les méfiances? Il eût réuni, en ce cas, tous les grands talents, toutes les hautes renommées, dans le même faisceau, et inauguré ainsi splendidement l'année qui s'ouvre. Quelle situation alors! Nous sortions des ténèbres de l'inconnu, et nous entrions dans la lumière de l'avenir. M. Louis Bonaparte pouvait faire cette magnifique antithèse que Dieu fait chaque matin: après la nuit le jour. Au lieu de ce crépuscule qui se lève c'était le soleil qui apparaissait. — Il pouvait terminer l'hiver!

Que l'*Evénement* y prenne garde, il est indiscret; il s'aventure et pourra bien se faire désavouer pour la cent quarante-quatrième fois. Nous lui concédons toutefois que si de grandes illustrations désavouent sa pensée, elles seraient heureuses qu'on leur attribuât son style. Jamais la langue française n'a été maniée avec autant de succès que dans ces passages éblouissants:

Avec un pareil cabinet, vous ne cédiez plus à l'Assemblée, vous la dirigiez. Vous entriez le lendemain en pleine chambre avec une liste imposante de décrets: l'amnistie, le rappel des exilés, le désarmement de deux cent mille hommes de troupes, la fermeture des clubs, le grand cordon à Lamartine!

Envoyer le cordon à Lamartine! Cette idée empruntée à la Turquie nous paraît encore plus barbare que cette mesure également turque et despotique, la *fermeture des clubs*. Nous ne pensons pas que les grands hommes de l'*Evénement* poussent jusqu'à ce point le ressentiment et le dépit de s'être vus éclipsés sur la scène politique par Lamartine; mais nous espérons qu'à la veille d'une amnistie générale, le président n'écoutera point une pensée de vengeance aussi contraire à nos mœurs. Continuons l'examen des beautés littéraires que l'*Evénement* nous offre en foule.

Si Louis Bonaparte en faisant une cour plus persévérante avait triomphé de la coquette résistance des illustrations, qu'arriverait-il?

Ce n'était plus un ministère qui se cachait et qui demandait son tribut du pouvoir, c'était un ministère qui se montrait et qui faisait des largesses de pensée. Ce n'était plus habile, c'était grand. Vous ne donniez plus un ministère à dévorer à l'Assemblée, vous lui donniez des idées à féconder. Alors, ce n'était plus votre ministère qui obéissait à l'Assemblée, c'était l'Assemblée qui suivait votre ministère. Vous donniez l'impulsion, au lieu de la recevoir. Vous disiez à l'Assemblée, à la France, à l'armée de la pensée en marche vers l'avenir: En avant! — Austerlitz recommençait.

Ces six millions d'hommes qui vous avaient porté vous exhaussaient de plus en plus, et sous l'effort puissant de tous ces bras levés, vous arriviez si haut que vous touchiez déjà au sommet de la colonne, et que vous approchiez de l'empereur!

LE BERGER DE KRAVAN,

PAR EUGÈNE SUE.

LA RÉPUBLIQUE ET LES PRÉTENDANTS MONARCHIQUES.

Nous mettons aujourd'hui en vente la deuxième édition du premier des petits livres d'Eugène Sue que nous devons publier sous le titre du *Berger de Kravan*. Le but de ces publications est de développer chez le peuple l'intelligence et l'amour des institutions républicaines et socialistes, et le prix de ces petits volumes sera tenu aussi bas que possible. La deuxième édition du *Berger de Kravan* se vend 50 centimes. Pour faciliter la propagation, nous donnerons 12 exemplaires pour 5 francs et 25 exemplaires pour 9 francs.

L'annonce des banquets socialistes pour la fête de Noël a soulevé une grande tempête dans le camp prétendu religieux. Les pharisiens modernes, les farouches ultra-catholiques dont l'*Univers*, la *Vérité*, l'*Union* et autres feuilles du même acabit sont les charitables organes, ont lancé à ce propos sur les socialistes tout le fiel de leur dévote colère.

Aujourd'hui encore l'*Assemblée nationale* revient à la charge et entreprend de lutter avec l'*Univers* lui-même d'injures et de fureur.

Après avoir dit que les *républicains socialistes vont noyer dans les banquets le peu de raison qui leur reste*, cette feuille grossière ajoute que les femmes socialistes dépassent les hommes même les plus *avancés*, et que, pour que leurs enfants leur ressemblent, *elles les convient à leurs* DÉBAUCHES.

Voilà les gentillesses que se permettent ces pieux défenseurs de la foi.

Nous ne nous abaisserons pas à répondre à ces gens qui semblent prendre à tâche de déconsidérer par la mauvaise foi et l'indécente brutalité de leur polémique la religion qu'ils prétendent défendre. Nous opposerons seulement à leurs attaques graveleuses la modération et la parfaite convenance d'un journal qui est aussi, lui, l'organe des catholiques, et qui, lui aussi, blâme ces banquets que nous propageons; ce journal, c'est l'*Ere nouvelle*.

« Quand on a l'ambition de continuer l'œuvre du Christ, dit l'*Ere nouvelle*, il nous semble qu'on devrait s'y préparer par le recueillement et la prière, au lieu d'aller s'inspirer dans des banquets, si décents et si honnêtes qu'ils soient.

Nous répondrons à l'*Ere nouvelle* que si les prolétaires ont oublié le chemin de l'église, c'est que malheureusement les prêtres du Christ ont oublié, eux, pour la plupart, les instructions de leur maître, et se sont faits les auxiliaires des exploiteurs, au lieu de rester, comme leurs premiers modèles, les défenseurs des exploités.

Quant à ces modestes banquets, l'*Ere nouvelle* sait bien qu'ils sont l'occasion plutôt que le but de ces grandes réunions fraternelles, où les travailleurs vont puiser à la fois l'espérance et la connaissance de l'avenir, recevoir les enseignements des hommes en qui ils ont mis leur confiance, et réchauffer un peu leur cœur au contact de cœurs sympathiques.

Depuis que les ministres de Dieu ont cessé de prêcher la liberté et la délivrance, le peuple s'est séparé d'eux et a cherché dans son sein ses soutiens, ses professeurs et ses amis.

A qui la faute?

Souscription européenne

EN FAVEUR DE LA

FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Malgré les préoccupations qu'a produites dans toute la France l'élection du président de la République, les amis de la démocratie n'ont pas oublié l'œuvre fraternelle que nous avons entreprise. La souscription ouverte dans nos bureaux pour la famille du martyr allemand s'est enrichie de noms nouveaux que nous nous empressons de publier. Un comité démocratique s'est formé à Genève pour recevoir les offrandes des patriotes suisses.

Voici un extrait de l'appel adressé par ce comité:

Cet acte, véritable assassinat, dont l'Assemblée de Francfort a décrété la punition, a profondément remué l'Allemagne. Des voix, vivement émues, s'élèvent de tous les côtés pour protester contre un pareil attentat; partout on en témoigne une énergique réprobation, et des souscriptions sont ouvertes en faveur de la veuve et des enfants de la victime.

Que cette tentative de tuer la pensée avec le corps tourne à la honte de ses auteurs! Qu'une immense manifestation parte de tous les points du monde civilisé! Ce n'est pas seulement à l'Allemagne que Blum appartient, car ainsi que le parti dont il était le chef, il s'éleva au-dessus d'une étroite nationalité, il défendit courageusement les droits de tous les peuples opprimés, il se distingua à l'assemblée germanique par un grand esprit d'équité, il demanda la paix, l'amitié avec la France, la Suisse, il invoqua hautement justice pour la Pologne et l'Italie.

Le sort de Blum doit donc émouvoir tous les cœurs généreux de l'Europe: la France s'est déjà fait entendre; la Suisse, comme toutes les nations libres, ne restera pas en arrière. — A cet effet, un comité, composé de ressortissants des différents pays, a ouvert, aussi à Genève, une souscription en faveur de la famille infortunée de Blum.

Ce sera pour le public, non-seulement une occasion de faire du bien, mais encore le cas de protester contre l'implacable vengeance des monarques, qui, astucieusement et au mépris des lois, immolent à leur fureur les sentinelles avancées de la cause populaire. Que nos modestes offrandes, que nos nombreuses adhésions sympathiques, concourent à exprimer l'horreur universelle qu'inspirent ces bombardements, ces fusillades et ces massacres!!!

Genève, le 28 novembre 1848.

Nous invitons de nouveau les journaux des départements, les démocrates de Paris et des provinces à généraliser cette manifestation dans toute la France.

Il faut que les démocrates persécutés de l'Europe sachent que toute la démocratie française sympathise avec leurs souffrances, et veut s'unir étroitement avec eux par les liens d'une étroite solidarité.

Nous avons reçu de Leipsick la lettre suivante:

A Messieurs les rédacteurs du journal la *Démocratie pacifique*.

Messieurs les rédacteurs,

Je crois remplir un juste et saint devoir et agir dans le sens de tous les amis de la liberté, en vous remerciant des sentiments nobles et généreux exprimés dans votre feuille du 25 novembre dernier, pour la cause et le souvenir de notre cher Robert Blum.

Si les manœuvres abominables, si les crimes des ennemis de la liberté remplissent nos cœurs d'indignation et d'effroi, d'un autre côté nous admirons et vénérons les sympathies de nos frères de France.

Nous voyons par votre journal du 26 novembre, avec la plus grande satisfaction, que le bel exemple que vous avez donné en ouvrant une souscription au profit de la veuve et des orphelins de notre martyr, a obtenu le meilleur succès, ce qui nous donne une preuve efficace qu'en France aussi les amis de Blum sont nombreux.

Salut et merci à vous et à tous ceux qui savent si bien réaliser le noble idéal de la fraternité. Nous vous crions de loin: « Frères! persévérez et marchez dans la route qui vous est tracée par la devise de votre République, et vous ne manquerez pas d'arriver au bonheur! — On a assassiné notre plus grand ami du peuple, mais sa mort nous servira d'interprète parlant des plans sinistres des tyrans et des despotes, et elle nous fera surveiller nos droits sacrés avec un zèle d'autant plus ardent et d'autant plus acharné. C'est pourquoi nous adressons encore cette dernière admonition aux *princes*, à *vous* enfin qui êtes des tyrans, à *vous* qui prétendez encore à cette chimérique distinction de sang et à ce pouvoir d'un Dieu sur la mort ou la vie de notre égal, c'est-à-dire de l'*homme*, car jusqu'à présent vous ne connaissez que des *sujets*; enfin à *vous*, soi-disant couronnés par la grâce de Dieu, mais surchargés d'opprobres et de crimes par la puissance du diable, à *vous* ce dernier appel. Devenez justes et *hommes* aussi, car sachez-le, le dernier délai de l'esclavage est expiré; arrangez-vous à l'amiable avec le peuple qui est modeste, n'exigeant que de soutenir sa dignité et ses droits; n'allez pas jeter de nouveaux carnages dans les cités: vous provoqueriez alors, avant le dernier jugement de Dieu, celui du peuple, qui fera retentir ce cri: Frères, levez-vous, marchons contre les assassins, afin que leur sang impur et noir engraisse un sol rendu par eux jusqu'ici stérile et infructueux. Marchons! afin que l'Allemagne puisse trouver son salut dans la liberté, la concorde et la paix!

Puissent tous ceux qui cherchaient toujours à dénigrer Blum par les plus basses et les plus impudentes calomnies, être convaincus que celui qui vient de mourir pour la liberté fut un homme qui méritait notre plus haute estime et notre entière admiration, un homme dont le souvenir ne cessera de vivre dans les cœurs droits et vaillants.

Puissent la veuve et les orphelins trouver une consolation dans la reconnaissance de tous les peuples, de postérité en postérité.

J'ai l'honneur, etc. ADOLPHE TREMPLA,
au nom des démocrates du club du Café Chinois.

Leipsick, le 28 novembre 1848.

Total des listes précédentes, 776 fr. 50 c.

Sixième liste.

MM. A. Henry, 50 c. — Xadril, 50 c. — Groupe d'Angers, 5 f. 25 c. — Amie Lainé, 50 c. — Eyraud, 50 c. — Boussard, 50 c. — Madoré, 50 c. — Brisson (Amant), 50 c. — Minoret, de Paris, 50 c. — Schott, de Bruxelles, 5 fr. — V. F. 50 c. — A. Charet, 50 c. — Laugerat, de Jonzac, 50 c.; F. Réaux, 50 c.; Deblay, 5 c.; Mocquet, 5 c.; Lacour Ledoux, 15 c.; Lostant, 15 c.; Lepecheux, 15 c.; Trochon aîné, 25 c.; Desbordes, 50 c.; Dosomond, 25 c.; Berton, 10 c.; Attruc, 10 c.; Lacour Manseau, 10 c.; Darust, 25 c.; Jeanneau, 35 c.; Clément Trochon, 25 c.; Bonneau aîné, 25 c., L. Doux fils, 25 c.; A. Hérig, 50 c.; Arpel, 25 c., Vallée, 25 c.; A. Cramien, 50 c.; André Ollivier, 25 c.; J. Bouyer, 25 c.; Gédéon Caubet, 25 c.; Trochon jeune, 25 c.; Gendre, 5 c.; Roullet, 25 c.; Philippe Rouzaud, 25 c.; anonyme, 50 c.; Thévin, 45 c.; L. Brard, 50 c.; Briand, 25 c.; Bruan, 10 c.; Rossignol, 10 c.; Gaillard, 50 c.; Gantret, 50 c.; Sully Rousseau, 50 c.—Dupont, 50 c.—Lechenaux, 10 c.—Bazaine et sa famille, 5 f. 50 c.—Pichard et sa famille, 1 f. 50 c.—Mme D., 50 c.—Depierre, 50 c.—Trois républicains socialistes, 3 f.—Bertrand Donamps, 50 c.—Le journal le *Défenseur du peuple*, 5 f.—H. M., 1 f. —F. Ch., 1 f.—G., 50 c.—Nancy, 50 c.—J. Maigne, 50 c.—Rimont, 1 f. —Crouzot, 1 f.—Bonnets, 50 c.—Magoud, 50 c.

Timoléon, 2 fr.— G. Regamey, 50 c.— Hilaire, 1 fr.— C. Joseph, 50 c.— P. C., 50 c.— Un phalanstérien, 50 c.—Une phalanstérienne, 50 c. — Eugène Garbe, 50 c.— Edouard Lefebvre, 50 c.— Jules Gautier, 25 c.— Yzoré Blot, 50 c. — Blot, 5 c.— Yzoré Blot, 5 c. Dusseaux Nicolas, 5 c. — Dalleré Germain, 50 c. — Dalleré Alexandre, 50 c. — Auguste Masselin, 50 c.— Célius Lefèvre, 10 c.— Jules Garbe, 25 c.— Un phalanstérien et une phalanstérienne, 1 f.— Dutruleau Alexandre, 20 c. — Gabriel Larchevêque, 25 c.— Brossard d'Etampes, 50 c. — Mme Lacordaire, 5 fr.— Triébert, 50 c. — Brière, 50 c.— Liste des souscripteurs de Vigan: Martin jeune, entrepreneur, 25 c.— F. Santeau, 5 c.— Balque Antoine, 5 c. — Parent Emile, 5 c. — Valette Casimir, 5 c.— Viala du Caila, 5 c.— Cadenot Louis, 5 c.— Floris Pierre, 5 c.

MM. Auguste Delong, 5 c. — Guérin, 5 c. — Moïse Cadenot, père, 5 c. — Moïse Cadenot, fils, 5 c. — Félix Fesset, 5 c. — Brouhat, 5 c. — Pierre Peyne, 5 c. — Jules Brun, 5 c. — Pierre Capion, 5 c. — Adolphe Blaquierre, 5 c. — David Blaquierre, 5 c. — Pierre Viav, 5 c. — Moïse Lacombe, 5 c. — Rousset, père, 5 c. — Victor Maillet, 5 c. — Joseph Petit, 5 c. — Firmin Abric, 5 c. — Félix Egouin, 5 c. — Souscripteurs de Saint-André de Margencoule: MM. Jean Martin, entrepreneur, 25 c. — Bazile Calvus, 5 c. — Louis Calvus, 5 c. — Louis Boisson, 5 c. — Toureille Auguste, 5 c. — François Puech, 5 c. — Jean Puech, 5 c. — Pierre Puech, 5 c. — Hippolyte Portalis, 5 c. — Joseph Sarran, 5 c. — Triane, 5 c. — Souscripteurs de Rouvière Vallerangue: Bazile Juillé, 5 c.—J. Forestier, 5 c.—J. Arnal, 5 c. — Louis Langlade, 5 c.

MM. Campredon Epagneul, 5 c. — Colmet, 5 c. — Servil, 5 c. — Boissière, 5 c. — Gelé, maréchal, 5 c. — Russ Joseph, 5 c. — Martin jeune, entrepreneur, 1 f. 40 c. — Anonyme, 50 c.

Souscription ouverte par les démocrates de la ville de Belfort (Haut-Rhin) en faveur de la veuve et des enfants de ROBERT BLUM, député à l'Assemblée nationale de Vienne, mort victime de son dévouement à la cause du peuple.

MM. Sibre, négociant, 50 c. — Schultz, confiseur, 50 c. — Sentupery, voyageur, 1 f. — Conoy, meunier, 50 c. — Barruzy, bijoutier, 50 c. — Regnault, médecin, 25 c. — Cosson, capitaine retraité, 25 c. — Clément, commis-négociant, 50 c. — Fritsch dit Lang, chapelier, 25 c. — Charles Parisot, préposé aux fourrages, 25 c. — Genevois, typographe, 25 c. — Perrin, horloger, 25 c. — Félix Depierre, lieutenant d'artillerie de la garde nationale, 25 c. — Lux, brasseur, 25 c. — Stemmelen, conducteur, 50 c. — Jacob Kieffer, brasseur, 25 c. — A. Duperron, libraire, 25 c. — A. Georges, capitaine d'artillerie de la garde nationale, 1 f. — F. Viellard, percepteur, 50 c. — A. Antonin, lieutenant d'artillerie de la garde nationale, 50 c. — Dègue, horloger, 25 c. — Heusimann, capitaine de la garde nationale, 75 c. — Bontemps, tanneur, 50 c. — Prosper Blétry, capitaine de la garde nationale, 50 c. — Victor Leroux, avocat, 1 fr. — Félix Vaudeville, célibataire, 1 fr. — Hocmard, teneur de livres, 30 c.

MM. Aristide Poisat, architecte, 50 c. — Diogène Poisat, idem, 1 f. — Ganache, négociant, 50 c. — Jean Baptiste Canet, négociant, 50 c. — Christen, clerc d'avoué, 50 c. — Belin, célibataire, 50 c. — François X., idem, 50 c. — Jean-Baptiste Clerc, lieutenant d'artillerie de la garde nationale, 50 c. — Heinimann père, propriétaire, 25 c. — Jeanclerc, négociant, 25 c. — Mèple, artiste, 25 c. — Blondé fils, négociant, 25 c. — Morlot jeune, coiffeur, 25 c. — Hyvernat, vétérinaire, 25 c. — Adam, aubergiste, 25 c. — Seigiot, propriétaire, idem, 50 c. — Pierre Gravier, idem, 25 c. — Charles Villemez, idem, 25 c. — François Lamballes, idem, 25 c. — Ambroise, idem, 50 c. — Deschamps, idem, 25 c. — Prisyski, polonais, 50 c. Ménétrex, propriétaire, 50 c. — Schwalm, artilleur, 25 c. — Perret, propriétaire, 50 c. — Déhamot, ancien sous-commissaire, 50 c. — Fournier, propriétaire, 1 f.

MM. Perron, cafetier, 1 f. — P. Jolivet, cafetier, 25 c. — B. Antonin, lieutenant de la garde nationale, 50 c. — Mauprey, 2 fr. — Dauphin Albert, commandant de la garde nationale, 1 fr. — Reissler, capitaine de la garde nationale, 1 fr. — Tavel, teinturier, 50 c. — Paillard fils, confiseur, 50 c. — Thoriault, avocat, 50 c. — Ettelsé, boulanger, 50 c. — F. Jaloustro, républicain, 50 c. — Termonia, artilleur, 50 c. — Gourgeot, agent d'assurance, 50 c. — Besson, forestier, 50 c. — Grille Philippe, jardinier, 25 c. — Lapostolest, commis-négociant, 50 c. — Picard, marchand de chevaux, 25 c. — Jardot, commis-négociant, 30 c. — Muller, marchand tailleur, 50 c. — Vaurs Thomas, marchand de porcelaines, 25 c. — Mayer, artilleur, 25 c.— Petitjean, 50 c. — Total, 105 fr. 80 c.

Saint-André-de-Magencoule.

Monsieur le rédacteur,

Je vous envoie une liste composée des noms de mes ouvriers qui ont bien voulu souscrire avec moi à l'offrande ouverte dans vos bureaux pour la famille du noble martyr Robert Blum.

Je vous prie, M. le rédacteur, de vouloir bien donner place dans votre estimable journal, à cette liste, afin que nos amis viganais soient entraînés par notre exemple.

Vous remarquerez que les ouvriers souscripteurs ci-dessus ont d'autant plus de mérite qu'ils ne gagnent en ce moment que 1 fr. à 1 fr. 25 c. par jour.

Salut et fraternité, MARTIN, entrepreneur,
A Rochebello, par le Vigan (Gard.)

Marseille, le 13 décembre 1848.

Citoyen représentant,

Le club de Castellane a ressenti aussi la douleur que doit avoir eue la pauvre mère de Robert Blum, martyre de la réaction royaliste allemande.

Suivant le noble exemple que vous avez donné à l'Europe, il s'est empressé d'ouvrir une souscription au maximum de 25 c., et dès que vous jugerez à-propos de clore les listes de souscription, le trésorier vous en fera parvenir le montant avec le nom de ceux qui ont compati à cette noble infortune.

Dans l'attente que vous voudrez bien donner de la publicité à la présente. Salut et fraternité,
Au nom du bureau, le secrétaire,
SABATIER.

Nouvelles d'Italie.

Un banquet démocratique a célébré l'arrivée de Gioberti au ministère en Piémont. Des démonstrations populaires ont eu lieu dans le même but à Turin. Les ministres ont abandonné une partie de leurs émoluments, et par un décret renoncé au titre d'excellence.

Rome est toujours dans la même situation. Les journaux de cette ville sont dans une vive irritation contre l'ambassadeur français, M. d'Harcourt, qui s'est conduit en représentant d'une monarchie absolue et non d'une République démocratique. Le ministère a proposé un prix pour le meilleur catéchisme populaire des principes démocratiques.

Le pape reste à Gaëte. Il a jusqu'ici refusé tous les autres séjours qui lui ont été offerts.

Bologne et toute la Romagne marchent en complète sympathie avec Rome.

— Le correspondant d'Autriche a publié les lignes suivantes: « Suivant des lettres de Graetz, du 14 décembre, une flotte russe de plus de vingt voiles a jeté l'ancre sur la rade de Trieste. Les opérations contre Venise commenceront incessamment. »

La pomme de discorde de l'Allemagne.

L'Assemblée nationale allemande est entrée dans une crise comme elle n'en a pas encore traversée. La couronne impériale allemande est lancée comme une pomme de discorde entre les deux partis qui se sont formés. Cette question de la couronne a fait ce qu'aucun événement n'avait encore pu faire dans le courant de cette année orageuse; elle a dissous toutes les factions, conjuré le patriotisme particulier, provoqué une rupture entre le nord et le sud, et même donné un théâtre à la lutte confessionnelle.

En effet, la lutte engagée doit décider de la prééminence du nord sur le midi de l'Allemagne. On dit que M. de Gagern, favorable au roi de Prusse, veut le porter au pouvoir suprême. Tous les députés du midi repoussent cette combinaison. Il s'apprête une question religieuse; la lutte du catholicisme et du protestantisme reparaît et agite les esprits. On peut regarder maintenant comme certain que l'Assemblée de Francfort

ne pourra pas réaliser la pensée qu'elle poursuit, l'unité de l'Allemagne.

M. de Gagern, étant favorable à la Prusse, est disposé à se prêter au désir de l'Autriche, qui veut rester en dehors de l'empire que l'on essaie de fonder, et demande donc à l'Assemblée les pouvoirs nécessaires pour trancher cette question dans les négociations à ouvrir. Le parti allemand refuse d'entrer dans cette combinaison : tel est le terrain sur lequel va s'établir la discussion.

Cette division des partis allemands, dont la France républicaine pourrait profiter pour achever l'émancipation des peuples, sert merveilleusement les vues de la Russie. Aussi, annonce-t-on qu'une flotte russe a jeté l'ancre devant Trieste, et qu'elle va, de concert avec la flotte autrichienne, forcer Venise à rentrer sous le joug.

En même temps, une armée russe occupe la Transylvanie et coopère avec Windisgraetz à la dévastation de la Hongrie. De plus, il est de notoriété publique, que l'armée autrichienne a vu ses rangs considérablement grossir par l'incorporation successive de soldats russes.

Lorsque Venise et la Hongrie seront rentrées *dans l'ordre* qui règne maintenant à Vienne, Rome et le reste de l'Italie, elles ne tarderont pas à subir le même sort. Puis l'armée de l'absolutisme pourra tout entière peser sur l'Allemagne, et lui ravir ce qui lui reste encore des libertés conquises au prix du sang de tant de martyrs.

Alors la France, dont le gouvernement est soupçonné à tort ou à raison de s'être prêté aux desseins liberticides de la réaction européenne, la France pourra bien regretter d'avoir laissé succomber l'un après l'autre tous ces peuples soulevés à son exemple, et qui s'apprêtaient avec elle à rendre l'Europe libre.

Heureusement, la liberté est impérissable comme la vérité.

Voici la position des troupes autrichiennes dans la Hongrie : Le corps principal, commandé par le prince Windisgraetz et le ban Jellachich, et fort de 45 000 hommes, occupe la ligne de Parendorf à Bruck sur la Leitha, jusqu'à Graetz en Styrie. Le corps du général Simonich s'y rattache, en formant l'aile gauche, il s'élève à 14 000 hommes à partir de la Waaz près de Léopolstadt dans la direction de Tyrnau vers les Krapacks. La division du général Weiss s'y rattache aussi. L'aile gauche est fermée par le général Pachner, qui a 10 000 hommes sous ses ordres dont une partie dans le Bannat, et l'autre dans le bassin occidental de la Transylvanie.

Le général Schlik, qui s'était avancé vers le nord, est actuellement, avec 15 000 hommes, près de Gasto, dans la Gallicie. Les forces principales de la Hongrie, s'élevant à 50 000 h., occupent le Thyss, siége principal du madgyarisme. Il est cerné par le corps du général Bem, qui occupe le bord occidental du bassin de la Transylvanie. Le corps du général Fetter, fort de 50 000 hommes, est dans le Bannat, enfin celui du général Percel occupe la Drawe. Il est fort de 6 000 hommes. Les Hongrois ont 400 canons, sans compter ceux qui sont dans les forteresses, et 80 000 fusils.

On travaille continuellement à la fabrication de piques, de faux, etc. Les Madgyars sont animés des sentiments les plus belliqueux. Ils brûlent de se battre. Les Sjekeler, au nombre de 40 000 hommes, sont pour les Hongrois. On pourra les employer avantageusement contre les Saxons et les Valaques.

Abjuration de la vieille politique, et confession du socialisme.

Monsieur le rédacteur,

Je suis un de vos néophytes les plus nouveaux, mais je sens que je resterai un des plus dévoués à ce socialisme libre, prudent, religieux, dont vous élevez la bannière d'une main si ferme.

Jusqu'à la révolution de février, les questions politiques me passionnaient facilement ; j'avais cru, avec la vieille école libérale, qu'elles seules pouvaient ouvrir des voies meilleures à l'humanité.

Hélas ! j'ai vu la réalisation de mes plus chères espérances, un gouvernement issu du peuple et du suffrage universel ! ! A ce moment, la France m'est apparue au sommet des nations, répandant à pleines mains sur les peuples les débris de son grand banquet civilisateur, la lumière et le bonheur !

J'ai vu la plus grande simplicité comme la plus grande précision se formuler en axiome démocratique ; la logique du droit naturel, le dernier mot des droits politiques inscrits au frontispice d'une constitution à faire : La souveraineté du peuple et le suffrage universel !

Et lorsque ces éléments de nos plus chères espérances se sont combinés à ma vue pour donner naissance au grand fait-république, mes espérances se sont évanouies en illusions, en chimères ; ma grande et belle république s'est montrée à moi mutilée, meurtrie, conspuée, tendant tristement à ses enfants affamés ses mamelles impuissantes et flétries ! Dans le lointain les rois et les grands se la montraient du doigt en souriant.

Ce jour-là j'ai juré de ne plus croire à la politique que comme l'auxiliaire naturel des réformes sociales, c'est-à-dire de l'étude, et bientôt de la réalisation du *bien* sur la terre : le calme des entrailles, la joie du cœur, l'élévation de l'esprit.

Le socialisme, qui m'avait semblé le complément possible *a fortiori* des institutions démocratiques, m'a paru dès ce jour les dominer entièrement, et ma foi politique s'est formulée ainsi : « *institutions démocratiques comme complément du dogme* SOCIALISME ; » Les devoirs avant les droits, qui leur deviennent parallèles ; l'amour qui fait la fraternité, la solidarité qui fait l'égalité, l'association qui détermine la liberté dans l'intérêt de tous.

Pour moi aussi la lumière s'est faite, j'ai vu, j'ai lu, j'ai entendu. Dès ce jour mon intelligence s'est ouverte à des vérités jusqu'ici cachées pour moi derrières les nuages d'une discussion qui faisait vibrer quelques fibres de mon cœur, mais que mon esprit dédaignait comme principe essentiel d'organisation sociale. J'avais cru connaître la science sociale, et je n'avais que des connaissances erronées ou inexactes. J'ai compris comment il pouvait se faire que des esprits sérieux traitassent les socialistes de rêveurs et d'utopistes.

J'adjure les hommes de bonne volonté de faire comme moi, de lire avec impartialité les œuvres de cette Ecole sociétaire, dont les inspirations ont été puisées dans les travaux de ce penseur colossal, qui, après avoir résolu les problèmes les plus élevés de l'ordre social, a laissé déborder de son cœur sympathique des espérances d'harmonie et de fraternité universelle !

Oui, Charles Fourier a jeté les bases d'une société admirable, et son économie est appelée à résoudre toutes les questions qui ne sont pour la politique que vanité !

La politique me semble impuissante à fermer l'ère des révolutions ; le suffrage universel, ce grand balancier du système, est une fiction. Voyez ce qui s'est passé dans les dernières élections : à peine la moitié des électeurs dans les villes et le tiers dans les campagnes ont-ils usé de son droit souverain (1) Mais que devient le mécanisme sans ce rouage important ? Encore une élection, et l'élan révolutionnaire usé, nous n'aurons pas dans nos campagnes dix électeurs sur cent qui déposent leur vote. Or, que deviendra un gouvernement que le souverain dédaigne au point de ne pas s'occuper de sa marche ?

Pourquoi cela ? pourquoi cette indifférence ?

C'est que la généralité des électeurs n'entend rien à la politique, que ses problèmes sont au-dessus de son intelligence, que la forme ne les touche pas, et que dans ces conditions l'homme ne juge que les résultats qui sont à sa portée. Quels sont les résultats qu'il apprécie ? c'est l'amélioration de son sort : ne sortez pas de là. En dehors, c'est l'inconnu et l'indifférence. Mais que devient un gouvernement que les quinze vingtièmes de la population voient avec la plus profonde indifférence ? Il est un jour ou l'autre la proie d'un événement, ou de l'intrigue, ou de la politique extérieure, ou de la violence d'un parti, ou de la corruption.

Il faut donc réveiller le sens politique en faisant aimer le gouvernement établi ; les droits sont dédaignés, les assemblées désertes.

Eh bien ! appelez ces hommes, indifférents et fatalistes pour la politique, à s'occuper des questions qui intéressent leur sort, leur bien-être, qui révèlent leur destinée nouvelle, qui touchent à l'amélioration réelle de l'homme et de la société ; des questions qui tendent à donner l'aisance au pauvre sans dépouiller le riche. Oh ! alors vos places ne seront plus assez larges pour contenir les flots de peuple qui sortiront des campagnes, et leur cri d'amour pour ce gouvernement étouffera irrésistiblement la parole de tout homme subversif ; vous aurez réalisé le premier et le plus essentiel des besoins politiques, celui de faire aimer le pouvoir, de lui donner de la stabilité. Alors vous aurez clos l'ère révolutionnaire !

Le jour n'est pas loin où les fauteurs de l'école profane demanderont aux fidèles de l'association de les sauver du communisme, et d'appeler l'amour des peuples sur la propriété et la famille, qu'eux seuls comprennent bien, et dont seuls ils sont actuellement les conservateurs intelligents.

Courage donc, Monsieur le rédacteur, et bientôt le malheureux, en adressant à Dieu sa prière, ne dira plus en vain : *adveniat regnum tuum... Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.*

Dr MOURET.

(1) Cette lettre a été écrite avant l'élection du président. Nous l'insérons sans y rien changer, car les réflexions de notre correspondant subsistent, malgré l'élection *exceptionnelle* qui vient d'avoir lieu.

FAITS DIVERS.

Dimanche prochain, 24, le président de la République passera en revue les gardes nationales de la Seine et les troupes de ligne de l'armée de Paris.

La revue aura lieu à huit heures très précises du matin. Les gardes nationaux seront convoqués par la voie du rappel.

On assure que le président portera l'uniforme de la garde nationale.

— On assure que M. de Falloux a mis pour condition de son entrée au ministère la présentation d'un projet de loi sur la liberté de l'enseignement.

On assure que M. Thiers a reçu et accepté la mission de représenter la France au congrès de Bruxelles, où vont se débattre les destinées de l'Italie et la paix de l'Europe.

On assure également que M. Napoléon Bonaparte, le fils de l'ancien roi de Westphalie va être envoyé comme ministre plénipotentiaire à Londres en remplacement de M. de Beaumont.

— M. Clapier, tapissier, rue Hauteville, 59, nous écrit qu'il est complètement étranger à la publication d'un canard ayant pour titre : *Deux mots sur la vice-présidence* en faveur du général Montholon. C'est sans son consentement et à son insu que les auteurs de cet imprimé ont fait figurer son nom parmi les signataires.

— Le banquet des démocrates socialistes français et allemands aura lieu dimanche le 24 décembre, barrière du Maine, n° 36. Les billets à 1 fr. se trouvent aux cafés de la Rotonde, rue de l'Ecole-de-Médecine ; Molière, rue de l'Odéon ; des Galeries, passage des Panoramas ; Fuchs, rue des Bons-Enfants ; Apollon, rue du Roule, 3 ; aux bureaux du *Peuple*, rue Coq-Héron, 3 ; de la *Propagande démocratique*, rue Coquillère, 12 *ter* ; de la *Correspondance démocratique*, rue de l'Université, 108 ; et chez Mme Gaut, libraire à l'Odéon.

M. Edouard Thayer est nommé directeur des postes, en remplacement de M. Etienne Arago, dont la démission est acceptée.

— M. Baroche, représentant du peuple, est nommé procureur-général à la cour d'appel à Paris.

— L'association fraternelle des ouvrières lingères, dont le local *provisoire* était situé rue de la Corderie, n° 5, est transférée rue de Richelieu, 44.

Chemises d'homme et de femme, gilets de flanelle, bonnets, cols, manchettes, lingerie de nouveautés, layettes, etc.

— Samedi 23, le citoyen H. Dameth commencera une exposition de la théorie de l'échange, salle de l'Union, passage Jouffroy, 46, à SEPT heures du soir.

— Samedi 23, dernière séance de l'exposition de la théorie de l'échange par M. Mazel ; on discutera la question du *crédit gratuit*, salle du Wauxhall, rue de la Douane, 18, à sept heures et demie du soir.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* :

« Voici un trait de probité à ajouter à ceux que nous enregistrons si fréquemment. Un de nos abonnés avait fait mettre ces jours derniers, dans nos annonces, la perte d'une épingle dont le prix n'était pas moindre de 600 fr. Le citoyen Sully, ouvrier, rue de la Vigne, ayant vu cette annonce, s'est empressé de rapporter à son propriétaire l'épingle qui avait été perdue par lui. Ce digne citoyen a dit avec une naïveté touchante, en rendant ce précieux bijou :

« Je l'aurais bien fait annoncer de mon côté, mais je n'avais pas le moyen de payer l'insertion au journal, et alors, pensant bien qu'il y aurait des réclamations, j'empruntais tous les matins les feuilles, pour voir si elles en disaient quelque chose. »

— Une sorte d'émeute a eu lieu dans la salle 13 de l'Hôtel-Dieu, à l'occasion d'une fille publique punie pour injures envers une religieuse.

Sans doute il est bien que l'on soit sévère à l'égard de ces malheureuses ; mais s'il est vrai, comme on nous l'a dit, que ces filles soient réellement emprisonnées, qu'elles ne sortent jamais pour prendre l'air dans les cours, qu'il leur soit même défendu de se mettre aux fenêtres, nous devons reconnaître que leur sort est affreux. Au moins devrait-on songer à l'adoucir par des lectures intéressantes et variées, par des lectures susceptibles de les amuser et de les moraliser. Nous appelons sur ce point l'attention des autorités compétentes. (*Union de Nantes.*

— Le fameux diamant *Koh-i-noor*, le plus gros et le plus précieux du monde, qui a été pris par les Anglais au roi de Lahore, sous prétexte de trahison, va être expédié en Angleterre.

— Le département de la Moselle a été fort agité par les dernières luttes électorales : le préfet, M. Billaudel, a donné sa démission avant de savoir le résultat définitif des élections pour la présidence, ne voulant plus administrer un pays où ses préférences politiques avaient subi un si cruel échec.

Mais un événement plus grave est venu troubler profondément tous les citoyens. M. Lambry, lieutenant-colonel de la garde nationale, républicain de vieille souche, a ressenti avec tant de violence l'élection de Louis Bonaparte, qu'il n'a pu survivre à ce qu'il regardait comme la chute de la République.

M. Lambry s'est tué d'un coup de pistolet.

Les républicains de Metz ont suivi en foule le convoi de leur frère, auquel le clergé de Metz a refusé ses prières. Quelques rassemblements se sont formés devant l'évêché ; des cris insultants ont été la seule manifestation qu'on se soit permise contre l'intolérance des prêtres.

(*Peuple.*)

— Un citoyen qui habite rue Rambuteau, nous écrit : De par le droit à l'assistance décrétée par l'Assemblée nationale, je reçois tous les jours, pour ma femme et moi, à titre de secours, la somme de 22 centimes et demi, et un kilogramme de pain. Ce secours est porté à domicile par un agent dont la visite se fait depuis sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir inclusivement, et, lorsqu'il constate l'absence de l'assisté, celui-ci est privé de secours pendant deux jours.

« Aujourd'hui, après une mortelle attente de huit heures, pressé par la faim, je me décidai à porter mon dernier sou au comptoir du boulanger ; cette opération me fit dépenser cinq minutes, pendant lesquelles le visiteur du 7e arrondissement daigna franchir le seuil de mon réduit, et il constata mon absence.

« En vain je me rendis à mon domicile avant la clôture de sa comptabilité, j'eus pour toute réponse le refus formel de me donner ce qui m'était alloué. C'est ainsi que messieurs les employés [illegible] du 7e arrondissement comprennent leurs devoirs. Je n'ai pas dîné aujourd'hui, je ne mangerai pas demain, et ce ne sera qu'après-demain vers cinq heures après midi que je pourrai goûter les douceurs d'un morceau de pain que le caprice d'un subalterne m'a refusé aujourd'hui. »

La publicité que nous donnons à cette lettre engagera probablement l'administration à changer son système de distribution, qui attente si singulièrement à la liberté de l'assisté. (*République.*)

— Il y a à New-Yorck deux intéressantes jeunes filles indiennes ; l'une, âgée de douze ans, appartient à la tribu des Mohigans ; l'autre, qui est une superbe personne de dix-sept ans, est une princesse de la tribu de Chippewa. Elle a des cheveux d'un noir de jais et longs de trois pieds ; elle est venue à New-Yorck pour venir rendre visite à la reine d'Angleterre, après quoi elle retournera dans son pays.

— On lit dans le *Courrier républicain de la Côte-d'Or* :

« Un militaire en passage sortait dimanche de la mairie, muni de son billet de logement, et se rendait au scrutin pour y déposer son vote, ce qu'il fit immédiatement. A vingt pas de là, il ouvrit un petit carré de papier et le présenta à un individu qu'il rencontra, en lui demandant quelle était la rue qu'il devait suivre pour arriver à son gîte. Cette personne lut ces mots : *Le général Eugène Cavaignac*. Elle lui rendit ce bulletin en lui répondant : *Ca ne reste pas ici*.

» Comment, mille dieux, dit le militaire, qui s'aperçut de sa méprise, j'aurais mis mon billet de logement dans l'urne ; voilà une boulette !... Il fouilla ses poches où il n'avait rien mis, et s'assura ainsi qu'il avait bien substitué son billet de logement à son bulletin. »

— Nous avons annoncé le refus du comte Branicki d'obéir aux ordres du czar de toutes les Russies qui le rappelait dans ses états et qui a confisqué ses biens pour le punir de sa désobéissance. Voici une note qui nous est communiquée à ce sujet :

La famille Branicka, comme vous le faites fort bien remarquer, l'une des plus opulentes, non seulement de la Russie, mais de l'Europe, n'avait certainement pas mérité la sévérité impériale déployée aujourd'hui envers l'un de ses membres.

Pendant la guerre de la Crimée, Catherine II puisa sans réserve dans le trésor de cette famille ;

Paul Ier, à l'époque d'une crise financière, avait trouvé dans le caveau des comtes Branicki toutes les ressources nécessaires, et la gratitude de la famille des Romanoff se traduisait alors par le surnom de *matuszka* (grand'mère) donné par le fils de Paul à la vénérable mère de M. Branicki.

Alexandre Ier fut secouru par la *matuszka* pendant la guerre de 1814 ; plus tard encore, et toujours, le trésor des Branicki était la poule aux œufs d'or des czars, sans en excepter celui actuellement régnant.

Voilà ce que c'est que la reconnaissance des rois.

— Un limonadier de la rue Saint-Honoré a déménagé clandestinement, emportant tout son mobilier de cafetier. Mais, chose surprenante, le billard sur lequel les billes carambolaient à minuit, avait suivi les autres meubles. C'est là le cauchemar du propriétaire ; il se consolerait volontiers de l'enlèvement des tables et des banquettes, mais il comptait tellement sur l'inamovibilité du billard, qu'en apprenant le départ de son locataire, il disait gaillardement : Qu'il aille ! qu'il aille ! j'ai le billard.

En vain, depuis deux jours toutes les recherches ont été faites, impossible de trouver le fugitif et pas la moindre queue de billard. Le pauvre concierge dont la loge est située sous l'escalier de la maison au fond d'une longue allée, n'a rien entendu du déménagement, et cependant c'est lui que le propriétaire a rendu passible de la mauvaise foi du locataire. Il a été chassé de sa loge malgré toutes ses protestations de fidélité, appuyées par le fait de l'éloignement qui réellement l'empêchait de ne rien entendre.

FÊTE DE L'ÉGALITÉ. — Nous recevons le programme de la fête de l'Egalité qui aura lieu le dimanche 24 décembre au Jardin-d'Hiver. Un grand concert vocal et instrumental aura lieu au bénéfice des détenus et transportés politiques. L'orchestre, composé de 80 musiciens, exécutera des quadrilles et des symphonies. On entendra le chœur allemand dirigé par le citoyen Muller, la société chorale de Paris, les Céciliens, au nombre de 56, dirigés par le citoyen Claudel.

Un orchestre et un chœur rustique accompagneront un duo chanté par la citoyenne Ricci et le citoyen Henry ; 8 voix à l'unisson chanteront le *Chant des Ouvriers* de Pierre Dupont, avec chœur pour le refrain.

On se procure des billets d'entrée au siége de la Commission, bureau de la Propagande démocratique et sociale, 12 *ter*, rue Coquillère, au Jardin-d'Hiver, et dans tous les journaux de la presse démocratique et sociale.

LE BANQUET DE FAMILLE des femmes démocrates socialistes, pour *l'anniversaire de la Noël*, aura lieu lundi, à dix heures et demie du matin, salle VALENTINO. — Prix : 1 fr. 50 c., les enfants 50 c. — Chœurs avec solo chanté par l'une des premières artistes de Paris. — Pierre Leroux, Proudhon, les principaux socialistes et les montagnards assisteront à ce banquet.

On trouve des billets rue Coquillère 15 ; rue de l'Université, 108 ; rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 31 ; rue Montmartre, 53, chez Brizard ; aux bureaux du *Populaire*, du *Peuple*, de la *République* et de la *Réforme*, rue Neuve-des Petits-Champs, 15 ; à la salle Valentino ; boulevard Saint-Martin, 40, au bureau de la Solidarité ; rue de Beaune, 2, au bureau de la *Démocratie pacifique*.

Documents commerciaux.

Par arrêté du 7 avril 1848, le roi des Pays-Bas avait autorisé le gouverneur général des Indes néerlandaises à déclarer *port franc* le port de Menado dans l'Ile des Célèbes.

Le 8 septembre suivant, l'arrêté ci-après a été rendu à Buitenzorg (île de Java), par le gouverneur général :

« Voulant continuer à donner à la production, au commerce et au bien-être des différentes possessions de l'Etat dans les Indes néerlandaises, autant d'essor que possible d'après leurs positions respectives ;

» Considérant que le meilleur moyen d'atteindre ce but, en ce qui concerne la résidence de Menado, est de lui procurer la jouissance entière et sans réserve des avantages que lui offrent sa position naturelle, la fertilité de son sol et le génie actif de sa nombreuse population,

» J'ai arrêté ce qui suit :

« 1° A partir du 1er janvier 1849, les ports de Menado et de Kema, dans l'Ile des Célèbes, seront des ports francs, où toutes les marchandises sans exception, et sous quelque pavillon que ce soit, pourront être importées et exportées librement ; et ce, avec exemption, pour les navires, des droits de chargement, de tonnage et d'ancrage ; pour les négociants, de toutes formalités relatives aux droits d'entrée et de sortie.

» 2° En conséquence, le règlement sur l'importation, la vente et la possession, soit des armes à feu, soit de la poudre à tirer mis en vigueur par arrêté du 8 août 1828 pour le port et la ville de Menado et de Kema, est abrogé, et toute liberté est rendue à l'importation et à l'exportation des munitions de guerre.

» 3° L'opium est également, dans lesdits ports, à son importation comme à son exportation, affranchi de tous droits et de toutes [illegible] restrictives, sauf l'observance due aux ordonnances rendues ou à rendre.

» 4° Cesseront d'être exigés des jonques chinoises, qui déchargent à Menado et à Kema, les droits de reconnaissance à bord déterminés par l'art. 20 de la publication du [illegible], l'impôt fixé par la résolution du 4 octobre 1819, et la contribution en faveur de l'hôpital chinois prescrite par la résolution du [illegible] 1832.

» 5° Cesseront d'être perçus dans les autres places de la résidence de Menado les droits d'entrée et de sortie sur les marchandises chargées à bord des navires indigènes, venant de Menado et de Kema, ou en destination pour ces ports qui demeureront interdits [illegible] à l'européenne.

» Il sera loisible au président de Menado d'accorder [illegible] temporairement et jusqu'à révocation [illegible] d'exercer le commerce. »

Le 19 septembre 1848, l'arrêté suivant a été également [illegible] gouverneur général des Indes néerlandaises :

» Voulant favoriser le libre essor des relations et du commerce dans

l'archipel Indien; lever, autant que cela peut être compatible avec la sûreté de ces possessions d'outre-mer, les mesures prohibitives qui s'opposent à l'importation des armes à feu et de la poudre à tirer.

» J'ai arrêté ce qui suit :

« Art. 1er. Pourront être importées et seront admises dans les entrepôts, à Java, les armes à feu et la poudre à tirer destinées à la réexportation, sauf, en ce qui concerne la poudre, les précautions prescrites et à prescrire par le gouvernement.

» Art. 2. La poudre à tirer pourra être importée aux Indes néerlandaises dans les ports de grand commerce, excepté à Java, Banca et aux Moluques, moyennant un droit d'entrée de 12 p. 0/0 de la valeur sous pavillon étranger, et de 6 p. 0/0 par navire néerlandais venant directement de la métropole.

» Sont annulées toutes dispositions antérieures en ce qu'elles auraient de contraire aux présentes. »

(Extrait des *Documents sur le commerce extérieur*, publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce.)

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions nos correspondants des départements de vouloir bien nous envoyer le plus tôt possible les renouvellements de fin d'année, tant pour le journal que pour la *Phalange*.

Coudrieux. — M. B. L. — Veuillez nous écrire, r. de Beaune, 2, et non par l'autre voie, qui entraîne des retards. — Par suite de la diminution du prix, vot. ab. va jusqu'à fin cour. — Nous attendons le bon de poste annoncé.

Reims. — M. A. M. — Je joins aux liv. env. à F. — Très bien; vives félicit. — Dans l'envoi à F. il y a des bull. supp. dont vous pourrez disp. pour l'emploi en question. Noté pour l'avenir.

Sens. — M. L. — Nous vous avons env. les nos manquants. — Vot. ab. finit bien le 28 février. L'ag. d'ab. s'est fait rembourser la diff. de prix.

Angers. — M. L. — Nous avons pris note. — Reçu les 32.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— 6	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 6.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	50 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	50
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 22 décembre.

Voici les principales différences à signaler dans la situation donnée par la Banque de France le 21 courant :

La réserve en numéraire, Paris et les provinces, augmente de 4 millions.

Les effets en retard provisoire auprès de bonnes maisons s'accroissent de 830 mille francs.

Ceux en souffrance conservent leur chiffre de 18 millions.

Les escomptes diminuent à Paris de 3 millions, mais ils augmentent d'autant dans les succursales.

Au passif, les billets en circulation ne varient pas.

Le Trésor public élève son crédit de 26 à 29 millions.

Les particuliers versent en comptes courants 2 millions de plus.

La position n'est pas mauvaise; les actions laissées hier à 1720 montent à 1745; hausse, 25.

Le 5 p. 0/0, de 75 25, ouvre à 75 50 et finit à 76 25 fin courant, et 76 15 au comptant. C'est une hausse de 1 fr.

Le 3 de 45 50 monte à 46 75 à terme comme au comptant. C'est une augmentation de 1 fr. 25.

Le chemin de fer d'Orléans fléchit de 5 fr. à 730.

Avignon-Marseille est stationnaire à 490. Le Nord perd 2 à 388 75.

La baisse des fonds publics semble s'arrêter.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	45 50	45 75	45 50	46 75
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	73 50
Cinq 0/0	75 25	76 50	75 25	76 25

22 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 75 ..		4 Canaux avec prime	... ..
— Emprunt 1847-1848	75 50 ..		Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	76 15 ..		Caisse hypothécaire	105 ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..		Emprunt d'Haïti	300 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..		Espagne, dette active	26 50
Actions de la banque	1745		— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	.. ..
Récép. Rothschild	84 ..		Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'État romain	60 50		— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	84 40		2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	86 40		Zinc Vieille-Montagne	2350 ..
— 3 1/2	75 ..		H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1836)	... ..		Emprunt du Piémont	840 ..
Obligations de la Ville	1183 ..		Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	340 ..	Orléans à Bordeaux	385 ..	386 25
Versailles, rive droite	135 ..	136 25	Du Nord	390 ..	388 75
— rive gauche	120 ..	145 ..	De Paris à Strasbourg	310 ..	341 25
Paris à Orléans	730 ..	730 ..	Tours à Nantes	325 ..	322 50
Paris à Rouen	450 ..	456 25	Paris à Lyon	372 50	... ..
Rouen au Havre	210 ..	210 ..	Montereau à Troyes	100 ..	100 ..
Avignon à Marseille	190 ..	190 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	85 ..	85 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	246 ..	247 50	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	200 ..	200 ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — L'École des Vieillards.

ITALIENS. —

OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.

ODÉON. — Les Rivaux d'eux-mêmes, Comment les Femmes se vengent, les deux Anglais.

THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent, l'Hôtellerie de Genève.

GYMNASE. — Représentation extraordinaire.

VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Feu d'Artifice, Roger.

THÉATRE MONTANSIER. — Les Lampions de la veille et les Lanternes du lendemain.

VARIÉTÉS. — Mignonne, Pauvre Jacques, le Lion, Vautrin.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Mathilde, Napoléon à Sainte-Hélène, 3 Filles à Marier.

GAITÉ. — Nanette, Fualdès, intermèdes.

AMBIGU COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — 1848 au Temple, Mac-Bêle, Pauvre Mère!

THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.

FOLIES. — Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.

Macbeth, qui continue d'attirer la foule à l'Odéon, n'a pas dédaigné de se charger de cette transformation de la rose églantine.

DÉLASSEMENTS. — Le Grenier, Raoul à Rome, la Fille.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

17e Année. N. 348. **ÉDITION DU MATIN.** Dimanche 24 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 23 DECEMBRE.

« **Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte.** »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 50.)

« **La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive.** »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 52.)

Mission sociale.

La révolution de 1789 tendait invinciblement à un double but : en politique, à la République ; en économie sociale, à l'amélioration du sort de tous.

La faute du gouvernement de Louis-Philippe a été de méconnaître le but politique, de ne pas comprendre qu'il n'était lui-même qu'un pont-volant entre la monarchie et la république. Il pouvait durer longtemps en initiant peu à peu et sans secousse le pays aux formes républicaines : c'est ce que voulait exprimer Lafayette, lorsque montrant Louis-Philippe à l'Hôtel-de-Ville, il prononçait cette parole célèbre : Voilà la meilleure des Républiques, c'est-à-dire : la République ne peut s'établir solidement qu'après avoir passé par le régime monarchique-constitutionnel.

Louis-Philippe, pour son malheur, ne le comprit pas ainsi ; il voulut ruser avec la France et le progrès ; il eut des rêves de folle monarchie, et nous tombâmes en République au lieu d'y être amenés doucement.

Mais peu importe la manière un peu rude dont nous sommes arrivés au but ; nous l'avons atteint, et la France ne peut plus être et ne sera plus que républicaine. Les ambitions personnelles, les prétentions des légitimistes pourront causer des troubles, mais en politique on peut dire que la question est définitivement tranchée : la monarchie est morte et la République seule vivra.

Mais est-ce tout ? et le but social, le négligerait-on ?

Le lendemain de juillet 1830, la France, un peu oublieuse de sa grande révolution de 1789, vit avec surprise sortir tout à coup de l'obscurité ces républicains dont on ne parlait plus depuis trente années ; ces républicains luttèrent violemment ; ils disparurent, et tout à coup, en 1848, on les revit vainqueurs et jetant les bases définitives de notre état politique.

De même les socialistes, qui prennent tous également leur origine dans la grande révolution de 1789 à 1800, la France les ignorait jusqu'en 1848 et les dédaignait ; ils ont tout à coup surgi le lendemain de Février, et leurs doctrines se posent comme un problème nécessaire devant notre jeune république.

Louis-Philippe était chargé de réaliser progressivement la république. La République à son tour est chargée de réaliser progressivement le socialisme.

Louis-Philippe est tombé parce qu'il a failli à sa tâche. La République de 1848 ne peut courir de périls que si elle ne comprend pas la sienne : l'initiation progressive de tous les hommes au bien-être physique et moral, — non point par un laissez-faire paresseux et ignorant, aussi bien qu'hypocrite, mais par une activité incessante, une science vraie et un amour fraternel et divin de l'humanité.

Amnistie !

Le citoyen Charles Lagrange, ce courageux et infatigable promoteur de l'amnistie, a publié hier, dans la *Révolution démocratique et sociale*, le discours que ses collègues n'ont pas voulu entendre à l'Assemblée nationale.

Lagrange est un homme de cœur dont les paroles toujours sympathiques et conciliantes mériteraient plus de bienveillance de la part de ses collègues.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire qu'un extrait de cet énergique et brûlant plaidoyer en faveur des malheureux égarés de juin :

Citoyens, cette transportation que vous avez votée, acclamée dans une pensée humanitaire, je le répète, — est une peine atroce : c'est l'exil, le plus grand, le plus immense châtiment des anciens et de tous les peuples qui professent surtout le culte de la patrie. — C'est l'exil, vous dis-je, entouré des désolations les plus aggravantes.

Eh bien ! vos commissions militaires, — à l'exemple, il faut bien le dire, de vos commissions d'enquête, sur pièces plus ou moins apocryphes, sans entendre un témoin ami, sans une confrontation de l'accusé avec l'accusateur, — ont prononcé froidement que tel citoyen serait rayé du livre de la patrie, qu'il serait arraché aux caresses de sa femme et de ses enfants, à la protection qu'il leur doit, aux encouragements du vieux père qui l'a élevé, à la bénédiction de la sainte mère qui a allaité son enfance.

Il y a plus... Lors de ma dernière visite à ces infortunées, il existait encore à Saint-Lazare, *dans la prison des prostituées*, cent treize mères de famille, — cent treize mères de famille, grand Dieu ! dont les époux s'étiolent dans les cachots, — dont les pauvres petits orphelins... s'en vont mourant assassinés par le froid ou par la faim, protester au ciel contre la barbarie des passions politiques.

Et ceux-là, entendez-vous, ceux-là, hommes et femmes, sont les moins coupables, les égarés seulement, les innocents peut-être....

Tandis que ceux que l'on regarde comme criminels, — et je suis loin, permettez-moi de le dire, de le voir du même œil que quelques autres, — ceux-ci ont au moins des juges, des témoins, une défense, et enfin les ressources importantes des conseils de révision, la ressource précieuse, en définitive, de la cour suprême, qui n'en est pas, Dieu merci, à son coup d'essai en fait de rappel à l'ordre des juges de l'état de siége.

Or, pendant que les premiers sont livrés sans merci ni miséricorde à la pourriture des pontons, beaucoup parmi les seconds, sur lesquels pesaient des charges beaucoup plus fortes, ont vu borner leurs peines à deux ans, à un an, à six mois de prison, d'autres à des peines moins fortes encore, — d'autres enfin ont été rendus à leurs familles ; — dites, citoyens, trouvez-vous cela de la justice distributive ?

Oh ! je sais bien que des peines atroces ont été prononcées ; mais ma voix restât-elle inentendue, quand je vous demande la grande mesure de réformatrice équité que je provoque, — la pudeur publique fera justice de cette abasourdissante aberration.

Des condamnations au bagne, et j'en ai le cœur pénétré de honte et de douleur, — des condamnations au bagne ont entaché quelques-uns des verdicts des conseils de guerre, enchaînés qu'ils se trouvent dans les textes draconiens de je ne sais quelles lois d'un autre monde.....

Le bagne... l'assimilation d'hommes d'honneur aux plus énormes, aux plus hideux des scélérats, — le sceau de l'infamie au front de tant de soldats héroïques et *miséricordieux* de février, quand les crimes du dernier roi et de ses complices sont couverts par le bénéfice d'un bill d'indemnité ?.....

Oh ! si jamais une pénalité aussi révoltante pouvait rester suspendue sur une seule des victimes des erreurs de nos guerres civiles, — mais ce serait à désespérer de Dieu et des hommes ! — Mais, dans mon indignation, je ne sais pas si je pourrais résister à troquer mon écharpe de représentant contre une livrée de garde-chiourme ; qui sait ? il me serait peut-être donné un jour de mettre mon sabre de gardien du bagne entre le front d'un soldat de février et le bâton d'un argousin ..

Guerre de Hongrie.

BATAILLE DE BELDAMIR.

Si l'on en croit les journaux autrichiens, les seuls qui nous parviennent, les Hongrois, depuis que la lutte est commencée, n'auraient éprouvé que des revers.

Le 15, Windisgraetz avait transféré son quartier-général à Petronelk ; le ban Jellachich à Bruck ; 85 000 hommes et 272 canons opèrent dans toutes les directions, sur la Marche et la Leitha.

Le 15, on a entendu à Vienne la canonnade, et, suivant des nouvelles de Vienne du 17, le résultat des opérations de la Marche et de la Leitha était jusque-là le suivant :

Windisgraetz avait fait jeter un pont près de Haimbourg, où il avait établi son quartier-général. Le lieutenant-feld-maréchal comte Urbna opérait le long de la Marche, le général Simonich avait occupé Tyrnau dès le 13, et avait pris aux Madgyards leurs retranchements. Il opère à Presbourg, où tout se préparerait à se soumettre.

Jellachich avait franchi la Leitha le 16, incendié Parendorf, pris les retranchements, et s'avançait contre Altenbourg. Son quartier-général était, le 16 au soir, à Nickersdorf ; ses avant-postes à Wiselbourg. La brigade du général Horwarth a quitté Wiener-Neustadt dans la nuit du 13, et occupe Oldenbourg.

L'avis officiel suivant annonce la prise d'Eperies et la marche du comte Schlick jusqu'à Kaschau :

« Un courrier arrivé cette nuit du quartier-général du feld-maréchal Schlick a apporté la dépêche officielle suivante :

» Dans la bataille de Beldamir, non loin de Koszycée, bataille qui s'est prolongée jusque dans la nuit du 11, la victoire s'est tournée du côté de l'armée impériale, après un combat de six heures contre un ennemi fort de 25 000 hommes. Le général est entré en vainqueur à Koszycée. Les vainqueurs ont fait en outre un riche butin.

» Cracovie, 16 décembre 1848.

» LEDENITSCH, feld-maréchal impérial. »

Les feuilles autrichiennes ajoutent que partout de ce côté le drapeau impérial a été arboré, et que les habitants ont reçu les soldats comme des libérateurs.

Un autre combat a dû être livré entre Raab et Comorn aux Madgyars.

On s'est battu aussi près de Golinka.

La guerre continue dans le Sud.

Les Madgyars ont entrepris contre les Slaves méridionaux une attaque combinée, qui, suivant les uns, a complétement échoué, suivant d'autres a réussi en partie et a fait tomber aux mains des Madgyars l'importante forteresse d'Arad.

On écrit de Belgrade que les Hongrois ont fortifié le passage sur la Drave. Le corps de Percel s'est divisé ; une partie s'est dirigée sur Wardein, l'autre sur Letenye.

Kossuth a été autorisé par la diète à émettre pour 60 millions de billets de banque, ce qui fait 160 millions de florins de dette publique directe de Hongrie.

La Transylvanie se calme peu à peu, mais le pays est horriblement ravagé.

La nouvelle donnée par la *Gazette de Breslau*, que les Russes étaient entrés à Cronstadt, ne se confirme pas.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

On nous annonce que le gouvernement a reçu aujourd'hui, par dépêche télégraphique, la nouvelle que Presbourg, cerné par les troupes impériales, s'était rendu. (*Patrie.*)

Les Communistes fouriéristes.

Nous trouvons dans l'*Opinion publique*, journal du comte de Chambord, un article qui ne nous donne pas une idée bien haute des études du parti légitimiste en science sociale, ni la sympathie de ce parti pour les classes laborieuses écrasées par la société actuelle. Cet article est signé Lourdoueix. En voici le passage principal :

Qu'est-ce que le socialisme ? C'est la coalition de plusieurs sectes dont chacune veut faire prévaloir un système de société autre que la société existante.

Ainsi, nous comptons parmi les socialistes, les communistes icariens de M. Cabet, qui veulent la communauté des biens et l'exploitation agricole et manufacturière dirigée par l'Etat ; les communistes de M. Louis Blanc, qui veulent l'association des métiers aussi sous la direction de l'Etat, avec l'égalité des salaires, l'absorption forcée des capitaux appelés *les instruments du travail*, et le partage égal des produits ; *les communistes fouriéristes, qui veulent organiser l'humanité selon les lois de l'harmonie, en prenant la musique pour cadre* ; les communistes de M. Pierre Leroux, qui veulent classer les aptitudes selon les hypostases mal définies de la Trinité divine ; les communistes de M. Robert Owen et ceux de Saint-Simon, sans compter les communistes sans chefs d'école, qui veulent tout simplement le partage des terres ; enfin, les communistes de M. Proudhon, sans contredit les plus intelligents et les plus dangereux de tous, qui veulent arriver à la communauté des biens par les lois fiscales et le système des banques.

» Toutes ces sectes ne s'appellent *socialistes* que parce qu'elles ont, chacune à l'exclusion des autres, la prétention d'avoir découvert la science *sociale*. Mais, comme elles diffèrent toutes de principe et de but ; comme les systèmes d'organisation qu'elles proposent, loin de pouvoir se réaliser simultanément, se rendraient réciproquement impossibles, leur prétention à la science sociale est détruite par leur diversité même. M. Pierre Leroux, par exemple, nous a dit dans sa revue ce qu'il pensait de la science sociale des fouriéristes. M. Proudhon s'est moqué de la science sociale de M. Pierre Leroux et de celle de Fourier, et même de celle des Cabétiens qu'il a comparés *à des huîtres attachées au rocher de la fraternité*. Il n'y a pas une seule de ces sectes dont la science sociale ne soit condamnée par le jugement de toutes les autres, en cela d'accord avec la société qu'elles attaquent.

Que M. Lourdoueix persiste à nommer les phalanstériens *fouriéristes*, malgré leurs constantes protestations, malgré la distinction que nous avons toujours faite entre la théorie de l'association réalisée dans la commune, dans le phalanstère et les autres assertions de Fourier, cela n'a rien de nouveau ni de surprenant pour nous ; mais nous appeler *communistes*, c'est une perfidie volontaire ou une erreur grossière. Que nous reprochent, en effet, toutes les écoles communistes ? de n'accepter ni la répartition égalitaire, ni la répartition proportionnelle aux besoins ; de vouloir assurer à chacun une rétribution proportionnelle à son concours, non pas seulement en *travail* et en *talent*, mais en *capital*. Nous avons toujours maintenu, aux dépens de notre popularité, le principe de la propriété individuelle. Nous avons toujours affirmé, nous affirmons encore, que toute association ayant besoin de capitaux ne pourra s'en procurer qu'en désintéressant les propriétaires.

Que nous reproche M. Cabet, que nous reproche M. Proudhon ? une seule chose, notre répartition inégale et attribuant un lot au capital. Comment M. Lourdoueix peut-il affirmer que le jugement des sectes qui nous combattent soit d'accord avec celui de la société ? La société de M. Lourdoueix serait-elle donc égalitaire, et veut-elle supprimer radicalement tout bénéfice attribué au capital ? Nous ne le savions pas.

M. Lourdoueix, qui nous juge et nous apprécie avec tant de sûreté, de profondeur, a eu pourtant l'aplomb de nous consacrer plusieurs articles d'appréciation dans la *Gazette de France* ! Gageons même qu'il s'est étonné de ne pas nous voir à cette époque discuter en détail ses assertions. Nos lecteurs comprendront maintenant pourquoi nous avons résisté à la tentation de le faire.

Nous doutons que les lecteurs mêmes de l'*Opinion publique*, si éloignés qu'on les tienne de toutes les idées vivantes et progressives, attachent beaucoup d'importance à l'éternel argument tiré de la diversité des écoles socialistes ; la philosophie du dix-huitième siècle était loin de former un faisceau compact, ses coryphées Voltaire et Rousseau ne luttaient pas toujours avec des armes courtoises, et pourtant ce torrent philosophique renversa la vieille monarchie ; il y a dix mois le *Journal des Débats* reprochait aux révolutionnaires italiens l'incohérence de leurs efforts ; nous n'en voyons pas moins se réaliser la République unitaire italienne. Et les socialistes aussi sont des flots d'un torrent qui emportera vos digues ; les manifestations du socialisme sont variées, tant mieux : elles rallieront plus d'esprits divers ; mais sur cette diversité prédominera l'unité qui déjà réside dans ces formules que nul socialisme ne reniera : *République démocratique et sociale universelle, — droit de vivre, — droit au travail, — organisation du travail, — association.* — L'unité fait chaque jour des conquêtes, elle opère des ralliements. Nous, phalanstériens, coupables seulement d'avoir une doctrine plus complète, mieux précisée, plus conciliatrice que les autres socialistes, nous ne sommes déjà plus seuls à prêcher les idées qui nous distinguèrent pendant longtemps : *Travail attrayant, — association intégrale dans la commune.* Voici ce que nous lisons dans la *République*, au milieu d'un excellent article sur les tendances de M. Léon Faucher :

Aujourd'hui, pour améliorer le sort des travailleurs agricoles, pour les affranchir entièrement de l'exploitation de l'homme par l'homme, devons-nous procéder comme la République de 92 ? Le morcellement du sol n'est-il pas poussé jusqu'à sa dernière limite ; et n'y a-t-il pas un très grand nombre de cultivateurs qui, ne possédant qu'une parcelle de terrain trop minime pour y vivre, sont obligés de travailler la terre d'autrui ?

La division du sol ne peut donc affranchir tous les travailleurs agricoles, et il faut chercher un autre procédé pour les soustraire à l'exploitation de l'homme par l'homme.

Il y a un moyen indiqué par les socialistes : c'est la propriété actionnaire ; c'est l'application à la terre du principe déjà appliqué aux entreprises de chemins de fer, mines, canaux, etc. Il faudrait toutefois perfectionner le système des sociétés par actions, de manière à faire participer aux bénéfices de l'exploitation rurale tous les travailleurs, depuis le premier administrateur jusqu'au dernier manouvrier. La surveillance de tous les intéressés donnerait ainsi une garantie qu'on ne trouve pas dans les entreprises où il y a uniquement association entre les capitaux.

Avec le morcellement du sol, non-seulement on ne peut ouvrir l'accès de la propriété à tous les travailleurs, mais encore il est impossible

d'introduire dans l'industrie agricole les perfectionnements et les machines, et la production languit bientôt par l'effet de l'isolement et sous la pression de l'usure. Avec la propriété actionnaire, tous les habitants de la commune peuvent être à la fois travailleurs et propriétaires ; il faut nécessairement établir la culture sur une vaste échelle, organiser l'exploitation rurale de la façon la plus unitaire et la plus économique, et il est possible d'employer les instruments et les machines, ces serviteurs à bras de fer, qui, dans l'association, sont toujours les bien-venus puisqu'ils exécutent les travaux pénibles et qu'ils travaillent pour tous.

Voilà un programme que nous signerions des deux mains. Ne comptez donc pas trop, ô légitimistes, sur la division des socialistes ; tâchez plutôt d'accorder les royalistes de la *Gazette* avec les royalistes de la *politique royale*, M. de Genoude avec M. Laurentie ; soyez modestes surtout, car, en présence de maux trop réels, de misères intolérables, les socialistes proposent au moins des remèdes ; ils en proposent même un trop grand nombre pour les hommes qui ne savent et ne veulent ni discerner ni choisir. Mais vous, légitimistes, que proposez-vous ? Henri V, ni plus ni moins ; c'est là votre dernier mot, c'est la conclusion de M. Lourdoueix.

Henri V pourrait-il valoir Louis XIV ? Rien n'autorise à le penser. Eh bien ! si l'on veut trouver dans l'histoire une époque de guerres désastreuses, une époque d'oppression, de misère et de famine, relisez les annales de Louis XIV ailleurs que dans les odes de Boileau. Le peuple français a éprouvé la royauté assez longtemps, et c'est pour cela qu'il l'a brisée, mais il n'a pas encore fait l'épreuve de la science sociale appliquée. Cette expérience est inévitable, quoi qu'en pensent M. Nettement, M. Lourdoueix et M. le comte de Chambord.

Encouragements donnés à la Fête de Noël.

Les hommages rendus par le socialisme à Jésus-Christ, à l'auteur de cette révélation qui a détruit l'esclavage et qui détruira le salariat, excitent de plus en plus la fureur des faux chrétiens. C'est un bon signe ; il faut que le caractère socialiste de l'Evangile soit mis de plus en plus en lumière. Dans cette œuvre, les plus doux encouragements que nous puissions recevoir, ce sont les cris de fureur de la *Vérité* et de la *Patrie*. Cette satisfaction ne nous est pas refusée. Nous transmettons aux dames qui ont eu la première pensée de la fête les imprécations de ces deux journaux, afin qu'elles apprécient le mal causé par ce projet seul à l'égoïsme, à l'aveuglement, à l'hypocrisie.

Non vraiment, MM. de la *Démocratie*, dit la *Vérité*, vous n'êtes pas voltairiens ; les théories voltairiennes allaient jusqu'à l'impiété, mais elles ne descendaient pas à l'ignoble. Ce progrès vous était réservé, et nous comprenons comment vous êtes plus chrétiens que qui que ce soit ; il ne reste plus qu'à citer vos lumineuses sentences, tant sur la fête de Noël que sur les réformes à opérer dans le clergé.

La chaste, vertueuse et pieuse *Patrie* se contente de s'écrier : *pro pudor !* c'est court, mais expressif.

Il est donc bien entendu que les partis sans idées et sans cœur dont la *Vérité* et la *Patrie* sont les organes, sont profondément blessés de ces deux choses : l'intervention de la femme dans le mouvement démocratique et socialiste, le ralliement du socialisme au christianisme.

C'est dire assez que ces deux choses sont excellentes, et qu'il faut à l'avenir leur donner la plus grande extension. L'*Univers*, le *Constitutionnel*, l'*Assemblée nationale* et l'*Opinion publique*, ont déjà, pour la plupart, accordé à la fête de Noël les mêmes encouragements que la *Vérité* et la *Patrie*. Nous espérons que ces estimables journaux ne nous refuseront pas, au moins comme compte-rendu de la fête, une nouvelle bordée d'injures. L'apostolat socialiste est pénible, on a besoin d'être soutenu dans cette carrière par quelques petites satisfactions. Un peu de complaisance, Messieurs ; témoignez-nous encore une fois toute l'horreur que nous avons l'agrément de vous inspirer.

Le ministère du président.

Sous ce titre, Georges Sand vient de publier dans la *Réforme* un article remarquable. Nous en extrayons le passage suivant :

Qu'est-ce que prouve cette énorme majorité de suffrages en faveur de celui de tous les partis qui représente le moins la République ? Au premier abord la réponse semble devoir être celle-ci : la majorité des Français n'est pas républicaine ; et sans aucun doute le parti de la réaction va se prévaloir de cette considération. Eh bien, la réaction se trompera quant au fond de la question ; le peuple est républicain quand même, et il ne sera pas si facile qu'on le pense de lui enlever sa souveraineté.

Le peuple n'est pas politique, voilà ce qu'il faut reconnaître et ce dont il ne faut point s'étonner. L'éducation politique est le résultat de l'action politique. Cette action est si nouvelle chez le peuple, qu'il est impossible d'exiger de lui la prévoyance, le calcul, le jugement des hommes et des choses, en un mot toute cette science des faits qui constitue la raison politique. Le peuple tend au socialisme, dont le point de départ est le sentiment de son droit et de ses besoins. Il y a longtemps que nous sommes d'accord sur ce point que le socialisme ne peut se passer de la politique, et que la politique ne peut se passer du socialisme. Penser autrement, c'est vouloir séparer le corps et l'âme, la volonté et l'action. Pour avoir été politique et non socialiste, la République modérée est arrivée à mécontenter le peuple. Pour être socialiste et non politique, le peuple arrive à compromettre par un choix imprudent le principe même de sa souveraineté. Mais un peu de patience. Dans peu de temps le peuple sera socialiste et politique, et il faudra bien que la République soit à son tour l'un et l'autre.

Je m'inquiète peu du personnel des gouvernements, ou du moins je m'en inquiète beaucoup moins que du grand symptôme de l'opinion populaire. Les hommes montent au pouvoir et tombent aussitôt. Ils s'usent en peu de jours. Les uns nous trompent, les autres se trompent eux-mêmes. Ce sont là des vicissitudes secondaires dans l'histoire d'une démocratie. L'histoire désormais changera de caractère. Ce ne sera plus seulement le récit des faits et gestes de certains hommes, ce sera principalement l'étude des aspirations, des impressions et des manifestations des masses. Ce qui vient de se passer est un grand fait, un grand enseignement. Le souverain nouveau, l'être collectif a manqué de prudence et d'habileté. Il est jeune l'enfant-roi, il a les travers de son âge. Il est téméraire, romanesque, impatient. Il ne supporte pas les corrections injustes et cruelles. Dans sa colère, il brise ses liens et ses jouets. Naïf et crédule, il se fie au premier venu ; mais pour avoir tous ces défauts-là, il n'en a pas moins l'instinct des plus grandes choses et le germe d'une puissance sérieuse. Il ne pardonne guère à qui l'a froissé, et en cela est-ce lui, est-ce nous qu'il faut blâmer ? J'avoue que j'ai à cet égard de grands doutes. Nous autres gens expérimentés, rendus prudents par l'âge politique, nous faisons parfois des transactions que nous croyons utiles.

Ainsi, sans soutenir le général Cavaignac, les plus républicains d'entre nous eussent encore préféré ses succès à celui de M. Louis Bonaparte. Le peuple n'en a pas jugé ainsi, même l'élite du peuple. Les socialistes prolétaires des grands centres ont voté pour le dernier en haine des formes de la répression de juin. C'est que le peuple ne sacrifie jamais le *sentiment* dont la politique pure fait trop souvent bon marché. Comme l'enfant, il obéit à son cœur plus qu'à la raison d'autrui. Et qui osera dire que le cœur ne soit pas le meilleur conseil de la raison ?

Pour mon compte, j'avoue que je me sens peuple par ce côté-là, que je n'ai jamais pu pardonner au parti *modéré* la sécheresse qui a en quelque sorte provoqué les délires de juin et la fureur qui les a réprimés, lorsque les conseils du *sentiment* eussent pu éviter ou adoucir les horreurs de la collision. La majorité de l'Assemblée nationale a été sans entrailles. La bourgeoisie a été livrée à une terreur morale qui a exaspéré la lutte, et le général Cavaignac, en qui se personnifiait alors la sévérité de l'Assemblée et l'effroi moral de la bourgeoisie, a dû expier cinq mois plus tard le rôle terrible et malheureux dont les circonstances l'avaient accablé. Soyons humains et plaignons un peu cet honnête homme à qui Dieu a refusé l'élan de la foi à l'heure qui pouvait sauver ; mais soyons justes aussi, et voyons si les griefs du peuple ne le sont point.

Des Coalitions.

Le délit de coalition est une loi de l'empire qui ne connaissait pas ce vaste mouvement industriel qui, depuis trente années, s'est développé parmi nous. Au-dessus de l'industrie ne planait pas alors cette concurrence ardente, impitoyable qui lutte avec des forces organisées contre le développement du salaire, et qui exige que l'ouvrier puisse s'unir, se concerter, et obtenir par son union ce que le progrès des temps a rendu nécessaire.

Dès 1825, les lois de coalition ont été abolies par l'Angleterre, gardienne si vigilante cependant de ses lois et de ses coutumes. Elle a compris que dans cette lutte acharnée de la concurrence il fallait laisser s'exercer dans toute sa liberté la grande protestation du refus du travail.

En France, après une révolution qui a remis chaque citoyen en possession du droit de réunion et d'association, et qui a aussi posé d'une façon si nette et si précise la question de l'organisation du travail, il paraissait impossible de laisser les travailleurs sous le coup de la législation inscrite dans les articles 415 et 416 du code pénal.

M. Morin avait fait une proposition à cet égard. Le comité de législation s'en est occupé ces jours-ci, et après un très long débat il a définitivement adopté le projet suivant pour être soumis à l'Assemblée nationale :

Art. 414. Seront punis d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de 100 fr. à 1 000 fr. ceux qui auront opéré ou tenté d'opérer la hausse ou la baisse des salaires, soit par des *menaces*, des *violences* ou autres voies d'intimidations collectives ou individuelles, *soit de la part des ouvriers en abandonnant les ateliers*, ou de la part de ceux qui les emploient en les renvoyant sans se conformer respectivement aux délais d'avertissement et de congé ou autres mesures prescrites par les règlements et usages.

« 415. Seront punis des mêmes peines ceux qui, par l'un des moyens indiqués dans l'article précédent, auraient porté ou tenté de porter atteinte à la liberté des conventions concernant les autres conditions du travail, ou en auraient causé le ralentissement ou la suspension dans les ateliers. »

« 416. Dans les cas prévus par les art. 413 et 414, les peines pourront être portées au double contre les chefs ou moteurs. »

C'est, comme on voit, le même esprit de haine et de réaction qui, sous prétexte de réglementer tel ou tel droit, le restreint autant qu'on ose le faire.

Présenter un pareil projet de loi comme une *amélioration* au Code pénal de 1810, c'est un défi jeté à la Révolution, c'est tout à la fois du cynisme et de l'hypocrisie.

Comparons en effet les textes :

D'après le Code pénal, il y avait coalition punissable des patrons toutes les fois qu'ils s'étaient concertés pour forcer *injustement* et *abusivement* l'abaissement des salaires.

D'après le projet de la commission, il n'y aura de coalition punissable pour les patrons que celle qui aura été opérée par menaces, violences ou autres voies d'intimidation collectives ou individuelles, c'est-à-dire que comme les patrons peuvent se réunir et s'entendre très facilement, en tous lieux et sans contrôle, qu'ils n'ont jamais besoin d'avoir recours à la violence ; que d'ailleurs l'autorité n'a pour eux que des yeux de taupe, il n'y aura jamais de coalition saisissable chez eux, et ils pourront impunément exploiter leurs ouvriers, et leur imposer les salaires qu'ils jugeront convenables.

Voyons maintenant ce qui concerne les ouvriers. Sous le code pénal, ils n'étaient punissables (art. 415) que de la coalition ayant pour objet de faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre et d'y rester. Sous l'empire de cette loi, on reconnaissait aux ouvriers le droit de libre discussion, et comme conséquence le refus de travail.

D'après le nouveau projet (qui d'abord ne définit pas la coalition, et en cela partage le vice de l'ancienne loi), il y aura coalition de la part des ouvriers en abandonnant les ateliers sans se conformer aux délais d'avertissement. C'est, en d'autres termes, restreindre en eux le droit de refus de travail conséquence du droit de libre discussion.

Ce n'est pas tout, ce projet ouvre un vaste champ à l'arbitraire et à la tyrannie par la création de genres de coalition inconnus jusqu'ici : 1° la coalition qui porte atteinte à la liberté des conventions concernant les autres conditions du travail ; 2° la coalition qui aura causé la suspension du travail ; 3° enfin (la plus curieuse de toutes), la coalition qui aura causé le ralentissement du travail.

Voilà pourtant comme certaines gens entendent la solution des questions sociales. En vérité, à la lecture de pareilles choses, on est saisi de pitié et de dégoût !

Certes les troubles et les soulèvements excités depuis plus de dix ans par la question du salaire, en mettant à nu les misères et les vices de notre régime industriel, étaient ce qu'il y avait de plus propre à provoquer la recherche d'un remède de jour en jour plus urgent.

La concurrence que se font les maîtres pousse incessamment tous ceux-ci en masse à diminuer le prix de leurs produits pour trouver des débouchés.

La concurrence que se font les ouvriers entre eux et que leur font les machines, force ceux-ci à offrir incessamment leurs bras à plus vil prix pour obtenir du travail.

Et quand cette concurrence appesantit sur le prolétaire un joug trop lourd, il réagit par la coalition, et souvent, on l'a vu, par l'émeute et la force brutale.

Quel a été jusqu'ici le remède employé pour prévenir les coalitions ?

Lorsqu'elles ont dégénéré en émeutes, la troupe de ligne en a fait justice. Lorsqu'elles ont été pacifiques, on a fait fonctionner les tribunaux et les art. 415 et 416 du code pénal, et tout a été dit : on avait sauvegardé le *grand principe* DE LA LIBERTÉ DES TRANSACTIONS.

Voilà ce qu'on faisait avant Février, et ce que même on a fait depuis, au mépris des principes d'émancipation, conséquences de cette révolution, car on n'a jamais voulu comprendre que, tant que la répartition des richesses produites serait livrée à la loi arbitraire et aveugle du salaire, la fixation du salaire serait un foyer permanent de discorde et de guerre entre le maître et l'ouvrier, entre le prolétaire et le détenteur du capital et des instruments de travail. Cela était cependant clair comme le jour.

Mais c'est qu'aussi la Révolution a porté aux affaires une coterie sans principe, sans idée, et dont toute la conduite jusqu'à ce jour a suffisamment démontré la désespérante nullité.

Dans ces grandes manifestations des populations demandant l'organisation du travail et l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, la myopie ne lui a permis de voir que des rassemblements tumultueux ou des coalitions à grand orchestre.

Et pourtant, si l'on avait voulu chercher sérieusement la cause du mal où elle était, on n'eût pas tardé à trouver cette cause dans l'absence de tout lien entre les intérêts des ouvriers et ceux des maîtres ; dans l'état d'antagonisme où sont au contraire placés ces intérêts, enfin dans l'existence de conditions industrielles en présence desquelles il est de toute impossibilité d'établir aucune base équitable de répartition entre les travailleurs. De là on eût été amené à conclure naturellement que la solution de tant de difficultés pourrait bien se trouver toute dans un système d'organisation qui substituerait la solidarité de tous les intérêts à leur insolidarité actuelle, établirait des liens, des relations, des garanties entre les industrieux, et ferait sortir de la nature même de ces relations le mode et les lois d'une répartition toujours équitable.

Tout cela, nous en convenons, était plus difficile que de réviser le code pénal au profit de ressentiments égoïstes et de l'esprit de caste ; mais, qu'on y prenne garde, toutes les lois pénales du monde n'empêcheront pas les deux conséquences que voici :

La concurrence anarchique tend à déprécier le salaire ;

La dépréciation du salaire pousse aux révolutions sociales.

Souscription européenne
EN FAVEUR DE LA
FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Nous avons reçu la lettre suivante des ouvriers de l'établissement national d'Indret :

Citoyen rédacteur en chef,

La démocratie européenne s'est émue profondément aux récits des exécutions faites à Vienne, et votre feuille, toujours grande et généreuse dans ses allures républicaines, a lancé ses protestations pacifiques, et ouvert ses colonnes aux offrandes itératives des hommes véritablement dévoués à l'émancipation des peuples.

Cet appel sera entendu, nous n'en doutons pas. Quant à nous, sincèrement attachés aux principes de progrès et de liberté, nous apportons notre faible concours. Que les démocrates de tous les pays nous imitent, et la veuve de Robert Blum recueillera un douaire qui aura une valeur autrement significative que celle de la croix de Saint-Wladimir de Russie, octroyée par le czar au feld-maréchal Windisgraetz.

Salut et fraternité.

Septième liste.

Souscription des ouvriers de l'établissement national d'Indret, chaudronnerie. — MM. A. Cuizinier, 50 c. A. Prigné, 50 c. J. Belormond, 50 c. J. Bauché, 50 c. Mathenay, 50 c. Hamoneau, 25 c. Guichard, 50 c. Rousseau, 25 c. Goureau, 25 c. Bertreux, 25 c. Chevas, 50 c. Bonsoir, 25 c. Bichy, 40 c. Roux, 25 c. A. Bourdin, 25 c. Criaux, 25 c. Lepuntois fils. 25 c. Guegan, 25 c. Simouin, 25 c. Lamazoide, 50 c. Gougeon, 25 c. Albert, 25 c. Dondies, 25 c. Durand, 25 c. Guichard (François, 25 c. Brand, 50 c. Jubineau, 25 c. Brosseau, 25 c. Legrand, 25 c. Lebren, 25 c. Rousseau, 25 c. Moyon, 40 c. Hervian, 25 c. Martin, 25 c. Anaizeau, 5 c. Rondeau, 40 c. Lechat, 45 c. Choinais, 40 c. Philippe, 40 c. Grelier, 40 c. Rielland, 40 c. Lemonal, 40 c. Lebreton, 25 c. Richerdeau, 25 c. Thoraval, 25 c. Lenoir, 25 c. Guilman, 40 c. Gantier, 25 c. Monnier, 40 c. Polignor, 15 c. Brune, 15 c. Gonide, 25 c. Oneille, 25 c. Gougeon, 45 c. Apuril, 20 c. Guille, 25 c. Vannier, 25 c. Saran. 45 c. Hervé, 25 c. Gueron, 25 c. Simon, 40 c. Morel, 25 c. Lepontois, 25 c. Guibel, 25 c. Leroy, 20 c. Balande, 25 c. Desnau, 25 c. Thibuleau, 25 c. Stender, 25 c. Beizian, 25 c. Bernard, 25 c. Bouteau, 25 c.

Menuiserie. — MM. Guihal, 25 c. Videau, 50 c. Corollaire, 40 c. Guillet, 25 c. Pineau, 25 c. Guilbaud, 25 c. Buand, 25 c. Nacivet, 25 c. Besson, 50 c. Vallin, 40 c. Duhamel, 50 c. Malin, 25 c. Batifolier, 50 c. Bossy, 25 c. David, 25 c. Chambion, 25 c. Maillaud, 50 c. Béranger, 25 c. Leray, 25 c. Daner, 50 c. Léonard, 25 c. Lebert, 25 c. Prix, 25 c. Bertreux, 25 c. David, 25 c. Plantier, 25 c. Bramard, 25 c. Rousseau, 20 c. Lerat, 5 c. Horveneau, 30 c. Terrasse, 50 c. Schaver, 40 c. Gérard, 25 c. Marmier, 50 c. Mouillé, 50 c. Miette, 40 c. Cellier, 45 c. Clergeau, 45 c. Labasque, 40 c. Zappa, 45 c. Blanchard, 40 c. Poisson, 50 c. Haret, 25 c. Lecoq, 25 c. Ruliant, 40 c. Laillet, 40 c. Saillet, 25 c. Cormerain, 25 c. Payen, 40 c. Salaud, 40 c. Morel, 40 c. Rohormond, 20 c. Lenormand, 20 c. Durant, 20 c. Hervals, 20 c. Taubet, 45 c. Dillon, 40 c. Lacroix, 40 c. Mordelles, 40 c. Melin, 25 c. Legallet, 25 c. Garnier, 25 c. Bermond, 25 c. Le Mètre, 40 c. Piquet, 45 c. Merliers, 40 c. Gachet, 40 c. Mouillé, 40 c. Corroller, 45 c. Cebron, 50 c. Gourdon, 25 c.

Fonderie. — MM. Dugas, 25 c. Bodet, 45 c. Thuillier, 40 c. Eveno, 40 c. J. Léonard, 40 c. Chauvel, 50 c. Fontaine fils, 40 c. Frénel, 25 c. Edelin, 40 c. Fauvel, 25 c. Bertholomi, 25 c. J. Légal, 25 c. J.-L. David, 25 c. Cormerais père, 25 c. Julien Legal, 25 c. Joseph Legal, 25 c. Py, 25 c. Cormerais fils, 25 c. Fontaine père, 25 c. Bouveret, 25 c. Ravida, 40 c. Cochois, 40 c. Lévêque, 25 c. Victor Léonard, 25 c.

Atelier des ajusteurs. — MM. Blanchard, 50 c. Laurillard, 50 c. Giraud, 25 c. Prion, 25 c. Hild, 25 c. Daubian, 25 c. Lucas, 25 c. Cueille, 25 c. Egrefeuille, 25 c. Labasque, 25 c. Lequerler, 25 c. Miché, 25 c. Oudemont, 25 c. Morice, 25 c. Lemeunier, 25 c. Colin, 25 c. Laroze, 25 c. J.-B. Martin, 25 c. Landermann, 25 c. Michau, 20 c. Gérard, 25 c. Jamet, 25 c. Boulland, 45 c. Lecorf, 25 c. Mellier, 25 c. Eude, 25 c. Philippe, 25 c. Lebeaupin, 25 c. Vanéonéghem, 25 c. Viaud, 25 c. Hérambourg, 40 c. Ponchel, 25 c. Paris, 25 c. Cheuel, 25 c. Py, 25 c. Legain, 25 c. Dussouil, 50 c. Montillon, 25 c. Buisson, 25 c. Crone, 40 c. Leroy, 25 c. Traverson, 25 c. Bouché, 25 c. Morteaux, 25 c. Culler, 25 c. Bessey, 25 c. Rillet, 25 c. Cathangru, 25 c. Gibergy, 25 c. Guillemin, 25 c. Lubi, 25 c. Gérel, 25 c. Leprévost, 25 c. Blanchereau, 25 c. Merler, 50 c. Bigel, 25 c. Chef d'hôtel, 25 c. Anizan, 25 c. Gautrin, 50 c. A. Thuillier, 25 c. Ménage, 50 c. Sorin, 25 c. Gonlin, 50 c. Bouteau, 25 c. Jubeau, 25 c. Desse, 25 c. Morice, 25 c. Martin J., 25 c. Sabin, 25 c. Olichon, 25 c. Olszewski, 25 c. Bernard, 40 c. Duret, 25 c. Rouleau, 25 c. Folgerolle, 25 c. Moutonnet, 20 c. Kuklenski, 40 c. Traverson, 20 c.

Atelier des forgerons. — MM. Vautier, 50 c. Rousseau L., 50 c. Brault, 25 c. Grosset, 25 c. Mathis, 25 c. Arnaudau, 25 c. Roverdy, 25 c. Nosset, 25 c. Callard, 25 c. Loutré, 50 c. Rongère, 25 c. Baudu, 40 c. Bertais, 40 c. Bioret, 25 c. Guillotin, 40 c. Tessier, 25 c. Pasquet, 25 c. Bourdin, 50 c. Tréor, 25 c. Berg, 25 c. Huet, 25 c. Boncault, 40 c. Nouvel, 25 c. Mossu, 40 c. Loguet, 40 c. Buran, 25 c. Hervé, 40 c. Rialant, 25 c. Pechot, 25 c. Videau, 20 c. Robigo, 25 c.

Employés des bureaux. — MM. Smolski, 50 c. Cornier, 50 c. Guyard, 50 c. Morin, 50 c. Viol, 50 c. Parant, 50 c. Engrand, 50 c. Bachelier, 50 c. Gourdon, 50 c. Bruys, 50 c. Brégeau, 25 c. Boidron, 50 c. Sébastien, 25 c. Gillet, 50 c. Yven, 50 c. Langlot, 50 c. Guezennec, 50 c. Isely, 25 c. Tirlot, 50 c. Sauzé, 25 c.

Divers d'Indret. — MM. Jaouen, 25 c. Devillepoix, 25 c. Leban, 25 c. Néan, 50 c. Prévost, 50 Legicaour, homme de lettres, 50 c. Saire, 60 c.

MM. Elysée Lefèvre, 50 c. Jean Lefèvre, 50 c. Bohart fils, à Reims, 50 c. Deux anonymes, 1 fr. 50 c. Victor et Léonidas D., 25 c. Anonyme, 2 fr. 50 c. Un socialiste, 25 c. Mme Sage, 25 c. Sarret de Marcigny, 1 fr. Alexandre, 20 c.

Total 87 fr. 45 c. — Montant des six listes précédentes 882 fr. 50 c.

Le *Peuple souverain* de Lyon et le *Patriote de Saône-et-Loire* ont ouvert une souscription pour la famille de Robert Blum. Nous engageons vivement nos confrères de province à imiter cet exemple.

Message du Président des Etats-Unis.

La seconde session du congrès américain, dont les pouvoirs expireront avec ceux du président Polk, le 4 mars prochain, a été ouverte le 4 décembre.

Comme il fallait s'y attendre, le message d'adieux du président des Etats-Unis présente le plus haut intérêt. Ce document, dont la lecture ne demande pas moins de *quatre* heures de temps, retrace fidèlement la nouvelle phase de grandeur dans laquelle viennent d'entrer les Etats de l'Union.

Tandis qu'en Europe on voit se perdre misérablement, pour l'utilité commune, l'immense, l'incommensurable énergie d'une population de 250 millions d'habitants, les Etats-Unis continuent, eux, à donner le plus grand développement possible à la force d'expansion qu'ils puisent dans le TRAVAIL.

Aussi, M. Polk a-t-il raison de dire « que la génération actuelle » des Etats-Unis pourra voir la suprématie du monde commer» cial et monétaire transférée de Londres et des autres grands » centres européens à la ville de New-York. »

Oui, tel sera le fruit des immenses travaux exécutés par les Américains, et de la force qu'ils puisent dans le principe politique de la fédération qui unit entre eux les différents Etats.

Déjà, à moins que l'Europe n'ouvre immédiatement les yeux à la lumière de l'association, déjà l'ancien continent est devancé par la fougue américaine.

Les traditions des puissants génies qui ont les premiers exploré les côtes de l'Amérique, ont été oubliés par les gouvernants d'Europe; au lieu de reconnaître avec ces navigateurs et ces hommes d'Etat célèbres qu'il fallait, avant tout, au commerce une issue par l'isthme de Panama, cette pensée a été abandonnée, et l'Europe aura perdu par ce fait la haute influence qu'elle aurait pu exercer en Amérique et en Asie.

Cependant les Etats-Unis avançaient, avançaient toujours.

Le traité de paix de Guadalupe signé entre les deux républiques de l'Amérique du Nord, en accordant aux Etats-Unis le Nouveau-Mexique et la Haute-Californie, livre à l'Union tout le territoire qui séparait le Texas de l'Océan Pacifique.

Les Etats-Unis, maîtres du port de Santo-Francisco, le plus grand, le plus beau port connu, où les flottes de toutes les nations seraient à l'aise, les Etats-Unis domineront bientôt le commerce de la Chine et des grandes îles de l'Océan Pacifique.

En moins de quatre ans, tandis que les gouvernants de France et d'Angleterre s'escrimaient contre les idées nouvelles au lieu de les diriger, et paralysaient leur action au dehors, les Etats-Unis grandissaient.

Un jour c'est l'annexion du Texas à l'Union qui fait du Missisipi l'artère centrale du mouvement américain sur l'Atlantique;

Un autre jour c'est le territoire de l'Orégon, au dessous du 49e parallèle, qui est définitivement réuni à l'Union;

Plus tard c'est le Nouveau-Mexique et la Californie qui viennent porter le comble à l'agrandissement des Etats-Unis; — leur donner une étendue de territoire presque égale à celle de l'Europe.

Les frontières maritimes des Etats-Unis sur les deux océans dépassent aujourd'hui *cinq mille* milles.

Quelques années encore et ces vastes contrées auront changé d'aspect sous l'indomptable et persévérante action des Américains : des chemins de fer les sillonneront; les côtes de l'Atlantique ne seront plus qu'à quelques journées de l'Océan Pacifique : la marine marchande américaine, déjà si nombreuse, aura lancé des millions de bâtiments en Chine, au Japon, dans l'Océanie; le commerce de tous ces pays convergera vers les côtes occidentales des Etats-Unis : — l'Union aura acquis une prépondérance irrésistible sur les deux Océans.

Alors, en face d'aussi grands résultats obtenus par la PUISSANCE DU TRAVAIL, les reproches que l'on pourrait adresser au gouvernement des Etats-Unis pour sa conduite envers le Mexique auront disparu. On ne verra plus que la grandeur de l'œuvre exécutée; et si l'Europe aura à souffrir de l'immense développement des Etats-Unis, l'humanité aura à se féliciter de l'ascendant que les Américains auront obtenu par leurs travaux gigantesques.

La lettre suivante a été écrite au *Moniteur* par les secrétaires de la commission, MM. Théodore Ducos, Jules Richard et Arnaud (de l'Ariége), pour rectifier le résultat soumis hier à l'Assemblée :

« De nombreuses erreurs se sont glissées dans l'impression du rapport de la commission des trente membres de l'Assemblée nationale chargés du dépouillement général des opérations électorales pour la nomination du président de la République.

» En notre qualité de secrétaires de la commission, nous venons vous communiquer les résultats définitifs et officiels de l'élection qui a eu lieu le 10 décembre 1848.

» Nombre des votants des quatre-vingt-six départements, non compris l'Algérie dont les procès verbaux ne sont pas encore arrivés	7,449,471
» Nombre des suffrages exprimés.	7,426,252
» La majorité des suffrages exprimés est de.	3,713,127
Répartition des suffrages.	
» M. Louis-Napoléon Bonaparte.	5,534,520
» M. le général Cavaignac.	1,448,302
» M. Ledru-Rollin.	371,431
» M. Raspail.	36,964
» M. Lamartine.	17,914
» M. le général Changarnier.	4,687
» Voix diverses.	12,434
» Nombre égal à celui des suffrages exprimés.	7,426,252
» Bulletins blancs ou inconstitutionnels.	23,219
» Nombre égal à celui des votants.	7,449,471

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

» Signé : THÉODORE DUCOS, JULES RICHARD,
» ARNAUD (de l'Arriége).

» Paris, le 21 décembre. »

On voit, d'après ce résultat rectifié par la commission, que le nombre des suffrages exprimés est de 98 907 plus considérable que celui communiqué avant-hier à l'Assemblée.

M. Louis-Napoléon Bonaparte gagne 100 294 voix ; le général Cavaignac, 195 ; M. Ledru-Rollin, 1 312 ; M. Raspail, 44, et M. de Lamartine, 4.

Au total, M. Louis-Napoléon Bonaparte a eu la majorité dans quatre-vingt-deux départements. Il a plus de 100 000 voix dans les départements de la Seine, de la Charente-Inférieure, de la Somme, de l'Yonne, du Nord, de la Gironde, de Seine-et-Marne et du Pas-de-Calais.

M. le général Cavaignac a eu la majorité dans quatre départements, ceux des Bouches-du-Rhône, du Var, du Finistère et du Morbihan. Les départements qui lui ont ensuite donné le plus de voix sont ceux de la Seine, du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, de la Loire-Inférieure et de la Manche. Il a obtenu plus de 30 000 voix dans chacun de ces départements.

M. Ledru-Rollin a obtenu plus de 10 000 voix dans les départements de la Seine, des Bouches-du-Rhône, de Lot-et-Garonne, de la Haute-Garonne, de Saône et-Loire, du Nord, du Gard et de la Cote-d'Or.

M. Raspail n'a eu plus de 1 000 voix que dans les départements de la Seine, de la Haute-Loire et du Rhône.

M. de Lamartine a obtenu plus de 2 000 voix dans les départements de la Seine et de Saône-et-Loire ; dans tous les autres, il n'a pas même approché de 1 000 voix.

Attitude guerroyante de la Prusse.

Le gouvernement prussien, fidèle à ses traditions gallophages, fait semblant de craindre pour les provinces rhénanes.

Tous les ministres ont eu, le 18 décembre, une longue conférence dans laquelle ils se sont occupés plus particulièrement de l'attitude à prendre par suite du changement qui vient de s'opérer dans la position de la France. Le résultat de cette conférence est de la plus haute importance. On y a pris la résolution positive que tout le ministère se retirera, et l'on a décidé d'informer le roi de cette révolution.

La *Gazette de Cologne* donne cette nouvelle pour positive, mais sans pouvoir dire exactement à quelle époque aura lieu la retraite du cabinet. Le ministère a résolu unanimement de recommander au roi M. de Wincke comme chef du futur cabinet.

Le général Wrangel partirait très incessamment pour les bords du Rhin. Ce qui rend cette nouvelle probable, c'est qu'on s'imagine à Berlin, *d'après des personnes bien au courant des affaires*, que la tournure que prennent les choses en France autorisent à douter que le maintien de la paix soit bien assuré.

On assure que M. de Wincke est partisan de l'acceptation de la couronne impériale allemande de la part du roi de Prusse.

Nouvelles d'Italie.

Rien de nouveau à Rome : la population est toujours tranquille et confiante dans son gouvernement. On n'a pas encore reçu la réponse du pape à la troisième tentative faite auprès de lui par le cardinal Castracane. Le gouvernement provisoire semble avoir pour but de marcher avec prudence et lenteur vers la suppression du pouvoir temporel de la papauté ; mais cette prudence nous semble quelque peu exagérée. La lenteur peut être une condition du progrès dans les époques de calme ; elle est presque toujours dangereuse aux époques de révolution et de surabondance vitale.

Dans la manifestation qui a eu lieu le 12, Ciceruacchio a harangué le peuple pour lui inspirer le calme et la confiance. Sa parole, toujours écoutée, a jeté l'exaltation dans toutes les âmes, et la foule s'est séparée en criant vive la République !

Zurchi a été élu député par 41 voix dans une section de Bologne. Les réactionnaires de cette ville jouent à ce qu'il paraît assez proprement du poignard. Ils ont poignardé, le 13, un jeune homme qu'ils n'avaient pu empêcher de vouloir se rendre au cercle populaire. On dit à Rome que le pape doit prochainement quitter Gaëte pour Marseille.

— On lit dans l'*Independente*, nouvelle feuille libérale qui se publie à Naples : « Le nombre des détenus politiques dans le royaume est de près de 7 000, qui vivent confondus dans les prisons avec toute sorte de criminels. »

— On écrit d'Ancône, 12 décembre, au *Corriere mercantile* :

« Demain toute la flotte quittera le port pour faire une course à Venise et à Trieste. Des troupes romaines sont transportées à Venise. Les bateaux à vapeur reçoivent dans ce moment 1 200 hommes de l'*Unione*. Les frégates sont prêtes à les escorter.

» Le commandant des forces navales autrichiennes a été changé. Le contre-amiral Sordo a remplacé M. Gulriatzki dans ce commandement. Il a déclaré que si les hostilités recommençaient, il détruirait notre flotte. »

Il n'est arrivé aujourd'hui à Paris ni lettres ni journaux de Madrid. Les journaux ont également manqué hier.

Chaque jour nous recevons de par delà les Alpes des encouragements et des félicitations sur la manière dont nous avons jugé la révolution romaine.

— Les journaux de Gênes, de Florence, de Rome, de Venise, de Naples les plus estimés, le *Corriere mercantile*, l'*Alba*, le *Contemporaneo*, l'*Independente*, etc., ont traduit tous les articles publiés par nous sur cette révolution, en s'associant à la pensée qui les a dictés.

Nous sommes heureux de la sympathie de nos confrères italiens. Nous sommes heureux surtout de voir que les idées sociales commencent à se propager dans la Péninsule italique, et nous engageons vivement la démocratie italienne à étudier cette science féconde qui seule peut sauver les peuples d'un fléau plus cruel encore que la tyrannie : la misère !

L'histoire morale des femmes par M. Ernest Legouvé est une œuvre empreinte d'une admirable poésie, un plaidoyer éloquent inspiré par un sentiment élevé de justice. C'est le cri de la conscience d'un homme de bien contre le plus funeste de tous les préjugés qui entravent le progrès de l'humanité dans la voie de la régénération.

Mais la timidité des conclusions qui terminent ce beau travail semble indiquer que l'auteur, entraîné par la puissance de la logique et de la vérité, a constaté un droit et posé un principe sans en prévoir, sans en accepter toutes les conséquences.

M. Legouvé fait un tableau animé de la condition des femmes dans le passé et dans le présent comme filles, épouses et mères ; il suit pas à pas la marche providentielle de leur affranchissement à travers les âges, et s'appuie sur la tradition pour constater le droit des femmes à la liberté, à l'égalité, à la fraternité, et cependant il veut limiter ce droit et se met en contradiction avec lui-même en refusant aux femmes les droits politiques; il reconnaît l'égalité dans la différence et s'appuie sur cette différence pour déclarer que *les femmes ne sont pas propres au rôle des hommes dans l'Etat*. Il oublie que l'égalité ne peut admettre d'exclusion ni de priviléges de sexe, que l'exclusion des fonctions sociales ne peut être fondée que sur l'immoralité ou l'incapacité. Enfin, que cette différence est un motif de plus pour admettre les femmes à concourir à la formation des lois. L'homme ne sait établir l'ordre que par le despotisme; la femme ne sait organiser que par la douce influence de son amour de mère; tous deux réunis sauront concilier l'ordre et la liberté; et bien qu'un illustre écrivain ait affirmé que la *femme n'est pas faite pour la politique active*, il est certain que les lois et les institutions sociales seront toujours basées sur le droit du plus fort, sur le privilége et sur l'exploitation de l'homme par l'homme tant qu'une moitié du genre humain sera exclue du droit commun et asservie aux lois qui lui sont imposées par l'autre moitié.

M. Legouvé n'en a pas moins rendu un service éminent à la cause du progrès en publiant son Histoire morale des Femmes. Il en est beaucoup qui ne comprennent pas que c'est encore du dévouement que de réclamer le droit d'accomplir *tous* leurs devoirs, et qui seront amenés à reconnaître qu'elles doivent au moins en agrandir le cercle au delà du foyer domestique, et contribuer à resserrer les liens qui doivent unir tous les membres de la grande famille humaine.

JEANNE DEROIN.

FAITS DIVERS.

M. d'André est nommé chef du cabinet du ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. Hetzel, démissionnaire depuis le 14 décembre. (*Moniteur du soir*)

— La chambre de commerce de Strasbourg a adressé au ministre des travaux publics une lettre par laquelle elle réclame la mise en exploitation du chemin de fer de Paris entre Strasbourg et Sarrebourg. (*Idem*)

— Les blessés de Février sont invités à se réunir dimanche, 24 décembre, à 10 heures, place du Parvis-Notre-Dame, pour assister aux obsèques du citoyen Roblot (Jean-Baptiste), décédé le 21 de ce mois à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, des suites de ses blessures.

— Hier à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, opticien, marquait 4° 7/10 au-dessous de 0; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 6° 8/10; à midi, 3° 9/10.

— On lit dans l'*Union républicaine* de Mâcon : « On a trouvé dans le dépouillement des scrutins pour la présidence un assez grand nombre de bulletins blancs. Ils avaient été déposés par des électeurs qui avaient pris trop à la lettre l'arrêté qui porte que les bulletins pour la présidence devaient être sur papier blanc. Un électeur rural nous a assuré très naïvement l'avoir compris ainsi. »

— Mercredi 27 décembre, à sept heures précises du soir, M. Pradier-Foderé ouvrira son cours de littérature française dans le grand amphithéâtre de l'Athénée populaire du 12e arrondissement (rue des Postes, impasse des Vignes, 2 bis). Il commencera par l'histoire de la chanson politique en France.

Les cours de l'Athénée sont entièrement gratuits.

— Hier soir, les riches salons de la comtesse d'Elgin, rue de Varennes, étaient remplis d'une foule brillante attirée par le double attrait d'un charmant concert à entendre et d'une bonne œuvre à accomplir. Geraldy et Mme Sabatié, Révial et une de ses élèves, Mlle Maria Borchardt, qui prendra bientôt rang parmi nos cantatrices les plus distinguées, et l'habile pianiste Ravina, se sont fait successivement applaudir, et, par l'excellente exécution de morceaux choisis avec le goût d'artistes consommés, ont prédisposé les âmes à la générosité. Aussi la quête faite au bénéfice des indigents et malades du 12e arrondissement, et qui était le but de cette belle soirée, a dû satisfaire les dames protectrices de la maison de secours du faubourg Saint-Jacques. Puisse le *grand monde* nous donner souvent à enregistrer des fêtes de ce genre.

— Le nom si tristement fameux du duc de Praslin retentissait hier devant le tribunal, mais cette fois pour une simple contestation commerciale au sujet d'une fourniture de corsets faite tant à Mme la duchesse de Praslin et ses enfants qu'à Mlle Deluzy. Cette dernière a été mise hors de cause, et les héritiers Praslin condamnés au paiement de la somme demandée et aux dépens.

— On lit dans la *Réforme* :

« On parle d'une surveillance que la magistrature exercerait en ce moment sur la Bourse, où se font, dit-on, des opérations qui ne rentreraient pas parfaitement dans les limites du code commercial. »

— Le *Crédit* publie la note suivante, qui lui est, dit-il, communiquée :

« M. Véron a depuis longtemps vendu à M. Thiers et à ses amis, pour une somme de 50 000 fr., la direction politique du *Constitutionnel*. M. Véron, désirant ressaisir la direction politique de son journal, a remboursé, dans la soirée du 16 décembre dernier, cette somme de 50 000 fr. à une personne qui avait sans doute pouvoir de la toucher. Les anciens amis de M. Thiers, qui avaient fourni cette première somme de 50 000 fr. s'attendaient à ce qu'on se serait empressé de leur restituer la somme versée par eux; mais ils n'ont pas même été prévenus de ce qui se passait. Ils se demandent si on compte les laisser longtemps dans cette ignorance. »

— Un avis de la préfecture de la Seine invite les jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement de la classe de 1848, leurs parents ou tuteurs, à se rendre sans délai, à partir du 3 janvier prochain, à la mairie de leur domicile, afin de fournir les indications nécessaires pour l'inscription desdits jeunes gens sur ces tableaux.

— M. Troplong, conseiller à la cour de cassation, est nommé premier président de la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Séguier, décédé.

— Le 15 décembre 1848, le tribunal de police correctionnelle a condamné à deux mois de prison une dame Ferté, née Mass, habitant Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette. Les parents et amis de Mme Ferté, née Riverain, sont avertis que ce n'est pas elle que cette condamnation a atteinte.

— Après la révolution de février, le préfet de police, par un arrêté, abolit les bureaux de placement qui exploitaient d'une manière injuste les ouvriers. La corporation des boulangers était une de celles qui avaient le plus à se plaindre. Dix-sept bureaux de placement étaient établis dans Paris et vivaient à son détriment. Ces bureaux étaient vendus depuis 14 000 jusqu'à 20 et 24 000 fr. Cette exploitation avait été remplacée par six bureaux formés par les ouvriers eux-mêmes ; une association était la base de cette nouvelle organisation, et chaque adhérent donnait une cotisation de 2 fr. par mois. Ce nouvel ordre de choses dura quelques mois seulement, car bientôt les anciens placeurs relevèrent la tête et vinrent battre en brèche cette digue opposée à leurs bénéfices prélevés sur le travail de l'ouvrier. Voilà comment la chose se pratique : Un agent du bureau de placement trouve un ouvrier sans travail.

J'ai une place pour vous, lui dit-il, venez demain au bureau. L'ouvrier arrive, la place est toute prête, moyennant 15 fr., et souvent 20 et 25, selon la *boutique*. Si le garçon boulanger n'a pas la somme, le placeur s'entend avec le patron, et la retenue est faite à la première quinzaine. Voilà le commencement; maintenant la suite : un autre ouvrier sans travail se présente. — J'ai une place, dit toujours le placeur, venez demain ; et l'agent court chez le patron du premier ouvrier et lui dit : J'ai quelqu'un qui vous convient très bien, un ouvrier premier choix ; *l'autre* n'est pas ce qu'il vous faut, méfiez-vous ! — Le patron accepte ; le premier placé est renvoyé, le second lui succède moyennant 20 fr. jusqu'à ce qu'un autre vienne le supplanter à son tour, et ainsi de suite.

Ces manœuvres, recommencées depuis quelques jours et appuyées auprès des patrons par le grand mot *rouges* donnés aux ouvriers qui croyaient avoir le droit de se passer des placeurs, a provoqué hier matin une réunion de la corporation dans la salle de la Redoute, rue de Grenelle. Mais par ordre de l'autorité, l'entrée de la salle fut refusée. Les ouvriers se dirigèrent alors spontanément vers l'Assemblée nationale pour y présenter une pétition contenant tous les motifs de leurs plaintes que nous venons d'exposer sommairement. Arrivés à midi sur la place de la Concorde, la députation apprit qu'il n'y avait pas de séance aujourd'hui, elle se dirigea alors vers la Préfecture de police; 300 ouvriers environ composaient cette manifestation contre l'exploitation.

22 décembre 1848.

— Un rassemblement de curieux, devenu en peu d'instants assez considérable pour qu'il ait fallu recourir à l'intervention de la force publique pour le dissiper, s'était formé hier rue Vivienne, devant la maison n° 53. La cause de cette agglomération, assez futile en elle-même, était l'enseigne suivante, écrite sur les stores d'une boutique de marchand tailleur : *Chanet, tailleur de S. A. I. le prince Louis-Napoléon.*

Nous devons ajouter que cette enseigne a été enlevée dans la journée, et qu'ainsi tout prétexte de rassemblement a cessé.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— Dans le but de rendre la République odieuse aux yeux des populations, on dit chaque jour et on répète sur tous les tons que la Révolution

de Février a ruiné le commerce et l'industrie ; que tout prospérait sous la monarchie. Or, veut-on un exemple de cette prospérité monarchique ? Pendant les deux dernières années du règne de Louis-Philippe, le nombre des faillites avait doublé en province et triplé à Paris. Les trente-cinq syndics de la capitale, qui gagnaient en moyenne 7 ou 8,000 francs à titre d'honoraires pour la liquidation des faillites, ont vu cette somme s'élever à 20 et 25 000 francs pendant les années 1846 et 47, et le nombre des faillites liquidées par chaque syndic à plus que triplé. On le comprend, d'après ces chiffres, un grand nombre de commerçants et d'industriels ont salué avec reconnaissance la Révolution de Février, et n'ont pas été lâchés d'attribuer à la République les effets désastreux d'entreprises aventureuses, les résultats ruineux d'une mauvaise gestion ou de l'inconduite. Les faillis de cette catégorie ne sont pas les *républicains les moins* HONNÊTES ni les moins *modérés*, cela va sans dire.

(*République.*)

LA NOUVELLE BABYLONE. — Nous trouvons dans un journal les lignes suivantes. Il s'agit d'un livre de prédictions :

« Les lecteurs qui ajoutent foi aux prophéties ou aux prédictions, et qui liront cet ouvrage remarquable, n'auront pas envie d'aller se fixer à Paris, et celles qui y résident s'empresseront d'en sortir, afin d'échapper à l'horrible catastrophe qui menace cette nouvelle Babylone.

» L'auteur de ce livre, publié en janvier dernier, a prédit la chute de Louis-Philippe, le rappel de l'honorable et savant M. Thiers aux affaires, etc., etc.

» Nous ne connaissons pas de meilleur livre à donner pour étrennes. »

LA TRANSMUTATION DES MÉTAUX. — M. X..., négociant retiré, a, dans sa chambre à coucher, un meuble à secret, où il serre ses valeurs. Dans un des compartiments du fond, M. X... avait placé six rouleaux de mille fr. chacun, en pièces d'or. Avant-hier, son beau-père, ayant un voyage à faire, le pria de lui procurer un billet de mille francs. Pour satisfaire à ce désir, M. X... prit un de ses rouleaux et se rendit chez un changeur du Palais-National. Lorsqu'il présenta son rouleau, le changeur, dont la main est exercée, lui dit, d'après le poids, qu'il ne devait pas contenir de l'or.

Ouvrez-le, répondit M. X..., et vous verrez qu'il renferme bien des pièces d'or.

Si j'avais un pari à faire, répliqua le changeur, je serais sûr de gagner.

Tout en prononçant ces mots, il avait développé le rouleau et prouvé à l'ancien négociant que, du reste, il connaissait, que ses pièces d'or étaient changées en pièces de un franc.

M. X... resta stupéfait; il se hâta de retourner chez lui pour examiner les autres rouleaux; dans tous la même métamorphose s'était accomplie ! Qui fallait-il soupçonner? Ce ne pouvait être un voleur ordinaire, car, en admettant qu'un étranger eût connu le secret du coffre-fort, il n'était pas vraisemblable qu'il eût pris la peine de mettre de l'argent à la place de l'or, et puis il y avait d'autres valeurs qu'il n'aurait certainement pas dédaignées.

Quoiqu'il en soit, une plainte fut portée devant le commissaire de police du quartier du Palais-National, qui commença une enquête. Les soupçons se portèrent d'abord sur les domestiques ; mais leurs antécédents irréprochables, leur probité éprouvée et l'absence de tout indice accusateur, forcèrent bientôt M. le commissaire à diriger ses investigations d'un autre côté.

Les choses en étaient là lorsqu'un incident assez singulier vint compliquer cette affaire.

Le beau-père de M. X... reçut hier matin un paquet accompagné d'une lettre dont l'écriture paraissait déguisée. L'auteur de cet envoi s'accusait d'avoir cédé à une mauvaise pensée en dérobant les rouleaux dont il faisait la restitution, et recommandait avec instance de les remettre promptement à M. X..., afin qu'on ne puisse accuser un innocent.

Du reste, ce scrupuleux voleur, procédant avec ordre, avait eu bien soin de distraire des pièces d'or la somme qu'il avait laissée en argent. On se perd en conjectures sur ce mystérieux évènement. (*Droit.*)

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions nos correspondants des départements de vouloir bien nous envoyer le plus tôt possible les renouvellements de fin d'année, tant pour le journal que pour la *Phalange*.

Neuville-s.-R. — M. V. G. — Reçu les 5. — Nous pouvons vous rempl. le vol. pour 5.75, poste comp. — Expédié le liv. dem.
Gévrey-Chamb. — M. M. — Nous vous envoy. les 2 ex. — Ne pouvant fournir sur vous une si faible somme, nous vous prions de nous remettre un bon de poste de 9 pour votre recouv.
Reims. — M. F. — Reçu les 50. — Nous vous avons exp. les liv. et bull., en joignant des bull. en suppl. et tout ce qui est annoncé. — Pris note de tout.
Amiens. — M. G. — Nous vous avons réab. et nous vous prions de nous remettre un bon de poste de 9. C'est la voie la plus convenable.
Toulon. — M. V. — Reçu le bon de poste. — Nous n'avons pas de coll. dep. cette époque.
En voyage. — M. J. G. — Reçu vol. lettre du Sig. avec les 2 b. ens., 117.27. — Affect. souv.
Rochebelle. — M. M. — Reçu les 25 fr. 25 et suivi vos instructions.
Grenoble. — M. R. — Nous avons appl. les 41 suiv. vos désirs. Nous allons vous exp. les livres.
Indret. — M. P. — Ainsi que vous l'avez vu, les 80 nous ont été remis. Nous suivrons vos instructions. — Les livres et les bull. vous sont envoyés par l'ent. de M. B. Il ne nous a pas été remis de paquet pour vous.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ÉTR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises.	60 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 23 décembre.

Les esprits se rassurent ainsi que la place. La Bourse, faible au début, voit arriver de nouveaux acheteurs, et toutes les valeurs sont en voie de hausse.

Le 5 pour 100 ouvre comme hier à 76 25, descend un instant à 75 90 pour remonter bientôt à 77 40 et finir à 77 30 fin courant et 77 10 au comptant.

On remarque d'excellents preneurs.

L'emprunt fait 76.85.

Le 3 0/0 de 46 75, arrive à 47 50 à terme, et 47 10 au comptant.

La banque de France de 1745 arrive à 1765 ; hausse 20.

Les chemins de fer sont en voie de hausse.

Orléans de 730, arrive à 740, avec 10 fr. d'augmentation ; Avignon-Marseille est stationnaire ; le Nord gagne 5 à 395 fr. On fait du Gaz de l'Ouest à 310.

Le marché est bon et semble annoncer des cours meilleurs. Tout le monde voit encore 80 fr.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. Auj.
Trois 0/0	46 75	47 50	46 40	47 50
Cinq 0/0 (Emp. 1847-1848)	.. ..	.. ..	.. ..	76 85
Cinq 0/0	76 25	77 40	76 25	77 30

23 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLÔTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	47 10 ..	..	4 Canaux avec primes	... ..
— Emprunt 1847-1848	76 75	..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	77 25	..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. ..	..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. ..	..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1765 ..	..	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	.. ..
Récép. Rothschild	78	..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'État romain	66	..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	85	..	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	84	..	Zinc Vieille-Montagne	2300 ..
— 2 1/2	75	..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	...	..	Emprunt du Piémont	840 ..
Obligations de la Ville	1210	..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT	Hier.	Auj.
Saint-Germain	340 ..	... ..	Orléans à Bordeaux	386 25	388 75
Versailles, rive droite	136 25	135 ..	Du Nord	390 75	395 ..
— rive gauche	115 ..	115 ..	De Paris à Strasbourg	341 25	313 75
Paris à Orléans	730 ..	740 ..	Tours à Nantes	323 50	325 ..
Paris à Rouen	448 25	455 ..	Paris à Lyon	... ..	372 50
Rouen au Havre	210 ..	215 ..	Montereau à Troyes	100 ..	100 ..
Avignon à Marseille	190 ..	190 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	85 ..	87 50	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	247 50	258 75	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	200 ..	200 ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Pour répondre aux nombreuses réclamations qui lui sont adressées, l'administration du *Ménestrel* croit devoir rappeler au public qu'elle est totalement étrangère aux concerts qui se donnent actuellement au *Jardin-d'Hiver*, et qu'elle rembourse les billets de famille (antérieurement pris dans ses bureaux, 2 bis, rue Vivienne), dont l'emploi n'aurait pas été fait. Lorsque l'administration du *Ménestrel* recommencera ses fêtes musicales au *Jardin-d'Hiver*, avis en sera donné au public, et les billets de famille se délivreront de nouveau au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne. En attendant, le *Ménestrel* prépare plusieurs brillantes réunions musicales, salle Herz. La première de ces fêtes sera consacrée à l'audition de l'*Album 1849 d'Étienne Arnaud*, dont les délicieuses productions seront interprétées par MM. Ponchard, Géraldy, M. et Mme Iweins-d'Hennin, Mme Sabatier, Lefébure-Wély et Mlle Félix Miolant, avec intermède comiques par Levassor. Nous en donnerons le programme.

LA NUIT DE NOEL.

FÊTE DE L'ÉGALITÉ,

Au bénéfice des prisonniers et transportés politiques.

Dans cette patriotique réunion, qui aura lieu dimanche 24 décembre, à sept heures précises du soir, au JARDIN D'HIVER, sera donné un grand concert vocal et instrumental, où seront entendus des chants nationaux européens, exécutés par les sociétés étrangères et par les corporations chorales de Paris, au nombre de 500 chanteurs. Prix d'entrée : 1 fr. 50 c. On se procure des billets à la commission de la fête, 12 ter, rue Coquillière, et au bureau de la *Démocratie pacifique*. — Voici le programme :

L'orchestre, composé de 80 musiciens, exécutera l'ouverture de la Muette, d'Auber; quadrilles de Musard; une grande symphonie.

Les Allemands, au nombre de 30, sous la direction du citoyen Muller, exécuteront des chants nationaux allemands.

La Société chorale de Paris, au nombre de 120, sous la direction du citoyen Lévy, chantera le Vengeur, paroles de Lebrun.

Les Enfants de Lutèce, au nombre de 70, sous la direction du citoyen Gaubert, chanteront : le Combat naval; l'Enrôlement volontaire, épisode de 92, par Saint-Julien.

Les Cicéliens, au nombre de 50, sous la direction du citoyen Claudel, chanteront : la Blouse, d'A. Varney; le Triomphe du peuple, par Laurent.

Les Montagnards-parisiens, au nombre de 40, dirigés par le citoyen Edmond Buot, chanteront : le Chant des Travailleurs, de Laurent Riller.

La citoyenne Nantier chantera : la Noël, d'Adolphe Adam.

La citoyenne Ricci : la cavatine du Barbier de Séville.

La citoyenne Simon : la Fille du Transporté, accompagnée par l'auteur, Mlle Antonia Ménars.

Le citoyen Chazot : les Adieux du Martyr, par Antonin Guillot.

Le citoyen Henri : Appel à la Bienfaisance, par Devaux.

Un orchestre et un chœur rustique accompagneront un duo chanté par la citoyenne Ricci et le citoyen Henri.

La Noël du Paysan, fête de l'Égalité, par Pierre Dupont.

Huit voix à l'unisson chanteront : le Chant des Ouvriers, de Pierre Dupont, avec chœur au refrain.

Le citoyen Michiels : la Somnambule, solo de violon composé et exécuté par lui.

Le citoyen Menuké Lévy, solo de violoncelle : le septuor final de Lucie, de Donizetti.

Le citoyen Léon Magné : les Fleurs d'Espagne, solo de flûte composé et exécuté par lui.

L'orchestre et toutes les corporations présentes exécuteront la Marche républicaine, d'Adolphe Adam; la Marseillaise et le Chant du Départ.

L'orchestre sera dirigé par le citoyen Villain.

Le piano sera tenu par le citoyen Roeckel.

Spectacles du 24 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. — Robert-le-Diable.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Une Chaîne, la Marquise de Senneterre.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino Noir, la Dame Blanche.
ODÉON. — Le Conteur, Fénélon, Comment les Femmes se vengent, le Sourd.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent, l'Hôtellerie de Genève.
GYMNASE. — Philippe, A bas la Famille! Simple Histoire, Rage d'Amour, Niaise.

Imprimerie Lacour Lévy, rue du Croissant, 16.

17e Année. N. 349. ÉDITION DU MATIN. Lundi 25 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 24 DÉCEMBRE.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 50.)

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 52.)

En vente à la Librairie sociétaire,

25, QUAI VOLTAIRE,

Le Socialisme devant le vieux monde, ou LE VIVANT DEVANT LES MORTS, par **VICTOR CONSIDERANT**, représentant du peuple; suivi de JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE, par VICTOR MEUNIER. — 1 vol. in-8o. Prix : 2 fr.; 2 fr. 50 c. par la poste.

L'organisation du TRAVAIL ATTRAYANT ! Toute la question sociale est là, n'en déplaise aux gens de trop d'esprit, que le *Travail Attrayant* fait tant rire.

§ e. LES PARTISANS DU TRAVAIL RÉPUGNANT.

Vous riez, grands hommes, vous riez, savants politiques, hommes d'État de première force! Si savants, que vous savez parfaitement laisser vos producteurs et vos commerçants s'assassiner incessamment les uns les autres dans l'arène de votre concurrence anarchique, et couvrir le terrain industriel de ruines, de fortunes brisées, de faillites et de banqueroutes, pour la plus grande gloire de votre science et le plus grand bien du corps social! Si savants, que vous savez parfaitement laisser subsister dans la société et les haines aveugles des partis, et les antagonismes acharnés des classes, et la guerre sans trêve du capital contre le travail, du travail contre le capital, du capital et du travail chacun contre lui-même; et les causes des crises commerciales qui bouleversent périodiquement l'industrie, et celles des révolutions politiques qui bouleversent périodiquement l'État! Si savants, qu'avec votre suffisance, votre impertinence de langage, votre outrecuidance pointue et vos discours gonflés, vous n'avez su que laisser accumuler toutes les difficultés les plus pressantes, tous les problèmes les plus urgents; que vous n'avez rien su comprendre à votre temps, rien appris de ses besoins, rien pu guérir de ses plaies! Si savants, qu'aujourd'hui, aujourd'hui encore, en face des épouvantables réalités de la misère publique, de l'imminence d'une banqueroute et de la guerre civile et sociale; en face de la débâcle de tout votre ancien régime de crédit parasite, de commerce mensonger, d'industrie ruinée, de propriété obérée, de féodalité financière éventrée; en présence de populations prêtes à s'entre dévorer les unes les autres comme les naufragés de la Méduse, vous n'avez au fond de votre sac de science, ô savants! que des intrigues coupables ou des espérances contre-révolutionnaires, et puis ce grand, ce savant, ce profond remède : « il faut attendre le retour de la confiance! »

Hé bien! ô savants si capables, ô grands hommes d'État consommés, qui en savez si long, qui avez une telle portée de vue, de si grandes et si démocratiques espérances pour le peuple : le meilleur et le plus honorable d'entre vous, un qui, tout sonore qu'il soit, n'est cependant ni plus vide ni plus creux que pas un de vous : celui-là, je l'ai entendu s'écrier, avec ce regard olympien et ce ton de Jupiter tonnant, qu'il conserve, il est vrai, souvent, pour vous dire : Bonjour, comment vous portez-vous : « Oui! et il ne faut pas craindre de le dire, il n'y a pas » d'autre moyen pour que la nécessité du travail s'accomplisse dans la » société, il n'y a pas d'autre moyen que LA FAIM! la PRESSION DU » BESOIN! »

Au moins il est franc, celui-là! et nous vous défions de pousser votre cynisme jusqu'où il pousse ainsi la franchise.

Or, écoutez-moi et tâchez de démolir ceci :

L'homme qui subit un sort et un travail que la FAIM seule le contraint de subir, auquel, seule, la PRESSION DU BESOIN le rive, celui-là est-il LIBRE?

Que parlez-vous donc de LIBERTÉ, charlatans qui repoussez du pied les hommes sérieux, vos égaux en intelligence, vos supérieurs en dévouement et en science, qui vous parlent de résoudre, pour le peuple et sa liberté, le problème du Travail Attrayant? Et que dis-je, n'avez-vous pas poussé contre des adversaires, que vous n'avez pas même la bonne foi d'étudier un peu ou d'étudier assez pour les comprendre, jusqu'à venir dénoncer à la Tribune nationale la pensée d'affranchir le peuple de l'Esclavage du Travail Répugnant, comme une pensée immorale et antisociale! Ah! il est bien vrai, vous n'avez pas d'autre air à jouer, pour le peuple, que celui de votre rival, de ce M. Guizot, qui disait aussi, du haut de la Tribune, de son ton hautain, impitoyable, de doctrinaire calviniste, le TRAVAIL EST UN FREIN! Et cet *air* vous n'êtes même pas, malgré vos prétentions, capables de le jouer mieux. Arrière donc! arrière! et ne parlez plus de la Révolution française. Vous n'êtes pas de son école et vous n'avez rien de ses traditions; car son école est démocratique, et ses traditions sont chrétiennes. Vous êtes imprégnés jusqu'à la moelle des os d'aristocratisme et d'ignorance sociale; et quand votre bouche fait l'éloge de cette Révolution, glorieuse malgré ses crimes, elle la blasphème... Arrière! le Peuple, le Peuple qui souffre ne veut pas de vous, et il a raison; car vous n'êtes pas ses hommes.

§ f. LE TRAVAIL ATTRAYANT OU L'ESCLAVAGE DES MASSES.

Essayez donc de démolir ceci, pour voir. Et tâchez de suivre.

Le travail est la nécessité sociale, la condition de l'existence et du progrès de l'humanité.

Tant que la plus grande masse des travaux nécessaires continue à s'exécuter sous des conditions fatales d'abrutissement, de salaire exigu, de grossièreté, d'insalubrité, en un mot, de RÉPUGNANCE, il faudra, pour que la nécessité s'accomplisse, ou le fouet du contre-maître sur des esclaves, ou le fouet de la faim sur des besogneux et des prolétaires.

Or, si vous n'avez plus d'esclaves *esclaves*, d'esclaves personnels et *au fouet*, il vous faut des esclaves collectifs et à *la faim*! — Vous en convenez vous-mêmes.

Et quand vous dites au prolétaire, à l'artisan, au laboureur, à l'industriel, au commerçant gêné, au fermier harassé, au propriétaire obéré, que nous vivons dans un ordre social où chacun d'eux peut parvenir à la fortune par l'économie, la sobriété et le travail, vous gasconnez.

Vous gasconnez, d'abord parce que cela n'est pas vrai, parce qu'il y a des millions et des millions d'hommes qui travaillent comme des forçats dans les plus durs labeurs, et qui ne s'enrichissent pas, puisque les spéculateurs, les intermédiaires, les parasites d'une part, et ceux qui sont nantis des capitaux et instruments de travail, ceux qui gagnent sur le travail des travailleurs, chefs d'industrie, maîtres, contre-maîtres, marchandeurs, confectionneurs, d'autre part, ont seuls chance de s'enrichir et se ruinent souvent.

Et vous gasconnez, ensuite, parce qu'il est faux, archi-faux que votre société industrielle soit compatible avec l'enrichissement des travailleurs. Et, en effet, s'il était possible que tous les travailleurs devinssent riches, qui exécuteraient, le cas échéant, vos travaux grossiers, abrutissants, malsains, répugnants? Répondez à cela, ô grands maîtres!

La pression de la FAIM, l'aiguillon fatal, incessant du BESOIN peuvent seuls déterminer, *forcer* l'exécution de la plus grande partie de vos travaux dans votre régime d'industrie répugnante. Vous le dites, et vous ne le diriez pas que cela ne changerait rien à l'affaire. Qui donc les exécuterait ces travaux, si tous devenaient, par l'exercice des vertus que vous imposez au peuple et que vous ne pratiquez pas, aisés ou riches? Répondez donc, sophistes endurcis, doctrinaires immoraux, qui voulez nous faire passer, nous autres partisans du Travail Attrayant, pour des apôtres d'immoralité sociale, des ennemis de Dieu et des hommes? Essayez donc au moins de répondre, puisque vous accusez, puisque vous jugez, puisque vous condamnez.

Le Travail Attrayant, une IMMORALITÉ! Il est IMMORAL de chercher à rendre attrayant le Travail!! On a entendu cette abominable absurdité, cette inimaginable sottise à la tribune de la République démocratique française! C'est fabuleux.

Vous reconnaissez donc que la CONTRAINTE est la loi suprême de votre ordre social; que vos travailleurs sont contraints, forcés, tyrannisés par la misère, et que c'est une nécessité fatale de votre société qu'il en soit ainsi. Ils ne sont donc pas libres, ils ne peuvent pas être libres vos travailleurs, puisque, s'ils devenaient libres en devenant riches, ils ne travailleraient plus, et que, cependant, IL FAUT que des masses travaillent, et que la loi famélique du besoin seul peut les faire travailler. Tirez-vous de là.

Il faut à votre régime industriel, de toute nécessité, des masses de *non-libres*, comme il en fallait, sous une autre forme d'esclavage, à la société antique, qui du moins assurait la vie de ses esclaves.

Vous avez donc des *classes* affranchies, libres, qui ne travaillent pas ou qui ne travaillent qu'à ce qui est attrayant pour elles (car il y a déjà aujourd'hui des fonctions, des places, des occupations suffisamment attrayantes pour être recherchées par des libres).

Et vous avez, NÉCESSAIREMENT, de par l'absence d'un régime d'industrie attrayante, des *classes* serves, fatalement serves, serves de nécessité, contraintes en masse aux travaux répugnants!

Les libres, c'est la petite, très petite Oligarchie des riches;

Les non-libres, ce sont les innombrables légions des demi-aisés, des malaisés, des besogneux et des pauvres.

Et IL VOUS LES FAUT, ces pauvres, ces masses de pauvres, ces légions de besogneux! Et vous le savez si bien, que vous dites : *Il nous faut des pauvres*; car, s'il n'y avait pas de pauvres ni de besogneux, qui décrotterait nos bottes? qui s'enterrerait dans nos manufactures? qui consentirait à exécuter la plus grande partie des travaux nécessaires à notre existence, à notre société? Et vous trouvez cet argument vainqueur!

Commencez-vous à comprendre que vous n'avez encore rien compris au problème de la LIBERTÉ?

Commencez-vous à comprendre qu'il ne suffit pas à un peuple d'avoir conquis la liberté d'écrire un journal en payant un cautionnement, d'aller au club quand on n'est pas femme, et de professer sa religion, pour être au bout des conquêtes de la Liberté?

Commencez-vous à comprendre qu'après la conquête des libertés *politiques*, commence *forcément*, *fatalement* celle des libertés *sociales*, qui sont bien une autre affaire? Et comprenez-vous que cette dernière conquête est la tâche du Socialisme? et que cela prouve qu'aujourd'hui l'avènement du Socialisme est marqué au cadran de l'histoire?

Et vous qui croyiez que tout était fait! que vous n'aviez plus qu'à dominer, à gouverner, à jouir, et que le peuple se tiendrait pour content et satisfait!

Assvhérus! Assvhérus! mon pauvre Juif Errant, tu avais cru sonnée l'heure du repos, et voilà qu'il faut te remettre en route de plus belle... Marche, marche! *Avance et marche donc*! comme dit la complainte.

Tant que le *Travail Attrayant* ne sera pas une réalité, tant que la rédemption *sociale* du peuple, de la masse des industrieux, ne sera pas accomplie, ô mes doux maîtres! il faudra marcher ou subir les implacables coups du grand fouet populaire, du fouet des révolutions. C'est votre sort. C'est votre *Travail Répugnant*, à vous, ô classes qui digérez, qui dirigez et qui gouvernez. Chacun sa part. Travaillez au progrès, ou gare le fouet!

Pas de liberté sociale, pas d'égalité sociale; des classes, toujours des classes; toujours des dominateurs et des dominés, des forts et des faibles, des exploiteurs et des exploités, des oisifs libres et des travailleurs contraints, des parias faméliques portant seuls le poids des durs labeurs; et toujours aussi l'invincible besoin de l'affranchissement, l'invincible aspiration des masses à la liberté, à la dignité, à l'égalité! toujours, toujours, par conséquent, des chances d'explosions terribles et rien de stable, rien, entendez-vous, rien, tant que vous n'aurez pas résolu, ô docteurs, la grande énigme sociale du *Travail Attrayant*. — Permettez-moi une petite digression.

§ g. VIEILLE HISTOIRE D'UNE BÊTE QUI VIT TOUJOURS

Vous êtes érudits, par conséquent vous connaissez l'histoire de ce Sphinx de Thèbes qui proposait une énigme aux rois, aux princes, aux puissants, qui les dévorait chacun, les uns après les autres, quand ils ne devinaient pas l'énigme, et jetait les débris de leurs ossements dans la mer.

Cette histoire est un mythe.

Ce mythe est celui du progrès.

Le Sphinx, c'est le Peuple;

L'Enigme terrible, c'est le problème du temps;

Le problème du temps, c'est l'affranchissement posé à chaque époque palyngénésique, par les besoins nouveaux du Peuple, par les besoins et les droits dont l'idée et le sentiment s'éveillent dans sa conscience;

Aujourd'hui, le Problème du temps posé par le Sphinx populaire, c'est le Problème social, le problème du Socialisme.

Les rois qui seront dévorés et dont les restes seront jetés dans la mer, ce sera vous, Influences et Puissances du jour, si vous ne résolvez pas le Problème. Voyez dans la mer les os de vos prédécesseurs. Le Sphinx a beaucoup mangé depuis soixante ans, et il est toujours d'une maigreur affreuse, ce qui fait qu'il a toujours une faim dévorante...

Et l'OEdipe vainqueur du Sphinx, ce serait vous si vous saviez résoudre le Problème, ou ceux qui le résoudront à défaut de vous.

Vous voyez bien qu'il ne s'agit plus seulement de dire aujourd'hui : *Droit au travail* et *Organisation du travail*. C'est déjà vieux quoique vous n'en ayez point voulu dans la Constitution. Il s'agit aujourd'hui de mieux que cela, il s'agit de l'*Organisation du travail* LIBRE ET ATTRAYANT!

Et ici permettez-moi de vous faire observer que vous êtes bien sots. Vous êtes si aveugles, si incapables, si sots, qu'il y a un moyen de retourner le Sphinx contre lui-même, de le forcer lui-même à deviner son Enigme. Ce moyen, nous vous l'avons donné mille fois, et vous n'avez pu encore le comprendre et vous en servir, ô politiques consommés que vous êtes! Vous pouvez forcer le Sphinx à se couper les dents et s'arracher les griffes, et vous lui laissez ses dents et ses griffes! Décidément, vous n'êtes pas forts.

Ce moyen, pour que vous n'en puissiez plus prétexter ignorance, je le proclamerai à la Tribune nationale. Si on n'en veut pas, et si le Socialisme continue à être méchant, il sera bien prouvé alors que l'on n'aura pas voulu abriter la société contre les dangers du Socialisme, ôter au Socialisme son venin et essayer de sa graisse.

Revue du Président.

Le président de la République a passé aujourd'hui en revue la garde nationale parisienne, la garde républicaine, la garde mobile et les troupes qui résident à Paris et dans les environs. Les différents corps étaient massés dans les Champs-Elysées et sur la place de la Concorde. A dix heures, Louis-Napoléon a commencé à parcourir le front des lignes à la tête d'un nombreux état-major; on remarquait près de lui le général Changarnier. Le président portait l'uniforme de la garde nationale, habit bleu, collet et parements rouges brodés d'argent, pantalon bleu à bandes rouges; la plaque de la Légion-d'Honneur et le grand cordon rouge rehaussaient ce costume, mais on reconnaissait surtout le président à un panache tricolore qui se dressait au-dessus de son chapeau à trois cornes.

Louis-Napoléon Bonaparte était pâle, ému. Quelques cris de *Vive Napoléon*! l'ont salué; mais les cris de *Vive la République!* ont été beaucoup plus nombreux et plus énergiques, surtout dans les rangs de l'artillerie parisienne et de la garde mobile. Nous avons entendu aussi crier *Amnistie*! La tenue des troupes était brillante, et la solennité n'a été l'occasion d'aucun désordre. Elle doit inspirer à tous les républicains pleine confiance dans l'avenir.

Conversion des Débats.

Le croira-t-on? Non, on ne le croira pas. Les *Débats* se convertissent. La feuille sceptique et anti-cléricale qui accueillait jadis avec tant d'empressement les annonces de l'abbé *Châtel*, se met subitement à la queue des mauvais catholiques, et vient, à la suite de la *Vérité* et de l'*Assemblée nationale*, donner le coup de pied final à ces *saturnales impies* des fêtes populaires de Noël, qui, Dieu merci, n'en seront ni moins cordiales, ni moins fraternelles, ni moins imposantes.

La feuille officielle de la financeric, se faisant la succursale de l'*Univers*, le journal des *Débats* criant à l'impiété, au sacrilège, parce que, au nom de la fraternité, les prolétaires de Paris vont se réunir pour fêter la naissance du Sauveur des esclaves! De toutes les comédies auxquelles nous avons assisté déjà, de toutes celles auxquelles nous assisterons encore, celle-là est la plus burlesque et la plus honteuse.

Ce n'était pas assez, dit la feuille néo-dévote, de traîner cette sainte image dans la boue des clubs, fallait-il donc que ces blasphémateurs vinssent faire irruption jusque dans les enceintes consacrées, et piller jusqu'au calendrier de cette religion qu'ils insultent et qu'ils travestissent!

Nous comprenons votre indignation factice, vieux endurcis de toutes les castes! Vous aimeriez mieux que les socialistes, au lieu d'appeler à leur aide la fraternité de l'Evangile et les écrits des pères de l'Eglise, au lieu d'invoquer contre les misères du travailleur le grand nom de celui qui fut crucifié pour avoir soutenu les droits des opprimés et des faibles, se proclamassent matérialistes et athées! Ils seraient alors faciles à combattre et à vaincre; vous laisseriez ce soin à la seule force de l'opinion publique, et vous vous éviteriez la ridicule palinodie qui va faire rire de pitié vos anciens lecteurs.

Oui, c'est au nom de l'Evangile, sachez-le bien, tartuffes en frac et tartuffes en soutane, c'est au nom du Christ que le peuple démocrate et socialiste, le peuple vraiment, [illegible]

et profondément religieux, lui, réclame son émancipation et sa part de bonheur sur cette terre. C'est parce que nous sommes de vrais croyants que nous sommes forts ; c'est parce que vous n'êtes, vous, que des sceptiques et des impies déguisés en marmotteurs de patenôtres, que vous tremblez devant la foi véritable qui ressuscite.

Publicains et pharisiens, le vrai règne du Christ approche; et tous vos sophismes, tous vos sarcasmes, tous vos outrages ne prévaudront pas contre lui.

L'HARMONIE UNIVERSELLE

ET LE PHALANSTÈRE,

Exposés par FOURIER,

RECUEIL MÉTHODIQUE DES ŒUVRES CHOISIES DE L'AUTEUR.

Nous commencerons le 14 janvier 1849 la publication, par livraisons à 30 centimes, de cet important ouvrage.

L'extrait suivant de la préface dont nous le faisons précéder, caractérise ce livre et définit le but que nous nous proposons en le publiant.

L'Ecole phalanstérienne possède aujourd'hui dans sa librairie des expositions élémentaires de sa doctrine, très variées sous les rapports du format, du style et de la méthode; cette variété est importante en ce qu'elle correspond à la diversité infinie des intelligences ; et nous ne craindrons jamais d'augmenter le nombre de ces expositions élémentaires, à la seule condition de ne pas refaire ce qui existe déjà. Mais quoi que puissent faire sous ce rapport les disciples de Fourier, ils ne parviendront jamais à remplacer, pour un grand nombre d'esprits, l'autorité de la parole du maître. D'ailleurs il importe que le grand public, la foule apprenne enfin à connaître, par ses propres écrits, ce génie puissant à qui nulle imputation injurieuse ou méprisante n'a été épargnée. Il faut que tout le monde puisse constater, *de visu*, que Fourier, le rêveur, l'utopiste, l'illettré, l'ignorant, l'apôtre de toutes les mauvaises passions, le matérialiste, l'athée, etc., etc., était à la fois le philosophe le plus positif et le plus pratique, le moraliste le plus digne et le plus vrai, l'esprit le plus profondément religieux, le spiritualiste le plus élevé, et, en même temps, écrivain plein de vigueur et de finesse, sachant allier à la concision nerveuse, à la clarté didactique, la majestueuse grandeur et la poésie élevée du plus beau style. Tous ceux qui ont lu Fourier avec un esprit libre et un cœur honnête, tous ceux qui connaissent ses écrits autrement que par les extraits perfides que la malveillance et la calomnie en ont donnés, tous ceux enfin qui liront avec bonne foi le recueil que nous publions aujourd'hui, s'accorderont avec nous dans cet hommage rendu à la vérité. Les intelligences fortes et vraiment philosophiques, avant d'avoir seulement achevé la lecture du premier chapitre, sauront bien reconnaître à quel homme elles ont affaire. A la fermeté et à l'élévation de la pensée, à la vigueur, à la grandeur et au calme de l'idée, à la trempe de la logique, à la simplicité, à l'éclat et à la majesté de la parole, elles reconnaîtront qu'elles sont en présence d'un génie de premier ordre, du possesseur d'une lumière nouvelle, du révélateur d'un monde inconnu.

Que Fourier lui-même, dans de nombreux passages, ait fait bon marché de sa valeur comme écrivain, il en avait le droit. Il apercevait d'ailleurs une trop grande distance entre ses livres et ce qu'on appelait généralement autour de lui *les ouvrages bien écrits*, pour ne pas prévoir que ses œuvres, si fortement substantielles, paraîtraient nécessairement indigestes à des estomacs littéraires débilités par les productions légères ou creuses, dont ils composaient leur nourriture habituelle. Fourrier prenait donc ses précautions contre les amateurs de *beau langage*, vide de sens et de raison. Mais nous, ses disciples, nous avons le droit, et c'est notre devoir de ramener les esprits à une appréciation plus juste, et l'accomplissement de ce devoir nous sera facile, car nous n'avons qu'à dire aux hommes sincères, aux juges compétents : Lisez et jugez.

On ne doit point s'attendre à trouver dans ce recueil l'exposition complète de toutes les idées de Fourier : nous en avons écarté à dessein les développements purement didactiques et scientifiques. Les morceaux que nous avons choisis et méthodiquement classés sous cinq titres généraux, donnent une vue d'ensemble de la doctrine, et constituent ainsi un véritable livre d'initiation qui aura sur tous les autres du même genre l'inappréciable avantage d'émaner du Maître lui-même.

La *Réforme* annonce ce matin un fait tellement grave, tellement incroyable, tellement monstrueux, que nous ne pouvons y croire. Il est impossible qu'on n'ait pas abusé de la bonne foi de notre confrère.

Nous citons sans commentaire :

Un conseil de cabinet sous Louis-Napoléon Bonaparte.

La politique du président de la République française va se dessiner vigoureusement. Elle fera rentrer la France dans le concert européen, d'où la révolution de février l'avait fait sortir.

Une *sainte alliance* a été décidée hier, 22 décembre 1848, en conseil des ministres, trois jours après l'installation au fauteuil présidentiel de M. Louis Bonaparte.

Cette *sainte alliance* a pour but de rétablir le pape sur son trône légitime, par la force des baïonnettes françaises, autrichiennes et napolitaines. Elle sera proposée immédiatement au gouvernement autrichien et au roi de Naples.

Voici la décision qui a été prise hier dans le conseil des ministres, sous la présidence de M. Louis-Napoléon Bonaparte ; le fait nous est garanti par des personnes dignes de foi, et nous pourrions même faire connaître les hauts personnages du jour qui ont commis, dès hier soir, l'indiscrétion de la révéler :

La France, l'Autriche et le roi de Naples rétabliront S. S. le pape comme prince temporel.

Les trois puissances *protectrices* tiendront alternativement garnison à Rome.

La France fournira la première garnison.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

Plusieurs journaux ont affirmé que dans un conseil des ministres, tenu le 22 de ce mois, une décision relative aux Etats-Romains aurait été prise.

Ce fait est entièrement inexact.

On comprendrait difficilement, du reste, comment une délibération prise dans le sein du conseil des ministres aurait pu parvenir à la connaissance de ces journaux.

Habemus confitentes... ignorantes.

Sous ce titre : *Enseignement de l'économie politique*, la *Patrie* publie un article dont nous appuyons de toutes nos forces les conclusions :

Nous nous sommes bien souvent plaint, avant le 24 février, de l'abandon dans lequel on laissait l'enseignement de l'économie politique, et plus d'une fois nous avons prédit, Cassandres, les désastres inutiles de la marée montante du socialisme et du communisme.

Le lendemain du jour où la révolution était accomplie, il fut facile de comprendre que des réformes économiques et sociales devaient suivre ce mouvement tout politique. Mais quelles seraient ces réformes? Personne ne le savait à l'Hôtel-de-Ville et au Luxembourg; peu l'ont su à l'Assemblée nationale. L'Hôtel-de-Ville, dans son impuissance, conféra tout pouvoir au Luxembourg ; le Luxembourg, prenant son orgueil pour de la science, voulut refaire la société et la désorganisa; l'Assemblée nationale a dû consacrer ses plus vigoureux efforts et la plus grande partie de son temps à neutraliser les funestes doctrines émanées des hommes que la révolution avait portés aux affaires.

Voilà pour la haute région des pouvoirs politiques. Dans la presse, le socialisme a été à peu près partout, dans les premiers-Paris de celui-là, dans les feuilletons de celui-ci ; un instant chaque école communiste ou socialiste a pu croire que son temps était venu, et ce n'est que lorsque l'opinion publique a réagi contre cette épidémie morale, que la plupart des journaux se sont mis à combattre les idées qu'ils laissaient approuver auparavant sans en connaître le danger.

Nous ne voulons tirer de ces faits qu'une conséquence : c'est que, dans le pays à peu près tout entier, riches et pauvres, ouvriers et entrepreneurs, négociants et agriculteurs, écrivains et manufacturiers, nous ignorons généralement les notions les plus simples de l'économie sociale, les faits les plus élémentaires de la production et de l'échange.

On se fait une si fausse idée de la mission et de la puissance du gouvernement sur la vie réelle de la société, et de la possibilité de faire, défaire, manier et remanier cette société, que les projets les plus étonnants, les plus excentriques, les plus biscornus trouvent une certaine quantité d'adhérents ; que M. Cabet ou M. Considerant, ou M. Proudhon et autres peuvent être pris au sérieux, et fournir un vocabulaire et un programme à des partis politiques qui n'auraient absolument rien à dire s'ils ne répétaient avec beaucoup de confusion les théories de quelques rêveurs, admettant en premier lieu que l'espèce humaine est une cire malléable, en second lieu que Dieu les a chargés de manier cette cire selon leur folles inspirations.

Que faire dans une pareille situation ? — Etudier. L'étude et la réflexion seules peuvent fixer les leçons de l'expérience, séparer la raison de la déraison, et cautériser à sa racine le cancer et l'erreur. Que les professeurs, de philosophie soient mis en demeure de rendre compte à leurs élèves des premières notions de la vie sociale, du rôle du travail et du capital, des phénomènes de la production et de la distribution de la richesse publique et privée ; que, dans chaque école primaire, l'instituteur ne soit pas complètement étranger à la physiologie de la société ; que, dans toutes les facultés, l'attention de la jeunesse soit appelée sur les plus graves questions d'économie sociale; qu'on lui expose à fond les doctrines des prétendus réformateurs sociaux, et l'on verra rapidement diminuer l'influence de tous ces esprits chagrins, voulant refaire la société, mettant en avant les procédés les plus opposés, se proclamant, vu l'ignorance générale, les grands-prêtres du progrès, et donnant pour preuve de la force la multiplicité des excentricités qui se sont produites, semblables à des marchands d'orviétan qui concluraient de leur nombre et de la différence de leurs drogues à l'efficacité de ces drogues.

Enfin, la *Patrie* avoue qu'elle ignore *les notions les plus simples de l'économie sociale* ; et cet aveu, elle le fait aussi pour la majorité de ses confrères, elle le fait pour le pays presque tout entier. Cet aveu nous charme, et nous n'abuserons pas des avantages que nous donne la modestie inespérée de la *Patrie*, à nous qui lui avons si souvent reproché, ainsi qu'à bien d'autres, de parler des questions sociales comme les aveugles parlent des couleurs.

Nous nous joignons à la *Patrie* pour demander les importantes réformes qu'elle réclame dans l'instruction publique ; ce serait en effet un sûr moyen d'en finir vite avec toutes les erreurs, tous les préjugés, toutes les faussetés qui obstruent l'intelligence du pays ; c'est pour cela qu'on se gardera bien d'en rien faire.

Nouvelles d'Allemagne.

On écrit de Posen à la *Gazette de Brême* :

« Les nouvelles que nous recevons aujourd'hui des frontières de Pologne, portent que l'avant-garde du corps d'armée venant de la Lithuanie pour remplacer celui qui a été dirigé vers le sud du royaume de Pologne, est arrivé à Plock et à Kolo. Ce nouveau corps d'armée est de 25 000 hommes, ce qui porte à 200 000 les troupes russes concentrées à la frontière méridionale du royaume de Pologne. Il est certain que l'empereur Nicolas s'est chargé de la protection des provinces orientales de l'Autriche, pour le cas où l'élection de Louis-Napoléon aurait pour suite une guerre en Italie qui contraindrait l'Autriche à y envoyer toutes ses forces disponibles. »

— On lit dans la *Gazette de Cologne* :

« Par suite de l'octroi de la constitution, l'envoyé russe à notre cour est chargé de remettre au cabinet prussien une note, dans laquelle les dangers auxquels s'expose le roi de Prusse sont représentés, et où l'on déclare que la Russie ne pourra plus désormais accorder au gouvernement de S. M. des secours contre les tentatives révolutionnaires. »

— Nous lisons dans le même journal :

« BERLIN, 20 déc. — On disait hier que les conditions sous lesquelles le roi consentirait à se mettre à la tête du pouvoir central allemand avaient été posées. D'après ces conditions, le roi prendrait, non le titre d'empereur, mais celui de haut-protecteur, et le ministère de l'empire, la diète et le tribunal de l'empire seraient transférés à Berlin. — On annonce que M. Arago, ambassadeur de la République française, vient d'être rappelé par son gouvernement.

— La même gazette annonce d'autre part que des négociations seraient entamées par le parlement de Francfort avec le nouvel empereur d'Autriche. Nous citons :

« Pendant que tous les regards se dirigent vers la Hongrie, l'importante conférence du ministère avec les envoyés du parlement de Francfort doit avoir lieu aujourd'hui à Kremsier. Il sera question, dans cette conférence, de modifier les § 2 et 3. Le ministère proposera, dit-on, de nommer empereur d'Allemagne l'empereur François Joseph Ier, et le parlement serait transféré à Vienne, des troupes impériales seraient mises à la disposition de l'Autriche même pour ses intérêts particuliers.

» Les Tschèkes ne sont pas contents de cela. La couronne impériale sur la tête de l'empereur blesserait leurs yeux, alors même qu'il en résulterait une triple garantie pour l'intégrité de l'Autriche. Aussi se livrent-ils à mille intrigues pour faire avorter cette combinaison.

(*Gazette de Cologne*.)

Que vous semble de cet empire que l'on a l'air d'offrir au plus offrant et dernier enchérisseur? Et le peuple allemand est maître ! est-ce que vous ne jugez pas à propos de le consulter un peu?

La nouvelle de la prise de Presbourg se confirme de plusieurs côtés.

Le Pape et les Romains.

Si l'on en croit l'*Epoca*, le bruit courait à Rome que le pape aurait expédié de Gaëte son *ultimatum* avec les conditions suivantes :

« Destitution du ministère Mamiani ; — Dissolution des chambres; — Suspension de la liberté de la presse ; — Dissolution de la garde nationale ; — Suppression des cercles politiques. »

Les autres journaux de Rome et les correspondances se taisent sur ce point. Si cet ultimatum avait été posé en effet, il faut espérer que les Romains n'hésiteraient plus à proclamer la République. Le *Contemporaneo*, dans le numéro qui nous arrive aujourd'hui, démontre très bien que depuis longtemps l'autorité temporelle des papes est une cause d'oppression pour les peuples des Etats pontificaux, et même pour le souverain pontife, et il conclut que si Pie IX refuse de rentrer à Rome et d'approuver ce qui s'est fait depuis son départ, il n'y a plus qu'à proclamer la République.

La plupart des journaux d'Italie représentent le pape à Gaëte comme prisonnier du roi de Naples. On écrit, 7 décembre, au *Nazionale* de Florence :

» Vous ne pouvez imaginer combien de précautions ont été prises pour empêcher l'arrivée auprès du pape de lettres ou de personnes qui déplaisent aux autorités napolitaines. La frégate à vapeur *le Roberto* a reçu l'ordre d'exercer la plus stricte surveillance pour empêcher l'entrée dans le port de bâtiments et de personnes suspects, et aux deux portes de la ville il y a une double garde d'espions pour visiter tous les voyageurs, et même les paysans qui viennent des terres.

» Les lettres sont rigoureusement examinées à la poste, et l'on ne néglige aucun moyen pour empêcher le pape d'être informé du véritable état de Rome, où on lui fait croire que règne la plus profonde anarchie et un ardent désir de la part du peuple de voir l'ancien état de choses reconstitué.

» Des précautions semblables sont prises pour empêcher que rien ne circule de la situation où l'on a placé Pie IX. On le disait prisonnier au Vatican, entouré de sa garde civique. Imaginez donc de quelle liberté il jouit maintenant au milieu d'une garde de soldats napolitains, gardé à vue par le corps diplomatique qui lui laisse à peine quelques moments. Ces messieurs déploient une activité extraordinaire. Les ministres de Russie et de Bavière (celui-ci représente aussi l'Autriche) sont presque toujours ensemble, et aucune communication n'est faite au pape qu'après avoir été examinée par eux.

» D'accord avec le ministre de Naples, ils dirigent tout ici, et ils n'ont rien de plus à cœur que d'arrêter toute libre communication entre le pape et les Romains. M. d'Harcourt semble avoir peu d'influence; il s'est laissé supplanter par la diplomatie du nord.

Quand il se donnait tant de mal pour préparer la fuite du pape, il ne se doutait pas que Pie IX lui glisserait ainsi des mains pour tomber entre celles du roi de Naples.

Le gonfalonier de Bologne a refusé les fonctions de membre du gouvernement provisoire romain.

Le ministre Buffa, envoyé de Turin à Gênes avec des pouvoirs extraordinaires, a fait retirer les troupes de la ville et remis tous les ports et les forts à la garde nationale. Gênes n'aura plus désormais d'autre garde que ses habitants.

Dans sa séance du 19 décembre, la chambre des députés de Turin a voté un subside de 600 000 livres par mois à Venise tant que dureront les hostilités. La discussion a été longue. M. Pinelli proposait à titre d'amendement que le subside fût servi en vivres et en combustibles au lieu d'argent. Cet amendement a été rejeté.

M. Pinelli a attaqué ensuite le ministère, à l'occasion de ce qu'il a fait à Gênes. Il trouve mauvais que la garde des forts soit confiée à la garde nationale, et que le ministère ait proclamé la constituante italienne.

Le ministère a répondu que la garde nationale méritait toute la confiance dont on lui donnait la preuve ; quant à la constituante italienne, elle est le vœu et l'espérance des peuples italiens, et déjà le ministère a ouvert des négociations avec les gouvernements de Rome et de Toscane pour la réaliser de la manière la plus conciliante pour les diverses opinions. Le nombre des votants sur la loi du subside de Venise était de 141, majorité, 71. Votes favorables au projet : 117; votes contraires : 24.

Etrennes phalanstériennes,

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, QUAI VOLTAIRE, 25.

Tous les ans, à pareille époque, nous rappelons à nos amis les livres de la *Librairie phalanstérienne*. Les cadeaux du jour de l'an sont une excellente occasion pour amener à la lecture, à l'étude, les personnes déjà préparées aux solutions de la science sociale. Cette année, il y a plus à faire encore. Les questions sociales ont été attaquées (nous ne disons pas discutées) avec un tel acharnement depuis dix mois, qu'il y a un service réel à rendre à ceux qui s'en montrent les plus ardents adversaires, — c'est de leur donner le moyen de connaître les doctrines qu'ils combattent.

Celui-là aurait l'esprit bien mal fait, l'esprit d'un *hyper civilisé*, qui prendrait en mauvaise part le don d'un livre capable d'augmenter la somme de ses lumières et de le mettre en état de combattre avec succès, en connaissance de cause, les doctrines dangereuses dont il s'est fait *à priori* l'adversaire. Voici le titre et le prix des ouvrages qui répondent le mieux, selon nous, à la propagande par les étrennes.

En première ligne vient le récent écrit de Considerant, le *Socialisme devant le vieux monde* ou *le Vivant devant les morts* (2 francs). C'est le livre le plus essentiel à propager aujourd'hui; éclos au milieu des débats de la politique et du socialisme, il présente un parallèle clair, rapide, amusant, de tous les systèmes, et résume, dans la question même du socialisme, toute la question de l'avenir réservé à la France et au monde.

Comme exposition succincte, la librairie sociétaire possède les deux ouvrages de Briancourt : l'*Organisation du Travail et l'Association* (60 c.); le *Précis* (25 c.); et *Visite au Phalanstère* (1 f. 50 c.) Elle a encore : le *Présent et l'Avenir*, par J.-B. Krantz (50 c.); *Notions élémentaires*, par H. Gorsse (1 f.).

Aux esprits spécialement scientifiques, on peut offrir : *Solidarité*, par H. Renaud (1 f. 25 c.), et l'*Exposition abrégée*, par V. Considerant (50 c.; *Petite Exposition*, 25 c.), le *Manifeste de l'Ecole sociétaire*, (1 f.); *Théorie des fonctions* (50 c.).

Aux sceptiques et aux esprits railleurs, donnez le *Feu du Palais-Royal* (1 f.); donnez encore *Petit Cours de Politique et d'Economie sociale* (40 c.).

Aux femmes : *Parole de providence*, par Mme C. Vigoureux (1 f. 50 c.); les *Enfants au Phalanstère* (40 c.); la *dernière Incarnation* (60 c.) ; les *Trois Malfaiteurs*, par A. Constant (30 c.) ; la *Part des Femmes*, par A. Méray (2 f.).

Aux artistes : *De la mission de l'Art* (1 f. 25 c.) ; *Description du Phalanstère*, et joignez-y la *Vue générale*, lithographiée par Arnoult (1 f. 50 c.)

Aux hommes qui se préoccupent, en socialisme, d'une question spéciale, donnez : *Du Droit de Propriété et du Droit au Travail*, par V. Considerant (35 c.), *des Procédés industriels*, par Just Muiron (2 f.); *l'Anarchie industrielle et scientifique*, par Fourier (75 c.) ; *Création d'une Armée des Travaux-publics* (1 f. 50 c.); Des *Boulangeries sociétaires* (40 c.); *Ménage sociétaire* (2 f.); Du *Crédit agricole* (50 c.) ; *les Amours aux Phalanstères* (50 c.); *Projets d'Association libre et volontaire* (50 c.)

A ceux au contraire qui se préoccupent des questions générales et d'ensemble, on peut donner : *Révolution sociale*, par Foutarive (2 f. 50 c.); les *Paysans au XIXe siècle*, par Bonnemère (1 f. 25 c.) ; *Principes du Socialisme*, par V. Considerant (50 c.)

Aux philosophes, aux esprits religieux : *Essai sur les harmonies physiologiques*, par Dulary (avec planches, 8 f.); *Analogie de l'homme avec l'humanité*, par le docteur Barrier (60 c.); *Traité élém. de la science de l'homme*, par G. Gabet (18 f.) ; *Trois discours prononcés à l'Hôtel-de-Ville* (3 f.) ; *de l'Unité religieuse*, par Gilliot (1 f. 50 c.); *Es-*

quisse d'une science morale, par le même (10 f.); *Mgr l'évêque du Mans et le Phalanstère*, par Savardan (1 f.).

A tous *l'Almanach Phalanstérien* (50 c.); à tous *l'Esprit des Bêtes* par Toussenel (5 fr.); *Rabelais à la Basmette*, par A. Constant (1 fr.).

Appel au ralliement des Socialistes (5 c.); *Quelques mots sur l'organisation du travail* (10 c.), etc., etc.

Enfin, à ceux que vous avez préalablement disposés, à tous ceux dont l'intelligence n'est pas obstruée par les préventions et les préjugés qui gouvernent le monde, donnez les ouvrages de Fourier.

LE BERGER DE KRAVAN,

PAR EUGÈNE SUE.

LA RÉPUBLIQUE ET LES PRÉTENDANTS MONARCHIQUES.

Nous mettons aujourd'hui en vente la deuxième édition du premier des petits livres d'Eugène Sue que nous devons publier sous le titre du *Berger de Kravan*. Le but de ces publications est de développer chez le peuple l'intelligence et l'amour des institutions républicaines et socialistes, et le prix de ces petits volumes sera tenu aussi bas que possible. La deuxième édition du *Berger de Kravan* se vend 50 centimes. Pour faciliter la propagation, nous donnerons 12 exemplaires pour 5 francs et 25 exemplaires pour 9 francs.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le *Peuple*:

« Ordre vient d'être donné aux employés de la guerre de se servir désormais des formules mensongères employées sous la monarchie.

» Comme on le verra par la circulaire suivante, qui nous est tombée entre les mains, messieurs les réactionnaires ne perdent pas leur temps:

— « On a l'honneur d'informer MM. les chefs de bureau que d'après l'ordre du ministre on devra se servir, pour la correspondance, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, du protocole en date du 29 novembre 1845, qui était en usage lorsque les généraux Saint-Yon et Trézel étaient ministres, sauf, bien entendu, les modifications qui résultent du changement du gouvernement.

» Le chef de bureau du service intérieur,

» DUCHAUSSOY.

» Contresigné, PETITET,

» Directeur de la comptabilité générale, chargé provisoirement du secrétariat. »

— Un rapt a eu lieu mardi vers onze heures, rue Saint-Antoine, près l'église Saint-Paul.

Une femme jeune encore, et assez élégamment vêtue, qui revenait du spectacle avec une de ses amies, a été entraînée par deux hommes, malgré ses cris et sa résistance. La garde du poste voisin, avertie par sa compagne, n'a pu rejoindre les ravisseurs. (*Crédit.*)

— On lit dans le *Journal de l'Indre* du 20:

« Il vient d'arriver à Bélabre un bien déplorable évènement. La femme du sieur B..., boulanger, passait pour avoir des relations coupables avec le sieur M..., meunier. Le mari s'est posté l'autre soir dans la cour de sa maison, et quand M.... a voulu entrer par la fenêtre, il lui a tiré dans la figure deux coups de pistolet chargés de grenaille. La justice, informée du fait, s'est transportée sur les lieux, a interrogé B..., qui a tout avoué, ainsi que M..., qui est dans un état déplorable, le visage tout mutilé. B... s'est constitué prisonnier; la gendarmerie l'a conduit au Blanc. Ici, la population est pour ce malheureux contre sa femme et son complice. »

— On nous écrit de Tlemcen, dit le *National*:

« Le 29 novembre, un détachement du 9e de ligne, composé de 40 hommes et commandé par un officier, partit de Zebdou pour se rendre à Tlemcen. Comme le temps était affreux, et qu'on n'avait pas de nouvelles du convoi le 30 à Tlemcen, M. le général de Mac-Mahon envoya immédiatement un détachement de spahis à sa recherche.

» Le lendemain il apprit par un courrier que cinq hommes faisant partie du convoi avaient été trouvés morts dans la plaine de Trei, et huit autres dans un état désespéré. Le même jour arrivèrent au bureau arabe de Tlemcen six mulets chargés des armes et des effets de ces malheureux. Les spahis trouvèrent encore quatre soldats morts qui furent transportés à Zebdou. On apprit, le 2 décembre, que le reste du convoi, ainsi que l'officier qui le commandait, était rentré à Zebdou. Presque tous les hommes sont dangereusement malades. »

— Nous lisons dans l'*Observateur belge*:

« Descendre dans les mines et en remonter par des échelles verticales, sont des opérations aussi fatigantes, que les mineurs préfèrent, malgré les ordonnances qui le leur défendent, exposer leur vie aux chances de solidité d'une corde qui, malheureusement, se rompt souvent et les précipite dans l'abîme.

» Nous avons assisté hier à une expérience en grand qui a démontré, de la manière la plus évidente, que ce danger n'existera plus pour les mineurs, car, au moyen d'un appareil d'une extrême simplicité, le cuffat reste suspendu lorsque la corde vient à se rompre.

» Cette expérience ne se faisait pas sur un modèle, mais dans un puits d'une grande profondeur; elle avait lieu, non sur des matières inertes, mais sur des hommes qui sont restés suspendus au milieu du puits lorsque le cable a été rompu.

» Le parachute des mineurs n'est plus désormais une spéculation théorique, c'est un agent pratique, c'est un fait accompli.

» La démonstration de l'appareil se faisait devant une assemblée nombreuse, composée d'hommes instruits et compétents, la plupart familiers avec l'art si difficile de l'exploitation des mines. Leur satisfaction a été telle qu'ils ont spontanément offert à l'inventeur, M. Vanderhecht, de constater, séance tenante, par un procès-verbal, les faits dont ils ont été témoins. Parmi les signataires se trouvent M. D...., l'un des assistants qui a désiré répéter lui-même l'expérience; le cable s'étant rompu, M. D.... et l'ouvrier qui l'accompagnait ont été arrêtés spontanément sans éprouver la moindre secousse.

» Nous aurons soin de tenir nos lecteurs au courant des nouvelles applications que l'on ne peut manquer de faire de cette invention si doublement intéressante au point de vue de l'humanité et de l'économie de l'exploitation des mines. »

— Les étrangers qui habitent Boulogne-sur-Mer ont été étonnés du calme, de l'ordre et de la modération qui ont régné dans cette ville pendant les élections. Dès le 10 au matin, plusieurs Anglais visitaient les sections pour être témoins des disputes, des rixes, des discussions en plein vent, comme cela a lieu dans toutes les élections en Angleterre. Ces messieurs ont éprouvé un désappointement complet à la vue des groupes paisibles, joyeux même, qui s'entretenaient gaîment des chances probables des deux candidats. (*L'Observateur.*)

— Un jeune peintre faisait une cour assidue à une dame qui passait pour veuve; mais elle était seulement séparée de corps par suite d'un jugement obtenu contre son mari.

L'artiste avait les vues les plus pures, et il était moins tenté par le riche mobilier de la dame que par le désir d'accroître ses ressources et d'augmenter son aisance à elle-même, en y ajoutant les produits de son industrie, qu'il évaluait très haut.

Malheureusement le premier mariage n'étant pas dissous civilement, une seconde union était impossible.

Pour vaincre tous les scrupules et sauver les apparences, le peintre imagine de simuler un mariage. Il obtient par acte notarié le consentement de ses parents, envoie des billets de faire part à toutes ses connaissances, et ne dévoile tout ce qu'il a fait à la dame, que lorsqu'il n'est plus temps de le prévenir. Elle cède donc, quoiqu'à regret; les deux mobiliers, d'une valeur très inégale, sont aussitôt confondus; mais le peintre n'use des droits apparents d'époux que pour se rendre maître de la communauté, et fait disparaître en peu de temps tout ce que possédait sa prétendue.

Celle-ci, obligée de chercher un refuge dans la protection des lois, a déposé une plainte en escroquerie, et la cause sera appelée très incessamment. (*Assemblée nationale.*)

— L'association fraternelle des ouvrières lingères fondée rue de la Corderie-Saint-Honoré, 7, s'est divisée en deux associations: L'une s'est installée rue Richelieu 44, l'autre est restée dans l'ancien établissement.

— La Cour d'assises du Pas-de-Calais vient de juger un crime accompagné de circonstances horribles.

Voici le résumé de l'acte d'accusation:

Depuis le 28 février dernier, Théodore Hennebois, mari de l'accusée, avait disparu de son domicile sans qu'on sût ce qu'il était devenu. Sa femme ne faisait aucune démarche et donnait des explications vagues sur la disparition de Hennebois.

Cependant, dans le mois de mars dernier, Hyacinthe Desailly, domestique à Larbret, rencontra l'accusée à la pointe du jour, une bêche sous le bras et une hotte sur le dos, qui paraissait renfermer un poids considérable, et qui était couverte d'une toile grise; elle se détourna pour s'éloigner du témoin. Desailly, revenu chez son maître, lui parla de cette rencontre. Serait-ce son mari qu'elle portait? dit celui-ci. — Je n'ai point pensé à cela, répondit-il.

Dans ce même mois, Grenier, journalier à Hertière, vit le matin la femme Hennebois, occupée dans son verger avec une bêche.

Plus tard, des indices plus graves se réalisèrent.

Le 20 août, Jean-Baptiste Anselin, fabricant de paniers à Banincourt, aperçut, vers six heures du matin, au milieu de la route, devant sa porte, un objet qui lui parut être une masse de chair informe. S'étant approché, il reconnut avec effroi que c'était une tête humaine. Hamart, son beau-frère, qui l'accompagnait, découvrit près de là une hotte dans laquelle était une jambe en partie décharnée. Peu après, on trouva dans un verger une autre hotte contenant un tibia en état de dissection. Après examen, on crut reconnaître dans la tête celle de Hennebois. Sa femme fut appelée. On lui montra une des hottes trouvées qu'elle reconnut lui appartenir. Elle feignit de pleurer. Examen fait du crâne, on y reconnut des lésions graves accusant un crime. On trouva chez l'accusée un marteau dont le fer s'adaptait parfaitement aux traces restées sur le crâne. On saisit en outre un panier exhalant une odeur cadavérique et contenant des parcelles de matière cérébrale. On l'interrogea sur ce panier, elle répondit qu'il avait contenu des pommes de terre.

Le 30 avril, un gendarme visita le verger de la femme Hennebois; il enfonça la baguette de son fusil dans un tas de fumier qui s'y trouvait recouvert de branches d'arbre. La baguette de fer fut arrêtée par un corps dur. Le fumier écarté, on découvrit un cadavre auquel il manquait la tête, les bras et les jambes.

La femme Hennebois, accusée d'avoir enfoui en cet endroit le corps de son mari, dit qu'un cadavre aurait été déposé là par un ennemi, le sieur Ledar, qui voulait la compromettre; mais il résulta des informations de la justice que les allégations de cette femme étaient de pures calomnies.

Elle est accusée d'avoir assassiné son mari, d'en avoir dépecé, porté et enterré le cadavre dans son verger.

Elle se retranche dans une complète dénégation.

Voici, en résumé, le système de l'accusation:

Par son contrat de mariage, le sieur Hennebois donnait à sa femme tous ses biens si elle était survivante sans enfants. Elle aurait recouru au crime pour satisfaire sa cupidité. Le crime consommé, elle se rendit chez le notaire Daucbez pour en toucher les profits. Le notaire lui demanda la production d'un acte de décès. Elle aurait dispersé sur la route quelques-uns des débris du corps de son mari pour constater son décès.

M. le président interroge l'accusée: elle répond avec calme et sans aucune émotion apparente, continuant à tout nier.

On lui rappelle l'interpellation d'un gendarme dans la prison de Saint-Pol: « Vous auriez dû brûler votre panier, lui disait-il. — Et qui aurait pu penser, répondit-elle, que le brigadier aurait regardé là-dedans! »

A cette question du président: Pourquoi n'avait-elle pas cultivé l'endroit où était enfoui le cadavre de son mari, elle répond qu'arrivée là, elle avait manqué de semence.

Les faits contenus dans l'acte d'accusation sont confirmés par les témoins.

La tâche du ministère public devenait facile et celle du défenseur désespérée.

Un verdict de culpabilité sans circonstances atténuantes est rendu par le jury.

La peine de mort est prononcée. L'accusée demeure impassible.

L'Ordre du Jour.

QUESTIONS SOCIALES, par M. DUCUING, rédacteur du *Courrier français*.

Le titre de cet ouvrage nous a plu. Reconnaître qu'en ce moment les questions sociales sont à l'ordre du jour, c'est faire preuve de clairvoyance, de plus de clairvoyance que n'en manifestent les rêveurs de restauration impérialiste, de restauration orléaniste ou de restauration légitimiste. La question politique est maintenant vidée. Le peuple se gouvernera lui-même, l'abolition de l'hérédité dans le pouvoir, le suffrage universel et direct ont fermé l'ère des révolutions politiques. L'intelligence du pays se trouve en face des questions sociales, et tout rideau qu'on essaierait maintenant de tirer sur elles serait bientôt déchiré par les mains du peuple.

M. Ducuing paraît l'avoir compris, et nous sommes disposés, pour son œuvre, à d'autant plus de bienveillance, que le *Courrier français*, dont il est collaborateur, a suivi, en politique, une ligne peu éloignée de la nôtre. Le *Courrier*, sous Louis-Philippe, était un journal d'opposition qui n'allait point jusqu'à l'hostilité radicale et systématique de l'extrême gauche, et qui, cependant, signalait comme nous l'insuffisance et la vacuité du parti Thiers-Barrot. C'était un journal sérieux, honnête, qui ne se proposait pas d'abord le renversement du pouvoir, mais qui lui fit comme nous, à propos des derniers scandales, une guerre sans merci, et qui devint, après la révolution de Février, plus sincèrement républicain que beaucoup de républicains de la veille.

Malheureusement, nous n'avons pas été jusqu'à ce jour d'accord avec le *Courrier* sur les questions sociales. Nous lui avons trouvé une assez bonne dose de préjugés économiques et un bagage fort léger d'études en socialisme. Nous craignons, en ouvrant M. Ducuing, que cette dissidence ne persiste. Voici les premières lignes de son œuvre:

Pas plus que MM. de Tocqueville et Thiers, je n'accepte le socialisme comme formule nécessaire de la révolution de février, et ceux qui liront cet écrit s'en apercevront facilement.

Malgré nos dispositions sympathiques, nous voilà obligés de parier d'avance que M. Ducuing n'a pas daigné faire l'étude de ces écoles socialistes qu'il croit pouvoir résumer dans *une formule*; nous voilà obligés de présumer qu'il ne les distingue pas nettement les unes des autres, qu'il n'a point discerné ni apprécié les solutions qu'elles présentent; en un mot, ces premières lignes suffisent, nous le disons à regret, pour nous convaincre que l'ouvrage de M. Ducuing ne contiendra pas d'idée énergique et féconde.

Et cependant, si l'ouvrage ne contient pas un système, un enseignement, un dogme aboutissant à des conclusions pratiques d'une véritable puissance, il y règne d'un bout à l'autre un sentiment vrai, généreux, utile, tout en se gendarmant, nous ne savons pourquoi, contre la terminaison du mot *socialisme*; l'auteur sent profondément l'importance des questions sociales, la nécessité de les résoudre et de ne pas s'endormir quand la tâche politique est à peu près terminée; il secoue la bourgeoisie égoïste et fataliste; il la réveille en sursaut en lui disant des vérités pas neuves pour nous, mais surprenantes pour elle.

Après tout, les transitions ont leur rôle: il est bon que la nécessité de la réforme sociale soit prêchée aux bourgeois par des gens moins compromis que nous autres, et n'ayant pas encore endossé la livrée socialiste, ce costume qui fait peur. Il est bon que M. Ducuing, un publiciste civilisé, qu'on ne peut pas traiter de saint-simonien ni de communiste, à qui l'on ne prêtera sans doute aucun commencement de [illegible], tienne aux réactionnaires ou tout au moins aux immobiles, un langage comme celui-ci:

Nous sommes, cela est évident, plus graves et plus préoccupés aujourd'hui que nous ne l'étions la veille de la Révolution de Février. Pourquoi? Eh mon Dieu! précisément parce que la révolution politique étant accomplie, la révolution sociale n'est pas commencée, ou plutôt parce qu'elle est mal comprise. Le 24 février, celui qu'on nommait *le bourgeois*, s'est battu pour la liberté avec autant d'ardeur et de dévouement que le prolétaire de l'atelier. Seulement, la victoire obtenue, le bourgeois s'est figuré que tout était fini, tandis que, pour l'homme du salaire, rien n'était dit encore.

On a beau s'étourdir et s'aveugler; en présence du *tout est dit*, on trouvera toujours le *rien n'est fait*. On a beau nier cet antagonisme qui travaille la société tout entière; l'antagonisme existe, on ne le fera pas disparaître en le niant. Ne pas croire à la révolution sociale en présence de ce qui s'est passé et de ce qui se passe, est un danger immense, car c'est une fin de non-recevoir vis-à-vis de ceux qui souffrent et qui attendent.

Si on les oublie sur leur fumier, ils se révolteront contre la société, ne serait-ce que pour rappeler leur présence aux satisfaits. Il faut donc absolument trouver le mot de l'énigme. Jusqu'à ce qu'on lui ait répondu, le sphinx demandera toujours des victimes et désolera la France.

Lorsqu'on lui répond mal, on se heurte aux ateliers nationaux; lorsqu'on refuse de lui répondre, on se heurte aux insurrections de juin.

Suit une critique fort juste de notre Assemblée constituante avec ses mesures financières, partielles, ruineuses, qui ne se rattachent à aucun système neuf et puissant.

Un propriétaire avait une mauvaise digue en bois sur un torrent sujet aux inondations. Plutôt que de faire les frais d'une digue en pierre, il aima mieux entretenir la digue en bois. Il fallait à chaque instant subvenir à des réparations de détail, fermer un trou, raffermir une pièce, poser une poutre, ouvrage d'un jour que l'eau emportait le lendemain. Vint enfin une inondation qui emporta la digue tout entière. Ce fut alors seulement que le propriétaire décréta la digue en pierre; mais, hélas! la digue en bois l'avait ruiné.

Nous craignons bien que les *réformes possibles*, proposées par M. Ducuing, à l'exclusion du socialisme, ne soient encore des réparations pour la *digue en bois*.

M. Ducuing, comme tous les hommes qui repoussent le socialisme d'une manière générale, le connaît fort peu. Il est évident qu'avant Février, absorbé par le mouvement politique et par la question du libre échange, il avait attaché peu d'intérêt aux travaux des écoles socialistes. Depuis Février, il ne paraît avoir appris sur leur compte que les faits consignés dans le *Moniteur*: les ateliers nationaux, Louis Blanc, les conférences du Luxembourg, voilà pour M. Ducuing le *socialisme*. Ignorant les profondes racines de toutes les idées socialistes: nous gagerions qu'il attribue à M. Louis Blanc le *ministère du progrès* et l'initiative du *droit au travail*. Nous, phalanstériens, disciples de Fourier, non seulement nous ne figurons pas nominativement dans la classification qu'il essaie, mais dans les idées qu'il combat nous ne reconnaissons pas les nôtres. Ses grands coups d'estoc frappent le mur sans nous toucher; nous protestons par exemple contre ce passage:

Quoique les voies et moyens diffèrent essentiellement, tous les socialistes s'accordent sur un même point, c'est dans la guerre qu'ils font à *la propriété individuelle* au bénéfice de la propriété collective.

Nous déclarons en outre n'avoir aucun besoin, pour l'application complète de notre théorie, de l'abrogation d'un article du Code civil et d'un article du Code de commerce qui proscrivent l'association perpétuelle et indissoluble, ainsi que le capital social inaliénable et indivisible. Ce programme, prêté par M. Ducuing au *socialisme*, toujours au socialisme vague et confus, au socialisme sans distinction d'école, n'est pas le nôtre.

M. Ducuing suppose encore que les socialistes, tous les socialistes, refusent au capital la participation aux bénéfices dans les associations, et ne tiennent pas compte du talent. Notre devise: *Association libre et volontaire du* CAPITAL, *du* TRAVAIL *et du* TALENT, répondra suffisamment; elle nous dispensera même de suivre, avec M. Ducuing, une discussion où nous ne sommes intéressés à aucun titre. Les idées phalanstériennes sont pour nous, dans le socialisme, les idées supérieures, les idées de conciliation et d'avenir; elles sont pour tout homme un peu versé dans ces matières, un élément considérable. Un livre qui les laisse absolument à l'écart, et, qui prétend juger le socialisme, manque évidemment son but; il en atteindra un autre que nous avons indiqué en commençant. M. Ducuing peut agir sinon par les idées qu'il émet, du moins par ses sentiments, par ses intentions progressives; il aura rendu service à la bourgeoisie, s'il vient à bout de lui persuader qu'elle doit absolument faire quelque chose.

Notre tâche sera de lui démontrer ensuite comment elle doit réaliser toute autre chose que le programme de M. Ducuing.

V. H.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions nos correspondants des départements de vouloir bien nous envoyer le plus tôt possible les renouvellements de fin d'année, tant pour le journal que pour la *Phalange*.

Liége. — M. de P. — Reçu vot. lettre et pris note. — Quel est cet ab. adressé à la B.? nous ne le trouvons pas inscrit. — Voici le détail réclamé par M.

B* pour le second billet de 100 env. par vous le 11 juillet dernier :
R. 15. Lib. 66. Ab. 19. — 100.
Nous attendons le règlement annoncé.

Saint-Brieuc. — M. D. — Reçu les 12 et inscrit les ab. — La remise est de 2 pour 12 m., 1 p. 6 m. et 50 c. p. 3 m. — Quant à l'éd. p. c'est 50 c. pour 12. — Régl. par la poste ou les mess.

Fresnoy-le-Grand. — M. C. L. — Nous vous réab. p. 3 m. — Votre ab. a pris fin le 15 c.

Saint-Maurice. — M. K. — Reçu. — Bien affect. souv.

Dijon. — M. L. V. — Reçu les 30. — Nous all. vous expédier. Excusez le retard.

Ton. — M. X. — Reçu. Mille amitiés.

Muret. — M. D. — Nous all. vous l'ad. si cela n'empêchait pas l'exp. par la poste, C. eût signé avec plaisir.

Saint-Saulve. — M. H. B. — Reçu les 100. — Nous prenons note de tout et all. vous exp.

Metz. — M. G. — Reçu les 100. — Nous all. satisf. à vos demandes.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 30	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises.	60 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES AU 23 DÉCEMBRE.

BOIS. Campêche C. Esp. en baisse, 8 fr. les 50 k° et 5-85 c. B. Camp. Haïti.

CAFÉS. Plus fermes. Le C. Rio vaut 42 entrep. les 50 k°. Il y a plus d'affaires. C. Haïti 35 fr. entrep.

CÉRÉALES. Le prix des blés se soutient, 22 à 25 fr. l'hectol. 1/2. Il monte à Londres et un peu à Paris. Blé de choix, 25 fr. l'hectol. (120 k°).
Les farines, bien tenues sur tous les marchés, ainsi que les seigles.

COTONS. Fermes à Liverpool et en hausse au Havre. C. Louisiane bon ordin. 75 et très ord. 66-50. C. Mal. d° 67 ; mais on est plus calme le 23 courant. Le stock n'est plus de 17,000 balles.

CUIRS. Stationnaires. Buénos-Ayres secs à 59-50 acq. On fait aussi au dessous.

ESPRIT 3/6 (l'hectol.) dispon. et courant du mois en hausse, 55 fr. Fécule et betterave, 47 fr.

FERS. Les fontes blanches sont revenues à 80 fr. à Saint-Dizier. Les fers battus sont offerts. Cette industrie est en mauvais état.

HUILE de colza disponible et courant du mois en hausse à 99. A Lille, 84-50.

INDIGO. Beaucoup d'affaires, prix fermes. Ind. Beng. vaut 10 à 15 le k° acq. On fait 20 c. Beng. à 5-30 et 5-80.

LAINES. En grande hausse; elles manquent et valent 4-40 à 5 fr. le k°. On monte à Paris de 6 0/0. Pour les tissus, les fabricants en gros et demi gros ont formé une chambre syndicale à l'effet de surveiller la moralité des transactions.

OR, (pièces de 20 et 40 fr.), est tenu à 10 et 12 fr. le mille.

RIZ Car. se vend 23-25 les 50 k° acq.

SAVON, dispon. belle qualité en baisse, 101 à 100.

SOIES de première qualité en hausse et recherchées partout. On remonte à Marseille et dans tout le Midi.

SUCRES de nos colonies en hausse de 2-50, la bonne 4° se paie 54 50.
S. Bourbon, 700 b. de 51 à 52-50.
S. Mart. belle 4°, 118-50.
S. indigène d°, 129.

SUIFS de boucherie en hausse à 65 et 65-50 dans Paris. Ceux de Russie manquent.
Chandelle, 69 à 70 fr. — Bougie stériq., 1 50 le k°.
Oleïne, 90 fr. hors barrière. — Stéarine, 250 hors barrière

VIANDES Bestiaux sur les marchés de la banlieue :
Bœufs, 1-05 le k° 1re sorte.
Moutons. 1-10 » »
Veaux, 1-25 » »

VINS. Les petits sont plus fermes.
Vins 1847, 35 à 40. Tour. nouv. bonne classe, 37 à 40 fr.
Chablis nouv., bonne classe, 55 à 65.
Bordeaux 1847, bonne classe, 60 à 70 fr. la pièce.
Mâcon rouge ord. 50 à 60 fr. »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La vente annuelle au profit des Polonais pauvres et malades, s'ouvre le 26 décembre, à l'hôtel Lambert, rue et île Saint-Louis, n° 2.

On y trouvera un grand assortiment d'objets et étrennes au même prix que dans les magasins, et l'on contribuera à soulager des infortunés dont les derniers événements en Allemagne ont encore accru le nombre et la misère.

La princesse Czartoryska et les dames patronesses espèrent que le généreux public de la capitale viendra seconder ses efforts cette année comme les années précédentes.

Spectacles du 25 décembre.

[illegible] DE LA NATION. — Charles VI.
[illegible] — Daniel.
[illegible] — La Fille du Régiment.
[illegible] Le Conteur, Fénelon, Comment les Femmes se vengent, le Sourd. L'Argent l'Hôtellerie de Genève.
[illegible] Rage d'Amour, Simple Histoire, A bas la Famille! Estelle, la Niaise.
[illegible] — La Propriété c'est le Vol, le Feu d'Artifice, Roi de Cœur.
[illegible] MONTANSIER. Les Lampions de la veille et les Lanternes du lendemain.
VAUDEVILLE. — Pauvre Jacques, une Ecole normande, intermèdes, Fille terrible.
PORTE-SAINT-MARTIN. Le Livre noir, Tohubohu, la Chasse aux Conscrits.
GAITÉ. — Nanette, Fualdes, Deux Loups.
[illegible]-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — 1848 au Temple, Mac-Bête, Pauvre Mère!
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
[illegible] — Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16

17e Année. N. 351. ÉDITION DU MATIN. Mardi-Mercredi 26 et 27 Décembre 1848

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 26 DECEMBRE.

« **Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte.** »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 50.)

« **La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive.** »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 52.)

Assemblée Nationale.

L'avènement subit de la République était l'accident le plus propre à dévoiler la fausseté des bases sur lesquelles repose l'ordre social actuel. Se donnant comme le dernier terme de cette longue protestation de cinq siècles, que, par la voix de tous les penseurs éminents, la famille européenne a constamment élevée contre les entraves et les douleurs qui lui pèsent, la République a proclamé aussitôt et a pratiqué le suffrage universel, c'est-à-dire la liberté universelle.

Eh bien ! il y a un tel antagonisme entre les diverses classes de la société telles que l'ont faites les conquêtes d'abord, puis les révoltes, puis les transactions, puis les lois et les mœurs superposées sur tout ce vieil amas d'iniquités et de contradictions, que le peuple semble avoir été vaincu, dans le suffrage universel, par le peuple lui-même, et qu'aujourd'hui, interprétant à son profit les cinq millions de voix données au neveu de Napoléon, l'organe le plus pur de la conservation bourgeoise, les *Débats*, ne craint pas de traiter le peuple de Février d'esclave révolté, et de dire que, pendant six mois, la France a été écrasée par la *république servile*, la république des esclaves.

Répétant en termes plus parlementaires la même idée, le chef du cabinet choisi par le favori du suffrage universel a exposé aujourd'hui sous forme de programme qu'il n'y avait qu'une chose à faire, maintenir l'ordre, c'est-à-dire les iniquités sociales existantes, et qu'appuyé sur ce suffrage universel et sur une imposante armée, les classes élevées pouvaient compter désormais sur la tranquillité.

Rien donc à notre avis ne démontre mieux de quel mal profond est atteinte la société que cette nécessité où croient se trouver tous ses chefs, les uns après les autres, de se ranger, aussitôt leur arrivée au pouvoir, du côté des puissants contre les faibles, des riches contre les pauvres. Des hauteurs où la tourmente politique les a jetés, ils découvrent subitement que cette société, dont la surface paraissait si unie, est séparée par de profonds abîmes ; ils s'aperçoivent trop tard que la véritable base de la société actuelle est l'oppression, et que si on en ôtait un instant le bourreau, elle s'écroulerait et retomberait dans le chaos.

Ce spectacle trouble, bouleverse toutes leurs idées antérieures. Ils ne savaient point que la société fût si mal faite ; ils ne s'en doutaient seulement pas. Ils n'avaient rien préparé, rien conçu pour une telle occurrence. Alors, frappés de vertige, ils saisissent à la hâte les armes laissées par leurs prédécesseurs, et on les voit à leur tour s'agenouiller devant le bourreau et le reconnaître pour le sauveur social.

Il ne suffit pas de proclamer une république ; il ne suffit pas d'invoquer le suffrage universel pour loi vivante de cette république ; car, jusqu'à présent, que nous a donné le suffrage universel ?

Nous a-t-il donné la science de la rénovation sociale ? Non.

Nous a-t-il donné des hommes éminents pour nous diriger à travers tous les écueils de cette société vieillissante ? Non, non.

Et, par exemple, qui vient-il de placer à la tête de son pays ? M. Odilon Barrot... un honnête homme ? mais est-ce assez ?

Le programme qu'il nous a lu aujourd'hui n'est que la répétition affaiblie de tous les programmes conservateurs et stationnaires. Aucun plan, aucune idée, si ce n'est celle de ne rien faire en industrie et d'avoir le plus de troupes à l'intérieur. Quant à l'extérieur, quant à la solidarité des peuples européens, pas un mot, pas même l'ombre d'une idée.

Ce qui peut donner encore plus de force à notre observation première sur la contradiction des principes à l'aide desquels marche cette société, c'est la nécessité imposée à tout pouvoir de méconnaître lui-même les lois qu'il est chargé de maintenir. Il n'est peut-être pas de constitution qui n'ait été violée le lendemain du jour où elle a été promulguée. Nous ne nous en fâchons pas, nous nous bornons à le constater.

Ainsi, voici M. Barrot, amant déclaré de la loi, qui, dès le premier jour où il s'agit de rentrer sérieusement dans ce que les prétendus conservateurs nomment si pompeusement l'ordre social, porte lui-même sur cette loi respectée une main fort peu respectueuse.

On sait que les personnages politiques qui ont le plus concouru à la nomination du président de la République et à la composition de son cabinet, sont peu bienveillants pour la République et très bien disposés pour la monarchie. Trouvant des sentiments analogues dans le général Changarnier, commandant de la garde nationale parisienne, elles ont inspiré au nouveau cabinet l'obligation d'ajouter aux attributions de ce général celles de commandant de toutes les forces militaires de la 1re division, c'est-à-dire de Paris et de tous ses environs. L'arrêté ministériel, en l'investissant de ce pouvoir important, lui crée de fait une position presque indépendante à l'égard du ministre de la guerre, ce qui a été au surplus formellement constaté par un article spécial qui le dispensait pendant vingt-quatre heures de rendre compte de ses actes à son ministre.

Cette dérogation aux lois de la hiérarchie était déjà une atteinte portée à la loi ; une seconde plus formelle consistait en ce qu'une loi de 1831 interdit expressément au commandant de la garde nationale de cumuler avec ce grade une fonction militaire *active*.

M. Ledru-Rollin, peu confiant dans les intentions du cabinet, est venu réclamer avec une énergie qui n'est pas un seul instant sortie des bornes parlementaires, contre cette concentration excessive des pouvoirs, qui pouvaient menacer les libertés publiques ; il a en même temps fait remarquer l'illégalité dont nous venons de parler.

La défense de M. Odilon Barrot a été faible, très faible, et il s'est rejeté sur les nécessités de la situation périlleuse où se trouvait la société.

Après une réplique vive et animée de M. Ledru-Rollin, le ministre de l'intérieur, M. Léon de Maleville a senti que la question était mal soutenue par le chef du cabinet, et qu'il était temps d'appeler à leur secours les légitimistes. Il a répondu à M. Ledru-Rollin par des personnalités tellement blessantes pour ces anciens membres du gouvernement provisoire, et qui incriminaient si directement la Révolution de Février, que la droite a couvert de ses bravos ce nouveau ministre de la République, qui reniait l'origine de son pouvoir, et disait aussi ouvertement qu'il le pouvait, son peu d'affection pour la forme républicaine ; — les mêmes membres de la droite ont refusé d'écouter M. Charles Dain, lorsque, monté à la tribune après M. de Maleville, il affrontait les murmures des dynastiques de toutes nuances, en stigmatisant la conduite peu noble d'un ministre qui semblait ne s'être fait le serviteur de la République que pour la desservir.

M. Odilon Barrot avait fait entendre que le commandement déféré au général Changarnier serait seulement temporaire. Certains membres de l'Assemblée, désirant laisser le temps au ministère, soit de revenir sur cette nomination, soit de présenter un projet de décret pour en effacer l'illégalité, et en même temps voulant donner un avertissement au nouveau cabinet sur sa conduite, avaient proposé un ordre du jour motivé ; mais il a été écarté par une faible majorité, et l'ordre du jour pur et simple adopté.

En résumé, le ministère s'est montré faible et l'Assemblée aussi en laissant entrer ce ministère dans la voie des prétendues nécessités de position. Il n'y a eu de fort que M. Léon de Maleville, et le parti légitimiste ; ce dernier a juré de perdre la République par des discordes continuelles ; il n'y réussira point, mais il causera beaucoup de mal à la France. Et ce bon M. Odilon-Barrot, qui, dans son programme, se flatte de fermer l'abîme des révolutions. Ah ! l'honnête homme !

Esprit des journaux.

Il faut tenir compte à la *Liberté* des louables efforts qu'elle fait presque tous les jours pour décider le nouveau gouvernement à l'amnistie. Elle rend ainsi à Louis Bonaparte un service des plus réels, et nous sommes heureux d'emprunter à ce journal la citation suivante :

Laissant de côté le point de vue politique, passons à la nécessité, au devoir des réparations dues à l'innocence, à la misère et à la civilisation. Ici la question paraît moins élevée, mais elle est plus étendue. L'innocence, elle a été mêlée dans les cachots avec le crime ; elle invoque Dieu sur d'infâmes pontons ; elle a des droits immortels et des voix éloquentes qui renversent tout pouvoir injuste et franchissent toutes les barrières. La misère, arrivée à son dernier période, ayant vendu son dernier grabat, où peut-elle aller, si ce n'est dans la rue où se recrute l'émeute, où la révolution semble consoler et grandir la mort ? La civilisation, ou, si vous le préférez, l'humanité des mœurs et de l'esprit d'un peuple, qu'en avez-vous fait à la suite des journées de juin ? La civilisation, votre mère, notre mère à tous, vous l'avez violée, insultée et bâillonnée pendant quatre mois, à la face de l'Europe épouvantée.

La *République* parle ainsi de la dernière revue :

Plusieurs officiers de la garde nationale, à qui nous avons parlé, nous ont dit : « Nous ne sommes pas ici pour voir, admirer ou encenser Bonaparte, nous sommes ici pour répondre par d'énergiques cris de *Vive la République* ! aux cris révolutionnaires de *Vive l'empereur* ! qu'on a, si nous croyons certaines rumeurs, l'intention de pousser. » Honneur à la garde nationale de Paris si elle sait toujours comprendre que la République est le seul gouvernement que nous puissions avoir désormais, et qu'il y aurait honte et calamité pour le pays si on le replaçait sous un jeug despotique quelconque ! La garde nationale comprendra à la fois que la République autorise tous les progrès sociaux, et que ces progrès sont nécessaires pour que nous échappions enfin à l'état de malaise et de crise.

Tous les journaux socialistes un peu sérieux arrivent à la commune sociétaire, à l'idée de l'association agricole, industrielle et domestique, réalisée dans la commune. Nous avons cité sur ce point un passage très explicite de la *République* ; nous trouvons aujourd'hui dans le *Peuple* un article également voisin des doctrines les plus saines sur l'association agricole. Il serait à désirer seulement que l'auteur, M. Mortillet, précisât ce qu'il entend par une participation aux bénéfices *sur de justes bases*. La seule base vraiment juste est la répartition proportionnelle au concours de chacun en capital, en travail et en talent.

Le système démocratique détruit l'individualisme, cette grande plaie de notre époque, enfante la fraternité et réalise l'égalité. Il n'y a plus entre les hommes d'autre rivalité que celle du travail ; il n'y a pas de grands propriétaires, de petits propriétaires et des prolétaires, il n'y a que des associés *qui prennent part aux bénéfices suivant de justes bases* ; il n'y a plus d'exploiteurs et d'exploités, tous sont également exploitants ; il n'y a plus d'indigence, plus de mendicité : par des retenues faites sur les bénéfices et les salaires, il est paré aux plus fâcheuses éventualités, et chacun a une retraite assurée.

Dans ce système le sol, bien qu'appartenant à tous les associés, reste indivis ; on a donc les avantages de la grande propriété. Chaque genre de culture peut être pratiqué sur le terrain qui lui convient le mieux et dans les proportions les plus avantageuses ; les machines et instruments perfectionnés peuvent être utilisés avec succès. Les grandes améliorations d'aménagement, d'amendement, d'irrigation et de dessèchement deviennent possibles.

La grande propriété indivise étant travaillée par de nombreux ouvriers offre, comme la petite propriété, des produits extrêmement abondants. Chaque associé se trouvant co-propriétaire, est attaché au sol et intéressé à la bonne gestion de la chose publique, à la question politique, aussi bien que par le morcellement.

On lit dans la *Révolution démocratique et sociale* :

Les représentants étaient hier fort préoccupés des bruits de manifestations impérialistes qui devaient éclater à la revue de ce matin. Le ton du *Constitutionnel*, les alarmes du *Siècle* entretenaient leurs défiances.

L'immense pouvoir donné au général Changarnier, le commandement de l'armée des Alpes confié au général Bugeaud étaient l'objet de leurs conversations.

On parlait d'interpellations à adresser mardi prochain au gouvernement sur une parole attribuée au général Changarnier, et qui est trop dans son rôle pour n'être pas probable.

Il paraîtrait que quand l'Assemblée, pour prévenir un mouvement impérialiste, se décida à précipiter l'installation du président de la République, le citoyen Marrast fut chargé de demander à M. Changarnier si l'on pouvait compter sur lui pour la défense de la République. « On le peut, aurait répondu M. Changarnier, mais il me serait aussi facile de faire un empereur qu'un cornet de dragées. »

Ce propos est plus présomptueux que véritablement audacieux. M. Changarnier est un marquis armé d'un sabre : nous ne nions pas sa bravoure : toutefois, il s'attribue un pouvoir qu'il n'a pas. Nous désirerions même qu'il osât essayer l'exécution des projets qu'on lui prête ; la République y gagnerait. L'impulsion lui serait rendue. Nous aimons d'ailleurs les situations nettes et préférons surtout les tigres aux taupes.

Voici dans quels termes un correspondant de l'*Univers* parle de Garibaldi, ce chef de volontaires italiens dont le patriotisme a si fort contrasté avec l'esprit fort peu national du gouvernement de Pie IX :

Il paraît qu'on va faire venir *la bande* de Garibaldi : déjà cinquante ou soixante de ces *garnements* sont, dit-on, arrivés. Il ne manquait plus que cela à notre pauvre Rome.

Nous donnons acte à l'*Univers* de la déclaration suivante :

Depuis deux jours la *Démocratie pacifique* affirme, avec accompagnements de gros mots, que LA COUPABLE PARODIE projetée par les socialistes pour la *fête de Noël* a excité nos *injures* et notre *fureur*. Nous prions la *Démocratie pacifique* de donner au moins un échantillon de nos injures et de notre fureur, autrement nous serons forcés de lui dire qu'en traduisant ainsi les réflexions que nous avons faites au sujet du banquet projeté par ses amis, elle dit sciemment tout le contraire de la vérité. Elle voudra nous épargner cette conclusion.

Si nous avons mal qualifié les impressions de l'*Univers*, nous sommes prêts à caractériser dans les termes choisis par lui-même le sentiment que la fête socialiste de Noël lui a inspiré. Si ce n'est pas de la fureur, est-ce du mépris, est-ce de la compassion ? L'un ou l'autre de ces sentiments venant de l'*Univers* serait pour nos amis un encouragement précieux.

Nous trouvons les lignes suivantes dans la *Patrie* :

La *Démocratie pacifique* édite, sous le titre de *Principes généraux du socialisme*, l'extrait d'une *vieille brochure* de Louis Bonaparte. Il y a, sans doute, dans cette brochure quelques propositions d'une justesse fort contestable ; mais qui n'a point de ces vieux péchés à se reprocher ? La *Démocratie pacifique* elle-même n'avait-elle pas jadis déserté la cause de l'organisation du travail en défendant la cause de la liberté du commerce ?

VIEILLE BROCHURE ! Comment vous traitez ainsi l'*Extinction du paupérisme* qui était hier, suivant les prôneurs électoraux, un des titres de M. Louis Bonaparte au grade de *penseur*, et qui vient de se réimprimer par ses ordres ? Nous ne sommes pas de votre avis. L'*Extinction du paupérisme* aboutit à des conclusions pratiques que nous n'approuvons pas, mais les prémisses posées dans cette œuvre sont justes et fécondes ; des idées généreuses y sont exprimées, et ce livre nous aurait rendus sympathiques à la candidature de Louis Bonaparte si cette profession de foi socialiste n'avait été contrebalancée par les déclarations postérieures du prince et par la couleur réactionnaire de ses partisans les plus affichés. Que Louis Bonaparte revienne aux principes posés dans sa *vieille brochure*, il y gagnera bien des amis. Si nous lui rappelons ses propres paroles, c'est à titre d'encouragement, et non pas de reproche.

Quant à notre contradiction prétendue, nous dirons que l'organisation du travail, telle que nous l'entendons, est le seul moyen d'assurer la liberté du commerce.

L'*Événement* s'estime on ne peut plus heureux de nous avoir appelés *charivari involontaire*. O le beau mot ! Il n'y a pas de

polémique un peu vive entre journaux où l'on ne se soit servi d'expressions analogues : *charivari involontaire*, *charivari sans le savoir*, il nous est arrivé, il est arrivé à vingt autres d'appliquer cette épithète à quelque journal sans avoir vu là un trait d'esprit dont on dût s'enorgueillir ; mais à l'*Evènement*, en fait d'esprit, ce n'est pas tous les jours fête. On est sagement économe de dépenses intellectuelles, crainte de banqueroute, et l'on fait prudemment servir une douzaine de fois la même plaisanterie. L'*Evènement* se donnera donc la joie de répéter indéfiniment *son bon mot*. Hier encore, dans un seul article, il nous appelait quatre fois *charivari involontaire*.

Quand ils ont tant d'esprit les enfants vivent peu.

A votre aise, messieurs, mais nous sommes plus excusables que vous. Si nous faisons un *Charivari*, c'est involontairement, à ce qu'il paraît. Vous faites, vous, l'*Evènement* très sciemment et de propos délibéré. C'est beaucoup plus grave, et vous commettez votre crime de chaque matin sans aucune circonstance atténuante.

Le *Siècle* rapporte, à propos de la revue, un détail dont nous pouvons certifier l'exactitude.

Le défilé a été signalé par un incident assez curieux : pendant que M. Louis-Napoléon Bonaparte occupait la place qu'il avait prise pour voir défiler les troupes, on a aperçu au-dessus de sa tête, à une assez grande hauteur, un cerf-volant qui avait la forme d'un aigle planant les ailes étendues.

Le général Changarnier a donné ordre à l'un de ses aides-de-camp d'aller couper la ficelle; c'est ce qui a été fait, et le cerf-volant est venu s'abattre à quelques pas de l'état-major.

La *Patrie* ajoute :

L'auteur de cette démonstration, qui pouvait être une cause de désordre, est un nommé Noël Pied, domestique, demeurant rue de Berlin, 26. Procès-verbal a été rédigé contre lui.

L'*Union* nous reproche de l'avoir représenté comme prêchant l'*absolutisme*. Elle s'exprime ainsi :

Appliquer la liberté de l'homme, comme nous le faisons, à tout ce qui constitue l'organisation publique au temps présent, c'est laisser loin derrière soi l'École du phalanstère, aussi bien que l'école de l'empire. Ces deux écoles manquant d'un loi morale pour régler l'intelligence des peuples, sont obligées également, quoique diversement, de remettre à une force quelconque, matérielle ou non, le droit absolu de gouverner les esprits et les volontés. Nous, au contraire, avec notre loi sociale, nous écartons jusqu'à l'image, jusqu'au soupçon, jusqu'à la possibilité de l'absolutisme.

Le système des légitimistes, plus libéral que le phalanstère ! nous passons à l'*Union* cette plaisanterie, ainsi que le dessein qu'elle nous prête de soumettre les esprits et les volontés à une contrainte quelconque. Il est bien entendu que l'*Union* parlera toujours du phalanstère sans daigner s'enquérir de ce que c'est. Nous nous en consolerons, mais nous regretterions sérieusement d'avoir été injustes envers elle. Nous retirerons notre expression *d'absolutisme* aussitôt que l'*Union* aura reconnu

La légitimité du mouvement de 89,
La légitimité de la révolution de juillet,
La légitimité de la république actuelle,
La légitimité des insurrections de Vienne, de Berlin, de Sicile et de Rome.

Ce sont là des manifestations de la volonté populaire qui n'ont rencontré pour obstacle que l'égoïsme et les satellites des princes. Quand on réprouve ces mouvements émancipateurs, quand on donne la main aux bourreaux des peuples, on est ABSOLUTISTE.

On est absolutiste surtout quand on croit à l'éternité de la misère, quand on préfère l'aumône au droit au travail, et quand on se vante de proclamer

Tous les devoirs de fraternité pratique, en opposition avec les chimères qui aboutissent à l'abolition de la charité.

Fête socialiste de Noël.

La fête donnée dimanche soir, au Jardin-d'Hiver, pour célébrer la nativité du Rédempteur, a réuni une foule nombreuse, empressée, recueillie. Tous les chants qui exprimaient des pensées généreuses, des aspirations nobles et élevées, telles que la glorification du travail et les sentiments purs de la fraternité, ont été salués par d'unanimes acclamations. Une quête a été faite par des dames, au profit des familles des transportés et des détenus politiques.

Cette fête, improvisée, laissait encore à désirer pour beaucoup de détails; mais la question principale est jugée par cela même que la simple annonce d'une réunion fraternelle au nom du socialisme et sous l'invocation du Christ, a suffi pour attirer la foule sympathique. Une autre fois, on saura donner plus de grandeur, plus de majesté à ces cérémonies, et leur imprimer le cachet de la religion collective qu'elles doivent avoir pour bien répondre au sentiment qui les inspire.

Que les scribes et les pharisiens de notre époque s'unissent pour crier *anathème au scandale et à l'impiété*, laissons les dire, ils sont dans leur rôle. Les pharisiens et les scribes de Jérusalem accusaient aussi le Christ et ses apôtres de blasphémer Dieu. Leurs colères prouvent que le socialisme est dans une bonne voie. Ils ne dépenseraient pas tant d'indignation s'ils ne sentaient pas toute la force que puise le socialisme en se retrempant ainsi à la source vive de l'espérance et de la vraie charité. Non contents d'avoir travesti les enseignements du Christ, ils voudraient avoir le monopole de la puissance qui s'attache à ce nom sacré, et c'est parce qu'ils se voient menacés dans ce monopole dont ils ont fait un abus si monstrueusement impie, qu'ils jettent des cris de rage, véritables cris de détresse.

Nous empruntons au *Journal des Débats* le récit assez impartial de la fête socialiste qui a eu lundi matin, salle Valentino.

Le deuxième banquet des femmes démocrates socialistes a réuni aujourd'hui dans la salle Valentino environ 800 convives, hommes, femmes et enfants; les hommes s'y trouvaient en grande majorité.

On avait annoncé, comme à l'ordinaire, que les représentants du peuple qui siégent à la Montagne assisteraient à ce banquet, mais nous n'avons entendu citer que les noms de deux d'entre eux parmi les convives, ceux de MM. Pierre Leroux et Félix Pyat. Le prix de la souscription était fixé à 1 fr. 50 c. par tête pour les hommes et les femmes, et 50 c. pour les enfants. Après le repas, on a admis le public dans les tribunes à raison de 25 c. par personne, et un grand nombre de curieux ont pu jouir du spectacle.

Le premier discours a été prononcé par une dame; il était intitulé, autant que nous avons pu l'entendre : *Sermon sur la Montagne*. La voix peu élevée de la lectrice et le mouvement qui se faisait dans la salle ont empêché la plupart des auditeurs de l'entendre ; on ne pouvait saisir que quelques membres de phrases dans lesquels le socialisme était joint au nom de Jésus-Christ. On a entendu ensuite les toasts : A la fraternité universelle ! envoyé par Mme Simon ; A l'avènement du règne de Dieu sur la terre ! par Mme Desroches ; A la liberté ! par Mme Candelot.

M. Pierre Leroux a répondu. « Je suis confondu, a-t-il dit ; après toutes les bonnes pensées que vous venez d'exprimer, je ne pourrai porter la parole ; je ne pourrais dire que des choses faibles. On a parlé de ces hommes qui poursuivent par les sarcasmes et le ridicule tout ce qu'il y a de beau, de bien, de grand ; laissons-les; ils ne méritent pas notre attention. Jésus-Christ, notre rédempteur, n'a pas créé de castes. Nous, les socialistes, levons le voile dont les prêtres voulaient à jamais voiler les autels de la vérité. »

Mme Granet a porté un toast à *Noël* ! « Si nous voulons transformer la société, a-t-elle ajouté, femmes, prenons pour modèle la divine Marie; que son nom soit béni entre toutes les femmes. Prouvons que cette réunion de femmes est sainte, et que les socialistes, au lieu de vouloir abolir la famille, sont animés d'un amour profond qui ne tend qu'à la protéger. Noël à Saint-Simon, à Fourier ! Noël à tous les peuples ; qu'ils soient unis entre eux ! Noël à tous les exilés qui souffrent ! A la fraternité donc ! elle mettra Dieu pour nous !

M. Hervé, après avoir fait l'apologie de Saint-Just, lui a porté un toast, en y joignant les noms de Couthon et de Robespierre ; puis sont venus les toasts suivants : Aux femmes ! par Mme Moniot. A nos mères et à nos enfants! par Mme Marie. Au Christ vivant, à la France! par M. Bernard, qui a cherché à établir qu'il y avait une assimilation complète entre Jésus-Christ et le peuple français ; à Marie, première propagatrice du socialisme ! aux martyrs de Vienne ! par une dame ; à l'inégalité ! par M. Macé ; à la réalisation pour tous du bonheur sur la terre ! par M. Hélie ; à la liberté universelle ! par Mme Ad. Esquiros ; à l'indépendance de la pensée ! par M. Constant ; à la religion ! par M. Pinguet ; à Fourier ! par une dame. On a récité aussi des fables et d'autres poésies. On a entendu en outre divers chants patriotiques au commencement, au milieu et à la fin du banquet.

La *Démocratie pacifique* a emprunté au journal le *Crédit* une note relative aux affaires intérieures du *Constitutionnel*. Nous reproduisons également la rectification que publie aujourd'hui le *Crédit*.

De nouvelles informations que nous avons prises nous obligent à reconnaître que la note qui nous a été communiquée, il y a deux jours, sur la situation actuelle du *Constitutionnel* à l'égard des membres de l'ancien centre gauche, est dénuée de tout fondement. Ceux de nos confrères qui nous ont emprunté cette note auront sans nul doute la loyauté de nous emprunter également cette rectification.

Nouvelles du pape et de l'Italie.

On lit dans le *Nazionale* de Florence :

« Nous donnons sans la garantir la nouvelle suivante que nous apporte notre correspondance de Rome :

» Des personnes dignes de foi assurent que le pape est décidé à résider pour un temps à Civita-Vecchia, protégé par une flotte anglo-française ; de là il nommerait un nouveau ministère ainsi composé :

» Cardinal Antonelli, président du conseil des ministres ; — Montanari, ministre de l'intérieur et de la police ; — l'abbé Rosmini, à l'instruction publique ; — Bevilacqua, aux finances ; — Ricci, au commerce ; — Zucchi, à la guerre.

On ajoute que les ministres des cours étrangères étaient divisés sur la résidence du pape ; l'ambassadeur anglais l'aurait emporté au moment du vote. »

Cérémonie religieuse pour l'avènement au trône de l'empereur François-Joseph Ier à Milan.

Milan est toujours en état de siége.

Le 13 décembre, un capitaine de gendarmerie se présenta à la municipalité pour inviter, au nom du maréchal Radetzki, le corps municipal à assister au *Te Deum* qui devait être dit le lendemain dans la cathédrale pour fêter l'avènement du nouvel empereur d'Autriche.

Le comte Taverna, podesta intérimaire, d'accord avec les adjoints, répondit que tant que durerait l'état de siége le corps municipal n'interviendrait en aucune solennité publique.

Mais, reprit le capitaine, il ne tiendrait qu'au corps municipal de faire cesser cette position exceptionnelle en s'adressant directement au trône impérial pour en obtenir la grâce.

A cette étrange insinuation, le comte Taverna répondit que c'était de la médiation seule que le pays attendait une décision, et qu'il ne suivrait pas le conseil qu'on venait de lui donner.

Le capitaine se retira. Le lendemain, jour de la solennité, il se représenta à la municipalité accompagné d'une escorte. Il déclara au corps municipal que les invitations du maréchal étaient des ordres, et il le somma de le suivre.

Ne pouvant résister contre la force brutale, le corps municipal se rendit à la cathédrale au milieu de l'escorte militaire, où il arriva que la cérémonie était déjà très avancée.

Le même jour Radetzki donna un grand dîner de cent couverts. L'archevêque y fut invité par un billet conçu en ces termes : « Monseigneur ne manquera pas de se rendre à cinq heures à dîner chez S. E. le maréchal Radetzki.

L'archevêque s'y rendit, placé à la seconde table ; la honte et les remords d'avoir accepté cette brutale invitation le firent se trouver mal deux fois pendant le banquet.

La population milanaise donne en cette circonstance une nouvelle preuve de la résistance passive pleine de dignité dont elle a donné de si fréquentes preuves depuis longtemps.

Les rues étaient désertes et les persiennes des maisons fermées sur le passage du cortége militaire.

Dans l'intérieur de l'église, on ne voyait que des militaires et une cinquantaine de fonctionnaires salariés. L'Institut n'y était représenté que par un antiquaire, M. Labus, et par un bibliophile l'abbé Catena ; la noblesse milanaise n'y comptait que le comte Settala, le duc Scotti et le comte Verri.

Nous regrettons vivement que parmi ces quelques Milanais qui seuls ont failli à la noble protestation de toute la population, il se trouve un Verri. Depuis un siècle, la famille Verri, illustre par les nombreux écrits de ses membres, a contribué aux progrès politiques et littéraires de la Lombardie. La présence du dernier représentant de cette ancienne famille est un acte peu digne.

Honneur à la noble et patriotique conduite des Milanais !

Organisation administrative et politique de l'Autriche.

Quelque tristes que soient les nouvelles qui nous arrivent du théâtre de la guerre dans les Etats autrichiens, nous avons la ferme confiance que la lutte ouverte en Hongrie tournera, en définitive, contre l'absolutisme. On trompe les masses slaves en Autriche, en leur faisant voir des ennemis dans les Italiens, les Allemands et les Hongrois ; on abuse de la crédulité de ces peuplades patriarcales, de même qu'on a abusé, en France, de celle de nos paysans en leur représentant les démocrates-socialistes de Paris comme une multitude d'athées et de voleurs. La vérité est que l'esprit des populations slaves de l'Autriche est profondément démocratique. Nous rappelons que les Tschèkes ne veulent de la monarchie qu'à la condition qu'elle sera démocratique, que les moraves ont aboli la noblesse, et que les Serbes viennent de se faire accorder, par le pouvoir central, les institutions communales et centrales les plus larges peut-être qui soient en Europe.

C'est la commune qui jouera le principal rôle dans l'Autriche transformée sous l'influence des Slaves.

La Diète vient de recevoir communication d'un projet d'organisation administrative et politique de l'empire.

« La commune libre est la base de l'Etat libre. » Tel est le premier article des dispositions générales.

Dans la commune proprement dite, le projet admet les cantons, les arrondissements et les départements.

Une commune libre a une action qui lui est propre, inhérente, ou une action que l'Etat lui confère. La première s'étend à tous les intérêts de la commune ; la seconde à certaines affaires spéciales. La première ne connaît d'autres limites que celles posées par la loi, par l'intérêt général ; la seconde émane d'une délégation particulière, et doit se conformer au but qui lui est prescrit.

On voit que le projet n'écarte pas toute l'influence de l'Etat sur la commune. Mais il ne l'absorbe pas dans le premier ; il lui accorde au contraire un droit plein et entier de voir, d'agir et de se mouvoir par elle-même, il base tout sur l'électeur libre.

La commune dépend de l'impôt ou du cadastre. Plusieurs petites communes peuvent se réunir en une seule, de même qu'une grande commune peut se diviser en fraction, sans autres formalités que l'autorisation du conseil de l'arrondissement.

Chaque commune choisit ses représentants et ses juges.

Sont électeurs actifs tous les bourgeois de la commune, les prêtres, les employés du gouvernement, les personnes ayant un grade de l'université, les instituteurs publics, et enfin tous les employés de la commune. Le vote est personnel. Les corporations et les personnes morales se font représenter par leurs fondés de pouvoir : une femme par son époux, une veuve par son mandataire. Les électeurs passifs sont tous membres de la commune.

Les électeurs communaux peuvent, suivant le nombre de la population, former deux, trois ou quatre colléges électoraux. L'impôt sera partagé en autant de parties égales qu'il y aura de colléges. Chaque collége nommera un nombre égal de membres pour le comité ou pour le tribunal. Quoique réunis séparément, les colléges voteront sur les listes contenant la totalité des membres.

Le comité communal sera de huit ou neuf membres dans les communes de 500 électeurs, et dans les communes où le nombre des électeurs dépasse ce chiffre, il y aura dix membres pour les 400 premiers, et ensuite un membre par chaque 20. Dans les communes au-delà de 1 000, il y aura un membre pour chaque 400. Le nombre des suppléants est la moitié de celui des membres du comité. Le tribunal de la commune aura autant de membres que son comité, les suppléants compris.

Le comité choisit dans son sein le conseil municipal à la majorité des voix. Le conseil sera composé d'un maire et de deux conseillers. En cas de mort de l'un d'eux, on procédera aux élections nouvelles dans les quatre semaines. Tous ces emplois sont honorifiques. Le conseil et le tribunal sont nommés pour trois ans.

Telles sont les dispositions de la première partie du projet et du premier chapitre qui règlent la constitution et l'organisation de la commune. Les mêmes dispositions s'appliquent au canton, dont s'occupe le chapitre II. Le canton se compose de plusieurs communes. Les membres de son comité sont nommés par les comités des communes réunies dans le chef-lieu. Leur nombre ne peut pas être au-dessous de 12. Ils sont nommés pour trois ans. Le comité cantonal choisit dans son sein, également pour trois ans et à la majorité des voix, son président, et lui donne un nombre voulu de secrétaires.

Le chapitre III traite des arrondissements. Le président du conseil d'arrondissement, ainsi que les membres de ce dernier, sont choisis pour trois ans.

Le chapitre IV contient l'organisation du département. Les intérêts du département sont représentés et administrés par une députation choisie directement par le peuple. Chaque canton nomme à cet effet un député. Les cantons de plus de 15 000 âmes en nomment deux. La députation choisit dans son sein un président et des secrétaires.

La seconde partie du projet règle l'action des pouvoirs communaux dans les différents ressorts.

Ici commence la centralisation.

Le comité des cantons s'occupe de toutes les affaires qui dépassent les limites d'une seule commune. Il prend ses décisions et les fait exécuter par son président. La commune peut en appeler au comité de l'arrondissement. Ce dernier approuvant la mesure, elle devient obligatoire. Le président du comité cantonal peut de son chef suspendre la décision et porter les débats à la connaissance des autorités de l'arrondissement.

Les mêmes dispositions s'appliquent à l'arrondissement. Seulement ici apparaît la personne du gouvernement, le sous-préfet ; c'est là que convoque le comité de l'arrondissement en session ordinaire et extraordinaire, et qui, en cas de litige ou de nécessité, peut suspendre les délibérations pour en référer au président.

Le comité du département se rassemble une fois par an, le jour désigné par le ministère. Il fait des propositions au préfet, et doit, sur sa demande, lui communiquer ses décisions.

Nous reviendrons sur ce projet, lorsqu'il aura été discuté et adopté. Une constitution basée sur le grand principe de la libre organisation des communes, serait assurément très libérale; mais qui nous dit que l'absolutisme autrichien ne profitera pas de cette nouvelle organisation pour dominer en divisant les communes, comme autrefois en divisant les peuples?

Assemblée nationale.

Séance du 26 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

Deux heures un quart. L'Assemblée est nombreuse et agitée.

M. LUBBERT (Gironde) écrit pour donner sa démission.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif à l'impôt du sel.

M. AVOND présente des considérations générales sur cette question. Il rappelle le décret du gouvernement provisoire annonçant, pour le 1er janvier prochain, l'abolition de l'impôt sur le sel, décret contre lequel deux ministres successifs, MM. Goudchaux et Trouvé-Chauvel ont proposé à l'Assemblée de revenir.

L'orateur analyse les diverses propositions présentées par divers représentants. M. Dupont de Bussac avait proposé le remplacement de l'impôt du sel par un impôt de capitation. Les citoyens payant 200 fr. de contribution devaient payer 3 fr. par an pour le sel ; les citoyens payant moins de 200 fr. d'impôts n'auraient eu rien à payer pour le sel. Cette proposition fut repoussée par le comité des finances et par celui de l'agriculture.

D'autres propositions et amendements avaient été également renvoyés aux comités des finances et de l'agriculture.

La voix de l'orateur se perd dans le bruit des conversations.

M. ODILON BARROT a la parole. Le silence se rétablit. Il donne lecture d'un discours écrit au nom du président de la République et de ses collègues du ministère.

L'élection du 10 décembre vient, dit-il, de manifester dans la société une union à laquelle le gouvernement doit s'associer. Le but auquel nous devons tendre, c'est l'ordre, l'ordre matériel et l'ordre moral. Le gouvernement républicain ne sera affermi que le jour où nous aurons fermé définitivement l'époque révolutionnaire. Nous avons constitué puissamment l'ordre matériel. Nous avons voulu empêcher jusqu'à la pensée du désordre et prévenir une répression toujours douloureuse. Il faut qu'enfin le calme renaisse et que chacun puisse compter sur le lendemain. Il faut que le travail et le crédit renaissent. Ce désir n'est déjà plus simplement un désir, c'est un fait. L'agriculture, le commerce ont eu beaucoup à souffrir. Il faut tenter de les relever sans faire sortir l'Etat de son rôle normal.

L'Assemblée a déjà compris qu'il nous faut rentrer dans la voie normale. Sans doute l'Etat ne doit pas s'abstenir ; mais nous pensons que la direction de l'Etat doit être substituée à l'exécution directe par l'Etat. Nous avons contracté la malheureuse habitude d'attendre de l'Etat ce que dans d'autres pays on attend de l'initiative individuelle.

Quant aux rapports de la France avec l'étranger, nous trouvons des négociations ouvertes sur tous les points, et cette situation nous condamne à une grande réserve. Nous tâcherons de ne jamais engager témérairement la parole de la France, et nous ne promettrons que ce que nous pourrons tenir.

La protection de la société, la sécurité publique ne doivent pas sans doute devenir une fin de non-recevoir absolue contre toute innovation, contre tout progrès. Le progrès est une nécessité des sociétés.

Nous avons une grande tâche à remplir ; nous comptons sur votre concours patriotique. (Vive agitation.)

M. LEDRU-ROLLIN. (Profond silence). Un fait a, depuis quelques jours, ému l'opinion publique. Je veux parler des pouvoirs confiés au général Changarnier. Je n'ai pas besoin de dire que mes interpellations n'ont rien de personnel. Il ne s'agit pas ici de la personne du général Changarnier. Il s'agit de savoir si la constitution a été ou non violée par l'acte qui confère au général Changarnier le commandement en chef des gardes nationales de la Seine, et de toutes les troupes cantonnées dans la 1re division militaire.

Les pouvoirs qui lui sont donnés sont excessivement étendus. Ils vont en certaines circonstances jusqu'à une dictature de vingt-quatre heures.

L'Assemblée comprendra que je ne peux pas discuter si le commandement de la garde nationale est compatible avec le commandement de l'armée ; j'ai quelque chose de plus grave à dire.

Cette ordonnance donne à un citoyen qui ne relève plus du ministre de la guerre, le commandement dictatorial absolu de 350 à 400 000 hommes de troupes, sous la seule condition, non pas de le faire approuver par le ministre de la guerre, mais de lui en rendre compte dans les vingt quatre heures.

Il y a là quelque chose d'exorbitant, de profondément anormal, d'incompatible avec le gouvernement républicain. Nous avons renversé la royauté parce qu'elle était irresponsable, et voilà qu'on nous crée un nouveau pouvoir irresponsable, un dictateur militaire qui ne dépend pas des ministres, qui ne peut pas même être renversé par un vote, qui ne peut être responsable qu'après sa trahison consommée, c'est-à-dire lorsqu'il n'est plus temps. (Très bien ! très bien ! Vive approbation.)

Il y a là quelque chose de si exorbitant, que je ne comprends pas qu'il se soit trouvé un homme pour le contresigner. (Murmures à droite. —Très bien ! à gauche.)

Non seulement cette nomination est en désaccord avec notre constitution, avec le gouvernement républicain, mais elle est en opposition flagrante avec la loi de 1831 sur la garde nationale. Le texte est formel.

Aucun officier général de terre ou de mer exerçant un emploi actif ne pourra être nommé commandant des gardes nationales. Est-ce que le général Changarnier, qui commande aux troupes de cinq ou six départements n'a pas un emploi actif ?

Le texte est formel, absolu ; et remarquez bien que, dans la loi de 1831 il est question d'officiers aux ordres du ministre de la guerre, et que le général Changarnier n'est pas même placé sous l'autorité du ministre responsable.

Nous voulons tous appliquer la constitution. Eh bien, ne commencez pas à la violer par votre premier acte. (Très bien !)

Vous nous parlez beaucoup d'ordre dans votre programme ; eh bien, commencez donc par respecter l'ordre, commencez par respecter la loi écrite et formelle. (Très bien !)

Ne commencez pas l'inauguration de notre République par une violation flagrante de la constitution, violation d'autant plus menaçante pour la liberté, qu'elle peut se combiner avec la nomination d'un commandant de l'armée des Alpes, qui pourra, dit-on, placer son quartier-général à Bourges. (Sensation.) Je demande si sous cette double pression nous pouvons dire que nous vivons au sein d'un pays libre. (Très bien ! très bien ! bravos !)

M. ODILON BARROT. Je m'empresse de répondre à l'interpellation qui nous est adressée. Nous voulons tous respecter la constitution. (Des conversations s'établissent sur un grand nombre de bancs et interrompent souvent l'orateur.)

On nous reproche les nominations du général Changarnier et du maréchal Bugeaud, dans la Seine et à l'armée des Alpes ; mais la responsabilité de ces fonctionnaires est complète (allons donc ! — Vives rumeurs), leur responsabilité est entière. (Allons donc ! allons donc ! — Une voix : Très bien ! — De toutes parts : Chut ! chut !)

Le ministre de la guerre est responsable des actes du général Changarnier. (Violentes rumeurs.) Le ministre de la guerre a délégué une partie de ses droits, mais il en a conservé la responsabilité. (Vives rumeurs.) La responsabilité sera donc d'autant plus grande que la confiance sera plus entière. (Nouvelles rumeurs.)

La question constitutionnelle est intacte, il n'y a en dehors qu'une question d'appréciation. (Allons donc ! — Violentes rumeurs sur tous les bancs.) A côté de la question constitutionnelle il y a la question d'utilité. Cette délégation, fort étendue, j'en conviens, est-elle utile ?

A DROITE. Très bien ! (Violentes réclamations sur la plupart des bancs,

M. ODILON BARROT. Je le reconnais dans les circonstances ordinaires, dans un état normal, il est bon et légal que la garde nationale ne se trouve pas sous le même commandement que les troupes. (Et la loi ? et la loi ?) Je n'abaisserai pas le débat, je ne discuterai pas les textes. (Rires ironiques ; hilarité et rumeurs sur tous les bancs.)

M. O. BARROT. Le texte de la loi n'est applicable qu'aux circonstances ordinaires. (Vives rumeurs.)

UNE VOIX. Rétablissez l'état de siège, alors. (C'est cela.)

M. O. BARROT. Je prends l'esprit de la loi là où je n'aurai pas la lettre. (Ah ! ah ! Rumeurs prolongées.)

Je demande à l'Assemblée, je m'adresse à la loyauté de toutes les opinions. Je ne rencontre ici aucune hostilité systématique. (Non ! non !) Eh bien, je dis que les textes que vous invoquez et dont je désire l'application la plus large, ne sont pas applicables aujourd'hui. Ces textes ont été laissés de côté toutes les fois que la situation a demandé la réunion des deux pouvoirs sur une seule tête. (Rumeurs.)

Sommes-nous donc si éloignés de cette époque où les bases mêmes de notre société ont été mises en question pour venir nous jeter à la tête des textes de loi ? L'armée, qui a sauvé Paris, veille et doit toujours veiller à la conservation de la société, à la conservation de la République qui ne résisterait pas aux perturbateurs.

M. AYLIES. Et les légitimistes. (Très bien !)

A GAUCHE. Demandez alors l'état de siège.

M. O. BARROT. Nous sommes responsables de la tranquillité intérieure. Vous nous avez longtemps entretenu des dangers que courait la société ; vous vous en êtes fait une arme ; nous avions une transition difficile à passer ; eh bien ! qu'auriez-vous dit, si au moment où nous arrivions au pouvoir la dixième partie du danger que vous prévoyez eût éclaté ? Alors vous auriez eu raison de nous accuser d'avoir failli à nos devoirs.

Notre responsabilité eût été sérieusement engagée. Nous y avons pensé, nous y avons pourvu.

Là où se trouve une armée réunie, il faut unité du commandement. Une trop cruelle expérience nous a appris les dangers de la non-unité dans le commandement. (Voix à droite : Très bien !)

Telle a été notre pensée : notre pensée a été de faire la veille ce qu'il faudrait faire le lendemain, de décourager toute pensée de désordre, nous ne craignons pas de surfaire au désir de l'ordre dans le pays.

Il s'est trouvé par bonheur qu'il y a à la tête de la garde nationale un de nos collègues dont le dévouement à la patrie et le patriotisme sont connus, à qui toute la cité rend justice ; nous avons dû lui donner toutes les forces.

Au lieu de transporter au commandant de la ligne la garde nationale, comme cela s'est fait autrefois pour le maréchal Gérard, sous la monarchie, nous avons transporté le commandement au chef de la garde nationale ; mais entendons-nous bien, c'est temporaire. (Explosion de cris au centre.)

J'appelle de tous mes vœux le moment où l'opinion publique demandera le renvoi de ces troupes agglomérées aux points où elles étaient autrefois placées.

Il faut que nous puissions faire avec calme ces lois qui nous restent à faire avant que nous paraissions tous devant notre juge à tous, le pays.

Je dirai, en terminant, que ceux qui veulent le plus ardemment que l'ordre règne partout, ceux-là sont les plus sincères républicains.

Et, croyez-le bien, du jour où l'on ne craindra plus le désordre, du jour où la tranquillité sera constituée sur des bases inébranlables, de ce jour la confiance sera rétablie, et pour nous commencera une ère de bonheur et de prospérité inaltérables. (Très bien ! à droite.)

M. Odilon Barrot descend majestueusement de la tribune.

M. LEDRU-ROLLIN. J'avais posé aussi nettement que possible une question constitutionnelle. Le ministre de la justice, ne pouvant répondre au texte, s'est jeté dans des développements oratoires. Cette tactique n'est pas nouvelle, nous la connaissons. (Hilarité sur tous les bancs.)

M. Odilon Barrot vient de faire précisément ce que dans l'ancienne chambre nous reprochions au gouvernement monarchique.

La constitution et la loi sont violées.

M. AYLIES. Quel article ?

A GAUCHE. L'art. 68.

M. LEDRU ROLLIN. Je dis que la loi et la constitution sont violées. Eh ! le ministre de la justice s'est bien gardé de lire le texte de l'ordonnance qui confie à M. le général Changarnier les commandements supérieurs dont il est investi.

Voici comment la constitution est violée, comment un officier supérieur qui commande à sept ou huit départements et aux gardes nationales de la Seine, et cela sous la seule condition de rendre dans les vingt-quatre heures compte de ses actes au ministre de la guerre, et vous dites qu'il y a là une responsabilité sérieuse ! (Vive approbation.)

Permettez-moi, citoyens, une supposition pour faire comprendre mon raisonnement : supposez qu'une armée envahisse l'Assemblée et dissolve la représentation nationale. (Mouvement.)

UNE VOIX. Cela s'est vu. (Sensation.)

M. LEDRU-ROLLIN. Si une armée se conduisait ainsi, — et les pouvoirs donnés au général Changarnier rendraient la chose possible, — si une armée se conduisait ainsi, je vous demande ce que signifierait l'obligation de rendre compte dans les 24 heures. (Sensation.)

Le gouvernement, pour justifier la nomination du général Changarnier, dit que nous ne sommes pas dans des temps ordinaires, et qu'il vaut mieux prévenir que de réprimer. Mais les temps exceptionnels sont prévus par la loi ; on dit que, pour le cas où des gardes nationales devront défendre des places fortes, des côtes, des positions, il y aura des corps détachés, et alors on indique quel sera le commandant.

Ayez donc maintenant le courage, si vous l'osez, de déclarer que le pays est en danger : on ne peut gouverner un pays qu'avec la constitution et les lois, ou en dehors de la constitution et des lois. (Très bien !) Comment se fait-il que maintenant on vienne parler de craintes, alors que dans l'exposé que faisait tout à l'heure M. le ministre, il signalait au contraire le retour de la confiance et de la sécurité. (Très bien !)

Ce n'est pas pour attaquer un cabinet que je suis monté à cette tribune, mais pour signaler une violation à la constitution. Un ministère qui signale ainsi son arrivée au pouvoir doit inspirer de graves inquiétudes ; c'est un ministère en dehors des voies légales, c'est un ministère d'arbitraire. (Très bien ! très bien ! Bravo !)

M. DE MALEVILLE, ministre de l'intérieur. Je suis heureux d'avoir entendu un des ministres du gouvernement provisoire éprouver des scrupules de légalité. (Hilarité à droite. — Vives rumeurs à gauche.) Je le félicite de ce progrès personnel. (Même mouvement.)

J'ai peu de choses à ajouter aux graves observations présentées par M. le ministre de la justice.

M. LEDRU-ROLLIN. Présentées gravement ? (Longue hilarité.)

M. DE MALLEVILLE. J'ai aussi ma part de responsabilité dans la mesure que l'on a critiquée. Cette concentration était nécessaire, et je suis d'autant plus étonné qu'on l'ait attaquée, que vous-mêmes vous reprochiez au général Cavaignac de n'avoir pas fait opérer cette concentration que vous nous reprochez aujourd'hui.

Quant à la question de responsabilité, elle est beaucoup moindre que l'on semble le croire ; et d'ailleurs, nous ne voulons pas, nous, avoir le malheur de tomber au milieu d'une émeute sans avoir pris par avance les mesures nécessaires pour la prévenir. (Très bien ! à droite.)

Je demanderai à ceux qui nous attaquent et qui se posent comme nos adversaires de ne pas venir jouer sur ces mots de violation de la constitution. (Rumeurs.) Car aussi, le jour où je dirai qu'un ministre a violé la constitution, je viendrai à cette tribune déposer contre lui un acte d'accusation. (Très bien ! très bien !) J'engagerai donc nos adversaires à ne pas chicaner sur l'ordre, car nous ne voulons pas chicaner sur la liberté. (Mouvements divers.)

M. CHARLES DAIN. Avant de discuter les questions, je dois relever une parole qui vient de tomber de cette tribune. L'orateur auquel je réponds s'est étonné de ce qu'il a appelé les scrupules de légalité d'un membre du gouvernement provisoire. Il me semble que cette question ne devait plus être posée devant une Assemblée qui a déclaré que le gouvernement provisoire a bien mérité de la patrie. (Très bien.)

En présence d'une Assemblée née du suffrage universel, qui représente tous les éléments du pays, il faut qu'il soit bien entendu que la dictature du gouvernement provisoire a été acceptée et acclamée par le peuple. (Très bien à gauche. — Réclamations à droite.)

Je répète que tout individu, notamment dans cette chambre, qui met en question la dictature nécessaire des membres du gouvernement provisoire (Rumeurs à droite.) se pose en contradiction avec le suffrage universel dont il émane, et met en question la révolution même. (Nouvelles rumeurs à droite.)

Je reviens à la question. L'article 105 de la constitution est formel. Il porte que la force armée ne pourra être employée à l'intérieur que sur la demande formelle des autorités constituées. Vous pouvez faire de nouvelles lois sur l'emploi de la force publique ; mais tant qu'il n'en existe pas de nouvelles, ce sont les anciennes que vous devez appliquer, et ces lois ne sont autres que celle que M. Ledru-Rollin vous citait tout à l'heure.

Il est évident que l'on ne peut réunir le commandement de l'armée avec celui de la garde nationale. On dit que le principe de la responsabilité n'est pas violé, parce que le ministère répond des actes du général Changarnier. Mais pour qu'il y ait responsabilité, il faut qu'il y ait hiérarchie et organisation régulière du pouvoir. Or, cette hiérarchie n'existe pas dans l'ordonnance que vous avez rendue.

On a parlé de faits semblables qui se seraient passés sous l'ancien gouvernement. On a parlé du maréchal Gérard, du maréchal Lobau ; mais ni le maréchal Gérard, ni le maréchal Lobau n'étaient en activité de service. (Dénégations.)

M. LE PRÉSIDENT. MM. Degousée et Ducoux m'ont remis un ordre du jour motivé ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, considérant qu'il résulte des explications données par le ministère que les pouvoirs confiés au général Changarnier ne sont que temporaires, passe à l'ordre du jour.

VOIX A DROITE. L'ordre du jour pur et simple !

L'ordre du jour pur et simple est mis aux voix et adopté à une très faible majorité, et après un mouvement d'hésitation du bureau.

Une longue agitation succède à ce vote. La séance est suspendue quelques instants.

M. BAUNE demande à interpeller vendredi prochain le ministère sur la conduite qu'il compte tenir relativement aux affaires de l'Italie et de l'Allemagne.

Les interpellations auront lieu vendredi.

La séance est levée à cinq heures.

FAITS DIVERS.

— La halle aux toiles, dont la première tenue mensuelle devait avoir lieu le lundi, 1er janvier 1849, ne s'ouvrira que le lundi suivant, 8 du même mois.

— On nous écrit de Lausanne :

L'évêque de Lausanne et Genève n'est plus à Chillon ; il a été conduit à la frontière française, et il lui a été enjoint de ne pas remettre les pieds dans les cantons faisant partie de son diocèse.

— Une rencontre a eu lieu, dit la *Gazette*, entre un jeune professeur, l'un des plus savants et des plus distingués de l'Université, et un officier supérieur, dit-on, haut placé dans l'administration. Ce dernier a eu le bras cassé par une balle.

Il serait temps de mettre un terme à ces brutales collisions que réprouvent les lois divines et humaines, et qui ont souvent pour unique résultat de priver le pays de citoyens utiles et distingués.

— Le directeur des musées nationaux a l'honneur de prévenir le public et MM. les artistes, qu'en vertu du décret de l'Assemblée nationale du 13 décembre 1848, relatif aux travaux de restaurations et d'embellissements du Musée du Louvre, le salon carré, la grande galerie, et les salles du musée espagnol, seront fermés à partir du 1er janvier 1849. La grande galerie et le musée espagnol seront ouverts au public et à l'étude sous une quinzaine de jours, à dater de sa fermeture, espace de temps rigoureusement nécessaire pour dresser les échaffaudages, établir un passage du salon carré à la galerie et rendre au public dans les salles espagnoles les tableaux actuellement exposés dans le salon carré.

Messieurs les artistes peuvent compter que la direction mettra le plus entier dévouement à sauvegarder l'intérêt des études et à abréger par tous les moyens qui sont en son pouvoir le délai de la fermeture. Il est entendu que toutes les autres salles du Louvre continueront, comme par le passé, à être ouvertes.

— Nous avons encore à mentionner la fin d'un bon citoyen, victime des tristes journées de juin. M. Victor Maillard, décoré de juillet, major de la légion d'artillerie, vient de succomber à de longues souffrances puisées dans les émotions de la guerre civile. Debout au premier rang pendant toute la lutte, il avait échappé miraculeusement à la balle qui lui enlevait la grosse épaulette, et recueillait presqu'aussitôt dans ses bras le capitaine Maillard, son frère, qui tombait la cuisse traversée d'une balle. Les secousses de ces fatales journées développèrent avec une promptitude effrayante la maladie qui vient de l'enlever.

(*Constitutionnel.*)

— Dimanche dernier, 24 du courant, a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise le convoi du citoyen Roblot, mort des suites de ses blessures reçues en Février, en combattant pour le triomphe de nos libertés.

Un nombre considérable de blessés et de combattants de Février, précédés des bannières de la république, et ayant à leur tête les membres du comité fraternel, suivait le char funèbre ondulé de drapeaux aux couleurs nationales.

La marche du cortége a fait le tour de la colonne de juillet. Là, une chaleureuse allocution a été adressée aux mânes de ceux qui reposent sous la froide dale du monument.

Le citoyen Croizet, du Cantal, président du comité fraternel des blessés et combattants en Février, s'est exprimé ainsi :

» Salut, ô ombres de Février ! salut, ô victimes du poignard des sicaires de la royauté ! Plus heureux que la plupart d'entre vous, le frère que nous conduisons à sa dernière demeure a vu le triomphe de notre sainte cause ; lui aussi avait mérité cette couronne civique... Il est mort emportant dans la tombe le doute de cette récompense nationale dont il était si digne...

» Que vos mânes plaintives ne s'exhalent plus en murmures contre l'ingratitude de nos gouvernants ; vos frères sont toujours debout, et notre faible phalange n'est que mutilée et non anéantie !

» Adieu ! »

— Voici la nomenclature des ministres qui se sont succédé aux affaires depuis le 24 février. Il semblerait résulter de ce document que la durée d'une existence ministérielle, en temps de république, n'est guère que de deux mois.

Guerre : Subervie, Arago, Charras (intérim), Cavaignac, Lamoricière, Rullière.

Affaires étrangères : Lamartine, Bastide, Bedeau (titulaire), Bastide, Drouyn de l'Huys.

Intérieur : Ledru-Rollin, Recurt, Senard, Dufaure, Maleville.

Finances : Goudchaux, Garnier-Pagès, Duclerc, Goudchaux, Trouvé-Chauvel, Passy.

Marine : Arago, Casy, Bastide, Verninac, Tracy.

Travaux publics : Marie, Trélat, Recurt, Vivien, Léon Faucher.

Agriculture et commerce : Bethmont, Flocon, Tourret, Bixio.

Justice : Crémieux, Bethmont, Marie, Odilon Barrot.

Instruction publique et cultes : Carnot, Volabelle, Freslon, de Falloux.

— A la dernière revue, le cri de : *Vive l'amnistie !* accueillit le président de la République quand il passa dans les rangs de la 8e légion de la garde nationale. La foule le répéta encore longtemps après ; ce mot de miséricorde était dans tous les cœurs, dans toutes les bouches.

Plein de joie et d'espérance, un brave ouvrier quitta de bonne heure la fête pour porter un peu de la consolation que ces cris avaient donnée à la jeune femme d'un de ses camarades, qui, victime de ces fatales journées de juin, expie sur les pontons la faute d'avoir eu son logement auprès d'une barricade. Il trouve la pauvre veuve assise auprès de son âtre sans feu. Amnistie ! lui crie-t-il en entrant. La femme se lève électrisée par ce mot qui lui annonce le retour de son mari. — Est-ce bien vrai ? demande-t-elle. — Oui, c'est vrai, tout le monde le demande là-bas, et mardi elle sera proclamée à la chambre, répond l'ouvrier. — Ah ! merci, mon Dieu ! s'écrie la pauvre jeune femme, et, suffoquée par la joie, elle s'affaisse sur elle-même. L'homme la relève... mais, hélas ! c'était fini, la joie avait été trop forte, l'émotion trop rapide pour ce cœur malade et souffrant. La femme du déporté venait de mourir étouffée !

Cette scène se passa dans le haut de la rue de Charonne.

— On annonce la prochaine publication d'un écrit politique que M. Guizot vient de terminer à Londres. Cet écrit est intitulé : *De la Démocratie en France*, et doit paraître à Paris, dans les premiers jours de janvier, chez le libraire Victor Masson, rue de l'Ecole-de-Médecine.

Nous sommes curieux de voir si M. Guizot essaiera de se justifier des faits honteux dont une chambre corrompue s'est déclarée *satisfaite* et qui ont excité la vengeresse indignation du pays.

CHEMISERIE. — Association fraternelle des ouvriers et ouvrières de la chemiserie. — Réunis en assemblée générale, dimanche dernier, sous la présidence du citoyen Jules Lechevalier, les adhérents provisoires ont discuté les principes fondamentaux de l'Association et entendu la lecture du projet de pacte social. Une commission de neuf membres a été nommée pour élaborer ce travail, et l'assemblée s'est ensuite ajournée au mercredi 27 décembre courant, à une heure précise, même local du citoyen Lointier, restaurateur, chaussée des Martyrs, 7, à Montmartre, à l'effet d'entendre le rapport de la commission et de délibérer successivement sur chaque article du contrat. Ceux des adhérents qui n'auraient pas retiré leurs cartes, ou les personnes qui, désirant faire partie de l'Association fraternelle de la chemiserie, ne se seraient pas encore fait inscrire, sont invités à le faire de suite. Les cartes seront délivrées, de dix heures du matin à trois heures du soir, au siége du comité provisoire, rue de l'Arbre-Sec, 62.

QUAND MÊME ! — Ce n'est point assez pour MM. les légitimistes de vendre les portraits et les bustes du noble duc de Bordeaux, comte de Chambord, Henri V, Dieudonné, enfant du miracle, etc., etc. ; il se vend maintenant et se donne même au besoin chez certains marchands de papeterie une petite carte blanche du même format qu'un as de pique ou qu'un valet de cœur, mais bien autrement illustre et illustrée. (Elle est déjà dans bien des livres de messe). Dans le haut de la carte, on voit le profil du duc ressortant en bosse au milieu d'un petit médaillon de la grandeur d'une pièce d'un franc, et autour du profil, on lit ces mots : *Henri de France*. Au bas de l'effigie, cette devise est écrite sur deux lignes : *L'orphelin est puissant dans la main de Dieu.*

Tout en respectant la vérité de cette sentence, nous nous sommes demandés s'il est bien sûr que le duc de Bordeaux soit cet orphelin dans la main de Dieu ! Car il faut avoir rempli bien des conditions pour être puissant de la puissance de Dieu, et la première de toutes est d'être dans le vrai ; or tant que le duc de Bordeaux se dira Henri de France et nous regardera comme ses sujets, il est complétement dans le faux.

UN AMOUR CONTRARIÉ. — [illegible] — Une personne, qu'on a su depuis être un médecin, passant avant-hier, dans la soirée, rue d'Ulm, aperçut le corps d'une jeune fille [illegible] sur le pavé. Il crut d'abord qu'elle avait été victime d'un [illegible] elle [illegible]

une voiture et la conduisit à l'hospice Cochin. Le médecin, en arrivant, s'empressa de donner des soins à la jeune fille qui, jusque-là, paraissait être sans connaissance; il constata bientôt qu'elle n'avait qu'une légère contusion. Ayant remarqué qu'elle entr'ouvait les yeux de temps en temps et furtivement pour voir ce qui se passait autour d'elle, il pensa qu'elle jouait la comédie et se retira.

Le lendemain matin, les religieuses du couvent des Dames-Saint-Michel étaient en grand émoi : elles venaient de découvrir qu'une de leurs pensionnaires s'était échappée malgré toutes les précautions qui mettaient obstacle à une telle entreprise.

La maison des Dames-de-Charité, plus connue sous le nom de Dames-Saint-Michel, est destinée, comme on sait, à recevoir les femmes ou les filles dont les parents veulent réprimer l'inconduite.

Il y a quelque temps, Florentine P..., âgée de dix-sept ans, avait été placée là par son père. Les motifs de cet acte de sévérité paternelle étaient assez plausibles. Florentine, qui éprouvait pour un jeune homme une passion que son père condamnait, avait un beau jour abandonné sa famille pour aller vivre avec son amant. Après d'assez longues recherches, on était parvenu à la découvrir, et son père, justement irrité, l'avait immédiatement conduite au couvent des Dames-Saint-Michel.

Mais Florentine, qui est douée d'un esprit résolu et d'un caractère indomptable, ne pouvait s'accommoder longtemps de cette réclusion, et devait tenter de s'y soustraire par un moyen quelconque. Sa cellule donnait sur la rue d'Ulm; elle était éclairée par une fenêtre assez étroite et doublement fermée, d'abord par une persienne fixe et parfaitement scellée dans la muraille, puis intérieurement par une croisée munie d'un fort cadenas.

Florentine n'hésita pas devant ces difficultés qui auraient paru insurmontables à toute autre jeune fille. Elle commence par arracher une des traverses de son lit, s'en fait un levier à l'aide duquel elle brise le cadenas et descelle la persienne; puis, montée sur l'appui de la fenêtre, elle se précipite dans la rue, où le médecin, dont nous avons parlé au début de ce récit, la trouve évanouie plutôt par suite de l'émotion que de la douleur physique, car elle n'avait, comme nous l'avons dit, que de légères contusions.

On l'a ramenée chez son père, dont la volonté paraît avoir fléchi, et qui, pour éviter de plus grands malheurs, consentirait, dit-on, à l'unir à celui qu'elle aime. (*Droit.*)

LE TRAVAIL AFFRANCHI, journal fondé par MM. François Vidal, Alphonse Toussenel, Victor Meunier, Léopold Grafiin et Pierre Vinçard. Ce journal paraît tous les dimanches, format in-4°, de 24 colonnes.

Prix et abonnement : Paris; un an, 5 fr.; six mois, 3 fr.; trois mois, 1 fr. 50 c.

Pour les départements : un an, 6 fr.; six mois, 3 fr. 50 c.

Le numéro, 10 c.

Bureaux à Paris, rue des Saints-Pères, n° 16. Dépôt chez tous les marchands et au centre de chaque association.

Le numéro-spécimen paraîtra le 31 décembre; le 1er numéro le 7 janvier.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions nos correspondants des départements de vouloir bien nous envoyer le plus tôt possible les renouvellements de fin d'année, tant pour le journal que pour la *Phalange*.

Muret. — M. D. — Nous ne faisons pas l'envoi, un ex. vous ayant été déjà ad. par votre fils, et nous appl. les 2.50 à la R.
Ruelle. — M. M. — Reçu les 10. — Aff. souv.
Saint-Quentin. — M. L. M. — Dites-nous donc le prix de Cl. et Gr.?
Montélimar. — M. D. — Reçu vot. let. du 21 novembre. Remis celle de M. P. et répondu, tous deux, par Mme G. le 18 c. — Obtenu, en attendant mieux, quelque chose qui n'est rien. — P. est parti hier 26, pour P. Lui écrire *post. rest.* à Bordeaux. — J. G.
Tours. — Mme de C. — Rien de nouveau.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 30 fr.,	Six mois 16 fr.,	Trois mois 8 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 30	— 36	— 18

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— 8	— 5	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelot-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois	30 c.	Annonces anglaises	50 c.
Cinq à neuf	25	Réclames-notices	60
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 26 décembre.

Les interpellations qu'on doit faire à l'Assemblée nationale, jointes à la question de l'amnistie, préoccupent tous les esprits et refroidissent d'avance le marché.

La rente laissée samedi à 77.30 ouvre faiblement à 77, descend jusqu'à 76 pour fermer à 76.30 fin courant, et 76.25 au comptant. C'est une baisse de 1 fr.

Le 3 p. 100, de 47.50, débute lourdement à 47, tombe à 46.40, et finit à 46.50 à terme, en perdant 1 fr. L'emprunt fait 76.35.

La banque de France commence et finit, comme au dernier cours de fermeture, à 1770, après avoir coté 1790.

Les chemins de fer varient. Orléans perd 2 50 à 737 50, ainsi que le Nord, qui n'est plus qu'à 393 75. Avignon-Marseille est stationnaire à 490.

La Bourse a été constamment lourde et impressionnée par les discussions qui ont eu lieu, dit-on, dans le conseil des ministres.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	47 50	47 25	46 40	46 30
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	76 25
Cinq 0/0	77 30	77 50	76 »»	76 30

26 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	46 60 »»	4 Canaux avec prime	»»» »»
— Emprunt 1847-1848	76 »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	76 25 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la banque	1770 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	»» »»
Récép. Rothschild	72 »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	67 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	84 50	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	85 »»	Zinc Vieille-Montagne	2300 »»
— 4 1/2	78 »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	850 »»
Obligations de la Ville	1225 »»	Lots d'Autriche	347 50

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	330 »»	Orléans à Bordeaux	386 75	387 50
Versailles, rive droite	133 »»	130 »»	Du Nord	395 »»	393 75
— rive gauche	115 »»	117 50	De Paris à Strasbourg	343 75	342 50
Paris à Orléans	740 »»	750 »»	Tours à Nantes	325 »»	322 50
Paris à Rouen	455 »»	452 50	Paris à Lyon	372 50	»»» »»
Rouen au Havre	225 »»	222 50	Montereau à Troyes	100 »»	100 »»
Avignon à Marseille	190 »»	190 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	87 50	87 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	258 75	258 75	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	200 »»	200 »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Vivandière, Lucie.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Daniel.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Le Conteur, Fénélon, Comment les Femmes se vengent, le Sourd.
THÉATRE-HISTORIQUE. — L'Argent, l'Hôtellerie de Genève.
GYMNASE. — Rage d'Amour, Simple Histoire, A bas la Famille! Estelle, la Niaise.
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Feu d'Artifice, Roi de Cœur.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Lampions de la veille et les Lanternes du lendemain.
VARIÉTÉS. — Pauvre Jacques, une Ecole normande, intermèdes, Fille terrible.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Livre noir, Tohubohu, la Chasse aux Conscrits.
GAITÉ. — Nanette, Foaldès, Deux Loups.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — 1848 au Temple, Mac-Bête, Pauvre Mère!
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
DÉLASSEMENTS. — Le Grenier, Rabelais à Rome, la Fille.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — Petite Maison, Jemmy, le Réveillon, la Mésaillance.
THÉATRE CHOISEUL. — Pierrot et Colombine, Revenez, Claude, magie.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

7e Année. N. 352 | ÉDITION DU MATIN. | Jeudi 28 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 27 DÉCEMBRE.

« **Aujourd'hui, la rétribution du tra-**
» **vail est abandonnée au hasard ou à la**
» **violence. C'est le maître qui opprime**
» **ou l'ouvrier qui se révolte.** »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 50.)

« **La pauvreté ne sera plus séditieuse,**
» **lorsque l'opulence ne sera plus oppres-**
» **sive.** »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 52.)

Assemblée Nationale.

LES PERFECTIBILISATIONS FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES.

« Vous arrivez trop tard, vous avez perdu l'occasion d'entendre un magnifique discours. — Bah! de qui donc? — De M. Passy, le nouveau ministre des finances. » En effet, nous voyons le banc de M. Passy entouré d'une foule de représentants qui le félicitent. « Eh! qu'a-t-il donc dit? — Très beau! très beau et très solide! Il a promis de ne pas laisser augmenter les dépenses ni diminuer les recettes, et il a parfaitement prouvé que le déficit, à la fin de 1849, au lieu d'être de 460 millions, comme l'avait annoncé son prédécesseur, s'élèvera jusqu'à 560 millions. Ah! un bien beau discours! »

Quelles finances perfectibilisées possède cette belle société française! Cinq cent soixante millions, plus les dépenses imprévues, qui s'élèveront, pendant 1849, au moins à 40 millions; cela fera, au bout de l'année, un déficit rond de 600 millions. Déjà, en 1848, nous avons consolidé en rente un autre déficit de 800 et quelques millions! Cela va bien, très bien! Mais, en vérité, pour ruiner et démolir cette société, est-ce qu'il est besoin de socialistes? Elle se ruine fort agréablement toute seule et sans autre aide que celle de ses profonds politiques, de ses savants économistes et de ses sévères moralistes.

Ah! les plaisants personnages que tous ces parleurs, que tous ces intrigants, que tous ces égoïstes qui veulent maintenir cette société pourrie, cette société en décadence, et qui viennent nous injurier pour cacher hypocritement leur profonde impéritie et leur vaniteuse ignorance! Allez, allez, la France est entre vos mains, ruinez-la, perdez-la, trompez-la; si elle est condamnée à périr, qui peut l'empêcher? Qui put empêcher Rome de tomber, lorsque le moment de sa chute arriva? Ce ne furent ni ses sophistes, ni ses affranchis, ni ses flatteurs, ni ses voleurs. Ce ne fut pas même le christianisme.

M. Passy, ministre des finances, membre de l'Institut (classe des sciences politiques et économiques), avait donc jugé à propos de dérouler aux yeux de l'Assemblée ce nouveau progrès financier qui a produit en deux ans 1 500 millions de déficit, afin de combattre un projet tendant à maintenir l'abolition de la taxe du sel, décrétée par le gouvernement provisoire pour le 1er janvier 1849. La question ne sera vidée que demain.

La taxe du sel est un mauvais impôt; il conviendrait de l'abolir, au moins en grande partie. Toutefois, ce ne serait là qu'une mesure incomplète, car la spéculation s'emparerait et s'est déjà emparée de ce produit, et, par ses manœuvres d'accaparement, a déjà haussé le prix de la denrée et le hausserait encore plus, si la taxe était abolie; de manière que le spéculateur parasite profiterait d'une grande partie de la diminution de la taxe, et rendrait par conséquent cette diminution beaucoup moins favorable au pays.

Le gouvernement de Louis-Philippe avait songé à parer au déficit que devait produire la diminution de la taxe, en profitant des bénéfices de vente du sel; il voulait mettre cette vente en régie. Dès lors cette idée avait soulevé les colères des économistes, qui ont une tendresse toute particulière pour les agioteurs.

Aussi osons-nous à peine rappeler ce projet, aujourd'hui que voilà parvenu au ministère M. Léon Faucher, autre membre de l'Académie des mêmes sciences politiques et économiques; — si par hasard il n'est pas de l'Institut, tant pis, mais il mérite d'en être.

Nous l'oserons d'autant moins, disons-nous, que, hier, dans le programme de M. Odilon Barrot, M. Léon Faucher, en haine de ces *pestiférés* de socialistes et exprès pour leur faire pièce, a écrit « que l'Etat sortait *peut-être* (hypocrite peut-être!) de son rôle naturel en venant au secours des malheurs individuels et en suppléant aux lacunes du travail; — que l'impulsion de l'Etat doit partout où cela est possible se substituer à l'exécution par par l'Etat, » et autres maximes qui, entendues dans leur sens vrai, tendent à inaugurer le fameux *laissez-passer* et l'individualisme prêché par les économistes anglais.

C'est déjà en exécution de ce programme que M. Léon Faucher s'est hâté de venir aujourd'hui retirer les divers projets qui enlevaient aux mains rapaces des directeurs des compagnies quelques chemins de fer. Veut-il nous donner une nouvelle édition des brigandages financiers qui ont, avec l'appui du ministère et des journaux monarchiques, livré une partie de la fortune de la France aux parasites de la Bourse? Nous ne savons, mais le pays est prévenu : un nouveau malheur lui est préparé. C'est un économiste qui va faire de la science à ses dépens, de la science sèche, froide, et, par-dessus tout, fausse. Elle n'avait été jusqu'ici soumise en grand qu'aux expériences politiques; mais à partir d'aujourd'hui, elle va l'être aux expériences économiques de messieurs les membres de l'Institut et de messieurs les professeurs d'économie politique. Malheureuse France! malheureuse science!

En vente à la Librairie sociétaire,

25, QUAI VOLTAIRE,

Le Socialisme devant le vieux monde, ou LE VIVANT DEVANT LES MORTS, par **VICTOR CONSIDERANT**, représentant du peuple; suivi de JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE, par VICTOR MEUNIER. — 1 vol. in-8o. Prix : 2 fr.; 2 fr. 50 c. par la poste.

§ h. LE TRAVAIL ATTRAYANT, OU LA RÉVOLUTION EN PERMANENCE (1)

La société actuelle, morcelée, incohérente, anarchique, est encore très pauvre.

Prendre aux riches pour donner aux pauvres ne résoudrait rien. Il n'y a qu'un très petit nombre de riches à côté de légions innombrables de malaisés et de pauvres. Nous l'avons prouvé cent mille fois; nous le prouvons plus positivement que jamais dans un bon travail statistique de Perreymond, que la *Phalange* publie en ce moment, et que vous allez avoir en brochure, pour votre édification, sous le titre de *Bilan de la France*. La fortune des riches pour combler le gouffre de la pauvreté générale, cela ferait l'effet d'une goutte d'eau dans un incendie, d'une fraise dans la gueule d'un loup. Il faut, pour se tirer d'affaire, savoir quadrupler au moins la richesse publique.

Multiplier considérablement la richesse, répartir équitablement l'accroissement de la richesse sur toutes les têtes, sans rien prendre à personne, et au contraire en améliorant même la position des riches, afin que chacun, sans exception, ait à gagner à la réforme du vieux monde : tel est le Problème.

Et ce n'est même là que le matériel de la besogne. Pour que le Problème social soit résolu et bien résolu, il ne suffit pas de donner au peuple l'aisance, de lui *garantir un minimum* satisfaisant en logement, vêtement et nourriture, *nutritum, vestitum, tectum*. Un accroissement considérable de la richesse générale permettrait bien l'avance du *minimum*, sans laquelle il n'y a pas pour le citoyen, souverain politiquement, mais besogneux, famélique et socialement esclave, de liberté réelle. Mais, si la garantie sociale du *minimum* donne au peuple la liberté sociale, l'avance du *minimum*, dans le régime de l'industrie répugnante, fait déserter le travail répugnant, et nous voici derechef tombés dans la misère...

Donc il en faut toujours revenir au Travail Attrayant; car le Travail Attrayant est le seul Travail des Libres. Voici la formule :

Pas de MINIMUM *sans un* ÉNORME ACCROISSEMENT *de la richesse publique*;

Pas de LIBERTÉ *sans la garantie du* MINIMUM.

Pas de garantie possible du MINIMUM *sans le* TRAVAIL ATTRAYANT.

Pas de liberté donc, pas d'affranchissement social des malaisés et des pauvres, pas de dignité, d'égalité, de bonheur collectif; et toujours le mécontentement, la gêne, l'agitation, les ferments de révolution; et toujours les révolutions, tant que vous n'aurez pas su substituer librement, *pour l'agriculture, pour l'industrie, pour tous les travaux pénibles, à votre forme industrielle de morcellement, d'antagonisme perpétuel, de concurrence anarchique et meurtrière, de commerce mensonger et parasite, une organisation capable de produire* beaucoup de richesses, *la sécurité pour tous, l'aisance, l'éducation, la dignité pour tous et le* TRAVAIL ATTRAYANT.

Et cela, Fourier vous le disait déjà en 1808, sous le sceptre de l'empereur Napoléon. Il disait les choses crûment; écoutez comme il parle :

« ..... Cette tendance universelle des salariés ramène tous les calculs
» de la politique à un seul problème : *Trouver un nouvel ordre so-*
» *cial qui assure aux moindres des industrieux assez de bien-être*
» *pour qu'ils préfèrent constamment et passionnément leurs tra-*
» *vaux à l'état d'inertie et de brigandage auquel ils aspirent aujour-*
» *d'hui.* » Il ajoutait : « Tant que vous n'aurez pas résolu ce problème,
» la nature vous livrera des assauts perpétuels. Vous n'élevez des em-
» pires que pour servir de jouets à cette nature qui se plaît à les abîmer
» dans les révolutions. Vous n'êtes qu'un fardeau pour elle, qu'une
» proie dévouée à ses vengeances. Vos prodiges scientifiques n'abou-
» tissent toujours qu'à l'indigence et aux bouleversements. Vos héros,
» vos législateurs ne bâtiront que sur le sable. » Et, s'adressant direc-
tement à l'Empereur, il lui tenait ce fier langage : « Toute la prévoyan-
» ce d'un FRÉDÉRIC ne peut empêcher que de faibles successeurs ne lais-
» sent ravir son épée sur son tombeau. La civilisation n'enfante les héros
» présents que pour humilier les héros passés; elle déprime l'un par l'autre
» ceux à qui elle dut tout son éclat. Quel sujet d'inquiétude pour les grands
» hommes qui auront à leur tour de faibles successeurs! Ne doivent-ils
» pas souffrir des *révolutions à venir* plus qu'ils ne jouissent des triom-
» phes présents? Ne doivent-ils pas abhorrer cette perfide Civilisation
» (forme sociale actuelle, comprenez bien) qui n'attend que leur trépas
» *pour ébranler et renverser leur ouvrage*? Oui, l'Ordre civilisé est
» de plus en plus chancelant. Le volcan ouvert en 1789 par la philoso-
» phie *n'est qu'à sa première éruption*; d'autres succéderont dès qu'un
» règne faible favorisera les agitateurs. La guerre du pauvre contre le
» riche (spoliation de la noblesse et du clergé) a si bien réussi, que les
» intrigants de tout pays n'aspirent qu'à la renouveler. En vain cher-
» che-t-on à la prévenir, la nature se joue de nos lumières et de notre
» prévoyance. *Elle saura faire naître les révolutions des mesures*
» *que nous prenons pour assurer le calme*, et si la civilisation se pro-
» longe seulement un demi-siècle, combien d'enfants mendieront à la
» porte des hôtels habités par leurs pères! Je n'oserais présenter cette
» affreuse perspective si je n'apportais le calcul qui va guider la politi-
» que dans le dédale des passions et délivrer le monde, de la Civilisa-
» tion, plus révolutionnaire et plus odieuse que jamais.

(1) Voir le numéro du 25 décembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 28 DÉCEMBRE 1848.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉÂTRE DE LA RÉPUBLIQUE. *Daniel*, tragédie en 5 actes, par M. Charles Lafont. — ODÉON. *Les Convenances d'argent*, comédie en 3 actes, en vers, par M. d'Epagny. — *Comment les femmes se vengent*, comédie en 2 actes, en vers, par M. Galoppe-d'Onquaire. — GYMNASE. *A bas la famille*, 1 acte, par MM. Lefranc et Labiche. — *La Rage d'amour*, 1 acte, par MM. Mélesville et Carmouche. — MONTANSIER. *Les lampions de la veille et les lanternes du lendemain*, 3 actes, par MM. Dumanoir et Clairville.

Le théâtre de la République a évoqué lundi soir une antique et mystérieuse légende, un de ces poëmes de douleurs et de misères qui font rêver et pleurer.

En ce temps-là, sur les bords de l'Euphrate, les tribus captives d'Israël suspendaient leurs harpes aux saules qui se penchent sur le fleuve; des Babyloniens les entouraient et leur demandaient d'amuser leurs loisirs par des chants de joie; mais les captifs n'ont pas de cantiques de joie pour la terre étrangère : la mesure de leurs douleurs est comble; ils se souviennent des beaux jours de Sion et n'ont pour leurs oppresseurs que des cris d'imprécation et de haine.

Et les Babyloniens irrités les accablent du poids de leur colère, et les condamnent à élever pierre à pierre ces gigantesques monuments qu'ils bâtissent pour l'admiration de la postérité.

Cette histoire, hélas! vieille de trois mille ans, est une histoire d'hier. Les sociétés modernes ont aussi leurs esclaves à qui elles commandent la résignation et la joie.

Peuple, leur crie-t-on, amuse-toi, travaille gaiement et chante, ton œuvre terminée, des chants de joie et d'amour qui égaient tes exploiteurs. N'écoute pas ceux qui te parlent de ton droit au bonheur; il n'y a pas de bonheur pour tous; courbe-toi devant la nécessité; tu as été vaincu dans les luttes de la ruse et de la concurrence déloyale; soumets-toi, et chante avec nous les splendeurs luxueuses que tu prépares pour nous au prix de tes sueurs et souvent de ta vie.

Mais les esclaves du monde moderne, comme les Juifs de Babylone, les déshérités se souviennent de Sion; ils savent que Dieu n'a pas fait deux catégories entre les hommes, vouant les uns à la misère, à la douleur, et les autres à toutes les joies de la vie; ils sentent vivre dans le fond de leur âme les divins instincts que la nature y a placés pour leur félicité, et ils comprennent qu'ils ont droit à l'expansion, à la satisfaction de ces instincts, de ces sentiments, de ces aspirations; ils comprennent par ces attractions la destinée à laquelle Dieu les appelle; longtemps ils ont prié, longtemps ils ont espéré en vous; longtemps sans révolte ils se sont courbés sur ce travail abrutissant qui vous prépare de si douces jouissances; mais le jour où ils voient que vous n'avez que des balles pour eux et des sarcasmes pour leurs défenseurs, ils s'écrient avec les Israélites captifs : Heureux qui prendra tes enfants et les brisera contre la pierre! Mort au capital oppresseur! Mort à Babylone, dont la splendeur nous insulte!

Comme Balthazar, au milieu de l'enivrement de vos fêtes, vous avez entendu le cri d'alarme, vous avez aperçu la main qui trace sur le mur votre condamnation; mille voix de prophètes ont surgi pour vous inviter à la pénitence; mille voix vous ont crié : Si vous ne vous hâtez de rendre la liberté et le bien-être aux tribus captives du prolétariat, l'empire du capital sera brisé comme celui de Balthazar; il sera brisé à tort; mais dans une guerre acharnée, après des milliers d'années d'exploitation et de souffrances, qui oserait exiger de l'esclave victorieux qu'il ne dépasse pas son droit et n'abuse pas de sa victoire? Il y a si longtemps que vous abusez de la vôtre.

Mane, thecel, phares! Les crimes des sociétés oppressives ont été comptés, et leur nombre dépasse la mesure de la patience divine. La conduite des privilégiés a été pesée dans la balance de l'équité, et le juge suprême a prononcé leur condamnation. Leur empire sera divisé, leur puissance réduite en poudre, et sur les débris les tribus captives des travailleurs retrouveront par les bienfaits de l'association la patrie et la liberté. Vous pouvez choisir encore, ô Balthazars du privilége, vous pouvez prendre l'initiative et conjurer de terribles représailles; mais hâtez-vous; le temps approche où vous n'aurez plus le choix et où vous gémirez de ne vous être pas rachetés au prix de quelques sacrifices qui vous seraient payés au centuple.

Dans les fastes hébraïques, l'un des souverains qui retiennent les tribus captives, Nabuchodonosor le conquérant est subitement changé en bête. Ceci est encore une figure. Des écrivains justement célèbres, des esprits distingués ont entrepris de combattre le socialisme; on a vu leur esprit si vif d'ordinaire, s'abrutir tout à coup; un voile se placer entre eux et les faits, et leur plume tracer de ces pauvretés que désavouerait un enfant intelligent. Comme ceux qui touchent à l'arche sainte dans la Bible, leur âme a été frappée de vertige; comme le souverain qui refusait une patrie aux prolétaires de Jérusalem, les rois de l'intelligence ont été changés en bêtes.

Quant aux rois par droit de naissance, ils n'ont pas eu besoin de combattre le socialisme pour en arriver là. Le temps des royautés étant fini, Dieu s'est plu à frapper de stupidité les rejetons de toutes les races royales de l'Europe de don Paco à Ferdinand d'Autriche, du roi d'Angleterre au roi de Naples.

La tragédie jouée hier au *Théâtre de la République*, repose sur cette histoire du roi changé en bête. Daniel n'y remplit qu'un rôle épisodique; la mise en liberté des tribus captives n'y apparaît qu'au troisième plan; le premier est occupé par des intrigues domestiques. Le frère de Nabuchodonosor ourdit contre lui une multitude de complots, afin de le renverser et de prendre sa place. Il séduit une jeune Juive et la fait surprendre, sous le thérébinthe, en criminelle conversation, par le roi, qui la prend pour la reine; bref, il étourdit si bien le pauvre roi, que celui-ci, dont la tête a toujours été faible, n'aspira plus qu'à se chauffer dans un antre aux rayons du soleil, ainsi qu'un autre roi Léar. Cocatrix, non, je veux dire Oxathrès, croit tenir la couronne; mais il compte sans Daniel le prophète, Daniel le vigilant, que l'on tue à tout propos et qui reparaît toujours, comme le socialisme. Décapité pour avoir prédit la délivrance des captifs, il renaît pour adresser au roi des prédictions plus effrayantes. Jeté aux lions comme le socialisme aux défenseurs d'abus de l'Académie des sciences politiques, il sort, comme l'idée sociale, intact des morsures de ces bêtes. Jéhovah protège le représentant de l'idée de délivrance. Daniel démasque les traîtres; il fait éclater la vertu de la reine et rend la raison à Nabuchodonosor, qui confesse le vrai Dieu, le Dieu de la fraternité, et rend leur patrie aux tribus captives.

» Nations civilisées ! tandis que les barbares, privés de vos lumières, » savent maintenir pendant plusieurs mille ans leurs sociétés et leurs » institutions, pourquoi les vôtres sont-elles anéanties si promptement, » et souvent dans le même siècle qui les a vu naître? Toujours on vous » entendit déplorer la fragilité de vos œuvres et la cruauté de la nature » qui fait écrouler si rapidement vos merveilles. Cessez d'attribuer au » temps et au hasard ces bouleversements; ils sont l'effet de la vengean- » ce divine contre vos criminelles sociétés, *qui n'assurent point à l'in- » digent des moyens de travail et de subsistance.* C'est pour vous ame- » ner à l'aveu de votre ignorance que la nature promène le glaive sur » vos empires et se plaît sur leurs décombres. » (Voyez la suite, *Th. des Quatre Mouv.*, p. 389, 1re édition, 1808.)

Comment trouvez-vous le style, hein? Et pensez-vous qu'il ne fût qu'un bonhomme absurde, qu'un cerveau fêlé, un ridicule utopiste, celui qui parlait dans ce goût-là à l'Empereur Napoléon, et lui prédisait ainsi les choses en 1808? Le style, c'est l'homme, voyez-vous. Mettez-en donc un peu du vôtre à côté de celui-là, que l'on compare.

Quoiqu'il en soit, vous connaissez maintenant le problème : Tirez-vous-en.

§ I. RÉCEPTION PEU AIMABLE DE L'ASSEMBLÉE A UNE PREMIÈRE VISITE RENDUE.

J'ai proposé, pour ma part, à l'*Assemblée nationale* l'examen *sérieux* des moyens d'en sortir.

En réponse à une sommation de l'honorable citoyen Thiers, adressée à tous les Socialistes présents à l'Assemblée, d'avoir à déguerpir du domaine des généralités (c'est-à-dire du genre des discours de tribune), de produire des moyens positifs, des procédés pratiques capables de résoudre les problèmes de la question industrielle, de la misère générale, de la guerre du capital et du travail et des classes, le problème de la *réforme* sociale enfin, j'ai accepté pour mon compte la mise en demeure.

J'ai annoncé très simplement, mais très sérieusement à la tribune, « Que je croyais en mon âme et conscience, dans toute la sincérité de » mon esprit, dans toute la maturité de ma raison, le déclarant devant » l'Assemblée, devant le pays et devant l'humanité, que je croyais con- » naître les moyens de résoudre le problème social. » J'ai dit que je croyais possible, « sans porter atteinte aux trois principes sur lesquels, d'après M. Thiers, repose toute société humaine, la *propriété*, la *liberté* et la *concurrence émulative*; mais, au contraire, en les déve- » loppant beaucoup plus et beaucoup mieux qu'ils ne le sont aujourd'hui, » et en y ajoutant le principe de l'Association (volontaire) repoussé par » M. Thiers; que je croyais possible d'entrer dans les voies d'une orga- » nisation sociale qui remédierait à toutes les misères, qui satisferait à » tous les droits nouveaux, sans blesser aucun des droits anciens; qui » respecterait tous les droits acquis et améliorerait la condition de ceux- » là mêmes qui jouissent aujourd'hui, en améliorant dans une propor- » tion beaucoup plus considérable le sort de ceux qui portent tout le » poids du travail et qui souffrent. »

J'ai ajouté :

« Que la transition à cet Ordre nouveau peut se faire sans apporter » le moindre trouble dans la société; qu'elle est si peu attentatoire aux » lois qui nous régissent, que je ne demande, pour prouver la possibi- » lité de cette transition et mettre la première main à l'œuvre, pas le » moindre changement dans les lois civiles, dans les lois industrielles » et dans les lois religieuses qui régissent aujourd'hui la société. » (*Moniteur* du 14 septembre.)

Et, pour prouver que je parlais sérieusement et que je n'étais pas un sot, prêt à donner tête baissée dans un piége, j'ai proposé les conditions d'un débat loyal, d'un examen sérieux. Je n'ai pas topé dans une joûte de tribune où l'on ne vous écoute pas, où l'on vous interrompt systématiquement, où deux cents amateurs au moins sur sept à huit cents, tous plus spirituels et plus charmants les uns que les autres, vous criblent de questions, ne vous laissent pas finir une phrase sans pousser des exclamations inimaginables à qui n'a pas vu cette singulière arène de législation, couvrent votre voix sous le roulement des couteaux de bois, écrivent leur correspondance, causent, rient, jasent, font des cocotes en papier, ne vous suivent pas du tout et vous jugent après. Pas si bête!

Allez donc exposer, dans un discours de tribune, les voies et moyens pratiques d'une réforme complète de l'agriculture, des manufactures, du commerce, des finances, de l'éducation, etc., etc.? essayez d'y dérouler, en deux heures, dix mille fois plus d'idées neuves qu'on ne compte y en discuter en deux ans, la Constitution comprise? d'y décrire toute une organisation sociale que je n'ai jamais pu, moi qui la connais un peu, réduire à moins de 8 ou 10 heures de développement, parlant vite, sans phrases et sans tartines? essayez donc cela à la tribune de l'Assemblée nationale de France, telle qu'elle se tient et se comporte en 1848, devant des gens aussi favorablement prévenus, aussi aimables pour les socialistes en général et d'une patience si angélique toutes les fois qu'on ne flatte pas leurs idées, qu'on ne se constitue pas l'écho de leurs propres opinions, en faisant dûment ronfler, mousser et valoir icelles. Essayez cela, vous m'en direz des nouvelles. Et je me serais fourré dans ce guêpier! Adressez-vous à d'autres... Je sais un peu trop bien ma *pratique* des hommes et des choses, moi, utopiste et théoricien rêveur, comme vous dites, pour me prendre à ces filets. Proposez la chose aux alouettes qui vont se faire fusiller pour le plaisir de planer trois minutes devant le miroir. Je ne suis pas précisément une alouette : et je connais le panneau et ceux qui tiennent les ficelles...

Donc, j'ai proposé *quatre séances libres*, quatre séances du soir, avec *publicité, débat et concurrence*, comme je demandait le citoyen Larochejacquelein, dans le local de l'ancienne chambre. C'était sensé, c'était raisonnable. Je prouvais par là : 1° que je n'étais pas aussi sot qu'on l'aurait voulu; 2° que je demandais un examen sérieux, une bataille et non une vaine passe d'armes; 3° enfin, je mettais catégoriquement en demeure ceux mêmes qui avaient voulu m'y mettre; et j'ai constaté, quand j'ai vu refuser, que l'on restait en demeure, en prenant acte que j'entendais y rester moi-même.....

Qui a reculé? Est-ce moi? A ceux qui seraient tentés de dire oui, je ne répondrai qu'un mot : Nous verrons cela un peu plus tard. Il y a vingt ans et plus que je travaille et que j'attends. Je saurai bien attendre encore, s'il le faut, vingt jours.....

Donc j'ai demandé à ceux qui prétendaient vider à fond le sac du Socialisme, offrant de retourner le mien, quatre séances en dehors des séances ordinaires. Voilà qui était bien énorme! On a beaucoup ri à l'Assemblée. La presse tout entière en a fait des gorges chaudes. Si l'on eût été sage, on m'en eût donné huit, de séances, et l'on m'eût sommé de tenir parole. Ce n'est pas une chose déjà si commune de rencontrer dans une Assemblée de législateurs civilisés un homme dont, après tout, vingt années de travaux sur la plupart des questions contemporaines, prouvent qu'il a l'esprit aussi sain qu'un autre, et qu'il n'est pas plus bête que la moyenne de ses collègues, offrant le remède à toutes les plaies du corps social, dont ils sont les médecins officiels, et qu'ils sont contraints d'avouer tenir pour inguérissables.

Quand les médecins de la Faculté confessent eux-mêmes leur ignorance et leur impuissance, ils n'ont pas bonne grâce à réfuter l'avis des empiriques. Et reste à savoir où sont les empiriques.

Je m'attendais, je l'avoue bonnement, à voir l'honorable citoyen Thiers appuyer ma demande. Il n'y avait pas même à enfreindre le Règlement, comme on l'a dit. On pouvait se dispenser de voter sur ma proposition. On n'avait qu'à me répondre : « Nous suivrons vos séances, entendez-vous avec la Questure, et prenez jour. » On s'est abrité derrière le Règlement; on a voulu me faire parler *illico*, entre deux parenthèses ouvertes dans une discussion ardente sur le *droit au travail*, et qu'on aurait fermées à coups de couteau de bois quand on aurait voulu. Merci. Les dix minutes que j'ai tenu à la tribune contre la tempête des holà! là! là! quoi donc? parlez! vos moyens! prenez en six! etc., m'ont valu deux jours d'extinction de voix absolue et une inflammation de poitrine qui dure encore. Mais puisqu'on veut de la tribune, c'est bien. Me voici autorisé à y monter : j'y monterai en temps utile.

On trouvera des moyens de s'arranger avec le Règlement. Et puis, heureusement, il y a à l'Assemblée, malgré tout et quoi qu'on en dise, une grande majorité d'hommes sincères et d'intentions droites et excellentes, qui ne seront pas fâchés d'aller un peu au fond du socialisme, et qui ne sont même pas trop mal disposés pour le Socialisme pacifique et organisateur. Ceux-là finiront bien par faire taire les autres.

C'était cependant une assez belle occasion, pour les adversaires systématiques du Socialisme, d'en confondre l'élément le plus ancien et le plus robuste. Couler le système phalanstérien, dans l'occurrence cela avait son prix. Mais je me suis engagé à rouvrir régulièrement la porte à cette exécution. J'invite donc les fossoyeurs à préparer un trou pour enterrer la bête, — et à en vendre d'ores et déjà la peau s'ils trouvent acquéreur.

En attendant, je maintiens ceci :

Pas de tranquillité, de sécurité, de paix, ni d'ordre stable, en France et en Europe, tant que les travailleurs et tous les industrieux n'auront pas conquis le bien-être matériel et la dignité morale;

Pas de bien-être général sans un énorme accroissement de richesse nationale;

Pas de bien-être, ni de liberté, ni de dignité, sans la garantie, à tous, d'un *minimum* raisonnable;

Pas de *garantie de* MINIMUM sans le TRAVAIL ATTRAYANT.

Esprit des Journaux.

La plus méchante et la plus spirituelle appréciation du programme du ministère Barrot nous paraît faite par le *Journal des Débats* de ce matin. Nous citons quelques phrases adorables :

Quant au programme, nous le déclarons irréprochable. Notre opinion a quelque poids en cette matière. *Nous nous connaissons en programmes : nous en avons tant entendu!* Il nous tarde, nous l'avouons, de passer à quelque chose de plus positif et d'être mis à même d'apprécier le nouveau cabinet par ses actes. Nous devons convenir cependant qu'après les excentricités de ces dix derniers mois *le langage un peu banal de M. Odilon Barrot a fait plaisir. Ce style classique et officiel de tous les gouvernements a chatouillé agréablement nos oreilles.* Voilà, du moins, un ministère qui se replace franchement à la tête de la société, qui ne se croit pas obligé de tourner plus ou moins contre nous le pouvoir qu'il tient de nous, un ministère qui ne gouvernera pas à rebours; la chose est presque piquante, elle a, ou peu s'en faut, la fraîcheur et le mérite de la nouveauté.

Les situations se dessinent. M. Ledru-Rollin se résigne à être ce que M. Odilon Barrot a été pendant dix-sept années sous le dernier gouvernement, le chef de l'opposition. *En fermant les yeux, nous aurions pu nous croire transportés de dix-sept années en arrière*, à quelqu'une de ces séances de 1831 ou de 1832 dans lesquelles l'opposition d'alors, un texte de loi à la main, refusait au gouvernement le moyen de prévenir ou de réprimer le désordre, à la discussion sur l'état de siége de 1832 par exemple. M. Ledru-Rollin, *nous devons le dire, a été plus modéré qu'on ne l'était dans ce temps-là*; mais ses amis ont interrompu M. Odilon Barrot, quand M. Odilon Barrot, aujourd'hui ministre et président du conseil, a voulu répondre, avec un ensemble et une persévérance qui auraient pu faire envie aux plus célèbres interrupteurs de l'ancienne gauche.

M. Odilon Barrot a donné des raisons qui ne souffrent *certainement pas de réplique*, et devant lesquelles ont pâli tous les textes de M. Ledru-Rollin. Seulement il ne les a données qu'après de longs préliminaires et comme si quelque chose le gênait. Serait-ce, par hasard, d'anciennes habitudes d'opposition et le souvenir du rôle que dans des discussions à peu près semblables l'honorable président actuel du conseil a joué lui-même sous le gouvernement qui n'est plus? Nous n'irons pas, quant à nous, exhumer ces souvenirs. Nous sommes convaincus que M. Odilon Barrot était de bonne foi alors, et personne ne peut mettre en doute qu'il ne soit de bonne foi aujourd'hui.

La *Presse* trouve que le programme de M. Odilon Barrot part d'une bonne conscience; mais elle ajoute :

Il manque peut-être un peu d'ampleur et d'élévation; *on n'aperçoit pas assez dans cette politique l'horizon de la République.*

On lit dans la *Révolution démocratique et sociale* :

La *Liberté* avait annoncé positivement dans son numéro de dimanche que l'amnistie serait proposée aujourd'hui, ou que M. Bonaparte remercierait son ministère.

L'amnistie n'aura pas lieu, et M. Barrot reste président du conseil des ministres. Que dira la *Liberté*?

Sous ce titre : SIMPLE RAPPROCHEMENT, nous lisons les lignes suivantes dans l'*Evènement* :

Dans son numéro de ce matin, le *Charivari involontaire* écrit ce qui suit :

« Oui, c'est au nom de l'Evangile, c'est au nom du Christ, que le peuple démocrate et *socialiste* réclame son émancipation. C'est parce que *nous sommes de vrais croyants* que nous sommes forts. »

Un peu plus bas, le même *Charivari involontaire* écrit les lignes suivantes :

« La *Réforme* annonce un fait tellement grave, tellement incroyable, tellement *monstrueux*, que nous ne pouvons y croire : le gouvernement voudrait *rétablir le pape sur son trône légitime.* »

SIMPLE QUESTION A L'*Evènement* : Qu'y a-t-il de commun entre l'Evangile du Christ et la royauté temporelle du Pape?

Nous nous associons à la recommandation suivante que la *Réforme* adresse à ses amis :

La concentration de commandements extraordinaires dans les mains des généraux Changarnier et Bugeaud, et surtout les modifications apportées par M. Maleville dans la police politique, commandent à tous les démocrates la plus grande circonspection. Ces actes et l'affectation des ministres à répondre à toute objection par des injures à l'adresse des opinions que nous représentons permettent de soupçonner des projets hostiles à la liberté et à la révolution.

Ces projets ne peuvent être mis à exécution que par une apparence d'émeute et de désordre. Ils échoueront misérablement devant l'attitude calme et indifférente du peuple.

Nous invitons donc tous nos amis politiques à se défier plus que jamais de toute provocation contraire à la paix absolue de la cité. Nous les invitons même à réprimer directement eux-mêmes toute tentative qui pourrait troubler la paix publique. C'est le devoir de tout bon citoyen.

Est-ce bien dans le journal socialiste qui a nom le *Peuple* que se révèle l'esprit étroit des lignes suivantes?

Un journal, en publiant ce matin le compte-rendu du banquet des femmes socialistes, annonce qu'il fait réserve de son appréciation personnelle, disposé qu'il est à combattre très ouvertement les tendances mystiques qui peuvent s'abriter sous le langage des dames qui portent la parole dans ces solennités.

Non seulement nous joindrons notre voix à celle de notre confrère, quand il entamera cette question importante, mais nous croyons devoir déclarer dès à présent que notre intention est de combattre le langage mystique des femmes qui portent la parole dans les banquets, et de leur faire comprendre qu'elles manquent *au rôle qui leur est échu en partage dans l'humanité quand elles prennent l'initiative de ces sortes de fêtes.*

Le rôle de la femme n'est point la vie extérieure, la vie de relation et d'agitation, mais bien la vie intime, celle du sentiment et de la tranquillité du foyer domestique. Le socialisme n'est pas venu seulement pour restaurer le travail; il est venu aussi pour réhabiliter le ménage, sanctuaire de la famille, symbole de l'union matrimoniale.

Les femmes qui rêvent une émancipation qui leur enlève les peines de la vie de famille, ressemblent à ces sectaires qui pensent que l'humanité pourra vivre un jour sans se livrer au travail.

De quels sectaires le *Peuple* veut-il parler ici? Il nous est impossible de deviner à quelle doctrine il fait allusion.

Le Capital se fait Socialiste à Londres.

La pierre angulaire du socialisme scientifique est l'économie. Sans économies bien entendues, sans moyens facilement pratiques de diminuer les énormes déperditions qui existent actuellement, le *bien-être général* est impossible.

Les faits historiques sont médiocrement respectés dans ce drame. L'auteur attribue au roi de Babylone, qu'il ne nomme pas, ce qui se rapporte à la fois à Balthasar, à Nabuchodonosor et à divers autres. Nous ne lui en ferons pas un reproche, au contraire. La Bible lui fournissait des couleurs d'une admirable naïveté dont il aurait dû profiter davantage.

Ce roi, ce conquérant, ce grand homme, qui, au retour d'une expédition fameuse, fait un songe, l'oublie, et qui veut à tout prix se le faire redire par ses mages, promettant le tiers de son royaume à qui lui en donnera l'explication, nous semble un figure merveilleusement caractérisée. Ajoutez à cela les usages bizarres, la fosse aux lions, les sept années de folie du souverain, l'opposition du culte des mages avec celui de Jéhovah, des Babyloniens et des Hébreux; il y avait là les éléments d'un drame d'ampleur gigantesque, sur lequel les prophéties de Daniel sur la venue du Christ pouvaient projeter un éclat mystérieux et sublime. En se mettant à une certaine hauteur, et en jugeant les faits au point de vue de la science, on eût pu construire, avec ces données, une page magnifique de l'histoire de notre humanité.

M. Charles Lafont a quelquefois entrevu ce côté de son sujet, mais l'haleine lui a manqué. Moins de timidité dans la touche, quelques traits de haute naïveté de plus, et son roi de Babylone vivrait d'une vie propre. Ses trois premiers actes ont aussi le tort de rappeler trop par la forme la tragédie classique. A entendre ces noms barbares grécisés, et ce vers carrément assis sur ses douze syllabes, à voir ce vestibule égyptien qui a déjà servi pour *Cléopâtre*, on se croirait en plein Lagrange-Chancel. Les derniers actes ont plus d'ampleur, mais ils ont l'air d'avoir été cousus après coup. Il y a de grandes beautés cependant en cette œuvre imparfaite, des scènes pleines de grandeur, et des vers magnifiques entremêlés à des vers déjà faits. Beauvallet a de fort beaux moments dans le rôle du roi, et la pièce a été applaudie. Avec quelques coupures aux endroits faibles, elle est appelée à un honorable succès.

Quelques jours auparavant la Comédie Française conviait le public à une soirée dont Molière seul faisait les frais. On jouait les *Précieuses*, l'*Ecole des Femmes* et la *Critique de l'Ecole des Femmes*, cette fine et spirituelle boutade, reléguée depuis si longtemps loin de la scène. Nous regrettons que l'espace nous manque pour montrer les divers personnages de cette bluette aussi vivants de nos jours qu'à l'époque de Molière. L'argument de *tarte à la crème*, surtout, n'a pas cessé d'être de mode. On s'est contenté de changer les mots : sous la Restauration on disait : Le trône et l'autel, cela dispensait de discuter. On dit maintenant : la propriété et la famille. Il n'y a rien à répondre à cela... non plus qu'à : *tarte à la crème*.

Ce fameux argument contre les socialistes a été porté la semaine dernière au Gymnase par deux auteurs qui jusqu'ici avaient fait preuve d'esprit et de tact. Sous ce titre : *A bas la famille!* ils ont cherché à jeter du ridicule sur les banquets démocratiques, et à railler le socialisme qui veut que les jouissances de la famille cessent d'être le privilége de quelques-uns. Nous n'avons pas à faire justice de cette œuvre, dans laquelle l'exécution est à la hauteur de l'idée. Le public s'en charge lui-même : il siffle ou s'en va.

Mais la déconvenue de MM. Lefranc et Labiche est loin de celle de MM. Dumanoir et Clairville. Fiers de leur succès au Vaudeville, ils avaient préparé pour le théâtre Montansier une grande revue de l'année, plus méchante, mais beaucoup moins gaie, où les phalanstériens jouaient un rôle assez important. Ni l'art de la mise en scène, ni le talent d'acteurs aimés du public n'ont pu conjurer l'orage : c'est à grand peine si la pièce a pu être achevée, tant l'ennui pleuvait intense. A ce propos nous donnerons un conseil aux vaudevillistes : Quand ils voudront railler la science sociale, s'ils ne veulent pas lire nos livres, qu'ils viennent au moins nous trouver; nous leur donnerons d'utiles conseils. Le public, qui commence à connaître nos idées, ne peut s'amuser à les entendre railler qu'autant que le railleur en sait au moins autant que son auditoire.

Une autre remarque dont les auteurs dramatiques devraient bien faire leur profit, c'est que depuis qu'il se joue des pièces pour ou contre le socialisme, pas une seule de celles qui sont favorables à l'idée sociale n'a échoué à la scène, tandis que toutes les œuvres anti-socialistes sont tombées, si l'on en excepte *la Propriété c'est le vol*, plaisanterie fort inoffensive et dont les socialistes s'amusent eux-mêmes.

Le Gymnase a déjà pris sa revanche. Dans la *Rage d'amour*, Numa se trouve dans la position d'un affamé que l'on chargerait de garder un repas appétissant, ou d'un prolétaire en face du luxe des élus du monde; il est chargé, par un ami intime, de la garde d'une femme ravissante dont il est épris, et qui l'aime de l'amitié la plus cordiale et la plus expansive. Vous voyez d'ici les scènes qui découlent de cette donnée, et vous comprenez la gaieté franche et sympathique qu'elles provoquent. Arnal a refusé de se charger de ce rôle, dans lequel Numa est excellent. Arnal quitte le Gymnase. Malgré son imperturbable naturel et son comique profondément sympathique, Arnal se trouvait dépaysé dans cette bonbonnière consacrée aux douces larmes et aux sourires plutôt qu'à la gaieté bruyante, et nous doutons que la scène du boulevard Bonne-Nouvelle ait à regretter cette rupture. En revanche, ce théâtre devrait bien engager un amoureux pour remplacer Landrol fils ou du moins le repousser au rôle de doublure.

L'Odéon vient de jouer coup sur coup deux comédies : *Les Convenances d'argent*, par M. d'Epagny, et *Comment les femmes se vengent*, par M. Galoppe d'Onquaire. La première accuse dans le plan une grande précipitation; les scènes sont à peine indiquées, le coup de pinceau est lourd et brutal. La seconde, au contraire, est exécutée avec soin et suffisamment peignée; c'est un joli vaudeville mis en jolis vers, et qui a complètement réussi.

A propos de l'Odéon, il paraît que nous nous sommes quelque peu trop avancé en déclarant l'association des artistes de ce théâtre une république sociale : c'est bien une république, en effet, mais qui n'est pas encore tout à fait exempte de serfs. On en jugera par la lettre suivante, que nous recevons d'un employé de l'orchestre. Nous taisons le nom :

« Monsieur le rédacteur,

» Je lis dans votre dernier feuilleton que le théâtre de l'Odéon est » organisé en république démocratique et sociale; permettez-moi de » rectifier cette erreur. Voici comment les choses s'y passent : quelques » acteurs seulement sont associés et exploitent tous les artistes et em- » ployés du théâtre. Par exemple, les artistes musiciens ont 25, 30 et » 35 fr. par mois.

» J'ose compter, monsieur le rédacteur, que vous voudrez bien insé- » rer ces quelques lignes; car votre estimable journal se doit pas don- » ner une aussi pauvre idée de la République démocratique et sociale. »

On annonce, pour une époque prochaine, à ce théâtre, le *Roméo et Juliette*, de Shakespeare, traduit par le traducteur de *Macbeth*.

J. FLEURY.

Certes, l'économie ainsi comprise est loin d'être de la lésinerie, de la ladrerie; car, au lieu de partir, comme on l'entend aujourd'hui, de privations, elle admet tout d'abord la nécessité d'un *minimum confortable*.

Or, pour obtenir ce minimum confortable par l'économie, il faut nécessairement se baser sur l'association, c'est-à-dire sur cette loi sociale qui utilise *toutes* les forces, toutes les productions de l'homme et de la nature en vue d'en tirer le plus grand effet utile dans l'intérêt de TOUS.

Le principe de l'association appliqué à la demeure de l'homme réalise de suite de grandes économies tout en donnant à chaque locataire *le minimum confortable en habitation*.

Donc le capital employé pour obtenir ce résultat devient un capital ou une force qui reçoit une application socialiste.

Voici comment elle vient d'être employée à Londres, par la société instituée *pour l'amélioration du sort des classes ouvrières*.

Dans la rue d'Old-Compton, cette société a construit une MAISON MEUBLÉE MODÈLE pour les petits employés du commerce et les ouvriers de certains états.

L'hôtel contient 136 chambres à coucher; elles forment deux catégories diverses à des prix différents.

Chaque catégorie de chambre a une salle de café, des bains, des lavoirs et une entrée particulière.

La société fournit le service, les journaux quotidiens, les revues et une bibliothèque.

Les chambres à coucher de la première catégorie se louent en raison de 4 fr. 20 c. par semaine (3 sh. 6 p.), — soit 218 fr. par an.

Celles de la deuxième catégorie ne coûtent que 3 fr. par semaine (2 sh. 6 p.), — soit 156 fr. par an.

En supposant donc que 136 chambres de l'hôtel soient constamment louées, il rapporterait 25 359 fr. par an : somme qui représenterait à 5 p. 100, frais non déduits, un capital de 500 000 fr.

Personne n'ignore que l'application large et complète des principes de la salubrité publique et de l'hygiène personnelle est rejetée comme inutile par les législateurs de nos jours. Aussi quel spectacle hideux présentent les huttes des habitants des campagnes, des bourgs, des petites villes, des quartiers populeux des capitales!

Paris ne renferme-t-il pas dans son sein des cloaques séculaires d'insalubrité, des maisons où l'air et la lumière ne pénètrent jamais; des mansardes, des loges de portier où l'air, *constamment* vicié, tue les plus fortes organisations?

Et encore ces maisons pourries par des suintements pestilentiels, ces murs rongés par les insectes, ces escaliers tortueux et perpendiculaires sur lesquels refluent les ordures des plombs, ces fenêtres qui s'ouvrent sur des cours, sortes de fosses de quelques pieds carrés et d'une élévation prodigieuse, où l'air s'imprègne d'émanations fétides; — ces maisons, disons-nous, sont louées à des prix exagérés.

Et l'ameublement de ces tanières de quoi se compose-t-il? D'un méchant grabat fourmillant d'insectes, d'une table de nuit pestilentielle, d'une chaise, d'une petite table, sales et dégoûtantes.

Voilà le spectacle qui s'ouvre aux yeux de l'observateur lorsqu'il veut voir par lui-même où vivent, où logent un grand nombre d'honnêtes ouvriers et de petits employés payant régulièrement un loyer de 6, 7 ou 8 fr. par quinzaine.

Eh bien! nous le demandons hautement aux plus fougueux adversaires du capital, si des associations se formaient à Paris, comme elles viennent de se former à Londres dans le but d'offrir aux ouvriers des habitations à deux ou à trois étages, saines, aérées, convenablement meublées et à bon marché, cette application du capital ne serait-elle pas extrêmement heureuse, le capital, par ce fait, ne se *socialiserait-il* pas, ne rendrait-il pas un immense service à la partie la plus nombreuse de la population?

Quant à nous qui connaissons, pour les avoir profondément étudiées, toutes les misères dans lesquelles plongent constamment les trois-quarts de la population de Paris, nous n'hésitons pas à déclarer que le capital employé au renouvellement de l'habitation des classes peu fortunées serait le premier et le plus grand bienfait qu'il serait possible d'improviser aujourd'hui.

Comment! lorsque l'administration de l'Etat et l'administration de la ville ont consigné, *depuis seize ans*, dans leurs rapports *officiels*, ces mots terribles et accusateurs : « Il y a tel quartier » dans Paris qui renferme 1 800 personnes par hectare; on ose» rait à peine confier *mille* arbres sur une telle étendue si on te» nait à les avoir SAINS ET VIGOUREUX, » lorsque ces administrations supérieures ne font rien par elle-même pour hâter le renouvellement de ces quartiers, le capital des particuliers employé à la salubrité publique ne mériterait pas les éloges des hommes sensés?

Certes, il serait possible d'introduire de nouveaux éléments d'association ou d'économie et d'instruction dans la construction de maisons modèles, meublées ou non meublées, que l'on pourrait construire à l'instar de celles de Londres, en disposant des locaux pour préparer et prendre des repas à la convenance d'un certain nombre de locataires; — en donnant plus de développement à la bibliothèque pour qu'il fût possible d'y donner le soir des cours gratuits de musique, d'histoire, de sciences exactes; — en faisant servir la cour à des exercices gymnastiques; tous ces perfectionnements, facilement réalisables, accroîtraient l'utilité socialiste des capitaux y employés.

D'ailleurs, ces maisons pourraient facilement, dans l'espace de quelques années, devenir la propriété de corporations d'ouvriers, pour peu que l'Etat intervînt dans ces constructions, en établissant certaines conditions d'achats par annuités, ou en y appliquant, avec le consentement des porteurs de livrets, une partie des capitaux des caisses d'épargne.

Que, pour conclure un premier traité de paix entre le capital et le travail, le capital commence donc à se socialiser à Paris, comme à Londres. La transformation des vieux quartiers qu'il peut opérer, les maisons saines qu'il peut construire, les ameublements convenables dont il peut faire jouir les classes peu fortunées, les économies de toutes sortes qu'il peut produire dans leur régime, auront la plus heureuse influence sur la paix publique et sur cet esprit de fraternité dont il faut développer de plus en plus les germes précieux.

Le capital, en tendant ainsi la main au travail, en s'inquiétant du sort des masses et en voulant *sérieusement* l'améliorer, ne sera plus suspecté d'égoïsme, de tyrannie, de fléau; il aura bien mérité au nom du droit et de l'humanité.

A l'œuvre donc, capitalistes de Paris! assainissez nos quartiers et nos demeures; imitez les capitalistes de Londres!

Nous recevons la lettre suivante qu'on nous prie d'insérer. Nous ne la ferons pas précéder de commentaires, les sentiments généreux qui l'ont dictée n'en ont pas besoin.

Citoyen rédacteur,

Un de nos frères, étudiant de Vienne, capitaine de la noble légion académique, échappé par miracle au massacre de ces vaillants fils de l'Allemagne, est venu chercher un refuge parmi nous. Nous lui avons ouvert les bras, et nous nous efforçons de lui faire oublier les douleurs et les déchirements que la séparation violente de ce qui lui fut cher a fait peser sur lui.

Dans ce but, nous prenons la voie de votre estimable journal pour inviter nos frères des écoles à s'unir à nous, et montrer au monde que le sentiment de la fraternité est profond et vivace en nos cœurs, et que les étudiants français savent rendre hommage au courage malheureux, et ne voir dans les démocrates, quels qu'ils soient et à quelle nation qu'ils appartiennent, que des frères en l'humanité.

Nota. Nous invitons tous les démocrates à s'unir à nous, car le cri de ralliement de la légion académique était : « Vive la République universelle! »

La souscription est mensuelle et doit subvenir à tous les besoins du proscrit pendant son séjour parmi nous, quelle qu'en soit la durée.

Ces listes sont déposées provisoirement au bureau de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2, et au café Leroy, rue de la Harpe, 69.

Salut et fraternité,

A. Vendel, étudiant en droit. — Fortuné Henry, homme de lettres. — Ch. Leroy. — E. Berranger, étudiant en médecine. — Colmont, étudiant en médecine. — L. Bérard, étudiant en droit. — Lemerle.

Démission du ministère romain.

Les journaux de Rome nous apportent une grave nouvelle. A la suite d'une double démonstration populaire qui voulait le pousser à agir avec énergie et probablement à proclamer la république, le ministère romain a remis sa démission entre les mains de la Chambre des députés, déclarant qu'il ne se sentait pas à la hauteur des circonstances.

Les faits sont ainsi racontés par une correspondance de l'*Alba* :

» Hier 17, il y a eu une grande démonstration pour contraindre le ministère à convoquer immédiatement la constituante. Plus de 300 personnes, précédées d'un drapeau sur lequel étaient écrits ces mots : CERCLE POPULAIRE (*circolo popolare*), se sont rendus devant la maison du général Garribaldi, et par leurs vivats l'ont appelé au balcon. M. de Boni parut et annonça à la foule que le général était absent. Alors elle se rendit au Quirinal, drapeau et tambours de la gendarmerie en tête, et envoya au ministère une députation du cercle pour lui présenter un mémoire sollicitant la convocation de la constituante italienne. Le ministère répondit qu'il communiquerait le mémoire aux chambres, et le lendemain, à une heure de l'après-midi, le peuple aurait une réponse définitive. — A huit heures et demie la foule se sépara.

» Ce matin, à huit heures et demie, on a battu la générale. La garde civique a occupé militairement toute la ville et notamment la place de la chambre des députés, qui semblait transformée en un champ de bataille. A l'ouverture de la séance, le ministère a déclaré qu'il donnait spontanément sa démission, convaincu qu'il était de ne pouvoir faire face aux graves exigences des circonstances. Le ministère s'est montré incapable, car après nous avoir trahis ainsi que l'Italie, il a abandonné sa position; au moment où il importait que des hommes énergiques prissent sa place, il a voulu rester à tout prix. Nous allons voir ce qui arrivera. C'est du peuple que dépend le salut de tous. C'est au peuple d'agir. Le ministère a publié une proclamation dans laquelle il recommande l'ordre et la légalité.

Le *Contemporaneo* du 17 au matin contient un article qui explique la nature du mouvement qui a renversé le ministère romain. Nous en traduisons quelques passages :

« Les jours s'ajoutent aux jours, uniformes en apparence, inertes, monotones; une partie du peuple les laisse passer taciturne, mais la plupart demandent avec instance le mouvement, la parole, la vie, et s'irritent de toute heure passée sans avoir franchi le Stade.

» Un mot peut mettre un terme à cette inquiétude des esprits, un seul, mais qui sépare nettement le passé de l'avenir. Nous l'avons dit plusieurs fois et nous le déclarons ici de nouveau, la papauté n'est désormais plus possible à Rome que comme centre de la liberté, et qu'en cet état le gouvernement républicain est le seul qui nous convienne. Notre position présente, soutenue par le prodige de l'accord unanime du peuple, ne saurait se prolonger plus longtemps sans danger, il faut donc qu'une constituante établisse les formes politiques de l'Etat si l'on ne veut pas que Rome et l'Italie soient dans un avenir prochain couvertes de carnage et de ruines.

» L'expectative a été utile un moment. Il était nécessaire de sonder la pensée des populations, et de voir si elles s'associaient à la pensée du parlement et des ministres. Les peuples se sont montrés dignes de la liberté, à l'œuvre! »

Le *Contemporaneo* prouve ensuite que, quoi qu'il puisse arriver, il peut y avoir danger à ne pas proclamer la république, et qu'il ne peut y avoir aucun danger à la proclamer.

Le pape reviendra-t-il ici avec une armée? Ce que nous ne voudrions toutefois point admettre à la légère, car nous ne confondons point Pie IX et Clément VII. Mais enfin où prendrait-il cette armée? Naples ne peut lui fournir assez de troupes pour soumettre Rome et les provinces. Du côté du Pô, une invasion redoutable ne nous paraît également peu à craindre, si nous réfléchissons au mouvement libéral qui s'est prononcé de nouveau en Toscane et en Piémont, et qui va donner à penser à l'armée autrichienne. Mais l'intervention, si elle doit avoir lieu, la conjurerons-nous en ne proclamant pas la République? L'attirerons-nous sur nous en la proclamant? Nullement; les chances seront les mêmes dans un cas comme dans l'autre, et, si nous manquons d'initiative, nous aurons perdu la plus belle des occasions de consacrer un grand principe.

» Pie IX consentira-t-il à revenir spontanément et sans armes? Mais depuis ce qui s'est passé il ne peut songer à reprendre son vieux pouvoir temporel; il ne pourra revenir que pour être le guide de notre liberté. Il sera le président de notre République. Avec la constituante et le programme du 5 juin qui sépare le pouvoir temporel du pouvoir spirituel, ne serions-nous pas véritablement en république?

» Au reste, nous ne comptons pas sur ce retour spontané du pape. Les hommes qui l'entourent sont ivres d'orgueil, ils le détourneront de revenir à Rome pour ratifier ce que le peuple a fait.

» Quoi qu'il arrive, la situation de Rome ne peut plus se prolonger. Nous le répétons, que nos hommes d'Etat y pensent encore : ils ne sont plus en droit d'espérer un plus long prodige d'ordre et de tranquillité. »

— Un journal dit que le ministère napolitain, en dissolution depuis le jour de son arrivée aux affaires, avait donné sa démission.

Allemagne. — Autriche.

Plusieurs journaux et correspondances de Berlin persistent à rapporter que la nomination du président de la République française a été vue avec inquiétude dans les cercles élevés de cette capitale.

La formation d'un camp d'observation de 100 à 150 mille hommes sur les frontières du Rhin serait décidée. On rattache à ce bruit une réponse qu'aurait faite le roi de Prusse à une députation qui le remerciait de l'octroi de la constitution : « Vous voyez, aurait dit le roi, l'Allemagne menacée aux frontières du Rhin par l'élection du président en France. J'espère que, lorsque j'appellerai mon peuple sous les armes, il se montrera digne de ses pères et défendra glorieusement, comme en 1813, les frontières de l'Allemagne; car les efforts de nos ennemis n'ont pas réussi à troubler l'union entre le prince et le peuple, et faire pâlir l'ancienne gloire des armes prussiennes. »

On le voit, la politique gallophage de Frédéric-Guillaume n'a pas changé. C'est aux dépens de la France, signalée par lui comme étant l'ennemie de l'Allemagne, qu'il espère se réconcilier avec le peuple prussien. Il lui faut à tout prix une guerre avec nous. Le parti est là derrière lui, qui le pousse contre la République; d'ailleurs, une armée prussienne sur la frontière du Rhin sera la meilleure de toutes les réclames pour la candidature de Frédéric-Guillaume au trône impérial.

Il ne reste plus au parlement de Francfort à discuter de la constitution que le chapitre relatif au chef de l'empire; mais c'est là que viendront surgir les plus graves difficultés, et il se pourrait que l'œuvre tout entière de la constitution et de l'organisation de l'Allemagne vînt échouer sur la question que les circonstances bien plus que sa volonté, ont obligé l'assemblée à réserver la dernière. Chaque jour apporte quelque difficulté nouvelle. La chute du ministère Leuchtenfeld, en Bavière, brisera le dernier lien qui rattachait la Bavière à l'Allemagne.

On annonce également la constitution d'une ligue entre huit des petits Etats de la Thuringe, à la tête desquels se trouve le grand-duché de Saxe-Weimar. Cette ligue a probablement pour but de s'opposer à la médiatisation des petits Etats au profit de la Prusse.

L'Autriche, plus heureuse que sa rivale, voit chaque jour s'avancer l'œuvre de sa transformation. Les nouvelles de la Hongrie sont très importantes. Non-seulement la prise de Presbourg est pleinement confirmée, mais, en outre, le ban Jellachich s'est emparé de Wieselbourg, le 19 décembre, après un combat de plusieurs heures.

Devant Wieselbourg, le ban s'est mis lui-même à la tête des Croates. Lui et le général Jeisberg ont failli être faits prisonniers. Les cuirassiers seuls ont pu les tirer des mains des hussards hongrois. Deux généraux, 4 officiers d'état-major et 57 officiers supérieurs sont, dit-on, parmi les morts et les blessés. On remarque, en général, que les officiers s'exposent plus que jamais. L'armée a perdu 52 officiers devant Vienne. Une partie de la ville de Wieselbourg est devenue la proie des flammes. Les maisons ont été pillées; toutefois les habitants avaient eu le temps de sauver leurs effets les plus précieux.

Le ban a marché sur Hochstrass.

Les nouvelles de Semlera du 18 mandent qu'il y arrive beaucoup de fugitifs d'Orsova, parce qu'on craint que les Madgyars n'attaquent cette ville.

On attendait avec anxiété le commencement des opérations de l'armée venant de Vienne; c'est alors que les Raidzes et les Serbes prendront l'offensive contre Pesth et Weisskirchen. Des fugitifs arrivés de Pesth à Altenbourg disent que la nouvelle de la marche de l'armée impériale contre Kaschau, de même que la chute de cette ville importante étaient déjà connues à Pesth le 15. Les points où l'on s'attendait à rencontrer de la résistance sont : Raab, qui doit être inondé; Miskolez, où s'est concentrée une forte partie de l'armée hongroise; Comorn qui est extrêmement fortifié, et Temeswar.

On écrit d'Hermanstadt que l'armée hongroise a franchi la frontière de la Transylvanie, et n'a plus reparu dans cette province.

Kublitza, le roi des paysans de la Bukowine est, dit-on, fait prisonnier.

La scission entre les Polonais et les Ruthènes, en Gallicie, devient de plus en plus vive. La *Holowina va da* (conseil d'ordre), établie à Lemberg et composée de Ruthènes, pousse activement à séparer les intérêts des deux populations. Les rues de Lemberg ont reçu des inscriptions ruthènes. Dans les écoles, on enseigne en ruthène et en allemand. Les règlements administratifs paraissent déjà dans les deux langues. Le rapprochement entre les députés de ces deux populations n'est pas probable.

La même scission s'accomplira en Hongrie aussitôt après la guerre. Slovakes, Valaques, Serbes, Croates et Dalmates, chaque élément divers s'organisera en dehors de l'ancien centre madgyar, de sorte que la Hongrie réduite à une population d'environ quatre millions d'âmes ne formera plus qu'une province autrichienne.

Ce n'est qu'après la pacification de la Hongrie que l'état de siége sera levé à Vienne, et le gouvernement reporté dans cette capitale.

Assemblée nationale.

Séance du 27 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance ouvre à 2 heures et demie.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition sur le sel.

M. CORDIER lit un long discours qu'il nous est impossible d'entendre.

M. AUGUSTE AVOND fait l'historique de la question; il fait valoir les raisons qui militent en faveur de la suppression de l'impôt, et termine en appuyant les conclusions de la commission qui tend à réduire à 10 c. par kilogramme les droits sur le sel, à partir du 1er juillet 1849.

M. PASSY, ministre des finances, demande que l'impôt sur le sel soit maintenu jusqu'en 1850. (Murmures.)

C'est un revenu de 23 millions auquel l'Etat ne peut renoncer dans l'état actuel des finances. Le déficit est beaucoup plus considérable qu'on ne l'a dit.

Il n'y aurait d'autre ressource que de créer de nouveaux impôts, mais sur quoi les établir? La propriété est aliénée. Il est impossible que l'impôt sur le sel soit aboli. (Réclamations à gauche. — Vive approbation à droite.)

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'il vient d'être présenté par plusieurs représentants une proposition tendant à revenir sur la réforme postale qui devait être appliquée au 1er janvier, et à rétablir l'ancien prix du port des lettres. (Agitation prolongée.)

M. LAGARDE, rapporteur, combat les objections du ministre des finances.

M. BONDOT combat le projet. En admettant une consommation de dix kilogrammes par tête, il en résulte une dépense d'un demi-centime par jour. Il est donc inutile d'opérer une réduction qui ne procurerait qu'un résultat aussi minime, et qui compromettrait les intérêts du trésor.

La voix faible de l'orateur parvient à peine jusqu'à nous.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître les différents amendements proposés : les uns ont pour objet de maintenir le décret du gouvernement provisoire, les autres ont pour objet d'y apporter diverses modifications; le premier amendement qui doit être mis en discussion est celui présenté par M. Saint-Romme, qui est ainsi conçu :

« Le décret du 15 avril 1848 sera exécuté à partir du 1er janvier 1849. »

M. SAINT-ROMME développe son amendement au milieu du bruit et des marques d'impatience de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement est-il appuyé? (Oui! oui!) Je vais le mettre aux voix.

Vingt membres demandent le scrutin de division.

M. MÉAULLE fait remarquer qu'il a fait une proposition semblable à M. Saint-Romme, mais cette proposition a une seconde partie qui est relative à un impôt de consommation; il faut donc qu'il soit bien entendu que si l'amendement de M. Saint Romme est adopté, cela ne préjuge rien sur la proposition faite par l'orateur. (C'est juste.)

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis mettre aux voix, en ce moment, que l'amendement de M. Saint-Romme. La proposition de M. Méaulle reste entière. On a demandé le scrutin de division sur l'amendement de M. Saint-Romme. On va procéder au scrutin.

En voici le résultat :

Nombre des votants	753
Majorité absolue	377
Pour l'adoption	336
Contre	417

L'amendement est rejeté. (Longue agitation.)

M. MÉAULLE développe son amendement, dont le premier article est conçu dans les mêmes termes que celui de M. Saint-Romme, et qui contient une disposition additionnelle ainsi conçue :

« A partir du 1er janvier 1849, les marchandises étrangères (énumérées dans un tableau annexé à l'amendement), le sucre indigène et le tabac supporteront des augmentations de droits destinées à remplacer le produit de l'impôt sur le sel. »

L'honorable membre réclame l'attention de l'Assemblée et s'engage à ne pas répéter ce qui a été dit par les autres orateurs. (Parlez! parlez!)

L'orateur rentrant dans la question, reproduit les arguments déjà invoqués pour la suppression de l'impôt.

Voix nombreuses. On a déjà dit cela. (On rit.)

M. Méaulle continue son discours. [illegible]

ni prête bientôt aucune attention et se livre à des conversations particulières.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

M. LE PRÉSIDENT. On me remet un autre amendement ainsi conçu :

« L'impôt sur le sel cessera d'être perçu à partir du 15 janvier 1849 ; il sera remplacé par l'impôt d'un pour 100 sur la rente. » (Réclamations diverses.)

L'amendement n'est pas appuyé.

L'Assemblée revient au projet de la commission.

« Art. 1er. Le décret du 15 avril 1848, portant abolition de l'impôt du sel, est abrogé. » — Adopté.

« Art. 2. A dater du 1er juillet 1849, l'impôt du sel sera réduit à 10 c. par kil. »

M. BOURSAT propose l'amendement suivant :

« L'impôt sur le sel sera réduit des trois quarts, à partir du 1er janvier 1849. »

QUELQUES VOIX. A demain ! à demain !

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

ÉTRENNES PHALANSTÉRIENNES.— Il y a une correction à faire, à notre article d'hier, quant aux prix des ouvrages de la Librairie sociétaire que nous recommandons pour les étrennes. Les prix de trois des ouvrages rappelés dans cet article ont été réduits.

Le *Fou du Palais-Royal* est maintenant côté 3 fr. ; — *Parole de Providence*, 1 fr. ; — *Théorie des Fonctions*, 30 c.

M. Jean Macé, notre ami, avait porté au banquet des femmes socialistes un toast *à l'inégalité*. Il a paru si monstrueux au *Constitutionnel* qu'il a cru à une faute d'impression, et qu'il a mis *à l'égalité*. C'était bien *à l'inégalité*. Pour l'en convaincre, nous lui donnons le toast entier :

A l'inégalité ! Ils diraient demain que nous avons prêché une égalité chimérique. Déroutons les anathèmes de ce qu'ils appellent leur bon sens.

A l'inégalité de force, de beauté, de vertu, de sensibilité, d'intelligence ; à l'inégalité du bon Dieu, à celle que nous apportons au monde en naissant, et qui n'a rien à démêler avec les conventions humaines.

Ah ! vous nous parlez d'utopies, en nous jetant à la face les inégalités d'origine supérieure. Et que diriez-vous, si nous vous prenions au mot?

Eh bien ! soit. Dieu n'a pas voulu que les hommes fussent égaux, et, pour preuve sans réplique, il a marqué chacun de nous d'un sceau particulier ! Allons, obéissez. Laissez le commandement aux natures les plus belles, les honneurs aux plus belles, les douceurs aux plus belles. Qu'avez vous à dire? La marque est là. Vous aviez oublié, dans votre argument triomphant, que, si le grand Maître a décrété l'inégalité, il s'est réservé le soin de la déterminer lui-même. Faites place aux choix de Dieu.

Et, sans doute, nous avons commencé déjà. La part faite en ce monde aux supériorités naturelles est plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été. Qui le nie? Ne voyez-vous pas que le progrès des sociétés consiste précisément dans cet accord de plus en plus parfait du fait humain avec le fait divin. C'est aussi parce que nos pères ont marché dans ce sens, que nous y marchons nous-mêmes. Nous continuons l'œuvre des siècles écoulés qui tous ont mordu sur l'inégalité du fait de l'homme, au profit de l'inégalité du fait de Dieu.

Celle-là ne laisse après elle ni souffrances ni remords. Elle n'est autre chose que le libre épanouissement des germes divers qui ont été déposés en nous tous, et dont la diversité savante a grandit et fortifie le faisceau humain. Sous une injustice apparente, elle recèle et conserve entière la véritable égalité, l'égalité des droits.

Droit égal de développement par des facultés inégales. Droit égal de satisfaction pour des besoins inégaux. C'est le droit qui rétablit l'équilibre. C'est le droit qui chasse l'inférieur et le supérieur de la société que nous invoquons, au nom même des lois éternelles de la nature humaine.

Permis maintenant à nos philosophes patentés, permis à eux de dire que nous entraînons l'humanité hors de sa loi.

Toi aussi, l'on t'accusait de séduire le peuple, sainte victime des docteurs et des pharisiens ! Tu séduisais le peuple en lui révélant que nous sommes tous les enfants du même père, les membres égaux d'une seule famille.

Au triomphe qui s'approche de la grande, de l'indestructible inégalité, de celle qui s'appelle l'égalité, quand elle a à sa gauche la liberté veillant sur les facultés, à sa droite, la fraternité veillant sur les besoins.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

FAITS DIVERS.

On a remarqué que M. le général Cavaignac s'est abstenu de voter sur l'ordre du jour pur et simple présenté aujourd'hui, à propos des interpellations de M. Ledru-Rollin. La plupart des anciens ministres de M. Cavaignac ont suivi son exemple. (*L'Evènement.*)

— On assure qu'à l'occasion de la réception du jour de l'an, le président de la République a exprimé le désir qu'il n'y eût pas de discours prononcés, et que la politique ne fût point mêlée à l'accomplissement d'un acte de bienséance. (*Patrie.*)

— On annonce, dit la *Patrie*, le départ pour Gaëte de M. Sibour, archevêque de Paris. Ce voyage ne se rapporte qu'aux affaires religieuses de la République.

— M. le général Lamoricière est parti aujourd'hui pour Nantes.

— L'Académie française va avoir à élire deux académiciens, en remplacement de MM. Châteaubriand et Vatout. L'élection est fixée au 11 janvier.

— Ce matin, à 11 heures précises, M. le président de la République a fait sa première visite officielle à M. le président de l'Assemblée nationale. M. Louis Bonaparte était vêtu de noir, portant l'insigne de commandeur de la Légion-d'Honneur, et accompagné d'un seul secrétaire. Les gardiens de Paris, échelonnés entre les deux palais des présidents, et qui s'attendaient à voir (malgré le brouillard) passer une brillante escorte, étaient encore à leur poste d'attente une heure après la rentrée du président de la République à l'Elysée.

M. Louis Bonaparte a été reçu à l'hôtel de la présidence de l'Assemblée par une double haie formée par le bataillon de la 6e légion et le bataillon de ligne de service. M. Yon, commissaire du Palais, l'a reçu à la descente de sa voiture, et la musique de la garde nationale joua une marche. La visite dura environ 25 minutes, après quoi M. Marrast reconduisit l'honorable visiteur jusqu'au milieu du vestibule. A défaut de crachat, M. Marrast avait revêtu tous ses insignes de représentants ; ruban rouge et écharpe. Le chef de musique, pour honorer le départ du président de la République, fit jouer l'air si connu du *Brasseur de Preston* et plusieurs assistants (peut-être les deux présidents) fredonnaient ces paroles que la musique leur rappelait : « Ah ! si j'ai gagné la bataille, c'est que j'avais un bon cheval, etc... » Mais les exécutants s'aperçurent de leur légèreté, et la *Marseillaise* fut reprise alors que la voiture roulait déjà sur la place Bourgogne.

A l'occasion d'un ordre du jour publié par le général Magnan, le ministre de la guerre rappelle à tous les généraux que leurs ordres du jour doivent se renfermer dans les limites prescrites par les règlements en vigueur et ne contenir aucune allusion politique. (*Moniteur.*)

— Le *Moniteur* contient les nominations suivantes :

M. Eugène Burnouf, professeur au collège de France, membre de l'Institut, est nommé administrateur au collège de France, en remplacement de M. Letronne, décédé.

Sont nommés aux chaires ci-après désignées :

1° Chaire d'économie politique, M. Michel Chevalier ;
2° Chaire de droit de la nature et des gens, M. de Portets ;
3° Chaire de législation comparée, M. Lerminier ;
4° Chaire de turc, M. Alix Desgranges ;
5° Chaire de poésie latine, M. Tissot.

— M. Billault a été nommé président, et M. Charton, secrétaire de la commission chargée de préparer la loi électorale.

— M. Deslongrais a été nommé président, et M. Brunet secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux conditions d'admission dans les fonctions publiques.

— M. Lanjuinais a été nommé président, et M. de Vogué secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi pour les avances à l'agriculture.

— On lit dans la *Révolution démocratique et sociale* :

« Louis-Philippe, d'odieuse mémoire, a licencié l'artillerie de la garde nationale ; M. Bonaparte, qui a juré de l'imiter en tout, vient d'autoriser M. Changarnier à désorganiser cette patriotique légion dont les acclamations ont retenti si hautement à la revue du 24. En ce moment, un travail se fait à l'état-major de la garde nationale pour disloquer l'artillerie, qui désormais ne formerait plus une légion et serait répartie par batteries entre les douze légions de la garde nationale de Paris. On espère ainsi affaiblir l'action de l'artillerie parisienne, dont on redoute le républicanisme, et qui, sous le commandement de notre ami Guinard, défendrait jusqu'à la mort les glorieuses conquêtes de février. »

— Aujourd'hui, jeudi 28, à huit heures du soir, salle de LA FRATERNITÉ, rue Martel, n° 9, près le faubourg Saint-Denis, aura lieu la reprise des séances du club ayant pour objet l'étude des moyens pratiques pour arriver à l'organisation du travail. Le docteur ARTHUR DE BONNARD y continuera l'exposé de son plan d'organisation générale et fraternelle pour la production et la consommation. La salle, vu son étendue, sera chauffée.

— Le journal la *République* comparaissait hier devant le jury sous l'inculpation d'avoir publié une lettre d'un détenu sur les pontons à Brest. Le citoyen Eugène Baresto, rédacteur en chef de cette feuille, était accusé, pour ce fait, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Après les explications personnelles données par M. Baresto et l'éloquente plaidoirie de Me Bac, son défenseur, le jury a prononcé un verdict d'acquittement.

On peut juger, en effet, à la lecture de l'article incriminé, que le zèle du parquet républicain était allé trop loin. Voici cet article :

« Nous recevons une lettre des transportés de juin placés à bord des pontons en rade de Brest. Nous en extrayons quelques détails qui suffiront pour édifier nos lecteurs sur les prétendus principes d'humanité qui animent l'administration soi-disant républicaine sous laquelle nous avons le bonheur de vivre.

» Les détenus, après avoir été transportés au Havre, ont été entassés sur le vapeur *le Darien*, avec les ménagements habituels aux négriers. Arrivés sur la rade de Brest, ils ont été distribués sur les quatre pontons *l'Uranie*, *la Guerrière*, *la Didon* et *la Belle-Poule*, où ils ont été soumis au régime que l'Angleterre et l'Espagne firent subir à nos prisonniers pendant les guerres de la République et de l'Empire.

» Il appartenait à la réaction, qui a su renouveler dans nos murs les scènes de septembre et les massacre de 1815, de retrouver ce mode de captivité justement flétri par l'histoire et de l'appliquer à des hommes qui n'ont même pas été soumis à des jugements semi-réguliers.

» Nourriture malsaine et insuffisante, privation d'espace et d'exercice, de vêtements indispensables, mesures de discipline extra-rigoureuses adoucies seulement par l'humanité des officiers et des matelots, voilà comment l'administration interprète ces paroles plus pompeuses que sincères du général Cavaignac : — Je ne vois ici que des vainqueurs et des vaincus ; Dieu me garde d'y voir des victimes ! »

— M. Lucien Murat, représentant du peuple, se présente comme candidat au grade de colonel de la 1re légion, en remplacement de M. de Tracy, ministre de la marine.

CHEMISERIE. — Association fraternelle des ouvriers et ouvrières de la chemiserie.—Assemblée générale des adhérents provisoires et continuation de la discussion du projet du pacte fondamental de l'association vendredi prochain, 29 décembre, à 11 heures précises du matin, sous la présidence du citoyen Madier de Monjeau, salle Lointier, restaurateur, chaussée des Martyrs, 7, à Montmartre. Tous les adhérents sont invités à se rendre exactement à la réunion.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions nos correspondants des départements de vouloir bien nous envoyer le plus tôt possible les renouvellements de fin d'année, tant pour le journal que pour la *Phalange*.

E. — M. D. — Reçu les 18. — Nous vous envoyons le liv. dem. — Mille amitiés.

Laon. — M. G. — Non. La lettre est datée de la Haute-Loire. — Renvoyez-nous *de suite* les B. de K. que vous avez de trop.

Arles. — M. O. — Reçu les 16. — L'Ed. est ent. épuisée. Imp. de vous satisfaire.

Lyon. — M. C. E. — Reçu le bon de 61.85 pour 63.45, dont votre compte a été reconnu. — Oui ; vous ferez bien d'attendre, à l'av., d'av. 100 pour rem. un B. de B. — Nous vous avons ad. 2 fois la Phal. d'oct., celle de nov. n'a pas encore paru. — Noté votre demande.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	3	2	1

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	30 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 27 décembre.

On se remet des émotions et des interpellations d'hier, et les acheteurs reviennent au marché. Le 5 0/0, laissé hier à 76 30, ouvre à 76, remonte à 77 et ferme à 76 90 fin courant, aussi bien qu'au comptant. C'est une hausse de 60 c.

Le 3 débute comme hier à 46 50, touche 47 30, et finit à 46 95 avec 45 c. d'augmentation.

Le chemin de fer du Nord gagne 15 fr. et monte à 408 75.

Orléans est stationnaire.

Avignon-Marseille, de 190, s'élève à 200.

Les valeurs industrielles reprennent un peu de faveur en payant des dividendes semestriels. Le gaz anglais-Manley-Wilson donne 225 fr. ; Monceau-sur-Sambre alloue 50 fr. La ville de Paris monte à 1 260 fr., en présence du tirage et du gros lot de 50 000 fr.

La banque de France alloue 45 pour ce semestre ; c'est du 5 0/0 environ sur le cours actuel. Les actions montent à 1750, coupon détaché. Haïti va payer aussi, et fait 200. On marche vers une amélioration sensible, et les affaires ont une certaine activité.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	D. cours du j.
Trois 0/0	46 30	47 30	46 80	46 95
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	76 70
Cinq 0/0	76 30	77 10	75 95	76 90

27 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	46 90	..	4 Canaux avec prime	940	..
— Emprunt 1847-1848	76 50	..	Lin Maberly	...	..
5 0/0 j. du 22 mars	76 90	..	Caisse hypothécaire	110	..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. ..	..	Emprunt d'Haïti	200	..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. ..	..	Espagne, dette active	..	..
Actions de la banque	1750 ..	..	— dette passive	..	..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	25	..
Récep. Rothschild	..	..	Emprunt portugais 5 0/0	..	..
3 0/0 de l'Etat romain	67	50	— — 3 0/0	..	..
5 0/0 belge 1840	85	10	2 1/2 hollandais	..	..
— — 1842	..	..	Zinc Vieille-Montagne	....	..
— 4 1/2	76	..	H. de la Grand-Combe	...	..
— Banque (1835)	...	..	Emprunt du Piémont	850	..
Obligations de la Ville	1260	..	Lots d'Autriche	317	50

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	350 ..	350 ..	Orléans à Bordeaux	387 50	390 ..
Versailles, rive droite	130 ..	135 ..	Du Nord	393 75	407 50
— rive gauche	117 50	117 50	De Paris à Strasbourg	342 50	347 ..
Paris à Orléans	750 ..	737 50	Tours à Nantes	322 50	322 50
Paris à Rouen	432 50	465 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	252 50	235 ..	Montereau à Troyes	100 ..	100 ..
Avignon à Marseille	190 ..	200 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	165 ..
Strasbourg à Bâle	87 50	87 50	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	258 75	275 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	200 ..	205 ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 décembre.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Le Menteur, le Jeu de l'Amour.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODÉON.—Les Convenances, Comment les Femmes se vengent, le Conteur.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—Jeanne Mathieu, A bas la Famille ! Simple Histoire, Rage d'Amour, la Niaise.
VAUDEVILLE.—La Propriété c'est le Vol, le Feu d'Artifice, Roi de Cœur.
THÉATRE MONTANSIER.— Les Lampions de la veille et les Lanternes du lendemain.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

7e Année. N. 353. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 29 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATH.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux: 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 28 DÉCEMBRE.

« **Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte.** »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 50.)

« **La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive.** »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 52.)

Assemblée Nationale.

ÉCHEC MINISTÉRIEL.

Les hommes de la vieille gauche ne sont pas mieux accueillis par l'Assemblée que par le pays. Le ministère-Barrot a trois jours de date; l'Assemblée a émis trois votes depuis son arrivée aux affaires; le premier était une menace, le troisième est un acte d'hostilité déclarée. Il s'agissait de la réduction de l'impôt sur le sel, que le gouvernement provisoire et l'Assemblée s'étaient solennellement engagés à décréter. Dans la séance d'hier, M. Passy avait annoncé que pour rien au monde il ne consentirait à cette réduction, et qu'il serait impossible de gouverner si elle était votée. Dans la séance d'aujourd'hui, il a présenté une nouvelle édition abrégée du « magnifique » discours; il a fait les déclarations les plus catégoriques, et cependant l'Assemblée, à une grande majorité, [illegible] — s'est prononcée contre lui, et a décidé que les droits sur le sel seraient réduits à dix centimes par kilogramme à partir du 1er janvier prochain.

Sous l'impression de ce rude échec, les ministériels de la droite n'ont pas craint d'avoir recours à des expédients désespérés pour amener l'Assemblée à se déjuger. Ces expédients n'auraient pu réussir qu'aux dépens de la dignité de l'Assemblée; leur choix même est une honte pour les amis du ministère. Nos lecteurs en jugeront à la lecture du compte-rendu de la séance. La moralité politique des *honnêtes modérés* s'y révèle dans tout son éclat.

A l'heure qu'il est, M. Passy a probablement donné sa démission. —Et d'un.

Que l'Assemblée y prenne garde cependant; elle ne doit pas aller trop vite en besogne. Il ne faut pas que les ministres de la réaction tombent avant qu'on les ait vus sérieusement à l'œuvre, ou, pour mieux dire, avant que leur impuissance ait été constatée aux yeux de tous. Il n'est pas mal que l'incapacité gouvernementale de M. Barrot devienne si évidente qu'il ne puisse plus être question de lui; il n'est pas mal que M. de Falloux jette la guerre dans l'instruction publique et les cultes, comme il la jeta dans la rue le 22 juin; il n'est pas mal que M. Léon Faucher montre, par un commencement d'expérience, quelle dangereuse utopie c'est que l'économie politique. On a voulu mettre à l'essai les hommes de la réaction; tâchons que l'épreuve soit décisive, afin d'en être définitivement débarrassés.

Nous lisons ce soir dans la *Gazette de France*:

M. Passy, ministre des finances, a annoncé aussitôt après la proclamation du scrutin sur la loi relative à l'impôt du sel, qu'il allait donner sa démission.

On croit que sa retraite va entraîner celle du ministère.

Devant et Derrière les Barricades.

DU RÔLE DES MINORITÉS CHEZ LES PEUPLES QUI JOUISSENT DU DROIT DE SUFFRAGE UNIVERSEL.

I. — *Des principes.*

Pour peu que l'on réfléchisse sur l'origine et la nature de la crise qui tourmente les nations européennes, on aperçoit bientôt que la cause révolutionnaire n'est pas moins intellectuelle et morale que politique et industrielle.

Une société ne tarderait pas à se dissoudre, si la tendance dispersive des opinions, des travaux, des fonctions individuelles n'y était point contenue par un effort central, par une fonction directrice qui assurât la prédominance de l'esprit d'ensemble sur l'esprit de détail, et fit converger les intérêts personnels vers l'intérêt commun. L'exercice de cette fonction constitue ce que l'on nomme *le gouvernement*.

Il n'y a donc point de société possible sans gouvernement.

Il n'y a pas davantage de gouvernement durable sans croyances communes, sans principes généralement acceptés qui servent de base aux relations sociales et de point d'appui à l'action centrale pour contenir les divergences, diriger et féconder les travaux individuels.

Donc, en résumé, point de société susceptible de durée et de progrès, sans croyances, sans principes admis sinon par l'unanimité, au moins par l'immense majorité de ses membres.

Or, en fait de croyances, le passé ne nous a guère légué que des ruines: ruines politiques, ruines religieuses, débris confus de trônes et d'autels au milieu desquels notre fiévreuse génération cherche les éléments épars d'un nouvel ordre social, les germes naissants d'une réorganisation intellectuelle.

Personne n'admire plus que moi les grandes et majestueuses proportions de l'édifice catholique et féodal que le génie du moyen-âge avait élevé sur les ruines du monde romain; personne n'apprécie plus les bienfaits que le christianisme a répandus sur la terre. Cependant, je contemple sa chute sans surprise, sans crainte, sans regret. On ne ressuscite pas plus une croyance qu'un cadavre. Une religion qui s'en va ne saurait revenir. Je la regarde passer avec respect, je m'incline devant les derniers éclats d'une majesté qui s'éteint; mais je laisse à d'autres une vaine dissimulation qui ne peut plus rien sauver, et l'inutile souci d'une restauration impossible. Après avoir dit adieu au passé, je me tourne vers l'avenir.

Sous le régime dont la décomposition s'achève aujourd'hui, l'hérédité des fonctions et des privilèges était la base de l'ordre politique, comme la foi religieuse celle de l'ordre intellectuel. Chez les peuples soumis à un gouvernement théocratique, le principe héréditaire régissait toutes les fonctions politiques et sociales: on naissait prêtre ou roi, artisan ou guerrier. C'était le régime des castes; c'était l'ordre poussé jusqu'à la négation du progrès, la stabilité exagérée jusqu'à l'immobilité. Depuis cette époque, le principe d'hérédité a été successivement et de plus en plus restreint. Le christianisme lui a fait deux blessures profondes, en contribuant à l'abolition de l'esclavage, d'un patrimoine que se transmettaient les générations asservies, et en renonçant à l'hérédité du sacerdoce, par l'institution du célibat auquel il vouait ses ministres.

Les privilèges héréditaires, dont les uns avaient été fortement ébranlés par le catholicisme, tandis que les autres avaient reçu de lui une sorte de consécration, à la suite d'alliances intéressées conclues entre l'ordre temporel et l'ordre spirituel, les privilèges reçurent le coup de grâce de la Révolution française. Pendant les restaurations qui la suivirent, l'hérédité politique reparut et se concentra dans la Royauté et la pairie. La secousse de 1830 [illegible] française était arrivée alors au dernier [illegible] est évident que la société [illegible]sante dont le régime des castes constituait le premier. Pour tout esprit formé à l'étude des lois sociales, l'extinction totale de l'hérédité dans le gouvernement ne pouvait plus être qu'une question de temps, qui s'est trouvée tranchée par la Révolution de Février, d'une manière plus ou moins inattendue d'ailleurs. Et, pour le dire en passant, ce serait se faire une étrange illusion que de supposer à l'hérédité politique une existence prolongée dans les autres sociétés européennes. Les nations néo-germaines et néo-latines sont liées par une solidarité trop intime pour que l'une d'elles se maintienne longtemps et beaucoup en avant des autres, dans la carrière du progrès. L'hérédité a fait son temps dans l'occident de l'Europe; il faut en prendre son parti et tourner ses regards d'un autre côté.

Au milieu de cette défaillance générale des anciennes croyances politiques et religieuses, quels sont donc les principes sur lesquels peut se fonder le gouvernement des sociétés modernes?

Dans ces derniers temps, on a beaucoup parlé de la famille et de la propriété.

La famille n'a jamais été sérieusement attaquée; mais, dans tous les cas, je n'y vois qu'un fait naturel, soumis dans son développement à certaines conventions sociales; je n'y saurais découvrir un principe politique.

La propriété est aujourd'hui l'objet d'attaques plus nombreuses et plus habilement dirigées. Je ne me propose pas ici de me réunir soit à ses adversaires, soit à ses défenseurs. Je crois, pour mon compte, que l'homme est le légitime propriétaire des fruits de son travail, des valeurs qu'il crée, attendu qu'il est incontestablement propriétaire de ses facultés physiques et intellectuelles dont son travail n'est, en quelque sorte, que le prolongement. Mais il faut distinguer la valeur créée de la chose à laquelle elle s'incorpore. La propriété de la première est un droit naturel, permanent; la propriété de la seconde est un droit conventionnel, variable.

En admettant que la propriété exclusive du sol, par exemple, ait été une usurpation, il est évident que cette usurpation était légitime, au point de vue de l'intérêt collectif de l'humanité, car, sans elle, la société n'aurait pu franchir les degrés inférieurs de la civilisation: elle serait restée à l'état nomade. Il ne faut pas conclure de là que le régime actuel de la propriété immobilière soit immuable. Déjà l'expropriation pour cause d'utilité publique indique le genre de modifications dont il est susceptible. Quoiqu'il en soit, au point de vue même de ses défenseurs les plus inflexibles, la propriété n'est pas plus que la famille un principe de gouvernement. Elle est, je le veux bien, l'un des plus importants éléments de l'organisme social; mais il faut séparer, comme on le fait aujourd'hui avec raison, les questions économiques et sociales proprement dites, des questions purement politiques. Celles-ci ne sont relatives qu'à la *fonction du gouvernement*, qui est centrale, directrice, considérable, mais qui est loin d'être unique, et ne doit pas absorber toutes les autres.

Les questions de famille et de propriété étant écartées, parce que, malgré leur immense importance sociale, elles n'ont que des rapport indirects avec la constitution du gouvernement, il est évident que sur les ruines des principes de révélation et d'hérédité, il ne reste debout que le principe de la *souveraineté du peuple*, pour présider au développement intellectuel et politique de la société.

Quant au développement politique, une pareille conclusion sera facilement admise dans un moment où l'on a recours à cette souveraineté pour constituer le gouvernement du pays. Mais il peut sembler singulier, au premier abord, que j'invoque le même principe, lorsqu'il s'agit de l'ordre intellectuel; d'autant plus qu'on se fait une idée peu exacte, ou, pour parler avec franchise, que l'on ne se fait en général aucune idée de ce que serait un gouvernement spirituel. Je vais chercher à l'expliquer en examinant ce qu'est au fond la souveraineté du peuple, et quelles en sont les conséquences temporelles et spirituelles.

II. — *De la souveraineté du peuple dans l'ordre politique ou temporel.*

J'ai dit plus haut que, depuis le régime des castes jusqu'à celui des royautés, l'hérédité dans les privilèges politiques avait été décroissant de plus en plus. Ce fait constitue ce que l'on appelle une loi sociale. Conformément à cette loi, les aristocraties périssent avant les royautés chez les nations dont le développement est régulier, telles que la France, l'Allemagne, etc.

Dès l'instant où l'hérédité, réduite à sa plus simple expression, vient à disparaître complètement, et qu'il n'y a plus chez un peuple ni caste ni famille jouissant de privilèges politiques par droit de naissance, il est évident que toutes les fonctions de gouvernement ne peuvent y avoir d'autre origine que l'élection. Je ne parle pas de l'usurpation, qui n'a rien à démêler avec le droit et la logique, bien qu'en fait elle joue souvent un rôle important dans les révolutions.

L'élection une fois admise en principe, il reste à savoir comment et par qui il convient qu'elle soit faite.

Il est bien entendu d'abord que le droit d'élection, pas plus que le gouvernement, n'est héréditaire. C'est là l'hypothèse. J'ajoute que, pour simplifier la question en même temps que son énoncé, j'entends par *gouvernement* l'ensemble des fonctions législatives et exécutives, soumis à une direction unique, que cette direction soit d'ailleurs le résultat d'une volonté individuelle ou de plusieurs volontés convergentes.

Cela établi, je propose l'axiôme suivant:

Le gouvernement, fonction essentiellement active, doit appartenir à la volonté qui est à la fois la plus dévouée au peuple et la plus intelligente.

S'il existait donc une famille [illegible] A cette famille le gouvernement.

S'il existait une classe de citoyens, définie ou par la naissance ou par la fortune, qui eût le monopole de l'intelligence et du dévouement au bien public, je dirais encore: A cette classe le droit d'élection.

Mais cela est-il, cela peut-il être?

Non cela n'est pas et n'a jamais été, à de rares exceptions près. L'histoire nous montre des dynasties adroites, des aristocraties intelligentes, des bourgeoisies capables; mais en général ces familles, ces castes ne mettent leur intelligence et leur capacité qu'au service de leur intérêt exclusif ou de celui de la minorité, plus ou moins bien entendu. Il leur manque la première condition que les peuples ont le droit d'exiger de leurs gouvernements: le dévouement aux intérêts de tous.

Non, je ne crois pas que cela puisse être et soit jamais, parce que l'étude de la nature humaine démontre que les instincts personnels tendent sans cesse à dominer les sentiments affectifs; que par suite il serait puéril d'attendre d'une classe le sacrifice permanent de ses intérêts à ceux de la nation, et qu'il n'y a de possible humainement que le dévouement du peuple au peuple tout entier.

L'élection ne peut donc pas avoir d'autre base légitime que le droit de suffrage universel. Que ce suffrage passe d'ailleurs par un ou plusieurs degrés, c'est là une question de convenance, d'opportunité politique, que je ne veux pas examiner, plutôt qu'une question de principe.

D'après les considérations précédentes, auxquelles il n'est pas besoin de longs développements, dans l'état actuel des esprits, le principe de la souveraineté du peuple se traduit nécessairement, dans la politique, par celui du suffrage universel, dont j'examinerai tout à l'heure les conséquences pratiques. Voyons maintenant quelle transformation il subit quand on le considère dans l'ordre intellectuel.

(*La suite au prochain numéro.*) LÉOPOLD BRESSON.

Esprit des Journaux.

Voici ce qu'on lit dans la *Liberté*:

L'amnistie sera proposée ou le ministère se retirera.

Nous avions posé cette alternative au nom du bon sens politique.

L'amnistie n'a point été proposée, et le ministère ne se retire pas.

Un journal démocratique et social demande ce que nous allons dire. Nous dirons tout simplement qu'en donnant l'amnistie et en gardant le ministère on n'aurait eu qu'un tort, tandis qu'en refusant l'amnistie et en conservant le ministère, on en a deux.

M. Lourdoueix répond, dans l'*Opinion publique*, à quelques-unes de nos observations. Il nous reproche d'abord d'avoir pris pour nous des critiques adressées par lui aux *fouriéristes*, et non pas aux rédacteurs de la *Démocratie pacifique*. La distinction de M. Lourdoueix a quelque chose de puéril. Si l'on attaquait le parti légitimiste, l'*Union*, l'*Opinion publique*, se considéreraient à juste titre comme intéressés dans la question. Nous le sommes plus encore dans les critiques dirigées contre les phalanstériens puisque nous sommes dans la presse leur seul organe.

M. Lourdoueix, après nous avoir injustement contesté le droit d'intervenir dans le débat, ne comprend pas pourquoi nous repoussons le nom de fouriéristes.

Le phalanstère, dit-il, n'est pas, dans Fourier, une conception isolée; c'est l'application d'un système de philosophie universelle; c'est la mise en pratique de ses idées en psychologie, en cosmogonie, en religion, en

morale. Les phalanstériens de la *Démocratie* ont-ils jamais désavoué ce système? Je ne le crois pas; c'est là un point de fait sur lequel je désire être rectifié, si je suis dans l'erreur.

Nous répondrons qu'il est extrêmement facile de faire trois parts dans la théorie de Fourier.

1° La partie économique et sociale, c'est-à-dire l'organisation du travail réalisée par l'association dans la commune organisée, dans le phalanstère. Cette partie de la doctrine est incontestable; elle est admise par tous les phalanstériens; elle leur sert de symbole; elle est pour eux le terme de ralliement. C'est cette organisation du travail qu'il faut attaquer, quand on a la prétention d'entamer l'École phalanstérienne, attendu que les deux autres éléments de la théorie sont considérés par beaucoup de phalanstériens comme hypothétiques et pourraient être complètement anéantis sans que l'Ecole changeât de but pratique et souffrît la moindre altération dans ses conditions essentielles.

2° La partie relative au libre amour. Ici la diversité commence. Il y a des phalanstériens qui admettent les idées de Fourier sur le libre amour, mais tous ne les admettent pas, et ceci nous le répétons, est de nulle importance quant à la politique de l'Ecole. Ceux d'entre nous qui admettent les idées de Fourier sur le libre amour, les admettent comme Fourier lui-même les a constamment posées, c'est-à-dire comme des *hypothèses* complètement inadmissibles dans une société comme la nôtre, qui n'assure point la vie et l'éducation de l'enfant, ni la vie et la dignité de la femme par un travail toujours garanti. Ceux qui admettent les hypothèses de Fourier sur l'amour ne les regardent point comme pouvant se réaliser *ni même se discuter utilement* avant une complète rénovation industrielle. Il en résulte qu'en fait et dans les circonstances actuelles les phalanstériens qui admettent les idées de Fourier sur le libre amour ne sont nullement en antagonisme avec ceux qui ne les admettent pas.

Troisième élément.—Cosmogonie, analogie universelle.—Il y a des phalanstériens qui n'admettent de Fourier que la partie économique et sociale. Ce degré de conviction nous satisfait complètement. Il y en a qui vont jusqu'à l'admission du libre amour (sous les réserves indiquées par Fourier, et que ses détracteurs ne discutent et ne mentionnent jamais). Il en est, enfin, qui tiennent pour des vérités, non-seulement l'organisation phalanstérienne du travail et la liberté future de l'amour, mais les idées de Fourier sur l'unité de système dans l'univers, la vie des astres, le monde aromal, en un mot toutes les conséquences de l'analogie universelle. Ces opinions facultatives n'autorisent personne à donner le nom de Fouriériste à une école qui ne place pas là son unité.

Lorsque M. Lourdoueix suppose qu'il faut accepter ou repousser Fourier tout en bloc, il est réfuté par les faits. Les degrés de convictions que nous venons de mentionner existent, en effet, dans l'Ecole phalanstérienne. Beaucoup de phalanstériens n'admettant comme démontrée que la partie de la théorie relative à l'organisation industrielle, croient et croiront toujours que l'association est l'avenir de la société, que la commune est l'élément essentiel de cette organisation, que le travail peut devenir attrayant, etc., etc. Ces hommes-là ne se croient pas pour autant obligés d'admettre que l'Océan perdra un jour son amertume, que le pôle nord se couronnera d'une auréole permanente, que la terre aura cinq lunes, etc. Ces hommes ne peuvent même s'empêcher [illegible] versaires de la théorie phalanst[illegible] moulins à vent et s'imaginer qu'ils causeront ainsi un tort quelconque à une école constituée pour organiser la commune.

Mais si *tous* les phalanstériens n'admettent pas *toutes* les idées de Fourier comme démontrées, pourquoi la *Démocratie pacifique* ne renie-t-elle pas une bonne fois toutes les assertions de Fourier qui sont étrangères à l'organisation industrielle de la commune?

C'est que la *Démocratie pacifique* est l'organe de tous les phalanstériens, quelle que soit la limite de leurs convictions, et qu'elle n'a point de raison déterminante pour tirer sur les siens. C'est encore parce que les phalanstériens, qui ne croient pas devoir admettre les assertions de Fourier sur les parties facultatives de sa doctrine, ne considèrent point ces assertions comme des erreurs, mais comme des *hypothèses* non vérifiées, et se gardent bien de trancher en maître, de condamner sans preuves les opinions encore douteuses d'un homme qui a prouvé sur tant de points la supériorité, la fécondité, la clairvoyance admirable de son génie.

L'École phalanstérienne n'est pas fouriériste, attendu qu'elle ne répond pas de tout Fourier, que tout Fourier n'est pas démontré pour elle.

Mais elle n'a pas le droit de désavouer, même les parties les plus excentriques de la Théorie de Fourier, attendu qu'on ne lui a jamais démontré la fausseté de ses assertions, et que l'on s'est contenté d'en rire, comme on a ri des idées de Galilée, Linnée, Colomb, Mesmer, etc., etc.

Notre discussion avec M. Lourdoueix est une pure question de nomenclature. Après avoir tenté de nous affubler malgré nous du nom de fouriéristes, il veut que nous soyons communistes, parce que nous nions que dans une société logique et conforme au droit absolu, aucun homme puisse accaparer aucune partie de la terre. M. Lourdoueix est fondé à nous attribuer cette opinion. M. Considerant l'a développée dans la *Théorie du droit de propriété* en termes des plus formels et que nous ne désavouerons pas.

La propriété, pour nous, n'a pas d'autre base que le travail. (Nous engageons M. Lourdoueix à en indiquer une autre.)

L'homme est propriétaire de la valeur qu'il créée. Cette valeur, il peut en disposer comme bon lui semble, la consommer, la prêter à différentes conditions, la donner, l'échanger, la vendre, en disposer par testament, mais il ne peut pas s'approprier ce que Dieu prête à tous, et ce que l'homme n'a pas créé, l'air, la lumière, la jouissance du sol. Dans la société fraternelle de l'avenir, nous ne comprenons point de maître du sol chassant l'humanité de certaines limites; nous ne comprenons pas d'agriculture organisée en dehors de l'association.

Ces opinions sont bien les nôtres. Peut-on maintenant appeler communistes des hommes qui donnent à la propriété individuelle le seul fondement rationnel qu'elle puisse avoir; des hommes qui, loin de faire absorber par la société ou par la commune les fruits du travail individuel, entendent que cette société tienne compte à chaque membre de son concours en travail, en talent, en capital même; des publicistes qui admettent pour l'homme la pleine disposition, même par testament, de tout ce qu'il peut logiquement s'approprier? M. Lourdoueix peut appeler cela du communisme, par la même raison que nous pourrions appeler Félix Pyat réactionnaire et Léon Faucher socialiste; mais cette convention de langage ne prévaudra pas; on ne sera jamais nommé valablement communiste quand on attribue à l'individu tous les fruits du travail individuel.

M. Lourdoueix nous adresse ensuite des reproches qui ne portent pas:

Nous sommes convaincus, dit-il, qu'une révolution qui détruirait par sa base la société, œuvre de la nature et de la sagesse humaine, serait un désastre universel dans lequel toutes les familles, toutes les existences s'engloutiraient.

Nous croyons avoir fait autant et plus que la *Démocratie* pour améliorer le sort des classes souffrantes, en contribuant de tous nos efforts à faire rendre à tous les Français leurs droits politiques, et nous entendons très bien que ce progrès dans les institutions représentatives doit se réaliser en augmentation de bien-être dans la société; mais c'est par voie de développement et de perfectionnement que ces biens doivent s'accomplir, ce n'est pas par voie de destruction et en faisant d'une nation de trente-cinq millions d'âmes une table rase, pour essayer de construire, au milieu des ruines et du sang, un édifice d'après des plans d'invention humaine. Nous ne croyons pas qu'on doive renverser un ordre social qui est le produit du travail collectif de l'humanité pendant cinq mille ans, pour lui substituer un système sorti de l'imagination d'un homme.

Où allez-vous chercher de la destruction, du sang, des ruines, etc., quand on ne cesse de vous proposer l'expérience de l'association intégrale et du travail attrayant faite avec des enfants d'abord, sur une lieue carrée de terrain? Que pouvez-vous objecter contre cet essai? Le devoir de tous les publicistes intelligents n'est-il pas aujourd'hui de le faciliter et de donner ainsi un but pratique à l'activité socialiste? Pouvons-nous de bonne foi prendre au sérieux cette accusation de vouloir faire table rase quand nous avons constamment protesté contre la témérité de toutes les écoles purement politiques, l'*Opinion publique* y comprise, qui demandent la France entière pour champ d'épreuve, et quand nous circonscrivons, nous, notre expérience dans les plus modestes proportions? Toutes ces attaques ne sont pas sérieuses, et quant à la prétention qu'affiche en finissant l'écrivain royaliste de posséder un système d'améliorations *sociales*, nous attendons pour la juger que ce système se soit produit quelque part. Tout ce que nous savons quant à présent, c'est que les représentants royalistes qui siègent à l'Assemblée nationale ont été les adversaires constants, ou plutôt obstinés, de toutes les mesures qui pouvaient améliorer le sort des masses.

PROGRAMME DE L'*Evènement* : « Faire représenter devant le » monde la pensée de notre démocratie par l'aristocratie de nos » gloires. »

Le citoyen Ducoux, représentant du peuple, vient encore d'adresser à l'*Assemblée nationale* la lettre suivante :

Paris, ce 28 décembre 1848.

Monsieur le rédacteur,

Un journal qui, sur de faux renseignements, publie des inexactitudes qu'il rectifie quand la vérité lui est connue, accomplit un devoir. Mais quel nom donner à celui qui emploie la calomnie pour prolonger un mensonge?

« Vous croyez savoir, dites-vous, dans votre journal de ce matin que » j'ai sollicité de l'Elysée national un ministère, et qu'ayant échoué » dans ma demande, j'ai abandonné M. Louis Bonaparte pour retourner » à Cavaignac. »

Autant de faussetés que de mots.

Je n'ai jamais rendu visite, ni même adressé la parole à M. Louis Bo- [illegible] ner celui que je n'ai jamais fréquenté.

Je désire que cette rectification soit la dernière que j'aie à vous adresser.

Salut et fraternité.

DUCOUX, représentant du peuple.

Situation de Rome.

Le *Contemporaneo* raconte ainsi ce qui s'est passé le 19 décembre à la chambre des députés de Rome :

« M. LE PRÉSIDENT. Le sénateur de Bologne n'a pas voulu accepter les fonctions de membre de la commission du gouvernement. Les deux cercles de cette ville écrivent que ce refus est un fait individuel, et non l'expression de la volonté de la cité de Bologne, qui veut rester étroitement unie à la capitale. Les ministres ont donné leur démission du mandat qu'ils ont reçu de la chambre; mais ils conserveront le pouvoir jusqu'à ce que la commission supérieure du gouvernement ait été installée.

» M. BONAPARTE. Je propose, dans les circonstances actuelles, qui sont graves, de voter d'urgence la convocation d'une assemblée constituante des Etats pontificaux. J'ai rédigé un projet. Les représentants seraient nommés par la voie du suffrage universel direct, en choisissant un député sur 4 000 habitants.

» La Constituante déterminera la forme du gouvernement. L'Assemblée constituante s'ouvrirait le 15 janvier. Les députés seraient élus le 10 et recevraient une indemnité de deux écus par jour. (Applaudissements.)

» GALETTI. Il conviendrait de nommer un membre de la commission de gouvernement en remplacement du sénateur de Bologne.

» BONAPARTE. Qu'on le nomme; mais sans une Constituante tout est inutile.

» M. Galetti est nommé membre de la commission de gouvernement; en remplacement de M. Zucchini.

Aucune démonstration populaire n'a eu lieu le 19. Mais une grande fermentation régnait à Rome. On en jugera par la lettre suivante, du 19 décembre, adressée à l'*Alba*:

« Dimanche soir une foule considérable se rendit au Quirinal pour demander aux ministres la convocation immédiate de la constituante. Une commission se présenta au ministre, qui répondit que les chambres seules pouvaient décider cette question et qu'elles seraient saisies le lendemain de cette proposition. On savait que le ministère cherchait encore à traiter avec le pape, malgré tous les refus qu'il en a reçus jusqu'ici. La réponse ne satisfit pas complètement. Cependant on résolut d'attendre, et les cercles affichèrent une proclamation pour annoncer que la démonstration était ajournée. Le ministère fit battre le rappel; l'après-midi toute la garde civique se trouvait sous les armes aux abords de l'assemblée.

» Les cercles s'étaient réunis en séance commune, et ils arrêtèrent qu'il serait présenté aux chambres une adresse pour demander la formation d'un gouvernement provisoire, de trois personnes choisies dans la liste suivante : Campello, Galletti, Sturbinetti, Guiccioli, Camerata, Galliena; — et la convocation immédiate de la constituante italienne.

» La chambre se réunit extraordinairement pour délibérer sur ces questions. On sait que Galetti a accepté et qu'avant la nuit la junte provisoire fera sonner la cloche du Capitole pour proclamer son élévation et la convocation de la constituante. L'agitation est extrême, et si avant la nuit on n'annonce pas que la constituante est convoquée, je crois une lutte inévitable.

Les esprits sont divisés. Quelques uns croient au succès des voies de la modération, et de la légalité, mais beaucoup d'autres, avertis par ce qui s'est passé dans les diverses capitales de l'Europe, craignent que si l'on n'agit avec une loyale énergie, nous laisserons à nos ennemis le temps de se reconnaître et de nous enchaîner de nouveau. Toutes ces discussions offrent un grave danger, car elles peuvent laisser à l'invasion le temps de venir nous surprendre.

Quelques intrigants sont venus à Rome depuis peu, entre autres, le fameux Torras; mais les étrangers animés de sentiments loyalement démocratiques sont de beaucoup les plus nombreux. Je citerai entre autres Maetti et Cermuschi, ex-membres du gouvernement provisoire de Milan.....

Nous lisons dans le *Contemporaneo* du 17 décembre :

Les Français résidant à Rome répondent à merveille, par l'adresse suivante, aux impudentes calomnies de quelques journaux français sur nos derniers événements. Nous publions avec plaisir ce document qui honore le caractère français et rend justice à la noble conduite des Romains :

« Romains,

» L'attitude noble et digne que vous avez su prendre dès votre premier élan vers la liberté, et qui ne faiblit pas malgré les circonstances difficiles qui vous entourent, excite l'admiration, l'estime et la sympathie de tous les peuples libres, qui, comme vous, ont assuré leur indépendance; elle est la plus belle réponse que vous puissiez faire à vos vils détracteurs dont les basses calomnies ont déjà été accueillies avec trop d'empressement par la presse étrangère, et nous voyons avec la plus vive indignation que quelques journaux de Paris, (berceau de la liberté) trompés par de faux rapports, ont insérés dans leurs colonnes des récits mensongers sur les derniers événements de Rome, entre autres, l'*Union* et les *Débats*, auxquels des démentis formels partis de cette ville, et appuyés sur la vérité des faits, feront bientôt changer le langage.

« Les Français habitants votre illustre cité, témoins oculaires des marques de respect que vous n'avez cessé un seul instant de donner à la religion, à la morale, aux personnes et à la propriété, ne peuvent qu'applaudir à vos vertueux et généreux efforts, et protester hautement contre tous ceux qui vous ont présentés sous un aspect défavorable, et comment ne les accompagneront-ils pas de leur vœux les plus ardents, à la vue d'un peuple qui, par son exemplaire modération dans les actes qui viennent de s'accomplir, prouve qu'il est digne des bienfaits de la liberté qu'il sait si bien comprendre.

» Romains, persévérez donc dans la voie où vous êtes entrés, un succès glorieux couronnera votre œuvre magnanime, et votre belle Péninsule, ne formant qu'une seule famille de frères, vous devra la gloire de s'asseoir au rang qui lui appartient parmi les premières nations de l'Europe.

» L'esprit des ténèbres inspire les conseils de vos ennemis; mais l'ange de la lumière veille sur vous, il guide et soutient vos pas. Romains et frères d'Italie ayez foi en votre cause, elle est sacrée! Périsse à jamais le despotisme!

» Vive l'union fraternelle et l'indépendance des peuples!

» Rome, le 16 décembre 1848. (Suivent les signatures.) »

Le Supplice de la Lombardie.

Les tortures des provinces lombardes et vénitiennes continuent en face de l'Europe civilisée. La rage de Radetzki semble s'accroître aux souffrances inouïes dont il accable ses victimes.

On remonterait inutilement aux annales les plus funestes de l'humanité pour trouver un exemple aussi complet de l'écrasement d'un peuple vaincu. Jamais les Barbares qui descendaient du Nord sur la civilisation romaine ne pratiquèrent d'une manière aussi effrénée le massacre et le pillage. Et d'ailleurs, ces rudes et incultes natures n'avaient avec leurs victimes aucun lien commun, aucun point de solidarité; eux ni leurs chefs n'avaient participé en aucune manière à la vie morale et religieuse des peuples qu'ils opprimaient; ils ne se sentaient pas en présence de la grande opinion européenne, telle qu'elle existe de nos jours, avec la presse aux cent mille voix.

La [illegible] avec laquelle est traitée l'Italie du Nord semble une sorte de défi jeté à la conscience des peuples par le despotisme désespéré.

Il y a vingt-cinq ans à peine, la Grèce râlait sous l'oppression du fanatisme musulman, et ses bourreaux redoublaient ses tortures à chaque marque de sympathie que leur envoyaient les peuples chrétiens. Cette fois au moins les condoléances ne furent pas stériles. Eh bien! la France républicaine ne fera-t-elle pas enfin, au nom d'une confraternité de mœurs, de langue et d'origine, pour les pauvres Lombards ce que la France royale fit jadis pour les Grecs, sollicitée seulement par les souvenirs de leur ancienne grandeur?

Voici ce qu'on nous écrit de la frontière de la Lombardie :

Les abus de pouvoir; les extorsions, les cruautés, les tourments de tout genre, continuent sans répit dans la pauvre Lombardie; je ne vous parle pas des millions que l'on exige brutalement de toutes les provinces, dont quatre millions doivent être payés dans l'espace de quelques jours par la province la plus pauvre de toutes, celle de Como. Je vous parlerai seulement des actes de lâche atrocité exécutés par ces barbares contre les personnes les plus timides et les plus inoffensives.

Quand l'envie en prend aux sicaires de Radetzki, ils pénètrent dans les maisons, enlèvent ce qui leur plaît : chevaux, voitures, meubles, etc., ils s'y établissent, et en chassent insolemment les pacifiques habitants. L'archevêque, malgré son extrême souplesse de caractère, qui le prosterne devant les ordres les plus déraisonnables de Radetzki, est chaque soir, à sept heures, enfermé par un officier dans son appartement, dont il ne peut sortir ni ouvrir l'entrée à personne sans le consentement exprès de son gardien. Le palais presque entier est occupé par les croates, et sur son escalier même, la soldatesque a établi sa cuisine.

L'aubergiste d'Angera (bourg près de la frontière sarde) a dû éloigner ses filles du pays pour les soustraire aux persécutions d'un lieutenant de Croatie. A Padoue un malheureux ayant chassé de chez lui un capitaine autrichien qui essayait de faire violence à sa belle-sœur, a été condamné à mort et exécuté. La semaine dernière deux malheureux ont été fusillés à Milan. La semaine d'avant il y en avait eu quatre. Des fausses accusations, des causes légères suffisent pour amener ces catastrophes. On se décide à arrêter un individu et on se présente au domicile de la victime; si celle-ci est absente, on arrête, la mère, la femme, la fille, le frère, et aucun n'est relâché si l'accusé ne s'est préalablement livré à ses bourreaux.

On le voit, la première fureur de la victoire, les excès odieux commis par une soldatesque ivre, dans les premiers instants de l'invasion; cette brutalité effrénée, cette mise à sac spontanée, si peu compréhensibles à notre époque, sont devenus la loi normale dans cet infortuné pays.

Quand donc cessera notre supplice, dit en terminant notre correspondant; quand est-ce que le gouvernement français cessera de nous tromper par de vaines assurances, qui n'ont d'autre effet que de paralyser l'élan suprême d'un désespoir qui pourrait nous rendre capables des plus grands efforts?

Autriche. — Prusse.

Le parti allemand perd chaque jour du terrain en Autriche. La nomination de M. Strobach à la présidence de la diète autrichienne, en remplacement de M. Smolka, est une nouvelle victoire remportée par le parti slave. On se rappelle que le 6 octobre, lorsqu'éclata l'insurrection viennoise, M. Smolka avait remplacé M. Strobach au fauteuil. Au reste, la lutte a été vive, et c'est à une faible majorité que M. Strobach l'a emporté au troisième scrutin. M. Strobach siége au centre droit. Il est libéral, mais d'un libéralisme modéré.

L'allocution du nouveau président, après sa proclamation, a prouvé qu'il ne s'est pas mépris sur la signification du vote qui lui avait donné une majorité de quelques voix; en remerciant la chambre de sa confiance, il a déclaré qu'il s'efforcera surtout de tenir une égale balance entre toutes les nationalités

On ne peut plus guère douter que le triomphe des Slaves ne soit bientôt complet dans toute la monarchie.

Les députés serbes Stratimivaxlez, Suplika et Bogdanow ont visité pendant leur séjour à Olmutz, la *Lipa slowanka*, et ont remis à cette société une adresse de la part de leurs compatriotes. Les membres de la *Lipa* ont répondu : « Slaves ! réjouissez-vous, le moment qui doit nous rapprocher des Serbes, des Croates, des Tschekes, des Polonais, des Dalmates et des Slovaques, n'est pas éloigné. Nous verrons bientôt tous ces peuples former une alliance fraternelle. »

En attendant la guerre continue en Transylvanie et dans le Banat de la manière de plus en plus effroyable. Des chefs et des ecclésiastiques roumains ont été mis à mort d'une manière révoltante. On a arraché la peau à un chef roumain ; on en a crucifié un autre, puis on lui a arraché les yeux et coupé bras et jambes. Esik, Georgis et Kesson, siége des Szeklers, avaient offert leur soumission, mais à des conditions que le général Puchner a repoussées.

Ce dernier demande une soumission complète et sans conditions, un désarmement général, la livraison des chefs et la restitution du bien ravi.

Suivant des nouvelles officielles, les Szeklers ont attaqué, pillé et en partie incendié Marienbourg, dans le district de Kronstadt. 600 Valaques, aux ordres du lieutenant Rakier, ont été attaqués et mis en fuite par 3 000 Szeklers, dans un défilé étroit près de Bodza, que les Valaques ont pris d'assaut. Les Szeklers ont pénétré dans la ville, violé l'église valaque, et, après avoir pillé, se sont retirés.

Les Madgyars et Al-Flogy n'ont pas voulu livrer cette ville à la landsturm valaque, qui l'avait cernée. Le pasteur madgyar tira du haut du clocher de son église, et se pendit lorsqu'il vit que les Valaques avaient le dessus. Tout fut détruit à Al-Giogy.

Les Madgyars et les Szeklers se retirent peu à peu de la Transylvanie, mais c'est pour continuer dans le Banat une guerre de destruction. On manque de nouvelles positives de la Hongrie intérieure madgyare.

Suivant la *Gazette de Silésie*, la garde nationale d'Ofen et de Pesch aurait déposé les armes et serait disposée à se rendre. On pense qu'après la prise de Raab, de Pesth et d'Ofen, les insurgés formeront des bandes et feront, entre le Danube et la Theiss, une guerre de partisans acharnés, et qui leur sera d'autant plus facile que les habitants madgyars de cette contrée leur en faciliteront les moyens.

L'agitation électorale commence à se dessiner en Prusse. Les radicaux se montrent de nouveau les premiers dans la lice. Chassé de Berlin, le comité central démocratique que le dernier congrès radical avait nommé, a fixé le siége de ses opérations à Koethen, capitale du duché quasi-républicain d'Anhalt-Bernbourg. C'est de Koethen que le comité central radical a adressé un manifeste aux électeurs.

Ce manifeste porte qu'il faudra poser aux candidats trois conditions : premièrement, qu'en entrant à la chambre ils demandent la mise en accusation du ministre Brandebourg ; secondement, qu'ils déclarent regarder les chambres comme une continuation de l'Assemblée nationale, placées comme elles sur le terrain révolutionnaire et appelées à constituer souverainement le pays ; troisièmement, qu'ils demanderaient la délivrance des prisonniers politiques.

A Mayence et dans les villes avoisinantes, les associations politiques s'agitent. Elles se sont réunies dernièrement et ont constitué un comité central, dont le siége est à Giessen.

Le cabinet autrichien et Radetzki insultent lord Palmerston.

Le gouvernement autrichien, blessé à mort par les révolutions d'Italie et de Hongrie, relève la tête depuis qu'il croit à la reconstitution intégrale de la monarchie.

La médiation de la France et de l'Angleterre dans les affaires d'Italie n'est d'aucune importance aux yeux du cabinet autrichien ; non-seulement, comme nous l'avons fait remarquer, ce ministère n'en a pas parlé dans son programme, mais fort de la protection de Berlin et de Saint-Pétersbourg, il ne craint pas d'insulter le cabinet anglais.

Voici en quels termes une lettre de Vienne, adressée à la *Gazette universelle d'Augsbourg*, s'exprime sur le compte de lord Palmerston ; ajoutons que cette lettre, qui sort évidemment de la chancellerie viennoise, a été insérée par Radetzki dans la *Gazette de Milan* du 19, et cela en tête du journal :

Trois archiducs sont envoyés pour annoncer aux grandes puissances de l'Europe l'avénement au trône du nouvel empereur : un à Francfort, l'autre à Berlin, le troisième à Saint-Pétersbourg. A Paris et à Londres on n'expédie au contraire que des envoyés ordinaires pour porter l'annonce de ce grand événement. D'où vient cette différence si marquée, d'un côté si courtoise et de l'autre si surprenante de la part de notre cour dans le choix de ses envoyés ?

..... Nous devons croire que notre ministère aura mûrement réfléchi avant de prendre une résolution aussi grave et pouvant amener de très graves conséquences. Quant à nous, nous croyons que le ministère a voulu faire ainsi une démonstration contre la politique partiale suivie par lord Palmerston à l'égard de la monarchie autrichienne ébranlée de toutes parts, jusqu'à ce que Radetzki eût jeté son épée au milieu de la lutte, en disant : « Tu n'iras pas plus loin. »

..... L'Autriche rajeunie veut exister comme une puissance vraiment grande au milieu des grandes puissances de l'Europe ; elle ne veut pas compter au nombre de ces Etats qui reçoivent des ordres du *Foreign-Office*.

Le ministère a voulu, à ce qu'il paraît, profiter de la première occasion pour faire ressortir quelle sera la politique extérieure du gouvernement. En effet, il était temps de prendre une attitude décidée devant les interventions non demandées et les usurpations du Foreign-Office qui se croit en droit de mettre la main à tout. Nous croyons que la politique de lord Palmerston devient impossible, et nous sommes de l'avis de cet éminent homme d'Etat qui disait que les manœuvres occultes de lord Palmerston n'ont pas leurs pareilles *dans les annales de la déloyauté* !

... Si on voulait se donner la peine de réunir et de comparer entre elles les instructions, les notes et les déclarations de lord Palmerston, à propos de la question austro-italienne, on trouverait un tissu de contradictions, d'inconséquences et de sophismes hypocrites, dont l'ensemble fournirait un témoignage qui serait peu honorable pour le caractère et la dignité du ministre britannique.

...... Lorsque, il y a quelques mois, l'Autriche se montrait disposée à suivre la voie de la conciliation et de la médiation, le noble lord refusa d'y prendre part, car il croyait encore à la puissance magique « de *l'épée d'Italie*. » Plus tard, lorsque l'entrée de Radetzki à Milan fit échouer tous les desseins de lord Palmerston et les velléités conquérantes du roi de Sardaigne, le noble lord changea tout à coup de langage ; les victoires de Radetzki et les déclarations pacifiques de Cavaignac le détournèrent du plan qu'il avait d'abord cru nécessaire, qui consistait « à mettre une fin à une guerre si funeste. »

Société des Amis de la Pologne démocratique.

La cause de la France démocratique et la cause de la Pologne sont inséparables, parce qu'elles constituent une assurance contre le retour de toutes les humiliantes déceptions qui ont discrédité la politique de la France en Europe depuis 1815.

Etablir une société pour le soutien et la défense de la cause polonaise, c'est donc à la fois convoquer à une épreuve infaillible tous les républicains inébranlables de la France, et déconcerter à tout jamais les implacables rancunes des puissances qui, préjugeant de notre isolement, osaient encore rêver de nous soumettre aux servitudes du traité de Vienne.

L'espoir, c'est la vie des nations vaincues. Pour raffermir l'espoir des Polonais, malgré leurs héroïques défaites de 1831, 1846 et 1848, deux moyens sont d'abord à employer : appui à l'émigration polonaise, institution d'une tribune permanente, en faveur d'un peuple contre lequel les ennemis de l'humanité, à bout d'expédients destructifs, ont organisé dans ces derniers temps, une conspiration alternative de calomnie et de silence.

La Société des amis de la Pologne démocratique, s'emparant de ces deux moyens, avec toute la résolution que lui inspire le profond sentiment des intérêts et de l'honneur de la France, s'engage à ne fléchir devant aucun obstacle et à poursuivre sa tâche de consolation et de fraternité jusqu'à ce que la Pologne, remise en possession de sa glorieuse épée, puisse de nouveau lutter de ses propres forces contre ses oppresseurs.

La Société des amis de la Pologne démocratique a pour objet :

1° De défendre la cause de la Pologne à la tribune et par la voie de la presse.

2° D'intervenir en sa faveur auprès du gouvernement et des autorités françaises, d'agir, en un mot, par tous les moyens possibles pour atteindre le but indiqué par le décret de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.

3° D'assister matériellement l'émigration polonaise.

Cette association se compose :

1° De membres fondateurs payant une cotisation de 3 fr. par mois ;

2° De membres associés payant une cotisation de 1 fr. par mois ;

3° De membres correspondants qui sont dispensés de la cotisation, mais qui offrent à la société toute autre espèce de concours.

Le nombre des membres fondateurs, associés et correspondants, est illimité.

La Société des amis de la Pologne démocratique, fondée par un grand nombre de représentants du peuple, a commencé ses fonctions le 30 novembre 1848, en constituant son bureau, qui est ainsi composé :

MM. Guinard, Flocon, Glais-Bizoin, Considerant, trésorier, et Chauffour, secrétaire, représentants du peuple.

Tous les démocrates de la France, tous les amis de la Pologne, tous ceux qui ont foi dans l'émancipation prochaine des peuples, ne manqueront pas de prêter leur concours patriotique à cette association, dont le but et les moyens sont aussi nobles que généreux.

Les personnes qui voudront bien répondre à cet appel fraternel sont prévenues qu'une liste d'adhésion est ouverte dans nos bureaux.

Première liste des membres fondateurs :

Baume, Edm., Baune, Bruys, Chauffour, Carron-Nisas, Considerant, Corbon, David (d'Angers), Deville, Dubarry, Dupont (de Bussac), Ducoux, James Demontry, Pascal-Duprat, Fleury, Flocon, Féguerey, Gambon, Glais-Bizoin, Gloxin, Guinard, Labrousse, Lamennais, Laudrin, Langlois, Latrade, Laurent (de l'Ardèche) ; Laussedat, Charles Madet, Martin (de Strasbourg), Martin-Bernard, Martin-Rey, Mathieu (de la Drôme), Méchain, Millet, Morhéry, Démosthènes Ollivier, Agricol Perdiguier, Félix Pyat, Eugène Raspail, Signard, Schœlcher, Bravard-Toussaint, Vavin, Wolowski, Yves.

Toutes les correspondances et adhésions seront adressées au bureau de la Société, à M. Chauffour, représentant du peuple, rue des Beaux-Arts, 10.

Assemblée nationale.

Séance du 28 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif au chemin de fer de Sceaux.

« Art. 1er. Le ministre des travaux publics est autorisé à prélever sur les fonds mis à sa disposition pour les travaux de chemins de fer, les sommes nécessaires pour assurer, jusqu'au 1er avril 1849, le service de l'exploitation du chemin de fer de Paris à Sceaux. » — Adopté.

» Art. 2. Les sommes que l'Etat aura ainsi avancées pour le compte de la compagnie dudit chemin, lui seront remboursées par privilége sur les produits nets ultérieurs de l'entreprise et selon le mode qui sera déterminé par le ministre. » — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à un crédit de 10,000 fr. destiné à compléter le traitement de l'archevêque de Bourges pendant l'année 1848.

VOIX DIVERSES. L'Assemblée n'était pas prévenue. A demain. — Adopté.

On passe à la discussion sur l'impôt du sel.

M. LE PRÉSIDENT annonce que la proposition déposée dans le but de revenir sur la réforme postale a été retirée. (On rit.)

L'amendement suivant a été déposé par M. Bourzat :

« Art. 1er. La taxe actuelle sur les sels sera réduite des trois quarts à partir du 1er janvier 1849.

» Art. 2. Le décret du 23 novembre 1848, relatif aux sels étrangers, continuera d'ailleurs d'être exécuté.

» Art. 3. Sont augmentés de moitié les cautionnements des avocats à la cour de cassation, notaires, avoués, huissiers, commissaires-priseurs, gardes du commerce, agents de change, courtiers de commerce, greffiers des cours d'appel, des tribunaux de première instance, de commerce, de police, des justices de paix.

» Ce supplément sera payé en numéraire, et par cinquième, de deux mois en deux mois. Le premier cinquième sera exigible deux mois après la promulgation du présent décret.

» Art. 4. Le supplement de cautionnement est régi par les mêmes lois, décrets et reglements que le cautionnement primitif.

» Art. 5. La faculté accordée aux titulaires d'offices par l'art. 91 de la loi du 28 avril 1816 est maintenue et confirmée.

Cet amendement n'est pas adopté.

M. ANGLADE propose la réduction suivante :

« A dater du 1er janvier 1849, l'impôt du sel est réduit à 10 fr. par 100 kil. Il sera définitivement supprimé à partir du 1er avril 1849. »

L'auteur développe son amendement au milieu d'une assez vive agitation. Il dit que l'impôt du sel est inique, qu'il pèse principalement sur les classes pauvres et les prolétaires, etc.

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement est-il appuyé ? (Oui, oui ! le scrutin de division !)

M. GOUDCHAUX a la parole pour combattre l'amendement. Il reconnaît que l'impôt du sel est un de ceux qui doivent être abolis le plus tôt qu'il se pourra, mais il ne faut faire que ce qui est possible. Or, l'état des finances ne permet pas de réduire cet impôt dès aujourd'hui.

L'orateur s'attache à justifier les reproches adressés au gouvernement de la République, d'avoir établi l'impôt des 45 centimes. On a parlé aussi du projet d'impôt mobilier ; mais quand vous voulez supprimer l'impôt du sel, qui pèse sur les pauvres, vous n'avez pas le droit de vous plaindre que l'Etat ait songé à se récupérer sur les riches par l'impôt mobilier. Quant à l'impôt du sel, il y aurait grave inconvénient à le réduire avant le 1er janvier 1850.

M. LEISSAC, membre de la commission, appuie l'amendement de M. Anglade. La consommation du sel peut s'accroître considérablement ; c'est surtout dans les mois d'hiver, époque des salaisons, que la consommation sera la plus grande ; il importe donc que l'impôt soit réduit ou supprimé le plus tôt possible.

M. PASSY, ministre des finances. Quoi ! le ministre des finances est en présence d'un déficit de 81 millions sur 1848 et d'un déficit considérable sur 1849, et vous voudriez qu'il renonçât à une branche importante de l'impôt ! On nous annonce des augmentations de consommations, cette augmentation ne se produira pas pendant 1849.

On nous dit que la réduction du prix des sels de l'Est a produit presque instantanément une augmentation de consommation ; ce fait est vrai, mais cela tient à ce que le cercle dans lequel la consommation était bornée s'est agrandi. (Rumeurs.)

Il y a des exigences de trésorerie auxquels il est indispensable de faire face. Les populations ont beaucoup souffert ; mais si on leur disait : Voulez-vous écarter de graves difficultés en consentant à payer encore l'impôt du sel, je suis sûr qu'elles n'hésiteraient pas. (Rires et murmures.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix l'amendement. Le scrutin de division a été demandé.

M. TASCHEREAU. Je demande le scrutin secret. (Rumeurs sur la plupart des bancs.)

On procède au scrutin de division.

Les voix se répartissent ainsi :

Nombre des votants	763
Majorité absolue	382
Pour l'adoption	403 (Sensation).
Contre	360

L'Assemblée a adopté la première partie de l'amendement, combattu avec tant d'ardeur par le ministère.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais maintenant mettre aux voix la seconde partie de l'amendement de M. Anglade, qui est ainsi conçu :

« Il (l'impôt sur le sel) sera définitivement supprimé à partir du 1er avril 1849. »

M. ANGLADE. Je retire cette seconde partie de mon amendement. (Très bien !)

M. VESINS. Je déclare la reprendre. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Est-elle appuyée ?

VOIX CONFUSES. Oui ! oui ! non ! non !

Cette seconde partie de l'amendement est mise aux voix et rejetée à une forte majorité. On remarque que M. Vesins lui-même vote contre.

VOIX DIVERSES. A l'ordre ! à l'ordre ! c'est inconvenant !

M. VESINS prononce de sa place quelques mots que nous ne pouvons saisir.

VOIX NOMBREUSES. A l'ordre ! à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement de M. Anglade remplace l'article du projet.

M. VESINS. Je demande la parole sur la position de la question. (Mouvement d'attention.) Il est d'usage que lorsque la division d'un article a été demandée, et qu'on a voté par division les divers paragraphes de cet article, on mette ensuite aux voix l'ensemble de l'article. (Agitation prolongée.) Je demande si la manière dont on procède en ce moment n'est pas en opposition au règlement. Quand on a voté sur les deux parties d'un article, on doit ensuite voter sur l'ensemble. (Oui ! oui ! c'est vrai !)

VOIX NOMBREUSES. Aux voix ! — L'ensemble de l'article !

M. ANGLADE. Mon amendement contenait deux propositions distinctes et séparées : l'une avait pour objet la diminution du droit, l'autre la suppression. Il n'y avait aucune corrélation entre ces deux propositions : la première a été adoptée, j'ai renoncé à la seconde. Un honorable membre l'a reprise. Je m'attendais à ce qu'il la défendrait, et j'avoue que j'ai été étrangement surpris de le voir voter contre une proposition qu'il avait reprise. Il n'y a maintenant d'adopté que la première partie de mon amendement.

M. LE PRÉSIDENT rappelle quelle est la question : il n'avait pas cru devoir mettre aux voix l'ensemble de l'article, car il n'y avait plus là aucune corrélation entre les deux propositions ; au surplus, si l'Assemblée le désire, il mettra aux voix l'ensemble de l'article.

M. TRANCHANT combat cette proposition ; il n'y a rien à mettre aux voix, car l'article adopté est complet.

M. [illegible] soutient au contraire qu'il faut mettre aux voix l'ensemble de l'article, car la première question n'a été adoptée qu'en vue de la seconde proposition. (Vives et bruyantes réclamations.) Du moment où l'Assemblée a été consultée sur cette seconde proposition, il faut mettre aux voix l'ensemble de l'article. (Nouvelles rumeurs.)

M. GLAIS-BIZOIN. C'est ici une question de bonne foi et d'honneur pour l'Assemblée, que l'on voudrait faire se déjuger au moyen d'un subterfuge indigne d'elle. (Oui ! oui ! C'est vrai !)

UNE VOIX. Et le règlement. (Agitation.)

M. GLAIS-BIZOIN. Je conjure l'Assemblée de ne pas revenir sur ce qu'elle a décidé ; la proposition qu'elle a adoptée est complète, et ne se lie nullement à la seconde proposition qu'elle a rejetée. (Très bien !)

M. LAGARDE, rapporteur. M. Anglade a présenté un amendement qui avait deux objets : le premier avait pour but la réduction du droit à partir du 1er janvier, et la suppression à partir du 1er avril. On a demandé la division, la division a été ordonnée ; il y a eu alors deux articles séparés. (Dénégation à droite. — A gauche : oui ! oui !)

C'est une question de bonne foi, que veut-on maintenant ? on veut passer à un vote d'ensemble, l'ensemble de quoi ? d'une proposition affirmative et d'une proposition négative. Ce serait un non sens que la logique ne saurait admettre.

M. VESINS. J'ai à cœur de répondre à l'objection qui m'a été faite, que je portais atteinte à la dignité de l'Assemblée en demandant un vote d'ensemble. (Rumeurs. — Interruption.)

(L'agitation qui règne dans la salle depuis le commencement de cet incident, s'accroît de plus en plus ; l'orateur qui est à la tribune s'arrête et attend que le calme renaisse ; des interpellations diverses lui sont adressées de plusieurs côtés : le président réclame en vain le silence, qui a beaucoup de peine à se rétablir.)

L'honorable membre dit que l'Assemblée, pour rester fidèle au règlement et à ses précédents, doit voter sur l'ensemble de l'article : il cite à cet égard le précédent qui aurait eu lieu à l'occasion d'un amendement de M. Emile Leroux.

UNE VOIX A GAUCHE. C'est pour demander le scrutin secret. (Agitation.)

M. ÉMILE LEROUX rappelle ce qui s'est fait à l'occasion du précédent cité par M. Vesins ; cette citation n'est pas exacte, car alors il y avait deux propositions tout à fait contradictoires qui ne pouvaient subsister ensemble : aujourd'hui il y a, il est vrai, deux propositions ; mais ces deux propositions sont distinctes, et non pas contradictoires : il n'y a donc pas lieu à voter sur l'ensemble.

M. LE PRÉSIDENT rappelle de nouveau la position de la question. Il y a eu deux propositions distinctes : celle de M. Anglade, qui a été adoptée, et celle de M. Vesins, qui a été rejetée. Il consulte l'Assemblée sur la question de savoir s'il y aura un vote d'ensemble.

L'Assemblée, à une forte majorité, se prononce pour la négative. La première partie de l'amendement de M. Anglade forme l'article 2 du projet.

Une longue agitation succède à cet incident, et la séance reste forcément suspendue quelques instants.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'art. 3 du projet, ainsi conçu :

« A dater du 1er juillet 1849, les sels étrangers seront admis en France aux conditions suivantes :

» Par terre et par les frontières de Belgique, en payant 2 fr. par 100 kilogr.

» Par terre et par les frontières de l'Est et du Midi, en payant 50 c. par 100 kilogr.

» Par terre et par les ports de la Méditerranée sous pavillon français, en payant 50 c. par 100 kilogr.

» Sous pavillon étranger, en payant 1 fr. par 100 kilogr.

» Par mer et par les ports de l'Océan ou de la Manche sous pavillon français, en payant 2 fr. 50 c. par 100 kilogr.

» Sous pavillon étranger, en payant 3 fr. par 100 kilogr.

M. RANDOING dit que l'article 3 porte un grave préjudice à nos ports, et principalement au port de Dunkerque, qui est cependant un port assez important. Il résultera des dispositions de cet article, que les importations abandonneront les ports de l'Océan et de la Manche pour se porter sur les ports de la Méditerranée, et que les sels étrangers arriveront dans le Nord par les canaux ou les chemins de fer à des prix moins élevés que par les ports de la Manche.

M. DEZEIMERIS repousse ces objections, présentées uniquement dans l'intérêt des producteurs étrangers, et qui auraient pour conséquences d'appauvrir le Trésor sans profiter aux consommateurs. (Aux voix !)

L'article 3 du projet est mis aux voix par division.

Le premier paragraphe est adopté.

M. [illegible], sur le second paragraphe, propose de fixer ce droit à un franc, au lieu de 50 centimes par 100 kilogrammes. Il dit que sa proposition a eu l'assentiment de la majorité de la commission.

M. GLAIS-BIZOIN combat cette proposition. Il dit que la commission, lorsqu'elle a eu à s'occuper de l'amendement de M. Degousée, n'était pas au complet, parce qu'elle avait été irrégulièrement convoquée.

M. [illegible] appuie la proposition de M. Degousée, qui est mise aux voix et rejetée.

Le second paragraphe est adopté.

M. [illegible] propose et développe un amendement qui remplacerait les deux autres paragraphes, et qui est ainsi conçu :

« Par mer et sous pavillon français, 50 c. par 100 kilogrammes.

» Sous pavillon étranger, 1 fr. par 100 kilog. »

M. LUNEAU combat cet amendement. La commission a voulu protéger les sels français; c'est pour cela qu'elle a proposé les différents tarifs énoncés dans l'article 3. Ces tarifs varient selon l'éloignement des ports, des lieux de consommation; ils sont conformes, d'ailleurs, aux propositions faites par le comité de l'agriculture.

M. DESLONGRAIS combat les tarifs de la commission, qui n'auraient pour résultat que de faire payer le sel plus cher aux consommateurs français.

M. DE LA ROCHETTE combat l'amendement de M. Desjobert.

L'Assemblée inattentive se livre à des conversations particulières qui couvrent la voix de l'orateur.

M. LE PRÉSIDENT. Il est impossible que la discussion continue au milieu d'un tumulte pareil. Je vais consulter l'Assemblée pour savoir si elle veut renvoyer la discussion à demain.

VOIX NOMBREUSES. Non! non!

M. LE PRÉSIDENT. En ce cas, j'invite l'Assemblée au silence. Je le répète, un tumulte continuel comme celui qui règne depuis longtemps est indigne de la dignité de l'Assemblée. (Le bruit se calme un peu.)

M. DE LA ROCHETTE continue son discours. On invoque toujours, dit-il, l'intérêt des consommateurs; mais l'intérêt du producteur est aussi sacré que celui du consommateur; l'amendement de M. Desjobert livrerait notre marché aux sels étrangers. La facilité avec laquelle la Belgique peut envoyer des sels de sa provenance anéantirait le cabotage français de la Manche.

M. DEZEIMERIS dit que la commission avait d'abord adopté le chiffre de 4 fr. 50 c. comme suffisant. Il pense que ce chiffre pourrait être adopté sans nuire aux intérêts, soit des emprunteurs, soit des producteurs. (Aux voix! aux voix!)

L'amendement de M. Desjobert est mis aux voix et adopté.

L'article 3, ainsi modifié, est également adopté dans son ensemble.

« Art. 4. Les sels de l'Algérie et de nos possessions d'outre-mer sont admis en France sans payer de droits. » — Adopté.

« Art. 5. Les sels étrangers et les sels d'Afrique ne jouiront d'aucune réduction de droit pour déchet. » — Adopté.

« Art. 6. Les deux tiers du droit payé sur les sels qui se trouveraient dans les magasins du commerce à la date du 1er janvier, fixée par le présent décret, seront remboursés aux détenteurs desdits sels, en bons à valoir sur tous payements ultérieurs de nouvel impôt. » — Adopté.

« Art. 7. Les franchises et modérations des droits actuellement en vigueur sont maintenues. » — Adopté.

« Art. 8. Les lois, ordonnances et règlements, en ce qu'ils ont de contraire au présent décret, sont abrogés. » — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Je dois prévenir l'Assemblée que cinquante membres ont demandé le scrutin secret sur l'ensemble du décret. (Mouvements en sens divers. — MM. les représentants se précipitent en foule au pied de la tribune pour déposer leur vote.)

On procède à l'appel nominal. Après l'appel et le réappel, MM. les secrétaires procèdent au dépouillement du scrutin, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	735
Majorité absolue,	368
Boules blanches,	372
Boules noires,	363

Le décret est adopté.

La séance est levée à six heures et demie.

On sait que l'Assemblée nationale n'a voté le 22 juin dernier le rétablissement de l'exercice sur les boissons que provisoirement, et sur la promesse du gouvernement de le supprimer dans un bref délai.

Depuis lors, une nouvelle pétition a été signée et adressée à l'Assemblée par les commerçants de boissons de plus de deux cents villes ou communes, lesquels déclarent qu'à partir du 1er janvier 1849 ils refuseront collectivement *l'exercice* comme étant un mode illégal et contraire à nos constitutions.

Récemment, une délégation provinciale, dont le siége est à Paris, rue Montmartre, 17, s'est adressée au président de la République pour le prier d'user de son droit d'initiative en présentant à l'Assemblée un projet de loi portant suppression définitive de *l'exercice*.

Les membres du bureau de cette délégation provinciale nous prient d'annoncer qu'en réponse à leur adresse ils ont reçu des bureaux de la présidence la lettre suivante :

« Messieurs,

« Le président de la République me charge de vous faire savoir qu'il prend en considération le rapport que vous lui avez adressé, et qu'il en sera délibéré en conseil des ministres. »

FAITS DIVERS.

Le nouveau ministère se réunit chaque jour en conseil et tient quelquefois deux séances dans la même journée. On assure qu'il s'est occupé hier de nos agents diplomatiques auprès des puissances étrangères. Il paraît, dit un journal du matin, que MM. Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme, Piscatory, de Lagrénée, Walewski, de Bourqueney et de Montessuy, sont désignés comme devant occuper les postes les plus importants.

— M. le général Lamoricière, dont les journaux avaient annoncé le départ pour Nantes, assistait aujourd'hui à la séance de l'Assemblée nationale, de retour d'un voyage de quelques jours qu'il vient de faire à Dieppe.

— M. Couture vient d'être désigné par M. Marrast, président de l'Assemblée nationale, pour exécuter le portrait du président de la République. Ce portrait sera placé dans la salle des conférences, au palais législatif.

— Le *Journal du Loiret* annonce que le président de la République, aussitôt son gouvernement organisé, aussitôt l'élan donné aux affaires et le travail des combinaisons ministérielles et administratives terminé, fera ce qu'il appelle son tour de France. Il a projeté de parcourir tous les départements d'étudier de près nos diverses industries.

— Hier et aujourd'hui plusieurs ordonnances à cheval, parties de l'état-major de division et du ministère de la guerre, sont arrivées à l'hôtel des Conseils de guerre. On assurait que leurs dépêches avaient pour but de demander compte à MM. les rapporteurs de l'état dans lequel se trouvaient les diverses procédures suivies contre les insurgés de juin.

La procédure contre les assassins du général de Bréa et du capitaine Mangin est à sa seconde période. Aujourd'hui on a procédé à l'interrogatoire final du quatorzième accusé; il en reste encore onze à interroger. Ces interrogatoires sont fort longs, parce qu'aux termes de la loi de brumaire an 5, il faut donner à chaque accusé lecture des pièces qui le concernent, tant à charge qu'à décharge. Aussitôt cette dernière formalité remplie, l'affaire sera en état d'être portée à l'audience de la justice militaire.

On pense que les débats commenceront vers le 15 janvier. M. le capitaine Plée est chargé de soutenir l'accusation dans cette grave affaire.

Il ne reste plus que 35 à 40 affaires à juger.

— M. Chassériau est nommé chef de cabinet du ministre de la marine.

— On sait que le dernier ministre des affaires étrangères avait nommé consul de la République, à Malte, M. Pélissier, officier d'état-major. L'Angleterre refusa l'exéquatur à cet agent, en déclarant que ses connaissances spéciales lui permettraient de prendre le plan des fortifications de Malte. En conséquence de cette observation, on a nommé M. Benedetti pour remplacer à Malte M. Pélissier.

— Une pétition se colporte dans les quartiers populeux de Paris et dans les grands ateliers. Cette pétition est d'une prose très mielleuse et avec toutes les circonlocutions que nous permet notre langue; elle arrive à une *invitation* à l'Assemblée nationale à se dissoudre. Quand les représentants auront pris connaissance de la chose, ils n'auront aucun reproche à faire à l'auteur, car bien sûr il a mis ses gants pour l'écrire; mais, ce qu'il y a de mieux, ce sont les petits moyens employés pour obtenir votre signature; une petite fille, pour avoir des étrennes, n'est pas si gentille. La finale est que le président de la République ne peut pas faire tout le bien qu'il désire avec une chambre réactionnaire, à d'autres, le même président ne peut agir avec une chambre renfermant une si haute Montagne; à tous, le bonheur, la prospérité, le commerce, tout ce que vous voudrez si la chambre s'en va.

Il y a quelques jours on promettait les mêmes merveilles pour la nomination de M. Louis Bonaparte, sans aucune condition; maintenant, ôtez la chambre, puis après, vous verrez, il y aura encore quelque chose qui gêne beaucoup, mais qu'on n'ôtera pas.

— M. le ministre de l'instruction publique et des cultes a décidé qu'à l'occasion de la proclamation du président de la République un congé d'un jour serait accordé aux élèves des lycées et des colléges de la République, et qu'il serait ajouté au congé ordinaire du jour de l'an.

— M. de Falloux vient de nommer une commission chargée d'examiner la situation de l'instruction religieuse dans les colléges et dans les différents établissements universitaires, ainsi que dans les écoles primaires.

— M. Drouyn de Lhuys prépare un manifeste aux ambassadeurs et agents diplomatiques français.

— M. de Cayeux est nommé chef du cabinet du préfet de police.

— Hier soir a eu lieu, dans les salons de M. Adolphe Sax, rue Saint-Georges, une réunion politique à laquelle assistaient MM. Baband-Laribière, Senart, Degousée, Louis Perrée, Havin, de Tillancourt, Clément Thomas, Landrin, etc.

La plupart des membres de l'ancienne réunion du Palais-National étaient présents.

La discussion s'est ouverte sur cette question, posée par M. Senart : Faut-il, oui ou non, que les membres faisant partie de la réunion du Palais-National, soutiennent le nouveau ministère? L'orateur s'est prononcé pour l'affirmative.

M. Louis Perrée (du *Siècle*) a soutenu l'opinion de l'ancien ministre de l'intérieur. La majorité de la réunion a adopté les conclusions présentées par ces deux orateurs.

La minorité de la réunion s'est retirée en protestant contre le vote qui venait d'avoir lieu. Elle doit, dit-on, se réunir sous la présidence du général Cavaignac. (*Liberté.*)

— On lit dans le *Courrier d'Alsace* du 24 décembre :

« D'après des renseignements dignes de foi, nous devons prémunir nos concitoyens contre des embûches nouvelles tendues à leur bonne foi par des agents qui se qualifient de *bonapartistes*. L'un d'eux, voyageur de commerce, nommé P... (nous reproduirons son nom en toutes lettres et nous indiquerons les causes de son récent bonapartisme si les circonstances l'exigent), affirme que lui et tous ses collègues ont reçu ordre de rester sur place, afin de continuer l'*agitation* pour laquelle ils avaient été expédiés avant l'élection présidentielle. Aujourd'hui, ces messieurs annoncent qu'ils sont chargés de colporter des pétitions ayant pour objet de réclamer la dissolution immédiate de l'Assemblée nationale. Nous faisons trop de cas du bon sens alsacien pour craindre ces menées : notre peuple tient par-dessus tout à être dégrevé des charges qui l'accablent, et il ne donnera pas dans un piége qui, en définitive, n'aurait d'autre résultat que de les augmenter, afin de mettre le budget à même de salarier le zèle des commis-voyageurs sans emploi. Au surplus nous surveillerons de près cette indigne manœuvre que quelques intrigants osent couvrir du nom du président de la République, et nous sommes convaincus que ces agitateurs affamés n'auront d'autre récompense pour leurs ténébreuses combinaisons qu'un éclatant désaveu. »

— On écrit de Saint Cyr au *Moniteur de l'Armée* :

« L'enquête faite par M. le général Rostolan sur les désordres qui ont eu lieu à l'école de Saint-Cyr, vient d'être terminée. D'après les ordres de M. le ministre de la guerre, la 4re division (celle qui, seule, s'était montrée indisciplinée) a été licenciée et réorganisée sur-le-champ.

» Il a été formé trois catégories d'élèves : quatre-vingt ont été exclus de la réorganisation et dirigés immédiatement, avec leur feuille de route, sur les régiments auxquels ils appartiennent comme soldats; cinquante-quatre ont été admonestés sévèrement par le conseil de discipline, déclarés responsables des désordres qui pourraient survenir, et réintégrés dans l'École; le reste de la division, au nombre d'environ 180, qui n'avaient eu aucune part aux désordres, ont repris immédiatement leurs études.

La conséquence du licenciement a été d'annuler toutes les nominations, grades et distinctions qui existaient dans cette division. Enfin, il a été décidé que les exclus seraient aptes à se présenter aux examens d'admission pour l'École en l'année 1849.

— M. Troplong vient d'être installé premier président de la cour d'appel de Paris. A cette occasion, M. Baroche, procureur-général, a prononcé un discours où nous remarquons le passage suivant :

« Jurisconsulte profond, étudiant la législation à la lumière de l'histoire et de la philosophie, M. Troplong a su donner à ses ouvrages un attrait qui n'appartient pas d'ordinaire à la science, par la vigueur et le charme de son style, par la richesse et la variété de son érudition.

» Son expérience des affaires, l'étendue de ses connaissances, l'élévation de son caractère et le *talent énergique avec lequel il a plus d'une fois lutté contre ces doctrines impies qui rêvent la destruction de la famille et de la société*, l'avaient à l'avance désigné par une sorte de suffrage universel pour les hautes fonctions qui viennent de lui être confiées. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions nos correspondants des départements de vouloir bien nous envoyer le plus tôt possible les renouvellements de fin d'année, tant pour le journal que pour la *Phalange*.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr,	Trois mois 6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	— 22	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 30	— 26	— 15

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Heugel, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	60 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 28 décembre.

Le déficit de 560 millions, signalé par le ministre des finances, [illegible] réfléchir nos meilleurs financiers; ils s'en inquiètent en entrant [illegible] bourse et reconnaissent la nécessité de le couvrir par un emprunt [illegible] 600 millions.

La rente 5 p. 100, laissée hier à 76.90, débute moins bien à 76 [illegible], elle touche un instant 77.10, pour finir à 76.70 fin courant comme [illegible] comptant. C'est une baisse de 20 centimes.

Le 3 pour 100, de 46 95, commence à 46 80, touche à 47 15 et finit [illegible] à 46 70 fin courant.

La Banque de France ouvre à 1750 et gagne 20 fr. à 1770 et [illegible] dende.

Les chemins de fer sont moins bien tenus. Rouen est toujours à [illegible]; le Nord perd 2 à 406 25; Orléans gagne 7 à 745; Avignon-Marseille, [illegible] 209, tombe à 495.

La Vieille Montagne fait 2 350.

La nouvelle taxe des lettres à 20 c. est retirée.

Le marché à terme a été constamment offert, mais le comptant [illegible] mieux tenu. La liquidation s'annonce comme pesante.

RENTES FIN COURANT.	Pré. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	[illegible]		
Trois 0/0	46 95	47 15	46 75	[illegible]		
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	[illegible]		
Cinq 0/0	76 90	77 10	76 60	[illegible]		

28 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	46 60	»»	4 Canaux avec prime	[illegible]
— Emprunt 1847-1848	76 60	»»	Lin Maberly	[illegible]
5 0/0 j. du 22 mars	76 70	»»	Caisse hypothécaire	[illegible]
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »»	»»	Emprunt d'Haïti	[illegible]
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	»»	Espagne, dette active	[illegible]
Actions de la banque	1770 »»	»»	— dette passive	[illegible]
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	[illegible]
Récep. Rothschild	»»	»»	Emprunt portugais 5 0/0	[illegible]
5 0/0 de l'État romain	68	»»	— — 4 0/0	[illegible]
5 0/0 belge 1840	85	»»	2 1/2 hollandais	[illegible]
— — 1842	85	»»	Zinc Vieille-Montagne	2350 [illegible]
— 4 1/2	76	»»	H. de la Grand-Combe	[illegible]
— Banque (1835)	»»»	»»	Emprunt du Piémont	[illegible]
Obligations de la Ville	1130	»»	Lots d'Autriche	[illegible]

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	350 »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	390 »»	390 [illegible]
Versailles, rive droite	135 »»	136 »»	Du Nord	407 50	408 [illegible]
— rive gauche	117 50	118 75	De Paris à Strasbourg	347 »»	348 [illegible]
Paris à Orléans	737 50	745 »»	Tours à Nantes	322 50	323 [illegible]
Paris à Rouen	465 »»	465 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» [illegible]
Rouen au Havre	225 »»	250 »»	Montereau à Troyes	100 »»	100 [illegible]
Avignon à Marseille	200 »»	195 »»	Dieppe à Fécamp	165 »»	165 [illegible]
Strasbourg à Bâle	87 50	88 75	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» [illegible]
Du Centre	275 »»	287 50	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» [illegible]
Amiens à Boulogne	205 »»	206 »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 29 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. — Jérusalem.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Daniel.

ITALIENS. —

OPÉRA-COMIQUE. — Le Maître de Chapelle, le Domino Noir, les Rendez-Vous.

ODÉON. — Les Convenances, Comment les Femmes se vengent, Eugénie.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Les Mystères de Londres.

GYMNASE. — La Chanoinesse, A bas la Famille! Simple Histoire, Rage d'Amour, la Niaise.

VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Feu d'Artifice, Roi de Cocagne, [illegible]

THÉATRE MONTANSIER. — Les Lampions de la veille et les Lanternes du lendemain.

VARIÉTÉS. — Relâche.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

7e Année. N. 354. ÉDITION DU MATIN. Samedi 30 Décembre 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 29 DECEMBRE.

« **Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte.** »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 50.)

« **La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive.** »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 52.)

Assemblée Nationale.

On parlait de la démission de trois membres du cabinet, MM. Passy, de Maleville et Bixio. Ce bruit a été formellement démenti par M. Léon Faucher quant à ce qui concerne M. Passy. On n'a rien dit des deux autres. Nous ne désirerions nullement que, dans les circonstances présentes, le cabinet entier opérât sa retraite. Il semblerait victime de l'opposition systématique de l'Assemblée, ce qui donnerait encore plus beau jeu aux intrigues et aux calomnies, armes favorites du parti réactionnaire, et qu'il a employées avec tant de succès depuis le 24 février.

Le malheur du temps est qu'aujourd'hui les républicains ardents et convaincus sont seuls sincères dans leurs actes, ou du moins que les autres républicains ne parlent pas et n'agissent pas d'une façon assez décisive pour convaincre de leur foi républicaine. On est en défiance les uns des autres ; de là une grande irritation. Les partisans de la monarchie entretiennent ce malentendu pour en profiter. Qui ne comprend pas cependant que si la forme du gouvernement était dès aujourd'hui mise hors du doute, la plus grande partie des difficultés s'évanouirait. Nous serions sauvés de la bataille prochaine, appelée par les légitimistes pour la restauration des Bourbons.

L'Assemblée doit donc agir avec prudence vis-à-vis du nouveau ministère ; car là n'est pas l'ennemi ; l'ennemi est dans l'activité incessamment désorganisatrice des monarchistes qui exploitent les fautes de l'Assemblée, pour la forcer à se retirer le plus promptement possible, et pour se donner ainsi une chance encore plus favorable avec une nouvelle Assemblée.

Aussi, aujourd'hui, pourrions-nous avec justice reprocher à l'Assemblée d'avoir manqué de tenue et de dignité sur l'incident soulevé par M. Grandin à propos du vote prononcé hier sur l'introduction du sel étranger au simple droit de 50 c. Le tapage le plus insoutenable n'a permis à personne d'éclaircir cette question fort importante.

Ce vote a donné une cruelle victoire aux libres-échangistes ; — nous disons cruelle, parce que, selon toute apparence, pour donner satisfaction à un principe économique, il va ruiner les populations du marais salants de l'Ouest, qui ne pourront résister à la concurrence étrangère. MM. Passy et Léon Faucher, comme économistes-académiciens, auront dû se réjouir de ce triomphe du libre-échange, leur idole ; — comme ministres, appelés à regarder de près la réalité, ils auront peut-être sujet de s'en repentir.

M. Grandin proposait de revenir d'une manière détournée sur ce vote fâcheux ; d'autres orateurs l'appuyaient, mais le bruit a été tel que la question a dû être abandonnée, et la prochaine législature pourra seule corriger tout ce qu'a de déplorable la victoire des libres-échangistes.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

M. Léon de Malleville a donné aujourd'hui sa démission de ministre de l'intérieur, laquelle a été acceptée par le président de la République.

M. Léon Faucher remplace M. de Malleville.

On assure que M. Bixio a également donné sa démission, et que M. Bineau remplace M. Léon Faucher aux travaux publics.

Voici comment la *Gazette de France* explique les deux démissions ministérielles :

M. Léon de Maleville, ministre de l'intérieur, a donné aujourd'hui sa démission.

M. Passy conserve son portefeuille de ministre des finances.

M. Léon de Maleville n'est pas le seul des membres du ministère qui ait donné sa démission.

M. Bixio a aussi remis la sienne.

Voici les motifs qu'on attribuait généralement aujourd'hui, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, à cette double démission.

M. de Maleville aurait reçu hier matin une lettre de Louis-Napoléon, qui l'invitait à contresigner trois arrêtés, par lesquels deux personnages étaient nommés à des fonctions de préfet, et un autre aux fonctions de directeur des Musées. M. de Maleville aurait répondu que ces nominations seraient soumises au conseil des ministres. Cette réponse n'aurait pas, dit-on, satisfait Louis-Napoléon, qui, par une seconde lettre, aurait répondu qu'il *entendait* que ces nominations fussent faites immédiatement.

M. Léon de Maleville aurait alors envoyé sa démission, en l'accompagnant d'une lettre où il aurait été question d'inconvenance.

Louis-Napoléon aurait plus tard reconnu le tort de sa vivacité, et s'en serait excusé très honorablement et à la satisfaction de M. de Maleville lui-même, mais M. de Maleville n'en avait pas moins persisté dans sa démission.

Quant à M. Bixio, on dit qu'il aurait reconnu définitivement qu'en sa qualité de républicain de la veille, il ne pourrait pas s'entendre avec les autres membres du cabinet.

Nous ne garantissons pas ces bruits, qui peut-être sont exagérés ou erronés ; mais quant à la double démission, elle est certaine, et le cabinet tout entier est disloqué.

Il paraît certain que les sentiments personnels du président de la République sont tout favorables à la mesure de l'amnistie, et que sa volonté sur ce point a résisté jusqu'ici à l'opposition de plusieurs de ses ministres.

On dit que depuis quelques jours les termes seuls de l'amnistie, le degré d'étendue qu'elle doit avoir sont en discussion.

Nous ne pouvons que féliciter M. Louis-Napoléon Bonaparte de sa persévérance dans ces bons sentiments, et que l'encourager à rendre la mesure la plus large, la plus complète possible. L'amnistie, pour avoir une véritable valeur politique et morale, doit s'étendre à tous ceux qui ont été égarés par la fièvre révolutionnaire des derniers mois, et dont la moralité privée est incontestable. S'il subsiste des doutes sur quelques hommes, si la prudence exige quelques exceptions, la justice la plus ordinaire veut au moins que les individus exceptés soient également jugés, et trouvent dans la loi les garanties qu'elle ne refuse pas aux derniers criminels.

La *Patrie* publie la dépêche télégraphique suivante :

Amiens, 29 décembre 1848, 3 h. 1/2 du soir.

Le préfet de la Somme au ministre de l'intérieur,

« Le journal l'*Estafette* d'aujourd'hui annonce une étrange nouvelle sur l'état de la population d'Amiens. La tranquillité n'y a jamais été plus parfaite. Je suis à mon poste, entouré de l'estime et des sympathies de tous les honnêtes gens. Peut-être jugerez-vous convenable de faire démentir cette indigne manœuvre.

» Pour copie : L'administrateur des lignes télégraphiques,
» Signé, ALEXANDRE. »

Affaire de la Plata.

Le comité des finances avait été saisi dernièrement des affaires de la Plata à propos d'un certain nombre de traites tirées sur le trésor par nos agents diplomatiques de Montevideo. Après la levée du blocus de Buenos-Ayres, il n'y avait qu'un seul moyen de venir au secours de nos compatriotes de Montevideo, c'était de leur fournir les moyens de se défendre contre Rosas.

Le comité des finances a décidé qu'il proposerait au gouvernement de payer ces traites jusqu'à la date du 13 février 1849, car il a supposé que d'ici là le gouvernement aura enfin pris une décision énergique et conforme à l'honneur national, à l'égard de cette éternelle question de Montevideo.

Cette décision de la part du comité des finances est digne d'éloge ; elle est conforme à celle du comité des affaires étrangères.

On sait que M. Drouyn de Lhuys avait, il y a quelque temps, vivement pris à cœur les affaires de la Plata ; arrivé au pouvoir, il ne peut refuser de prendre l'attitude ferme et persévérante qui convient vis-à-vis de Rosas.

Le dernier acte du dictateur à l'égard de M. Picolet d'Hermillon, chargé d'affaires de Sardaigne à Buenos-Ayres, en est une nouvelle preuve.

M. d'Hermillon était le dernier agent européen accrédité auprès de Rosas ; ce diplomate distingué y défendait aussi avec sollicitude les intérêts français ; voilà son crime aux yeux de Rosas. Aussi a-t-il été étrangement éconduit de Buenos-Ayres.

Voici le degré d'insolence auquel est arrivé Rosas envers les agents étrangers. Il avait ordonné à M. d'Hermillon de quitter Buenos-Ayres dans le délai de trente jours. Ce dernier répondit que ce temps était trop court pour terminer ses affaires ; le ministre de Rosas lui adressa la réponse suivante, que nous traduisons :

» Le soussigné, en renvoyant à V. S. sa note irréfléchie et injurieuse, la prévient, afin d'éviter tout ce qui peut préjudicier aux bonnes relations entre ce gouvernement et celui de S. M. le roi de Sardaigne, qu'elle ait à quitter le pays dans le délai de quinze jours, au lieu de trente qui lui avaient été accordés par moi. La persistance de V. S. à offenser injustement l'honneur et les droits d'un gouvernement ami... montre en elle le comble de l'imprudence et de l'indiscrétion, si étrangères à la mission pacifique dont elle est chargée. ».

On le voit, le style diplomatique de Rosas est conforme à ses actes.

Heureusement que la belle conduite de M. d'Hermillon à l'égard des Français de Buenos-Ayres est connue, et qu'elle sera approuvée par le gouvernement de la République.

Mais il est grand temps que l'on agisse énergiquement envers Rosas.

L'Assemblée nationale a voté aujourd'hui le crédit extraordinaire de six cent mille francs qui lui était demandé par le ministère pour assurer le paiement du subside mensuel consenti, à titre d'avance, en faveur du gouvernement de Montevideo.

Le ministre des travaux publics, M. Léon Faucher, a retiré, à la séance d'hier de l'Assemblée nationale, le projet de décret relatif aux conditions d'admission des conducteurs des ponts-et-chaussées au grade d'ingénieur.

Si M. Léon Faucher n'eût retiré le projet du gouvernement que pour en élargir le cadre, nous eussions applaudi ; mais il paraît trop certain que le nouveau ministre n'a eu pour but que de mettre à néant la mesure proposée.

Des républicains fort suspects demandaient, il y a quelque temps, ce que c'était que la République *démocratique*. Nous répondons : La République démocratique est celle où tous les citoyens sont *réellement* admissibles à tous les emplois, sauf preuve d'aptitude. En retirant le projet de décret dont nous parlons, M. Faucher ne fait pas de la République démocratique.

Heureusement qu'à côté du projet ministériel il y a la proposition Detours, Aug. Mie, Pietri Delbetz, et nous nous sommes assurés ce matin que cette proposition serait maintenue par leurs auteurs. Nous aurons donc à apprécier le rapport de R. Stourm, au nom du comité des travaux publics.

NOTA. — Ce soir, M. Léon Faucher n'est plus ministre des travaux publics. Quelles seront les dispositions de son successeur?

Esprit des Journaux.

L'*Opinion publique*, journal royaliste, publie une protestation contre l'amnistie générale. Cette protestation, signée heureusement par un seul garde national de la 2e légion, contient les passages suivants :

N'est-il donc ici question que d'une loi de pardon devant être appliquée à tous ceux qui reconnaîtront hautement leur crime, qui feront publiquement acte de soumission aux lois sociales qu'ils ont voulu détruire? Je comprends cette loi, et je m'y associe.

Mais est-il question d'une loi rendant la liberté à une bande de malfaiteurs sans repentir et même sans regrets?

..... Est-ce que par hasard la République rouge socialiste et communiste a désarmé? Est-ce que tous les jours ses journaux, ses banquets et ses clubs ne menacent pas la société? Est-ce que ses chefs ne se font pas honneur de voir accoler leurs noms à ceux des assassins de la monarchie? Est-ce qu'il est une injure, une calomnie, une sacrilége parodie, une odieuse folie enfin, dont ces hommes ou leurs disciples ne fassent faute pour rappeler au peuple les jours honteux et sanglants de notre histoire?

Je veux croire que vous ne voulez pas que l'Assemblée nationale soit souillée de nouveau par la présence au milieu d'elle de ceux qui la violèrent au 15 mai, de ceux qui dirigeaient dans l'ombre les complots du 23 juin... Mais, lorsque vous excepterez de votre amnistie les prisonniers de Vincennes et les réfugiés de Londres que la justice du pays réclame, croyez-vous que vous puissiez, sans danger, rendre à la liberté les conspirateurs de second ordre?

Ces expressions sont un échantillon de la tolérance et de la bénignité dont feraient preuve messieurs les monarchiens si le pouvoir tombait jamais entre leurs mains.

Les femmes et les prêtres sont deux éléments utiles, nécessaires même à l'agitation socialiste. On comprendra l'importance de ces éléments en lisant les anathèmes de l'*Univers* contre les membres du clergé qui interviennent dans les banquets et l'approbation donnée par le *Constitutionnel* à l'étroite pensée du citoyen Proudhon, qui aurait voulu refuser aux femmes toute action publique.

Le plus habile et le plus intelligent des démolisseurs actuels, dit le *Constitutionnel*, a compris ce qu'il y avait de dangereux dans cette apparition inouïe des femmes sur un théâtre dont tout les écarte, et le tort que ces singuliers auxiliaires ne pouvaient manquer de faire à la cause de la destruction. Il a donc jeté un cri d'alarme dans son journal, et le *Peuple* annonce qu'il combattra le langage mystique des femmes qui partout la parole dans les banquets ; il les avertit qu'elles manquent au rôle qui leur est échu en partage dans l'humanité.

Le scandale n'a pour nous aucun attrait, nous nous estimerions heureux de devoir à l'intervention des socialistes eux-mêmes la cessation de ces représentations ridicules et odieuses. Mais cet espoir même ne nous est pas permis. Les autres journaux socialistes réclament aujourd'hui contre le *Peuple*, et, avec plus de logique et d'obstination que d'intelligence, protestent contre cette exclusion des femmes. La *Démocratie pacifique* se récrie sur l'étroitesse de vues dont le *Peuple* fait preuve, et la *République* revendique pour la femme le droit de mêler sa voix à celle de l'homme et de prêcher comme lui l'émancipation de l'humanité.

Résignons-nous donc à voir encore des femmes oublier la modestie naturelle et nécessaire de leur sexe, jusqu'au jour où le calme sera revenu dans les esprits et où le réveil de la raison mettra un terme à ces folies.

On lit dans la *Révolution démocratique et sociale* :

La *Patrie* annonce que M. Rodat a déposé ce soir une proposition tendant à rétablir le timbre des journaux à dater du 1er janvier 1849 ; *l'honorable* feuille ajoute que *l'honorable* membre a demandé l'urgence.

Bravo, citoyen Rodat, vous méritez bien de la réaction ! Il était temps que cette maudite presse, qui a eu l'audace de pousser au renversement de la monarchie et à l'établissement de la République, fût remise au joug du timbre. Vous savez bien ce que vous demandez en faisant cette proposition, dont vous avez même l'impudeur de réclamer l'urgence, si nous en croyons la *Patrie*. Ce n'est pas la presse contre-révolutionnaire qui souffrira, elle s'adresse aux riches ; mais vous espérez ainsi tuer la presse populaire, la presse à bon marché, pour que, privé d'instruction politique, le peuple reste l'esclave des privilégiés et vote suivant leurs caprices ou plutôt suivant leurs intérêts.

La réunion de la rue de Poitiers s'est rassemblée, une fois depuis l'élection du président de la République. M. Berryer a pris la parole pour engager la réunion à maintenir son ancien bureau, de peur que de nouvelles élections ne fussent une occasion de divisions intestines. Les *Débats* nous transmettent ce passage de son discours :

Quoi ! la France vient de manifester solennellement son besoin d'ordre, de repos, *sa répulsion pour les* DOCTRINES MONSTRUEUSES *qui nous ont épouvantés depuis dix mois* ! une immense majorité a été donnée à un nom, drapeau commun autour duquel se sont groupés dans une même pensée de salut public tous les partis, tous les honnêtes gens, toute la partie saine du pays ! et c'est en un pareil moment, c'est en présence d'une volonté aussi manifeste que nous irions nous diviser !

la science, en-parlant-des sciences les plus exactes, qui ne contienne pas une partie vérifiée par l'expérience, et tout à fait incontestable, plus une partie encore hypothétique et reposant seulement sur des inductions? Nierez-vous les phénomènes élémentaires de la physique, parce que les physiciens ne connaissent pas encore tous les effets du galvanisme, du magnétisme, et qu'ils en sont réduits à des suppositions pour expliquer les effets déjà connus de ces agents mystérieux? Il y a des astronomes qui considèrent les astres comme des mondes habités, d'autres en doutent; les uns croient que les comètes sont des planètes en état de formation, d'autres le nient. Est-ce que ces points, encore en litige, vous autorisent à mettre en question les résultats certifiés qui forment depuis longtemps le domaine commun de la science, telles que les lois de la gravitation, le mouvement des astres, leur distribution dans l'espace, etc.? Toute science qui vit, qui progresse, a nécessairement deux éléments, l'un suffisamment contrôlé par l'expérience, acquis pour toujours à l'humanité, formant pour ainsi dire le *capital* scientifique; l'autre, à l'état de travail et d'enfantement, composé d'assertions aventureuses, d'inductions hardies, lot du *travail* et du *talent*, qui deviendra capital à son tour, quand des expériences multipliées l'auront dégagé de toute incertitude. L'*Opinion publique* aura beau nous refuser la *consistance logique*, et nous exclure de ce petit nombre d'intelligences supérieures où elle brille sans doute, nous ne comprenons pas autrement la marche, le progrès des sciences; il y a plus, nous défions qu'on les comprenne d'une autre façon. Nous défions qu'on nous présente une science humaine, soit morale, soit physique, venant au monde toute faite, exclusivement composée d'éléments certains. Il y a dans toute science une part de travail, et conséquemment d'incertitude. A mesure que le bagage scientifique s'augmente d'observations, de nouvelles questions surgissent, de nouveaux doutes se présentent. Notre système solaire une fois exploré, l'astronome est en souci des autres mondes; il en sera toujours ainsi jusqu'à ce que meure l'intelligence de l'homme.

Le système de Fourier, qui nous présente des parties incontestables et des parties douteuses, rentre donc dans les grandes conditions de la vitalité universelle. Ce système est dominé par deux principes certains pour nous, l'*attraction*, la *série*. Nous ne pouvons plus, et personne ne peut plus, mettre sérieusement en question l'application faite par Fourier de ces grands principes à l'organisation industrielle de la commune; mais il n'est pas démontré pour tous les phalanstériens, en admettant les lois de l'attraction et de la série, que Fourier n'ait pas commis d'erreur dans les applications qu'il en a faites à l'amour et à la cosmogonie. Nous serions bien étonnés que cette manière de voir eût quelque chose d'illogique; ce qui le serait assurément, ce serait de repousser l'organisation phalanstérienne du travail, parce qu'on ne serait pas suffisamment édifiés sur les mœurs des générations futures et sur la formation des planètes.

Seulement, continue l'*Opinion publique*, nous devons regretter que la *Démocratie* ne nous ait pas dit si son Ecole conçoit le phalanstère sans la phalange, et si elle-même « croit possible d'organiser la commu- » ne sociétaire d'après les plans de Fourier, sans appliquer les idées de » ce philosophe sur le libre amour, et ses théories passionnelles et har- » monieuses. »

Toujours! toujours! toujours! il nous faut discuter avec des écrivains qui veulent batailler contre la Théorie phalanstérienne avant de l'avoir bien saisie. On ne considère point nos opinions comme bonnes à étudier, mais comme nécessaires à réfuter, et l'on s'escrime d'estoc et de taille. Que veut dire cette question: Concevez-vous le phalanstère sans la phalange?

La phalange est une réunion de 3 à 400 familles, 15 à 1800 personnes, associées en capital, travail et talent, pour l'agriculture, l'industrie, les sciences et les arts. Cette association occupe un peu plus d'une lieue carrée de terrain, et forme une commune organisée. Elle habite un édifice approprié à la vie collective aussi bien qu'aux convenances individuelles, et appelé *phalanstère*, c'est-à-dire *habitation de la phalange*. Voilà ce que disent tous les ouvrages phalanstériens élémentaires. Encore une fois, que signifie cette question: Concevez-vous le phalanstère sans la phalange?

Quant au libre amour et aux théories *harmonieuses* (Fourier disait *harmoniennes*), nous répétons que les économies et les bénéfices de l'association, le travail attrayant, etc., sont des idées qui n'impliquent pas nécessairement la liberté d'amour, et qui peuvent produire des résultats merveilleux, cette liberté demeurant écartée. Le travail attrayant peut se réaliser avec des enfants, pour qui l'amour n'existe pas. La théorie du travail attrayant et de toute l'organisation phalanstérienne repose surtout sur les passions intellectuelles ou distributives. On peut donc fonder un phalanstère en réservant la question d'amour. Il y a plus, nous nions que la liberté d'amour puisse donner autre chose que des résultats désastreux tant que les conditions industrielles de la société présente ne seront pas complétement renouvelées.

C'est cette organisation industrielle préalable, encore une fois, que nos adversaires ont à détruire s'ils veulent nous causer un tort quelconque.

Nous avons déjà annoncé la fondation d'un nouvel organe socialiste, ayant titre: LE TRAVAIL AFFRANCHI. Nous adressons aujourd'hui à nos lecteurs des departements, sous la bande de la *Démocratie pacifique*, le spécimen de ce journal hebdomadaire. Les noms des fondateurs, MM. François Vidal, Alphonse Toussenel, Victor Meunier, Léopold Graffin, Pierre Vinçard, sont assez connus des phalanstériens et du monde socialiste pour que leur seul énoncé tienne lieu de toute recommandation.

Nous ne citons pas plusieurs passages de ce spécimen, parce que nos lecteurs vont l'apprécier dans son entier, mais nous espérons avoir fréquemment l'occasion d'emprunter des extraits aux numéros qui vont suivre.

Trois propositions.

Trois propositions intéressantes ont été déposées hier sur le bureau de l'Assemblée.

La première, expression du vif désir des légitimistes, a tout bonnement pour objet de mettre l'Assemblée en demeure de se signifier son congé à elle-même. Elle a été présentée par le citoyen Rateau, et envoyée par lui d'*urgence* au comité de la justice et à celui de la législation. En voici le texte:

L'Assemblée nationale décrète:

Art. 1er. L'Assemblée législative est convoquée pour le 19 mars 1849.

Les pouvoirs de l'Assemblée nationale constituante prendront fin le même jour.

Art. 2. Les élections, pour la nomination des sept cent cinquante membres qui devront composer l'Assemblée législative, auront lieu le 4 mars 1849.

Chaque département élira le nombre de représentants déterminé par le tableau annexé au présent décret.

Art. 3. Jusqu'à l'époque fixée pour sa dissolution, l'Assemblée nationale s'occupera principalement de la loi électorale et de la loi relative au conseil d'Etat.

La seconde proposition est aussi de la fine fleur de réaction. Nous en parlons dans notre revue des journaux. Elle émane du citoyen Rodat, et propose en quatre lignes le rétablissement du timbre des journaux. Rien que cela! Lisez:

L'art. 3 du décret du Gouvernement provisoire, du 4 mars dernier, est rapporté à dater du 1er janvier 1849; à compter de la même époque, l'impôt du timbre sur les journaux et écrits périodiques est rétabli, et sera perçu conformément aux lois en vigueur à la date dudit décret.

Mais, en revanche, la troisième proposition est inspirée par un esprit très démocratique, ou plutôt très révolutionnaire. Le citoyen Antoine en est l'auteur. La voici:

Art. 1er. Celui qui fera usage de l'habit paiera au percepteur de sa circonscription la somme de 100 fr. dans la première quinzaine du mois de janvier, sur quittance spéciale du percepteur.

Art. 2. Celui qui fera usage de chapeaux paiera la somme de 20 fr., au même titre et au même terme que dans l'art. 1er.

Art. 3. Celui qui fera usage de la redingote paiera 5 fr., comme à l'article 1er.

Art. 4. L'uniforme civil ou militaire, la blouse, la veste et la casquette, ne sont pas assujétis à la contribution indirecte.

Réforme postale.

Nous recevons de l'honorable M. Etienne Arago la lettre suivante, relative à la proposition de retrait de la réforme postale:

Monsieur le rédacteur,

La proposition soumise hier à l'Assemblée pour demander l'ajournement de la réforme postale a été retirée par ses auteurs. Mais, comme on pourrait la reproduire, et que le public s'en inquiète, ainsi que l'attestent plusieurs lettres reçues par l'honorable M. de Saint-Priest et par moi, permettez que je réponde à ces préoccupations et que je dise que, malgré l'esprit qui semble diriger le nouveau ministère, il lui est impossible de retourner en arrière, du moins en ce qui concerne la réforme postale.

Depuis que l'Assemblée a voté cette réforme dont j'avais déjà pris l'initiative auprès du gouvernement provisoire, l'administration que j'avais l'honneur de diriger ne s'est point endormie. Elle avait beaucoup à faire pour régler un service tout nouveau en moins de trois mois, et ce qu'elle s'était engagée à mettre à exécution, je l'ai laissée en mesure de le réaliser. Je dis plus: il serait du moins très dangereux de continuer une taxe qui ne doit exister que jusqu'au 1er janvier.

En effet, toutes les mesures administratives ont été prises pour la distribution des *timbres-postes*; depuis le 25 de ce mois, ces *timbres-postes* sont en vente à Paris, et aujourd'hui, sur tous les points du pays, les particuliers peuvent en acheter.

L'envoi des *timbres-postes* a été fait à tous les agents de l'administration, dans la forme et avec les garanties déjà employées pour l'envoi des reconnaissances timbrées, destinées au service des *articles d'argent*. Ces agents sont déjà chargés, en recette, du montant des *timbres-postes* qu'ils ont reçus, et ils ont commencé leur *compte-matière*.

Ce système nouveau fonctionne déjà entre l'administration et ses agents; le public lui-même est prêt à le mettre en pratique, et on voudrait enrayer ce mécanisme en mouvement, pour continuer celui dont les rouages doivent s'arrêter dans peu de jours! Mais on ne le pourrait aujourd'hui qu'en compromettant le service.

Je le répète, le public n'a plus à se préoccuper des mauvais vouloirs; ils tomberont devant les impossibilités résultant de tout ce qui a été préparé pour l'exécution du décret le plus populaire de l'Assemblée.

Il faudrait rendre au public ce qu'il a déjà payé pour l'achat des *timbres-postes*.

Il faudrait rendre aux directeurs, aux distributeurs, aux boitiers, aux facteurs, les avances qu'ils ont faites pour leurs provisions.

Ce n'est pas tout: l'administration des postes a changé pour le 1er janvier toutes les feuilles du service administratif; toutes les anciennes formules ont été remplacées par des formules nouvelles, conformes au nouveau mode de taxation.

Et comment agirait-on avec les directeurs de postes des départements, qui ont été classés et appointés différemment qu'ils ne l'étaient, car on ne pouvait plus les payer par des remises, du moment que la taxe de toutes les lettres allait être de 20 centimes?

Tout ce travail ne saurait être annihilé et ramené sans les plus graves inconvénients au système abandonné.

Les raisons de budget et d'économie alléguées par les ennemis de la réforme postale seraient-elles fondées, qu'il faudrait se résigner aujourd'hui à ne plus payer, pour les relations d'affaires et de famille, le prix injuste et disproportionné que nous avons voulu ramener à l'égalité; mais permettez-moi de prouver que les craintes émises sont exagérées.

On a dit dans plusieurs journaux que la réforme postale allait augmenter le personnel de l'administration centrale de 1 500 employés. C'est une erreur complète: le nombre des employés restera le même; car, si le *tri* devient plus long par l'augmentation des lettres, l'opération de la taxation par zones, la plus longue des opérations de la poste, disparaîtra. Quant aux facteurs, leur travail de distribution deviendra aussi plus rapide. On a calculé, en Angleterre, qu'il ne fallait pas plus de temps pour la distribution de vingt-sept lettres franches que pour la distribution d'une lettre non franche.

Pour ce qui est de la recette générale, l'administration est arrivée, par des calculs basés sur les probabilités, à ne redouter qu'un déficit de 3 millions pour la première année. Je veux aujourd'hui, et pour mon propre compte, porter ce déficit jusqu'à 8 millions. Eh bien! ce déficit, si largement concédé, sera considérablement diminué au budget de 1849.

Du système de l'envoi aux agents de l'administration et de la vente préalable des *timbres postes*, il résultera une recette exagérée à la fin de la première année, la seule à redouter. Cette recette de timbres vendus sera supérieure à la consommation, d'au moins 5 ou 6 millions de francs. C'est un emprunt réalisé sans effort ou sans intérêts.

Et qu'on ne croie pas, de ce que l'affranchissement est facultatif, que le plus grand nombre des lettres ne seront pas affranchies, et par conséquent que cette recette anticipée n'aura pas lieu. Nous avons trouvé un moyen, — moyen loyal, — pour pousser à la consommation des timbres-postes. Nous avons donné une demi-heure de plus, à toute lettre affranchie, pour être mise dans la boîte. Ce moyen une fois trouvé, nous avons été certains d'un débit considérable; car nul n'ignore que le commerce use des dernières minutes pour clore ses correspondances, et il saisira avec empressement le bénéfice de trente minutes qui lui est donné par l'affranchissement préalable.

J'ai besoin de dire en passant que ce n'est point là un privilège. Les lettres affranchies arrivant à l'administration avec un travail tout fait, on peut leur donner, pour être jetées dans la boîte, tout le temps que prennent aux employés les lettres non affranchies.

Donc, le déficit de la première année sera beaucoup moindre qu'on ne l'a dit.

Entendons-nous, cependant, ce sera à la condition que les agents de l'administration s'associeront franchement à la réforme votée par l'Assemblée. Mon honorable successeur à la direction des postes est partisan de cette réforme; c'est un grand point, mais il ne faudrait pas que M. le ministre des finances, qui ne lui fut jamais favorable, mît ou remît à la tête du service postal des hommes qui se montrèrent constamment hostiles à tout projet de réduction de la taxe des lettres. On pourrait plus tard mettre sur le compte de la réforme ce qui serait uniquement le résultat d'entraves systématiques.

Je ferai remarquer en terminant que 120 mille avis ont porté jusque dans les communes les plus éloignées de la capitale la nouvelle de l'heureuse mise à exécution du décret du 24 août; un exemplaire de cette affiche est placé à l'heure qu'il est à côté de chacune des 38 milles boîtes rurales qui existent en France. On ne peut priver toutes ces communes du bénéfice d'une mesure qu'un vote presque unanime de l'Assemblée leur a solennellement garanti.

Les représentants qui avaient hasardé hier le projet d'ajournement de la réforme, disaient aujourd'hui pour s'excuser que la taxe à 20 centimes n'était un avantage que pour les riches et les gros commerçants. C'est là une étrange aberration. Le petit négociant et le pauvre y trouveront leur compte. C'est par les correspondances et non par commis-voyageurs, annonces et réclames, que le petit marchand noue et entretient ses relations; il faut donc abaisser pour lui le prix de ses correspondances; il faut que le *gagne-petit* ne soit pas dévoré par des taxes trop exorbitantes.

Quant aux pauvres, aux paysans, aux ouvriers, ils n'écrivent pas, dit-on; il fallait dire: ils n'écrivaient pas. Laissez la taxe à 20 centimes venir en aide à l'instruction gratuite, et vous verrez s'ils aimeront s'entretenir avec leurs amis absents. Mais hier, mais aujourd'hui, mais deux jours encore, un franc pour une lettre envoyée ou reçue!... c'est-à-dire pour beaucoup de départements, la journée de l'ouvrier et deux ou trois journées de l'ouvrière... La faim était la conséquence d'un souvenir reçu, d'un élan du cœur obéi!

Oui, le pauvre bénéficiera de toute façon et beaucoup plus que le riche de l'abaissement de la taxe. Pour les riches, il n'y avait presque pas d'absence, grâces aux lettres échangées. Aussi les affections de famille pouvaient-elles être entretenues chez eux de loin comme de près. Chez les pauvres, au contraire, tous les liens se détendaient, les souvenirs s'affaiblissaient, l'indifférence, l'oubli se succédaient dans l'esprit, dans le cœur des parents, des amis, que les besoins de la vie jetaient bien loin les uns des autres.

Par un bienfait de la loi nouvelle, les rapports pourront ne cesser jamais entre les moins riches des citoyens; et ce sera une cause active de moralisation, car la pensée de la famille est bien puissante pour retenir sur la pente du vice.

On a donc beau préparer, tâtonner, hasarder, la réforme postale est définitivement conquise. On ne promet déjà pas assez au peuple pour qu'on puisse lui retirer ce qu'on lui a donné.

Agréez, etc.

ETIENNE ARAGO,
Représentant du peuple.

La Révolution romaine.

Le *Contemporaneo* se félicite de la tournure que les évènements ont pris à Rome. La constituante sera convoquée, dit-il, et elle fixera les destinées de la patrie. La fidélité des peuples au siége apostolique dérivait de leur bonté et non d'un droit des souverains; mais cette bonté ne pouvait être éternelle alors surtout qu'elle avait été récompensée par l'oppression. Les droits des peuples sont imprescriptibles; le siége apostolique ne peut invoquer en sa faveur des donations ou des traités qui ont divisé, décomposé et recomposé les divers états européens sous le point de vue de leur configuration politique.

En 1846, les peuples des Etats pontificaux étaient décidés à tenter une lutte terrible; l'avènement de Pie IX empêcha l'explosion. Vive Pie IX! fut la formule par laquelle ils exprimèrent leurs sentiments d'amour de la liberté et d'enthousiasme national. Pie IX apparaît comme l'incarnation de la pensée italienne.

Mais depuis il a reculé tandis que l'esprit public avançait. Le peuple romain a voulu l'avertir; la diplomatie leur a bouché les oreilles. Trois fois Rome vous a tendu les bras; ses députés vous les avez repoussés; vous avez abandonné Rome sans gouvernement, vous avez voulu que le peuple lui-même pourvût à ses affaires, il y a pourvu.

La nomination d'une junte exécutive, la convocation d'une constituante italienne établissent une barrière infranchissable entre le passé et l'avenir. Achevons noblement ce que la nécessité a fait entreprendre, prouvons au monde qu'un peuple est toujours maître de ses destinées, que la prière du souverain pontife se place toujours entre les hommes et le ciel; mais les désirs politiques d'un peuple n'ont pas besoin d'être interprétés par les princes.

On écrit de Rome, 21 décembre, à l'*Alba*:

« Avant la constituante il est probable que la loi électorale devra être présentée.

» On dit que Mamiani quitte le ministère, parce qu'il est contraire à la constituante romaine.

» Le ministère a demandé aux chambres la loi exceptionnelle pour l'expulsion des étrangers de Rome. La chambre l'a rejetée à la presque unanimité. Honneur à la chambre!

» On parle de la prochaine publication d'un manifeste de Pie IX, qui dira qu'en partant il n'a pas cru manquer aux statuts. Son intention est d'encourager les modifications progressives qui pourront être faites pour le bien-être du pays. A l'avenir il ne consultera que les intérêts de l'Italie. »

— Les journaux de Marseille et de Toulon ont annoncé que le pape devait prochainement aborder à Marseille ou à Toulon pour se rendre de là aux îles Baléares. Les dernières correspondances de Gaëte se taisent sur ce point, et aucun des journaux italiens que nous avons sous les yeux n'en fait mention. Il est probable que Pie IX en effet reconnaîtra tôt ou tard jusqu'à quel point il a été trompé par la diplomatie, l'ambassadeur de la République française en tête: il comprendra que sa place ne saurait être auprès du roi-bourreau de Naples, et il cherchera à sortir de sa captivité.

Sur tous les points du royaume de Naples on répand le bruit qu'une expédition va être faite contre les Etats pontificaux. C'est un bruit généralement répandu parmi les troupes qui occupent divers points de la Sicile, que les affaires de cette île vont recevoir une prompte solution, afin de permettre aux troupes de se porter sur Rome. Des préparatifs militaires sont en effet poussés fort activement à Naples. Quant aux Siciliens, ils ne sont nullement disposés à céder. Le parlement sicilien vient de renouveler son décret par lequel il a déclaré Ferdinand de Bourbon et sa dynastie à jamais déchus du trône de Sicile.

Le ministère romain a rendu 18 l'arrêté suivant:

« Le ministère des affaires étrangères des Etats romains devant être organisé sur des bases toutes nouvelles, attendu que le système et les usages de l'ancien secrétariat d'Etat ne peuvent lui être appliqués, considérant qu'il importe surtout de simplifier l'administration, de faire des économies et de concentrer les diverses attributions du ministère dans un petit nombre de fonctionnaires responsables de leurs subordonnés. Après avoir examiné les méthodes et les réformes des autres gouvernements italiens.

» Le ministre des affaires étrangères, le conseil des ministres entendu, ordonne ce qui suit:

» Art. 1er. Le ministère des affaires étrangères est composé du cabinet du ministre et du secrétariat ministériel.

» Art. 2. Le cabinet du ministre est chargé de tous les travaux réservés de la correspondance, de la bibliothèque à l'usage du ministre, etc.

» Le secrétariat ministériel se compose de trois divisions. » (Suivent divers articles de détail.)

— On écrit de Rome au *Nazionale* de Florence:

» La ville est, ce matin, on ne peut plus tranquille, et elle attend patiemment la réalisation de ses vœux. — On dit que Garibaldi est parti; nous ne saurions garantir la véracité de ce bruit; toutefois on n'aperçoit plus le poste de la légion qui montait volontairement la garde à la porte de son hôtel.

» Il y a eu au moins 50 arrestations opérées. »

— On lit dans le *Moniteur toscan*:

« Nous sommes autorisés à démentir la nouvelle donnée par l'*Opinione* de Turin, que l'ambassadeur anglais avait remis une note au ministère toscan pour lui signifier qu'en cas de violation du statut constitutionnel, une escadre bloquerait Livourne.

Le Père Ventura et Pie IX.

Voici une note que le célèbre père Ventura adresse au *Contemporaneo* au sujet de la fuite de Pie IX de Rome.

Les âmes pieuses, disposées à croire que Pie IX a quitté Rome victime des *fureurs populaires*, verront clairement quels ont été les véritables ennemis du pape et de la papauté.

Cette note du père Ventura est vraiment édifiante :

Pie IX n'avait pas la moindre pensée de s'éloigner de Rome. C'est l'intrigue absolutiste qui la lui a inspirée en lui faisant croire qu'il n'y avait plus à Rome de sûreté ni pour sa personne ni pour sa dignité de chef de l'église.

Une partie de la diplomatie tenait à avoir dans ses mains le pontife pour en tirer profit dans un intérêt purement politique. Mais, comme cet intérêt n'était pas identique pour tous les diplomates, les uns voulaient le pousser à droite, les autres à gauche. Les plus rusés l'emportèrent. Le pape devait prendre une voiture et il se trouva, sans le savoir, dans une autre. Il devait aller du côté de Civita-Vecchia et il fut entraîné du côté de Gaëte. On le fit sortir de Rome par la porte Majoure et on lui fit suivre les remparts jusqu'à la porte Saint-Jean. Le postillon entendit qu'on se disputait très vivement dans l'intérieur de la voiture : on voulut acheter son silence par un pourboire de dix écus.

A Civita-Vecchia, grand désappointement (*grandi colere*), parce que le pape ne s'y trouvait pas à l'heure dite. A Gaëte, le pape a lui-même déclaré publiquement qu'il n'avait pas eu d'abord l'intention de s'y rendre. A présent, ceux qui le voulaient à Civita-Vecchia le réclament, et menacent de faire usage de la force. Mais le parti austro-absolutiste ne le lâchera pas si facilement. La captivité de Pie IX à Gaëte est sans doute plus splendide que celle de Pie VII à Fontainebleau, mais il n'y est ni plus libre ni plus en sûreté.

Non, le pape n'est pas libre, ou du moins il se trouve sous l'influence d'une coërcition morale, et la preuve en est évidente d'après la manière insultante (*villana*) avec laquelle on a repoussé la députation composée des membres des chambres législatives et de la municipalité de Rome, ayant à sa tête le sénateur prince Corsini. Ajoutons les entraves que l'on oppose à tous ceux qui, en approchant du pape, pourraient l'éclairer sur la véritable intention de Rome et de l'Etat. Le parti autrichien obscurantiste, fait de son mieux pour obtenir une déclaration de principes rétrogrades. Espérons qu'il ne l'obtiendra pas, et que Pie IX ne voudra pas se contredire lui-même.

Oh ! lorsque cette horrible intrigue sera connue, quelle confusion elle déversera sur ses auteurs! Malheureusement les journaux étrangers ne cessent pas de déclamer contre la prétendue captivité que subissait Pie IX à Rome en qualité de prince et de pontife! Hélas! que ces journaux sont honteusement induits en erreur (*svergognatamente ingannati*) par leurs correspondants légitimistes, philippistes, obscurantistes, fourbes ou imbéciles. Ces journaux sont dans la plus complète ignorance sur les affaires de Rome. Ils croient que la question est agitée entre une poignée de démagogues qui veulent la licence et l'anarchie, et Pie IX qui s'y oppose, lorsqu'il s'agit de savoir si la constitution donnée par Pie IX sera ou non détruite, et si l'absolutisme doit faire place à la liberté.

La Constitution allemande et les plénipotentiaires allemands.

Tous les plénipotentiaires des Etats allemands près le pouvoir central ont été convoqués à une séance par le ministère de l'empire pour leur communiquer la déclaration des droits fondamentaux du peuple allemand, lesquels, maintenant qu'ils ont été adoptés par l'Assemblée nationale, doivent être introduits dans les Etats fédéraux particuliers.

L'Autriche aurait refusé de publier les droits fondamentaux et de les introduire dans ses Etats, en donnant pour raison que les rapports entre l'Autriche et l'Allemagne n'étaient pas encore réglés.

Quant aux autres plénipotentiaires, on prétend qu'ils ont déclaré que, lorsqu'ils trouveraient à redire à plusieurs des dispositions, cela ne les empêcherait pas cependant de conduire à fin cette grande œuvre commune.

Quelques Etats, nommément la Saxe et le Hanovre, se sont réservé de soumettre les droits fondamentaux à la sanction de leur Diète; d'autres ont demandé que, dans leur adoption et leur publication, on sauvegardât la forme légale. La Bavière n'a pas donné de déclaration, faute d'instructions. De tous les plénipotentiaires, c'est celui de Prusse qui s'est prononcé à ce sujet dans le sens le plus favorable.

A l'objection soulevée par quelques plénipotentiaires, qu'il était irrégulier de publier les droits fondamentaux comme une partie de la constitution, avant que celle ci ne fût achevée, le plénipotentiaire prussien a répondu qu'il fallait prouver l'union de l'Allemagne en adoptant déjà cette partie de la constitution, afin que le peuple allemand ne conservât plus aucun doute sur l'achèvement de cette dernière.

On manque de bulletins officiels de l'armée autrichienne en Hongrie, mais le bruit s'était répandu, le 21, que les Croates, ayant éprouvé une défaite, avaient été repoussés jusqu'à Wiener-Neustadt. On ne peut rien dire de positif à ce sujet, et la déclaration de la *Gazette de Vienne* n'est nullement satisfaisante. Cette feuille déclare mauvais citoyens tous ceux qui croient à une défaite de l'armée impériale. La commission militaire parle de punir ceux qui répandront de tels bruits.

Le froid semble empêcher tout mouvement militaire. Le conseil de guerre s'acquitte de son devoir, comme à Vienne, dans les villes conquises du comitat de Presbourg. Il ne manque pas d'enquêtes, d'arrestations, de confiscations.

Des lettres particulières de Pesth mandent qu'on y est sans inquiétude, et que l'on voit s'approcher l'issue de la lutte avec confiance. La garde nationale a cédé ses fusils aux troupes mobiles dernièrement formées ; mais, le sabre au côté, elle fait le service de l'intérieur de la ville.

Suivant une correspondance de Presbourg, du *Lloyd autrichien*, en date du 21, Arad, bombardée chaque jour au moyen de canons de 12 et de 18 livres, ne s'était pas encore rendue. La paix aurait été conclue avec les Serbes de Saint-Thomas. Le général Bem commandait l'armée près de la Transylvanie.

L'armée hongroise, concentrée près de Presbourg, se composait de 30 000 hommes, dont 2 000 hussards et de 50 canons.

Assemblée nationale.

Séance du 30 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. CORBON.

La séance ouvre à deux heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT procède au tirage des bureaux.

M. DETOURS. Le 24 août dernier, j'ai déposé sur le bureau une proposition tendant à faire reculer les ingénieurs dans le corps des conducteurs des ponts-et-chaussées; le ministre des travaux publics ayant présenté à son tour un projet de décret dans le même but, un rapport a été présenté. M. le ministre des travaux publics ayant retiré ce projet, je demande à l'Assemblée que le rapport présenté sur le projet ministériel soit considéré comme étant fait sur ma proposition, et qu'elle soit mise à l'ordre du jour.

M. POUJOULAT se plaint que, dans le 2e bureau dont il fait partie, l'élection ait eu lieu sans une discussion préalable.

L'orateur dit que, s'étant présenté dans le bureau et ayant demandé si l'on n'ouvrait pas la séance, il lui a été répondu que la séance était ouverte, et que le vote avait déjà commencé. On lui a montré en effet un chapeau dans lequel plusieurs bulletins étaient déjà déposés. Il s'est retiré avec M. Prudhomme en protestant. En conséquence, il demande l'annulation de l'élection du 2e bureau sur le projet relatif à la presse.

M. JULES SIMON répond en l'absence de M. de Vaulabelle, président du bureau.

La séance a été ouverte à l'heure indiquée. Personne n'ayant demandé la parole, on a procédé au vote. Trois ou quatre bulletins seulement avaient été déposés lorsque M. Poujoulat s'est présenté. Il s'est plaint qu'il n'y eût pas eu de discussion préalable. On lui a dit qu'il pouvait prendre la parole et discuter. Il n'a répondu qu'en se retirant. Quelques moments après, d'autres membres sont venus, et la discussion s'est ouverte; elle a duré jusqu'à près de deux heures, époque à laquelle le vote a été repris. (Très bien! L'ordre du jour!)

On reprend la discussion de la proposition relative aux impressions de l'Assemblée.

M. DUBRUEL, rapporteur, présente, au milieu du bruit, des observations qu'il nous est impossible de saisir.

La discussion générale est fermée.

L'Assemblée décide à l'unanimité moins une dizaine de voix qu'elle ne passera pas à la discussion des articles.

On passe à la discussion du projet de loi concernant diverses nominations faites dans l'armée du 1er mai au 11 novembre 1848.

M. BAUNE combat ce projet non pour le fait, mais pour le principe. Les nominations qu'il s'agit de légitimer ont été faites contre toutes les règles ; l'orateur croit que les militaires qui ont obtenu de l'avancement en sont dignes à tous égards, mais les règles de l'avancement militaire sont la sauve-garde des citoyens; on aurait tort de dire que les nominations sont en trop petit nombre pour influer sur l'avancement dans l'armée; si on laisse entamer un principe, il est impossible de prévoir où l'on s'arrêtera.

L'orateur voudrait donc que l'on insérât dans les lois organiques des dispositions pour protéger à jamais les droits militaires contre des passe-droit de ce genre.

M. DE LUDRE, rapporteur, ne conteste pas le principe, mais il insiste cependant pour l'adoption du projet.

M. DE LESPINASSE soutient que l'Assemblée était réunie au moment où les nominations ont eu lieu, le ministère devait la consulter avant de violer la loi. (Très bien! très bien!) Il ne s'agit pas de violer la loi, et de venir ensuite demander un bill d'indemnité. (Très-bien! très-bien!)

On dit que les officiers qui ont été nommés ont combattu pour la liberté; eh bien! quand on combat pour la liberté on ne doit pas combattre pour l'arbitraire. (Rumeurs à gauche.) On a dit aussi que parmi les officiers nommés il y avait d'anciens sous-officiers; mais un sous-officier qui n'est plus en activité de service n'est plus militaire. (A droite : Très-bien! — A gauche : Très-mal!)

UNE VOIX. Il y a eu des émigrés nommés en 1815.

M. DE LESPINASSE. S'il y a eu des émigrés nommés en 1815, je l'ignore; dans tous les cas, on a eu tort. Il est impossible de justifier une pareille violation de la loi, car la loi sur l'avancement de l'armée a été indignement violée, et l'Assemblée ne doit pas s'associer à cette mesure, qu'elle doit énergiquement blâmer. (Aux voix!)

M. DE LAMORICIÈRE. On nous a dit que le gouvernement aurait dû d'abord s'adresser à l'Assemblée, mais ce que le gouvernement a fait, a eu lieu de tout temps sous les anciens gouvernements, en 1815 comme en 1830; il y a eu à ces diverses époques des choses que l'on ne peut que qualifier d'illégales, et cependant les chambres ont ratifié ce qui avait été fait.

Dans le projet de loi sur les récompenses nationales, on avait proposé 200 nominations; j'ai moi-même trouvé ce chiffre trop élevé, et j'ai demandé qu'il fût réduit à 40 seulement. Je ne dis pas que les nominations soient parfaitement légales, mais l'Assemblée comprendra que quand il y a des créations de cadre, on peut nommer de nouveaux officiers pour les remplir. (Rumeurs diverses.)

Nous demandons, non pas un bill d'indemnité, mais une déclaration qui légitime ce que nous avons fait....

UNE VOIX. Il fallait le demander auparavant.

M. DE LAMORICIÈRE. Nous l'avions demandé auparavant, car ce n'est pas de notre faute si le projet de loi sur les récompenses nationales, présenté au mois de juin, n'a pas été discuté plus tôt; et c'est parce que ce projet a été retiré que nous avons dû présenter le projet de loi actuel. (Aux voix! aux voix!)

L'Assemblée passe à la discussion de l'article unique du projet ainsi conçu :

« Les nominations au grade de sous-lieutenant, ainsi que le rappel à l'activité effectuée en dehors des règles déterminées par la loi du 14 avril 1832, et en vertu d'arrêtés rendus par le pouvoir exécutif du 1er mai au 11 novembre 1848, sont régularisés conformément au tableau annexé à la présente loi. »

QUELQUES VOIX. La division!

AUTRES VOIX plus nombreuses. Non! non! (Agitation prolongée.)

L'article est mis aux voix dans son ensemble et adopté.

M. BAC demande la parole. (Vif mouvement de curiosité.) Messieurs, dit-il, depuis plusieurs mois cinquante membres de cette Assemblée avaient déposé une proposition d'amnistie: une commission a été nommée pour l'examiner et a déposé son rapport.

Plusieurs fois M. Lagrange a demandé que cette proposition fût mise à l'ordre du jour; mais la chambre n'a pas encore fixé le jour de la discussion. Nous avons pensé qu'après la nomination du président de la République le nouveau gouvernement ferait à cet égard une proposition qui nous dispenserait de reproduire la nôtre; mais nous avons entendu son programme, et il n'est nullement question d'amnistie. Il serait temps cependant de statuer sur le sort des malheureux qui gémissent sous le poids d'une condamnation prononcée sans jugement. (Rumeur à droite. Adhésion à gauche.)

Nous avions des raisons de croire....

QUELQUES VOIX. Parlez en votre nom.

M. BAC. Je parle en mon nom et au nom de cinquante de mes collègues qui ont signé avec moi la proposition. Nous avions des raisons de croire à une proposition d'amnistie; elle nous avait été promise d'une manière formelle. Aujourd'hui, l'opinion publique est vivement préoccupée de cette question. (Dénégation à droite.) Les circonstances sont favorables pour traiter cette question. Nous prions donc l'Assemblée de fixer le jour de la discussion. Elle ne peut écarter par une fin de non-recevoir une proposition de cette nature; je demande que la discussion ait lieu mercredi prochain.

A GAUCHE. Appuyé! appuyé!

QUELQUES VOIX : Le gouvernement devrait s'expliquer. (Oui! oui!)

M. ODILON BARROT, ministre de la justice. Le gouvernement a dû se préoccuper de la question de l'amnistie. Il le déclare, il ne retranche rien aux paroles du président de la République ; il pense qu'il faut que le gouvernement soit assez solidement établi pour pouvoir écouter sans danger la voix de la générosité.

UNE VOIX A GAUCHE : Dites de l'humanité. (Longue agitation.)

M. ODILON BARROT. Le gouvernement a une haute responsabilité. Avant de prendre une mesure aussi grave, il doit en peser les conséquences. Ce n'est pas au milieu des menaces qui semblent nous amener le retour des mauvais jours.... (Violente explosion de murmures. — Longue interruption.)

Il y a bien des conditions pour que le gouvernement fasse suivre les règles de la justice....

UNE VOIX A GAUCHE. Quand il n'y a pas de jugement, il n'y a pas de justice. (Vive rumeur à droite. — A l'ordre! à l'ordre!)

M. LE PRÉSIDENT. Je rappellerai à l'interrupteur que ce qui a eu lieu a été fait en vertu d'un décret de l'Assemblée. (A droite: Oui! oui!)

M. ODILON BARROT. Il faut convenir que c'est singulièrement recommander une mesure de clémence, que de l'accompagner de pareils commentaires! (Très bien! très bien!) On attaque ici votre propre justice.... (Interruption à gauche); et au lieu de vous demander de vous départir des rigueurs de la justice, on conteste votre droit, on oublie quels sont ceux qui ont inondé le pays d'un sang généreux. (Très bien!) Il faut que ceux pour lesquels on réclame l'indulgence donnent eux-mêmes des gages de soumission, et qu'ils ne s'élèvent pas encore contre le pouvoir qu'ils ont voulu renverser : ce n'est qu'à cette condition qu'on peut avoir pour eux un oubli généreux. (Très bien!)

L'amnistie ne doit pas être un acte ministériel, mais un grand acte national qui doit passer par votre intermédiaire; le ministère ne peut donc rien faire sans vous : il délibère en ce moment, et il vous associera, quand il le croira nécessaire, à ce grand acte de générosité. (Très bien! très bien! — Longue et vive agitation.)

M. BAC. Le gouvernement n'a pas de résolution; il délibère, il attend des temps plus calmes, il attend que les passions soient calmées, il attend qu'on ne profère plus de menaces contre le gouvernement. Je ne sais à quelles passions et à quelles menaces le ministre a fait allusion. (Mouvement.)

Nous croyons, quant à nous, que les passions ne peuvent se calmer que par une grande mesure nationale, et que jamais aucune circonstance ne sera mieux choisie que la circonstance actuelle pour la proclamer. S'il y avait encore des passions après ce grand acte de justice, je suis convaincu que les honnêtes gens ne les partageraient pas. (Agitation.) Le gouvernement devrait comprendre que l'amnistie serait le gage de la réconciliation. Je persiste à demander que la question soit mise à l'ordre du jour de mercredi ; d'ici là le gouvernement aura le temps de délibérer.

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté à une forte majorité.

Une longue agitation succède à cet incident ; la séance est quelque temps suspendue.

M. JEUDY écrit à l'Assemblée qu'il donne sa démission de représentant, pour des motifs de famille.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

Plusieurs rapporteurs sont successivement appelés à la tribune, et font à voix basse, et uniquement pour les sténographes du *Moniteur*, des rapports sur des pétitions, la plupart sans intérêt, que l'Assemblée n'écoute pas, et qui sont presque toutes écartées par l'ordre du jour.

La séance est levée à 6 heures.

Mardi, réunion dans les bureaux pour leur organisation.

A deux heures, séance publique.

Nous nous empressons d'insérer la lettre suivante :

Monsieur,

Le soussigné Henri Chiolich, rédacteur du journal démocratique allemand la *Tribune autrichienne de l'Eglise, de l'Etat et de la vie sociale*, docteur et professeur agrégé de philosophie, et membre de la légion académique, ami du malheureux docteur Becker, rédacteur du journal le *Radical*, obligé de fuir de Vienne avec sa femme pour échapper à la proscription de Windisgraetz, qui menaçait sa tête, après des dangers sans nombre, est parvenu à gagner la frontière hospitalière de la France, et il se trouve aujourd'hui à Paris sans aucun moyen d'existence. Je suis une victime des derniers événements, et s'il est quelqu'un qui ait droit à des secours c'est celui qui ne pourrait rentrer dans sa patrie sans s'y exposer à une mort certaine. Dans l'espoir d'obtenir un petit secours pour le moment de la part des démocrates français, je suis, etc.

Dr HENRI CHIOLICH,
rue d'Angoulême, 6, au 2e.

Paris, le 27 décembre.

FAITS DIVERS.

Le lycée Corneille (ci-devant collège Henri IV) a été, ces jours derniers, le théâtre de désordres graves. On a dû sévir contre un certain nombre d'élèves, les meneurs et les chefs de cette émeute de tapageurs; ils ont été renvoyés à leurs familles. (*Union*.)

— Les vers suivants, attribués à M. E. Arago, circulaient aujourd'hui dans l'Assemblée :

L'Assemblée est fort satisfaite
Du ministère qu'on lui fait ;
Elle n'avait qu'une buvette,
Elle a maintenant un Buffet.

— On lit dans le *Standard* d'hier :

« Hier soir, vers six heures environ, un affreux accident est arrivé au théâtre Victoria, à Londres. La devanture d'une galerie s'est détachée en partie et a occasionné la chute, dans le parterre, de deux à trois cents personnes des deux sexes. Aux cris d'alarme, la police est accourue, et, aidée des habitants du voisinage, elle a commencé à dégager les malheureuses victimes de cet accident. On a à regretter la mort de deux individus ; en outre, il y a cinq autres personnes plus ou moins grièvement blessées. Il est encore heureux que, dans une telle catastrophe, il n'y ait pas eu plus de victimes. »

— M. Auguste Vitu, rédacteur en chef du *Pamphlet*, journal mort-né, vient d'être condamné par défaut à cent francs d'amende et cinq cents francs de dommages-intérêts pour diffamation envers M. Blanchard, tailleur.

— Des lettres de New-York nous apprennent que le choléra avait éclaté dans cette ville, et que l'on craignait que le fléau ne fît des progrès. Un navire venu de Bremen l'avait apporté à la Nouvelle-Orléans. Vingt passagers avaient péri dans le trajet. On disait que le choléra avait aussi paru à Washington.

— Nous lisons dans la *Gazette de France* :

« Le replâtrage qui a eu lieu hier au soir n'a pour but que de couvrir la retraite de M. Barrot, dont on veut faire un vice-président de la République, et auquel on veut éviter le ridicule d'une démission donnée après six jours de ministère.

— L'*Indépendant belge* annonce qu'une convention provisoire vient d'être arrêtée entre la France et l'Angleterre pour la concentration de forces navales importantes à Civita-Vecchia et à Ancône.

CLUB DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9, faubourg Saint-Denis. Séance tous les jours, à 8 heures du soir.— Questions pratiques sur l'organisation du travail.

AVIS AUX OUVRIERS DE TOUTE PROFESSION.— L'association dont le centre est rue Coquillère, no 45, alloue une indemnité de 3 francs par jour aux ouvriers qui feront partie du jury quand ils siégeront.

— On nous écrit de Vendôme, dit le *Courrier de Loir-et-Cher* du 28 décembre, que le sieur Sauvegrain, huissier, a été assassiné dimanche dernier, pendant qu'il procédait chez un habitant de Droué. Le débiteur, dans un accès de désespoir, s'est jeté sur l'agent inoffensif de ses créanciers, et l'a frappé au cœur d'un coup de couteau. La victime de cet horrible attentat a expiré quelques instants après. Le meurtrier a été immédiatement arrêté et la justice informe.

— Une heureuse extension de l'emploi du chloroforme vient d'être imaginée par un chirurgien de la marine à Toulon, M. Jules Roux.

C'était certainement bien admirable que d'anéantir la douleur pendant les opérations chirurgicales; il n'est pas moins important de constater que les souffrances consécutives à ces mêmes opérations sont annihilées aussi par le chloroforme. Il ne s'agit pas d'éthériser de nouveau le sujet et de l'enivrer de vapeurs stupéfiantes qui arrivent au cerveau par l'intermédiaire de la respiration. M. Jules Roux applique directement sur la plaie le chloroforme, au moyen d'une éponge qui en est imprégnée et qu'on laisse en contact pendant cinq à quinze minutes. Des plaies récentes, plus ou moins étendues, provenant d'amputations de doigts, de cuisse, de bras, ont été soumises à l'éthérisation directe, et les malades franchissent ainsi sans souffrances les deux ou trois premiers jours qui suivent l'opération. Bien plus, l'expérience semble prolonger l'innocuité du contact prolongé du chloroforme avec une surface absorbante telle qu'une plaie.

Les dangers qu'on a signalés, de la respiration mal dirigée du chloroforme en vapeur, ne se montrent pas ici, et d'ailleurs la statistique a déjà prouvé que les amputations sont suivies d'un plus grand nombre de guérisons quand elles ont été pratiquées sous l'influence du chloroforme.

— Un événement causé par une déplorable imprévoyance vient d'arriver dans une maison de la rue Basse-du-Rempart, 14. Les locataires de l'étage supérieur de cette maison, n'ayant pas vu sortir, comme à son ordinaire, la dame M..., femme de ménage, qui occupait une petite chambre mansardée, frappèrent à sa porte, dans la crainte qu'elle ne fût malade. Plusieurs coups réitérés étant restés sans réponse, on se dé-

cida à faire avertir le commissaire du quartier, qui s'empressa de se rendre sur les lieux et de faire ouvrir la porte. La dame M... fut trouvée étendue sur le parquet, raide et glacée par la mort, qui devait l'avoir frappée de la veille. Une chaise était placée tout près d'un fourneau rempli de charbon, sur lequel était posé un poêlon contenant le déjeuner de cette malheureuse femme qui aura été suffoquée par la vapeur carbonique concentrée dans cette mansarde exiguë.

— A peine M. Gervais (de Caen) avait-il passé le seuil de l'Hôtel de la préfecture de police, que déjà les gardiens de Paris se frottaient le menton de joie, et bénissaient le départ de celui qui les avait privés de leur plus bel ornement. Aussi maintenant tous les agents de la police sont à la recherche des devantures de magasins ornées de glaces, afin de voir les progrès de leurs moustaches qui repoussent trop lentement au gré de leurs désirs.

— Le tableau officiel des morts et des naissances à Londres donne pour la semaine dernière un total de 1 118 morts, ce qui offre une diminution de 36 décès sur la semaine correspondante de l'année dernière. Pendant les trois mois compris du 23 septembre au 23 décembre le nombre des morts causées par le choléra a été de 449 dont 265 dans les quartiers situés au sud de la Tamise. C'est la plus petite partie de Londres et en même temps la moins saine. Le choléra y a fait relativement beaucoup plus de ravages.

— L'instruction relative à l'assassinat du sieur Naille, ce vieillard qui, bien que propriétaire de plusieurs immeubles dans le quartier Popincourt, affectait l'extérieur de la misère et ne craignait même pas de recourir à la charité publique, est passée du cabinet de M. Desnoyers, absent par congé, dans celui de M. Filhon. Il paraîtrait que des renseignements précieux auraient été recueillis sur cette mystérieuse affaire par la justice, et que l'on pourrait dès ce moment affirmer que les coupables n'échapperont pas cette fois à la vindicte des lois.

Dans une autre affaire tout aussi grave, et qui se rapporte à la même date, celle de l'assassinat de la dame Capdeville, à la Glacière, près Gentilly, les meurtriers ne sont pas encore arrêtés, mais ils sont connus. La police, qui était parvenue, à force de persévérance et de soins, à réunir une masse d'indices, de déclarations, de preuves qui paraissent ne pouvoir laisser subsister aucun doute sur l'identité de l'homme qui, sous le prétexte de charger du linge, avait emmené à Paris l'unique domestique de la dame Capdeville, et sur celle du complice qui, pendant ce temps, commettait le meurtre suivi de vol, a été sur le point, avant-hier, de les arrêter tous deux dans la banlieue. Mais, soit qu'ils eussent conçu quelque défiance sur la sûreté de leur retraite, soit qu'une occasion se soit présentée à eux de gagner la frontière sans crainte d'être reconnus, ils ont subitement disparu, et l'on a perdu leurs traces.

Il en est de même des meurtriers du marchand de vin de la rue Saint-André-des-Arts, le sieur Bellan. On croit savoir avec certitude quels sont les auteurs du crime; mais l'extrême facilité de locomotion qu'offrent les différentes lignes de chemins de fer leur a permis de s'éloigner de la capitale avant que rien fût ébruité et qu'aucune mesure efficace pût être prise. (*Liberté.*)

— Le premier banquet de huitaine, à 1 fr. 80 c., se fera le dimanche 7 janvier, à six heures précises du soir, chez Fontaine, traiteur, barrière des Poissonniers, 26.

On trouvera des billets à la *République*, au *Populaire*, au *Peuple*, chez le citoyen Audry, rue Bellefond, 38. La liste sera close vendredi 5 du mois; les femmes seront admises.

— La *Révolution démocratique et sociale* déclare avoir reçu d'une personne digne de toute confiance la lettre suivante, sur laquelle elle appelle les loyales et catégoriques explications des signataires :

10e légion. — 2e bataillon. — 4e compagnie.

» Paris, 26 décembre 1848.

» Les capitaines ont l'honneur de prévenir leurs camarades qu'en cas de rappel qui ne serait pas annoncé à l'avance, la 4e compagnie devrait se réunir rue de Grenelle-Saint-Germain, devant l'église de Pentemont, près de la rue Hillerin-Bertin : de cette position centrale la compagnie pourra détacher des forces sur tous les points de la circonscription.

» Les capitaines renouvellent à leurs camarades l'assurance de leur entier dévouement.

» GRONÉ, capitaine en premier.

» BERTRAND TAILLET, capitaine en deuxième.

» N. B. Au cas de rappel annoncé à l'avance, la compagnie continuera à se réunir au lieu ordinaire, cour des Petits-Ménages. »

— Le banquet des mères de famille socialistes de Limoges a réuni quatre cents citoyennes, aux cris de : Vive Raspail ! vive le socialisme ! Les portraits de Barbès, G. Sand et Raspail ornaient la tribune.

Cette fête a été pleine de dignité et de convenance, au grand désespoir des réactionnaires, qui comptaient sur un peu de scandale.

Les femmes du peuple de Limoges ont montré une ardente et généreuse sympathie pour tous les proscrits, et les sentiments exprimés dans cette fête nous font espérer que la génération qui s'élève apercevra de bonne heure le but de la révolution sociale.

Voici la liste des toasts :

Champseix, rédacteur du *Peuple* de Limoges : A l'Espérance ; — U. Charpentier : A la Femme ; — Jules Bornot : A la Révolution ; — Mme P. Roland (par une lettre) : A l'Association, à l'Education ; — Mme Louis : A la Liberté de conscience ; — Mme Marthe : A l'Education démocratique et sociale ; — Mme Bac : A l'Abolition du remplacement militaire ; — Mme Duros : Au Christianisme ; — Mme Corbe : Au Droit au travail ; Mme Douvangeon : Aux Proscrits de Juin.

— Le nombre des associations qui se fondent en ce moment est considérable. Plusieurs se font remarquer par leur importance, et la sagesse de leurs statuts.

Parmi ces dernières, il faut citer en première ligne celle qui a pour titre, *Association générale de l'industrie de l'habillement*, fondée par M. Barde, et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

On peut prendre connaissance des statuts sociaux au siège de la société, 12, rue de Choiseul, à la maison Barde, Schmite, Devallier et compagnie.

La première réunion aura lieu le 3 janvier, Salle du Mont-Blanc, rue Saint-Lazare, 72.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions nos correspondants des départements de vouloir bien nous envoyer le plus tôt possible les renouvellements de fin d'année, tant pour le journal que pour la *Phalange*.

Dijon. — M. B. — Reçu les 142.20. — Affect. compl. à tous. — Il n'y a pas erreur sur le prix de F. I. Le prem. vol. est épuisé. — Nous allons vous expéd. les liv. dem. — Votre concours nous est trop précieux pour que vos recomm. ne soient pas ponct. suivies. — Votre remarque finale est bien juste !
Boulogne. — M. D. — Reçu les 66.75. — Nous aurons égard à vos div. recomm. — Amitiés.
Arles. — M. A. B. — Reçu les 95. — Pris note de tout. — Souv. amical.
Bourdeaux. — M. A. A. — Nous vous avons ab. pour 7 m., soit jusqu'à fin juin, le prix du semestre étant de 17 et non de 20.
Cherbourg. — M. B. — Reçu les 9. — Vous avez bien raison. Courage et espoir !
Lyon. — Me E. Ph. — Nous renouv. les 3 ab. à dater du 1er janv., mais le total est de 9, et non de 10, à vot. adresse. Veuillez vérifier.
Havre. — M. L. — Reçu les 138.10. — Les envois de *Phal.* ont eu lieu en leur temps. Nous ne concevons pas le retard et nous vous faisons un nouvel envoi. — Le dern. paq. était affr. — Nous réclamerons. — Le compte est juste. Nous vous débitons à nouveau des 11 pour l'ab. à l'E. n.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises	60 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 30 décembre.

La crise ministérielle amène la baisse pour la réponse des primes, qui se fait à 74 30 pour le 5 0/0. On la déplore si près du jour de l'an, où le commerce a besoin d'entrain et de confiance.

Les petits acheteurs, effrayés de 5 fr. de baisse, viennent revendre les titres qu'ils ont acquis à près de 80 fr., en attendant une nouvelle leçon.

Le 5 p. 0/0, laissé à 74 60, ouvre à 74 75, tombe à 74 10, pour remonter à 75 30. C'est une hausse de 70 c.

Le 3 débute à 45 25, descend à 45, pour finir à 45 90, avec 40 c. d'augmentation.

La Banque de France, de 1742 50, tombe à 1725, pour se relever, en gagnant 8 fr., à 1750.

Les chemins de fer fléchissent en partie. Orléans perd 22 fr. à 710. Avignon-Marseille n'est plus qu'à 185 fr. Le Nord, au contraire, gagne 6 fr. à 397 50.

Le marché se relève à 3 heures, et annonce une liquidation en hausse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	45 25	45 90	45 ••	45 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	75 ••
Cinq 0/0	74 60	75 30	74 15	75 30

30 décembre. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 90 ••	4 Canaux avec prime	900 ••
— Emprunt 1847-1848	73 •• ••	Lin Maberly	••• ••
5 0/0 j. du 22 mars	75 25 ••	Caisse hypothécaire	••• ••
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	•• •• ••	Emprunt d'Haïti	••• ••
4 0/0 j. du 22 septembre	•• •• ••	Espagne, dette active	27 75
Actions de la banque	1750 •• ••	— dette passive	•• ••
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	28 ••
Récep. Rothschild	•• ••	Emprunt portugais 5 0/0	•• ••
5 0/0 de l'Etat romain	64 50	— — 3 0/0	•• ••
5 0/0 belge 1840	85 ••	2 1/2 hollandais	•• ••
— — 1842	•• ••	Zinc Vieille-Montagne	3290 ••
— 4 1/2	76 ••	H. de la Grand-Combe	••• ••
— Banque (1835)	••• ••	Emprunt du Piémont	••• ••
Obligations de la Ville	1210 ••	Lots d'Autriche	317 50

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	340 ••	••• ••	Orléans à Bordeaux	382 50	382 50
Versailles, rive droite	••• ••	••• ••	Du Nord	396 25	397 50
— rive gauche	117 50	115 ••	De Paris à Strasbourg	338 75	340 ••
Paris à Orléans	732 50	710 ••	Tours à Nantes	320 ••	318 75
Paris à Rouen	455 ••	450 ••	Paris à Lyon	••• ••	••• ••
Rouen au Havre	225 ••	230 ••	Montereau à Troyes	100 ••	100 ••
Avignon à Marseille	187 50	185 ••	Dieppe à Fécamp	163 ••	165 ••
Strasbourg à Bâle	87 50	85 ••	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	255 ••	255 ••	Bordeaux à la Teste	••• ••	••• ••
Amiens à Boulogne	••• ••	••• ••			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 31 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Fille de Marbre.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Vieillesse de Richelieu.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — L'Epreuve réciproque, Eugénie, Foute et Croyance, Voyage à Dieppe.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Les Mystères de Londres.
GYMNASE. — Elevés, A bas la Famille ! Simple Histoire, Tout Chemin mène à Rome, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Feu d'Artifice, Roger.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Lampions de la veille et les Lanternes du lendemain.
VARIÉTÉS. — Premières Coquetteries, le Berger de Souvigny, chansonnette, l'Ecole normande.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Marrons d'Inde, M. Lafleur.
GAITÉ. — L'Homme au Masque de Fer, Nanette.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — 1848 au Temple, Mac-Bête, Pauvre Mère !
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
DÉLASSEMENTS. — Sur la Goutière, la Revue.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — La Gironde et la Montagne.
THÉATRE CHOISEUL. — Le Turban; Marquis, la Poule, magie, Premières Armes.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

ÉTRENNES PHALANSTÉRIENNES. — OBJETS D'ART.

DESSINS.

Vue générale à vol d'oiseau d'un Phalanstère, ou *Village organisé d'après la Théorie de Fourier* ; avec les campagnes environnantes. (Belle lithographie, de 35 centimètres sur 39, dessiné par *J. Arnoux d'après les plans de Morize.*

Ce dessin est très-propre à faire comprendre le caractère général et les dispositions matérielles du Régime harmonien. Afin de répandre cet utile et charmant paysage, nous en avons, malgré la dimension, fixé le prix à. . . . . 1 fr. 50 c.
Epreuves coloriées. . . . . 5 »

On peut avoir des épreuves de 1er tirage :
Gr. papier, ép. de luxe. . . 8 f. Coloriées. . . . . 12 »
Id. 2e tirage, épr. choisies. 5 f. Coloriées. . . . . 9 fr.

Cette gravure est la première page d'un *Album phalanstérien* qui sera publié progressivement.

Nous conseillons de joindre à cette lithographie la *Description du Phalanstère* (par V. Considerant), qui en est le texte explicatif (grand in-16, 75 c.). Toute personne qui voudra étudier la Théorie harmonienne ne saurait mieux faire que de commencer par examiner attentivement ce dessin, en se rendant compte du dispositif général au moyen de la description. C'est la plus facile, la plus simple et la plus attrayante des initiations de 1er degré. Ce dessin accompagne très-bien également la lecture de *Visite au Phalanstère* (gr. in 32, 1 f. 50), et généralement de tous les ouvrages d'Exposition.

Maison natale de Fourier, lithographie à deux teintes, par Pelletier, de Metz. . . . . 1 fr. 50 c.

EFFIGIES DE FOURIER D'APRÈS LES TYPES AUTHENTIQUES.

I. Portraits, d'après le tableau de GIGOUX.

Gravure en pied, par CALAMATTA.

Epreuves d'artiste, sépia.	50 f.	Epreuves sur blanc.	24 f.
— sur chine.	40	Epreuves après la lettre, sépia et chine.	15
Epreuves avant la lettre, sépia.	35	— sépia sur blanc.	12
— — sur chine.	30		

Copie lithographique de la précédente, gravure par Couturier (de Châlon-sur-Saône), imprimé par Landa. . . . . 3 et 4 fr.

Très-belle lithographie à mi-corps, d'après le même tableau, par Cisnéros. Séries : 1re, 5 f. ; — 2e, 3 f. ; — 3e, 1 f. 50.

II. Bustes, par OTTIN.

Buste en plâtre, grandeur naturelle. . . . . 12 f. » c.
Réduction à demi-grandeur. . . . . 4 f. » c.

III. Camées.

Broches en émail, montées en doublé d'or. . . . . 15 f. » c.
— grandes épingles, id. polies. . . . . 7 f. 75 c.
— dito non polies. . . . . 7 f. 50 c.
— petites, — ovales, polies. . . 6 f. 50 c.
— — — — non polies. 6 f. » c.
Bagues en émail. . . . . 7 f. 50 c.

En vente à la Librairie phalanstérienne, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.